ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME QUATORZIEME.

REG = SEM

AXD 31:14 (1771)

5003095
314543

REGGIO, (*Géog. mod.*) ou *Regio*, ou *Regge*, en latin *Rhegium Lepidi*, & quelquefois ſimplement *Regium*; ville d'Italie, dans le Modénois, capitale d'un duché auquel elle donne le nom; elle eſt au midi de l'Appennin, dans une campagne fertile, à 6 lieues au nord-oueſt de Modène.

Cette ville ſituée ſur la voie émilienne, a été colonie romaine. On prétend qu'elle doit ſon origine à un Lepidus; mais l'hiſtoire n'en dit rien, & perſonne n'a pu indiquer juſqu'à préſent quel étoit ce Lepidus. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Goths ruinerent cette ville de fond-en-comble, & contraignirent ſes habitans de l'abandonner. Elle s'eſt remiſe en ſplendeur depuis ce tems-là, & eſt aujourd'hui bien peuplée, ayant de belles rues & des maiſons bien bâties.

Son évêché établi dès l'an 450, eſt ſuffragant de Bologne. La cathédrale eſt décorée des tableaux de grands maitres. On y voit entr'autres un S. George & une Ste. Catherine du Carrache, une Vierge du Guide, un S. Jean & un S. Paul du Guerchin. L'égliſe de S. Proſper eſt auſſi embellie d'un Chriſt mort & des trois Maries, de Louis Carrache.

On dit que Charlemagne a été le ſecond fondateur de la *Reggio* de Lombardie; ſes murailles ſont épaiſſes; il ne regne tout-autour aucune éminence qui commande la ville, & elle eſt défendue par une bonne citadelle. Les côteaux voiſins ſont couverts de maiſons de plaiſance, de vignobles & de jardins qui produiſent des fruits délicieux. *Long.* ſuivant Harris, 31. 16'. 15". *lat.* 42. 15.

L'*Arioſte* (Ludovico Arioſto) naquit à *Reggio* dans le Modénois, l'an 1474, & immortaliſa ſa patrie. Sa famille tenoit un rang ſi diſtingué dans la ville, que le marquis Obiſo de la maiſon d'Eſt, honora cette famille de ſon alliance, en épouſant Lippa Arioſta, femme d'une grande beauté & de beaucoup d'eſprit. Le pere de l'Arioſte étoit gouverneur de *Reggio* dans le tems que ſon fils y prit naiſſance. Sa mere ſortoit de la noble famille de Malaguzza. Louis Arioſto étoit ſon fils aîné; mais comme il avoit quatre freres & cinq ſœurs, ſa fortune ſe trouvoit modique. Il dit lui-même que Mercure n'avoit pas été trop des amis de ſa famille, & qu'aucun d'eux ne lui avoit fait ſa cour. Il ne ſe conduiſit pas différemment, & dès ſa plus tendre jeuneſſe il ne montra d'autre inclination que celle du beau génie qui le portoit à la Poéſie. Ce fut en vain que ſon pere le preſſa de s'appliquer uniquement à l'étude de la Juriſprudence; il ſe plaignit de ſon malheur à cet égard dans les vers ſuivans au Bembe:

Ah laſſo! quando hebbi al pegaſeo melo
L'età diſpoſta, e che le freſche guancie
Non ſi videano ancor fiorir d'un pelo.
Mio padre mi cacciò con ſpiedi e lancie
Non che con ſproni a volger teſti & chioſe,
Et mi occupò cinque anni in quelle ciancie.
Ma poichè vide poco fruttuoſe
L'opre, & il tempo in van gettarſi, dopo
Molto contraſto in libertà mi poſe.

Milton s'eſt trouvé dans le même cas que l'Arioſte, & fit à ſon pere une très-belle piece en vers latins, pour l'engager à lui laiſſer ſuivre ſon goût pour la Poéſie. Il lui expoſe combien cet art étoit eſtimé parmi les anciens, & les avantages qu'il procure; il lui repréſente qu'il ne doit pas naturellement être ſi ennemi des muſes, poſſédant la Muſique auſſi bien qu'il faiſoit, & que par cela même il n'eſt pas ſurprenant que ſon fils ait de l'inclination pour la Poéſie, puiſqu'il y a tant de relation entre elle & la Muſique.

Nec tu perge, precor, ſacras contemnere muſas,
Nec vanas inopeſque puta, quarum ipſe peritus
Munere, mille ſonos numeris componis adaptos,
Millibus & vocum modulis variare coronam
Doctus, Arionii meritò ſis nominis hæres.
Nunc tibi quid mirum, ſi me genuiſſe poetam
Contigerit, charo ſi tam prope ſanguine juncti,
Cognatas artes, ſtudiumque affine ſequamur?
Ipſe volens Phœbus ſe diſpartire duobus,
Altera dona mihi, dedit altera dona parenti,
Dividuumque Deum genitorque, puerque tenemus.

Il témoigne enſuite combien il mépriſe tous les tréſors du Pérou, en comparaiſon de la ſcience; il déclare qu'il a plus d'obligation à ſon pere de lui avoir fait connoître les belles-lettres, que Phaëton n'en eût eu à Apollon, quand même il auroit conduit ſûrement ſon char; & il ſe promet à lui-meme, de s'élever au-deſſus du reſte des hommes, de ſe rendre ſupérieur à tous les traits de l'envie, & de s'acquérir une gloire immortelle.

I nunc, confer opes, quiſquis male ſanus avitas
Auſtriaci gazas, pervanaque regna peroptas.
Quæ potuit majora pater tribuiſſe, vel ipſe
Jupiter, excepto, donaſſet ut omnia, cœlo?
Jamque nec obſcurus populo miſcebor inerti,
Vitabuntque oculos veſtigia noſtra prophanos.
Eſte procul vigiles curæ, procul eſte querelæ,
Invidiæque acies tranſverſo tortilis hirquo,
Sæva nec anguiferos extende calumnia rictus:
In me triſte nihil, fœdiſſima turba, poteſtis,
Nec veſtri ſum juris ego; ſecuraque tutus
Pectora, vipereo gradiar ſublimis ab ictu.

Les charmes enchanteurs qu'offre l'eſpoir de la gloire, & l'enthouſiaſme qui les anime, rend les grands génies, tels que l'Arioſte & Milton, inſenſibles à toutes les vues d'intérêt, & leur fait goûter une ſatisfaction ſi délicieuſe, qu'elle les dédommage de tout le reſte.

L'Arioſte, en ſuivant ſes études, compoſoit toujours quelques pieces de poéſie. A la tragédie de Pyrame & de Thisbé, il fit ſuccéder des ſatires & des comédies. Un jour ſon pere étoit dans une grande colere contre lui, & le gronda fortement; l'Arioſte l'écouta avec beaucoup d'attention ſans rien répondre. Quand ſon pere s'en fut allé, le frere d'Arioſte lui demanda pourquoi il n'avoit rien allégué pour ſa juſtification, il lui répondit qu'il travailloit actuellement à une comédie, & qu'il en étoit à une ſcene, où un vieillard réprimandoit ſon fils; & que quand ſon pere avoit commencé à parler, il lui étoit venu dans l'eſprit de l'obſerver avec ſoin pour peindre d'après nature, & qu'ainſi il n'avoit été attentif qu'à remarquer ſon ton de voix, ſes geſtes & ſes expreſſions, s'en s'embaraſſer de ſe défendre.

Ayant perdu ce pere à l'age de 24 ans, il ſe livra ſans obſtacle à ſon penchant. Il poſſédoit parfaitement la langue latine; mais il préféra d'écrire en italien, ſoit qu'il crût qu'il ne pourroit s'élever juſqu'au premier rang des poëtes latins qui étoit déjà occupé par Sannazar, Bembo, Nauger, Sadolet, & autres; ſoit qu'il jugeât l'italien plus du goût de ſon ſiecle, ſoit enfin qu'il voulût enrichir ſa langue d'ouvrages qui la fiſſent eſtimer des autres nations. Il accepta cependant différentes commiſſions d'affaires d'état en divers endroits d'Italie, ſans vouloir s'écarter de ſon pays. Il refuſa d'accompagner le cardinal d'Eſt en Hongrie, préférant, dit-il, une vie tranquille à toute autre.

E più mi piace di poſar le povere
Membra, che di vantarle, ch' agli Sciti
Sien ſtate, agl' Indi, agl' Etiopi, & altri.

Le duc de Ferrare le fit en ſon abſence, gouverneur de Graffignana. Après qu'il fut de retour, Arioſte choiſit de paſſer le reſte de ſa vie dans la retraite,

& continua ſes études dans une maiſon qu'il avoit fait bâtir à Ferrare. Cette maiſon étoit ſimple; & comme quelqu'un lui demanda, pourquoi il ne l'avoit pas rendue plus magnifique, ayant ſi noblement décrit dans ſon *Roland* tant de palais ſomptueux, de beaux portiques, & d'agréables fontaines; il répondit qu'on aſſembloit bien plutôt & plus aiſément des mots que des pierres. Il avoit fait graver au-deſſus de la porte de ſa maiſon, un diſtique, que peu de ceux qui bâtiſſent aujourd'hui, ſeroient en droit de mettre ſur leurs édifices.

Parva, ſed apta mihi, ſed nulli obnoxia, ſed non
Sordida, parta meo ſed tamen ære domus.

L'Arioſte ſe trouvoit alors dans une ſituation aiſée, ayant été comblé de préſens conſidérables du duc de Ferrare, du pape Léon X. qui ſans des raiſons politiques, l'auroit élevé à la pourpre; du cardinal Farneſe, du cardinal Bibiena, du marquis de Vaſto, & de pluſieurs autres perſonnes du premier rang. Son goût aidé de la fortune, lui permettoit de faire tous les changemens qui lui venoient dans l'eſprit pour orner ſon domicile; mais il avouoit lui-même qu'il en uſoit avec ſa maiſon comme avec ſes vers, qu'il corrigeoit ſi ſouvent, qu'il leur ôtoit ces graces & cette beauté que produit le premier feu de la compoſition.

Cependant, quelques défauts qu'il ait pu trouver dans ſes vers, il eſt certain que toute l'Italie les admire. Il avoit encore le talent de lire parfaitement bien, & il animoit d'une façon particuliere tout ce qu'il prononçoit. Auſſi ſouffroit-il infiniment d'entendre lire ſes ouvrages de mauvaiſe grace. On raconte à ce ſujet, que paſſant un jour devant la boutique d'un potier, il entendit que cet homme récitoit une ſtance du *Roland* (la trente-deuxieme du premier livre), où Renaud crie à ſon cheval de s'arrêter:

Ferma, bajardo mio, deh ferma il piede,
Che l'eſſer ſenza te troppo mi nuoce, &c.

mais le potier déclamoit ces vers ſi mal, qu'Arioſte indigné briſa avec une canne qu'il avoit à la main, quelques pots qui étoient ſur le devant de la boutique. Le potier lui fit des reproches fort vifs de ce qu'il en agiſſoit ainſi avec un pauvre homme qui ne l'avoit jamais offenſé. Vous ignorez, lui répondit l'Arioſte, l'injure que vous venez de me faire en face; j'ai briſé deux ou trois pots qui ne valoient pas cinq ſols, & vous avez eſtropié une de mes plus belles ſtances, qui vaut une ſomme conſidérable. Il s'appaiſa pourtant, & lui paya ſes pots.

Il étoit ſimple & frugal pour ſa table: ce qui lui a fait dire dans quelque endroit de ſes ouvrages, qu'il auroit pu vivre du tems que les hommes ſe nourriſſoient de gland. Malgré ſa ſobriété & la foibleſſe de ſon tempérament, il ne put ſe garantir des pieges de l'amour. Il eut deux fils de ſa premiere maitreſſe. Il lia dans la ſuite une intrigue avec une belle femme nommée *Genevra*. Il devint encore épris d'une autre dame parente de ſon ami Nicolo Veſpucci. C'eſt pour cette derniere qu'il fit en 1513, le ſonnet qui commence:

Non ſo s' io potrò ben chiuder in verſi.

Ayant un jour trouvé cette maîtreſſe occupée à une eſpece de cote-d'armes pour un de ſes fils, qui devoit ſe trouver à une revue, il fit la comparaiſon qu'on trouve dans la 54. ſtance du 24. livre de *Roland*, touchant la bleſſure que Zerbin, prince d'Ecoſſe, avoit reçue de Mandricard. Quoique je n'oſe entreprendre d'excuſer les amours de l'Arioſte, dit Harington, cependant je me perſuade que vû le célibat où ce poëte a vécu, & la puiſſance des attraits des charmantes diableſſes qui l'ont ſéduit, il n'aura pas de peine à obtenir ſa grace de la plûpart de ceux qui liront ſa vie.

C'eſt dommage qu'il n'ait connu les pays étrangers que par récit; car il en eût tiré beaucoup d'utilité pour l'embelliſſement de ſes portraits; mais il ne voulut point ſortir de ſa patrie, & même il témoigne dans une de ſes ſatyres, ſon peu de goût pour toute eſpece de voyage, & ſon amour pour les ſeules beautés de ſon pays.

Chi vuol andare a torno, a torno vada,
Vegga Inghilterra, Ungheria, Francia e Spagna:
A me piace habitar la mia contrada.
Viſta ho Toſcana, Lombardia, Romagna,
Quel monte che divide, e quel che ſerra
Italia, e un mare e l'altro che la bagna;
Queſto mi baſta; il reſto della terra,
Senza mai pagar l' oſte, andrò cercando
Con Tolomeo, ſia il mondo in pace o in guerra.

Il mourut à Ferrare en 1534, âgé de 59 ans. Il eut toujours de grands égards pour ſa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de reſpect dans ſa vieilleſſe, & il en parle ſouvent dans ſes ſatyres & dans ſes autres ouvrages. Il dit dans un endroit:

L' età di cara madre, mi percuote di pietà il cuore.

Sa bienfaiſance, ſa conduite, ſon honnêteté le firent aimer de tous les gens de bien pendant ſa vie, & regretter de tous les honnêtes gens après ſa mort.

Il prit pour modele Homere & Virgile dans ſon *Orlando*. Virgile commence ainſi:

Arma virumque cano.

l'Arioſte:

Le donne, i cavalier, l' arme, gli amori,
Le corteſie, l' audaci impreſe io canto.

Virgile finit par la mort de Turnus, l'Arioſte par celle de Rodomont:

Beſtemmiando fuggì l' alma ſdegnoſa,
Che fu sì altera al mondo, e sì orgoglioſa.

Virgile loue extrèmement Enée pour plaire à Auguſte, qui diſoit en être deſcendu: Arioſte releve Roger, pour faire honneur à la maiſon d'Eſt. Enée avoit ſa Didon qui le retenoit; Roger étoit captivé par Alcine.

Arioſte s'étoit d'abord fait connoître par des ſatyres, enſuite par des comédies dans leſquelles on remarque beaucoup d'art & de comique; celle intitulée *gli ſuppoſiti*, les ſuppoſés, mêlée de proſe & de vers, fut la plus eſtimée. Il y regne un juſte milieu entre le ton élevé & le bas, ton qu'aimoit l'antiquité. Il eſt le premier qui ait employé pour le théâtre comique, le *verſo ſdrucciolo*; ce ſont des vers de dix ſyllabes; il eſt évident qu'il avoit deſſein par ce moyen d'approcher le langage comique, le plus qu'il étoit poſſible, du diſcours ordinaire. Il a fait auſſi quelques poéſies latines qui ont été inſérées dans le premier tome des *délices des poëtes d'Italie*, & qui y ſont confondues avec celles de divers autres poëtes de médiocre réputation.

Enfin l'Arioſte ſongea ſérieuſement à ſon grand poëme de *Roland le furieux*, & le commença à peu près à l'âge de 30 ans. C'eſt le plus fameux de ſes ouvrages, quoiqu'on en ait porté des jugemens très-différens. Le premier de tous, celui du cardinal Hippolite d'Eſt, ne lui fut pas favorable; car, quoiqu'il lui fût dédié, il dit à l'auteur, après l'avoir lu, où diable avez-vous pris tant de fadaiſes, ſeigneur Arioſte? Cependant Muret & Paul Jove ont cru que l'ouvrage paſſeroit à l'immortalité; & l'on peut dire qu'il en a aſſez bien pris le chemin, puiſqu'il y a peu de pays où il n'ait été imprimé, ni de langues répandues en Europe, dans leſquelles il n'ait été traduit. Jamais piece ne fut remplie de tant de choſes différentes, de combats, d'enchantemens, d'avantures biſarres, que ce poëme de l'Arioſte; & il paroit qu'il n'a rien oublié de ce que ſon génie & ſon induſtrie ont pu lui ſuggérer pour les ornemens de ſon ouvrage.

Il n'a pourtant pas donné à ſon ſtyle ce caractere de ſublime & de grandeur qui convient à la poéſie épique; & même pluſieurs critiques oſent douter que ce ſoit un veritable poëme épique, à en juger ſuivant les regles de l'art. Ils diſent que l'unité de l'action n'eſt point dans le *Roland*, & que ce poëme n'eſt régulier ni dans l'ordonnance, ni dans la proportion des parties. L'auteur mêle preſque partout le faux avec le vrai, & fait jurer le vrai Dieu par l'eau du Styx. Ici le poëte a trop de feu: ailleurs il eſt trop rempli d'évenemens prodigieux & ſurnaturels, qui reſſemblent aux imaginations creuſes d'un malade. Ses

héros ne nous offrent que des paladins; & ſon poëme reſpire un air de chevalerie romaneſque, plutôt qu'un eſprit héroïque.

De plus, on lui reproche des épiſodes trop affectées, peu vraiſſemblables, & ſouvent hors d'œuvre. Non-ſeulement il ôte à ſes héros la nobleſſe de leur condition pour les faire badiner, mais il ôte quelquefois aux femmes leur caractere qui eſt la pudeur & la timidité. On trouve encore que le poëte parle trop lui-même en propre perſonne par voie de digreſſion, & qu'il finit ſes narrations ſi bruſquement, qu'à moins d'une grande attention, on perd le fil de l'hiſtoire. On juge bien que la critique judicieuſe n'a jamais pu approuver une penſée extravagante de l'Arioſte, qui dit d'un de ſes héros, que dans la chaleur du combat, ne s'étant pas apperçu qu'on l'avoit tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il étoit:

Il pover' uom che non ſe n' era accorto,
Andava combattendo, & era morto. (1)

Enfin, pour abréger, l'on répete aſſez communément cet ancien bon mot, que le *tombeau de l'Arioſte eſt dans le Taſſe*.

Malgré toutes ces critiques, l'auteur de *Roland* a eu, & a encore un grand nombre de partiſans en Italie, tels que MM. de la Cruſca, le Mazzoni, Simon Fornari, Paul Beni, & Louis Dolce qui a entrepris ſa défenſe. M. Scipion Maffei a beaucoup contribué à ſoutenir les admirateurs du poëte de *Reggio*, lorſqu'il a dit dans ſon diſcours: „ le divin Arioſte „ eſt au-deſſus de tous nos éloges par ſon admirable „ poëme. Sa rime eſt ſi riche qu'elle ne paroit ja- „ mais être venue après coup; on diroit qu'elle eſt „ née avec la penſée, & qu'elle n'en eſt que l'agré- „ ment; ſes négligences ſont heureuſes; ſes fautes „ même ont des graces; il n'eſt pas donné à tout le „ monde d'en commettre de pareilles.

Mais il ne faut pas ſe prévaloir de ce jugement de M. Maffei, pour prétendre que *Roland* le furieux n'a de concurrent que le Godefroi du Taſſe, & que ce dernier même ne doit pas aſpirer à la ſupériorité; le marquis Maffei ne le penſoit pas ſans doute; car il ajoute après ſes éloges de l'Arioſte, qu'il n'eſt pas exempt de taches. En effet, le burleſque y naît quelquefois du ſérieux, contre le goût & l'attente du lecteur. Il franchit en divers endroits les bornes que preſcrit la bienſéance. L'hyperbole fréquente détruit ſouvent le vraiſſemblable, ſi néceſſaire même dans la fiction; & des digreſſions inutiles interrompent encore plus ſouvent le fil du diſcours. Enfin le génie de l'Arioſte paroît ſemblable à ces terres fertiles qui produiſent des fleurs & des chardons tout enſemble; & quoique preſque tous les morceaux de ſon poëme ſoient très-beaux, que ſa verſification ſoit aiſée, ſa diction pure & élégante, & ſes deſcriptions pleines d'agrémens, cependant l'ouvrage entier n'eſt point le premier poëme de l'Italie. (2)

Il s'en eſt fait nombre d'éditions, ſoit ſans commentaires, ſoit avec des commentaires. On eſtime ſurtout celles de Veniſe 1562, en 1568 & 1584 *in-4°*.

Le chevalier Jean Harington traduiſit *Roland* en vers héroïques anglois, & le dédia à la reine Eliſabeth. La troiſieme édition de cet ouvrage curieux, & heureuſement verſifié, parut à Londres en 1634, *in-fol.* avec une défenſe ingénieuſe de l'Arioſte, & un abrégé de la vie de ce poëte, recueilli de divers auteurs italiens, & en particulier de Sanſovino.

Gabriel *Chappuys* Tourangeau mit au jour à Lyon, en 1582 & 1583 *in-8°.* une traduction françoiſe en proſe de l'*Orlando*; mais cette verſion eſt tombée dans un profond oubli, ſurtout depuis que M. Mirabaud de l'académie françoiſe a donné lui-même une nouvelle traduction du poëme de l'Arioſte.

Je n'ai pu me diſpenſer de m'étendre ſur ce grand poëte, parce que ſon mérite comparé au Taſſe, partage encore aujourd'hui une partie des beaux eſprits d'Italie.

Pancirole (Gui) célebre juriſconſulte & littérateur, naquit en 1523, à *Reggio* en Lombardie, profeſſa avec beaucoup d'honneur, d'abord à Padoue, & enſuite à Turin; mais ayant éprouvé que l'air du Piémont étoit fort contraire à ſes yeux, il revint à Padoue en 1582, & y paſſa le reſte de ſa vie dans ſa premiere chaire avec mille ducats d'appointement. Il mourut en 1599, après avoir mis au jour pluſieurs ouvrages, dont j'indiquerai les principaux.

Le premier eſt ſes *concilia*, qui parurent à Veniſe en 1578, *in-fol.*

2. *Notitia dignitatum cum Orientis, tum Occidentis ultra Arcadii Honoriique tempora*. Veniſe 1593 & 1602 *in-fol.* Lyon 1608, & Geneve 1623 *in-fol.* Le même ouvrage eſt inſéré dans le tome VII. des antiquités rom. de Grœvius. Les ſavans ont donné de grands éloges au commentaire de Pancirole ſur la notice des dignités de l'empire. On y lit avec plaiſir ce qui concerne les légions de Rome & la magiſtrature romaine; mais il s'y trouve pluſieurs erreurs en Géographie.

3. *De claris legum interpretibus, libri IV.* Veniſe, 1635 & 1655, *in-4°.* Francfort, 1721, *in-4°.* Cette derniere édition ſupérieure aux précédentes, a été donnée par M. Hofman qui a joint d'autres ouvrages ſur le même ſujet.

4. *Rerum memorabilium, libri duo: quorum prior deperditarum, poſterior noviter inventarum, eſt. Nurimbergæ*, 1599, en 2 vol. *in-8°. Lipſiæ*, 1707, *in-4°.* L'ouvrage avoit d'abord été fait en italien. Il a été traduit en françois par Pierre de la Noue, ſous ce titre: *les antiquités perdues, & des choſes nouvellement inventées.* Lyon, 1608, *in-8°.* (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

REGGIO, *le duché de*, (*Géogr. mod.*) duché en Italie, au couchant du Modénois. Il ſe partage en cinq petits états, qui appartiennent au duc de Modène. *Reggio* eſt la capitale. (*D. J.*)

REGIANA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Séville à Mérida, entre Celti & Mérida, à 44 milles de la premiere, & à 27 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

RÉGIATES, (*Géogr. anc.*) peuple d'Italie, que Pline, *l. III. chap. xv.* place dans la huitieme région. (*D. J.*)

RÉGICIDE, ſ. m. (*Hiſt. & Politique.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'attentat qui prive un roi de la vie. L'hiſtoire ancienne & moderne ne nous fournit que trop d'exemples de ſouverains tués par des ſujets furieux. La France frémira toujours du crime qui la priva d'Henri IV. l'un des plus grands & des meilleurs de ſes rois. Les larmes que les françois ont verſé ſur un attentat plus récent, ſeront encore longtems à ſe ſécher; ils trembleront toujours au ſouvenir de leurs allarmes, pour les jours précieux d'un monarque, que la bonté de ſon cœur & l'amour de ſes ſujets ſembloient aſſurer contre toute entrepriſe funeſte.

La religion chrétienne, cet appui inébranlable du trône, défend aux ſujets d'attenter à la vie de leurs maîtres. La raiſon & l'expérience font voir, que les déſordres qui accompagnent & ſuivent la mort violente d'un roi, ſont ſouvent plus terribles, que les effets de ſes déréglemens & de ſes crimes. Les révolutions fréquentes & cruelles auxquelles les deſpotes de l'Aſie ſont expoſés, prouvent que la mort violente des tyrans ébranle toujours l'état, & n'éteint preſque jamais la tyrannie. Comment ſe trouve-t-il donc des hommes audacieux & pervers, qui enſeignent que l'on peut ôter la vie à des monarques, lorſ-

(1) A la verité la critique prend ſouvent à contre-ſens les paſſages qu'elle cite, & il les attribue même à des auteurs auxquels ils n'appartiennent pas. Temoin ces deux vers de Berni, qu'elle donne à l'Arioſte. Berni a prétendu écrire dans le ſtile burleſque; & en ce ſtile pourroit-on rien dire de mieux, que ce qu'on reproche? Mais c'eſt M. l'abbé Antonini qui a déja rélevé cette mépriſe. Le P. Bouhours a intenté le premier cette accuſation, & c'eſt avec lui que l'auteur de cette article ſe trompe. (*D*)

(2) Voilà une mer bien vaſte, qui tantôt porte ſes flots juſqu'aux nues, tantôt découvre le fond de ſes abîmes; & dans le tems qu'elle eſt en courroux, agitée & repouſſée avec une égale fureur d'un bout à l'autre; tout-à-coup le ciel retourné ſerein, elle ſe calme, vient riante baiſer les bords de ſon enceinte: & repetant ſans ceſſe cette ſurprenante alternative, elle devient d'elle-même un théatre perpetuel d'un ſpectacle admirable. Cette mer eſt l'illuſtre Arioſte. Le Taſſe au contraire ſon plus célebre rival eſt un fleuve royal qui roulant ſes eaux paiſibles avec un doux murmure à travers une plaine immenſe, toujours égal à lui-même, va, je ne dirai pas, ſe jetter dans la mer d'où il tira ſon origine; diſons qu'il ſe concentre dans le ſein de la terre, pour paroître ailleurs avec le même éclat. Mais de même diſons auſſi que la varieté auſſi bien dans le ſtile qu'en toute autre choſe, eſt de tout ce qu'il y a au monde de plus capable de ſurprendre, remuer, & ravir le cœur. Un tableau ne ſauroit frapper la vue ſans nuances & ſans clair-obſcur. (*D*)

qu'un faux zele ou l'intérêt les fait traiter de tyrans? Ces maximes odieuſes, cent fois proſcrites par les tribunaux du royaume, & déteſtées par les bons citoyens, n'ont été adoptées que par des fanatiques ambitieux, qui s'efforcent de ſapper les fondemens du trône, lorſqu'il ne leur eſt point permis de s'y aſſeoir à côté du ſouverain.

L'Angleterre donna dans le ſiecle paſſé à l'univers étonné, le ſpectacle affreux d'un roi jugé & mis à mort par des ſujets rebelles. N'imputons point à une nation généreuſe, un crime odieux qu'elle déſavoue, & qu'elle expie encore par ſes larmes. Tremblons à la vue des excès auxquels ſe portent l'ambition, lorſqu'elle eſt ſecondée par le fanatiſme & la ſuperſtition.

RÉGIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général, *adminiſtration*. On dit que les fermes ſont en *régie*, lorſque le roi ou quelqu'autre ſeigneur fait lui-même exploiter ſes biens par des prépoſés & receveurs, & non par des fermiers. (*A*)

RÉGIE, ſ. f. (*Gram. Comm. & Fin.*) adminiſtration ou direction d'une affaire de finance, ou de commerce. Dans quelques édits & déclarations du roi, concernant la police de la compagnie des Indes, ou les divers commerces que ſa majeſté lui a permis, on ſe ſert du terme de *régie*; & alors ceux qui en ont la direction, au lieu d'être appellés *directeurs*, ſont nommés *régiſſeurs*. Il y a auſſi des commerces particuliers de cette compagnie qui ſont en *régie*, entr'autres les fermes du tabac & du caffé. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RÉGIFUGE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) fête que l'on faiſoit à Rome le ſix avant les calendes de Mars. Les anciens ne conviennent pas de l'origine de la fête: les uns rapportent que c'eſt en mémoire de l'évaſion de Tarquin le ſuperbe, lorſque la ville recouvra ſa liberté. Les autres prétendent qu'elle fut inſtituée, parce que le roi des choſes ſacrées s'enfuyoit après qu'il avoit ſacrifié. Le premier ſentiment fondé ſur l'autorité d'Ovide, de Feſtus, & d'Auſone, paroît bien plus vraiſſemblable que le ſecond qui eſt de Plutarque; à moins qu'on ne diſe pour les concilier, que le roi des choſes ſacrées fuyoit ce jour-là, pour rappeller la mémoire de cette fuite du dernier des rois de Rome. (*D. J.*)

REGILLA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de tunique blanche, bordée de pourpre, à l'uſage des fiancées, qui s'en revêtoient la veille de leurs nôces, avant que d'être miſes au lit.

REGILLUM ou *REGILLUS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Sabine, à cent ſoixante ſtades de Rome, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, *liv. V. p.* 308. Tite-Live, Suétone, & Etienne le géographe, font auſſi beaucoup mention de cette ville, dont on ne connoît pas trop bien aujourd'hui la juſte poſition.

Appius Claudius, ſurnommé Sabinus, naquit à *Regillum*, & étoit un des principaux de cette capitale, également illuſtre par ſon courage & ſes richeſſes, mais plus encore par ſa vertu & par ſon éloquence. Son grand mérite l'ayant expoſé à l'envie de ſes concitoyens, qui l'accuſoient de vouloir ſe faire tyran de ſa patrie, il prit le parti de ſe retirer à Rome avec toute ſa famille, l'an 250, ſous les conſuls P. Valerius Publicola IV, & Lucretius Tricipitinus II. 502 ans avant J. C. Plutarque raconte, qu'en ſe retirant, il amena avec lui cinq mille familles à Rome, ce qui dépeupla prodigieuſement la ville de *Régille*.

Quoi qu'il en ſoit, les Romains reçurent très-bien tous les transfuges de *Régille*; on leur accorda le droit de bourgeoiſie, avec des terres ſituées ſur la riviere de Téveron, & l'on en donna deux arpens à chacun. On en donna vingt-cinq à Appius, qui fut fait patricien, & aggrégé parmi les ſénateurs. Il ſe diſtingua bien-tôt dans le ſénat par la ſageſſe de ſes conſeils, & ſur-tout par ſa fermeté. Il fut nommé conſul avec Publius Servilius Priſcus, l'an 259 de la fondation de Rome, & 493 ans avant J. C. Cette année il y eut de grands troubles à Rome, à l'occaſion des dettes que le peuple avoit contractées, & dont il demandoit l'abolition. Le déſordre alla ſi loin, que les conſuls mêmes, qui tâchoient de calmer le tumulte, furent en danger de la vie.

Appius qui étoit d'un caractere ſevere, fut d'avis qu'on ne pouvoit appaiſer la ſédition que par la mort de deux ou trois des principaux mutins; mais Servilius, plus doux & plus populaire, croyoit qu'on devoit avoir quelqu'égard au miſérable état du peuple, & que les Romains étant menacés d'une guerre dangereuſe, il étoit à propos d'accorder quelque ſatisfaction à ceux qui avoient été opprimés, qui, ſans cela, ne donneroient pas leurs noms pour s'enrôler au ſervice de la république.

L'avis de Servilius prévalut: il procura un decret du ſénat en faveur des pauvres débiteurs, & les levées ſe firent. Mais on n'exécuta pas fidélement le décret; enſorte qu'après la campagne, le peuple recommença à ſe ſoulever avec plus de fureur que jamais, ſur-tout vers le tems de l'élection de nouveaux conſuls. Il refuſa de marcher contre l'ennemi; & les conſuls ayant voulu lui inſpirer de la crainte par un coup d'autorité, en faiſant ſaiſir quelques-uns des plus rebelles, le peuple les arracha des mains des licteurs. Le ſénat voyant l'autorité ſouveraine mépriſée, délibéra ſur le parti qu'il y avoit à prendre dans cette urgente néceſſité. Les ſentimens furent partagés, mais Appius les réunit, en propoſant de créer un dictateur.

Ce dictateur ne put pourtant mettre fin aux brouilleries, dont le réſultat fut, qu'on créeroit deux tribuns du peuple. Le fils d'Appius Claudius hérita de ſon pere, cette hauteur & cette fermeté qui l'avoient rendu odieux à la multitude. Les tribuns le citerent devant le peuple, comme l'ennemi déclaré de la liberté publique. Il parut au milieu de ſes accuſateurs, comme s'il avoit été leur juge. Il répondit aux chefs d'accuſation avec tant de force & d'éloquence, que le peuple étonné n'oſa le condamner. Enfin il finit volontairement ſa vie qu'il déſeſpéroit de pouvoir ſauver. Il avoit un fils qui fit apporter ſon corps dans la place, & ſe préſenta, ſuivant l'uſage, pour faire ſon oraiſon funebre. Les tribuns voulurent s'y oppoſer; mais le peuple, plus généreux que les vindicatifs tribuns, leva l'oppoſition, & entendit ſans peine, les louanges d'un ennemi qu'il ne craignoit plus, & qu'il n'avoit pu s'empêcher d'admirer pendant ſa vie. (*D. J.*)

REGILLUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans le Latium, ſelon Pline, *liv. XXXVIII. ch. ij.* Florus, *liv. I. ch. xj.* parle auſſi de ce lac, fameux par la victoire que remporta ſur ſes bords A. Poſthumius contre les Tarquins. Le nom moderne eſt *lago di S. Praſſede*.

RÉGIME, ſ. m. *terme de Grammaire*; ce mot vient du latin *regimen*, gouvernement: il eſt employé en Grammaire dans un ſens figuré, dont on peut voir le fondement à l'*article* GOUVERNER. Il s'agit ici d'en déterminer le ſens propre par rapport au langage grammatical. Quoiqu'on ait inſinué, à l'article que l'on vient de citer, qu'il falloit donner le nom de *complément* à ce que l'on appelle *régime*, il ne faut pourtant pas confondre ces deux termes comme ſynonymes: je vais déterminer la notion préciſe de l'un & de l'autre en deux articles ſéparés; & par-là je ſuppléerai l'*article* COMPLÉMENT, que M. du Marſais a omis en ſon lieu, quoiqu'il faſſe fréquemment uſage de ce terme.

Art. I. *Du complément*. On doit regarder comme *complément* d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la ſignification, de quelque maniere que ce puiſſe être. Or il y a deux ſortes de mots dont la ſignification peut être déterminée par des *complémens:* 1°. tous ceux qui ont une ſignification générale ſuſceptible de différens degrés; 2°. ceux qui ont une ſignification relative à un terme quelconque.

Les mots dont la ſignification générale eſt ſuſceptible de différens degrés, exigent néceſſairement un *complément*, dès qu'il faut aſſigner quelque degré déterminé: & tels ſont les noms appellatifs; les adjectifs & les adverbes qui, renfermant dans leur ſignification une idée de quantité, ſont ſuſceptibles en latin & en grec de ce que l'on appelle des degrés de comparaiſon ou de ſignification; & enfin tous les verbes dont l'idée individuelle peut auſſi recevoir ces différens degrés. Voici des exemples. *Livre* eſt un nom appellatif; la ſignification générale en eſt reſtrainte quand on dit, *un livre nouveau*, *le livre de Pierre* (liber Petri), *un livre de grammaire*, *un livre qui peut être utile;* & dans ces phraſes, *nouveau*, *de Pierre* (Petri), *de grammaire*, *qui peut être utile*, ſont autant de *complémens* du nom *livre*. *Savant* eſt un adjectif, la ſignification générale en eſt reſtrainte quand on dit, par exemple, qu'un homme eſt *peu ſavant*, qu'il eſt *fort ſavant*, qu'il eſt *plus ſavant que ſage*, qu'il eſt *moins ſavant qu'un autre*, qu'il eſt *auſſi ſavant aujourd'hui qu'il l'étoit il y a vingt ans*, qu'il eſt *ſavant en droit*, &c. dans toutes ces phraſes, les différens *complémens* de l'adjectif *ſavant* ſont *peu*,

fort,

fort, *plus que ſage*, *moins qu'un autre*, *auſſi aujourd'hui qu'il l'étoit il y a vingt ans*, *en droit*. C'eſt la même choſe, par exemple, du verbe, *aimer*; on *aime* ſimplement & ſans détermination de degré, on *aime peu*, on *aime beaucoup*, on *aime ardemment*, on *aime plus ſincérement*, on *aime en apparence*, on *aime avec une conſtance que rien ne peut altérer*; voilà autant de manieres de déterminer le degré de la ſignification du verbe *aimer*, & conſéquemment autant de *complémens* de ce verbe. L'adverbe *ſagement* peut recevoir auſſi divers *complémens*; on peut dire, *peu ſagement*, *fort ſagement*, *plus ſagement que jamais*, *auſſi ſagement qu'heureuſement*, *ſagement ſans affectation*, &c.

Les mots qui ont une ſignification relative, exigent de même un *complément*, dès qu'il faut déterminer l'idée générale de la relation par celle d'un terme conſéquent: & tels ſont pluſieurs noms appellatifs, pluſieurs adjectifs, quelques adverbes, tous les verbes actifs relatifs & quelques autres, & toutes les prépoſitions. Exemples de noms relatifs: *le fondateur de Rome*, *l'auteur des tropes*, *le pere de Cicéron*, *la mere des Graques*, *le frere de Romulus*, *le mari de Lucrece*, *&c.* dans tous ces exemples, le *complément* commence par *de*. Exemples d'adjectfs relatifs: *néceſſaire à la vie*, *digne de louange*, *facile à concevoir*, *&c.* Exemples de verbes relatifs: *aimer Dieu*, *craindre ſa juſtice*, *aller à la ville*, *revenir de l'armée*, *paſſer par le jardin*; *reſſembler à quelqu'un*, *ſe repentir de ſa faute*, *commencer à boire*, *deſirer d'être riche*, *&c.* quand on dit, *donner quelque choſe à quelqu'un*, *recevoir un préſent de ſon ami*, les verbes *donner* & *recevoir* ont chacun deux *complémens* qui tombent ſur l'idée de la relation qu'ils expriment. Exemples d'adverbes relatifs: *relativement à vos intérêts*, *indépendamment des circonſtances*, *quant à moi*, *pourvu que vous le vouliez*, *conformément à la nature*. Quant aux prépoſitions, il eſt de leur eſſence d'exiger un *complément*, qui eſt un nom, un pronom ou un infinitif; & il ſeroit inutile d'en accumuler ici des exemples. *Voyez* Préposition & Relatif, *art.* I.

„ Un nom ſubſtantif, dit M. du Marſais (*voyez* „ Construction;) ne peut déterminer que trois „ ſortes de mots: 1°. un autre nom (& dans le ſy- „ ſtème de l'auteur il faut entendre les adjectifs), „ 2°. un verbe, 3°. ou enfin une prépoſition „. Cette remarque paroît avoir été adoptée par M. l'abbé Fromant (*Suppl. page* 256.); & j'avoue qu'elle peut être vraie dans notre langue: car quoique nos adverbes admettent des *complémens*, il eſt pourtant néceſſaire d'obſerver que le *complément* immédiat de l'adverbe eſt chez nous une prépoſition, *conformément à*; ce qui ſuit eſt le *complément* de la prépoſition même; *conformément à la nature*. Il n'en eſt pas de même en latin, parce que la terminaiſon du *complément* y déſigne le rapport qui le lie au terme antécédent, & rend inutile la prépoſition, qui n'auroit pas d'autre effet: le nom peut donc y être, ſelon l'occurrence, le *complément* immédiat de l'adverbe, ainſi que je l'ai prouvé ailleurs ſur les phraſes *ubi terrarum*, *tunc temporis*, *convenienter naturæ*. *Voyez* Mot, *article II. n.* 2.

Un mot qui ſert de *complément* à un autre, peut lui-même en exiger un ſecond, qui, par la même raiſon, peut encore être ſuivi d'un troiſieme, auquel un quatrieme ſera pareillement ſubordonné, & ainſi de ſuite; de ſorte que chaque *complément* étant néceſſaire à la plénitude du ſens du mot qu'il modifie, les deux derniers conſtituent le *complément* total de l'antépénultieme; les trois derniers font la totalité du *complément* de celui qui précede l'antépénultieme; & ainſi de ſuite juſqu'au premier *complément*, qui ne remplit toute ſa deſtination, qu'autant qu'il eſt accompagné de tous ceux qui lui ſont ſubordonnés.

Par exemple, dans cette phraſe, *nous avons à vivre avec des hommes ſemblables à nous*: ce dernier *nous* eſt le *complément* de la prépoſition *à*; *à nous* eſt celui de l'adjectif *ſemblables*; *ſemblables à nous* eſt le *complément* total du nom appellatif *les hommes*; *les hommes ſemblables à nous*, c'eſt la totalité du *complément* de la prépoſition *de*; *de les* ou *des hommes ſemblables à nous*, eſt le *complément* total d'un nom appellatif ſous-entendu, par exemple, *la multitude* (*voy.* Préposition, *rem* 5); *la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt le *complément* de la prépoſition *avec*; *avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt celui de l'infinitif *vivre*; *vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, eſt la totalité du *complément* de la prépoſition *à*; *à vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt le *complément* total d'un nom appellatif ſous-entendu, qui doit exprimer l'objet du verbe *avons*, par exemple, *obligation*; ainſi *obligation à vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, eſt le *complément* total du verbe *avons*: ce verbe avec la totalité de ſon *complément* eſt l'attribut total dont le ſujet eſt *nous*.

Il ſuit de cette obſervation, qu'il peut y avoir *complément* incomplexe, & *complément* complexe. Le *complément* eſt *incomplexe*, quand il eſt exprimé par un ſeul mot, qui eſt ou un nom, ou un pronom, ou un adjectif, ou un infinitif, ou un adverbe; comme *avec ſoin*, *pour nous*, *raiſon favorable*, *ſans répondre*, *vivre honnêtement*. Le *complément* eſt *complexe*, quand il eſt exprimé par pluſieurs mots, dont le premier, ſelon l'ordre analytique, modifie immédiatement le mot *antécédent*, & eſt lui-même modifié par le ſuivant; comme *avec le ſoin requis*; *pour nous tous*; *raiſon favorable à ma cauſe*; *ſans répondre un mot*; *vivre fort honnêtement*.

Dans le *complément* complexe, il faut diſtinguer le mot qui y eſt le premier ſelon l'ordre analytique, & la totalité des mots qui font la complexité. Si le premier mot eſt un adjectif, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, on peut le regarder comme le *complément grammatical*; parce que c'eſt le ſeul qui ſoit aſſujetti par les lois de la ſyntaxe des langues qui admettent la déclinaiſon, à prendre telle ou telle forme en qualité de *complément*: ſi le premier mot eſt au contraire un adverbe ou une prépoſition, comme ces mots ſont indéclinables & ne changent pas de forme, on regardera ſeulement le premier mot comme *complément initial*, ſelon que le premier mot eſt un *complément* grammatical ou initial; le tout prend le nom de *complément logique*, ou de *complément total*.

Par exemple, dans cette phraſe, *avec les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature*; le mot *nature* eſt le *complément* grammatical de la prépoſition *de*: *cette nature* en eſt le *complément* logique: la prépoſition *de* eſt le *complément* initial du nom appellatif *les circoſtances*; & *de cette nature* en eſt le *complément* total: *les circoſtances*, voilà le *complément* grammatical de la prépoſition *dans*; & *les circonſtances de cette nature* en eſt le *complément* logique: *dans* eſt le *complément* initial du participe *requis*; & *dans les circonſtances de cette nature* en eſt le *complément* total: le participe *requis* eſt le *complément* grammatical du nom appellatif *les ſoins*; *requis dans les circonſtances de cette nature*, en eſt le *complément* logique: *les ſoins*, c'eſt le *complément* grammatical de la prépoſition *avec*; & *les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature*, en eſt le *complément* logique.

Ceux qui ſe contentent d'enviſager les choſes ſuperficiellement, ſeront choqués de ce détail qui leur paroîtra minutieux; mais mon expérience me met en état d'aſſurer qu'il eſt d'une néceſſité indiſpenſable pour tous les maîtres qui veulent conduire leurs éleves par des voies lumineuſes, & principalement pour ceux qui adopteroient la méthode d'introduction aux langues, que j'ai propoſée au *mot* Méthode. Si l'on veut examiner l'analyſe que j'y ai faite d'une phraſe de Cicéron, on y verra qu'il eſt néceſſaire non-ſeulement d'établir les diſtinctions que l'on a vues juſqu'ici, mais encore de caractériſer, par des dénominations différentes, les, différentes eſpeces de *complément* qui peuvent tomber ſur un même mot.

Un même mot, & ſpécialement le verbe, peut admettre autant de *complémens* différens, qu'il peut y avoir de manieres poſſibles de déterminer la ſignification du mot. Rien de plus propre à mettre en abrégé, ſous les yeux, toutes ces diverſes manieres, que le vers technique dont ſe ſervent les rhéteurs pour caractériſer les différentes circonſtances d'un fait.

Quis, *quid*, *ubi*, *quibus auxiliis*, *cur*, *quomodo quando*.

Le premier mot *quis*, eſt le ſeul qui ne marquera aucun *complément*, parce qu'il indique au contraire le ſujet; mais tous les autres déſignent autant de *complémens* différens.

Quid, déſigne le *complément* qui exprime l'objet ſur lequel tombe directement le rapport énoncé par le mot *completé*: tel eſt le *complément* de toute prépoſition, *à moi*, *chez nous*, *envers Dieu*, *contre la loi*, *pour dire*, &c. Tel eſt encore le *complément* immédiat de tout verbe actif relatif, *aimer la vertu*, *deſirer les richeſſes*, *bâtir une maiſon*, *teindre une étoffe*, &c.

Le rapport énoncé par pluſieurs verbes relatifs exige ſouvent deux termes, comme *donner un livre au public ;* ces deux *complémens* ſont également directs & néceſſaires, & il faut les diſtinguer: celui qui eſt immédiat & ſans prépoſition, peut s'appeller *complément objectif*, comme *un livre*: celui qui eſt amené par une prépoſition, c'eſt le *complément relatif*, comme *au public*.

Ubi déſigne le *complément* qui exprime une circonſtance de lieu: mais ce ſeul mot *ubi*, repréſente ici les quatre mots dont on ſe ſert communément pour indiquer ce qu'on nomme *les queſtions de lieu*, *ubi*, *unde*, *quà*, *quò ;* ce qui déſigne quatre ſortes de *complémens circonſtanciels de lieu*. Le premier eſt le *complément* circonſtanciel du lieu de la *ſcene*, c'eſt-à-dire, où l'événement ſe paſſe; comme *vivre à Paris*, *être au lit*, &c. Le ſecond eſt le *complément* circonſtanciel du lieu de départ, comme *venir de Rome*, *partir de ſa province*, &c. Le troiſieme eſt le *complément* circonſtanciel du lieu de *paſſage*, comme *paſſer par la Champagne*, *aller en Italie par mer*, &c. Le quatrieme eſt le ,*complément* circonſtanciel du lieu de *tendance*, comme *aller en Afrique*, *paſſer de Flandre en Alſace*, &c.

Quibus auxiliis ; ces mots déſignent le *complément* qui exprime l'inſtrument & les moyens de l'action énoncée par le mot *completé ;* comme *ſe conduire avec aſſez de précaution pour ne pas échouer ; frapper du bâton*, *de l'épée*, *obtenir un emploi par la protection d'un grand*, &c. On peut appeller ceci le *complément auxiliare*. On peut encore comprendre ſous cet aſpect le *complément* qui exprime la matiere dont une choſe eſt faite, & que l'on peut appeller le *complément matériel ;* comme *une ſtatue d'or*, *une fortune cimentée du ſang des malheureux*.

Cur, déſigne en général tout *complément* qui énonce une cauſe ſoit efficiente, ſoit finale: on le nomme *complément circonſtanciel de cauſe ;* s'il s'agit de la cauſe efficiente, ou même d'une cauſe occaſionnelle; ainſi quand on dit, *un tableau peint par Rubens*, il y a un *complément circonſtanciel de cauſe ;* c'eſt la même choſe quand on dit, *il a manqué le ſuccès pour avoir négligé les moyens*. S'il s'agit d'une cauſe finale on dit un *complément circonſtanciel de fin*, comme *Dieu nous a créés pour ſa gloire ; s'occuper afin d'éviter l'ennui*.

Quomodo, déſigne le *complément* qui exprime une maniere particuliere d'être qu'il faut ajouter à l'idée principale du mot *completé :* communément cette expreſſion eſt un adverbe de maniere, ſimple ou modifié, ou bien une phraſe adverbiale commençant par une prépoſition; comme *vivre honnêtement*, *vivre conformément aux lois*, *parler avec facilité*. On peut donner à ce *complément* le nom de *modificatif*.

Quando, déſigne le *complément* qui exprime une circonſtance de tems. Or une circoſtance de tems peut être déterminée, ou par une époque, qui eſt un point fixe dans la ſuite continue du tems, ou par une durée dont on peut aſſigner le commencement & la fin. La premiere détermination répond à la queſtion *quando*, (*quand*), & l'on peut appeller la phraſe qui l'exprime, *complément* circonſtanciel de *date* ; comme *il mourut hier ; nous finirons l'année prochaine ; Jéſus naquit ſous le regne d'Auguſte*. La ſeconde détermination répond à la queſtion, *quandiu*, (pendant combien de tems); & l'on peut donner à la phraſe qui l'exprime le nom de *complément* circonſtanciel de *durée*, comme *il a vécu trente trois ans ; cet habit durera long-tems*.

Il ne faut pas douter qu'une métaphyſique pointilleuſe ne trouvât encore d'autres *complémens*, qu'elle déſigneroit par d'autres dénominations: mais on peut les réduire à-peu-près tous aux chefs généraux que je viens d'indiquer; & peut-être n'en ai-je que trop aſſigné pour bien des gens, ennemis naturels des détails raiſonnés. C'eſt pourtant une néceſſité indiſpenſable de diſtinguer ces différentes ſortes de *complémens*, afin d'entendre plus nettement les lois que la ſyntaxe peut impoſer à chaque eſpece, & l'ordre que la conſtruction peut leur aſſigner.

Par rapport à ce dernier point, je veux dire l'ordre que doivent garder entre eux les différens *complémens* d'un même mot, la Grammaire générale établit une regle, dont l'uſage ne s'écarte que peu ou point dans les langues particulieres, pour peu qu'elles faſſent cas de la clarté de l'énonciation. La voici.

De pluſieurs *complémens* qui tombent ſur le même mot, il faut mettre le plus court le premier après le mot *completé*; enſuite le plus court de ceux qui reſtent, & ainſi de ſuite juſqu'au plus long de tous qui doit être le dernier. Exemple: *Carthage*, *qui faiſoit la guerre avec ſon opulence contre la pauvreté romaine*, *avoit par cela même du déſavantage*. (Conſid. ſur la grand. & la décad. des Rom. *chap. iv.*) Dans cette propoſition complexe, le verbe principal *avoit*, eſt ſuivi de deux *complémens*; le premier eſt un *complément* circonſtanciel de cauſe, *par cela même*, lequel a plus de briéveté que le *complément* objectif *du déſavantage*, qui en conſéquence eſt placé le dernier: dans la propoſition incidente, qui fait partie du ſujet principal, le verbe *faiſoit* a 1°. un *complément* objectif, *la guerre*; 2°. un *complément* auxiliaire qui eſt plus long, *avec ſon opulence*; 3°. enfin, un *complément* relatif qui eſt le plus long de tous, *contre la pauvreté romaine*.

La raiſon de cette regle, eſt que dans l'ordre analytique, qui eſt le ſeul qu'enviſage la Grammaire générale, & qui eſt à-peu-près la bouſſolle des uſages particuliers des langues analogues, la relation d'un *complément* au mot qu'il complete eſt d'autant plus ſenſible, que les deux termes ſont plus rapprochés, & ſurtout dans les langues où la diverſité des terminaiſons ne peut caractériſer celle des fonctions des mots. Or il eſt conſtant que la phraſe a d'autant plus de netteté, que le rapport mutuel de ſes parties eſt plus marqué; ainſi il importe à la netteté de l'expreſſion, *cujus ſumma laus perſpicuitas*, de n'éloigner d'un mot, que le moins qu'il eſt poſſible, ce qui lui ſert de *complément*. Cependant quand pluſieurs *complémens* concourent à la détermination d'un même terme, ils ne peuvent pas tous le ſuivre immédiatement; & il ne reſte plus qu'à en rapprocher le plus qu'il eſt poſſible celui qu'on eſt forcé d'en tenir éloigné: c'eſt ce que l'on fait en mettant d'abord le premier celui qui a le plus de briéveté, & réſervant pour la fin celui qui a le plus d'étendue.

Si chacun des *complémens* qui concourent à la détermination d'un même terme à une certaine étendue, il peut encore arriver que le dernier ſe trouve aſſez éloigné du centre commun pour n'y avoir plus une relation auſſi marquée qu'il importe à la clarté de la phraſe. Dans ce cas l'analyſe même autoriſe une ſorte d'hyperbate, qui, loin de nuire à la clarté de l'énonciation, ſert au contraire à l'augmenter, en fortifiant les traits des rapports mutuels des parties de la phraſe: il conſiſte à placer avant le mot *completé* l'un de ſes *complémens*; ce n'eſt ni l'objet, ni le relatif; c'eſt communément un *complément* auxiliaire, ou modificatif, ou de cauſe, ou de fin, ou de tems, ou de lieu. Ainſi, dans l'exemple déja cité, M. de Monteſquieu auroit pu dire, en tranſpoſant le *complément* auxiliaire de la propoſition incidente, *Carthage*, *qui*, AVEC SON OPULENCE, *faiſoit la guerre contre la pauvreté romaine ;* & la phraſe n'auroit été ni moins claire, ni beaucoup moins harmonieuſe: peut-être auroit-elle perdu quelque choſe de ſon énergie, par la ſéparation des termes oppoſés *ſon opulence* & *la pauvreté romaine ;* & c'eſt probablement ce qui aſſure la préférence au tour adopté par l'auteur, car les grands écrivains, ſans rechercher les antitheſes, ne négligent pas celles qui ſortent de leur ſujet, & encore moins celles qui ſont à leur ſujet.

Il arrive quelquefois que l'on voile la lettre de cette loi pour en conſerver l'eſprit; & dans ce cas, l'exception devient une nouvelle preuve de la néceſſité de la regle. Ainſi, au lieu de dire, *l'Evangile inſpire une piété qui n'a rien de ſuſpect*, *aux perſonnes qui veulent être ſincerement à Dieu ;* il faut dire, *l'Evangile inſpire aux perſonnes qui veulent être ſincerement à Dieu*, *une piété qui n'a rien de ſuſpect :* „ & cela, dit le P. Buffier, *n.* 774. afin d'éviter l'équivoque qui pourroit ſe trouver dans le mot *aux perſonnes*; car on ne verroit point ſi ce mot eſt *régi* par le verbe *inſpire*, ou par l'adjectif *ſuſpect*. „ „ L'arrangement des mots ne conſiſte pas ſeulement, „ dit Th. Corneille (*Not.* ſur la *rem.* 454. de Vaugelas), à les placer d'une maniere qui flatte l'oreille, mais à ne laiſſer aucune équivoque dans le „ diſcours. Dans ces exemples, *je ferai avec une ponctualité dont vous aurez lieu d'être ſatisfait*, „ *toutes les choſes qui ſont de mon miniſtere*, il n'y „ a point d'équivoque, mais l'oreille n'eſt pas contente de l'arrangement des mots: il faut écrire, *je* „ *ferai toutes les choſes qui ſont de mon miniſtere*, „ *avec une ponctualité dont vous aurez lieu d'être ſatisfait*. „

M. Corneille ne ſemble faire de cet arrangement qu'une affaire d'oreille; mais il faut remonter plus haut pour trouver le vice du premier arrangement de l'exemple propoſé: il n'y a point d'équivoque, j'en conviens, parce qu'il ne s'y préſente pas deux ſens dont le choix ſoit incertain; mais il y a obſcurité, parce que le véritable ſens ne s'y montre pas avec aſſez de netteté, à cauſe du trop grand éloignement où ſe trouve le *complément* objectif.

Tel eſt le principe général par lequel il faut juger de la conſtruction de tant de phraſes citées par nos Grammairiens: les *complémens* doivent être d'autant plus près du mot *completé*, qu'ils ont moins d'étendue; & comme cette loi eſt dictée par l'intérêt de la clarté, dès que l'obſervation rigoureuſe de la loi y eſt contraire, c'eſt une autre loi d'y déroger.

En vertu de la premiere loi, il faut dire, *employons aux affaires de notre ſalut toute cette vaine curioſité qui ſe répand au-dehors*, ſelon la correction indiquée par le P. Bouhours (*rem. nouv. tom. I. p.* 219.); & il faut dire pareillement, *qu'ils placent dans leurs cartes, tout ce qu'ils entendent dire*, & non pas *qu'ils placent tout ce qu'ils entendent dire, dans leurs cartes*.

En vertu de la ſeconde loi, il faut dire avec le P. Bouhours, *ibid.* & avec Th. Corneille (*loc. cit.*): *il ſe perſuada qu'en attaquant la ville par divers endroits, il répareroit la perte qu'il venoit de faire;* & non pas, *il ſe perſuada qu'il répareroit la perte qu'il venoit de faire, en attaquant la ville par divers endroits;* quoique ce ſecond arrangement ne ſoit pas contraire à la lettre de la premiere regle.

Cette regle au reſte ne s'eſt entendue juſqu'ici que de l'ordre des *complémens* différens d'un même mot; mais elle doit s'entendre auſſi des parties intégrantes d'un même *complément*, réunies par quelque conjonction: les parties les plus courtes doivent être les premieres, & les plus longues; être les dernieres, préciſément pour la même raiſon de netteté. Ainſi pour employer les exemples du P. Buffier (*n.* 771.) on diroit, *Dieu agit avec juſtice & par des voies ineffables*, en mettant à la tête la plus courte partie du *complément* modificatif: mais ſi cette même partie devenoit plus longue par quelque addition, elle ſe placeroit la derniere, & l'on diroit, *Dieu agit par des voies ineffables, & avec une juſtice que nous devons adorer en tremblant*.

C'eſt cette regle ainſi entendue, & non aucune des raiſons alléguées par Vaugelas (34. *rem. nouv.* à la fin du *tom. II.*) qui démontre le vice de cette phraſe: *je fermerai la bouche à ceux qui le blâment, quand je leur aurai montré que ſa façon d'écrire eſt excellente, quoiqu'elle s'éloigne un peu de celle de nos anciens poëtes qu'ils louent, plutôt par un dégoût des choſes préſentes que par les ſentimens d'une véritable eſtime, & QU'IL MERITE LE NOM DE POETE*. Cette derniere partie intégrante de la totalité du *complément* objectif eſt déplacé, parce qu'elle eſt la plus courte, & pourtant la derniere; la relation du verbe *montrer* à ce complément n'eſt plus aſſez ſenſible: il falloit dire, *quand je leur aurai montré QU'IL MERITE LE NOM DE POETE, & que ſa façon d'écrire eſt excellente, quoiqu'elle s'éloigne*, &c.

Il n'y a peut-être pas une regle de ſyntaxe plus importante, ſurtout pour la langue françoiſe, que celle qui vient d'être expoſée & développée dans un détail que je ne me ſerois pas permis ſans cette conſidération; elle eſt, à mon gré, le principe fondamental, & peut-être le principe unique, qui conſtitue véritablement le nombre & l'harmonie dans notre langue. Cependant, de tous nos Grammairiens, je ne vois que le P. Buffier qui l'ait apperçue, & il ne l'a pas même vue dans toute ſon étendue. Mais je ſuis fort ſurpris que M. Reſtaut, qui cite la grammaire de ce ſavant jéſuite, comme l'une des bonnes ſources où il a puiſé ſes *principes généraux & raiſonnés*, n'y ait pas apperçu un principe, qui y eſt d'ailleurs tres-bien raiſonné & démontré, & qui eſt en ſoi très-lumineux, très-fécond, & d'un uſage très-étendu. Je ſuis encore bien plus étonné qu'il ait échapé aux regards philoſophiques de M. l'abbé Fromant, qui n'en dit pas un mot dans le chapitre de ſon *ſupplément* où il parle *de la ſyntaxe, de la conſtruction, & de l'inverſion*. Je m'eſtimerois trop heureux, ſi ma remarque déterminoit nos Grammairiens à en faire uſage: ce ſeroit poſer l'un des principaux fondemens du ſtyle grammatical, & le principe le plus oppoſé au phébus & au galimathias. Mais il faut y ajouter quelques autres regles qui concernent encore l'arrangement des *complémens*.

Si les divers *complémens* d'un même mot, ou les différentes parties d'un même *complément*, ont à-peu-près la même étendue; ce n'eſt plus l'affaire du compas d'en décider l'arrangement, c'eſt un point qui reſſortit au tribunal de la Logique: elle prononce qu'on doit alors placer le plus près du mot *completé*, celui des *complémens* auquel il a un rapport plus néceſſaire. Or le rapport au *complément* modificatif eſt le plus néceſſaire de tous, puis celui au *complément* objectif, enſuite la relation au *complément* relatif; & les autres ſont à-peu-près à un degré égal d'importance: ainſi, il faut dire, *l'Evangile inſpire inſenſiblement* 2. *la piété* 3. *aux fidèles*, en mettant d'abord le *complément* modificatif, puis le *complément* objectif, & enfin le *complément* relatif.

Ajoutons encore une autre remarque non moins importante à celles qui précedent: c'eſt qu'il ne faut jamais rompre l'unité d'un *complément* total, pour jetter entre ſes parties un autre *complément* du même mot. La raiſon de cette regle eſt évidente: la parole doit être une image fidele de la penſée; & il faudroit, s'il étoit poſſible, exprimer chaque penſée, ou du moins chaque idée, par un ſeul mot, afin d'en peindre mieux l'indiviſibilité; mais comme il n'eſt pas toujours poſſible de réduire l'expreſſion à cette ſimplicité, il eſt du-moins néceſſaire de rendre inſéparables les parties d'une image dont l'objet original eſt indiviſible, afin que l'image ne ſoit point en contradiction avec l'original, & qu'il y ait harmonie entre les mots & les idées.

C'eſt dans la violation de cette regle, que conſiſte le défaut de quelques phraſes cenſurées juſtement par Th. Corneille (*not.* ſur la *rem.* 454. de Vaugelas): par exemple, *on leur peut conter quelque hiſtoire remarquable, ſur les principales villes, qui y attache la mémoire*; il eſt évident que l'antécédant de *qui* c'eſt *quelque hiſtoire remarquable*, & que cet antécédant, avec la propoſition incidente *qui y attache la mémoire*, exprime une idée totale qui eſt le *complément* objectif du verbe *conter:* l'unité eſt donc rompue par l'arrangement de cette phraſe, & il falloit dire, *on peut leur conter, ſur les principales villes, quelque hiſtoire remarquable qui y attache la mémoire*.

C'eſt le même défaut dans cette autre phraſe; *il y a un air de vanité & d'affectation, dans Pline le jeune, qui gâte ſes lettres:* l'unité eſt encore rompue, & il falloit dire; *il y a dans Pline le jeune, un air de vanité & d'affectation qui gâte ſes lettres:* l'eſprit a tant de droit de s'attendre à trouver cette unité d'image dans la parole, qu'en conſéquence du premier arrangement il ſe porte à croire que l'on veut faire entendre que c'eſt Pline lui-même qui gâte ſes lettres; il n'en eſt empêché que par l'abſurdité de l'idée, & il lui en coûte un effort déſagreable pour démêler le vrai ſens de la phraſe.

Je trouve une faute de cette eſpece dans la Bruyere (*caract. de ce ſiecle, ch. j.*): *Il y a*, dit-il, *des endroits dans l'opéra qui laiſſent en deſirer d'autres*; il devoit dire, *il y a dans l'opéra des endroits qui en laiſſent deſirer d'autres*. J'en fais la remarque, parce que la Bruyere eſt un écrivain qui peut faire autorité, & qu'il eſt utile de montrer que les grands hommes ſont pourtant des hommes. Ce n'eſt pas un petit nombre de fautes échapées à la fragilité humaine, qui peuvent faire tort à leur réputation; au lieu que ce petit nombre de mauvais exemples pourroit induire en erreur la foule des hommes ſubalternes, qui ne ſavent écrire que par imitation, & qui ne remontent pas aux principes. Voici l'avis que leur donne Vaugelas, l'un de nos plus grands maîtres, (*rem.* 454.) „ L'arrangement des mots eſt un des plus grands „ ſecrets du ſtyle. Qui n'a point cela, ne peut pas „ dire qu'il ſache écrire. Il a beau employer de bel- „ les phraſes & de beaux mots; étant mal placés, ils „ ne ſauroient avoir ni beauté, ni grace; outre qu' „ ils embarraſſent l'expreſſion, & lui ôtent la clarté „ qui eſt le principal: *Tantum ſeries juncturaque pollet*. „

Avant que d'entamer ce que j'ai à dire ſur le *régime*, je crois qu'il eſt bon de remarquer, que les regles que je viens d'aſſigner ſur l'arrangement de divers *complémens*, ne peuvent concerner que l'ordre analytique qu'il faut ſuivre quand on fait la conſtruction d'une phraſe, ou l'ordre uſuel des langues analogues comme la nôtre. Car pour les langues tranſpoſitives, où la terminaiſon des mots ſert à caractériſer

riſer l'eſpece de rapport auquel ils ſont employés, la néceſſité de marquer ce rapport par la place des mots n'exiſte plus au même degré.

Art. II. Du Regime. Les grammaires des langues modernes ſe ſont formées d'après celle du latin, dont la religion a perpétué l'étude dans toute l'Europe; & c'eſt dans cette ſource qu'il faut aller puiſer la notion des termes techniques que nous avons pris à notre ſervice, aſſez ſouvent ſans les bien entendre, & ſans en avoir beſoin. Or il paroît, par l'examen exact des différentes phraſes où les Grammairiens latins parlent de *régime*, qu'ils entendent, par ce terme, la forme particuliere que doit prendre un complément grammatical d'un mot, en conſéquence du rapport particulier ſous lequel il eſt alors enviſagé. Ainſi le *régime* du verbe actif relatif eſt, dit-on, l'accuſatif, parce-qu'en latin le nom ou le pronom qui en eſt le complément objectif grammatical doit être à l'accuſatif; l'accuſatif eſt le cas deſtiné par l'uſage de la langue latine, à marquer que le nom ou le pronom qui en eſt revêtu, eſt le terme objectif de l'action énoncée par le verbe actif relatif. Pareillement quand on dit *liber Petri*, le nom *Petri* eſt au génitif, parce qu'il exprime le terme conſéquent du rapport dont *liber* eſt le terme antécédent, & que le *régime* d'un nom appellatif que l'on détermine par un rapport quelconque à un autre nom, eſt en latin le génitif. *Voyez* Génitif.

Conſidérés en eux-mêmes, & indépendamment de toute phraſe, les mots ſont des ſignes d'idées totales; & ſous cet aſpect ils ſont tous intrinſéquement & eſſentiellement ſemblables les uns aux autres; ils different enſuite à raiſon de la différence des idées ſpécifiques qui conſtituent les diverſes ſortes de mots, *&c.* Mais un mot conſidéré ſeul peut montrer l'idée dont il eſt le ſigne, tantôt ſous un aſpect & tantôt ſous un autre; cet aſpect particulier une fois fixé, il ne faut plus délibérer ſur la forme du mot; en vertu de la ſyntaxe uſuelle de la langue il doit prendre telle terminaiſon: que l'aſpect vienne à changer, la même idée principale ſera conſervée, mais la forme extérieure du mot doit changer auſſi, & la ſyntaxe lui aſſigne telle autre terminaiſon. C'eſt un domeſtique, toujours le même homme, qui, en changeant de ſervice, change de livrée.

Il y a, par exemple, un nom latin qui exprime l'idée de l'Être ſuprême; quel eſt-il, ſi on le dépouille de toutes les fonctions dont il peut être chargé dans la phraſe? Il n'exiſte en cette langue aucun mot conſidéré dans cet état d'abſtraction, parce que ſes mots ayant été faits pour la phraſe, ne ſont connus que ſous quelqu'une des terminaiſons qui les y attachent. Ainſi, le nom qui exprime l'idée de l'Etre ſuprème, s'il ſe préſente comme ſujet de la propoſition, c'eſt *Deus*; comme quand on dit, *mundum creavit* Devs: s'il eſt le terme objectif de l'action énoncée par un verbe actif relatif, ou le terme conſéquent du rapport abſtrait énoncé par certaines prépoſitions, c'eſt *Deum*; comme dans cette phraſe, *Devm time & fac quod vis*, ou dans celle-ci, *elevabis ad Devm faciem tuam* (*Job.* 22. 26.): ſi ce nom eſt le terme conſéquent d'un rapport ſous lequel on enviſage un nom appellatif pour en déterminer la ſignification, ſans pourtant exprimer ce rapport par aucune prépoſition, c'eſt *Dei*; comme dans *nomen* Dei, *&c.* Voilà l'effet du *régime*; c'eſt de déterminer les différentes terminaiſons d'un mot qui exprime une certaine idée principale, ſelon la diverſité des fonctions dont ce mot eſt chargé dans la phraſe, à raiſon de la diverſité des points de vue ſous leſquels on peut enviſager l'idée principale dont l'uſage l'a rendu le ſigne.

Il faut remarquer que les Grammairiens n'ont pas coutume de regarder comme un effet du *régime* la détermination du genre, du nombre & du cas d'un adjectif rapporté à un nom: c'eſt un effet de la concordance, qui eſt fondée ſur le principe de l'identité du ſujet énoncé par le nom & par l'adjectif. *Voyez* Concordance & Identité. Au contraire la détermination des terminaiſons par les lois du *régime* ſuppoſe diverſité entre les mots *régiſſant* & le mot *régi*, ou plutôt entre les idées énoncées par ces mots; comme on peut le voir dans ces exemples, *amo Deum, ex Deo, ſapientia Dei, &c.* c'eſt qu'il ne peut y avoir de rapport qu'entre des choſes différentes, & que tout *régime* caractériſe eſſentiellement le terme conſéquent d'un rapport; ainſi le *régime* eſt fondé ſur le principe de la diverſité des idées miſes en rapport, & des termes rapprochés dont l'un détermine l'autre en vertu de ce rapport. *Voyez* Détermination.

Il ſuit de-là qu'à prendre le mot *régime* dans le ſens généralement adopté, il n'auroit jamais dû être employé, par rapport aux noms & aux pronoms, dans les grammaires particulieres des langues analogues qui ne déclinent point, comme le françois, l'italien, l'eſpagnol, *&c.* car le *régime* eſt dans ce ſens la forme particuliere que doit prendre un complément grammatical d'un mot en conſéquence du rapport particulier ſous lequel il eſt alors enviſagé: or dans les langues qui ne déclinent point, les mots paroiſſent conſtamment ſous la même forme, & conſéquemment il n'y a point proprement de *régime*.

Ce n'eſt pas que les noms & les pronoms ne varient leurs formes relativement aux nombres, mais les formes numériques ne ſont point celles qui ſont ſoumiſes aux lois du *régime*; elles ſont toujours déterminées par le beſoin intrinſéque d'exprimer telle ou telle quotité d'individus: le *régime* ne diſpoſe que des cas.

Les Grammairiens attachés par l'habitude, ſouvent plus puiſſante que la raiſon, au langage qu'ils ont reçu de main en main, ne manqueront pas d'inſiſter en faveur du *régime* qu'ils voudront maintenir dans notre grammaire, ſous prétexte que l'uſage de notre langue fixe du-moins la place de chaque complément; & voilà, diſent-ils, en quoi conſiſte chez nous l'influence du *régime*. Mais qu'ils prennent garde que la diſpoſition des complémens eſt une affaire de conſtruction, que la détermination du *régime* eſt une affaire de ſyntaxe, & que, comme l'a très-ſagement obſervé M. du Marſais au *mot* Construction, on ne doit pas confondre la conſtruction avec la ſyntaxe. „ Cicéron, dit- „ il, a dit ſelon trois combinaiſons différentes, *acce-* „ *pi litteras tuas, tuas accepi litteras*, & *litteras* „ *accepi tuas:* il y a là trois conſtructions, puiſqu'il „ y a trois différens arrangemens de mots; cependant „ il n'y a qu'une ſyntaxe, car dans chacune de ces „ conſtructions il y a les mêmes ſignes des rapports „ que les mots ont entre eux „. C'eſt-à-dire que le *régime* eſt toujours le même dans chacune de ces trois phraſes, quoique la conſtruction y ſoit différente.

Si par rapport à notre langue on perſiſtoit à vouloir regarder comme *régime*, la place qui eſt aſſignée à chacun des complémens d'un même mot, à raiſon de leur étendue reſpective; il faudroit donc convenir que le même complément eſt ſujet à différens *régimes*, ſelon les différens degrés d'étendue qu'il peut avoir relativement aux autres complémens du même mot; mais ſous prétexte de conſerver le langage des Grammairiens, ce ſeroit en effet l'anéantir, puiſque ce ſeroit l'entendre dans un ſens abſolument inconnu juſqu'ici, & oppoſé d'ailleurs à la ſignification naturelle des mots.

Ces obſervations ſappent par le fondement la doctrine de M. l'abbé Girard concernant le *régime, tome I. diſc. iij. pag.* 87. Il conſiſte, ſelon lui, dans des rapports de dépendance ſoumis aux regles pour la conſtruction de la phraſe. „ Ce n'eſt autre choſe, dit- „ il, que le concours des mots pour les expreſſions „ d'un ſens ou d'une penſée. Dans ce concours de „ mots il y en a qui tiennent le haut bout; ils en ré- „ giſſent d'autres, c'eſt-à-dire qu'ils les aſſujettiſſent „ à certaines lois: il y en a qui ſe préſentent d'un air „ ſoumis; ils ſont *régis* ou tenus de ſe conformer à „ l'état & aux lois des autres; & il y en a qui ſans „ être aſſujettis ni aſſujettir d'autres, n'ont de lois à „ obſerver que celle de la place dans l'arrangement „ général. Ce qui fait que quoique tous les mots de „ la phraſe ſoient en *régime*, concourant tous à l'ex- „ preſſion du ſens, ils ne le ſont pas néanmoins de „ la même maniere, les uns étant en régime domi- „ nant, les autres en *régime* aſſujetti, & des troiſie- „ mes en *régime* libre, ſelon la fonction qu'ils y font „.

Une premiere erreur de ce grammairien, conſiſte en ce qu'il rapporte le *régime* à la conſtruction de la phraſe; au-lieu qu'il eſt évident, par ce qui précede, qu'il eſt du diſtrict de la ſyntaxe, & qu'il demeure conſtamment le même malgré tous les changemens de conſtruction. D'ailleurs le *régime* conſiſte dans la détermination des formes des complémens grammaticaux conſidérés comme termes de certains rapports, & il ne conſiſte pas dans les rapports mêmes, comme le prétend M. l'abbé Girard.

Une ſeconde erreur, c'eſt que cet académicien, d'ailleurs habile & profond, ébloui par l'afféterie même de ſon ſtyle, eſt tombé dans une contradiction évidente; car comment peut-il ſe faire que le *régime* conſiſte, comme il le dit, dans des rapports de dépendance, & qu'il y ait cependant des mots qui ſoient en

ré-

régime libre? Dépendance & liberté ſont des attributs incompatibles, & cette contradiction, ne fût-elle que dans les termes & non entre les idées, c'eſt aſſurément un vice impardonnable dans le ſtyle didactique, où la netteté & la clarté doivent être portées juſqu'au ſcrupule.

J'ajoute que l'idée d'un *régime* libre, à prendre la choſe dans le ſens même de l'auteur, eſt une idée abſolument fauſſe, parce que rien n'eſt indépendant dans une phraſe, à moins qu'il n'y ait périſſologie, *voyez* Pléonasme. Vérifions ceci ſur la période même dont M. Girard ſe ſert pour faire reconnoître toutes les parties de la phraſe: *Monſieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage ſolide ſur la fortune; cependant, choſe étrange! nous donnons toujours la préférence à celle-ci*.

Cette période eſt compoſée de deux phraſes, dit l'auteur, dans chacune deſquelles ſe trouvent les ſept membres qu'il diſtingue. Je ne m'attacherai ici qu'à celui qu'il appelle *adjonctif*; & qu'il prétend être en *régime* libre; c'eſt *monſieur* dans la premiere partie de la période, & *choſe étrange* dans le ſecond. Toute propoſition a deux parties, le ſujet & l'attribut (*voyez* Proposition) & j'avoue que *monſieur* n'appartient ni au ſujet ni à l'attribut de la premiere propoſition, *quoique le mérite ait ordinairement un avantage ſolide ſur la fortune*; par conſéquent ce mot eſt libre de toute dépendance à cet égard; mais de-là même il n'eſt ni ne peut être en *régime* dans cette propoſition. Cependant ſi l'on avoit à exprimer la même penſée en une langue tranſpoſitive; par exemple, en latin, il ne ſeroit pas libre de traduire *monſieur* par tel cas que l'on voudroit de *dominus*; il faudroit indiſpenſablement employer le vocatif *domine*, qui eſt proprement le nominatif de la ſeconde perſonne, (*voyez* Vocatif); ce qui prouve, ce me ſemble, que *domine* ſeroit enviſagé comme ſujet d'un verbe à la ſeconde perſonne, par exemple *audi* ou *eſto attentus*, parce que dans les langues, comme par-tout ailleurs, rien ne ſe fait ſans cauſe: il doit donc en être de même en françois, où il faut entendre *monſieur écoutez* ou *ſoyez attentif*; parce que l'analyſe, qui eſt le lien unique de la communication de toutes les langues, eſt la même dans tous les idiomes, & y opere les mêmes effets: ainſi *monſieur* eſt en françois dans une dépendance réelle, mais c'eſt à l'égard d'un verbe ſous-entendu dont il eſt le ſujet.

Choſe étrange, dans la ſeconde propoſition, eſt auſſi en dépendance, non par rapport à la propoſition énoncée *nous donnons toujours la préférence à celle-ci*, mais par rapport à une autre dont le reſte eſt ſupprimé; en voici la preuve. En traduiſant cette période en latin, il ne nous ſera pas libre de rendre à notre gré les deux mots *choſe étrange*; nous ne pourrons opter qu'entre le nominatif & l'accuſatif; & ce reſte de liberté ne vient pas de ce que ces mots ſont en *régime* libre ou dans l'indépendance, car les ſix cas alors devroient être également indifférens; cela vient de ce qu'on peut enviſager la dépendance néceſſaire de ces deux mots ſous l'un ou ſous l'autre des deux aſpects déſignés par les deux cas. Si l'on dit *res miranda* au nominatif, c'eſt que l'on ſuppoſe dans la plénitude analytique, *hæc res eſt miranda*: ſi l'on préfere l'accuſatif *rem mirandam*, c'eſt que l'on enviſage la propoſition pleine *dico rem mirandam*, ou même en rappellant le ſecond adjonctif au premier, *domine audi rem mirandam*. L'application eſt aiſée à faire à la phraſe françoiſe, le détail en ſeroit ici ſuperflu; je viens à la concluſion. L'abbé Girard n'avoit pas aſſez approfondi l'analyſe grammaticale ou logique du langage, & ſans autre examen il avoit jugé indépendant ce dont il ne retrouvoit pas le corelatif dans les parties exprimées de la phraſe. D'autre part, ces mots mêmes indépendans, il vouloit qu'ils fuſſent en *régime*, parce qu'il avoit fauſſement attaché à ce mot une idée de relation à la conſtruction, quoiqu'il n'ignorât pas ſans doute qu'en latin & en grec le *régime* eſt relatif à la ſyntaxe; mais il avoit proſcrit de notre grammaire la doctrine ridicule des cas: il ne pouvoit donc plus admettre le *régime* dans le même ſens que le faiſoient avant lui la foule des grammatiſtes; & malgré ſes déclarations réitérées de ne conſulter que l'uſage de notre langue, & de parler le langage propre de notre grammaire, ſans égard pour la grammaire latine, trop ſervilement copiée juſqu'à lui, il n'avoit pu abandonner entierement le mot de *régime: inde mali labes*.

Je n'entrerai pas ici dans le détail énorme des mépriſes où ſont tombés les rudimentaires & les méthodiſtes ſur les prétendus *régimes* de quelques noms, de pluſieurs adjectifs, de quantité de verbes, *&c*. Ce détail ne ſauroit convenir à l'Encyclopédie; mais on trouvera pourtant ſur cela même quantité de bonnes obſervations dans pluſieurs articles de cet ouvrage. *Voy*. Accusatif, Datif, Génitif, Ablatif, Construction, Inversion, Méthode, Proposition, Préposition, *&c*.

Chaque cas a une deſtination marquée & unique, ſi ce n'eſt peut-être l'accuſatif, qui eſt deſtiné à être le *régime* objectif d'un verbe ou d'une prépoſition: toute la doctrine du *régime* latin ſe réduit là; ſi les mots énoncés ne ſuffiſent pas pour rendre raiſon des cas d'après ces vues générales, l'ellipſe doit fournir ceux qui manquent. *Pœnitet me peccati*, il faut ſuppléer *memoria* qui eſt le ſujet de *pœnitet*, & le mot completé par *peccati*, qui en eſt régi. *Doceo pueros grammaticam*, il faut ſuppléer *circa* avant *grammaticam*, parce que cet accuſatif ne peut être que le *régime* d'une prépoſition, puiſque le *régime* objectif de *doceo* eſt l'accuſatif *pueros*. *Ferire enſe*, l'ablatif *enſe* n'eſt point le *régime* du verbe *ferire*, il l'eſt de la prépoſition ſous-entendue *cum*. Dans *labrorum tenus*, le génitif *labrorum* n'eſt point *régime* de *tenus* qui gouverne l'ablatif; il l'eſt du nom ſous-entendu *regione*. Il en eſt de même dans mille autres cas, qui ne ſont & ne pouvent être entendus que par des grammairiens véritablement logiciens & philoſophes. (*E. R. M. B.*)

Regime, ſ. m. (*Médec. Hygiene & Thérap.*) διάταξις, *diæta*, *regimen*, *victus ordinatio*. C'eſt la pratique qu'on doit ſuivre pour uſer avec ordre & d'une maniere réglée, des choſes dites dans les écoles *non-naturelles;* c'eſt-à-dire de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie animale, & de ce qui en eſt inſéparable, tant en ſanté qu'en maladie. *Voyez* Non-naturelles, *choſes*.

Cette pratique a donc pour objet de rendre convenable, de faire ſervir à la conſervation de la ſanté l'uſage de ces choſes; de ſubſtituer cet uſage réglé à l'abus de ces choſes qui pourroit cauſer ou qui a cauſé le dérangement de la ſanté, l'état de maladie; par conſéquent de diriger l'influence de ces choſes dans l'économie animale, de maniere qu'elles contribuent eſſentiellement à préſerver la ſanté des altérations qu'elle peut éprouver, ou à la rétablir lorſqu'elle eſt altérée. *Voyez* Santé & Maladie.

Ainſi le *régime* peut être conſidéré comme conſervatif, ou comme préſervatif, ou comme curatif, ſelon les différentes circonſtances qui en exigent l'obſervation. La doctrine qui preſcrit les regles en quoi il conſiſte, fait une partie eſſentielle de la ſcience de la Médecine en général. Il eſt traité des deux premiers objets du *régime* dans la partie de cette ſcience appellée *hygiene*, & du dernier, dans celle que l'on nomme *thérapeutique*. *Voyez* Médecine, Hygiene, Thérapeutique.

L'aſſemblage général des préceptes qui enſeignent ce qui conſtitue le *régime*, forme auſſi une partie diſtinguée dans la théorie de la Médecine, que l'on appelle *diététique;* & l'uſage même de ces préceptes eſt ce qu'on appelle *diete*, qui dans ce ſens eſt comme ſynonyme à *régime* (*Voyez* Diete); enſorte que le *régime* & la diete paroiſſent avoir la même ſignification, puiſque ces deux mots doivent préſenter la même idée, & qu'il n'y a pas de différence entre vivre de *régime* & pratiquer la diete, qui n'eſt autre choſe qu'une maniere de vivre, d'uſer de la vie réglée, & conforme à ce qui convient à l'économie animale. Mais communément on n'étend pas cette ſignification de la diete à l'uſage de toutes les choſes non-naturelles; on la borne à ce qui a rapport à la nourriture ſeulement, & même ſouvent à ſa privation; au lieu que le *régime* préſente l'idée de tout ce qui eſt néceſſaire dans l'uſage de ces choſes, pour le maintien de la ſanté, & pour la préſervation ou la curation des maladies, ſelon l'application que l'on fait de ce terme.

Il s'agit ici par conſéquent en traitant du *régime*, de rapporter les regles en quoi il conſiſte, pour déterminer le bon & le mauvais uſage de toutes les choſes non-naturelles. Il a été fait une expoſition générale de ce qu'il importe à ſavoir pour fixer ces regles, dans les *articles* Hygiene & Non-naturelles, *choſes;* il reſte à en faire l'application aux différentes circonſtances qui déterminent les différences que comporte le *régime*, tant par rapport à la ſanté, que par rap-

rapport à la maladie, ſelon la différente diſpoſition qui ſe trouve dans ces états oppoſés.

I. *Du régime conſervatif.* D'abord pour ce qui regarde la ſanté, le *régime* varie ſelon la différence du tempérament, de l'âge, du ſexe, des ſaiſons, des climats.

1°. Pour bien régler ce qui convient à chaque *tempérament*, il faut en bien connoître la nature. *Voyez* Tempérament.

Le *tempérament* bilieux qui rend le ſyſtème des ſolides fort tendu, & ſuſceptible de beaucoup d'irritabilité, & d'action, ce qui fait que les humeurs ſont ordinairement en mouvement & dans une grande agitation, & produiſent beaucoup de chaleur animale, exige que l'on vive dans un air qui tende plus à être frais & humide, qu'à être chaud & ſec; que l'on uſe d'alimens humectans, rafraichiſſans, d'une boiſſon abondante, tempérante; que l'on favoriſe l'excrétion des matieres fécales & la tranſpiration; que l'on évite l'uſage des alimens échauffans, des viandes graſſes, des mets fortement aſſaiſonnés, épicés, aromatiques, des liqueurs fortes, l'excès des liqueurs fermentées, le trop grand mouvement du corps & de l'eſprit, les paſſions de l'ame, qui cauſent beaucoup d'agitation, d'éretiſme, comme l'ambition, la colere.

Le tempérament mélancolique donnant de la roideur aux fibres, & rendant compacte la ſubſtance des ſolides, ce qui fait que les organes ſont moins actifs, que le cours des humeurs eſt lent, pareſſeux, que le ſang & tous les fluides ſont diſpoſés à l'épaiſſiſſement; qu'il s'établit une diſpoſition dominante à ce qu'il ſe forme une ſorte d'embarras dans l'exercice des fonctions tant du corps que de l'eſprit, il convient en conſéquence que ceux qui ſont de ce tempérament évitent tout ce qui peut contribuer à épaiſſir, à engourdir les humeurs, comme l'excès de la chaleur & du froid, les alimens groſſiers, de difficile digeſtion, tels que les viandes dures, coriaces, les légumes farineux; que l'on ne faſſe point uſage de liqueurs ſpiritueuſes, coagulantes, que l'on cherche à vivre dans un air tempéré qui tienne plus du chaud & de l'humide que du froid & du ſec, pour oppoſer les contraires aux contraires; que l'on vive ſobrement d'alimens legers, & que l'on uſe d'une boiſſon abondante d'eau pure ou mêlée à une petite quantité de liqueur fermentée ou légerement aromatiſée; que l'on ſe livre avec modération à l'exercice du corps, ſur-tout par l'équitation, les voyages; que l'on cherche auſſi beaucoup à ſe procurer de la diſſipation, par la variété des objets agréables, & en évitant toute contention, tout travail d'eſprit, qui ne récréent pas, & qui fatiguent.

Le tempérament ſanguin établiſſant la diſpoſition à former une plus grande quantité de ſang, tout étant égal, que dans les autres tempéramens; ceux qui ſont ainſi conſtitués doivent éviter ſoigneuſement tout ce qui peut contribuer à faire ſurabonder cette partie des humeurs; ils doivent s'abſtenir de manger beaucoup de viande, & de tout aliment bien nourriſſant; de faire un grand uſage du vin, des liqueurs ſpiritueuſes; de ſe livrer trop au repos, au ſommeil. Il leur eſt très-utile & avantageux de vivre dans un air tempéré, parce que la chaleur & le froid leur ſont également contraires; de vivre ſobrement; de s'accoutumer de bonne heure à la tempérance, à un genre de vie dur, à des alimens groſſiers; d'uſer d'une boiſſon legere, délayante & apéritive; de favoriſer les hémorrhagies naturelles, & de ſe preſerver de tout ce qui peut en cauſer la diminution, la ſuppreſſion, & de fuir le chagrin, ainſi que toute affection de l'ame, qui peut ralentir le cours des humeurs.

Comme dans le tempérament phlegmatique ou pituiteux, c'eſt la ſéroſité viſqueuſe, glaireuſe qui domine dans la maſſe des humeurs, dont le mouvement eſt très-languiſſant, & que toutes les actions du corps & de l'eſprit ſont très-pareſſeuſes, il convient donc d'exciter le cours des fluides, en réveillant l'irritabilité, trop peu dominante dans les ſolides; d'employer tout ce qui eſt propre à fortifier les organes, & qui peut corriger l'intempérie froide & humide, par le chaud & le ſec. Ainſi on doit dans cette diſpoſition éviter de vivre dans un air humide & froid, de ſe nourrir d'alimens végétaux, qui n'ont point de ſaveur forte, tels que la plûpart des fruits & le jardinage crud ou ſans aſſaiſonnement; les viandes rôties, ſur-tout les viandes noires, ſont préférables, ainſi que les mets épicés, aromatiſés, la boiſſon du bon vin, ou d'autres liqueurs fermentées bien ſpiritueuſes: l'exercice eſt très-néceſſaire, pour diſſiper les humidités ſurabondantes, & favoriſer à cet effet la tranſpiration, & les autres excrétions ſéreuſes. On doit éviter ſoigneuſement toute affection de l'ame, qui jette dans l'abattement, & rechercher au contraire ce qui peut exciter, fortifier le corps & l'eſprit, & procurer de l'agilité à l'un & à l'autre, même en ſe livrant quelquefois à des paſſions vives, propres à cauſer de l'émotion, de l'agitation, & des impreſſions fortes.

2°. La différence de l'*âge* rendant les corps différemment conſtitués, & faiſant paſſer le même individu comme par différens tempéramens, à-proportion qu'il éprouve les changemens que les progrès de la vie occaſionnent, exige par conſéquent auſſi une maniere de vivre conforme à ces diſpoſitions, ſi différentes dans le cours de la vie.

L'âge d'impuberté, qui renferme l'enfance, laquelle ſe termine à ſept ans environ, & l'âge puérile, qui s'étend juſqu'à quatorze ans, peut être comparé au tempérament ſanguin, attendu que le chaud & l'humide dominent dans cet âge. Comme dans ce tempérament ils demandent par conſéquent le même *régime*, à-proportion des forces, qui doit être le même auſſi dans tous les tems de la vie, pour la ſaiſon du printems, qui eſt diſtinguée des autres par les mêmes qualités qui ſont dominantes dans l'enfance & le tempérament ſanguin; ce qu'on peut dire encore des climats tempérés tirant vers les climats chauds.

L'âge de puberté, qui renferme l'adoleſcence, laquelle s'étend juſqu'à vingt-cinq ans, & la jeuneſſe qui finit à trente-cinq, eſt diſtingué par le chaud & le ſec, qui, tout étant égal, ſont dominans dans l'économie animale; il a par conſéquent beaucoup de rapport au tempérament bilieux, & à la ſaiſon de l'été, ainſi qu'aux climats chauds, dans leſquels les mêmes qualités dominent. Ainſi le *régime* que l'on a dit convenir à ce tempérament, convient auſſi aux perſonnes de cet âge, avec les modifications proportionnées à la conſtitution propre de chaque individu.

L'âge de virilité renferme l'âge de force, qui comprend le ſixieme ſeptenaire & celui de conſiſtence, qui eſt terminé avec le ſeptieme ſeptenaire, a pour qualités dominantes le froid & l'humide, comme le tempérament phlegmatique, la ſaiſon de l'automne, & les climats tempérés tirant vers les climats froids. Ainſi ce qui convient à ce tempérament convient auſſi à cet âge, à cette ſaiſon, & à ces climats, avec les exceptions ou les changemens qui peuvent indiquer la nature particuliere de chaque ſujet.

L'âge de vieilleſſe, qui comprend l'âge de déclin, lequel s'étend juſqu'à la fin du dixieme ſeptenaire & l'âge de décrépitude, qui ſe termine avec la vie, pouſſé auſſi loin qu'il eſt poſſible, a pour qualités dominantes le froid & le ſec, comme le tempérament mélancolique, la ſaiſon de l'hiver, & les climats froids. Ainſi le *régime* qui a été propoſé pour ce tempérament, eſt auſſi convenable à cet âge, à cette ſaiſon, & à ces climats, toujours ſous la réſerve des indications particulieres à la nature des ſujets.

Mais le *régime* qui convient à chaque âge, peut être plus particulierement connu d'après ce qui ſuit.

En général, il faut donner beaucoup à manger aux enfans, ſelon le conſeil d'Hippocrate, *aphor.* 13. 14, parce qu'ils ſont naturellement voraces, qu'ils ſupportent difficilement la privation des alimens, le jeûne; qu'ils ont beaucoup de chaleur innée, & qu'ils conſomment beaucoup de nourriture par l'accroiſſement & la diſſipation. Moins les enfans ſont éloignés de la naiſſance, plus il faut leur permettre de ſe livrer au ſommeil; & à-proportion qu'ils avancent en âge, il faut en retrancher. Il eſt eſſentiel pour la ſanté des enfans que l'on leur tienne le ventre libre, s'il ne l'ont pas tel naturellement, parce que quand il reſte reſſerré pendant un certain tems, c'eſt une marque qu'ils ont de la diſpoſition à être malades. Mais pour un plus grand détail ſur ce qui regarde le *régime* qui convient aux enfans, *voyez* Enfance, & Enfans, *maladies des.*

Pour ce qui eſt des jeunes gens, de ceux qui ſont dans la vigueur de l'âge; ſelon le conſeil de Celſe, ils ſont moins dans le cas d'avoir beſoin de vivre de *régime*, que dans tout autre tems de la vie, parce que les fautes qu'ils peuvent commettre en fait de *régime* ſont de moindre conſéquence par leurs effets, & que leurs forces naturelles les mettent en état de ſupporter, ſans des altérations conſidérables pour la ſanté les excès qui peuvent leur être contraires; il ſuffit preſque pour ſe conſerver qu'ils évitent de s'expoſer à l'air froid, d'uſer de boiſſons froides quand

le

le corps eſt bien échauffé par les différens exercices, par les travaux auxquels on ſe livre à cet âge. Ils doivent encore éviter tout ce qui peut échauffer, trop agiter le ſang & épuiſer les forces, comme l'uſage des boiſſons fortes, les paſſions violentes, & l'excès des plaiſirs de l'amour.

Dans l'âge plus avancé, & dans la vieilleſſe, on doit avoir d'autant plus de ſoin de ſa ſanté, que l'on devient dans ces derniers tems de la vie ſuſceptible de plus en plus d'être affecté déſavantageuſement par l'abus des choſes non-naturelles: il faut alors chercher à vivre dans un air aſſez chaud & un peu humide; favoriſer la tranſpiration, éviter ſoigneuſement pour cet effet les impreſſions de l'air froid; être très-tempérant dans l'uſage des alimens, manger peu de viande, beaucoup de fruits cuits, d'herbages bouillis, boire de bon vin, mais bien trempé (car quoi qu'on en diſe, le prétendu lait des vieillards employé ſans correctif eſt trop ſtimulant, & ne peut qu'être nuiſible, ainſi que toutes les liqueurs ſpiritueuſes, coagulantes, & tout ce qui peut exciter de fortes contractions dans les ſolides, & hâter les effets de la diſpoſition du corps au deſſechement); & enfin chercher le repos & la tranquillité de l'ame le plus qu'il eſt poſſible.

3°. Le *régime* qui convient aux différens ſexes peut être déterminé en général par la maniere de vivre convenable aux différentes conſtitutions.

Les perſonnes robuſtes & ſaines qui ſe trouvent principalement parmi les hommes, doivent, ſelon le conſeil de Celſe, ne pas mettre trop d'uniformité dans leur nourriture & dans leur conduite, relativement aux ſoins de leur ſanté; ceux qui ſont naturellement vigoureux, ne doivent pas affecter une réſidence choiſie; ils ſont bien de varier à cet égard, d'être tantôt en ville, tantôt en campagne, de manger & de boire tantôt plus, tantôt moins, pourvu que ce ſoit toujours ſans excès; de manger indifféremment de tout ce qui n'eſt pas malſain de ſa nature; de ſe donner quelquefois beaucoup d'exercice, d'autres fois de n'en prendre que peu: en un mot, ils doivent s'accoutumer à tout, afin d'être moins ſuſceptibles des altérations dans l'économie animale, auxquelles on peut être expoſé dans les différens changemens de vie, que ſouvent on ne peut éviter, & dans les différentes ſituations où l'on eſt forcé de ſe trouver, comme les gens de guerre. Mais quoique les perſonnes robuſtes ne doivent pas beaucoup s'écouter pour ce qui intéreſſe la ſanté, ils ne doivent jamais abuſer de leurs forces; jamais dans les plaiſirs & la joie ils ne doivent ſe permettre les emportemens de la débauche: leur vigueur eſt un tréſor qu'ils doivent ne pas épuiſer, pour être en état de réſiſter aux infirmités inſéparables de la vie humaine.

Les gens foibles & delicats; & dans cette claſſe on peut ranger les femmes en général, ainſi que la plûpart des habitans des grandes villes, ſelon Celſe, ſur-tout les hommes de lettres, & tous ceux qui menent une vie ſtudieuſe & ſédentaire; toutes ces différentes perſonnes doivent continuellement s'occuper à compenſer par la tempérance, la régularité dans leur maniere de vivre, & les attentions ſur ce qui regarde la conſervation de leur ſanté, ce qu'ils perdent journellement de la diſpoſition à jouir d'une vie ſaine & longue, par une ſuite naturelle de leur foibleſſe naturelle ou de leur genre de vie. Avec ces précautions, bien de ces perſonnes ſe ſoutiennent, à tout prendre, beaucoup mieux que les gens les plus robuſtes, parceque ces derniers comptant trop ſur leurs forces, négligent ou mépriſent abſolument les ſoins, les attentions ſur leur ſanté, & s'attirent mille maux par l'abus qu'ils en font & les excès de toute eſpece.

Les femmes ont particulierement à obſerver de ne rien faire qui puiſſe déranger les évacuations menſtruelles, & de favoriſer cette excrétion de la maniere la plus convenable. *Voyez* MENSTRUES. Elles doivent etre encore plus attentives ſur elles-mêmes dans le tems de groſſeſſe. *Voyez* GROSSESSE. Elles ont à ménager dans tous les tems de la vie, ſur-tout dans celui de la ſuppreſſion naturelle des regles, la délicateſſe, la ſenſibilité de leur genre nerveux. *Voy.* NERVEUX *genre*, HYSTÉRICITÉ, VAPEURS, Elles doivent chercher à ſe fortifier le corps & l'eſprit, par l'habitude de l'exercice & de la diſſipation, en s'y livrant avec modération.

4°. A l'égard des ſaiſons, l'été demande que l'on ſe nourriſſe d'alimens legers, doux, humectans, laxatifs; que l'on mange peu de viande, beaucoup de fruits que la nature donne alors à nos deſirs & à nos véritables beſoins; d'herbages, de laitage, avec une boiſſon abondante d'eau pure ou de vin leger bien trempé, ou de quelque tiſane aceſcente; que l'on ne faſſe que peu d'exercice, en évitant ſoigneuſement tout excès à cet égard. L'hiver, au contraire exige que l'on prenne une nourriture qui ait de la conſiſtence, tirée des alimens ſolides, fermes, ſecs & aſſaiſonnés de ſel & d'épiceries: on doit préférer la viande rôtie, le pain bien cuit; la boiſſon doit être peu abondante, ſouvent de bon vin ſans eau; & il faut dans cette ſaiſon ſe livrer beaucoup à l'exercice. Pour ce qui eſt du printems & de l'automne, la nourriture & l'exercice doivent être reglés de maniere qu'ils tiennent le milieu entre ce qu'exige le tems bien froid ou bien chaud, en proportionnant le *régime* ſelon que l'un ou l'autre eſt plus dominant; & pour ſe précautionner contre les injures de l'air & ſa variabilité dans ces ſaiſons moyennes, rien ne convient mieux, n'eſt plus néceſſaire que d'avoir attention au printems à ne pas quitter trop tôt les habits d'hiver, & en automne, à ne pas différer trop long-tems de quitter les habits legers, & de ſe vêtir chaudement. *Voyez* NONNATURELLES, *choſes*.

5°. Par rapport aux *climats*, on n'a autre choſe à dire du différent *régime* qu'ils exigent; ſi ce n'eſt, qu'il doit être déterminé par le rapport qu'ils ont, comme il a été dit ci-devant, avec les différentes ſaiſons de l'année; & ſelon que le chaud, le froid ou le tempéré y ſont dominans; la maniere de vivre doit être proportionnée, d'après ce qui vient d'être preſcrit pour chaque ſaiſon: en général on mange beaucoup, & des alimens groſſiers, ſur-tout beaucoup de viande dans les pays froids, & on vit plus ſobrement, plus frugalement, on ne mange preſque que des végétaux dans les pays chauds; la boiſſon y eſt cordiale par l'uſage du vin que la nature y donne pour ſervir à relever les forces: l'abus des liqueurs fortes, coagulantes eſt très-nuiſible aux habitans du nord auquel la nature les refuſe; ils ſont plus diſpoſés aux travaux du corps, & les peuples du midi plus portés à ſe livrer au repos, à l'oiſiveté, ſont plus propres aux travaux de l'eſprit. *Voyez* CLIMAT.

II. *Du régime préſervatif.* Après avoir parcouru les différentes combinaiſons qui conſtituent le *régime* propre à conſerver la ſanté relativement aux différentes circonſtances qui exigent ces différences dans la maniere de vivre, il ſe préſente à dire quelque choſe du *régime*, qui convient pour préſerver des maladies dont on peut être menacé.

Un homme, dit Galien, *de med. art. conſtit. c. xix.* eſt dans un état mitoyen, entre la ſanté & la maladie, lorſqu'il eſt affecté de quelqu'indiſpoſition, qui ne l'oblige pas cependant à quitter ſes occupations ordinaires & à garder le lit: comme, par exemple, lorſqu'il éprouve un embarras conſidérable dans la tête, avec un ſentiment de peſanteur, quelquefois de douleur, du dégoût pour les alimens, de la laſſitude, de l'engourdiſſement dans les membres, de l'aſſoupiſſement ou autres ſymptomes ſemblables qui annoncent une altération dans la ſanté, ſans léſion aſſez décidée pour conſtituer une maladie; il ne faut pas attendre que le mal empire, on doit tâcher de détruire les principes de ces indiſpoſitions avant qu'elles deviennent des maladies réelles.

Ainſi en ſuppoſant que la cauſe du mal eſt une plénitude produite par des excès de bouche, ou par une ſuppreſſion de la tranſpiration, ou de quelqu'autre évacuation naturelle, ou par une vie trop ſédentaire; après avoir été exercé habituellement, on doit d'abord retrancher les alimens, & ſe tenir à la tiſane pendant un jour ou deux, ce qui ſuffit ſouvent pour diſſiper les cauſes d'une maladie naiſſante: mais ſi les ſymptomes ſont aſſez preſſans pour exiger un remede plus prompt, plus efficace, on aura recours à la ſaignée, ou aux purgatifs ou aux ſudorifiques: ſi la menace d'une maladie vient d'indigeſtion ou d'un amas de crudités, il faut ſe tenir chaudement dans une grande tranquillité, vivre quelques jours dans l'abſtinence avec beaucoup de lavage, & de tems en tems quelque peu de bon vin pour fortifier l'eſtomac.

En général, dit encore Galien, on oppoſera aux principes des maux dont on ſe plaint & dont on veut prévenir les ſuites, des moyens propres à produire des effets contraires à ceux qu'on doit attendre naturellement des cauſes qui ont produit ces dérangemens dans la ſanté; ſi les humeurs pêchent par l'épaiſſiſſement, on travaillera à les atténuer, à les adoucir;

cir; ſi elles ſont trop actives, âcres, à les évacuer; ſi elles ſont trop abondantes, à faciliter la coction; ſi elles ſont trop crues, tantôt à détendre les parties en contraction, tantôt à déboucher les vaiſſeaux obſtrués, ainſi du reſte.

Souvent quand un commencement de friſſon ou de toux annonçoit un prochain accès de fievre, le grand médecin Sydenham arrêtoit les progrès du mal, en ordonnant de prendre l'air, de ſe livrer à l'exercice, de boire quelque tiſane rafraîchiſſante, de ne point manger de viande, & de s'abſtenir de toute boiſſon fermentée. *Voyez* ſes œuvres *de tuſſi épidemica*.

Boerhaave qui avoit ſi bien lu tous les ouvrages des Médecins anciens & modernes de quelque réputation, & qui poſſédoit ſi parfaitement l'art d'extraire de leurs écrits ce qui s'y trouve de plus intéreſſant, a compris toute la prophylactique par rapport aux maladies naiſſantes dans les préceptes qui ſuivent, qui ne different point de ceux de Galien & de Sydenham.

On prévient les maux, dit le profeſſeur de Leyde, *inſtitut. med.* §. 1050. en attaquant leurs cauſes dès qu'on en apperçoit les premiers effets; & les préſervatifs qu'il faut y oppoſer ſont principalement l'abſtinence, le repos, la boiſſon abondante d'eau chaude, enſuite un exercice modéré, mais continué, juſqu'à ce que l'on commence à s'appercevoir de quelque légere ſueur, & enfin une bonne doſe de ſommeil dans un lit où l'on prenne ſoin d'être bien couvert, c'eſt le moyen de relâcher les vaiſſeaux engorgés, de délayer les humeurs épaiſſes, & de diſpoſer à être évacuées celles qui pourroient nuire.

III. *Du régime curatif*. La maniere de vivre des malades doit être preſqu'auſſi différente de celles qu'ils ſuivoient étant en ſanté, que cet état differe de celui dans lequel ils ſont tombés; ainſi on peut la régler en général par la maxime que *les contraires ſe guériſſent ou ſont guéris par les contraires*.

Mais il s'agit ici de faire l'expoſition abrégée des préceptes que les Médecins, tant anciens que modernes, ont établis pour ſervir à diriger les malades dans la conduite qu'ils doivent ou que l'on doit tenir à leur égard, tant par rapport aux alimens & à la boiſſon qu'ils doivent prendre, que par rapport aux qualités de l'air qui leur conviennent, & aux différentes ſituations dans leſquelles ils doivent ſe tenir relativement au repos ou au mouvement du corps.

Comme il n'eſt rien à l'égard de quoi l'on peche plus aiſément dans les maladies qu'en fait de nourriture, les regles, à ce ſujet, ſont les plus importantes à preſcrire, & doivent être traitées les premieres: on va les préſenter en abrégé, d'après le grand Boerhaave, dans ſes *aphoriſmes*, & leur illuſtre commentateur le baron Vanſwieten.

L'indication principale pour le *régime* que l'on doit preſcrire aux malades, doit être ſans doute de ſoutenir les forces, parce que ce n'eſt que par leur moyen que la nature peut détruire la cauſe de la maladie: ainſi, contre l'avis d'Aſclépiade, on ne doit pas d'abord interdire tout aliment à ceux qui paroiſſent être dans un commencement de maladie inévitable; mais s'il eſt dangereux alors d'affoiblir trop par une diete ſévere, il l'eſt bien davantage de ne pas diminuer aſſez la quantité de la nourriture, parce que, comme le dit Celſe, *lib. III. cap. iv.* il ne faut pas trop occuper la nature à faire la digeſtion des alimens, tandis qu'elle a beſoin d'employer ſes efforts à corriger la matiere morbifique, ou ſi elle n'en eſt pas ſuſceptible, à en faire la coction & à la diſſiper par les évacuations auxquelles elle peut être diſpoſée.

Cependant, comme Hippocrate avertit, *aphor.* 5. *ſect.* 1. qu'il y a plus à craindre de mauvais effets d'une trop grande abſtinence que d'une nourriture trop forte, & que celle-là eſt toujours très-nuiſible dans les maladies aiguës; il vaut mieux s'expoſer à pécher par excès que par défaut, parce que la nature, avec des forces entieres que lui fourniſſent les alimens, peut ſe ſuffire pour les travailler & attaquer en même tems avec ſuccès la cauſe de la maladie; au lieu que manquant de forces faute de nourriture, elle reſte, pour ainſi dire, dans l'inaction.

Pour déterminer donc la quantité de nourriture que l'on peut permettre dans les maladies, on doit ſe regler ſur les ſymptomes qui annoncent ce que ſera la maladie, par rapport à ſa violence & à ſa durée: plus la maladie paroît devoir être aiguë & courte, moins il faut nourrir le malade; & au contraire ſi elle doit être longue & peu conſidérable, on doit permettre une plus grande quantité d'alimens à proportion & plus nourriſſans: mais on doit avoir attention, ſur-tout à obſerver l'effet que produit la nourriture qu'on donne au malade, parce que ſi elle eſt trop forte, il ne tardera pas à reſſentir une peſanteur dans l'eſtomac & un abattement dans les forces, qui fera connoître qu'il faut diminuer la quantité des alimens; ſi au contraire il n'en reſte aucune incommodité, on peut augmenter la quantité & la force de la nourriture, ſelon que l'état des forces du malade & celui de la maladie peuvent le permettre.

On doit auſſi ſe regler par l'âge du malade, parce qu'en général tous les animaux ſupportent d'autant moins la privation des alimens, tout étant égal, qu'ils ſont plus jeunes ou plus avancés dans la vieilleſſe. *Voyez* ENFANS (*maladies des*), VIEILLESSE. Ainſi l'on ne doit pas exiger dans les maladies une auſſi grande abſtinence des jeunes gens & des vieillards, que des adultes dans l'âge moyen.

Il faut encore avoir égard aux différens tems de la maladie; enſorte que lorſqu'elle eſt parvenue à ſa plus grande intenſité, on doit, à proportion, donner toujours moins de nourriture, & toujours plus légere: au lieu que pendant ſon accroiſſement & pendant ſon déclin on doit en permettre une quantité d'autant plus grande & plus forte à proportion, que l'on eſt plus éloigné, avant ou après, du tems où le malade eſt dans l'état le plus violent, c'eſt-à-dire que la diete doit être moins ſévere dans le tems de la maladie où il y a moins de fonctions léſées, ou lorſque les léſions des fonctions qui la conſtituent ſont moins conſidérables.

On doit encore faire attention au climat dans lequel on ſe trouve, pour déterminer la maniere de ſe nourrir des malades; parce qu'à proportion qu'on habite des pays plus chauds, plus prés de l'équateur, on ſoutient plus facilement l'abſtinence des alimens, & que c'eſt le contraire à l'égard des pays plus froids, plus voiſins des poles; la différence des ſaiſons exige la même proportion dans l'adminiſtration des alimens dans les maladies, que la différence des climats. On doit par conſéquent, tout étant égal, preſcrire une diète moins ſevere en hiver qu'en été.

On doit auſſi avoir beaucoup d'égard au tempérament des malades & à leur habitude en ſanté relativement à leur nourriture, pour regler celle qui leur convient dans l'état oppoſé; enſorte qu'il faut en permettre davantage à proportion aux perſonnes d'un tempérament chaud & vif, & à ceux qui mangent beaucoup lorſqu'ils ſe portent bien, & donner des alimens plus nourriſſans à ceux qui ſont accoutumés à la bonne chere.

Il convient encore, ſelon que le recommande Hippocrate, *de affect. cap. xj.* que les alimens qu'on accorde aux malades ſoient d'une nature approchante de ceux dont ils uſent en ſanté. Les choſes dont on a l'habitude, dit encore le pere de la Médecine, *aphor.* 50. *ſect.* 2. quoique de moins bonne qualité, ſont moins nuiſibles que celles auxquelles on n'eſt pas accoutumé, quelque bonnes qu'elles puiſſent être.

Pour ce qui eſt du tems de donner des alimens aux malades, on doit avoir égard à la nature de la maladie, & les faire adminiſtrer dans la partie du jour, où les ſymptomes ſont le moins conſidérables, où il reſte le moins de léſion de fonctions, parce que la digeſtion s'exécute mieux à proportion qu'il y a un plus grand nombre de fonctions qui reſtent ou qui redeviennent integres, & que celles qui ſont léſées ſe rapprochent davantage de l'état naturel; & au contraire, *&c.* Ainſi c'eſt dans le tems de l'intermiſſion de la fievre où l'on doit permettre le plus de nourriture à un malade, parce que les fonctions léſées ſont alors rétablies, & que l'exercice s'en fait preſqu'auſſi parfaitement que dans l'état de ſanté: on doit dans cette circonſtance donner des alimens en d'autant plus grande quantité & d'autant plus ſolides, plus nourriſſans, que l'intervalle des accès eſt plus conſidérable, & que l'on eſt plus éloigné du retour de la fievre; & au contraire, *&c.*

Dans les fievres continues avec remiſſion, c'eſt dans le tems où la fievre eſt moins conſidérable, que l'on doit le plus donner de la nourriture aux malades; mais comme il y a toujours léſion de fonctions, cette nourriture doit être d'autant moins abondante & d'autant moins forte qu'il ſubſiſte encore plus de léſion de fonctions, & que l'on eſt moins éloigné du redoublement de la fievre qui doit ſurvenir.

Dans celle qui eſt continue, toujours avec la même intenſité, ſans diminution, ni augmentation, la nourriture doit être donnée après le ſommeil, & par conſéquent le matin de préférence, parce que les forces ſont alors réparées, ou qu'elles ſont moins affaiſſées dans ce tems-là, tout étant égal.

Mais en général, ſelon le conſeil de Celſe qui propoſe les préceptes les plus ſages à cet égard, *de re medica, lib. III. cap. v.* il n'eſt point de tems dans les maladies où l'on ne doive donner de la nourriture, lorſqu'il s'agit de ſoutenir les forces & d'en prévenir l'épuiſement; cependant on doit obſerver dans tous les tems de ne faire prendre des alimens qu'à proportion de ce qu'il reſte de forces dans les viſceres, pour que la digeſtion s'en faſſe le moins imparfaitement qu'il eſt poſſible, & que le travail de la digeſtion n'augmente pas le défaut de forces, au lieu de le réparer.

Ainſi non-ſeulement on ne doit donner aux malades que des alimens d'autant plus légers, plus faciles à digérer, qu'il y a plus de léſion de fonction, & à proportion de forces qui reſtent, mais encore en plus petite quantité à-la-fois, & d'autant plus répétée, que la digeſtion en eſt faite: car il faut toujours laiſſer le tems à une digeſtion de ſe finir avant de donner matiere à une nouvelle, enſorte que dans les maladies les plus aiguës, où il ſe fait une grande diſſipation des forces, il vaut mieux donner toutes les heures de la nourriture la plus légere, que d'en donner moins ſouvent d'une nature plus forte.

Pour ce qui eſt de l'eſpece d'alimens que l'on doit donner aux malades, elle eſt déterminée par la nature de la maladie & par l'uſage: dans les maladies aiguës, les anciens médecins ne permettoient pas les bouillons de viande qui ſont dans ces tems-ci d'un uſage preſque général contre le gré de tous les Médecins éclairés, qui ſentent combien cette pratique eſt vicieuſe, & ſouvent contraire à la gueriſon des maladies, parce que c'eſt une ſorte d'aliment qui tend beaucoup à la corruption: on doit au-moins éviter de le donner bien chargé de jus, & l'on doit corriger ſa diſpoſition ſceptique, en y faiſant cuire des plantes acides, comme l'oſeille, ou en y délayant du jus de citron, d'orange ou de grenade; ou lorſque la maladie permet de rendre la nourriture un peu plus forte, on peut y faire bouillir du pain qui eſt aceſcent de ſa nature; ce qui peut ſe répéter dans ce cas deux ou trois fois par jour, en donnant, dans les intervalles, des crêmes de grains farineux, comme le ris, l'orge ou l'avoine, faites à l'eau ou au bouillon bien léger, enſorte que les malades n'uſent de ces différentes nourritures tout-au-plus que de quatre en quatre heures, dans les tems éloignés de la force de la maladie qui ne comporte point une nourriture de ſi grande conſiſtance, & qui ne permet, dans les maladies aiguës, que les bouillons les plus légers, comme ceux de poulet ou viande de mouton, avec du veau, en petite quantité & en grand lavage; & mieux encore, de ſimples décoctions en tiſanes ou en crêmes des grains mentionnés ſans viande.

Les Médecins doivent toujours préférer ce dernier parti; lorſqu'ils ont le bonheur de trouver dans leurs malades aſſez de docilité pour ſe ſoumettre au *régime* le plus convenable, & qu'ils n'ont pas affaire avec gens qui ſoient dans l'idée commune & très-pernicieuſe, que plus la maladie eſt conſidérable, plus on doit rendre le bouillons nourriſſans; ce qui eſt préciſément le contraire de ce qui doit ſe pratiquer. *Voyez* ALIMENS.

En général, la quantité & la force de la nourriture doivent être réglées par le plus ou le moins d'éloignement de l'état naturel que préſente la maladie: toujours, eû égard au tempéramment, à l'âge, au climat, à la ſaiſon & à l'habitude, comme il a déja été établi ci-devant, & avec attention de conſulter auſſi l'appetit du malade, qui doit contribuer ou concourir à régler l'indication en ce genre, excepté lorſqu'il peut être regardé comme un ſymptome de la maladie.

Ainſi, après que les évacuations critiques ſe ſont faites, & que l'on a purgé les malades, s'il en reſtoit l'indication, la maladie tendant à ſa fin d'une maniere marquée, les malades commençant alors ordinairement à deſirer une nourriture plus ſolide, on leur accorde des bouillons plus forts, des ſoupes de pain, de grains; & lorſque la convaleſcence eſt bien décidée des œufs frais des viandes legeres en petite quantité, que l'on augmente à proportion que les forces ſe rétabliſſent davantage. *Voyez* CONVALESCENCE.

A l'égard de la boiſſon qui convient aux malades, & qui peut auſſi leur ſervir de nourriture ou de remede, ſelon la matiere dont elle eſt compoſée, il eſt d'uſage dans les maladies aigues, d'employer la ptiſane d'orge ou d'avoine, la tiſane émulſionnée, les plantes, feuilles, bois ou racines; on y ajoute ſouvent la crême de tartre ou le nitre, le criſtal minéral, le ſucre ou le miel, ſelon les différentes indications à remplir. *Voyez* PTISANE. On rend ces préparations plus ou moins chargées & nourriſſantes, ou médicamenteuſes, ſelon que l'état de la maladie & celui des forces le comportent où l'exigent.

Pour ce qui eſt de la quantité, on doit engager les malades à boire plus abondamment, à proportion que la maladie eſt plus violente, que la chaleur animale ou celle de la ſaiſon eſt plus conſidérable; on ne ſauroit trop recommander aux malades une boiſſon copieuſe, ſur-tout dans le commencement des maladies, pour détremper les mauvais levains des premieres voyes & en préparer l'évacuation, pour délayer la maſſe des humeurs, en adoucir l'acrimonie, favoriſer les ſécrétions, les coctions, les criſes, & diſpoſer aux purgations, en détendant & relâchant les organes par leſquels elles doivent s'operer: *Corpora quæ purgare volueris, meabilia facias oportet*, dit le divin Hippocrate, (*aphor. jx. ſect. 2.*) ainſi la boiſſon abondante eſt un des plus grands moyens que l'on puiſſe employer pour aider la nature dans le traitement des maladies en général, & ſur-tout des maladies aigues.

Il n'eſt pas moins important de déterminer les attentions que l'on doit avoir à l'égard de l'air dans lequel vivent les malades; d'abord il eſt très-néceſſaire que celui qui les environne, dans lequel ils reſpirent, ſoit ſouvent renouvellé, pour ne pas lui laiſſer contracter la corruption inévitable par toutes les matieres qui y ſont diſpoſées, dont il ſe fait une exhalaiſon continuelle dans le logement des malades, d'où il réſulte d'autant plus de mauvais effets, qu'il eſt moins ſpatieux, moins expoſé à un bon air, qu'il a moins d'ouvertures pour lui donner un libre accès; que l'on laiſſe davantage cette habitation ſe remplir de la fumée des chandelles, des lampes à l'huile de noix, des charbons, *&c.* de l'exhalaiſon des matieres fécales du malade même, ſur-tout lorſqu'il ſue ou qu'il tranſpire beaucoup, & des perſonnes qui le ſervent, qui ſont auprès de lui; ce qui rend l'air extrêmement mal-ſain pour tous ceux qui ſont obligés d'y reſter, & ſur-tout pour les malades dont la reſpiration devient par là de plus en plus gênée, laborieuſe, ſur-tout ſi la chaleur de l'air eſt trop conſidérable & qu'elle excede le quinzieme degré, environ, du thermometre de Reaumur; ſi les malades ſont retenus dans leur lit bien fermés, exceſſivement chargés de couvertures juſqu'à la ſueur forcée qui ne peut être que très-nuiſible dans ce cas: ainſi on ne peut prendre trop de ſoin pour empêcher que les malades ne ſoient placés dans une habitation trop petite, dans un air trop peu renouvellé, corrompu & trop chaud; ce qui eſt d'autant plus nuiſible, s'il y a un grand nombre de malades renfermés dans le même lieu. *Voyez* HOPITAL, PRISON.

On ne peut auſſi trop faire attention à la maniere dont les malades ſont couverts dans leur lits: ils ne doivent l'être préciſément qu'autant qu'il le faut pour leur procurer une chaleur tempérée; on ne doit pas non plus les retenir continuellement au lit dans les tems de la maladie, où les forces leur permettent de reſter levés plus ou moins dans les cours de la journée, ce qui leur eſt extrêmement ſalutaire, (excepté dans les cas de diſpoſition actuelle à une ſueur critique. *Voyez* SUEUR.) Le contraire leur eſt extrèmement déſavantageux, puiſque l'on pourroit rendre malade l'homme qui ſe porte le mieux, ſi on le forçoit à ſe tenir au lit bien chaudement pendant pluſieurs jours de ſuite; enſorte qu'il n'eſt pas d'abus dans le *régime* des plus pernicieux que de les tenir trop au lit, de les y tenir trop couverts & dans un air trop chaud, dans un air étouffé; ce que les médecins ont bien de la peine à empêcher, parmi le femmelettes ſur-tout, à qui on confie ordinairement le ſoin des malades, & même parmi les gens au-deſſus du commun: car, en général, au grand déſagrément des médecins, dans tous les états, preſque tout le monde eſt auſſi peu inſtruit & penſe comme le peuple pour ce qui regarde l'exercice de la médecine; ſi peu on cherche, hors de la profeſſion qui y eſt deſtinée, à acquérir des connoiſſances ſur ce qui a rapport à l'œconomie ani-

animale, à la phyſique du corps humain, à la conſervation de la ſanté, au *régime* propre pour la maintenir & ſe préſerver des maladies; connoiſſances les plus intéreſſantes & les plus utiles que l'on puiſſe avoir relativement à cette vie. *Voyez* MÉDECINE.

RÉGIMENT, ſ. m. *terme de guerre*; eſt un corps de troupes compoſé de pluſieurs compagnies de cavalerie ou de gens de pié, commandé par un meſtre de camp ſi c'eſt un *régiment* de cavalerie, ou par un colonel ſi c'eſt un *régiment* d'infanterie. *Voyez* COLONEL & MESTRE DE CAMP.

Il n'y a rien de fixe ſur le nombre de compagnies dont un *régiment* eſt formé, ni ſur le nombre d'hommes dont chaque compagnie eſt compoſée. *Voyez* COMPAGNIE.

Il y a des *régimens* de cavalerie qui ne paſſent pas 300 hommes, & il y en a en Allemagne qui vont juſqu'à 2000. Le *régiment* de Picardie a monté quelquefois juſqu'à 120 compagnies ou 6000.

Quelques-uns prétendent que la cavalerie n'a point été enrégimentée avant l'an 1636 ou 1637, que les compagnies étoient alors détachées & ne faiſoient point enſemble les corps de troupes qu'on appelle *régimens*. *Voyez* CAVALERIE. *Chambers*.

Bien des gens penſent que l'inſtitution des *régimens* fut faite en France ſous Charles IX, mais le P. Daniel prétend qu'elle ſe fit ſous le regne de Henri II. Il convient que le nom de *régiment* devint plus commun ſous Charles IX, que ſous ſes prédéceſſeurs; mais que ce qui caractériſe le *régiment*, ſubſiſtoit avant l'établiſſement de ce mot. *Voyez* LÉGIONS.

La plûpart des *régimens* françois portent le nom des provinces du royaume, mais ils ne ſont pas pour cela compoſés des habitans de la province dont ils ont le nom; les ſoldats en ſont pris indifféremment de toutes les provinces du royaume.

Le *régiment* des gardes françoiſes eſt le premier de tous les *régimens*; outre le ſervice de guerre, il eſt deſtiné à garder les dehors du logis du roi. Il fournit pendant toute l'année une garde nombreuſe chez ſa majeſté, qui ſe releve tous les quatre jours; le reſte du *régiment* ne s'éloigne ordinairement du lieu où eſt le roi, que pendant la guerre. Il eſt compoſé de 30 compagnies de fuſiliers, & de 3 compagnies de grenadiers. Les capitaines aux gardes ont rang de colonels d'infanterie, comme s'ils commandoient des *régimens*.

L'on appelle *vieux corps* dans l'infanterie, les ſix *régimens* qui ont rang immédiatement après celui des gardes, parce qu'ils ſont réputés les plus anciens; ils étoient toujours entretenus ſur pié dans les tems où les autres troupes étoient réformées.

Les *régimens* de Champagne, Navarre & Piémont, n'étant point convenu de leur ancienneté, il a été reglé depuis long-tems, qu'ils jouiroient alternativement chaque année des prérogatives de l'ancienneté; c'eſt ce qu'on appelle *rouler* dans l'infanterie.

Dans l'infanterie, les *régimens* ne changent point de rang, quoique les princes en deviennent colonels.

On appelle *régimens royaux* dans la cavalerie, ceux dont le roi, la reine & les enfans de france ſont colonels; on les appelle auſſi *régimens bleus*, parce qu'ils ſont habillés de bleu, à l'exception de celui de la reine qui eſt vêtu de rouge; ils ſont commandés par un meſtre de camp lieutenant, qui a même rang que les meſtres de camp. Ces *régimens*, depuis leur création, ont été conſervés dans le même rang, nonobſtant la mort des princes de france qui en étoient colonels.

On appelle *régimens de princes* ceux qui ont pour colonels des princes du ſang, ou légitimés de France; ils ont à leur tête, outre le prince qui en eſt colonel, un meſtre de camp lieutenant. Ils ſont vêtus de gris & ils changent de nom & de rang à la mort des princes qui en ſont colonels.

Régimens de gentilhommes, ſont les *régimens* de cavalerie qui ont pour colonel un gentilhomme dont ils portent le nom. Leur-rang ne change point *Voy.* COLONEL, MESTRE DE CAMP & OFFICIERS. (*Q*)

REGINA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Eſpagne dans la Bétique: Ptolomée, *liv. II. c. iv.* qui la donne aux Turdetains, la marque entre *Contrebuta* & *Curſus*. Pline, *l. III. c. j.* connoit auſſi cette ville dont les habitans ſont appellés *réginentes* dans une ancienne inſcription. On croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Régiana*. Le nom moderne eſt *Reyna*, ſuivant Ambr. Moralis. 2°. ville de la premiere Moëſie, ſelon la notice des dignités de l'empire. *ſect.* 3. (*D. J.*)

RÉGION, *en Phyſique*, ſe dit de trois différentes hauteurs dans l'atmoſphère, qu'on appelle la *haute région*, la *moyenne région*, ou du *milieu*, & la *baſſe région*. *Voyez* ATMOSPHERE.

La baſſe *région* eſt celle où nous reſpirons; elle ſe termine à la plus petite hauteur où ſe forment les nuages & autres météores.

La moyenne *région* eſt celle où réſident les nuages & où ſe forment les météores; elle s'étend depuis l'extrémité de la baſſe, juſqu'aux ſommets des plus hautes montagnes. *V.* MÉTÉORE, NUAGE, MONTAGNE, *&c.*

La *région* ſupérieure commence depuis les ſommets des plus hautes montagnes, & a pour limites celles de l'atmoſphere même. Dans cette derniere regnent un calme, une pureté & une ſérénité perpétuelle. *Voyez* AIR. *Chambers*.

RÉGION, *en Anatomie*, marque les diviſions du corps humain. *Voyez* CORPS.

Les anatomiſtes partagent le corps en trois *régions* ou ventres. *Voyez* VENTRE.

La *région* ſupérieure eſt la tête, qui s'étend juſqu'à la premiere vertebre, où ſont contenues les organes animaux, le cerveau, *&c. Voyez* TÊTE.

La ſeconde *région*, ou *région* du milieu, eſt la poitrine & le thorax, qu'Hippocrate appelle le *ventre ſupérieur*, qui s'étend depuis les clavicules juſqu'au diaphragme, & où ſont contenues les parties vitales telles que le cœur, les poumons, *&c. Voyez* CŒUR, POUMONS, *&c.*

La troiſieme ou baſſe *région* eſt le bas ventre où ſont les parties naturelles deſtinées à la digeſtion & à la génération, *&c. Voyez* DIGESTION, GÉNÉRATION.

RÉGION, (*Géograph.*) voici l'article entier de la Martiniere qui n'eſt pas ſuſceptible d'extrait.

Région eſt un mot françois, formé du latin *regio*, qui répond au grec χώρα, & à ce que les Italiens entendent par *regione*, *contrada*, *banda*, ou *paeſe*; les Eſpagnols par *region*, les Allemands par *land* & *landſchafft*, & les Anglois par *a region*, *a country*. Ce mot pris à l'égard du ciel, ſignifie les quatre parties cardinales du monde, qu'on appelle auſſi *plages*.

A l'égard de la terre, le mot *région* veut dire une grande étendue de terre habitée par pluſieurs peuples contigus ſous une même nation, qui a ſes bornes & ſes limites, & qui eſt ordinairement aſſujettie à un roi ou à un deſpote. Une grande *région* ſe diviſe en d'autres *régions* plus petites à l'égard de ſes peuples; ainſi ce qui ſe paſſe ſous le nom de Bourguignons, de Champenois, ou de Picards, fait les *régions* de Bourgogne, de Champagne, & de Picardie. Une petite *région* ſe partage en d'autres *régions* encore plus petites, qui compoſent un peuple, & qu'on appelle *pays*. Ainſi la Normandie ſe diviſe en pluſieurs pays, comme le pays de Caux, le Vexin, & autres.

Une *région* ſe diviſe en haute & baſſe, par rapport au cours des rivieres, par rapport à la mer, ou par rapport aux montagnes. La *région* haute à l'égard des rivieres, eſt la partie de la *région* ſituée vers la ſource ou vers l'entrée d'une riviere, comme la haute Lombardie, le long de la riviere du Pô; la haute Alſace, le long d'une partie de la riviere du Rhin. A l'égard de la mer, c'eſt la partie la plus engagée dans les terres; comme la haute Picardie, la haute Bretagne, la haute Normandie, la haute Ethiopie, & autres. A l'égard des montagnes, c'eſt la partie qui eſt engagée dans les montagnes, comme la haute Hongrie, la haute Auvergne, le haut Languedoc & autres. La baſſe *région*, à l'égard des rivieres, eſt la partie de la *region* ſituée vers l'embouchure de la riviere, comme la baſſe Lombardie, la baſſe Alſace.

A l'égard de la mer, c'eſt la partie la plus proche de la mer, comme la baſſe Ethiopie, la baſſe Normandie, la baſſe Bretagne. Quant à ce qui regarde les montagnes, c'eſt la partie la plus dégagée des montagnes, comme la baſſe Hongrie, la baſſe Auvergne, le bas Languedoc.

Une *région* ſe diviſe auſſi en ultérieure & en citérieure, ce qui a rapport aux rivieres & aux montagnes à l'égard de quelqu'autre *région*. La *région citérieure*, par comparaiſon à une autre, eſt la partie de la même *région* qui eſt entre cette autre, & la riviere ou la montagne qui ſépare la *région* en deux autres *régions*. Ainſi l'Afrique, à l'égard de l'Europe, eſt diviſée par le mont Atlas, en citérieure & en ultérieure, c'eſt-à-dire en deux autres *régions*, dont l'une eſt au-deçà & l'autre au-delà de l'Europe; de même

la Lom-

la Lombardie, à l'égard de l'Italie, eſt diviſée par la riviere du Pô en citérieure & ultérieure, c'eſt-à-dire en deux autres *régions*, dont l'une eſt au-deçà & l'autre au-delà de l'Italie. Quelques *régions*, à l'égard de leurs diſtances à quelque ville conſidérable, ſont auſſi diviſées en citérieures & en ultérieures, ſelon deux parties plus proches ou plus éloignées de cette ville, ſans que ces deux parties ſoient diſtinguées par quelque montagne ou par quelque riviere; ainſi la Calabre eſt diviſée en citérieure & en ultérieure, par rapport à deux parties dont l'une eſt plus proche & l'autre plus éloignée de la ville de Naples.

On diviſe encore une *région* en intérieure & en extérieure à l'égard d'elle-même & par rapport à ſes parties qui ſont en dedans ou aux extrèmités. La *région intérieure* eſt la partie d'une *région* la plus engagée dans les terres de cette même *région;* la *région extérieure* eſt la partie d'une *région* la plus dégagée, & comme au dehors des terres de cette même *région*; ainſi la partie de l'Afrique qui ſe trouve la plus engagée dans les terres, ſe nomme *Afrique intérieure*, & celle qui eſt la plus dégagée, & comme ſéparée des terres, s'appelle *Afrique extérieure*.

La grandeur reſpective d'une *région* à l'autre, la fait encore diviſer en grande & en petite, comme quand on diviſe l'Aſie en Aſie majeure & en Aſie mineure, & la Tartarie en grande & petite Tartarie.

L'antiquité & la nouveauté de la poſſeſſion, & encore la nouvelle découverte de quelque *région*, l'ont fait diviſer en vieille & en nouvelle. C'eſt ainſi que les Eſpagnols ont appellé *vieille*, la partie de la Caſtille qu'ils ont reconquiſe ſur les Maures, & *nouvelle*, l'autre partie de la Caſtille qu'ils n'ont eue que depuis: de même le Méxique ſe diviſe en vieux & en nouveau. C'eſt encore ainſi que Quivira fut nommé *la nouvelle Albion* par François Drack, *&c.*

Enfin les *régions*, ſelon les parties du ciel vers leſquelles elles ſont ſituées l'une à l'égard de l'autre, ſont dites *ſeptentrionales*, *méridionales*, *orientales* & *occidentales:* ainſi la Jutlande en Danemarck ſe trouve diviſée en nord-Jutland, & en ſub-Jutland, c'eſt-à-dire en ſeptentrionale & en méridionale. La Gothlande en Suede, eſt diviſée en oſtro-Gothlande, en weſtro-Gothlande & en ſud Gothlande, c'eſt-à-dire en orientale, en occidentale, & en méridionale.

Il y a des *régions*; comme dit Sanſon, qui ſont appellées *orientales* & *occidentales*, non pour être ainſi ſituées l'une à l'égard de l'autre, mais par le rapport qu'elles ont avec quelqu'autre *région* qui ſe trouve entre deux. Telles ſont les Indes orientales & les Indes occidentales à l'égard de l'Europe.

Dans la topographie, le mot de *région* eſt en uſage pour ſignifier les différens quartiers d'une ville, comme dans Rome qui étoit diviſée en quatorze *régions*. *Voyez* Régions *de Rome*. (*D. J.*)

RÉGIONS *de Rome*, (*Antiq. rom.*) *regiones;* on nommoit *régions de Rome*, les parties les plus grandes & les plus ſpacieuſes de cette capitale. Nous apprenons de Tacite, de Pline & de Dion, qu'Auguſte, ſous le conſulat de Tibere & de Piſon, diviſa cette grande cité en quatorze parties, auxquelles il donna le nom de régions, *regiones*; nom qui dans ſa ſignification propre déſigne les territoires des colonies & municipes, dans les confins deſquels la juriſdiction de la magiſtrature ſe terminoit.

Les *régions de Rome* ſe diviſoient en diverſes parties, dont les unes étoient vuides, & les autres remplies de bâtimens; les vuides étoient les rues grandes & petites, les carrefours, les places publiques. Les grandes rues, au nombre de 31, s'appelloient *viæ regiæ* ou *militares*, qui commençoient au pilier doré. De l'une de ces grandes rues à l'autre, Néron fit tirer en ligne droite des rangs de maiſon également profondes, & appella cette ſuite de maiſons *vicos*, que nous pouvons rendre par le mot de *quartier*; car Feſtus nous apprend que ce terme *vici*, ſignifie un aſſemblage d'édifices environnés de rues, pour y tourner tout-au-tour.

Ces *vici* ainſi tirés au cordeau, étoient entrecoupés par de petites rues en pluſieurs parties, qu'ils appelloient *inſulas*, îles. Ces îles ne recevoient de diviſion que par des maiſons particulieres, *ædes privatas;* car les belles maiſons ou hôtels des grands ſe nommoient *domus*.

On entend à-préſent tous ces termes, qui ſe rencontrent ſi ſouvent dans les auteurs. Rome ſe diviſoit en *régions*, les *régions* en quartiers, les quartiers en îles, & les îles en maiſons bourgeoiſes ou en palais des grands ſeigneurs; cependant, comme nos françois ont traduit le mot *regio* des latins par celui de *quartier*, nous avons été obligés de donner ſous ce terme la deſcription des 14 *régions de Rome*, que le lecteur peut parcourir. Mais on n'eſt point d'accord ſur l'étendue du terrein que contenoient ces quatorze quartiers, puiſqu'on les porte depuis douze mille juſqu'à trente-trois mille piés en circonférence. (*D. J.*)

E *REGIONE*, *terme d'Imprimerie;* on ſe ſert fort ſouvent de ce mot dans l'Imprimerie, en parlant des choſes qui s'impriment les unes vis-à-vis des autres, ſoit en diverſes langues, ſoit lorſqu'on met différentes traductions en parallele pour l'inſtruction des lecteurs. On a ſouvent imprimé l'oraiſon dominicale en diverſes langues, *è regione*. (*D. J.*)

RÉGIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) titre que l'on a donné dans l'hiſtoire eccléſiaſtique depuis le v. ſiecle à ceux à qui on confioit le ſoin de quelque quartier, région, ou l'adminiſtration de quelque affaire dans l'étendue d'un certain diſtrict. Il y avoit autrefois à Rome des diacres *régionnaires* qui gouvernoient des bureaux pour la diſtribution des aumônes. Il y avoit auſſi des ſous-diacres *régionnaires*, des notaires *régionnaires* & des évêques *régionnaires*. L'évêque *régionnaire* étoit un miſſionnaire évangélique, décoré du caractere épiſcopal, mais ſans ſiege particulier auquel il fût attaché, afin qu'il pût aller prêcher & faire en divers lieux les autres fonctions de ſon miniſtere. (*D. J.*)

RÉGIPPEAU, ſ. m. *terme de riviere*, c'eſt dans un train la perche attachée aux branches de rive, qui unit deux coupons enſemble.

RÉGIR, v. act. (*Gramm.*) conduire, gouverner. Le pape *régit* l'Egliſe; le prince *régit* l'état. Le contrôleur-général *régit* les finances. Il a une acception particuliere en Grammaire. *Voyez* l'*article* Régime.

REGIS MONS, (*Géog. anc.*) lieu aux confins de la Pannonie & de l'Italie, où, ſelon Paul diacre, l'on nourriſſoit des bœufs ſauvages. Lazius dit qu'on le nomme préſentement *Vogel*.

REGISSEUR, ſ. m. (*Comm. & Financ.*) celui qui a la régie ou la direction d'une affaire de commerce ou de finance. *Voyez* Directeur & Régie. *Dict. du Comm. & de Trévoux*.

REGISTRATA, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt l'extrait de l'arrêt d'enregiſtrement que l'on met ſur le repli des édits & autres lettres de chancellerie, quand elles ont été vérifiées & regiſtrées. Cet extrait s'appelle *regiſtrata*, parce qu'anciennement quand les actes ſe rédigeoient en latin, on mettoit *regiſtrata, audito & requirente procuratore generali regis*, *&c.* Préſentement on met, *regiſtré en parlement*, *oui & ce requérant le procureur général du roi*, &c. (*A*)

REGISTRATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie celui qui tient un regiſtre, c'eſt-à-dire qui y inſcrit les actes. On donnoit anciennement ce titre à ceux qu'on appelle aujourd'hui *greffiers*. Voyez *le recueil des ordonnances de la troiſieme race*, *tome II*.

Il y a encore des *regiſtrateurs* en la chancellerie romaine, leſquels ſont au nombre de vingt; leur fonction conſiſte à tranſcrire dans les cahiers qui leur ſont donnés, les ſuppliques diſtribuées, au dos deſquelles ils mettent, *libro... tali*, *folio... tali*.

Le *regiſtrateur* ſecret de cette chancellerie eſt celui qui enregiſtre toutes les graces expédiées par voies ſecretes. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome*, de Caſtel. (*A*)

REGISTRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un livre public qui ſert à garder des mémoires des actes & minutes, pour y avoir recours dans l'occaſion, pour ſervir de preuve dans des matieres de fait.

Ménage fait venir ce mot de *regeſtum*, dont les Latins ſe ſont ſervis dans la même ſignification; *regeſtum*, dit-il, *quaſi iterum geſtum*. D'autres le font venir du vieux mot françois *gîter*, être au lit.

Une méthode qu'on obſerve en Ecoſſe, a ſervi à y rendre la diſcuſſion des procès tout-à-fait facile; c'eſt d'y tenir un *regiſtre* exact de toutes les ventes & acquiſitions de terres que font les particuliers.

Il y a en Ecoſſe deux ſortes de *regiſtres* pour cet uſage; l'un eſt le général qui eſt gardé à Edimbourg, ſous la direction d'un officier qu'on y appelle *lord regiſter*, qui avant l'union étoit le cinquieme officier de l'état, & avoit rang au parlement en qualité de greffier, au tréſor, à l'échiquier & aux ſeſſions.

L'autre eſt celui qui ſe tient dans les comtés, ſénéchauſſées & ſieges royaux particuliers. Les teneurs d'iceux ſont obligés de les communiquer au *regiſter*

ou greffier général pour les porter ſur le grand *regiſtre*, où ils ſont enregiſtrés avec un tel ordre, qu'on peut du premier coup d'œil y trouver tous les actes dont la loi ordonne l'enregiſtrement, & ceux mêmes que les contractans ont été bien-aiſes d'y faire inſcrire pour leur plus grande ſûreté.

Ce fut ſous le regne de Jacques VI. que le parlement établit la tenue de ces *regiſtres*, au grand avantage de tous les ſujets.

On ne peut plus poſſéder aucun bien nouvellement acquis, que l'acte d'acquiſition d'icelui n'eût été enregiſtré dans les quarante jours de la paſſation du contrat; au moyen de quoi on obvia à toutes les conventions ſecretes & clandeſtines.

Registre *des baptêmes*, (*Police*,) les *regiſtres des baptêmes* font foi qu'il naît plus de garçons que de filles, & que c'eſt à la proportion de 20 à 21, ou à-peu-près; mais les guerres & d'autres accidens les ramenent à l'égalité; ce qui formeroit un argument politique contre la polygamie.

Registre *mortuaire*, (*Police*.) les *regiſtres mortuaires* font voir manifeſtement quelle eſt la diminution ou l'augmentation des habitans d'un pays, ou d'une ville; & l'on peut auſſi conclure de ces mêmes *regiſtres*, quel eſt le nombre de ceux qui y exiſtent encore: car dans les villes très-grandes & très-peuplées, on remarque que de 25 ou 26 perſonnes en vie, il en meurt une; dans celles qui le ſont moins, comme Berlin, Breslaw, Copenhague, *&c.* la proportion eſt de 29 ou 30; mais à la campagne elle eſt d'environ 40: auſſi y a-t-il des gens qui prétendent que dans les villages & les bourgs des pays où les habitans jouiſſent d'un néceſſaire aiſé, comme en Angleterre & en Suiſſe, il n'en meurt qu'un par an ſur 35 à 40 perſonnes, tandis qu'à Londres & à Paris, c'eſt environ un ſur 20. (*D. J.*)

Registre, *droit de*, (*Juriſprud.*) c'eſt un droit qui eſt dû au ſeigneur pour être enſaiſiné de l'héritage cottier. Il eſt ainſi appellé dans la coutume de Vimeu. Dans le ſtyle de Liege il eſt appellé *droit de regiſtration*. Voyez *le gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *Regiſtre*. (*A*)

Registre sexté, (*terme de Finances*.) c'eſt un *regiſtre* des fermiers, contenant les noms, qualités & emplois des habitans des paroiſſes, les ſommes auxquelles ils ſont impoſés à la taille, & la quantité de ſel qu'ils ont levé au grenier. L'ordonnance des gabelles fait ſouvent mention de ce *regiſtre ſexté*; mais il vaudroit bien mieux qu'elle n'en eût point parlé.

Registre, (*Comm.*) grand livre de papier blanc, ordinairement couvert de parchemin, & à dos ou quarré ou long, qui ſert à enregiſtrer des actes, délibérations, arrêts, ſentences, déclarations; & parmi les marchands, négocians, banquiers, manufacturiers, *&c.* à écrire les affaires de leur négoce. Les ſix corps des marchands & toutes les communautés des arts & métiers de la ville & fauxbourg de Paris, ont des *regiſtres* paraphés par les officiers de police, ou par le procureur du roi du châtelet, pour y écrire & enregiſtrer non-ſeulement leurs délibérations, mais encore les élections de leurs maîtres, gardes, ſyndics, jurés, ou autres officiers & adminiſtrateurs de leurs confréries, les obligés des apprentis, les receptions à la maîtriſe, enfin tout ce qui concerne la police de ces corps & communautés.

Les inſpecteurs des manufactures, les gardes des halles & magaſins, les receveurs, contrôleurs, viſiteurs & autres commis des douanes, bureaux des fermes & recettes des deniers royaux aux entrées & ſorties du royaume, ſe ſervent auſſi de *regiſtres* pour y écrire journellement, les uns le payement des droits, les autres la réception des marchandiſes dans leurs dépôts; ceux-ci le nombre & la qualité des étoffes auxquelles ils appoſent les plombs; ceux-là la viſite des balles, ballots, caiſſes, *&c.* qui paſſent par leurs bureaux, les acquits à caution & autres tels actes qu'on leur préſente, ou qu'ils délivrent aux marchands & voituriers.

Tous ces *regiſtres* doivent être auſſi paraphés, mais diverſement; ceux des inſpecteurs des manufactures par les intendans des provinces, à la reſerve des *regiſtres* de l'inſpecteur de la douane de Paris, qui doivent l'être par le lieutenant général de police. Ceux des commis des fermes générales, des aides & gabelles, par les fermiers généraux de ces droits, chacun ſuivant le département qui leur eſt donné par le contrôleur général des finances. *Diction. du Comm. & de Trévoux*.

Registre, (*Commerce*.) on appelle dans les Indes occidentales de la domination eſpagnole, *navire de regiſtre*, ceux à qui le Roi d'Eſpagne ou le conſeil des Indes ordonne d'aller trafiquer dans les ports de l'Amérique. *Voyez* Commerce.

Ils ſont ainſi nommés à cauſe que cette permiſſion doit être enregiſtrée avant qu'ils mettent à la voile du port de Cadix, où ſe font le plus ordinairement les chargemens pour Buenos-Ayres & autres ports.

Ces navires ne doivent être que du port de trois cens tonneaux, & les permiſſions le portent ainſi; mais l'intelligence des maitres à qui ils appartiennent avec les officiers du conſeil des Indes réſidens en Europe, & les préſens conſidérables qu'ils font à ceux de l'Amérique, & aux gouverneurs des ports où ils arrivent, ſont cauſe que ces réglemens ne ſont point obſervés, & qu'il paſſe ſouvent en Amérique des navires de cinq cens cinquante, & même de ſix cens cinquante tonneaux.

Les permiſſions coûtent juſqu'à 30000 piaſtres chacune; mais elles en coûteroient 100000 que les marchands qui frettent ces vaiſſeaux ne trouveroient encore que trop leur compte, & que le roi d'Eſpagne n'auroit jamais le ſien: car quoiqu'on ſpécifie toujours dans les permiſſions la qualité & la quantité des marchandiſes dont la cargaiſon des vaiſſeaux eſt compoſée, cependant les préſens que les propriétaires & les armateurs font aux gouverneurs & aux officiers qui réſident en Eſpagne & en Amérique, font qu'ils débarquent bien au-delà de ce qui leur eſt permis. On a des mémoires certains & de bonne main, qu'il y a eu ſouvent des *navires de regiſtre* dont le certificat ne portoit que 12000 cuirs & ſeulement 100000 piaſtres, qui avoient à bord trois ou quatre millions en or & en argent, vingt-ſix mille cuirs & plus, & ainſi du reſte; en ſorte que le quint du roi d'Eſpagne & ſes autres droits n'alloient preſqu'à rien, en comparaiſon de ce à quoi ils euſſent dû monter.

Outre ces gains indirects du marchand, les profits qu'il fait ſur les marchandiſes d'Europe ſont immenſes, & l'on a vu en 1703 & en 1705 tel de ces *navires de regiſtre* vendre celles qu'il avoit apportées l'une portant l'autre, à plus de trois cens pour cent de profit; en ſorte qu'un chapeau ſe vendoit 18 piaſtres, l'aune de drap commun 12 piaſtres, *&c.*

L'on peut mettre au nombre des *navires de regiſtre* à qui il eſt permis de faire le commerce des Indes eſpagnoles, un navire de cinq cens tonneaux que le roi d'Eſpagne permet à la compagnie du ſud d'Angleterre, d'envoyer tous les ans aux foires qui ſe tiennent à Porto-Bello, à Carthagene, & aux autres villes maritimes de l'Amérique. *Voyez* Assient. *Dict. du Comm. & de Trévoux*.

Registres, (*Chimie*.) on nomme *regiſtres*, des ouvertures pratiquées dans les fourneaux des Chimiſtes, à l'aide deſquelles ils augmentent leur feu lorſque ces *regiſtres* ſont ouverts; il diminue au contraire en fermant les *regiſtres*. (*D. J.*)

Registre, piece de moule ſervant à fondre les *caracteres d'Imprimerie*; les *regiſtres* ſont pour recevoir la matrice au bout du moule, & la retenir dans la poſition juſte qu'il y faut. Ces *regiſtres*, ſont mobiles, on les pouſſe & retire, juſqu'à ce que la matrice ſoit dans la place où on la veut pour former la lettre dans une bonne approche. *Voy.* Moule, Matrice, Approche.

Registre, (*Imprimerie*.) une impreſſion en *regiſtre* eſt celle dont les pages viennent préciſément les unes ſous les autres: ce qui ſe fait par le moyen des pointes que l'on remue à volonté, & des coins qui arrêtent la forme ſur le marbre de la preſſe. *Voy.* Pointes, Coins, Formes & Retiration.

Registre de clavessin, les *regiſtres de claveſſin* ſont des regles de bois, percées d'autant de trous, qu'il y a de touches au clavier, ces trous ſont plus longs que larges pour s'accommoder à la groſſeur des ſautereaux; ils ſont évaſés par-deſſous. *Voyez* les *figures du claveſſin*, *Pl. de Lutherie*.

Le *regiſtre* eſt quelquefois couvert par-deſſus de peau de mouton, ce qui eſt toujours ainſi aux épinettes, auxquelles la table ſert de *regiſtre*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt percée comme un *régiſtre*. Pour percer les trous dans la peau, on ſe ſert des emporte-pieces décrits à *l'article* Emporte-piece, ſur leſquels on frappe comme ſur les poinçons à découper. *Voy.* Découper.

Les *regiſtres* ſont autant en nombre que de cordes ſur une ſeule touche; ainſi il y a des claveſſins à deux,

trois

trois, quatre *regiſtres* qui ſont tous placés à côté les uns des autres, entre le ſommier & la table de l'inſtrument. *Voyez* Clavessin.

Registres mobiles dans l'orgue ou ſimplement *regiſtres*, ainſi nommés de *regere*, gouverner, parce qu'en effet, ils gouvernent le vent qui anime l'orgue, ſont des regles *MN*, *fig.* 10. & 11. *Pl. orgue*, de bois de feuillet très-ſec; ces regles doivent occuper toute la largeur que laiſſent entr'eux les *regiſtres* dormans, entre deux deſquels elles doivent couler facilement; on colle ſous le *regiſtre* de la peau de mouton par le côté glabre; le duvet doit être tourné du côté de la table du ſommier ſur laquelle le *regiſtre* doit poſer. Les Facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau ſous les *regiſtres*, mais ils dreſſent ſi bien la table du ſommier & le *regiſtre*, que l'air ne ſauroit trouver entre deux aucun paſſage, cependant la méthode de les garnir de peau eſt préférable; car pour peu que le bois travaille & ſe gauchiſſe, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit des cornemens inſupportables.

Après que les *regiſtres* ſont placés entre les *regiſtres dormans*, on les égaliſe de hauteur; on met les épaulemens *NO*, *MO*, qui ſont des morceaux de bois auſſi larges que le *regiſtre* que l'on colle à ſes extremités, qui doivent excéder d'un demi-pié la largeur du ſommier de chaque côté.

Ces épaulemens qui ſervent à limiter la marche du *regiſtre* doivent laiſſer entr'eux une longueur *OO*, égale à toute la longueur du ſommier *AB* & à la moitié de la diſtance qui ſe trouve entre les milieux de deux gravures contigues; les *regiſtres* doivent être percés d'autant de trous *a b c d e f*, *fig.* 11. qu'il y a de gravures au ſommier; ces trous que l'on perce en même tems que ceux de la table & de la chappe, doivent répondre vis-à-vis de ceux-ci, lorſqu'un des épaulemens touche contre la table du ſommier, comme en *M fig.* 10, & lorſque l'autre épaulement *O* touche la table par l'autre bout, & que l'épaulement *m* en eſt éloigné; les intervalles de ces mêmes trous doivent répondre vis-à-vis les trous de la table & de la chappe du ſommier, ce qui empêche la communication entre les tuyaux poſés ſur la chappe au-deſſus du *regiſtre*; & le vent dont la gravure eſt remplie, ce qui empêche ces tuyaux de parler. *Voyez l'article* Sommier *du grand orgue.*

Registres dormans, ce ſont des regles *HH fig.* 7. *Pl. orgue*, collées & clouées ſur la table du ſommier, entre leſquelles les *regiſtres* mobiles ſe meuvent; ces regles doivent croiſer à angle droit les gravures qui ſont au-deſſous de la table du ſommier, ſur le deſſus de laquelle elles ſont collées & clouées. *Voyez l'article* Sommier *du grand orgue*.

REGISTRER, v. act. (*Gram.*) écrire quelque choſe dans un regiſtre. *Voyez* Registre. On ſe ſert plus ordinairement & mieux du mot *enregiſtrer*. *V.* Enregistrer.

REGIS VILLA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Toſcane. Strabon, *l*, *V. p.* 225. le marque entre Coſſa & Oſtie ſur la côte de la mer; il dit que la tradition du pays vouloit, que c'eût été autrefois le palais royal de Maléotus, pélaſgien, qui ayant demeuré dans ce lieu avec les Pélaſgiens qui s'y étoient établis, étoit paſſé de-là à Athènes. (*D. J.*)

REGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque entre *Auguſta* & *Abuſina*, à 24 milles de la premiere, & à 20 milles de la ſeconde; au lieu de *Regium* quelques manuſcrits portent *Reginum*. (*D. J.*)

REGLE, RÉGLEMENT, (*Gram. ſynon.*) la *regle* regarde proprement les choſes qu'on doit faire; & le *réglement*, la maniere dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque choſe qui tient plus du droit naturel; & dans l'idée de l'autre, quelque choſe qui tient plus du droit poſitif.

L'équité & la charité doivent être le principe & la *regle* de la conduite des hommes; elles ſont même en droit de déroger à tous les *réglemens* particuliers.

On ſe ſoumet à la *regle*, on ſe conforme au *réglement*. Quoique celle-là ſoit plus indiſpenſable, elle eſt néanmoins plus tranſgreſſée; parce qu'on eſt plus frappé du détail du *réglement*, que de l'avantage de la *regle*. *Synonymes de l'abbé* Girard. (*D. J.*)

Regle, modele, (*Synon.*) il y a des endroits où l'on peut employer également ces deux mots; par exemple, on peut dire, la vie de Notre-Seigneur eſt *la regle* ou *le modele* des Chrétiens: mais il y a auſſi d'autres endroits où un de ces deux mots ne viendroit pas bien; par exemple, les conſeils des ſages nous ſervent de *regle* pour notre conduite: on ne diroit pas, nous ſervent de *modele*; car il n'y a proprement que les actions, ou la perſonne, qui ſervent de *modele*. Ainſi on ne peut pas dire après un bon écrivain; il ſe propoſoit pour *modele* cette excellente parole de S. Bernard; il falloit dire, il ſe propoſoit pour *regle* (*D. J.*)

Regle, ſ. f. (*Géom.*) un inſtrument fort ſimple, ordinairement fait de bois fort dur, & qui eſt mince, étroit, & droit; on s'en ſert pour tirer des lignes droites. *Voyez* Ligne.

La *regle* eſt l'inſtrument le plus en uſage dans tous les Arts méchaniques; pour s'aſſurer ſi elle eſt juſte ou non, on tire d'abord, par le moyen de la *regle*, une ligne droite ſur le papier; enſuite, on renverſe la *regle* de maniere que le bout qui étoit à droite, tombe à gauche, & réciproquement, & on tire de nouveau une ligne droite le long de la *regle*; ſi cette nouvelle ligne droite ſe confond exactement avec la premiere, la *regle* eſt bonne.

La *regle* des Tailleurs de piece eſt ordinairement longue de 4 piés, & diviſée en piés & en pouces.

La *régle* des maçons eſt longue de 12 ou 15 piés; on l'applique au-deſſous du niveau, pour dreſſer ou pour bien aligner les rangs de pierres, dont on ſe ſert dans la conſtruction des bâtimens, pour rendre les piés droits égaux, &c.

Maniere de vérifier les regles; pour vérifier une *régle* il faut conſtruire la machine repréſentée *dans nos Pl.* qui eſt compoſée d'une croix *AB*, *EF*, de fer ou de cuivre: à l'extremité *A* de cette croix, on ajuſtera deux oreilles de même matiere, percées chacune d'un trou rond pour recevoir les tourillons *t u* de la boîte du téleſcope, leſquels doivent entrer juſte dans ces trous; à l'autre extremité *B* ſont deux pareilles oreilles, mais qui ne ſont point percées; ces deux oreilles ſont jointes enſemble par le haut par une traverſe dans laquelle entre une vis *C*; aux deux extremités de la traverſe *EF*, ſont des charnieres ou des anneaux auxquels ſont acrochés les targettes *ED*, *FD*. Au point où ces deux barres ſe réuniſſent eſt attachée une lentille ou ſphere peſante, qui ſert à tenir toute la machine en équilibre, ſur les couteaux parfaitement polis *a e* qui ſont attachés avec des vis au-deſſous de la longue barre *AB*; il y a encore un reſſort *m* fixé en *m*, par une vis dont la pointe entre dans le chaſſis *CB*, & répond directement au-deſſous de la vis. Cette partie de la machine ainſi conſtruite, on ajuſte deſſus le téleſcope *KL*, en faiſant entrer les tourillons dans les trous des oreilles qui leur ſont deſtinés; l'autre boîte *H* du même téleſcope & qui contient un réticule, comme la *fig.* 10. repréſente, doit entrer dans le chaſſis *CD* dont on ôte pour cette raiſon la traverſe que l'on remet enſuite; enſorte que la boîte *H* appuie par ſa face inférieure ſur le reſſort *m*, & du côté ſupérieur contre la vis *C* avec laquelle on la peut baiſſer ou élever à ſon gré.

Pour ſe ſervir de cette machine, il faut établir ſolidement la *régle* que l'on veut vérifier ſur deux tréteaux de bois ou de fer, ou encore mieux ſur deux blocs de pierre de taille, & le tout ſur une terraſſe ſolide; comme, par exemple, le terre-plein d'un rampart ou une terraſſe de jardin, & diriger la *régle* poſée de champ vers un objet apparent & éloigné de pluſieurs lieues, comme par le ſommet d'un clocher; quand la *regle* ſera en place, on montera deſſus la machine garnie de ſon téleſcope, & regardant dedans, on fera tomber la croiſée des files du reticule, au moyen de la vis *C*, qui ſert à hauſſer ou baiſſer cette extremité de la lunette ſur un point notable de l'objet; comme, par exemple, la tête du coq qui eſt au ſommet d'un clocher & qui paroît renverſée dans la figure *X*; enſorte que le fil horiſontal raſe exactement le haut de la tête ou tel autre point de l'objet qu'on voudra choiſir, auquel il eſt bon que le ciel ſerve de fond; la machine en cet état, on attachera une ficelle dans un trou qui eſt à l'extremité *A* de la longue barre du baſtis *AB*, *EF*; cette ficelle paſſera ſur la poulie *r* du chevalet *Q*, ſcellé dans la même direction; la ficelle après avoir paſſé ſur la poulie s'enroulera ſur l'arbre d'une roue dentée, qui eſt menée par un pignon, dont l'axe eſt armé d'une manivelle qu'une perſonne doit tourner.

Préſentement, ſi la machine eſt tellement placée ſur la *regle*, que le couteau non-tranchant, mais très-poli

e ſoit près de l'extremité *B* de la *regle*, au point reconnoiſſable d'un objet éloigné ſous le fil horiſontal de la lunette; ſi alors quelqu'un tourne la manivelle *p*, il tirera par le moyen de la ficelle tout le train de la machine le long de la *regle*; pendant ce tems, l'obſervateur qui s'approche à meſure que la lunette s'éloigne de lui, doit obſerver ſi le fil horiſontal couvre toujours le même point de l'objet; ſi cela arrive, on eſt aſſuré d'avoir une *regle* parfaite.

Si au contraire, l'objet paroît monter dans la lunette, on eſt ſûr que le couteau *a* eſt tombé dans quelque creux *y*, au lieu de ſuivre la direction *zu* parallele à la ligne *dx*, qui va du centre du réticule à l'objet. Si l'objet paroît baiſſer, on eſt ſûr que le couteau *a* eſt monté ſur une boſſe; connoiſſant ainſi les points hauts & bas de la *regle*, il eſt facile d'y apporter remede, en réduiſant tous les points de la *regle* au niveau des plus bas obſervés.

Par cette méthode ingénieuſe, & qui demande une certaine ſagacité pour être appliquée comme il faut, la plus petite différence devient ſenſible; car ſans parler de l'amplification que les verres du téleſcope peuvent apporter, les variations obſervées ſeront toujours multiples de celles du couteau *a*, comme la ligne *dx* l'eſt de *ea*, à cauſe des triangles ſemblables. (*D*)

Regle, ſignifie auſſi une méthode ou un précepte, qu'on doit obſerver dans un art ou dans une ſcience. *Voyez* Méthode, *&c.* ainſi on dit les *regles* de la Grammaire, de la Logique, *&c. Voyez* Grammaire, Logique, *&c.*

Les philoſophes de l'école diſtinguent deux ſortes de *regles*, ſavoir 1°. des *regles* de théorie qui ſe rapportent à l'entendement, & dont on fait uſage dans la recherche de la vérité. *Voyez* Entendement. 2°. Des *regles* de pratique, ou *regles* pour agir, qui ſe rapportent à la volonté, & ſervent à la diriger vers ce qui eſt bon & juſte. *Voyez* Bien.

Il y a deux ſortes d'arts dans leſquels on enſeigne ces deux ſortes de *regles* & la maniere de les appliquer; ſavoir la Logique & la Morale. *Voyez* Logique, Morale.

Les auteurs ſont fort diviſés ſur les égards que l'on doit avoir pour les *regles* de Poéſie que nous ont laiſſées les anciens, comme Ariſtote, Horace, Longin, & qui ont été admiſes par quelques critiques modernes, entre autres par le P. Boſſu. Les uns ſoutiennent que ces *regles* doivent être inviolablement obſervées; d'autres prétendent qu'il eſt permis quelquefois de s'en écarter; les regles, diſent ces derniers, ſont des entraves qui ne ſervent ſouvent qu'à embarraſſer les génies, & qui ne doivent être religieuſement obſervées que par ceux qui n'ont rien de mieux à faire que de les ſuivre. *Voyez* Poésie.

Les pieces de théatre ont leurs *regles* particulieres, comme la *regle* de 24 heures, la *regle* des trois unités, de tems, d'action & de lieu. *Voyez* Tragédie, Comédie, Dramatique, *&c.*

Si c'étoit vrai, dit Moliere, que les ouvrages de théatre compoſés ſuivant les *regles*, ne pluſſent point, & qu'au contraire, ceux qui ſeroient contraires aux *regles* pluſſent, il faudroit entierement abandonner les *regles*. Pour moi, ajoute-t-il, quand un ouvrage me plaît & me divertit, je ne m'aviſe point d'examiner ſi j'ai eu tort d'avoir du plaiſir, ni ſi les *regles* d'Ariſtote me défendent de rire. *Voyez* Loi.

Regle, ſignifie *dans l'Arithmétique*, une opération que l'on fait ſur des nombres donnés pour trouver des ſommes ou des nombres inconnus; & par le moyen de laquelle on a abregé les calculs dans le Commerce, dans l'Aſtronomie, *&c.*

Chaque *regle* d'Arithmétique a ſon nom particulier, qui répond à l'uſage auquel la *regle* eſt deſtinée. Les quatre premieres *regles* qui ſervent de fondement à toutes les autres, ſont nommées *addition*, *ſouſtraction*, *multiplication* & *diviſion*. *Voyez* chacune de ces *regles* à ſon *article*, Addition, Souſtraction, *&c.*

De ces quatre *regles* naiſſent pluſieurs autres; ſavoir la *regle* de trois ou de proportion, qu'on appelle auſſi *regle d'or*, & qu'on diſtingue en directe & inverſe, en ſimple & en compoſée; la *regle* de cinq; la *regle* de compagnie, ſimple & compoſée; la *regle* d'alliage de quelque eſpece que ce ſoit; la *regle* de change; la *regle* de fauſſe poſition, ſimple & double. Il faut ajouter à ces *regles*, l'approximation, les combinaiſons, l'extraction des racines, la *regle* d'eſcompte, la réduction, *&c. Voyez* ces *mots*, *&c.*

La *regle* de trois, ou proportion, communément appellée *regle d'or*, eſt une *regle* par laquelle on cherche un nombre qui ſoit en proportion avec trois nombres donnés. *Voyez* Proportion.

On demande, par exemple, ſi trois degrés de l'équateur ſont 70 lieues, combien de lieues feront 360 degrés? c'eſt-à-dire combien la circonférence de la terre aura-t-elle de lieues?

Voici la *regle*: multipliez le ſecond terme 70 par le troiſieme 360, & diviſez le produit 25200 par le premier terme 3, le quotient 8400 eſt le quatrieme terme qu'on cherche.

Cette *regle* eſt d'un uſage fort étendu tant dans la vie civile que dans les ſciences; mais elle n'a lieu que quand on reconnoît la proportion des nombres donnés. Suppoſons par exemple, qu'un grand vaiſſeau plein d'eau ſe vuide par une petite ouverture, de maniere qu'il s'en écoule trois piés cubes d'eau en deux minutes, & qu'on demande en combien de tems il s'en écouleroit cent piés cubes; il y a à la vérité dans cette queſtion, trois termes donnés, & un quatrieme qu'on cherche; mais l'expérience fait voir évidemment que l'eau s'écoule plus vîte au commencement qu'elle ne fait par la ſuite; d'où il réſulte que la quantité d'eau qui s'écoule, n'eſt pas proportionnelle aux tems, & que par conſéquent la queſtion préſente ne ſauroit être réſolue par une ſimple *regle* de trois.

Toutes les choſes qui ſont l'objet du commerce ſont proportionnelles à leur prix; le double de marchandiſes contre le double d'argent: ainſi le prix d'une certaine quantité de marchandiſes étant donné, on trouvera par une *regle* de trois, le prix d'une autre quantité donnée de marchandiſes de la même eſpece. Par exemple, ſi 3 livres peſant coutent 17 ſ. combien couteront 30 livres? Dites: 3 liv. eſt à 30 liv. comme 17 ſ. prix du premier terme, eſt au prix cherché du ſecond: écrivez donc ainſi les trois termes,

3 liv. — 30 liv. — 17. ſ.
17 { 3
510 { 177 ſ. = 8 lb 17 ſ.

On peut faire auſſi la queſtion ſuivante: ſi 3 liv. peſant ſont achetées 17 ſ. combien aura-t-on de livres peſant pour 170 ſ. Dites, 17 ſ. eſt à 170 ſ. comme 3 liv. peſant eſt au nombre qu'on cherche:

17 ſ. — 170 ſ. — 3 liv.
3 { 17
510 { 30
51
00

Si les termes donnés ſont hétérogenes, c'eſt-à-dire s'il s'y rencontre des fractions, il faut réduire alors ces nombres à l'homogénéité, ou à la même dénomination; ſavoir les livres en ſols, les ſols en deniers, *&c.* les heures en minutes, *&c. Voyez* Réduction.

Exemple: ſi 3 livres 4 onces coutent 2 ſ. 4 d. que doivent couter 4 livres? Voici l'opération:

16	16	12
3	2	2
48	32onc.	24
4		4
52onc.		28ſ.

d'où l'on tire 52onc. . 32onc. :: 28 . *x* ainſi l'on a

32
×
28
256
64 { 52
896 { 17d. + $\frac{12}{52}$ ou $\frac{6}{26}$ ou $\frac{3}{13}$ d.
52
376
364
12.

C'eſt-à-dire qu'il faut réduire les livres en onces, & les ſols en deniers, & réſoudre enſuite la queſtion propoſée par la *regle* de trois commune.

Dans pluſieurs des queſtions de commerce qui peuvent ſe réſoudre par la *regle* de trois, il y a ſouvent des méthodes abregées par leſquelles on en vient

à bout

à bout plus facilement que par la *regle* même. Ces méthodes ou *regles* particulieres ſont appellées *pratiques*, parce qu'au moyen de ces *regles*, on expédie plus promptement l'opération qu'on ſe propoſe.

La *regle* de trois inverſe eſt celle où l'ordre naturel des termes eſt renverſé. Par exemple, ſi 100 hommes bâtiſſent une maiſon en deux ans; on demande en combien de tems 200 hommes bâtiront la même maiſon; la *regle* conſiſte à multiplier le premier terme 100 par le ſecond 2, & diviſer le produit par le troiſieme terme 200, le quotient 1 eſt le nombre d'année qu'on cherche.

200 hom. — 100 hom. — 2 ans.

$$\frac{2}{200}\left\{\frac{200}{1\text{ an.}}\right.$$

La *regle* de cinq, ou *regle* de trois compoſée, eſt celle où il faut faire deux *regles* de trois pour parvenir à la ſolution. Par exemple, ſi 300 ₶ en deux ans produiſent 3 ₶ d'intérêt, combien 1000 ₶ en produiront-ils en douze ans?

Il faut d'abord trouver par une *regle* de trois quel intérêt 1000 ₶ produiront en deux ans, enſuite trouver par une ſeconde *regle* quel intérêt la même ſomme produira en douze ans.

Cette *regle* eſt regardée par les auteurs d'Arithmétique, comme une *regle* particuliere, mais ſans néceſſité; car la meilleure maniere de la réſoudre, eſt d'employer une double *regle* de trois, comme nous venons de dire, & comme on le voit dans l'exemple ſuivant. Exemple, $300 \times 2 . 30 :: 1000 \times 12 . x$, faiſant donc $\frac{30 \times 100 \times 10 \times 2 \times 6}{30 \times 10 \times 2} = 600$; il eſt clair que 600 ₶ eſt l'intérêt cherché; où vous voyez que pour réſoudre ces ſortes de queſtions, on peut ne faire qu'une ſeule *regle* de trois; car 300 ₶ produiſent le même intérêt en deux ans, que deux fois 300 ſ. en un an; & douze fois 1000 l. produiſent le même intérêt en un an, que 1000 ₶ en douze ans. Par conſéquent mettant à part la circonſtance du tems, dites ſi deux fois 300, c'eſt-à-dire 600, donnent 36 ₶ d'intérêt en un an, combien produiront d'intérêt en un an douze fois 1000, c'eſt-à-dire 12000.

600 — 12000 — 36.

```
       36
   ———————
    72000
    36000    { 6|00
   ———————   { ————
   4320|00   { 720 ₶ int. Chambers. (E)
```

Regle centrale, *voyez* Centrale.

Regle, pris dans le ſens que le moines lui donnent, ſignifie un *recueil de lois & de conſtitutions*, ſuivant leſquelles les religieux d'une maiſon ſont obligés de ſe conduire, & qu'ils font vœu d'obſerver en entrant dans l'ordre. *Voyez* Religieux, Monastere, Vœu, *&c.*

Toutes les *regles* monaſtiques ont beſoin d'être approuvées par le pape pour être valides. La *regle* de S. Benoit eſt appellée par quelques auteurs, la *ſainte regle*. *Voyez* Bénédictin.

Les *regles* de S. Bruno & de S. François ſont les plus auſteres de toutes. *Voyez* Chartreux. Quand un religieux ne peut ſoutenir l'auſtérité de la *regle*, il demande à ſes ſupérieurs de l'en diſpenſer. *Chambers*.

Regle, *de l'octave, en Muſique*; eſt une formule harmonique publiée la premiere fois par M. de Laire, en l'année 1700, laquelle détermine l'accord convenable à chaque degré du ton ſur la ſucceſſion de la baſſe, tant en mode majeur qu'en mode mineur, & tant en montant qu'en deſcendant, ſur-tout par marche diatonique.

On trouvera dans nos *Pl. de Muſique* cette formule chiffrée ſur l'octave du mode majeur, & ſur celle du mode mineur.

Pourvû que le ton ſoit bien déterminé, on ne ſe trompera pas en accompagnant ſelon cette regle, tant que l'auteur ſera reſté dans l'harmonie ſimple & naturelle que comporte le mode. S'il ſort de cette ſimplicité par des accords, par ſuppoſition ou d'autres licences, c'eſt à lui d'en avertir par des chiffres convenables; ce qu'il doit faire auſſi à chaque changement de ton; mais tout ce qui n'eſt point chiffré doit s'accompagner ſelon la regle de l'octave, cette regle doit s'étudier ſur la baſſe fondamentale, pour en bien comprendre le ſens.

J'ai cependant peine à pardonner qu'une formule deſtinée à la pratique des *regles* élémentaires de l'harmonie contienne une faute contre ces mêmes *regles*; c'eſt apprendre de bonne heure aux commençans à enfreindre les lois qu'on leur preſcrit. Cette faute eſt dans l'accompagnement de la ſixieme note en montant, dont l'accord, ainſi qu'il eſt chiffré, peche contre les *regles*; car il ne s'y trouve aucune liaiſon, & la baſſe fondamentale deſcend d'un accord parfait diatoniquement ſur un autre accord parfait; licence trop grande pour faire *regle*.

On pourroit faire qu'il y eût liaiſon en ajoutant une ſeptieme à l'accord parfait de la dominante qui précede, mais alors cette ſeptieme ne ſeroit point ſauvée; & la baſſe fondamentale deſcendant diatoniquement ſur un accord parfait après cet accord de ſeptieme, feroit une marche entierement intolérable.

On pourroit encore donner à cette ſixieme note, l'accord de petite ſixte, dont la quarte feroit liaiſon; mais ce ſeroit fondamentalement un accord de ſeptieme avec tierce mineure, où la diſſonance ne ſeroit pas préparée; ce qui eſt encore contre toutes les *regles*.

Enfin on pourroit chiffrer ſixte quarte ſur cette ſixieme note; ce ſeroit alors l'accord parfait de la ſeconde; mais je doute que les muſiciens approuvaſſent un renverſement auſſi mal entendu que celui-là, ſi peu autoriſé par l'oreille, & ſur un accord qui éloigne trop l'idée de la modulation principale.

Je tiens donc pour une choſe certaine, que l'accord de ſixte, dont on accompagne la ſixieme note du ton en montant, eſt une faute qu'on doit corriger, & que pour accompagner régulierement cette note, comme il convient dans une formule, il n'y a qu'un ſeul accord à lui donner, qui eſt celui de ſeptieme; non une ſeptieme fondamentale, qui ne pouvant ſe ſauver que d'une autre ſeptieme, ſeroit une faute dans cet endroit; mais une ſeptieme renverſée d'un accord de ſixte ajouté ſur la tonique. Je ſouhaite que les gens de l'art trouvent cette correction juſte; je ſuis sûr du-moins qu'ils n'y trouveront pas de faute; mais que fait cela aux importans du ſiecle, qui ſe diſent au deſſus des *regles*? (*S*)

Regle, (*Juriſprudence.*) ſignifie en général ce que l'on doit obſerver, ſoit dans ſes mœurs & dans ſa conduite, ſoit dans ſes diſpoſitions & dans la forme des actes que l'on paſſe.

Il y a pluſieurs ſortes de *regles*, ainſi qu'on va l'expliquer dans les *articles ſuivans*. (*A*)

Regles *de chancellerie*, ou *de la chancellerie romaine*, ſont les réglemens, ſtyle & ordre que les papes ont établis pour être obſervés en la diſpoſition des bénéfices eccléſiaſtiques, & l'expédition des proviſions, & au jugement des procès en matiere bénéficiale.

Jean XXII. eſt à ce que l'on prétend, le premier qui ait fait de ces réglemens.

Ses ſucceſſeurs en ont ajouté de nouveaux.

Chaque pape après ſon couronnement, renouvelle celles de ces *regles* qu'il juge à propos de conſerver, ou les étend & reſtraint ſuivant les circonſtances & les inconvéniens que l'on a reconnus dans celles de ſes prédéceſſeurs.

En général elles ne durent que pendant le pontificat du pape qui en eſt l'auteur, à l'exception de celles qui ſont reçues dans le royaume, leſquelles ſubſiſtent toujours, étant devenues par leur vérification, une loi perpétuelle du royaume.

Comme ces *regles* ſont établies pour l'ordre d'une chancellerie, dont la France ne reconnoit point l'autorité, ſi ce n'eſt pour y obtenir certaines proviſions bénéficiales, diſpenſes, & dans quelques autres matieres ſemblables, leſquelles ſont enſuite traitées devant les juges du royaume; elles n'y ont point lieu, à moins qu'elles n'ayent été vérifiées au parlement, lequel ne les reçoit qu'autant qu'elles ſe trouvent conformes aux libertés de l'égliſe gallicane, & comme dit Dumolin, elles ne ſont reçues en France que comme un remede politique contre les fraudes, de ſorte qu'il n'y en a qu'un très-petit nombre qui y ſoient reçues.

Il n'y en a que trois qui ſoient expreſſément reçues: ſavoir, la regle *de infirmis reſignantibus*, ou *de viginti diebus*; celle de *publicandis reſignationibus*, & celle *de veriſimili notitia*.

Il y a encore pluſieurs autres de ces *regles* qui ſont ſuivies dans le royaume, non pas comme *regles* de chancellerie, mais comme des *regles* d'équité établies

blies par nos ordonnances, ou par la juriſprudence des arrêts, telles ſont les regles, *de non tollendo alteri jus quæſitum*, *de annali poſſeſſore*, *de non impetrando beneficia viventium*, *de idiomate*.

Il y a encore les regles *de menſibus & alternativa*, celle *de triennali poſſeſſore*, ou *de pacificis poſſeſſoribus*, & celle *de vero valore exprimendo*, qui ſont obſervées à certains égards en France.

On expliquera ci-après ce qui concerne chacune de ces *regles* en leur rang.

Voyez la pratique bénéficiaire de Rebuffe, qui a fait un traité de toutes ces *regles*; Dumoulin, Louet & Vaillant, qui ont fait de ſavantes notes ſur ces *regles*; le *traité de l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel. (*A*)

Regle catoniere, eſt une *regle* de droit ainſi appellée du nom de Marc Caton, fils aîné de Caton le cenſeur, que l'on tient être l'auteur de cette *regle*. Elle porte que ce qui eſt nul dans ſon principe, ne peut pas devenir valable par le laps du tems. Cette déciſion a été adoptée dans la *regle* 29, au digeſte *de regulis juris*. Les juriſconſultes ſe ſont beaucoup exercés ſur cette *regle*; Celſus en fait la critique au digeſte *de regula catoniana*; on tient communément qu'elle ne reçoit d'application que dans les diſpoſitions pures & ſimples, & non dans les diſpoſitions conditionelles. *Voyez* Forſter, *hiſt. jur*, les *régles de droit* de d'Antoine, & la *juriſprud. rom.* de M. Terraſſon.

Regle *de commiſſionibus*, eſt une *regle* de chancellerie romaine, qui veut que les commiſſions pour le jugement des procès ſoient données ſous certaines formes. Elle n'eſt point ſuivie en France. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome*, de Caſtel.

Regle de droit, eſt une maxime qui explique en peu de mots la juriſprudence qu'il faut ſuivre dans quelqu'affaire, ce n'eſt pas de la *regle* que vient le droit, mais au contraire du droit que vient la *regle*.

Il y a un très-grand nombre de *regles de droit*, dont les principales, au nombre de 221, ont été recueillies dans le *L. liv.* du digeſte *tit.* 17. *de regulis juris*.

Il y a auſſi un titre des *regles du droit* canon dans les *décrétales* & dans le *ſexte*.

Un grand nombre de juriſconſultes & de canoniſtes ont fait des commentaires ſur les *regles de droit*. (*A*)

Regle ecclésiastique *ou* monastique, eſt une maniere de vivre preſcrite par un ſupérieur eccléſiaſtique à ceux qui l'ont embraſſée, telles que la *regle* de ſaint Benoit, celle de ſaint François, & autres. *Voyez* Chanoines réguliers, Noviciat, Chanoinesses, Moines, Profession, Religieux, Religieuses.

Regle *de idiomate*, eſt une *regle* de chancellerie romaine, qui déclare nulle toutes proviſions données pour une égliſe paroiſſiale, à moins que le pourvu n'entende la langue du lieu où eſt ſituée l'égliſe.

Regle *de infirmis reſignantibus*, ou *de viginti diebus*, en françois la *regle* des 20 jours, eſt une des *regles* obſervées en la chancellerie romaine, qui porte ſi un eccléſiaſtique réſigne ſon bénéfice étant malade, il faut pour que la réſignation ſoit valable, que le réſignant ſurvive 20 jours après qu'elle aura été admiſe en cour de Rome; autrement, & s'il meurt dans les 20 jours, la réſignation eſt nulle, & le bénéfice dont il s'eſt démis, eſt cenſé vaquer par mort, & non par réſignation.

Anciennement l'on n'obſervoit d'autre *regle* que celle des 20 jours, laquelle ne diſtinguoit point ſi le réſignant étoit malade ou non, il falloit indiſtinctement que le réſignant ſurvéquît 20 jours: ce fut Boniface VIII. lequel en 1298 fit la *regle de infirmis reſignantibus &c.*

Cette *regle* a ſuccédé à celle des vingt jours; on l'appelle auſſi indifféremment *regle des vingt jours*, quoique ces deux *regles* ne fuſſent pas entierement ſemblables.

Ces deux *regles* ont été établies ſucceſſivement pour empêcher l'abus qui ſe pratiquoit dans les réſignations. Ceux qui vouloient aſſurer leur bénéfice à un parent ou à un ami, ſans néanmoins s'en dépouiller dès-lors, réſignoient ſecretement en ſa faveur, & gardoient les proviſions, afin que, ſi le réſignataire mouroit avant le réſignant, celui-ci n'étant pas encore dépouillé de ſon bénéfice, le pût donner à un autre parent; & que ſi le réſignant mouroit le premier, le réſignataire fût aſſuré du bénéfice, & en pût prendre poſſeſſion auſſitôt après le décès du réſignant.

Trois conditions ſont requiſes pour que la regle *de infirmis reſignantibus* ait lieu, 1°. que le réſignant ſoit malade, 2°. qu'il décede de cette maladie, 3°. qu'il décede dans les vingt jours.

Elle n'a pas lieu lorſque les médecins & chirurgiens atteſtent que la maladie dont le réſignant étoit atteint lors de la réſignation, n'étoit pas mortelle, & qu'il eſt mort de quelque accident provenu d'ailleurs que de cette maladie: au reſte, quand le titulaire réſigne étant malade, & qu'il décede dans les vingt jours, on préſume qu'il eſt mort de cette maladie, c'eſt au réſignataire à prouver le contraire s'il y a lieu.

Les 20 jours ſe comptent du jour du *conſens*, qui eſt une petite note que l'on fait à la chancellerie romaine, portant qu'un tel procureur conſtitué par la procuration à l'effet de réſigner, a conſenti à la réſignation & à l'expédition de la ſignature de cour de Rome, & que l'original de la procuration eſt demeuré à la chancellerie ou à la chambre apoſtolique. Ce conſens eſt daté du jour même de la proviſion; mais comme à Rome on donne aux François la date du jour de l'arrivée du courier, on compte auſſi les 20 jours depuis cette arrivée.

Il faut que ces 20 jours ſoient francs, c'eſt-à-dire, que l'on ne compte ni le jour de l'admiſſion de la réſignation, ni celui du décès du réſignant.

La regle *de infirmis reſignantibus* n'a pas lieu à l'égard des proviſions des collateurs ordinaires, elle a ſeulement lieu pour celles du pape; mais il y déroge ſi facilement, que cela eſt devenu comme de ſtyle dans les réſignations en faveur & permutations, & que pour obtenir cette dérogation, on ne va plus à la componende.

Le pape ne peut cependant y déroger au préjudice des cardinaux, mais il y peut déroger au préjudice des indults extraordinaires accordés à des particuliers, quand il y auroit la clauſe *libere* & *licite*. *Voyez* ſur cette *regle* Gomes, Dumoulin, les *mém. du clergé*, *tom. X.* (*A*)

Regle *de menſibus & alternativis*, eſt une *regle* de chancellerie romaine, ſuivant laquelle les papes ſe ſont réſervé la collation des bénéfices qui vaquent pendant 8 mois de l'année; ſavoir, en Janvier, Février, Avril, Mai, Juillet, Août, Octobre & Novembre, ne laiſſant aux collateurs ordinaires que les mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre. La *regle* de l'alternative eſt une exception à celle des mois en faveur des évêques réſidens en leur diocèſe, auxquels les papes ont permis en faveur de la réſidence de conférer alternativement & également avec le ſaint ſiége, à commencer par le mois de Janvier pour le pape, Février pour les évêques réſidens, & ainſi conſécutivement: on tient que cette *regle* fut projettée par quelques cardinaux après le concile de Conſtance, pour conſerver la liberté des collateurs ordinaires, au-moins pendant quelques mois de l'année. Martin V. en fit une loi de chancellerie, & ſes ſucceſſeurs l'adopterent; ce fut Innocent VIII. qui, en 1484. établit l'alternative pour les évêques en faveur de la réſidence.

Cette *regle* n'a point été reçue en France, ſi ce n'eſt dans les provinces de Bretagne, Provence & Rouſſillon, qui, dans le tems, n'étoient pas réunies à la couronne. *Voyez* les *lois eccléſiaſtiques* de M. de Hericourt, *part. I. ch. xiij.* & le *mot* Reserve.

Regle *de non impetrando beneficia viventium*, eſt une des *regles* obſervées dans la chancellerie romaine, ſuivant laquelle celui qui obtient du pape des proviſions d'un bénéfice du vivant du titulaire, encoure l'indignité & l'inhabilité pour le bénéfice dont il a obtenu les proviſions, de quelque maniere que le bénéfice vienne à vaquer dans la ſuite.

On excepte néanmoins le cas où l'ordinaire confere le bénéfice d'un titulaire décédé malade, & que ſes parens ou domeſtiques ont celé pendant ſa derniere maladie: car, ſi l'ordinaire a fait une ſommation de le repréſenter, & qu'il y ait un procès-verbal de refus, le bénéfice eſt cenſé vacant de ce jour-là. *Voyez* la déclaration du 9 Février 1657, dans Pinſon, *p.* 210.

Cette *regle* differe de celle *de veriſimili notitia*, en ce que celle-ci ne rend pas l'impétrant incapable de jamais poſſéder le bénéfice; il n'en eſt exclu que pour cette fois, au lieu que l'inhabilité prononcée par la regle de *non impetrando*, eſt auſſi pour les autres vacances qui pourroient arriver dans la ſuite au même bénéfice.

Pour encourir cette indignité, il ſuffit d'avoir couru le bénéfice du vivant du titulaire, quand même on ne l'auroit pas obtenu de ſon vivant.

Pour juger s'il y a eu une courſe ambitieuſe, ce n'eſt pas l'arrivée du courier à Rome que l'on conſidere, mais ſon départ. *Voyez* le ch. *qui in vivorum, extra de conceſſione præb.* & *la gloſe*; Dumoulin. (*A*)

Regle *de non tollendo alteri jus quæſitum*, eſt une *regle* de chancellerie romaine, ſuivant laquelle on ne peut point enlever à quelqu'un le droit qui lui eſt déja acquis ſur un bénéfice; mais cette *regle* n'eſt point particuliere à la chancellerie romaine, c'eſt une *regle* générale, & une maxime tirée du droit naturel & commun, reçue également partout; c'eſt pourquoi elle eſt ſuivie en France. *Voyez* Papon & les *remarques* de Noyer *ſur l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel.

Regle *de pacificis poſſeſſoribus*, *ſeu de triennali poſſeſſore*, eſt une des *regles* que l'on ſuit dans la chancellerie romaine, attribuée par quelques-uns à Innocent VIII. mais qui eſt en effet de Calixte III. elle eſt tirée preſque mot pour mot du decret *de pacificis poſſeſſoribus* du concile de Basle, & a été reçue parmi nous par la pragmatique ſanction, & même par le concordat, & autoriſée & ſuivie dans toutes les cours ſouveraines du royaume.

L'effet de cette *regle* eſt que celui qui a joui paiſiblement d'un bénéfice pendant trois ans avec un titre juſte ou coloré, ne peut plus être valablement troublé, ſoit au poſſeſſoire ou au pétitoire. *Voyez* Rebuffe, qui en a fait un ample traité, la *gloſe de la pragmatique, tit. de pacif. poſſeſſionibus*, les *définitions du droit canon* de Caſtel, au mot *poſſeſſion*. (*A*)

Regle *paterna paternis, materna maternis*, eſt une *regle*, que l'on ſuit en pays coutumier pour l'ordre des ſucceſſions collatérales qui défere les biens paternels aux parens du côté paternel, & les biens maternels aux parens du côté maternel.

Cette *regle* a été de tout tems obſervée dans le royaume; quelques-uns prétendent même qu'elle eſt plus ancienne que la monarchie.

Dumoulin ſur l'*art.* 24. de la coutume de Sées, & en ſon conſeil 7. *n.* 48. dit que c'eſt une coutume qui eſt venue des Francs & des Bourguignons, & que par une conſtitution de l'empereur Charlemagne, elle fut étendue aux Saxons.

Comme elle n'eſt point conforme aux lois romaines, qui déferent tous les biens du défunt à ſon plus proche parent, ſans diſtinction de côté & ligne, elle n'a pas été reçue dans les pays de droit écrit.

Mais quoiqu'elle ait été admiſe dans la plûpart de nos coutumes, elle y a été reçue différemment, & l'on diſtingue à cet égard trois ſortes de coutumes.

La premiere eſt de celles qu'on appelle *coutumes de ſimple côté*, & dans leſquelles l'on ſuit ſimplement la regle *paterna paternis, materna maternis*, c'eſt-à-dire, que l'on ſe contente de diſtinguer le côté paternel du côté maternel, telles que les coutumes de Chartres & de Normandie.

La ſeconde eſt de celles qu'on appelle *ſoucheres*, dans leſquelles le propre appartient au parent le plus proche deſcendu de l'acquereur, comme dans la coutume de Mantes.

La troiſieme eſt de celles qu'on appelle *coutumes du côté* & ligne, dans leſquelles il ſuffit d'être le plus proche parent du défunt du côté & ligne par lequel le propre lui eſt échu ſans qu'il ſoit néceſſaire d'être deſcendu de l'acquereur, telles ſont la coutume de Paris, & la plûpart des autres coutumes. *Voyez* Bacquet, Brodeau, Renuſſon, le Preſtre, *&c.* & les *mots* Coutumes, Propre, Succession. (*A*)

Regle *de publicandis*, on ſous-entend *reſignantibus*, eſt une des *regles* de la chancellerie romaine, laquelle veut que le réſignataire pourvu en cour de Rome publie ſa réſignation dans ſix mois, & prenne poſſeſſion du bénéfice dans le même tems, & que ſi ce tems paſſé, le réſignant meurt en poſſeſſion du bénéfice, les proviſions du réſignataire ſoient nulles.

Cette même *regle* veut auſſi, que ſi la réſignation eſt admiſe par l'ordinaire ou par le légat, la publication ſe faſſe dans un mois, & que dans ce même mois le réſignataire prenne poſſeſſion, à peine de nullité de proviſions; en cas que le réſignant meure en poſſeſſion après le mois; ce qui a été ainſi établi à l'égard des réſignations pures & ſimples, afin que l'on connoiſſe quel eſt le véritable poſſeſſeur du bénéfice, & pour empêcher le légat & les ordinaires de ſuivre l'intention du réſignant, qui eſt ſouvent de perpétuer le bénéfice dans ſa famille.

La regle *de publicandis* fut enregiſtrée au parlement en 1493; il y a eu depuis cinq additions à cette *regle*, mais elles n'ont pas été reçues en France; cependant, celle de Pie V. qui explique que le mot *obitus* doit s'entendre de la mort civile, auſſi-bien que de la mort naturelle, eſt ſuivie en France en certains cas, comme dans le cas du mariage, de la profeſſion religieuſe & autres, où il y a vacance de droit & de fait.

On ne publie plus les réſignations dans les marchés & places publiques, comme le preſcrivoit l'édit de 1550; il ſuffit pour les cures, prieurés, chapelles, *&c.* de prendre poſſeſſion publiquement un jour de fête ou de dimanche, à l'iſſue de la meſſe paroiſſiale, ou de vêpres, en préſence du peuple; & que le notaire faſſe ſigner l'acte par quelques-uns des principaux habitans.

Le tems accordé pour faire cette publication court du jour de l'admiſſion de la réſignation, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime.

Les bénéfices conſiſtoriaux ne ſont pas ſujets à cette *regle*, attendu qu'elle n'en fait pas mention. *Voy.* Rebuffe, *ad reg. de public.* (*A*)

Regle *de ſubrogandis collitigantibus*, eſt une *regle* de chancellerie romaine, qui défend de conférer un bénéfice litigieux, & de ſubroger pendant le procès. Cette *regle* n'eſt point reçue en France, notre uſage étant de recevoir la ſubrogation au lieu & place du défunt, & aux collitigans, durant le procès. *Voy.* les *remarques* de Noyer, *ſur l'uſage & pratique de cour de Rome*, de Caſtel. (*A*)

Regle *de triennali poſſeſſore*, *voyez* ci-devant Regle *de pacificis poſſeſſoribus*.

Regle *de veriſimili notitia obitus*, eſt encore une *regle* de chancellerie romaine, qui veut qu'entre le décès du défunt bénéficier & les proviſions qui ont été obtenues de ſon bénéfice, il y ait un tems ſuffiſant pour que cette mort ſoit venue à la connoiſſance de l'impétrant, & qu'on ait eu le tems d'aller ou d'envoyer vers les collateurs; autrement l'impétrant eſt préſumé avoir couru le bénéfice du vivant du dernier titulaire, & cette préſomption eſt ſi forte qu'elle rend les proviſions nulles.

Quoique le decret de Jean XXIII. duquel eſt tirée cette *regle*, ne faſſe mention que des proviſions du ſaint-ſiege, cette *regle* a paru ſi favorable qu'on l'a étendue aux proviſions des ordinaires.

Le tems ſe compte du jour de la mort, & non pas ſeulement du jour du bruit public de la mort.

Il n'eſt pas abſolument néceſſaire que le genre de vacance, en vertu duquel on a obtenu la proviſion, ſoit venu à la conniſſance du collateur, il ſuffit que cela ait pu y venir.

Le pape peut déroger à la regle *de veriſimili notitia*, en mettant la clauſe disjonctive, *aut alias quovis modo, etiam per obitum*, que l'on inſere dans les proviſions de cour de Rome ſur les réſignations. Cette clauſe eſt même toujours ſous-entendue dans les proviſions qui ſont pour des François.

La dérogation à cette *regle*, par le moyen de la clauſe, *ſive per obitum*, ne ſe met point dans les proviſions expédiées ſur réſignation en faveur, pour la Bretagne, à cauſe du partage des mois entre le pape & les ordinaires de cette province; & auſſi parce que cette clauſe pourroit opérer une prévention contre l'ordinaire, laquelle n'a pas lieu en Bretagne.

Cette *regle* n'a pas lieu pour les proviſions données par le roi, ſoit en regale, ou autrement. *Voyez* Gomés, Rebuffe, Dumoulin, Selva, Probus, & les *mots* Bénéfice, Provision, Signature. (*A*)

Regle *de vero valore exprimendo*, eſt une *regle* de chancellerie romaine, qui ordonne d'exprimer dans les proviſions la véritable valeur des bénéfices, à peine de nullité. On n'exprime en France la véritable valeur que des bénéfices taxés dans les livres de la chambre apoſtolique; pour ce qui eſt des autres, leurs fruits ſont également exprimés de la valeur de 24 ducats. (*A*)

Regle *de viginti diebus*, ou des 20 jours. *Voyez ci-devant* Regle *de infirmis reſignantibus*.

Regle, *la*, (*Sculp. antiq.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une fameuſe ſtatue antique de Policlete, l'un des plus grands ſculpteurs de la Grèce. Les *regles* de l'art étoit ſi bien obſervées dans cette ſtatue, qu'on l'appella par excellence *la Regle*.

Policlete ſe ſervit pour cela de pluſieurs modeles naturels, & après avoir fini ſon ouvrage dans la derniere perfection, il fut examiné par les habiles gens

avec

avec tant d'exactitude, & admiré avec tant d'éloges, que cette ſtatue fut d'un commun conſentement appellée *la Regle*. Elle ſervit en effet de *regle* à tous les Sculpteurs qui ſuivirent Policlete. (*D. J.*)

Regle, *outil d'Arquebuſier*, c'eſt une *regle* de bois, plate, épaiſſe de deux lignes, large de deux pouces, & longue de deux piés. Les Arquebuſiers s'en ſervent à différens uſages.

Regle, *terme & outil des Ceinturiers*, dont ils ſe ſervent pour régler, marquer & conduire leurs ouvrages quand ils les taillent.

Cette *regle* n'eſt qu'un morceau de bois plat, uni, long de deux piés, épais d'environ deux ou trois lignes.

Regles *de Charpentier*, (*Charpent.*) elles ſont de bois. Ils en ont deux; l'une qu'ils appellent la *grande regle*, pour tracer les pieces en longueur; l'autre qu'ils nomment la *petite regle plate*, pour les tracer en largeur. Les mortaiſes, les tenons, *&c.* ſe tracent avec les diverſes équerres, dont l'une des jambes ſert de *regle*. (*D. J.*)

Regle, *à tirer des paralleles*, (*Graveur en Taille douce.*) cet inſtrument eſt compoſé de deux *regles* de bois, *AB*, *CD*, *voyez les Pl. de la Gravure*, *& les fig.* unies enſemble par des traverſes de cuivre, *AC*, *BD*, attachées avec des chevilles par leurs extrémités, aux extrémités des *regles*. L'uſage de cet inſtrument eſt de tracer facilement pluſieurs lignes paralleles: ce qu'on a occaſion de faire ſouvent dans l'Architecture, & pluſieurs parties des payſages. Pour s'en ſervir, on affermit la *regle CD*, en ſorte qu'elle ſoit mobile, & l'on pouſſe l'autre *regle AB*, vers une de ſes extrémités; ce qui ne ſauroit ſe faire ſans que les traverſes *AC*, *BD*, deviennent plus inclinées; & par conſéquent ſans que la *regle AB*, ne ſoit approchée de la *regle CD*.

Mais comme les traverſes *AC*, *BD*, ſont égales, & que les parties *AB*, *CD*, interceptées ſont auſſi égales, il ſuit que la *regle AB*, a toujours conſervé le parallèliſme.

Regle *à mouchette*, *terme de Maçon*, c'eſt une longue *regle* de bois, le long de l'un des côtés de laquelle eſt pouſſée avec le rabot, une eſpece de moulure. Elle ſert aux maçons à faire des mouchettes, c'eſt-à-dire, cette eſpece de quart de rond enfoncé, qui eſt au deſſous d'une plinthe. Outre cette *regle*, ces ouvriers en ont pluſieurs autres de diverſes longueurs & épaiſſeurs. Celles qui ſervent à faire les feuillures des portes, des croiſées, ont un pouce & demi d'équarriſſage; celles qu'ils emploient à prendre leur niveau, ſont les plus longues de toutes. Ils ont auſſi ce qu'ils appellent un *plomb à regle*, qui eſt une ficelle chargée d'un petit plomb par un des bouts, & attachée par l'autre au haut d'une *regle*, ſur laquelle eſt tracée une ligne perpendiculaire. *Savary*. (*D. J.*)

Regle *de Menuiſier*, (*Menuiſerie.*) cette *regle* s'appelle plus communément un *réglet* qu'une *regle*, par ceux qui ſavent les termes du métier.

Regle *de Serrurier*, (*Serrurerie.*) ces ſortes de *regles* ſont de fer. Les Serruriers s'en ſervent pour dreſſer leurs pieces, ſoit à chaud, ſoit à froid.

Regle, *de Vitrier*, (*Vitrerie.*) outre la *regle* commune de bois dont les Vitriers ſe ſervent pour tracer leurs panneaux, ils en ont encore une petite auſſi de bois, qu'ils nomment *regle à main*, le long de laquelle ils coupent le verre au diamant. Cette *regle* a deux petits mantonnets, ou ſeulement une petite piece de bois, de 5 ou 6 pouces de longueur, attachée par-deſſus, avec laquelle ils l'appuient d'une main ſur la piece de verre, tandis que de l'autre ils conduiſent le diamant le long d'un de ſes côtés. (*D. J.*)

Regles, ſ. f. (*Anat.*) dans l'économie animale, la purgation ordinaire & naturelle des femmes. *Voyez* Menstrues.

Les Groenlandoiſes n'ont point de *regles*. Dans le nord on eſt rarement *réglé*, parce que le froid reſſerre les ſolides. Les femmes du Bréſil, dont j'ai parlé, que leurs meres ſacrifient, ceſſent d'être localement pléthoriques aux premiers efforts que le ſang menſtruel fait pour couler; de ſorte qu'avant qu'une nouvelle pléthore ſoit régénérée, les vaiſſeaux de l'utérus conſolidés peuvent lutter contre l'action du ſang. Simſon dit fort bien que les *regles* ne ſont pas néceſſaires, quand leurs filtres ſont plus petits qu'il ne faut.

Les *regles* en Grèce ſont de 20 onces, de 14 à 16 en Eſpagne, de 8 à 10 en Occitanie, d'environ 6 en Hollande, d'une once en Allemagne, chez les payſanes; il y a auſſi quelque variété pour le tems, comme pour la quantité. Le période du flux menſtruel finit en Grèce dans deux ou trois jours, ou quatre tout au plus; en Occitanie, les mois coulent cinq ou ſix jours; en Angleterre, trois jours; en Hollande, trois ou quatre jours; la même choſe en France; une ſemaine entiere, en Allemagne; mais ce tems varie beaucoup; & dans la ſanté le terme des regles eſt ſouvent plus court.

Rien de plus précoce pour la fécondité & les *regles*, que les femmes des pays chauds; car rarement connoit-on avant que d'être *réglé*. Il y a des pays où l'on fait des enfans à 10 ans, & même à 8. Mandelshof a vu une fille aux Indes, qui avoit des tetons à deux ans, fut *réglée* à trois, & accoucha à cinq. En Occitaine le flux menſtruel ſe montre un an plutôt qu'à Paris: en Hollande, il paroît entre 14 & 16 ans; ſur les hautes montagnes les femmes ont leurs *regles* plutard, & elles ſe ſuppriment très-facilement; il y a pourtant de très-précoces fécondités en Europe, comme à 9 ans. L'hiſtoire de l'académie des Sciences de 1708, parle d'une grande fille qui avoit des tetons, & n'avoit que 9 ans. Les filles qui ſont *réglées* à 10 ans, ſont très-fortes.

Les femmes pléthoriques ſont *réglées* deux fois par mois, elles perdent une quantité de ſang, qui eſt triple de la meſure d'Allemagne. En Perſe, les femmes luxurieuſes & ſédentaires, ont ce flux deux & trois fois par mois. Les femmes oiſives ſont *réglées* ſept & huit jours; c'eſt pour la même raiſon que les hommes qui ne font aucun exercice, ſont fort ſujets aux hémorrhoïdes. Les viſceres chylopoïétiques robuſtes font beaucoup de ſang, dans le repos, ils ne ſe diſſipent point aſſez, & les vaiſſeaux foibles & lâches s'ouvrent à la moindre pléthore.

Regles, *Maladies des*, (*Médec.*) les principales maladies que ſouffrent les femmes dans leurs regles, ſont d'un côté, le cours immodéré, & de l'autre, la ſuppreſſion de cette purgation périodique.

Une femme qui n'eſt pas encore bien formée, évacue moins de ſang menſtruel, que quand ſon corps a pris tout ſon accroiſſement. La quantité de ſang qu'elle perd, augmente enſuite a proportion qu'elle vit d'une maniere plus ſplendide & plus oiſive; car toute femme qui mene une vie ſobre & laborieuſe, n'a pas de *regles* abondantes. En effet, tandis qu'on voit des femmes du monde qui perdent quelquefois dix, douze, quinze onces de ſang, & qui n'en ſont que plus alertes après cette évacuation proportionnée à leur pléthore, il y a des payſanes qui ne rendent pas deux onces de ſang menſtruel, & qui connoiſſent à peine le beſoin de cette évacuation.

Les ſignes de pléthore menſtruelle, ſont la langueur, la laſſitude, les palpitations, la peſanteur, le ſentiment alternatif de froid & de chaud, la difficulté de reſpirer à la ſuite du moindre mouvement; 2°. la douleur cauſée par l'amas du ſang qui ſe fait ſentir autour de la matrice, la grande ardeur dans le voiſinage de la région lombaire & vers les hanches, l'enflure du ventre; 3°. des mouvemens excités dans l'uterus, une fréquente envie de piſſer, le téneſme, une agitation dans le bas-ventre; 4°. un gonflement plus conſidérable des mamelles par la ſympathie de ces parties avec la matrice, & par la même correſpondance avec l'eſtomac, la nauſée, le dégoût, l'affection hyſtérique, les ſuffocations, les ſyncopes, les vertiges, le mal de tête, le tintement d'oreille ſurviennent, un grand nombre de ces ſymptomes dans une femme d'un âge mur qui n'eſt point enceinte, ſont les avant coureurs de l'éruption menſtruelle, ou même l'accompagnent; mais aſſez ſouvent dans les femmes groſſes ils annoncent l'avortement.

Maintenant quiconque examinera 1°. que les corps des femmes ſont plus délicats, plus flexibles, plus lâches, plus remplis de ſuc, que ceux des hommes; que leurs *regles* commencent, lorſqu'elles ceſſent de prendre de l'accroiſſement, que cet écoulement périodique s'arrête en avançant en âge; qu'il diminue après des évacuations trop abondantes; qu'il augmente dans les femmes qui ſe nourriſſent luxurieuſement; qu'il ceſſe dans celles qui ſont enceintes, & dans les nourrices; 2°. que le baſſin oſſeux qui contient la matrice, eſt fort ample; que ce viſcere eſt adhérent à la partie inférieure du corps; que ſa ſtructure eſt caverneuſe; que les veines n'ont point de valvules; que ſes vaiſſeaux ſont tortueux, découverts; qu'ils forment grand nombre d'anaſtomoſes; qu'ils vont ſe terminer à des voutes ſuſceptibles d'une grande dilatation: quiconque, dis-je, conſidérera mûrement toutes ces choſes, concluera que les corps des femmes ſont plus

diſpo-

diſpoſés à la pléthore que ceux des hommes, & qu'ils ont beſoin de s'en délivrer par un écoulement périodique. Cette abondance de ſang qui s'eſt amaſſé dans les vaiſſeaux de la matrice, excite donc l'action particuliere de cette partie à s'en décharger. Mais ſi le cours de ces *regles* eſt immodéré, ou qu'il s'en faſſe une ſuppreſſion, il en réſulte deux genres de maladies qui méritent un examen particulier. Parlons d'abord du flux immodéré des *regles*.

I. Une trop grande quantité de ſang menſtruel, qu'une femme d'un âge mûr, & qui n'eſt point enceinte, vient à répandre, ſoit par la longue durée, ſoit par la fréquence de la menſtruation, s'appelle *flux morbifique des regles*: mais dans les femmes enceintes, ou dans celles qui ont reçu quelques bleſſures à l'uterus, cette perte de ſang ſe rapporte à l'hémorrhagie de matrice.

II. La menſtruation qui procede de pléthore, & qui arrive au commencement des fievres aiguës, & autres maladies inflammatoires, eſt ſalutaire, à moins qu'elle ne dure trop long-tems; mais dans pluſieurs maladies épidémiques, éréſipélateuſes, putrides, colliquatives, vers la fin de la petite vérole, dans les pétéchies, les aphthes, les maladies bilieuſes, le ſcorbut & autres ſemblables, le flux immodéré des *regles*, augmente le mal; alors il faut recourir aux rafraîchiſſans légerement aſtringens, pour l'appaiſer.

III. Quand ce flux eſt excité par des diurétiques âcres, des emménagogues, des remedes abortifs, des aromatiques, des ſtimulans, des ſpiritueux, par l'excès des plaiſirs de l'amour, ou l'intromiſſion des peſſaires dans le vagin, il faut retrancher ces cauſes, & faire uſage des rafraîchiſſans combinés avec les aſtringens. Lorſque cet accident vient à la ſuite de quelque violente paſſion de l'ame, ou de vapeurs hyſtériques, il ſe diſſipe par le repos ou par le ſecours des anodins.

IV. La femme qui a ſouvent éprouvé un accouchement, ou un avortement laborieux, eſt ſujette à des *regles* immodérées, parce que les orifices des vaiſſeaux de l'utérus ſont extrèmement dilatés. Il convient dans ce cas d'employer, tant intérieurement qu'extérieurement, les corroborans, en ſoutenant par artifice le bas-ventre, depuis le pubis juſqu'à l'ombilic, & en deſſerrant les hypocondres.

V. Tout ce qui reſte dans la cavité de la matrice, comme une portion du placenta, une mole, un grumeau, & autres corps ſemblables qui empêchent la contraction de ce viſcere, font couler ſans ceſſe le ſang goutte à goutte, juſqu'à ce qu'on ait retiré ces matieres étrangeres; mais le déchirement, la contuſion, l'ulcere, la rupture, & toute autre léſion de cet organe, d'où réſulte une effuſion de ſang, ſe rapportent à l'hémorrhagie de la matrice.

VI. Dans le flux immodéré des *regles*, comme dans toute hémorrhagie, naiſſent la foibleſſe, le friſſonnement, la pâleur, la cachexie, la maigreur, la ſuffocation, la ſyncope, l'hydropiſie, l'œdème, l'enflure des extrémités, la corruption ſpontanée, l'irritabilité, le vertige, la fievre hectique, & quelquefois le délire. Il en réſulte encore des effets particuliers, qui appartiennent à la matrice & au vagin comme les fleurs blanches & la ſtérilité; enfin par ſympathie, les mamelles & l'eſtomac ſe trouvent attaqués.

VII. Quelle que ſoit la cauſe productrice du flux immodéré des *regles*, il ne convient pas toujours de l'arrêter ſubitement; mais il convient plûtôt de le diminuer peu-peu; après y avoir réuſſi, il faut l'abandonner à ſes périodes dans les femmes formées qui ne ſont point enceintes ni nourrices; à l'égard de celles qui ſont d'un âge avancé, ou qui ſont groſſes, la trop grande abondance de ſang qu'elles perdent, demande l'uſage prudent de la ſaignée.

Comme la ſuppreſſion des *regles* eſt une maladie beaucoup plus compliquée que leur perte immodérée, nous nous y arrêterons davantage. Remarquons d'abord que les *regles* ne paroiſſent point ordinairement avant la douzieme année, & après la cinquantieme, non plus que dans les femmes groſſes & les nourrices. Si ces dernieres ont cet écoulement périodique, quoiqu'il ſoit naturel dans un autre tems, il eſt alors morbifique. On peut connoître aiſément par l'âge, & dans les nourrices, que cette évacuation eſt arrêtée; mais la choſe eſt bien plus difficile à découvrir dans les femmes groſſes. Elles ne ſont point ſujettes aux ſymptomes dont on parlera plus bas, ou s'ils paroiſſent, ils s'évanouiſſent inſenſiblement; quoique la ſuppreſſion des *regles* ſubſiſte, les mamelles & le ventre s'enflent; & enfin les femmes groſſes ſentent le mouvement du fœtus dans la matrice.

La ſuppreſſion des *regles*, ainſi que toutes les évacuations naturelles, doit ſa naiſſance à différentes cauſes qu'il faut chercher avec ſoin, pour former le pronoſtique, & établir le traitement.

I. Dans les femmes d'un âge mûr, après leurs couches, à la ſuite de grandes hémorrhagies, de maladies conſidérables, les évacuations menſtruelles ſont retardées d'un ou de deux périodes ſans inconvénient ſi dans ce tems, on recouroit imprudemment aux emménagogues, la malade payeroit bien cher cette méthode curative déplacée, puiſqu'on évacueroit alors un ſang qui devroit être conſervé.

II. Quand il arrive une évacuation exceſſive des autres humeurs, par les ſelles, par les urines, par la peau, par un abcès, un ulcere, une fiſtule, *&c*, le défaut de ces mêmes humeurs qui en réſulte, diminue, ſupprime, ou retarde les menſtrues. La ſuppreſſion de cette évacuation a lieu pareillement dans les femmes convaleſcentes, & dans celles qui ont été long-tems malades, ſans qu'il en arrive aucun danger conſidérable.

III. La cauſe la plus fréquente de ſuppreſſion & de retardement des *regles* eſt l'épaiſſiſſement & la viſcoſité des humeurs, qui eſt produite par une nourriture humide, glutineuſe, incraſſante, ou par le ralentiſſement du mouvement animal. Cet état ſe connoît par la langueur du pouls, ſa foibleſſe, la ſomnolence, la pâleur, la froideur du corps, & d'autres ſignes ſemblables. On traitera cette ſuppreſſion par les réſolutifs, les ſtimulans, les frictions & l'exercice du corps. Enſuite il faut venir aux emménagogues, pour provoquer les menſtrues; les purgatifs réſolutifs ſont auſſi des merveilles. Quant à la ſaignée, elle n'eſt d'aucune utilité, à moins qu'on ne la regarde comme un remede préparatoire.

IV. Les alimens qu'on a pris, faute d'avoir été ſuffiſamment préparés dans les premieres voies, & dans les organes de la circulation, venant à dégénérer en humeurs crues, comme il arrive dans les cacochymes, les ſcorbutiques, retardent cet écoulement périodique, qui revient de lui-même, après qu'on a guéri ces maladies. Alors il faut maintenir le ventre libre, & ſi les *regles* ne coulent pas, il en faut provoquer l'évacuation par les emménagogues.

V. Les parties ſolides relâchées pouſſant le ſang vers les vaiſſeaux de la matrice avec un mouvement vital, trop foible pour les dilater, & en même tems produiſant la viſcoſité des humeurs, il en arrive une ſuppreſſion qui demande les corroborans, les ſtimulans & les utérins.

VI. Les femmes robuſtes, d'un tempérament ſec, exercées par de grands travaux, & accoutumées à une vie dure, ſont non-ſeulement peu réglées, mais même ſupportent facilement la ſuppreſſion des *regles*. Si cependant cet état devient morbifique, il faut leur donner les nitreux laxatifs, & les mettre à l'uſage externe & interne des humectans. Les jeunes femmes d'un tempérament délicat, & qui n'ont point eu d'enfans, ſupportent auſſi long-tems, ſans beaucoup d'incommodité, la ſuppreſſion des *regles*, à moins qu'elles ne ſoient valétudinaires & attaquées des pâles couleurs. Dans ces cas, il eſt bon d'attendre que le corps ait pris plus de croiſſance; car la provocation prématurée de cette évacuation n'eſt pas néceſſaire.

VII. Celles qui ſont hyſtériques, ſujettes à des ſpaſmes dont on ne connoît pas la cauſe, aux borborigmes, à la douleur des lombes, & celles qui dans le tems de leurs *regles* ſont tourmentées par des ſymptomes vagues, tombent aiſément dans une ſuppreſſion du flux périodique. Dans quelques-unes, l'écoulement s'arrête, tantôt au commencement, tantôt au milieu de ſon période; on tâchera de rappeller l'évacuation ſuſdite ſupprimée par de légers emménagogues combinés avec les anodins.

VIII. De toutes les cauſes externes qui produiſent la ſuppreſſion des *regles*, la plus ordinaire eſt la coagulation du ſang dans les vaiſſeaux de la matrice, occaſionnée par un froid ſubit, ou quelque violente paſſion de l'ame, qui empêche le ſang de couler dans les vaiſſeaux utérins; c'eſt ici le cas de la ſaignée, des fomentations, des fumigations, des demi-bains, des humectans & des émolliens; les femmes qui ſe trouvent dans ces circonſtances, éprouvent des douleurs dans les lombes, des peſanteurs, le gonflement du ventre, une ſucceſſion de froid & de chaud, des pulſations dans la région lombaire, & des hémorrhagies.

gies. Ces ſymptomes ſe remarquent auſſi dans celles dont la matrice eſt tuméfiée ou obſtruée par une cicatrice, & dans les imperforées.

IX. On ſeroit trop long, ſi l'on vouloit rapporter tous les accidens qui accompagnent la ſuppreſſion des *regles*. Diſons d'abord qu'ils doivent leur naiſſance à différentes cauſes: 1°. à l'abondance du ſang par tout le corps, ou dans les parties génitales; 2°. au changement qui arrive dans la nature des humeurs; 3°. à l'affection même de la matrice. Mais comme de ces cauſes ſéparées ou réunies il en réſulte pluſieurs ſymptomes, nous ſuivrons dans leur énumération générale la diviſion du corps humain.

La tête eſt douloureuſe, ſurtout par-devant & par-derriere; la douleur augmente le ſoir avec un ſentiment de peſanteur & de diſtenſion. Si la partie antérieure de la tête eſt entrepriſe, les yeux s'enflent: lorſque la partie poſtérieure de la tête eſt attaquée, le mal a coutume de s'étendre juſqu'au cou, au dos, aux épaules & aux lombes, & d'être ſuivi de l'enflure des piés. Dans les parties intérieures de la tête, il réſulte quelquefois de la ſuppreſſion des *regles*, l'aſſoupiſſement, le vertige, le délire, des ſyncopes, l'obſcurité de la vue, *&c.*

Le cou ſe trouve d'autres fois attaqué de douleur, la poitrine d'aſthme, d'anxiété, de palpitations, de difficulté de reſpirer, & de toux.

Le bas-ventre éprouve des gonflemens, des coliques, des borborygmes. L'appétit ſe perd, & la digeſtion ſe dérange. Les femmes groſſes ont par la même raiſon des nauſées, des vomiſſemens, la fauſſe faim, la peſanteur des lombes, & autres accidens qui ceſſent au troiſieme ou au quatrieme mois.

Dans la ſuppreſſion menſtruelle, le ventre eſt ordinairement reſſerré, l'urine eſt épaiſſe, crue, & coule avec peine; quelquefois elle eſt noirâtre & ſanguinolente; mais dans les femmes enceintes attaquées de ſuppreſſion de *regles*, elle conſerve ſa qualité naturelle. Souvent la douleur, la peſanteur, la tenſion gagne le pubis & les aînes; quelquefois la matrice devient ſkirrheuſe, dure & cancéreuſe. Les jambes & les piés s'enflent ſouvent quelquefois ils ſont attaqués de varices ou d'ulceres, avec des douleurs dans les articulations.

Cette rétention de menſtrues fait quelquefois tomber le corps dans une enflure œdémateuſe; les malades ſont enflées au moindre mouvement qu'elles font, & reſſentent alternativement du froid & de la chaleur. Elles éprouvent une fievre lente, leurs humeurs ſe corrompent, acquierent une acrimonie acide; & leurs excrémens ſont plus viſqueux qu'à l'ordinaire; il leur arrive des palpitations autour du cœur & du cou. Quelquefois les malades deviennent comme barbues, & leur voix devient rauque; enfin que ne produit point cette ſuppreſſion menſtruelle? Le ſang qui doit ſortir, étant retenu par ſa trop grande abondance, s'ouvre quelquefois un chemin périodique par des lieux extraordinaires; alors les ulceres mêmes répandent du ſang. Toutes ces évacuations forcées & contraires à la naturelle, laiſſent toujours une ſanté imparfaite.

X. Avant que d'entreprendre la guériſon du mal, il faut examiner, 1°. ſi on doit provoquer les *regles*; 2°. quelle eſt la cauſe de leur ſuppreſſion pour ſe conduire en conſéquence dans le traitement; 3°. quelle eſt l'efficacité des remedes généraux qu'on a coutume d'employer en pareil cas. La ſaignée dans le commencement d'une ſuppreſſion de *regles* qui vient de pléthore ou de cauſe externe, eſt bien dirigée quand on la fait au pié, ou lorſque les *regles* ont été ſupprimées pendant quelque tems; mais il faut la faire au bras dans les femmes d'un âge plus avancé, afin que la ſuppreſſion des *regles* ſubſiſte ſans danger.

Les cathartiques ſont utiles, parce qu'ils évacuent en même tems les mauvaiſes humeurs des premieres voies, & qu'ils déterminent davantage le mouvement vers la matrice; mais on doit s'en abſtenir dans les femmes enceintes, & dans celles en qui la ſuppreſſion vient du défaut d'humeurs.

Les anodins ſont merveille dans le ſuppreſſion des *regles*, qui eſt produite par des convulſions, par l'irritabilité des eſprits, & par la paſſion hyſtérique.

Les relâchans, les émolliens, les humectans, appliqués ſous la forme d'amalgame, de fomentation, de vapeurs, provoquent heureuſement les *regles* qui ſont ſupprimées par une cauſe externe, ou par un trop grand reſſerement.

On voit par ce détail, que les remedes capables de provoquer les *reglés* ſupprimées, ſont de différentes eſpeces. 1°. Ceux qui en ôtant les cauſes, agiſſent en tout tems, conviennent néceſſairement, excepté aux vieilles femmes & à celles qui ſont enceintes. 2°. Les remedes qui généralement peuvent émouvoir & évacuer, quand ils ſont ſagement adminiſtrés. 3°. Tous ceux qui augmentent ſpécifiquement l'action de la matrice pour la décharger du ſang qui l'embarraſſe, comme font les purgatifs dans les inteſtins, ne doivent jamais être mis en uſage dans les femmes enceintes, ou lorſque la ſuppreſſion des *regles* doit ſa naiſſance au défaut de ſang. Dans les autres occaſions il les faut employer intérieurement, dans le tems où les *regles* avoient coutume de couler, ou bien lorſqu'on obſerve les ſignes de la menſtruation, après avoir fait précéder les réſolutifs, les ſtomachiques, les utérins. Il eſt néceſſaire de commencer par les plus doux de la claſſe des emménagogues.

Pendant que l'uſage des médicamens internes détermine une plus grande quantité d'humeurs vers la matrice, dans les femmes dont il s'agit de rappeller les *regles*, il eſt à-propos d'avoir recours aux fumigations, aux fomentations, aux peſſaires, pour irriter doucement les parties; mais il faut ſe donner de garde de faire uſage de remedes trop âcres, de crainte qu'ils ne produiſent une inflammation. Enfin les Médecins mettent le mariage au nombre des meilleurs remedes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

REGLÉ, RÉGULIER, (*Gramm. Synon.*) *Réglé* & *régulier* n'ont pas toujours les mêmes uſages: l'un & l'autre ſe dit des perſonnes & des choſes, mais avec des ſignifications bien différentes. On dit un homme *réglé* dans ſa conduite, pour dire un homme qui n'agit point par caprice. On dit dans le même ſens un eſprit *réglé*; on dit auſſi des mœurs *réglées*, pour de bonnes mœurs; une vie *réglée*, pour une vie pure & innocente.

Le mot de *réglé* s'étend à mille choſes qui ſe font dans les formes; une diſpute *réglée*, c'eſt une diſpute qui ſe fait à deſſein, & non pas par haſard; un repas *réglé*, un feſtin *réglé*, c'eſt un repas & un feſtin de cérémonie; un commerce *réglé*, c'eſt un commerce établi. On dit des heures *réglées*, c'eſt-à-dire de certaines heures qui ſont toujours les mêmes. On dit encore un geſte *réglé*, &c.

Régulier, outre qu'il ſe dit au propre, les clercs *réguliers*, la diſcipline *réguliere*, il ſe dit au figuré d'un ami qui s'acquitte exactement de tous les devoirs de l'amitié; c'eſt un ami *régulier*.

Nous diſons une femme *réguliere*, pour dire une honnête femme qui garde toutes les bienſéances; mais il faut remarquer qu'une femme *réguliere* n'eſt pas une femme dévote: *réguliere* dit moins que *dévote*; & la plûpart des femmes qu'on appelle *régulieres*, ne ſont que de vertueuſes payennes: elles ont beaucoup de modeſtie, & très-peu de dévotion.

On dit *régulier* des choſes qui ſont faites dans les formes, ou ſelon les regles de l'art; une procédure *réguliere*, un bâtiment *régulier*, un diſcours *régulier*, une conſtruction *réguliere*. Nous diſons des traits *réguliers*, une beauté *réguliere*, un mouvement *régulier*, pour un mouvement égal & uniforme. Tous ces exemples font voir que *réglé* & *régulier* ne ſe diſent point indifféremment. On dit néanmoins dans le même ſens écrire *réglément*, ou écrire *régulierement* toutes les ſemaines. (*D. J.*)

REGLÉ, adj. (*Architect.*) On dit qu'une piece de trait eſt *réglée* quand elle eſt droite par ſon profil, comme ſont quelquefois les larmiers, arriere-vouſſures, trompes, *&c.* (*D. J.*)

REGLEMENT, ſ. m. (*Juriſpr.*) On comprend ſous ce terme tout ce qui eſt ordonné pour maintenir l'ordre & la regle; tels ſont les ordonnances, édits & déclarations, & les arrêts rendus en forme de *réglement*; tels ſont auſſi les ſtatuts particuliers des corps & communautés laïques ou eccléſiaſtiques. *Voyez les mots* ARRÊT, DÉCLARATION, EDIT, ENREGISTREMENT, LETTRES PATENTES, LOI, ORDONNANCE.

On entend auſſi quelquefois par le terme de *réglement*, un appointement ou jugement préparatoire qui regle les parties pour la maniere dont elles doivent procéder, notamment les appointemens en droit au conſeil, ou de concluſion. (*A*)

REGLER, v. act. c'eſt conformer à la regle. *Voy. l'article* REGLE. On *regle* du papier, on *regle* ſa conduite, on *regle* les fonctions d'un prépoſé, le prix des denrées, une affaire.

Regler, faire des reglemens. *Voyez* Reglement. Ce terme ſe prend auſſi pour ſervir de regle, comme quand on dit que les ſtatuts d'une communauté *reglent* les viſites des maîtres, jurés & gardes à quatre par an.

On dit que des marchands ſe font *régler*, quand ils prennent des amis communs pour décider de leurs différends, & qu'ils ſeront *réglés* en juſtice quand ils portent leurs affaires devant les juges; enfin qu'ils ſeront réglés par arbitrage, quand ils conviennent d'arbitres. *Voyez* Arbitres.

Regler, en fait de ſociété, ſignifie liquider les affaires d'une ſociété, compter enſemble, faire le partage des dettes actives & paſſives, voir ce que chacun doit porter de la perte, ou avoir du gain à-proportion de ce que chaque aſſocié doit fournir à la caiſſe, & de l'intérêt qu'il a pris au fonds de la ſociété. *Voy.* Société.

Régler un compte, c'eſt l'examiner, l'arrêter, en faire le bilan ou balance. *Voyez* Bilan & Compte. *Dictionn. de Comm.*

Regler le coup, (*Imprimerie.*) c'eſt marquer avec de la craie ſur le tympan l'endroit où doit poſer la platine, afin de donner à-propos le coup de barreau. (*D. J.*)

Regler eſt *en Horlogerie* ce que *meſurer* eſt en Géométrie. Le mouvement ſe *regle*, l'étendue ſe meſure; mais dans l'un & l'autre cas il faut un objet de comparaiſon qui ſerve de point fixe, auquel on rapporte l'objet qu'on veut *régler* ou meſurer. Ainſi le mouvement du ſoleil ou d'un aſtre quelconque dont le mouvement eſt connu, ſera la meſure naturelle pour *régler* les montres & les pendules. Comme le ſoleil eſt l'aſtre le plus commode à obſerver, l'on le préférera, ſon mouvement étant très-ſenſible ſur les cadrans ſolaires, ainſi que le point lumineux ſur les méridiens; il ſera très-facile d'y rapporter le mouvement des montres & des pendules. Il y a eu un tems où il n'auroit pas fallu ſoupçonner la plus petite erreur dans le mouvement du ſoleil; mais depuis qu'on s'eſt familiariſé avec l'Aſtronomie, on ne doute plus de ces irrégularités: l'on ſait que dans ſes révolutions il avance ou retarde de quelques ſecondes par jour, dont il faut tenir compte; mais quand ces erreurs ſont connues, appréciées, & qu'on en a formé des tables exactement calculées, alors c'eſt comme ſi elles n'exiſtoient plus. On peut conſulter là-deſſus l'ouvrage que l'académie royale des Sciences publie toutes les années ſous le titre de *connoiſſance des mouvemens céleſtes*. L'habile académicien qui les calcule, n'épargne aucun ſoin pour rendre cette matiere non-ſeulement utile aux Aſtronomes, mais encore très-intéreſſante à ceux qui cultivent les Mathématiques & la Phyſique générale. L'on trouve dans cet ouvrage des tables exactes de tous les mouvemens céleſtes, tant réguliers qu'irréguliers, & toutes les années on y fait entrer des objets toujours plus intéreſſans; ce qui rendra un jour la collection de cet ouvrage un bon fonds de ſciences phyſiques & mathématiques.

Puiſqu'on a des tables exactes des variations du ſoleil, l'on s'en ſervira donc pour *régler* les montres & les pendules, pourvu qu'on ait le ſoin d'ajouter ou retrancher les erreurs du ſoleil exprimées dans la table appellée d'*équations*, *voyez* Equations.

L'on dit quelquefois *régler* ſa montre ou ſa pendule, ce qui ſignifie tout ſimplement les mettre à l'heure du ſoleil; mais *regler* une montre ou pendule en terme d'horloger proprement dit, c'eſt faire ſuivre le moyen mouvement du ſoleil, enſorte qu'elle n'avance ni retarde en plus grande quantité que les erreurs ou différences exprimées dans la table d'équation; mais cela eſt-il bien poſſible? & juſqu'où cela peut-il être? Nous ne compterons pas ce que quelques particuliers nous rapportent de la juſteſſe de leurs montres ou pendules; la plûpart ignorent ce que c'eſt que d'être juſte, & ne ſavent pas même ce que l'on doit entendre par bien aller. Ce n'eſt donc qu'à un horloger qu'on peut faire cette queſtion, ſavoir juſqu'où l'on peut approcher de *régler* une bonne montre ou pendule; queſtion même très-embarraſſante: car pour dire qu'une montre va bien, il faut déterminer le mot *bien aller* ce n'eſt pas d'être juſte, il n'y en a que par haſard, & conſéquemment pendant un tems aſſez court, mais ce ſera celle dont on aura ſu prendre le terme moyen de ces variations, & pour le prendre il faut le connoître; ce qui ne peut être qu'après une ſuite de préparations & d'obſervations.

1°. Il faut démonter, viſiter, examiner ſcrupuleuſement toutes les parties du mouvement; voir ſi elles ſont dans le cas de bien faire toutes leurs opérations auſſi conſtamment qu'on a droit de l'exiger dans une montre bien faite. En général une montre n'eſt bien diſpoſée que lorſque la force motrice ſe tranſmet d'un mobile ſur un autre avec toute ſon énergie, ſans rencontrer ſur ſon paſſage aucun obſtacle qui l'interrompe, l'altere ou la ſuſpende; de telle ſorte qu'on puiſſe conſidérer cette force motrice, ou le grand reſſort développé, comme un bras de levier qui agit immédiatement ſur le régulateur, comme s'il n'y avoit point d'intermédiaire, & que ce régulateur ou le balancier & ſon ſpiral ſoit pris pour l'autre bras de levier qui lui fait faire équilibre: enſorte que les vibrations de celui-ci ſoient telles, qu'elles ne ſoient point troublées ni altérées par la force qui les anime (*Voyez* Arc de levée), qui reçoit la force motrice, & Régulateur, qui la meſure. Si l'on ſe fait une idée nette de ces deux puiſſances en équilibre, ſavoir, d'un côté, la force motrice ou active, & de l'autre, la force réglante ou paſſive, l'on aura la meilleure idée de la bonté des montres & des pendules; & ce n'eſt que dans ce cas & ſous ce ſeul point de vue qu'on peut & qu'on doit s'attendre de les voir marcher conſtamment & ſans aucune variation; mais ſi l'équilibre vient à être rompu par la perte ou l'augmentation d'une de ces puiſſances, il faut alors que la montre ou pendule varie, & cette variation ſera en raiſon compoſée de la directe de l'une, & de l'inverſe de l'autre, & réciproquement où elle pourroit être d'autant moindre, qu'elle tendroit à ſe compenſer l'une par l'autre.

Sans faire ici l'énumération de toutes les cauſes qui peuvent altérer cet équilibre, ce qui meneroit trop loin, je vais expoſer les principales, & montrer de quel côté l'on peut rompre cet équilibre.

1°. La force motrice étant un reſſort, perd beaucoup de ſon énergie, & d'autant plus qu'il eſt plus long-tems tendu, & que la lame eſt plus épaiſſe. *Voyez* Ressort.

2°. La force motrice ne peut être tranſmiſe ſur le régulateur ſans paſſer ſur tous les mobiles intermédiaires; elle éprouve donc de l'altération par le frottement des pivots de tous les mobiles, & de leurs engrenages; mais comme l'on ne peut apprécier exactement l'altération du reſſort moteur, & encore moins celle que le frottement retarde ſur tous les mobiles (*Voyez* Pivots), il ſuit qu'il excite réellement une perte variable de force motrice ſur le régulateur. Il faut donc que cette force ſoit excédante, pour ne ſe pas trouver en défaut. *Voyez* Arc de levée.

3°. Le régulateur ou le balancier & ſon ſpiral, tire ſon énergie du moment du balancier multiplié par l'arc des levées, & diviſé par le reſſort ſpiral, c'eſt-à-dire par la force élaſtique; plus elle eſt grande, plus elle détruit les momens du balancier, & plus les vibrations ſont promptes, & réciproquement, c'eſt-à-dire le produit de la maſſe par le rayon de gravité: le rayon part du centre, & ſe termine non à la circonférence, mais au centre de gravité du rayon total. *Voyez* Frottement, *Horlogerie*, & la *figure* qui s'y trouve, *Voyez auſſi* Vibrations & Régulateur.

Si la chaleur vient à dilater le balancier, les momens ſeront augmentés; cette même chaleur agiſſant ſur le ſpiral, l'alongera, & par conſéquent le rendra plus foible, deux objets qui feront retarder la montre; mais comme les frottemens font un ſi grand rôle dans toutes les machines, & ſur-tout dans les montres, par la chaleur & par le froid, *voyez* ce que j'ai dit *au mot* Montre, & vous verrez que le froid retarde tous les mouvemens. De tout cela, il ſuit qu'il y a réellement trois cauſes eſſentielles pour faire varier les montres, indépendantes de la meilleure exécution.

1°. La force motrice.

2°. Les frottemens des mobiles qui la reçoivent.

3°. L'altération du régulateur.

Convaincu de ces trois objets, il faut donc, pour *régler* la montre la mieux faite, la mettre en expérience pendant dix, vingt, trente jours, l'obſerver ſur une bonne pendule à ſecondes, écrire tous les jours ce qu'elle aura fait dans les diverſes poſitions, pendue à plat, & portée toujours dans la température du dix ou vingtieme degré du thermometre de M. de Réaumur; enſuite prendre pour point fixe le terme moyen de ſes erreurs, affectant de choiſir l'excès en avance plûtôt que le retard, parce qu'en général el-

le tend plus à retarder qu'à avancer. C'eſt avec de telles précautions que j'ai *réglé* des montres au point de ne pas faire un quart de minute d'erreur par jour; j'en ai même *réglé* qui en faiſoient moins encore; mais j'en ai auſſi trouvé qui faiſoient deux à trois minutes d'erreur, ſans pouvoir y découvrir aucune cauſe dans l'exécution de leurs parties, malgré les recherches les plus appliquées; alors j'ai eu recours, pour parvenir à corriger ces variations, de changer le grand reſſort & le ſpiral, ſans néanmoins y avoir trouvé en les examinant ſcrupuleuſement aucun défaut aſſignable; ce qui prouve qu'il y a dans le métal des défauts qui ſe refuſent à nos lumieres, mais qui ſe manifeſtent par leurs effets.

Si une montre étant *réglée* avec toutes les attentions poſſibles vient à ſe dérégler par le changement de température, il ne faudra pas toucher au ſpiral ſans s'aſſurer auparavant, par une ſuite d'épreuves réitérées, que la montre retarde ou avance véritablement dans la température moyenne du dixieme ou vingtieme degré, comme je l'ai dit ci-deſſus.

A l'égard des pendules, le terme moyen ſera d'autant plus aiſé à prendre, que les pendules ſeront plus longs, & conſéquemment les variations ſeront d'autant plus grandes, que les pendules ſeront plus courts; comme le pendule eſt par ſa nature un puiſſant régulateur qui abſorbe en quelque ſorte toutes les inégalités de la force motrice & des frottemens qui la dirigent, je ne m'arrêterai pas ſur les autres objets, mais ſeulement ſur le régulateur.

Avant de procéder à régler une pendule, il faut faire le même examen de toutes les parties de ſon mouvement, comme je l'ai déja indiqué pour les montres: cela poſé, il faut enſuite faire une ſuite d'expériences par une température moyenne du dixieme ou vingtieme degré pendant vingt ou trente jours, écrire ce qu'elle aura fait tous les jours, & prendre pour point fixe le terme moyen des variations qu'elle aura donné.

L'addition que l'on fait d'un thermometre au verge de pendules à ſecondes, pour rendre conſtantes leurs longueurs par des différentes temperatures, ſeroit une très-bonne choſe s'il étoit vrai que ces thermometres de métal fuſſent eux mêmes infaillibles; mais par les expériences que j'en ai faites, je n'ai point vu qu'elles ſuiviſſent exactement le rapport des dilatations; ce que je vais eſſayer de juſtifier par des raiſons.

1°. Suppoſons qu'on ait un rapport exact de leurs différens métaux, ce qui eſt déja aſſez problèmatique, il faudra faire des leviers de compenſation dans le rapport des dilatations données; la plus petite erreur ou imperfection dans cette méchanique ſera plus que ſuffiſante pour produire des erreurs ſur les alongemens plus contraires que favorables.

2°. Le frottement de toutes ces parties, qui doivent gliſſer les unes ſur les autres, eſt une cauſe variable, & pourra donc auſſi faire varier les dilatations dans des rapports plus grands ou plus petits des dilatations naturelles.

3°. Les dilatations ſuivent elles exactement les effets du chaud & du froid? Une barre de fer, d'acier ou de cuivre ayant éprouvé de l'alongement par la chaleur, revient-elle à la même longueur lorſque la température revient au terme dont elle étoit partie? Pour moi, qui ai fait un grand nombre d'expériences pour vérifier cet effet, je n'oſerois l'aſſurer, car j'ai toujours trouvé que le pendule reſtoit plus long après une grande dilatation, enſorte qu'elle ne ſuivoit point du tout la proportion des degrés de la température, & qu'en général toutes les erreurs tendoient à tenir les verges plus longues.

4°. Enfin une verge de pendule compoſée de pluſieurs branches, peut remédier aux effets du chaud & du froid, eſt une machine compoſée qui par ſa figure & par le poids que ces parties exigent, altere & change réellement la nature d'un bon régulateur (*Voyez* Régulateur): donc il ſuit qu'en ſuppoſant qu'on parvienne à corriger les effets de la dilatation, l'on tombe néceſſairement dans d'autres inconvéniens plus à craindre encore, celui d'affoiblir la puiſſance réglante. Comme l'on ne paſſe pas ſubitement d'une grande chaleur à un grand froid, les particuliers qui ont des pendules à ſecondes ne verront que de petites erreurs, & d'autant plus petites, qu'ils pourront les prévenir en y faiſant toucher deux fois l'année, au commencement de l'été & de l'hiver; mais pour l'obſervateur qui veut continuellement l'heure exacte, il peut ſans grande peine maintenir ſa pendule par une température artificielle, ou bien encore ſe former une table des erreurs que le changement de température lui donne, & comparer la table avec ſon thermometre lorſqu'il conſulte ſa pendule.

Il ſuit de ces quatre principales remarques, que pour avoir une pendule bien *réglée*, & que la verge ſoit ſenſiblement dans une longueur conſtante, il vaut mieux chercher à la tenir dans la même température.

L'on y trouvera ce double avantage qu'en prevenant l'alongement de la verge du pendule, l'on prévient encore tous les effets que le froid ou le chaud fait ſur les autres parties de la machine, ce qui n'eſt pas à negliger, car j'ai vu dans de grands froids une pendule bien faite faire des effets tout contraires à ce qu'on devoit s'en attendre: la verge du pendule étant raccourcie, elle devoit avancer, cependant elle retardoit; la cauſe étoit que l'huile étoit un peu deſſéchée, enſorte que les frottemens étoient tellement augmentés, qu'ils retardoient l'oſcillation en plus grande raiſon que le raccourciſſement ne l'accéléroit. Je n'ai fait que mettre de la nouvelle huile fluide, & cette pendule s'eſt miſe à avancer à-peu-près de ce qu'elle retardoit. A l'égard des pendules de différentes longueurs, l'on peut poſer en fait qu'elles varient toutes également par les mêmes températures, ce qui eſt aiſé à démontrer par le raiſonnement ſuivant.

L'on ſait que les longueurs des pendules ſont entre elles réciproquement comme le quarré du nombre de leurs vibrations faites dans un même tems, ou bien que le nombre de vibrations de deux pendules dans un même tems ſont entr'eux en raiſon inverſe des racines quarrées des longueurs deſdits pendules; cela eſt démontré. Il ſuit donc de ce principe que ſi la chaleur ou le froid vient à faire varier la longueur des pendules, comme cela eſt indubitable, cette variation ſera proportionnée aux longueurs données, car la dilatation ou la condenſation agit en tout ſens, cela eſt inconteſtable: donc les dimenſions homologues éprouveront des changemens proportionnels. Ainſi un pendule double ou triple s'alongera de même du double ou triple.

Donc il ſuit que les effets ou vibrations qui réſulteront dans un même tems par les variations des longueurs du pendule, produiront néceſſairement des effets proportionnés au principe; par conſéquent il n'y a point de préférence à donner ſur les longueurs des pendules pour obtenir moins de variation par des températures différentes. Il ſuit même de ce principe que pour *régler* un pendule de différentes longueurs, il faut, pour faire les mêmes effets, remonter ou deſcendre la lentille dans ce rapport des longueurs: par exemple, deux pendules, un de 36 pouces, l'autre d'un pouce pour faire un effet d'une minute ſur le grand pendule, il le faut alonger d'une ligne, & il ne faudra que la 36e partie d'une ligne pour faire le même effet ſur le pendule d'un pouce, ce qui eſt infiniment difficile à ſaiſir, pour ne pas dire impoſſible. Il ſuit encore que pour *régler* des pendules très-courts, les cauſes méchaniques ou le méchaniſme des ſuſpenſions étant les mêmes dans les longs que dans les courts, les erreurs des ſuſpenſions ſeront des effets quadruples ſur les courts.

Il ſuit enfin que les pendules les plus courts ſont les régulateurs les plus foibles; ils abſorbent donc moins les inégalités de la force motrice, & les variations qui proviennent du frottement des pivots: d'où je conclus que les pendules qui ont de courts pendules ſont les plus difficiles à *régler*, & les plus inconſtantes dans leurs uſages, & réciproquement. *M. Romilly.*

RÉGLET, ſ. m. (*Arch.*) petite moulure plate & étroite, qui dans les compartimens & panneaux, ſert à en ſéparer les parties, & à former des guillochis & entrelas; le *réglet* eſt différent du filet ou liſtel, en ce qu'il ſe profile également comme une regle. (*D. J.*)

Réglets, *terme d'Imprimerie*, ce ſont les lignes droites qui marquent ſur le papier; ils ſont en uſage à la tête des chapitres, & quelquefois après les titres courans des pages: les *réglets* ſont de cuivre ou de fonte, qui eſt la même matiere que les lettres; l'œil du *réglet* eſt ſimple, double & triple; on en forme auſſi des quadres pour entourer les pages entieres. *Voyez la Table des caracteres.*

Réglet des Menuisiers, eſt une regle de bois de quinze lignes de large ſur quatre d'épaiſſeur, environ dix-huit pouces ou deux piés au plus de long, & bien de calibre ſur tous les côtés, montée ſur deux couliſſes qui élevent une regle environ d'un pouce, de

de ſorte qu'elle ſoit bien parallele au plan ſur lequel on poſe les couliſſes ou pié; ſon uſage eſt pour voir ſi les bords ne ſont point gauches; il en faut de la même façon pareillement juſtes, de ſorte que lorſqu'on veut s'en ſervir, on poſe un de ces *réglets* à l'extrémité de la piece qu'on veut vérifier, les couliſſes poſant l'une ſur une des rives, & l'autre ſur l'autre rive. Enſuite à l'autre bout on poſe de même un autre *réglet* de la même maniere, puis l'on regarde par un des bouts pour voir ſi ces *réglets* s'alignent bien, & ſi un bout ne leve point plus que l'autre; que s'ils ne ſe bornaillent point l'un & l'autre, c'eſt-à-dire que les deux *réglets* n'en faſſent qu'un, c'eſt une marque que la piece eſt gauche. *Voyez les fig. & les Pl. de Menuiſerie.*

RÉGLETTES, ſ. m. pl. (*Impr.*) les Imprimeurs nomment ainſi certaines petites tringles de bois, de la largeur de ſept à huit lignes, & réduites au rabot à l'épaiſſeur des différens corps de caracteres de l'Imprimerie; on appelle *réglettes* celles qui ſe comprennent depuis le feuillet juſqu'au petit-canon: on dit une *réglette* de petit-romain, de cicéro, c'eſt-à-dire que la *réglette* conſidérée par la force de ſon épaiſſeur, appartenant pour cette raiſon à une ſorte de caractere, on la nomme *réglette* de tel caractere, comme il eſt dit dans l'exemple ci-deſſus: on ſe ſert des *réglettes* pour blanchir les titres dans différens ouvrages, mais il eſt toujours mieux d'employer des cadrats autant que l'on peut, eu égard à la ſolidité dont eſt la fonte, & le peu de juſteſſe du bois ſi bien travaillé qu'il ſoit, qui quand on le ſuppoſeroit de la derniere perfection, eſt ſujet à l'uſer, à des incidens continuels & de toute nature.

RÉGLEUR, ſ. m. (*Relieur de livres.*) c'eſt l'ouvrier qui regle avec une encre qui tire ſur le rouge, les feuillets des livres qu'on veut qui ſoient un peu propres, & qu'on a lavés auparavant. Cette façon ne ſe donne plus guere qu'aux bréviaires, miſſels, & autres livres d'égliſe: on regle auſſi du papier blanc. *Savary.* (*D. J.*)

RÉGLISSE, ſ. f. (*Botan.*) *glycyrrhiſa*, genre de plante à fleur papillionacée. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite une ſilique courte, qui renferme des ſemences dont la forme reſſemble ordinairement à celle d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naiſſent par paires le long d'une côte terminée par une ſeule feuille. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La régliſſe, *glycyrrhiſa vulgaris*, a des racines intérieurement jaunes, rouſſâtres en-dehors, de la groſſeur du doigt ou du pouce, douces, ſucculentes, traçantes de tous côtés; de ces racines s'élevent des tiges hautes de trois ou quatre coudées, branchues, ligneuſes, garnies de feuilles arrondies, d'un verd clair, & comme viſqueuſes, rangées par paires ſur une côte, dont l'extrémité eſt terminée par une ſeule feuille. Les fleurs ſont petites, légumineuſes, bleuâtres, diſpoſées en maniere d'épi, à l'extrémité des tiges; le piſtil qui ſort du calice ſe change en une gouſſe rouſſâtre, de la longueur d'un demi-pouce, qui s'ouvre à deux panneaux, & n'a qu'une cavité dans laquelle ſont contenues de petites graines dures, applaties, & preſque de la figure d'un rein. Ces gouſſes ne ſont point épineuſes ni velues, ni ramaſſées en une tête, mais elles ſont liſſes, portées chacune ſur leur pédicule, & écartées les unes des autres. Cette plante vient d'elle-même en Eſpagne, en Italie, en Languedoc, & en Allemagne, d'où on nous en apporte la racine.

Ainſi la *régliſſe* appellée dans les boutiques *glycyrrhiſa, liquiritia, dulcis radix*, eſt une racine longue, ſarmenteuſe, de la groſſeur du doigt, de couleur griſe, ou rouſſâtre en-dehors, jaune en-dedans, d'une douce ſaveur.

Au reſte, le mot latin *glycyrrhiſa* ne ſignifie pas la même plante chez les anciens & chez les modernes, mais deux eſpeces différentes, quoiqu'elles ſoient renfermées ſous le même genre.

En effet, la *glycyrrhiſa* des anciens, γλυκύῤῥυζα, Dioſc. Σκυθικὴ ῥίζα, Théophr. differe de notre *régliſſe* par ſon fruit épineux, par pluſieurs ſiliques ramaſſées en maniere de tête, & par ſa racine qui eſt de la longueur du bras, plongée perpendiculairement & profondément dans la terre; elle eſt moins agréable que la commune, dont les racines ſont fort menues & fort traçantes: elle s'appelle *glycyrrhiſa capite echinato. C. B. P.* Dioſcoride rapporte qu'elle croît dans la Cappadoce & dans le Pont. C'eſt celle-là ou une ſemblable que M. Tournefort a trouvée en Orient, qu'il appelle *orientalis, ſiliquis hirſutiſſimis.*

RÉGLISSE, (*Mat. méd.*) *régliſſe* des modernes ou des boutiques, *régliſſe* d'Allemagne. Ce n'eſt que la racine de cette plante qui eſt d'uſage. Elle contient abondamment cette ſubſtance végétale particuliere, connue en Chimie ſous le nom de *corps doux*, & elle ne poſſede véritablement que les propriétés génériques ou communes de ce corps. (*Voyez les articles* DOUX, *Chimie*, & DOUX, *Diete & Mat. médicale.*) mais quoique ce corps doux ſoit véritablement alimenteux dans la *régliſſe* comme dans les autres ſubſtances végétales qui en ſont pourvues, cependant il n'eſt uſité qu'à titre de médicament. C'eſt un des ingrédiens les plus ordinaires des tiſanes employées dans les maladies aiguës, & ſur-tout dans celles de la poitrine, dans la toux, les affections des voies urinaires, *&c.* Il faut remarquer que la décoction de la racine de la *régliſſe* ſeche eſt plus agréable que celle de la *régliſſe* fraîche. Auſſi eſt-ce toujours la premiere qu'on emploie par préférence. On a coutume de la faire bouillir juſqu'à ce que la décoction commence à jetter de l'écume. L'apparition de cette écume annonce que l'eau employée à la décoction a acquis une certaine viſcoſité ou ténacité, par l'extraction d'une quantité convenable de corps doux. Si on pouſſoit cette décoction plus loin, la liqueur ſe chargeroit encore d'une matiere extractive qui lui donneroit une ſaveur déſagréable, & que d'ailleurs on ne ſe propoſe point d'obtenir: or vraiſſemblablement cette matiere extractive eſt plus ſoluble & plus confondue avec le corps doux dans la racine fraîche que dans la racine ſeche, & c'eſt là la raiſon du moindre agrément de la tiſane qui eſt préparée avec la premiere.

On trouve dans les boutiques, ſous le nom de *ſuc de régliſſe*, pluſieurs préparations ſous forme ſeche, dont voici les plus connues & les plus uſitées: premierement, le jus ou ſuc de *régliſſe*, qu'on apporte d'Eſpagne ſous la forme de petits pains, enveloppés de feuilles de laurier, & qui eſt noir, ſec, fragile, brillant intérieurement, ſoluble dans l'eau, & ſe fondant par conſéquent dans la bouche, d'une ſaveur très-ſucrée, mais mêlée d'un goût de brûlé ou de caramel, & d'un peu d'âpreté: ce n'eſt autre choſe qu'un extrait ou rob préparé par la décoction des racines de notre *régliſſe*, qu'on évapore ſur le feu juſqu'à conſiſtance d'extrait, qu'on enveloppe dans cet état de feuilles de laurier, & qu'on fait ſécher enſuite autant qu'il eſt poſſible, au grand ſoleil d'été, ſelon ce que rapporte le célebre botaniſte, feu M. de Juſſieu.

Le jus de *régliſſe* doit être choiſi récent, pur, très-doux, & ſe fondant abſolument dans la bouche: on rejette celui qui eſt amer, brûlé, chargé de ſable ou d'ordures.

Le jus de *régliſſe* eſt un remede ancien. Dioſcoride & Galien en font mention. Andromachus le fit entrer dans ſa thériaque.

Secondement, le ſuc de *régliſſe* en bâton ou ſuc de *régliſſe* noir ou brun des boutiques: en voici la préparation tirée de la pharmacopée univerſelle de Lémeri. Prenez extrait de *régliſſe*, deux livres; ſucre blanc, demi-livre; gomme adragant & gomme arabique, de chacun quatre onces: faites ſelon l'art (c'eſt-à-dire après avoir diſſout ces matieres en ſuffiſante quantité d'eau; avoir paſſé ou même clarifié la ſolution; l'avoir convenablement rapprochée; l'avoir jettée toute chaude ſur une table de marbre frottée d'huile de ben, *&c.*): faites, dis-je, ſelon l'art, une maſſe que vous diviſerez, étant refroidie, en petits bâtons. La pharmacopée de Paris ajoute à cette compoſition la poudre d'aulnée & celle d'iris de Florence qui la rendent néceſſairement déſagréable par leur ſeule qualité de matiere pulvérulente & inſoluble, & indépendamment du mauvais goût de la racine d'aulnée, elles l'aromatiſent avec une huile eſſentielle, ce qui ne convient pas trop avec les qualités fondamentales toujours employées pour adoucir, pour calmer, *&c.*

L'extrait de *régliſſe*, dont nous venons de faire mention ſe prépare quelquefois dans les boutiques, mais uniquement pour l'employer à la préparation du ſuc de *régliſſe* noir; car il ne peut pas être gardé ſeul & ſous forme de bâtons ou de tablettes, parce qu'il s'humecte facilement à l'air. D'ailleurs le ſucre & la gomme corrigent un goût âpre ou rude que cet extrait a toujours, auſſi-bien que le jus de *régliſſe* d'Eſpa-

d'Eſpagne, que l'on emploie auſſi quelquefois à la pl ace du précédent.

Troiſiemement, le ſuc de *réglisse* blanc, appellé communément *de Blois*; n'eſt autre choſe qu'une quantité conſidérable de gomme arabique & de ſucre, fondus dans une légere infuſion de *régliſſe*, qu'on rapproche d'abord preſqu'à conſiſtance d'extrait, & qu'on acheve d'évaporer en battant continuellement la matiere avec un pilon de bois, & y mêlant de tems-en-tems des blancs d'œufs battus & un peu d'eau de fleur d'orange. Lémeri obſerve avec raiſon que la *régliſſe* ne doit preſque être comptée pour rien dans cette préparation, & avec autant de raiſon aumoins qu'elle n'en a pas pour cela moins de vertus.

La compoſition qui eſt décrite dans la pharmacopée de Paris, ſous le nom de *maſſa liquiritia alba & mollis*, eſt de cette derniere eſpece.

On trouve dans les pharmacopées un autre ſuc de *régliſſe* blanc, préparé avec la *régliſſe* en poudre, l'iris de Florence auſſi en poudre, l'amidon, du ſucre, une gomme, *&c.* auquel quelques auteurs ont donné le nom de *confection de Rebecha*. Ce remède eſt abſolument inutile, & on l'a abandonné avec juſte raiſon; car certainement un remede deſtiné à être roulé dans la bouche comme tous ces ſucs qui ſont des eſpeces de loocs (*voyez* Looc), ne doit point être pulvérulent.

La racine de *régliſſe* entre dans la compoſition d'un grand nombre de remedes officinaux, béchiques ou purgatifs.

Toutes les eſpeces de ſucs, ſoit ſimples ſoit compoſés, dont nous venons de faire mention, ſont d'un uſage très-commun dans la toux & les maladies du goſier, étant roulés doucement dans la bouche juſqu'à ce qu'ils aient été diſſous & avalés avec la ſalive. Ces remedes ſont regardés comme éminemment pectoraux ou béchiques, incraſſans & adouciſſans. *Voyez* Incrassant & Pectoral. (*b*)

RÉGLOIR, ſ. m. *terme de Cordonnier;* c'eſt un petit inſtrument de bois ou d'os, dont ſe ſervent les Cordonniers & Savetiers. *Trévoux*.

Régloir, *terme d'Epicier-Cirier*; c'eſt un morceau de bouis en forme de petite regle, ſur laquelle leur nom eſt gravé, dont ils ſe ſervent pour marquer leurs cierges. *Trévoux*.

Régloir, *terme de Papetier*, outil de Papetier pour régler le papier en blanc. Il eſt compoſé d'une planchette quarrée très-mince, ſur laquelle des cordes à boyau forment de part & d'autre des parallélogrammes de diverſes grandeurs, ſuivant le format du papier; car ils en ont pour des *in-folio*, des *in-quarto*, des *in-octavo*, &c. Ce *régloir* ſe met au milieu du cahier qu'on veut régler, qui prend l'impreſſion des cordes ſur leſquelles on paſſe un petit outil à deux dents ordinairement de bouis ou d'ivoire. *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

RÉGLURE, ſ. f. *terme de Libraire*, ce mot ſe dit des regles qu'on fait ſur le papier & ſur les livres en blanc. Les banquiers en cour de Rome ſont obligés à la *réglure* de leurs regiſtres, & ne doivent écrire que dans les intervalles de la *réglure*. *Trévoux*. (*D. J.*)

REGNANT, adj. (*Gramm.*) ſe dit d'un roi ou d'une reine qui ſont actuellement ſur le trône: le Roi *regnant*, la Reine *regnante*. *Voyez* Roi & Reine.

REGNE, EMPIRE, ſ. m. (*Gram. Synonymes.*) *Empire* a une grace particuliere, lorſqu'on parle des peuples ou des nations. *Regne* convient mieux à l'égard des princes: Ainſi on dit, l'*empire* des Aſſyriens, & l'*empire* des Turcs, le *regne* des Céſars, & le *regne* des Paléologues.

Le premier de ces mots, outre l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de ſouveraineté, qui eſt celle qui le rend ſynonyme avec le ſecond, a deux autres ſignifications, dont l'une marque l'eſpece, ou plutôt le nom particulier de certains états; ce qui peut le rendre ſynonyme avec le mot de *royaume;* l'autre marque une ſorte d'autorité qu'on s'eſt acquiſe; ce qui le rend encore ſynonyme avec les mots d'*autorité* & de *pouvoir*. Il n'eſt point ici queſtion de ces deux derniers ſens; c'eſt ſeulement ſous la premiere idée, & par rapport à ce qu'il a de commun avec le mot de *regne*, que nous le conſidérons à préſent, & que nous en faiſons le caractere.

L'époque glorieuſe de l'*empire* des Babyloniens, eſt le *regne* de Nabucodonoſor; celle de l'*empire* des Perſes, eſt le *regne* de Cyrus: celle de l'*empire* des Grecs, eſt le *regne* d'Alexandre: & celle de l'*empire* des Romains, eſt le *regne* d'Auguſte.

Le mot d'*empire* s'adapte au gouvernement domeſtique des particuliers, auſſi-bien qu'au gouvernement public des ſouverains; on dit d'un pere, qu'il a un *empire* deſpotique ſur ſes enfans; d'un maitre, qu'il exerce un *empire* cruel ſur ſes valets; d'un tyran, que la flatterie triomphe, & que la vertu gémit ſous ſon *empire*. Le mot de *regne* ne s'applique qu'au gouvernement public général, & non au particulier; on ne dit pas qu'une femme eſt malheureuſe ſous le *regne*, mais bien ſous l'*empire* d'un jaloux. Il entraîne même dans le figuré cette idée de pouvoir ſouverain & général; c'eſt par cette raiſon qu'on dit le *regne*, & non l'*empire* de la vertu ou du vice; car alors, on ne ſuppoſe ni dans l'un ni dans l'autre, un ſimple pouvoir particulier, mais un pouvoir général ſur tout le monde, & en toute occaſion. Telle eſt auſſi la raiſon qui eſt cauſe d'une exception dans l'emploi de ce mot, à l'égard des amans qui ſe ſuccedent dans un même objet, & de ce qu'on qualifie du nom de *regne*, le tems paſſager de leurs amours; parce qu'on ſuppoſe que ſelon l'effet ordinaire de cette paſſion, chacun d'eux a dominé ſur tous les ſentimens de la perſonne qui s'eſt ſucceſſivement laiſſé vaincre.

Ce n'eſt ni les longs *regnes*, ni les fréquens changemens qui cauſent la chûte des *empires*, c'eſt l'abus de l'autorité.

Toutes les épithetes qu'on donne à *empire*, pris dans le ſens où il eſt ſynonyme avec *regne*, conviennent auſſi à celui-ci; mais celles qu'on donne à *regne*, ne conviennent pas toutes à *empire*, dans le ſens même où ils ſont ſynonymes. Par exemple, on ne joint pas avec *empire*, comme avec *regne*, les épithetes de *long* & de *glorieux;* on ſe ſert d'un autre tour de phraſe pour exprimer la même choſe.

L'*empire* des Romains a été d'une plus longue durée que l'*empire* des Grecs: mais la gloire de celuici a été plus brillante par la rapidité des conquêtes. Le *regne* de Louis XIV. a été le plus long, & l'un des plus glorieux de la monarchie françoiſe. *Synonymes de* l'abbé Girard. (*D. J.*)

REGNER, v. n. (*Gram.*) régir, gouverner, commander ſouverainement à un peuple. L'art de *régner* eſt le plus grand de tous les arts: le mot *régner* a quelques acceptions métaphoriques: on dit un périſtil *regne* tout autour de l'édifice; l'hyperbole *regne* dans ſon diſcours; le ſage *regne* ſur ſes paſſions, les ténebres *régnoient* ſur la terre; ce goût biſarre des petites choſes qui *regne* ſi généralement aujourd'hui, ne *régnera* pas long-tems.

REGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne: Ptolomée, *liv. II. c. iij.* les place au midi des *Attrebatii* & des *Cantii:* on croit qu'ils habitoient le Surrey. (*D. J.*)

REGNICOLE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ce terme pris dans ſon étroite ſignification, ne préſente d'autre idée que celle d'une perſonne qui demeure dans le royaume.

Néanmoins dans l'uſage on a attaché une autre idée au terme de *regnicole*; & l'on entend par-là celui qui eſt né ſujet du roi.

Cette qualité de *regnicole*, eſt oppoſée à celle d'*aubain* ou étranger.

Pour être *regnicole* dans le ſens où l'on prend ordinairement ce terme, il ne ſuffit pas de demeurer dans le royaume; le ſéjour que l'on y feroit, quelque long qu'il fût, ne donneroit pas la qualité de *regnicole* à celui qui ſeroit aubain.

La naiſſance eſt le ſeul moyen par lequel on peut devenir vraiment *regnicole*: car on n'eſt *regnicole* que quand on eſt naturel du pays, & que l'on eſt né ſujet du roi.

On diſtingue donc celui qui eſt ſujet & citoyen d'un pays, de celui qui n'en eſt ſimplement qu'habitant, & l'on donne ordinairement pour principe de cette diſtinction la loi 7. au code *de incolis*, qui porte que *cives origo, domicilium incolas facit*.

Les Romains appelloient donc *citoyens*, ceux que nous appellons *regnicoles*; mais ils avoient des idées différentes des nôtres ſur ce qui conſtitue un homme citoyen ou *regnicole*.

La naiſſance faiſoit bien le citoyen, mais cette qualité de citoyen ne dépendoit pas du lieu où l'enfant étoit né; ſoit que ſa naiſſance dans ce lieu fût purement accidentelle, ſoit que ſes pere & mere y euſſent conſtitué leur domicile; le fils étoit citoyen du lieu d'où le pere tiroit lui-même ſon origine: *filius civitatem ex qua pater ejus naturalem originem ducit, non domicilium ſequitur*, dit la loi *adſumptio*, §. *filius*, ff. *ad municip. & de incol.*

Pour

Pour connoître l'origine du fils on ne remontoit pas plus haut que le lieu de la naiſſance du pere: autrement, dit la gloſe, il auroit fallu remonter juſqu'à Adam.

La naiſſance de l'enfant dans un lieu ne le rendoit donc pas pour cela citoyen de ce lieu; il étoit citoyen du lieu où ſon pere étoit né, & ce pere tiroit lui-même ſon origine non du lieu où il étoit né, mais de celui de la naiſſance de ſon pere; de ſorte que le fils étoit citoyen romain ſi ſon pere étoit né à Rome, & celui-ci étoit citoyen de Milan, ſi ſon pere étoit né à Milan.

Le domicile du pere dans un lieu au tems de la naiſſance de l'enfant, n'entroit point en conſidération pour rendre l'enfant citoyen de ce lieu-là; parce que, comme dit la loi 17. ff. *ad municip. in patris perſona, domicilii ratio temporaria eſt*: le domicile actuel étoit toujours regardé comme purement accidentel & momentané.

En France la qualité de *regnicole* s'acquiert par la naiſſance, & ce n'eſt point le lieu de l'origine ni du domicile du pere, que l'on conſidere pour déterminer de quel pays l'enfant eſt citoyen & ſujet, c'eſt le lieu dans lequel il eſt né; ainſi toute perſonne née en France, eſt ſujette du roi & *regnicole*, quand même elle ſeroit née de parens demeurans ailleurs, & ſujets d'un autre ſouverain.

Les droits attachés à la qualité de *regnicole*, ſont les mêmes que les droits de cité: ils conſiſtent dans la faculté de plaider en demandant ſans donner la caution *judicatum ſolvi*, à pouvoir ſuccéder & diſpoſer de ſes biens par teſtament, poſſéder des offices & des bénéfices dans le royaume.

Au contraire les aubains ou étrangers ſont privés de tous ces avantages, à-moins qu'ils n'ayent obtenu des lettres de naturalité; auquel cas ils deviennent *regnicoles*, & ſont réputés naturels françois. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine*, *cap. j.* & les *mots* AUBAIN, AUBAINE, ETRANGER, NATURALISATION, NATURALITÉ. (*A*)

REGNIENS, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'île de la grande Bratagne, qui occupoient du tems des Romains les provinces appellées depuis *Surrey*, *Suſſex*, & les *côtes de Hampshire*.

REGNUM, ſ. m. (*Littérature.*) ce terme dans l'hiſtoire du bas Empire & dans celle de France a été employé pour déſigner une *couronne*. Il étoit d'uſage d'envoyer des couronnes à certains princes. Chilperic en envoya une à Eudes, duc d'Aquitaine, pour le mettre dans ſes intérêts, & l'engager à ſe déclarer contre Charles Martel. On a mis en queſtion. ſi le don de ce *regne* ou de cette couronne devoit être regardé comme un préſent gratuit, ou comme une reconnoiſſance tacite de la ſouveraineté de celui à qui on l'envoyoit. Le P. le Cointe a decidé qu'il ne s'agiſſoit que d'un ſimple préſent ſans attribution de ſouveraineté. M. de Valois a ſoutenu au contraire, mais avec moins de vraiſſemblance, que la reconnoiſſance de la ſouveraineté étoit attachée à cette couronne.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt évident que dans quelques hiſtoriens le mot *regnum* conſerve encore ſon ancienne ſignification, *royaume*, *indépendance*, *ſouveraineté*, & qu'en d'autres, par une acception particuliere, ce terme ne ſignifie plus qu'un préſent d'un grand prix que ſe faiſoient les perſonnes d'un certain rang, & qui conſiſtoit ordinairement en de riches couronnes.

C'eſt à celui qui veut faire uſage de pareilles autorités, à bien étudier le langage ordinaire de ſon auteur, & par rapport au tems où il a écrit, & par rapport au ſujet dont il traite; à bien examiner ce qui précede & ce qui ſuit, pour déterminer enſuite, eu égard aux vérités hiſtoriques connues, le ſens naturel de certains mots que l'ignorance ou le mauvais uſage ont extrèmement détournés de leur ancienne & véritable ſignification. (*D. J.*)

REGNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin, *iter.* 7, la met à 96 milles de Londres; on croit que c'eſt préſentement Rinewood. M. Thomas Gale ſoupçonne que c'étoit une colonie venue de la ville *Regium* ou *Reginum* dans la Rhétie. Les habitans de cette ville & de ſon territoire ſont appellés *Regni* par Ptolomée. (*D. J.*)

REGONFLEMENT, ſ. m. REGONFLER, v. n. (*Gramm.*) ils ſe diſent des eaux qui rencontrent un obſtacle, des humeurs arrêtées, en un mot de tout fluide. *Voyez* GONFLER.

REGORGEMENT, ſ. m. REGORGER, v. n. ſe dit en *Chirurgie* de la ſortie involontaire & continuelle de l'urine, dans le cas de rétention de ce fluide lorſque la veſſie eſt portée au dernier degré d'extenſion. Le *regorgement* eſt un ſymptome qui trompe tous les jours les gens qui n'ont pas d'expérience. Ils n'imaginent pas qu'il y ait rétention des urines, puiſqu'elles coulent continuellement; & ils ſe croient diſpenſés de mettre la ſonde dans la veſſie, quoique ce ſoit le principal ſecours qui convienne aux malades dans ce cas. *Voyez* RÉTENTION D'URINE. (*Y*)

REGORGER, v. n. (*Hydraul.*) ſe dit de l'eau d'un baſſin qui ne pouvant ſe vuider par le tuyau de décharge à meſure que l'eau y vient, eſt contrainte de paſſer par-deſſus les bords.

Ce terme s'applique encore à un lit de cailloux de vigne qu'on emploie dans une chemiſe de ciment, & qui doivent être ſi garnis de mortier, qu'ils en regorgent de tous côtés. (*K*)

REGOURMER, v. n. (*Gram. & Maréchal.*) gourme de rechef. *Voyez* GOURME.

REGOUTER, v. act. (*Gram.*) goûter un ſeconde fois. *Voyez* GOUT & GOUTER.

REGRAT, ſ. m. (*Comm.*) petit négoce qui ſe fait en détail & à petites meſures de certaines eſpeces de marchandiſes, particulierement des grains & légumes, du ſel, du charbon, *&c.*

Regrat ſe dit auſſi de la place ou *commiſſion du regrattier*, ſur-tout pour ceux qui vendent du ſel à la petite meſure. *Voyez* REGRATTIER. *Dictionn. de Comm. & Trév.*

REGRATTER, v. n. faire le regrat, vendre en détail & à petites meſures.

REGRATTER, v. act. (*Architect.*) c'eſt emporter, avec le marteau & la ripe, la ſuperficie d'un vieux mur de pierre de taille pour le blanchir.

REGRATTERIE, ſ. f. trafic de choſes que l'on achete pour revendre. *Id. ibid.*

REGRATTIER, ſ. m. (*Négoce de blé.*) on appelle *reglattiers* ou *blattiers* de petits marchands qui achetent une médiocre quantité de blé pour le revendre d'un marché à l'autre; voici comme ils en uſent pour augmenter la meſure du grain, ſur-tout lorſqu'il eſt bien ſec: ils prennent un gros grès qu'ils font rougir au feu, puis ils le mettent dans une boîte de fer qu'ils fourent au milieu du monceau de blé, & l'arroſent légerement; ils ont ſoin enſuite de le paſſer à la pelle pour le refraîchir. Le produit de cet artifice ſur le blé ordinaire va à un ſeizieme, c'eſt-à-dire qu'au lieu de ſeize boiſſeaux ils en font dix-ſept: cela va plus loin ſur d'autres grains, & particulierement ſur l'avoine qui augmente d'un huitieme. On reconnoît néanmoins cet artifice en maniant ce blé, car il eſt moins coulant qu'à l'ordinaire, & devient rude ſur la main. La même choſe arrive pareillement au blé qui a été mis ſur du plâtre nouvellement employé, avec cette différence qu'il n'en vaut pas moins. On les peut diſtinguer l'un de l'autre en les mâchant: celui qui a été ſur du plâtre, caſſe net ſous les dents, mais il ne ſe moût pas moins bien; celui des *regrattiers* au contraire obéit & ſe déchire, pour ainſi dire. (*D. J.*)

REGRATTIER, ſ. m. (*Négoce de ſel.*) marchand qui fait & qui exerce le *regrat*; de tous les *regrattiers*, ceux qui ſe mêlent du *regrat* du ſel, c'eſt-à-dire qui le vendent à petites meſures, ſont les plus conſidérables. Nul en France ne peut être *regrattier*, de la marchandiſe de ſel, qu'il n'ait une commiſſion enregiſtrée au greffe du grenier à ſel, dans l'étendue duquel il exerce le négoce, & qu'il n'ait prêté le ferment entre les mains des officiers du grenier. Le ſel de revente doit être ſel de gabelle pris au grenier. *Savary.* (*D. J.*)

REGREFFER, v. act. (*Jardinage.*) greffer un arbre de nouveau, ce qui arrive quand on a parmi les plants quelque arbre greffé d'un mauvais fruit; alors on peut le greffer d'une meilleure eſpece ſur la greffe même & non ſur le ſauvageon. C'eſt le moyen d'avoir des fruits ſinguliers; ſi même on veut greffer en écuſſon ſept ou huit années de ſuite ſur la greffe de l'année précedente, & toujours en changeant d'eſpece à chaque fois, on eſt ſûr par l'expérience d'avoir des fruits excellens & monſtrueux.

REGRELER, *en terme de Blanchiſſerie*, c'eſt l'action de faire paſſer une ſeconde fois, après la ſeconde fonte, la cire dans la greloire, *voyez* GRELOIRE, ce qui ſe pratique pour remettre la matiere en rubans, & l'expoſer de nouveau ſur les toiles, pour lui faire prendre plus de blancheur. *Voyez* RUBANS, TOILES, GRELOIRE, & *l'article* BLANCHIR.

REGRÈS, ſ. m. (*Juriſprud.*) en matiere bénéficiale, c'eſt le retour à un bénéfice que l'on a permuté ou réſigné.

Le canon *quoniam*, qui eſt du pape Nicolas, *cauſa 7. queſt. j.* nous apprend qu'autrefois l'Egliſe déſaprouvoit fort ces ſortes de *regrès*, & c'étoit de-là que l'Egliſe rejettoit auſſi alors toutes les démiſſions ou les réſignations qui ſe faiſoient par les titulaires dans l'eſpérance qu'ils avoient de rentrer dans leur bénéfice.

Dans la ſuite, il a été admis par l'Egliſe en certains cas, & ſingulierement en faveur de ceux qui ont réſigné étant malades.

Cependant en France, les *regrès* n'étoient point admis anciennement lorſque la réſignation avoit eu ſon plein & entier effet en faveur du réſignataire.

Cette juriſprudence ne changea que du tems de Henri II. à l'occaſion du Sr Benoît, curé des SS. Innocens, qui avoit réſigné au nommé *Semelle* ſon vicaire ladite cure, & celle de Pouilly diocèſe de Sens, lequel n'avoit payé ce bienfait que d'ingratitude. Henri II. ayant pris connoiſſance de cette affaire, rendit un arrêt en ſon conſeil le 29 Avril 1558, par lequel ledit Semelle fut condamné à remettre les deux bénéfices ès mains de l'ordinaire, pour les conférer & remettre audit Benoît; & il fut dit que cet arrêt ſeroit publié & enregiſtré dans toutes les cours, pour ſervir de loi ſur cette matiere.

Depuis ce tems, le *regrès* eſt admis parmi nous, & l'on en diſtingue de trois ſortes.

Le prémier eſt le *regrès* tacite, qui a lieu en cas de permutation & de réſignation. Quand on ne peut pas jouir du bénéfice donné par le copermutant, on rentre dans le ſien de plein droit, ſans qu'il ſoit beſoin de nouvelles proviſions.

Le ſecond eſt le *regrès* que l'on admet *humanitatis cauſa*, comme dans le cas d'une réſignation faite *in extremis*. Ces ſortes de réſignations ſont toujours réputées conditionnelles.

On regarde auſſi comme telles celles que l'on fait dans la crainte d'une mort civile de celui qui eſt fondé ſur la clauſe *non aliter, non alias, non alio modo*.

Dans le cas d'une réſignation faite *in extremis*, le réſignant revenu en ſanté eſt admis au *regrès*, quoique le réſignataire ait obtenu des proviſions, & même qu'il ait pris poſſeſſion, & ſoit entré en jouiſſance.

Au grand-conſeil, la maladie du réſignant n'eſt pas regardée comme un moyen pour être admis en *regrès*, à-moins que le réſignant ne prouve qu'il étoit en démence, ou qu'il a réſigné par force ou par crainte, ou parce qu'il a cédé aux importunités du réſignataire.

La réſerve d'une penſion n'empêche pas le *regrès*, à-moins que la penſion ne ſoit ſuffiſante, ou qu'il n'y ait des circonſtances de fraude.

La minorité ſeule n'eſt pas un moyen pour parvenir au *regrès*, puiſque les bénéficiers mineurs ſont reputés majeurs à l'égard de leur bénéfice. Mais les mineurs ſont admis au *regrès*, quand ils ont été induits à réſigner par dol & par fraude, & que la réſignation a été faite en faveur de perſonnes ſuſpectes & prohibées. Dumoulin tient même que dans cette matiere les mineurs n'ont pas beſoin de lettres de reſtitution en entier, & que la réſignation eſt nulle de plein droit.

Les majeurs même ſont auſſi admis au *regrès*, quand ils ont été dépouillés par force, crainte ou dol.

Le novice qui rentre dans le monde après avoir réſigné, rentre auſſi dans ſon bénéfice.

Le réſignant revenu en ſanté qui uſe du *regrès*, n'a pas beſoin de prendre de nouvelles proviſions, nonobſtant l'édit du contrôle qui ordonne d'en prendre, l'uſage contraire ayant prévalu.

Le *regrès* dans le cas où il eſt admis, a lieu quand même le réſignataire auroit pris poſſeſſion réelle & actuelle du bénéfice réſigné, & qu'il en auroit joui paiſiblement pendant quelque tems, il auroit même encore lieu, quoique le bénéfice eût paſſé à un ſecond ou troiſieme réſignataire.

Mais ſi le réſignataire avoit joui paiſiblement pendant trois ans depuis que le réſignant eſt revenu en ſanté, cette poſſeſſion triennale empêcheroit le *regrès*, il ſuffiroit même pour cela qu'il y eût un an de ſilence du réſignant depuis ſa convaleſcence, ou quelque autre approbation de la réſignation.

Celui qui a ſu l'indignité de ſon réſignataire ne peut ni rentrer dans ſon bénéfice, ni exiger la penſion qu'il s'étoit réſervée.

Quoique le *regrès* ſoit une voie de droit, ce ſont de ces choſes qu'il n'eſt pas convenable de prévoir ni de ſtipuler, de ſorte que la réſignation ſeroit vicieuſe, ſi la condition du *regrès*, y étoit exprimée.

Pour parvenir au *regrès*, il faut préſenter requête au juge royal, & y joindre les pieces juſtificatives des cauſes ſur leſquelles on fonde le *regrès*.

Le réſignant peut faire interroger ſur faits & articles ſon réſignataire, ou demander à faire entendre des témoins quand il y a un commencement de preuve par écrit: *Voyez* Ferret, Paſtor, Dumoulin. A.

RÉGRESSION, ſ. f. (*Rhétor.*) figure de Rhétorique qui fait revenir les mots ſur eux-mêmes, avec un ſens différent. „ Nous ne vivons pas pour boire & „ pour manger, mais nous buvons & nous mangeons „ pour vivre „. M. Deſpréaux s'exprime ainſi:

Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célebre aſſaſſin
Laiſſant de Galien la ſcience infertile,
D'ignorant médecin devint maçon habile.
Mais de parler de vous je n'eus jamais deſſein;
Perrault, ma muſe eſt trop correcte:
Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas habile architecte.

Il ſemble cependant que l'arrangement des mots dans ces deux exemples, dépend beaucoup plus de la penſée que des expreſſions. Mais dans cette partie, comme dans bien d'autres, l'art ne doit point eſpérer de ſéparer nettement ce que la nature a réuni. *Princip. de littér.* (*D. J.*)

REGRET, ſ. m. REGRETTER, v. act. (*Gram.*) le *regret* eſt un ſouvenir pénible d'avoir fait, dit ou perdu quelque choſe. Il ſemble pourtant que le remors ſoit d'avoir commis un mal, & le *regret* d'avoir perdu un bien. Ainſi tout le monde eſt expoſé à avoir des *regrets*; mais il n'y a que les coupables qui ſoient tourmentés de remors. Les choſes qu'on *regrette* le plus, ſont celles auxquelles on attache le plus de valeur, l'innocence, la ſanté, la fortune, la réputation. Les remors ſont quelquefois utiles, ils inclinent le méchant au repentir. Plus ſouvent encore les *regrets* ſont ſuperflus, ils ne réparent pas la perte qui les a occaſionnés. Les *regrets* ſont un hommage que les vivans rendent à la vertu des morts. A quoi ſert le *regret* du tems perdu? On *regrette* indiſtinctement une bonne & une mauvaiſe choſe. Il y eut des hommes qui *regretterent* la perte de l'imbécille Claude. Les Iſraélites *regrettoient* dans le déſert les oignons de l'Egypte. Il y a peu d'objets vraiment *regrettables*. Le *regret* marque toujours du malheur, ou de l'imprudence.

REGUINDER, v. n. (*terme de Fauconnerie.*) ce mot ſe dit de l'oiſeau qui fait une nouvelle pointe au-deſſus des nues. *Trévoux*. (*D. J.*)

RÉGULARITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qualité relative à un ordre naturel ou de convention, & à des regles établies. On dit la *régularité* de la conduite, d'un bâtiment, d'un poëme. La *régularité* des mouvemens céleſtes. Ces moines ſont reſtés dans la *régularité*.

RÉGULATEUR, ſ. m. (*Horlog.*) les Horlogers entendent par ce mot, le balancier & le ſpiral dans les montres; la verge & la lentille dans les pendules. Ils diſent auſſi *force réglante*, parce que c'eſt le moyen de regler ces machines. Mais pour définir le *régulateur* d'une maniere plus générale, je crois qu'il faut le conſiderer en horlogerie, comme le principe de la force d'inertie en Phyſique; c'eſt par l'inertie qu'un corps perſévere dans ſon état de repos ou de mouvement. C'eſt auſſi par ſa propriété de perſévérance dans le mouvement, que le *régulateur* produit ſon effet. La force d'inertie ſur le *régulateur* s'oppoſe à la force motrice qui l'anime; c'eſt elle qui la modere, retarde & regle. Elle lui fait, en quelque ſorte, équilibre.

Le *régulateur* peut être examiné ſous trois points de vue: comme on peut voir, *article* FROTTEMENT, *Horlogerie*.

Puiſque c'eſt du *régulateur* que dépend la meſure du tems, il faut qu'il ait en lui-même un principe, une cauſe conſtante du mouvement, tirée de ſa nature même, & cependant diſtincte de la force motrice qui l'anime, ou qui l'entretient en action. C'eſt la peſanteur qui agit toujours par une loi conſtante, & qui imprime le mouvement à tout corps ſuſpendu à l'extrémité d'une verge ou d'un fil oblique à l'horiſon, & abandonné à lui-même. Ce corps, tiré de la verticale, par quelque cauſe que ce ſoit, tend à y reve-

revenir. La gravité l'y ramene & le chaſſe de l'autre côté de la ligne de repos à la même hauteur d'où il étoit deſcendu; & cette cauſe agiſſant dans la ſeconde oſcillation, comme elle a agi dans la premiere, elle perpétuera ſans fin les oſcillations, ſi rien ne s'y oppoſe. Mais le milieu eſt réſiſtant, & le point de ſuſpenſion éprouve du frottement. Les oſcillations doivent donc diminuer d'étendue, & à la longue, le corps s'arrêter. Voilà la raiſon qui contraint à recourir à quelque méchaniſme capable de reſtituer à chaque oſcillation, les petites quantités de mouvement perdues; & c'eſt par ce méchaniſme, qu'on appelle *échappement*, que la force motrice s'exerce ſans ceſſe ſur le *régulateur*, & l'entretient dans ſa premiere énergie.

Les Géometres ont trouvé la loi ſelon laquelle la peſanteur agit, & détermine la durée des oſcillations des corps ſuſpendus à des hauteurs quelconques, quels que ſoient d'ailleurs leurs figures. Vous y apprendrez auſſi tous les moyens de varier à diſcrétion la figure & le mouvement d'un *régulateur* livré à l'action de la peſanteur. Après avoir fixé la durée des oſcillations d'un corps qui parcourt des eſpaces égaux en des tems égaux, on a donné l'équation d'une courbe où en des tems égaux, un corps mû parcourt des eſpaces très-inégaux; & celle où les eſpaces parcourus le ſont, le plus vite qu'il eſt poſſible. *Voyez les articles* Cycloide & Brachistocrone.

Il ſuit de leurs recherches qu'un corps quelconque qui tombe par une chute libre en vertu de la peſanteur, emploie une ſeconde de tems à parcourir 15 piés, & que le même corps attaché à un fil de trois piés huit lignes & demie, emploie pareillement une ſeconde à achever une de ſes oſcillations. C'eſt de-là qu'il faut partir pour trouver la durée des oſcillations des pendules de différentes longueurs.

Si la peſanteur fournit le meilleur *régulateur* pour les pendules; il n'en eſt pas de même pour les montres; car la peſanteur exige que la machine ſoit fixe. Sans cette condition, l'agitation détruiroit une partie de l'effet, & altéreroit l'action du *régulateur*. Cet inconvénient ne permet donc pas d'appliquer indiſtinctement la peſanteur à toutes les ſortes de machines à meſurer le tems. On lui ſubſtitue dans les montres des balanciers ronds & placés en équilibre ſur eux-mêmes. Dans les commencemens de l'art d'Horlogerie, le *régulateur* des montres n'étoit qu'un petit balancier leger, & dont la maſſe faiſoit toute la puiſſance réglante. C'eſt ſur la fin du dernier ſiecle que M. Huyghens appliqua le reſſort ſpiral au balancier. Voilà l'époque de la perfection des montres. Sans entrer dans le détail des différentes manieres dont l'application s'en eſt faite; il ſuffira de l'envisager d'une maniere générale & analogue au *régulateur* des pendules. L'élaſticité n'eſt pas moins une loi conſtante de la nature que la peſanteur. C'eſt l'élaſticité qui remplace cette derniere force dans les montres, & qui fait vibrer le balancier. Mais pour ſe former du balancier & de ſon ſpiral quelqu'idée diſtincte, on peut comparer leur mouvement à celui d'une corde élaſtique tendue. Tirez, par quelque moyen, cette corde de ſon état de repos, vous la ferez vibrer; après s'être écartée de la ligne horiſontale, elle y reviendra pour la paſſer encore; & elle continueroit ſans fin, ſi rien ne tendoit à diminuer l'étendue de chaque vibration. Mais le milieu réſiſtant, qui finit par arrêter le pendule, animé par la gravité, à la ligne verticale ou de repos, finit auſſi par arrêter la corde vibrante à la ligne horiſontale ou de repos.

Les géometres qui ont déterminé les lois des corps oſcillans, ont auſſi déterminé celles des cordes vibrantes, & l'on ſait que les vibrations des cordes tendues ſont d'autant plus promptes, que ces cordes ſont plus légeres & plus courtes, & que les forces ou poids qui les tendent ſont plus grands; & réciproquement que leurs vibrations ſont d'autant plus lentes qu'elles ont plus de maſſe, de longueur, & que les forces ou poids qui les tendent ſont plus petits. La maniere de les ébranler, ne change rien à la durée des vibrations.

Les eſpaces que la corde parcourt dans ſes vibrations, tout étant égal d'ailleurs, ſont d'autant plus grands, que les vibrations ſont plus lentes, & réciproquement. Il en eſt de même du balancier & de ſon ſpiral. Les vibrations ſont d'autant plus promptes que le balancier eſt plus petit, & qu'il a moins de maſſe, ou que ſon moment eſt plus petit & ſon ſpiral plus fort; & au contraire les vibrations ſont d'autant plus lentes, que le balancier eſt plus grand & qu'il a plus de maſſe, ou que le moment en eſt plus grand & le ſpiral plus foible. Les arcs ou l'étendue des oſcillations du balancier ſont d'autant plus grandes qu'elles ſont plus lentes, & réciproquement. La maniere d'ébranler le balancier pour le déterminer à oſciller, ne change rien à la durée des oſcillations. On peut donc varier les échappemens dans les montres, comme on varie la touche des cordes, ſans altérer la durée des vibrations; avec cette différence que l'arc de levée dans les échappemens doit être conſidéré comme moment du balancier. Plus on donne de levée, plus il faut diminuer la maſſe du balanceir, & réciproquement. Ce qui n'a pas lieu dans les cordes, le moment de les toucher n'en altérant point le poids. On connoît la loi de la durée des oſcillations du pendule animé par la gravité; & l'on connoît auſſi la loi de la durée des vibrations des cordes tendues & miſes en mouvement par la percuſſion. Les tems de leurs vibrations ſont en raiſon inverſe de la racine quarrée des poids tendans, Or l'expérience montre que le balancier & ſon ſpiral ſont aſſujettis à cette même propriété des cordes vibrantes. Ainſi je multiplie le rayon du balancier par ſa maſſe pour en avoir le moment, comme je multiplie la longueur de la corde par ſa maſſe pour en avoir le moment; l'élaſticité, ou la cauſe de la continuité du mouvement étant la même dans l'un & l'autre cas, d'un côté le ſpiral, de l'autre le poids tendant; les nombres des vibrations dans un même tems ſont entr'eux en raiſon inverſe des momens du balancier ou de la corde, & directe du quarré de l'élaſticité repréſentée dans les cordes, par les poids qui les tendent. Ou bien les momens étant pris pour les longueurs des pendules, & l'élaſticité pour la gravité, les momens ſont entre eux réciproquement comme les quarrés du nombre des vibrations ou des élaſticités; ou le nombre des vibrations dans un même tems, en raiſon inverſe des racines quarrées des momens.

Un habile géometre tireroit peut-être qnelque parti utile à l'horlogerie de cette conformité des cordes vibrantes, avec le balancier & le ſpiral des montres. J'en concluſ ſeulement que l'élaſticité fournit aux montres portatives un *régulateur* élaſtique, comparable à celui que la gravité fournit aux pendules ſedentaires.

Après avoir connu la nature du *régulateur* en montre & en pendule, il ne faut pas négliger de connoître la quantité des vibrations qu'on obtient de l'un & l'autre dans un tems donné. Une corde très-lâche donne des vibrations très-lentes. Un balancier très-court & un ſpiral très-foible, donne des vibrations très-lentes. Une corde très-tendue donne des vibrations très-promptes; Un balancier très-léger & un ſpiral très-fort donnent des vibrations très-promptes. Un pendule très-long donne des oſcillations très-lentes, & un pendule très-court donne des oſcillations très-promptes.

Il n'y a rien de ſolide à objecter à cette analogie. Les vibrations promptes ſuppoſent à la vérité une plus grande complication dans la machine à meſurer le tems, mais la régularité en eſt la même, dans la ſuppoſition que toutes ſes parties ſeroient parfaites. Si elles ſont parfaites ſéparées les unes des autres, l'enſemble ſera auſſi parfait; ce qu'il y aura de plus ou moins d'ouvrage ne fait rien à la queſtion préſente traitée métaphyſiquement: mais c'eſt phyſiquement qu'il faut la conſidérer. C'eſt donc entre de certaines limites qu'il faut raiſonner & des vibrations & des oſcillations.

Les pendules qui battent les ſecondes ont ſur celles qui ne battent, que $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ de ſecondes, un avantage généralement avoué. Mais, dira-t-on, puiſque les longs pendules ſont préférables aux autres, pourquoi n'en pas faire encore de plus longs? On l'a, je crois, eſſayé ſur un pendule de 24 à 30 piés, qui s'eſt trouvé moins juſte que celui à ſecondes, qui n'a, comme on ſait, que 3 piés 8 lignes & $\frac{1}{2}$; & cela vient de ce que le *régulateur* ou la lentille tirant ſon énergie de la force accélératrice de la peſanteur, & un pendule ſi long s'élevant très-peu au-deſſus de ſon état de repos, il faut auſſi très-peu de force pour l'entretenir en mouvement; c'eſt donc un corps qui oſcille entre des puiſſances très-foibles. La plus petite cauſe étrangere ſuffit pour le déranger. Or, dira-t-on, par une raiſon contraire, tout pendule oſcillant entre des puiſſances très-fortes devroit don-

donner la plus grande régularité. Je le nie; car tout pendule ſuppoſe de la complication dans le méchaniſme, & beaucoup de force motrice pour entretenir le mouvement; d'où il s'enſuivra une altération ou deſtruction par les frottemens, & un effet très-ſenſible ſoit de la part de la plus légere imperfection, ou primitive, ou accidentelle dans l'échappement, ou dans la ſuſpenſion du *régulateur*. Le degré de perfection auquel on peut atteindre, & qu'on peut conſerver, ne répond certainement ni à l'idée, ni au beſoin.

D'où il s'enſuit que l'expérience en rencontrant le pendule à ſeconde, a peut-être trouvé le meilleur de tous les pendules, relativement au point de perfection poſſible à l'exécution. Mais ſuivons la même maniere de raiſonner ſur les quantités des vibrations pour les montres.

Je ſuis le premier qui aie ſongé à les réduire. *Voy. le mot* Frottement, *Horlogerie*, vous y trouverez la deſcription de la premiere montre qui ait été exécutée pour battre les ſecondes, comme les pendules à ſecondes. Je ferai ici le même raiſonnement ſur cette montre que celui que j'ai fait ſur les très-longs pendules. Quoi qu'il ſoit vrai que les montres battant les ſecondes aillent fort bien, elles ſe trouvent préciſément dans le cas d'un *régulateur* entre des puiſſances trop foibles; ces machines exigent ſi peu de force motrice, qu'avec un reſſort ordinaire de montre de 24 heures, je les fais marcher huit jours. Ce qui prouve & qu'il y a un grand avantage à réduire les vibrations, & en même tems que la limite eſt un peu trop éloignée pour en faire uſage dans les montres de 24 heures. D'où il ſuit que pour les montres à monter tous les jours, il faut les faire battre à-peu-près la racine quarrée, tout étant égal d'ailleurs, des montres qui vont huit jours & qui battent les ſecondes, ce qui revient à environ à quatre coups par ſeconde. Le deſavantage des courts pendules qui font un grand nombre d'oſcillations, eſt le même aux montres auxquelles on fait faire un grand nombre de vibrations. Le reſſort du ſpiral devient ſi roide, les momens du balancier ſont ſi foibles, qu'il faut que la force motrice ſoit preſque continuellement préſente, ſi encore elle ne ſe trouve pas en défaut, pour entretenir le mouvement ſur le *régulateur*.

L'on ſait que les dents de la roue de rencontre, ſoit dans l'échappement à récul ou à repos, portent ſur le petit levier de l'axe du *régulateur*, palette ou tranche du cylindre, la force motrice qu'elle a reçue pour y communiquer le mouvement. Elle trouve donc pour réſiſtance 1° le poids du balancier multiplié par ſon rayon; & la viteſſe que le balancier prend en exerçant le mouvement, ſera retardé ſi l'on vient à augmenter ſes momens ou ſa maſſe; cela eſt inconteſtable. 2° Un reſſort tel que le ſpiral, ſi on vient à l'ajouter, dont une des extrémités ſera priſe ſur le balancier même, & l'autre ſur un corps étranger; dans cet état il arrivera que la roue de rencontre pouſſant de l'une de ſes dents la palette du balancier pour le faire tourner & lui faire décrire un arc, trouvera ce reſſort qui lui oppoſera ſa roideur. Il faut donc qu'elle ſe tende en même tems qu'elle communique le mouvement au balancier.

La roue agiſſant pour communiquer ſa force motrice, comment donc arrive-t-il que par cette double réſiſtance le balancier prenne une viteſſe double, & même plus que double que lorſque le balancier étoit ſeul? Si l'on vient à augmenter la roideur du reſſort ſpiral & qu'on la rende à-peu-près double de ce qu'elle étoit, le balancier étant le même, la force motrice ſera alors inſuffiſante pour communiquer le mouvement au balancier, & il reſtera en repos. Si au contraire on laiſſe le premier reſſort ſpiral, & qu'on réduiſe les momens du balancier, par exemple, à ſa moitié, le reſſort ſpiral alors ſera auſſi roide à ſon égard que lorſqu'on avoit doublé ſa roideur. Dans ce cas, comme dans le précédent, la roue de rencontre avec ſa force motrice ſera également inſuffiſante pour communiquer le mouvement au balancier, & il reſtera en repos. Voilà une eſpece de paradoxe que je laiſſe à expliquer.

Je finirai par une obſervation. Les Horlogers diſent & ont écrit par-tout que l'échappement à recul avoit de l'avantage ſur l'échappement à repos, parce qu'on pouvoit eſſayer le poids de ſon balancier ſans le reſſort ſpiral, ce que l'échappement à repos ne permet pas. En conſéquence ils décident qu'il faut faire tirer au balancier 25 à 26 minutes pour 60; d'autres en demandent juſqu'à 28, & cela, ajoutent-ils, pour prévenir que la montre n'arrête au doigt: c'eſt une erreur; elle peut ne point arrêter au doigt en ne faiſant tirer au balancier que 20 minutes, & elle en peut tirer 30 & arrêter au doigt. Cette erreur vient de ce qu'on n'a pas une idée nette du *régulateur*. *Voyez l'article* Arc de levée, où j'indique les moyens d'empêcher l'arrêt au doigt. *Article de M.* Romilly.

REGULBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, ſur la côte appellée *Littus ſaxonicum*. C'eſt la notice des dignités de l'empire qui en fait mention. Le nom moderne, ſelon Guil. Cambden, eſt *Reculver*, dans la province de Kent à l'embouchure de la Tamiſe. (*D. J.*)

REGULE d'antimoine, (*Hiſtoire naturelle*, *Chimie*, *Métallurgie & Minéralogie.*) c'eſt la partie métallique pure du demi-métal, qui eſt connu ſous le nom d'*antimoine*.

Dans l'*article* Antimoine, qui ſe trouve dans le premier volume de ce Dictionnaire, on n'a donné que des idées incompletes de cette ſubſtance; on a donc cru devoir ſuppléer ici à ce qui manque à cet article, & traiter l'antimoine de la même maniere qu'on a ſuivie depuis pour tous les autres demi-métaux & métaux.

L'antimoine eſt un demi-métal d'une couleur blanche qui approche de celle de l'argent; à l'intérieur il eſt compoſé d'un aſſemblage d'aiguilles ou de ſtries. Il n'a ni ductilité ni malléabilité, mais il ſe caſſe ſous le marteau, & ſe réduit facilement en poudre. L'action du feu le diſſipe & le volatiliſe; il a auſſi la propriété de volatiliſer & d'entraîner avec lui tous les métaux, à l'exception de l'or & de la platine. A un feu doux il ſe calcine, & ſe réduit en une chaux ou poudre griſe, qui eſt difficile à fondre, mais qui à un grand feu ſe convertit en un verre d'un jaune rougeâtre. L'antimoine ſe diſſout dans l'acide du ſel marin & dans l'eau régale; l'acide nitreux ne fait que le rougir ſans le diſſoudre, & s'amalgame avec le mercure. Il a une très-grande diſpoſition à s'unir avec le ſoufre, avec qui il conſtitue ce qu'on appelle *l'antimoine crud*. Ce demi-métal ſe diſtingue ſur-tout par la propriété qu'il a d'exciter le vomiſſement lorſqu'on le prend intérieurement.

Ce demi-métal ſe trouve ſous pluſieurs formes différentes dans le ſein de la terre.

1°. Il ſe trouve ſous la forme réguline qui lui eſt propre, & alors on le nomme *antimoine vierge* ou *régule d'antimoine natif*. Il eſt d'un beau blanc brillant, & dans ſa fracture il a des facettes, ou des ſtries aſſez grandes. Il eſt très-rare de trouver l'antimoine dans cet état; M. Swab, conſeiller des mines, & membre de l'académie royale des Sciences de Suede, eſt le premier qui ait découvert de l'antimoine natif parfaitement pur dans la mine de Salberg en Suede; il fit part de ſa découverte à ſon académie en 1748. Malgré cela la plûpart des minéralogiſtes allemands ne veulent point ſe rendre à ce témoignage, il doutent de l'exiſtence de l'antimoine natif, & prétendent que ce que l'on a voulu faire paſſer ſous ce nom, n'étoit que de l'antimoine plus pur, c'eſt-à-dire, combiné avec beaucoup moins de ſoufre qu'il ne l'eſt ordinairement dans la mine. Il eſt certain que juſqu'à préſent cet antimoine natif ou pur ne s'eſt trouvé qu'une ſeule fois par haſard, & en très-petite quantité, dans la mine de Salberg, ce qui fait un préjugé défavorable à la découverte de M. Swab. D'un autre côté, M. Cronſtedt dans ſa nouvelle Minéralogie publiée en 1739, prend la défenſe de la découverte de ſon confrere, & il eſt à préſumer que l'académie de Stockolm, qui poſſede un grand nombre d'hommes habiles dans la Chimie & la Minéralogie, ne s'en ſera point laiſſé facilement impoſer ſur une ſemblable matiere. Quoi qu'il en ſoit, il ſeroit à ſouhaiter que les partiſans de cette découverte puſſent donner des preuves qui fermaſſent la bouche aux contradicteurs.

2°. La mine la plus ordinaire de l'antimoine eſt d'une couleur griſe & brillante, à-peu-près comme le fer; elle eſt plus ou moins foncée, en raiſon des ſubſtances étrangeres qui y ſont mêlées. C'eſt de l'antimoine combiné avec du ſoufre, elle ſe reconnoît toujours par les aiguilles ou pyramides dont elle eſt compoſée, qui varient pour la grandeur & pour l'arrangement. En combinant du ſoufre avec du *régule d'antimoine*, on produit une ſubſtance parfaitement ſemblable à cette mine d'antimoine; c'eſt-là ce que l'on appelle *l'antimoine crud*, ou abuſivement *l'antimoine* tout court, nom qui ne devroit ſe donner qu'à ce de-

mi-métal lorſqu'il eſt pur, comme dans le *régule*.

3°. On trouve de la mine d'antimoine qui eſt en petites houpes ſoyeuſes, ſoit rouges, ſoit pourpres, ſoit gorge de pigeon. Telle eſt la mine que l'on trouve à Braundorf en Saxe, & que l'on nomme *fleur d'antimoine*. Les filets dont cette mine eſt compoſée varient pour la grandeur & pour l'arrangement qu'elles prennent; il y en a qui reſſemblent à des épis de blé, on en trouve de cette eſpece en Hongrie, dans les mines d'or; c'eſt pour cela que quelques alchimiſtes l'ont nommée *mine d'antimoine ſolaire*, & ils ont cru que cette mine étoit plus propre qu'une autre à être employée dans les travaux alchimiques. Quoi qu'il en ſoit de ces prétentions, les mines d'antimoine dont il s'agit ici ſont redevables de leur couleur & de leur figure au ſoufre & à l'arſenic.

Telles ſont les vraies mines d'antimoine. Ce demi-métal ſe trouve encore outre cela dans quelques mines d'argent & particulierement dans celle que l'on nomme *mine d'argent en plume*. Il ſe trouve auſſi joint à des mines de cuivre & de plomb.

La méthode dont on ſe ſert pour tirer l'antimoine de la mine, eſt celle que les Chimiſtes nomment diſtillation en deſcendant, *per deſcenſum*; pour cet effet on commence par dégager cette mine à coups de maillets de la roche à laquelle elle eſt attachée; on pulvériſe groſſierement la partie de la mine qui a été ſéparée le plus parfaitement qu'il eſt poſſible des ſubſtances étrangeres, après quoi on la met dans des pots de terre dont le fond eſt percé de pluſieurs trous; on adapte la partie inférieure de ces pots dans d'autres pots de forme conique, & qui ſont enfoncés en terre. On allume du feu au-tour des pots ſupérieurs qui contiennent la mine d'antimoine; par ce moyen cette ſubſtance ſe fond & va ſe raſſembler dans les pots inférieurs qui ſont enfouis: les pierres reſtent dans les pots ſupérieurs, & la ſubſtance qui a découlé eſt ce que l'on appelle *l'antimoine crud*, qui n'eſt autre choſe que la matiere réguline de l'antimoine combiné avec du ſoufre commun, & qu'il ne faut par conſéquent point confondre avec l'antimoine pur ou le *régule d'antimoine*.

Lorſqu'on veut avoir l'antimoine pur & dégagé du ſoufre & des autres ſubſtances étrangeres avec leſquelles il eſt demeuré uni dans l'opération précédente, pour cet effet on en joint à l'antimoine crud des ſubſtances qui aient plus de diſpoſition que lui à s'unir avec le ſoufre, par ce moyen il quitte l'antimonie qui tombe au fond du creuſet. Il y a pluſieurs manieres de produire cet effet. 1°. On prend quatre parties d'antimoine crud, on y joint trois parties de tartre & une partie & demie de nitre; ces deux ſels doivent être bien ſéchés; on pulvériſe ces trois ſubſtances, & on les mêle bien exactement, après quoi on en met une cueillerée dans un creuſet rougi au feu; il ſe fait une détonation: on attend qu'elle ſoit achevée pour remettre une nouvelle cueillerée, & l'on continue de même juſqu'à ce que tout le mélange ſoit parfaitement fondu; on laiſſe le tout au feu pendant environ une demi-heure; alors on verſe la matiere fondue dans un cône de fer bien ſec & frotté de ſuif, où on la laiſſe refroidir. On trouvera que l'antimoine pur, que l'on nomme *régule d'antimoine*, occupera la partie inférieure, on pourra le ſéparer à coups de marteau des ſcories qui ſeront à ſa partie ſupérieure. Si cette opération a été faite avec exactitude, c'eſt-à-dire ſi le mélange eſt entré dans une fuſion parfaite, on trouvera la forme d'une étoile à la ſurface du *régule d'antimoine*. Cette étoile a donné lieu à de grandes ſpéculations de la part des Alchimiſtes, curieux de trouver du merveilleux en tout, quelques-uns d'entr'eux ont cru y voir d'une façon ſenſible l'influence des aſtres; mais le célebre Stahl a rendu raiſon d'une façon naturelle de ce phénomene, & a prouvé qu'il dépendoit de la parfaite fuſion des matieres, & de l'égalité du refroidiſſement du *régule*; en effet, le *régule d'antimoine* refroidit plus lentement au centre qu'à ſa circonférence; on voit aboutir des rayons qui partent d'un centre commun, ce qui forme l'eſpece d'étoile dont on a parlé. On changera totalement cette figure, ſi en appliquant des linges mouillés au cône où l'on a verſé la matiere fondue, on fait qu'un des côtés refroidiſſe plus promptement qu'un autre. M. Rouelle conclud d'après cette expérience, que les ſubſtances métalliques prennent un arrangement ſymmétrique, ou ſont ſuſceptibles d'une cryſtalliſation, qui eſt plus ſenſible dans les demi-métaux que dans les métaux, parce que les parties des premiers ont moins de liaiſon ou de continuité que les derniers.

2°. On peut encore dégager l'antimoine crud de ſon ſoufre par le moyen du fer. On prend deux parties d'antimoine crud, & une partie de pointes de cloux. On met ces pointes de cloux dans un creuſet placé dans un fourneau de forge; lorſqu'elles ſont bien embraſées, on y jette l'antimoine crud pulvériſé, & l'on remue avec une baguette de fer; on donne un très-grand feu, juſqu'à ce que toute la matiere ſoit parfaitement en fuſion; alors on y joint un peu de nitre bien ſéché; quand la matiere eſt bien fondue, on la vuide dans un cône de fer chaud & frotté de ſuif, & l'on obtient un *régule d'antimoine* que l'on nomme *martial*, parce qu'il a été obtenu par le moyen du fer. Comme ce *régule* n'eſt point encore parfaitement pur, on eſt obligé de le faire refondre de nouveau, en y joignant un peu d'antimoine crud, afin de fournir du ſoufre au fer qui peut être demeuré uni avec le *régule d'antimoine*; on y ajoute auſſi un peu de nitre, qui détonne avec le fer & le ſoufre, & qui par-là contribue à les réduire en ſcories; de cette maniere on obtient un nouveau *régule* plus pur que le premier. On refond de nouveau ce *régule*, mais alors on n'y joint qu'un peu de nitre pour faciliter la fuſion; après quoi l'on aura un *régule d'antimoine* parfaitement pur: ſi la fuſion a été parfaite, & ſi le refroidiſſement s'eſt fait convenablement, on y remarquera une étoile ſemblable à celle dont on a parlé ci-deſſus. Si on refond le *régule* avec une grande quantité d'alkali fixe, la fuſion ſera plus parfaite, & les ſcories qui nageront à la ſurface du *régule* s'appellent *ſcories ſuccinées*, parce que dans la fuſion elles ont la couleur & la tranſparence du ſuccin.

Quand le *régule d'antimoine* a été purifié de la maniere qui vient d'être indiquée, il devient propre à toutes les opérations chimiques & pharmaceutiques auxquelles on veut l'employer.

La teinture d'antimoine n'eſt autre choſe que les ſcories produites dans la premiere opération que l'on a décrite pour obtenir le *régule*, diſſoutes dans l'eſprit-de-vin. Ces ſcories ne ſont autre choſe qu'un foie de ſoufre qui tient encore une portion d'antimoine en diſſolution.

Le foie d'antimoine ſe fait en fondant enſemble deux parties d'alkali fixe avec autant d'antimoine crud, ce qui produit un foie de ſoufre qui tient une portion d'antimoine en diſſolution. Cette ſubſtance attire l'humidité de l'air, c'eſt pourquoi il faut y verſer de l'eſprit-de-vin pendant qu'elle eſt encore chaude, lorſqu'on veut faire la teinture d'antimoine. Si on mêle enſemble des parties égales d'antimoine crud & de nitre bien ſec & bien pulvériſé, & ſi après avoir mis ce mélange dans un mortier de fer, on y jette un charbon ardent, & que l'on couvre le mortier, il ſe fait une détonation vive, accompagnée d'une fumée épaiſſe; & l'on trouve au fond du mortier une matiere que l'on appelle *faux foie d'antimoine*, parce qu'il differe de celui qui a été décrit ci-deſſus. En effet, il n'attire point l'humidité de l'air; il contient du foie de ſoufre, du tartre vitriolé, qui ſe diſſolvent dans l'eau bouillante, & il ſe précipite une poudre rouge que l'on a nommée *crocus metallorum*, ou *ſafran des métaux*.

Si on diſſout le foie d'antimoine dans de l'eau chaude, & que l'on filtre cette diſſolution toute chaude, elle ſe troublera à meſure qu'elle ſe refroidira, & il s'en précipitera une poudre que l'on appelle *ſoufre groſſier d'antimoine*. Si on filtre de nouveau la liqueur, & qu'on y verſe un peu de vinaigre diſtillé, il ſe précipite une poudre d'un rouge foncé, que l'on nomme *ſoufre doré d'antimoine*. En filtrant de nouveau la liqueur à pluſieurs repriſes, & en y mettant à chaque fois une petite quantité de vinaigre diſtillé, on aura de nouveau un ſoufre d'antimoine, mais qui deviendra d'une couleur plus claire, & qui ſera moins chargé de la partie réguline de l'antimoine.

Le *kermès minéral*, ou la *poudre des Chartreux* ſe fait en prenant trois parties d'antimoine crud concaſſé groſſierement; on les fait bouillir dans cinq parties d'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre une partie de ſel alkali fixe. Lorſque l'eau aura été réduite à trois cinquiemes, on la décantera, & il ſe précipitera au fond une poudre rougeâtre, que l'on lavera quinze ou vingt fois dans un grand volume d'eau; c'eſt la méthode ſuivie par M. Rouelle afin de lui enlever l'alkali fixe qui la rendroit cauſtique & émétique.

Le *régule d'antimoine médicamenteux* ſe prépare en faiſant fondre enſemble dans un creuſet cinq parties d'an-

d'antimoine crud, avec une partie de ſel alkali fixe. Lorſque la matiere ſera bien fondue on la verſera dans un mortier de fer chauffé.

La neige d'antimoine eſt une préparation qui ſe fait en mettant du *régule d'antimoine* pulvériſé dans un pot de terre que l'on place ſur un fourneau auquel on l'attachera par un lut, afin de concentrer la chaleur. On couvre le pot d'un couvercle percé d'un petit trou, qui y entrera facilement, & qui ſera placé à environ deux ou trois doigts au-deſſus du *régule d'antimoine*. On fermera le pot d'un autre couvercle: on donnera un degré de feu qui faſſe rougir le fond du pot & qui tienne l'antimoine en fuſion. Lorſque les vaiſſeaux ſeront refroidis, on trouvera à la ſurface du *régule d'antimoine* une matiere blanche cryſtalliſée en forme d'aiguilles aſſez longues. Cette opération, ſuivant la remarque de M. Rouelle, prouve que l'antimoine eſt volatile tout ſeul & par ſa nature.

Si on mêle enſemble une partie d'antimoine crud & deux parties de ſel ammoniac bien ſéché, on n'aura qu'à mettre ce mélange dans une cucurbite de terre, à laquelle on adaptera un chapiteau de verre & ſon récipient. On pouſſera le feu peu-à-peu juſqu'à faire rougir le fond du vaiſſeau; par ce moyen on aura dans le récipient de l'eſprit de ſel ammoniac, & les parois du chapiteau ſeront couverts de petites aiguilles jaunes, brunes & rouges que l'on nomme *fleurs rouges d'antimoine*, dans leſquelles une portion de ce demi-métal s'eſt ſublimée avec le ſel ammoniac. M. Rouelle regarde cette préparation comme peu ſûre, vû que l'on n'eſt jamais aſſez certain de la quantité d'antimoine qui s'eſt unie & élevée avec le ſel ammoniac.

En mettant de l'antimoine crud ſur un plat de terre que l'on place ſur un fourneau, & ayant attention de remuer de tems en tems, on réduit l'antimoine en une chaux griſe; mais il faut donner un feu doux, qui ne faſſe point fondre l'antimoine. Quoique dans cette opération l'antimoine perde la plus grande partie de ſon ſoufre, on ne laiſſe pas de le trouver à la fin plus peſant qu'il n'étoit auparavant, phénomene qui a fort embarraſſé les Chimiſtes. Glauber préſume que cette augmentation de poids n'eſt qu'apparente, & que la peſanteur abſolue demeure la même, & qu'il n'y a que la peſanteur ſpécifique qui augmente, tandis que le volume de la matiere diminue. M. Rouelle a trouvé par des expériences hydroſtatiques, que la peſanteur ſpécifique de l'antimoine étoit réellement augmentée par la calcination. En faiſant fondre la chaux d'antimoine dans un creuſet avec du flux noir, on aura un vrai *régule d'antimoine*.

Si l'on prend de la chaux d'antimoine griſe, c'eſt-à-dire qui n'ait pas entierement perdu ſon phlogiſtique, en la mettant dans un creuſet rougi & placé au milieu des charbons dans un fourneau de forge; cette chaux entrera en fuſion, & formera un verre d'un jaune d'hyacinthe, que l'on nomme *verre d'antimoine*. Ce verre ſera plus ou moins coloré, ſuivant que la chaux d'antimoine ſera plus ou moins privée de phlogiſtique.

L'antimoine diaphorétique ſe fait en mêlant enſemble une partie de *régule d'antimoine* avec trois parties de nitre bien ſec; on jette ce mélange par cuillerées dans un creuſet rougi dans les charbons, on remue le mélange avec une ſpatule de fer, & on le jette dans de l'eau. C'eſt une chaux d'antimoine privée de tout phlogiſtique; quelques Chimiſtes l'appellent *matiere perlée*. Il eſt très-néceſſaire de laver cette matiere dans un grand nombre d'eaux, afin de lui enlever ſa cauſticité. Il doit être blanc lorſqu'il a été préparé convenablement, & alors il n'eſt nullement émétique. C'eſt à cette même ſubſtance que l'on a donné le nom de *ceruſſa antimonii*. Si l'on fait détoner parties égales d'antimoine & de nitre dans une cornue tubulée rougie par le fond, & à laquelle on aura adapté un ballon dans lequel on aura mis de l'eau, les fumées qui s'éléveront dans la détonation paſſeront dans le ballon, & formeront une liqueur acide que l'on a nommée *cliſſus antimonii*, & qui eſt un mélange d'acide nitreux & d'acide ſulfureux volatil; ce qui reſtera dans la cornue, eſt un véritable antimoine diaphorétique.

Le tartre ſtibié, ou tartre émétique, ou émétique, eſt un ſel formé par l'union de l'acide du tartre avec l'antimoine. Pour le faire, on prendra parties égales de verre d'antimoine & de crême de tartre, on pulvériſera & on mêlera bien ces deux matieres; on les mettra dans de l'eau bouillante, alors il ſe fera une effervescence très-vive; lorſqu'elle ſera paſſée on ôtera le vaiſſeau du feu; on filtrera la diſſolution, & en la faiſant évaporer, l'on aura un ſel neutre, que l'on diſſoudra de nouveau pour le remettre en évaporation. Cette méthode, qui eſt celle de M. Rouelle, eſt la plus ſure; par ſon moyen l'on a un tartre émétique qui agit uniformément.

Le vin émétique eſt du vin dans lequel on a laiſſé infuſer du verre d'antimoine. Il eſt plus ou moins violent, ſuivant que le vin eſt plus ou moins chargé d'acide.

Le beurre d'antimoine eſt l'acide du ſel marin combiné avec l'antimoine. Pour faire cette préparation, on n'aura qu'à joindre enſemble quatre parties de ſublimé corroſif, & une partie d'antimoine crud. Après avoir bien pulvériſé & mêlé ces deux matieres, on les mêlera dans une cornue de verre, que l'on placera au bain de ſable, & à laquelle on adaptera un ballon ou grand récipient. On couvrira la cornue d'un dôme de terre; on donnera le degré de chaleur de l'eau bouillante; il paſſera dans le col de la cornue, une matiere épaiſſe, qui eſt ce qu'on appelle le *beurre d'antimoine*; lorſqu'elle s'arrête ou ſe fige, on la fait couler en approchant un charbon allumé du col de la cornue. Si on diſſout cette matiere dans une grande quantité d'eau, il ſe précipite une poudre blanche, qui eſt un ſel connu ſous le nom de *mercure de vie*, ou de *poudre d'Algarotti*. Après que le beurre d'antimoine eſt paſſé à la diſtillation, il reſte dans la cornue une poudre noire. Si on continue à donner un degré de chaleur convenable, il s'éleve & s'attache à la partie ſupérieure de la cornue, une ſubſtance rouge, que l'on nomme *cinnabre d'antimoine*, qui n'eſt autre choſe que le mercure contenu dans le ſublimé corroſif, qui après s'être dégagé de l'acide du ſel marin, s'eſt uni avec le ſoufre de l'antimoine crud. Quelques auteurs ont vanté l'uſage de ce cinnabre, mais dans la réalité il n'a aucun avantage ſur le cinnabre factice ordinaire.

Le bézoard minéral ſe fait en prenant une partie de beurre d'antimoine, & deux parties d'acide nitreux, que l'on met dans une cornue de verre placée au fourneau de réverbere; il paſſe dans le récipient une véritable eau régale que l'on nomme *eſprit philoſophique*, ou *eſprit beſoardique*; & il reſte dans le fond de la cornue une chaux d'antimoine que l'on a jugé à propos de nommer *beſoard minéral*.

Les Alchimiſtes toujours occupés de merveilles, ne ſe ſont point oubliés ſur le chapitre de l'antimoine; ils ont donné à cette ſubſtance une infinité de noms myſtérieux, par leſquels on a voulu indiquer les propriétés de ce demi-métal, dont on n'avoit que des idées très-imparfaites; c'eſt ainſi qu'on l'a appellé *lupus*, *proteus*, *ultimus judex*, *plumbum ſacrum*, *marcaſita ſaturni*, *plumbum philoſophorum*, *plumbum nigrum*, *magneſia plumbi*, *radix metallorum*, *omnia in omnibus*, *le lion rouge*, *le lion oriental*, *&c.* Quelques-uns ont cru qu'il étoit ſuſceptible d'être converti en un métal plus parfait & l'on a ſur-tout vanté l'antimoine qui venoit des mines d'or de Hongrie, parce qu'on étoit dans la perſuaſion qu'il contenoit un *ſoufre ſolaire*. On ne s'arrêtera point à refuter toutes ces idées romaneſques qui n'ont aucun fondement.

Les Chimiſtes plus raiſonnables regardent l'antimoine comme compoſé de trois ſubſtances; 1°. d'une terre métallique, qui a la propriété de ſe vitrifier, comme on le voit par le verre d'antimoine; 2°. d'une ſubſtance arſénicale, à laquelle on attribue ſa volatilité, & la propriété qu'il a d'exciter le vomiſſement; 3°. du phlogiſtique, ou de la matiere inflammable qui donne à toutes les ſubſtances métalliques la forme qui leur eſt propre, & qui, lorſqu'elle leur eſt enlevée, les laiſſe dans l'état d'une terre ou d'une chaux.

L'antimoine a la propriété de diſſoudre tous les métaux, à l'exception de l'or; c'eſt pour cela qu'on s'en ſert avec ſuccès pour purifier ce roi des métaux, de tous ceux avec qui il peut être allié. *Voyez* Or. Mais dans cette opération ce n'eſt point la partie réguline de l'antimoine qui purifie l'or; c'eſt le ſoufre avec lequel il eſt uni qui décompoſe l'argent, le cuivre, le fer, ou le plomb, qui étoient alliés avec l'or; ce qui eſt ſi vrai, que jamais on ne parviendroit à purifier l'or, ſi on n'employoit que du *régule d'antimoine*; il faut pour produire cet effet de l'antimoine crud, qui eſt chargé de ſoufre, comme on l'a fait obſerver.

Le régule d'antimoine entre dans un grand nombre d'alliages métalliques. On en met avec l'étain, dans le bronze, *&c.*

C'eſt

C'eſt ſur-tout dans la médecine & dans la pharmacie que ſon uſage eſt le plus étendu; la propriété qu'il a à faire vomir le rend très-propre à dégager l'eſtomac, & les premieres voies des humeurs qui l'embarraſſent; mais les préparations de l'antimoine demandent à être faites par une main habile, vû que c'eſt de-là que dépendent ſes bons ou ſes mauvais effets. Il faut auſſi que le médecin, avant que de l'adminiſtrer, conſulte le tempérament & la force de ſon malade. Il eſt néceſſaire d'obſerver que les acides tirés des végétaux, tels que le vinaigre, le jus de citron, *&c.* donnent beaucop plus d'activité aux préparations de l'antimoine; c'eſt donc une méthode abſurde & dangereuſe, que celle de quelques médecins, qui ordonnent de la limonnade aux malades qui ſont trop fatigués par les effets du tartre émétique, vû que par-là loin d'amortir ſon action, ils l'augmentent conſidérablement. On ne courra aucun riſque lorſqu'on donnera une petite quantité du tartre émétique, préparé de la maniere qui a été indiquée, dans un grand volume d'eau chaude. La méthode que M. Rouelle recommande, eſt de faire diſſoudre quatre grains de ce tartre dans une chopine d'eau, que l'on diviſera en quatre verres, & que le malade prendra de quart d'heure en quart d'heure, juſqu'à ce qu'il commence à vomir; alors il ceſſera d'en prendre, & boira une grande quantité d'eau chaude; ce qui empêchera l'incommodité & le danger du remede.

Ce ſont apparemment les mauvais effets de l'antimoine, ou plûtôt la mauvaiſe maniere de l'adminiſtrer, qui ont fait autrefois regarder cette ſubſtance comme un poiſon. Tout le monde ſait que l'antimoine a été jadis proſcrit par arrêt du parlement de Paris. Les ouvrages de pluſieurs médecins du ſiecle paſſé ſont rémplis de déclamations étranges contre un remede, qui ſera infiniment utile, lorſqu'il ſera donné à propos & avec les précautions néceſſaires. (—)

RÉGULES, nom que les *Horlogers* donnent à deux petits poids qui ſervoient autrefois à regler les horloges; ils ſe mettoient ſur le folio de chaque côté de ſon centre de mouvement; de façon qu'en les approchant plus ou moins près de ce centre, on parvenoit à régler l'horloge. *Voyez nos Planches de l'Horlogerie.*

RÉGULIER, adj. (*Gramm.*) *Voyez* REGULARITÉ.

REGULIER, ERE, adj. il y a *en Grammaire* des mots *réguliers* & des phraſes *régulieres*. Les mots déclinables ſont *réguliers*, lorſque la ſuite des terminaiſons que l'uſage leur a accordées eſt ſemblable à la ſuite des terminaiſons correſpondantes du paradigme commun à tous les mots de la même eſpece. Les phraſes ſont *régulieres* lorſque les parties en ſont choiſies & ordonnées conformément aux procédés autoriſés par l'uſage de la langue dans les cas ſemblables. *Voyez* IRRÉGULIER, ANOMAL, HÉTÉROCLITE, PARADIGME, PHRASE & PROPOSITION.

RÉGULIER, *en terme de Géométrie;* une figure *réguliere* eſt celle dont tous les côtés & tous les angles ſont égaux entre eux. *Voyez* FIGURE.

Le triangle équilatéral & le quarré, ſont des figures *régulieres*. *Voyez* QUARRÉ & TRIANGLE. Toutes les autres figures *régulieres* qui ont plus de quatre côtés, ſont appellées *polygones réguliers*. *Voyez* POLYGONE. Il n'y a point de figure *réguliere* qu'on ne puiſſe inſcrire dans le cercle. *Voyez* CERCLE. Sur les propriétés, *&c.* des figures *régulieres*, *voyez* POLYGONE.

Un corps *régulier* que l'on appelle auſſi *corps platonique*, eſt un ſolide terminé de tous côtés par des plans *réguliers* & égaux, & dont tous les angles ſolides ſont égaux. *Voyez* CORPS, PLAN & SOLIDE.

Il n'y a que cinq corps *réguliers*, ſavoir l'*hexahedre* ou le *cube*, qui eſt compoſé de ſix quarrés égaux; le *tétrahedre*, de quatre triangles égaux; l'*octahedre*, de huit; le *dodecahedre*, de douze pentagones, & l'*icoſahedre*, de vingt triangles égaux. *Voyez* CUBE, TETRAHEDRE, OCTAHEDRE, *&c.* Ces cinq corps ſont les ſeuls de cette eſpece qui exiſtent dans la nature.

Maniere de meſurer la ſurface & la ſolidité des cinq corps réguliers. On a donné la méthode de trouver la ſolidité du cube au *mot* CUBE. Le *tétrahedre* étant une pyramide, & l'*octahedre* une double pyramide; l'*icoſahedre* étant compoſé de vingt pyramides triangulaires, & le *dodécahedre* un ſolide compris ſous 12 pyramides à 5 angles, dont les baſes ſont dans la ſurface de l'icoſahedre & du dodécahedre, & les ſommets au centre; on peut trouver la ſolidité de ces corps par les regles que nous avons données au mot *pyramide*. *Voyez* PYRAMIDE. On a leur ſurface en trouvant celle d'un des plans au moyen des lignes qui le terminent (*voyez* TRIANGLE); & en multipliant l'aire ainſi trouvée par le nombre dont le corps reçoit ſa dénomination; par exemple par 4 pour le tétrahede, par 6 pour l'exahedre ou cube, par 8 pour l'octahedre, par 12 pour le dodécahedre, & par 20 pour l'icoſahedre. Le produit donnera la ſurface de ces ſolides. *Voyez* AIRE & SUPERFICIE.

Proportion de la ſphere & des cinq corps réguliers *qui y ſont inſcrits, le diametre de la ſphere étant ſuppoſé égal à* 2.

La circonférence d'un grand cercle eſt	6.	28318.
Surface d'un grand cercle,	3.	14159.
Surface de la ſphere,	12.	56637.
Solidité de la ſphere,	4.	18859.
Coté du tétrahedre,	1.	62299.
Surface du tétrahedre,	4.	6188.
Solidité du tétrahedre,	0.	15132.
Côté d'un cube ou hexahedre,	1.	1547.
Surface de l'hexahedre,	8.	
Solidité de l'hexahedre,	1.	5396.
Coté dé l'octahedre,	1.	41421.
Surface de l'octahedre,	6.	9282.
Solidité de l'octahedre,	1.	33333.
Coté du dodécahedre,	0.	71364.
Surface du dodécahedre,	10.	51462.
Solidité du dodécahedre,	2.	78516.
Coté de l'icoſahedre,	1.	5146.
Surface de l'icoſahedre,	9.	57454.
Solidité de l'icoſahedre,	2.	53605.

Suppoſé que l'on veuille tirer un de ces corps d'une ſphere de quelque autre diametre, on fera la proportion ſuivante: comme le diametre de la ſphere 2 eſt au côté du ſolide qui lui eſt inſcrit (ſuppoſons le cube 1 1547), de même le diametre de telle autre ſphere qu'on voudra (ſuppoſons 8) eſt à 9.2376, qui eſt le côté du cube inſcrit dans cette derniere ſphere.

Soit dy (*Pl. géométr. fig.* 81.) le diametre de telle ſphere qu'on voudra, & da $\frac{1}{3}$ du diametre, cette même ſphere $= ab = br$. Elevez les perpendiculaires ae, cf, & bg, & tirez de, df, er, fr, gr, dg, re ſera le coté du tétrahedre; df le côté de l'exahedre; de le côté de l'octahedre; & coupant de en moyenne & extrème raiſon au point n, dn ſera le côté du dodécahedre. Elevez le diametre dy perpendiculairement en r du centre c, menez à ſon ſommet la ligne co, qui coupe le cercle au point h, abaiſſez la perpendiculaire hm, mr ſera le côté de l'icoſahedre.

Les courbes *régulieres* ſont celles dont la courbure eſt uniforme, c'eſt-à-dire qui n'ont ni point d'inflexions, ni point de rebrouſſement, *&c.* telles ſont les ſections coniques. *Voyez* COURBE, SECTION CONIQUE, *&c.*

On appelle *courbes irrégulieres* celles qui ont un point d'inflexion ou de rebrouſſement; telles ſont la *conchoïde* & les *paraboles cubiques ſolides*, dont le parametre eſt un quarré. *Voyez* INFLEXION & REBROUSSEMENT. *Chambers.* (*E*)

RÉGULIER, *mode*, (*Muſique.*) on appelle *mode régulier* celui qui a une cinquieme juſte au-deſſus de ſa finale; & la cadence *réguliere* eſt celle qui tombe ſur les cordes eſſentielles du mode. (*D. J.*)

RÉGULIER, *adjectif*, (*Juriſprudence.*) ſe dit de ce qui eſt conforme aux regles; un acte eſt *régulier* lorſqu'il eſt rédigé ſuivant ce qui eſt permis & ordonné par les réglemens; une procédure eſt *réguliere* lorſqu'elle eſt conforme à l'ordonnance & aux arrêts & réglemens de la cour. *Voyez* ACTE, FORME, FORMALITÉ, PROCEDURE.

RÉGULIER, eſt auſſi celui qui obſerve une certaine regle de vie, & dans ce ſens on comprend ſous le terme de *réguliers* tous les moines, religieux & religieuſes, chanoines & chanoineſſes *réguliers*, même certains ordres militaires & hoſpitaliers, & autres perſonnes qui ont embraſſé une regle.

On appelle *bénéfice régulier* celui qui eſt affecté à un *régulier*. *Voyez* BÉNÉFICE.

Les premieres regles ſont celles qui furent preſcrites aux moines par leurs abbés, tels que S. Paul, S. Antoine & S. Hilarion, en Egypte & dans la Paleſtine.

La premiere regle dont il ſoit parlé en France, eſt celle de S. Colomban, qui fut approuvée dans le concile de Mâcon, en 627.

Les moines embraſſerent enſuite celle de S. Benoît, qu'ils reconnurent pour la plus parfaite de toutes.

Les quatre principales regles connues en France ſont celles de S. Baſile, de S. Auguſtin, de S. Benoît, & de S. François.

Il y a en outre 24 autres conſtitutions, ou regles particulieres obſervées dans diverſes maiſons religieuſes & communautés.

Les *réguliers* ont un ſupérieur de même qualité qui prend le titre d'*abbé*, ou autre titre, ſelon l'uſage de chaque ordre ou communauté.

La juriſdiction des ſupérieurs *réguliers* n'étoit autrefois que correctionnelle, préſentement elle s'étend à tout ce qui eſt du gouvernement monaſtique. Ils peuvent prononcer des cenſures contre les religieux, les en abſoudre, condamner aux peines portées par la regle ou par les canons ceux qui ont commis des crimes dans le cloitre.

Le ſupérieur des *réguliers* doit être *régulier* lui-même, de ſorte que les abbés commendataires n'ont point de juriſdiction ſur leurs religieux, à moins que le pape ne la leur ait accordée par un indult particulier.

Les *réguliers* doivent être gouvernés ſuivant la regle de leur ordre.

Pour que la regle ſoit canonique, il faut qu'elle ſoit du nombre de celles que l'Egliſe a approuvées.

Depuis le concile de Latran, on n'en peut point établir de nouvelle ſans le conſentement exprès du ſaint ſiege.

Les bulles d'érection donnent ordinairement aux chapitres généraux le pouvoir de faire de nouveaux ſtatuts.

Mais aucune regle, ni aucun ſtatut n'ont force de loi en France, qu'ils n'ayent été autoriſés par lettres-patentes dûement enregiſtrées.

L'évêque diocéſain eſt le ſupérieur immédiat de tous les *réguliers* qui ne ſont pas ſoumis à une congrégation & ſujets à des viſiteurs, quand même ces *réguliers* prétendroient être ſoumis immédiatement au ſaint ſiege. Il peut conſéquemment les viſiter, leur donner des ſtatuts pour la diſcipline réguliere, & juger les appels que l'on interjette des jugemens des ſupérieurs *réguliers*.

Les *réguliers* mêmes qui ſont en congrégation, ſont ſoumis à la juriſdiction de l'évêque, à moins qu'ils n'ayent titre & poſſeſſion d'exemption; l'évêque peut par conſéquent viſiter leurs maiſons, y faire des réglemens pour le ſervice divin, la diſcipline réguliere & le temporel, & enjoindre aux ſupérieurs de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloitre; mais il ne connoit ni par lui même, ni par ſon official des jugemens rendus par les ſupérieurs de chaque monaſtere; ces appels ſont portés devant les ſupérieurs majeurs *réguliers*. L'évêque pourroit néanmoins connoître de ces délits, ſi le ſupérieur *régulier*, en étant averti par l'évêque, négligeoit de le faire.

Pour ce qui eſt des monaſteres, chefs & généraux d'ordre, de ceux où réſident les ſupérieurs *réguliers* qui ont juriſdiction ſur d'autres monaſteres du même ordre, & ceux qui étant exempts de la juriſdiction épiſcopale ſe trouvent en congrégation, l'évêque ne peut les viſiter. S'il y arrive quelque deſordre, il doit avertir les ſupérieurs *réguliers* d'y pourvoir dans ſix mois, ou même plutôt, ſi le cas eſt preſſant; & faute par les ſupérieurs *réguliers* de juſtifier à l'évêque qu'ils ſe ſont conformés à ce qu'il leur a preſcrit, il peut ordonner ce qui convient pour remédier aux abus, en ſe conformant à la regle du monaſtere.

Quoique l'évêque faſſe la viſite dans les monaſteres non-exempts, ſoumis à une congrégation, le ſupérieur *régulier* peut auſſi faire la ſienne pour l'obſervation de la diſcipline.

Les congrégations de *réguliers* doivent tenir au-moins de trois en trois ans des chapitres généraux ou provinciaux, dans leſquels on examine entre autres choſes, tout ce qui concerne la diſcipline réguliere. *Voyez* Chapitre.

Les ordonnances des ſupérieurs *réguliers* ou du chapitre en matiere de diſcipline ſont exécutoires par proviſion, comme celles de l'évêque.

Les appels des jugemens des premiers ſupérieurs des monaſteres en congrégation, ſe portent de degré en degré juſqu'au général de l'ordre, & de-là au pape, qui délegue des juges ſur les lieux pour juger l'appel.

La voie d'appel que les *réguliers* ont devant leurs ſupérieurs, n'empêche pas qu'ils ne puiſſent auſſi ſe pourvoir devant leur évêque, dans les cas où il a juriſdiction ſur eux, ou aux juges royaux dans les cas royaux, ou au parlement par appel comme d'abus.

Un *régulier* qui commet quelque délit hors du monaſtere eſt juſticiable de l'official.

Quand les délits des *réguliers* ne méritent qu'une légere correction, les ſupérieurs ne ſont pas aſtraints à inſtruire le procès dans toutes les formes; mais s'il s'agit d'une peine grave, il faut ſe conformer à l'ordonnance criminelle.

La reforme des *réguliers* appartient à leurs ſupérieurs & à l'évêque; & ſi ceux-ci négligeoient de le faire, ou ne croyoient pas avoir aſſez d'autorité; le roi, comme protecteur des canons, & les parlemens y pourvoient. *Voyez* les *lois eccléſiaſtiques* de M. d'Héricourt; *ch. x. du gouvernement des réguliers*, & les *mots* Chapitre, Monastere, Reforme, Religieux. (*A*)

RÉGULO, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre qu'on donne aux fils des empereurs de la Chine.

Le fils de l'empereur qui avoit alors la qualité de premier *régulo*, étoit ſeulement celui de ſes enfans qui étoit le plus en faveur; mais tout-à-coup les choſes changerent de face: l'empereur fut inſtruit par quelques intelligences ſecretes qu'il s'étoit ménagées de l'innocence du prince héréditaire, qu'il avoit dépoſé, & des artifices qu'on avoit employés pour le perdre auprès de lui; & ſingulierement que le *régulo*, pour lui ſuccéder avoit eu recours à la magie & à l'inſtigation de certains lama, ou prêtres tartares, avoit fait enterrer une ſtatue dans la Tartarie, cérémonie qui avoit été accompagnée de pluſieurs opérations magiques. L'empereur donna promptement des ordres pour ſe ſaiſir du lama & déterrer la ſtatue; & le *régulo* eut ſon palais pour priſon. *Lettres édif. & cur.*

REGULUS, ſ. m. *en Aſtronomie;* c'eſt le nom d'une étoile de la premiere grandeur, qui eſt dans la conſtellation du lion; on l'appelle auſſi, à cauſe de ſa ſituation, *cor leonis*, ou le *cœur de lion*; les Arabes la nomment *alhabor*. *Voyez* Étoile. (*O*)

RÉHABILITATION, ſ. f. RÉHABILITER, v. act. (*Gramm. & Juriſprud.*) c'eſt l'acte par lequel le roi remet en ſa bonne forme & rénommée quelqu'un qui auroit été condamné à quelque peine infamante. Cette *réhabilitation* s'opere par des lettres du grand-ſceau, par leſquelles le roi veut que pour raiſon des condamnations qui étoient intervenues contre l'impétrant, il ne lui ſoit imputé aucune incapacité ou note d'infamie, & qu'il puiſſe tenir, poſſéder & exercer toutes ſortes d'offices. *Voyez le tit.* 16 *de l'ordon. de* 1670.

On trouve, dit M. le P. Hénault, un fait bien ſingulier dans des lettres du 20 Juin 1383, qui ſont au regiſtre 123 du tréſor des chartres, *piece* 2. Le roi (Charles VI.) voulant *réhabiliter* un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été coupé pour avoir frappé un flamand nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matiere qu'il voudra.

On peut auſſi faire *réhabiliter* ou purger la mémoire d'un défunt en appellant de la ſentence rendue par contumace, ou ſi c'eſt un jugement en dernier reſſort, il faut ſe pourvoir devant les mêmes juges; mais ſi le défunt eſt décedé après les cinq ans de la contumace, on n'eſt point reçu à purger ſa mémoire ſans lettres du grand-ſceau. *Voyez le tit.* 17 *de l'ordon. de* 1670.

Réhabilitation de nobleſſe, eſt l'acte qui fait revivre la nobleſſe que quelqu'un avoit perdue, par quelque jugement qui l'en avoit déclaré déchu, lui ou ſes ancêtres, ou bien lorſqu'elle avoit été perdue par quelqu'acte dérogeant.

Cette *réhabilitation* s'opere auſſi par des lettres qui doivent être regiſtrées au parlement, en la chambre des comptes, & en la cour des aides. *Voyez* Bacquet, *des francs-fiefs*.

Réhabilitation de mariage, eſt une nouvelle célebration de mariage que l'on fait pour réparer le vice d'un premier mariage.

Cet acte eſt qualifié improprement de *réhabilitation*; la nouvelle célebration de mariage eſt le ſeul acte que l'on conſidere, & elle n'a point l'effet de valider le premier mariage qui étoit nul.

Le parlement ordonne quelquefois qu'un mariage ſera réhabilité lorſqu'il ne peche que par quelque défaut de forme, & que les parties conſentent de demeurer unies; mais le juge d'égliſe ne peut ordonner

ner une telle *réhabilitation*. *Voyez* au *mot* Mariage. (*A*)

RÉHABITUER, v. act. & neut. (*Gram.*) reprendre une habitude. REHACHER, v. act. (*Gram.*) hacher de-rechef. RÉHANTER, v. act. (*Gramm.*) fréquenter de nouveau. REHAZARDER, v. act. (*Gramm.*) abandonner une ſeconde fois au hazard. *Voyez* Habituer & Habitude, Hacher & Hachure, Hanter & Fréquentation, Hazarder & Hazard.

REHAUSSER, v. act. (*Comm.*) augmenter ou faire augmenter le prix. Les blés & les vins *rehauſſent* quand il n'y a pas apparence d'une belle moiſſon ou d'une vendange abondante. Les acaparemens ſont prohibés, parce qu'ils font *rehauſſer* le prix des marchandiſes. *Voyez* Acaparement & Acaparer. *Diction. de Commer. & de Trév.*

REHAUTS, ſ. m. on appelle *rehauts* en *Peinture*, les lumieres d'un deſſein faites avec du blanc, ou d'autres couleurs lumineuſes; lorſque ce deſſein eſt ſur du papier coloré, & ſi ce papier eſt blanc, ſa couleur conſervée fait les *rehauts*.

On appelle encore *rehauts* en *Peinture*, les lumieres qu'on place par hachure, lorſqu'on veut imiter quelque morceau de ſculpture, bas-relief, ou rondeboſſe.

Le plus communément tous ces *rehauts* ſont faits avec de l'or-couleur ſi l'ouvrage eſt en huile, & de mordant, s'il eſt en détrempe. L'on y applique de l'or, de l'argent ou du cuivre en feuilles, qui ne s'attachant qu'à ces hachures, fait les *rehauts* ou lumieres, & c'eſt ce qu'on appelle *rehauſſer d'or*. *Rehauts* on ne dit point les *rehauts* d'un tableau, ni rehauſſer un tableau.

RÉHEURTER, v. act. heurter de-rechef, *voyez* Heurter.

REI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Irak perſienne, *voyez-en l'article* au *mot* Rey. (*D. J.*)

REJAILLIR, v. n. (*Gramm.*) il ſe dit de tous les corps qui ſont pouſſés contre d'autres qui les renvoient. La balle a *rejailli* juſqu'ici. La honte en *rejaillira* ſur vous.

Il ſe dit du mouvement direct d'un fluide mû avec violence hors de ſon canal. Le ſang a *rejailli* juſqu'au pié de ſon lit.

RÉJALLAGE *d'une cuve*. RÉJALLER *une cuve*, (*Teinture.*) c'eſt la remplir d'eau chaude deux ou trois jours après qu'elle aura travaillé, ſi elle ſe trouve trop diminuée.

REICHENAW, (*Géog. anc.*) en latin *Augia dives*: petite île du lac de Conſtance, au ſud de la preſqu'île qu'elle forme. Elle a environ une lieue de longueur du ſud-eſt au nord-oueſt, & moitié moins de largeur. S. Firmin y fonda en 724 un célebre monaſtere ſous la regle de S. Benoît, & en fut le premier abbé. Ses ſucceſſeurs eurent ſéance aux dietes de l'empire parmi ceux du cercle de Suabe, & devinrent très-puiſſans. Les évêques de Conſtance firent unir cette île à leur manſe épiſcopale en 1540, & en jouiſſent encore. L'empereur Charles le Gros eſt inhumé dans l'égliſe de l'abbaye. (*D. J.*)

REICHENBACH, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne, l'une dans le Woitgland, entre Altembourg & Olmitz. Elle eſt commerçante, & appartient à l'électeur de Saxe. L'autre *Reichenbach* eſt une petite ville de Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, ſur une riviere de même nom. Les impériaux la prirent en 1613, & y exercerent toutes ſortes de barbaries. (*D. J.*)

REICHENSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Siléſie, à 2 milles de Glatz, & à 4 de Neiſſe. Elle a des mines dans ſes environs. *Long.* 24. 32. *latit.* 50. 27. (*D. J.*)

REICHENVEYLER, (*Géog. mod.*) petite ville de France, d'Alſace, au-deſſous de Keyſersberg. Elle fut environnée de murailles l'an 1291 par les ſeigneurs de Horburg. (*D. J.*)

REICHSHOFEN, (*Géog. mod.*) petite ville de la baſſe Alſace, dans le voiſinage d'Haguenaw. Elle a appartenu ſucceſſivement à pluſieurs princes, & enfin en 1633, au comte palatin de la ligne de Birckenfeld. (*D. J.*)

REJET, ſ. m. (*Gram. & Com.*) il ſe dit du renvoi d'une partie d'un compte ſur un autre. Il faut renvoyer, rejetter, ou faire le *rejet* des paiemens de cette année ſur la ſuivante, on manque de fonds. De la répartition des impôts d'une paroiſſe inſolvable ſur les autres, ou de l'impôt d'un particulier inſolvable ſur les autres; cet homme n'a rien, il faut faire le *rejet* de la capitation ſur d'autres.

Du rebut d'une piece inutile, ou falſifiée, ou ſuppoſée, hors de la diſcuſſion d'une affaire, les juges ont ordonné le *rejet* de cet acte défectueux hors du procès. *Voyez ci-deſſous* quelques autres acceptions du même *mot*.

Rejet, *terme de Plomblier*, reſte de plomb qui tombe dans un petit creux au bas du moule, lorſqu'on jette le plomb en moule, *Trévoux*. (*D. J.*)

Rejet, (*Teint.*) *voyez l'article* Passe.

Rejets, ſ. m. ce ſont de petites verges qui pliées, ſe redreſſent d'elles-mêmes.

REJETTEAU, ſ. m. (*Menuiſerie.*) c'eſt une moulure que l'on pratique au bas du bois des fenêtres, & qui avance ſur le chaſſis de 2 ou 3 pouces, pour empêcher, lorſqu'il pleut, que l'eau n'entre dans les appartemens; l'eau coule le long des fenêtres, & tombe ſur le *rejetteau* qui la rejette loin, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

REJETTER, v. a. (*Gram.*) c'eſt jetter une ſeconde fois, comme dans ces exemples; *rejetter* les dés ſur la table; *rejetter* de l'eau ſur la chaux; *rejetter* la même pierre.

Pouſſer un nouveau jet, comme lorſqu'on dit cette plante a *rejetté* là & là; il y a des arbres qui *rejettent* mieux que d'autres.

Supprimer, ôter, diminuer; il faut *rejetter* l'eau de cet endroit dans celui-ci; la terre de ce foſſé ſur cette couche; la moitié des meubles hors de cet appartement; ces détails du commencement de votre diſcours, à la fin.

Rendre, vomir; cet enfant *rejette* le lait; il a *rejetté* ſa médecine.

Déſapprouver, ſe refuſer à; cette propoſition fut *rejettée* d'une voix unanime.

Chaſſer, éloigner; il a été *rejetté* indignement de la maiſon de ſon ami.

Attribuer à d'autres; ils font des ſotiſes qu'ils *rejettent* adroitement ſur d'autres.

Rejetter a encore les différentes acceptions du mot *rejet*. *Voyez* les *articles* Rejet.

REJETTONS, Jettons, Talles, (*Jardinage.*) *Voyez* Boutures.

Rejetton, *Tabac de*, (*Fabrique de tabac.*) c'eſt celui que l'on fait avec les feuilles que la plante pouſſe après qu'elle a été coupée une premiere fois. Ce tabac n'eſt jamais bien bon, les feuilles dont on le fait n'étant ni auſſi grandes, ni auſſi charnues, ni auſſi fortes que celles qu'elle a pouſſées d'abord, & qui l'ont comme entierement épuiſée. Il y a même des habitans aux îles, qui ne cherchant que la grande quantité, & non pas la bonne qualité de la marchandiſe, font du tabac des troiſiemes feuilles; mais ſi celui de *rejetton* eſt ſi mauvais, que doit-on penſer de ce dernier? Il eſt vrai qu'ils ne les emploient pas toutes ſeules, & qu'ils les mêlent avec les premieres & les ſecondes; mais ce mélange & cet artifice n'a fait que décrier le tabac de la fabrique des Indes, qui autrefois alloit preſque de pair avec la tabac de Bréſil. *Diction. de Com.* (*D. J.*)

REIFFERSCHEID, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin, au pays appellé *Biffel*, près de Manderdheid. (*D. J.*)

REIGELSBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Franconie, entre les bourgs de Rieds & d'Aab. (*D. J.*)

REILANE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Provence, avec titre de vicomté, dans la viguerie de Forcalquier. Elle a entrée aux états de la province. (*D. J.*)

REILBON, ſ. m. (*Teint. d'Ameriq.*) eſpece de garance qu'on trouve au Chily dans l'Amérique méridionale; c'eſt de la racine de cette plante cuite dans de l'eau, qu'on tire une couleur rouge. aſſez ſemblable à celle qu'on appelle en France *rouge de garance*.

REIMPOSER, v. act. (*Gramm.*) impoſer de-rechef.

REIMPRESSION, (*Grammaire.*) réimprimer, imprimer pour la ſeconde fois. *Voyez* Imposer & Impot; Impression, Imprimerie & Imprimer.

REINS, ſ. m. *en Anatomie*, c'eſt la partie de l'animal dans laquelle l'urine ſe ſépare du ſang, *voy.* Urine. Ce mot, ſelon Varron, vient du grec ῥεῖν, *quaſi rivi obſcæni humoris ab iis oriantur*. Les Grecs appellent les *reins*, νεφροὶ, du verbe νέφειν, *pleuvoir*, *neiger*. *Voyez* Néphrétique.

Ils

Ils ſont deux, ſitués un de chaque côté; l'un entre le foie & le muſcle lombaire, au côté droit; l'autre entre la rate & le même muſcle, au côté gauche. Dans l'homme le droit eſt plus bas que le gauche; mais le contraire arrive le plus ſouvent dans les quadrupedes. Ils ſont attachés aux lombes & au diaphragme par leur membrane extérieure, & à la veſſie par les ureteres; le droit eſt auſſi attaché à l'inteſtin *cæcum*, & le gauche au colon & à la rate. Leur figure reſſemble à une feve, ou à un croiſſant; car ils ſont courbés du côté de la veine cave, & convexes par dehors.

Il n'y a d'ordinaire que deux *reins*, *rognons*; cependant on en a trouvé quelquefois trois & même quatre, quelquefois auſſi on n'en a trouvé qu'un ſeul. Ils ont ordinairement dans l'homme environ cinq pouces de long & trois de large, ſur un & demi d'épaiſſeur. En fendant un *rein* par ſa convexité, on voit que la ſubſtance extérieure qu'on appelle *corticale*, en recouvre une autre, compoſée d'une infinité de tuyaux qui viennent ſe rendre à des mamelons, par où l'urine ſort de la ſubſtance du *rein* pour ſe rendre dans l'uretere.

Ces mamelons qu'on appelle les *papilles du rein*, ſont ſéparés par des cloiſons que la ſubſtance corticale forme entre les différens paquets de la ſubſtance tubuleuſe; de plus la ſubſtance corticale eſt encore parſemée de pluſieurs entrelacemens de vaiſſeaux que l'injection fait découvrir; mais qui laiſſent pourtant des eſpaces aſſez conſidérables dans leſquels il ne paſſe rien de la liqueur injectée.

M. Bertin a vu diſtinctement les vaiſſeaux ſanguins qui forment la ſubſtance tubuleuſe, s'aboucher avec les tuyaux urinaires qui ſe rendent aux papilles; mais il a vu depuis d'autres fibres qui lui paroiſſoient être les tuyaux urinaires, ſe rendant de même aux papilles, & qui partoient des prolongemens de la ſubſtance corticale. Il découvrit que celle-ci étoit glanduleuſe, & que ces tuyaux étoient les canaux excrétoires de ces glandes. Il ſe fait donc réellement dans le *rein* deux ſortes de filtrations; l'urine la plus groſſiere eſt ſéparée du ſang par la ſubſtance tubuleuſe, & l'urine la plus ſubtile eſt filtrée par les glandes qui compoſent la ſubſtance corticale. *Voyez* Urine, *voyez* auſſi *Mém. de l'acad. des Scien. ann.* 1744.

Les *rognons* ſont couverts de deux membranes; ils ont chacun une veine & une artere qu'on appelle *émulgentes*: les arteres viennent de l'aorte, & les veines vont ſe rendre à la veine cave. Ils ont auſſi des nerfs qui prennent leur origine du plexus rénal, formé des rameaux du nerf intercoſtal & des nerfs lombaires.

Les *reins* ſéparent l'urine du ſang, qui eſt pouſſé par le mouvement du cœur dans les arteres émulgentes. Celles-ci le portent dans les petites glandes qui en ſéparent la ſéroſité, & la verſent dans les conduits urinaires qui vont des glandes au baſſin, d'où elle ſe rend par les ureteres dans la veſſie. Le ſang qui ne peut point entrer dans les glandes, retourne par les veines émulgentes. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explication. Voyez* auſſi Secrétion.

Reins, *jeux de la nature ſur les*, (*Anat.*) ces deux viſceres nous préſentent des jeux ſinguliers de la nature ſur leur nombre, ſur leur ſituation, leur grandeur, leur connexion, leurs vaiſſeaux & leurs canaux excrétoires.

1°. *Nombre*. Nous avons dans l'état naturel un *rein* de chaque côté; cependant Charles Etienne rapporte avoir trouvé deux *reins* de chaque côté, accompagnés chacun de leur veine émulgente. D'autres anatomiſtes aſſurent en avoir vu trois, & même quatre; mais ils ajoutent que ce nombre ſuppléoit au volume qui étoit moins conſidérable qu'à l'ordinaire. Véſale témoigne n'avoir trouvé qu'un ſeul *rein* dans certains ſujets. Bartholin en cite auſſi des exemples dans *ſa deuxieme centurie*, *hiſt.* 77. Enfin M. Morand a vu ce jeu à l'ouverture du corps d'un ſuiſſe; mais M. Litre a vu quelque choſe de plus étrange. Il a ouvert un enfant de 4 ans, dans lequel il n'a trouvé aucun veſtige de *rein* gauche, ni d'uretere du même côté, & cependant le *rein* droit n'en étoit pas plus gros que de coutume. *Hiſt. de l'academ. des Sciences*, *année* 1707.

2°. *Situation*. Les *reins* ſont ordinairement ſitués dans la région lombaire, ſur les deux derniers fauſſes côtes, couchés l'un à droite ſous le foie, & l'autre à gauche ſous la rate, à environ trois travers de doigts des troncs de la veine cave, & de l'aorte deſcendante, le droit un peu plus bas que la gauche; mais cette ſituation varie. Rioland, & autres maîtres de l'art, les ont quelquefois trouvés à une même hauteur; pour lors leur partie ſupérieure appuie ſur la derniere des fauſſes côtes; & quelquefois auſſi le *rein* droit eſt plus haut que le *rein* gauche, contre la coutume.

3°. *Grandeur*. Le volume ordinaire de chaque *rein* eſt d'environ cinq à ſix travers de doigts de longueur, ſur trois de largeur, & un demi d'épaiſſeur; mais toutes ces dimenſions varient extrèmement ſur les ſujets mêmes dont ce viſcere ſe trouve d'ailleurs en très-bon état après la mort; la différence eſt quelquefois extrème en groſſeur & en petiteſſe dans les maladies. Par exemple, un médecin de Grenoble a mandé à l'académie des Sciences, qu'il avoit trouvé dans un cadavre un *rein* ſi prodigieux qu'il peſoit trentecinq livres, & que ſa ſtructure naturelle étoit altérée à-proportion de cette augmentation de grandeur & de poids. *Hiſt. de l'acad. ann.* 1732.

4°. *Leur connexion*. Les attaches des *reins* varient pareillement; le droit eſt attaché au cœcum & au colon, le gauche l'eſt au colon; mais des anatomiſtes l'ont trouvé attaché à la rate.

5°. *Leurs vaiſſeaux & leurs canaux excrétoires*. Si la nature ſe joue dans les vaiſſeaux des viſceres de notre corps, c'eſt particulierement ici. Ceux que les anciens ont nommés *arteres* & *veines émulgentes*, & qu'il eſt plus naturel d'appeller *arteres* & *veines renales*, ne varient pas ſeulement dans leur nombre, mais dans leur origine, & leur diſtribution. „ J'ai „ trouvé, dit Ruyſch, les arteres rénales doubles & „ triples, ramifiées de quantité de manieres différentes. J'ai trouvé encore, ajoute-t-il, le baſſinet dou„ ble & triple. De plus, deux ureteres en un *rein*, „ dont l'origine étoit différente, & cependant ſe joi„ gnant en un ſeul tronc avant que de s'inſerer dans „ la veſſie, & d'autres fois s'inſérant ſéparément dans „ la veſſie „. Il a fait de tous ces jeux des préparations, dont la liſte ſe trouve dans le *recueil de* ſes *raretés anatomiques*.

La membrane adipeuſe des *reins* reçoit une artere & une veine qui viennent quelquefois immédiatement des troncs de l'aorte & de la veine-cave, quelquefois des vaiſſeaux émulgens, & quelquefois des ſpermatiques.

M. Poupart, trop adroit dans l'anatomie fine des inſectes, pour qu'on l'accuſe de n'avoir pas bien vu dans l'anatomie groſſiere, faiſant la diſſection d'une fille âgée de 7 ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche ni artere, ni veine émulgente, ni *rein*, ni uretere, ni vaiſſeaux ſpermatiques; & même il ne vit nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais exiſté, & ſe fût flétrie, ou détruite par quelque indiſpoſition. Le *rein* & l'uretere du côté droit de ſon ſujet, étoient plus gros qu'ils ne ſont naturellement, parce que chacun d'eux étoit ſeul à faire une fonction qui auroit dû être partagée.

C'eſt dans les *reins* que ſe forme ordinairement cette concrétion ſi cruelle & ſi fatale à tant de perſonnes, & particulierement aux gens de lettres. Les annales anatomiques rapportent qu'à l'ouverture du corps du pape Innocent XI. décédé le 13 Août 1689, on trouva dans chacun de ſes *reins* une pierre monſtrueuſe; celle du *rein* gauche peſoit 9 onces, & celle du *rein* droit en peſoit 6.

C'eſt Jacques Bercugér de Carpi qui découvrit le premier les caroncules des *reins*, qui reſſemblent au bout des mamelles. Nicolaus Maſſa décrivit enſuite les canaux par leſquels les urines ſont filtrées, *tubulos urinarios;* mais bientôt après Euſtachius découvrit la ſtructure entiere des *reins*, leurs vaiſſeaux, leurs papilles, leurs canaux, enfin toutes les merveilles de ce viſcere, ſur lequel il a mis au jour un ouvrage & des planches admirables. Joignez-y le découvertes de Malpighi & de Ruyſch, & vous n'aurez preſque plus rien à deſirer. (*D. J.*)

Reins, *actions des*, (*Phyſiolog.*) les *reins* ſont les égoûts du corps humain; il ne paroît pas qu'il y ait aucune autre partie qui reçoive la matiere de l'urine; ſi on lie les arteres émulgentes, il ne ſe ramaſſe rien dans les ureteres ni dans la veſſie.

On trouve cependant des anatomiſtes qui prétendent qu'il y a d'autres voies; la ligature des arteres émulgentes ne leur paroît pas une preuve convaincante contr'eux, parce qu'alors les convulſions & les dérangemens qui ſurviennent, ferment les couloirs qui ſont ouverts lorſque tout eſt tranquile: voici les raiſons qui les font douter, s'il n'y a pas d'autres conduits qui ſe déchargent dans la veſſie. 1°. Les eaux minérales

rales paſſent dans la veſſie preſque dans le même inſtant qu'on les avale; la même choſe arrive dans ceux qui boivent beaucoup de vin 2°. Les eaux des hydropiques répandues dans l'abdomen, ſe vuident par les urines, de même que les abſcès de la poitrine. 3°. Les lavemens, ſelon eux, ſortent quelquefois par la veſſie un inſtant après qu'ils ſont dans les corps.

Ces raiſons ne demandent point un conduit différent de celui des *reins*; 1°. les eaux minérales de même que le vin, ne ſortent pas d'abord par les urines, au commencement il faut attendre quelque tems, & cela, parce qu'elles doivent paſſer par les vaiſſeaux lactées, le canal thorachique, la veine-ſouclaviere, la veine-cave, le ventricule droit du cœur, les poumons, le ventricule gauche, l'aorte, & les émulgentes; mais quand tout cet eſpace contient des eaux minérales ou du vin, alors on voit qu'on ne ſauroit continuer à boire ſans piſſer inceſſamment, puiſqu'à proportion que les eaux ou le vin avancent, il en ſurvient une égale quantité, & qu'il y a une véritable ſuite de filets d'eau depuis l'eſtomac juſqu'au *rein*. 2°. Les eaux des hydropiques peuvent entrer dans les veines par les tuyaux abſorbans: dans les bains, l'eau ne s'y inſinue-t-elle point? dans notre corps, n'y a-t-il pas des abſcès dans les extrémités, qui ſont repompés tout-à-coup? Or cela ne ſauroit être, s'il n'y a des tuyaux abſorbans qui s'inſerent dans les veines; les artères ne ſauroient les recevoir puiſque le cœur qui y pouſſe continuellement le ſang, s'oppoſeroit à l'entrée des liqueurs.

On a prétendu d'après quelques fauſſes expériences, que les parois extérieures laiſſoient paſſer l'eau dans la cavité de la veſſie, & que le intérieures ne permettoient pas qu'elle en ſortît; mais il eſt certain que les deux ſurfaces permettoient également aux fluides un libre paſſage; or il s'agit de ſavoir ſi l'on peut conclure de-là que l'urine paſſe dans la veſſie ſans ſe filtrer dans les *reins*.

Il eſt certain qu'elle n'entreroit pas plutôt dans la veſſie que dans les inteſtins, dans la capacité de la poitrine, *&c.* De plus la même cauſe qui la feroit entrer, la feroit ſortir, ou du moins lui permettroit l'iſſue; & ce qui eſt déciſif, c'eſt que dans l'hydropiſie, où l'on ne ſauroit ſuppoſer tous les pores bouchés, les urines ne ſont qu'en très-petite quantité. 3°. Les lavemens, s'ils paſſent dans la veſſie, pourront entrer dans les veines lactées qu'on a trouvées dans le colon; ils peuvent même paſſer dans les inteſtins grêles, pourvû que le cœcum ne ſoit pas gonflé, car l'entrée n'eſt bien fermée que lorſque ce cul-de-ſac eſt bien tendu par le gonflement, les lavemens pourront donc être portés aux *reins* par la route ordinaire, s'il eſt vrai que cela arrive, j'ajoute cette condition, parce que je ſuis perſuadé que le plus ſouvent il n'y a que l'odeur qui paſſe dans la veſſie.

Après avoir établi que les *reins* ſont le ſeul endroit où ſe ſépare l'urine, voyons comment ils la filtrent.

Le ſang pouſſé dans les arteres émulgentes, dilate les ramifications qui ſe répandent dans la ſubſtance des *reins* ces ramifications dilatées preſſent le ſang qu'elles contiennent, & le pouſſent vers les tuyaux qu'elles envoyent aux organes ſecrétoires; comme les canaux qui filtrent l'urine & la dépoſent dans ces organes, ſont plus étroits que les extrémités des artères ſanguines, ils ne pourront pas recevoir la partie rouge, ni la lymphe groſſiere.

Mais 1°. la partie aqueuſe y entrera; car ſi l'on fait une injection d'eau tiede dans les arteres émulgentes, l'eau paſſe dans les veines, les vaiſſeaux lymphatiques, & les ureteres; ſi cette expérience n'a pas réuſſi à Malpighi, c'eſt parce qu'il ne l'a pas faite dans un cadavre récent; l'air paſſe de même dans ces tuyaux, ſelon le témoignage de Nuk & ſelon tous ceux qui ont pouſſé l'air dans les reins. 2°. La partie huileuſe atténuée ſortira par ces tuyaux, & par conſéquent l'urine ſera une liqueur jaunâtre, car la chaleur qui a atténué l'huile, lui donne en même-tems une couleur jaune. 3°. Comme les tuyaux ſecrétoires des *reins* ſont plus gros que ceux des autres couloirs, les matieres terreſtres & ſalines pourront y paſſer, & c'eſt auſſi ce que nous voyons par le ſédiment qui ſe dépoſe au fond des vaiſſeaux où l'on met l'urine.

On voit par-là ſi, pour expliquer la ſecrétion de l'urine, on doit avoir recours aux fermens, aux précipitations ou imaginations d'une infinité d'auteurs qui ont abandonné une méchanique aiſée pour des idées chimériques.

Le ſang eſt pouſſé continuellement dans les *reins* en grande quantité, avant qu'il ſe ſoit dépouillé de ſes parties aqueuſes & huileuſes en d'autres couloirs; il faut donc que l'urine ſe ſépare dans les *reins* en abondance: le ſang qui va dans les parties inférieures s'y dépouille de ſa partie aqueuſe & d'une huile ſubtile; celui qui ſe porte dans les arteres cutanées, laiſſe dans les couloirs de la peau la matiere de la ſueur & de la tranſpiration; il faut donc qu'après les circulations réiterées, il ſe porte moins d'eau vers les *reins*; ainſi la partie huileuſe qui s'y dépoſera ſera moins délayée & plus jaune que la précédente, puiſque ſes parties ne ſeront pas mêlées des parties aqueuſes qui éclairciſſent ſa couleur, & lui donnent de la fluidité; d'ailleurs la chaleur que cette huile aura ſoufferte, par diverſes circulations, lui donnera encore un jaune plus foncé, & rendra les huiles plus âcres; c'eſt pour cela que lorſqu'on a jeûné long-tems, l'urine eſt fort jaune & fort âcre.

Si le ſang eſt pouſſé impétueuſement dans les couloirs des *reins* par la force du cœur & des artères, il forcera les tuyaux qui ne recevoient auparavant que la matiere aqueuſe & l'huile atténuée, ainſi on piſſera du ſang; c'eſt ce qui arrive dans la petite vérole, dans ceux qui ont quelques pierres aux *reins*, dans ceux qui ont les couloirs des *reins* fort ouverts ou fort lâches; mais s'il arrivoit que les arteres fuſſent fort gonflées par le ſang, alors il arriveroit une ſuppreſſion d'urine, car les arteres enflées comprimeroient les tuyaux ſecrétoires, & fermeroient ainſi le paſſage à la liqueur qui s'y filtre; cette ſuppreſſion eſt aſſez fréquente & mérite de l'attention.

Pour que l'urine coule, il faut donc que les arteres ne ſoient pas extrèmement dilatées, car par ce moyen, les tuyaux ſecrétoires ne peuvent ſe remplir. Delà vient que l'opium arrête l'urine; mais ſi le ſang en gonflant les arteres empêche la ſecrétion de l'urine, les tuyaux peuvent encore y porter un obſtacle en ſe retréciſſant; de-là vient que dans l'affection hyſtérique les urines ſont comme de l'eau, car les nerfs qui cauſent les convulſions, retréciſſent les couloirs de l'urine; la même choſe arrive dans des maladies inflammatoires: c'eſt pour cela que dans les ſuppreſſions qui viennent du reſſerrement des *reins*, on n'a qu'à relâcher par des délayans, ou par des bains qui augmentent toujours la ſecrétion de l'urine, & ce ſymptome ceſſera.

S'il coule dans les *reins* un ſang trop épais, ou que pluſieurs parties terreſtres ſoient preſſées les unes contre les autres dans des mamellons, on voit qu'il pourra ſe former des concrétions dans les tuyaux qui filtrent l'urine; il ſuffit qu'il s'y arrête quelque matiere pour que la ſubſtance huileuſe s'y attache par couches; car ſuppoſons qu'un grumeau de ſang ou des parties terreſtres unies s'arrêtent dans un mamelon, la matiere viſqueuſe s'arrêtera; avec ces concrétions la chaleur qui ſurviendra, fera évaporer la partie fluide, ou bien le battement des arteres & la preſſion des muſcles de l'abdomen l'exprimeront, ainſi la matiere deſſéchée ne formera qu'une maſſe avec ces corps qu'elle a rencontrés.

Voilà ce qui ſe paſſe dans la filtration de l'urine; ce fluide, en ſortant des organes ſecrétoires, entre dans les tuyaux longs, blanchâtres, qui ſe rendent aux mamelons, c'eſt-à-dire à l'extrèmité des cônes formés par leur aſſemblage; quand il eſt entré dans ces tuyaux, il eſt pouſſé par celui qui le ſuit, par la preſſion du cœur, des artères du reſſort des fibres, par l'action de la reſpiration; enfin ce fluide, c'eſt-à-dire l'urine, ſortant en gouttes par les mamellons, eſt reçu par des calices qui ſont des branches de l'extrèmité des arteres, & ſoit par ſon poids, ſoit par l'urine qui ſuit, ſoit enfin par la preſſion dont nous venons de parler, il ſe rend dans la veſſie.

Ces principes qui établiſſent l'action des *reins*, nous en marquent la néceſſité. Les fluides tendent à s'alkaliſer, à ſe pourrir, à devenir âcres; ainſi il eſt néceſſaire qu'il y ait dans le corps un égoût qui reçoive ces matieres & les pouſſe hors du corps. Une autre matiere qui ſe ſépare continuellement des autres, & qui doit être filtrée, eſt une matiere ſéreuſe, fort ſubtile, qui eſt très-abondante dans les urines.

Or pour la ſéparation de ces matieres, on n'a beſoin que de couloirs nombreux qui ſoient aſſez ouverts pour recevoir les excrémens du ſang; ainſi l'attraction qu'on a voulu introduire dans l'action des filtres,

tres, peut bien être ailleurs un excellent ſyſtême, mais qu'aucune néceſſité ne peut nous faire adopter ici.

Les fermens urinaires ne doivent pas être mieux reçus, ce ſont des agens que l'imagination a formés pour amuſer notre ignorance; les faits ſeuls doivent nous conduire; ſi nous prenons pour fondement des hypothèſes, nous verrons toujours nos opinions démenties par la nature. *Senac*. (*D. J.*)

Reins *maladies des*, (*Médec.*) 1°. Les anatomiſtes appellent *reins*, deux corps de la figure d'une fève, placés intérieurement ſur les lombes, munis d'une artere & d'une veine conſidérable, & parſemés d'une grande quantité de nerfs; la nature les a deſtinés à ſéparer de l'humeur qui y abonde, le liquide qu'on nomme *urine* qui s'amaſſe dans leur baſſin, & qu'ils dépoſent dans les ureteres. Ces deux corps, tels que nous venons de les décrire, ſont ſujets à des maladies générales & particulieres.

2°. La plus fréquente de ces maladies eſt la pierre que certains auteurs appellent *urine néphrétique*; elle a ſon ſiege dans le baſſin des *reins*, & rempliſſant par ſa maſſe l'entrée de l'uretere, elle produit l'obſtruction, la peſanteur & la ſuppreſſion d'urine; de ſa dureté procède une douleur de *reins*, l'anxiété, le piſſement de ſang, l'ulcere de la partie, l'enlevement de la mucoſité, une urine remplie de matiere mucilagineuſe & ſablonneuſe; par la ſimpathie qui ſe trouve entre les *reins* & les autres parties du corps, il en réſulte la ſtupeur des cuiſſes, le retirement en arriere du teſticule, la colique, la conſtipation du ventre, la cardialgie, la nauſée, le vomiſſement, le dégoût, l'ictère, la dyſpnée, l'avortement & les convulſions; de la ſuppreſſion d'urine & du dérangement des fonctions, proviennent le *comavigil*, la foibleſſe, la cachexie, l'atrophie, la fievre, le tremblement, la ſyncope, le délire, la ſomnolence; tous ces ſymptomes ſont les ſignes d'un calcul caché; leur guériſon particuliere ne s'écarte point de la méthode curative générale; mais les maux qui en ſont la ſuite par la ſimpathie, exigent l'uſage des anodins & la néceſſité de tenir le ventre libre.

3°. Les autres corps étrangers qui ſe trouvent dans les *reins*, comme le grumeau, les vers, les matieres viſqueuſes, le pus, qui tous produiſent l'obſtruction, donnent lieu à la ſuppreſſion d'urine accompagnée de divers accidens par tous le corps; pour diſſiper ces accidens, il faut abſolument détruire la cauſe dont ils émanent.

4°. La douleur des *reins*, eſt une eſpece de néphrétique produite ſeulement dans le baſſin de ce viſcere, par l'acrimonie, l'inflammation, l'éréſipele, le catharre, le rhumatiſme, l'humeur goutteuſe, la métaſtaſe, le calcul; d'où réſulte néceſſairement quelque difficulté d'urine; cette douleur a ſes ſignes particuliers qui l'accompagnent & qui la font diſtinguer de toute autre maladie: ſa curation doit être relative à la connoiſſance de la cauſe.

5°. Lorſque les vaiſſeaux ſanguins relâchés dans les *reins*, introduiſent du ſang dans l'urine, elle ſort ſanguinolente, avec un dépôt de même nature, ſans douleur ou pulſation dans les lombes, mais accompagnée d'une ſenſation de froideur qu'il faut traiter par les corroborans; quand les vaiſſeaux ont été rompus par une trop grande impétuoſité, après l'ardeur des lombes, il ſuccede un piſſement de ſang qui demande les ſaignées & les rafraîchiſſans; ſi les vaiſſeaux corrodés ou détruits par le calcul, cauſent le piſſement de ſang, il faut employer les huileux, les mucilagineux, & les émolliens.

6°. Comme la convulſion empêche les fonctions dans les autres parties, de même dans l'irritabilité, l'hyſtériſme, la ſympathie & les paſſions de l'ame, il arrive que la contraction des *reins* cauſe aſſez ſouvent la ſuppreſſion de l'urine, qu'il faut diſſiper par le moyen des antiſpaſmodiques.

7°. L'affoibliſſement de la fonction des *reins* empêche la ſecrétion de l'urine, ou laiſſe paſſer avec l'urine d'autres humeurs utiles à la ſanté; le traitement de cet accident exige l'uſage interne des corroborans, & de leur application extérieure ſur la région des lombes.

8°. La ſuppuration & l'ulcération des *reins*, qui procede d'une urine purulente, ſe connoit par des marques autour des lombes, & requiert les balſamiques pour adoucir un mal qui eſt incurable. (*D. J.*)

Reins *ſuccenturiaux*, (*Anatom.*) les capſules atrabilaires des anciens, appellées par quelques modernes *reins ſuccenturiaux*, ou *glandes ſurrénales* (on choiſira le nom qu'on aimera le mieux), ſont deux corps irrégulierement applatis, qui ont été décrits pour la premiere fois par Euſtachius. Ils offrent aux anatomiſtes des jeux variés ſur leur poſition, leur figure, leur couleur, leur grandeur, leurs vaiſſeaux, cependant je ne ſache aucune obſervation qui diſe que ces glandes ayent jamais manqué dans un ſujet.

Elles ſont d'ordinaire poſées ſur le ſommet des *reins*, une de chaque côté; mais quelquefois elles ſont placées au-deſſus des *reins*, d'autrefois tout proche, & quelquefois une de ces capſules eſt plus groſſe que l'autre; leur figure eſt auſſi inconſtante, tantôt ronde, tantôt ovale, tantôt quarrée, tantôt triangulaire; leur couleur eſt tantôt rouge, tantôt ſemblable à celle de la graiſſe dont elles ſont environnées; leur grandeur ne varie guere moins dans les adultes; leurs vaiſſeaux ſanguins viennent quelquefois de l'aorte & de la veine-cave & d'autrefois des vaiſſeaux émulgens.

Ce n'eſt pas tout, il faut encore mettre les capſules atrabilaires au nombre des parties dont on laiſſe à la poſtérité l'honneur de découvrir l'uſage. Il ſemble cependant qu'il convient de le chercher par préférence dans le fœtus, où elles ſont fort groſſes, de même que les organes qui ne ſervent pas dans l'adulte.

Au reſte, les anatomiſtes conviennent qu'il y a dans les capſules rénales, contre la membrane qui vient du péritoine, & une certaine quantité de graiſſe qui les entoure, & une autre tunique propre très-fine, une ſurface externe faite de petits grains jaunes, lâches, comme friables, joints entr'eux par un tiſſu cellulaire. L'interne reſſemble à la ſtructure veloutée des inteſtins, elle eſt toute polie, d'un jaune tirant ſur le rouge, & Malpighi la nomme *muqueuſe*. Enſuite vient cette cavité découverte par Bartholin, affaiſſée, réunie par de fines celluloſités, dans laquelle il ſe trouve une liqueur tantôt rougeâtre, tantôt d'un jaune foncé, mais qui n'ayant point d'amertume, ne mérite pas le nom d'*atrabile:* (*D. J.*)

Reins *du cheval*, (*Maréchal.*) ils commencent vers le milieu du dos juſqu'à la croupe. *Les reins ſi bien faits* ſont ceux qui s'élevent un peu en dos d'âne; lorſqu'ils s'élevent trop, on dit que le cheval eſt *boſſu*. Une autre bonne qualité du cheval, c'eſt d'avoir les *reins larges*, ce qu'on appelle le *rein double*; les *reins courts* ſont un ſigne de force. Les mauvaiſes qualités des *reins* ſont d'être *longs* & *bas*, ce qui fait donner au cheval le nom d'*enſellé*. On entend en diſant qu'un cheval *a du rein*, que la force de ſes *reins* ſe fait ſentir au trot & au galop aux *reins* du cavalier.

Reins, (*Critique ſacrée.*) le Lévitique, *ch. viij.* 25. ordonne au ſacrificateur de brûler cette partie de la victime ſur l'autel. Ce mot ſe prend au figuré dans l'Ecriture, 1° pour la ſource de la génération; 2° pour la force, la vigueur du corps, Nah. *ij.* 10. 3° pour les paſſions & les affections de l'ame, *Pſ. xv.* 7. 4° pour l'ame même. Dieu ſonde les cœurs & les *reins*, *Jérém. vij.* 17. (*D. J.*)

Reins, *pierre des*, (*Hiſt. nat.*) *lapis renalis*, nom donné par quelques auteurs à la géode ou pierre d'aigle, à cauſe qu'elle renferme un noyau ſemblable à un *rein*.

Reins *de voûte*, (*Coupe des pierres.*) c'eſt la partie vuide ou pleine, qui eſt entre la moitié de l'extrados d'un arc, & le prolongement du pié droit juſqu'au niveau du ſommet de la voûte. Les *reins* des voûtes gothiques ſont vuides.

REINE, ſ. f. (*Gram. Hiſt. mod.*) femme ſouveraine qui poſſede une couronne de ſon chef, & par droit de ſucceſſion. En ce ſens nous n'avons point de *reine* en France, où la couronne ne tombe point en quenouille, c'eſt-à-dire où les filles & parentes de roi ne ſont point admiſes à leur ſuccéder.

Reine ſignifie auſſi la *femme* d'un roi, & c'eſt dans ce ſens qu'on dit une *reine* de France. Dans les autres royaumes, comme en Angleterre, en Hongrie, *&c.* pour diſtinguer une princeſſe qui eſt *reine* de ſon chef d'avec celle qui n'eſt que l'épouſe d'un roi, on l'appelle *reine* regnante. Celle-ci eſt ſouveraine même du roi ſon époux dans ſes états, au lieu que la *reine* dans le ſecond ſens, c'eſt-à-dire *l'épouſe* du roi, eſt ſeulement ſa premiere ſujette.

On appelle la veuve du roi *reine douairiere*, & *reine-mere*, ſi ſon fils eſt ſur le trône.

Il ſe leve en France un impôt affecté à l'entretien de la maiſon de la *reine*. *Voyez au mot* Ceinture *de la reine*.

Reine du ciel, (*Hiſt. des Héb.*) c'eſt le nom que les Hébreux prévaricateurs & idolâtres donnoient à la lune, à laquelle ils rendoient un culte ſuperſtitieux.

Il en eſt parlé dans pluſieurs endroits de l'Ecriture & entr'autres dans Jérémie, *c. vij. verſ.* 18. „ les enfans amaſſent le bois, dit ce prophete, les peres allument le feu, & les femmes mêlent de la graiſſe avec la farine, pour faire des gâteaux à *la reine du ciel* „. Le P. Calmet croit que c'eſt la même divinité qui eſt nommée *Meni* dans le texte hébreu d'Iſaïe, *c. lxv. verſ.* 11. & que ce n'étoit autre choſe que la Lune, Aſtarté, Trivia, Hécaté, Diane, Vénus la céleſte, Iſis, ſelon les différentes ſuperſtitions des peuples. On lui dreſſoit des autels ſur les plateformes qui ſervoient de toîts aux maiſons, au coin des rues, auprès des portes & dans les bois de haute-futaye. On lui offrit des gâteaux paîtris avec de l'huile ou avec du miel, & on lui faiſoit des libations avec du vin ou avec d'autres liqueurs. Les rabbins croient qu'on imprimoit ſur ces gâteaux la forme d'une étoile ou d'un croiſſant. Calmet, *dict. de la Bible*.

Reine pédauque, (*Sculpt. gothiq.*) nom barbare d'une figure que l'on voit au portail de quelques égliſes.

On compte en France quatre égliſes anciennes au portail deſquelles on voit avec d'autres figures celle d'une *reine*, dont l'un des piés finit en forme de pié d'oie. Ces égliſes ſont celles du prieuré de S. Pourçain en Auvergne, de l'abbaye de S. Bénigne de Dijon, de l'abbaye de Nesle tranférée à Villenauxe en Champagne, & de S. Pierre de Nevers. Il peut y en avoir quelques autres ſemblables, ſoit dans le royaume, ſoit ailleurs; mais M. l'abbé Lebeuf, auteur d'un *mémoire* lu à l'académie des Inſcriptions en 1751, & dont nous allons donner un précis, ne connoît & n'a vu que les quatre que nous venons de nommer.

Dans ce mémoire l'auteur obſerve d'abord que juſques vers le milieu du dernier ſiecle aucun écrivain n'avoit ou remarqué, ou daigné relever cette ſingularité. Le P. Mabillon eſt un des premiers qui paroiſſe y avoir fait attention, & ce ſavant religieux a penſé que la *reine* au pié d'oie, qui des deux mots latins *pes aucæ* (car *auca* dans la baſſe latinité ſignifie une *oie*) a été nommée *reine pédauque*, pourroit être Ste Clotilde; mais ne trouvant rien dans les monumens hiſtoriques qui donne lieu de juger que Clotilde ait eû le défaut corporel qu'indique la ſtatue, il conjectura que ce devoit être un emblème employé par les Sculpteurs pour marquer la prudence de cette princeſſe. Les oies du capitole ont en effet acquis à leur eſpece le privilege d'être regardées comme le ſymbole de la vigilance.

Quelques remarques ſur les quatre égliſes qu'on vient de nommer ont fait ſentir l'inſuffiſance de la conjecture du P. Mabillon. Le P. Monfaucon ſon confrere qui l'a très-bien connue, n'a cependant pas levé la difficulté. Puis je me flatte, dit M. l'abbé Lebeuf, d'être plus heureux que ces deux ſavans hommes, en prenant une autre route que celle qu'ils ont ſuivie, c'eſt-à-dire en cherchant la *reine pédauque* ailleurs que parmi les princeſſes de notre monarchie.

Deux paſſages, l'un de Rabelais, l'autre des contes d'Entrapel imprimés en 1587, ſemblent nous dire que c'eſt à Toulouſe qu'il faut la chercher. Le premier, en parlant de certaines perſonnes qui avoient le pié large: *elles étoient*, dit-il, *largement pattées comme ſont les oies, & comme jadis à Toulouſe les portoit la reine pédauque*. Le ſecond nous apprend que de ſon tems on juroit à Toulouſe *par la quenouille de la reine pédauque*,

Ces deux écrivains parloient ainſi d'après les traditions toulouſaines, qui devoient avoir déja quelque ancienneté du tems de Nicolas Bertrand, auteur d'une hiſtoire latine de Toulouſe, imprimée en 1515. Bertrand raconte que le roi à qui Toulouſe obéiſſoit, lorſque S. Martial y vient prêcher l'Evangile, avoit une fille dangereuſement malade qui fut guérie & baptiſée par le ſaint évêque; que ce roi, qu'il nomme *Marcel*, prévoyant que ſa fille ſuccéderoit à ſa couronne, lui fit bâtir dans le quartier dit à préſent la *Peyralade*, un magnifique palais, où il y avoit une ſalle dans laquelle un aqueduc conſtruit ſur la Garonne portoit les eaux d'une fontaine, & qui pour cette raiſon s'appelloit *les bains de la reine*. L'hiſtorien ajoute que, ſuivant quelques-uns, cette *reine* étoit la *reine* pédauque, *quam reginam aliqui fuiſſe la regina pedauca volunt*, expreſſion qui ſuppoſe que ce nom devoit être connu depuis long-tems dans le Languedoc.

Antoine Noguier, qui publia en 1559 une hiſtoire françoiſe de la même ville, adopta le récit de Nicolas Bertrand, & y joignit une deſcription détaillée tant des bains de la princeſſe, que du pont de brique qui y conduiſoit les eaux. Il remarqua de plus que la *reine pédauque* ſe trouve repréſentée au portail occidental de l'égliſe de S. Sernin, où l'on voit dans les ſculptures dont ce portail eſt orné, la fille du roi de Toulouſe plongée dans l'eau juſqu'au milieu du corps, en mémoire, dit-il, du baptême par immerſion que lui avoient conféré S. Saturnin & S. Martial.

Il eſt aſſez probable que le goût de la princeſſe pour le bain donna lieu de dire qu'elle tenoit du naturel des oies, & que ce fut-là le fondement du ſurnom ou ſobriquet de *reine au pié d'oie*, de *reine pédauque*.

Chabanel, de qui nous avons une hiſtoire de l'égliſe de la Daurade imprimée en 1621, eſt allé plus loin que Bertrand & Noguier; il a prétendu que la *reine* qu'on a ſurnommée *pédauque* n'étoit autre que Ragnachilde, femme d'Euric, roi des Viſigoths, qui avoit été, ſelon lui, appellée *Ragnachilde*, à cauſe de ſa paſſion pour le bain; ce mot ſignifiant, dit-il, *inclination de grenouille*. Chabanel dérivoit le terme barbare *ragna* du latin *rana*. En admettant cette étymologie *Ragnachilde* & *Pédauque* ſans être abſolument le même nom, expriment preciſément la même choſe.

Tout ce qui réſulte des fables que racontent les trois auteurs toulouſains, c'eſt que le nom de la *reine pédauque* eſt connu depuis long-tems en Languedoc, ainſi que nous l'avons déja dit. Ce que M. l'abbé Lebeuf a rapporté, ne peut ſervir à nous indiquer, ni quelle étoit originairement cette *reine*, ni pourquoi elle ſe trouve repréſentée au portail de pluſieurs de nos égliſes. Mais Nicolas Bertrand, le plus ancien des trois, nous apprend ailleurs que le vrai nom de la princeſſe étoit *Auſtris*. Arrêtons-nous à ce mot, dit l'académicien de Paris, dans l'idée qu'il doit être la clé de tout le myſtere de la *reine pédauque*.

Il penſe donc que la *reine* Auſtris des Toulouſains eſt la *reine* de *Saba* des livres ſacrés. On ſait, dit-il, que Jeſus-Chriſt lui-même la nomme dans l'Evangile *regina Auſtri*. On ſait encore qu'elle a été regardée par les peres de l'Egliſe & par les anciens commentateurs de l'Ecriture comme une figure de l'Egliſe dont Jeſus-Chriſt eſt le Salomon. De-là vint dans le moyen âge la coutume de la repréſenter aux portiques des égliſes avec le pere & la mere de celui qu'elle étoit venue conſulter & admirer, c'eſt-à-dire avec David & Bethſabée autre figure de l'égliſe, & avec Salomon même. Les ſculpteurs y joignirent quelquefois Moiſe, Aaron, Melchiſedec & Samuel; & pour retracer à l'eſprit les rapports de la nouvelle loi avec l'ancienne, ils ajouterent ſouvent Jeſus-Chriſt, S. Pierre & S. Paul: ce ſont-là les rois, les reines, les évêques que quelques critiques modernes ont cru voir au portail de pluſieurs égliſes du royaume, ainſi que dans celles où eſt repréſentée la *reine pédauque*. Ces figures n'étoient ſouvent dans l'idée des ſculpteurs que des ſymboles, & n'étoient pas toujours, comme pluſieurs l'ont cru, des princes fondateurs ou bienfaiteurs de ces égliſes.

D'ailleurs, comme c'étoit aux portes des égliſes que ſe prononçoient les jugemens eccléſiaſtiques, & que l'Evangile a dit de la *reine* de Saba qu'elle étoit aſſiſe pour juger, *regina Auſtri ſedet in judicio;* cette raiſon jointe à la repréſentation des perſonnages qui ſont joints à la *reine pédauque* ou à la *reine* de Saba, ſavoir Moiſe, Aaron, Melchiſédec, Salomon, Jeſus-Chriſt, S. Pierre & S. Paul, qui tous ont porté ou ont été de rang à porter des jugemens; cette raiſon, dis-je, a été la cauſe de l'honneur qu'elle a d'être placée à certains portails de nos égliſes; c'eſt ainſi que l'imagine M. l'abbé Lebeuf.

Il reſte à ſavoir pourquoi la *reine* de Saba ou la *reine pédauque* ſe trouve repréſentée avec un pié d'oie. M. l'abbé Lebeuf croit encore avoir trouvé le fondement de cette biſarrerie dans les traditions judaïques, qui nous ont été conſervées par le ſecond paraphraſte chaldéen. Cet écrivain dit dans un endroit que, ſelon l'opinion des juifs, la *reine* de Saba aimoit tellement le bain, qu'elle ſe plongeoit tous les jours dans la mer. La chaleur du climat ſous lequel étoient ſitués ſes états, rendoit cette idée fort vraiſſemblable.

Ailleurs il décrit ainſi l'entrée de la princeſſe à Jéruſalem: „ Benajam, fils de Jéhoïada, la conduiſit auprès du roi Salomon. Lorſque le roi fut informé „ de ſon arrivée, il alla auſſi-tôt l'attendre dans un „ appartement tout de cryſtal. La *reine* de Saba, en „ y entrant, s'imagina que le prince étoit dans l'eau; „ & pour ſe mettre en état de paſſer, elle leva ſa „ robe. Alors, continue le paraphraſte, le roi voyant „ ſes piés qui étoient hideux, votre viſage, lui dit-il, „ a la beauté des plus belles femmes, mais vos jambes & vos piés n'y répondent guere „.

On pourroit concevoir que la premiere de ces traditions auroit pu donner naiſſance à la ſeconde; la paſſion de la princeſſe pour le bain fit naturellement imaginer de la comparer aux animaux terreſtres qui paſſent leur vie dans l'eau, aux oies; bientôt on ajouta qu'elle en avoit les piés; en effet, la membrane cartilagineuſe qui forme leur patte eſt leur caractere le plus marqué. Les Sculpteurs qui ſont venus depuis le conſerverent religieuſement à la *reine* de Saba comme un ſigne qui devoit la diſtinguer des autres perſonnages qu'ils lui aſſocioient, & cette attention leur parut d'autant plus neceſſaire, qu'autrement on eut pu la confondre avec Bethſabée qui ſe trouve auprès de David comme la *reine* de Saba auprès de Salomon.

Telles ſont les conjectures de M. l'abbé Lebeuf, dont nous n'entreprenons pas de garantir la ſolidité; mais elles engageront peut-être quelqu'un à abandonner la *reine* de Saba pour recourir à des recherches plus ſimples & plus vraiſſemblables. (*D. J.*)

Reine, (*Mythologie.*) Junon, la *reine* des dieux, étoit quelquefois appellée tout-court *la reine:* elle eut à Rome ſous ce nom une ſtatue qui lui avoit été érigée à Véïes, d'où elle fut tranſportée au mont Aventin en grande cérémonie. Les dames romaines avoient beaucoup de conſidération pour cette ſtatue; perſonne n'oſoit la toucher que le prêtre qui étoit à ſon ſervice. (*D. J.*)

Reine, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dans le V. Teſtament ſignifie quelquefois la *ſouveraine* d'un état où les femmes peuvent régner. Telle étoit la *reine* de Saba, que l'Ecriture appelle *reine du midi*, parce que ſon royaume que l'on croit avoir été dans l'Arabie, étoit au midi de Jéruſalem. 2°. Ce mot ſe prend pour la femme, la concubine d'un roi, comme cette multitude de princeſſes que Salomon avoit priſes pour femmes au nombre de ſept cens, *III. Rois xj.* 5. *quaſi reginæ ſeptingenta*, dit la vulgate. 3°. La mere ou la grand'mere d'un roi eſt nommée *reine* par Daniel, *v.* 10. la *reine* Nitoris, mere ou grand'mere de Balthaſar, entra dans la ſalle du feſtin. 4°. Enfin ce mot ſe prend pour celle qui eſt relevée par quelque dignité. Il y a ſoixante *reines* & plus encore de concubines qui ont vu & qui ont vanté ma colombe, *Cant. vj. verſ.* 7 & 8.

La *reine du ciel* eſt le nom que les Juifs prévaricateurs donnerent à la lune, à l'exemple des Egyptiens. Ils dreſſerent des autels à cette déeſſe ſur les plateformes des maiſons, & lui offrirent des gâteaux paîtris avec de l'huile & du miel, Jérémie *vij.* 18. (*D. J.*)

Reine des prés, *ulmaria*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs gaînes membraneuſes, torſes & réunies en une ſorte de tête. Ce fruit renferme ordinairement une ſemence aſſez menue. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Reine des prés, (*Mat. méd.*) toute cette plante eſt d'uſage, mais d'un uſage peu commun; elle eſt regardée comme cordiale, céphalique, vulnéraire, ſudorifique & aléxipharmaque. La décoction de ſa racine eſt recommandée dans les maladies éruptives ou réputées veneneuſes, telles que la petite-vérole, la fievre maligne pourprée & peſtilentielle; elle eſt célébrée encore comme utile contre le cours de ventre & le flux de ſang, ſur-tout lorſqu'elle eſt faite avec le vin, *&c.*

Le remede le plus uſité qu'on retire de cette plante, c'eſt l'eau diſtillée de ſes feuilles & de ſes fleurs qui ſont pourvues d'une partie aromatique, douce & agréable, mais foible, & vraiſſemblablement de peu de vertu. Cette eau s'emploie dans les juleps & dans les potions cephaliques, diaphorétiques, vulnéraires, *&c.*

Il eſt écrit que les jeunes pouſſes & les fleurs de cette plante miſes dans le vin, leur donnent un goût de malvoiſie.

La racine de *reine des prés* entre dans l'eau générale de la Pharmacopée de Paris, & ſes feuilles dans l'eau de lait aléxitere. (*b*)

Reine des vents, (*Ornith.*) *regina aurarum*, nom donné par Niéremberg à l'oiſeau que les Mexiquains appallent *cozeacoanhtli*. On nomme cet oiſeau *reine des vents*, parce qu'il vole contre les vents les plus forts; il eſt de la groſſeur d'une aigle, d'un pourpre noirâtre, marqué de taches jaunes-brunes, & d'autres taches d'un noir foncé; ſes aîles ſont tachetées de noir, de jaune, & de gris; ſes jambes ſont rouges, ſes ſerres fortes & pointues; ſon bec eſt ſemblable à celui du perroquet, entouré d'une peau rude & chagrinée; ſa queue eſt noire par-deſſus, & griſe en-deſſous. Cet oiſeau n'habite que le Mexique, couve au printems, vole très-haut, & ſe nourrit de ſerpens, de rats, & autres vermines qui ravagent les terres. Ray, *ornithol. p.* 302. (*D. J.*)

Reine *ceinture à la*, (*Impôts.*) on appelle *ceinture à la reine*, un ancien droit qui ſe leve à Paris ſur différentes ſortes de marchandiſes, particulierement ſur le charbon qui y arrive par eau. *Richelet*. (*D. J.*)

Reine d'or, (*Monnoie de France.*) on ne doit pas douter que Philippe *le bel* n'ait fait battre une monnoie d'or qui portoit ce nom. Cela ſe juſtifie par une de ſes ordonnances du 4 Août 1310. dans laquelle il décrie cette monnoie en ces termes: „ les deniers „ d'or que l'on appelle *deniers à la reine*, ont été „ tant de fois & en tant de lieux contrefaits, que „ la plûpart ſont faux, & de plus petit prix que ceux „ qui furent frappés en nos monnoies & à nos coins. „ Ces derniers mots prouvent que les *reines d'or* ne peuvent pas être des monnoies de la reine Blanche, mere de ſaint Louis, ni de Jeanne premiere, reine de Naples, comme pluſieurs l'ont imaginé. Il eſt donc vraiſſemblable que les *reines d'or*, dont parle Philippe *le bel*, étoient de la monnoie ſur laquelle étoient repréſentés le roi & la reine Jeanne ſa femme, qui étoit reine de Navarre de ſon chef; & ſans doute que la monnoie qu'on faiſoit dans ce royaume, le marquoit à leurs coins; car lorſqu'ils furent couronnés à Pampelune, ils promirent de ne jamais affoiblir leurs monnoies du royaume de Navarre.

Il eſt auſſi parlé des *reines d'or* dans une autre ordonnance de Philippe *le bel* du 16 Août 1308; mais dans l'une & dans l'autre, il n'eſt pas fait mention ni de leur titre, ni de leur poids.

Dans une troiſieme ordonnance de Charles *le bel* de l'an 1322, il dit qu'elles étoient de 52 $\frac{1}{2}$ au marc. Pour le titre ſans doute qu'il n'étoit pas fin; car dans cette ordonnance, Charles *le bel* leur donne le même prix qu'aux *moutons* qui étoient d'or fin, & qui peſoient bien moins que les *reines*, puiſqu'ils étoient de 59 $\frac{1}{6}$ au marc. Dans cette même ordonnance de Charles *le bel*, il eſt auſſi parlé de *reines d'or*, dont les 54 peſoient un marc. Le Blanc, *traité des monnoies*. (*D. J.*)

Reine *au jeu d'échecs* eſt une piece moins grande que le roi, qui va après lui comme la ſeconde du jeu, & qui eſt la meilleure dont on puiſſe ſe ſervir pour défendre ſon roi, & attaquer ſon ennemi. La *reine* eſt toujours placée à la gauche du roi. Elle marche comme lui en ligne droite & de biais de caſe en caſe, & ſi loin que l'on veut, pourvû qu'elle ne trouve point d'obſtacle en chemin. Elle prend auſſi, ſi elle veut, les pieces qui ſont ſur ſon paſſage, & ſe met en leur place: c'eſt par-là que l'on connoit que la *reine* eſt la meilleure & la plus forte piece qui puiſſe défendre le roi & attaquer l'ennemi.

REINECK *ou* RINECK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, ſur la riviere de Sal, à 9 milles de Hanaw, avec un château qui appartient à l'électeur de Mayence. La ville dépend du comte de Hanaw. (*D. J.*)

REINFALL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom d'un vin qui croît en Iſtrie, dans un canton appellé *Proſeck*, qui eſt remplies de roch. Ce vin eſt fort eſtimé, & par la bonté de ſon goût, & parce qu'on le regarde comme très-ſain. On lui attribue la longue vie des habitans du pays qui parviennent communément à une grande vieilleſſe.

REINFECTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt infecter derechef. *Voyez* Infecter & Infection.

REINFELDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Holſtein, près d'Oldeſlo, dans la Wagrie. Il y avoit autrefois dans cette ville un mona-

monaſtere de l'ordre de Citeaux, où pluſieurs princes de la maiſon de Holſtein ont été inhumés. (*D. J.*)

REINFREW, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, chef-lieu d'une baronie de même nom, ſur la Clyde, dans la province de Cuningham, à 70 milles au couchant d'Edimbourg. *Long.* 13. 26. *latit.* 55. 50'. (*D. J.*)

REINSTALLER, v. act. (*Gram.*) inſtaller de nouveau. *Voyez* INSTALLER & INSTALLATION.

REINTÉ, adj. (*Vénerie.*) il ſe dit d'un chien qui a les reins élevés en arcs & larges, c'eſt ſigne de force; les chiens *reintés* ſont préférables à ceux dont les reins ſont étroits.

REINTÉGRANDE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une action poſſeſſoire par laquelle celui qui a été dejetté & ſpolié par violence de la poſſeſſion d'un immeuble, ſe peut pourvoir dans l'an & jour de cette ſpoliation, afin d'être remis & réintégré en ſa poſſeſſion.

Elle a été ainſi appellée quaſi-réintégration *ſeu reſtitutio in integrum*, parce qu'elle tend à remettre les choſes dans leur entier, c'eſt-à-dire, dans l'état où elles étoient avant le trouble.

Cette action tire ſon origine de l'interdit ou action poſſeſſoire, qui étoit uſité chez les Romains, appellé *interdictum unde vi*.

La *réintégrande* a pour fondement cette maxime tirée tant du droit civil que du droit canonique, *ſpoliatus ante omnia reſtituendus eſt:* ce qui s'obſerve indiſtinctément, quand même celui qui a été ſpolié, n'auroit aucun droit à la choſe, parce qu'il n'eſt permis à qui que ce ſoit de ſe faire à ſoi-même juſtice, ni de dépouiller de ſon autorité privée quelqu'un d'un bien dont il eſt en poſſeſſion.

On comprend quelquefois la *réintégrande* ſous le terme général de *complainte;* elle ne differe en effet de la complainte proprement dite qu'en ce que la complainte eſt pour le cas d'un ſimple trouble ſans dépoſſeſſion; au lieu que la *réintégrande* eſt pour le cas où il y a eu expulſion violente.

On peut pourſuivre la *réintégrande* civilement ou criminellement.

Elle ſe pourſuit par action civile, quand celui qui a été expulſé, fait ſimplement ajourner le détempteur, ou celui qui l'a expulſé, pour voir dire qu'il ſera réintégré dans ſa poſſeſſion.

La *réintégrande* ſe pourſuit criminellement, lorſque celui qui a été expulſé, rend plainte de cette violence, & qu'il demande permiſſion de faire informer.

Celui qui a intenté cette action au civil, ne peut plus prendre la voie extraordinaire; mais quand il a pris d'abord la voie criminelle les juges peuvent en connoiſſance de cauſe renvoyer les parties à fins civiles.

L'action de *réintégrande* doit, comme la complainte, être intentée dans l'an & jour du trouble.

On peut intenter la *réintégrande* devant tous juges, même non royaux, pourvû qu'il n'y ait point de port-d'armes; Mais MM. des requêtes n'en peuvent connoitre au criminel, à moins qu'elle ne ſoit incidente à un procès qui étoit déja pendant par-devant eux pour le même héritage.

Si le défendeur à la *réintégrande* dénie le trouble qu'on lui impute, on appointe les parties à faire preuve de leurs faits.

On ne peut former aucune demande au pétitoire juſqu'à ce que la *réintégrande* ait été jugée, & le jugement exécuté, tant en principal que reſtitution de fruits, dépens, dommages & intérêts, ſi aucuns ont été adjugés.

Cependant ſi le demandeur étoit en demeure de faire liquider tous ces acceſſoires, le défendeur à la *réintégrande*, pourroit pourſuivre le pétitoire en donnant caution, de payer le tout après la taxe & liquidation qui en ſera faite.

Les ſentences qui interviennent dans cette matiere, ſont exécutoires par proviſion, nonobſtant l'appel. *V.* le *tit.* 8 *de l'ordonnance de* 1667 *des complaintes & réintégrandes*, & les *notes* de Bornier *ſur cet article*, & les *mots* COMPLAINTE, NOUVELLETÉ, POSSESSION, PÉTITOIRE, POSSESSOIRE, SPOLIATION. (*A*)

RÉINTÉGRER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie rétablir quelqu'un dans la poſſeſſion d'un bien dont il avoit été évincé. *Voyez* RÉINTÉGRANDE.

Quand un locataire enleve ſes meubles en fraude ſans payer les loyers, le propriétaire ou principal locataire demande pour ſa ſûreté permiſſion de faire *réintégrer* les meubles, c'eſt-à-dire, de les faire remettre dans les lieux dont on les a enlevés.

C'eſt dans le même ſens qu'on dit *réintégrer* un priſonnier: ce qui ſe fait lorſqu'un priſonnier qui s'étoit évadé, eſt pris & conſtitué de nouveau dans les priſons.

Enfin on *réintegre* un officier qui avoit été interdit, lorſqu'on le rétablit dans ſes fonctions. (*A*)

REINTERROGER, v. act. (*Gramm.*) interroger de-rechef. *Voyez les articles* INTERROGER, INTERROGATION, INTERROGATOIRE.

REINVITER, v. act. (*Gram.*) inviter pour la ſeconde fois. *Voyez* INVITER & INVITATION.

REJOINDRE, v. act. (*Gram.*) joindre de nouveau. *Voyez* JOINDRE.

REJOINTOYER, v. act. (*Archit.*) c'eſt remplir les joints des pierres d'un vieux bâtiment, lorſqu'ils ſont cavés par ſucceſſion des tems ou par l'eau, & les ragréer avec le meilleur mortier, comme de chaux & de ciment. Cela ſe fait auſſi aux joints des voûtes, lorſqu'ils ſe ſont ouverts, parce que le bâtiment étant neuf, a taſſé inégalement, ou qu'étant vieux, il a été mal étayé, en y faiſant quelque repriſe par ſous-œuvre. (*D. J.*)

REJOUER, v. n. (*Gram.*) jouer une ſeconde fois. *Voyez les articles*. JEU & JOUER.

RÉJOUIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt donner de la joie. *ſe réjouir*, c'eſt en recevoir. *Voyez l'article* JOIE.

RÉJOUISSANCE, ſ. f. (*Gram.*) actions par leſquelles on marque ſa joie. Le carnaval eſt un tems de *réjouiſſance*: il y a des *rejouiſſances* publiques à la naiſſance des princes, à leurs mariages.

RÉJOUISSANCES, (*Uſages, Coutumes.*) je comparerois volontiers les *réjouiſſances* publiques à l'occaſion des batailles gagnées, aux lectiſternes imaginés chez les Romains, pour obtenir des dieux la ceſſation des calamités. Il ne réſultoit guere des lectiſternes, l'effet qu'on en faiſoit eſpérer au peuple; mais on le diſtrayoit ainſi pendant ce tems-là, des idées fâcheuſes que lui offroient les maux qu'il éprouvoit. (*D. J.*)

RÉJOUISSANCE, (*terme de Lanſquenet.*) la *réjouiſſance*, eſt une carte que le coupeur qui a la main, tire immédiatement après la ſienne, & ſur laquelle les joueurs ou carabineurs mettent ce qu'ils veulent. Si la carte du joueur vient la premiere, tous ceux qui ont mis à la *réjouiſſance*, tirent leur rétribution; mais s'il amene la *réjouiſſance* la premiere, il gagne tout ce qu'on avoit mis ſur la carte; on dit auſſi que les *réjouiſſances* ruinent ou enrichiſſent les coupeurs. (*D. J.*)

REJOUTER, v. neut. (*Gram.*) jouter de nouveau. *Voyez les articles* JOUTE & JOUTER.

REIPERSWEILER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Alſace; elle appartient à la maiſon de Lichtenberg. (*D. J.*)

REIS *ou* RAIS, (*terme de relation.*) nom que les Turcs donnent aux capitaines des galeres. C'eſt un mot arabe qui ſignifie *chef*, *commandant*. La plûpart de ces commandans ſont des renégats ou des enfans de renegats. Il ſe ſervent d'un italien corrompu, ou de la langue franque, pour ſe faire entendre des forçats, qui du reſte ſont mieux traités que ceux de galeres de Veniſe. *Ricault.* (*D. J.*)

REIS EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de juſtice de la cour du grand-ſeigneur; c'eſt le chancelier de l'empire Ottoman, il a ſeance au divan, & eſt pour l'ordinaire ſecrétaire d'état.

REIS KITAB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand-ſeigneur, dont il eſt premier ſecrétaire & quelquefois ſecrétaire d'état.

REIS, ſ. m. (*Monnoie.*) petite monnoie de cuivre de Portugal, qui revient environ à deux deniers tournois de France, & qui eſt tout enſemble & monnoie courante, & monnoie de compte; les Portugais comptant & tenant leurs livres par *reis*, comme les Eſpagnols par maravedis. La piaſtre vaut 750 *reis*, & la piſtole à proportion. Les 200 *reis* du Bréſil font environ 1 liv. 14. ſols de France. *Savary*. (*D. J.*)

REITERATION, ſ. f. (*Gramm.*) eſt la répétition d'une action déja faite une premiere fois.

Dans l'Egliſe catholique, il y a trois ſacremens qu'on ne *réitere* point, pourvû qu'ils aient été conférés, avec la matiere & la forme preſcrite; ſavoir, le baptême, la confirmation & l'ordre. La raiſon *à priori* eſt que ces ſacremens impriment un caractere ineffaçable qui ne ſe perd jamais, par quelque crime que ce ſoit, même par l'apoſtaſie.

S. Gregoire obſerve que ce n'eſt point *reitérer* le baptême, que de le donner ſous condition, quand on n'a pas des preuves certaines qu'il ait été adminiſtré, ou

ou qu'il l'ait été validement une premiere fois. *Voyez* SACREMENT, MATIERE, FORME, CARACTERE.

REITERER, *voyez l'article* RÉITERATION *qui précede*.

REITRE, ſ. m. (*Art milit.*) cavalier allemand; on ne les connut dans ce royaume, que ſous la régence de Catherine de Médecis. Le roi de Navarre en ſoudoya un grand nombre, qu'il fit venir auprès de lui pour le ſoutien de ſon parti; le mot allemand eſt *reitter* qui ſignifie *cavalier*. (*D. J.*)

REKIET, ſ. m. *terme de relation*; ce mot ſignifie l'*inclination* ou *baiſſement* du corps que font les Turcs dans leurs oraiſons publiques, en ſe tournant du côté de l'orient. (*D. J.*)

RELACHANT, adj. (*Thérapeutique*.) remede quelconque qui, ſoit pris intérieurement, ſoit appliqué extérieurement, eſt capable de relâcher, étendre ou ramollir les parties ſolides du corps animal, à l'exception des parties très-dures; ſavoir, les os & les cartilages.

Les *relâchans* conſidérés dans l'uſage intérieur, ne ſont abſolument pour les ſolidiſtes, que ce que ſont pour les humoriſtes, les délayans & les émolliens. *Voyez* DÉLAYANS & EMOLLIENS. Ce dernier mot a pourtant un ſens un peu moins étendu que celui de *relâchant*, qui comprend, outre toutes les eſpeces de remedes expoſées au mot *émollient*, une autre eſpece de ſubſtance; ſavoir, les graiſſes des animaux & les huiles graſſes végétales.

Les *relâchans* conſidérés dans l'uſage extérieur, comprennent outre l'application de toutes ces ſubſtances ſous les formes d'onguent, liniment, cataplaſme, fomentation, *&c.* l'application de l'eau pure & tiéde en grande maſſe, c'eſt-à-dire le bain tempéré, *voyez* BAIN en Médecine, & la pareille application ou le bain d'une huile douce végétale, d'huile d'olive, par exemple; ſuppoſé que ce ne ſoit pas en ſupprimant toute tranſpiration, qu'il agiſſe dans le ſeul cas où il eſt employé. *Voyez* RÉTENTION D'URINE.

Relâchant n'eſt pas la même choſe que laxatif; car *laxatif* eſt ſynonyme de *purgatif*. (*b*)

RELACHE, ſ. m. (*Gram.*) repos, interruption, ceſſation momentanée; donnez quelque *relâche* à ces enfans; ce mal le tourmente ſans *relâche*; il y a *relâche* au théâtre.

RELACHE, ſ. m. (*Marine.*) on appelle ainſi l'endroit où eſt arrivé un vaiſſeau qui a *relâché*.

RELACHEMENT, ſ. m. (*Médec.*) le *relâchement* qui accompagne l'impuiſſance qu'on reſſent peu-à-peu à remuer les muſcles qui mettent tout le corps en action, eſt l'eſpece de maladie dont il s'agit dans cet article. Elle prend le nom général de *paréſis* chez les Grecs, & celui de *ſcetotyrbe* ou de foibleſſe des jambes, quand elle attaque d'abord ces parties.

Les corps affoiblis par l'excès du vin, des veilles, ou des plaiſirs de l'amour; ceux qui ſont ſcorbutiques, cacochymes, catharreux, arthritiques, podagres, dans leſquels le ſuc nerveux qui occupe les ganglions des nerfs ou la moëlle de l'épine, a perdu ſa qualité naturelle; & devenu croupiſſant par le ſéjour, empêche les nerfs de diſtribuer librement les eſprits dans les muſcles; de tels gens, dis-je, tombent dans la maladie dont nous parlons.

Elle dure long-tems; ſouvent ſes paroxyſmes diminuent en quelque maniere, reprennent avec plus de violence, & elle dégénere enfin en vraie paralyſie & contraction des membres.

Il faut éviter les cauſes de ce mal rapportées ci-deſſus; exercer doucement le corps; frotter l'épine du dos & les glanglions des nerfs, avec les aromatiques, les échauffans, les balſamiques, combinés avec quelque alkali volatil: Il faut encore pour achever la guériſon, faire uſage des corroborans, des antiſcorbutiques, des balſamiques, & des réſineux. (*D. J.*)

RELACHER, v. act. (*Gram.*) ce mot a pluſieurs acceptions différentes. On lâche ce qu'on poſſéde. On *relâche* ce qu'on a pris. Lâchez cet homme que vous détenez injuſtement. *Relâchez* ce priſonnier. Il eſt ſynonyme à *détendre*, lorſqu'on dit cet arc, cette corde s'eſt *relâchée*. Il a un ſens particulier en marine. *Voyez* RELACHER, (*Marine.*) Il ſe dit au figuré; vous vous *relâchez* dans la pourſuite de cet objet. Dans l'achat des choſes, on dit *ſouvent*, nous ne ferons pas affaire, ſi vous ne vous *relâchez* pas un peu ſur le prix de ce tableau. On appelloit les jéſuites, les *docteurs de la morale* relâchée, *&c.*

RELACHER. (*Marine.*) c'eſt diſcontinuer de faire route en droiture, pour mouiller ou dans le port d'où l'on eſt parti, ou dans quelque parage qui ſe rencontre ſur la route, ſoit parce que le vent eſt contraire, ou qu'il eſt arrivé quelque accident au vaiſſeau.

RELACHER; c'eſt permettre à un vaiſſeau qui avoit été arrêté, de s'en aller.

RELAIS *ou* BERME, ſ. m. (*Génie.*) eſt une largeur de terrein au pié du rempart, du côté de la campagne, deſtinée à recevoir les débris que le canon des aſſiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ces démolitions ne comblent le foſſé. Pour plus de précaution on paliſſade les bermes. *Diction. Militaire.* (*D. J.*)

RELAIS, (*Marine.*) *voyez* LAISSES.

RELAIS, *aller en, terme de Terraſſiers*; il ſe dit des brouetteurs, lorſqu'ils ſe ſuccedent les uns aux autres, & ſe communiquent les brouettes pleines pour en reprendre de vuides.

RELAIS, équipage ou chevaux frais qu'on a envoyés d'avance, ou qu'on a ordonné de tenir prêts, pour un étranger, quand on veut faire diligence, comme lorſqu'on court la poſte.

Le général des poſtes en France prend la qualité de *ſurintendant des poſtes & relais de France*.

A la chaſſe, on appelle *relais* les chiens & chevaux de reſerve, placés en différens lieux ou refuites pour ſervir au beſoin, ſi la chaſſe ſe porte de ce côté-là, & pour relayer ceux qui ſont déja recous.

On appelle auſſi *relais* le lieu même où ces chiens & chevaux ſont en réſerve.

RELAIS, *en terme de Manufacture de tapiſſeries*, eſt un vuide qu'on laiſſe dans celles-ci aux endroits où il faut changer de couleur ou de figure, parce qu'en ces endroits on change auſſi ordinairement les ouvriers, ou bien on laiſſe ces morceaux à faire après que tout le reſte eſt achevé. *Voyez* TAPISSERIE.

Les Tapiſſiers donnent auſſi le nom de *relais* aux découſures des tapiſſeries.

RELANCER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt lancer de nouveau. *Voyez l'article* LANCER. On *relance* au jeu, à la chaſſe, dans les affaires.

RELAPS, ſ. m. (*Théol.*) hérétique qui retourne à une héréſie qu'il a déja abjurée.

L'Egliſe eſt plus difficile à accorder l'abſolution aux hérétiques *relaps* qu'à ceux qui ne ſont tombés qu'une fois dans l'héréſie, dans la crainte de profaner les ſacremens. Dans les pays d'inquiſition les *relaps* ſont condamnés au feu. Ce mot vient du latin *relapſus*, dérivé de *relabi*, retomber.

RÉLARGIR, v. act. (*Gramm.*) c'eſt donner plus de largeur. Il faut *rélargir* cet habit qui m'eſt trop étroit. Il faut *rélargir* cette route.

RELATER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt later de nouveau.

RELATIF, VE, adj. (*Gramm.*) qui a relation ou rapport à quelque choſe; ou qui ſert à l'expreſſion de quelque rapport. *Relatif* vient du ſupin *relatum* (rapporter), & la terminaiſon *if, ive* (en latin *ivus*) vient de *juvare* (aider): ainſi *relatif* ſignifie littéralement *qui aide à rapporter*, ou *qui ſert aux rapports*. L'oppoſé de *relatif* eſt *abſolu*, formé d'*abſolutus*, qui veut dire *ſolutus ab*, comme ſi l'on vouloit dire, *ſolutus ab omni vinculo relationis*. Les Grammairiens font du terme de *relatif* tant d'uſages ſi différens, qu'ils feroient peut-être ſagement de réformer là-deſſus leur langage.

I. On appelle *relatif*, tout mot qui exprime avec relation à un terme conſéquent dont il fait abſtraction; enſorte que ſi l'on emploie un mot de cette eſpece, ſans y joindre l'expreſſion d'un terme conſéquent déterminé, c'eſt pour préſenter à l'eſprit l'idée générale de la relation, indépendamment de toute application à quelque terme conſéquent que ce puiſſe être; ſi le mot *relatif* ne peut ou ne doit être enviſagé qu'avec application à un terme conſéquent déterminé, alors ce mot ſeul ne préſente qu'un ſens ſuſpendu & incomplet, lequel ne ſatisfait l'eſprit que quand on y a ajouté le complément. *Voyez* RÉGIME, *article* I.

Il y a des mots de pluſieurs eſpeces qui ſont *relatifs* en ce ſens, ſavoir des noms, des adjectifs, des verbes, des adverbes, & des prépoſitions.

1°. Il y a des noms *relatifs* qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par la nature de certaines relations, & il y en a de deux ſortes; les uns ſont ſimplement *relatifs*, & les autres le ſont reciproquement.

Qu'il me ſoit permis, pour me faire entendre, d'emprunter le langage des Mathématiciens. *A* & *B* ſont deux grandeurs comparées ſous un point de vue; *B* & *A* ſont les mêmes grandeurs comparées ſous un autre aſpect. Si *A* & *B* ſont des grandeurs inégales, le rapport de *A* à *B* n'eſt pas le même que celui de *B* à *A*; cependant un de ces deux rapports étant une fois fixé; l'autre par-là même eſt déterminé: ſi *A*, par exemple, contient *B* quatre fois, l'expoſant du rapport de *A* à *B* eſt 4; mais 4 n'eſt pas l'expoſant du rapport de *B* à *A*, parce que *B* ne contient pas réciproquement *A* quatre fois; au-contraire *B* eſt contenu dans *A* quatre fois, il en eſt le quart, & c'eſt pourquoi l'expoſant de ce ſecond rapport, au-lieu d'être 4, eſt $\frac{1}{4}$, ce qui eſt analogue ſans être identique. Si *A* & *B* ſont des grandeurs égales, le rapport de *A* à *B* eſt le même que celui de *B* à *A*: *A* contient une fois *B*, & réciproquement *B* contient une fois *A*; & 1 eſt toujours l'expoſant du rapport de ces deux grandeurs ſous chacune des deux combinaiſons.

C'eſt la même choſe de tous les rapports imaginables, tous ſuppoſent deux termes, & ces deux termes peuvent être vus ſous deux combinaiſons. Il peut arriver que le rapport du premier terme au ſecond ne ſoit pas le même que celui du ſecond au premier, quoiqu'il le détermine; & il peut arriver que le rapport des deux termes ſoit le même ſous les deux combinaiſons. Cela poſé,

J'appelle noms réciproquement *relatifs*, ceux qui déterminent les êtres par l'idée d'un rapport qui eſt toujours le même ſous chacune des deux combinaiſons des termes, comme *frere*, *collegue*, *couſin*, *&c.* car ſi Pierre eſt *frere*, ou *couſin*, ou *collegue* de Paul, il eſt vrai auſſi que Paul eſt réciproquement *frere*, ou *couſin*, ou *collegue* de Pierre.

Et j'appelle noms ſimplement *relatifs*, ceux qui déterminent les êtres par l'idée d'un rapport, qui n'eſt tel que ſous une ſeule des deux combinaiſons; de ſorte que le rapport qui ſe trouve ſous l'autre combinaiſon eſt différent, & s'exprime par un autre nom: ces deux noms, en ce cas, ſont *correlatifs* l'un de l'autre. Par exemple, ſi Pierre eſt le *pere*, ou l'*oncle*, ou le *roi*, ou le *maître*, ou le *précepteur*, ou le *tuteur*, *&c.* de Paul, cela n'eſt pas réciproque, mais Paul eſt par correlation le *fils*, ou le *neveu*, ou le *ſujet*, ou l'*eſclave*, ou le *diſciple*, ou le *pupille*, *&c.* de Pierre; ainſi *pere* & *fils*, *oncle* & *neveu*, *roi* & *ſujet*, *maître* & *eſclave*, *précepteur* & *diſciple*, *tuteur* & *pupille*, *&c.* ſont *correlatifs* entre eux, & chacun d'eux eſt ſimplement *relatif*. *Voyez* CORRELATIF.

2°. Quelques adjectifs ſont *relatifs*, & ce ſont ceux qui déſignent par l'idée préciſe de quelque relation générale, comme *utile*, *néceſſaire*, *onéreux*, *égal*, *inégal*, *ſemblable*, *diſſemblable*, *avantageux*, *nuiſible*, *&c.*

Il eſt évident qu'en grec & en latin, les adjectifs comparatifs ſont par-là même *relatifs*, quand même l'adjectif poſitif ne le ſeroit pas, comme *loquacior*, *ſapientior*, *facundior*, *&c.* ainſi que leurs correſpondans grecs, λαλίστερος, σοφότερος, εὐφραδίστερος. Si le poſitif eſt lui-même *relatif*, le comparatif l'eſt doublement, parce que toute comparaiſon enviſage eſſentiellement un rapport entre les deux termes comparés; ainſi on peut dire d'une premiere maiſon qu'elle eſt *ſemblable* à une ſeconde (*ſimilis*); voilà un poſitif *relatif*; mais une troiſieme peut être *plus ſemblable* à la ſeconde, que ne l'eſt la premiere (*ſimilior*); voilà un adjectif doublement *relatif*, 1°. il déſigne par la reſſemblance à la ſeconde maiſon; 2°. par la ſupériorité de cette reſſemblance ſur la reſſemblance de la premiere maiſon. Nous n'avons en françois que quelques adjectifs comparatifs exprimés en un ſeul mot, *pire*, *moindre*, *meilleur*, *ſupérieur*, *inférieur*, *antérieur*, *poſtérieur*: nous ſuppléons à cette formation par *plus*, *&c.* *Voyez* COMPARATIF, *& ſur-tout* SUPERLATIF.

Il en eſt des adjectifs *relatifs* comme des noms: les uns le ſont ſimplement, les autres réciproquement. *Utile*, *inutile*, *avantageux*, *nuiſible*, ſont ſimplement *relatifs*, parce qu'ils déſignent par l'idée d'un rapport qui n'eſt tel que ſous l'une des deux combinaiſons; la diete eſt *utile* à la ſanté, la ſanté n'eſt pas *utile* à la diete. *Egal*, *inégal*, *ſemblable*, *diſſemblable*, ſont réciproquement *relatifs*, parce qu'ils déſignent par l'idée d'une relation qui eſt toujours la même ſous les deux combinaiſons; ſi Rome eſt *ſemblable* à Mantoue, Mantoue eſt *ſemblable* à Rome.

3°. Il y a des verbes *relatifs* qui expriment l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut dont l'idée eſt celle d'une relation à quelque objet extérieur.

Les verbes concrets ſont actifs, paſſifs, ou neutres, ſelon que l'attribut individuel de leur ſignification eſt une action du ſujet même, ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou un ſimple état qui n'eſt dans le ſujet ni action ni paſſion. De ces trois eſpeces, les verbes neutres ne peuvent jamais être *relatifs*, parce qu'exprimant un état du ſujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du ſujet. Mais les verbes actifs & paſſifs peuvent être ou n'être pas *relatifs*, ſelon que l'action ou la paſſion qui en détermine l'attribut eſt ou n'eſt pas *relative* à un objet différent du ſujet. Ainſi *amo* & *curro* ſont des verbes actifs; *amo* eſt *relatif*, *curro* ne l'eſt pas, il eſt abſolu: de même *amor* & *pereo* ſont des verbes paſſifs; *pereo* eſt abſolu, & *amor* eſt relatif. *Voyez* NEUTRE.

Sanctius (*Min. III.* 3.) & pluſieurs grammairiens après lui, ont prétendu qu'il n'y a point de verbe en latin qui ne ſoit *relatif*, & qui n'exige un complément objectif, s'il eſt actif. Sanctius entreprend de le prouver en détail de tous les verbes qui, ſelon lui, ont été réputés fauſſement neutres, c'eſt-à-dire abſolus, & il le fait en ſuivant l'ordre alphabétique. Il fait conſiſter ſes preuves dans des textes qu'il cite, & il annonce qu'il croira avoir ſuffiſamment prouvé qu'un verbe eſt actif, tranſitif, ou *relatif*, quand il l'aura montré employé à la voix paſſive, comme *caletur*, *egetur*, *curritur*, *peccatur*, ou bien quand il en trouvera le participe en *dus*, *da*, *dum*, ou ſeulement le gérondif en *dum*, uſité dans quelques auteurs.

Pour ce qui eſt de la premiere eſpece de preuve, il faut voir ſi le verbe eſt employé à la voix paſſive, avec un ſujet au nominatif, ou ſans ſujet.

Si le verbe eſt employé ſans ſujet, la forme eſt paſſive ſi l'on veut, mais le ſens eſt actif & non paſſif; on n'indique aucun ſujet paſſif, & il n'y a aucune paſſion ſans ſujet; on ne veut alors exprimer que l'exiſtence de l'action ou de l'état ſans déſignation de cauſe ni d'objet: *caletur* ne veut point dire *calor caletur*, mais *calere eſt*; & de même *egetur*, c'eſt *egere eſt*; *curritur*, c'eſt *currere eſt*; & *peccatur*, *peccare eſt*; expreſſions en effet tellement ſynonymes, du-moins de la maniere que tous les ſynonymes le ſont, qu'on les trouve employées aſſez indiſtinctement, & que nous les rendons en françois de la même maniere par notre *on*. *Voyez* PASSIF *&* IMPERSONNEL.

Si le verbe eſt employé à la voix paſſive avec un ſujet au nominatif, je conviens qu'il ſuppoſe alors une voix active qui a le ſens *relatif*, & qui auroit pour complément objectif ce qui ſert de ſujet à la voix paſſive; cependant Périzonius ne veut pas même en convenir dans ce cas; il prétend (*ibid. not.* 10.) que de pareilles locutions ne ſont dûes qu'à la catachreſe, ou plutôt à l'erreur où peuvent être tombés des écrivains qui n'ont pas bien compris le ſens de l'uſage primitif. L'obſervation de ce ſavant critique eſt en ſoi excellente; mais quelque défaut qu'il y ait à l'origine des mots ou des phraſes, dès que l'uſage les autoriſe, il les légitime, & il faut oublier la honte de leur naiſſance, ou du-moins le ſouvenir qu'on en conſerve ne doit ni ne peut tirer à conſéquence. Cependant il peut y avoir tel auteur, dont l'autorité ne conſtateroit pas le bon uſage, & les meilleurs même ne ſont pas irrépréhenſibles; on trouve des défauts contre l'uſage dans Boileau, dans Racine, dans Labruyere, *&c.*

Ce que je viens de dire de la voix paſſive, doit s'entendre auſſi du participe en *dus*, *da*, *dum*, & même de celui en *us*, *a*, *um*, lorſqu'ils ſont en concordance avec un ſujet. Mais ſi on ne cite que le gérondif en *dum*, ou le ſupin en *um*, Sanctius ne peut rien prouver; car ces mots ſont en effet à la voix active, qui peut être indifféremment abſolue ou *relative* (*voyez* GÉRONDIF, SUPIN, PARTICIPE, IMPERSONNEL.) *Æternas pœnas in morte timendum eſt*, Lucr. *caſtra ſine vulnere introitum eſt*, Sall. & tous ces exemples ſont analogues à *multos videre eſt*, où il n'y a certainement point de tour paſſif.

Ces deux obſervations ſuffiſent déja pour faire rentrer dans la claſſe des verbes neutres ou abſolus, un grand nombre de ceux dont Sanctius fait l'énumération. Il ne ſera pas difficile d'en faire diſparoître encore pluſieurs, ſi l'on fait attention que dans beaucoup des exemples cités, où le verbe eſt accompagné d'un accuſatif, cet accuſatif n'eſt point le régime du ver-

verbe même, mais celui d'une prépoſition ſous-entendue: par exemple, *ſenem adulterum latrent ſuburanæ canes*, c'eſt-à-nire *in ſenem adulterum*, après un vieux paillard. *Hiſtrio caſum meum toties collacrymavit*, Cic. Et Sanctius remarque ſur cet exemple, *ſed hic poteſt deeſſe præpoſitio, & cognatus caſus lacrymas*. Sur quoi voici la note de Périzonius (28): ſi l'accuſatif *caſum meum* peut être régi par une prépoſition ſous-entendue, pourquoi ne diroit-on pas la même choſe dans mille autres occurrences? Pour ce qui eſt de l'accuſatif *lacrymas*, il eſt entierement étranger à cette conſtruction: ſi *collacrymavit* gouverne un accuſatif, c'eſt *caſum meum*; s'il ne gouverne pas *caſum meum*, il n'en exige aucun, c'eſt un verbe neutre. Ce cas, appellé *cognatus*, ou *cognatæ ſignificationis*, ne feroit, comme je l'ai dit au *mot* Impersonnel, qu'introduire dans l'analyſe une périſſologie inutile, inexplicable, & inſupportable. Pour juſtifier ce pléonaſme, on cite l'uſage des Hébreux, mais on ne prend pas garde que cette addition étoit chez eux un tour autoriſé pour énoncer le ſens ampliatif: s'ils ont dit *venire veniet*, ou ſelon l'ancienne verſion, *veniens veniet*, c'étoit pour marquer la célérité de l'exécution, comme s'ils avoient dit, *brevis veniet*, ou *celeriter veniet*, & ils ajoutent, comme pour rendre plus ſenſible cette idée de célérité *& non tardabit*. Habac. 2.

Ajoutons à tout cela les changemens que les variantes peuvent autoriſer dans pluſieurs des textes cités par le grammairien eſpagnol; & peut-être que des trois cents dix-huit verbes qu'il prétend avoir été pris mal-à-propos pour neutres, on aura bien de la peine d'en conſerver cinquante ou ſoixante qui puiſſent juſtifier l'obſervation de Sanctius.

4°. Il y a auſſi des adverbes *relatifs*, puiſqu'on en trouve quelques-uns qui étant ſeuls n'ont qu'un ſens ſuſpendu, & qui exigent néceſſairement l'addition d'un complément pour la plénitude du ſens. *Convenienter naturæ* (conformément à la nature); *relativement à mes vues; indépendamment des circoſtances*, &c.

5°. Enfin toutes les prépoſitions ſont eſſentiellement *relatives*, ainſi qu'on peut le voir au *mot* Préposition.

Je ne prétends poſer ici que les notions fondamentales concernant les mots *relatifs*; mais je dois avertir que l'on peut trouver de bonnes obſervations ſur cette matiere dans la *Logique* de Leclerc, *part. I. ch. iv.* & dans ſon traité de la *Critique*, *part. II. ch. iv. ſect.* 2. mais ces ouvrages doivent être lus avec attention & avec quelques précautions.

II. Les Grammairiens diſtinguent encore dans les mots le ſens abſolu & le ſens *relatif*. Cette diſtinction ne peut tomber que ſur quelques-uns des mots dont on vient de parler, parce qu'ils ſont quelquefois employés ſans complément, & par conſéquent le ſens en eſt enviſagé indépendamment de toute application à quelque terme conſéquent que ce puiſſe être: il n'eſt pas réellement abſolu, puiſqu'un mot eſſentiellement *relatif* ne peut ceſſer de l'être; mais il paroit abſolu parce qu'il y a une abſtraction actuelle du terme conſéquent. Que je diſe, par exemple, *Aimez Dieu pardeſſus toutes choſes, & votre prochain comme vous-mêmes, voilà les deux grands commandemens de la loi*; le verbe *aimez* eſſentiellement *relatif*, parce que l'on ne peut aimer ſans aimer un objet déterminé eſt employé ici dans le ſens *relatif*, puiſque le ſens en eſt completté par l'expreſſion de l'objet qui eſt le terme conſéquent du rapport renfermé dans le ſens de ce verbe; mais ſi je dis, *Aimez & faites après cela tout ce qu'il vous plaît*, le verbe *aimez* eſt ici dans un ſens abſolu, parce que l'on fait abſtraction de tout terme conſéquent, de tout objet déterminé auquel l'amour puiſſe ſe rapporter.

C'eſt la même choſe de toutes les autres ſortes de mots *relatifs*, noms adjectifs, adverbes, prépoſitions. *Je ſuis* pere, *& je connois à ce tire toute l'étendue de l'amour que je dois à mon* pere; le premier *pere* eſt dans un ſens abſolu; le ſecond a un ſens *relatif*; car *mon pere*, c'eſt *le pere de moi*. *Une ſeule choſe eſt* nécessaire; ſens abſolu: *la patience eſt* nécessaire *au ſage*: ſens *relatif*. *Un mot employé* relativement; ſens abſolu: *un mot choiſi* relativement *à quelques vues ſecretes*; ſens *relatif*. *Vous marcherez* devant *moi*; ſens relatif: *vous marcherez* devant, *& moi* derriere; ſens abſolu.

Le mot *relatif* étant employé ici avec la même ſignification que dans l'article précédent, & par rapport aux mêmes vues, l'uſage en eſt légitime dans le langage grammatical.

III. On diſtingue encore des propoſitions abſolues & des propoſitions *relatives*: „ lorſqu'une propoſi-
„ tion eſt telle, que l'eſprit n'a beſoin que des mots
„ qui y ſont énoncés pour en entendre le ſens, nous
„ diſons que c'eſt-là une propoſition *abſolue* ou *com-*
„ *plete*. Quand le ſens d'une propoſition met l'eſprit
„ dans la ſituation d'exiger ou de ſuppoſer le ſens
„ d'une autre propoſition, nous diſons que ces pro-
„ poſitions ſont *relatives* „. C'eſt ainſi que parle M. du Marſais (*article* Construction); ſur quoi l'on me permettra quelques obſervations.

1°. Si quand on n'a beſoin que des mots qui ſont énoncés dans une propoſition pour en entendre le ſens, il faut dire qu'elle eſt *abſolue*: il faut dire au contraire qu'elle eſt *relative*, lorſque, pour en entendre le ſens, on a beſoin d'autres mots que de ceux qui y ſont énoncés: d'où il ſuit que quand Ovide a dit, *quæ tibi eſt facundia, confer in illud ut doceas*; il a fait une propoſition incidente qui eſt abſolue, puiſque l'on entend le ſens de *quæ tibi eſt facundia*, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y rien ajoûter; & le *paucis te volo* de Térence, eſt une propoſition *relative*, puiſqu'on ne peut en entendre le ſens, ſi l'on n'y ajoûte le verbe *alloqui*, & la prépoſition *in* ou *cum*, avec le nom *verbis*; *volo alloqui te in paucis verbis*, ou *cum paucis verbis*. Cependant l'intention de M. du Marſais étoit au contraire de faire entendre que *quæ tibi eſt facundia*, eſt une propoſition *relative*, puiſque le ſens en eſt tel, qu'il met l'eſprit dans la ſituation d'exiger le ſens d'une autre propoſition; & que *paucis te volo*, eſt une propoſition abſolue, puiſque le ſens en eſt entendu indépendamment de toute autre propoſition, & que l'eſprit n'exige rien au-delà pour la plénitude du ſens de celle-ci.

La définition que donne ce grammairien de la propoſition *abſolue*, n'eſt donc pas exacte, puiſqu'elle ne s'accorde pas avec celle qu'il donne enſuite de la propoſition *relative*, & qu'elle peut faire prendre les choſes à contre-ſens. Comme une propoſition *relative* eſt celle dont le ſens exige ou ſuppoſe le ſens d'une autre propoſition; il falloit dire qu'une propoſition *abſolue* eſt celle dont le ſens n'exige ni ne ſuppoſe le ſens d'aucune autre propoſition.

2°. Comme une propoſition ne peut être *relative*, de la maniere qu'on l'entend ici, qu'autant qu'elle eſt partielle dans une autre propoſition plus étendue; & qu'il a été prouvé (Proposition, *article* 1. *n.* 2.) que toute propoſition partielle eſt incidente dans la principale: il ſuffit de déſigner par le nom d'*incidentes*, les propoſitions qu'on appelle ici *relatives*, d'autant plus que la grammaire n'a rien à regler ſur ce qui les concerne, que parce qu'elles ſont partielles ou incidentes. (*Voyez* Incidente.) Ce ſeroit d'ailleurs établir la tautologie dans le langage grammatical, puiſque le mot *relatif* ne ſeroit pas employé ici dans le même ſens qu'on l'a vu ci-devant.

3°. Chez les Logiciens, qui enviſagent les propoſitions ſous un autre point de vue que les Grammairiens, mais qui ſe méprennent en cela, ſi moi-même je ne me trompe, appellent *propoſitions relatives*, celles qui renferment quelque comparaiſon & quelque rapport: comme, *où eſt le tréſor, là eſt le cœur; telle eſt la vie, telle eſt la mort*; *tanti es, quantum habeas*. Ce ſont la définition & les exemples de l'*art de penſer*. *Part. II. ch. ix.*

Il y a encore ici un abus du mot: ces propoſitions devroient plutôt être appellées *comparatives*, s'il étoit néceſſaire de les caractériſer ſi préciſément: mais comme on peut généraliſer aſſez les principes de la Grammaire, pour épargner dans le didactique de cette ſcience des détails trop minutieux ou ſuperflus; la Logique peut également ſe contenter de quelques points de vue généraux qui ſuffiront pour embraſſer tous les objets ſoumis à ſa juriſdiction.

IV. Le principal uſage que font les Grammairiens du terme *relatif*, eſt pour deſigner individuellement l'adjectif conjonctif *qui, que, lequel*, en latin, *qui, quæ, quod*: c'eſt, dit-on unanimement, un *pronom relatif*.

„ Ce pronom *relatif*, dit la Grammaire générale,
„ (*Part. II. ch. ix.*) a quelque choſe de commun
„ avec les autres pronoms, & quelque choſe de
„ propre.

„ Ce qu'il a de commun, eſt qu'il ſe met au lieu
„ du nom, & plus généralement même que tous les
„ autres pronoms, ſe mettant pour toutes les per-
„ ſonnes. *Moi* Qui *ſuis chrétien*; *vous* Qui *êtes chré-*
„ *tien*; *lui* Qui *eſt roi*.

„ Ce

„ Ce qu'il a de propre peut être conſidéré en deux
„ manieres.

„ La premiere, en ce qu'il a toujours rapport à un
„ autre nom ou pronom qu'on appelle *antécédent*,
„ comme: *Dieu qui eſt ſaint*. *Dieu* eſt l'antécédent
„ du *relatif* QUI. Mais cet antécédent eſt quelquefois
„ ſous-entendu & non exprimé, ſur-tout dans la lan-
„ gue latine, comme on l'a fait voir dans la *nouvelle*
„ *méthode* pour cette langue.

„ La ſeconde choſe que le *relatif* a de propre, &
„ que je ne ſache point avoir encore été remarquée
„ par perſonne, eſt que la propoſition dans laquelle
„ il entre (qu'on peut appeller *incidente*), peut faire
„ partie du ſujet ou de l'attribut d'une autre propoſi-
„ tion, qu'on peut appeller *principale* „.

1°. J'avance hardiment, contre ce que l'on vient de lire, que *qui*, *quæ*, *quod* (pour m'en tenir au latin ſeul par économie), n'eſt pas un pronom, & n'a avec les pronoms rien de commun avec ce qui conſtitue la nature de cette partie d'oraiſon.

Je crois avoir bien établi (*article* PRONOM), que les pronoms ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe d'une relation perſonnelle à l'acte de la parole: or *qui*, *quæ*, *quod*, renferme ſi peu dans ſa ſignification l'idée préciſe d'une relation perſonnelle, que de l'aveu même de M. Lancelot, & apparemment de l'aveu de tous les Grammairiens, il ſe met pour toutes les perſonnes: d'ailleurs ce mot ne préſente à l'eſprit aucun être déterminé par la nature, puiſqu'il reçoit différentes terminaiſons génériques, pour prendre dans l'occaſion celle qui convient au genre & à la nature de l'objet au nom duquel on l'applique. Je le demande donc: à quels caracteres pourra-t-on montrer que c'eſt un pronom?

C'eſt, dit-on, qu'il ſe met au lieu du nom: mais au lieu de quel nom eſt-il mis dans l'exemple d'Ovide, que j'ai déja cité: *quæ tibi eſt facundia, confer in illud ut doceas?* Il accompagne ici le nom même *facundia*, avec lequel il s'accorde en genre, en nombre & en cas: il n'eſt donc pas mis au lieu de *facundia*, mais avec *facundia*. Cicéron le regardoit-il, ou du-moins le traitoit-il en pronom, lorſqu'il diſoit (*pro leg. man.*): *bellum tantum, quo bello omnes premebantur, Pompeius confecit?* On voit encore ici *quo* avec *bello*, & non pas au lieu de *bello*.

Je ſais qu'on me citera mille autres exemples, où ce mot eſt employé ſeul & ſans être accompagné d'un nom; parce que ce nom, dit le même auteur (*Meth. lat. Synt. regl.* 2.), eſt aſſez exprimé par le *relatif* même qui tient toujours ſa place, & le repréſente, comme: *cognoſces ex iis litteris* QUAS *liberto tuo dedi*. Mais cet écrivain convient ſur le champ que cela eſt dit pour *ex litteris*, *quas litteras*. Si donc on peut dire que *quas* tient ici la place de *litteras*, & qu'il le repréſente; c'eſt comme *avarus* tient la place d'*homo*, & le repréſente dans cette phraſe: *ſemper avarus eget*, (l'avare eſt toujours dans la diſette). *Avarus* repréſente *homo*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, au même cas, & qu'il renferme dans ſa ſignification l'idée d'une qualité qui convient *non omni ſed ſoli naturæ humanæ*, comme parlent les Logiciens; mais *avarus* n'eſt pas pour cela un pronom: pareillement *quas* repréſente *litteras*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, & au même cas, & que l'idée démonſtrative qui en conſtitue la ſignification, eſt déterminée ici à tomber ſur *litteras*, par le voiſinage de l'antécédent *litteris* qui leve l'équivoque; mais *quas* n'eſt pas non plus un pronom, 1°. parce qu'il n'empêche pas que l'on ne ſoit obligé d'exprimer *litteras* dans la conſtruction analytique de la phraſe; 2°. parce que la nature du pronom ne conſiſte pas dans la fonction de repréſenter les noms & d'en tenir la place, mais dans celle d'exprimer des êtres déterminés par l'idée d'une relation perſonnelle.

2°. Je dis que *qui*, *quæ*, *quod*, ne doit point être appellé *relatif*, quoique ſes terminaiſons miſes en concordance avec le nom auquel il eſt appliqué, ſemblent prouver & prouvent en effet qu'il ſe rapporte à ce nom. C'eſt que ſi l'on fondoit ſur cette propriété la dénomination de *relatif*, il faudroit par une conſéquence néceſſaire, l'accorder à tous les adjectifs, aux participes, aux articles, puiſque toutes ces eſpeces s'accordent en genre, en nombre, & en cas, avec le nom auquel ils ſe rapportent effectivement: que dis-je? tous les verbes ſeroient *relatifs* par leur matériel, puiſque tous s'accordent avec le ſujet auquel ils ſe rapportent. Mais ſi cela eſt, quelle confuſion! Il y aura apparemment des verbes doublement *relatifs*, & par le matériel & par le ſens: par exemple, dans *bellum Pompejus confecit*, le verbe *confecit* ſera *relatif* à *Pompejus* par la matiere, à cauſe de la concordance; & il ſera *relatif* à *bellum* par le ſens, à cauſe du régime du complément. Je n'inſiſterai pas davantage là-deſſus, de peur de tomber moi-même dans la confuſion, pour vouloir rendre trop ſenſible celle qu'une juſte conſéquence introduiroit dans le langage grammatical: je me contenterai de dire que *quas* n'eſt pas plus *relatif* dans *quas litteras*, que *iis* n'eſt *relatif* dans *iis litteris*.

3°. Aucun des deux termes par leſquels on déſigne *qui*, *quæ*, *quod*, ni l'union des deux, ne font entendre la vraie nature de ce mot. C'eſt un *adjectif conjonctif*, & c'eſt ainſi qu'il falloit le nommer & que je le nomme.

C'eſt un adjectif; voilà ce qu'il a véritablement de commun avec tous les autres mots de cette claſſe: comme eux, il préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par une idée préciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures; & comme eux auſſi, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas, avec le nom ou le pronom auquel on l'applique, en vertu du principe d'identité, qui ſuppoſe cette indétermination de l'adjectif: *qui vir*, *quæ mulier*, *quod bellum*, *qui conſules*, *quæ litteræ*, *quæ negotia*, &c. L'idée préciſe qui caractériſe la ſignification individuelle de *qui*, *quæ*, *quod*, eſt une idée métaphyſique d'indication, ou de démonſtration, comme *is*, *ea*, *id*.

Il eſt conjonctif; c'eſt-à-dire, qu'outre l'idée démonſtrative qui en conſtitue la ſignification, & en vertu de laquelle il ſeroit ſynonyme d'*is*, *ea*, *id*: il comprend encore dans ſa valeur totale celle d'une conjonction; ce qui en le différenciant d'*is*, *ea*, *id*, le rend propre à unir la propoſition dont il fait partie à une autre propoſition. Cette propriété conjonctive eſt telle que l'on peut toujours décompoſer l'adjectif par *is*, *ea*, *id*, & par une conjonction telle que peuvent l'exiger les circonſtances du diſcours. Ceci mérite d'autant plus d'être approfondi, que la *Grammaire générale*, (édit. de 1746, ſuite du *chap. ix.* de la *part. II.*) prétend qu'il y a des cas où le mot dont il s'agit, *eſt viſiblement pour une conjonction & un pronom démonſtratif*: ce ſont les propres termes de l'auteur: que dans d'autres occurrences, *il ne tient lieu que de conjonction*: & que dans d'autres enfin, *il tient lieu de démonſtratif, & n'a plus rien de conjonction*.

Il eſt conſtant en premier lieu, & avoué par dom Lancelot, & par tous les ſectateurs de P. R. que le *qui*, *quæ*, *quod* des Latins, & ſon correſpondant dans toutes les langues, eſt démonſtratif & conjonctif dans toutes les occurences où la propoſition dans laquelle il entre fait partie du ſujet ou de l'attribut d'une autre propoſition. *Æſopus auctor* QUAM *materiam reperit, hanc ego polivi verſibus ſenariis*; c'eſt comme ſi Phedre avoit dit, *hanc ego materiam polivi verſibus ſenariis, & Æſopus auctor* EAM *reperit*. (Liv. I. prol.) Ce n'eſt pas toujours par la conjonction copulative que cet adjectif ſe décompoſe: par exemple, *les ſavans* QUI *ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt-à-dire, *les ſavans devroient ſurpaſſer en ſageſſe le commun des hommes*, CAR CES *hommes ſont plus inſtruits qu'eux*; autre exemple, *la gloire* QUI *vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt-à-dire, *la gloire a un éclat immortel*, SI CETTE gloire *vient de la vertu*. On peut y joindre l'exemple cité par la *grammaire générale*, tiré de Tite-Live, qui parle de Junius Brutus: *Is quem primores civitatis, in* QUIBUS *fratrem ſuum ab avunculo interfectum audiſſet*; l'auteur le réduit ainſi, *Is quem primores civitatis*, ET HIS *fratrem ſuum interfectum audiſſet*, ce qui eſt très-clair & très-raiſonnable.

„ Mais, ajoute-t-on, (*Part. II.* ſuite du *ch. jx.*)
„ le *relatif* perd quelquefois ſa force de démonſtra-
„ tif, & ne fait plus que l'office de conjonction: ce
„ que nous pouvons conſidérer en deux rencontres
„ particulieres.

„ La premiere eſt une façon de parler fort ordi-
„ naire dans la langue hébraique, qui eſt que lorſque
„ le *relatif* n'eſt pas le ſujet de la propoſition dans
„ laquelle il entre, mais ſeulement partie de l'attri-
„ but, comme lorſque l'on dit, *pulvis* QUEM *projicit*
„ *ventus*; les Hébreux alors ne laiſſent au *relatif*
„ que le dernier uſage, de marquer l'union de la pro-

„ po-

„ poſition avec une autre; & pour l'autre uſage, qui „ eſt de tenir la place du nom, ils l'expriment par „ le pronom démonſtratif, comme s'il n'y avoit point „ de *relatif:* de ſorte qu'ils diſent *QVEM projicit* EVM „ *ventus*.... Les Grammairiens n'ayant pas bien di- „ ſtingué ces deux uſages du *relatif*, n'ont pu ren- „ dre aucune raiſon de cette façon de parler, & ont „ été réduits à dire que c'étoit un pléonaſme, c'eſt- „ à-dire une ſuperfluité inutile „.

Quiconque lit ce paſſage de P. R. s'imagineroit qu'il y a en hébreu un adjectif démonſtratif & conjonctif, correſpondant au *qui*, *quæ*, *quod* latin, & pouvant s'accorder en genre & en nombre avec ſon antécédent; & dans ce cas, il ſemble en effet qu'il n'y ait rien autre choſe à dire que d'expliquer l'hébraiſme par le pléonaſme, qui eſt réellement très-ſenſible dans le paſſage de ſaint Pierre, οὗ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε, *cujus livore ejus ſanati eſtis*. Surpris d'un uſage ſi peu raiſonnable, & ſi difficile à expliquer, j'ouvre les grammaires hébraïques, & je trouve dans celle de M. l'abbe Ladvocat (*pag*. 67.) que „ le pronom *re-* „ *latif* en hébreu eſt אשר, & qu'il ſert pour tous les „ genres, pour tous les nombres, pour tous les cas, „ & pour toutes les perſonnes „. Je paſſe à celle de Maſclef (*tom. I. cap. iij. nº. 4. pag*. 69.), & j'y trouve: *pronomen* relativum *eſt* אשר, *quod omnibus generibus, caſibus, ac numeris inſervit, ſignificans, pro varia locorum exigentia*, qui, quæ, quod, cujus, cui, quem, quorum, quos, *&c*.

Cette indéclinabilité du prétendu pronom *relatif*, combinée avec l'uſage conſtant des Hébreux d'y joindre l'adjectif démonſtratif lorſqu'il n'eſt pas le ſujet de la propoſition, m'a fait conjecturer que le mot hébreu n'eſt en effet qu'une conjonction, que c'eſt pour cela qu'il eſt eſſentiellement indéclinable, & que ce que les Grecs, les Latins, & tant d'autres peuples expriment en un ſeul mot conjonctif & démonſtratif tout-à-la-fois, les Hébreux l'expriment en deux mots, la conjonction dans l'un, & l'idée démonſtrative dans l'autre: je trouve en effet que Maſclef compte parmi les conjonctions cauſales אשר, qu'il traduit par *quod*; cette découverte me donne de la hardieſſe, & je crois que cette conjonction eſt indéfinie, & peut ſe rendre tantôt d'une maniere, & tantôt de l'autre, préciſément comme celle du *qui*, *quæ*, *quod* des Latins. Ainſi je ne traduirois point le texte hébreux par *pulvis quem projicit eum ventus*, mais par *pulvis, & projicit* ou *quoniam projicit eum ventus;* & le *pulvis quem projicit ventus* de la vulgate en eſt, ſous la forme autoriſée en latin, une autre traduction littérale & fidele. De même le paſſage de ſaint Pierre, pour répondre fidelement à l'hébraiſme, auroit dû être καὶ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε, *cujus livore ejus ſanati eſtis*; ou bien en réduiſant à un même mot ſa conjonction & l'adjectif demonſtratif οὗ τῷ μώλωπι ἰάθητε, *cujus livore ſanati eſtis:* le texte grec ne préſente le pléonaſme, que parce que le traducteur n'avoit pas ſaiſi le vrai ſens de l'hébreu, ni connu la nature intrinſeque du prétendu pronom *relatif* hébraïque. Si les Hébreux ne font pas uſage de l'adjectif démonſtratif dans le cas où il eſt ſujet, c'eſt que la terminaiſon du verbe le déſigne aſſez.

Pour ce qui eſt des exemples tirés immédiatement du latin, comme la même explication ne peut pas y avoir lieu, il faut prononcer hardiment qu'il y a periſſologie. On cite cet exemple de Tite-Live: *ut in tuſculanos animadverteretur, quorum eorum ope ac conſilio Veliterni populo romano bellum feciſſent*; qu'y a-t-il de mieux que d'adopter la correction propoſée de *quod* ou de *quoniam* au lieu de *quorum*, ou la ſuppreſſion d'*eorum?* On ne peut pas plus rejetter en Grammaire qu'ailleurs, le principe néceſſaire de l'immutabilité des natures. L'adjectif que l'on nomme communément pronom *relatif*, eſt, dans toutes les langues qui le déclinent, *adjectifs démonſtratif & conjonctif*; & l'uſage, dans aucune, ne peut le dépouiller en quelques cas de l'idée démonſtrative, pour ne lui laiſſer que l'effet conjonctif, parce qu'une conjonction déclinable eſt un phénomene impoſſible.

Le grammairien de P. R. ſe trompe donc encore dans la maniere dont il interprete le *quod* de cette phraſe de Ciceron, *Non tibi objicio* QVOD *hominem ſpoliaſti*. „ Pour moi, dit-il, je crois que c'eſt le *re-* „ *latif*, qui a toujours rapport à un antécédent, mais „ qui eſt dépouillé de ſon uſage de pronom; n'enfer- „ mant rien dans ſa ſignification qui faſſe partie ou „ du ſujet ou de l'attribut de la propoſition inciden- „ te, & retenant ſeulement ſon ſecond uſage d'unir „ la propoſition où il ſe trouve, à une autre... car „ dans ce paſſage de Cicéron, *Non tibi objicio* QVOD „ *hominem ſpoliaſti;* ces derniers mots, *hominem ſpo-* „ *liaſti*, font une propoſition parfaite, où le *quod* „ qui la précede n'ajoute rien, & ne ſuppoſe aucun „ nom: mais tout ce qu'il fait eſt que cette même „ propoſition où il eſt joint, ne fait plus partie que „ de la propoſition entiere, *Non tibi objicio* QVOD „ *hominem ſpoliaſti*; au lieu que ſans le *quod* elle „ ſubſiſteroit par elle-même, & feroit toute ſeule une „ propoſition „. Le *quod* dont il s'agit eſt dans cet exemple & dans tous les autres pareils, un vrai adjectif démonſtratif & conjonctif, comme en toute occurrence; & pour s'en aſſurer, il ne faut que faire la conſtruction analytique du texte de Cicéron; la voici: *Non tibi objicio hoc crimen*, QVOD *crimen eſt tale, ſpoliaſti hominem;* ce qui peut ſe décompoſer ainſi: *Non tibi objicio hoc crimen*, ET HOC *crimen eſt tale, ſpoliaſti hominem*. La propoſition *ſpoliaſti hominem* eſt un développement déterminatif de l'adjectif indéfini *tale*, & peut être enviſagée comme ne faiſant qu'un avec *tale:* mais *quod* fait partie du ſujet dont l'attribut eſt *eſt tale ſpoliaſti hominem*, & conſtitue par conſéquent une partie de l'incidente. *Voyez* INCIDENTE.

Le même auteur prétend au contraire qu'il y a des rencontres où cet adjectif ne conſerve que ſa ſignification démonſtrative, & perd ſa vertu conjonctive. „ Par exemple, dit-il, Pline commence ainſi ſon pa- „ négyrique: *Bene ac ſapienter, P. C. majores inſti-* „ *tuerunt, ut rerum agendarum, ita diſcendi initium* „ *a precationibus capere, quod nihil rite, nihilque pro-* „ *videnter homines, ſine deorum immortalium ope,* „ *conſilio, honore, auſpicarentur*. QVI *mos, qui potius* „ *quam conſuli, aut quando magis uſurpandus colen-* „ *duſque eſt?* Il eſt certain que ce *qui* commence plu- „ tôt une nouvelle période, qu'il ne joint celle-ci à „ la précédente; d'où vient même qu'il eſt précédé „ d'un point: & c'eſt pourquoi en traduiſant cela en „ françois, on ne mettroit jamais, *laquelle coutume*, „ mais *cette coutume*, commençant ainſi la ſeconde „ période: ET *par qui* CETTE *coutume doit-elle être* „ *plutôt obſervée, que par un conſul?* &c. „

Remarquez cependant que l'auteur de la *Grammaire générale* conſerve lui-même la conjonction dans ſa traduction: ET *par qui* CETTE *coutume*, enſorte qu'en diſputant contre, il avoue aſſez clairement que le *qui* latin eſt la même choſe que *& is*; c'eſt une vérité qu'il ſentoit ſans la voir. Je crois pourtant que la conjonction eſt mal rendue par *&* dans cet exemple: il ne s'agit pas d'aſſocier les deux propoſitions conſécutives pour une même fin, & par conſéquent la conjonction copulative y eſt déplacée: la premiere propoſition eſt un principe de fait qui eſt général, & la ſeconde ſemble être une concluſion que l'on en déduit par cette ſorte de raiſonnement que les rhéteurs appellent *à minori ad majus*; ainſi je croirois que la conjonction qui convient ici doit être la concluſive *igitur* (donc); *qui mos;* c'eſt-à-dire, *igitur hic mos*; & en françois, pour ne pas trop m'écarter de la verſion de P. R. *par qui* DONC CETTE *coutume doit-elle être plutôt obſervée, que par un conſul?* &c.

On ajoute que Cicéron eſt plein de ſemblables exemples; on auroit pu dire la même choſe de tous les bons auteurs latins. On cite celui-ci (*Orat. V.* in Verrem.): *Itaque alii cives romani, ne cognoſcerentur, capitibus obvolutis a carcere ad palum atque ad necem rapiebantur: alii, cum a multis civibus romanis recognoſcerentur, ab omnibus defenderentur, ſecuri feriebantur*. QVORVM *ego de acerbiſſima morte, crudeliſſimoquæ cruciatu dicam, cum eum locum tractare cœpero*. Ce *quorum*, dit-on, ſe traduiroit en françois comme s'il y avoit *de illorum morte*. Je n'en crois rien, & je ſuis d'avis que qui le traduiroit de la ſorte n'en rendroit pas toute l'énergie, & ôteroit l'ame du diſcours, puiſqu'elle conſiſte ſur-tout dans la liaiſon. Quelle eſt cette liaiſon? Cicéron remettant à parler ailleurs de cet objet, ſemble par-là déſapprouver le peu qu'il en a dit, ou du-moins s'oppoſer à l'attente qu'il a pu faire naître dans l'eſprit des auditeurs: il faut donc, pour entrer dans ſes vûes, décompoſer le *quorum* par la conjonction adverſative *ſed*, & conſtruire ainſi: SED *ego dicam de morte acerbiſſima atque de cruciatu crudeliſſimo* ILLORVM*;* ce qui me paroît être d'une néceſſité indiſpenſable, & prouver que dans l'exemple en queſtion *quorum* n'eſt pas dépouillé de ſa vertu conjonctive, qu'en effet il ne perd nulle part.

Is (Neocles) *uxorem Halicarnaſſiam civem duxit, ex qua natus eſt Themiſtocles*. QVI *cum minus eſſet pro-*

probatus parentibus, quod liberius vivebat & rem familiarem negligebat, à patre exheredatus eſt. QUÆ *contumelia non fregit eum, ſed erexit* (Corn. Nep. *in* Themiſt. *cap. j.*) Voilà un *qui* & un *quæ* qui commencent chacun une phraſe. Il me ſemble qu'il faut interpreter le premier comme s'il y avoit, ATQUI IS *cùm minùs eſſet probatus*, &c. (OR CELUI-CI n'étant pas dans les bonnes graces de ſes parens): c'eſt une remarque que l'hiſtorien veut joindre à ce qui précede, par une tranſition. QUÆ *contumelia non fregit eum, ſed erexit*, c'eſt-à-dire, VERUM HÆC *contumelia non fregit eum, ſed erexit*; l'effet naturel de l'exhérédation devoit être d'affliger Thémiſtocle & de l'abattre, ce fut le contraire. Il faut donc joindre cette remarque au récit du fait par une conjonction adverſative, de même que les deux parties de la remarque pareillement oppoſées entr'elles: ainſi je traduirois; MAIS CET *affront, au lieu de l'abattre, lui éleva l'ame:* la conjonction *mais* indique l'oppoſition qu'il y a entre l'effet & la cauſe; & *au lieu de* déſigne l'oppoſition reſpective de l'effet attendu & de l'effet réel.

Il n'y a pas une ſeule occaſion où le *qui, quæ, quod* ainſi employé, ou de quelque autre maniere que ce ſoit, ne conſerve & ſa ſignification démonſtrative & ſa vertu conjonctive. Outre qu'on vient de le voir dans l'explication analyſée des exemples mêmes allégués par D. Lancelot en faveur de l'opinion contraire; c'eſt une conſéquence naturelle de l'aveu que fait cet auteur que *qui, quæ, quod* eſt ſouvent revêtu de ces deux propriétés, & c'eſt lui-même qui établit le principe inconteſtable qui attache cette conſéquence au fait, je veux dire l'invariabilité de la ſignification des mots: „ car c'eſt par accident, dit-il, (*ch. jx.*) „ ſi elle varie quelquefois, par équivoque, ou par „ métaphore „. Mais ſi la ſignification demonſtrative & la vertu conjonctive ſont les deux propriétés qui caractériſent cette ſorte de mot, à quoi bon le déſigner par la dénomination du *relatif*, qui eſt vague, qui convient également à tous les adjectifs, qui convient même à tous les mots d'une phraſe, puiſqu'ils ſont tous liés par les rapports reſpectifs qui les font concourir à l'expreſſion de la penſée? Ne vaut-il pas mieux dire tout ſimplement que c'eſt un *adjectif démonſtratif & conjonctif*? Ce ſeroit, en le nommant, en déterminer clairement la deſtination, & poſer, dans la dénomination même, le principe juſtificatif de tous les uſages que les langues en ont faits. Cependant comme il y a d'autres adjectifs démonſtratifs, comme *is, ea, id; hic, hæc, hoc; ille, illa, illud; iſte, iſta, iſtud*, &c. & que cette idée individuelle ne donne lieu à aucune loi particuliere de ſyntaxe; je crois que l'on peut ſe contenter de la dénomination d'*adjectif conjonctif*, telle que je l'ai établie d'abord, parce que c'eſt de cette vertu conjonctive & de la nature générale des adjectifs, que découlent les regles de ſyntaxe qui ſont propres à cette ſorte de mot.

Premiere regle. L'*adjectif conjonctif* s'accorde en genre, en nombre, & en cas, avec un cas répété de l'antécédent, ſoit exprimé, ſoit ſous-entendu. Je m'exprime autrement que ne font les rudimentaires, parce que la Philoſophie ne doit pas prononcer ſimplement ſur des apparences trop ſouvent trompeuſes, & preſque toujours inſuffiſantes pour juſtifier ſes déciſions. On dit communément que le *relatif* s'accorde avec l'antécédent en genre, en nombre, & en perſonne; & l'on cite ces exemples: *Deus* QUEM *adoramus eſt omnipotens, timete Deum* QUI *mundum condidit*. On remarque ſur le premier exemple, que *quem* eſt au ſingulier & au maſculin, comme *Deus*; mais qu'il n'eſt pas au même cas, & qu'il eſt à l'accuſatif, qui eſt le régime du verbe *adoramus*; ſur le ſecond exemple, que *qui* eſt de même qu'au ſingulier & au maſculin comme *Deum*, mais non pas au même cas, puiſque *qui* eſt au nominatif, comme ſujet de *condidit*: on conclud de-là que le *relatif* ne s'accorde pas en cas avec l'antécédent. On remarque encore que *qui*, dans le ſecond exemple, eſt de la troiſieme perſonne, comme *Deum*, puiſque le verbe *condidit* eſt à la troiſieme perſonne, & qu'il doit s'accorder en perſonne avec ſon ſujet, qui eſt *qui*.

Ce qui fait que l'on décide de la ſorte, c'eſt le préjugé univerſel que *qui, quæ, quod* eſt un pronom: il eſt vrai que le cas d'un pronom ne ſe décide que par le rapport propre dont il eſt chargé dans l'enſemble de la phraſe, quoiqu'il ſe mette au même genre & au même nombre que le nom ſon correctif, dont il tient la place, ou qui auroit pu tenir la ſienne; mais ce n'eſt pas tout-à-fait la même choſe de l'*adjectif conjonctif*, & la *méthode latine* de P. R. elle même m'en fournira la preuve. „ Le *relatif* QUI, QUÆ, QUOD, „ doit ordinairement être conſidéré comme entre deux „ cas d'un même ſubſtantif exprimés ou ſous-enten- „ dus; & alors il s'accorde avec l'antécédent en gen- „ re & en nombre; & avec le ſuivant, même en cas, „ comme avec ſon ſubſtantif „. C'eſt ce qu'on lit dans l'explication de la ſeconde regle de la ſyntaxe; & n'eſt-il pas ſurprenant que l'on partage ainſi les *relations* du *relatif*, ſi je puis parler de la ſorte, & que l'on en décide le genre & le nombre par ceux du nom qui précede, tandis qu'on en détermine le cas par celui du nom qui ſuit? N'étoit-il pas plus ſimple de rapporter tout au nom ſuivant, & de déclarer la concordance entiere comme à l'égard de tous les autres adjectifs?

La vérité de ce principe ſe manifeſte par-tout. 1°. Quand le nom eſt avant & après l'*adjectif conjonctif*, comme, LITTERAS *abs te M. Calenus ad me attulit, in* QUIBUS LITTERIS *ſcribis*, Cic. *Ultra* EUM LOCUM QUO *in* LOCO *Germani conſederant*, Cæſ. EODEM *ut* JURE *uti ſenem liceat,* QUO JURE *ſum uſus adoleſcentior*, Ter. 2°. Quand le nom eſt ſupprimé après l'*adjectif, conjonctif*, puiſqu'alors on ne peut analyſer la phraſe qu'en ſuppléant l'ellipſe du nom comme *cognoſces ex* IIS LITTERIS QUAS *liberto tuo dedi*, Cic. pour *ex litteris quas litteras*, dit la *méthode latine*, (*loc. cit.*) 3°. Quand le nom eſt ſupprimé avant l'*adjectif conjonctif*, pour la même raiſon; comme, *populo ut placerent* QUAS *feciſſet* FABULAS, Phœd. c'eſt-à-dire, *populo ut placerent* FABULÆ QUAS FABULAS *feciſſet*. 4°. Quand le nom eſt ſupprimé avant & après; comme, *ſunt* QUIBUS *in ſatyra videor nimis acer*, Hor. c'eſt-à-dire, *ſunt* HOMINES QUIBUS HOMINIBUS *in ſatyra videor nimis acer*. 5°. Quand l'*adjectif conjonctif* étant entre deux noms de genres ou de nombres différens, ſemble s'accorder avec le premier; comme, *Herculi ſacrificium fecit in* LOCO QUEM PYRAM *appellant*, T. Liv. c'eſt-à-dire, *in* LOCO QUEM LOCUM *appellant Pyram*; & encore *Darius ad* EUM LOCUM QUEM *amanicas* PYLAS *vocant pervenit*, Curt. c'eſt-à-dire *ad* EUM LOCUM QUEM LOCUM *vocant Pylas amanicas*. 6°. Et encore plus évidemment quand l'*adjectif conjonctif* s'accorde tout ſimplement avec le mot ſuivant; comme, ANIMAL *providum & ſagax* QUEM *vocamus* HOMINEM; quoiqu'il ſoit vrai que cette concordance ne ſoit alors qu'une ſyllepſe (*voyez* SYLLEPSE); mais ce qui a amené cette ſyllepſe, c'eſt l'authenticité même de la regle que l'on établit ici, & que l'on croyoit ſuivre apparemment.

Elle eſt fondée, comme on voit, ſur ce que le prétendu pronom *relatif* eſt un véritable adjectif, & que, comme tous les autres, il doit s'accorder à tous égards avec le nom ou le pronom auquel on l'applique, & cela en vertu du principe d'identité. *Voyez* IDENTITÉ.

Seconde regle. L'*adjectif conjonctif* appartient toujours à une propoſition incidente, qui eſt modificative de l'antécédent; & cet antécédent appartient par conſéquent à la propoſition principale.

C'eſt une ſuite néceſſaire de la vertu conjonctive renfermée dans cette ſorte de mot: partout où il y a conjonction, il y a néceſſairement pluſieurs propoſitions, puiſque les conjonctions ſont des mots qui déſignent entre les propoſitions, une liaſon fondée ſur les rapports qu'elles ont entre elles: d'ailleurs la concordance de l'*adjectif conjonctif* avec l'antécédent ne paroit avoir été inſtituée, que pour mieux faire concevoir que c'eſt principalement à cet antécédent que doit ſe rapporter la proportion incidente. Je n'inſiſte pas davantage ſur ce principe, qui, apparemment, ne me ſera pas conteſté; mais je dois faire faire attention à quelques corollaires importans qui en découlent.

Coroll. 1. Dans la conſtruction analytique, & dans toutes les occaſions où l'on doit en conſerver la clarté, ce qui eſt preſque toujours néceſſaire; l'*adjectif conjonctif* doit ſuivre immédiatement l'antécédent, & être à la tête de la propoſition incidente. La conjonction, qui eſt l'un des caracteres de cet adjectif, eſt le ſigne naturel du rapport de la propoſition incidente à l'antécédent; elle doit donc être placée entre l'antécédent & l'incidente, comme le lieu commun des deux, ainſi que le ſont toujours toutes les autres conjonctions. Les petites exceptions qu'il peut y avoir à ce corollaire dans la pratique, peuvent quelquefois venir de la facilité que le génie particulier d'une langue peut fournir pour y conſerver la clar-

clarté de l'énonciation, par exemple, au moyen de la concordance des terminaiſons ou de la répétition de l'antécédent, comme dans les langues tranſpoſitives: ainſi, la concordance du genre & du nombre ſauve la clarté de l'énonciation dans cette phraſe de Térence, *QVAS credis eſſe has, non ſunt veræ nuptiæ*, parce que cette concordance montre aſſez nettement que *nuptiæ* eſt l'antecédent de *quas*, qui ne peut s'accorder qu'avec *nuptias*; & c'eſt à-peu-près la même choſe dans ce mot de Ciceron, *QVAM quiſque norit artem, in hac ſe exerceat*. D'autres fois l'exception peut venir de la préférence qui eſt dûe à d'autres principes, en cas de concurrence avec celui-ci; & cette préférence, connue par raiſon ou ſentie par uſage, ſauve la phraſe des incertitudes de l'équivoque: tels ſont les exemples où nous plaçons entre l'antécédent & l'*adjectif conjonctif*, ou une ſimple propoſition, ou même une phraſe adverbiale dans le complément de laquelle doit être l'*adjectif conjonctif*; la maniere même dont je viens de m'expliquer en eſt un exemple; & l'on en trouve d'autres au *mot* INCIDENTE.

Coroll. 2. Puiſque l'*adjectif conjonctif* eſt eſſentiellement démonſtratif, & que l'analyſe ſuppoſe dans la propoſition incidente la répétition du nom ou du pronom antécédent avec lequel s'accorde l'*adjectif conjonctif*; cet antécédent eſt donc enviſagé ſous ce point de vue démonſtratif dans la propoſition incidente: mais cette propoſition incidente eſt modificative du même antécédent enviſagé comme partie de la propoſition principale: donc il doit être conſidéré dans la principale ſous le même point de vue démonſtratif; puis qu'autrement l'incidente, qui ſe rapporte à l'antécédent pris démonſtrativement, ne pourroit pas ſe rapporter à celui de la propoſition principale. C'eſt préciſément en conſéquence de ce principe que dans la phraſe latine on trouve ſouvent le premier antécédent accompagné de l'adjectif démonſtratif *is*, ou *hic*, ou *ille*, &c. *ultra EVM locum quo in loco Germani conſederant; cognoſces ex IIS litteris quas, &c.* & Virgile l'a même exprimé avec le pronom *ego; ILLE ego qui quondam, &c.* C'eſt auſſi le fondement de la regle propoſée par Vaugelas (*rem. 369.*) comme propre à notre langue, que *le pronom* relatif (*c'eſt-à-dire* l'adjectif conjonctif), *ne ſe peut rapporter à un nom qui n'a point d'article*. Vaugelas n'avoit pas apperçu toute la généralité de cette regle; la *Grammaire générale* (*part. II. ch. x.*) l'a diſcutée avec beaucoup de ſoin; M. du Marſais, qui en a préſenté la cauſe ſous un autre aſpect que je ne fais ici, quoiqu'au fond ce ſoit la même, a réduit la regle à ſa juſte valeur (ARTICLE, *p. 736. col. ij.*); M. Duclos ſemble avoir ajouté quelque choſe à la préciſion (*rem.* ſur le *ch. x.* de la *gram. génér.*); & M. l'abbé Fromant a enrichi ſon *ſupplément* (ſur le même *chap.*) de tout ce qu'il a trouvé épars dans différens auteurs ſur cette regle de ſyntaxe. Voilà donc les ſources où il faut recourir pour ſe fixer ſur le détail d'un principe, que je ne dois montrer ici que ſous des termes généraux; & afin de ſavoir quels autres mots peuvent tenir lieu de l'article ou être réputés articles, on peut voir ce qui en eſt dit au *mot* INDÉFINI, (*n.* 2.)

Coroll. 3. Comme la ſignification propre de chaque mot eſt eſſentiellement une; c'eſt une erreur que de croire, comme il ſemble que tous les Grammairiens le croient, que l'*adjectif conjonctif* puiſſe être employé ſans relation à un antecédent, & ſans ſuppoſer une propoſition principale autre que celle où entre cet adjectif. *Qui, que, quoi, lequel* ſont, au dire des Grammairiens françois, ou *relatifs* ou abſolus: *relatifs*, quand ils ont relation à des noms ou à des perſonnes qui les précedent; abſolus, quand ils n'ont pas d'antécédent auquel ils aient rapport. *Voyez* la *gram. fr.* de M. Reſtaut, *ch. v. art.* 5. & 6. *Ab uno diſce omnes. Dieu QVI aime les hommes, l'argent QVE j'ai dépenſé, ce à QVOI vous penſez, le genre de vie AVQVEL on ſe deſtine;* dans tous ces exemples, *qui, que, quoi* & *auquel* ſont *relatifs:* ils ſont abſolus dans ceux-ci, *je ſais QVI vous a accuſé, je ne ſais QVE vous donner, marquez-moi à QVOI je dois m'en tenir*, & après avoir parlé de livres, *je vois AVQVEL vous donnez la préférence;* ils ſe font encore dans ces phraſes qui ſont interrogatives, *QVI vous a accuſé? QVE vous donnerai-je? A QVOI penſez-vous?* & après avoir parlé de livres, *AVQVEL donnez-vous la préférence?* C'eſt la même choſe en latin: *qui, quæ, quod* y ſont *relatifs; quis, quid* y ſont abſolus.

Mais approfondiſſons une fois les choſes avant que de prononcer. Je l'ai déjà dit dans cet article, & je le répete encore: la ſignification propre des mots eſt eſſentiellement une: la multiplicité des ſens propres ſeroit directement contraire au but de la parole, qui eſt l'énonciation claire de la penſée; & ſi l'uſage introduit quelques termes équivoques, par quelque cauſe que ce ſoit, cela eſt très-rare, & l'on ne trouvera pas qu'il ait jamais expoſé à ce défaut trop conſidérable, aucun des mots qui ſont de nature à ſe montrer fréquemment dans le diſcours. Or il eſt conſtant que *qui, quæ, quod* en latin, *qui, que, quoi, lequel* en françois, ſont ordinairement des *adjectifs conjonctifs:* il faut donc en conclure qu'ils le ſont toujours, & que dans les phraſes où ils paroiſſent employés ſans antécédent, il y a une ellipſe dont l'analyſe ſait bien remplir le vuide.

Reprenons les exemples poſitifs que l'on vient de voir. *Je ſais QVI vous a accuſé*, c'eſt-à-dire, *je ſais* la perſonne *QVI vous a accuſé: je ne ſais QVE vous donner*, c'eſt-à-dire, *je ne ſais* pas la choſe *QVE* je puis *vous donner*, ou *QVE* je dois *vous donner: marquez-moi à QVOI je dois m'en tenir*, c'eſt-à-dire, *marquez-moi* le ſentiment, ou l'opinion, ou le parti, *&c. à QVOI je dois m'en tenir:* en parlant de livres, *je vois AVQVEL vous donnez la préférence*, c'eſt-à-dire *je vois* le livre *AVQVEL vous donnez la préférence;* le genre maſculin & le nombre ſingulier du mot *auquel*, prouvent aſſez qu'on le rapporte à un nom maſculin & ſingulier. Mais en général ces adjectifs étant eſſentiellement conjonctifs, & ſuppoſant, par une conſéquence néceſſaire, un antécédent auquel ils ſervent à joindre une propoſition incidente; il a été très-facile à l'uſage d'autoriſer l'ellipſe de cet antécédent, lorſque les circonſtances ſont de nature à le déſigner d'une maniere préciſe; parce que le but de la parole en eſt mieux rempli, la penſée étant peinte ſans équivoque & ſans ſuperfluité: or il eſt évident que c'eſt ce qui arrive dans tous les exemples précédens; il n'y a qu'une *perſonne* qui puiſſe accuſer quelqu'un, & d'ailleurs l'uſage de notre langue eſt, en cas d'ellipſe, de n'employer *qui* qu'avec relation aux perſonnes; *que* eſt toujours *relatif* aux choſes en pareille occurrence, & c'eſt la même choſe de *quoi;* pour *lequel*, on ne peut s'en ſervir qu'immédiatement après avoir nommé l'antécédent, dont ce mot rappelle nettement l'idée au moyen de l'article dont il eſt compoſé.

Cette poſſibilité de ſuppléer l'antécédent ſert encore de fondement à une autre ellipſe, qui dans l'occaſion en devient comme une ſuite; c'eſt celle du mot qui marque l'interrogation, dans les phraſes où l'on a coutume de dire que les prétendus pronoms abſolus ſont interrogatifs. *QVI vous a accuſé?* c'eſt-à-dire, (dites-moi la perſonne) *QVI vous a accuſé; QVE vous donnerai-je?* c'eſt-à-dire, (indiquez-moi ce) *QVE je vous donnerai; à QVOI penſez-vous?* c'eſt-à-dire, (faites-moi connoître la choſe) *à QVOI vous penſez; AVQVEL donnez-vous la préférence?* c'eſt-à-dire, (déclarez le livre) *AVQVEL vous donnez la préférence*. Dans toutes ces phraſes, *l'adjectif conjonctif* ſe trouve à la tête, quoique dans l'ordre analytique il doive être précédé d'un antécédent; c'eſt donc une néceſſité de le ſuppléer: d'ailleurs puiſqu'il appartient toujours à une propoſition incidente, & l'antécédent à la principale, & que cependant il n'y a qu'un ſeul verbe dans toutes ces phraſes, qui eſt celui de l'incidente; il faut bien ſuppléer le verbe de la principale; mais comme le ton, quand on parle, indique ſuffiſamment l'interrogation, & qu'elle eſt marquée dans l'écriture par la ponctuation, ce verbe doit être interrogatif; & par conſéquent ce doit être l'impératif ſingulier ou pluriel, ſelon l'occurrence, des verbes qui énoncent un moyen de terminer l'incertitude ou l'ignorance de celui qui parle, comme *dire, declarer, apprendre, enſeigner, remontrer, faire connoître, indiquer, déſigner, nommer*, &c. (*voyez* INTERROGATIF.) Dans ce cas, l'antécédent ſous-entendu que l'on ſupplée, doit être le complément de ce verbe impératif, comme on le voit dans le développement analytique des exemples que je viens d'expliquer.

Ce que je viens de dire par rapport à notre langue eſt eſſentiellement vrai dans toutes les autres, & ſpécialement en latin. Le *quis* & le *quid*, quoiqu'ils aient une terminaiſon différente de *qui* & de *quod*, ne ſont pourtant guere autre choſe que ces mots mêmes, à moins qu'on ne veuille croire que

quis c'eſt *qui* avec la terminaiſon du démonſtratif *is* qui en doit modifier l'antécédent, & que *quid* c'eſt *quod* avec la terminaiſon du démonſtratif *id*. Cette opinion pourroit expliquer pourquoi *quis* ne s'emploie qu'en parlant des perſonnes, & *quid* en parlant des choſes; c'eſt que le démonſtratif *is* ſuppoſe l'antécédent *homo*, & le démonſtratif *id*, l'antécédent *negocium;* d'où il vient que *quis* étoit anciennement du genre commun, ainſi que les mots qui en ſont composés, *quiſquis*, *aliquis*, *ecquis*, *&c.* (*voyez Priſc. xiij. de ſecunda pron. decl.* Voſſ. *de anal. iv.* 8.) Mais admettre ce principe, c'eſt établir en même tems la néceſſité de ſuppléer ces antécédens, ſoit que les phraſes ſoient poſitives, ſoit qu'elles aient le ſens interrogatif; & ſi elles ſont interrogatives, il y a également néceſſité de ſuppléer le verbe interrogatif, afin de completter la propoſition principale, & de donner de l'emploi à l'antécédent ſuppléé. Au reſte, que *quis* & *quid* viennent de *qui*, *quæ*, *quod*, & n'en different que comme je l'ai dit; on en trouve une nouvelle preuve, en ce qu'ils n'ont point d'autres cas obliques que *qui*, *quæ*, *quod*, & qu'alors la terminaiſon ne pouvant plus montrer les diſtinctions que j'ai marquées plus haut, on eſt obligé d'exprimer le nom qui doit être antécedent.

Puiſque c'eſt la vertu conjonctive qui eſt le principal fondement des lois de la ſyntaxe par rapport à l'eſpece d'adjectif dont je viens de parler; il eſt important de reconnoître les autres mots *conjonctifs*, ſujets par conſéquent aux regles qui portent ſur cette propriété.

Or il y a en latin pluſieurs adjectifs également *conjonctifs*. Tels ſont, par exemple, *qualis*, *quantus*, *quot*, qui renferment en outre dans leur ſignification la valeur des adjectifs démonſtratifs, *talis*, *tantus*, *tot*, de la même maniere que *qui*, *quæ*, *quod* renferme celle de l'adjectif démonſtratif *is*, *ea*, *id*. Mais dans la conſtruction analytique, l'antécédent de *qui*, *quæ*, *quod* doit être modifié par l'adjectif démonſtratif *is*, *ea*, *id*, afin qu'il ſoit pris dans la propoſition principale ſous la même acception que dans l'incidente: les adjectifs *qualis*, *quantus*, *quot*, ſuppoſent donc de même un antécédent modifié par les adjectifs démonſtratifs, *talis*, *tantus*, *tot*, dont ils renferment la valeur. Cette conſéquence eſt juſtifiée par les exemples ſuivans: *QVALES ſumus*, TALES *eſſe videamur;* Cic. *videre mihi videor* TANTAM *dimicationem*, *QVANTA nunquam fuit;* Id. *de nullo opere publico* TOT *ſenatus extant conſulta*, *QVOT de mea domo*. Id.

Les adjectifs *cujus*, *cujas*, *quotus*, ſont auſſi *conjonctifs*, & ils ſont équivalens à des périphraſes qu'il faut rappeller quand on veut en analyſer les uſages.

Cujus ſignifie *ad quem hominem pertinens;* ainſi l'antécédent analytique de *cujus*, c'eſt *is homo*, parce que le vrai *conjonctif* qui reſte après la décompoſition, c'eſt *qui*, *quæ*, *quod*. La troiſieme églogue de Virgile commence ainſi: *Dic mihi, Damœta,* CVJVM *pecus?* c'eſt-à-dire, *dic mihi*, *Damœta*, (eum hominem) CVJVM *pecus* (eſt hoc pecus) ou bien *ad quem hominem pertinens* (eſt hoc pecus): ſur quoi j'obſerverai en paſſant, que l'interrogation eſt exprimée ici poſitivement par *dic mihi*, conformément à ce que j'ai dit plus haut, dont cet exemple devient une nouvelle preuve. Cette maniere de remplir la conſtruction analytique par rapport à l'adjectif *cujus*, eſt autoriſée non-ſeulement par la raiſon du beſoin, telle que je l'ai expoſée, mais par l'uſage même des meilleurs écrivains: je me contenterai de citer Cicéron, (3. Verrin.): *ut optima conditione ſit* IS CVJA *res ſit*, CVJVM *periculum;* que manque-t-il avec *is*, que le nom *homo*, ſuffiſamment déſigné par le genre de *is* & par le ſens?

Cujas veut dire *ex qua regione* ou *gente oriundus:* donc l'antécédent analytique de *cujas*, c'eſt *ea regio*, ou *ea gens*. Voici un trait remarquable de Socrate, rapporté par Cicéron (V. Tuſc.): *Socrates quidem cum rogaretur* CVJATEM *ſe eſſe diceret*, *mundanum*, *inquit;* c'eſt-à-dire, *cum rogaretur* (de ea regione) CVJATEM *ſe eſſe diceret*, ou bien *ex qua regione oriundum ſe eſſe diceret*.

QVOTVS, c'eſt la même choſe que ſi l'on diſoit *in quo ordinis numero locatus*, & par conſéquent l'analyſe aſſigne pour antécédent à cet adjectif, *is ordinis numerus*, dont l'idée eſt repriſe dans *quotus*. *Hora* QVOTA *eſt*, Hor. c'eſt la même choſe que ſi l'on diſoit analytiquement, (dic mihi eum ordinis numerum) *in quo ordinis numero locata eſt* (præſens) *hora.*

Je pourrois parcourir encore d'autres adjectifs *conjonctifs* & les analyſer; mais ceux-ci ſuffiſent aux vues de l'Encyclopédie, où il s'agit plutôt d'expoſer des principes généraux, que de s'appeſantir ſur des détails particuliers. Ceux qui ſont capables d'entrer dans le philoſophique de la Grammaire, m'ont entendu; & ils trouveront, quand il leur plaira, les détails que je ſupprime. Au contraire, je n'en ai que trop dit pour ceux à qui les profondeurs de la Métaphyſique font tourner la tête, & qui veulent qu'on apprenne les langues comme ils ont appris le latin: ſemblables à arlequin, qui devine que *collegium* veut dire *college*, ils ne veulent pas que dans *quota hora eſt* on voie autre choſe que *quelle heure eſt-il*. A la bonne heure; mais qu'ils s'aſſûrent, s'ils peuvent, qu'ils y voyent ce qu'ils y croyent voir, ou qu'ils ſont en état même de rendre raiſon de leur propre phraſe, *quelle heure eſt-il*.

Je n'irai pourtant pas juſqu'à ſupprimer en leur faveur quelques obſervations que je dois à une autre ſorte de mots *conjonctifs*, & que l'on trouve dans toutes les langues; ce ſont des adverbes.

Les uns ſont équivalens à une conjonction & à un adverbe, qui ne vient à la ſuite de la conjonction que parce qu'il en eſt l'antécédent naturel: tels ſont *qualiter*, *quam*, *quandiu*, *quoties*, *quum*, qui renferment dans leur ſignification, & qui ſuppoſent avant eux les adverbes correſpondans *taliter*, *tam*, *tandiu* *toties*, *tum*. J'ai déjá cité ailleurs cet exemple: *ut* QVOTIESCVMQVE *gradum facies*, TOTIES *tibi tuarum virtutum veniat in mentem*. Cic. Je n'y en ajouterai aucun autre, pour ne pas être trop long.

D'autres adverbes ſont *conjonctifs*, parce qu'ils ſont équivalens à une prépoſition complette, dont le complément eſt un nom modifié par un adjectif *conjectif*, ainſi ils ſuppoſent pour antécédent ce même nom modifié par l'adjectif démonſtratif correſpondant: tels ſont les adverbes *cur* ou *quare*, *quamobrem*, *quando*, *quapropter*, *quomodo*, *quoniam*, & les adverbes de lieu *ubi*, *unde*, *quà*, *quò*.

Cur, *quare*, *quamobrem*, *quapropter* & *quoniam*, ſont à-peu-près également equivalens à *ob quam rem* qui ſont les élémens dont *quamobrem* eſt compoſé, ou bien à *propter quam cauſam*, *quâ de re*, *quâ de cauſa* d'où il faut conclure que l'antécédent que l'analyſe leur aſſigne, doit être *ea res* ou *ea cauſa*.

Quando veut dire *in quo tempore*, & ſuppoſe conſéquemment l'antécédent *in tempus* exprimé ou ſous-entendu. *Quomodo* eſt évidemment la même choſe que *in* ou *ex quomodo*, & par conſéquent il doit être précédé de l'antécédent *is modus*.

Ubi veut dire *in quo loco*; *unde* ſignifie *ex quo loco*, *quà* c'eſt *per quem locum*, *quò* eſt équivalent à *in* ou *ad quem locum*; du moins dans les circonſtances où ces adverbes dénotent le lieu: ils ſuppoſent donc alors pour antécédent *is locus*. Quelquefois *ubi* veut dire *in quo tempore*; *unde* ſignifie ſouvent *ex quâ cauſa* ou *ex quâ origine* ou *ex quo principio*; *quò* a par fois le ſens de *ad quem finem*: alors il eſt également aiſé de ſuppléer les antécédens.

Quidni, *quin* & *quominùs* ont encore à-peu-près le même ſens que *quare*, mais avec une négation de plus; ainſi ils ſignifient *propter quam rem non*, & ce *non* doit tomber ſur le verbe de la phraſe incidente.

Tous ces mots *conjonctifs*, & d'autres que je m'abſtiens de détailler, ſont aſſujettis aux regles qui ont été établies ſur *qui*, *quæ*, *quod* en conſéquence de ſa vertu conjonctive. Ils ne peuvent qu'appartenir à une propoſition incidente; leur antécédent doit faire partie de la principale; s'ils ſont employés dans des phraſes interrogatives, il faut les analyſer comme celles où entre *qui*, *quæ*, *quod*, je veux dire, en rappellant l'antécédent propre & l'impératif qui doit marquer l'interrogation.

Il y a de pures conjonctions qui ſuppoſent même un terme antécédent; tel eſt, par exemple, *ut*, que je remarquerai entre toutes les autres, comme la plus importante; mais c'eſt aux circonſtances du diſcours à déterminer l'antécédent. Par exemple, l'adverbe *ſtatim* eſt antécédent de *ut* dans ce vers de Virgile: *UT regem æquævum crudéli vulnere vidi expirantem animam*. C'eſt l'adverbe *ſic* dans cette phraſe de Plaute: VT *vales?* comme s'il avoit dit *dic mihi ſic* VT *vales*. C'eſt *ita* dans celle-ci de de Ciceron: *invitus feci* VT *L. Flaminium de ſenatu eiicerem*, c'eſt-à-dire *feci ita* VT *ejicerem*. C'eſt *adeò* dans cette autre de Plaute: *ſalſa ſunt*, *tangere* VT *non velis*, c'eſt-à-dire *ſunt ſalſa adeò* VT *non velis tangere*. C'eſt *in hunc finem*

nem dans ce mot de Cicéron: *ut verè dicam*, c'eſt-à-dire (*in hunc finèm*) *ut dicam verè*, à cette fin QUE je diſe avec vérité, pour dire la vérité. C'eſt ainſi qu'il faut ramener par l'analyſe un même mot à préſenter toujours la même ſignification, autant qu'il eſt poſſible; au lieu de ſuppoſer, comme on a coutume de faire, qu'il a tantôt un ſens & tantôt un autre, parce qu'on ne fait attention qu'aux tours particuliers qu'autoriſent les différens génies des langues, ſans penſer à les comparer à la regle commune, qui eſt le lien de la communication univerſelle, je veux dire à la conſtruction analytique.

Quoique l'on ſoit aſſez généralement perſuadé que notre langue n'eſt que peu ou point elliptique, on doit pourtant y appliquer les principes que je viens d'établir par rapport au latin; nous avons, comme les Latins, nos adverbes *conjonctifs*, tels que *comme*, *comment*, *combien*, *pourquoi*, *où*; notre conjonction *que* reſſemble aſſez par l'univerſalité de ſes uſages, à l'*ut* de la langue latine, & ſuppoſe, comme elle, tantôt un antécédent & tantôt un autre, ſelon les circonſtances. *QUE ne puis-je vous obliger!* c'eſt-à-dire (je ſuis fâché de ce) *QUE je ne puis vous obliger*. *QUE vous êtes léger!* c'eſt-à-dire (je ſuis ſurpris de ce que vous êtes léger autant) *QUE vous êtes léger*, &c.

Je m'arrête, & je finis par une obſervation. Il me ſemble qu'on n'a pas encore aſſez examiné & reconnu tous les uſages de l'ellipſe dans les langues: elle mérite pourtant l'attention des Grammairiens; c'eſt l'une des clés les plus importantes de l'étude des langues, & la plus néceſſaire à la conſtruction analytique qui eſt le ſeul moyen de réuſſir dans cette étude. *Voyez* INVERSION, LANGUE, MÉTHODE. (*E. R. M. B.*)

RELATION, ſ. f. (*Gramm. & Philoſoph.*) eſt le rapport d'une choſe à une autre, ou ce qu'elle eſt par rapport à l'autre. Ce mot eſt formé de *refero*, rapporter; la *relation* conſiſtant en effet, en ce qu'une choſe eſt rapportée à une autre; ce qui fait qu'on l'appelle auſſi *regard*, *habitude*, *comparaiſon*. *Voyez* COMPARAISON & HABITUDE.

Nous nous formons l'idée d'une *relation* quand l'eſprit conſidere une choſe de maniere qu'il ſemble l'approcher d'une autre, & l'y comparer, & qu'il promene pour ainſi dire ſa vue de l'une à l'autre; conſéquemment les dénominations des choſes ainſi conſidérées l'une par rapport à l'autre, ſont appellées *relatives*, auſſi-bien que les choſes même comparées enſemble. *Voyez* IDÉE.

Ainſi quand j'appelle Caius *mari*, ou une muraille *plus blanche*, j'ai alors en vue deux perſonnes ou deux choſes avec leſquelles je compare Caius ou la muraille. C'eſt pourquoi les philoſophes ſcholaſtiques appellent la muraille le *ſujet*; la choſe qu'elle ſurpaſſe en blancheur, le *terme*; & la blancheur, le *fondement* de la *relation*.

La *relation* peut être conſidérée de deux manieres ou du côté de l'eſprit, qui rapporte une choſe à une autre, auquel ſens la *relation* n'eſt qu'un envie ou une affection de l'eſprit par lequel ſe fait cette comparaiſon, ou du côté des choſes relatives; auquel cas ce n'eſt qu'une troiſieme idée qui réſulte dans l'eſprit de celle des deux premieres comparées enſemble; en ſorte que la *relation*, dans quelque ſens qu'on la prenne ne réſide toujours que dans l'eſprit, & non pas dans les choſes mêmes.

M. Lock obſerve que quelques-unes de nos idées peuvent être des fondemens de *relations*, quoique quand les langues manquent d'expreſſions, cette ſorte de *relations* ſoit difficile à faire ſentir; telle que celle de concubine, qui eſt un nom *relatif* auſſi-bien que femme.

En effet, il n'y a pas d'idée qui ne ſoit ſuſceptible d'une infinité de *relations*; ainſi on peut cumuler ſur le même homme les *relations* de pere, de frere, de fils, de mari, d'ami, de ſujet, de général, d'inſulaire, de maitre, de domeſtique, de plus gros, de plus petit, & d'autres encore à l'infini; car il eſt ſuſceptible d'autant de *relations* qu'il y aura d'occaſions de le comparer à d'autres choſes, & en autant de manieres qu'il s'y rapportera ou en différera.

Les idées des *relations* ſont beaucoup plus claires & plus diſtinctes que celles des choſes mêmes qui ſont en *relation*, parce que ſouvent une ſimple idée ſuffit pour donner la notion d'une *relation*, au lieu que pour connoître un être ſubſtantiel, il en faut néceſſairement raſſembler pluſieurs. *Voyez* SUBSTANCE.

La perception que nous avons des *relations* entre pluſieurs idées que l'eſprit conſidere, eſt ce que nous appellons *jugement*. Ainſi quand je juge que deux fois deux font quatre & ne font pas cinq, je perçois ſeulement l'égalité entre deux fois deux & quatre, & l'inégalité entre deux fois deux & cinq. *Voyez* JUGEMENT.

La perception que nous avons de *relations* entre les *relations* de différentes choſes, conſtitue ce que nous appellons *raiſonnement*. Ainſi quand de ce que quatre eſt un plus petit nombre que ſix, & que deux fois deux égalent quatre, je conclus que deux fois deux ſont moins que ſix; je perçois ſeulement la *relation* des nombres deux fois deux & quatre, & celle de quatre & ſix. *Voyez* RAISONNEMENT.

Les idées de cauſe & d'effet nous viennent des obſervations que nous faiſons ſur la viciſſitude des choſes, en remarquant que quelques ſubſtances ou qualités qui commencent à exiſter tirent leur exiſtence de l'application & opération de certaines autres choſes. La choſe qui produit eſt la cauſe; celle qui eſt produite eſt l'effet. *Voyez* CAUSE & EFFET. Ainſi la fluidité dans la cire eſt l'effet d'un certain degré de chaleur que nous voyons être conſtamment produit par l'application du même degré de chaleur.

Les dénominations des choſes tirées du tems ne ſont pour la plûpart que des *relations*. Ainſi quand on dit que Louis XIV. a vécu 77 ans & en a régné 72, on n'entend autre choſe, ſi ce n'eſt que la durée de ſon exiſtence a été égale à celle de 77, & la durée de ſon regne à celle de 72 révolutions ſolaires; telles ſont toutes les autres expreſſions qui déſignent la durée.

Les termes *jeunes* & *vieux*, & les autres expreſſions qui déſignent le tems, qu'on croit être des idées poſitives, ſont dans la vérité relatives, emportent avec elles l'idée d'un eſpace ou d'une durée dont nous avons la perception dans l'eſprit. Ainſi nous appellons *jeune* ou *vieux* quelqu'un qui n'a pas atteint, ou qui a paſſé le terme juſqu'où les hommes ont coutume de vivre; nous nommons *jeune homme* un homme de vingt ans: mais a cet âge un cheval eſt déja vieux.

Il y a encore d'autres idées véritablement relatives, mais que nous exprimons par des termes poſitifs & abſolus; tels que ceux de *grand*, de *petit*, de *fort*, de *foible*. Les choſes ainſi dénommées ſont rapportées à certains modeles avec leſquels nous les comparons. Ainſi nous diſons qu'une pomme eſt groſſe, lorſqu'elle eſt plus groſſe que celles de ſa ſorte n'ont coutume d'être; qu'un homme eſt foible lorſqu'il n'a pas tant de force qu'en ont les autres hommes, ou du-moins les hommes de ſa taille.

Les auteurs diviſent les *relations* différemment. Les philoſophes ſcholaſtiques les diviſent ordinairement en *relations d'origine*, par où ils entendent toutes les *relations* de cauſe & d'effet; *relations de négation*, entre des choſes oppoſées l'une à l'autre; & *relation d'affirmation*, telles que les *relations* de convenance entre le tout & la partie, le ſigne & la choſe ſignifiée, l'attribut & le ſujet. Cette diviſion eſt fondée ſur ce que l'eſprit ne peut comparer que de trois manieres, ou en inférant, ou en niant, ou en affirmant.

D'autres les diviſent en *relations d'origine*, *relations de convenance*, c'eſt-à-dire de *reſſemblance*, de *parité*; *relation de diverſité*, c'eſt-à-dire de *diſſemblance* & de *diſparité*, & celles *d'ordre*, comme la *priorité*, la *poſtériorité*, &c.

D'autres les diviſent en *prédicamentales* & *tranſcendantales*. Sous la premiere claſſe ſont rangées toutes les *relations* de choſes qui ont un même prédicament; telles que celles du pere au fils. A la ſeconde appartiennent celles qui ſont plus générales que les prédicamens, ou qui en ont de differens; comme les *relations* de ſubſtance & d'accident, de cauſe & d'effet, de créateur & de créature. *Voy.* TRANSCENDANTE, &c.

M. Lock tire ſa diviſion des *relations* d'un autre principe. Il obſerve que toutes les idées ſimples dans leſquelles il y a des parties ou degrés, donnent occaſion de comparer les ſujets dans leſquels ſe trouvent ces parties à quelque autre, pour y appliquer ces idées ſimples; telles ſont celles de plus blanc, plus doux, plus gros, plus petit; &c. Ces *relations* dépendant de l'égalité & de l'excès de la même idée ſimple dans différens ſujets, peuvent être appellées *relations proportionnelles*.

Une autre occaſion de comparer les choſes étant priſe des circonſtances de leur origine, comme pere, fils, frere, &c. on peut appeller celles-ci *relations naturelles*.

Quelquefois la raiſon de conſidérer les choſes, ſe tire d'un acte que fait quelqu'un, en conſéquence d'un droit, d'un pouvoir, ou d'une obligation morale: tel-

les ſont celles de général, de capitaine, de bourgeois; celles-ci ſont des *relations* inſtituées & volontaires, & peuvent être diſtinguées des naturelles, en ce qu'elles peuvent être altérées & ſéparées des ſujets à qui elles appartiennent, ſans que les ſubſtances ſoient détruites, au lieu que les *relations* naturelles ſont inaltérables, & durent autant que leurs ſujets.

Une autre ſorte de *relations* conſiſte dans la convenance ou diſconvenance des actions libres des hommes avec la regle à laquelle on les rapporte & ſur laquelle on en juge; on les peut appeller *relations morales*.

C'eſt la conformité ou la diſconvenance de nos actions à quelque loi (à quoi le legiſlateur a attaché par ſon pouvoir & ſa volonté, des biens ou des maux, qui eſt ce qu'on appelle *récompenſe* ou *punition*), qui rend ces actions moralement bonnes ou mauvaiſes. *Voyez* Bien & Mal.

Or ces lois morales peuvent ſe partager en trois claſſes qui nous obligent différemment. La premiere conſiſte dans les lois divines; la ſeconde dans les lois civiles la troiſieme dans les lois de l'opinion & de la raiſon. Par rapport aux premieres, nos actions ſont ou des péchés ou des bonnes œuvres; par rapport aux ſecondes, elles ſont ou criminelles ou innocentes par rapport aux troiſiemes, ce ſont ou des vertus ou des vices. *Voyez* Péché, Vertu, Vice, *&c.*

Relation, *en Logique*, eſt un accident de ſubſtance que l'on compte pour une des dix catégories ou prédicamens.

Chaque ſubſtance eſt ſuſceptible d'une infinité de *relations*. Ainſi le même Pierre, conſidéré par rapport à Henri, eſt en *relation* de maître; par rapport à Jean, en celle de vaſſal; par rapport à Marie, en celle d'époux, *&c.* De plus, comparé avec une perſonne, il eſt riche; comparé avec une autre, il eſt pauvre; enfin, comparé avec différentes perſonnes, il eſt éloigné ou proche, grand ou petit, voiſin ou étranger, ſavant ou ignorant, bon ou méchant, égal ou inégal, *&c.*

Les philoſophes ſcholaſtiques diſputent beaucoup ſur la queſtion de ſavoir ſi la *relation* eſt quelque choſe qui ſoit formellement & réellement diſtinct de la ſubſtance même. *Voyez* Substance.

Relation s'emploie auſſi *en Théologie*, pour déſigner certaines perfections divines, qu'on appelle *perſonnelles*, par leſquelles les perſonnes divines ſont rapportées l'une à l'autre, & diſtinguées l'une de l'autre. *Voyez* Personnes.

Ainſi les Théologiens enſeignent qu'il y a en Dieu une nature unique, deux proceſſions, trois perſonnes & quatre *relations*. *Voyez* Trinité.

Ces *relations* ſont la paternité, la filiation, la ſpiration active & la ſpiration paſſive. *Voyez* Paternité, *&c. Voyez auſſi* Pere, Fils, Esprit, *&c.*

Relation, *en Géométrie*, *en Arithmétique*, *&c.* eſt l'habitude ou le rapport de deux quantités l'une à l'autre à raiſon de leur grandeur. Cette *relation* s'appelle plus ordinairement *raiſon*. *Voyez* Raison.

La parité ou l'égalité de deux ſemblables relations s'appelle *proportion*. *Voyez* Proportion.

Relation, *en termes de Grammaire*, eſt la correſpondance que les mots ont les uns avec les autres dans l'ordre de la ſyntaxe. *Voyez* Syntaxe, Construction, & *l'article* Relatif.

Les *relations* irrégulieres & mal appliquées, ſont des fautes que des écrivains corrects doivent éviter avec ſoin, parce qu'elles rendent le ſens obſcur, & ſouvent même équivoque, comme dans cet exemple: *on le reçut avec froideur, qui étoit d'autant plus étonnante, qu'on l'avoit prié inſtamment de venir, & qu'on l'attendoit avec impatience*; car ici le mot *froideur* étant employé d'une maniere indéfinie, le relatif *qui* ne peut pas avoir avec ce mot une relation juſte & réguliere. *Voyez* Relatif.

Relation ſe prend auſſi très-ſouvent pour *analogie*, ou pour déſigner ce qui eſt commun à pluſieurs choſes. *Voyez* Analogie.

En *Peinture*, en *Architecture*, *&c.* c'eſt une certaine *relation* des différentes parties & des différens morceaux d'un bâtiment ou d'un tableau qui conſtitue ce qu'on appelle *ſymmétrie*. *Voyez* Symmétrie.

Relation, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *témoignage* ou *rapport* d'une officier public; comme quand on dit que le notaire en ſecond ne ſigne les actes qu'à la *relation* de celui qui reçoit la minute.

Relation ſignifie auſſi quelquefois le *rapport* & la *liaiſon* qu'il y a entre deux termes ou deux clauſes, ou deux parties différentes d'un acte. (*A*)

Relation *hiſtorique*, (*Hiſtoire.*) les *relations hiſtoriques* inſtruiſent des évenemens remarquables, tels que les conjurations, les traités de paix, les révolutions, & ſemblables intérêts particuliers à tout un peuple. C'eſt-là ſurtout qu'un hiſtorien ne peut, ſans ſe manquer à lui-même, trahir la verité, parce que le ſujet eſt de ſon choix; au lieu que dans une hiſtoire générale, où il faut que les faits ſuivent l'ordre & le ſort des tems, ou la chaine ſe trouve ſouvent interrompue par de vaſtes lacunes (car il y a des vuides dans l'hiſtoire, comme des déſerts ſur la mappe-monde); on ne peut ſouvent préſenter que des conjectures à la place des certitudes; mais comme la plûpart des révolutions ont conſtamment été traitées par des contemporains, que l'eſprit de parti met toujours en contradiction, après que la chaleur des factions eſt tombée, il eſt poſſible de rencontrer la vérité au milieu des menſonges oppoſés qui l'enveloppent, & de faire des *relations* exactes avec des mémoires infideles. C'eſt une obſervation du chancelier Bacon; on ne ſauroit trop orner cet ouvrage des penſées de ce beau génie. (*D. J.*)

Relation, ſ. f. *en Muſique*, c'eſt le rapport qu'ont entr'eux les deux ſons qui forment un intervalle, conſidéré par l'eſpece de cet intervalle. La *relation* eſt juſte, quand l'intervalle eſt juſte, majeur ou mineur, fauſſe, quand il eſt ſuperflu ou diminué. *Voyez* Intervalle.

Parmi les fauſſes *relations*, on ne conſidere généralement comme telles, dans l'harmonie, que celles dont les deux ſons ne peuvent entrer dans le même mode. Ainſi le triton, qui en mélodie eſt une fauſſe *relation*, n'en eſt point une dans l'harmonie, à moins que l'un de ces deux ſons ne ſoit une corde étrangere au mode. Mais la quarte diminuée & les octaves diminuées & ſuperflues qui ſont des intervalles bannis de l'harmonie, ſont toujours de fauſſes *relations*.

Autrefois les fauſſes *relations* étoient toutes défendues avec beaucoup de rigueur. Aujourd'hui elles ſont preſque toutes permiſes dans la mélodie, mais non dans l'harmonie. On peut pourtant les y faire entrer; mais il faut qu'un des deux ſons qui forment la fauſſe *relation*, ne ſoit admis que comme note de goût. & jamais ils ne doivent entrer tous les deux à la fois dans un même accord.

On appelle encore *relation* enharmonique, entre deux cordes qui ſont à un ton de diſtance, le rapport qui ſe trouve entre le dièſe de l'inferieure & le bémol de la ſupérieure. C'eſt la même touche ſur l'orgue & ſur le clavecin; mais en rigueur ce n'eſt pas le même ſon; & il y a entr'eux un intervalle enharmonique. *Voyez* Enharmonique. (*S*)

RELAVER, v. act. (*Gram.*) laver de-rechef. *Voy. l'article* Laver.

RELAXATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la délivrance & la ſortie d'un priſonnier qui ſe fait du conſentement de celui qui l'a fait écrouer.

Dans quelques provinces on dit *relaxation de la demande*, pour décharge de la demande. (*A*)

Relaxation, *en Médecine*, c'eſt l'acte par lequel les fibres, les nerfs, les muſcles, ſe relâchent. *Voyez* Tension, Fibre, *&c.*

La *relaxation* d'un muſcle eſt ſuppoſée occaſionnée ou par la perſpiration des eſprits nerveux, ou par l'entrée trop précipitée du ſang, des eſprits, *&c.* qui enfle les fibres, ou par la contraction de l'air dans les globules du ſang, avant qu'il ſoit dilaté par le flux, & le ſoudain mélange des eſprits, *&c. Voyez* Muscle & Motion musculaire.

Relaxation, *en Chirurgie*, c'eſt une extenſion extraordinaire d'un nerf, d'un tendon, d'un muſcle, ou de quelque partie ſemblable, qui eſt occaſionnée par la violence qu'on lui fait, ou par ſa propre foibleſſe.

Les hernies ſont les deſcentes, ou les *relaxations* des inteſtins. *Voyez* Hernie. De la même cauſe vient la deſcente, ou la chûte de l'anus. *Voyez* Procidence.

RELAYER. v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt ſe ſervir de relais, changer de chevaux, lâcher de nouveaux chiens. Il ſe dit auſſi du travail ſucceſſif de pluſieurs ouvriers dont l'un reprend quand l'autre ceſſe. Il ſe *relayent*.

RELEGATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt lorſque le prince envoie quelqu'un, ou lui ordonne d'aller dans un lieu qu'il lui déſigne pour y reſter juſqu'à nouvel ordre.

On appelloit la *relégation* chez les Romains ce que nous appellons communément *exil*.

La *relégation* différoit de la *déportation*, en ce que la premiere n'ôtoit pas les droits de cité, & n'emportoit pas confiſcation; il y a auſſi parmi nous la même différence entre la *relégation* & le banniſſement à perpétuité hors du royaume.

C'eſt ordinairement par une lettre de cachet que le roi relegue ceux qu'il veut éloigner de quelque lieu; quelquefois c'eſt par un ſimple ordre intitulé *de par le roi*. Il eſt enjoint au ſieur un tel de ſe retirer à tel endroit pour y demeurer juſqu'à nouvel ordre.

Pluſieurs édits & déclarations ont fait défenſes à ceux qui ſont relégués de ſortir ſans permiſſion du lieu de leur exil, notamment l'édit du mois d'Août 1669, la déclaration du mois de Juillet 1682, celle du 24 Juillet 1705, a prononcé dans ce cas la peine de confiſcation de corps & de bien. *Voyez* BANNISSEMENT, DÉPORTATION, EXIL, LETTRES DE CACHET. (*A*)

RELEVÉ, participe du verbe *relever*. *Voyez* RELEVER.

RELEVÉ, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit d'un état de pluſieurs articles épars dans un grand livre, & ramaſſé ſur un feuillet ſéparé: voilà le *relevé* de votre dépenſe, de vos frais.

RELEVÉ, (*Vénerie*.) il ſe dit de l'action d'une bête qui ſe leve, & ſort du lieu où elle a demeuré le jour, pour aller ſe repaître.

RELEVÉE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie le tems d'après-midi.

Ce terme vient de ce qu'autrefois en France on faiſoit la méridienne à l'imitation des Romains qui en avoient introduit l'uſage dans les Gaules.

L'étimologie de ce terme peut auſſi venir de ce que les juges s'étant levés après la ſéance du matin, ſe relevent une ſeconde fois après la ſéance du ſoir.

En effet on dit *lever l'audience* pour dire *clore & finir l'audience*, *la faire retirer*; & l'audience d'après-midi s'appelle *audience de relevée*.

Quand la cour leve l'audience avant l'heure ordinaire pour aller à quelque céremonie, il n'y a point ce jour-là d'audience de *relevée*, d'où eſt venu ce *dictum* de palais, que, *quand la cour ſe leve matin, elle dort l'après-midi*.

On ne doit point juger les procès criminels de *relevée*, quand les concluſions des gens du roi vont à la mort, ou aux galeres, ou au banniſſement. *Voy. l'ordonnance de* 1670, *tit.* 25, *art.* 19.

On donne des aſſignations pour ſe trouver en un greffe, ou chez un notaire, commiſſaire ou autre officier public, à deux ou trois heures de *relevée*. (*A*)

RELEVEMENT, ſ. m. (*Grammaire*.) action de relever.

RELEVEMENT, (*Marine*.) c'eſt la différence qu'il y a en ligne droite ou en hauteur, de l'avant du pont à ſon arriere.

RELEVER, v. act. (*Gram.*) c'eſt lever une ſeconde fois. On dit *relever* des murailles abattues, *relever* un arrêt, *relever* les carreaux d'un appartement, *relever* un monument, ſe *relever* pour *ſortir de ſon lit*, ſe *relever* de terre, ſe *relever* d'une maladie, *relever* de couche, ſe *relever* d'une chûte, *relever* ſa robe, *relever* ſa tête, *relever* une ſentinelle, *relever* des cartes, *relever* un cheval, un vaiſſeau, un défaut, une bille, *relever* du roi, *relever* d'un acte, d'une ſentence, d'un jugement, *relever* en boſſe, ſe *relever* d'une faute, *relever* une injure, *relever* les grandes actions d'un homme, *&c.* où l'on voit que ce verbe a rapport tant au ſimple qu'au figuré, au mouvement du bas en haut.

RELEVER, (*Juriſprud.*) ſe dit de pluſieurs choſes.

Relever un fief, c'eſt faire la foi & hommage au ſeigneur pour la mutation & ouverture qui eſt arrivée au fief. On entend auſſi quelquefois par-là le payement que l'on fait du droit de relief.

On dit auſſi d'un fief qu'il *releve* de tel autre fief qui eſt à ſon égard le fief dominant. *Voyez* FIEF, MOUVANCE, OUVERTURE, MUTATION, VASSAL, FOY & HOMMAGE, RELIEF.

Relever ſon appel, c'eſt obtenir des lettres de chancellerie, ou un arrêt, pour être autoriſé à faire intimer quelqu'un ſur l'appel que l'on interjette de la ſentence rendue avec lui; l'origine des reliefs d'appel vient de ce qu'anciennement il falloit appeller *illico*, ſur le champ; ſuivant l'ancien ſtyle du parlement, *ch. xx.* §. 2, il falloit appeller avant que le juge ſortit de l'auditoire; en pays de droit écrit, il ſuffiſoit de dire *j'appelle*, ſans en donner d'acte par écrit; mais dans les dix jours ſuivans il falloit faire ſignifier ſon acte d'appel contenant les motifs. *Ordonnance de la troiſieme race, tom. II. p.* 212.

Faute d'avoir appellé *illico*, l'on n'étoit plus recevable à le faire; & ce fut pour être relevé de l'*illico*, c'eſt-à-dire, de ce que l'appel n'avoit pas été interjetté ſur le champ, que l'on inventa la forme des reliefs d'appel.

Au parlement l'appel doit être relevé dans trois mois, a la cour des aydes, dans 40 jours, & dans pareil tems, aux bailliages & ſénéchauſſées; pour les ſieges inférieurs qui y reſſortiſſent, faute par l'appellant d'avoir fait *relever* ſon appel dans le tems, l'intimé peut faire déclarer l'appel déſert. *Voy.* APPEL, ANTICIPATION, DESERTATION D'APPEL, INTIMATION, RELIEF D'APPEL.

Relever ſe dit auſſi en parlant d'une juriſdiction qui reſſortit par appel à une autre juriſdiction ſupérieure; par exemple, les appellations des duchés-pairies ſe *relevent* au parlement.

Se faire relever d'un acte, c'eſt obtenir des lettres du prince pour être reſtitué contre cet acte, & les faire enthériner. *Voyez* LÉSION, MINORITÉ, RESCISION, LETTRES DE RESCISION, RESTITUTION EN ENTIER. (*A*)

RELEVER, *dans le ſens militaire*, c'eſt prendre la place, ou occuper le poſte d'un autre corps. De-là eſt venu cette maniere de parler, *relever une garde: relever la tranchée*, pour dire faire monter la garde ou la tranchée par des hommes frais, & *relever* ceux qui l'ont montée auparavant. *Voyez* GARDES, TRANCHÉE. On dit auſſi *relever une ſentinelle*. *Voyez* SENTINELLE. *Chambers*.

RELEVER, (*Marine*.) c'eſt remettre un vaiſſeau à flots, lorſqu'il a échoué, ou qu'il a touché le fond. C'eſt auſſi le redreſſer, lorſqu'il eſt à la bande.

RELEVER L'ANCRE, (*Marine*.) c'eſt changer l'ancre de place, ou la mettre dans une autre ſituation.

RELEVER LE QUART, (*Marine*.) c'eſt changer *le quart*. *Voyez* QUART.

RELEVER LES BRANLES, (*Marine*.) c'eſt attacher *les branles* vers le milieu près du pont, afin qu'ils ne nuiſent, ni n'empêchent de paſſer entre les ponts.

RELEVER UNE BRODERIE, *terme de Brodeur*; c'eſt l'emboutir, c'eſt-à-dire la remplir par-deſſous de laine ou d'autre matiere, pour la faire paroître davantage au-deſſus de l'étoffe qui lui ſert de fond.

RELEVER, *en terme de Chauderonnier*; c'eſt augmenter la hauteur ou la grandeur d'un vaſe, en étendant la matiere à coups de marteaux. *Voyez* PLANER & RETRAINDRE.

RELEVER, ſe dit *parmi les Cuiſiniers*, de l'action par laquelle avec des fines herbes, des épices, du ſel, & d'autres choſes ſemblables, ils donnent à un mets une pointe agréable au goût, & propre à réveiller l'appétit.

RELEVER UN CHEVAL, *en terme de Manege*; c'eſt l'obliger à porter en beau lieu & lui faire bien placer ſa tête, lorſqu'il porte bas ou qu'il s'arme, pour avoir l'encolure trop molle. *Voyez* S'ARMER.

Il y a de certains mors propres à *relever* un cheval, comme ceux qui ſont faits en branche à genou. On ſe ſervoit autrefois pour le même effet d'une branche flaſque; mais elle n'eſt plus d'uſage, parce qu'elle *releve* infiniment moins que l'autre. Un coude de la branche ſerré contribue auſſi à *relever* un cheval, & à le faire porter en beau lieu. On peut auſſi ſe ſervir pour le même effet, d'une branche françoiſe où à la gigotte.

Les Eperonniers ſe ſervent mal-à-propos du mot *ſoutenir*, dans le ſens de *relever*, & diſent: cette branche ſoutient, pour dire qu'elle *releve*; mais *ſoutenir* a une autre ſignification dans le manege.

On appelle auſſi *airs relevés*, les mouvemens d'un cheval qui s'éleve plus haut que le terre à terre, quand il manie à courbettes, à balotades, à croupades & à capriole; on dit auſſi un pas *relevé*, des paſſades *relevées*, *Voyez* PAS, PASSADE.

RELEVER SUR LA TRAITE, eſt un *terme de Mégiſſier, Tanneur, Chamoiſeur & Maroquinier*, qui veut dire, ôter les peaux ou cuirs de dedans la chaux; pour les mettre égoutter ſur le bord du plain, qu'on nomme en terme du métier la *traite*. *Voyez* PLAIN.

RELEVER, *en terme d'Orfévre en groſſerie*; c'eſt faire ſortir certaines parties d'une piece, comme le fond d'une burette, *&c.* en les mettant ſur le bout d'une réſſingue pendant qu'on frappe ſur l'autre à coups de marteau.

Releve-moustache, *en terme de Vergetier*; ce ſont de petites broſſes, dont on ſe ſervoit autrefois fort communément pour *relever* les *mouſtaches*. Comme les *mouſtaches* ne ſont plus de mode; on ne connoît plus guere que le nom de ces ſortes de broſſes.

RELEVEUR, ſ. m. *en terme d'Anatomie*, eſt le nom qu'on a donné à différens muſcles, dont l'uſage & l'action eſt de relever la partie à laquelle ils tiennent. *Voyez* Muscle.

Ce mot ſe dit en latin *attollens*, qui eſt compoſé de *ad*, *à*, & *tollo*, je leve.

Il y a le *releveur* de la paupiere ſupérieure de l'anus, de l'omoplate.

Le *releveur* propre de la paupiere ſupérieure vient du fond de l'orbite & s'inſere à la paupiere ſupérieure à ſon cartilage qu'on nomme *tarſe*.

Le *releveur* propre de l'omoplate appellé auſſi l'*angulaire*, s'inſere au trois ou quatre apophyſes tranſverſes des vertebres ſupérieures du col, & ſe termine à l'angle poſtérieur ſupérieur de l'omoplate.

Les deux *releveurs* de l'anus ſont fort amples, ils viennent de l'os pubis, de l'iſchion, de l'os ſacrum & du coccyx, & s'inſerent au ſphincter de l'anus; leurs fibres les plus poſtérieures ne ſe terminent pas au ſphincter de l'anus, mais celles du côte droit ſe réuniſſent avec celles du côté gauche, en formant une aponévroſe ſous la partie poſtérieure & inferieure du rectum.

Le *releveur* de l'oreille s'attache à la convexité de la foſſette naviculaire de l'anthélix, & à celle de la portion ſupérieure de la conque, il ſe termine en s'épanouiſſant ſur la portion écailleuſe de l'os des tempes, & s'unit avec le frontal & l'occipital du même côté.

Les *releveurs* de l'anus ſont deux muſcles larges, minces, qui viennent de la circonférence du petit baſſin, depuis la ſymphiſe des os pubis juſqu'au-delà de l'épine de l'os iſchion, & ils n'inſerent à la partie poſtérieure de l'anus, en fourniſſant quelques fibres qui s'uniſſent avec celles du ſpincter de l'anus.

Le *releveur* de la paupiere ſuperieure eſt un muſcle mince, ſitué dans l'orbite au-deſſus & tout le long du muſcle *releveur* de l'œil; il eſt attaché près du trou optique ac fond de l'orbite, & vient ſe perdre par une aponévroſe très-large au tarſe de la paupiere ſupérieure.

Le *releveur* de l'œil, *voyez* Droit.

Les *releveurs* de ſternum, *voyez* Surcostaux.

RELEVOISONS, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifioit anciennement une eſpece de *rachat* ou *relief*, qui ſe payoit de droit commun pour les rotures, auxquelles il y avoit mutation de propriétaire.

Il eſt parlé des *relevoiſons*, comme d'un uſage qui étoit alors général dans le *II. liv. des établiſſemens* de S. Louis, *ch. xviij.* où il eſt dit, que le ſeigneur peut prendre les jouiſſances du fief de ſon nouveau vaſſal, s'il ne traite avec lui du rachat & auſſi des *relevoiſons*, mais que nul ne fait *relevoiſons* de bail, c'eſt-à-dire de garde, ni de douaire, ni de frerage ou partage.

Dans la ſuite, le droit de *relevoiſons* ne s'eſt conſervé que dans la coutume d'Orléans, les cahiers de cette coutume plus ancienne que celle réformée en 1509, diſpoſoient ſimplement que des cenſives étant au droit de *relevoiſons*, il étoit dû profit pour toutes mutations, ce qui avoit induit quelques-uns de croire, que le changement des ſeigneurs cenſuels faiſoit ouverture aux *relevoiſons*, & ce fut par cette raiſon qu'en *l'article* 116. de la coutume réformée en 1509, on déclara que les profits n'étoient acquis que pour les mutations précédentes du côté des perſonnes au nom duquel le cens étoit payé.

Lorſqu'on procéda à la réformation de la derniere coutume, beaucoup de gens demanderent qu'il fût ſtatué que des cenſives étant au droit de *relevoiſons*, il ne fût dû profit pour mutation arrivée en ligne directe, par ſucceſſion, don & legs; mais tout ce qu'ils purent obtenir, fut que l'on arrêta que les femmes n'en payeroient plus pour leur premier mariage.

Suivant la nouvelle coutume d'Orléans, réformée en 1583, le droit de *relevoiſons* n'a lieu que pour les maiſons ſituées dans la ville, en-dedans des anciennes barrieres; il eſt dû pour toute mutation de propriétaire, ſoit par mort, vente, ou autrement.

Il y a *relevoiſons* à plaiſir, & *relevoiſons* au denier ſix, & *relevoiſons* telles que le cens.

Les premieres ont été ainſi appellées, parce qu'elles ſe payoient *ad beneplacitum domini*, au plaiſir & volonté du ſeigneur; préſentement elles conſiſtent dans le revenu d'une année.

Les *relevoiſons* au denier ſix ſont celles où l'on paye ſix deniers pour chaque denier de cens.

Celles qu'on appelle de *tel cens*, *telles relevoiſons*, ſont le double du cens à la cenſive ordinaire.

Il n'eſt jamais dû qu'une ſorte de *relevoiſons* pour chaque mutation; mais on peut ſtipuler un droit pour une telle ſorte de mutation, & un autre droit pour une autre ſorte de mutation. *Voyez* la *Coutume d'Orléans*, *titre des* relevoiſons *à plaiſir*. Lalande, ſur le titre. *Voyez* Lods & Ventes, Rachat, Relief, Treizieme. (*A*)

RELIAGE, ſ. m. (*Tonnelier.*) réparation faite aux tonneaux auxquels on donne de nouveaux cerceaux.

RELICTE, ſ. f. (*Juriſp.*) terme uſité dans quelques provinces pour dire *délaiſſée*, *veuve*; une telle *relicte* d'un tel, c'eſt-à-dire *veuve* d'un tel. *Voyez l'ancienne cout. de Chauny*, *article* 25. (*A*)

RELIEF, ſ. m. *ou* Rachat, (*Juriſp.*) eſt un droit qui eſt dû au ſeigneur pour certaines mutations de vaſſal, & qui conſiſte ordinairement au revenu d'une année du fief.

Ce terme *relief*, vient de *relever*, parce qu'au moyen de la mutation du vaſſal le fief tomboit en la main du ſeigneur, & que le vaſſal pour le reprendre doit le relever & payer au ſeigneur le droit qu'on appelle *relief*.

On l'appelle auſſi *rachat*, parce qu'autrefois les fiefs n'étant qu'à vie, il falloit les racheter après la mort du vaſſal. En Lorraine, on l'appelle *repriſe de fief*; en Dauphiné, *plait ſeigneurial*, *placitum ſeu placitamentum*; en Poitou, *rachat* ou *plect*; en Languedoc, *acapte*, *arriere-acapte*.

Relief ſe prend auſſi quelquefois pour l'acte de foi & hommage par lequel on releve le fief.

Le droit de *relief* eſt dû en général pour les mutations, autres que celles qui arrivent en directe & par vente, ou par contrat équipollent à vente.

Mais pour ſpécifier les cas les plus ordinaires dans leſquels il eſt dû, on peut dire qu'il a lieu en pluſieurs cas; ſavoir,

1°. Pour mutation de vaſſal, par ſucceſſion collatérale.

2°. Pour la mutation de l'homme vivant & mourant.

3°. Pour le ſecond, troiſieme, ou autre mariage d'une femme qui poſſede un fief, la plupart des coutumes exceptent le premier mariage.

4°. Quelques coutumes obligent le gardien à payer un droit de *relief* pour la jouiſſance qu'il a du fief de ſes enfans.

5°. Il eſt dû en cas de mutation du bénéficier poſſeſſeur d'un fief, ſoit par mort, réſignation ou permutation.

Quand il arrive pluſieurs mutations forcées dans une même année, il n'eſt dû qu'un *relief*, pourvû que la derniere ouverture ſoit avant la récolte des fruits. Si ce ſont des mutations volontaires, il eſt dû autant de *reliefs* qu'il y a eu de mutations.

Le *relief* eſt communément le revenu d'une année au dire de prud'hommes, ou une ſomme une fois offerte, au choix du ſeigneur, lequel doit faire ſon option dans les 40 jours; & quand une fois il a choiſi il ne peut plus varier.

Si le fief eſt affermé, le ſeigneur doit ſe contenter du prix du bail, à moins qu'il n'y eût fraude.

L'année du *relief* commence du jour de l'ouverture du fief.

Le ſeigneur qui opte le revenu d'une année, doit jouir en bon pere de famille, & comme auroit fait le vaſſal; il doit même lui rendre les labours & ſemences.

S'il y a des bois taillis & des étangs dont le profit ne ſe perçoit pas tous les ans, le ſeigneur ne doit avoir qu'une portion du profit, eu égard au nombre d'années qu'on laiſſe couler entre les deux récoltes.

Il n'a aucun droit dans les bois qui ſervent pour la décoration de la maiſon, ni dans les bois de haute-futaie, à-moins que ces derniers ne ſoient en coupe reglée.

Le vaſſal eſt obligé de communiquer ſes papiers de recette au ſeigneur, pour l'inſtruire de tout ce qui fait partie du revenu du fief.

Les droits caſuels, tels que les *reliefs*, quints, les cens, lods & ventes, amendes, confiſcations, & autres qui échéent pendant l'année du *relief*, appartiennent au ſeigneur; même les droits dûs pour l'arriere-fief qui eſt ouvert pendant ce tems.

Il peut auſſi uſer du retrait féodal; mais ſa jouiſſance finie il doit remettre à ſon vaſſal le fief qu'il a retiré.

Si l'on fait deux récoltes de blé dans une même année, le ſeigneur n'en a qu'une; il en eſt autrement du regain, ou quand la ſeconde récolte eſt de fruits d'une autre eſpece que la premiere.

Le vaſſal ne doit point être délogé, ni ſa femme & ſes enfans; le ſeigneur ne doit prendre qu'un logement, ſi cela ſe peut, & une portion des lieux néceſſaires pour placer la récolte.

Toutes les charges du fief qui ſont inféodées, & qui échéent pendant l'année du *relief*, doivent être acquittées par le ſeigneur.

La jouiſſance du droit de *relief* peut être cédée par le ſeigneur à un tiers, ou bien il peut en compoſer avec le vaſſal; & s'ils ne s'accordent pas, il peut faire eſtimer par experts le revenu d'une année, en formant ſur les trois années précédentes une année commune.

Quand le fief ne conſiſte que dans une maiſon occupée par le vaſſal, celui-ci doit en payer le loyer au ſeigneur, à dire d'experts.

Pour connoître plus particulierement quelles ſont les mutations auxquelles il eſt dû, ou non, droit de *relief*, *voyez* les commentateurs de la coutume de Paris, *ſur le titre des fiefs*; les auteurs qui ont traité *des fiefs*, entr'autres Dumolin, & les *mots* Fief, Lods & Ventes, Mutation, Quint, Rachat.

Par rapport aux différentes ſortes de *reliefs*, ou aux différens noms que l'on donne à ce droit, *voyez les articles qui ſuivent*. (*A*)

Relief abonné, eſt celui qui eſt fixé à une certaine ſomme, par un accord fait avec le ſeigneur; on dit plus communément *rachat abonné*. *Voyez* Rachat.

Relief d'adresse, ce ſont des lettres de chancellerie, par leſquelles le roi mande à quelque cour de procéder à l'enregiſtrement d'autres lettres dont l'adreſſe n'étoit pas faite à cette cour. *Voyez* Adresse, & *le ſtyle des chancelleries*, par du Sault.

Relief d'appel, ce ſont des lettres qu'un appellant obtient en la petite chancellerie, à l'effet de relever ſon appel, & de faire intimer ſur icelui les parties qui doivent défendre à ſon appel. *Voyez* Appel, *Illico*, Intimation, Relever. (*A*)

Relief d'armes, *voyez ci-après* Relief de cheval & armes.

Relief de bail, eſt en quelques coutumes, un rachat dû au ſeigneur par le mari, pour le fief de la femme qu'il épouſe, encore qu'elle eût déja relevé & droituré ce fief avant le mariage.

On l'appelle *relief de bail*, parce que le mari le doit comme mari & bail de ſa femme; c'eſt-à-dire comme bailliſtre & adminiſtrateur du fief de ſa femme, dont il jouit en ladite qualité.

Ainſi ce *relief* n'eſt pas dû par le mari lorſqu'il n'y a point de communauté, & que la femme s'eſt réſervé l'adminiſtration de ſes biens. *Voyez* les *coutumes* de Clermont, Théroane, S. Paul, Chauny, Ponthieu, Boulenois, Artois, Péronne, Amiens, Montreuil, S. Omer, Senlis, & *ci-après* Relief de mariage.

Relief de bail de mineurs *ou de* garde, eſt celui qui eſt dû par le gardien, pour la jouiſſance qu'il a du fief de ſon mineur. (*A*)

Relief des Bénéficiers, eſt celui qu'un bénéficier ſuccédant, ſoit *per obitum*, ſoit par réſignation ou permutation, doit au ſeigneur pour le fief dépendant du bénéfice dont il prend poſſeſſion. *Voyez les inſtitutes féodales* de Guyot, *ch. v.*

Relief de bouche, c'eſt lorſque le vaſſal, ou tenant cottier, reconnoit tenir ſon héritage de quelque ſeigneur. *Voyez la coutume d'*Herly; *art.* 1. & 2.

Relief de chambellage, eſt celui que le mari doit lorſque durant le mariage il échet un fief à ſa femme. *Voyez l'ancienne coutume de* Beauqueſne *article* 19.

Relief de cheval et armes, eſt celui pour lequel il eſt dû au ſeigneur un cheval de ſervice des armes. *Voyez la coutume de* Cambrai, *titr.* 1, *article* 50. & 51. (*A*)

Relief double, c'eſt lorſqu'il eſt dû deux différens droits de *relief*, l'un par le nouveau propriétaire, l'autre par celui qui a la jouiſſance du fief. *Voyez ci-après* Relief simple.

Relief de fief, c'eſt lorſque le vaſſal releve en droiture ſon fief, c'eſt-à-dire qu'il reconnoit ſon ſeigneur, & lui fait la foi & hommage pour la mutation de ſeigneur ou de vaſſal qui faiſoit ouverture au fief.

Il eſt parlé de ce *relief de fief* dans Froiſſart & dans les coutumes de Peronne, Auxerre, Cambrai, Lille, Hesdin, ſtyle de Liege. *Voyez* le *gloſſaire* de Lauriere au mot *relief*.

Relief de garde eſt celui qui eſt dû par le gardien pour la jouiſſance qu'il a du fief de ſon mineur.

Relief d'héritier, eſt celui qui eſt dû au ſeigneur par le nouveau vaſſal pour la propriété à lui échue par ſucceſſion collatérale; c'eſt la même choſe que le *relief* propriétaire ou de propriété. *Voyez* la *coutume* de Saint-Pol, & *ci-après* Relief propriétaire.

Relief d'homme étoit une amende de cent ſous un denier, que le plege ou caution étoit obligé de payer, faute de faire repréſenter l'accuſé qui avoit été élargi moyennant ſon cautionnement, & moyennant cette amende le plege en étoit quitte; c'eſt ainſi que ce *relief* eſt expliqué dans le *chap. cjv. des établiſſemens* de S. Louis en 1270: il en eſt encore parlé dans le *chap. cxxj*.

Relief d'*illico* c'étoient des lettres qu'un appellant obtenoit en la petite chancellerie pour être relevé de l'*illico*, c'eſt-à-dire de ce qu'il n'avoit pas interjetté ſon appel au moment que la ſentence avoit été rendue.

Préſentement il n'eſt plus néceſſaire d'appeller *illico*, ni d'obtenir des lettres de relief d'*illico*, mais on obtient des lettres de *relief* d'appel, ou un arrêt pour relever l'appel; ce qui tire toujours ſon origine de l'uſage où l'on étoit d'obtenir des lettres d'*illico* ou de *relief d'illico*. Voyez *ci-devant* Appel, Appellation, Relief d'appel.

Relief de laps de tems, ce ſont des lettres de chancellerie par leſquelles le roi releve quelqu'un de ce qu'il a manqué à faire ſes diligences dans le tems qui lui étoit preſcrit, & lui permet d'uſer de la faculté qu'il avoit, comme s'il étoit encore dans le tems. Ces lettres ſont de pluſieurs ſortes, ſelon les objets auxquels elle s'appliquent. Il y a des lettres de *relief* de tems de prendre poſſeſſion de bénéfice; d'autres appellées *relief de tems ſur rémiſſion*, lorſqu'un impétrant de lettres de rémiſſion ne s'eſt pas préſenté dans le tems pour faire entériner ſes lettres; & ainſi de pluſieurs autres.

Relief de mariage eſt celui que le mari doit pour la jouiſſance qu'il a du fief de ſa femme, c'eſt la même choſe que le *relief* de bail.

Quelques coutumes affranchiſſent le premier mariage de ce droit, comme la coutume de Paris, *art.* 36. d'autres l'accordent au ſeigneur pour tous les mariages indiſtinctement, comme la coutume d'Anjou. *Voy. ci-devant* Relief de bail, & Guyot en ſon *traité des Fiefs*, *tome II. du* relief, *ch. v.* (*A*)

Relief a merci, eſt le nom que l'on donne en quelques lieux au revenu d'un an que le nouveau vaſſal eſt tenu de payer au ſeigneur; il a été ainſi appellé parce qu'il étoit à la volonté du ſeigneur, & non pas qu'il fût *ad mercedem*. *Voyez* la *coutume locale de* S. Piat, *de* Seclin ſous Lille.

Relief de monnoyer ou *Monnoyeur*, ce ſont des lettres de chancellerie par leſquelles le roi mande à une cour des monnoies de recevoir quelqu'un en qualité de monnoyeur, encore que ſon pere ne ſe ſoit pas fait recevoir en ladite qualité; étant néceſſaire, pour être reçu dans ces ſortes de placer d'être iſſu de parens monnoyeurs. *Voyez* Monnoies & Monnoyeur.

Relief de noblesse, ce ſont des lettres du grand ſceau, par leſquelles le roi rétablit dans le titre & les privileges de nobleſſe quelqu'un qui en étoit déchu, ſoit par ſon fait, ou par celui de ſon pere ou de ſon aïeul. *Voyez* Réhabilitation.

Relief de plume, c'eſt un droit de rachat ou rente ſeigneuriale, qui ne conſiſte qu'en une preſtation de poule, geline ou chapon. *Voyez* la *coutume* de Théroanne, *art.* 9. & le *Gloſſaire* de M. de Lauriere au mot *Plume*.

Relief principal, eſt celui qui eſt dû pour le fief entier. Il eſt ainſi appellé lorſqu'il s'agit de diſtinguer le *relief* dû par chaque portion du fief. *Voy.* la *coutume d'*Artois, *art.* 102.

Relief propriétaire *ou* de propriétaire, *ou* Relief de propriété, eſt celui qui eſt dû au ſeigneur par le nouveau propriétaire du fief, à la différence du *relief* de bail & du *relief* de mariage, qui ſont dûs pour la jouiſſance qu'une perſonne a du fief ſans en avoir la propriété. *Voyez* l'*ancienne coutume* d'Amiens, *celles* de S. Omer, Montreuil, & *le ſtyle des cours du pays de Liege*, & *les articles* Relief de bail, Relief de mariage.

Re-

Relief rencontré, *voyez* Rachat rencontré.

Relief de rente, la coutume de Thérouanne, *art.* 11. appelle ainſi celui qui eſt dû au ſeigneur à la mort du tenant cottier. *Voyez* le *Gloſſaire* de M. de Lauriere.

Relief simple, eſt lorſqu'il n'eſt dû que le *relief* de propriété par la femme, & non le *relief* de bail, ou bien quand il n'eſt dû aucun chambellage, à la différence du *relief* double qui eſt dû, l'un pour la mutation de propriétaire, l'autre pour la jouiſſance du bailliſtre. *Voyez* la *coutume* d'Artois, *art.* 158. *&* Maillart *ſur cet article, & la coutume* de Ponthieu, *art.* 28, 29. 31.

Relief de succession, eſt celui qui eſt dû pour mutation d'un fief par ſucceſſion collatérale, ou même par ſucceſſion directe dans ces coutumes auxquelles il eſt dû *relief* à toutes mutations, comme dans le Vexin françois.

Relief de surannation, ſont des lettres de chancellerie par leſquelles ſa majeſté valide & permet de faire mettre à exécution d'autres lettres ſurannées; c'eſt-à-dire dont l'impétrant a négligé de ſe ſervir dans l'année de leur obtention *Voy.* Chancellerie, Lettres de chancellerie, Surannation. (*A*)

Relief, (*Architecture.*) c'eſt la ſaillie de tout ornement, ou bas relief, qui doit être proportionné à la grandeur de l'édifice qu'il décore, & à la diſtance d'où il doit être vu. On appelle *figure de rélief* ou de *ronde boſſe*, une figure qui eſt iſolée, & terminée en toutes ſes vues. (*D. J.*)

Relief, (*Sculpture.*) ce mot ſe dit des figures en ſaillie & en boſſe, ou élevés, ſoit qu'elles ſoient taillées au ciſeau, fondues ou moulées. Il y a trois ſortes de *reliefs*. Le *haut relief*, ou *plein relief*, eſt la figure taillée d'après nature. Le *bas relief* eſt un ouvrage de ſculpture qui a peu de ſaillie, & qui eſt attaché ſur un fond. On y repréſente des hiſtoires, des ornemens, des rinceaux, des feuillages, comme on voit dans les friſes. Lorſque dans les *bas-reliefs* il y a des parties ſaillantes & détachées, on les appelle *demi-boſſes*. Le *demi-relief* eſt quand une repréſentation ſort à demi-corps du plan ſur lequel elle eſt poſée. *Voyez* Relief-*bas*, (*Sculpt.*) (*D. J.*)

Relief, (*Peint.*) le *reliéf* des figures eſt un preſtige de l'art, que l'auteur de l'Hiſtoire naturelle ne pouvoit pas laiſſer paſſer ſans l'accompagner de quelqu'un de ces beaux traits qui lui ſont familiers. Apelle avoit peint Alexandre la foudre à la main, & Pline s'écrie à la vue du héros. „ Sa main paroit ſaillante, & la foudre ſort du tableau „. Il n'appartient qu'a cet écrivain de rendre ainſi les beautés qui le ſaiſiſſent. Il emprunte ailleurs un ſtyle plus ſimple, pour dire que Nicias obſerva la diſtribution des jours & des ombres, & eut grand ſoin de bien détacher ſes figures. Un lecteur qui n'appercevra dans cette phraſe que le clair obſcur & le *relief* ſans leur rapport mutuel, n'y verra que le récit d'un hiſtorien; les autres y découvriront l'attention d'un connoiſſeur à marquer la cauſe & l'effet, & à donner, ſous l'apparence d'un expoſé hiſtorique, une leçon importante en matiere de peinture. (*D. J.*)

Relief d'une médaille, (*Art numiſmat.*) ſaillie des figures & des types qui ſont empreints ſur la tête ou ſur le revers d'une médaille.

Le *relief* dans les médailles, comme l'a remarqué le pere Jobert, eſt une beauté, mais cette beauté n'eſt pas une marque indubitable de l'antique. Elle eſt eſſentielle aux médailles du haut-empire; mais dans le bas-empire il ſe trouve des médailles qui n'ont guere plus de *relief* que nos monnoies. Le tems néceſſaire pour graver les coins plus profondément, & pour battre chaque piece dans ces coins, nous a fait négliger cette beauté dans nos monnoies & dans nos jettons; par-là nous avons perdu l'avantage de les pouvoir conſerver auſſi long-tems que les monnoies romaines. Leurs médailles que l'on tire de terre après 1800 ans, ſont encore auſſi fraîches & auſſi diſtinctes que ſi elles ſortoient des mains de l'ouvrier. Nos monnoies au-contraire, après 40 ou 50 ans de cours, ſont tellement uſées, qu'à peine peut-on reconnoître ni la figure ni la légende. Ainſi les anciens nous ſurpaſſent par cet endroit; mais dans nos groſſes médailles, non-ſeulement nous égalons les Grecs & les Romains, ſouvent même nous les ſurpaſſons. Depuis qu'on a inventé la maniere de battre ſous le balancier, nous avons porté le *relief* auſſi haut qu'il puiſſe aller, en fait de médailles. (*D. J.*)

Relief-bas, (*Sculpture.*) on appelle *bas-relief* un ouvrage de ſculpture qui a peu de ſaillie, & qui eſt attaché ſur un fond. Lorſque dans le *bas-relief* il y a des parties ſaillantes & détachées, on les nomme *demi-boſſes*.

Les ſujets de *bas-relief* ne ſont point bornés, on y peut repréſenter toutes ſortes de choſes & d'ornemens, des animaux, des fleurs, des rinceaux, des feuillages, & même des morceaux d'hiſtoire.

On diſtingue trois ſortes de *bas-reliefs*, autrement dits *baſſes-tailles*; dans la premiere, les figures qui ſont ſur le devant paroiſſent ſe détacher tout-à-fait du fond; dans la ſeconde eſpece, les figures ne ſont qu'en demi-boſſe, ou d'un *relief* beaucoup moindre; dans la derniere, elles n'ont que très-peu de ſaillie.

Il n'eſt pas vrai, comme le prétendoit M. Perrault, que les anciens ſculpteurs aient tous violé les regles de la perſpective dans leurs ouvrages; nous connoiſſons pluſieurs *bas-reliefs* antiques contraires à cette injurieuſe déciſion. Le recueil de Roſci qui a pour titre: *admiranda veteris ſculpturæ veſtigia*, nous en préſente quelques-uns, & principalement trois, qui ſont une preuve évidente de la connoiſſance des anciens dans la perſpective. Le premier eſt à la *pag.* 43. il eſt connu ſous le nom du repas de Trimalcion; ſans doute un grec l'a exécuté à Rome; la perſpective des bâtimens s'y découvre avec la plus grande clarté, on ne feroit pas mieux aujourd'hui. A la *pag.* 11. de ce même recueil, eſt encore un *bas-relief*, où ſont repréſentés deux victimaires conduiſant un taureau, dont le marbre eſt à Rome dans la vigne de Médicis. Enfin celui qui ſe trouve à la *pag.* 78. *luctus funebris*, & que l'on conſerve à Rome dans le palais Barberin, eſt peut-être la preuve la plus complette qu'on pourroit oppoſer à l'auteur du parallele des anciens; non-ſeulement on y voit un édifice dégradé, & fuyant dans la plus exacte perſpective, mais auſſi des intérieurs de voûte.

Je ne prétends pas néanmoins que l'art des *bas-reliefs* ait été auſſi parfaitement connu des anciens, qu'il l'eſt des modernes, & je conviens que ſouvent les dégradations de lumiere manquent à la beauté de leurs ouvrages. Quelquefois, par exemple, une tour qui paroit éloignée de cinq cens pas du devant du *bas-relief*, à en juger par la proportion d'un ſoldat monté ſur la tour, avec les perſonnages placés le plus près du bord du plan; cette tour, dis-je, eſt taillée comme ſi on la voyoit à cinquante pas de diſtance. On apperçoit la jointure des pierres, & l'on compte les tuiles de la couverture. Ce n'eſt pas ainſi que les objets ſe préſentent à nous dans la nature; non-ſeulement ils paroiſſent plus petits à meſure qu'ils s'éloignent de nous, mais ils ſe confondent encore quand ils ſont à une certaine diſtance, à cauſe de l'interpoſition de la maſſe de l'air.

Les ſculpteurs modernes, en cela généralement mieux inſtruits que les anciens, confondent les traits des objets qui s'enfoncent dans le *bas-relief*, & ils obſervent ainſi la perſpective aërienne. Avec deux ou trois pouces de *relief*, ils font des figures qui paroiſſent de ronde-boſſe, & d'autres qui ſemblent s'enfoncer dans le lointain. Ils y font voir encore des payſages artiſtement mis en perſpective, par une diminution de traits, leſquels étant non-ſeulement plus petits, mais encore moins marqués, & ſe confondant même dans l'éloignement, produiſent à-peu-près le même effet en Sculpture, que la dégradation des couleurs fait dans un tableau.

On peut donc dire qu'en général les anciens n'avoient point l'art des *bas-reliefs* auſſi parfaits que nous les avons aujourd'hui; cependant il y a des *bas-reliefs* antiques qui ne laiſſent rien à deſirer pour la perfection. Telles ſont les *danſeuſes*, que tant d'habiles ſculpteurs ont pris pour modele; c'eſt un ouvrage grec ſi précieux, & que l'on conſerve avec tant de ſoin dans la vigne Borgheſe à Rome qu'il n'en eſt jamais ſorti.

Entre les ouvrages modernes dignes de notre admiration, je ne dois point taire le grand *bas-relief* de l'Algarde repréſentant ſaint Pierre & ſaint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la ſaccager. Ce *bas-relief* ſert de tableau à un des petits autels de la baſilique de ſaint Pierre; peut-être falloit-il plus de génie pour tirer du marbre une compoſition pareille à celle de l'artiſte, que pour la peindre ſur une toile. En effet, la poéſie & les expreſſions en ſont auſſi touchantes que celles du tableau ou Raphaël a traité le même ſujet, & l'exécution du ſcul-

pteur qui ſemble avoir trouvé le clair obſcur avec ſon ciſeau, paroit d'un plus grand mérite que celle du peintre. Les figures qui ſont ſur le devant de ce ſuperbe morceau, ſont preſque de ronde-boſſe; elles ſont de véritables ſtatues; celles qui ſont derriere ont moins de *relief*, & leurs traits ſont plus ou moins marqués, ſelon qu'elles s'enfoncent dans le lointain; enfin la compoſition finit par pluſieurs figures deſſinées ſur la ſuperficie du marbre par de ſimples traits.

On peut dire cependant que l'Algarde n'a point tiré de ſon génie la premiere idée de cette exécution, qu'il n'eſt point l'inventeur du grand art des *bas-reliefs*; mais il a la gloire d'avoir beaucoup perfectionné cet art. Le Pape Innocént X. donna trente mille écus à ce grand artiſte pour ſon *bas-relief*. Il étoit digne de cette récompenſe; mais on peut douter, avec M. l'abbé du Bos, ſi le cavalier Bernin & Girardon, n'ont pas mis autant de poéſie que l'Algrade dans leurs ouvrages. Je ne rapporterai, dit-il, de toutes les inventions du Bernin, qu'un trait qu'il a placé dans la fontaine de la place Navone, pour marquer une circonſtance particuliere au cours du Nil, c'eſt-à-dire pour exprimer que ſa ſource eſt inconnue; & que, comme le dit Lucain, la nature n'a pas voulu qu'on pût voir ce fleuve ſous la forme d'un ruiſſeau.

Arcanum natura caput non prætulit ulli,
Nec licuit populis parvum te, Nile, videre.

La ſtatue qui repréſente le Nil, & que le Bernin a rendue reconnoiſſable par les attributs que les anciens ont aſſignés à ce fleuve, ſe couvre la tête d'un voile. Ce trait qui ne ſe trouve pas dans l'antique, & qui appartient au ſculpteur, exprime ingénieuſement l'inutilité d'un grand nombre de tentatives, que les anciens & les modernes avoient faites pout parvenir juſqu'aux ſources du Nil, en remontant ſon canal.

Mais comme le *bas-relief* eſt une partie très-intéreſſante de la Sculpture, je crois devoir tranſcrire ici les réflexions de M. Etienne Falconet ſur cette ſorte d'ouvrage; il les avoit deſtinées lui-même au Dictionnaire encyclopédique.

Il faut, dit-il, diſtinguer principalement deux ſortes de *bas-reliefs* c'eſt-à-dire le *bas-relief* doux, & le *bas-relief* ſaillant, déterminer leurs uſages, & prouver que l'un & l'autre doivent également être admis ſelon les circonſtances.

Dans une table d'Architecture, un panneau, un fronton, parties qui ſont cenſées ne devoir être point percées, un *bas-relief* ſaillant, à pluſieurs plans, & dont les figures du premier ſeroient entierement détachées du fond, feroit le plus mauvais effet, parce qu'il détruiroit l'accord de l'architecture, parce que les plans reculés de ce *bas-relief* feroient ſentir un renfoncement où il n'y en doit point avoir; ils perceroient le bâtiment, au-moins à l'œil. Il n'y faut donc qu'un *bas-relief* doux & de fort peu de plans; ouvrage difficile par l'intelligence & la douceur des nuances qui en font l'accord: ce *bas-relief* n'a d'autre effet que celui qui réſulte de l'architecture à laquelle il doit être entierement ſubordonné.

Mais il y a des places où le *bas-relief* ſaillant peut être très-avantageuſement employé, & où les plans & les ſaillies, loin de produire quelque déſordre, ne font qu'ajouter à l'air de vérité que doit avoir toute imitation de la nature. Ces places ſont principalement ſur un autel, ou telle autre partie d'architecture que l'on ſuppoſera percée, & dont l'étendue ſera ſuffiſamment grande, puiſque dans un grand eſpace, un *bas-relief* doux ne feroit aucun effet à quelque diſtance.

Ces places & cette étendue ſont alors l'ouverture d'un théâtre, où le ſculpteur ſuppoſe tel enfoncement qu'il lui plaît, pour donner à la ſcene qu'il repréſente, toute l'action, le jeu, & l'intérêt que le ſujet exige de ſon art, en le ſoumettant toujours aux lois de la raiſon, du bon goût, & de la préciſion. C'eſt auſſi l'ouvrage par où l'on peut reconnoître plus aiſément les rapports de la Sculpture avec la Peinture; & faire voir que les principes que l'une & l'autre puiſent dans la nature, ſont abſolument les mêmes. Loin donc toute pratique ſubalterne, qui n'oſant franchir les bornes de la coutume, mettroit ici une barriere entre l'artiſte & le génie.

Parce que d'autres hommes, venus pluſieurs ſiecles avant nous, n'auront tenté de faire que quatre pas dans cette carriere, nous n'oſerions en faire dix! Les ſculpteurs anciens ſont nos maîtres, ſans doute, dans les parties de leur art où ils ont atteint la perfection; mais il faut convenir que dans la partie pitoreſque des *bas-reliefs*, les modernes ne doivent pas autant d'égards à leur autorité.

Seroit-ce parce qu'ils ont laiſſé quelques parties à ajouter dans ce genre d'ouvrage, que nous nous refuſerions à l'émulation de le perfectionner? Nous qui avons peut-être porté notre peinture au-delà de celle des anciens, pour l'intelligence du clair-obſcur; n'oſerions-nous prendre le même eſſor dans la ſculpture? Le Bernin, le Gros, Algarde, nous ont montré qu'il appartient au génie d'étendre le cercle trop étroit que les anciens ont tracé dans leurs *bas-reliefs*. Ces grands artiſtes modernes ſe ſont affranchis avec ſuccès d'une autorité qui n'eſt recevable qu'autant qu'elle eſt raiſonnable.

Il ne faut cependant laiſſer aucun équivoque ſur le jugement que je porte des *bas-reliefs* antiques. J'y trouve, ainſi que dans les belles ſtatues, la grande maniere dans chaque objet particulier, & la plus noble ſimplicité dans la compoſition; mais quelque noble que ſoit cette compoſition, elle ne tend en aucune ſorte à l'illuſion d'un tableau, & le *bas-relief* y doit toujours prétendre.

Si le *bas-relief* eſt fort ſaillant, il ne faut pas craindre que les figures du premier plan ne puiſſent s'accorder avec celle du fond. Le ſculpteur ſaura mettre de l'harmonie entre les moindres ſaillies & les plus conſidérables: il ne lui faut qu'une place, du goût & du génie. Mais il faut l'admettre, cette harmonie: il faut l'exiger même, & ne point nous élever contre elle, parce que nous ne la trouvons pas dans des *bas-reliefs* antiques.

Une douceur d'ombres & de lumieres monotones qui ſe répetent dans la plûpart de ces ouvrages, n'eſt point de l'harmonie. L'œil y voit des figures découpées, & une planche ſur laquelle elles ſont collées, & l'œil eſt révolté.

Ce ſeroit mal défendre la cauſe des *bas-reliefs* antiques, ſi on diſoit que ce fond qui arrête ſi déſagréablement la vue, eſt le corps d'air ſerein & dégagé de tout ce qui pourroit embarraſſer les figures. Puiſqu'en peignant, ou deſſinant d'après un *bas-relief*, on a grand ſoin de tracer l'ombre qui borde les figures, & qui indique ſi bien qu'elles ſont collées ſur cette planche, qu'on appelle *fond*: on ne penſe donc pas que ce fond ſoit le corps d'air. Il eſt vrai que cette imitation ridicule eſt obſervée pour faire connoitre que le deſſein eſt fait d'après de la ſculpture. Le ſculpteur eſt donc ſeul blâmable d'avoir donné à ſon ouvrage un ridicule qui doit être repréſenté dans les copies, ou les imitations qui en ſont faites.

Dans quelque place, & de quelque ſaillie que ſoit le *bas-relief*, il faut l'accorder avec l'architecture; il faut que le ſujet, la compoſition & les draperies ſoient analogues à ſon caractere. Ainſi la mâle auſtérité de l'ordre toſcan n'admettra que des ſujets & des compoſitions ſimples: les vêtemens en ſeront larges, & de fort peu de plis. Mais le corinthien & le compoſite demandent de l'étendue dans les compoſitions, du jeu & de la légéreté dans les étoffes.

De ces idées générales, M. Falconet paſſe à quelques obſervations particulieres qui ſont d'un homme de génie.

La regle de compoſition & d'effet étant la même pour le *bas-relief* que pour le tableau, les principaux acteurs, dit-il, occuperont le lieu le plus intéreſſant de la ſcene, & ſeront diſpoſés de maniere à recevoir une maſſe ſuffiſante de lumiere, qui attire, fixe, & repoſe ſur eux la vue, comme dans un tableau, préférablement à tout autre endroit de la compoſition. Cette lumiere centrale ne ſera interrompue par aucun petit détail d'ombres maigres & dures, qui n'y produiroient que des taches, & détruiroient l'accord. De petits filets de lumiere qui ſe trouveroient dans de grandes maſſes d'ombre, détruiroient également cet accord.

Point de raccourci ſur les plans de devant, principalement ſi les extrémités de ces raccourcis ſortoient en avant: ils n'occaſionneroient que des maigreurs inſupportables. Perdant de leur longueur naturelle, ces parties ſeroient hors de vraiſſemblance, & paroîtroient des chevilles enfoncées dans les figures. Ainſi pour ne point choquer la vue, les membres détachés doivent, autant qu'il ſera poſſible, gagner les fonds. Placés de cette maniere, il en réſultera un autre avantage: ces parties ſe ſoutiendront dans leur propre maſſe; en obſervant cependant que, lorſqu'elles ſont détachées, elles ne ſoient pas trop adhérentes au fond:

ce qui occaſionneroit une diſproportion dans les figures, & une fauſſeté dans les plans.

Que les figures du ſecond plan, ni aucune de leurs parties ne ſoient auſſi ſaillantes, ni d'une touche auſſi ferme que celles du premier; ainſi des autres plans, ſuivant leur éloignement. S'il y avoit des exemples de cette égalité de touche, fuſſent-ils dans des *bas-reliefs* antiques, il faudroit les regarder comme des fautes d'intelligence contraires à la dégradation, que la diſtance, l'air & notre œil mettent naturellement entre nous & les objets.

Dans la nature, à meſure que les objets s'éloignent, leurs formes deviennent à notre égard plus indéciſes: obſervation d'autant plus eſſentielle, que dans un *bas-relief* les diſtances des figures ne ſont rien moins que réelles. Celles qu'on ſuppoſe d'une toiſe ou deux plus reculées que les autres, ne le ſont quelquefois pas d'un pouce. Ce n'eſt donc que par le vague & l'indécis de la touche, joints à la proportion diminuée ſelon les regles de la perſpective, que le ſculpteur approchera davantage de la vérité, & de l'effet que préſente la nature. C'eſt auſſi le ſeul moyen de produire cet accord que la ſculpture ne peut trouver, & ne doit chercher que dans la couleur unique de ſa matiere.

Il faut ſurtout éviter qu'autour de chaque figure, il regne un petit bord d'ombre également découpée, qui en ôtant l'illuſion de leurs ſaillies & de leur éloignement reſpectif, leur donneroit encore l'air de figures applaties les unes ſur les autres, & enfin collées ſur une planche. On évite ce défaut en donnant une ſorte de tournant aux bords des figures, & ſuffiſamment de ſaillie dans leurs milieux. Que l'ombre d'une figure ſur une autre y paroiſſe portée naturellement, c'eſt-à-dire, que ces figures ſoient ſur des plans aſſez proches pour être ombrées l'une par l'autre, ſi elles étoient naturelles.

Cependant il faut obſerver que les plans des figures principales, ſurtout de celles qui doivent agir, ne ſoient point confus, mais que ces plans ſoient aſſez diſtincts & ſuffiſamment eſpacés, pour que les figures puiſſent aiſément ſe mouvoir.

Lorſque, par ſon plan avancé, une figure doit paroître iſolée & détachée des autres, ſans l'être réellement, on oppoſe une ombre derriere le côté de ſa lumiere, & s'il ſe peut, un clair derriere ſon ombre: moyen heureux que préſente la nature au ſculpteur comme au peintre.

Si le *bas-relief* eſt de marbre, les rapports avec un tableau y ſeront d'autant plus ſenſibles, que le ſculpteur aura ſu mettre de variété de travail dans les différens objets. Le mat, le grené, le poli, employés avec intelligence, ont une ſorte de prétention à la couleur. Les reflets que renvoie le poli d'une draperie ſur l'autre, donnent de la légéreté aux étoffes, & répandent l'harmonie ſur la compoſition.

Si l'on doutoit que les lois du *bas-relief* fuſſent les mêmes que celles de la Peinture, qu'on choiſiſſe un tableau du Pouſſin ou de le Sueur; qu'un habile ſculpteur en faſſe un modele: on verra ſi l'on n'aura pas un *bas-relief*. Ces maîtres ont d'autant plus rapproché la Sculpture de la Peinture, qu'ils ont fait leurs ſites toujours vrais, toujours raiſonnés. Leurs figures ſont, en général, à peu de diſtance les unes des autres, & ſur des plans très-juſtes: loi rigoureuſe qui doit s'obſerver avec la plus ſcrupuleuſe attention dans un *bas-relief*.

Enfin, conclud M. Falconet, cette partie de la ſculpture eſt la preuve la moins équivoque de l'analogie qui eſt entre elle & la peinture. Si l'on vouloit rompre ce lien, ce ſeroit dégrader la ſculpture, & la reſtraindre uniquement aux ſtatues, tandis que la nature lui offre, comme à la peinture, des tableaux.

A la couleur près, un *bas-relief* ſaillant eſt un tableau difficile. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RELIEN, ſ. m. (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi de la poudre groſſierement écraſée, ſans être tamiſée, telle qu'on l'emploie dans les chaſſes des pots-à-feu, pour qu'elle n'ait pas autant de vivacité que la grenée.

RELIER, v. act. (*Gram.*) c'eſt lier de-rechef ce qui s'eſt délié. On *relie* un fagot, une gerbe, un nœud, un ruban.

Il ſe prend au ſimple & au figuré. Nous avons rompu pour une bagatelle: nous avons perdu l'un & l'autre notre petit reſſentiment, & nous nous ſommes *reliés*.

RELIER, v. act. (*Imprimerie.*) ce mot ſe dit chez les Imprimeurs, pour ſignifier mettre en réſerve une partie des caracteres, ou même quelques corps en entier de lettres dont on n'a pas beſoin. (*D. J.*)

RELIER, v. act. (*terme de Relieur.*) c'eſt coudre enſemble les cahiers d'un livre, & leur mettre une couverture. On dit *brocher*, quand on les coud ſeulement avec quelques points d'aiguille par-deſſus, ſans y employer des cordes pour y faire des nervures; *relier à la corde*, c'eſt quand on ſe ſert de ficelle, que l'on met au dos de diſtance en diſtance pour tenir les cahiers unis, ſans pourtant y ajouter de couverture. L'on dit ſimplement *relier*, pour ſignifier une relieure parfaite avec des nervûres, des tranche-fils, cartons, & une couverture convenable. Enfin l'on dit *relier* en parchemin, en vélin, en veau, en maroquin, en baſane, en cuir de truie; pour dire, couvrir un livre de quelqu'une de ces peaux. *Savary.* (*D. J.*)

RELIER, (*terme de Tonnelier.*) c'eſt mettre des cerceaux à une cuve, une futaille, ou autres ouvrages ſemblables des Tonneliers, pour les monter & en joindre les douves, après qu'elles ont été dreſſées. On dit auſſi *relier* une piece de vin, quand on y remet des cerceaux nouveaux où il en manque, & même quand on y en met des neufs partout.

RELIEUR, ſ. m. (*Librairie.*) celui qui relie des livres. Les principaux outils & inſtrumens dont ſe ſervent les maîtres *relieurs* & doreurs de livres, ſont le plioir, le marteau à battre & ſa pierre, le couſoir pour relier, avec les clavettes, l'aiguille à relier, le poinçon, diverſes ſortes de ciſeaux, un compas ordinaire & un compas à dorer, la preſſe pour rogner, garnie de ſon fuſt, de ſon couteau, de ſa clé, & ſoutenue par cette eſpece de coffre de bois qu'ils nomment l'*aſne*; la grande preſſe, la pointe à couper le carton, le couteau à parer les cuirs, les ais à rogner, à fouetter & à preſſer; la pince pour dreſſer les nervûres, le gantelet pour fouetter, le gratoir pour endoſſer, divers pinceaux pour marbrer & pour coller, le racloir à dorer ſur tranche, le fer à polir; enfin divers autres fers différemment faits & gravés pour appliquer l'or ſur les couvertures, ou pour y faire des ornemens ſans or, avec tout le petit équipage pour dorer ſur tranche. (*D. J.*)

RELIEURE, ſ. f. ou *art de relier les livres*, (*Art méchan.*) lorſque les feuilles ſont ſorties de deſſous la preſſe, & qu'elles ſont ſeches, elles paſſent de l'imprimerie chez le relieur. La premiere façon que celui-ci donne aux livres qu'il veut relier, c'eſt d'en plier les feuilles ſuivant leurs formats, en deux pour l'*in-folio*, en quatre pour l'*in-quarto*, en huit pour l'*in-octavo*, & ainſi à proportion juſqu'aux plus petits qui, plus par curioſité que par utilité, peuvent aller juſqu'à l'in-ſix vingt. On prend donc les feuilles une-à-une pour les plier, & on obſerve que les extrémités ſoient bien égales, de ſorte que les chiffres qui ſont en tête ſoient les uns ſur les autres & ſe répondent exactement. L'inſtrument dont on ſe ſert pour plier, s'appelle *plioir*; ſon effet eſt de déterminer à demeure le pli que doit avoir la feuille en le paſſant ſur toutes ſes parties, mais plus particulierement ſur celles qui doivent ſervir de ſéparation. Ce plioir eſt une eſpece de regle de bouis ou d'ivoire très-mince, large d'environ deux doigts, longue de huit à dix pouces, arrondie par les deux bouts, & moins épaiſſe ſur les bords que dans le milieu. Outre que chaque page eſt numérotée en tête, & que le chiffre court en augmentant juſqu'à la fin du volume, il y a auſſi au bas de chaque page des réclames, c'eſt-à-dire qu'on lit au bas de chaque page, immédiatement audeſſous du bout de la derniere ligne, le mot par où commence la page ſuivante, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à la fin du livre; il s'en trouve cependant aſſez communément où il n'y a point de réclames. C'eſt auſſi au bas des pages où ſe mettent les ſignatures; ces ſignatures ſont les lettres de l'alphabet miſes par ordre; on change de lettre à chaque cahier, & on repete la même lettre, non à la fin de chaque page, mais ſeulement de chaque feuillet au *folio recto*, & on y joint en chiffre, ordinairement romain, le nombre de feuillets, ce qui ſe continue ainſi juſqu'à la fin du cahier, ou ſeulement juſqu'à la moitié; de ſorte que dans ce dernier cas, l'endroit où finiſſent les ſignatures, forme juſte la moitié de cahier, & indique le format des feuilles; après quoi le cahier ſuivant ſe trouve ſigné de la lettre ſuivante. Quoique les chiffres qui ſont en tête, les réclames & les ſignatures qui ſont au bas ſoient plutôt du reſſort de l'impreſſion

que de la *relieure*, nous n'avons cependant pu nous diſpenſer d'en parler dans cet article, vû qu'ils ſervent à diriger le pliage, & empêchent qu'on ne mette les cahiers hors de leur véritable rang. Lorſque toutes les feuilles ſont pliées de la maniere que nous venons de le dire, celui ou celle qui les a pliées les raſſemble en corps, & les collationne, en conſultant les lettres qui ſont au bas de chaque feuillet, afin d'éviter les tranſpoſitions. Les feuilles étant miſes les unes ſur les autres par ordre de ſignatures, ſe battent au marteau ſur la pierre pour les preſſer & applatir, en ſorte qu'elles tiennent moins de place à la *relieure;* ce qui ſe fait en les diviſant par battées, qui ſont ordinairement de neuf à dix feuilles chaque pour l'*in-octavo*, & des autres formats plus ou moins à proportion. On a ſoin de tenir ſes feuilles bien égales, en ſorte que l'une n'excede l'autre; on les poſe enſuite ſur la pierre à battre, qui eſt une pierre de liais bien polie & de niveau, en obſervant de mettre deſſous les feuilles un papier qui garantiſſe de ſouillure la feuille qui toucheroit à la pierre: alors l'ouvrier tient ces feuilles d'une main, & de l'autre un marteau de fer peſant neuf, dix, même juſqu'à onze livres, ſelon la force du bras qui doit s'en ſervir, & frappe deſſus ces feuilles en les tournant de tous côtés & en tous ſens, afin que toutes les parties ſe reſſentent de l'impreſſion du marteau; c'eſt à l'aide de ce marteau que l'ouvrier attentif unit le papier au point qu'on ne ſente ſous les doigts aucune partie plus épaiſſe l'une que l'autre, & qn'il ne s'y trouve aucunes inégalités ni cavités. Cette opération faite, on met ces battées ſéparées comme elles ſont entre des ais à preſſer, & on aſſujettit le tout ou dans la grande preſſe, ſi les feuilles ſont *in-fol.* ou *in*-4°. ou ſimplement dans la preſſe à endoſſer, ſi ce ſont des petits formats. Ces ais ſont pour l'ordinaire de bois de noyer, fort polis, épais environ dans toute leur étendue de trois à quatre lignes; on doit faire attention de les choiſir aſſez grands pour qu'ils puiſſent déborder tant-ſoit-peu les feuilles de tous côtés. Ces feuilles ainſi aſſujetties & ſerrées dans la preſſe, ne ſe gonflent point, & conſervent l'affaiſſement que le marteau leur avoit imprimé. Comme nous ſerons obligés, dans la ſuite de cet article, de parler ſouvent des différentes preſſes dont ſe ſervent les relieurs, avant d'entrer plus avant en matiere, & tandis que nos feuilles ſont en preſſe, nous allons en donner la deſcription. Quant aux autres outils ou inſtrumens dont on ſe ſert, nous en décrirons la forme & en indiquerons l'uſage, en ſuivant par ordre les différentes opérations de l'ouvrier. On diſtingue quatre ſortes de preſſe, ſavoir: la grande preſſe, la preſſe à endoſſer, la preſſe à rogner, la preſſe à tranche-filer. La grande preſſe eſt compoſée de dix pieces principales, qui ſont les deux jumelles, le ſommier, la platine, le mouton, la vis, les deux clés, l'écrou & le barreau. Les deux jumelles ſont deux pieces de bois d'orme ou d'autre eſpece, pourvu qu'il ſoit dur, hautes de ſix à ſept piés, larges de ſix à ſept pouces, épaiſſes de quatre à cinq; le bas en eſt plus épais & plus large afin de leur donner de l'aſſiette; elles ſont placées debout & ſcellées contre le mur, & ſont à environ deux piés & demi de diſtance l'une de l'autre: c'eſt cet intervalle qui forme le dedans de la preſſe, & où ſont les autres pieces dont nous allons parler; de ſorte que les deux jumelles font les deux côtés de la preſſe. Le ſommier eſt une piece de bois large d'environ un pié & demi, épaiſſe de quatre à cinq pouces, auſſi longue que la preſſe eſt large, y compris l'épaiſſeur des jumelles: ce ſommier eſt échancré en quarré par les deux bouts, & chaque bout embraſſe chaque jumelle, aux côtés deſquelles on a pratiqué des rebords qui lui ſervent de ſoutien: il eſt élevé d'environ un pié & demi de terre, & ſert de table, puiſque c'eſt ſur ce ſommier que ſe mettent ou les feuilles, ou les volumes que l'on veut mettre en preſſe. La platine eſt une piece de bois à-peu-près de la même largeur & épaiſſeur que le ſommier; elle a auſſi une échancrure en quarré à chaque bout, ce qui fait qu'elle embraſſe les jumelles, mais elle ne porte ſur aucuns rebords comme le ſommier, & hauſſe ou baiſſe ſelon la détermination que lui donne la vis à qui elle eſt attachée par le moyen du mouton & des deux clés. L'action de cette platine eſt de s'approcher du ſommier lorſque l'ouvrier veut ſerrer, & de s'en éloigner lorſqu'il veut deſſerrer. Le mouton eſt une autre piece de bois beaucoup moins large & moins épaiſſe que la platine, ſur laquelle elle porte à plat, & avec laquelle elle fait corps, par le moyen de clous ou de chevilles. La vis doit être d'un bois très-dur, ſon filet porte environ trois piés de hauteur, & vingt pouces de circonférence; le fort de ſa tête eſt haut de douze à quatorze pouces, & a environ deux piés & demi de tour: c'eſt dans cette partie qu'il y a quatre trous qui ſervent à loger le barreau pour ſerrer ou deſſerrer. Le foible eſt une portion de cette même tête, diminuée au moins de moitié, & qui n'a guere qu'un pié de circonférence, & quatre à cinq pouces de longueur, & reſſemble aſſez à un court rouleau dont le bout auroit une forme ſphérique, & d'égale groſſeur dans toute ſon étendue, ſi vous en exceptez néanmoins une rainure large d'environ un pouce, & profonde au-moins d'un doigt, qui l'environne, & qui eſt ſi exactement arrondie, qu'elle n'a pu être faite que ſur le tour: cette rainure eſt pratiquée à environ deux pouces de diſtance du fort de la tête, c'eſt-à-dire dans le milieu du foible; c'eſt cette partie qui s'emboite dans le mouton, & pénetre enſuite juſqu'à demi-épaiſſeur de la platine, par un trou également ſphérique, pratiqué dans le milieu du mouton, & continué dans la platine, à laquelle elle eſt attachée par le moyen des deux clés qui ſont deux petits morceaux de bois, larges d'un pouce & demi, & épais d'un doigt; ces deux clés traverſent le mouton dans toute ſa longueur, & ſe logent en paſſant dans la rainure de chaque côté de la vis, qui attire à elle par ce moyen le mouton & la platine lorſque ſon action va en montant, ce qui s'appelle *deſſerrer*, & qui les pouſſe au contraire en bas lorſqu'elle deſcend, ce qui s'appelle *ſerrer*. On ſent aſſez, par cet poſition, que la vis eſt droite dans le milieu de la preſſe, la tête en bas & le filet en haut, qui paſſe dans l'écrou, ſans lequel la vis n'auroit aucune action, ni n'en pourroit imprimer. L'écrou eſt une piece de bois de douze à quinze pouces en quarré, échancré aux deux bouts comme le ſommier & la platine, de ſorte qu'il embraſſe comme eux les deux jumelles auxquelles il eſt arrêté pas le moyen de deux fortes chevilles de fer qui traverſent le tout; il couronne la preſſe, & en fait comme le chapiteau; c'eſt dans le milieu de cette piece de bois que s'engrene le filet de la vis; comme cette piece eſt celle qui fatigue le plus après la vis, on pourroit y mettre de chaque côté un lien de fer, afin de la ſoutenir contre les efforts de la vis. Enfin, le barreau eſt une eſpece de pince de fer de quatre à cinq pouces de circonférence, & de quatre à cinq piés de longueur; on le paſſe par le bout dans un des trous pratiqués à la tête de la vis, & on l'introduit de même ſucceſſivement dans les autres à meſure qu'elle tourne: c'eſt donc par l'effort des bras ſur ce barreau qu'on met la vis en jeu, qui à ſon tour y met les autres parties de la preſſe ſur leſquelles elle agit.

La preſſe à endoſſer eſt compoſée de neuf pieces principales; ſavoir, deux jumelles, deux bandes, deux vis, deux clés & une cheville de fer: les deux jumelles ſont deux pieces d'un bois dur, tel que le chêne, l'orme, l'érable ou le poirier; elles ont trois piés & demi de longueur, & portent cinq à ſix pouces en quarré; c'eſt entre ces jumelles que ſe mettent les feuilles ou les livres que l'on veut contenir; elles ſont percées de deux trous à chaque bout: le premier, c'eſt-à-dire, le plus près de l'extrémité des jumelles, eſt un trou de la largeur d'environ deux pouces en quarré, par où paſſent les bandes; ces bandes ſont deux morceaux de bois longs d'environ deux piés & demi, & d'une groſſeur proportionnée aux trous par où elles doivent paſſer; elles ſont contenues avec de petites chevilles à une des jumelles, que nous nommerons à cauſe de cela *immobile*, & entrent librement dans l'autre jumelle qui s'approche ou s'éloigne de la premiere, ſelon la détermination que lui donnent les vis; ces vis ſont deux pieces d'un bois extrêmement dur, & d'une des eſpeces que nous avons indiquées ci-deſſus; elles portent trois piés de long, ſavoir deux piés & demi de filet & un demi-pié de tête, & ont neuf à dix pouces de circonférence; elles ſont à côté des bandes, & leur ſont paralleles; elles paſſent librement dans la jumelle immobile juſqu'à leur tête qui eſt plus groſſe que le filet, & s'engrenent enſuite dans l'autre jumelle ſoutenue par les deux bandes ſur leſquelles elle peut courir: les trous de cette jumelle qui ſervent à loger les vis ſont en forme d'écrous; les deux clés ſont deux morceaux de bois d'un pouce & demi en quarré, auſſi longs que la jumelle eſt épaiſſe; on les paſſe dans la jumelle immobile, & ils entrent en traverſant

cette

cette jumelle dans une eſpece de rainure pratiquée à chaque vis, afin que par ce moyen elles ſoient contenues & qu'elles ne ſoient ſuſceptibles que du mouvement circulaire que l'ouvrier leur imprime par le moyen d'une cheville de fer longue d'environ deux piés & de trois pouces & demi de circonférence, dont il paſſe le bout dans des trous pratiqués à cet effet dans la tête des vis; c'eſt l'action de ces vis engrenées dans la jumelle courante qui approche celle-ci de l'immobile lorſque l'ouvrier veut ſerrer, ou qui l'en éloigne par une détermination contraire lorſqu'il veut deſſerrer. La diſtance d'une vis à l'autre eſt d'environ deux piés quatre pouces, & c'eſt proprement cet eſpace qui fait la longueur de la preſſe: quant à la largeur, on la détermine ſelon la groſſeur ſoit des feuilles, ſoit des livres qu'on veut y aſſujettir. Lorſqu'il n'y a rien dans la preſſe, & qu'elle eſt tout-à-fait ſerrée, les deux jumelles ſe touchent dans toute leur étendue, & ſemblent collées enſemble; & lorſqu'on veut s'en ſervir, on l'ouvre en la deſſerrant plus ou moins, ſelon le beſoin, & alors la jumelle courante s'éloigne de l'immobile. Quoique nous nommions immobile la jumelle du côté de la tête des vis, nous n'entendons cependant pas l'exclure abſolument du mouvement progreſſif ou rétrograde, mais nous lui donnons ce nom, tant parce qu'elle en eſt moins ſuſceptible que l'autre, que pour la mieux déſigner. Cette preſſe ſert à preſſer les feuilles au-deſſous de l'*in*-4°. quand elles ſont battues, mais ſurtout à grecquer, à endoſſer, à brunir, & peut ſervir auſſi à preſſer le volume quand il eſt collé, pourvu qu'il ne ſoit point d'un format qui excede la largeur des jumelles, autrement il faudroit avoir recours à la grande preſſe. Cette preſſe ſe poſe à plat, comme une table, ſur une caiſſe longue de trois piés, & large de deux; les quatre montans qui ſont aux quatre coins de cette caiſſe ſont de bois de chêne, ainſi que les traverſes: les panneaux peuvent être de planches de ſapin; les montans portent environ deux piés & demi de hauteur; les traverſes doivent être aux deux bouts à l'égalité des montans, & ce ſont ces traverſes qui ſopportent la preſſe: on peut également prolonger les panneaux juſqu'à cette hauteur; mais aux deux côtés les panneaux & les traverſes ſont beaucoup plus bas que les montans, & laiſſent un vuide d'environ huit à dix pouces dans toute la longueur de la caiſſe, pour pouvoir laiſſer à l'ouvrier la liberté d'agir & de paſſer ſes mains deſſous la preſſe lorſque ſon ouvrage l'exige. Son fond eſt ordinairement de planches de ſapin; cette caiſſe s'appelle l'*âne* ou *porte-preſſe*, parce qu'elle ſert effectivement à porter, ſoit la preſſe à endoſſer, ſoit la preſſe à rogner.

La *preſſe à rogner* eſt ſemblable dans ſes principales parties à la preſſe à endoſſer, c'eſt-à-dire qu'elle eſt compoſée comme elle de deux jumelles, deux bandes, deux vis, deux clés, & d'une cheville de fer. Toutes ces pieces ont les mêmes proportions, la même action & le même jeu que dans la preſſe à endoſſer; ainſi il ſeroit ſuperflu d'entrer dans un plus grand détail à cet égard; elle differe ſeulement de celle-là en ce qu'au-dedans de la jumelle, que nous appellons *immobile*, il y a une tringle qui ſe prolonge d'une vis à l'autre, large de trois pouces, épaiſſe d'environ deux lignes dans ſa partie ſupérieure qui regne le long de la jumelle, & qui va en diminuant inſenſiblement juſqu'à la fin de ſa largeur, de ſorte que cette tringle forme une eſpece de glacis; c'eſt cette pente qui fait que le livre ſaiſi entre les deux jumelles eſt plus ſerré dans la partie ſupérieure que dans l'inférieure, & s'y trouve ſi fortement aſſujetti qu'il fait un corps ſolide ſur lequel le couteau paſſe vivement, ce qui rend la ſection nette & polie; du côté où ſe place l'ouvrier qui rogne, il y a une petite rainure pratiquée en ligne droite de haut en-bas dans toute la largeur de la tringle, cette rainure ſert à loger le mords du livre, afin de n'en point endommager le dos, & lui conſerver la forme arrondie qu'il doit avoir: outre cette tringle qui eſt plutôt, à proprement parler, une petite planche, il y en a deux autres à la diſtance d'environ un doigt l'une de l'autre, épaiſſes de trois à quatre lignes & larges de huit à dix; ces deux tringles ſont attachées avec de petites pointes de fer ſur la jumelle courante, & forment deux lignes exactement droites & paralleles qui ſe prolongent d'une vis à l'autre: elles ſervent à diriger & à aſſûrer la marche du couteau, comme nous l'expliquerons dans ſon tems.

La *preſſe à tranche-filer* eſt une petite preſſe compoſée ſimplement de cinq pieces, ſavoir deux jumelles, deux vis & une petite cheville de fer. Les deux jumelles ſont deux morceaux de bois d'un pié & demi de longueur, de trois pouces & demi de largeur, & d'un pouce & demi d'épaiſſeur; les vis ont neuf pouces de longueur, ſavoir ſix pouces de filet & trois pouces de tête; le filet à trois pouces & demi de tour, & la tête en porte environ ſept; ces vis s'engrenent dans les deux jumelles dans des trous pratiqués à environ quatre pouces de leurs extrémités, & paſſent librement dans la premiere jumelle, c'eſt-à-dire dans celle qui doit être contre la tête des vis, mais les trous de la ſeconde ſont en forme d'écrous, ce qui donne à cette jumelle la même action qu'à la jumelle courante des preſſes à endoſſer & à rogner; la cheville de fer a ſept à huit pouces de longueur & un demi de circonférence, elle ſert comme dans les autres preſſes à ſerrer ou deſſerrer, en l'introduiſant par le bout dans des trous pratiqués à cet effet dans la tête des vis. Telle eſt la contruction des différentes preſſes en uſage chez les Relieurs. Mais reprenons nos feuilles, & conduiſons-les d'opération en opération juſqu'à ce qu'enfin elles ſoient reliées, & qu'elles forment un volume parfait qui puiſſe tenir ſa place dans une bibliotheque. Les feuilles pliées, collationnées, battues & preſſées ſe collationnent une ſeconde fois au ſortir de la preſſe, de peur qu'en ayant diviſé la totalité par battées, il ne s'y trouve quelque dérangement, dont le moindre feroit toujours de grande conſéquence: cette ſeconde collation ſe fait de la même façon que la premiere, c'eſt-à-dire en conſultant les ſignatures. Lorſque l'ouvrier eſt certain que ſes feuilles ſont dans l'ordre, & qu'il n'y a aucune tranſpoſition, il les raſſemble en corps pour les gréquer lorſqu'il veut faire un *reliure* à la greque: il met pour cet effet toutes les feuilles deſtinées pour le même volume entre deux petits ais de bois, ils doivent être bien polis, & un peu plus épais en-haut qu'en-bas, de ſorte qu'ils forment une pente douce: il faut obſerver que le dos des feuilles excede d'un doigt le bord de ces ais, afin de laiſſer à la greque la liberté d'agir, il poſe enſuite le tout dans la preſſe à endoſſer; l'ouverture des feuilles doit être en-bas & le dos en-haut, & lorſqu'elles ſont bien contenues & bien ſerrées dans la preſſe, l'ouvrier prend alors la greque qui eſt un outil en forme de ſciot ou ſcie à ſeule branche, & qui n'eſt autre choſe qu'une lame de fer trempé, longue d'environ quinze pouces, enchâſſée dans un manche de bois de huit pouces qui lui ſert de poignée; ſa largeur ſortant du manche eſt d'environ deux pouces & demi, & va en diminuant juſqu'à ſon extrémité qui ſe trouve alors réduite à un pouce; l'épaiſſeur de cette lame eſt de deux lignes, & dans toute ſa longueur elle eſt armée de dents comme une véritable ſcie, à l'exception que les pointes de ces dents ſont toutes ſur la même ligne, & qu'elles ne donnent ni à droite ni à gauche comme celles des ſcies ordinaires. C'eſt avec cet outil que l'ouvrier fait ſur le dos de ſes feuilles autant d'entailles qu'il veut mettre de nervures; lorſqu'on veut relier proprement, on fait cinq entailles ou hoches avec la greque ſur les petits formats, & ſix ſur les grands. Ces entailles ou hoches ſervent à loger les ficelles, autour deſquelles ſont retenus les fils qui attachent les feuilles enſemble, on donne à ces ficelles le nom de *nerfs*; ces ficelles ainſi paſſées dans les hoches faites par la greque, ne cauſent aucune élévation ſur le dos du livre dont il ne ſe trouve aucune partie plus apparente que l'autre, ce qui fait la différence des livres reliés à la greque d'avec ceux qu'on appelle *reliés en nerfs*, dont les nervures paroiſſent & font ſur le dos du livre comme de petites côtes. Outre les cinq entailles que l'on fait avec la greque aux petits formats, ou les ſix aux grands, on en fait aux uns & aux autres une également ſur le dos à chaque bout du livre qui ſert à arrêter le fil, & qui fait ce qu'on appelle *la chaînette*, ce qui s'obſerve toujours aux petits formats, ſoit qu'on les relie à la greque, ſoit en nerfs; mais on ne greque aux extrémités ni les *in-quarto*, ni les *in-folio*, lorſqu'ils ſont reliés en nerfs, de ſorte que la chaînette paroît ſur le dos du volume juſqu'à ce que l'on paſſe à une autre opération qui la faſſe diſparoître, & dont nous parlerons ci-après. Alors ſoit que les feuilles ſoient deſtinées à faire un volume relié à la greque, ſoit qu'on veuille les relier en nerfs, on les coud ſur le couſoir avec une longue aiguille d'acier un peu recour-

courbée. Le couſoir eſt compoſé de quatre pieces de bois, ſavoir de la table qui a dans toute ſa longueur une eſpece de rainure percée à jour & large de cinq à ſix lignes, de deux vis dreſſées perpendiculairement aux deux extrémités de la table dans la même ligne que la rainure, & d'une traverſe avec ſes deux cavités en forme d'écrous, qui s'engrene ſur le haut des vis. Pour ſe ſervir du couſoir, on attache ſur la traverſe d'en-haut autant de ficelles qu'on veut faire de nervures, & après les avoir eſpacées ſuivant le format du livre, on les fait paſſer par la rainure, & on les arrête par-deſſous avec de petits inſtrumens de cuivre, qu'on appelle *clavettes*, qui ont un trou quarré par un bout, & ſont couvertes en forme de fourches par l'autre. On paſſe le bout des ficelles dans le trou des clavettes, & on le ſaiſit en tournant, afin qu'il ne s'échappe point; on paſſe enſuite les clavettes par la rainure, & on les met de travers lorſqu'elles ſont paſſées, afin que portant des deux côtés de la rainure, elles ne puiſſent s'échapper ni repaſſer d'elles-mêmes. Que ſi les ficelles étoient trop lâches, on peut les tendre autant qu'il eſt beſoin, en tournant avec les mains les deux vis du ſens qui fait monter la bande, c'eſt-à-dire qui l'éloigne de la table, ou par un ſens contraire la faire deſcendre, ſi les ficelles étoient trop tendues. Lorſque le couſoir eſt ainſi diſpoſé, on prend une feuille de papier marbré qui, pliée en deux, ſoit de même format que le livre que l'on veut relier, on plie cette feuille de façon que la marbrure ſoit en-dedans & le blanc en-dehors, & on la coud ainſi d'un bout à l'autre le long des nerfs attachés au couſoir, enſuite on prend une feuille de papier blanc pliée comme l'autre & de même grandeur; on coud celle-ci comme la premiere, après quoi on prend par ordre les cahiers, & on les coud en conduiſant, comme aux deux premieres feuilles, un fil de chanvre dans le milieu de chacun d'eux à commencer du premier de ces nerfs juſqu'au dernier, & en faiſant faire à ce fil un tour ſur chaque nerf. Lorſque tous les cahiers qui doivent former le livre ſont ainſi couſus, on finit par une feuille de papier blanc & une feuille de papier marbré, toutes deux pliées, diſpoſées & couſues comme au commencement. Il eſt bon d'obſerver ici que les ficelles de la nervure doivent être de différente groſſeur, ſuivant la grandeur du format. Cette opération faite, on coupe les ficelles à deux pouces loin du livre; on les éffile de chaque côté, c'eſt-à-dire qu'on les détord, & qu'on les diminue ſur le bout en les grattant avec un coûteau, après quoi on les imbibe de colle de farine, & on les retord en les roulant ſur le genouil, de ſorte que les extrémités étant ſeches, roides & pointues, on peut les paſſer facilement dans le carton, ce qui ſe fait ainſi: on prend une feuille de carton que l'on compaſſe, afin d'en tirer parti plus que l'on peut, & qu'il n'y ait point de perte, s'il eſt poſſible; par exemple, ſi c'eſt pour couvrir des *in*-12. on prend une feuille de carton d'une eſpece qu'on appelle *catholicon*, on la compaſſe en dix morceaux que l'on coupe également, & qui ſervent par conſéquent à couvrir cinq volumes *in*-12; le carton ſe coupe avec la pointe qui eſt un outil de fer avec un manche de bois de dix-huit à vingt pouces de long, y compris le manche, le bout de l'outil eſt coupé en chanfrain & très-tranchant; le reſte de l'outil juſqu'au manche eſt couvert de cuir, & reſſemble aſſez à une lame d'épée plate qui ſeroit dans ſon fourreau, mais dont le bout ſeroit nud; cette enveloppe conſerve la mains de l'ouvrier qui empoigne cet outil dans le milieu, & appuie le bout du manche ſur le devant de l'épaule; c'eſt dans cette attitude qu'il fait paſſer la pointe ſur le carton le long d'une regle de fer, afin que l'outil coupe en ligne droite; il faut obſerver de couper un peu de biais le côté du carton où doivent être attachés les nerfs, ce qui ſe fait en inclinant l'outil, de ſorte que le bord avance d'un côté & rentre de l'autre; le côté rentrant ſe couche contre le livre; & le côté ſaillant eſt en-dehors qui ſe trouvant recouvert par le bord des premieres feuilles, commence à former ce qu'on appelle le *mords*, & donne à la couverture le jeu d'une charniere. Lorſque le carton eſt ainſi coupé, on le bat fortement avec un marteau ſur la pierre à battre du côté qui doit être contre les feuilles, c'eſt-à-dire qui doit être en-dedans; après quoi, ſi l'on veut faire une *reliure* propre, on colle deſſus du papier, & même quelquefois du parchemin, en obſervant de mettre ſoit le papier, ſoit le parchemin du même côté ſur lequel a agi le marteau. Lorſque le carton ſur lequel on a collé du papier ou du parchemin eſt ſec, on le bat une ſeconde fois, enſuite on paſſe le livre en carton, ce qui ſe fait ainſi: on poſe le carton ſur le volume, & vis-à-vis de chaque nerf à deux lignes loin du bord on fait un trou au carton avec un poinçon que l'on paſſe de dehors en-dedans; à deux lignes au-deſſus de ce premier trou, on en fait de même un ſecond; & paſſant enſuite le poinçon de dedans en-dehors, on fait un troiſieme trou qui eſt diſpoſé de façon qu'il fait avec les deux autres un triangle équilatere; alors l'ouvrier prend le bout du nerf qui ſe trouve vis-à-vis de ces trous, le paſſe d'abord dans le premier trou de dehors en-dedans, le repaſſe enſuite de dedans en-dehors, & enfin le reconduit en-dedans en l'introduiſant dans le troiſieme trou; ſemblable opération ſe fait à-la-fois à chaque nerf; & lorſqu'on a ainſi apprêté un côté, on traite l'autre de la même maniere & avec la même préciſion. On arrête enſuite les nerfs qui ſont aux deux bouts du livre, en les croiſant par-deſſous la partie que l'on a fait paſſer dans les deux premiers trous, ce qui ſuffit pour les empêcher de courir; quant aux nerfs qui ſont dans le milieu, on ne les arrête point ainſi, mais on en coupe le bout à environ deux ou trois lignes loin du carton, après quoi on bat ces attaches avec un petit marteau ordinaire, afin de les applatir & les faire, pour ainſi dire, entrer dans le carton, de ſorte que le bout de ces nerfs ne faſſe deſſus aucune élévation; lorſqu'on a frappé ainſi les ficelles, on releve les cartons, c'eſt-à-dire qu'on ferme le livre, afin de voir s'il ne ſe ſeroit point gliſſé quelqués défauts dans toutes ces différentes opérations, & s'il a effectivement ce jeu libre, quoique ferme qu'il doit avoir. On le paſſe enſuite en parchemin; on prend alors deux bandes de parchemin qui ſoient deux fois auſſi larges que le dos du livre, dont la moitié eſt deſtinée à être collée ſur le dos, & l'autre ſur le carton en-dedans du livre. Lorſque le livre eſt relié à la greque, la partie de parchemin qui doit couvrir le dos du livre eſt entiere, ſans aucune ſéparation ni échancrure, mais on fait une inciſion vis-à-vis de chaque nerf à la partie qui doit être attachée au carton; cette bande de parchemin ainſi diſpoſée ſe paſſe de dehors en-dedans, & s'introduit par partie entre chaque nerf qui tous ſe logent dans des petits trous que l'on a fait avec des ciſeaux au bas de chaque inciſion; on met ſemblable bande de chaque côté du livre, de ſorte que le parchemin doit ſe trouver double ſur le dos.

Lorſque le livre n'eſt point relié à la greque, & que par conſéquent les nervures ſont élévées, la partie des bandes qui doit être appliquée ſur les cartons eſt entiere ſans aucune ſéparation; mais à celle qui doit couvrir le dos du livre, on fait autant d'échancrures qu'il y a de nervures, & on proportionne la largeur de celles-là à la groſſeur de celles-ci. On paſſe ce parchemin de dedans en dehors par bandes entre chaque nerf, ce qui ſe pratique également de l'autre côté. Lorſque le livre eſt ainſi paſſé en parchemin, on releve le carton; on prend alors deux ais à endoſſer qui ſont en glacis, c'eſt-à-dire un peu plus épais à la partie ſupérieure qu'à l'inférieure; ces ais doivent être un peu plus longs que le volume qu'on met entre deux, obſervant de les placer à l'égalité du mords, ſans enchâſſer le dos: alors dans cette poſition on ſaiſit le livre & les ais dans la preſſe à endoſſer, qu'il ne faut point trop ſerrer, & on tient le tout élevé au-deſſus des jumelles environ d'un pouce & demi; on prend enſuite un poinçon qui ne ſoit ni trop gros ni trop pointu, & on l'introduit en long entre les premiers cahiers de chaque côté du livre, afin de les écarter un peu du milieu, & les faire recourber inſenſiblement ſur le mords, en frappant légerement avec un petit marteau, ſe ſervant à cet effet du côté qui eſt long & qui n'a au plus que deux lignes d'épaiſſeur par ce bout, qui doit être arrondi. Cette opération ſe fait aux deux bouts du livre, ou, comme diſent les Relieurs, en tête & en queue; & c'eſt ce qu'ils appellent *endoſſer* un livre. Après quoi on fait deſcendre dans la preſſe le livre entre ſes ais, le dos en-haut & l'ouverture en-bas, comme il étoit pour l'endoſſer, & pour lors il n'excede le bord des jumelles que de trois quarts de pouce ou environ; on le ſerre enſuite dans la preſſe le plus qu'il eſt poſſible, & on lie le volume entre ſes ais avec une ficelle cablée à qui on fait faire pluſieurs tours ſur la partie des ais qui excede les jumelles; lorſque cette partie eſt ſuffiſamment contenue, on arrête

arrête la ficelle, on retire preſque tout-à-fait le livre de la preſſe, & on acheve de le lier entre ſes ais, en faiſant faire également pluſieurs tours à la ficelle au-deſſous de la premiere ligature: alors on le fait rentrer dans la preſſe, & avec un gros pinceau on charge le dos du livre de colle de farine; & afin qu'il s'imbibe davantage de cette colle, on fait paſſer deſſus le grattoir, qui eſt un outil de fer d'environ 9 pouces de longueur, rond par le milieu, qui ſert de poignée à l'ouvrier; il porte environ dans cette partie deux pouces & demi de circonférence; il eſt plat à ſes extrémités, qui ſont de différente largeur, pour ſervir aux différens formats; un des bouts eſt large d'environ deux pouces, & c'eſt celui dont on ſe ſert pour les in-*folio* & les in-*quarto*; l'autre n'a guere plus d'un pouce de largeur, & eſt deſtiné pour les petits formats, tels que les *in*-8°. les *in*-12, & autres encore plus petits. Ses deux bouts ſont armés de dents toutes rangées ſur une ligne droite. L'action de cet outil eſt de gratter le dos du livre, afin d'y faire davantage pénétrer la colle de farine; on le charge enſuite de colle forte, après quoi on le pique avec le grattoir, en lui donnant des coups comme ſi on le lardoit, en obſervant néanmoins d'épargner les nervures. On ſent parfaitement qu'il faut que les bandes de parchemin ſoient alors renverſées de chaque côté en-dehors, afin que l'outil ne les puiſſe endommager. On l'enduit enſuite de nouveau avec la colle de farine, de même que les bandes de parchemin. Lorſque le dos du livre, ainſi que les bandes de parchemin ſont bien imbibés de colle, on couche les bandes de parchemin ſur le dos, ſans cependant les y coller exactement, & on laiſſe ainſi le tout environ deux heures, après quoi on paſſe deſſus le frottoir, qui eſt un outil de fer long de huit à neuf pouces, ſemblable dans ſa forme & dans ſes dimenſions au grattoir, à l'exception cependant qu'au lieu de dents c'eſt un tranchant très-émouſſé & concave, de ſorte qu'il embraſſe exactement le dos du livre ſur lequel il paſſe. On leve les bandes de parchemin qui ſont couchées ſur le dos du livre, pour ſe ſervir de cet outil, dont l'action eſt d'enlever le ſuperflu de la colle qui n'a pu pénétrer, & de remplir de colle en paſſant les petites cavités faites par le grattoir. Il ſert encore à redreſſer les nervures dans le cas, où elles auroient été déplacées; enfin, par la forme concave de ſon extrémité qui agit, il donne ou du-moins conſerve au dos du livre cette forme tant-ſoit-peu arrondie qu'il veut avoir. Auſſi-tôt que le dos du livre eſt ainſi frotté, on y met encore de la colle de farine, en paſſant deſſus le pincéau, mais très-légérement; on en donne auſſi une légere couche aux bandes de parchemin, dont on couvre enſuite le dos du livre en les tirant fortement avec les doits, & les étendant bien l'une ſur l'autre, afin qu'elles ne faſſent aucun pli. On doit obſerver de coller le parchemin du côté de ſa fleur, autrement il ſe décolleroit en ſéchant. Cet apprêt donné, on retire le livre de la preſſe, & on le met ſécher au feu lié entre ſes ais comme il étoit dans la preſſe, prenant garde cependant de ne point l'approcher trop près, de peur que par la trop grande chaleur le parchemin ne ſe retirât. Lorſqu'il eſt ſuffiſamment ſec, on le remet dans la preſſe ſans le délier; on fait paſſer le frottoir légerement deſſus, afin de redreſſer les nerfs, d'arrondir le dos, & de réparer les petites inégalités qui peuvent s'y rencontrer; on enduit enſuite de colle-forte le parchemin qui couvre le dos, & on le met ſécher comme auparavant; quand il eſt ſec on le délie, & on colle de chaque côté la ſeconde feuille de papier marbré avec la premiere de papier blanc; on met après cela le livre entre deux ais à preſſer, obſervant toujours de ne point engager entre ces ais le dos du livre, afin que le mords en ſoit bien marqué. Lorſqu'il a paſſé environ une demi-heure dans la preſſe entre les ais à preſſer, on l'en retire & on le fait enſuite paſſer dans la preſſe à rogner, pour faire la tranche: ce qu'on appelle *faire la tranche d'un livre*, c'eſt en rogner les feuilles de trois côtés à l'aide du couteau monté ſur ſon fût; mais avant d'expliquer comment ſe fait cette opération, il eſt à-propos de décrire la conſtruction de cet inſtrument. Le tout eſt compoſé de neuf principales pieces, qui ſont les deux piés du fût, deux bandes, une vis de bois, un couteau, une vis de fer, un écrou & une clé. Les deux piés du fût ſont deux morceaux de bois qui portent pour l'ordinaire quatre à cinq pouces de hauteur, ſur deux d'épaiſſeur, percés de trois trous, ſavoir un à chaque bout, & l'autre dans le milieu. Les deux bandes ſont deux pieces de bois longues d'environ un pié & demi, larges d'un pouce & demi, & un peu moins épaiſſes; ces bandes ſont enchâſſées & chevillées dans les trous pratiqués au pié du fût, qui ſe trouve à la droite de l'ouvrier lorſqu'il rogne, & paſſent librement dans ceux pratiqués à l'autre pié, ſur leſquelles il court comme la jumelle mobile des preſſes, ſoit à endoſſer, ſoit à rogner. La vis eſt un morceau de bois long de deux piés dans ſa totalité; ſavoir un pié & demi de filet, & ſix pouces de tête: elle a entre quatre & cinq pouces de circonférence; la tête en eſt un peu plus groſſe, & ſert du côté droit de poignée à l'ouvrier, de même que le bout du filet lui en ſert du côté gauche: cette vis paſſe librement dans le trou du milieu, pratiqué au pié qui ſe trouve à la droite, & s'engrene dans celui pratiqué au pié qui eſt à la gauche, & qui eſt en forme d'écrou, ce qui fait approcher ou reculer ces piés ſelon le beſoin, comme les jumelles des preſſes à endoſſer, rogner, ou tranchefiler. Le couteau eſt une piece d'acier de ſix à ſept pouces de long, plat & fort mince, très-tranchant, finiſſant en pointe de lame d'épée, plate & large, & de forme quarrée par l'autre bout qui ſert à l'attacher, & que l'on nomme le *talon*; c'eſt au milieu & par-deſſous le pié du fût qui eſt à droite, que s'attache le coûteau en appliquant le talon qui s'enchâſſe dans une échancrure dont la largeur & la profondeur ſont proportionnées à la largeur & l'épaiſſeur de ce talon; on paſſe enſuite la vis de fer, dont la tête applatie s'emboîte dans le trou pratiqué au talon: cette vis traverſe le pié du fût, & ſort par le haut. L'écrou eſt un morceau de fer qui coëffe la vis; il a deux branches montantes, longues d'environ un pouce & demi, & dont les bouts ſont tournés en haut. La clé eſt auſſi un morceau de fer long de ſept à huit pouces, & de deux de circonférence; le bout que tient l'ouvrier pour s'en ſervir eſt rond, mais il eſt un peu applati à l'autre extrémité, & percé en long comme ſeroit la caſe d'une aiguille à tapiſſerie; c'eſt dans cette rainure qu'on fait paſſer les deux branches de l'écrou pour ſerrer ou deſſerrer la vis, dont la tête aſſujettit le couteau. Cet inſtrument ainſi monté, on rogne le livre de la maniere ſuivante. On fait deſcendre les deux cartons du livre de tête en queue d'environ deux lignes, car quoique ces cartons ſoient retenus par les nerfs, ils conſervent cependant aſſez de liberté pour deſcendre ou monter au beſoin; après quoi l'ouvrier met ſon livre debout dans la preſſe, le dos tourné de ſon côté, & le mords du livre logé dans la rainure pratiquée à la tringle attachée contre & en dedans la jumelle immobile, ayant ſoin d'appliquer un carton de l'autre côté entre le livre & la jumelle courante; il faut que cette bande de carton excede le livre au moins d'un doigt. On ſe ſert de ce carton, afin de ſoutenir le livre contre l'effort du couteau, & garantir en même tems le mords de ce côté, enſuite l'ouvrier poſe ſon coûteau monté comme nous venons de le dire, ſur la preſſe, faiſant entrer la tringle la plus proche du dedans de la preſſe dans une rainure ou couliſſe pratiquée le long du pié du fût qui eſt à ſa gauche; de ſorte que l'autre tringle borde le dehors de ce pié. Ces deux tringles, dont nous avons donné la poſition dans la deſcription de la preſſe à rogner, ſervent de directoires au fût tout entier; le coûteau ainſi poſé, ſe pouſſe en avant, de ſorte que la ſection commence par le dos du livre. On doit obſerver de ne point trop tourner la vis dont nous avons dit que les deux extrémités ſervoient de poignée, parce que le couteau venant à prendre trop de matieres, ou ne paſſeroit point librement, ou ne pourroit faire une ſection nette & polie: on doit donc tourner peu-à-peu, & continuer ainſi juſqu'à ce que le coûteau ſoit parvenu à la bande de carton qui ſert d'appui au livre. L'ouvrier doit ſentir par le plus ou moins de réſiſtance du coûteau, à quel degré il doit faire tourner la vis dans ſes mains, qui y doit être librement. Auſſi-tôt que la tête de ſon livre eſt rognée, il le retire de la preſſe, & prend la meſure avec un compas au-dedans du livre, à commencer du bord de la tête qu'il vient de rogner, juſqu'à la fin de la marge qu'il veut conſerver à la queue, & qui doit être toujours plus large qu'à la tête; cette meſure priſe, il ferme ſon livre pour la marquer ſur le carton, qu'il fait deſcendre également de deux lignes, comme à la premiere opération, enſuite le reſte ſe diſpoſe & s'exécute de la même maniere. Le livre étant ainſi rogné en tête & en queue, on le retire de la preſſe, on deſcend le carton de la moitié de l'ex-

cédent qu'on lui a conſervé, de ſorte qu'il n'y en ait pas plus à un bout qu'à l'autre: cet excédent ſe nomme les *chaſſes*. Alors l'ouvrier prend le compas, en poſe un bout à la tête du livre dans le milieu, du côté & à l'extrémité du dos, & trace une ligne courbe du côté & à l'extrémité de la tranche, mais cependant toujours ſur la tête; il trace ſemblable ligne en queue, prenant garde de conſerver même ouverture de compas pour les deux bouts. Cette ligne dirige l'ouvrier dans la ſection de ſa tranche, dont la gouttiere par ce moyen eſt égale. On appelle la gouttiere d'un livre cette concavité qu'on voit ſur la tranche; alors il ouvre les cartons & les renverſe tout-à-fait, & en berçant le livre il fait perdre au dos pour un inſtant cette forme arrondie qu'il avoit, de ſorte qu'il devient plat & uni, & que les feuilles avancent davantage en devant. Il les ſaiſit auſſi-tôt entre ſes doigts, & obſerve des deux côtés ſi elles ſuivent toutes exactement les lignes tracées tant en tête qu'en queue. Quand elles ſont ainſi diſpoſées, il les met entre deux ais un peu plus longs que le livre, mais moins larges, & prend garde d'en déranger les feuilles: de ces deux ais, qui de leur uſage ſe nomment *ais à rogner*, celui de derriere, c'eſt-à-dire qui occupe la place que tenoit la bande de carton, eſt plus élevé que l'autre, & ſert comme lui à ſoutenir les bords du livre. Celui de devant, qui ſe trouve à la droite de l'ouvrier, eſt de niveau & parallele à la jumelle. Ces ais reſſemblent aux ais à endoſſer, & ſont en glacis; la partie la plus épaiſſe ſe met en haut, afin que le livre ſoit plus étroitement ſerré. Lorſqu'il eſt ainſi aſſujetti dans la preſſe, on fait la tranche en conduiſant & ſerrant peu-à-peu le couteau ſur l'extrémité des feuilles, par le moyen de la vis du fût où il eſt attaché. La tranche achevée, on retire le livre de preſſe, & on applique deſſus avec un pinceau une teinture rouge compoſée de colle de farine, & de bois de bréſil pulvériſé: on en donne deux & quelquefois même trois couches. On doit prendre garde en rougiſſant ainſi la tranche, que la teinture ne pénetre entre les feuillets: on évitera ce défaut en appuyant ſur le livre, afin de ne laiſſer entre les feuilles aucun vuide. Quand le livre eſt en cet état, on en fait les mords, c'eſt-à-dire qu'on échancre en-dedans le carton d'un bout à l'autre avec un petit couteau très-tranchant, ce qui ſe fait des deux côtés; on abat enſuite les quatre angles pour en faciliter l'ouverture; alors on rabaiſſe le carton. On appelle *rabaiſſer le carton*, le couper à une ligne ou deux près de la tranche, plus ou moins, ſuivant la grandeur du livre, ce qui ſe fait avec la pointe dont nous avons parlé plus haut, que l'on conduit le long d'une regle de fer poſée entre la tranche & le carton. Lorſque le carton eſt ainſi coupé, on poſe le livre ſur une table le dos en haut & la tranche en-bas, afin de voir ſi le carton eſt rabattu également.

On attache enſuite un bout de ruban que l'on a ſoin de tenir d'un pouce au moins plus long que le livre, & qu'on appelle le *ſinet*; ce ſinet s'attache au haut & dans le milieu du dos, lorſqu'il eſt attaché on le met dans le livre qu'on tranchefile auſſitôt après. Le tranchefil eſt un ornement de fil ou de ſoie de diverſes couleurs, ou même quelquefois d'or ou d'argent, que l'on met aux deux bouts du dos du livre ſur le bord de la tranche; c'eſt un eſpece de tiſſu travaillé ſur un ſeul morceau de papier roulé s'il eſt ſimple, ou ſur deux l'un ſur l'autre, s'il eſt double; outre l'ornement, il ſert auſſi à arrêter le haut & le bas des cahiers du livre; auſſitôt qu'il eſt tranchefilé, on le couvre. Quoique divers ouvriers en cuir donnent aux peaux dont l'on ſe ſert à la couverture des livres, pluſieurs façons, les relieurs leur en donnent auſſi d'autres qui ſont propres à leur art; c'eſt ce qu'on va expliquer, mais ſeulement des peaux de veaux qui ſont celles auxquelles les relieurs en donnent davantage, les autres s'employant à proportion de même. Les peaux de veaux après avoir été mouillées & largement imbibées d'eau, ſe ratiſſent ſur le chevalet avec l'inſtrument à ratiſſer, qui eſt une eſpece de couteau de fer peu tranchant à deux manches de bois & long d'environ un pié & demi; pour le chevalet il eſt très-ſimple, ne conſiſtant ordinairement qu'en une longue douve de tonneau ſur le haut de laquelle le relieur s'appuie, tandis qu'il enleve de deſſus la peau avec le couteau ce qui pouvoit y être reſté de moins uni; la peau ainſi ratiſſée & encore humide, ſe taille avec de gros ciſeaux ou eſpeces de forces, en morceaux convenables aux livres qu'on a à couvrir, & en cet état ſe pare ſur le marbre avec le couteau à parer, outil aſſez ſemblable au tranchoir des cordonniers, mais à lame plus plate & plus courte; parer une couverture, c'eſt en diminuer l'épaiſſeur dans toute ſon étendue, mais principalement ſur les bords du côté que la peau doit ſe coller ſur le carton; on juge aſſez que toutes ces façons, à la reſerve de la derniere, ne peuvent convenir au maroquin, à la bazanne & au vélin dont on couvre aſſez ſouvent les livres, & que l'on gâteroit ſi on les mouilloit. Pour appliquer la couverture on la trempe de colle de farine, c'eſt le terme, ce qui ſe fait avec le pinceau à colle; on l'applique enſuite ſur le carton en dehors & on la replie ſur le même carton en dedans & tout-autour, obſervant de l'échancrer aux quatre angles & de la paſſer entre le carton & le dos du livre à l'endroit des tranche-fils, on fait enſuite paſſer le plioir tant en dehors qu'en dedans & ſur les bords, afin que la couverture s'attache exactement ſur toutes les parties du carton & qu'elle ne faſſe aucun pli; alors on coeffe le livre, c'eſt à-dire qu'avec le bout d'un poinçon, dont la pointe eſt émouſſée, on fait tant-ſoit-peu revenir le bord de la couverture ſur le tranchefil qu'on arrondit & qu'on diſpoſe également tant en tête qu'en queue; cette opération faite, on le fouette; on appelle *fouetter un livre*, le ſerrer entre deux ais plus épais par un bord que par l'autre, & que l'on nomme *ais à fouetter*, avec une ſorte de ficelle que les cordiers appellent *du fouet*; on met pour lors le côté le plus épais de ces ais du côté du dos du livre; on lui donne cette façon pour plus fortement appliquer la couverture ſur le carton & ſur le dos, auſſi bien que pour en mieux former les nervures lorſqu'il eſt relié en nerfs; un gantelet ou morceau de cuir ainſi nommé, ſert au relieur qui le met autour de la main droite, à pouvoir tirer davantage ſans ſe bleſſer, la ficelle qu'il fait paſſer ſur le dos du livre en la croiſant de façon que chaque nervure ſe trouve comme enchâſſée entre deux ficelles; alors le relieur prend la pince, qui eſt un outil de fer en forme de petites tenailles; le mords de cette petite tenaille, c'eſt-à-dire l'endroit par où elle pince, eſt plat; on s'en ſert pour pincer les nervures, ce qui ſe fait en approchant avec cette pince de chaque côté des nerfs, les ficelles dont le livre eſt fouetté; l'ouvrage qu'on fait avec cette pince, s'appelle *pincer un livre*; on le met enſuite ſécher, après quoi on le défouette pour faire ſécher l'endroit du livre que les ais couvroient; lorſqu'il eſt ſuffiſamment ſec, on bat legérement les plats du livre par dehors, avec le marteau ſur la pierre à battre, après quoi on marbre la couverture, ce qui ſe fait avec un pinceau deſtiné à cet uſage, trempé dans du noir qu'on fait tomber en pluie deſſus & qui forme de petites taches, frappant legérement le pinceau ſur un petit bâton, ou ſeulement ſur le ſecond doigt de la main gauche, à une diſtance raiſonnable du livre; on laiſſe enſuite ſécher la marbrure, & on enduit la couverture de blanc d'œuf, ce qu'on appelle *glairer*; lorſque cette couche eſt ſeche, on jette de l'eau-forte preſque éteinte, afin de diminuer les taches noires qui pourroient ſe trouver trop grandes; alors on colle au dos du livre entre la premiere & ſeconde nervure d'en-haut, une piece de maroquin rouge ou de telle autre couleur que l'on veut, qui couvre exactement l'eſpace d'une nervure à l'autre & qui ſoit auſſi large que le dos du livre, pour y mettre le titre en lettres d'or, quelquefois on en ajoute encore une autre dans la nervure au-deſſous, pour y inſcrire auſſi en or le numero des tomes; on colle après cela en dedans des deux côtés du livre, à la feuille de papier marbré, la partie de la bande de parchemin qui s'y trouve, & on applique le tout ſur le carton avec de la colle de farine; les parties de cette bande qui ſont ainſi en dedans du livre en tête & en queue, s'appellent les *gardes*, on le fait ſécher alors dans la grande preſſe, dont il paſſe quand il eſt ſec, dans la preſſe à endoſſer, afin de le brunir. Brunir un livre, c'eſt de paſſer ſur les trois côtés du livre qui ont été rougis, une dent de chien ou de loup, enchâſſée dans une virolle de cuivre & emmanchée à une poignée de bois longue au moins d'un pié, & de trois pouces environ de circonférence, afin de donner le brillant à la tranche & de la polir; les ais dont on ſe ſert pour cette opération, ſont comme preſque tous les autres en glacis & la partie la plus épaiſſe ſe met toujours en haut, afin que le livre ſoit plus ſerré en haut qu'en bas; lorſque la tranche eſt ainſi brunie, ou retire le livre de

la preſſe à endoſſer & on le met dans la grande preſſe entre des ais à preſſer qui ſont égaux dans toutes leurs parties, & on le laiſſe ainſi pluſieurs heures, après quoi on le retire & on enduit la couverture de blanc d'œuf battu, ce qu'on appelle *glairer*; on lui donne deux fois cet apprêt obſervant de le laiſſer ſécher avant de lui donner cette ſeconde couche, laquelle étant ſeche, on prend un morceau d'étoffe de laine engraiſſé de ſuif, & on frotte avec par dehors toutes les parties de la couverture; on y fait paſſer enſuite le fer à polir qui eſt un inſtrument de fer qui depuis ſa ſortie du manche juſqu'à ſon extrémité a huit pouces de longueur, il reſſemble aſſez au P; il a un côté applati & l'autre convexe; c'eſt ce dernier côté que l'ouvrier fait paſſer ſur la couverture après l'avoir fait raiſonnablement chauffer, il eſt enchâſſé dans un manche de bois long de quinze pouces & d'environ cinq de circonférence; lorſque la couverture eſt ainſi polie & luſtrée, l'ouvrier donne quelques coups de marteau ſur les quatre bouts du livre, afin de les rendre égaux & pointus, enſuite prenant un côté de la couverture dans toute ſa longueur, il fait rentrer le carton en dedans en le cambrant tant-ſoit-peu, il en fait de même de l'autre côté, & pour lors il a rempli tout ce qui étoit de ſon reſſort, de ſorte qu'un livre ainſi traité peut paſſer entre les mains du lecteur le plus curieux. Quoique nous venions d'indiquer la maniere de relier un livre proprement & ſolidement, on peut cependant lui donner d'autres façons qui ſont également du reſſort du relieur, mais dont celui-ci ne fait uſage que ſelon la volonté des perſonnes qui le mettent en œuvre; ces façons ſont de marbrer la tranche des livres, au-lieu de la rougir, de les dorer même ſur tranche & d'y faire auſſi ſur la couverture des ornemens en or; nous allons donner à cet égard tous les éclairciſſemens que nous avons pû nous procurer ſur ces articles. Lorſqu'on veut marbrer la tranche, on lui donne cette façon au lieu de la rougir; cette marbrure ſe fait ordinairement avec le rouge & le bleu, ces couleurs ſont arrangées de façon qu'elles ſe touchent, ſans cependant ſe mêler exactement; on fait paſſer la tranche legérement deſſus, & on la laiſſe ſécher, après quoi on continue les mêmes opérations comme ſi la tranche avoit été rougie, dans le cas où on ne la voudroit que marbrée; que ſi le livre eſt deſtiné à être doré ſur tranche, il faut également le marbrer, & quand il eſt ſec on le met en preſſe entre deux ais plus épais en haut qu'en bas, afin qu'étant fortement ſerré, ni l'aſſiette ni le blanc d'œuf ne faſſent aucune bavure & ne pénetrent point entre les feuillets; lorſque le livre eſt ainſi aſſujetti, on en ratiſſe la tranche avec le racloir, qui eſt un petit outil de fer recourbé & large par le bout avec un manche de bois, & qui étant un peu tranchant enleve aiſément ce qui peut être reſté de défauts & de moins uni après la rognure, & les petites inégalités que peut occaſionner la marbrure; ſur la tranche ainſi ratiſſée, ſe couche l'aſſiette, compoſition faite avec le bol d'Arménie, la ſanguine, la mine de plomb, un peu de ſuif, ou encore mieux de ſavon & de ſucre candi, on broye ces drogues ſéparément, on les mêle enſuite pour broyer une ſeconde fois le tout enſemble, on les détrempe dans de la colle de parchemin toute chaude & raiſonnablement forte, & on en applique ſur le marbré; on la laiſſe ſécher, & quand elle eſt ſuffiſamment ſeche, on la glaire legérement avec une partie de blanc d'œuf pourri & deux parties d'eau, le tout mêlé & battu enſemble, après quoi on applique l'or avec le compas briſé dont l'ouvrier ouvre les deux branches plus ou moins ſelon les portions des feuilles d'or qu'il veut appliquer ſur la tranche, frottant ces branches contre ſa joue afin de leur communiquer une chaleur ſuffiſante pour happer l'or; ce compas eſt de fer, & reſſemble plus à une paire de ciſeaux ſans anneaux, qu'à l'outil dont il porte le nom, le clou qui en joint les deux branches n'étant pas au bout comme aux compas, mais au milieu comme aux ciſeaux; quand la tranche eſt dorée on la fait ſécher, & lorqu'elle eſt ſuffiſamment ſeche, on la brunit; pour lors le reſte ſe pratique comme aux livres rougis ou marbrés; par une ſuite, pour ainſi dire, indiſpenſable, lorſqu'un livre eſt doré ſur tranche, on en dore auſſi la couverture, mais cette dorure ne ſe fait que lorſque le livre eſt entiérement relié; pour appliquer l'or on glaire le cuir legérement avec un petit pinceau aux endroits ſur leſquels on doit faire paſſer les fers, & lorſqu'il eſt à demi ſec, on place deſſus les feuilles d'or taillées avec un couteau de largeur convenable, ſur leſquelles enſuite on preſſe les poinçons ou l'on roule les cylindres, les uns & les autres à un degré de chaleur raiſonnable; les poinçons ſont des eſpeces de cachets où ſont gravés en relief ſur les uns des lettres ou des points, ſur les autres des roſes ou des étoiles; tous ces différens outils ont des noms différens, ſuivant les choſes qui y ſont gravées; on les appelle en général *petits fers*; on ſe ſert des poinçons en les appliquant chauds & à plat ſur les endroits où l'on veut que paroiſſe leur empreinte. Enfin les cylindres ſont des petites roues de fer enchaſſées entre deux branches auſſi de fer à qui elles tiennent par le moyen d'une broche pareillement de fer qui traverſe le milieu de leur diametre comme un eſſieu traverſe effectivement une roue de chariot; ces petites roues ſont plus ou moins larges; ſur le bord des uns on y voit gravée une eſpece de dentelle ou broderie, d'autres enfin n'en tracent qu'une; lignes enſemble, d'autres enfin n'en tracent qu'une; pour ſe ſervir de ces cylindres on les fait rouler lorſqu'ils ſont ſuffiſamment chauds le long d'une regle de fer, & ils impriment ainſi ſur la partie du dos du livre par où ils paſſent, les différens ornemens qui ſont gravés ſur leur contour; quand la dorure eſt achevée, on recueille avec une broſſe médiocrement rude le ſuperflu de l'or, ne reſtant de doré que les endroits où les fers chauds ont fait leur impreſſion: alors le relieur ayant épuiſé toutes les reſſources de ſon art, & ayant joint l'agréable à l'utile, peut jouir du plaiſir de voir admirer ſon ouvrage. *Voyez les Pl.*

RELIGIEUSE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) celle qui s'eſt enfermée dans un cloître pour mener une vie plus auſtere, à laquelle elle s'engage par un vœu ſolemnel, & ſous quelque regle ou inſtitution.

Zilia étoit étrangement aveuglée par ſes préjugés, quand elle a dit que le culte que nos vierges rendoient à la divinité, exige qu'elles renoncent à tous ſes bienfaits, aux connoiſſances de l'eſprit, aux ſentimens du cœur, & même à la droite raiſon; mais il eſt vrai que trop ſouvent les *religieuſes* ſont les victimes du luxe & de la vanité de leurs propres parens.

On ſe plaint ſans ceſſe, & toujours ſans ſuccès, que la vie monaſtique dérobe trop de ſujets à la ſociété civile: les *religieuſes* ſur-tout, dit M. de Voltaire, ſont mortes pour la patrie; les tombeaux où elles vivent ſont très-pauvres. Une fille qui travaille de ſes mains aux ouvrages de ſon ſexe, gagne beaucoup plus que ne coute l'entretien d'une *religieuſe*. Leur ſort peut faire pitié, ſi celui de tant de couvens d'hommes trop riches, peut faire envie.

Il eſt bien évident que leur grand nombre dépeuple un état (1). Les Juifs pour cette raiſon, n'eurent ni filles eſſeniennes, ni thérapeutes; il n'y eut jamais d'aſyle conſacré à la virginité dans toute l'Aſie. Il n'y eut jamais dans l'ancienne Rome que ſix veſtales. Elles n'étoient point recluſes, & elles vivoient magnifiquement par les fonds conſidérables que la république donnoit pour leur entretien. Elles avoient le droit de ſe faire porter en litiere par la ville, & juſque dans le capitole. Les conſuls étoient obligés de baiſſer leurs faiſceaux devant elles. On leur avoit accordé les premieres places aux jeux & aux ſpectacles. Enfin leur conſécration qui ſe faiſoit dès le bas âge, ne duroit que 30 ans, après lequel tems il leur étoit libre de ſortir de la maiſon, & de ſe marier. (*D. J.*) (2)

RELIGIEUX, ſ. m. (*Langue franç.*) ce mot a divers uſages en notre langue. Il ſe prend dans ſon origine pour ce qui appartient à la religion; un culte *religieux*, c'eſt le culte qu'on rend à Dieu; un prince *reli-*

(1) Il *eſt* bien moins *évident* qu'on ne l'exagere continuellement. Ce ſiecle de philoſophie me ſemble un ſiecle de fanatiſme, ſurtout dans ces matieres. Le célibat mondain, conſéquence funeſte du luxe, de la débauche, & de tant d'autres dereglemens des mœurs, qui dominent aujourd'hui, ne ſeroit-il pas plus evidemment la cauſe de la dépopulation d'un état? La recherche que font les philoſophes, la peine qu'ils ſe donnent par cela, la prétention en conſequence qu'ils ont de trouver, précisément hors de leur véritable ſource, les maux qui troublent & ruinent la ſociété, me font une impreſſion que je ne ſaurois exprimer. D'un vieux hallion qui tombe en lambeaux, on ne s'en prend qu'à ce qu'il y a de meilleur. Voyez les art. *Célibat*, *Convents*, *moine*, *monaſtere*, *ordre religieux & autres*, *& leurs notes*. (Z)

(2) *Voy. l'art. Veſtales.*

religieux, veut dire un prince qui a de la religion & de la piété. On appelle auſſi ceux qui quittent le monde pour vivre dans la retraite, des *religieux*; on dit même les *maiſons religieuſes*, en parlant de la vie & des maiſons de ces perſonnes-là,

Mais *religieux* s'emploie quelquefois au figuré en des occaſions profanes, où il ne s'agit point de religion. Nous diſons qu'un homme garde *religieuſement* ſa parole, qu'il eſt *religieux* obſervateur des lois, c'eſt-à-dire qu'il garde fidélement ſa promeſſe, qu'il eſt fidele obſervateur des lois. Sophocle n'eſt pas moins *religieux* qu'Euripide, c'eſt-à-dire n'eſt pas moins ſcrupuleux à ne rien mettre ſur le théâtre qui puiſſe bleſſer les mœurs. (*D. J.*)

Religieux, (*Juriſp.*) eſt celui qui a fait profeſſion de vivre ſous une certaine regle monaſtique, approuvée par l'Egliſe, telle que la regle de S. Benoît, celle de S. Auguſtin, ou autre de cette nature.

Sous le terme de *religieux* au pluriel, on comprend auſſi les religieuſes.

On n'acquiert l'état de *religieux* que par la profeſſion religieuſe, c'eſt-à-dire en faiſant des vœux ſolemnels, tels que la regle de l'ordre les demande. *Voyez* Profession & Vœu.

La profeſſion d'un *religieux* pour être valable, doit être précédée d'une année de noviciat ou probation. *Voyez* Noviciat, Probation, Habit, Prise d'habit.

L'âge fixé par les canons & par les ordonnances pour entrer en religion, eſt celui de 16 ans accomplis.

Il faut même pour la profeſſion des filles que la ſupérieure avertiſſe un mois auparavant l'évêque, ou en ſon abſence, le grand-vicaire ou le ſupérieur régulier pour les monaſteres qui ſont en congrégation, afin que l'on puiſſe examiner ſi celle qui veut faire profeſſion eſt réellement dans les diſpoſitions convenables.

Les enfans ne peuvent entrer en religion ſans le conſentement de leurs pere & mere; cependant ſi étant parvenus à un âge mûr, comme de 20 ans ou 22 ans, ils perſiſtoient dans leur réſolution de ſe conſacrer à Dieu, les parens ne pourroient les en empêcher.

Il eſt défendu en général de rien recevoir des *religieux* & *religieuſes* pour leur entrée en religion; cela reçoit néanmoins quelques exceptions par rapport aux religieuſes. *Voyez* Dot des religieuses.

Les *religieux* ſont morts civilement du moment de leur profeſſion, & conſéquemment ſont incapables de tous effets civils; ils ne ſuccedent point à leurs parens, & perſonne ne leur ſuccede; ils peuvent ſeulement recevoir de modiques penſions viageres.

Le pécule qu'un *religieux* acquiert par ſon induſtrie, ou par les libéralités de ſes parens, ou des épargnes d'un bénéfice régulier, appartient après lui au monaſtere, en payant les dettes; mais ſi le *religieux* avoit un bénéfice-cure, ſon pécule appartient aux pauvres de la paroiſſe.

Un *religieux* qui quitte l'habit, encourt par le ſeul fait, une excommunication majeure.

Le pape peut ſeul accorder à un *religieux* ſa tranſlation d'un ordre dans un autre, ſoit pour paſſer dans un ordre plus auſtere, ſoit dans un ordre plus mitigé, quand la délicateſſe de ſon tempérament ne lui permet pas d'obſerver la regle dans laquelle il s'eſt engagé. Il faut que le bref de tranſlation ſoit émané de la daterie, & non de la pénitencerie.

Celui dont la profeſſion eſt nulle, peut reclamer contre ſes vœux dans les 5 ans du jour de ſa profeſſion; il faut du-moins qu'il ait fait ſes proteſtations dans ce tems.

Quelquefois le pape releve du laps de 5 ans; mais pour que cette diſpenſe ne ſoit pas abuſive, il faut que le *religieux* n'ait pas eu la liberté d'agir dans les cinq ans. *Voyez* Réclamation & Vœux. *Voyez* le *concile de Trente*, *l'ordonnance de Blois*, la *déclaration de* 28 *Avril* 1693, les *lois eccléſiaſtiques*, *part. III. tit.* 12. (*A*)

Les *religieux*, dit M. de Voltaire, dont les chefs réſident à Rome, ſont autant de ſujets immédiats du pape, répandus dans tous les états. La coutume qui fait tout, & qui eſt cauſe que le monde eſt gouverné par des abus, comme par des lois, n'a pas toujours permis aux princes de rémedier entierement à un danger, qui tient d'ailleurs à des choſes utiles & ſacrées. Prêter ſerment à un autre qu'à ſon ſouverain, eſt un crime de leſe-majeſté dans un laïque; c'eſt dans le cloitre un acte de religion. La difficulté de ſavoir à quel point on doit obéir à ce ſouverain étranger; la facilité de ſe laiſſer ſéduire; le plaiſir de ſécouer un joug naturel, pour en prendre un qu'on ſe donne à ſoi-même; l'eſprit de trouble; le malheur des tems, n'ont que trop ſouvent porté des ordres entiers de *religieux* à ſervir Rome contre leur patrie.

M. de Ségrais diſoit, qu'outre les cauſes générales qui multiplient le nombre des couvens, il avoit remarqué un penchant dans les jeunes filles & garçons dans les pays chauds, de ſe faire *religieux* ou religieuſes à l'âge de l'adoleſcence, & que c'étoit-là une attaque de mélancolie d'amour; il appelloit cette maladie *la petite vérole de l'eſprit*, parce qu'à cet âge d'efloreſcence des paſſions, peu de gens en échappent. Ce n'eſt pas, continue-t-il, que ces attaques de mélancolie ne viennent auſſi quelquefois plus tard, comme la petite vérole vient quelquefois dans un âge avancé. (*D. J.*) (1)

RELIGION, ſ. f. (*Théolog.*) *religio*, eſt la connoiſſance de la divinité, & celle du culte qui lui eſt dû. *Voyez* Dieu & Culte.

Le fondement de toute *religion* eſt qu'il y a un Dieu, qui a des rapports à ſes créatures, & qui exige d'elles quelque culte. Les différentes manieres par leſquelles nous arrivons, ſoit à la connoiſſance de Dieu, ſoit à celle de ſon culte, ont fait diviſer la *religion* en naturelle & en revélée.

La *religion naturelle* eſt le culte que la raiſon, laiſſée à elle-même, & à ſes propres lumieres, apprend qu'il faut rendre à l'Etre ſuprême, auteur & conſervateur de tous les êtres qui compoſent le monde ſenſible, comme de l'aimer, de l'adorer, de ne point abuſer de ſes créatures, *&c.* On l'appelle auſſi *morale* ou *éthique*, parce qu'elle concerne immédiatement les mœurs & les devoirs des hommes les uns envers les autres, & envers eux-mêmes conſidérés comme créatures de l'Etre ſuprême. *Voyez* Raison, Deiste, Morale, Éthique. *Voyez l'article* qui ſuit Religion naturelle.

La *religion revélée* eſt celle qui nous inſtruit de nos devoirs envers Dieu, envers les autres hommes, & envers nous-mêmes, par quelques moyens ſurnaturels, comme par une déclaration expreſſe de Dieu même, qui s'explique par la bouche de ſes envoyés & de ſes prophetes, pour découvrir aux hommes des choſes qu'ils n'auroient jamais connu, ni pu connoitre par les lumieres naturelles. *Voyez* Révélation. C'eſt cette derniere qu'on nomme par diſtinction *religion*. Voyez *l'article* Christianisme.

L'une & l'autre ſuppoſent un Dieu, une providence, une vie future, des récompenſes & des punitions; mais la derniere ſuppoſe de plus une miſſion immédiate de Dieu lui-même, atteſtée par des miracles ou des prophéties. *Voyez* Miracle & Prophétie.

Les Déiſtes prétendent que la *religion* naturelle eſt ſuffiſante pour nous éclairer ſur la nature de Dieu, & pour régler nos mœurs d'une maniere agréable à ſes yeux. Les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, & qui

(1) L'auteur de cette addition pouvoit bien s'épargner cette peine. Eſt-ce le meilleur parti que de decider des matieres qui demandent plus du jugement & de reflexion que du bel eſprit, d'après M. de Voltaire & ſemblables auteurs? On en pourroit bien douter. On les ſoupçonne de ſe laiſſer entraîner par le torrent & la fougue de leur imagination. *Les religieux dont les chefs réſident à Rome*, ne ſont point *des ſujets immediats du Pape, repandus dans tous les etats*; ils ſont ſeulement des citoyens, des membres de la grande Société, qui d'après les droits les plus ſacrés & les plus anciens de cette même Société, ſe conſacrent plus ſpecialement au culte de Dieu, & au maintien de la religion, qui eſt l'ame de toute Société. Eſt-il donc étonnant qu'à cet égard ils dépendent du chef viſible de l'Egliſe, & faſſent ſerment de lui obéir en cela par preférence? toute autre ſuppoſition eſt calomnieuſe. *La difficulté de ſavoir juſqu'à quel point on doit obéir à ce ſouverain étranger* &c. Voilà une contradiction à la premiere propoſition. S'ils étoient autant de ſujets immédiats du Pape, cette difficulté n'auroit point lieu. Enfin *cette melancolie d'amour*, *cette petite verole de l'eſprit* ſont autant de mots vuides de verité. Quelle pitoyable reſſource que de s'en prendre à ces prétendues influences de climats ſur les mœurs? Qui aime la verité & qui s'en tient aux preuves, ſe mocquera toujours de ces déciſions purement hazardées & qui ne ſont qu'un jeu d'eſprit! O vous qui prechez avec tant d'acharnement la tolérance, vous tolérez bien peu les Religieux & les Eccléſiaſtiques! (Z)

qui jugent la *religion* naturelle inſuffiſante, appuient la néceſſité de la révélation ſur ces quatre points. 1°. Sur la foibleſſe de l'eſprit humain, ſenſible par la chûte du premier homme, & par les égaremens des philoſophes, 2°. Sur la difficulté où ſont la plupart des hommes de ſe former une juſte idée de la divinité, & des devoirs qui lui ſont dûs. 3°. Sur l'aveu des inſtituteurs des *religions*, qui ont tous donné pour marque de la vérité de leur doctrine des colloques prétendus ou réels avec la divinité, quoique d'ailleurs ils ayent appuyé leur *religion* ſur la force du raiſonnement. 4°. Sur la ſageſſe de l'Etre ſuprême qui ayant établi une *religion* pour le ſalut des hommes, n'a pu la réparer après ſa décadence par un moyen plus ſûr que celui de la révélation. Mais quelque plauſibles que ſoient ces raiſons, la voie la plus courte à cet égard, eſt de démontrer aux déiſtes l'exiſtence & la vérité de cette révélation. Il faut alors qu'ils conviennent que Dieu l'a jugée néceſſaire pour éclairer les hommes; puiſque d'une part ils reconnoiſſent l'exiſtence de Dieu, & que de l'autre ils conviennent que Dieu ne fait rien d'inutile.

La *religion* revelée, conſidérée dans ſon véritable point de vûe, eſt la connoiſſance du vrai Dieu comme créateur, conſervateur & redempteur du monde, du culte que nous lui devons en ces qualités, & des devoirs que ſa loi nous preſcrit, tant par rapport aux autres hommes, que par rapport à nous-mêmes.

Les principales *religions* qui ont régné, ou regnent encore dans le monde, ſont le Judaïſme, le Chriſtianiſme, le Paganiſme & le Mahométiſme. *Voyez tous ces mots ſous leurs titres particuliers.*

Le terme *religion*, ſe prend en l'Ecriture de trois manieres. 1°. Pour le culte extérieur & cérémoniel de la *religion* judaïque, comme dans ces paſſages: *hæc eſt* religio *phaſe, voici quelle eſt la cérémonie de la pâque. Quæ eſt iſta* religio? *que ſignifie cette cérémonie? Exod. xij.* 43.

2°. Pour la vraie *religion*, la meilleure maniere de ſervir & d'honorer Dieu. C'eſt en ce ſens que S. Paul dit qu'il a vécu dans la ſecte des Phariſiens, qui paſſe pour la plus parfaite *religion* des Juifs. *Actes xxvij.* 5.

3°. Enfin, *religion* dans l'Ecriture, de même que dans les auteurs profanes, ſe prend quelquefois pour marquer la ſuperſtition. Ainſi le même apôtre dit: N'imitez pas ceux qui affectent de s'humilier devant les anges, & qui leur rendent un culte ſuperſtitieux: *Nemo vos ſeducat volens in humilitate &* religione *angelorum*, &c. *Epiſt. ad Coloſ. xj.* 18.

Religion naturelle, (*Morale.*) la *religion naturelle* conſiſte dans l'accompliſſement des devoirs qui nous lient à la divinité. Je les réduis à trois, à l'amour, à la reconnoiſſance & aux hommages. Pour ſa bonté je lui dois de l'amour, pour ſes bienfaits de la reconnoiſſance, & pour ſa majeſté des hommages.

Il n'eſt point d'amour déſintéreſſé. Quiconque a ſuppoſé qu'on puiſſe aimer quelqu'un pour lui-même, ne ſe connoiſſoit guere en affection. L'amour ne naît que du rapport entre deux objets, dont l'un contribue au bonheur de l'autre. Laiſſons le quiétiſte aimer ſon dieu, à l'inſtant même que ſa juſtice inexorable le livre pour toujours à la fureur des flammes, c'eſt pouſſer trop loin le rafinement de l'amour divin. Toutes les perfections de Dieu, dont il ne réſulte rien pour notre avantage peuvent bien nous cauſer de l'admiration, & nous imprimer du reſpect, mais elles ne peuvent pas nous inſpirer de l'amour. Ce n'eſt pas préciſément parce qu'il eſt tout-puiſſant, parce qu'il eſt grand, parce qu'il eſt ſage que je l'aime, c'eſt parce qu'il eſt bon, parce qu'il m'aime lui-même, & m'en donne des témoignages à chaque inſtant. S'il ne m'aimoit pas, que me ſerviroit ſa toute-puiſſance, ſa grandeur, ſa ſageſſe? Tout lui ſeroit poſſible, mais il ne ſeroit rien pour moi. Sa ſouveraine majeſté ne ſerviroit qu'à me rendre vil à ſes yeux, il ſe plairoit à écraſer ma petiteſſe du poids de ſa grandeur; il ſauroit les moyens de me rendre heureux, mais il les négligeroit. Qu'il m'aime au-contraire, tous ſes attributs me deviennent précieux, ſa ſageſſe prend des meſures pour mon bonheur, ſa toute-puiſſance les exécute ſans obſtacles, ſa majeſté ſuprème me rend ſon amour d'un prix infini.

Mais eſt-il bien conſtant que Dieu aime les hommes? Les faveurs ſans nombre qu'il leur prodigue ne permettent pas d'en douter, mais cette preuve trouvera ſa place plus bas. Employons ici d'autres argumens. Demander ſi Dieu aime les hommes, c'eſt demander s'il eſt bon, c'eſt mettre en queſtion s'il exiſte, car comment concevoir un Dieu qui ne ſoit pas bon? Un bon prince aime ſes ſujets, un bon pere aime ſes enfans, & Dieu pourroit ne pas aimer les hommes? Dans quel eſprit un pareil ſoupçon peut-il naître, ſi ce n'eſt dans ceux qui font de Dieu un être capricieux & barbare, qui ſe joue impitoyablement du ſort des humains? Un tel Dieu mériteroit notre haine & non notre amour.

Dieu, dites-vous, ne doit rien aux hommes. Soit. Mais il ſe doit à lui-même; il faut indiſpenſablement qu'il ſoit juſte & bienfaiſant. Ses perfections ne ſont point de ſon choix, il eſt néceſſairement tout ce qu'il eſt, il eſt le plus parfait de tous les êtres, ou il n'eſt rien. Mais je connois qu'il m'aime, par l'amour que je ſens pour lui, c'eſt parce qu'il m'aime qu'il a gravé dans mon cœur ce ſentiment, le plus précieux de ſes dons. Son amour eſt le principe d'union, comme il en doit être le motif.

Dans le commerce des hommes l'amour & la reconnoiſſance ſont deux ſentimens diſtincts. On peut aimer quelqu'un ſans en avoir reçu des bienfaits, on peut en recevoir des bienfaits ſans l'aimer, ſans être ingrat; il n'en eſt pas de même par rapport à Dieu. Notre reconnoiſſance ne ſauroit aller ſans amour, ni notre amour ſans reconnoiſſance, parce que Dieu eſt tout-à-la-fois un être aimable & bienfaiſant. Vous ſavez gré à votre mere de vous avoir donné le jour, à votre pere de pourvoir à vos beſoins, à vos bienfaiteurs de leur ſecours généreux, à vos amis de leur attachement; or dieu ſeul eſt véritablement votre mere, votre pere, votre maître, votre bienfaiteur & votre ami; & ceux que vous honorez de ces noms ne ſont, à proprement parler, que les inſtrumens de ſes bontés ſur vous. Pour vous en convaincre, conſiderez-le ſous ces différens rapports.

Que fait une mere pour l'enfant qui naît d'elle? C'eſt Dieu qui fait tout. Lorſqu'il poſoit la terre & les cieux ſur leurs fondemens; il avoit dès-lors cet enfant en vue, & le diſpoſoit déjà à la longue chaîne d'évenemens qui devoit ſe terminer à ſa naiſſance. Il faiſoit plus, il le créoit en paitriſſant le limon dont il forma ſon premier pere. L'inſtant eſt venu de faire éclore ce germe. C'eſt dans le ſein d'une telle mere qu'il lui a plu de le placer, lui-même a pris ſoin de le fomenter & de le développer.

Dieu eſt le pere de tous les hommes, bien plus que chaque homme en particulier ne l'eſt de ſes enfans. Choiſiſſons le plus tendre & le plus parfait de tous les peres. Mais qu'eſt-il auprès de Dieu? Lorſqu'un pere veille à la conſervation de ſon fils, c'eſt Dieu qui le conſerve; lorſqu'il s'applique à l'inſtruire, c'eſt Dieu qui lui ouvre l'intelligence; lorſqu'il l'entretient des charmes de ſa vertu, c'eſt Dieu qui la lui fait aimer.

Si nous mettons en comparaiſon avec la vérité éternelle d'où procédent toutes nos connoiſſances, les maîtres qui nous guident & qui nous inſtruiſent, ſoutiendront-ils mieux le parallele? Ce n'eſt ni au travail de ceux qui nous enſeignent, ni à nos propres travaux que nous devons la découverte des vérités; Dieu les a rendues communes à tous les hommes: chacun les poſſede & peut ſe les rendre préſentes: il n'eſt beſoin pour cet effet que d'y réfléchir. S'il en eſt quelques-unes de plus abſtraites, ce ſont des tréſors que Dieu a cachés plus avant que les autres, mais qui ne viennent pas moins de lui, puiſqu'en creuſant nous les trouvons au fond de notre ame, & que notre ame eſt ſon ouvrage. L'ouvrier fouille la mine, le phyſicien dirige ſes opérations, mais ni l'un ni l'autre n'ont fourni l'or qu'elle enferme.

S'il eſt quelqu'un qui ait diſputé à Dieu le titre de bienfaiteur, il ne faut pas ſe mettre en devoir de le combattre. La lumiere dont il jouit, l'air qu'il reſpire, tout ce qui contribue à ſa conſervation & à ſes plaiſirs, les cieux, la terre, la nature entiere deſtinés à ſon uſage, dépoſent contre lui & le confondent aſſez. Il ne penſe lui-même, ne parle, & n'agit que parce que Dieu lui a donné la faculté; & ſans cette providence contre laquelle il s'éleve, il ſeroit encore dans le néant, & la terre ne ſeroit pas chargée du poids importun d'un ingrat.

Tout ce que fait un ami pour la perſonne ſur qui s'eſt fixée ſon affection, c'eſt de l'aimer, de lui vouloir du bien & de lui en faire. Or, c'eſt ce que nous venons de prouver de Dieu par rapport à nous. Mais que cette qualité d'ami ſi tendre & ſi flateuſe pour nous, ne diminue rien du reſpect infini que nous doit inſpirer l'idée de ſa grandeur ſuprème. Moins dédaigneux

gneux que les monarques de la terre, ami de ſes ſujets, il veut que ſes ſujets ſoient les ſiens, mais il ne leur permet pas d'oublier qu'il eſt leur ſouverain maître, & c'eſt à ce titre qu'il exige leurs hommages.

Ce n'eſt pas préciſément parce que Dieu eſt grand que nous lui devons des hommages, c'eſt parce que nous ſommes ſes vaſſaux, & qu'il eſt notre ſouverain maître. Dieu ſeul poſſede ſur le monde entier un domaine univerſel, dont celui des rois de la terre, n'eſt tout-au-plus que l'ombre. Ceux-ci tiennent leur pouvoir au-moins dans l'origine de la volonté des peuples. Dieu ne tient ſa puiſſance que de lui-même. Il a dit, que le monde ſoit fait, & le monde a été fait. Voilà le titre primordial de ſa royauté. Nos rois ſont maîtres des corps, mais Dieu commande aux cœurs. Ils font agir, mais il fait vouloir: autant ſon empire ſur nous eſt ſupérieur à celui de nos ſouverains, autant lui devons-nous rendre de plus profonds hommages. Ces hommages dûs à Dieu, ſont ce qu'on appelle autrement *culte* ou *religion*. On en diſtingue de deux ſortes, l'un intérieur, & l'autre extérieur. L'un & l'autre eſt d'obligation. L'intérieur eſt invariable; l'extérieur dépend des mœurs, des tems & de la religion.

Le culte intérieur réſide dans l'ame, & c'eſt le ſeul qui honore Dieu. Il eſt fondé ſur l'admiration qu'excite en nous l'idée de ſa grandeur infinie, ſur le reſſentiment de ſes bienfaits & l'aveu de ſa ſouveraineté. Le cœur pénétré de ces ſentimens les lui exprime par des extaſes d'admiration, des faillies d'amour, & des proteſtations de reconnoiſſance & de ſoumiſſion. Voilà le langage du cœur, voilà ſes hymnes, ſes prieres, ſes ſacrifices. Voilà ce culte dont il eſt capable, & le ſeul digne de la divine majeſté. C'eſt auſſi celui que J. C. eſt venu ſubſtituer aux cérémonies judaïques, comme il paroît par cette belle roponſe qu'il fit à une femme ſamaritaine, lorſqu'elle lui demanda, ſi c'étoit ſur la montagne de Sion ou ſur celle de Séméron qu'il falloit adorer: „ le tems „ vient, lui dit-il, que les vrais adorateurs adore„ ront en eſprit & en vérité „.

On objecte que Dieu eſt infiniment au-deſſus de l'homme, qu'il n'y a aucune proportion entre eux, que Dieu n'a pas beſoin de notre culte, qu'enfin ce culte d'une volonté bornée eſt indigne de l'Etre infini & parfait. Qui ſommes-nous, diſent ces téméraires raiſonneurs, qui fondent leur reſpect pour la divinité ſur l'anéantiſſement de ſon culte? Qui ſommes-nous pour oſer croire que Dieu deſcende juſqu'à nous faire part de ſes ſecrets, & penſer qu'il s'intéreſſe à nos vaines opinions? Vils atomes que nous ſommes en ſa préſence, que lui font nos hommages? Quel beſoin a-t-il de notre culte? Que lui importe de notre ignorance, & même de nos mœurs? Peuvent-elles troubler ſon répos inaltérable, ou rien diminuer de ſa grandeur & de ſa gloire? S'il nous a faits, ce n'a été que pour exercer l'énergie de ſes attributs, l'immenſité de ſon pouvoir, & non pour être l'objet de nos connoiſſances. Quiconque juge autrement eſt ſéduit par ſes préjugés, & connoît auſſi peu la nature de ſon être propre, que celle de l'Etre ſuprème. Ainſi, la religion qui ſe flatte d'être le lien du commerce entre deux êtres ſi infiniment diſproportionnés, n'eſt à le bien prendre qu'une production de l'orgueil & de l'amour effréné de ſoi-même. Voici la réponſe.

Il y a un Dieu, c'eſt-à-dire, un être infiniment parfait; cet Etre connoît l'étendue ſans bornes de ſes perfections. A part qu'il eſt juſte, car la juſtice entre dans la perfection infinie, il doit un amour infini à l'infinité de ſes perfections infinies, ſon amour ne peut même avoir d'autre objet qu'elles. J'en conclus d'abord que s'il a fait quelque ouvrage hors de lui, il ne l'a fait que pour l'amour de lui, car telle eſt ſa grandeur qu'il ne ſauroit agir que pour lui ſeul, & comme tout vient de lui, il faut que tout ſe termine & retombe à lui, autrement l'ordre ſeroit violé. J'en conclus en ſecond lieu, que l'Etre infiniment parfait, puiſqu'il a tiré les hommes du néant, ne les a créés que pour lui, car s'il agiſſoit ſans ſe propoſer de fin, comme il agiroit d'une façon aveugle, ſa ſageſſe en ſeroit bleſſée; & s'il agiſſoit pour une fin moins noble, moins haute que lui, il s'aviliroit par ſon action même & ſe dégraderoit. Je vais plus loin. Cet Etre ſuprême, à qui nous devons l'exiſtence, nous a faits intelligens & capables d'aimer. Il eſt donc vrai encore qu'il veut, & qu'il ne peut ne pas vouloir, d'une part, que nous employons notre intelligence à le connoître & à l'admirer; de l'autre, que nous employons notre volonté & à l'aimer, & à lui obéir. L'ordre demande que notre intelligence ſoit reglée, & que notre amour ſoit juſte. Par conſéquent il eſt néceſſaire que Dieu, ordre eſſentiel & juſtice ſuprème, veuille que nous aimions ſa perfection infinie plus que notre perfection finie. Nous ne devons nous aimer qu'en nous rapportant à lui, & ne réſerver pour nous qu'un amour, foible ruiſſeau de celui dont la ſource doit principalement & inépuiſablement ne couler que pour lui. Telle eſt la juſtice éternelle que rien ne peut obſcurcir, la proportion inviolable que rien ne peut altérer ni deranger. Dieu ſe doit tout à lui-même, je me dois tout à lui, & tout n'eſt pas trop pour lui. Ces conſéquences ne ſont ni arbitraires, ni forcées, ni tirées de loin. Mais auſſi prenez garde, ces fondemens une fois poſés, l'édifice de la religion s'éleve tout ſeul, & demeure inébranlable. Car dès que l'Etre infini doit ſeul épuiſer notre adoration & nos hommages, dès qu'il doit d'abord avoir tout notre amour, & qu'enſuite cet amour ne doit ſe répandre ſur les créatures qu'à proportion & ſelon les degrés de perfection qu'il a mis en eux, dès que nous devons une ſoumiſſion ſans réſerve à celui qui nous a faits, tout d'un coup la *religion* s'enfante dans nos cœurs; car elle n'eſt eſſentiellement & dans ſon fond qu'adoration, amour & obéiſſance.

Préſentons le même raiſonnement ſous une autre forme. Quels ſont les devoirs les plus généraux de la *religion*? C'eſt la louange, c'eſt l'amour, c'eſt l'action de graces, c'eſt la confiance & la priere. Or, je dis que l'exiſtence de Dieu ſuppoſée, il ſeroit contradictoire de lui refuſer le culte renfermé dans ces devoirs. Si Dieu exiſte, il eſt le ſouverain maître de la nature, & la perfection ſuprème. Il nous a faits ce que nous ſommes, il nous a donné ce que nous poſſédons, donc nous devons & nos hommages à ſa grandeur, & notre amour à ſes perfections, & notre confiance à ſa bonté, & nos prieres à ſa puiſſance, & notre action de graces à ſes bienfaits. Voilà le culte intérieur évidemment prouvé.

Dieu n'a beſoin, ajoutez-vous, ni de nos adorations, ni de notre amour. De quel prix notre hommage peut-il être à ſes yeux? Et que lui importe le culte imparfait & toujours borné des créatures? En eſt-il plus heureux? en eſt-il plus grand? Non ſans doute, il n'en a pas beſoin, & nous ne le diſons pas non plus. Ce mot *beſoin* ne doit jamais être employé à l'égard de Dieu. Mais pour m'en ſervir à votre exemple, Dieu avoit-il beſoin de nous créer? A-t-il beſoin de nous conſerver? notre exiſtence le rendelle plus heureux, le rend-elle plus parfait? Si donc il nous a fait exiſter, s'il nous conſerve, quoiqu'il n'ait beſoin ni de notre exiſtence, ni de notre conſervation, ne meſurez plus ce qu'il exige de nous ſur ce qui lui ſera utile. Il ſe ſuffit à lui-même, il ſe connoît & il s'aime. Voilà ſa gloire & ſon bonheur. Mais réglez ce qu'il veut de vous ſur ce qu'il doit à ſa ſageſſe & à l'ordre immuable. Notre culte eſt imparfait en lui-même, je n'en diſconviens point, & cependant je dis qu'il n'eſt pas indigne de Dieu; j'ajoute même qu'il eſt impoſſible qu'il nous ait donné l'être pour une autre fin que pour ce culte tout borné qu'il eſt. Afin de le mieux comprendre, diſtinguons ce que la créature peut faire, d'avec la complaiſance que Dieu en tire. Ne vous effarouchez pas d'une telle expreſſion. Je n'entends par ce mot, en l'expliquant à Dieu, que cet acte intérieur de ſon intelligence par lequel il approuve ce qu'elle voit de conforme à l'ordre. Cela paſſé, je viens à ma preuve.

D'une part l'action de la créature qui connoît Dieu, qui lui obéit & qui l'aime, eſt toujours néceſſairement imparfaite; mais d'une autre part cette opération de la créature eſt la plus noble, la plus élevée qu'il ſoit poſſible de produire, & que Dieu puiſſe tirer d'elle. Donc les limites naturelles ne comportent rien de plus haut. Cette opération n'eſt donc plus indigne de Dieu. Etabliſſez en effet qu'il lui ſoit impoſſible de produire une ſubſtance intelligente, ſi ce n'eſt à condition d'en obtenir quelque opération auſſi parfaite que lui, vous le reduiſez à l'impuiſſance de rien créer. Or nous exiſtons, & nous ſommes l'ouvrage de ſes mains. En nous donnant l'être, il s'eſt donc propoſé de tirer de nous l'opération la plus haute que notre nature imparfaite puiſſe produire. Mais cette opération la plus parfaite de l'homme, qu'eſt-elle ſinon

non la connoiſſance & l'amour de cet auteur? Que cette connoiſſance, que cet amour, ne ſoient pas portés au plus haut degré concevable, n'importe. Dieu a tiré de l'homme ce que l'homme peut produire de plus grand, de plus achevé, dans les bornes où ſa nature le renferme. C'en eſt aſſez pour l'accompliſſement de l'ordre. Dieu eſt content de ſon ouvrage, ſa ſageſſe eſt d'accord avec ſa puiſſance, & il ſe complaît dans ſa créature. Cette complaiſance eſt ſon unique terme, & comme elle n'eſt pas diſtinguée de ſon être, elle le rend lui-même ſa propre fin. Allons juſqu'où nous mene une ſuite de conſéquences ſi lumineuſes quoique ſimples.

Quand je demande pourquoi Dieu nous a donné des yeux, tout auſſi-tôt on me répond, c'eſt qu'il a voulu que nous puiſſions voir la lumiere du jour, & par elle tous les autres objets. Mais ſi je demande d'où vient qu'il nous a donné le pouvoir de le connoître & de l'aimer, ne faudra-t-il pas me répondre auſſi que ce don le plus précieux de tous, il nous l'accorde afin que nous puiſſions connoître ſon éternelle vérité, & que nous puiſſions aimer ſes perfections infinies? S'il avoit voulu qu'une profonde nuit regnât ſur nous, l'organe de la vue ſeroit une ſuperfluité dans ſon ouvrage. Tout de même s'il avoit voulu que nous l'ignoraſſions à jamais, & que nos cœurs fuſſent incapables de s'élever juſqu'à lui, cette notion vive & diſtincte qu'il nous a donnée de l'infini, cet amour inſatiable du bien, dont il a fait l'eſſence de notre volonté, ſeroient des preſens inutiles, contraires même à ſa ſageſſe, & cette idée ineffaçable de l'Etre divin, & cet amour du parfait & du beau que rien ici ne peut ſatisfaire ni éteindre en nous, tout donne les traits par leſquels Dieu a gravé ſon image au milieu de nous. Mais cette reſſemblance imparfaite que nous avons avec l'Etre ſuprème, & qui nous avertit de notre deſtination, eſt au même tems l'invincible preuve de la néceſſité d'un culte du moins intérieur.

Si après tant de preuves, on perſiſte à dire que la Divinité eſt trop au-deſſus de nous pour deſcendre juſqu'à nous, nous répondrons qu'en exagérant ainſi ſa grandeur & notre néant, on ne veut que ſecouer ſon joug, ſe mettre à ſa place & renverſer toute ſubordination; nous répondrons que par cette humilité trompeuſe & hypocrite, on n'imagine un Dieu ſi éloigné de nous, ſi fier, ſi indifférent dans ſa hauteur, ſi indolent ſur le bien & ſur le mal, ſi inſenſible à l'ordre & au deſordre, que pour s'autoriſer dans la licence de ſes deſirs, pour ſe flatter d'une impunité générale, & pour ſe mettre, s'il eſt poſſible, autant au-deſſus des plaintes de ſa conſcience, que des lumieres de la raiſon.

Mais le culte extérieur, pourquoi ſuppoſer que Dieu le demande? Hé! vous-mêmes, comment ne voyez-vous pas que celui-ci coule inévitablement de l'autre? Si-tôt que chacun de nous eſt dans l'étroite obligation de remplir les devoirs que je viens d'expoſer, ne deviennent-ils pas des lois pour la ſociété entiere? Les hommes, convaincus ſéparément de ce qu'ils doivent à l'Etre infini, ſe réuniront dès-là pour lui donner des marques publiques de leurs ſentimens. Tous enſemble, ainſi qu'une grande famille, ils aimeront le pere commun; ils chanteront ſes merveilles; ils béniront ſes bienfaits; ils publieront ſes louanges, ils l'annonceront à tous les peuples, & brûleront de le faire connoître aux nations égarées qui ne connoiſſent pas encore, ou qui ont oublié ſes miſéricordes & ſa grandeur. Le concert d'amour, de vœux & d'hommages dans l'union des cœurs, n'eſt-il pas évidemment ce culte exterieur, dont vous êtes ſi en peine? Dieu feroit alors toutes choſes en tous. Il ſeroit le roi, le pere, l'ami des humains; il ſeroit la loi vivante des cœurs, on ne parleroit que de lui & pour lui. Il ſeroit conſulté, cru, obéi. Hélas! un roi mortel, ou un vil pere de famille s'attire par ſa ſageſſe, l'eſtime & la confiance de tous ſes enfans, on ne voit à toute heure que les honneurs qui lui ſont rendus; & l'on demande qu'eſt-ce que le culte divin, & ſi l'on en doit un? Tout ce qu'on fait pour honorer un pere, pour lui obéir, & pour reconnoître ſes graces, eſt un culte continuel qui ſaute aux yeux. Que ſeroit-ce donc, ſi les hommes étoient poſſedés de l'amour de Dieu? Leur ſociété ſeroit un culte ſolemnel, tel que celui qu'on nous dépeint des bienheureux dans le ciel.

A ces raiſonnemens, pour démontrer la néceſſité d'un culte extérieur, j'en ajouterai deux autres. Le premier eſt fondé ſur l'obligation indiſpenſable où nous ſommes de nous édifier mutuellement les uns les autres; le ſecond eſt fondé ſur la nature de l'homme.

1°. Si la piété eſt une vertu, il eſt utile qu'elle regne dans tous les cœurs: or il n'eſt rien qui contribue plus efficacement au regne de la vertu, que l'exemple. Les leçons y feroient beaucoup moins; c'eſt donc un bien pour chacun de nous, d'avoir ſous les yeux des modeles attrayans de piété. Or, ces modeles ne peuvent être tracés, que par des actes extérieures de *religion*. Inutilement par rapport à moi, un de mes concitoyens eſt-il pénétré d'amour, de reſpect & de ſoumiſſion pour Dieu, s'il ne le fait pas connoître par quelque démonſtration ſenſible qui m'en avertiſſe. Qu'il me donne des marques non ſuſpectes de ſon goût pour la vérité, de ſa réſignation aux ordes de la Providence, d'un amour affectueux pour ſon Dieu, qu'il l'adore, le loue, le glorifie en public; ſon exemple opere ſur moi, je me ſens piqué d'une ſainte émulation, que les plus beaux morceaux de morale n'auroient pas été capables de produire. Il eſt donc eſſentiel à l'exercice de la *religion*, que la profeſſion s'en faſſe d'une maniere publique & viſible; car les mêmes raiſons qui nous apprennent qu'il eſt de notre devoir de reconnoître les relations où nous ſommes à l'égard de Dieu, nous apprennent également, qu'il eſt de notre devoir d'en rendre l'aveu public. D'ailleurs parmi les faveurs dont la Providence nous comble, il y en a de perſonnelles, il y en a de générales. Or, par rapport à ces dernieres, la raiſon nous dit que ceux qui les ont reçues en commun doivent ſe joindre pour en rendre graces à l'Etre ſuprème en commun, autant que la nature des aſſemblées religieuſes peut le permettre.

2°. Une *religion* purement mentale pourroit convenir à des eſprits purs & immatériels, dont il y a ſans doute un nombre infini de différentes eſpeces dans les vaſtes limites de la création; mais l'homme étant compoſé de deux natures réunies, c'eſt-à-dire de corps & d'ame, ſa *religion* ici bas doit naturellement être relative & proportionnée à ſon état & à ſon caractere, & par conſéquent conſiſte également en méditations intérieures, & en actes de pratique extérieure Ce qui n'eſt d'abord qu'une préſomption devient une preuve, lorſqu'on examine plus particuliérement la nature de l'homme, & celle des circonſtances où elle eſt placée. Pour rendre l'homme propre au poſte & aux fonctions qui lui ont été aſſignées, l'expérience prouve qu'il eſt néceſſaire que le tempérament du corps influe ſur les paſſions de l'eſprit & que les facultés ſpirituelles ſoient tellement enveloppées dans la matiere que nos plus grands efforts ne puiſſent les émanciper de cet aſſujettiſſement, tant que nous devons vivre & agir dans ce monde matériel. Or, il eſt évident que des êtres de cette nature ſont peu propres à une *religion* purement mentale, & l'expérience le confirme; car toutes les fois que par le faux deſir d'une perfection chimérique, des hommes ont tâché dans les exercices de *religion* de ſe dépouiller de la groſſiereté des ſens, & de s'élever dans la région des idées immaginaires, le caractere de leur tempérament a toujours décidé de l'iſſue de leur entrepriſe. La *religion* des caracteres froids & flegmatiques a dégénéré dans l'indifférence & le dégoût, & celle des hommes bilieux & ſanguins a dégénéré dans le fanatiſme & l'enthouſiaſme. Les circoſtances de l'homme & des choſes qui l'environnent, contribuent de plus en plus à rendre invincible cette incapacité naturelle pour une *religion* mentale. La néceſſité & le deſir de ſatisfaire aux beſoins & aux aiſances de la vie, nous aſſujettiſſent à un commerce perpétuel & conſtant, avec les objets les plus ſenſibles & les plus matériels. Le commerce fait naître en nous des habitudes, dont la force s'obſtine d'autant plus, que nous nous efforçons de nous en délivrer. Ces habitudes portent continuellement l'eſprit vers la matiere, & elles ſont ſi incompatibles avec les contemplations mentales, elles nous en rendent ſi incapables, que nous ſommes même obligés pour remplir ce que l'eſſence de la *religion* nous preſcrit à cet égard, de nous ſervir contre les ſens & contre la matiere de leur propre ſecours, afin de nous aider & de nous ſoutenir dans les actes ſpirituels du culte religieux. Si à ces raiſons l'on ajoute que le commun du peuple qui compoſe la plus grande partie du genre humain, & dont tous les membres en particulier ſont perſonnellement intéreſſés dans la *religion*, eſt par état, par emploi, par nature, plongé dans la matiere; on n'a pas beſoin d'autre argument, pour prouver

ver qu'une *religion* mentale conſiſtant en une philoſophie divine qui réſideroit dans l'eſprit, n'eſt nullement propre à une créature telle que l'homme dans le poſte qu'il occupe ſur la terre.

Dieu en uniſſant la matiere à l'eſprit, l'a aſſocié à la *religion* & d'une maniere ſi admirable, que lorſque l'ame n'a pas la liberté de ſatisfaire ſon zele, en ſe ſervant de la parole, des mains, des proſternemens, elle ſe ſent comme privée d'une partie du culte qu'elle vouloit rendre, & de celle même qui lui donneroit le plus de conſolation; mais ſi elle eſt libre, & que ce qu'elle éprouve au-dedans la touche vivement & la pénetre, alors ſes regards vers le ciel, ſes mains étendues, ſes cantiques, ſes proſternemens, ſes adorations diverſifiées en cent manieres, ſes larmes que l'amour & la pénitence font également couler, ſoulagent ſon cœur en ſuppléant à ſon impuiſſance, & il ſemble que c'eſt moins l'ame qui aſſocie le corps à ſa piété & à ſa *religion*, que ce n'eſt le corps même qui ſe hâte de venir à ſon ſecours & de ſuppléer à ce que l'eſprit ne ſauroit faire; enſorte que dans la fonction non-ſeulement la plus ſpirituelle, mais auſſi la plus divine, c'eſt le corps qui tient lieu de miniſtre public & de prêtre, comme dans le martyre, c'eſt le corps qui eſt le témoin viſible & le défenſeur de la vérité contre tout ce qui l'attaque.

Auſſi voyons-nous que tous les peuples qui ont adoré quelque divinité, ont fixé leur culte à quelques démonſtrations extérieures qu'on nomme *des cérémonies*. Dès que l'intérieur y eſt, il faut que l'extérieur s'exprime & le communique dans toute la ſociété. Le genre humain juſqu'à Moïſe, faiſoit des offrandes & des ſacrifices. Moïſe en a inſtitué dans l'égliſe judaïque: la chrétienne en a reçu de J. C. Juſqu'au tems de Moïſe, c'eſt-à-dire pendant tout le tems de la loi de nature, les hommes n'avoient pour ſe gouverner que la raiſon naturelle & les traditions de leurs ancêtres. On n'avoit point encore érigé le temple au vrai Dieu, le culte alors n'avoit point de forme fixe & déterminée; chacun choiſiſſoit les cérémonies qu'il croyoit les plus ſignificatives pour exprimer au-dehors ſa *religion*. Enfin le culte fut fixé par Moïſe, & tous ceux qui voulurent avoir part aux faveurs plus marquées que Dieu répandoit ſur le peuple juif, étoient obligés de le révérer & de s'y ſoumettre. Sur les débris de cette *religion*, qui n'étoit que l'ombre & l'ébauche d'une *religion* plus parfaite, s'eſt élevée la *religion* Chrétienne, au culte de laquelle tout homme eſt obligé de ſe ſoumettre, parce que c'eſt la ſeule véritable, qu'elle a été marquée au ſceau de la Divinité, & que la réunion de tous les peuples dans ce culte uniforme, eſt fondée ſur l'œconomie des decrets de Dieu. *Voyez l'article de la* Religion Chrétienne.

Religion, ſe dit plus particulierement du ſyſtème particulier de créance & de culte qui a lieu dans tel ou tel pays, dans telle ou telle ſecte, dans tel ou tel tems, *&c.*

Dans ce ſens, on dit la *religion romaine*, la *religion* réformée, la *religion* des Grecs, celle des Turcs, des ſauvages d'Amérique, des Siamois, *&c.*

Ceux-ci, dit le miniſtre Claude, ſoutiennent que la diverſité des *religions*, c'eſt-à-dire les différentes manieres d'honorer Dieu lui ſont agréables, parce que toutes ont le même objet, toutes tendent à la même fin, quoique par des moyens différens.

Principe faux, ſi Dieu a déclaré qu'il rejettoit tel ou tel culte, comme inſuffiſant ou imparfait, & qu'il en adoptoit tel ou tel autre, comme plus pur & plus raiſonnable; ſi d'ailleurs il a établi dans le monde quelqu'autorité viſible qui dût avec pleine puiſſance, régler la maniere & les cérémonies du culte qu'il a approuvé; or c'eſt ce qu'il a fait par la révélation & par l'établiſſement de ſon Egliſe.

C'eſt donc à tort, que le même miniſtre prétend que le ſentiment de ces idolâtres eſt beaucoup plus équitable, que celui de ces zélateurs qui croyent qu'il n'y a que leur culte qui ſoit agréable à Dieu; & l'on ſent que par ces zélateurs, il a voulu déſigner les Catholiques. Car ceux-ci ne condamnent pas les autres cultes préciſément par leurs propres lumieres, mais parce que Dieu les a rejettés, parce qu'ils ne ſont pas conformes à celui qu'il a établi, & parce qu'enfin ils ne ſont point autoriſés par la puiſſance à qui il a confié l'interprétation de ſes lois.

La *religion* d'une aſſez grande partie du monde, eſt celle dont on peut trouver une deſcription exacte dans un des chœurs de la troade de Séneque, à la fin du ſecond acte qui commence ainſi:

> *Verum eſt, an timidos fabula decipit?*
> *Umbras corporibus vivere conditis*, &c.

C'eſt ſuivant Guy Patin, la *religion* des princes des grands, des magiſtrats, & même de quelques médecins & philoſophes, & il ajoute que le duc de Mayenne, chef de la ligue en France, avoit coutume de dire que les princes ne commençoient à avoir de la *religion*, qu'après avoir paſſé quarante ans, *cum numina nobis mors inſtans majora facit*. Patin, *lettres choiſies*. Lettre 106. penſée fauſſe & démentie par l'expérience de tous les ſiecles.

Religion *des Grecs & des Romains*, (*Théologie payenne.*) c'eſt la même *religion*; la greque eſt la mere, & la romaine eſt la fille. On ſe tromperoit ſi l'on regardoit Romulus comme le pere de la *religion* des Romains. Il l'avoit apportée d'Albe, & Albe l'avoit reçue des Grecs. Les critiques qui conteſtent la venue d'Enée en Italie, ne nient pas qu'avant même la guerre de Troie, les Arcadiens ſous Oénotrus, les Palantiens ſous Evandre, les Pélages, ne ſoient venus avec leurs dieux en Italie. Ainſi ſans recourir à Enée, la *religion* greque ſe trouve à la naiſſance de Rome. Rémus & Romulus un peu avant que de poſer la premiere pierre, célebrent les Lupercales ſelon la coutume d'Arcadie, & l'inſtitution d'Evandre; & lorſque la ville reçoit ſes citoyens, Romulus commençant par le culte des dieux, conſacre des temples, éleve des autels, établit des fêtes & des ſacrifices, en prenant dans la *religion greque* tout ce qu'il y a de mieux.

Il y a plus, les monumens l'atteſterent long-tems à Rome & dans les autres villes d'Italie, témoin un autel érigé à Evandre ſur le mont Aventin; un autre à Carmenta ſa mere près du capitole; des ſacrifices à Saturne ſelon le rit grec; le temple de Junon à Fatères, modelé ſur celui d'Argos, & le culte qui ſe reſſembloit. Ces monumens & tant d'autres, que Dénis d'Halicarnaſſe avoit vûs en partie, lui font dire que Rome étoit une ville greque.

On prétend communément, que Numa donna la *religion* à Rome; c'eſt confondre les ornemens d'un édifice avec la conſtruction. A peine la foule de particuliers qui ſe jetta dans cette capitale fut réduite en corps politique, que Romulus y ouvrit, ſi je puis parler ainſi, un aſyle aux dieux comme aux hommes.

Il eſt vrai cependant que Numa donna de l'ordre & de l'étendue aux cérémonies, aux fêtes, aux ſacrifices, & au myſtere ſacré. Sous le regne de ce prince, la *religion* prit une forme ſtable; ſoit qu'appellé à la couronne par ſa piété, il n'eût d'autre objet que l'honneur des dieux; ou que prévenu des principes de Pythagore, il voulût donner à ſa politique tous les dehors de la *religion*; ſoit qu'élevé dans la doctrine des anciens Sabins, comme plus pure & plus auſtere, & non point dans celle de ce philoſophe, que Tite-Live nous aſſure n'avoir paru que ſous le regne de Servius Tullius, & encore aux extrémités de l'Italie, il crut pouvoir ne rien faire de plus avantageux pour l'établiſſement de l'empire romain, que d'y introduire les rits de ſon pays, & d'adoucir par les principes & les impreſſions de la *religion*, un peuple ſauvage & belliqueux, qui ne connoiſſoit preſque d'autres lois que celle de la ſupériorité, ni d'autres vertus que la valeur. Numa forma donc beaucoup d'établiſſemens utiles en ce genre; mais ni lui, ni ſes ſucceſſeurs, ne toucherent point aux inſtitutions de la *religion greque* fondée par Romulus.

La *religion romaine* étoit donc fille de la *religion greque*. On n'eſt pas ſurpris qu'une fille reſſembla à ſa mere, comme on ne l'eſt pas qu'elle en differe en quelque choſe. Mais quelle fut la différence de l'une à l'autre? qu'eſt-ce que les Romains ajouterent à la *religion greque*? & qu'eſt-ce qu'ils en retrancherent? C'eſt une recherche fort curieuſe que je n'ai trouvé diſcutée que par M. l'abbé Coyer, dans une charmante diſſertation dont nous allons donner le précis avec un peu d'étendue.

Ces additions & les retranchemens que les Romains firent à la *religion greque*, peuvent, dit-il, ſe préſenter ſous quatre faces: 1°. Rome en adoptant la *religion greque*, voulut des dieux plus reſpectables: 2°. des dogmes plus ſenſés: 3°. un merveilleux moins fanatique: 4°. un culte plus ſage. Etabliſſons ces quatre points que M. l'abbé Coyer a ſi bien développés, &

& nous aurons le ſyſtème & la différence des deux *religions*.

Nous écartons d'abord de notre point de vue la *religion* des philoſophes grecs ou romains; quelques-uns nioient l'exiſtence des dieux, les autres en doutoient; les plus ſages n'en adoroient qu'un. Tous les autres dieux n'étoient pour Platon, Séneque, & leurs ſemblables, que les attributs de la divinité. Toutes les fables qu'on en débitoit, tout le merveilleux dont on les chargeoit, tout le culte qu'on leur rendoit, les philoſophes ſavoient ce qu'il falloit en penſer. Mais le peuple, mais la *raligion* publique prenoit les choſes à la lettre; & c'eſt la *religion* publique qui fait ici notre objet. Or je dis 1°. que les Romains en adoptant la *religion greque*, voulurent des dieux plus reſpectables.

Quels furent les dieux de la Grece? c'eſt dans Homere; c'eſt dans Héſiode qu'il faut les chercher. Les Grecs n'avoient alors que des poëtes pour hiſtoriens & pour théologiens. Homere n'imagina pas les dieux, il les prit tels qu'il les trouva pour les mettre en action. L'Iliade en fut le théatre auſſi-bien que l'Odyſſée. Héſiode, ſi la théogonie eſt de lui, ſans donner aux dieux autant d'action, en trace la généalogie d'un ſtyle ſimple & hiſtorique. Voilà les anciennes archives de la théogonie greque, & voici les dieux qu'elles nous montrent. Des dieux corporels, des dieux foibles, des dieux vicieux, & des dieux inutiles.

Romulus en adopta une partie pour Rome, mais en rejettant les fables qui les deshonoroient, la corporalité en étoit une. Les dieux d'Homere & d'Héſiode, ſans excepter les douze grands dieux que la Grece portoit en pompe dans ſes fêtes ſolemnelles, naquirent comme les hommes naiſſent: Apollon de Jupiter, Jupiter de Saturne, & Saturne avoit Cælus pour pere. Rome les adoroit ſans demander comment ils avoient pris naiſſance. Elle ne connoiſſoit ni la fécondité des déeſſes, ni l'enfance, ni l'adoleſcence, ni la maturité des dieux; elle n'imaginoit pas ces piés argentés de Thétis, ces cheveux dorés d'Apollon, ces bras de Junon blancs comme la neige, ces beaux yeux de Vénus, ces feſtins, ce ſoleil dans l'Olympe. Les Grecs vouloient tout peindre; les Romains ſe contentoient d'entrevoir dans un nuage reſpectable. Cotta prouve fort bien contre l'épicurien Velleius, que les dieux ne peuvent avoir de figure ſenſible; & quand il diſoit cela, il expoſoit les ſentimens de Rome dès ſa naiſſance.

Romulus vantoit la puiſſance & la bonté des dieux, non leur figure ou leurs ſenſations; il ne ſouffroit pas qu'on leur attribuât rien qui ne fût conforme à l'excellence de leur être; Numa eut le même ſoin d'écarter de la nature divine toute idée de corps: Gardez-vous, dit-il, d'imaginer que les dieux puiſſent avoir la forme d'un homme ou d'une bête; ils ſont inviſibles, incorruptibles, & ne peuvent s'appercevoir que par l'eſprit. Auſſi pendant les 160 premieres années de Rome, on ne vit ni ſtatues, ni images dans les temples; le *palladium* même n'étoit pas expoſé aux regards publics.

La *religion greque*, après avoir mis les dieux dans des corps, pouſſa l'erreur encore plus loin; & de purs hommes elle en fit des dieux. Les Romains penſerent-ils de même? eſt-il permis de haſarder des conjectures? S'ils l'avoient penſé n'auroient-ils pas diviniſé Numa, Brutus, Camille & Scipion, ces hommes qui avoient tant reſſemblé aux dieux? S'ils mirent au rang de leurs dieux Caſtor, Pollux, Eſculape, Hercule, ces héros que la Grece avoit diviniſés; ils ſe déſabuſerent, & ne regarderent plus ces héros que comme les amis des dieux.

Le Bacchus fils de Sémélé, que la Grece adoroit, n'étoit pas celui que les Romains avoient conſacré, & qui n'avoit point de mere. Virgile nous montre dans l'élyſée tous les héros de Rome; il n'en fait pas des dieux. Homere voit les choſes autrement; l'ame d'Hercule ne s'y trouve pas, mais ſeulement ſon ſimulacre; car pour lui, il eſt aſſis à la table des dieux, il eſt devenu dieu. Les publicains de Rome lui auroient diſputé ſa divinité, comme ils la diſputerent à Trophonius & à Amphiaraüs; ils ne ſont pas dieux, dirent-ils, puiſqu'ils ont été hommes; & nous leverons le tribut ſur les terres qu'il vous a plû de leur conſacrer comme à des dieux. Objectera-t-on l'apothéoſe des empereurs romains? Ce ne fut jamais qu'une baſſe flatterie que l'eſclavage avoit introduite. Domitien dieu! & Caton ſeroit reſté homme! Les Romains n'étoient pas ſi dupes. Ils vouloient des dieux de nature vraiment divine, des dieux dégagés de la matiere.

Ils les vouloient auſſi ſans foibleſſe. Les Grecs diſoient que Mars avoit gémi treize mois dans les fers d'Otus & d'Ephialte; que Vénus avoit été bleſſée par Diomede, Junon par Hercule; que Jupiter lui-même avoit tremblé ſous la fureur des géans. La *religion romaine* ne citoit ni guerres ni bleſſures, ni chaînes ni eſclavage pour les dieux. Ariſtophane à Rome n'auroit pas oſé mettre ſur la ſcene Mercure cherchant condition parmi les hommes, portier, cabaretier, homme d'affaires, intendant des jeux, pour ſe ſouſtraire à la miſere; il n'y auroit pas mis cette ambaſſade ridicule, où les dieux députent Hercule vers les oiſeaux, pour un traité d'accommodement; la ſalle d'audience eſt une cuiſine bien fournie, où l'ambaſſadeur demande à établir ſa demeure.

Les Romains ne vouloient pas rire aux dépens de leurs dieux: ſi Plaute les fit rire dans ſon Amphitrion, c'étoit une fable étrangere qu'il leur préſentoit, fable qu'on ne croyoit point à Rome, mais qu'Athènes adoptoit, lorſqu'Euripide & Archippus l'avoient traitée. Le Jupiter grec & le Jupiter romain, quoiqu'ils portaſſent le même nom, ne ſe reſſembloient guere. Les dieux grecs étoient devenus pour Rome des dieux de théatre, parce que la crainte, l'eſpérance, les ſuccès, les revers, les rendoient tout propres aux intrigues. Rome croyoit ſes dieux au-deſſus de la crainte, de la miſere & de la foibleſſe, ſuivant la doctrine de Numa. Elle ne connoiſſoit que des dieux forts.

Mais ſi elle rejettoit les dieux foibles, à plus forte raiſon les dieux vicieux. On n'entendoit pas dire à Rome comme dans la Grece, que Cælus eût été mutilé par ſes enfans, que Saturne dévoroit les ſiens dans la crainte d'être détrôné, que Jupiter tenoit ſon pere enfermé dans le tartare. Ce Jupiter grec, comme le plus grand des dieux, étoit auſſi le plus vicieux; il s'étoit transformé en cygne, en taureau, en pluie d'or, pour ſéduire des femmes mortelles. Parmi les autres divinités, pas une qui ne ſe fût ſignalée par la licence, la jalouſie, le parjure, la cruauté, la violence.

Si Homere, ſi Héſiode, euſſent chanté à Rome les forfaits des dieux, en admirant leur génie, on les auroit peut-être lapidés. Pythagore, ſous le regne de Servius Tullius, crioit à toute l'Italie, qu'il les avoit vû tourmentés dans les enfers, pour toutes les fauſſetés qu'ils avoient miſes ſur le compte des dieux. On prenoit alors la *religion* bien ſérieuſément à Rome. Les eſprits étoient ſimples, les mœurs étoient pures; on ſe ſouvenoit des inſtitutions de Romulus, qui avoit accoutumé les citoyens à bien penſer, à bien parler des immortels, à ne leur prêter aucune inclination indigne d'eux. On n'avoit pas oublié les maximes de Numa, dont la premiere étoit le reſpect pour les dieux. On refuſe le reſpect à ce qu'on mépriſe.

On ſeroit tenté de croire qu'on ceſſa de bien penſer des dieux, lorſque les lettres ayant paſſé en Italie, les poëtes mirent en œuvre la théologie greque. Elle n'étoit pour eux & pour les Romains, qu'un tiſſu de fables pour orner la Poéſie. Ovide n'en impoſa à perſonne par ſes métamorphoſes. Horace & Virgile en habillant les dieux à la greque, ne détruiſirent pas les anciennes traditions. La théologie romaine ſubſiſtoit dans ſon entier. Denys d'Halicarnaſſe, qui étoit témoin du fait, dit qu'il la préféroit à la théologie greque, parce que celle-ci répandoit parmi le peuple le mépris des dieux, & l'imitation des crimes dont ils étoient coupables. Rome vouloit des dieux ſages.

Elle ſe fit des dieux auſſi-bien que la Grece, mais des dieux utiles. Palès fut invoquée pour les troupeaux, Vertume & Pomone pour les fruits, les dieux Lares pour les maiſons, le dieu Terme pour les bornes des proceſſions. L'Hébé greque devint la déeſſe tutélaire de la jeuneſſe. Si les dieux nuptiaux dans les mariages, les Nixii dans les accouchemens, la déeſſe Horta dans les actions honnêtes, Strenna dans les actions de force; ſi ces divinités, & tant d'autres inconnues aux Grecs, partagerent l'encens des Romains, ce fut à titre d'utilité. Il ſemble que dès les premiers tems, les Romains ſe conduiſirent par cette maxime de Cicéron, qu'il eſt de la nature des dieux de faire du bien aux hommes.

C'eſt ſur ce principe, qu'ils diviniſerent la concorde, la paix, le ſalut, la liberté. Les vertus ne furent pas oubliées, la prudence, la piété, le courage, la foi, autant d'êtres moraux qui furent perſonnifiés, au-

tant de temples; & Cicéron trouve céla fort bien, parce qu'il faut, dit-il, que les hommes regardent les vertus comme des divinités qui habitent dans leurs ames. Les Grecs furent plus ſobres dans cet ordre de divinités. Pauſanias ne fait mention que d'un temple qu'ils éleverent à la miſéricorde.

Mais on eſt peut-être ſurpris de voir les Romains ſacrifier à la Peur, à la Fievre, à la Tempête, & aux dieux des enfers; ils ne s'écartoient pourtant pas de leur ſyſtème. Ils invoquoient ces divinités nuiſibles pour les empêcher de nuire. On ne finiroit pas ſi on vouloit faire le dénombrement de tous les dieux que Rome aſſocia aux dieux de la Grece; jamais aucune ville greque ou barbare n'en eut tant. La Quartille de Pétrone s'en plaignoit en diſant, qu'on y trouvoit plus facilement un dieu qu'un homme. La capitale du monde ſe regardoit comme le ſanctuaire de tous les dieux. Mais malgré ce polythéiſme ſi exceſſif, on lui doit cette juſtice, qu'elle écarta de la nature divine l'inutilité, le vice, la foibleſſe, la corporalité. Des dieux utiles, des dieux ſages, des dieux forts, des dieux dégagés de la matiere, furent des dieux plus reſpectables. Rome ne s'en tint pas là: les dogmes qu'elle adopta furent plus ſenſés. C'eſt ce que nous allons prouver.

Dans toute *religion*, les dogmes vraiment intéreſſans ſont ceux qui tiennent aux mœurs, au bonheur ou au malheur. L'homme eſt libre ſous l'action des dieux? Sera-t-il heureux en quittant cette terre, & s'il eſt malheureux, le ſera-t-il éternellement? Voilà les queſtions qu'ont agité les hommes dans tous les tems, & qui les inquiéteront toujours, s'ils n'ont recours à la vraie *religion*.

Les Grecs étoient fataliſtes, fataliſtes de la plus mauvaiſe eſpece; car ſelon eux, les dieux enchaînoient les événemens: ce n'eſt pas tout, ils pouſſoient les hommes au crime: écoutons Homere; il a beau nous dire au commencement de l'Odyſſée que les amis d'Ulyſſe doivent leur perte à leur propre folie, on lit cent autres endroits où le fataliſme ſe déclare ouvertement. C'eſt Vénus qui allume dans le cœur de Pâris & d'Hercule ce feu criminel qui fait tant de ravages; le bon Priam conſole Hélene en imputant tout aux dieux. Ce ſont des dieux enmemis qui ſement la haine & la diſcorde entre Achille & Agamemnon, le ſage Neſtor n'en doute pas. C'eſt Minerve, qui de concert avec Junon, dirige la fleche perfide de Pandarus, pour rompre une treve ſolemnellement jurée, C'eſt Jupiter, qui après la priſe de Troie, conduit la hache de Clytemneſtre ſur la tête d'Agamemnon, On ne ſauroit tout dire,

Qu'on ouvre le poëme des Romains, Virgile ne met pas ſur le compte des dieux, le crime de Pâris. Hélene aux yeux d'Enée n'eſt qu'une femme coupable qui mérite la mort. Les femmes criminelles que le héros troyen contemple dans le tartare, l'impie Salmonée, l'audacieux Tytie, l'inſolent Ixion, le cruel Tantale, n'ont rien à reprocher aux dieux. Rhadamante les obligea eux-mêmes à confeſſer leurs forfaits. Ce n'étoit pas là le langage de Phedre, d'Aſtrée, d'Oreſte, d'Œdipe, ſur le théatre d'Athènes. On n'y entendoit qu'emportement contre les dieux auteurs des crimes. Si la ſcene romaine a copié ces blaſphèmes, il ne faut pas les prendre pour les ſentimens de Rome. Séneque & les autres tragiques faiſoient préciſément ce que nous faiſons aujourd'hui. Phédre, Œdipe ſe plaignent auſſi des dieux ſur notre théatre; & nous ne ſommes pas fataliſtes, mais ceux qui nous ont donné le ton, & aux Romains avant nous; les Grecs parloient le langage de leur *religion*.

La *religion romaine* propoſoit en tout l'intervention des dieux, mais en tout ce qui étoit bon & honnête. Les dieux ne forçoient pas le lâche à être brave, & encore moins le brave à être lâche; c'eſt le précis de la harangue de Poſthumius, ſur le point de livrer bataille aux Tarquins: les dieux, dit-il, nous doivent leurs ſecours, parce que nous combattons pour la juſtice; mais ſachez qu'ils ne tendent la main qu'à ceux qui combattent vaillamment, & jamais aux lâches,

Le dogme de la fatalité ne paſſa d'Athènes à Rome qu'au tems de Scipion l'Africain, Panætius l'apporta de l'école ſtoïcienne; mais ce ne fut qu'une opinion philoſophique adoptée par les uns, combattue par les autres, ſur-tout par Cicéron dans ſon livre *de fato*. La *religion* ne l'enſeigna point; & ceux qui l'embraſſerent ne s'en ſervirent jamais pour enchaîner la volonté de l'homme. Epictete aſſurément ne croyoit pas que des dieux euſſent forcé Néron à faire éventrer ſa mere,

Il eſt étonnant que la *religion grecque* ayant attribué aux dieux la méchanceté des hommes, ait creuſé le tartare pour y punir des vicieux ſans crime. Il l'eſt peut-être encore plus, qu'elle les ait condamnés à des tourmens éternels. Tantale mourra toujours de ſoif au milieu des eaux: Siſyphe roulera éternellement ſon rocher; jamais les vautours n'abandonneront les entrailles de Tytie. Ces profonds & ténébreux abîmes, ces cavernes affreuſes de fer & d'airain, dont Jupiter menace les dieux mêmes, ne rendent pas leurs victimes. L'enfer des Romains laiſſe échapper les ſiennes: il ne retient que les ſcélérats du premier ordre, un Salmonée, un Ixion, qui ſe ſont abandonnés à des crimes énormes; lorſqu' Enée y deſcend, il en apprend les ſecrets. Toutes les ames, lui dit Anchiſe, ont contracté des ſouillures par leur commerce avec la matiere, il faut les purifier; les unes ſuſpendues au grand air ſont le jouet des vents; les autres plongées dans un lac, expient leurs fautes par l'eau; celles-là par le feu; enſuite on nous envoye dans l'éliſée. Il en eſt qui retournent ſur la terre en prenant d'autres corps: Enée qui ne connoît que les dogmes grecs, s'écrie: ô, mon pere, eſt-il poſſible que des ames ſortent d'ici pour revoir le jour? Voyez, reprend Anchiſe, ce guerrier dont le caſque eſt orné d'une double aigrette; c'eſt Romulus. Voilà Numa, contemplez Brutus, Camille, Scipion, tous ces héros paroîtront effectivement à la lumiere, pour porter la gloire de notre nom & celle de Rome aux extrémités de la terre.

L'éliſée des Grecs étoit encore plus mal imaginé que le tartare: toutes les ames qui viennent aux yeux d'Ulyſſe, la ſage Anticlée, la belle Tyro, la vertueuſe Antiope, l'incomparable Alcmene, toutes ont une contenance triſte, toutes pleurent. Le brave Antiloque, le divin Ajax, le grand Agamemnon, pouſſent autant de ſoupirs qu'ils prononcent de paroles; Achille lui-même répand des larmes; Ulyſſe en eſt ſurpris: Quoi, vous le plus excellent des Grecs! vous que nous regardions comme égal aux dieux! n'avez-vous pas un grand empire? n'êtes-vous pas heureux? Que répond-il? J'aimerois mieux labourer la terre, & ſervir le plus pauvre des vivans, que de commander aux morts. Quel ſéjour pour la félicité! quel éliſée! qu'il eſt différent de ce lieu délicieux, où le héros troyen trouve ſon pere Anchiſe, & tous ceux qui ont aimé la vertu, ces jardins agréables, ces vallons verdoyans, ces boſquets enchantés, cet air toujours pur, ce ciel toujours ſerain, où l'on voit luire un autre ſoleil, & d'autres aſtres! C'eſt ainſi que les Romains en corrigeant les dogmes grecs, les rendirent plus ſenſés,

C'eſt ainſi encore que le merveilleux qu'ils réformerent, fut moins fanatique: ce goût de réforme n'a rien de ſingulier dans une religion qui s'établit ſur une autre. Toute *religion* a ſon merveilleux: celui de la Grece ſe montroit dans les ſonges, les oracles, les augures, & les prodiges. Rome connut peu ces ſonges myſtérieux qui deſcendoient du trône de Jupiter pour éclairer les mortels; Romulus n'eût pas comme Agamemnon livré un combat ſur la foi d'un ſonge; on n'auroit pas compté à Rome ſur la mort du tyran de Phérès, parce qu'Eudème l'avoit rêvé; & le ſénat n'auroit pas fait ce que fit l'Aréopage, lorſque Sophocle vint dire qu'il avoit vu en ſonge le voleur qui avoit enlevé la coupe d'or dans le temple d'Hercule; l'accuſé fut arrêté ſur-le-champ, & appliqué à la queſtion, Dans la Grece on ſe préparoit aux ſonges par des prieres & des ſacrifices; après quoi on s'endormoit ſur les peaux des victimes pour les recevoir. C'eſt de-là que le temple de Podalirius tira ſa célebrité, auſſi-bien que celui d'Amphiaraüs, ce grand interprete des ſonges, à qui on déféra les honneurs divins.

Ces temples, ces victimes, ces miniſtres pour les ſonges, marquoient un point de *religion* bien décidé. Rome n'avoit pour eux aucun appareil de *religion*: ce bois ſacré dont parle Virgile, où le roi Latinus alla rêver myſtérieuſement, en ſe couchant à côté du prêtre, n'avoit plus de réputation lorſque Rome fut bâtie. Si quelques ſonges y firent du bruit, & produiſirent des événemens, on n'avoit pas été les chercher dans les temples; ils étoient venus d'eux-mêmes, accompagnés de quelque circonſtance frappante, ſans quoi on n'en auroit pas tenu compte. Ce cultivateur qui ſe fit apporter mourant au ſénat, en annonçant de la part de Jupiter qu'il falloit recommencer les jeux, n'auroit remporté que du mépris,

s'il n'eût recouvré ſubitement la ſanté, en racontant ſa viſion. En un mot, les Romains ne donnoient dans les ſonges que comme toute autre nation qui s'en affecteroit peu, qui ne les nieroit pas abſolument, mais qui ne croiroit que rarement, & toujours avec crainte de tomber dans le faux; au lieu que les Grecs en faiſoient un merveilleux eſſentiel à leur *religion*, un reſſort à leur gouvernement. Ceux qui gouvernoient Sparte, couchoient dans le temple de Paſiphaé, pour être éclairés par les ſonges.

Le fanatiſme des oracles fut encore plus grand dans la Grece; les payens ont reconnu dans les oracles la voix des dieux; pluſieurs chrétiens l'œuvre du démon; les Philoſophes & les politiques n'y ont vu que des fourberies des prêtres, ou tout au plus des vapeurs de la terre, qui agitoient une prêtreſſe ſur ſon trépié, ſans qu'elle en fût plus ſavante ſur l'avenir. Quoi qu'il en ſoit, Claros, Delphes, Dodone, & tant d'autres temples à oracles, tournoient toutes les têtes de la Grece. Peuples, magiſtrats, généraux d'armée, rois, tous y cherchoient leur ſort, & celui de l'état. Ce fanatiſme fut très-petit à Rome; la *religion* avoit preſque ſa conſiſtence dès le tems de Numa: on ne lit rien dans ſes inſtitutions qui regarde les oracles. Le premier romain qui les conſulta, fut Tarquin le ſuperbe, en envoyant ſes deux fils à Delphes, pour apprendre la cauſe & le remede d'une maladie terrible qui enlevoit la jeuneſſe. Voilà bien du tems écoulé depuis Romulus ſans la *religion* des oracles: il s'en établit enfin quelques-unes en Italie; mais leur fortune ne fut pas grande. On n'avoit pas ces colombes fatidiques, ces chênes parlans, ces baſſins d'airain qui avoient auſſi leur langage; ni cette Pythie qu'un Dieu poſſedoit, ni ces antres myſtérieux où l'on éprouvoit des entraînemens ſubits, des raviſſemens, des communications avec le ciel. Diſons mieux, on n'avoit pas les têtes grecques; tant de fanatiſme & d'enthouſiaſme n'étoit pas fait pour les imaginations romaines, qui étoient plus froides. Ce n'eſt pas qu'on ne ſe tournât quelquefois du côté des oracles. Auguſte alla interroger celui de Delphes; & Germanicus celui de Claros: mais des oracles éloignés, & ſi rarement conſultés, ne pouvoient guere établir leur crédit à Rome, & s'incorporer à la *religion*.

Je dis plus: le peu de ſuccès des oracles du pays, avoient apparemment décrédité les autres: l'hiſtoire les nomme, & ſe tait ſur leur mérite; ce ſilence ne marque pas une grande vogue. Ils étoient d'ailleurs en petit nombre; celui de Piſe, celui du Vatican, celui de Padoue; c'eſt preſque les avoir tous cités. On ne s'en feroit pas tenu à ſi peu, ſi on y avoit eu beaucoup de foi. La Grece en comptoit plus de cent, & tous en grande réputation; ils gouvernoient: s'ils gagnerent quelques particuliers à Rome, ils ne gouvernerent jamais Rome: ce n'étoit pas-là ſa folie; elle la mettoit dans les divinations étruſques, & dans les livres ſybillins.

Les divinations étruſques comprenoient les augures & les aruſpices. Le collége des augures inſtitué par Romulus, confirmé par Numa, fut révéré par les conſuls qui ſuccéderent aux rois; l'augurat étoit donc un établiſſement en regle, une dignité, un pouvoir, qu'on ne pouvoit pas exercer ſans être avoué de l'état; au lieu que dans la Grece, un fanatique, un charlatan, s'érigeoit de lui-même en augure. A Rome on ſe formoit à la divination: ce fameux augure qui prouva ſa ſcience à Tarquin l'ancien, en coupant une pierre avec un raſoir; Attius Navius s'étoit endoctriné ſous un maître étruſque, le plus habile qui fût alors; & dans la ſuite le ſénat envoya des éleves en Etrurie comme à la ſource, éleves tirés des premieres familles. La Grece n'avoit point d'école de divination; elle n'en avoit pas beſoin, parce que l'eſprit d'Apollon ſouffloit où il vouloit. Hélénus qui avoit toute autre choſe à faire (il étoit fils d'un grand roi), s'en trouve tout-à-coup poſſédé; le voilà augure.

A Rome, l'augurat n'étoit deſtiné qu'aux hommes, parce qu'il demandoit du travail, & une étude ſuivie: dans la Grece où l'inſpiration faiſoit tout, les femmes y étoient auſſi propres que les hommes, & peut-être encore plus. Le nom de Caſſandre eſt célebre; & Cicéron demande, pourquoi cette princeſſe en fureur découvre l'avenir, tandis que Priam ſon pere, dans la tranquillité de ſa raiſon, n'y voit rien. La divination des Grecs étoit donc une fureur divine, & celle des Romains une ſcience froide, qui avoit ſes regles & ſes principes. La fauſſeté étoit ſans doute égale de part & d'autre: mais je demande de quel côté le fanatiſme ſe montroit le plus. Il y a bien de l'apparence que l'enthouſiaſme augural des Grecs, n'auroit pas mieux réuſſi à Rome, que les oracles; il falloit aux Romains, nation ſolide & ſérieuſe, un air de ſageſſe juſques dans leur folie.

Le fanatiſme éclatoit encore plus dans les prodiges imaginaires que la Grece citoit, que dans ceux de Rome. Toute *religion* a ſes prodiges: les peres ont toujours vu; les enfans ne voyent rien; mais ils ſont perſuadés comme s'ils avoient vu. Les premiers Grecs avoient vu les dieux voyager, habiter parmi eux. Tantale les avoit conviés à ſa table: quantité de beautés greques les avoient reçus dans leur lit. Laomédon s'étoit ſervi une année entiere de Neptune & d'Apollon pour bâtir les murs de Troie. Toute la Grece ſous le regne d'Erecthée, avoit pu voir Cérès cherchant ſa fille Proſerpine, & enſeignant aux hommes l'agriculture. Jamais les Romains n'avoient eu les yeux ſi perçans; ils diſoient que les dieux réſidoient toujours dans l'olympe, & que de-là, ils gouvernoient le monde ſans ſe faire voir: eſpérons-nous, dit Cicéron, de rencontrer les dieux dans les rues, dans les places publiques, dans nos maiſons? S'ils ne ſe montrent pas, ils répandent partout leur puiſſance. Les pontifes n'avoient écrit qu'un petit nombre d'apparitions momentanées, comme celle qui étonna Poſthumius dans le combat où il défit les Tarquins; cette autre qui frappa Vatinnius dans la voie ſalarienne, & celle de Sagra dans le combat des Locriens. Ceux qui les croyoient, les jugeoient très-rares; au lieu que la Grece étoit ſemée de monumens qui atteſtoient le commerce fréquent, long, & viſible des immortels avec les hommes.

Les yeux d'une nation voyent beaucoup moins quand les imaginations ne s'échauffent pas: celles des Grecs s'enflammerent encore ſur les merveilles que les dieux opererent par les héros. Deucalion après un déluge jetta des pierres derriere lui: & ces pierres ſe changerent en hommes pour repeupler la Grece. Hercule ſépara deux montagnes, pour ouvrir un paſſage à l'Océan. Cadmus tua un dragon dont les dents ſemées dans la terre, produiſirent une moiſſon de ſoldats. Atlas avoit ſoutenu le ciel; un peuple impie fut changé en grenouilles, un autre en rocher.

Les faſtes de la *religion romaine*, au lieu de ces ſublimes extravagances, nous préſentent des voix formées dans les airs, des colonnes de feu qui s'arrêtent ſur des légions, des fleuves qui remontent à leur ſource, des ſimulacres qui ſuent, d'autres qui parlent, des ſpectres ambulans, des pluies de lait, de pierres, & de ſang; c'eſt ainſi que les dieux annonçoient aux Romains leur protection ou leur colere. Ces prodiges quoiqu'atteſtés par les hiſtoires, confirmés par les traditions, conſacrés par les monumens, enſeignés par les pontifes, ſont ſans doute auſſi faux que les monſtrueuſes rêveries des Grecs; mais il ne falloit pas tant de fanatiſme pour les croire. Concluons qu'en tout, le merveilleux de la *religion romaine* fut moins fanatique. Il reſte une derniere choſe à prouver.

Son culte fut plus ſage: il conſiſtoit comme dans la Grece en fêtes, en jeux, & en ſacrifices. Les fêtes grecques portoient une empreinte d'extravagance qui ne convenoit pas à la ſageſſe romaine: ce n'étoit pas ſeulement dans les ſombres retraites des oracles; c'étoit au grand jour, au milieu des proceſſions publiques, qu'on voit des enthouſiaſtes dont le regard farouche, les yeux étincelans, le viſage enflammé, les cheveux hériſſés, la bouche écumante, paſſoient pour des preuves certaines de l'eſprit divin qui les agitoit; & ce dieu ne manquoit pas de parler par leur bouche. On y voyoit de fameux corybantes, qui au bruit des tambours & des tymbales, danſant, tournant rapidement ſur eux-mêmes, ſe faiſoient de cruelles plaies pour honorer la mere des dieux. On y entendoit des gémiſſemens, des lamentations, des cris lugubres; c'étoient des femmes déſolées qui pleuroient l'enlevement de Proſerpine, ou la mort d'Adonis.

La licence l'emportoit encore ſur l'extravagance: qu'on ſe repréſente des hommes couverts de peaux de bêtes, un thyrſe à la main, couronnés de pampres, échauffés par le vin, courant jour & nuit les villes, les montagnes & les forêts, avec des femmes déguiſées de même, & encore plus forcenées: mille voix qui appelloient Bacchus, qu'on vouloit rendre propice par la débauche & la corruption. Croira-t-on

on qu'au milieu de cette pompe impure, on expoſoit à la vénération publique des objets qu'on ne ſauroit trop voiler; ces phalles monſtrueux, qu'ailleurs le libertinage n'auroit pas regardé ſans rougir? Et Vénus, comment l'honoroit-on? Amathonte, Cythere, Paphos, Gnide, Idalie, noms célebres par l'obſcénité: c'eſt-là que les filles & les femmes mariées ſe proſtituoient publiquement à la face des autels: celle qui eût conſervé un reſte de pudeur, auroit mal honoré la déeſſe.

On célébroit à Rôme les mêmes fêtes; mais Denys d'Halycarnaſſe qui avoit vu les unes & les autres, nous aſſure que dans les fêtes romaines, quoique les mœurs fuſſent déja corrompues, il n'y avoit ni lamentations de femmes, ni enthouſiaſme, ni fureurs corybantiques, ni proſtitutions, ni bacchanales. Ces bacchanales s'étoient pourtant gliſſées à Rome ſous le voile du ſecret & de la nuit: mais le ſénat les bannit de la ville, & de toute l'Italie. Le diſcours du conſeil dans l'aſſemblée du peuple eſt remarquable: „ Vos peres vous ont appris, dit-il, à prier, à honorer des dieux ſages, non des dieux qui enſorcelent „ les eſprits par des ſuperſtitions étrangeres & abominables; non des dieux qui avec le fouet des furies pouſſent leurs adorateurs à toutes ſortes d'excès „. On vouloit que le culte portât un caractere de décence & d'honnêteté, contre la coutume des Grecs & des Barbares.

S'il falloit ſe relâcher en faveur des étrangers, on le faiſoit avec précaution; on leur permettoit d'honorer Cybèle avec les cérémonies phrygiennes; mais il étoit défendu aux Romains de s'y mêler: & lorſque Rome célébroit cette fête, elle en écartoit toutes les indécences & les vaines ſuperſtitions.

Elle reprouvoit également ces aſſemblées clandeſtines, ces veilles nocturnes des deux ſexes ſi uſitées dans les temples de la Grece. Si elle autoriſa les myſteres ſecrets de la bonne déeſſe, les matrones qui les célébroient n'y ſouffroient les regards d'aucun homme. L'attentat de Clodius fit horreur. Ces myſteres ſi anciens, dit Ciceron, qui ſe célebrent par des mains pures pour la proſpérité du peuple romain, ces myſteres conſacrés à une déeſſe dont les hommes ne doivent pas même ſavoir le nom, ces myſteres enfin dont l'impudence la plus outrée n'oſa jamais approcher, Clodius les a violés par ſa préſence. S'ils devinrent ſuſpects dans la ſuite, ils ne l'étoient pas alors & encore moins dans leur inſtitution. De tout cela il réſulte que les fêtes romaines étoient plus ſages que les fêtes grecques.

Les jeux entroient dans les fêtes, ils tenoient à la *religion*; tels furent dans la Grece les jeux olympiques, les pithiques, les iſthmiques, les néméens; & à Rome les capitolins, les megalenſes, les apollinaires, & nombre d'autres tous dédiés à quelque divinité: ce n'étoit donc pas des jeux de pur amuſement. La lutte, le pugilat, le pancrace, la courſe à pié, tout cela ſe faiſoit pour honorer les dieux, & pour le ſalut du peuple. Ce fut une partie du culte; mais il paroît que les Grecs les profanerent beaucoup plus que les Romains. Leurs athletes combattirent & coururent nuds juſqu'à la quinzieme olympiade. Pauſanias nous dit que la prêtreſſe de Cerès avoit une place honorable aux grands jeux, & que l'entrée n'en étoit pas même interdite aux vierges. Quelle apparence en effet qu'on eût voulu exclure la moitié d'une nation de jeux publics approuvés par les dieux? Ce que la *religion* conſacre eſt ordinairement commun à tous, & paroît toujours bien.

La pudeur réforma chez les Romains les lupercales, qu'on célébroit en l'honneur du dieu Pan. Evandre les avoit apportées de la Grece avec toute leur indécence: des bergers nuds couroient laſcivement çà & là, en frappant les ſpectateurs de leurs fouets. Romulus habilla ſes luperques; les peaux des victimes immolées leur formoient des ceintures. Enfin le peuple romain paroit n'avoir franchi les bornes de la pudeur que dans les jeux floraux: encore en montra-t-il un reſte lorſque, ſous les yeux de Caton, il n'oſa pas demander la nudité des mimes, & Caton ſe retira pour ne pas troubler la fête.

Les ſacrifices faiſoient la partie la plus eſſentielle du culte religieux des Grecs & des Romains. Ce ne fut pas une choſe indifférente lorſque les hommes s'aviſerent d'égorger des animaux pour honorer la divinité, au-lieu d'offrir ſimplement les fruits de la terre. Le ſang des taureaux fit penſer à plus d'un peuple que le ſang des hommes ſeroit encore plus agréable aux dieux. Si cette idée n'avoit ſaiſi que des barbares, nous en ſerions moins ſurpris; les Grecs, dont les mœurs étoient ſi douces, s'y laiſſerent entraîner. Calchas, ſi nous en croyons Eſchyle, Sophocle & Lucrece, ſacrifia Iphigenie en Aulide. Homere n'en convient pas, puiſqu' Agamemnon l'offre en mariage à Achille dix ans après. Mais la coutume impie perça à-travers cette différence de ſentimens; & l'hiſtoire nous fournit d'ailleurs des faits qui ne ſont pas douteux. Lycaon, roi d'Arcadie, immola un enfant à Jupiter Lycien, & lui en offrit le ſang. Le nom de Calliroë eſt connu: le bras étoit levé, elle expiroit, ſi l'amoureux ſacrificateur, en s'appliquant l'oracle, ne ſe fût immolé pour elle. Ariſtodeme enfonça luimême le couteau ſacré dans le cœur de ſa fille, pour ſauver Meſſene. Et ce n'eſt point là de ces fureurs paſſageres que les ſiecles ne montrent que rarement. L'Achaïe voyoit couler tout les ans le ſang d'un jeune garçon & d'une vierge, pour expier le crime de Menalippus & de Cometho, qui avoient violé le temple de Diane par leurs amours.

Je ſais que Lycurgue & d'autres législateurs abolirent ces ſacrifices barbares, Rome n'eut pas la peine de les proſcrire, elle n'en offrit jamais. Dire que les Grecs étoient encore bien nouveaux & peu policés lorſqu'ils donnerent dans ces excès de *religion*, ce n'eſt pas les juſtifier: quoi de plus dur & de plus féroce que les Romains ſous Romulus? cependant aucune victime humaine ne ſouilla leurs autels, & la ſuite de leur hiſtoire n'en fournit point d'exemple: au contraire ils en marquerent une horreur bien décidée, lorſque dans un traité de paix ils exigerent des Carthaginois qu'ils ne ſacrifieroient plus leurs enfans à Saturne, ſelon la coutume qu'ils en avoient reçue des Phéniciens leurs ancêtres.

Néanmoins Lactance & Prudence au iv. ſiecle, viennent nous dire qu'ils ont vu de ces déteſtables ſacrifices dans l'empire romain. Si c'eût été là une continuation des anciens, Tite-Live, Denys d'Halicarnaſſe, cet auteur fidele & curieux, qui nous a fait connoître à fond les Romains, enfin tous les autres hiſtoriens nous en auroient montré quelque veſtige. Mais quand il y auroit eu de ces horribles ſacrifices au iv. ſiecle, il ne ſeroit pas étonnant que dans une *religion* qui périſſoit avec Rome, on eût introduit des pratiques monſtrueuſes.

Aſſurément les dévouemens religieux qui ſe faiſoient pour la patrie, ne ſont pas du nombre des ſacrifices qu'on peut reprocher aux Romains. Un guerrier animé d'un pareil motif, un conſul même, après certaines cérémonies, des prieres & des imprécations contre l'ennemi, ſe jettoit, tête baiſſée, dans le fort de la mêlée; & s'il n'y ſuccomboit pas, c'étoit un malheur qu'il falloit expier. Ainſi périrent trois Décius, tous trois conſuls; ce furent-là des ſacrifices volontaires que Rome admiroit, & néanmoins qu'elle n'ordonnoit pas. Si elle enterra quatre ou cinq veſtales vivantes dans le cours de ſept ou huit ſiecles, c'étoient des coupables qu'on puniſſoit, ſuivant les lois rigoureuſes, pour avoir violé leurs engagemens religieux. Rome penſa toujours que le ſang des brebis, des boucs & des taureaux ſuffiſoit aux dieux, & que celui des Romains ne devoit ſe verſer que ſur un champ de bataille, ou pour venger les lois.

C'eſt ainſi que Rome, en adoptant la *religion grecque*, en réforma le culte, le merveilleux, les dogmes & les dieux-mêmes. (*D. J.*)

Religion chrétienne, *voyez* Christianisme.

J'ajoute ſeulement que la *religion* eſt le lien qui attache l'homme à Dieu, & à l'obſervation de ſes lois, par les ſentimens de reſpect, de ſoumiſſion & de crainte qu'excitent dans notre eſprit les perfections de l'Etre ſuprème, & la dépendance où nous ſommes de lui, comme de notre créateur tout ſage & tout bon. La *religion chrétienne* a en particulier pour objet la félicité d'une autre vie, & fait notre bonheur dans celle-ci. Elle donne à la vertu les plus douces eſpérances, au vice impénitent de juſtes allarmes, & au vrai repentir les plus puiſſantes conſolations; mais elle tâche ſur-tout d'inſpirer aux hommes de l'amour, de la douceur, & de la pitié pour les hommes. (*D. J.*)

Religion, (*Théolog.*) s'applique auſſi à un ordre militaire compoſé de chevaliers qui vivent ſous quelque regle certaine. *Voyez* Chevalier, Militaire, & Ordre.

On dit en ce ſens la *religion* de Malte; les galeres & les vaiſſeaux, l'étendard de la *religion*, pour l'ordre de Malte; les galeres, les vaiſſeaux, l'étendard de l'ordre de Malte. *Voyez* Malte.

Religion ſe prend auſſi quelquefois pour *couvent* ou pour *ordre monaſtique*. Ainſi l'on dit, il y a des *religions* d'hommes, c'eſt-à-dire des *moines*: des *religions* de femmes, c'eſt-à-dire des *couvens de religieuſes*. Il s'établit tous les jours de nouvelles *religions*, c'eſt-à-dire qu'on inſtitue de nouveaux ordres, ou qu'on bâtit de nouveaux monaſteres. Entrer en *religion*, c'eſt faire profeſſion dans un couvent. On dit d'un religieux qu'il eſt mort à l'âge de 70 ans, après 50 ans de *religion*, c'eſt-à-dire 50 ans après ſon entrée dans le cloitre. *Voyez* Moine, Monastere, Religieux, Cloitre.

Le mot de *religion* pris d'une maniere abſolue, dénote en France la *religion prétendue réformée*. C'eſt en ce ſens qu'on dit: Tanneguy, le Fevre & d'Ablancourt étoient de la *religion*; M. Pelliſſon & M. Dacier avoient été de la *religion*. *Voyez* Calviniste, Huguenot.

RELIGIONNAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui profeſſe la religion réformée. *Voyez l'article* Protestant.

RELIMER, v. act. (*Gram.*) limer pour la ſeconde fois. *Voyez* les *articles* Lime & Limer. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Il faut *relimer* cette piece de fer; il faut *relimer* le ſtyle de ce diſcours.

RELIQUA, (*Juriſprud.*) terme latin qui a été adopté dans le langage du palais, pour exprimer ce qui reſte dû par la cloture & arrêté d'un compte, toute déduction faite de la dépenſe & des repriſes.

Suivant l'*article* 1. *du titre* 29. de l'ordonnance de 1667 de la reddition des comptes, tous tuteurs, protuteurs, curateurs, fermiers judiciaires, ſequeſtres, gardiens, & autres qui ont adminiſtré le bien d'autrui, ſont réputés comptables, encore que leur compte ſoit clos & arrêté, juſqu'à ce qu'ils aient payé le *reliqua*, s'il en eſt dû, & remis toutes les pieces juſtificatives. *Voyez* Administrateur, Compte, Communauté, Curatelle, Tutelle. (*A*)

RELIQUAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) vaſe d'or, d'argent ou d'autre matiere propre & ornée, dans lequel on garde les reliques des ſaints. *Voyez* Chasse & Reliques.

RELIQUAT de compte, (*Comm.*) c'eſt ce qui eſt dû par un comptable, après que ſon compte eſt arrêté. *Voyez* Compte.

RELIQUATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe trouve redevable d'un reliquat de compte. *Voyez ci-devant* Reliquat.

RELIQUE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ. & prof.*) ce mot tiré du latin *reliquiæ*, indique que c'eſt ce qui nous reſte d'un ſaint; os, cendres, vêtemens, & qu'on garde reſpectueuſement pour honorer ſa mémoire; cependant ſi l'on faiſoit la reviſion des *reliques* avec une exactitude un peu rigoureuſe, dit un ſavant bénédictin, il ſe trouveroit qu'on a propoſé à la piété des fideles un grand nombre de fauſſes *reliques* à révérer, & qu'on a conſacré des oſſemens, qui loin d'être d'un bienheureux, n'étoient peut-être pas même d'un chrétien.

On penſa, dans le iv. ſiecle, d'avoir des *reliques* des martyrs, ſous les autels dans toutes les égliſes. On imagina bien-tôt cette pratique comme ſi eſſentielle, que S. Ambroiſe, malgré les inſtances du peuple, ne voulut pas conſacrer une égliſe, parce, diſoit-il, qu'il n'y avoit point de *reliques*. Une opinion ſi ridicule prit néanmoins tant de faveur, que le concile de Conſtantinople in *Trullo*, ordonna de démolir tous les autels ſous leſquels il ne ſe trouveroit point de *reliques*. (1)

L'origine de cette coutume, c'eſt que les fideles s'aſſembloient ſouvent dans les cimetieres où repoſoient les corps des martyrs; le jour anniverſaire de leur mort, on y faiſoit le ſervice divin, on y célébroit l'Euchariſtie. L'opinion de l'interceſſion des ſaints, les miracles attribués à leurs *reliques*, favoriſerent les tranſlations de leurs corps dans les temples; enfin le paſſage figuré de l'Apocalypſe, *ch. vj. v.* 9. „ Je vis ſous les autels les ames de ceux qui avoient „ été tués pour la parole de Dieu „, autoriſa l'uſage d'avoir toujours des *reliques* ſous l'autel. Scaliger a prouvé tous ces faits dans ſon ouvrage ſur la chronique d'Euſebe.

Avant que d'aller plus loin, conſidérons un moment l'importance qu'il y a d'arrêter de bonne heure des pratiques humaines qui ſe rapportent à la religion, quelqu'innocentes qu'elles paroiſſent dans leur ſource. Les *reliques* ſont venues d'une coutume qui pouvoit avoir ſon bon uſage réduit à ſes juſtes bornes. On voulut honorer la mémoire des martyrs, & pour cet effet l'on conſerva autant qu'il étoit poſſible, ce qui reſtoit de leurs corps; on célébra le jour de leur mort, qu'on appelloit leur *jour natal*, & l'on s'aſſembla dans les lieux que ces pieux reſtes étoient enterrés. C'eſt tout l'honneur qu'on leur rendit pendant les trois premiers ſiecles: on ne penſoit point alors qu'avec le tems les Chrétiens duſſent faire des cendres des os des martyrs l'objet d'un culte religieux; leur elever des temples; mettre ces *reliques* ſur l'autel; ſéparer les reſtes d'un ſeul corps; les tranſporter d'un lieu dans un autre; en prendre l'un un morceau, l'autre un autre morceau; les montrer dans des châſſes; & finalement en faire un trafic qui excita l'avarice à remplir le monde de *reliques* ſuppoſées. Cependant dès le iv. ſiecle, l'abus ſe gliſſa ſi ouvertement, & avec tant d'étendue, qu'il produiſit toutes ſortes de mauvais effets.

Vigilance fut ſcandaliſé avec raiſon du culte ſuperſtitieux que le vulgaire rendoit aux reliques des martyrs. „ Quelle néceſſité, dit-il, d'honorer ſi fort ce „ je ne ſais quoi, ce je ne ſais quelles cendres qu'on „ porte de tous côtés dans un petit vaſe? Pourquoi „ adorer, en la baiſant, une poudre miſe dans un „ linge? „ Nous voyons par-là la coutume du paganiſme preſque introduite, ſous prétexte de religion. Vigilance appelle les *reliques* qu'on adoroit, *un je*

(1) Tous les plus célebres auteurs penſent que l'uſage de dreſſer des autels là où ſe trouvent des *reliques* des Saints Martyrs, tire ſon origine des premiers tems même de l'egliſe que les fideles avoient coutume de s'aſſembler pour célebrer les divins myſtères dans les cimètieres où repoſoient les corps des Saints Martyrs. C'eſt l'opinion de l'illuſtre Cardinal Bona dans ſon livre 1. ſur les matieres qui regardent la lithurgie, ch. 19. où il dit que l'uſage de conſacrer les autels avec les *reliques* des Martyrs prit naiſſance dans l'egliſe Romaine, d'où il s'étendit dans toute la chretienté. S. Fœlix fut le premier de tous les ſouverains Pontifes, qui au rapport d'Anaſtaſe impoſa par un decret l'obligation de célebrer les divins myſtères ſur les ſépulchres des SS. Martyrs ou ſur les endroits où l'on célebroit leur mémoire. Ce S. Pape regnoit en 273 ſelon Bellarmin dans ſa chronique. Ce fut un uſage pratiqué par l'Egliſe Romaine, lequel fut toujours regardé comme un point de diſcipline fort louable à la verité, mais jamais eſſentiel, ſinon entant qu'il regardoit en général le culte des ſaints, qui eſt ſans doute un des dogmes de la réligion catholique: ainſi ce ne fut pas le concile de Conſtantinople *in trullo*, ſi par celui là, on entend le *Quiniſexte*, mais bien le concile Ecuménique VII. qui eſt le ſecond de Nicée, qui ordonna Can. 7. qu'on plaçât dans toutes les egliſes des *reliques* des Martyrs. & ſi quelqu'un oſoit en conſacrer ſans *reliques*, qu'il fût deposé comme infracteur des traditions eccléſiaſtiques. Mais ce décret fut cependant fait par rapport à l'héréſie des Iconomaques, ainſi qu'il paroît evidemment du texte même de ce Canon conçu en ces termes τῇ οὖν ἀσεβεῖ αἱρέσει τῶν χριστιανοκατηγόρων καὶ ἄλλα ἀσεβήματα συνηκολουθηται ὥσπερ γὰρ τὴν τῶν σεπτῶν εἰκόνων ὄψιν ἀφείλοντο ἐκ τῆς ἐκκλησίας, καὶ ἕτερα τινα ἔθη παραλελοίπασιν ἃ χρὴ ἀνανεωθῆναι, καὶ κατὰ τὴν ἔγγραφον καὶ ἄγραφον θεσμοθεσίαν ἐκτὸς ἁγίων λειψάνων μαρτύρων ὁρίζομεν ἐν αὐτοῖς κατάθεσιν γενέσθαι λειψάνων μετὰ καὶ τῆς συνήθους εὐχῆς, καὶ εἰ ἀπὸ τοῦ παρόντος τις εὑρεθῇ ἐπίσκοπος χωρὶς ἁγίων λειψάνων καθιερῶν ναὸν καθαιρείσθω ὡς παραβεβηκὼς τὰς ἐκκλησιαστικὰς παραδόσεις.

C'eſt-à-dire: „ cependant l'héréſie impie de ceux qui accuſoient les „ chrétiens a été ſuivie d'autres impiétés, car comme ils ont ôté „ des egliſes les ſaintes images, & qu'ils ont abandonné quelques „ autres uſages, qu'il faut renouveller & remettre en pratique ſuivant la loi; nous ordonnons que les *reliques* ſoient placées „ & vénérées ſelon l'ancienne coutume dans toutes les egliſes qui „ ont été conſacrées ſans *reliques*, & ſi dans la ſuite quelque évêque s'aviſera de conſacrer quelque egliſe ſans quelque *relique* „ des Martyrs, qu'il ſoit dépoſé comme tranſgreſſeur des traditions „ eccléſiaſtiques. „ Les termes de ce canon font aſſez clairement voir quel a été l'eſprit de l'Egliſe touchant la neceſſité de mettre ſous les ſaints autels des *reliques* des Martyrs. Cet eſprit fut trop bien connu de S. Ambroiſe, auquel on impute trop hardiment qu'il ait cru que la pratique de placer des *reliques* dans les egliſes, fût eſſentielle pour pouvoir les conſacrer, puiſque le S. Docteur ne croyoit cette pratique eſſentielle, que pour conſacrer les Baſiliques à l'uſage de Rome, & non autrement. Voici comme il s'exprime dans la lettre qu'il écrivit à ſa ſœur Marcelline: *Cum Baſilicam dedicare vellem, mihi tanquam uno ore interpellare cœperunt dicentes: ſicut in Romana, ſic Baſilicam dedices: Reſpondi: faciam ſi martyrum reliquias invenero.* Il trouva les corps des SS. Martyrs Gervais & Protaſe, & alors il conſacra la Baſilique à l'uſage Romain. On ne ſauroit donc imputer à S. Ambroiſe une opinion qu'il n'eut jamais, ſavoir que les *reliques* fuſſent eſſentielles à la conſécration des egliſes. Il n'y a que les Proteſtans ennemis jurés du culte des Saints, qui rejettent & tournent en ridicule cet uſage que l'Egliſe catholique n'a pourtant jamais ceſſé d'obſerver. (*W*)

ne ſais quoi, un je ne ſais quelles cendres, pour donner à entendre que l'on faiſoit déjà paſſer de *fauſſes reliques* pour les cendres des martyrs; & qu'ainſi ceux qui adoroient les *reliques*, couroient riſque d'adorer toute autre choſe que ce qu'ils s'imaginoient. Ces fraudes, dirai-je, pieuſes ou impies, ſi multipliées dans les ſiecles ſuivans, étoient deja communes.

S. Jérôme nous en fournit lui-même un exemple remarquable, qui ſuffiroit pour juſtifier Vigilance, qu'il a ſi maltraité à ce ſujet. Peut-on croire, ſans un aveuglement étrange, que plus de quatorze cens ans après la mort de Samuel, & après tant de révolutions arrivées dans la Paleſtine, on ſût encore où étoit le tombeau de ce prophete, enſeveli à Rama? *Samuel xxvj.* Cependant on nous dit que l'empereur Arcadius fit tranſporter de Judée à Conſtantinople, les os de Samuel, que des évêques portoient environnés d'une étoffe de ſoie, dans un vaſe d'or, ſuivis d'un cortege de peuple de toutes les égliſes, qui ravis de joie, comme s'ils voyoient le prophete plein de vie, allerent au-devant de ſes *reliques*, & les accompagnerent depuis la Paleſtine juſqu'à Chalcédoine, en chantant les louanges de Jeſus-Chriſt. Il n'en faut pas davantage pour montrer juſqu'où la fourberie & la crédulité avoient déjà été portées, & combien Vigilance avoit raiſon de dire, qu'en adorant les *reliques*, on adoroit *je ne ſais quoi*. Cette raiſon ſeule devoit bien réprimer l'empreſſement de ceux qui couroient après les *reliques*, dans la crainte d'être les dupes de l'avarice des eccléſiaſtiques, qui uſerent de ce moyen pour s'attirer des offrandes. Vigilance vouloit donc qu'on fît un juſte diſcernement des vraies *reliques* d'avec les fauſſes; & qu'à l'égard même des vraies, on modérât les honneurs qu'on leur rendoit.

On eût très-bien fait ſans doute de ſuivre le conſeil de Vigilance, au ſujet des *reliques*; car il arriva que la ſuperſtition fut ſoutenue & encouragée par l'intérêt. Le peuple eſt ſuperſtitieux, & c'eſt par la ſuperſtition qu'on l'enchaîne. Les miracles forgés au ſujet des *reliques*, devinrent un aimant qui attiroit de toutes parts des richeſſes dans les égliſes où ſe faiſoient ces miracles. Si S. Jérôme ſe fût bien conduit, il ſe ſeroit oppoſé vigoureuſement à une ſuperſtition qui n'étoit déjà que trop difficile à déraciner; il auroit au moins ſu bon gré à Vigilance de ſa réſolution courageuſe; & loin de le rendre l'objet de la haine publique, il auroit dû ſeconder ſes efforts. (1)

En effet, dès l'année 386, l'empereur Théodoſe *le grand* fut obligé de faire une loi, par laquelle il défendoit de tranſporter d'un lieu dans un autre, les corps enſevelis, de ſéparer les *reliques* de chaque martyr, & d'en trafiquer. Quinze ans après, le 5e concile de Carthage ordonna aux évêques de faire abattre les autels qu'on voyoit élever par-tout dans les champs & ſur les grands chemins, en l'honneur des martyrs, dont on enterroit çà & là de *fauſſes reliques*, ſur des ſonges & de vaines révélations de toutes ſortes de gens.

S. Auguſtin reconnoît lui-même les impoſtures que faiſoient en ce genre quantité de moines, & les faux miracles qu'ils débitoient. Le concile de Carthage dont nous venons de parler, craignoit les tumultes, parce que cette ſuperſtition s'étoit emparée de l'eſprit du peuple. Les évêques uſoient de connivence; & l'auteur de la cité de Dieu déclare naïvement qu'il n'oſe parler librement ſur pluſieurs ſemblables abus, pour ne pas donner occaſion de ſcandale à des perſonnes pieuſes, ou à des brouillons. L'amour des *reliques* étoit venu au point qu'on ne vouloit point d'égliſes ni d'autels ſans *reliques*: il falloit donc bien en trouver à quelque prix que ce fût, de ſorte qu'au défaut des véritables, on en forgea de fauſſes.

Voilà quelle fut l'occaſion de tant de ſortes d'impoſtures, dit M. l'abbé Fleuri, 3. *diſcours*; car pour s'aſſurer des vraies *reliques*, il eût fallu les ſuivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par leſquelles elles avoient paſſé; or après pluſieurs ſiecles il fut bien aiſé d'en impoſer non-ſeulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairés & moins attentifs; & depuis qu'on eut établi la regle de ne point conſacrer d'égliſes ni d'autels ſans *reliques*, la néceſſité d'en avoir fut une grande tentation de ne le pas examiner de ſi près. L'intéret d'attirer des offrandes fut encore une nouvelle tentation plus difficile à vaincre.

Après cela, il ne faut pas s'étonner du mérite qu' acquirent les *reliques* dans l'eſprit des peuples & des rois. Nous liſons que les ſermens les plus ordinaires des anciens françois ſe faiſoient ſur les *reliques* des ſaints. C'eſt ainſi que les rois Gontran, Sigebert & Chilpéric partagerent les états de Clotaire, & convinrent de jouir de Paris en commun. Ils en firent le ſerment ſur les *reliques* de S. Polieucte, de S. Hilaire & de S. Martin. Cependant Chilpéric ſe jetta dans la place, & prit ſeulement la précaution d'avoir la châſſe de quantité de *reliques*, qu'il fit porter comme une ſauve garde à la tête de ſes troupes, dans l'eſpérance que la protection de ces nouveaux patrons le mettroit à l'abri des peines dûes à ſon parjure; ſur quoi il eſt bon d'obſerver que nos rois de la premiere & de la ſeconde race gardoient dans leur palais un grand nombre de *reliques*, ſurtout la chappe & le manteau de S. Martin, & qu'ils les faiſoient porter à leur ſuite, & juſque dans les armées. On envoyoit les *reliques* du palais dans les provinces, lorſqu'il étoit queſtion de prêter ſerment de fidélité au roi, ou de conclure quelque traité.

Je ne me propoſe pas de donner au lecteur un recueil des excès où la ſuperſtition & l'impoſture ont été portées dans les ſiecles ſuivans en matiere de *reliques*; mais je ne crois pas devoir lui laiſſer ignorer ce que raconte Grégoire de Tours, *hiſt. l. IX. c. vj.* que dans la châſſe d'un ſaint, on trouva des racines,

des

(1) On ne ſauroit ſouffrir l'injuſte reproche qu'on fait dans cet article au plus grand des Docteurs, S. Jérôme, pour vouloir ſoutenir les irriſions ſacrilegues que Vigilance l'hérétique repandoit dans ſes écrits contre les ſaintes *reliques* des Martyrs. Cet impie vouloit éloigner les fideles de tout culte dû aux ſaints; c'eſt pourquoi il qualifioit leurs *reliques* du nom exécrable, de *pouſſiere mépriſable*, de *cendre immonde*, de *je ne ſais quoi*. Ce ſont là les blaſphèmes que ce ſcelerat vomiſſoit. S. Jérôme s'oppoſa conſtamment contre ces héréſies, & ce fut pour cet effet qu'il ecrivit la lettre 53 au prêtre Riparius, & enſuite un petit livre contre le dit Vigilance. Ces deux petits ecrits ſont d'un grand poids & meritent d'être lus de quiconque veut ſavoir quel a été l'eſprit de ce Saint Pere contre un hérétique. Nous en citerons ici un petit fragment pour la commodité de ceux qui ne ſe trouvent pas à portée de lire ces ouvrages. *Male ergo*, dit-il, *facit Romanus Epiſcopus, qui ſuper mortuorum hominum Petri & Pauli, ſecundum nos oſſa veneranda, ſecundum te vilem pulviſculum, offert Domino ſacrificia, & tumulos eorum Chriſti arbitratur Altaria. Et non ſolum unius urbis, ſed totius orbis errant Epiſcopi, qui Cauponem Vigilantium contemnentes ingrediuntur Baſilicas mortuorum, in quibus pulvis viliſſimus & favilla, neſcio qua, jacet linteamine convoluta, ut polluta omnia polluat & quaſi ſepulchra phariſaica foris dealbata ſint cum intus immundo cinere juxta te, immunda omnia oleant atque ſordeant* „ C'eſt-„ à dire l'Evêque de Rome fait donc mal d'offrir des ſacrifices au „ ſeigneur ſur les ſaints oſſements de deux hommes déja morts, „ Pierre & Paul, qui ſuivant moi ſont dignes de vénération, & „ ſuivant vous ne ſont qu'une vile pouſſiere, & de croire que „ leurs tombeaux meritent d'être des autels dignes de J. Ch. Il „ y a bien plus, non ſeulement l'Evêque de Rome eſt dans l'er„ reur, mais encore tous les Evêques du monde, qui ne fai„ ſant point de cas de l'aubergiſte Vigilance, entrent dans les „ Baſiliques des morts, où il n'y a qu'une vile pouſſiere renfermée „ dans un linge de lin, & je ne ſais quelle cendre qui étant im„ monde ſouille tout, comme ſi les Baſiliques n'étoient qu'autant „ de ſepulchres phariſaïques blanchis au-déhors, tandiſqu'en-dedans „ une cendre immonde repand de tout côté ſuivant toi une odeur „ puante & cadavereuſe „. S. Jérôme s'oppoſa donc fortement à Vigilance, qui mépriſoit en général toutes les *reliques*, quelque legitimes qu'elles fuſſent, & qui combattoit le culte religieux qu'on doit aux ſaints.

Il n'étoit certainement pas du tout beſoin que le S. Docteur s'oppoſât à aucune ſuperſtition, parce qu'il n'y en eut jamais dans l'Egliſe, quoi qu'il en ait été de quelques particuliers qui peuvent facilement avoir commis un erreur de fait, en vénerant d'un faux culte quelque *relique* qu'ils auront cru véritable quoi qu'elle ne le fût pas. Mais pourquoi les Proteſtans n'ouvrent-ils pas enfin les jeux à la verité que les Catholiques leur ont tant de fois prêchée? Le culte que nous donnons aux *reliques*, eſt relatif à ce ſaint qu'il a pour objet, & dont on croit que c'eſt la *relique* qu'on vénére. Si par hazard cette *relique* n'étoit pas la veritable, que s'en ſuivroit il delà? il n'y auroit ſurément aucun mal. Si un peuple vouloit donner des marques diſtinctives d'honneur & de vénération à ſon Prince, & qu'à cet effet il fît mettre ſur le trône ſon portrait, qui fût entierement différent de l'original, de maniere qu'on ne pût aſſurer que ce ſoit ſon veritable portrait, eſt-ce que ces marques d'honneur & de vénération, qu'on donneroit au Prince ſur un portrait qui ne le repreſenteroit pas même du tout, auroient pour cela moins de mérite? Non certainement. C'eſt-là préciſement notre cas. Mais nonobſtant cela les Paſteurs de l'egliſe y ont de tout tems donné tous leurs ſoins à l'effet d'empêcher le peuple de vénerer indifféremment toute ſorte de *reliques*. C'eſt par cette raiſon que dans la diſtribution qu'en fait le Pontife Romain, on fait attention à certains ſignes qui emportent avec eux une ſureté morale & caracteriſtique de leur verité. Comme le célebre Boldetto Chanoine a fait un long traité ſur les ſignes dans ſon ouvrage *de Cæmeteriis urbis* & d'après lui l'immortel Benoît XIV. dans ſon ſavant ouvrage de *Canon. Sanct. lib. 4. p. 2. c. 26. 27.* il eſt tout a fait inutile d'en parler ici. (*W.*)

des dents de taupe, des os de rats, & des ongles de renard.

A propos de Tours, Hoſpinien remarque que dans cette ville on adoroit avec beaucoup de ſuperſtition une croix d'argent ornée de quantité de pierres précieuſes, entre leſquelles il y avoit une agathe gravée qui étant portée à Orléans, & examinée par les curieux, ſe trouva repréſenter Vénus pleurant Adonis mourant.

Cette anecdote me fait ſouvenir d'une agathe dont parle le p. Montfaucon (*antiq. expliquée, ſupplément, tom. I. liv.* 2, *c. iij.*), & qui eſt préſentement dans le cabinet du roi. On y voit aux deux côtés d'un arbre, Jupiter & Minerve; ce qui paſſoit pour l'image du paradis terreſtre & du péché d'Adam, dans une des plus anciennes egliſes de France, d'où elle a été ôtée depuis près de cent ans, après y avoir été gardée pendant pluſieurs ſiecles. Dans ces tems de ſimplicité, ajoute le docte bénédictin, on n'y regardoit pas de ſi près. La grande agathe de la Ste. Chappelle, qui repréſente l'apothéoſe d'Auguſte, a paſſé pendant pluſieurs ſiecles, pour l'hiſtoire de Joſeph, fils de Jacob. Une onyce qui repréſente les têtes de Germanicus & d'Agrippine.... a été honorée pendant 600 ans, comme la bague que S. Joſeph donna à la Ste. Vierge, quand ils ſe marierent. On la baiſoit en cette qualité tous les ans, dans certains jours de l'année; cela dura juſqu'à ce qu'on s'apperçut ſur la fin du dernier ſiecle, qu'une inſcription greque, en caracteres fort menus, appelloit Germanicus Alphée, & Agrippine Aréthuſe.

Ceux qui voudront des exemples en plus grand nombre ſur les erreurs en matiere de *reliques*, peuvent conſulter Chemnitius, *examen concil. trident.* Hoſpinien, *de origine templorum*, & en particulier un mémoire inſéré dans la *Biblioth. Hiſtor. philolog. théolog. de* M. de Hare, *claſſ. vij. faſcic. vj.* art. 4, ſous ce titre: *Jo. Jacob. Rambachii obſervatio, de ignorantia exegetica multarum reliquiarum ſacrarum, matre & obſtetrice.*

Strabon obſerve qu'il étoit hors de vraiſſemblance qu'il y eût pluſieurs vrais ſimulacres apportés de Troie; on ſe vante, dit-il, à Rome, à Lavinium, à Lucérie, à Séris, d'avoir la Minerve des Troyens. Strabon penſe ſolidement; car dès qu'on voit pluſieurs villes ſe glorifier de la poſſeſſion d'une même *relique*, ou de la même image miraculeuſe, c'eſt une très-forte préſomption que toutes s'en vantent à faux, & que le même artifice, le même intérêt, les porte toutes à débiter leurs traditions.

M. de Maroles, abbé de Villeloin, a renouvellé cette remarque dans ſes mémoires, *pag.* 132. *ann.* 1641.

„ Comme, dit-il, on montroit à Amiens, à la
„ princeſſe Marie de Gonzague, la tête de S. Jean-
„ Baptiſte, que le peuple y révere pour l'une des
„ plus conſidérables *reliques* du monde, ſon alteſſe,
„ après l'avoir baiſée, me dit que j'approchaſſe, &
„ que j'en fiſſe autant; je conſidérai le reliquaire &
„ ce qu'il renfermoit; enſuite me comportant comme
„ tous les autres, je me contentai de dire avec toute la
„ douceur dont j'étois capable, que c'étoit la cinquieme
„ ou ſixieme tête de S. Jean-Baptiſte que j'avois eu
„ l'honneur de baiſer; ce diſcours ſurprit un peu ſon
„ alteſſe, & fit naître un petit ſouris ſur ſon viſage;
„ mais il n'y parut pas. Le ſacriſtain ou le tréſorier,
„ ayant auſſi entendu mon propos, répliqua qu'il ne
„ pouvoit nier qu'on ne fît mention de beaucoup
„ d'autres têtes de S. Jean-Baptiſte (car il avoit peut-
„ être oüi dire qu'il y en avoit à S. Jean de Lyon,
„ à S. Jean de Maurienne, à S. Jean d'Angely en
„ Saintonge, à Rome, en Eſpagne, en Allemagne,
„ & en pluſieurs autres lieux); mais il ajouta que
„ celle-là étoit la bonne; & pour preuve de ce qu'
„ il aſſuroit, il demanda qu'on prît garde au trou
„ qui paroiſſoit au crâne de la *relique* au-deſſus de
„ l'œil droit; & que c'étoit celui-là même que fit
„ Hérodias avec ſon couteau, quand la tête lui fut
„ préſentée dans un plat. Il me ſemble, lui répon-
„ dis-je, que l'évangile n'a rien obſervé d'une par-
„ ticularité de cette nature; mais comme je le vis
„ ému pour ſoutenir le contraire, je lui cédai avec
„ toute ſorte de reſpect. Et ſans examiner la choſe
„ plus avant, ni lui rapporter une autorité de S. Gré-
„ goire de Naziance, qui dit que tous les oſſemens
„ de S. Jean-Baptiſte furent brûlés de ſon tems par
„ les Donatiſtes dans la ville de Sébaſte, & qu'il
„ n'en reſta qu'une partie du chef qui fut portée à
„ Alexandrie; je me contentai de lui dire que la tra-
„ dition d'une égliſe auſſi vénérable que celle d'A-
„ miens, ſuffiſoit pour autoriſer une créance de cette
„ eſpece, bien qu'elle n'eût que quatre cens ans, &
„ que ce ne fût pas un article de foi. Cependant nous
„ nous munîmes de force repréſentations de ce ſaint
„ reliquaire; & le bon eccléſiaſtique reſta très-ſa-
„ tisfait.

L'auteur des nouvelles de la république des lettres parlant d'un livre qui traitoit du S. Suaire, rapporte ces paroles de Charles Patin: „ je ſuis fâché de voir
„ trop ſouvent le portrait de la Vierge peint par S.
„ Luc; car il n'eſt pas vraiſſemblable que S. Luc ait
„ tant de fois peint la mere de notre Sauveur. „

C'en eſt aſſez ſur la folle crédulité des hommes, & ſur les erreurs qui n'ont fait que ſe multiplier dans la vénération des *reliques*. Je ne ſuis point curieux d'examiner la queſtion, ſi leur origine eſt payenne, ce dont S. Cyrille, *lib. X. p.* 336, eſt convenu dans ſa réponſe à l'empereur Julien, qui le premier a reproché aux Chrétiens le culte des morts & de leurs *reliques*. Je reconnois avec plus de plaiſir que les lumieres du dernier ſiecle ont mis un grand frein à la ſuperſtition qui s'étoit ſi fort étendue ſur les fraudes pieuſes à cet égard; mais en même tems il faut avouer qu'il n'en reſte encore que trop de traces dans pluſieurs lieux de la chrétienté; c'eſt ſans doute ce qui a engagé d'habiles gens de la communion romaine à s'élever courageuſement contre les fauſſes *reliques*. M. Thiers, que je ne dois pas oublier de nommer, a diſcuté dans ſes écrits, l'état des lieux où peuvent être les corps des martyrs; il a publié en particulier des diſſertations contre la Ste. Larme de Vendôme, & les *reliques* de S. Firmin. Le p. Mabillon a cru devoir auſſi donner des conſeils ſur le diſcernement des *reliques*; il me ſemble qu'on auroit dû les écouter; mais le chancelier de France ne fut pas de cet avis; il fit ſupprimer par arrêt du conſeil, l'ouvrage de M. Thiers ſur S. Firmin; & l'ordre de S. Benoît condamna le p. Mabillon. On ſait le bon mot qu'un ſous-prieur de S. Antoine dit alors ſur ces deux condamnations. *Moribus antiquis, &c.*

Cependant je ne crois point aujourd'hui d'être blâmé, pour avoir conſidéré avec M. l'abbé Fleury, ſans ſatyre & ſans irreligion, „ les abus que l'igno-
„ rance & les paſſions humaines ont produit dans la
„ vénération des *reliques*, non-ſeulement en ſe trom-
„ pant dans le fait, & honorant comme *reliques* ce
„ qui ne l'étoit pas, mais en s'appuyant trop ſur les
„ vraies *reliques*, & les regardant comme des moyens
„ infaillibles d'attirer ſur les particuliers & ſur les
„ villes, toutes ſortes de bénédictions temporelles
„ & ſpirituelles. Quand nous aurions, continue cet
„ illuſtre hiſtorien, les ſaints même vivans & con-
„ verſans avec nous, leur préſence ne nous ſeroit
„ pas plus avantageuſe que celle de Jeſus-Chriſt,
„ comme il le déclare expreſſément dans l'évangile,
„ *Luc. xiij.* 26. Vous direz au pere de famille,
„ nous avons bu & mangé avec vous, & vous avez
„ enſeigné dans nos places; & il vous répondra, je
„ ne ſais qui vous êtes. *Tom. I. diſc. eccléſiaſt.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RELIQUIÆ, (*Antiq. rom.*) ce mot qu'on trouve dans Suétone, dans Pline le jeune, & autres anciens auteurs latins, déſigne les os, les cendres des morts, leurs reliques, ce qui nous reſte d'eux après avoir été brûlés; les anciens conſervoient religieuſement ces reſtes dans des urnes, qu'ils enfermoient enſuite dans des tombeaux. (*D. J.*)

RELIRE, v. act. (*Gram.*) lire pour une ſeconde fois. *Reliſez* ſouvent vos ouvrages. Il faut *relire* ſouvent les anciens.

RELOCATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général l'acte par lequel on reloue une choſe à quelqu'un.

Ce terme de *relocation* peut s'appliquer en pluſieurs cas; ſavoir,

1°. Lorſque le propriétaire d'une choſe la loue de nouveau à celui auquel il l'avoit déjà louée.

2°. Lorſqu'un principal locataire reloue à d'autres, c'eſt-à-dire ſous-loue ce qu'il tient lui-même à loyer.

3°. Le ſens le plus ordinaire dans lequel on prend le terme de *relocation*, c'eſt en matiere de contrats pignoratifs mêlés de vente, dont la *relocation* ou reconduction eſt le principal caractere. Le débiteur vend à ſon créancier un héritage pour l'argent qu'il lui doit, avec faculté perpétuelle de rachat; & cependant

pen-

pendant, pour ne point dépoſſeder le vendeur, l'acheteur lui fait une *relocation* de ce même héritage moyennant tant de loyer par an, lequel loyer tient lieu au créancier des intérêts de ſon principal, c'eſt ce que l'on appelle *relocation* ou *reconduction*.

Lorſque la faculté de rachat, ſtipulée par un tel contrat, eſt fixée à un certain tems, à l'expiration du terme on ne manque pas de la proroger, ainſi que la *relocation*. *Voyez* Brodeau ſur M. Louet, *let. P. n.* 10. & 11. & les *mots* ANTICHRESE, CONTRAT PIGNORATIF, ENGAGEMENT, LOCATION, LOUAGE, RECONDUCTION. (*A*)

RELOGER, v. n. (*Gramm.*) c'eſt retourner au même logis. *Voyez les articles* LOGER, LOGIS.

RELOUAGE, ſ. m. (*Pêche de hareng.*) c'eſt le tems que ce poiſſon fraye, ce qui arrive vers Noël. Le hareng dans cette ſaiſon eſt de très-mauvaiſe qualité; & c'eſt pour cela que les Anglois en défendent la pêche; outre qu'elle dépeuple la mer de ces poiſſons, qui ne peuvent multiplier étant pris dans le tems que la nature a marqué pour leur génération. Les François n'ont pas cette précaution, & font preſque toute cette pêche, qui eſt ſi abondante à la hauteur du Havre-de-Grace, qu'il y a des années que dans les ports de cette côte, on en donne juſqu'à trente-deux pour dix-huit deniers. Il n'y a guere pourtant que les pauvres qui en mangent dans ce tems-là. *Diction. de com.* (*D. J.*)

RELOUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt louer une ſeconde fois. On *reloue* ſa maiſon. On *reloue* un livre. *Voyez les articles* LOUER & LOUAGE, & *les articles* LOUER & LOUANGE.

RELUIRE, v. n. (*Gram.*) c'eſt avoir de l'éclat, briller, refléchir la lumiere. Tous les corps polis *reluiſent* plus ou moins. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Tout ce qui *reluit* n'eſt pas or. Sa modeſtie ne peut dérober aux yeux l'éclat de ſes vertus, elles *reluiſent* malgré lui.

RELUSTRER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt rendre le luſtre. *Voyez les articles* LUSTRE & LUSTRER.

REMACHER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt mâcher derechef. *Voyez les articles* MACHER & MACHOIRE.

REMAÇONNER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt réparer par le moyen d'un maçon.

REMANCIPATIO, (*Juriſprud. rom.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Romains la formule de divorce obſervée dans les mariages qui avoient été contractés par coemption, *coemptione*. Cette formule de divorce ſe faiſoit en remettant la femme entre les mains du mari qui devoit l'épouſer, ou entre les mains de toute autre perſonne, ainſi qu'ils en étoient convenus entre eux. (*D. J.*)

REMANDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt mander de nouveau. *Voyez* MANDEMENT & MANDER.

REMANDURES, ſ. f. (*Sal.*) fontaines ſalantes. Maniere de compter le travail des poëles. Il ſe fait par *remandures*. La *remandure* eſt compoſée de ſeize cuites, & la cuite dure douze heures. *Voyez l'article* SALINE.

REMANGER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt reprendre des alimens. *Voyez l'article* MANGER.

REMANIEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt l'action de manier une ſeconde fois. *Voyez* REMANIER.

REMANIEMENT A' BOUT, *terme de Couvreur*, ce mot s'entend de l'ouvrage qu'on fait ſur une couverture, lorſqu'on la découvre entierement, qu'on la latte de neuf, & qu'on la recouvre de la même tuile, & au défaut de l'ancienne, de nouvelle. Le *remaniement* ſe paye ordinairement à la toiſe quarrée de 36 piés de ſuperficie par toiſe. *Savary*. (*D. J.*)

REMANIEMENT, (*Imprim.*) *Voyez* REMANIER.

REMANIER, *terme d'Imprimeur*, il s'entend ou du remaniement de la compoſition, ou du remaniement du papier; *remanier* ſa compoſition, c'eſt lorſqu'on eſt contraint, par l'oubli de la part du compoſiteur, ou par des corrections extraordinaires du fait de l'auteur, de retrancher d'une page ou ajouter des mots ou des lignes entieres: on entend auſſi par *remanier* ou remaniement, lorſque l'on transforme un format, *in*-12. par exemple, en *in*-4°. à deux colonnes; ce qui fait qu'un même ouvrage peut paroître imprimé en même tems de deux formats différens.

Remanier le papier, fonction des ouvriers de la preſſe, c'eſt, dix ou douze heures après qu'il a été trempé le remuer, de huit en huit feuilles, en le renverſant en tout ſens, & paſſer la main par-deſſus, pour l'étendre & ôter les plis qui ſe font quelquefois en trempant, afin que les feuilles n'étant plus dans la même poſition les unes à l'égard des autres, il ne s'en trouve aucune ni plus ni moins trempée, & qu'elles ſoient toutes également pénétrées de l'humidité convenable pour l'impreſſion; cette opération faite, on charge le papier comme on a fait en premier lieu. *Voyez* TREMPER LE PAPIER.

REMARCHANDER, v. act. (*Comm.*) marchander pluſieurs fois.

REMARIER, SE, (*Juriſprud.*) ſignifie contracter un nouveau mariage, ce qui s'entend quelquefois de la rehabilitation que l'on fait d'un mariage auquel il manquoit quelque formalité, mais plus ſouvent d'un ſecond, troiſieme, ou autre mariage. *Voyez* MARIAGE, NOCES, SECONDES NOCES. (*A*)

REMARQUABLE, adj. (*Gramm.*) qui mérite d'être remarqué. Il y a dans cet ouvrage un morceau *remarquable*; il a paru cette année dans le ciel un phénomene *remarquable*. Alexandre faiſant alternativement des actions généreuſes & atroces, mépriſant, puniſſant même dans un autre la vertu qu'il eſtimoit le plus en lui-même, eſt une eſpece de monſtre *remarquable*. La mémoire de certains enfans eſt un prodige *remarquable*.

REMARQUE, ſ. f. (*Gramm.*) obſervation ſinguliere ſur quelque choſe ou quelque perſonne. On fait des *remarques* ſur un ouvrage obſcur; ſur la conduite d'un enfant; ſur les diſcours d'un homme; ſur le cours des affaires publiques. Les *remarques* ou approuvent, ou blâment, ou inſtruiſent.

REMARQUE, (*Chaſſe.*) eſt un mot que crie celui qui mene les chiens quand les perdrix partent, & *remarqueurs* ſe dit de ceux qu'on mene à la chaſſe pour remarquer la perdrix.

REMARQUER, OBSERVER, (*Synonymes.*) on *remarque* les choſes par attention pour s'en reſſouvenir. On les *obſerve* par examen, pour en juger.

Le voyageur *remarque* ce qui le frappe le plus. L'eſpion *obſerve* les démarches qu'il croit de conſéquence.

Le général doit *remarquer* ceux qui ſe diſtinguent dans ſes troupes, & *obſerver* les mouvemens de l'ennemi.

On peut *obſerver* pour *remarquer*, mais l'uſage ne permet pas de retourner la phraſe.

Ceux qui *obſervent* la conduite des autres pour en *remarquer* les fautes, le font ordinairement pour avoir le plaiſir de cenſurer plutôt que pour apprendre à rectifier leur propre conduite.

Lorſqu'on parle de ſoi, on s'*obſerve* & on ſe fait *remarquer*.

Les femmes ne s'*obſervent* plus tant qu'autrefois, leur indiſcrétion va de pair avec celle des hommes. Elles aiment mieux ſe faire *remarquer* par leur foibleſſe, que de n'être point fêtées par la renommée. *Girard*. (*D. J.*)

REMASQUER, v. act. (*Gram.*) remettre le maſque. *Voyez* MASQUE & MASQUER.

REMBALLER, v. act. (*Gram.*) remettre en balle ou ballot. *Voyez* BALLE & BALLOT.

REMBARQUER, REMBARQUEMENT, rentrer dans un vaiſſeau & s'embarquer pour la ſeconde fois. *Voyez* BARQUE, EMBARQUER & EMBARQUEMENT.

REMBERVILLE, (*Géog. mod.*) petite ville de France au diocèſe de Toul, chef-lieu d'une châtellenie dépendante de l'évêché de Metz. Il y a une petite forteresse, un couvent de bénédictines & des capucins. (*D. J.*)

REMBLAI, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt un travail de terres rapportées & battues, ſoit pour faire une levée, ſoit pour applanir ou régaler un terrein, ou pour garnir le derriere d'un revêtement de terraſſe, qu'on aura déblayée pour la conſtruction de la muraille. *Daviler*. (*D. J.*)

REMBLAVER, v. act. (*Gram.* & *Œcon. ruſtiq.*) c'eſt reſemer une terre en blé. On peut *remblaver* une bonne terre deux années de ſuite.

REMBOITER, v. act. (*Gram.*) remettre à ſa place. Il ne ſe dit guere que des os disloqués.

REMBOURRAGE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt l'action de *rembourrer*, ou la choſe dont on rembourre. *Voy.* REMBOURRER.

REMBOURRAGE, ſ. m. (*Draperie.*) c'eſt un des apprêts que l'on donne aux laines de diverſes couleurs qu'on a mêlées enſemble pour la fabrique des draps mélangés.

REMBOURRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt remplir de bourre. On dit *rembourrer* un fauteuil, une ſelle, un bât: on ne *rembourre* pas ſeulement avec la bourre,

mais toutes les autres choſes molles, comme la laine, la ſoie, le crin, le coton; alors on dit *rembourré* de laine, de ſoie, de crin, de coton.

REMBOURRER, (*Maréchal.*) une ſelle, un bât, c'eſt mettre de la bourre ou du crin dans les panneaux. *Voyez* SELLE, PANNEAU.

REMBOURRURE, les *Selliers* appellent ainſi la bourre ou le crin qu'ils mettent dans les panneaux des ſelles.

REMBOURSEMENT, ſ. m. (*Commerce.*) action par laquelle on paye, on rend ce qui étoit dû ou ce qui avoit été reçu. Celui qui a donné une lettre de change en payement doit en faire le *rembourſement* lorſqu'elle revient à protêt faute d'acceptation ou de payement. *Voyez* LETTRE DE CHANGE & PROTEST. *Dict. de comm. & Trév.*

REMBOURSER, v. act. (*Commerce.*) rendre à quelqu'un l'argent qu'il a débourſé ou avancé. *Rembourſer* ſignifie auſſi *rendre* le prix qu'une choſe avoit coûté à ſon acquéreur. *Id. ibid.*

REMBRASER, v. act. (*Gram.*) c'eſt *embraſer* de rechef; l'incendie commençoit à s'éteindre, un vent violent a tout *rembraſé*.

REMBRASSER, v. act. (*Gram.*) embraſſer de nouveau: ils ont été ſi ſatisfaits de ſe retrouver, qu'ils ſe ſont embraſſés *rembraſſés* pluſieurs fois.

REMBRE, v. act. (*Juriſprud.*) vieux terme de *droit* ſynonyme à *rédimer*, par lequel on entendoit *retirer* un héritage par faculté de rachat.

REMBRUNIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre ou devenir brun; les fonds de ce tableau ſont trop *rembrunis*.

REMBUCHEMENT, ſ. m. *terme de Chaſſe*, ce mot ſe dit en Vénerie, lorſqu'une bête, comme le cerf ou ſanglier, eſt entré dans le fort, & que vous briſez ſur les voies, haut & bas, de pluſieurs briſées; voilà pour le vrai *rembuchement*; mais le faux *rembuchement*, c'eſt lorſqu'une bête entre peu avant dans un fort, & revient tout court ſur elle pour ſe *rembucher* dans un autre lieu. *Salnove. (D. J.)*

REMEDE, ſ. m. (*Thérapeutique*) ce mot s'emploie quelquefois comme ſynonyme de *médicament*, *voyez* MÉDICAMENT, quelquefois comme ſynonyme à *ſecours médicinal*, & par conſéquent dans un ſens beaucoup plus étendu, & qui fait différer le *remede* du médicament comme le genre de l'eſpece. Sous cette derniere acception, la ſaignée, l'exercice, l'abſtinence ſont des *remedes* auſſi-bien que les médicamens. (*b*)

REMEDE, (*Pharmacie thérapeutique.*) nom honnête du clyſtere & lavement. *Voyez* CLYSTERE & LAVEMENT.

REMEDE, *voyez* MÉDICAMENT.

REMEDES DE DROIT, (*Juriſprud.*) *terme de palais*; on entend par ce terme toutes les voies de ſe pourvoir contre des jugemens dont on prétend avoir reçu quelque grief; tels ſont l'appel, l'oppoſition, la requête civile.

On peut auſſi appeller *remedes de droit* les manieres de ſe pourvoir contre des actes par leſquels on a été léſé. *Voyez* RESCISSION & RESTITUTION.

REMEDE DE LOI, *à la Monnoie*, eſt une permiſſion que le roi accorde aux directeurs de ſes monnoies ſur la bonté intérieure des eſpeces d'or & d'argent, en les tenant de très-peu de choſe moins que les ordonnances le preſcrivent: comme les louis doivent être de 22 carats par *remede de loi*, le directeur les peut fabriquer à 21 carats, $\frac{24}{32}$; l'écu, au lieu de 11 deniers, on les paſſe à 10 deniers 22 grains.

REMEDE DE POIDS, *à la Monnoie*, eſt une permiſſion que le roi accorde aux directeurs de ſes monnoies ſur le poids réel des eſpeces lors des comptes à la cour. Comme il eſt très-difficile, quelque précaution que l'on prenne, que les eſpeces d'or & d'argent qui doivent être chacune d'un poids égal, & d'une certaine partie de marc, ſoient taillées ſi juſtes chacune dans leur poids qu'il ne s'y rencontre quelques parties de grains plus ou moins dans un marc, on a introduit un *remede de poids* à l'inſtar de celui de loi.

REMÉDIER, v. n. (*Gram.*) c'eſt apporter le remede: il ſe dit au ſimple & au figuré; on *remédie* à une maladie; ou *remédie* à un défaut.

REMÉDIER *à des voies d'eau*, (*Marine.*) c'eſt boucher des voies d'eau.

REMEIL, ſ. m. (*Chaſſe.*) courant d'eau qui ne glace pas en hiver, & ou les bécaſſes ſe retirent; allons au *remeil*.

REMELER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mêler de-rechef. *Voyez* MÊLER & MÊLÉE.

REMENÉE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un terme peu uſité qui vient de l'italien *remenato*: ce n'eſt, ſelon Daviler qu'une ſorte d'arriere vouſſure; mais ſa propre ſignification eſt notre bombé d'un grand arc de cercle moindre que la moitié, comme il eſt clairement expliqué au premier livre de Palladio, c. xxjv. *a ramenato che così chiamano i volti che ſono di porzione di cerchio & non arrivano à ſemi-circolo*; & preuve qu'il ne l'entend pas ſeulement d'une arriere-vouſſure, c'eſt qu'il l'applique à la partie d'une voûte ſphérique ſur un quarré, laquelle eſt au-deſſus des pendentifs. (*D. J.*)

REMENER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt reconduire au lieu d'où l'on eſt venu. *Remenez* cette femme chez elle.

REMERCIER, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre grace d'un bienfait. Allez *remercier* le roi de la penſion qu'il vous a accordée.

C'eſt congédier quelqu'un dont on eſt mécontent, ou dont on n'a plus beſoin. Il faiſoit la fonction de ſecrétaire, & on l'a *remercié*.

C'eſt refuſer honnêtement. Il ſollicitoit cette fille en mariage, mais on la *remercié*.

REMÉRÉ, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt l'action par laquelle un vendeur rentre dans l'héritage par lui vendu, en vertu de la faculté qu'il s'en étoit réſervée par le contrat. C'eſt la même choſe que la faculté de rachat. *Voyez ci-devant* RACHAT. (*A*)

REMES *ou* REMITZ, (*Hiſt. nat.*) *acanthis, parus, ziſéla*; oiſeau de Sibérie & de Lithuanie qui reſſemble à un moineau: le mâle a la tête blanche, & la femelle l'a griſâtre, traverſée par une raie noire. Le dos eſt brun, & entre le col & le dos le mâle eſt d'un brun maron: cette partie eſt plus claire dans la femelle. Le ventre eſt d'un blanc ſale, & l'eſtomac eſt un peu rougeâtre: la queue eſt longue & brune. Les ailes ſont auſſi brunes pour l'ordinaire; les pattes ſont griſes & couleur de plomb. Les œufs qu'ils pondent ſont blancs comme la neige. Ces oiſeaux forment leurs nids avec l'eſpece de coton qui ſe trouve ſur les ſaules; ces nids ſont arrondis comme une poche, ou comme une cornemuſe, avec une ouverture, & ils ſont conſolidés avec du chanvre & du charbon; ils les ſuſpendent entre les branches des ſaules ou des bouleaux qui forment une fourche; ils ont une ouverture de chaque côté pour pouvoir entrer & ſortir, à-peu-près comme à un manchon. Ces nids ſont très-mollets, & on en vante l'uſage dans la Médecine; on en fait des fumigations que l'on croit très-bonnes pour guérir les catarres & les fluxions. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*, & Rzaczinski, *hiſt. nat. Poloniæ*.

REMESURER, v. act. (*Comm.*) meſurer une ſeconde fois. Quand on *remeſure* ſouvent le grain, on y trouve du déchet. *Dictionnaire de Commerce* & de *Trévoux*.

REMETTAGE, ſ. m. (*Soirerie.*) c'eſt l'action de paſſer les fils d'une chaîne dans les liſſes.

REMETTEUR, ſ. m. (*Comm.*) terme qui dans le commerce de lettres & de billets de change ſe dit quelquefois de celui qui en fait les remiſes dans les lieux où l'on en a beſoin. *Voyez* REMISE. *Dictonn. de Comm. & de Trévoux*.

REMETTRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt reſtituer dans l'état qui a précédé, ou mettre derechef. On *remet* ſes affaires en ordre; on *remet* un criminel entre les mains de la juſtice; on *remet* ſon bien à ſes enfans; on *remet* les chiens ſur la voie; on ſe *remet* en garde; on *remet* la partie; on *remet* le jugement d'un affaire à un autre jour; on *remet* une dette, une injure; on ſe *remet* d'une longue maladie, la perdrix ſe *remet* d'un lieu dans un autre quand elle eſt chaſſée; on ſe *remet* dans l'eſprit une choſe qu'on avoit oubliée; on ſe *remet* d'une ſurpriſe, on ſe *remet* à l'étude; on ſe *remet* à la déciſion du ſort; on *remet* ſon bénéfice entre les mains du collateur; on *remet* un bras diſloqué.

REMETTRE *un bataillon*, (*Art milit.*) On dit auſſi *remettre* les rangs, *remettre* les files, ou ſimplement ſe *remettre*. C'eſt revenir ſur ſon terrein après avoir fait des doublemens, des contre-marches, ou des converſions. Ainſi, c'eſt reprendre ſes premieres diſtances, & faire face ſur le même front où l'on étoit avant

le mouvement. Quand les doublemens ſe font par files, il faut toujours ſe *remettre* par le contraire du doublement: par exemple, ſi on a doublé les files à droite, il faut ſe *remettre* en faiſant à gauche; & ſi on double les files à gauche, on ſe *remet* en faiſant à droite. Mais aux doublemens qui ſe font par rangs, on ſe *remet* de la même maniere qu'on a doublé, c'eſt-à-dire que ſi l'on a doublé à droite, on fait encore à droite pour ſe *remettre*; & ſi l'on a doublé les rangs à gauche, on ſe *remet* en faiſant encore à gauche. *Dictionn. milit.* (*D. J.*)

Remettre, *en terme de négoce*, c'eſt faire tenir de l'argent en quelque endroit. *Voyez* Remise.

Remettre ſignifie auſſi donner au banquier le droit qui lui appartient, pour avoir de lui telle ou telle lettre de change, *voyez* Change.

Remettre ſignifie auſſi abandonner à un débiteur une partie de ſa dette, comme ſi vous remettez à quelqu'un le quart de ce qu'il vous doit, à condition qu'il vous payera ſur l'heure.

Remettre une lettre, un paquet, une ſomme à quelqu'un, c'eſt les lui envoyer ou les lui donner en main propre.

Remettre veut dire auſſi *différer*. Rien n'eſt plus préjudiciable à la réputation d'un marchand, que de *remettre* le payement de ſes billets & lettres de change.

Remettre, ſe *remettre* ſignifie *confier*. J'ai *remis* mes intérêts entre les mains d'un arbitre; je m'en *remets* à vous de cette affaire. *Dictionnaire de Comm. & de Trévoux*.

Remettre, *en fait d'eſcrime*. On entend par ſe *remettre* ſe placer en garde après avoir alongé une eſtocade.

Pour ſe *remettre* on fait un effort du jarret gauche, qui ramene tout le corps en-arriere, & en même tems on arrondit le bras gauche pour le *remettre* dans ſa premiere ſituation, auſſi-bien que toutes les autres parties du corps. Ce mouvement du bras gauche donne beaucoup de facilité pour ſe *remettre*.

Remettre, *terme de Chandelier*; *remettre* la chandelle, c'eſt lui donner la troiſieme couche de ſuif. Pour la premiere trempe, on dit *plinger*; pour la ſeconde, c'eſt *retourner*. Les autres ſuivantes, qui ſont en plus grand ou plus petit nombre, ſelon le poids de la chandelle qu'on façonne, n'ont point de nom, à la réſerve des deux dernieres, dont l'une s'appelle *mettre*, *prêter*, l'autre *rachever*. *Savary*. (*D. J.*)

Remettre, (*Soierie*.) c'eſt paſſer les fils de chaîne dans les maillons du corps & dans les têtes. *Voyez l'article* Velours ciselé.

REMEUBLER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt meubler de nouveau; c'eſt une maiſon à *remeubler*.

REM-HORMOUS, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, que Tavernier met à 74^d 45'. de *longit* & à 31^d 45'. de *latitude*. (*D. J.*)

REMI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique qui étoient regardés du tems de Céſar comme les plus conſidérables après les *Ædui*. Ces peuples, qui comprenoient alors tout ce qui eſt préſentement ſous les diocèſes de Reims, de Châlons & de Laon, avoient encore compris auparavant le pays qui forme le diocèſe de Soiſſons; c'eſt pour cela que dans Céſar ceux de Reims appellent ceux de Soiſſons, *fratres conſanguineoſque ſuos, qui eodem jure, iiſdemque legibus utantur, unum imperium, unumque magiſtratum cum ipſis habeant*. D'où il eſt aiſé de juger que ceux de Soiſſons avoient fait partie autrefois de la cité des Rémois. La capitale de ces derniers étoit *Durocortorum*. aujourd'hui Rheims. *Voyez ce mot*. (*D. J.*)

REMINISCENCE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) La *réminiſcence* eſt une perception qui ſe fait connoître comme ayant déja affecté l'ame. Afin de mieux analyſer la *réminiſcence*, il faudroit lui donner deux noms: l'un, en tant qu'elle nous fait connoître notre être; l'autre, en tant qu'elle nous fait reconnoître les perceptions qui s'y répetent: car ce ſont-là des idées bien diſtinctes.

REMINISCERE, *terme de breviaire*, c'eſt un terme de bréviaire qu'on connoiſſoit déja au commencement du xiv. ſiecle; il déſigne le ſecond dimanche du carême, qui eſt même ainſi marqué dans l'almanach. Ce nom lui eſt donné du premier mot de l'introït de la meſſe qu'on dit ce jour-là. *Reminiſcere miſerationum tuarum*. (*D. J.*)

REMIREMONT, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Romarici mons*; petite ville de Lorraine au diocèſe de Toul, ſur la gauche de la Moſelle, à 4 lieues au-deſſus d'Epinal, dans une vallée, au pié du mont de Voſge, à 18 lieues au ſud-eſt de Nanci, à 20 au nord-eſt de Beſançon, & à 80 de Paris. *Long.* 24. 20. *lat.* 48. 7.

Remiremont eſt le lieu le plus célebre de toute la Voſge, à cauſe de l'illuſtre chapitre des dames chanoineſſes très-nobles qui occupent l'égliſe & collége de Saint-Pierre. Autrefois *Remiremont* étoit à l'orient de la Moſelle, ſur une montagne, où le comte Romaric avoit un château; mais ce lieu fut ruiné juſqu'aux fondemens dans le commencement du jx. ſiecle, par les Hongrois ou les nouveaux Huns, qui ayant paſſé le Rhin ſous le regne de Louis fils d'Arnou, ravagerent tous ces pays-là. On bâtit enſuite une nouvelle égliſe dans la plaine, de l'autre côté de la Moſelle, & la ſituation en étoit plus commode que celle de la montagne.

C'étoit cependant ſur cette montagne que dans le vij. ſiecle, l'an 620, le comte Romaric, ſeigneur également riche & puiſſant, déſabuſé des grandeurs du monde, fonda la célebre abbaye de *Remiremont*, & la dota de tous ſes biens. De-là vient que les Allemands appellent cet endroit *Rumelsbesg* ou *Romberg*, c'eſt-à-dire, le mont de *Romaric*, d'où eſt venu le nom de *Romarimont*, corrompu en celui de *Remiremont*.

Les moines bénédictins prétendent que les filles que l'on établit dans la nouvelle maiſon de *Remiremont* après le ravage des Hongrois, aient été des religieuſes de leur ordre; mais les chanoineſſes ſoutiennent ſur des fondemens plus ſolides qu'elles n'ont jamais été de l'ordre des Bénédictins depuis la fondation de la nouvelle maiſon de Saint-Pierre, & que c'eſt à elles & en leur propre conſidération que les papes leur ont accordé de grands priviléges, avec une exemption entiere de la juriſdiction de l'ordinaire. On ſait que l'abbeſſe eſt princeſſe de l'empire, & fait ſeule les vœux ſolemnels, à-moins qu'elle n'en obtienne diſpenſe; mais les chanoineſſes n'ont ni vœux ni clôture, & ſont ſeulement obligées de faire preuve de la plus grande nobleſſe. Mais cette fameuſe abbaye mérite un plus grand détail.

Elle eſt gouvernée par une abbêſſe, une doyenne, & une ſecrete ou ſacriſtine, dont les fonctions & les menſes ſont ſéparées. Tout le revenu de cette abbaye eſt partagé en 144 prébendes, dont l'abbêſſe en poſſede trente-ſix: vingt-neuf autres ſont partagées entre douze chapelains, le grand-ſénéchal, le grand-ſonrier ou maître des bois, & quelques autres officiers qui ſont tous gens de qualité, & qui en retirent très-peu de profit. Les ſoixante-dix-neuf prébendes qui reſtent, ſe partagent entre les chanoineſſes, qui ſont rangées ſous vingt-neuf compagnies; de ces compagnies il y en a cinq de cinq chanoineſſes chacune, huit de quatre, ſix de trois, & deux de deux.

Chaque chanoineſſe eſt prébendée ſur l'une de ces compagnies, & regarde les autres comme ſes compagnes de prébende; ſi elles viennent à mourir ſans avoir aprébendé une demoiſelle, la ſurvivante ſuccede à leurs meubles & à leur prébende: enſorte cependant qu'une dame qui ſe trouve ſeule dans une compagnie de cinq, eſt obligée de faire trois nieces, c'eſt-à-dire d'apprébender trois demoiſelles, l'une ſur les deux premieres prébendes, l'autre ſur les deux ſuivantes, & la troiſieme ſur celle qui reſte. La ſurvivante d'une compagnie de quatre ou de trois, doit faire deux nieces, & celle d'une compagnie de deux n'en doit faire qu'une; ſi elles y manquent, l'abbêſſe y pourvoit après un certain délai. Par ce moyen le chœur eſt toujours rempli d'environ quarante dames, & le ſervice s'y fait avec beaucoup de régularité. Les chanoineſſes touchent leur diſtribution au chœur comme les chanoines.

L'abbêſſe de *Remiremont* uſe de cette formule „ Je „ N. par la grace de Dieu, humble abbêſſe de l'é„ gliſe de Saint-Pierre de *Remiremont*, de l'ordre de „ ſaint Benoît, diocèſe de Toul, immédiatement ſou„ miſe au ſaint ſiége apoſtolique „. C'eſt pourquoi la ville de *Remiremont* porte pour armes les clés de S. Pierre. L'abbêſſe, en qualité de princeſſe du ſaint empire, ſe fait ſervir avec toutes les cérémonies princieres; privilege accordé en l'an 1090 à l'abbeſſe Félicie de Lore, & confirmé par l'empereur Albert I. de la maiſon d'Autriche, en la perſonne de Clemence d'Oyſelet, au mois d'Avril de l'année 1307.

Quand cette abbêſſe va à l'offrande ou à la proceſſion, ſa dame d'honneur lui porte la queue de ſon manteau, & ſon ſénéchal porte la croſſe devant elle; le diacre & le ſoudiacre la vont prendre à ſa chaiſe abbatiale pour la mener à l'offrande, puis la recon-

duiſent

duiſent à ſa place, & lui apportent l'évangile, le corporal, & la paix à baiſer.

Elle fait faire les montres & les revues des bourgeois en armes par ſon ſénéchal, qui n'obéit qu'à elle; auſſi ne fait-il point ſes preuves en chapitre, mais ſeulement à l'abbêſſe. En tems de guerre, ce ſénéchal garde les clés de la ville, donne le mot qu'il reçoit de l'abbêſſe, ſi elle eſt en ville, ou de la dame chanoineſſe ſa lieutenante. Dans les proceſſions il porte une épée, pour marque de l'autorité qu'il tient d'elle.

Enfin l'abbêſſe de *Remiremont* a beaucoup de priviléges & d'honneurs; mais elle jouit d'un revenu très-modique, car il n'eſt guere que d'environ quinze mille livres par an. Quand elle vient à mourir, ſa ſucceſſion échoit par moitié au chapitre & à la future abbêſſe.

Dès qu'elle eſt morte, le chapitre met ſa croſſe au tréſor; ſon cabinet, ſes chambres, & ſes caſſettes ſont ſcellées du ſceau de la doyenne. Elle eſt expoſée en public revêtue de ſes habits de cérémonie, avec une croſſe de cire à ſon côté.

Le jour de ſon enterrement on lui dit trois meſſes hautes, après quoi elle eſt portée au cimetiere des dames, ou dans la chapelle de ſaint André, où pluſieurs abbêſſes ſont enterrées, ſelon qu'elle en a ordonné par ſon teſtament. L'anneau avec lequel elle a été bénite, appartient après ſes funérailles au chanoine de ſemaine du grand autel.

L'abbêſſe, la doyenne & la ſecrete, ſont les trois dignités de l'abbaye; la ſonriere, la tréſoriére, l'aumôniere & les bourſieres, n'ont que titre d'offices. *Sonrier* eſt un mot lorrain qui ſignifie *receveur* ou adminiſtrateur des droits ſeigneuriaux.

L'abbaye de *Remiremont* a auſſi quatre grands officiers qui font preuve de nobleſſe comme les dames; ſavoir le grand-prevôt, le grand-chancelier, le petit chancelier, & grand-ſonrier; mais ces trois derniers officiers ne ſont établis qu'*ad honores*. (*D. J.*)

REMIS. participe du verbe *remettre*. *Voyez* REMETTRE.

REMIS, un cheval bien *remis*, terme de *Manege*, qui ſignifie que l'écuyer a rappris l'exercice du manege à un cheval à qui on l'avoit laiſſé oublier ou par négligence ou par ignorance.

REMISE, ſ. f. (*Gram.*) ſignifie quelquefois ſimplement l'*action de rendre*, & remettre une choſe dont on s'étoit chargé, à celui envers qui on s'en étoit chargé; comme la *remiſe* des titres & pieces par un procureur ès mains de la partie pour laquelle il a occupé; à laquelle *remiſe* il eſt contraignable par corps; comme à la remiſe de celles qui lui ont été données en communication par le greffe.

REMISE, ſ. f. (*Juriſprud.*) d'une dette, eſt lorſque le créancier voulant bien faire grace à ſon débiteur, le tient quitte en tout ou en partie, ſoit du principal, ſoit des intérêts & frais.

Remiſe en fait d'adjudication par decret & de baux judiciaires, eſt lorſqu'au lieu d'adjuger définitivement on remet à le faire à un autre jour. *Voyez* ADJUDICATION. BAIL JUDICIAIRE, CRIÉES, DECRET.

Remiſe de la cauſe à un tel jour, c'eſt lorſque la cauſe eſt continuée ou renvoyée à un autre jour. (*A*)

REMISE, *en terme de Négoce*, eſt le commerce d'argent de ville en ville ou de place en place, par le moyen de lettres-de-change, ordres ou autrement. *Voyez* COMMERCE, CHANGE.

Remiſe eſt proprement une lettre-de-change ou billet à ordre qu'on envoie à un correſpondant, pour en être par lui ou autre le montant perçu de celui ſur qui la lettre eſt tirée.

Par exemple, il a été remis à un marchand, demeurant à Lyon, le montant de trois mille livres en billets de commerce par un marchand de Paris. Le marchand à qui la *remiſe* eſt faite ira chez un banquier de Lyon recevoir pareille ſomme en lettres-de-change ou en argent.

Au moyen de ces *remiſes*, on peut faire paſſer de grandes ſommes d'une ville à l'autre ſans courir les riſques du tranſport des eſpeces.

Il eſt aiſé à Paris, & même à Londres, de faire des *remiſes* d'argent dans toutes les villes de l'Europe. Celles ſur Copenhague ne ſont pas aiſées. *Voyez* LETTRES DE CHANGE.

REMISE ſe dit auſſi du payement d'une lettre-de-change. Ainſi l'on dit, j'ai reçu cent piſtoles ſur votre *remiſe*. M. N. banquier de cette ville vous payera deux cens écus ſur ma *remiſe*.

REMISE ſe dit auſſi de la ſomme que l'on donne au banquier tant pour ſon ſalaire que pour la tare de l'argent, & la différente valeur dont il eſt dans l'endroit où vous payez, & dans celui où il remet.

La *remiſe* de l'argent eſt forte à Londres & en Italie. Cette *remiſe* s'appelle auſſi *change* & *rechange*.

REMISE ſe prend auſſi pour l'excompte ou pour les intérêts illégitimes qu'exigent les uſuriers. Je veux la moitié de *remiſe* ſur ce billet, c'eſt-à-dire, je ne le prendrai qu'à moitié de perte.

Remiſe ſe dit encore de la perte volontaire qu'un créancier conſent de faire d'une partie de ce qui lui eſt dû, pour être payé avant l'échéance des billets ou obligations qu'il a de ſon débiteur. Souvent cette *remiſe* eſt ſtipulée dans les actes, & alors n'eſt plus volontaire, la *remiſe* étant de droit en faiſant les payemens aux termes convenus.

Remiſe eſt pareillement ce qu'on veut bien relacher de la dette par accommodement avec un marchand ou autre débiteur inſolvable, ou qui a fait banqueroute. Les créanciers de ce négociant lui ont fait *remiſe* des trois quarts par le contrat qu'ils ont fait avec lui. *Diction. de Comm. & de Trév.*

REMISE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un renfoncement ſous un corps de logis, ou un hangar, dans une cour, pour y placer un ou deux carroſſes. Pour un carroſſe, une *remiſe* doit avoir huit piés de large; mais pour pluſieurs carroſſes, ſept piés ſuffiſent à chacun. Sa profondeur, lorſqu'on veut mettre le timon de carroſſes à couvert, eſt de 20 piés; & lorſqu'on releve le timon, on ne lui donne que 14 piés ſur 9 de hauteur. Afin de ranger aiſément les carroſſes, on pratique dans les *remiſes* de barrieres ou courſieres. Au-deſſus on fait des chambres pour les domeſtiques, qu'on dégage par des corridors.

Remiſe de galere. C'eſt dans un arſenal de marine un grand hangar ſéparé par des rangs de piliers qui en ſupportent la couverture, où l'on tient à flot ſéparément les galeres déſarmées. Tel eſt, par exemple, l'arſenal de Veniſe. *Dictionnaire d'Architecture*. (*D. J.*)

REMISE, ſ. m. pl. (*Rubannerie.*) ce ſont des liſſes de devant, qui, par les bouclettes, ſaiſiſſent certains fils de la chaîne, & laiſſent tous les autres, ſelon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de ſon deſſein. *Savary*. (*D. J.*)

REMISE ſe dit, *au jeu de quadrille*, quand un joueur ne fait que cinq mains, ſoit qu'il joue le ſans prendre, ſoit qu'il ait appellé: alors le jetton que fait chaque joueur, n'eſt gagné qu'au coup ſuivant.

REMISES, on appelle ainſi des bouquets de taillis plantés dans les champs de diſtance en diſtance pour la conſervation du gibier; on dit aborder la *remiſe*, quand la perdrix pouſſée par l'oiſeau gagne ces *remiſes*.

REMISIANA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Mæſie. L'itineraire d'Antonin la marque ſur la route du Mont d'or, à Byzance, entre Naiſſum & Turris, à 25 milles du premier de ces lieux, & à 28 milles du ſecond. (*D. J.*)

REMISSE, ſ. m. inſtrument du métier d'étoffe de ſoie.

Le *remiſſe* eſt un compoſé de pluſieurs liſſes, le nombre eſt fixé ſuivant le genre de marchandiſe que l'on veut fabriquer. *Voyez* LISSE.

REMISSION, ſ. f. (*Critique ſacrée.*) c'eſt-à-dire, en général remiſe, relâchement, ceſſion de dettes, de droits, d'impôts, élargiſſement, pardon. Voici des exemples de ces divers ſens du mot *rémiſſion* dans l'Ecriture.

1°. Il ſignifie *remiſe* dans le v. Teſtament. Vous publierez, dit le Lévit, *xxv*. 10. la *remiſſion* générale à tous les habitans du pays. On ſait que les Iſraëlites à l'année du jubilé, étoient par la loi affranchis de la ſervitude de leurs dettes; & rentroient tous dans la poſſeſſion de leurs biens. De même dans l'année ſabbatique, on remettoit généralement parmi les Hébreux toutes les dettes aux débiteurs inſolvables; & l'on donnoit la liberté aux eſclaves hébreux d'origine.

2°. *Rémiſſion* ſe prend pour *vacation des affaires*, tems où l'on ne plaide point; tels étoient les premiers du mois, les jours de fêtes & de ſabbat.

3°. Ce terme eſt employé pour exemption de charges, d'impôts & de contributions. Macch. *xiij*. 34.

4°. Pour élargiſſement, liberté de ſervitude. L'eſprit du ſeigneur m'a envoyé pour annoncer aux captifs leur élargiſſement (*rémiſſion*), & pour publier l'an-

née favorable du Seigneur, Luc, *iv.* 19. L'année favorable du Seigneur eſt l'année du jubilé, Shenah. Hajoubal-Fuller a fort bien traduit *l'année de relâche*. Joſeph dit que le mot jubilé, ἰωβήλος, ſignifie *la liberté*. L'année de la mort de J. C. fut une année de jubilé, & ce fut le dernier de tous; car Jéruſalem fut détruite avant le retour de la cinquantieme année.

5°. *Rémiſſion* déſigne encore, dans l'ancienne loi, l'abolition de la faute, ou de l'impureté cérémonielle, qui s'obtenoit par des purifications, des offrandes, des ſacrifices.

6°. Enfin *rémiſſion* dans l'Evangile ſe prend pour celle du péché qui s'acquiert par un changement de vie. Approchons-nous de Dieu, dit S. Paul aux Hébreux, *x.* 20. avec un cœur ſincere, & nos ames nettoyées d'une mauvaiſe conſcience. (*D. J.*)

Rémission, ſ. f. *en Phyſique*, ſignifie la *diminution* de la puiſſance ou de l'efficacité de quelque qualité, par oppoſition à ſon augmentation, qu'on nomme *intenſion*.

Il eſt à remarquer au reſte que les mots de *rémiſſion* & d'*intenſion* ſont aſſez peu uſités en françois pour déſigner *l'affoibliſſement* ou *l'augmentation* d'une force. Ils le ſont davantage en latin, *intenſio*, *remiſſio*.

Dans toutes les qualités ſuſceptibles d'intenſion & de *rémiſſion*, l'intenſion décroît en même proportion que les quarrés de la diſtance du centre augmentent. *Voyez* Qualité. *Chambers*. (*O*)

Rémission, (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel le prince remet à un accuſé la peine dûe à ſon crime, & ſingulierement pour ceux qui méritent la mort.

On obtient pour cet effet des lettres de *rémiſſion* ou de grace.

Ces lettres ſont différentes des lettres d'abolition & de pardon. *Voyez* le *tit.* 16. de l'ordonnance de 1670, & ci-devant les *mots* Abolition, Grace, Lettres de grace & de rémission. Lettres de pardon, & *le mot* Pardon. (*A*)

Rémission, (*Médecine.*) terme d'uſage en médecine pour déſigner dans les fievres avec redoublement ou intermittentes le tems de la diminution ou de la ceſſation entiere des accidens; la *rémiſſion* eſt complette dans les fievres intermittentes, imparfaite dans celles qui ſont avec redoublement; la différente durée de ce tems a donné lieu à la diviſion de ces fievres en quotidienes, tierces, quartes, quintes, annuelles, &c. le médecin doit avoir égard à la *rémiſſion* pour l'adminiſtration des remedes; les purgatifs, par exemple, les apozemes, amers fébrifuges, le quinquina, &c. doivent être preſcrits pour le tems de la *rémiſſion*, & les ſaignées, les calmans, &c. conviennent uniquement pendant l'accès ou le redoublement. *Voyez* Paroxisme, Accès, Fiévre intermittente, exacerbante, &c.

RÉMISSIONNAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a obtenu des lettres de rémiſſion ou de grace. *Voyez ci-devant* Rémission, & les *mots* Abolition, Grace, Lettres de grace, Pardon. (*A*)

REMMON, (*Critique ſacrée.*) mot hébreu qui veut dire *hauteur*; on appelloit *remmon* l'idole des peuples de Damas. Quelques interpretes la prennent pour celle de Saturne, qui étoit en grande vénération parmi les orientaux. D'autres prétendent plus vraiſſemblablement que c'eſt le ſoleil, ainſi nommé à cauſe de ſon elevation ſur la terre. Naaman le ſyrien, confeſſa à Eliſée, qu'il avoit ſouvent accompagné ſon maître dans le temple de ce dieu, IV. Rois *v.* 18. (*D. J.*)

RÉMO, san, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, ſur la rive du Ponent, à 9 milles au levant de Vintimiglia. Ricunne ſurpaſſe la fertilité de ſon terroir en olives, citrons, oranges, & autres fruits. *Long.* 25. 10. *latit.* 43. 42. (*D. J.*)

RÉMOIS, le, *ou* le RHÉMOIS, (*Géogr. mod.*) petit pays de la Champagne, formé par le territoire de Rheims, qui en eſt la capitale. Ses bornes ſont le Laonois & le Soiſſonnois au nord, le Châlonnois au midi, & la Brie au couchant. Outre la capitale, il comprend, Cormici, Fiſmes, Epernay, Avernay, & Ay, connu par ſes bons vins. (*D. J.*)

REMOLADE, ſ. f. *terme de Maréchal*, remede pour les chevaux qui ont des foulures; il ſe fait avec de la lie, du miel, de la graiſſe, de la térébenthine, & autres drogues reduites en une eſpece d'onguent. *Soleyſel.* (*D. J.*)

REMOLAR, *terme de galere*. *Voyez* Remoulat.

REMOLE, ſ. f. (*Marine.*) contournement d'eau, qui eſt quelquefois ſi dangereux, que le vaiſſeau en eſt englouti.

REMONDER, Eplucher, *terme de fabrique d'étoffes de ſoie*. Le *remondage* conſiſte à couper les bouts de ſoie qui ſont aux chaînes lorſqu'elles ſont ſur les métiers, à meſure & avant la fabrication; on change auſſi les bouts de ſoie qui ſe trouvent cotonneux; & ſi on ne faiſoit cette opération avec attention, il ne ſeroit pas poſſible de fabriquer l'étoffe dans ſa perfection.

REMONTANT, ſ. m. *terme de Ceinturier*, c'eſt l'extrémité de la bande du baudrier qui eſt fendue en deux, & qui tombe ſur les pendans. (*D. J.*)

REMONTE *d'un cavalier*, (*Art milit.*) c'eſt le ſecours qu'on lui donne, en lui fourniſſant un cheval quand il eſt démonté. Quand un capitaine fait le décompte à ſes cavaliers, il regle ce qu'il a fourni pour la *remonte*.

REMONTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt monter derechef; Jeſus-Chriſt eſt *remonté* au ciel: c'eſt s'élever; la lune *remonte* ſur l'horiſon: c'eſt relever un corps à l'hauteur d'où il eſt deſcendu; *remontez* ce poids: aller contre le fil de l'eau, c'eſt *remonter* la riviere; il y a des machines à *remonter* les bateaux. On *remonte* à cheval; on *remonte* une compagnie; on *remonte* de cordes, un inſtrument; on *remonte* une machine dont les parties étoient deſaſſemblées; on *remonte* une garniture; on *remonte* à l'origine d'un faux bruit, d'un préjugé populaire; on *remonte* dans l'avenir. *Voyez* dans les *articles ſuivans quelques autres acceptions du même mot*.

Remonter, *en terme de guerre*, c'eſt fournir à des troupes de nouveaux chevaux à la place de ceux qui ont été tués ou bleſſés dans une action, ou qui par vieilleſſe ou autre défaut ne peuvent plus ſervir. *Chambers*.

Remonter, *terme de riviere*, c'eſt naviger contre le courant d'une riviere.

Remonter, v. act. *terme d'Horloger*, *remonter* une montre, une horloge, c'eſt remettre la corde ſur la fuſée, ou relever le contrepoids, pour mettre la montre ou l'horloge en état de marquer & de ſonner les heures. (*D. J.*)

Remonter, (*Soierie.*) c'eſt faire ſuccéder de nouvelles ſoies pour continuer une piece, lorſque celle ſur laquelle on travaille eſt entierement employée & vient à manquer.

Comme c'eſt une opération fort longue que de monter un métier, il a fallu imaginer quelque moyen fort court pour faire ſuccéder des ſoies nouvelles à celles qui viennent à manquer; & voici celui dont on uſe.

On a ſur un inſtrument, appellé le *billot*, de la ſoie toute préparée: cette préparation conſiſte à être encroiſée de vingt fils en fils par un bout, & de fil en fil par l'autre. La ſoie prend ces deux encroix ſur le moulin, & c'eſt le bout encroiſé de fil en fil qui s'enveloppe le premier ſur le billot; celui par conſéquent qui ſe préſente & ſe développe le premier, eſt celui qui eſt encroiſé de vingt en vingt. Toute cette ſoie portée au ſortir du moulin ſur le billot eſt continue; elle forme comme un grand écheveau de 150 aunes de long, & de 800 doubles ou de 1600 fils. Il y a de ces écheveaux qui ont 1800 fils; ceux qui ſont à l'uſage des faiſeurs des bluteaux fins ont même 2000 brins; & comme on paſſe deux fils ou brins dans chaque dent du peigne, il y a des peignes à 8 & 900 dents; & pour les faiſeurs de bluteaux qui ne paſſent qu'un fil à chaque dent, il y a des peignes à 2000 dents. Puiſque le fil de ſoie eſt continu, qu'il forme un écheveau, il eſt évident qu'il forme une boucle à chaque bout, & que la boucle du bout qui pend du billot eſt diviſée en quatre-vingt parties ou boucles partielles égales; on appelle ces boucles partielles égales, *des portées*.

On a un inſtrument appellé *rateau*; on jette chaque portée ſur une dent du rateau. L'avantage de cette manœuvre eſt d'étendre la ſoie, & de la diſpoſer convenablement ſur l'enſuple. Pour cet effet, on a une petite baguette appellée *compoſteur*, qu'on paſſe dans toutes les boucles partielles qui forment la groſſe boucle qui pend du billot; cette baguette a une ficelle, appellée *criſtelle*, attachée à une de ſes extrémités; on paſſe cette ficelle à la place du petit cordon qui tenoit les fils encroiſés de vingt en vingt, & qui continue de faire cette fonction. On paſſe enſuite le compoſteur avec ſa ficelle dans la rénure de l'enſuple, on adapte une main ou manivelle au tourillon de l'en-

ſu-

ſuple; on tourne l'enſuple, & la ſoie diſtribuée en quatre-vingt parties par chaque dent du rateau, ou plutôt en ſoixante-dix-huit, s'étend ſur l'enſuple. Ils diſent ſoixante-dix-huit, parce qu'on fait les deux premieres portées doubles, afin que la ſoie étant plus élevée ſur l'enſuple par ſes bords que par ſon milieu, elle ne s'éboule point.

Après un aſſez grand nombre de tours de l'enſuple pour que le billot ſoit dégarni, on arrive au bout de l'écheveau où les fils ſont encroiſés de fil en fil, & tenus en cet état par un cordon.

Voilà une opération préliminaire à tout travail, & qu'il faut faire & recommencer toutes les fois qu'on veut commencer à travailler une piece, ou qu'une piece finiſſant, on veut la continuer & ſubſtituer de la ſoie à celle qui manque. Mais ce n'eſt pas tout dans ce dernier cas, il y a une ſeconde opération, qui s'appelle *tordre*.

Et voici comment elle ſe fait: on prend l'enſuple ſur laquelle on a jetté la ſoie qui étoit ſur le billot, on la met dans les tourillons des alonges, *voyez l'article* Alonge, on attache à chacun de ſes bouts une corde qui paſſe ſur elle, & qui ſe rend ſur l'enſuple de devant.

On a fait des berlins ou portions de tous les bouts de ſoie, reſtes de la piece employée, qui pendent hors de la liſſe. Ces berlins ſont encroiſés d'un fil en un fil, on diſpoſe les envergures dans leurs encroix, & l'on fixe ces envergeures fortement à l'aide des cordes qui ſont tendues des extrémités d'une enſuple aux extrémités de l'autre, en faiſant faire un tour à chaque corde à l'extrémité de chaque envergeure.

Puis on prend le bout de la nouvelle piece, on place des envergeures à ſon encroix, & on l'amene juſqu'à ce qu'elle ſoit contiguë à l'extrémité des berlins de la piece qui finit; on fixe ces envergeures pareillement ſur les cordes qui vont d'une enſuple à l'autre; on pend un poids à l'enſuple de derriere capable de l'empêcher de tourner, enſorte que la ſoie ſoit bien tendue; on diviſe la ſoie de la nouvelle piece en deux berlins; on paſſe le nœud d'un berlin de la piece nouvelle dans l'encroix du berlin de la piece qui finit, & on l'y fixe avec une corde.

Puis, avec la main gauche, on cherche à l'aide de l'encroix le premier fil du berlin de la piece expirante, & avec la droite & à l'aide de l'encroix le premier fil de la piece nouvelle; cela fait, on prend celui-ci ſur le pouce & l'autre ſur l'index, on ſerre les deux doigts, la ſoie prete de la quantité du diametre de l'index & du pouce; alors en faiſant gliſſer ces deux doigts l'un contre l'autre, ces portions des deux fils ſe tordent enſemble & reſtent tors; cet endroit de jonction eſt même ordinairement ſi fort, que ce n'eſt preſque jamais-là que les brins de ſoie caſſent. Après qu'on a tors les brins, on jette ou tord les deux brins avec le fil de ſoie du côté de l'enſuple de derriere.

Cela fait, on tord enſemble les deux ſeconds fils, & ainſi de ſuite fil à fil juſqu'à la fin d'une piece. Cette opération eſt ſi prompte, qu'un bon ouvrier tord dix-huit cens fils en deux heures; afin que les fils tors ne ſe ſéparent point, on ſe mouille les doigts avec de la ſalive, du plâtre, de l'eau gommée, *&c.* mais cela eſt preſque ſuperflu. Cette maniere d'unir les ſoies eſt ſi ferme, que ſi un ouvrier ne tord pas également, je veux dire que s'il prend avec ſes doigts un peu plus de ſoie en continuant de tordre qu'il n'en a pris au commencement, alors le poids qui tire l'enſuple montera, & les premiers fils tors feront lâches; ce poids eſt pourtant énorme. Cela fait, on a, comme on voit, une piece nouvelle, jointe & continue avec les reſtes d'une autre, ſans qu'on ait été obligé de monter le métier.

Mais il y a toujours une portion de ſoie qui ne peut être travaillée, celle qui eſt compriſe entre l'ouvrage diſpoſé ſur l'enſuple de devant, & l'endroit où l'on a tors. On tourne donc l'enſuple de devant, la ſoie de la piece nouvelle ſuit les reſtes de l'ancienne, on amene les portions torſes juſque ſur l'enſuple de devant au-delà du peigne, & l'on continue de travailler.

Ce qui occaſionne cette perte de ſoie, c'eſt la groſſeur ou inégalité des deux fils tors, contre la quelle les dents du peigne agiſſant ſépareroient les fils & gâteroient tout.

Remonter, *terme de Fauconnerie*, ſe dit de l'oiſeau de proie qui vole de bas en-haut, & du fauconnier lorſqu'il jette l'oiſeau du plus haut d'une colline, & auſſi lorſqu'il travaille à engraiſſer un oiſeau qui eſt trop maigre, alors on dit, il faut *remonter* l'oiſeau.

REMONTOIR, ſ. m. *terme d'Horlogerie*, ſignifie en général tout aſſemblage de roues ou de pieces, au moyen deſquelles on remonte une montre ou une pendule; ainſi on appelle *montre à remontoir* une montre qui ſe remonte par le centre du cadran au moyen de deux roues qui ſont dans la cadrature, & qui compoſent le *remontoir*. *Voyez* Montre a' remontoir. *Remontoir* ſe dit auſſi de l'aſſemblage des pieces par leſquelles la ſonnerie dans certaines pendules remonte le mouvement; comme l'action d'un poids eſt infiniment plus uniforme que celle d'un reſſort, pluſieurs horlogers ont fait des pendules où un poids qui deſcend d'une petite hauteur, & qui remonté par la ſonnerie à chaque fois que la pendule ſonne, fait aller le mouvement: par ce moyen la pendule, ſans avoir beſoin du volume ordinaire de celles qui ſont à poids, en a en quelque façon les avantages, le mouvement étant mu par un poids; celle que feu M. Gaudron, horloger de M. le régent, a imaginé, eſt une des meilleures & des plus ingénieuſes qui ſoit en ce genre. *Voyez la regle artificielle du tems*.

Enfin *remontoir* eſt encore un ajuſtement que l'on fait à pluſieurs barillets, ſur-tout à ceux des pendules; 1° pour empêcher qu'on ne caſſe le reſſort en le remontant trop haut; 2° pour empêcher qu'il ne tire lorſqu'il eſt trop bandé ou lorſqu'il ne l'eſt pas aſſez, c'eſt-à-dire ſuppoſant que le reſſort faſſe huit ou neuf tours, on fait par le moyen du *remontoir* qu'il n'y en a que ſix qui ſervent, c'eſt-à-dire que quand la pendule eſt au-bas, le reſſort eſt encore bandé d'un tour; & que lorſqu'elle eſt au-haut, il s'en faut autant qu'il ne le ſoit au plus haut degré, d'où il réſulte une plus grande égalité dans l'action du reſſort. *Voyez* Ressort, Pendule, *&c.*

Les *fig. Planches de l'Horlogerie* repréſentent ce *remontoir*: *A* eſt la piece fixée ſur l'arbre de barillet, & *R* la roue fixée & mobile excentriquement ſur le barillet; la dent *K* touchant ou en *K* ou en *H*, empêche ou l'arbre ou le barillet de tourner davantage: dans le premier cas, elle empêche qu'on ne remonte le reſſort trop haut; dans le ſecond, elle l'empêche de ſe détendre au-delà d'un certain nombre de tours.

REMONTRANCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action de remontrer ou repréſenter quelque choſe à quelqu'un.

Les cours ſouveraines ont la liberté de faire des *remontrances* au roi, lorſqu'elles trouvent quelque difficulté ſur les ordonnances, édits & déclarations, qui leur ſont envoyés pour enregiſtrer. Les autres tribunaux n'ont point la même prérogative de faire directement leurs *remontrances* au roi; s'ils ont quelques obſervations à faire, ils doivent donner leur mémoire à M. le chancelier.

Quelquefois après de premieres & d'iteratives *remontrances*, les cours font de très-humbles repréſentations lorſqu'elles croient devoir encore inſiſter ſur les objets de leurs *remontrances*.

Remontrance eſt auſſi une repréſentation que l'avocat ou le procureur d'une partie fait à l'audience, ſoit pour demander la remiſe de la cauſe qui n'eſt point en état, ſoit pour faire ordonner quelque préparatoire.

Remontrances ſont auſſi le titre que l'on donne en certaines provinces aux écritures que l'on intitule ailleurs *avertiſſement*. (*A*)

REMONTRANS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) dénomination qu'on donne en Hollande aux Arminiens, à cauſe de la remontrance qu'ils préſenterent en 1610 aux états généraux contre les déciſions du ſynode de Dordrecht où ils furent condamnés. *Voyez* Arminien.

Epiſcopius & Grotius étoient à la tête des *remontrans*. *Voyez* Anti-remontrans.

REMONTRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt préſenter des remontrances. *Voyez l'article* Remontrance.

Remontrer, (*Vénerie.*) c'eſt donner connoiſſance des voies de la bête qui eſt paſſée, il eſt eſſentiel à un bon piqueur de ſavoir *remontrer* les voies des bêtes qu'on chaſſe.

REMORDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt mordre derechef, *voyez l'article* Mordre.

REMORDS, ſ. m. (*Gram.*) reproche ſecret de la conſcience; il eſt impoſſible de l'éteindre lorſqu'on l'a mérité, parce que nous ne pouvons nous en impoſer

poſer au point de prendre le faux pour le vrai, le laid pour le beau, le mauvais pour le bon. On n'étouffe point à diſcrétion la lumiere de la raiſon, ni par conſéquent la voix de la conſcience. Si l'homme étoit naturellement mauvais, il ſemble qu'il auroit le *remords* de la vertu, & non le *remords* du crime. Celui qui eſt tourmenté de *remords*, ne peut vivre avec lui-même; il faut qu'il ſe fuie. C'eſt-là peut-être la raiſon pour laquelle les méchans ſont rarement ſédentaires; ils ne reſtent en place que quand ils méditent le mal, ils errent après l'avoir commis. Que les brigands ſont à plaindre! pourſuivis par les lois, ils ſont obligés de s'enfoncer dans le fond des forêts, où ils habitent avec le crime, la terreur & le *remords*.

REMORE, ſ. m. PIEXE, SUCET, ARRÊTE-NEF, (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *remora*; poiſſon de mer auquel les anciens ont donné le nom de *remora*, parce qu'ils prétendoient qu'il arrêtoit les vaiſſeaux en pleine mer lorſqu'il s'y attachoit. Ce poiſſon a un pié & demi de longueur, & quatre pouces d'épaiſſeur; il eſt plus mince vers la queue; il a la bouche triangulaire; la machoire ſupérieure eſt plus courte que l'inférieure; la tête a deux pouces de longueur depuis la pointe juſqu'au commencement du dos; la face ſupérieure eſt applatie, & figurée comme le palais d'un animal traverſé de pluſieurs ſillons. C'eſt par cette partie que le *remore* s'attache aux vaiſſeaux & au ventre du tiburon: on prétend même qu'il ne quitte pas le tiburon, quoiqu'on tire celui-ci hors de l'eau. Le *remore* a les yeux petits, l'iris en eſt jaune. Il a dans la bouche de petites éminences qui lui ſervent de dents. Il eſt de couleur cendrée, & il a une nageoire ſur le dos, & une autre ſous le ventre, qui s'étendent depuis le milieu de la longueur du corps juſqu'à la queue. Rai, *ſynop. meth. piſcium*. *Voyez* POISSON.

REMORQUER, (*Marine.*) c'eſt faire voguer un vaiſſeau à voiles, par le moyen d'un vaiſſeau à rames.

REMOUDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt émoudre une ſeconde fois. *Voyez* ÉMOUDRE.

REMOUILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mouiller derechef. *Voyez l'article* MOUILLER.

REMOULAT, ſ. m. *terme de Galere*, c'eſt le nom de celui qui a ſoin des rames, & qui les tient en état.

REMOULEUR, ſ. m. (*Coutellerie.*) celui qui repaſſe & refait la pointe ou le tranchant à quelque inſtrument, ſur une meule tournante. Quoique tous les Couteliers ſoient des *remouleurs*, il ne ſe dit guere que de ce qu'on appelle plus communément des *gagne-petits*. *Trévoux*. (*D. J.*)

REMOUS, ſ. m. (*Phyſ.*) mouvement particulier qu'on obſerve dans l'eau des fleuves.

Il y en a de deux eſpeces; le premier eſt produit par une force vive, telle qu'eſt celle de l'eau de la mer dans les marées, qui non-ſeulement s'oppoſe comme obſtacle au mouvement de l'eau du fleuve, mais comme corps en mouvement, & en mouvement contraire & oppoſé à celui du courant du fleuve: ce *remous* fait un contre-courant d'autant plus ſenſible que la marée eſt plus forte. L'autre eſpece de *remous* n'a pour cauſe qu'une force morte, comme eſt celle d'un obſtacle, d'une avance de terre, d'une île dans la riviere, *&c.* Quoique ce *remous* n'occaſionne pas ordinairement un contre-courant ſenſible, il l'eſt cependant aſſez pour être reconnu, & même pour fatiguer les conducteurs de bateaux ſur les rivieres. Si cette eſpece de *remous* ne fait pas toujours un contre-courant, il produit néceſſairement ce que les gens de riviere appellent *une morte*, c'eſt-à-dire *des eaux mortes*, qui ne coulent pas comme le reſte de la riviere, mais qui tournoient de façon que quand les bateaux y ſont entraînés, il faut beaucoup de force pour les en faire ſortir. Ces eaux mortes ſont fort ſenſibles dans toutes les rivieres rapides au paſſage des ponts. La viteſſe d'une riviere augmente au paſſage d'un pont, dans la raiſon inverſe de la ſomme de la largeur des arches à la largeur totale de la riviere.

L'augmentation de la viteſſe de l'eau étant donc très-conſidérable en ſortant de l'arche d'un pont, celle qui eſt à côté du courant eſt pouſſée latéralement & de côté contre les bords de la riviere, & par cette réaction il ſe forme un mouvement de tournoiement, quelquefois très-fort. Lorſque ce tournoiement cauſé par le mouvement du courant, & par le mouvement oppoſé du *remous*, eſt fort conſidérable, cela forme une eſpece de petit gouffre; & l'on voit ſouvent dans les rivieres rapides, à la chûte de l'eau au-delà des arrieres-becs des piles d'un pont, qu'il ſe forme de ces petits gouffres ou tournoiemens d'eau. *Hiſt. nat. gen. & part. t. I.*

REMPAQUEMENT, (*Comm. de poiſſon.*) ce mot ſe dit de l'obligation où ſont les Pêcheurs étrangers qui apportent en France leur hareng en varc, de le tirer des barrils pour le ſaler une ſeconde fois, & enſuite le paquer, c'eſt-à-dire l'arranger par lits dans les mêmes barrils. *Savary*. (*D. J.*)

REMPAQUETER, v. act. (*Comm.*) remettre une marchandiſe en paquet, en ballot, dans ſon enveloppe. *Voyez* PAQUET, BALLOT, ENVELOPPE. *Dict. de Comm. & de Trév.*

REMPART, LE (*terme de Fortification.*) eſt une levée de terre qui enferme la place de tous côtés. Sa largeur eſt ordinairement de 9 toiſes par le haut, & de 13 ou 14 toiſes par le bas. A l'égard de ſa hauteur, elle eſt différente ſuivant la ſituation & le terrein de la place: en terrein uni & régulier, elle eſt d'environ 3 toiſes.

L'objet du *rempart* eſt de mettre les maiſons de la ville à couvert de l'attaque de l'ennemi; de lui fermer l'entrée de la place, & d'élever ceux qui la défendent de maniere qu'ils découvrent la campagne des environs, dans toute l'étendue de la portée du canon.

Le *rempart* a des parties plus avancées vers la campagne les unes que les autres. Ces parties ſe nomment *baſtions*. *Voyez* BASTION.

Les ſoldats montent la garde ſur le *rempart*, & l'on y place auſſi toute l'artillerie néceſſaire pour la défenſe de la ville. On forme ſur le bord extérieur une élévation de terre, d'environ 18 ou 20 piés d'épaiſſeur, & de 7 de hauteur; cette élévation ſe nomme *le parapet*. Le parapet ſert à couvrir des coups de l'ennemi les ſoldats qui ſont ſur le *rempart*. *Voyez* PARAPET.

Pour que le ſoldat puiſſe découvrir la campagne par-deſſus le parapet, on pratique au pié du côté intérieur, une eſpece de petit degré, de 3 ou 4 piés de large, & de 2 piés de hauteur; c'eſt ce qui s'appelle *la banquette*.

Le *rempart* a une pente ou un *talus* vers le côté extérieur & l'intérieur. Cette pente eſt faite pour que les terres du *rempart* ſe ſoutiennent plus aiſément. Celle du côté de la ville, qu'on nomme *talus intérieur*, a ordinairement environ une fois & demie la hauteur du *rempart*; en ſorte que ſi cette hauteur eſt de 18 piés, le talus extérieur eſt de 27: ce qui s'obſerve principalement lorſque les terres ſont ſablonneuſes. Le talus extérieur eſt toujours plus petit que l'intérieur, parce qu'autrement il donneroit à l'ennemi le moyen d'eſcalader facilement la place. Mais comme les terres ne peuvent ſe ſoutenir elles-mêmes ſans un grand talus, on ſoutient le côté extérieur du *rempart* par un mur de 5 ou 6 piés d'épaiſſeur; ce mur ſe nomme *la chemiſe* ou *le revêtement* du *rempart*. *Voyez* REVÊTEMENT, *voyez auſſi* TALUS.

Les dehors ont un *rempart* comme le corps de la place; mais il a ordinairement moins de largeur.

Le revêtement du *rempart* n'eſt pas toujours de maçonnerie; on ſe contente quelquefois de le revêtir de gazon, *voyez* GAZON. Ce ſont des morceaux de terre de prés coupés en coin. Lorſque le *rempart* eſt ainſi revêtu, on pratique une berme, ou une eſpece de petit chemin de 12 piés de large, entre le foſſé & la partie extérieure du *rempart*. Cette berme ſert à empêcher que les terres du *rempart* ne s'éboulent dans le foſſé. Elle partage auſſi à-peu-près en deux parties égales la hauteur des terres du *rempart*, depuis le fonds du foſſé, juſqu'à la partie ſupérieure du parapet, ce qui fait qu'on peut donner un peu plus d'eſcarpement, ou moins de talus à chacune de ces parties, que ſi l'eſcarpe formoit une ſeule pente depuis le parapet juſqu'au fond du foſſé.

Lorſque le *rempart* eſt revêtu de gazon, il eſt ordinairement *fraiſé*. *Voyez* FRAISE.

Il y a une troiſieme eſpece de revêtement, compoſée des deux dont on vient de parler. *Voy.* DEMI-REVÊTEMENT.

Lorſque le *rempart* eſt fort élevé, il a l'avantage de mieux couvrir la ville; mais ſon entretien eſt bien plus conſidérable que quand il a moins de hauteur. Il eſt auſſi plus expoſé aux batteries de l'ennemi; ſes débris comblent aiſément le foſſé, & d'ailleurs les ſoldats ſont obligés de ſe découvrir, & de tirer en plongeant pour défendre les parties voiſines. Un *rempart* peu élevé n'a pas ces inconvéniens; mais auſſi il

donne plus de facilité pour l'eſcalade & la déſertion. Les *remparts* les plus avantageux ſont ceux qui ſe trouvent entierement couverts par le glacis, en ſorte que l'ennemi ne puiſſe le battre de la campagne. Pour la largeur du *rempart*, elle doit toujours être aſſez grande pour réſiſter au canon, & pour donner tout l'eſpace néceſſaire pour contenir les hommes & les machines néceſſaires à la défenſe de la place. Au reſte la hauteur & la largeur du *rempart* ſe proportionne à la quantité des terres que le foſſé peut fournir. (*Q*)

REMPHAN, ſ. m. (*Critique ſacrée.*) Ῥεφὰν; nom d'idole. Vous avez porté le tabernacle de Moloch, & l'aſtre de votre dieu *Remphan*, *Act. vij.* 43. Ce diſcours que S. Etienne, dans les Actes, tient aux Juifs, eſt tiré du prophete Amos, qui reprochoit aux Hébreux de ſon tems, d'avoir porté durant leur voyage dans le deſert, la tente de Moloch, l'image de cette idole, & l'étoile de ce dieu. Le mot *Remphan*, eſt égyptien; quelques-uns croyent qu'il déſigne Saturne, Mercure ou Mars, mais c'eſt bien plutôt le Soleil. *Voyez* MOLOCH. (*D. J.*)

REMPLACEMENT, ſ. m. (*Gram.*) action de remplacer. *Voyez* REMPLACER.

REMPLACEMENT, (*Juriſ.*) eſt l'action de mettre une choſe à la place d'une autre, comme quand on fait un nouvel emploi de deniers dont on a reçu le rembourſement, ou que l'on acquiert un immeuble pour tenir lieu d'un autre que l'on a aliéné. *Voyez ci-après* REMPLOI. (*A*)

REMPLACER, v. act. (*Gram.*) remettre une choſe à la place d'une autre. J'ai employé mes fonds, je vais travailler à les *remplacer*. On *remplace* les qualités externes qui nous manquent, par celles de l'eſprit & de l'ame.

REMPLAGE, ſ. m. (*Juriſ.*) ſuivant la charte de Louis XII. de Décembre 1511, *mém. 9. fol.* 1. ce qui manque de fonds des épices des comptes doit être employé dans les autres comptes qui peuvent le mieux ſupporter, c'eſt ce que l'on appelle *remplage*; mais le roi ayant défendu de prendre des épices plus que le fond de ſes états, à commencer de l'année 1666, il n'y a plus eu de fond deſtiné aux *remplages*. On ne laiſſe pas de commettre toujours au commencement de chaque ſemeſtre, un de meſſieurs pour le *remplage*. (*A*)

REMPLAGE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la maçonnerie des reins d'une voûte. On appelle en Charpenterie, chevroces, peteaux de *remplage*, fermes de *remplage*, & autres choſes ſemblables, les poteaux ou fermes qui ſe mettent pour remplir les vuides ou intervalles qui ſont entre les poteaux corniers, ou les maîtreſſes-fermes. *Daviler*. (*D. J.*)

REMPLAGE, ſ. m. (*Comm. de bois.*) c'eſt ce qu'on donne quelquefois aux marchands pour les dédommager des vuides qui ſe ſont trouvées dans leurs coupes. *Richelet*. (*D. J.*)

REMPLI, participe du verbe *remplir*, *voyez* REMPLIR.

REMPLI (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui eſt ſatisfait de ce qui lui eſt dû. Un héritier ou une veuve ſont *remplis* de leurs droits lorſqu'ils ont des fonds ou des meubles, & deniers ſuffiſans pour acquitter ce qui leur revenoit.

On dit auſſi qu'un gradué eſt *rempli*, lorſqu'il a obtenu, en vertu de ſes degrés, des bénéfices de la valeur de 400 livres de revenu, ou qu'il a 600 livres de revenu en bénefice obtenus autrement qu'en vertu de ſes degrés. *Voyez ci-devant* GRADUÉ, & *ci-après* REPLÉTION. (*A*)

REMPLI, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une piece honorable de l'écu, dont le milieu dans toute ſa longueur eſt d'un autre email que la bande. Ainſi l'on dit que telle maiſon porte d'azur au chevron potencé & contre-potencé d'or *rempli* d'argent.

Montfort-Thaillant en Bourgogne, d'argent à trois ruſtres de ſable *remplis* d'or.

REMPLIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt emplir de nouveau.

Quand un vaiſſeau eſt vuide, on peut le *remplir* de nouveau.

On *remplit* un tonneau, un coffre, ſes greniers, un puits, un foſſé.

On *remplit* un blanc ſeing du nom qu'on veut.

On *remplit* un corps où il y a une place vacante.

Un gradué eſt *rempli* quand il a 600 liv. de revenu.

On *remplit* ſa place quand on a les qualités qu'elle exige. Il y a bien des places occupées & non *remplies*.

Il eſt quelquefois difficile de *remplir* l'opinion que les autres ont fait concevoir de nous.

On *remplit* un deſſein, un canevas, une toile de différens points qu'on exécute à l'aiguille.

REMPLIR, (*terme d'Ouvrieres en points.*) *remplir*, c'eſt travailler à faire du fond. Entre les velineuſes, il y en a qui ſont de la trace, d'autres du fond, d'autres des dentelons & du réſeau, d'autres de la broderie qu'elles nomment de *la brode*; & celles qui travaillent en fond, s'appellent *rempliſſeuſes*, parce qu'elles *rempliſſent* les feuilles & les fleurs qui ne ſont que tracées. Leur rempliſſage eſt de points à l'oiſeau, de points a l'œillet, de points de Siam, &c. Le graveur a ſoin de marquer ſur ſa planche les différens points dont il entend que chaque feuille ou fleur ſoit *remplie*. (*D. J.*)

REMPLIR, *au jeu de trictrac*, ſe dit d'un joueur qui tâche d'avoir un certain nombre de dames couvertes dans une caſe du trictrac quelconque. *Remplir* ſon grand jan, par exemple, c'eſt couvrir douze dames dans la ſeconde table du trictrac.

REMPLISSAGE, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit de l'action de remplir, & de la choſe dont on remplit, Il a lieu dans pluſieurs circonſtances où l'on diſtingue le fond des détails. Ainſi un grand muſicien jette ſur le papier ſon idée, le motif de ſon chant, il le conduit; il acheve une partie; il donne le reſte, qu'on appelle le *rempliſſage* à expédier à une eſpece de manœuvre. Un poëte dramatique dira, c'eſt la machine qui eſt difficile à trouver, le *rempliſſage* n'eſt rien en comparaiſon. Un orateur ſe ſervira auſſi de la même expreſſion. Les grandes maſſes de mon diſcours ſont poſées, il n'y a plus que quelques endroits de *rempliſſage* à faire.

REMPLISSAGE, (*Maçonnerie.*) c'eſt la maçonnerie qui eſt entre les carreaux & les boutiſſes d'un gros mur. Il y en a de moilon, de brique, &c. Il y en a auſſi de cailloux, ou de blocage employé à ſec, qui ſert derriere les murs de terraſſe pour les conſerver contre l'humidité, comme il a été pratiqué à l'orangerie de Verſailles. (*D. J.*)

REMPLISSAGE, *ou* REMPLAGE, (*Commerce de liqueurs.*) ce qu'il faut de liqueurs pour remplir un tonneau où il y a quelque déchet, ſoit par la fermentation & la coulure, ſoit par quelque autre accident.

REMPLISSEUSE *de dentelles* (*terme de Lingerie*;) ouvriere qui raccommode & remplit toutes ſortes de points & de dentelles. Ses outils ſont ſes doigts, des ciſeaux, une aiguille, un dés, du fil & un oreiller. (*D. J.*)

REMPLOI, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt le remplacement d'une choſe qui a été aliénée ou dénaturée, comme le *remploi* d'une ſomme mobiliaire que l'on a reçu, le *remploi* d'un immeuble que l'on a aliéné, d'un bois de futaie que l'on a abattu & conſumé.

Le *remploi* ſe fait de deux manieres, ſavoir réellement en ſubrogeant un bien au-lieu d'un autre, avec déclaration que ce bien eſt pour tenir lieu de *remploi* de celui qui a été aliéné ou dénaturé; ou bien il ſe fait fictivement, & payant la valeur du bien aliéné à celui auquel le *remploi* en étoit dû.

Dans les contrats de mariage qui ſe paſſent en pays de droit écrit, on ſtipule le *remploi* de la dot de la femme, en cas d'aliénation.

En pays coutumier on ſtipule ordinairement dans le contrat de mariage, le *remploi* des propres qui pourront être aliénés, ſoit du mari ou de la femme.

Anciennement ce *remploi* des propres n'étoit dû qu'autant qu'il étoit ſtipulé; c'eſt pourquoi quand il ne l'étoit pas, on diſoit communément que le mari ne pouvoit ſe lever trop matin pour vendre les propres de ſa femme.

Mais ſuivant l'*art.* 232. de la coutume de Paris, qui a été ajouté lors de la derniere réformation, ce *remploi* eſt de droit, quand même il ne ſeroit pas ſtipulé; & cela a paru ſi juſte, que la même diſpoſition a été adoptée dans les coutumes qui ont été réformées depuis celle de Paris, & que la juriſprudence a étendu cet uſage aux autres coutumes qui n'en parlent pas.

Le *remploi* des propres aliénés ſe prend ſur la communauté; & ſi les biens de la communauté ne ſuffiſent pas pour le *remploi* des propres de la femme, le ſurplus ſe prend ſur les propres du mari; mais le *remploi* des propres du mari ne ſe prend jamais ſur celui de la femme.

Lorſqu'il a été aliéné un propre de l'un des conjoints, qu'il a été acquis un autre bien, avec déclaration

ration que c'eſt pour tenir lieu de *remploi* du propre aliéné, le conjoint, dont le propre a été ainſi remplacé, ne peut pas demander d'autre *remploi*.

Quoique le *remploi* ait ſouvent pour objet le remplacement d'un immeuble qui a été aliené, & que l'action de *remploi* ſoit elle-même ordinairement ſtipulée propre, comme l'étoit le bien même dont elle tend à répéter la valeur, cette qualité de propre imprimée à l'action de *remploi*, n'eſt relative qu'à la communauté, & cela n'empêche pas que dans la ſucceſſion du conjoint auquel le *remploi* eſt dû, l'action ne ſoit réputée mobiliaire, & n'appartienne à ſon héritier mobilier. *Voyez* les commentateurs *ſur l'art.* 232. *de la coutume de Paris;* le Brun, *de la communauté;* Renuſſon, *ſur la communauté & les propres du* remploi, *& les mots* Emploi, Propre. (*A*)

REMPLOYER, v. act. c'eſt employer de rechef. On avoit révoqué ce commis, enſuite on l'a *remployé*.

REMPLUMER, v. act. c'eſt regarnir de plume. *Remplumer* un lit, un oreiller; un oiſeau ſe *remplume*. Un joueur qui a perdu dans les premiers tours d'un breland, ſe *remplume* quelquefois dans les derniers.

Remplumer, v. act. reprendre ſes plumes. Il ſe dit des oiſeaux. On dit auſſi *remplumer* un clavecin. *voyez* Clavecin.

REMPOISSONNER, v. act. (*terme de Pêcheur.*) c'eſt repeupler de poiſſon un étang & une riviere. Ceux qui achetent la pêche des eaux dormantes, ſont ordinairement obligés de les *rempoiſſonner*, c'eſt-à-dire d'y remettre du peuple. *Trévoux.* (*D. J.*)

REMPORTER, v. act. (*Gramm.*) emporter de rechef: *Remportez* votre marchandiſe, elle eſt trop chere pour moi.

Il ſignifie auſſi *gagner, obtenir*. Nous avons *remporté* ſur l'ennemi des avantages qui ont montré que nos premieres défaites étoient arrivées par le défaut des généraux, & non par le manque du courage des ſoldats.

Il a *remporté* le prix de poéſie propoſé par l'académie Françoiſe; cependant ſon poëme eſt médiocre.

Il n'a *remporté* aucun fruit de ſon travail, de ſes voyages, de ſes études, de ſes connoiſſances, de ſon aſſiduité dans les antichambres.

REMPRISONNER, v. act. (*Gramm.*) remettre en priſon. *Voyez* Prison & Emprisonnement.

REMPRUNTER, emprunter de nouveau. *Voyez* Emprunter.

REMS, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wirtemberg. Son cours eſt du levant au couchant, & va ſe joindre au Necker, au nord de Stutgard. (*D. J.*)

REMUAGE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt l'action de remuer.

Les matelots ne peuvent ſe faire payer du *remuage* & de l'évent des grains qui ſont dans le vaiſſeau.

Le billet de *remuage* eſt celui que les marchands de vin & autres particuliers ſont obligés de prendre au bureau des aides, pour faire tranſporter du vin d'une cave dans une autre.

REMUEMENT, REMUER, (*Jardinage.*) ſe dit des terres qu'il faut fouiller & tranſporter pour faire des terraſſes, & dreſſer des jardins.

REMUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ou mouvoir un corps ſans le changer de place, ou le tranſporter d'un lieu dans un autre. Tu es mort, ſi tu *remues*. Il faut *remuer* ſouvent les grains. Il faut que l'argent ſe *remue*. On dit *remuer* une mauvaiſe affaire. Il *remuera* ciel & terre pour réuſſir. Il ne fera rien pour vous obliger, il *remuera* tout pour vous perdre. Il n'y a preſque point de queſtions qu'Ariſtote n'ait *remuées*. Ce peuple eſt *remuant*. Pourquoi *remuer* les cendres des morts?

Remuer *un compte*, (*terme de Teneur du livres.*) c'eſt le porter ou renvoyer d'un folio à un autre folio d'un livre nouveau, lorſqu'il ne reſte plus de place dans l'ancien pour le continuer, & cela après qu'on en a fait la balance au pié des pages qui ſont remplies. *Ricard.* (*D. J.*)

REMUEUR, ſ. m. (*Comm. de blés.*) c'eſt le nom qu'on donne dans les provinces de France à des gens qui n'ont d'autre métier que de remuer dans les greniers publics ou particuliers le blé des marchands & des bourgeois, pour empêcher qu'il ne ſe gâte. (*D. J.*)

REMUEUSE, ſ. f. (*Econ. domeſtiq.*) aide qu'on donne à une nourrice. C'eſt elle qui rechange l'enfant, qui le berce, qui l'endort, en un mot qui lui rend tous les ſoins, excepté celui de l'allaiter. On dit *remuer* un enfant pour le changer de langes.

REMUGLE, ſ. m. (*Gramm.*) odeur déſagréable qu'exhale un corps qui a été enfermé dans un endroit humide.

RÉMUNÉRATEUR, adj. & ſubſt. (*Gramm. & Théolog.*) qui récompenſe & punit avec juſtice. Parmi les déiſtes il y en a qui nient un Dieu *rémunérateur*.

RÉMUNÉRATOIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt donné pour récompenſe de ſervices, comme une donation ou un legs *rémunératoire*. Ces ſortes de diſpoſitions ne ſont pas conſidérées comme de vraies libéralités lorſque les ſervices étoient tels que celui qui les avoit rendus, pouvoit en exiger le ſalaire. *Voyez* au *code liv. V. tit.* 3. la *loi* 20. & Donation. (*A*)

RÉMURIES, ſ. f. (*Antiquit. rom.*) *remuria*; fête inſtituée en l'honneur de Rémus par Romulus ſon frere, à deſſein d'appaiſer ſes manes. Servius dit que ce fut par ordre de l'oracle qu'on avoit conſulté ſur les moyens de faire ceſſer la peſte qui ſurvint après la mort de Rémus, que Romulus pour y ſatisfaire, lui fit bâtir un tombeau magnifique ſur le mont Aventin, & qu'il établit en ſon honneur des ſacrifices annuels qu'on appella de ſon nom *remuria*. Il ajoute que lorſqu'il rendoit la juſtice au peuple, il faiſoit mettre à côté de ſon tribunal un ſiege ſemblable au ſien, ſur lequel étoient poſés les ornemens de la dignité royale, comme ſi Rémus eût été vivant, & qu'il eût régné avec lui, & que c'eſt ſur cela que Virgile a dit *Remo cum fratre Quirinus jura dabat*.

Ovide explique la choſe d'une maniere plus poétique. Il fait paroître à Fauſtulus & à Acca Laurentia ſa femme, fort affligés l'un & l'autre de la perte de Rémus, ſon ombre ſanglante qui les conjure d'engager ſon frere à honorer ſa mémoire par une fête ſolemnelle. Il ne manque pas pour ſauver l'honneur du fondateur de Rome, accuſé d'un fratricide, d'en rejetter le crime ſur le tribun Céler; cependant les prieres & les conjurations qui ſe faiſoient pendant cette cérémonie nocturne, & qui avoient beaucoup de rapport avec celles que l'antiquité ſuperſtitieuſe employoit pour fléchir les manes irrités contre leurs meurtriers, pourroient faire douter de la pureté & du calme de la conſcience de Romulus. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que cette fête devint enſuite générale pour tous les morts; ce qui lui fit donner le nom de *lemuriæ*, lémuries. *Voyez* Lémuries.

On nommoit auſſi *remuria* chez les Romains, le pourpris où Rémus prit l'augure du vol des oiſeaux, & où il fut enterré. (*D. J.*)

REMURINUS-AGER, (*Géogr. anc.*) Feſtus met une différence entre *Remurinus-ager*, & *Remuria* ou *Remoria*, lieu ſur le haut du mont Aventin; & Denys d'Halicarnaſſe donne le nom de *Remoria* à un lieu qu'il place ſur le bord du Tibre, à 20 ſtades de la ville de Rome. Il y a néanmoins apparence que *Remurinus-ager* étoit au voiſinage du mont Aventin, & que *Remuria* ou *Remoria* étoit au ſommet de ce mont. Quant à ce que Feſtus ajoute, que ce lieu fut autrement appellé *Remorum*, ce fut peut-être parce que les augures avoient arrêté Rémus dans ce lieu. (*D. J.*)

REMY, Saint- (*Géograph. mod.*) petite ville de France en Provence, au diocèſe d'Avignon, entre des étangs, à quatre lieues d'Arles. Il y a dans cette petite ville une collégiale fondée l'an 1330, par le pape Jean XXII. *Long.* 22. 15. *latit.* 43. 40.

Le lieu de *Saint-Remy* paroît avoir été anciennement nommé *Glanum*, ville ſituée dans la contrée des Saliens en Provence, & peu éloignée de la ville d'Arles. Il en eſt fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, dans la table de Peutinger, dans Pomponius Méla, Pline & Ptolomée, qui entre les villes principales des Saliens, comptent celle de *Glanum*.

Ce fut l'an 501 qu'elle changea ſon nom en celui de *Remy*, à l'occaſion d'un voyage que S. Remy, archevêque de Reims, fit en Provence, où il accompagna le roi Clovis, lorſque ce prince alla pour aſſiéger dans Avignon, Gondebaud, roi des Bourguignons. Le motif de ce voyage, & le changement du nom de *Glanum* en celui de *Saint-Remy*, eſt rapporté fort au long par Honoré Boucher, dans ſon hiſtoire de Provence, que l'on peut conſulter.

A un quart de lieue de *Saint-Remy*, on voit dans ce ſiecle même, au milieu de la plaine, un grand mauſolée de pierre très-ſolide & très-élevé, avec toutes les proportions de l'architecture la plus réguliere

liere. Ce monument avoit dans ſa hauteur, ſuivant la meſure de Provence, huit cannes trois pans & demi; chaque canne compoſée de huit pans, & chaque pan de neuf pouces & une ligne; en ſorte que ſuivant la réduction à notre maniere ordinaire, ce mauſolée avoit huit toiſes trois piés un pouce dix lignes de hauteur; & ſi l'on juge du diametre par la hauteur, on comprend de quelle ſolidité doit être ce monument que le tems n'a encore pû détruire.

Honoré Boucher, dans ſon hiſtoire; M. Spon dans une eſtampe qui eſt à la tête de ſes recherches d'antiquité; le P. Montfaucon, dans ſon antiquité expliquée, *liv. V.* en ont donné chacun le deſſein. Mais M. de Mautour a donné ce même deſſein beaucoup plus grand & plus exact, avec une explication de l'inſcription qu'on trouvera dans l'hiſtoire de l'académie des Belles-Lettres, *tom. VII. in*-4°.

On voit encore près de *Saint-Remy*, les reſtes d'un bel arc de triomphe, compoſé d'une ſeule arcade, mais ſans aucune inſcription. Il eſt gravé dans les antiquités du P. Montfaucon, *tom. IV.* du ſupplément, *c. iv. p.* 78. & M. de Mautour l'a fait auſſi graver ſur un deſſein, dans le même tome des mémoires de Littérature, que nous venons de citer.

Les Noſtradamus (Michel & Jean) tous deux freres, étoient de *Saint-Remy*. Michel, après avoir pris le bonnet de docteur en Médecine, & donné quelques traités ſous des titres amuſans, comme des fards, des confitures, de la coſmétique, imagina le métier de devin, & publia ſes prophéties en quatrains. Il vivoit dans un ſiecle où l'on avoit l'imbécillité de croire à l'Aſtrologie judiciaire. Les prédictions de Noſtradamus firent du bruit. Henri II. & la reine Catherine de Médicis, voulurent voir le prophete, le reçurent très-bien, & lui donnerent un préſent de deux cens écus d'or. Sa réputation augmenta. Charles IX. en paſſant par Salon, ſe déclara ſon protecteur, & lui accorda un brevet de médecin ordinaire de ſa perſonne. Noſtradamus mourut dans cette ville, comblé d'honneurs, de viſites & de folies, ſeize mois après en 1566, à 62 ans paſſés, ce qu'il n'avoit pas prédit. Son frere Jean eſt connu par les vies des anciens poëtes provençaux, dits *troubadours*, imprimés à Lyon en 1575, *in*-8°. (*D. J.*)

RENAIRE, (*Géogr. mod.*) bourg, qui au commencement du dernier ſiecle, étoit une petite ville enclavée dans la Flandre gallicane, à cinq lieues de Tournay, & à deux d'Oudenarde; il y a encore dans ce bourg trois dignités & quinze canonicats. (*D. J.*)

RENAISON, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Forez, diocèſe de Lyon, élection de Rouanne. (*D. J.*)

RENAISSANCE, RÉGÉNÉRATION, (*Synon.*) on ſe ſert du mot *renaiſſance* au propre & au figuré; la *renaiſſance* des hommes; la *renaiſſance* des beaux arts; on apperçoit dans ſes diſcours la *renaiſſance* des lettres humaines. *Régénération* ne ſe dit qu'en termes de piété pour déſigner la converſion au chriſtianiſme, en recevant le baptême qui en eſt le ſigne. Une nouvelle cérémonie, dit M. Boſſuet, fut inſtituée pour la *régénération* du nouveau peuple. (*D. J.*)

RENAISSANT, adj. (*Gramm.*) qui renaît à meſure qu'il eſt détruit. Prométhée avoit un foie *renaiſſant*. Rome *renaiſſante*; l'académie *renaiſſante*. Dans ces derniers exemples, la renaiſſance ſuppoſe une grandeur éclipſée, des fonctions interrompues.

RENAITRE, v. neut. (*Gramm.*) c'eſt naître une ſeconde fois. On fait *renaître* le phénix de ſa cendre. Les peres *renaiſſent* dans leurs enfans. Les fleurs *renaiſſent*. On *renaît* au monde, à la religion, à la vertu, *&c.*

RENAL, adj. (*Anatomie.*) on entend par ce mot tout ce qui concerne les reins. *Voyez* REINS.

RENALES, (*glandes*) *glandulæ renales*, en *Anatomie*; ce ſont des glandes ainſi appllées, parce qu'elles ſont ſituées proche des reins. Elles furent découvertes par Bar. Euſtachi, natif de Sant-Severino, en Italie. *V.* GLANDE. On les nomme auſſi *capſules atrabilaires*, parce que leur cavité eſt toujours remplie d'une liqueur noirâtre; d'autres les nomment *renes ſuccenturiati*, parce qu'elles reſſemblent par leur forme aux reins mêmes. *Renes ſuccinturiati*, ſont appellés une ſorte de ſeconds reins, *ſuccinturiatus* ſignifiant quelque choſe qui eſt à la place d'une autre. On les appelle auſſi *reins ſuccenturiaux*.

RENALMIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *renalmia*, genre de plante à fleur en roſe compoſée de trois pétales diſpoſés en rond; le calice eſt auſſi compoſé de trois feuilles; le piſtil ſort de ce calice, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, cylindrique, diviſé en trois capſules remplies de ſemences oblongues, & garnies d'aigrettes. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

RENARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog. quadrupede.*) *vulpes*; animal quadrupede qui a beaucoup de rapport au loup & aux chiens pour la conformation du corps. Il eſt de la grandeur des chiens de moyenne taille; il a le muſeau effilé comme le lévier, la tête groſſe, les oreilles droites, les yeux obliques comme le loup, la queue touffue, & ſi longue qu'elle touche la terre. Le poil eſt de diverſes couleurs, qui ſont le noir, le fauve & le blanc, diverſement diſtribués ſur différentes parties du corps; le roux domine dans la plûpart des *renards*: il y en a qui ont le poil gris argenté; tous ont le bout de la queue blanche; les piés des derniers ſont plus noirs que ceux des autres. On les appelle en Bourgogne *renards charbonniers*. Le *renard* creuſe en terre avec les ongles des trous, où il ſe retire dans les dangers preſſans, où il s'établit, où il éleve ſes petits. Il ſe loge au bord des bois, à portée des hameaux; il eſt attentif au chant des coqs & au cri de la volaille. & il tâche par toutes ſortes de ruſes d'en approcher. S'il peut franchir les clôtures d'une baſſe-cour, ou paſſer par-deſſous, il met tout à mort; enſuite il émporte ſa proie; il la cache ſous la mouſſe ou dans un terrier; il revient pluſieurs fois de ſuite en chercher d'autres, juſqu'à ce que le jour ou le mouvement dans la maiſon l'empêche de revenir. Il s'empare des oiſeaux qu'il trouve pris dans les pipées & au lacet; il les emporte ſucceſſivement; il les dépoſe tous en différens endroits, ſur-tout au bord des chemins, dans les ornieres, ſous un arbuſte, *&c.* Ses appétits le portent à vivre de rapine comme le loup; mais la nature ne lui a pas donné la même force. En échange elle lui a prodigué toutes les reſſources de la foibleſſe, l'induſtrie, la ruſe, & même la patience; ces qualités le ſervent ordinairement mieux pour aſſurer ſa ſubſtance, que la force ne ſert au loup. D'ailleurs il eſt infatigable, & doué d'une ſoupleſſe & d'une légéreté ſupérieures. J'en ai vû pluſieurs ſauter par-deſſus des murs de neuf piés de haut, pour éviter des embuſcades de tireurs qu'ils éventoient. Le *renard* mérite donc ſa réputation. Son caractere eſt compoſé d'induſtrie & de ſagacité, quant à la recherche de ſes beſoins, de défiance & de précautions à l'égard de tout ce qu'il peut avoir à craindre. Il n'eſt point auſſi vagabond que le loup. C'eſt un animal domicilié qui s'attache au ſol, lorſque les environs peuvent lui fournir de quoi vivre. Il ſe creuſe un terrier, s'y habitue, & en fait ſa demeure ordinaire, à moins qu'il ne ſoit inquiété par la recherche des hommes, & qu'une juſte crainte ne l'oblige à changer de retraite. Ceux que l'inquiétude ou le beſoin forcent à chercher un nouveau pays, commencent par viſiter les terriers qui ont été autrefois habités par des *renards*; ils en écurent pluſieurs, & ce n'eſt qu'après les avoir tous parcourus, qu'ils prennent enfin le parti d'en choiſir un. Lorſqu'ils n'en trouvent point, ils s'emparent d'un terrier habité par des lapins, en élargiſſant les gueules, & l'accommodent à leur uſage. Le *renard* n'habite cependant pas toujours ſon terrier. C'eſt un abri & une retraite dont il uſe dans le beſoin; mais la plus grande partie du tems il ne terre point, & il ſe tient couché dans les lieux les plus fourrés des bois.

Les *renards* dorment une partie du jour: ce n'eſt proprement qu'à la nuit qu'ils commencent à vivre. Leurs deſſeins ont beſoin de l'obſcurité, de l'abſence des hommes, & du ſilence de la nature. En général ils ont les ſens très-fins; mais c'eſt le nez qui eſt le principal organe de leurs connoiſſances. C'eſt lui qui les dirige dans la recherche de leur proie, qui les avertit des dangers qui peuvent les ménacer. Il aſſure & rectifie les appercevances que donnent les autres ſens; & c'eſt lui qui a la plus grande influence dans les derniers jugemens qu'ils portent relativement à leur conſervation. Les *renards* vont donc toujours le nez au vent. Dans les pays fort peuplés de gibier, ils ne s'approchent guere de la demeure des hommes, parce qu'ils trouvent dans les bois ou aux environs, une nourriture qu'ils ſe procurent facilement, & avec moins de péril. Ils ſurprennent les lapins, les levreaux, les perdrix lorſqu'elles couvent. Souvent même ils attaquent les jeunes faons à la repoſée, & ſur-tout ceux des chevreuils. Pendant l'été ils vivent donc ordinairement avec beaucoup de facili-

cili-

cilité; ils mangent même les hannetons, ſaiſiſſent les mulots, les rats de campagne, les grenouilles, *&c.* Pendant l'hiver, & ſur-tout lorſqu'il gele, la vie leur devient plus difficile. Le *renard* alors eſt ſouvent forcé de s'approcher des maiſons. Toujours partagé entre le beſoin & la crainte, ſa marche eſt précautionnée, ſouvent ſuſpendue; la défiance & l'inquiétude l'accompagnent. Cependant la faim devenant plus preſſante, le courage augmente, ſur-tout lorſque la nuit eſt avancée. Le *renard* cherche alors à pénétrer dans une baſſe-cour, juſque dans le poulailler, où il fait beaucoup de ravages. Il prodigue les meurtres, & emporte à meſure les volailles qu'il a égorgées; il les réſerve pour le beſoin, & les couvre avec de la terre & de la mouſſe. Souvent auſſi il tue ſans emporter, & ſeulement pour aſſouvir ſa rage. On doit chercher à détruire un animal auſſi dangereux pour les baſſe-cours & pour le gibier; & tout le monde eſt intéreſſé à lui faire la guerre. On chaſſe le *renard* avec des baſſets, des briquets ou des chiens courans de petite taille. Ces chiens le chaſſent chaudement, parce qu'il exhale une odeur très-forte. Mais la chaſſe ne ſeroit pas longue, ſi l'on n'avoit pas eu auparavant la précaution de boucher les terriers. On place des tireurs à portée de ces terriers, ou des autres refuites connues du *renard*. S'ils viennent à le manquer, l'animal effrayé cherche alors aſſez au loin une retraite qui le dérobe à la pourſuite des chiens, & aux embûches des hommes. Il parvient enfin à trouver un terrier; mais on le pourſuit encore dans ſa demeure ſouterraine; on y fait entrer de petits baſſets qui l'amuſent, l'empêchent de creuſer, & que ſouvent il mord cruellement. On fouille la terre pendant ce tems; on arrive au fond; on le ſaiſit avec une fourche, & après l'avoir baillonné, on le livre aux jeunes chiens qui ont beſoin d'être mis en curée.

On détruit de cette maniere une aſſez grande quantité de *renards*; mais on ne doit pas ſe flater de reuſſir par ce moyen ſeul, à anéantir la race dans un pays. Pour y parvenir, ou à-peu-près, il faut multiplier les pieges & les appâts, & par mille formes ſéduiſantes & nouvelles, ſurprendre à tout moment leur défiance vigilante & réfléchie. Lorſque les *renards* ne connoiſſent point encore les pieges, il ſuffit d'en tendre dans les ſentiers où ils ont l'habitude de paſſer, de les bien couvrir avec de la terre, de l'herbe hachée, de la mouſſe; de maniere que la place ſous laquelle eſt le piege, ne differe en rien à l'extérieur du terrein des environs. On y met pour appât un animal mort, auquel on donne la forme d'un abattis, & on l'y laiſſe pourrir juſqu'à un certain degré; car l'odeur de la chair pourrie attire ſouvent plus le *renard* qu'un appât tout frais. On en prend beaucoup de cette maniere, lorſqu'ils ne ſont pas encore inſtruits. Mais s'ils ont vû d'autres *renards* pris à ces pieges; ſi eux-mêmes y ont été manqués, il devient néceſſaire de changer les appâts, & de chercher à les rendre plus friands. Des hannetons fricaſſés dans de la graiſſe de porc, attirent beaucoup les *renards*, ſur-tout ſi l'on y mêle un peu de muſc. Le grand art eſt d'aſſurer bien l'animal ſur l'appât avant d'y mettre le piege, de préparer le terrein peu-à-peu, & de vaincre par la patience ſa défiance inquiette. Ce qui attire le plus puiſſamment les *renards*, c'eſt l'odeur de la matrice d'une *renarde* tuée en pleine chaleur. On la fait ſécher au four, & elle ſert pendant toute l'année. On place des pierres dans les carrefours des bois; on répand du ſable au tour; on frotte la pierre avec la matrice; les *renards* y viennent, mâles & femelles, s'y arrêtent, y grattent, *&c.* Lorſqu'ils y ſont bien accoutumés, on frotte le piege de la même maniere, on l'enterre à deux pouces dans le ſable, & ordinairement l'attrait eſt aſſez fort pour vaincre l'inquiétude naturelle à cet animal. A ces ſoins il faut joindre celui d'obſerver avec la plus grande attention, les terriers que les femelles préparent pour dépoſer leurs petits. Ces animaux s'accouplent à la fin de Janvier & en Février; on trouve des renardeaux dès le mois d'Avril. La portée eſt ordinairement de trois juſqu'à ſix. Le pere & la mere les nourriſſent en commun. Ils vont ſouvent en quête, ſur-tout lorſque les petits commencent à devenir voraces. Ils leur apportent des volailles, des lapins, des perdrix, *&c.* & les bords du terrier qu'habite une portée de *renards* ſont bientôt couverts de carcaſſes de toute eſpece. Tout cela eſt aiſé à reconnoître; mais il faut prendre garde d'inquiéter inutilement le pere ou la mere. Dans la même nuit, ils tranſporteroient leurs petits, & ſouvent à une demi-lieue de là. Il faut donc aſſaillir tout d'un coup le terrier, tendre des pieges aux différentes gueules; & comme on n'eſt pas toujours sûr que les vieux *renards* ſoient enfermés dans le terrier, il faut aſſiéger auſſi les chemins battus, appellés *coulées*, par leſquels ils vont & viennent pour chercher à vivre. Alors la néceſſité de nourrir leurs petits, les excite à braver le danger, & leur défiance eſt anéantie par ce beſoin vif. Sans cela un *renard* aſſiégé de pieges dans un terrier n'en ſort qu'à la derniere extrémité. J'en ai vû un qui y reſta quinze jours, & qui n'avoit plus que ſouffle lorſqu'il ſe détermina à ſortir. Ces animaux, lorſqu'ils ſont pris, ſont aſſez ſujets à ſe couper le pié; & cela arrive preſque certainement lorſque le jour paroît avant qu'on y arrive.

Ils ſont, comme les chiens, à-peu-près dix-huit mois à croître, & vivent de douze à quinze ans. On n'a jamais pû faire accoupler enſemble ces deux eſpeces; mais on y parviendroit ſans doute en apprivoiſant par degrés la race ſauvage du *renard*, qui à la premiere génération conſerve toujours ſon naturel farouche, & ſon penchant à la rapine.

Il mange des œufs, du lait, du fromage, des fruits, ſur-tout des raiſins, du poiſſon, des écréviſſes. Il eſt très-avide de miel, & tire de terre les guêpiers; il attaque les abeilles ſauvages: lorſqu'ils ſent les aiguillons des guepes, des frelons, des abeilles, qui tachent de le mettre en fuite, il ſe roule pour les écraſer. Les femelles deviennent en chaleur en hiver, & on voit déja de petits *renards* au mois d'Avril; les portées ſont au moins de trois, au plus de ſix: il n'y en a qu'une chaque année. Les *renards* naiſſent les yeux fermés; ils ſont comme les chiens, dix-huit mois, ou deux ans à croître, & vivent de même, treize à quatorze ans. Le *renard* glapit, aboie, & pouſſe un ſon triſte ſemblable à celui du paon. Il a différens tons, ſelon les ſentimens dont il eſt affecté. Il ſe laiſſe tuer à coups de bâton comme le loup, ſans crier. Il ne fait entendre le cri de la douleur que lorſqu'il reçoit un coup de feu qui lui caſſe quelque membre; il eſt preſque muet en été. C'eſt dans cette ſaiſon que ſon poil tombe & ſe renouvelle. Cet animal a une odeur très-forte & très-deſagréable, & qui ſe fait ſentir de loin, ſur-tout lorſqu'il fait chaud. Il mord dangereuſement, & on ne peut lui faire quitter priſe qu'en écartant ſes mâchoires avec un levier. La chair du *renard* eſt moins mauvaiſe que celle du loup; les chiens & même les hommes, en mangent en automne, ſur-tout lorſqu'il s'eſt nourri & engraiſſé de raiſins. Les *renards* ſe trouvent dans toute l'Europe, dans l'Aſie ſeptentrionale & tempérée, & même en Amérique; mais ils ſont rares en Afrique & dans les pays voiſins de l'équateur. Dans les pays du nord il y a des *renards* noirs, des bleus, des gris, des gris de fer, des gris argentés, des blancs, des blancs à piés fauves, des blancs à tête noire, des blancs avec le bout de la queue noire, des roux avec la gorge & le ventre entierement blancs, & enfin des croiſés; ceux-ci ont une bande longitudinale qui s'étend depuis le bout du muſeau juſqu'au bout de la queue, en paſſant ſur la tête & ſur le dos, & une bande tranſverſale qui paſſe ſur le dos & s'étend ſur les deux jambes de devant. La fourure des *renards* noirs eſt la plus précieuſe; c'eſt même après celle de la zibeline, la plus rare & la plus chere; on en trouve au Spitzberg, en Groenland, en Laponie, en Canada. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VII.*

Renard, (*Mat. méd,*) les pharmacologiſtes ont vanté, ſelon leur uſage, je ne ſais combien de parties du *renard*, ſa graiſſe, ſes teſticules, l'os de ſa verge, ſa fiente, ſon ſang, *&c.* mais tous ces remedes ſont abſolument oubliés. Le foie & le poumon ſont les ſeules parties qui ſoient encore des remedes, & principalement le dernier viſcere qu'on garde dans les boutiques, après l'avoir lavé dans du vin & ſéché. Non-ſeulement le poumon de *renard* eſt recommandé contre les maladies de la rate & le flux de ventre opiniâtre, mais encore il eſt regardé comme un ſpécifique contre la phtiſie, ſoit étant pris en aliment, ſoit en donnant à titre de remede, le poumon de *renard* préparé & réduit en poudre, à la doſe d'une dragme ou de deux, dans un bouillon, dans un looch ou un ſirop approprié. On fait infuſer encore un nouet de cette poudre dans la boiſſon ordinaire des aſthmatiques: ſur quoi il faut remarquer qu'il s'agit ici d'un poumon regardé comme ſpécifique des maladies du poumon, & dont la vertu a été très-probablement dédui-

déduite d'après le principe des ſignatures. *Voyez* Signature, (*Pharmacologie*.). On garde ordinairement dans les boutiques une huile appellée *de renard*, *oleum vulpinum*, & qui eſt préparée par infuſion & par décoction avec l'huile d'olive, & la chair de *renard* cuite dans l'eau & le vin avec un peu de ſel commun & quelques plantes aromatiques, juſqu'à ce qu'elle ſe ſépare des os; faiſant cuire enſuite ce bouillon avec de l'huile d'olive juſqu'à conſommation de l'humidité, & faiſant infuſer de nouveau quelques ſubſtances végétales aromatiques dans la colature. Cette huile eſt une de ces préparations puériles & monſtrueuſes, dont l'abſurdité eſt démontrée à l'article Huile par décoction. *Voyez* ſous l'article général Huile. (*b*)

Renard, (*Comm. de Fourreur*.) ce qu'on tire du *renard* pour le commerce, ne conſiſte qu'en ſa peau, laquelle étant bien paſſée & apprêtée par le pelletier, s'emploie à diverſes ſortes de fourrures. La Natolie, l'Arménie & la petite Tartarie fourniſſent quantité de peaux de *renards*, dont celles qui ſe tirent d'Aſaf, de Caffa, & de Krin, ſont réputées les plus belles. Il s'en envoie beaucoup à Conſtantinople, & en quelques autres endroits de l'Europe. Celles de ces pays-là deſtinées pour la France, qui ſont en petit nombre, viennent pour l'ordinaire par la voie de Marſeille.

C'étoit autrefois la mode en France de porter des manchons de peaux de *renards* toutes entieres, c'eſt-à-dire, avec les jambes, la queue, & la tête, à laquelle l'on conſervoit toutes les dents, & où l'on ajoutoit une langue de drap écarlate, & des yeux d'émail, pour imiter, autant qu'il étoit poſſible, la vérité de la nature. Cette mode s'eſt tout-à-fait perdue. *Savary*. (*D. J.*)

Renard marin, Porc marin, Ramart, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *vulpes marina*. Rai. Poiſſon de mer cartilagineux du genre des chiens de mer. M. Perrault en a diſſéqué un qui avoit huit piés & demi de longueur, & un pié deux pouces de largeur priſe à l'endroit le plus gros, c'eſt-à-dire, au ventre. La queue étoit preſque auſſi longue que tout le corps, & faite en maniere de faux, un peu recourbée vers le ventre: il y avoit une nageoire à l'endroit où commençoit cette courbure. Le dos avoit deux ſortes de crêtes élevées, une grande au milieu de ſa longueur, & une plus petite vers la queue. Les nageoires étoient au nombre de trois de chaque côté: une auprès de la tête qui avoit un pié trois pouces de longueur, & cinq de largeur à la baſe, une ſur le ventre qui étoit moins longue que celle de la tête, & elle avoit une pointe pendante qui eſt le caractere des mâles. La derniere nageoire étoit placée près de la queue & fort petite. La peau n'avoit point d'écailles, elle étoit liſſe. Les crêtes & les nageoires avoient une couleur brune bleuâtre; l'ouverture de la bouche étoit longue de cinq pouces; les dents différoient entr'elles par la forme & par la dureté; le côté droit de la mâchoire ſupérieure juſqu'à l'endroit où ſont les canines des animaux quadrupedes, avoit un rang de dents pointues, dures & fermes, étant toutes d'un ſeul os en forme de ſcie. Les autres dents qui ſe trouvoient de l'autre côté de cette mâchoire, & toutes celles de la mâchoire inférieure étoient mobiles, triangulaires, un peu pointues, & d'une ſubſtance beaucoup moins dure que celle des autres dents; de ſorte qu'il y en avoit qui ne paroiſſoient être qu'une membrane durcie. La langue étoit entierement adhérente à la mâchoire inférieure, & compoſée de pluſieurs os fermement unis les uns aux autres, & recouverts d'une chair fibreuſe. La peau de la langue étoit garnie de petites pointes brillantes qui la rendoient fort âpre & fort rude. *Mem. de l'acad. royale des Sciences* par M. Perrault, *tom. III. part. I. Voyez* Poisson.

Renard *du Pérou*, (*Hiſt. nat. d'Amérique*.) cet animal que les naturels appellent *chinche*, eſt de la groſſeur d'un de nos chats, & a les deux mâchoires formant une gueule fendue juſqu'aux petits angles des yeux; ſes pattes ſont diviſées en cinq doigts munis à leur extrémité de cinq ongles noirs, longs & pointus, qui lui ſervent à creuſer ſon terrier. Son dos eſt voûté, ſemblable à celui d'un cochon, & le deſſous du ventre eſt tout plat; ſa queue eſt auſſi longue que ſon corps; il fait ſa demeure dans la terre, comme nos lapins, mais ſon terrier n'eſt pas ſi profond. (*D. J.*)

Renard, ſ. m. (*Archit.*) ce terme a pluſieurs ſignifications. Les Maçons appellent ainſi les petits moilons qui pendent au bout de deux lignes attachées à deux lattes, & bandées, pour relever un mur de pareille épaiſſeur, dans toute ſa longueur. Ils donnent auſſi ce nom à un mur orbe, décoré pour la ſymmétrie, d'une architecture pareille à celle d'un bâtiment qui lui eſt oppoſé.

Les Fontainiers appellent encore *renard* un petit pertuis ou fente, par où l'eau d'un baſſin, ou d'un réſervoir, ſe perd, parce qu'ils ont de la peine à la découvrir pour la réparer.

Enfin *renard* eſt un mot de ſignal entre des hommes qui battent enſemble des pieux, ou des pilots à la ſonnette, de ſorte qu'un d'entr'eux criant *au renard*, ils s'arrêtent tous en même tems; ou pour ſe repoſer après un certain nombre de coups, ou pour ceſſer tout-à-fait au refus du mouton. Il crie auſſi *au lard*, pour les faire recommencer. *Dict. d'Archit.* (*D. J.*)

Renard, (*Marine*.) eſpece de croc de fer avec lequel on prend les pieces de bois qui ſervent à la conſtruction des vaiſſeaux, pour les tranſporter d'un lieu à un autre.

Renard, (*Marine*.) petite palette ſur laquelle on a figuré les 32 airs ou rumbs de vent. A l'extrémité de chaque rumb il y a ſix petits trous qui ſont en ligne droite. Les ſix trous repréſentent les ſix horloges, ou les ſix demi-heures du quart du timonnier, qui pendant ſon quart, marque avec une cheville ſur chaque air de vent, combien il a été couru de demi-heures ou d'horloges. De maniere que ſi le ſillage du vaiſſeau a été ſur le nord pendant quatre horloges, le timonnier met la cheville au quatrieme trou du nord; & cela ſert à aſſurer l'eſtime & le pointage. On attache le *renard* à l'artimon proche l'habitacle.

On voit bien que ceci eſt une eſpece de journal méchanique, par lequel on tient compte du ſillage du vaiſſeau & de ſa direction, bien inférieur à un journal véritable. *Voyez* Journal. Auſſi je ne connois que M. Aubin qui ait parlé de cette eſpece d'inſtrument; & on n'en trouve la deſcription dans aucun traité du pilotage.

RENCAISSER, v. act. (*Jardinage*.) eſt conſacré aux arbres de fleurs, tels que les orangers, les mirthes, les grenadiers & autres, qu'on eſt indiſpenſablement obligé de renfermer dans ces caiſſes de bois, afin qu'étant pénétrés de tous côtés de l'ardeur du ſoleil, ils acquierent un degré de chaleur approchant de celui dont ces arbres jouiſſoient naturellement dans les pays chauds d'où ils viennent.

Quand la caiſſe ne vaut plus rien, ou qu'elle eſt trop petite pour contenir les racines d'un oranger, il faut la changer. Si les terres ne ſont uſées qu'à demi, on ne fait que donner à l'arbre un demi-rencaiſſement, c'eſt-à-dire, qu'on tire avec la houlette, ſans toucher aux racines, les terres uſées, & qu'on en remet ſur le champ de nouvelles, que l'on a bien ſoin de plomber.

Quand les terres ſont entierement uſées, on *rencaiſſe* un arbre de cette maniere: on l'arroſe avant de le ſortir de ſa caiſſe, pour affermir la motte; on met un lit de platras au fond de la caiſſe, afin de donner paſſage à l'eau ſuperflue des arroſemens; enſuite on remplit la caiſſe à-demi de terre préparée qu'on fait plomber, on jette un peu de terre meuble par-deſſus, pour y placer la motte de l'oranger qu'on tire de la vieille caiſſe; la moitié de cette motte ſera retranchée tout-autour & en-deſſous, & on coupera les racines & les chicots qui s'y rencontrent, c'eſt ce qu'on appelle *égravillonner*. Vous plantez cette motte au milieu de la caiſſe, & vous élevez l'arbre de trois pouces au-deſſus des bords de la caiſſe, parce que les arroſemens & les terres qui ſe plomberont dans la ſuite, ne le feront que trop deſcendre à niveau de la caiſſe.

On doit mettre un arbre nouvellement encaiſſé 25 jours à l'ombre, & enſuite l'expoſer au grand ſoleil avec les autres.

Le rencaiſſement ſe fait ordinairement au ſortir de la ſerre, avant la grande pouſſe, & jamais à la fin de l'automne, à cauſe de la proximité de l'hiver, à moins qu'il n'y ait une néceſſité indiſpenſable.

RENCHAINER, v. act. (*Gram.*) enchaîner de nouveau. On *renchaîne* les chiens de baſſe-cour le matin. *Voyez* Chaine & Enchainer.

RENCHEN, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle a ſa ſource dans l'Ortnaw, & vient ſe jetter dans

le Rhein, à quelques lieues au-deſſus de Straſbourg. (*D. J.*)

RENCHERIR, v. n. (*Comm.*) devenir plus cher, augmenter de prix. La guerre a fait *renchérir* le caffé & les autres épiceries que nous tirons du levant & des Indes.

Ce mot ſe dit encore activement des marchands qui demandent de leurs marchandiſes plus qu'ils n'ont coutume de les vendre. Vous avez *renchéri* votre drap, vos toiles, *&c. Diction. de Comm. & de Trévoux*.

RENCHIER, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit d'une eſpece de grand cerf qui eſt de plus haute taille & d'un bois plus long que le bois de cerf ordinaire, plus plat & plus large que celui d'un daim; alors on dit en blaſonnant, N. porte d'azur à trois *renchiers* d'or. (*D. J.*)

RENCLOUER, v. act. (*Gram.*) enclouer derechef. *Voyez* ENCLOUER.

RENCONTRE, ſ. f. (*Gram.*) approche fortuite de deux choſes qui ſe réuniſſent. Les Epicuriens expliquerent la génération des choſes par la *rencontre* des atomes. On appelle *rencontre*, dans l'art militaire, l'action de deux petits corps, *voyez l'article ſuivant*, & dans la ſociété, l'arrivée de deux perſonnes dans un même lieu; il y rencontra ſon ami, & cette *rencontre* lui fut très-douce. Aller à la *rencontre* ou audevant, c'eſt la même choſe; s'il y a quelque différence, c'eſt qu'on va au-devant d'un grand, à la *rencontre* de ſon égal. Il y a des *rencontres* fâcheuſes.

RENCONTRE, c'eſt à la guerre le choc de deux corps de troupes, qui ſe trouvent en face l'un de l'autre, ſans ſe chercher. En ce ſens, *rencontre* eſt oppoſée à *bataille rangée*. Ainſi l'on dit, ce ne fut pas une bataille, ce ne fut qu'une ſimple *rencontre*. La bataille de Parme en 1734, fut proprement une *rencontre*. L'armée de l'empereur marchant pour inveſtir & faire le ſiege de cette ville, & l'armée françoiſe pour s'y oppoſer; ces deux armées ſe rencontrerent ſur la chauſſée de Parme, où elles combattirent pendant dix heures ſur un front ſeulement de deux brigades. (*Q*)

RENCONTRE ſe dit auſſi des combats ſinguliers par oppoſition à *duel*.

Quand deux perſonnes prennent querelle, & ſe battent ſur le champ: cela s'appelle *rencontre*. Ainſi l'on dit: ce n'eſt pas un duel, c'eſt une *rencontre*. *Voyez* DUEL. *Chambers*.

RENCONTRE, (*Chimie.*) *vaiſſeaux de rencontre*. Les Chimiſtes nomment ainſi un appareil de deux vaiſſeaux à ouverture unique, & qui ſe *rencontrent* ou ſont ajuſtés enſemble par leur bouche ou ouverture, enſorte qu'ils ayent une capacité commune. Ce ſont deux matras ou deux cucurbites qu'on appareille ainſi. *Voyez* CUCURBITE, MATRAS, & *les Planches de Chimie*. On emploie cet appareil aux circulations, & aux digeſtions. *Voyez* CIRCULATION & DIGESTION. *Chimie*. On charge l'un des vaiſſeaux, celui qu'on deſtine à être dans la ſituation droite, de la matiere à traiter; on abouche l'autre, en le renverſant de maniere que ſa bouche ſoit reçue dans le premier (car s'il recevoit au contraire, les gouttes condenſées qui doivent découler le long de ſes parois, ne ſauroient retomber immédiatement dans le vaiſſeau inférieur, ce qu'on ſe propoſe cependant); enfin on lutte la jointure. (*B*)

RENCONTRE, cas fortuit, il ſe dit également *dans le commerce*, en bonne & mauvaiſe part.

Les marchands pour faire entendre qu'ils ont eu bon marché d'une choſe, diſent, c'eſt une *rencontre*, ou j'ai eu cela de *rencontre*, c'eſt-à-dire, de hazard; je ne l'ai point achetée chez les marchands.

L'on dit encore *en termes de commerce de lettres de change*, j'ai trouvé *rencontre* pour Amſterdam, pour Lyon, pour Anvers, pour ſignifier qu'on a trouvé des lettres de change pour ces places. *Voyez* PLACE. *Diction. de Commerce & de Trévoux*.

RENCONTRE, (*Marine.*) commandement au timonnier de pouſſer la barre du gouvernail, du côté oppoſé à celui où il l'avoit pouſſée.

RENCONTRE, (*Charpent. Menuiſ.*) c'eſt l'endroit à deux ou trois pouces près, où les deux traits de ſcie ſe rencontrent, & où la piece de bois ſe ſépare. (*D. J.*)

RENCONTRE *piece de*, (*terme de Tourneur.*) c'eſt ainſi qu'on nomme un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui par ſa *rencontre* avec la piece ovale, fait hauſſer ou baiſſer l'arbre ſur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulieres. La piece ovale ou les autres pieces irrégulieres de cet arbre, ſont faites pour l'ordinaire, de cuivre, afin que la *rencontre* en ſoit plus douce. *Voyez* TOUR.

RENCONTRE, ſ. m. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit en blaſonnant, des quadrupedes qui préſentent une tête de front, & dont on voit les deux yeux; mais à l'égard du léopard & du cerf, cette poſition s'appelle *maſſacre*. N. porte de ſable au *rencontre* de bélier d'or. *Meneſtrier*. (*D. J.*)

RENCONTREE, (*Commerce.*) valeur de moi-même ou *rencontrée* en moi-même, ſtyle de lettres de change. Les lettres de change où ces termes ſe mettent, ſont la troiſieme eſpece de lettres de change; on les libelle de la ſorte afin que lorſqu'un banquier ou négociant tire une lettre de change ſur ſon débiteur, elle paroiſſe toujours être de ſes propres deniers, à cauſe de la créance qu'il a de pareille ſomme ſur celui ſur qui il l'a tirée, ce qui ne ſeroit pas ſi le tireur mettoit *valeur reçue en deniers comptans*, parce qu'alors le commiſſionnaire ou l'ami à qui elle auroit été remiſe pour la recevoir, pourroient prétendre que la lettre leur appartiendroit, puiſqu'il paroitroit par la lettre qu'ils en auroient fourni la valeur. *Diction. de commerce*.

RENCONTRER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez l'article* RENCONTRE.

RENCONTRER, c'eſt trouver la voie d'une bête; le limier *rencontre*.

RENDABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit en pluſieurs ſens différens.

Fief *rendable*, étoit celui que le vaſſal devoit rendre à ſon ſeigneur en cas de guerre.

Rente rendable, dans quelques coutumes, comme Auvergne & la Marche, eſt la rente conſtituée à prix d'argent.

On dit auſſi quelquefois en parlant d'un cens ou d'une rente qu'ils ſont *rendables* à tel endroit, c'eſt-à-dire portables dans ce lieu & non quérables. *Voy. le gloſſaire* de M. de Lauriere au mot *rendable*. (*A*)

RENDAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie ce que l'on rend de quelque choſe au ſeigneur ou maître, le profit qu'il en retire.

Par exemple, en fait de monnoie, le droit de *rendage* de chaque ouvrage comprend le droit de ſeigneuriage dû au roi, & le braſſage du maitre de la monnoie, qui lui eſt accordé par les ordonnances ſur chaque marc. *Voyez l'article ſuivant*.

Rendage ſe prend auſſi pour la ferme, profit & revenu que l'on retire d'un héritage; ainſi dans la coutume de Liege les rentes créées par *rendage* ſont les rentes foncieres réſervées lors de l'aliénation du fonds. *Voyez le gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *rendage*. (*A*)

RENDAGE, ſ. m. (*Monnoyage.*) ce mot ſignifie ce que les eſpeces, quand elles ſont fabriquées, rendent à cauſe de l'alliage qu'on y mêle, au-deſſus du véritable prix de l'or & de l'argent avant ce mélange; le *rendage* comprend également le droit de ſeigneuriage dû au ſouverain ſur les monnoies, & le droit de braſſage accordé aux maitres des monnoies pour les frais de la fabrication.

Rendage ſe dit auſſi de ce qu'il faut que les officiers des monnoies rendent au roi pour le défaut des monnoies mal fabriquées. Le *rendage* du marc d'or eſt 10 liv. 10 ſols, ſavoir 7 liv. 10 ſols pour le ſeigneuriage, & 3 liv. pour le braſſage. Le *rendage* d'un marc d'argent eſt de 28 ſols $\frac{12}{23}$, ſavoir 10 $\frac{12}{23}$ pour le ſeigneuriage, & 18 ſols pour le braſſage. (*D. J.*)

RENDETTER, (*Commerce.*) s'endetter une ſeconde fois. *Voyez* ENDETTER, S'ENDETTER.

RENDEZ-VOUS, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le lieu où l'on doit ſe trouver à une certaine heure. Ce fut le *rendez-vous* général de l'armée, de la chaſſe, *&c.*

RENDEZ-VOUS, (*Marine.*) c'eſt le lieu convenu entre les vaiſſeaux d'une flotte, où ils doivent ſe réunir au cas qu'ils viennent à être diſperſés.

RENDONNÉE, ſ. f. *terme de Vénerie*, c'eſt lorſqu'après que le cerf eſt donné aux chiens il ſe fait chaſſer deux ou trois fois dans ſon enceinte, & tourne deux ou trois tours autour du même lieu, & ſe retire enſuite fort loin. *Fouilloux*. (*D. J.*)

RENDOUBLER, v. act. (*Tailleur & Couturiere.*) c'eſt coudre les bords d'une étoffe en double, pour racourcir ou retrécir. Il vaut mieux faire un rendouble que rogner.

RENDRE, REMETTRE, RESTITUER, (*Syn.*) Nous *rendons* ce qu'on nous avoit prêté ou donné.

Nous *remettons* ce que nous avions en gage ou en dépôt. Nous reſtituons ce que nous avions pris ou volé.

On doit *rendre* exactement, *remettre* fidellement, & *reſtituer* entierement.

On emprunte pour *rendre*, on ſe charge d'une choſe pour la *remettre*, mais on ne prend guere à deſſein de *reſtituer*.

L'uſage emploie & diſtingue encore ces mots dans les occaſions ſuivantes. Il ſe ſert du premier à l'égard des devoirs civils, des faveurs interrompues, & des préſens ou monumens de tendreſſe. On *rend* ſon amitié à qui en avoit été privé, les lettres à une maîtreſſe abandonnée. Le ſecond ſe dit à l'égard de ce qui a été confié, & des honneurs, emplois ou charges dont on eſt revêtu. On *remet* un enfant à ſes parens, le cordon de l'ordre, le bâton de commandant, les ſceaux & les dignités au prince. Le troiſieme ſe place, pour les choſes qui ayant été ôtées ou retenues ſe trouvent dûes. On *reſtitue* à un innocent accuſé ſon état & ſon honneur; on *reſtitue* un mineur dans la poſſeſſion de ſes biens aliénés. *Girard.* (*D. J.*)

Rendre, *en Médecine*, eſt la même choſe qu'*évacuer*. *Voyez* Evacuer.

Dans les *Tranſactions philoſophiques*, il eſt parlé d'un nommé Matthieu Milford, qui *rendit* un ver par les urines, lequel on croyoit venir des reins. *Voyez* Vers.

Liſter fait mention d'une véritable chenille que *rendit* un enfant de neuf ans. M. Jeſſop a vû des inſectes à ſix piés qu'avoit vomi une fille. Catherine Geilaria, qui mourut en 1662, dans l'hôpital d'Altenbourg, *rendit* vingt ans durant par la bouche & par les ſelles des crapauds & des léſards. *Ephémér. d'Allemagne, tom. I. obſ.* 103.

Dans les mêmes *Ephémerides*, il y a un exemple d'un petit chat, nourri dans l'eſtomac d'un homme; & enſuite vomi. Il y eſt parlé auſſi de petits chiens, de grenouilles, de léſards aquatiques, & d'autres animaux, nourris & *rendus* de la même façon. Bartholin parle d'un ver qui fut nourri dans le cerveau, & *rendu* par le nez. *Voyez* Vers.

Rendre le bord, (*Marine.*) c'eſt venir mouiller ou donner fond dans un port ou dans une rade.

Les vaiſſeaux de guerre ne doivent *rendre le bord*, s'ils n'ont point d'ordre, qu'après avoir conſumé tous leurs vivres.

Rendre la main, *terme de Manege*, c'eſt le mouvement que l'on fait en baiſſant la main de la bride, pour engager le cheval d'aller en-avant. *Elém. de caval.* (*D. J.*)

RENDSBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Holſtein, aux confins du duché de Sleſwick; elle eſt preſque environnée de la riviere d'Eyder qui y forme deux lacs poiſſonneux, à ſix lieues au ſud-eſt de Sleſwick; elle appartient au roi de Danemarck. Les Impériaux la prirent en 1627, & les Suédois en 1643. *Long.* 27. 30. *lat.* 54. 32.

Gudius (Marquard), ſavant littérateur, naquit à *Rendsbourg* en 1635, voyagea dans toute l'Europe, & mourut en 1689, laiſſant une curieuſe bibliotheque, que Morhof appelle la *reine des bibliotheques des particuliers*. Ses manuſcrits & autres raretés littéraires ont paſſé dans la bibliotheque du duc de Wolfenbutel, & ce fut le célebre Léibnitz qui lui procura cette acquiſition, étant allé pour cet effet dans le Holſtein en 1710. Gudius avoit promis pendant ſa vie divers ouvrages ſans tenir parole; mais on a trouvé dans ſa bibliotheque un beau recueil d'inſcriptions anciennes de ſa main. Cet ouvrage, après divers contre-tems, a paru ſous ce titre: *Antiquæ inſcriptiones, tum græcæ, tum latinæ, olim à Marquardo Gudio collectæ, nunc à Franciſco Heſſelio editæ, cum adnotationibus.* Leuwardiæ 1731, *in-folio*. Vous trouverez les détails qui regardent cet ouvrage dans la *Bibliotheque raiſonnée, tom. X. part. II. pag.* 274. 290. (*D. J.*)

RENDU, (*Gramm.*) participe du verbe *rendre*. Voyez *l'article* Rendre.

Rendu, (*Fortification.*) un *rendu* à la guerre eſt un ſoldat ou un deſerteur d'une armée ennemie. (*Q*)

Rendu, (*Maréchall.*) un cheval *rendu*, eſt celui qui ne ſauroit plus marcher.

RENDUIRE, v. act. (*Gramm.*) enduire de nouveau. *Voyez* Enduire & Enduit.

RENDURCIR, v. act. (*Gramm.*) endurcir derechef. *Voyez les articles* Dur, Dureté, Endurcir, Endurciſſement.

RENE, ſ. f. *terme de Bourrelier*, les *rênes* ſont deux longes de cuir attachées à la branche de la bride; elles ſont dans la main du cavalier, font agir l'embouchure, tiennent la tête du cheval ſujette, & ſervent à le conduire, ſoit à droite, ſoit à gauche.

Ce qu'on appelle *fauſſe rêne*, eſt une longe de cuir qu'on paſſe quelquefois dans l'arc du banquet, pour faire donner un cheval dans la main, ou pour lui faire plier l'encolure. (*D. J.*)

RENÉGAT, ſ. m. (*Théol.*) chrétien qui apoſtaſie & abandonne la foi de Jeſus-Chriſt pour embraſſer quelqu'autre religion, mais ſingulierement le mahométiſme. *Voyez* Apostat.

On prétend que les *renégats* ſont ceux d'entre les turcs qui maltraitent le plus cruellement les eſclaves chrétiens qui tombent entre leurs mains.

Ce mot eſt formé du latin *renegare*, qui ſignifie *renier*, *abjurer* un ſentiment.

RENEN, (*Géog. mod.*) petite ville & ſeigneurie d'Allemagne, au duché de Meklenbourg, entre Padebuſch & Daſſow, ſur les frontieres du duché de Holſtein. (*D. J.*)

RENETTE, RAINE, CROISETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) *rana arborea*; c'eſt la plus petite eſpece de grenouille, on l'a nommée en latin *rana arborea*, parce qu'elle grimpe ſur les arbres; elle a toute la face ſupérieure du corps d'une belle couleur verte, & toute la face inférieure eſt blanchâtre, à l'exception des piés qui ont une couleur brune; il y a de chaque côté du corps une ligne d'un jaune clair qui ſépare la couleur verte de la couleur blanchâtre; ces lignes commencent aux deux narines, elles paſſent chacune ſur l'un des côtés de la tête & du corps, & deſcendent le long des jambes de derriere. Les doigts ont à leur extremité une ſorte de petit bouton rond & charnu. Le mâle ne differe de la femelle, qu'en ce qu'il a la gorge brune.

Selon M. Raiſel, les *renettes* paſſent preſque tout l'été ſur des arbres où elles ſe nourriſſent d'inſectes; elles ſe retirent l'hiver dans la fange des marres; elles croaſſent au commencement du printems avant toutes les autres eſpeces de grenouilles & leur croaſſement ſe fait entendre auſſi beaucoup plus loin; elles s'accouplent dans l'eau ſur la fin du mois d'Avril: les vers ou plutôt les têtards qui proviennent du frai de *renettes*, ne prennent la forme de grenouille que deux mois & plus après qu'ils ſont éclos. *Journal étranger, Juillet* 1754. *p.* 163. *Voyez* Grenouille.

Renette, ſ. f. inſtrument de fer dont les *Bourreliers* ſe ſervent pour marquer des raies ſur le cuir qu'ils emploient; cet inſtrument eſt une grande bande de fer de la largeur d'un pouce ployée en deux, ce qui donne à l'inſtrument deux branches d'environ 12 ou 14 pouces de long; l'une des deux branches eſt de quelques lignes plus longue que l'autre, & la plus courte eſt un peu recourbée en-dehors par le bout. Vers le milieu de la longueur des deux branches eſt une vis de fer, qui ſert à éloigner ou approcher les deux branches; l'uſage de la *renette* eſt de ſervir à tracer des raies ſur les bandes de cuir au moyen de l'extremité de la branche recourbée, tandis que l'extrémité droite ne fait que gliſſer le long de la coupe du cuir, & ſert en quelque façon de regler pour tracer la raie bien droite. *Voyez* la *fig.* 23. *Pl. du Bourrelier*.

Rente, ſ. f. *terme de Manége*; c'eſt un inſtrument d'acier, qui ſert à trouver une enclouûre dans le pié du cheval.

RENFAITER, v. act. (*Gram. & Couvr.*) c'eſt refaire le faîte d'une maiſon, & réparer les faîtieres. *Voyez* Faite.

RENFERMER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt enfermer de nouveau, & plus ſouvent enfermer; on a *renfermé* ces fanatiques qui troublent la ſociété par leurs extravagances. La terre *renferme* des tréſors infinis qui nous ſont encore inconnus, mais que les ſiecles à venir produiront au jour. Je me *renferme* dans ma petite ſphere, & je mets mon bonheur à n'en point ſortir; cet objet eſt trop étendu, trop plein d'exceptions pour être *renfermé* dans quelques regles générales.

Renfermer un cheval entre les cuiſſes. *Voyez* Assujettir.

RENFILER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt enfiler ſur un nouveau fil ou une ſeconde fois ſur le même fil, un collier, un chapelet, un bracelet, une aiguille.

RENFLAMMER, v. act. (*Gram.*) c'eſt *enflammer* de nouveau. *Voyez* Enflammer & Flamme.

RENFLEMENT de colonne, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une petite augmentation au tiers de la hauteur du

fût d'une colonne, qui diminue inſenſiblement juſqu'aux deux extrémités.

Le *renflement* dans les *colonnes* eſt appellé ἔντασις en grec, & par Vitruve *adjectio in mediis columnis;* il ſe fait au tiers vers le bout du bas du fût de la *colonne*; & le milieu dont Vitruve parle, ne doit pas être entendu à la lettre, mais en général, de ce qui eſt ſeulement entre les extrémités; tous les gens de goût n'approuvent point le *renflement* des *colonnes*, & en donnent de bonnes raiſons; le lecteur les trouvera dans les commentaires de M. Perrault, *ſur le c. ij. du l. III. de Vitruve*, & dans les *principes d'Architecture* de Félibien. (*D. J.*)

RENFONCEMENT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt un parement au-dedans du nud d'un mur, comme d'une table fouillée, d'une arcade ou d'une niche feinte.

Renfoncement de ſofite. C'eſt la profondeur qui reſte entre les poutres d'un grand plancher; leſquelles étant plus près que ſes travées, cauſent des compartimens quarrés, ornés de corniches, architraves, comme aux ſofites des baſiliques de S. Jean de Latran, de Sainte-Marie majeure à Rome, *&c.* ou avec de petites calotes dans ſes eſpaces, comme à une des ſalles du château de Maiſons. C'eſt ce que Daniel Barbaro entend par ce mot *lacus*, qui peut ſignifier, & les *renfoncemens* quarrés d'une voûte, & ceux de la coupe du Panthéon à Rome.

Renfoncement de théâtre. C'eſt la profondeur d'un théâtre, augmentée par l'éloignement que fait paroître la perſpective de la décoration. (*D. J.*)

RENFORCER, v. act. (*Gram.*) rendre plus fort. On *renforce* un mur, une armée, une troupe, ſa voix, une étoffe, *&c.*

RENFORMER, v. act. *en terme de Gantier-Parfumeur;* c'eſt élargir les gants ſur le *renformoir* pour leur donner une meilleure forme. *Voyez* RENFORMOIR.

RENFORMIR, v. act. (*Archit.*) c'eſt réparer un vieux mur, en mettant des pierres ou des moilons aux endroits où il en manque, & en boucher les trous de boulins; c'eſt auſſi lorſqu'un mur eſt trop épais en un endroit, & foible en un autre; le hacher, le charger, & l'enduire ſur le tout. *Daviler*. (*D. J.*)

RENFORMIS, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la réparation d'un vieux mur, à proportion de ce qu'il eſt dégradé. Les plus forts *renformis* ſont eſtimés pour un tiers de mur; mais on taxe quelquefois le *renformis* à 3 toiſes pour une, ou 7 pour 2, ce que les experts appellent *médionner*. *Daviler*. (*D. J.*)

RENFORMOIR, ſ. m. *inſtrument de Gantier*, qu'on appelle auſſi *demoiſelle* ou *ſervante*; c'eſt un outil de bois dur & tourné, fait en forme de pyramide, garni de pluſieurs coches, il a environ un pié de hauteur; la baſe en eſt plate, & le ſommet rond. C'eſt ſur cet inſtrument que les Gantiers renforment leurs gants, c'eſt-à-dire les élargiſſent au moyen de deux bâtons qu'ils appellent ordinairement *tournegants*. *Voyez* GANT.

RENFORT, ſ. m. (*Gram.*) ſecours, addition qui fortifie; on renforce, ou l'on envoie un *renfort* à une garniſon.

RENFORT, c'eſt, *dans l'Artillerie*, une partie de la piece du canon dont le corps eſt ordinairement compoſé de trois groſſeurs ou circonférences.

Le premier *renfort*, qui forme la premiere circonférence de la piece, ſe compte depuis l'aſtragale de la lumiere juſqu'à la plate-bande & moulure qui eſt ſous les angles.

Le ſecond *renfort*, qui eſt la ſeule circonférence, depuis cette plate-bande & moulure juſqu'à la plate-bande & moulure que l'on trouve immédiatement après les tourillons.

Ces deux premiers *renforts* vont toujours en diminuant. Enſuite eſt la volée, troiſieme circonférence, qui eſt auſſi moindre en groſſeur. *Voyez* CANON.

Les mortiers & pierriers ont auſſi différens *renforts*. *Voyez* MORTIERS & PIERRIERS. (*Q*)

RENFORT DE GUERRE, eſt un ſecours ou nouvelle augmentation d'hommes, d'armes, de munitions, *Chambers*.

Un général qui attend un *renfort* de troupes doit ſe tenir ſur la défenſive, & ne point ſe commettre avec l'ennemi avant qu'il ſoit arrivé. Il doit pour cet effet occuper un camp ſûr, où l'ennemi ne puiſſe pas le forcer de combattre malgré lui. Il eſt des circonſtances où l'on doit cacher à l'ennemi, lorſqu'il eſt poſſible de le faire, le *renfort* que l'on a reçu; & cela, afin de le ſurprendre en l'attaquant dans le tems qu'il croit que la foibleſſe de l'armée qu'il a en tête ne lui permettra point d'engager le combat. Cette eſpece de ruſe a été pratiquée pluſieurs fois & avec ſuccès par les anciens. (*Q*)

RENFORT *de caution*, (*Juriſprud.*) eſt un ſupplément de caution que l'on donne lorſque la caution principale n'eſt pas ſuffiſante.

Le *renfort de caution* eſt différent du certificateur de la caution. Celui-ci ne répond que de la ſolvabilité de la caution, & ne peut être pourſuivi qu'après diſcuſſion faite de la caution, au lieu que le *renfort* de caution répond de la ſolvabilité du principal débiteur, & peut être attaqué en même tems que la caution principale. *Voyez* CAUTION, CAUTIONNEMENT, CERTIFICATEUR, DISCUSSION, FIDÉJUSSEUR, FIDÉJUSSION. (*A*)

RENFORT, *terme de Fondeur*, c'eſt la partie de la piece d'artillerie qui eſt un peu au-deſſus des tourillons, & qui eſt d'ordinaire éloignée de la bouche du canon, d'environ quatre piés & demi, plus ou moins, ſelon la longueur de la piece. Cette partie ſert par ſa groſſeur à renforcer le canon; mais, il faut remarquer qu'il y a deux *renforts* dans un canon. Le premier, qui forme la premiere circonférence de la piece, eſt depuis l'aſtragale de la lumiere, juſqu'à la plate-bande & moulure, qui eſt ſous les ances. Le ſecond *renfort* eſt la ſeconde circonférence, & s'étend depuis cette plate-bande & moulure, juſqu'à la plate-bande & moulure que l'on trouve immédiatement après les tourillons. (*D. J.*)

RENGAGER, v. act. (*Gram.*) engager de-rechef. *Rengager* une action. Se *rengager* dans les mêmes liens. *Voyez* ENGAGER.

RENGORGEUR, *oblique*. *Voyez* DROIT.

Rengorgeur droit, *voyez* TRANSVERSAIRE *de la tête*, appellé *premier tranſverſaire*.

RENGRAISSER, v. act. (*Gramm.*) engraiſſer de nouveau. *Voyez* ENGRAISSER & GRAISSE.

RENGRENEMENT, ſ. m. (*Monnoyage.*) ce terme ſignifioit dans les hôtels des monnoies, dans le tems qu'on y faiſoit encore le monnoyage au marteau, l'opération du monnoyeur, qui remettoit le flaon entre la pile & le trouſſeau; c'eſt-à-dire, entre les quarrés d'effigie & d'écuſſon, afin que s'il n'avoit pas été bien marqué du premier coup de marteau, on pût en achever plus parfaitement l'empreinte par un ſecond coup. A l'égard des médailles, comme elles ſont d'un grand relief, il faut ſouvent en faire le *rengrenement*, & les recuire à chaque fois qu'on l'a recommencé; ſi le relief eſt exceſſif, il faut ſouvent en recommencer le *rengrenement* juſqu'à quinze ou ſeize fois, & à chaque fois limer la matiere qui déborde au-delà de la circonférence. *Savary*. (*D. J.*)

RENGRENER, *terme de Monnoie*; on dit *rengrener* une médaille lorſqu'elle n'a pas bien reçu l'empreinte, & qu'on la preſſe entre les deux carrés, ce qui ſe réitere pluſieurs fois.

RENIER, v. act. (*Gram.*) c'eſt méconnoître, abjurer, renoncer. On *renie* Dieu. On *renie* la religion. On *renie* ſon pere. On *renie* ſa dette.

RENIFFLER, (*Maréchal.*) ſe dit du bruit que le cheval fait avec ſes naſeaux, lorſque quelque choſe lui fait peur.

RENITENCE, ſ. f. *en Philoſophie*, ſignifie la force des corps ſolides par laquelle ils réſiſtent à l'impulſion des autres corps, ou réagiſſent avec une force égale à celle qui agit ſur eux. Ce mot vient du latin *reniti*, faire effort contre quelque choſe. *Voy.* REACTION, *voyez auſſi* RÉSISTANCE.

Dans tout choc de deux corps il y a une *renitence*; car un corps qui en choque un autre perd une partie de ſon mouvement par le choc, s'il n'eſt pas à reſſort: & le corps qui étoit en repos eſt forcé de ſe mettre en mouvement: au reſte le mot de *renitence* eſt peu uſité, ceux de *réaction* ou de *réſiſtance* ſont preſque les ſeuls en uſage. (*O*)

RÉNITENCE, *terme de Chirurgie*, qui ſignifie proprement une *dureté*, ou une *réſiſtance* au *tact*. La *rénitence* eſt un des principaux caracteres des tumeurs skirrheuſes. *Voyez* SKIRRHE.

Il eſt à-propos de ſavoir juger par expérience des différens degrés de *rénitence*, pour eſtimer à quel point les humeurs épaiſſies qui forment la tumeur, ſont privées de la ſéroſité qui leur ſervoit de véhicule dans l'état naturel, & regler les médicamens dont on peut uſer pour obtenir la réſolution de la tumeur. On connoît auſſi par le degré de *rénitence* bien apprécié de l'effet des médicamens qu'on a employés.

Le froid contribue beaucoup à l'induration des tumeurs, & les glandes ſont plus ſujettes aux tumeurs dures que les autres parties, parce que la lymphe, fort ſuſceptible d'épaiſſiſſement, circule avec lenteur dans ces organes. Les glandes du cou ſont plus ſujettes à devenir ſkirrheuſes que celles des aiſſelles & des aines, parce qu'elles ſont plus expoſées au froid. Les amygdales s'enflamment aſſez facilement, & leur gonflement inflammatoire devient ſouvent une tumeur dure & *rénitente* par l'action du froid. *Voy.* Esquinancie. (*Y*)

RENK, (*Hiſt. nat.*) nom d'un poiſſon d'eau douce, que l'on pêche en Baviere, dans un lac près du château de Starenberg. On dit que ſa chair eſt blanche comme la neige, & que le goût en eſt admirable, & qu'il meurt auſſi-tôt qu'il eſt ſorti de l'eau.

RENNE, *rangifer*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui reſſemble beaucoup au cerf, mais qui eſt plus grand. Le bois de la *renne* a une figure très-différente de celle du bois du cerf. „ Les cerfs „ dit M. Renard dans ſon voyage de Laponie, n'ont „ que deux bois, d'où ſortent quantité de dagues; „ mais les *rennes* en ont un autre ſur le milieu du „ front, qui fait le même effet que celle qu'on peint „ ſur la tête des licornes, & deux autres qui s'éten- „ dant ſur ſes yeux tombent ſur ſa bouche. Toutes „ ces branches néanmoins ſortent de la même racine; „ mais elles prennent des routes & des figures diffé- „ rentes; ce qui leur embarraſſe tellement la tête, „ qu'elles ont de la peine à paitre, & qu'elles aiment „ mieux arracher les boutons des arbres, qu'elles „ peuvent prendre avec plus de facilité „. Toutes les extrémités du bois des *rennes* ſont larges, plattes & terminées par des pointes. Les femelles portent un bois comme le mâle, mais plus petit. Il y a plus de noir dans la couleur du poil des *rennes*, principalement lorſqu'elles ſont jeunes, que dans celles du poil du cerf.

Les *rennes* ſauvages ſont plus fortes, plus grandes & plus noires que les *rennes* domeſtiques: ces animaux ſont encore plus légers que les cerfs, quoiqu'ils n'aient point les jambes ſi menues.

Les *rennes* ſe trouvent dans tous les pays du nord. Les Lapons en ont des troupeaux qui leur ſont de la plus grande utilité. Ils ſe vêtiſſent de la peau des *rennes*. Ils la portent l'hiver avec le poil, & ils la dépouillent pour l'été. Ils ſe nourriſſent de la chair de ces animaux, qui eſt graſſe & très-ſucculente; celles des *rennes* ſauvages eſt la plus délicate. Ils emploient les os pour faire des arbalêtes & des arcs, pour armer leurs fleches, pour faire des cuilliers, *&c.* Ils font auſſi avec les nerfs de ces animaux des fils pour coudre leurs habits: ils les doublent pour attacher les planches de leurs barques. Ils boivent le ſang des *rennes*; mais ils aiment encore mieux le faire deſſécher au froid dans la veſſie de l'animal, & s'en ſervir pour faire des potages, en faiſant bouillir avec du poiſſon un morceau de ce ſang deſſéché. Le lait des *rennes* eſt la boiſſon ordinaire des Lapons; ils y mêlent preſque moitié d'eau, parce qu'il eſt gras & épais; les meilleures *rennes* n'en donnent que lorſqu'elles ont mis bas, & on n'en tire qu'un demi-ſextier par jour. Les Lapons en font auſſi des fromages, qui ſont gras, & d'une odeur aſſez forte, mais fade, parce qu'il n'y a point de ſel.

Les *rennes* tirent des traineaux; & portent des fardeaux. On les attele au traineau par le moyen d'un trait qui paſſe ſous le ventre de l'animal entre ſes jambes, & qui s'attache ſur le poitrail à un morceau de peau ſervant de collier; il n'y a pour guide qu'une ſeule corde attachée à la racine du bois de l'animal. Ces traineaux vont très-vîte, ſurtout quand ils ſont trainés par une *renne* bâtarde, c'eſt-à-dire une *renne* produite par un mâle ſauvage & par une femelle domeſtique, que l'on a laiſſé aller dans le bois pour y recevoir le mâle. Lorſque la neige eſt unie & gelée, un traineau tiré par une *renne* des plus vîtes & des plus vigoureuſes & bien conduite, peut faire juſqu'à ſix lieues de France par heure; mais elle ne peut réſiſter à cette fatigue que pendant ſept à huit heures. La plûpart des *rennes* ſont très-dociles; mais il s'en trouve des rétives, qui ſont preſqu'indomptables. Lorſqu'on les mene trop vîte, elles ſe mettent en fureur, ſe retournent, ſe dreſſent ſur leurs piés de derriere, & ſe jettent ſur l'homme qui eſt dans le traineau: on n'en peut pas ſortir, parce qu'on y eſt attaché; ainſi on n'a d'autre reſſource que de ſe tourner contre terre, & de ſe couvrir du traineau, comme d'un bouclier, pour ſe mettre à l'abri des coups de la *renne*. On ne peut aller en traineau que l'hiver, lorſque la neige rend les chemins unis. Les *rennes* ne ſont pas aſſez fortes pour porter plus de 40 livres de chaque côté: on n'eſt pas en uſage de leur faire trainer des chariots, parce que les chemins ſont trop inégaux.

La nourriture la plus ordinaire des *rennes* eſt une petite mouſſe blanche extrémement fine, & très-abondante en Lapponie. Lorſque la terre eſt couverte de neige, les *rennes* connoiſſent les lieux où il y a de cette mouſſe, & pour la découvrir elles font un grand trou dans la neige avec une vîteſſe extrème. Mais lorſque la neige eſt auſſi dure que la glace, elles mangent une certaine mouſſe qui reſſemble à une toile d'araignée, & qui pend aux pins. *Voyage de Lapponie par Regnard. Voyez* Quadrupede.

Rennes, *caillou de*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une pierre de la nature du jaſpe, dont il ſe trouve une grande quantité en Bretagne, au point que l'on en a ci-devant employé pour paver la ville de *Rennes*, capitale de cette province, d'où lui vient le nom qu'elle porte. On l'appelle quelquefois ſimplement *pavé de Rennes*. Cette pierre eſt opaque; on y voit deux couleurs; ſavoir, une rouge plus ou moins vif, entremêlé de taches jaunes plus ou moins claires. En conſidérant attentivement cette pierre lorſqu'elle eſt brute, on s'apperçoit qu'elle eſt formée par un aſſemblage de petits cailloux rouges & arrondis, qui ont été liés & comme ſoudés les uns aux autres par un ſuc lapidifique jaune ou blanchâtre, qui a lui-même acquis la dureté du caillou; c'eſt pour cela que cette pierre prend un très-beau poli, & à ne la regarder que ſuperficiellement, on croiroit que c'eſt une ſeule maſſe. Elle a cela de commun avec le porphyre, & avec les pierres que l'on appelle *poudingues*. On en fait des tabatieres, ainſi que des jaſpes & des agates ordinaires.

RENNES, (*Géog. mod.*) en latin *condate Rhedonum*; ville de France, capitale de la Bretagne, au confluent de Lille & de la Vilaine, dans les terres, à 22 lieues au nord de Nantes, à 18 au ſud-eſt de S. Malo, & à 80 de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 15. 46. 30. *latit.* 48. 3. 10.

Le nom de *Rennes* a été tiré des peuples *Rhedones*, célébres parmi les Armoriques, & dont le territoire devoit s'étendre juſqu'à la mer; d'où l'on voit que la dioceſe de *Rennes* eſt aujourd'hui bien moins conſidérable.

Cette ville vint au pouvoir des Francs, lorſqu'ils s'emparerent de celles des pays voiſins de l'embouchure de la Loire, après qu'ils eurent vaincu les Saxons qui s'y étoient établis. Dans le jx ſiecle, Numenojus ſe rendit maître de *Rennes*, qui paſſa à ſes ſucceſſeurs, & qui depuis a ſubi le même ſort que les autres villes de la Bretagne. Marmodus qui vivoit dans le xj ſiecle, & qui fut depuis évêque de *Rennes*, a fait de cette capitale une peinture des plus ſatyriques, & dont voici quelques traits.

Urbs Rhedonis, ſpoliata bonis, viduata colonis,
Plena dolis, odioſa polis, ſine lumine ſolis;
In tenebris vacat illecebris, gaudetque latebris:
Deſidiam putat egregiam, ſpernitque ſophiam.

Rennes modernes ne reſſemble point à cette deſcription, excepté que ſes rues ſont étroites, mal-propres, que la plûpart de ſes maiſons ſont de bois & ſi hautes que cette ville eſt toujours comme du tems de Marmode, *ſine lumine ſolis;* mais elle eſt aujourd'hui le ſiege d'un parlement, d'une cour des aides, d'une cour des monnoies, d'un préſidial, d'une intendance, d'une table de marbre & d'une juriſdiction conſulaire. La faculté de droit qui étoit à Nantes, y a été transférée, & elle y ſied mieux que dans une ville de pur commerce. On y compte neuf paroiſſes, en y comprenant les fauxbourgs qui ſont très-étendus; les jéſuites y avoient un college; la riviere de Vilaine diviſe la ville en deux parties, & on paſſe cette riviere ſur trois ponts.

De notre tems, en 1720, *Rennes* a été déſolée par un terrible incendie qui dura ſix à ſept jours, & qui conſuma, dit-on, huit cens cinquante maiſons; la perte des meubles, de l'argent comptant, & des titres d'une bonne partie des familles de la province, augmenta la conſternation de tous les habitans.

Son évêché eſt un des plus anciens de la Bretagne; on prétend qu'il fut établi dans le troiſieme ſiecle, & ſes

ſes prélats ont eu quelquefois l'honneur de couronner leur ſouverain; ils ſont conſeillers nés du parlement de cette province, & ſeigneurs d'une partie de la ville; le revenu de l'évêque n'eſt cependant que d'une quinzaine de mille livres; ſon dioceſe renferme quatre abbayes & deux cens ſoixante-trois paroiſſes. On y recueille des grains, & on y nourrit dans les pâturages quantité de vaches qui donnent d'excellent beurre, dont on fait un aſſez grand trafic.

Tournemine, (*René-Joſeph*) jéſuite celébre par ſa belle érudition, naquit à *Rennes* en 1661, d'une illuſtre & ancienne maiſon de Bretagne. Il avoit une foibleſſe ſinguliere pour un ſavant & pour un religieux, c'eſt qu'il étoit très-flatté que perſonne n'ignorât ſa naiſſance; on ne pouvoit pas mieux lui faire ſa cour que de lui en parler; il ſe plaiſoit à relever les avantages de la nobleſſe, & l'on s'appercevoit aiſément que ſon amour-propre s'approprioit une partie des éloges qu'il donnoit là-deſſus à ceux qui jouiſſoient de ce don du haſard; une mémoire heureuſe, une imagination féconde, un goût délicat, un eſprit étendu, lui acquirent un nom dans la littérature; il poſſedoit les belles lettres, l'hiſtoire, la fable, la chronologie, & ſur-tout la ſcience des médailles.

Il travailla longtems au journal de Trévoux, & ce travail le mit en correſpondance avec un grand nombre de ſavans des plus diſtingués; ſon ſtyle eſt aiſé, noble, brillant, varié; il a ſu mettre beaucoup de netteté & d'agrément même dans la ſéchereſſe des diſcuſſions. Il fut fait bibliothécaire des jéſuites de la maiſon profeſſe à Paris, & il forma pour lui-même une bibliotheque choiſie d'environ ſept mille volumes; il ſupportoit avec peine les opinions différentes des ſiennes, & a fait voir un zèle amer contre tous les ouvrages du P. Hardouin ſon confrere. Il mourut à Paris en 1739, & à 78 ans.

Preſque tous ſes écrits ſe trouvent ſemés dans les différens volumes du journal de Trévoux, auquel il a travaillé pendant dix-neuf ans; on lui doit encore une nouvelle édition des commentaires de Ménochius, a laquelle il ajouta douze diſſertations curieuſes; cette édition nouvelle, *Joannis-Stephani Menochii, S. J. commentarii totius S. Scripturæ*, parut à Paris en 1719, en 2 vol. *in-fol.* On pourroit raſſembler en un corps pluſieurs écrits du P. Tournemine, ou du-moins tous ceux qui concernent l'art numiſmatique.

Dom Lobineau, (*Gui-Alexis*) bénédictin, étoit auſſi natif de *Rennes*; il ſe livra tout entier à la ſeule étude de l'hiſtoire, & mourut en 1727 dans une abbaye près de S. Malo, à 61 ans; il a fini l'hiſtoire de la ville de Paris, que Dom Félibien avoit déja très-avancé; elle a paru en 1725, en cinq volumes *in-fol.* il a pareillement achevé l'hiſtoire de Bretagne, à laquelle le P. le Gallois avoit longtems travaillé; cette hiſtoire de Bretagne eſt en 2 vol. *in-fol.* on lui a attribué les avantures de Pomponius, chevalier romain; mais cette brochure ſatyrique eſt de M. de Themiſeuil. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

RENOM, ſ. m. (*Gram.*) reputation bonne ou mauvaiſe qu'on a acquiſe dans l'eſprit des hommes; il eſt dit des choſes & des perſonnes; Rome, Athenes & Lacédémone ont été trois villes de grand *renom;* Achilles dut à ſes actions le *renom* qu'il eut de ſon tems, c'eſt à Homere qu'il doit celui dont il jouira dans tous les ſiecles à venir. On ſe fait un mauvais *renom* par des actions injuſtes; le mauvais *renom* nous ôte tout crédit dans l'eſprit des autres.

RENOIRCIR, v. act. (*Gram.*) norcir de nouveau. *Voyez les articles* NOIR & NOIRCIR.

RENOMMÉE, ſ. f. (*Morale*) eſtime éclatante qu'on a acquiſe dans l'opinion des hommes; je parle ici de la bonne, & non de la mauvaiſe *renommée*, car cette derniere eſt toujours odieuſe; mais l'amour pour la bonne *renommée*, ne doit jamais être découragé, puiſqu'elle produit d'excellens effets, non-ſeulement en ce qu'elle détourne de tout ce qui eſt bas & indigne, mais encore en ce qu'elle porte à des actions nobles & généreuſes. Le principe en peut être fautif ou défectueux; l'excès en ſera vicieux tant qu'on voudra, mais les conſequences qui en réſultent, ſont tellement utiles au genre humain, qu'il eſt abſurde de s'en mocquer, & de regarder cet amour d'une bonne *renommée*, comme une choſe vaine; c'eſt un des plus forts motifs qui puiſſe exciter les hommes à ſe ſurpaſſer les uns les autres dans les arts & dans les ſciences qu'ils cultivent.

Quelques écrivains de morale ſont également trop rigides & peu judicieux, quand ils décréditent ce principe, que la nature ſemble avoir gravé dans le cœur, comme un reſſort capable de mettre en mouvement ſes facultés cachées, & qui ſe déploie toujours avec force dans les ames vraiement généreuſes. Le plus grands hommes, chez les Romains, n'étoient animés que de ce beau principe, Ciceron dont le ſavoir & les ſervices qu'il rendit à ſa patrie, ſont ſi connus, en étoit enflammé.

Je ſais qu'il y a des hommes qui courent après la *renommée*, au-lieu de la faire naître; mais le moyen d'y parvenir ſolidement, eſt de tenter une route nouvelle & glorieuſe, ou bien de ſuivre cette même route déja pratiquée ſans ſuccès; ainſi, quand la poéſie nous peint la *renommée* couverte d'aîles legéres, ce ſont là des ſymboles de la vaine *renommée*, & non pas de celle qui s'acquiert en faiſant de grandes ou de belles choſes. *Voyez* GLOIRE, RÉPUTATION, *&c.* (*D. J.*)

RENOMMÉE, (*Mytholog. poëtiq.*) les poëtes ont perſonnifié la *Renommée*, & en ont fait une divinité qu'ils ont peinte à l'envi par les plus brillantes images. Donnons-en les preuves, & commençons par la peinture de Virgile.

Fama, *malum quo non aliud velocius ullum,*
Mobilitate viget, vireſque acquirit eundo:
Parva motu primo, mox ſeſe attolit in auras,
Ingrediturque ſolo, & caput inter nubila condit.
Illam terra parens, ira irritata deorum,
Extremam, ut perhibent, Cœo, Enceladoque ſororem
Progenuit, pedibus celerem, & pernicibus alis:
Monſtrum horrendum, ingens, cui, quot ſunt corpore plumæ
Tot vigilant oculi ſubter, mirabile dictu,
Tot linguæ, totidem ora ſonant, tot ſubrigit aures.
Nocte volat cœli medio, terræque per umbram
Stridens, nec dulci declinat lumina ſomno.
Luce ſedet cuſtos, aut ſummi culmine tecti,
Turribus aut altis, & magnas territat urbes,
Tam ficti pravique tenax, quam nuntia veri.

Æneid. l. IV. v. 173.

La *renommée* eſt le plus prompt de tous les maux; elle ſubſiſte par ſon agilité, & ſa courſe augmente ſa vigueur; d'abord petite & timide, bientôt elle devient d'une grandeur énorme; ſes piés touchent la terre, & ſa tête eſt dans les nues; c'eſt la ſœur des géans Cée & Encelade, & le dernier monſtre qu'enfanta la terre irritée contre les dieux; le pié de cet étrange oiſeau eſt auſſi leger que ſon vol eſt rapide; ſous chacune de ſes plumes, ô prodige! il a des yeux ouverts, des oreilles attentives, une bouche & une langue qui ne ſe tait jamais; il déploie ſes aîles bruyantes au milieu des ombres; il traverſe les airs durant la nuit, & le doux ſommeil ne lui ferme jamais les paupieres; le jour, il eſt en ſentinelle ſur le toît des hautes maiſons, ou ſur les tours élevées: de-là il jette l'épouvante dans les grandes villes, ſeme la calomnie avec la même aſſurance qu'il annonce la vérité.

Rien n'eſt plus poétique que cette deſcription de la *renommée*; voici celle d'Ovide, qui paroît s'être ſurpaſſé lui-même.

Orbe locus medio eſt, inter terraſque fretumque
Cœleſteſque plagas, triplicis confinia mundi,
Unde quod eſt uſquam, quamvis regionibus abſit,
Suſpicitur, penetratque cavas vox omnis ad aures.
Fama *tenet, ſummaque domum ſibi legit in arce;*
Innumeroſque aditus, ac mille foramina tectis
Addidit, & nullis incluſit limina portis.
Nocte dieque patet: tota eſt ex ære ſonanti;
Tota fremit, voceſque refert, iteratque quod audit.
Nulla quies intus, nullâque ſilentia parte;
Nec tamen eſt clamor, ſed parvæ murmura vocis:
Qualia de pelagi, ſi quis procul audiat, undis
Eſſe ſolent; qualemve ſonum, cum Jupiter atras
Increpuit nubes, extrema tonitrua reddunt.
Atria turba tenet; veniunt leve vulgus, euntque;
Mixtaque cum veris paſſim commenta vagantur
Millia rumorum, confuſaque verba volutant.
E quibus, hi vacuas complent ſermonibus aures,
Hi narrata ferunt aliò, menſuraque ficti
Creſcit, & auditis aliquis novus adjicit auctor.
Illic credulitas, illic temerarius error,

Va-

Vanaque lætitia eſt, conſternatique timores,
Seditioque ruens, dubioque auctore ſuſurri.
Ipſa quid in cœlo rerum pelagoque geratur
Et tellure videt, totumque inquirit in orbem.
Métam. l. XII.

Au centre de l'univers eſt un lieu également éloigné du ciel, de la terre & de la mer, & qui ſert de limites à ces trois empires; on découvre de cet endroit tout ce qui ſe paſſe dans le monde, & l'on entend tout ce qui s'y dit, malgré le plus grand éloignement; c'eſt-là qu'habite la *Renommée*, ſur une tour élevée, où aboutiſſent mille avenues; le toît de cette tour eſt percé de tous côtés; on n'y trouve aucune porte, & elle demeure ouverte jour & nuit; Les murailles en ſon faites d'un airain retentiſſant, qui renvoie le ſon des paroles, & repéte tout ce qui ſe dit dans le monde; quoique le repos & le ſilence ſoient inconnus dans ce lieu, on n'y entend cependant jamais de grands cris, mais ſeulement un bruit ſourd & confus, qui reſſemble à celui de la mer qui mugit de loin, ou à ce roulement que font les nues après un grand éclat de tonnerre; les portiques de ce palais ſont toujours remplis d'une grande foule de monde; une populace legére & changeante va & revient ſans ceſſe; on y fait courir mille bruits, tantôt vrais, tantôt faux, & on entend un bourdonnement continuel de paroles mal arrangées, que les uns écoutent & que les autres répetent au premier venu, en y ajoutant toujours quelque choſe de leur invention. Là regnent la ſotte crédulité, l'erreur, une fauſſe joie, la crainte, des allarmes ſans fondement, la ſédition & les murmures myſtérieux dont on ignore les auteurs. La *renommée* qui en eſt la ſouveraine, voit delà tout ce qui ſe paſſe dans le ciel, ſur la mer & ſur la terre, & examine tout avec une inquiete curioſité.

Ceux à qui la langue angloiſe eſt familiere, ne ſeront pas fachés de trouver ici la traduction que Dryden a fait de ce beau morceau; elle eſt en vers, & c'eſt de cette maniere que les vers doivent être traduits.

Full in the midſt of this created ſpace,
Betwixt heav'n, earth and ſeas, there ſtands a place
Confining on all three, with triple bound;
Whence all things, tho'remote, are view'd around
And thither bring their undulating ſound
The palace of loud fame, *her ſeat of pow'r,*
Plac'd on the ſummit of a lofty tow'r:
A thouſand winding entuies, long and wide,
Receive of freſh reports a flowing tide,
A thouſand crannies in the walls are made,
Nor gates, nor bars, exclude the buſy trade.
'Tis built of braſs, the better to diffuſe
The ſpreading ſounds, and multiply the news:
Where echoes, in repeated echoes, play:
A mart for ever full, and open nigth and day.
Nor ſilence is within, nor voice expreſs;
But a deaf noiſe of ſounds that never ceaſe,
Confus'd and chiding, like the hollow-roar
Of tides receding from the inſulted shoar:
Or like the broken thunder heard from far,
When Jove to diſtance dirives the rolling war.
The courts are fill'd with a tumultuous din
Of crouds, or iſſuing forth, or entring in:
A thorow-fare of news, where ſome deviſe
Things never heard, ſome mingle truth with lyes:
The troubled air with empty ſounds they beat,
Intent to hear, and eager to repeat.
Error ſits brooding there, with added train
Of vain credulity, and joys as vain:
Suſpicion with ſedition join'd, are near;
And rumours rais'd, and murmurs mix'd, and panick
fear;
Fame *ſits aloft, and ſees the ſubject ground,*
And ſeas about, and skies above, enquiring all around.

Nos plus grands poëtes, Deſpreaux, Voltaire, Rouſſeau, ont à leur tour imité Virgile, dans ſa deſcription de la *Renommée*, les uns avec plus, les autres avec moins de ſuccès. Voici l'imitation de Deſpreaux.

Cependant cet oiſeau qui prône les merveilles,
Ce monſtre compoſé de bouches & d'oreilles,
Qui ſans ceſſe volant de climats en climats,
Dit par-tout ce qu'il ſçait, & ce qu'il ne ſçait pas,
La Renommée *enfin, cette prompte couriere,*
Va d'un mortel effroi glacer la perruquiere.
Lutrin, chant 2.

L'imitation de M. de Voltaire eſt bien ſupérieure.

Du vrai comme du faux la prompte meſſagere,
Qui s'accroit dans ſa courſe, & d'une aîle legére
Plus prompte que le tems, vôle au-delà des mers,
Paſſe d'un pôle à l'autre & remplit l'univers,
Ce monſtre compoſé d'yeux, de bouches, d'oreilles,
Qui celebre des rois la honte ou les merveilles,
Qui raſſemble ſous lui la curioſité,
L'eſpoir, l'effroi, le doute & la crédulité;
De ſa brillante voix, trompette de la gloire,
Du heros de la France annonçoit la victoire.

Henriad. chant. 8.

Je finis par l'imitation de Rouſſeau.

Quelle eſt cette déeſſe énorme,
Ou plutôt ce monſtre difforme,
Tout couvert d'oreilles & d'yeux,
Dont la voix reſſemble au tonnerre,
Et qui des piés touchant la terre,
Cache ſa tête dans les cieux?

C'eſt l'inconſtante Renommée,
Qui ſans ceſſe les yeux ouverts,
Fait ſa revue accoutumée
Dans tous les coins de l'univers.
Toujours vaine, toujours errante,
Et meſſagere indifférente
Des vérités & de l'erreur
Sa voix en merveilles féconde,
Va chez tous les peuples du monde,
Semer le bruit & la terreur:

Ode au Prince Eugene.

C'en eſt aſſez ſur la *Renommée* comme déeſſe, nous ajouterons ſeulement que les Athéniens avoient élevé un temple en ſon honneur, & lui rendoient un culte réglé. Plutarque dit que Furius Camillus fit auſſi bâtir un temple à la *renommée*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RENOMMÉE *commune*, (*Juriſprud.*) eſt l'opinion que le public a d'une choſe, le bruit public. *Voy.* PREUVE *par commune renommée*. (*A*)

RENONCE, ſ. f. (*Jeu.*) c'eſt le manque de cartes d'une certaine couleur. Pour que le jeu ſoit beau, ce n'eſt pas aſſez qu'il y ait des *renonces*, il faut encore avoir beaucoup de triomphes pour faire les mains de la couleur dont on a *renoncé*; car on ne peut s'approprier les mains de cette couleur qu'en coupant par le moyen d'un triomphe.

RENONCEMENT, ſ. f. (*Gramm.*) action de renoncer. *Voyez l'article ſuivant*.

RENONCER RENIER, ABJURER, (*Synon.*) On *renonce* à des maximes & à des uſages qu'on ne veut plus ſuivre, ou à des prétentions dont on ſe déſiſte. On *renie* le maître qu'on ſert, ou la religion qu'on avoit embraſſée. On *abjure* l'opinion qu'on avoit embraſſée, & l'erreur dans laquelle on étoit tombé.

Philippe V. a *renoncé* à la couronne de France. S. Pierre a *renié* Jeſus-Chriſt. Marguerite de Valois fut perſécutée dans ſon enfance par ſon frere le duc d'Anjou, depuis Henri III. pour *abjurer* le catholiciſme, qu'il nommoit une *bigoterie*.

Abjurer ſe dit en bonne part; ce doit être l'amour de la vérité, & l'averſion du faux, ou du-moins de ce que nous regardons comme tel, qui nous engage à faire abjuration. *Renier* s'emploie toujours en mauvaiſe part; un libertinage outré, ou un intérêt criminel fait les renégats. *Renoncer* eſt d'uſage de l'une & l'autre façon, tantôt en bien, tantôt en mal; le choix du bon nous fait quelquefois *renoncer* à nos mauvaiſes habitudes, pour en prendre de meilleures; mais il arrive encore plus ſouvent que le caprice & le goût dépravé nous font *renoncer* à ce qui eſt bon, pour nous livrer à ce qui eſt mauvais.

L'hérétique *abjure* quand il rentre dans le ſein de l'Egliſe. Le chrétien *renie* quand il ſe fait mahométan. Le ſchiſmatique *renonce* à la communion des fideles pour s'attacher à une ſociété particuliere.

Ce n'eſt que par formalité que les princes *renoncent* à leurs prétentions; ils ſont toujours prêts à les faire valoir, quand la force & l'occaſion leur en fourniſſent les moyens. Tel réſiſte aux perſécutions, qui n'eſt pas à l'épreuve des careſſes; ce qu'il défendoit avec fermeté dans l'oppreſſion, il le *renie* enſuite

avec lâcheté dans la faveur. Quoique l'intérêt ſoit très-ſouvent le véritable motif des *abjurations*, je ne me défie pourtant pas toujours de leur ſincérité, parce que je ſai que l'intérêt agit ſur l'eſprit comme ſur le cœur. Girard, *ſynonymes*. (*D. J.*)

RENONCIATION, (*Juriſpr.*) ſe dit de tout acte par lequel on renonce à quelque droit.

Il y a *renonciation* au bénéfice d'ordre, de diviſion & de diſcuſſion. *Voyez* BÉNÉFICE D'ORDRE, DIVISION & DISCUSSION.

Renonciation à la communauté, *voyez* COMMUNAUTÉ.

Renonciation à une ſucceſſion, *voyez* SUCCESSION.

Renonciation à une ſucceſſion future, *voyez* SUCCESSION.

Renonciation des filles en faveur des mâles, *voyez* SUCCESSION.

Renonciation au ſenatus conſulte velleïen, ou *velleïen* ſimplement, *voyez* SENATUS CONSULTE VELLEÏEN. (*A*)

RENONCIATION. (*Droit politique.*) les *renonciations* forment un objet très-important dans le droit public de l'Europe. Il ſeroit curieux d'examiner les principes de chaque nation ſur cette matiere, & de rapporter les ſentimens des plus fameux juriſconſultes, en faiſant voir ſur quels motifs ils ſont appuyés; mais comme cette diſcuſſion pénible me meneroit trop loin, c'eſt aſſez d'indiquer ici la beſogne à entreprendre en ce genre. D'ailleurs, je n'oſerois me flatter que ce que je pourrois dire ſur la validité ou l'invalidité des *renonciations* fût adopté par les politiques; ils ont trop d'intêret que cette queſtion demeure indéciſe. (*D. J.*)

RENONCULE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ranunculus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice eſt formé ordinairement de pluſieurs feuilles; le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond ou cylindrique, ou en épi. Les ſemences ſont attachées à l'axe de ce fruit, c'eſt-à-dire au placenta, & pour l'ordinaire elles ſont nues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Le calice de ce genre de plante eſt ordinairement de pluſieurs pieces. Il eſt quelquefois à ſix feuilles, & communément paſſager; ſa fleur eſt en roſe, compoſée d'ordinaire de cinq ou ſix pétales, & garnie d'un grand nombre d'étamines; ſon fruit eſt rond ou oblong, & contenu dans des capſules, dont chacune eſt munie d'un tube recourbé qui varie ſelon l'eſpece.

Les familles des *renoncules* ſont ſi nombreuſes, que Tournefort, pour y mettre de l'ordre; a été obligé de les diviſer en ſept ſections; ſavoir, 1°. celle des *renoncules* à porte d'anémones; 2°, celles qui ont les feuilles arrondies: 3°. celles des *renoncules* aſiatiques; 4°. celle des *renoncules* à feuilles luiſantes & luſtrées; 5°. celle des *renoncules* d'aconit; 6°. celle des *renoncules* à feuilles capillacées, ou finement découpées; 7°. celle des *renoncules* à longues feuilles.

La premiere ſection renferme ſous elle 13 eſpeces; la ſeconde 35; la troiſieme 33; la quatrieme 10; la cinquieme 41; la ſixieme 8, & la ſeptieme 22.

Toutes les différentes eſpeces de *renoncules* ſont domeſtiques ou ſauvages. Les premieres ſe cultivent dans les jardins à cauſe de la beauté de leur fleur; les autres naiſſent ſans culture dans les bois, dans les champs, dans les prés, dans les marais, ſur les montagnes, ſur les rochers. La plûpart ont leur racine ou fibrée, ou glanduleuſe, ou en navet, puiſque toutes ſont âcres, cauſtiques & venéneuſes priſes intérieurement.

Mais entre le grand nombre d'eſpeces de *renoncules* rangées par Tournefort ſous différentes ſections, il ſuffira d'en décrire ici quatre des plus communes; ſavoir, 1°. la *renoncule* bulbeuſe; 2°. la *renoncule* des bois; 3°. la *renoncule* des près; 4°. la *renoncule* des marais; ajoutons 5°. la *renoncule* orientale à feuilles d'aconit.

La *renoncule* bulbeuſe à racine ronde ou à tubercule charnu, & qu'on nomme vulgairement le *pié de corbin*. en anglois *the bulbous crowfoot*, eſt le *ranunculus radice verticilli modo rotundâ*, *C. B. P.* 179. *I. R. H.* 289. Linnæus l'appelle *ranunculus calicibus retroflexis*, *penduculis ſulcatis*, *caule erecto*, *foliis compoſitis*, flor. ſucc. 170.

Sa racine eſt ronde, bulbeuſe, plus ou moins groſſe; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges droites quelquefois à la hauteur de plus d'un pié, velues garnies par intervalles de feuilles découpées en pluſieurs lanieres, minces & longuettes. Au ſommet des tiges naiſſent des fleurs ouvertes d'une belle couleur jaune, luiſante, ordinairement ſimples, à cinq pétales ou feuilles arrondies & nectariferes, diſpoſées en roſe; les feuilles du calice ſont réfléchies vers le pédicule.

Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis dans chacun deſquels ſont ramaſſées pluſieurs ſemences en maniere de tête. Cette plante fleurit en Mai, & ſe trouve preſque par-tout, comme dans les pâturages, dans les prés un peu ſecs, le long des ſentiers, aux lieux ſablonneux & pierreux, où elle croît quelquefois ſi petite, qu'à peine a-t-elle trois pouces de haut.

Tragus remarque que cette plante enfonce tous les ans plus profondément en terre ſa vieille racine, audeſſus de laquelle il s'en produit une nouvelle. Elle ne donne que des fleurs ſimples à la campagne; mais tranſplantée & cultivée dans les jardins, elle fournit une agréable variété de fleurs doubles; quelquefois même la premiere fleur en pouſſe une ſeconde, & cette ſeconde une troiſieme.

La racine de cette plante entre aſſez mal-à propos dans l'emplâtre diabotanum de la pharmacopée de Paris, cette racine étant verte eſt extrèmement âcre & cauſtique. Quelques auteurs la recommandent pour faire des cautères & des véſicatoires; mais il ne faut point avoir recours à des remedes ſuſpects & dangereux quand on en connoît de meilleurs.

La *renoncule* des bois, autrement dite *la fauſſe anémone printaniere des forêts*, eſt appellée *anemon nemoroſa, flore majore ex purpuro rubente, vel candido*, *C. B. P.* 176. *Ranunculus phragurites albus & purpureus, vernus*, par Tournefort *I. R. H.* 285. *Anemone ſeminibus acutis*, *foliolis inciſis*, *caule unifloro*, par Linn. *Hort. cliff.* 224.

Sa racine eſt longue, rampante, purpurine ou brune en-dehors, jaunâtre dans ſa primeur, blanche en-dedans, garnie de fibres capillaires, d'un goût âcre, & qui enflamme le goſier quand on la mâche. Elle pouſſe une petite tige déliée, rougeâtre, haute d'une palme & demie & plus. Vers le ſommet de la tige naiſſent trois feuilles ſur des pédicules, velues, tantôt verdâtres & tantôt purpurines, diviſées chacune en trois découpures. La ſommité de la tige porte une fleur unique, nue ou ſans calice, tantôt blanche, tantôt purpurine, compoſée de ſix pétales oblongs, & contenant au milieu pluſieurs étamines jaunâtres. Après que la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede des ſemences nues, ramaſſées en tête, oblongues, velues, à pointe recourbée.

Cette plante fleurit au commencement d'Avril; on la trouve dans les bois & les brouſſailles un peu humides, quelquefois même à fleur double, ſoit blanche, ſoit purpurine.

La *renoncule* des prés eſt le *ranunculus pratenſis, repens, hirſutus*, *C. B. P.* 179. *I. R. H.* 289. *Ranunculus calicibus patulis*, *pedunculis ſulcatis*, *ſtolonibus repentibus*, *foliis compoſitis*, Linn. *flor. ſucc.* 170.

Sa racine eſt petite, rampante, toute fibreuſe. Elle pouſſe pluſieurs tiges, déliées, velues, creuſes, rampantes ſur terre, & jettant par intervalle de nouvelles racines de leurs nœuds. Ses feuilles ſont découpées profondement en trois ſegmens, à-peu-près comme l'ache, dentelées ſur les bords, velues des deux côtés, & portées ſur des longues queues. Au ſommet des tiges naiſſent des fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſe, de couleur jaune luiſante, & luſtrée. Ses fleurs ſont ſoutenues par un calice à cinq feuilles, qui contient dans le centre un grand nombre d'étamines jaunes. Le calice tombe avec la fleur; il lui ſuccede pluſieurs ſemences noirâtres, ramaſſées en tête, hériſſée de petites pointes.

Cette plante fleurit au printems & en été. Elle croît preſque par-tout, dans les près, aux lieux ombrageux & aux bords des ruiſſeaux. On la trouve quelquefois à fleur double, & c'eſt pour ſa beauté qu'on la cultive dans les jardins. Sa racine eſt douce, ou du-moins a très-peu d'âcreté, ce qui la rend innocente dans quelque pays du nord.

La *renoncule* des marais eſt le *ranunculus paluſtris, apii folio, levis*, *C. B. P.* 180. *I. R. H.* 291. *Ranunculus fructu oblongo*, *foliis inferioribus palmatis*, *ſummis digitatis*, Linn. *Hort. cliff.* 230.

Sa racine eſt groſſe, creuſe, fibreuſe, d'un goût fort chaud & brûlant. Elle pouſſe pluſieurs tiges creuſes, cannelées, rameuſes. Ses feuilles ſont verdâtres, luiſantes & luſtrées comme celles de l'ache de marais. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges & des branches; elles ſont des plus petites entre les *renoncules*,

com-

compoſées chacune de cinq pétales jaunes ou dorés. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences liſſes, menues, ramaſſées en tête oblongue. Elle fleurit au mois de Juin. On la trouve fréquemment aux lieux humides & marécageux. Dale croit que cette *renoncule* eſt la quatrieme eſpece de Dioſcoride. C'eſt un dangereux poiſon; car elle ulcere l'eſtomac, cauſe des convulſions & d'autres accidens mortels à ceux qui en ont mangé, s'ils ne ſont ſecourus par un vomitif & des boiſſons onctueuſes.

L'eſpece de *renoncule* de marais, nommée *ranunculus longifolius, paluſtris major*, *C. B. P.* 180. *I. R. H.* & par le vulgaire *la douve*, eſt encore plus brûlante & plus cauſtique. Quelques-uns s'en ſervent pour réſoudre les tumeurs ſcrophuleuſes; mais c'eſt un mauvais réſolutif. Tout prouve que les *renoncules* ſont ſuſpectes, & qu'il eſt prudent d'en bannir entierement l'uſage même extérieurement.

Il me reſte à parler de la belle eſpece de *renoncule* orientale à gros bouquets de fleurs blanches, que Tournefort a obſervé dans ſon voyage d'Arménie, entre Trébiſonde & Baybous, *ranunculus orientalis aconiti licœtoni folio, flore magno, albo*, Cor. *Inſt. rei herb.* 20.

Ses feuilles ſont larges de trois ou quatre pouces, ſemblables par leur découpure à celles de l'aconittue-loup. La tige eſt d'environ un pié de haut, creuſe, velue, ſoutenant au ſommet un bouquet de ſept à huit fleurs, qui ont deux pouces de diametre, compoſé de cinq ou ſix pétales blancs. Leur milieu eſt occupé par un piſtil, ou bouton à pluſieurs graines terminées par un filet crochu, & couverte d'une touffe d'étamines blanches, à ſommets jaunes verdâtres. Ses fleurs ſont ſans calice, ſans odeur, ſans âcreté, de même que le reſte de la plante. Il y a des piés dont les fleurs tirent ſur le purpurin. (*D. J.*)

Renoncule, (*Jardin. fleuriſte.*) tandis que le médecin bannit, en qualité de remede, tout uſage des *renoncules*, l'odeur délicieuſe & la beauté de celles qu'on cultive dans les jardins, en font un des principaux ornemens. Pluſieurs fleuriſtes aiment cette fleur par prédilection, parce qu'elle dégenere moins que l'anémone, qu'il s'en faut peu que la magnificence de ſes couleurs n'égale celle de la tulipe, & qu'elle lui eſt ſupérieure par le nombre de ſes eſpeces.

Le viſir Cara Muſtapha, celui-là même qui échoua devant Vienne en 1683 avec une formidable armée, eſt celui qui mit les *renoncules* à la mode, & qui donna lieu à toutes les recherches qu'on a faites. Ce viſir, pour amuſer ſon maitre Mahomet IV. qui aimoit extrèmement la chaſſe, la retraite & la ſolitude, lui donna inſenſiblement du goût pour les fleurs; & comme il reconnut que les *renoncules* étoient celles qui lui faiſoient le plus de plaiſir, il écrivit à tous les pachas de l'empire de lui envoyer les racines & les graines des plus belles eſpeces que l'on pouvoit trouver dans leurs départemens. Ceux de Candie, de Chypre, de Rhodes, d'Alep, de Damas firent mieux leur cour que les autres. Les graines que l'on envoya au viſir, & celles que les particuliers éleverent, produiſirent un grand nombre de variétés. Les ambaſſadeurs de nos cours envoyerent en Europe de la graine ou des *griffes de ſemi-double*, c'eſt le nom qu'on donne à la racine de *renoncule*.

On connoiſſoit déja depuis long-tems les *renoncules* de Tripoli, & on ne cultivoit que les doubles; mais celles du Levant prirent la vogue en France, au commencement de ce ſiecle, & bien-tôt il ne fallut plus aller à Conſtantinople pour les admirer; on rectifia leur culture, & la graine des ſemi-doubles a mis les fleuriſtes en état de choiſir.

La moindre eſpece de *renoncule* eſt aujourd'hui la rouge à fleur double, celle-là même qu'on admiroit tant autrefois. Les ſemi-doubles ont fait tomber ces groſſes doubles qui ont une multitude de feuilles fort ſerrées, tandis que les ſimples n'en ont preſque point.

Cette préférence n'eſt pas un goût paſſager, & de pur caprice. Elle eſt fondée ſur une variété de couleurs qui tient du prodige. Une demi-planche de ſemi-doubles réunira tout-à-la-fois les blanches, les jaunes dorées, les rouges pâles, les jaunes-citrons, les rouges-brunes, les couleurs de fleur de pêcher; celles qui ſont à fond blanc avec des panaches rouges bien diſtinguées; celles qui ſont à fond jaune marqueté de rouge, ou de raies noires; celles qui par-dehors ſont de couleur de roſe, & blanches en-dedans. Vous en verrez d'autres de couleur de chamois bordées de rouge; d'autres de fond rouge cramoiſi bordé... mais la liſte des ſemi-doubles n'a point de fin. Il en éclôt tous les ans de nouvelles. S'il eſt permis d'aimer le changement, c'eſt dans les fleurs; & ſi l'on veut ſe ſatisfaire en changeant ce qu'on aime, il faut aimer la *renoncule*; elle a de quoi contenter tous les goûts. La racine d'une belle *renoncule* perpétue & fait revivre tous les ans la même eſpece de beauté: voilà de quoi plaire à ceux dont l'amitié eſt conſtante. La graine de la même fleur produit du nouveau d'une année à l'autre: voilà de quoi plaire à ceux qui aiment le changement, & aſſurément ils ont à choiſir.

Avec l'avantage d'une variété inépuiſable qui change tous les ans les décorations de votre parterre, les *renoncules* ſemi-doubles ont encore une qualité que les doubles n'ont point: elles ſont fécondes & ſe reproduiſent de graines; au lieu que les doubles ſont ſteriles. Cette ſtérilité n'eſt point particuliere aux *renoncules* doubles; c'eſt preſque dans toutes le fleurs que les doubles ne produiſent point de graines. On y voit, à la vérité, les ébauches d'un piſtil & de quelques étamines; mais la multitude de feuilles qui les couvrent pour l'ordinaire, les empêche de mûrir & de fructifier. Et lorſque les doubles, faute de culture ou autrement, viennent à s'affoiblir & à donner moins de feuilles, le cœur de la fleur ſe dégage, & jouiſſant en liberté de l'impreſſion de la chaleur & de l'air, il donne de la graine, comme font les autres piés.

Cette charmante fleur, pour procurer le plus bel émail, ne demande que d'être plantée dans une terre convenable, & d'être préſervée de l'humidité & des grands froids. La terre convenable eſt une terre légere, ſablonneuſe; on peut la tirer de la ſurface du ſol dans les bois & dans les bouſquets plantés depuis long-tems. Nos fleuriſtes ſe ſervent de vieux terreau & de ſablon qu'ils mêlent enſemble.

Les eſpeces ſimples de *renoncule* fleuriſſent plus haut que les autres, & ſont ordinairement tachetées des plus belles couleurs. On les perpétue de graine choiſie qu'on tire ſeulement des belles fleurs qui ont au-moins trois ou quatre rangées de pétales. Quand on a recueilli cette graine, il ne faut pas l'expoſer au ſoleil, mais la mettre répandue dans un lieu couvert. La ſaiſon favorable pour la ſemer eſt au commencement de Septembre. Elle leve au printems, & fleurit la ſeconde année. Quant aux racines de *renoncules*, il faut les conſerver dans du ſable ſec pour les replanter à la fin de Septembre.

Lorſqu'on veut planter des *renoncules* en caiſſes ou en pots, on prend de la terre toujours nouvelle & bien preparée; on met les oignons trois doigts avant en terre, & on leur donne un peu d'eau. Si on craint la gelée, on les couvre de l'épaiſſeur de deux doigts de terreau bien leger; & ſi la gelée, étoit forte, on met des cerceaux en dos d'âne ſur les planches, avec des paillaſſons pendant la nuit. Pour les *renoncules* qui ſont en pots, on les retire dans la ſerre pendant le froid ou les mauvais tems, & on y fait les mêmes façons qu'à celles qui ſont en planches. *Voyez* de plus grands détails dans Miller ſur cette matiere, car il a indiqué tout enſemble la culture des *renoncules* de Turquie & celle des *renoncules* ſemi-doubles de Perſe. (*D. J.*)

Renoncule, (*Mat. méd.*) preſque toutes les eſpeces de *renoncule* ſont des vrais poiſons étant priſes intérieurement, & ſont des cauſtiques aſſez vifs, peu ſûrs & ſouvent nuiſibles dans l'uſage extérieur: ainſi quelques vertus que les auteurs ayent attribué à pluſieurs *renoncules* appliquées extérieurement, le mieux eſt d'avoir recours dans les cas où ils les preſcrivent à des remedes plus éprouvés qui ne manquent pas.

La *renoncule* des prés, appellée auſſi *baſſinet rampant*, que les Botaniſtes regardent comme la même plante que celle que l'on cultive dans nos jardins, eſt la moins âcre, la plus tempérée. Pluſieurs auteurs graves aſſurent même qu'on peut la prendre intérieurement ſans le moindre danger. Mais cette plante ne poſſede aucune propriété ſinguliere qui puiſſe engager à en tenter l'épreuve: on peut au-moins la négliger comme inutile; elle paſſe pour bonne contre les hémorrhoïdes très-douloureuſes, étant employée ſous forme de fomentation ou ſous celle de cataplaſme.

L'odeur des *renoncules*, même de celles qui ſont cultivées, portent quelquefois à la tête; on a vu des bouquets de *renoncules* cauſer des vertiges, des défaillances, des vapeurs à certains ſujets: ces accidens ſont pourtant très-rares.

Parmi les ſpécifiques indiqués dans les *mémoires de l'académie royale de Suede pour l'année* 1750, contre les maladies vénériennes, d'après les recherches que M. Pierre Kalm, membre de cette académie, a fait à ce ſujet dans l'Amérique ſeptentrionale, on trouve les racines d'une *renoncule*, de celle que les Botaniſtes appellent *ranunculus foliis radicalibus reniformibus crenatis, caulinis digitatis petiolatis*, Gronovii flor. Virgin. 166, *ranunculus Virginianus, flore parvo, molliori folio*, Herman Hort. Lugd. Batav. 514, en françois *renoncule de Virginie*. Les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale ajoutent à la décoction de l'eſpece de raiponce, que les François appellent *cardinale bleue*, (remede dont il eſt fait mention à *l'article* Raiponce, *voyez cet article*), une petite quantité de racines de cette *renoncule*, lorſque la décoction ſimple de *cardinale bleue* ne produit aucun changement dans une maladie vénérienne invéterée. M. Kalm obſerve qu'il faut adminiſtrer ce remede avec précaution, vu qu'il eſt violent, & qu'une trop forte doſe pourroit cauſer des ſuperpurgations & des inflammations. L'auteur de ces obſervations ajoute même que c'eſt un poiſon très-violent, dont les femmes ſauvages ſe ſervent pour ſe faire périr, lorſqu'elles ſont maltraitées par leurs maris.

La racine de la *renoncule* bulbeuſe & celle de la *renoncule*, qui eſt appellée auſſi *petite chelidoine* ou *petite claire, petite ſcrophulaire*, (*voyez* Scrophulaire, *Mat. méd.*) entre dans l'emplâtre diabotanum. (*b*)

Renoncule *aquatique de Lapponie*, (*Botanique*.) cette plante croît ſi promptement dans les rivieres de Lapponie, qu'en moins d'un mois & demi, c'eſt-à-dire depuis la mi-Juin juſqu'à la fin de Juillet, elle s'éleve à la hauteur de vingt piés; & peut-être s'éleveroit-elle plus haut, ſi l'eau étoit plus profonde. Elle pouſſe en même tems des feuilles & des fleurs, dont toute la ſurface de l'eau eſt couverte; elle meurt les premiers jours d'Août, ſes graines étant parvenues en maturité. *Linnæus flor. Lapp*, 234. (*D. J.*)

RENOVATION, ſ. f. (*Gram.*) reſtitution d'une choſe dans l'état où elle étoit antérieurement; on dit la *renovation* du monde, la *renovation* des lois, la *renovation* des vœux.

RENOUÉE, ſ. f. *polygonum*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines, ſoutenues par un calice en forme d'entonnoir & profondément découpée; le piſtil devient dans la ſuite une ſemence triangulaire, renfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, & que les racines ſont fibreuſes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Renouée, (*Mat. méd.*) cette plante tient un rang diſtingué parmi les vulnéraires aſtringens. On emploie très-communément ſon ſuc & ſa décoction pris à l'intérieur contre les hemorrhagies. Chomel dit, dans ſon *traité des plantes uſuelles*, qu'il a vu de ſi bons effets dans les cours de ventre & les dyſſenteries, des lavemens préparés avec la décoction des feuilles de *renouée*, ſoit ſeules, ſoit mêlées avec les herbes émollientes, que ce remede pouvoit être regardé comme un ſpécifique dans ces maladies. On emploie auſſi quelquefois ce ſuc & cette décoction à l'extérieur, auſſi-bien que la plante pilée & réduite en forme de cataplaſme dans le panſement domeſtique des plaies, contre le flux immodéré des hémorroïdes, *&c.* Quelques auteurs graves ont même prétendu que le marc de la décoction de cette plante ou la plante pilée, étant appliquée ſous les aiſſelles, arrêtoit les hémorrhagies.

L'eau diſtillée de *renouée* eſt une de celles que les Apoticaires tiennent communément dans leur boutique; mais elle ne vaut pas mieux que celle de plantain. *Voyez* Plantain. Les feuilles de *renouée* entrent dans le ſirop de conſoude, & dans la décoction aſtringente de la pharmacopée de Paris, *&c.*

RENOUER, v. act. (*Gram.*) nouer de nouveau. *Voyez les articles* Nœud & Nouer. Il ſe prend au ſimple & au figuré, *renouer* une corde briſée, un fil rompu; *renouer* une ancienne liaiſon.

RENOUEUR, ſ. m. (*Gram.*) chirurgien qui s'occupe particulierement de la réduction des membres disloqués.

RENOUVELLEMENT, ſ. m. (*Gram.*) action par laquelle on renouvelle, ou l'on continue de donner à une choſe la même force & vigueur qu'elle a eue autrefois. On dit le *renouvellement* d'un billet, d'une promeſſe, d'une obligation. *Voyez* Renouveller.

RENOUVELLER, v. act. (*Gram.*) confirmer une choſe, ou la faire de nouveau, il ſe dit auſſi de la continuation d'un écrit, d'un engagement. Il eſt ordinaire dans le commerce de *renouveller* les billets, les promeſſes & les obligations à leur échéance, c'eſt-à-dire d'en faire de nouvelles, ou d'en ſtipuler la continuation au bas des anciennes. *Dict. de Comm. & de Trév.*

RENSEMENCER, v. act. (*Gram.*) c'eſt enſemencer de-rechef. *Voyez* Semence, Semoir & Enſemencer.

RENTAMER, v. act. (*Gram.*) c'eſt entamer derechef. *Voyez les articles* Entamer, Entame.

RENTASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt entaſſer de nouveau. *Voyez les articles* Entasser & Tas.

RENTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un revenu, ſoit en argent, grain, volaille, ou autre choſe qui eſt dû à quelqu'un par une autre perſonne.

Il y a pluſieurs ſortes de *rentes*, ainſi qu'on va l'expliquer dans les articles ſuivans.

Rente *ſur les aydes & gabelles*, eſt celle dont le payement eſt aſſigné par le roi ſur la ferme des aydes & gabelles. Ces *rentes* ſe payent au bureau de la ville, de même que les autres *rentes* aſſignées ſur les revenus du roi. (*A*)

Rente annuelle, eſt celle qui eſt payable chaque année, à la différence de certaines redevances ou preſtations qui ne ſeroient dûes que tous les deux ou trois ans. Il y a des *rentes* payables en un ſeul terme, d'autres en deux ou en quatre termes; la diviſion du payement en pluſieurs termes n'empêche pas que la *rente* ne ſoit annuelle, il ſuffit pour cela qu'elle ſoit dûe chaque année. (*A*)

Rente *à l'appréci*, eſt une *rente* en grain, payable néanmoins en deniers, mais ſeulement à certain jour, de laquelle l'appréciation ſe fait ſelon les marchés qui ont précédé le jour auquel *l'appréci* ou appréciation a accoutumé de ſe faire. *Voyez la coutume de Bretagne, article* 267. (*A*)

Rente *arriere-fonciere*, eſt une ſeconde *rente* impoſée ſur le fonds depuis la premiere, comme il arrive, lorſque celui qui tient un bien à *rente fonciere*, le donne lui-même en tout ou partie à un tiers, à la charge d'une *rente fonciere* plus forte qu'il ſtipule à ſon profit. *Voyez la coutume d'Orléans, article* 122. *& le mot* Surcens. (*A*)

Rente *en aſſiette* ou *par aſſiette*, c'eſt quand on promet donner des héritages juſqu'à la valeur de tant de *rente* ou revenu actuel, comme de cent livres par an ou autre ſomme.

Quelques-uns appellent auſſi *rente par aſſiette* quand on vend un héritage à faculté de rachat, avec clauſe de réconduction ou contrat pignoratif; la redevance que paye le vendeur eſt ce que l'on appelle *rente en aſſiette* ou *par aſſiette*. *Voyez* Loyſeau, *tr. des rentes, liv I. chap. vij.* (*A*)

Rente *par aſſignat* ou *par ſimple aſſignat*, eſt lorſqu'une *rente* conſtituée à prix d'argent eſt conſtituée & aſſignée nommément ſur un certain héritage, qui eſt deſtiné particulierement pour le payement annuel de cette *rente*, comme ſi je conſtitue cent livres de *rente* à prendre ſur une terre ou maiſon à moi appartenante. *Voyez* Loyſeau, *tr. des rentes, l. I. c. vij. & le mot* Assignat. (*A*)

Rente censive *ou* censuelles eſt la *rente* ſeigneuriale, impoſée par le ſeigneur direct de l'héritage lors de l'accenſement qu'il en a fait dans les coutumes d'Auvergne, de la Marche, & quelques autres, on donne ce nom aux cens & *rentes* ſeigneuriales. *Voyez* Cens, Censives, Rente seigneuriale. (*A*)

Rentes *ſur le clergé* ſont celles que le clergé de France a conſtitué au profit de divers particuliers, pour raiſon des emprunts que le clergé a fait d'eux, pour payer au roi les dons gratuits & autres ſubventions que le clergé paye de tems en tems.

On appelle *rentes* ſur l'ancien clergé celles qui ſont de l'époque la plus ancienne. (*A*)

Rente constituée, ou *conſtituée à prix d'argent*, qu'on appelle *rente volante*, ou *hypothéquaire*, ou *perſonnelle*, eſt celle qui eſt conſtituée pour une ſomme d'argent dont le principal eſt aliéné.

Ces ſortes de *rentes* étoient inconnues aux Romains, parce que le prêt d'argent à intérêt étoit permis chez eux, ſauf quelques tempéramens qui y furent apportés.

On trouve cependant en la *loi* 2. au *cod. de debitorib. civit.* & en la *novelle* 160. que les deniers prêtés à intérêt par les villes n'étoient point exigibles qu'en principal, mais que le débiteur pouvoit les racheter quand il vouloit, ce qui revient à nos *rentes conſtituées*.

On a douté autrefois ſi ces *rentes* étoient licites, juſqu'à ce que Calixte III. & Martin V. les ont approuvées par leurs *extravagantes regimini* 1 & 2. *de empt. vend.* L'ancien préjugé fait même que quelques-uns les regardent encore comme odieuſes, & ſeulement tolérées par la néceſſité du commerce.

C'eſt de-là qu'on y a apposé pluſieurs reſtrictions: la premiere, qu'elles ne peuvent excéder le taux de l'ordonnance: la ſeconde, qu'elles ne peuvent être conſtituées que pour de l'argent comptant, & non pour autre marchandiſe ou eſpece quelconque; comme auſſi qu'elles ne peuvent être dûes qu'en argent, de crainte que ſi elles étoient payables en autres effets, elles ne fuſſent fixées à trop haut prix: la troiſieme eſt qu'elles ſont toujours rachetables de leur nature, ſans que le débiteur puiſſe être contraint au rachat: la quatrieme eſt que, ſuivant l'ordonnance de Louis XII. de l'an 1510, on n'en peut demander que cinq années.

Ces ſortes de *rentes* ſuivent le domicile du créancier; elles ſont communément réputées immeubles, excepté dans quelques coutumes, où elles ſont meubles. *Voyez* Loyſeau, *du déguerpiſſement*, *liv. I. ch.* 6.

Rente constituée *par don ou legs*, voyez *ci-après* Rente *de don ou legs*.

Rente contrepannée *ſur fief ou aleu*, dans la coutume de Hainault, eſt une *rente* aſſignée ou hypothéquée ſur un fief ou aleu.

Rente courante, on appelle quelquefois ainſi la *rente* conſtituée à prix d'argent, ſans aucun aſſignat, ſoit parce qu'elle court ſur tout le patrimoine du débiteur, ou plutôt parce que c'eſt une *rente* uſitée & au cours ordinaire des intérêts. *Voyez* Loyſeau, *du déguerpiſſement*, *liv. I. ch. jx*.

Rente coutumiere, c'eſt le nom que quelques coutumes donnent au cens ordinaire dont les héritages ſont chargés envers le ſeigneur.

Rente *au denier dix*, *au denier vingt*, *ou autre denier*, c'eſt-à-dire qui produit le dixieme, ou le vingtieme du fonds pour lequel elle a été conſtituée, *voyez* Denier & *les mots* Intérêt, Taux.

Rente *ſur le domaine de la ville*, eſt celle que le corps d'une ville a conſtitué ſur ſes propres revenus, à la différence des *rentes* créées ſur les revenus du roi, qu'on appelle *rentes ſur la ville*, parce qu'elles ſe payent au bureau de la ville.

Rente *de don & legs*, eſt celle qu'un donateur ou teſtateur crée ſur ſes biens au profit de ſon donataire ou légataire. Ces ſortes de *rentes* ſont irrégulieres, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſont ni de la nature des *rentes* conſtituées à prix d'argent, ni vraiment foncieres; n'étant pas créées en la tradition d'un fond; elles ont néanmoins plus de rapport aux *rentes* foncieres qu'aux conſtituées, en ce qu'elles ne ſont point ſujettes aux quatre reſtrictions apposées aux *rentes* conſtituées. *Voyez* Loyſeau *du déguerpiſſement*, *liv. I. ch. vij.* & *ci-devant* Rente constituée. (*A*)

Rente emphytéotique, eſt le canon ou redevance annuelle dûe par le preneur à bail emphytéotique. *Voyez* Bail emphytéotique & Emphytéose.

Rentes ensaisinées ſont celles qui ſont aſſignées ou imposées ſur des fonds en roture, & deſquelles les créanciers ou propriétaires ont été enſaiſinés par les ſeigneurs cenſuels de qui les fonds chargés ſont tenus. *Voyez les coutumes* de Senlis, Valois & Clermont. (*A*)

Rente espéciale eſt celle qui eſt conſtituée à prix d'argent, mais dont le payement eſt aſſigné ſpécialement ſur un certain héritage. Ces ſortes de *rentes* ſont ainſi appellées en la *coutume* de Montargis, *tit. ij. article* 37. (*A*)

Rentes *ſur les états de Bourgogne*, *Bretagne*, *Languedoc ou autres*, ſont celles que les états de ces provinces créent pour les ſommes qu'elles empruntent à conſtitution. Ces ſortes de *rentes* ſuivent la loi du domicile du créancier. (*A*)

Rente féodale ou *feudale*, ainſi qu'elle eſt appellée dans quelques coutumes, eſt celle qui eſt dûe au ſeigneur direct à cauſe de ſon fief, ſur l'héritage tenu de lui à cens & *rente*. *Voyez* Cens & Rente seigneuriale. (*A*)

Rente Fonciere eſt le droit de percevoir tous les ans ſur un fonds une redevance fixe en fruit ou en argent, qui doit être payée par le détenteur.

De ce droit nait l'action réelle fonciere contre le détenteur, pour le payement de la redevance.

La *rente fonciere* ou réelle ſe conſtitue directement & principalement ſur le fond, & n'eſt proprement dûe que par le fond, c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt dûe par le poſſeſſeur qu'à cauſe du fond, à la différence de la rente conſtituée, qui eſt dûe principalement par la perſonne qui la conſtitue, ce qui n'empêche pas qu'elle ne puiſſe être hypothequée ſur un fonds.

Il y a deux moyens en général pour créer une *rente fonciere*, l'un, quand le propriétaire aliene ſon fonds à la charge d'une *rente*; l'autre, quand ſans aliéner ſon fonds il le charge d'une *rente*, ſoit par voie de don ou de legs, ce qui forme une *rente* de libéralité qui eſt ſemblable en beaucoup de choſes aux véritables *rentes foncieres*.

A l'égard de celles qui ſont réſervées lors de la tradition du fonds, leſquelles ſont les véritables *rentes foncieres*, les coutumes marquent trois ſortes d'actes par leſquelles elles peuvent être établies; ſavoir le bail à cens, le partage & la licitation: de maniere néanmoins que la *rente* réſervée par le partage ou par la licitation, n'eſt *fonciere* qu'autant qu'elle fait directement le prix de la *rente*, de la licitation, ou la ſoute du partage; car ſi l'on commençoit par convenir d'une ſomme d'argent pour le prix ou pour la ſoute, & qu'enſuite pour cette ſomme on conſtituât une *rente*, elle ſeroit réputée conſtituée à prix d'argent, & non pas *fonciere*.

Il y a deux ſortes de *rentes foncieres*; ſavoir celles qui ſont ſeigneuriales, & les *rentes* ſimples foncieres.

Les *rentes foncieres* ſeigneuriales ſont celles qui ſont dûes au ſeigneur pour la conceſſion de l'héritage, outre le cens ordinaire.

Toutes *rentes foncieres* ſont de leur nature non rachetables, à-moins que le contraire ne ſoit ſtipulé par l'acte de création de la *rente*.

Elles ſont auſſi dûes ſolidairement par tous ceux qui poſſedent quelque partie du fonds ſujet à la *rente*, ſans qu'ils puiſſent oppoſer la diſcuſſion, c'eſt-à-dire exiger que le créancier de la *rente* diſcute préalablement le premier preneur ou ſes héritiers.

Pour ſe décharger de la *rente fonciere*, le détenteur peut déguerpir l'héritage; le preneur même ou ſes héritiers peuvent en faire autant en payant les arrérages échus de leurs terres, encore qu'ils euſſent promis de payer la *rente*, & qu'ils y euſſent obligé tous leurs biens, à moins qu'ils n'euſſent promis de fournir & faire valoir la *rente*, ou de faire quelques améliorations dans l'héritage, qui ne fuſſent pas encore faites.

Il en eſt de même du tiers-détenteur lorſqu'il a eu connoiſſance de la *rente*; & même dans les coutumes de Paris & d'Orléans, lorſqu'il ne déguerpit qu'après conteſtation en cauſe, il doit les arrérages échus de ſon tems, quand même il n'auroit pas acquis à la charge de la *rente*, & qu'il l'auroit ignorée; ce qui eſt une diſpoſition particuliere à ces deux coutumes.

Le créancier de la *rente fonciere* peut, faute de payement des arrérages, ſaiſir les fruits de l'héritage chargé de la *rente*, en vertu de ſon titre, & ſans qu'il ait beſoin d'obtenir d'autre condamnation; il peut auſſi, faute de payement de la *rente*, évincer le détenteur, & rentrer dans ſon héritage, ſans être obligé de le faire ſaiſir réellement, ni de ſe le faire adjuger par decret. *Voyez* la *coutume* de Paris, *tit. des actions perſonnelles & d'hypotheque*; Loyſeau, *du déguerpiſſement*. (*A*)

Rente *à fonds perdu*, eſt une *rente* viagere, dont le fonds s'éteint avec la *rente*. *Voyez* Fonds perdu & Rente viagere.

Rente générale, on appelle ainſi dans la coutume de Saintonge les *rentes* conſtituées à prix d'argent ſans aſſignat, parce qu'elles regardent généralement tout le patrimoine du débiteur. *Voyez* Rentes especiales.

Rente grosse *ou* Grosse rente, eſt la *rente* ſeigneuriale ou fonciere, qui tient lieu du revenu de l'héritage, à la différence des mêmes *rentes* ou cens qui ne ſont reſervés que pour marque de la directe ſeigneurie. *Voyez ci-après* Rente menue.

Rente héréditable *ou* héreditale, eſt la même choſe que *rente héréditaire*; la coutume d'Amiens la nomme *héréditale*; & celle de Mons, *héréditable*.

Rente héréditaire, on qualifie ainſi certaines *rentes* qui ne ſont ni perpétuelles ni viageres. Elles ſont héré-

héréditaires ſans être perpétuelles, parce qu'elles ne ſont pas créées pour avoir lieu à perpétuité, & que le rembourſement en eſt indiqué par l'édit même de leur création.

RENTE HÉRITABLE, eſt la même choſe que *rente héréditaire*. Elles ſont ainſi appellées dans les coutumes de Mons, Saint-Paul, Namur. *Voyez ci-devant* RENTE HÉRÉDITAIRE, *& ci-après* RENTE VIAGERE.

RENTE A HÉRITAGE; eſt celle qui eſt dûe ſur le domaine du roi, au lieu des héritages cenſuels ou roturiers, qui ont été retirés & unis au domaine. *Voyez le Gloſſaire de* M. de Lauriere.

RENTE D'HÉRITAGE, en la coutume de Bar, *tit.* 5. *art.* 57. eſt celle qui eſt conſtituée nommément ſur un certain héritage.

RENTE HÉRITIERE, eſt celle dont la propriété eſt tranſmiſſible non-ſeulement par ſucceſſion, mais auſſi que l'on peut céder à un étranger, & qui ſe perpétue à ſon profit, à la différence de la *rente* viagere, qui ne ſe tranſmet point par ſucceſſion, & dont la durée eſt réglée ſur la vie de celui ſur la tête duquel elle eſt conſtituée. Ces *rentes héritieres* ſont ainſi appellées dans les coutumes des Pays-bas, & ſont la même choſe que ce que l'on appelle ailleurs *rente héréditaire*.

RENTE HYPOTHÉQUAIRE, eſt celle pour laquelle on n'a qu'une ſimple hypotheque ſur un fonds, telles que ſont toutes les *rentes* conſtituées à prix d'argent, à la différence des *rentes* foncieres, pour leſquelles le créancier a un droit réel ſur l'héritage.

RENTES HYPOTHEQUES, en Normandie on donne quelquefois ce nom aux *rentes* conſtituées à prix d'argent, avec faculté perpétuelle de rachat. On les appelle ainſi, parce qu'elles conſiſtent en ſimple hypotheque ſans aſſignat, & que l'hypotheque en fait la plus grande ſûreté. *Voyez l'article* 395 *de la coutume de Normandie*, & Loyſeau, *du déguerpiſſement, livre I. ch. jx.*

RENTE INFÉODÉE; eſt celle dont le ſeigneur a reconnu que le fief de ſon vaſſal étoit chargé; ce qui ſe fait, lorſque le vaſſal ayant chargé ſon fief d'une *rente* envers un tiers, la déclare dans l'aveu qu'il rend à ſon ſeigneur dominant, & que le ſeigneur accepte cet aveu ſans proteſter contre la *rente*. *Voyez* INFÉODATION.

RENTE *de libéralité*, eſt celle qui eſt donnée ou léguée à quelqu'un à prendre ſur une maiſon ou autre héritage. Ces ſortes de *rentes* tiennent à certains égards, de la nature des *rentes* foncieres, quoiqu'elles ne le ſoient pas véritablement, n'ayant pas été créées lors de la tradition du fonds. *Voyez* Loiſeau, *traité du déguerpiſſement*, *& ci-devant* RENTE FONCIERE.

RENTE, (*menue*), ſe prend ordinairement pour le cens ou cenſive qui ſe paye en reconnoiſſance de la directe ſeigneurie. On l'appelle *menue rente*, parce que le cens ne conſiſte ordinairement qu'en une redevance modique, qui eſt réſervée par honneur & pour marque de la ſeigneurie, plutôt que pour tirer le revenu de l'héritage, à la différence des *rentes groſſes*, qui ſont les *rentes* ſeigneuriales & foncieres qui ſont réſervées pour tenir lieu du revenu de l'héritage.

Cette diſtinction des *rentes* groſſes & menues, eſt uſitée principalement en Artois & dans les Pays-bas; on peut voir le placard du dernier Octobre 1587, & le reglement du 29 Juillet 1661, qui nomme *menues rentes*, celles qui n'égalent point le quatorzieme du revenu de l'héritage qui en eſt chargé. *Voyez* Maillart, *ſur Artois, article* 16. & *ci-devant* RENTE GROSSE.

RENTE *nantie*, eſt celle pour ſûreté de laquelle on a pris la voie du nantiſſement dans les pays où cette formalité eſt en uſage pour conſtituer l'hypotheque ſur l'héritage. *Voyez* NANTISSEMENT.

RENTE *perpétuelle*, eſt celle qui doit être payée à perpétuité, c'eſt-à-dire juſqu'au rachat, à la différence de la *rente* viagere, qui ne dure que pendant la vie de celui au profit de qui elle eſt conſtituée.

Il y a des *rentes* héréditaires ſur le roi, qui ne ſont pas qualifiées de *perpétuelles*, parce que le rembourſement doit être fait dans un certain tems qui eſt indiqué par l'édit même de leur création.

RENTE *perſonnelle*, eſt celle qui eſt dûe principalement par la perſonne & non par le fonds, encore bien qu'il ſoit hypothequé à la *rente*; telles ſont les *rentes* conſtituées à prix d'argent que par cette raiſon l'on qualifie quelquefois de *rentes perſonnelles*, pour les diſtinguer des *rentes* foncieres, qu'on qualifie de *rentes réelles*, parce qu'elles ſont dûes principalement par le fonds, & non par la perſonne. *Voyez ci-devant* RENTE CONSTITUÉE, *&* RENTE FONCIERE, *& ci-après*, RENTE RÉELLE.

RENTE *ſur les poſtes*, eſt celle dont le payement eſt aſſigné par le roi ſur la ferme des poſtes & meſſageries de France.

RENTE *premiere*, après le cens eſt la premiere *rente* fonciere impoſée outre le cens ſur un héritage par le propriétaire qui l'a mis hors de ſes mains à la charge de cette *rente*. Suivant l'article 121 de la coutume de Paris, les *rentes* de bail d'héritage ſur maiſons aſſiſes en la ville & fauxbourgs de Paris, ſont à toujours rachetables, ſi elles ne ſont les premieres après le cens & fonds de terre.

RENTE *à prix d'argent*, *voyez* RENTE CONSTITUÉE.

RENTE *à promeſſe d'hypotheque*, dans la coutume de Valenciennes, on diſtingue deux ſortes de *rentes* conſtituées, les *rentes à promeſſe d'hypotheque* ſeulement, & les *rentes* hypothéquées. Les premieres ſont celles que l'on a promis d'aſſigner & hypothéquer par bons devoirs de loi ſur les héritages main fermes, mais qui ne ſont pas encore hypothéquées. Les *rentes* de cette eſpece ſont meubles, ſuivant l'*article* 29, & purement perſonnelles, & les arrérages ne ſe preſcrivent que par 30 ans, ſuivant l'*article* 94.

RENTE *propriétaire*, eſt la redevance fonciere dûe par le propriétaire de l'héritage pour la conceſſion qui lui en a été faite à la charge de la *rente*. *Voyez* les coutumes de Senlis & de Clermont, où les *rentes* foncieres ſont ainſi appellées pour les diſtinguer des *rentes* conſtituées à prix d'argent, qu'on y appelle *rentes non-propriétaires*.

RENTE *rachetable*, eſt celle dont le ſort principal peut être rembourſé au créancier; les rentes conſtituées ſont toujours rachetables de leur nature; il y a des *rentes* foncieres qui ſont ſtipulées rachetables, & quelques-unes dont il eſt dit que le rachat ne pourra être fait que dans un certain tems, ou en avertiſſant quelque tems d'avance. *Voyez* RACHAT, REMBOURSEMENT.

RENTE *non-rachetable*, eſt celle qui ne peut point être rembourſée par le débiteur; les *rentes* foncieres ſont non-rachetables de leur nature; on les peut cependant ſtipuler rachetables. On ne peut pas ſtipuler qu'une *rente* conſtituée ſera non-rachetable, parce qu'il doit toujours être permis à un débiteur de ſe libérer. *Voyez* RENTE RACHETABLE.

RENTE *réaliſée* ou *réelle*, eſt une *rente*, conſtituée à prix d'argent, dont l'hypotheque eſt réaliſée ſur un fonds par la voie de la ſaiſine, réaliſation, ou nantiſſement dans les coutumes où cela eſt d'uſage, pour conſtituer l'hypotheque. *Voyez* NANTISSEMENT.

RENTE *réelle*, ſe prend auſſi ſouvent pour *rente* fonciere; on l'appelle *réelle*, parce qu'elle eſt dûe principalement par le fonds qui en eſt chargé; au lieu que les *rentes* conſtituées à prix d'argent ſont dûes principalement par la perſonne; c'eſt pourquoi on les appelle *perſonnelles*. *Voyez ci-devant* RENTE CONSTITUÉE, *&* RENTE PERSONNELLE.

RENTE *vendable*, c'eſt ainſi que dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, & quelques autres, on appelle les *rentes* conſtituées à prix d'argent; on l'appelle *vendable*, parce qu'elle eſt toujours rachetable de ſa nature, & que le fonds peut en être rembourſé, à la différence des *rentes* foncieres, qui ſont non-rachetables de leur nature.

RENTE *requérable*, eſt celle dont le payement doit être demandé ſur les lieux, comme le champart; au lieu que le cens eſt une *rente* portable au ſeigneur.

RENTE *roturiere*, eſt celle dont un fief eſt chargé, mais qui n'a point été inféodée par le ſeigneur dominant. *Voyez ci-devant* RENTE INFÉODÉE. *Voyez auſſi* les *coutumes* de Laon, Chaunes, Tours, & Lodunois.

RENTE *ſeche*, c'eſt ainſi que quelques coutumes appellent les *rentes* conſtituées à prix d'argent, parce qu'elles ne produiſent point de droits au créancier; à la différence des *rentes* cenſuelles & ſeigneuriales, qui produiſent des profits aux mutations du tenancier. *Voyez les coutumes*, de la Marche, d'Acqs, de Saint-Sever, & de Bayonne.

RENTE *ſeigneuriale*, eſt une *rente* fonciere dûe à un ſeigneur à cauſe de ſa ſeigneurie, & qui emporte la ſeigneurie directe ſur l'héritage pour lequel elle eſt dûe.

Ces

Ces ſortes de *rentes* ont pluſieurs avantages ſur les *rentes* ſimplement foncieres, 1°. en ce qu'elles ne ſe preſcrivent point de la part du rentier, ſi ce n'eſt pour la quotité & les arrérages par 30 ans; 2°. elles emportent droits de lods aux mutations par vente; 3°. elles ne ſe purgent point par le decret.

Les *rentes ſeigneuriales* ſont de pluſieurs ſortes; ſavoir le cens, le ſurcens, & autres *rentes ſeigneuriales* qui ſont dûes outre le cens ordinaire, ſoit en argent ou autre preſtation.

Il y a des *rentes ſeigneuriales* qui ſont propres à certaines coutumes, telles que le complant en Poitou, le terreau à Chartres, le vinage à Clermont & à Montargis, le carpot, ou plutôt quarport en Bourbonnois, le champant en Beauce, le terrage ou agriere en pluſieurs coutumes, l'hoſtize ſur les maiſons à Blois, le fouage en Normandie & en Bretagne, le Bordelage en Nivernois, & pluſieurs autres ſemblables. *Voyez* Loyſeau, *du déguerpiſſ. liv. I. chap. v.* & Cens, Lods & Ventes.

Rente *ſurfonciere*, eſt celle qui eſt l'impoſé ſur le fonds outre & par-deſſus la premiere *rente* fonciere; on l'appelle auſſi *arriere fonciere*. Voyez *la coutume d'Orléans, article* 122. & le *mot* Rente, Arriere-fonciere.

Rente *ſur les tailles*, eſt celle dont le payement eſt aſſigné ſur la recette des tailles d'une telle élection.

Rente *tolérable*, dans le ſtyle du pays de Normandie, & dans deux ordonnances de l'échiquier, des années 1462 & 1501, ſignifie une *rente* ancienne & non ſujette à rachat, tellement que l'on eſt obligé de la ſupporter & continuer.

Rente *ſur la ville*, eſt celle qui étant aſſignée ſur les revenus du roi, ſe paye au bureau de la ville.

Rente *volage* ou *volante*, eſt la même choſe que la *rente* conſtituée à prix d'argent. Elle eſt ainſi nommée dans quelques anciennes ordonnances, à cauſe qu'elle n'eſt point établie ſur un fonds comme la *rente* fonciere; elle eſt appellée de même dans les *coutumes* de Sens, Chaumont, Blois, Bordelois, Auxerre, Cambray, Bar. *Voyez* Rente constituée. (*A*)

Rentes viageres, (*Analyſe des haſards.*) ſont des *rentes* qui s'éteignent par mort.

Il y a des deux ſortes de *rentes viageres* principales.

Quand on dit ſimplement *rentes viageres*, on doit entendre les *rentes* qui reſtent entierement éteintes à la mort.

Les *rentes viageres* en tontine, ou *rentes en tontine*, ſont celles qui ſont conſtituées ſur pluſieurs perſonnes de même âge ou approchant, à condition qu'à la mort de chaque aſſocié, la rente qu'il avoit ſe repartit aux ſurvivans de la ſociété, en tout ou en partie, juſqu'au dernier vivant, qui jouit ſeul de toute la *rente* de la ſociété, ou de toutes les parties de *rentes* qui étoient reverſibles aux ſurvivans; ce qui fait diſtinguer deux ſortes de tontines, l'une ſimple & l'autre compoſée.

Voici la maniere de déterminer les *rentes* purement viageres, enſorte que les rentiers ayent tout l'avantage qu'ils peuvent eſpérer de leur part.

Suppoſons que 560 rentiers, de l'âge de 52 ans, veuillent conſtituer les fonds nêceſſaires pour faire recevoir 100 livres par an à chacun d'entre eux qui vivront pendant cinq années ſeulement.

On voit par le quatrieme ordre de mortalité de la table XIII. de l'*Eſſai ſur la probabilité de la durée de la vie humaine*, que ſi la *rente* de 100 livres ne devoit être payée qu'à ceux qui vivent à la fin de chaque année, les 560 conſtituans de l'âge de 52 ans, n'auroient à donner que les fonds néceſſaires pour faire recevoir 100 livres à 549 perſonnes à la fin de la premiere année; à 538 à la fin de la ſeconde année; à 526 à la fin de la troiſieme année; à 514 à la fin de la quatrieme année; & enfin à 502 à la fin de la cinquieme année. Mais ceux qui meurent dans le courant de chaque année, doivent recevoir une partie de rente proportionnée au tems qu'ils ont vêcu, dans le courant des années où ils ſont morts; or les uns meurent au commencement de l'année, d'autres au milieu, & les autres à la fin.

On peut donc ſuppoſer qu'ils meurent tous au milieu de l'année, ou bien (ce qui revient au même) ſuppoſer que la moitié meure au commencement de l'année & l'autre moitié à la fin; ainſi les 560 rentiers de l'âge de 52 ans doivent conſtituer les fonds néceſſaires pour faire recevoir 100 livres à 554 perſonnes à la fin de la premiere année, à 543 perſonnes à la fin de la ſeconde année; à 532 à la fin de la troiſieme année; 520 à la fin de la quatrieme année; & enfin à 508 à la fin de la cinquieme année.

Suppoſons qu'on veuille compter les intérêts ſur le pié du denier 20, on voit par les tables du même ouvrage, que pour qu'il ſoit dû 100 livres au bout d'un an, il faut prêter 95 liv. 4. ſols 9 deniers; que pour qu'il ſoit dû 100 livres au bout de deux ans, il faut prêter 90 livres 14 ſols 1 denier, &c. Prenez donc les cinq premiers prêts, & les multipliez avec ordre par les cinq nombres de rentiers qui doivent recevoir chacun 100 livres au bout d'un, de deux, ou de trois ans, &c. ainſi qu'il ſuit.

554 × 95 liv.	4 ſ.	9 d.	. . .	52761 liv.	11 ſ.	6 d.
543 × 90	14	1	. . .	49252	7	3
532 × 86	7	8	. . .	45955	18	8
520 × 82	5	5	. . .	42780	16	8
508 × 78	7	1	. . .	39803	18	4
				230554	12	5

Ajoutez les cinq produits enſemble pour avoir la ſomme de 230554 livres 12 ſols 5 deniers, qui eſt le fond que doivent fournir enſemble les 560 rentiers de l'âge de 52 ans, afin que tous ceux d'entre eux qui vivront puiſſent recevoir 100 livres à la fin de chaque année, pendant cinq ans ſeulement, & diviſant la ſomme ci-deſſus 230554 liv. 12 ſols 5 deniers par les 560 rentiers conſtituans, le quotient 411, liv. 14 ſols 1 denier, eſt la part que chacun d'entre eux doit fournir.

Il eſt maintenant aiſé de voir que ſi au lieu de ne vouloir la *rente* que pour cinq ans, comme ci-devant, on la vouloit pour tout le tems qu'il y aura quelque rentier vivant, il faudroit prendre les prêts ſuivans de la table II.

ſçavoir:

74 liv.	12 ſ.	5 den.	
71	1	4	
67	13	8	&c.

& les multiplier avec ordre par les nombres de rentiers qui doivent recevoir la *rente* à la fin de la ſixieme, de la ſeptieme, de la huitieme années, &c. ſavoir 495, 482, 469, &c. juſqu'au dernier rentier vivant. Ayant fait toutes les multiplications, on ajoutera, comme ci-deſſus, tous les produits enſemble; & on en diviſera la ſomme par les 560 rentiers conſtituans: le quotient ſera ce qu'une perſonne de l'âge de 52 ans doit fournir pour avoir 100 livres de *rente viagere*. Il en eſt de même pour tous les autres âges.

Table de la valeur actuelle d'une rente viagere de 100. *liv. pour tous les différens âges; les intérêts étant comptés ſur le pié du denier* 20.

Ages.	Livr.	Ages.	Livr.	Ages.	Livr.	Ages.	Livr.
1		26	1516	51	1136	76	480
2		27	1508	52	1114	77	455
3	1557	28	1500	53	1091	78	431
4	1582	29	1492	54	1068	79	408
5	1600	30	1484	55	1045	80	386
6	1613	31	1475	56	1022	81	365
7	1620	32	1464	57	999	82	45
8	1624	33	1453	58	975	83	324
9	1627	34	1442	59	950	84	301
10	1625	35	1431	60	924	85	278
11	1622	36	1419	61	898	86	256
12	1617	37	1407	62	871	87	234
13	1610	38	1394	63	843	88	210
14	1602	39	1379	64	814	89	184
15	1594	40	1362	65	784	90	158
16	1586	41	1344	66	752	91	132
17	1578	42	1324	67	722	92	105
18	1571	43	1304	68	693	93	71
19	1565	44	1284	69	664	94	47
20	1558	45	1264	70	636	95	
21	1551	46	1243	71	610	96	
22	1544	47	1222	72	584	97	
23	1537	48	1201	73	558	98	
24	1530	49	1180	74	532	99	
25	1523	50	1158	75	506	100	

Table de ce qu'on doit donner de rente viagere *aux rentiers de tous les différens âges, pour un fond de* 100 *livres; les intérêts étant comptés ſur le pié du denier* 20.

Ages.	liv.	ſols.	den.	Ages.	liv.	ſols.	den.
1				51	8	16	0
2				52	8	19	6
3	6	8	6	53	9	3	3
4	6	6	5	54	9	7	3
5	6	5	0	55	9	11	5
6	6	4	2	56	9	15	10
7	6	3	6	57	10	0	3
8	6	3	3	58	10	5	3
9	6	3	0	59	10	10	8
10	6	3	2	60	10	16	6
11	6	3	4	61	11	2	10
12	6	3	7	62	11	9	8
13	6	4	0	63	11	17	3
14	6	4	6	64	12	5	8
15	6	5	3	65	12	15	2
16	6	6	0	66	13	5	10
17	6	6	9	67	13	17	0
18	6	7	4	68	14	8	7
19	6	7	11	69	15	1	2
20	6	8	6	70	15	14	6
21	6	9	0	71	16	7	10
22	6	9	6	72	17	2	6
23	6	10	1	73	17	18	5
24	6	10	8	74	18	16	0
25	6	11	4	75	19	15	3
26	6	12	0	76	20	16	8
27	6	12	8	77	21	19	6
28	6	13	5	78	23	4	0
29	6	14	2	79	24	10	2
30	6	15	0	80	25	18	2
31	6	15	10	81	27	8	0
32	6	16	8	82	28	19	9
33	6	17	8	83	30	17	3
34	6	18	9	84	33	4	6
35	6	19	10	85	35	19	6
36	7	1	9	86	39	1	3
37	7	2	2	87	42	14	10
38	7	3	6	88	47	12	5
39	7	5	0	89	54	7	0
40	7	6	9	90	63	5	10
41	7	8	9	91	75	15	2
42	7	11	0	92	95	1	0
43	7	13	2	93	140	17	0
44	7	15	6	94	212	15	4
45	7	18	0	95			
46	8	0	9				
47	8	3	8				
48	8	6	9				
49	8	10	0				
50	8	13	2				

Des rentes viageres *en tontines ſimples*. On appelle *tontines ſimples* celles où toute la *rente* des rentiers décédés ſe diſtribue aux ſurvivans de la ſociété ou de la claſſe, comme on fait aux tontines créées en 1689, 1696, 1709, 1733 & 1744.

Lorſque le nombre des rentiers de chaque claſſe doit être conſidérable, on le diviſe en pluſieurs ſociétés ou ſubdiviſions, en aſſignant une quantité de rente à chaque ſociété ou ſubdiviſion; & chaque rentier de la claſſe peut, ſi bon lui ſemble, ſe mettre de toutes les ſociétés de ſa claſſe, en donnant les fonds néceſſaires.

Table. Rentes viageres *en tontine ſimple*. *La conſtitution ou le prix de la rente eſt de* 300. *liv.*

Classes ou Ages.	Le plus grand âge qu'il doit y avoir dans chaque claſſe, ou tems qu'on payera la rente entiere des actions de chaque claſſe.	Ce qu'on doit donner de rente par action, les intérêts étant comptés ſur le pié du denier vingt.		
	Ans.	Livres.	ſols.	den.
De 0 à 5 ans.	90	15	3	9
De 5 à 10	85	15	4	9
De 10 à 15	80	15	6	3
De 15 à 20	75	15	8	0
De 20 à 25	70	15	10	3
De 25 à 30	65	15	13	3
De 30 à 35	60	15	17	0
De 35 à 40	55	16	1	9
De 40 à 45	50	16	8	6
De 45 à 50	45	16	17	6
De 50 à 55	40	17	9	9
De 55 à 60	35	18	6	6
De 60 à 65	30	19	10	3
De 65 à 70	25	21	6	0
De 70 à 75	20	24	1	6

Des rentes viageres *en tontine compoſée*. On nomme *tontines composées* celles où une partie de la *rente* que rapporte chaque action reſte éteinte à la mort du rentier ſur qui elle étoit conſtituée, comme celle de 1734, dont un quart de la rente de chaque action s'éteint à la mort du rentier qui la poſſede. La tontine de 1743 eſt auſſi compoſée, parce que la moitié reſte entierement éteinte à la mort de chaque rentier.

Table. Rentes viageres *en tontine compoſée, dont la moitié s'éteint à la mort de chaque rentier. La conſtitution ou le prix de l'action eſt de* 300. *liv. les intértês étant comptés ſur le pié du denier* 20.

Classes ou Ages.	La moitié de l'action en rente purement viagere, doit rapporter.			La moitié de l'action en tontine ſimple, doit rapporter.			Total de ce qu'une action doit rapporter.		
Ans.	liv.	ſols.	den.	liv.	ſols.	den.	liv.	ſols.	d.
De 0 à 5	9	12	9	7	11	$10\frac{1}{2}$	17	4	8
De 5 à 10	9	5	3	7	12	$4\frac{1}{2}$	16	17	8
De 10 à 15	9	5	6	7	13	$1\frac{1}{2}$	16	18	8
De 15 à 20	9	10	$1\frac{1}{2}$	7	14	0	17	4	2
De 20 à 25	9	14	3	7	15	$1\frac{1}{2}$	17	9	5
De 25 à 30	9	19	0	7	16	$7\frac{1}{2}$	17	15	8
De 30 à 35	10	5	0	7	18	6	18	3	6
De 35 à 40	10	13	3	8	0	$10\frac{1}{2}$	18	14	2
De 40 à 45	11	6	6	8	4	3	19	10	9
De 45 à 50	12	5	6	8	8	9	20	14	3
De 50 à 55	13	9	3	8	14	$10\frac{1}{2}$	22	4	2
De 55 à 60	15	0	$4\frac{1}{2}$	9	3	3	24	3	8
De 60 à 65	17	4	6	9	15	$1\frac{1}{2}$	26	19	8
De 65 à 70	20	15	6	10	13	0	31	8	6
De 70 à 75	25	13	9	12	0	9	37	14	6

On doit conclure de tout ce qu'on a dit juſqu'ici, que les *rentes viageres*, de quelque maniere qu'elles ſoient faites, ſont des jeux ou loteries où l'on parie à qui vivra le plus. *Voyez* Durée de la vie, *au mot* Vie. Cet article eſt entierement tiré de l'*Eſſai ſur les probabilités de la vie humaine*, de M. Deparcieux, *Paris* 1745.

RENTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt attacher une rente à quelqu'un ou à quelque choſe; on *rente* un moine; on *rente* un monaſtere.

RENTERIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa, dans la vallée d'Oyarſa, ſur le bord de la riviere Bédaſſa, à une lieue de Saint-Sébaſtien.

ſtien. Cette petite place a été ceinte de murailles en 1320. On trouve ſur la montagne de ſon voiſinage un beau chemin pavé de groſſes pierres carrées; & taillées exprès pour cet uſage. (*D. J.*)

RENTERRER v. act. (*Gramm.*) c'eſt enterrer de-rechef. *Voyez les articles* ENTERRER *&* ENTERREMENT.

RENTI *ou* RENTY, (*Géog. mod.*) c'étoit jadis, une ville, & c'eſt préſentement un bourg de France, dans l'Artois, ſur l'Aa, aux confins de la Picardie à 6 lieues au ſud-oueſt d'Aire, & à 10 au nord-oueſt d'Arras. C'eſt le premier marquiſat d'Artois. Charles V. en fit l'erection en 1533. Les Eſpagnols y furent mis en déroute pas les françois en 1554. *Long.* 19. 46. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

RENTIER, ſ. m. (*Economie politique.*) c'eſt celui qui pour ſe débarraſſer du ſoin de ſes affaires, met ſon bien & ſa fortune en rentes conſtituées ou viageres. Le nombre des *rentiers* ne s'augmente dans un état qu'aux dépens du travail & du commerce, par l'oiſiveté, le luxe, la molleſſe, le ſybaritiſme. Un *rentier* eſt donc un ſujet inutile, dont la pareſſe met un impôt ſur l'induſtrie d'autrui.

Vers la fin de la république romaine on oppoſoit aux riches *rentiers* de ce tems-là, aux Craſſus, aux chevaliers romains, un Quintus Cincinnatus, qui après avoir obtenu le plus éclatant triomphe dont aucun général eût jamais été gratifié, fut conjuré par le ſénat, d'accepter une partie des dépouilles des ennemis pour lui rendre la vie plus commode. Ce grand homme remercia tous les ſénateurs en général & en particulier, avec des termes pleins de reconnoiſſance, ſans autre deſir que de cultiver ſes terres, plus content du champ de ſes ayeux, que les plus riches ne le ſont de leurs rentes immenſes.

Mais il faut voir avec quels traits vifs & brillans Florus peint l'empreſſement de ce dictateur, qui ſembloit n'avoir précipité le cours de ſa victoire, que pour retourner plutôt à ſes occupations ruſtiques, dont il préféroit l'obſcurité à l'éclat de ſon triomphe.

Voici la peinture de Florus: *Sic expeditione finita, rediit ad boves rurſus triumphalis agricola; fidem numinum, qua velocitate intra quindecim dies ceptum peractumque bellum prorſus, ut feſtinaſſe dictator, ad relictum opus videretur.* „ C'eſt ainſi qu'après une expédition ſi heureuſe, ce laboureur couvert de gloire „ revint à ſa charrue; mais avec quelle viteſſe, grands „ dieux! Dans l'eſpace de quinze jours, il commence la guerre & la finit, enſorte que le dictateur „ romain ne parut s'être hâté ſi fort que pour re- „ prendre plutôt ſon travail ordinaire „.) *D. J.*)

RENTIER, (*Juriſpr.*) eſt celui auquel il eſt dû une rente; ceux qui ont des rentes aſſignées ſur les revenus du roi ſont appellés *rentiers*.

En fait de rentes ſeigneuriales & foncieres, ou conſtituées ſur particuliers, on entend ordinairement par *rentiers* ceux qui doivent les rentes.

Dans la coutume de Bretagne le *rentier* eſt le rôle des rentes du ſeigneur, comme le terrier eſt le rôle des terres qui en relevent; on dit le *rôle rentier*. *Voyez* RENTE. (*A*)

RENTIERS, ſ. m. pl. (*Com.*) on appelle ainſi à Maroc, & dans toutes les villes de ce royaume, maritimes ou autres, où l'on paye des droits d'entrée & de ſortie, les juifs qui en ſont fermiers. Ils y font un très-grand profit, & très-peu de grace aux marchands chrétiens. *Dict. de Commerce.*

RENTOILER, v. act. *terme de lingere*, c'eſt regarnir d'une toile neuve une dentelle de point, une chemiſe, un rabat, & autre linge d'hommes & de femmes (*D. J.*)

RENTON, ſ. m. *terme de charpentier*, jointure de deux pieces de bois de même eſpece, ſur une même ligne. Le *renton* d'une ſabliere, eſt l'endroit où il ſe joint de demi-à-demi. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RENTONNER, v. act. *terme de cabaretier*, ce mot ſignifie mettre dans un tonneau une liqueur qu'on en a tirée, ou qu'on a tirée d'un autre. Les ordonnances des aides défendent aux cabaretiers de *rentonner* du vin dans une piece marquée & en perce. *Savary.* (*D. J.*)

RENTRAINER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt entrainer de nouveau. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Ce torrent a *rentrainé* la digue qu'on lui oppoſoit. Il s'eſt laiſſé *rentrainer* dans le vice par la mauvaiſe compagnie.

RENTRAIRE, v. act. (*Manufacture.*) ce mot ſignifie *raccomoder*, *rejoindre*, coudre proprement avec de la ſoie, les déchirures & trous qui ſe ſont faits dans une piece de drap, en lui donnant l'apprêt. Non-ſeulement ce ſoin eſt permis, mais encore il eſt de conſéquence qu'il y ait d'habiles rentrayeurs dans les manufactures; il eſt néanmoins défendu de *rentraire* les chefs de draperie étrangere ſur une piece de drap de fabrique françoiſe, ou au contraire le chef d'un drap du royaume, ſur une piece fabriquée en Hollande ou en Angleterre, ſoit pour frauder les droits du roi, ſoit pour tromper les marchands, comme il eſt quelquefois arrivé. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

RENTRAIRE, v. act. *terme de tapiſſier*, c'eſt recoudre les relais d'une tapiſſerie de haute ou baſſe liſſe; il ſe dit auſſi lorſque quelques endroits d'une tapiſſerie étant conſidérablement gâtés, on eſt obligé d'y faire une nouvelle chaîne & un nouvel ouvrage ſur le patron de l'ancien; ces chaînes de la rentraiture doivent être de laine & non de fil. *Diction. du com.* (*D. J.*)

RENTRAITURE, ſ. f. (*Manufacture.*) raccommodage ou couture des déchirures & des trous qui ſe trouvent dans une piece de drap. Les *rentraitures* paſſent pour tarre, & doivent ſe diminuer ſur le prix des pieces par les manufacturiers.

RENTRAYEUR, ſ. m. (*Draperie.*) ouvrier dont l'emploi eſt de rentraire les draps. Dans les manufactures importantes, il y a ordinairement un ouvrier *rentrayeur*, dont toute l'occupation eſt de rentraire les draps, ſoit après leur retour du foulon, ſoit après qu'ils ont reçu l'apprêt. *Diction. du com.* (*D. J.*)

RENTRÉE, ſ. f. (*Grammaire.*) l'action de rentrer. *Voyez* RENTRER. On dit la *rentrée* du parlement. Une heureuſe *rentrée* au jeu, lorſqu'on prend au talon après avoir écarté, les cartes qu'on ſouhaitoit ou qu'on auroit ſouhaitées.

RENTRÉE, ſ. f. *terme de Chaſſe*, ce mot ſignifie le tems que le gibier rentre dans le bois, ce qui eſt le matin & le ſoir; mais rentrer au fort, c'eſt *en terme de Venerie*, la même choſe que ſe *rembucher*. *Salnove.* (*D. J.*)

RENTRER, v. n. (*Grammaire.*) c'eſt entrer derechef. Il étoit ſorti, mais il eſt *rentré* pour une affaire qu'il avoit oubliée. Il eſt *rentré* dans ſon couvent. Il eſt rentré dans ſon bénéfice. Au figuré on dit, il eſt *rentré* en lui-même, dans ſon devoir.

RENTRER, (*Juriſprud.*) dans un bien, c'eſt en recupérer la poſſeſſion.

Rentrer dans ſes droits, c'eſt y être remis & rétabli, ſoit en vertu de quelque clauſe conditionnelle, ſoit en vertu de lettres du prince & d'un jugement qui les entérine, ou enfin en vertu de quelque accord ou tranſaction.

La rentrée des tribunaux, eſt le tems où ils recommencent leurs ſéances, lorſque les vacations ſont finies. (*A*)

RENTRER AU FORT, *terme de Chaſſe*, ſe dit d'une bête qui ſe rembuche.

RENTRER, v. n. *terme de billard*, lorſque dans le jeu de billard, à la guerre, celui qui entre perit, ſoit en ſautant, ou en tombant dans une belouſe, il recommence à jouer, & cela s'appelle *rentrer*; mais quand celui auquel il appartenoit de *rentrer* à laiſſé paſſer ſon rang, il ne *rentre* que lorſqu'il eſt revenu. (*D. J.*)

RENTRER, *au revertier*, c'eſt revenir en jeu par le moyen d'un certain nombre de points que l'on amene, & qui donne droit de jouer les dames qui avoient été battues. Pour cela il faut trouver des paſſages ouverts, & chacun doit *rentrer* les dames qu'on lui a battues du côté où eſt la pile & tas de bois. On ne ſauroit *rentrer* ſur ſoi, mais on peut rentrer ſur ſon joueur en le battant, lorſque l'on trouve quelques-unes de ſes dames découvertes.

RENTRER, *au piquet. Voyez les articles* RENTRÉE, *&* PIQUET, *jeu*.

RENVAHIR, v. act. (*Gramm.*) c'eſt envahir derechef. A peine les provinces dont les Romains s'étoient emparés furent-elles affranchies de leur domination, que d'autres peuples les *renvahirent*.

RENVELOPPER, v. act. (*Comm.*) envelopper une ſeconde fois un paquet, le remettre dans l'enveloppe d'où on l'a tiré. *Voyez* PAQUET, ENVELOPPE, *Dictionn. de Comm.*

RENVENIMER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt envenimer de nouveau. Cette plaie ſe *renvenime*: on a *renvenimé* ſes diſcours.

RENVERDIE, ſ. f. (*Littérat.*) piece de vers ſur le retour du printems & de la verdure. Marot l'appella depuis *chant de Mai*.

RENVERGER, v. act. (*Soirie.*) c'eſt enverger de nouveau. *Voyez les articles* ENVERGER *&* ENVERGURE.

RENVERGER, les Vanniers appellent ainſi l'action de border les ouvrages de cloſerie.

RENVERSANT, (*Algebre.*) *ou plutôt en renverſant, invertendo*; c'eſt une expreſſion dont on ſe ſert pour marquer un certain changement que l'on fait dans la diſpoſition des termes d'une proportion. Par exemple, ſi l'on a cette proportion, 2 . 6 :: 3 . 9; ou *b.c* :: *d.f*, l'on aura en renverſant *invertendo*, 6 . 2 :: 9 . 3, ou *c . b* :: *f . d*, en mettant les antécédens à la place des conſéquens, & les conſéquens à la place des antécédens. (*E*)

RENVERSÉ, adj. (*Math.*) une raiſon *renverſée*, eſt la même choſe qu'une proportion *réciproque*. *V.* RÉCIPROQUE, RAISON, DIRECT *&* INVERSE. (*E*)

RENVERSE, *terme de Chirurgie*, qui ſe dit des plis qu'on fait faire à une bande dans un point de la circonférence d'un membre inégal, afin que la circonvolution de la bande, qui ne porteroit que par un de ſes bords, ne faſſe point de godet. Pour faire ce bandage, on obſerve dans les différens tours inégaux qui forment des doloires, des mouſſes, ou des rempans ſur le membre; on obſerve, dis-je, de renverſer la bande aux endroits inégaux, à la partie poſtérieure, jamais ſur la plaie ou l'ulcere. Pour éviter la multiplication des *renverſés*, on garnit la partie inégale avec des compreſſes aſſez épaiſſes & graduées. Les *renverſés* doivent être bien unis, & les plus courts qu'il eſt poſſible. Pour y réuſſir, il ne faut pas dérouler trop de bande; il faut tenir le globe aſſez près de la partie, & diriger de l'autre main, qui eſt libre, le pli qu'on veut faire faire à la bande; ſans cette précaution le *renverſé* eſt long & pliſſé en façon de corde. *Voyez* BANDE, BANDAGE, DOLOIRE, MOUSSE, RAMPANT. (*Y*)

RENVERSÉ, *en terme de Blaſon*, eſt une piece placée le haut en bas, ou dans une ſituation contraire à celle qu'elle a naturellement; ainſi un chevron *renverſé*, eſt celui dont la pointe eſt en en-bas.

On le dit auſſi des animaux qui ſont repréſentés dans l'écu portés ſur le dos.

RENVERSEMENT, ſ. m. (*Gram.*) ruine, deſtruction, chûte, décadence totale: on dit le *renverſement* des autels, le *renverſement* des lois, le *renverſement* de la fortune, celui d'un état.

RENVERSEMENT, (*Marine.*) on ſous-entend *charger par*: c'eſt tranſporter la charge d'un vaiſſeau dans un autre.

RENVERSEMENT, *en Muſique*, eſt le changement d'ordre dans les ſons qui compoſent les accords, & dans les parties qui compoſent l'harmonie; ce qui ſe fait en ſubſtituant à la baſſe par des octaves, les ſons ou les parties qui ſont au-deſſus; aux extrémités, celles qui occupent le milieu, & réciproquement.

Il eſt certain que, dans tout accord, il y a un ordre fondamental & naturel qui eſt le meilleur de tous; mais les circonſtances d'une ſucceſſion, le goût, l'expreſſion, le beau chant, la variété, obligent ſouvent le compoſiteur de changer cet ordre & de renverſer les accords, & par conſéquent la diſpoſition des parties.

Comme trois choſes peuvent être ordonnées en ſix manieres, & quatre choſes en vingt-quatre manieres, il ſemble d'abord qu'un accord parfait devroit être ſuſceptible de ſix *renverſemens*, & un accord diſſonant de vingt-quatre, puiſque celui-ci eſt compoſé de quatre ſons différens, & l'autre de trois; mais il faut obſerver que dans l'harmonie, on ne compte point pour des *renverſemens* toutes les diſpoſitions différentes des ſons ſupérieurs, tant que le même ſon demeure au grave. Ainſi ces deux diſpoſitions, *ut*, *mi*, *ſol*, & *ut*, *ſol*, *mi*, de l'accord parfait, ne ſont priſes que pour un même *renverſement*, & ne portent qu'un même nom; ce qui réduit à trois tons les *renverſemens* de l'accord parfait, & à quatre, tous ceux de l'accord diſſonant, c'eſt-à-dire à autant de *renverſemens* qu'il y a de ſons différens qui compoſent l'accord, & qui peuvent ſe tranſporter ſucceſſivement au grave, chacun à ſon tour.

Toutes les fois donc que la baſſe fondamentale ſe fait entendre dans la partie la plus grave, ou, ſi la baſſe fondamentale ne s'y trouve pas, toutes les fois que l'ordre naturel s'obſerve dans les accords, l'harmonie eſt directe; dès que cet ordre eſt changé, ou que le ſon fondamental n'étant pas au grave, ſe fait entendre dans quelque autre partie, l'harmonie eſt renverſée. *Renverſement* de l'accord, quand le ſon fondamental eſt tranſpoſé; *renverſement* des parties, quand le deſſus ou quelque autre partie, marche comme devroit faire la baſſe fondamentale.

Par-tout où un accord ſera bien placé, tous les *renverſemens* de cet accord ſeront bien placés auſſi; car c'eſt toujours la même ſucceſſion fondamentale. Ainſi à chaqe note de baſſe fondamentale, on eſt maitre de diſpoſer l'accord à ſa volonté, & par conſéquent, de faire à tout moment des *renverſemens* différens, pourvu qu'on ne change point la ſucceſſion fondamentale & réguliere; que les diſſonnances ſoient toujours préparées & ſauvées par la même partie qui les fait entendre; que la note ſenſible monte toujours, & qu'on évite les fauſſes relations trop dures dans une même partie. Voilà la clé de ces différences myſtérieuſes, que mettent les compoſiteurs entre les accords où le deſſus ſyncope, & ceux où la baſſe doit ſyncoper, comme entre la neuvieme & la ſeconde; c'eſt que, dans les premiers, l'accord eſt direct, & la diſſonance dans le deſſus; dans les autres, l'accord eſt renverſé, & la diſſonance en eſt à la baſſe.

A l'égard des accords par ſuppoſition, il faut plus de précaution pour les renverſer. Comme le ſon qu'on y ajoute à la baſſe eſt entierement étranger à l'harmonie, ſouvent il n'y eſt ſouffert qu'à cauſe de ſon éloignement des autres ſons, qui rend la diſſonance moins ſenſible; que ſi ce ſon ajouté vient à être tranſporté dans les parties ſupérieures, il y peut faire un très-mauvais effet; & jamais cela ne ſauroit ſe pratiquer heureuſement, ſans retrancher quelque autre ſon de l'accord. *Voyez au mot* ACCORD, les cas & le choix de ces retranchemens.

L'intelligence parfaite du *renverſement* ne dépend que de l'étude & du travail; le choix eſt autre choſe, il y faut l'oreille & le goût. Il eſt certain que la baſſe fondamentale eſt faite pour ſoutenir l'harmonie, & regner au-deſſus d'elle. Toutes les fois qu'on change cet ordre, & qu'on renverſe l'harmonie, on doit avoir de bonnes raiſons pour cela, ſans quoi l'on tombera dans le défaut de nos muſiques récentes, où les deſſus chantent quelquefois comme des baſſes, & les baſſes toujours comme des deſſus; où tout eſt confus & mal ordonné, ſans autre raiſon; ce ſemble, que de pervertir l'ordre établi, & de gâter l'harmonie. (*S*)

RENVERSEMENT, (*Horlogerie.*) c'eſt dans les montres la méchan que par laquelle l'on borne l'étendue de l'arc du ſupplément, pour que la roue de rencontre reſte en priſe ſur la palette ou ſur le cylindre, pour pouvoir les ramener dans l'un & l'autre cas.

Dans l'échappement à palette bien fait, le balancier porte une cheville qui va s'appuyer contre les bouts de la couliſſe, & le balancier peut décrire 240 degrés.

Dans celui à cylindre, le balancier porte de même une cheville qui va auſſi s'appuyer ſur les bouts de la couliſſe, ou ſur une cheville poſée à cet effet, parce qu'on peut lui donner plus de 300 degrés à parcourir; ſans quoi la couliſſe deviendroit trop courte pour la ſureté du rateau.

Dans les montres à vibration lente, telles que celles qui battent les ſecondes, il faut faire un *renverſement* double, c'eſt-à-dire qu'il faut mettre deux chevilles au balancier, vis-à-vis l'une de l'autre; l'une en-deſſus, l'autre en-deſſous; & au moyen de ces deux chevilles, placées auſſi vis-à-vis l'une de l'autre ſous le coq, le balancier vient borner ſes arcs par les deux extrémités de ſon diametre; & par-là les pivots ſont plus en ſureté que ſi le balancier n'étoit retenu que par ſon rayon. Cela eſt néceſſaire dans les montres qui battent les ſecondes, parce que leurs balanciers ſont peſans, & le reſſort ſpiral foible. Je donne un tour à parcourir aux balanciers de ces ſortes de montres. *Article de M.* ROMILLY.

RENVERSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt abatre avec violence. Le vent a *renverſé* les arbres de ce jardin; ce luteur a *renverſé* ſon antagoniſte, ce cheval a *renverſé* ſon cavalier; allons *renverſer* ces dieux que les vers rongent ſur leurs autels; *renverſez* ou retournez ce plat; un cône eſt *renverſé*; une pyramide eſt *renverſée*; cette ligne d'infanterie ſe *renverſa* ſur la ſeconde; la cavalerie fut *renverſée* ſur l'infanterie; on *renverſé* les accords en muſique, *voyez l'article* RENVERSEMENT. Cet accident lui a *renverſé* la cervelle;

cette

cette banqueroute a *renverſé* ſa fortune; on riſque de ſe bleſſer les reins en ſe *renverſant* trop en arriere.

Renverser *une terre*, (*Jardinage*.) c'eſt la retourner. *Voyez* Retourner.

RENVI, ſ. m. à différens jeux de cartes, c'eſt la miſe d'un nombre de jettons qu'un joueur haſarde en ſus d'un autre, pour lui diſputer un avantage ou un jeu.

RENVIDER, parmi les Cardeurs de laine, c'eſt rapprocher le bras de la broche du rouet pour y tourner le fil.

RENVIER, c'eſt à l'ambigu, au breland, & autres jeux, mettre une quantité de jettons au-deſſus d'un joueur, pour acheter les mêmes prétentions qu'il a ſur quelque coup.

RENVOI, ſ. m. (*Gram.*) retour d'un endroit dans un autre, d'une choſe à celui qui l'a envoyée. On dit une chaiſe de *renvoi*; le *renvoi* d'un préſent eſt déſobligeant; le *renvoi* de la lumiere par un objet; le *renvoi* d'une injure à celui qui l'a faite; une omiſſion à intercaler par le *renvoi*: on déſigne par un ſigne qui marque ce qu'il faut reſtituer. Ce copiſte n'entend rien aux *renvois*; il brouille tout. Je hais la méthode de Wolf, elle fatigue par la multitude des *renvois*, & elle en devient d'une obſcurité profonde & d'une ſéchereſſe dégoûtante, par une affectation barbare & gothique de démonſtration rigoureuſe & de briéveté. En l'introduiſant en Allemagne, cet homme fameux y a éteint le bon goût, & perdu les meilleurs eſprits. Le *renvoi* d'un tribunal à un autre fatigue le plaideur & le ruine.

Renvoi, (*Juriſp.*) dans un acte eſt une marque appoſée à la ſuite de quelque mot, & qui ſe refere à une autre marque ſemblable, qui eſt en marge ou au bas de la page, où l'on a ajouté ce qui avoit été obmis en cet endroit dans le corps de l'acte. Les *renvois* doivent être approuvés des parties contractantes & des notaires & témoins, ainſi que des autres officiers dont l'acte eſt émané, à peine de nullité. On ne ſigne pas ordinairement les *renvois*, mais on les paraphe. *Voyez* Apostille, Interligne, Paraphe, Rature.

Renvoi en fait de *juriſdiction*, eſt l'acte par lequel un juge ſe départ de la connoiſſance d'une affaire pendante pardevant lui, & preſcrit aux parties de ſe pourvoir devant un autre juge qu'il leur indique, auquel la connoiſſance de l'affaire appartient naturellement.

Il n'y a que le juge ſupérieur qui puiſſe uſer de *renvoi* à l'égard d'un juge qui eſt ſon inférieur; le juge qui eſt inférieur à un autre, ou qui n'a point de ſupériorité ſur lui, ne peut pas uſer à ſon égard du terme de *renvoi*, il ordonne ſeulement que les parties ſe pourvoiront pardevant les juges qui en doivent connoître.

La partie qui n'eſt point aſſignée devant ſon juge, peut demander ſon *renvoi* pardevant le juge de ſon domicile, ou autre auquel la connoiſſance de l'affaire appartient.

Celui qui a droit de *committimus* peut faire renvoyer devant le juge de ſon privilege, l'aſſignation qui lui eſt donnée devant un autre juge: l'huiſſier fait lui-même le *renvoi* en vertu des lettres.

L'ordonnance de 1667, *tit.* 6. *article* 1. enjoint aux juges de renvoyer les parties pardevant les juges qui doivent connoître de la conteſtation, ou ordonner qu'elles ſe pourvoiront, à peine de nullité des jugemens; & en cas de contravention, il eſt dit que les juges pourront être intimés & pris à parti: mais cela n'a lieu que quand le juge a retenu une cauſe qui notoirement n'étoit pas de ſa compétence. (*A*)

Renvoi devant un ancien avocat, c'eſt un jugement qui enjoint aux parties de ſe retirer devant un ancien avocat qui leur eſt indiqué, pour en paſſer par ſon avis.

La cour *renvoie* auſſi certaines affaires au parquet des gens du roi, pour en paſſer par leur avis.

On *renvoie* encore les parties devant un notaire, ou devant un expert calculateur pour compter. (*A*)

Renvoi, ſ. m. (*Com.*) on appelle dans le commerce, *marchandiſes de renvoi*, celles qui ont été renvoyées par un marchand à celui de qui il les avoit reçues. Ces ſortes de *renvois* ſe font ordinairement ou parce que les marchandiſes ne ſe ſont pas trouvées des qualités qu'on les avoit demandées, ou parce qu'elles ſe ſont rencontrées défectueuſes ou tarées, & dans l'un ou l'autre cas, tant les frais du *renvoi* que les droits qui ont pu être acquittés pour raiſon de ces marchandiſes, tombent en pure perte ſur celui à qui elles appartiennent, & qui en a fait l'envoi. *Diction. de Com.*

Renvoi, ſ. m. *en Muſique*, eſt un ſigne figuré à volonté, placé ordinairement au-deſſus de la portée, & qui correſpondant à un autre ſigne ſemblable, marque qu'il faut, d'où l'on eſt, retourner à l'endroit où eſt placé cet autre ſigne. (*S*)

RENVOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt envoyer derechef; on *renvoie* un domeſtique; on *renvoie* un courier; on *renvoie* ſes équipages; on *renvoie* un préſent; on *renvoie* la balle; on *renvoie* ſes gens; on *renvoie* à l'école, aux élémens de la ſcience; on *renvoie* une affaire pardevant tel commiſſaire; on *renvoie* abſous. *Voyez les articles* Renvoi.

RENUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie: les anciens n'en parlent guere. Pline, *lib. III. chap. xvj.* néanmoins en fait mention. Il en eſt auſſi parlé dans Silius Italicus: *parvique Bononia Reni*. Cette riviere a conſervé ſon nom, car on l'appelle aujourd'hui *Reno*. Elle prend ſa ſource dans le Florentin auprès de Piſtoie, deſcend entre des montagnes, paſſe à deux milles de Boulogne, & ſe jette dans le Pô à quatre milles au-deſſus de Ferrare. (*D. J.*)

RÉODER, ſ. m. (*Meſure de liqueurs.*) c'eſt la plus haute meſure d'Allemagne, & qui n'eſt qu'idéale. Le *réoder* eſt de deux feoders & demi, & le feoder de ſix ames, l'ame de vingt fertels, & le fertel de quatre maſſes; ainſi le *réoder* contient 1200 maſſes. *Savary.* (*D. J.*)

RÉOLE, la, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bazadois, ſur la droite de la Garonne, à neuf lieues au-deſſus de Bourdeaux; elle doit ſon origine à une ancienne abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 970. Louis XIV. transfera pendant quelques années le parlement de Bourdeaux dans cette petite ville. L'abbaye de la *Réole* (ou la *Réaule*), eſt ſituée dans la plaine de Bigorre, & ſon abbé a entrée aux états du pays. *Long.* de la ville, 17. 34. *latit.* 44. 36. (*D. J.*)

RÉORDINATION, ſ. f. (*Théolog.*) c'eſt l'acte de conférer les ordres à une perſonne qui a été déja ordonnée. *Voyez* Ordre & Ordination.

Le ſacrement de l'ordre imprime, ſelon les Théologiens, un caractere ineffaçable, & par conſéquent il ne peut pas être réitéré. Cependant on a diſputé long-tems dans les écoles, ſi certaines ordinations dont il eſt parlé dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, n'ont pas été regardées comme nulles, & ſous ce prétexte réitérées. Dans le viij. ſiecle, par exemple, Etienne III. déclara nulles les ordinations faites par Conſtantin ſon prédéceſſeur, conſacra de nouveau les évêques ordonnés par Conſtantin, & pour les prêtres & les diacres que celui-ci avoit ordonnés, il les réduiſit à l'état des laïques. Mais les Théologiens pour la plûpart prétendent que la nouvelle conſécration de ceux qui avoient été ordonnés par Conſtantin, n'étoit pas une véritable ordination, mais une ſimple cérémonie de réhabilitation pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions. Sur ce fait & ſur pluſieurs autres ſemblables, tels que les ordinations de Photius, du pape Formoſe, & les ordinations conférées par des évêques, ſoit ſchiſmatiques, ſoit intrus, ſoit excommuniés, ſoit ſimoniaques, comme il y en eut beaucoup de cette derniere eſpece dans le xj. ſiecle; il eſt de principe parmi les Théologiens, que les papes ou les conciles ne les ont jamais déclarés nulles quant au fond, mais ſeulement quant à l'exercice de l'ordre. C'eſt le ſentiment de l'égliſe d'Afrique contre les Donatiſtes, dont elle ne réordonna jamais les évêques ou les prêtres, quand ils voulurent ſe réunir avec les Catholiques. C'eſt auſſi celui de la plûpart des Théologiens après S. Thomas qui parle ainſi des ordinations ſimoniaques: *ille qui ſimoniace recipit ordinem, recipit quidem caracterem ordinis propter efficaciam ſacramenti, non tamen recipit gratiam neque ordinis executionem. Secunda ſecundæ, quæſt. C. art. 6. in reſp. ad* 1. Et plus bas, *nec debet aliquis recipere ordinem ab epiſcopo quem ſcit ſimoniace promotum, & ſi ordinetur, non recipit ordinis executionem, etiamſi ignoraret eum eſſe ſimoniacum, ſed indiget diſpenſatione. Ibid. in reſp. ad* 2.

L'uſage préſent de l'égliſe romaine eſt de réordonner les Anglicans, parce qu'on y prétend que leurs évêques ne ſont pas validement conſacrés, & que la forme de leurs ordinations eſt inſuffiſante. *Voyez* la raiſon de cette prétention au *mot* Ordination.

Les Anglicans eux-mêmes ſont dans l'uſage de réor-

donner les miniſtres luthériens ou calviniſtes, qui paſſent dans leur communion, parce leurs évêques prétendent avoir ſeuls le droit de conférer les ordres ſacrés, & que tout miniſtre qui ne le reçoit pas de leurs mains, n'a pas une vocation légitime & réguliere.

Tout raiſonnable que ſoit cet uſage par rapport à ces miniſtres qui n'ont reçu leur vocation que du choix du peuple, il forme le plus grand obſtacle qu'il y ait à les réunir avec les Anglicans, la plûpart d'entr'eux ayant de grands ſcrupules de ſe faire réordonner, parce que la *réordination* emporte la nullité de leur premiere vocation, & que par conſéquent ce ſeroit convenir qu'ils ont adminiſtré les ſacremens, ſans en avoir le droit, & que toutes les fonctions du miniſtere qu'ils ont exercées, étoient nulles & invalides. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

Les Anglicans en uſent de même, ſelon le p. le Quien, à l'égard des prêtres catholiques qui apoſtaſient; mais ils n'ont pas le même fondement; car de quelques erreurs qu'ils accuſent l'égliſe romaine, ils ne peuvent nier que les ordres qu'elle confere, ſont validement conférés, à moins de tomber eux-mêmes dans l'erreur des Donatiſtes. *Voyez* DONATISTES.

REPAIRE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de la retraite des animaux ſauvages, des lions, des tigres, des ſerpens. Il ſe dit auſſi de la caverne des voleurs.

REPAIRE, (*Chaſſe.*) c'eſt la fiente des animaux, comme lievres, lapins.

REPAIRE, (*Archit.*) c'eſt une marque qu'on fait ſur un mur, pour donner un alignement, & arrêter une meſure de certaine diſtance, ou pour marquer les traits de niveau ſur un jalon & ſur un endroit fixe. Ce mot vient du latin *reperire*, retrouver, parce qu'il faut retrouver cette marque, pour être aſſuré d'une hauteur ou d'une diſtance.

On ſe ſert auſſi de *repaires*, pour connoître ſes différentes hauteurs des fondations qu'on eſt obligé de couvrir. Celui qui eſt chargé de ce travail, doit en rapporter le profil, les reſſauts & retraites, s'il y en a, & y laiſſer même des ſondes, s'il le faut, lors d'une vérification.

Les Menuiſiers nomment encore *repaires*, les traits de pierre noire ou blanche, dont ils marquent les pieces d'aſſemblage pour les monter en œuvre. Et les Paveurs donnent ce nom à certains pavés qu'ils mettent d'eſpace en eſpaces pour conſerver leur niveau de pente. *Dict. d'Archit.* (*D. J.*)

REPAIRE, (*Hydr.*) eſt une marque que l'on fait ſur les jalons ou perches dans les nivellemens pour arrêter les coups de niveau. C'eſt auſſi en terme de terraſſier, des rigoles de terre dreſſées au cordeau ſur deux piquets ou taquets enfoncés rez-terre: ce qui ſert à unir & dreſſer le terrein. (*K*)

REPAIRE, (*terme de Lunetier.*) marque qu'on fait ſur les tubes d'une lunette à longue vue, afin de les alonger, & de les accourcir au juſte point de celui qui s'en ſert. (*D. J.*)

REPAISSIR, v. act. (*Gram.*) rendre plus épais.

REPAITRE, v. act. (*Gram.*) nourrir, entretenir. On dit *repaître* de bons alimens, *repaître* de vent, *repaître* de fumée, *repaître* de viſions, de belles paroles. Il ſe prend, comme on voit, au ſimple & au figuré.

REPAITRIR, v. act. (*Gram.*) paîtrir de-rechef. *Voyez les articles* PAITRIR, PATE, PÉTRIN.

REPALLEMENT, ſ. m. (*Com.*) confrontation, comparaiſon que l'on fait d'un poids de fer, de cuivre ou de plomb avec l'étalon ou poids matrice, pour voir, ſi par l'uſage ou autrement, il n'eſt point altéré. Ce terme n'eſt guere en uſage qu'en Picardie, & particulierement à Amiens. *Dictionn. de Commerce.*

REPALLER, v. act. (*Com.*) confronter, comparer un poids avec l'étalon. *Voyez* REPALLEMENT *ou* ÉTALLON.

RÉPANDRE, v. act. (*Gram.*) Il ſe dit d'un fluide qu'on verſe à terre, ou ſur un autre corps; vous *répandez* du vin: il ſe dit auſſi de l'argent; il *répand* beaucoup d'argent pour les troupes: d'une nouvelle, d'un bruit; je ne ſais comment ce bruit s'eſt *répandu*. On l'emploie ſouvent dans les phraſes ſuivantes, ſe *répandre* en louanges, ſe *répandre* dans le monde, *répandre* des agrémens ſur tout; il a des graces *répandues* ſur toute ſa perſonne.

RÉPANDRE, VERSER, (*Synonym.*) il y a cette différence entre ces deux verbes, que *verſer* ſe dit d'une liqueur que l'on met à deſſein dans un vaſe, & *répandre*, d'une liqueur qu'on laiſſe tomber; ainſi on dit, *verſer* du vin dans un verre, & non pas *répandre* du vin dans un verre. On dit cependant *répandre* des pleurs, & *verſer* un torrent de larmes. On dit également bien, *verſer* ſon ſang, & *répandre* ſon ſang. *Répandre* eſt fort en uſage au figuré; *répandre* des erreurs; cette nouvelle fut bientôt *répandue*. On dit poétiquement que le ſommeil *répand* ſes pavots; enfin *répandre* ſignifie *ſemer*, *diſperſer*, étendre de toutes parts. Un général *répand* quelquefois ſes troupes en divers cantons. Il faut tâcher de *répandre* des agrémens dans tous ſes écrits. Il y a un certain air de nobleſſe *répandu* dans toute ſa perſonne, dans ſes diſcours, & dans ſes manieres. (*D. J.*)

RÉPARAGE, ſ. m. (*Draperie.*) ce mot ſignifie donner avec les forces une deuxieme coupe au drap; ainſi l'on dit, tondre en *réparage*, pour dire, tondre le drap une ſeconde fois.

RÉPARAGE, ſ. m. (*Lainage.*) ce mot ſe dit chez les Laineurs ou Aplaigneurs, de toutes les façons qu'ils donnent aux étoffes de laine avec le chardon ſur la perche.

RÉPARAGE, ou réparer, *en terme d'orfevre*, c'eſt nettoyer les ſoudures, les mettre de niveau avec les pieces, & rectifier l'ouvrage au marteau, à la lime & au rifloire. *Voyez ces mots* à leur article.

RÉPARATION, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt une reſtauration néceſſaire pour l'entretien d'un bâtiment. Un propriétaire eſt chargé de groſſes réparations, comme murs, planchers, couvertures, *&c.* & un locataire eſt obligé aux menues, telles que ſont les vitres, carreaux, dégradations d'âtres, de planchers, *&c.* (*D. J.*)

RÉPARATION, (*Juriſp.*) en fait de bâtiment, on en diſtingue de pluſieurs ſortes.

Les groſſes *réparations* qui ſont à la charge du propriétaire, leſquelles conſiſtent dans la réfection des quatre gros murs, des poutres, voûtes & couvertures en plein.

Les *reparations* viageres & d'entretenement ſont toutes les *réparations* autres que les groſſes *réparations* dont on vient de parler; on les appelle *viageres*, parce qu'elles ſont à la charge de l'uſufruitier & non du propriétaire, & *reparations* d'entretenement, parce qu'elles comprennent tout ce qui eſt néceſſaire pour entretenir l'héritage, mais non pas la réconſtruction.

Les menues *réparations* qu'on appelle auſſi *reparations* locatives, ſont celles dont les locataires ſont tenus, comme de rendre les vitres nettes en quittant la maiſon, de faire rétablir celles qui ſont caſſées, faire raccommoder les clés & ſerrures & les carreaux qui ne ſont pas en état, & autres choſes ſemblables.

Lorſque le fermier judiciaire d'un bien ſaiſi réellement veut faire faire quelques *réparations*, il faut auparavant qu'il en faſſe conſtater la néceſſité par un procès-verbal d'experts. On ne peut employer en *réparations* que le tiers du prix du bail, quand il eſt de 1000 liv. la moitié, quand il eſt au-deſſus, & le quart, quand il eſt au-deſſous. *Voyez* le réglement du 23 Juin 1678, *journal des aud.* (*A*)

RÉPARATION CIVILE eſt une ſomme à laquelle un criminel eſt condamné envers quelqu'un par forme de *réparation* & de dédommagement du tort qu'il lui a cauſé par ſon crime.

La *réparation civile* adjugée pour l'homicide du mari appartient par moitié à la femme & aux enfans; la femme n'eſt pas privée de ſa part, quoiqu'elle ſe remarie, & qu'elle renonce à la communauté.

Si l'homicidé n'a point de femme ni d'enfans, la *réparation civile* appartient au pere, & à ſon défaut, aux autres héritiers plus prochains.

Pour avoir part à cette *réparation*, il faut avoir pourſuivi la vengeance de la mort du défunt. Les enfans n'en ſeroient cependant pas privés, ſi c'étoit leur indigence qui les eût empêchés de pourſuivre.

Les *réparations civiles* emportent la contrainte par corps, & ſont payées par préférence à l'amende adjugée au roi. *Voyez l'inſtitution au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

RÉPARATION D'HONNEUR, (*Juriſprud.*) eſt une déclaration que l'on fait de vive voix ou par écrit, pour rétablir l'honneur de quelqu'un que l'on avoit attaqué.

Comme il n'y a rien de plus cher que l'honneur, tout ce qui y donne la plus légere atteinte, mérite une ſatisfaction.

Mais on la proportionne à la qualité de l'offenſé, & à la qualité de l'injure, & auſſi à celle de l'accuſé.

Quelquefois la *réparation* ſe fait par un ſimple acte que l'on met au greffe. Lorſ-

Lorſqu'on veut la rendre plus authentique, on ordonne qu'elle ſe fera en préſence de certaines perſonnes, même en préſence d'un des juges commis à cet effet, & qui en fait dreſſer procès-verbal.

Quoique l'on ordonne cette *réparation*, on prononce auſſi quelquefois en outre une amende & des dommages & intérêts: ce qui dépend des circonſtances. *Voy.* AMENDE, DOMMAGES ET INTÉRÊTS, HONNEUR, MARÉCHAUX DE FRANCE, POINT-D'HONNEUR.

RÉPARÉ, participe (*Gram.*) *Voyez* le verbe RÉPARER.

RÉPARÉ, *en terme de bâtimens*, *voyez* RÉPARATION, RESTAURATION.

RÉPARER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mettre ou reſtituer une choſe dégradée, défectueuſe, endommagée, en bon état. Il ſe dit au ſimple & au figuré; on *répare* un mur, on *répare* un injure, on *répare* un dommage, on *repare* un tort.

RÉPARER, (*Médailles.*) *réparer* des médailles, c'eſt les retoucher; enſorte qu'étant fruſtes & effacées, elles paroiſſent nettes & liſibles. Pour cela, on enleve la rouille avec le burin, on rétablit les lettres, on polit le champ, on reſſuſcite des figures qui ne paroiſſoient preſque plus. Quand les figures ſont rongées, on prend une eſpece de maſtic que l'on applique au métal, & que l'on retaille enſuite très-proprement, pour faire croire que les figures ſont entieres & bien conſervées; c'eſt une ruſe qu'on a ſouvent mis en uſage, les connoiſſeurs gardent leurs médailles ſans les *réparer*, parce que rien ne contribue tant à les gâter. *Voyez* Joubert, *ſcienc. des médailles*. (*D. J.*)

RÉPARER, *en terme de Doreur ſur bois*, eſt proprement l'action de découvrir la ſculpture qu'on avoit remplie en blanchiſſant une piece, *voyez* BLANCHIR. Cette opération ſuit immédiatement le blanchiſſement, & ſe fait avec des fers plus ou moins gros que l'on reprend à pluſieurs fois. *Voyez les fig. Pl. du Doreur*; on y voit un ouvrier qui *répare*.

RÉPARER, *terme de Ferblantier*; c'eſt abattre avec le marteau à *reparer*, les inégalités que le marteau à emboutir à tête à diamant a formées; cela donne auſſi à la piece que l'on travaille un luiſant fort beau. Ce qui ſe fait avec un marteau propre à cet ouvrage. *Voyez les Pl.*

RÉPARER, une figure de bronze, de plâtre, *&c.* c'eſt en ôter ſes barbes & ce qui ſe trouve de trop fort dans les joints & les jets du moule. On dit une ſtatue bien nettoyée & *réparée*, & dans pluſieurs autres ouvrages on ſe ſert de ce mot, pour dire qu'on y met la derniere main.

RÉPARER, *Graveur-Cizeleur*) c'eſt un terme dont ſe ſervent les Sculpteurs, les Cizeleurs & les Graveurs en relief, & en creux, pour exprimer l'action de finir & terminer leurs ouvrages, ſoit avec des limes, des burins, des échopes, des cizelets, *&c.* ſoit que ces ouvrages ayent été fondus ou non. *Voyez* SCULPTURE, CIZELURE, GRAVURE, *en relief & en creux*.

RÉPARER, *en terme d'Orfévre en groſſerie*; c'eſt adoucir les traits d'une lime rude, avec laquelle on a ébauché une piece, ou les coups de marteau qui y ſont reſtés après le planage, *voyez* PLANAGE & PLANER. On ſe ſert comme nous l'avons dit, des rifloirs dans cette opération. *Voyez* RIFLOIRS.

RÉPARER, *terme de Potier d'étain*; il ſe dit des dernieres façons qu'on donne aux pieces ajoutées à la menuiſerie ou poterie, & aux pieces de rapport; pour cela, il faut épiler avec le fer à ſouder les jets & reſouder ou remplir les retirures ou creux que la chaleur du moule occaſionne quelquefois; enſuite raper avec l'écouane ou la rape, gratter avec les grattoirs à deux mains ou ſous-bras, & brunir avec les bruniſſoirs pareils. *Voyez* ces *mots*.

On acheve les cuillieres d'étain, en les grattant & bruniſſant enſuite; à l'égard de celles de métal, après qu'elles ſont grattées on les polit. *Voyez* POLI.

RÉPARER, (*Sculpt.*) une ſtatue ou toute autre figure de fonte, c'eſt la retoucher avec le ciſeau, le burin ou tout autre inſtrument pour perfectionner les endroits qui ne ſont pas bien venus; on en ôte les barbes & ce qu'il y a de trop dans les joints & dans les jets. *Voyez* STATUE, *voyez* auſſi FONTE.

REPARIER, v. neut. (*Gram.*) c'eſt faire un ſecond pari. *Voyez* PARIER & PARI.

REPARLER, v. neut. (*Gram.*) c'eſt parler de-rechef. *Voyez* PARLER & PAROLE.

REPAROITRE, v. neut. (*Gram.*) c'eſt ſe montrer de nouveau. *Voyez* PAROITRE *ſe* MONTRER.

REPARON, ſ. m. (*Toilerie.*) c'eſt la ſeconde qualité du lin ſérancé; la premiere & la meilleure s'appelle le *brin*. Quand on fait des poupées du total enſemble, on l'appelle *tout-au-tout*. *Savary*.

REPARTIE, ſ. f. (*Littérat.*) réponſe prompte & vive, pleine d'eſprit, de ſel & de raillerie. Il ne fait pas bon attaquer un homme qui a la *repartie* prête; l'orateur Philippe diſoit à Catulus, en faiſant alluſion à ſon nom & à la chaleur qu'il marquoit en plaidant, *qu'as-tu donc à aboyer ſi fort? Ce que j'ai*; repartit Catulus, *c'eſt que je vois un voleur. Catulus, dicenti Philippo, quid latras; furem, inquit, video. Cic. de orat. lib. II. n°.* 220.

Il y a, ſelon Vicquefort une grande différence entre une *repartie* libre & ſpirituelle, & un ſarcaſme offenſant. En effet, toute *repartie* n'eſt pas mordante comme le ſarcaſme. *Voyez* SARCASME.

RÉPARTIR, v. act. (*Gramm.*) diviſer entre pluſieurs aſſociés, les profits ou les pertes d'une ſociété; il ſe dit particulierement des profits qui ſe font par les actionnaires dans les compagnies de commerce. Faire une répartition eſt plus en uſage que *repartir*. *Voyez* SOCIÉTÉ, ACTIONNAIRE & COMPAGNIE. *Dict. de Comm. & de Trév.*

RÉPARTITION, ſ. f. (*Comm.*) diviſion, partage qui ſe fait d'une choſe entre pluſieurs perſonnes qui y ont un intérêt commun; il s'entend principalement parmi les négocians, des profits que produiſent les actions dans les fonds d'une compagnie.

Ces ſortes de *repartitions* de compagnie ſe font ordinairement en argent comptant, à tant par cent du fonds ou actions qu'y ont les intéreſſés. Les *repartitions* que la compagnie des Indes orientales de Hollande fit à ſes actionnaires en 1616 tout en argent comptant, monterent à quatre-vingt ſept pour cent. Quelquefois néanmoins elles ſe font en eſpeces, c'eſt-à-dire en marchandiſes venues par les vaiſſeaux; ainſi en 1610 la même compagnie fit deux *repartitions* de cette maniere, l'une au mois d'Avril de ſoixante-quinze pour cent en macis, & l'autre au mois de Novembre de cinquante pour cent en poivre. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

REPARTONS, ſ. m. *terme uſité dans les ardoiſieres* pour déſigner certains blocs d'ardoiſe. *Voyez l'article* ARDOISE.

REPAS, ſ. m. (*Théologie.*) réfection qu'on prend à certaines heures reglées de la journée. *Voyez* RÉFECTION.

Ce mot vient du latin *repaſtus* formé de *paſtus*, qui ſignifie une perſonne qui a pris une réfection ſuffiſante. Auſſi les Italiens & les Eſpagnols diſent-ils *paſto* dans le même ſens.

Les *repas* qui ſont rapportés dans l'Ecriture du tems des premiers patriarches, font voir que ces premiers hommes ne connoiſſoient pas beaucoup les raffinemens en fait de cuiſine, même dans leurs *repas* les plus magnifiques. Abraham, perſonnage riche & diſtingué dans ſon pays, ayant à recevoir trois anges cachés ſous la figure d'hommes, leur ſert un veau, du pain frais, mais cuit à la hâte & ſous la cendre, du beurre & du lait; mais ils ſe dédommageoient de la qualité par la quantité. Un veau tout entier & trois meſures de farine qui revenoient à plus de deux de nos boiſſeaux, c'eſt-à-dire à plus de cinquante-ſix livres pour trois perſonnes: de même Rebecca apprêta pour Iſaac ſeul deux chevreaux. Joſeph pour témoigner à ſon frere Benjamin la conſidération qu'il a pour lui, lui fait ſervir une portion quadruple de celle qu'il avoit fait donner à ſes autres freres. Tous ces traits ſemblent prouver que ces premiers hommes étoient grands mangeurs, auſſi faiſoient-ils grand exercice, & peut-être étoient-ils de plus grande taille, auſſi-bien que de plus longue vie. Les Grecs croyoient auſſi que les hommes des tems héroïques étoient de plus haute ſtature, & Homere les fait grands mangeurs. Quand Eumée reçoit Ulyſſe, il apprête un grand porc de cinq ans pour cinq perſonnes. *Odyſſ.* 14.

Les héros d'Homere ſe ſervent eux-mêmes pour la cuiſine & les *repas*, & l'on voit agir de même les patriarches. Quelques-uns penſent que chez les anciens les *repas* étoient très-ſouvent des ſacrifices, & que c'eſt pour cela qu'ils étoient ſouvent préparés par des rois. Cette raiſon peut être vraie à certains égards, & inſuffiſante à d'autres: elle n'a pas lieu, par exemple, pour le *repas* qu'Achille aidé de Patrocle, donne dans ſa tente aux députés des Grecs, qui ve-

venoient le prier de ſe réconcilier avec Agamemnon. Il ne s'agit point là de ſacrifice; diſons que telle étoit la ſimplicité & la candeur des mœurs de ces premiers âges, où la frugalité fut long-tems en honneur; car pour ne parler ici que des Hébreux, leur vie étoit fort ſimple, ils ne mangeoient que tard & après avoir travaillé. On peut juger de leurs mets les plus ordinaires par les proviſions que donnerent en divers tems à David, Abigaïl, Siba, Berzellai. Les eſpeces qui en ſont marquées dans l'Ecriture, ſont du pain & du vin, du blé & de l'orge, de la farine de l'un & de l'autre, des feves & des lentilles, des pois chiches, des raiſins ſecs, des figues ſeches, du beurre, du miel, de l'huile, des bœufs, des moutons & des veaux gras. Il y a dans ce dénombrement beaucoup de grains & de légumes; c'étoit auſſi la nourriture la plus ordinaire des anciens Egyptiens; c'étoit celle des Romains dans les meilleurs tems, & lorſqu'ils s'adonnoient le plus à l'agriculture. Il eſt peu parlé de poiſſon dans leurs *repas* ſi ce n'eſt dans les derniers tems; les anciens le mépriſoient, comme une nourriture trop délicate & trop legere pour des hommes robuſtes.

On ne voit guere non plus chez les Hébreux de ſauces ni de ragoûts, leurs feſtins étoient compoſés de viandes ſolides & graſſes, ils comptoient pour les plus grands délices le lait & le miel. En effet, avant que le ſucre eût été apporté des Indes, on ne connoiſſoit rien de plus agréable au goût que le miel. On y confiſoit les fruits, & on en mêloit aux pâtiſſeries les plus friandes. Au lieu du lait, l'Ecriture nomme ſouvent le beurre, c'eſt-à-dire la crème qui en eſt le plus délicat. Les offrandes ordonnées par la loi, *Levit.* 11. 4. & 5 montrent que dès le tems de Moïſe, il y avoit diverſes ſortes de pâtiſſeries, les unes paitries à l'huile, les autres cuites ou frites dans l'huile. Fleury, *Mœurs des Iſraélites I. part. n°.* 4. & *II. part. n°.* 12.

Les Iſraélites mangeoient aſſis à table comme les Grecs du tems d'Homere, mais dans la ſuite, c'eſt-à-dire depuis le régne des Perſes; ils mangeoient couchés ſur des lits, comme les Perſes & les autres orientaux. Il eſt fort probable que le long regne de Salomon, où fleurirent la paix, le commerce & l'abondance, introduiſit peu-à-peu le luxe & la ſomptuoſité à la table des rois Hébreux, de-là chez les grands & par degrés juſques parmi le peuple; on s'éloigna inſenſiblement de l'ancienne ſimplicité, & l'on tomba dans les excès & dans les débauches, la preuve en eſt claire par les écrits des prophetes, & en particulier par le *vj. chap.* d'Amos.

REPAS *de charité*, (*Hiſt. anc. eccléſiaſt.*) ces *repas* des premiers chrétiens ſont ceux qu'on a nommés *agapes*, feſtins d'amour mutuel. *Voyez* AGAPES.

J'ajoute ſeulement que l'uſage de ces ſortes de *repas* étoit fort connu chez les paiens. Ils avoient leurs feſtins d'amitié, où chacun faiſoit porter ſon plat; ils appelloient ces *repas* ἐρανοὺς, *ſoupers réunis*. Pindare en parle dans ſa premiere ode olympique. Ἔρανοι, dit Athénée, ſont des *repas* où tous ceux qui y aſſiſtent contribuent; on les a nommés de la ſorte du verbe συνερᾶν, qui ſignifie *faire porter enſemble* ou *contribuer*. On appelloit ceux qui n'y contribuoient point *aſymboloi*. Théodoret trouvoit deux défauts dans les *repas de charité* des premiers Chétiens, l'un que le riche mangeoit à-part & bûvoit à-part, l'autre qu'il bûvoit trop largement. Saint Paul, en écrivant aux Corinthiens, leur dit, *c. xj. verſ.* 21. „ Chacun dans „ vos *repas* mange ce qu'il a fait porter, l'un a faim „ & l'autre eſt raſſaſié, ὃς δὲ μεθύει „. Toutes nos verſions traduiſent *eſt ivre;* cependant μεθύειν ne ſignifie que *boire* un peu largement, *boire* juſqu'à être raſſaſié. C'eſt le ſens qu'il a, Jean *ch. ij. verſ.* 10. & Genèſe *xliij.* 44. où il y a *ſchacar* dans l'hébreu. (*D. J.*)

REPAS *de confédération*, (*Hiſt. anc.*) l'antiquité confirmoit ordinairement ſes traités & ſes alliances par des feſtins fédéraux, ſur leſquels il faut lire Stuckius *in antiquitatibus convivalibus, lib. cap. xl.* c'eſt un livre plein de recherches curieuſes & profondes. (*D. J.*)

REPAS *par écot*, (*Antiq. greq. & rom.*) l'uſage des *repas par écot* eſt fort ancien. Homere l'appelle dans le premier livre de l'Odyſſée ἔρανος; ſur quoi Euſtache a remarqué que les Grecs avoient trois ſortes de *repas*; celui des noces, appellé γάμος; le *repas par écot*, dont chaque convive payoit également ſa part, ἔρανος; & le *repas* qu'un particulier donnoit à ſes dépens, εἰλαπίνη. Suidas dit, ἔρανος eſt une ſomme ramaſſée pour faire un *repas par écot*; & comme les Grecs appelloient συμβολὴν l'argent que chacun donnoit pour le *repas*, les Romains donnoient le nom de *ſymbola* aux *repas* qu'ils faiſoient par contribution ou *par écot*. Nous liſons dans l'Eunuque de Térence, *acte III. ſcene* 4.

> *Heri aliquot adoleſcentuli coimus in Piræo*
> *In hunc diem, ut de ſymbolis eſſemus. Chæræamei rei*
> *Præfecimus*, &c.

Et dans l'Andrienne *ſymbolum dedit cænavit*; comme il a payé ſon *écot*, il s'eſt mis à table. (*D. J.*)

REPAS DES FRANCS, (*Hiſt. des uſages.*) Ils étoient peu délicats; du porc & de groſſes viandes; pour boiſſon, de la biere, du poiré, du cidre, du vin d'abſynthe, *&c.* Leur nourriture la plus commune étoit la chair du porc. La reine Frédégonde voulant noircir un certain Nectaire dans l'eſprit du roi, l'accuſa d'avoir enlevé du lieu où Chilperic menoit ſes proviſions, *tergora multa*. La maiſon du ſeigneur Eberulfe, ſituée à Tours, regorgeoit *tergoribus multis*, ce qu'on ne ſauroit entendre que de la chair de porc, la ſeule qui ſe puiſſe conſerver long-tems. Une foule de paſſages de la plus grande force ne laiſſe aucun doute ſur ce point.

L'uſage fréquent de ſe ſervir de la chair de porc à table ſur certains plats fit qu'on donna à ces baſſins le nom de *bacconique*, dérivé de l'ancien mot *bacon* ou *baccon*, qui ſignifioit un *porc engraiſſé*. Au reſte, l'uſage de la chair du porc n'excluoit point celui des autres viandes.

La boiſſon commune des Francs étoit la biere. Ils y étoient accoutumés dès le tems qu'ils demeuroient au-dela du Rhin; & ils en trouverent l'uſage établi parmi les peuples chez qui ils camperent en commençant la conquête des Gaules, quoique ſitués dans des cantons entourés de vignobles.

Deux autres ſortes de liqueurs furent uſitées en France ſous la premiere race. Fortunat de Poitiers obſerve que Ste Radegonde ne but jamais que du *poiré* & de la *tiſane*. Les Francs uſoient auſſi de cidre & du vin. Ils avoient encore imaginé une liqueur aſſez biſarre, c'étoit un mélange de vin avec le miel & l'abſynthe. Quelquefois ils méloient avec le vin des feuilles ſeches qui en dénaturoient un peu le goût.

On peut ajouter que ces peuples étoient de parfaits imitateurs des Germains, quant à la coutume de boire abondamment, même après le *repas*; en parlant de cette coutume, Gregoire de Tours s'exprime ainſi, *mos Francorum eſt*. Il paroit, par le même auteur, que les Francs avoient la délicateſſe de ne point admettre de chandeliers ſur leurs tables, & qu'ils faiſoient tenir à la main par leurs domeſtiques les chandelles dont elle devoit être éclairée.

Quelques teſtamens du vij. ſiecle prouvent auſſi que les Francs uſoient à table des mêmes uſtenſiles groſſiers qui ſont en uſage de nos jours, aux fourchettes près, dont il n'eſt fait aucune mention. Sidoine Apollinaire dit qu'ils venoient *tout armés dans les feſtins*, & que les meurtres y étoient fréquens. Le *titre XLV.* de la loi ſalique porte expreſſément, que ſi l'on ſe trouve à table au-deſſous du nombre de huit & qu'il y ait un des convives de tué, tous les autres ſeront reſponſables du meurtre, à-moins qu'ils ne repréſentent le meurtrier. (*D. J.*)

REPAS *funéraire*, (*Antiq. greq. & rom.*) cérémonie de religion inſtituée pour honorer la mémoire de celui dont on pleuroit la perte, & pour rappeller à ceux qui s'y trouvoient le ſouvenir de ſa mort; ils s'embraſſoient en ſortant, & ſe diſoient adieu, comme s'ils n'euſſent jamais dû ſe revoir; le *repas* ſe faiſoit chez quelqu'un des parens du mort. La république d'Athènes fit un de ces *repas* aux obſeques de ceux qui avoient été tués à Chéronnée, & elle choiſit la maiſon de Démosthene pour le donner. Le *repas funéraire* s'appelloit *ſilicernium*; c'eſt pourquoi Térence ſe ſert de ce mot au figuré, & donne ce nom à un vieillard décrépit, peut-être parce qu'un homme de cet âge eſt à la veille de couter à ſes parens un *repas funéraire*. (*D. J.*)

REPAS *des Hébreux*, (*Critique ſacrée.*) les anciens Hébreux ne mangeoient pas avec toute ſorte de perſonnes, ils auroient cru ſe ſouiller de manger avec des gens d'une autre religion ou d'une profeſſion décriée. Du tems du patriarche Joſeph, ils ne mangeoient

geoient point avec les Egyptiens, ni les Egyptiens avec eux. Du tems de Jeſus-Chriſt, les Juifs ne mangeoient pas avec les Samaritains, *Jean iv.* 9. Auſſi étoient-ils fort ſcandaliſés de voir notre Sauveur manger avec les publicains & les pécheurs, *Matth. ix.* 11.

Comme il y avoit pluſieurs ſortes de viandes interdites aux Juifs par la loi, ils ne pouvoient manger avec ceux qui en mangeoient, de peur de contracter quelque ſouillure en touchant de ces viandes; l'on remarque dans les *repas* des anciens Hébreux que chacun avoit ſa table à-part. Joſeph donnant à manger à ſes freres en Egypte, les fit aſſeoir ſéparément; & lui-même s'aſſit ſéparément avec les Egyptiens qui mangeoient avec lui. *Genèſe xliij.* 31.

On trouvoit dans leurs *repas* l'abondance, mais peu de délicateſſe. Avant que de ſe mettre à table, ils avoient grand ſoin de ſe laver les mains, & regardoient cette pratique comme obligatoire, *Marc. vij.* 3. Leurs feſtins ſolemnels étoient accompagnés de chants & d'inſtrumens. Les parfums & les odeurs précieuſes y regnoient. D'abord les Hébreux furent aſſis à table, de même comme nous le ſommes aujourd'hui; mais dans la ſuite, ils imiterent les Perſes & les Chaldéens qui mangeoient couchés ſur des lits. (*D. J.*)

Repas *de réception*, (*Littérature.*) il y avoit des *répas de réception* lorſqu'on étoit promu à la charge des augures & des pontifes. Tous les augures étoient obligés de ſe trouver au *repas* que leur nouveau collegue donnoit à ſa réception, à-moins qu'ils ne fuſſent malades; & il falloit alors que trois témoins ou plus juraſſent qu'ils étoient véritablement malades. Ces *repas* s'appelloient *æditiales cænæ;* & on en faiſoit de pareils à la conſécration des pontifes. *Ut excuſer morbi cauſa in dies ſingulos* ſignifie, „ j'atteſte que „ ma ſanté ne me permet pas encore de me trouver au „ *repas* qu'Apuléius doit donner, & je demande qu'on „ le faſſe différer d'un jour à l'autre „. (*D. J.*)

Repas *des Romains*, (*Uſage des Romains.*) les Romains déjeûnoient, dînoient & ſoupoient; ils déjeûnoient le matin fort légerement de quelque morceau de pain trempé dans du vin pur; ils appelloient ce *repas* en latin *jentaculum*, & en grec ἀκράτισμα & ἀκρατισμος d'ἄκρατος, qui ſignifie du *vin pur*. Le ſecond *repas* étoit le *prandium*, le dîner, d'ὥρα, le matin, & ἔνδιον ou d'ἄριστον, qui ſignifie *ſimple & fort ſobre*, *Voyez* Déjeûner, Diner.

Leur troiſieme & leur meilleur *repas* étoit le ſouper. *Voyez* Souper. Nous nous étendrons beaucoup ſur cet article.

Après le ſouper, ils faiſoient encore quelquefois un quatrieme *repas* qu'ils appelloient *commeſſatio* ou *commiſſatio*, une *collation*, un *réveillon*.

Suétone & Dion font mention de ces quatre *repas* dans la vie de Vitellius: *Epulas trifariam ſemper, interdum quadrifariam diſpertiebat: in jentacula, & prandia, & cænas, commeſſationeſque*. Ils ajoutent que ceux qui avoient entrepris de le régaler n'avoient pas peu à faire, quoiqu'il partageât ſes fâveurs, déjeûnant chez les uns, dînant chez les autres, & taxant de nouveaux hôtes à lui donner le ſouper & le réveillon; mais l'intempérance de cet empereur ne conclut rien pour l'uſage ordinaire. Le déjeûner n'étoit guere que pour les enfans. Le dìner étoit fort léger, comme il paroît par le détail qu'en fait Varron; & la collation d'après ſouper n'avoit lieu que par extraordinaire & dans les feſtins d'apparat. (*D. J.*)

Repas du mort, *cæna mortui*, cérémonie funéraire en uſage chez les anciens Hébreux, auſſi-bien que chez pluſieurs autres peuples. Elle conſiſtoit à faire un feſtin ou ſur le tombeau même d'une perſonne qu'on venoit d'inhumer, ou dans ſa maiſon après ſes funérailles.

Le prophete Baruch, *chap. vj. verſ.* 31. parle en ces termes de ceux des païens, *rugiunt autem clamantes contra deos ſuos, ſicut in cæna mortui*, les païens *hurlent en préſence de leurs dieux, comme dans un repas qu'on fait pour les morts*. Il parle de certaines ſolemnités où les idolâtres faiſoient de grandes lamentations, comme dans les fêtes d'Adonis. *Voyez* Adonies *ou* Adoniennes.

Quant aux *repas* pour les morts, on en diſtinguoit de deux ſortes, les uns ſe faiſoient dans la maiſon du mort au retour du convoi, entre les parens & ſes amis qui ne manquoient pas d'y faire éclater leur douleur par des cris & des lamentations; les autres ſe faiſoient ſur le tombeau même du mort, l'on y ſervoit à manger pour les ames errantes, & on croyoit que la déeſſe Trivia qui préſidoit aux rues & aux chemins s'y trouvoit pendant la nuit: mais en effet c'étoient les pauvres qui venoient pendant les ténebres enlever tout ce qui étoit ſur le tombeau.

Eſt honor; & tumulis animas placare paternas,
Parvaque in extructas munera ferre pyras.
Ovid. *faſt.*

Quelquefois néanmoins les parens faiſoient un petit *repas* ſur le tombeau du mort. *Ad ſepulcrum antiquo more ſilicernium confecimus, id eſt* περιδειπνον *quo pranſi diſcedentes dicimus alius alii: vale*. Nonn. Marcell. *ex Varron.*

L'uſage de mettre de la nourriture ſur les ſépulcres des morts étoit commun parmi les Hébreux. Tobie exhorte ſon fils à mettre ſon pain ſur la ſépulture du mort & de n'en point manger avec les pécheurs, c'eſt-à-dire avec les païens qui pratiquoient la même cérémonie.

Cette coutume étoit preſque générale, elle avoit lieu chez les Grecs, chez les Romains, & preſque dans tout l'Orient. Encore aujourd'hui, dans la Syrie, dans la Babylonie, dans la Chine la même choſe eſt en uſage. Saint Auguſtin, *épitre* 22, remarque que de ſon tems en Afrique on portoit à manger ſur les tombeaux des martyrs & dans les cimetieres. La choſe ſe fit dans les commencemens fort innocemment, mais enſuite il s'y gliſſa des abus que les plus ſaints & les plus zélés évêques, comme S. Ambroiſe & S. Auguſtin, eurent aſſez de peine à déraciner.

Les *repas* qu'on faiſoit dans la maiſon du mort parmi les Juifs étoient encore de deux ſortes; les uns ſe faiſoient pendant la durée du deuil, & ces *repas* étoient conſidérés comme ſouillés, parce que tous ceux qui avoient part, étoient impurs à cauſe des obſeques du mort: les autres qu'on faiſoit dans le deuil ſont ceux qui ſe donnoient après les funérailles. Joſephe, *lib. II. de bell. judaic. c. j.* raconte qu'Archelaüs, après avoir fait pendant ſept jours le deuil du roi ſon pere, traita magnifiquement tout le peuple; & il ajoute que c'eſt la coutume dans ſa nation de donner à toute la parenté du mort des *repas* qui entraînent ſouvent une dépenſe exceſſive. *Voyez* Funérailles, Deuil, Tombeau, Sépulcre, *&c.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tome III. p.* 364.

Repas *de noces*, (*Antiq. grecq.*) pour inſtruire le lecteur de la nature des *repas de noces* chez les Grecs, je ne puis guere mieux faire que de tranſcrire la deſcription qu'en a donnée Lucien dans un dialogue intitulé *les lapithes;* c'eſt dommage que ce morceau ſoit ſi court.

Dès qu'on fut aſſemblé, dit Lucien, & qu'il fallut ſe mettre à table, les femmes, qui étoient en aſſez grand nombre, & l'épouſée au milieu couverte d'un voile, prirent le côté de la main droite, & les hommes ſe mirent vis-à-vis; le banquier Eucrite au haut bout, puis Ariſtenet: enſuite Zénothemis & Hermon: après eux s'aſſit le péripatéticien Cléodeme, puis le platonicien, & enſuite le marié; moi après, le précepteur de Zénon après moi, puis ſon diſciple.

On mangea aſſez paiſiblement d'abord, car il y avoit quantité de viandes, & fort bien apprêtées. Après avoir été quelque tems à table, Alcidamas le cynique entra: le maître de la maiſon lui dit qu'il étoit le bien venu, & qu'il prît un ſiege près de Dionyſidore. Vous m'eſtimeriez bien lâche, dit-il, de m'aſſeoir à table ou de me coucher comme je vous vois, à demi renverſés ſur ces lits avec des carreaux de pourpre, comme s'il étoit queſtion de dormir, & non pas de manger: je me veux tenir de bout, & paître deçà & delà à la façon des Scythes, *&c.* cependant les ſantés couroient à la ronde, & l'on s'entretenoit de divers diſcours. Comme on tardoit à apporter un nouveau ſervice, Ariſtene qui ne vouloit pas qu'il ſe paſſât un moment ſans quelque divertiſſement, fit entrer un bouffon pour rejouir la compagnie. Il commença à faire mille poſtures extravagantes, avec ſa tête raſe & ſon corps tout disloqué; enſuite il chanta des vers en égyptien; après cela il ſe mit à railler chaque convive, ce dont on ne faiſoit que rire. On apporta le dernier ſervice, où il y avoit pour chacun une piece de gibier, un morceau de venaiſon, un poiſſon & du deſſert: en un mot, tout ce qu'on peut honnêtement ou manger, ou emporter. (*D. J.*)

REPASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt paſſer pluſieurs fois. Caron ne *repaſſe* perſonne. L'armée a *repaſſé* le Rhin. *Repaſſez* ſur cet endroit de votre diſcours. *Repaſſez* votre journée le ſoir. *Voyez les articles ſuivans.*

Repasser *un compte*, (*Commerce.*) c'eſt l'examiner, le calculer de nouveau, en reprendre tous les articles pour voir ſi l'on n'a rien omis, ou ſi l'on ne s'eſt point trompé. *Diction. de Com.*

Repasser, *terme de Blanchiſſeuſe;* c'eſt mettre un linge mouillé ſur un linge qui eſt ſéché, & détirer proprement le linge ſeché pour en accommoder les ourlets; ce mot ſignifie encore *polir* avec le fer. On dit auſſi *repaſſer* le point à l'ivoire, pour dire l'*ajuſter*, & le relever avec une dent d'ivoire, après qu'on l'a *repaſſé* au fer. (*D. J.*)

Repasser, *terme de Boulanger*; c'eſt remettre au four du pain raſſis afin de la rattendir.

Repasser *des cuirs*, les remettre en couleur & leur donner un nouveau luſtre. Les Bourreliers le diſent ordinairement des harnois de chevaux, & les Selliers des cuirs de caroſſes, qu'ils noirciſſent avec le noir des Courroyeurs. *Voyez* Sellier & Bourrelier.

Repasser, (*Cardeur.*) c'eſt la derniere façon que les Cardeurs donnent à la laine pour être propre à filer. Pour y parvenir, ils la paſſent pluſieurs fois ſur des repaſſettes, & la roulent en feuillets avec le dos de ces repaſſettes. *Voyez* Feuillets & Repassettes.

Repasser un chapeau neuf au feu; *terme de Chapelier*, qui ſignifie en *applatir* le poil avec un inſtrument de fer, ſemblable à celui dont ſe ſervent les blanchiſſeuſes pour repaſſer le linge, à l'exception qu'il eſt plus épais, & plus large; cette façon n'eſt en uſage en France que depuis fort peu de tems, & nous vient des chapeliers anglois. *Voyez* Chapeau.

Repaſſer un chapeau vieux; c'eſt le reteindre & lui donner un nouveau luſtre & un nouvel apprêt. Il y a des maîtres chapeliers qui ne s'occupent qu'à *repaſſer* des chapeaux pour les revendre; tels ſont ceux qui étalent ſous le petit châtelet, & dans d'autres endroits de Paris. Quoique ces ouvriers ſoient chapeliers auſſi bien que les autres, ils ne peuvent point cependant travailler à la fabrique des chapeaux neufs, tant que dure l'option qu'ils ont faite de ne travailler qu'en vieux. *Voyez* Chapelier.

Repasser, *en terme de Chauderonnier*, c'eſt polir une piece au marteau de maniere qu'aucun coup de tranche ni de panne ne paroiſſe.

Repasser, *en terme de Doreur ſur bois;* c'eſt après que le champ a été vermillonné, donner une ſeconde couche de vermillon beaucoup plus vif ſur toutes les parties de l'ouvrage, ſans en excepter les ornemens les plus mats.

Repasser, *en terme d'Epinglier;* c'eſt pouſſer la pointe d'une épingle au dernier degré de fineſſe qu'elle doit avoir. On y parvient en la poſant ſur une meule beaucoup plus douce que celle qui ſert à ébaucher. *Voyez* Meule & Ebaucher, & les *fig. Pl. de l'Epinglier.*

Repasser *les craſſes*, (*Fondeurs de caracteres.*) c'eſt refondre les ſcories ou l'écume qui ſe forme ſur la fonte lorſqu'elle eſt en fuſion, & y mêlant de nouvelle matiere, la rendre propre à ſervir de nouveau. (*D. J.*)

Repasser, (*Coutelier, Taillandier.*) on dit *repaſſer* un couteau, une ſerpe, un croiſſant, une faux, quand on les paſſe ſur la meule pour les mieux faire couper.

Repasser une allée, un jardin, (*Jardinage.*) c'eſt le ratiſſer entierement.

Repasser, *en terme de Layettier*, ſignifie la derniere façon qu'on donne à la planche pour la rendre liſſe & polie.

Repasser, *terme de Teinture;* c'eſt reteindre de nouveau une étoffe dans la couleur qu'elle a déja, comme teindre de bleu en bleu, de noir en noir.

REPASSETTES, ſ. f. *en terme de Cardeur*, ce ſont des eſpeces de cardes très-fines qui ſervent à donner la derniere façon à la laine pour la rendre propre à être filée.

REPAVER, v. act. (*Gram.*) paver de-rechef. *Voyez* Pavé & Paver.

REPAYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt payer de nouveau. *Voyez* Payement, Paye & Payer.

REPECHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt pêcher une ſeconde fois. *Voyez les articles* Pêche & Pêcher.

REPEIGNER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt peigner de nouveau. *Voyez les articles* Peigne & Peigner.

REPEINDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt peindre une ſeconde fois. *Voyez les articles* Peindre & Peinture.

REPENELLE, ſ. f. (*Chaſſe.*) petite baguette pliante & qui ſe redreſſe d'elle-même, & fait ainſi ſerrer un collet qu'on y a attaché pour prendre des petits oiſeaux.

REPENSER, v. n. (*Gram.*) c'eſt penſer de-rechef. *Voyez les articles* Pensée & Penser.

REPENTAILLES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) vieux mot qui ſignifioit l'*amende* que l'on faiſoit payer par celui qui vouloit rompre un mariage contracté, à l'autre conjoint, & auſſi l'aumône que l'on faiſoit payer en ce cas à l'égliſe. (*A*)

REPENTANCE, (*Théologie.*) c'eſt l'action de ſe repentir.

Clément d'Alexandrie dit: „ La *repentance*, c'eſt de „ ne point retomber, s'il eſt poſſible, dans les mê„ mes péchés, mais d'arracher radicalement du cœur „ tous ceux que nous connoiſſons pouvoir nous pri„ ver du ſalut „. Ce Dictionnaire ne ſouffre pas de plus grands détails. Il n'admet en ce genre que des définitions ſimples & vraies. (*D. J.*)

REPENTIR, ſ. m. (*Gramm.*) chagrin de l'ame qui a la conſcience de quelque faute commiſe & qui ſe la reproche.

Le *repentir* eſt d'une choſe paſſée. On achete bien cher des *repentirs*. Celui qui aura conſervé ſa ſanté, ſa fortune & ſa probité, n'aura aucun *repentir* bien cuiſant.

REPEPION, *terme de Cloutier d'épingle*; ſorte de petit poinçon à l'uſage des Cloutiers d'épingles.

REPERCER, v. act. (*Gram.*) *percer* une ſeconde fois. Les Bijoutiers entendent par ce mot *évuider* une plaque de métal ſelon un deſſein donné que l'on trace deſſus. On ſe ſert pour *repercer*, de forets, de limes & des petites ſcies. Ce mot eſt ſynonyme de *percer*,

RÉPERCUSSIFS, adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*. Ce ſont des médicamens qui ont la vertu de repouſſer les humeurs qui ſont affluence ſur une partie, ou qui s'y ſeroient déja engagées. Ils ne peuvent être appliqués avec fruit que dans le commencement des tumeurs inflammatoires pour en empêcher le progrès, ou dans des cas où l'on prévoit une inflammation néceſſaire ſans l'application de ces médicamens qui la préviennent, ou du moins la moderent.

On peut regarder les *répercuſſifs* ſous deux claſſes, qui ſont les rafraîchiſſans & les aſtringens. Chaque claſſe contient des genres & des eſpeces, qui different par leur nature & le degré de leur vertu.

Les *répercuſſifs* rafraîchiſſans ſe tirent des remedes aqueux, tels que la laitue, le pourpier, l'endive, la lentille d'eau, le blanc d'œuf, le frai de grenouille, *&c. Voyez* Rafraichissans. Les *répercuſſifs* aſtringens ſont les roſes rouges, les balauſtes, le ſang de dragon, le bol d'Arménie, l'alun. *Voyez* Astringens. Les auteurs mettent les narcotiques, tels que le ſolanum, la belladonna, la mandragore, l'opium. Et dans la ſeconde toutes les plantes vulnéraires, aromatiques, qui ont la vertu de fortifier & de corroborer les parties.

La doctrine des anciens ſur l'uſage des *répercuſſifs* étoit très-raiſonnée, & fait honneur au ſavoir & au diſcernement de ces premiers maîtres. Dans le traitement des tumeurs contre nature, ils avoient égard à la matiere antécédente, laquelle étoit l'humeur dont la tumeur ſe fait, & dans le tems qu'elle eſt encore en voie de former la fluxion. Dans ce premier tems on employoit, d'après le précepte de Galien, des *répercuſſifs* plus ou moins forts, excepté en ſix cas, très-clairement expoſés par Gui-de-Chauliac. 1°. Quand l'humeur eſt virulente ou vénéneuſe: 2°. lorſque la tumeur ſe fait par criſe, *voyez* Crise: 3°. quand le ſiege de la tumeur eſt près de quelque partie reſpectable par l'importance de ſes fonctions: 4°. quand l'humeur eſt épaiſſe, craſſe & viſqueuſe: 5°. quand la matiere eſt ſituée profondément; & 6°. quand elle attaque les parties connues par les anciens ſous le nom d'*émunctoires*. On ſent aſſez, dans ce cas d'exception, quels ſont ceux où les *répercuſſifs* ſeroient dangereux, & ceux où ils ne ſeroient qu'inutiles.

Dans les cas où l'humeur eſt vénéneuſe, le danger de repouſſer au-dedans eſt manifeſte: cependant, en certain cas, comme dans les charbons gangreneux, les *répercuſſifs*, défendus par la premiere exception, peuvent être employés utilement, non ſur la tumeur,

mais

mais au-deſſus du mal, pour défendre la partie ſupérieure du membre, de la contagion des ſucs corrompus, & donner aux vaiſſeaux le reſſort néceſſaire pour ſoutenir l'action vitale dans une partie où il y a des ſemences de mort. Pendant ce tems on adminiſtre les remedes généraux qui ſont indiqués; on établit un régime convenable; on fait uſage des remedes intérieurs appropriés pour corriger la mauvaiſe qualité des liqueurs, & l'on traite le vice local ſuivant les indications qu'il préſente au chirurgien ſavant & expérimenté. Il y a des cas où l'on peut ſcarifier la partie pour procurer le dégorgement des ſucs putrides ou putreſcibles qui ſont en ſtagnation. Dans d'autres cas, on peut, par l'application d'un cautere potentiel, fixer l'humeur ſur la partie, & attirer une prompte ſuppuration. D'autres circonſtances peuvent exiger de détruire promptement la partie par le cautere actuel qui deſſeche puiſſamment, & fortifie les vaiſſeaux de la circonférence du mal.

Lorſque la tumeur ſe fait par criſe, les *répercuſſifs* feroient dangereux, puiſqu'ils agiroient directement contre l'intention de la nature, qu'il faut favoriſer par des émolliens & des maturatifs: c'eſt le cas de la ſeconde exception.

Il ſuffit de donner pour le cas de la troiſieme exception l'exemple du danger des *répercuſſifs* appliqués extérieurement dans les maux de gorge, dont on a vu l'uſage ſuivi de ſuffocation par la métaſtaſe de l'humeur ſur la poitrine. *Voyez* MÉTASTASE.

Les *répercuſſifs* détermineroient l'induration des tumeurs par congeſtion faite de ſucs lymphatiques, diſpoſés à l'épaiſſiſſement. C'eſt le cas de la quatrieme exception.

Quand le ſiege de la tumeur eſt profond, on appliqueroit en vain des *répercuſſifs*, à l'action deſquels l'humeur ne ſeroit point ſoumiſe; c'eſt le cas de l'inutilité de ces remedes qui fait l'objet de la cinquime exception.

Le ſixieme cas d'exception préſente préciſement le même inconvénient que le ſecond; parce que la matiere morbifique dépoſée ſur certaines parties doit faire regarder les tumeurs qui en ſont formées comme critiques, quoiqu'elles ne ſoient pas la terminaiſon d'une fievre aiguë.

On applique avec ſuccès les *répercuſſifs* dans les premiers momens d'une contuſion; on trempe le pié dans de l'eau très-fraiche, & même dans de l'eau à la glace, dans le cas d'entorſe; ayant toutefois égard aux circonſtances où ſe peuvent trouver d'ailleurs les perſonnes auxquelles ce remede pourroit convenir; telle eſt une femme qui auroit ſes regles, un homme fort échauffé par exercice violent. On riſqueroit une ſuppreſſion des menſtrues dans le premier cas, & une fluxion de poitrine dans le ſecond.

Les plaies contuſes récentes admettent les *répercuſſifs*; juſqu'au quatrieme jour ils appaiſent la douleur, & préviennent l'inflammation en procurant la réſolution la plus prompte des ſucs épanchés dans l'interſtice des fibres déchirées & meurtries par la contuſion, tels que les cataplaſmes des quatre farines avec le vinaigre & un peu d'huile roſat, ou des embrocations avec l'*oxirodinum*. Les ſaignées faites à-propos, & réitérées ſuivant l'exigence, aident & ſavoriſent beaucoup le bon effet des topiques *répercuſſifs*.

Bien des praticiens appliquent pour premiere piece d'appareil, dans le premier panſement d'une fracture, un défenſif avec le bol d'Arménie, l'alun de roche & le blanc d'œuf. *Voyez* DÉFENSIF.

Après les amputations des membres on ſe ſervoit anciennement de *répercuſſifs* pour fortifier la partie ſupérieure. Par exemple, après l'amputation de la jambe, le défenſif s'appliquoit quatre travers de doigts au-deſſus du genou. Il étoit compoſé de ſang de dragon, de boi d'Arménie, de terre ſigillée, d'aloës, de maſtic, mêlée en conſiſtance de miel dans des blancs d'œufs & de l'huile roſat; on appliquoit cette compoſition ſur des étoupes trempées dans de l'oxicrat. Cette pratique négligée par les modernes, pourroit être remiſe en uſage avec ſuccès; on ne manqueroit pas de raiſons pour en faire connoitre l'utilité.

Quand on applique des *répercuſſifs* au commencement des tumeurs inflammatoires, il faut les prendre dans la claſſe des rafraichiſſans, & avoir egard au degré de chaleur. On peut conſulter à ce ſujet Fabrice d'Aquapendente, au *livre I.* du pentateuque chirurgical, *article* du phlegmon, & le *premier tome* du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, dans lequel on trouvera deux mémoires ſur cette queſtion.... *Déterminer les différentes eſpeces de* répercuſſifs, *leur maniere d'agir, & l'uſage qu'on en doit faire dans les différentes maladies chirurgicales*. (*Y*)

RÉPERCUSSION, *terme de Méchanique*, qui ſignifie la même choſe que *réflexion*. *Voyez* RÉFLEXION.

RÉPERCUSSION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, action des remedes répercuſſifs. La connoiſſance de la diſtribution vaſculeuſe dans toutes les parties du corps, rend raiſon de la maniere d'agir des remedes qui font rentrer dans les vaiſſeaux les humeurs extravaſées. Ce ſont des ſubſtances froides & aſtringentes qui font contracter les fibres, & pouſſent comme par compreſſion les fluides dans les veines. Dans les engorgemens inflammatoires, l'aſtraction que les répercuſſifs donnent aux vaiſſeaux, fait retrograder l'humeur, & la renvoie vers les anaſtomoſes ſupérieures & collatérales; la *répercuſſion* eſt une eſpece de refoulement ſubit, à la différence de la réſolution qui ſe fait peu-à-peu, & par l'atténuation des particules du fluide engagé. Auſſi les réſolutifs n'ont-ils preſque jamais d'inconvénient; & les remedes capables de cauſer la *répercuſſion* ſont dangereux dans tous les cas où leur uſage peut être efficace, & où ils ſont contre-indiqués. *Voyez* RÉPERCUSSIFS. Lors même qu'ils ne peuvent opérer la *répercuſſion*, ils ont des inconvéniens, comme de cauſer la gangrene dans les phlegmons, en fixant l'humeur qui n'a pas aſſez de fluidité pour céder à l'action répulſive, & en ſuffoquant le principe vital par un engorgement abſolu; ou de procurer l'induration dans le cas où l'humeur eſt épaiſſe & viſqueuſe, en diſſipant l'humeur aqueuſe qui ſert de véhicule aux ſucs albumineux & gélatineux, *&c.* (*Y*)

RÉPERCUSSION, *en terme de Muſique*; eſt une répétition fréquente des mêmes ſons. *V.* RÉPETITION.

C'eſt ce qui arrive ſouvent dans la modulation où les cordes eſſentielles de chaque mode, celles qui compoſent la triade harmonique, doivent être rebattues plus ſouvent que pas une des autres, ſur-tout dans le plein-chant. Entre les trois cordes de cette triade, les deux extrèmes, c'eſt-à-dire la finale & la dominante, qui font proprement la *répercuſſion* du ton, doivent être plus ſouvent rebattues que celle du milieu ou la médiante, qui n'eſt que la *répercuſſion* du mode. (*S*)

REPERCUTER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez les articles* RÉPERCUSSIF & RÉPERCUSSION.

REPERDRE, v. act. (*Gramm.*) c'eſt perdre ce que l'on a ou gagné, ou acquis, ou trouvé, ou déja perdu une premiere fois. *Voyez* PERDRE & PERTE.

RÉPERTOIRE, ſ. m. (*Littérature.*) terme franciſé du latin *reperire*, trouver. On entend par ce mot un lieu où les choſes ſont diſpoſées par ordre, de maniere qu'on peut les y trouver aiſément lorſqu'on en a beſoin. On ne l'emploie guere que pour exprimer un recueil de matieres qu'on fait pour ſa propre commodité. *Voyez* RECUEIL.

Les tables des livres, quand elles ſont exactes & bien faites, ſont auſſi des *répertoires* qui indiquent les matieres traitées dans les ouvrages. Les lieux communs ſont des *répertoires*, mais dont l'utilité n'eſt pas généralement reconnue. *Voyez* LIEU COMMUN, TOPIQUE.

REPERTOIRE, (*Teneurs de livres.*) nom que le teneur de livres donne à une ſorte de livre formé de vingt-quatre feuillets, qui ſe tient par ordre alphabétique. Il ſert à trouver avec facilité ſur le grand livre, ou livre de raiſon, les divers comptes qui y ſont portés, les autres noms du *répertoire* ſont *alphabet*, *table* ou *index*. *Ricard*. (*D. J.*)

REPERTOIRE *anatomique*, (*Architecture.*) c'eſt une grande ſalle près de l'amphithéatre des diſſections, où l'on conſerve avec ordre des ſqueletes d'hommes & d'animaux. Tel eſt le *répertoire* du jardin du roi, à Paris. (*D. J.*)

REPESER, (*Commerce.*) peſer une ſeconde fois. *Voyez* PESER & POIDS.

RÉPETER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt dire pluſieurs fois. On ne ſauroit trop *répéter* aux hommes ce qu'il leur importe de ſavoir. Les auteurs ſe *répetent* ſouvent. On a *répété* les ſignaux. On a *répété* cette piece. On *répete* cet effet. Les échos *répetent* ce qu'on leur confie. *Voyez les articles* RÉPETITION.

RÉPETITEUR, ſ. m. (*Gram.*) maître qui fait répéter à des écoliers les leçons de leurs profeſſeurs.

On

On a un *répetiteur* de Grammaire, de Philoſophie, de Mathématiques.

RÉPETITION, ſ. f. (*Gramm.*) il y a trois ſortes de *répétitions;* des *répétitions* néceſſaires, des *répétitions* élégantes, & des *répétitions* vicieuſes.

Il y a des *répétitions* ſi néceſſaires, qu'on ne ſauroit les obmettre, ſans faire une mauvaiſe conſtruction: exemples: *le fruit qu'on tire de la retraite, eſt de ſe connoître, & de connoître tous ſes défauts.* Si l'on diſoit ſimplement, *le fruit qu'on tire de la retraite eſt de ſe connoître & tous ſes défauts*, on parleroit mal, car *ſe connoître* ne ſeroit pas bien conſtruit avec *tous ſes défauts. Il n'avoit point en cela d'autres vues que de lui apprendre, & d'apprendre à chacun par ſon exemple, à obéir avec ſoumiſſion, & à mortifier ſon jugement propre; apprendre* eſt répété ici, par la même raiſon que *connoître* eſt répété dans le premier exemple.

Il y a d'autres *répétitions* néceſſaires pour la régularité du ſtyle, ou pour la netteté; exemple, *d'où viennent tous vos troubles & vos peines d'eſprit? tous* ne ſe conſtruit pas bien avec *peines*, qui eſt féminin; ainſi il faut dire, *& toutes vos peines*; mais quand deux ſubſtantifs ſeroient du même genre, il ne faudroit pas laiſſer de répéter quelquefois *tout;* comme *l'ancien ſerpent s'armera contre vous de toute ſa malice & de toute ſa violence*, & non pas *de toute ſa malice & ſa violence.* Voici deux exemples qui regardent la netteté: *faites état d'acquérir ici une grande patience, plutôt qu'une grande paix; vous la trouverez cette paix, non pas ſur la terre, mais dans le ciel.* Le mot de *paix* répété, rend le diſcours plus net; car ſans cette *répétition*, le pronom *la* pourroit ſe rapporter à *patience* auſſi-bien qu'à *paix*. *La vue de l'eſprit a plus d'étendue que la vue du corps.* Si l'on diſoit *que celle du corps, celle* ſeroit équivoque avec *étendue.*

Les *répétitions* élégantes ſont celles qui contribuent à la politeſſe & à l'ornement; en voici des exemples; *les grands ſe plaiſent dans les défauts, dont il n'y a que les grands qui ſoient capables; j'oublie que je ſois malheureux, quand je ſonge que vous ne m'avez pas oublié*; *il s'eſt efforcé de connoître Dieu, qui par ſa grandeur eſt inconnu aux hommes; & de connoître l'homme, qui par ſa vanité, eſt inconnu à lui-même. Tout ce qui n'a que le monde pour fondement ſe diſſipe & s'évanouit avec le monde*; *le mérite l'avoit fait naître, le mérite le fit mourir.*

Les maîtres de l'art ont donné quelques regles ſur l'emploi des *répétitions* dans notre langue: 1°. on répete quelquefois agréablement le ſubſtantif tout ſeul; par exemple, *ces hommes qui ne ſavent que tuer des gens, ſont d'étranges gens*: 2°. l'adjectifs ſe répete avec beaucoup de grace; *ceux qui ſont nés grands ſeigneurs n'ont qu'un petit avantage au-deſſus des autres, s'ils ne travaillent à devenir de grands hommes*: 3°. ſouvent l'adjectif ſe répete avec le ſubſtantif; *la chaleur de ſes mouvemens les plus paſſionnés n'eſt qu'une fauſſe chaleur*: 4°. la *répétition* du verbe a de la grace; le Maître a dit dans ſes plaidoyers, *il s'eſt efforcé de connoître Dieu, qui par ſa grandeur eſt inconnu aux hommes; & de connoître l'homme, qui par ſa vanité eſt inconnu à lui-même*: 5°. notre langue a certains mots dont la *répetition* eſt preſque toujours agréable; telle eſt le verbe faire, *je n'ai fait aujourd'hui que ce que j'ai fait* depuis vingt ans: 6°. les prépoſitions doivent être néceſſairement répétées, quand le ſecond ſubſtantif eſt réellement diſtingué du premier, ſans qu'il faille conſiderer s'ils ſont ſynonymes ou approchans, differens ou contraires; ainſi il faut dire, *les Poetes different les uns des autres par la variété des ſujets qu'ils imitent, & par la maniere de l'imitation*, & non pas, *& la maniere de l'imitation.*

C'en eſt aſſez ſur la *répétition* en grammairien, il faut préſentement la conſidérer dans l'art oratoire. *Voyez* donc *l'article ſuivant.* (*D. J.*)

RÉPÉTITION, (*Art orat.*) le mot en porte la définition:

> *On égorge à la fois les enfans, les vieillards,*
> Et *le frere* & *la ſœur*, & *la fille* & *la mere.*

La *répétition* de la conjonction & ſemble multiplier les meurtres, & peindre la fureur du ſoldat. Quelquefois le mot répété eſt au commencement de différentes phraſes qui arrivent toutes à la file ſous le même chef.

> Ici *je trouve le bonheur,*
> Ici *je vis ſans ſpectateur,*
> *Dans le ſilence littéraire;*
> Loin *de tout importun jaſeur,*
> Loin *des froids diſcours du vulgaire,*
> *Et des hauts tons de la grandeur.*
> Loin *de ces troupes doucereuſes,*
> *Où d'inſipides précieuſes,*
> *Et de petits fats ignorans,*
> *Viennent conduits par la folie,*
> *S'ennuyer en cérémonie,*
> *Et s'endormir en compliment.*
> Loin *de ces plates coteries,*
> *Où l'on voit ſouvent réunies*
> *L'ignorance en petit manteau,*
> *La bigoterie en lunettes,*
> *La minauderie en cornettes,*
> *Et la réforme en grand chapeau.*
> Loin, *&c.*

Quelquefois c'eſt une exclamation répétée,

> *O rage, ô deſeſpoir, ô fureur ennemie!*

Quelquefois c'eſt la *répétition* des mêmes mots. *J'ai tué, j'ai tué, non un Spurius Métellus, non*, &c.

> *Me me adſum qui feci, in me convertite ferrum.*
>
> Virgile

„ C'eſt moi, c'eſt moi, vous, dis-je, qui ai lancé le „ trait, portez ſur moi vos armes vengereſſes.

La Fontaine ſe ſert avec une grace naive de la *répétition* dans une de ſes fables:

> *Et puis la papauté vaut-elle ce qu'on quitte;*
> Le repos, le repos, *tréſor ſi précieux,*
> *Qu'on en faiſoit jadis le partage des dieux!*

La *répétition* du mot eſt encore dans certaines occaſions plus forte & plus preſſante, quand elle eſt ſéparée par d'autres mots: „ Catilina vous vivez néanmoins, & vous vivez, non pour changer de conduite, mais pour devenir plus audacieux; & ailleurs, j'ai vû, quelle indignité! j'ai vû de mes yeux, „ les biens du grand Pompée, *&c.*

Quintilien cite pluſieurs traits de la *répétition* des mêmes choſes en différens termes: „ C'eſt le trouble „ & l'égarement qui s'eſt emparé de ſon eſprit; c'eſt „ l'uſage de ſes crimes qui l'a aveuglé; ce ſont les „ furies; oui les furies elles mêmes qui l'ont pouſſé „ dans le précipice.

D'autres fois la *répétition* d'un même nom imprime de la force au diſcours: „ Ah, Coridon! Coridon „! Mais la harangue de Cicéron contre Rullus, qui vouloit faire paſſer une loi préjudiciable à l'intérêt de la république, va nous donner un exemple de la *répétition* du nom de Rullus, également heureux & bien placé: „ Quel eſt l'auteur de cette loi nouvelle (dit „ Cicéron)? Rullus. Qui eſt celui qui prétend priver „ du droit de ſuffrage la plus grande partie du peuple? Rullus. Qui eſt-ce qui a un ſecret tout prêt pour „ ne faire ſortir de l'urne que les noms des tribus où „ il croit avoir le plus de crédit? Rullus. Qui nommera les décemvirs ſelon ſes vues & ſes intérêts? „ Rullus. Qui ſera le premier de ces décemvirs? faut- „ il le demander? Rullus. Enfin qui ſera le maître abſolu des biens de l'état? le ſeul Rullus. Voilà, Meſſieurs, comment on vous traite, vous qui êtes les „ maîtres & les rois des nations! A peine une ſi honteuſe prévarication ſeroit-elle ſoufferte ſous l'empire d'un tyran, & dans une ſociété d'eſclaves.

S'il y a des *répétitions* de mots pour donner de la force au diſcours, il y a des *répétitions* d'une même penſée ſous des ornemens différens, qui tendent au même but. Une penſée importante qui paſſe comme un éclair, n'eſt guere qu'apperçue; ſi on la répete ſans art, elle n'a plus le mérite de la nouveauté. Que faire? il faut la préſenter pluſieurs fois, & chaque fois avec des décorations différentes; de maniere que l'ame, occupée par cette ſorte de preſtige, s'arrête avec plaiſir ſur le même objet, & en prenne toute l'impreſſion que l'orateur ſe propoſe de lui donner. Qu'on obſerve la nature quand elle parle en nous, & que la paſſion ſeule la gouverne; la même penſée revient preſque ſans ceſſe, ſouvent avec les mêmes termes; l'art ſuit la même marche, mais en variant peu les dehors.

Hé quoi! vous ne ferez nulle diſtinction
Entre l'hypocriſie & la dévotion?
Vous les voulez traiter d'un ſemblable langage,
Et rendre même honneur au maſque qu'au viſage?
Egaler l'artifice à la ſincérité,
Confondre l'apparence avec la vérité,
Eſtimer le phantôme autant que la perſonne,
Et la fauſſe monnoie à l'égal de la bonne.

Il n'eſt point d'inattention qui tienne contre une penſée ſi obſtinée à reparoître, il faut qu'elle entre dans l'eſprit & qu'elle s'y établiſſe, mâlgré toute réſiſtance. Il y a grande apparence, dit M. le Batteux, dont j'ai emprunté tant de choſes ici, il y a grande apparence, que c'eſt là le *copia rerum & ſententiarum* des Latins; cette abondance vigoureuſe qui fait le diſcours, plein de verve, roule à grands flots, & emporte tout avec elle.

Enfin les maîtres de l'art conviennent que les *répétitions* faites à propos, contribuent beaucoup à l'élégance du diſcours, & ſur-tout à la dignité des vers; Malherbe en particulier en connoiſſoit bien le mérite, & s'en eſt ſervi ſouvent avec ſuccès. Il dit au roi:

Quand la rébellion, plus qu'une hydre féconde,
Auroit pour te combattre, aſſemblé tout le monde,
Tout le monde aſſemblé s'enfuiroit devant toi.

Mais la *répétition* latine qui a ſervi de modele à Malherbe eſt encore meilleure.

Pan etiam Arcadia mecum ſi judice certet,
Pan etiam Arcadia dicet ſe judice victum. (*D. J.*)

Répétition, (*Juriſprud.*) eſt l'action de demander en juſtice quelque choſe qui nous appartient, ou qui nous eſt dû.

Quelquefois le terme de *répétition*, ſignifie la *réitération* d'un acte ou d'un fait.

Répétition de retrait qui a lieu dans quelques coutumes, eſt lorſque le lignager le plus éloigné qui a été évincé de ſon acquiſition par le lignager plus prochain, rétire à ſon tour l'héritage ſur l'étranger, auquel le lignager plus prochain l'a vendu.

Répétition de témoins, eſt une nouvelle audition de témoins qui ont déja été entendus dans la même affaire; ce qui arrive lorſqu'ayant dépoſé dans une enquête, le procès civil eſt converti en procès criminel; car comme on ne convertit point les enquêtes en informations, quoique les informations puiſſent être converties en enquêtes, on fait entendre dans l'information les témoins qui ont été entendus dans l'enquête; ce qui s'appelle *répéter les témoins*. (*A*)

Répétition, *terme de Muſique & de Theatre*, c'eſt l'eſſai que l'on fait en particulier d'une piece que l'on veut exécuter en public, pour que les acteurs puiſſent prévoir leurs parties, pour qu'ils ſe concertent & s'accordent bien enſemble, & pour qu'ils puiſſent rendre exactement ce qu'ils ont à exprimer, ſoit pour le chant, ſoit pour la déclamation ou les geſtes, ainſi on dit *répéter* une comédie, un opéra, un motet, *&c.*

Répétition en *Muſique*, eſt encore la réitération d'un même air, d'un morceau de chant, même d'une note, *&c. Voyez* Reprise. (*S*)

Répétition, (*Horlogerie.*) montre ou pendule à *répétition*; c'eſt une montre ou pendule qui ne ſonne l'heure & les quarts, *&c.* que lorſqu'on pouſſe le pouſſoir, ou que l'on tire le cordon.

On doit cette invention aux Anglois; ce fut en 1676, vers la fin du regne de Charles II. qu'un nommé *Barlous* inventa les pendules à *répétition*: cette nouveauté excita l'émulation de la plûpart des horlogers de Londres, qui s'attacherent à l'envi à faire des pendules de cette eſpece; ce qui en produiſit en peu de tems un très-grand nombre conſtruites de toutes ſortes de façons. On continuoit toujours à faire de ces pendules, lorſque ſur la fin du regne de Jacques II. le même Barlou ayant imaginé de faire des montres de la même eſpece, & en ayant en conſéquence fait faire une par M. Tompion, le bruit courut parmi les Horlogers, qu'il vouloit la préſenter à la cour, pour obtenir un privilége excluſif pour ces ſortes de montres. Là-deſſus quelques-uns d'entre eux ayant appris que Quare, un des plus habiles horlogers que les Anglois ayent jamais eu, avoit inventé quelque choſe de ſemblable, ils le ſolliciterent de s'oppoſer au privilége de Barlou. Ils s'adreſſerent donc tous les deux à la cour, & une montre de l'une & l'autre conſtruction ayant été préſentée au roi dans ſon conſeil; le roi après avoir fait l'épreuve de l'une & de l'autre, donna la préférence à celle de M. Quare; ce qui fut rendu public dans la gazette de Londres.

Voici la différence de ces deux *répétitions*: dans celle de Barlou on faiſoit répéter la montre en pouſſant en-dedans deux petites pieces ſituées l'une d'un côté de la boite, l'autre de l'autre. La premiere faiſoit ſonner les heures, & l'autre les quarts: dans celle de Quare une ſeule cheville ſituée près du pendant ſervoit à ces deux effets; car en la pouſſant comme cela ſe fait encore aujourd'hui, la montre ſonnoit l'heure & les quarts.

On a fait des pendules & des montres à *répétition* de tant de conſtruction différentes, que ce ſeroit un grand travail que d'entreprendre de donner une deſcription de chacune en particulier, nous nous contenterons de parler de celles qui ſont les meilleures & le plus en uſage.

Comme les pendules à *répétition* ſont d'un plus grand volume que les montres, & que les machines en ſont plus ſenſibles, nous commencerons par en expliquer la méchanique.

Deſcription d'une pendule à répétition. Voyez dans nos figures, Planches de l'Horlogerie, une pendule à *répétition*, dont le cadran eſt ôté; au moyen de quoi on voit toutes les pieces de la cadrature. La *fig.* 31. repréſente le calibre de cette *répétition*. *ABCDE*, ſont les roues du mouvement, comme dans les pendules ordinaires, & *FGHI*, celles du rouage de la *répétition*, les roues *GH* & le volant ne ſervent, comme dans toutes les ſonneries, qu'à ralentir la vîteſſe du rouage. *Voyez* Sonnerie.

Le cercle 79, qui repréſente la grande roue du rouage d'un côté, porte 12 chevilles, 1, 2, 3, *&c.* & de l'autre que l'on ne voit pas, trois ſeulement.

Ces 12 chevilles ſervent pour faire ſonner les heures; les trois autres pour faire ſonner les quarts; le rochet *F* eſt adapté à un arbre de barillet, dont l'extrémité formée en quarré, paſſe au-travers la platine des piliers *pp*, *figure* 32, & porte la poulie *b*: il faut ſuppoſer cet arbre perpendiculaire au plan de la platine de deſſus *DD*, & entrant dans un barillet attaché fixément à celle des piliers *PP*, ce barillet contient un reſſort, qui, comme il a été expliqué à *l'article* Barillet, eſt accroché à l'arbre & au barillet, de façon qu'en tournant l'arbre ou le rochet dans le ſens 3, 2, 1, *figure* 31, on bande le reſſort. Le rochet *F* eſt adapté avec la grande roue 79, comme la fuſée d'une montre avec ſa grande roue, & au moyen de l'encliquetage, il peut lorſque l'on bande le reſſort, tourner de 3 en 2 ſous la roue; mais lorſque le reſſort ſe débande, tournant alors en ſens contraire de 2 en 3, il entraîne la roue avec lui, & par ce moyen, ſes chevilles 1, 2, 3, *&c.* leve la baſcule *K*, qui ſert à faire frapper le marteau: *K* n'eſt que le plan de cette baſcule; on la voit mieux en *BB*, *figure* 32, où celle-là & celles des quarts ſont adaptées ſur leurs tiges. Venons à la cadrature.

On la voit repréſentée en détail dans les *figures* 33 & 34. *T*, *figure* 33, eſt la chauſſée ou roue de chauſſée; cette roue, comme on l'a dit à *l'article* Chaussée, fait un tour par heure, & porte l'aiguille des minutes. Sur cette roue *Tt*, eſt placé fixément le limaçon des quarts *Q* & *q*; ſur ce limaçon eſt joint la ſurpriſe *R* & *r*, qui y eſt retenue par une virolle 4, 4, *figure* 34. on en verra l'uſage plus bas. *Xx*, eſt la roue des minutes, *A* eſt l'étoile qui fait ſon tour en 12 heures; on en voit le profil en *a*, *figure* 34, *Z* & *z* eſt le ſautoir ou valet qui fait echapper promptement une dent de l'étoile à chaque heure. *Voyez* Valet. Sur l'étoile *A*, eſt adapté fixement le limaçon des heures *B*; *D* eſt le rateau ou la crémaillere qui eſt mue au moyen du pignon *E*, fixé ſur la poulie *G*, & dont *gei*, eſt le profil; *ML* eſt la main, & *ml* ſon profil.

La *figure* 34 repreſente la platine dont on a ôté toutes les pieces, & où on voit ſeulement leurs places, la *figure* 34, *n*°. 2. cette même platine vue de profil avec les chevilles ſur leſquelles portent les pieces; la place de chaque piece eſt exprimée par une ligne ponctuée qui indique la cheville ſur laquelle elle doit être poſée; 3 & 4, *figure* 34, ſont deux reſſorts. Suppoſant toutes ces pieces remiſes ſur leur platine, comme dans la *figure* 32, nous allons expliquer leurs effets.

Avant cependant d'entrer dans aucun détail là-deſſus, il eſt bon de ſe rappeller quels ſont les effets

que la pendule à *répétition* doit produire: ils ſont au nombre de quatre; il faut lorſque l'on tire le cordon, 1°. que la pendule ſonne; 2°. qu'elle ſonne l'heure; 3°. qu'elle ſonne auſſi les quarts, ſi elle en doit ſonner, ſelon l'heure marquée par les aiguilles; enfin, il faut qu'ayant une fois répété l'heure juſte, elle continue de le faire tant que la pendule ira. On va voir comment les pieces que nous venons de décrire, par leurs conſtructions & leurs diſpoſitions reſpectives, exécutent tous ces effets.

En tirant le cordon *VV*, attaché à la poulie *G*, on la fait tourner de *G* vers *D*; cette poulie entrant quarrément, comme nous l'avons dit ſur l'arbre de barillet, elle ne peut tourner ſans qu'il tourne auſſi dans le même ſens, c'eſt-à-dire de 3 en 2, *&c. fig.* 31; mais c'eſt le ſens dans lequel il bande le reſſort, & dans lequel il peut tourner indépendamment de la roue 79, *même figure*: par conſéquent cette roue reſtera fixe, & le reſſort ſera bandé d'une quantité proportionnelle à l'arc parcouru par la poulie; ainſi plus cet arc ſera grand, plus il ſera bandé; maintenant ſi on lâche le cordon, le reſſort en ſe débandant fera tourner l'arbre de barillet en ſens contraire, & conſéquemment la roue en même tems qui parcourra par ce moyen un arc égal à celui que la poulie avoit parcouru en ſens contraire par le mouvement du cordon. Les chevilles rencontrant alors la baſcule du marteau des heures, le fera frapper ſur le timbre. D'où l'on voit 1°. comment en tirant le cordon on fait ſonner la pendule; pour concevoir enſuite comment elle ſonne un nombre de coups déterminés, on remarquera que le rateau *D* engrene dans le pignon *E* adapté à la poulie; qu'ainſi on ne peut la faire tourner ſans faire mouvoir auſſi le rateau, & que l'arc qu'il décrit eſt toujours proportionnel à l'eſpace parcouru par la poulie. Par conſéquent que s'il parcourt un grand arc, la poulie parcourra un grand eſpace; le reſſort ſera beaucoup bandé, & en ſe débandant, il fera parcourir à la roue 79, *figure* 31, un grand arc; ce qui fera paſſer un plus grand nombre de chevilles devant la baſcule, & la fera par conſéquent frapper un nombre de coups toujours proportionnel à l'arc parcouru par le rateau. Pour faire donc que ce nombre de coups ſoit différent & toujours ſemblable à l'heure marquée; la queue *HH* du rateau, lorſqu'on tire le cordon, va s'appuyer ſur le degré *B* du limaçon des heures, de façon, par exemple, que lorſqu'elle porte ſur le degré *DD* du plus grand rayon, la poulie a décrit un petit arc; le reſſort a été peu bandé, & en ſe débandant il fera parcourir un arc à la roue, tel qu'il ne paſſera qu'une cheville ſur la baſcule du marteau, qui en conſéquence ne frappera qu'un coup. Si l'on ſuppoſe au contraire que le limaçon ſoit dans une autre ſituation, telle, par exemple, que la queue du rateau s'enfonce juſque dans le degré *oo* du plus petit cercle; alors le reſſort ſera bandé tout ce qu'il peut l'être, & en ſe debandant il fera parcourir à la roue un eſpace tel que les 12 chevilles paſſeront toutes ſous la levée du baſcule du marteau, & feront en conſéquence ſonner 12 coups: d'où il eſt clair, 1°. qu'en tirant le cordon, la pendule ſonnera; 2°. qu'elle ſonnera un certain nombre de coups déterminé par le limaçon des heures. Pour que ce nombre de coups ſoit toujours égal à l'heure marquée par l'aiguille, l'étoile ſaute d'une dent toutes les heures au moyen de la cheville *K* fixée ſur la ſurpriſe. Ainſi ſuppoſant qu'il ſoit midi & demi à la pendule, & qu'elle aille dans une demi-heure, la ſurpriſe fera ſauter l'étoile d'une dent ou de la douzieme partie de ſon tour, & changera le degré répondant à la queue *H* du rateau; de façon que ce ſera alors le degré *DD*, portion du plus grand cercle, pour qu'alors la pendule ne ſonne qu'une heure; ainſi le limaçon étant une fois ſitué de façon que la pendule répete l'heure préciſe marquée par les aiguilles tant qu'elle continuera d'aller, elle répétera conſtamment l'heure juſte.

Ainſi, lorſqu'on tire le cordon, on voit 1°. comment la pendule ſonne; 2°. comment elle ſonne un nombre de coups déterminé; & 3°. comment ce nombre s'accorde toujours avec l'heure marquée par les aiguilles; on va voir maintenant comment elle ſonne les quarts.

La main, ou piece des quarts *M* eſt mobile autour du pivot *N*, & au moyen du reſſort 4, dès qu'elle eſt libre, ſa queue, *fig.* 34. va s'appuyer ſur le limaçon des quarts *Q*, *fig.* 30. qu'on doit ſuppoſer ici être immédiatement au-deſſus de la ſurpriſe: à meſure que cette queue 4 s'approche du centre, les dents *I* s'éloignent du point *E*; entre ces dents *I* s'engage une cheville qui tient à la poulie. Lors, donc qu'on tire le cordon, cette poulie tournant, la cheville ſe dégage d'entre les dents, & la main étant alors en liberté, ſa queue *L* vient s'appuyer ſur les degrés du limaçon des quarts dans la ſituation *PC*, alors la pendule ſonne comme nous l'avons expliqué; mais lorſqu'elle a une fois ſonné les heures, la cheville de la poulie rencontrant l'une des dents de la main, l'entraine avec elle, ſi elle entre dans la premiere en *d*, elle la ramene, & s'appuyant ſur le fonds de la fente, elle eſt arrêtée de façon que la poulie ne pouvant plus tourner, la pendule ne ſonne point de quarts; ſi au contraire la queue de la main s'appuie ſur le plus petit des degrés du limaçon, les dents *I* étant alors fort éloignées de la cheville après que l'heure eſt ſonnée, la poulie peut encore tourner, & par conſéquent la roue auſſi, ce qui fait ſonner les trois quarts; ainſi ſelon la dent de la main dans laquelle la cheville de la poulie entre, la pendule ne ſonne point de quarts, ou en ſonne un, ou deux, ou trois, & comme le limaçon des quarts fait un tour par heure, il s'enſuit que de quart-d'heure en quart-d'heure ſa poſition changeant, la pendule ſonnera dans ces différens tems les quarts marqués par les aiguilles. Tout ceci bien entendu, on a du comprendre comment la *répétition* fait tous les effets réquis; 1°. comment, lorſque l'on tire le cordon, elle ſonne; 2°. comment elle ſonne un nombre de coups déterminés; 3°. comment ce nombre s'accorde toujours avec les aiguilles; & enfin de quelle maniere elle ſonne les quarts.

Cette *répétition* telle que nous venons de la décrire, eſt l'ancienne *répétition* à la françoiſe; elle a un grand défaut, c'eſt que ſoit qu'on tire le cordon peu ou beaucoup, elle ſonne toujours, de maniere que ſi on ne le tire pas aſſez pour que la queue du rateau vienne s'appuyer ſur les degrés du limaçon des heures, elle ne répétera pas l'heure juſte, à la vérité la pendule ſonnera toujours, mais ce ſera pluſieurs heures de moins que celle qui eſt marquée par les aiguilles. Les horlogers appellent ces ſortes de pendules, *pendules à répétition ſans tout ou rien*, & celles qui, ſi elles ſonnent, le font toujours d'une maniere juſte, *pendules à répétition à tout ou rien*.

Deſcription d'une pendule à répétition à tout ou rien. La *fig.* 52. *Pl. II. de l'horlogerie*, repréſente la cadrature d'une pendule de cette eſpece; cette *répétition* differe des autres en ce que la cadrature eſt placée ſur la platine de derriere, ce que l'on reconnoit par la lentille, au lieu de l'être ſur la platine du cadran comme dans celle que nous venons de décrire; cette diſpoſition a été imaginée par M. le Roi, horloger, en 1728: pour que les pieces de la cadrature puſſent avoir plus de grandeur & que l'on en vît mieux les effets dans cette cadrature; la cremaillere *AA* repréſente le rateau de la *répétition* que nous venons de décrire, elle engraine de même dans un pignon caché par le rochet *F*, fixé ſur l'arbre de la grande roue de ſonnerie; cette roue eſt ajuſtée avec le barillet, de la même façon que dans la *répétition* que nous venons de décrire, de ſorte qu'en tirant la cremaillere de *A* en *q* on bande le reſſort *&c.* Le rochet *F* eſt fixé ſur le même arbre, ainſi en faiſant tourner le pignon, on le fait tourner auſſi, & les dents de ce rochet rencontrent la levée ou l'échappement du marteau des heures; cette levée eſt diſpoſée de façon que la piece *CGT* étant dans le repos, comme dans la *fig.* le rochet tourne ſans la rencontrer, tellement que tant que cette piece *CGT* reſte dans cette ſituation, la pendule ne ſonne point; lorſqu'on tire le cordon, la queue *q* de la cremaillere vient s'appuyer, de même que dans la *répétition* précédente, ſur le limaçon des heures *B*; mais voici en quoi cette *répétition* differe de l'autre & ce qui fait qu'elle ſonne l'heure juſte ou qu'elle ne ſonne point du tout. L'étoile tourne ſur un pivot qui au lieu d'être fixé à la platine, comme dans la *répétition* précédente, eſt formé par la vis *V* après qu'elle a traverſé le tout ou rien *IV*, cette derniere piece mobile autour du point *P*, eſt pouſſée continuellement vers la cheville *L* par le reſſort *R*, qui s'appuye contre la cheville du valet *E*, cependant elle peut en s'abaiſſant décrire un petit arc dont la grandeur eſt déterminée par le diametre du trou de la cheville *L* qui ne lui permet pas de deſcendre au-delà d'un certain point. La piece *CGT*, appellée *la piece des quarts* mobile autour du point *W*,

fait

fait la fonction de la main, elle eſt retenue en repos ou dans la ſituation où on la voit dans la *fig.* par deux pieces; 1°. par le doigt *d* adapté à quarré ſur l'arbre du rochet, lequel vient s'appuyer pour cet effet ſur la cheville *o* fixée ſur cette piece; & 2°. par le bec *M* du tout ou rien qui retient la queue *X* de cette piece; lorſqu'elle eſt dégagée du doigt *d* & du bec *M*, elle tourne de *G* en *T* au moyen du reſſort *r r* & vient repoſer par ſa partie *T* ſur la piece *H* qui eſt ici le limaçon des quarts, & qui fait comme lui un tour par heure.

Voici l'effet de ces pieces, lorſqu'au moyen du cordon on tire la crémaillere, on fait tourner le rochet *F*, & le doigt *d* tournant en même tems de *o* vers *C*, la piece des quarts n'eſt plus retenue que par le bec *M* du tout ou rien; ſi la cremaillere ne deſcend pas aſſez pour que la queue *q* s'appuye ſur les degrés du limaçon, l'échappement du marteau n'étant pas libre, la piece des quarts le tenant toujours hors de priſe, le rochet retourne ſans le rencontrer & la pendule ne ſonne pas; ſi au contraire elle vient s'y appuyer, & fait baiſſer un peu le tout ou rien, en ſorte que ſon bec *M* ne retienne plus la queue *X* de la piece des quarts, cette piece tombe alors, dégage l'échappement du marteau & vient porter ſur le limaçon des quarts, l'échappement du marteau étant alors en priſe, le rochet en retournant le rencontre & fait frapper le marteau des heures autant de coups qu'il y avoit de dents du rochet de paſſées; l'heure étant ſonnée, la piece des quarts eſt ramenée par le doigt *d* qui en tournant rencontre la cheville *o* de cette piece, & ſes dents rencontrant l'échappement des marteaux, font ſonner les quarts; on entend facilement qu'ici la cremaillere & la piece des quarts ſont diſpoſées de même que dans la *répétition* précédente, c'eſt-à-dire que ſelon que la queue *q* de la cremaillere repoſe ſur des degrés plus ou moins profonds du limaçon, la pendule ſonne plus ou moins de coups, & de même que ſelon que la partie *T* de la piece des quarts appuye ſur les degrés *o*, 1, 2 *&c.* du limaçon des quarts, la pendule ſonne l'heure ſimplement, ou ſonne un ou deux quarts *&c.*

REPETUNDARUM CRIMEN, (*Juriſp. rom.*) ou *crimen de repetundis*, crime de concuſſion, de péculat; ce crime n'étoit pas d'abord un crime capital, mais il le devint dans la ſuite, à cauſe du nombre des coupables, à la tête deſquels Verrès ne doit pas être oublié. (*D. J.*)

REPEUPLEMENT, ſ. m. (*Gram.*) l'action de repeupler. *Voyez* POPULATION, PEUPLE *&* REPEUPLER.

REPEUPLEMENT, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) ce mot ſignifie le ſoin que l'on a de replanter les bois, ſoit en y ſemant du gland, ſoit en mettant du plant élevé dans des pepinieres.

REPEUPLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt peupler de nouveau. On *repeuple* une province dévaſtée; on *repeuple* une terre de gibier; on *repeuple* un jardin de plantes; on *repeuple* un monaſtere.

REPIC, ſ. m. *au jeu de piquet*, ſe dit lorſque dans ſon jeu, ſans que l'adverſaire puiſſe rien compter, ou du moins ne pare pas, l'on compte juſqu'à trente points; en ce cas, au lieu de dire *trente*, on dit *quatre-vingt-dix* & au-deſſus, s'il y a des points au-deſſus de trente.

REPILER, v. act. (*Gram.*) c'eſt piler de-rechef. *Voyez les articles* PILER *&* PILON.

REPIQUER, v. act. (*Gram.*) c'eſt piquer de nouveau. *Voyez l'article* PIQUER.

REPIQUER LA DRAGE, c'eſt un terme de braſſerie, remuer la ſuperficie de la drage, & l'égaliſer, lorſqu'on a retiré les vagues, les premiers métiers étant écoulés, & y mettre de l'eau une ſeconde fois. *Voy. l'article* BRASSERIE.

REPISSER, *terme de riviere*, c'eſt joindre deux cordes enſemble. La corde du bac a caſſé, il faut la *repiſſer*.

RÉPIT *ou* RÉPY, ſ. m. terme, délai, ſurſéance que l'on accorde par grace. Le prince donne du *répit* aux débiteurs de bonne foi, pour les mettre à couvert des pourſuites de leurs créanciers, afin qu'ils ayent le tems de ſe reconnoître, de mettre ordre à leurs affaires, & payer leurs dettes.

Les *répits* s'accordent de deux manieres, ou par des lettres de grande chancellerie que l'on nomme *lettres de répit* (*voyez* LETTRES DE RÉPIT) ou par des arrêts du conſeil qu'on appelle ordinairement *répits par arrêts*. Ces derniers ne s'accordent que pour des conſidérations très-importantes. Il ſuffit de les faire ſignifier aux créanciers pour arrêter leurs pourſuites pendant le tems de la ſurſéance & des défenſes accordées, à moins que ces arrêts mêmes ne portent quelque clauſe & condition qu'il faille remplir dans cet intervalle, comme de payer les arrérages, *&c.*

Quoique ces arrêts ſoient des graces du prince, ils ne ſont pourtant rien moins qu'honorables aux négocians qui les obtiennent, & qui par-là deviennent incapables d'exercer aucune charge & fonction publique, juſqu'à ce qu'ils ayent entierement payé leurs dettes, & obtenu du ſouverain des lettres de réhabilitation. *Voyez* RÉHABILITATION. *Dictionn. de Commerce.*

RÉPIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une ſurſéance accordée au débiteur pendant laquelle on ne peut le pourſuivre.

Ces ſortes de ſurſéances étoient uſitées chez les Romains; elles étoient accordées par un reſcrit de l'empereur; leur durée étoit ordinairement de cinq ans; c'eſt pourquoi elles ſont appellées en droit *induciæ quinquennales*.

Il eſt parlé des lettres de *répit* dans pluſieurs de nos coutumes, ainſi qu'on le peut voir dans le gloſſaire de M. de Lauriere.

En quelques endroits de ces coutumes le terme de *répit* ſignifie *ſouffrance*; mais dans l'uſage ordinaire, *répit* ſignifie *ſurſéance* aux pourſuites ou délai de payer.

Anciennement en France les juges accordoient des lettres de *répit*, mais nos rois ſe ſont réſervé ce privilege; il fut pourtant défendu en 1560, aux officiers de chancellerie d'expédier aucunes lettres de *répit*; mais on eſt depuis revenu à l'ordonnance de François I. en 1535, qui veut que ces lettres émanent du prince.

L'ordonnance de 1667 a défendu de nouveau à tous juges d'accorder aucun *répit* ni ſurſéance, ſans lettres du roi; elle permet ſeulement aux juges, en condamnant au payement de quelque ſomme, de donner trois mois de ſurſéance; ſans que ce délai puiſſe être prorogé; néanmoins dans l'uſage on accorde quelquefois différens termes pour le payement.

Les lettres de *répit* ne s'expédient qu'au grand ſceau, & ne doivent être accordées que pour cauſes importantes, dont il faut qu'il y ait quelque commencement de preuve authentique.

L'adreſſe de ces lettres ſe fait au juge royal du domicile de l'impétrant, à moins qu'il n'y ait inſtance pendante devant un autre juge, avec la plus grande partie des créanciers hypothécaires, auquel cas l'adreſſe des lettres ſe fait à ce juge.

Les lettres de *répit* donnent ſix mois à l'impétrant pour en pourſuivre l'entérinement avec faculté aux juges de lui accorder un délai raiſonnable pour payer, lequel ne peut être de plus de cinq ans, ſi ce n'eſt du conſentement des deux tiers des créanciers hypothécaires.

La ſurſéance octroyée par les lettres de *répit* court du jour de la ſignification d'icelles, pourvu qu'elle ſoit faite avec aſſignation, pour procéder à l'entérinement.

L'appel des jugemens rendus en cette matiere reſſort nuement au parlement.

Les co-obligés cautions & certificateurs ne jouiſſent pas du bénéfice des lettres de *répit* accordées au principal débiteur.

On n'accorde point de *répit* pour penſions, alimens, médicamens, loyers de maiſon, moiſſon de grain, gages de domeſtiques, journées d'artiſans & mercénaires, maniemens de deniers publics, lettres de change, marchandiſes priſes ſur l'étape, foire, marché, halles, ports publics, poiſſon de mer frais, ſec & ſalé, cautions judiciaires, frais funéraires, arrérages de rentes foncieres, & redevances de baux emphytéotiques.

Un débiteur n'eſt pas exclus de pouvoir obtenir des lettres de *répit*, ſous prétexte qu'il y auroit renoncé.

Pour en accorder de ſecondes, il faut qu'il y ait des cauſes nouvelles, & l'on ne doit pas en accorder de troiſiemes.

Les lettres de *répit* ſont préſentement peu uſitées; les débiteurs qui ſe trouvent inſolvables, prennent le parti d'atermoyer avec leurs créanciers, ou de faire ceſſion. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit. des répits*, la déclaration du 23 Décembre 1699, & les

mots Abandonnement, Atermoyer, Ceſſion, Faillite, Lettres d'état. (*A*)

Répit, (*Marine*.) *Voyez* Rechangé.

REPLACER, v. act. (*Gram.*) c'eſt remettre à ſa place. *Voyez les articles* Place & Placer.

REPLAIDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt plaider une ſeconde fois. *Voyez les articles* Plaider, Plaidoyer, Plaideur.

REPLANCHEYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt refaire un plancher. *Voyez les articles* Planche, Plancher & Plancheyer.

REPLANTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt planter de nouveau. *Voyez les articles* Plan, Plantation, Planter, Plantoir.

REPLATRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt renduire de plâtre. *Voyez* Plate & Platrer.

RÉPLÉTION, *en Médecine*, ſignifie *plénitude* ou *pléthore*, excès d'embonpoint. *Voyez* Plénitude & Pléthore.

Les maladies qui viennent de *réplétion*, ſont plus dangereuſes que celles qui viennent d'inanition. La ſaignée & la diette ſont les meilleurs remedes quand on eſt incommodé de *réplétion*.

Réplétion ſe dit auſſi de l'accablement de l'eſtomac ſurchargé de nourriture & de boiſſon. Les Médecins tiennent que toute *réplétion* eſt mauvaiſe, mais que celle du pain eſt la pire. *Voyez* Indigestion.

Réplétion, (*Juriſprud.*) en matiere bénéficiale eſt, lorſqu'un gradué eſt rempli de ce qu'il peut prétendre en vertu de ſes grades, ce qui a lieu lorſqu'il a 400 liv. de revenu en bénéfice en vertu de ſes grades ou 600. liv. autrement qu'en vertu de ſes grades. *Voyez* ci-devant Gradué, & *le mot* Rempli. (*A*)

REPLI, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qui eſt mis en double ſur ſoi-même: le *repli* d'une étoffe, le *repli* d'un papier. On l'applique à la marche tortueuſe des ſerpens & à la figure fléchie en pluſieurs ſens de leurs corps. Sa croupe ſe recourbe en *replis* tortueux. On le prend auſſi au figuré: je me perds dans les *replis* de cette affaire; qui eſt-ce qui connoit tous les *replis* du cœur humain?

REPLIER, v. act. (*Gram.*) plier une ſeconde fois. On déplie les pieces de drap ou d'étoffes pour les faire voir, & enſuite on les *replie* pour les reſſerrer.

Replier, ſe *replier* ſur ſoi-même, ſe dit du cheval qui tourne ſubitement de la tête à la queue, dans le moment qu'il a peur ou par fantaiſie.

REPLIQUE, ſ. f. (*Gram.*) ſeconde réponſe à une ſeconde objection.

Replique, (*Juriſprud.*) eſt ce que le demandeur répond aux défenſes du défendeur.

L'ordonnance de 1667 abroge les dupliques, tripliques, *&c.*

A l'audience on appelle *replique* ce que le défenſeur du demandeur ou de l'appellant répond au plaidoyer du défendeur ou de l'intimé. Cette *replique* eſt de grace, c'eſt-à-dire, qu'il dépend du juge de l'accorder ou de la refuſer, ſelon que la cauſe lui paroit être entendue. C'eſt pourquoi à la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant qui plaide en *replique*, n'eſt plus au barreau d'en-haut, mais dans le parquet où il deſcend pour concluré. (*A*)

Replique, ſ. f. *en Muſique*, ſignifie la même choſe qu'octave. *Voyez* Octave. Quelquefois auſſi en compoſition on appelle *replique* l'uniſſon de la même note, donné à deux parties différentes. *Voyez* Uniſſon. (*S*)

REPLISSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt pliſſer une ſeconde fois. *Voyez les articles* Plis & Plisser.

REPLONGER, v. act. (*Gram.*) c'eſt plonger de nouveau. *Voyez les articles* Plonger & Plongeon.

REPOLIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre le poli. *Voyez* Poli & Polir.

REPOLON, ſ. m. *air de manege*, qui conſiſte dans une demi-volte fermée en cinq tems. Quelques-uns, entr'autres M. de Newcaſtle, appellent *repolons* le galop d'un cheval l'eſpace d'un demi-mille, & mépriſent autant ce manege que les autres l'eſtiment.

RÉPONDANT, ſ. m. *en termes de droit*, eſt celui qui répond ou s'engage pour un autre. *Voyez* Caution & Garant.

Le *répondant* eſt tenu du dommage cauſé par celui pour lequel il a répondu. Il y a quatre ordonnances de nos rois qui défendent expreſſément aux bourgeois de prendre des domeſtiques qui n'ayent des *répondans* par écrit. *Répondant*, dans cette derniere phraſe, ſe prend pour l'acte même, par lequel quelqu'un s'eſt engagé à répondre de la fidélité d'un domeſtique. Mais cet uſage d'exiger des valets des *répondans*, eſt tout-à-fait négligé.

RÉPONDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt ſatisfaire à une queſtion ou à une demande. Il n'y a point d'ignorans qui ne puiſſent faire plus de queſtions qu'un habile homme n'en peut *répondre*.

Répondre, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot ſignifie dans l'Ecriture 1°. *répliquer* à un diſcours, à une queſtion; 2°. *juſtifier*, *rendre témoignage*: mon innocence me rendra témoignage, *reſpondebit*, *Gen. xxx.* 33. Enfin *contredire*, *conteſter*; qui êtes-vous pour conteſter avec Dieu? *Qui reſpondeas Deo. Job. ix.* 14. (*D. J.*)

Répondre, *dans le Commerce*, ſignifie *cautionner* quelqu'un, le rendre garant pour lui. Les cautions & leurs certificateurs répondent ſolidairement des dettes, faits & promeſſes de ceux pour qui ils s'engagent, & doivent à leur défaut les acquitter; de-là le proverbe, *qui répond, paie:* ce qui n'arrive que trop fréquemment dans le négoce. *Dictionn. de Commerce.*

Répondre *aux éperons*, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui y eſt ſenſible & y obéit. *Répondre à l'éperon* eſt tout le contraire: car ce terme ſignifie un cheval mol, qui au lieu d'obéir au coup d'éperon, ne fait qu'une eſpece de plainte, & n'en eſt pas plus ému. *Répondre à la main*. *Voyez* Main.

RÉPONS, ſ. m. *terme de breviaire*, c'eſt une eſpece de motet compoſé de paroles de l'Ecriture, & relatives à la ſolemnité qu'on célebre, qui eſt chanté par deux choriſtes, à la fin de chaque leçon de matines; on en chante auſſi un à la proceſſion & aux vêpres. Il eſt appellé *répons*, parce que tout le chœur y répond en répétant une partie, que l'on nomme *reclame* ou *réclamation*. *Voyez* Reclame.

Il y en a auſſi à la fin des petites heures qu'on appelle *répons-brefs*, parce qu'ils ſont plus courts que les *répons* des matines. Ils ſont chantés par les enfans de chœur, & tout le peuple y répond en en reprenant une partie; les *répons brefs* ſont toujours ſuivis d'un verſet & d'une oraiſon.

RÉPONSE REPARTIE, (*Synon.*) la *réponſe* en général s'applique à une interrogation faite. La *repartie* ſe dit indifféremment de toute replique. Quoiqu'une *repartie* vive & prompte faſſe honneur à l'eſprit, il eſt encore plus convenable de ſe retrancher à une *repartie* judicieuſe; & dans les queſtions qu'on a droit de nous faire, il faut s'attacher à y *répondre* nettement.

Il y a des occaſions où il vaut mieux garder le ſilence que de faire une *repartie* offenſante, & l'on n'eſt pas obligé de *répondre* à toutes ſortes de queſtions.

Une *repartie* ſe fait toujours de vive voix, une *réponſe* ſe fait quelquefois par écrit.

Les *réponſes* & les *reparties* doivent être juſtes, promptes, judicieuſes, convenables aux perſonnes, aux tems, aux lieux & aux conjectures. Il y a des *réponſes* & des *reparties* de toutes eſpeces qui laiſſent plus ou moins à penſer à l'eſprit. Il y en a de ſentencieuſes, de jolies, de ſatyriques, de galantes, de flatteuſes, de nobles, de belles, de bonnes, d'heureuſes, d'héroïques, *&c.* Donnons quelques exemples des unes des autres.

On demandoit à Ariſtarque pourquoi il n'écrivoit point. „ Je ne puis pas écrire ce que je voudrois, „ répondit-il, & je ne veux pas écrire ce que je pour- „ rois „. Tacite a encore mieux dit: *Rara temporum felicitas, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias ſcribere licet.*

La *repartie* de la reine Chriſtine à ceux qui ſe plaignoient de ce qu'elle avoit nommé Salvius ſénateur de Suede, quoiqu'il ne fût pas d'une maiſon aſſez noble, devroit être connue de tous les rois. „ Quand il eſt „ queſtion d'avis & de ſages conſeils, répondit-elle, „ on ne demande point ſeize quartiers, mais ce qu'il „ faut faire. Les nobles avec de la capacité ne ſeront „ jamais exclus du ſénat, & n'excluront jamais les „ autres „. *Mélange de litt.* par M. Dalembert, *t. ij.*

On peut mettre dans l'ordre des jolies *reparties* toutes les ſaillies quand elles ont du ſel. Telle eſt, par exemple, la *réponſe* d'un mauvais peintre devenu médecin, qui dit vivement à ceux qui lui demandoient la raiſon de ſon changement d'état, „ qu'il avoit „ voulu choiſir un art dont la terre couvrît les fau- „ tes qu'il y feroit „.

Telle eſt encore la *réponſe* plaiſante d'Henri IV. à Catherine de Médicis, lors de la conférence de Ste Bris près de Coignac en 1586. Cette princeſſe qui employoit ſes filles d'honneur à amuſer les grands & à découvrir leurs ſecrets, ſe tournant vers Henri IV. lui demanda qu'eſt-ce qu'il vouloit: „ Madame, lui „ répondit-il en regardant les filles qu'elle avoit ame-„ nées, il n'y a rien-là que je veuille „. Il ne lui avoit pas toujours fait une auſſi bonne *réponſe*.

Un ſatyrique ſpirituel interrogé de ce qu'il penſoit d'un tableau du cardinal de Richelieu, dans lequel ce miniſtre s'étoit fait peindre tenant un globe à la main avec ces mots latins, *hic ſtante cuncta moventur*, en ſubſiſtant il donne le mouvement au monde, répondit vivement, *ergo cadente, omnia quieſcent*, lorſqu'il ne ſubſiſtera plus, le monde ſera donc en repos.

Entre les *reparties* où regne l'eſprit d'une noble galanterie, on peut citer celle de M. de Buſſy: „ Vous „ me regardez auſſi „, lui dit une belle femme; „ Ma-„ dame, lui *repartit-il*, on ſait ſi bien qu'il faut vous „ regarder, que qui ne le fait pas dans une compa-„ gnie, y entend ſûrement fineſſe „.

J'ai parlé des *reparties* flatteuſes. Une femme vint le matin ſe plaindre à Soliman II. que la nuit pendant qu'elle dormoit, ſes janiſſaires avoient tout emporté de chez elle. Soliman ſourit & répondit qu'elle avoit donc dormi d'un ſommeil bien profond, ſi elle n'avoit rien entendu du bruit qu'on avoit dû faire en pillant ſa maiſon. „ Il eſt vrai, ſeigneur, repliqua cette fem-„ me, que je dormois profondément, parce que je „ croyois que ta hauteſſe veilloit pour moi „. Le ſultan admira la *repartie* & la récompenſa.

On a fait ſouvent de nobles *réponſes*, celle-ci mérite d'être citée. Dans le procès de François de Montmorency, comte de Luze & de Boutteville, M. du Châtelet fit pour ſa défenſe un mémoire également éloquent & hardi. Le cardinal de Richelieu lui reprocha fortement d'avoir mis au jour ce mémoire pour condamner la juſtice du prince. „ Pardonnez-„ moi, lui répondit-il, c'eſt pour juſtifier ſa clé-„ mence, s'il a la bonté d'en uſer envers un des „ plus honnêtes & des plus vaillans hommes de ſon „ royaume „.

Je place au rang des belles *réponſes* de l'antiquité celle de Marius à l'officier de Sextilius qui, après lui avoir défendu de la part de ſon maître de mettre le pié en Afrique, lui demanda ſa *réponſe*: „ Mon ami, „ repliqua-t-il, dis à ton maitre que tu a vu Marius „ fugitif, aſſis ſur les ruines de Carthage „. Quelle nobleſſe, quelle grandeur, & quelle force de ſens dans ce peu de paroles! Il n'y avoit point d'image plus capable de faire impreſſion ſur l'eſprit de Sextilius que celle-ci, qui lui remettoit devant les yeux la viciſſitude des choſes humaines, en lui préſentant Marius ſix fois conſul, Marius qui avoit été appellé *le troiſieme fondateur de Rome*, Marius à qui les Romains dans leurs maiſons avoient fait des libations comme à un dieu ſauveur, en le lui préſentant, dis-je, fugitif, ſans pouvoir trouver d'aſyle, & aſſis ſur les ruines de Carthage, de cette ville ſi puiſſante, ſi célebre, & qui avoit été ſi long-tems la rivale de Rome. *Plutarque*.

Je mets au rang des belles *réponſes* modernes celle de Louis XII. au ſujet de ceux qui en avoient mal agi à ſon égard avant qu'il montât ſur le trône, & celle de madame de Barneveld à Maurice de Naſſau ſur les demarches qu'elle faiſoit auprès de lui pour ſauver la vie à ſon fils aîné, qui avoit eu connoiſſance de la conſpiration de ſon frere ſans la découvrir.

Louis XII. replique à ſes courtiſans qui cherchoient à le flatter du côté de la vengeance, „ qu'il ne con-„ venoit pas au roi de France de venger les injures „ faites au duc d'Orléans „. Cette *réponſe* de Louis XII. eſt d'autant plus héroïque qu'on l'avoit indignement outragé, qu'il étoit alors tout-puiſſant, & qu'il n'y avoit perſonne dans ſon royaume qui l'égalât en courage.

Madame de Barneveld interrogée avec une eſpece de reproche par le prince d'Orange pourquoi elle demandoit la grace de ſon fils, & n'avoit pas demandé celle de ſon mari, lui répond „ que c'eſt parce „ que ſon fils étoit coupable, & que ſon mari étoit „ innocent „.

Une autre belle *réponſe* eſt celle de la maréchale d'Ancre qui fut brûlée en place de Greve comme ſorciere, événement dont on ſe ſouviendra avec étonnement juſqu'à la derniere poſtérité. Le conſeiller Courtin interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de quel ſortilege elle s'étoit ſervi pour gouverner l'eſprit de Marie de Medicis: „ Je me ſuis „ ſervie, *répondit* la maréchale, du pouvoir qu'ont „ les ames fortes ſur les eſprits foibles „. *Voltaire*.

On peut mettre encore au nombre des belles *reparties* celle de mylord Bedford à Jacques II. roi d'Angleterre. Ce roi preſſé par le prince d'Orange aſſembla ſon conſeil, & s'adreſſant au comte de Bedford en particulier: „ Mylord, dit-il, vous êtes un très-bon „ homme & qui avez un grand crédit, vous pouvez „ préſentement m'être très-utile. Sire, *repartit* le „ comte, je ſuis vieux & peu en état de ſervir votre „ majeſté, mais j'avois autrefois un fils qui pourroit „ en effet vous rendre de grands ſervices s'il étoit „ encore en vie „. Il parloit du lord Ruſſel ſon fils qui avoit été décapité ſous le dernier regne, & ſacrifié à la vengeance du même roi qui lui demandoit ce bon office. Cette admirable *repartie* frappa Jacques II. comme d'un coup de foudre, il reſta muet ſans repliquer un ſeul mot. *Burnet*.

Je ne veux pas omettre la bonne *repartie* que fit en 1274 S. Thomas d'Aquin à Innocent IV. Il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent; le pape lui dit: „ Vous voyez que l'Egliſe „ n'eſt plus dans le ſiecle où elle diſoit, je n'ai ni or „ ni argent; à quoi le docteur évangélique répondit: „ Il eſt vrai, ſaint pere, mais elle ne peut plus „ dire au boiteux, leve-toi & marche „.

On ſait auſſi la *repartie* heureuſe de P. Danès, évêque de Lavaur: comme il déclamoit fortement au concile de Trente contre les mœurs des eccléſiaſtiques, il fut interrompu par l'évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *gallus cantat*, à quoi Danès repartit, *utinam ad galli cantum Petrus reſipiſceret*.

Les Spartiates ſont les peuples les plus célebres en *réponſes* héroïques, je n'en citerai qu'une ſeule. Philippe étant entré à main armée dans le Péloponneſe, dit aux Lacédémoniens que s'ils ne ſe rendoient pas à lui, ils n'auroient que des ſouffrances à attendre de leur réſiſtance téméraire: „ Eh, que peuvent ſouffrir „ ceux qui ne craignent pas la mort, lui *repartit* Damindas „! *Plutarque*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPONSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) en terme de palais ſe dit de ce qui eſt repliqué verbalement à quelque interrogation, ou par écrit à quelque demande, dire ou autre procédure.

RÉPONSE CATHÉGORIQUE, eſt celle qui ſe rapporte préciſément à l'interrogation.

RÉPONSES *à cauſes d'appel* ſont les écritures que l'intimé fait en repliques à celles de l'appellant dans une inſtance appointée au conſeil.

RÉPONSE PAR CRÉDIT *vel non*, c'étoit une ancienne maniere de répondre de la part des témoins qui ſe contentoient de dire qu'ils croyoient ou ne croyoient pas telle choſe; *l'article* 36. *de l'ordonnance de* 1539 abroge ces ſortes de *réponſes*.

RÉPONSES DE DROIT, *reſponſa prudentum*, ſont les déciſions des anciens juriſconſultes, auxquels il étoit permis de répondre ſur les queſtions qui leur étoient propoſées.

RÉPONSE A' GRIEFS, eſt une piece d'écriture que l'intimé fait contre les griefs fournis par l'appellant.

RÉPONSE DE VÉRITÉ, eſt celle qui eſt préciſe & affirmative, & non faite par crédit *vel non*. *Voyez l'ordonnance de Rouſſillon, article* 6. (*A*)

RÉPONSE, ſ. f. (*Commerce*.) engagement qu'on prend pour un autre de payer en ſa place une dette, ou l'acquitter d'une choſe qu'il promet en cas qu'il ne l'exécute pas lui-même. On ſe ſert plus ordinairement du mot de *cautionnement*. *Voyez* CAUTIONNEMENT.

RÉPONSE, lettre écrite d'après une autre qu'on a reçue, & qui a celle-ci pour objet: voilà ma lettre; voilà ſa *réponſe*.

REPOS, ſ. m. (*Phyſique*.) c'eſt l'état d'un corps qui demeure toujours dans la même place, ou ſon application continuelle, ou ſa contiguité avec les mêmes parties de l'eſpace qui l'environnent. *Voy.* ESPACE. Le *repos* eſt ou abſolu ou relatif, de même que le lieu. *Voyez* LIEU. On définit encore le *repos*, l'état d'une choſe ſans mouvement; ainſi le *repos* eſt ou abſolu ou relatif, de même que le mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Newton définit le *repos* abſolu, l'état continué d'un corps dans la même partie de l'eſpace abſolu & immuable, & le *repos* relatif, l'état continué d'un corps

dans

dans une même partie de l'eſpace relatif; ainſi dans un vaiſſeau qui fait voile, le *repos* relatif eſt l'état continué d'un corps dans le même endroit du vaiſſeau, & le *repos* vrai ou abſolu eſt ſon état continué dans la même partie de l'eſpace abſolu, dans lequel le vaiſſeau & tout ce qui renferme eſt contenu. Si la terre eſt réellement & abſolument en *repos*, le corps relativement en *repos* dans le vaiſſeau ſera mû réellement & abſolument, & avec la même vîteſſe que le vaiſſeau; mais ſi la terre ſe meut, le corps dont il s'agit aura un mouvement abſolu & réel, qui ſera occaſionné en partie par le mouvement réel de la terre dans l'eſpace abſolu, & en partie par le mouvement relatif du vaiſſeau ſur la mer. Enfin ſi le corps eſt auſſi mu relativement dans le vaiſſeau, ſon mouvement réel ſera compoſé en partie du mouvement réel de la terre dans l'eſpace immuable, en partie du mouvement relatif d'un vaiſſeau ſur la mer, & en partie du mouvement propre du corps dans le vaiſſeau: ainſi ſi la partie de la terre où eſt le vaiſſeau ſe meut vers l'orient avec une vîteſſe de 10010 degrés, & que le vaiſſeau ſoit porté par les vents vers l'occident avec 10 degrés, & qu'en même tems un homme marche dans le vaiſſeau vers l'orient avec un degré de vîteſſe, cet homme ſera mu réellement & abſolument dans l'eſpace immuable vers l'orient avec 10001 degrés de viteſſe, & relativement à la terre avec neuf degrés de viteſſe vers l'occident.

On voit par conſéquent qu'un corps peut être dans un *repos* relatif, quoiqu'il ſoit mu d'un mouvement commun relatif; car les marchandiſes qui ſont dans un vaiſſeau à voile ou dans une barque y repoſent d'un *repos* rélatif, & ſont mues d'un mouvement relatif commun, c'eſt-à-dire avec le vaiſſeau même dont ils ſont comme partie.

Il ſe peut auſſi qu'un corps paroiſſe mu d'un mouvement rélatif propre, quoiqu'il ſoit cependant dans un *repos* abſolu. Suppoſons qu'un vaiſſeau faſſe voile d'orient en occident, & que le pilote jette d'occident en orient une pierre qui aille avec autant de viteſſe que le vaiſſeau même; mais qui prenne un chemin tout oppoſé; cette pierre paroîtra à celui qni eſt dans le vaiſſeau avoir autant de vîteſſe que le vaiſſeau, mais celui qui eſt ſur le rivage & qui la conſidere verra cette même pierre, & elle eſt effectivement dans un *repos* abſolu, puiſqu'elle ſe trouve toujours dans la même portion de l'eſpace. Comme cette pierre eſt pouſſée d'orient en occident à l'aide du mouvement du vaiſſeau, & qu'elle eſt pouſſée avec la même viteſſe d'occident en orient par la force de celui qui la jette, il faut que ces deux mouvemens qui ſont égaux & qui ſe détruiſent l'un l'autre laiſſent de cette maniere la pierre dans un *repos* abſolu. Muſch. *Eſſ. de Phyſ. p.* 77.

Les Philoſophes ont agité la queſtion, ſi le *repos* eſt quelque choſe de poſitif ou une ſimple privation. *Voyez ſur cela l'article* Mouvement.

C'eſt un axiome de philoſophie, que la matiere eſt indifférente au *repos* ou au mouvement; c'eſt pourquoi Newton regarde comme une loi de la nature que chaque corps perſevere dans ſon état de *repos* ou de mouvement uniforme, à-moins qu'il n'en ſoit empêché par des cauſes étrangeres. *Voyez* Lois de la nature *au mot* Nature. Les Carteſiens croient que la dureté des corps conſiſte en ce que leurs parties ſont en *repos* les unes auprès des autres, & ils établiſſent ce *repos* comme le grand principe de cohéſion par lequel toutes les parties ſont liées enſemble. *Voyez* Dureté. Ils ajoutent que la fluidité n'eſt autre choſe que le mouvement inteſtin & perpétuel des parties. *Voyez* Fluidité & Cohésion. Pour eviter l'embarras que la diſtinction de *repos* abſolu & *repos* rélatif mettroient dans le diſcours, on ſuppoſe ordinairement lorſqu'on parle du mouvement & du *repos*, que c'eſt d'un mouvement & d'un *repos* abſolu; car il n'y a de mouvement réel que celui qui s'opere par une force réſidente dans le corps qui ſe meut, & il n'y a de *repos* réel que la privation de cette force.

Il n'y a point dans ce ſens de *repos* dans la nature, car toutes les parties de la matiere ſont toujours en mouvement, quoique les corps qu'elles compoſent puiſſent être en *repos*; ainſi, on peut dire qu'il n'y a point de *repos* interne.

Il n'y a point de degrés dans le *repos*, comme dans le mouvement; car un corps peut ſe mouvoir plus ou moins vîte: mais quand il eſt une fois en *repos*, il n'y eſt ni plus, ni moins. Cependant le *repos* & le mouvement ne ſont ſouvent que relatifs pour nous; car les corps que nous croyons en *repos*, & que nous voyons comme en *répos*, n'y ſont pas toujours.

Un corps qui eſt en *repos* ne commence jamais de lui-même à ſe mouvoir. Car puiſque toute matiere eſt douée de la force paſſive, par laquelle elle réſiſte au mouvement, elle ne peut ſe mouvoir d'elle-même. Pour que le mouvement ait lieu, il faut donc une cauſe qui mette ce corps en mouvement. Ainſi, tout corps en *repos* reſteroit éternellement en *repos*, ſi quelque cauſe ne le mettoit en mouvement, comme il arrive, par exemple, lorſque je retire une planche, ſur laquelle une pierre eſt poſée, ou que quelque corps en mouvement communique ſon mouvement à un autre corps, comme lorſqu'une bille de billard pouſſe une autre bille. C'eſt par le même principe qu'un corps en mouvement ne ceſſeroit jamais de ſe mouvoir, ſi quelque cauſe n'arrêtoit ſon mouvement en conſumant ſa force; car la matiere réſiſte également au mouvement & au repos par ſon inertie; d'où réſulte cette loi générale. Un corps perſévere dans l'état où il ſe trouve, ſoit de repos, ſoit de mouvement, à moins que quelque cauſe ne le tire de ſon mouvement ou de ſon *repos*. *Voyez* Force d'inertie. *Inſtitut. de Phyſique* de madame du Chatelet, §. §. 220. 229. *Cet article eſt de M.* Formey.

Repos, (*Critique ſacrée.*) ce mot que la vulgate rend par *requies*, ſignifie *ceſſation*, *relâche*, *ſoulagement*, *affranchiſſement des maux*. Au jour du ſabbat étoit la ceſſation de toute ſorte travail, *requies*, *Exod. xxxj.* 15. Lorſque le Seigneur aura terminé vos maux, Iſ. *xiv.* 3. *Cum requiem dederit tibi Deus* 2°. *repos* ſe prend encore pour *habitation*, *demeure fixe*. La tribu d'Iſſachar, vit que le lieu de ſa demeure, (*requiem*) étoit avantageux. 3°. Le ciel eſt appellé par métaphore un *repos*. Il reſte un *repos*, un état de *repos*, σαββατισμὸς, pour le peuple de Dieu; entrons donc dans ce *repos*, καταπαυσιν, dit S. Paul aux Héb. *iv.* 9. & 11. (*D. J.*)

Repos, (*Mytholog.*) les Romains avoient perſonnifié le *repos*, & en avoient fait une déeſſe, parce que *quies* en latin eſt féminin. Elle avoit deux temples à Rome, l'un hors de la porte Collatine, & l'autre ſur la voie Lavicane. (*D. J.*)

Repos, (*Poéſie.*) c'eſt la céſure qui ſe fait dans les grands vers, à la ſixieme ſyllabe, & dans les vers de dix à onze à la quatrieme ſyllabe; on appelle cette céſure *repos*, parce que l'oreille & la prononciation ſemblent s'y repoſer; c'eſt pourquoi le *repos* ne doit point tomber ſur des monoſyllabes où l'oreille ne ſauroit s'arrêter. Le mot *repos* ſe dit encore en poéſie, de la pauſe qui ſe fait dans les ſtances de ſix ou de dix vers; ſavoir, dans celles de ſix, après le troiſieme vers; dans celles de dix après le quatrieme, & après le ſeptieme vers. A la fin de chaque ſtance ou couplet, il faut qu'il y ait un plein *repos*, c'eſt-à-dire, un ſens parfait. *Mourgues*. (*D. J.*)

Repos, ſ. m. *en Muſique*; c'eſt le lieu où la phraſe ſe termine, & où le chant ſe repoſe plus ou moins parfaitement. Le *repos* ne peut s'établir que par une cadence pleine; ſi la cadence eſt évitée, il ne peut y avoir de *repos*, car il eſt impoſſible à l'oreille de ſe repoſer ſur une diſſonnance. On voit par-là qu'il y a préciſement autant d'eſpece de *repos* que de ſorte de cadences (*voyez* Cadence); & ces différens *repos* produiſent dans la muſique l'effet de la ponctuation dans le diſcours.

Quelques-uns confondent mal-à-propos le *repos* avec les ſilences, quoique ces choſes ſoient fort différentes. *Voyez* Silence. (*S*)

Repos, (*Méd. Diète.*) ſe dit de la ceſſation du mouvement du corps que l'on fait en ſe livrant à l'exercice, au travail: c'eſt l'état oppoſé à celui de l'action qu'opere ce mouvement.

C'eſt, par conſéquent, en ce ſens, une des choſes de la vie des plus néceſſaires à l'économie animale; une des ſix choſes qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, qui eſt très-utile à la ſanté, lorſque l'uſage en eſt reglé, mais dont l'excès, comme le défaut, lui eſt très-nuiſible, & influe beaucoup à y faire naître des deſordres conſidérables. *Voyez* Mouvement, Exercice, Oisiveté, Hygiene, Non-naturelles (*choſes*), Régime.

Repos, (*Peint.*) c'eſt le contraſte des clairs oppoſés aux bruns, & alternativement des bruns oppoſés aux clairs. Ces maſſes de grands clairs & de grandes ombres s'appellent *repos*, parce qu'en effet elles empêchent que la vue ne ſe fatigue par une continuité d'objets trop pétillans ou trop obſcurs.

Il y a deux manieres de produire ces *repos*, l'une qu'on appelle *naturelle*, & l'autre *artificielle*. La naturelle conſiſte à faire une étendue de clairs ou d'ombres qui ſuivent naturellement & comme néceſſairement pluſieurs figures groupées enſemble, ou des maſſes de corps ſolides; l'artifice dépend de la diſtribution des couleurs que le peintre donne telles qu'il lui plaît à certaines choſes, & les compoſe de ſorte qu'elles ne faſſent point de tort aux objets qui ſont auprès d'elle. Une draperie, par exemple, qu'on aura faite jaune ou rouge en certains endroits, pourra être dans un autre endroit de couleur brune, & y conviendra mieux pour produire l'effet que l'on demande. Les figures jettées en trop grand nombre, repréſentées ſous des attitudes trop vives & trop bruyantes étourdiſſent la vue & troublent ce *repos*, ce ſilence qui doit regner dans une belle compoſition.

Sit procul iſte fragor, placido ſed in æquore telæ
Serpat amæna quies, & docta ſilentia regnent.
(*D. J.*)

Repos *d'eſcalier*, (*Charpent.*) on appelle ainſi les marches plus grandes que les autres, qui ſervent comme de *repos* dans les grands perrons où il y a quelquefois des palliers de *repos* dans une même rampe; ces palliers doivent avoir du-moins la largeur de deux marches. Ceux qui ſont dans les retours des rampes des eſcaliers, doivent être auſſi longs que larges. (*D. J.*)

Repos, Reposer, (*Jardinage.*) il eſt ſi néceſſaire aux végétaux de ſe *repoſer*, que les arbres d'eux-mêmes prennent du relâche, en ne rapportant jamais abondamment deux années de ſuite.

Les terres ſont de même, mais on leur donne des années de jachere tous les trois ans. *Voyez* Jachere.

Repos, (*Horlogerie.*) c'eſt dans l'échapement dit à *repos* l'excès de la force motrice ſur le régulateur, qui, par ſon mouvement acquis ſuſpend celui de la roue de rencontre.

Sans faire l'énumération des différens échapemens à *repos*, je ne parlerai que de ceux appellés *à cylindre* pour les montres, & à *ancre* pour les pendules.

Dans les premieres, l'on ſait que l'axe de la roue de rencontre eſt parallele à l'axe du régulateur, & opere les vibrations ſur le cylindre, qui n'eſt autre choſe qu'un tube creux entaillé juſqu'au centre, & ſur les tranches duquel agiſſent alternativement les dents de la roue qui porte une eſpece de plan incliné rentrant au-dedans de la circonférence de la roue, & agiſſant ſur les tranches du cylindre du dehors au-dedans, & du dedans au-dehors, en faiſant décrire des arcs de levée proportionnés à l'inclinaiſon des plans.

Je ſuppoſe que la roue pouſſant de l'une de ſes dents la premiere tranche du cylindre du dehors au-dedans, elle lui fait décrire l'arc de levée; après quoi cette dent abandonne la tranche du cylindre, & tombe ſur la circonférence concave. Dans cet état le balancier qui a acquis du mouvement, continue l'arc commencé, qui devient cinq à ſix fois plus grand, & par-là ſuſpend entierement le mouvement propre de la roue de rencontre: mais comme il reſte cependant dans un mouvement relatif, eu égard à la poſition circulaire que la dent parcourt dans la concavité du cylindre; c'eſt ce qui fait l'un des *repos* de cet échapement. La vibration étant achevée, la réaction du reſſort ſpiral ramene le balancier, & la dent parcourt à contreſens le même eſpace circulaire, toujours par un mouvement relatif, & dans un *repos* abſolu, juſqu'à ce que cette dent atteigne la ſeconde tranche du cylindre: alors reprenant ſon mouvement propre, elle fait décrire un arc de levée du dedans au-dehors: après quoi elle abandonne cette tranche, & la dent ſuivante tombe & appuie ſur la circonférence convexe; ce qui fait l'autre *repos* de cet échapement.

Dans cet état, le balancier continue ſon arc de vibration, qui devient auſſi cinq à ſix fois plus grand; & la dent parcourt ſur la convexité un eſpace circulaire, comme elle l'a fait ci-devant dans la concavité.

La propriété de ſuſpendre le mouvement de la roue de rencontre a fait croire à la plûpart des horlogers que le régulateur achevoit ſa vibration avec une entiere liberté, & que par-là elle compenſoit parfaitement l'inégalité de la force motrice. En l'examinant, l'on voit bien que cela n'eſt pas vrai: car la liberté de la vibration eſt gênée par le frottement de la dent ſur les diametres extérieurs & intérieurs du cylindre; c'eſt pourquoi dans cet échapement le régulateur eſt moins puiſſant que dans celui à recul.

Il eſt un autre échapement à *repos* appellé *échapement à virgule*, qui a un avantage ſur celui à cylindre, ſurtout depuis que j'ai réduit les rayons des *repos* auſſi courts qu'il étoit poſſible, & rendu par ce moyen la vibration plus libre, & par-là augmenté la puiſſance du régulateur. L'académie des Sciences a jugé favorablement & de l'échapement & de l'uſage qu'on en a fait. *Voyez* Échapement.

Dans l'échapement à ancre & à *répos* dans les pendules, l'alternative des vibrations ſe fait comme dans celui à recul, avec cette différence, que pour être à *repos*, il faut que les dents de la roue, au lieu de tomber ſur le dedans ou dehors des bras de l'ancre, qu'elle tombe ſur les faces faites en portions circulaires & concentriques au centre du mouvement, pour reſter en *repos* deſſus, tandis que l'ancre décrit ſa portion de cercle en achevant ſon oſcillation.

Comme dans tous les échapemens à *repos* il ſe fait un frotement à double ſens ſur le *repos*; il ſuit qu'il faut de l'huile pour en faciliter le mouvement: ainſi, le *repos*, bien loin de permettre l'entiere liberté de la vibration, eſt préciſément ce qui la gêne. *Article de M.* Romilly.

REPOSÉE, ſ. f. *terme de Chaſſe*; c'eſt le lieu où les bêtes fauves ſe mettent ſur le ventre pour y demeurer, & y dormir.

REPOSER, v. act. & neut. c'eſt diſcontinuer le travail, l'action, le mouvement, ſe remettre de la fatigue; s'arrêter. Donnez-lui le tems de ſe *repoſer* de ſes peines; ici *repoſe* celui qui jamais ne ſe *repoſa*. Laiſſez *repoſer* cette terre, cette liqueur, l'eſprit de cet homme. Le fils de l'Homme n'a pas où repoſer ſa tête. Les rois ſe *repoſent* de la plus grande partie de l'adminiſtration ſur leurs miniſtres.

REPOSOIR, ſ. m. (*Décorat. d'architect.*) c'eſt une décoration d'architecture feinte, qui renferme un autel avec des gradins chargés de vaſes, chandeliers & autres ouvrages d'orfévrerie, le tout accompagné de tapiſſeries, tableaux & meubles précieux pour les proceſſions de la fête-Dieu. On fait des *repoſoirs* magnifiques à l'hôtel des Gobelins à Paris, avec des meubles de la couronne. *Daviler*, (*D. J.*)

Reposoir, ſ. m. (*Teinture.*) nom qu'on donne dans l'Amérique à la troiſieme cuve qui ſert à la préparation de l'indigo. On l'appelle *repoſoir*, parce que c'eſt dans cette cuve que l'indigo préparé dans les autres cuves, ſe ſépare de l'eau pour ſe repoſer au fond, d'où on le tire pour le mettre dans les ſachets. Cette même cuve s'appelle *diablotin* à S. Domingue. *Labat*, voyages. (*D. J.*)

Reposoir *du bain*, (*Archit. rom.*) c'étoit chez les Romains une partie du bain, conſtruit en maniere de portique, où, avant que de ſe baigner, on ſe repoſoit, en attendant que la place du bain fût libre. Vitruve appelle cette partie *ſchola*, parce qu'on s'y inſtruiſoit reſpectivement de diverſes choſes dans la converſation. (*D. J.*)

REPOTIA, ſ. pl. n. (*Littérat.*) on appelloit *repotia* chez les Romains le feſtin du lendemain de nôces, *quia iterum potaretur*. Le premier jour étoit appellé chez les Grecs γάμοι, *nuptiæ*, les noces; & le lendemain que l'on ſoupoit chez le mari, ſe nommoit παλία. (*D. J.*)

REPOUS, ſ. m. (*Maçon.*) ſorte de mortier fait de petits platras qui proviennent de la vieille maçonnerie, & qu'on bat & mêle avec du tuileau ou de la brique concaſſée. On s'en ſert pour affermir les aires des chemins, & ſécher le ſol des lieux humides. *Richelet*. (*D. J.*)

REPOUSSER, v. act. (*Gram.*) écarter, éloigner. Les ennemis ont été *repouſſés*. Cette arme *repouſſe*. Il faut quelquefois *repouſſer* l'injure.

Repousser, v. n. (*Gram.*) c'eſt pouſſer de-rechef. La plûpart des plantes *repouſſent* au printems. *Voy. l'article* Pousser.

REPOUSSOIR, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, dont on ſe ſert pour arracher les chicots des dents; c'eſt une tige d'acier, longue d'environ deux pouces, cimentée dans un manche d'ivoire ou d'ébêne, fait en poire, pour apppuyer dans la paume de la main. L'extrémité antérieure de la tige eſt terminée de deux façons, ce qui fait deux eſpeces de *repouſſoirs*. A

l'un

l'un c'eſt une gouttiere oblique, longue d'environ huit lignes, qui finit par deux petites dents. A l'autre ce ſont deux eſpeces de crochets, tournés à contre-ſens, terminés auſſi par deux petites dents garnies d'inégalités. Avec le premier *repouſſoir*, dont on porte les dents ſur le chicot, le plus bas qu'il eſt poſſible, on le fait ſauter: avec le ſecond on peut auſſi repouſſer le chicot; mais avec le crochet tourné en-dedans, on peut l'attirer à ſoi & l'enlever. *Voyez la fig.* 1. *Pl. XVI.* & *fig.* 13. *Pl. XXV.* Avec un bon pélican, manié avec adreſſe, on peut ſe diſpenſer de l'uſage du *repouſſoir*. *Voyez* Pélican.

Repouſſoir d'arrête, eſt un inſtrument imaginé par feu M. Petit, de l'académie royale de Chirurgie, pour pouſſer les corps étrangers qui ſe trouvent engagés dans l'œſophage. Nous en avons donné la deſcription au *mot* Cannule. En ôtant l'éponge qui eſt à l'extrémité de cet inſtrument, il peut ſervir à faire entrer dans l'eſtomac des bouillons ou autres alimens liquides. (*Y*)

Repoussoir, ſ. m. *terme d'ouvriers & artiſans*, inſtrument rond, ordinairement de fer, de douze ou quinze pouces de long, & de diametre à proportion qui ſert à repouſſer des chevilles & à les faire ſortir des trous de tarieres où elles ont été placées. Les Charpentiers & les Menuiſiers ont de ces ſortes de *repouſſoirs*, pour repouſſer ce qu'ils appellent les *chevilles de fer* qu'ils ne mettent pas à demeure, mais pour aſſembler leur bois. Les *repouſſoirs* des Serruriers, dont les Menuiſiers ſe ſervent auſſi, ſont courts & moins gros; ce ne ſont que de petites verges de fer, qui ſervent aux Menuiſiers à démonter la menuiſierie d'aſſemblage, & aux Serruriers à détacher les fiches, les couplets, & autres ſemblables ouvrages qui ſont placés en bois.

Les Tailleurs de pierre & les Sculpteurs ont auſſi des *repouſſoirs*, mais qu'ils emploient à un uſage bien différent que les autres ouvriers; ce ſont des ciſeaux de fer, de ſeize à dix-huit pouces de longueur, avec leſquels ils pouſſent des moulures. *Savary*. (*D. J.*)

Repoussoir, (*Bij.*) c'eſt un morceau d'acier, d'un pouce & demi ou deux pouces, dont la partie *a b* eſt juſte & aiſée, & de la groſſeur du trou du calibre, & l'extrémité *b e* juſte de la groſſeur du trou du charnon; il faut que toutes ces parties ſoient bien au centre les unes des autres & ſur un même axe, & que la face *x y* ſoit bien plane & bien perpendiculaire à l'axe; on fait entrer ce bout dans le trou du charnon; la face appuye ſur l'épaiſſeur du charnon, & la fait ſortir quand on frappe avec un marteau ſur l'extrémité du *repouſſoir*.

Repoussoir, *en terme de Bijoutier*, ce ſont encore des eſpeces de cizelets, qui ſervent à repouſſer par-deſſous les reliefs qu'on avoit enfoncés en les cizelant par-deſſus.

Repoussoir, eſt une eſpece de cheville de fer, qui eſt égale de groſſeur dans toute ſa longueur, qui n'a point de pointe & a une tête plate à un bout, comme un épaulement qui ſert lorſqu'on a enfoncé les chevilles dans quelque trou, à les en faire ſortir en frappant ſur la tête avec le marteau. *Voyez les fig. Pl. du Charpentier*.

Repoussoir *outil de gaînier*, c'eſt un petit poinçon de la longueur de deux pouces, menu, emmanché d'un petit morceau de bois de la groſſeur d'un pouce, & long à-peu-près de même; la pointe du poinçon eſt creuſée un peu en-dedans de la groſſeur de la tête des petits cloux d'ornement; ce *repouſſoir* ſert aux Gaîniers pour poſer les derniers cloux en faiſant entrer la tête dans le creux du poinçon, & poſant la queue dans les trous qu'ils ont fait ſur leurs ouvrages. *Voyez les Pl. du Gainier*.

Repoussoir, ſ. m. (*Maréchal.*) eſpece de gros clou, pour chaſſer & faire ſortir les cloux du pié, lorſqu'on veut deferrer un cheval. *Soleyſel*. (*D. J.*)

Repoussoir, *en Peinture*, eſt une grande maſſe d'objets privés de lumiere, placée ſur le devant d'un tableau, qui ſert à repouſſer les autres objets, & les faire paroître fuyans.

Le *repouſſoir* eſt un lieu commun de compoſition, dont les habiles gens ne font plus d'uſage, à-moins qu'ils ne ſachent ſi bien en prétexter la néceſſité dans leur tableau, qu'on ne s'apperçoive pas que c'eſt un ſecours.

REPRENDRE, REPRIMANDER, (*Synonymes.*) celui qui *reprend* ne fait qu'indiquer ou relever la faute; celui qui *reprimande* prétend mortifier ou punir le coupable. *Reprendre* ne ſe dit guere que pour les fautes d'eſprit & de langage. *Reprimander* ne convient qu'à l'égard des mœurs & de la conduite.

On peut *reprendre* de plus habiles que ſoi. Il n'y a que les ſupérieurs qui ſoient en droit de *reprimander*. Beaucoup de gens par vanité ſe mêlent de *reprendre*; quelques-uns s'aviſent de *reprimander* ſans néceſſité & hors de propos. Il faut *reprendre* un auteur avec décence, avec honnêteté; *reprimander* avec bonté, avec douceur, car une *reprimande* aigre ſent le langage de la haine. (*D. J.*)

Reprendre, (*Marine.*) on ajoute une manœuvre; c'eſt replier une manœuvre ou y faire un amarrage.

Reprendre un mur, v. act. (*Archit.*) c'eſt réparer les fractions d'un mur dans ſa hauteur, ou le refaire par ſous œuvre, petit-à-petit, avec peu d'étais & de chevalemens. (*D. J.*)

Reprendre, (*Stéréotom.*) c'eſt refaire une partie de vouſſoir qui excede l'étendue qu'elle doit avoir. *Frezier*. (*D. J.*)

Reprendre, *en terme de Manege*, c'eſt faire repartir le cheval après avoir fait un demi-arrêt. *Voy.* Arrêt.

A-reprendre, terme uſité parmi les *Tireurs d'or*, pour inſtruire ceux qui pouſſent le moulinet de largue que la corde eſt trop courte pour bien ſaiſir le lingot, & qu'il faut la lâcher.

REPRÉSAILLES, ſ. f. (*Droit politiq.*) on entend par *repréſailles*, cette eſpece de guerre imparfaite, ces actes d'hoſtilité que les ſouverains exercent les uns contre les autres.

On commet ces actes d'hoſtilité en arrêtant ou les perſonnes, ou les effets des ſujets d'un état qui a commis envers nous quelque grande injuſtice qu'il refuſe de réparer; on regarde ce moyen comme propre à ſe procurer des ſuretés à cet égard, à engager l'ennemi à nous rendre juſtice; & au cas qu'il perſiſte à nous la refuſer, de nous la faire à nous-mêmes, l'état de paix ſubſiſtant quant au ſurplus.

Grotius prétend que les *repréſailles* ne ſont point fondées ſur un droit naturel & de néceſſité, mais ſeulement ſur une eſpece de droit des gens arbitraire, par lequel pluſieurs nations ſont convenues entre elles, que les biens des ſujets d'un état ſeroient comme hypothéqués, parce que l'état, ou le chef de l'état pourroit devoir, ſoit directement, & par eux-mêmes, ſoit en tant que faute de rendre bonne juſtice, ils ſeroient rendus reſponſables du fait d'autrui. Grotius paroît avoir bien jugé; cependant on prétend généralement que le droit de *repréſailles* eſt une ſuite de la conſtitution des ſociétés civiles, & une application des maximes du droit naturel à cette conſtitution: voici donc les raiſons qu'on en apporte.

Dans l'indépendance de l'état de nature, & avant qu'il y eût aucun gouvernement, perſonne ne pouvoit s'en prendre qu'à ceux-là même de qui il avoit reçu du tort, ou à leurs complices, parce que perſonne n'avoit alors avec d'autres une liaiſon, en vertu de laquelle il pût être cenſé praticiper en quelque maniere à ce qu'ils faiſoient, même ſans la participation.

Mais depuis qu'on eut formé des ſociétés civiles, c'eſt-à-dire des corps dont tous les membres s'uniſſent enſemble pour leur défenſe commune, il a néceſſairement réſulté de-là une communauté d'intérêts & de volontés, qui fait que comme la ſociété & les puiſſances qui la gouvernent, s'engagent à ſe défendre chacune contre les inſultes de tout autre, ſoit citoyen, ſoit étranger, chacun auſſi peut-être cenſé s'être engagé à répondre de ce que fait ou doit faire la ſociété dont il eſt membre, ou les puiſſances qui la gouvernent.

Aucun établiſſement humain, aucune liaiſon où l'on entre, ne ſauroit diſpenſer de l'obligation de cette loi générale & inviolable de la nature, qui veut que le dommage qu'on a cauſé à autrui ſoit réparé, à-moins que ceux qui ſont par-là expoſés à ſouffrir, n'aient manifeſtement renoncé au droit d'exiger cette réparation; & lorſque ces ſortes d'établiſſemens empêchent à certains égards, que ceux qui ont été léſés ne puiſſent obtenir auſſi aiſément la ſatiſfaction qui leur eſt dûe, qu'ils l'auroient fait ſans cela; il faut réparer cette difficulté en fourniſſant aux intéreſſés toutes les autres voies poſſibles, de ſe faire eux-mêmes raiſon.

Or il eſt certain que les ſociétés, ou les puiſſances qui les gouvernent, étant armées des forces de tout le corps, ſont quelquefois encouragés à ſe moquer im-

impunément des étrangers qui viennent leur demander quelque choſe qu'elles leur doivent, & que chaque ſujet contribue, d'une maniere ou d'autre, à les mettre en état d'en uſer ainſi; de-ſorte que par-là il peut être cenſé y conſentir en quelque ſorte; que s'il n'y conſent pas en effet, il n'y a pas d'autre maniere de faciliter aux étrangers léſés la pourſuite de leurs droits devenue difficile par la réunion des forces de tout le corps, que de les autoriſer à s'en prendre à tous ceux qui en font partie.

On conclud de-là, que par une ſuite même de la conſtitution des ſociétés civiles, chaque ſujet demeurant tel, eſt reſponſable par rapport aux étrangers, de ce que fait ou doit faire la ſociété, ou le ſouverain qui la gouverne, ſauf à lui de demander un dédommagement, lorſqu'il y a de la faute ou de l'injuſtice de la part des ſupérieurs; que ſi quelquefois on eſt fruſtré de ce dédommagement, il faut regarder cela comme un des inconvéniens que la conſtitution des affaires humaines rend inévitables dans tout établiſſement civil; voici préſentement les clauſes qu'on met aux *repréſailles*.

Les *repréſailles*, dit-on, étant des actes d'hoſtilité, & qui dégénerent même ſouvent dans une guerre parfaite, il eſt évident qu'il n'y a que le ſouverain qui puiſſe les exercer légitimement, & que les ſujets ne peuvent la faire que de ſon ordre & par ſon autorité.

D'ailleurs, il eſt abſolument néceſſaire que le tort ou l'injuſtice que l'on nous fait, & qui occaſionne les *repréſailles*, ſoit manifeſte & évident, & qu'il s'agiſſe de quelque intérêt des plus conſidérables. Si l'injuſtice eſt douteuſe ou de peu de conſéquence, il ſeroit injuſte & périlleux d'en venir à cette extrémité, & de s'expoſer ainſi à tous les maux d'une guerre ouverte.

On ne doit pas non plus recourir aux *repréſailles*, avant que d'avoir tâché d'obtenir raiſon, par toutes les voies amicales poſſibles, du tort qui nous a été fait; il faut s'adreſſer pour cela au magiſtrat de celui qui nous a fait injuſtice; après cela ſi le magiſtrat ne nous écoute point, ou nous refuſe ſatisfaction, on tâche de ſe la procurer par des *repréſailles*, bien entendu que l'intérêt de l'état le requiert. Il n'eſt permis d'en venir aux *repréſailles*, que lorſque tous les moyens ordinaires d'obtenir ce qui nous eſt dû, viennent à nous manquer; en telle ſorte, par exemple, que ſi un magiſtrat ſubalterne nous avoit refuſé la juſtice que nous demandons, il ne nous ſeroit pas permis d'uſer de *repréſailles* avant que de nous être adreſſé au ſouverain de ce magiſtrat même, qui peut-être nous rendra juſtice.

Dans ces circonſtances, on peut ou arrêter les ſujets d'un état, ſi l'on arrête nos gens chez eux, ou ſaiſir leurs biens & leurs effets; mais quelque juſte ſujet qu'on ait d'uſer de *repréſailles*, on ne peut jamais directement, pour cette ſeule raiſon, faire mourir ceux dont on s'eſt ſaiſi, on doit ſeulement les garder ſans les maltraiter, juſqu'à ce que l'on ait obtenu ſatisfaction; de-ſorte que pendant tout ce tems-là ils ſont comme en otage.

Pour les biens ſaiſis par droit de *repréſailles*, il faut en avoir ſoin juſqu'à ce que le tems auquel on doit nous faire ſatisfaction ſoit expiré, après quoi on peut les adjuger au créancier, ou les rendre pour l'acquit de la dette, en rendant à celui ſur qui on les a pris ce qui reſte, tous frais déduits.

On remarque enfin qu'il n'eſt permis d'uſer de *repréſailles*, qu'à l'égard des ſujets proprement ainſi nommés, & de leurs biens; car pour ce qui eſt des étrangers qui ne font que paſſer, ou qui viennent ſeulement demeurer quelque tems dans le pays, ils n'ont pas d'aſſez grandes liaiſons avec l'état, dont ils ne ſont membres qu'à tems, & d'une maniere imparfaite, pour que l'on puiſſe ſe dédommager ſur eux du tort qu'on a reçu de quelque citoyen originaire & perpetuel, & du refus que le ſouverain a fait de nous rendre juſtice.

Il faut encore excepter les ambaſſadeurs, qui ſont des perſonnes ſacrées, même pendant une guerre pleine & entiere.

Malgré toutes ces belles reſtrictions, les principes ſur leſquels on fonde les *repréſailles* révoltent mon ame; ainſi je reſte fermement convaincu que ce droit fictif de ſociété, qui autoriſe un ennemi à ſacrifier aux horreurs de l'exécution militaire des villes innocentes du délit prétendu qu'on impute à leur ſouverain, eſt un droit de politique barbare, & qui n'émana jamais du droit de la nature, qui abhorre de pareilles voies, & qui ne connoit que l'humanité & les ſecours mutuels. (*D. J.*)

Repréſailles, *lettres de*, (*Droit polit.*) ou lettres de marque; ce ſont des lettres qu'un ſouverain accorde à ſes ſujets, pour reprendre ſur les biens de quelqu'un du parti ennemi, l'équivalent de ce qu'on leur a pris, & dont le prince ennemi n'aura pas voulu leur faire juſtice. *Voyez* Repréſailles. (*D. J.*)

REPRÉSENTANT, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt celui qui repréſente une perſonne du chef de laquelle il eſt héritier. *Voyez* Représentation. (*A*)

Représentans, (*Droit politiq. hiſt. mod.*) Les *repréſentans* d'une nation ſont des citoyens choiſis, qui dans un gouvernement tempéré ſont chargés par la ſociété de parler en ſon nom, de ſtipuler ſes intérêts, d'empêcher qu'on ne l'opprime, de concourir à l'adminiſtration.

Dans un état deſpotique, le chef de la nation eſt tout, la nation n'eſt rien; la volonté d'un ſeul fait la loi, la ſociété n'eſt point repréſentée. Telle eſt la forme du gouvernement en Aſie, dont les habitans ſoumis depuis un grand nombre de ſiecles à un eſclavage héréditaire, n'ont point imaginé de moyens pour balancer un pouvoir énorme qui ſans ceſſe les écraſe. Il n'en fut pas de même en Europe, dont les habitans plus robuſtes, plus laborieux, plus belliqueux que les Aſiatiques, ſentirent de tout tems l'utilité & la néceſſité qu'une nation fût repréſentée par quelques citoyens qui parlaſſent au nom de tous les autres, & qui s'oppoſaſſent aux entrepriſes d'un pouvoir qui devient ſouvent abuſif lorſqu'il ne connoit aucun frein. Les citoyens choiſis pour être les organes, ou les *repréſentans* de la nation, ſuivant les différens tems, les différentes conventions & les circonſtances diverſes, jouirent de prérogatives & de droits plus ou moins étendus. Telle eſt l'origine de ces aſſemblées connues ſous le nom de *dietes*, *d'états-généraux*, de *parlemens*, de *ſenats*, qui preſque dans tous les pays de l'Europe participerent à l'adminiſtration publique, approuverent ou rejetterent les propoſitions des ſouverains, & furent admis à concerter avec eux les meſures néceſſaires au maintien de l'état.

Dans un état purement démocratique la nation, à proprement parler, n'eſt point repréſentée; le peuple entier ſe réſerve le droit de faire connoître ſes volontés dans les aſſemblées générales, compoſées de tous les citoyens; mais dès que le peuple a choiſi des magiſtrats qu'il a rendus dépoſitaires de ſon autorité, ces magiſtrats deviennent ſes *repréſentans*; & ſuivant le plus ou le moins de pouvoir que le peuple s'eſt réſervé, le gouvernement devient ou une ariſtocratie, ou demeure une démocratie.

Dans une monarchie abſolue le ſouverain ou jouit, du conſentement de ſon peuple, du droit d'être l'unique *repréſentant* de ſa nation, ou bien, contre ſon gré, il s'arroge ce droit. Le ſouverain parle alors au nom de tous; les lois qu'il fait ſont, ou du moins ſont cenſées l'expreſſion des volontés de toute la nation qu'il repréſente.

Dans les monarchies tempérées, le ſouverain n'eſt dépoſitaire que de la puiſſance exécutrice, il ne repréſente ſa nation qu'en cette partie, elle choiſit d'autres *repréſentans* pour les autres branches de l'adminiſtration. C'eſt ainſi qu'en Angleterre la puiſſance exécutrice réſide dans la perſonne du monarque, tandis que la puiſſance légiſlative eſt partagée entre lui & le parlement, c'eſt-à-dire l'aſſemblée générale des différens ordres de la nation britannique, compoſée du clergé, de la nobleſſe & des communes; ces dernieres ſont repréſentées par un certain nombre de députés choiſis par les villes, les bourgs & les provinces de la Grande-Bretagne. Par la conſtitution de ce pays, le parlement concourt avec le monarque à l'adminiſtration publique; dès que ces deux puiſſances ſont d'accord, la nation entiere eſt reputée avoir parlé, & leurs déciſions deviennent des lois.

En Suede, le monarque gouverne conjointement avec un ſénat, qui n'eſt lui-même que le *repréſentant* de la diete générale du royaume; celle-ci eſt l'aſſemblée de tous les *repréſentans* de la nation ſuédoiſe.

La nation germanique, dont l'empereur eſt le chef, eſt repréſentée par la diete de l'Empire, c'eſt-à-dire par un corps compoſé de vaſſaux ſouverains, ou de princes tant eccléſiaſtiques que laïques, & de députés des villes libres, qui repréſentent toute la nation allemande. *Voyez* Diete de l'Empire.

La nation françoiſe fut autrefois repréſentée par l'aſſemblée des états-généraux du royaume, compoſée du clergé & de la nobleſſe, auxquels par la ſuite des tems on aſſocia le tiers-état, deſtiné à repréſenter le peuple. Ces aſſemblées nationales ont été diſcontinuées depuis l'année 1628.

Tacite nous montre les anciennes nations de la Germanie, quoique féroces, belliqueuſes & barbares; comme jouiſſant toutes d'un gouvernement libre ou tempéré. Le roi, ou le chef, propoſoit & perſuadoit, ſans avoir le pouvoir de contraindre la nation à plier ſous ſes volontés: *Ubi rex, vel princeps, audiuntur auctoritate ſuadendi magis quam jubendi poteſtate.* Les grands délibéroient entre eux des affaires peu importantes; mais toute la nation étoit conſultée ſur les grandes affaires: *de minoribus rebus principes conſultant, de majoribus omnes.* Ce ſont ces peuples guerriers ainſi gouvernés, qui, ſortis des forêts de la Germanie, conquirent les Gaules, l'Eſpagne, l'Angleterre, *&c.* & fonderent de nouveaux royaumes ſur les débris de l'empire romain. Ils portent avec eux la forme de leur gouvernement; il fut par-tout militaire, la nation ſubjuguée diſparut; réduite en eſclavage, elle n'eut point le droit de parler pour elle-même; elle n'eut pour *repréſentans* que les ſoldats conquérans, qui après l'avoir ſoumiſe par les armes, ſe ſubrogerent en ſa place.

Si l'on remonte à l'origine de tous nos gouvernemens modernes, on les trouvera fondés par des nations belliqueuſes & ſauvages, qui ſorties d'un climat rigoureux, chercherent à s'emparer de contrées plus fertiles, formerent des établiſſemens ſous un ciel plus favorable, & pillerent des nations riches & policées. Les anciens habitans de ces pays ſubjugués ne furent regardés par ces vainqueurs farouches, que comme un vil bétail que la victoire faiſoit tomber dans leurs mains. Ainſi les premieres inſtitutions de ces brigands heureux, ne furent pour l'ordinaire que des effets de la force accablant la foibleſſe; nous trouvons toujours leurs lois partiales pour les vainqueurs, & funeſtes aux vaincus. Voilà pourquoi dans toutes les monarchies modernes nous voyons partout les nobles, les grands, c'eſt-à-dire des guerriers, poſſéder les terres des anciens habitans, & ſe mettre en poſſeſſion du droit excluſif de repréſenter les nations; celles-ci avilies, écraſées, opprimées, n'eurent point la liberté de joindre leurs voix à celles de leurs ſuperbes vainqueurs. Telle eſt ſans doute la ſource de cette prétention de la nobleſſe, qui s'arrogea long-tems le droit de parler excluſivement à tous les autres au nom des nations; elle continua toujours à regarder ſes concitoyens comme des eſclaves vaincus, même un grand nombre de ſiecles après une conquête à laquelle les ſucceſſeurs de cette nobleſſe conquérante n'avoit point eu de part. Mais l'intérêt ſecondé par la force, ſe fait bientôt des droits; l'habitude rend les nations complices de leur propre aviliſſement, & les peuples malgré les changemens ſurvenus dans leurs circonſtances, continuerent en beaucoup de pays à être uniquement repréſentés par une nobleſſe, qui ſe prévalut toujours contre eux de la violence primitive, exercée par des conquérans aux droits deſquels elle prétendit ſuccéder.

Les Barbares qui démembrerent l'empire romain en Europe étoient payens; peu-à-peu ils furent éclairés des lumieres de l'Evangile, ils adopterent la religion des vaincus. Plongés eux-mêmes dans une ignorance qu'une vie guerriere & agitée contribuoit à entretenir, ils eurent beſoin d'être guidés & retenus par des citoyens plus raiſonnables qu'eux; ils ne purent refuſer leur vénération aux miniſtres de la religion, qui à des mœurs plus douces joignoient plus de lumieres & de ſcience. Les monarques & les nobles juſqu'alors *repréſentans* uniques des nations, conſentirent donc qu'on appellât aux aſſemblées nationales les miniſtres de l'Egliſe. Les rois, fatigués ſans doute eux-mêmes des entrepriſes continuelles d'une nobleſſe trop puiſſante pour être ſoumiſe, ſentirent qu'il étoit de leur intérêt propre de contrebalancer le pouvoir de leurs vaſſaux indomptés, par celui des interpretes d'une religion reſpectée par les peuples. D'ailleurs le clergé devenu poſſeſſeur de grands biens, fut intéreſſé à l'adminiſtration publique, & dut à ce titre, avoir part aux délibérations.

Sous le gouvernement féodal, la nobleſſe & le clergé eurent longtems le droit excluſif de parler au nom de toute la nation, ou d'en être les uniques *repréſentans*. Le peuple compoſé des cultivateurs, des habitans des villes & des campagnes, des manufacturiers, en un mot, de la partie la plus nombreuſe, la plus laborieuſe, la plus utile de la ſociété, ne fut point en droit de parler pour lui-même; il fut forcé de recevoir ſans murmurer les lois que quelques grands concerterent avec le ſouverain. Ainſi le peuple ne fut point écouté, il ne fut regardé que comme un vil amas de citoyens mépriſables, indignes de joindre leurs voix à celles d'un petit nombre de ſeigneurs orgueilleux & ingrats, qui jouirent de leurs travaux ſans s'imaginer leur rien devoir. Opprimer, piller, vexer impunément le peuple, ſans que le chef de la nation pût y porter remede, telles furent les prérogatives de la nobleſſe, dans leſquelles elle fit conſiſter la liberté. En effet, le gouvernement féodal ne nous montre que des ſouverains ſans forces, & des peuples écraſés & avilis par une ariſtocratie, armée également contre le monarque & la nation. Ce ne fut que lorſque les rois eurent long-tems ſouffert des excès d'une nobleſſe altiere, & des entrepriſes d'un clergé trop riche & trop indépendant, qu'ils donnerent quelque influence à la nation dans les aſſemblées qui décidoient de ſon ſort. Ainſi la voix du peuple fut enfin entendue, les lois prirent de la vigueur, les excès des grands furent reprimés, ils furent forcés d'être juſtes envers des citoyens juſque-là mépriſés; le corps de la nation fut ainſi oppoſé à une nobleſſe mutine & intraitable.

La néceſſité des circonſtances oblige les idées & les inſtitutions politiques de changer; les mœurs s'adouciſſent, l'iniquité ſe nuit à elle-même; les tyrans des peuples s'apperçoivent à la longue que leurs folies contrarient leurs propres intérêts; le commerce & les manufactures deviennent des beſoins pour les états, & demandent de la tranquillité; les guerriers ſont moins néceſſaires; les diſettes & les famines fréquentes ont fait ſentir à la fin le beſoin d'une bonne culture, que troubloient les démêlés ſanglans de quelques brigands armés. L'on eut beſoin de lois; l'on reſpecta ceux qui en furent les interpretes, on les regarda comme les conſervateurs de la ſureté publique; ainſi le magiſtrat dans un état bien conſtitué, devint un homme conſidéré, & plus capable de prononcer ſur les droits des peuples, que des nobles ignorans & dépourvus d'équité eux-mêmes, qui ne connoiſſoient d'autres droits que l'épée, ou qui vendoient la juſtice à leurs vaſſaux.

Ce n'eſt que par des degrés lents & imperceptibles que les gouvernemens prennent de l'aſſiette; fondés d'abord par la force, ils ne peuvent pourtant ſe maintenir que par des lois équitables qui aſſurent les propriétés & les droits de chaque citoyen, & qui le mettent à couvert de l'oppreſſion, les hommes ſont forcés à la fin de chercher dans l'équité, des remedes contre leurs propres fureurs. Si la formation des gouvernemens n'eût pas été pour l'ordinaire l'ouvrage de la violence & de la déraiſon, on eût ſenti qu'il ne peut y avoir de ſociété durable ſi les droits d'un chacun ne ſont mis à l'abri de la puiſſance qui toujours veut abuſer; dans quelques mains que le pouvoir ſoit placé, il devient funeſte s'il n'eſt contenu dans des bornes; ni le ſouverain, ni aucun ordre de l'état ne peuvent exercer une autorité nuiſible à la nation, s'il eſt vrai que tout gouvernement n'ait pour objet que le bien du peuple gouverné. La moindre réflexion eût donc ſuffi pour montrer qu'un monarque ne peut jouir d'une puiſſance véritable, s'il ne commande à des ſujets heureux & réunis de volontés; pour les rendre tels, il faut qu'il aſſure leurs poſſeſſions, qu'il les défende contre l'oppreſſion, qu'il ne ſacrifie jamais les intérêts de tous à ceux d'un petit nombre, & qu'il porte ſes vues ſur les beſoins de tous les ordres dont ſon état eſt compoſé. Nul homme, quelles que ſoient ſes lumieres, n'eſt capable ſans conſeils, ſans ſecours, de gouverner une nation entiere; nul ordre dans l'état ne peut avoir la capacité ou la volonté de connoitre les beſoins des autres; ainſi le ſouverain impartial doit écouter les voix de tous ſes ſujets, il eſt également intéreſſé à les entendre & à remédier à leurs maux; mais pour que les ſujets s'expliquent ſans tumulte, il convient qu'ils aient des *repréſentans*, c'eſt-à-dire des citoyens plus éclairés que les autres, plus intéreſſés à la choſe, que leurs poſſeſſions attachent à la patrie, que leur poſition mette à portée de ſentir les beſoins de l'état, les abus qui s'introduiſent, & les remedes qu'il convient d'y porter.

Dans les états deſpotiques tels que la Turquie, la nation ne peut avoir de *repréſentans*; on n'y voit point

point de nobleſſe, le deſpote n'a que des eſclaves également vils à ſes yeux; il n'eſt point de juſtice, parce que la volonté du maître eſt l'unique loi; le magiſtrat ne fait qu'exécuter ſes ordres; le commerce eſt opprimé, l'agriculture abandonnée, l'induſtrie anéantie, & perſonne ne ſonge à travailler, parce que perſonne n'eſt sûr de jouir du fruit de ſes travaux; la nation entiere réduite au ſilence, tombe dans l'inertie, ou ne s'explique que par des revoltes. Un ſultan n'eſt ſoutenu que par une ſoldateſque effrenée, qui ne lui eſt elle-même ſoumiſe qu'autant qu'il lui permet de piller & d'opprimer le reſte des ſujets; enfin ſouvent ſes janiſſaires l'égorgent & diſpoſent de ſon trône, ſans que la nation s'intéreſſe à ſa chûte ou déſapprouve le changement.

Il eſt donc de l'intérêt du ſouverain que ſa nation ſoit repréſentée; ſa ſûreté propre en dépend; l'affection des peuples eſt le plus ferme rempart contre les attentats des méchans; mais comment le ſouverain peut-il ſe concilier l'affection de ſon peuple, s'il n'entre dans ſes beſoins, s'il ne lui procure les avantages qu'il deſire, s'il ne le protege contre les entrepriſes des puiſſants, s'il ne cherche à ſoulager ſes maux? Si la nation n'eſt point repréſentée, comment ſon chef peut il être inſtruit de ces miſeres de détail que du haut de ſon trône il ne voit jamais que dans l'éloignement, & que la flatterie cherche toujours à lui cacher? Comment, ſans connoître les reſſources & les forces de ſon pays, le monarque pourroit-il ſe garantir d'en abuſer? Une nation privée du droit de ſe faire repréſenter, eſt à la merci des imprudens qui l'oppriment; elle ſe détache de ſes maîtres, elle eſpere que tout changement rendra ſon ſort plus doux; elle eſt ſouvent expoſée à devenir l'inſtrument des paſſions de tout factieux qui lui promettra de la ſecourir. Un peuple qui ſouffre, s'attache par inſtinct à quiconque a le courage de parler pour lui; il ſe choiſit tacitement des protecteurs & des *repréſentans*, il approuve les réclamations que l'on fait en ſon nom; eſt-il pouſſé à bout? il choiſit ſouvent pour interpretes des ambitieux & des fourbes qui le ſéduiſent, en lui perſuadant qu'ils prennent en main ſa cauſe, & qui renverſent l'état ſous prétexte de le défendre. Les Guiſes en France, les Cromwels en Angleterre, & tant d'autres ſéditieux, qui ſous pretexte du bien public jetterent leurs nations dans les plus affreuſes convulſions, furent des *repréſentans* & des protecteurs de ce genre, également dangereux pour les ſouverains & les nations.

Pour maintenir le concert qui doit toujours ſubſiſter entre les ſouverains & leurs peuples, pour mettre les uns & les autres à couvert des attentats des mauvais citoyens, rien ne ſeroit plus avantageux qu'une conſtitution qui permettroit à chaque ordre de citoyens de ſe faire repréſenter, de parler dans les aſſemblées qui ont le bien général pour objet. Ces aſſemblées, pour être utiles & juſtes, devroient être compoſées de ceux que leurs poſſeſſions rendent citoyens, & que leur état & leurs lumieres mettent à portée de connoître les intérêts de la nation & les beſoins des peuples; en un mot c'eſt la propriété qui fait le citoyen; tout homme qui poſſede dans l'état, eſt intéreſſé au bien de l'état, & quel que ſoit le rang que des conventions particulieres lui aſſignent, c'eſt toujours comme propriétaire, c'eſt en raiſon de ſes poſſeſſions qu'il doit parler, ou qu'il acquiert le droit de ſe faire repréſenter.

Dans les nations européennes, le clergé, que les donations des ſouverains & des peuples ont rendu propriétaire de grands biens, & qui par-là forme un corps de citoyens opulens & puiſſans, ſemble dès-lors avoir un droit acquis de parler ou de ſe faire repréſenter dans les aſſemblées nationales; d'ailleurs la confiance des peuples le met à portée de voir de près ſes beſoins & de connoître ſes vœux.

Le noble, par les poſſeſſions qui lient ſon ſort à celui de la patrie, a ſans doute le droit de parler; s'il n'avoit que des titres, il ne ſeroit qu'un homme diſtingué par les conventions; s'il n'étoit que guerrier, ſa voix ſeroit ſuſpecte, ſon ambition & ſon intérêt plongeroient fréquemment la nation dans des guerres inutiles & nuiſibles.

Le magiſtrat eſt citoyen en vertu de ſes poſſeſſions; mais ſes fonctions en font un citoyen plus éclairé, à qui l'expérience fait connoître les avantages & les déſavantages de la légiſlation, les abus de la juriſprudence, les moyens d'y remédier. C'eſt la loi qui décide du bonheur des états.

Le commerce eſt aujourd'hui pour les états une ſource de force & de richeſſe; le négociant s'enrichit en même tems que l'état qui favoriſe ſes entrepriſes, il partage ſans ceſſe ſes proſpérités & ſes revers; il ne peut donc ſans injuſtice être réduit au ſilence; il eſt un citoyen utile & capable de donner ſes avis dans les conſeils d'une nation dont il augmente l'aiſance & le pouvoir.

Enfin le cultivateur, c'eſt-à-dire tout citoyen qui poſſede des terres, dont les travaux contribuent aux beſoins de la ſociété, qui fournit à ſa ſubſiſtance, ſur qui tombent les impôts, doit être repréſenté; perſonne n'eſt plus que lui intéreſſé au bien public; la terre eſt la baſe phyſique & politique d'un état, c'eſt ſur le poſſeſſeur de la terre que retombent directement ou indirectement tous les avantages & les maux des nations; c'eſt en proportion de ſes poſſeſſions, que la voix du citoyen doit avoir du poids dans les aſſemblées nationales.

Tels ſont les différens ordres dans leſquels les nations modernes ſe trouvent partagées; comme tous concourent à leur maniere au maintien de la république, tous doivent être écoutés; la religion, la guerre, la juſtice, le commerce, l'agriculture, ſont faits dans un état bien conſtitué pour ſe donner des ſecours mutuels; le pouvoir ſouverain eſt deſtiné à tenir la balance entre eux; il empêchera qu'aucun ordre ne ſoit opprimé par un autre, ce qui arriveroit infailliblement ſi un ordre unique avoit le droit excluſif de ſtipuler pour tous.

Il n'eſt point, dit Edouard I, roi d'Angleterre, *de regle plus équitable, que les choſes qui intéreſſent tous, ſoient approuvées par tous, & que les dangers communs ſoient repouſſés par des efforts communs*. Si la conſtitution d'un état permettoit à un ordre de citoyens de parler pour tous les autres, il s'introduiroit bientôt une ariſtocratie ſous laquelle les intérêts de la nation & du ſouverain ſeroient immolés à ceux de quelques hommes puiſſans, qui deviendroient immanquablement les tyrans du monarque & du peuple. Telle fut, comme on a vu, l'état de preſque toutes les nations européennes ſous le gouvernement féodal, c'eſt-à-dire, durant cette anarchie ſyſtématique des nobles, qui lierent les mains des rois pour exercer impunément la licence ſous le nom de *liberté*; tel eſt encore aujourd'hui le gouvernement de la Pologne, où ſous des rois trop foibles pour protéger les peuples, ceux-ci ſont à la merci d'une nobleſſe fougueuſe, qui ne met des entraves à la puiſſance ſouveraine que pour pouvoir impunément tyranniſer la nation. Enfin tel ſera toujours le ſort d'un état dans lequel un ordre d'hommes devenu trop puiſſant, voudra repréſenter tous les autres.

Le noble ou le guerrier, le prêtre ou le magiſtrat, le commerçant, le manufacturier & le cultivateur, ſont des hommes également néceſſaires; chacun d'eux ſert à ſa maniere la grande famille dont il eſt membre; tous ſont enfans de l'état, le ſouverain doit entrer dans leurs beſoins divers; mais pour les connoître il faut qu'ils puiſſent ſe faire entendre, & pour ſe faire entendre ſans tumulte, il faut que chaque claſſe ait le droit de choiſir ſes organes ou ſes *repréſentans*; pour que ceux-ci expriment le vœu de la nation, il faut que leurs intérêts ſoient indiviſiblement unis aux ſiens par le lien des poſſeſſions. Comment un noble nourri dans les combats, connoîtroit-il les intérêts d'une religion dont ſouvent il n'eſt que foiblement inſtruit, d'un commerce qu'il mépriſe, d'une agriculture qu'il dédaigne, d'une juriſprudence dont il n'a point d'idées? Comment un magiſtrat, occupé du ſoin pénible de rendre la juſtice au peuple, de ſonder les profondeurs de la juriſprudence, de ſe garantir des embuches de la ruſe, & de démêler les pieges de la chicane, pourroit il décider des affaires relatives à la guerre, utiles au commerce, aux manufactures, à l'agriculture? Comment un clergé, dont l'attention eſt abſorbée par des études & par des ſoins qui ont le ciel pour objet, pourroit-il juger de ce qui eſt le plus convenable à la navigation, à la guerre, à la juriſprudence?

Un état n'eſt heureux, & ſon ſouverain n'eſt puiſſant, que lorſque tous les ordres de l'état ſe prêtent réciproquement la main; pour opérer un effet ſi ſalutaire, les chefs de la ſociété politique ſont intéreſſés à maintenir entre les différentes claſſes de citoyens, un juſte équilibre, qui empêche chacune d'entr'elles d'empiéter ſur les autres. Toute autorité trop

grande, miſe entre les mains de quelques membres de la ſociété, s'établit aux dépens de la ſûreté & du bien-être de tous; les paſſions des hommes les mettent ſans ceſſe aux priſes; ce conflict ne ſert qu'à leur donner de l'activité; il ne nuit à l'état que lorſque la puiſſance ſouveraine oublie de tenir la balance, pour empêcher qu'une force n'entraîne toutes les autres. La voix d'une nobleſſe remuante, ambitieuſe, qui ne reſpire que la guerre, doit être contre-balancée par celle d'autres citoyens, aux vues deſquels la paix eſt bien plus néceſſaire; ſi les guerriers décidoient ſeuls du ſort des empires, ils ſeroient perpétuellement en feu, & la nation ſuccomberoit même ſous le poids de ſes propres ſuccès; les lois ſeroient forcées de ſe taire, les terres demeureroient incultes, les campagnes ſeroient dépeuplées, en un mot on verroit renaître ces miſeres qui pendant tant de ſiecles ont accompagné la licence des nobles ſous le gouvernement féodal. Un commerce prépondérant feroit peut-être trop négliger la guerre; l'état, pour s'enrichir, ne s'occuperoit point aſſez du ſoin de la ſûreté, ou peut-être l'avidité le plongeroit-il ſouvent dans des guerres qui fruſtreroient ſes propres vues. Il n'eſt point dans un état d'objet indifférent & qui ne demande des hommes qui s'en occupent excluſivement; nul ordre de citoyens n'eſt capable de ſtipuler pour tous; s'il en avoit le droit, bientôt il ne ſtipuleroit que pour lui-même; chaque claſſe doit être repréſentée par des hommes qui connoiſſent ſon état & ſes beſoins; ces beſoins ne ſont bien connus que de ceux qui les ſentent.

Les *repréſentans* ſuppoſent des conſtituans de qui leur pouvoir eſt émané, auxquels ils ſont par conſéquent ſubordonnés & dont ils ne ſont que les organes. Quels que ſoient les uſages ou les abus que le tems a pu introduire dans les gouvernemens libres & tempérés, un *repréſentant* ne peut s'arroger le droit de faire parler à ſes conſtituans un langage oppoſé à leurs intérêts; les droits des conſtituans ſont les droits de la nation, ils ſont impreſcriptibles & inaliénables; pour peu que l'on conſulte la raiſon, elle prouvera que les conſtituans peuvent en tout tems démentir, déſavouer & révoquer les *repréſentans* qui les trahiſſent, qui abuſent de leurs pleins pouvoirs contre eux-mêmes, ou qui renoncent pour eux à des droits inhérens à leur eſſence; en un mot, les *repréſentans* d'un peuple libre ne peuvent point lui impoſer un joug qui détruiroit ſa félicité; nul homme n'acquiert le droit d'en repréſenter un autre malgré lui.

L'expérience nous montre que dans les pays qui ſe flattent de jouir de la plus grande liberté, ceux qui ſont chargés de repréſenter les peuples, ne trahiſſent que trop ſouvent leurs intérêts, & livrent leurs conſtituans à l'avidité de ceux qui veulent les dépouiller. Une nation a raiſon de ſe défier de ſemblables *repréſentans* & de limiter leurs pouvoirs; un ambitieux, un homme avide de richeſſes, un prodigue, un débauché, ne ſont point faits pour repréſenter leurs concitoyens; ils les vendront pour des titres, des honneurs, des emplois, & de l'argent, ils ſe croiront intéreſſés à leurs maux. Que ſera-ce ſi ce commerce infâme ſemble s'autoriſer par la conduite des conſtituans qui ſeront eux-mêmes vénaux? Que ſera-ce ſi ces conſtituans choiſiſſent leurs *repréſentans* dans le tumulte & dans l'ivreſſe, ou, ſi négligeant la vertu, les lumieres, les talens, ils ne donnent qu'au plus offrant le droit de ſtipuler leurs intérêts? De pareils conſtituans invitent à les trahir; ils perdent le droit de s'en plaindre, & leurs *repréſentans* leur fermeront la bouche en leur diſant: *je vous ai acheté bien chérement, & je vous vendrai le plus chérement que je pourrai.*

Nul ordre de citoyens ne doit jouir pour toujours du droit de repréſenter la nation, il faut que de nouvelles élections rappellent aux *repréſentans* que c'eſt d'elle qu'ils tiennent leur pouvoir. Un corps dont les membres jouiroient ſans interruption du droit de repréſenter l'état, en deviendroit bientôt le maître ou le tyran.

REPRÉSENTATION, ſ. f. image, peinture de quelque choſe qui ſert à en rappeller l'idée. *Repréſentation* en ce ſens ſignifie la même choſe que *tableau*, *ſtatue*, *eſtampe*, &c.

REPRÉSENTATION d'une piece de théatre, c'eſt le récit d'un poëme dramatique ſur un théatre public, avec tous les accompagnemens qui y ſont néceſſaires, tels que le geſte, le chant, les inſtrumens, les machines. *Voyez* SCENE, MACHINE, RÉCITATION, *&c.*

On dit d'une comédie ou d'une tragédie nouvelle, qu'elle a eu vingt ou trente *repréſentations*. Souvent une piece tombe dès la premiere *repréſentation*.

M. Richard Steele, & d'autres avec lui, tiennent pour maxime qu'une comédie ou tragédie n'eſt pas faite pour être lûe, mais pour être repréſentée; qu'ainſi c'eſt au théâtre qu'il en faut juger, & non quand elle ſort de deſſous la preſſe, & que le véritable juge d'une piece c'eſt le parterre, & non pas tout le public. *Voyez* THÉATRE, TRAGÉDIE, *&c.*

REPRÉSENTATION, (*Juriſprud.*) en matiere de ſucceſſion, eſt lorſque quelqu'un ſuccede au lieu & place de ſon pere, qui eſt décédé avant que la ſucceſſion fût ouverte.

Elle differe de la tranſmiſſion en ce que pour tranſmettre une ſucceſſion il faut y avoir eu un droit acquis, & avoir été héritier; au lieu que le repréſentant ſuccede au lieu du repréſenté, quoique celui-ci n'ait point été héritier.

La *repréſentation* a lieu principalement dans les ſucceſſions *ab inteſtat*; néanmoins en matiere de fideicommis conditionnels, au défaut de la tranſmiſſion on a coutume d'appeller au ſecours la *repréſentation*, pourvu qu'il n'y ait aucun terme dans le teſtament qui marque une intention contraire.

Elle a pareillement lieu pour le douaire & pour la legitime, & pour la préſentation à un bénéfice. Quelques coutumes l'admettent auſſi pour le retrait qui eſt accordé au lignager plus prochain.

On ne repréſente point un homme vivant: ainſi les enfans de celui qui a renoncé à la ſucceſſion ne peuvent venir par *repréſentation*, quand ils ſeroient en même degré que ceux qui ſont héritiers.

On peut repréſenter une perſonne décédée, ſans ſe porter ſon héritier.

La *repréſentation* a ſon effet, quoique le repréſenté fût incapable de ſuccéder, parce que c'eſt moins la perſonne même que l'on repréſente que le degré.

L'effet de la *repréſentation* eſt, 1°. d'empêcher que le plus proche en degré n'exclue le plus éloigné; 2°. qu'au lieu de partager par têtes, on partage par ſouches.

En ligne directe, la *repréſentation* a lieu à l'infini.

Il faut ſeulement obſerver qu'à l'égard des aſcendans la *repréſentation* n'a d'autre effet que d'opérer le partage par ſouches.

La *repréſentation* en collatérale n'avoit pas lieu ſuivant l'ancien droit romain; elle ne fut admiſe que par la novelle 118.

La plûpart de nos coutumes l'admettent au premier degré ſeulement pour la collatérale, comme Paris & autres ſemblables; d'autres l'étendent plus loin: quelques-unes même l'admettent à l'infini; d'autres enfin excluent toute *repréſentation* en collatérale, & quelques-unes la rejettent auſſi en directe.

Pour la ſucceſſion des fiefs en directe, la femelle repréſente le mâle, même pour les prérogatives d'aîneſſe. Quelques coutumes refuſent néanmoins le droit d'aîneſſe à la fille qui repréſente ſon pere.

En collatérale, le mâle exclud abſolument la femelle de la ſucceſſion des fiefs, ainſi il n'y a point de *repréſentation*. *Voyez* le *traité des ſucceſſions* de Lebrun, celui *de la repréſentation* par Guinée, & *les mots* HÉRITIER, SUCCESSION, TRANSMISSION, REPRÉSENTANT. (*A*)

REPRÉSENTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt rendre préſent par une action, par une image, *&c.* Cette glace *repréſente* fidelement les objets; il eſt bien *repréſenté* ſur cette toile; ce phénomene eſt *repréſenté* fortement dans cette deſcription; la *repréſentation* de cette piece a été faite à étonner; il *repréſente* avec beaucoup de dignité; la pompe de ſon entrée *repréſentoit* toute la puiſſance de ſon ſouverain. C'eſt une fonction auſſi périlleuſe qu'inutile, que de *repréſenter* leurs devoirs aux grands. Pour enlever l'admiration des hommes, il faut ſe *repréſenter* à ſoi-même & aux autres les choſes grandes en grand. Allez, mais ſoyez prêt à vous *repréſenter* au premier ſigne. Les rois *repréſentent* Dieu ſur la terre.

REPRÉTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt prêter de-rechef. *Voyez* PRÊT & PRETER.

REPRIER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt prier une ſeconde fois. *Voyez* PRIER & PRIERES.

REPRIMANDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt châtier par des paroles celui qui a commis une action répréhenſible. On *réprimande* ſes enfans de leurs étourderies. La *réprimande* de la juſtice eſt flétriſſante.

RÉPRIMER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt arrêter l'effet ou le progrès. Les calmans *répriment* la chaleur du ſang: *réprimez* l'impétuoſité de votre caractere. Il y a des hommes dont aucune diſgrace n'a pu *réprimer* l'orgueil; *réprimer* ou négliger le murmure du ſoldat.

RÉPRISE, ſ. f. (*Juriſp.*) a différentes ſignifications. *Repriſe* d'inſtance eſt lorſqu'un héritier ou autre ſucceſſeur à titre univerſel, reprend une conteſtation qui étoit pendante avec le défunt.

Cette *repriſe* ſe fait par un acte que l'on paſſe au greffe, dans lequel on déclare que l'on reprend l'inſtance, offrant de procéder ſuivant les derniers erremens.

Un ceſſionnaire ou autre ſucceſſeur à titre ſingulier, ne peut pas régulierement reprendre l'inſtance au lieu de celui dont il a les droits; il ne peut qu'intervenir, & ſon cédant doit toujours reſter partie, quand ce ne ſeroit que pour faire prononcer avec lui ſur les frais.

On reprend quelquefois une cauſe, inſtance ou procès dans lequel on étoit déja partie, lorſque dans le cours du procès on a acquiert quelque nouvelle qualité en laquelle on doit procéder; par exemple, une fille majeure qui procédoit en cette qualité, ſi elle ſe marie, doit reprendre avec ſon mari comme femme mariée; & ſi enſuite elle devient veuve, elle doit encore reprendre en cette qualité. *Voyez* CAUSE, INSTANCE, PROCÈS, PROCÉDURE, HÉRITIER, VEUVE, CESSIONNAIRE.

REPRISE, *en fait de compte*, eſt ce que le comptable a droit de reprendre ſur la dépenſe. Les comptes ont ordinairement trois ſortes de chapitres; ceux de recette, ceux de dépenſe, & ceux de *repriſe*. Pour l'ordre du comptant, le rendant ſe charge en recette de certaines ſommes, quoiqu'il ne les ait pas reçues, ou qu'il n'en ait reçu qu'une partie; & dans le chapitre de *repriſe* il fait déduction de ce qu'il n'a pas reçu, c'eſt ce qu'on appelle *repriſe*. *Voyez* COMPTE.

REPRISE *de fief*, eſt la priſe de poſſeſſion d'un fief que fait l'héritier du vaſſal qui eſt décédé, laquelle poſſeſſion il reçoit du ſeigneur en faiſant la foi & hommage, & lui payant ſes droits, s'il en eſt dû. Cette priſe de poſſeſſion s'appelle *repriſe de fief*, parce qu'anciennement les fiefs n'étant concédés par les ſeigneurs que pour la vie du vaſſal, l'héritier qui vouloit reprendre le fief que tenoit le défunt, ne le pouvoit faire ſans en être inveſti par le ſeigneur.

On a auſſi appellé *fief de repriſe* ceux qui ne procédoient pas originairement de la conceſſion des ſeigneurs, mais qui étoient des aleux, & qui ayant été cédés par les propriétaires à des ſeigneurs, ont été auſſi-tôt repris d'eux pour être tenus à foi & hommage. *Voyez le mot* FIEF.

REPRISES, au pluriel, ſignifie ce que la femme a droit de reprendre ſur les biens de ſon mari. On joint ordinairement les termes de *repriſes* & *conventions matrimoniales*; les *repriſes* & les conventions ne ſont pourtant pas abſolument la même choſe, & il ſemble que le terme de *repriſes* a une application plus particuliere aux biens que la femme a apportés, & qu'elle a droit de reprendre, ſoit en nature ou en argent, comme la dot en général, & ſingulierement les deniers ſtipulés, les propres réels, & les remplois des propres aliénés, & que ſous le terme de *conventions matrimoniales*, on entend plus volontiers ce que la femme a droit de prendre en vertu du contrat, comme ſon préciput, ſa part de la communauté, ſon douaire & autres avantages qui peuvent lui avoir été faits par le contrat: néanmoins dans l'uſage on comprend ſouvent le tout ſous le terme de *repriſes*, ou ſous celui de conventions matrimoniales.

La femme a hypotheque pour ſes *repriſes*, du jour du contrat de mariage. On peut auſſi comprendre ſous le terme de *repriſes*, la faculté qui eſt ſtipulée par le contrat de mariage en faveur de la femme & de ſes enfans, ou autres héritiers, de renoncer à la communauté, & en ce faiſant, de reprendre franchement & quittement tout ce qu'elle a apporté en communauté. *Voyez* COMMUNAUTÉ, DOT, DOUAIRE, FEMME, PRÉCIPUT, RENONCIATION A LA COMMUNAUTÉ, PROPRES.

REPRISE, (*Comm.*) dans un état de compte, ſe dit d'articles à déduire ſur ceux employés en recette.

Il ſe dit proprement des deniers comptés & non reçus. La *repriſe* eſt la troiſieme partie d'un compte; la recette & la dépenſe ſont les deux premieres. *V.* COMPTE.

REPRISE, *en termes de commerce de mer*, ſignifie un vaiſſeau ou navire marchand qu'un corſaire ou armateur ennemi avoit d'abord pris, & qui enſuite a été repris par un bâtiment du parti contraire. *Voy.* REÇOUSSE, *Dict. de Comm.*

REPRISE, ſ. f. eſt *en Muſique*, le nom qu'on donne à chacune des parties d'un air qui ſe répetent deux fois. C'eſt en ce ſens que l'on dit que la premiere *repriſe* d'une ouverture eſt grave, & la ſeconde gaie. Quelquefois on n'entend par *repriſe* que la ſeconde partie d'un air. On dit ainſi que la *repriſe* d'un tel menuet ne vaut rien du tout. Enfin, *repriſe* eſt encore chacune des parties d'un rondeau, qui ſouvent en a trois, dont on ne répete que la premiere.

Dans les notes, on appelle *repriſe* un caractere qui marque qu'on doit répéter la partie de l'air qui le précede, ce qui évite la peine de la noter deux fois. En ce ſens il y a deux *repriſes*; la grande & la petite. La grande *repriſe* ſe figure à l'italienne par une double barre renfermée entre trois lignes, avec deux points au-dehors de chaque côté, *voy.* les *Pl. de Muſiq.* ou à la françoiſe, par deux lignes perpendiculaires un peu plus écartées, tirées à-travers toute la portée, entre leſquelles on inſere un point dans chaque eſpace, *voy.* auſſi les *Pl.* mais cette ſeconde maniere s'abolit peu-à-peu; car ne pouvant imiter tout-à-fait la muſique italienne, nous en imitons du-moins les mots & les figures.

Cette *repriſe* ainſi figurée avec des points à droite & à gauche, marque ordinairement qu'il faut recommencer deux fois tant la partie qui la précede que celle qui la ſuit; c'eſt pourquoi on la trouve ordinairement vers le milieu des menuets, paſſe-piés, gavottes, *&c.* Il y en a qui veulent que lorſque la *repriſe* a ſeulement des points du côté gauche, *voy.* les *fig.* c'eſt pour la répétition de ce qui précede, & que lorſqu'elle a des points du côté droit, *voy.* les *fig.* c'eſt la répétition de ce qui ſuit. Il ſeroit du-moins à ſouhaiter que cette convention fût tout-à-fait établie, car elle me paroit fort commode.

La petite *repriſe* eſt lorſqu'après une grande *repriſe*, on recommence encore quelques-unes des dernieres meſures pour finir. Il n'y a point de ſigne particulier pour la petite *repriſe*, mais on ſe ſert ordinairement de quelque ſigne de renvoi, figuré au-deſſus de la portée. *Voyez* RENVOI.

Il faut remarquer que ceux qui notent correctement, ont toujours ſoin que la derniere note d'une *repriſe* ſe rapporte exactement pour la meſure, & à celle qui commence cette *repriſe*, & à celle qui commence la *repriſe* qui ſuit, quand il y en a une. Que ſi le rapport de ces notes n'eſt pas aſſez clair pour la liaiſon de la meſure, après la note qui termine une *repriſe*, on ajoute deux ou trois notes de ce qui doit être commencé juſqu'à ce qu'on ait une meſure ou une demi-meſure complette. Et comme à la fin d'une premiere partie on a premierement la même partie à reprendre, puis la ſeconde partie à commencer, & que cela ne ſe fait pas toujours dans des tems ou parties de tems ſemblables, on eſt quelquefois obligé de noter deux fois la finale de la premiere *repriſe*; l'une avant le ſigne de *repriſe* avec les premieres notes de la premiere partie; l'autre après le même ſigne pour commencer la ſeconde partie; alors on tire un demi-cercle depuis cette premiere finale juſqu'à ſa répétition, pour marquer qu'à la ſeconde fois il faut paſſer comme nul tout ce qui eſt enfermé par ce demi-cercle. *Voyez* les *fig.* (*S*)

REPRIS, *eſtocade de*, (*Eſcrime.*) eſt une ou pluſieurs bottes qu'on détache à l'ennemi, en feignant de ſe remettre en garde.

REPRISE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt toute ſorte de refection de mur, pilier, *&c.* faite par ſous-œuvre, qui doit ſe rapporter en ſon milieu d'épaiſſeur, l'empattement étant égal de part & d'autre, ou dans ſon pourtour. *Daviler.* (*D. J.*)

REPRISE, ſ. f. (*Hydraul.*) on dit que l'eau va par *repriſe*, lorſque élevée dans une machine hydraulique, elle ſe rend dans un puiſart ou dans une bâche d'où une autre pompe l'éleve encore plus haut. C'eſt auſſi dans le cours d'une conduite, l'eau qui ſort d'un regard pour reprendre ſa route dans une autre pierrée.

REPRISE, REPRENDRE, (*Jardinage.*) ſe dit quand au printems on voit des jeunes plants pouſſer vigoureuſement, & on attend à la ſeconde ſeve pour être ſûr de leur *repriſe*.

REPRISE, *au Manege*, eſt l'eſpace de tems pendant lequel l'académiſte fait travailler ſon cheval devant l'écu-

l'écuyer. Chaque écolier monte ordinairement trois chevaux, & fait trois *repriſes* ſur chaque cheval.

Reprise d'essai, *à la monnoie*, eſt un nouvel eſſai de l'eſpece que l'eſſayeur général & l'eſſayeur particulier ont trouvé hors du remede.

Pour y parvenir, le conſeiller qui eſt dépoſitaire du reſte de cette eſpece, en fait couper un morceau qu'il remet entre les mains de l'eſſayeur général, qui en fait l'eſſai en préſence de l'eſſayeur particulier. Le conſeiller fait enſuite ſon procès-verbal de cette *repriſe*. *Voyez* Essai.

Reprise, on dit *en Fauconnerie*, voler à la *repriſe*.

Reprise, (*terme de Lanſquenét.*) c'eſt une carte que l'on donne à celui qui a perdu la premiere, afin qu'il ait lieu de réparer ſa perte. (*D. J.*)

REPRISER, v. act. (*Gramm.*) priſer une ſeconde fois. *Voyez les articles* Prisée & Priser.

REPROBATION, ſ. f. *en Théologie*, ſignifie l'excluſion de la vie éternelle, & la deſtination aux ſupplices de l'enfer pour un certain nombre d'hommes que Dieu ne tire pas de la maſſe de perdition. Elle eſt oppoſée à la *prédeſtination*. *V.* Prédestination.

On diſtingue deux ſortes de *reprobation*, l'une qu'on nomme *négative*, & l'autre qu'on appelle *poſitive*. La *réprobation* négative eſt la non-élection à l'immortalité glorieuſe, ou l'excluſion du royaume des cieux. La *reprobation* poſitive eſt la deſtination & la condamnation aux peines de l'enfer.

Il eſt important ſur cette matiere, comme ſur l'article de la prédeſtination, de diſcerner préciſément ce qui eſt de foi d'avec ce qui eſt abandonné à la diſpute des écoles. Il eſt donc décidé, comme de foi parmi les Catholiques, 1°. qu'il y a une *reprobation*, c'eſt-à-dire qu'il ſe trouve en Dieu un decret abſolu, non-ſeulement d'exclure de la gloire quelques unes de ſes créatures, mais encore de les condamner au feu éternel. Ce qu'on prouve par S. Matth. *c. xxv. v.* 23. & 41. & par l'épître aux Rom. *chap. jx. v.* 22.

2°. Que le nombre des reprouvés eſt beaucoup plus grand que celui des élus. Matth. *c. vij. v.* 14. *xx. v.* 16.

3°. Que le nombre des reprouvés eſt fixe & immuable, qu'il ne peut ni augmenter, ni diminuer. Cette vérité eſt une ſuite néceſſaire de la fixation du nombre des prédeſtinés qu'on reconnoît être invariable. S. Aug. *lib. de corrept. & grat. c. xiij.*

4°. Que le decret de la *reprobation* n'impoſe pas aux reprouvés la néceſſité de pécher, qu'il ne les porte point au crime, & qu'ils ne deviennent prévaricateurs que par un choix très-libre de leur volonté. *II. conc. d'Orang. can. n.* 5.

5°. Qu'il eſt faux que la *reprobation* exclue les reprouvés de toute communication de grace, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'aucun des reprouvés ne reçoive dans le tems, ni le don de la foi, ni le ſecours de la grace actuelle pour pratiquer la vertu, ni la grace de la juſtification. *Conc. de Trent. ſeſſion vj. can.* 17.

6°. Que la *reprobation* poſitive qui n'eſt autre choſe que la préparation des peines éternelles, & la deſtination au feu de l'enfer, ſuppoſe néceſſairement & indiſpenſablement la préviſion de quelque péché mortel, accompagné de l'impénitence finale. S. Aug. *oper. imperf. liv. III. c. xviij. & liv. IV. c. xxv.*

7°. Que la *reprobation* poſitive des mauvais anges a eu pour fondement la préviſion des péchés mortels qu'ils devoient commettre, & dont ils ne devoient jamais ſe repentir. Que celle des enfans qui meurent ſans baptême, a pour ſource & pour principe la préviſion du péché originel qu'ils devoient contracter en Adam, & qui ne devoit jamais leur être remis. Que celles des payens eſt fondée non-ſeulement ſur la préviſion du péché originel qui ne devoit point être effacé en eux, mais encore ſur la préviſion des péchés actuels qu'ils devoient commettre ſans en faire pénitence. Enfin que celle des fideles ne prend ſa ſource que dans la préviſion des péchés actuels qu'ils devoient commettre, & dans leſquels ils devoient mourir.

Mais on diſpute vivement dans les écoles ſavoir ſi la *reprobation* négative eſt un acte réel, poſitif & abſolu en Dieu, par lequel il ait arrêté de ne point admettre toutes ſes créatures dans le royaume des cieux, ou ſi c'eſt une ſimple ſuſpenſion ou négation d'acte. La plûpart des théologiens, & en particulier les Thomiſtes, tiennent pour le premier ſentiment.

On demande encore quelle eſt la cauſe ou le fondement de la *reprobation* négative tant des anges que des hommes.

Les Thomiſtes répondent que la *reprobation* négative des anges n'a eu pour fondement que le bon plaiſir de Dieu, & qu'elle eſt antérieure à la préviſion de leur chute. 2°. Que Dieu n'a point eu égard aux péchés actuels des hommes, lorſqu'il a reſolu de ne point donner la gloire à quelques-uns d'entr'eux, & qu'il n'a trouvé qu'en lui-même les motifs de ce refus.

Les défenſeurs de la ſcience moyenne ſoutiennent que tant à l'égard des anges qu'à l'égard des hommes, Dieu ayant prévu ce que les uns & les autres feroient de bien & de mal dans tous les ordres poſſibles des choſes, & ayant choiſi par préférence & de ſa ſeule volonté l'ordre dans lequel il les a conſtitués, leur *reprobation* négative eſt antérieure à leurs démérites, & dépend uniquement de la volonté de Dieu.

Ceux qu'on appelle *Auguſtiniens*, diſent que dans l'état d'innocence Dieu n'a exclu perſonne de la gloire, que conſéquemment à la préviſion de leurs péchés actuels, & que depuis la chute d'Adam, la *reprobation* négative ſuppoſe la préviſion non-ſeulement des péchés actuels, mais encore celle du péché originel, comme cauſe éloignée de cette *reprobation*. Sentiment qui peut être vrai, tant à l'égard des enfans qui meurent ſans baptême, qu'à l'égard des infideles, mais qui n'eſt point applicable aux adultes, en qui le péché originel a été entierement effacé par le baptême. D'ailleurs il ſemble approcher du ſentiment de Janſénius ſur cette matiere, & paroît directement contraire à la doctrine du concile de Trente ſur le péché originel. *ſeſſ. v.*

Calvin a avancé que la *reprobation* tant poſitive que négative dépendoit uniquement du bon plaiſir de Dieu, & qu'antécédemment à toute préviſion de péché, il avoit deſtiné un certain nombre de ſes créatures raiſonnables aux ſupplices éternels. Doctrine impie & cruelle, qui n'a preſque plus aujourd'hui de partiſans même parmi les Calviniſtes. On trouve auſſi quelque choſe de ſemblable dans les trente-neuf articles de l'égliſe anglicane; mais depuis elle a généralement abandonné cette opinion, comme injurieuſe à Dieu. *Voyez* Calviniste.

REPROCHABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un témoin contre lequel on a des ſujets de reproches à propoſer. *Voyez* Reproche.

REPROCHE, ſ. m. REPROCHER, verb. act. (*Gramm.*) il ſe dit du blâme amer que nous encourons par une mauvaiſe action qu'on ne devoit pas attendre de nous. Le *reproche* eſt fait pour les ingrats. Si l'on échappe aux *reproches* des autres, on n'échappe point à celui de ſa conſcience. Chaque état a ſon *reproche*.

Reproches, (*Juriſprud.*) ſont les moyens ou raiſons que l'on propoſe contre des témoins entendus dans une enquête ou dans une information, pour empêcher que le juge n'ajoute foi à leur dépoſition, ſoit en matiere civile ou criminelle; comme quand on oppoſe que les témoins ſont proches parens de la partie adverſe, ou qu'ils ſont ſes amis, ou ſes domeſtiques; qu'ils ſont ennemis capitaux de celui contre lequel ils ont dépoſé; que ce ſont gens de mauvaiſes mœurs, déja repris de juſtice & corrompus par argent.

En matiere civile, les *reproches* ſe propoſent par un dire.

Ils doivent être pertinens & circonſtanciés, autrement on n'en doit pas admettre la preuve; & ſi la preuve en ayant été admiſe, ils ne ſont pas prouvés, on n'y a point d'égard. Les faits ſont même réputés calomnieux, s'ils ne ſont juſtifiés avant le jugement du procès.

Celui qui a fait faire l'enquête, peut fournir de réponſe par écrit aux *reproches*; cette réponſe doit être ſignée de lui ou de ſon procureur, en vertu d'une procuration *ad hoc*; & la réponſe doit être ſignifiée à l'autre partie.

Les juges ne doivent point appointer les parties à informer ſur les faits contenus dans les *reproches* & dans les réponſes, à-moins que les *reproches* ne paroiſſent pertinens & admiſſibles.

Les *reproches* doivent être jugés avant le fonds; & s'ils ſe trouvent fondés, la dépoſition des témoins qui ont été valablement reprochés, ne doit pas être lue.

Dans les procès criminels, ſi l'accuſé a des *reproches* à fournir contre les témoins, il le doit faire lors de la confrontation, & le juge doit l'avertir qu'il n'y ſera plus reçu, après avoir oui la lecture de la dépoſition. Néanmoins les *reproches* ſont entendus en tout état de cauſe, quand ils ſont prouvés par écrit.

Quand

Quand l'accuſé propoſe quelque *reproche*, le greffier le rédige par écrit, & la réponſe du témoin.

Les *reproches* fournis par un des accuſés ſervent aux autres, quoiqu'ils n'en aient pas propoſé, à-moins qu'ils ne ſoient en contumace, parce que le refus qu'ils font d'obéir à juſtice, les fait déchoir du bénéfice de toutes exceptions.

Il en eſt de même de l'accuſé, qui après avoir ſubi la confrontation, s'évade des priſons; car ſa ſuite fait une préſomption contre lui, qui eſt telle que l'on ne lit pas les *reproches* par lui propoſés.

Celui qui a fait entendre des témoins à ſa requête, ne peut pas les reprocher dans une autre affaire où ils dépoſent contre lui, à-moins qu'il ne prouve que depuis ſon enquête, ils ſont devenus ſes ennemis, ou qu'ils ont été convaincus de crime, ou corrompus par argent. *Voyez le tit.* 23. de l'ordonnance de 1667, & les *notes* de Bornier, Deſpeiſſes, Papon, Louet & Brodeau; *les mots* ENQUÊTE, INFORMATION, *& le mot* TÉMOIN. (*A*)

REPRODUCTION, ſ. f. REPRODUIRE, v. act. (*Gramm. & Hiſt. nat.*) eſt l'action par laquelle une choſe eſt produite de nouveau, ou pouſſe une ſeconde fois. *Voyez* RÉGÉNÉRATION.

Quand on coupe tout près du tronc les branches d'un chêne, d'un arbre à fruit, ou autres ſemblables, le tronc *reproduit* une infinité de jeunes pouſſes. *Voy.* TIGE *ou* POUSSE.

Par *reproduction* on entend ordinairement la reſtauration d'une choſe qui exiſtoit précédemment, & qui a été détruite depuis. *Voyez* RESTAURATION.

La *reproduction* des membres des écreviſſes de mer & d'eau douce eſt un des phénomenes des plus curieux dans l'hiſtoire naturelle. Cette formation d'une nouvelle partie toute ſemblable à celle qui a été coupée, ne quadre point du tout avec le ſyſtème moderne ſur la génération, par lequel on ſuppoſe que l'animal eſt entierement formé dans l'œuf. *Voyez* GÉNERATION & ŒUF.

C'eſt cependant une vérité de fait atteſtée par les pêcheurs, & même par pluſieurs ſavans qui s'en ſont aſſurés par leurs propres yeux; entre autres par MM. de Reaumur & Perrault, dont on connoit aſſez la capacité & l'exactitude dans ces matieres, pour s'en rapporter à eux.

Les jambes des écreviſſes de mer ou d'eau douce ont chacune cinq articulations. Or, s'il arrive que quelqu'une de leurs jambes ſe rompent par quelque accident, comme en marchant, ou autrement, ce qui eſt fréquent, la fracture ſe trouve toujours à la ſuture prochaine de la quatrieme articulation; & la partie qu'elles ont perdue ſe trouve *reproduite* quelque tems après; c'eſt-à-dire qu'il repouſſe un bout de jambe compoſé de quatre articulations, dont la premiere eſt fendue en deux par le bout, comme étoit la jambe qui eſt perdue; en ſorte que la perte ſe trouve entierement réparée.

Si on rompt à deſſein la jambe d'une écreviſſe à la cinquieme ou à la quatrieme articulation, la portion qui a été retranchée ſe trouve toujours au bout d'un tems remplacée par une autre. Mais il n'en arrive pas de même, ſi la fracture a été faite à la premiere, la ſeconde ou la troiſieme articulation; car alors il n'arrive guere que la *reproduction* ſe faſſe, ſi les choſes reſtent dans l'état où elles ſont. Mais ce qui eſt fort étonnant, c'eſt qu'elles ne reſtent pas dans le même état; car au bout de deux ou trois jours, ſi on viſite les écreviſſes à qui cette mutilation eſt arrivée, on leur trouvera de plus les autres articulations retranchées juſqu'à la quatrieme: & il y a apparence qu'elles ſe ſont fait elles-mêmes cette opération, pour rendre la *reproduction* de leur jambe plus certaine.

La partie reproduite, non-ſeulement eſt configurée comme celle qui a été retranchée, mais elle eſt même au bout de quelque tems tout auſſi groſſe. C'eſt ce qui fait qu'on voit ſouvent des écreviſſes qui ont deux jambes de différente groſſeur, mais proportionnées dans toutes leurs parties. On peut juger à coup sûr que la plus petite eſt une jambe reproduite.

Si la partie reproduite eſt encore rompue, il ſe fait une ſeconde *reproduction*.

L'été qui eſt la ſeule ſaiſon de l'année où les écreviſſes mangent, eſt le tems le plus favorable pour la *reproduction* de leurs membres. Elle ſe fait alors en quatre ou cinq ſemaines; au-lieu que dans d'autres ſaiſons, elle ne ſe fait qu'en huit ou neuf mois. Leurs petites jambes ſe *reproduiſent* auſſi, mais plus rarement & plus lentement que les groſſes. Les cornes ſe *reproduiſent* de même. *V. mem. de l'acad. royal. des Sc. an.* 1712, *p.* 295. & *hiſt. de la même année*, *p.* 45. & *année* 1718, *p.* 31. *Voyez* auſſi YEUX D'ECREVISSES.

REPROMETTRE, v. act. (*Gram.*) promettre une ſeconde fois. *Voyez* PROMETTRE & PROMESSE.

REPROUVER, v. act. (*Gram.*) prouver de-rechef. *Voyez* PREUVE & PROUVER.

RÉPROUVER, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt rejetter une choſe ou une perſonne dont on s'étoit d'abord ſervi; la pierre que les architectes ont réprouvée (*reprobaverant*), eſt devenue la principale pierre de l'angle. *Matt. xxj.* 42. Cette pierre angulaire eſt J. C. *Réprouver* veut dire encore juger mal de quelqu'un, le condamner; ainſi les réprouvés, dans l'Ecriture, ſont les mechans, les impénitens que Dieu condamne. (*D. J.*)

REPTILES, *dans l'Hiſtoire naturelle*, eſt le nom de certains animaux ainſi dénommés, parce qu'ils rampent & marchent ſur le ventre; ou bien les *reptiles* ſont une ſorte d'animaux & d'inſectes, qui au lieu de marcher avec des piés, portent ſur une partie de leur corps, tandis que le reſte s'avance ou s'élance en-devant. *Voyez* ANIMAL, INSECTE, &c.

Ce mot eſt formé du mot latin *repo*, ramper. Tels ſont les vers de terre, les chenilles, les ſerpens, &c. Il eſt pourtant vrai que la plûpart des *reptiles* ont des piés. Seulement ils les ont petits, & les jambes courtes, à proportion de la groſſeur de leur corps. *Voyez* PIÉ & JAMBE.

Les obſervateurs naturaliſtes ont fait une infinité de découvertes admirables ſur la motion des *reptiles*. Ainſi le ver de terre en particulier, à ce que nous apprend M. Willis, a tout le corps entouré d'un bout à l'autre, de muſcles annulaires; ou, comme s'exprime M. Derham, le corps du ver de terre n'eſt d'un bout à l'autre, à ſa ſurface extérieure, qu'un muſcle ſpiral continu, dont les fibres orbiculaires, en ſe contractant, rendent chaque anneau plus étroit & plus long qu'auparavant; au moyen de quoi, ſemblable à une tariere, il perce la terre pour s'y faire un paſſage. La motion de ce *reptile* peut encore être comparée à un fil de fer roulé en ſpirale ſur un cylindre, dont un des bouts, ſi on le lâche, va ſe rapprocher de l'autre qui eſt arrêté & tenu ferme. Car de même le ver-à-ſoie, après qu'il a alongé ou étendu ſon corps, ſe replie ſur lui-même, en s'appuyant ſur les petits piés qu'il a; ces piés ſont au ver ce qu'eſt au fil de fer roulé en ſpirale, le bout par où il eſt arrêté; c'eſt ſon point d'appui. Ils ſont rangés de quatre en quatre tout le long de ſon corps; & il s'en ſert comme de crochets, pour attacher ſur un plan, tantôt une partie de ſon corps, tantôt une autre; c'eſt en même tems pour pouſſer en avant ſa partie antérieure, en l'alongeant, & amener ſa partie poſtérieure en la contractant.

Le ſerpent rampe un peu différemment; auſſi la ſtructure de ſon corps eſt-elle différente; car il a le long du corps une enfilade d'os qui ſont tous articulés les uns avec les autres. Son corps ne rentre pas en lui-même: mais il forme des circonvolutions. Tandis qu'une partie de ſon corps porte à terre, il en élance une autre en avant, laquelle à ſon tour ſe poſant ſur la terre, oblige le reſte du corps de ſuivre. L'épine de ſon dos, différemment torſe, fait le même effet, lorſqu'il ſaute, que les jointures des piés dans les autres animaux; car ce qui les fait ſauter, ſont les muſcles de leur dos qui s'étendent & ſe développent.

Il y a un préjugé aſſez général ſur la plûpart de ces animaux: c'eſt que coupés par pieces, ils reprennent; il eſt sûr que les parties ſéparées conſervent du mouvement & de la vie long-tems après la ſéparation; que leur organiſation eſt beaucoup plus ſimple que celle de la plûpart des autres animaux; qu'ils n'en ſatisfont pas moins bien aux deux grandes fonctions de l'animalité, la conſervation & la reproduction, & qu'à les examiner de près, on eſt porté à croire que la ſenſibilité eſt une propriété générale de la matiere.

Reptile ſe dit auſſi abuſivement des plantes & des fruits qui rampent à terre, ou qui ſe marient à d'autres plantes, n'ayant pas des tiges aſſez fortes pour les ſoutenir: telles ſont les concombres, les melons: telles ſont auſſi la vigne, le lierre, &c.

RÉPUBLICAIN, ſ. m. (*Gram.*) citoyen d'une république. Il ſe dit auſſi d'une homme paſſionné pour cette ſorte de gouvernement. *Voyez l'article ſuivant.*

RÉPUBLIQUE, ſ. f. (*Gouvern. polit.*) forme de gouvernement, dans lequel le peuple en corps ou ſeulement une partie du peuple, a la ſouveraine puiſſance. *Reipublicæ forma laudari facilius quam evenire, & ſi evenit, haud diuturna eſſe poteſt*, dit Tacite, *annal.* 4.

Lorſque dans la *république* le peuple en corps a la ſouveraine puiſſance, c'eſt une *démocratie*. Lorſque la ſouveraine puiſſance eſt entre les mains d'une partie du peuple, c'eſt une *ariſtocratie*. *Voyez* DÉMOCRATIE, ARISTOCRATIE.

Lorſque pluſieurs corps politiques ſe réuniſſent enſemble pour devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former, c'eſt une *république* fédérative. *Voyez* RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

Les *républiques* anciennes les plus célebres ſont la *république* d'Athènes, celle de Lacédémone, & la *république* romaine. *Voyez* LACÉDEMONE, RÉPUBLIQUE *d'Athenes*, & RÉPUBLIQUE *romaine*.

Je dois remarquer ici que les anciens ne connoiſſoient point le gouvernement fondé ſur un corps de nobleſſe, & encore moins le gouvernement fondé ſur un corps législatif formé par les repréſentans d'une nation. Les *républiques* de Grece & d'Italie étoient des villes qui avoient chacune leur gouvernement, & qui aſſembloient leurs citoyens dans leurs murailles. Avant que les Romains euſſent englouti toutes les *républiques*, il n'y avoit preſque point de roi nulle part, en Italie, Gaule, Eſpagne, Allemagne; tout cela étoit de petits peuples ou de petites *républiques*. L'Afrique même étoit ſoumiſe à une grande: l'Aſie mineure étoit occupée par les colonies greques. Il n'y avoit donc point d'exemple de députés de villes, ni d'aſſemblées d'états; il falloit aller juſqu'en Perſe pour trouver le gouvernement d'un ſeul.

Dans les meilleures *républiques* grecques, les richeſſes y étoient auſſi à charge que la pauvreté; car les riches étoient obligés d'employer leur argent en fêtes, en ſacrifices, en chœurs de muſique, en chars, en chevaux pour la courſe, en magiſtratures, qui ſeules formoient le reſpect & la conſidération.

Les *républiques* modernes ſont connues de tout le monde; on ſait quelle eſt leur force, leur puiſſance & leur liberté. Dans les *républiques* d'Italie, par exemple, les peuples y ſont moins libres que dans les monarchies. Auſſi le gouvernement a-t-il beſoin, pour ſe maintenir, de moyens auſſi violens que le gouvernement des Turcs; témoins les inquiſiteurs d'état à Veniſe, & le tronc où tout délateur peut à tous momens jetter avec un billet ſon accuſation. Voyez quelle peut être la ſituation d'un citoyen dans ces *républiques*. Le même corps de magiſtrature a, comme exécuteur des lois, toute la puiſſance qu'il s'eſt donnée comme législateur. Il peut ravager l'état par ſes volontés générales; & comme il a encore la puiſſance de juger, il peut détruire chaque citoyen par ſes volontés particulieres. Toute la puiſſance y eſt une, & quoiqu'il n'y ait point de pompe extérieure qui découvre un prince deſpotique, on le ſent à chaque inſtant. A Genève on ne ſent que le bonheur & la liberté. (1)

Il eſt de la nature d'une *république* qu'elle n'ait qu'un petit territoire; ſans cela elle ne peut guere ſubſiſter. Dans une grande *république* il y a de grandes fortunes, & par conſéquent peu de modération dans les eſprits: il y a de trop grands dépôts à mettre entre les mains d'un citoyen; les intérêts ſe particulariſent: un homme ſent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux, ſans ſa patrie; & bientôt, qu'il peut être ſeul grand ſur les ruines de ſa patrie.

Dans une grande *république* le bien commun eſt ſacrifié à mille conſidérations: il eſt ſubordonné à des exceptions: il dépend des accidens. Dans une petite, le bien public eſt mieux ſenti, mieux connu, plus près de chaque citoyen: les abus y ſont moins étendus, & par conſéquent moins protégés.

Ce qui fit ſubſiſter ſi long-tems Lacédémone, c'eſt qu'après toutes ſes guerres, elle reſta toujours avec ſon territoire; le ſeul but de Lacédémone étoit la liberté: le ſeul avantage de ſa liberté, c'étoit la gloire.

Ce fut l'eſprit des *républiques* grecques de ſe contenter de leurs terres, comme de leurs lois. Athènes prit de l'ambition, & en donna à Lacédémone; mais ce fut plutôt pour commander à des peuples libres, que pour gouverner des eſclaves: plutôt pour être à la tête de l'union que pour la rompre. Tout fut perdu, lorſqu'une monarchie s'éleva! gouvernement dont l'eſprit eſt tourné vers l'aggrandiſſement.

Il eſt certain que la tyrannie d'un prince ne met pas un état plus près de ſa ruine, que l'indifférence pour le bien commnn y met une *république*. L'avantage d'un état libre eſt qu'il n'y a point de favoris. Mais quand cela n'eſt pas, & qu'au lieu des amis & des parens du prince, il faut faire la fortune des amis & des parens de tous ceux qui ont part au gouvernement, tout eſt perdu. Les lois ſont éludées plus dangereuſement qu'elles ne ſont violées par un prince, qui étant toujours le plus grand citoyen de l'état, a le plus d'intérêt à ſa conſervation. *Eſprit des lois*. (*D. J.*)

RÉPUBLIQUE D'ATHENES, (*Gouvern. athénien.*) le lecteur doit permettre qu'on s'étende dans cet ouvrage ſur les *républiques d'Athènes*, de Rome & de Lacédémone, parce que par leur conſtitution elles ſe ſont élevées au-deſſus de tous les empires du monde.

Il n'eſt pas ſurprenant que les Athéniens, ainſi que beaucoup d'autres peuples, ayent porté la gloire de leur origine juſqu'à la chimere, & qu'ils ſe ſoient dits enfans de la terre; cependant il eſt aſſez vraiſſemblable, au jugement de quelques hiſtoriens, qu'ils deſcendoient d'une colonie de Saïtes, peuples d'Egypte. Ils furent d'abord ſous la puiſſance des rois, & enſuite ils élurent pour les gouverner, des magiſtrats perpétuels qu'ils nommerent *archontes*. La magiſtrature perpétuelle ayant encore paru à ce peuple amoureux de l'indépendance, une image trop vive de la royauté, il rendit les archontes décennaux, & finalement annuels. Enſuite, comme on ne s'accordoit point, ni ſur la religion, ni ſur le gouvernement, & que les factions renaiſſoient ſans ceſſe, ils reçurent de Dracon ces lois célebres qu'on diſoit avoir été écrites avec du ſang, à cauſe de leur exceſſive rigueur. Auſſi furent-elles ſupprimées vingt quatre ans après par Solon qui en donna de plus douces & de plus convenables aux mœurs athéniennes.

Les ſages lois de ce grand législateur établirent une pure démocratie que Piſiſtrate rompit en uſurpant la ſouveraineté d'Athènes, qu'il laiſſa à ſes fils Hipparque & Hippias. Le premier fut tué; & le ſecond ayant pris la fuite, ſe joignit aux Perſes, & que les Athéniens commandés par Miltiade défirent à Marathon.

On ſait combien ils contribuerent aux victoires de Mycale, de Platée & de Salamine. Ces victoires éleverent Athènes au plus haut point de ſplendeur où elle ait jamais été ſous un corps de *république*. Elle tint auſſi dans la Grece, le premier rang pendant l'eſpace de 70 ans. Ce fut dans cet intervalle que parurent ſes plus grands capitaines, ſes plus célebres philoſophes, ſes premiers orateurs, & ſes plus habiles artiſtes.

Elle étoit en poſſeſſion de combattre pour la prééminence & pour la gloire. Elle ſeule ſacrifia plus d'hommes & plus d'argent à l'avantage commun des Grecs, que nul autre peuple de la terre n'en ſacrifia jamais à ſes avantages particuliers. Tant qu'elle fut floriſſante, elle aima mieux affronter de glorieux hazards, que de jouir d'une honteuſe ſûreté. On la vit peuplée d'ambaſſadeurs qui venoient de toutes parts réclamer ſa protection, & qui la nommoient *le commun aſyle des nations*. L'art de bien dire devint ſon partage, & elle n'eut point de maitre pour la fineſſe & la délicateſſe du goût.

Mais comme les richeſſes & les beaux arts menent à la corruption, Athènes ſe corrompit fort promptement, & marcha à grands pas à ſa ruine. On ne ſauroit croire combien elle étoit déchue de ſes anciennes mœurs du tems d'Eſchines & de Démoſthènes. Il n'y avoit déja plus chez les Athéniens d'amour pour la patrie, & l'on ne voyoit que déſordres dans leurs aſſemblées & dans les actions juridiques. Ayant perdu contre Philippe la bataille de Chéronée, elle fut obligée de plier ſous la puiſſance de ce roi de Macédoine, & ſous celle de ſon fils Alexandre.

Elle

(1) *Voyez* Ma note a l'Article Inquiſiteurs de Veniſe. (*D*)

Elle ſe releva néanmoins de la tyrannie de Démétrius par la valeur d'Olympiodore. La vaillance de ſes habitans reprit alors ſes premieres forces, & fit ſentir aux Gaulois la puiſſance de leurs armes. L'athénien Callippus empêcha le paſſage des Thermopyles à la nombreuſe armée de Brennus, & la contraignit d'aller ſe répandre ailleurs. Il eſt vrai que ce fut là le dernier triomphe d'Athènes. Ariſtion, l'un de ſes capitaines, qui s'en étoit fait le tyran, ne put défendre cette ville contre les Romains. Sylla prit Athènes, & l'abandonna au pillage. Le pirée fut détruit, & n'a point été rétabli depuis.

Après le ſac de Sylla, Athènes eût été pour toujours un affreux déſert, ſi le ſavoir de ſes philoſophes n'y eût encore attiré une multitude de gens avides de profiter de leurs lumieres. Pompée lui-même diſcontinua la pourſuite des pyrates pour s'y rendre, & le peuple par reconnoiſſance combattit en ſa faveur à la bataille de Pharſale. Cependant Céſar fit gloire de lui pardonner après ſa victoire, & vit ce beau mot „ je devrois punir les Athéniens d'aujourd'hui, mais c'eſt au mérite des morts que j'accorde la grace aux vivans. „

Auguſte laiſſa aux Athéniens leurs anciennes lois, & ne leur ôta que quelques îles qui leur avoient été données par Antoine. L'empereur Adrien ſe fit gloire d'être le reſtaurateur de ſes plus beaux édifices, & d'y remettre en uſage les lois de Solon. Son inclination pour Athènes paſſa à Antoninus Pius ſon ſucceſſeur, qui la tranſmit à Verus. L'empereur Valérien en fit auſſi rétablir les murailles; mais cet avantage ne put empêcher que ſous l'empire de Claude, ſucceſſeur de Gallien, elle ne fût ravagée par les Scythes. Enfin 140 ans après ſous l'empire d'Honorius, elle fut priſe par Alaric, à la ſollicitation de Stilicon.

Tout le monde ſait les nouvelles viciſſitudes qu'elle éprouva depuis. Du tems de la fureur des croiſades, elle devint la proie du premier occupant, François, Arragonois, Florentins, *&c.* mais les Francs ſe virent forcés de l'abandonner en 1455, aux armes victorieuſes de Mahomet II. le plus redoutable des empereurs ottomans.

Depuis cette fatale époque, les Turcs en ſont reſtés les maîtres, & ont bâti des moſquées ſur les ruines des temples des dieux. Les janiſſaires foulent aux piés les cendres des orateurs Ephialtès, Iſocrate & Lycurgue, les tombeaux d'Hippolite fils de Théſée, de Miltiade, de Thémiſtocle, de Cimon, de Thucydide, *&c.* Le palais d'Adrien leur ſert de cimetiere; la place céramique où étoit un autel dédié à la Miſéricorde, eſt leur bazar. Le quartier du cady étoit celui d'Eſchines, rival de Démoſthene: les enfans de ce quartier y commençoient à parler plutôt qu'ailleurs. Le palais de Thémiſtocle étoit dans ce quartier. Epicure & Phocion y demeuroient. Il y avoit auſſi trois ſuperbes temples élevés en l'honneur des grands hommes. L'égliſe archiépiſcopale des Grecs étoit le temple de Vulcain décrit par Pauſanias. Je renvoie le lecteur au même hiſtorien pour la deſcription de toutes les autres merveilles de cette ville célebre; mais je dois dire quelque choſe de ſon gouvernement.

Athènes ayant été compoſée par Solon de dix tribus, on nomma par chaque tribu ſix vingt citoyens des plus riches pour fournir à la dépenſe des armemens: ce qui formoit le nombre de douze cens hommes diviſés en vingt claſſes. Chacune de ces vingt claſſes étoit compoſée de ſoixante hommes, & ſubdiviſée en cinq parties dont chacune étoit de douze hommes.

Solon établit que l'on nommeroit par choix à tous les emplois militaires, & que les ſénateurs & les juges ſeroient élus par le ſort. Il voulut auſſi que l'on donnât par choix les magiſtratures civiles, qui exigeoient une grande dépenſe, & que les autres fuſſent données par le ſort. Mais pour corriger le ſort, il régla qu'on ne pourroit élire que dans le nombre de ceux qui ſe préſenteroient; que celui qui auroit été élu, ſeroit examiné par des juges; & que chacun pourroit l'accuſer d'en être indigne; cela tenoit en même tems du ſort & du choix.

Cependant ſi l'on pouvoit douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour diſcerner le mérite, il n'y auroit qu'à jetter les yeux ſur cette ſuite continuelle de choix étonnans que firent les Athéniens & les Romains, ce qu'on n'attribuera pas ſans doute au hazard. On ſait qu'à Rome, quoique le peuple ſe fût donné le droit d'élever aux charges les plébéïens, il ne pouvoit ſe réſoudre à les élire; & quoiqu'à Athènes on pût par la loi d'Ariſtide tirer les magiſtrats de toutes les claſſes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas-peuple demandât celles qui pouvoient intéreſſer ſon ſalut ou ſa gloire.

Les divers genres de magiſtrats de la *république* d'Athènes ſe peuvent réduire à trois claſſes; 1°. de ceux qui choiſis dans certaines occaſions par une tribu d'Athènes, ou par une bourgade de l'Attique, étoient chargés de quelque emploi particulier, ſans droit de juriſdiction; 2°. de ceux qui étoient tirés au ſort par les Theſmotetes, dans le temple de Théſée, tels étoient les Archontes; le peuple déſignoit les candidats entre leſquels le ſort devoit décider; 3°. de ceux que ſur la propoſition des Theſmotetes, le peuple aſſemblé éliſoit à la pluralité des voix dans le pynce; ces deux dernieres eſpeces de magiſtrats étoient obligés à rendre des comptes; mais ceux qui étoient choiſis par une tribu ou par une bourgade, & qui compoſoient le bas étage de la magiſtrature, n'étoient pas comptables.

Les trois ſymboles de la grande magiſtrature étoient une baguette, une petite tablette, & une certaine marque qu'on donnoit aux juges, lorſqu'ils alloient au tribunal, & qu'ils rendoient en ſortant.

La ſplendeur d'Athènes l'avoit miſe en poſſeſſion de voir des ſouverains qui faiſoient gloire d'obtenir chez elle le droit de bourgeoiſie. Les fils d'Ajax l'acheterent au prix de la principauté qu'ils avoient dans l'île d'Egine. Vers le commencement de la guerre du Péloponneſe, le fils de Sitalce, puiſſant roi de Thrace, n'acquit ce droit de bourgeoiſie que par un article d'un traité de ſon pere avec les Athéniens. Enfin Cotys, autre roi de Trace, & ſon fils Cherſoblopte l'obtinrent à leur tour. On ne peut donc s'empêcher d'avoir grande idée d'une ville dont les rois même briguoient le rang de citoyen, pour pouvoir voter dans les aſſemblées publiques.

Quelques jours avant qu'on les tînt, on affichoit un placard qui inſtruiſoit chaque citoyen de la matiere qu'on devoit agiter, comme on refuſoit d'admettre dans l'aſſemblée les citoyens qui n'avoient pas atteint l'âge néceſſaire pour y entrer, anſſi forçoit-on les autres d'y venir ſous peine d'amende. On écrivoit ſur un regiſtre le nom de tous les citoyens, à qui la loi accordoit voix délibérative. Ils l'avoient tous après l'âge de puberté, à-moins que quelque vice capital ne les en privât. Tels étoient les mauvais fils, les poltrons déclarés les brutaux qui s'emportoient dans la débauche juſqu'à oublier leur ſexe, les prodigues & les débiteurs du fiſc.

Le peuple, par l'avis duquel tout ſe décidoit, s'aſſembloit de grand matin pour déliberer tantôt dans la place publique, tantôt dans le pynce, c'eſt-à-dire le lieu plein, ainſi nommé à cauſe du grand nombre de ſieges qu'il contenoit ou des hommes qui s'empreſſoient de les remplir; mais le plus ſouvent l'aſſemblée ſe tenoit au théâtre de Bacchus, dont on reconnoit encore la vaſte étendue par les démolitions qui en reſtent.

Les dix tribus éliſoient par an chacune au ſort cinquante ſénateurs, qui compoſoient le ſénat de cinq cens. Chaque tribu tour-à-tour avoit la préſéance, & la cédoit ſucceſſivement aux autres. Les cinquante ſénateurs en fonction ſe nommoient *prytanes*, le lieu où ils s'aſſembloient *prytanée*, & le tems de leurs exercices ou la *prytanie* duroit trente-cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante prytanes préſidoient par ſemaine ſous le nom de *proëdres*; & celui des proëdres qui dans le cours de la ſemaine étoit en jour de préſider s'appelloit *épiſtate*. On ne pouvoit l'être qu'une fois en ſa vie, de peur qu'on ne prît trop de goût à commander. Les ſénateurs des autres tribus ne laiſſoient pas toujours d'opiner, ſelon le rang que le ſort leur avoit donné; mais les prytanes convoquoient l'aſſemblée, les proëdres en expoſoient le ſujet, l'épiſtate demandoit les avis.

On diſtinguoit deux ſortes d'aſſemblées, les unes ordinaires & les autres extraordinaires. Des premieres que les prytanes ſeuls avoient droit de convoquer, il y en avoit quatre durant chaque prytanie en des jours & ſur des ſujets marqués. Les dernieres ſe convoquoient tantôt par les prytanes, tantôt par les généraux, & n'avoient de ſujet ni de jour, qu'autant que les occaſions leur en-donnoient. On négligeoit quelquefois les formalités à l'approche d'un péril manifeſte. Diodore, *liv. XVI.* rapporte que le peuple

d'Athènes, à la nouvelle irruption de Philippe, s'attroupa au théâtre ſans attendre, ſelon la coutume, l'ordre du magiſtrat.

On ouvroit l'aſſemblée par un ſacrifice & par une imprécation. L'on ſacrifioit à Cérès un jeune porc, pour purifier le lieu que l'on arroſoit du ſang de la victime. L'imprécation mêlée aux vœux ſe faiſoit en ces termes: ,, Périſſe maudit des dieux avec ſa race, quiconque agira, parlera ou penſera contre la *république* ,,. La cérémonie achevée, le poëdres expoſoient au peuple pourquoi on l'aſſembloit; ils lui rapportoient l'avis du ſénat des cinq cens, c'eſt-à-dire des cinquante ſénateurs tirés de chaque tribu, & demandoient la ratification, la réforme ou l'improbation de cet avis. Si le peuple ne ſe ſentoit pas en diſpoſition de l'approuver ſur l'heure, un héraut commis par l'épiſtate s'écrioit à haute voix: ,, Quel citoyen au-deſſus de cinquante ans veut parler ,,? Le plus ancien orateur montoit alors dans la tribune, lieu élevé d'où l'on pouvoit mieux ſe faire entendre.

Après qu'il avoit parlé, s'il ſe trouvoit ſix mille citoyens dans l'aſſemblée, ils formoient le decret en opinant de la main. On le dreſſoit après avoir recueilli les ſuffrages, & on l'intituloit du nom de l'*orateur* ou du *ſenateur* dont l'opinion avoit prévalu. On mettoit avant tout la date, dans laquelle on faiſoit entrer premierement le nom de l'*archonte*, enſuite le jour du mois, enfin le nom de la tribu qui étoit en tour de préſider; voici la formule d'une de ces dates, qui ſuffira pour faire juger de toutes les autres: ,, Sous l'archonte Mnéſiphile, le trentieme jour du mois Hécatombeon, la tribu de Pandion étant en tour de préſider..... ,,

Dans les cauſes criminelles, les juges prononçoient deux fois; d'abord ils jugeoient le fond de la cauſe, & enſuite ils établiſſoient la peine. Sur le premier jugement, ils ne faiſoient que déclarer s'ils condamnoient l'accuſé, ou s'ils le renvoyoient abſous; que ſi la pluralité des voix étoit pour la condamnation, alors, au cas que le crime ne fût pas capital, on obligeoit le coupable à déclarer lui-même la peine qu'il avoit méritée. Après cela ſuivoit un ſecond jugement des magiſtrats, qui proportionnoient eux-mêmes la peine au crime. Les Athéniens avoient une loi qui leur preſcrivoit en termes formels de garder cet ordre dans les condamnations: ,, Que les juges, diſoit cette loi, propoſent au coupable différentes peines, que le coupable s'en impoſe une, & qu'enfin les juges prononcent ſur la peine qu'il s'eſt impoſée ,,. Si le coupable uſoit d'indulgence envers lui-même, les juges ſe chargeoient du ſoin d'établir par la ſéverité une plus exacte compenſation. Cicéron fait mention de cet uſage; dans le premier livre de l'orateur il parle de Socrate en ces termes: ,, Ce grand homme fut auſſi condamné, non-ſeulement quant au fond de la cauſe, mais auſſi quant au genre de la peine, car c'étoit une coutume à Athènes que dans les cauſes qui n'étoient pas capitales, on demandoit au coupable quelle peine il croyoit avoir méritée; comme donc on eut fait cette demande à Socrate, il répondit qu'il croyoit avoir mérité qu'on lui décernât les plus grandes récompenſes, & qu'on le nourrît dans le prytanée aux dépens de la république, ce qui dans la Grece paſſoit pour le comble de l'honneur ,,. Cette réponſe de Socrate irrita tellement les juges, qu'en ſa perſonne ils condamnerent à mort le plus vertueux de tous les Grecs.

Dans les affaires politiques, les Athéniens ne voyoient, n'entendoient, ne ſe décidoient que par les paſſions de leurs orateurs. Le plus habile diſpoſoit de tout emploi militaire ou politique. Arbitre de la guerre ou de la paix, il armoit ou déſarmoit le peuple à ſon gré. Il ne faut donc pas s'étonner que dans un état où la ſcience de la perſuaſion jouiſſoit d'un privilege ſi flatteur, on la cultivât avec tant de ſoin, & que chacun à l'envi conſacrât ſes veilles à perfectionner en ſoi le ſouverain art de la parole.

Athènes fut la premiere des villes greques qui récompenſa par des couronnes ceux de ſes ſujets qui avoient rendu quelque ſervice important à l'état. Ces couronnes n'étoient d'abord que de deux petites branches d'olivier entrelacées, & c'étoient les plus honorables; dans la ſuite, on les fit d'or, & on les avilit. La premiere couronne d'olivier que les Athéniens décernerent fut à Périclès. Une pareille coutume étoit très-louable, ſoit qu'on la conſidere en elle-même, ſoit qu'on la regarde par rapport au grand homme pour qui elle fut établie; car d'une part les récompenſes glorieuſes ſont les plus efficaces de toutes pour exciter les hommes à la vertu; & d'un autre côté, Périclès méritoit bien qu'un ſi bel uſage prît commencement en ſa perſonne.

Il faut encore diſtinguer les couronnes que la *république* donnoit à ſes citoyens, des couronnes étrangeres qu'ils recevoient. La loi d'Athènes ordonnoit à l'égard des premieres qu'on les diſtribuât dans l'aſſemblée du ſénat, lorſque c'étoit le ſénat qui les avoit décernées, & dans l'aſſemblée du peuple lorſqu'elles avoient été accordées par le peuple. La loi permettoit pourtant quelquefois de les diſtribuer ſur le théatre, ou qu'on les proclamât en plein théatre. Celui qui recevoit une de ces couronnes l'emportoit dans ſa maiſon; & c'étoit un monument domeſtique qui perpétuoit à jamais le ſouvenir de ſes ſervices. Au commencement on ne donnoit que rarement de ces couronnes honorables; on les prodiguoit du tems de Démoſthene par habitude, par coutume, par brigue, ſans choix & ſans diſcernement.

On appelloit *couronnes étrangeres* les couronnes que les peuples étrangers envoyoient par reconnoiſſance à quelque citoyen d'Athènes; ces peuples néanmoins n'en pouvoient envoyer qu'après en avoir obtenu la permiſſion par une ambaſſade. On ne diſtribuoit ces ſortes de couronnes que ſur le théatre, & jamais dans l'aſſemblée du ſénat ou du peuple. Ceux à qui elles étoient envoyées ne pouvoient pas les emporter dans leurs maiſons; ils étoient obligés de les dépoſer dans le temple de Minerve où elles reſtoient conſacrées; c'étoit, dit Eſchine, afin que perſonne dans l'ardeur de plaire aux étrangers préférablement à ſa patrie, ne ſe corrompe & ne ſe pervertiſſe.

Les revenus d'Athènes montoient du tems de Démoſthene à 400 talens, c'eſt-à-dire 82 mille 500 livres ſterlings, en eſtimant le talent, comme le D. Bernard, à 206 livres ſterlings 5 shelings. Elle entretenoit une trentaine de mille hommes à pié, & quelques mille de cavalerie; c'eſt avec ce petit nombre de troupes que remplie de projets de gloire, elle augmentoit la jalouſie, au lieu d'augmenter l'influence.

D'ailleurs elle ne fit point ce grand commerce que lui promettoit le travail de ſes mines, la multitude de ſes eſclaves, le nombre de ſes gens de mer, ſon autorité ſur les villes greques; & plus que tout cela, les belles inſtitutions de Solon, ſon négoce maritime fut preſque borné à la Grece & au Pont-Euxin, d'où elle tiroit ſa ſubſiſtance. ,, Athènes, dit Xénophon, a l'empire de la mer; mais comme l'Attique tient à la terre, les ennemis la ravagent tandis qu'elle fait ſes expéditions au loin. Les principaux laiſſent détruire leurs terres, & mettent leur bien enſûreté dans quelque île. La populace qui n'a point de terres, vit ſans aucune inquiétude. Mais ſi les Athéniens habitoient une île & avoient outre cela l'empire de la mer, ils auroient le pouvoir de nuire aux autres ſans qu'on pût leur nuire, tandis qu'ils ſeroient les maîtres de la mer ,,. Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre.

Athènes tomba dès qu'elle abandonna ſes principes. Cette ville qui avoit réſiſté à tant de défaites, qu'on avoit vu renaître après ſes deſtructions, fut vaincue à Chéronée, le fut pour toujours. Qu'importoit que Philippe leur renvoyât tous les priſonniers, il ne renvoyoit que des hommes perdus par la corruption. Enfin l'amour des Athéniens pour les jeux, les plaiſirs & les amuſemens du théatre ſuccédant à l'amour de la patrie, hâta les progrès rapides de Philippe & la chûte d'Athènes, ſuivant l'opinion d'un élégant hiſtorien romain. Voici comme Juſtin, *lib. VI.* s'exprime à ce ſujet, & ſes paroles ſont dignes de terminer cet article.

,, Le même jour mourut avec Epaminondas, capitaine thébain, toute la valeur des Athéniens. La mort d'un ennemi qui tenoit à toute heure leur émulation éveillée, aſſoupit leur courage & les plongea dans la molleſſe. On prodigue auſſi-tôt en jeux & en fêtes le fond des armemens de terre & de mer. Tout exercice militaire ceſſe, le peuple s'adonne aux ſpectacles; le théatre dégoûte du camp; on ne conſidere, on n'eſtime plus les grands capitaines; on n'applaudit, on ne défere qu'aux poëtes & aux agréables déclamateurs. Le citoyen oiſif partage les finances deſtinées à nourrir le matelot & le ſoldat. Ainſi s'éleva la monarchie de Macédoine ſur un tas de *républiques* greques, & le

,, dé-

„ débris de leur gloire fit un grand nom à des barbares „. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPUBLIQUE ROMAINE, (*Gouvern. de Rome.*) tout le monde ſait par cœur l'hiſtoire de cette *république*. Portons nos regards avec M. de Monteſquieu ſur les cauſes de ſa grandeur & de ſa décadence, & traçons ici le précis de ſes admirables réflexions ſur un ſi beau ſujet.

A peine Rome commençoit à exiſter, qu'on commençoit déja à bâtir la ville éternelle; ſa grandeur parut bientôt dans ſes édifices publics; les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de ſa puiſſance ont été faits ſous ſes rois. Denis d'Halicarnaſſe n'a pu s'empêcher de marquer ſon étonnement ſur les égouts faits par Tarquin, & ces égouts ſubſiſtent encore.

Romulus & ſes ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec leurs voiſins, pour avoir des citoyens, des femmes ou des terres: ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus; c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux; ce pillage y cauſoit une grande joie. Voilà l'origine des triomphes, qui furent dans la ſuite la principale cauſe de la grandeur où cette ville parvint.

Rome accrut beaucoup ſes forces par ſon union avec les Sabins, peuples durs & belliqueux, comme les Lacédemoniens dont ils étoient deſcendus. Romulus prit leur bouclier qui étoit large, au lieu du petit bouclier argien dont il s'étoit ſervi juſqu'alors: & on doit remarquer que ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde; c'eſt qu'ayant combattu ſucceſſivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs uſages ſitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Une troiſieme cauſe de l'élévation de Rome, c'eſt que ſes rois furent tous de grands perſonnages. On ne trouve point ailleurs dans les hiſtoires une ſuite non-interrompue de tels hommes d'état & de tels capitaines.

Tarquin s'aviſa de prendre la couronne ſans être élu par le ſénat ni par le peuple. Le pouvoir devenoit héréditaire; il le rendit abſolu. Ces deux révolutions furent ſuivies d'une troiſieme. Son fils Sextus, en violant Lucrece, fit une choſe qui a preſque toujours fait chaſſer les tyrans d'une ville où ils ont commandé; car le peuple, à qui une action pareille fait ſi bien ſentir ſa ſervitude, prend volontiers une réſolution extrème.

Il eſt pourtant vrai que la mort de Lucrece ne fut que l'occaſion de la révolution; car un peuple fier, entreprenant, hardi & renfermé dans ſes murailles, doit néceſſairement ſecouer le joug ou adoucir ſes mœurs. Il devoit donc arriver de deux choſes l'une, ou que Rome changeroit ſon gouvernement, ou qu'elle reſteroit une petite & pauvre monarchie; elle changea ſon gouvernement. Servius Tullius avoit étendu les privileges du peuple pour abaiſſer le ſénat; mais le peuple enhardi par ſon courage renverſa l'autorité du ſénat, & ne voulut plus de monarchie.

Rome ayant chaſſé les rois, établit des conſuls annuels, & ce fut une nouvelle ſource de la grandeur à laquelle elle s'éleva. Les princes ont dans leur vie des périodes d'ambition, après quoi d'autres paſſions & l'oiſiveté même ſuccedent; mais la *république* ayant des chefs qui changeoient tous les ans & qui cherchoient à ſignaler leur magiſtrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avoit pas un moment de perdu pour l'ambition: ils engageoient le ſénat à propoſer au peuple la guerre, & lui montroient tous les jours de nouveaux ennemis.

Ce corps y étoit déja aſſez porté de lui-même, Fatigué ſans ceſſe par les plaintes & les demandes du peuple, il cherchoit à le diſtraire de ſes inquiétudes, & à l'occuper au-dehors. Or la guerre étoit preſque toujours agréable au peuple; parce que, par la ſage diſtribution du butin, on avoit trouvé le moyen de la lui rendre utile. Rome étant une ville ſans commerce, & preſque ſans arts, le pillage étoit le ſeul moyen que les particuliers euſſent pour s'enrichir.

On avoit donc établi de la diſcipline dans la maniere de piller; & on y obſervoit, à-peu-près, le même ordre qui ſe pratique aujourd'hui chez les petits Tartares. Le butin étoit mis en commun, & on le diſtribuoit aux ſoldats: rien n'étoit perdu, parce qu'avant que de partir, chacun avoit juré qu'il ne détourneroit rien à ſon profit. Or les Romains étoient le peuple du monde le plus religieux ſur le ſerment, qui fut toujours le nerf de leur diſcipline militaire.

Enfin, les citoyens qui reſtoient dans la ville jouiſſoient auſſi des fruits de la victoire. On confiſquoit une partie des terres du peuple vaincu, dont on faiſoit deux parts: l'une ſe vendoit au profit du public; l'autre étoit diſtribuée aux pauvres citoyens ſous la charge d'une rente en faveur de l'état.

Les conſuls ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou une victoire, faiſoient la guerre avec un courage & une impétuoſité extrème; ainſi la *république* étoit dans une guerre continuelle, & toujours violente. Or, une nation toujours en guerre, & par principe de gouvernement, devoit néceſſairement périr, ou venir à-bout de toutes les autres, qui, tantôt en guerre, tantôt en paix, n'étoient jamais ſi propres à attaquer, ni ſi préparées à ſe défendre.

Par-là, les Romains acquirent une profonde connoiſſance de l'art militaire. Dans les guerres paſſageres, la plûpart des exemples ſont perdus; la paix donne d'autres idées, & on oublie ſes fautes, & ſes vertus même. Une autre ſuite du principe de la guerre continuelle, fut que les Romains ne firent jamais la paix que vainqueurs: en effet, à quoi bon faire une paix honteuſe avec un peuple, pour en aller attaquer un autre? Dans cette idée, ils augmentoient toujours leurs prétentions à meſure de leurs défaites: par-là, ils conſternoient les vainqueurs, & s'impoſoient à eux-mêmes une plus grande néceſſité de vaincre. Toujours expoſés aux plus affreuſes vengeances, la conſtance & la valeur leur devinrent néceſſaires; & ces vertus ne purent être diſtinguées chez eux de l'amour de ſoi-même, de ſa famille, de ſa patrie, & de tout ce qu'il y a de plus cher parmi les hommes.

La réſiſtance des peuples d'Italie, & en même tems l'opiniâtreté des Romains à les ſubjuguer, leur donna des victoires qui ne les corrompirent point, & qui leur laiſſerent toute leur pauvreté. S'ils avoient rapidement conquis toutes les villes voiſines, ils ſe ſeroient trouvés dans la décadence à l'arrivée de Pyrrus, des Gaulois & d'Annibal; & par la deſtinée de preſque tous les états du monde, ils auroient paſſé trop vîte de la pauvreté aux richeſſes, & des richeſſes à la corruption. Mais Rome, faiſant toujours des efforts, & trouvant toujours des obſtables, faiſoit ſentir ſa puiſſance, ſans pouvoir l'étendre; & dans une circonférence très-petite, elle s'exerçoit à des vertus qui devoient être ſi fatales à l'univers.

On ſait à quel point les Romains perfectionnerent l'art de la guerre, qu'ils regardoient comme le ſeul art qu'ils euſſent à cultiver, C'eſt ſans doute un dieu, dit Végece, qui leur inſpira la légion. Leurs troupes étant toujours les mieux diſciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne ſe ralliaſſent quelque part, ou que le deſordre ne ſe mît quelque part chez les ennemis. Auſſi les voit-on continuellement dans les hiſtoires, quoique ſurmontés dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la ſupériorité ſur eux; & d'abord ils y mettoient ordre, Ils s'accoutumerent à voir le ſang & les bleſſures dans les ſpectacles des gladiateurs, qu'ils prirent des Etruſques.

Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus ne les ſurprirent qu'une fois. Ils ſuppléerent à la foibleſſe de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuoſité n'en pût être arrêtée; enſuite, en y mélant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée eſpagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la ſcience des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. Enfin, comme dit Joſephe, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice. Si quelque nation tint de la nature ou de ſon inſtitution quelqu'avantage particulier, ils en firent d'abord uſage: ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaiſſeaux rhodiens. En un mot, jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Rome fut un prodige de conſtance; & cette conſtance fut une nouvelle ſource de ſon élévation. Après les journées du Téſin, de Trébies & de Thraſimene; après celle de Cannes, plus funeſte encore, abandonnée de preſque tous les peuples de l'Italie, elle ne demanda point la paix. C'eſt que le ſénat ne ſe départoit jamais des maximes anciennes: il agiſſoit avec Annibal, comme il avoit agi autrefois avec Pyr-

Pyrrhus, à qui il avoit refuſé de faire aucun accommodement, tandis qu'il ſeroit en Italie: on trouve, dit Denis d'Halicarnaſſe, que lors de la négociation de Coriolan, le ſénat déclara qu'il ne violeroit point ſes coutumes anciennes; que le peuple romain ne pouvoit faire de paix, tandis que les ennemis étoient ſur ſes terres; mais que ſi les Volſques ſe retiroient, on accorderoit tout ce qui ſeroit juſte.

Rome fut ſauvée par la force de ſon inſtitution. Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes même de verſer des larmes; le ſénat refuſa de racheter les priſonniers, & envoya les miſérables reſtes de l'armée faire la guerre en Sicile, ſans récompenſe ni aucun honneur militaire, juſqu'à ce qu'Annibal fût chaſſé d'Italie. D'un autre côté, le conſul Terentius Varron avoit fui honteuſement juſqu'à Venouſe: cet homme, de la plus petite naiſſance, n'avoit été élevé au conſulat que pour mortifier la nobleſſe. Mais le ſénat ne voulut pas jouir de ce malheureux triomphe: il vit combien il étoit néceſſaire qu'il s'attirât, dans cette occaſion, la confiance du peuple; il alla au-devant de Varron, & le remercia de ce qu'il n'avoit pas déſeſperé de la *république*.

A peine les Carthaginois eurent été domptés, que les Romains attaquerent de nouveaux peuples, & parurent dans toute la terre pour tout envahir; ils ſubjuguerent la Grece, les royaumes de Macédoine, de Syrie & d'Egypte. Dans le cours de tant de proſpérités, où l'on ſe néglige, pour l'ordinaire, le ſénat agiſſoit toujours avec la même profondeur, &, pendant que les armées conſternoient tout, il tenoit à terre ceux qu'il trouvoit abattus. Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples. A la fin de chaque guerre, il décidoit des peines & des récompenſes que chacun avoit méritées. Il ôtoit une partie du domaine du peuple vaincu, pour la donner aux alliés: en quoi il faiſoit deux choſes: il attachoit à Rome des rois dont elle avoit peu à craindre, & beaucoup à eſpérer; & il en affoibliſſoit d'autres, dont elle n'avoit rien à eſpérer, & tout à craindre. On ſe ſervoit des alliés pour faire la guerre à un ennemi; mais d'abord on détruiſoit les deſtructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Etoliens, qui furent anéantis d'abord après, pour s'être joints à Antiochus. Antiochus fut vaincu par le ſecours des Rodiens; mais après qu'on leur eut donné des récompenſes éclatantes, on les humilia pour jamais, ſous prétexte qu'ils avoient demandé qu'on fît la paix avec Perſée.

Les Romains ſachant combien les peuples d'Europe étoient propres à la guerre, ils établirent comme une loi, qu'il ne ſeroit permis à aucun roi d'Aſie d'entrer en Europe, & d'y aſſiſter quelque peuple que ce fût. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate, fut que, contre cette défenſe, il avoit ſoumis quelques barbares.

Quand quelque prince avoit fait une conquête, qui ſouvent l'avoit épuiſé, un ambaſſadeur romain ſurvenoit d'abord, qui la lui arrachoit des mains. Entre mille exemples, on peut ſe rappeller comment, avec une ſeule parole, ils chaſſerent d'Egypte Antiochus.

Lorſqu'ils voyoient que deux peuples étoient en guerre, quoiqu'ils n'euſſent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un, ni avec l'autre, ils ne laiſſoient pas de paroître ſur la ſcene, &, comme nos chevaliers errans, ils prenoient le parti le plus foible. C'étoit, dit Denis d'Halicarnaſſe, une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leur ſecours à quiconque venoit l'implorer.

Ils ne faiſoient jamais de guerres éloignées ſans s'être procuré quelques alliés auprès de l'ennemi qu'ils attaquoient, qui pût joindre ſes troupes à l'armée qu'ils envoyoient: & comme elle n'étoit jamais conſidérable par le nombre, ils obſervoient toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voiſine de l'ennemi, & une troiſieme dans Rome, toujours prête à marcher. Ainſi, ils n'expoſoient qu'une très-petite partie de leurs forces, pendant que leur ennemi mettoit toutes les ſiennes aux hazards de la guerre.

Ces coutumes des Romains, qui contribuoient tant à leur grandeur, n'étoient point quelques faits particuliers arrivés par hazard; c'étoient des principes toujours conſtans; & cela ſe peut voir aiſément; car les maximes dont ils firent uſage contre les plus grandes puiſſances, furent préciſément celles qu'ils avoient employées dans les commencemens contre les petites villes qui étoient autour d'eux.

Maîtres de l'univers, ils s'en attribuerent tous les tréſors; raviſſeurs moins injuſtes en qualité de conquérans, qu'en qualité de légiſlateurs. Ayant ſu que Ptolomée, roi de Chypre, avoit des richeſſes immenſes, ils firent une loi, ſur la propoſition d'un tribun, par laquelle ils ſe donnerent l'hérédité d'un homme vivant, & la confiſcation d'un prince allié. Biéntôt la cupidité des particuliers acheva d'enlever ce qui avoit échappé à l'avarice publique. Les magiſtrats & les gouverneurs vendoient aux rois leurs injuſtices. Deux compétiteurs ſe ruinoient à l'envi, pour acheter une protection toujours douteuſe contre un rival qui n'étoit pas entierement épuiſé: car on n'avoit pas même cette juſtice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin, les droits légitimes ou uſurpés ne ſe ſoutenant que par de l'argent; les princes pour en avoir dépouilloient les temples; & confiſquoient les biens des plus riches citoyens: on faiſoit mille crimes, pour donner aux Romains tout l'argent du monde. C'eſt ainſi que la *république romaine* imprima du reſpect à la terre. Elle mit les rois dans le ſilence, & les rendit comme ſtupides.

Mithridate ſeul ſe défendit avec courage; mais enfin il fut accablé par Sylla, Lucullus & Pompée; ce fut alors que ce dernier, dans la rapidité de ſes victoires, acheva le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. Il unit au corps de ſon empire des pays infinis; & cependant cet accroiſſement d'états, ſervit plus au ſpectacle de la ſplendeur romaine, qu'à ſa véritable puiſſance, & au ſoutien de la liberté publique. Dévoilons les cauſes qui concoururent à ſa décadence, à ſa chute, à ſa ruine, & reprenons-les dès leur origine.

Pendant que Rome conquéroit l'univers, il y avoit dans ſes murailles une guerre cachée; c'étoient des feux comme ceux de ces volcans qui ſortent ſitôt que quelque matiere vient à en augmenter la fermentation.

Après l'expulſion des rois, le gouvernement étoit devenu ariſtocratique; les familles patriciennes obtenoient ſeules toutes les dignités, & par conſéquent tous les honneurs militaires & civils. Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, chercherent à augmenter le mouvement qui étoit dans l'eſprit du peuple; mais ils firent plus qu'ils ne voulurent: à force de lui donner de la haine pour les rois, ils lui donnerent un déſir immodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avoit paſſé toute entiere entre les mains des conſuls, le peuple ſentit que cette liberté dont on vouloit lui donner tant d'amour, il ne l'avoit pas: il chercha donc à abaiſſer le conſulat, à avoir des magiſtrats des plébéiens, & à partager avec les nobles les magiſtratures curules. Les patriciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda: car dans une ville, où la pauvreté étoit la vertu publique: où les richeſſes, cette voie ſourde pour acquérir la puiſſance, étoient mépriſées, la naiſſance & les dignités ne pouvoient pas donner de grands avantages. La puiſſance devoit donc revenir au plus grand nombre, & l'ariſtocratie ſe changer peu-à-peu en un état populaire.

Lorſque le peuple de Rome eut obtenu qu'il auroit part aux magiſtratures patriciennes, on penſera peut-être que ſes flatteurs alloient être les arbitres du gouvernement. Non: l'on vit ce peuple qui rendoit les magiſtratures communes aux plébéiens, élire preſque toujours des patriciens; parce qu'il étoit vertueux, il étoit magnanime; & parce qu'il étoit libre, il dédaignoit le pouvoir. Mais lorſqu'il eut perdu ſes principes, plus il eut de pouvoir, moins il eut de ménagement, juſqu'à ce qu'enfin devenu ſon propre tyran & ſon propre eſclave, il perdit la force de la liberté pour tomber dans la foibleſſe & la licence.

Un état peut changer de deux manieres, ou parce que la conſtitution ſe corrige, ou parce qu'elle ſe corrompt. S'il a conſervé ſes principes, & que la conſtitution change, c'eſt qu'elle ſe corrige. S'il a perdu ſes principes, quand la conſtitution vient à changer, c'eſt qu'elle ſe corrompt. Quand une république eſt corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qui naiſſent, qu'en ôtant la corruption, & en rappellant les principes: toute autre correction eſt, ou inutile, ou un nouveau mal. Pendant que Rome conſerva ſes principes, les jugemens purent

être ſans abus entre les mains des ſénateurs; mais quand elle fut corrompue, à quelque corps que ce fût qu'on tranſportât les jugemens, aux ſénateurs, aux chevaliers, aux tréſoriers de l'épargne, à deux de ces corps, à tous les trois enſemble, à quelqu'autre corps que ce fût, on étoit toujours mal. Les chevaliers n'avoient pas plus de vertu que les ſénateurs, les tréſoriers de l'épargne pas plus que les chevaliers, & ceux-ci auſſi peu que les centurions.

Tant que la domination de Rome fut bornée dans l'Italie, la *république* pouvoit facilement ſubſiſter, tout ſoldat étoit également citoyen; chaque conſul levoit une armée; & d'autres citoyens alloient à la guerre ſous celui qui ſuccédoit. Le nombre de troupes n'étoit pas exceſſif; on avoit attention à ne recevoir dans la milice, que des gens qui euſſent aſſez de bien, pour avoir intérêt à la conſervation de la ville. Enfin, le ſénat voyoit de près la conduite des généraux, & leur ôtoit la penſée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorſque les légions paſſerent les Alpes & la mer, les gens de guerre, qu'on étoit obligé de laiſſer pendant pluſieurs campagnes dans les pays que l'on ſoumettoit, perdirent peu-à-peu l'eſprit de citoyens; & les généraux qui diſpoſerent des armées & des royaumes, ſentirent leur force, & ne purent plus obéir. Les ſoldats commencerent donc à ne reconnoître que leur général, à fonder ſur lui toutes leurs eſpérances, & à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les ſoldats de la *république*, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de Céſar. Rome ne put plus ſavoir ſi celui qui étoit à la tête d'une armée dans une province, étoit ſon général ou ſon ennemi.

Si la grandeur de l'empire perdit la *république*, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins. Rome avoit ſoumis tout l'univers avec le ſecours des peuples d'Italie, auxquels elle avoit donné, en différens tems, divers privileges; *jus latii*, *jus italicum*. La plûpart de ces peuples ne s'étoient pas d'abord fort ſouciés du droit de bourgeoſie chez les Romains; & quelques-uns aimerent mieux garder leurs uſages. Mais lorſque ce droit fut celui de la ſouveraineté univerſelle, qu'on ne fut rien dans le monde ſi l'on n'étoit citoyen romain, & qu'avec ce titre on étoit tout, les peuples d'Italie réſolurent de périr, ou d'être romains. Ne pouvant en venir à-bout par leurs brigues & par leurs prieres, ils prirent la voie des armes; ils ſe révolterent dans tout ce côté qui regarde la mer Ionienne; les autres alliés alloient les ſuivre. Rome obligée de combattre contre ceux qui étoient, pour ainſi dire, les mains avec leſquelles elle enchaînoit l'univers, étoit perdue; elle alloit être réduite à ſes murailles, elle accorda ce droit tant deſiré aux alliés, qui n'avoient pas encore ceſſé d'être fideles, & peu-à-peu elle l'accorda à tous.

Pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avoit eu qu'un même eſprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie; où cette jalouſie du pouvoir du ſénat, & des prérogatives des grands, toujours mêlée de reſpect, n'étoit qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ſes citoyens, chaque ville y apporta ſon génie, ſes intérêts particuliers, & ſa dépendance de quelque grand protecteur. Qu'on s'imagine cette tête monſtrueuſe des peuples d'Italie, qui, par le ſuffrage de chaque homme, conduiſoit le reſte du monde! La ville déchirée ne forma plus un tout enſemble: & comme on n'en étoit citoyen que par une eſpece de fiction; qu'on n'avoit plus les mêmes magiſtrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes ſépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux; on n'eut plus le même amour pour la patrie, & les ſentimens romains ne furent plus.

Les ambitieux firent venir à Rome des villes & des nations entieres, pour troubler les ſuffrages ou ſe les faire donner; les aſſemblées furent de véritables conjurations; on appella *comices* une troupe de quelques ſéditieux: l'autorité du peuple, ſes lois, lui-même, devinrent des choſes chimériques; & l'anarchie fut telle, qu'on ne put plus ſavoir, ſi le peuple avoit fait une ordonnance, ou s'il ne l'avoit point faite.

Cicéron dit, que c'eſt une loi fondamentale de la démocratie, d'y fixer la qualité des citoyens qui doivent ſe trouver aux aſſemblées, & d'établir que leurs ſuffrages ſoient publics; ces deux lois ne ſont violées que dans une république corrompue. A Rome, née dans la petiteſſe pour aller à la grandeur; à Rome, faite pour éprouver toutes les viciſſitudes de la fortune; à Rome qui avoit tantôt preſque tous ſes citoyens hors de ſes murailles, tantôt toute l'Italie & une partie de la terre dans ſes murailles, on n'avoit point fixé le nombre des citoyens qui devoient former les aſſemblées. On ignoroit ſi le peuple avoit parlé, ou ſeulement une partie du peuple, & ce fut-là une des premieres cauſes de ſa ruine.

Les lois de Rome devinrent impuiſſantes pour gouverner la *république*, parvenue au comble de ſa grandeur; mais c'eſt une choſe qu'on a toujours vû, que de bonnes lois qui ont fait qu'une petite *république* devient grande, lui deviennent a charge lorſqu'elle s'eſt aggrandie; parce qu'elles étoient telles, que leur effet naturel étoit de faire un grand peuple, & non pas de le gouverner. Il y a bien de la différence entre les lois bonnes, & les lois convenables; celles qui font qu'un peuple ſe rend maître des autres, & celles qui maintiennent ſa puiſſance, lorſqu'il l'a acquiſe.

La grandeur de l'état fit la grandeur des fortunes particulieres; mais comme l'opulence eſt dans les mœurs, & non pas dans les richeſſes, celles des Romains qui ne laiſſoient pas d'avoir des bornes, produiſirent un luxe & des profuſions qui n'en avoient point; on en peut juger par le prix qu'ils mirent aux choſes. Une cruche de vin de Falerne ſe vendoit cent deniers romains, un baril de chair ſalée du Pont en coûtoit quatre cens. Un bon cuiſinier valoit quatre talens, c'eſt-à-dire plus de quatorze mille livres de notre monnoie. Avec des biens au-deſſus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen: avec les deſirs & les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats; & comme dit Saluſte, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni ſouffrir que d'autres en euſſent.

Il eſt vraiſſemblable que la ſecte d'Epicure qui s'introduiſit à Rome ſur la fin de la *république*, contribua beaucoup à gâter le cœur des Romains. Les Grecs en avoient été infatués avant eux; auſſi avoient-ils été plutôt corrompus. Polybe nous dit que de ſon tems, les ſermens ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un romain en étoit pour ainſi dire enchaîné.

Cependant la force de l'inſtitution de Rome, étoit encore telle dans le tems dont nous parlons, qu'elle conſervoit une valeur héroïque, & toute ſon application à la guerre au milieu des richeſſes, de la molleſſe, & de la volupté; ce qui n'eſt, je crois, arrivé à aucune nation du monde.

Sylla lui-même fit des réglemens qui, tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de *république*. Ses lois augmentoient l'autorité du ſénat, tempéroient le pouvoir du peuple, régloient celui des tribuns; mais dans la fureur de ſes ſuccès & dans l'atrocité de ſa conduite, il fit des choſes qui mirent Rome dans l'impoſſibilité de conſerver ſa liberté. Il ruina dans ſon expédition d'Aſie toute la diſcipline militaire; il accoutuma ſon armée aux rapines, & lui donna des beſoins qu'elle n'avoit jamais eus: il corrompit des ſoldats, qui devoient dans la ſuite corrompre les capitaines.

Il entra dans Rome à main armée, & enſeigna aux généraux romains à violer l'aſyle de la liberté; il donna les terres des citoyens aux ſoldats, & il les rendit avides pour jamais; car dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendit une occaſion qui pût mettre les biens de ſes concitoyens entre ſes mains. Il inventa les proſcriptions, & mit à prix la tête de ceux qui n'étoient pas de ſon parti. Dès-lors, il fut impoſſible de s'attacher davantage à la *république*; car parmi deux hommes ambitieux, & qui ſe diſputoient la victoire, ceux qui étoient neutres & pour le parti de la liberté, étoient sûrs d'être proſcrits par celui des deux qui ſeroit le vainqueur. Il étoit donc de la prudence de s'attacher à l'un des deux.

La *république* devant néceſſairement périr, il n'étoit plus queſtion que de ſavoir, comment & par qui elle devoit être abattue. Deux hommes également ambitieux, excepté que l'un ne ſavoit pas aller à ſon but ſi directement que l'autre, effacerent par leur crédit, par leurs richeſſes, & par leurs exploits, tous les autres citoyens; Pompée parut le premier, Céſar le ſuivit de près. Il employa contre ſon rival les forces

forces qu'il lui avoit données, & ſes artifices même. Il troubla la ville par ſes émiſſaires, & ſe rendit maître des élections; conſuls, prêteurs, tribuns, furent achetés aux prix qu'il voulut.

Une autre choſe avoit mis Céſar en état de tout entreprendre, c'eſt que par une malheureuſe conformité de nom, on avoit joint à ſon gouvernement de la Gaule ciſalpine, celui de la Gaule d'au-delà les Alpes. Si Céſar n'avoit point eu le gouvernement de la Gaule tranſalpine, il n'auroit point corrompu des ſoldats, ni fait reſpecter ſon nom par tant de victoires: s'il n'avoit pas eu celui de la Gaule ciſalpine, Pompée auroit pû l'arrêter au paſſage des Alpes, au lieu que dès le commencement de la guerre, il fut obligé d'abandonner l'Italie; ce qui fit perdre à ſon parti la réputation, qui dans les guerres civiles eſt la puiſſance même.

On parle beaucoup de la fortune de Céſar: mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités ſans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eut été vainqueur, & qu'en quelque *république* qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. Céſar après avoir défait les lieutenans de Pompée en Eſpagne, alla en Grece le chercher lui-même, le combattit, le vainquit, & enſevelit la *république* dans les plaines de Pharſale. Scipion qui commandoit en Afrique, eût encore rétabli l'état, s'il avoit voulu traîner la guerre en longueur, ſuivant l'avis de Caton; de Caton, dis-je, qui partageoit avec les dieux les reſpects de la terre étonnée; de Caton enfin, dont l'image auguſte animoit encore les Romains d'un ſaint zele, & faiſoit frémir les tyrans.

Enfin la *république* fut opprimée; & il n'en faut pas accuſer l'ambition de quelques particuliers, il en faut accuſer l'homme, toujours plus avide du pouvoir à meſure qu'il en a davantage, & qui ne deſire tout, que parce qu'il poſſede beaucoup. Si Céſar & Pompée avoient penſé comme Caton, d'autres auroient penſé comme firent Ceſar & Pompée; & la *république* deſtinée à périr auroit été entraînée au précipice par une autre main.

Céſar après ſes victoires, pardonna à tout le monde, mais la modération que l'on montre après qu'on a tout uſurpé, ne mérite pas de grandes louanges. Il gouverna d'abord ſous des titres de magiſtrature; car les hommes ne ſont guere touchés que des noms, & comme les peuples d'Aſie abhorroient ceux de *conſul* & de *proconſul*, les peuples d'Europe déteſtoient celui de roi; de ſorte que dans ces tems-là, ces noms faiſoient le bonheur ou le déſeſpoir de toute la terre. Céſar ne laiſſa pas que de tenter de ſe faire mettre le diadème ſur la tête; mais voyant que le peuple ceſſoit ſes acclamations, il le rejetta. Il fit encore d'autres tentatives; & l'on ne peut comprendre qu'il pût croire que les Romains, pour le ſouffrir tyran, aimaſſent pour cela la tyrannie, ou cruſſent avoir fait ce qu'ils avoient fait. Mais ce que Céſar fit de plus mal, c'eſt de montrer du mépris pour le ſénat depuis qu'il n'avoit plus de puiſſance; il porta ce mépris juſqu'à faire lui-même les ſénatus-conſultes, & les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit.

On peut voir dans les lettres de quelques grands hommes de ce tems-là, qu'on a miſes ſous le nom de Ciceron, parce que la plûpart ſont de lui, l'abattement & le déſeſpoir des premiers hommes de la *république* à cette révolution étrange qui les priva de leurs honneurs, & de leurs occupations même. Lorſque le ſénat étant ſans fonctions, ce crédit qu'ils avoient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'eſpérer que dans le cabinet d'un ſeul, & cela ſe voit bien mieux dans ces lettres, que dans les diſcours des hiſtoriens. Elles ſont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, & d'un ſiecle où la fauſſe politeſſe n'avoit pas mis le menſonge partout: enfin, on n'y voit point comme dans la plûpart de nos lettres modernes, des gens qui veulent ſe tromper; mais on y voit des amis malheureux qui cherchent à ſe tout dire.

Cependant il étoit bien difficile qu'après tant d'attentats, Céſar pût défendre ſa vie contre des conjurés. Son crime dans un gouvernement libre ne pouvoit être puni autrement que par un aſſaſſinat; & demander pourquoi on ne l'avoit pas pourſuivi par la force ou par les lois, n'eſt-ce pas demander raiſon de ſes crimes?

De plus, il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les *républiques* de Grece & d'Italie, qui faiſoit regarder comme un homme vertueux, l'aſſaſſin de celui qui avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance. A Rome, ſur-tout depuis l'expulſion des rois, la loi étoit préciſe, les exemples reçus; la *république* armoit le bras de chaque citoyen, le faiſoit magiſtrat pour le moment, & l'avouoit pour ſa défenſe. Brutus oſe bien dire à ſes amis, que quand ſon pere reviendroit ſur la terre, il le tueroit tout de même; & quoique par la continuation de la tyrannie, cet eſprit de liberté ſe perdît peu-à-peu, toutefois les conjurations au commencement du regne d'Auguſte, renaiſſoient toujours.

C'étoit un amour dominant pour la patrie, qui, ſortant des regles ordinaires des crimes & des vertus n'écoutoit que lui ſeul, & ne voyoit ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni pere; la vertu ſembloit s'oublier pour ſe ſurpaſſer elle-même; & l'action qu'on ne pouvoit d'abord approuver, parce qu'elle étoit atroce, elle la faiſoit admirer comme divine.

Voilà l'hiſtoire de la *république romaine*. Nous verrons les changemens de ſa conſtitution ſous *l'article* Romain, empire; car on ne peut quitter Rome, ni les Romains: c'eſt ainſi qu'encore aujourd'hui dans leur capitale, on laiſſe les nouveaux palais pour aller chercher des ruines. C'eſt ainſi que l'œil qui s'eſt repoſé ſur l'émail des prairies, aime à voir les rochers & les montagnes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

République fédérative, (*Gouvernem. polit.*) forme de gouvernement par laquelle pluſieurs corps politiques conſentent à devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former. C'eſt une ſociété de ſociétés qui en font une nouvelle, qui peut s'agrandir par de nouveaux aſſociés qui s'y joindront.

Si une *république* eſt petite, elle peut être bientôt détruite par une force étrangere: ſi elle eſt grande, elle ſe détruit par un vice intérieur. Ce double inconvénient infecte également les démocraties & les ariſtocraties, ſoit qu'elles ſoient bonnes, ſoit qu'elles ſoient mauvaiſes. Le mal eſt dans la choſe même; il n'eſt point de forme qui puiſſe y remédier. Auſſi y a-t-il grande apparence que les hommes auroient été à la fin obligés de vivre toujours ſous le gouvernement d'un ſeul, s'ils n'avoient imaginé une maniere de conſtitution & d'aſſociation, qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain, & la force extérieure du monarchique.

Ce furent ces aſſociations qui firent fleurir ſi longtems le corps de la Grece. Par elles, les Romains attaquerent l'univers; & par elles ſeules l'univers ſe défendit contre eux: & quand Rome fut parvenue au comble de ſa grandeur, ce fut par des aſſociations derriere le Danube & le Rhin, aſſociations que la frayeur avoit fait faire, que les barbares purent lui réſiſter. C'eſt par-là que la Hollande, l'Allemagne, les ligues Suiſſes, ſont regardées en Europe, comme des *républiques* éternelles.

Les aſſociations des villes étoient autrefois plus néceſſaires qu'elles ne le ſont aujourd'hui; une cité ſans puiſſance couroit de plus grands périls. La conquête lui faiſoit perdre non-ſeulement la puiſſance exécutrice & la législative, comme aujourd'hui; mais encore tout ce qu'il y a de propriété parmi les hommes, liberté civile, biens, femmes, enfans, temples, & ſépultures même.

Cette ſorte de *république*, capable de réſiſter à la force extérieure, peut ſe maintenir dans ſa grandeur, ſans que l'intérieur ſe corrompe: la forme de cette ſociété prévient tous les inconvéniens. Celui qui voudroit uſurper ne pourroit guere être également accrédité dans tous les états confédérés: s'il ſe rendoit trop puiſſant dans l'un, il allarmeroit tous les autres. S'il ſubjuguoit une partie, celle qui ſeroit libre encore pourroit lui réſiſter avec des forces indépendantes de celles qu'il auroit uſurpées, & l'accabler avant qu'il eût achevé de s'établir.

S'il arrive quelque ſédition chez un des membres confédérés, les autres peuvent l'appaiſer. Si quelques abus s'introduiſent quelques parts, ils ſont corrigés par les parties ſaines. Cet état peut périr d'un côté, ſans périr de l'autre; la confédération peut être diſſoute, & les confédérés reſter ſouverains. Compoſé de petites *républiques*, il jouit de la bonté du gouvernement intérieur de chacune; & à l'égard du dehors, il a par la force de l'aſſociation, tous les avantages des grandes monarchies.

La *république fédérative* d'Allemagne eſt compoſée de villes libres, & de petits états ſoumis à des princes. L'expérience fait voir, qu'elle eſt plus imparfaite que celle de Hollande & de Suiſſe; elle ſubſiſte cependant, parce qu'elle a un chef; le magiſtrat de l'union, eſt en quelque façon le monarque.

Toutes les *républiques fédératives* n'ont pas les mêmes lois dans leur forme de conſtitution. Par exemple, dans la *république* de Hollande, une province ne peut faire une alliance ſans le conſentement des autres. Cette loi eſt très-bonne, & même néceſſaire dans la *république fédérative*; elle manque dans la conſtitution Germanique, ou elle préviendroit les malheurs qui y peuvent arriver à tous les membres, par l'imprudence, l'ambition, ou l'avarice d'un ſeul. Une *républipue* qui s'eſt unie par une confédération politique s'eſt donnée entiere, & n'a plus rien à donner.

On ſent bien qu'il eſt impoſſible que les états qui s'aſſocient, ſoient de même grandeur, & aient une puiſſance égale. La *république* des Lyciens étoit une aſſociation de vingt-trois villes: les grandes avoient trois voix dans le conſeil commun; les médiocres deux, les petites une. La *république* de Hollande eſt compoſée de ſept provinces, grandes ou petites, qui ont chacune une voix. Les villes de Lycie payoient les charges, ſelon la proportion des ſuffrages. Les provinces de Hollande ne peuvent ſuivre cette proportion; il faut qu'elles ſuivent celle de leur puiſſance.

En Lycie, les juges & les magiſtrats des villes étoient élûs par le conſeil commun, & ſelon la proportion que nous avons dite; dans la *république* de Hollande, ils ne ſont point élus par le conſeil commun, & chaque ville nomme ſes magiſtrats. S'il falloit donner un modele d'une belle *république fédérative*, ce ſeroit la *république* de Lycie, qui mériteroit cet honneur.

Après tout, la concorde eſt le grand ſoutien des *républiques fédératives*; c'eſt auſſi la deviſe des Provinces-unies confédérées: *concordia res parvæ creſcunt, diſcordia dilabuntur.*

L'hiſtoire rapporte qu'un envoyé de Byſance vint au nom de ſa *république*, exhorter les Athéniens à une alliance *fédérative* contre Philippe, roi de Macédoine. Cet envoyé dont la taille approchoit fort de celle d'un nain, monta dans la tribune pour expoſer ſa commiſſion. Le peuple d'Athènes au premier coup d'œil ſur ſa figure, éclata de rire. Le byſantin ſans ſe déconcerter, lui dit: „ Voilà bien dequoi rire, „ Meſſieurs, vraiment j'ai une femme bien plus petite que moi „. Les éclats redoublerent; & lorſqu'ils eurent ceſſé, le pygmée plein d'eſprit qui ne perdoit point de vûe ſon ſujet, y ajuſta l'aventure, & ſubſtitua à ſa harangue préparée, le ſimple propos que voici. „ Quand une femme telle que je vous la „ dépeins, & moi, tel que vous me voyez, ne faiſons pas bon ménage, nous ne pouvons tenir „ dans Byſance toute grande qu'elle eſt, mais auſſitôt que nous nous accordons, nous ſommes heureux, le moindre gite nous ſuffit: O, Athéniens, „ continua-t-il, tournez cet exemple à votre avantage! Prenez garde que Philippe, qui vous menace „ de près, profitant bientôt de vos diſcordes & de „ votre gayeté hors de ſaiſon, ne vous ſubjugue par „ ſa puiſſance, par ses artifices, & ne vous tranſporte dans un pays, où vous n'aurez pas envie de „ rire „. Cette apoſtrophe produiſit un effet merveilleux, les Athéniens rentrerent en eux mêmes: les propoſitions du miniſtre de Byſance furent écoutées, & l'alliance *féderative* fut conclue. *Eſprit des Lois*. (*D. J.*)

RÉPUBLIQUE DE PLATON, (*Gouvern. politiq.*) Je ſais bien que c'eſt une *république* fictive, mais il n'eſt pas impoſſible de la réaliſer à pluſieurs égards. „ Ceux qui voudront faire des inſtitutions pareilles, „ dit de l'auteur de *l'eſprit des Lois*, établiront, comme Platon, la communauté de biens, ce reſpect „ qu'il demandoit pour les dieux, cette ſéparation „ d'avec les étrangers pour la conſervation des mœurs, „ & la cité faiſant le commerce, & non pas les citoyens; donneront nos arts ſans notre luxe, & nos „ beſoins ſans nos deſirs; ils proſcriront l'argent, „ dont l'effet eſt de groſſir la fortune des hommes „ au-delà des bornes que la nature y avoit miſes, „ d'apprendre à conſerver inutilement ce qu'on avoit „ amaſſé de même, de multiplier à l'infini les deſirs, „ & de ſuppléer à la nature, qui nous avoit donné des „ moyens très-bornés d'irriter nos paſſions, & de nous „ corrompre les uns les autres. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, ſ. f. (*Juriſpr.*) Ce terme s'applique à deux objets différens.

On dit *répudier* une femme, c'eſt-à-dire l'abandonner & rompre l'engagement de mariage que l'on avoit contracté avec elle, en un mot, faire divorce avec elle, *quoad fœdus vinculum;* ce qui n'eſt point admis dans l'Égliſe romaine, laquelle tient le lien du mariage pour indiſſoluble.

La ſéparation de corps & de biens n'eſt point un véritable divorce, ni une *répudiation*, n'opérant pas la diſſolution du mariage. *Voyez* DIVORCE, MARIAGE, SÉPARATION.

Répudier une ſucceſſion, c'eſt y renoncer. Ce terme eſt ſur-tout uſité en pays de droit écrit; dans les pays coutumiers on dit plus volontiers renoncer à une ſucceſſion. *Voyez* SUCCESSION, RENONCIATION. (*A*)

RÉPUDIATION, (*Droit canon.*) Ce mot eſt aujourd'hui ſynonyme avec *divorce*, qui chez les Catholiques n'aboutit qu'à une ſéparation de biens & d'habitation. *Voyez* DIVORCE.

Je me contenterai d'obſerver en paſſant qu'il falloit que dans le xiij. ſiecle la *répudiation* fût une choſe bien commune; nous en pourrions citer pluſieurs exemples, entr'autres celui de Philippe II. dit Auguſte, qui répudia, 1°. Inberge, fille de Valdemar, &, 2°. Agnès de Méranie, laquelle en mourut de douleur en 1211. Mais de plus, nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre roi d'Arragon, de l'an 1204, une clauſe qui étonneroit bien aujourd'hui: ce prince y promet ſolemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, & qui plus eſt, de n'en épouſer jamais aucune autre pendant ſa vie. *Abrégé de l'hiſt. de France*. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, (*Critiq. ſacrée.*) mot ſynonyme à *divorce*; ſéparation du mari & de la femme, avec la liberté de ſe remarier. La loi de Moïſe permettoit au mari de répudier ſa femme quand il lui plaiſoit, en lui envoyant ſeulement l'acte ou la lettre. *Voyez* RÉPUDIATION, *lettres de*.

Jéſus-Chriſt voulant réprimer une licence qui ne dépendoit que du caprice, la condamne dans S. Marc, *ch. x verſ.* 2. 12. Dans ſaint Matthieu il s'explique davantage, & défend de repudier ſa femme, ſi ce n'eſt pour cauſe d'adultere. Matth. *ch. v.* 32. & *ch. xjx. verſ.* 9. Dans ſaint Luc, *xvij.* 18, il défend encore d'épouſer la femme répudiée, & ajoute que celui qui l'épouſe commet adultere. Il paroit que la plûpart des anciens peres ont mal entendu le précepte de notre Sauveur, en appliquant à la femme répudiée pour cauſe d'adultere, ce que Jeſus-Chriſt dit ſeulement de toute femme répudiée pour de legeres cauſes, comme les Juifs le pratiquoient. Là-deſſus les Peres ont à la vérité reconnu qu'il étoit permis à un mari de répudier une femme adultere, mais ils ſe ſont en même tems perſuadés qu'il étoit défendu au mari d'épouſer une autre femme, & à la femme répudiée d'épouſer un autre mari pendant que les deux perſonnes ſéparées ſont vivantes. On doute que ce ſoit-là l'ordonnance de notre Sauveur; n'eſt-il pas plus naturel en critique de limiter aux divorces des Juifs la défenſe que Jeſus-Chriſt fait de ſe remarier, ſans l'appliquer au divorce que Jeſus-Chriſt a permis? autrement notre Seigneur ſeroit en contradiction avec lui-même, en permettant la diſſolution du mariage dans le cas d'adultere, & en voulant que le mariage ſubſiſte toujours, car il ſubſiſte réellement ſi la femme répudiée devient adultere en épouſant un autre mari, & ſi ſon mari le devient lui-même en épouſant une autre femme. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, *lettre de*, (*Critiq. ſacrée.*) *libellus repudii*; voici la loi du légiſlateur des Juifs. Si un homme épouſe une femme, & qu'enſuite elle ne trouve pas grace à ſes yeux à cauſe de quelque choſe de honteux, il lui écrira une *lettre de répudiation*, la lui mettra en main, & la renverra hors de ſon logis, *Deutér. xxiv.* 1. Comme on lit dans l'évangile ces mots: „ Moïſe vous a permis de répudier vos femmes à cauſe de la dureté de votre cœur, *Matth. xjx*, 8 „; on demande ce que c'eſt proprement que la *dureté du cœur*, σκληροκαρδίαν, que notre Seigneur reproche aux Iſraélites, & qui donna lieu à la loi qui leur permit la *lettre de répudiation*. Les ſavans jugent que c'eſt, d'un côté, le penchant de ce peuple à la luxure, & de l'autre, la crainte d'une révolte, qui ſeroit infailliblement arrivée, ſi la loi leur eût impo-

impoſé un joug particulier que les autres nations n'avoient point; car le divorce étoit reçu non-ſeulement chez les Egyptiens, mais encore chez les autres nations voiſines des Juifs, comme il paroît par l'exemple du philiſtin qui ſepara la fille de Samſon, & la maria à un autre. *Jug. xv.* Jeſus-Chriſt condamne ce déſordre, mais Clément d'Alexandrie, *Stromat. l. III. p.* 447. prétend que l'homme qui a répudié ſa femme à cauſe d'adultere, peut en épouſer une autre, & que c'eſt à cette occaſion que notre Seigneur a dit que tout le monde n'eſt pas capable de vivre dans la continence.

La loi judaïque n'accordoit le privilege de donner la *lettre de répudiation* qu'au mari à l'égard de ſa femme; mais Salomé, ſœur du roi Hérode, ſoutenue de la puiſſance de ce prince, s'étant brouillée avec Coſtabare iduméen ſon ſecond mari, lui envoya contre l'uſage & la loi la *lettre de divorce*, & fit paſſer par exemple nouveau ſa volonté pour loi, enſorte que Coſtabare fut obligé de s'y ſoumettre. (*D. J.*)

Répudiation, (*Hiſt. rom.*) Les fiançailles chez les Romains pouvoient être rompues par la *répudiation*. Le billet qu'envoyoit celui qui répudioit, étoit conçu en ces termes: *je rejette la promeſſe que vous m'aviez faite;* ou, *je renonce à la promeſſe que je vous avois faite:* & alors l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci étoit condamné au double; mais lorſque ni l'un ni l'autre n'avoient donné ſujet à la *répudiation*, il n'y avoit point d'amende. Le divorce étoit différent de la *répudiation*; il pouvoit ſe faire au cas que la femme eût empoiſonné ſes enfans, qu'elle en eût ſuppoſé à la place des ſiens, qu'elle eût commis un adultere, ou même qu'elle eût bû du vin à l'inſçu de ſon mari: c'eſt du-moins ce que rapporte Aulu-Gelle, *liv. X. c. xxiij.* Pline, *hiſt. nat. l. XIV. c. xiij.* Enfin le ſujet du divorce étoit examiné dans une aſſemblée des amis du mari; quoiqu'il fût autoriſé par les lois, cependant le premier exemple n'arriva que vers l'an 520, par S. P. Carvilius Ruga, à cauſe de la ſtérilité de ſa femme; mais dans la ſuite il devint fort fréquent par la corruption des mœurs. *Voyez* tout ce qui regarde cette matiere à l'*article* Divorce.

Je n'ajoute qu'un mot d'après Plutarque. Il me ſemble, dit-il dans ſa vie de Paul Emile, qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'un romain qui venoit de *répudier* ſa femme dit à ſes amis, qui lui en faiſoient des reproches, & qui lui demandoient: votre femme n'eſt-elle pas ſage? n'eſt-elle pas belle? ne vous a-t-elle pas donné de beaux enfans? Pour toute réponſe, il leur montra ſon ſoulier, les queſtionnant à ſon tour; ce ſoulier, leur répartit-il, n'eſt-il pas beau, n'eſt-il pas tout neuf? n'eſt-il pas bien fait? cependant aucun de vous ne ſait où il me bleſſe. Effectivement, s'il y a des femmes qui ſe font répudier pour des fautes qui éclatent dans le public, il y en a d'autres qui par l'incompatibilité de leur humeur, par de ſecrets dégoûts qu'elles cauſent, & par pluſieurs fautes legeres, mais qui reviennent tous les jours, & qui ne ſont connues que du mari, produiſent à la longue un ſi grand éloignement, & une averſion tellement inſupportable, qu'il ne peut plus vivre avec elles, & qu'il cherche enfin à s'en ſéparer.

J'ai indiqué la formule du libelle de *répudiation* anciennement en uſage chez les Romains; celle du libelle de divorce portoit ces mots: *Res tuas tibi habeto.*

Nous ne ſommes pas faits, je le vois, l'un pour l'autre,
Mon bien ſe monte à tant, tenez, voilà le votre.
(*D. J.*)

RÉPUGNANCE, ſ. f. (*Gramm.*) oppoſition qu'on éprouve au-dedans de ſoi-même à faire quelque choſe. Il y a deux ſortes de ſituation de l'ame, lorſqu'on eſt ſur le point d'agir; l'une, où l'on ſe porte librement, facilement, avec joie à l'action; l'autre, où l'on éprouve de l'éloignement, de la difficulté, du degoût, de l'averſion, & d'autres ſentimens oppoſés qu'on tâche de ſurmonter: ce dernier cas eſt celui de la *répugnance*. Si vous allez le ſolliciter de quelque choſe d'humiliant, vous lui trouverez la plus forte *répugnance*. Je ne diſſimule pas ma penſée ſans quelque *répugnance*.

RÉPULLULER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt pulluler derechef. *Voyez l'article* Pulluler.

RÉPULSIF, adj. (*Phyſ. & Méch.*) force *répulſive*, eſt une certaine puiſſance ou faculté qui réſide dans les particules des corps naturels, & qui fait que dans certaines circonſtances ils ſe ſéparent mutuellement l'un de l'autre.

M. Newton, après avoir établi la force attractive de la matiere ſur les obſervations & l'expérience, en conclud que comme en Algebre les grandeurs négatives commencent où les poſitives ceſſent, de même dans la Phyſique la force *répulſive* doit commencer où la force attractive ceſſe. Quoi qu'il en ſoit de ce principe, les obſervations ne permettent point de douter qu'une telle force conſidérée quant à ſes effets, n'exiſte dans la nature. *Voyez* Répulsion.

Comme la répulſion paroît avoir les mêmes principes que l'attraction, avec cette différence qu'elle n'a lieu que dans certaines circonſtances, il s'enſuit qu'elle doit être aſſujettie aux mêmes lois; & comme l'attraction eſt plus forte dans les petits corps que dans les grands, à proportion de leurs maſſes, il en doit donc être de même de la répulſion. Mais les rayons de lumiere ſont les plus petits corps dont nous ayons connoiſſance, il s'enſuit donc qu'ils doivent avoir une force répulſive ſupérieure à celle de tous les autres corps. *Voyez* Rayon & Lumiere.

M. Newton a calculé que la force attractive des rayons de lumiere eſt 1000000000000000 fois auſſi grande que celle de la gravité ſur la ſurface de la terre; d'où réſulte, ſelon lui, cette vîteſſe inconcevable de la lumiere qui vient du ſoleil à nous en ſept minutes de tems: car les rayons qui ſortent du corps du ſoleil par le mouvement de vibration de ſes parties, ne ſont pas plutôt hors de ſa ſphere d'attraction, qu'ils ſont ſoumis, ſelon M. Newton, à l'action de la force *répulſive*. *Voyez* Lumiere.

L'élaſticité ou reſſort des corps, ou cette propriété par laquelle ils reprennent la figure qu'ils avoient perdue à l'occaſion d'une force externe, eſt encore une ſuite de la répulſion, ſelon le même philoſophe. *Voyez* Elasticité. *Chambers.*

Nous nous contentons d'expoſer ici ces opinions, qui à dire le vrai ne nous paroiſſent pas encore ſuffiſamment conſtatées par les phénomenes. Prétendre que l'attraction devient *répulſive*, comme les quantités poſitives deviennent négatives en Algebre, c'eſt un raiſonnement plus mathématique que phyſique. (*O*)

RÉPULSION, ſ. f. eſt l'action d'une faculté répulſive, par laquelle les corps naturels dans de certaines circonſtances, ſe repouſſent les uns les autres. *Voyez* Répulsif.

La *répulſion* eſt le contraire de *l'attraction*. L'attraction n'agit qu'à une petite diſtance du corps, & où elle ceſſe, la *répulſion* commence.

On trouve, ſelon pluſieurs phyſiciens, beaucoup d'exemples de *répulſion* dans les corps; comme entre l'huile & l'eau, & en général entre l'eau & tous les corps onctueux, entre le mercure & le fer, & entre quantité d'autres corps.

Si, par exemple, on met ſur la ſurface de l'eau un corps gras, plus léger que l'eau, ou un morceau de fer ſur du mercure, la ſurface du fluide baiſſera à l'endroit où le corps eſt poſé. Ce phénomene, ſelon quelques auteurs, eſt une preuve de *répulſion*: comme l'élévation du fluide au-deſſus de la ſurface des tuyaux capillaires qu'on y a enfoncés, eſt une marque d'attraction. *Voyez* Capillaire.

Dans le ſecond cas, ſelon ces auteurs, le fluide eſt ſuſpendu au-deſſus de ſon niveau par une faculté attractive, ſupérieure à la force de ſa gravité qui l'y réduiroit. Dans le premier, l'enfoncement ſe fait par la faculté répulſive, qui empêche que la liqueur nonobſtant ſa gravité, ne s'écoule par-deſſous, & ne rempliſſe l'eſpace occupé par le corps.

C'eſt-là ce qui fait, ſelon les mêmes auteurs, que de petites bulles de verre flottant ſur l'eau quand elles ſont claires & nettes, l'eau s'éleve par-deſſus; au lieu que quand elles ſont graiſſées, l'eau forme un creux tout autour. C'eſt auſſi pourquoi dans un vaiſſeau de verre, l'eau eſt plus haute vers les bords du vaiſſeau que dans le milieu; & qu'au contraire ſi on l'emplit comble, l'eau eſt plus haute au milieu que vers les bords.

Nous n'examinerons point ici la ſolidité de ces différentes explications; nous nous contenterons d'obſerver que la *répulſion*, comme fait, ne peut être conteſtée de perſonne; à l'égard de la cauſe qui peut la produire, c'eſt un myſtere encore caché pour nous.

Peut-être dans les différens phénomenes que nous obſervons, la *répulſion* pourroit-elle s'expliquer par une attraction plus forte vers le côté où le corps paroît repouſſé; & il eſt certain que, par exemple, la deſcenſion du mercure dans les tuyaux capillaires, n'eſt point une ſuite de la *répulſion*, mais de ce que le mercure attire plus fortement que le verre. Si l'on pouvoit expliquer auſſi facilement les autres effets, il ſeroit inutile de faire un principe de la *répulſion*, comme on en fait un de l'attraction, qui peut être a elle-même une cauſe: car il ne faut pas multiplier les principes ſans néceſſité. (*O*)

REPURGER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt purger une ſeconde fois. *Voyez les articles* PURGATION & PURGER.

RÉPUTATION, CONSIDÉRATION, (*Synonymes.*) Voici, ſelon madame de Lambert, la différence d'idées que donnent ces deux mots.

La *conſidération* vient de l'effet que nos qualités perſonnelles font ſur les autres. Si ce ſont des qualités grandes & élevées, elles excitent l'admiration: ſi ce ſont des qualités aimables & liantes, elles font naître le ſentiment de l'amitié. L'on jouit mieux de la *conſidération* que de la *réputation*; l'une eſt plus près de nous, & l'autre s'en éloigne: quoique plus grande, celle-ci ſe fait moins ſentir, & ſe convertit rarement dans une poſſeſſion réelle. Nous obtenons la *conſidération* de ceux qui nous approchent; & la *réputation*, de ceux qui ne nous connoiſſent pas. Le mérite nous aſſure l'eſtime des honnêtes gens; & notre étoile celle du public. La *conſidération* eſt le revenu du mérite de toute la vie; & la *réputation* eſt ſouvent donnée à une action faite au haſard: elle eſt plus dépendante de la fortune. Savoir profiter de l'occaſion qu'elle nous préſente, une action brillante, une victoire, tout cela eſt à la merci de la renommée: elle ſe charge des actions éclatantes, mais en les étendant & les célébrant, elle les éloigne de nous. La *conſidération* qui tient aux qualités perſonnelles eſt moins étendue; mais comme elle porte ſur ce qui nous entoure, la jouiſſance en eſt plus ſentie & plus répétée: elle tient plus aux mœurs que la *réputation*, qui quelquefois n'eſt dûe qu'à des vices d'uſage bien placés & bien préparés; ou d'autres fois, même à des crimes heureux & illuſtres. La *conſidération* rend moins, parce qu'elle tient à des qualités moins brillantes; mais auſſi la *réputation* s'uſe, & a beſoin d'être renouvellée. (*D. J.*)

RÉPUTATION, (*Morale.*) C'eſt une ſorte de problème dans la nature, dans la Philoſophie, & dans la religion, que le ſoin de ſa propre *réputation* & de ſon honneur.

La nature répand de l'agrément ſur les marques d'eſtime qu'on nous donne; & cependant elle attache une ſorte de flétriſſure à paroître les rechercher. Ne croiroit-on pas qu'elle eſt ici en contradiction avec elle-même? Pourquoi proſcrit-elle par le ridicule, une recherche qu'elle ſemble autoriſer par le plaiſir? La Philoſophie qui tend à nous rendre tranquilles, tend auſſi à nous rendre indépendans des jugemens que les hommes peuvent porter de nous; & l'eſtime qu'ils en font n'eſt qu'un de ces jugemens, entant qu'il nous eſt avantageux. Cependant la Philoſophie la plus épurée, loin de réprouver en nous le ſoin d'être gens d'honneur; non-ſeulement elle l'autoriſe, mais elle l'excite & l'entretient. D'un autre côté, la religion ne nous recommande rien davantage, que le mépris de l'opinion des hommes, & de l'eſtime qu'ils peuvent, ſelon leur fantaiſie, nous accorder ou nous refuſer. L'Evangile même porte les Saints à deſirer & à rechercher le mépris; mais en même tems le S. Eſprit nous preſcrit d'avoir ſoin de notre *réputation*.

La contrariété de ces maximes n'eſt qu'apparente: elles s'accordent dans le fonds; & le point qui en concilie le ſens, eſt celui qui doit ſervir de regle au bien de la ſociété, & au nôtre en particulier. Nous ne devons point naturellement être inſenſibles à l'eſtime des hommes, à notre honneur & à notre *réputation*. Ce ſeroit aller contre la raiſon qui nous oblige d'avoir égard à ce qu'approuvent les hommes, ou à ce qu'ils improuvent le plus univerſellement & le plus conſtamment. Car ce qu'ils approuvent de la ſorte, par un conſentement preſque unanime, eſt la vertu; & ce qu'ils improuvent ainſi, eſt le vice. Les hommes, malgré leur perverſité, font juſtice à l'un & à l'autre. Ils méconnoiſſent quelquefois la vertu; mais ils ſont obligés ſouvent de la reconnoître; & alors ils ne manquent point de l'honorer: être donc inſenſible, par cet endroit, à l'honneur, je veux dire, à l'eſtime, à l'approbation & au témoignage que la conſcience des hommes rend à la vertu, ce ſeroit l'être en quelque façon à la vertu même, qui y ſeroit intéreſſée. Cette ſenſibilité naturelle eſt comme une impreſſion miſe dans nos ames par l'auteur de notre être; mais elle regarde ſeulement le tribut que les hommes rendent en général à la vertu, pour nous attacher plus fortement à elle. Nous n'en devons pas être moins indifférens à l'honneur que chaque particulier, conduit ſouvent par la paſſion ou la biſarrerie, accorde ou refuſe à la vertu de quelques-uns, ou à la nôtre en particulier.

L'eſtime des hommes en général ne ſauroit être légitimement mépriſée, puiſqu'elle s'accorde avec celle de Dieu même, qui nous en a donné le goût, & qu'elle ſuppoſe un mérite de vertu que nous devons rechercher.

L'eſtime des hommes en particulier étant plus ſubordonnée à leur imagination qu'à la Providence, nous la devons compter pour peu de choſe, ou pour rien; c'eſt-à-dire que nous devons toujours la mériter, ſans nous ſoucier de l'obtenir: la mériter par notre vertu, qui contribue à notre bonheur & à celui des autres: nous ſoucier peu de l'obtenir, par une noble égalité d'ame qui nous mette au-deſſus de l'inconſtance & de la vanité des opinions particulieres des hommes. Recherchons l'approbation d'une conſcience éclairée, que la haine & la calomnie ne peuvent nous enlever, par préférence à l'eſtime des autres hommes qui ſuit tôt ou tard la vertu. C'eſt ſe dégrader ſoi-même que d'être trop avide de l'eſtime d'autrui; elle eſt une ſorte de récompenſe de la vertu, mais elle n'en doit pas être le motif.

RÉPUTER, (*Critiq. ſacrée.*) dans la vulgate *reputare*; ce mot a une ſignification aſſez étendue dans l'Écriture. Il veut dire 1°. *Réfléchir*. Iſaac réfléchit en lui-même (*reputavit*), que les habitans de Gérard pourroient bien le tuer à cauſe de la beauté de Rébecca. 2°. *Décider, juger*. J'ai jugé que le ris n'étoit qu'une folie, *Eccleſiaſtiq. ij.* 2. cela n'eſt pas toujours vrai. 3°. *Mettre au rang*. Il a été mis au rang des méchans, *Iſaïe liij.* 12. *cum impiis reputatus eſt*. 4°. *Attribuer, imputer*. Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit, & ſa foi lui fut imputée à juſtice; *reputatum eſt illi ad juſtitiam*, Galat. *iij.* 6. c'eſt-à-dire ſelon S. Paul, que la foi d'Abraham naiſſoit d'une ame qui étoit déja juſte, & qui le devint encore davantage par le mérite de ſon action. (*D. J.*)

REQUART, ſ. m. (*Juriſp.*) terme employé dans la coutume de Boulenois pour exprimer le quart denier du quatrieme denier du prix, ou de l'eſtimation de la vente, donation ou autre aliénation d'un héritage cottier. (*A*)

REQUENA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la nouvelle-Caſtille, ſur l'Oliana qui ſe rend dans le Xuçar, 18 lieues au couchant de Valence, & à 50 de Madrid. Le P. Briet croit que c'eſt la Salaria des Baſtitains. *Long.* 16. 18. *lat.* 39. 32. (*D. J.*)

REQUERABLE, (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui ſe doit demander, & qui n'eſt pas portable; comme quand on dit que le champart eſt *requérable* ou *querable*, c'eſt-à-dire qu'il faut aller le chercher ſur le lieu. (*A*)

REQUERIR, (*Juriſp.*) dans le ſtyle des jugemens & des lettres de chancellerie ſignifie former une demande, ou conclure à quelque choſe. (*A*)

REQUETE, ſ. f. (*Juriſp.*) ſignifie *demande* ou *réquiſition*; un exploit fait à la *requête* d'un tel, c'eſt-à-dire à ſa réquiſition.

Requête pris pour *demande*, eſt une procédure par laquelle une partie demande quelque choſe au juge.

La *requête* commence par l'adreſſe, c'eſt-à-dire par le nom du juge auquel elle eſt adreſſée, comme à *noſſeigneurs de parlement*, après quoi il eſt dit, *ſupplie humblement un tel*; on expoſe enſuite le fait & les moyens, & l'on finit par les concluſions qui commencent en ces termes, *ce* conſidéré, *noſſeigneurs*, il vous plaiſe, ou bien, *meſſieurs*, ſelon le tribunal où l'on plaide, & les concluſions ſont ordinairement terminées par ces mots, & *vous ferez bien*.

La plupart des procès commencent par une *requête*; cependant on peut commencer par un exploit, la *requête* n'eſt néceſſaire que quand on demande permiſſion d'aſſigner, ou de ſaiſir.

La *requête* introductive étant répondue d'une ordonnance, on donne aſſignation en vertu de la *requête* & de l'ordonnance.

On peut dans le cours d'une cauſe, inſtance ou procès, donner de part & d'autre pluſieurs *requêtes*.

Lorſque la partie adverſe a procureur en cauſe, les *requêtes* ſe ſignifient à ſon procureur; on peut cependant auſſi les ſignifier au domicile de la partie.

Il n'eſt pas néceſſaire que les *requêtes* ſoient ſignées par la partie, il ſuffit qu'elles le ſoient par le procureur; cependant quand elles ſont importantes, & qu'elles contiennent des faits graves, le procureur doit pour ſon pouvoir & ſa ſureté, les faire ſigner par ſa partie, pour ne pas s'expoſer à un déſaveu.

L'original d'une *requête* s'appelle *la groſſe*, & la copie s'appelle *la minute*, parce qu'elle eſt ordinairement copiée d'une écriture beaucoup plus minutée, c'eſt-à-dire plus menue que la groſſe.

Requête d'ampliation, eſt celle que préſente une partie, à l'effet de pouvoir ſe ſervir de nouveaux moyens qu'elle a découverts depuis l'obtention de ſes lettres de *requête* civile. *Voyez* Requête civile.

Requête en cassation, eſt celle qui eſt préſentée au conſeil, pour demander la caſſation d'un arrêt. *Voyez* Arrêt Cassation.

Requête civile, eſt une voie ouverte pour ſe pourvoir contre les arrêts & jugemens en dernier reſſort, lorſqu'on ne peut pas revenir contre par oppoſition.

Quelquefois par *requête civile* on entend les lettres que l'on obtient en chancellerie pour être admis à ſe pourvoir contre l'arrêt ou jugement en dernier reſſort; quelquefois auſſi l'on entend par-là la *requête* que l'on donne pour l'intérinement des lettres de *requête civile*, & aux fins de faire rétracter l'arrêt ou jugement que l'on attaque par la voie de la *requête civile*.

Cette *requête* eſt appellée *civile*, parce que comme on ſe pourvoit devant les mêmes juges qui ont rendu l'arrêt ou jugement en dernier reſſort; on ne doit parler des juges & de leur jugement qu'avec le reſpect qui convient, & que cela ſe fait ſans inculper les juges.

Quelques-uns tiennent que les *requêtes civiles* tirent leur origine de ce qui ſe pratiquoit chez les Romains à l'égard des jugemens rendus par le préfet du prétoire; comme il n'y en avoit pas d'appel, parce que *vice ſacra principis judicabat*, on pouvoit ſeulement ſe pourvoir à lui-même par voie de ſupplication pour obtenir une réviſion du procès.

Parmi nous les réviſions d'arrêts n'ont plus lieu en matiere civile depuis que les propoſitions d'erreur ont été abrogées; il n'y a plus que deux voies pour ſe pourvoir contre un arrêt ou jugement en dernier reſſort lorſqu'il n'eſt pas ſuſceptible d'oppoſition ou de tierce oppoſition, ſavoir la caſſation & la *requête civile*. *Voyez* Cassation.

Pour pouvoir obtenir des lettres de *requête civile* contre un arrêt ou jugement en dernier reſſort, il faut y avoir été partie.

Les ordonnances défendent d'avoir égard aux *requêtes* qui ſeroient préſentées contre les arrêts, ſi l'on n'a à cet effet obtenu en chancellerie des lettres en forme de *requête civile* dont il faut enſuite demander l'entérinement par *requête*.

Pour obtenir les lettres de *requête civile*, il faut joindre au projet des lettres une conſultation ſignée de deux anciens avocats, dans laquelle ſoient expoſées les ouvertures & moyens de *requête civile*; on les énonce auſſi dans les lettres.

L'on ne reçoit point d'autres ouvertures de *requête civile* à l'égard des majeurs que celles qui ſuivent, ſavoir.

1°. Le dol perſonnel de la partie adverſe.

2°. Si la procédure preſcrite par les ordonnances n'a pas été obſervée.

3°. S'il a été prononcé ſur des choſes non demandées ou non conteſtées.

4°. S'il a été plus adjugé qu'il n'a été demandé.

5°. S'il a été obmis de prononcer ſur l'un des chefs de demande.

6°. S'il y a contrariété d'arrêt ou jugement en dernier reſſort entre les mêmes parties, ſur les mêmes moyens, & en mêmes cours & juriſdictions.

7°. Si dans un même arrêt il y a des diſpoſitions contraires.

8°. Si dans les affaires qui concernent S. M. ou l'Egliſe, le public ou la police, l'on n'a point communiqué à meſſieurs les avocats ou procureurs generaux.

9°. Si l'on a jugé ſur pieces fauſſes ou ſur des offres ou conſentemens qui aient été deſavoués, & le deſaveu jugé valable.

10°. S'il y a des pieces déciſives nouvellement recouvrées qui aient été retenues par le fait de la partie adverſe.

Les eccléſiaſtiques, communautés, & mineurs, ſont encore reçus à ſe pourvoir par *requête civile*, s'ils n'ont pas été défendus, ou s'ils ne l'ont pas été valablement.

A l'égard du roi, il y a encore ouverture de *requête civile* ſi dans les inſtances & procès touchant les droits de la couronne ou domaine, où les procureurs généraux & les procureurs de S. M. ſont partie, ils ne ſont pas mandés en la chambre du conſeil avant que l'inſtance ou procès ſoit mis ſur le bureau, pour ſavoir s'ils n'ont point d'autres pieces ou moyens, & s'il n'eſt pas fait mention dans l'arrêt ou jugement en dernier reſſort qu'ils aient été mandés.

Les arrêts & jugemens en dernier reſſort doivent être ſignifiés à perſonne ou domicile, pour en induire les fins de non-recevoir contre la *requête civile*, ſi elle n'eſt pas obtenue & la demande formée dans le délai preſcrit par l'ordonnance.

Ce délai pour les majeurs eſt de ſix mois, à compter de la ſignification de l'arrêt à perſonne ou domicile; à l'égard des mineurs, le délai ne ſe compte que de la ſignification qui leur a été faite de l'arrêt à perſonne ou domicile depuis leur majorité.

Les eccléſiaſtiques, les hôpitaux & communautés, & ceux qui ſont abſens du royaume pour cauſe publique, ont un an.

Le ſucceſſeur à un bénéſice, non réſignataire, a pareillement un an, du jour que l'arrêt lui eſt ſignifié.

Quand la *requête civile* eſt fondée ſur ce que l'on a jugé d'une piece fauſſe, ou qu'il y a des pieces nouvellement recouvrées, le délai ne court que du jour que la fauſſeté a été découverte, ou que les pieces ont été recouvrées.

Les *requêtes civiles* ſe plaident dans la même chambre qui a rendu l'arrêt; mais aux parlemens où il y a une grand'chambre ou chambre du plaidoyer, on y plaide toutes les *requêtes civiles*, même celles contre les arrêts rendus aux autres chambres, & ſi elles ſont appointées, on les renvoie aux chambres où les arrêts ont été rendus.

Quoiqu'on prenne la voie de la *requête civile*, il faut commencer par exécuter l'arrêt ou jugement en dernier reſſort, & il ne doit être accordé aucunes défenſes ni ſurſéances en aucun cas.

En préſentant la *requête* afin d'entérinement des lettres de *requête civile*, il faut conſigner 100 livres pour l'amende envers le roi, & 150 livres pour la partie; ſi l'arrêt n'eſt que par défaut, on ne conſigne que moitié.

Lorſque la *requête civile* eſt plaidée, on ne peut juger que le reſcindant, c'eſt-à-dire le moyen de nullité contre l'arrêt, & après l'entérinement de la *requête civile* il faut plaider le reſciſoire, c'eſt-à-dire recommencer à plaider le fond.

Celui qui eſt débouté de ſa *requête civile*, ou qui après en avoir obtenu l'intérinement, a enſuite ſuccombé au reſciſoire, n'eſt plus recevable à ſe pourvoir par *requête civile*.

Pour revenir contre les ſentences préſidiales rendues au premier chef de l'édit, on n'a pas beſoin de lettres de *requête civile*, il ſuffit de ſe pourvoir par ſimple *requête* même préſidiale.

Les délais pour préſenter cette *requête* ne ſont que de moitié de ceux que l'ordonnance fixe pour les *requêtes civiles*; du-reſte, la procédure eſt la même.

La voie de la *requête civile* n'a point lieu en matiere criminelle, il n'y a que la voie de la réviſion. *Voyez l'ordonnance de* 1670, voyez *le titre* 35. *de l'ordonnance de* 1667, *la conférence* de Bornier *ſur ce titre*, *&* *ci-devant le mot* Lettre de requête civile. (*A*)

Requêtes de l'hôtel du roi, (*Juriſprudence.*) qu'on appelle auſſi *requêtes de l'hôtel* ſimplement ſont une juriſdiction royale, exercée par les maîtres des *requêtes de l'hôtel du roi*, leſquels y connoiſſent de certaines affaires privilégiées qui leur ſont attribuées par les ordonnances.

Sous le nom de *requêtes de l'hôtel du roi* on entend auſſi le tribunal même où s'exerce cette juriſdiction.

On ne rappellera point ici ce qui a été dit ci-devant touchant les maîtres des *requêtes*, tant au *mot* Conseil du roi, qu'au *mot* Maitres des requêtes, &

au *mot* Parlement; on ſe renfermera dans ce qui concerne ſingulierement la juriſdiction des *requêtes de l'hôtel*.

Cette juriſdiction tire ſon origine de celle qu'on appelloit les *plaids de la porte*; comme anciennement la juſtice ſe rendoit aux portes des villes, des temples, & des palais des ſeigneurs, nos rois ſe conformant à cet uſage, tenoient auſſi là leurs plaids à la porte de leurs hôtels, c'eſt-à-dire qu'ils y rendoient la juſtice en perſonne, ou qu'ils l'y faiſoient rendre par quelques perſonnes de leur conſeil qu'ils commettoient à cet effet, & cette jurisdiction s'appelloit les *plaids de la porte*, on ſous-entendoit *de la porte de l'hôtel du roi*.

Le ſire de Joinville, en la *vie de ſaint Louis*, fait mention de ces plaids de la porte, en diſant que ce prince avoit coutume de l'envoyer avec les ſieurs de Neſſe & de Soiſſons, pour ouir les plaids de la porte, qu'enſuite il les envoyoit querir & leur demandoit comment tout ſe portoit, s'il y avoit aucuns qu'on ne peut dépêcher ſans lui, & que pluſieurs fois, ſelon leur rapport, il envoyoit querir les plaidoyans & les contentoit les mettant en raiſon & droiture.

Philippe III. dit *le Hardi*, dans une ordonnance qu'il fit ſur le fait & état de ſon hôtel & de celui de la reine au mois de Janvier 1285, établit M. maître Pierre de Sargine, Gillet des Compiegne, & Jean Mailieres pour ouir les plaids de la porte.

A ces plaids ſuccederent les *requêtes de l'hôtel*, c'eſt-à-dire les *requêtes* que ceux de l'hôtel du roi préſentoient pour demander juſtice.

Ceux qui étoient commis pour recevoir ces *requêtes* & pour y faire droit, étoient des gens du conſeil, ſuivans ou pourſuivans le roi, c'eſt-à-dire qui étoient à la ſuite de la cour. Pour les diſtinguer des autres gens du conſeil ou pourſuivans on les appella les *clers des requêtes*, non pas qu'ils fuſſent eccléſiaſtiques, mais parce qu'ils étoient lettrés & gens de loi. Cependant par la ſuite les *requêtes de l'hôtel* furent quelquefois tenues par deux, trois, quatre des pourſuivans le roi, les uns clercs, les autres laïcs, comme qui diroit les uns de robe & les autres d'épée.

Philippe-le-Bel, par une ordonnance de l'an 1289, regla que des pourſuivans avec lui, c'eſt-à-dire des perſonnes de ſon conſeil qui étoient à ſa ſuite, il y en auroit toujours deux à la cour & non plus, qui ſeroient continuellement aux heures accoutumées en lieu commun pour ouir les *requêtes*, & qu'ils feroient ſerment qu'à leur pouvoir ils ne laiſſeroient paſſer choſe qui fût contre les ordonnances, & que de toutes les *requêtes* qui leur ſeroient faites, qui appartiendroient à la chambre des comptes, au parlement, ou autres lieux où il y auroit gens ordonnés, ils ne les ouiroient point, mais les renverroient au lieu où elles appartiendroient, ſi ce n'etoit du fait de ceux qui auroient dû les délivrer, c'eſt-à-dire les expédier.

Cette ordonnance fait connoître que les plaids de la porte avoient pris le nom de *requêtes de l'hôtel*, & que ces *requêtes* ne ſe jugeoient plus devant la porte de l'hôtel du roi, mais dans quelqu'autre lieu commun, c'eſt-à-dire qui étoit ouvert au public.

Miraulmont fait mention d'une ordonnance donnée par Philippe le long, à Lorris en Gaſtinois, l'an 1317 portant que de ceux qui ſuivront le roi pour les *requêtes*, il y aura toujours à la cour un clerc & un lai.

Quelques années après, ces *requêtes* ou plaids furent appellées les *requêtes de l'hôtel du roi*, & ceux qui étoient députés pour ouir ces requêtes, *les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi*; on en trouve des exemples dès l'an 1317, & dans les années ſuivantes; ils faiſoient droit tant ſur les *requêtes* de la langue françoiſe que ſur celles de la langue d'oc, c'eſt pourquoi ils devoient être verſés en l'une & l'autre langue.

Cette juriſdiction étoit d'abord ambulatoire à la ſuite du roi, & ſe tenoit dans les différens palais ou châteaux dans leſquels nos rois faiſoient leur ſéjour.

Mais dès le tems de Philippe VI. dit de Valois, cette juriſdiction avoit ſon ſiege à Paris, ainſi qu'il paroît par une ordonnance du prince de l'an 1344, ſur le fait des maîtres tenant les *requêtes* en ſon palais royal à Paris; & depuis ce tems elle s'eſt toujours tenue dans l'enclos du palais. Le bâtiment où s'exerce cette juriſdiction, a ſon entrée par la grande ſalle du palais près de la chapelle, & s'étend juſqu' auprès de la tour de l'horloge du palais; il a été reconſtruit à neuf après l'incendie du palais arrivée en 1618.

Du tems de Philippe V, en 1318, pluſieurs ſujets du roi s'étant plaints qu'ils étoient ſouvent traduits mal-à-propos devant les maîtres des *requêtes*, il ordonna que les maîtres des *requêtes* de ſon hôtel ne pourroient faire ajourner perſonne devant eux ni en tenir court, c'eſt-à-dire audience, que quand il y auroit débat pour un office donné par le roi, ou en cas de demande pure perſonnelle contre quelques officiers de l'hôtel; ce qui fut ainſi établi afin de ne pas diſtraire les officiers de leur ſervice, mais ils ne devoient pas connoître des cauſes des autres perſonnes de l'hôtel du roi, il leur étoit enjoint de les renvoyer devant leur juge naturel; il leur fut auſſi défendu de condamner à aucune amende, à moins que ce ne fût en préſence du roi, lorſqu'il tiendroit lui-même ſes *requêtes* générales.

Quand le parlement ne tenoit pas, ils délivroient les lettres de juſtice, & en tout tems ils examinoient toutes les lettres auxquelles on devoit appoſer le grand ſceau; ils envoyoient les *requêtes* ſignées au chancelier lequel y faiſoit mettre le ſceau s'il n'y avoit rien qui en empêchat. Les maîtres des *requêtes* ne pouvoient cependant pas connoître des cauſes, & ſur-tout du principal, ni des cauſes qui avoient été portées au parlement ou devant les baillifs & ſénéchaux; mais ſi une partie s'oppoſoit à la *requête*, pour empêcher qu'il ne fût délivré lettre de juſtice au contraire, ils pouvoient bien connoître & ouir les parties ſur le point de ſçavoir s'il y avoit lieu ou non de délivrer les lettres de juſtice qui étoient demandées, & quand ils trouvoient trop de difficultés à decider ſur cette conteſtation, ils devoient conſulter le parlement.

Les écuyers d'écuries du roi ayant ſurpris de Charles VI. des lettres qui leur attribuoient la juriſdiction ſur les valets de l'écurie du roi; ſur les repréſentations du procureur général des *requêtes* de l'hôtel, Charles VI. revoqua ces lettres le 19 Septembre 1406; & dans les lettres de révocation il eſt dit, que la cour & juriſdiction des *requêtes* de l'hôtel, eſt grande & notable juriſdiction ordinaire, fondée de très-grande ancienneté, & une des plus notables juriſdictions ordinaires du royaume après le parlement; & que par les ordonnances du royaume il n'y a aucuns officiers de l'hôtel du roi, de quelque état qu'ils ſoient qui puiſſent en l'hôtel du roi tenir aucune juriſdiction ordinaire, excepté ſes amés & feaux conſeillers les maîtres des *requêtes*, auxquels par les ordonnances appartient la connoiſſance des cauſes perſonnelles des officiers de l'hôtel du roi, en défendant & la punition & correction des cas par eux connus & perpétrés, & la connoiſſance des cas qui chaque jour adviennent en l'hôtel du roi, ſur leſquels il convient aſſeoir forme de procès, & auſſi la connoiſſance des cauſes touchant les débats des offices royaux, & que leſdits maîtres des *requêtes* ſont généraux réformateurs, quelque part où ſoit ſa majeſté.

Il n'y a point d'autres juges aux *requêtes* de l'hôtel, que les maîtres des *requêtes* leſquels y ſervent par quartier.

Les autres officiers de ce tribunal ſont un procureur général lequel a droit d'aſſiſter au ſceau, un avocat général, un ſubſtitut du procureur général, un greffier en chef, un principal commis du greffe, un greffier garde-ſcel ordinaire des *requêtes* de l'hôtel, ſix huiſſiers.

Les maîtres des *requêtes*, dans leur tribunal des *requêtes* de l'hôtel, exercent deux ſortes de juriſdictions, l'une à l'extraordinaire ou au ſouverain, l'autre à l'ordinaire.

Ils jugent ſouverainement & en dernier reſſort au nombre de ſept.

1°. Les cauſes renvoyées par arrêt du conſeil, & toutes ſortes d'inſtances qui s'intentent en exécution d'arrêts du conſeil privé.

2°. Les cauſes touchant la falſification des ſceaux des grandes & petites chancelleries, comme auſſi l'inſtruction du faux incident aux inſtances pendantes au conſeil, lorſque les moyens de faux y ont été déclarés admiſſibles.

3°. Les demandes des avocats au conſeil pour leurs ſalaires, & les déſaveux formés contre eux.

4°. L'exécution des lettres du ſceau, portant privilege ou permiſſion d'imprimer.

5°. Les appellations des appointemens & ordonnances que les maîtres des *requêtes* ont données pour inſtruction des inſtances du conſeil, & les appels de la

la taxe & exécution des dépens adjugés au conſeil.

Ils connoiſſoient auſſi au ſouverain de propoſitions d'erreur qui s'intentoient contre les arrêts des cours ſouveraines, mais cela n'a plus lieu depuis que les propoſitions d'erreur ont été abrogées par l'ordonnance de 1667.

On ne peut faire ajourner aux *requêtes* de l'hôtel pour juger en dernier reſſort, qu'en vertu d'arrêt du conſeil ou commiſſion du grand ſceau.

Lorſque les maîtres des *requêtes* jugent au ſouverain, ils prononcent *les maîtres des requêtes, juges ſouverains en cette partie*, &c. & leurs jugemens ſont qualifiés d'arrêts.

L'on ne peut ſe pourvoir contre ces arrêts des *requêtes* de l'hôtel à l'extraordinaire, que par *requête* civile ou oppoſition, ainſi que contre les arrêts des autres cours ſupérieures.

Les *requêtes de l'hôtel* connoiſſent en premiere inſtance & à l'ordinaire dans toute l'étendue du royaume, de toutes les cauſes perſonnelles, poſſeſſoires & mixtes de ceux qui ont droit de *committimus* au grand & au petit ſceau.

Il eſt au choix de ceux qui ont droit de *committimus*, de plaider aux *requêtes de l'hôtel* ou aux *requêtes du palais*, excepté les maîtres des *requêtes* & officiers des *requêtes de l'hôtel* & leurs veuves, qui ne peuvent plaider en vertu de leur privilege, qu'aux *requêtes* du palais, comme *vice verſa*. Les préſidens, conſeillers & autres officiers des *requêtes du palais*, & leurs veuves, ne peuvent plaider, en vertu de leur privilege, qu'aux *requêtes de l'hôtel*.

L'appel des ſentences rendues aux *requêtes de l'hôtel* à l'ordinaire, reſſortit au parlement. *Voyez* Budée, Miraulmont, Joly, Girard, Guenois, Brillon, *le ſtyle des requêtes de l'hôtel* par Ducrot. (*A*)

Requête d'emploi, eſt celle qui eſt employée, ſoit pour tenir lieu d'autres écritures ou de production, comme pour ſervir d'avertiſſement de griefs, cauſes & moyens d'appel, réponſes, contredits, ſalvations, *&c.*

Requête d'intervention, eſt celle par laquelle quelqu'un qui n'étoit pas encore partie dans une cauſe, inſtance ou procès, demande d'y être reçue partie intervenante.

Requête introductive, eſt celle que l'on a d'abord préſentée pour former ſon action, ſoit en demandant permiſſion d'aſſigner ou d'être reçu partie intervenante. *Voyez* Ajournement, Assignation, Exploit.

Requête judiciaire, eſt celle qui eſt formée verbalement & ſur le barreau, ſoit par la partie ou par ſon procureur, ou par l'avocat aſſiſté de la partie ou du procureur. *Voyez ci-après* Requête verbale.

Requêtes du palais, (*Juriſprud.*) *Voyez* ce qui en eſt dit *au mot* Parlement.

Requête de production nouvelle, eſt celle pour laquelle on produit de nouvelles pieces dans une inſtance ou procès. *Voyez* Production nouvelle.

Requête de qu'il vous plaise, eſt une *requête* qui ne contient que les qualités & des concluſions, ſans aucun récit de faits ni établiſſement de moyens qui précédent les concluſions; on l'appelle *requête de qu'il vous plaiſe*, ou un *qu'il vous plaiſe* ſimplement, parce que les concluſions de ces ſortes de *requêtes* commencent par ces mots *qu'il vous plaiſe, ſupplie humblement tel,.. qu'il vous plaiſe*, &c.

Requête répondue, c'eſt celle au bas de laquelle le juge a mis ſon ordonnance.

Requête verbale *ou* judiciaire, eſt celle que l'on fait verbalement à l'audience.

Cependant au châtelet de Paris, & aux *requêtes* du palais, on donne le nom de *requête verbale* à des *requêtes* qui ſont rédigées par écrit; on les appelle *verbales*, parce que dans l'origine elles ſe faiſoient à l'audience; au châtelet elles commencent par ces mots: *à venir plaider par m*e *tel... ſur la requête de tel;* & aux *requêtes* du palais elles commencent par ces mots: *ſur ce que m*e *tel, procureur, a remontré;* & à la fin il eſt dit *ſur quoi la cour ordonne*, & *& ſoit ſignifié;* ces *requêtes verbales*, uſitées aux *requêtes* du palais, ont la forme d'une ſentence ſur *requête*, & ſont comme des eſpeces d'appointemens que l'on offre ſur ce qui concerne l'inſtruction.

Requête, (*Hiſt. rom.*) les *requêtes* préſentées aux empereurs par des particuliers, ſe nommoient communément *libelles, libelli*, & la réponſe de l'empereur étoit appellée *reſcriptum*. M. Briſſon, *de formulis, lib. III.* nous a conſervé une ancienne *requête* préſentée à un empereur romain, dont voici les termes:

Quum ante hos dies conjugem & filium amiſerim, oppreſſus neceſſitate, corpora eorum facili ſarcophago commendaverim, donec iis locus quem emeram ædificaretur, via flaminia inter mil. II. & III. euntibus ab urbe parte læva; rogo, domine imperator, permittas mihi in eodem loco in marmoreo ſarcophago, quem mihi modo comparavi, ea corpora colligere, ne quando ego me eſſe deſiero, pariter cum iis ponar.

Le *reſcrit* mis au-bas de cette *requête* étoit conçu en ces termes:

Secretum fieri placet; junentina Celius promagiſter ſuſcripſi III. non. Novembris, Antio Pollione, & optimo conſ.

La fameuſe loi ἀξίωσις, *ff. de lege rhod.* eſt une *requête* préſentée par Eudmond marchand à Nicomédie, à l'empereur Antonin, au-bas de laquelle eſt le *reſcrit* qui a donné lieu à deux juriſconſultes, de faire chacun un commentaire peu néceſſaire pour l'intelligence de cette loi, dont voici les termes: „ Plainte „ d'Eudémon de Nicomédie à l'empereur Antonin. „ Seigneur, en voyageant dans l'Italie, nous avons „ fait naufrage, & nos effets ont été pillés & enlevés „ par les fermiers des îles Cyclades „.

L'empereur répondit: „ Je ſuis à la vérité maître „ du monde; mais la loi des Rhodiens regne ſur la „ mer, & ſert de regle pour décider les difficultés „ qui concernent la navigation maritime, pourvu „ qu'elle s'accorde avec nos lois „. Voilà une juſte idée des *requêtes* que l'on préſentoit aux empereurs, & de la réponſe ou *reſcrit* qu'ils y faiſoient. Au reſte ces *requêtes* avoient différens noms, & la formule n'étoit point fixe ni déterminée. Quant à la réponſe de l'empereur, elle commençoit preſque toujours par ces mots, *cum proponas*, ou *ſi ut proponis*, &c. & elle finiſſoit par cette condition que l'empereur Zénon inventa, *ſi preces veritate nituntur*, ce qui eſt encore en uſage parmi nous. (*D. J.*)

Requête, *terme de Chaſſe*: il ſe dit lorſqu'on eſt en défaut, & qu'il faut requêter de nouveau la bête. On appelle plus ordinairement *requêter* une bête, lorſqu'après l'avoir courue & briſée le ſoir, on la *quête* le lendemain avec le limier, pour la réclamer & la redonner aux chiens, on dit *requêter* un cerf. (*D. J.*)

Requêter *un cerf* ou *autre bête*, (*Vénerie.*) c'eſt après l'avoir courue & briſée le ſoir, aller la chercher & quêter le lendemain avec le limier pour la relancer aux chiens.

REQUIABTAR, *terme de relation*, nom du quatrieme page de la cinquieme chambre de ceux du grand-ſeigneur: c'eſt lui qui tient l'étrier à ſa hauteſſe quand elle monte à cheval. *Du Loir*. (*D. J.*)

REQUIEM, ſ. m. *terme de Miſſel*, on appelle dans l'égliſe romaine meſſe de *requiem*, une meſſe des morts parce que l'introïte de cette meſſe commence par ces paroles: *Requiem æternam dona eis, Domine*, &c. *Voyez* Messe.

REQUIN, REQUIEM, LAMIE, TIBURON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthiologie.*) *Pl. XIII. fig.* 3. poiſſon de mer cartilagineux, vivipare, le plus grand de tous les chiens de mer. Rondelet a vu un *requin* de moyenne groſſeur qui peſoit mille livres; ce poiſſon a la tête & le dos fort larges; la queue eſt applatie ſur les côtés, & terminée par deux nâgeoires; les yeux ſont gros & ronds; la bouche eſt très-grande & garnie de ſix rangs de dents dures, très-pointues, de figure triangulaire, & découpées de chaque côté comme une ſcie; celles du premier rang ont leur direction en-avant; celles du ſecond s'élevent perpendiculairement; enfin, celles des quatre autres rangs ſont dirigées pour la plûpart en-arriere. Le *requin* a près de l'extrémité de la queue deux petites nageoires, une en-haut & l'autre en-bas; deux près de l'anus; deux autres près des ouies, & une ſur la partie antérieure du dos. Ce poiſſon a la peau fort dure; il eſt très-avide de toutes ſortes de viande; il ſe nourrit principalement de poiſſons; il fait la chaſſe à toutes ſortes d'animaux; il attaque avec la plus grande impétuoſité les hommes mêmes & les dévore. Rondelet, *hiſt. natur. des poiſſons, premiere partie, livre XIII. chapitre xj.* *Voyez* Poisson.

REQUINT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt la cinquieme partie du quint dû au ſeigneur pour une mutation par vente.

Le *requint* n'eſt pas de droit commun; & n'a pas lieu dans toutes les coutumes où le quint eſt dû, mais ſeu-

ſeulement dans les coutumes qui l'accordent expreſſément, comme celle de Meaux; dans celle de Péronne, de Montdidier & Roye il n'eſt dû que quand le contrat porte *francs deniers au vendeur*. *Voyez* QUINT. (*A*)

REQUINTERONE, ONA, ſ. m. & fém. *terme de relation*, nom que l'on donne au Pérou aux enfans nés d'un eſpagnol, & d'una *quinterona*, de façon néanmoins que ce nom ne s'applique qu'au dernier degré de génération, qui conſerve encore quelques marques du mélange du ſang eſpagnol avec le ſang indien ou africain. *D. J.*)

REQUIPER, v. act. (*Gram.*) équiper de nouveau. *Voyez les articles* ÉQUIPAGE & ÉQUIPER.

RÉQUISITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *demande*. Ce terme eſt uſité dans les procès-verbaux où les parties font des dires & prennent des concluſions; par exemple, dans un procès-verbal de ſcellé une partie demande qu'un écrit ſoit paraphé, on fait mention qu'il a été paraphé à ſa *réquiſition*. (*A*)

RÉQUISITOIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) demande faite ou par le procureur général, ou par l'avocat général, ou par un promoteur, ou par un avocat, un procureur, un plaideur, à ce que telle ou telle choſe ſoit faite.

RERRE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans l'Orléanois; elle ſe perd dans la Saudre, une lieue au-deſſus de Romorantin; l'eau de cette petite riviere eſt d'une grande utilité pour la fabrique des draps du pays. (*D. J.*)

RESACRER, v. act. (*Gram.*) ſacrer de-rechef. *Voyez* SACRE & SACRER.

RESAIGNER, v. act. (*Gram.*) ſaigner une ſeconde fois. *Voyez* SAIGNÉE & SAIGNER.

RESAISIR, v. act. (*Gram.*) ſaiſir de nouveau. *Voyez* SAISIE & SAISIR.

RESALUER, v. act. (*Gram.*) ſaluer de-rechef. *Voyez* SALUT, SALUTATION, & SALUER.

RESARCELÉ, adj. (*Blaſon.*) il ſe dit d'une croix ou bande garnie d'un orle approchant de ſes bords; il porte d'azur à la bande d'argent *reſarcelée* d'or.

RESASSER, v. act. (*Gram.*) ſaſſer de-rechef. *Voy. les articles* SAS & SASSER.

RESCHAMPIR, v. act. *terme de Doreur*, en termes de Doreurs en détrempe, c'eſt réparer avec du blanc de céruſe les taches que le jaune ou l'aſſiette ont pû faire en bavochant ſur les fonds que l'on veut conſerver blancs. *Trévoux*. (*D. J.*)

RESCHT, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale de la province de même nom, dans la province de Ghilan, le long de la mer Caſpienne, où elle forme une eſpece de croiſſant, & dont elle eſt éloignée de deux lieues. Elle eſt grande, ouverte, & toute plantée d'arbres, qui y préſentent comme l'aſpect d'une forêt. *Long.* 68. 27. *latit.* 37. 2. 4. (*D. J.*)

RESCINDANT, adj. (*Juriſprud.*) eſt le moyen qui ſert à reſcinder un acte ou un jugement.

Quelquefois par le terme de *reſcindant*, on entend la cauſe ſur le point de forme comme le reſciſoire eſt la cauſe ſur le fonds.

Dans les requêtes civiles, il faut juger le *reſcindant* avant le reſciſoire. *Voyez* REQUÊTE CIVILE. (*A*)

RESCINDER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie annuler un arrêt ou un jugement. *Voyez* RESCISION.

RESCISION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt lorſque l'on annulle en juſtice un contrat ou autre acte. Ce terme vient du latin *reſcindere*, qui dans cette occaſion eſt pris pour *reſecare*, couper en deux: ce terme a été appliqué aux actes que l'on déclare nuls, parce qu'anciennement la façon d'annuller un acte, étoit de le couper en deux; ce qui s'appelloit *reſcindere*.

Il y a des actes que les coutumes & les ordonnances déclarent nuls, & dont on peut faire prononcer en juſtice la nullité, ſans qu'il ſoit beſoin de prendre la voie de *reſciſion*, parce que ce qui eſt nul eſt cenſé ne pas exiſter, & conſéquemment n'a pas beſoin d'être reſcindé.

Mais à-moins que la nullité d'un acte ne ſoit ainſi déclarée par la loi, un acte n'eſt pas nul de plein droit, quoiqu'on ait des moyens pour le faire annuller; c'eſt pourquoi l'on dit que les voies de nullité n'ont pas lieu en France; il faut prendre la voie de la *reſciſion*, & pour cet effet obtenir du roi des lettres de petite chancellerie, qu'on appelle *lettres de reſciſion*, c'eſt-à-dire, qui autoriſent l'impétrant à prendre la voie de la *reſciſion*, & le juge à reſcinder l'acte, ſi les moyens ſont ſuffiſans.

Les moyens de *reſciſion* ou reſtitution en entier, ſont la minorité, la léſion, la crainte ou la force, le dol, l'erreur de fait. *Voyez* LETTRES DE RESCISION & RESTITUTION EN ENTIER.

On dit auſſi quelquefois la *reſciſion* d'un arrêt, pour exprimer la reſtitution qui eſt accordée à une partie contre cet arrêt par la voie de la requête civile; & dans cet eſpece de *reſciſion*, on diſtingue le reſcindant & le reſciſoire, c'eſt-à-dire la forme & le fond. *Voyez* REQUÊTE CIVILE, RESCINDANT & RESCISOIRE.

RESCISOIRE, adj. (*Juriſprud.*) eſt le moyen au fond, où la cauſe même conſidérée au fond, par oppoſition au reſcindant qui ne touche que la forme. Dans une requête civile, par exemple, le dol perſonnel de la partie adverſe eſt le reſcindant, & le mal-jugé au fond eſt le reſciſoire. *Voyez* RESCISION, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

RESCONTRER, v. n. (*Com.*) terme dont ſe ſervent quelques négocians, pour ſignifier une compenſation ou évaluation, qui ſe fait d'une choſe contre une autre de même valeur. Il faut *reſcontrer* les 500 liv. que je vous dois pour marchandiſes avec pareille ſomme contenue en lettre-de-change que j'ai ſur vous, pour dire qu'il faut compenſer ces 500 liv. avec pareille ſomme portée par la lettre-de-change. *Diction. de Commerce*.

RESCRIPT, ſ. m. (*Juriſprud.*) *reſcriptum*, ſignifie en général, une réponſe qui eſt faite par écrit à quelque demande qui a été auſſi faite par écrit.

Ce terme n'eſt guere uſité que pour déſigner certaines lettres ou réponſes des empereurs romains & des papes.

Les *reſcripts* des empereurs étoient des lettres qu'ils écrivoient en réponſe aux magiſtrats des provinces, ou même quelquefois à des particuliers qui prioient le prince d'expliquer ſes intentions ſur des cas qui n'étoient pas prévûs par l'édit perpétuel, ni par l'édit provincial, qui étoient alors les loix que l'on obſervoit.

L'empereur Adrien fut le premier qui fit de ces ſortes de *reſcripts*.

Ils n'avoient pas force de loi, mais ils formoient un grand préjugé.

Quand les queſtions que l'on propoſoit à l'empereur paroiſſoient trop importantes pour être décidées par un ſimple *reſcript*, l'empereur rendoit un decret.

Quelques-uns prétendent que Trajan ne donna point de *reſcripts*, de crainte que l'on ne tirât à conſequence, ce qui n'étoit ſouvent accordé que par des conſidérations particulieres; il avoit même deſſein d'ôter aux *reſcripts* toute leur autorité.

Cependant Juſtinien en a fait inſérer pluſieurs dans ſon code, ce qui leur a donné plus d'autorité qu'ils n'en avoient auparavant. *Voyez* ſur ces *reſcripts*, la *ſeconde diſſertation* d'Antoine Schulting, *l'hiſt. de la juriſpr. rom.* par M. Terraſſon, *p.* 261. & les *mots* CONSTITUTION, DECRET.

RESCRIPTS *des papes*, ſont des lettres apoſtoliques, par leſquelles le pape ordonne de faire certaines choſes en faveur d'une perſonne, qui l'a ſuppliée de lui accorder quelque grace.

On diſtingue néanmoins deux ſortes de *reſcripts*, ceux de grace & ceux de juſtice; les premiers dépendent de la volonté du pape; les autres dépendent plus de la diſpoſition du droit, que de la volonté de celui qui les accorde.

Les *reſcripts* concernent, ou les bénéfices, ou les procès, ou la pénitencerie en toute matiere; ils doivent être *reſtraints* & réduits dans les termes des ſaints decrets & conſtitutions canoniques, & en France ils ne ſont reçus & exécutés, que ſans préjudice de nos libertés.

Les *reſcripts* délégatoires doivent être adreſſés à l'ordinaire pour les fulminer.

Le pape ne peut par ces *reſcripts*, commettre pour juges, que des naturels françois, & doit choiſir les juges dans le reſſort du parlement où demeurent les parties.

Aucun *reſcript* ne peut être enregiſtré au parlement, ſans être revêtu de lettres-patentes. *Voyez les mémoires du Clergé*, Fevret; Fuet, Lacombe, & les *mots* BREF, BULLE, FULMINATION, DÉLÉGUÉ.

RESCRIPT, ſe dit auſſi en quelques endroits, pour le rapport ou relation que l'huiſſier ou ſergent fait dans ſon exploit. (*A*)

RESCRIPTION, ſ. f. (*Com.*) ordre, mandement que l'on donne par écrit à un correſpondant, commis, facteur, fermier, &c. de payer une certaine ſomme à celui qui eſt le porteur de ce mandement. Les *reſcriptions* ne ſe font ordinairement que d'un ſupé-

périeur ſur ſon inférieur, ou d'un créancier ſur ſon débiteur. Ainſi un ſeigneur donne aux marchands des *reſcriptions* ſur ſes fermiers. On prend à Paris à l'hôtel des fermes des *reſcriptions* des gabelles, des aydes, & des cinq groſſes fermes, ſur les revenus de ces fermiers du roi dans les provinces, ce qui eſt très-commode pour y faire paſſer de l'argent ſans frais. Les *reſcriptions* des banquiers ſe traitent comme les lettres-de-change.

Modele de rescription.

Vous payerez, ou je vous prie de payer à M. Robert, banquier de votre ville, la ſomme de cinq mille livres, de laquelle je vous tiendrai compte ſur les deniers de la recette que vous faites pour moi, en rapportant la préſente reſcription, avec la quittance dudit ſieur Robert, à Paris le 10 *Août* 1745.

Godeau.

Pour la ſomme de 5000 livres. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

RÉSEAU, ſ. m. (*Ouv. de fil ou de ſoierie.*) ſorte de tiſſu de fil ou de ſoie fait au tour, dont quelques femmes ſe ſervent pour mettre à des coëffes, à des tabliers, & à autres choſes. Un *réſeau* eſt proprement un ouvrage de fil ſimple, de fil d'or, d'argent, ou de ſoie, tiſſu de maniere qu'il y a des mailles & des ouvertures; il y a toutes ſortes d'ouvrages de *réſaux;* la plûpart des coëffures de femmes, ſont faites de tiſſus à jour & à claires voies, qui ne ſont autre choſe que des eſpeces de *réſeaux*, dont les modes changent perpetuellement. (*D. J.*)

Réseaux *des Indes*, (*Soierie.*) ce ſont des ouvrages de ſoie propres à faire des ceintures ou des jarretieres. Ceux qui ſont deſtinés pour des ceintures, ſont apportés de Indes, garnis aux deux bouts de houpes d'or & d'argent. Ils ont deux aunes ou environ de longueur, ſur un tiers & cinq douxiemes de largeur. *Dictionn. de Com.* (*D. J.*)

RESECHER, v. act. (*Gram.*) ſécher de-rechef. *Voyez* Sec & Sécher.

RÉSECTE, ſ. f. *en Géometrie*, eſt la portion *AT* (*fig.* 11, *analyſe*) de l'axe d'une courbe, intercepté entre le point *A*, ſommet de la courbe, ou origine des co-ordonnées; & le point *T*, où la tangente *MT* rencontre l'axe *AC*, prolongé s'il eſt néceſſaire, ſoit $MP = y$, $AP = x$, on ſçait, (*Voyez* Soutangente) que la ſoutangente *PT*, eſt égale à $\frac{y\,dx}{dy}$. Donc la *réſecte AT* eſt égale à $\frac{y\,dx}{dy} - x$. (*O*)

RESEDA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en maſque, & compoſée de pluſieurs petales inégaux. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une capſule membraneuſe, qui a trois ou quatre angles. Cette capſule eſt oblongue & comme cylindrique, & elle renferme des ſemences arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Ce genre de plante eſt nommé vulgairement par les Anglois *baſe-rocket*. Tournefort en compte ſept eſpeces. La plus commune *reſeda vulgaris*, *I. R. H.* 423, eſt, ſelon Linnæus, le phyteuma de Dioſcoride ou des anciens.

Sa racine eſt longue, grêle, ligneuſe, blanche, âcre au goût. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pié & demi, cannelées, creuſées, velues, rameuſes, foibles, courbées, revêtues de feuilles rangées alternativement, découpées profondément, ondées de couleur verte-obſcure, d'un goût d'herbe potagere.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges & des rameaux, en maniere de thyrſes ou d'épis lâches; chaque fleur eſt compoſée de pluſieurs pétales irréguliers d'un jaune blanchâtre, dont le milieu eſt occupé par pluſieurs petites étamines à ſommets jaunes. Après que les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des capſules membraneuſes, à trois angles, longues d'un pouce, un peu ſemblables à des urnes cylindriques, & remplies de ſemences noires, menues, preſque rondes. Cette plante fleurit en Juin & en Juillet; elle croît fréquemment dans les champs, le long des chemins, ſurtout dans les terres abondantes en craie. (*D. J.*)

RESELLER, v. act. (*Gram.*) remettre la ſelle à un cheval. *Voyez* Selle & Seller.

RESEMELER, v. act. (*Gram.*) remonter de ſemelles des bas ou des ſouliers. *Voyez* Semelle & Semeler.

RESEMER, v. act. (*Gram.*) ſemer de-rechef. *Voy.* Semence, Semaille, Semer.

RESEPAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme d'eaux & forêts, qui ſignifie la nouvelle coupe que l'on fait de quelque arbre ou d'un bois en général qui a été mal coupé, ou qui n'eſt pas de belle venue. L'ordonnance des eaux & forêts ordonne le *reſepage* des bois rabougris, broutés & avortés. *Voyez l'article* 13. *du tit.* 25. (*A*)

RÉSEPER, v. act. (*Archit. hydraul.*) c'eſt couper avec la coignée ou la ſcie, la tête d'un pieu ou d'un pilot, qui refuſe le mouton, parce qu'il a trouvé de la roche, & qu'il faut mettre de niveau avec le reſte du pilotage. *Daviler.* (*D. J.*)

Réseper *ou* Recéper, v. act. (*Jardin.*) c'eſt couper les arbres par la tête, ou pour les éteter, ou pour leur faire pouſſer de nouvelles branches. (*D. J.*)

RESEPH, (*Géog. anc.*) ou *Reſapha*, & dans Ptolomée, *l. V. c. xv. Ræſapha*, ville de la Palmyrène. Il en eſt parlé dans le quatrieme livre des Rois *xjx.* 12. & dans Iſaie *xxxvij.* 12; les tables de Peutinger & la notice d'orient la connoiſſent auſſi. (*D. J.*)

RÉSERVATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un ancien terme qui ſignifie la même choſe que *réſerve*; il n'eſt guere uſité qu'en matiere de bénéfices & de penſions ſur bénéfices. *Voyez* Réserve.

RÉSERVE, ſ. f. (*Juriſpr.*) ſignifie en général exception, reſtriction, au moyen de laquelle une choſe n'eſt pas compriſe, ſoit dans la loi, ou dans un jugement ou autre acte.

Réserve apostolique, ou des bénéfices. *Voyez ci-après* Réserve des bénéfices.

Réserve des bénéfices *ou* Réserve apostolique, eſt une faculté que le pape prétend avoir de retenir à ſa collation les bénéfices qu'il veut, au préjudice des collateurs ordinaires.

Anciennement les papes n'uſoient point de *réſerves;* il n'en eſt fait aucune mention dans tout le volume du decret.

Clément IV. fut le premier qui introduiſit les *réſerves*; ſon decret eſt rapporté dans le ſexte. Il poſe pour principe que la collation de tous les bénéfices appartient au pape, qu'il peut même donner un droit ſur ceux qui ne ſont pas encore vacans.

Les ſucceſſeurs de Clément IV. ne manquerent pas d'adopter ce ſyſtème, & firent tant de *réſerves* générales & particulieres, qu'il ne reſtoit preſque plus aucun bénéfice à la collation des ordinaires. Les conſtitutions *execrabilis & ad regimen* faites au ſujet de ces *réſerves* par Jean XXII. & Benoit XII. ſouleverent tous les collateurs.

Les *réſerves* peuvent procéder de quatre cauſes différentes: ſavoir, du lieu, de la perſonne, de la qualité du bénéfice & du tems.

La *réſerve ratione loci* comprend particulierement les bénéfices vacans par mort *in curiâ*.

De toutes les *réſerves* apoſtoliques générales ou particulieres, celle des bénéfices vacans en cour de Rome eſt la plus ancienne; elle fut établie par Clément IV. Le concile de Baſle & la pragmatique-ſanction laiſſerent ſubſiſter cette *réſerve*, & abolirent toutes les autres. On a ſuivi la même choſe dans le concordat, enſorte que dans les pays ſoumis à cette loi on ne connoît point d'autre *réſerve* que celle des bénéfices vacans en cour de Rome.

Lorſque le pape ne confere pas ces bénéfices dans le mois de la vacance, le collateur ordinaire peut en diſpoſer, comme s'il n'y avoit pas de *réſerve*. Les proviſions que l'ordinaire auroit données dans le mois, ſont même bonnes, ſi par l'évenement le pape n'a pas conféré dans le mois.

Le collateur ordinaire peut conférer les cures qui vaquent en cour de Rome pendant la vacance du ſaint ſiege, ou qui y ont vacqué pendant la vie d'un pape qui n'en a point accordé de proviſion, la collation de ces ſortes de bénéfices étant inſtante.

Les bénéfices en patronage laïc, & ceux qui doivent être conférés par le roi en vertu du droit de régale, ne ſont pas ſujets à la *réſerve* des bénéfices vacans en cour de Rome.

A l'égard des bénéfices conſiſtoriaux, cela ſouffre difficulté. *Voyez les lois eccléſiaſtiques* de M. d'Héricourt. Tous autres collateurs & bénéfices ſont ſujets à cette *réſerve*, à moins qu'ils n'en ſoient exempts par un privilege ſpécial émané du ſaint ſiege.

La *réſerve ratione perſonæ* regarde les perſonnes dont

dont le pape s'eſt voulu réſerver les bénéfices, comme de ſes familiers, c'eſt-à-dire de ſes domeſtiques & de ceux des cardinaux & autres officiers de cour de Rome, qui ſe trouveroient abſens de la dite cour.

La *reſerve ratione qualitatis beneficii* eſt celle par laquelle les papes ont aboli les élections des égliſes cathédrales, monaſteres & autres bénéfices vraiment électifs, & s'en ſont réſervé, & au S. Siege, la diſpoſition abſolue par leur regle de chancellerie, pour éviter les abus qui ſe commettoient dans les élections.

La *réſerve ratione temporis* eſt celle par laquelle les papes ont ôté aux ordinaires la diſpoſition des bénéfices en certain tems de l'année, prenant pour eux les deux tiers, ou en ſe réſervant la collation alternative.

De toutes ces *réſerves*, il n'y a que la premiere, ſavoir, celle des bénéfices vacans *curiâ*, qui ſoit reçue partout en France; celle *de menſibus & alternativâ* n'a lieu que dans les pays d'obédience; tels que la Bretagne, & quelques autres provinces; les autres *réſerves* n'ont point de tout lieu parmi nous. *Voyez* le chap. *in præſenti in* 6°. le *concile de Baſle*, la *pragmatique*, le *concordat*, les *lois eccléſiaſtiques* de M. d'Héricourt, le *traité de l'uſage & pratique de cour de Rome*. de Caſtel. (*A*)

RÉSERVE DE BOIS *ou* BOIS DE RÉSERVE, ſont les arbres ou parties de bois qui ne doivent point être vendus ni coupés. Les arbres du reſſort, tels que ceux de liſieres, piés corniers de ventes, les baliveaux anciens & modernes, & baliveaux ſur taillis ſont reputés faire partie du fond. Les eccléſiaſtiques, communautés, & tous gens de main-morte ſont obligés de mettre en *réſerve* au moins la quatrieme partie de leurs bois pour la laiſſer croitre en futaie. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts*. (*A*)

RÉSERVE *des depens, dommages & intérêts*, c'eſt lorſque le juge, en rendant quelque jugement préparatoire ou interlocutoire, remet à faire droit ſur les dépens, dommages & intérêts; après qu'on aura fait quelque inſtruction plus ample. *Voyez* DÉPENS.

RÉSERVE A FAIRE DROIT, c'eſt lorſque le juge, en rendant un jugement, remet à faire droit ſur le fond ou ſur quelque branche de l'affaire, après qu'on aura fait quelque inſtruction qui doit précéder.

RÉSERVE DES MOIS, *voyez* REGLE DES MOIS, & *le mot* RESERVE DE BÉNÉFICES.

RÉSERVE *de penſion ſur un bénéfice*, *voyez* ci-devant BÉNÉFICE, & *le mot* PENSION.

RÉSERVE DU QUART ou *quart en réſerve*, eſt le quart que les eccléſiaſtiques & autres gens de main-morte ſont tenus de laiſſer de leurs bois pour croitre en futaie. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 24, *art.* 2.

RÉSERVE DES SERVITUDES eſt la clauſe par laquelle, en vendant une maiſon ou autre héritage, le vendeur ſe réſerve les ſervitudes & droits qu'il a ſur cet heritage, ſoit pour lui perſonnellement, ſoit pour l'utilité de quelqu'autre héritage à lui appartenant, & voiſin de celui qu'il vend.

RÉSERVE D'USUFRUIT eſt, lorſqu'en vendant ou donnant la propriété d'un bien meuble ou immeuble; on en retient à ſon profit l'uſufruit. *Voyez* USUFRUIT. (*A*)

RÉSERVES, (*Hiſt. mod. Droit public.*) *reſervata cæſarea*. C'eſt ainſi qu'on nomme dans le droit public germanique les prérogatives réſervées à l'empereur ſeul, & qu'il ne partage point avec les états de l'empire. Ces *réſerves* ſont preſque toujours diſputées, & ne valent qu'autant que celui qui les prétend, a le pouvoir de les faire valoir. On diſtingue ces *réſerves* en eccléſiaſtiques & en politiques. Parmi les premieres, on compte le droit de préſenter aux premiers bénéfices vacans après l'avenement au trone; ce droit s'appelle *jus primariarum precum*, le droit de protéger l'égliſe romaine, le droit de convoquer le concile. Parmi les *réſerves* politiques on compte le droit de légitimer les batards; le droit de réhabiliter, *famæ reſtitutio*; le droit d'accorder des diſpenſes d'âge & des privileges; le droit de relever du ſerment; le pouvoir d'accorder le droit de citoyen, *jus civitatis*; d'accorder des foires, *jus nundinarum*; l'inſpection générale ſur les poſtes & ſur les grands chemins; le droit d'établir des académies; le droit de conférer des titres & des dignités, & même de faire des rois; cependant l'empereur ne peut élever perſonne au rang des états de l'empire, ſans le conſentement des autres états; le droit d'établir des tribunaux dans l'empire; le droit de faire la guerre dans une néceſſité preſſante; enfin le droit d'envoyer & de recevoir des ambaſſadeurs au nom de l'empire. *V. Vitriarii jus publicum*. *Voyez* l'article EMPEREUR.

RESERVE, (*Art militaire.*) eſt une partie de l'armée que le général reſerve pour s'en ſervir où il en eſt beſoin. Les *reſerves* ſont ſous le commandement d'un officier général ſubordonné au commandant; elles ne campent pas ordinairement avec l'armée, mais dans des lieux à portée de la rejoindre ſi le général le juge à propos. Le poſte le plus naturel des *reſerves* eſt derriere la ſeconde ligne.

Les *reſerves* ſont compoſées de bataillons & d'eſcadrons, c'eſt-à-dire de cavalerie & d'infanterie. On en a vu juſqu'à trois dans les grandes armées. Dans une bataille, la *reſerve* forme une eſpece de troiſieme ligne; le général s'en ſert pour fortifier les endroits qui ont beſoin d'être ſoutenus.

Le nombre des troupes des *reſerves* n'eſt pas déterminé; il dépend de la force de l'armée & de la volonté du général. En 1747, la *reſerve* de l'armée du roi en Flandre, étoit compoſée de 99 eſcadrons & de 30 bataillons.

L'uſage de M. le maréchal de Saxe étoit de mettre ſes meilleures troupes à la *reſerve*; uſage fondé ſur la pratique & la coutume des Romains, qui plaçoient leurs braves ſoldats à la troiſieme ligne, où ils formoient une eſpece de *reſerve*. *Voyez* LÉGION & TRIAIRES.

Un général intelligent ne doit jamais faire combattre des troupes ſans les faire ſoutenir par des *reſerves*, parce qu'autrement le moindre deſordre dans la premiere ligne ſuffit pour la faire battre entierement. Suivant Végece, l'invention des *reſerves* eſt due aux Lacédémoniens. Les Carthaginois les imiterent en cela, & enſuite les Romains. *Voyez* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

RESERVOIR, ſ. m. (*Hydr.*) eſt un lieu où l'on amaſſe des eaux pour les diſtribuer à diverſes fontaines, bien différent d'un baſſin ou d'une ſimple cuvette de diſtribution.

Il y a quatre ſortes de *réſervoirs*; ceux qui ſont ſur terre, appellés *les découverts*: les *réſervoirs* voûtés, ceux que l'on bute, & ceux que l'on éleve en l'air.

Les *réſervoirs* ſur terre ſont ordinairement des pieces d'eau ou canaux glaiſés, dans leſquelles on amaſſe des ſources, & qui par leur profondeur contiennent pluſieurs milliers de muids d'eau: dans les jardins en terraſſe un ſeul baſſin d'en-haut fournit tous ceux d'en-bas ſans autre *réſervoir*.

Ceux qui ſont voûtés, ne different qu'en ce qu'ils ſont conſtruits ſous une voûte, le niveau de l'eau n'ayant pas permis de les faire ſur terre, ils ſont ordinairement cimentés, & forment des citernes. Souvent on en trouve dans des terraſſes, ſur leſquelles on marche ſans s'appercevoir qu'on eſt ſur l'eau. Tels ſont les *réſervoirs* voûtés de Verſailles auprès du château, celui de Villeroi, du Raincy, Vanvres, &c.

On en fait encore ſur terre, que l'on appelle des *réſervoirs butés*. On éleve les terres à une certaine hauteur en forme de pâté; on les laiſſe raſſeoir pendant ſix à ſept mois; on y conſtruit enſuite un *réſervoir* ſoutenu par des piles ou éperons de maçonnerie, bâtis ſur le bon fonds, pour réſiſter à la charge de l'eau, & maintenir le *réſervoir* que l'on glaiſe ou cimente, ſuivant l'uſage ordinaire.

Les *réſervoirs* portés en l'air, ne ſont pas à beaucoup près d'une ſi grande capacité que les autres; 50, 100, 200 muids eſt ordinairement leur contenu. La difficulté de les ſoutenir ſur des arcades ou piliers de pierre de taille, ſur leſquelles on aſſied de groſſes pieces de charpente & une carcaſſe en forme de baſſin, la dépenſe de les revêtir de tables de plomb ſoudées enſemble, ne permettent pas de les faire auſſi grands que ceux qui ſont ſur terre. On retient la pouſſée de l'eau dans les angles par de fortes équerres de fer, & par des barres traverſantes d'un bout du *réſervoir* à l'autre. Quand ces *réſervoirs* ſont couverts, on les appelle *château d'eau*, tels que celui de Verſailles proche la chapelle, & celui vis-à-vis le palais royal à Paris.

Les *réſervoirs* ſe conſtruiſent de même que les baſſins, en glaiſe, en terre franche, en ciment, & en plomb. *Voyez* CONSTRUCTION DES BASSINS.

RÉSERVOIR *du chyle*, (*terme d'Anatomie*) *receptaculum chyli*, eſt une cavité ſituée auprès du rein gauche, dans laquelle les veines lactées déchargent la matiere qu'elles contiennent. *V.* LACTÉE. Ce

Ce *réſervoir*, qu'on appelle auſſi *réſervoir* de Pecquet qui l'a découvert, eſt ſitué ſous les grandes arteres émulgentes entre les deux origines du diaphragme; c'eſt-là que les veines lactées ſecondaires portent le chyle après qu'il a été délayé & rendu plus liquide par la lymphe dans les glandes du méſentere. *Voyez* CHYLE & MESENTERE.

M. Couper a trouvé en injectant cette partie avec du mercure qu'elle eſt compoſée de trois grands trous, dont deux ont plus d'un quart de pouce de diametre. On n'obſerve cette diviſion que dans le corps humain, dans lequel M. Drake croit que ſa poſition droite eſt néceſſaire pour diminuer la réſiſtance que cauſeroit le chyle & la lymphe, ſi elles étoient contenues dans le même *réſervoir*. Sa poſition horiſontale dans les quadrupedes peut faire qu'un ſeul de ces trous ſuffiſe.

Son canal eſt ſitué dans le *thorax;* ce qui l'a fait appeller *canal thorachique*. *Voyez* THORACHIQUE.

RÉSERVOIR, *terme de la manufacture de papier*, ce ſont pluſieurs grandes caiſſes de charpente revêtues de plomb intérieurement, & placées en gradation, c'eſt-à-dire enſorte que l'eau qui eſt amenée d'une ſource, ou par des pompes dans la ſupérieure, puiſſe couler juſque dans l'inférieure. Les canaux ou rigoles par où l'eau paſſe d'une caiſſe dans l'autre ſont traverſés par des chaſſis de fil de fer & de crin, au-travers deſquels l'eau ſe filtre & ſe clarifie de plus en plus, la pureté de l'eau étant une des choſes les plus eſſentielles pour la blancheur & la perfection du papier.

RÉSIDENCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la demeure fixe que quelqu'un a dans un lieu.

On ne reçoit pour caution qu'une perſonne réſéante, c'eſt-à-dire réſidente & domiciliée dans le lieu.

Tous les officiers & employés ſont naturellement obligés à *réſidence* dans le lieu où ſe fait l'exercice de leur office ou emploi, du-moins lorſqu'il exige un ſervice continuel ou aſſidu; cependant cette obligation n'eſt pas remplie bien exactement par la plûpart des officiers.

La *réſidence* eſt un devoir non moins indiſpenſable pour les bénéficiers. Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, tous les clercs demeuroient attachés à leur titre: ils ne pouvoient le quitter, & encore moins paſſer d'un diocèſe à un autre ſans la permiſſion de leur évêque, ſous peine d'excommunication contre eux & même contre l'évêque qui les recevoit.

Depuis que l'on fit des ordinations ſans titre, les clercs qui étoient ainſi ordonnés ſe crurent diſpenſés de réſider dans le lieu de leur ordination.

La pluralité des bénéfices s'étant enſuite introduite, les bénéficiers auxquels on a permis de poſſéder à-la-fois pluſieurs bénéfices, ſe ſont trouvés dans l'impoſſibilité de remplir par-tout l'obligation de la *réſidence*; on en a même vu qui ne réſidoient dans aucun de leurs bénéfices, s'occupant de toute autre choſe que des devoirs de leur état.

C'eſt de-là que le concile d'Antioche en 347 défendit aux évêques d'aller à la cour ſans le conſentement & les lettres des évêques de la province, & principalement du métropolitain.

Le concile de Sardique défendit aux évêques de s'abſenter de leurs égliſes plus de trois ans ſans grande néceſſité, & ordonna à tous les évêques d'obſerver leurs confreres quand ils paſſeroient dans leur diocèſe, & de s'informer du ſujet de leur voyage, pour juger s'ils devoient communiquer avec eux & ſouſcrire aux lettres de congé qu'ils portoient.

Alexandre III. en 1179 condamna à la *réſidence* tous les bénéficiers à charge d'ames; on ajouta depuis les dignités, canonicats & autres charges dans une égliſe. La *reſidence* n'ayant pas été ordonnée aux autres bénéficiers nommément, ils s'en crurent diſpenſés.

Ce fut ſur-tout pendant le tems des croiſades qu'il y eut le plus d'abus en ce genre, on permettoit aux clercs de recevoir ſans réſider les fruits de leur bénéfice pendant un tems conſidérable, comme de trois ans.

Les voyages de Rome qui étoient alors fréquens pour ſolliciter des procès ou des graces, furent encore des occaſions de ſe ſouſtraire à la *réſidence*.

La translation du ſaint ſiege à Avignon y donna encore bien plus lieu, les cardinaux & les papes eux-mêmes donnant l'exemple de la non-*réſidence*.

Les papes ne firent point difficulté d'accorder des diſpenſes de réſider, même de donner des indults pour en diſpenſer à perpétuité, avec faculté néanmoins de recevoir toujours les fruits du bénéfice.

Le motif de ces *diſpenſes* fut que ceux auxquels on les accordoit ſervoient l'Egliſe ou le public auſſi utilement, quoique abſens du lieu de leur bénéfice; ce fut par le même principe que l'on accorda une ſemblable *diſpenſe* aux eccléſiaſtiques de la chapelle du roi & aux officiers des parlemens; mais l'édit de Melun ordonna que les chantres de la chapelle du roi, après qu'ils ſeroient hors de quartier, ſeroient tenus d'aller deſſervir en perſonne les prébendes & autres bénéfices ſujets à *réſidence* dont ils auront été pourvus, qu'autrement ils ſeront privés des fruits de leurs prébendes & bénéfices ſujets à *réſidence*.

Le concile de Trente ne permet aux évêques de s'abſenter de leur diocèſe que pour l'une de ces quatre cauſes, *chriſtiana charitas*, *urgens neceſſitas*, *debita obedientia*, *evidens eccleſiæ vel reipublicæ utilitas*. Il veut que la cauſe ſoit approuvée par écrit & certifiée par le pape ou par le métropolitain, ou en ſon abſence par le plus ancien évêque de la province. Le concile leur enjoint particulierement de ſe trouver en leurs égliſes au tems de l'Avent, du Carême, des fêtes de Noël, Pâque, Pentecôte & de la Fête-Dieu, à peine d'être privés des fruits de leur bénéfice à proportion du tems qu'ils auront été abſens.

On agita alors ſi l'obligation de réſider étoit de droit divin, comme quelques auteurs l'ont ſoutenu; les avis furent partagés, & l'on ſe contenta d'ordonner la *réſidence*, ſans déclarer ſi elle étoit de droit divin ou ſeulement de droit eccléſiaſtique.

Ce réglement fut adopté par le concile de Bordeaux en 1583.

Il eſt encore dit par le concile de Trente que les évêques qui, ſans cauſe légitime, ſeront abſens de leur diocèſe ſix mois de ſuite, perdront la quatrieme partie de leurs revenus; que s'ils perſiſtent à ne point réſider, le métropolitain ou le plus ancien ſuffragant, ſi cela regarde le métropolitain, en avertira le pape qui peut pourvoir à l'évêché.

Le concile de Rouen, tenu en 1581, ordonne aux chapitres des cathédrales d'obſerver le tems que leur évêque eſt abſent de ſon diocèſe & d'en écrire au métropolitain, ou ſi le ſiege métropolitain eſt vacant, au plus ancien évêque de la province ou au concile provincial.

Pour les curés & autres bénéficiers ayant charge d'ames, le concile de Trente leur défend de s'abſenter de leur égliſe, ſi ce n'eſt avec la permiſſion par écrit de l'évêque; & en ce cas, ils doivent commettre à leur place un vicaire capable & approuvé par l'évêque diocèſain, auquel ils aſſigneront un entretien honnête. Le concile défend auſſi aux évêques d'accorder ces diſpenſes pour plus de deux mois, à-moins qu'il n'y ait des cauſes graves; & il permet aux évêques de procéder par toutes ſortes de voies canoniques, même par la privation des fruits contre les curés abſens qui, après avoir été cités, ne réſideront pas.

Quant aux chanoines, le concile de Trente leur défend de s'abſenter plus de trois mois en toute l'année, ſous peine de perdre la premiere année la moitié des fruits, & la ſeconde la totalité.

Les conciles provinciaux de Bourges & de Sens en 1528, & celui de Narbonne en 1551 avoient ordonné la même choſe; ceux de Reims en 1564, de Rouen en 1581, de Bordeaux en 1583, Aix en 1585, Narbonne en 1609, Bordeaux en 1624, & l'aſſemblée de Melun en 1579, le réglement ſpirituel de la chambre eccléſiaſtique des états en 1614 ont renouvellé le même réglement. Le concile de Bordeaux en 1583 veut de plus que le collateur ne confere aucun bénéfice ſujet à *réſidence*, ſans faire prêter au pourvu le ſerment qu'il ſera exact à réſider.

Les ordonnances du royaume ont auſſi preſcrit la *réſidence* aux évêques, curés & autres bénéficiers, dont les bénéfices ſont du nombre de ceux qui, ſuivant la préſente diſcipline de l'Egliſe, demandent *réſidence*: telle eſt la diſpoſition de l'ordonnance de Châteaubriant en 1551, de celle de Villerſcotterets en 1557, de celle d'Orléans en 1560, de l'édit du mois de Mai de la même année, de l'ordonnance de Blois, *art.* 14. de celle du mois de Février 1580, de celle de 1629, *art.* 11. Le parlement défendit même en 1560 aux évêques de prendre le titre de *conſeillers du roi*, comme étant une fonction incompatible avec l'obligation de réſider dans leur diocèſe; le procureur général

Bour-

Bourdin faiſoit ſaiſir le temporel des évêques qui reſtoient plus de quinze jours à Paris.

L'édit de 1695, qui forme le dernier état ſur cette matiere, porte, *art.* 23. que ſi aucuns bénéficiers qui poſſedent des bénéfices à charge d'ames manquent à y reſider pendant un tems conſidérable, le juge royal pourra les en avertir, & en même tems leurs ſupérieurs eccléſiaſtiques, & en cas que, dans trois mois après ledit avertiſſement, ils négligent de réſider ſans en avoir des excuſes légitimes, il pourra, à l'égard de ceux qui ne réſident pas & par les ordres du ſupérieur eccléſiaſtique, faire ſaiſir juſqu'à concurrence du tiers du revenu deſdits bénéfices au profit des pauvres des lieux, ou pour être employé en autres œuvres pies, telles qu'il le jugera à-propos.

Suivant notre uſage, on appelle *bénéfices ſimples* ceux qui n'ont point charge d'ames, & n'obligent point d'aſſiſter au chœur, ni conſequemment à *réſidence*: tels ſont les abbayes ou prieurés tenus en commende, & les chapelles chargées ſeulement de quelques meſſes que l'on peut faire acquitter par autrui.

Quant aux chanoines, quoiqu'en général ils ſoient tenus de réſider, l'obſervation plus ou moins étroite de cette regle dépend des ſtatuts du chapitre, pourvu qu'ils ne ſoient pas contraires au droit commun. A Hildesheim en Allemagne, évêché fondé par Louis le Débonnaire, un chanoine qui a fait ſon ſtage, qui eſt de trois mois, peut s'abſenter pour ſix ans, ſavoir deux années *peregrinandi cauſâ*, deux autres *devotionis cauſâ*, & encore deux *ſtudiorum cauſâ*.

Les chanoines qui ſont de l'oratoire & chapelle du roi, de la reine & autres employés dans les états des maiſons royales, les conſeillers-clercs des parlemens, les régens & étudians des univerſités ſont diſpenſés de la *réſidence* tant que la cauſe qui les occupe ailleurs ſubſiſte.

Deux bénéfices ſujets à réſider ſont incompatibles, à-moins que celui qui en eſt pourvu n'ait quelque qualité ou titre qui le diſpenſe de la *réſidence*. *Voyez* le *diſcours de* Fra-Paolo *ſur le concile de Trente*, l'*inſtitution au dr. eccléſ.* de M. Fleury, les *lois eccléſ.* de d'Hericourt, les *mémoires du clergé*. (*A*)

Résidence, (*Pharm.*) précipitation ou deſcente ſpontanée des parties qui troublent une liqueur. *Voy.* Décantation. *pharmac.*

Ce mot ſe prend encore pour ces parties deſcendues au fond de cette liqueur, & dans ce ſens il eſt ſynonyme de *feces*. *Voyez* Feces, *pharm.*

On voit par l'idée que nous venons de donner de la *réſidence*, que ce n'eſt pas la même choſe que le réſidu, *voyez* Résidu, *Chimie*. (*b*)

RÉSIDENT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un miniſtre public qui traite des intérêts d'un roi avec une république & un petit ſouverain; ou d'une république & un petit ſouverain avec un roi. Ainſi le roi de France n'a que des *réſidens* en Allemagne dans les cours des électeurs, & autres ſouverains qui ne ſont pas têtes couronnées; & en Italie, dans les républiques de Gènes & de Lucques, leſquels princes & républiques ont auſſi des *réſidens* en France.

Les *réſidens* ſont une ſorte de miniſtres différens des ambaſſadeurs & des envoyés, en ce qu'ils ſont d'une dignité & d'un caractere inférieur; mais ils ont de commun avec eux qu'ils ſont auſſi ſous la protection du droit des gens. *Voyez* Ambassadeur & Envoyé.

Résidens, dans pluſieurs anciennes coutumes, ſont des tenanciers qui étoient obligés de réſider ſur les terres de leur ſeigneur, & qui ne pouvoient ſe tranſporter ailleurs. Le vaſſal aſſujetti à cette *réſidence*, s'appelloit *homme levant & couchant*, & en Normandie *reſſeant du fief*.

RÉSIDU, ſ. m. (*Chimie.*) Les chimiſtes modernes ſe ſervent beaucoup de cette expreſſion générique, & qui n'exprime qu'une qualité ſenſible & *non interprétée* pour déſigner ce que les anciens chimiſtes déſignoient par l'expreſſion plus hardie, & le plus ſouvent inexacte de *caput mortuum*. Voy. Caput mortuum.

Le *réſidu* eſt dans toutes les opérations la partie du ſujet ou des ſujets traités dont le chimiſte ne ſe met point en peine; ce qui lui reſte, par exemple des rectifications après en avoir ſéparé le produit rectifié, le marc des plantes dont il a retiré l'eſprit aromatique, l'huile eſſentielle, l'extrait, le ſel, *&c.*

Mais comme dans une recherche réguliere philoſophique il n'y a aucune partie des ſujets examinés dont on puiſſe négliger l'examen ultérieur, les opérations exécutées dans la vûe de recherche ne préſentent jamais des *réſidus* proprement dits, ou du-moins l'acception de ce mot ne peut être que relative, c'eſt-à-dire qu'une certaine matiere n'eſt *réſidue* que d'une premiere opération, quoiqu'elle doive faire le ſujet d'une opération ultérieure. J'ai appellé d'après cette vûe le *réſidu* des diſtillations *produit fixe*, le diſtinguant par cette qualification des produits volatils ou mobiles de cette opération. *Voyez* Distillation.

Réſidu & *réſidence* ne ſont pas ſynonymes dans le langage chimique; le dernier mot ſignifie la même choſe que *feces* & que *marc*. *V.* Feces & Marc. (*b*)

Résidu, (*Com.*) ce qui reſte à payer d'un compte, d'une rente, d'une obligation, d'une dette. En fait de compte, on dit plus ordinairement reliquat, *voyez* Reliquat.

RÉSIGNABLE, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit d'un bénéfice ou office qui peut être *réſigné*. *Voyez* Résignation.

RESIGNANT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe démet en faveur d'un autre de quelque office ou bénéfice. *Voyez* Bénéfice, Office, Resignation, Resignataire.

RÉSIGNATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui au profit duquel on a réſigné un bénéfice ou un office. *Voyez* Bénéfice, Office, Résignant & Résignation, Procuration *ad reſignandum*.

RÉSIGNATION, ſ. f. (*Gramm.*) entiere ſoumiſſion, ſacrifice abſolu de ſa volonté à celle d'un ſupérieur. Le chrétien ſe *réſigne* à la volonté de Dieu; le philoſophe aux lois éternelles de la nature.

Résignation, (*Juriſprud.*) eſt l'abdication d'un office ou d'un bénéfice par celui qui en eſt titulaire.

La *réſignation* d'un bénéfice en particulier eſt l'abdication volontaire qui en eſt faite entre les mains du ſupérieur qui a droit de la recevoir ou de l'autoriſer.

On diſtingue deux ſortes de *réſignations* pour les bénéfices; l'une, qu'on appelle *pure & ſimple* ou *abſolue*; l'autre, qu'on appelle *réſignation* en faveur ou conditionnelle, parce qu'elle n'eſt faite que ſous la condition que le bénéfice ſera conféré à un autre.

La *réſignation* pure & ſimple, qu'on appelle auſſi *démiſſion* & *renonciation*, eſt un acte par lequel le titulaire déclare au collateur ordinaire qu'il ſe démet en ſes mains du bénéfice.

Elle doit être abſolue & ſans condition, & ne doit même pas faire mention de celle-ci, que le réſignant déſireroit avoir pour ſucceſſeur, car ce ſeroit une eſpece de condition.

Cette ſorte de *réſignation* ſe fait ordinairement devant deux notaires royaux, ou devant un notaire & deux témoins; elle ſeroit auſſi valable étant ſignée de l'évêque, de ſon ſecrétaire, du réſignant, & de deux témoins.

La procuration *ad reſignandum* eſt valable, quoique le nom du procureur y ſoit en blanc.

Tant que la *réſignation* pure & ſimple n'eſt pas admiſe par le collateur, elle peut être révoquée.

La *réſignation* une fois admiſe, le réſignant ne peut plus retenir le bénéfice, quand même il en ſeroit demeuré paiſible poſſeſſeur pendant trois ans.

Un bénéfice en patronage laïc peut être réſigné purement & ſimplement entre les mains de l'ordinaire; mais c'eſt au patron à y nommer, & le tems ne court que du jour que la démiſſion lui a été ſignifiée.

La *réſignation* pure & ſimple eſt valable, quoique faite dans un mois affecté aux gradués, pourvû qu'elle ait été inſinuée deux jours francs avant le décès du réſignant.

La *réſignation* en faveur eſt un acte par lequel un bénéficier déclare au pape qu'il ſe démet en ſes mains de ſon bénéfice, à condition que le pape le conférera à la perſonne qui eſt nommée dans la réſignation *nec alias, nec aliter, nec alio modo*. Cette clauſe eſt de ſtyle ordinaire; elle n'eſt pourtant pas néceſſaire.

Ces ſortes de *réſignations* commencerent à être uſitées ſous le pontificat de Clément VII.

Elles ne peuvent être faites qu'entre les mains du pape, & l'on ne reconnoit point en France que le légat d'Avignon puiſſe les recevoir.

La forme de ces *réſignations* eſt qu'elles ſe font par voie de procuration appellée communément procuration *ad reſignandum*, laquelle doit être paſſée devant deux notaires apoſtoliques, ou devant un tel notaire & deux témoins.

Cette procuration, enſemble les mémoires néceſſaires, ſont mis entre les mains d'un expéditionnaire de cour de Rome, qui les envoie à ſon correſpondant à Rome. Le fondé de procuration doit faire la *réſignation* dans l'année de la procuration.

Les collateurs laïcs peuvent admettre les *réſignations*, ſoit ſimples, ſoit en faveur, même pour cauſe de permutation des bénéfices qui ſont à leur collation, mais on ne peut pas les y contraindre.

Dans les pays d'obédience, un bénéficier ne peut pas valablement réſigner en faveur, à-moins qu'il n'ait d'ailleurs de quoi vivre honnêtement; d'où vient cette clauſe uſitée dans les *réſignations* en faveur, *aliunde commode vivere valens;* mais dans le reſte de la France on n'examine point ſi le réſignant a de quoi vivre ou non.

Les *réſignations* en faveur ne peuvent être admiſes ſans le conſentement du patron laïc, quand même le pape en homologuant la fondation ſe ſeroit réſervé le droit de prévention.

On ne peut pas non plus réſigner les cures de l'ordre de Malte, ſans le conſentement exprès du commandeur dont la cure dépend.

Celui qui a paſſé procuration pour réſigner en cour de Rome, ne peut pas réſigner ce même bénéfice entre les mains de l'ordinaire, qu'il n'ait préalablement notifié une révocation de la procuration par lui envoyée à Rome.

Quand le réſignataire après avoir accepté la *réſignation* a laiſſé paſſer trois ans ſans prendre poſſeſſion, on ne peut pas lui réſigner une ſeconde fois le même bénéfice; tel eſt l'eſprit de la regle *de publicandis*, & de l'édit du contrôle de 1637. Si l'on fait une ſeconde *réſignation* à la même perſonne, il faut faire mention de la premiere pour obtenir diſpenſe.

Pour rendre la *réſignation* valable, il faut que le réſignant, s'il eſt malade & qu'il décede de cette maladie, ait ſurvécu de vingt jours à la *réſignation*, autrement le bénéfice vaque *per obitum*.

Dans les *réſignations* des bénéfices ſinguliers, tels que les cures, prieurés ou chapelles, il n'eſt pas beſoin d'autre publication que celle qui ſe fait en prenant poſſeſſion publiquement un jour de fête ou de dimanche, à l'iſſue de la meſſe paroiſſiale où des vêpres, dont le notaire dreſſe un acte qu'il fait ſigner des principaux habitans.

L'édit de 1691 veut auſſi que le réſignataire qui prend poſſeſſion après les ſix mois qui lui ſont accordés, & pendant la vie du réſignant, faſſe inſinuer ſa priſe de poſſeſſion au-moins deux jours francs avant le décès du réſignant.

Les mineurs ne peuvent réſigner en faveur de leurs régens, précepteurs, & autres perſonnes qui peuvent avoir quelque aſcendant ſur eux.

On ne peut, en réſignant à un particulier, ſe réſerver tous les fruits du bénéfice: cela ne ſe peut faire par forme d'alimens que quand on unit le bénéfice à quelque égliſe, monaſtere ou hôpital.

Le roi peut pendant la régale admettre la *réſignation* en faveur des bénéfices ſimples qui ſeroient à la collation de l'évêque; ils ont auſſi le même droit pour ceux dont ils ſont collateurs ordinaires.

Le bénéficier qui eſt *in reatu*, ne peut réſigner en faveur.

Celui qui poſſede deux bénéfices incompatibles, peut réſigner le premier, lequel devient vacant.

Tant que la *réſignation* n'eſt pas admiſe, le réſignant peut révoquer ſa procuration *ad reſignandum*, en ſignifiant la révocation au réſignataire.

Il faut même obſerver que ſi la *réſignation* eſt en faveur, & que le réſignataire meure ou qu'il n'accepte pas, le réſignant demeure en poſſeſſion de ſon bénéfice, ſans avoir beſoin de nouvelles proviſions.

La *réſignation* pour cauſe de permutation, eſt une *réſignation* mutuelle que deux bénéficiers ſe font au profit l'un de l'autre.

Sur les *réſignations*, voyez *la diſcipline de l'Egliſe* du P. Thomaſſin; *la pratique de cour de Rome* de Caſtel, d'Héricour, Fuet, Drapier, & *les mots* Bénéfice, Collation, Nomination, Patronage, Permutation, Proviſion. (*A*)

RESIGNER, v. act. (*Gramm.*) ſigner de nouveau. *Voyez* Seing & Signer.

RÉSILIATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action de réſoudre un acte, comme un bail, un contrat de vente. *Voyez* Resolution.

RÉSILIER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie *réſoudre*, *reſcinder*. *Réſilier* un contrat ou autre acte, c'eſt le caſſer & l'annuller. On diſoit anciennement *réſilir* pour *réſilier*. *Voyez* Rescision, Resolution, Restitution en entier. (*A*)

RÉSINE, ſ. f. (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) La *réſine* eſt un compoſé chimique formé par l'union d'une huile ſimple du genre de celles que les chimiſtes appelent *eſſentielles* ou *éthérées*, & d'un acide: du-moins les deux grands moyens chimiques, ſavoir l'analyſe & la recompoſition artificielle, annoncent-ils que c'eſt là véritablement la nature chimique de la *réſine*. En effet, ſi on diſtille une *réſine*, avec un intermede capable de s'unir à ſon acide, ou même ſans intermede, on diviſe ce compoſé en deux principes bien diſtincts & manifeſtement inaltérés; ſavoir une huile eſſentielle & un acide; & lorſqu'on a exécuté cette diſtillation ſans intermede, il ne reſte aucun *caput mortuum* ou réſidu: à-peine le fond de la cornue qu'on y a employée eſt-il taché par un petit dépôt charbonneux, dépôt dû aux débris d'une petite quantité d'acide ou d'huile qui ont été néceſſairement détruits pendant la diſtillation. Si l'on verſe une certaine quantité d'acide vitriolique ou d'acide nitreux foible ſur une huile eſſentielle, il s'excite bientôt une violente effervefcence qui annonce l'union rapide de ces deux ſubſtances, de laquelle réſulte une véritable *réſine*.

Les caracteres extérieurs & les propriétés chimiques de la *réſine* ſont les ſuivantes: c'eſt un corps ſolide, caſſant, ſouvent tranſparent lorſqu'il eſt peu coloré, ordinairement odorant, inflammable, ſoluble dans les huiles & dans l'eſprit-de-vin.

Les baumes ne different des *réſines* que par une ſurabondance d'huile eſſentielle qui leur procure entr' autres qualités ſpécifiques, la fluidité, & le parfum abondant. Auſſi quelques ſubſtances de ce genre qui retiennent le nom de *baume*, quoique réduites ſous forme ſolide comme le baume de tolu, & tous les baumes durcis par vétuſté, ſont-ils de vraies *réſines*. Les huiles eſſentielles elles-mêmes, qui paroiſſent toutes unies à une petite portion d'acide, ſurabondante ou étrangere à leur mixtion, approchent de l'état réſineux, lorſqu'elles s'épaiſſiſſent en vieilliſſant, & ſur-tout lorſque l'évaporation libre de leurs parties les plus ſubtiles a été la principale cauſe de cet épaiſſiſſement. Les *réſines* nous ſont préſentées de deux façons; ou bien elles coulent, ſoit *ſpontè*, ſoit par le ſecours de quelques légeres inciſions (& d'abord ſous la forme de baume) de certains arbres & de certaines plantes; ou bien nous les retirons de certains bois, racines, écorces, tiges, ſucs concrets, *&c.* par le moyen de l'eſprit-de-vin. La *réſine* appellée *gomme animée*, celles qui ſont connues ſous les noms de gomme copal, de gomme élemi, de gomme de lierre, de gomme lacque, de gomme caragne, de gomme tacamahacha; le benjoin, l'oliban ou encens, le maſtic, le ſandarac des arabes ou gomme de genévrier, le ſang-dragon, *&c.* ſont de la premiere claſſe. La *réſine* de gayac, celle des ſantaux, celle des purgatifs réſineux, comme jalap, méchaochan, ſcamonée, *&c.* ſont de la ſeconde. *Voyez* ces articles particuliers. L'eſprit-de-vin chargé de *réſines* qu'il a extraites par digeſtion de ces différentes ſubſtances, prend le nom de *teinture*, & eſt une eſpece de teinture chimique. *Voyez* Teinture (*Chimie.*) L'eau ayant plus de rapport avec l'eſprit-de-vin que cette derniere liqueur n'en a avec les *réſines*; ſi l'on verſe de l'eau dans une des teintures dont nous venons de parler, cette teinture eſt précipitée ſur le champ ſous la forme d'une liqueur blanche & opaque connue dans l'art ſous le nom de *lait virginal*. *Voyez* Lait virginal.

Les uſages des *réſines* ſont très-étendus dans pluſieurs arts chimiques, & principalement dans la Pharmacie; la claſſe de ces corps fournit même à la Médecine quelques remedes ſimples.

Les *réſines* ſont la baſe des vernis; elles entrent dans la compoſition de pluſieurs coſmétiques ou fards. *Voyez* Fard. Elles ſont des ingrédiens néceſſaires de pluſieurs baumes compoſés & de pluſieurs teintures tant ſimples que compoſées, ſoit pour l'uſage intérieur, ſoit pour l'uſage extérieur. Elles entrent dans beaucoup d'emplâtres, beaucoup d'onguens: on en fait des paſtilles odorantes pour les caſſolettes, *paſtilli, profumi*.

La *réſine* de gayac, la *réſine* de ſantal, les *réſines* purgatives, principalement celles de jalap, & de ſcamonée, le ſang-dragon, le benjoin & les fleurs, *&c.* ſont au rang des remedes ſimples uſuels. Voyez *ces articles*.

On

On s'eſt apperçu dans l'énumération que nous avons donnée plus haut des *réſines*, que le plus grand nombre ſont connues dans l'art ſous le nom de *gommes*. C'eſt là une de ces fauſſes dénominations établies par l'uſage, ou pour mieux dire, qui ayant été la dénomination commune des gommes & des *réſines*, avant que l'art fût parvenu à diſtinguer ces divers genres de corps, eſt encore reſtée aux uns & aux autres dans le langage vulgaire, quoique le langage de l'art perfectionnée ſur ſes progrès ait appliqué ſpécialement le nom de *gomme*, auparavant générique, à une eſpece de corps toute différente de celle dont nous traitons ici. *Voyez* GOMME, *Chimie* (*b*).

RÉSINE, *Caoutchouc*, (*Botan. exot.*) eſpece de *réſine* ainſi nommée par les Maïnas. Elle eſt commune dans le pays de la province de Quito voiſin de la mer, ainſi que ſur les bords du Marannon.

Une des propriétés eſſentielles des *réſines* eſt d'être totalement indiſſolubles à l'eau, & de ne céder qu'à l'action de l'eſprit-de-vin plus ou moins continuée: cette propriété eſt preſque toujours accompagnée de l'inflexibilité & de l'inextenſibilité: la plûpart des *réſines* ne ſe prêtent point à l'extenſion; & on ne remarque en elles d'autre reſſort que celui qu'ont preſque tous les corps durs. M. de la Condamine en a cependant trouvé une qui ne ſe diſſout point dans l'eſprit-de-vin, qui eſt extenſible comme du cuir, qui a une très-forte élaſticité; & pour achever la ſingularité, rien ne reſſemble moins à une *reſine* que cette matiere, quand on la tire de l'arbre duquel elle ſort.

On trouve un grand nombre de ces arbres dans les forêts de la province des Émeraudes où on les appelle *Hhevé*; il en découle par la ſeule inciſion une liqueur blanche comme du lait, qui ſe durcit & ſe noircit peu-à-peu à l'air. Les habitans en font des flambeaux d'un pouce & demi de diametre ſur deux pieds de longueur: ces flambeaux brûlent très-bien ſans mêche, & donnent une clarté aſſez belle; ils répandent en brûlant une odeur qui n'eſt pas deſagréable: un ſeul de ces flambeaux peut durer allumé environ vingt-quatre heures.

Dans la province de Quito, on enduit des toiles de cette *réſine*, & on s'en ſert aux mêmes ouvrages pour leſquels nous employons ici la toile cirée.

Le même arbre croît auſſi le long de la riviere des Amazones. Les Indiens-Maïnas font de la *réſine* qu'ils en tirent, des bottes d'une ſeule piece qui ne prennent point l'eau, & qui, lorſqu'elles ſont paſſées à la fumée, ont tout l'air d'un véritable cuir. Ils en enduiſent des moules de terre de la forme d'une bouteille; & quand la *réſine* eſt durcie, ils caſſent le moule; & en faiſant ſortir les morceaux par le goulot, il leur reſte une bouteille non fragile, légere & capable de contenir toutes ſortes de liquides non corroſifs.

L'uſage que fait de cette *réſine* la nation des Omaguas, ſituée au milieu du continent de l'Amérique ſur les bords de l'Amazone, eſt encore plus ſingulier. Ils en conſtruiſent des bouteilles en forme de poire, au goulot deſquelles ils attachent une cannule de bois. En les preſſant on en fait ſortir par la cannule la liqueur qu'elles contiennent, & par ce moyen ces bouteilles deviennent de véritables ſeringues. Ce ſeroit chez eux une eſpece d'impoliteſſe de manquer à préſenter avant le repas à chacun de ceux que l'on a priés à manger, un pareil inſtrument rempli d'eau chaude, duquel il ne manque pas de faire uſage, avant que de ſe mettre à table. Cette biſarre coutume a fait nommer par les Portugais l'arbre qui produit cette *réſine*, *par dé xiringa* ou *bois de ſeringue*. *Voyez* SERINGUE. *Botan. exot.* (*D. J.*)

RÉSINGUE, ſ. f. (*Orfévrerie.*) eſt une branche de fer, pointue & pliée par un bout, & arrondie & courbée par l'autre. C'eſt ſur cette derniere partie qu'on met la piece qu'on veut relever. La *reſingue*, comme on le voit, fait le même effet qu'un levier par le moyen des vibrations.

La *reſingue* eſt ordinairement fichée par ſa queue recourbée ou dans un billot de bois, ou retenue dans les mâchoires d'un étau.

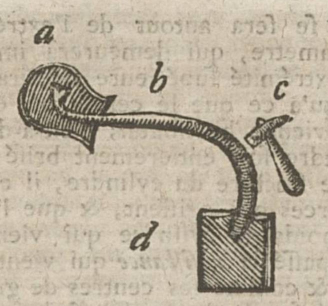

a Corps de cafetiere ou burette ſur la *reſingue*.
b *Reſingue*.
c Marteau frappant ſur le bout de la *reſingue*.
d Billot de bois.

RÉSISTANCE, ſ. f. (*Méchanique.*) ſe dit en général d'une force ou puiſſance qui agit contre une autre, de ſorte qu'elle détruit ou diminue ſon effet, *Voyez* PUISSANCE. Il y a deux ſortes de *réſiſtances* qui viennent des différentes propriétés des corps réſiſtans, & qui ſont reglées par différentes lois; ſavoir la *réſiſtance* des ſolides & la *réſiſtance* des fluides, ce qui va être expliqué dans les *articles* ſuivans.

La *réſiſtance* des ſolides (nous ne parlerons point ici de celle qui a lieu dans la percuſſion. *Voyez* PERCUSSION), c'eſt la force avec laquelle les parties des corps ſolides qui ſont en repos s'oppoſent au mouvement des autres parties qui leur ſont contiguës; cela ſe fait de deux manieres, 1°. quand les parties reſiſtantes & les parties réſiſtées, c'eſt-à-dire les parties contre leſquelles la *réſiſtance* s'exerce (qu'on nous paſſe ce terme à cauſe de ſa commodité), qui ſont contiguës, & ne ſont point adhérentes les unes avec les autres, c'eſt-à-dire quand ce ſont des maſſes ou des corps ſéparés. Cette *réſiſtance* eſt celle que M. Leibnitz appelle *réſiſtance des ſurfaces*, & que nous appellons proprement *friction* ou *frottement*; comme il eſt très-important de la connoître en Méchanique, *voyez* les lois de cette *réſiſtance* ſous *l'article* FROTTEMENT.

Le ſecond cas de *réſiſtance*, c'eſt quand les parties réſiſtantes, & les réſiſtées, ne ſont pas ſeulement contiguës, mais quand elles ſont adhérentes entre elles, c'eſt-à-dire quand ce ſont les parties d'une même maſſe ou d'un même corps. Cette *réſiſtance* eſt celle que nous appellons proprement *rénitence*, & qui a été premierement remarquée par Galilée, *théorie de la* réſiſtance des fibres *des corps ſolides*.

Pour avoir une idée de cette *réſiſtance* ou de cette *rénitence* des parties, il faut ſuppoſer d'abord un corps cylindrique ſuſpendu verticalement par une de ſes baſes, enſorte que ſon axe ſoit vertical, & que la baſe par laquelle il eſt attaché ſoit horiſontale. Toutes ces parties étant peſantes tendent en-enbas, & tâchent de ſéparer les deux plans contigus où le corps eſt le plus foible, mais toutes les parties réſiſtent à cette ſéparation, par leur force de cohérence & par leur union: il y a donc deux puiſſances oppoſées, ſavoir le poids du cylindre qui tend à la fracture, & la force de la cohéſion des parties du cylindre qui y réſiſtent. *Voyez* COHÉSION.

Si on augmente la baſe du cylindre ſans augmenter ſa longueur, il eſt évident que la *réſiſtance* augmentera à raiſon de la baſe, mais le poids augmentera auſſi en même raiſon. Si on augmente la longueur du cylindre ſans augmenter la baſe, le poids augmentera, mais la *réſiſtance* n'augmentera pas, conſéquemment ſa longueur le rendra plus foible. Pour trouver juſqu'à quelle longueur on peut étendre un cylindre, d'une matiere quelconque, ſans qu'il ſe rompe, il faut prendre un cylindre de la même matiere, & y attacher le plus grand poids qu'il ſoit capable de porter, ſans ſe rompre, & on verra par-là de combien il doit être alongé pour être rompu par un poids donné. Car ſoit A le poids donné, B celui du cylindre, L ſa longueur, C le plus grand poids qu'il puiſſe porter, x la longueur qu'on cherche, on aura $A + \frac{Bx}{L} = C$, donc $x = \frac{CL - AL}{B}$. Si une des extrémités du cylindre eſt plantée horiſontalement dans un mur, & que le reſte ſoit ſuſpendu, ſon poids & ſa *réſiſtance* agiront différemment; & s'il ſe rompt par l'action de ſa peſanteur, la fracture ſe fera dans la partie qui eſt la plus proche de la muraille. Un cercle ou un plan contigu à la muraille, & parallele à la baſe, & conſéquemment vertical, le détachera des cercles contigus, & tendra à deſcendre. Tout le mou-

mouvement ſe fera autour de l'extrémité la plus baſſe du diametre, qui demeurera immobile, pendant que l'extrémité ſupérieure décrira un quart de cercle, juſqu'à ce que le cercle qui étoit ci-devant vertical, devienne horiſontal; c'eſt-à-dire juſqu'à ce que le cylindre ſoit entierement briſé.

Dans cette fracture du cylindre, il eſt viſible qu'il y a deux forces qui agiſſent, & que l'une ſurmonte l'autre; le poids du cylindre qui vient de toute ſa maſſe, a ſurpaſſé la *réſiſtance* qui vient de la largeur de ſa baſe; & comme les centres de gravité ſont des points dans leſquels toutes les forces qui viennent des poids des différentes parties du même corps, ſont unies & concentrées, on peut concevoir le poids du cylindre entier appliqué dans le centre de gravité de ſa maſſe, c'eſt-à-dire dans un point du milieu de ſon axe; & Galilée applique de même la *réſiſtance* au centre de gravité de la baſe, ce qui nous fournira plus bas quelques réflexions; mais continuons à développer la théorie, ſauf à y faire enſuite les changemens convenables.

Quand le cylindre ſe briſe par ſon propre poids, tout le mouvement ſe fait ſur une extrémité immobile du diametre de la baſe. Cette extrémité eſt donc le point fixe du levier, les deux bras en ſont le rayon de la baſe, & le demi-axe; & conſéquemment les deux forces oppoſées non-ſeulement agiſſent par leur force abſolue, mais auſſi par la force relative, qui vient de la diſtance où elles ſont du point fixe du levier. Il s'enſuit de-là qu'un cylindre, par exemple de cuivre, qui eſt ſuſpendu verticalement, ne ſe briſera pas par ſon propre poids s'il a moins de 480 perches de longueur, & qu'il ſe rompra étant moins long, s'il eſt dans une ſituation horiſontale; dans ce dernier cas ſa longueur occaſionne doublement la fracture parce qu'elle augmente le poids, & parce qu'elle eſt le bras du levier auquel le poids eſt appliqué.

Si deux cylindres de la même matiere, ayant leur baſe & leur longueur dans la même proportion, ſont ſuſpendus horiſontalement; il eſt évident que le plus grand a plus de poids que le plus petit, par rapport à ſa longueur & à ſa baſe, mais il aura moins de *réſiſtance* à proportion; car ſon poids multiplié par le bras du lévier eſt comme la quatrieme puiſſance d'une de ſes dimenſions, & ſa *réſiſtance* qui eſt comme ſa baſe, c'eſt-à-dire comme le quarré d'une de ſes dimenſions, agit par un bras de levier, qui eſt comme cette même dimenſion, c'eſt-à-dire que le moment de la *réſiſtance* n'eſt que comme le cube d'une des dimenſions du cylindre, c'eſt pourquoi il ſurpaſſera le plus petit dans ſa maſſe & dans ſon poids, plus que dans ſa *réſiſtance*, & conſéquemment il ſe rompra plus aiſément.

Ainſi nous voyons qu'en faiſant des modeles & des machines en petit, on eſt bien ſujet à ſe tromper en ce qui regarde la *réſiſtance* & la force de certaines pieces horiſontales, quand on vient à les exécuter en grand, & qu'on veut obſerver les mêmes proportions qu'en petit. La théorie de la *réſiſtance* que nous venons de donner d'après Galilée, n'eſt donc point bornée à la ſimple ſpéculation, mais elle eſt applicable à l'Architecture & aux autres arts.

Le poids propre à briſer un corps placé horiſontalement, eſt toujours moins grand que le poids propre à en briſer un placé verticalement; & ce poids devant être plus ou moins fort, ſelon la raiſon des deux bras du levier, on peut réduire toute cette théorie à la queſtion ſuivante, ſavoir quelle partie du poids abſolu, le poids relatif doit être, ſuppoſant la figure d'un corps connue, parce que c'eſt la figure qui détermine les deux centres de gravité, ou les deux bras du levier. Car ſi le corps, par exemple, eſt un cône, ſon centre de gravité ne ſera pas dans le milieu de l'axe comme dans le cylindre; & ſi c'eſt un ſolide ſemi-parabolique, ſon centre de gravité ne ſera pas dans le milieu de ſa longueur ou de ſon axe, ni le centre de gravité de ſa baſe, dans le milieu de l'axe de ſa baſe; mais en quelque lieu que ſoit le centre de gravité des différentes figures, c'eſt toujours lui qui regle les deux bras du levier; on doit obſerver que ſi la baſe, par laquelle un corps eſt attaché dans le mur n'eſt pas circulaire, mais eſt, par exemple, parabolique, & que le ſommet de la parabole ſoit en haut, le mouvement de fracture ne ſe fera pas ſur un point immobile, mais ſur une ligne entiere immobile, que l'on appelle *l'axe de l'équilibre*, & c'eſt par rapport à cette figure que l'on doit déterminer les diſtances des centres de gravité.

Un corps ſuſpendu horiſontalement, étant ſuppoſé tel que le plus petit poids ajouté le faſſe rompre, il y a équilibre entre ſon poids & ſa *réſiſtance*, & conſéquemment ces deux forces oppoſées ſont l'une à l'autre réciproquement comme les deux bras du levier auquel elles ſont appliquées.

M. Mariotte a fait une très-ingénieuſe remarque ſur ce ſyſtème de Galilée, ce qui lui a donné lieu de propoſer un nouveau ſyſtème. Galilée ſuppoſe que quand les corps ſe briſent, toutes les fibres ſe briſent à-la-fois; de ſorte qu'un corps réſiſte toujours avec ſa force entiere & abſolue, c'eſt-à-dire avec la force entiere que toutes ſes fibres ont dans l'endroit où il eſt briſé; mais M. Mariotte trouvant que tous les corps, & le verre même, s'étendent avant que de ſe briſer, montre que les fibres doivent être conſidérées comme de petits reſſorts tendus qui ne déploient jamais toute leur force, à-moins qu'ils ne ſoient étendus juſqu'à un certain point, & qui ne ſe briſent jamais que quand ils ſont entierement débandés; ainſi ceux qui ſont plus proches de l'axe de l'équilibre, qui eſt une ligne immobile, ſont moins étendus que ceux qui en ſont plus loin, & conſéquemment ils emploient moins de force.

Cette conſidération a ſeulement lieu dans la ſituation horiſontale d'un corps : car dans la verticale, les fibres de la baſe ſe briſent tout à la fois; ce qui arrive quand le poids abſolu du corps, excede de beaucoup la *réſiſtance* unie de toutes les fibres; il eſt vrai qu'il faut un plus grand poids que dans la ſituation horiſontale, c'eſt-à-dire, pour ſurmonter leur *réſiſtance* unie, que pour ſurmonter leurs différentes *réſiſtances* agiſſant l'une après l'autre; la différence entre les deux ſituations, vient de ce que dans la ſituation horiſontale, il y a une ligne ou un point immobile autour duquel ſe fait la fracture, & qui ne ſe trouve pas dans la verticale.

M. Varignon montre de plus, qu'au ſyſtème de Galilée, il faut ajouter la conſidération du centre de percuſſion, & que la comparaiſon des centres de gravité avec les centres de percuſſion, jette un jour conſidérable ſur cette théorie. *Voyez* Centre.

Dans ces deux ſyſtèmes, la baſe par laquelle le corps ſe rompt, ſe meut ſur l'axe d'équilibre qui eſt une ligne immuable dans le plan de cette baſe; mais dans le ſecond, les fibres de cette baſe ſont inégalement étendues en même raiſon qu'elles s'éloignent davantage de l'axe d'équilibre, & conſéquemment elles déployent une partie plus grande de leur force.

Ces extenſions inégales ont un même centre de force où elles ſe réuniſſent toutes; & comme elles ſont préciſément dans la même raiſon que les viteſſes des différens points d'une baguette mue circulairement, le centre d'extenſion de la baſe eſt le même que le centre de percuſſion. L'hypotheſe de Galilée, dans laquelle les fibres s'étendent également & ſe baiſſent tout-à-la-fois, répond au cas d'une baguette qui ſe meut parallelement à elle-même, où le centre d'extenſion ou de percuſſion eſt confondu avec le centre de gravité.

La baſe de fracture étant une ſurface dont la nature particuliere détermine ſon centre de percuſſion, il eſt néceſſaire pour le connoître tout-d'un-coup, de trouver ſur quel point de l'axe vertical de cette baſe, le centre dont il s'agit eſt placé, & combien il eſt éloigné de l'axe d'équilibre; nous ſavons en général qu'il agit toujours avec plus d'avantage quand il en eſt plus éloigné, parce qu'il agit par un plus long bras de levier; ainſi cette inégale *réſiſtance* eſt plus ou moins forte, ſelon que le centre de percuſſion eſt placé plus ou moins haut ſur l'axe vertical de la baſe, & on peut exprimer cette inégale *réſiſtance* par la raiſon de la diſtance qui eſt entre le centre de percuſſion & l'axe d'équilibre, & la longueur de l'axe vertical de la baſe.

Nous avons juſqu'ici conſidéré les corps comme ſe briſant par leur propre poids; ce ſera la même choſe ſi nous les ſuppoſons ſans poids & briſés par un poids étranger, appliqué à leurs extrémités; il faudra ſeulement obſerver qu'un poids étranger agit par un bras de levier égal à la longueur entiere d'un corps; au lieu que ſon propre poids agit ſeulement par un bras de levier égal à la diſtance du centre de gravité à l'axe d'équilibre.

Une des plus curieuſes, & peut-être des plus utiles queſtions dans cette recherche, eſt de trouver quelle figure un corps doit avoir pour que ſa *réſiſtance* ſoit égale dans toutes ſes parties, ſoit qu'on le conçoive

comme

comme chargé d'un poids étranger, ou comme chargé ſeulement de ſon propre poids; nous allons conſidérer le dernier cas, par lequel on pourra aiſément déterminer le premier; pour qu'un corps ſuſpendu horiſontalement réſiſte également dans toutes ſes parties, il eſt néceſſaire de le concevoir comme coupé dans un plan parallele à la baſe de fracture du corps, le poids de la partie retranchée étant à ſa *réſiſtance*, en même raiſon que le poids du tout eſt à la *réſiſtance* de quatre puiſſances agiſſant par leurs bras de leviers reſpectifs: or le poids d'un corps conſidéré ſous ce point de vue, eſt ſon poids entier multiplié par la diſtance du centre de gravité du corps, à l'axe d'équilibre; & la *réſiſtance* eſt le plan de la baſe de fracture, multipliée par la diſtance du centre de percuſſion de la baſe au même axe: conſéquemment ces deux quantités doivent toujours être proportionelles dans chaque partie d'un ſolide de *réſiſtance* égale.

M. Varignon déduit aiſément de cette propoſition, la figure du ſolide qui réſiſtera également dans toutes ſes parties; ce ſolide eſt en forme de trompette, & doit être fixé dans le mur par ſa plus grande extrémité. *Voyez* les *mém. de l'acad. des ſciences*, *an.* 1702. Chambers. (*O*)

Résistance *des fluides*, eſt la force par laquelle les corps qui ſe meuvent dans des milieux fluides, ſont retardés dans leurs mouvemens. *Voyez* Fluides & Milieu.

Voici les lois de la *réſiſtance* des milieux fluides les plus généralement reçues. Un corps qui ſe meut dans un fluide, trouve de la *réſiſtance* par deux cauſes, la premiere eſt la cohéſion des parties du fluide: car un corps qui dans ſon mouvement ſépare les parties d'un liquide, doit vaincre la force avec laquelle ces parties ſont cohérentes. *Voyez* Cohésion.

La ſeconde eſt l'inertie de la matiere du fluide, qui oblige le corps d'employer une certaine force pour déranger les particules, afin qu'elles le laiſſent paſſer, *Voyez* Force d'inertie.

Le retardement qui réſulte de la premiere cauſe, eſt toujours le même dans le même eſpace, tant que ce corps demeure le même, quelle que ſoit ſa vîteſſe; ainſi la *réſiſtance* eſt comme l'eſpace parcouru dans le même tems, c'eſt-à-dire, comme la vîteſſe.

La *réſiſtance* qui naît de la ſeconde cauſe, quand le même corps ſe meut avec la même vîteſſe, à travers différens fluides, ſuit la proportion de la matiere qui doit être dérangée dans le même tems, c'eſt-à-dire, elle eſt comme la denſité du fluide. *Voyez* Densité.

Quand le même corps ſe meut à travers le même fluide, avec différentes vîteſſes, cette réſiſtance croît en proportion du nombre des particules frappées dans un tems égal, & ce nombre eſt comme l'eſpace parcouru pendant ce tems, c'eſt-à-dire, comme la vîteſſe; mais de plus elle croît en proportion de la force avec laquelle le corps heurte contre chaque partie, & cette force eſt comme la vîteſſe du corps; par conſéquent, ſi la vîteſſe eſt triple, la *réſiſtance* eſt triple, à cauſe d'un nombre triple de parties que le corps doit écarter; elle eſt auſſi triple à cauſe du choc trois fois plus fort dont elle frappe chaque particule; c'eſt pourquoi la *réſiſtance* totale eſt neuf fois auſſi grande, c'eſt-à-dire, comme le quarré de la vîteſſe; ainſi un corps qui ſe meut dans un fluide, eſt retardé, partie en raiſon ſimple de la vîteſſe, & partie en raiſon doublée de cette même viteſſe.

La *réſiſtance* qui vient de la cohéſion des parties dans les fluides, excepté ceux qui ſont glutineux, n'eſt guere ſenſible en comparaiſon de l'autre *réſiſtance* qui eſt en raiſon des quarrés des vîteſſes, plus la viteſſe eſt grande, plus les deux *réſiſtances* ſont différentes: c'eſt pourquoi dans les mouvemens rapides, il ne faut conſidérer que la *réſiſtance* qui eſt comme le quarré de la viteſſe.

Les retardations qui naiſſent de la *réſiſtance* peuvent être comparées avec celles qui naiſſent de la peſanteur, en comparant la *réſiſtance* avec la peſanteur. La *réſiſtance* d'un cylindre qui ſe meut dans la direction de ſon axe, eſt égale à la peſanteur d'un cylindre de ce fluide, dans lequel le corps eſt mû, qui auroit ſa baſe égale à la baſe du corps, & ſa hauteur égale à la hauteur d'où il faudroit qu'un corps tombât dans le vuide, pour acquérir la vîteſſe avec laquelle le cylindre ſe meut dans le fluide.

Un corps qui deſcend librement dans un fluide, eſt accéléré par la peſanteur relative du corps qui agit continuellement ſur lui, quoique avec moins de force que dans le vuide. La *réſiſtance* du fluide occaſionne un retardement, c'eſt-à-dire une diminution d'accélération, & cette diminution eſt comme le quarré de la viteſſe du corps. De plus il y a une certaine viteſſe qui eſt la plus grande qu'un corps puiſſe acquérir en tombant; car ſi la viteſſe eſt telle que la *réſiſtance*, qui en réſulte devienne égale à la peſanteur relative du corps, ſon mouvement ceſſera d'être accéléré. En effet, le mouvement qui eſt engendré continuellement par la gravité relative, ſera détruit par la *réſiſtance*, & le corps ſera forcé de ſe mouvoir uniformément. Un corps approche toujours de plus en plus de cette vîteſſe qui eſt la plus grande qui ſoit poſſible, mais ne peut jamais y atteindre.

Quand les denſités d'un corps fluide ſont données, on peut connoître le poids reſpectif du corps; & en connoiſſant le diametre du corps, on peut trouver de quelle hauteur un corps qui tombe dans le vuide, peut acquérir une vîteſſe telle qne la *réſiſtance* d'un fluide ſera égale à ce poids reſpectif; ce ſera cette vîteſſe qui ſera la plus grande dont nous venons de parler. Si le corps eſt une ſphere, on ſait qu'une ſphere eſt égale à un cylindre de même diametre, dont la hauteur eſt les deux tiers de ce diametre; cette hauteur doit être augmentée dans la proportion dans laquelle le poids reſpectif du corps excede le poids du fluide, afin d'avoir la hauteur d'un cylindre du fluide dont le poids eſt égal au poids reſpectif du corps. Cette hauteur ſera celle de laquelle un corps tombant dans le vuide, acquiert une vîteſſe telle quelle engendre une *réſiſtance* égale à ce poids reſpectif; & c'eſt par conſéquent la plus grande vîteſſe qu'un corps puiſſe acquérir en tombant d'une hauteur infinie dans un fluide. Le plomb eſt onze fois plus peſant que l'eau; par conſéquent ſon poids reſpectif eſt au poids de l'eau, comme dix ſont à un: donc une boule de plomb, comme il paroît par ce qui a été dit, ne peut pas acquérir une vîteſſe plus grande en tombant dans l'eau, qu'elle n'en acquerreroit en tombant dans le vuide d'une hauteur de $6\frac{2}{3}$ fois ſon diametre.

Un corps qui eſt plus léger qu'un fluide, & qui monte dans ce fluide par l'action de ce fluide, ſe meut exactement par les mêmes lois qu'un corps plus peſant qui tomberoit dans ce fluide. Par-tout où vous placerez le corps, il eſt ſoutenu par ce fluide, & emporté avec une force égale à l'excès du poids d'une quantité du fluide de même volume que le coup, ſur le poids du corps. Cette force agit continuellement, & d'une maniere uniforme ſur le corps; par-là, non-ſeulement l'action de la gravité du corps eſt détruite, mais le corps tend auſſi à ſe mouvoir en enhaut, par un mouvement uniformément accéléré de la même façon qu'un corps plus peſant qu'un fluide tend à deſcendre par ſa gravité reſpective. Or l'uniformité d'accélération eſt détruite de la même maniere par la *réſiſtance*, dans l'aſcenſion d'un corps plus léger que le fluide, comme elle eſt détruite par la deſcente d'un corps plus peſant.

Quand un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, y eſt jetté, il éprouve du retardement par deux raiſons; par rapport à la peſanteur du corps, & par rapport à la *réſiſtance* du fluide: conſéquemment un corps monte moins haut qu'il ne feroit dans le vuide, s'il avoit la même vîteſſe. Mais les différences des hauteurs auxquelles un corps s'éleve dans un fluide, d'avec celle à laquelle un corps s'éleveroit dans le vuide avec la même vîteſſe, ſont entr'elles en plus grand rapport que les hauteurs elles-mêmes; & ſi les hauteurs ſont petites, les différences ſont à-peu-près comme les quarrés des hauteurs dans le vuide.

Réſiſtance de l'air, eſt la force avec laquelle le mouvement des corps, ſur-tout des projectiles, eſt rétardé par l'oppoſition de l'air ou atmoſphere. *V.* Air & Projectile.

L'air étant un fluide, eſt ſoumis aux regles générales de la *réſiſtance* des fluides; à l'exception ſeulement qu'il faut avoir égard aux différens degrés de denſité dans les différentes régions de l'atmoſphere. *Voyez* Atmosphere.

Réſiſtances différentes que le même milieu oppoſe à des corps de différentes figures. M. Newton fait voir que ſi un globe & un cylindre, de diametres égaux, ſont mus ſuivant la direction de l'axe du cylindre,

avec

avec une viteſſe égale dans un milieu rare, composé de particules égales, diſpoſées à égales diſtances, la *réſiſtance* du globe ſera moindre de moitié que celle du cylindre.

Solide de la moindre réſiſtance. Le même auteur détermine, d'après la derniere propoſition, quelle doit être la figure d'un ſolide qui aura moins de *réſiſtance* qu'un autre de même baſe.

Voici quelle eſt cette figure. Suppoſez que *DNFG* (*Pl. de Méch. fig.* 57.), ſoit une courbe telle que ſi d'un point quelconque *N*, on laiſſe tomber la perpendiculaire *NM*, ſur l'axe *AB*, & que d'un point donné *G*, on tire une ligne droite *GR*, parallele à une tangente à la figure en *N*, qui étant continuée coupe l'axe en *R*, *MN* eſt à *GR*, comme le cube de *GR* eſt à 4 *BR* x *GB* 3. Un ſolide décrit par la révolution de cette figure autour de ſon axe *AB*, & qui ſe meut dans un milieu depuis *A* vers *E*, trouve moins de *réſiſtance* que tout autre ſolide circulaire de même baſe, *&c.*

M. Newton a donné ce théoreme ſans démonſtration. Pluſieurs géometres ont réſolu depuis ce même probleme, & ont découvert l'analyſe que l'inventeur avoit tenue cachée. On en trouve une ſolution dans le *I. volume des mém. de l'académie royale des Scienc. de l'année* 1699. Elle eſt de M. le marquis de l'Hôpital, & elle porte le caractere de ſimplicité & d'élégance qui eſt commun à tous les ouvrages de cet habile mathématicien. MM. Bernoulli, Fatio, Herman, & pluſieurs autres, en ont auſſi donné des ſolutions; & dans les *mém. de l'academ. de* 1733, M. Bouguer a réſolu ce problème d'une maniere fort générale, en ne ſuppoſant point que le ſolide qu'on cherche ſoit un ſolide de révolution, mais un ſolide quelconque. Voici l'énoncé du problème tel que M. Bouguer l'a réſolu. Une baſe expoſée au choc d'un fluide étant donnée, trouver l'eſpece de ſolide dont il faut la couvrir, pour que l'impulſion ſoit la moindre qu'il eſt poſſible.

J'ai dit dans mon *Traité des fluides*, que toutes les ſolutions qu'on a données de ce problème depuis M. Newton incluſivement, ne répondoient pas exactement à la queſtion; ſi on excepte celles où la maſſe du ſolide eſt ſuppoſée donnée. Car il ne ſuffit pas de chercher & de trouver celui d'entre tous les ſolides qui ont le même axe & la même baſe avec le même ſommet, ſur lequel l'impulſion de l'eau eſt la moindre qu'il eſt poſſible; il faut de plus diviſer cette impulſion par la maſſe entiere, pour avoir l'effet qu'elle produit, & qui eſt proprement le *minimum* qu'on cherche.

Cependant les ſolutions que les auteurs déja cités ont données du problème dont il s'agit, peuvent être regardées comme exactes, pourvû qu'on ſuppoſe que la *réſiſtance* du fluide ſoit continuellement contrebalancée par une force égale & contraire, en ſorte que le ſolide ſe meuve uniformément. En ce cas, il eſt inutile d'avoir égard a la maſſe du ſolide; & pourvû qu'on lui donne la figure qui eſt déterminée par la ſolution, ce ſolide ira plus vîte que tout autre qui ſeroit pouſſé par la même force. Par exemple, un vaiſſeau dont la proue auroit cette figure, étant pouſſé par un vent d'une certaine force déterminée, ira plus vîte que tout autre vaiſſeau dont la proue auroit une figure différente. Ainſi la ſolution du problème eſt exacte, quant à l'application qu'on veut en faire au mouvement des vaiſſeaux; mais elle ne le ſera plus lorſqu'on ſuppoſera un ſolide entierement plongé dans un fluide, & qui s'y mouvra d'un mouvement retardé en éprouvant toujours de la *réſiſtance*, ſans qu'aucune force lui rende le mouvement qu'il perd à chaque inſtant.

La *réſiſtance* d'un globe parfaitement dur, & dans un milieu dont les particules le ſont auſſi, eſt à la force avec laquelle tout le mouvement qu'il a dans le tems qu'il a décrit l'eſpace de quatre tiers de ſon diametre, peut être ou détruit ou engendré, comme la denſité du milieu eſt à la denſité du globe. M. Newton conclut auſſi de-là que la *réſiſtance* d'un globe eſt, toutes choſes égales, en raiſon doublée de ſa vîteſſe; que cette même *réſiſtance* eſt, toutes choſes égales, en raiſon doublée de ſon diametre; ou bien, toutes choſes égales, comme la denſité du milieu. Enfin, que la *réſiſtance* actuelle d'un globe eſt en raiſon compoſée de la raiſon doublée de ſa viteſſe, de la raiſon doublée du diametre, de la raiſon de la denſité du milieu.

Dans ces propoſitions on ſuppoſe que le milieu n'eſt point continu; ſi le milieu eſt continu comme l'eau, le mercure, *&c.* où le globe ne frappe pas immédiatement ſur toutes les particules du fluide qui occaſionne la *réſiſtance*, mais ſeulement ſur celles qui en ſont proches voiſines, & celles-là ſur d'autres, *&c.* la *réſiſtance* ſera moindre de moitié; & un globe placé dans un tel milieu éprouve une *réſiſtance* qui eſt à la force avec laquelle tout le mouvement qu'il a après avoir décrit huit tiers de ſon diametre, doit être engendré ou détruit, comme la denſité du milieu eſt à la denſité du globe.

La *réſiſtance* d'un cylindre qui ſe meut dans la direction de ſon axe, n'eſt point altérée par aucune augmentation ou diminution de ſa longueur; & par conſéquent elle eſt la même que celle d'un cercle du même diametre, qui ſe meut avec la même viteſſe ſur une ligne droite perpendiculaire à ſon plan.

Si un cylindre ſe meut dans un fluide infini & ſans élaſticité, la *réſiſtance* réſultante de la grandeur de ſa ſection tranſverſe, eſt à la force avec laquelle tout ſon mouvement, tandis qu'il décrit quatre fois ſa longueur, peut être engendré ou anéanti, comme la denſité du milieu eſt à celle du cylindre, du-moins à peu de choſe près.

Ainſi les *réſiſtances* des cylindres qui ſe meuvent ſuivant leur longueur dans des milieux continus & infinis, ſont en raiſon compoſée de la raiſon doublée de leurs diametres, da la raiſon doublée de leurs vîteſſes, & de la raiſon de la denſité des milieux.

La *réſiſtance* d'un globe qui eſt mu dans un milieu infini & ſans élaſticité, eſt à la force par laquelle tout ſon mouvement peut être engendré ou détruit, tandis qu'il parcourt huit tiers de ſon diametre, comme la denſité du fluide eſt à la denſité du globe, à très-peu près.

M. Jacques Bernoulli a démontré les théorêmes ſuivans.

Réſiſtance d'un triangle. Si un triangle iſocele eſt mû dans un fluide ſuivant la direction d'une ligne perpendiculaire à ſa baſe, d'abord par ſa pointe, enſuite par ſa baſe; la *réſiſtance* dans le premier cas, ſera à la *réſiſtance* dans le ſecond cas, comme le quarré de la moitié de la baſe eſt au quarré d'un des côtés.

La *réſiſtance* d'un quarré mû ſuivant la direction de ſon côté; eſt à la *réſiſtance* de ce même quarré mû ſuivant la direction de ſa diagonale, comme le côté eſt à la moitié de la diagonale.

La *réſiſtance* d'un demi-cercle qui ſe meut par ſa baſe, eſt à ſa *réſiſtance*, lorſqu'il ſe meut par ſon ſommet, comme 3 eſt à 2.

En général, les *réſiſtances* de quelque figure plane que ce ſoit qui ſe meut par ſa baſe, ou par ſon ſommet, ſont comme l'aire de la baſe à la ſomme de tous les cubes des *dy*, diviſés par le quarré de l'élément de la ligne courbe. *dy* eſt ſuppoſée l'élément des ordonnées paralleles à la baſe.

Toutes ces regles peuvent être utiles juſqu'à un certain point dans la conſtruction des vaiſſeaux. *Voy.* VAISSEAU, *&c. Chambers*.

Telles ſont les lois que l'on donne ordinairement dans la méchanique ſur la réſiſtance des fluides au mouvement des corps. Cependant on doit regarder ces regles comme beaucoup plus mathématiques que phyſiques; & il y en a pluſieurs auxquelles l'expérience n'eſt pas tout-à-fait conforme. En effet, rien n'eſt plus difficile que de donner ſur ce ſujet des regles préciſes & exactes: car non-ſeulement on ignore la figure des parties du fluide, & leur diſpoſition par rapport au corps qui les frappe, on ignore encore juſqu'à quelle diſtance le corps agit ſur le fluide, & quelle route les particules prennent lorſqu'elles ont été miſes en mouvement par ce corps. Tout ce que l'expérience nous apprend, c'eſt que les particules du fluide, après avoir été pouſſées, ſe regliſſent enſuite derriere le corps, pour venir occuper l'eſpace qu'il laiſſe vuide par-derriere.

Voici donc le meilleur plan qu'il paroiſſe qu'on puiſſe ſe propoſer dans une recherche de la nature de celle-ci: on déterminera d'abord le mouvement qu'un corps ſolide doit communiquer à une infinité de petites boules, dont on le ſuppoſera couvert. On peut faire voir enſuite que le mouvement perdu par ce corps dans un inſtant donné, ſera le même, ſoit qu'il choque à la fois un certain nombre de couches de ces petites boules, ſoit qu'il ne les choque que ſucceſſivement: que de plus, la *réſiſtance* ſeroit la même

même quand les particules du fluide auroient une figure toute autre que la figure ſphérique, & ſeroient diſpoſées de quelque maniere que ce fût, pourvu que la maſſe totale de ces petits corps continus dans un eſpace donné, fût ſuppoſée la même que lorſqu'ils étoient de petites boules. Par-là on peut arriver à des formules aſſez générales ſur la *réſiſtance*, dans leſquelles il n'entre que le rapport des denſités du fluide, & du corps qui s'y meut.

La méthode générale de M. Newton, & de preſque tous les autres auteurs, pour déterminer la *réſiſtance* qu'un fluide fait à un corps ſolide, conſiſte à ſuppoſer, qu'au lieu que le corps vient frapper le fluide, ce ſoit au contraire le fluide qui frappe le corps, & à déterminer par ce moyen le rapport de l'action d'un fluide ſur une ſurface courbe à ſon action ſur une ſurface plane. La difficulté principale eſt d'évaluer exactement l'action d'un fluide contre un plan; auſſi les plus grands géometres ne ſont-ils point d'accord là-deſſus. Cette action vient en grande partie de l'accélération du fluide, qui, obligé de ſe détourner à la rencontre du plan, & de couler dans un canal plus étroit, doit néceſſairement y couler plus vîte, &, par ce moyen, preſſer le plan. Mais on ignore juſqu'à quelle diſtance le fluide peut s'accélérer des deux côtés du plan, &, par conſéquent, la quantité exacte de la preſſion qu'il exerce. C'eſt-là, ce me ſemble, le nœud principal de la queſtion, & la cauſe du partage qu'il y a entre les géometres ſur la valeur abſolue de la *réſiſtance*.

Lorſqu'un corps ſe meut dans un fluide élaſtique, il eſt bon de remarquer que ce corps agit non-ſeulement ſur la couche de fluide qui lui eſt contiguë, mais encore ſur pluſieurs autres couches plus éloignées, juſqu'à une certaine diſtance, enſorte que le fluide ſe condenſe à la partie antérieure, & ſe dilate à la partie poſtérieure du corps. Le fluide ſe condenſe à la partie antérieure ſuivant des lignes perpendiculaires à la ſurface du corps, & il ſe dilate de même à la partie poſtérieure, ſuivant des lignes perpendiculaires à la ſurface poſtérieure du corps; de ſorte que le fluide agit par la force élaſtique, non-ſeulement ſur la ſurface antérieure du mobile, mais encore ſur la ſurface poſtérieure.

Il faut cependant remarquer, que cette derniere action n'a lieu qu'autant que le fluide a une aſſez grande force élaſtique pour pouvoir remplir tout d'un coup l'eſpace que le corps laiſſe vuide par-derriere: autrement, il ne faut avoir égard qu'à la *réſiſtance* que ſouffre la ſurface antérieure.

Ceux qui voudront approfondir davantage la matiere dont il s'agit, pourront conſulter le ſecond livre des principes de M. Newton, le traité du *mouvement des eaux* de M. Mariotte, où on trouve pluſieurs expériences ſur la *réſiſtance* des fluides, l'*hydrodynamique* de M. Daniel Bernoully, & pluſieurs mémoires du même auteur, imprimés dans le recueil de l'académie de Petersbourg, *&c. Voyez auſſi l'article* Fluide, où vous trouverez d'autres remarques très-importantes ſur ce ſujet. (*O*)

Résistance *des eaux*, (*Hydraul.*) il eſt certain que l'eau dans ſon cours ne fait réſiſtance que par quelques frottemens qui ſe font contre les parois ou côtés des tuyaux qui ne ſont pas bien alaiſés, ou dans les coudes, jarrets, ſoupapes & robinets des conduites, ou dans des ajutages trop petits. Ainſi, les jets d'eau ne font de *réſiſtance* ſur les corps qu'ils rencontrent que vers les extrémités, ce qui regarde la *réſiſtance* que leur fait la colonne d'air qui s'oppoſe à l'élévation de l'eau dans la ſortie de l'ajutage. L'eau même en retombant empêche de s'élever celle qui veut monter, ſans compter la réſiſtance des milieux. (*K*)

RÉSISTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt s'oppoſer à l'effet, à l'action. Rien ne *réſiſte* au tems. *Réſiſter* à la tentation.

Résister *à l'éperon*, (*Maréchal.*) eſt un défaut du cheval ramingue. *Voyez* Ramingue.

RESISTON *ou* RESISTOS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans les terres, ſelon Pline, *liv. IV. ch. xj.* L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Plotinopolis à Héraclée, entre Apros & Héraclée, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 25 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

RESIXIEME, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt la ſixieme partie du ſixieme denier. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art.* 66. & le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *reſixieme*. (*A*)

RÉSOLUTIFS internes, (*Thérapeut.*) diſons un mot de leurs effets & de leurs uſages; on peut en même tems conſulter l'*article* Dissolvant.

Les *réſolutifs internes* ſont toutes les choſes qui réſolvent les humeurs autrefois fluides, maintenant épaiſſies, & qui les diviſent en ces petites molécules dont elles étoient formées avant leur concrétion. Or ces *réſolvans*, ou diviſent les fluides épais, par l'inſinuation de leurs particules entre les parties cohérentes, ou ils augmentent la force des vaiſſeaux, en les aiguillonnant, ce qui occaſionne un plus grand frottement, & ſouvent la diviſion de ce qui eſt épaiſſi: quelquefois ils operent par ces deux occaſions réunies.

Le ſang doit paſſer lorſqu'il coule par tout le corps par des vaiſſeaux, dont le diametre n'excede point la dixieme partie de la groſſeur d'un cheveu: mais le même ſang ſorti du corps, s'épaiſſit de façon qu'il ne ſeroit plus capable de paſſer par les gros canaux. On appelleroit *réſolutifs* ce qui pourroit de nouveau diviſer le ſang épaiſſi en particules aſſez petites pour qu'il pût fluer par les plus petits vaiſſeaux.

Comme il y a divers ſortes d'humeurs, il eſt néceſſaire qu'il y ait différens diſſolvans: car les diſſolvans aqueux *réſolvent* tout ce qui eſt mucilagineux, glutineux, gommeux, ſavonneux, *&c.* Mais il ſe rencontre pluſieurs humeurs que l'eau ne peut réſoudre; car notre ſang jetté dans l'eau tiede, ne laiſſe pas de ſe coaguler; la plûpart des diſſolvans ſalins, ont l'admirable propriété de *réſoudre* ce coagulum. Les ſels neutres ſont très-propres à *réſoudre* les concrétions inflammatoires; la plûpart des préparations de nitre, & ſurtout le nitre lui même, qui eſt plus léger que le ſel de mer, & que les forces du corps peuvent ſurmonter plus aiſément, eſt d'un meilleur uſage dans preſque toutes les maladies aiguës; les ſels alkalis ſont plus eſtimés pour les concrétions glutineuſes.

Les ſubſtances ſavonneuſes, ſurtout les plus douces, faites de ſucre, de miel, & d'autres ingrediens, *réſolvent* quantité de concrétions, ſans preſque aucun effort & ſans aucun dérangement; au lieu que celles qui ſont plus fortes, telles que ſont les préparations chimiques les plus âcres, operent en excitant un mouvement plus violent.

Mais toutes ces choſes ne ſont d'un grand ſecours que lorſqu'on aide leur effet par des frictions; car alors les *réſolvans* mêlés avec le ſang, par la preſſion & le relâchement alternatif des vaiſſeaux, ſont, pour ainſi dire, broyés avec les fluides épaiſſis. Ainſi, il eſt conſtant qu'une légere friction faite avec le bain de vapeur (ayant en même tems donnée les remedes intérieurs les plus *réſolvans*), a ſouvent diſſipé des tumeurs aux glandes qu'on croyoit preſque indiſſolubles.

Les *réſolutifs* ſont 1°. les délayans; 2°. les préparations de ſel marin, de ſel gemme, de borax, de ſel ammoniac, les ſels alkalis; ſoit fixes ou volatils; les acides bien fermentés, & les ſubſtances dont ils ſont la baſe, tels que le ſel polychreſte, le tartre tartariſé, le tartre purgatif de Sennert, la panacea duplicata du duc de Holſtein, le nitre antimonié, & le ſel de vipere ſoulé de Tachenius.

Les *réſolutifs ſavonneux* ſont les ſels volatils ſpiritueux, aromatiques & huileux; les ſavons chimiques, qui conſiſtent en huiles diſtillées, & en alkalis fixes; le ſavon commun qui eſt fait avec des huiles tirées ſans feu & un alkali fixe; enfin, les préparations de ſucs mûrs de fruits d'été. On peut adminiſtrer toutes ces choſes ſous différentes formes pour les maladies chroniques; & à la longue dans des mains habiles, comme dans celles de M. Tronchin, ce ſont d'excellens remedes. (*D. J.*)

Résolutifs, adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*. Ce ſont des médicamens qui ont la vertu de diſſiper les humeurs qui embarraſſent les parties, & les diſtendent contre l'ordre naturel. La réſolution eſt la terminaiſon la plus favorable des tumeurs contre nature. Il n'y a que les tumeurs critiques, qu'il eſt plus à-propos de faire ſuppurer, de crainte que l'humeur morbifique rentrant dans le ſang, ne ſe porte ſur des parties intérieures où elle ſeroit moins favorablement placée.

Les humeurs arrêtés dans une partie, ne peuvent ſe réſoudre qu'en rentrant dans la voie de la circulation par le moyen de l'action organique des vaiſſeaux. Il faut donc, pour obtenir la réſolution, que les humeurs ſoient aſſez fluides pour reprendre cette voie; & l'on doit exciter l'action des vaiſſeaux

avec des remedes plus ou moins ſtimulans, ſuivant le degré de tenſion qu'ils ont. Ainſi, dans certains cas où les ſolides ſont tendus & criſpés, il faut avoir recours aux émolliens avant que de ſonger à l'adminiſtration des *réſolutifs ;* & il faudra commencer par les plus doux, en les aſſociant d'abord aux émolliens. Dans d'autres cas où l'action organique des ſolides eſt très-foible; on ſe ſert d'abord des *réſolutifs* ſtimulans les plus actifs. En général on ne peut les employer avec connoiſſance de cauſe, qu'ayant égard, comme nous venons de le faire remarquer, aux diſpoſitions relatives des ſolides & des fluides dans chaque eſpece de tumeur, dont on ſe propoſe de procurer la réſolution.

Les *réſolutifs* les plus doux qui poſſedent des parties actives, capables d'atténuer les humeurs, & de donner du reſſort aux vaiſſeaux, joints à des mucilages adouciſſans & émolliens, ſont les fleurs de mélilot, de ſureau, de camomille, de ſafran; les farines de lin, de froment, de ſeigle, d'orobes, de lupins, de féves. Les plantes vulnéraires & légerement aromatiques viennent enſuite: & enfin les aromatiques aſtringens, & tous les remedes corroborans & toniques, qui donnent beaucoup de reſſort aux vaiſſeaux, ſont des *réſolutifs* plus actifs. Le camphre eſt un excellent remede, atténuant, calmant & *réſolutif*. Tous les livres enſeignent la méthode de formuler ces médicamens, & d'en faire des fomentations, des cataplaſmes, *&c.* Les emplâtres fondantes ſont réſolutives, telles que les emplâtres de ciguë, de ſavon, de diabotanum, de vigo, avec ou ſans mercure. Le mercure eſt le plus puiſſant *réſolutif* qu'on connoiſſe: il y a des cas où ſon application en pommade eſt ſeule ſpécifique.

Les ſels alkalis fixes doivent être mis au rang des *réſolutifs* les plus efficaces. On ſait que dans l'uſage intérieur le ſel alkali fixe eſt un puiſſant diurétique & diaphorétique. Ce ſel mis en mouvement par l'action des vaiſſeaux agité ſur les humeurs crues & glutineuſes, & même ſur les ſucs albumineux ou lymphatiques; il les inciſe, les diſſout & les rend plus fluides; il excite l'action des vaiſſeaux, & donne par-là du mouvement aux liquides. On ne peut donc employer de meilleur *réſolutif* que le ſel alkali fixe, pour donner de la fluidité & du mouvement aux humeurs qui ſéjournent dans les vaiſſeaux d'une partie affoiblie, comme dans les anciens œdemes, dans les ulceres avec empâtement, dans les congeſtions qui reſtent à la ſuite des grandes plaies contuſes, telles que celles par armes à feu. On ſe ſert alors avec beaucoup de ſuccès des eaux minérales ſulfureuſes, fournies d'alkalis fixes naturels; ou bien on a recours aux leſſives de cendres de bois ou de plantes qui fourniſſent beaucoup de ſel alkali, comme le ſarment de vigne. Le ſel alkali diſſout dans de l'eau, à la doſe de deux gros ſur pinte, a la même propriété que l'infuſion des cendres dont on vient de parler. On ſe ſert de ces diſſolutions ou de ces leſſives en forme de bains chauds & de douches. *Voyez* Douches.

Tous les alkalis n'ont pas la même activité. Ceux des eaux thermales, c'eſt-à-dire, les alkalis naturels, ſont plus foibles que les artificiels; cependant les eaux minérales ſont de puiſſans *réſolutifs*, parce que ces eaux augmentent beaucoup la vertu de ces ſels.

La diſſipation de l'engorgement eſt le ſigne que la réſolution ſe fait; & dans les tumeurs inflammatoires, elle s'annonce par les rides de la peau ſur la partie tendue. Le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, *tome premier*, contient des mémoires inſtructifs ſur les médicamens *réſolutifs*.

Les *réſolutifs* ſeroient ſans effet, ſi l'on n'avoit l'attention de procurer des déplétions convenables qui favoriſent & déterminent la réſolution. *Voyez* Résolution, *Chimie*. (*Y*)

RÉSOLUTION, DÉCISION, ſ. f. (*Synonym.*) la *déciſion* eſt un acte de l'eſprit & ſuppoſe l'examen; la *réſolution* eſt un acte de la volonté, & ſuppoſe la délibération. La premiere attaque le doute, & fait qu'on ſe déclare, la ſeconde attaque l'incertitude, & fait qu'on ſe détermine.

Nos *déciſions* doivent être juſtes pour éviter le repentir; nos *réſolutions* doivent être fermes pour éviter les variations.

Rien de plus deſagréable pour ſoi-même & pour les autres, que d'être toujours *indécis* dans les affaires, & *irréſolu* dans les démarches.

On a ſouvent plus d'embarras & de peine à *décider* ſur le rang & ſur la prééminence, que ſur les intérêts ſolides & réels. Il n'eſt point de *réſolutions* plus foibles que celles que prennent au confeſſional & au lit, le malade & le pécheur; l'occaſion & la ſanté rétabliſſent bien-tôt la premiere maniere de vivre.

Il ſemble que la *réſolution* emporte la *déciſion*, & que celle-ci puiſſe être abandonnée de l'autre; puiſqu'il arrive quelquefois qu'on n'eſt pas encore *réſolu* à entreprendre une choſe pour laquelle on a déja *décidé* la crainte, la timidité, ou quelque autre motif, s'oppoſant à l'exécution de l'arrêt prononcé.

Il eſt rare que les *déciſions*, ayent chez les femmes d'autre fondement que l'imagination & le cœur: en vain les hommes prennent des *réſolutions*; le goût & l'habitude triomphent toujours de leur raiſon. Il y a bien loin d'un projet à la *réſolution*, & de la *réſolution* à l'exécution.

En fait de ſcience, on dit la *déciſion* d'une queſtion, & la *réſolution* d'une difficulté.

C'eſt ordinairement où l'on *décide* le plus, qu'on prouve le moins; quoiqu'on réponde dans les écoles à toutes les difficultés, on y en *réſout* très-peu. Girard, *Synonymes*. (*D. J.*)

Résolution, & plus communément Solution, *terme de Mathématique*, c'eſt l'énumération des choſes qu'il faut faire pour obtenir ce que l'on demande dans un problème. *Voyez* Problème.

Wolff admet trois parties dans un problème; la *propoſition*, qui eſt proprement ce que nous appellons *problème*; la *réſolution*, & la *démonſtration*. *V.* Proposition.

Dès qu'un problème eſt démontré, on peut le réduire en théorème, dont la *réſolution* eſt l'hypotheſe, & la propoſition la theſe. *Voyez* Théorème.

Voici en général la maniere dont on s'y prend pour réſoudre un problème.

La *réſolution* algébrique eſt de deux eſpeces; l'une s'exerce ſur les problèmes numériques, & l'autre ſur ceux de géométrie.

Pour réſoudre un problème numérique par le moyen de l'algebre, on commence par diſtinguer les quantités connues de celles que l'on cherche; on marque les premieres avec les premieres lettres de l'alphabet, & les ſecondes avec les dernieres. *Voy.* Algebre, Analyse, *&c.*

2°. On forme autant d'équations qu'il y a d'inconnues; quand on ne le peut pas, le problème eſt indéterminé, & l'on peut ſuppoſer à certains égards, des quantités arbitraires qui puiſſent ſatisfaire à la queſtion. Si les équations ne ſont pas contenues dans le problème même, on les trouve par des théoremes particuliers ſur les équations, les rapports, les proportions, *&c.*

3°. Comme dans une équation les quantités connues ſe trouvent mêlées avec des inconnues, il faut les ſéparer de telle ſorte, que les premiers reſtent ſeules d'un côté, & les ſecondes de l'autre. Cette réduction ſe fait par l'addition, la ſouſtraction, la multiplication, la diviſion, l'extraction des racines, & en élevant les puiſſances à un plus haut degré, ſans détruire pour cela l'égalité.

Quand le problème ſe trouve réduit à une équation où l'inconnue monte au ſecond degré ou davantage; en ce cas, il faut réſoudre l'équation en ſe ſervant des méthodes connues pour en trouver les racines. *Voyez* Racine.

Pour réſoudre un problème géométrique par le moyen de l'algebre, il faut d'abord obſerver exactement les mêmes regles que pour les problèmes numériques. Il y a pluſieurs autres choſes à obſerver: 1°. il faut ſuppoſer le problème réſolu; 2°. il faut examiner le rapport que les lignes de la figure ont entre elles, ſans aucun égard aux quantités connues & inconnues, pour trouver des équations qui naiſſent de ces rapports, & dont la connoiſſance conduit à celle de tout le reſte; 3°. il faut former des triangles ou des rectangles ſemblables, en tirant quelques lignes, s'il eſt beſoin, juſqu'à ce que l'on ait des équations entre les lignes connues & les inconnues. On peut encore mener pluſieurs paralleles & pluſieurs perpendiculaires, joindre des points, & faire des angles égaux.

Si ces moyens ne conduiſent point à une équation, il faut examiner le rapport des lignes d'une autre maniere: il ne ſuffit pas quelquefois de chercher la choſe directement, il faut employer des moyens indirects & détournés.

Après

Après avoir réduit l'équation, il faut en déduire ſa conſtruction géométrique; ce que l'on fait en pluſieurs manieres, ſuivant les différentes eſpeces d'équation que l'on peut avoir. *Voyez* CONSTRUCTION. (*E*)

RÉSOLUTION, (*en Phyſique.*) ſe dit de la réduction d'un corps en ſon état originaire & primordial, par la diviſion & ſéparation de ſes parties. *Voyez* DISSOLUTION.

Ainſi l'on dit que la neige ſe *réſout* en eau, un compoſé en ſes parties ou ingrédiens. *Voyez* NEIGE.

L'eau ſe *réſout* en vapeurs par la chaleur, & les vapeurs ſe *réſolvent* en eau par le froid. *Voyez* VAPEUR, CHALEUR, *&c.*

Quelques philoſophes modernes, & ſur-tout meſſieurs Boyle, Mariotte, Boerhaave, *&c.* prétendent que l'état naturel de l'eau eſt d'être glacée; ils en apportent pour raiſon qu'il faut pour la rendre fluide, un certain degré de chaleur, qui eſt une cauſe étrangere & active; au lieu que près du pôle où elle n'eſt point agitée par cette cauſe étrangere, elle eſt toujours glacée & ſans fluidité. *Voyez* EAU.

En ſuppoſant ce principe, ce ſeroit parler improprement que d'appeller *réſolution*, la réduction de la glace en eau. *Voyez* GELÉE, GLACE, *&* DÉGEL. *Chambers.*

RÉSOLUTION, (*Médecine.*) on déſigne ſous ce nom tiré du latin *reſolutio*, une des terminaiſons ordinaires de l'inflammation. *Voyez ce mot.* Elle a lieu lorſque les ſymptômes inflammatoires ſe diſſipent inſenſiblement, ſans qu'il reſte aucun vice dans la partie: je dis *inſenſiblement*, pour diſtinguer la *réſolution* de la déliteſcence qui ſe fait par la diſparition ſubite des phénomenes qui caractériſent l'inflammation, & par le tranſport du ſang *enflammé* dans une autre partie plus ou moins conſidérable; dans la *réſolution* le ſang qui étoit arrêté, accumulé dans les extrémités artérielles engorgées, ou dans les premieres ramifications lymphatiques, reprend peu-à-peu ſes routes accoutumées; les vaiſſeaux reſſerrés & tendus ſe dilatent & s'aſſoupliſſent; le ſang épaiſſi redevient fluxile, s'il s'étoit égaré dans les vaiſſeaux ſéreux, il en eſt exprimé & rétrogradé dans les vaiſſeaux ſanguins qui s'y abouchent; ou devenu plus fluide, il parcourt tous les ordres décroiſſans des vaiſſeaux lymphatiques; les contractions des arteres & l'augmentation du mouvement inteſtin, ſont les premieres cauſes de la *réſolution*. L'impétuoſité moderée des humeurs, une certaine ſoupleſſe dans les vaiſſeaux, la légereté de l'engorgement, aident beaucoup à cet effet; le caractere de l'inflammation y concourt; les éréſipeles ſe réſolvent plus ordinairement que les phlegmons. Dans ceux-ci le ſang eſt plus épais, l'engorgement plus profond, & la cauſe eſt interne: dans ceux-là le ſang eſt très-fluxile, détrempé par la bile ou la ſéroſité, l'obſtruction très-ſuperficielle, dûe pour l'ordinaire plutôt au vice des vaiſſeaux que du ſang, & la ſuite d'un dérangement extérieur. Les inflammations intérieures, ou plutôt les maladies inflammatoires, ne ſe réſolvent jamais parfaitement; il y a toujours dans l'humeur qui produiſoit l'inflammation, un changement, une eſpece de coction, & une évacuation critique. *V.* INFLAMMATION *&* MALADIES INFLAMMATOIRES. On trouvera aux mêmes articles tout ce qui regarde les ſignes d'une *réſolution* prochaine; les avantages de cette terminaiſon, & les moyens de la laiſſer opérer à la nature; nous y renvoyons le lecteur autant pour éviter une répétition inutile, que pour ménager un tems précieux.

RÉSOLUTION, *terme de Chirurgie*, diſſipation des humeurs qui par leur ſejour engorgeoient une partie, & y formoient une tumeur contre l'ordre naturel. *Voyez* TUMEUR.

L'action des remedes réſolutifs doit être aidée par l'uſage des ſaignées dans les tumeurs inflammatoires, & des atténuans intérieurs, & des purgatifs dans les tumeurs blanches ou lymphatiques. *Voyez* RÉSOLUTIFS. (*Y*)

RÉSOLUTION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *déciſion* d'une queſtion, quelquefois le parti ou la délibération que prend une compagnie ou une perſonne ſeule.

Réſolution de contrat, eſt la même choſe que *diſſolution* ou reſciſion; c'eſt l'anéantiſſement d'une convention. La loi 35 au digeſte *de reg. juris*, porte que la *réſolution* d'une convention ſe fait par les mêmes principes qui l'ont formée. *Voyez* CONTRAT, CONVENTION, RESCISION, RESTITUTION, EN ENTIER. (*A*)

RÉSOLUTIONS *&* PLACARDS, (*Commerce.*) l'on nomme ainſi en Hollande les ordonnances des états-généraux des Provinces-unies, ſoit pour la police, ſoit pour la politique, ſoit enfin pour le commerce. Quelques-uns mettent une différence entre *réſolution* & *placard*, regardant la *réſolution* comme l'ordonnance même, & le *placard*, comme l'affiche qu'on expoſe en public, pour faire part aux peuples des reglemens qu'ils doivent obſerver. *Voyez* PLACARD.

Les principales *réſolutions* des états-généraux ſur le fait du Commerce, ſont celles du 22 Novembre 1720, 11 Février 1721, 15 Octobre, & 31 Décembre 1723; & enfin celle des 25 & 31 Juillet 1725, qui a pour titre *réſolution* & *placard* ſur la levée des convois & licenten, enſemble la liſte des droits d'entrée & de ſortie, comme auſſi du laſt-gled ou droit de leſtage ſur les vaiſſeaux. *Voyez* CONVOI, LICENTEN, LAST-GLED, LESTAGE.

Cette *réſolution* eſt compoſée de 254 articles diviſés en 18 ſections, qui ont chacune leur titre particulier, qu'on peut voir expoſé fort amplement dans le dictionnaire de Commerce de Savary.

Ces *réſolutions* ſont la même choſe que ce que nous appellons en France *un tarif*. *Voyez* TARIF.

RÉSOLUTION, (*Deſſein.*) un artiſte, & ſur-tout un deſſinateur qui eſt ſûr de ce qu'il fait, n'y va pas à deux fois; du premier coup, il exprime ce qu'il a dans la penſée; il met dans ſon trait une fermeté qui montre ſon ſavoir; & c'eſt ce qu'on appelle *deſſiner avec réſolution*. (*D. J.*)

RÉSOLUTOIRE, adj. (*Juriſprudence.*) ſe dit de ce qui a la vertu de réſoudre quelque acte, comme un pacte ou une clauſe *réſolutoire*. *Voyez* RÉSOLUTION. (*A*)

RÉSOMPTIF, adj. *terme de Pharmacie*; c'eſt une épithete que l'on donne à une ſorte d'onguent qui ſert à reſtaurer & rétablir les conſtitutions languiſſantes, & à diſpoſer les corps deſſéchés à recevoir les alimens. On l'appelle en latin *unguentum reſumptivum*. *Voyez* RESTAURATIF, ONGUENT.

RÉSONNANCE, ſ. f. *en Muſique*, c'eſt le ſon qui eſt réfléchi par les vibrations des cordes d'un inſtrument à corde, ou par l'air renfermé dans un inſtrument à vent, ou par les parois d'un corps ſonore. *Voyez* SON, MUSIQUE, INSTRUMENT. Les voûtes elliptiques & paraboliques réſonnent, c'eſt-à-dire, réfléchiſſent le ſon. *Voyez* ÉCHO. Selon M. Dodart, la bouche & les parties qu'elle contient, comme le palais, la langue, les dents, le nez & les levres, ne contribuent en rien au ton de la voix; mais leur effet eſt grand pour la *réſonnance*. *Voyez* VOIX. Un exemple bien ſenſible de cela, ſe tire d'un inſtrument que l'on appelle *trompe de Bearn* ou *guimbarde*, lequel, ſi on le tient avec la main, & qu'on frappe ſur la languette, ne rendra aucun ſon; mais ſi on le met entre les dents, & qu'on frappe de même, il rendra un ſon que l'on entend d'aſſez loin, ſurtout dans le bas. (*S*)

RESORTIR, v. n. (*Gram.*) être du reſſort. *Voyez* RESSORT.

RESORTIR, v. n. (*Gram.*) ſortir de-rechef. *Voyez* SORTIR.

RESOUDER, v. act. (*Gram.*) ſouder de nouveau, *Voyez* SOUDER *&* SOUDURE.

RÉSOUDRE, v. act. (*Gram.*) on dit qu'on *réſout* une difficulté; qu'on *réſout* un problème; *réſoudre* un cas de conſcience; ſe *réſoudre* à la mort; l'eau ſe *réſout* en vapeurs; *réſoudre* un teſtament, &c.

RESOVIE *ou* RESZOW, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pologne, au palatinat de Ruſſie, ſur la riviere de Wiſoch, avec un château pour ſa défenſe. *long.* 40. 10′. *latit.* 40. 51′. (*D. J.*)

RESOUZE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France. Elle a ſon cours dans la Breſſe, & ſe decharge dans la Saone, un peu au-deſſous de la ville ou bourg de Pont-de-Vaux. (*D. J.*)

RESPECT, ſ. m. (*Société civile.*) le *reſpect* eſt l'aveu de la ſupériorité de quelqu'un: ſi la ſupériorité du rang ſuivoit toujours celle du mérite, ou qu'on n'eût pas preſcrit des marques extérieures de *reſpect*, ſon objet ſeroit perſonnel, comme celui de l'eſtime, & il a dû l'être originairement de quelque nature qu'ait été le mérite de mode.

Il y a depuis long-tems deux ſortes de *reſpect*, celui qu'on doit au mérite, & celui qu'on rend aux places, à la naiſſance; cette derniere eſpece de *reſpect*, n'eſt plus qu'une formule de paroles ou de geſtes, à laquelle les gens raiſonnables ſe ſoumettent, & dont on ne cherche à s'affranchir que par ſotiſe, ou par

orgueil puéril? Mais en même tems, rien de ſi triſte qu'un grand ſeigneur ſans vertus, accablé d'honneurs & de *reſpects*, à qui l'on fait ſentir à tous momens, qu'on ne les rend, qu'on ne les doit qu'à ſa naiſſance, à ſa dignité, & qu'on ne doit rien à ſa perſonne. Heureuſement, dit Madame de Lambert, l'amour-propre qui eſt le plus grand des flatteurs, ſait ſouvent lui cacher ſon inſuffiſance. *Duclos*.

Les lettres de Caton me fourniroient ſur cette matiere d'autres réflexions bien plus fortes; mais j'aime mieux les ſupprimer, que de bleſſer les préjugés reçus, & qu'il importe peut-être de laiſſer ſubſiſter. (*D. J.*)

RESPECT *ou* RÉPIT, (*Commerce.*) terme de commerce de mer uſité dans le levant. *Voyez* RÉPIT.

RESPECTIF, adj. (*Juriſp.*) eſt ce qui ſe rapporte à chacun, comme des prétentions *reſpectives*, c'eſt-à-dire, que chacune des parties a des prétentions contre l'autre. (*A*)

RESPIRATION, ſ. f. (*Anat. & Phyſiolog.*) l'action d'attirer & de repouſſer l'air. *Voyez* AIR.

La *reſpiration* eſt un mouvement de la poitrine, par lequel l'air entre dans les poumons, & en ſort alternativement. Elle conſiſte donc en deux mouvemens oppoſés, dont l'un ſe nomme *inſpiration*, l'autre *expiration*. Pendant *l'inſpiration*, l'air entre dans les véſicules des poumons par la trachée-artere; & il en ſort de nouveau pendant l'expiration. *Voyez* INSPIRATION & EXPIRATION.

Les principaux organes de la *reſpiration*, ſont les poumons, la trachée-artere, le larynx, *&c.* dont on peut voir la deſcription aux *articles* POUMONS, TRACHÉE, LARYNX.

Maniere dont ſe fait la reſpiration. Il faut obſerver que les poumons hors la poitrine, occupent beaucoup moins d'eſpace, que lorſqu'ils y étoient renfermés, & cela au moyen de la contraction des fibres muſculaires, qui lient enſemble les parties cartilagineuſes des bronches. Si lorſqu'ils ſont ainſi contractés, on vient à y inſérer une nouvelle quantité d'air à-travers la glotte, ils ſe diſtendent de nouveau, & occupent un eſpace égal, ou même plus grand que lorſqu'ils étoient dans la poitrine. *Voyez* MUSCLE.

Il paroît par-là, que les poumons tendent toujours d'eux-mêmes à occuper un eſpace moindre que celui qu'ils occupoient dans la poitrine, & que pendant la vie de l'homme, ils ſont toujours dans un état de dilatation violente; & même dans la ſuppoſition qu'ils fuſſent environnés d'air dans la poitrine, cet air enfermé entre leur membrane externe & la plevre, ne ſeroit pas auſſi denſe que l'air ordinaire.

En effet, l'air entre toujours librement dans les poumons; mais celui qui les comprime rencontre un obſtacle dans le diaphragme, & ne peut entrer dans la poitrine en une quantité ſuffiſante pour faire équilibre.

Puis donc que dans l'inſpiration, l'air entre dans les poumons en plus grande quantité qu'auparavant, il doit les dilater davantage, & ſurmonter leur force naturelle. Il s'enſuit donc que les poumons ſont entierement paſſifs, & c'eſt des obſervations que nous devons apprendre quelle eſt la nature de ce qui agit.

Pour que l'air s'inſinue dans les poumons, il faut que le thorax s'élargiſſe; alors comme il ſe trouveroit un vuide dans la cavité du thorax, ſi les poumons ne ſuivoient les parois, c'eſt une néceſſité que l'air par ſa peſanteur ſe jette dans les veſicules de la trachée-artere & les gonfle. On peut par-là décider les queſtions: 1°. les poumons tirent ou ſucent l'air: 2°. ſi l'air n'entre dans les poumons que par l'impulſion qu'il reçoit du thorax. On ne ſauroit dire que l'air ſoit tiré par le poumon, ce ſeroit une choſe auſſi ridicule, que ſi l'on diſoit que l'eau qui monte par les pompes, eſt attirée par les parois des tuyaux. Pour la ſeconde queſtion, il faut ignorer les premiers principes de la peſanteur des fluides, pour s'y arrêter comme à une difficulté; il eſt vrai que le thorax pouſſe l'air qui l'environne, mais cet air par la ſeule peſanteur, entre avec force dans les poumons. Il y a un auteur, qui pour faire voir que l'air n'entre pas dans les poumons, parce qu'il eſt pouſſé, dit qu'on peut reſpirer, ſi l'on prend un tuyau fort long, qui ſoit fermé par un bout, de telle maniere que l'air n'y puiſſe pas entrer, quand on aura l'autre extrémité à la bouche; par-là, dit-il, il eſt évident que l'air n'entre pas dans les poumons, parce qu'il eſt pouſſé par le thorax.

Après avoir examiné la cauſe qui fait entrer l'air dans les poumons, il faut déterminer la quantité d'air qui entre dans ce viſcere à chaque inſpiration. J'ai pris, dit l'auteur, des *eſſais de Phyſique ſur l'uſage des parties*, *&c.* de qui tout ceci eſt tiré, à l'exemple de Borelli: un long tuyau, je l'ai plongé dans un fluide, j'ai tiré enſuite par une inſpiration ordinaire l'air contenu dans ce tuyau; alors le fluide eſt monté & a pris la place de l'air. Or j'ai trouvé que la maſſe de ce fluide égaloit une maſſe de douze ou treize pouces cubiques, parconſéquent l'air qui étoit entré dans le poumon, étoit un volume de douze ou treize pouces; mais en faiſant réitérer cette expérience par pluſieurs perſonnes, j'en ai trouvé qui n'inſpiroient que dix pouces d'air, & d'autres juſqu'à ſeize ou dix-ſept pouces; mais toutes ces inſpirations étoient de petites inſpirations ordinaires, telles qu'elles ſont dans un état fort tranquille: de-là il s'enſuit qu'il peut entrer une quantité aſſez conſidérable d'air dans le poumon, ſans que le mouvement du thorax ſoit fort ſenſible. On ne ſera donc pas ſurpris du calcul de Pitcarn, qui a trouvé que ſi le petit diametre de la poitrine eſt de quinze pouces, & l'axe de vingt; la capacité de la poitrine ſera augmentée de trois pouces cubiques, ſi le petit axe eſt augmenté de la centieme partie d'un pouce.

Rien n'eſt plus difficile à déterminer, que la cauſe qui oblige les muſcles intercoſtaux à dilater le thorax, & à le laiſſer reſſerrer. 1°. M. Pitcarn après Bellini, a regardé les muſcles inſpirateurs, comme n'ayant pas d'antagoniſtes. 2°. Il a ſuppoſé que tout muſcle tendoit à ſe contracter; en effet, un muſcle qu'on partage tranſverſalement, rapproche d'abord de ſes attaches ſes parties coupées. 3°. De-là, ces grands philoſophes ont conclu que les muſcles inſpirateurs devoient ſe contracter & élever les côtes, puiſqu'ils n'ont pas d'antagoniſte qui leur oppoſe un obſtacle, alors le thorax ſe dilate; mais dans cette dilatation il arrive, ſelon eux ou leurs ſectateurs, deux choſes qui ſont enſuite cauſe de l'expiration. 1°. Les fibres muſculaires par leur contraction & par pluſieurs impulſions, élevent les côtes au-delà du point où elles ſeroient en équilibre par leur réſiſtance avec l'action des muſcles. 2°. L'air qui entre avec rapidité, acquiert plus de force en deſcendant, & par ſes diverſes impulſions pouſſe les côtes au-delà de ce point où ſeroit l'équilibre dont nous venons de parler. 3°. Après que les côtes ont été pouſſées au-delà de leur point d'équilibre, le mouvement des cauſes qui les pouſſent venant à diminuer, elles ſe trouvent ſupérieures en force, alors elles retombent & retréciſſent le thorax; mais de même qu'elles étoient montées au-delà du point où elles devoient s'arrêter pour être en équilibre, elles vont auſſi en deſcendant plus loin qu'il ne faut; enfin les muſcles intercoſtaux agiſſent de nouveau comme auparavant; ainſi la *reſpiration* ayant une fois commencé, ne doit jamais ceſſer. Pour renverſer ce ſentiment, on n'a qu'à demander pourquoi les côtes & les muſcles intercoſtaux ne ſe mettent pas enfin en équilibre: quelque choſe que l'on puiſſe dire, cela doit arriver.

Baglivi peu content de ce qu'on avoit écrit avant lui, nous a cherché une autre cauſe de la *reſpiration*; il nous a dit qu'on s'étoit trompé, parce qu'on avoit toujours pris la cauſe pour l'effet: on a, dit-il, cru que l'air entroit, parce que le thorax ſe dilate, & au contraire, le thorax ne ſe dilate que par l'action de l'air; il en eſt de même de la poitrine, comme des ſoufflets perpetuels. Si la *reſpiration* ſe fait de cette maniere, d'où vient que ſi on vient à ouvrir le thorax, le thorax & les poumons s'affaiſſent, & la *reſpiration* ne ſe fait plus: la chaleur interne eſt cependant aſſez conſidérable, puiſque l'animal eſt encore en vie.

Bergerus & quelques autres phyſiciens ont prétendu trouver la cauſe des mouvemens alternatifs de la *reſpiration* dans l'air, qui reſte toujours dans les poumons après chaque expiration: cet air échauffé peu-à-peu, oblige, diſent-ils, les poumons à ſe dilater, & leur ſert pour ainſi dire d'aiguillon.

Dès qu'un enfant eſt né, l'air qui entre dans la bouche & dans le nez, le fait d'abord éternuer; met en jeu par cet éternuement, le diaphragme & les nerfs intercoſtaux.

La capacité de la poitrine venant à augmenter par l'action de ces muſcles ſur les côtés, *&c.* il reſteroit un eſpace entre la plevre & la ſurface des poumons, ſi l'air qui entre dans la glotte ne les diſtendoit & les rendoit contigus à la plevre & au diaphragme:

l'air

l'air dans ce cas preſſe les poumons avec une force égale à la réſiſtance de la poitrine, de ſorte qu'ils demeurent en repos. Le ſang circule moins librement, entre en moindre quantité dans le ventricule gauche du cœur, de même que dans le cerveau & dans ſes nerfs, & le ſang artériel agit avec moins de force ſur les muſcles intercoſtaux & ſur le diaphragme.

Les cauſes qui dilatoient au commencement la poitrine venant à diminuer, les côtes s'affaiſſent, les fibres diſtendues reprennent leur premier état, les viſceres pouſſent de nouveau, le diaphragme reprend ſa contrainte, ce qui diminue la capacité de la poitrine, & oblige l'air à ſortir des poumons; & c'eſt en quoi conſiſte l'*expiration*. Le ſang circulant immédiatement avec plus de vîteſſe, ſe porte en plus grande quantité au cerveau & dans ſes muſcles, les cauſes de la contraction des muſcles intercoſtaux & du diaphragme ſe renouvellent, & l'inſpiration recommence. Voilà la vraie maniere dont ſe fait la *reſpiration*. *Voyez* Cœur.

Les Anatomiſtes diſputent beaucoup ſur les uſages & les effets de la *reſpiration*. Boerhaave veut qu'elle ſerve à perfectionner le chyle, à rendre ſon mélange avec le ſang plus parfait, & à le convertir en ſuc nourricier propre à réparer les pertes que fait le corps. *Voyez* Nutrition.

Borelli veut que la *reſpiration* ſerve principalement à faire que l'air ſe mêle immédiatement avec le ſang dans les poumons afin de former ces globules élaſtiques dont il eſt compoſé, à lui donner ſa couleur, & à le préparer pour la plûpart des uſages de l'œconomie; mais il eſt difficile d'expliquer comment l'air peut ſe mêler avec ce fluide. Il eſt impoſſible que l'air paſſe dans le ſang par les arteres pulmonaires, & on ne ſauroit prouver qu'il le faſſe par les veines des poumons; en effet, cette communication doit être empêchée par l'air qui diſtend les véſicules, & qui comprime les veines dans l'inſpiration, auſſi-bien que par l'humeur gluante qui humecte la membrane qui tapiſſe le dedans de la trachée-artere. A quoi l'on peut ajouter la difficulté que le ſang doit avoir pour paſſer par des pores d'une auſſi grande petiteſſe, & les mauvais effets qu'il produit ordinairement quand il vient à ſe mêler avec le ſang. *Voy.* Pore & Eau. Quant aux argumens dont on ſe ſert pour prouver cette communication, ſavoir, la couleur rouge que le ſang prend dans les poumons, & la néceſſité abſolue dont eſt la *reſpiration* pour la conſervation de la vie, ils ne ſont point ſi convainquans, qu'on ne puiſſe en trouver d'autres pour expliquer ces deux effets. *Voyez* Sang.

D'autres, comme Sylvius, Etmuller, *&c.* prétendent que la *reſpiration* ſert à rafraîchir le ſang qui paſſe tout bouillant du ventricule droit du cœur dans les poumons, au moyen des particules froides & nitreuſes dont il s'impregne, & qu'elle ſert de refrigérent. *Voyez* Refrigérent.

Mayow & d'autres aſſurent qu'un des grands uſages de la *reſpiration* eſt de chaſſer avec l'air les vapeurs fuligineuſes dont le ſang eſt rempli; & quant à l'inſpiration, ils prétendent qu'elle ſert à communiquer au ſang un ferment nitro-aérien, auquel les eſprits animaux & le mouvement muſculaire doivent leur origine.

Le docteur Thurſton refute tous ces ſentimens, & prouve que la *reſpiration* ne ſert qu'à faire paſſer le ſang du ventricule droit du cœur dans le gauche, & à effectuer par ce moyen la circulation. *Voyez* Circulation.

C'eſt au défaut de circulation que l'on doit attribuer la mort des perſonnes que l'on pend, qui ſe noyent ou qui s'étranglent; auſſi-bien que celle des animaux que l'on enferme dans la machine pneumatique. *Voy.* Vuide.

Il rapporte une expérience faite par le docteur Croon devant la ſociété royale, lequel ayant étranglé un poulet, au point de ne lui laiſſer aucun ſigne de vie, le reſſuſcita de nouveau en ſoufflant dans ſes poumons par la trachée-artere, & en leur rendant leur premier jeu. Une autre expérience de la même eſpece, eſt celle du docteur Hook, qui, après avoir pendu un chien, lui coupa les côtes, le diaphragme & le pericarde, auſſi-bien que le ſommet de la trachée-artere pour pouvoir y introduire le bout d'un ſoufflet, & qui, en ſoufflant dans ſes poumons, le fit reſſuſciter & mourir auſſi ſouvent qu'il voulut.

Le docteur Drake confirme non-ſeulement cet uſage de la *reſpiration*, il le pouſſe encore plus loin, le regardant comme la vraie cauſe de la diaſtole du cœur, que Borelli, ni Lower, ni Cowper n'ont point expliquée comme il faut. *Voyez* Diastole.

Il fait voir que le poids de l'atmoſphere eſt le vrai antagoniſte de tous les muſcles qui ſervent à l'inſpiration ordinaire, & à la contraction du cœur. Comme l'élévation des côtes ouvre un paſſage au ſang, & lui donne le moyen de pénétrer dans les poumons, de même quand elles s'abaiſſent, les poumons & les vaiſſeaux ſanguins ſe reſſerrent, & le ſang eſt pouſſé avec force par la veine pulmonaire dans le ventricule gauche du cœur; cela joint à la compreſſion générale du corps par le poids de l'atmoſphere, oblige le ſang à monter dans les veines, après que l'impulſion que le cœur lui a imprimée, a ceſſé, & force le cœur à paſſer de l'état de contraction qui lui étoit naturel, dans celui de dilatation. *Voyez* Cœur.

La dilatation & la contraction réciproque des dimenſions ſuperficielles du corps qui ſuivent la *reſpiration*, ſont ſi néceſſaires à la vie, qu'il n'y a aucun animal, pour imparfait qu'il ſoit, en qui elles n'exiſtent.

La plûpart des poiſſons & des inſectes ſont dénués de poumons & de côtes mobiles, ce qui fait que leur poitrine ne peut point ſe dilater; mais la nature a remédié à ce défaut par un méchaniſme analogue: les poiſſons, par exemple, ont des ouies qui font l'office des poumons, & qui reçoivent & chaſſent alternativement l'eau, par le moyen de quoi les vaiſſeaux ſanguins ſouffrent les mêmes altérations dans leurs dimenſions, que dans les poumons des animaux les plus parfaits. *Voyez* Ouies.

Les inſectes n'ayant point de poitrine, ou de cavité ſéparée pour loger le cœur & les poumons, ont ces derniers diſtribués dans toute l'étendue de leur corps, & l'air s'y inſinue par pluſieurs ſoupiraux auxquels ſont attachées autant de petites trachées qui envoient des branches à tous les muſcles & à tous les viſceres, & paroiſſent accompagner les vaiſſeaux ſanguins dans tout le corps, de même que dans les poumons des animaux les plus parfaits. Par cette diſpoſition le corps de ces petits animaux s'étend à chaque inſpiration, & ſe reſſerre pendant chaque expiration, de ſorte que les vaiſſeaux ſanguins ſouffrent une viciſſitude d'extenſion & de compreſſion. *Voyez* Insecte.

Le fœtus eſt le ſeul animal qui ſoit exempt de la néceſſité de reſpirer; mais pendant tout le tems qu'il eſt enfermé dans la matrice, il ne paroît avoir qu'une vie végétative, & il mérite à peine d'être mis au nombre des animaux. On doit plutôt le regarder comme une greffe, ou une branche de la mere. *Voyez* Fœtus.

Lois de la reſpiration. Comme ces lois ſont de la derniere importance pour l'intelligence parfaite de l'œconomie animale, il ne ſera pas inutile de ſupputer ici la force des organes de la *reſpiration*, auſſi-bien que celle de la preſſion de l'air ſur ces mêmes organes. Il faut obſerver qu'en ſoufflant dans une veſſie, on éleve un poids conſidérable par la ſeule force de l'haleine; car ſi l'on prend une veſſie d'une figure à-peu-près cylindrique, que l'on attache un chalumeau à une de ſes extrémités, & un poids à l'autre, en ſorte qu'il raſe la terre, on ſoulevera par une inſpiration douce un poids de ſept livres & par une inſpiration plus forte un poids de vingt-huit livres. Maintenant la force avec laquelle l'air entre dans ce chalumeau eſt égale à celle avec laquelle il ſort des poumons; de ſorte qu'en déterminant une fois la premiere, il ſera facile de connoître celle avec laquelle il pénetre dans la trachée-artere. La preſſion de l'air ſur la veſſie eſt égale à deux fois le poids qu'elle peut lever, à cauſe que la partie ſupérieure de la veſſie étant fixe, réſiſte à la force de l'air autant que le poids qui eſt attaché à l'autre extrémité. Puis donc que l'air preſſe également de tous côtés, la preſſion entiere ſera à celle de ſes parties qui preſſe ſur l'orifice du tuyau, comme toute la ſurface de la veſſie eſt à l'orifice du tuyau; c'eſt-à-dire, comme la ſurface d'un cylindre dont le diametre eſt, par exemple, de quatre pouces, & l'axe de ſept, eſt à l'orifice du tuyau.

Si donc le diametre du tuyau eſt o. 28, & ſon orifice o. 616, la ſurface du cylindre ſera 88; il s'enſuit donc que 88: o. 616 :: 14, le double du poids à lever eſt à o. 098, qui eſt preſque deux onces; & en levant le plus grand poids, eſt environ de ſept onces.

Telle eſt donc la force avec laquelle l'air eſt chaſſé par la trachée-artere dans l'expiration. Maintenant ſi l'on

ſi l'on conſidere les poumons comme une veſſie, & le larynx comme un tuyau, la preſſion ſur l'orifice de la trachée-artere, lorſque l'air eſt chaſſé dehors, ſera à la preſſion ſur les poumons, comme toute la ſurface de ces derniers à l'orifice de la trachée-artere.

Suppoſons, par exemple, que le diametre du larynx ſoit 5, ſon orifice ſera o. 19. Suppoſons encore que ces deux lobes des poumons ſoient deux veſſies ou ſpheres, dont les diametres ſont chacun de ſix pouces, leurs ſurfaces ſeront chacune de 113 pouces, & la preſſion ſur le larynx ſera à la preſſion ſur toute la ſurface externe, comme o. 19 à 226, c'eſt-à-dire, comme 1 à 1189. Si donc la preſſion ſur le larynx, dans la reſpiration ordinaire, eſt de deux onces, la même preſſion ſur toute la ſurface externe des poumons ſera de 148 livres; & la plus grande force, la preſſion ſur le larynx étant de 7 onces, ſera égale à 520 liv. Mais les poumons ne ſont point comme une veſſie vuide, où l'air ne preſſe que ſur la ſurface, car ils ſont remplis de véſicules, ſur la ſurface de chacune deſquelles l'air preſſe comme il le feroit ſur une veſſie vuide. Il faut donc pour connoître la preſſion entiere de l'air, déterminer auparavant les ſurfaces internes des poumons.

Suppoſons pour cet effet que les branches de la trachée-artere occupent la troiſieme partie des poumons, que l'autre tiers ſoit rempli de vaiſſeaux, & le reſtant de véſicules, ſur leſquelles nous ſuppoſons que ſe fait la principale preſſion. Les deux lobes des poumons contiennent 226 pouces cubiques, dont le tiers, ſavoir 75 pouces cubiques eſt rempli de véſicules. Que le diametre de chaque véſicule ſoit un $\frac{1}{59}$ d'un pouce, la ſurface ſera de 00156, & la ſolidité de 00000 43. Si l'on diviſe 75 par cette ſomme, qui eſt l'eſpace qu'occupent les véſicules, le quotient donnera 17441860 pour le nombre de véſicules contenues dans les deux lobes des poumons. Ce nombre étant multiplié par 001256, qui eſt la ſurface d'une véſicule, donnera la ſomme des ſurfaces de toutes les véſicules, ſavoir, 21906, 976 pouces. Il ſuit donc que la preſſion ſur le larynx ſera à la preſſion ſur toute la ſurface des poumons, come o. 19 à 21606, 976, & par conſéquent, ſi dans une expiration ordinaire la preſſion ſur le larynx eſt équivalente à deux onces, la preſſion ſur toute la ſurface interne des poumons ſera de 14412 livres, & la plus grande force de l'air en reſpirant, en ſuppoſant la preſſion ſur le larynx de ſept onces, ſera de 50443 livres peſant. Quoique ce poids paroiſſe prodigieux, il faut faire attention que la preſſion ſur chaque partie de la ſurface des poumons égale à l'orifice de larynx, n'eſt pas plus grande qu'elle l'eſt ſur le larynx, & que ces poids immenſes naiſſent de la vaſte étendue des ſurfaces des véſicules ſur leſquelles il eſt néceſſaire que le ſang ſe répande dans les plus petits vaiſſeaux capillaires, afin que chaque globule de ſang puiſſe recevoir, pour ainſi dire, immédiatement toute la force & l'énergie de l'air, & être diviſé en autant de particules qu'il eſt néceſſaire pour la ſecrétion & la circulation.

Cela ſuffit pour nous faire comprendre la raiſon méchanique de la ſtructure des poumons; car, puiſqu'il faut que tout le ſang du corps y paſſe pour ſentir l'effet de l'air, & que cela ne peut ſe faire que le ſang ne ſe diſtribue dans les plus petits vaiſſeaux capillaires, il faut que les ſurfaces ſur leſquelles ils ſont répandus ſoient proportionnées à leur nombre, & c'eſt à quoi la nature a admirablement bien pourvu par la ſtructure admirable des poumons.

Si la peſanteur de l'air étoit toujours la même, & que le diametre de la trachée-artere & le tems de chaque expiration fuſſent égaux en tout, cette preſſion ſur les poumons ſeroit toujours la même; mais comme nous trouvons par le barometre qu'il y a trois pouces de différence entre la plus grande & la plus petite peſanteur de l'air, ce qui eſt la dixieme partie de ſa plus grande gravité, il doit y avoir de même la différence d'un dixieme de ſa preſſion ſur les poumons en différens tems; car les forces de tous les corps qui ſe meuvent avec la même vîteſſe, ſont comme leur peſanteur. *Voyez* BAROMETRE.

Les perſonnes aſthmatiques doivent s'appercevoir viſiblement de cette différence, ſur-tout ſi l'on conſidere qu'elles reſpirent plus fréquemment, c'eſt-à-dire que chaque expiration ſe fait en moins de tems; car reſpirant la même quantité d'air dans la moitié moins de tems, la peſanteur de l'air ſur les poumons doit être de 57648 livres, dont le dixieme eſt 5764: par conſéquent les perſonnes ſujettes à l'aſthme, lors de la plus grande élévation ou deſcente du barometre, doivent ſentir une différence dans l'air égale à plus d'un tiers de ſa preſſion dans la *reſpiration* ordinaire. *Voyez* ASTHME, TEMS.

Si la trachée eſt petite & ſon orifice étroit, la preſſion de l'air augmente dans la même proportion que ſi le tems de l'expiration étoit plus court; & de-là vient que le ton grêle de la voix paſſe toujours pour un ſigne pronoſtic de conſomption: on ſent qu'il provient du peu d'étendue du larynx ou de la trachée, qui fait que l'air preſſe avec plus de force ſur les poumons, qu'il frappe à chaque expiration les vaiſſeaux avec tant de force, qu'ils rompent à la fin, d'où s'enſuit un crachement de ſang. *Voyez* PHTHISIE.

RESPIRATION, (*Médecine ſéméiotiq. Patholog.*) ce n'eſt pas ſeulement dans les maladies qui affectent immédiatement quelque partie de la poitrine, que la *reſpiration* eſt altérée; il en eſt peu d'autres qui n'entrainent avec elles un dérangement plus ou moins conſidérable dans l'exercice de cette importante fonction, ſur-tout quand le mal parvenu à ſon dernier période rapproche ſa victime de l'éternelle nuit; les maladies du bas-ventre ont ſur elle une influence plus prompte & plus aſſurée; ces effets n'ont pas de quoi ſurprendre celui qui ſait que la *reſpiration*, une des fonctions maîtreſſes du corps humain, & peut-être celle qui donne le branle à toutes les autres, exige, pour être bien exercée, non-ſeulement l'action conſtante & bien proportionnée de toutes les parties de la poitrine, mais encore le concours réciproque & ſimultané de la plûpart des organes du bas-ventre, que ſon reſſort principal eſt le diaphragme, pivot ſur lequel roulent preſque tous les mouvemens de la machine, centre où ils viennent ſe concentrer; qu'ainſi la correſpondance uniforme de toutes les parties du corps eſt néceſſaire pour ſon intégrité, & qu'enfin il faut pour le mouvement de tous les organes qui y ſervent, une juſte diſtribution de forces.

1°. Les parties de la poitrine ſont immédiatement affectées dans les pleuréſies, péripneumonies, phthiſies, empyèmes, aſthmes, hydropiſies de poitrine & du péricarde, vomiques, tubercules, *&c.* dans les polypes du cœur & des gros vaiſſeaux, dans les anévriſmes qui ont le même ſiege, dans les palpitations, *&c.* auſſi toutes ces maladies ont-elles pour ſymptome eſſentiel une vice quelconque de la *reſpiration*.

2°. Parmi les maladies du bas-ventre, celles qui ont pour effet plus ordinaire, & pour ſymptome plus familier un dérangement dans la *reſpiration*, ſont l'inflammation du foie, de l'eſtomac, de la rate, les obſtructions conſidérables de ces viſceres, les diſtenſions venteuſes ou autres de l'eſtomac & du colon, les digeſtions lentes & difficiles, les inquiétudes ou les reſſerremens, comme on dit de l'orifice de l'eſtomac, ſuite fréquente des chagrins, d'une terreur ſubite, d'une joie imprévue, *&c.* les bleſſures du bas-ventre, & ſurtout des muſcles abdominaux, les collections d'humeurs dans cette cavité qui empêchent la diaphragme de s'applanir, *&c.*

3°. Les maladies particulieres au diaphragme, la paraphrénéſie, les bleſſures de cet organe, & les affections qu'il partage avec les autres parties, alterent d'une maniere très-ſenſible la *reſpiration*; ſon action eſt ſurtout empêchée par les paſſions d'ame, par les contentions trop grandes & trop continuées. La *reſpiration* eſt dans tous ces ſujets plus ou moins gênée. Il ſemble que les derniers occupés à d'autres choſes oublient de reſpirer, leur *reſpiration* eſt de même que dans ceux qui delirent, grande & rare.

4°. Les maladies, ſoit aigues, ſoit chroniques, qui affectent indiſtinctement tout le corps, dérangent la *reſpiration*, ſoit en troublant l'uniformité de la circulation, ſoit en occaſionnant une diſtribution inégale de forces, ſoit enfin en privant les organes de la *reſpiration*, ainſi que toutes les parties du corps, de la quantité de forces néceſſaires; on peut dans cette claſſe ranger d'abord toutes les fievres, enſuite les maladies nerveuſes, & enfin les maladies cachectiques, & les derniers momens des autres maladies de quelque eſpece qu'elles ſoient, tems auquel la natute épuiſée laiſſe tous les organes dans un affaiſſement & un inexercice mortels.

On diſtingue pluſieurs ſortes de *reſpirations* vicieuſes, ou qui s'éloignent de l'état naturel; 1°. la *reſpiration* grande qui ſe manifeſte par une dilatation plus

con-

conſidérable du thorax; 2°. la *reſpiration* petite, ainſi appellée; lorſque la poitrine ne ſe dilate pas ſuffiſamment; 3°. la *reſpiration* difficile qui s'exerce avec beaucoup de gêne & des efforts ſenſibles; la *reſpiration* ſublime & droite, ou l'orthopnée en ſont des variétés & des degrés; 4°. la *reſpiration* fréquente; 5°. celle qui eſt rare, lorſque l'inſpiration & l'expiration ſe ſuccedent à des intervalles ou trop courts ou trop longs; 6°. la reſpiration chaude; 7°. celle qui eſt froide: ces différences ſont fondées ſur la qualité de l'air expiré; 8°. la *reſpiration* inégale où les deux tems ne ſont pas entr'eux dans une juſte proportion; 9°. enfin la *reſpiration* ſonore, accompagnée de bruit, de ſoupir ou de ralement.

Un danger plus ou moins preſſant accompagne toujours ces dérangemens dans la *reſpiration*, & ils ſont toujours d'un mauvais augure quand ils ſurviennent dans le courant des maladies aiguës. La *reſpiration* libre, naturelle & réguliere eſt le ſigne le plus certain de guériſon; lorſqu'elle ſe ſoutient dans cet état, quoique les autres ſignes ſoient fâcheux, quoique le malade paroiſſe dans un danger preſſant, on peut être tranquille, il en réchappera. La liberté de la *reſpiration*, dit Hippocrate, annonce une iſſue favorable dans toutes les maladies aiguës, dont la criſe ſe fait dans l'eſpace de quarante jours. *Prognoſt. lib.* Mais auſſi ce ſeul ſigne mauvais doit épouvanter le médecin; en vain les autres ſignes paroitroient bons, il auroit tort de s'y fier; il ſe méprendra ſûrement, s'il néglige les lumieres que lui fournit l'état contre nature de la *reſpiration*; les préſages qu'on peut en tirer, varient, & ſuivant l'eſpece de maladie, & ſuivant la nature du dérangement de cette fonction; ils ſeront beaucoup plus aſſurés, lorſqu'ils ſeront ſoutenus par le concours des autres ſignes que le médecin prudent ne doit jamais perdre de vue, afin d'établir ſur leur enſemble un prognoſtic inconteſtable.

La *reſpiration* grande n'eſt point pour l'ordinaire mauvaiſe; elle marque beaucoup de facilité & d'aiſance dans les mouvemens des organes; elle indique quelquefois, ſuivant l'expreſſion de Galien, chaleur dans la poitrine, & ſurabondance d'excrémens fuligineux, & pour lors elle eſt ordinairement plus précipitée. La *reſpiration* qui eſt en même tems grande & rare, eſt un ſigne de délire préſent ou prochain, & par conſéquent d'un mauvais augure, comme le prouvent les obſervations rapportées par Hippocrate dans ſes épidémies, de Philiſcus de Silene, de la femme de Dromeade & d'un jeune homme de Mélibée. La *reſpiration* petite eſt beaucoup plus fâcheuſe que la grande. Elle dénote évidemment un grand embarras de la poitrine, des obſtacles dans les organes du mouvement, ou bien une douleur vive dans quelqu'une des parties voiſines; c'eſt ainſi qu'un pleurétique preſſé par un point de côté très-vif, retient, autant qu'il peut, ſa *reſpiration*, & tâche de rendre ſes inſpirations petites, parce qu'il s'eſt apperçu qu'elles augmentoient la vivacité de ſa douleur; ſouvent alors la fréquence des inſpirations ſupplée le défaut de grandeur, & l'on voit la *reſpiration* s'accélérer, à meſure qu'elle devient plus petite; dans cet état elle indique, ſuivant Hippocrate, l'inflammation & la douleur des parties principales; & ce préſage eſt d'autant plus aſſuré, & en même tems fâcheux, que la *reſpiration* petite ſuccede à une grande *reſpiration*; ſi la fréquence n'augmente pas en même tems que la petiteſſe, ou ce qui eſt encore pis, ſi elle eſt en même tems rare & petite, c'eſt un ſigne mortel qui dénote la foibleſſe extrème de la nature. Il n'eſt pas rare alors d'obſerver l'haleine de ces malades froide: ce qui ajoute encore au danger de cette *reſpiration*.

Le danger attaché à la *reſpiration* difficile varie ſuivant les degrés; lorſque la difficulté de reſpirer eſt légere, & dans les maladies où elle doit toujours ſe rencontrer, telles que la pleuréſie, l'hépatitis, *&c.* elle ne change rien au danger que courent ces malades; mais ſi elle eſt jointe au délire, elle annonce la mort; une ſimple difficulté de reſpirer, ou dyſpnée, qui éveille en ſurſaut les malades pendant la nuit, eſt, ſuivant les obſervations de Baglivi & de Nenter, un ſigne avant-coureur ou diagnoſtic d'une hydropiſie de poitrine; lorſque la difficulté de reſpirer eſt au point que tous les muſcles de la poitrine, des épaules, & quelques-uns des bras & du cou, ſont obligés de concourir à la dilatation du thorax, & mettent toutes ces parties dans un mouvement continuel, & qu'en même tems les ailes du nez ſont alongées & dans un reſſerrement & une dilatation alternative, le malade eſt très-mal; rarement il revient de cet état; le danger eſt encore plus preſſant, lorſqu'il eſt obligé de ſe tenir droit ou aſſis pour pouvoir reſpirer, & que dans toute autre ſituation il eſt prêt à ſuffoquer. *Voyez* ORTHOPNÉE.

La *reſpiration* chaude ou fiévreuſe & fuligineuſe, comme Hippocrate l'appelle, eſt un ſigne de mort, ſuivant cet auteur, moins certain cependant que la *reſpiration* froide; elle indique un mouvement violent des humeurs, & une inflammation conſidérable des poumons. La *reſpiration* froide eſt la plus funeſte de toutes, & on ne l'obſerve jamais que dans ceux qui ſont ſur le point de mourir. On ne voit point de malades réchapper après l'apparition de ce ſigne pernicieux. *Hippoc. épidém. lib. VI. ſect. IV. cap. xxvij.* Il n'eſt perſonne qui ne ſente que c'eſt alors une preuve évidente que le froid de la mort s'eſt répandu juſque dans les poumons, & que dans quelques inſtans il ne reſtera plus dans la machine de chaleur ou de vie. C'eſt auſſi un très-mauvais ſigne que la *reſpiration* inégale qui a lieu lorſque les mouvemens d'inſpiration & d'expiration ne ſe répondent pas en force, en grandeur & en viteſſe, lorſque l'un eſt foible & l'autre fort, l'un petit & l'autre grand. Il en eſt de même de la *reſpiration* interrompue qui n'en eſt qu'une variété.

On peut diſtinguer deux eſpeces principales de *reſpirations* ſonores; dans l'une, le bruit qui ſe fait entendre au goſier, imite le bouillonnement de l'eau, ou le ſon que rend le goſier des perſonnes qui ſe noyent; c'eſt ce qu'on appelle *rale*, *ralement* ou *reſpiration* ſtertoreuſe; nous avons expoſé à l'*article* RALE le danger attaché a cette ſorte de *reſpiration*, nous y renvoyons le lecteur; l'autre eſpece eſt celle qu'on appelle *luctueuſe*, *ſuſpirieuſe*, chaque expiration eſt un ſoupir; cette *reſpiration* ou indique un grand embarras dans les poumons, une cauſe aſſez conſidérable de malaiſe & d'inquiétude, ou plus ſouvent elle eſt une ſuite d'une extrème ſenſibilité, de l'attention continue qu'on fait à ſon état, & qui en augmente le danger. Hippocrate regarde en général la *reſpiration* luctueuſe comme un très-mauvais ſigne dans les maladies aiguës, *aphor. ljv. lib. VI.* J'ai cependant vu très-ſouvent cette *reſpiration* chez des femmes vaporeuſes, & qui réchappoient très-bien de la maladie dont elles étoient attaquées; ainſi il me ſemble qu'on ne doit pas s'effrayer de ce ſymptome, lorſqu'il ſe rencontrera chez ces perſonnes délicates, qui s'affectent ſi facilement, & qui ſont bien-aiſes de ne pas laiſſer ignorer aux perſonnes qui les ſoignent, juſqu'où va l'excès de leur ſouffrance. Il ſemble qu'elles ne veuillent pas ſe donner la peine de reſpirer comme il faut. *(m)*

RESPONSADOUZ, *voyez* TAPEÇON.

RESPONSIVE, (*Juriſprud.*) terme de pratique uſité en certains lieux, pour déſigner une piece d'écriture faite en réponſe à d'autres. On dit que ces écritures ſont *reſponſives* à celles du... *Voyez* RÉPONSE. *(A)*

RESPUBLICA, (*Littérat.*) la plûpart des villes de l'Italie, des Gaules, de l'Eſpagne, *&c.* dont il eſt fait mention dans les inſcriptions antiques, ſe ſervoient de ce nom de *reſpublica*, en parlant d'elles-mêmes. Auſſi les anciens n'attachoient point au mot *reſpublica* les mêmes idées que nous attachons à celui de *république*; ils entendoient tout ſimplement par *reſpublica civitas*, la communauté: cela eſt ſi vrai qu'il y avoit même des bourgs & des villages, qui ayant obtenu le droit que nous appellons le droit de *commune*, formoient dès-lors des *reſpublicæ*. Nous pourrions en alléguer pluſieurs exemples; mais pour abréger, nous nous contenterons de l'autorité de Feſtus: *ſed ex vicis partim habent* rempublicam, *partim non habent*, &c. (*D. J.*)

RESSAC, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le choc des vagues de la mer qui ſe déploient avec impétuoſité contre une terre, & qui s'en retournent de même.

RESSAUT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'effet d'un corps qui avance ou recule plus qu'un autre, & n'eſt plus d'alignement ou de niveau, comme un ſocle, un entablement, une corniche, *&c.* qui regne ſur un avant-corps & arriere-corps. On dit qu'un eſcalier fait *reſſaut* lorſque la rampe d'appui n'eſt pas de ſuite, & qu'elle *reſſaute* aux retours, comme au grand eſcalier du palais royal à Paris. *Daviler.* (*D. J.*)

RESSAUTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ſauter derechef. *Voyez* SAUTER & SAUT.

RESSÉANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui a une demeure fixe dans un lieu. Ainſi quand on demande une caution *reſſéante*, c'eſt demander une caution domiciliée dans le lieu. *Voyez* CAUTION. (*A*)

RESSEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans le Palatinat de Warmie, aux confins de l'Ermland, près du lac de Zain. Je ne ſache pas qu'elle ait jamais produit d'autre homme de lettres que (Joſſe) Villic, médecin & littérateur, qui a donné dans ce dernier genre un dialogue latin des ſauterelles, & un petit ouvrage *de zitto, ſuccino*, &c. Il a publié un commentaire anatomique, *Argentorati* 1754, *in*-8°. & un traité *de urinis*, Baſil. 1582, *in*-8°. Il mourut d'apopléxie en 1552, à 51. ans. (*D. J.*)

RESSEMBLANCE, ſ. f. (*Logiq. Métaphyſ.*) relation de deux choſes entr'elles, formée, par l'opération de l'eſprit. Quand l'idée qu'on s'eſt faite d'un objet s'applique juſte à un autre, ces deux objets ſont appellés *ſemblables*. Ce nouveau nom qu'ils reçoivent indique ſimplement que l'idée qui repréſente l'un, repréſente auſſi l'autre; car cela ne prouve point que la *reſſemblance* ſoit réellement dans les objets, mais cela veut dire que la relation de *reſſemblance* eſt dans l'eſprit. (*D. J.*)

RESSEMBLANCE, (*Peinture.*) conformité entre l'imitation de l'objet & l'objet imité. On dit attraper la *reſſemblance* d'une perſonne. C'eſt un talent qui ſemble être indépendant de l'étude; on voit de fort mauvais peintres l'avoir juſqu'à un certain point; & de beaucoup plus habiles à tous autres égards à celui-là leur être inférieurs.

RESSENTI, adj. (*Archit.*) épithete du contour en renflement d'un corps plus bombé ou plus fort qu'il ne doit être, comme, par exemple, le contour d'une colonne fuſelée. Moins le renflement des colonnes eſt ſenſible, & plus il eſt beau; comme on peut au contraire juger de ſon mauvais effet lorſqu'il eſt trop *reſſenti*, ainſi qu'aux colonnes corinthiennes du portail de l'égliſe des filles de Ste Marie, rue S. Antoine à Paris. *Daviler*. (*D. J.*)

RESSENTIMENT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt ce mouvement d'indignation & de colere qui s'éleve en nous, qui y dure & qui nous porte à nous venger ou ſur le champ ou dans la ſuite d'une injuſtice qu'on a commiſe à notre égard. Le *reſſentiment* eſt une paſſion que la nature a placée dans les êtres pour leur conſervation. Notre conſcience nous avertit qu'il eſt dans les autres comme en nous, & que l'injure ne les offenſe pas moins que nous. C'eſt un des caracteres les plus évidens de la diſtinction que nous faiſons naturellement du juſte & de l'injuſte. La loi qui ſe charge de ma vengeance a pris la place du *reſſentiment*, la ſeule loi dans l'état de nature. Plus les êtres ſont foibles, plus le *reſſentiment* eſt vif & moins il eſt durable; il faut qu'il ſoit vif dans la guêpe pour inſpirer la crainte de l'irriter; il faut qu'il ſoit paſſager en elle, pour qu'il ne la conduiſe pas à ſa perte.

RESSERREMENT, ſ. m. (*Médecine.*) ſe dit des pores de la peau, des inteſtins, des vaiſſeaux du corps. Cet état des parties ſolides a différens effets, ſelon les parties qu'il attaque, il marque en général un tempérament ſec, robuſte & beaucoup d'élaſticité dans les fibres: c'eſt ce qui fait que les perſonnes robuſtes, tels que les gens de la campagne, les ouvriers, les crocheteurs & autres en qui le travail & l'habitude d'un exercice continué ont augmenté les roideurs des fibres, ſont pour l'ordinaire d'un tempérament reſſerré, cette conſtitution eſt une marque de ſanté & d'une grande vigueur dans tous les organes; mais alors il faut que le *reſſerrement* ſoit reſtraint à ſes juſtes bornes, & que la nature n'en ſouffre point. S'il eſt trop grand, on doit employer les émolliens, les relâchans, les adouciſſans, les aqueux & autres remedes qui peuvent ôter aux fibres leur rigidité, produiſant ſouvent dans toutes les parties la même aſtriction qu'au ventre & aux inteſtins, ce qui occaſionneroit une ſuppreſſion des ſecrétions.

Mais le *reſſerrement* doit être regardé comme un remede, & une indication à remplir dans le relâchement en général, dans le dévoiement, les hémorrhagies & toutes les parties, & les différentes ſortes de flux, & les maladies qui ont pour cauſe la laxité: les auteurs ne parlent point de cette indication générale, qui eſt cependant réelle & eſſentielle dans la plûpart des maladies. *Voyez* LAXITÉ, DÉVOIEMENT *ou* DIARRHÉE.

RESSIF *ou* RÉCIF, ſ. m. (*Marine.*) terme de l'Amérique, chaîne de rochers qui ſont ſous l'eau.

RESSORT, ſ. m. *en Phyſique*, ſignifie l'effort que font certains corps pour ſe rétablir dans leur état naturel, après qu'on les en a tirés avec violence en les comprimant ou en les étendant. Les Philoſophes appellent cette faculté *force élaſtique* ou *élaſticité*. *Voy.* ÉLASTIQUE & ÉLASTICITÉ.

Reſſort ſe dit auſſi quelquefois du corps même qui a du *reſſort*; c'eſt dans ce ſens qu'on dit un *reſſort* d'acier, bander un *reſſort*, &c.

M. Bernoulli a démontré dans ſon *diſcours ſur les lois de la communication du mouvement*, que ſi un corps mû avec une certaine viteſſe peut fermer ou bander un *reſſort*, il pourra avec une viteſſe double, fermer ou bander quatre *reſſorts* ſemblables & égaux chacun en force, au premier neuf avec une viteſſe triple, ſeize avec une viteſſe quadruple, & ainſi de ſuite, ſelon les quarrés des viteſſes. On trouve, dans les *mémoires de l'académie de* 1728, un écrit de M. Camus, où il entre dans un grand détail ſur le mouvement d'un corps accéléré ou retardé par des *reſſorts*. On peut voir auſſi pluſieurs propoſitions curieuſes ſur les *reſſorts* dans la piece de M. Jean Bernoulli le fils ſur la lumiere, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences de Paris 1736. (*O*)

RESSORT *de l'air*, eſt la même choſe que ſa force élaſtique. *Voyez* AIR & ÉLASTICITÉ.

RESSORT, grand *reſſort*, moule à *reſſort* de grilles, parties du métier à bas. *Voy.* BAS AU MÉTIER.

RESSORT, (*grand*) *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer de la longueur de quatre pouces, qui eſt employé par en-bas de la largeur d'un pouce; cette partie finit par une petite oreille plus plate, qui eſt percée d'un trou où ſe place une vis qui attache le grand *reſſort* au corps de platine. La partie la plus longue eſt encore reployée en-deſſous en demi-cercle, & forme une mâchoire qui ſe poſe dans la noix, & qui, quand elle eſt tendue, fait agir fortement ce grand *reſſort* ſur la noix, & la force de revenir d'où elle eſt partie en faiſant ſortir la gachette hors le cran de tente.

Reſſort de batterie, c'eſt un *reſſort* fait à-peu-près comme le *reſſort* de gachette, au lieu qu'il eſt reployé en-deſſous, & eſt aſſujetti au corps de platine en-dehors avec une vis à tête ronde, & qui excede un peu. Ce *reſſort* eſt placé derriere la batterie & un peu au deſſous, de façon que le talon de la batterie appuie deſſus: ce *reſſort* ſert pour aſſujettir la batterie, & la faire reſter ſur le baſſinet & pour lui donner de l'élaſticité.

Reſſort de gachette, c'eſt un petit morceau de fer aſſez délié, reployé en-deſſus. La partie de deſſus, qui eſt la plus courte, eſt plate par le bout, & percée d'un trou où ſe poſe une vis qui aſſujettit ce *reſſort* à demeure. Il eſt placé en-dedans du corps de platine au-deſſus de la gachette, & ſert pour la tenir en reſpect & pour la contraindre à reſter engrenée dans les dents de la noix. *Voyez les Pl.*

RESSORT, (*Coutel.*) c'eſt la partie d'acier qui eſt renfermée entre les deux côtés du manche du couteau, & qui fait en-haut la fonction de *reſſort* contre le talon de la lame qu'elle tient ouverte ou fermée à diſcrétion.

RESSORT *de cadran*, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à un *reſſort* qui ſert à retenir le mouvement d'une montre dans ſa boîte. C'eſt la premiere choſe qui ſe préſente dans la plûpart des montres lorſqu'on les ouvre, il eſt fixé à la platine des piliers au deſſous de la roue de champ; tantôt il eſt bleui, tantôt il eſt poli; il retient le mouvement dans la boîte au moyen d'une partie ſaillante, que l'on appelle la *tête*, & qui s'avance deſſous le filet intérieur de la bâte, ſur lequel la platine des piliers vient s'appuyer lorſque le mouvement eſt dans ſa boîte, à-peu-près comme le pene d'une ſerrure dans la gâche; ſa queue eſt cette petite partie qui déborde un peu le cadran vers les ſix heures & que l'on pouſſe un peu pour ouvrir la montre, parce que par ce moyen on dégage la tête de deſſous le filet de la bâte. Autrefois on faiſoit tous les *reſſorts* de cadran de cette façon, mais comme le mouvement étoit ſujet dans les ſecouſſes à ſortir de ſa boîte, on en a imaginé d'une autre conſtruction, que l'on appelle *en verou* ou *à couliſſe*.

T, *dans les Pl. d'Horlogerie*, repréſente la tête de ce *reſſort* vue en-dedans de la gâche, & *T*, *autre fig.* le même *reſſort* va du côté du cadran, *r c* eſt un *reſſort* qui pouſſe continuellement le verou *c T*, auquel il donne ſon nom de *c* en *T*. Il appuie contre la cheville

ville *c* adapté à la tête *T*, comme on le voit *fig.* 46, *n°*. 2, par ce moyen cette tête eſt toujours pouſſée en-dehors de la platine; & lorſque le mouvement eſt dans la boîte, elle va s'engager ſans le filet de la bâte, comme nous l'avons dit plus haut. Les *fig.* 46, *nos*. 1, 2, 3, 4, repréſentent les différens développemens des parties de ce *reſſort*; *x* eſt ce que l'on appelle la *croix*, dont l'extrémité 1 déborde le cadran & forme une eſpece de petit bec, que l'on pouſſe avec le doigt pour ouvrir la montre.

Ressort, s'emploie plus ordinairement dans les arts pour ſignifier un morceau de métal fort élaſtique, qu'on emploie dans un grand nombre de différentes machines, comme montres, pendules, ſerrures, fuſils, *&c.* pour réagir ſur une piece & la faire mouvoir par l'effort qu'il fait pour ſe détendre; pour cet effet, une des extrémités du reſſort s'appuie ordinairement ſur la piece à faire mouvoir, tandis que l'autre eſt fixément attachée à quelque partie de la machine; ces *reſſorts* ſont quelquefois de laiton très-écroui, mais communément ils ſont de fer forgé ou d'acier trempé & un peu revenu ou recuit, pour qu'ils ne caſſent pas.

Les horlogers en emploient de pluſieurs ſortes, auxquels ils donnent ordinairement le nom de la piece qu'ils font mouvoir; ainſi *reſſort* du marteau, de la détente, du guide-chaîne, *&c.* ſignifie le *reſſort* qui fait mouvoir le marteau, ou la détente, ou le guide-chaîne, *&c.*

Pour qu'un *reſſort* ſoit bien fait, il faut qu'il ſoit trempé & revenu bleu, de façon qu'il ne ſoit pas aſſez dur pour caſſer, ni aſſez mou pour perdre facilement ſon élaſticité; il faut de plus que ſon épaiſſeur, ſa longueur, & l'eſpace que lui fait parcourir, en le bandant, la piece qu'il fait mouvoir, ayent un certain rapport entre elles pour qu'il ſoit liant & que ſa bande n'augmente pas dans une trop grande proportion: il faut de plus que ſon épaiſſeur aille en diminuant juſqu'au bout, afin que toutes ſes parties travaillent également lorſqu'il eſt tendu.

De tous les ouvrages d'horlogerie, ceux où l'on emploie le plus de *reſſorts* ſont les répétitions de toutes eſpeces, & les montres ou pendules à trois ou quatre parties.

Ressort ou *grand reſſort*, ſe dit de celui qui eſt contenu dans le barillet ou tambour d'une pendule à *reſſort* ou d'une montre, & qui ſert à produire le mouvement de l'horloge; c'eſt une lame d'acier trempée, polie, revenue bleue, fort longue, & courbée en ligne ſpirale; ſa largeur eſt un peu moindre que la hauteur du barillet, & il a deux fentes ou deux yeux à ſes extrémités, pour qu'il puiſſe s'attacher aux crochets du barillet & de ſon arbre. On ne voit le plan *fig.* 48. *Pl.* 10. *de l'Horlogerie*.

Ce *reſſort* étant hors du barillet s'ouvre & ſe développe par ſa ſeule élaſticité, & occupe une ſurface beaucoup plus grande que celle du barillet, de ſorte qu'il faut une certaine force pour le bander & pour l'y faire entrer, d'où il ſuit qu'y étant, il eſt déja dans un état de compreſſion, quoiqu'il ne ſoit cependant pas encore bandé. L'extrémité *C* du reſſort reſtant fixe, il eſt clair que ſi l'on tourne l'autre bout *X*, de *X* vers *K*, on le bandera; ainſi lorſque le *reſſort* eſt dans le barillet & l'arbre auſſi, comme il eſt ſuppoſé dans la *fig.* 49 *B*, que ſes deux yeux ſont engagés dans les crochets du barillet & de ſon arbre, il eſt clair que celui-ci étant fixe, ſi l'on fait tourner le barillet, on bandera le *reſſort*, & que la même choſe arrivera ſi le barillet étant fixe, on tourne l'arbre.

Pour concevoir donc comment ce *reſſort* met en mouvement toute la montre en faiſant tourner le barillet, il faut remarquer que le barillet étant dans la cage, la roue de vis-ſans-fin *V*, *fig.* 49, qui entre à quarré ſur la tige de l'arbre du barillet, s'engage par les dents dans la vis-ſans-fin *C*, *fig.* 42. de ſorte que l'arbre devient fixe & ne peut tourner qu'autant qu'on fait mouvoir la roue au moyen de cette vis-ſans-fin. L'arbre étant ainſi immobile, il eſt évident, par ce que nous avons dit plus haut, que ſi l'on tourne le barillet, on bandera le *reſſort*, & c'eſt préciſément ce qui arrive lorſque l'on monte la montre; car la chaîne étant enveloppée ſur le barillet & y tenant par une de ſes extrémités, & par l'autre à la fuſée, on ne peut faire tourner celle-ci ou remonter la montre, qu'on ne faſſe en même-tems paſſer la chaîne ſur la fuſée, tourner le barillet, & par conſéquent bander le *reſſort*. Le *reſſort* ainſi bandé tend à faire retourner la fuſée en arriere, mais celle-ci, à cauſe de l'encliquetage, ne pouvant tourner en ce ſens ſans faire tourner auſſi la grande roue avec elle, cette derniere communique ſon mouvement au pignon dans lequel elle engrene, & ainſi de ſuite. Cette action du *reſſort* ſur la fuſée, comme nous venons de l'expliquer, ſeroit bien ſuffiſante pour faire marcher la montre; mais comme on a vû, *article* **Fusée**, que l'action du *reſſort* tranſmiſe au rouage au moyen de la fuſée, doit être toujours uniforme, & qu'il faut pour cet effet que ſon diametre, dans un point quelconque, ſoit en raiſon inverſe de la force par laquelle le *reſſort* agit dans ce même point, il s'enſuit que la force du *reſſort* étant *o*, lorſqu'on commence à monter la montre, il faudroit que la briſe de la fuſée fût infinie; pour ſuppléer donc à cela, voici comme on s'y prend: la chaîne accrochée à la fuſée & au barillet, étant enveloppée ſur ce dernier; au moyen de la vis-ſans-fin on fait tourner l'arbre du barillet d'un tour plus ou moins; or le barillet étant fixe, puiſqu'il eſt retenu par la chaîne qui tient à la fuſée, il s'enſuit que parlà on bandera le *reſſort* de la même quantité dont on aura tourné l'arbre, c'eſt-à-dire, d'un tour plus ou moins, *&c.* & par conſéquent que de quelque petit arc qu'on tourne la fuſée, le *reſſort* étant bandé d'un tour & du petit arc dont la chaîne aura fait tourner le barillet par ce mouvement, ſa force ſera aſſez conſidérable pour que la baſe de la fuſée étant d'une certaine grandeur, ſon action par cette baſe puiſſe être en équilibre avec celle qu'il a dans les autres points: cette quantité dont le *reſſort* eſt ainſi bandé avant qu'on monte la montre, s'appelle parmi les horlogers *la bande*, ainſi ils diſent que *la bande du reſſort* eſt de $\frac{1}{2}$ de $\frac{3}{4}$ de 1 tour, *&c.* pour dire qu'on a bandé le *reſſort* de cette quantité, en tournant l'arbre de barillet, *&c.*

Pour peu qu'on faſſe attention à la forme du *reſſort*, *fig.* 48, on voit qu'à meſure qu'on le bande, en faiſant mouvoir ſon extrémité de *X* vers *K*, les hélices ou lames *X*, *L*, *&c.* vont toujours en s'approchant les unes des autres & que par conſéquent lorſqu'une fois elles ſe touchent, il eſt impoſſible de le bander davantage; le nombre des tours que peut faire le point *K*, avant que les lames du *reſſort* ſe touchent, s'appellent *les tours du reſſort*, ainſi ſi l'arbre du *barillet* étant fixe l'on peut faire tourner le barillet ſix tours, juſqu'à ce que les lames du *reſſort* ſe touchent, on dit que le *reſſort* fait ſix tours, & qu'il eſt plus ou moins bandé ſelon qu'il s'en faut plus ou moins de tours qu'il ne ſoit dans cet état. Plus le *reſſort* eſt bandé, plus toutes ſes parties ſont dans une grande contraction, & par conſéquent plus il eſt ſujet à caſſer, c'eſt pourquoi les habiles horlogers obſervent qu'il ne le ſoit jamais trop; l'expérience leur a appris qu'il faut pour cela que la montre étant montée juſqu'au haut, il s'en faille encore aux environs d'un tour que le *reſſort* ne ſoit bandé à ſon dernier degré, c'eſt-à-dire que s'il fait par exemple ſix tours il ne ſoit bandé que de cinq, le tour qui reſte s'appelle la *leſſe*. Voici comme ils s'en aſſurent: monter une montre n'étant, comme nous l'avons dit à l'*article* Fusée, que faire paſſer la chaîne de deſſus le barillet ſur la fuſée, il s'enſuit que le *reſſort* eſt toujours bandé d'un nombre de tours égal à celui des tours dont la chaîne s'enveloppe ſur le barillet, & par conſéquent que ces tours dépendent du rapport qui eſt entre le diametre de la fuſée & celui du barillet; ainſi la premiere étant fort groſſe, la chaîne deviendra alors beaucoup plus longue, & en conſéquence fera beaucoup de tours ſur le barillet: or comme ces tours de la bande du *reſſort* ſont en même quantité, il faudra donc qu'il en faſſe auſſi beaucoup de plus, comme le *reſſort* doit avoir un tour de bande plus ou moins & que lorſque la montre eſt montée juſqu'au haut, il ne doit pas être bandé tout au haut, & que, comme on vient de le dire, il doit y avoir au moins un tour de *leſſe*, il s'enſuit que le *reſſort* doit faire au moins deux tours de plus que la chaîne n'en fait ſur le barillet, ainſi celle-ci faiſant ordinairement $3\frac{1}{2}$ tours, le *reſſort* en fait $5\frac{1}{2}$. Au reſte que ce ſoient là les proportions que l'on obſerve ordinairement dans les montres, ces proportions varient ſelon les tours de la fuſée & pluſieurs autres circonſtances. Une autre raiſon qui empêche de bander le *reſſort* trop haut, c'eſt que ſa force devenant très-conſidérable, la fuſée de-

deviendroit trop petite par en haut, ce qui augmenteroit beaucoup le frottement ſur ſes pivots; on conçoit bien que ſi la lame du *reſſort* eſt plus épaiſſe, il en aura plus de force, mais auſſi que le nombre de tours qu'il fera dans le barillet ſera moins conſidérable, & qu'au contraire ſi la lame eſt plus mince, le reſſort fera plus de tours, mais qu'il ſera moins fort. Il arrive quelquefois cependant que le *reſſort* étant trop long par rapport au barillet dans lequel il eſt contenu, il ne fait pas autant de tours qu'il en feroit s'il étoit plus court; alors on le rogne.

Pour qu'un *reſſort* ſoit bien fait, il faut que ſon épaiſſeur aille un peu en diminuant d'un bout à l'autre; que la lame n'en ſoit pas trop épaiſſe, & qu'il ne ſoit ni trop long ni trop court; dans le premier cas, le *reſſort* étant dans le barillet, ſes lames ſont ſujettes à ſe toucher & à ſe frotter, dans le ſecond il eſt ſujet à ſe caſſer, parce qu'elles ſouffrent une trop grande tenſion, il eſt ſur tout de la plus grande conſéquence que les lames ne ſe frottent point, parce que 1°. ces frottemens diminuent de la force du *reſſort*; & 2°. qu'ils empêchent qu'on puiſſe égaler la fuſée avec la même préciſion, & que cette égalité ne ſoit de durée, parce que les frottemens de ces lames variant continuellement changent les forces du *reſſort* dans les différens points où ces lames ſont en action, & par conſéquent le rapport de ces forces avec les rayons de la fuſée par leſquels elles agiſſent.

Tout ce que nous venons de dire des qualités que doit avoir un *reſſort*, s'applique également à ceux des pendules. Dans les pendules où nous nous ſervons rarement de fuſées; pour éviter que les différences des forces du *reſſort* dans le haut & dans le bas ne ſoient trop ſenſibles, on lui fait faire un peu plus de tours qu'il ne ſeroit néceſſaire; & au moyen d'un remontoir, on ne ſe ſert que de ceux qui ſont les plus égaux. *Voyez* REMONTOIR.

Les Anglois ſont encore aujourd'hui ceux qui font les meilleurs *reſſorts* pour les montres.

RESSORT SPIRAL, ou ſimplement *ſpiral*, ſignifie *parmi les Horlogers* un petit *reſſort* courbé en ligne ſpirale, & attaché par une de ſes extrémités à l'arbre du balancier, & par l'autre à la platine de deſſus. *Voyez la figure 52. Pl. de l'Horlogerie*, où ce *reſſort* eſt repréſenté attaché en *P* au piton, & en *V* à l'arbre du balancier.

Ce *reſſort* ſert à donner aux montres une juſteſſe infiniment ſupérieure à celle qu'elles tireroient du ſimple balancier. Cette découverte ſi importante pour l'Horlogerie, s'eſt faite dans le ſiecle paſſé; ce fut en 1675 que les premieres montres à *reſſort ſpiral* parurent pour la premiere fois à Paris & à Londres. On ſeroit fort embarraſſé de dire préciſément qui en eſt l'inventeur, car le docteur Hooke, M. Huyghens, l'abbé Hautefeuille, s'en diſputerent tour-à-tour la gloire: il y eut même quelque choſe de ſingulier dans cette conteſtation, c'eſt que M. Huyghens fut également attaqué par ces deux ſavans, comme s'il leur avoit enlevé leur découverte. Nous tâcherons en en rapportant l'hiſtoire, d'éclaircir cette diſpute, qui juſqu'ici a été fort embrouillée, & de faire voir la part que ces trois ſavans ont dans cette invention.

M. Huyghens au commencement de l'année 1675, publia dans le *journal des Savans* la découverte de ſa montre à *reſſort ſpiral*, & il en préſenta une de cette conſtruction à M. de Colbert; comme il étoit fort bien en cour, il obtint bientôt un privilege pour ces ſortes de montres; mais ayant voulu le faire entériner au parlement, l'abbé de Hautefeuille s'y oppoſa. En vain M. Huyghens allégua-t-il pluſieurs raiſons pour ſa défenſe, entr'autres qu'*ayant remarqué que les vibrations des branches d'une pincette ſont iſochrones, il avoit penſé, en réfléchiſſant ſur cette expérience, que l'application d'un* reſſort *au balancier en rendroit les vibrations plus juſtes*: cet abbé fit ſi bien par ſes repréſentations & par les preuves qu'il donna du droit qu'il avoit ſur cette invention, que M. Huyghens fut obligé de renoncer à l'entérinement de ſon privilege. Une des plus fortes raiſons que l'abbé de Hautefeuille allégua contre lui, c'eſt que plus d'un an auparavant, ſavoir en 1674, il avoit lû un mémoire à l'académie dont il avoit encore le certificat, où il étoit queſtion de l'application d'un *reſſort* au balancier des montres, pour en régler les vibrations. Il eſt vrai que ce *reſſort* étoit droit, mais c'étoit avoir fait le plus grand pas que d'avoir penſé à régler les vibrations du balancier par celles d'un *reſſort*; voici comment cela ſe faiſoit. Sur le plan ſupérieur du balancier, proche de ſa circonférence, étoit fixé un petit cylindre percé d'un trou ſemblable à celui de la tête d'une aiguille; à-travers ce trou paſſoit le *reſſort*, qui étoit droit & fixé ſur le coq à l'oppoſite du cylindre, de façon que le balancier par ſon mouvement le plioit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; par ce moyen ſes vibrations étoient réglées par celles du *reſſort*.

En même tems que la montre de M. Huyghens paroiſſoit à Paris, celle du docteur Hooke, auſſi à *reſſort ſpiral*, faiſoit grand bruit à Londres; ce docteur ayant oui parler de ce qui ſe paſſoit ici, fit tout ſon poſſible pour s'aſſurer la propriété de cette découverte. Il ſoutint que M. Huyghens en avoit été inſtruit par M. Oldenbourg, ſecrétaire de la ſociété royale de Londres. Ce dernier ayant appris, par une lettre du chevalier Moray, en quoi à-peu-près elle conſiſtoit, il avançoit que ce ſecrétaire auroit été d'autant plus porté à le faire, qu'il étoit ſon ennemi déclaré; mais malgré tout ce que M. Hooke put dire, il ne put prouver que M. Huyghens eût pris de lui cette idée: & M. Oldenbourg ſe juſtifia par deux mémoires *n°.* 118. & 129 *des Tranſ. philoſ.* de ce qu'il lui imputoit, & il y ajouta même une déclaration du conſeil de la ſociété royale, qui aſſuroit qu'il n'avoit jamais abuſé de ſa correſpondance. Ce qui fait beaucoup en faveur du docteur Hooke, c'eſt que pendant toute cette diſpute on ne lui conteſta pas la découverte du *reſſort ſpiral*, mais ſeulement que M. Huyghens eût pris cette idée de lui: auſſi on peut dire qu'il y avoit des droits qui ſemblent inconteſtables, car dans ſa vie faite par Richard Waller, ſecrétaire de la ſociété royale de Londres, on trouve, 1°. qu'immédiatement après le rétabliſſement de Charles II. ſur le trône d'Angleterre, il communiqua à mylord Brounker, à l'illuſtre Boyle, & au chevalier Moray, une montre avec *un reſſort appliqué à l'arbre du balancier pour en regler le mouvement*; 2°. que ces MM. furent ſi ſatisfaits de cette découverte, qu'ils lui conſeillerent de demander un privilege, dont le projet fut auſſi-tôt formé par le chevalier Moray; projet dans lequel on trouve la deſcription de cette montre, écrite de la propre main de ce chevalier; 3°. que vers ce même tems il y eut une eſpece de contrat dreſſé entre ces MM. par lequel on régloit la part que M. Hooke auroit dans le gain que l'on tireroit de cette invention, ſi l'on parvenoit à obtenir le privilege; enfin, qu'en Septembre 1665, plus de dix ans auparavant que la montre de M. Huyghens parût, le chevalier Moray, comme nous l'avons dit plus haut, expliquoit dans une lettre à M. Oldenbourg, la découverte de M. Hooke, lui marquant qu'*il appliquoit un* reſſort *à l'arbre du balancier des montres*.

Il paroit par tout ceci, 1°. que l'abbé Hautefeuille penſa le premier en France à régler les vibrations du balancier par celle d'un *reſſort* droit; idée qu'il ne tenoit que de ſon génie, cet abbé n'ayant aucune correſpondance avec les ſavans d'Angleterre; 2°. que M. Huyghens profitant de la découverte de cet abbé, changea la figure de ce *reſſort* de droite en ſpirale, & qu'il l'appliqua à l'arbre du balancier; 3°, que malgré qu'on puiſſe ſoupçonner M. Huyghens d'avoir eu quelque connoiſſance de ce que le docteur Hooke avoit fait en Angleterre dans ce genre, on ne peut rien prouver à ce ſujet. Enfin, que ce docteur a réellement inventé le *reſſort ſpiral*, ce qu'il y a d'autant plus lieu de croire, qu'il avoit de grandes vûes, qu'il étoit fort inventif, ſur-tout en fait de machines, & qu'il a beaucoup travaillé à perfectionner l'Horlogerie, ayant inventé des échappemens qui ſont encore aujourd'hui des meilleurs que l'on emploie dans les pendules. *Voyez* ECHAPPEMENT *&* MACHINE A FENDRE.

C'étoit, comme nous l'avons dit, avoir fait un grand pas que d'avoir penſé à rêgler les vibrations du balancier par celles d'un *reſſort*, de quelque figure qu'il ſoit; mais le *reſſort* droit de l'abbé Hautefeuille avoit un défaut eſſentiel, en ce que dans les différens arcs de vibration du balancier, il agiſſoit par des leviers plus ou moins avantageux, ce qui détruiſoit leur iſochroniſme, les plus grandes vibrations étant toujours les plus lentes. Un autre défaut, mais beaucoup moins important, c'eſt que ce reſſort frottoit dans le trou au-travers duquel il paſſoit. Par le *reſſort* formé en ligne ſpirale, & appliqué à l'arbre du balancier, on évite ces deux défauts; il n'eſt plus queſtion du frottement du *reſſort* dans ſon trou, & il agit toujours par un même levier: de plus, il devient plus

long

long & ſa force plus active; on eſt en état de diſpoſer les choſes de maniere à régler la montre plus facilement (*voyez* Rosette); enfin on diminue extrèmement le frottement des pivots, car chaque partie des ſpires ſollicitant le balancier à ſe mouvoir dans différens ſens, il en nait un équilibre dans leurs forces qui fait que ſes pivots ſont comme flottans au milieu de leurs trous, & que lorſque par une cauſe quelconque ils ſont portés d'un côté ou d'autre dans ces trous, le frottement eſt toujours moindre qu'il ne ſeroit s'il n'y avoit pas de *reſſort*.

Ce qui donne aux montres à *reſſort ſpiral* un ſi grand avantage ſur celles qui n'en ont pas, c'eſt que ſans aucune force étrangere, ce *reſſort* joint au balancier l'entretient en vibration pendant un tems aſſez conſidérable, ſavoir une minute & demie au-moins, comme il eſt facile de l'expérimenter: par ce moyen le moteur n'étant obligé de reſtituer que ce qui ſe perd du mouvement qu'il imprime au balancier, ſes inégalités & celles du rouage au moyen duquel il agit, ne ſe font ſentir ſur les vibrations du régulateur qu'en raiſon du peu de mouvement reſtitué dans chacune d'elles. Or les vibrations libres du balancier joint au *reſſort ſpiral* ſe faiſant, comme on le verra bientôt, dans des tems ſenſiblement égaux, ſoit qu'elles ſoient grandes, ſoit qu'elles ſoient petites, il en doit évidemment réſulter une grande régularité dans la montre.

Pour rendre ceci plus ſenſible, ſuppoſons que dans une montre bien réglée le moteur influe comme 1 dans les vibrations du balancier, & le *reſſort ſpiral* comme $4 + \frac{1}{3}$ (on verra par la ſuite que ma ſuppoſition ne s'écarte pas du vrai dans les montres bien faites). Si on diminue la force motrice de moitié, le balancier qui faiſoit ſes vibrations à l'aide d'une force équivalente à $5 + \frac{1}{3}$, les fera comme s'il étoit mû par un *reſſort* dont la force égalât $4 + \frac{1}{2} + \frac{1}{3}$; car la force 1 du moteur a été réduite à la moitié, le *reſſort ſpiral* qui influe comme $4 + \frac{1}{3}$ eſt reſté le même, & les vibrations, ſi ce *reſſort* agiſſoit tout ſeul, s'acheveroient toutes en des tems égaux. Ainſi l'aiguille des minutes, par exemple, dont le mouvement comme il eſt expliqué *article* Montre, dépend abſolument de la viteſſe avec laquelle le balancier fait ſes vibrations, au lieu de parcourir ſur le cadran 60 minutes dans une heure, retardera dans l'exemple rapporté, ſeulement comme ſi la force motrice produiſant ſeule les vibrations, avoit été diminuée d'un huitieme ou à peu-près.

Il n'en ſera pas de même, ſi le *reſſort* ſpiral eſt retranché; alors la force motrice toujours à-peu-près uniforme, agiſſant ſeule, ne pourra diminuer de moitié ſans que les vibrations du régulateur ne ſoient produites par une force une fois plus petite; ſi l'on doute de la vérité de ce raiſonnement, il ſera facile de s'en aſſurer par les expériences ſuivantes qui ont été répétées pluſieurs fois.

On prendra une montre ordinaire, bien faite & bien reglée, on la remontera tout en-haut, enſuite on débandera le *reſſort* par la vis ſans fin ou l'encliquetage (*Voyez* Vis sans fin & Encliquetage) deſtiné à cet uſage, juſqu'à ce que la même force environ qui étoit au plus grand tour de la fuſée, *voyez* Fusée, ſe trouve au plus petit; il en réſultera une diminution de force motrice égale à $\frac{2}{5}$ environ, & la montre retardera de trois minutes par heure.

On rebandera enſuite le grand *reſſort* au point où il l'étoit auparavant, & on fera marcher la montre ſans *reſſort* ſpiral; on trouvera alors que l'éguille des minutes, au lieu de faire le tour du cadran dans une heure, n'en fera que les $\frac{27}{60}$, ou qu'elle ne parcourra que 27 minutes; mais ſi l'on détend le grand *reſſort* comme ci-devant, l'éguille ne parcourra que 19 minutes dans le même tems d'une heure. On voit delà que dans ce dernier cas, le *reſſort* étant débandé de la même quantité, le mouvement de la montre en eſt retardé de près d'un tiers, au lieu qu'avec le *reſſort* ſpiral, la même opération n'a produit un retard que d'un vingtieme.

On s'étonnera, ſans doute, qu'une montre allant vingt-ſix ou vingt-ſept minutes par heure ſans le ſecours de ſon *reſſort* ſpiral, & ſoixante dans le même tems avec ce *reſſort*. *Voyez* Echappement (*Deſcription de l'échappement ordinaire*) c'eſt-à-dire que les vibrations n'étant accélérées dans ce dernier cas que d'un peu plus de moitié, le ſuccès ſoit pourtant ſi différent dans les deux expériences précédentes; on ne ſera peut-être pas moins ſurpris que j'aie dit ci-devant, que le ſpiral influoit plus de quatre fois davantage dans les vibrations du balancier. En effet, il ſemble d'abord que la promptitude des vibrations étant 26 par ſuppoſition pour la rendre égale à 60; la puiſſance totale à l'aide de laquelle le balancier ſe meut, devroit ſeulement augmenter d'une quantité égale à la différence qui regne entre 60 & 26; on trouve la ſolution de ces difficultés dans l'*article* Forces vives; on y trouvera démontré par la théorie & par l'expérience, qu'une maſſe quelconque qui ſe meut ou fait des vibrations à l'aide d'une puiſſance accélératrice, ne peut en achever un même nombre dans un tems une fois plus court, ſans être mue ou aidée par une force quadruple; qu'enfin la promptitude des vibrations d'une maſſe eſt toujours comme la racine quarrée des forces accélératrices, par leſquelles elle eſt entretenue en mouvement.

Quoique la courbe ſpirale ſoit la plus ſimple, la plus naturelle & la meilleure qu'on puiſſe donner au *reſſort* réglant des montres; pluſieurs variations auxquelles elles ſont encore ſujettes lui ayant été fauſſement attribuées, quelques perſonnes ont fait diverſes tentatives pour changer la forme de ce *reſſort*. M. de la Hire, conſeille, *Mém. de l'acad. ann.* 1700. de le plier en ondes; mais ſans parler des autres défauts de cette forme du *reſſort*, il eſt évident qu'elle en a un très-conſidérable, puiſque comme dans celle de l'abbé Hautefeuille, le balancier n'eſt pas toujours pouſſé par un levier conſtant, effet qui ne peut avoir lieu qu'au moyen d'un *reſſort* dont la forme ſoit approchante de la circulaire.

Il ſe préſente ici une queſtion aſſez intéreſſante ſur l'attache du *reſſort* ſpiral. Dans la pratique ordinaire, ou ſelon la méthode de M. Huyghens, ſon extremité intérieure eſt fixée ſur une virole qui tient à frottement ſur l'axe du balancier, & l'extérieure eſt adaptée à la platine au moyen d'un petit tenon; ne ſeroit-il pas mieux d'attacher l'extremité extérieure du *reſſort* à l'un des rayons du balancier, & l'intérieure ſur une virole étrangere au régulateur, & tournante à frottement ſur un canon au centre du coq? Le balancier n'acquerroit-il pas par ce moyen plus de liberté, & ne lui épargneroit-on pas beaucoup de frottement ſur ſes pivots? Je l'ai long-tems ſoupçonné, mais l'expérience m'a fait voir que, toutes choſes d'ailleurs égales, une montre alloit toujours le même train, qu'il n'y ſurvenoit aucun changement, ſoit que l'on attachât ſon *réſſort* de l'une ou de l'autre façon, & qu'enfin le régulateur n'avoit pas plus de liberté dans un cas que dans l'autre. Il faut donc s'en tenir à la méthode ordinaire.

Recherches ſur l'iſochroniſme des vibrations du reſſort *ſpiral uni au balancier*. La grande utilité du *reſſort* ſpiral dans les montres étant bien conſtatée, nous pouvons examiner une queſtion qui a juſqu'ici embarraſſé, non-ſeulement d'habiles artiſtes, mais encore les plus illuſtres Phyſiciens & Géometres; on demande ſi abſtraction faite des frottemens, des réſiſtances de l'air & de la maſſe du *reſsort*, les vibrations du balancier joint au *reſsort* ſpiral ſont iſochrones & d'égale durée, ou ſi elles different en tems, ſelon qu'elles ſont plus ou moins grandes.

La raiſon ſuivante qu'on allegue aſſez ſouvent pour prouver l'iſochroniſme en queſtion ne peut, ſelon moi, former une preuve complete. „ Dans les „ corps ſonores frappés ou pincés avec plus ou „ moins de force, les tons reſtent, dit-on, tou„ jours les mêmes; cependant ils hauſſent ou baiſ„ ſent ſenſiblement par les plus petits changemens „ dans la durée des vibrations qui les produiſent; „ la différente étendue de ces vibrations n'influe „ donc point ſur les tems dans leſquels elles s'ache„ vent. Or, continue-ton, un balancier joint à un „ *reſſort* eſt analogue à une corde de claveſſin quand „ l'un ou l'autre vibre; c'eſt toujours une maſſe mue „ à l'aide d'une force élaſtique: donc, conclut-on, „ le balancier aidé du *reſſort* fait ſes réciprocations „ en des tems parfaitement égaux.

Ce raiſonnement ne prouve autre choſe, ſinon que toutes les vibrations d'un corps à *reſſort* ſont à très-peu-près iſochrones, l'oreille n'étant certainement pas aſſez délicate pour appercevoir les petites diffé-

différences qui pourroient arriver dans les tons; d'ailleurs, M. de Mondonville a trouvé *que dans un inſtrument le ton d'une corde pouvoit monter d'un demi ton, lorſqu'on la tenoit fort lâche, quoique la gradation obſervée en renflant & adouciſſant le ſon rende ordinairement cette différence inſenſible à l'oreille.* *Voyez* la *diſſertation de* M. Ferrein *ſur la formation de la voix, Mém. de l'Acad. royale des Scienc. ann.* 1741. il faut donc quelque choſe de plus précis pour nous convaincre de l'iſochroniſme en queſtion, c'eſt ce qu'on trouvera dans les expériences que je vais rapporter.

Avant de paſſer à ces expériences, nous rapporterons les deux principes ſuivans, & nous demontrerons une propoſition qui nous aidera à tirer des conſéquences ſûres de ces expériences; ces deux principes ſont, 1°. *que tout corps réſiſte autant pour acquérir une quantité de mouvement quelconque, que pour la perdre lorſqu'il l'a acquiſe, voyez* INERTIE; 2°. *qu'un* reſſort *ne ceſſe d'être comprimé par un corps en mouvement qui le ſurmonte, que quand la vîteſſe totale de ce corps eſt éteinte;* pour prouver ce dernier principe, nous ferons avec M. Trabaud le raiſonnement ſuivant.

Tant que la vîteſſe avec laquelle un corps ſurmonte un *reſſort* eſt d'une grandeur finie, quelque petite qu'elle ſoit, ſa force eſt aſſez grande pour comprimer le *reſſort* déjà bandé, car ce *reſſort* étant une force preſſante ſans mouvement, & infiniment inférieure à une force en mouvement; il eſt comparable à cet égard à une force accélératrice, telle qu'eſt la peſanteur, laquelle ne peut donner une vîteſſe finie que dans un tems fini, un *reſſort* bandé ne peut donc pas réſiſter à une force d'une grandeur finie qui lui eſt appliquée juſqu'au point de la détruire ſans être comprimé.

Propoſition. Deux corps égaux A & C, employeront un même tems à parcourir les différens eſpaces AE, CE, ſi les forces qui les pouſſent dans tous les points de la ligne ſont proportionnelles aux diſtances du terme E où elles le font tendre.

Démonſtration. Dans le premier inſtant du mouvement, A étant par ſuppoſition une fois plus diſtant de E, eſt ſelon l'hypothèſe pouſſé par une force double, & parcourt un eſpace une fois plus grand; dans le ſecond, ſi la force accélératrice ceſſoit d'agir, ce corps poſſedant une vîteſſe uniforme, double de celle avec laquelle C ſe meut, il parcourroit par ce ſeul mouvement un eſpace une fois plus grand; or la force produit encore un effet double ſur ce même corps; car s'il eſt une fois plus éloigné de E, les deux mobiles ayant parcouru dans le premier inſtant des eſpaces proportionels aux lignes AC, CE; donc les vîteſſes de A ſeront doubles dans le ſecond inſtant. On verra par le même raiſonnement, que recevant toujours des vîteſſe proportionnelles aux diſtances à parcourir, & parcourant dans tous les inſtans des eſpaces qui ſont comme leur éloignement de E, les deux corps arriveront en même tems à ce point, il en ſeroit de même ſi A avoit trois fois plus de chemin à faire, ſa vîteſſe ſeroit toujours triple, & ainſi des autres cas.

Corollaire. *Si avec leur vîteſſe acquiſe les mobiles précédens retournent ſur leurs pas en ſurmontant les obſtacles de la force qui les a fait parvenir en* E, *ils arriveront en même tems aux points* A & C *d'où ils ſont premierement partis.*

Car par le premier & le ſecond principe, le tems que chacun des corps emploiera dans ce dernier cas, ſera égal à celui qu'il a mis dans le premier, vû que la force reſtant la même & opérant avec une action égale, leur ravira dans chaque point le degré de vîteſſe qu'elle leur a communiqué dans ce même point.

Puiſque les différentes excurſions d'un mobile ſont parfaitement iſochrones quand les forces qui le pouſſent ſont en raiſon de la diſtance du terme où elles le font tendre; ſachons préſentement ſi l'action des *reſſorts ſpiraux* augmente ſelon la proportion des eſpaces parcourus dans leurs différentes contractions; ſi cela eſt, le balancier ne pouvant ſe mouvoir ſans croître les forces du ſpiral, ſelon la diſtance du centre de repos, l'iſochroniſme de ſes vibrations ſuit néceſſairement.

Pour éclaircir ce point je pris le grand *reſſort* d'une montre ordinaire, j'attachai ſon extrémité intérieure à un arbre ſoutenu par des pivots très-fins, lequel portoit une grande poulie, j'affermis enſuite le bout extérieur du *reſſort* contre un point fixe, de façon qu'il ſe trouvât dans ſon état naturel; cela fait j'attachai un fil à la poulie, je l'en entourai, puis je fixai à l'autre extrémité de ce fil un petit crochet où je mis ſucceſſivement différens poids.

Ces poids tendant le *reſſort* en l'ouvrant & le refermant de la quantité dont il l'auroit été s'il avoit fait vibrer un balancier, & même beaucoup plus; j'obſervai les rapports dans leſquels le crochet baiſſoit, & je les trouvai toujours en raiſon exacte des poids dont je le chargeois; ſi, par exemple, quatre gros deſcendoient d'une certaine hauteur, une once s'abaiſſoit du double, ainſi de ſuite. (*T*)

RESSORTS, c'eſt dans le ſommier de l'orgue, les pieces *fge* (*fig. 6. & 9. Pl. d'Orgue*), qui tiennent les ſoupapes fermées & appliquées contre les barres du ſommier. Ces *reſſorts* ſont ordinairement de léton le plus élaſtique que l'on puiſſe trouver, & ont la forme d'un U d'Hollande couché ſur le côté en cette maniere ⊃, les deux extrémités *fe* de ces *reſſorts* ſont coudées en-dehors & font le crochet; ces crochets entrent, l'un dans un trou qui eſt à l'extrémité antérieure du trait de ſcie de la ſoupape, & l'autre dans un trou directement oppoſé, qui eſt dans le trait de ſcie du guide. *Voyez* SOMMIER.

Reſſorts, ſont auſſi les pieces (*fig. 18. Pl. d'Orgue.*) de cuivre ſemblablement courbées, qui relevent les touches du clavier de pédale, & les renvoient contre le deſſus du clavier. *Voyez* CLAVIER DE PÉDALE.

Reſſort du tremblant fort, c'eſt auſſi un *reſſort* ſemblable à ceux des ſoupapes; ſon uſage eſt de repouſſer la ſoupape intérieure du tremblant contre l'ouverture qu'elle doit fermer. *Voyez* TREMBLANT FORT.

Reſsort en boudin du tremblant fort, eſt auſſi de léton, & eſt employé en hélicoïde ou en vis; ſon uſage eſt expliqué à l'article *tremblant fort*. *Voyez* TREMBLANT FORT.

RESSORT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt la ſubordination d'une juſtice inférieure envers une juſtice ſupérieure à laquelle on porte les appels des jugemens de la premiere.

On entend auſſi quelquefois par le terme de *reſſort* une certaine étendue de territoire dont les juſtices relevent par appel à la juſtice ſupérieure de ce territoire.

Le *reſsort* ou voie d'appel ne commença à s'établir que du tems de ſaint Louis.

Quelques-uns prennent le terme de *reſsort* pour l'étendue de pays dans laquelle un juge ou autre officier public peut éxercer ſes fonctions; mais ceci eſt le diſtrict que l'on ne doit pas confondre avec le *reſſort*.

Un juge peut avoir ſon diſtrict & ſon *reſsort*. Son diſtrict eſt le territoire qui eſt ſoumis immédiatement à ſa juriſdiction; ſon *reſſort* eſt le territoire qui ne lui eſt ſoumis que pour les appels. Le *reſſort* eſt ordinairement plus étendu que le diſtrict, il peut cependant l'être moins, y ayant des juſtices aſſez conſidérables qui n'en ont point ou fort peu qui y reſſortiſſent par appel.

Le miniſtere public, & même les particuliers qui ſe trouvent y avoir intérêt, peuvent ſe pourvoir en diſtraction de ſon *reſſort* lorſque par des lettres du prince ou par le fait de quelque particulier, on a donné atteinte au *reſſort* de la juriſdiction; & par diſtraction de *reſſort* on entend ſouvent dans ce cas, non-ſeulement la diminution du *reſſort* par appel, mais auſſi celle du diſtrict ou juriſdiction immédiate.

Reſſort ſe prend auſſi quelquefois pour juriſdiction & pouvoir, comme quand on dit qu'un juge ne peut juger hors de ſon *reſſort*.

Quelquefois enfin *reſſort* eſt pris pour jugement, & par dernier *reſſort* on entend un dernier jugement contre lequel il n'y a plus de voie d'appel. Les cours ſouveraines jugent en dernier *reſſort*. Les préſidiaux jugent auſſi en dernier *reſſort* les cauſes qui ſont au premier chef de l'édit des préſidiaux. Il y a encore d'autres juges, qui dans certains cas jugent en dernier *reſſort*. *Voyez* Loyſeau, *tit. des ſeigneuries*. (*A*)

RESSORTISSANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un tribunal qui eſt dans le reſſort d'un autre, c'eſt-à-dire dont l'appel va à cet autre tribunal, qui eſt ſon ſupérieur. *Voyez* APPEL DE TRAIT, DISTRICT, JURISDICTION, RESSORT. (*A*)

RESSOURCE, ſ. f. (*Gram.*) eſt un moyen de ſe relever d'un malheur, d'un déſaſtre, d'une perte, d'une maniere qu'on n'attendoit pas; car il faut entendre par *reſſource* un moyen qui ſe préſente de lui-même

même, cependant quelquefois il ſe prend pour tout moyen en général.

Ce marchand a de grandes *reſſources*, il lui reſte encore du crédit & des amis. Sa derniere *reſſource* fut de ſe jetter dans un couvent. Le galimathias de la diſtinction eſt la *reſſource* ordinaire d'un théologien aux abois.

Ressource, (*Maréchal.*) un cheval qui a de la *reſſource*, eſt la même choſe qu'*avoir du fond*. *Voyez* Fond.

RESSOUVENIR, ſ. m. (*Gramm.*) action de la mémoire, qui nous rappelle ſubitement des choſes paſſées. Il y a, ce me ſemble, cette différence entre *ſouvenir* & *reſſouvenir*, que quand on dit j'en ai le *ſouvenir*, on a la mémoire plus fréquente, plus forte, plus habituelle, plus voiſine, plus continue; au-lieu que quand on dit j'en ai le *reſſouvenir*, la préſence de la choſe eſt plus prompte, plus paſſagere, plus foible, plus éloignée. Le *ſouvenir* eſt d'un tems moins éloigné que le *reſſouvenir*: hommes *ſouvenez*-vous que vous êtes pouſſiere & que vous retournerez en pouſſiere. Il ſignifie ici n'oubliez pas. *Reſſouvenez*-vous des ſoins que vos peres & meres ont pris de la foibleſſe de votre enfance, afin que vous ſupportiez ſans dégoût l'imbécillité de leur vieilleſſe.

RESSUAGE, ſ. m. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'opération par laquelle le cuivre doit paſſer pour achever de ſe dégager du plomb qui peut être reſté avec lui au ſortir du fourneau de liquation. Après que le plomb chargé d'argent s'eſt ſeparé par la liquation du cuivre, les gâteaux ou pains de liquation ſe ſont affaiſſés, & ſont devenus entierement poreux & ſpongieux, & il y reſte encore une portion de plomb qu'il eſt néceſſaire d'achever d'en ſéparer, avant que de raffiner le cuivre. On ſe ſert pour cela d'un fourneau conſtruit de la maniere ſuivante. On commence à former des évents en croix pour dégager l'humidité; le ſol du fourneau doit aller en pente par-devant, & être garni de carreaux ou de briques; on forme pluſieurs rues ou voies par des murs paralleles placés près les uns des autres, & traverſés par des barres de fer, de fonte, deſtinées à ſoutenir les pieces de liquation qui doivent reſſuer. Ces murs ſont recouverts par une voûte, ce qui fait un fourneau de reverbere dont le devant ſe ferme avec une porte de tole que l'on enduit intérieurement de terre graſſe. *Voyez le traité de la fonte des mines* de Schlutter, *tom. II. pag.* 146. & 545. On place de champ ſur ces murs & ces barres les pieces ou les pains de liquation; on les chauffe juſqu'à ce que le cuivre rougiſſe obſcurement ſans ſe fondre; par cette opération qui dure vingt-quatre heures, le cuivre acheve de ſe dégager du plomb & de l'argent avec qui il étoit encore joint.

On appelle *épines de reſuage*, les ſcories qui ſe forment du cuivre dans cette opération: en ſe ſervant de bois pour faire la liquation, & en la faiſant dans un fourneau de reverbere, on ſe diſpenſera de faire paſſer le cuivre par l'opération du *reſſuage*. Au ſortir du *reſſuage* le cuivre eſt porté au fourneau de raffinage. *Voyez* Raffinage. *Voyez* Schlutter, *ibid.* & *l'article de la fonderie* d'Orſchall.

Ressuage, ſ. m. (*terme de Monnoyeur.*) c'eſt une eſpece de fourneau qui a deux ou trois piés de haut; environ deux piés de long ſur deux de large en-dedans. Il ſert à ſéparer & à retirer le plomb, l'argent & le cuivre dont les culots ſont compoſés; & l'un des côtés de ce fourneau eſt en pente, pour laiſſer couler les métaux dans une caſſe qui eſt audeſſous. Le *reſſuage* déſigne auſſi l'opération par laquelle on ſépare les métaux qu'on vient de nommer. Dans le premier ſens, on dit *porter* les culots au *reſſuage*; & dans l'autre, *faire* le *reſſuage* des culots. *Boizard.* (*D. J.*)

RESSUER, v. act. *terme de Monnoyeur*. On dit en terme de monnoyeur, faire *reſsuer* les creuſets & faire *reſsuer* les culots. Voici l'explication de ces deux phraſes.

Quand un creuſet de fer n'eſt plus en état de ſervir, on le met le fond en haut, ſur les barreaux d'un fourneau à vent; & on fait grand feu, afin de faire fondre l'argent qui eſt attaché au creuſet; ce que l'on appelle faire *reſſuer* le creuſet. Après quoi on le retire tout rouge du feu, & on l'exfolie à coup de marteau; c'eſt-à-dire, que l'on en fait tomber la ſuperficie, en feuilles que l'on pile enſuite, pour en faire les lavûres, afin d'en retirer juſqu'aux moindres parties d'argent.

Quand on veut ſéparer les métaux des culots, ce que l'on appelle faire *reſsuer* les culots, on fait un feu de charbon pour bien recuire la caſſe, on fait une grille au-deſſous du *reſsuage*: cette grille n'eſt pas de fer, parce que l'ardeur du feu feroit que le cuivre du culot s'y attacheroit. On met les culots ſur cette grille: on fait un feu clair deſſous, qui fait allumer le charbon qui eſt lardé entre les pavés dont le *reſſuage* eſt compoſé, & on modere le feu clair autant que l'on peut; car bien que le cuivre ſoit plus difficile à fondre que l'argent & le plomb, il pourroit être auſſi fondu; & ainſi ces trois métaux que l'on veut ſéparer, ſe trouveroient mêlés dans la caſſe. Quand les culots ſont bien échauffés, le plomb & l'argent ſe fondent preſque en même tems, & coulent dans la caſſe. Mais comme le cuivre eſt plus difficile à fondre, il reſte ſur la grille, & on voit les reſtes des culots percés comme des éponges aux endroits dont le plomb & l'argent ont été détachés par l'action du feu. On retire après cela les reſtes des lingots, on les fait fondre, & on les met en lingots. *Boizard.* (*D. J.*)

RESSUI, ſ. m. (*terme de Vénerie.*) c'eſt l'endroit où le cerf ſe ſauve pour ſe délaſſer & ſécher ſa ſueur de l'aiguail ou de la roſée du matin. *Salnove.* (*D. J.*)

RESSUIER, (*Jardinage.*) On dit qu'une plante ſe *reſſuie*, quand ayant été expoſée la nuit à trop de roſée ou à un brouillard gros & épais, rempli de corpuſcules pleins de ſoufre, on la ſouſtrait aux premiers rayons du ſoleil.

RESSUSCITER, v. act. (*Gramm.*) revenir à la vie. Jeſus-Chriſt a *reſſuſcité* le Lazare. Lui-même eſt *reſſuſcité*. Il y a des *réſurrections* dans toutes les religions du monde; mais il n'y a que celles du chriſtianiſme qui ſoient vraies; toutes les autres, ſans exception, ſont fauſſes.

Reſſuſciter ſe prend auſſi au figuré. Pourquoi *reſſuſciter* cette vieille querelle de la prééminence des anciens & des modernes, dans laquelle ceux d'entre les défenſeurs des modernes qui y avoient le moins d'intérêt, y ont montré le plus de chaleur? *Voyez* Résurrection.

RESTAINS, (*Soierie.*) groſſes bobines ſur leſquelles on enroule les cordons & la cordeline d'une étoffe.

RESTAUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) & par corruption Restor, ce mot venant du latin *reſtaurare* qui ſignifie *rétablir*, *reſtituer*, eſt un ancien terme de pratique qui étoit uſité dans la province de Normandie, pour exprimer le recours que quelqu'un a contre ſon garant ou autre perſonne qui doit l'indemniſer de quelque dommage qu'il a ſouffert. (*A*)

Restaur, (*Commerce de mer.*) c'eſt le dédommagement que les aſſureurs peuvent avoir les uns contre les autres, ſuivant la date de leur police d'aſſurance; ou c'eſt le recours que les mêmes aſſureurs ſont en droit de prétendre ſur le maître d'un navire, ſi les avaries proviennent de ſon fait, comme faute de bon guindage, de radoub, & de n'avoir pas tenu ſon navire bien eſtant. *Savary.* (*D. J.*)

RESTAURATIF *ou* RESTAURANT, *terme de Médecine*, c'eſt un remede propre pour donner de la force & de la vigueur. *Voyez* Médecine. Les *reſtauratifs* appartiennent à la claſſe des balſamiques que l'on appelle autrement *analeptiques*. *Voyez* Balsamiques & Analeptiques. Ces ſortes de remedes ſont d'une nature émolliente & adouciſſante, auſſi-bien que nutritive; & ſont plus propres à rétablir la conſtitution, qu'à rectifier ſes deſordres, *voy.* Nutrition. Les *reſtauratifs* ſont les feuilles de capillaire noir & blanc, l'ellébore noir, la roquette, la ſcabieuſe, le pas-d'âne, le thé-boüé, les pois-chiches, le houblon, le chocolat, les noix-confites, le baume-de-tolu, le bdellium, le ben-join, le ſtorax, le panicot, l'iris, le ſatyrion, &c. Voyez *ces articles*.

RESTAURATION, ſ. f. (*Architect.*) C'eſt la réfection de toutes les parties d'un bâtiment dégradé & dépéri par mal-façon ou par ſucceſſion de tems, enſorte qu'il eſt remis en ſa premiere forme, & même augmenté conſidérablement. *Daviler.* (*D. J.*)

Restauration, ſ. f. (*Hiſt. mod. d'Angl.*) On appelle en Angleterre la *reſtauration* ou le *rétabliſſement*, le changement de 1660, par lequel le roi Charles II. fut rappellé au trône de ſes peres. Je n'examine point, ſi l'on pouvoit s'en diſpenſer ou non; mais on a remarqué qu'après cette *reſtauration* des Stwards, le caractere de la nation ſouffrit une

une altération conſidérable. S'il eſt permis de dire la vérité, elle changea l'hoſpitalité en luxe, le plaiſir en débauche, les ſeigneurs des provinces & les gentilshommes de la chambre des communes en courtiſans & en petits-maîtres. L'eſprit anima la licence du ſiecle, & la galanterie y répandit le vernis qui fait ſon apanage. On vit ſuccéder à l'auſtérité du gouvernement du protecteur, les goûts de la cour de Louis XIV. On n'aima plus que les poëſies efféminées, la molleſſe de Waller, les ſatyres du comte de Rocheſter, & l'eſprit de Cowley. Enfin Charles II. ruina ſon crédit & ſes affaires, en voulant porter dans ſon gouvernement le génie & les maximes de celui de la France. Voilà le germe qui produiſit l'événement de 1688 conſacré ſous le nom de *révolution*. *Voyez* RÉVOLUTION. (*D. J.*)

RESTAURER, v. act. (*Architect.*) C'eſt rétablir un bâtiment, ou remettre en ſon premier état une figure mutilée. La plûpart des ſtatues antiques ont été reſtaurées, comme l'Hercule de Farneſe, le Faune de Borgheſe à Rome, les Lutteurs de la galerie du grand duc de Florence, la Vénus d'Arles qui eſt dans la galerie du roi à Verſailles, *&c.* Ces *reſtaurations* ont été faites par les plus habiles ſculpteurs. (*D. J.*)

RESTE, ſ. m. (*en Mathémat.*) C'eſt la différence que l'on trouve entre deux grandeurs, après avoir ôté la plus petite de la plus grande. *Voyez* SOUSTRACTION.

Si l'on veut faire la preuve d'une ſouſtraction, c'eſt-à-dire, vérifier cette opération, on n'a qu'à ajouter la plus petite des deux grandeurs propoſées au *reſte* que l'on vient de trouver, & ſi cette ſomme eſt égale à la plus grande des deux quantités, l'opération eſt juſte; autrement il y a erreur, il faut recommencer. (*E*)

RESTE, (*Comm.*) ſignifie tout ce qui demeure de quelque choſe, ou qui en fait le ſurplus. Le *reſte* d'une ſomme d'argent, le *reſte* d'une étoffe, d'une toile, *&c.*

RESTE, *en terme de commerce de mer*. On appelle le lieu du *reſte*, celui de la derniere décharge des marchandiſes, lorſque le voyage eſt fini.

RESTES, ſe dit *en termes de comptes*, de ce qui demeure dû par le comptable. Il n'eſt guere en uſage que dans les comptes de finances; dans ceux des marchands on dit *debet* & *reliquat*. *Voyez* DÉBET, RÉLIQUAT, COMPTE. *Dictionn. de Comm.*

Au RESTE, *du* RESTE. (*Synonymes.*) Ces deux adverbes ne s'emploient pas toujours indifféremment. On dit *au reſte*, quand après avoir expoſé un fait, ou traité une matiere, on ajoute quelque choſe dans le même genre qui a du rapport avec ce qu'on a déja dit: par exemple, après avoir parlé d'Yperide qui avoit une facilité merveilleuſe à manier l'ironie, & avoir rémarqué qu'il eſt tout plein de jeux & de pointes d'eſprit qui frappent toujours où il viſe; Longin ajoute: *au reſte*, il aſſaiſonne toutes ces choſes d'un tour & d'une grace inimitable.

On emploie le mot *du reſte*, quand ce qui ſuit n'eſt pas dans le même genre que ce qui précede, & qu'il n'y a pas une relation eſſentielle: par exemple, cet homme eſt biſarre, emporté; *du reſte* brave & intrépide. (*D. J.*)

RESTER, v. n. (*Gramm.*) être de ſurplus ou de reſte. *Voyez* RESTE.

RESTER, demeurer en un lieu. *Reſtez-vous* ici bien longtems?

RESTER, (*Marine.*) on dit qu'une terre ou un vaiſſeau *reſte* à un air de vent, lorſqu'il ſe trouve dans la ligne de cet air de vent, par rapport à la choſe dont on parle.

RESTER *ſur une ſyllabe*, en *terme de Muſique*; c'eſt y faire une tenue, ou différens roulemens & inflexions de voix. (*S*)

RESTIPULER, v. n. (*Gramm.*) ſtipuler de nouveau. *Voyez les articles* STIPULATION & STIPULER.

RESTITUTION, ſ. f. (*Phyſiq.*) s'entend du rétabliſſement d'un corps élaſtique, qui, après avoir été dans un état forcé pendant quelque tems, ſe remet enſuite dans ſon état naturel; pluſieurs phyſiciens appellent l'action par laquelle il ſe rétablit, *mouvement de reſtitution*. *Voyez* ÉLASTICITÉ. (*O*)

RESTITUTION *d'une médaille*, (*Belles-lettres.*) ſe dit de la médaille même reſtituée. On appelle *médailles reſtituées*, les médailles ſoit conſulaires, ſoit impériales, ſur leſquelles, outre le type & la légende qu'elles ont eu dans leur premiere fabrication, on voit le nom de l'empereur qui les a fait frapper une ſeconde fois ſuivi du mot abrégé *REST.* Telles ſont la médaille de moyen bronze, où autour de la tête d'Auguſte rayonnée, on lit *DIVVS AVGVSTVS PATER*; & au revers eſt un globe avec un gouvernail, & pour légende *IMP. T. VESP. AVG. REST.* & cette médaille d'argent de la famille *Rubria*, qui repréſente d'un côté la tête de la Concorde voilée avec le mot abrégé *DOS.* c'eſt-à-dire, *DOSſenus*; & au revers un quadrige, ſur lequel eſt une Victoire qui tient une couronne, & au-deſſous *L. RVARI.* & autour *IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST.* Il y a d'autres médailles à qui on donne improprement le nom de *reſtituées*, quoiqu'elles ne portent pas le mot *REST.* qui ſemble en être le caractere diſtinct, telles ſont les médailles frappées ſous Gallien pour renouveller la mémoire de la conſervation de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs. Nous en parlerons plus bas.

Le P. Jobert fait commencer les *reſtitutions* à Claude & à Néron; mais les médailles ſur leſquelles il s'eſt fondé ſont fauſſes & de coin moderne; M. le baron de la Baſtie, de qui nous empruntons tout cet article, dit que c'eſt ſous Titus qu'on a commencé à voir des médailles reſtituées, & on en connoît de frappées ſous ce prince pour Auguſte, Agrippa, Livie, Druſus, Tibere, Druſus fils de Tibere, Germanicus, Agrippine, Claude, Galba, Othon. Domitien & Trajan en firent autant; & ce dernier non-ſeulement pour les empereurs qui l'avoient précédé, mais encore pour un très-grand nombre de familles romaines, dont il renouvella les médailles conſulaires, telles que les familles *Æmilia*, *Cæcilia*, *Claudia*, *Horatia*, *Julia Junia*, *Martia Rubria*, & pluſieurs autres dont on a les médailles.

La plûpart des antiquaires croient que le mot *REST.* qui ſe lit ſur toutes ces médailles, ſignifie ſeulement que Titus, Domitien, Nerva, Trajan, ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédéceſſeurs, qu'ils ont fait frapper des médailles avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles euſſent cours dans le commerce, ainſi que leurs propres monnoies.

Le P. Hardouin s'eſt moqué de cette explication, prétendant que ce ſeroit à-peu-près la même choſe, que ſi Louis XIV. avoit voulu faire battre monnoie au coin de Charlemagne, de Philippe-Auguſte, ou de Henri IV. Il ajoute que le mot *RESTituit*, ſurtout ſur les médailles reſtituées par Tite & ſes ſucceſſeurs, ne veut dire autre choſe, ſinon que ces derniers princes redonnoient au monde l'exemple des vertus qui brilloient dans leurs prédéceſſeurs, & dans les célébres perſonnages dont le nom ſe lit ſur ces ſortes de médailles. Mais cette explication n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi ſolide qu'elle paroît ingénieuſe.

Car, comme le remarque M. le baron de la Baſtie, ſous prétexte d'appuyer un paradoxe, il n'eſt jamais permis aux antiquaires de faire une nouvelle langue, ni d'attribuer aux mots grecs ou latins qu'ils rencontrent ſur les médailles, des ſignifications que ces termes n'ont jamais eues. Or, outre que *reſtituere aliquem* n'a jamais voulu dire *repréſenter quelqu'un*, ou *le rendre à l'état par l'image de ſes vertus*, c'eſt que ce verbe, dans la conſtruction latine, régiſſant l'accuſatif, ne tomberoit ſur rien dans les médailles en queſtion, où tous les noms des empereurs & des héros ſont au nominatif, ou il faudra ſuppoſer que les Romains ignoroient leur langue pour faire des fautes ſi groſſieres, ou il faudra ſuppléer des pronoms entiers, & par cette méthode on trouvera tout ce qu'on voudra ſur les médailles. Enfin, eſt-il vraiſſemblable que Tite, les délices du genre humain, & Trajan, ſi cher aux Romains, aient voulu faire penſer qu'ils retraçoient en leur perſonne & la diſſimulation de Tibere, & la moleſſe d'Othon? Les découvertes du P. Hardouin ne tiennent pas contre une critique ſi judicieuſe. Il y a bien plus de probabilité dans le ſentiment de M. Vaillant; ſavoir, que Trajan, afin de ſe concilier les eſprits du ſénat & du peuple, voulut donner des marques de ſa vénération pour ſes prédéceſſeurs, & de ſa bienveillance envers les premieres maiſons de la république; dans ce deſſein, il fit reſtituer les monnoies des empereurs qui avoient regné avant lui, & celles ſur leſquelles étoient gravés les noms des familles romaines.

Quant aux médailles reſtituées par Gallien, ce ſont celles que cet empereur fit frapper pour renouveller la mémoire de la conſécration de la plûpart de ſes

pré-

prédéceſſeurs, qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces médailles ont toutes la même légende au revers, *CONSECRATIO*; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel ſur lequel il y a du feu, & un aigle avec les aîles déployées. Les empereurs dont Gallien a reſtitué la conſécration, ſont Auguſte, Veſpaſien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode Severe & Alexandre Severe, pour chacun deſquels il n'y a que deux médailles, à l'exception de Marc-Aurele, dont on en trouve trois différentes. Mais il ne s'eſt pas encore trouvé des médailles reſtituées par Gallien, avec les conſécrations de Claude, de Lucius-Verus, de Pertinax, de Peſcennius, de Caracalla, de Gordien, ni des impératrices qui avoient été miſes au nombre des déeſſes. *Remarque de M. le baron de la Baſtie, ſur la ſixieme inſtruct. de la ſcience des méd. du P. Jobert, tom. I.*

Restitution, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois l'action de rendre une choſe à celui à qui elle appartient, comme la *reſtitution* des fruits que le poſſeſſeur de mauvaiſe foi eſt obligé de faire au véritable propriétaire. *Reſtitution* de deniers eſt lorſqu'on rend une ſomme que l'on a reçue pour prix d'une vente, ceſſion ou autre acte.

Reſtitution ſignifie auſſi quelquefois *rétabliſſement*, comme quand on dit reſtituer la mémoire d'un défunt en ſa bonne fame & renommée.

Restitution *en entier*, ou *reſciſion*, eſt un bénéfice que les lois accordent à celui qui a été léſé dans quelque acte où il a été partie, pour le remettre au même état où il étoit avant cet acte, s'il y a juſte cauſe de le faire.

L'uſage de ce bénéfice nous vient des lois romaines; mais parmi nous il eſt ſujet à quelques regles particulieres.

La *reſtitution* s'accorde contre des arrêts & jugemens en dernier reſſort ſoit par voie de requête civile, ſoit par voie de caſſation. *Voyez* Cassation, Requête civile.

La *reſtitution* contre des actes a lieu quand l'acte n'eſt pas nul en lui-même, & néanmoins qu'il peut être annullé par quelque cauſe de *reſtitution*.

Quoique les lois aient reglé les cas dans leſquels la *reſtitution* doit être accordée, néanmoins en France elle peut être prononcée par le juge, ſi la partie qui ſe prétend léſée n'a obtenu des lettres de reſciſion, dont elle doit demander l'entérinement, lequel dépend toujours de la prudence du juge.

La *reſtitution en entier* a ſon effet non-ſeulement entre ceux qui ont paſſé l'acte, mais auſſi contre les tiers-poſſeſſeurs.

Elle peut être demandée par l'héritier du chef du défunt.

Si c'eſt un fondé de procuration qui demande la *reſtitution* ſous le nom de ſon commettant, il faut qu'il ſoit fondé de procuration ſpéciale.

Celui qui a ratifié un acte en majorité, n'eſt plus recevable a demander d'être reſtitué contre cet acte.

L'effet de la *reſtitution* eſt que les deux parties ſont remiſes au même état qu'elles étoient avant l'acte, de maniere que celui qui eſt reſtitué, doit rendre ce qu'il a reçu.

Si la léſion ne portoit que ſur une partie de l'acte, dont le ſurplus fût indépendant, la *reſtitution* ne devroit être accordée que contre la partie de l'acte où il y auroit léſion.

La *reſtitution* doit être demandée dans les dix ans de l'acte, & ce tems qui a couru du vivant de celui qui a paſſé l'acte, ſe compte à l'égard de ſon héritier; mais ſi celui-ci étoit mineur, le reſte de ce délai ne courroit que du jour de ſa majorité.

Quoique l'on ſe porte plus facilement à relever les mineurs que les majeurs; cependant la minorité n'eſt pas ſeule un moyen de *reſtitution*, il faut que le mineur ſoit léſé; mais auſſi on le releve de toutes ſortes d'actes où il ſouffre la moindre léſion, ſoit qu'il s'agiſſe de prêts d'argent ou autres conventions, ſoit qu'il ſoit queſtion de l'acceptation d'un legs ou d'une ſucceſſion, ou que le mineur y ait renoncé; on lui accorde même la *reſtitution* pour les profits dont il a été privé, & des demandes qu'il a formées, ou des conſentemens qu'il a donnés à ſon préjudice dans des procès.

Si deux mineurs traitant enſemble, l'un ſe trouve léſé, il peut demander la *reſtitution*.

L'autoriſation du tuteur n'empêche pas que le mineur n'obtienne la *reſtitution*; on la lui accorde même contre ce qui a été fait par ſon tuteur, quand il y a léſion.

Si l'on a vendu un immeuble du mineur ſans néceſſité ou ſans utilité évidente, ou que les formalités n'aient pas été obſervées, telles que l'eſtimation préalable, les affiches & publications, le mineur en peut être relevé quand il ne ſouffriroit d'autre léſion que celle d'être privé de ſes fonds, qui eſt ce qu'on appelle la *léſion d'affection*.

Les moyens de *reſtitution* à l'égard des majeurs, ſont la force, la crainte, le dol. Il faut pourtant qu'il y ait léſion; mais la léſion ſeule ne ſuffit pas.

Néanmoins dans les partages des ſucceſſions la léſion du tiers au quart ſuffit pour donner lieu à la *reſtitution* à cauſe de l'égalité qui doit regner entre cohéritiers.

Le vendeur peut auſſi être reſtituée contre la vente d'un fonds, s'il y a léſion d'outre moitié du juſte prix. *Voyez* au digeſte les titres *de in integr. reſtit.* & celui *de minoribus*; le titre *quod metus cauſa*, celui *de dolo*, & les titres du code *de temp. in integr. reſtitut.* celui *de reput. quæ f. in jud. in integr. reſtit.* celui *de his quæ vi metuve*, &c. celui *de reſcind. vendit.* Gregorius Toloſanus, Deſpeiſſes, l'auteur des *lois civiles*. *Voy. auſſi* les *mots* Crainte, Dol, Contrat, Convention, Lettres de rescision, Majeur, Mineur, Partage, Rescision, Vente. (*A*)

Restitution, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Rome l'uſage où eſt le pape, de donner le chapeau de cardinal à un des plus proches parens du pape qui lui avoit conféré à lui-même le cardinalat.

RESTORNE, ſ. m. (*Comm.*) terme de teneur de livres; c'eſt la même choſe que *contrepoſition*. Ainſi quand un banquier ou un marchand dit à ſon teneur de livres qu'il faut éviter les *reſtornes*, c'eſt lui faire entendre qu'il doit être exact à ne point faire de contrepoſitions, c'eſt-à-dire à ne pas porter un article pour un autre ſur aucun compte du grand livre, ſoit en débit, ſoit en crédit. Quelques-uns ſe ſervent dans le même ſens du terme d'*extorne* ou *extorni*. *Dict. de Commerce*.

RESTORNER, v. act. (*Commerce.*) contrepoſer un article mal-porté dans le grand livre au debit ou au crédit d'un compte; on dit auſſi *extorner*. *Voyez* Livre & Restorne. *Dict. de Commerce*.

RESTRAINDRE, v. act. (*Gram. & Juriſprud.*) c'eſt réduire quelque choſe; *reſtraindre* ſes concluſions, c'eſt retrancher une partie de ce que l'on avoit demandé ou que l'on pouvoit demander. On ſe reſtraint auſſi à une certaine ſomme pour des dommages & intérêts, &c. (*A*)

RESTRICTIF, (*Juriſprud.*) eſt ce qui a pour objet de reſtraindre quelque choſe comme une clauſe *reſtrictive*, c'eſt-à-dire qui reſtraint l'étendue d'une diſpoſition. (*A*)

RESTRICTION, (*Juriſprud.*) eſt une clauſe qui limite l'effet de quelque diſpoſition. (*A*)

RESTRINCTIF, adj. médicament aſtringent qui empêche l'inflammation de ſurvenir à une partie, en augmentant le reſſort des ſolides qui entrent dans ſa compoſition. Ambroiſe Paré recommande immédiatement après l'opération de la cataracte, qu'on applique ſur l'œil un *reſtrinctif* fait avec blanc d'œufs, eau de roſes, battus avec alun de roche: le même auteur dit qu'après avoir réduit une luxation, il faut appliquer ſur toutes les parties voiſines un *reſtrinctif* fait de folle-farine, de bol d'Arménie, de myrtille, d'encens, de poix, de réſine & d'alun en poudre très-fine, & mis en conſiſtance de miel avec blanc d'œufs. *Voyez* Repercussif & Repercussion.

Les remedes *reſtrinctifs* ſont, comme on voit, tirés de la claſſe des aſtringens & des ſtyptiques. Ils pourroient ſervir à reſſerrer certaines ouvertures qui s'aggrandiſſent outre meſure par la diſtenſion forcée des parties qui les forment: tel eſt l'orifice du vagin à la ſuite des couches laborieuſes, lorſqu'un enfant a été long-tems au paſſage. Les auteurs rapportent pluſieurs formules de *reſtrinctifs*, pour diminuer dans les filles ce paſſage forcé par la cohabitation avec un homme, ou par une couche, afin de réparer en quelque ſorte la virginité perdue. On peut abuſer de ces remedes; & j'ai rapporté dans une diſſertation latine ſur les parties extérieures de la génération des femmes le cas d'une jeune fille, morte de retention d'urine par l'effet des médicamens aſtringens qu'on lui avoit appliqués à la vulve, pour la faire paſſer pour vierge dans une maiſon de proſtitution. *Voyez l'article* Rétrécisseuse.

Un chirurgien peut être dans le cas de faire un rapport à juſtice ſur l'état d'une perſonne qui auroit intérêt de ſoutenir qu'elle n'a point été déflorée. Il faut de l'attention pour diſcerner la virginité factice & artificielle de celle qui eſt le précieux fruit d'une conduite irréprochable. Dans ce dernier cas, les parties ſont vives, d'un rouge vermeil & ſans rides: au contraire dans le rétréciſſement artificiel, les parties ſont ridées, elles n'ont la couleur rouge-roſe que par la teinture qu'on auroit donnée aux pommades dont on ſe ſeroit ſervi, ce qu'il eſt facile de connoitre en eſſuyant avec un linge; enfin on relâche les parties reſſerrées artificiellement en les humectant avec les fumigations d'eau tiede. Il convient d'être prévenu là-deſſus, pour n'être point dupes de l'artifice des perſonnes qui voudroient impoſer à la juſtice, & ſous un faux-prétexte s'établir des droits illégitimes contre leurs parties adverſes. (*Y*)

RÉSULTAT, ſ. m. (*Gram.*) ce qu'on a recueilli d'une conférence, d'une recherche, d'une méditation, d'un diſcours, ou ce qui a été conclu & arrêté, ou qui s'eſt enſuivi d'une ou de pluſieurs autres choſes.

Les dietes de Pologne ſont ordinairement ſi tumultueuſes, qu'il eſt bien difficile d'y former un *réſultat* qui ſoit au goût de tout le monde.

Le *réſultat* ordinaire des diſputes, dit M. Bayle, c'eſt que chacun demeure plus attaché à ſon ſentiment qu'auparavant.

RÉSUMER, v. act. (*Gram.*) reprendre ſommairement les principaux points d'un diſcours, ſoit pour le réfuter, ſoit pour le faire valoir.

RÉSUMPTE, ſ. f. *terme de l'école*, c'eſt un acte qui a été rétabli en 1676 par la faculté, & qui doit être ſoutenu par le nouveau docteur, pour avoir ſuffrage aux aſſemblées de la faculté & jouir des droits du doctorat. Cet acte ſe ſoutient dans une des ſix années qui ſuivent la licence; juſqu'alors les nouveaux docteur ne ſont ni admis aux aſſemblées de la faculté, ni choiſis pour préſider aux theſes. La *réſumpte* dure depuis une heure juſqu'à ſix; elle a pour objet tout ce qui appartient à l'Ecriture ſainte.

RÉSUMPTÉ, adj. celui qui a ſoutenu ſa *réſumpte*, un docteur *réſumpté*.

RESUMPTION, ſ. f. (*Gramm.*) eſt une recapitulation des choſes qui ont été dites, ſoit par celui qui les réſume, ſoit par un autre. Ainſi l'on dit *réſumer* un diſcours, *réſumer* une diſpute. Les avocats généraux, avant que de donner leurs concluſions, réſument les moyens pour & contre.

Resumption, *en termes d'école*, eſt la répétition que fait un répondant de l'argument ou de la difficulté qu'on lui propoſe, afin de la réſoudre & d'y répondre en forme.

RÉSURE, ſ. f. (*Commerce de poiſſon ſalé.*) on dit auſſi *rognes*, *raves* ou *coques*; ce ſont les divers noms que l'on donne aux œufs de morues, de gabillands, de ſtockfices & de maquereaux que l'on a ramaſſés & ſalés dans des barrils. Son uſage ordinaire eſt pour jetter dans la mer avant que de pêcher les ſardines; l'appât qu'on en compoſe étant une eſpece d'ivraie qui enivre ce poiſſon, l'oblige de s'élever du fond de l'eau & le fait donner dans les filets. *Diction. du Commerce.* (*D. J.*)

RÉSURRECTION, ſ. f. (*Théolog.*) c'eſt l'acte de retourner après la mort à une ſeconde ou nouvelle vie. *Voyez* Vie & Mort.

La *réſurrection* peut être ou pour un tems ou perpétuelle. La *réſurrection* pour un tems eſt celle où un homme mort reſſuſcite pour mourir de nouveau. Telles ſont les *réſurrections* miraculeuſes dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, comme celle de Lazare. La *réſurrection* perpétuelle eſt celle où l'on paſſe de la mort à l'immortalité, telle qu'a été la *réſurrection* de Jeſus-Chriſt, & telle, que la foi nous fait eſpérer que ſera la nôtre à la fin des ſiecles. C'eſt dans le dernier ſens que nous allons prendre le mot de *réſurrection* dans tout cet article.

Le dogme de la *réſurrection* des morts eſt une créance commune aux Juifs & aux Chrétiens. On le trouve clairement marqué dans l'ancien & le nouveau Teſtament. Comme, *Pſalm. xv.* 10. *Job. xjx.* 25. *Ezéch. xxxvij.* 1, 2, 3. *Macch. viij.* 9, 14, 23, 29, lorſque Jeſus-Chriſt parut dans la Judée, la *réſurrection* des morts étoit reçue comme un des principaux articles de foi de la religion des Juifs par tout le corps de la nation, à l'exception des ſeuls Sadducéens qui la nioient & qui toutefois étoient tolérés, mais Jeſus-Chriſt a enſeigné expreſſément ce point de notre foi & eſt lui-même reſſuſcité.

L'argument qu'on tire de ſa *réſurrection* en faveur de la vérité de la religion chrétienne eſt un de ceux qui preſſent avec plus de force & de conviction. Les circonſtances en ſont telles qu'elles portent ce point juſqu'à la démonſtration, ſuivans la méthode des géometres, comme Ditton l'a exécuté avec ſuccès.

Quoique les Juifs admettent la *réſurrection*, ils varient beaucoup ſur la maniere dont elle ſe fera. Les uns la croient générale, d'autres avancent que tous les hommes ne reſſuſciteront pas, mais ſeulement les Iſraélites, encore exceptent-ils du nombre de ceux-ci les plus grands ſcélérats. Les uns n'admettent qu'une *réſurrection* à tems, les autres une *réſurrection* perpétuelle, mais ſeulement pour les ames. Léon de Modene, *cérémon. des Juifs. part. IV. c. ij.* dit qu'il y en a qui croient, comme Pythagore, que les ames paſſent d'un corps dans un autre, ce qu'ils appellent *gilgul* ou *roulement*. D'autres expliquent ce roulement du tranſport qui ſe fera à la fin du monde par la puiſſance de Dieu de tous les corps des Juifs morts hors de la Judée, pour venir dans ce dernier pays ſe réunir à leurs ames. *Voyez* Gilgul.

Ceux d'entre les Juifs qui admettent la métempſycoſe ſont fort embarraſſés ſur la maniere dont ſe fera la *réſurrection*; car comment l'ame pourra-t-elle animer tous les corps dans leſquels elle aura paſſé? Si elle n'en anime qu'un, que deviendront tous les autres? & ſeroit-il à ſon choix de prendre celui qu'elle jugera le plus à propos? Les uns croient qu'elle reprendra ſon premier corps, d'autres qu'elle ſe reunira au dernier; & que les autres corps qu'elle a autrefois animés, demeureront dans la pouſſiere confondus avec le reſte de la matiere.

Les anciens Philoſophes qui ont enſeigné la métempſycoſe, ne paroiſſent pas avoir connu d'autre *réſurrection*, & il eſt fort probable que par la *réſurrection* pluſieurs Juifs n'entendoient non plus que la tranſmigration ſucceſſive des ames.

On demande quelle ſera la nature des corps reſſuſcités, quelle ſera leur taille, leur âge, leur ſexe? Jeſus-Chriſt, dans l'Evangile de S. Matth. *chap. xxij. verſ.* 30, nous apprend que les hommes, après la *réſurrection*, ſeront comme les anges de Dieu, c'eſt-à-dire, ſelon les peres, qu'ils ſeront immortels, incorruptiples, tranſparens, légers, lumineux, & en quelque ſorte ſpirituels, ſans toutefois quitter les qualités corporelles, comme nous voyons que le corps de Jeſus-Chriſt reſſuſcité étoit ſenſible, & avoit de la chair & des os. *Luc xxjv. 9.*

Quelques anciens docteurs hébreux, cités dans la Gemarre, ſoutenoient que les hommes reſſuſciteroient avec la même taille, avec les mêmes qualités & les mêmes défauts corporels qu'ils avoient eu dans cette vie, opinion embraſſée par quelques Chrétiens qui ſe fondoient ſur ce que Jeſus-Chriſt avoit conſervé les ſtigmates de ſes plaies après ſa *réſurrection*. Mais, comme le remarque S. Auguſtin, Jeſus-Chriſt n'en uſa de la ſorte que pour convaincre l'incrédulité de ſes diſciples, & les autres hommes n'auront pas de pareilles raiſons pour reſſuſciter avec des défauts corporels ou des difformités. *Sermon.* 242. *n°.* 3 & 4.

La *réſurrection* des enfans renferme auſſi des difficultés. S'ils reſſuſcitent petits, foibles & dans la forme qu'ils ont eue dans le monde, de quoi leur ſervira la *réſurrection*? Et s'ils reſſuſcitent grands, bien faits & comme dans un âge avancé, ils ſeront ce qu'ils n'ont jamais été, & ce ne ſera pas proprement une *réſurrection*. S. Auguſtin penche pour cette derniere opinion, & dit que la *réſurrection* leur donnera toute la perfection qu'ils auroient eue, s'ils avoient eu le tems de grandir, & qu'elle les garantira de tous les défauts qu'ils auroient pû contracter en grandiſſant, Pluſieurs, tant anciens que modernes, ont cru que tous les hommes reſſuſciteront à l'âge où Jeſus-Chriſt eſt mort, c'eſt-à-dire vers 33 ou 35 ans. Pour accomplir cette parole de S. Paul, *afin que nous arrivions tous à l'état d'un homme parfait à la meſure de l'âge complet de Jeſus-Chriſt*. Ce que les meilleurs interpretes entendent dans un ſens ſpirituel des progrès que doivent faire les Chrétiens dans la foi & dans la vertu. Aug. *epiſt.* 167. *de civit. Dei*, *l. XXII. n. xiij.* & *xv.* Hieron. *epitaph. Paul. D. Thom.* & *Eſt. in epher. iv.* 13.

Enfin pluſieurs anciens ont douté que les femmes duſſent reſſuſciter dans leur propre ſexe, ſe fondant ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt *dans la* réſurrection

ils ne ſe marieront pas & n'épouſeront point de femmes. A quoi l'on ajoute que, ſelon Moïſe, la femme n'a été tirée de l'homme que comme un accident ou un acceſſoire, & par conſéquent qu'elle reſſuſcitera ſans diſtinction du ſexe. Mais on répond que ſi la diſtinction des ſexes n'eſt pas néceſſaire après la *réſurrection*, elle ne l'eſt pas plus pour l'homme que pour la femme: que la femme n'eſt pas moins parfaite en ſon genre que l'homme, & qu'enfin le ſexe de la femme n'eſt rien moins qu'un défaut ou une imperfection de la nature. *Non enim eſt vitium ſexus fœmineus ſed natura. Aug. de civit. Dei, lib. XXII. c. xvij. Origen. in Matth. xxiij.* 30. *Hilar. & Hieron. in eund. loc. Athanaſ. Baſil. & alii apud Auguſt. lib. XXII. de civit. Dei, c. xvij. Dictionn. de la Bible de* Calmet, *tome III. lettre R*, au mot *réſurrection*, *p.* 371. *& ſuiv.*

Les Chrétiens croient en général la *réſurrection* du même corps identique, de la même chair & des mêmes os qu'on aura eu pendant la vie au jour du jugement. Voici deux objections que les Philoſophes oppoſent à cette opinion avec les ſolutions qu'on y donne.

1°. On objecte que la même maſſe de matiere & de ſubſtance pourroit faire au tems de la *réſurrection* partie de deux ou de pluſieurs corps. Ainſi quand un poiſſon ſe nourrit du corps d'un homme, & qu'un autre homme enſuite ſe nourrit du poiſſon, partie du corps de ce premier homme devient d'abord incorporé avec le poiſſon, & enſuite dans le dernier homme qui ſe nourrit de ce poiſſon. D'ailleurs on a vu des exemples d'hommes qui en mangeoient d'autres, comme les Cannibales & les autres ſauvages des Indes occidentales le pratiquent encore à l'égard de leurs priſonniers. Or quand la ſubſtance de l'un eſt ainſi convertie en celle de l'autre, chacun ne peut pas reſſuſciter avec ſon corps entier, à qui donc, demande-t-on, échoira la partie qui eſt commune à ces deux hommes?

Quelques-uns répondent à cette difficulté que comme toute matiere n'eſt pas propre & diſpoſée à être égalée au corps & à s'incorporer avec lui, la chair humaine peut être probablement de cette eſpece, & par conſéquent que la partie du corps d'un homme qui eſt ainſi mangée par un autre homme, peut ſortir & être chaſſée par les ſecrétions, & que, quoique confondue en apparence avec le reſte de la matiere, elle s'en ſéparera par la toute-puiſſance divine au jour de la *réſurrection* générale, pour le rejoindre au corps dont elle aura fait partie pendant la vie préſente.

Mais la réponſe de M. Leibnitz paroît être plus ſolide. Tout ce qui eſt eſſentiel au corps, dit-il, eſt le *ſtamen* originel qui exiſtoit dans la ſemence du pere, bien plus, ſuivant la théorie moderne de la génération, qui exiſtoit même dans la ſemence du premier homme. Nous pouvons concevoir ce *ſtamen* comme la plus petite tache ou point imaginable, qui par conſéquent ne peut être ſéparé ou déchiré pour s'unir au *ſtamen* d'aucun autre homme. Toute cette maſſe que nous voyons dans le corps n'eſt qu'un accroiſſement au *ſtamen* originel, une addition de matiere étrangere, de nouveaux ſucs qui ſe ſont joints au *ſtamen* ſolide & primitif; il n'y a donc point de réciprocation de la matiere propre du corps humain, par conſéquent point d'incorporation, & la difficulté propoſée tombe d'elle-même, parce qu'elle n'eſt appuyée que ſur une fauſſe hypothèſe. *Voyez* Stamen, Solide, Génération.

2°. On objecte que, ſelon les dernieres découvertes qu'on a faites ſur l'économie animale, le corps humain change perpétuellement. Le corps d'un homme, dit-on, n'eſt pas entierement le même aujourd'hui qu'il étoit hier. On prétend qu'en ſept ans de tems le corps éprouve un changement total, de ſorte qu'il n'en reſte pas la moindre particule. Quel eſt, demande-t-on, celui de tous ces corps qu'un homme a eu pendant le cours de ſa vie qui reſſuſcitera? Toute la matiere qui lui a appartenu reſſuſcitera-t-elle? Ou ſi ce n'en ſera qu'un ſyſtème particulier, c'eſt-à-dire la portion qui aura compoſé ſon corps pendant tel ou tel eſpace de tems, ſera-ce le corps qu'il aura eu à vingt ans, ou à trente ou à ſoixante ans? S'il n'y a que tel ou tel de ces corps qui reſſuſcite, comment eſt-ce qu'il pourra être récompenſé ou puni pour ce qui aura été fait par un autre corps? Quelle juſtice y a-t-il de faire ſouffrir une perſonne pour une autre?

On peut répondre à cela ſur les principes de M. Locke, que l'identité perſonnelle d'un être raiſonnable conſiſte dans le ſentiment intérieur, dans la puiſſance de ſe conſidérer *ſoi-même* comme la même choſe en différens tems & lieux. Par-là chacun eſt à ſoi, ce qu'il appelle *ſoi-même*, ſans conſidérer ſi ce *même* eſt continué dans la même ſubſtance ou dans des ſubſtances différentes. L'identité de cette perſonne va même juſques-là; elle eſt à préſent le même *ſoi-même* qu'elle étoit alors, & c'eſt par le même ſoi-même qui réfléchit maintenant ſur l'action que l'action a été faite.

Or c'eſt cette identité perſonnelle qui eſt l'objet des récompenſes & des punitions, & que nous avons obſervé pouvoir exiſter dans les differentes ſucceſſions de matiere; de ſorte que pour rendre les récompenſes ou les punitions juſtes & raiſonnables, il ne faut rien autre choſe ſinon que nous reſſuſcitions avec un corps tel que nous puiſſions avec lui retenir le témoignage de nos actions. Au reſte on peut voir dans Nieuventit une excellente diſſertation ſur la *réſurrection*. Cet auteur prouve très-bien l'identité que l'on conteſte & répond ſolidement aux objections.

RETABLE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'architecture de marbre, de pierre ou de bois, qui compoſe les décorations d'un autel; & *contre-retable*, eſt le fonds en maniere de lambris, pour mettre un tableau ou un bas-relief, & contre lequel eſt adoſſé le tabernacle avec ſes gradins. *Daviler.* (*D. J.*)

RÉTABLIR, (*Gram. & Juriſpr.*) c'eſt remettre une perſonne ou une choſe dans l'état où elle étoit auparavant. On *rétablit* dans ſes fonctions un officier qui étoit interdit; on *rétablit* en ſa bonne fame & renommée, un homme qui avoit été condamné injuſtement à quelque peine qui le notoit d'infamie; on *rétablit* en poſſeſſion d'un héritage ou autre immeuble, quelqu'un qui avoit été dépouillé, ſoit par force ou autrement; on *rétablit* dans un compte un article qui avoit été rayé. *Voyez* Rétablissement. (*A*)

RÉTABLISSEMENT, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) d'une partie ou article de recette, dépenſe ou repriſe dans un compte, eſt lorſque l'article qui avoit été rayé comme n'étant pas dû, eſt réformé, remis tel qu'il étoit couché & alloué. (*A*)

Rétablissement, ce terme ſignifie *en pratique de Médecine*, le recouvrement entier & total de la ſanté. Il ne doit point être confondu avec celui de *convaleſcence*, qui ſignifie un état bien different de celui du *rétabliſſement*. Les malades & le vulgaire ne diſtinguent guere ces deux états, ce qu'il importe bien d'éviter pour le bien des malades, attendu que dans le *rétabliſſement* les forces des malades ſont entierement recouvrées, & qu'ils n'ont point beſoin d'obſerver aucun ménagement ſur l'uſage des alimens, des boiſſons, & des autres non-naturels; dans la convaleſcence au contraire, on doit éviter l'excès, & tâcher de tenir un régime exact. Cette idée du *rétabliſſement* mérite d'être examinée; il ne faut point la confondre avec celle de la convaleſcence, mais bien avec le recouvrement des forces.

Le *rétabliſſement* parfait & total eſt la même choſe que la ſanté même, ainſi il ne convient pas de traiter dans cet état, comme dans celui de la convaleſcence, attendu que dans celle-ci les organes digeſtifs ſont conſidérablement diminués par les évacuations & les accidens des maladies.

RETAILLES, ſ. m. pl. *terme de Peauſſier*, ce ſont les rognures des peaux d'animaux, qui ſont propres à faire de la colle-forte.

RETAILLÉ, adj. *terme de Chirurgie* dont Ambroiſe Paré s'eſt ſervi pour dénommer celui qui a ſouffert une opération, dans la vue de recouvrer le prépuce qui lui manquoit. Cette opération eſt décrite par Celſe, *lib. VII. c. xxv.* Il croit la choſe plus aiſée ſur un enfant que ſur un homme; plus encore ſur quelqu'un à qui le défaut de prépuce eſt naturel, que ſur un autre qui a été circoncis; & beaucoup plus facile ſur une perſonne qui a le gland petit, & la peau lâche, que ſur une où ces choſes ſont contraires. Voici la m[illegible] [illegible] que Celſe propoſe pour ceux qui on[illegible] paraph[illegible]s naturel. Il faut prendre la peau autour du gland, & la tirer juſqu'à ce qu'il en ſoit couvert; & après l'avoir liée, on coupera circulairement la peau auprès du pubis: en la ramenant doucement vers le lien, la verge ſe trouvera découverte à ſa partie ſupérieure en forme de cercle. On appliquera de la charpie ſur cette plaie, & on contiendra la peau inférieurement, juſqu'à ce que la cicatrice ſoit faite. A l'égard de ceux qui ont été circoncis,

qu'on

qu'on nomme en latin *recutiti*, & qui méritent ſeuls le nom de *retaillés*, voici l'opération par laquelle ils peuvent l'acquérir : c'eſt encore d'après Celſe que j'en donnerai la deſcription; il en parle comme d'une choſe d'uſage ordinaire. On détachera la peau de la verge, en faiſant une inciſion ſous le cercle du gland. Cette opération, dit-il, n'eſt pas douloureuſe, parce qu'après l'inciſion on tire avec la main, la peau de bas en-haut juſqu'au pubis, ce qui ſe fait ſans effuſion de ſang; on ramene enſuite la peau plus bas que le gland: alors on trempe la verge dans de l'eau froide, & on l'entoure d'un médicament répercuſſif; on met le malade à une diete très-rigoureuſe pour éviter les érections. Lorſque l'inflammation eſt paſſée, on ôte l'appareil, & l'on fait un bandage qui commence depuis l'os pubis, juſqu'au bout de la verge, ayant eu ſoin de mettre un emplâtre retourné entre la peau & le gland, de façon que le médicament porte ſur la plaie intérieure, afin de la cicatriſer ſans qu'elle contracte d'adhérence. Ambroiſe, qui ne cite point Celſe, paroît néanmoins avoir emprunté de lui tout ce qu'il dit ſur cette opération, en propoſant les deux méthodes ſans diſtinction, & diſant que ceux qui ont été circoncis par commandement de la loi en leur enfance, ſe font faire cette opération afin de n'être pas reconnus pour Juifs, lorſqu'ils viennent à quitter leur religion. Celſe donne la bienſéance pour motif déterminant, ce que Fabrice d'Aquapendente tourne en ridicule, en déſapprouvant cette opération. Et en effet, quelle bienſéance, & quel ornement peut-on chercher dans une partie qu'on doit tenir cachée aux yeux de tout le monde? D'ailleurs il remarque qu'il ne réſulte aucune léſion de fonctions d'avoir le gland découvert. Les Juifs engendrent des enfans, & connoiſſent les femmes comme les autres hommes; il en conclut que cette opération n'eſt pas néceſſaire, & qu'on ne doit point la pratiquer. Paul d'Ægine rapporte les deux méthodes d'opérer d'après Anthylus; mais il a prévenu Celſe dans le jugement déſavantageux porté contre une opération douloureuſe, faite ſans beſoin pour réparer un vice qui ne porte aucune atteinte aux fonctions, & dont l'indécence prétendue n'exige pas le tourment qu'il faudroit ſouffrir pour en être délivré. (*Y*)

RETAILLER, v. a. (*Gram.*) tailler de nouveau. Un habit *retaillé* ne va jamais bien.

RETAPER, LES CHEVEUX, *terme de Perruquier*, c'eſt les peigner à rebours en commençant par le côté de la pointe, afin de faire renfler la friſure pour arranger enſuite les boucles. *Voyez* ACCOMMODER.

RETARD, ſ. m. *terme d'Horlogerie*, ſignifie proprement la partie d'une montre qui ſert à retarder ou à avancer ſon mouvement. Les principales pieces qui ſervent à cette opération ſont, la roue de roſette & la roſette, la portion de roue appellée *rateau*, & la couliſſe; toutes ces pieces ſont attachées ſur la platine du nom: elles exigent, & principalement la couliſſe de la part de l'ouvrier, beaucoup de préciſion, arrivant ſouvent qu'une montre, même d'ailleurs très-parfaite, mais négligée dans cette partie, va très-irrégulierement & s'arrête dans certaines circonſtances. Ces inconvéniens proviennent ſouvent de ce qu'en avançant ou retardant la montre juſqu'à un certain période, cela fait tant ſoit peu lever la couliſſe, & qu'alors le balancier frottant deſſus, arrête ſon mouvement, ou la fait aller très-irrégulierement lorſque le frottement n'eſt point aſſez fort pour arrêter ſes vibrations. L'on pourroit prévenir ces inconvéniens, ſupprimer pluſieurs pieces, & rendre les montres beaucoup plus parfaites, en imitant la conſtruction miſe en pratique par Beeckaert, horloger, beaucoup plus ſimple & exempte des viciſſitudes auxquelles ſont ſujettes les couliſſes ordinaires. Il ſupprime la roue de roſette, la roſette, le rateau, la couliſſe, l'aiguille & des viſſes; à toutes ces pieces il ſupplée une aiguille tournante au moyen du bout de la clé, retenu au centre du coq par le pont d'acier, qui ſert en même tems pour recevoir le bout du pivot du balancier. Cette aiguille aboutit au bord du coq, où ſont des chiffres & diviſions pour indiquer l'avance & le retard; elle porte à-travers le coq une cheville fendue, à l'effet de ſerrer le reſſort ſpiral. Ce reſſort eſt entre le balancier & le coq, moyennant quoi le balancier ſe trouve rapproché du milieu de ſes deux axes de toute la hauteur de la virole. Cet objet peut importer à la perfection des montres.

RETARDATION, ſ. f. *en Phyſique*, ſe dit du ralentiſſement du mouvement d'un corps, en tant que ce ralentiſſement eſt l'effet d'une cauſe ou force retardatrice. Ce mot *retardation*, n'eſt pas extrêmement uſité. *Voyez* MOUVEMENT, RÉSISTANCE & RETARDATRICE.

La *retardation* des corps en mouvement provient de deux cauſes générales; la réſiſtance du milieu, & la force de la gravité.

La *retardation* qui provient de la réſiſtance, ſe confond ſouvent avec la réſiſtance même; parce que par rapport à un même corps elles ſont proportionnelles. *Voyez* RÉSISTANCE.

Cependant par rapport à différens corps, la même réſiſtance produit différentes *retardations*: car ſi des corps de volumes égaux, mais de différentes denſités, ſont mus dans un même fluide avec une vîteſſe égale, le fluide agira également ſur tous les deux; en ſorte qu'ils ſouffriront des réſiſtances égales, mais différentes *retardations*; & les *retardations* ſeront pour chacun des corps, comme les vîteſſes qui pourroient être engendrées par les mêmes forces dans les corps propoſés; c'eſt-à-dire que ces *retardations* ſont en raiſon inverſe des quantités de matiere de ces deux corps, ou de leurs denſités.

Suppoſons à préſent que deux corps d'une égale denſité, mais de volumes différens, ſe meuvent avec la même vîteſſe dans un même fluide, les réſiſtances augmenteront en raiſon de leur ſurface, c'eſt-à-dire qu'elles ſeront l'une à l'autre, comme les quarrés des diametres des deux corps. Or les quantités de matieres ſont en raiſon des cubes des diametres; les réſiſtances ſont les quantités de mouvement perdu, les *retardations* ſont les vîteſſes perdues; & en diviſant les quantités de mouvement par les quantités de matiere, vous aurez les vîteſſes. Les *retardations* ſont donc en raiſon directe des quarrés des diametres, & en raiſon inverſe des cubes de ces mêmes diametres, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe des diametres eux-mêmes.

Si les corps ſont égaux, & qu'ils ſe meuvent avec une même vîteſſe, & aient une denſité égale, mais qu'ils ſe meuvent dans différens fluides, leurs *retardations* ſont comme les denſités de ces fluides.

Si des corps d'une même denſité & d'un même volume, ſe meuvent dans le même fluide avec différentes vîteſſes, les *retardations* ſont comme les quarrés des vîteſſes.

Nous avons déja dit que plus un corps a de ſurface, plus il ſouffre de réſiſtance de la part d'un fluide où il ſe meut, & plus ſon mouvement eſt retardé. C'eſt pour cette raiſon que tous les corps ne deſcendent pas également vîte dans l'air. Un morceau de plomb deſcend beaucoup plus vîte qu'un morceau de liege de même poids; parce que le morceau de liege ayant beaucoup plus de volume, préſente à l'air une plus grande ſurface, & rencontre par conſéquent un plus grand nombre de parties d'air: d'où il s'enſuit qu'il doit perdre davantage de ſon mouvement que le morceau de plomb, & par conſéquent qu'il doit deſcendre moins vîte. *Voyez* DENSITÉ, *&c.*

La *retardation* qui provient de la gravité eſt particuliere aux corps qu'on lance en-haut. Un corps qu'on jette en-haut, eſt autant retardé qu'il ſeroit accéléré s'il tomboit en-bas. Il n'y a qu'un ſeul cas où la force de la gravité conſpire entierement avec le mouvement imprimé au corps; ſavoir quand le corps eſt jetté verticalement de haut en bas: dans toute autre cas elle lui eſt contraire au moins en partie. *Voy.* ACCÉLÉRATION.

Comme la force de la gravité eſt uniforme, la *retardation* qui en provient ſera égale dans des tems égaux. *Voyez* GRAVITÉ.

Ainſi, comme c'eſt la même force qui engendre le mouvement dans le corps tombant, & qui la diminue dans celui qui s'éleve, le corps monte juſqu'à ce qu'il ait perdu tout ſon mouvement; ce qu'il fait en un même eſpace de tems qu'un corps tombant mettroit à acquérir la même vîteſſe avec laquelle il eſt lancé en-haut. *Voyez* PROJECTION, DESCENTE.

Les *retardations* qui proviennent de la réſiſtance des fluides, ſont l'une à l'autre, 1°. comme les quarrés des vîteſſes; 2°. comme les denſités des fluides dans leſquels les corps ſe meuvent; 3°. en raiſon inverſe des diametres des corps; enfin, en raiſon inverſe des denſités de ces mêmes corps. Les nombres qui expriment la proportion de ces *retardations*, ſont en raiſon compoſée de ces raiſons; on les trouve en multipliant le quarré de la vîteſſe par la denſité du flui-

fluide, & diviſant le produit par le diametre du corps, multiplié par ſa denſité.

M. Newton eſt le premier qui nous ait donné les lois de la *retardation* du mouvement dans les fluides, & Galilée le premier qui ait donné celle de la *retardation* du mouvement des corps peſans. Ces deux auteurs ont été commentés & étendus depuis par une infinité d'autres; comme par MM. Huyghens, Varignon, Bernoully; *&c.* On trouve dans le diſcours de ce dernier, ſur les *lois de la communication du mouvement*, pluſieurs beaux théorèmes ſur les lois de la *retardation* du mouvement dans les fluides. M. Newton a démontré qu'un corps qui ſe meut dans un fluide d'une denſité égale à la ſienne, doit perdre la moitié de ſa viteſſe avant que d'avoir parcouru trois de ſes diametres. De-là il conclut que les planetes, & ſur-tout les cometes, doivent ſe mouvoir dans un eſpace non réſiſtant. Les Cartéſiens ont fait juſqu'à préſent, de vains efforts pour répondre à cette objection. *Voyez* Résistance *&c.* (*O*)

Si le mouvement d'un corps eſt retardé uniformément, c'eſt-à-dire ſi ſa viteſſe eſt diminuée également en tems égaux, l'eſpace que le corps parcourt eſt la moitié de celui qu'il décriroit par un mouvement uniforme dans le même tems. 2°. Les eſpaces décrits en tems égaux, par un mouvement retardé uniformément, décroiſſent ſuivant les nombres impairs 9, 7, 5, 3, *&c. Voyez* Accélération.

RETARDATRICE, eſt la force qui retarde le mouvement d'un corps; telle eſt la peſanteur d'un corps qu'on jette de bas en haut, & dont le mouvement eſt continuellement retardé par l'action que ſa peſanteur exerce ſur lui dans une direction contraire, c'eſt-à-dire, de haut en bas. *Voyez* Force & Accélératrice. *Voyez auſſi* Résistance, Pesanteur, Gravité, *&c.* (*O*)

RETARDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt arrêter ou rallentir dans ſa courſe; le mauvais tems *retarde* le voyageur; il faut *retarder* cet horloge; quand on peut faire un heureux, pourquoi *retarder* ſon bonheur?

RETATER, v. act. (*Gram.*) tâter de nouveau ou à pluſieurs repriſes. Le médecin a tâté & *retâté* le ventre, le pouls; *retâtez* cette ſauce; ne *retâtez* pas trop votre ouvrage; plus vous vous *retâterez* là-deſſus, plus vous deviendrez perplexe.

RETAXER, v. act. (*Gram.*) taxer de-rechef. *Voy.* Taxe & Taxer.

RETEINDRE, v. act. (*Teinture*) c'eſt teindre de nouveau; il y a des étoffes qu'il faut teindre d'une couleur en une autre, pour leur donner une parfaite teinture.

RÉTEL *ou* Arratame, (*Géog. mod.*) province d'Afrique en Barbarie; ſon étendue eſt d'environ 20 lieues, le long de la riviere le Ris; elle confine à la province de Sulgumeſſe, & à celle de Métagara. (*D. J.*)

RETELSTEIN, *grotte de* (*Hiſt. nat.*) cette grotte ſinguliere eſt en Styrie, ſon ouverture qui eſt fort grande, eſt dans un rocher & à une diſtance conſidérable du niveau de la plaine. On y trouve beaucoup d'oſſemens d'une grandeur demeſurée, que l'ignorance des habitans du pays fait prendre pour des os de géans. *Voyez* Ossemens fossiles.

RETENDEUR, ſ. m. (*Lainage.*) c'eſt l'ouvrier qui étend & dreſſe les étoffes au ſortir du foulon ou du teinturier.

RETENDRE, v. act. (*Gram.*) tendre de rechef. *Voyez* Tendre.

Retendre, v. act. (*Manuf. de lainage.*) On appelle ainſi dans les manufactures d'Amiens, la façon qu'on donne aux étoffes de laine au retour de la teinture, en les étendant après qu'elles ſont ſeches, ſur le rouleau que l'on nomme *un courroy*, pour empêcher qu'elles ne ſe frippent ou ne prennent de mauvais plis. *Savary.* (*D. J.*)

RETENEGI, ſ. m. (*Mat. méd. des Arab.*) mot employé par Avicienne & autres Arabes, pour déſigner la réſine du pin, du ſapin, & en général toutes ſortes de poix noires. Les lexicographes qui expliquent *retenegi* par *ſtirax*, ſont certainement dans l'erreur; mais il eſt vrai que le plus grand nombre des auteurs ont non-ſeulement confondu les différentes ſortes de réſines, de poix & de térébenthines, mais auſſi tous les différens arbres, pins, ſapins, cedres, melèzes & autres qui en produiſont, ſoit naturellement, ſoit par inciſion. (*D. J.*)

RETENIR, v. act. (*Logique*) parlant de l'eſprit humain, eſt la faculté par laquelle, pour avancer de connoiſſance en connoiſſance, il conſerve les idées qu'il a reçues précédemment ou par les ſens ou par la réflexion. *Voyez* Faculté, Idée, *&c.*

Or il retient de deux manieres: la premiere en ſe perpétuant quelque tems la perception d'une idée, qui eſt ce qu'on appelle *contemplation*. *Voyez* Contemplation. La ſeconde eſt en faiſant renaître en quelque façon les idées qu'il avoit perdues de vue, & cette ſeconde opération eſt un effet de la mémoire, laquelle eſt, pour ainſi dire, le réſervoir de nos idées. *Voyez* Mémoire, Reminiscence.

Nos idées n'étoient que des perceptions actuelles, qui ceſſent d'avoir un être réel dès que ces perceptions ceſſent; cette collection de nos idées dans le réſervoir de la mémoire ne ſignifie autre choſe que le pouvoir qu'a notre eſprit de faire renaître ces perceptions en pluſieurs cas, avec une perception de plus, qui eſt celle de leur préexiſtence. *Voyez* Perception.

C'eſt au moyen de cette faculté que nous pouvons nous rendre toutes ces idées préſentes, & en faire les objets de nos penſées ſans le ſecours des qualités ſenſibles qui les ont fait naître la premiere fois. *Voy.* Entendement.

L'attention & la répétition ſervent beaucoup à fixer les idées de notre imagination; mais celles qui s'y gravent le plus profondément & qui y font les impreſſions les plus durables, ſont celles qui ont été accompagnées de plaiſir & de douleur; les idées qui ne ſe ſont préſentées qu'une fois à l'eſprit, & qui n'ont jamais été repetées depuis, s'effacent bien-tôt, comme celles des couleurs dans les perſonnes qui ont perdu la vue dès l'enfance.

Il y a des perſonnes qui retiennent les choſes d'une maniere qui tient du prodige; cependant les idées s'effacent peu à peu quelque profondément gravées qu'elles ſoient, même dans les perſonnes qui retiennent le mieux; de ſorte que ſi elles ne ſont pas quelquefois renouvellées, l'empreinte s'en efface à la fin ſans qu'on puiſſe davantage ſe les rappeller. *Voyez* Trace.

Les idées qui ſont ſouvent renouvellées par le retour des mêmes objets & des mêmes actions qui les ont excitées, ſont celles qui ſe fixent le mieux dans l'imagination & qui y reſtent le plus long-tems, telles ſont les qualités ſenſibles des corps, telles que la ſolidité, l'extenſion, la figure, le mouvement, *&c.* & celles qui nous affectent le plus ordinairement, comme la chaleur & le froid, & celles qui ſont des affections communes à tous les êtres, comme l'exiſtence, la durée, le nombre, qui ne ſe perdent gueres tant que l'eſprit eſt capable de retenir quelques idées. *Voyez* Qualité, Habitude, *&c.*

Retenir, (*Juriſprud.*) en terme de palais, ſe dit lorſqu'un juge *retient* à lui la connoiſſance d'une cauſe, inſtance ou procès qu'il eſtime être de ſa compétence; au lieu que quand il ne ſe croit pas en droit de *retenir* la cauſe inſtance ou procès, il renvoie les parties devant les juges qui en doivent connoître, ou bien ordonne qu'elles ſe pourvoiront, ſi c'eſt un juge qui lui ſoit ſupérieur. (*A*)

Retenir, (*terme de Courroyeur.*) c'eſt la ſeconde fonte ou ſecond foulage que l'on donne aux cuirs après qu'ils ont été drillés, boutés & ébourés, ſuivant la qualité des peaux. Cette foule ſe fait avec les piés. *Savary* (*D. J.*)

Retenir, (*Jardinage*) il ſe dit lorſqu'un arbre s'échappe trop, alors on a la précaution de couper très-court ſes grands jets.

Retenir, *en terme de haras*, ſe dit d'une jument qui devient pleine, elle a *retenu*; les jumens *retiennent* mieux lorſqu'elles ſont en chaleur & dans leur liberté naturelle, que lorſqu'on les fait couvrir en main.

RETENTER, v. act. (*Gram.*) tenter de-rechef. *Voyez* Tenter.

RETENTIF, (*Gram.*) qui retient; on dit des muſcles *retentifs*; il y en a à l'anus, à la veſſie. *Voyez* Sphincters. On dit une puiſſance *retentive*, mais la philoſophie nouvelle a chaſſé toutes ces facultés; il eſt vrai que tandis qu'elles ſortoient par une porte, une autre de la même eſpece entroit par l'autre, c'eſt la qualité attractive.

RÉTENTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action d'un juge qui retient à lui la connoiſſance d'une cauſe, inſtance ou procès. *Voyez ci-devant.* Retenir. (*A*)

Rétention, ſ. f. (*Méd.*) ce terme eſt employé dans la théorie de la médecine, en oppoſition à celui d'ex-

d'*excrétion* (particulierement en traitant des choſes non-naturelles), pour déſigner l'eſpece d'action dans l'œconomie animale, par laquelle les matieres alibiles & toutes les humeurs qui ſont utiles doivent être retenues dans les vaiſſeaux qui leur ſont propres, de la maniere la plus convenable pour ſervir à leur deſtination; tout comme les matieres excrémentielles, les humeurs inutiles ou nuiſibles par leur quantité & par leurs qualités, doivent être expulſées par les moyens établis à cet effet, & ne peuvent être retenues que contre nature.

Ainſi dans le premier cas, la *rétention* eſt néceſſaire pour fournir ſon aliment à la vie; dans le ſecond cas la *rétention* eſt vicieuſe, & le contraire doit avoir lieu, pour que l'équilibre entre les ſolides & les fluides, & l'ordre dans l'exercice des fonctions, n'en ſoient pas troublés; enſorte que ſi la *rétention* péche par excès ou par défaut dans les fonctions qui l'exigent ou qui l'excluent, quelle qu'en puiſſe être la cauſe, cet effet devient un principe de léſion plus ou moins important, de l'état de ſanté; les anciens regardoient comme un vice de la force rétentrice ou de la force expultrice la *rétention* des matieres qui doivent être évacuées, ou l'excrétion de celles qui doivent être retenues. *Voyez* EQUILIBRE.

La *rétention* étant bien reglée, contribue donc beaucoup à entretenir la vie ſaine; & les dérangemens à cet égard, qui conſiſtent en ce que les matieres ou humeurs qui doivent être retenues, ſont évacuées, comme dans les lienteries, les affections cœliaques, les diarrhées, les hémorrhagies, *&c.* & les matieres ou humeurs qui doivent être expulſées, ſont retenues comme dans les cas de défaut de déjection, de ſecrétion, de coction & de criſe, ſont les cauſes les plus ordinaires de l'altération de la ſanté, des déſordres dans l'œconomie animale qui la détruiſent & abregent la durée naturelle de la vie. *Voyez* SECRÉTION, EXCRÉTION, DEJECTION, NON NATURELLE (CHOSE), SANTÉ, SEMENCE, LAIT, SANG & MALADIE, COCTION, CRISE, PLÉTHORE, HÉMORRHAGIE, SAIGNÉE, EVACUATION, EVACUANT, PURGATION, *&c.*

RÉTENTION D'URINE, (*Chirurgie.*) maladie dans laquelle la veſſie ne ſe débarraſſe point de l'urine qu'elle contient.

Cette maladie cauſe en peu de tems beaucoup d'acidens très-fâcheux. Il paroit au-deſſus des os pubis une tumeur douloureuſe; on ſent auſſi en portant le doigt dans le fondement une tumeur ronde. La preſſion que la veſſie fait par la diſtenſion ſur les parties qui l'environnent, y produit en peu de tems l'inflammation; le malade ſent une douleur inſupportable dans toute la région hypogaſtrique; il a des envies continuelles d'uriner, il s'agite, il ſe tourmente, & tous ſes efforts deviennent inutiles: bientôt il ne peut reſpirer qu'avec difficulté, il a des nauſées; la fievre ſurvient; ſes yeux & ſon viſage s'enflamment, & s'il n'eſt ſecouru promptement, il ſe forme quelquefois en peu de tems au periné des dépôts urineux, purulens & gangréneux.

La *rétention d'urine* qui produit tout ce déſordre vient de pluſieurs cauſes plus ou moins difficiles à détruire: on peut les ranger ſous quatre claſſes, ſavoir certaines maladies de la veſſie, des corps étrangers retenus dans ſa cavité, pluſieurs choſes qui lui ſont extérieures, & quelques vices de l'uretre.

Les maladies de la veſſie qui peuvent occaſionner la *rétention d'urine*, ſont l'inflammation de ſon cou & la paralyſie de ſon corps.

L'inflammation du cou de la veſſie retrécit ſon ouverture au point que les efforts du malade ne ſont pas ſuffiſans pour vaincre la réſiſtance que le ſphincter oppoſe à l'iſſue de l'urine. Si l'inflammation n'eſt pas conſidérable; on peut introduire la ſonde dans la veſſie. *Voyez* CATHÉTERISME & ALGALIE. Si l'inflammation ne permet pas l'introduction de la ſonde, on a promptement recours à la ſaignée; je n'ai ſouvent réuſſi à ſonder des malades qu'après leur avoir fait deux ſaignées du bras à une heure de diſtance l'une de l'autre; on emploie auſſi avec ſuccès les boiſſons adouciſſantes, les bains, les lavemens émolliens, enfin tout ce qui eſt capable de calmer l'inflammation. *Voyez* INFLAMMATION. Si tous ces moyens ne permettent pas l'introduction de la ſonde, il faut en venir à une opération qui vuide la veſſie; car l'urine retenue entretient ſouvent l'inflammation & dès que l'urine eſt évacuée, les parties qui avoiſinent la veſſie n'étant plus comprimées, l'inflammation ceſſe, & on peut ordinairement ſonder le malade quelque tems après.

La ponction ſe peut faire au périné ou au-deſſus de l'os pubis. Pour la faire au périné on place le malade comme pour lui faire l'opération de la taille. *Voyez* LIENS. Un aide trouſſe les bourſes, & le chirurgien tenant à la main un trocar un peu plus long qu'à l'ordinaire, le plonge dans la veſſie, entre l'os pubis & l'anus, dans le lieu où l'on fait l'opération au grand appareil. Il ſeroit plus avantageux pour les malades qu'on fît cette ponction plus latéralement pour ne bleſſer ni l'uretre ni le cou de la veſſie. M. de la Peyronie l'a pratiquée dans ce lieu avec ſuccès. La méthode de donner ce coup de trocar dans la veſſie ſe trouve déterminée à l'article de la lithotomie, à la méthode de M. Foubert. *Voyez* TAILLE.

La ponction au-deſſus de l'os pubis a été propoſée par Tolet, chirurgien de Paris, & lithotomiſte du roi; feu M. Méry, auſſi chirurgien de Paris, en chef de l'hôtel-dieu, & anatomiſte de l'académie royale des Sciences, l'a pratiquée le premier. Dans la *rétention d'urine* la veſſie forme une tumeur au-deſſus de l'os pubis; on plonge le trocar de haut en bas dans la veſſie en piquant un peu au-deſſous de la partie la plus éminente de cette tumeur. J'ai fait deux fois cette opération avec ſuccès à deux vieillards, l'un de 65 & l'autre de 73 ans.

M. Flurant, maître en chirurgie à Lyon, vient de propoſer une autre méthode de faire la ponction à la veſſie, c'eſt de la percer par l'inteſtin rectum, avec un trocar courbe; il a fait cette opération avec ſuccès.

La paralyſie qui ſurvient à la veſſie peut avoir différentes cauſes, ſavoir la commotion de la moëlle de l'épine, après quelque coup ou chûte; la luxation d'une ou pluſieurs vertebres des lombes, ou de quelque affection du cerveau; elle vient auſſi de la débilité de fibres charnues, à la ſuite des extenſions violentes cauſées par une *rétention* volontaire d'urine, & de la perte du reſſort de ces fibres par la vieilleſſe.

La *rétention d'urine* eſt un ſymptome de la paralyſie du corps de la veſſie, parce que les fibres motrices qui forment le corps de la veſſie ne peuvent agir ſur l'urine qui diſtend paſſivement cet organe. Dans ce cas il faut ſonder le malade; l'introduction de la ſonde n'eſt pas difficile, s'il n'y a point de complication par quelque maladie de l'uretre, & on laiſſe dans la veſſie une algalie tournée en S pour donner iſſue à l'urine à meſure qu'elle diſtille des ureteres, afin que les fibres de la veſſie puiſſent reprendre leur ton naturel, ce que l'on peut favoriſer par des injections corroborantes.

Il y a une remarque fort importante à faire ſur la *rétention d'urine* par la paralyſie de la veſſie, c'eſt l'écoulement involontaire de l'urine qui ſort par regorgement lorſque la veſſie eſt pouſſée au dernier degré d'extenſion poſſible. Il ne faut pas que cet écoulement de l'urine en impoſe, la *rétention* n'en exiſte pas moins, & ſi l'on n'a recours à la ſonde, on voit ſurvenir des abſcès urino-gangréneux, comme nous l'avons dit dans la deſcription des ſymptômes & de leurs progrès.

Les corps étrangers qui ſont dans la veſſie, & qui forment la ſeconde claſſe des cauſes de la *rétention d'urine*, ſont la pierre, le pus, le ſang, & les fungus ou excroiſſances charnues.

La pierre empêche la ſortie de l'urine en s'appliquant à l'orifice interne de la veſſie; l'introduction de la ſonde ſuffit pour la ranger. Quelquefois la pierre eſt petite & l'urine la pouſſe enfin dans l'uretre, où elle n'eſt pas moins un obſtacle à l'iſſue de ce fluide, alors il faut tâcher de procurer la ſortie de ce corps étranger en injectant de l'huile dans l'uretre, en eſſayant de le faire couler le long du canal, & par autres moyens dont il a été parlé au *mot* LITHOTOMIE à l'*article* des PIERRES DANS L'URETRE. *Voyez* LITHOTOMIE. Le pus, le ſang, & les matieres glaireuſes qui cauſent la *rétention d'urine* ne s'oppoſent point à l'intromiſſion de la ſonde, par laquelle on fait des injections capables de délayer & de diſſoudre ces matieres; l'adminiſtration des remedes intérieurs qui rempliſſent les mêmes vues doit concourir avec ces moyens extérieurs.

Lorſqu'il y a dans la veſſie des excroiſſances charnues qui bouchent l'orifice interne de cet organe, ou qui empêchent ſon corps de ſe contracter pour chaſſer l'urine, il faut faire une inciſion au periné, & placer une canule dans la veſſie. *Voyez* BOUTONNIERE. Les injections avec l'eau d'orge, ou autre

décoction convenable; détachent quelquefois ces fungus, & en débarraſſent la veſſie lorſqu'ils ſuppurent. Il y a certains fungus à baſe étroite, qu'on pourroit lier par la méthode dont il eſt parlé à l'article du polype, à l'occaſion du polype de la matrice. *Voyez* POLYPE UTÉRIN.

La troiſieme claſſe des cauſes de la *rétention d'urine* comprend les choſes extérieures à la veſſie, telles ſont la groſſeſſe, les corps étrangers ou les excrémens endurcis & arrêtés dans le rectum, l'inflammation de la matrice ou ſa chûte, le gonflement des hémorrhoïdes, un dépôt autour de l'anus, & quelques tumeurs auprès du cou de la veſſie.

Dans la *rétention d'urine*, dans le cas de groſſeſſe ou de la chûte de matrice, on ſonde le malade avec la précaution que nous avons fait obſerver à *l'article* CATHETERISME. Les lavemens émolliens & les laxatifs doux procureront la ſortie des matieres retenues dans le rectum. L'inflammation de la matrice, du rectum, & le gonflement des hémorrhoïdes ſe traitent par les remedes qui conviennent à ces cas. S'il s'eſt formé un dépôt autour de l'anus, on l'ouvre le plutôt qu'il eſt poſſible; ſi une tumeur placée près le cou de la veſſie preſſe & comprime cette partie, & qu'il ne ſoit pas poſſible de ſonder le malade, on fait la ponction au-deſſus de l'os pubis, comme nous l'avons dit au commencement de cet article. On donne en même tems tous ſes ſoins à la guériſon de la tumeur du periné. Ce traitement n'opere ſouvent qu'après pluſieurs jours, le rétabliſſement du cours des urines par la voie naturelle, ce qui met dans la néceſſité de laiſſer la canule dans la veſſie au-deſſus de l'os pubis; cette pratique eſt ſujette à un inconvénient; la veſſie s'affaiſſe par la ſortie de l'urine, & ſi elle eſt ſuſceptible de quelque contraction, ce qui eſt toujours, hors le cas de paralyſie, elle ſe reſſerre au-deſſous de la canule; dès que l'extrémité de la canule n'eſt plus dans la veſſie, les urines ne ſont plus conduites directement, elles s'épanchent dans le tiſſu cellulaire, & ne ſortent qu'après avoir imbibé ce tiſſu où elles forment quelquefois des abſcès. J'ai vû un exemple de cet accident. M. Foubert m'a montré un inſtrument avec lequel on peut faire la ponction au-deſſus de l'os pubis ſans craindre que la veſſie abandonne la canule. C'eſt une canule courbe, dont l'intérieur eſt garni d'un reſſort en ſpirale qui ne s'oppoſe point à la ſortie de l'urine, & par lequel on pouſſe une pointe de trocar, au moyen de laquelle on pénetre dans la veſſie. La ponction faite, la pointe du trocar ſe retire dans la canule; cette pointe a une ſurface canelée pour le paſſage des urines. La courbure de cette canule ſoutient la veſſie, & empêche qu'elle ne s'affaiſſe au-deſſous de ladite canule: l'intérieur de la canule & du reſſort qui y eſt renfermé contient une languette de chamois, qui ſert de philtre à l'urine.

Les vices de l'uretre font la quatrieme claſſe des cauſes de la *rétention d'urine*; nous avons parlé de ces vices en parlant des carnoſités. *Voyez* CARNOSITÉ.

Si le cas de la *rétention d'urine* eſt preſſant, on peut faire la ponction au-deſſus du pubis ou par le rectum & y laiſſer la canule juſqu'à ce qu'on ait mis le canal de l'uretre en ſuppuration dans le cas de carnoſité. Mais ſi le vice de l'uretre vient de brides & de cicatrices qui ne ſont point des maladies par leur eſſence, mais au-contraire des ſignes de guériſon parfaite; les bougies ſuppuratives ne procureront aucun effet. Les cauſtiques qu'on pourroit employer cauſent par l'irritation qu'ils excitent, des gonflemens & des irrirations conſidérables; dans ce cas il faut faire une opération au périné. La ponction ne ſuffit pas, il faut une inciſion; on peut dans ce cas ſe conformer, comme dans la taille, à la méthode de M. Foubert. *Voyez* TAILLE.

Dans le cas du gonflement des proſtates, il faut mieux faire la boutonniere, afin de procurer plus facilement la ſuppuration de cette glande; mais le vice de l'uretre empêchant qu'on ne ſe conduiſe ſur la ſonde comme nous l'avons dit en parlant de cette opération; le chirurgien, au défaut de ce guide, fait une inciſion aux tégumens, fend l'uretre, & après s'être bien repréſenté la ſtructure & la poſition des parties, il porte dans la veſſie un trocar dont la canule eſt fendue: à la faveur de cette fente il fait une inciſion ſuffiſante avec un biſtouri pour y placer une canule, comme il a été dit à l'opération de la boutonniere; on a pratiqué cette méthode avec ſuccès: le reſte du traitement eſt ſemblable à celui de la boutonniere. *Voyez* BOUTONNIERE. Toute cette matiere eſt fort bien traitée par M. de la Faye, dans ſes remarques ſur les opérations de Dionis. (*Y*)

RÉTENTIONNAIRE DE SOIE, (*Manufact.*) ce ſont ceux des maîtres-ouvriers à façon, qui retiennent les ſoies & autres matieres que les marchands-maîtres leur donnent pour être employées aux ouvrages & étoffes qu'ils leur commandent.

RETENTIR, v. n. RETENTISSEMENT, ſ. m. (*Gram.*) continuité d'un ſon & de ſes harmoniques dans un lieu concave; les cavernes *retentiſſent*; les forêts *retentiſſent*; les appartemens *retentiſſent*; un inſtrument touché en fait *retentir* un autre. Il s'exerce dans l'air des ondulations telles que nous les voyons ſe faire dans l'eau par la chûte d'un corps; elles ſe prolongent en tous ſens ſans s'interrompre; & ſans cette propriété, peut-être pour s'entendre faudroit-il attendre que l'atmoſphere fût ſtagnant & tranquille; mais grace à la continuité ininterrompue des ondulations en tous ſens, tous les ſons arrivent à nos oreilles, non arrêtés, non confondus. On peut mettre la maſſe de l'air d'un appartement en ondulations en chantant tout bas un air; cet air chanté ne ſera aucunement entendu de ceux qui ſont dans l'appartement; cependant ils en ſeront aſſez ſenſiblement affectés pour être déterminés à chanter le même air, s'ils le ſavent, & s'il leur prend envie de chanter; on prétend que c'eſt un fait conſtaté par quelques expériences qui mériteroient bien d'être réitérées.

RETENTUM, (*Juriſprudence.*) terme latin que l'on a conſervé dans l'uſage du palais pour exprimer ce qui eſt retenu *in mente judicis*, & qui n'eſt pas exprimé dans le diſpoſitif d'un jugement ou prononcé en liſant le jugement. Ces ſortes de *retentum* ne ſont guere uſités qu'en matiere criminelle; par exemple, lorſqu'un homme eſt condamné au ſupplice de la roue, la cour met quelquefois en *retentum*, que le criminel ſera étranglé au premier, ſecond, ou troiſieme coup.

L'uſage de ces *retentum* eſt fort ancien; on en trouve un exemple dans les regiſtres *olim*, en 1310, où il eſt dit que le parlement condamna un particulier en l'amende de 2000 livres au profit du roi; mais qu'il fut arrêté *in mente curiæ*, que le condamné n'en payeroit que 1000 liv. *ſed intentio curiæ eſt quod non leventur niſi mille libræ & quod rex quittet reſiduum*.

Loyſeau, en ſon *traité des offices*, dit que les cours ſouveraines ſont les ſeules qui peuvent mettre des *retentum* à leurs jugemens; & en effet, l'ordonnance de 1670, *titre* 10, *article* 7, ne permet qu'aux cours de faire des délibérations ſecretes pour faire arrêter celui qui eſt ſeulement decrété d'aſſigné pour être ouï, ou d'ajournement perſonnel. *Voyez les plaid. de* M. Cochin, *tome I. dix-huit.me cauſe*, *p.* 257. (*A*)

RETENU, (*Gram.*) participe du verbe *retenir*. *Voyez* RETENIR.

RETENU, adj. *terme de Manége*; ce mot ſe dit d'un cheval; un cheval *retenu*, eſt celui qui ne part pas de la main franchement, & qui ſaute au lieu d'aller en-avant. *Richelet*. (*D. J.*)

RETENUE, ſ. f. (*Gram.*) circonſpection dans les actions, & ſurtout dans le diſcours. La *retenue* convient particulierement à la jeuneſſe; c'eſt une vertu des deux ſexes; mais qu'on exige plus encore des femmes que des hommes, & des filles que des femmes: l'honnêteté eſt dans les actions, la modeſtie dans le maintien, & la *retenue* dans le propos.

RETENUE, (*Juriſprudence.*) ſignifie quelquefois ce que l'on déduit à quelqu'un ſur un payement qu'on lui fait, comme le dixieme de *retenue* des gages des officiers.

On dit auſſi *brevet de retenue*, pour exprimer la faculté que le roi donne à un officier ou à ſes héritiers, de répéter du ſucceſſeur à l'office une certaine ſomme, quoique l'office ne ſoit pas vénal.

Retenue, ſignifie quelquefois *retrait*; la *retenue* féodale eſt le retrait féodal ou ſeigneurial. *Voyez* RETRAIT.

RETENUE, *ou* chambre *retenue*, au parlement de Toulouſe, eſt la chambre qui tient pendant les vacations; on dit *meſſieurs de la retenue*, pour dire les *préſidens & conſeillers de la chambre des vacations*. *Voyez le ſtyle du parlement de Toulouſe* par Cayron, *livre IV. titre* 13. *page* 573. (*A*)

RETENUE, (*Commerce.*) on nomme ainſi dans la bourſe des négocians de Toulouſe, le choix ou nomination que les prieurs & conſuls ſont tenus de faire chaque année de 60 marchands, pour être juges-con-

conſeillers de ladite bourſe, & aſſiſter aux jugemens qui ſe rendent dans cette juriſdiction. *Savary*. (*D. J.*)

Retenue, (*Marine.*) *voyez* Corde de Rétenue, & Attrape.

Retenue, (*Charpent.*) on dit qu'une piece de bois a ſa *retenue* ſur une muraille ou ailleurs, quand elle eſt entaillée de telle ſorte, qu'elle ne peut reculer ni avancer de part & d'autre. (*D. J.*)

RETFORD, (*Géog. mod.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, à 140 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 16. 36. *latit.* 53. 15. (*D. J.*)

RETHEL, (*Géog. mod.*) ville de France, en Champagne, capitale du Réthelois, ſur une montagne, près de l'Aiſne, à 10 lieues au nord-eſt de Rheims, à 14 au ſud-oueſt de Sedan, & à 45 au nord-eſt de Paris. *Long.* 22. 6. *lat.* 49. 37.

Rethel eſt fort ancienne; c'étoit un fort du tems de Jules-Céſar, qu'on nommoit *caſtrum retectum*. On appelloit anciennement le château de *Rethel*, *Reteſte*, qui eut pluſieurs ſeigneurs de ce nom dès le xiij. ſiecle. Le comté de *Rethel* eſt auſſi de très-ancienne érection; car dès le tems de Clovis, ſaint Arnould eſt qualifié comte de *Réthel*.

La ville de *Rethel* a été ſouvent priſe & repriſe dans le dernier ſiecle; elle fut érigée en duché par Henri III. en 1581, en faveur de Charles de Gonzague. Enſuite le cardinal Mazarin acheta le duché de *Rethel*, & la confirmation lui en fut accordée en 1663. C'eſt un des plus beaux duchés du royaume, dont le revenu va au-delà de ſoixante mille livres; l'élection de *Rethel* eſt compoſée de 296 paroiſſes, preſque toutes du diocèſe de Rheims. (*D. J.*)

RETHELOIS le (*Géog. mod.*) pays de la Champagne, borné au ſeptentrion par les Pays-bas, à l'orient par le pays d'Argonne & le Clermontois, au midi par le Rhémois, & à l'occident par le Laonnois. Une partie de ce pays eſt couverte de bois, où il y a beaucoup de forges de fer & de charbon: le reſte eſt très-abondant en pâturages; il y a pluſieurs rivieres, dont la plus conſidérable eſt l'Aîne. La ville capitale eſt Rethel; les autres villes ſont Rocroy, Mauber-Fontaine, Château-Porcien, Mezieres, & Charleville. (*D. J.*)

RETHEM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Lunebourg; elle eſt preſque entierement ruinée, quoiqu'elle ſoit ſituée ſur les bords de la riviere d'Aller, qui étant navigable & poiſſonneuſe, pourroit ſervir à la rétablir. (*D. J.*)

RETIAIRE, ſ. m. gladiateur ainſi nommé, parce qu'en combattant contre le myrmillon, il portoit ſous ſon bouclier un filet (*rete*) dans lequel il tâchoit d'envelopper la tête de ſon adverſaire, afin de le renverſer & de le tuer. Outre ce filet d'où le *retiaire* avoit tiré ſon nom, il étoit encore armé d'un javelot à trois pointes, ou d'une eſpece de trident. Juſte Lipſe, & d'autres auteurs, diſent qu'il combattoit vêtu & portoit pluſieurs éponges, ſoit pour eſſuyer la ſueur qu'il contractoit en pourſuivant le myrmillon, ſoit pour étancher le ſang qui couloit des bleſſures qu'il pouvoit en recevoir; car ces ſortes de gladiateurs ſe faiſoient rarement quartier. On attribue l'invention de ce genre de combat à Pittacus, l'un des ſept ſages de la Grece, qui dans un combat ſingulier contre Phrynon, pour terminer une conteſtation mûe entre les Argiens & les Mytileniens, apporta un filet caché ſous ſa cuiraſſe, dont il embraſſa la tête de ſon ennemi. Cette ſupercherie fut depuis réduite en art, & figura aux jeux publics. *Voyez* Myrmillon & Gladiateur.

RETICENCE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de ſon diſcours, & ne pourſuivant point le propos qu'il a commencé, paſſe à d'autres choſes; de ſorte néanmoins que ce qu'il a dit faſſe ſuffiſamment entendre ce qu'il vouloit dire, & que l'auditeur le ſupplée aiſément. Dans l'Athalie de Racine, cette princeſſe parle ainſi à Joad, lorſqu'il l'a attirée dans le temple, ſous prétexte de lui livrer Eliacin & des tréſors:

En l'appui de ton Dieu tu t'étois repoſé;
De ton eſpoir frivole es-tu déſabuſé?
Il laiſſe en mon pouvoir & ſon temple & ta vie;
Je devrois ſur l'autel où ta main ſacrifie;
Je... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter;
Ce que tu m'as promis ſonge à l'exécuter.

Ces interruptions bruſques peignent aſſez bien le langage entrecoupé de la colere: la *reticence* eſt quelquefois plus expreſſive que ne le ſeroit le diſcours même; mais on ne doit l'employer que dans des occaſions importantes: on nomme encore cette figure *apoſiopeſe*. *Voyez* Aposiopese.

D'autres appellent auſſi *reticence*, une figure par laquelle on fait mention d'une choſe indirectement, en même tems que l'on aſſure qu'on s'abſtiendra d'en parler. Par exemple: „ ſans parler de la nobleſſe de „ ſes ancêtres ni de la grandeur de ſon courage, je „ me bornerai à vous entretenir de la pureté de ſes „ mœurs „. Mais cette notion n'eſt pas exacte, & ce tour oratoire s'appelle proprement *prétérition* ou *prétermiſſion*. *Voy.* Prétérition & Prétermission.

RETICULAIRE, *en Anatomie*, nom d'un corps qui s'obſerve entre la peau & l'épiderme; il a été ainſi nommé par Malpighi, parce qu'il reſſemble à un réſeau.

Ce corps fut d'abord découvert dans la langue des animaux & dans les piés des oiſeaux où on l'obſerve très-diſtinctement. Ce fut-là la ſource des fauſſes deſcriptions qu'on nous en a données. Quoi que Malpighi ait auſſi par la ſuite découvert dans le bras de l'homme ce corps dont les trous ſont très-viſibles; dans la langue de bœuf, quoique pluſieurs prétendent qu'il n'eſt point percé, mais ſimplement couvert de petites foſſettes qui reçoivent les papilles; c'eſt, ſuivant Albinus, la partie interne la plus molle de l'épiderme ou le corps muqueux; ce corps a différentes couleurs dans les negres. *Voyez* Papille, Muqueux, & Negre.

RETICULE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt une machine qui ſert à meſurer exactement la quantité des éclipſes. Cette machine a été inventée, il y a près de 80 ans, dans l'académie royale des Sciences. *Voyez* Eclipse.

Ce qui n'eſt dans l'Aſtronomie que de pratique & de détail, eſt d'une extrème importance; ſouvent même il en coute autant d'effort d'eſprit, pour trouver les moyens de faire certaines obſervations, que pour remonter de ces obſervations aux plus ſublimes théories qui en dépendent. En un mot, la maniere d'obſerver, qui n'eſt que le fondement de la ſcience, eſt elle-même une grande ſcience. Qu'une éclipſe de ſoleil ou de lune ait été d'une certaine grandeur, on ſera étonné de la quantité & de la fineſſe des conſéquences qu'un Aſtronome ſaura en tirer; mais on ne ſongera pas combien il aura eu de peine à s'aſſurer de la grandeur préciſe de cette éclipſe, & que peut-être ce point-là a été le plus difficile.

Le *réticule* eſt ordinairement compoſé de treize fils de ſoie fort fins paralléles, également éloignés les uns des autres, & placés au foyer du verre objectif du téleſcope, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où l'image de l'aſtre eſt repréſentée dans ſa pleine extenſion. C'eſt pourquoi on voit par ce moyen le diametre du ſoleil ou de la lune diviſé en douze parties égales ou doigts; de ſorte que pour trouver la quantité d'une éclipſe, il ne faut que compter le nombre des parties lumineuſes & des parties obſcures. *Voyez* Doigt.

Comme un *réticule* quarré ne peut ſervir que pour le diametre, & non pour la circonférence de l'aſtre, on le fait quelquefois circulaire, en traçant ſix cercles concentriques également diſtans, qui repréſentent les phaſes de l'éclipſe parfaitement.

Mais il eſt clair que le *réticule*, ſoit carré ou circulaire, doit être parfaitement égal au diametre, ou à la circonférence de la planette, telle qu'elle paroît dans le foyer du verre, autrement la diviſion ne ſauroit être juſte. Or c'eſt une choſe qui n'eſt pas aiſée à faire, à cauſe que le diametre apparent du ſoleil ou de la lune differe dans chaque éclipſe, & que même celui de la lune differe de lui-même dans le cours de la même éclipſe.

Une autre imperfection du *réticule*, eſt que ſa grandeur eſt déterminée par celle de l'image qui paroît dans le foyer; & par conſéquent il ne peut ſervir que pour une certaine grandeur.

Mais M. de la Hire a trouvé le ſecret de remédier à tous ces inconvéniens, & a trouvé le moyen de faire ſervir le même *réticule* pour tous les téleſcopes, & toutes les grandeurs de la planete dans la même éclipſe.

Le principe ſur lequel il appuie ſon invention, eſt que deux verres objectifs appliqués l'un contre l'autre, ayant un foyer commun, & y formant une image

d'une

d'une certaine grandeur, cette image croît à-proportion que la diſtance des deux verres objectifs augmente, du moins juſqu'à un certain point.

Si donc on prend un *réticule* de telle grandeur qu'il puiſſe égaler préciſément le plus grand diametre que le ſoleil ou la lune peuvent jamais avoir dans le foyer commun des deux verres objectifs placés l'un contre l'autre; il ne faudra que les éloigner l'un de l'autre, à meſure que l'aſtre viendra à avoir un plus petit diametre, pour en avoir toujours l'image exactement repréſentée, & compriſe dans le même *réticule*.

M. de la Hire propoſa en même tems de ſubſtituer aux fils de ſoie un *réticule* fait de glace de miroir mince, en traçant des lignes ou des cercles deſſus avec la pointe d'un diamant; prétendant par ce moyen éviter l'inconvénient des fils de ſoies qui ſont ſujets à s'éloigner du parallélîſme par les différentes températures de l'air; mais cela ne peut abſolument s'exécuter.

En effet, il eſt impoſſible, même avec le diamant le plus dur & le mieux taillé, de faire, ou de tracer un trait net ſur une glace; car ſi le trait eſt aſſez marqué, la glace ſera coupée & ſe caſſera facilement dans l'endroit marqué; que ſi au-contraire il n'eſt pas aſſez marqué pour que la glace ſoit coupée; il ne ſera pas viſible, même au microſcope; on ne verra qu'une eſpece de rainure toute raboteuſe. Ainſi, on doit regarder toute machine ou inſtrument où l'on parle de tracer des lignes bien diſtinctes ſur une glace, comme abſolument impraticable. (1)

RETICULUM, (*Littérat.*) ce mot ſignifie un petit *rets* ou *filet*, une *raquette* à jouer à la paume, parce qu'elle eſt faite en réſeau, & finalment un ſac à réſeaux, une coëffe claire à réſeaux. *Reticulum* étoit encore un *ſac à réſeau*, dans lequel on portoit le pain en voyage: Varron dit *panarium*, c'eſt pourquoi ſaint Auguſtin appelle la proviſion de pain *annonam reticam*, parce qu'on la portoit dans des filets; mais le panier des proviſions générales d'uſage chez les pauvres, étoit fait avec des feuilles de palmier, de jonc ou d'oſier, & ſe nommoit *cumera*. Revenons aux *reticula* ou ſacs à réſeaux.

Leur uſage étoit fort ordinaire auſſi-bien en Grece qu'à Rome. Dans les acharnenſes d'Ariſtophane, on voit des oignons dans des ſacs à réſeaux, κρόμμυα 'ν δικτύοις; on ſe ſervoit auſſi de petits paniers en réſeaux, *reticula*, pour y mettre des fleurs. Cicéron peint à ravir de cette maniere Verrès dans un feſtin. *Ipſe coronam habebat unam in capite, alteram in collo*, reticulum *quæ ad nares ſibi apponebat, tenuiſſimo lino, minutis maculis, plenum roſæ*. Il avoit une couronne ſur ſa tête, une autre autour du cou; & dans cette attitude, il reſpiroit de tems en tems l'odeur d'un aſſemblage de roſes, qu'il avoit fait mettre dans un ſac de fin lin, tiſſu à petites mailles.

Tel étoit le ſac à réſeaux de Verrès; mais tous les *reticula* n'étoient pas de fin lin & à petits carreaux; on les faiſoit ſouvent de jonc, & ſans beaucoup de façon. Cependant il y en avoit de magnifiques, ſoit à fils d'ivoire ou d'argent. Dans la deſcription qu'Hippolochus fit du feſtin de noces de Carunus, & qu'Athénée nous a conſervée, on y voit ἀρτοφόρα διὰ ἱμαντῶν ἐλεφαντίνων πεπλεγμένα, des ſacs à réſeaux pour le pain, faits de lames d'ivoire; & enſuite ἀρτοφόρον ἀργυροῦν, des ſacs pour le pain à lames d'argent. (*D. J.*)

RETIERCEMENT *ou* RETIERS, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt un terme qui ſe trouve dans l'ancienne coutume de Montreuil, pour exprimer le tiers du tiers, c'eſt-à-dire, la troiſieme partie du troiſieme denier du prix de l'héritage: il eſt dit que ce *retiercement* eſt dû au ſeigneur, quand le prix de l'héritage cottier ou roturier, vendu ou chargé de quelque vente, eſt vendu francs deniers au vendeur; autrement il n'eſt dû au ſeigneur que le tiers, & non le *retiercement*. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *réſixieme*. (*A*)

RÉTIF, adj. (*Maréchal.*) épithete qu'on donne à un cheval mutin, qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer. Au manege, on appelle *rétif* un cheval rébelle, capricieux & indocile, qui ne va qu'où il lui plaît & quand il lui plaît. Ce mot vient du latin *rectivus*, qui ſignifie la même choſe.

RÉTIFORME, adj. (*Gram.*) qui a forme de rets. On dit en Anatomie, lacet *rétiforme*. *Voyez* RETS ADMIRABLE.

RETIMO, (*Géog. mod.*) Ῥιθύμνα dans Ptolomée, & Rithymna dans Pline, *liv. IV. ch. xij.* ville de l'île de Candie ſur la côte ſeptentrionale, à 18 lieues au couchant de la capitale. Elle a une citadelle bâtie ſur un roc eſcarpé, & qui commande un fort ruiné; ſon port qui a été très-bon, eſt aujourd'hui tout-à-fait négligé. *Retimo* eſt la troiſieme place du pays: les Turcs la prirent en 1647, & depuis ce tems-là elle eſt gouvernée par un pacha, ſoumis au viceroi de Candie. *Long.* 42. 18. *lat.* 35. 24. (*D. J.*

RETINA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie ſur le bord de la mer, ſelon Pline, *l. VI. epiſt.* 16. Hermolaüs croit que ce lieu étoit au pié du promontoire de Miſène, & que c'eſt encore aujourd'hui un petit village appellé *Retina* ou *Reſina*.

RETINE, *terme d'Anatomie & d'Optique*, qui ſignifie une des tuniques de l'œil; on l'appelle auſſi *amphibleſtroïde tunique, retiforme & réticulaire*, comme étant tiſſue en forme de rets. *Voyez* TUNIQUE, ŒIL. La *retine* eſt la derniere, ou la plus intérieure des tuniques de l'œil, ſituée immédiatement ſous la choroïde. *Voyez* CHOROÏDE. Elle eſt formée de la dilatation de la partie médulaire du nerf optique; c'eſt pourquoi elle eſt mince, douce, blanche, & reſſemblante à la ſubſtance du cerveau; elle eſt tranſparente comme la corne d'une lanterne. *Voyez* NERF OPTIQUE. Quand elle ſe ſépare de la choroïde, elle eſt en forme de mucus.

On croit communément que la *retine* eſt le grand organe de la vue, qui ſe fait par le moyen des rayons de lumiere qui ſont refléchis de chaque point des objets qui paſſent à-travers les humeurs aqueuſes, vitrées & criſtallines, & vont peindre ſur la *rétine* l'image de l'objet, ſur laquelle ils laiſſent une impreſſion qui eſt portée de-là, par les capillaires du nerf optique, juſqu'à l'organe du ſens. *Voyez* VISION. Mais pluſieurs membres de l'académie royale des Sciences, particulierement MM. Mariotte, Pecquet, Perrault, Mery, de la Hire, ont été partagés ſur l'opinion que ce fût la *retine* ou la choroïde qui fût le principal organe de la viſion, & ſur laquelle des deux les objets étoient repréſentés. M. Mariotte & M. Mery ont cru que c'étoit la choroïde, & les autres que c'étoit la *retine*. On a toujours penſé que la *retine* avoit tous les caracteres de l'organe principal. Elle eſt ſituée dans le foyer de réfraction des humeurs de l'œil, & conſéquemment elle reçoit les ſommets des cones des rayons, qui viennent des différens points des objets.

Elle eſt très-mince, & conſéquemment très-ſenſible. Elle tire ſon origine du nerf optique, & elle eſt même entierement nerveuſe, & c'eſt l'opinion commune que les nerfs ſont les véhicules de toutes les ſenſations. Enfin elle communique avec la ſubſtance du cerveau où toutes les ſenſations ſe terminent. *Voyez* CERVEAU, SENSATION.

On ſuppoſe que l'uſage de la choroïde eſt d'arrêter les rayons que l'extrème ténuité de la *rétine* laiſſe paſſer, & agit à l'égard de la *rétine*, comme le vif-argent à l'égard d'une glace, ſurtout dans les animaux, où elle eſt noire. *Voyez* CHOROÏDE. Mais, M. Mery eſt d'une opinion différente par l'expérience d'un chat plongé dans l'eau. Il obſerve que dans cette occaſion ſa *rétine* diſparoît abſolument auſſi-bien que toutes les autres humeurs de l'œil, tandis que la choroïde paroît diſtinctement, & avec toutes les couleurs qu'elle a dans cet animal; il conclut de-là que la *ré-*

tine

(1) C'eſt un inſtrument dont ſe ſervent auſſi les deſſinateurs, mais ils pourroient s'en ſervir avec plus de ſuccès, s'il étoit de corde, de ſoie, ou de fil de quelque métal que ce fût, en mettant à un angle audeſſus de la machine de cette reticule, une regle qui tournât comme un pivot, qui fût de la longueur de la diagonale, & bien diſtinctement diviſée comme en echélons. Elévant & abaiſſant d'une main cette regle, on aſſureroit mieux le point fixe, qu'on veut deſſiner à travers les reticules. Il faut remarquer qu'on ne feroit pas mal de diviſer auſſi les côtés de la machine du reticule, d'en compter exactement les parties pour diſtinguer d'un coup d'œil, où paſſe la tranſverſale mobile. Mais tout cela ne ſuffit pas, il faut fixer le point de vue ſur un chandelier, mis ſur une table de maniere a pouvoir tourner à guiſe de pivot, y adaptant une petite pointe, plus ou moins haute à proportion du beſoin, ſur la quelle il convient de fixer un petit cercle, d'où l'on puiſſe mieux voir l'obiet à travers le reticule. Autrement le point de vue ne ſeroit pas fixe; il ſeroit tantôt trop haut, tantôt trop bas, tantôt trop près, tantôt trop loin, & ainſi on ne ſauroit tirer au juſte le Deſſein. (*D*)

tine eſt tranſparente comme les humeurs, mais que la choroïde eſt opaque; & conſéquemment que la *rétine* ne peut pas terminer & arrêter les cônes des rayons, ni recevoir les images des objets, mais que la lumiere paſſe à-travers, & ne s'arrête que ſur la choroïde, qui parlà devient le principal organe de la viſion.

La couleur noire de la choroïde dans l'homme eſt très-favorable à ce ſentiment: le principal organe ſemble demander que l'action de la lumiere ſe termine ſur lui auſſi-tôt qu'elle y arrive; or, il eſt certain que la couleur noire abſorbe tous les rayons, & n'en réflechit aucun, & il ſemble auſſi qu'il eſt néceſſaire que l'action de la lumiere ſoit plus forte ſur l'organe de la vue que partout ailleurs: or il eſt certain que la lumiere étant reçue & abſorbée dans un corps noir, doit exciter une plus grande vibration que dans tout autre corps; & de-là il s'enſuit que les corps noirs ſont plutôt allumés par les verres ardens que les corps blancs. *Voyez* Noirceur.

La ſituation de la choroïde derriere la *rétine* eſt une autre circonſtance à conſidérer. M. Mery ayant obſervé la même poſition d'un organe principal derriere un organe médiat dans les autres ſens, en trouva une heureuſe analogie. Ainſi, l'épiderme ſur la peau eſt l'organe moyen du toucher: mais la peau qui eſt deſſous eſt le principal organe. La même choſe eſt obſervée pour le nez, les oreilles, *&c.*

La *rétine* ſemble néanmoins être une ſorte de ſecond organe médiat, qui ſert à briſer l'impreſſion trop vive de la lumiere ſur la choroïde, ou à la conſerver. Il faut ajouter à cela que la *rétine* eſt inſenſible, comme tirant ſon origine de la ſubſtance médullaire du cerveau qui l'eſt auſſi; & la choroïde au-contraire eſt très-ſenſible, comme tirant ſon origine de la pie-mere, qui eſt certainement ſenſible à un degré éminent. *Voyez* Nerf & Pie-mere. Ce dernier argument paroiſſant douteux, M. Mery s'engagea de le prouver, ce qu'il fit devant l'académie royale, où il montra que le nerf optique n'eſt pas compoſé de fibres comme le ſont les autres nerfs; mais que c'eſt ſeulement une ſuite de moëlle renfermée dans un canal duquel il eſt aiſé de la ſéparer. Cette ſtructure du nerf optique, inconnue juſqu'ici, fait voir que la *rétine* peut n'être pas une membrane, mais ſeulement une dilatation de moëlle enfermée entre deux membranes, & une moëlle, qui paroît n'être pas une ſubſtance propre au ſiege de la ſenſation. Peut-être la *rétine* ne ſert-elle qu'à filtrer les eſprits néceſſaires pour l'action de la vue; car la vibration par laquelle la ſenſation eſt effectuée, doit ſe faire ſur une partie plus ſolide, plus ferme, & plus ſuſceptible d'une forte & vive impreſſion.

Ruyſch aſſure à la *page* 10 de ſon ſecond *tréſor*, qu'il a quelquefois remarqué ſur la *retine* des ondes contre les lois de la nature; il les repréſente dans la figures 19 de la 16e table, qui eſt la ſuite de ſa 13e lettre problématique. Mais ſi ce ſavant homme, dit M. Petit le médecin, eût coupé quantité d'yeux en deux hémiſpheres, il auroit preſque toujours trouvé la même diſpoſition à la *rétine* dans ceux qui ont été gardés deux ou trois jours; car cette membrane ſuit les mouvemens que l'on fait faire à l'humeur vitrée. Et comme il n'eſt preſque pas poſſible de diviſer un œil en deux hémiſpheres ſans déranger l'humeur vitrée, la *rétine* ſe dérange auſſi, & il s'y forme des plis & des ondes que l'on peut effacer, en remettant la *rétine* dans ſon extenſion naturelle. Il faut prendre beaucoup de précautions en coupant l'œil; ſi l'on veut éviter ce dérangement, l'œil doit être frais, ſans quoi on doit trouver ces ondes preſque toutes les fois qu'on coupe un œil tranſverſalement, à-moins que l'œil n'ait trempé dans quelque liqueur. *Hiſt. de l'academ. des Sciences, année* 1726. (*D. J.*)

Rétine, *maladies de la* (*Médec.*) La *rétine* eſt ſujette à deux maladies. La premiere eſt une ſéparation de quelques parties de cette membrane d'avec la choroïde. Il ſe fait dans l'endroit de cette ſéparation un pli qui arrête les rayons de lumiere, & qui les empêche de parvenir à la partie de la choroïde qui eſt couverte par ce pli; cela forme une eſpece d'ombre que le malade rapporte à l'air. La ſeconde maladie eſt une atrophie, ou conſomption de la *rétine*.

On peut regarder avec aſſez de vraiſſemblance l'altération des vaiſſeaux ſanguins de la *rétine*, comme la cauſe de la premiere de ces maladies; car on conçoit aiſément que la dilatation de ces vaiſſeaux ſéparera la *rétine* de la choroïde, dans l'endroit qui correſpond à ces vaiſſeaux dilatés. Les ſymptômes de ce mal ſont de certaines apparences dans l'air plus ou moins éloignées de l'œil du malade, comme des ombres de figure différente, de la grandeur & de la forme de la partie de la *rétine* qui eſt ſéparée. Comme ces ſignes ſont les mêmes que ceux de la cataracte, il eſt aiſé de prendre l'une pour l'autre. Il y a cependant cette différence, que dans la cataracte, la vue ſe raccourcit, & s'affoiblit tous les jours; au-lieu que dans l'accident dont il s'agit ici, la vue conſerve ſon étendue, avec l'apparition des ombres à laquelle il n'y a point de remede.

Dans l'atrophie de la *rétine*, comme les rayons de lumiere ne ſont plus alors modifiés par cette membrane, ils produiſent ſur la choroïde une impreſſion trop vive & qui lui nuit. Alors la viſion ſe fait confuſément, & ſe trouble, pour peu qu'on continue de fixer les yeux ſur quelqu'objet.

Les brodeurs, les tapiſſiers, les faiſeurs de bas & les cordonniers ſont ſujets à cette maladie: les uns, parce que l'éclat de l'or, de l'argent & des autres couleurs fait une impreſſion trop vive ſur la *rétine*; & les autres, parce qu'ils ſe fatiguent beaucoup par l'attention continuelle où ils ſont pour paſſer la ſoie dans les trous de leur alène. (*D. J.*)

RETIRADE, ſ. f. *ancien terme de Fortific.* ſignifie une eſpece de retranchement qu'on fait ſur un baſtion ou en un autre endroit, pour diſputer le terrein pié à pié à l'ennemi, quand les défenſes qui ſont plus en-dehors ſont démantelées. *Voyez* Retranchement, *&c.*

Il conſiſte ordinairement en deux faces qui font un angle rentrant. Quand les aſſiégeans ont fait breche à un baſtion, les ennemis peuvent faire une *retirade*, une nouvelle fortification par-derriere. *Voyez* Bastion, *Chambers*.

RETIRATION, ſ. f. (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs diſent qu'ils ſont en *retiration*, quand ils impriment le ſecond côté d'une feuille, c'eſt-à-dire; le côté oppoſé à celui qui vient d'être imprimé. (*D. J.*)

RETIRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt tirer une ſeconde fois, comme dans cet exemple: il a *retiré* un ſecond coup de fuſil. C'eſt écarter, éloigner; *retirez* cet objet de devant moi; *retirez*-vous; la riviere ſe *retire*; les ennemis ſe ſont *retirés*. Vivre dans la retraite; il s'eſt *retiré* de la ſociété. Donner l'hoſpitalité; la veuve qui *retira* le prophete Elizée en fut bien récompenſée. Dégager une choſe; ſi vous avez de l'argent, hâtez-vous de *retirer* vos nippes des mains de cette ſang-ſue. Déplacer avec peine; *retirez* ce clou de cet endroit. Percevoir un revenu; combien *retirez*-vous de votre maiſon? Prendre moins de volume ou d'étendue; cette toile s'eſt bien *retirée* ſur le pré; ce drap s'eſt bien *retiré* à la foule. Priver; craignez que cet homme impatienté de votre humeur, ne vous *retire* ſes bontés. Sortir; il s'eſt *retiré* de cette entrepriſe, *&c.*

Retirer, (*Juriſprud.*) *ou* RETRAIRE, ſignifie exercer l'action de *rétrait*, pour avoir un bien que l'on a droit de revendiquer par cette voie. *Voyez ci-aprés* Retrait.

Retirer, ſe dit auſſi en parlant de deniers ou de pieces, c'eſt-à-dire, les reprendre des mains dans leſquelles ces deniers ou pieces étoient. (*A*)

Retirer, (*Imprimerie.*) c'eſt achever d'imprimer une feuille, la tirer de l'autre côté. Pour bien *retirer* un ouvrage, il faut exactement obſerver le regiſtre; c'eſt-à-dire, remettre les pointes du grand tympan préciſément dans les trous qu'elles ont fait au papier, en imprimant la premiere forme des deux qui ſont néceſſaires pour chaque feuille. On appelle auſſi *retirer* une lettre, un caractere, les ôter de la forme avec un petit poinçon de fer, pour y en remettre d'autres, ſuivant les corrections des premieres epreuves. (*D. J.*)

RETOISER, v. act. (*Gram.*) toiſer de nouveau. *Voyez* Toise & Toiser.

RETOMBÉE, ſ. f. (*Architect.*) On appelle ainſi chaque aſſiſe de pierre qu'on érige ſur le couſſinet d'une voûte ou d'une arcade, pour en former la naiſſance, & qui, par leur poſe, peuvent ſubſiſter ſans ceintre. *Daviler*. (*D. J.*)

RETOMBER, v. act. (*Gram.*) tomber de-rechef. *Voyez* Tomber & Chute. Il étoit ſi enyvré, qu'à-peine étoit-il à moitié relevé qu'il *retomboit*; il eſt *retombé* malade; il eſt *retombé* dans ſa mauvaiſe habitude; le châtiment en eſt *retombé* ſur moi.

RETONDRE, v. act. (*Architect.*) c'eſt couper du haut d'un mur ou d'une ſouche de cheminée, ce qui eſt ruiné pour le refaire. C'eſt auſſi retrancher les ſaillies ou ornemens inutiles ou de mauvais goût; lorſqu'on regratte la façade d'un bâtiment. Enfin, on entend encore par ce mot *réparer l'architecture* avec divers outils appellés *fers à retondre*, pour la mieux terminer, & en rendre les arrêtes plus vives. *Daviler*. (*D. J.*)

RETONDRE, v. act. (*Manufacture.*) c'eſt tondre de nouveau. On *retond* une piece de drap, quand le poil en eſt encore trop long, & qu'il n'a pas été tondu d'abord aſſez près. On *retond* auſſi toutes ſortes de draperies & étoffes de laine, tirées à poil avec le chardon. *Dictionn. de Commerce*. (*D. J.*)

RETONDRE, *fers à* (*Sculpture.*) Les Sculpteurs appellent *fers à retondre*, certains outils qui leur ſervent pour finir, pour polir leurs ouvrages, & repaſſer dans leurs moulures. (*D. J.*)

RETORBIO, (*Géogr. mod.*) *ou* RITORBIO, en latin, *Ritovium*, ou *Ritobium*, bourgade d'Italie dans le duché de Milan, au territoire de Pavie, environ à ſix lieues au midi de cette ville, & preſqu'à égale diſtance de celle de Tortone, du côté du Levant. Ce lieu eſt renommé par ſes bains chauds. C'eſt le *Litubium* de Tite-Live, *l. XXXII.* Pline, *l. XIX. c. j.* fait l'éloge du lin, *retovina lina*, qui croiſſoit dans ſon voiſinage. (*D. J.*)

RETORDEMENT, ſ. m. (*Soierie.*) Les ſoies fines doivent avoir ſix points de *retordement* qui eſt vingt ſur quatorze; & les communes de point ſur point, qui eſt de ſeize ſur ſeize, & de quatorze ſur quatorze.

RETORDRE, v. act. (*Gramm.*) C'eſt tordre de rechef. *Voyez* TORS & TORDRE.

RETORDRE, (*Sayetterie.*) Aſſembler pluſieurs filets de ſoie, de laine, de poil ou de fil, pour les doubler & les rendre plus forts, & en faire une eſpece de petite ficelle. Les guipures, qui ſont une ſorte de dentelle, ſe font de fil *retors* ou de ſoie *retorſe*. *Savary*. (*D. J.*)

RETORQUER, v. act. (*Logiq. dialectiq.*) c'eſt l'action de tourner contre notre adverſaire le raiſonnement qu'il nous oppoſoit.

RETORSOIR, *terme de Corderie*. *Voyez* ROUET,

RETOUCHER, v. act. (*Gram. embelliſſement en peinture, en ſculpture, en gravure,*) on dit *retoucher* un tableau gâté, ſon ſtyle, ſon ouvrage, en général; tel maître n'a fait que *retoucher* un tableau exécuté ſur ſes deſſeins, par ſes éleves; on dit encore une copie *retouchée* par celui qui a fait l'original, ou par tel autre maître.

RETOUCHER, ſ. f. c'eſt l'opération la plus difficile de la gravure en bois, parce qu'elle exige du graveur autant de goût que d'attention & de deſſein; c'eſt préciſément affoiblir & diminuer des traits & des tailles, les rendre plus déliés en ôtant du bois ſuivant ce qu'exigent les portées les plus éclairées & le côté du jour de chacune. *Voyez* GRAVURE EN BOIS. La différence de la retouche entre la gravure en bois & celle en cuivre, c'eſt que dans cette derniere *retoucher* une planche, c'eſt lorſqu'elle eſt uſée repaſſer le burin dans tous les traits, au lieu que dans l'autre, c'eſt après la premiere épreuve d'une planche, donner plus de clair par la retouche, & la perfectionner.

RETOUPER, v. act. (*Poterie.*) c'eſt en terme de potiers de terre, reprendre un ouvrage qui a été manqué.

RETOUR, ſ. m. (*Gram.*) mouvement d'un corps vers le lieu d'où il eſt parti; on dit j'attens le *retour* du courier; il eſt de *retour* de ſes voyages; le *retour* de la marée a été plus prompt qu'on ne l'eſpéroit; ce labyrinthe forme un grand nombre de tours & de *retours*; il faut pratiquer là un *retour* d'équerre; les *retours* d'une tranchée éloignent quelquefois beaucoup la tête de ſa queue; cette femme eſt ſur le *retour*; la jeuneſſe s'enfuit ſans *retour*; le bon goût, l'eſprit national, les mœurs ſimples, ſe ſont éclipſés ſans *retour*; vous avez perdu ſon amitié ſans *retour*; faites ſur vous quelques *retours*, & vous vous en trouverez bien; tous les êtres ſentent plus ou moins le *retour* du printems; il y a de tems en tems à la mauvaiſe conduite, à la fourberie, des *retours* fâcheux; que me donnerez-vous de *retour*? ce bien lui a été donné à charge de *retour*; il n'y a guere de femme ſage qui ne croie qu'on lui en doit beaucoup de *retour*; on fait au trictrac jan-de-*retour*; à l'hombre & à d'autres jeux, un *retour*; il a des *retours* de partage. *Voy. les articles ſuivans* pour quelques autres acceptions du même mot, & pour une plus grande intelligence des précédens.

RETOUR DES SUITES, *terme en uſage dans l'Analyſe ſublime;* voici en quoi *retour des ſuites* conſiſte. On a l'expreſſion d'une quantité, comme x, par une ſuite compoſée de conſtantes & d'une autre quantité y; il s'agit de tirer de cette premiere ſuite, une autre ſuite qui exprime la valeur de y en x & en conſtantes; par exemple, on a $x = a + by + cy^2 + fy^3 +$, &c. Il s'agit de trouver une valeur de y, exprimée par une ſuite qui ne renferme que x; la méthode pour reſoudre ce problème eſt expliquée dans le ſeptieme livre de l'analyſe démontrée du P. Reyneau, *tom. I.* dans l'exemple propoſé, on ſuppoſera $y = A + Bx + Cx^2 + Fx^3$ &c. A, B, C, F, &c. étant des coefficiens inconnus, & ſubſtituant cette valeur dans l'équation $x = a + by + cy^2 + fy^3$ &c. ou $x - a - by - cy^2 - fy^3$ &c. $= 0$, on déterminera en faiſant évanouir chaque terme les coefficiens A, B, C, F, &c. *Voyez* cette méthode expliquée plus au long dans l'ouvrage cité. (*O*)

RETOUR, (*Juriſprud.*) ou droit de *retour*, ou *reverſion*, eſt un droit en vertu duquel les immeubles donnés retournent au donateur quand le donataire meurt ſans enfans.

Ce droit eſt conventionnel ou légal.

Le *retour* conventionnel eſt celui qui eſt ſtipulé par la donation; il peut avoir lieu au profit de toutes ſortes de donateurs, parens ou étrangers, ſelon ce qui a été ſtipulé, l'étendue de ce droit dépendant en tout des termes de la convention.

Le *retour* légal eſt celui qui eſt établi par la loi, il a lieu dans les pays de droit & dans les pays coutumiers; mais il s'y pratique diverſement.

Dans les pays de droit écrit, il eſt fondé ſur les lois romaines. Il fut d'abord accordé au pere, pour la dot profectrice, ſuivant la loi 6. *ff. de jure dotium*, & la loi 4. *cod. ſoluto matrim.* &c.

On l'accorda auſſi enſuite au pere pour la donation faite à ſon fils en faveur de mariage, *l. II. cod. de bonis quæ liberis*.

Enfin il fut accordé à la mere & à tous les aſcendans paternels & maternels, par la loi derniere, *cod. comm. utriuſq. jud.*

Il a été accordé aux aſcendans donateurs, par deux motifs également juſtes.

L'un eſt afin que l'aſcendant ne ſouffre pas en même tems la perte de ſes enfans & de ſes biens.

L'autre eſt la crainte de refroidir les libéralités des parens envers leurs enfans.

Le parlement de Toulouſe a étendu le droit de *retour* aux parens collatéraux juſqu'aux freres & ſœurs, oncles & tantes, ſur le fondement de ces termes de la loi, 2. *cod. de bonis quæ lib. ne hac injecta formidine parentum circa liberos, a munificentia retardetur*.

Le *retour* a lieu au profit du donateur, ſoit que l'enfant doté ſoit mort pendant le mariage, ou qu'il ſoit mort étant en viduité; mais il n'a lieu que quand le donataire meurt ſans enfans.

Dans le cas où les enfans du donataire décedent après lui pendant la vie de l'ayeul, la queſtion ſe juge diverſement dans les différens tribunaux; on peut voir, à ce ſujet, le *recueil des queſtions* de Bretonnier.

Dans les pays coutumiers on ſuit pour le *retour* légal, la diſpoſition de l'article 313 de la coutume de Paris, qui porte que les pere, mere, ayeul ou ayeule, ſuccedent ès choſes par eux données à leurs enfans décédans ſans enfans & deſcendans d'eux.

Il y a néanmoins quelques coutumes qui ont ſur cette matiere des diſpoſitions différentes, mais celle de Paris forme le droit commun & le plus général.

Le droit de *retour* des dots, donations & inſtitutions contractuelles, donne lieu à une infinité de queſtions très-épineuſes, qu'il ſeroit trop long d'agiter ici; on peut voir le traité du droit de *retour* de M. de la Bouviere, *voyez* auſſi les *mots* DONATION & DOT. (*A*)

RETOUR, (*Com.*) ſe dit en *terme de commerce* des marchandiſes qui ſont apportées d'un pays où l'on en avoit envoyé d'autres. Ce marchand d'Anvers avoit envoyé des toiles en Eſpagne, & pour ſon *retour* il a eu des laines.

Retour, ſe dit auſſi des vaiſſeaux marchands, envoyés pour commercer dans les pays éloignés, qui reviennent chargés des marchandiſes de ces climats.

On attend toujours avec impatience, en Eſpagne, le *retour* des galions & de la flotte.

Retour, ſignifie encore un ſupplément de prix quand on troque ou qu'on échange les unes contre les autres des marchandiſes qui ne ſont pas d'égale valeur. Je vous donnerai ma pendule pour la vôtre, moyennant ſix louis de *retour*. *Diction. de Commerce.*

Retour *de la tranchée*, (*Fortific.*) ce ſont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la tranchée, qui ſont en quelque façon tirées paralleles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la tranchée, qui en droite ligne ne ſont ſéparées que par une petite diſtance; auſſi quand la tête eſt attaquée par quelque ſortie de la garniſon, les plus hardis des aſſiégeans, pour abréger le chemin des *retours*, ſortent de la ligne, & vont à découvert repouſſer la ſortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (*D. J.*)

Retour d'équerre, (*Coupe des pierres.*) c'eſt un angle droit; on dit *retourner d'équerre*, pour faire une ligne ou une ſurface perpendiculaire à une autre; pour y parvenir, les ouvriers ſe ſervent d'une équerre de fer, repréſentée *fig.* 23. qu'ils poſent enſorte que l'une des branches *B C fig.* 24. comme appliquée à plat ſur la face où il faut faire le *retour d'équerre*; & l'autre branche *B A* ſoit appliquée de champ ſur la face conique & parallelement autant qu'il eſt poſſible à l'arrête *B M*, l'ouvrier trace enſuite avec un ciſeau une ligne *B D* le long du côté *B C* de l'équerre, cette ligne *B D* en eſt le *retour*.

Préſentement pour faire le *retour* ſur l'autre face *M N O B*, (*fig.* 24, *n°.* 2) il prend l'équerre & en applique le côté *B* de champ près de l'arrête *MB* de la face *M D*, & l'autre côté *B C* à plat ſur la face *MNO*, en ſorte que l'arrête extérieure de l'équerre paſſe par le point *B*, il tire enſuite la ligne *B O*, alors le *retour d'équerre* ſolide ſe trouve fait.

Retour de marée, (*Marine.*) c'eſt le *retour* du reflux. On ſe ſert auſſi de cette expreſſion pour déſigner un endroit de terre qui forme des courans cauſés par une terre voiſine.

Retours les, ſ. m. pl. (*Tiſſutier-Rubannier.*) c'eſt ici ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre par écrit, puiſque même en le voyant ſur le métier, à peine y comprend-on; on va cependant en donner la deſcription la plus claire qu'il ſera poſſible. Avant l'intention des *retours*, on ne pouvoit faire ſur les ouvrages que de très-petits deſſeins, comme un pois, une petite lézarde, un petit carreau, *&c.* parce qu'ayant fini le cours de marches, le deſſein étoit achevé; ſi l'on eût pu multiplier ces marches en très-grande quantité, les deſſeins auroient été plus conſidérables; mais l'ouvrier n'auroit pu écarter aſſez les jambes pour les marcher; on imagina donc, il y a environ 60 à 80 ans, de pouvoir répeter ce cours de marches pour pouvoir faire un ouvrage dont le deſſein fût plus étendu, & c'eſt à quoi le *retour* eſt deſtiné; par la ſuite on en a ajouté pluſieurs autres, & ainſi en allant toujours en augmentant, on en met aujourd'hui juſqu'à 22: ce qui fait le même effet que ſi le métier étoit à 528 marches, en multipliant ſeulement 24 marches par 22 *retours*; c'eſt ainſi qu'on eſt venu à bout de faire les beaux ouvrages que nous voyons aujourd'hui. Le *retour* ainſi entendu, il faut en donner la deſcription; ce ſont des bâtons quarrés applatis, attachés au derriere du métier; ils ſont percés uniformément au tiers de leur longueur, pour pouvoir être enfilés dans une broche de fer qui traverſe le chaſſis des *retours*; ce bâton porte à l'extrémité qui eſt à la main gauche de l'ouvrier, une quille pour le faire lever par ſon poids, lorſqu'il ne faut pas qu'il travaille; l'autre extrémité doit être aſſez longue pour pouvoir venir s'arrêter ſous la planchette, lorſque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrémité eſt terminée un peu anguleuſement, & tel que l'on voit, *Planches de Tiſſutier-Rubannier:* ce qui ſert à lui donner plus de facilité pour ſe loger ſous la planchette, lorſqu'il travaillera. *N* fait voir l'arcade qui eſt de gros fil d'archal, & qui ſert à attacher les rames. *O* eſt le trou dont on a parlé plus haut; *P* eſt une ficelle pour porter la quille *Q*, *voyez* Quille. *R* montre le profil de la planchette qui reçoit & arrête le *retour* travaillant dans la premiere figure, & qu'il a lâché dans la ſeconde. La 2. figure fait voir le même bâton de *retour* dans la ſituation où il eſt, lorſqu'il ne travaille pas, au lieu que dans la figure premiere il eſt cenſé travaillant, & arrêté ſous la planchette qui le tient ferme: ce qui fait que les rames qu'il porte, ſont roidies, & par conſéquent en état d'être levées par les hautes liſſes, à meſure que les marches les feront lever. Venons à l'uſage des *retours*; après que l'ouvrier a fini ſon cours de 24 marches, il a fait une partie de ſon deſſein, mais il n'eſt pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit encore la même choſe qu'il vient de faire, puiſque les mêmes rames levant comme elles viennent de lever, on auroit la même partie du deſſein qui vient d'être faite; c'eſt pour pouvoir faire une partie de ce même deſſein, que l'ouvrier tire un autre *retour* par le moyen du tirant *S*, qui va aboutir auprès de ſa main droite; ce *retour* ainſi tiré & venant à ſon tour ſe loger ſous la planchette mobile, ainſi qu'il a été dit ailleurs, roidit à ſon tour les rames qu'il contient, pour les mettre en état de lever les liſſettes qu'elles portent, pendant que toutes les autres rames des autres *retours* étant lâches, ſont par conſéquent hors d'état de lever les mêmes liſſettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce *retour* actuellement travaillant qui puiſſent les lever; après que ce *retour* a fait ſa fonction, qui ſe trouve achevée par le cours de marches, l'ouvrier tire à lui encore une autre *retour*, & ainſi des autres alternativement juſqu'au dernier; ce dernier *retour* employé, il recommence par le premier, & continue toujours de même; on comprend aiſément que lorſque l'ouvrier tire à lui un nouveau *retour*, le bout de ce *retour* coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette ſous laquelle il doit ſe loger, & la faiſant mouvoir en reculant, ce mouvement de la planchette eſt cauſe que le *retour* qu'elle tenoit en état de travailler, s'échappe, & fait place à celui que l'ouvrier tire, pour occuper la place qu'il quitte. *Voyez* Planchette.

RETOURNER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt revenir au lieu d'où l'on étoit parti; il s'en eſt *retourné* comme il étoit venu: faire pluſieurs fois le même voyage; Tavernier eſt *retourné* pluſieurs fois aux Indes: interroger avec fineſſe; je le *retournerai* de tant de façons que j'en arracherai la vérité: après avoir donné au breland & à d'autres jeux, montrer la derniere carte, & la placer ſur le talon; de quelle couleur *retourne-t-il*? Se tirer d'une queſtion. d'un pas embarraſſant; il ſait ſe *retourner*: retomber dans ſes anciennes habitudes; il eſt *retourné* à ſon vomiſſement: mettre le deſſus d'une étoffe deſſous, & ſon envers deſſus; il a fait *retourner* ſon habit; ſi vous le chaſſez avec maladreſſe, il *retournera* ſur vous avec plus d'acharnement: on *retourne* ſur ſoi-même; on *retourne* une pierre: on *retourne* une roue: on *retourne* une piece d'argent, une tabatiere pour la voir en-deſſous: on *retourne* la terre.

Retourner *une pierre*, c'eſt la jauger ou lui faire une ſurface parallele, ou à-peu-près, à un lit ou à un parement donné.

Retourner, (*Jardinage.*) on ſe *retourne* d'équerre en traçant, lorſque l'on change l'alidale d'un inſtrument, & qu'on le met ſur 90 degrés.

On dit *retourner* une planche, un gazon, une terre, quand on lui donne un nouveau labour un peu profond, ou que l'on la renverſe ſens-deſſus-deſſous. *Voyez* Améliorer.

Retourner, *en terme de Blanchiſſerie*, c'eſt l'action de mettre la cire ſuffiſamment blanchie par-deſſus en-deſſous, & ce qui étoit deſſous où le ſoleil n'a pu pénétrer, en-deſſus pour les expoſer à ſon tour. Cette opération ſe fait avec une main de bois. *Voyez* Main.

RÉTRACTATION, (*Gram.*) action par laquelle une perſonne ſe dédit, ou déſavoue ce qu'elle a écrit ou dit auparavant. *Voyez* Palinodie.

Galilée fut obligé de rétracter ſon ſyſteme du monde, après qu'il eut été cenſuré & condamné par les inquiſiteurs. On oblige ſouvent les hérétiques de *rétracter* publiquement les erreurs qu'ils ont avancées, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs écrits. C'eſt ainſi qu'on en uſa à l'égard de Molinos.

Il y a parmi les ouvrages de S. Auguſtin un livre des *rétractations*, *liber retractationum*; mais il paroît qu'il ne faut pas entendre par ce titre que ce ſaint docteur déſavoue dans cet ouvrage ce qu'il avoit enſeigné dans les autres, mais ſeulement qu'il y retouche, & qu'il y approfondit des matieres qu'il avoit déja traitées; & en effet c'eſt une des ſignifications du mot latin *retractare*.

RÉTRACTION, ſ. f. *en Médecine*, eſt la contraction ou le racourciſſement d'une partie.

Ce mot vient du latin *retrahere*, tirer en arriere.

La *rétraction* des nerfs ôte l'uſage des membres. *Voyez* NERF.

RETRAIT *de barre* ou *de cour*; dans la coutume de Bretagne ſignifie la révendication qu'un juge fait d'une cauſe ou procès. *Voyez les articles* 10 & 32.

RETRAIT *de bienſéance* ou *de convenance* eſt le droit qu'un de pluſieurs co-propriétaires qui poſſédoient un héritage par indivis, a de retirer la portion qui eſt vendue par ſon co-détenteur.

Ce *retrait* n'a lieu que dans un petit nombre de coutumes qui l'admettent expreſſément, telles que celle d'Acqs, *tit* 10, *art.* 17 & 18, Lille, *art.* 19; & la Marche, *art.* 271: c'eſt une imitation du droit uſité en Allemagne, appellé *jus congrui*, ſuivant lequel il eſt permis de rétirer l'héritage contigu au ſien, lorſqu'il eſt vendu. *Voyez* Math. *de afflicti decis neapolit.* 338 & 339, Mynting. *cent.* 3. *obſerv.* 5.

RETRAIT DE BOURGEOISIE ou *à titre de bourgeoiſie*, eſt le droit accordé aux bourgeois de certains lieux de ſe faire ſubroger en l'achat d'un autre qu'un bourgeois du lieu a fait d'un fond ſitué ſous la bourgeoiſie. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans les coutumes de Berg, Bruge, Bourbourg. *Voyez* Maillard *ſur Artois*, *tit.* 3. *n.* 53.

RETRAIT *en cenſive* eſt la même choſe que *retrait* cenſuel. *Voyez ci-après* RETRAIT CENSUEL.

RETRAIT *de co-héritier* ou *de comperſonnier* eſt le droit qu'un des co-héritiers a de demander que l'acquiſition de quelque choſe concernant la ſucceſſion non encore partagée, faite par un des cohéritiers, ſoit miſe en la maſſe de la ſucceſſion, à la charge que l'acquéreur touchera comptant ou prélevera ce qu'il a débourſé à l'occaſion de cet achat. Ce *retrait* a lieu en Artois. *Voyez* Maillard *ſur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 41.

Il a pareillement lieu en Bretagne. *Voyez* Sauvageau *ſur Dufail*, *liv. III. ch. clix.*

Le *retrait de co-héritier*, eſt auſſi la faculté qu'a un héritier de ſe faire ſubroger au lieu & place d'un étranger qui a acquis la part d'un co-héritier du retrayant.

RETRAIT *de communion* ou *à titre de communion de frareſche* ou *frareuſeté*, eſt la faculté que ceux qui poſſedent quelque choſe en commun, ont de ſe faire ſubroger en la portion de cette choſe commune vendue par un de leurs conſorts. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans pluſieurs autres coutumes. *Voyez* Acqs, Berg, Bourbourg, Bruge.

RETRAIT *par conſolidation*, eſt le droit accordé à un co-partageant de ſe faire ſubroger en l'achat fait par un non co-partageant de la portion de l'immeuble partagé, laquelle eſt échue au vendeur. Coutume de la ville de Lille, *art.* 79. Ce *retrait* a auſſi lieu en Artois. *Voyez* Maillard *ſur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 51.

RETRAIT *de convenance* ou *à droit de bienséance*, ces termes ſont ſynonymes. *Voyez ci-devant* RETRAIT *de bienséance*.

RETRAIT CONVENTIONNEL, eſt la même choſe que la faculté de rachat ou réméré, qui a été ſtipulée par le contrat en faveur du vendeur, pour pouvoir rentrer dans le bien par lui vendu dans le tems & aux conditions portées par le contrat. *Voyez* RACHAT & RÉMÉRÉ.

RETRAIT COUTUMIER, dans la coutume de Lodunois, eſt le *retrait* lignager.

RETRAIT COUTUMIER *ou* LOCAL, eſt auſſi une eſpece de *retrait* de bourgeoiſie qui étoit uſité en Alſace. *Voyez ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE, & *ci-après* RETRAIT LOCAL.

RETRAIT DÉBITAL *ou* DE DÉBITEUR, on appelle ainſi en Flandres la faculté que le débiteur a de ſe libérer, en rembourſant au ceſſionnaire le véritable prix de la ceſſion, ſuivant les lois *per diverſas* & *ab Anaſtaſio*. *Voyez* Maillart *ſur Artois*, *tit.* 3, *n.* 45 & *ſuiv.* & les *inſtit. au droit belgique* de Ghewiet, *p.* 419.

RETRAIT DUCAL eſt la faculté que l'édit du mois de Mai 1711, portant réglement pour les duchés-pairies, donne à l'aîné des mâles deſcendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchés-pairies aura été faite, ou à ſon défaut ou refus, à celui qui le ſuivra immédiatement, & enſuite à tout autre mâle de degré en degré, de retirer les duchés-pairies des filles qui ſe trouveront en être propriétaires, en leur en rembourſant le prix dans ſix mois, ſur le pié du denier 25 du revenu actuel, & ſans qu'ils puiſſent être reçus en ladite dignité, qu'après en avoir fait le payement réel & effectif, & en avoir rapporté la quittance. *Voyez l'article* 7 dudit édit, & *les mots* DUCHÉ & PAIR.

RETRAIT ECCLÉSIASTIQUE, on appelle quelquefois ainſi le rachat que les eccléſiaſtiques font de leurs biens aliénés, en vertu des édits & déclarations qui leur donnent cette faculté. La derniere déclaration qui leur a permis d'uſer de cette faculté, eſt celle du mois de Juillet 1702. *Voyez les mots* EGLISE, RACHAT, & le *dictionn. des arrêts* de M. Brillon *aux mots* ALIÉNATION, GARANTIE & RETRAIT.

RETRAIT D'ÉCLECHE ou *d'éclipſement*, eſt la même choſe que le *retrait* à titre de conſolidation. *Voy. ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT EMPHITÉOTIQUE ſe prend quelquefois pour le *retrait* conventionnel ou faculté de réméré, qui s'exerce en matiere d'emphitéoſe; quelquefois il ſe prend pour le *retrait* cenſuel en géneral, ſurtout dans les pays de droit écrit, où l'on confond volontiers le bail à cens avec l'emphitéoſe. *Voyez* RETRAIT CENSUEL, EMPHITÉOSE, REMÉRÉ.

RETRAIT FÉODAL, eſt le droit que la coutume donne au ſeigneur de retirer & retenir par puiſſance de fief, le fief mouvant de lui, lorſqu'il a été vendu par ſon vaſſal, en rembourſant à l'acquéreur le prix de ſon acquiſition, & les loyaux coûts.

On l'appelle auſſi *retenue féodale* dans quelques-uns des pays de droit écrit; il eſt compris ſous le terme de *prétation*.

Ce droit a été introduit lorſque les fiefs commencerent à devenir héréditaires, & qu'il fut permis au vaſſal d'en diſpoſer par aliénation ſans le conſentement du ſeigneur, & ſans peine de commiſe. Il en eſt parlé dans les aſſiſes de Jéruſalem, qui ſont les lois que les François donnerent au peuple de Syrie & de Jéruſalem l'an 1099; ainſi cet uſage étoit déja plus ancien en France, il en eſt fait mention dans la charte de Thibaut, comte de Champagne, de l'an 1198, & dans les établiſſemens de S. Louis en 1270, & autres lois poſtérieures.

Il a lieu dans tout le royaume, tant en pays de droit écrit, que dans les pays coutumiers; la coutume de la Salle, bailliage & châtellenie de Lille en Flandres, eſt la ſeule qui la rejette.

L'objet du *retrait féodal* eſt de donner au ſeigneur la faculté de réunir le fief errant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, & empêcher que le fief ne ſoit vendu à vil prix en fraude du ſeigneur, enfin que le ſeigneur ne ſoit point expoſé à avoir malgré lui un vaſſal qui ne lui ſeroit pas agréable.

Le ſeigneur peut céder à un autre ſon droit de *retrait féodal*.

Ce droit n'a lieu qu'en cas de vente ou autre contrat équipollent à vente; tels que le bail à rente rachetable, la dation en payement, l'adjudication par decret.

Il n'a point lieu dans les mutations par échange ou par ſucceſſion, ſoit directe ou collatérale, par donation ou legs.

Le ſeigneur ne peut pas non plus uſer de *retrait* en cas de partage ou licitation, pourvu que celui qui demeure propriétaire du tout ou de partie de l'héritage fût l'un des co-propriétaires à titre commun; mais il en ſeroit autrement s'il n'étoit devenu co-propriétaire que par un titre ſingulier.

Au reſte, le *retrait* lignager eſt préféré au *féodal*, & le conventionnel eſt préféré à tous deux.

Le ſeigneur a quarante jours, à compter de l'exhibition du contrat, pour opter s'il exercera le *retrait*, ou s'il recevra les droits dûs pour la vente. Quand une fois il a fait ſon option, il ne peut plus varier.

Tout ce qui eſt tenu en fief eſt ſujet au *retrait féodal* en cas de vente.

S'il y a pluſieurs héritages relevans de différens ſeigneurs, chaque ſeigneur peut retirer ce qui eſt dans ſa mouvance, & n'eſt pas obligé de retirer le ſurplus.

Si ce ſont pluſieurs fiefs, le ſeigneur en peut retirer un, & laiſſer l'autre; mais il ne peut pas retirer ſeulement une partie d'un fief.

Si la mouvance eſt vendue, elle peut être retirée.

Le ſeigneur ſuſerain peut auſſi retirer les arriere-fiefs pendant la ſaiſie qu'il a faite du fief de ſon vaſſal, pourvu que ce ſoit faute de foi & hommage, parce que cette ſaiſie emporte perte de fruits.

Le *retrait féodal* ne peut être exercé que par le propriétaire du fief dominant, ainſi les apanagiſtes peuvent

vent uſer de ce droit; mais les uſufruitiers ne peuvent retirer, ſi ce n'eſt au nom du propriétaire: & à l'égard des engagiſtes, ils n'ont ce droit que quand il leur a été cédé nommément par le contrat d'engagement.

Lorſqu'il y a pluſieurs propriétaires du fief dominant, chacun peut retirer ſa part, ou recevoir les droits; mais il dépend de l'acquéreur d'obliger celui qui retire de garder le tout.

Le mari peut retirer le fief mouvant de ſa femme, & même ſans ſon conſentement; la femme peut auſſi retirer malgré ſon mari, en ſe faiſant autoriſer par juſtice.

Les gens d'égliſe & de main morte peuvent retirer les fiefs mouvans d'eux, à la charge d'en vuider leurs mains dans l'an & jour, ou de payer au roi le droit d'amortiſſement, & au ſeigneur le droit d'indemnité.

Le tuteur peut retirer pour ſon mineur, & s'il ne le fait pas dans le tems preſcrit, le mineur n'y eſt plus recevable.

Le fermier du fief dominant peut auſſi uſer du *retrait féodal*, ſi ce droit eſt compris nommément dans ſon bail.

Le tems pour exercer le *retrait féodal* eſt différent, ſuivant les coutumes; celle de Paris & beaucoup d'autres ne donnent que quarante jours, à compter du jour de l'exhibition du contrat, d'autres donnent trois mois, d'autres un an & jour.

S'il y a fraude dans le contrat, le délai ne court que du jour qu'elle eſt découverte.

Le ſeigneur peut exercer le *retrait* ſans attendre l'exhibition du contrat, ni les quarante jours.

Quand le contrat ne lui eſt pas notifié, il peut intenter le *retrait féodal* pendant trente ans.

Il n'eſt plus recevable à l'exercer, ſoit lorſqu'il a reçu les droits, ou qu'il en a compoſé ou donné terme pour les payer, ou lorſqu'il a reçu le vaſſal en foi, ou baillé ſouffrance volontaire.

Il en eſt de même lorſque le vaſſal a été reçu en foi par main ſouveraine, & qu'il a conſigné les droits.

Le ſeigneur n'eſt pas exclu du *retrait* lorſque ſon receveur, ou fermier, ou uſufruitier ont reçu les droits, il doit ſeulement les rendre à l'acquéreur.

Si c'eſt ſon fondé de procuration ſpéciale qui a reçu les droits, il ne peut plus retirer. Il en ſeroit autrement ſi c'étoit ſeulement un fondé de procuration générale, qui eût fait quelques démarches contraires au *retrait*.

Le tuteur qui a reçu les droits en ladite qualité, ne peut plus uſer du *retrait* pour ſon mineur.

La femme ne peut pas non plus retirer quand ſon mari a reçu les droits.

Le fait d'un des co-ſeigneurs ne peut pas empêcher les autres de retirer pour leur part.

L'aſſignation au *retrait* peut être donnée après les quarante jours, pourvu que le ſeigneur ait fait dans les 40 jours ſa déclaration qu'il entend uſer du *retrait*.

Les formalités de ce *retrait* étant différentes, ſuivant les coutumes, il faut ſuivre celle du lieu où eſt ſitué le fief que l'on veut retirer.

La demande en *retrait* doit être formée au bailliage ou ſénéchauſſée royale du domicile du défendeur.

Il faut faire offrir réellement par un huiſſier ou ſergent le prix du contrat, & une ſomme pour les loyaux coûts, ſauf à parfaire. Ces offres doivent être faites à perſonne ou domicile de l'acquéreur; ſi elles ne ſont pas acceptées, il faut les réaliſer à l'audience.

Le *retrait* étant adjugé, il faut payer; ou ſi l'acquéreur refuſe de recevoir, conſigner.

Le *retrait féodal* eſt ceſſible.

En concurrence de deux *retraits*, l'un lignager & l'autre féodal, le lignager eſt préféré.

Le fief retiré féodalement n'eſt pas réuni de plein droit au fief dominant, à-moins que le ſeigneur ne le déclare expreſſément.

Sur le *retrait féodal*, voyez *les diſpoſitions des coutumes* au titre *des Fiefs*, Salvaing, la Rocheflavin, Bouchel, Dunot, Louet & Brodeau, & ce dernier *ſur la coutume de Paris*. (*A*)

Retrait feudal, *voyez ci-dev.* Retrait féodal.

Retrait *de frareſche*, ou *de frareuſeté* eſt la même choſe que *retrait* de communion, *voyez ci-devant* Retrait de communion.

Retrait légal *ou coutumier*, eſt celui qui eſt fondé ſur la loi ou la coutume, à la différence de celui qui dérive de la convention. *Voyez ci-devant* Retrait coutumier.

Retrait lignager eſt un droit accordé aux parens de ceux qui ont vendu quelque héritage propre, de le retirer ſur l'acquéreur, en lui rembourſant le prix & les loyaux coûts.

On l'appelle en Bretagne *preſme* ou *prémeſſe*; & dans le pays de droit écrit *droit de prélation*.

Les auteurs ſont partagés ſur ſon origine; les uns, amateurs de la plus haute antiquité, la font remonter juſqu'à la loi de Moïſe, ſuivant laquelle il y avoit deux ſortes de *retrait*, dont l'objet étoit de conſerver les biens dans la famille.

L'un étoit le droit général que chacun avoit au bout de cinquante ans de rentrer dans les biens de ſa famille qui avoient été aliénés, c'eſt ce qu'on appelle *le jubilé des Juifs*.

L'autre eſpece de *retrait* étoit celui par lequel le parent le plus proche étoit préferé à l'acquéreur qui étoit parent plus éloigné, ou étranger à la famille. Avant de vendre ſa terre à un étranger, il falloit l'offrir à un parent. Le vendeur lui-même pouvoit la retirer en rendant le prix.

D'autres croient trouver la ſource du *retrait lignager* dans les lois des Locriens & des Lacédémoniens, leſquelles notoient d'une infamie perpétuelle celui qui ſouffroit que les héritages de ſes ancêtres fuſſent vendus & paſſaſſent en une main étrangere, & ne les retiroit point.

Quelques-uns prétendent que notre *retrait lignager* eſt imité des mœurs des Lombards.

D'autres encore prétendent qu'il dérive du droit de prélation des Romains, appellé dans les conſtitutions greques *jus πρωτιμήσεως*.

Suivant ce droit qui étoit fort ancien, il étoit permis aux parens, & même aux co-propriétaires, de retirer les héritages qui étoient vendus à des étrangers, ſoit en offrant & payant le prix au vendeur, & en le rendant à l'acheteur dans l'an & jour.

Ce droit fut abrogé en 395 par les empereurs Gratien, Valentinien, Théodoſe & Arcade.

Il fut pourtant rétabli, du moins en partie par les empereurs Léon & Anſthémius; en effet, il eſt parlé du droit de prélation dans une de leurs conſtitutions inſérée au code qui défend aux habitans du principal village de chaque canton, de transférer leurs héritages à des étrangers; mais cette conſtitution eſt particuliere pour ceux qui étoient habitans du même lieu, appellés *convicani*.

Mais le droit qui s'obſervoit anciennement par rapport au *retrait lignager*, fut rétabli dans ſon entier par des novelles des empereurs romains Michel & Nicéphore, ſurnommé Lecapene, & par le droit des baſiliques. Ces lois portent qu'avant de vendre un immeuble, on devoit en avertir les parens dans l'ordre auquel ils auroient ſuccédé, enſuite ceux avec leſquels l'héritage étoit commun, quoique du reſte ils fuſſent étrangers au vendeur; enfin, les voiſins dont l'héritage tenoit de quelque côté à celui que l'on vouloit vendre, afin que dans l'eſpace de trente jours ils puſſent retenir l'héritage en donnant au vendeur le même prix que l'acheteur lui en offroit.

L'empereur Frédéric établit la même choſe en occident l'an 1153.

Ce droit fut auſſi adopté dans la loi des Saxons.

Ainſi l'on peut dire que c'eſt une loi du droit des gens commune à preſque tous les peuples, & qu'elle a pour objet la conſervation des héritages dans les familles, & l'affection que l'on a ordinairement pour les biens patrimoniaux.

Pithou, *ſur l'article* 144. de la coutume de Troyes, tient que le *retrait lignager* uſité en France, étoit une ancienne coutume des Gaulois, qui s'y eſt toujours conſervée.

Cependant il n'eſt point fait mention du *retrait lignager* dans les anciennes lois des Francs, telles que la loi ſalique & la loi ripuaire; il n'en eſt pas non plus parlé dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, ni dans les anciennes formules, ſoit de Marculphe ou autres; ni dans les aſſiſes de Jéruſalem, lois faites par les François en 1099, ni dans les plus anciennes coutumes de France, telles que la loi de Vervin ou de la Baſſée, faite ſous Henri I. les anciennes coutumes de Lorris en 1170, les lois données en 1212 par Simon, comte de Montfort, aux peuples d'Alby, Beziers, Carcaſſonne & autres, ni dans la charte appellée *la paix de la Fere*, faite par Enguerand de Coucy.

Balde prétend néanmoins que le *retrait lignager* fut introduit en France du tems de Charlemagne; il

ſe fonde ſur ce que la loi des Saxons ordonnoit qu'avant de vendre à un étranger ſon patrimoine ou propre héritage échu par ſucceſſion, on l'offrît à ſon proche parent; mais ce droit ſe rapporte au droit de prélation qui avoit lieu chez les Romains, plutôt qu'au *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons en pays coutumier.

Le *retrait lignager* tire plutôt ſon origine de ce qu'anciennement en France il étoit défendu de vendre à d'autres qu'à ſes proches parens ſon aleu, ou bien patrimonial, il n'étoit permis de diſpoſer librement que de ſes acquêts; pour diſpoſer de ſon aleu, il falloit le conſentement de ſes héritiers préſomptifs.

Cette prohibition de diſpoſer autrement de ſon aleu avoit lieu dès le commencement de la monarchie, ainſi qu'il paroît par la loi ſalique; & c'eſt delà probablement que s'eſt formé peu-à-peu le *retrait lignager*.

On en trouve des veſtiges dès le xj. ſiecle, du-moins dans quelques provinces de France dès le commencement du x. ſiecle. C'eſt ainſi que Guichard de Beaujeu, qui poſſédoit héréditairement le quart des dixmes du territoire de l'égliſe de Mâcon, les donnant à cette égliſe, ordonna qu'aucun de ſes parens ne pût l'inquiéter ſur cette dixme, parce qu'avant de la donner, il avoit invité & fait inviter par ſes amis ſon frere Ponce, qui jouiſſoit d'un autre quart, d'acheter le ſien, ce qu'il n'avoit pas voulu faire. Ces ſommations, ou invitations d'acquérir, ces défenſes aux parens d'inquiéter le nouveau poſſeſſeur, les confirmations que l'on faiſoit quelquefois faire par les parens, annoncent bien que le *retrait lignager* avoit déja lieu du-moins dans ce pays. On y trouve encore un exemple de pareilles défenſes en 1116.

De tout cela l'on peut conclure que le *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons, a été introduit non par aucune ordonnance de nos rois, mais par les mœurs & uſages de quelques provinces, & qu'il a été enſuite adopté par les coutumes à meſure qu'elles ont été rédigées par écrit, ce qui commença à ſe faire dans le xj. ſiecle.

Les établiſſemens de S. Louis, rédigés en 1270, font mention du *retrait lignager*; & depuis ce tems il eſt devenu un droit commun & preſque général pour tous les pays coutumiers.

Henri III. ordonna en 1681, que le *retrait lignager* auroit lieu dans tout le royaume, mais cette ordonnance ne fut vérifiée qu'au parlement de Paris, & elle n'a été reçue pour les provinces de droit écrit de ſon reſſort, que dans le Mâconnois & dans l'Auvergne.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu dans le Lyonnois, ni dans le Forez, ni dans le parlement de Toulouſe, ſi ce n'eſt dans le Quercy & le Rouergue; dans le parlement de Dauphiné, il n'a lieu que dans les bailliages de Romans & de Briançon; dans les parlemens de Bordeaux & de Dijon, il n'a lieu que dans les pays de coutume ſeulement; il a auſſi lieu dans le comté de Bourgogne, excepté dans la ville de Beſançon & dans ſon ancien territoire.

Pour ce qui eſt du pays coutumier, le *retrait* a lieu dans toutes les coutumes; mais il s'y pratique fort diverſement.

Pour exercer le *retrait lignager* dans les coutumes qu'on appelle *du côté & ligne*, comme Paris & autres qui forment le plus grand nombre, il faut être parent du vendeur du côté & ligne d'où l'héritage lui étoit échu.

Il faut même dans quelques-unes, qu'on appelle *ſoucheres*, être deſcendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

Mais dans quelques autres coutumes qu'on appelle *de ſimple côté*, au défaut de parens de la ligne, on admet au *retrait* les autres parens du vendeur.

Le *retrait lignager* peut être exercé par les enfans même du vendeur, quoiqu'il ſoit encore vivant. Et la qualité d'héritier n'empêche pas non plus l'exercice du *retrait*, parce que c'eſt un droit que l'héritier tire de la loi, & non de ſa qualité d'héritier.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu quand l'acquéreur eſt lui-même lignager, ou qu'il a des enfans qui ſont en ligne; mais ſi dans la ſuite il mettoit l'héritage hors la ligne, il y auroit lieu au *retrait*, & en ce cas, le premier vendeur peut venir lui-même au *retrait*.

Celui qui a vendu ſon propre peut lui-même le retirer, comme tuteur de ſon fils; & l'on peut intenter le *retrait* au nom d'un enfant quoiqu'il ne fût ni vu ni connu au tems de la vente.

Le mari peut exercer le *retrait* du côté de ſa femme ſans être fondé de ſa procuration.

En concurrence de pluſieurs retrayans, la coutume de Paris & pluſieurs autres préferent le plus diligent; d'autres préferent le plus prochain.

Si deux lignagers ont formé la demande en même tems, ou bien dans les coutumes qui admettent le plus prochain, ſi deux retrayans ſont en égal degré, en ce cas ils viennent au *retrait* par concurrence & par moitié; mais ſi l'un des deux manque à remplir quelque formalité qui le faſſe déchoir du *retrait*, ſi l'autre veut ſuivre le ſien, il eſt obligé de retirer le tout.

Le *retrait* n'a lieu que pour la propriété des héritages, maiſons, rentes foncieres & autres droits réels; il n'a pas lieu en cas de vente de l'uſufruit de ces mêmes biens, ni pour les offices & les rentes conſtituées, ni pour les meubles tels qu'ils ſoient.

Les mutations qui donnent ouverture au *retrait lignager* ſont la vente à prix d'argent, ou autre contrat équipollent à vente, le bail à rente rachetable, le bail à longues années. La plûpart des coutumes admettent auſſi le *retrait* en cas d'échange, quand il y a ſoute qui excede la moitié de la valeur de l'héritage.

Suivant le droit commun, les propres ſont ſeuls ſujets au *retrait*; excepté en Normandie & dans quelques autres coutumes qui étendent le *retrait* aux acquêts.

L'héritage donné en contre-échange d'un propre, tient lieu de propre, & eſt ſujet à *retrait*.

La plûpart des coutumes admettent le *retrait* en cas de vente par decret ou licitation; mais il n'a pas lieu quand la vente eſt faite par une tranſaction, & qu'elle en eſt une des conditions.

La vente faite ſur l'héritier bénéficiaire, ou ſur un curateur aux biens vacans, eſt ſujette au *retrait*; il en eſt autrement de celle qui eſt faite ſur un curateur aux biens vacans, parce qu'en ce cas il n'y a plus de propre.

Lorſque l'héritage vendu eſt partie propre & partie acquêt, il eſt au choix de l'acquéreur de laiſſer le tout au retrayant, ou ſeulement la portion qui eſt propre; il en eſt de même lorſqu'on a vendu par le même contrat pluſieurs héritages les uns propres, les autres acquêts, & qu'il n'y a qu'un ſeul prix.

Le *retrait lignager* n'eſt point ceſſible, & ſi le retrayant qui eſt préféré, prêtoit ſon nom à un tiers, les autres lignagers qui auroient intenté leur action dans l'an & jour, pourroient revenir au *retrait* dans l'an & jour depuis que la colluſion auroit été découverte.

Le *retrait lignager* eſt préféré au féodal, tellement que le lignager peut retirer ſur le ſeigneur auquel l'héritage auroit été tranſmis à titre de *retrait* féodal.

Mais le *retrait* conventionnel ou réméré eſt préféré au *retrait lignager*, auſſi-bien qu'au *retrait* féodal.

L'héritage retiré par un lignager eſt tellement affecté à la famille, que ſi ce retrayant meurt, laiſſant un héritier des propres de cette ligne, & un héritier des acquêts, l'héritage retiré appartient à l'héritier des propres, en rendant néanmoins dans l'an du décès de l'héritier des acquêts le prix de l'héritage.

Les formalités du *retrait* étant différentes preſque dans chaque coutume, on doit ſuivre celles de la coutume dans laquelle les héritages ſujets à *retrait* ſont ſitués, & non pas celles du lieu où la demande ſe pourſuit.

Pour en donner une idée, on ſe contentera de rappeller ici brievement celles que préſentent la coutume de Paris.

Suivant cette coutume, l'action en *retrait* doit être intentée, & le terme de l'aſſignation doit échoir dans l'an & jour que le contrat de vente a été enſaiſiné, à l'égard des rotures; & pour les héritages tenus en fiefs, du jour de la reception en foi: ſi c'eſt un franc-aleu, ou un héritage acquis par le ſeigneur dans ſa propre mouvance ou cenſive, le tems du *retrait* ne court que du jour que l'acquiſition a été publiée en jugement au plus prochain ſiege royal.

L'an du *retrait* court contre toutes ſortes de perſonnes, mineurs, abſens & autres, ſans eſpérance de reſtitution.

L'aſſignation doit contenir *offre de bourſe, deniers, loyaux-coûts & à parfaire*; il faut que l'huiſſier ou ſergent ait une bourſe à la main; mais il n'eſt pas néceſſaire que le prix y ſoit en entier, il ſuffit qu'il y ait quelque piece d'argent.

Ces offres doivent être reïtérées à toutes les journées de la cauſe, c'eſt-à-dire dans toutes les procédures faites ou réputées faites en jugement; ſavoir, en cauſe

cauſe principale juſqu'à la conteſtation en cauſe incluſivement, & en cauſe d'appel juſqu'à la concluſion auſſi incluſivement.

Si la cauſe eſt portée à l'audience, ne fût-ce que par défaut, l'avocat doit avoir en main une bourſe avec de l'argent, en réitérer les offres dans les mêmes termes.

Quand l'acquéreur tend le giron, c'eſt-à-dire reçoit les offres, ou que le *retrait* eſt adjugé, le retrayant doit payer à l'acquéreur, ou à ſon refus, conſigner dans les 24 heures, après que l'acquéreur aura mis ſon contrat au greffe, partie préſente, ou duement appellée, & qu'il aura affirmé le prix s'il en eſt requis par l'acquéreur.

Pour que la conſignation ſoit valable, il faut qu'elle ſoit précédée d'offres réelles, & qu'elle contienne tous les prix en bonnes eſpeces ayant cours. Il faut auſſi appeller l'acquéreur pour être préſent, ſi bon lui ſemble, à la conſignation, & que le tout ſoit fait dans les 24 heures.

Toutes ces formalités ſont tellement de rigueur, que celui qui manque à la moindre choſe eſt déchu du *retrait*: *qui cadit a ſyllaba, cadit a toto*; ce qui a fait croire à quelques auteurs que le *retrait lignager* étoit odieux, comme gênant la liberté du commerce; mais s'il étoit odieux, ces coutumes ne l'auroient pas admis; elles ont ſeulement voulu empêcher les parens d'en abuſer pour vexer l'acquéreur.

Le rembourſement des loyaux-coûts doit ſe faire après qu'ils ſont liquidés: ils conſiſtent dans les frais du contrat, les droits ſeigneuriaux, les labours & ſemences, les réparations néceſſaires.

Le retrayant doit rembourſer les droits ſeigneuriaux en entier, quoique le ſeigneur ait fait remiſe d'une partie à l'acquéreur.

Un acquéreur qui eſt exempt de droits ſeigneuriaux dans la mouvance du roi, ne laiſſe pas de les répéter du retrayant, comme s'il les avoit payés, à-moins que l'acquéreur & le retrayant ne fuſſent tous deux privilégiés.

Sur le *retrait lignager*, voyez *les diſpoſitions* des coutumes *au tit. du Retrait*, & les commentateurs, Tiraqueau, Louet, Coquille, Dunod, *& ci-devant le mot* PROPRE. (*A*)

RETRAIT LOCAL *ou* COUTUMIER: on appelloit ainſi en Alſace le droit que les bourgeois prétendoient avoir de ſe faire ſubroger en l'achat des effets mobiliers qui étoient vendus dans leur ville, mais ce prétendu droit y a été proſcrit par divers arrêts. *Voy.* Maillart *ſur Artois, tit. III. n°.* 56. *& ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE.

RETRAIT DE MI-DENIER eſt une eſpece particuliere de *retrait* lignager, établi par la coutume de Paris & par la plûpart des autres coutumes. Quand des conjoints durant leur mariage acquierent leur héritage propre d'un vendeur, dont l'un d'eux eſt parent de la ligne, il n'y a pas lieu au *retrait* tant que le mariage ſubſiſte; mais après ſa diſſolution, la moitié de cet héritage eſt ſujet à *retrait* au profit du conjoint lignager, ou de ſes héritiers à l'encontre de l'autre, ou de ſes héritiers qui ne le ſont pas.

On appelle ce *retrait de mi-denier*, parce qu'on n'y rembourſe que la moitié du prix principal & des loyaux coûts.

Ce *retrait* n'a lieu qu'en cas d'acquiſition faite à prix d'argent ou à rente rachetable, & non en cas que les conjoints ayent eu le propre par *retrait*; car en ce cas l'héritage eſt fait propre pour le tout au ſeul conjoint lignager, qui eſt ſeulement tenu de rembourſer le prix, ſuivant l'*article* 139.

Un des héritiers du conjoint lignager ne voulant pas uſer de ce *retrait*, l'autre peut l'exercer pour le tout.

L'an & jour pour l'exercer ne court que du jour de l'enſaiſiſſement ou inféodation; les formalités ſont les mêmes que pour le *retrait* ordinaire.

Il n'a point lieu quand les deux conjoints ſont lignagers, ou que le conjoint non-*lignager* a des enfans en ligne.

Ce *retrait* n'eſt ouvert qu'au décès de l'un des conjoints.

Quand le conjoint lignager ou ſes héritiers négligent d'exercer le *retrait*, en ce cas les autres lignagers non-copartageans ſont admis au *retrait* de la moitié du propre, pourvu qu'ils intentent leur action dans l'an du décès du conjoint lignager. *Voyez* les *articles* 155, 156 *&* 157, de la coutume de Paris, & ce que les commentateurs ont dit ſur ces articles. (*A*)

RETRAIT PARTIAIRE, uſité en Flandres, a lieu quand un de pluſieurs co-propriétaires vend à un étranger ſa part de l'effet commun, un autre co-propriétaire peut retirer la portion vendue pour la réunir à ſon tout. *Voyez* RETRAIT *de communion, de conſolidation, d'écleche* ou *éclipſement, de frareſche* ou *frareuſeté*.

RETRAIT DE PRÉFÉRENCE, eſt la faculté qu'une perſonne appellée au *retrait* a de ſe faire ſubroger au lieu & place de quelqu'un qui a déja uſé du *retrait* ſur la choſe vendue, comme quand le *retrait* lignager eſt préféré au féodal, ou celui-ci au lignager, ſelon l'uſage des différens pays. *Voyez* Maillart *ſur Artois, tit. III. n°.* 43.

RETRAIT DE PREMESSE, eſt le nom que l'on donne au *retrait* lignager dans les coutumes où c'eſt le plus prochain lignager qui eſt préféré, car *premeſſe* ſignifie *plus prochain*. *Voyez* PREMESSE.

RETRAIT PUBLIC ou *pour l'utilité publique*, eſt la faculté que le roi, l'égliſe ou les villes ont de ſe faire ſubroger dans l'achat même d'acquérir la propriété d'un héritage limitrophe, ou qui ſe trouve néceſſaire pour les fortifications d'une ville, la conſtruction ou l'aggrandiſſement d'une égliſe, la décoration d'une place, d'une ville, d'une maiſon royale ou d'un college. *Voyez la coutume de Bordeaux, article* 10.

RETRAIT *par puiſſance de fief*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, c'eſt le *retrait* féodal.

RETRAIT DE RECONSOLIDATION, *voyez ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT DE RECOUSSE ou *à titre de recouſſe*, eſt la faculté accordée au ſaiſi de rembourſer dans un certain tems celui qui a acheté les meubles du ſaiſi vendus en juſtice; ce *retrait* a lieu en quelques endroits de la province d'Artois. *Voyez* Monſtreuil 1507, *ſtyle du bailliage, article* 51. Verdun *titre XIV. article* 5.

RETRAIT SEIGNEURIAL ou *féodal*, voyez *ci-devant* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT DE SOCIÉTÉ ET DE CONVENANCE, dans la coutume de Hainault, *chap. xcv. art.* 25. eſt le droit qu'un de pluſieurs aſſociés ou propriétaires a de retirer la portion que ſon copropriétaire ou coaſſocié, a vendue.

RETRAIT VOLONTAIRE, c'eſt lorſque l'acquéreur tend le giron au retrayant qui n'a commencé ſon action qu'après l'année de la ſaiſine, & par conſéquent hors le tems accordé par la coutume, pourlors le *retrait* eſt volontaire, c'eſt-à-dire que l'acquéreur s'y eſt ſoumis ſans y être obligé, & c'eſt une véritable vente déguiſée ſous le nom de *retrait*, laquelle ne réſoud pas les hypotheques des créanciers de l'acheteur, & eſt ſujette aux droits ſeigneuriaux. *Voyez* Maillard *ſur Artois, article* 123. *n°.* 35. (*A*)

RETRAIT, *terme de Blaſon*, qui ſe dit de bandes, des paux & des faſces, dont l'un des coins ne touche pas les bords de l'écu.

Deſrollans de Rhellanete en Provence, d'azur à trois pals *retraits* en chef d'or, au cor de chaſſe lié de même en pointe.

RETRAITS, *blés*, (*Agricult.*) on appelle *blés retraits*, des blés qui étant bien conditionnés au ſortir de la fleur, mûriſſent ſans ſe remplir de farine. Les grains ſont alors menus, ou, pour revêtir le langage des fermiers, ſont *retraits*. Comme ces ſortes de blés germent très-bien, ils ſervent à enſemencer les terres, ils font de belle farine & de bon pain, mais ils ne rendent preſque que du ſon, de ſorte que deux ſacs de *blés retraits* ne fourniſſent pas plus de pain qu'un ſac de bon blé.

Ce défaut, ſelon M. Duhamel, peut être produit par différentes cauſes; par exemple, 1° quand le blé eſt verſé, comme la nourriture ne peut être portée à l'épi par le tuyau qui eſt rompu ou ſimplement ployé, le grain qui ne reçoit plus de ſubſtance mûrit ſans ſe remplir de farine, & il reſte vuide. 2° Quand les blés ont pris leur accroiſſement par l'humidité, & qu'il ſurvient de grandes chaleurs qui deſſechent la paille & le grain, le blé mûrit ſans ſe remplir de farine. Il n'eſt pas poſſible de prévenir les effets des orages, ceux de la gelée, ni de détourner les cauſes qui empêchent que le *blé* ne ſoit fécondé. Il n'eſt pas non plus poſſible d'affoiblir l'action du ſoleil qui précipite la maturité du grain; mais, ſuivant les principes de M. Tull, on peut, par ſa nouvelle culture, prévenir en partie les autres cauſes qui rendent les *blés retraits*. (*D. J.*)

RETRAITE, ſ. f. (*Morale.*) ce mot ſe dit en morale

rale de la ſéparation du tumulte du monde pour mener chez ſoi une vie tranquille & privée; on demande quand cette *retraite* doit ſe faire. Ce n'eſt pas dans la force de l'âge où l'on peut ſervir la ſociété & remplir un poſte qu'on occupe avec fruit, mais quand la vieilleſſe vient graver ſes rides ſur notre front, c'eſt là le vrai tems de la *retraite*; il n'y a plus qu'à perdre à ſe montrer dans le monde, à rechercher des emplois & à faire voir ſa décadence. Le public ne ſe tranſporte point à ce que vous avez été, c'eſt un travail & une juſtice qu'il ne rend guere; il ne s'arrête qu'au moment préſent & juge de votre incapacité. Ayons donc alors le courage de nous rendre heureux par des goûts paiſibles & convenables à notre état. Il faut ſavoir ſe retirer à propos, il conviendroit même que notre *retraite* fût un choix du cœur plutôt qu'une néceſſité. (*D. J.*)

Retraite, ſ. f. c'eſt dans *l'art militaire* un mouvement retrograde ou en arriere que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi, après un combat déſavantageux, ou pour abandonner un pays où elle ne peut plus ſe ſoutenir.

A parler exactement, une *retraite* n'eſt qu'une eſpece de fuite; car *ſe retirer*, dit M. le chevalier de Folard, *c'eſt fuir; mais c'eſt fuir avec art & un très-grand art*.

Comme les *retraites* ne ſont que des marches, elles ſuppoſent les principes & les regles qu'on doit y obſerver; ce qui concerne le paſſage des rivieres, des défilés, & une grande connoiſſance de la tactique. Il faut de plus avoir le jugement & le coup d'œil excellens pour changer ou varier les diſpoſitions des troupes, ſuivant les circonſtances des tems & des lieux.

Lorſqu'une armée après avoir combattu long tems ne peut plus ſoutenir les efforts de l'ennemi, & qu'elle eſt forcée de lui abandonner le champ de bataille, elle ſe retire. Si elle le fait en bon ordre, ſans rien perdre de ſon artillerie ni de ſes bagages, elle fait une *belle retraite*; telle fut celle de l'armée françoiſe après la bataille de Malplaquet. Il eſt difficile d'en faire de cette eſpece devant un ennemi vif & intelligent; car s'il pourſuit à toute outrance, la *retraite*, dit M. le maréchal de Saxe, ſe convertira bientôt en déroute. *Voyez ce mot*.

Une armée que les forces ſupérieures de l'ennemi obligent de quitter un pays, fait auſſi une belle *retraite*, lorſqu'elle la fait ſans confuſion & ſans perte d'artillerie & de bagage.

La *retraite* des dix milles de Xenophon eſt la plus célébre que l'on puiſſe citer; elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & juſqu'à préſent il n'en eſt aucune qui puiſſe lui être comparée, au-moins avec juſtice.

Qu'on faſſe attention que les dix milles Grecs qui avoient ſuivi le jeune Cyrus en Perſe, ſe trouvoient après la perte de la bataille & la mort de ce prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tout côté. Que néanmoins leur *retraite* fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que malgré les efforts des Perſes pour les détruire, & les dangers infinis auxquels ils furent expoſés dans les différens pays qu'ils eurent à traverſer pour ſe retirer, ils ſurmonterent tous ces obſtacles & regagnerent enfin la Grece. Cette belle *retraite* ſe fit ſous les ordres de Xénophon, qui après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les Perſes firent aſſaſſiner, fut choiſi pour général: elle ſe fit dans l'eſpace de huit mois, pendant leſquels les troupes firent environ 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

M. le maréchal de Puyſegur prétend dans ſon livre de l'*Art de la Guerre*, que tout ce qui concerne les *retraites*, peut s'enſeigner par regles & par principes. Il y donne en effet bien des obſervations qui peuvent être regardées comme la baſe de leurs principales diſpoſitions; mais il auroit été fort avantageux de trouver ces principes réunis en un ſeul article; on auroit pû s'en former des idées plus parfaites, & acquerir bien plus aiſément les connoiſſances que ſes lumieres & ſa grande expérience le mettoient en état de donner ſur cette importante matiere.

Comme le ſuccès des batailles n'eſt jamais certain, les *retraites* doivent être toujours prévûes & arrangées dans l'eſprit du général avant le combat; il ne doit plus être queſtion que de prendre les meſures néceſſaires pour les exécuter, ſans déſordre & ſans confuſion lorſqu'il en eſt beſoin.

L'objet qui mérite le plus d'attention dans les *retraites*, eſt la marche des troupes enſemble & toujours en ordre de bataille. Il faut éviter avec ſoin tout ce qui pourroit leur donner occaſion de ſe rompre ou de fuir en déſordre. Dans ces momens critiques, le général a beſoin d'un grand ſang-froid & d'une grande préſence d'eſprit pour veiller au mouvement de toute l'armée, pour la raſſurer, lui donner de la confiance, & même la tromper, s'il eſt poſſible, ſur le danger auquel elle ſe trouve expoſée; enfin, faire enſorte qu'elle ne ſe perſuade point que tout eſt perdu, & que la fuite ſeule peut la mettre en ſureté. C'eſt un art qui n'appartient qu'aux grands capitaines; les médiocres ont peu de reſſources dans ces occaſions; *ils ne ſavent que dire*, ſuivant l'expreſſion de M. le maréchal de Puyſegur, *& tout eſt à l'abandon*. Sous des chefs de cette eſpece, les *retraites* ſe font avec beaucoup de perte & de confuſion, à moins qu'il ne ſe trouve des officiers généraux aſſez habiles & aſſez citoyens, pour ſavoir ſuppléer à l'incapacité du général.

L'armée eſt partagée dans les *retraites* ſur autant de colonnes, que les chemins & les circonſtances le permettent. Les bagages & la groſſe artillerie en forment quelquefois de particulieres auxquelles on donne des eſcortes aſſez nombreuſes pour repouſſer les détachemens ennemis qui voudroient s'en emparer. On inſere l'artillerie légere dans les colonnes d'infanterie, & la queue, pour aſſurer la *retraite*, en cas que l'ennemi veuille les attaquer.

L'arriere-garde eſt compoſée d'infanterie ou de cavalerie, ſuivant les lieux qu'on doit traverſer. En pays de plaine, c'eſt la cavalerie qui veille à la ſûreté de l'armée ou qui couvre ſa marche; & dans les pays couverts, montueux, ou fourrés, c'eſt l'infanterie. Cette arriere-garde doit être commandée par des officiers braves & intelligens, dont la bonne contenance ſoit capable d'inſpirer de la fermeté aux troupes, pour les mettre en état de réſiſter courageuſement aux détachemens que l'ennemi envoie à la pourſuite de l'armée.

Si ces détachemens s'approchent de l'arriere-garde pour la combattre, on la fait arrêter, & on les charge avec vigueur lorſqu'ils ſont à portée. Après les avoir repouſſés, on continue de marcher, mais toujours en bon ordre & ſans précipitation. On obſerve auſſi de couvrir les flancs des colonnes, par des détachemens capables d'en impoſer aux différens partis que l'ennemi pourroit envoyer pour eſſayer de les couper.

Lorſque l'armée qui ſe retire eſt obligée de paſſer des défilés, on prend toutes les précautions convenables pour que les troupes n'y ſoient point attaquées, & que l'ennemi n'y puiſſe point pénétrer. On détruit les ponts après les avoir paſſés; on gâte les gués, & l'on rompt les chemins autant que le tems peut le permettre, pour arrêter l'ennemi dans ſa pourſuite.

Lorſque l'armée ſe retire en bon ordre, elle cherche à occuper des poſtes avantageux à quelques marches de l'ennemi, où elle ne puiſſe être forcée de combattre malgré elle; ou bien elle ſe retranche, ou elle ſe met derriere une riviere dont elle eſt en état de diſputer le paſſage à l'ennemi.

Si l'armée eſt fort en déſordre & qu'elle ne puiſſe pas tenir la campagne, on la diſperſe dans les places les plus à portée, en attendant qu'on ait fait venir les ſecours dont elle a beſoin pour reparoître devant l'ennemi. On lui fait auſſi quelquefois occuper des camps retranchés ſous de bonnes places, où l'ennemi ne peut l'attaquer.

Lorſqu'on veille avec attention ſur tout ce qui peut contribuer à la ſûreté de l'armée, & qu'en la faiſant, on marche toujours en bon ordre, une *retraite* peut ſe faire ſans grande perte; mais le ſuccès en dépend entierement des bonnes diſpoſitions, & ſur-tout de la fermeté du général. Il doit agir & commander avec la même tranquillité, qu'il le feroit dans un camp de paix; c'eſt ce courage d'eſprit, ſupérieur aux événemens, qui caractériſe les grands capitaines, & qui fait les grands généraux.

Ce qui peut donner de la confiance à un général dans les *retraites*, c'eſt l'opinion avantageuſe qu'il ſait que l'armée a de ſes talens & de ſon courage. En le voyant manœuvrer paiſiblement & ſans crainte, elle ſe croit ſans danger. Comme la peur alors ne trouble point le ſoldat, il exécute tout ce qui lui eſt ordonné, & la *retraite* ſe fait avec ordre & pour

ainſi

ainſi dire ſans perte; il ne s'agit pour cela que de la tête & du ſang froid du général.

En effet, quelqu'avantage que l'ennemi ait eu dans le combat, il ne peut rompre ſon armée pour la mettre toute entiere à la pourſuite de celle qui ſe retire. Une démarche auſſi imprudente pourroit l'expoſer à voir changer l'événement de la bataille, pour peu que l'armée oppoſée ne ſoit pas entierement en déſordre, & qu'on puiſſe en rallier une partie; car c'eſt une maxime, dit un grand capitaine, *que toute troupe, quelque groſſe qu'elle ſoit, ſi elle a combattu, eſt en tel déſordre, que la moindre qui ſurvient eſt capable de la défaire abſolument*. Le général ennemi ne peut donc faire pourſuivre l'armée qui ſe retire, que par différens détachemens plus ou moins nombreux, ſuivant les circonſtances, pour la harceler, tâcher d'y mettre le déſordre, & de faire des priſonniers; mais à ces corps détachés une arriere-garde formée de bonnes troupes & bien commandées, ſuffit pour leur en impoſer. L'armée victorieuſe ne peut s'avancer que lentement; elle eſt toujours elle-même un peu en déſordre après le combat: le général doit s'appliquer à la reformer & à la mettre en état de combattre de nouveau, ſi l'armée adverſaire ſe rallioit, ſi elle revenoit ſur lui, ou ſi ſa fuite n'étoit que ſimulée, comme il y en a pluſieurs exemples. Pendant ces momens précieux, (*a*) on a le tems de s'éloigner ſans être fort incommodé des corps détachés, pourvû qu'on ait fait les diſpoſitions néceſſaires pour les repouſſer. C'eſt ce qui fait penſer, qu'une armée bien conduite, qui a combattu & qui ſe retire, ne devroit perdre autre choſe que le champ de bataille (*b*); c'eſt beaucoup à la vérité, mais l'eſpérance d'avoir bientôt ſa revanche ne s'évanouit pas pour cela. Cette perte doit au contraire piquer & aiguillonner le ſoldat, particulierement lorſqu'il n'a aucune faute à imputer au général.

En effet, quoiqu'une belle *retraite* ſoit capable d'illuſtrer un général, M. le chevalier de Folard prétend, que ce n'eſt pas la ſeule reſſource qui reſte à un grand capitaine après la perte d'une bataille. ,, Se ,, retirer bravement & fierement, c'eſt quelque cho- ,, ſe, dit ce célebre auteur; c'eſt même beaucoup, ,, mais ce n'eſt pas le plus qu'on puiſſe faire; la ba- ,, taille n'eſt pas moins perdue, ſi l'on ne va pas plus ,, loin; c'eſt ce que fera un général du premier ordre. ,, Il ne ſe contentera pas de rallier les débris de ſon ,, armée, & de ſe retirer en bon ordre en préſence ,, du victorieux; il méditera ſa revanche, retournera ,, ſur ſes pas & conclura de ſon reſte, avec d'autant ,, plus d'eſpérance de réuſſir, que le coup ſera moins ,, attendu, & d'un tour nouveau; car qui peut s'ima- ,, giner qu'une armée battue & terraſſée ſoit capa- ,, ble de prendre une telle réſolution.

,, S'il n'y avoit pas d'exemples, continue le ſa- ,, vant commentateur de Polybe, de ce que je viens ,, de dire, je ne trouverois pas étrange de rencon- ,, trer ici des oppoſitions; mais ces exemples ſont en ,, foule non-ſeulement dans les anciens, mais encore ,, chez nos modernes. Quand même je ne ſerois pas ,, muni de ces autorités, ma propoſition ne ſeroit pas ,, moins fondée ſur la raiſon, & ſur ce que peut la ,, honte d'une défaite ſur le cœur des hommes véri- ,, tablement courageux.

On peut voir dans le commentaire ſur Polybe 2. I. *page* 106. & *ſuivantes*, des exemples ſur ce ſujet. M. de Folard obſerve très-bien que ces ſortes de deſſeins ne ſont pas du reſſort de la routine ordinaire qui ne les conduit, ni ne les apprend, ni des généraux qui la prenne pour guide dans leurs actions. Il eſt aiſé de s'appercevoir que les grandes parties de la guerre y entrent. Le détail, les précautions & les meſures qu'il faut prendre pour réuſſir ſont infinies; & ces ſoins, dit l'auteur que nous venons de citer, ne ſont pas toujours à la portée des eſprits & des courages communs. ,, Il faut toute l'expérience d'un ,, grand capitaine, une préſence d'eſprit & une acti- ,, vité ſurprenante à penſer & à agir; un profond ſe- ,, cret & gardé avec art. Cela ne ſuffit pas encore, ,, ſi la marche n'eſt tellement concertée que l'ennemi ,, n'en puiſſe avoir la moindre connoiſſance, quand ,, il auroit pris toutes les meſures imaginables. Avec ,, ces précautions ces deſſeins manquent rarement de ,, réuſſir, mais il faut qu'un habile homme s'en mêle.

Les *retraites* qui ſe font pour abandonner un pays où l'on ſe trouve trop inférieur pour réſiſter à l'ennemi, ou que la diſette, les maladies, ou quelqu'autre accident obligent de quitter, demandent auſſi bien des réflexions & des obſervations pour les exécuter ſéverement. On ne ſauroit avoir une connoiſſance trop particuliere du pays, de la nature des chemins, des défilés, des rivieres & de tous les différens endroits par où l'on doit paſſer. On doit diriger la marche de maniere que l'ennemi n'ait pas le tems de tomber ſur l'armée dans le paſſage des rivieres & des défilés. Quand on a tout combiné & tout examiné, on peut juger de ſuccès de la retraite, parce qu'on eſt en état d'apprécier le tems dont on a beſoin pour ſe mettre hors de danger.

La marche doit être vive & légere.

Les équipages doivent partir avant l'armée; mais il faut faire enſorte que l'ennemi ignore pour quel ſujet. Il y a pluſieurs manieres de cacher le deſſein qu'on a de ſe retirer. *Voyez* MARCHE & PASSAGE DE RIVIERE.

La groſſe artillerie doit partir immédiatement après les équipages. On garde ſeulement avec les troupes pluſieurs brigades légeres, du canon pour s'en ſervir, comme dans les *retraites* qu'on fait après la perte d'une bataille.

Avant que de mettre l'armée en marche, il faut avoir bien prévu les accidens & les inconveniens qui peuvent arriver pour n'être ſurpris par aucun événement inattendu.

Quand les *retraites* ſe font avec art, qu'on a l'habileté d'en cacher le deſſein à l'ennemi, elles ſe font avec ſureté, même en ſa préſence. ,, C'eſt une opi- ,, nion vulgaire, dit M. le meréchal de Puyſegur, de ,, croire que toute armée qui ſe retire étant campée ,, trop proche d'une autre, ſoit toujours en riſque ,, d'être attaquée dans ſa *retraite* avec déſavantage ,, pour elle. Il y a fort peu d'occaſions où l'on ſe ,, trouve en pareil danger, quand on a étudié cette ,, matiere, & qu'on s'y eſt formé en exerçant ſur le ,, terrein.

En effet, la *retraite* de M. de Turenne de Marlen à Deltveiller, en 1674, ſe fit par pluſieurs marches toujours à portée de l'ennemi, ſans néanmoins en recevoir aucun dommage. ,, Ce général, dit M. le ,, marquis de Feuquiere, étoit infiniment inférieur à ,, M. l'électeur de Brandebourg, qui vouloit le for- ,, cer d'abandonner l'Alſace, ou à combattre avec ,, déſavantage. M. le maréchal de Turenne ne vou- ,, loit ni l'un, ni l'autre de ces deux partis.

,, Sa grande capacité lui ſuggera le moyen de chi- ,, caner l'Alſace par des démonſtrations hardies, qui ,, ne le commettoient pourtant pas, parce qu'il ſe ,, plaça toujours de maniere qu'ayant ſa *retraite* aſ- ,, ſurée pour reprendre un nouveau poſte, ſans crain- ,, dre d'être attaqué dans ſa marche, il ſe tenoit ,, avec tant de hardieſſe à portée apparente de com- ,, battre ce jour-là, que M. de Brandebourg remettoit ,, au lendemain à entrer en action lorſqu'il ſe trouvoit ,, à portée de notre armée.

,, C'étoit ce tems-là que M. de Turenne vouloit ,, lui faire perdre, & dont il ſe ſervoit pour ſe reti- ,, rer dès qu'il étoit nuit pour aller prendre un poſte ,, plus avantageux. *Mém. de Feuquiere, II. xj. page* 532. *Voyez* ſur ce même ſujet les *mémoires des deux dernieres campagnes de M. de Turenne*.

Outre les *retraites* dont on vient de parler, il y en a d'une autre eſpece qui ne demandent ni moins de courage, ni moins d'habileté. Ce ſont celles que peuvent faire des troupes en garniſon dans une ville, ou renfermées dans un camp retranché, aſſiegées ou inveſties de tous côtés.

Une

(*a*) C'eſt une choſe longue & difficile, dit M. le duc de Rohan, dans ſon *parfait capitaine*, de vouloir remettre en bon ordre une arméo qui a combattu, pour combattre de nouveau; les uns s'amuſant au pillage, les autres ſe fâchant de retourner au péril, & tous enſemble étant tellement émus, qu'ils n'entendent ou ne veulent entendre nul commandement.

(*b*) Auſſi voit-on dans l'hiſtoire que les généraux habiles en perdant une bataille, n'abandonnent guere à l'ennemi, que le terrein ſur lequel ils ont combattu. On en trouve un grand nombre d'exemples chez les Romains; on pourroit en citer de plus modernes; mais on ſe contentera de remarquer que le prince d'Orange, Guillaume III. roi d'Angleterre, ſe retira toujours en bon ordre après ſes défaites, quoiqu'il eût en tête des généraux du premier ordre, tels que les Condé & les Luxembourg.

Une garniſon peut s'évader ou ſe retirer ſecretement, dit M. de Beauſobre dans ſon *commentaire ſur Enée le tacticien*, par quelque galerie ſouterreine, par des marais, par une inondation qui a un guet ſecret, par la riviere même en la remontant ou deſcendant avec des bateaux, des radeaux, ou en la paſſant à gué. Elle le peut encore par une inondation enflée par des écluſes qu'on ouvre pendant quelques heures pour le rendre guéable.

Pour réuſſir dans cette entrepriſe, il ne faut pas que la ville ſoit exactement inveſtie, & que les troupes aient beaucoup de chemin à faire pour ſe mettre en ſureté. Comme il eſt important de rendre la marche légere pour la faire plus leſtement, ou plus promptement, on doit, s'il y a trop de difficultés à ſe charger du bagage, l'abandonner, & tout ſacrifier à la conſervation & au ſalut des troupes.

Une retraite de cette nature bien concertée, ne peut guere manquer de réuſſir heureuſement. En tout cas, le pis qui en puiſſe arriver, c'eſt, comme le dit M. Belidor, de tomber dans un gros d'ennemis, & de ſupporter le ſort qu'on vouloit éviter, c'eſt-à-dire, d'être priſonniers de guerre. Car ce n'eſt guere que dans ce cas qu'il faut tout riſquer pour ne point ſubir cette facheuſe condition.

Quel que ſoit l'événement d'une action de cette eſpece, elle ne peut que faire honneur au courage de celui qui oſe le tenter. C'eſt ainſi que M. Peri ſauva la garniſon d'Haguenau, que les ennemis vouloient faire priſonniere de guerre. M. de Folard raconte ce fait fort au long dans ſon premier volume de ſon commentaire ſur Polybe. Nous allons le rapporter d'après M. le marquis de Feuquiere, qui le donne plus en abrégé dans le quatrieme volume de ſes mémoires.

,, En l'année 1705, les ennemis avoient aſſiégé
,, Haguenau, fort mauvaiſe place, dans laquelle M.
,, le maréchal de Villars avoit laiſſé M. Peri avec
,, quelques bataillons. Comme les ennemis faiſoient
,, ce ſiege derriere leur armée, ils ne crurent pas
,, qu'il leur fût néceſſaire d'inveſtir la place régulie-
,, rement. M. Peri la défendit autant qu'il lui fut
,, poſſible; mais ſe ſentant hors d'état d'y faire une
,, plus longue réſiſtance, il fit battre la chamade un
,, peu avant la nuit, & propoſer des articles ſi avan-
,, tageux pour la garniſon, qu'ils ne furent point
,, accordés. On recommença donc à tirer.

,, Il avoit beſoin de tout ce tems-là pour évacuer
,, les équipages de ſa garniſon, avec eſcorte par le
,, côté qui n'étoit point inveſti. Après quoi la garni-
,, ſon ſe retira, ne laiſſant que quelques hommes dans
,, les angles du chemin couvert, pour en entretenir
,, le feu, leſquels même ignoroient ce qui ſe paſſoit
,, dans la place, afin qu'un déſerteur ne pût avertir
,, l'ennemi de la ſortie de la garniſon. Quand M. Peri
,, ſe crut aſſez éloigné de la place, il envoya retirer
,, les hommes qu'il avoit laiſſés dans les dehors, &
,, ils le joignirent tranquillement. Ainſi, il retira
,, toute la garniſon de Haguenau, & il rejoignit l'ar-
,, mée ſans avoir perdu un ſeul homme dans ſa re-
,, traite, qui ne fut connue de l'ennemi qu'au jour,
,, lorſqu'il étoit déja hors de portée d'être joint par
,, la cavalerie que l'ennemi avoit pu envoyer à ſa
,, ſuite ,,.

On peut à cet exemple en ajouter un autre plus moderne, mais d'une bien plus grande importance; c'eſt la *retraite* de Prague par M. le maréchal de Belliſle. Quoique cette place fût bloquée de tous côtés, les troupes de France, au nombre d'environ quatorze mille hommes, tant de cavalerie que d'Infanterie, en ſortirent la nuit du 16 au 17 Décembre 1742. ,, M.
,, le maréchal de Belliſle déroba 24 heures de mar-
,, che pleines au prince de Lobkowitz, qui n'étoit
,, qu'à cinq lieues de lui. Il perça ſes quartiers, &
,, traverſa dix lieues de plaines, ayant à traîner un
,, haras de 5 ou 6000 chevaux d'équipages, des caiſ-
,, ſons, du pain; trente pieces de canon, tout l'atti-
,, rail, toute la poudre, les balles, les outils, *&c.*

Il arriva à Egra ſans échec, en dix jours de marche, pendant leſquels l'armée fit trente-huit lieues au milieu des glaces & des neiges, ayant été continuellement harcelée de huſſards en tête, en queue & ſur les flancs. ,, On ne perdit que ce qui n'avoit
,, pu ſupporter la fatigue & la rigueur inexprimable
,, du froid, qui avoient été l'un & l'autre au-delà de
,, toute expreſſion ,,. Cette belle *retraite* couta 7 à 800 hommes morts de froid dans les neiges, ou reſtés ſans force de pouvoir ſuivre. M. le maréchal de Belliſle avoit la fievre depuis ſix jours lorſqu'il ſortit de Prague; cependant malgré cette maladie & ſes autres incommodités, il ſoutint avec courage les fatigues extraordinaires de cette pénible, mais célébre *retraite*, que les faſtes militaires ne laiſſeront pas de faire paſſer à la poſtérité, avec les éloges dûs à la conduite & à la fermeté du général par lequel elle fut entrepriſe & exécutée.

L'antiquité fournit pluſieurs exemples de troupes qui, par une retraite habilement conçue & exécutée, échaperent aux ennemis qui les bloquoient. Nous terminerons cet article par celui d'Annibal fils de Giſcon, à Agrigente.

Les Romains avoient formé le blocus de cette ville de Sicile, qui ſervoit d'entrepôt aux Carthaginois. Il y avoit cinq mois qu'Annibal le ſoutenoit, lorſque le ſénat de Carthage envoya Hannon à ſon ſecours. Ce général ayant été battu par les Romains, Annibal qui n'avoit plus d'eſpérance d'être ſecouru, & qui manquoit de tout, fit des diſpoſitions pour ſauver ſa garniſon. Il ſortit de la place avec ſes troupes, la nuit même qui ſuivit le jour du combat. Il arriva ſans bruit & ſans obſtacles aux lignes de circonvallation & de contrevallation des ennemis; il en combla le foſſé, & il fit ſa *retraite* ſans que les Romains s'en apperçuſſent que le lendemain. Ils détacherent des troupes après lui; mais elles ne purent atteindre que ſon arriere-garde, à laquelle elles firent peu de mal. *Voyez* ſur ce ſujet l'hiſtoire de Polybe, *liv. I. ch. iij.* (*Q*)

Retraite, *battre la retraite;* c'eſt battre le tambour à une certaine heure du ſoir, pour avertir les ſoldats de ſe retirer à leurs quartiers dans les garniſons, ou à leurs tentes dans un camp. *Voyez* Tambour, *Chambers.*

Retraite, (*Marine.*) lieu où les pyrates ſe mettent en ſureté.

Retraite *des hunes*, ou *cargues des hunes*, (*Marine.*) ce ſont des cordes qui ſervent à trouſſer le hunier.

Retraite, *terme de commerce de lettres-de-change;* c'eſt une ſomme tirée ſur quelqu'un, & par lui retirée ſur un autre. Les traites & les *retraites* ruinent les négocians. *Voyez* Traite. *Dictionn. de comm. & de Trévoux.*

Retraite, (*Maréchal.*) les Maréchaux ferrans appellent ainſi une portion de clou qui a reſté dans le pié d'un cheval.

C'eſt auſſi une eſpece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant d'une charrette, & liée à un cordeau, dont on ſe ſert poar manier le cheval.

Retraite, *en fait d'eſcrime;* on dit faire *retraite* lorſqu'on ſe met tout-à-fait hors d'atteinte & des eſtocades de l'ennemi.

Ordinairement on fait *retraite* après une attaque vive, & après avoir détaché quelques bottes de repriſes. La meilleure méthode de faire *retraite*, eſt de reculer ſimplement deux pas en arriere, en commençant par le pié droit, le faiſant paſſer derriere le gauche, & enſuite le gauche devant le droit.

Il y en a qui font deux ſauts en arriere, ils ſont bien les maîtres, mais je ne conſeille à perſonne de les imiter.

Retraite, (*Architect.*) eſt un petit eſpace qu'on laiſſe ſur l'épaiſſeur d'un mur ou d'un rempart à meſure qu'on l'éleve. *Voyez* Muraille, Rempart.

C'eſt proprement la diminution d'un mur en-dehors, au-deſſus de ſon empatement & de ſes aſſiſes de pierre dure. On fait deux ou trois *retraites* en élevant de gros fondemens, les parapets ſont toujours bâtis en *retraite*.

Retraite, ſ. f. *terme de Bourrelier;* eſpece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant, liée à un cordeau dont on ſe ſert pour manier un cheval. *Trévoux.* (*D. J.*)

Retraite, *mettre les cuirs en; terme de Hongrieur* qui ſignifie les arranger dans une cuve, où on les laiſſe tromper dans de l'eau d'alun pour leur faire prendre nourriture.

Retraite, (*Chaſſe.*) on dit ſonner la *retraite* pour faire retirer les chiens.

RETRAITER, v. act. (*Gram.*) traiter de-rechef. *Voyez l'article* Traiter.

RETRANCHEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt la diminution d'un tout par la ſéparation de quelqu'une de ſes parties: en ce ſens il eſt ſynonyme à *ſouſtraction & diminution.*

En retranchant toujours peu-à-peu quelque choſe

ſur

ſur la nourriture, on peut parvenir à ſupporter une abſtinence très-rigoureuſe. *Voyez* ABSTINENCE, JEUNE, ALIMENT, *&c.*

La réformation du calendrier qui s'eſt faite en 1582, a conſiſté dans le *retranchement* de dix jours qu'on avoit compté de trop juſqu'alors. *Voyez* CALENDRIER.

La frugalité tant vantée des anciens Romains, dit M. de Saint-Evremont, étoit moins un *retranchement* & une abſtinence volontaire des choſes ſuperflues, qu'un uſage groſſier de ce qu'ils avoient.

RETRANCHEMENT, (*Gramm. françoiſe.*) Il y a des *retranchemens* vicieux, & des *retranchemens* élégans. La matiere qu'on traite demande quelquefois un ſtyle vif & concis; mais il ne faut pas pour cela ſupprimer ce qui eſt abſolument néceſſaire. Exemple: ce deſir ardent avec lequel les hommes cherchent un objet qu'*ils puiſſent aimer & en être aimé*, vient de la corruption du cœur; il falloit dire *qu'ils puiſſent aimer, & dont ils puiſſent être aimés*. Je ne puis aſſurer quand je partirai d'ici, ſi dans un mois, dans deux, ou dans trois; il falloit dire, *ſi ce ſera dans un mois*, &c.

Mais s'il y a des *retranchemens* vicieux, il y en a d'autres qui ſont fort élégans, & qui contribuent beaucoup à la force & à la beauté du diſcours. En voici quelques exemples: *Citoyens*, *étrangers*, *ennemis*, *peuples*, *rois*, *empereurs*, *le plaignent & le reverent*; cet endroit deviendroit foible ſi l'on diſoit, *les citoyens*, *les étrangers*; *les ennemis*, *les peuples*, *les rois*, *les empereurs le plaignent & le réverent*. Voici un exemple du diſcours de Racine à ſa réception à l'académie françoiſe, ,, Vous ſavez, Meſſieurs, en quel ,, état ſe trouvoit la ſcene françoiſe lorſque M. Cor- ,, neille commença à travailler; quel déſordre, quel- ,, le irrégularité! nul goût, nulle connoiſſance des ,, véritables beautés du théâtre; les auteurs auſſi igno- ,, rans que les ſpectateurs: la plûpart des ſujets ex- ,, travagans, & dénués de vraiſſemblance: point de ,, mœurs, point de caractere: la diction encore plus ,, vicieuſe que l'action; en un mot toutes les regles ,, de l'art, celles de l'honnêteté & de la bienſéance ,, par-tout violées ,,. L'auteur a *retranché* de cette période pluſieurs mots qu'un autre auteur moins éloquent n'auroit pas manqué d'y mettre. ,, Sa latinité, ,, dit M. de Saint-Evremont en parlant de Séneque, ,, n'a rien de celle du tems d'Auguſte, rien de faci- ,, le, rien de naturel; toutes pointes, toutes imagi- ,, nations qui ſentent plus la chaleur d'Afrique ou ,, d'Eſpagne, que la lumiere de Grece ou d'Italie ,,. Ce ſeroit gâter cet exemple que de dire, *n'a rien de facile*, *n'a rien de naturel; ce ne ſont que des pointes*, *ce ne ſont que des imaginations*, &c.

Il eſt ſouvent à-propos de retrancher les *&*; en voici un exemple de Maraſcon, dans ſon *oraiſon funebre*, de M. de Turenne. ,, Comme on voit la fou- ,, dre conçue preſque en un moment dans le ſein de la ,, nue, briller, éclater, frapper, abattre; ces premiers ,, feux d'une ardeur militaire ſont à peine allumés ,, dans le cœur du roi, qu'ils brillent, éclatent, frap- ,, pent par-tout ,,. Lorſque le ſujet qu'on traite demande du feu & du mouvement, les périodes coupées ont bonne grace, & il eſt élégant de *retrancher*, des mots & des liaiſons inutiles, pour donner de la force & du brillant au diſcours. (*D. J.*)

RETRANCHEMENT, *en terme de Guerre*, eſt un obſtacle qu'on oppoſe à l'ennemi, pour lui diſputer plus aiſément & plus avantageuſement le terrein qu'on veut défendre. Il y a des *retranchemens* de pluſieurs eſpeces; les plus ordinaires ne conſiſtent que dans un foſſé dont la terre étant jettée du côté des troupes qu'on veut couvrir, leur ſert de parapet. On en fait auſſi avec des arbres abattus & jettés confuſément les uns ſur les autres. *Voyez* ABATTIS. On donne auſſi le nom de *retranchement* aux coupures qu'on fait dans les dehors de la fortification, & dans les baſtions, pour les défendre pié-à-pié. Ces ſortes de *retranchemens* ſont compoſés d'un petit rempart & d'un parapet; ils forment le plus ſouvent un angle rentrant, pour en défendre l'approche plus avantageuſement: on les fait de ſacs à terre, de gabions, faſcines, *&c.* On donne encore quelquefois le nom de *retranchement* aux lignes de circonvallation. *Voyez* CIRCONVALLATION. (*Q*)

RETRANCHEMENT, (*Marine.*) c'eſt, outre les chambres ordinaires, une eſpece de chambre priſe ſur un emplacement du vaiſſeau.

RETRANCHEMENT *de l'édit des ſecondes noces*, (*Juriſpr.*) eſt la reduction que l'on fait ad *legitimum modum*, des avantages faits par une perſonne remariée à ſon ſecond conjoint, lorſque ces avantages excedent ce que la loi lui permettoit de donner. On les réduit à la part de l'enfant le moins prenant, & l'excédent que l'on en retranche eſt ce que l'on appelle le *retranchement de l'édit*.

Dans les pays de droit écrit, ce *retranchement* appartient aux ſeuls enfans du premier lit, *nov.* 22, *ch. xxvij.*

Dans les pays de coutume, il ſe partage également entre les enfans du premier & du ſecond lit. *Voyez* Lebrun, Ricard. *Voyez auſſi les mots* EDITS *de ſecondes noces*, PART D'ENFANT, SECONDES NOCES. (*A*)

RETRANCHEMENT, (*Architecture.*) partie d'une grande piece qu'on a retranchée pour la proportionner, ou pour quelque commodité.

On appelle encore *retranchement* ce qu'on ôte des rues & voies publiques, pour les rendre plus praticables & d'alignement, comme des avances, des ſaillies, *&c. Daviler*. (*D. J.*)

RETRANCHER, v. act. (*Gramm.*) diminuer, ôter. Il faut *retrancher* aux arbres leurs branches ſuperflues; on a *retranché* les gages; il a *retranché* de ſon train; *retranchez* le vin & les femmes à cet homme, & il ſe portera bien. De toute la ſociété qu'il avoit, il s'eſt *retranché* à deux ou trois amis. Toutes les religions ont droit de *retrancher* de leur communion ceux qui ne penſent pas orthodoxement, & qui ont de mauvaiſes mœurs; mais les excommuniés n'en ſont pas de moins bons citoyens, auxquels le ſouverain doit toute ſa protection. On dit une armée bien *retranchée*. *Voyez* RETRANCHEMENT, *Art milit.*

RETRANCHER, (*Jardinage.*) eſt ôter aux arbres les branches inutiles, ſoit en les taillant, en les élaguant, ſoit en arrondiſſant leurs têtes.

C'eſt encore ôter une partie des racines en l'habillant pour le planter. On *retranche* des yeux à une branche à fruit trop longue.

RETRAYANT, participe, (*Juriſpr.*) eſt celui qui exerce quelque retrait pour revendiquer un bien auquel il a droit par cette voie. *Voyez* RETRAIT. (*A*)

RETRÉCIR, v. act. (*Gramm.*) c'eſt rendre plus étroit. *Voyez l'article* ETROIT. On *retrécit* un habit, une chemiſe, un bas; on *retrécit* la riviere par des quais, par des digues, *&c.*

RÉTRÉCISSEMENT DES GABARITS, (*Marine.*) ce ſont des endroits où les alonges qui ſont dans les gabarits rentrent & tombent en-dedans, & *retréciſſent* ainſi la largeur du vaiſſeau.

RETRÉCISSEUSE, ſ. f. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, derniere édition, à ce mot..... ,, Bruſcanbille dit qu'à Paris un bon métier eſt celui ,, de *retréciſſeuſe*; mais il faut ſe donner de garde ,, d'imiter la dame Caracoſa, *quæ ut placeret marito* ,, *ſuo, tantum ſe reſtrinxit quod nec ipſe nec alius* ,, *potuit eam amplius cognoſcere*.

,, Rochefort conte dans ſes mémoires que ſe pro- ,, menant un jour dans les appartemens des filles de ,, la reine, il apperçut ſur une toilette une petite ,, boîte de pommade d'une autre couleur que celle de ,, l'ordinaire, & qu'en ayant mis imprudemment ſur ,, ſes levres, où il avoit un peu de mal, elles lui fi- ,, rent un mal enragé; que ſa bouche ſe retrécit, que ,, ſes gencives ſe riderent; & que voulant parler, il ,, ne put preſque articuler aucune parole: ce qui ap- ,, prêta bien à rire à toute la cour. *Voyez* RESTRIN- ,, CTIFS. ,,

RETREINDRE, v. act. *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ſe dit proprement de l'action d'élever une piece emboutie à telle hauteur qu'on veut, ou de la reſſerrer en frappant à l'extérieur au défaut du point d'appui, du côté des bords de la piece, avec un marteau ou un maillet, tandis que la piece eſt appuyée ſur une bigorne propre à cet uſage. Cette opération n'eſt pas une des moins difficiles de l'Orfévrerie, & les meilleurs orfévres ſont quelquefois contraints d'avoir recours aux Chauderonniers, qui paſſent pour fort habiles dans cette partie, quand ils ont quelques grandes pieces à *retreindre*.

RETREMPER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TREMPE & TREMPER.

RETRESSER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TRESSE & TRESSER.

RÉTRIBUTION, (*Gramm. & Juriſprud.*) ſignifie ce que l'on donne à quelqu'un pour le profit que l'on tire d'une choſe que l'on a reçue de lui, comme une rente fonciere, ou une part de certains profits.

Ce terme ſignifie auſſi le droit que l'on paye à quelqu'un pour ſon ſalaire.

Rétribution, *en terme de mer*, eſt la contribution qui ſe fait des frais & des avaries entre les aſſureurs & les aſſurés. (*A*)

RETRICES, (*Littérat. Géogr.*) nom que les Latins donnoient à certains ruiſſeaux dont on détournoit l'eau pour arroſer les jardins & les prairies aux environs de la ville de Rome. C'eſt Feſtus qui le dit. On donne différentes origines à ce mot *retrices;* la plus vraiſſemblable eſt celle qui dérive du grec ῥεῖθρον, qui veut dire un *ruiſſeau*. (*D. J.*)

RÉTROACTIF, *effet*, (*Juriſprud.*) *Voyez au mot* Effet, *l'article* Effet rétroactif.

RÉTROCESSION, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt l'acte par lequel le ceſſionnaire tranſporte à ſon cédant ce que celui-ci lui avoit cédé & tranſporté. *Voyez* Cédant, Cession, Cessionnaire, Transport, Droits litigieux. (*A*)

RÉTROGRADATION, ſ. f. (*Méchaniq.*) action par laquelle un corps ſe meut en arriere. *Voyez* Rétrograder.

Rétrogradation, *en terme d'Aſtronomie*, eſt un mouvement apparent des planetes par lequel elles ſemblent reculer dans l'écliptique, & ſe mouvoir dans un ſens oppoſé à l'ordre ou ſucceſſion des ſignes.

On appelle les planetes *directes*, quand elles vont ſelon l'ordre, la ſuite & la ſucceſſion des ſignes, comme d'*Aries* en *Taurus*, de *Taurus* en *Gemini*, &c. c'eſt-à-dire d'occident en orient. *Voyez* Direct.

Quand une planete paroît pendant quelques jours dans le même point du ciel, on dit qu'elle eſt ſtationnaire. *Voyez* Stationnaire.

Quand elle ſe meut contre l'ordre des ſignes, ſavoir d'orient en occident, on dit qu'elle eſt retrograde.

Le Soleil & la Lune paroiſſent toujours directs, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure, ſont quelquefois directs, quelquefois ſtationnaires, & quelquefois retrogrades. *Voyez* Saturne, Jupiter, Vénus, *&c.*

L'intervalle de tems entre les deux *rétrogradations* des différentes planetes, eſt différent; il eſt d'un an & 13 jours dans Saturne; d'un an & de 43 jours dans Jupiter; de deux ans & 50 jours dans Mars; d'un an & 220 jours dans Vénus; de 115 jours dans Mercure: Saturne demeure rétrograde pendant environ 140 jours; Jupiter pendant 120; Mars pendant 73; Vénus pendant 42; Mercure pendant 22.

Ces changemens de cours & de mouvemens des planetes, ne ſont qu'apparens; ſi les planetes étoient vûes du centre du ſyſtême, c'eſt-à-dire du ſoleil, leurs mouvemens paroîtroient toujours uniformes & réguliers, c'eſt-à-dire dirigés d'occident en orient. Les inégalités qu'on y obſerve en les voyant de la terre, naiſſent du mouvement & de la poſition de la terre d'où on les voit; & voici la maniere dont on peut les expliquer.

Suppoſons que *PNO*, *Pl. Aſtronom. fig.* 58, ſoit une portion du zodiaque; *ABCD* l'orbite de la terre, & *EMGHZ* celui d'une planete ſupérieure, par exemple, de Saturne: ſuppoſons la terre en *A*, & Saturne en *E*, dans ce cas cette planete paroîtra au point *O* du zodiaque. Maintenant ſi Saturne demeure immobile lorſque la terre ſera parvenue au point *B*, il paroîtra au point *L* du zodiaque, & avoir décrit l'arc *OL*, & s'être mû ſuivant l'ordre des ſignes d'occident en orient. Mais comme pendant que la terre paſſe de *A* en *B*, Saturne ſe meut pareillement d'*E* en *M*, où il eſt en conjonction avec le ſoleil, il paroîtra avoir décrit l'arc *OQ*, qui eſt plus grand que *OL*. Dans cet état la planete eſt directe, & ſe meut d'occident en orient, ou ſuivant l'ordre des ſignes.

La terre étant arrivée en *C* dans le tems que ſaturne a mis à décrire l'arc *MG*, cette planete paroîtra au point *R* du zodiaque; mais la terre étant parvenue en *K* & Saturne en *H*, en ſorte que la ligne *KH* qui joint la terre & ſaturne, ſoit pendant quelque tems parallele à elle-même ou approchant de l'être, ſaturne paroîtra pendant tout ce tems-là au même point *P* du zodiaque, & proche des mêmes étoiles fixes, & ſera pour lors ſtationnaire. *Voyez* Station.

Mais la terre étant arrivée au point *D*, & ſaturne au point *Z* où il eſt en oppoſition avec le ſoleil, il paroîtra au point *V* du zodiaque, & avoir *rétrogradé* ſuivant l'arc *PV*. C'eſt ainſi que les planetes ſupérieures ſont toujours *rétrogrades* quand elles ſont oppoſées au ſoleil.

L'arc que la planete décrit lorſqu'elle eſt *rétrograde*, s'appelle *l'arc des rétrogradations*.

Les arcs de rétrogradation des différentes planetes, ne ſont point égaux; celui de ſaturne eſt plus grand que celui de jupiter; celui de jupiter plus grand que celui de mars.

Rétrogradation *des nœuds de la lune*, eſt un mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire, par lequel cette ligne change ſans ceſſe de ſituation en ſe mouvant d'orient en occident contre l'ordre des ſignes; elle acheva ſon cours rétrograde dans l'eſpace d'environ 19 ans; après quoi chacun des nœuds revient au même point qu'il avoit quitté. M. Newton a démontré dans ſes principes que la *rétrogradation des nœuds de la lune* venoit de l'action du ſoleil qui détournant continuellement cette planete de ſon orbite, fait que cette orbite n'eſt pas plane, & que ſon interſection avec l'écliptique varie continuellement, & ce philoſophe a déterminé par la théorie la *rétrogradation des nœuds*, telle que les obſervations la donnent. *Voyez* Nœud & Lune.

Rétrogradation, *du ſoleil*, lorſque le ſoleil eſt dans la zone torride, & que ſa déclinaiſon *AM* (*Pl. aſtronom. fig.* 59.) eſt plus grande que la latitude du lieu *AZ*; ſoit que l'une ou l'autre ſoit ſeptentrionale ou méridionale, le ſoleil paroît ſe mouvoir en arriere, ou rétrograder avant ou après midi. *Voyez* Soleil, Zone.

Car menez le cercle vertical *ZGN*, tangent au cercle direct du ſoleil en *G*, & un autre *ZON* par le point *O* où le ſoleil ſe leve; il eſt évident que tous les cercles verticaux intermédiaires, coupent le cercle direct du ſoleil en deux endroits, ſçavoir dans l'arc *GO*, & dans l'arc *GI*; c'eſt pourquoi à meſure que le ſoleil s'éleve ſuivant l'arc *GO*, il s'approche ſans ceſſe du vertical *ZGN* le plus éloigné; mais comme il continue de s'élever ſur l'arc *GI*, il revient à ſes premiers verticaux, & paroît retrograder pendant quelque tems avant midi; on peut démontrer pareillement qu'il fait la même choſe après midi; donc comme l'ombre tombe toujours du côté oppoſé au ſoleil, elle doit être rétrograde deux fois par jour dans tous les lieux de la zone torride, où la déclinaiſon du ſoleil excede la latitude du lieu. *Voyez* Ombre. *Chambers*. (*O*)

RÉTROGRADE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de ce qui va en arriere ou en un ſens contraire à ſa direction naturelle; telle eſt la marche des écreviſſes. Ce mot eſt formé du latin *retro* en arriere, & *gradior* marcher.

Si l'œil & l'objet ſe meuvent tous deux du même ſens, mais que l'œil parcoure plus d'eſpace que l'objet, il ſemblera que l'objet ſoit *rétrograde*, c'eſt-à-dire, qu'il aille en arriere, ou dans un ſens contraire à la direction qu'il ſuit en effet; la raiſon de cela eſt que quand l'œil ſe meut ſans s'appercevoir de ſon mouvement, comme on le ſuppoſe ici, il tranſporte ſon mouvement aux objets, mais en ſens contraire; car comme il s'éloigne des objets ſans s'en appercevoir, il juge que ce ſont les objets qui s'éloignent de lui; ainſi quand un objet ſe meut dans le même ſens que l'œil, le mouvement apparent de cet objet eſt compoſé de ſon mouvement réel dans le même ſens que l'œil, & d'un mouvement en ſens contraire égal à celui de l'œil; ſi donc, comme on le ſupppoſe ici, ce dernier mouvement eſt plus grand que l'autre, il doit l'emporter & l'objet doit paroître rétrograder. *Voyez* Visible.

C'eſt pour cela que les planetes en quelques endroits de leurs orbites, paroiſſent *rétrogrades*. *Voyez* Planete & Rétrogradation.

Ordre rétrograde dans les chiffres, c'eſt lorſqu'au lieu de compter 1, 2, 3, 4, on compte 4, 3, 2, 1, *Voyez* Progression, Suite, Nombre, *&c.* (*O*)

Les vers rétrogrades, ſont ceux où l'on trouve les mêmes mots & arrangés de même, ſoit qu'on les liſe par un bout, ſoit qu'on les liſe par l'autre. On les appelle auſſi *réciproques*. En voici un exemple:

Signa te ſigna temere me tangis & angis.

RETROUSSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt trouſſer une ſeconde fois; mais il n'eſt pas toujours réduplicatif; on dit dans le même ſens, trouſſez & *retrouſſez* cette manche.

RETROUVER, v. act. (*Gram.*) c'eſt trouver de nouveau, recouvrir ce qu'on a perdu; le nombre des ſe-

ſecrets perdus n'eſt pas auſſi grand que l'on penſe.

RETS, ſ. m. (*Pêche.*) filet ou lacis de pluſieurs ficelles qui forment des mailles quarrées, dont on ſe ſert pour la chaſſe & pour la pêche.

Les *rets* que les pêcheurs nomment *rets ſecrets tramaillés*, ſont quelquefois les vieux verqueux de toutes ſortes, que les pêcheurs amarrent par un bout ſur une perche qui ſaiſit la terre. On tend le filet le long des îles, ſur-tout dans les lieux où il y a des herbages que le poiſſon recherche pour frayer. Quand le filet eſt tendu, les pêcheurs battent l'eau avec un bâton garni de cuir, c'eſt-à-dire qu'ils la brouillent entre le filet & la terre; par ce moyen ils pêchent tout le poiſſon qui ſe trouve dans l'enceinte du filet. Les mailles de ces filets quand on les fait exprès ſont 9 lignes pour la banne ou nappe; & pour les tramaux ou hamaux 5 pouces. Au reſte il ne faut qu'un ſeul homme pour faire cette pêche.

On ſe ſert encore d'une autre maniere de ces *rets* tramaillés qui ſont plombés par le bas & garnis de flotes de liege par le haut. Les pêcheurs tendent le filet en-travers de la riviere pendant les molles eaux, ou lorſque l'eau eſt étalée par la marée, c'eſt-à-dire pendant qu'elle n'eſt pas fort agitée; ce qui arrive ordinairement pendant la morte eau. On tend quand la marée commence à ſe faire ſentir, & on releve au premier inſtant du reflux. Un bateau équipé d'un homme ou d'un petit garçon ſuffit pour cette pêche.

Le pêcheur jette le bout forain de ſon filet, où eſt amarrée une groſſe pierre. Il tend ſon tramail en traverſant ou coupant la marée, & frappe à l'autre bout une ſemblable pierre. Le filet ne reſte tendu qu'environ une heure ou une heure & demie, parce qu'il faut relever auſſi-tôt que l'ébe ſe fait ſentir. Le pêcheur hale dans ſon bateau le filet par le bout où il a fini de le tendre. On y prend tout ce qui a monté avec la marée.

Cette pêche dans les rivieres ne differe pas des ſolles en pleine mer; c'eſt une eſpece de filet ſédentaire.

Rets à colins; eſpece de cibaudiere que l'on établit ſur des fonds pierreux. Ils ont pris leur nom des *petits merlus*, que les pêcheurs bas normands appellent *colins*. On y prend auſſi des barbeaux de mer, des ſurmulets ou rougets, des barbets, des bars & des bremes.

Les *rets de baſſe eau*, qu'on appelle auſſi *rets à crocs*, *traverſins*, *muletiers*; ils ſe tendent de trois différentes manieres. Pour faire la pêche du poiſſon rond, des maquereaux, des ſurmulets & autres poiſſons qui viennent en troupe ranger la côte en certaines ſaiſons de l'année, on les tend de baſſe mer, flottés & pierrés entre des roches, d'où on les nomme *traverſins*. La ſeconde maniere eſt de les tendre en hauſſiere ou à crocs. Pour cet effet, il faut un fond de ſable; & quand on s'en ſert pour faire la pêche des mulets, qui pendant les chaleurs viennent ranger la côte, on les appelle alors *muletiers*; ces filets forment entre les roches une eſpece de tournée ou bas parc dans lequel le poiſſon peut être retenu.

Les *rets* de cette eſpece ont 17 lignes en quarré.

Il y a une autre ſorte de *rets*, qu'on appelle *rets traviſſans*, dont certains pêcheurs ſe ſervent furtivement pour la pêche du ſaumon, & qu'ils tendent d'une maniere particuliere. Ils choiſiſſent les nuits noires & obſcures. Les uns ſe mettent ſur une rive, & ceux qui ſont ſur la rive oppoſée jettent à l'eau une perche ſur laquelle eſt amarrée une petite corde; & lorſque ceux qui ſont de l'autre côté l'ont accrochée ou arrêtée, les premiers filent leurs tramaux, qui ont environ une braſſe & demie de hauteur; les autres en arrêtent le bout; & ainſi traverſant la riviere, ils y prennent tous les ſaumons qui remontent; quelquefois auſſi ils les tendent en pouſſant le filet avec des perches qu'ils alongent le plus qu'ils peuvent pour le faire paſſer à l'autre bord.

Il y a encore des *rets traviſſans* qui ſont ſoutenus d'une ou pluſieurs perches, ſuivant la longueur du trajet que les pêcheurs veulent faire.

Ces *rets* ſe tendent à-peu-près de la même maniere que les filets que l'on connoît le long des côtes du canal ſous le nom d'*étentes*, *étates* & *palis*; les pêcheurs viennent de baſſe-mer planter leurs perches, qui ont environ huit à dix piés de haut, ſuivant les fonds ſur leſquels ils pêchent; quelquefois ils ſe ſervent de leurs bateaux pour tendre les filets qui ſont ſoutenus d'eſpace en eſpace ſur ces perches: ſi la piece eſt trop longue, ils les tendent à fond, ſuivant la diſpoſition du terrein, & alors les perches ſont bien moins hautes; le filet reſte au pié des perches, tandis que la marée monte; & lorſque les pêcheurs jugent que les poiſſons qui ont monté à la côte s'en retournent à la mer avec le reflux, ils relevent leurs filets de la même maniere que le font les pêcheurs gaſcons qui font la pêche des ſalins. Ces *rets* traverſans ne different des autres qu'en ce qu'ils ſe tendent au milieu des baies, comme aux gorges, & à l'ouverture des eſtiers & achenaux des marais ſalans.

On y prend le poiſſon de deux manieres: ſi les mailles ſont larges & fort ouvertes, les poiſſons s'y trouvent maillés & arrêtés par les oreilles ou les ouies; les petits échappent au-travers des mailles, & les plus gros qui ſont reſtés, & qui ne peuvent paſſer ni ſe mailler, ſe pêchent de baſſe eau à la main.

Les mailles de ces *rets* ſont de deux eſpeces; les premieres ont dix-huit lignes en quarré, & les autres ſeulement quinze.

On fait encore la pêche des maquereaux & des éguillettes avec des *rets* ſédentaires, dont les mailles ont 16, 14 ou 13 lignes en quarré. Les pêcheurs qui ſe livrent à cette pêche, plantent des perches entre les roches en forme de parcs, l'ouverture du côté de terre; ſur ces perches le *rets* eſt amarré; on n'y prend que des poiſſons qui ſe maillent, & aucuns autres, parce que le filet a la tête à fleur d'eau; & ne pouvant ainſi caler que de ſa hauteur, il n'arrête rien par le pié qui ne tombe pas juſqu'au fond.

Les trameaux ont les mailles de l'amail ou de tramaux, qui ſont des deux côtés, de trois ſortes de grandeurs; les plus larges ont ſept pouces ſept lignes en quarré; les ſecondes ſept pouces ſix lignes, & les plus ſerrées ſept pouces quatre lignes auſſi en quarré. La menue toile, ou *rets* du milieu, eſt auſſi de trois ſortes; les plus grandes ont dix-neuf lignes en quarré, les ſuivantes dix-huit lignes; & les plus ſerrées dix-ſept lignes.

Les *rets* de gros fonds ou ſolles ſont de deux ſortes de calibre; les plus grandes mailles ont ſept pouces en quarré, & les autres ſix pouces ſix lignes auſſi en quarré.

Une autre ſorte de *rets* dont les pêcheurs de la baie de Vannes en Bretagne, ſe ſervent à l'ouverture des gorges ou canaux dont toute la baie eſt entrecoupée, ſe tend de même que les filets que les pêcheurs gaſcons nomment *ſalins*, ils ſont amarrés à une perche de bord & d'autre ſur les fonds où l'on ſe propoſe de pêcher. Quand la marée eſt pleine, & que le poiſſon a monté avec elle, on releve les filets, ſoit à pié ou avec bateau, ſuivant les lieux où ſe fait la pêche; l'on attend que la marée ſoit retirée pour prendre le poiſſon qui s'eſt avancé de flot, & qui ſe trouve arrêté par le filet qui barre le paſſage, & empêche de retourner avec le juſant ou reflux à la pleine mer. Les pêcheurs prennent de baſſe eau dans ces filets des mulets, des barres, des loubines, des congres, & rarement des poiſſons plats, qui ne font pas eſtimés à cauſe des fonds bourbeux & vaſeux où ils ſéjournent le long de toute la côte de Morbian.

Les *rets* traverſans du paſſage de Saint-Armel ſont du grand échantillon, ayant vingt lignes en quarré; ainſi ils ne peuvent arrêter aucuns moyens poiſſons, encore moins le frai.

Voici une deſcription de la pêche avec filet en mer, nommé par les pêcheurs improprement ſeines. Outre la pêche du maquereau dans la ſaiſon & les cordes ou lignes de toutes ſortes, les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Morlaix ont encore des *rets* qu'ils nomment improprement *ſeines pierrées*, qu'ils tendent en pleine mer un peu au large de la côte, & qu'ils y relevent auſſi; dans ce cas ces *rets* ſédentaires ſont de véritables picots; on les garnit de flottes de liege pour les faire tenir de leur hauteur ſur les fonds, où les pierres du pié les font caler; on les releve, comme les pêcheurs normands font leurs picots lorſqu'ils s'en ſervent, conformément à ce qui leur eſt preſcrit par l'ordonnance.

Ceux qui font la pêche à pié, tendent entre les rochers des paniers, caziers ou berres, des ſechées, tréſures ou *rets* de pié flottés, pierrés, de bonnes mailles, & font la pêche de la ligne à la perche ſur les roches, comme la plûpart des riverains de cette côte, pour peu qu'ils ſoient deſœuvrés.

Ces côtes étant toutes bordées & hériſſées de roches, la pêche à pié s'y fait avec ſuccès, ſur-tout lors des baſſes mers, des grandes vives eaux, principalement de celles des équinoxes; on y trouve alors grand nombre de coquillages, de rocailles & diverſes eſpeces

ces de poiſſons de roches, qu'ils y prennent à la main avec crochets, digons & mauvaiſes faucilles.

Rets *à meuilles*; ſorte de filet tramaillé, dont les pêcheurs ſe ſervent toute l'année, & pour la pêche des mulets dans la ſaiſon; en ce cas ils ne different point des manets à maquereau.

Les mailles des hamaux ou de l'armail de ces *rets* ſont de deux différentes grandeurs; les plus larges ont 4 pouces 6 lignes en quarré, les autres n'ont que 4 pouces 4 lignes, & les mailles de la carte, toile, nappe ou *rets* du milieu, ſont auſſi de deux grandeurs différentes; les plus larges ont 14 lignes en quarré & les autres n'ont ſeulement que 12 lignes auſſi en quarré. Ces pêcheurs font leur pêche autrement que ceux qui ſe ſervent de la même eſpece de filets; ces tramaux doivent être regardés comme des filets flottans, parce qu'ils ne les tendent pas à l'aventure & ſur des fonds fixés, comme les folles & les tramaux ſédentaires; ceux-ci ſe mettent à l'eau, quand le pêcheur eſpere trouver du poiſſon; il fait une enceinte compoſée de trois à quatre piles de tramaux, qui ont 50 braſſes de long chacune, & environ 5 piés de chute, ſur des bas fonds qui n'ont ſouvent que 5 à 6 piés d'eau au plus, au-tour de l'île Madame, de l'île d'Aix & autres lieux de la côte, & à l'entrée des pertuis; & comme ces filets ne trainent point, on les tend également ſur les fonds ferrés & de roche, & ſur les vaſes & le ſable. *Voyez l'article* Pêche, *& les figures*.

Rets *de grand macles, (terme de Pêche.)* ſorte de filets en uſage dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs de Cuek, lieu dans ladite amirauté, ſe ſervent de grands rieux qu'ils nomment *grands macles, demi-folles*, ou *rets à macreuſe*; ils ont leurs pieces de vingt braſſes de longueur; ce ſont des filets flottés qui ſe tendent différemment, comme nous l'avons ci-devant expliqué, pour prendre les raies & autres grands poiſſons, & pour la pêche des macreuſes; à cette derniere pêche le *rets* eſt tendu de plat ſans être flotté; il eſt arrêté ſeulement de toute ſa longueur par les côtés ſur les fonds couverts de coquillages, avec de petits piquets, hauts au plus de 15 à 18 pouces; lorſqu'on ſe ſert de ces mêmes filets pour la pêche des raies dans le tems de leur paſſage le long de la côte, on leur flotte la tête, & on les tend, comme les autres filets flottés, bout à terre, & l'autre à la mer, de même que les hauts parcs.

Rets *noircis ſimples*. Les *rets* des courtines des pêcheurs de S. Michel ſont auſſi connus ſous le nom de *filets noircis*; mais ils ſont ſimples; ainſi ce ſont les véritables bas parcs de l'ordonnance. Les pêcheurs qui ſe ſervent de ces ſortes de filets, les tendent en angle arrondi par la pointe. Pour faire cette pêche, chaque tente de courtine a quatre acons ou petits bateaux plats pour couler & gliſſer ſur les vaſes; deux des acons avec chacun un homme dedans promenent les piquets, petits pieux ou paulets, c'eſt-à-dire, les arrangent & les plantent, & deux autres acons promenent les *rets*, que l'on arrête ſur les piquets par un tour mort haut & bas, comme on l'a obſervé des mêmes *rets* ſédentaires de baſſe-eau; les pannes, bras ou côtés de la pêcherie ſont de différentes longueurs; la plus longue peut avoir ordinairement juſqu'à ſoixante braſſes, & eſt expoſée au flot; l'autre a ſeulement environ cinquante braſſes; les pêcheurs pêchent toutes les marées le poiſſon qui s'eſt pris dans la courtine, & on ne laiſſe guere les filets tendus & les paulets dans la même place que durant deux marées au plus.

Les paulets ſont éloignés les uns des autres d'environ une braſſe, & ſortent quatre piés au plus au-deſſus du terrein; le fond de la pêcherie eſt expoſé à la mer; il y a ordinairement cinq pêcheurs avec quatre acons pour former la tente, & chaque pêcheur fournit pour ſa part cinq pieces de filets de huit à neuf braſſes de long & d'une braſſe de chûte dans le fond pour le milieu de la pêcherie; les premieres pieces des pannes n'ayant que vingt-cinq mailles de hauteur, qui donnent environ une grande demi-braſſe, les ſuivantes ont vingt-huit à trente mailles, & les pieces du milieu qui ont une braſſe de haut, ont trente-cinq mailles de chûte.

Les pêcheurs de S. Michel commencent la pêche des courtines dès le milieu de Février, & la continuent juſque vers la fin d'Octobre; de ces pêcheurs les uns changent & remuent leurs paulets, comme nous venons de l'obſerver; d'autres ne les changent point, & les laiſſent ſédentaires, ſuivant l'établiſſement des côtes où l'on place ces ſortes de tentes de baſſe-eau.

Rets *de gros fonds* ou *filet noirci, terme de pêche*, monté en courtines ou bas parcs. Ce filet eſt tramaillé, non flotté, mais monté ſur piquets; les pêcheurs les nomment *rets de gros fonds*; ils ſont connus auſſi ſous le nom de *filets noircis*, à cauſe de leur couleur; on pourroit les regarder comme des ravoirs tramaillés, avec cette différence que les pêcheurs ne pêchent le poiſſon qui s'y trouve pris, que de baſſe-mer, & lorſqu'il eſt à ſec, parce qu'ils ne retrouſſent point le bas du filet, comme c'eſt l'uſage des pêcheurs flamands & picards qui font la pêche des ravoirs; ces *rets* n'ont que trois à quatre piés au plus de hauteur; quand le pêcheur a tendu ſon filet, il entre dans l'enceinte avec ſon acon, & bat l'eau, comme font les picoteurs, pour y faire donner le poiſſon.

Il y a d'autres *rets de gros fonds*, que les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Poitou ou des Sables-d'Olonne connoiſſent ſous le nom de *filets noircis*, qui ſont de véritables tramaux ſédentaires qu'on peut comparer à des ravoirs tramaillés, étant de la même force, & opérant de la même maniere; ils ſont tendus le long de terre ſur les bourbes ou vaſes de la côte, & élevés avec des petits piquets ou paulets de cinq à ſix piés de haut, enfoncés de la moitié ſur les vaſes; le *rets* peut avoir environ une braſſe de hauteur; mais il n'y a ſur les paulets que la hauteur au plus de deux piés & demi; on les tend en droite ligne, comme les ravoirs, en faiſant un demi-tour au haut & au bas du filet; ces ſortes de *rets* ne peuvent cauſer aucun préjudice à la pêche.

Elle ſe fait depuis la S. Michel juſqu'à la fin de l'année; toutes les ſemaines les pêcheurs rapportent à terre leurs filets, d'où ils vont avec leurs acons ôter toutes les marées, le poiſſon qui s'y trouve pris, & qui ne peut être petit à cauſe de la grandeur des mailles; & après les avoir lavés & remis au ſec, ils les repaſſent au tan chaque fois avant de les retendre; ce qui leur donne peu-à-peu la noirceur qu'on leur remarque, & d'où les pêcheurs les ont ainſi appellés; on prend communément dans ces ſortes de tentes de toutes ſortes d'eſpeces de poiſſons plats.

Les mailles des hameaux des tramaux que les pêcheurs nomment la *grande maille*, ont ſept pouces huit lignes en quarré, & la nappe, toile ou flue, qu'ils nomment *menue*, a les mailles de vingt-ſept pouces auſſi en quarré.

Deſcription de la pêche des bas parcs, ou venets & rets de grandes mailles à pieux ou doubles piquets, amirauté de Carentan & Iſigny. Rets *de grandes mailles, terme de pêche*, ſorte de *rets* dont les pêcheurs riverains de Varreville dans le reſſort de l'amirauté de Carentan & Iſigni ſe ſervent, pour faire la pêche.

Ces pêcheurs de pié ont des *rets* de tentes ou venets & bas-parcs qu'ils nomment communément *rets de grandes mailles* par rapport à leur grandeur, des *haranguieres, rets a ſanſonnets* ou *hauts parcs*, de même calibre que les mêmes filets des pêcheurs des dunes de S. Germain; ils les nomment auſſi *rets de petites mailles*, eu égard à leur petiteſſe, ils font encore à pié la pêche du poiſſon plat en foulant le ſable.

Rets a crocs, *en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Barfleur par les pêcheurs de Mont-Forville*. Les pêcheurs de ce lieu ont des *rets* entre roches qu'ils nomment indiſtinctement *rets à crocs, hauſſierres flottées & rets traverſis*, ou *traverſiers*; la différence de ces noms vient de la diverſe maniere dont les pêcheurs les tendent.

Les *rets à crocs* ſe tendent également avec bateau, lors de la pleine mer, ou à pié de baſſe mer. C'eſt un filet ſimple, flotté & pierré que les pêcheurs amarent par un bout à quelques roches, ou même qu'ils arrêtent à une groſſe pierre: enſuite ils les filent en demi-cercle, environ juſqu'aux deux tiers; après quoi ils forment avec le reſte du *rets* une eſpece de croc ou de ſpirale; quelques pêcheurs, pour mieux réuſſir, tramaillent cette partie du fil, autour duquel tourne en dedans le poiſſon qui range la côte, & qui ſuit le *rets* juſque dans le fond du crochet d'où il retourne vers la roche, faiſant toujours le même circuit juſqu'à ce que la marée venant à perdre, il reſte à ſec dans le filet, ou maillé, quand il a voulu le traverſer.

Comme les côtes de cette contrée ſont garnies de roches, les pêcheurs tendent les mêmes *rets* qui ſont ſimples, d'une roche à l'autre, ou ils les amarent, ou même

même les placent auſſi en demi-cercle, au moyen des pierres dont le bas du *rets* eſt garni; de cette maniere ils les nomment des *traverſieres* ou *rets traverſis;* cette ſorte de pêche eſt quelquefois avantageuſe pour prendre les poiſſons qui viennent en troupe à la côte, tels que les harengs, maquereaux, colins, ſurmulets, barres & mulets.

On nomme les mêmes filets des *hauſſieres flottées, flies, leſques* & *cibaudieres,* quand on les tend ſur les ſables, en les y arrêtant par le pié avec des pierres ou de petites torques de paille, lorſque la côte eſt ſablonneuſe; ces dernieres manieres ſont uſitées le long des côtes de Flandres, de Picardie & de Normandie.

Les mêmes pêcheurs ont des *rets* de baſſe eau qui ſont les mêmes filets qui ſervent aux tentes ou pêcheries, nommés *bas-parcs*, mais que les pêcheurs tendent un peu différemment à cauſe des roches dont toute leur côte eſt bordée, n'y ayant que peu de ſable.

Les pêcheurs qui ſe ſervent de ces *rets*, les placent en fauſſes équerres; le côté le plus long & le plus ouvert ſe prolonge ſur les ſables, & le plus court ſe place ſur une eſpece de banc, afin qu'au reflux de la marée elle s'en puiſſe retirer avec plus de promptitude, & entraîne avec elle dans la pointe de la pêcherie tout le poiſſon qui y ſera entré avec le flot, & qui s'en pourroit évader aiſément, ſi la marée s'en retiroit doucement; les pêcheurs des autres côtes qui ſe ſervent de ces ſortes de filets, que l'on nomme auſſi *rets à banc*, les tendent avec la même précaution.

Deſcription de la pêche des rets entre roches ou traverſis, amirauté de Breſt. Rets *entre roches* ou Traversis, *terme de pêche*, ſorte de filets en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Breſt.

Les pêcheurs de pié tendent le long de l'île ſur les plains de ſable qui s'y trouvent, des cordes en trajets, ou cordés, des ſechées, ſeinées ou ſeines ſeches, des *rets* entre roches ou traverſis, de la même maniere que font les pêcheurs de baſſe Normandie; ces filets ſe tendent à la baſſe-eau; on amarre un bout du cordage à une roche dans les petites anſes étroites que le *rets* peut fermer; le filet eſt pierré flotté, & s'éleve au moyen de flottes, à meſure que la marée monte; l'autre bout eſt pareillement amarré à un autre rocher; comme l'intervalle des pierres eſt grand, le poiſſon plat ſe coule aiſément par-deſſous; cette pêche n'eſt avantageuſe que pour les poiſſons ronds, qui viennent en troupe avec la marée chercher à la côte une pâture plus aiſée; ceux qui ſe tiennent entre la côte & le filet de marée baiſſante, y reſtent pris & arrêtés.

Quelques-uns de ces pêcheurs les tendent encore d'une autre maniere, les plaçant bout à terre & l'autre à la mer.

Rets traversier, Chalut *ou* Dreige, *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de S. Malo, eſt le nom que les pêcheurs donnent au filet connu dans d'autres lieux ſous le nom de *chalut*, & qui eſt monté d'une barre de bois au lieu d'une lame de fer.

Les pêcheurs du reſſort, outre la pêche des huitres qu'ils font dans toute l'étendue de la baie, à commencer du travers de la pointe du Maingard du Nez ou Gronné de Cancale juſqu'aux isles de Chauſey, & même juſque par le travers de Regneuille, dans lequel eſpace ſont répandues toutes les huitrieres, dont la baie eſt remplie, font encore après la ſaiſon de la pêche de ces coquillages frais, celle du *chalut* ou *rets traverſier* qu'ils nomment improprement *dreige* pour le poiſſon plat, & ſur tout des ſoles qui ſe plaiſent dans ces eſpeces de fonds, & qui y ſeroient infiniment plus abondantes, ſi la quantité des parcs de bois ou bouchets de clayonnage, malgré la défenſe de pêcher durant le mois de Mai, Juin, Juillet & Août, ne détruiſoient généralement tout le frai & les poiſſons du premier âge qui montent dans la baie toutes les marées durant le tems des chaleurs; n'ayant jamais été poſſible de faire ouvrir ces pêcheries, ſoit par défaut des gardes jurés qui n'y étoient pas ci-devant établis, ſoit par le peu de ſoin des officiers du reſſort; cette police ſi néceſſaire n'y eſt point obſervée, & c'eſt à cette négligence ſeule qu'il faut imputer la ſtérilité du poiſſon dans une baie que de mémoire d'homme on a reconnue comme la plus poiſſonneuſe du royaume.

Il n'a pas été moins difficile de mettre en regle les pêcheurs qui s'y ſervent du *chalut*; leur armure de fer fut défendue par la déclaration du roi du 26 Avril 1726; cependant ils continuoient la même pêche; on leur propoſa enfin de ſubſtituer une barre de bois à la place de la lame de fer; & ils y conſentirent, reconnoiſſant par propre expérience qu'ils n'en faiſoient pas moins la pêche.

Leur *chalut* eſt armé à l'ordinaire. La barre de bois eſt attachée ſur les échallons de la même maniere qu'y étoit ci-devant placée la lame de fer; ainſi la manœuvre de cette pêche n'ayant point changé, les pêcheurs voiſins de Grandville & de la côte oppoſée à Cancale s'étoient mal-à-propos imaginé les années précédentes que ces pêcheurs continuoient toujours la pêche avec le même inſtrument; il eſt vrai que la barre de bois s'uſe bien plus promptement; mais auſſi la dépenſe de cet entretien eſt peu de choſe, eu égard à ce que coute une lame de fer, lorſqu'elle ſe trouve fauſſée ou caſſée, comme il leur arrive quelquefois lorſqu'ils pêchent entre des rochers où les courans & la marée les peuvent rejetter facilement. Les pêcheurs ayant mis au fond de leur ſac de plus petites mailles, & les filets ayant été ſaiſis, ſur la viſite que l'inſpecteur en fit en 1731; il a depuis été autoriſé à les faire rendre en coupant les mailles trop ſerrées, & en achevant de terminer le ſac avec un *rets* de ſeize à dix-huit lignes dans toute ſa longueur.

Les *rets* qui compoſent les ſacs des *chaluts* de ces pêcheurs, ſont préſentement en regle, ayant, ſuivant la déclaration du roi, dix-huit lignes en quarré.

Les mêmes pêcheurs, lorſqu'ils étoient en mer, ſubſtituoient, au lieu de leurs ſacs à *rets* permis, un autre compoſé de petites mailles: ce qui s'eſt vérifié par la quantité des petites ſoles longues au plus de deux à trois pouces, qu'ils vendoient; ils mettoient en dedans du ſac des mailles permis, celui qui eſt abuſif. *Voyez* Chalut, & *les figures dans nos Pl. de pêche*.

Rets a mulets, *ou* Filets d'enceinte, *termes de Pêche*, uſités dans le reſſort de l'amirauté de Coutance, & ſortes de filets dont les pêcheurs ſe ſervent uniquement pour faire la pêche des mulets & autres eſpeces de poiſſons qui vont en troupe, & qui s'aſſemblent ſouvent en grand nombre aux embouchures des rivieres.

Le filet dont les pêcheurs ſe ſervent, eſt formé de la même maniere que celui que l'on nomme *dramet* ou *petit coleret;* mais il en differe en ce que le bas du filet n'eſt chargé ni de pierres, ni de plomb. La tête eſt garnie de flottes de liege; ainſi on n'y peut prendre que des poiſſons ronds, tels que ſont les mulets, les colins & les bars, qui ſe raſſemblent volontiers dans les eaux dormantes & tranquilles, qui ſe forment toujours dans les coudes ou retours qui ſont aux embouchures des rivieres qui ont une grande ouverture, & où il ſe trouve ordinairement des braſſes ou bas-fonds. On ne peut avec ce filet prendre aucun poiſſon plat, parce qu'établi comme il l'eſt, il traîneroit inutilement; & d'ailleurs il ſe trouve toujours élevé au-deſſus du fond d'un pié ou dix-huit pouces au moins. Le *ret* a 4 à 5 piés de hauteur, & la maille eſt ſemblable à celle des manets à maquereaux, eſt de 17 lignes en quarré.

Lorſque les pêcheurs ont remarqué dans les eaux des naux, troupes, tourbillons, bouillons ou flottes de poiſſons, ce qu'ils connoiſſent aiſément à la couleur de l'eau, ils enceignent la place de leurs filets ou muletieres, tous ces poiſſons nageant vers la ſurface de l'eau, ſe trouvent pris en reſſerrant leurs filets. De cette maniere on voit que ces pêcheurs ne traînent point à l'ouverture, comme font ceux qui ſe ſervent du coleret, & ils ne mettent leurs muletieres à l'eau, que quand ils ont obſervé des poiſſons attroupés de la maniere qu'on vient de le dire.

Rets admirable, *terme d'Anatomie*, *rete mirabile*; eſt un petit plexus ou lacis de vaiſſeaux qui entoure la glande pituitaire. *Voyez* Plexus & Cerveau.

Le *rets admirable* eſt très-apparent dans les brutes; mais il n'exiſte point dans l'homme, ou il eſt ſi petit, qu'on doute de ſon exiſtence.

Willis dit que ce lacis eſt compoſé d'arteres, de veines & de fibres nerveuſes.

Vieuſſens aſſure qu'il n'eſt fait que d'arteres; & d'autres, d'arteres & de petites veines. Il avance avec pluſieurs autres anatomiſtes, qu'il n'y a point de *rets admirable* dans l'homme, dans le cheval, dans le chien; mais qu'on le trouve dans le veau, dans la brebis, dans la chevre.

Il a été décrit par Galien, qui l'ayant trouvé dans plu-

pluſieurs animaux qu'il a diſſéqués, a cru qu'il exiſtoit auſſi dans l'homme; mais celui-ci n'en a point. Il eſt vrai ſeulement qu'aux côtés de la glande pituitaire, où ils diſent qu'il eſt, on obſerve que les arteres carotides y font une double flexion en forme de ʃ, avant que de percer la dure-mere.

Galien a cru que le *rets admirable* ſert à cuire & à perfectionner les eſprits animaux, comme les épidymes ſervent à perfectionner la ſemence. *Voyez* Esprit & Semence.

Willis croit, avec plus de raiſon, qu'il ſert à arrêter l'impétuoſité du ſang qui eſt porté du cœur au cerveau dans les animaux qui ont la tête pendante; à ſéparer quelques-unes des parties ſéreuſes & ſuperflues du ſang; à les verſer dans les glandes ſalivaires à meſure que le ſang entre dans le cerveau, & à prévenir les obſtructions qui pourroient ſe former dans les arteres.

Rets, ſ. m. pl. (*Charronage.*) ce ſont deux longs morceaux de bois d'orme, qui compoſent en partie la charrue des laboureurs, & qui ſervent à la remuer & à la diriger. *Trévoux.* (*D. J.*)

RETZ, ſ. f. (*Com.*) meſure de continence dont on ſe ſert pour meſurer les grains à Philippeville & à Givet. Le *retz* de froment peſe à Philippeville 55 livres poids de marc, celui de meteil 54, celui de ſeigle 52 $\frac{1}{2}$, & celui d'avoine 30 livres. A Givet, le *retz* de froment peſe 47 livres, de meteil 46, & de ſeigle 45 liv. *Diction. de Com. & de Trévoux.*

Retz ou Rais, (*Géog. mod.*) en latin *Ratiatenſis pagus*; pays de France, dans la Bretagne. Il occupe la partie du diocèſe de Nantes, qui eſt au midi de la Loire; ce pays tiroit ſon nom d'une ville nommée *Ratiatum*, & faiſoit autrefois partie du Poitou, & du diocèſe de Poitiers. Charles le Chauve donna en 851 à Hériſpée prince des Bretons, tout le pays de *Retz* (*Ratiatenſis*) qu'il réunit à la Bretagne & au Nantois. Ce pays eut enſuite ſes ſeigneurs, ou barons particuliers; enfin il fut poſſédé en qualité de comté par la maiſon de Gondi, & érigé en duchépairie en 1581, en faveur d'Albert de Gondi; ce duché eſt à préſent dans la maiſon de Villeroi. La ville de *Retz* qui en étoit la capitale, ne ſubſiſte plus, c'eſt aujourd'hui Machecou dont on peut voir l'article. (*D. J.*)

REVALIDER, v. act. (*Gram.*) rendre valide derechef. *Voyez les articles* Valide & Valider.

REVALOIR, v. n. (*Gram.*) rendre la pareille ſoit en bien ſoit en mal.

REVANCHE, ſ. f. (*Gram.*) réparation qu'on ſe fait à ſoi-même du tort qu'on a reçu; j'aurai *revanche*, ou je ne pourrai. Il ſe prend auſſi en bonne part; il m'a donné une belle tabatiere, en *revanche* je lui ai fait préſent d'un aſſez beau tableau. Donner la *revanche* au jeu, c'eſt jouer une ſeconde partie après avoir gagné la premiere; c'eſt offrir à celui qui a perdu le moyen de réparer ſa perte; on gagne à un jeu, & l'on accorde la *revanche* à un autre; on ſe *revanche*; on en *revanche* un autre; on néglige un mets, on ſe *revanche* ſur un autre.

REUDIGNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Tacite les nomme entre ceux qui habitoient le nord de la Germanie, & qui adoroient la terre. (*D. J.*)

REVE, ſ. m. (*Com.*) ancien droit ou impoſition qui ſe leve ſur les marchandiſes qui entrent en France, ou qui en ſortent. On dit ordinairement *rêve* & *haut paſſage;* ces deux droits autrefois ſéparés, ont été depuis réunis; on appelloit anciennement ce droit *jus regni*, droit de *regne* ou de *ſouveraineté*, d'où par corruption on a fait droit de *reſve*. *Voyez* Traite foraine. *Diction. de Com.*

Rêve, ſ. m. (*Metaphyſique.*) ſonge qu'on fait en dormant. *Voyez* Songe.

L'hiſtoire des *rêves* eſt encore aſſez peu connue, elle eſt cependant importante, non-ſeulement en médecine, mais en métaphyſique, à cauſe des objections des idéaliſtes; nous avons en revant un ſentiment interne de nous-même, & en même-tems un aſſez grand délire pour voir pluſieurs choſes hors de nous; nous agiſſons nous-mêmes voulant ou ne voulant pas; & enfin tous les objets des *rêves* ſont viſiblement des jeux de l'imagination. Les choſes qui nous ont le plus frappé durant le jour, apparoiſſent à notre ame lorſqu'elle eſt en repos; cela eſt aſſez communément vrai, même dans les brutes, car les chiens rêvent comme l'homme, la cauſe des *rêves* eſt donc toute impreſſion quelconque, forte, fréquente & dominante.

Rêve, (*Médecine.*) Voici le ſentiment de Lommius à ce ſujet.

Les *rêves* ſont des affections de l'ame qui ſurviennent dans le ſommeil, & qui dénotent l'état du corps & de l'ame; ſur-tout s'ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour; alors ils peuvent ſervir de diagnoſtic & de prognoſtic dans les maladies. Ceux qui *rêvent* du feu ont trop de bile jaune; ceux qui *rêvent* de fumée où de brouillards épais, abondent en bile noire; ceux qui *rêvent* de pluie, de neige, de grêle, de glace, de vent, ont les parties intérieures ſurchargées de phlegme; ceux qui ſe ſentent en *rêve* dans de mauvaiſes odeurs, peuvent compter qu'ils logent dans leur corps quelque humeur putride; ſi l'on voit en *rêve* du rouge, ou qu'on s'imagine avoir une crête comme un coq, c'eſt une marque qu'il y a ſur-abondance de ſang; ſi l'on *rêve* de la lune, on aura les cavités du corps affectées; du ſoleil, ce ſeront les parties moyennes; & des étoiles, ce ſera le contour, ou la ſurface extérieure du corps. Si la lumiere de ces objets s'affoiblit, s'obſcurcit ou s'éteint, on en conjecturera que l'affection eſt légere, ſi c'eſt de l'air ou du brouillard qui cauſe de l'altération dans l'objet vu en *rêve*; plus conſidérable ſi c'eſt de l'eau; & ſi l'éclipſe provient de l'interpoſition & de l'obſcurciſſement des élémens, en ſorte qu'elle ſoit entiere, on ſera menacé de maladie; mais ſi les obſtacles qui déroboient la lumiere viennent à ſe diſſiper, & que le corps lumineux reparoiſſe dans tout ſon éclat, l'état ne ſera pas dangereux; ſi les objets lumineux paſſent avec une viteſſe ſurprenante, c'eſt ſigne de délire; s'ils vont à l'occident, qu'ils ſe précipitent dans la mer, ou qu'ils ſe cachent ſous terre, ils indiquent quelque indiſpoſition. La mer agitée prognoſtique l'affection du ventre; la terre couverte d'eau n'eſt pas un meilleur *rêve*, c'eſt une marque qu'il y a intempérie humide; & ſi l'on s'imagine être ſubmergé dans un étang, ou dans une riviere, la même intempérie ſera plus conſidérable. Voir la terre ſéchée & brûlée par le ſoleil, c'eſt pis encore; car il faut que l'habitude du corps ſoit alors extrèmement ſeche. Si l'on a beſoin de manger ou de boire, on *rêvera* mets & liqueurs; ſi l'on croit boire de l'eau pure, c'eſt bon ſigne; ſi l'on croit en boire d'autre, c'eſt mauvais ſigne. Les monſtres, les perſonnes armées, & tous les objets qui cauſent de l'effroi, ſont de mauvais augure; car ils annoncent le délire. Si l'on ſe ſent précipité de quelque lieu élevé, on ſera menacé de vertige, d'épilepſie ou d'apoplexie, ſur-tout ſi la tête eſt en même tems chargée d'humeurs. Lommius, *Méd. obſ.*

Nous avons tiré de Lommius ces obſervations, elles ſont toutes d'Hippocrate, & méritent une attention ſinguliere de la part des Médecins; car on ne peut nier que les affections de l'ame n'influent ſur le corps, & n'y produiſent de grands changemens. En effet, bien que ces obſervations paroiſſent de peu d'importance, & devoir être négligées d'abord, on ſera détourné de penſer de cette façon, pour peu que l'on refléchiſſe ſur les lois qui concernent l'étroite union de l'ame avec le corps. (*m*)

REVECHE, ſ. f. (*Lainage.*) étoffe de laine groſſiere, non croiſée & peu ſerrée, dont le poil eſt fort long, quelquefois friſé d'un côté, & d'autres fois ſans friſure, ſuivant l'uſage à quoi elle peut être deſtinée. Cette étoffe ſe fabrique ſur un métier à deux marches, de même que la bayette ou la flanelle, à quoi elle a quelque rapport, ſur-tout quand elle eſt de bonne laine, & qu'elle n'eſt point friſée. Les *revêches* ſe fabriquent ordinairement en blanc, & ſont enſuite teintes en rouge, bleu, jaune, verd, noir, &c. On s'en ſert à doubler des habits; les femmes en doublent des jupons pour l'hiver; les Miroitiers en mettent derriere leurs glaces pour en conſerver l'étain; les Coffretiers-malletiers en garniſſent le dedans des coffres propres pour la vaiſſelle d'argent, & les Gaîniers s'en ſervent à doubler certains étuis. *Savary.* (*D. J.*)

REVEIL, ſ. m. (*Phyſiol.*) action par laquelle on ceſſe de dormir. L'action du *reveil* arrive ou naturellement & de ſoi-même, lorſque quelque objet fait une fois impreſſion ſur les ſens externes; ou quand l'irritation des excrémens fait une forte impreſſion ſur les ſens externes; ou quand l'irritation des excrémens produit un ſentiment incommode; ou quand on eſt géné par la trop grande preſſion de la partie ſur laquelle on eſt couché. En s'éveillant après avoir pris le repos néceſſaire, on ouvre les paupieres, on bâille quelquefois, on devient bientôt en état de ſe mouvoir, parce que les forces ſont rétablies, & que les eſprits réparés portent le mouvement & le ſentiment

dans toutes les parties du corps. Voilà les phénomenes ordinaires du *reveil*; mais il n'eſt pas aiſé de les entendre & de les expliquer. (*D. J.*)

Reveil, battement de tambour qui ſe fait dès le matin, pour faire ſavoir que le jour commence à paroitre; pour avertir les ſoldats de ſe lever, & les ſentinelles de ne plus faire l'appel. *Chambers*.

C'eſt le tambour de la garde du camp qui fait cette batterie, a laquelle on donne le nom de *diane*. Ainſi *battre la diane*, c'eſt battre le tambour au point du jour, pour faire lever les ſoldats. (*Q*)

Reveil-matin, ſ. m. Horloge avec une ſonnerie qui ne bat qu'à l'heure qu'on veut. *Voyez* Sonnerie (*Horlogerie*), *& le detail de cette machine dans les Pl.*

REVEILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt interrompre le ſommeil. A quelqu'heure qu'il vienne, *reveillez-moi*. Il ſe prend au figuré; il s'eſt *reveillé* de ſon aſſoupiſſement, il s'occupe de ſes devoirs: le bruit de cette aventure s'eſt *reveillé*: qui eſt-ce qui a *reveillé* cette affaire? vous avez *reveillé* ſa tendreſſe, ſon amour-propre, ſon amitié, ſa haine: les prétentions qu'il *reveille* ſont bien réelles: à quoi bon *reveiller* une querelle aſſoupie?

RÉVEILLON, ſ. m, (*Peint.*) c'eſt dans un tableau une partie piquée d'une lumiere vive, pour faire ſortir les tons ſourds, les maſſes d'ombres, les paſſages & les demi-teintes; enfin pour reveiller la vûe du ſpectateur. (*D J.*)

REVEL, (*Géog. mod.*) grande ville de l'empire ruſſien, dans la haute-Livonie, & capitale de l'Eſtonie, ſur la côte de la mer Baltique, partie dans une plaine, & partie ſur une montagne, avec une forteresſe, à 56 lieues au nord de Riga, à 38 au couchant de Narva, & à 60 au couchant de S. Pétersbourg. *Long.* 42. 40. *lat.* 59. 24.

Waldemar II. roi de Danemark, jetta les fondemens de cette ville au commencement du xij. ſiecle. Elle a été anſéatique juſqu'en 1550. Les Suédois la poſſéderent enſuite, & aujourd'hui les Moſcovites à qui elle appartient, y entretiennent un beau commerce de grains. On l'échange ſur-tout contre le ſel que les Hollandois amenent dans ce port, & dont il ſe conſomme une grande quantité en Ruſſie, où tout le pain eſt avec du ſel.

La partie de *Revel* qui eſt ſur la montagne, eſt occupée par des maiſons neuves; la partie d'en-bas eſt habitée par les petites gens. Le château domine la ville, & la Ruſſie y entretient toujours une nombreuſe garniſon.

Revel étoit déjà très-forte dans le xvj. ſiecle, car elle ſoutint alors deux ſieges mémorables; un en 1470, & l'autre en 1577, contre les Moſcovites qui ſe retirerent avec perte. L'évêque qui eſt du rit grec, eſt ſuffragant de Riga.

Cette ville jouit encore des mêmes privileges dont elle jouiſſoit ſous Charles XII. Elle ne paye preſqu'aucun impôt; elle conſerve ſes anciennes lois; elle entretient une compagnie de ſoldats à elle, qui fait le ſervice conjointement avec la garniſon ruſſe; mais les payſans ſont comme en Pologne & en Ruſſie, les eſclaves de leurs ſeigneurs, qui les vendent comme les beſtiaux.

Revel eſt gouvernée par trois conſeils; celui du czar, qui a la puiſſance exécutrice; celui des nobles, dont l'emploi eſt de veiller aux intérêts de la province; & celui des magiſtrats de la ville, qui regle la police & les affaires civiles. (*D. J.*)

Revel, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèſe de Lavaur, près de la riviere de Sor, à 2 lieues de S. Papoul: on l'appelloit anciennement *la Baſtide de Lavaur*. Philippe-le-Bel l'érigea en ville, & la fit clorre de murailles. Les Calviniſtes la fortifierent pendant les guerres de religion; mais ſes fortifications furent démolies en 1629. Cependant elle a continué de fleurir juſqu'à la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 19. 40. *lat.* 43. 28.

Martin (David) ſavant théologien, naquit à *Revel* en 1639; ſe réfugia à Utrecht en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & y mourut en qualité de miniſtre de l'égliſe françoiſe en 1721, âgé de 82 ans. Il a donné pluſieurs ouvrages. On eſtime ſurtout ſon *Hiſtoire du vieux & du nouveau Teſtament*, imprimée à Amſterdam en 1700, en 2 volumes *in-fol.* & enrichie de 424 figures fort proprement gravées. On a réimprimé à Amſterdam, le même ouvrage *in-4°.* mais avec de plus petites figures. On a du même théologien la Ste Bible, avec une préface générale, des notes, des préfaces particulieres, & des lieux paralleles. Elle parut d'abord à Amſterdam en 1707, en 2 volumes *in-fol.* & la même année avec de plus petites notes *in-4°*. On réimprima la même Bible ſans notes, à Amſterdam en 1710 *in-8°*. à Hambourg en 1726 *in-8°*. & à la Haye en 1748. *in-4°*. Tous les journaux du tems ont parlé de ces différentes éditions, ainſi que le P. le Long dans ſa *bibliotheca ſacra*, *pag.* 360 & 838. Enfin M. Martin étoit en commerce de lettres avec divers ſavans de grande réputation, tels que meſſieurs de Sacy, Dacier, Grœvius, Ketnerus, Cuper & Mylord Wack, archevêque de Cantorbery, *&c.* (*D. J.*)

RÉVÉLATION, ſ. f. (*Théolog.*) En général, c'eſt l'acte de révéler, ou de rendre publique une choſe qui auparavant étoit ſecrete & inconnue.

Ce mot vient du latin *revelo*, formé de *re* & de *velum*, voile, comme qui diroit tirer le voile ou le rideau qui cachoit une choſe, pour la manifeſter & l'expoſer aux yeux.

On ſe ſert particulierement de ce mot *révélation*, pour exprimer les choſes que Dieu a découvertes à ſes envoyés & à ſes prophetes, & que ceux-ci ont révélées au monde. *Voyez* Prophétie.

On l'emploie encore dans un ſens plus particulier, pour ſignifier les choſes que Dieu a manifeſtées au monde par la bouche de ſes prophetes, ſur certains points de ſpéculation & de Morale, que la raiſon naturelle n'enſeigne pas, ou qu'elle n'auroit pu découvrir par ſes propres forces; & c'eſt en ce ſens que la *révélation* eſt l'objet & le fondement de la foi. *Voy.* Foi.

La religion ſe diviſe en religion naturelle, & religion révélée. *Voyez* Religion.

La *révélation* conſidérée par rapport à la véritable religion, ſe diviſe en *révélation* juive, & *révélation* chrétienne. La *révélation juive* a été faite à Moïſe, aux prophetes, & aux autres écrivains ſacrés dans l'ancien Teſtament. La *révélation chrétienne* a été faite par J. C. & à ſes apôtres dans le nouveau. *Voy.* Testament.

Un auteur moderne a cru propoſer une difficulté ſolide, en remarquant que les *révélations* ſont toujours fondées ſur des *révélations* anterieures. Ainſi, dit-il, la miſſion de Moïſe ſuppoſe une premiere *révélation* faite à Abraham; la miſſion de J. C. ſuppoſe celle de Moïſe; la prétendue miſſion de Mahomet ſuppoſe celle de J. C. la miſſion de Zoroaſtre aux Perſes, ſuppoſe la religion des mages, *&c.* Mais outre que cette derniere allégation eſt une pure ignorance, puiſque Zoroaſtre paſſe conſtamment pour l'inſtituteur de la religion des mages, & qu'on ne peut ſans impiété, faire un parallele de deux impoſteurs tels que Zoroaſtre & Mahomet, avec deux législateurs auſſi divins que Moïſe & J. C. on ne voit pas pourquoi la miſſion de J. C. ne ſuppoſeroit pas celle de Moïſe, ou pourquoi celle-ci ne ſuppoſeroit pas une *révélation* faite à Abraham. Y a-t-il de l'abſurdité à ce que Dieu manifeſte par degrés aux hommes les vérités qu'il leur juge néceſſaires? Eſt-il indigne de ſa ſageſſe & de ſa bonté qu'il leur faſſe des promeſſes dans un tems, & qu'il ſe réſerve d'autres momens pour les accomplir?

Toute *révélation* généralement eſt fondée ſur ce que Dieu veut que l'homme connoiſſe ce qui le concerne plus particulierement, comme la nature de Dieu & ſes myſteres, la diſpenſation de ſes graces, *&c.* objets auxquels les facultés naturelles qu'il a plu à Dieu de donner à l'homme, ne peuvent atteindre par leurs propres forces; elle a auſſi pour but d'exiger de la part de l'homme, un culte plus particulier que celui qu'il rend à Dieu à titre de créateur & de conſervateur, & de lui preſcrire les lois & les cérémonies de ce culte, afin qu'il ſoit agréable aux yeux de la divinité.

Les *révélations* particulieres ont leur deſſein & leur but caractériſtique. Ainſi celles de Moïſe & des prophetes de l'ancienne loi, regardoient particulierement les Iſraélites, conſidérés comme deſcendans d'Abraham. Le deſſein de ces *révélations* ſemble avoir été de retirer ce peuple de ſon eſclavage; de lui donner un nouveau pays, de nouvelles lois, de nouvelles coutumes; de fixer ſon culte; de lui faire affronter hardiment toutes ſortes de dangers, & braver tous ſes ennemis, en lui imprimant fortement dans l'eſprit qu'il étoit protégé & gouverné directement par la divinité même; de l'empêcher de ſe mêler par

des

des alliances avec les peuples voiſins, ſur l'opinion qu'il étoit un peuple ſaint, privilégié, chéri de Dieu, & que le Meſſie devoit naître au milieu de lui; enfin, de lui laiſſer une idée de rétabliſſement, au cas qu'il vînt à être opprimé, par l'attente d'un libérateur. C'eſt à quelques-unes de ces fins que toutes les prophéties de l'ancien Teſtament ſemblent tendre. Mais ajoutons qu'elles euſſent été inſuffiſantes pour captiver un peuple auſſi opiniâtre que les Hébreux, ſi ces *révélations* n'euſſent été ſoutenues par des caracteres véritablement divins, le miracle & la prophétie.

La *révélation chrétienne* eſt fondée ſur une partie de celle des Juifs. Le Meſſie eſt prédit & promis chez ces derniers; il eſt manifeſté & accordé chez les Chrétiens. Tout le reſte des *révélations* qui regardent directement le peuple juif n'a plus lieu dans la loi nouvelle, à l'exception de ce qui concerne la Morale. Nous ne nous ſervons d'ailleurs que de la partie de cette ancienne *révélation* qui regarde le monde en général, & dans laquelle il eſt parlé de la venue du Meſſie.

Les Juifs s'attribuoient directement l'accompliſſement de cette partie de leur *révélation*, penſant en être plus particulierement les objets que le reſte du monde; que c'étoit à eux excluſivement que le Meſſie étoit promis; qu'il devoit être leur libérateur & le reſtaurateur de leur nation. Mais une nouvelle *révélation* eſt ſubſtituée à l'ancienne, tout change de face; cette partie de l'ancienne étoit, comme il eſt démontré, toute allégorique & toute ſymbolique; les prophéties qui y avoient rapport ne devoient point être priſes à la lettre. Elles préſentoient un ſens charnel & groſſier; elles en cachoient un autre ſpirituel & ſublime. Le Meſſie ne devoit pas être le reſtaurateur de la liberté & de la puiſſance temporelle des Juifs, qui étoient alors ſous la domination des Romains; mais il devoit rétablir & délivrer le monde qui avoit perdu toute juſtice, & s'étoit rendu l'eſclave du péché. Il devoit prêcher la pénitence & la rémiſſion des crimes; & à la fin ſouffrir la mort, afin que tous ceux qui croiroient en lui fuſſent délivrés de l'eſclavage de la mort & du péché, & qu'ils obtinſſent la vie éternelle qu'il étoit venu leur acquérir par ſon ſang.

Telle a été la teneur & le deſſein de la *révélation* chrétienne, dont l'événement a été ſi différent & ſi éloigné de celui que ſe figuroit le peuple auquel le Meſſie avoit été promis en premier lieu; en ſorte qu'au lieu de rétablir & de confirmer les autres branches de leur *révélation*, elle les a au contraire détruites & renverſées. L'avantage d'être enfant d'Abraham a ceſſé d'en être un particulier & propre aux Juifs; tous les peuples de l'univers, ſans diſtinction de juif ni de gentil, de grec ni de barbare, ayant été invités à jouir du même privilege. Et les Juifs refuſant de reconnoître le Meſſie qui leur avoit été promis, comme incapables de voir que toutes les prophéties ſe trouvoient accomplies en lui, & que ces prophéties n'avoient qu'un ſens allégorique & repréſentatif, ont été exclus des avantages de cette miſſion qui les regardoit particulierement; & leur deſtruction totale eſt venue de la même cauſe d'où ils attendoient leur rédemption. Mais ce qu'ils ne ſauroient ſe diſſimuler, c'eſt que cette opiniâtreté même à rejetter le Meſſie, & cet aveuglement de leur part à n'interpréter les prophéties qui le concernent, que dans un ſens littéral & charnel, & enfin leur ruine & leur diſperſion ont été prédites. L'accompliſſement de ces trois points devroit leur ouvrir les yeux ſur le reſte. C'eſt une preuve ſubſiſtante de la religion, & de la vérité de la *révélation*, atteſtée d'ailleurs ſuffiſamment dans la loi nouvelle, comme dans l'ancienne, par les miracles & les prophéties de J. C. & de ſes apôtres.

Ce double tableau ſuffit pour ſentir l'utilité & la néceſſité de la *révélation*, & pour voir d'un même coup-d'œil l'enchainement qui regne entre la *révélation* qui fait le fondement de la loi de Moïſe, & celle qui ſert de baſe à la religion de J. C.

Un auteur moderne qui a écrit ſur la religion définit la *révélation*, la connoiſſance de quelque doctrine que Dieu donne immédiatement, & par lui-même, à quelques-unes de ſes créatures, pour la communiquer aux autres de ſa part, & pour les en inſtruire.

Il ajoute que le terme de *révélation* pris à la rigueur, ſuppoſe dans celui qui la reçoit une ignorance abſolue de ce qui en eſt l'objet. Mais que dans un ſens moins reſtraint & plus étendu, il ſignifie la manifeſtation d'un point de doctrine ſoit qu'on l'ignore, ſoit qu'on le connoiſſe parfaitement, ſoit qu'il ſoit ſimplement obſcurci par les paſſions des hommes. Si la *révélation* a pour objet un point entierement inconnu, elle retient le nom de *révélation*; ſi au contraire elle a pour objet un point connu ou obſcurci, elle prend celui *d'inſpiration*. *Voyez* INSPIRATION.

Après avoir démontré la néceſſité de la *révélation*, par des raiſons que nous avons rapportées en ſubſtance, & que le lecteur peut voir ſous le *mot* RELIGION, il trace ainſi les caracteres que doit avoir la *révélation*, pour qu'on puiſſe en reconnoître la divinité. Nous ne donnerons ici que le précis de ce qu'il traite & prouve d'une maniere fort étendue.

Toute *révélation*, dit-il, peut être conſidérée ſous trois différens rapports, ou en elle-même & dans ſon objet, ou dans ſa promulgation, ou dans ceux qui la publient & qui en inſtruiſent les autres.

1°. Pour qu'une *révélation*, conſidérée en elle-même & dans ſon objet, ſoit marquée au ſceau de la divinité il faut, 1°. que ce qu'elle enſeigne ne ſoit point oppoſé aux notions claires & évidentes de la lumiere naturelle. Dieu eſt la ſource de la raiſon auſſi-bien que de la *révélation*. Il eſt par conſéquent impoſſible que la *révélation* propoſe comme vrai, ce que la raiſon démontre être faux. 2°. Une *révélation* vraiment divine, ne peut être contraire à elle-même. Il eſt abſolument impoſſible qu'elle enſeigne comme vérité dans un endroit, ce qu'elle produit comme un menſonge dans un autre. Dieu qu'on en ſuppoſe être l'auteur & le principe, ne peut jamais ſe démentir. 3°. Une vraie *révélation* doit perfectionner les connoiſſances de la lumiere naturelle, ſur tout ce qui regarde les vérités de la religion, & leur donner une conſiſtance inébranlable; parce que la *révélation* ſuppoſe un obſcurciſſement, ou des erreurs dans l'eſprit humain, qu'elle doit diſſiper. 4°. Elle ne doit être reçue comme émanée de Dieu, qu'autant qu'elle preſcrit des pratiques capables de rendre l'homme meilleur, & de le rendre maître de ſes paſſions. Le créateur étant par ſa nature incapable d'autoriſer une doctrine licentieuſe. 5°. Toute *révélation*, pour prouver la doctrine qu'elle propoſe à croire, doit être claire & préciſe. C'eſt par bonté & par miſéricorde que Dieu ſe détermine à inſtruire, par lui-même, ſes créatures des vérités qu'elles doivent croire, ou des obligations qu'elles ont à remplir. Il eſt donc néceſſaire qu'il leur parle clairement.

2°. La *revélation*, enviſagée dans ſa promulgation, pour être reçue comme divine doit être accompagnée de trois caracteres. 1°. Il eſt néceſſaire que la promulgation en ſoit publique & ſolemnelle, parce que perſonne n'eſt tenu de ſe ſoumettre à des inſtructions qu'il ne connoît pas. 2°. Cette promulgation doit être revêtue de marques extérieures qui faſſent connoître que c'eſt Dieu qui parle par la bouche de celui qui ſe dit inſpiré; ſans cela on prendroit pour des oracles divins, les diſcours du premier fanatique. 3°. La prophétie & les miracles faits en confirmation d'une doctrine, annoncée de la part de Dieu, ſont ces marques extérieures qui doivent accompagner la promulgation de la *révelation*, & conſéquemment en démontrer la divinité; parce que Dieu ne confiera jamais ces marques éclatantes de ſa ſcience de l'avenir, & de ſon pouvoir ſur toute la nature, à un impoſteur pour entraîner les hommes dans le faux.

3°. Les caracteres de la *révélation*, conſidérée dans ceux qui la publient & qui en inſtruiſent les autres, peuvent être enviſagés ſous deux faces, comme les ſignes auxquels un homme peut connoître s'il eſt inſpiré de Dieu, ou les marques auxquelles les autres peuvent reconnoître ſi un homme qui ſe dit envoyé de Dieu, eſt réellement revêtu de cette qualité.

Quant au premier moyen, 1°. Les merveilles opérées en confirmation de la divinité de la miſſion qu'on croit recevoir: 2°. des prédictions faites pour en conſtater la vérité, & qu'il voit s'accomplir: 3°. le pouvoir qu'il reçoit lui-même de faire des miracles, ou de prédire l'avenir, pouvoir confirmé par des effets dans l'un ou l'autre genre: 4°. l'humilité, le déſintéreſſement, la profeſſion de la ſaine doctrine; toutes ces choſes réunies ſont des motifs ſuffiſans à un homme qui les éprouve, pour ſe croire inſpiré de Dieu.

Quant

Quant au ſecond moyen, ſi le prophete a des mœurs ſaintes & réglées; s'il annonce une doctrine pure; ſi, pour la confirmer, il prédit l'avenir, & que ſes prédictions ſoient vérifiées par l'événement; s'il joint à cela le don des miracles, les autres hommes à ces traits doivent le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, & ſes paroles pour autant de *révélations*. *Traité de la véritable religion*, par M. de la Chambre, docteur de Sorbonne, *tom. II. part. III. diſſert. j. ch. j. ij. & iij. p.* 202. *& ſuiv.*

Le mot de *révélation* ſe prend en divers ſens dans l'Ecriture. 1°. Pour la manifeſtation des choſes que Dieu découvre aux hommes d'une maniere ſurnaturelle, ſoit en ſonge, en viſion ou en extaſe. C'eſt ainſi que S. Paul appelle les choſes qui lui furent manifeſtées dans ſon raviſſement au troiſieme ciel. *II. Cor. xij.* 1. 7. 2°. Pour la manifeſtation de J. C. aux Gentils & aux Juifs. *Luc, ij.* 32. 3°. Pour la manifeſtation de la gloire dont Dieu comblera ſes élus au jugement dernier. *Rom. viij.* 9. 4°. Pour la déclaration de ſes juſtes jugemens, dans la conduite qu'il tient tant envers les élus, qu'envers les réprouvés. *Rom. xj.* 5. (1)

Révélation, en grec, ἀποκάλυψις, eſt le nom qu'on donne quelquefois à l'Apocalypſe de S. Jean l'évangeliſte. *Voyez* Apocalypse.

Révélation, (*Juriſprud.*) eſt une déclaration qui ſe fait par-devant un curé ou vicaire, en conſéquence d'un monitoire qui a été publié, ſur des faits dont on cherchoit à acquérir la preuve par la voie de ce monitoire.

Ces *révélations* n'étant point précédées de la preſtation du ſerment, elles ne forment point une preuve juridique, juſqu'à ce que les témoins aient été répétés devant le juge dans la forme ordinaire de l'information; juſqu'à ce moment elles ne ſont regardées que comme de ſimples mémoires, auxquels les témoins peuvent augmenter ou retrancher.

Tous ceux qui ont connoiſſance du fait pour lequel le monitoire eſt obtenu, ne peuvent ſe diſpenſer de venir à *révélation* ſans encourir la peine de l'excommunication; les impuberes même, les eccléſiaſtiques, les religieux, & toutes perſonnes en général y ſont obligées.

Il faut cependant excepter celui contre lequel le monitoire eſt publié, ſes conſeils, tels que les avocats, confeſſeurs, médiateurs, ſes parens ou alliés juſqu'au quatrieme degré incluſivement. *Voyez l'ordonnance de* 1670, *tit.* 7. *& le mot* Monitoire. (*A*)

REVENANT, adj. (*Gramm.*) qui revient; c'eſt ainſi qu'on appelle les perſonnes qu'on dit reparoître après leur mort: on ſent toute la petiteſſe de ce préjugé. Marcher, voir, entendre, parler, ſe mouvoir, quand on n'a plus ni piés, ni mains, ni yeux, ni oreilles, ni organes actifs! Ceux qui ſont morts le ſont bien, & pour long-tems.

REVENDEUR, REVENDEUSE, (*Commerce.*) celui ou celle qui fait métier de revendre. *Voyez* Revendre.

Revendeuse a la toilette, (*Comm. ſecret.*) on appelle à Paris *revendeuſes à la toilette*, certaines femmes dont le métier eſt d'aller dans les maiſons revendre les hardes, nipes, & bijoux dont on ſe veut défaire; elles ſe mêlent auſſi de vendre & débiter en cachette, ſoit pour leur compte, ſoit pour celui d'autrui, certaines marchandiſes de contrebande ou entrées en fraude, comme étoffes des Indes, toiles peintes, dentelles de Flandre. Ce dernier négoce que font les *revendeuſes à la toilette*, a été trouvé ſi pernicieux pour les droits du roi, & pour le bien des manufactures du royaume, qu'il y a pluſieurs arrêts & réglemens qui prononcent des peines conſidérables contre celles qui le font. On nomme ces ſortes de femmes *revendeuſes à la toilette*, parce qu'elles ſe trouvent pour l'ordinaire le matin à la toilette des dames pour leur faire voir les marchandiſes & choſes qu'elles ont à vendre, & encore parce qu'elles portent ordinairement les marchandiſes enveloppées dans des toilettes. *Savary*. (*D. J.*)

REVENDICATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action par laquelle on reclame une choſe à laquelle on prétend avoir droit.

Chez les Romains la *revendication*, appellée *revindicatio*, ou ſimplement *vindicatio*, étoit une action réelle que l'on pouvoit exercer pour trois cauſes différentes, ſavoir pour reclamer la propriété de ſa choſe, ou pour reclamer une ſervitude ſur la choſe d'autrui, ou pour reclamer la choſe d'autrui à titre de gage.

La *revendication* de propriété étoit univerſelle ou particuliere, la premiere étoit celle par laquelle on reclamoit une univerſalité de biens comme une hérédité; la ſeconde étoit celle par laquelle on reclamoit ſpécialement une choſe.

On pouvoit revendiquer toutes les choſes qui ſont dans le commerce, ſoit meubles ou immeubles, les animaux, les eſclaves, les enfans.

Toute la procédure que l'on obſervoit dans l'exercice de cette action eſt expliquée au digeſte, *liv. VI. titre j.*

Parmi nous la *revendication* eſt auſſi une action par laquelle on reclame une perſonne ou une choſe.

La *revendication* des perſonnes a lieu lorſque le ſouverain reclame ſon ſujet qui a paſſé ſans permiſſion en pays étranger. Le juge ou ſon procureur d'office peuvent revendiquer leur juſticiable, qui s'eſt ſouſtrait à la juriſdiction. Le juge revendique la cauſe, c'eſt-à-dire demande à un juge ſupérieur que celui-ci la lui renvoie. L'official peut auſſi revendiquer un clerc qui plaide en cour laye, dans une matiere qui eſt de la compétence de l'official. Un ſupérieur régulier peut auſſi revendiquer un des ſes religieux qui s'eſt évadé. *Voyez* Asyle, Souverain, Sujet, Jurisdiction, Ressort, Distraction, Official, Officialité, Clerc, Cour laye, Moine, Religieux, Cloitre, Apostat.

La *revendication* d'une choſe eſt lorſqu'on reclame une choſe à laquelle on a droit de propriété, ou qui fait le gage & la ſureté de celui qui la reclame.

Ainſi le propriétaire d'un effet mobilier qui a été enlevé, volé, ou autrement ſouſtrait, le revendique entre les mains du poſſeſſeur actuel, encore qu'il eût paſſé par pluſieurs mains.

Lorſque ſous les ſcellés ou dans un inventaire il ſe trouve quelque choſe qui n'appartenoit point au défunt, celui auquel la choſe appartient peut la reclamer, c'eſt encore une eſpece de *revendication*.

Enfin le propriétaire d'une maiſon qui apprend que ſon locataire a enlevé ſes meubles ſans payer les loyers, peut ſaiſir & revendiquer les meubles, afin qu'ils

(1) L'auteur de cet article pretend qu'outre les differents caracteres diſtintifs qu'emporte avec ſoi la revelation, qui en font reconnoître la divinité, comme parole de Dieu même, à l'effet d'inſtruire les creatures raiſonnables; il pretend, dis-je, qu'il faut qu'elle ait de la clarté & de la preciſion. Puiſque c'eſt un trait de la bonté & de la miſericorde de Dieu, qu'il ſe détermine à inſtruire par lui-même les hommes pour leur apprendre la verité, qu'ils doivent croire, & les obligations qu'ils ont à remplir; il doit leur parler clairement. Voilà le raiſonnement de cet auteur.

Mais quoique le raiſonnement ſoit en partie juſte, on ne ſauroit certainement l'adopter dans toute ſon étendue; car les Apôtres & tous les peres de l'Egliſe catholique ont enſeigné que la parole de Dieu revélée, contenue dans l'ecriture ſainte, n'eſt pas toute ſi claire & ſi évidente qu'un chacun puiſſe l'entendre; qu'elle eſt au contraire ſi ténebreuſe & ſi obſcure, qu'elle eſt cachée ſous le voile le plus épais, même aux plus ſavans & plus eclairés Docteurs. Les proteſtants n'ont jamais pu détruire cette verité, quelques efforts qu'ils aient fait pour la combattre, les armes de leurs antagoniſtes étant trop puiſſantes & invincibles. Le S. Prophete David avouoit les ténebres de ſon ignorance touchant l'intelligence de la loi divine, ſuivant le témoignage de S. Jérôme dans ſa lettre à Paulin C. 4. Et l'Apôtre S. Pierre dit clairement dans ſa ſéconde lettre Cap. ult. ℣. 15. qu'il y a dans les lettres de l'Apôtre S. Paul, des endroits fort difficiles à entendre. Nous ne parlons pas ici de l'obſcurité que contiennent les pſeaumes, les cantiques, les propheties d'Ezechiel & l'Apocalypſe, qui ſont tous, de l'aveu même des premiers flambeaux de l'Egliſe, ſi remplis de myſtères, & ſi ſuperieurs à l'eſprit humain, qu'il n'y a perſonne qui puiſſe les entendre ſans un ſpecial ſécours de Dieu; mais eſt-ce qu'on pourra nier pour cela la divine revélation contenue dans ces livres? Il n'y a qu'à lire pour cela le 2. Chap. du livre *de cœleſti hierarchia*, le Dialogue de S. Juſtin, contre les juifs, la lettre de S. Athanaſe *de Synodo Arimin.*, le 36. Chap. du 3. livre *in Joann.* de S. Cyrille d'Allexandrie, le 13. Chap. de S. Jean Damaſcene dans le quatrieme livre *de fide Orthodoxa*, la preface de S. Gregoire le grand *in S. Marcum*, queſt. 6. du ſeptieme *quodlibet* de S. Thomas à l'art. 14. Enfin il n'y a qu'a lire tous les autres Peres de l'Egliſe, & on verra que la ſainte écriture, quoiqu'elle ſoit toute parole de Dieu, revelée pour notre inſtruction, ſuivant l'apôtre S. Paul dans ſa lettre aux Romains Cap 15. ℣. 4., elle contient néanmoins pluſieurs endroits obſcurs & difficiles à entendre. Il n'eſt donc pas vrai que la Clarté & la preciſion ſoient un caractere eſſentiel de la revelation divine. (*W*)

qu'ils ſoient réintégrés chez lui pour la ſureté des loyers échus, & même de ceux à échoir.

Toutes ces *revendications* ne ſont que des actions qui ne donnent pas droit à celui qui les exerce de reprendre la choſe de ſon autorité privée; il faut toujours que la juſtice l'ordonne, ou que la partie intéreſſée y conſente. *Voyez* LOCATAIRE, LOYERS, MEUBLES, PROPRIÉTAIRE, SAISIE, SCELLÉ, INVENTAIRE. (*A*)

REVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre ce qu'on a auparavant acheté. Les marchands détailleurs *revendent* en détail les marchandiſes qu'ils ont achetées en gros des marchands magaſiniers. La profeſſion des Fripiers n'eſt autre choſe que de *revendre*, ſouvent fort cher, ce qu'ils ont acheté à bon marché. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. n. (*Gram.*) c'eſt venir une ſeconde ou pluſieurs fois. Allez; non, *revenez*. Il faut *revenir* au gîte. Le printems eſt *revenu* pour les plantes, mais l'hiver dure pour moi. Ces mets me *reviennent*, je n'en veux point manger. Il ſe porte à merveille, le voilà *revenu*. Je crois que cette plante voudroit *revenir*. *Revenez* à vous, vous n'êtes pas dans votre bon ſens. Elle *revient* de ſa défaillance. On dit qu'il eſt *revenu* de l'autre monde pour l'avertir de ſonger à lui, mais il a mal pris ſon tems, car ſon homme n'y étoit pas. Il me *revient* un bruit que vous parlez mal de moi. *Revenons* au fait, qu'en eſt-il? avez-vous dit cela ou non. J'en *reviens* à votre avis. C'eſt une mule, qui ne *reviendra* pas de ſon entêtement. Il eſt bien *revenu* de ces folies là. Croyez-vous qu'il *revienne* à Dieu? Il faudroit qu'une offenſe fût bien grave, ſi je repouſſois un ami qui me l'auroit faite & qui *reviendroit* à moi. C'eſt la biſarrerie de votre eſprit, & non l'eſtime de ſon cœur qui vous fait *revenir* à elle. Eh bien, que vous en *reviendra*-t-il, pauvre poëte, après un triomphe paſſager; encore quel triomphe! une ignominie éternelle. Il me *revient* de cette terre quatre mille francs, bon an mal an. Il *revient* toujours ſur la même corde. Je ne ſais comment il a échappé; je le croyois noyé, & le voilà *revenu* ſur l'eau.

REVENIR, ſe dit, *en terme de Commerce*, du profit que l'on fait, ou que l'on eſpere tirer d'une ſociété, d'une entrepriſe, de la cargaiſon d'un vaiſſeau, ou autre affaire de négoce. Il me *reviendra* mille écus, tous frais faits, de la vente de mes laines.

REVENIR, *en terme de Teneurs de livres*, ſe dit du total que pluſieurs ſommes additionnées enſemble produiſent. Le premier chapitre de dépenſe *revient* à quinze mille livres.

REVENIR, ſe dit encore de ce qu'il en coûte pour l'achat ou la façon d'une choſe. Ce velours me *revient* à dix écus, *&c.*

REVENIR, ſe dit auſſi proverbialement dans le commerce. A tout bon compte *revenir*, c'eſt-à-dire qu'on peut recompter de peur d'erreur, ou que quand il y en auroit quelqu'une, il n'y a rien à perdre. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. act. (*Fromagerie.*) lorſque les fromages qui ont été affinés, ſe ſont dans la ſuite ſechés & durcis; les fromagers les font porter dans des caves profondes & des lieux humides, pour les faire ramollir; c'eſt ce qu'ils appellent faire *revenir* les fromages. (*D. J.*)

REVENIR, v. act. *terme de Rotiſſeurs*, c'eſt faire renfler la viande en la mettant ſur des charbons allumés, ou ſur un gril, ſous lequel il y a de la braiſe, avant que de piquer ou de larder la viande; on dit faire *revenir* une volaille, *&c.*

REVENOIR, ſ. m. outil ſur lequel les Horlogers mettent les pieces d'acier pour leur donner différens recuits, ou leur faire prendre la couleur bleue. Cet outil eſt ordinairement fait d'une lame d'acier ou de cuivre très-mince, dont les bords ſont pliés, pour empêcher les pieces qu'on met deſſus de tomber dans le feu, ou ſur la chandelle; il a une queue par laquelle on le tient.

REVENTE, ſ. f. (*Comm.*) vente réitérée; on nomme ordinairement marchandiſes de *revente* celles qui ne ſont pas neuves & qui ne s'achetent pas de la premiere main, comme celles qui ſe trouvent chez les marchands fripiers, ou qui ſont entre les mains des revendeuſes.

REVENU, (*Gram.*) participe du verbe *revenir*. *Voyez* REVENIR.

REVENU, (*Juriſprudence.*) eſt le profit annuel que l'on tire d'une choſe, comme des fruits que l'on recueille en nature, une rente en argent, ou en grains, ou autre choſe. *Voyez* RENTE. (*A*)

REVENUS DE L'ÉTAT, (*Gouvernement politique.*) les *revenus de l'état*, dit M. de Monteſquieu, ſont une portion que chaque citoyen donne de ſon bien pour avoir la ſureté de l'autre, ou pour en jouir agréablement.

Pour bien fixer ces *revenus*, il faut avoir égard & aux néceſſités de l'état, & aux néceſſités des citoyens; il ne faut point prendre au peuple ſur ſes beſoins réels, pour des beſoins de l'état imaginaires.

Les beſoins imaginaires, ſont ce que demandent les paſſions & les foibleſſes de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire, & une certaine impuiſſance d'eſprit contre les fantaiſies. Souvent ceux qui, avec un eſprit inquiet, étoient ſous le prince à la tête des affaires, ont penſé que les beſoins de l'état étoient les beſoins de leurs petites ames.

Il n'y a rien que la ſageſſe & la prudence doivent plus regler que cette portion qu'on ôte, & cette portion qu'on laiſſe aux ſujets. Ce n'eſt point à ce que le peuple peut donner, qu'il faut meſurer les *revenus* publics, mais à ce qu'il doit donner; & ſi on les meſure à ce qu'il peut donner, il faut que ce ſoit du-moins à ce qu'il peut toujours donner.

La connoiſſance exacte des *revenus d'un état*, conduit naturellement à diſtinguer ceux dont la reſſource eſt la plus étendue & la plus aſſurée; ceux qui ſont le moins utiles à l'état; ceux qui ſoulagent davantage le peuple; ceux qui payent le plus également, & dès-lors le plus facilement; ceux en conſéquence qui lui ſont à charge; ceux enfin dont la perception nuit aux autres: obſervations importantes, & ſur leſquelles on ne ſauroit trop ſouvent jetter les yeux.

Ce n'eſt pas ici le lieu de diſcuter quelle eſt la meilleure méthode de la ferme ou de la régie, pour la perception des *revenus d'un état*, nous nous contenterons ſeulement d'obſerver que la derniere de ces deux opérations a pour elle le ſuffrage des plus beaux génies & des meilleurs citoyens. On leur objecte que des régiſſeurs ſeroient avares de ſoins & prodigues de frais; mais ils répondent, 1°. qu'il ſeroit aiſé d'exciter leur zele & de diminuer leurs dépenſes; ils ajoutent en ſecond lieu, que dès qu'une fois la levée des *revenus de l'état* a été faite par les fermiers, il eſt aiſé d'en établir la régie avec un ſuccès aſſuré; ils citent pour preuve l'Angleterre, où l'adminiſtration de l'acciſe, & du revenu des poſtes, telle qu'elle eſt aujourd'hui, a été empruntée des fermiers. Cependant ſi quelqu'un croyoit encore néceſſaire de préférer les fermes à la régie, on devroit alors néceſſairement reſſerrer dans les bornes de la juſtice le gain immenſe des fermiers, en convenant avec eux d'une ſomme fixée pour le prix du bail, & en même tems d'une ſomme pour la régie dont ils rendroient compte. Comme par ce moyen une partie des fermiers réſideroit dans les provinces, le tréſor public groſsiroit de tout le montant de ce que gagnent les ſous-fermiers, qui ne ſont utiles que dans le cas où l'on n'admet point la concurrence à l'enchere des fermes, de peur qu'un ſeul corps de finance exiſtant, ne donne la loi au gouvernement; enfin le nombre de mains onéreuſes & inutiles qui perçoivent les *revenus de l'état*, diminueroit conſidérablement, la régie ſeroit douce, exacte, éclairée, & les profits des fermes ſeroient toujours aſſez grands pour en ſoutenir le credit. *Eſprit des lois.* (*D. J.*)

REVENU, *donner le*, *terme d'Aiguiller*, donner le *revenu* aux aiguilles, ou les faire revenir, c'eſt les mettre dans une poîle ſur un feu plus ou moins vif, ſuivant la groſſeur des aiguilles, après qu'elles ont reçu la trempe, afin de leur donner du corps. *Savary.* (*D. J.*)

REVENU *de cerf*, *de dain*, & *de chevreuil*, c'eſt la nouvelle tête que ces animaux pouſſent après avoir mis bas la derniere.

REVER, v. n. (*Gram.*) c'eſt avoir l'eſprit occupé pendant le ſommeil. Il eſt certain qu'on *rêve*, mais il n'eſt rien moins que certain qu'on *rêve* toujours, & que l'ame n'ait pas ſon repos comme le corps. On appelle *rêverie* toute idée vague, toute conjecture biſarre qui n'a pas un fondement ſuffiſant, toute idée qui nous vient de jour & en veillant, comme nous imaginons que les *rêves* nous viennent pendant le ſommeil, en laiſſant aller notre entendement comme il lui plait, ſans prendre la peine de le conduire; qu'écrivez-vous là? je ne ſais; une *rêverie* qui m'a paſſé par la tête, & qui deviendra quelque choſe ou

rien. *Réver* eſt auſſi ſynonyme à *diſtrait*. Vous *rêvez* en ſi bonne compagnie, cela eſt impoli. Il marque en d'autres occaſions un examen profond; croyez que j'y ai bien *rêvé*. *Voyez les articles* RÊVE & SONGE.

RÉVERBÉRATION, *terme de Phyſique*, qui ſignifie en général l'action d'un corps qui en repouſſe ou en réfléchit un autre après en avoir été frappé. *Voy.* RÉFLEXION.

Ce mot eſt formé des mots latins *re* & *verbero*, c'eſt-à-dire *frapper une ſeconde fois*.

Dans les fournaiſes des faiſeurs de verre, la flamme eſt réverbérée, ou ſe réfléchit ſur elle-même, de façon qu'elle mine toute la matiere d'alentour. Les échos viennent de la *réverbération* du ſon produit par des obſtacles qui le renvoient. *Voyez* ÉCHO.

Dans l'uſage ordinaire, le mot *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumiere & de la chaleur. Ainſi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* y eſt très-grande, d'un corps qui ne reçoit pas directement les rayons du ſoleil qu'il les reçoit par *réverbération*, &c. *Voyez* RÉFLEXION. (*O*)

RÉVERBERE, FOURNEAU DE, (*Chimie.*) *voyez l'article* FOURNEAU & nos *Planches de Chimie & de Métallurgie*.

RÉVERBERER, v. act. c'eſt expoſer au feu de réverbere, ou calciner par la flamme réfléchie.

REVERCHER *l'étain*; c'eſt boucher les trous qui viennent aux pieces dans les moules ou d'autres manques ſur les extrémités des pieces, ou des ſoufflures dont on s'apperçoit, ou même quelques gromelures à des pieces qu'on ne paillonne point. Pour cela on a du ſable de mouleur qu'on mouille avec de l'eau, on le paîtrit, enſorte qu'il ait la conſiſtence propre à retenir une forme; qu'il ne ſoit ni trop ni aſſez peu mouillé; on met de ce ſable dans un ligne fin, qu'on nomme *drapeau à ſable*, à-peu-près de la grandeur des trous qu'on veut *revercher*; on empreinte ce ſable dans ce linge à un endroit uni de la piece de la forme de l'endroit où eſt le trou ou *goutte*, comme on le nomme, & on poſe le drapeau à ſable à l'endroit du trou; on enleve une goutte d'étain d'un lingot qui eſt devant ſoi avec le fer chaud qu'on a frotté auparavant ſur la réſine, & enſuite eſſuyé ſur le torche-fer; on apporte ſa goutte ſur le trou ſous lequel on tient ſon drapeau à ſable, le tenant avec la piece de ſa main gauche, & appuyant le fer en tournoyant; on fait fondre la goutte & les extrémités d'autour du tronc, & retirant le fer en l'air, il y reſte attaché un filet ou reſte de goutte d'étain, & auſſi-tôt on voit que la goutte *reverchée* ſe prend; & avant qu'elle ſoit totalement priſe, on y rapporte au milieu ce reſte de goutte qui tient au fer; cela s'appelle *abreuver la goutte*, & empêche qu'elle ne faſſe un creux en-dedans qu'on nomme *retirure*: ſi les gouttes ou trous ſont grands, on apporte avec le fer autant de gouttes qu'il en faut pour les boucher en reverchant d'abord les extrémités des trous, & enfin le milieu qu'il faut toujours avoir ſoin d'abreuver; & lorſque les trous ſont à différens endroits, on change la forme du ſable, ſuivant la place où ils ſe trouvent.

Obſervez que les gouttes ſe *reverchent* toujours par le deſſus des pieces en poterie, & par le deſſous en vaiſſelle, & le drapeau à ſable ſe met en-dedans.

REVERDIE, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi ſur certaines côtes de Bretagne les grandes marées. *Voy.* MARÉE.

REVERDIR, v. neut. (*Jardinage.*) c'eſt redevenir verd; on fait *reverdir* des palliſſades vifs, en jettant à leur pié du jus du fumier de pourceau. Un jeune plant par les arroſemens & les labours *reverdit* auſſi-tôt.

RÉVÉRENCE, ſ. f. (*Gram.*) terme qui exprime le reſpect qu'on porte aux choſes ſacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux ſacremens. N'oubliez jamais la *révérence* des lieux ſaints. Portez aux magiſtrats la *révérence* qu'on doit à ceux qui ſont chargés du dépôt des lois & du ſoin de rendre la juſtice. Il eſt rare de parler des devoirs que la *révérence* du mariage exige d'une femme ſans y manquer.

RÉVÉREND, adj. (*Gram.*) titre que l'on donne par reſpect aux eccléſiaſtiques. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

On appelle les religieux *révérends peres*, les abbêſſes, prieures, &c. *révérendes meres*. *Voy.* ABBÉ, RELIGIEUX, *&c.*

Les évêques, archevêques, abbés, *&c.* ont tous en France le titre de *révérendiſſime*. *Voyez* ÉVÊQUE.

RÉVERENTIELLE, CRAINTE, (*Juriſprudence*) *voyez le mot* CRAINTE.

RÉVÉRER, v. act. (*Gram.*) honorer, reſpecter, vénérer. *Voyez l'article* RÉVÉRENCE.

REVERIE, ſ. f. (*Gram.*) *voyez les articles* RÊVE & RÊVER.

REVERNIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt vernir de-rechef. *Voyez les articles* VERNIS & VERNIR.

REVERS, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le côté qu'on ne voit qu'en retournant la choſe; on dit *revers* d'un feuillet; le *revers* d'une image; le *revers* de la main; frapper de *revers*, c'eſt frapper de gauche à droite avec un bâton, un ſabre qu'on tient de la droite.

Revers ſe prend auſſi pour viciſſitude fâcheuſe; la fortune d'un commerçant eſt ſujette à d'étranges *revers*; la vie eſt pleine de *revers*. La vertu la plus eſſentielle a un être condamné à vivre, eſt donc la fermeté qui nous apprénd à les ſoutenir. Le *revers* d'une manche en eſt le deſſous. *Voyez les articles ſuivans*.

REVERS, (*Art numiſmatiq.*) c'eſt la face de la médaille qui eſt oppoſée à la tête; mais comme c'eſt le côté de la médaille qu'il importe le plus de conſidérer, je me propoſe de le faire avec quelque étendue d'après les inſtructions du P. Jobert, embellies des notes de M. le baron de la Baſtie.

Il eſt bon avant toutes choſes de ſe rappeller que les médailles, ou plutôt les monnoies romaines, ont été aſſez long-tems non-ſeulement ſans *revers*, mais encore ſans aucune eſpece de marque. Le roi Servius Tullius fut le premier qui frappa de la monnoie de bronze, ſur laquelle il fit graver la figure d'un bœuf, d'un bélier ou d'un porc; & pour-lors on nomma cette monnoie *pecunia a pecude*. Quand les Romains furent devenus maîtres de l'Italie, ils battirent de la monnoie d'argent ſous le conſulat de C. Fabius Pictor & de Q. Ogulnius Gallus, cinq ans devant la premiere punique; la monnoie d'or ne ſe battit que 62 ans après.

La république étant floriſſante dans ces heureux tems, on ſe mit à décorer les médailles & à les perfectionner.

La tête de Rome & des divinités ſuccéda à celle de Janus, & les premiers *revers* furent tantôt Caſtor & Pollux à cheval, tantôt une Victoire pouſſant un char à deux ou à quatre chevaux, ce qui fit appeller les deniers romains, *victoriati*, *bigati quadrigati*, ſelon leurs différens *revers*.

Bientôt après les maîtres de la monnoie commencerent à la marquer de leurs noms, à y mettre leurs qualités, & à y faire graver les monumens de leurs familles; de ſorte qu'on vit les medailles porter les marques des magiſtratures, des ſacerdoces, des triomphes des grands, & même de quelques-unes de leurs actions les plus glorieuſes. Telle eſt dans la famille Æmilia, *M. Lepidus Pont. Max. Tutor Regis*. Lépidus en habit de conſul met la couronne ſur la tête au jeune Ptolomée, que le roi ſon pere avoit laiſſé ſous la tutelle du peuple romain; & de l'autre côté, on voit la tête couronnée de tours de la ville d'Alexandrie, capitale du royaume, où ſe fit la cérémonie, *Alexandrea*. Telle, dans la même famille, eſt la médaille où le jeune Lépidus eſt repréſenté à cheval, portant un trophée avec cette inſcription: *M. Lépidus annorum XV. prætextatus, hoſtem occidit, civem ſervavit*. Telle dans la famille Julia, celle de Jules-Céſar, qui n'étant encore que particulier & n'oſant faire graver la tête, ſe contenta de mettre d'un côté un éléphant avec le mot *Cæſar*: mot équivoque, qui marquoit également & le nom de cet animal en langue punique, & le ſurnom que Jules portoit ſur le *revers*; en qualité d'*augure* & de *pontife*, il fit graver les ſymboles de ces dignités; ſavoir le ſympule, le goupillon, la hache des victimes & le bonnet pontifical: ainſi ſur celle où l'on voit la tête de Cérès, il y a le bâton augural & le vaſe. Telle enfin dans la famille Aquilia, la médaille, où par les ſoins d'un III. Vir monnétaire de ſes deſcendans, M. Aquilius qui défit en Sicile les eſclaves révoltés, eſt repréſenté revêtu de ſes armes, le bouclier au bras, foulant aux piés un eſclave, avec ce mot *Sicilia*.

Voilà comme les médailles devinrent non-ſeulement conſidérables pour leur valeur en qualité de monnoies, mais curieuſes pour les monumens dont elles étoient les dépoſitaires, juſqu'à ce que Jules Céſar s'étant rendu maître abſolu de la république ſous le nom de *dictateur perpétuel*, on lui donna toutes les marques de grandeur & de pouvoir, & entre

autres

autres le privilege de marquer la monnoie de ſa tête & de ſon nom, & de tel *revers* que bon lui ſembleroit. Ainſi les médailles furent dans la ſuite chargées de tout ce que l'ambition d'une part & la flatterie de l'autre furent capables d'inventer, pour immortaliſer les princes bons & méchans. C'eſt ce qui les rend aujourd'hui précieuſes, parce que l'on y trouve mille évenemens dont l'hiſtoire ſouvent n'a point conſervé la mémoire, & qu'elle eſt obligée d'emprunter de ces témoins, auxquels elle rend témoignage à ſon tour ſur les faits que l'on ne peut démêler que par les lumieres qu'elle fournit. Ainſi nous n'aurions jamais ſu que le fils qu'Antonin avoit eu de Fauſtine eût été nommé *Marcus Annius Galerius Antoninus*, ſi nous n'avions une médaille greque de cette princeſſe Θεα φαυϲτινα, & au *revers* la tête d'un enfant de dix à douze ans. Μ. ΑΝΝΙΟϹ ΓΑΛΕΡΙΟϹ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΥΙΟϹ. Qui ſauroit qu'il y a eu un tyran nommé *Pacatianus*, ſans la belle médaille d'argent du cabinet du P. Chamillard, qui eſt peut-être le ſeul *Pacatianus*? Qui ſauroit que Barbia a été femme d'Alexandre Severe, & Etruſcille femme de Décius, & non pas de Voluſien, & cent autres choſes ſemblables, dont on eſt redevable à la curioſité des antiquaires?

Pour faire connoître aux curieux qui commencent à goûter les médailles, la beauté & le prix de ces *revers*, il faut ſavoir qu'il y en a de pluſieurs ſortes. Les uns ſont chargés de figures ou de perſonnages; les autres de monumens publics ou de ſimples inſcriptions; je parle du champ de la médaille, pour ne pas confondre ces inſcriptions avec celles qui ſont autour, que nous diſtinguerons par le nom de *légende*. *Voyez* Légende & Inscription.

Les noms des monnétaires, dont nous avons un fort grand nombre, ſe trouvent ſur pluſieurs médailles; on peut y joindre tous les duumvirs des colonies. Les autres magiſtratures ſe rencontrent plus ſouvent dans les conſulaires que dans les impériales

Quelquefois il n'y a que le nom des villes ou des peuples, *Segobriga*, *Cæſar-Auguſta*, *Obuleo*, Κοινον Κυπριων, &c.

Quelquefois le ſeul nom de l'empereur, comme *Conſtantinus Aug. Conſtantinus Cæſar*, *Conſtantinus Nob. Cæſar*, &c. ou même le ſeul mot *Auguſtus*.

Quant aux *revers* chargés de figures ou de perſonnages, le nombre, l'action, le ſujet les rendent plus ou moins précieux; car pour les médailles dont le *revers* ne porte qu'une ſeule figure qui repréſente ou quelque vertu, par laquelle la perſonne s'eſt rendue recommandable, ou quelque déité qu'elle a plus particulierement honorée: ſi d'ailleurs la tête n'eſt pas rare, elles doivent être miſes au nombre des médailles communes, parce qu'elles n'ont rien d'hiſtorique qui mérite d'être recherché.

Il faut bien diſtinguer ici la ſimple figure dont nous parlons, d'avec les têtes ou des enfans, ou des femmes, ou des collegues de l'empire, ou des rois alliés: c'eſt une regle générale chez tous les connoiſſeurs que les médailles à deux têtes ſont preſque toujours rares, comme Auguſte au *revers* de Jules, Veſpaſien au *revers* de Tite, Antonin au *revers* de Fauſtine, M. Aurele au *revers* de Verus, &c. d'où il eſt aiſé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes, la médaille en eſt encore plus rare. Tel eſt Sévere au *revers* de ces deux fils Jéta & Caracalla, Philippe au *revers* de ſon fils & de ſa femme, Adrien au *revers* de Trajan, de Plautine. Le P. Jobert ajoute la médaille de Néron au *revers* d'Octavie; mais cette médaille ne doit pas être miſe au nombre des plus rares; c'eſt uniquement la tête de cette princeſſe qui rend la médaille curieuſe.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés, ne ſont pas auſſi de la premiere rareté. M. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles ſont plus communes en moyen-bronze, ſur-tout dans Trajan & dans Adrien.

Il eſt donc vrai généralement que plus les *revers* ont des figures, & plus ils ſont à eſtimer, particulierement quand ils marquent quelque action mémorable. Par exemple, la médaille de Trajan, *Regna Adſignata*, où il paroît trois rois au pié d'un théatre, ſur lequel on voit l'empereur qui leur donne le diadème. Le congiaire de Nerva à cinq figures, *Congiar*. P. R. S. C. une allocution de Trajan, où il y a ſept figures; une d'Adrien au peuple, où il y en a huit ſans légende; une autre aux ſoldats, où il y en a dix; une médaille de Fauſtine, *Puellæ Fauſtinianæ*, qui ſe trouve en or & en argent, mais qui eſt également rare en ces deux métaux. Dans la médaille d'argent, il y a ſeulement ſix figures; & dans celle d'or, il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent aſſurément au *revers* des médailles une beauté particuliere, ſur-tout quand ils marquent quelques événemens hiſtoriques. Telle eſt la médaille de Néron, qui préſente le temple de Janus fermé, & pour légende, *Pace* P. R. *Terra Marique Parta*, *Janum cluſit*. Telle eſt encore une médaille très-rare, citée par M. Vaillant, dans laquelle, avec la légende *Pace* P. R. &c. on trouve au lieu du temple de Janus Rome aſſiſe ſur un tas de dépouilles des ennemis, tenant une couronne de la main droite, & le parazonium de la gauche. Mettons au nombre de ces beaux monumens l'amphithéatre de Tite, la colonne navale, le temple qui fut bâti, *Romæ & Auguſto*, les trophées de M. Aurele & de Commode, qui ſont les premiers connus par les curieux.

Les animaux différens qui ſe rencontrent ſur les *revers* en augmentent auſſi le mérite, ſur-tout quand ce ſont des animaux extraordinaires. Tels ſont ceux que l'on faiſoit venir à Rome des pays étrangers pour le divertiſſement du peuple dans les jeux publics, & particulierement aux jeux ſéculaires, ou ceux qui repréſentent les enſeignes des légions qu'on diſtinguoit par des animaux différens. Ainſi voyons-nous les légions de Gallien, les unes avec un porc-épic, les autres avec un Ibis, avec le pégaſe, &c. & dans les médailles de Philippe, d'Otacille, de leur fils, *Sæculares Augg*. les *revers* portent la figure des animaux qu'ils firent paroître aux jeux ſéculaires, dont la célébration tomba ſous le regne de Philippe, & dans leſquels ce prince voulut étaler toute ſa magnificence, afin de regagner l'eſprit du peuple que la mort de Gordien avoit extrèmement aigri. Jamais l'on n'en vit de tant de ſortes: un rhinocéros, trente-deux éléphans, dix tigres, dix élans, ſoixante lions apprivoiſés, trente léopards, vingt hyenes, un hippopotame, quarante chevaux ſauvages, vingt archoléons, & dix camélopardales. On voit la figure de quelques-uns ſur les médailles du pere, de la mere & du fils, & entr'autres de l'hippopotame & du ſtrepſikéros envoyé d'Afrique.

Il eſt bon de ſavoir que quand les ſpectacles devoient durer pluſieurs jours, on n'expoſoit chaque jour aux yeux du public, qu'un certain nombre de ces animaux, pour rendre toujours la fête nouvelle, & qu'on avoit ſoin de marquer ſur les médailles la date du jour où ces animaux paroiſſoient. Cela ſert à expliquer les chiffres I. II. III. IV. V. VI. qui ſe trouvent ſur les médailles de Philippe, de ſa femme & de ſon fils. Ils nous apprennent que tels animaux parurent le premier, le ſecond, le troiſieme ou le quatrieme jour.

On voit des éléphans bardés dans Tite, dans Antonin Pie, dans Sévere, & dans quelques autres empereurs, qui en avoient fait venir pour embellir les ſpectacles qu'ils donnoient au peuple. Au reſte tout ce qu'on peut dire ſur les éléphans repréſentés au *revers* des médailles, ſe trouve réuni dans l'ouvrage poſthume du célebre M. Cuper, intitulé *Gisberti Cuperi... de elephantis in nummis obviis exercitationes duæ*, & publié dans le troiſieme volume des antiquités romaines de Sallengre. *Hag. Com.* 1719.

On rencontre auſſi quelques autres animaux plus rares, témoin le phénix dans les médailles de Conſtantin & de ſes enfans, à l'exemple des princes & des princeſſes du haut empire, pour marquer par cet oiſeau immortel, ou l'éternité de l'émpire, ou l'éternité du bonheur des princes mis au nombre des dieux immortels. Mademoiſelle Patin a donné ſur ce ſujet une belle diſſertation latine, qui fait honneur au pere & à la fille. Il y a dans le cabinet du roi de France une médaille greque apportée d'Egypte, où l'on voit d'un côté la tête d'Antonin Pie, & au *revers* un phénix avec la légende Αιων, *Æternitas*, pour apprendre que la mémoire d'un ſi bon prince ne mourroit jamais.

Mais parmi les médailles qui ont des oiſeaux à leurs *revers*, il n'y en a guere de plus curieuſes que celles en petit bronze du même Antonin & d'Adrien. La médaille d'Adrien repréſente un aigle, un paon, & un hibou ſur la même ligne, avec la ſimple légende *Coſ.* III. pour Adrien, & *Coſ.* IV. pour Antonin Pie. Ces médailles s'expliquent aiſement par le moyen d'un médaillon aſſez commun d'Antonin Pie, dont

le *revers* repréſente Jupiter, Junon & Minerve. C'eſt à ces trois divinités que ſe rapporte le type des trois oiſeaux, dont l'aigle étoit conſacré à Iupiter, le paon à Junon, & le hibou à Minerve.

On trouve encore ſur les médailles d'autres oiſeaux & d'autres animaux, ſoit poiſſons, ſoit monſtres fabuleux, & même certaines plantes extraordinaires, qui ne ſe rencontrent que dans des pays particuliers, comme on peut l'apprendre en détail de l'illuſtre Spanheim, dans ſa troiſieme diſſertation *de præſtantia & uſu numiſmatum*.

Nous devons obſerver auſſi que ſouvent l'empereur ou l'impératrice, dont la médaille porte la tête en grand volume, ſe voit encore placé ſur le *revers*, ou debout ou aſſis, ſous la figure d'une déité ou d'un génie, & ſa figure eſt quelquefois gravée avec tant d'art & de délicateſſe, que quoique le volume en ſoit très-petit & très-fin, on y reconnoît néanmoins parfaitement le même viſage, qui eſt en relief de l'autre côté. Ainſi paroît Néron dans ſa médaille *Decurſia*. Ainſi l'on voit Adrien, M. Aurele, Sévere, Dece, *&c.* avec les attributs de certaines déirés, ſous la forme deſquelles on aimoit à les repréſenter pour honorer leurs vertus civiles ou militaires.

Conſidérons à préſent la maniere dont on peut ranger les différens *revers* des médailles, pour rendre les cabinets plus utiles; cet arrangement ſe peut faire de deux façons; l'une ſans donner au *revers* d'autre liaiſon que d'appartenir à un même empereur; l'autre en les liant par une ſuite hiſtorique, ſelon l'ordre des tems & des années, que nous marquent les conſulats & les différentes puiſſances de tribun. Rien ne ſeroit plus inſtructif que cette liaiſon, cet ordre chronologique par les conſulats & par les années différentes des puiſſances tribuniciennes; rien de plus naturel & de plus commode en même tems, que de ranger les médailles ſuivant ce plan. C'eſt-là ſans doute ce qui a déterminé Occo & Mezzabarba à le ſuivre. Mais malheureuſement le plus grand nombre des médailles n'a aucune de ces marques chronologiques; & il y en a aſſez peu dont les rapports à des événemens connus, puiſſent nous ſervir à fixer l'époque de l'année où elles ont été frappées. Auſſi l'arrangement que les deux antiquaires dont je viens de parler ont donné aux médailles impériales, eſt-il ſouvent purement arbitraire. Outre cela, comme dans le bas empire on trouve très-rarement les conſulats & les puiſſances tribunitiennes des empereurs, marqués ſur leurs médailles; qu'on n'y lit même jamais ces ſortes d'époques après Conſtantin le jeune, il eſt abſolument impraticable d'arranger chronologiquement une ſuite impériale complette.

Il y a un autre ordre plus ſavant qu'a ſuivi Oiſelius: ſans s'arrêter à ranger à part ce qui regarde chaque empereur, il n'a ſongé qu'à réunir chaque *revers* à certaines eſpeces de curioſité, & par ce moyen on apprend avec méthode, tout ce qui ſe peut tirer de la ſcience des médailles. Voici la maniere dont il a exécuté ſon plan, qu'il a peut-être emprunté de Golzius, & qui paroît venir originairement des dialogues du ſavant archevêque de Tarragone, Antonio Auguſtino.

D'abord il s'eſt contenté de placer une ſuite de têtes impériales, la plus complette qu'il a pû; enſuite il a raſſemblé tous les *revers* qui portoient quelque choſe de géographique, c'eſt-à-dire qui marquoient ou des peuples, ou des provinces, ou des villes, ou des fleuves, ou des montagnes. De ces *revers* il en a fait huit planches; ſoit qu'il ait voulu ſimplement fournir un modele aux curieux, ſoit qu'en effet il ne connût que les médailles dont il nous donne la deſcription, & ſur leſquelles il dit tout ce qu'il ſait.

Il a mis enſuite ce qui regarde les déités des deux ſexes, y joignant les vertus, qui ſont comme des divinités du ſecond ordre. Telles ſont la Conſtance, la Clémence, la Modération; ce qui compoſe une ſuite aſſez nombreuſe.

On trouve après cela en quatre planches tous les monumens de la paix, les jeux, les théatres, les cirques, les libéralités, les congiaires, les magiſtrats, les adoptions, les mariages, les arrivées dans les provinces ou dans les villes, *&c.*

Dans les planches ſuivantes on voit tout ce qui concerne la guerre, les légions, les armées, les victoires, les trophées, les allocutions, les camps, les armes, enſeignes, *&c.*

Dans une ſeule planche eſt réuni tout ce qui appartient à la religion; les temples, les autels, les ſacerdoces, les ſacrifices, les inſtrumens, les ornemens des augures & des pontifes. Il auroit pû fort bien y rapporter les apothéoſes ou les conſécrations qu'il a miſes à part, & qui ſont marquées par des aigles, par des paons, par des autels, par des temples, par des buchers, par des chars tirés à deux ou à quatre éléphans, ou à deux mules ou à quatre chevaux.

Enfin il raſſemble tous les monumens publics & les édifices qui ſervent à immortaliſer la mémoire des princes; comme les arcs-de-triomphe, les colonnes, les ſtatues équeſtres, les ports, les grands chemins, les ponts, les palais.

Mais le R. P. dom Anſelme Banduri s'eſt déterminé à ne donner aux médailles de ſon grand recueil d'autre arrangement que l'ordre alphabétique des légendes des *revers*. Cependant comme dans le haut empire, les conſulats, les puiſſances tribunitiennes, & le renouvellement du titre d'*imperator* ſe rencontrent plus fréquemment; les perſonnes qui ont des cabinets nombreux pourroient d'abord commencer par ranger ſuivant l'ordre des années, les médailles de chaque empereur, qui portent ces caracteres chronologiques, & y joindre même les autres médailles dont on peut déterminer la date par celle des événemens auxquels elles font alluſion; & quant aux médailles qui n'ont aucune marque par où l'on puiſſe ſurement juger du tems où elles ont été frappées, on les mettroit à la ſuite des autres, en ſuivant comme a fait le P. Banduri, l'ordre alphabétique des *revers*.

Les curieux peut opter entre la méthode d'Oiſélius & celle du P. Banduri; elles n'ont l'une & l'autre qu'un ſeul deſagrément, c'eſt qu'il faut méler enſemble les têtes, les métaux & les grandeurs; mais on ne peut pas réunir tous les avantages.

Les *revers* ſe trouvent donc ſouvent chargés des époques des tems; ils le ſont auſſi des marques de l'autorité du ſénat, du peuple & du prince, du nom des villes où les monnoies ont été frappées, des marques différentes des monétaires; enfin de celles de la valeur de la monnoie.

Comme les époques marquées ſur les médailles ſervent beaucoup à éclaircir l'hiſtoire par la chronologie, nous en avons fait un article à part. *Voyez* MÉDAILLES, (*époques marqués ſur les*).

Les marques de l'autorité publique ſur les *revers* des médailles quand elles ne ſont point en légende ou en inſcription, ſont ordinairement ou S. C. ou Δ. E. par abreviation; d'autresfois on lit tout au long *Populi juſſu; Permiſſu D. Auguſti: Indulgentia Auguſti*; ou ſemblables mots.

Quant au nom des villes où les médailles ont été frappées, rien n'eſt plus ordinaire que de le trouver dans le haut & dans le bas empire, avec cette différence que dans le haut empire, il eſt ſouvent en légende ou en inſcription; & dans le bas empire, principalement depuis Conſtantin, il ſe trouve toujours dans l'exergue. Ainſi le P. T. *Percuſſa Treveris*; S. M. A. *Signata Moneta Antiochiæ*. Con. *Conſtantinopoli, &c.* au lieu que dans le haut empire, les noms s'y trouvent tout au long; *Lugduni* dans celle de M. Antoine, Αντιοχέων dans les greques & dans toutes les colonies.

Les *revers* ſont chargés des marques différentes & particulieres des monétaires, qu'ils mettoient de leur chef pour diſtinguer leur fabrique, & le lieu même où ils travailloient. C'eſt par-là qu'on explique une infinité de caracteres, ou de petites figures qui ſe rencontrent, non-ſeulement dans le bas empire, depuis Gallus & Voluſien, mais auſſi dans les conſulaires.

Il nous reſte à dire un mot de certaines marques, qui évidemment n'ont rapport qu'à la valeur des monnoies, & qu'on ne trouve que dans les conſulaires, encore ne les y voit-on pas toujours. Ces marques ſont X. V. Q. S. L. L. S. l'X ſignifie *Denarius*, qui valoit *Denos Aeris*, dix as de cuivre; l'V marquoit le *Quinaire*, cinq as; le L. L. S. un *ſeſterce*, ou deux as & demi; le Q eſt encore la marque du *Quinaire*.

Aucune de ces marques ne ſe trouve ſur le bronze, ſi ce n'eſt l'S qui ſe trouve dans quelques conſulaires. Il eſt plus ordinaire d'y voir un certain nombre de points, qui ſe mettoit des deux côtés. *Voyez* POINTS, (*Art numiſmatique*).

Finiſſons par obſerver qu'on a certaines médailles dont il eſt évident que le *revers* ne convient point à la tête. La plûpart de ces ſortes de médailles ont été frappées vers le tems de Gallus & de Voluſien, &

ſur-

ſur-tout pendant le regne de Gallien, lorſque l'empire étoit partagé entre une infinité de tyrans. Quelque ſoit ce défaut, on ne doit pas rebuter ces ſortes de médailles; car tout alors étoit dans une ſi grande confuſion, que ſans ſe donner la peine de fabriquer de nouveaux coins, auſſi-tôt qu'on apprenoit qu'on avoit changé de maître, on battoit une nouvelle tête ſur d'anciens *revers;* c'eſt ſans doute par cette raiſon que l'on trouve au *revers* d'un Æmilien, *Concordia Augg. revers* qui avoit ſervi à Hoſtilien, à Gallus, ou à Voluſien: ſi cependant ce n'eſt point un des Philippes transformés en Emilien.

Mais d'un autre côté nous ne devons faire aucun cas des médailles dont les revers ont été contrefaits, inſérés ou appliqués. C'eſt une fourberie moderne imaginée pour tromper les curieux. Nous en avons parlé au *mot* Médaille, & nous avons indiqué en même tems les moyens de découvrir cette friponnerie.

Pour ce qui regarde les divers ſymboles qu'on voit ſur les *revers* des médailles antiques, on en trouvera l'énumération & l'explication au *mot* Symbole, *Art numiſmatique*. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

Revers, voir un ouvrage de *revers;* c'eſt *dans la Fortification*, découvrir le dos de ceux qui le défendent, & qui font face au parapet. *Voyez* Commandement.

Revers de l'orillon, c'eſt la partie de l'orillon vers la courtine, qui lui eſt à-peu-près parallele. *Voyez* Orillon. (*Q*)

Revers de la tranchée, c'eſt *dans l'attaque des places*, le côté oppoſé à ſon parapet. *Voyez* Tranchée. (*Q*)

Revers, (*Marine.*) on caractériſe par ce terme, tous les membres qui ſe jettent en-dehors du vaiſſeau, comme certaines alonges & certains genoux. *Voyez* Alonges de revers & Genoux de revers.

On appelle auſſi *manœuvres de revers* les écoutes, les boulines & les bras qui ſont ſous le vent, qu'on a larguées, & qui ne ſont plus d'uſage juſqu'à ce que le vaiſſeau revire de bord. On s'en ſert alors à la place des autres, qui en ceſſant d'être du côté du vent, deviennent manœuvres de *revers*.

Revers d'arcaſſe eſt une portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaiſſeau, ſoit pour ſoutenir un balcon, ſoit pour un ſimple ornement, ou pour gagner de l'eſpace. *Voyez Pl. I. fig.* 1. *le* revers *d'arcaſſe ou voûte marquée* D.

Revers de l'éperon; c'eſt la partie de l'éperon compriſe depuis le dos du cabeſtan, juſqu'au bout de la cagonille.

Revers de pavé, (*Pavement.*) c'eſt l'un des côtés en pente du pavé d'une rue, depuis le ruiſſeau juſqu'au pié du mur.

RÉVERSALES, (*Hiſt. mod. politique.*) *reverſalia.* C'eſt ainſi que l'on nomme en Allemagne une déclaration par laquelle l'empereur, ou quelqu'autre ſouverain de l'empire, fait ſavoir que par quelque acte qu'il a fait, il n'a point entendu porter préjudice aux droits d'un tiers. Ainſi, comme par la bulle d'or le couronnement de l'empereur doit ſe faire à Aix-la-Chapelle, lorſque cette cérémonie ſe fait ailleurs, l'empereur donne des *réverſales* à la ville d'Aix-la-Chapelle, par leſquelles il déclare que cela s'eſt fait ſans préjudice de ſes droits, & ſans tirer à conſéquence.

REVERSEAU, ſ. m. (*Archit.*) Piece de bois attachée au bas du chaſſis d'une porte croiſée, qui en recouvrement ſur ſon ſeuil ou tablette, empêche que l'eau n'entre dans la feuilleure. Quand elle eſt ſur l'appui d'une fenêtre, on la nomme *piece d'appui*. *Daviler*. (*D. J.*)

REVERSER, v. act. (*Gram.*) verſer de nouveau; *reverſez* cette liqueur dans la bouteille. *Voyez* Verser.

REVERSIBLE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie *qui doit retourner à quelqu'un*. Un bien, une ſomme peut être *réverſible* à quelqu'un, après le décès d'un autre, ou après l'évenement de quelque condition: ce qui dépend des termes de la diſpoſition. *Voyez* Propre, Retour & Réversion, Succession, Substitution, Fidei-commis. (*A*)

REVERSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que retour ou droit de retour, que le donateur a aux biens par lui donnés, quand le donateur meurt ſans enfans. *Voyez ci-devant* Retour. (*A*)

REVERSIS le jeu du, le jeu du *reverſis* eſt un jeu que nous tenons des Eſpagnols, & qui demande une grande attention de la part des joueurs.

On l'appelle *réverſis* de la maniere de le jouer qui eſt toute oppoſée à celle des autres jeux de cartes dans leſquels celui qui fait le plus de levées, gagne; au lieu que dans celui-ci, c'eſt celui qui en fait le moins.

Pour jouer le *reverſis*, on peut être quatre ou cinq perſonnes. Il y a quarante-huit cartes dans le jeu, les dix n'y étant pas ordinairement. Il y a cependant des endroits où l'on les laiſſe, pour rendre le *reverſis* plus difficile à jouer.

Après avoir tiré à qui mêlera, comme dans les autres, celui que la carte a décidé, préſente les cartes battues à ſa gauche pour être coupées, & les partage toutes aux joueurs, trois à trois, excepté trois, lorſque l'on joue quatre, & deux ou ſept, ſi l'on eſt cinq, qui reſtent au talon. On peut écarter une carte de ſon jeu que l'on met deſſous le talon, pour remplacer celle qu'on en ôte, ou ſi l'on ne veut point écarter, il eſt libre de voir au talon celle qu'on auroit priſe en cas d'écart; mais ceci doit ſe faire chacun ſelon ſon rang; le premier en cartes ayant droit de commencer, le ſecond enſuite, & ainſi des autres. Celui qui mêle les cartes, doit toujours s'en donner une de plus qu'aux autres joueurs, & n'en prend jamais au talon. Mais il eſt obligé d'y mettre, après l'examen de ſon jeu, celle de ſes cartes qu'il juge à-propos; ce qui fait que le talon qui n'étoit, avant que les joueurs euſſent écarté & pris, que de trois cartes, en a quatre, quand on commence à jouer. Les cartes ne changent point de valeur; ce jeu n'a point de triomphe, & on eſt obligé de donner une carte de la couleur qu'on joue. Lorſque le valet de cœur ou le quinola eſt jetté en renonce, celui qui s'en défait, gagne le jeu. Celui qui eſt forcé de donner le quinola ſur du cœur, ou qui le joue lui-même, n'ayant pu le jetter en renonce, fait la bête de ce qu'il y a ſur le jeu. Celui qui fait partir le quinola, gagne à celui qui le lâche, quatre jettons ou plus, & un à chaque joueur, ſelon la convention faite avant de jouer. Celui qui prend le levée ou le quinola, ſe trouve en renonce, paye deux marques ou plus, à celui qui l'a jetté ſur trefle, pique ou quarreau.

Si celui qui a fait, leve moins de cartes que les autres, & ſi dans ces cartes il n'y a ni as, ni roi, ni dame, ni valet, ou même s'il y en a moins qu'ailleurs, il gagne le talon qui vaut ſelon que l'on eſt convenu.

Lorſque deux joueurs ſont égaux, le plus près de celui qui a fait à gauche, gagne le talon; mais celui qui n'a point de levée, l'emporte ſur lui, quoiqu'il n'ait point de cartes qui marquent.

Le talon ſe paye ſur la valeur des cartes qu'il contient, & cette valeur en ce cas, eſt de cinq pour les as, quatre pour les rois, trois pour les dames, & deux pour les valets.

Le talon ſe paye à celui qui a moins de points dans ſon jeu; & s'il a égalité de point, c'eſt au premier à le payer.

Celui qui renonce, fait la bête, ou paye une autre amande, ſi l'on en eſt convenu. On ne doit point jouer avant ſon tour, ſous peine de payer un jetton à tous les joueurs. Le premier en cartes doit toujours commencer par jouer du cœur s'il en a; mais perſonne n'en peut écarter. Quand on jette un as en renonce ſur une autre couleur, on gagne de celui qui leve, ce que l'on eſt convenu. Mais le joueur qui doit commencer à jetter, ne gagne ni ne perd rien, s'il joue un as. On gagne le double pour l'as de cœur jetté en renonce. Un joueur qui eſt forcé de lâcher l'as de la couleur jouée, paye à celui qui l'y force, ce qu'il en auroit reçu, s'il ſe fût défait de ſon as en renonce. L'as de cœur gagne encore le double dans ce cas. Si le jeu n'eſt pas complet, ou que les cartes ſoient mal mêlées, l'on doit refaire. Voilà les regles d'un uſage général & ordinaire dans le jeu de *reverſis*. Cependant elles ne laiſſent pas d'avoir quelques exceptions, comme dans ce cas: quoique nous avons dit qu'il ne falloit point écarter de cœur, ſelon les bonnes regles, on ne laiſſe pas de le faire, quand un joueur n'en porte que le roi ou la dame, n'ayant plus dans ſon jeu de cœur, & ne pouvant faire une redouble pour forcer le quinola. Si l'on joue au quinola forcé, celui qui l'a, manquant de cœur pour le défendre, a droit de le jetter, à moins que ſon jeu ne ſoit de le garder. Quoiqu'on ne joue point au quinola forcé, il l'eſt toujours dans les deux premiers tours, après leſquels il eſt libre de le garder ou de le jetter,

fût-*il*

fût-il ſeul, ſelon qu'on le juge le plus avantageux pour ſon jeu. Dans les cas où le quinola eſt écarté ou forcé, & que perſonne ne gagne la poule, chacun remet deux jettons pour la rafraîchir, & on ne paye les bêtes qui ſont ſur le jeu, qu'après les avoir levées, & encore l'une après l'autre, faiſant mettre la plus groſſe la premiere. Il n'y a que les bêtes de renonce qui ſe payent avec une autre ou avec la poule. Quand celui qui a dans ſon jeu une haute & une baſſe carte, fait la main, il doit prendre de ſa haute, pour ne lever que peu de cartes, & jouer enſuite la baſſe pour mettre ſon compagnon en jeu, & lui faire prendre les autres cartes qui reſtent à jouer, s'il ſe peut; par cette adreſſe on ne perd point le talon. Le *reverſis* eſt exempt de payer le talon. Celui qui a pluſieurs cartes de la couleur de celle qu'on a jouée, peut la prendre ou la gagner à ſon gré. *Voyez* GAGNER *une carte*. Tout bon joueur doit s'appliquer à gagner le talon, ou du moins à ne le pas perdre. Il faut toujours fournir, ſi l'on peut, des cartes au-deſſous de celle qu'on a jouée, puiſque pour gagner le talon, il faut ne point faire de main, ou en faire moins que les autres.

Reverſis ſignifie encore non-ſeulement la *poule*, & le payement de deux jettons fait par chaque joueur, mais encore une *remiſe* de tous les jettons que celui qui fait le *reverſis*, a pu payer dans le coup. Voyez ci-après *faire le reverſis*.

Faire le reverſis, en terme du jeu de ce nom, c'eſt gagner, en faiſant toutes les levées, la poule, deux jettons de chaque joueur & ceux qu'on a pu payer dans le coup, & priver le quinola jetté en renonce, de ſes droits ordinaires.

REVERTIER LE JEU DU, le jeu du *revertier* ſe joue dans un trictrac où chacun empile ſes dames; enſorte que celles avec leſquelles on doit jouer, ſoient dans le coin, à la gauche de celui contre lequel on joue, de même les ſiennes dans le coin de votre côté, & à votre gauche.

Il eſt néceſſaire que le trictrac ſoit garni de 15 dames de chaque couleur, de deux cornets & de dés. On ne joue qu'avec deux, chacun ſe ſervant; on ne peut jouer que deux enſemble; l'on préſente le dé à celui contre lequel on joue pour voir à qui amenera le plus gros point pour commencer.

Il faut toujours nommer le plus gros nombre, comme ſix quatre, quatre & as, trois & deux. Les différentes combinaiſons des dés retiennent dans le jeu du *révertier* le même nom qu'elles ont dans le trictrac. Les deux as, par exemple, ſe nomment *ambezas*, les deux quatre, *carmes*, &c.

Les dés doivent être joués de maniere qu'ils touchent la bande de l'adverſaire. Le dé eſt bon partout dans le trictrac excepté lorſque les deux dés ſont l'un ſur l'autre ou ſur le bord du trictrac, ou quand ils ſont dreſſés l'un contre l'autre, enſorte que tous deux ne ſoient point ſur leurs cubes. Le dé eſt bon ſur le tas ou la pile des dames, ſur une ou deux dames, pourvu qu'il ſoit ſur ſon cube, enſorte qu'il puiſſe porter l'autre dé. Le dé qui eſt en l'air, ou qui poſe un peu ſur une dame, étant ſoutenu par la bande du trictrac contre laquelle il appuie, ou contre la pile de bois, ne vaut rien. On peut voir s'il eſt en l'air ou non, en tirant doucement la table ou la dame ſous laquelle il eſt. S'il tombe, c'eſt une preuve qu'il étoit en l'air, par conſéquent le coup n'eſt pas bon.

On peut rompre le dé de ſon homme, quand on appréhende quelque coup, à moins qu'on ne ſoit convenu autrement; alors on encourt la peine marquée, & outre cette amende, celui à qui on a rompu les dés, peut jouer tel nombre qu'il veut.

Quand on commence la partie, on ne peut faire aucune caſe, c'eſt-à-dire, mettre deux ou pluſieurs dames accouplées l'une ſur l'autre dans les deux tables du trictrac qui ſont du côté du tas des dames de celui qui joue.

Il y a deux choſes à remarquer: la premiere, qu'il faut faire aller ſes dames qui ſont empilées & à la gauche de celui contre qui l'on joue, juſqu'au coin qui eſt à ſa droite. Enſuite vous les paſſez ſur les lames qui ſont de votre côté à votre gauche, & les faites aller juſqu'à votre droite. La ſeconde choſe qu'il eſt beſoin de ſavoir, c'eſt que les doublets ſe jouent doublement, c'eſt-à-dire, que l'on joue deux fois le nombre que l'on a fait, ſoit avec une ſeule dame, ſoit avec pluſieurs.

Il arrive ſouvent que l'on ne peut pas jouer tous les nombres que l'on a amenés. Par exemple, lorſque du premier coup l'on fait ſonné, on n'en peut jouer qu'un, par la raiſon que l'on ne peut mettre ſur les lames du côté de ſon tas de bois qu'une ſeule dame, & que l'on ne peut jouer tout d'une dame, à cauſe que le paſſage ſe trouve fermé par le tas de bois de celui contre qui l'on joue; l'on eſt quelquefois auſſi obligé de paſſer ſes dames de ſon côté, lorſqu'après avoir joué un ou deux coups, on fait un gros doublet que l'on ne ſauroit jouer du côté où eſt ſon bois & pile de dames: c'eſt ce qu'il faut éviter avec ſoin, & donner, autant qu'on pourra, tous les grands doublets, comme terne, carme, quine ou ſonné, afin de pouvoir, ſans gâter ſon jeu, les jouer, s'ils viennent. Quoiqu'on ait dit qu'on ne peut mettre qu'une ſeule dame ſur les lames ou fleches du côté de ſon tas, il y a cependant une fleche ſur laquelle on en peut mettre tant que l'on veut. *Voyez* TÊTE.

Quand on a mené de la gauche de ſon homme à ſa droite une partie de ſes dames, & que votre tête eſt bien garnie, il faut alors caſer du côté de la pile de bois de celui contre qui l'on joue, ou ſurcaſer, quand on ne peut point caſer, ou bien paſſer toujours des dames de votre tas à votre tête. *Voyez* SURCASER.

Quand un joueur a plus de dames à rentrer qu'il n'en a de rentrées par les paſſages, il perd la partie double; & quand on joue le double, celui qui eſt double, perd le double de ce qu'on a joué.

REVESTIAIRE, ſ. m. (*terme d'égliſe.*) c'eſt le lieu où les eccléſiaſtiques vont prendre leurs habits ſacerdotaux, leurs chappes, & les autres ornemens avec leſquels ils célebrent l'office divin. Le mot *reveſtiaire*, ſe dit auſſi d'une certaine ſomme que chaque religieux prend dans certaines communautés pour ſon entretien d'habits, de linges, *&c.* On eſtime généralement le *reveſtiaire* à cent, ou cent vingt livres par an. (*D. J.*)

REVETEMENT LE, (*Fortific.*) eſt une eſpece de mur de maçonnerie ou de gazon, qui ſoutient les terres du rempart du côté de la campagne. *Voyez* REMPART. On dit que le rempart d'une place eſt revêtu de mâçonnerie, lorſque le *revêtement* eſt de mâçonnerie; & l'on dit qu'il eſt *gazonné*, lorſque le *revêtement* eſt de gazon. *Voyez* GAZON. Pour que le *revêtement* ſoutienne plus aiſément la *pouſſée* des terres du rempart vers le foſſé, on le fait en talud. *Voy.* TALUD. Le talud forme une eſpece d'eſcarpement, qui fait donner au côté extérieur du *revêtement*, le nom d'*eſcarpe*. *Voyez* ESCARPE. L'épaiſſeur du *revêtement* de mâçonnerie au cordon eſt ordinairement de cinq piés. On lui donne pour talud la cinquieme ou la ſixieme partie de ſa hauteur, à compter depuis le cordon juſqu'au fond du foſſé. Lorſque le *revêtement* eſt de gazon, le talud eſt les deux tiers de ſa hauteur. M. le maréchal de Vauban a donné une table qu'on trouve dans la *ſcience des Ingénieurs* de M. Bélidor, dans laquelle il détermine l'épaiſſeur du *revêtement* & ſes différens taluds, depuis la hauteur de 10 piés juſqu'à celle de 80. Mais quoiqu'elle ait été éprouvée ſur plus de 500000 *toiſes cubes de mâçonnerie, bâties à* 150 *places fortifiées par les ordres de Louis le grand*; comme les meſures qu'elle contient ne ſont établies ſur aucun principe de théorie, elles ont depuis été examinées par meſſieurs *Couplet* & *Belidor*. Le premier a traité cette matiere dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences*, *années* 1726, 1727, *&* 1728, & il y a joint des tables dans leſquelles ces meſures ſe trouvent exactement déterminées, ſuivant les différens taluds que les terres peuvent prendre; & le ſecond, (*M. Belidor*) a donné dans le livre de la *ſcience des Ingénieurs*, des tables que ceux qui ſont chargés de la conſtruction effective des fortifications, doivent conſulter: toutes ces tables fixent auſſi les différentes dimenſions des contre-forts. *Voyez* CONTREFORT. Le rempart n'eſt quelquefois revêtu de maçonnerie que depuis le fond du foſſé juſqu'au niveau de la campagne; alors on dit qu'*il eſt à demi-revêtement*. *Voyez* DEMI-REVÊTEMENT.

On fait quelquefois des eſpeces de *revêtemens* de ſauciſſes & de faſcines; lorſqu'ils ſont bien faits, ils peuvent durer trois ou quatre ans. On s'en ſert ordinairement pour réparer les breches d'une place après un ſiége, en attendant qu'on ait le tems ou la commodité de rétablir les parties détruites dans leur premier état. (*Q*)

REVÊTEMENT DES TERRES, (*Archit.*) appui de maçonnerie qu'on donne à des terres pour les empêcher de s'ébouler.

Si

Si l'on éleve des terres, comme pour faire une chauſſée, une digue, un rempart, ces terres que je ſuppoſe qui auront la figure d'un parallélepipede, ne ſe ſoutiendront point en cet état, mais s'ébouleront; de ſorte que leurs quatre côtés verticaux poſés ſur le plan horiſontal, & qui étoient des parallélogrammes, deviendront de figure triangulaire, ou à-peu-près, parce que la peſanteur des terres, jointe à la facilité qu'avoient leurs parties à rouler les unes ſur les autres, les a obligées à ſe faire une baſe plus large que celle du parallélepipede primitif; pour empêcher cet effet, on les ſoutient par des *revêtemens* qui ſont ordinairement de maçonnerie.

Comme c'eſt par une certaine force que les terres élevées en parallélepipede élargiſſent leur baſe, il faut que cette force qu'on appelle *leur pouſſée*, ſoit combattue & réprimée par celle du *revêtement*, qui par conſéquent, doit être du-moins égale. Pour procéder par regle à la conſtruction d'un *revêtement*, il faudroit avoir terminé cette égalité, ou cet équilibre; mais juſqu'ici, on n'a point eu cette connoiſſance dans la pratique de l'Architecture, & l'on s'eſt conduit aſſez au haſard.

Nous avons trois auteurs françois qui ont écrit ſur cette matiere; M. Bullet, membre de l'académie d'Architecture; M. Gautier architecte, & finalement M. Couplet. Ce dernier a démontré par la Géométrie les regles qu'il faut obſerver dans les épaiſſeurs & les taluds qu'on doit donner aux *revêtemens*, pour qu'ils puiſſent réſiſter à la pouſſée des terres qu'ils ont à ſoutenir. *Voyez* les ſavans mémoires qu'il a donnés à ce ſujet dans le recueil de l'académie des Sciences, *années* 1726, 1727, & 1728; ils ne ſont pas ſuſceptibles d'être extraits dans cet ouvrage.

Aux démonſtrations géométriques de ce ſavant académicien, M. de Réaumur a joint dans le même recueil de l'académie des Sciences, *année* 1730, une conſidération phyſique ſur la nature des terres qui tendent à s'ébouler malgré les *revêtemens* les plus ingénieux.

Des terres coupées à plomb s'éboulent ſi peu, qu'à peine s'en détache-t-il quelques hottées en tout un an; & même cette petite quantité ſeroit encore plus petite, ſi les premieres parcelles avoient été ſoutenues, & ne fuſſent pas tombées; car ce n'eſt ordinairement que leur chûte qui a entraîné celle des ſecondes. Un mur n'a donc pas beaucoup de peine à ſoutenir ces terres, ſi on n'y conſidere que l'effort qu'elles font pour s'ébouler; mais elles en ont un beaucoup plus grand, & très-violent; c'eſt celui qu'elles font pour s'étendre, lorſqu'elles ſont bien imbibées d'eau, & c'eſt à quoi le mur de *revêtement* doit s'oppoſer.

Il eſt vrai que cette tendance des terres à s'étendre, doit agir en tous ſens, verticalement auſſi-bien qu'horiſontalement, & que le mur ne s'oppoſe qu'à l'action horiſontale; mais il faut obſerver que la tendance verticale n'ayant pas la liberté d'agir, du-moins dans toutes les couches inférieures de terre preſſées par le poids des ſupérieures, toute la tendance verticale ſe tourne en horiſontale, tant que la difficulté de ſoulever les couches ſupérieures eſt plus grande que celle de forcer le mur, & cela peut aller, & va effectivement fort loin.

On a obſervé qu'une terre qui a très-peu de hauteur, ne laiſſe pas de s'étendre beaucoup davantage dans le ſens horiſontal, & que la force qu'elle a pour s'étendre en ce ſens-là, eſt beaucoup plus grande que tout ſon poids, & par conſéquent que la force dont elle auroit beſoin pour s'étendre autant dans le ſens vertical.

Plus les terres auront de facilité de s'imbiber d'eau, plus elles auront de pouſſée contre un mur de *revêtement*; des ſables n'en auroient aucune à cet égard; & par cette raiſon, M. de Réaumur propoſe pour remede à l'inconvénient dont il s'agit, de mêler exprès des gravois dans les terres qui ne ſeroient pas naturellement aſſez ſablonneuſes. Non-ſeulement les gravois ou les ſables ne s'imbiberont pas d'eau, mais ils laiſſeront des interſtices qui ſeront des eſpeces de retraites ménagées à la terre qui ſe renflera; moyennant quoi elle n'agira pas contre le mur. (*D. J.*)

REVETIR, v. act. (*Gram.*) donner un vêtement; c'eſt un gueux que j'ai *revêtu*. Il ſe prend au figuré; il s'eſt montré *revêtu* de toute ſa gloire; on *revêtit* tous les jours les actions les plus atroces, des beaux noms de *zele* pour la religion & d'amour de la vérité; je l'ai *revêtu* de toute mon autorité; il l'a *revêtu* de la plus grande partie de ſes biens par une donation inique qui dépouille ſes vrais héritiers; cet acte eſt-il *revêtu* de toutes ſes formes? Il faut *revêtir* cet endroit d'un mur; il faut *revêtir* ce mur de plâtre; il faut *revêtir* ce modele de cire, &c. *Voy.* VÊTIR & VÊTEMENT.

REVÊTIR, (*Architect.*) c'eſt en maçonnerie fortifier l'eſcarpe & la contreſcarpe d'un foſſé, avec un mur de pierre ou de moilon. C'eſt auſſi faire un mur à une terraſſe, pour en ſoutenir les terres; ce qui s'appelle auſſi *faire un revêtement*.

En charpenterie, *revêtir* ſignifie peupler de poteaux une cloiſon ou un pan de bois; en menuiſerie, couvrir un mur d'un lambris qu'on appelle *lambris de revêtement*. *Dictionnaire d'Architecture*. (*D. J.*)

REVÊTIR, (*Jardin.*) c'eſt garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou paliſſer de charmille, de filarin, d'ifs, &c. un mur de clôture ou de terraſſe pour le couvrir. (*D. J.*)

REVETISSEMENT, ſ. m. (*Juriſprudence.*) en matiere féodale, eſt lorſque le ſeigneur reçoit le vaſſal en foi & hommage; & par ce moyen lui donne l'inveſtiture du fief.

Revêtiſſemeut, dans quelques coutumes, eſt le don mutuel & égal qui ſe fait entre deux conjoints par mariage, par le moyen duquel ils ſe revêtiſſent mutuellement de leurs biens.

Revêtiſſement de lignes, dans la coutume de Lorraine, eſt la tranſmiſſion qui ſe fait par ſucceſſion des propres aux plus proches parens du côté & ligne d'où ils ſont venus. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *revêtiſſement*. (*A*)

REUILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berri, ſur l'Arnon, à 6 lieues de Bourges, à 3 d'Iſſoudun, & à 4 de Vatan. Il y a un hôtel-Dieu nouvellement établi; la taille y eſt perſonnelle, mais les habitans ſont fort pauvres. (*D. J.*)

REVIN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, aux frontieres du Hainaut & de la Champagne, ſur la Meuſe, au-deſſous de Charleville; elle appartient à la France depuis 1679. *Long.* 22. 19. 30. *lat.* 49. 57. (*D. J.*)

REVIQUER, v. act. (*Foulerie.*) c'eſt faire paſſer les étoffes de laine par la foulerie, ou ſimplement les laver à la riviere pour les nettoyer & dégorger de ce qu'elles ont trop pris de teinture, afin qu'elles ne puiſſent barbouiller: les ouvriers employés à *reviquer* s'appellent *reviqueurs*. Savary. (*D. J.*)

REVIREMENT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le changement de route ou de bordée, lorſque le gouvernail eſt pouſſé à bas bord ou à ſtribord, afin de courir ſur un autre air de vent que celui ſur lequel le vaiſſeau a déja couru quelque tems.

Revirement par la tête, revirement par la queue, eſt le mouvement d'une armée ou d'une eſcadre qui eſt ſous voiles, lorſqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'armée. *Voyez* ÉVOLUTIONS.

REVIREMENT, s'emploie auſſi en finance & commerce; on dit *revirement de parties*; c'eſt une maniere d'acquitter une choſe par une autre, de s'acquitter vers une perſonne par une ſeconde.

REVIRER, v. n. (*Marine.*) c'eſt tourner le vaiſſeau pour lui faire changer de route; *Voyez* MANEGE DU NAVIRE.

Revirer dans les eaux d'un vaiſſeau, c'eſt changer de bord derriere un vaiſſeau, en ſorte qu'on court le même rumb de vent en le ſuivant.

Revirer de bord dans les eaux d'un vaiſſeau, c'eſt changer de bord dans l'endroit où un autre vaiſſeau doit paſſer.

REVISER, v. act. (*Gram.*) voir, examiner de nouveau.

REVISEUR, ſ. m. (*Chanc. rom.*) officier de la chancellerie romaine pour les matieres bénéficiales, ou matrimoniales. Il y a dans la chancellerie de la cour de Rome pluſieurs officiers appellés *reviſeurs*. Ils mettent au bas des ſuppliques *expediantur litteræ*, lorſqu'il faut prendre des bulles: & un grand C, quand la matiere eſt ſujette à componende. Après avoir revu & corrigé la ſupplique, ils y mettent la premiere lettre de leur nom, tout au bas de la marge du côté gauche.

Entre ces *reviſeurs*, l'un eſt appellé *reviſeur per obitum*, il dépend du dataire; il a la charge de toutes les vacances *per obitum in patria obedientiæ*; il eſt auſſi chargé du ſoin des ſuppliques par démiſſion, par privation, & autres, en pays d'obédience, & des pen-

penſions impoſées ſur les bénéfices vacans en faveur des miniſtres & autres prélats courtiſans du palais apoſtolique. L'autre s'appelle *reviſeur des matrimoniales;* il dépend auſſi de la daterie, & ne ſe mêle que des matieres matrimoniales. (*D. J.*)

REVISION, (*Juriſprud.*) eſt un nouvel examen que l'on fait de quelque affaire pour connoître s'il n'y a point eu erreur, & pour la réformer.

Reviſion d'un compte, eſt une nouvelle vérification que l'on en fait; la *reviſion* finale eſt lorſqu'après des débats fournis lors du premier examen que l'on a fait du compte, on en reforme les articles ſuivant les jugemens qui ſont intervenus ſur les débats pour procéder enſuite à un calcul juſte, & à la clôture du compte. (*A*)

Revision, *en matiere civile*, eſt une voie de droit uſitée en certain pays, au lieu de la requête civile; les *reviſions* ont été en uſage au parlement de Beſançon, juſqu'à l'édit du mois d'Août 1692, qui les a abolies. Elles ſont encore en uſage en Hollande & autres pays qui eſt ſous la domination des ducs de Bourgogne. (*A*)

Revision *en matiere criminelle*, eſt un nouvel examen d'un procès qui avoit été jugé en dernier reſſort; c'eſt à peu près la même choſe que la requête civile, ou plutôt que la voie de caſſation en matiere civile; il a néanmoins cette différence entre la *reviſion* & la requête civile, que dans celle-ci les juges ne peuvent d'abord juger que le reſcindant, c'eſt-à-dire la forme & non le reſciſoire qui eſt le fond, & par la voie de caſſation les arrêts ne ſont point retractés, à moins qu'il n'y ait des moyens de forme, au lieu que dans la *réviſion* les juges peuvent revoir le procès au fond, & abſoudre l'accuſé en entérinant les lettres de reſciſion par le ſeul mérite du fond, quand il n'y auroit pas de moyen en la forme.

On ne peut procéder à la *reviſion* d'un procès ſans lettres du prince expédiées en la grande chancellerie; celui qui veut obtenir de telles lettres, doit préſenter ſa requête au conſeil où elle eſt rapportée, & enſuite, ſi le conſeil le juge à propos, elle eſt renvoyée aux requêtes de l'hôtel pour avoir l'avis des maîtres des requêtes, dont le rapport ſe fait auſſi au conſeil, & ſur le tout on décide ſi les lettres doivent être expédiées; en général on en accorde rarement. L'amiral Chabot, qui avoit été condamné par des commiſſaires, obtint des lettes de *reviſion*, & par un arrêt de *reviſion* rendu au parlement, en 1541, en preſence de François I. il fut abſous. *Voyez ordonnance de 1670. tit.* 16. & les mots Cassation, Requete civile. (*A*)

Revision, eſt auſſi un droit que les procureurs ont pour revoir & lire les écritures des avocats; ce droit qui leur a été accordé moyennant finance, a été établi ſous prétexte que le procureur devant conduire toute l'affaire, doit lire les écritures des avocats pour ſe mettre au fait de ce qu'elles contiennent, & voir ce qu'il peut y avoir à faire en conſéquence. (*A*)

REVISITER, v. act. (*Gram.*) c'eſt viſiter de nouveau. On *reviſite* des marchandiſes; on *reviſite* des magaſins; on reviſite un malade. *Voyez* Visite & Visiter.

REVIVIFICATION, (*Chimie.*) le changement déſigné par ce mot, eſt propre au mercure. On dit que cette ſubſtance métallique eſt *revivifiée*, lorſqu'on la dégage d'une combinaiſon dans laquelle elle avoit perdu ſa fluidité naturelle ou ordinaire. Du mercure *revivifié* du cinnabre, eſt du mercure ſéparé du ſoufre commun avec lequel il étoit combiné pour conſtituer le cinnabre qui eſt un corps conſiſtant, à l'aide d'un précipitant & d'un degré de feu convenable; le mercure *revivifié* du ſublimé corroſif, eſt le mercure ſéparé de l'acide marin par les mêmes moyens. *Voyez* Mercure. Comme les choſes très-utiles ne ſont jamais déplacées, j'obſerverai ici, quoique cette réflexion appartienne proprement à l'*article* Mercure, que celui qu'on *revivifie* du ſublimé corroſif, ne peut qu'être, & eſt en effet très-pur; cette aſſertion poſitive (ſi cependant un paradoxe auſſi étrange peut entrer dans la tête d'un médecin peu inſtruit) pourra prémunir contre l'idée de poiſon, que j'ai vû plus d'une fois avec pitié, mais ſans étonnement, attacher à ce mercure. (*b*)

REVIVRE, v. n. (*Gram.*) retourner à la vie; ſi les hommes pouvoient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne ſe conduiſiſſent autrement; cette odeur me ranime & me fait *revivre*; les peres ſe voyent *revivre* dans leurs enfans; on ne fait que renouveller & faire *revivre* d'anciennes folies; je ſens *revivre* mon amitié pour lui.

Revivre, (*Juriſprud.*) eſt le nom que l'on donne dans quelques coutumes à ce que l'on appelle communément *regain*, c'eſt-à-dire la ſeconde herbe qu'un pré pouſſe dans la même année. (*A*)

Revivre *au jeu de la tontine*, c'eſt revenir au jeu par le moyen des jettons que les voiſins du joueur lui donnent pour les as qu'on leur tourne, ceux qui *revivent* de cette ſorte, rentrent au jeu, mêlent, & jouent de nouveau.

RÉUNION, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de rejoindre deux choſes enſemble, comme quand on réunit au domaine du roi quelque héritage ou droit qui en avoit été démembré. *Voyez* Domaine, Démembrement & Union. (*A*)

Réunion, ſ. f. *terme de Chirurgie*; action par laquelle on unit & maintient les levres d'une plaie rapprochées l'une de l'autre, afin que la nature puiſſe les conſolider. *Voyez* Consolidation.

La *réunion* s'obtient par la ſituation de la partie, par le bandage & appareil méthodiques, & par la ſuture au moyen du fil & des aiguilles; les premiers moyens ſont préférables aux ſutures, lorſqu'ils ſuffiſent, & l'expérience a prouvé qu'ils ſuffiſoient preſque toujours; comme M. Pibrac, directeur de l'académie royale de Chirurgie, l'a prouvé, dans une excellente diſſertation ſur l'abus des ſutures, publiée dans le *III. tome* des mémoires de cette compagnie.

Les plaies en long ſe réuniſſent fort aiſément par le bandage uniſſant. *Voyez* Incarnatif. La ſituation de la partie, avec l'aide d'un bandage, ſuffit aux plaies tranſverſales de la partie antérieure du col; on a des exemples de plaies qui intéreſſoient la trachée artere preſque entierement coupée, & qui ont été gueries par la ſeule attention de tenir la tête panchée en devant, le menton appuyé ſur la partie ſupérieure de la poitrine. On réunira de même les plaies tranſverſales de la partie poſtérieure du col, en tenant la tête ſuffiſamment renverſée en arriere par un bandage convenable qui ſera le diviſif de la partie antérieure. *Voyez* Divisif.

Les plaies tranverſales du tendon d'Achille ſeront réunies par le bandage & la ſituation de la partie, *Voyez* Rupture & Pantouffle.

Les plaies tranſverſales de la partie extérieure du poignet, avec ou ſans léſion des tendons extenſeurs, peuvent être réunies en ayant ſoin de tenir la main renverſée; il y a une machine fort utile pour ce cas. *Voyez* Machine *pour tenir la main étendue*.

Mais ce qui fait voir les grandes reſſources de l'art, entre les mains de ceux qui ſont nés avec le génie propre à l'exercer, c'eſt le bandage imaginé depuis peu par M. Pibrac, pour la *réunion* des plaies tranſverſales de langue; cette partie eſt ſujette à être coupée entre les dents, dans des chutes, ou dans des attaques de convulſions épileptiques ou autres. Les anciens recommandoient la ſuture; on ſent de quelle difficulté il eſt de coudre la langue; l'eſpece de bride que M. Pibrac a inventée, porte un petit ſac dans lequel on contient facilement la langue de façon à obtenir ſans inconvénient, la *réunion* de la plaie qui y a été faite. *Voyez la Planche* 36. *fig.* 1, 2, & 3. Le détail des cures operées par l'aide de ce bandage ingénieux, eſt dans le *III tome* des mémoires de l'Académie royale de Chirurgie.

Les plaies obliques & tranſverſes dont on ne peut eſpérer la *réunion* par la ſeule ſituation de la partie, admettent l'application des emplâtres agglutinatifs grillés, connus ſous le nom de *ſuture ſeche*. Voyez *Pl.* 30. *fig.* 8. ou avec des languettes des mêmes emplâtres, *fig.* 5, 6, 7; on les avoit d'abord adoptées pour les plaies du viſage, mais le bon effet dont elles y ſont, a déterminé à les appliquer à la *réunion* de toutes ſortes de plaies.

Pour ſe ſervir de la ſuture ſeche, on fait raſer les environs de la plaie s'ils ſont couverts de poils; on lave la plaie pour la nettoyer des ordures, ou des ſimples caillots de ſang qui s'oppoſeroient à la conſolidation, comme des corps étrangers; de l'eau tiede, ou du vin chaud ſuffiſent pour cette lotion; on rapproche enſuite les levres de la plaie, on les fait contenir par un aide, tandis qu'on applique les languettes enduites d'emplâtres de betoine, ou d'André de la Croix.

Dans les cas où l'on croiroit les points de ſuture indiſpenſables, on en diminueroit le nombre, en interpoſant alternativement avec un point, une lan-

guette agglutinative; cette ſuture mixte épargnera de la douleur au malade dans l'opération, & une partie des accidens qu'attirent preſque toujours les points de ſuture.

Si un gonflement, une éréſipelle, ou quelques éruptions cutanées obligeoient de lever l'emplâtre agglutinatif avant la conſolidation parfaite de la plaie, ou lorſque la cicatrice eſt encore récente, il faudroit avoir la précaution de le lever par l'une de ſes extrémités, juſqu'auprès de la diviſion, en appuyant un doigt ſur la peau qui couvroit l'emplâtre, à meſure qu'il ſe détache, pour favoriſer ſa ſéparation, & empêcher les dilacérations qu'il pourroit occaſionner par ſon adhérence; on reprend enſuite l'autre extrémité pour la conduire à pareille diſtance de l'autre levre de la diviſion; on detache le reſte par de petits mouvemens oppoſés & alternatifs; faute de prendre les meſures preſcrites, on riſqueroit de déchirer une cicatrice tendre, en tirant l'emplâtre d'un bout à l'autre ſuivant la même direction.

Le reſte du panſement d'une plaie, réunie par la ſituation de la partie, le bandage & la ſuture ſeche, ne differe point du traitement ordinaire des plaies. *Voyez* Plaie & Suture. (*Y*)

RÉUNIR, v. act. (*Gramm.*) rejoindre, rapprocher, remettre enſemble ce qui étoit auparavant ſéparé. *Réuniſſez*-vous par un même repas; les égliſes qui s'étoient ſéparées de la communion romaine, s'y ſont *réunies*; que de vertus *réunies* dans ſa même femme! *Voyez* Réunion.

RÉVOCABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie qui peut être *révoqué;* une donation eſt *revocable* par ſurvenance d'enfans. *Voyez* Donation & Révocation. (*A*)

RÉVOCATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel on en *révoque* un précédent; le prince *révoque* une loi, lorſqu'il y reconnoît quelqu'inconvénient; on *révoque* une donation, un teſtament, un legs, un procureur, des offres, une déclaration, un conſentement. *Voyez* Edit. Loi, Ordonnance, Donation, Testament, Legs, Procureur, Offres, Déclaration, Consentement. (*A*)

RÉVOCATOIRE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie *qui a l'effet de révoquer*. Ainſi une clauſe *révocatoire* eſt celle qui a pour objet de révoquer quelqu'acte. *Voy.* Révocable, Révocation. (*A*)

REVOIR, v. act. (*Gram.*) voir de nouveau. Que j'aurois de plaiſir à *revoir* cette femme, cet homme qui m'étoient ſi chers! ne vous laſſez point de *revoir* votre ouvrage; c'eſt un procès à *revoir*; il faut que l'étalon *revoye* cette jument. *Voyez les articles* Vue & Voir.

Revoir *d'un cerf*, (*Vénerie.*) On en *revoit* par le pié, par les fumées, par les abattures, par les portées, par les foulées, par le frayoir & par les rougeurs.

RÉVOLER, v. n. (*Gramm.*) c'eſt voler de nouveau. *Voyez* Vol & Voler.

REVOLIN, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un vent qui choque un vaiſſeau par réflexion; ce qui cauſe de fâcheux tourbillons dont les vaiſſeaux ſont tourmentés ſoit qu'ils faſſent voile ou qu'ils ſoient à l'ancre.

RÉVOLTE, ſ. f. (*Gouvern. polit.*) Soulevement du peuple contre le ſouverain. L'auteur du Télémaque, *liv. XIII.* vous en dira les cauſes mieux que moi.

„ Ce qui produit les *révoltes*, dit-il, c'eſt l'ambi-
„ tion & l'inquiétude des grands d'un état, quand
„ on leur a donné trop de licence, & qu'on a laiſſé
„ leurs paſſions s'étendre ſans bornes. C'eſt la mul-
„ titude des grands & des petits qui vivent dans le
„ luxe & dans l'oiſiveté. C'eſt la trop grande abon-
„ dance d'hommes adonnés à la guerre, qui ont né-
„ gligé toutes les occupations utiles dans le tems
„ de la paix. Enfin, c'eſt le deſeſpoir des peuples
„ mal-traités; c'eſt la dureté, la hauteur des rois,
„ & leur molleſſe qui les rend incapables de veiller
„ ſur tous les membres de l'état, pour prévenir les
„ troubles. Voilà ce qui cauſe les *révoltes*, & non
„ pas le pain qu'on laiſſe manger en paix au labou-
„ reur, après qu'il l'a gagné à la ſueur de ſon vi-
„ ſage.

„ Le monarque contient ſes ſujets dans leur de-
„ voir, en ſe faiſant aimer d'eux; en ne relâchant
„ rien de ſon autorité, en puniſſant les coupables,
„ mais en ſoulageant les malheureux; enfin, en pro-
„ curant aux enfans une bonne éducation, & à tous
„ une exacte diſcipline au milieu d'une vie ſimple,
„ ſobre, & laborieuſe; les peuples ainſi traités, ſe-
„ ront toujours très-fideles à leurs princes. (*D. J.*)

RÉVOLUTION, ſ. f. ſignifie *en terme de politique;* un changement conſidérable arrivé dans le gouvernement d'un état.

Ce *mot* vient du latin *revolvere*, rouler. Il n'y a point d'états qui n'aient été ſujets à plus ou moins de *révolutions*. L'abbé de Vertot nous a donné deux ou trois hiſtoires excellentes des *révolutions* de différens pays; ſavoir, les *révolutions* de Suede, celles de la république romaine *&c.*

Révolution, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tous tems beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particulierement conſacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange Guillaume de Naſſau, monta ſur le trône à la place de ſon beau-pere Jacques Steward. La mauvaiſe adminiſtration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* néceſſaire, & la rendit praticable; mais cette mauvaiſe adminiſtration, auſſi-bien que toute ſa conduite précédente, provenoit de ſon attachement aveugle au pape & aux principes du deſpotiſme, dont aucun avertiſſement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit ſon origine de l'exil de la famille royale; cet éxil avoit ſon principe dans l'uſurpation de Cromwel; & l'uſurpation de Cromwel avoit été occaſionnée par une rebellion précédente, commencée non ſans fondement par rapport à la liberté, mais ſans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (*D. J.*)

Révolution, eſt auſſi un *terme de Géométrie*. Le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile, eſt appellé *révolution* de cette figure. *Voyez* Axe.

Un triangle rectangle tournant autour d'un de ſes côtés engendre un cône par ſa *révolution*; un demi-cercle engendre une ſphere. *&c. Voyez* Cône, Sphere, *&c.*

Révolution ſe dit auſſi *en Aſtronomie*, de la période d'une planete, comete, *&c.* c'eſt-à dire, du chemin qu'elle fait depuis qu'elle part d'un point, juſqu'à ce qu'elle revienne au même point. *Voyez* Planete, Période. *&c.*

Les planetes ont deux eſpeces de *révolution*; l'une autour de leur axe qu'on appelle *rotation diurne*, ou ſimplement *rotation*, & qui dans la terre, par exemple, conſtitue ce que nous appellons les *jours* & les *nuits*. *Voyez* Jour & Nuit. L'autre *révolution* des planetes ſe fait autour du ſoleil: on l'appelle *révolution annuelle* ou *période*; c'eſt la *révolution* annuelle de la terre qui conſtitue nos années. *Voyez* An.

Saturne, ſelon Kepler, fait ſa *révolution* annuelle en 29 ans 174 j. 4 h. 58′ 25″ 30‴; Jupiter en 11 ans 317 j. 24 h. 49′ 31″ 56‴; Mars en un an 321 j. 23 h. 31′ 56″ 49‴; Vénus en 224 j. 17 h. 44′ 45″ 14‴; Mercure en 87 j. 23 h. 14′ 24″. *Voyez* Saturne, Jupiter, Mars, *&c. Chambers*. (*O*)

Revolutions de la terre, *Hiſt. nat. Phyſ. & Minéralogie.*) c'eſt ainſi que les naturaliſtes nomment les événemens naturels, par leſquels la face de notre globe a été & eſt encore continuellement altérée dans ſes différentes parties par le feu, l'air & l'eau *Voy.* Terre, Fossiles, Deluge, Ttremblemens de terre, *&c.*

Revolution, (*Horlogerie.*) c'eſt l'action des roues les unes ſur les autres, par le moyen des engrenages. On ſait que leur objet eſt de tranſmettre le mouvement d'une roue ſur une autre par le moyen de ſes dents qui atteignent les aîles du pignon ſur leſquelles elles agiſſent, comme le pourroient faire des leviers les uns ſur les autres. Sous ce point de vue il y auroit de l'avantage à faire de petites roues & de grands pignons: la force ſeroit plus grande du côté de la roue, & la réſiſtance ſeroit moindre du côté du pignon pour recevoir le mouvement. Mais les engrenages ne ſervent pas ſeulement à communiquer le mouvement; ils ſervent encore à multiplier les *révolutions*, ou à les fixer ſur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer; enfin ils ſervent à changer le plan des *révolutions*.

1°. L'on obtient des *révolutions*, en faiſant que la roue continue pluſieurs fois le nombre des aîles du pignon, ou bien en multipliant les roues.

Queſtion. La premiere roue étant donnée, quelle que ſoit la force qui la meut, trouver la derniere roue qui faſſe tel nombre de *révolutions* qu'on voudra pour une de la premiere. Cette queſtion ſeroit bientôt réſolue, ſi le rayon de la premiere roue à l'égard de la

ſeconde pouvoit être dans le rapport demandé; mais ſi ce rapport eſt tel qu'il ne ſoit pas poſſible de faire l'une aſſez grande, ni l'autre aſſez petite, pour y ſuppléer, l'on aura recours à pluſieurs roues intermédiaires dont les différens rapports multipliés les uns par les autres, donneront le rapport demandé. Or c'eſt ce nombre de roues intermédiaires qu'il s'agit de trouver. Mais, comme différens nombres peuvent y ſatisfaire, il faut faire voir qu'ils ne ſont pas arbitraires; qu'il faut au contraire prouver que le plus petit nombre de roues qui pourra ſatisfaire à la queſtion, eſt celui qu'il faudra employer.

Ma méthode eſt de conſidérer le nombre de *revolutions* demandées, comme une puiſſance dont je tire les différentes racines. La conſidérant d'abord comme un quarré, j'en tire la racine, & cela me montre que deux roues ſatisferont à la queſtion; comme un cube j'en tire la racine, & cela me donne trois roues; comme un quarré quarré, j'en tire la racine, & c'eſt pour quatre roues; ainſi de ſuite juſqu'à ce que j'en ſois venu à une racine telle qu'étant multipliée par le plus petit nombre d'ailes qu'il ſoit poſſible d'appliquer au pignon, le nombre qui en proviendra, & qui repréſente le nombre des deux, ne ſoit pas trop grand pour pouvoir être employé à la roue dont la grandeur ſe trouve bornée par la grandeur de la machine. J'en conclus alors que c'eſt-là le plus petit nombre de roues qui puiſſe ſatisfaire à la queſtion; car dans ce cas, j'ai le plus grand rapport c'eſt-à-dire, les roues les plus nombrées de dents, relativement aux ailes du pignon, qu'il ſoit poſſible d'avoir: ce qui fournit trois avantages eſſentiels.

1°. Celui de ne point multiplier inutilement les *révolutions intermediaires* entre le premier & dernier mobile.

2°. D'avoir des engrenages qui ſont d'autant plus parfaits & plus faciles à faire que les dents étant nombreuſes rapprochent plus d'être paralelles entr'elles; ce qui diminue la courbe des dents, & procure au pignon un mouvement plus uniforme. De plus, les pignons peuvent être d'autant plus gros relativement à leur roue, qu'il y a plus de différence entre le nombre des ailes & celui des dents de la roue; toutes choſes dont l'expérience démontreroit mieux les avantages que les raiſonnemens que je pourrois faire, du moins quant à ce qui regarde plus immédiatement les inégalités plus ou moins grandes des dentures & des pignons qui ſe trouvent dans tous les engrenages.

3°. Celui enfin d'avoir moins de pivots, puiſqu'on a moins de roues; d'où je conclus que la vîteſſe étant diminuée par la diminution des *révolutions* intermédiaires, elle l'eſt auſſi dans les engrenages, dans les pivots; elle exige donc moins de force; il y a donc de l'avantage à réduire les *révolutions*, autant qu'il eſt poſſible.

Exemple par lequel on obtient des révolutions, *en employant le moins de roues, pour ſervir de preuve à ce qui précede.* Soient 19440 *révolutions*, compriſe la roue de rencontre, qui a 30 dents propres à faire battre les ſecondes au balancier. Il faut donc commencer par retirer cette roue, en diviſant 19440 par 60; il viendra au quotient 324; & comme ce nombre eſt trop grand pour être employé ſur une roue, & qu'il le faudroit encore multiplier par celui des ailes de pignon dans lequel elle doit engrener, il ſuit qu'il faut tirer la racine quarrée de 324, qui eſt 18, & ce ſera pour deux roues; mais comme elles doivent engrener dans des pignons de ſix ailes, l'on aura des roues de 108, & l'on poſera ſa regle en cette ſorte:

6. 6. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviſeurs.

// // //

108. 108. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 18 \times 18 \times 60 = 19440$. produit du quotient, expoſant ou facteur.

$1 + 18 + 324 = 342$. total des révolutions intermédiaires.

Exemple par lequel je multiplie les roues & les révolutions *intermédiaires, ſans augmenter celles du dernier mobile.* Soit de même 19440 *révolutions*. Retirons de même la roue de rencontre, comme dans l'exemple ci-deſſus, reſte 324 *révolutions*, qui doivent ſervir à multiplier les *révolutions* intermédiaires. Pour cela il faut conſidérer ce nombre 324 comme une puiſſance qui a deux pour racine; car je ne ſuppoſerois pas l'unité & encore moins une fraction, parce qu'il me viendroit des nombres embarraſſans qui ne doivent pas entrer dans cet article. Il ſuffira donc de donner un exemple ſenſible de ce que je veux prouver. La puiſſance qui approche le plus de 324 eſt 256, qui ſe trouve être la huitieme puiſſance de 2, leſquels 256 étant multipliés par $1 + \frac{17}{64}$, quotient de 324 diviſé par 256, l'on aura le plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires demandé, leſquelles multipliées par la roue de rencontre de 30×2 égalera 19440: je dis *par* 2, parce que chaque dent fait deux opérations.

L'on poſera auſſi les roues & les pignons en cette ſorte:

6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 64. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviſeurs.

// // // // // // // // // //

12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 81. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 1\frac{17}{64} = 19440$. produit des quotiens, facteurs, ou expoſans.

$1 + 2 + 4 + 8 + 16 + 32 + 64 + 128 + 256 + 324 = 835$. ſomme des *révolutions* intermédiaires.

L'on voit par cet exemple que l'on a 835 *révolutions* intermédiaires, & que dans l'exemple précédent l'on n'en avoit que 343; ce qui fait 492 *révolutions* intermédiaires de plus, pour avoir augmenté le nombre des roues, en gardant cépendant le même nombre de *révolutions* 19440 pour le dernier mobile.

Si l'on vouloit des pignons plus nombrés, cela ſeroit très-facile; car ſi l'on doubloit le nombre des aîles de pignon, il faudroit auſſi doubler celui des dents des roues,

Queſtion. Le nombre de *révolutions* de la derniere roue étant donné, trouver une roue intermédiaire qui faſſe un nombre fixe de *révolutions* pour une de la premiere.

La queſtion ſeroit bientot réſolue, ſi le nombre demandé ſe trouvoit être un des facteurs du produit des *révolutions* totales; mais ſi cela n'eſt pas, on ne pourra réſoudre la queſtion qu'en multipliant les *révolutions* intermédiaires, & en donnant de l'inégalité au facteur.

Soient de même 19440 *révolutions* du dernier mobile avec les facteurs 18, comme dans le premier exemple. L'on propoſe de faire l'un des facteurs 9, & de mettre ſur l'un ce qu'on aura ôté de l'autre, l'on aura $27 \times 9 = 243$ moindre de 81 pour 324 qu'il faut avoir, quoique leur ſomme n'ait pas changé, le nombre de 243 étant plus petit, les *révolutions* du dernier mobile ſeroient diminuées; ce qu'on ne veut pas faire. Il faut donc augmenter l'un des produiſans en plus grande raiſon que l'on a diminué l'autre.

Ayant donc un des produiſans de 324, ſavoir 9; ſi l'on diviſe les 324 par 9, le quotient 36 ſera néceſſairement l'autre produiſant cherché. Alors l'on aura $9 \times 36 = 324$. D'où il ſuit un plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires, ſans avoir plus de roues; de plus un nombre fixe de *révolutions* ſur une des roues, ſans avoir rien changé aux *révolutions* du dernier mobile.

Ainſi les roues ſeront en gardant les mêmes pignons

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou diviſeurs,

// // //

216. 54. 30, roues ou dividendes.

$1 \times 36 \times 9 \times 60 = 19440$. produit de tous les quotiens, expoſans, ou facteurs les uns par les autres.

$1 + 36 + 324 = 361$. ſomme des *révolutions* intermédiaires plus grande de 37, à cauſe de l'inégalité donnée au facteur, pour fixer un nombre de *révolutions*.

Voyez le théorème que j'ai donné ſur la théorie de l'inégalité des facteurs, à l'*article* FROTTEMENT (*Horlogerie*) *page* 515.

Pour diminuer les révolutions. *Queſtion. Trouver une roue qui faſſe une telle partie de* révolutions *qu'on voudra pour une de la premiere*. Cette queſtion ſeroit bientôt réſolue, s'il étoit poſſible de faire le rayon de la premiere à l'égard de la ſeconde dans la proportion demandée. Mais ſi ce rapport eſt trop grand, qu'il faille employer pluſieurs roues pour ſatisfaire

à la

à la queſtion, il faut faire voir que la même méthode qui a ſervi pour multiplier les *révolutions*, peut être employée pour les diminuer. Par exemple, je ſuppoſe qu'on demande de trouver une roue qui faſſe la $\frac{1}{19440}$ de *révolutions* pour une de la premiere, l'on fera la même opération que dans le premier exemple; avec cette différence que dans l'application l'on aura des fractions pour facteurs ou produiſans, & que l'ordre des pignons & des roues ſera renverſé, c'eſt-à-dire que les pignons ſeront les dividendes, & les roues les diviſeurs.

On appelle *pignon* une roue qui eſt peu nombrée, & réciproquement; enſorte que les roues qui conduiſent les pignons augmentent les *révolutions*; au contraire elles les diminuent quand ce ſont des pignons qui conduiſent des roues.

Il faut donc poſer ſa regle en cette ſorte:

108. 108. 30. roues ou dividendes.

// // //

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou dividendes.

$1 \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{60} = 19440$. produit des quotiens, facteurs, ou expoſans les uns par les autres.

$1 + \frac{1}{8} + \frac{1}{324} + \frac{1}{19440}$ ſomme de toutes les parties de *révolutions*.

L'on peut faire les mêmes applications ſur ces fractions de *révolutions* intermédiaires, comme on l'a fait ſur les entiers dans les exemples précédens.

Par exemple, diminuer, augmenter, fixer des parties de *révolutions* ſur telle roue qu'on voudra.

Queſtion. Le plan des révolutions *d'une roue étant donné, trouver telle inclinaiſon qu'on voudra relativement à la premiere roue.* L'on ſait que les roues qui font leurs *révolutions* dans le même plan, ont leur axe paralléle. Ainſi pour incliner les plans des *révolutions*, il ſuffit d'incliner les axes & former les roues & les pignons propres à engrener ſur des axes inclinés, lorſque les axes ſont perpendiculaires; c'eſt ce qui forme les engrenages des roues de champ & de rencontre.

La méthode que je viens de donner eſt, je crois, la plus générale qu'il y ait ſur le calcul des *révolutions*: néanmoins je n'exclus pas le génie & l'occaſion de manifeſter des coups de force, en ſaiſiſſant de certaines méthodes, qui n'étant ni générales ni directes, ne laiſſent pas quelquefois d'avoir des propriétés plus ou moins aiſées, pour arriver plûtôt à ce que l'on cherche. *Article de M. Romilly.*

REVOMIR, v. act. (*Gram.*) vomir à pluſieurs repriſes. *Voyez* Vomir & Vomissement. Il n'eſt pas réduplicatif.

REVOQUER, v. act. (*Gram.*) annuller ce qu'on a fait. *Voyez* Revocation, Revocatoire.

Revoquer, v. act. caſſer, rendre nul, rappeller, déplacer; on *revoque* un teſtament, une procuration, un employé, un édit, *&c.* On dit auſſi *revoquer en doute*, pour *mettre en doute*.

REUS, la, *ou* REUSS, (*Géogr. mod.*) en latin *Urſa*; riviere de la Suiſſe qui prend ſon origine dans le mont S. Gothard, d'un petit lac très-profond, nommé *lago di Luzendro*. La *Reuſs* a dès ſa ſource un cours fort impétueux. Elle ſe jette dans le lac de Lucerne, en ſort enſuite, & finit par ſe perdre dans l'Aare, au-deſſous de Windiſc. (*D. J.*)

RÉUSSIR, v. act. (*Gram.*) avoir du ſuccès. *Voy. l'article ſuivant.*

RÉUSSITE, Succès, (*Synonym.*) ces deux ſubſtantifs mis ſeuls ſans épithetes, ſignifient un *événement heureux*; on les emploie indifféremment en fait d'ouvrages d'eſprit; mais on ne dit pas d'ordinaire la *réuſſite* des armes du roi, la *réuſſite* d'une négociation; en ces rencontres, on ſe ſert plus volontiers du mot *ſuccès*, ainſi que pour les grandes affaires.

En fait de pieces de théatre, on n'applique guere le mot *ſuccès*, qu'aux pieces graves & ſerieuſes; Tancrede a eu un grand ſuccès. Ce ne ſeroit pas ſi bien parler, de dire, *les plaideurs ont eu grand ſuccès*; il faut dire, *les plaideurs ont bien réuſſi*, ou *ont eu une bonne réuſſite*. (*D. J.*)

REUTLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, libre & impériale, au cercle de Suabe, dans le duché de Wurtemberg, à un mille au levant de Tubingen, ſur l'Eſchez, à 8 lieues au midi de Autgard. Elle fut entourée de murailles en 1215 par l'empereur Fréderic. Les homicides involontaires y ont eu un ſûr azyle. *Long.* 26. 43. *lat.* 48. 30.

Gryphius (Sébaſtien) nâquit à *Reutlingen*. Il ſe rendit célebre dans le xvj. ſiecle par la beauté de l'exactitude de ſes impreſſions. Son fils Antoine Gryphius marcha ſur ſes traces, & ſe diſtingua par la belle bible *in-folio* qu'il mit au jour en 1550. (*D. J.*)

REVUE, ſ. f. (*Gram.*) examen de pluſieurs choſes, les unes après les autres. J'ai fait la *revue* de mes livres. On a fait la *revue* de toute la maiſon. N'oubliez pas de faire la *revue* de vos actions.

Revue, (*Art milit.*) c'eſt l'examen que l'on fait d'un corps de troupes, que l'on range en ordre de bataille, & qu'on fait enſuite défiler, pour voir ſi les compagnies ſont complettes, ſi elles ſont en bon état; ou pour donner la paie, ou pour quelqu'autre ſujet ſemblable.

Un général d'armée fait toujours la *revue* de ſes troupes avant de les mettre en quartier d'hiver. *Voy.* Quartier. *Chambers.*

Le colonel d'un régiment doit faire toutes les années la *revue* de ſon régiment, & les inſpecteurs de cavalerie & d'infanterie doivent faire leur *revue* de tous les différens régimens de ces deux corps.

Les commiſſaires des guerres doivent faire, une fois le mois, la *revue* des troupes dont ils ont la police, & ils ne doivent y paſſer que les officiers, gendarmes, cavaliers, dragons ou ſoldats qui ſont effectivement ſous les armes, ou dans l'hôpital du lieu où ſe fait la *revue*. Ils doivent dans l'extrait qu'ils font de chaque *revue* marquer le nombre, la qualité des hommes & des chevaux, de même que ce qui concerne les armes & les habillemens des troupes. Ces extraits doivent être ſignés par les gouverneurs ou commandans des places, ou dans le lieu où il n'y a point de gouverneur, commandant ou major, par les maires, échevins, ou autres magiſtrats deſdits lieux. Ces extraits doivent être envoyés au ſecrétaire d'état de la guerre, & aux intendans dans les départemens deſquels ſe font les *revues*, *&c.* (*Q*)

REVUIDER, *en terme de Metteur-en-œuvre;* c'eſt proprement agrandir de telle forme qu'il eſt beſoin, les trous qu'on a commencés en drille. *Voy.* Drille.

RÉVULSION, ſ. f. *en Médecine;* c'eſt le cours ou le flux des humeurs d'une partie du corps à une partie proche ou oppoſée. *Voyez* Humeur, Dérivation. Dans les bleſſures dangereuſes, où le ſang ſe perd abondamment, & où il eſt preſque impoſſible de l'arrêter; on ouvre ordinairement une veine dans quelque partie éloignée pour cauſer une *révulſion*, c'eſt-à-dire, pour obliger le ſang de retourner de la plaie à l'endroit où la veine eſt ouverte. *Voyez* Saignée.

Les *révulſions* ſont auſſi occaſionnées par l'amputation, la friction, *&c. Voyez ces articles.*

La *révulſion* eſt auſſi quelquefois un retour volontaire, ou un reflux d'humeurs dans les corps. Les maladies ſubites ſont occaſionnées par de grandes *révulſions* d'humeurs qui ſe portent tout-à-la-fois ſur certaines parties.

REX, princeps, (*Littérat.*) il eſt très-important de bien diſtinguer le ſeul des mots latins *rex*, *princeps*, ou *regnum* & *principatus;* car il ne faut pas s'en laiſſer impoſer par la ſynonymie de ces mots dans notre langue.

Chez les latins, les termes de *principatus*, *regnum*, principauté, royaume, ſont ordinairement oppoſés; c'eſt ainſi que Jules-Céſar dit que le pere de Vercingetorix avoit la *principauté* de la Gaule, mais qu'il fut tué, parce qu'il aſpiroit à la *royauté:* c'eſt ainſi que Tacite fait dire à Piſon, que Germanicus étoit fils du *prince* des Romains, & non pas du *roi* des Parthes: ou quand Suétone raconte, que peut s'en fallut que Caligula ne changeât les ornemens d'un *prince* en ceux d'un *roi;* ou quand Velleius Paterculus dit, que Maroboduus, chef d'une nation des Germains, ſe mit dans l'eſprit de s'élever juſqu'à l'autorité *royale*, ne ſe contentant pas de la *principauté* dont il étoit en poſſeſſion, avec le conſentement de ceux qui dépendoient de lui.

Cependant ces deux mots ſe confondent ſouvent: car les chefs des Lacédémoniens, de la poſtérité d'Hercule, depuis même qu'ils furent mis ſous la dépendance des Ephores, ne laiſſoient pas d'être toujours appellés *rois*.

Dans l'ancienne Germanie, il y avoit des *rois* qui, au rapport de Tacite, gouvernoient par la déférence

qu'on avoit pour leurs conſeils, plutôt que par un pouvoir qu'ils euſſent de commander. Tite-Live dit, qu'Evandre Arcadien *regnoit* dans quelques endroits du pays latin, par la conſidération qu'on avoit pour lui, plutôt que par ſon autorité.

Ariſtote, Polybe & Diodore de Sicile, donnent le titre de *rois* aux ſuffetes ou juges des Carthaginois, & Hannon eſt ainſi qualifié par Solin. Il y avoit dans la Troade une ville nommée Scepſe, au ſujet de laquelle Strabon raconte, qu'ayant reçu dans l'état les Miléſiens, elle s'érigea en démocratie, de telle ſorte pourtant, que les deſcendans des anciens *rois*, conſerverent & le titre de *roi*, & quelques marques d'honneur. Les empereurs romains au contraire, depuis qu'ils exerçoient tout ouvertement & ſans aucun déguiſement une puiſſance monarchique très-abſolue, ne laiſſoient pas d'être appellés *princes* ou *chefs de l'état*. Il y a auſſi des républiques où les principaux magiſtrats ſont honorés des marques extérieures de la dignité *royale*. (*D. J.*)

REY, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *Reï*, *Rhei* & *Raï;* ville de Perſe, & la plus ſeptentrionale de l'Irak-Agemi, autrement Irak perſienne, ce qui eſt proprement le pays des anciens Parthes, environ à cinq journées de Niſchabourg. Les tables arabiques lui donnent 86. degrés 20. min. de *longitude*, & 35. 35. de *latitude*. Tavernier la marque à 76. 20. de *longitude* ſous les 35. 35. de *latitude*.

La ville de *Rey*, qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & dont on ne voit que les ruines, a été autrefois la capitale des Selgincides, à qui Tekeſch, ſultan des Khovarezmiens, l'enleva. La géographie perſane dit qu'elle étoit la plus grande ville de l'Aſie dans le ix. ſiecle. Les auteurs arabes aſſurent auſſi qu'elle étoit alors la ville d'Aſie la plus peuplée, & qu'aucune, après Babylone, n'avoit jamais été ſi conſidérable ſoit en richeſſes, ſoit en nombre d'habitans. Elle ſubſiſta en ſa ſplendeur juſqu'aux conquêtes des Mahométans, qui la détruiſirent trois ſiecles après. Entre les grands perſonnages que cette ville a produit, on compte *Rhazès*, médecin célebre, qui vivoit dans le x. ſiecle, & dont j'ai parlé au *mot* MÉDECINE. (*D. J.*)

REYNA, (*Géog. mod.*) en latin *Regina;* ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure de Léon, ſur les frontieres de l'Andalouſie. Elle eſt ſituée dans une plaine, avec un château ſur une hauteur. Elle fut fondée par les Romains ſous le nom de *Regina*, qu'on a changé en celui de *Reyna*. On y trouve encore quelques reſtes d'antiquité. Elle fut priſe ſur les Maures, en 1185, par le roi dom Alphonſe IX. & elle appartient aujourd'hui à l'ordre de S. Jacques. *Long.* 11. 45. *latit.* 38. 15. (*D. J.*)

REZ, (*Géog. mod.*) nom commun à deux petites villes d'Allemagne, l'une en Autriche, ſur les frontieres de la Moravie, & dont le terroir produit d'excellent vin. L'autre petite ville nommée *Rez* ou *Reez*, eſt dans la Marche de Brandebourg ſur les confins de la Poméranie, entre Arnsheim & Falckenburg. (*D. J.*)

REZ, ſ. m. (*Architect.*) niveau de terrein de la campagne, qui n'eſt ni creuſe, ni élevée. On fait les fondemens ſoit de moilon, ſoit de libage juſqu'aux *rez-de-chauſſée*. (*D. J.*)

REZ-DE-CHAUSSÉE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la ſuperficie de tout lieu conſidérée au niveau d'une chauſſée, d'une rue, d'un jardin, *&c.* On dit *rez-de-chauſſée* des caves, ou du premier étage d'une maiſon, mais c'eſt improprement. (*D. J.*)

REZ-MUR, ſ. m. (*Archit.*) nud d'un mur dans œuvre. Ainſi, on dit qu'un poutre, qu'un ſolive de brin, *&c.* a tant de portée de *rez-mur*, pour dire depuis un mur juſqu'à l'autre. *Daviler*. (*D. J.*)

REZ-TERRE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une ſuperficie de terre, ſans reſſauts ni degrés.

REZAL, ſ. m. (*Meſure ſeche.*) c'eſt une meſure de continence pour les grains, dont on ſe ſert en Alſace & en quelques lieux des provinces voiſines. A Strasbourg, le *rezal* de froment peſe 160 livres poids de marc; & dans d'autres endroits d'Alſace, plus ou moins. *Savary*. (*D. J.*)

R H

RHA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie aſiatique. Ptolomée, *liv. V. ch. ix.* qui dit que c'étoit un grand fleuve, ajoute qu'il ſe jettoit dans la mer Caſpienne. On l'appelle aujourd'hui le *Volga*. (*D. J.*)

RHAA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le nom que les habitans de l'île de Madagaſcar donnent à l'arbre qui produit le ſang-dragon.

RHABDOIDE, adj. *en Anatomie*; c'eſt le nom que l'on donne à la ſeconde ſuture vraie du crâne, qui eſt auſſi appellée *ſuture ſagittale*. *Voyez* SUTURE & SAGITTALE. Ce mot vient du grec ῥάϐδος, & de εἶδος, *forme*.

RHABDOLOGIE, ſ. f. (*Géom.*) eſt le nom qu'on donne quelquefois dans l'*Arithmétique*, à la méthode de faire les deux regles les plus difficiles; ſavoir, la multiplication & la diviſion, par le moyen des deux plus faciles, ſavoir, l'addition & la ſouſtraction, en employant pour cela de petits bâtons ou lames, ſur leſquelles certains nombres ſont écrits, & dont l'on change la diſpoſition, ſuivant certaines regles.

Ces petites lames ſont ce qu'on appelle ordinairement *oſſa Neperi*, bâtons de Neper, du nom de leur inventeur Neper, baron écoſſois, qui eſt auſſi l'auteur des logarithmes. *Voyez* BATONS DE NEPER, *au mot* NEPER. *Voyez auſſi* LOGARITHME. (*E*)

RHABDOMANTIE, ſ. f. (*Divination.*) Ce mot eſt compoſé de ῥάϐδον, *verge*, & de μαντεία, *divination*. C'eſt l'art futile de prétendre deviner les événemens paſſés ou avenir par des baguettes. Cet art ridicule prit autrefois beaucoup de faveur chez les Hébreux, les Alains & les Scythes. Il paroît bien qu'il s'agit de *rhabdomantie* dans Oſée, *ch. iv. v.* 12, mais il eſt queſtion de bélomantie, c'eſt-à-dire de divination par les fleches, *ch. xxj. xxij.* d'Ezéchiel, car les termes ſont différens; cependant ſaint Jérôme, y a été trompé le premier. *Voyez* BÉLOMANTIE. (*D. J.*)

RHABDONALEPSIS, (*Antiq. greq.*) ῥάϐδων ἀνάληψις, fête qu'on célébroit toutes les années dans l'île de Cos, & où les prêtres portoient en proceſſion un cyprès. Potter, *archæol. græc. ch. xx. tom. I. p.* 429. (*D. J.*)

RHABDOPHORES, (*Antiq. grecq.*) ῥαϐδοφόροι, officiers établis dans les jeux publics de la Grece, pour y maintenir le bon ordre, avec pouvoir de punir ſuivant l'exigence des cas, tous ceux qui y contrevenoient. Potter, *archæol. græc. tome I. page* 448. (*D. J.*)

RHABILLAGE, ſ. m. (*Gramm. & Art méch.*) c'eſt le raccommodage d'un ouvrage gâté ou dérangé; il eſt d'uſage chez les Couteliers, les Horlogers, les Taillandiers, *&c.* On dit le *rhabillage* des couteaux, ciſeaux, raſoirs, *&c.* le *rhabillage* des faulx, faucilles, ſerpe, haches, *&c.* le *rhabillage* d'une montre, *&c.*

RHABILLER, v. act. (*Gramm.*) habiller une ſeconde fois. *Voyez* HABILLER & HABIT. Se *rhabiller*, c'eſt reprendre ſes vêtemens: c'eſt auſſi ſe remettre en habits neufs; il faut *rhabiller* mes gens.

Il ſe prend au figuré. Vous aurez bien de la peine à *rhabiller* cette affaire.

RHACHIA, (*Géog. anc.*) Polybe, *liv. III.* nomme ainſi une branche des monts Pyrénées, qui formoit un promontoire ſur la mer Méditerranée. (*D. J.*)

RHACHISAGRE, ſ. f. (*Chirurgie.*) nom par lequel on peut déſigner la douleur arthritique qui attaque l'épine du dos. C'eſt la maladie qu'on connoît auſſi ſous le nom de *lombago* ou *rhumatiſme goutteux de l'épine*. Le terme de *rhachiſagre* a été employé par le célebre chirurgien Ambroiſe Paré, & d'après lui, dans le lexicon *Caſtello-Brunonianum*. *Voyez* ARTHRISTIE, GOUTTE. (*Y*)

RHACHITIS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie une maladie qui attaque les os des enfans, & les rend enflés, courbés & tortus. *Voyez* ENFANS, OS.

Cette maladie leur vient ſouvent d'être mal emmaillotés, d'être trop ſerrés dans des endroits, & pas aſſez dans d'autres; d'être placés de travers, ou d'être trop long-tems dans la même poſture, ou de les laiſſer trop long-tems humides. Elle vient auſſi du défaut de mouvement qui ſe trouve chez eux, & de l'uſage de les porter ſur les bras; ce qui fait que leurs genoux & leurs jambes ſont trop long-tems dans une ſituation courbée; ou par le manque de digeſtion, ce qui occaſionne les alimens à être inégalement diſtribués dans le corps; ce qui fait qu'une partie des os prend de l'accroiſſement au défaut de l'autre.

Les enfans ſe nouent ordinairement entre les premiers 8 mois & l'âge de 6 ans. La partie qui ſe noue eſt lâche, flaccide & foible; & ſi ce ſont les jambes, elles ne peuvent plus porter le reſte de leur corps. Toutes les parties qui ſervent au mouvement volontaire du corps ſont pareillement affoiblies & débili-

tées,

tées, & l'enfant devient pâle, malingre, incapable de tout, & ne ſe peut tenir droit; ſa tête devient trop forte pour le tronc, & les muſcles du cou ne peuvent plus la faire mouvoir, parce qu'ils perdent inſenſiblement leur force; leurs poignets, la cheville du pié & les extrémités de leurs côtes ſe gonflent, & ſe chargent d'excreſcences noueuſes & les os de leurs jambes & de leurs cuiſſes viennent de travers & crochus; pareil déſordre ſaiſit auſſi leurs bras.

Si cette maladie continue long-tems, le thorax ſe rétrécit, d'où s'enſuit la difficulté de reſpirer, la toux & la fievre étique; l'abdomen s'enfle, le pouls devient foible & languiſſant, & ſi les ſymptomes s'augmentent, la mort s'enſuit. Quand un enfant eſt capable de parler avant que de pouvoir faire uſage de ſes jambes, c'eſt une marque qu'il eſt noué; quand cette maladie leur commence de bonne heure, on peut y remédier par des appuis & des bandages que l'on applique aux parties attaquées; mais quand les os ſont parvenus à un état de rigidité & d'inflexibilité, il faut ſe ſervir d'autres inventions méchaniques, de différentes ſortes de machines faites de carton, de baleine, d'étain, *&c.* Pour remettre les os tortués dans leur direction naturelle, on ſe ſert de botines de fer blanc pour redreſſer les jambes; on met auſſi en uſage une croix de fer pour comprimer les épaules lorſque les enfans deviennent boſſus. *Voy. fig. 2. Pl. VI.*

Les bains froids ſervent auſſi dans cette maladie, ce qu'il faut faire éprouver aux enfans avant que les nœuds ſoient abſolument formés, & pendant le mois de Mai & de Juin, en les tenant deux ou trois ſecondes dans l'eau à chaque immerſion.

Quelques-uns ſe ſervent de liniment de rum, eau-de-vie tirée du ſucre, & d'huile de palme; & d'autres d'emplâtres de minium & d'oxicorceum que l'on applique ſur le dos, de ſorte que l'on en couvre l'épine entiere. On ſe ſert auſſi de frictions ſur tout le corps, que l'on fait avec un linge chaud devant le feu, ſur-tout à la partie affligée; l'huile de limaçon eſt encore bonne pour cette maladie. On tire l'huile de ces animaux en les pilant & les ſuſpendant dans un ſac de flanelle, & on enduit les membres & l'épine du dos du malade avec cette huile. Tout ce qui vient d'être dit eſt traduit de *Chambers*. On a cru devoir conſerver ce qu'on penſe en Angleterre d'une maladie qui y eſt très-commune, & qui paroît y avoir pris ſon origine il y a une centaine d'années.

Le *rhachitis* eſt une maladie particuliere aux enfans, qui conſiſte dans un amaigriſſement de toutes les parties du corps au-deſſous de la tête, dans une courbure de l'épine & de la plûpart des os longs, dans un gonflement des épiphyſes & des os ſpongieux, dans les nœuds qui ſe forment à leurs articulations, dans une dépreſſion des côtes dont les extrémités paroiſſent nouées, dans un retréciſſement de la poitrine, & dans un épuiſement & une eſpece de retréciſſement des os des îles & des omoplates, pendant que la tête eſt fort groſſe, & que le viſage eſt plein & vermeil. Le ventre eſt gonflé & tendu, parce que le foie & la rate ſont d'un volume conſidérable. On remarque que les enfans qui en ſont attaqués, mangent beaucoup, & qu'ils ont l'eſprit plus vif & plus pénétrant que les autres; & enfin, quand on ouvre ceux qui en meurent, on trouve que les poumons adhérens à la plevre ſont livides, ſkirrheux, remplis d'abſcès, & preſque toutes les glandes conglobées, gonflées d'une lymphe épaiſſe.

Gliſſon, fameux médecin anglois, prétend que la courbure des os arrive par la même raiſon qu'un épi de blé ſe courbe du côté du ſoleil, ou qu'une planche, du papier, un livre & autres choſes ſemblables ſe courbent du côté du feu, parce que le ſoleil ou le feu enleve quelques-unes des parties humides qui ſe rencontrent dans les pores de la ſurface oppoſée; ce qui fait à l'égard de ces ſurfaces ce que feroient pluſieurs coins de bois que l'on mettroit dans les ſéparations des pierres qui compoſent une colonne; car ſi tous les coins étoient du même côté, le pilier ou la colonne ſe courberoit du côté oppoſé.

Voulant faire l'application de cet exemple à la courbure des os, il dit qu'ils ſe courbent lorſque la nourriture ſe porte en plus grande abondance d'un côté que d'autre; parce qu'un côté venant à s'enfler & à croître conſidérablement, oblige la ſurface oppoſée à ſe courber: c'eſt pour cette raiſon que le même auteur ordonne de frotter le côté courbé d'huile pénétrante & de linges chauds, pour rappeller la nourriture dans cette partie, & faire entrer dans ces pores des particules nourricieres pour alonger ces fibres; & pour favoriſer cet effet, il veut qu'on applique des bandages & des attelles aux côtés oppoſés à la courbure.

Ce ſyſtème de Gliſſon a été réfuté par pluſieurs auteurs. On ne connoît aucune cauſe qui puiſſe produire une diſtribution inégale de la nourriture dans quelque os; & l'on voit que, contre cette opinion, les os ſe courbent du côté où ils devroient recevoir le plus de nourriture.

Mayow propoſe un ſyſtème tout différent, où il dit que dans le *rhachitis*, les cordes tendineuſes & les muſcles ſont deſſéchés & raccourcis faute de nourriture, à cauſe de la compreſſion des nerfs de la moëlle de l'épine qui ſe diſtribuent à ces organes; que par conſéquent dans leurs différentes contractions, il font courber les os, de même qu'une corde attachée à l'extrémité du tronc d'un jeune arbre l'obligeroit de ſe courber à meſure qu'il croîtroit.

On a fait quelques objections à ce ſyſtème que M. Petit adopte dans ſon traité des maladies des os; mais à la réfutation de ces objections, par laquelle il prouve que la courbure des os dépend de la contraction des muſcles, il ajoute que ſans leur molleſſe ils ne pourroient ſe courber. M. Petit explique la courbure de chaque os en particulier par la contraction des muſcles qui s'y attachent, la peſanteur du corps & leur courbure naturelle, trois cauſes qui ne peuvent agir qu'autant que les os ſeront mous.

La molleſſe des os étant la cauſe occaſionnelle de leur courbure, il faut rechercher la cauſe de cette molleſſe dans l'altération des humeurs nourricieres, qui ne peut être produite que par le mauvais uſage des choſes non-naturelles. *Voyez* CHOSES NON-NATURELLES.

Les cauſes primitives qui paroiſſent pouvoir agir ſur les enfans en altérant leurs humeurs, peuvent ſe réduire à cinq; ſavoir, les régions & les climats différens, les dents qui doivent ſortir ou qui ſortent; les vers auxquels ils ſont ſujets, le vice du lait & des autres alimens, & le changement de nourriture quand on les ſevre. M. Petit explique fort au long comment ces différentes cauſes contribuent au vice des humeurs, qui détruiſant la conſiſtance naturelle des ſucs nourriciers, produit la molleſſe des os. L'action des muſcles & la peſanteur naturelle du corps agiſſent principalement ſur l'épine à cauſe de ſa courbure naturelle; les nerfs de la moëlle de l'épine ſont comprimés, & c'eſt à cette compreſſion qu'on peut attribuer tous les phénomenes qu'on remarque dans cette maladie. M. Petit répond à toutes les objections qu'on peut faire contre ſa théorie; & cet auteur finit l'article de *rhachitis*, en diſant que s'il s'eſt étendu beaucoup plus ſur les cauſes, & ſur l'explication des ſymptomes que ſur les formules, c'eſt qu'il eſt perſuadé que les maladies qui ſont bien connues indiquent elles-mêmes le remede qui leur convient. On voit par ce qui a été dit, qu'on peut prévenir cette maladie en prenant autant qu'il eſt poſſible, des précautions contre les cauſes qui la produiſent, & qu'on peut la pallier & la guérir même entierement, en s'attachant à bien diſcerner la cauſe pour la combattre par les moyens que le régime & les remedes fourniſſent contre elle. (*Y*)

RHACOLE, ſ. f. (*Médec.*) relâchement de la peau du ſcrotum, ſans qu'il y ait des corps contenus; indiſpoſition qui défigure la partie.

RHADAMANTHE, (*Mythol.*) *Rhadamanthus*; un des trois juges des enfers, frere de Minos, fils de Jupiter & d'Europe. Il s'acquit la réputation d'un prince d'une grande vertu. Après s'être établi dans quelqu'une des îles de l'Archipel ſur les côtes d'Aſie, il y gagna tous les cœurs par la ſageſſe de ſon gouvernement. Son équité & ſon amour pour la juſtice lui valurent l'honneur d'être un des juges des enfers, où on lui donna pour ſon partage les Aſiatiques & les Afriquains. C'eſt lui, dit Virgile, qui préſide au tartare, où il exerce un pouvoir formidable; c'eſt lui qui informe des fautes, & qui les punit; il force les coupables de réveler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils ont vainement joui, & dont ils ont différé l'expiation juſqu'à l'heure du trépas:

Gnoſſius hæc Rhadamanthus *habet duriſſima regna*
Caſtigatque auditque dolos, ſubigitque fateri,
Quæ quis apud ſuperos, furto lætatus inani
Diſtulit in ſeram commiſſa piacula mortem.
Æneid. *lib. VI.*

Ce-

Cependant le poëte n'offre *Rhadamanthe* que comme un juge éclairé qui inflige des peines; & au haſard de déplaire à Auguſte, il ne s'eſt pas contenté de jetter des fleurs ſur la tombe de Caton, il le peint à la place de *Rhadamanthe*, donnant ſeul des lois aux heureux habitans des champs élyſées:

Secretoſque pios his dantem jura Catonem.

C'eſt-là un trait de républicain qui fait honneur à Virgile. (*D. J.*)

RHÆAS, ſ. m. *terme de Médecine*, qui ſignifie la diminution ou la conſomption de la caroncule lacrymale qui eſt ſituée dans le grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE. Ce mot vient du grec ῥεῖν, *couler*. Le *rhæas* eſt oppoſé à l'*encanthis*, qui eſt l'augmentation exceſſive de la même caroncule. *Voyez* ENCANTHIS. Il eſt cauſé par une humeur corroſive qui tombe ſur cette partie, & qui la ronge & la conſomme par degrés; & ſouvent par le trop grand uſage de cauteres dont on ſe ſert dans la fiſtule lacrymale. On le guérit par les incarnatifs.

RHÆBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* la place dans la partie orientale de l'ile, mais dans les terres, entre Regia & Laberus. Cambden croit que c'eſt préſentement Rhéban, bourgade du comté de Dueen's. (*D. J.*)

RHÆCI ou *RŒCI*, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Italie. Strabon, *liv. V. p.* 231. les met au nombre de ceux dont le pays fut appellé *Latium*, après qu'ils eurent été ſubjugués. (*D. J.*)

RHAGADES, ſ. m. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, dont on ſe ſert pour ſignifier les fentes, crevaſſes, ou gerçures qui ſurviennent aux levres, aux mains, à l'anus & ailleurs. L'humeur ſaline & âcre qui coule du nez dans le coryza cauſe des gerçures aux orifices des narines & à la peau de la levre ſupérieure. Le froid qui cauſe un reſſerrement violent à la peau délicate des levres, la ride comme un parchemin mouillé qu'on expoſe à l'action du feu pour le ſécher. Les gerçures des levres occaſionnées par le froid, ſe guériſſent facilement, de même que toutes les autres ſciſſures ou crevaſſes de la peau, avec la premiere pommade, pourvu qu'il n'y ait point de cauſe intérieure acrimonieuſe ou virulente. Le *rhagades* qui ſont des ſymptomes de lepre ou de gale, ne cedent qu'aux remedes convenables à la deſtruction de ces maladies. *Voy.* LEPRE & GALE.

Les *rhagades* du fondement ſont ſouvent des ſymptomes de la maladie vénérienne; ils ſont ordinairement accompagnés de calloſités & ſouvent d'ulcération. Lorſqu'on a détruit le principe de la maladie par les remedes qui y ſont propres, on voit les *rhagades* diſparoître d'eux-mêmes. Ceux qui viennent à la ſuite d'une diarrhée ou de la dyſſenterie, ſont l'effet de l'irritation cauſée par des matieres âcres, & ſe guériſſent comme toutes les crevaſſes bénignes, avec l'onguent roſat, le cerat de Galien, ou l'onguent populeum, & autres remedes ſemblables. (*Y*)

RHAGADIOLUS, f. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommé par Tournefort, & qu'on appelle en françois *herbe aux rhagades*, c'eſt le *hieracium ſtellatum* de J. B. & de Ray. Son calice eſt compoſé de feuilles étroitement crénelées, & lorſque ſa fleur eſt tombée, il dégenere en gaînes membraneuſes diſpoſées en étoiles, velues, & qui contiennent chacune une ſemence. Tournefort ne connoît qu'une ſeule eſpece d'herbe aux *rhagades*. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, grêles, rameuſes, couvertes d'un peu de duvet. Ses feuilles ſont ſinueuſes & velues. Sa fleur eſt un bouquet à demi-fleurons jaunes, ſoutenues par un calice compoſé de quelques feuilles étroites & pliées en gouttiere. Sa ſemence eſt longuette, & le plus ſouvent pointue. Cette plante croît dans les pays chauds; elle paſſe pour être apéritive & déterſive. (*D. J.*)

RHAGOIDE, adj. *terme d'Anatomie*, qui ſignifie la ſeconde tunique de l'œil; on l'appelle plus ordinairement l'*uvée* & *choroïde*. *Voyez* UVÉE & CHOROÏDE. On l'appelle *rhagoïde* parce qu'elle reſſemble à un grain de raiſin ſans queue. Dans la tunique *rhagoïde* eſt l'ouverture appellée *pupille*. *Voyez* PRUNELLE.

RHAMNOIDES, f. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt ſtérile, & compoſée de quelques étamines ſoutenues par un calice formé de deux feuilles. Il y a des eſpeces de ce genre qui ne rapportent point de fleurs, & ſur leſquelles naiſſent des embryons qui deviennent dans la ſuite un fruit ou une baie dans laquelle il ne ſe trouve qu'une ſemence arrondie. Tournefort, *I. R. H. corol. Voyez* PLANTE. Linnœus l'appelle *hyppophae*.

RHAMNUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, ſur le bord de l'Euripe, dans la tribu æantide, ſelon Strabon, *liv. IX.* Pauſanias, *attic. c. xxxiij.* dit que ce bourg étoit à 60 ſtades de Marathon du côté du ſeptentrion. M. Spon, *voy. tom. II. pag.* 184. dit que le nom moderne eſt *Tauro-Caſtro*, ou *Ebræo Caſtro*. Cent pas au-deſſus, ajoute-t-il, ſont les débris du temple de la déeſſe Néméſis. Ce temple étoit quarré, & avoit quantité de colonnes de marbre, dont il ne reſte que les pieces. Il étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit rendu encore plus recommandable par la ſtatue de Néméſis qu'il y fit. Strabon dit que c'étoit Agoracritus parien, mais que cet ouvrage ne cédoit point à ceux de Phidias. Pour ce qui eſt de la montagne & de la grotte de Pan, dont les anciens diſoient tant de merveilles, on ne les diſtingue point aujourd'hui.

Antiphon, orateur athénien, étoit du bourg de *Rhamnus*, d'où on le ſurnomma *le rhamnuſien*. Perſonne avant lui ne s'étoit aviſé de compoſer des plaidoyers. Après avoir cultivé la poéſie, il ſe donna tout entier à l'éloquence, la réduiſit en art, en publia des préceptes, & l'enſeigna à Thucydide, qui par reconnoiſſance fit l'éloge de ce maître dans le huitieme livre de ſon hiſtoire. Plutarque dit qu'il étoit exact dans ſa maniere, énergique & perſuaſif, fécond en moyens, heureux à prendre le bon parti dans les conjectures douteuſes, adroit à s'inſinuer dans l'eſprit de ſes auditeurs, & rigoureux obſervateur des bienſéances. Il y a eu pluſieurs autres Antiphons, avec leſquels celui-ci ne doit pas être confondu. (*D. J.*)

RHAMNUSIA, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom de Néméſis, à cauſe d'une ſtatue qu'elle avoit à Rhamnus, bourg d'Attique. Cette ſtatue de dix coudées de haut, étoit d'une ſeule pierre, & d'une ſi grande beauté, qu'elle ne cédoit point aux ouvrages de Phidias: elle avoit été faite pour une Vénus; mais le nom de l'artiſte n'a point paſſé à la poſtérité. (*D. J.*)

RHAPHANEDON, ſ. f. on ſous-entend *fracture*; eſpece de fracture qui a la forme de rave. Dans cette fracture, un os long s'eſt caſſé en travers, ſelon ſon épaiſſeur. *Rhaphanédon* vient de ῥάφανος, *rave* ou *raifort*.

RHAPHIUS *ou* RHAPRUS, ſ. m. nom ancien d'un quadrupede, ayant la figure du loup & la peau mouchetée du léopard; c'eſt le loup-cervier de France, *Rhaphius* vient de l'hébreu *rhaam*, affamé.

RHAPONTIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) en latin *rhaponticum*, off. ῥᾶ & ῥῆον Dioſc. eſt une racine oblongue, ample, branchue, brune en-dehors, jaune en-dedans, coupée tranſverſalement, montrant des cannelures diſpoſées en rayons, tirées de la circonférence au centre; mollaſſe, ſpongieuſe, d'une odeur qui n'eſt pas déſagréable; d'un goût amer, un peu aſtringent & âcre; viſqueuſe & gluante lorſqu'on la tient un peu dans la bouche.

Cette racine eſt différente de la rhubarbe des boutiques; & c'eſt ce qui eſt évident par la deſcription du *rhapontic* tirée de Dioſcoride. „ Le *rha*, que quelques uns appellent *rheum*, dit-il, vient dans les „ pays qui ſont ſitués le long du Boſphore, d'où on „ l'apporte. C'eſt une racine noire ſemblable à la „ grande centaurée, mais plus petite & plus rouſſe, „ fongueuſe, un peu unie, ſans odeur: Le meilleur „ eſt celui qui n'eſt point carié, qui devient gluant „ dans la bouche, & un peu aſtringent, qui a une „ couleur pâle & tirant un peu ſur le jaune lorſqu'on l'a mâché „. Cette deſcription convient fort bien au *rhapontic* de Proſper Alpin, ou des boutiques. On le place mal-à-propos, comme a fait Moriſſon, parmi les eſpeces de *lapathum*. M. Tournefort en fait un genre particulier, & il l'appelle *rhabarbatum forte Dioſcoridis & antiquorum*.

Sa racine qui eſt ample, branchue, pouſſe des feuilles auſſi larges que celles de la bardane, mais plus rondes, & munies de nerf épais comme le plantain. Du milieu des feuilles, s'éleve une tige qui a plus d'une coudée de haut, & plus d'un pouce de groſſeur: elle eſt creuſe, cannelée; & aux endroits de ſes nœuds, il vient des feuilles alternatives rondelettes, de neuf pouces de long, & qui vont ſe terminer en pointe. Les fleurs y ſont a tas, diſpoées

en de

en de groſſes grappes rameuſes; elles ſont d'une ſeule piece formée en cloche, blanches, & ordinairement diviſées en cinq ou ſix parties obtuſes: du centre de chaque fleur ſortent pluſieurs étamines courtes qui environnent un piſtil triangulaire, lequel ſe change en une ſemence de pareille forme, longue de deux lignes; chacun de ces trois angles ſe prolonge en s'atténuant dans une aîle feuillée d'une façon élégante.

Le *rhapontic* naît non-ſeulement ſur le mont Rhodope dans la Thrace, mais encore dans pluſieurs endroits de la Scythie. On le cultive communément dans les jardins d'Europe. Sa racine purge modérément en poudre, & eſt plus aſtringente que la vraie rhubarbe: c'eſt pourquoi on ne doit pas mépriſer ce remede dans la diarrhée & la dyſſenterie, quand il convient d'en arrêter le cours. (*D. J.*)

RHAPSODES, ſ. m. pl, (*Belles-Lettres.*) nom que donnoient les anciens à ceux dont l'occupation ordinaire étoit de chanter en public des morceaux des poëmes d'Homere, ou ſimplement de les réciter.

M. Cuper nous apprend que les *rhapſodes* étoient habillés de rouge quand ils chantoient l'Iliade, & de bleu quand ils chantoient l'Odyſſée. Ils chantoient ſur des théâtres, & diſputoient quelquefois pour des prix.

Lorſque deux antagoniſtes avoient fini leurs parties, les deux pieces ou papiers ſur leſquels elles étoient écrites, étoient joints & réunis enſemble, d'où eſt venu le nom de *rhapſodes*, formé du grec ῥάπτω, *je cous*, & ᾠδὴ, *ode* ou *chant*.

Mais il y a eu d'autres *rhapſodes* plus anciens que ceux-ci; c'étoient des gens qui compoſoient des chants héroïques ou des poëmes en l'honneur des hommes illuſtres, & qui alloient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. C'étoit-là, dit-on, le métier qu'Homere faiſoit lui-même.

C'eſt apparemment pour cette raiſon que quelques critiques ont fait venir le mot *rhapſodes*, non de ῥάπτω & ᾠδὴ, mais de ῥάβδος & ᾄδειν, *chanter avec une branche de laurier à la main*, parce qu'il paroît en effet que les premiers *rhapſodes* portoient cette marque diſtinctive.

Philocorus fait auſſi venir le nom de *rhapſodes* de ῥάπτειν τὰς ᾠδὰς, *compoſer des chants* ou *poëmes*, ſuppoſant que les poëmes étoient chantés par leurs auteurs mêmes. Suivant cette opinion dont Scaliger ne s'éloigne pas, les *rhapſodes* auroient été réduits à ceux de la ſeconde eſpece dont nous venons de parler.

Cependant il eſt plus vraiſſemblable que tous les *rhapſodes* étoient de la même claſſe, quelque différence que les auteurs aient imaginée entre eux, & que leur occupation étoit de chanter ou de réciter des poëmes, ſoit de leur compoſition, ſoit de celle des autres, ſelon qu'ils y trouvoient mieux leur compte & plus de gain à faire. Auſſi ne pouvons-nous mieux les comparer qu'à nos anciens *trouveurs* & *jongleurs*, ou encore à nos chanteurs de chanſons, parmi leſquels quelques-uns ſont auteurs des pieces avec leſquelles ils amuſent la populace dans les carrefours.

Depuis Homere il n'eſt pas ſurprenant que les *rhapſodes* de l'antiquité ſe ſoient bornés à chanter les vers de ce poëte, pour qui le peuple avoit la plus grande vénération, ni qu'ils aient élevé des theâtres dans les foires, & les places publiques, pour diſputer à qui réciteroit mieux ces vers, beaucoup plus parfaits & plus intéreſſans pour les Grecs, que tout ce qui avoit paru juſqu'alors.

On prétend, dit madame Dacier, dans la vie d'Homere, que ces *rhapſodes* étoient ainſi appellés pour les raiſons qu'on a vues ci-deſſus, & encore parce qu'après avoir chanté, par exemple, la partie appellée *la colere d'Achille*, dont on a fait le premier livre de l'Iliade, ils chantoient celle qu'on appelloit *le combat de Paris & de Ménélas*, dont on a fait le troiſieme li-livre, ou tel autre qu'on leur demandoit, ῥαψῳδοὶ, ῥάπτοντες τὰς ᾠδάς. Cette derniere opinion eſt la plus vraiſſemblable, ou plutôt la ſeule vraie. C'eſt ainſi que Sophocle, dans ſon Œdipe, appelle le ſphinx, ῥαψῳδὸν, parce qu'il rendoit différens oracles, ſelon qu'on l'interrogeoit. Au reſte, il y avoit deux ſortes de *rhapſodes*; les uns récitoient ſans chanter, & les autres récitoient en chantant. *Vie d'Homere, pag.* 24. & 25. *dans une cote*.

RHAPSODIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité aux ouvrages en vers qui étoient chantés ou récités par les rhapſodes. *Voyez* Rhapsodes.

Quelques auteurs penſent que *rhapſodies* ſignifioit proprement un recueil de vers, principalement de ceux d'Homere, qui ayant été long tems diſperſés en différens morceaux, furent enfin mis en ordre, & réunis en un ſeul corps par Piſiſtrate, ou par ſon fils Hipparque, & diviſés en livres qu'on appella *rhapſodies*, terme dérivé des mots grecs ῥάπτω, *coudre*, & ᾠδὴ, *chant*, *poëme*, &c.

Le mot *rhapſodie* eſt devenu odieux, comme le remarque M. Deſpréaux dans ſa troiſieme réflexion critique ſur Longin, & l'on ne s'en ſert plus que pour ſignifier une collection de paſſages, de penſées, d'autorités raſſemblées de divers auteurs, & unies en un ſeul corps. Ainſi le *traité de Politique* de Juſte-Lipſe eſt une *rhapſodie*, dans laquelle il n'y a rien qui appartienne à l'auteur, que les particules & les conjonctions. C'eſt pour avoir pris ce mot dans ce dernier ſens, & à deſſein de faire paſſer les poëmes d'Homere pour une collection ainſi faite des ouvrages de différens auteurs, que M. Perrault a faite une bevue en diſant, dans ſes paralleles: „ Le nom de „ *rhapſodies*, qui ſignifie un amas de pluſieurs chanſons couſues enſemble, n'a pu être raiſonnable„ ment donné à l'Iliade & à l'Odyſſée, que ſur ce fon„ dement que c'étoit une collection de pluſieurs petits „ poëmes de divers auteurs, ſur différens événemens „ de la guerre de Troie. Jamais poëte, ajoute-t-il, ne „ s'eſt aviſé, malgré l'exemple & l'autorité d'Home„ re, de donner le nom de *rhapſodie* à un ſeul de „ ſes ouvrages „.

A cela M. Deſpréaux répond, après avoir rapporté les diverſes étymologies dont nous avons parlé au *mot* Rhapsodes, “ que la plus commune opinion „ eſt que ce mot vient de ῥάπτειν ᾠδὰς, & que *rhapſo*„ *die* veut dire *un amas de vers* d'Homere qu'on „ chantoit, y ayant des gens qui gagnoient leur vie „ à les chanter, & non pas à les compoſer, comme „ M. Perrault ſe le veut biſarrement perſuader. Il „ n'eſt donc pas ſurprenant qu'aucun autre poëte „ qu'Homere n'ait intitulé ſes vers *rhapſodies*, parce „ qu'il n'y a jamais eu proprement que les vers „ d'Homere qu'on ait chantés de la ſorte. Il paroît „ néanmoins que ceux qui dans la ſuite ont fait de „ ces parodies, qu'on appelloit *centons d'Homere*, „ ont auſſi nommé ces centons *rhapſodies*; & c'eſt „ peut-être ce qui a rendu le mot de *rhapſpodie* odieux „ en françois, où il veut dire un amas de méchantes „ pieces recouſues „.

RHAPSODOMANTIE, ſ. f. divination qui ſe faiſoit en tirant au ſort dans un poëte, & prenant l'endroit ſur lequel on tomboit pour une prédiction de ce qu'on vouloit ſavoir. C'eſt ordinairement Homere ou Virgile qu'on prenoit pour cet effet, d'où l'on a donné à ces ſortes de divinations le nom de *ſortes Virgilianæ*. Tantôt on écrivoit des ſentences ou quelques vers détachés du poëte qu'on mettoit ſur de petits morceaux de bois; & après les avoir balottés dans une urne, le premier qu'on en tiroit donnoit pour prédiction la ſentence qu'il portoit. Tantôt on jettoit des dés ſur une planche où l'on avoit écrit pluſieurs vers, & ceux ſur leſquels s'arrêtoient les dés, paſſoient pour contenir la prediction que l'on cherchoit.

RHARIUM, (*Géog. anc.*) champ de l'Attique dans l'Eléuſine, ſelon Etienne le géographe; ce champ eſt nommé *Raria terra* & *Rarius campus* par Pauſanias, *l. I. c. xxxviij.* & par Plutarque. Il étoit conſacré à la déeſſe Cérès, & les Athéniens en regardoient la culture comme un point de religion. (*D. J.*)

RHASUT, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) c'eſt une eſpece d'ariſtoloche étrangere, qui croît principalement chez les Maures & aux environs d'Alep. Sa racine peut être employée dans la Médecine à la place des autres ariſtoloches: elle contient beaucoup d'huile & de ſel; elle eſt déterſive, deſſicative & réſolutive, étant appliquée extérieurement. (*D. J.*)

RHATOSTATYBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Son embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. II. c. iij.* entre celle du fleuve *Tobius* & le golfe *Sabriana*. Cambden croit que c'eſt préſentement le *Tave* ou *Taf*. (*D. J.*)

RHAVIUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Son embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* entre le promontoire Boreum & la ville Nagnata. Cambden croit qu'il faut lire *Banium*, au lieu de *Rhavium*, & que le nom moderne eſt *Banny*. (*D. J.*)

RHAZUNDA, (*Géog. anc.*) ville de Medie. Ptolomée, *l. VI. c. ij.* la place dans les terres entre Sanaïs & Vénéca. Lazius dit qu'elle ſe nomme préſentement *Rhemen*. (*D. J.*)

RHEA, ſ. f. (*Mythol.*) femme & ſœur de Saturne, divinité célebre du paganiſme, ſur l'origine de laquelle les poëtes ne ſont point d'accord, il y a même des contradictions à ſon ſujet dans les hymnes d'Orphée, car dans l'une il la fait mere du ciel, & dans l'autre le ciel eſt ſon pere. On croit que *Rhéa* étoit dans ſon principe la reine d'Egypte Iſis, qu'on a revêtue dans la ſuite de pluſieurs noms en divers tems & en divers pays, enſorte qu'elle a été transformée en autant de divinités. Strabon fait mention de cette multiplication de noms donnés à la déeſſe: *Et Berecynthes, & omnes Phryges, & qui Idam accolunt Troes*, Rheam *colunt, eique orgia celebrant. Vocatur ab eis mater deorum, & magna dea; à locis autem Idæa, Dyndimene, Peſſinuntia, Cybele.* Mais quelque ancienne que fût *Rhéa* dans la Phrygie, elle l'étoit encore davantage en Egypte, où Diodore de Sicile fait deſcendre d'elle & de Saturne Jupiter & Junon. La théologie phénicienne de Sanchôniathon qui étoit plus ancienne, établit que Saturne ayant épouſé ſes deux ſœurs, Aſtarté & *Rhéa*, il eut ſept filles de la premiere, & ſept fils de la derniere. Voilà donc la ſource dont les Grecs ont tirés toute la fable de *Rhéa* ou de Cybele. D'un autre côté Tite-Live vous racontera fort-au-long la tradition du tranſport de la déeſſe *Rhéa* de Peſſinunte à Rome. Depuis lors les Romains lui rendirent les mêmes honneurs qu'elle avoit en Phrygie, & célebrerent tous les ans une fête à ſa gloire. (*D. J.*)

RHÉBAS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Bythinie. Elle a ſa ſource au mont Olympe, & ſon embouchure dans le Pont-Euxin, près de celle du fleuve Pſillis. Le ſcholiaſte d'Apollonius écrit qu'on donne à ce petit fleuve le nom de *Salmy deſſus*, parce qu'il joint ſes eaux avec celles d'un fleuve de ce nom. Gilles prétend qu'on appelle encore aujourd'hui cette riviere *Ribas*, mais M. de Tournefort dit *Riva*; & voici comme il en parle.

Riva n'eſt qu'un ruiſſeau, large à-peu-près comme celui des Gobelins, tout bourbeux, & dont l'embouchure peut à peine ſervir de retraite à des bateaux; cependant les anciens en ont fait ſonner le nom bien haut ſous celui de *Rhébas*. Denys le géographe qui a fait trois vers en ſa faveur, l'appelle une *aimable riviere*. Apollonius le Rhodien au contraire en parle comme d'un torrent rapide: il n'eſt pourtant ni aimable, ni rapide aujourd'hui, &, ſuivant toutes les apparences, il n'a jamais été ni l'un ni l'autre.

Ses ſources ſont vers le boſphore du côté de Sultan Soliman Kioſc, dans un pays aſſez plat, d'où il coule dans des prairies marécageuſes parmi des roſeaux. Il n'eſt pas ſurprenant que Phinée eût donné une idée ſi affreuſe de ce ruiſſeau aux Argonautes, lui qui regardoit les îles Cyanées comme les écueils les plus dangereux de la mer. Arrien compte 11 milles & 250 pas depuis le temple de Jupiter juſqu'à la riviere *Rhébas*, c'eſt-à-dire depuis le nouveau château d'Aſie juſqu'à Riva: cet auteur eſt d'une exactitude admirable, & perſonne n'a connu ſi bien que lui la mer Noire, dont il a décrit toutes les côtes après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la deſcription ſous le nom du *Périple* du Pont-Euxin. (*D. J.*)

RHEDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule dans l'Armorique. Céſar, *l. VII. c. lxxv.* & Ptolomée, *l. II. c. viij.* en font mention. Sanſon, dans ſes *remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule*, obſerve que les *Rhedones* habitoient les terres que renferment aujourd'hui les diocèſes de Rennes, de S. Malo & de Dol; ces deux derniers ayant été tirés du premier. Leur capitale étoit *Condate*. (*D. J.*)

RHÉÉDIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante ainſi nommée en l'honneur de M. Van-Rheed, curieux botaniſte hollandois. En voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, mais elle eſt compoſée de quatre pétales qui ſont de forme ovoïde, creux & étendus au long & au large; les étamines ſont cinq filets courts; le germe du piſtil eſt rond; le fruit eſt petit, ovale, ſucculent, formant une ſeule loge, contenant trois groſſes ſemences de forme ovoïde, alongées & ſillonnées des raies irrégulieres qui imitent des caracteres. Linn. *gen. plant. p.* 523. Plum. 18. (*D. J.*)

RHEGIUM ou RHEGIUM JULIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, ſelon Strabon, *l. VI. p.* 258. & Ptolomée. Le premier dit que le roi Denys la raſa, que Denys le jeune la rétablit en partie, & l'appella *Phœbia*, & qu'Auguſte en fit une colonie romaine; Gabriel Barri dit d'après Joſephe, *l. I. c. vij.* qu'on la nomma anciennement *Aſchenaz*, & ajoute, d'après Denys d'Halycarnaſſe, qu'Antiochus donna à cette même ville les noms de *Neptunia* & de *Poſidonia*. S. Paul aborda dans cette ville en allant à Rome l'an 61 de Jeſus-Chriſt, *Act. xxviij.* 12, 14. S. Luc qui étoit dans ſa compagnie n'ayant point parlé des miracles qu'on prétend que S. Paul fit en ce lieu, ſon ſilence ſuffit pour rendre de tels miracles ſuſpects. Au reſte le nom moderne de *Rhegium Julium* eſt *Reggio* en Calabre.

Cette ville a produit dans l'antiquité des hommes celebres; Agatoclès tyran de Sicile, fils d'un potier de terre; le poëte Ibicus, Hippias & Lycus, tous deux hiſtoriens.

Agatoclès devint par ſa valeur général de l'armée de Syracuſe, & par ſon ambition tyran de cette ville, & enſuite de toute la Sicile. Il mourut de poiſon en la troiſieme année de la cxxij. olympiade, l'an 464 de Rome, étant alors âgé de 72 ans, dont il en avoit regné 28. Plutarque rapporte qu'il ſe faiſoit ſervir à table partie en vaiſſelle de terre, partie en vaiſſelle d'or, pour conſerver la mémoire de ſa naiſſance, & pour apprendre aux ſiens que les talens ſeuls peuvent élever a une haute fortune.

Le poëte Ibycus floriſſoit du tems de Créſus, environ 600 ans avant l'ere chrétienne. Il fut aſſaſſiné par des voleurs, & il leur prédit que des grues qui paſſoient par haſard vengeroient ſa mort. Ce préſage fut vérifié, car l'un d'eux, peu de tems après, appercevant une bande de grues, dit en plein marché à ſon camarade: „ Vois-tu ces vengereſſes d'Ibycus „? Ce mot fut incontinent rapporté au magiſtrat; on arrêta les deux brigands, on les mit en priſon où ils confeſſerent leur crime, & en payerent la peine. Les poëſies d'Ibycus étoient auſſi licencieuſes que ſes mœurs, comme nous l'apprennent ces paroles de Cicéron; *Maxime vero omnium flagraſſe amore puerorum, Rhegium Ibycum apparet ex ſcriptis.*

Hippias vivoit ſous le regne de Darius & de Xerxès, 425 ans avant Jeſus-Chriſt. C'eſt lui qui le premier a écrit l'hiſtoire de Sicile: il avoit auſſi fait des chroniques & les origines d'Italie.

Lycus, pere du poëte Lycophron, floriſſoit du tems de Ptolomée Lagus ſous la cxv. olympiade, vers l'an 320 avant Jeſus-Chriſt. Il eſt auteur d'une hiſtoire de Lybie & de Sicile. (*D. J.*)

RHEGMA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arabie heureuſe. Ptolomée, *l. VI. c. vij.* la marque ſur la côte du golfe perſique & dans le pays des Anarites. 2°. Lieu de la Cilicie, que Strabon, *l. XIV. p.* 672. place à l'embouchure du fleuve Cydnus. (*D. J.*)

RHEGMA, ſ. m. (*Léxic. médic.*) ce mot grec veut dire, ſelon Galien, une eſpece de *ſolution* de *continuité* dans les parties molles, & cette rupture eſt l'effet d'une violente diſtenſion; mais Hippocrate donne le nom de *rhegma*, tantôt aux ſpaſmes qui affligent les parties muſculeuſes, & tantôt aux abſcès qui s'ouvrent intérieurement. (*D. J.*)

RHÉIDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter ſur la riviere d'Ems, près de Ritberg. (*D. J.*)

RHEIMS *ou* REIMS, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, capitale du Rémois, ſur la riviere de Vêle, (en latin *Vidula*), dans une plaine entourée de collines qui produiſent d'excellens vins, à 12 lieues au nord-oueſt de Châlons, à 38 au nord-oueſt de Nancy, à 26 au nord de Troyes, & à 36 nord-eſt de Paris. *Long.* 21. 43. *lat.* 49. 15.

Cette ville eſt très-ancienne, & conſerve encore pluſieurs reſtes d'antiquités. Elle a pris ſon nom des peuples *Rhemi* ou *Remois*, mais elle s'appelloit *Duroncourt* en langue gauloiſe; c'eſt ce mot que les Grecs & les Latins ont tourné ſelon l'inflexion de leur langue; Jules Céſar l'a nommé *Durocortum*, Strabon, Δυρὶκορτορα, Ptolomée; Δυρόκορτορον; & Etienne, Δυρέκορτοροος. L'itinéraire d'Antonin & la carte de Peutinger l'appellent *Durocortorum*.

Cette ville étoit la capitale des peuples rémois du tems de Jules Céſar, leſquels peuples avoient beaucoup de pouvoir dans la Gaule belgique, étoient alliés des Chartrains ou Carnutes, & jouiſſoient de leur propre & naturelle liberté. De plus cette ville tenoit à Rome par un des grands chemins de l'empire, & par ſept chemins qui en ſortoient. Elle étoit des plus fideles alliés du peuple romain. Sous les empereurs, il y avoit à *Rheims* un magaſin d'armes &

une manufacture où l'on doroit les armes impériales. Il reſte encore des veſtiges près de *Rheims*, des chemins publics qui conduiſoient de cette ville dans pluſieurs autres de l'empire, & qui prouvent la grandeur des maîtres du monde qui les ont fait faire. Enfin lorſque Conſtantin créa une nouvelle belgique, il lui donna la ville de *Rheims* pour métropole.

Elle fut célebre ſous les premiers rois de France, puiſque Clovis y fut baptiſé avec les principaux de ſa cour par l'évêque S. Remi, qui l'avoit inſtruit dans la religion chrétienne. Les rois mérovingiens donnerent dans la ſuite de grands biens à l'égliſe de *Rheims*, enſorte que les archevêques devinrent ſeigneurs temporels de la plus grande partie de leur diocèſe, Sous les enfans de Louis le Débonnaire, cette ville échut à Charles le Chauve, & fit partie du royaume de Neuſtrie, ſans que depuis elle en ait été ſéparée juſqu'à préſent.

Les rois Louis le Jeune & Philippe-Auguſte ſon fils donnerent le titre de *duc* à l'archevêque Guillaume de Champagne, cardinal & frere de la reine Adelle, & ils lui confirmerent les droits de ſacrer & couronner les rois de France, qui leur avoient été fortement conteſtés dans ce ſiecle-là. Auſſi tous les ſucceſſeurs de Philippe-Auguſte ont été ſacrés à *Rheims*, excepté Henri IV. qui fit faire cette cérémonie à Chartres, parce que *Rheims* étoit attachée au parti de la ligue, & que l'archevêché étoit poſſédé par le cardinal Pellevé, l'un des plus envenimés ennemis de la maiſon royale, Le ſacre de Philippe-Auguſte paſſe pour avoir été le plus célebre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont ſuivi. Tous les pairs de France y aſſiſterent en perſonne, ce qui eſt ſans exemple.

Rheims eſt le ſiege d'un préſidial, d'une élection, d'un hôtel des monnoies & ce qui la diſtingue encore, le ſiege d'un archevêché qui porte le titre de *premier duc & pair de France*, légat né du ſaint ſiege, & primat de la Gaule belgique.

Son égliſe métropolitaine, dédiée à la Vierge, tient un des premiers rangs dans les égliſes de France. Elle a été bâtie avant l'an 406, & ſon portail, quoique gothique, eſt très-eſtimé. La plus célebre des cinq abbayes qui ſont à *Rheims* eſt celle de S. Remi, de l'ordre de S. Benoît. On y voit le tombeau du ſaint, & l'on y conſerve la ſainte ampoule qui contient l'huile de la quelle on ſacre nos rois.

On vient d'y conſtruire une place royale; l'architecture eſt de M. le Gendre, ingénieur de la province; & la ſtatue pédeſtre eſt de M. Pigal. C'eſt un Louis XV. protecteur du commerce & des lois.

Les rhémois commercent en étoffes de laine & en vin. Citons-en les ſavans.

Lange (François), avocat, s'eſt acquis de la réputation par ſon livre intitulé le *praticien François*, qui a été imprimé nombre de fois. L'auteur eſt mort en 1684 à 74 ans.

Lalement (Pierre), chanoine régulier de Ste Génevieve, y naquit en 1592, & devint chancelier de l'univerſité de Paris, où il mourut en 1673, âgé de 81 ans. Quoiqu'il ne manquât pas d'éruditions ſacrée & profane, il n'a publié que des livres de dévotion en françois; on eſtime les trois petits traités qu'il a fait ſur la mort, intitulés, *la mort des juſtes*, le *teſtament ſpirituel*, & *les ſaints deſirs de la mort*.

Bergier (Nicolas), né à *Rheims* en 1557, s'attacha à M. de Bellievre, & mourut dans ſon château en 1623. Il avoit fait l'hiſtoire de ſa patrie en ſeize livres, dont on n'a publié que les deux premiers; mais il eſt fort connu par l'hiſtoire des grands chemins de l'empire romain, ouvrage utile & plein d'érudition que ſon fils mit au jour à Paris en deux volumes *in*-4°. Il a été réimprimé dans la même ville en 1681, & depuis à Bruxelles en 1728.

Coquillart, poëte françois, né à *Rheims*, & official de cette ville. Il a vécu ſous le regne de Louis XI. ſes poéſies ont été miſes au jour en 1532, & réimprimées à Paris chez Coutelier 1714, *in*-12.

Mopinot (dom Simon), bénedictin, né à *Rheims* en 1685, travailla avec dom Pierre Conſtant à la collection des lettres des papes, dont le premier volume parut à Paris en 1721, *in-fol.* Il mourut en 1724 dans la trente-neuvieme année de ſon âge.

Monantheuil (Henri de), né à *Rheims* vers l'an 1536, coltiva les Mathématiques & la Médecine. On trouvera ſon article & la liſte de ſes écrits dans le P. Nicéron, *tome XV*.

Reſſant (Pierre), garde du cabinet des médailles de Louis XIV. étoit de *Rheims*, ainſi que Pierre-Antoine Oudinet ſon parent, qu'il appella à Paris, & qui devint de l'académie des Inſcriptions en 1701. M. Oudinet a donné quelques diſſertations curieuſes ſur les médailles. Il mourut en 1712, âgé de 69 ans. Le P. Nicéron a fait ſon article dans ſes *Mémoires des hommes illuſtres, tomes IX. & X.*

Ruinart (dom Thierry), bénédictin & ſavant critique, naquit à *Rheims* en 1657, & mourut en 1709. On lui doit la vie du P. Mabillon ſon maître, & avec lequel il avoit compoſé le vj. ſiecle des actes des ſaints de l'ordre de S. Benoît. On doit beaucoup d'autres recherches aux ſeuls bénédictins de ce royaume; ce ſont ceux qui ont dévoilé les anciens rits de l'Egliſe, & qui ont achevé de tirer de deſſous terre les décombres du moyen âge, Dom Ruinart publia à Paris en 1689, *in*-4°. ſon recueil latin des actes des premiers martyrs, ouvrage qu'on a depuis traduit en françois & publié à Paris en 1708 en deux volumes *in*-8°. Cet ouvrage eſt accompagné d'une préface, dans laquelle dom Ruinart ſoutient contre Dodwell, que l'Egliſe eut dans les premiers ſiecles une foule prodigieuſe de martyrs. Je n'entrerai point dans cette diſpute littéraire, mais peut être que le ſavant bénédictin n'a pas aſſez diſtingué les martyrs chrétiens de ceux qui ſont morts naturellement, & les perſécutions politiques de celles qui eurent lieu pour ſimple cauſe de religion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEIMS, *concile de l'an* 1148. *tenu à*, (*Hiſt. eccl.*) ce fameux concile fut tenu par le pape Eugène III, en l'abſence de Louis le Jeune; voici ce qu'en dit l'auteur de l'*abregé chronol. de l'hiſt. de France*.

Si le grand concours des prélats rendoit un concile écumenique, celui-là l'auroit été car on y en comptoit onze cens, parmi leſquels étoient les primats d'Eſpagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête; mais Eugène III. lui-même, dans ſa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que l'aſſemblée de toutes les Gaules ciſalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats italiens, & ce qui fut apparemment une des raiſons qui empêcherent que le concile ne fût écumenique. Ce fut dans ce concile, qu'un certain fou nommé *Eon*, abuſé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus eſt*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des ſectateurs, mais la perſécution en fit éclore; ce concile contient dix-ſept canons, appellés communément les *canons d'Eugène III*, & dont la plûpart ſont inſérés dans le droit.

On peut remarquer entr'autres canons le ſixieme, qui défend aux avoués des Egliſes de rien prendre ſur elle, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, ſous peine d'être privés, après leur mort, de la ſépulture eccléſiaſtique; le ſeptieme défend aux évêques, diacres, ſous-diacres, moines & religieuſes, de ſe marier; le douzieme défend les joûtes, tournois, *&c.* (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe) ſous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la ſépulture eccléſiaſtique, *&c.* Ce fut auſſi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, ſur certaine queſtion métaphyſique au ſujet de la Trinité.

Ce qui eſt principalement à remarquer, c'eſt que ce concile étant ſéparé, le pape forma une congrégation ſur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit reſervé au pape ſeul, aſſiſté des cardinaux. En effet, la profeſſion de foi des évêques de France ne fut pas inſérée dans les actes du concile qui ſe conſervent dans la bibliotheque du Vatican; mais les évêques de France ne manquerent pas de l'inſérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. S. Bernard y joue un grand rôle. *Pontificat d'Eugène III. par* Dom Delannes, *pag.* 161. (*D. J.*)

RHEIN, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenus*, grand fleuve d'Europe, qui ſembleroit devoir être la borne naturelle, entre l'Allemagne & la France.

Ce fleuve tire ſa ſource, ou plutôt ſes ſources, du pays des Griſons, dans la partie qu'on nomme la *ligue-haute*. Le mont Adula qui occupe tout le pays nommé *Reinwald*, & qui s'étend fort avant dans tous les pays d'alentour, ſous divers noms, forme trois petites rivieres, dont l'une qui eſt à l'occident & qui ſort de mont Criſpalt, eſt appellée par les Allemands *Vorder-Rhein*, c'eſt-à-dire le *Rhein de devant*; & par les François, le *bas-Rhein*. La ſecon-

de qui ſort du mont Saint-Barnabé, *Luckmanierberg*, s'appelle le *Rhein du milieu*; & la troiſieme qui ſort du ſaint Bernardin, *Volgelberg*, eſt nommée par les Allemands *Hinder-Rhein*, c'eſt-à-dire le *Rhein de derriere*; & par les François le *haut-Rhein*.

Tout près de-là, un peu à côté à l'oueſt, on trouve les ſources de quatre rivieres conſidérables; ſavoir, celle du Rhône, dans le mont de la Fourche, qui court droit à l'oueſt; celle du Téſin, qui court au ſud; celle du Reuſs, qui prend ſon cours vers le nord; & celle de l'Aare, qui coule au nord-oueſt.

Deſpreaux a peint poétiquement le fleuve du *Rhein* & ſon origine, dans les vers ſuivans:

> *Au pié du mont Adule entre mille roſeaux*,
> *Le* Rhein, *tranquille & fier du progrès de ſes eaux*,
> *Appuyé d'une main ſur ſon urne penchante*,
> *Dormoit au bruit flatteur de ſon onde naiſſante*....
>
> Epit. 4. verſ. 39.

Ce fleuve eſt profond, rapide, & a ſon fond d'un gros gravier, mêlé de cailloux. Il eſt fort biſarre dans ſes débordemens, & ſa navigation eſt difficile, tant à cauſe de ſa rapidité, que des coupures qu'il fait dans ſon cours, où on voit un grand nombre d'îles, couvertes de brouſſailles, très-pénibles à pénétrer.

Il roule quelques paillettes d'or dans ſon ſable, que les habitans des îles du *Rhein* vont chercher après ſes débordemens. Les ſeigneurs limitrophes afferment ce droit, ainſi que celui de la pêche du poiſſon, qui eſt abondant dans ce fleuve.

Il donne ſon nom à deux cercles de l'empire, qui ſont le cercle du *haut-Rhein* & le cercle du *bas-Rhein*. On appelle auſſi ſimplement le *haut-Rhein*, & le *bas-Rhein*, les endroits de ce fleuve qui répondent à ces deux cercles.

Le cours du *Rhein* eſt aujourd'hui beaucoup mieux connu qu'il ne l'étoit du tems de Céſar; mais comme il ſeroit trop long d'en faire ici la deſcription, attendu les différens territoires qui le baignent, je me contenterai de dire qu'il ſépare la Suabe de l'Alſace, arroſe le cercle du *haut-Rhein*, & celui de Weſtphalie. Il ſe partage enſuite en deux branches, dont la gauche s'appelle le *Vahal*, & la droite conſerve le nom de *Rhein*. A huit lieues au-deſſous d'Arnheim, il ſe ſépare encore en deux branches; la principale prend le nom de *Leck*, & ſe joint à la Meuſe; l'autre qui conſerve ſon nom, mais qui n'eſt plus qu'un ruiſſeau, ſe perd dans l'Océan, au-deſſous de Leyde; ainſi finit l'empire romain, réduit aux fauxbourgs de Conſtantinople!

Furius avoit décrit les ſources du *Rhein* dans quelques-uns de ſes poëmes, mais il en avoit donné une ſi laide peinture qu'Horace dit que ce poëte avoit fait au dieu de ce fleuve, une tête de bouë, *diffingit Rheni luteum caput*, comme un potier qui s'aviſeroit de former groſſierement une tête d'homme avec de l'argile. *Diffingere* eſt la même choſe que *fingere*, & convient fort bien avec *luteum caput*.

Le nom de ce fleuve dans la langue celtique, ſignifioit *pur*, & lui fut donné, à cauſe que les Celtes ſuperſtitieux employoient ſes eaux pour faire des épreuves de la chaſteté, comme il paroît par une ancienne épigramme grecque, & par un diſtique de S. Grégoire de Naziance.

La figure de ce fleuve ſe trouve ſouvent ſur les médailles, comme dans celles de Julien, des deux Poſthumes, tyrans des Gaules, avec l'inſcription *palus provinciarum*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEINAW *ou* RHINAW, (*Géog. mod.*) en latin *Augia Rheni*, petite ville de Suiſſe, dans le Turgaw, ſur la gauche du Rhein, à 2 lieues au-deſſous de Schaffouze. C'étoit du tems des Romains une place importante, dont ils ſe ſervoient pour arrêter les courſes des Germains. Il y a aujourd'hui une abbaye de bénédictins, fondée environ l'an 800, dont l'abbé eſt ſeigneur de la ville, ſous la ſouveraineté des cantons; une partie des habitans ſont réformés, & les autres ſont catholiques. *Long.* 26. 16. *latit.* 47. 47. (*D. J.*)

RHEINBERG, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, à 8 milles au nord-oueſt de cette ville ſur le Rhein, & près du comté de Mœurs. Le roi de Pruſſe s'en rendit maître en 1703, mais elle eſt revenue à l'électeur de Cologne, par le traité de paix de Raſtad en 1714. *Long.* 24. 16. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

RHEINECK, (*Géog. mod.*) 1°. *ou* RHEINEGG; ville de Suiſſe, capitale de Rheinthal, ſur le Rhein, à l'endroit où ce fleuve entre dans le lac de Conſtance. Elle eſt munie d'un bon château, où réſide le bailli que les Cantons y envoyent. *Longit.* 27. 30. *lat.* 47. 35.

2°. *Rheineck* ou *Rhineck*, eſt une petite ville d'Allemagne, dans l'archevêché de Cologne, entre Biſach & Andernach, ſur le bord du Rhein. *Long.* 25. 15. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

RHEINFELDEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & la plus importante des quatre villes foreſtieres, ſur la gauche du Rhein, qu'on y paſſe ſur un pont, à 9 lieues au ſud-oueſt de Fribourg, & à 3 au levant de Basle. En 1638, il y eut près de cette ville deux actions, dans une deſquelles le duc de Rohan fut bleſſé à mort. En 1744, les François prirent *Rochefelden*, & ruinerent le fort qui la défendoit. *Long.* 25. 26. *lat.* 47. 43.

Eygs (Richard) jéſuite, né à *Rheinfelden* en 1621, a donné quelques poéſies latines, ſacrées & profanes, dont les principales ſont ſes *comica varii generis*. Il mourut en 1659, à trente-huit ans. (*D. J.*)

RHEINFELS, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhein, au comté de même nom, ſur la droite du Rhein, entre Bingen au midi, & Coblentz au nord; c'eſt la réſidence ordinaire du landgrave de ce nom. Ce château fut bâti en 1245, & ſert de citadelle à S. Gower, qui eſt à ſon voiſinage. *Long.* 25. 20. *lat.* 50. 5. (*D. J.*)

RHEINGRAVE, ſ. m. (*Hiſt. German.*) ce mot ſignifie *comte du Rhein*; c'eſt le nom qu'ont pris autrefois les gouverneurs que l'empereur envoyoit avec ce titre dans les villes ou les provinces, & qui par ſucceſſion de tems, s'en ſont rendus ſeigneurs & propriétaires. *Voyez* BURGRAVE, LANDGRAVE, *&c.* (*D. J.*)

RHEINGRAVE, ſ. f. (*Hiſt. des modes.*) on nommoit *rheingrave* dans le dernier ſiecle, une culotte ou haut-de-chauſſe fort ample, attachée au bas avec des rubans, & ayant à la ceinture des aiguillettes qui ſurpaſſoient dans des œillets. (*D. J.*)

RHEINLAND, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenolandia*. On nomme ainſi cette partie de la ſud-Hollande qui ſe porte aſſez loin des deux côtés du Rhein, ſur-tout du côté du nord, & dont Leyde eſt la ville capitale. On y trouve encore une autre ville conſidérable qui eſt Harlem. Ce pays s'étend en longueur du nord au ſud, depuis le Kennemerland & l'Ye juſqu'au Delfeland & au Schieland; & ſa largeur ſe prend depuis l'Océan germanique, ou la mer du nord qui le baigne à l'occident, juſqu'à l'Amſteland, & juſqu'aux terres de la ſeigneurie d'Utrecht, qui le bornent à l'orient. Wisher a donné la meilleure carte que l'on ait du *Rheinland*. (*D. J.*)

RHEINTHAL LE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *le val du Rhein*, vallée de la Suiſſe longue d'environ ſix lieues, le long du Rhein, mais étroite, & qui s'étend depuis la baronnie d'Alt-Sax juſqu'au lac de Conſtance, étant bornée à l'oueſt par le canton d'Appenzel. On diviſe cette vallée en haute & baſſe; elle contient pluſieurs villages & les deux petites villes d'Altſtetten & de Rheineck. On y recueille de bons vins, & on y commerce encore en toiles & en lins. Le *Rheinthal* dépend des huit anciens cantons, & de celui d'Appenzel. Les droits ſeigneuriaux ſe partagent entre ces cantons & l'abbé de S. Gal. Les neuf cantons y envoyent tour-à-tour un bailli qui réſide à Rheineck, & qui n'eſt en office que pendant deux ans. Quoique le *Rheintal* ſoit, pour la plus grande partie, de la religion réformée, l'abbé en a cependant le patronat, c'eſt-à-dire, que les égliſes éliſent deux paſteurs qu'elles préſentent à l'abbé, & il choiſit celui des deux qu'il lui plait. (*D. J.*)

RHEINWALD, (*Géog. mod.*) en latin *rhenana vallis*, grande vallée au pays des Griſons, dans la ligue haute. Cette vallée s'étend depuis celle de Schams au nord, juſqu'à la ſource du haut-Rhein. C'eſt là que le mont de l'Oiſeau, Vogelberg, en italien *Colme dell'Uccello*, autrement dit *S. Bernardin*, eſt couverte de glaces éternelles, ou glaciers de 2 lieues de longueur, d'où ſortent divers ruiſſeaux qui ſe jettent dans un lit profond.

Les montagnes qui s'élevent au-deſſus du *Rheinwald*, ſont ſi rudes qu'elles ne ſervent qu'au pâturage de quantité de troupeaux dans les Griſons, &

des brebis qu'on y mene d'Italie, à la fin des grandes chaleurs de l'été, ce qui vaut aux peuples de la ligne haute environ deux cens mille écus par an.

Les bergers bergamaſques qui paiſſent ces brebis, menent une vie dure & fort groſſiere. Leur nourriture eſt de la farine de mil, cuite à l'eau ſans ſel & ſans beurre. Leurs cabanes ſont quelques rochers unis, couverts d'un toit tranſparent. Leur matelat eſt du vieux foin; leur oreiller un morceau de bois, & leur couverture une mauvaiſe houſſe de cheval. Mais vous qui êtes rongés de ſoucis dans vos palais dorés, vous, qui faites conſiſter le bonheur dans la moleſſe, vous,

Qui confondez avec la brute
Ce berger couché dans ſa hute,
Au ſeul inſtinct preſque réduit,
Parlez: quel eſt le moins barbare
D'une raiſon qui vous égare,
Ou de l'inſtinct qui le conduit?

(*D. J.*)

RHEMI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule belgique, ſous Auguſte. Ce peuple renfermoit les diocèſes de Rheims, de Châlons & de Laon. Leurs villes principales étoient 1°. *Durocortorum* ou *Durocortum* ou *Duricortora*, aujourd'hui *Rheims*; 2°. la Bibrax de Céſar, ſur lequel il y a tant de différens ſentimens; car les uns prétendent que c'eſt *Breſne* ou *Braiſne* en Réthelois; & d'autres, comme Samſon, *Fiſmes*; 3°. *Duronum*, Doren en Thiérache, village; 4°. *Laudunum*, ſurnommé *Clavatum*, aujourd'hui *Laon*. L'évêché de Châlons avoit pour villes, *Catalaunum*, Châlons-ſur-Marne & *Victoriacum*, Vitri-le-brûlé. (*D. J.*)

RHEMIENS, (*Hiſt. ancienne.*) *Rhemi*, peuple de la Gaule qui du tems de Céſar habitoient la partie de la Champagne où eſt la ville de Rheims.

RHEMOBOTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſpece de faux religieux qui parurent au quatrieme ſiecle. Ils habitoient deux ou trois enſemble, vivoient à leur fantaiſie, couroient les villes & les compagnes, affectoient de porter de grandes manches, de larges ſouliers & un habit groſſier, diſputoient ſur l'obſervance de leurs jeûnes, médiſoient des eccléſiaſtiques, & s'enivroient les jours de fêtes. S. Jérôme les appelle *rhémobotes*, & Caſſien *ſarabaſtes*. *Voyez* SARABASTES.

RHÉNÉ, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, au voiſinage de celle de Délos; elle ſe trouve auſſi nommée *Rhenia*, *Rhenea*, *Rhenis*, *Rhenius* & *Rhenaca*. C'étoit le cimetiere des habitans de l'île de Délos; car il n'étoit pas permis d'enterrer les morts dans une île ſacrée. Elle étoit déſerte, & ſi proche de Délos, que ſelon Thucydide, *l. III. p.* 242, Polycrate, tyran de Samos, s'étant emparé de cette île, la joignit à celle de Délos par le moyen d'une chaîne, & la conſacra à Apollon Délien.

Plutarque, *in Nicia*, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit: „ avant lui, les chœurs „ de muſique que les villes envoyoient à Délos pour „ chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, „ arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de déſordre, „ parce que les habitans de l'île accourant ſur le „ rivage au-devant du vaiſſeau, n'attendoient pas „ qu'ils fuſſent deſcendus à terre, mais pouſſés par „ leur impatience, ils les preſſoient de chanter en „ débarquant. Ainſi ces pauvres muſiciens étoient „ forcés de chanter dans le tems même qu'ils ſe „ couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'„ ils prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne „ pouvoit ſe faire qu'avec beaucoup d'indécence & „ de confuſion.

„ Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette „ pompe ſacrée appellée *Théorie*, il ſe garda bien „ d'aller aborder à Délos; mais pour éviter cet in„ convénient, il alla deſcendre dans l'île de *Rhéné*, „ ayant avec ſon chœur de muſiciens, les victimes „ pour le ſacrifice, & tous les autres préparatifs „ pour la fête; il avoit amené un pont qu'il avoit „ eu la précaution de faire conſtruire à Athènes, à „ la meſure de la largeur du canal qui ſépare l'île „ de *Rhéné* de celle de Délos. Ce pont étoit d'une „ magnificence extraordinaire, orné de dorures, de „ beaux tableaux & de riches tapiſſeries. Nicias le „ fit jetter la nuit ſur le canal, & le lendemain au „ point du jour, il fit paſſer toute ſa proceſſion & „ ſes muſiciens ſuperbement parés, qui en marchant „ en bel ordre & avec décence, rempliſſoient l'air „ de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance, „ il arriva au temple d'Apollon. (*D. J.*)

RHENEN, (*Géog. mod.*) ville ancienne des Pays-bas, dans la province d'Utrecht, à 4 milles de cette ville, ſur le Rhein. *Long* 22. 58. *lat.* 52. (*D. J.*)

RHENONES, ſ. m. (*Antiq. german.*) eſpece de manteau des Germains qui leur couvroit les épaules & la poitrine juſqu'au milieu du corps. Ce manteau ou cette fourure étoit de peaux d'animaux dont on mettoit le long poil en-dehors pour ſe garantir davantage contre la pluie. (*D. J.*)

RHENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Flaminie, chez les Boiens, ſelon Pline, *l. III. c. xvj.* qui dans un autre endroit le nomme *Rhenus bononienſis*. Silius Italicus, *l. XVI. c. xxxv.* pour le diſtinguer du Rhein, qui a ſa ſource chez les Griſons, lui donne l'épithete de *petit*.

. . . . . parvique Bononia Rheni.

Le nom moderne de ce fleuve eſt *Reno*. (*D. J.*)

RHERIGONIUS SINUS, (*Géog. anc.*) golphe de la Grande-Bretagne, ſur la côte ſeptentrionale de l'île. Ptolomée, *l. VIII.* le marque entre les promontoires *Novantum* & *Epidium*; mais la partie ſeptentrionale de ſa carte de l'île d'Albion, eſt ſi mal dirigée, qu'on ne ſait quel golfe ce doit être aujourd'hui.

RHESAN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au duché du même nom, ſur la riviere d'Occa, à 60 lieues au ſud-eſt de Moſcow, & à 8 au levant de Pereslaw-Reſanskoy. Les Tartares de Crimée ruinerent preſque entierement cette ville en 1568, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis ce tems-là. *Long.* 60. 10. *latit.* 54. 58. (*D. J.*)

RHÉSAN, (*Géog. mod.*) ou *Rhézati*, province & duché de l'empire ruſſien, qui a 300 werſtes du midi au nord, & autant du levant au couchant. La riviere d'Occa la ſépare au nord, du duché de Moſcow, Niſi-Novogrod eſt à ſon midi. On la diviſe en partie méridionale & ſeptentrionale. Celle-ci dépend de Moſcow, & l'autre du gouvernement de Woronetz. C'eſt un pays peuplé & très-fertile en grains, miel & cire. Peterlaw-Reſanskoy eſt aujourd'hui la capitale. (*D. J.*)

RHESCYNTHIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace, qui avoit fait donner à Junon le ſurnom de *rheſcynthienne*. (*D. J.*)

RHÉTEUR, ſ. m. (*Belles-lettres.*) nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner l'éloquence, & qui en ont laiſſé des préceptes. Quintilien, dans le iij. livre de ſes inſtitutions oratoires, a fait un aſſez long dénombrement des anciens *rhéteurs* tant grecs que latins. Les plus connus ſont, parmi les Grecs, Empedocle, Corax, Tiſias, Platon, qui dans ſes dialogues, & ſurtout dans le Phedre & dans le Gorgias, a ſemé tant de réflexions ſolides ſur l'éloquence; Ariſtote, à qui l'on eſt redevable de cette belle rhétorique diviſée en trois livres où l'on ne ſait ce qu'on doit admirer le plus de l'ordre & de la juſteſſe des préceptes, ou de la profonde connoiſſance du cœur humain qui paroit dans ce que l'auteur dit des mœurs & des paſſions. Denys d'Halycarnaſſe, Hermogene, Aphtonius, Longin, & parmi les latins, Photius, Gallus, Ciceron, Seneque le pere, & Quintilien ſe font le plus diſtinguer. Parmi les peres de l'Egliſe, nous en avons pluſieurs qui ont enſeigné la rhétorique, tels que S. Cyprien, S. Grégoire de Naziance, S. Auguſtin. Les PP. Jouvenci & de Colonia, & MM. Rollin & Gibert ont brillé parmi les *rhéteurs* modernes.

RHETICO, (*Géog. anc.*) Pomponius Mela, *l. III. c. iij.* dit que le *Rhetico* & le *Torus* ou *Taurus* ſont les plus hautes montagnes que l'on connoiſſe. Ortelius prétend que *Rhetico* eſt une montagne de la Suiſſe, & qu'on la nomme *Prettigouwerberg*. (*D. J.*)

RHÉTIE, (*Géog. anc.*) *Rhætia*, contrée d'Europe, dans les Alpes; elle s'étendoit en-deçà & au-delà de ces montagnes, ſelon Strabon & Pline. Les habitans de cette contrée ſont connus ſous le nom de *Rhæti*. Ils étoient originaires de la Toſcane; ils allerent s'établir dans les Alpes ſous la conduite de *Rhætus*, & ils s'appellerent *Rhæti* du nom de leur chef.

La *Rhétie* peut être conſidérée comme diſtincte & ſéparée de la Vindélicie, ou comme une province compoſée de la *Rhétie* propre & de la Vindélicie. Lorſqu'on établit une nouvelle diviſion des provinces, la *Rhétie* propre fut appellée *premiere Rhétie*, & on nomma la Vindélicie *ſeconde Rhétie*. Coire, ſelon Velfer, fut capitale de la premiere, & Auſbourg, la capitale de la derniere.

Les bornes de la *Rhétie* propre prenoient depuis le Rhein juſqu'aux Alpes noriques. C'étoit la longueur de cette contrée; ſa largeur étoit depuis l'Italie juſqu'à la Vindélicie. Pline met pluſieurs peuples dans la *Rhétie*, mais dont les noms nous ſont inconnus. (*D. J.*)

RHÉTIENNES ALPES *les*, (*Géog. anc.*) les *alpes rhétiennes* ſont proprement les alpes du Tirol. La Rhétie & la Vindélicie occupoient ſous le nom de *Rhætia prima* & *ſecunda*, une partie de l'ancienne Illyrie occidentale. La premiere s'étendoit entre le lac de Conſtance & le Leck, & la ſeconde, entre le Leck & l'Inn. Les Rhétiens étoient originairement des toſcans, qui ayant été chaſſés de leur pays par les Gaulois, furent conduits par leur général Rhétus au-delà des Alpes où ils s'établirent. (*D. J.*)

RHÉTIENS *ou* RHŒTIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ancien peuple de Germanie qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les Griſons. Il s'étendoit du tems des Romains, juſqu'à la Souabe, la Baviere & l'Autriche, c'eſt-à-dire, juſqu'au pays des Noriciens.

RHÉTORICIEN, ſ. m. (*Gram.*) *terme de l'école;* Il ſe dit du profeſſeur qui montre la rhétorique, & de l'écolier qui l'apprend; mais plus communément de ce dernier. *Voyez* RHÉTORIQUE.

RHÉTORIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Egypte dans le iv. ſiecle, & prirent ce nom de Rhétorius leur chef; leur doctrine, ſelon Philaſtre, étoit compoſée de toutes les héréſies qui les avoient précédés, & ils enſeignoient qu'elles étoient toutes également ſoutenables; mais on penſe communément que Philaſtre leur a attribué cette tolérance univerſelle, & qu'ils avoient quelques dogmes particuliers & diſtinctifs, quoiqu'on ne les connoiſſe pas. (*H*)

RHÉTORIQUE, ſ. f. (*Belles-lettres.*) art de parler ſur quelque ſujet que ce ſoit avec éloquence & avec force. D'autres la définiſſent l'art de bien parler, *ars bene dicendi;* mais comme le remarque le P. Lami dans la préface de ſa *rhétorique*, il ſuffit de la définir *l'art de parler;* car le mot *rhétorique* n'a point d'autre idée dans la langue grecque d'où il eſt emprunté, ſinon que c'eſt *l'art de dire* ou *de parler*. Il n'eſt pas néceſſaire d'ajouter que c'eſt *l'art de bien parler pour perſuader;* il eſt vrai que nous ne parlons que pour faire entrer dans nos ſentimens ceux qui nous écoutent; mais puiſqu'il ne faut point d'art pour mal faire, & que c'eſt toujours pour aller à ſes fins qu'on l'emploie, le mot d'*art* dit ſuffiſamment tout ce qu'on vouloit dire de plus.

Ce mot vient du grec ρητορικη, qui eſt formé de ρεω, *dico*, je parle, d'où l'on a fait ρητωρ, orateur.

Si l'on en croit le même auteur, la *rhétorique* eſt d'un uſage fort étendu, elle renferme tout ce qu'on appelle en françois *belles-lettres*, en latin & en grec *philologie;* ſavoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'eſt ſavoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent; or cela eſt fort étendu; car l'hiſtoire n'eſt belle & agréable que lorſqu'elle eſt bien écrite; il n'y a point de livre qu'on ne liſe avec plaiſir quand le ſtyle en eſt beau. Dans la philoſophie même, quelque auſtere qu'elle ſoit, on veut de la politeſſe, & ce n'eſt pas ſans raiſon; car l'éloquence eſt dans les ſciences ce que le ſoleil eſt au monde; les ſciences ne ſont que ténebres, ſi ceux qui les traitent ne ſavent pas écrire. L'art de parler eſt également utile aux philoſophes & aux mathématiciens; la théologie en a beſoin, puiſqu'elle ne peut expliquer les vérités ſpirituelles, qui ſont ſon objet, qu'en les revêtant de paroles ſenſibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement & poliment, pour en découvrir le génie & la beauté; car quand on a bien connu ce qu'il faut faire pour exprimer ſes penſées, & les différens moyens que la nature donne pour le faire, on a une connoiſſance générale de toutes les langues qu'il eſt facile d'appliquer en particulier à celle qu'on voudra apprendre. *Préface de la rhétorique du P. Lami, pag.* 12, 13, *&* 14.

Le chancelier Bacon définit très-philoſophiquement la *rhétorique*, l'art d'appliquer & d'adreſſer les préceptes de la raiſon à l'imagination, & de les rendre ſi frappans pour elle, que la volonté & les deſirs en ſoient affectés. La fin ou le but de la *rhétorique*, ſelon la remarque du même auteur, eſt de remplir l'imagination d'idées & d'images vives qui puiſſent aider la nature ſans l'accabler. *Voyez* IMAGE *&* IMAGINATION,

Ariſtote définit la *rhétorique*, un art ou une faculté qui conſidere en chaque ſujet ce qui eſt capable de perſuader. Ariſt. *rhétoriq. liv. I. ch.* 2. & Voſſius la définit de même après ce philoſophe, l'art de découvrir dans chaque ſujet ce qu'il peut fournir pour la perſuaſion. Or chaque auteur doit chercher & trouver des argumens qui faſſent valoir le plus qu'il eſt poſſible la matiere qu'il traite; il doit enſuite diſpoſer ces argumens entr'eux dans la place qui leur convient à chacun, les embellir de tous les ornemens du langage dont ils ſont ſuſceptibles, & enfin ſi le diſcours doit être débité en public, le prononcer avec toute la décence & la force la plus capable de frapper l'auditeur. De-là on a diviſé la *rhétorique* en quatre parties, ſavoir l'invention, la diſpoſition, l'élocution, & la prononciation, *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, *&c.*

La *rhétorique* eſt à l'éloquence ce que la théorie eſt à la pratique, ou comme la poétique eſt à la poéſie. Le rhéteur preſcrit des regles d'éloquence, l'orateur ou l'homme éloquent fait uſage de ces regles pour bien parler; auſſi la *rhétorique* eſt-elle appellée *l'art de parler*, & ſes regles, *regles d'éloquence*.

Il eſt vrai, dit Quintilien, que ſans le ſecours de la nature, ces preceptes ou regles ne ſont d'aucun uſage; mais il eſt vrai auſſi qu'ils l'aident & la fortifient beaucoup, en lui ſervant de guides; ces preceptes ne ſont autre choſe que des obſervations qu'on a faites ſur ce qu'il y avoit de beau ou de défectueux dans les diſcours qu'on entendoit; car comme le dit fort bien Ciceron, l'éloquence n'eſt point née de l'art, mais l'art eſt né de l'éloquence; ces réflexions miſes par ordre, ont formé ce qu'on appelle *rhétorique*. Quintil. *in Proem. l I. Cicer.* 1. *de orat. n°.* 146.

RHÉTORIQUE, ſ. f. *terme d'école*, c'eſt la claſſe où l'on enſeigne aux jeunes gens les préceptes de l'art oratoire, On fait la *réthorique* avant la philoſophie, c'eſt-à-dire qu'on apprend à être éloquent, avant que d'avoir appris aucune choſe, & à bien dire, avant que de ſavoir raiſonner. Si jamais l'éloquence devient de quelque importance dans la ſociété, par le changement de la forme du gouvernement, on renverſera l'ordre des deux claſſes appellées *rhétorique* & *philoſophie*.

RHETRA, ſ. f. (*Littérat.*) le mot *rhetra* ſignifie *dits*, & c'eſt ainſi qu'on nommoit par excellence les oracles d'Apollon. Les Latins les appelloient auſſi *dicta*. Lycurgue donna la même dénomination à ſes propres ordonnances, pour rendre ſes lois plus vénérables, & parce que d'ailleurs elles n'étoient point écrites. (*D. J.*)

RHEXIA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt monopétale, de forme oblongue, tubulaire, large dans le fond, & diviſée en quatre ſegmens par le haut; il ſubſiſte après la chute de la fleur; elle eſt formée de quatre pétales arrondis qui demeurent épanouis & attachés au calice; les étamines ſont huit filets capillaires plus longs que le calice, auquel ils ſont fixés, & ſe terminent par des boſſettes longues & pendantes; le germe du piſtil eſt arrondi, le ſtile eſt ſimple & a la longueur des étamines; le ſtile du piſtil eſt obtus, la capſule contenue dans le centre du calice, eſt compoſée de quatre valvules, & contient quatre loges pleines de ſemences arrondies; dans quelques eſpeces de ce genre de plante, le calice eſt liſſe & uni, dans d'autres il a quelques filets chevelus rangés en maniere d'étoile. Linæus. *gen. plant. p.* 161. Plukenet. Gronovius. (*D. J.*)

RHEXIS *ou* RHEGMA, ſ. f. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, qui ſignifie *rupture*, & que les oculiſtes ont employé pour déſigner l'œil crevé ou rompu; cet accident eſt l'effet d'une plaie ou d'un coup violent qui en déchirant le globe de l'œil, cauſe l'écoulement des humeurs qui y ſont contenues. La chirurgie, dans un cas ſi triſte, ne peut que remédier aux déſordres qui accompagnent ou qui ſuivent cette bleſſure; calmer l'inflammation, appaiſer la douleur, reſoudre le ſang extravaſé, procurer la ſuppuration des membranes coupées, dechirées, ou contuſes, mondifier enſuite & cicatriſer l'ulcere; voilà à quoi le chirurgien doit s'occuper, & tels ſont les objets de ſes ſoins.

Les ſaignées, le régime, & les lotions émollientes réſolutives, préviendront l'inflammation, calmeront celle qui ſeroit ſurvenue, & appaiſeront la douleur. Les auteurs recommandent le ſang de pigeon coulé

dans l'œil, comme un excellent remede; je n'en ai jamais vu que de mauvais effets; le lait dans lequel on a fait infuſer du ſafran, donne un reméde très-adouciſſant & calmant: pour faire ſuppurer la cornée, on en touche la plaie avec la frange d'une plume trempée dans du lait de femme, dans lequel on a délayé un jaune d'œuf frais avec un peu de ſafran; lorſque l'inflammation eſt diminuée, on met en uſage pour reſoudre le ſang extravaſé, des compreſſes appliquées chaudement ſur tout l'œil & les parties voiſines, & trempée dans une décoction d'abſynthe, d'hyſſope, de camomille & de melilot, faite dans le vin; ſi la quantité du ſang extravaſé faiſoit craindre ſa corruption, on employeroit l'eſprit de vin camphré; lorſque la ſuppuration diminue & qu'il eſt queſtion de paſſer des remedes dont nous avons parlé plus haut pour favoriſer, aux cicatriſans, on ſe ſert des collyres ſecs dont nous avons parlé pour les ulceres de l'œil. *Voyez* ARGEMON. (*V*)

RHIGIA, (*Géog. mod.*) ville de l'Hibernie; elle eſt placée par Ptolomée *liv. II. ch. ij.* dans la partie orientale de l'île; mais dans les terres près de Rhœba. Le même auteur place dans le même quartier, une autre ville qu'il nomme *Rhygia altera*, & il la marque entre *Macolicum* & *Dunum*. Mercator donne préſentement à cette derniere le nom de *Limburg*; & Cambden veut que ce lieu ſoit appellé *Reglis* dans la vie de S. Patrice, & que ce ſoit ce qu'on appelle communément *le purgatoire de S. Patrice*. (*D. J.*)

RHIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre Iſurium & Olicana. On croit que c'eſt préſentement *Rippon*. (*D. J.*)

RHIN, ſ. m. (*Mythol.*) Les anciens Gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité. On dit que lorſqu'ils ſoupçonnoient la fidelité de leurs femmes, ils les obligeoient d'expoſer ſur le *Rhin* les enfans dont ils ne ſe croyoient pas les peres, & ſi l'enfant alloit au fond de l'eau, la mere étoit cenſée adultere; ſi au contraire il ſurnageoit, le mari perſuadé de la chaſteté de ſon épouſe, lui rendoit ſa confiance & ſon amour. L'empereur Julien de qui nous apprenons ce fait, ajoute que ce fleuve vengeoit ſouvent par ſon diſcernement l'injure qu'on faiſoit à la pureté du lit conjugal. (*D. J.*)

RHIN, *le* (*Géog. mod.*) le grand fleuve qui prend ſes ſources dans la Suiſſe, aux monts S. Gothard, S. Barnabé, & S. Bernardin, doit s'écrire *Rhein*. *Voy.* RHEIN.

Mais on connoit une petite riviere d'Allemagne, qui s'appelle & s'ecrit le *Rhin*; cette riviere a ſa ſource aux confins du Mecklenbourg; elle traverſe le comté de Ruppin, & finit par ſe perdre dans Havel.

RHINANTUS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante ainſi nommé par Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt arrondi, un peu comprimé, & compoſé d'une ſeule feuille diviſée en quatre quartiers à l'extrémité. Ce calice ſubſiſte & ne tombe qu'avec la fleur. La fleur eſt du genre des labiées, & monopétale; ſon tube eſt de la longueur du calice, ouvert dans les bords, & comprimé à la baſe; la levre ſupérieure eſt decoupée & étroite; la levre inférieure eſt large, applatie, obtuſe, légérement découpée en trois ſegmens, dont celui du milieu eſt un peu plus large que les autres. Les étamines ſont quatre filets de la longueur de la levre ſupérieure de la fleur ſous laquelle ils ſont cachés. Les boſſettes des étamines ſont chevelues, & fendues en deux. Le germe du piſtil eſt ovale & comprimé; le ſtile eſt fort délié, & a au moins la longueur des étamines; le ſtygmat eſt obtus & pendant. Le fruit eſt une capſule droite, orbiculaire, un peu applatie, compoſée de deux battans, & partagée en deux loges. Les ſemences ſont nombreuſes, plates, & ſortent à l'ouverture de la capſule dans les côtés; Linnæi, *gen. plant. p.* 282. (*D. J.*)

RHINOCEROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) *corvus indicus cornutus*; oiſeau des Indes auquel on a donné le nom de *rhinoceros*, parce qu'il a le bec conformé de façon qu'il ſemble être compoſé de deux becs, dont l'un eſt relevé en haut en maniere de corne. Il y a pluſieurs eſpeces de *rhinoceros* à en juger par les becs. Willughbi a donné la figure de trois becs de *rhinoceros*, qui ſont très-differens les uns des autres par leur forme. On ne connoit de cet oiſeau que le bec; c'eſt la ſeule partie que les voyageurs aient apportée.

RHINOCEROS, *Pl. I. fig.* 2. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ ſix piés de hauteur depuis terre juſqu'au-deſſus du dos, douze piés de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, & douze piés de circonférence à l'endroit le plus gros du corps. Sa peau eſt d'un gris tirant ſur le noir, comme celle des éléphans, mais plus rude & plus épaiſſe; elle eſt très-raboteuſe, & couverte de petites éminences par-tout, excepté au col & à la tête; elle forme de grands plis au col, ſur le dos, aux côtés & aux jambes; il n'y a de poils qu'aux oreilles & à la queue. Les yeux ſont très-petits; les oreilles reſſemblent à celles d'un cochon; la levre ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure, & pointue; l'animal l'alonge & la raccourcit à ſon gré; il s'en ſert comme d'un doit pour tirer le foin du ratelier, & pour brouter l'herbe, le nez forme avec cette levre une ſorte de groin. Auſſi a-t-on dit que le *rhinoceros* reſſembloit à l'extérieur en partie au ſanglier, & en partie au taureau; il a une corne ſur le nez, & quelquefois deux, ſelon pluſieurs auteurs; la corne eſt placée entre les narines & les yeux; l'animal s'en ſert comme le ſanglier de ſes défenſes. La queue n'a que deux piés de longueur; les piés du *rhinoceros* ont chacun trois doigts ongulés; c'eſt-à-dire terminés par des ſabots & non par des ongles. Le *rhinoceros* devient furieux lorſqu'il eſt irrité; il a aſſez de force pour ſe battre contre l'éléphant. Il court très-vite, mais toujours en droite ligne comme le ſanglier; on l'évite aiſément en s'écartant à droite ou à gauche. On trouve des *rhinoceros* dans les deſerts de l'Afrique & dans les royaumes de Bengale & de Patane en Aſie. On dit qu'il a deux langues, ou plûtôt une langue double, dont une partie lui ſert à manger, & l'autre, à la déglutition. *Voyez* QUADRUPEDE.

RHINOCEROS, (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) inſecte du genre des ſcarabés, auquel on a donné ce nom, parce qu'il a une corne ſur la tête. Linnæus en diſtingue trois eſpeces. *Voyez* INSECTE.

RHINOCOLURA, (*Géog. anc.*) ce terme ſignifie les *marines coupées*, parce que les anciens habitans de cette ville furent ainſi mutilés. Diodore de Sicile, *l. I. c. lx.* raconte la choſe de cette ſorte. Actiſarus, roi d'Ethiopie, voulant purger ſon royaume des voleurs qui le déſoloient, & ne voulant pas toutefois les faire mourir, en amaſſa tant qu'il put, leur fit couper le nez, & les relégua dans un lieu déſert & ſtérile, où ils bâtirent une ville, qui à cauſe de leurs nez coupés, fut nommée *Rhinocolure*. Il y a près de *Rhinocolure* une riviere que pluſieurs ont priſe pour le fleuve d'Egypte. Mais nous croyons que le fleuve d'Egypte n'eſt autre que le Nil, & que le torrent qui coule près de *Rhinocolure* eſt attribué quelquefois à la Syrie & à la Paleſtine, dont en effet elle faiſoit partie anciennement; & quelquefois à l'Egypte, dont elle dépendit dans la ſuite. Son évêque étoit ſuffragant de Péruſe. (*D. J.*)

RHINOCOLUSTÉS, adj. (*Littérat.*) c'eſt-à-dire *coupeur de nez*, de ῥὶς, ῥινὸς, *nez*, & de κολόω, *je coupe*. Ce ſurnom fut donné à Hercule, lorſqu'il fit couper le nez aux héraults des Orchoméniens, qui oſerent en ſa préſence demander le tribut aux Thébains. Il avoit une ſtatue ſous ce nom en pleine campagne près de Thèbes. (*D. J.*)

RHINOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la moyenne Marche de Brandebourg, ſur la rive méridionale de la riviere du Rhein, un peu au deſſus de l'embouchure de cette riviere dans le Havel.

RHIPHÉES, MONTS LES (*Géogr. anc.*) *Rhipæi*, ou *Rhiphæi montes*, montagnes de la Sarmatie. La premiere ortographe eſt ſuivie par les Grecs, & la ſeconde par les Latins. Il y en a qui confondent les *monts Rhiphées* avec les monts Hyperboréens. Virgile les diſtingue, *Géor. l. III. v.* 381.

Talis Hyperboreo ſeptem ſubjecta Trioni
Gens effrena virum Riphæo *tunditur Euro*.

Cellarius juge que l'on doit placer les *monts Rhiphées* dans la Ruſſie, & les monts Hyperborées audelà du cercle Arctique.

Il faut convenir que les anciens n'ont jamais connu les *monts Rhiphées* dont ils parloient tant, & derriere leſquels ils ſe figuroient le pays des Hyperboréens; car les uns confondoient ces monts avec les Alpes, les autres les faiſoient partie du mont Caucaſe, d'autres les croyoient près du Boriſthène, d'autres à la ſource du Tanaïs, & quelques-uns comme Strabon, les traitoient de chimere.

Je

Je ne ſais pas ſi nous les connoiſſons beaucoup mieux; d'un côté le P. Hardouin ſur cet endroit de Pline, où il place les Hyperboréens, *ponè* Rhiphæos montes *ultraque aquilonem*, dit que les *monts Rhiphées* ſont preſque au centre de la Ruſſie vers les ſources du Tanaïs, entre le Volga & le Tanaïs même, ou le Don, comme on l'appelle aujourd'hui. D'un autre côté, ſi j'en crois quelques géographes, il n'y a point de montagnes à la ſource du Tanaïs. D'autres placent les *monts Rhiphées* vers l'Obi & dans la Sibérie, conſidérant qu'on n'en trouve point de remarquables dans le reſte de la Ruſſie. Enfin d'autres croient que les *monts Rhiphées* & les monts Hyperboréens étoient une chaine du mont Taurus, qui commence dans les extrémités méridionales de l'Aſie mineure qu'il traverſe, s'étend juſqu'aux extrémités de notre continent, en tirant vers le nord & le nord-eſt, en changeant ſouvent de nom, & prenant ſucceſſivement ceux d'*Imaüs*, d'*Emodus*, de *Paropamiſe*, de *Caucaſe*, *&c.* La ſauvage Ruſſie nomme ces montagnes *Wolitzi Camenypois*, c'eſt-à-dire *ceintures de pierres*, parce qu'elle les regarde comme la zone pierreuſe qui ceint l'univers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHISOPHAGE, ſ. m. (*Gramm.*) mangeur de racines. C'eſt le nom d'un peuple ancien de l'Ethiopie qui habitoit dans l'île de Méroé, entre les rivieres d'Abanwi & de Tacaſe.

RHISOPHAGES, (*Géogr. anc.*) *Rhiſophagi*, peuples de l'Ethiopie, ſelon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxvij.* & Strabon, *l. XVI. p.* 171, qui dit qu'on les nomme auſſi *Elii*. Ils habitoient aux environs de l'île de Méroé, ſur le bord des fleuves Aſtaboras & Aſtapas. Ces peuples, comme les autres Ethiopiens, ont été nommés *indiens* par quelques anciens auteurs. (*D. J.*)

RHISOTOMES, ſ. m. pl. (*Gramm.*) marchands de ſimples, ou d'herbes, de graines & de racines médicinales; c'étoient ce que nous appellons aujourd'hui un *herboriſte*.

RHISPIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la place loin du Danube, entre Savaria & Vinundria. Lazius croit que c'eſt préſentement le lieu nommé *Fering*. (*D. J.*)

RHISUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Magnéſie, ſelon Pline, *l. IV. c. ix.* (*D. J.*)

RHITI, ou *RHETI*, (*Géogr. anc.*) Pauſanias, *l. I. c. xxxviij.* donne ce nom à des eaux qui ſortirent de la terre dans le Péloponneſe, qu'on croyoit venir de l'Euripe, qui paſſoient à Eleuſine, & qui ſe rendoient dans la mer. Il ajoute que ces eaux ne reſſembloient aux rivieres que par leurs courſes; car elles avoient preſque la ſalure de la mer. Elles étoient conſacrées à Cérès & à Proſerpine, & par cette raiſon il n'étoit permis qu'aux prêtres de manger des poiſſons qui ſe trouvoient dans ces eaux. Ce privilege excluſif & religieux fait rire. (*D. J.*)

RHITTIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* qui la marque ſur le bord du Danube, entre *Acumineum legio*, & *Taururum*. Marius Niger & Simler, veulent que ce ſoit préſentement *Salankemen* dans l'Eſclavonie; ſelon Lazius, c'eſt *Ratza*, petit bourg de la même province. *Rhittium* pourroit bien être la ville *Ritti* de l'itinéraire d'Antonin, & la ville *Ricti* de la notice des dignités de l'empire. (*D. J.*)

RHIUM, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponneſe dans la Meſſénie, ſur le golfe Thuriates, à l'oppoſite du promontoire Tænarus, ſelon Strabon, *l. VIII. pag.* 360. Etienne le géographe met auſſi dans la Meſſénie une ville nommée *Rhium*; mais il balance à la placer dans la Meſſénie ou dans l'Achaïe.

Rhium étoit encore le nom d'un des deux promontoires qui ferment le golfe de Corinthe du côté de l'occident, & qui étoit ſur la côte de l'Achaïe propre. *Antirrhium* étoit l'autre promontoire ſitué dans le pays des Locres.

Il y avoit auſſi dans l'île de Corſe, un promontoire qui portoit le nom de *Rhium*. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque ſur la côte orientale, entre le mont *Rhæſus* & la ville *Urcinium*. (*D. J.*)

RHIUSIAVA, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie. Elle étoit ſur le Danube, entre *Aræ-Flaviæ* & *Alcimænis*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'eſt aujourd'hui *Gengen.* (*D. J.*)

RHIZAGRE, ſ. m. (*Chirurgie.*) inſtrument ancien dont le nom indique la propriété; on s'en ſervoit pour arracher les racines des dents.

RHIZALA, (*Géogr. anc.*) port de l'île de Taprobane. Ptolomée, *l. VII. c. iv.* le marque ſur le grand rivage, entre la ville *Procuri* & le promontoire *Oxia*.

RHIZANA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Dalmatie, d'une ville de la Gédrozie, & d'une ville de l'Arachoſie, ſelon Ptolomée. (*D. J.*)

RHIZINIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Dalmatie, ſur la côte du golfe auquel elle donnoit ſon nom, & que l'on appelloit *Rhizonicus ſinus*. Strabon, *l. VII. p.* 314. Etienne le géographe, & d'autres auteurs, nomment cette ville *Rhiron*; c'eſt à ce que croit Simler, la même ville qui eſt appellée *Birziminium* dans l'itinéraire d'Antonin. Le nom moderne eſt *Rizano*, *Rizine*, ou *Rezina*. (*D. J.*)

RHIZON, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie, dont Polybe & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

RHIZOPHORA, ſ. f. (*Hiſtoire nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui eſt décrit par le pére Plumier ſous le nom de *mangles*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt droit, compoſé d'une ſeule feuille diviſée en quatre ſegmens oblongs. La fleur eſt pareillement droite, compoſée d'un pétale diviſé en quatre ſegmens, & eſt plus courte que le calice. Les étamines ſont douze filamens droits, & graduellement plus courts les uns que les autres; les boſſettes des étamines ſont fort petites. Le germe du piſtil eſt en pointe aiguë; le ſtile paroit à peine. Le ſtigmat eſt pointu; le réceptacle eſt ovale, devient charnu, & contient la baſe de la graine; la ſemence eſt unique, longue, faite en maſſue, mais pointue au bout. Il y a des variétés dans le nombre des étamines; cependant elles ſont toujours entre huit & douze. Linnæi, *gen. plant. p.* 207. Plum. *gen.* 15. *hort. malab. vol. VI. pag.* 31. *&* 32. (*D. J.*)

RHIZUS, (*Géogr. anc.*) ville de Theſſalie, ſur la côte, ſelon Strabon, *liv. IX. pag.* 443. & Etienne le géographe. *Rhizus* eſt encore le nom d'un port de la Cappadoce, au-deſſus de Trébizonde, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch. vj.* qui le place entre la ville Pitiuſa & le promontoire d'Athènes. Procope, au *troiſieme livre des édifices, ch. vij.* dit que l'empereur Juſtinien fit bâtir, dans le pays de *Riſée*, qui eſt au-delà des limites de Trébizonde, un fort ſi conſidérable, qu'il n'y avoit point de fortifications ſemblables dans les villes voiſines des Perſes. Le port de *Rhizus* s'appelle aujourd'hui *Eriſſe*, ſelon Lunclavius. (*D. J.*)

RHOBOGDIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Hibernie, dans ſa partie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Cambden croit que c'eſt préſentement le cap *Fair-Forland*. Ptolomée place dans le même quartier des peuples qu'il nomme *Robogdii*. (*D. J.*)

RHODA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, chez les Idigetes, ſelon Etienne le géographe. Cette ville bâtie par les Rhodiens, eſt ſur le bord d'un fleuve qui tombe des Pyrénées, & qui eſt appellé *Ticer* par Pomponius Mela, & *Tichis* par Pline. Caton campa dans cet endroit avec ſon armée, ſelon Tite-Live, *liv. XXXIV. ch. viij.* C'eſt aujourd'hui la ville de *Rodes*, & le nom latin de ſes habitans eſt *Rhodenſes*. Grutter en cite l'inſcription ſuivante.

Q. Egnatulo. Q. Fr. Equo. Pub. Don. Ab. Ælio, Hadriano. Cæſ. Nervæ Trajani Fr. Rhodenſes Ob. Plurim. Liberal. & Multa in Remp. S. Benefac. Equeſt. & Marmore Statuam, pro Æde Minervæ Conſtituer.

Il y avoit encore une ville du nom de *Rhoda* dans la Gaule narbonnoiſe, Pline, *liv. III. ch. iv.* qui en parle, fait entendre qu'elle ne ſubſiſtoit plus de ſon tems: elle avoit été bâtie par les Rhodiens, ſur le bord du Rhône, fleuve auquel elle a donné ſon nom, ſelon S. Jérôme, *in prolog. epiſt. ad Galat.* Marcien d'Héraclée appelle cette ville *Rhodanuſia*. (*D. J.*)

RHODE, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, que Pline, *liv. IV. ch. xij.* met au voiſinage de l'Axiaces. Le pere Hardouin croit que c'eſt le fleuve Agarot de Ptolomée; mais il eſt plus vraiſſemblable que c'eſt le Sagaris d'Ovide, aujourd'hui le Sagre. (*D. J.*)

RHODES, *bois de*, (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) on trouve ſous ce nom, chez les droguiſtes curieux, un bois jaunâtre pale, qui devient roux avec le tems, qui eſt gros, dur, ſolide, tortueux, parſemé de nœuds, gras, réſineux, & ayant une odeur de roſes; c'eſt par cette raiſon qu'on le nomme encore *bois de roſe*, on l'appelle auſſi *bois de Cypre*, parce qu'on penſoit qu'il venoit de l'île de Cypre; mais on ne le reçoit aujourd'hui d'aucune de ces deux îles.

Anguillara, ſuivi par Mathiole, prétend que c'eſt le bois du cytiſe de Marantha, c'eſt-à-dire du cytiſe appellé *cytiſa imanus*, *ſiliqua falcata*, *C. B.* mais ce qui s'oppoſe à cette conjecture, c'eſt qu'il n'a pas la moindre odeur de cytiſe.

Enfin comme le *bois de Rhodes* nous vient de la Jamaïque & des îles Antilles, nous ſommes à-préſent au fait de ſon origine & de ſa connoiſſance; ou plutôt nous recevons d'Amérique deux bois différens ſous la même dénomination de *bois de Rhodes*.

Le fameux chevalier Hans-Sloane a décrit très-exactement le *bois de Rhodes* de la Jamaïque. Il le nomme *lauro affinis*, *terebenthi folio alato*, *ligno odorato*, *candido flore albo*, *catal. plant. jamaïc.*

Le tronc de cet arbre eſt de la groſſeur de la cuiſſe, couvert d'une écorce brune, tantôt plus claire, tantôt plus obſcure, garni quelquefois de pluſieurs épines courtes; il s'éleve à la hauteur de vingt piés, & eſt chargé de rameaux vers la terre. Le bois de ce tronc eſt blanc en-dedans, ſolide, d'une odeur très-agréable & pénétrante, & il a beaucoup de moëlle.

Les feuilles qui naiſſent ſur les rameaux ſont aîlées, compoſées de trois, de quatre, ou de cinq paires de petites feuilles, écartées les unes des autres d'un demi-pouce, & rangées ſur une côte terminée par une paire de mêmes petites feuilles; chaque petite feuille eſt liſſe, d'un verd obſcur, arrondie, longue d'environ un pouce, & de trois quarts de pouce dans la partie la plus large.

Les fleurs naiſſent à l'extrémité des rameaux; elles ſont blanches, par bouquets, ſemblables à celles du ſureau, compoſées de trois pétales épais, & de quelques étamines placées dans le centre; chacune de ces fleurs donne un fruit de la groſſeur d'un grain de poivre, dont la peau eſt mince, ſeche, & brune; ce fruit s'ouvre en deux parties, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur approche de celle des baies de laurier: on trouve cet arbre dans les forêts remplies de cailloux, & dans celles qui ſont ſur les montagnes de la Jamaïque.

Le pere Dutertre & M. de Rochefort, ont décrit l'un & l'autre ſur les lieux le *bois de rhodes* des îles Antilles. Cet arbre s'éleve fort haut & fort droit; ſes feuilles longues comme celles du châtaigner ou du noyer, ſont blanchâtres, ſouples, molles, & velues d'un côté. Ses fleurs qui ſont auſſi blanches, & d'une odeur agréable, croiſſent par bouquets, & ſont ſuivies d'une petite graine noirâtre & liſſe; le bois audedans eſt de couleur de feuille morte, & différemment marbré, ſelon la différence des territoires où l'arbre a pris naiſſance. Ce bois reçoit un poli admirable, & l'odeur qu'il exhale quand on le met en œuvre ou qu'on le manie, eſt douce & agréable.

On emploie ce *bois de Rhodes* des Antilles dans les ouvrages de marqueterie, de tour, & à faire des chapelets. Réduit en poudre, on le mêle parmi les paſtilles; les barbiers en parfumoient autrefois l'eau dont ils faiſoient la barbe, & la Médecine même le faiſoit entrer dans des remedes.

Les Hollandois en tirent par la diſtillation une huile blanche, pénétrante, & fort odorante, que l'on vend ſous le nom d'*oleum rhodium*, & que l'on emploie ſouvent dans ces baumes que l'on nomme apoplectiques, céphaliques, & qui ne ſont autre choſe que des baumes échauffans. Les parfumeurs ſe ſervent auſſi de cette huile de rhodes. Cette huile nouvelle eſt aſſez ſemblable à l'huile d'olive; mais avec le tems elle s'épaiſſit & devient d'un rouge obſcur comme de l'huile de cade: on tire auſſi du *bois de Rhode* par la cornue, un eſprit rouge, & une huile noire & puante, qui n'eſt d'aucun uſage. (*D. J.*)

Rhodes, *marbre de*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'étoit un marbre blanc, d'une grande beauté, dont les Romains ſe ſervoient dans leurs édifices, mais il étoit inférieur à celui de Paros; ſon nom lui venoit de l'île de Rhodes.

Rhodes, (*Géogr. anc. & mod.*) île d'Aſie, ſur la côte méridionale de l'Anatolie, & de la province d'Aïden-Elli, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal de huit à dix lieues de large. Cette partie de la mer Méditerranée s'appelloit autrefois la *mer Carpathienne*, & ſe nomme aujourd'hui la *mer de Scarpanto.*

L'île de *Rhodes* peut avoir environ 130 milles de tour. Elle a changé pluſieurs fois de nom, ſuivant les différentes colonies qui s'y ſont établies. Pline dit qu'elle a été appellée *Ophieuſe*, *Aſtérie*, *Oethrée*, *Trinacrie*, *Corymbie*, *Atabaris*, & *Oleoeſſa*. Ses trois principales villes étoient d'abord Lynde au ſud-eſt de l'île, Camire à l'occident, & Jaliſe au ſeptentrion; mais la ville de *Rhodes*, bâtie à l'orient du tems de la guerre du Péloponnèſe, devint bien-tôt la capitale de toute l'île.

On met au nombre de ſes premiers rois Tléptoleme, Doricus, Damagete. Mauſole, roi de Carie, s'en empara par la ruſe, & les Rhodiens, d'alliés qu'ils étoient de ce prince, devinrent ſes ſujets. Après ſa mort ils voulurent rétablir la démocratie, & choiſirent le tems qu'Artémiſe jettoit les fondemens du mauſolée; mais cette reine, habile & courageuſe, ſurprit la flotte des Rhodiens, & porta chez eux le fer & le feu.

Rhodes tomba dans la ſuite ſous la domination des Grecs & des Romains. Elle a été très-célebre par les beaux arts qui y ont fleuri, par ſa marine, par ſon commerce, par l'équité de ſes lois, & par ſa puiſſance. Il faut voir comme Pindare en parle, & comme il étale ce que la Poéſie a de plus riche & de plus ſublime pour relever la gloire de cette île. „ C'eſt ſur elle, dit-il, que „ Jupiter verſa une pluie d'or. Minerve „ l'enrichit du don des arts, quoique ſes peuples euſ- „ ſent offenſé la déeſſe, en lui offrant des ſacrifices „ ſans feu. *Rhodes* ne ſe montroit point encore au „ milieu des flots, lorſque les dieux ſe partagerent „ le monde. Apollon la demande pour ſa part & l'ob- „ tient; trois de ſes fils y regnerent; c'étoit là qu'étoit „ marqué comme à un dieu, le terme des malheurs „ de Tleptoleme dans la pompe des jeux & des ſa- „ crifices „.

La ville de *Rhodes* ayant effacé, par la commodité de ſon port, la ſplendeur des autres villes de l'île, devint de plus en plus floriſſante par les arts & par les ſciences. Ses académies; & ſur-tout celles de Sculpture, y attiroient toutes ſortes d'étrangers, & il en ſortoit tant de beaux morceaux, qu'on diſoit que Minerve y faiſoit ſon ſéjour. On comptoit dans cette ville juſqu'à trois mille ſtatues de différentes grandeurs, toutes d'excellens artiſtes. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont ſes temples étoient remplis, chefs-d'œuvre de l'art, de la main des Parhaſius, des Protogène, des Zeuxis, & des Apelles; Meurcius en a publié un traité. Pour ce qui regarde ce coloſſe ſurprenant, qu'on avoit conſacré au ſoleil, la divinité tutélaire de l'île, on en trouvera l'article à part dans ce Dictionnaire.

Vers le déclin de l'empire des Grecs, l'île de *Rhodes* eut le ſort des autres îles de l'Archipel. Elle tomba ſous la domination des Génois, des Saraſins, des chevaliers de S. Jean de Jéruſalem qui s'en emparerent en 1310, & qui furent alors appellés *chevaliers de Rhodes*. Enfin Soliman la leur enleva en 1522, & depuis lors elle eſt reſtée ſous la domination des Turcs, qui ont bâti deux tours pour défendre l'entrée du port; mais ils laiſſent l'île inculte. Sa *long.* ſuivant Street, 45d. 56′. 15″. *lat.* 36. 46. & ſelon Greaves, 37. 50.

Cette île, dans ſon état floriſſant, n'a pas ſeulement produit d'excellens artiſtes, mais elle a été la patrie de grands capitaines, de poëtes, de philoſophes, d'aſtronomes, & d'hiſtoriens illuſtres.

Timocréon de *Rhodes*, poëte de l'ancienne comédie, vivoit 474 ans avant Jeſus-Chriſt; ſes écrits n'ont pas paſſé juſqu'à nous. Il nous reſte de Simmias de *Rhodes*, poëte lyrique, qui floriſſoit 320 ans avant l'ere chrétienne, quelques fragmens imprimés avec les œuvres de Théocrite. Pitholéon, rhodien, n'étoit pas un poëte ſans talens, quoiqu'il ait été tourné en ridicule par Horace, *Sat.* 10. *liv. I.* parce que dans ſes épigrammes il mêloit enſemble du grec & du latin. Pitholéon eſt ſelon toute apparence, le même que M. Otacilius Pitholaüs, dont il eſt parlé dans Suétone & dans Macrobe. Il compoſa des vers ſatyriques contre Jules-Céſar qui le ſouffrit, comme Suétone, *ch. lxxv.* nous l'apprend: *Pitholai carminibus maledicentiſſimis laceratam exiſtimationem ſuam, civili animo tulit*. Macrobe rapporte un jeu de mots fort plaiſant de ce Pitholaüs, & dont la grace ne peut ſe rendre en françois: le voici en latin. *Cum Caninius Reblius uno tantum die conſul fuiſſet, dixit Pitholaus, ante flamines, nunc conſules diales fiunt.*

Je pourrois nommer Poſſidonius au nombre des philoſophes de *Rhodes*, parce qu'il y paſſa ſa vie; mais Strabon ſon contemporain nous aſſure qu'il étoit originaire d'Apamée en Syrie. Apollonius, diſciple de Panœtius, étoit auſſi natif de Naucratis; il fut ſurnommé *le rhodien*, parce qu'il ſéjourna long-tems à *Rhodes*.

Pour Pancœtius, on ſait que *Rhodes* étoit la patrie de ce célebre philoſophe ſtoïcien, & qu'il ſortoit d'une famille très-diſtinguée par les armes & par les lettres, comme le marque Strabon. Scipion l'africquain, ſecond du nom, ainſi que Lelius, furent de ſes diſciples & de ſes amis. Ce philoſophe avoit écrit un traité de la patience dans les douleurs, & trois livres des devoirs de la vie civile, que Cicéron a ſuivi dans l'excellent ouvrage qu'il nous a laiſſé ſur le même ſujet. Horace, *Od. 29. liv. I.* fait un bel éloge de Pancœtius. Il dit à Iccius:

Quum tu coemptos undique nobiles
Libros Panœti, ſocraticam & domum,
Mutare loricis Iberis
Pollicitus meliora tendis?

„ Quand je vous vois, Iccíus, changer pour les „ armes les charmans écrits de Pancœtius, que vous „ aviez amaſſés de tous côtés avec tant de ſoins & „ de frais, & quitter l'école de Socrate pour celle „ de Mars; étoit-ce donc là que devoient aboutir „ vos promeſſes & nos eſpérances „?

Caſtor le rhodien, qui floriſſoit vers l'an 150 avant l'ere chrétienne, eſt au rang des chronologues célebres; il avoit publié pluſieurs ouvrages très-eſtimés, ſur l'ancienne hiſtoire & ſur l'ancienne chronologie grecque; mais il avoit fait mention dans ſes écrits d'un phénomene céleſte, dont l' explication exercera long-tems nos aſtronomes. Il s'agit d'un changement ſingulier qui fut obſervé ſous le regne d'Ogygès, dans la couleur, dans la groſſeur, dans la figure, & dans le cours de la planete de Vénus. Le fragment de cette obſervation, tiré de Varron, le plus ſavant des romains de ſon tems, nous a été conſervé par ſaint Auguſtin, *de civitate Dei, liv. XXI. ch. viij. N.* 2. en voici les termes. *Eſt in Marci Varronis libris, quorum inſcriptio de gente populi romani, Caſtor ſcribit in ſtella Veneris.... tantum portentum extitiſſe, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, curſum: quod factum ita, neque antea, neque poſtea ſit. Hoc factum Ogyge rege dicebant, Adnaſtus, Cyzicenus, & Dion neapolites mathematici nobiles.* L'époque d'Ogygès eſt connue; le déluge de ſon nom arriva l'an 1796 avant l'ere chrétienne.

Hevelius, aſtronome du ſiecle paſſé, propoſe, *Cométographe, liv. VII. pag.* 373, deux explications différentes qu'il paroît goûter davantage du phénomene rapporté par Caſtor. La premiere de regarder ces changemens obſervés dans la groſſeur, la couleur, & la figure de Vénus, comme une ſimple apparence, produite par quelque réfraction extraordinaire de notre atmoſphere, & ſemblable à ces halons ou couronnes que l'on apperçoit autour des aſtres. La ſeconde explication qu'Hevelius adopte, rapporte ce phénomene à un changement arrivé dans l'atmoſphere même de Vénus. On peut objecter qu'aucune de ces explications ne rend raiſon de la plus ſinguliere circonſtance du phénomene, c'eſt-à-dire, du changement obſervé dans le cours de la planete de Vénus. De plus, on demandera quelle raiſon a obligé cette planete de changer ſon cours, & de quitter ſon ancienne route pour en prendre une nouvelle.

M. Freret, dans les mém. de Littérat. *tome X. in-4°.* a imaginé un moyen ingénieux d'expliquer toutes les circonſtances du phénomene obſervé par Caſtor; c'eſt par l'apparition d'une comete, que l'on auroit confondu avec la planete de Vénus. Il ne s'agira plus que de prouver qu'il parut une comete du tems d'Ogygès; car alors tout ſera facile à comprendre. Une comete dont la tête ſe montra le ſoir & le matin auprès du ſoleil, quelques jours après que Vénus s'étoit plongée dans les rayons de cet aſtre, fut priſe d'abord pour Vénus elle-même; & cette comete ayant pris une chevelure ou une queue les jours ſuivans, on attribua ce changement de groſſeur, de couleur, & de figure à la planete de Vénus. Le mouvement propre de la comete s'éloignant tous les jours de plus en plus du ſoleil, & lui faiſant traverſer le ciel par une route très-différente de celle de Vénus, on ne douta point que cette planete qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du ſoleil pendant pluſieurs jours, n'eût abandonné ſon ancien cours, pour en ſuivre un nouveau.

Un illuſtre philoſophe péripatéticien, natif de l'île de *Rhodes*, eſt Andronicus. Il vint à Rome au tems de Pompée & de Cicéron, & y travailla puiſſamment à la gloire d'Ariſtote, dont il fit connoître les écrits dans cette capitale du monde. Il les tira de la confuſion où ils étoient, & leur donna un ordre plus méthodique: c'eſt Plutarque qui nous l'apprend dans la vie de Sylla. On ne ſauroit bien repréſenter le grand ſervice que rendit alors Andronicus à la ſecte des Péripatéticiéns: peut-être ne ſeroit-elle jamais dévenue fort célebre, s'il n'eût pris un ſoin ſi particulier des œuvres du fondateur?

Le plus fameux athlete du monde, Diagoras, naquit dans l'île de *Rhodes*; il deſcendoit d'une fille Ariſtomene, le plus grand héros qui eût été parmi les Meſſéniens. On connoît l'ode que Pindare fit en l'honneur de Diagoras; c'eſt la VIIe. des olympiques, & elle fut miſe en lettres d'or dans le temple de Minerve. On voit par cette ode, que Diagoras avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de *Rhodes*, quatre fois aux jeux Iſthmiques, deux fois aux jeux Néméens; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athènes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thèbes, à ceux de la Béotie, à ceux de l'île d'Ægine, à ceux de Pellene, & à ceux de Mégare. L'ode de Pindare fut faite ſur la couronne du pugilat que remporta Diagoras aux jeux olympiques de la ſoixante-dix-neuvieme olympiade; les éloges de Damagete, pere de Diagoras, de Tleptoleme, le fondateur des *Rhodiens* & la ſouche de la famille, ne ſont pas oubliés; en ſorte qu'il en réſulte que Diagoras deſcendoit de Jupiter.

Pauſanias obſerve que la gloire que remporta Diagoras par ſes victoires à tous les jeux publics de la Grece, devint encore plus remarquable par celle que ſes fils, & les fils de ſes filles y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ſes fils qui y furent couronnés; ils charperent leur pere ſur leurs épaules, & le porterent au-travers d'une multitude incroyable de ſpectateurs, qui leur jettoient des fleurs à pleines mains, & qui applaudiſſoient à ſa gloire, & à ſa bonne fortune.

Aulugelle ajoute, que ce pere fut tranſporté de tant de joie, qu'il en mourut ſur la place: *eoſque*, dit-il, en parlant de ſes fils, *vidit vincere, coronarique eodem olympiæ die: & cum ibi eum adoleſcentes amplexi, coronis ſuis in caput patris poſitis, ſuaviarentur; cumque populus gratulabundus, flores undique in eum jaceret; ibi in ſtadio inſpectante populo, in oſculis atque in manibus filiorum, animam efflavit.* Noct. Atticar. *l. III, c xv.* Je voudrois bien que cette mort de Diagoras fût vraie; mais j'ai le regret de voir que Pauſanias ne confirme point ce fait ſingulier. Ciceron même me dit, qu'un lacédémonién aborda Diagoras dans ce moment, pour l'exhorter à ne point perdre une ſi belle occaſion de finir ſa carriere: „ Mourez, Diagoras, lui dit-il en le ſaluant, car vous ne pouvez „ monter plus haut „. Voilà bien le diſcours d'un lacédémonien; un athénien n'eût dit qu'une gentilleſſe plaiſante ou ingénieuſe.

Memnon, général d'armée de Darius, dernier roi de Perſe, étoit auſſi de l'île de *Rhodes*; homme conſommé dans le métier de la guerre, il donna à ſon maitre les meilleurs conſeils qui lui pouvoient être donnés dans la conjoncture de l'expédition d'Alexandre. S'il avoit encore vécu quelques années, la fortune de ce grand conquérant auroit été moins rapide; & peut-être même que les choſes euſſent changé de face. Son deſſein étoit de porter la guerre dans la Macédoine, pendant que les Macédoniens la faiſoient au roi de Perſe dans l'Aſie. C'eſt ainſi que les Romains en uſerent, pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie. Lors donc qu'on délibéra ſur le parti qu'il falloit prendre contre le roi de Macédoine, qui ayant paſſé l'Helleſpont, s'avançoit vers les provinces de Perſe; ſon avis fut qu'on ruinât les frontieres, & qu'on tranſportât une grande partie des troupes dans la Macédoine. Par ce moyen, dit-il, on établira dans l'Europe le théâtre de la guerre: l'Aſie jouira de la paix, & l'ennemi faute de ſubſiſtance ſera contraint de reculer, & de repaſſer en Europe pour ſecourir ſon royaume. C'étoit ſans doute le plus ſûr parti que les Perſes puſſent choiſir, dit Diodore de Sicile, *l. XVII. c. vij.* Mais les autres généraux ne trouvant pas ce conſeil digne de la grandeur de leur monarque, ils conclurent qu'il falloit livrer bataille, & la perdirent.

Cependant Memnon ayant été nommé généraliſſime, fit des préparatifs extraordinaires par mer & par terre; il ſubjugua l'île de Chio & celle de Lesbos; il menaça celle d'Eubée; il noua des intelligences avec les Grecs; il en corrompit pluſieurs par ſes préſens;

en

en un mot, il ſe préparoit à tailler beaucoup de beſogne aux ennemis de ſon roi dans leur propre pays, lorſqu'une maladie le vint ſaiſir, & le tira de ce monde en peu de jours.

Il eut l'avantage de connoître par la conduite d'Alexandre à ſon égard, qu'il en étoit eſtimé ou redouté. Ce jeune prince voulant ou le rendre ſuſpect aux Perſes, ou l'attirer dans ſon parti, défendit ſévérement à ſes troupes de commettre le moindre deſordre dans les terres de Memnon; mais le général de Darius fit l'action d'un honnête homme, & d'une belle ame, en châtiant un de ſes ſoldats qui médiſoit d'Alexandre. „ Je ne t'ai pas pris à ma ſolde, lui „ dit-il en le frappant de ſa javeline, pour parler mal „ de ce prince, mais pour combattre contre lui „. Voilà une belle maxime: elle n'étoit guere pratiquée du tems de François I. & de Louis XIV. & je ne ſai ſi on la pratique mieux au tems préſent.

Freinshemius obſerve qu'au ſiége d'Halicarnaſſe, Memnon s'oppoſa vigoureuſement à quelques grecs fugitifs remplis de haine pour le nom *macédonien*, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ſes morts; quoi qu'en le lui permettant, on ſe pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la paſſion de ces fugitifs; il accorda la ſuſpenſion d'armes, & les cadavres que demandoit le roi de Macédoine.

La veuve de Memnon fut la premiere femme qu'aima ce jeune prince après ſes victoires. Elle s'appelloit *Barſene*, & étoit petite fille d'un roi de Perſe: elle fut priſe en même tems que la mere, la femme, & les filles de Darius, Elle ſavoit & parloit à ravir le grec; ſa douceur, ſon caractere, ſes graces, & ſa beauté, triompherent d'Alexandre. Il en eut un fils, combla la mere de biens, & maria très-avantageuſement ſes deux ſœurs, l'une à Eumenes, & l'autre à Ptolomée: Alexandre étoit fait pour conquérir tout le monde.

On peut joindre à Memnon, *Timoſthène* le *rhodien*; il floriſſoit vers la cent vingt-ſixieme olympiade, ſous le regne de Ptolomée Philadelphe, qui le fit général de ſes armées de mer. C'étoit de plus un homme curieux, & qui joignoit aux lumieres de ſa profeſſion, toutes celles de la Géographie. Il avoit écrit un livre intitulé *les ports de mer*, & un autre ſous le titre de *ſtadiaſme*, qui marquoit les diſtances des lieux dans une très-grande étendue de pays. Ces ouvrages n'exiſtent plus; mais on ſait qu'Eratoſthène & Pline en ont beaucoup profité.

Clitophon né à *Rhodes*, décrivit auſſi la Géographie de pluſieurs pays; entre autres celle d'Italie & des Gaules; ouvrages qui ſe ſont perdus, & qui ſeroient pour nous fort intéreſſans. Il avoit auſſi mis au jour la *deſcription des Indes*, dont Plutarque & Stobée ont fait mention.

Diognete de *Rhodes*, rendit par ſon génie de ſi grands ſervices à ſa patrie, qu'il obligea Démétrius Poliorcetes d'en lever le ſiége la premiere année de la cent dix-neuvieme olympiade, & 304 ans avant Jeſus-Chriſt. Les Rhodiens comblerent d'honneurs Diognete, & lui aſſignerent comme à leur libérateur une penſion très-conſidérable.

Hipparque mathématicien, & grand aſtronome, étoit encore de *Rhodes*, ſelon Ptolomée, & floriſſoit ſous les regnes de Philométor & d'Evergete rois d'Egypte, depuis la cent quarante-troiſieme olympiade, juſqu'à la cent cinquante-troiſieme, c'eſt-à-dire, depuis l'an 168 avant Jeſus-Chriſt, juſques à l'an 129. Pline parle d'Hipparque avec de grands éloges. Il laiſſa pluſieurs obſervations ſur les aſtres, & un commentaire ſur Aratus, que nous avons encore.

Antagoras, poëte de *Rhodes*, vivoit ſous la cent vingt-ſixieme olympiade; Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, le combla de faveurs, & ſe l'attacha par ſes bienfaits. Il ne nous reſte de ſes ouvrages qu'une épigramme contre Crantor; le tems nous a ravi ſon grand poëme, intitulé *la Thébaïde*.

Enfin *Soſicrate*, dont les écrits cités par les anciens, ont péri par l'outrage des tems, étoit auſſi natif de *Rhodes*; tout prouve en un mot, que cette ville a fourmillé d'hommes illuſtres en tout genre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHODES, *coloſſe de*, (*Art ſtatuaire anc.*) ouvrage admirable de l'art, que l'on a placé au rang des merveilles du monde. Je ne puis rien faire de mieux pour en parler ſciemment, que de tranſcrire ici la deſcription de Pline, *c. vij. pag.* 105. & d'y joindre le commentaire de M. le comte de Caylus, inſéré dans les *mémoires de Littérature, tome XXV. in*-4°. Voici le texte de Pline.

„ Le plus admirable de tous les coloſſes, eſt celui „ du ſoleil, que l'on voit à *Rhodes*, & qui fut l'ou„ vrage de Charès de Linde, éleve de Lyſippe. Ce „ coloſſe avoit ſoixante-dix coudées (environ 105 „ piés) de hauteur. Un tremblement de terre le ren„ verſa après qu'il eut été cinquante-ſix ans en place; „ & quoique renverſé, c'eſt une choſe prodigieuſe à „ voir. Il y a très-peu d'hommes qui puiſſent em„ braſſer ſon pouce; ſes doigts ſont plus grands que „ la plûpart des ſtatues; ſes membres épars paroiſſent „ de vaſtes cavernes, dans leſquelles on voit les pier„ res prodigieuſes que l'on avoit placées dans l'inté„ rieur du coloſſe, pour le rendre plus ferme dans „ ſa poſition. Charès avoit été douze ans à le faire, „ & il coûta trois cens talens (un million quatre „ cens dix mille livres) que les Rhodiens avoient re„ tirés de tous les équipages de guerre, que le roi „ Démétrius avoit laiſſés devant leur ville, ennuyé „ d'en continuer le ſiége „.

Solis coloſſus Rhodi. Rhodes étoit avec raiſon adonnée au culte du ſoleil: après avoir été inondée par un déluge, elle croyoit devoir le deſſéchement de ſa terre aux rayons du ſoleil.

Quem fecerat Chares, Lindius. Linde étoit une des principales villes de l'île de *Rhodes*; elle fut la patrie de Charès, que quelques auteurs ont nommé *Lachès*: Meurſius concilie cette différence, en diſant que Charès étant mort avant que d'avoir achevé le coloſſe, Lachès l'acheva. Suivant Sextus Empiricus, Charès s'étoit trompé, & n'avoit demandé que la moitié de la ſomme néceſſaire; & quand l'argent qu'il avoit reçu ſe trouva employé au milieu de l'ouvrage, il s'étoit donné la mort.

Septuaginta cubitorum altitudinis fuit. La plûpart des auteurs donnent avec Pline, ſoixante-dix coudées de hauteur à ce coloſſe; quelques autres lui ont donné juſqu'à quatre-vingt coudées; Hygin veut qu'il n'ait eu que quatre-vingt-dix piés. Nous avons, dit M. de Caylus, un moyen bien ſimple de vérifier ce calcul, par la meſure d'une partie qui nous eſt indiquée par le texte; ce moyen eſt toujours plus certain que les chiffres, dont l'incorrection n'eſt que trop connue dans les manuſcrits: de plus, l'exemple de Pythagore, pour retrouver les proportions d'Hercule, eſt ſi bon, qu'on ne ſauroit trop le ſuivre.

Les proportions des figures ſont variées ſelon les âges & les occupations de l'homme: la ſeule comparaiſon d'un Hercule à un Apollon, ſuffira pour convaincre de cette variété. Ainſi l'on conviendra ſans peine, que les membres d'un homme de trente-cinq à quarante ans qui a fatigué, different en groſſeur de ceux d'un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, délicat & réposé. On pourroit donc s'égarer dans les différentes proportions, ou du-moins laiſſer du ſoupçon ſur la préciſion du calcul qu'on va préſenter; mais on marche ici avec ſûreté.

Nous ſavons que ce coloſſe repréſentoit le ſoleil, & nous connoiſſons les Grecs pour avoir été fort exacts à conſerver les proportions convenables aux âges & aux états; nous voyons qu'ils les ont toujours tirées du plus beau choix de la nature. Ce ſera donc ſur l'Apollon du Vatican, une des plus belles figures de l'antiquité, qu'on va comparer toutes les meſures données par la groſſeur du pouce. Pline nous en parle comme pouvant à peine être embraſſé par un homme: ce qu'il ajoute immédiatement après, que ſes doigts ſont plus grands que la plûpart des ſtatues, prouve qu'il entend le pouce de la main, dont les doigts plus alongés ont plus de rapport à l'idée générale des ſtatues. C'eſt donc ſur le pouce de la main qu'il faut établir toutes les meſures.

Le pouce a deux diametres principaux & différens entre eux: l'Apollon ayant ſept têtes, trois parties, neuf minutes, & de notre pié de roi ſix piés cinq pouces; il réſulte que le plus petit de ces deux diametres nous donne quatre-vingt dix-ſept piés cinq pouces $\frac{1}{2}$ 7, & le plus grand, cent douze piés dix pouces.

Nous voyons par-là que Pline nous a conſervé la meſure du plus grand diametre, & que ſon calcul de cent cinq piés ou environ eſt juſte, d'autant que s'il y avoit peu d'hommes qui puſſent embraſſer ce pouce, il y en a peu auſſi de la grandeur de l'Apollon, qui ſert ici de regle, pour donner des meſures dont on ne préſente ici que le réſultat, ſans même vouloir en-

entrer dans le détail du pié romain, que l'on ſait être d'un peu plus d'un pouce plus court que le notre.

Poſt 56. *annum terræ motu proſtratum;* c'eſt le ſentiment commun. Scaliger prétend prouver, contre Pline, par un calcul chronologique, qu'il faut compter 66 ans. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que le tremblement de terre qui le renverſa eſt arrivé dans la 139e. olympiade, ſelon la chronique d'Euſebe; celle d'Alexandrie le place cependant dans la 138.

Sed jacens quoque miraculo eſt. Selon Strabon, il s'étoit rompu vers les genoux. Euſtathe a fait mention de cette circonſtance, & quelques auteurs modernes l'ont copié. Lucien dans ſon hiſtoire fabuleuſe, qu'il appelle *véritable*, ſuppoſe des hommes grands comme la moitié ſupérieure du coloſſe. Cette moitié étoit donc à terre; il étoit donc aiſé de la meſurer auſſibien que le pouce qu'on ne pouvoit embraſſer. Delà il eſt naturel de conclure, que ſi ce coloſſe avoit été placé à l'entrée du port & les jambes écartées, cette moitié rompue ſeroit tombée dans la mer.

Spectantur intus magnæ molis ſaxa. Philon & Plutarque diſent la même choſe; ce dernier en fait une belle application aux princes qui reſſemblent au coloſſe, ſpécieux par le dehors, plein de terre, de pierre, & de plomb au-dedans.

Duodecim annis effectum 300 *talentis, quæ contulerant ex apparatu regis Demetrii*. Tout le monde eſt d'accord ſur ces trois articles; on differe ſur le tems où l'on commença à y travailler: la plus commune opinion eſt, qu'il fut fini l'an 278 avant J. C. après 12 ans de travail, & qu'il fut renverſé 56 ans après, l'an 222.

M. de Caylus examine ici ce qu'il a pu raſſembler ſur la vérité & l'erreur de cette poſition. Par ce qui a été dit à l'occaſion de la chûte du coloſſe, on voit qu'il n'étoit point placé ſur la mer, & que les jambes écartées qu'on lui donne, ſont une ſuite de l'opinion qu'il étoit placé à l'entrée du port. Plutarque, dans l'endroit cité plus haut, dit que les plus mauvais ſculpteurs, pour en impoſer davantage, repréſentoient les coloſſes avec les jambes les plus écartées qu'ils pouvoient; argument indirect contre l'écartement des jambes de celui de *Rhodes*, dont aſſurément il faiſoit autant d'eſtime que les anciens Grecs. La traduction du prétendu manuſcrit grec ſur le *coloſſe de Rhodes*, cité par M. du Choul, fait poſer le coloſſe ſur une baſe triangulaire, ſans doute par rapport à la figure de l'île, que Pline, à cauſe de cette prétendue figure, appelle *Trinacria*, dans la liſte de ſes autres noms.

Quoique ce prétendu manuſcrit grec ne mérite guere de croyance, parce qu'il ajoute aux narrations connues, mettant une épée & une lance dans les mains du coloſſe, avec un miroir pendu à ſon cou, (outre d'autres circonſtances fabuleuſes); cependant cette baſe triangulaire pour les deux piés du coloſſe, eſt digne de remarque.

Colomiés, qui cite cette traduction comme un fragment de Philon, ne prend pas garde qu'elle finit par l'enlevement des débris, ce qui démontre que ſi l'auteur a exiſté, ce ne peut être qu'à la fin du vij. ſiecle. Philon de Byzance écrivoit à-peu-près du tems que le coloſſe étoit encore ſur pié, puiſqu'il ne parle point de ſa chûte; on le croit un peu poſtérieur à Archimede. On ne ſait ſi c'eſt lui dont parle Vitruve, ou celui dont l'ouvrage grec a été imprimé au Louvre; car il y a un très-grand nombre de Philons, poëtes, hiſtoriens & mathématiciens, *&c.* Celui qui nous a laiſſé un petit traité ſur les ſept merveilles, ne parle que d'une baſe, & la dit de marbre blanc; la grande idée qu'il en donne, convient au monument qu'elle portoit; mais ce qui nous importe, c'eſt qu'il ne fait mention que d'une, & dans la ſuppoſition moderne, il en auroit fallu deux pour laiſſer le paſſage aux vaiſſeaux.

Il eſt aſſez étonnant que dans ces derniers tems on ait imaginé le coloſſe placé à l'entrée du port, avec les jambes écartées; on ne le trouve décrit dans cette poſition dans aucun auteur, ni repréſenté dans aucun monument ancien: ce ne peut être que quelque vieille peinture ſur verre, ou quelque deſſein d'imagination, qui ait été la premiere ſource de cette erreur. Vigenere eſt peut-être le premier qui ſe ſoit aviſé de l'écrire: il a été ſuivi de Bergier de Chevreau, qui, tout homme de lettres qu'il eſt, ajoute pourtant que ce coloſſe tenoit un fanal à la main; de M. Rollin, & de la plûpart de nos dictionnaires, *&c.* Daper ne dit pas un mot de cette poſition. De quelque façon que ce coloſſe ait été placé, voici les réflexions de M. le comte de Caylus ſur les moyens dont il a pu être exécuté.

J'avois toujours imaginé, dit-il, que des corps d'une étendue pareille à ces coloſſes, ne pouvoient être jettés d'un ſeul jet. Tout a des bornes dans la nature, & la chaleur ne peut ſe conſerver à une auſſi grande diſtance du fourneau dont elle part, pour porter la matiere à un degré convenable de chaleur, à des parties auſſi éloignées: il ne faut pas douter que les anciens qui ont apporté une ſi grande ſagacité dans la pratique, n'aient connu le moyen de réunir la fonte chaude à la froide, ainſi qu'on l'a vu pratiquer par Varin; ce fut ainſi qu'il répara la ſtatue équeſtre du roi, exécutée par Lemoine pour la ville de Bordeaux. Toute la moitié ſupérieure du cheval avoit manqué horiſontalement à la premiere fonte, & elle fut réparée à la ſeconde.

Sans entrer dans le détail d'une opération, qui ne convient point ici, il eſt poſſible que ce moyen, qui ôtoit l'apparence de toutes les ſoudures & de toutes les liaiſons, ait été pratiqué anciennement. A la vérité cette pratique ne peut avoir été ſuivie que pour les figures plus petites, & plus ſous l'œil que celle dont il s'agit; il eſt d'autant plus probable que les anciens ont connu les pratiques les plus délicates & les mieux entendues de cet art, qu'on a vu plus d'un bronze antique ſi bien jetté, qu'il n'avoit jamais eu beſoin d'être réparé; Bouchardon confirme cette opinion.

Quoi qu'il en ſoit, on n'avoit certainement pas employé pour le *coloſſe de Rhodes* des recherches & des ſoins, que ſa prodigieuſe étenduë rendoit inutiles. Il eſt donc à préſumer qu'il a été jetté en tonnes, c'eſt-à-dire, par parties qui ſe raccordoient, & ſe plaçoient les unes ſur les autres. Pline ne le dit pas, mais il en fournit une preuve convaincante, en parlant du coloſſe renverſé; il compare le creux des membres épars à de vaſtes cavernes, dans leſquelles on voyoit des pierres prodigieuſes, *&c.* Il eſt conſtant que ces pierres n'ont pu être placées qu'après coup; donc les morceaux de la fonte ont été rapportés, & rejoints en place; car ces pierres néceſſaires à la ſolidité du coloſſe, placées & élevées dans l'intérieur, à meſure qu'il ſe formoit, ont ſuivi les parties quand elles ont été renverſées; d'ailleurs ce plomb dont parle Plutarque dans l'endroit cité plus haut, ne peut être que la ſoudure néceſſaire à la réunion des parties.

Pour ſuivre la deſtinée du coloſſe, depuis ce que Pline nous en a conſervé, on convient à-peu-près du tems où les Arabes en enleverent les débris après avoir pris *Rhodes*. Ce fut Mabias (Mωavias) leur général qui fit cette expédition, l'année du califat d'Othman, quatrieme calife, & la ſeconde de l'empereur Conſtans, l'an de J. C. 672. ce qui fait près de neuf cens ans, depuis que le tremblement de terre l'avoit renverſé; ceux qui comptent mil trois cens & tant, ſe trompent groſſierement. Tous les auteurs conviennent qu'il fallut neuf cens chameaux pour tranſporter ces débris. Scaliger eſtime la charge d'un chameau à huit cens livres; le poids du tout ſe montoit à ſept cens vingt mille livres.

On vient de prouver que le coloſſe n'étoit point placé ſur le port, les jambes écartées, & que cette erreur ne peut être imputée qu'aux modernes; mais d'autres anciens en aſſez grand nombre, ſont tombés dans une autre. Ils ont cru que les Rhodiens depuis l'érection du coloſſe, avoient été appellés *coloſſiens;* c'eſt ce que diſent Cédrenus, Glycas, Maléla, Euſtate, Suidas, ſuivis de quelques modernes, Marius Niger, Porcacci, Pinedo, Daper même, qui nous a donné une aſſez bonne deſcription de *Rhodes*, où, entr'autres choſes, il remarque que le coloſſe avoit été placé dans l'ancienne ville de *Rhodes*, de même que les autres coloſſes dont Pline fait mention, & non pas dans le port de la nouvelle ville, qui a été bâtie longtems après. Au reſte, Eraſme eſt le premier qui ait réfuté les Coloſſiens de *Rhodes;* il fait voir qu'on les a ridiculement confondus (ce qu'avoit fait Pline) avec les Coloſſiens à qui ſaint Paul écrit.

Après avoir rapporté des erreurs ſur le fait, il y en auroit bien d'autres à remarquer. Feſtus dit: *Coloſſus à caleto à quo formatus eſt, dictus*. Caletus eſt manifeſtement la corruption de Charès. Sur quoi l'on pourroit obſerver que le P. Hardouin, pour confirmer la leçon de Charès, rapporte ailleurs le nom du

du même Charès, quoique ce ſoit celui d'un général athenien. Un autre auteur appelle l'artiſte Coloſſus, donnant à l'ouvrage le nom de l'artiſte.

Caſſiodore dit, que ſous le ſeptieme conſulat de Veſpaſien, fut élevé le coloſſe de cent ſept piés. Brodeau a copié cette erreur, & l'a même approuvée, en ajoutant le mot de *Rhodus*, *Veſpaſiani principatu*, dit-il, *factus eſt Rhodi coloſſus habens altitudine pedes* 107.

Caſſiodore & Brodeau ont confondu groſſierement avec le *coloſſe de Rhodes*, le coloſſe de Néron, fait par Zénodore, ſur lequel Veſpaſien ſubſtitua la tête du Soleil à celle de Néron; ainſi que Commode ſubſtitua enſuite la ſienne à celle du Soleil. (*D. J.*)

RHODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, ſur la côte du golfe de Veniſe, à l'orient ſeptentrional du lac de Varano. On croit que c'eſt la ville Hyrium ou Hyria des anciens. (*D. J.*)

RHODIEN, LE DROIT, (*Juriſprud. rom.*) *jus rhodium*, c'eſt ainſi qu'on appelle le code de lois de l'île de Rhodes par rapport aux naufrages, & aux autres événemens fortuits de la navigation. Les lois des Rhodiens en ce genre, étant fondées ſur l'équité naturelle, furent généralement obſervées dans la Méditerranée. Rome en reconnut l'autorité; car on voit que du tems de Jules Céſar & d'Auguſte, les juriſconſultes Servius, Ofilius, Labeo & Sabinus, les adopterent dans les mêmes cas, ſurtout par rapport à l'article du jet des marchandiſes ſur les côtes, *de jactu mercium*. On ſait auſſi que les empereurs Claude, Veſpaſien, Trajan, Hadrien & Antonin, confirmerent les mêmes lois des Rhodiens, & qu'ils ordonnerent qu'on décidât tous les cas du commerce maritime ſelon ces lois. Il nous reſte un fragment grec, *narrationes de legum Rhodiarum confirmatione*, qui ſe trouve à la tête des *leges nauticæ*. Simon Schardius le fit imprimer *in*-8°, à Bâle, en 1561, & Marquard Freher le publia dans le ſecond tome de ſon *jus græco romanum*, imprimé à Heidelberg, en 1599, *in fol. Voyez* Jacques Godefroy, *Diſſert. de imperio maris;* & Grotius, *in Floribus ad jus Juſtinianum*. (*D. J.*)

RHODIOLA, ſ. f. (*Botan.*) nom donnée par Linnæus au genre de plante que les autres botaniſtes appellent communément *rhodia*; en voici les caracteres. Les fleurs ſont les unes hermaphrodites, ſervant de fleurs mâles, & les autres ſimplement femelles. Dans la fleur mâle le calice eſt concave, droit, partagé en quatre ſegmens obtus, & ſubſiſte après que les pétales ſont tombés. Cette fleur eſt compoſée de quatre pétales oblongs, obtus, droits, ouverts, & deux fois auſſi longs que les ſegmens du calice: ils tombent en s'épanouiſſant. Ils ont quatre *nectaria* pour couronne, leſquelles ſont un peu plus courts que le calice. Les étamines ſont à huit filets pointus plus longs que les pétales de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples. Le piſtil a quatre germes oblongs & pointus, les ſtiles & ſtigmates ſont très-imparfaits; le fruit qui leur ſuccede eſt ſtérile.

Dans la fleur femelle, le calice eſt le même que dans la fleur mâle. Cette fleur eſt compoſée de quatre pétales rudes, droits, obtus, grands comme les ſegmens du calice, & ils ſubſiſtent. Les *nectaria* ou les parties de la couronne de la fleur femelle, ne different point de ceux de la fleur mâle. Le piſtil a quatre germes oblongs & pointus qui forment autant de ſtiles couronnés par des ſtigmates obtus. Le fruit conſiſte en quatre capſules tournées, corniculaires, univalves, applaties intérieurement, & s'ouvrant dans cette partie. Ces capſules contiennent pluſieurs ſemences de forme ronde. Linnæi, *gen. plant. p.* 498. (*D. J.*)

RHODIORUM COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie, ſelon Niger, qui dit qu'on la nomme préſentement *Machri*. Ortelius croit que par *Rhodiorum colonia*, Niger entend la ville appellée *Rhodia* par Strabon, & par Ptolomée; *Robodopolis* par Pline; & *Rhodiorum caſtellum* par Appien, *l. IV. Civil.* (*D. J.*)

RHODITES ou ROSOITES, ſ. f. (*Hiſt. naturelle Litholog.*) nom donné à une pierre à cauſe de ſa forme, qui reſſemble à celle de la roſe. Il y a lieu de croire qu'on a voulu déſigner par-là une aſtroïte, ou une empreinte d'aſtroïte.

RHODIUM NUMISMA, (*Art numiſ.*) nom donné par quelques antiquaires à deux médailles d'argent, dont l'une ſe conſerve dans le tréſor de l'égliſe Sainte Croix, à Rome, & l'autre dans celui de Saint Jean de Latran, à Paris. Cette monnoie porte pour inſcription *Rhodion*, avec une roſe d'un côté, & de l'autre la tête du Soleil; mais ces deux médailles ne ſont pas uniques, car Goltzius en a fait graver de ſemblables qu'il a eues entre les mains. (*D. J.*)

RHODIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Troade. Il avoit ſa ſource au mont Ida, ſelon Homere, *Iliad. v.* 20. Pline, *l. V. ch. xxx.* dit qu'on ne voyoit aucune trace de ce fleuve de ſon tems; cependant Heſychius le connoît, & lui donne le nom de *Dardanus*.

RHODIX, RHADIX, plante. *Voyez* ORPIN-ROSE.

RHODOMELON, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοδόμελον, confection de roſes, de coins & de miel, dont les anciens faiſoient uſage en pluſieurs cas, comme d'un aſtringent, & détergent agréable. (*D. J.*)

RHODON, ſ. m. *en Pharmacie*; médicamens compoſés, dont les roſes ou quelque choſe appartenant au roſier font partie, ainſi l'on appelle *diarrhodon* une conſerve & une confection où les roſes entrent. Le diarrhodon abbatis eſt une poudre cordiale. *Voyez* DIARRHODON. Le rhodoſaccharum eſt le ſucre de roſes. *Voyez* ROSES.

RHODOPE, (*Géog. anc.*) 1°. Montagne de la Thrace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Elle commence près du fleuve Neſtus, & s'étend bien loin audelà de l'Hébrus. Elle eſt preſque parallele au mont Hæmus. Le mont *Rhodope* ſe nomme aujourd'hui le mont *Dervent*. Il commence entre la Servie & la Macédoine, d'où il s'avance dans la Romanie juſqu'à Andrinople.

2°. *Rhodope* eſt une province de Thrace, ſous le bas-empire. Elle étoit bornée au nord par la province particuliere de Thrace; à l'orient par la province de Mimodt; au midi, partie par la mer Egée, partie par la Macédoine, & à l'occident encore par la Macédoine. Le mont *Rhodope*, dont on vient de parler, & qui la traverſoit, lui donnoit ſon nom.

3°. *Rhodope* eſt encore le nom d'une ville de l'Aſie mineure dans l'Ionie. (*D. J.*)

RHODOS, (*Géog. anc.*) petite contrée du Péloponnèſe, dans la Laconie. Pauſanias, *l. III. c. xvj.* dit qu'elle étoit conſacrée a Machaon, fils d'Eſculape. (*D. J.*)

RHODOSTAGMA, ſ. m. (*Pharmac. anc.*) ce mot vient de ῥόδος, *roſe*, & στάζω, *je diſtille*. Le docteur Freind remarque qu'Actuarius eſt le premier médecin grec qui faſſe mention de liqueurs diſtillées, telles que le *rhodoſtagma* & l'*intyboſtagma*, que le traducteur appelle *ſtillatitius liquor roſarum, & intibi*, & que l'auteur employe comme un ingrédient des juleps. Geſner penſe que ces liqueurs ne ſont autre choſe que les ſyrops de ces plantes ſemblables au *rhodoslacton* que décrit P. Eginete; mais M. le Clerc prouve évidemment que l'eau diſtillée d'Actuarius, eſt fort différente du *rhodoslacton* de P. Eginete, qui n'eſt fait que de ſuc de roſes & de miel bouillis enſemble. (*D. J.*)

RHODUNTIA, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine, proche du mont Oeta, ſelon Etienne le géographe. Tite-Live, *l. XXXVI. c. xvj.* donne ce nom au ſommet du mont Oeta, & Strabon, *l. IX.* le donne à un lieu fortifié des Thermopyles. (*D. J.*)

RHOÉ, (*Géog. anc.*) fleuve de la Bithynie. Il a ſon embouchure dans le Pont-Euxin. Arrien dans ſon périple, *p.* 13. compte vingt ſtades du port Calpe à l'embouchure du fleuve *Rhoé*, & également de l'embouchure de ce fleuve à l'iſle Apollonie. (*D. J.*)

RHŒDIAS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* Il dit que le fleuve *Rhœdias* paſſe par la ville Europus. (*D. J.*)

RHŒTEUM, (*Géog. anc.*) 1°. Ville de l'Aſie mineure, dans la Troade, ſur la côte de l'Héleſpont. Strabon, *l. XIII. p.* 595. dit que cette ville étoit ſituée ſur une hauteur, près du tombeau d'Ajax. L'adjectif de ce nom eſt *Rhœteus*. Virgile s'en eſt ſervi dans plus d'un endroit; il dit au troiſieme livre de l'Enéide, *v.* 108.

> *Teucrus* Rhœteas *primum eſt advectus in auras*.

Et au ſixieme livre, *v.* 505.

> *Tunc egomet tumulum* Rhœteo *in littore inanem*
> *Conſtitui* . . . .

2°. *Rhœteum* eſt auſſi un promontoire de l'Aſie mineure, ſur la côte de l'Héleſpont, ſelon la remarque de

de Leunclavius ſur Xénophon *l. I. Hiſt. græc. p.* 422. Il place ce promontoire près de celui de Sigée, qui n'en eſt qu'à quatre milles; il ajoute que préſentement ce promontoire *Rhœteum* eſt appellé *Retkia* par les Turcs, & *capo Jenitzari* par les Italiens. (D J.)

RHŒXUS, (*Géog. ancien.*) port de la Cilicie. Etienne le géographe le met à l'embouchure du fleuve Sarus. (*D. J.*)

RHOGME, ſ. m. (*Chirurgie.*) fracture du crane, ſuperficielle ou profonde, mais dans laquelle les pieces d'os n'étoient point ſéparées; le *rhogme* étoit ſuperficiel, droit, étroit & long; ce mot vient de ῥῆγμα, *fêlure*.

RHOGOMANIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Perſide. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* marque l'embouchure de ce fleuve au midi de la Perſide, ſur le golfe Perſique, entre l'embouchure de l'Oroates, & *Tarce extrema*. Arrien, *rer. indicar.* appelle ce fleuve *Rhogonis*, mais il différe un peu de Ptolomée ſur ſa poſition. (*D. J.*)

RHOITES, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοίτης; ſorte de rob, fort en uſage chez les anciens; il étoit fait, ſelon Dioſcoride, *l. V. c. xxxiv.* de ſuc de grenade évaporé ſur le feu à la conſiſtence d'un extrait; mais ſelon Paul Eginete, c'étoit un rob fait de trois ſeptiers de ſuc de grenade, ſur un ſeptier de miel, cuits enſemble juſqu'à la conſomption d'un tiers. (*D. J.*)

RHOMB, nom que l'on donne à Marſeille au turbot. *Voyez* TURBOT.

RHOMBE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *rhombi*, nom générique que l'on a donné à pluſieurs différentes eſpeces de coquilles. *Voyez* COQUILLES, la *fig.* 12. *de la Pl. xxj.* repréſente le *rhombe* appellé *l'olive*.

RHOMBE, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de menthe ſauvage; elle s'éleve de deux coudées, & a l'odeur de la cannelle & du girofle.

RHOMBE *ou* LOZANGE, ſ. m. *terme de Géométrie*; c'eſt un parallélogramme dont les côtés ſont égaux, mais dont les angles ſont inégaux, deux des angles oppoſés étant obtus, & les deux autres aigus; telle eſt la *fig. ABCD, Pl. Géom. fig.* 83.

Pour trouver l'aire d'un *rhombe*, ou d'un *rhomboïde*. (*Voyez* RHOMBOÏDE) ſur la ligne *CD*, priſe pour baſe, laiſſez tomber la perpendiculaire *Ae* qui ſera la hauteur du parallélogramme; multipliez la baſe par la hauteur, le produit ſera l'aire cherchée; ainſi, ſuppoſons que *CD* ſoit de 456 piés, & *Ae* de 234, l'aire ſera de 102704 piés quarrés.

En effet, il eſt démontré qu'un parallélogramme obliquangle eſt égal en ſurface à un parallélogramme rectangle de même baſe *CD* & de même hauteur *AE*. *fig.* 25. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME. Or l'aire d'un parallelogramme rectangle eſt le produit de ſa baſe par ſa hauteur; donc le produit d'un parallélogramme obliquangle eſt auſſi égal au produit de ſa baſe par ſa hauteur. (*E*)

RHOMBE *ſolide*; on appelle ainſi deux cones égaux & droits, joints enſemble par leurs baſes. *Voyez* CONE. (*E*)

RHOMBITES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au cryſtal d'Islande, à cauſe de la propriété qu'il a de ſe partager en rhomboïdes. *Voy.* CRYSTAL D'ISLANDE.

RHOMBITES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie aſiatique, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ix.* & Ammien Marcellin, cité par Ortelius. Ptolomée diſtingue le grand & le petit *rhombites*, qu'il marque aſſez loin l'un de l'autre. (*D. J.*)

RHOMBOIDE, RHOMBOIDES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) poiſſon de mer qui reſſemble beaucoup au turbot. *Voyez* TURBOT. Il eſt petit & court, il n'a qu'un empan de longueur; il eſt couvert de petites écailles; les yeux ſont fort éloignés l'un de l'autre; il y a ſur les côtés du corps une ligne qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; cette ligne eſt courbe près de la tête, & enſuite droite juſqu'à la queue. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, prem. part. liv. XI. chap. iij.* Voyez POISSON.

RHOMBOÏDE, ſ. m. *terme de Géométrie*; c'eſt un parallélograme dont les côtés & les angles ſont inégaux, mais dont les côtés oppoſés ſont égaux ainſi que les angles oppoſés.

Autrement, le *rhomboïde* eſt une figure de quatre côtés, dont les côtés oppoſés & les angles oppoſés ſont égaux, mais qui n'eſt ni équilatéral ni équiangle; telle eſt la *fig. NOPQ, Pl. géom. fig.* 24.

Pour la maniere de trouver l'aire du *rhomboïde*, *Voyez* RHOMBE. (*E*)

RHOMBOÏDE, ſ. m. *terme d'Anatomie*, c'eſt le nom d'un muſcle ainſi appellé à cauſe de ſa figure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi* MUSCLE. Ce muſcle eſt ſous la partie moyenne du trapeze, & vient des deux épines inférieures du col, & des quatre ſupérieures du dos; & s'inſere à toute la baſe de l'omoplate.

RHOMBUS, ſ. m. (*Littérat.*) inſtrument magique des Grecs, dont parlent Properce, Ovide, & Martial. Le premier, *lib. II. éleg.* 21; le ſecond, *amor. lib. I. éleg.* 8. & le troiſieme *lib. IX. épig.* 30. Théocrite & Lucien diſent qu'il étoit d'airain; & Ovide donne à entendre qu'on le faiſoit pirouetter avec des lanieres treſſées dont on l'entouroit; c'étoit le même inſtrument qu'Horace, *ode* 12. *liv. V.* déſigne par le mot *turbo*. Il prie qu'on le faſſe tourner à contreſens, comme pour corriger le mauvais effet qu'il avoit produit en tournant dans ſon ſens naturel; *citumque retro ſolve turbinem*.

Il faut ſavoir que c'étoit une eſpece de toupie de métal ou de bois, dont les prétendus ſorciers ſe ſervoient dans leurs ſortiléges; ils l'entouroient de bandelettes, & la faiſoient tourner, diſant que le mouvement de cette toupie magique avoit la vertu de donner aux hommes les paſſions & les mouvemens qu'ils vouloient leur inſpirer.

Théocrite dit dans ſa 2. *idylle*, „ Comme je fais „ tourner cette toupie, ῥόμβος, au nom de Vénus, „ qu'ainſi mon amant puiſſe venir à ma porte „. Quand on avoit fait tourner cette toupie d'un certain ſens, ſi on vouloit corriger l'effet qu'elle avoit produit, & lui en faire produire un contraire, le magicien en avoit la puiſſance, il la reprenoit, l'entouroit en un autre ſens de ſa bandelette, & lui faiſoit décrire un cercle oppoſé à celui qu'elle avoit déja parcouru. Les poëtes ont embelli leurs écrits, tantôt par des comparaiſons, tantôt par des métaphores, de toutes les choſes auxquelles le peuple crédule ajoutoit foi. (*D. J.*)

RHOMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie une ſorte de bandage de figure rhomboïdale.

Pour faire ce bandage on prend une bande roulée à un chef: on applique ſon extrémité à l'endroit où l'on juge à propos; cela fait, on deſcend par des rampans juſqu'à l'extrémité, & on remonte de même, en évitant les premiers tours de bande, tant en devant qu'en derriere; les eſpaces qui ſe rencontrent entre ces tours de bandes ſont de figure *rhomboïde*, ce qui a fait donner ce nom à ce bandage.

Il n'eſt d'uſage que pour les extrémités, & eſt purement contentif; c'eſt un double rampant. *Voyez* RAMPANT, BANDAGE, BANDE. (*Y*)

RHONE, LE *ou* RHOSNE, (*Géog. mod.*) en latin *Rhodanus*. Un des quatre principaux fleuves de la France, & dont le nom eſt purement gaulois.

Il a ſa ſource dans la montagne de la Fourche; qui eſt à l'extrémité orientale du pays de Vallais, & le ſépare du canton d'Uri. Il coule d'abord dans un pays étroit parmi des rochers, & partage le pays de Vallais en long. Il paſſe par Sion, capitale du pays, & par S. Maurice; après quoi, courant au nord'oueſt, entre la Suiſſe & le reſte du Vallais, il entre dans le lac de Geneve, qu'il traverſe de toute ſa longueur d'orient en occident, l'eſpace de douze lieues, en ſe mêlant avec les eaux de ce lac.

A quatre lieues au-deſſous de Geneve, ce fleuve ſe perd, en tombant dans la fente d'une roche qui a un quart de lieue de long ſur deux ou trois toiſes de large, dans les endroits les plus étroits, & ſur vingt ou vingt-cinq toiſes de profondeur. Au lieu des eaux du *Rhône*, on voit ſur cette fondriere un brouillard épais, formé par leur briſement contre le fond & les côtés de cette fente; dans laquelle ce fleuve coule avec beaucoup de rapidité & de bruit.

Le lit du *Rhône* s'élargit enſuite après qu'il eſt ſorti de ce goufre, au pont d'Arlou, en ſorte qu'à Seiſſel, il eſt preſque auſſi large que la Seine l'eſt à Paris; c'eſt ici où il commence à porter des bateaux.

Il reçoit diverſes rivieres conſidérables, entr'autres, la Saône à Lyon; l'Iſere, la Sorgue, la Durance, & ſe jette dans la mer de Provence ou golfe de Lyon, à 10 lieues au midi d'Arles, par deux principales embouchures, l'une à l'oueſt, & l'autre à l'eſt, & qui ne ſont ſéparées que par une petite île appellée Bauduf.

Ainſi le *Rhône* mouille pluſieurs pays dans ſon cours, ſavoir, Geneve, le fort de la Claie dit de Seiſſel dans le Bugey, Vienne dans le Viennois, Lyon dans le

Lyonnois, Tournon en Vivarais, Montelimar dans le Valentinois, Montdragon en Provence, Avignon dans le comté de Venaiſſin, Beaucaire dans le Languedoc, Taraſcon dans la viguerie de ce nom, & Arles dans le diocèſe d'Arles; le poiſſon qu'il produit eſt très-eſtimé, & on recueille de l'excellent vin ſur ſes bords.

Les ſavans bénédictins du Languedoc ſemblent avoir voulu enlever entierement le *Rhône* à la Provence; mais M. de Nicolaï a tâché de prouver par de grandes recherches, que la province du Languedoc, loin de poſſéder en propre la portion du fleuve qui coule entre elle & la Provence, n'en peut prétendre la propriété, qui, ſelon lui, doit appartenir excluſivement à la Provence. Ceux qui voudroient accorder le différend, le partageroient par moitié entre les deux provinces; mais ce n'eſt pas ainſi qu'on décide des faits. (*Le chev.* DE *JAUCOURT*.)

RHOPALIQUES, ſ. m. (*Belles-lettres.*) c'étoit chez les anciens, une ſorte de vers qui commençoient par un monoſyllabe, & qui continuoient par des mots tous plus longs les uns que les autres; en ſorte que le ſecond étoit plus long que le premier, & le troiſieme plus long que le ſecond, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier.

Ils étoient ainſi nommés du grec ῥοπαλὸν, *maſſue*, parce que ces vers étoient en quelque façon ſemblables à une maſſue, qui commence par un bout fort mince, & finit par une groſſe tête.

Tel eſt ce vers d'Homere:

Ω' μάκαρ Ἀτρείδη μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμων.

ou celui-ci d'Auſone:

Spes Deus æternæ ſtationis conciliator.

RHOPALOSIS, ſ. m. (*Méd. anc.*) ῥοπάλωσις; état des cheveux, conſiſtant en ce qu'ils ſe mêlent & ſe collent les uns aux autres. Il ne faut pas confondre ce ſimple entrelacement des cheveux, exprimé par le mot grec *rhopaloſis*, avec la plique, maladie épidémique & ſinguliere en Pologne, où les cheveux collés forment un ſpectacle monſtrueux, répandent du ſang quand ils ſe rompent, ou qu'on les coupe, & où le malade eſt attaqué de grands maux de tête, & court quelquefois riſque de la vie. (*D. J.*)

RHOPOGRAPHE, ſ. m. (*Peint.*) peintre qui ne fait que de petits ſujets, des animaux, des plantes, *&c.* Ce mot vient de ῥῶπος, *ramentaria*, raclures, petites branches, & γράφω, *je peins*. (*D. J.*)

RHOS, (*Géog. anc.*) peuples de Scythie. Ils habitoient au ſeptentrion du mont Taurus, ſelon Cédrene & Curopalate, cités par Ortélius, qui croit que ce ſont les mêmes que les *Ruſſi*. (*D. J.*)

RHOSCHAC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rhoſagum*; bourg de Suiſſe, dans le domaine de l'abbaye S. Gall, ſur le bord du lac de Conſtance, vis-à-vis de Lindaw, dans une agréable ſituation & un terroir fertile en vins. Ce bourg eſt ſi grand qu'il peut aller de pair avec pluſieurs bonnes villes. Dans le dixieme ſiecle l'empereur Othon lui donna les privileges de foire, de péage & de monnoie. Il s'y fait beaucoup de commerce en grains, bétail, toiles & vin. (*D. J.*)

RHOSOLOGIA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie. Ptolomée, *liv. V. c. iv.* la donne aux Tectoſages, & la marque entre *Vinzela* & *Sarmalia*. Simler croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin appelle *Orſologiacum* dans un endroit, & dans un autre *Roſologiacum*. Cet itinéraire la marque ſur la route de Conſtantinople à Antioche, entre Corbeneunca & Aſpona, à 12 milles de la premiere, & à 31 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

RHOSPHODUSA, (*Géog. anc.*) île du golfe Carcinite, ſelon Pline, *lib. IV. c. xiij.* Pinet prétend que le nom moderne eſt Salina. (*D. J.*)

RHOSUS, (*Géog. anc.*) Selon Ptolomée, *lib. V. c. xv.* ville de la Syrie ou de la Cilicie, ſur le golfe Iſſique, entre le fleuve Iſſus & Séleucie. Derriere cette ville étoient les monts Roſii; entre ces montagnes & le mont Taurus, étoit le col nommé *portæ Syræ*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie. Le mont *Rhoſus* eſt aujourd'hui *Cabo-Gangir*. (*D. J.*)

RHOTANUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corſe. Ptolomée, *lib. III. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve ſur la côte orientale, entre *Valeria colonia* & le port de Diane. Léander prétend que c'eſt aujourd'hui le *Tavignani*. (*D. J.*)

RHUBARBE, ſ. f. (*Botan. exot.*) La vraie *rhubarbe*, ou celle de la Chine, eſt une racine que l'on nous apporte en morceaux aſſez gros, légers, inégaux, de la longueur de quatre, cinq ou ſix pouces, & de la groſſeur de trois à quatre. Elle eſt jaune, ou un peu brune en-dehors, de couleur de ſafran en-dedans, jaſpée comme la noix muſcade, un peu fongueuſe, d'un goût tirant ſur l'âcre amer, & un peu aſtringent; d'une odeur aromatique, & foiblement deſagréable. Elle croît à la Chine. Il faut choiſir ſoigneuſement celle qui eſt nouvelle, qui n'eſt point cariée, pourrie, ni noire, qui donne la couleur de ſafran à l'eau, & qui laiſſe quelque choſe de viſqueux & de gluant ſur la langue.

Muntingius, dans ſon *Hiſtoire des plantes d'Angleterre*, a donné une deſcription de la *rhubarbe*, ſous le nom de *rhabarbarum lanuginoſum*, *ſive lapatum chinenſe longifolium*; mais il n'avoit pas vu cette plante, non plus que Matthiol, dont il a emprunté ſa deſcription & la figure qui l'accompagne, ſur les relations des marchands qui apportoient cette racine de la Chine.

Il eſt fort étrange parmi le grand nombre d'européens qui depuis un ſiecle vont tous les ans dans ce pays-là, que perſonne n'ait tâché de connoître exactement une plante dont on uſe tous les jours, & qui eſt d'un grand revenu. La deſcription du P. Parennin, quoique fort vantée dans *l'hiſtoire de l'académie des Sciences*, *ann.* 1726, laiſſe beaucoup de choſes à déſirer, n'eſt même qu'une copie de ce que le P. Michel Boym en avoit publié dans ſa *flora ſinenſis*, imprimée à Vienne en Autriche, en 1656 *in-fol.*

Selon la relation de ces deux peres jéſuites, le *thai-hoam*, ou la *rhubarbe*, croît en pluſieurs endroits de la Chine; la meilleure eſt celle de Tie-chouen, celle qui vient dans la province de Xanſi & dans le royaume de Thibet, lui eſt fort inférieure. Il en croît auſſi ailleurs, mais dont on ne fait ici nul uſage.

La tige de la plante eſt ſemblable aux petits bambous, elle eſt vuide & très-caſſante; ſa hauteur eſt de trois ou quatre piés, & ſa couleur d'un violet obſcur. Dans la ſeconde lune, c'eſt-à-dire au mois de Mars, elle pouſſe des feuilles longues, épaiſſes, quatre à quatre ſur une même queue, & poſées en ſe regardant; ſes fleurs ſont de couleur jaune, & quelquefois violette. A la cinquieme lune, elles produiſent une petite ſemence noire, de la groſſeur d'un grain de millet. A la huitieme lune, on arrache la plante, dont la racine eſt groſſe & longue. Celle qui eſt la plus peſante, & la plus marbrée en-dedans, eſt la meilleure.

Cette racine eſt d'une nature qui la rend très-difficile à ſécher. Les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font ſécher ſur de grandes tables de pierre, ſous leſquelles ils allument du feu; ils tournent & retournent ces tronçons juſqu'à ce qu'ils ſoient bien ſecs. Comme cette opération ne ſuffit pas pour en chaſſer toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau de racine, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de châpelet, pour les ſuſpendre à la plus forte ardeur du ſoleil, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être conſervés ſans danger de ſe corrompre.

L'hiver eſt le meilleur tems pour tirer la *rhubarbe* de la terre, avant que les feuilles vertes commencent à pouſſer, parce qu'alors le ſuc & la vertu ſont concentrés dans la racine. Si on la tire de la terre pendant l'été, ou dans le tems qu'elle pouſſe des feuilles vertes, non-ſeulement elle n'eſt pas encore mûre, & n'a point de ſuc jaune, ni des veines rouges, mais elle eſt très-légere, & par conſéquent n'approche point de la perfection de celle que l'on retire en hiver.

On apportoit autrefois la *rhubarbe* de la Chine par la Tartarie à Olmuz & à Alep, de-là à Alexandrie, & enfin à Veniſe. Les Portugais l'apportoient ſur leurs vaiſſeaux de la ville de Canton, qui eſt un port célebre où ſe tient un marché de la Chine. Les Egyptiens l'apportoient auſſi à Alexandrie par la Tartarie; préſentement on nous l'apporte de Moſcovie, car elle croît abondamment dans cette partie de la Chine qui eſt voiſine de la Tartarie. Les petites variétés de couleur qu'on trouve dans la *rhubarbe* qui vient directement de Moſcovie, d'avec la *rhubarbe* qui nous arrive par le commerce des Indes orientales, ne procedent que de ce que celle de Moſcovie eſt plus nouvelle; car elle prend, en la gardant, la même couleur, la même conſiſtance & le même goût que celle qu'on reçoit par mer.

On a envoyé de Moſcovie en France, une plante nommée par M. de Juſſieu, *rhabarbarum folio oblongo, criſpo, undulato, flabellis ſparſis*. Cette même plante avoit déjà été envoyée du même pays en Angleterre, pour être la vraie *rhubarbe* de la Chine, & M. Raud la nomma, *lapathum bardanæ folio undulato, glabro*. La maniere dont cette plante fructifie fait juger que c'eſt une véritable eſpece de *rhubarbe* de la Chine; car non-ſeulement elle a été envoyée pour telle, mais encore les graines de cette plante, ſemblables à celles de la vraie *rhubarbe* que M. Vandermonde, docteur en Médecine, avoit envoyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter; ajoutez que la figure des racines de ces deux plantes, la couleur, l'odeur & le goût, fortifient cette opinion. On a élevé la plante dans le Jardin du Roi à Paris, où elle réuſſit, fleurit, & ſupporte les hivers les plus froids.

C'eſt une groſſe racine vivace, arrondie, d'environ une coudée & plus de longueur, partagée en pluſieurs groſſes branches, qui donnent naiſſance à d'autres plus petites, de couleur d'un roux-noirâtre en-dehors. Lorſqu'on enleve quelques morceaux de l'écorce, on trouve la ſubſtance pulpeuſe de la racine, panachée de points de couleur jaune ſafranée, à-peu-près comme dans la noix muſcade, dont le centre eſt d'une couleur de ſafran plus vive, & d'une odeur fort approchante de celle de la *rhubarbe* de la Chine, que l'on apperçoit ſur-tout vers ſon collet. Lorſqu'on mâche celle qui eſt nouvellement tirée de la terre, elle a un goût viſqueux, mêlé de quelque amertume qui affecte la langue & le palais; & ſur la fin il eſt gommeux, & un peu aſtringent.

Du ſommet de la racine naiſſent pluſieurs feuilles couchées ſur la terre, diſpoſées en rond les unes ſur les autres; elles ſont très-grandes, entieres, vertes, taillées en forme de cœur, & preſque en fer de fleche, garnies de deux oreillettes à leur baſe, & portées ſur de longues queues charnues, convexes en-deſſous; elles ſe partagent vers la baſe des feuilles, en cinq côtes charnues, ſaillantes en-deſſous, & anguleuſes; la côte du milieu s'étend dans toute la longueur de la feuille; les côtes latérales ſe répandent obliquement, ſe partagent en pluſieurs nervures, & s'étendent de tous côtés, juſqu'au bord de la feuille qui eſt ondée & fort pliſſée. L'extrémité de la feuille eſt obtuſe, & légérement échancrée. Du milieu des feuilles s'éleve une tige anguleuſe, comprimée, cannelée, haute d'environ une coudée, garnie un peu au-deſſus de ſon milieu de quelques enveloppes particulieres, qui l'entourent par leur baſe, & qui ſont placées à des diſtances inégales, juſqu'à ſon extrémité.

Les fleurs, en ſortant de ces enveloppes, forment des petites grappes; chaque fleur eſt portée ſur un petit pédicule particulier, blanc & menu; elles ſont ſemblables à celles de notre rhapontic, mais une fois plus petites; elles n'ont point de calice, & ſont d'une ſeule piece en forme de cloche, étroites par la baſe, découpées en ſix quartiers obtus, & alternativement inégaux. Des parois de cette fleur, s'élevent neuf filets déliés auſſi longs que la fleur, & chargés de ſommets oblongs, obtus & à deux bourſes. Le piſtil qui en coupe le centre eſt un petit embryon triangulaire, couronné de trois ſtigmates recourbés & aigrettés: cet embryon devient une graine pointue, triangulaire, dont les angles ſont bordés d'un feuillet membraneux. Elle pouſſe dans le printems, fleurit au mois de Juin, & les graines mûriſſent au mois de Juillet & d'Août.

Il ne faut pas confondre la *rhubarbe* chinoiſe avec le rhapontic des anciens Grecs, ce ſont des racines bien différentes; le rha ou rheum de Dioſcoride eſt une racine odorante, aſſez agréable, & qui ne laiſſe rien de mucilagineux dans la bouche, comme la *rhubarbe* de la Chine; mais la deſcription de Dioſcoride convient au rhapontic de Proſper Alpin, que l'on cultive dans les jardins d'Europe, & qui eſt originaire de la Thrace & d'autres endroits de la Scythie.

Les Chinois emploient communément la *rhubarbe* en décoction; mais quand c'eſt en ſubſtance, ils la préparent auparavant de la maniere ſuivante.

Ils prennent une certaine quantité de tronçons de *rhubarbe*, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz juſqu'à ce qu'ils ſoient bien amollis, & qu'on les puiſſe couper en rouelles aſſez minces; enſuite ils poſent ſur un fourneau de briques une eſpece de chaudiere, dont l'ouverture va en ſe retréciſſant juſqu'au fond en forme de calotte; ils la rempliſſent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renverſé, qui eſt fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuſte avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils poſent les rouelles de *rhubarbe* & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, ſur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puiſſe ſortir.

Ils allument enſuite leur fourneau, & font bouillir l'eau. La fumée qui s'éleve par le tamis pénetre les rouelles de *rhubarbe* & les décharge de leur âcreté. Enfin cette fumée ſe réſolvant, comme dans l'alambic, retombe dans la chaudiere bouillante, & jaunit l'eau. Ces rouelles doivent demeurer ſept ou huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire ſécher au ſoleil, & s'en ſervir au beſoin.

Ils pilent cette *rhubarbe* & en font de pilules purgatives, dont la doſe eſt de quatre ou cinq drachmes. Ceux qui ont de la répugnance à avaler un grand nombre de pilules prennent la même quantité de rouelles ſeches, & les font bouillir dans un petit vaſe de terre avec neuf onces d'eau, juſqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tiedes.

L'eau eſt le meilleur menſtrue de la *rhubarbe*; auſſi la teinture de cette racine faite avec l'eſprit-de-vin ne devient pas laiteuſe comme les autres teintures réſineuſes, lorſqu'on la jette dans l'eau.

La *rhubarbe* a deux vertus, celle de purger & de fortifier par une douce adſtriction l'eſtomac & les inteſtins; c'eſt ce qui en fait un excellent remede que l'on peut preſcrire en ſûreté aux enfans, aux adultes, aux vieillards, aux femmes groſſes & aux femmes en couche; cependant on en doit faire uſage avec précaution; on la preſcrit en ſubſtance juſqu'à une drachme & demie, & en infuſion juſqu'à trois; on en compoſe un excellent ſirop pour purger les petits enfans. (*D. J.*)

RHUBARBE *bâtarde*, (*Botanique.*) on appelle vulgairement *rhubarbe bâtarde* ou *fauſſe rhubarbe* le *lapathum folio rotundo, alpinum*, *I. R. H.* 504. Rai, *hiſt.* 171.

Sa racine eſt longue, branchue, ridée, fibreuſe, fort jaune, d'une ſaveur amere. Sa tige eſt haute de deux ou trois coudées, creuſe, profondément ſillonnée, rougeâtre, garnie de pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la bardane, arrondies, liſſes, d'un verd pâle & comme jaunâtre, portées ſur une queue rougeâtre & cannelée. Ses fleurs ſont nombreuſes & compoſées de pluſieurs étamines à ſommet jaunâtre & d'un calice verd; il leur ſuccede des graines triangulaires un peu rougeâtres. Cette plante vient dans les montagnes; on la cultive auſſi dans les jardins; ſa racine eſt d'uſage; elle eſt panachée de jaune-rouge, d'une ſaveur amere, ſtyptique & gluante. (*D. J.*)

RHUBARBE *des moines*, (*Botan.*) c'eſt le nom vulgaire de l'eſpece de *lapathum*, nommé *lapathum hortenſe, latifolium*, par C. B. *p.* 115. par Tournefort, *I. R. H.* 504.

Sa racine eſt fibreuſe, longue, épaiſſe, brune en-dehors, jaune en-dedans. Sa tige qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un homme, eſt cannelée, rougeâtre, partagée vers le haut en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont longues d'un pié ou d'un pié & demi, larges, pointues, fermes ſans être roides, liſſes, d'un verd foncé & portées ſur de longues queues rougeâtres. Ses fleurs ſont ſans pétales, à étamines, ſemblables à celles de l'oſeille, placées ſur les rameaux dans toute leur longueur; quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des graines anguleuſes telles que celles de l'oſeille, enveloppées de follicules membraneuſes.

On cultive cette plante dans les jardins; elle a preſque les mêmes vertus que la *rhubarbe* bâtarde; l'une & l'autre purgent légerement & reſſerrent; on les emploie quelquefois utilement dans le flux de ventre. (*D. J.*)

RHUM, ſ. m. *terme de riviere*, ſe dit de pluſieurs courbes des chevaux billés ſur une corde qui tirent les bateaux ou les traits.

Double *rhum*, c'eſt le double de ce qui tire ordinairement, & c'eſt ce que l'on met ſur les diligences.

RHUMATISME, ſ. m. (*Médecine.*) ce terme ſe prend dans une ſignification fort étendue, de même que celui de *rhume* & de *fluxion*. Mais dans un ſens ſtricte & propre, le terme de *rhumatiſme* ſignifie une *affection* compoſée de la goutte & du catarre; & dans ce ſens, en voici la vraie définition.

Le

Le *rhumatiſme* eſt une douleur vague, erratique ou fixe des muſcles, de leur membrane, des ligamens, des articulations & du périoſte, avec une fievre plus ou moins marquée, une peſanteur & un tiraillement dans la partie affligée, & une impuiſſance ou difficulté de la mouvoir; ſa premiere origine eſt une humeur âcre, ſaline & épaiſſe qui picote ou diſtend les membranes; ſes ſuites ſont ſouvent la perte du mouvement, la maigreur, l'atrophie de la partie, & la conſomption générale de tout le corps.

On diviſe le *rhumatiſme* en trois claſſes. La premiere eſt celle qui ſe ſoudiviſe en erratique qui roule dans différentes parties, & en fixe qui n'attaque qu'une ſeule partie & y reſte fixé. Le premier eſt ordinaire, le ſecond ſe rencontre rarement dans la pratique, quoiqu'il ſe trouve quelquefois.

La ſeconde claſſe ſe ſouſdiviſe en *rhumatiſme* général ou univerſel qui attaque toutes les parties du corps, du-moins, à l'exception ſeule d'un petit nombre, cette eſpece n'eſt pas rare, & en *rhumatiſme* particulier qui n'affecte qu'un membre, comme une cuiſſe, un bras, une jambe, une épaule, une hanche.

La troiſieme claſſe ſe ſoudiviſe en chaud & en froid, en inflammatoire & en œdémateux, en celui qui eſt avec fievre, & en celui qui eſt ſans fievre. Le *rhumatiſme* chaud eſt accompagné de chaleur, de prurit, de rougeur, de douleur lancinante & aiguë: le froid eſt accompagné de froid, de peſanteur, d'une douleur gravative, & la chaleur y eſt d'un grand ſoulagement, ce qui n'arrive pas dans le *rhumatiſme* chaud.

L'inflammatoire eſt à proprement le chaud, & il a ſouvent tous les caracteres de l'inflammation. *V.* Inflammation.

L'œdemateux eſt plus approchant de l'œdeme, la partie eſt pâle, peſante; on y ſent une certaine molleſſe, quoiqu'il y ait douleur. *Voyez* Œdeme.

Le *rhumatiſme* chaud & inflammatoire, de même que l'univerſel, n'eſt pas ſans fievre, & cette fievre eſt des plus aiguës, que l'on ne guérit que comme toutes les maladies aiguës.

Le *rhumatiſme* froid eſt pour l'ordinaire ſans fievre bien marquée ou aiguë; cependant le pouls eſt changé notablement, & on trouve le ſoir une fievre aſſez diſtincte & facile à reconnoître.

Le ſiege du *rhumatiſme* en général eſt dans la membrane propre & commune des muſcles, la péau n'y a point de part, il attaque auſſi les ligamens, les aponévroſes des articulations. Enfin ſon ſiege approche fort de la goutte, l'humeur qui produit l'un & l'autre eſt aſſez analogue; car les membranes des muſcles & des ligamens des articles ſont nourries & lubrefiées par la même lymphe. Auſſi les auteurs modernes mettent-ils peu de différence entre la goutte & le *rhumatiſme*, quoiqu'on les traite aſſez différemment, & que l'on reſpecte plus la goutte que le *rhumatiſme*.

Cauſes. Les cauſes du *rhumatiſme* chaud & inflammatoire, & qui ſe trouve joint avec une fievre aiguë, ne ſont pas différentes de celles qui occaſionnent les différentes eſpeces d'inflammation. Il faut ſeulement remarquer que les exercices violens, les fatigues trop continues, la courſe, l'action de porter des fardeaux trop peſans, d'autres mouvemens qui déterminent trop de ſang ſur le ſiege ci-deſſus décrit, propre au *rhumatiſme*, le produiſent efficacement, ſur-tout s'il ſe trouve dans les ſolides une diſpoſition prochaine, ſoit par le relâchement, l'habitude, la délicateſſe, ou même le trop de rigidité & de reſſerrement dans les vaiſſeaux, ou une diſpoſition vitieuſe de la part des fluides, telle que la pléthore vraie ou fauſſe, la cachexie, l'acrimonie ou l'alkaleſcence du ſang, un levain vérolique, ſcorbutique ou écrouelleux. *Voyez tous ces articles*.

Toutes ces cauſes ſeront déterminées par une indigeſtion, par un froid pris ſubitement lorſqu'on aura trop chaud, par un excès dans la boiſſon, dans l'uſage des plaiſirs de l'amour, & autres abus des choſes non-naturelles.

Les cauſes du *rhumatiſme* froid ſeront un épaiſſiſſement du ſang, de la lymphe, quelque virus particulier, le froid habituel appliqué ſur certaines parties, l'habitude ou l'accident de coucher dans un lieu froid & humide, ſur un matelas mouillé, ſur la terre, comme il arrive dans les camps, ſur le bord des rivieres, comme il arrive aux pêcheurs.

Diagnoſtic. Les ſignes ou ſymptomes des différentes eſpeces de *rhumatiſme* ſe reconnoiſſent par tout ce qui a été dit.

La chaleur, la douleur aiguë & lancinante, la fievre aiguë & continue qui redouble le ſoir, ſont les ſignes du *rhumatiſme* chaud & inflammatoire.

Le froid, la peſanteur, la douleur gravative & la difficulté de mouvoir la partie avec un tiraillement ſourd, comme ſi l'on portoit un poids énorme, ſont les ſignes du *rhumatiſme* froid; ſi, en pinçant la peau légerement, le membre reſtant dans ſa place & ſa figure, on y ſent douleur & difficulté de le mouvoir, c'eſt un *rhumatiſme*, l'affection des nerfs eſt différente & a ſes ſymptomes propres qui ſervent à la diſtinguer.

Pronoſtic. Le *rhumatiſme* en général n'eſt pas dangereux, il peut ſe guérir, s'il n'eſt pas mortel; il eſt ennuyeux par ſa longueur; le chaud eſt plus cruel, mais moins long, & plus aiſé à guérir en bruſquant les remedes; quant au froid & œdémateux, il eſt long, il attire ſouvent l'impotence & la paralyſie, l'hydropiſie dans les membres. Le *rhumatiſme* eſt une eſpece de barometre ou hygrometre, & ſur-tout celui qui attaque avec froid & peſanteur; il attaque les vieillards, les gens bouffis, les filles qui ont les pâles couleurs. Les jeunes gens ſont plus ſujets au *rhumatiſme* chaud, parce qu'ils ont le ſang bouillant; mais il arrive aſſez ſouvent que le *rhumatiſme* froid ſe complique avec la goutte, la paralyſie, le ſcorbut, le rachitis; & alors c'eſt le diable à confeſſer.

Curation. Le *rhumatiſme* inflammatoire demande pour les remedes internes les mêmes que la pleuréſie & l'inflammation; ainſi les ſaignées répétées, les tiſanes délayantes, adouciſſantes & antiphlogiſtiques, comme celle de chiendent, de guimauve & de nitre; le petit-lait adouci, enſuite les purgatifs & l'émétique, ſeront les remedes généraux; les narcotiques ſeront auſſi donnés, ſelon l'occaſion & l'exigence des cas, mais après avoir beaucoup ſaigné & évacué; les lavemens adouciſſans & évacuans conviennent auſſi, d'autant qu'ils entraînent par bas les matieres âcres.

Quant aux topiques dans cette eſpece, ils doivent être émolliens, relâchans & anodins; ainſi les cataplaſmes de mie de pain, les cataplaſmes des herbes émollientes, les fomentations émollientes, avec l'eau de fleur de ſureau, le lait tiede, l'eau de tripe ſeront les premiers mis en uſage, après quoi on paſſera aux réſolutifs, comme la mie de pain cuite dans le vin, la graiſſe humaine, le baume tranquille mêlé avec quelques gouttes d'huile d'œuf, l'huile d'œuf, la bouſe de vache, la fiente humaine.

Après les réſolutifs, les frictions chaudes avec des linges chargés de fumigation, de ſuccin & d'oliban, ou d'autres pareilles, feront des effets merveilleux.

Le *rhumatiſme* froid, l'œdemateux, & celui qui eſt avec infiltration, ſe guériſſent par des remedes plus actifs. Dans le froid ſimple, on ſaigne, mais peu; dans l'œdémateux, on ne ſaigne point, ou rarement; on paſſe tout de ſuite, après avoir purgé vivement avec les réſines, le jalap, le méchoacan, le diagrede, le turbith gommeux; on paſſe, dis-je, aux forts réſolutifs, tels que l'eau-de-vie chargée de ſavon, l'eau de boule, l'eau ou la décoction de ſarmens, les leſſives alkalines, l'huile volatile de corne de cerf, l'eſprit-de-vin camphré mêlé avec le baume tranquille, le baume de fioraventi.

Si ces remedes ſont indiqués, on en fait des embrocations ſur la partie devant un grand feu; on la frotte long-tems auparavant avec des ſerviettes chaudes, enſuite on continue même après l'application, on recouvre le tout avec le papier gris & des ſerviettes chaudes; après quoi on met le malade dans ſon lit bien baſſiné.

Si cela ne ſuffit pas, on emploie les ventouſes ſcarifiées ſur la partie, on applique auſſi les véſicatoires, le cautere actuel & potentiel, *voyez ces articles*. Enfin on emploie tous les remedes externes capables de réſoudre, diſcuter & fortifier. Et comme ce mal eſt long, ennuyeux & ſouvent incurable, il faut avoir les égards ſuivans. 1° On doit éviter d'employer des remedes violens dans le premier inſtant; il faut aller par degré, & commencer par les adouciſſans & anodins les plus énergiques, & paſſer enſuite aux plus doux réſolutifs, & de-là à de plus forts. 2° Comme le mal eſt long, il faut éviter d'ennuyer par le même remede, & ſavoir changer pour augmenter l'eſpoir du malade & ne pas le rebuter. 3° Il faut employer les remedes internes avec les externes; les purgatifs doivent être ſouvent réitérés; & enfin on doit humecter, délayer & adoucir les humeurs avec le lait coupé, le petit-lait, les tiſanes ſudorifiques, antiſcorbutiques & céphaliques. *No-*

Nota, 1° que ſouvent le *rhumatiſme* ſe complique avec la goutte, & que quelquefois il diſparoît & ſe jette ſur des parties internes; ce qui eſt un coup de mort: il faut alors traiter la maladie ſecondaire. *Voyez* GOUTTE.

Nota, 2° que le *rhumatiſme* demande un régime égal, exact & ſuivi, & que ſi on ne le guérit pas, c'eſt que les malades trop gourmands & le médecin trop complaiſant laiſſent empirer le mal, & le rendent incurable.

RHUMB, ſ. m. (*terme de Navigation.*) c'eſt un cercle vertical quelconque d'un lieu donné, ou l'interſection de ce cercle avec l'horiſon. *Voyez* VERTICAL.

Par conſéquent les différens *rhumbs* répondent aux différens points de l'horiſon. *Voyez* HORISON.

C'eſt pour cela que les marins donnent aux différens *rhumbs* les mêmes noms qu'aux différens vents & aux différens points de l'horiſon. *Voyez* VENT.

On compte ordinairement 32 *rhumbs*, que l'on repréſente par 32 lignes tirées ſur la carte, & qui partant d'un même centre, occupent à diſtances égales, toute l'étendue du compas. *Voyez* COMPAS.

Aubin définit le *rhumb*, une ligne tirée ſur le globe terreſtre, ou ſur une carte marine, pour repréſenter un des 32 vents qui peuvent conduire un vaiſſeau. De ſorte que le *rhumb* que ſuit un vaiſſeau, eſt regardé comme ſa route.

Les *rhumbs* ſe diviſent & ſe ſubdiviſent d'une maniere analogue aux points auxquels ils répondent. Ainſi le *rhumb* répond à un point cardinal, le demi-*rhumb* au point collatéral, c'eſt-à-dire, qui eſt éloigné du premier de 45 degrés; le quart de *rhumb* fait avec celui-ci un angle de 22°. 30′, & le demi-quart de *rhumb* fait un angle de 11°. 15′ avec le quart de *rhumb*. *Voyez* CARDINAL, COLLATÉRAL, &c.

Ligne du rhumb ou *loxodromie*, terme de navigation, qui ſignifie la courbe que décrit un vaiſſeau, en conſervant toujours le même *rhumb*, c'eſt-à-dire, en faiſant toujours le même angle avec le méridien.

Cet angle eſt appellé *angle de rhumb* ou *angle loxodromique*. *Voyez* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

L'angle que fait la ligne du *rhumb* avec une parallele quelconque à l'équateur, eſt appellé *complément du rhumb*. *Voyez* COMPLEMENT.

Si le vaiſſeau fait voile nord & ſud, il fait alors un angle infiniment petit avec le méridien, c'eſt-à-dire, il lui eſt parallele, ou plutôt il vogue ſur le méridien même. S'il fait voile eſt & oueſt, il coupe tous les méridiens à angles droits.

Dans le premier cas, il décrit un grand cercle; dans le ſecond, il décrit, ou l'équateur, ou un parallele; ſi le chemin du vaiſſeau eſt entre les points cardinaux, ce n'eſt point un cercle qu'il parcourt, puiſqu'un cercle décrit ſur la ſurface du globe ne peut couper à angles égaux tous les méridiens. Par conſéquent il décrit une autre courbe dont la propriété eſt de couper tous les méridiens ſous le même angle. Cette courbe eſt celle qu'on nomme *loxodromie*, ou *ligne du rhumb*.

C'eſt une eſpece de ſpirale analogue à la ſpirale logarithmique, & qui, comme elle, fait une infinité de tours, avant d'arriver à un certain point vers lequel elle tend, & dont elle s'approche continuellement. *Voyez* SPIRALE & LOGARITHMIQUE.

Le point aſymptotique de la loxodromique eſt le pole, auquel elle ne peut jamais arriver, quoiqu'elle s'en approche auſſi près qu'on veut. *Voyez* POLE.

La ligne que décrit un vaiſſeau pouſſé par un vent qui fait toujours le même angle avec le méridien, eſt une loxodromie, excepté dans les deux cas dont nous avons parlé ci-deſſus. Cette ligne eſt l'hypothenuſe d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés ſont le chemin du vaiſſeau en latitude & en longitude. La latitude eſt connue par obſervation. *Voyez* LATITUDE; & l'angle du *rhumb* avec l'un ou l'autre des deux côtés du triangle, eſt connu par le compas qui ſert à cet uſage. *Voyez* COMPAS.

Par conſéquent tout ce qu'il eſt néceſſaire de calculer, eſt la longueur de la ligne du *rhumb*, ou, ce qui eſt la même choſe, le chemin que le vaiſſeau parcourt. *Voyez* NAVIGATION & LOCK.

Si *PA*, *PF*, *PG*, *Planch. navig. fig.* 7, ſont ſuppoſés des méridiens, *AI* l'équateur, *BE*, *KL*, *MN* des paralleles, *AO* repréſentera la loxodromique dont les angles avec les méridiens ſont égaux, & différens par conſéquent de ceux d'un grand cercle, puiſqu'un grand cercle coupe les méridiens à angles inégaux; d'où il s'enſuit que cette courbe n'eſt point un grand cercle de la ſphere. Par conſéquent, ſi la premiere direction du vaiſſeau eſt vers *E* (enſorte que l'on faſſe paſſer par cette premiere direction un grand cercle qui coupe en *E* le méridien *PE*), & que le vaiſſeau continue à courir ſous le même *rhumb*, il n'arrivera jamais en *E*, mais à un point *O*, qui ſera plus éloigné de l'équateur.

Or comme le plus court chemin d'un point à un autre de la ſurface d'une ſphere eſt un arc de grand cercle qui paſſe par les deux points, il eſt évident que la loxodromie n'eſt pas le plus court chemin entre deux points donnés, ou la plus courte diſtance d'un lieu à un autre.

Uſage de la loxodromie dans la navigation. 1°. Les parties de courbe *AI* & *AG*, *fig.* 8, ſont entr'elles comme les latitudes *AL* & *AN* des lieux *I* & *G*. 2°. Si les arcs *AB*, *IK*, *HF*, ſont égaux en grandeur, & par conſéquent d'un nombre inégal de degrés, la ſomme de ces arcs appellée *côté mécodynamique*, ou *milles de longitude*, n'eſt point égale à la différence en longitude des lieux *A* & *G*. *Voyez* MÉCODYNAMIQUE.

3°. La longueur de la courbe *AG* eſt à la différence de latitude *GD*, comme le ſinus total eſt au coſinus de l'angle du *rhumb*.

Donc 1°. le *rhumb* que l'on ſuit étant donné, avec la différence en latitude réduite en milles, on aura par une ſimple regle de trois, la longueur correſpondante de la loxodromique, c'eſt-à-dire, la diſtance du lieu *A* au lieu *G*, ſous le même *rhumb*.

2°. Le *rhumb* de vent étant donné avec le chemin parcouru par le vaiſſeau, c'eſt-à-dire, la longueur de la loxodromique, on aura par une regle de trois, la différence en latitude, exprimée en milles, qu'on réduira en degrés d'un grand cercle. 3°. La différence en latitude & la longueur de la courbe ou le chemin du vaiſſeau étant donné en milles, on aura par une ſimple regle de trois, l'angle que la courbe fait avec le méridien, & par conſéquent le *rhumb* de vent ſous lequel on court. 4°. Puiſque le coſinus d'un angle eſt au ſinus total, comme le ſinus total à la ſécante du même angle, il s'enſuit que la différence en latitude *GD* eſt à la longueur correſpondante de la loxodromique, comme le ſinus total eſt à la ſécante de l'angle de *rhumb*.

3°. La longueur de la loxodromique, ou le chemin parcouru par le vaiſſeau, en ſuivant le même *rhumb* *AG*, eſt au côté mécodynamique $AB+IK+HF$, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle loxodromique *GAP*.

Donc 1°. le *rhumb* ou angle du *rhumb* étant donné, avec le chemin du vaiſſeau ſur la même loxodromie *AG*, on aura par une regle de trois, le côté mécodynamique qu'on réduira en milles, c'eſt-à-dire, à la même meſure que le chemin du vaiſſeau. 2°. De même le côté mécodynamique $AB+IK+HF$ étant donné, avec le chemin parcouru par le vaiſſeau, on trouvera par une regle de trois, l'angle du *rhumb*.

4°. Le changement en latitude eſt au côté mécodynamique, $AB+IK+HF$, comme le ſinus total eſt à la tangente de l'angle loxodromique *PAG* ou *AIB*.

Donc la loxodromique *PAG* & le changement en latitude étant donné, on trouvera par une regle de trois, le côté mécodynamique.

5°. Le côté mécodynamique $AB+IK+HF$ eſt moyen proportionnel entre la ſomme de la ligne courbe *AG*, & du changement en latitude *GD*, & la différence de ces deux lignes.

Donc ſi le changement en latitude *GD*, & la loxodromie *AG* ſont donnés en milles, le côté mécodynamique pourra auſſi être déterminé en milles.

6°. Le côté mécodynamique & la différence en latitude étant donnés, on propoſe de trouver la longitude *AD*.

Multipliez la différence en latitude *GD* par 6, ce qui réduira le produit en parties de 10 minutes chacune: diviſez par ce produit le côté mécodynamique, le quotient donnera les milles de longitude répondant à la différence de latitude de dix en dix minutes: réduiſez les milles de longitude répondans à chaque parallele, en différences en longitudes par le moyen de la table loxodromique la ſomme de ces milles de longitude ainſi réduits ſera la longitude cherchée. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers*. (O)

RHUME, ou CATARRE *ſur la poitrine*, ſubſt. m. (*Mé-*

(*Médecine.*) c'eſt une altération contre nature cauſée par une légere phlogoſe ou inflammation ſur la trachée artere, le larinx ou les poumons; ou une irritation produite par une ſéroſité qui tombe ſur ces parties, qui bleſſe les fonctions qui en dépendent.

Généralement parlant, les catarres de poitrine ou *rhumes*, ſont précédés de peſanteur de tête, engourdiſſement des ſens, d'une grande laſſitude; il ſurvient enſuite un ſentiment de froid ſur toute la ſurface du corps, & un léger friſſon au dos. Souvent une grande difficulté de reſpirer, des douleurs vagues autour des épaules, & enfin un petit mouvement de fievre. Mais ſi le catarre eſt cauſé par une inflammation, les ſymptômes ſont plus violens; on reſſent de l'ardeur, de la douleur, & tout le corps eſt comme en phlogoſe. Dans le catarre froid les humeurs ſont plus viſqueuſes & plus groſſieres, & le malade eſt ſaiſi de froid.

Enfin on peut regarder le *rhume* en général comme une légere péripneumonie qui eſt prête à commencer.

Les cauſes éloignées du *rhume* ſont les mêmes que celles du catarre. *Voyez* CATARRE.

Le traitement doit être différent ſelon les cauſes & les ſymptômes.

1°. Les diurétiques & les ſudorifiques avec les atténuans de tout genre, conviennent pour diviſer les humeurs viſqueuſes, & faire couler celles qui ſont trop lentes & en congeſtion.

2°. Les mucilagineux, les incraſſans conviennent dans les *rhumes* produits par l'acrimonie & la chaleur de la ſéroſité.

3°. Les relâchans ſont indiqués dans la tenſion, les humectans dans la ſéchereſſe, les adouciſſans dans la rigidité & l'aſpérité de la gorge & la douleur. Les narcotiques & les anodins ſont excellens dans tous les cas de douleurs & de ſpaſmes qui accompagnent le *rhume*; mais ces derniers demandent la ſaignée.

Si les premieres voies ou les ſecondes ſont remplies de ſaburre, ſi le ventre n'eſt pas libre, les lavemens émolliens, les purgatifs, les émétiques doux ſont indiqués.

Mais comme rien n'entretient davantage le *rhume* & les catarres, que l'abord de nouvelles humeurs ſur la partie, la ſaignée qui les diminue, & la diete, ſont auſſi deux grands remedes dans ces cas. D'ailleurs, le *rhume* demande particulierement la ſaignée, parce que l'état naturel du poumon, qui reçoit autant de ſang que le reſte du corps, étant d'être dans une tenſion continuelle, il ſe trouve ſurchargé dans le *rhume*. Nous ſommes d'avis que la ſaignée doit être ſouvent réitérée, mais à petite doſe dans le *rhume* qui eſt accompagné de chaleur & de douleur; au lieu que dans les *rhumes* ſéreux, nous penſons que la ſaignée peut auſſi y être utile.

On doit donc éviter de ſe mettre dans les mains de ces mauvais praticiens, de ces timides médecins, qui pour épargner le ſang de leur malade, ou dans la crainte d'affoiblir la poitrine, comme ils diſent, ſe gardent bien de ſaigner dans les *rhumes*, & laiſſent durer des années entieres des *rhumes* qu'une légere ſaignée ſuivie d'un purgatif & de quelques atténuans, eût guéri tout à coup.

Il ne faut pas moins redouter la pratique douce & la médecine emmiellée de ces médecins huileux, qui ne connoiſſent que les huiles d'amandes douces & de lin, les ſirops de guimauve & de diacode dans tous les *rhumes*, qui n'ordonnent que des calmans, & qui n'ont jamais ſu employer les remedes atténuans dans les *rhumes* qui naiſſent cependant pour la plûpart de la viſcoſité de l'humeur bronchique. Ces aſſaſſins ne ſont pas moins coupables que ceux qui emploient des remedes violens à tout propos; les huileux & les remedes adouciſſans & incraſſans étant de vrais poiſons dans le *rhume*, qui a pour cauſe le relâchement des bronches, l'épaiſſiſſement du ſang, l'obſtruction des tuyaux bronchiques.

Ainſi la pratique doit varier autant dans le *rhume*, que les cauſes qui l'ont produit. Il eſt bon quelquefois d'employer les béchiques expectorans; d'autres fois les ſudorifiques, les alkalis volatils, les ſels volatils huileux, & ſouvent les véſicatoires: les ventouſes appliquées entre les épaules ont guéri des *rhumes* ſéreux, invétérés & incurables par toute autre voie.

Remarquez ici ſur-tout qu'il arrive des *rhumes* par l'épaiſſiſſement des humeurs, par le deſſéchement des fibres. C'eſt ce qui ſe voit dans ceux qui combattent à tout inſtant ſous les étendards de Vénus, ou qui ſacrifient très-ſouvent à Bacchus. Dans ces cas les remedes doivent être bien ménagés; la diete reſtaurante eſt le plus grand ſecours.

Comme on rencontre par-tout des perſonnes qui cherchent des remedes formulés pour le *rhumes*, nous allons en marquer ici quelques-uns.

Looch commun adouciſſant. Prenez du ſirop de guimauve, de l'huile d'amandes douces, de chaque une once; du blanc de baleine diſſout dans l'huile ci-deſſus, un gros: mêlez le tout enſemble pour un looch à prendre dans le *rhume* avec toux, par cuillerée; & le laiſſant fondre dans la bouche, il atténue, il fait cracher; il convient dans la toux avec chaleur modérée, dans la difficulté de cracher.

Looch anti-aſthmatique, bon dans le rhume *avec ſéroſité*. Prenez du ſirop d'eryſimum, de lierre terreſtre, de l'oxymel ſcillitique, de chacun une once; du blanc de baleine diſſout dans l'huile, un gros; de poudre d'iris de Florence, de feuilles d'hyſſope ſéchées, de chaque un ſcrupule: mêlez le tout pour un looch à prendre par cuillerée dans le *rhume* avec trop de ſéroſité, dans l'épaiſſiſſement de l'humeur bronchique. *Voyez* POTION HUILEUSE, BECHIQUES, ALTÉRANS, EXPECTORANS, PERIPNEUMONIE.

Opiat reſtaurant dans le rhume. Prenez des poudres de feuilles de ſcordium, d'hyſſope, de ſauge, de méliſſe & de cataire ſéchées, de chaque trois gros; de confection alkermes, demi-once; d'extrait de genievre & d'abſinthe, de chacun ſix gros; de ſirop de l'arabé & de roſes ſimples, de chaque une once & demie: faites du tout un opiat dont on donnera au malade trois gros par jour dans les *rhumes* avec expectoration lente, ſans ardeur ni fievre aiguë.

On ordonnera par-deſſus chaque, un verre de lait coupé avec l'eau d'orge. *Voyez* CATARRE & TOUX.

RHUME DE CERVEAU, (*Médecine.*) la génération trop abondante de la mucoſité naſale, & ſon changement morbifique ordinairement en une humeur tenue & âcre, quelquefois plus épaiſſe, accompagnée d'une légere inflammation des narines, de mal de tête, & de tout le corps, ſouvent d'une légere fievre, s'appelle *rhume de cerveau* dans le langage ordinaire.

La ſuppreſſion de la matiere de l'inſenſible tranſpiration dépoſée à la membrane du nez, paroît fournir la plus grande abondance de cette humeur.

De-là 1°. toutes les cauſes qui dérangent l'inſenſible tranſpiration, produiſent tout d'un coup ce mal, ſur-tout ſi la chaleur ou le mouvement du corps l'ont rendue plus âcre, & qu'enſuite un froid ſubit empêche cette matiere de s'exhaler: d'où il arrive que dans certains tems de l'année, dans les changemens de vents, & quand on ſe découvre le corps, autant de fois on eſt attaqué de *rhumes de cerveau*.

2°. La foibleſſe naturelle dans cette membrane produite par l'âge ou par l'inſpiration d'un air trop froid, eſt cauſe que cette humeur s'y amaſſe. 3°. L'abus des ſternutatoires y attire cette ſéroſité.

L'humeur qui s'écoule y eſt d'autant plus mauvaiſe qu'elle eſt plus tenue, plus abondante, plus chaude & d'une plus longue durée. L'épidémique qui arrive ſans un changement manifeſte de la qualité de l'air, eſt plus dangereuſe. Celle qui eſt une ſuite de la foibleſſe naturelle annonce la longueur de la maladie.

La ſecrétion plus abondante qui s'y fait de l'humeur en queſtion, préſente d'abord une mucoſité & des crachats plus abondans; elle détruit le ſentiment de l'odorat, cauſe une reſpiration difficile dans le nez, une ſenſation de gravité à ſa racine & aux parties antérieures de la tête, la dureté de l'ouie, la ſomnolence & la céphalalgie. 2°. Par ſon acrimonie, elle produit l'éternuement, la toux, la rougeur des narines, leur excoriation, la phlogoſe des yeux accompagnée de larmes plus abondantes; quelquefois l'ozene & le polype. 3°. Quand le mal deſcend juſqu'à l'eſtomac, il détruit l'appétit & la digeſtion. Enfin lorſque la matiere ſe communique à toute l'habitude du corps, elle eſt ſuivie de fievre, de cachéxie & de paleur.

Dans le traitement de cette maladie on doit avoir recours aux diaphorétiques & aux ſudorifiques pour attirer à la peau cette humeur & la faire ſortir. Dans l'uſage des topiques, il faut choiſir ceux qui ſont humectans, capables de couvrir la partie, de l'échauffer, & de la préſerver de la pourriture, ſuivant la différence & l'acreté de l'humeur morbifique. Souvent les hypnotiques conviennent pour accélérer la coction de cette matiere. (*D. J.*)

RHUS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont les feuilles ſont crénelées ou à trois dents; ſon calice eſt pe-

petit, dentelé, & fendu en cinq quartiers. Les fleurs ſont approchantes de celles de la roſe, pentapétales & diſpoſées en bouquets. L'ovaire qui eſt au fond du calice devient une capſule ronde, remplie d'une graine unique, & à-peu-près ſphérique.

Les Botaniſtes comptent une douzaine d'eſpeces de *rhus*, dont la plûpart ſont d'Afrique & d'Amérique; mais les deux eſpeces principales les plus connues ſont le *rhus* à feuilles d'ormeau, & le *rhus* de Virginie. La premiere s'appelle en françois *ſumac*, & la ſeconde *ſumac de Virginie*. Nous les décrirons l'un & l'autre au *mot* SUMAC. (*D. J.*)

RHUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique. Pauſanias, *l. I. ch. xij.* rapporte qu'on lui donna ce nom, à cauſe qu'anciennement l'eau des montagnes voiſines tomboit ſur ce bourg. M. Spon, *voyages de Grece*, *c. ij. p.* 170. nous apprend que ce bourg eſt entierement abandonné, & tombe en ruine. On y voit quelques inſcriptions anciennes & une entre autres d'un certain Nicias fils d'Hermias, qui fut le premier à ce que dit Pline, *l. VII. c. lvj.* qui inventa le métier de foulon. (*D. J.*)

RHUSUNCORÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne. Elle étoit, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre *Addyme* & *Jomnyum*. C'eſt la même que l'itinéraire d'Antonin appelle *Ruſucurrum*, & ſans doute auſſi la même qui eſt nommée *Ruſucurium* par Pline, *l. V. c. ij.* Cette ville a été colonie romaine, & enſuite honorée d'un ſiége épiſcopal. (*D. J.*)

RHYAS, *ou* RHÆAS, *terme de Chirurgie*; conſomption de la caroncule lacrymale qui eſt au grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE LACRYMALE.

Cette maladie eſt l'effet de l'ulcération de cette partie. L'acreté des larmes & l'application inconſidérée des remedes mordicans, peuvent être la cauſe de l'inflammation & de l'ulcération qui produit la deſtruction de la caroncule lacrymale.

L'uſage de cette partie fait voir que le *rhyas* occaſionne un écoulement involontaire des larmes, auquel on peut remédier. *Voyez* RHÆAS. (*Y*)

RHYMNUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Scythie, en-deçà de l'Imaüs. Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* qui dit que ce fleuve prenoit ſa ſource dans les monts *Rhymnici*, place ſon embouchure entre celle du fleuve Rha & celle du fleuve Daïs. Mercator l'appelle *Saïck*. C'eſt le *Rhæmnus* d'Ammien Marcellin. (*D. J.*)

RHYNCOLITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthyolog.*) nom donné par quelques naturaliſtes aux pointes cylindriques des ourſins pétrifiés ou échinites, *Voy.* OURSINS & ECHINITES.

RHYNDACUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Myſie aſiatique, qu'il ſépare de la Bithynie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. j.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il prend ſa ſource au mont Olympe. Pour parler plus exactement, c'eſt du lac Abouillona que ſort le *Rhyndacus*, & ce lac, qui a 25 milles de tour, eſt le grand égoût du mont Olympe. Pline, *l. V. c. xxxij.* nous apprend que le *Rhyndacus* ſe nommoit auparavant *Lycus*. Il eſt appellé *Mégislus* par le ſcholiaſte d'Apollonius, *Laſtacho* par Niger, & *Lopadius* par d'autres. Il ſe jette dans la Propontide auprès de Cizyque.

La médaille de Marc-Aurele, au revers de laquelle ſe voit le *Rhyndacus* à longue barbe, couché & appuyé ſur une urne, tenant un roſeau de la main gauche, & pouſſant de la droite un bateau, fait entendre que cette riviere étoit navigable dans ce tems-là. Le *Lyndacus* ſort du lac d'Abouillona, environ deux milles au-deſſus de Lopadi; il eſt profond & porte bateau, quoique depuis longtems perſonne ne prenne ſoin de nettoyer cette riviere; on la paſſe à Lopadi, ſur un pont de bois.

Le *Rhyndacus* eſt fameux dans l'hiſtoire romaine par la défaite de Mithridate. Ce prince, qui venoit d'être battu à Cizyque, ayant appris que Lucullus aſſiégeoit un château en Bithynie, y paſſa avec ſa cavalerie & le reſte de ſon infanterie, dans le deſſein de le ſurprendre; mais Lucullus averti de ſa marche, le ſurprit lui-même, malgré la neige & la rigueur de la ſaiſon. Il le battit à la riviere de *Rhyndacus*, & fit un ſi grand carnage de ſes troupes, que les femmes d'Apollonia ſortirent de leur ville pour dépouiller les morts, & pour piller le bagage. Appien qui convient de cette victoire, a oublié la plûpart des circonstances dont Plutarque nous a inſtruit. L'on reconnoît l'embouchure du *Rhyndachus*, par une île que les anciens ont nommée *Berbicos*. (*D. J.*)

RHYPÆ, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe. Strabon, *l. VIII. p.* 487. & Etienne le géographe en parlent. Le premier, qui dit qu'elle étoit ruinée de ſon tems, lui donne un territoire appellé *Rhypidis*, & il y met un bourg nommé *Leuctrum*, qui dépendoit de la ville *Rhypæ*. (*D. J.*)

RHYPAROGRAPHE, (*Peint.*) *rhyparographus* ſignifie dans Pline un *peintre* qui ne peint que des groteſques, des noces de village, des bambochades. (*D. J.*)

RHYPHIQUES, adj. *terme de Médecine*, qui ſignifie des *remé des détergens* & *purifians*. *Voyez* DÉTERGENS.

RHYTHME, ſ. m. (*Poéſie latine.*) ῥυθμὸς chez les Grecs, c'eſt-à-dire *cadence*, & alors il ſe prend dans le même ſens que le mot nombre. *Voyez* NOMBRE.

Il déſigne encore en général la meſure des vers; mais pour dire quelque choſe de plus particulier, le *rhythme* n'eſt qu'un eſpace terminé ſelon certaines lois. Le metre eſt auſſi un eſpace terminé, mais dont chaque partie eſt remplie ſelon certaines lois.

Pour expliquer nettement cette différence, ſuppoſons un *rhythme* de deux tems. De quelque façon qu'on le tourne il en réſulte toujours deux tems. Le *rhythme* ne conſidere que le ſeul eſpace: mais ſi on remplit cet eſpace de ſons; comme ils ſont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir: ce qui produira différens metres ſur le même *rhythme*, ou, ſi l'on veut, différens partages du même eſpace. Par exemple, ſi les deux tems du *rhythme* ſont remplis par deux longues, le *rhythme* devient le metre qu'on appelle *ſpondée*; s'ils ſont remplis par une longue & deux breves, le *rhythme*, ſans ceſſer d'être le même, devient dactyle; s'il y a deux breves & une longue, c'eſt un anapeſte; s'il y a une longue entre deux breves, c'eſt un amphibraque; enfin, quatre breves feront un double pyrrique. Voilà cinq eſpeces de metres ou de piés ſur le même *rhythme*. *Cours de Belles-lettres*. (*D. J.*)

RHYTHME, (*Proſe.*) c'eſt comme dans la poéſie la meſure & le mouvement; l'un & l'autre ſe trouvent dans la proſe, ainſi que dans la poéſie. En proſe la meſure n'eſt que la longueur ou la brièveté des phraſes, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement réſulte de la quantité de ſyllabes dont ſont compoſés les mots. Les effets du *rhythme* ſont connus dans la poéſie. Sa vertu n'eſt pas moindre en proſe. Il eſt impoſſible de prononcer une longue ſuite de paroles ſans prendre haleine: quand celui qui parle pourroit y ſuffire, ceux qui l'écoutent ne pourroient le ſupporter: il a donc été néceſſaire de diviſer le diſcours en pluſieurs parties: on a encore ſous-diviſé ces parties, & on y a inſéré d'autres pauſes de plus ou de moins de durée, ſelon qu'il étoit convenable, & de-là s'eſt formé ce qu'on peut appeller la *meſure* de la proſe: c'eſt le beſoin de reſpirer, c'eſt la néceſſité de donner de tems-en-tems quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la proſe en pluſieurs membres, & ce partage, perfectionné par l'art, eſt devenu une des grandes beautés du diſcours; mais cet embelliſſement ne peut ſe ſéparer du nombre, c'eſt-à-dire, de la quantité des ſyllabes. Les phraſes ne peuvent plaire que lorſqu'elles ſont compoſées de piés convenables: c'eſt alors que la proſe s'accommodant à toutes les variétés du diſcours, s'inſinue dans les eſprits, les remue, & les échauffe: c'eſt alors qu'elle devient une eſpece de muſique qui offre partout une meſure reglée, un mouvement déterminé & des cadences variées & gracieuſes. D'abord l'oreille ſeule & le goût des écrivains avoient reglé le *rhythme* de la proſe: enſuite l'art le perfectionna; & on aſſigna à chaque ſtyle l'eſpece de pié qui lui convenoit davantage, ſoit pour le ſtyle oratoire, ſoit pour le ſtyle hiſtorique, ſoit pour le dialogue; en un mot pour quelque eſpece de ſtyle que ce fût, la meſure & le mouvement étoient déterminés par des regles, en proſe ainſi qu'en poéſie; & ces regles étoient regardées comme ſi eſſentielles, que Ciceron n'en diſpenſe pas même les orateurs qui avoient à parler ſur le champ. (*D. J.*)

RHYTHME, ſ. m. (*Muſique.*) ῥυθμὸς, peut ſe définir généralement, la proportion que les parties d'un tems, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres: c'eſt, en muſique la différence du mouvement qui réſulte de la viteſſe ou de la lenteur, de la longueur ou de la brièveté reſpective des notes.

Ariſtide Quintilien diviſe le *rhythme* en trois eſpeces;

ces, ſavoir, celui des corps immobiles, lequel réſulte de la juſte proportion de leurs parties, comme dans une ſtatue bien faite. Le *rhythme* du mouvement local, comme dans la danſe, la démarche bien compoſée, les attitudes des pantomimes; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des ſons dans une telle proportion que, ſoit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le ſon du tambour, ſoit qu'on varie les ſons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puiſſe, de leur ſucceſſion, réſulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'eſt de cette derniere eſpece de *rhythme* ſeulement que j'ai à parler dans cet article; ſur les autres *voyez* Pantomimes, Danse, Sculpture.

Le *rhythme* appliqué au ſon ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier ſens, c'eſt du *rhythme* que naiſſent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence, la meſure & la cadence dans la poéſie. *Voyez* Éloquence, Poésie, Métrique, Vers, *&c.* Dans le ſecond, le *rhythme* s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui *meſure*. *Voyez* Valeur des notes, Mesures, Tems. Quant au *rhythme* de la muſique des anciens, voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les ſillabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus ſenſibles & mieux diſtinguées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient compoſés d'un certain nombre de piés que formoient ces ſillabes longues ou breves différemment combinées; le *rhythme* du chant ſuivoit régulierement la marche de ces piés, & n'en étoit proprement que l'expreſſion. Il ſe diviſoit ainſi qu'eux en deux tems, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, ſelon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient auſſi *dactilique*, où le *rhythme* étoit diviſé en deux tems égaux: le *rhythme* double, trochaïque ou iambique, dans lequel la durée de l'un des deux tems étoit double de celle de l'autre; le ſeſquialtere, qu'ils appelloient auſſi *péonique*, dont la durée de l'un des tems étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois; & enfin l'épitrite moins uſité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces *rhythmes* étoient ſuſceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de ſyllabes ou de notes longues ou brèves, ſelon le mouvement, & dans ce ſens, un tems pouvoit recevoir juſqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des ſyllabes qui le compoſoient: mais les deux tems conſervoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du *rhythme*.

Outre cela, le mouvement & la marche des ſyllabes, & par conſéquent des tems & du *rhythme* qui en réſultoit, étoit ſuſceptible d'accélération ou de ralentiſſement, ſelon l'intention du poëte, l'expreſſion des paroles, & le caractere des paſſions qu'il falloit exciter. Ainſi, de ces deux moyens combinés naiſſoit une foule de modifications poſſibles dans le mouvement d'un même *rhythme*, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà deſquelles l'oreille n'eſt plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le *rhythme*, par rapport aux piés qui entroient dans la poéſie qu'on mettoit en muſique, ſe partageoit en trois autres genres; le ſimple, qui n'admettoit qu'une ſorte de piés; le compoſé, qui réſultoit de deux ou pluſieurs eſpeces de piés, & le mixte, qui pouvoit ſe réſoudre en deux ou pluſieurs *rhythmes* égaux ou inégaux, ou ſe battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, ſelon les diverſes conditions dont il étoit ſuſceptible.

Une autre ſource de variété dans le *rhythme* des anciens étoit les différentes marches ou ſucceſſions de ce même *rhythme*, ſelon l'eſpece des vers. Le *rhythme* pouvoit être uniforme, c'eſt-à-dire, ſe battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapeſtiques, *&c.* ou toujours inégaux, comme dans les vers purs iambiques, ou diverſifiés, c'eſt-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les ſcazons, les coriambiques, *&c.* Mais dans tous ces cas, les *rhythmes*, même ſemblables ou égaux, pouvoient être fort différens en viteſſe, ſelon la nature des piés. Ainſi, de deux *rhythmes* égaux en genre, réſultans l'un de deux ſpondées, & l'autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les ſilences ſe trouvoient encore dans le *rhythme* ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire ſeulement quelqu'une des parties, ou pour donner quelque caractere au chant; mais uniquement pour remplir la meſure de ces vers appellés *catalectiques*, qui demeuroient courts faute d'une ſyllabe; ainſi les ſilences ne pouvoient jamais ſe trouver qu'à la fin du vers pour ſuppléer à cette ſyllabe.

A l'égard des tenuës, ils les connoiſſoient ſans doute, puiſqu'ils avoient un mot pour les exprimer; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du-moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur *rhythme*, qui n'étoit que l'expreſſion de la meſure & de la cadence des vers. Il paroît auſſi qu'ils ne connoiſſoient pas les roulemens, les ſyncopes, ni les points, à moins que les inſtrumens ne pratiquaſſent quelque choſe de ſemblable en accompagnant la voix: de quoi nous n'avons nul indice.

Voſſius dans ſon livre *de poematum cantu & viribus rhythmi*, releve beaucoup le *rhythme* ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne muſique. Il dit qu'un *rhythme* détaché, comme le nôtre, qui ne repréſente point les formes & les figures des choſes ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons: il ajoute que le langage & la poéſie moderne ſont peu propres pour la muſique, & que nous n'aurons jamais de bonne muſique vocale juſqu'à ce que nous faſſions des vers favorables pour le chant, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduiſant, à l'exemple des anciens, la quantité & les piés meſurés, & en proſcrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, ſont préciſément comme s'ils n'avoient qu'un ſeul pié: de ſorte que nous n'avons dans notre poéſie aucun *rhythme* véritable; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne penſons qu'à y faire entrer un certain nombre de ſyllabes, ſans preſque nous embarraſſer de quelle nature elles ſont. J'ai peur que ceux qui ſe ſont tant moqués de tous ces raiſonnemens de Voſſius, ne fuſſent encore moins bons connoiſſeurs en muſique que Voſſius ne l'étoit lui-même. *Voyez* Musique. (*S*)

Rhythme, (*Médecine.*) ce mot eſt entierement grec ῥυθμὸς, il ſignifie littéralement *cadence*, Hérophile eſt le premier qui l'ait employé dans le langage de la Médecine, où il l'a tranſporté de la Muſique; il a prétendu exprimer par ce mot une eſpece de modulation & de *cadence*, ſemblable à celle que produiſent les inſtrumens de muſique, qui réſulte des différens rapports de force, de grandeur, de viteſſe, d'égalité & d'inégalité qu'on peut obſerver dans pluſieurs pulſations; ces rapports pouvant ſe trouver dans toutes les variations du pouls, on multiplie les *rhythmes* ou *cadences* à l'infini: c'eſt ſur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la muſique & la doctrine du pouls; analogie qu'il a pouſſée trop loin, & qui l'a fait tomber dans des détails auſſi frivoles & minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un *rhythme* propre à chaque pouls qu'il appelle *naturel* ou *enrhythme*; lorſque le pouls s'écarte de ce point, il devient *arhythme*, non pas que le *rhythme* diſparoiſſe tout-à-fait, mais ſeulement qu'il s'altere. Il n'y a & ne peut y avoir qu'un ſeul pouls *enrhythme*, mais le pouls peut perdre ſa *cadence* naturelle, c'eſt-à-dire être *arhythme* de trois façons principales; 1°. quand le pouls privé du *rhythme* propre aux âges prend le *rhythme* de l'âge voiſin, on l'appelle alors *pararhythme*; 2°. lorſque le pouls *arhythme* prend le *rhythme* d'un autre âge quelconque, on lui donne alors l'épithete de *hèterorhythme*; 3°. enfin, il eſt *énrhythme* lorſque ſa *cadence* eſt différente de celle de tous les âges; ce pouls peut ſe ſubdiviſer en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux ſaiſons, aux tempéramens, aux conſtitutions particulieres; & enfin à toutes les circonſtances eſſentielles; le pouls perſiſtant dans l'état qui leur eſt analogue eſt *enrhythme*; il devient *arhythme* lorſqu'il ſort de cet état, & prend les autres titres ſuivant la maniere dont il s'en éloigne.

Le *rhythme* peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion; c'eſt-à-dire lorſque le tems de la dilatation de l'artere eſt égal à celui de la contraction, ou lorſque ces deux tems ſont inégaux; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes, reglés

glés ou indéterminés; ainſi le tems de la diſtention peut être double, triple, quadruple, *&c.* ou être à ce tems comme 5, 8, 12, 15, ou d'autres nombres quelconques ſont à 1, 2, 3, 4, *&c.* ce qui, comme l'on voit, peut donner lieu à une infinité de caracteres; mais ils ſont encore plus multipliés, ſi l'on a égard aux différens excès d'inégalité qui ne ſuivent aucune proportion conſtante, aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans leſquels Hérophile avoit expoſé ſa doctrine nous n'avons que des connoiſſances très-imparfaites que nous devons aux extraits obſcurs que Galien en a donné, on peut conſulter ſon grand *traité du pouls*; *de differ. pulſ. lib. I. cap. ix.* & l'abregé que nous en avons donné à *l'article* POULS (*doctrine de Galien ſur le*).

RHYTHMIQUE, adj. ῥυθμικὴ, étoit, *dans l'ancienne muſique*, la partie qui ſervoit à regler le rhythme. *Voyez* RHYTHME.

La *rhythmique* avoit pour objet les mouvemens dont elle regloit la meſure, l'ordre & le mélange de la maniere la plus propre pour émouvoir les paſſions, les entretenir, les augmenter, les diminuer ou les adoucir; elle renfermoit auſſi la ſcience des mouvemens muets, & en général de tous les mouvemens réguliers; mais elle ſe rapportoit principalement à la Poëſie. *Voyez* POESIE. (*S*)

RHYTHMOPŒIA, ſ. f. ῥυθμοποιΐα, *dans l'ancienne muſique*, ſelon l'expreſſion d'Ariſtide Quintilien, une faculté muſicale qui enſeignoit les regles des mouvemens ou du rhythme. *Voyez* RHYTHME.

Les anciens ne nous ont laiſſé que des préceptes fort généraux ſur cette partie de leur muſique, & ce qu'ils en ont dit ſe rapporte toujours aux paroles & aux vers deſtinés pour le chant. (*S*)

R I

RI, RIC, RIX, (*Lang. celtique.*) ces trois vieux mots celtiques ont à-peu-près la même ſignification; *ri* veut dire *fort*, ſelon Cambden; *ric* ſignifie *puiſſant*, en ſaxon, & *rix* de même. De-là les mots *atheleric*, *chilperic*, *cingentorix*, *vividorix*, &c. *chilperic* veut dire *adjutor fortis*, ſelon le poëte Fortunatus. (*D. J.*)

RIADHIAT, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt une pratique ſuperſtitieuſe en uſage chez les Mahométans, & ſur-tout chez ceux de l'Indoſtan. Elle conſiſte à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumiere; durant ce tems le dévot muſulman qui s'eſt reclus, répete ſans ceſſe le mot *hou*, qui eſt un des attributs de Dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du ſoleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorſions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il obſerve ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croyent que la force de leurs prieres oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des viſions.

RIALEXA *ou* RÉALEJO, (*Géog. mod.*) ville fort dépeuplée de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne ſur une petite riviere, à 2 lieues de la mer du Sud, où elle a un grand havre qui porte le même nom, & qui peut contenir deux cens voiles. On y mouille par ſept à huit braſſes d'eau, fond de ſable clair & dur; la ville a trois égliſes & un hôpital, mais l'air y eſt très-mal ſain, à cauſe du voiſinage des marais. *Latit.* 12. 28. (*D. J.*)

RIBADAVIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Galice, au confluent du Migno & de l'Avia, à 8 lieues au ſud-oueſt d'Orenſo. Son terroir produit le meilleur vin de toute l'Eſpagne. Il y a quatre paroiſſes, deux communautés religieuſes, & un hôpital. Cette ville a été formée par D. Garcie, fils de Dom Ferdinand le grand. Les Dominicains occupent ſon ancien palais; il ſemble qu'en Eſpagne les moines ayent ſuccédé aux rois. *Long.* 9. 48. *latit.* 42. 15.

RIBADÉO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, ſur le bord occidental de la riviere de même nom, à 10 lieues de Luarca; elle eſt ſur la pente d'un rocher, & c'eſt le dernier port de la province du côté de l'orient; elle a été aſſez long-tems la réſidence de l'évêque de Mondonnedo. *Long.* 10. 45. *lat.* 43. 42. (*D. J.*)

RIBADOQUIN, ſ. m. (*Art milit.*) ancienne piece d'artillerie, à 36 calibres de long, tirant une livre & trois quarts de plomb, avec autant de poudre.

RIBAGORZA, (*Géog. mod.*) comté d'Eſpagne, dans l'Aragon, le long des frontieres de la Catalogne. Cette ſeigneurie qui a eu autrefois titre de royaume, a 15 lieues de long, ſur 6 de large; mais c'eſt un pays tout dépeuplé. Vénaſque en eſt le chef-lieu; c'eſt une place frontiere, avec un château, ſur les murs duquel on tient de groſſes pierres, au lieu de canon. (*D. J.*)

RIBAS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, au bord de la riviere de Xarama, à 3 lieues de Madrid. Elle a été fondée en 1100, par un capitaine nommé *Guillaume de Ribas*, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

RIBAUDEQUER, ſ. m. (*Art milit.*) arc de 15 piés de long, ou de douze au-moins, arrêté ſur un arbre large d'un pié, où l'on avoit creuſé un canal pour y placer un javelot de cinq à ſix piés, ferré, empenné, & fait quelquefois de corne. On le dreſſoit ſur une muraille. On le bandoit avec un tour; la chaſſe en étoit telle que le javelot pouvoit percer quatre hommes de ſuite. Cette machine étoit ſemblable au ſcorpion: on l'appelloit auſſi *arbalete de paſſe*.

RIBAUDON, (*Géog. mod.*) île de France, ſur la côte de Provence, entre cette côte & l'île de Poquerolles; c'eſt une des îles d'Hyeres. Les anciens l'ont connue ſous le nom de *Sturium*. (*D. J.*)

RIBAUDS, f. m. (*Art milit.*) corps de ſoldats qui étoit dans les armées de Philippe Auguſte. Ces *ribauds* étoient des gens déterminés, qui affrontoient hardiment les plus grands périls, quoiqu'ils ne fuſſent armés qu'à la légere. Ils avoient beaucoup de rapport à nos grenadiers d'aujourd'hui; mais ils ſe décrierent tellement dans la ſuite par leurs débordemens, que pour ſignifier un *débauché* qui faiſoit gloire de ſes débauches, on diſoit que c'étoit un *ribaud*: c'étoit une groſſe injure dès le tems de S. Louis. *Hiſt. de la Milice françoiſe.* (*Q*)

RIBAUDS, *roi des*, (*Hiſtoire de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Carondas, Paſquier & autres, ont expliqué fort diverſement: car les uns eſtiment que c'étoit une charge honorable; & les autres au contraire, une charge baſſe & ignoble. Tout cela à pu être ſuivant les tems; du-moins le mot *ribaud* a été pris ſucceſſivement en bonne & en mauvaiſe part. Il a ſignifié d'abord un brave, un homme fort & robuſte; enſuite *ribauds* dans les auteurs de la baſſe latinité, *ribaldi*, ſont des valets d'armée, *ſervientes exercitus qui publica lingua dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par ſignifier des *filoux*, des *coquins*, & ſur-tout des *débauchés*. C'eſt dans ce ſens qu'il ſe prend en anglois & en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Mehun dans ſon *Roman de la Roſe*, dit que de ſon tems on appelloit *ribauds* les crocheteurs. *Ribaudies* eſt pris dans le même ouvrage pour les choſes obſcènes.

Après garde que tu ne dies
Aucuns mots laids & ribaudies.

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maiſon du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher; & que par cette raiſon il devoit faire ſa viſite tous les ſoirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas penſe auſſi que c'étoit un ſergent commis par le prevôt de l'hôtel pour les viſites des choſes qui regardoient ſa juriſdiction, & lui en faire ſon rapport.

Dutillet éleve bien davantage le *roi des ribauds*; il prétend que c'étoit le grand prevôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui ſe commettoient à la ſuite de la cour, & particulierement par les *ribauds* & *ribaudes*, c'eſt-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithete de *roi* lui étoit appliquée, comme ſupérieur ou juge. Tout ainſi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers*; que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi, ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de ſon office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la juriſdiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, leſquels anciennement avoient leur ſiege à la porte dudit hôtel pour ouïr les requêtes & plaintes de ceux de dehors. Enfin, il aſſiſtoit à l'exécution des criminels condamnés par le prevôt des maréchaux de France, ſuivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* eſt nommé dans pluſieurs arrêts

pre-

prevôt des *ribauds*. Il eſt dit dans de vieux titres, qu'il avoit juriſdiction ſur les jeux de dés, de brelands & les bordeaux qui étoient en l'oſt & chevauchée du roi; & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq ſols de chaque femme débauchée.

Mais perſonne n'eſt entré dans de plus grands détails que Paſquier ſur le *roi des ribauds*. On peut lire ce qu'il en dit dans ſes *recherches*. *liv. VIII. ch. xliv*. Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* eſt un nom qui n'étoit point odieux ſous le regne de Philippe-Auguſte, & ce nom étoit baillé à des ſoldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ſes exploits militaires. Ces ſoldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume Lebreton, dans ſa *Philippide* dit, que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit aſſiégée, ſoudain après ſon arrivée, le ſeigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de ſa banniere & les *ribauds* attaqua chaudement l'eſcarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguſte, après avoir ſubjugué le Poitou, voulant aſſiéger la ville de Tours; & trouvant la riviere de Loire lui faire obſtacle, il choiſit le capitaine *ribaud* pour la gayer. Or, tout ainſi que le hérault qui étoit près du roi, fut appellé *roi d'armes*, auſſi fut ce capitaine appellé *roi des ribauds*. Ainſi, continue Paſquier, le recueillai du *roman de Roſe*, quand le dieu d'amour aſſemblant ſon oſt pour délivrer Belaccueil de la priſon où il étoit detenu, le deſſus du chapitre porte:

Comment! le dieu d'amour retient
Faux-ſemblant qui des ſiens devient,
Dont les gens ſont joyeux & beaux,
Car il le fait roi des ribauds.

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que ſon capitaine tînt pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte enſuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ſes gages qui conſiſtoient en ſix deniers, une provende, un valet à gages, & ſoixante ſols pour robe par an. Et dans un autre endroit: Jean-Craſſe Ire *roi des ribauds* (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour; mais il aura ſix deniers de pain, & deux quarts de vin, une piece de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages, & ſera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Paſquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne ſai quelle engeance de putaſſiers; & c'eſt une choſe émerveillable, qu'avec le tems, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-juſtice.

On peut lire encore ſur le *roi des ribauds* les éclairciſſemens donnés par M. Gouye de Longuemure à la ſuite de ſa *diſſertation* ſur la chronologie des rois Merovingiens imprimée en 1748. (*D. J.*)

RIBBLE, LA (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le duché d'York, au nord de Giſborn, & elle court du nord oriental au midi occidental. Après avoir traverſé le comté de Lancaſtre, elle va ſe jetter dans un petit golphe, & ſe perd dans la mer d'Irlande. (*D. J.*)

RIBLECESTER, (*Géog. mod.*) Cet endroit n'eſt aujourd'hui qu'un village dans le comté de Lancaſtre ſur la riviere de Ribble, à peu de diſtance de Preſton; mais on a lieu de croire que c'étoit autrefois une ville riche & conſidérable; car on y a trouvé des médailles, divers débris de bâtimens, des ſtatues, des colonnes, des autels, des figures de divinités payennes, & pluſieurs inſcriptions. Quelques ſavans ont pris Bremetonaca pour *Ribbleceſter*; mais Cambden & M. Gale placent Bremetonaca à Owerburrow, & penſent que *Ribbleceſter* a ſuccédé à *Coccium*, qui eſt à vingt-deux milles de Bremetonaca. (*D. J.*)

RIBEMONT *ou* RIBLEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Picardie, au diocèſe & élection de Laon, près de la riviere d'Oiſe, ſur une hauteur entre Guiſe & la Fere, à quatre lieues de Saint-Quentin, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint-Benoit, fondée l'an 1083. Il y a dans la ville une prevôté royale; c'eſt un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Picardie, & elle a auſſi ſa coutume particuliere qui dépénd de celle de Vermandois. *Long.* 21. 8. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

RIBERA-GRANDE, (*Géog. mod.*) ville de l'île de San-Jago, la plus conſidérable de celles du cap Verd, dans la partie occidentale de l'île, à 3 lieues au nord-oueſt de Praya, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, qui prend ſa ſource à 2 milles de la ville, entre deux montagnes. Son évêché, qui eſt ſuffragant de Lisbonne, compte toutes les îles du cap Verd dans ſon diocèſe. La maiſon du gouverneur domine ſur toute la ville, qui eſt preſque entierement peuplée de portugais. Ce gouverneur étend ſa juriſdiction non-ſeulement ſur les îles du cap Verd, mais encore ſur tous les domaines du Portugal qui ſont dans la haute Guinée. Le port, qu'on nomme *Sainte-Marie*, eſt au nord de la ville, & les vaiſſeaux y ſont en ſûreté. *Long.* 354. *lat.* 15. (*D. J.*)

RIBIS, ſ. f. (*Gram. & Pharmac.*) nom que les apothicaires donnent quelquefois aux groſeilles rouges. Ils diſent *rob de ribis*. *Voyez* ROB.

RIBLETTE, ſ. f. (*Cuiſine.*) mets fait d'une tranche de bœuf, de veau ou de porc, déliée, ſalée, épicée, & cuite ſur le gril. Il ſe dit auſſi d'une omelette au lard.

RIBNICK, *ou* RIBENICK, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans la principauté de Ratibor en Siléſie, proche de Sora. (*D. J.*)

RIBNIZ, *ou* RIBBENIS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, à 3 milles de Roſtock, vis-à-vis de Damgarden. (*D. J.*)

RIBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le ſecond rang de planches qu'on met au-deſſus de la quille pour faire le bordage du vaiſſeau. Ce rang forme avec le gabord, la coulée du bâtiment. *Voyez* GABORD.

RIBORDAGE, ſ. m. (*Marine & Comm.*) c'eſt le prix établi par les marchands, pour le dommage qu'un vaiſſeau fait à un autre en changeant de place, ſoit dans un quai, ſoit dans une rade. Ce dommage ſe paie ordinairement par moitié, lorſque l'action eſt intentée.

RIBOT, ſ. m. (*terme de Fromager.*) pilon d'une baratte pour battre la crême, & faire du beurre. *Dict. des Arts*. (*D. J.*)

RICA, (*Antiq. rom.*) voile dont les dames romaines ſe couvroient la tête. On trouve ce mot dans Varron; mais il ne nous dit ni la couleur, ni l'étoffe, ni l'origine de ce voile; peut-être qu'il n'y avoit rien de particulier à nous en dire. (*D. J.*)

RICA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) ſelon les uns un mouchoir, ſelon d'autres une coëffe bordée de pourpre, ou un bandeau. Quelque partie du vêtement que ce fût, il eſt ſûr qu'il étoit à l'uſage des femmes dans les ſacrifices.

RICA, (*Géog. mod.*) contrée des états du Turc en Aſie, dans le Diarbekir; c'eſt un beglie-berglie qui renferme ſept ſanguiacats, ou petits gouvernemens. (*D. J.*)

RICCIA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante de la claſſe des algues, ſelon Linnæus. En voici les caracteres. La fleur mâle n'a ni pédicules, ni calice, ni pétales, ni même d'étamines, mais une ſimple boſſette ou ſommet de forme pyramidale tronquée, & qui s'ouvre à l'extrémité quand elle eſt mûre. La fleur femelle croit quelquefois ſur la fleur mâle, quelquefois ſur différentes plantes. Elle montre à peine un calice, aucun pétale; mais elle eſt chargée d'un fruit ſphérique, n'ayant qu'une ſeule loge qui contient un grand nombre de graines. Linnæi *gen. plant. pag.* 507. Micheli *nov. gen. p.* 57. (*D. J.*)

RICERCATA, ſ. f. (*Muſique italienne.*) eſpece de prélude ou de fantaiſie qu'on joue ſur l'orgue, le clavecin, le théorbe, *&c.* où il ſemble que le compoſiteur recherche les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pieces réglées qu'il doit jouer dans la ſuite. La *ricercata* demande beaucoup d'habileté, parce qu'elle ſe fait ordinairement ſur le champ & ſans préparation. *Broſſard*. (*D. J.*)

RICH, ſ. m. (*Fourrure.*) peau d'une eſpece de loup-cervier qui ſe trouve en Pologne & en Lithuanie, dont la fourrure eſt très-riche, très-fine & très-belle. Il ſe trouve auſſi de ces animaux en Perſe & en Suede, mais les uns & les autres different par la couleur. Ceux de Perſe ont un fond blanc avec des mouchetures ou taches noires; leur poil eſt long, fin & fourni. Ceux de Suede ſont rougeâtres, & ceux de Pologne & de Lithuanie d'un beau gris de fer. Ils ſe reſſemblent tous par la figure & par la férocité, ayant la tête d'un chat & la cruauté d'un tigre. C'eſt une

une des plus belles fourrures dont il ſe faſſe commerce dans les pays du nord; auſſi ſe vendent-elles un prix exceſſif, la ſeule fourrure d'une robe allant quelquefois à plus de ſix cens écus. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHARDIA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Le calice eſt formé d'une ſeule feuille découpée en ſix parties; il eſt droit, pointu, & à-peu-près de la moitié de la longueur de la fleur. La fleur eſt monopétale, faite en entonnoir cylindrique, ayant les bords diviſés en ſix ſegmens. Les étamines ſont ſix filets, ſi courts qu'ils ſont à peine viſibles. Les boſſettes des étamines ſont petites, arrondies, & placées ſur les nœuds de la fleur. Le germe du piſtil eſt caché ſous le calice. Le ſtile eſt chevelu, de la longueur des étamines, & diviſé en trois parties vers la pointe. Les ſtigma ſont obtus. Les graines ſont nues, au nombre de trois, arrondies, angulaires, élargies à la partie ſupérieure & boſſelées, Linnæi *gen. plant. p.* 150. (*D. J.*)

RICHBOROUGH, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Kent. Cambden paroît croire que c'étoit autrefois la ville d'Angleterre appellée *Ritupiæ* par Ptolomée & par Ammien Marcellin. Anciennement les Anglo-Saxons lui donnoient le nom de *Reptimuth*, & Alfred de Beverley l'appelle *Richberg*. (*D. J.*)

RICHE, adj. (*Gram.*) qui a de la richeſſe, *voyez* RICHESSE. On dit, il eſt *riche*. Il eſt *riche* en beſtiaux, en argent, en terre, en effets mobiliers, en billets. On eſt *riche* avec peu de choſe, quand on ne ſouffre pas du beſoin de ce qu'on n'a pas. Un *riche* mariage. Un *riche* parti. Un pays *riche* en blé, en vins. Une rime *riche*. Voyez *l'article* RIME. *Riche* en vertus, en talens, en beauté, *&c.*

RICHE COMPOSITION, RICHE, *en Peinture*, ne ſignifie pas toujours de l'or, des bijoux, des étoffes précieuſes, *&c.* Les compoſitions *riches* ſont celles où la fécondité du génie enrichit la matiere par la beauté des formes. Une terraſſe ſingulierement éboulée, des cailloux, des plantes, des formes & de couleurs bizarres, un voile, une draperie d'étoffe commune, des armures de fer, une caſſolette d'argille, le parfum qui s'exhale en fumée, un tourbillon de pouſſiere enlevée par un air agité, toutes ces choſes judicieuſement diſpenſées, & traitées par une main ſavante, conſtituent une richeſſe de compoſition qui ſe communique à toutes les autres parties d'un tableau.

RICHEDALER, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie d'argent qui ſe fabrique dans pluſieurs états & villes libres d'Allemagne. Il s'en fait auſſi en Flandres, en Pologne, en Danemarck, en Suede, en Suiſſe & à Geneve. Il y a peu de différence entre le *richedaler* & le *daler*, autre eſpece auſſi d'argent qui ſe frappe pareillement en Allemagne, ſoit pour le poids, ſoit pour le titre, valant également ſoixante ſous de France, ou la piece de huit d'Eſpagne. Il n'y a guere de monnoie qui ait un plus grand cours & plus univerſel que le *richedaler*. Il ſert également dans le commerce du levant, du nord, de Moſcovie & des Indes orientales; & l'on ne peut dire combien il s'en embarque ſur les vaiſſeaux de diverſes compagnies qui entreprennent le voyage de long cours. Le *richedaler* eſt auſſi une monnoie de compte, dont pluſieurs négocians & banquiers ſe ſervent pour tenir leurs livres. Cette maniere de compter eſt particulierement en uſage en Allemagne, en Pologne, en Danemarck, *&c. Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHELIEU, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans le bas Poitou, au diocèſe de Poitiers, ſur les rivieres d'Amable & de Veude, à 10 lieues au nord de Poitiers, & à 60 au ſud-oueſt de Paris. Elle fut bâtie par le cardinal de Richelieu en 1637, qui l'embellit d'un magnifique château. Ses rues ſont allignées; c'eſt le lieu d'une élection & d'un grenier à ſel. Le duché-pairie de *Richelieu*, dont cette ville eſt le chef-lieu, fut érigé en 1631. *Long.* 17. 51. *lat.* 47. (*D. J.*)

RICHELIEU, ÎLES DE, (*Géogr. mod.*) îles de l'Amérique ſeptentrionale, dans le lac S. Pierre, à l'entrée du fleuve de S. Laurent. C'eſt un petit archipel plein d'arbres, de rats muſqués & de gibier. (*D. J.*)

RICHEMOND, ou plutôt *Richmond*, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans l'York-Shire, ſur la Swale, capitale du territoire qu'on appelle *Richmond-Shire*, où il y a des mines de plomb, de cuivre & de charbon de terre. Alain le Noir, comte de Bretagne, fit bâtir le bourg de *Richmond*, du tems de Guillaume le Conquérant, qui l'érigea en comté en ſa faveur. Henri VIII. l'ayant érigé en duché en 1535, le donna à un de ſes fils naturels, qu'il avoit eu d'Eliſabeth Blunt. Il eſt aujourd'hui poſſédé par les deſcendans de Charles de Lenox, fils naturel du roi Charles II. à qui ce prince l'avoit donné. Ce duché eſt très-conſidérable; le bourg a droit d'envoyer deux députés au parlement. *Long.* 15. 40. *lat.* 54. 25. (*D. J.*)

RICHMOND, (*Géog. mod.*) grand bourg d'Angleterre dans le Surrey, à 7 milles de Londres. Le roi y jouit d'une petite & charmante maiſon de plaiſance, décorée d'un parc qui eſt enclos de murs, & de jardins en boulingrins de la plus grande beauté. Qu'il eſt agréable, quand le cancer commence à rougir des rayons du ſoleil, de quitter la ville de Londres enſevelie dans la fumée, & de venir reſpirer l'aimable fraîcheur à *Richemond*, monter ſur une de ſes hauteurs, parcourir d'un coup d'œil ſes plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & paſſant de plaiſirs en plaiſirs, ſe peindre les tréſors de l'automne à-travers les riches voiles qui ſemblent vouloir borner nos regards curieux! (*D. J.*)

RICHESSE, ſ. f. (*Philoſoph. morale.*) ce mot s'emploie plus généralement au pluriel; mais les idées qu'il préſente à l'eſprit varient relativement à l'application qu'on en fait. Lorſqu'on s'en ſert pour déſigner les biens des citoyens, ſoit acquis, ſoit patrimoniaux, il ſignifie *opulence*, terme qui exprime non la jouiſſance, mais la poſſeſſion d'une infinité de choſes ſuperflues, ſur un petit nombre de néceſſaires. On dit auſſi tous les jours les *richeſſes* d'un royaume, d'une république, *&c.* & alors, l'idée de luxe & de ſuperfluités que nous offroit le mot de *richeſſes*, appliqué aux biens des citoyens, diſparoît: & ce terme ne repréſente plus que le produit de l'induſtrie, du commerce, tant intérieur qu'extérieur, des différens corps politiques, de l'adminiſtration interne & externe des principaux membres qui le conſtituent, & enfin de l'action ſimultanée de pluſieurs cauſes phyſiques & morales qu'il ſeroit trop long d'indiquer ici, mais dont on peut dire que l'effet, quoique lent & inſenſible, n'eſt pas moins réel.

Il paroît par ce que je viens de dire, qu'on peut enviſager les *richeſſes* ſous une infinité de points de vue différens, de l'obſervation deſquels il réſultera néceſſairement des vérités différentes, mais toujours analogues aux rapports dans leſquels on conſidérera les *richeſſes*.

Cette derniere réflexion conduit à une autre, c'eſt que l'examen, la diſcuſſion, & la ſolution des différentes queſtions de politique & de morale, tant incidentes que fondamentales, que l'on peut propoſer ſur cette matiere auſſi importante que compliquée & mal éclaircie, doivent faire un des principaux objets des méditations de l'homme d'état & du philoſophe. Mais cela ſeul feroit la matiere d'un livre très-étendu; & dans un ouvrage de la nature de l'Encyclopédie, on ne doit trouver ſur ce ſujet que les principes qui ſerviroient de baſe à l'édifice.

Laiſſant donc au politique le ſoin d'expoſer ici des vues neuves, utiles & profondes, & d'en déduire quelques conſéquences applicables à des cas donnés, je me bornerai à enviſager ici les *richeſſes* en moraliſte. Pour cet effet, j'examinerai dans cet article une queſtion à laquelle il ne paroît pas que les Philoſophes aient fait juſqu'ici beaucoup d'attention, quoiqu'elle les intéreſſe plus directement que les autres hommes. En effet, il s'agit de ſavoir 1°. ſi un des effets néceſſaires des *richeſſes* n'eſt pas de détourner ceux qui les poſſedent de la recherche de la vérité. 2°. Si elles n'entraînent pas infailliblement après elles la corruption des mœurs, en inſpirant du dégoût ou de l'indifférence pour tout ce qui n'a point pour objet la jouiſſance des plaiſirs des ſens, & la ſatisfaction de mille petites paſſions qui aviliſſent l'ame, & la privent de toute ſon énergie.

3°. Enfin, ſi un homme riche qui veut vivre bon & vertueux, & s'élever en même tems à la contemplation des choſes intellectuelles, & à l'inveſtigation des cauſes des phénomenes & de leurs effets, peut prendre un parti plus ſage & plus ſûr, que d'imiter l'exemple de Cratès, de Diogene, de Démocrite & d'Anaxagore.

Ceux qui auront bien médité l'objet de ces différens problèmes moraux, s'appercevront ſans peine qu'ils ne ſont pas auſſi faciles à réſoudre qu'ils le paroiſſent au premier aſpect. Plus on les approfondit, plus on les trouve complexes, & plus on ſent que l'on erre dans un labyrinthe inextricable où l'on n'eſt pas

pas toujours ſûr de trouver le fil d'Ariane, & dans lequel il eſt par conſéquent facile de s'égarer.

Nec preme, nec ſummum molire per æthera currum.
Altius egreſſus, cæleſtia tecta cremabis;
Inferius, terras: medio tutiſſimus ibis.
Neu te dexterior preſſam rota ducat ad aram:
Inter utrumque tene.

Ovide, *métamorph. lib. II.* 85. *v.* 134. *& ſeqq.*

Ainſi pour traiter ces queſtions avec cette ſage impartialité, qui doit être la caractériſtique de ceux qui cherchent ſincérement la vérité, je ne ferai dans cet article que préſenter ſimplement à mes lecteurs tout ce que la ſageſſe humaine la plus ſublime & la plus réfléchie a penſé dans tous les tems ſur cette matiere: me réſervant la liberté d'y joindre quelquefois mes propres réflexions dans l'ordre où elles ſe préſenteront à mon eſprit.

Je commence par une remarque qui me paroît eſſentielle: c'eſt que les anciens philoſophes ne croyoient point que les *richeſſes* conſidérées en elles-mêmes, & abſtraction faite de l'abus & du mauvais uſage qu'on en pouvoit faire, fuſſent néceſſairement incompatibles avec la vertu & la ſageſſe: ils étoient trop éclairés pour ne pas voir qu'enviſagées ainſi métaphyſiquement, elles ſont une choſe abſolument indifférente; mais ils ſavoient auſſi que, comme on s'écarte infailliblement de la vérité dans les recherches morales, lorſqu'on ne veut voir que l'homme abſtrait, on court également riſque de s'égarer, lorſqu'on fait les mêmes ſuppoſitions à l'égard des êtres phyſiques & moraux qui l'environnent, & qui ont avec lui des rapports conſtans, déterminés & établis par la nature des choſes. Auſſi enſeignent-ils conſtamment que les *richeſſes* pouvant être & étant en effet dans une infinité de circonſtances, & pour la plûpart des hommes, un obſtacle puiſſant à la pratique des vertus morales, à leur progrès dans la recherche de la vérité, & un poids qui les empêche de s'élever au plus haut degré de connoiſſance & de perfection où l'homme puiſſe arriver, le plus ſûr eſt de renoncer à ces poſſeſſions dangereuſes, qui, multipliant ſans ceſſe les occaſions de chûte, par la facilité qu'elles donnent de ſatisfaire une multitude de paſſions déréglées, détournent enfin ceux qui y ſont attachés de la route du bien & du deſir de connoître la vérité.

C'eſt ce que Séneque fait entendre aſſez clairement, lorſqu'il dit que les *richeſſes* ont été pour une infinité de perſonnes un grand obſtacle à la philoſophie, & que pour jouir de la liberté d'eſprit néceſſaire à l'étude, il faut être pauvre, ou vivre comme les pauvres. „ Tout homme, ajoute-t-il, qui voudra mener
„ une vie douce, tranquille & aſſurée, doit fuir le
„ plus qu'il lui ſera poſſible ces biens faux & trom-
„ peurs, à l'appas deſquels nous nous laiſſons pren-
„ dre comme à un trébuchet, ſans pouvoir enſuite
„ nous en détacher, en cela d'autant plus malheu-
„ reux que nous croyons les poſſéder, & qu'au con-
„ traire ce ſont eux qui nous poſſedent & qui nous
„ tiranniſent „. *Multi ad philoſophandum obſiſtere divitiæ: paupertas expedita eſt, ſecura eſt.... ſi vis vacare animo, aut pauper ſis oportet, aut pauperi ſimilis. Non poteſt ſtudium ſalutare fieri ſine frugalitatis cura: frugalitas autem, paupertas voluntaria eſt.... Munera iſta fortunæ putatis? Inſidiæ ſunt. Quiſquis noſtrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum poteſt, iſta viſcata beneficia devitet: in quibus hoc quoque miſerrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Séneq. *epiſt.* 17. *&* *epiſt.* 8.

On ne peut guere douter de la certitude de ces maximes lorſqu'on voit des philoſophes tels que Démocrite & Anaxagore abandonner leurs biens, & réſigner tout leur patrimoine à leurs parens, pour s'appliquer tout entiers à la recherche de la vérité & à la pratique de la vertu.

Sprevit Anaxagoras, ſprevit Democritus, atque
Complures alii (quorum ſapientia toti eſt
Nota orbi) argentum atque aurum, CAUSASQUE
MALORUM.
DIVITIAS. Quare? Niſi quod non vera putarunt
Eſſe bona hæc, animum quæ curis impediunt, &
In mala præcipitant quam plurima. (a)

Il eſt aſſez difficile, ce me ſemble, de ne pas ſe laiſſer entraîner par de ſi grands exemples, & de nier que les *richeſſes* ne ſoient infiniment plus nuiſibles qu'utiles, quand d'un autre côté on voit Séneque peindre avec des traits de feu les maux affreux qu'ellés cauſent néceſſairement à la ſociété, & les crimes que la ſoif de l'or fait commettre. *Circa pecuniam*, dit-il, *plurimum vociferationis eſt: hæc, fora defatigat, patres liberoſque committit, venena miſcet, gladios tam percuſſoribus quam legionibus tradit. Hæc eſt ſanguine noſtro delibuta. Propter hanc uxorum maritorumque noctes ſtrepunt litibus, & tribunalia magiſtratuum premit turba: reges ſæviunt, rapiuntque, & civitates longo ſæculorum labore conſtructas evertunt, ut aurum argentumque in cinere urbium ſcrutentur.* Senec. *de ira, lib. III. cap. xxxij. circa fin.*

„ Depuis que les *richeſſes*, dit-il ailleurs, ont com-
„ mencé à être en honneur parmi les hommes, & à
„ devenir en quelque ſorte la meſure de la conſidé-
„ ration publique, le goût des choſes vraiment bel-
„ les & honnêtes s'eſt entierement perdu. Nous ſom-
„ mes tous devenus marchands, & tellement cor-
„ rompus par l'argent, que nous demandons, non
„ point ce qu'eſt une choſe en elle-même, mais de
„ quel rapport elle eſt. Se préſente-t-il une occaſion
„ d'amaſſer des *richeſſes*, nous ſommes tour-à-tour
„ gens de bien ou fripons, ſelon que notre intérêt
„ & les circonſtances l'exigent. Nous faiſons le bien,
„ & nous pratiquons la juſtice tant que nous eſpé-
„ rons trouver quelque profit dans cette conduite,
„ tout prêts à prendre le parti contraire ſi nous
„ croyons gagner davantage à commettre un crime.
„ Enfin les mœurs ſe ſont détériorées au point que
„ l'on maudit la pauvreté, qu'on la regarde comme
„ un deshonneur & une infamie, en un mot qu'elle
„ eſt l'objet du mépris des riches & de la haine des
„ pauvres „. (b)

Ce ne ſont point ici des idées vagues & jettées au haſard, ni de vaines déclamations, où l'imagination agit ſans ceſſe aux dépens de la réalité, mais des faits confirmés par une expérience continuelle, & que chacun peut, pour ainſi dire, toucher par tous ſes ſens. Auſſi le même philoſophe ne craint-il pas d'avancer que les *richeſſes* ſont la principale ſource des malheurs du genre humain, & que tous les maux auxquels les hommes ſont ſujets, comme la mort, les maladies, la douleur, *&c.* ne ſont rien en comparaiſon de ceux que leur cauſent les *richeſſes*. *Tranſeamus ad patrimonia, maximam humanarum ærumnarum materiam. Nam ſi omnia alia quibus angimur, compares, mortes, ægrotationes, metus, deſideriâ, dolorum laborumque patientiam, cum iis quæ nobis mala pecunia noſtra exhibet; hæc pars multum prægravabit.* Senec. *de tranquill. animi, cap. viij. init.* Il s'exprime encore avec plus de force dans ſa 115. lettre.

„ De continuelles inquiétudes, dit-il, rongent &
„ dévorent les riches à proportion des biens qu'ils
„ poſſedent. La peine qu'il y a à gagner du bien eſt
„ beaucoup moindre que celle qui vient de la poſ-
„ ſeſſion même. Tout le monde régarde les riches
„ comme des gens heureux; tout le monde vou-
„ droit être à leur place, je l'avoue: mais quelle
„ erreur! Eſt-il de condition pire que d'être ſans
„ ceſſe en butte à la miſere & à l'envie? Plût aux
„ dieux que ceux qui recherchent les *richeſſes* avec
„ tant d'empreſſement interrogeaſſent les riches ſur
„ leur ſort, certainement ils ceſſeroient bientôt de
„ deſirer les *richeſſes* „! *Adiice quotidianas ſollicitudines, quæ pro modo habendi quemque diſcruciant. Majore tormento pecunia poſſidetur, quam quæritur....*

At

(a) Palingen. *Zodiac. vitæ*, lib. II. vſ. 442.; *& ſeqq.* édit. *Rotterd. ann.* 1722. Voyez auſſi Platon, *in hipp. major.* pag. 283. A. B. *tom. III.* édit. *Henr. Steph. ann.* 1578; & Plutarque, vie de Periclès, *pag.* 162. B. C. *tom. I.* édit. *Paris, ann.* 1624.

(b) *Quæ* (pecunia) *ex quo in honore eſſe cœpit, verus rerum honor cecidit: mercatoreſque & venales invicem facti, quærimus non quale ſit quidque, ſed quanti. Ad mercedem pii ſumus, ad mercedem impii. Honeſta, quamdiu aliqua illis ſpes ineſt, ſequimur: in contrarium tranſituri, ſi plus ſcelera promittant..... denique eo mores redacti ſunt, ut paupertas maledicto probroque ſit, contempta divitibus, inviſa pauperibus.* Senec. *epiſt.* 115.

At felicem illum homines, & divitem vocant, & conſequi optant, quantum ille poſſidet. Fateor. Quid ergo? Tu ullos eſſe conditionis pejoris exiſtimas, quam qui habent & miſeriam & invidiam? Utinam qui divitias appetituri eſſent cum divitibus deliberarent!... Profecto vota mutaſſent. (c)

Que l'on faſſe réflexion que celui qui parle dans ces paſſages eſt un philoſophe qui poſſédoit des biens immenſes, *innumeram pecuniam*, comme il le dit lui-même dans Tacite, *annal. lib. XIV. cap. liij.* & l'on ſentira alors de quel poids un pareil aveu doit être dans ſa bouche.

Mais conſultons, ſi l'on veut, d'autres autorités: voyons ce que les auteurs les plus graves & les plus judicieux ont penſé de l'influence des *richeſſes* ſur les mœurs, & des avantages de la pauvreté. „ Ce n'eſt pas, diſoit Diogene, pour avoir de quoi vivre ſimplement, avec des herbages & des fruits, qu'on cherche à s'emparer du gouvernement d'un état, qu'on ſaccage des villes, qu'on fait la guerre aux étrangers, ou même à ſes concitoyens; mais pour manger des viandes exquiſes, & pour couvrir ſa table de mets délicieux „. *Diogenes tyrannos, & ſubverſores urbium bellaque vel hoſtilia, vel civilia, non pro ſimplici victu olerum pomorumque, ſed pro carnium & epularum deliciis, adſerit excitari.* Diogen. *apud Hieronym. adv. Jovinian. lib. II. pag.* 77. A. *tom. II.* edit. *Baſil.*

Juſtin faiſant la deſcription des mœurs des anciens ſcythes, dit qu'ils mépriſent l'or & l'argent, autant que les autres hommes en ſont paſſionnés, & que c'eſt au mépris qu'ils font de ces vils métaux, ainſi qu'à leur maniere de vivre ſimple & frugale, qu'il faut attribuer l'innocence & la pureté de leurs mœurs, parce que ne connoiſſant point les *richeſſes*, ils n'ont que faire de convoiter le bien d'autrui. *Aurum & argentum perinde adſpernantur, ac reliqui mortales adpetunt. Lacte & melle veſcuntur ..... Hæc continentia illis morum quoque juſtitiam indidit, nihil alienum concupiſcentibus. Quippe ibidem divitiarum cupido eſt, ubi & uſus.* Juſtin. *hiſt. lib. II. cap. ij. num.* 8 *& ſequent.*

Zenon le ſtoïcien ne penſoit pas plus favorablement des *richeſſes;* car ayant appris que le vaiſſeau ſur lequel étoient tous ſes biens, avoit fait naufrage, il ne témoigna aucun regret de cette perte, au contraire. „ La fortune veut, dit-il auſſi-tôt, que je puiſſe philoſopher plus tranquillement „. *Nunciato naufragio, Zeno noſter, cum omnia ſua audiret ſubmerſa, jubet, inquit, me fortuna expeditius philoſophari.* Apud Senec. *de tranquill. animi cap. xvj.*

„ Je m'étonne, diſoit Lucrece de Gonſague à Hortenſio Laudo, qu'étant auſſi ſavant que vous l'êtes, & connoiſſant auſſi bien les viciſſitudes & le train des choſes humaines, vous vous attriſtiez auſſi exceſſivement de votre pauvreté. Ne ſavez-vous pas que la vie des pauvres reſſemble à ceux qui cotoyent le rivage avec un doux vent, ſans perdre de vue la terre, & celle des riches à ceux qui navigent en pleine mer. Ceux-ci ne peuvent prendre terre, quelque envie qu'ils en ayent: ceux-là viennent à bord quand ils veulent „. *Eſſendo voi perſona dotta; e tanto bene eſperta ne i mondani caſi; mi maraviglio che di ſi ſtrana maniera vi attriſtiate per la povertà; quaſi non ſappiate la vita dei poveri eſſer ſimile ad una navigazione preſſo il lito; e quella de ricchi, non eſſer differente da coloro che ſi ritrovano in alto mare: agli uni è facile gittar la fune in terra, e condur la nave a ſicuro luogo; e agli altri è ſommamente difficile.* (d)

Anaxagore avoit donc raiſon de dire que les conditions qui paroiſſent les moins heureuſes, ſont celles qui le ſont le plus, & qu'il ne falloit pas chercher parmi les gens riches & environnés d'honneurs, les perſonnes qui goutent la felicité, mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'appliquent aux ſciences ſans ambition. *Nec parum prudenter, Anaxagoras interroganti cuidam quiſnam eſſet beatus: nemo, inquit, ex his quos tu felices exiſtimas: ſed eum in illo reperies, qui a te ex miſeris conſtare creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans: ſed aut exigui ruris, aut non ambitioſæ doctrinæ fidelis ac pertinax cultor, in ſeceſſu quam in fronte beatior.* Valer. Maxim. *lib. VII. cap. ij. num.* 9. *in extern. cit. Bæl. ubi infra.*

Finiſſons par un beau paſſage de Platon: „ il eſt impoſſible, dit expreſſément ce philoſophe, d'être tout enſemble fort riche & fort honnête homme. Or comme il n'y a point de véritable & ſolide bonheur ſans la vertu, les riches ne peuvent pas être réellement heureux „. *Plato, de legib. lib. V. pag.* 742, E. & 743. A B. *tom. II. edit. Henr. Steph. an.* 1578. *Voyez* auſſi ſa huitieme lettre écrite aux parens & aux amis de Dion. *tom. III. opp. pag.* 355. C. *edit. cit.*

Telle eſt à cet égard la doctrine conſtante des poëtes, des philoſophes, des hiſtoriens & des orateurs, dont le ſens a été le plus droit. Tous ont traité de fols & inſenſés ceux qui faiſant conſiſter le ſouverain bien dans la poſſeſſion des *richeſſes*, mettent le plaiſir du gain au-deſſus des autres, & mépriſent celui qui revient de l'étude des ſciences, à moins que ce ne ſoit un moyen d'amaſſer de l'argent: tous ont préféré une honnête pauvreté à ces faux biens par leſquels l'aveugle & folle cupidité des hommes ſe laiſſe éblouir: tous enfin ont regardé les *richeſſes* comme une pierre d'achoppement. Pour moi, je l'avoue, plus j'y réfléchis, & plus je ſuis convaincu que ce ne fut point, comme le prétend fauſſement Barbeyrac (*e*), par oſtentation, ni par un déſintéreſſement mal entendu, qu'Anaxagore & Démocrite ſe dépouillerent de leurs biens, mais qu'au contraire, ils agirent en cela fort ſagement, & en philoſophes qui ſavoient qu'à l'égard des choſes par leſquelles il eſt auſſi facile que dangereux de ſe laiſſer corrompre, le parti le plus ſûr eſt toujours de ſe mettre dans l'impoſſibilité abſolue d'en abuſer.

En effet, tant de ſoins, d'inquiétudes & de chagrins, tant de petits intérêts (*f*) dans la diſcuſſion deſquels il n'arrive que trop (*g*) ſouvent que l'on ſoit injuſte, & que l'on faſſe beaucoup de mal, même ſans le ſavoir, & ſans être méchant; tant de circonſtances où l'éclat de la fortune & le faſte de l'opulence mettant entre les riches & les pauvres une diſtance immenſe, rendent néceſſairement ceux-là durs, & font que leur cœur ſe reſſerre à la vue des malheureux, par l'habitude où ils ſont de les voir dans un point de vue éloigné; habitude qui étouffe (*h*) en eux toutes les affections qui pourroient les rapprocher de l'humanité, & réveiller dans leur ame ce ſentiment de pitié & de commiſération ſi naturel à l'homme, & qui le convainc ſi intimement de ſa bonté (*i*) originelle;

(*c*) *Voyez* encore ſa xiv. lettre vers la fin, où il rapporte une fort bonne penſée d'Epicure; & joignez-y deux beaux fragmens de Philemon, qui ſe trouvent dans le recueil de le Clerc, *num.* 39. & 38, *pag.* 352. édit, *Amſtel.* 1709.

(*d*) Lettere della Signora Lucrezia Gonſaga, *pag.* 215, édition de Veniſe, *ann.* 1552.

(*e*) Dans ſa préface ſur le grand ouvrage de Puffendorf, §. 19, *pag.* 66, édit. *d'Amſt.* 1734, *tom. I. Voyez* ce que je dis contre cet auteur dans la note de la *page* 378.

(*f*) *Qui terre a, guerre a*, dit le proverbe: cet adage trivial eſt une vérité ſi évidente, qu'il ſeroit auſſi abſurde d'en nier la certitude, qu'inutile d'entreprendre de la prouver. Au reſte ce ne ſont pas ſeulement ceux dont les *richeſſes* conſiſtent en fonds de terre, qui ſont ſans ceſſe expoſés à des querelles & à des procès. C'eſt le ſort ordinaire & inévitable de tous les riches, de quelque nature que ſoient leurs biens. Auſſi Criton ſe plaignoit-il à Socrate qu'il étoit bien mal-aiſé à un homme qui veut conſerver ſon bien de vivre dans Athenes; „ car il y a des gens, diſoit-il, qui viennent me faire des procès ſans que je leur aye jamais fait aucun tort; mais ſeulement parce qu'ils ſavent que j'aimerois mieux leur donner quelque argent, que de m'embarraſſer dans les affaires „ Voyez *les choſes mémorables de Socrate*, liv. II. vers la fin, & conférez ce que dit M. Rouſſeau de Geneve dans ſon *Emile*, liv. IV. *pag.* 164, 165, *édit.* de Hollande.

(*g*) *Quæ tam feſta dies, ut ceſſet prodere furem*
Perfidiam, fraudes, atque omni ex crimine lucrum
Quæſitum, & partos gladio, vel pyxide nummos?
Rari quippe boni. Numero vix ſunt totidem, quot
Thebarum portæ, vel divitis oſtia Nili.

Juvenal, *ſat.* 13.

vſ. 23. *& ſeqq.* Ce poëte fait ici, ſans le ſavoir, l'hiſtoire des mœurs de la plûpart des riches.

(*h*) Conférez ici Menandre, *in fragment.* num. 154 *pag.* 242, édit. *Cleric.* Amſtel. 1709.

(*i*) Pluſieurs anciens philoſophes, entre autres Séneque, ont apperçu cette vérité ſi lumineuſe, ſi utile, ſi conſolante pour l'humanité, & à laquelle la juſtice & la ſageſſe de Dieu ſervent de baſe; mais la certitude de ce principe, ſi important

nelle; tant d'occaſions de ſe laiſſer corrompre, & de s'abandonner aux plus grands & aux plus honteux excès; en un mot, tant d'inconvéniens de toute eſpece, ſuivent ſi néceſſairement la poſſeſſion des *richeſſes*, & d'un autre côté, la recherche de la vérité & l'étude de la vertu demandent un ſilence de paſſions ſi profond & ſi continuel, une méditation ſi forte, un eſprit ſi pur, ſi fortement en garde contre les illuſions des ſens, ſi habile à démêler les erreurs, & à en rectifier les jugemens par la réflexion, ſi dégagé des terreſtréités, & de tout ce qui eſt l'objet de la cupidité humaine, enfin une ame ſi honnête, ſi ſenſible, ſi compatiſſante, ſi naturellement portée au bien & ſi continuellement occupée à le faire, qu'il eſt impoſſible (*k*) à l'homme d'allier jamais des choſes auſſi incompatibles par leur nature.

Il y a tout lieu de croire qu'Anaxagore fit à-peu-près les mêmes réflexions, & qu'il ſentit combien il eſt difficile d'être riche, heureux, juſte & bon tout enſemble, puiſque Valere Maxime nous dit, *lib. VIII. cap. vij. num. 6. in extern.* que c'eſt à l'abandon de ſes *richeſſes* que ce philoſophe ſe crut redevable de ſon ſalut: *quali porro ſtudio Anaxagorum flagraſſe credimus? Qui cum e diutina peregrinatione repetiiſſet, poſſeſſioneſque deſertas vidiſſet, non eſſem, inquit, ego ſalvus, niſi iſta periiſſent.*

Il me ſemble que ſi Barbeyrac eût réfléchi ſur ce paſſage, il auroit été moins prompt à envenimer les motifs qui déterminerent Anaxagore à réſigner tout ſon patrimoine à ſes parens. Il auroit vu qu'il n'y a point d'oſtentation, mais au contraire beaucoup d'humilité, de ſageſſe & de vertu dans la conduite d'un philoſophe qui, ſachant par un examen réfléchi des actions humaines, combien la pente du vice eſt douce & facile; ou plutôt, connoiſſant (*l*) ſa propre foibleſſe, & craignant qu'en conſervant ſes *richeſſes*, il n'ait pas aſſez d'empire ſur ſes paſſions, pour en jouir dans l'innocence, & pour réſiſter aux tentations toujours renaiſſantes d'en abuſer, aime mieux s'en dépouiller entierement, que de ſe voir expoſé ſans ceſſe à un combat dont il ne ſeroit pas toujours ſorti vainqueur. Car ſelon la remarque judicieuſe d'un célebre auteur moderne, *par-tout la ſenſation de mal faire, augmente avec la facilité*. Lettre de M. Rouſſeau de Genève à M. d'Alembert, *p.* 145, *édit. d'Amſt.* 1758.

Une autre obſervation non moins importante, c'eſt qu'un homme riche, quelque penchant naturel qu'il ait à la vertu, ne peut faire un bon uſage de ſes biens qu'à quelques égards: il y aura toujours par l'effet d'un vice inhérent aux *richeſſes*, une infinité de circonſtances où, comme je l'inſinue plus haut, il s'éloignera de l'ordre & de la rectitude morale ſans s'en appercevoir, & où cette déviation devenant de jour en jour plus ſenſible, il s'écartera enfin de la ſphere étroite de la vertu, emporté ſucceſſivement malgré lui par mille petites paſſions, comme par une eſpece de force centrifuge, déterminée par ce que les anciens appelloient *immutabilis cauſarum inter ſe cohærentium ſeries*.

Il ſeroit inutile de dire avec Epicure, *que ce n'eſt point la liqueur qui eſt corrompue, mais le vaſe*: car on ne peut approuver la penſée de ce philoſophe, qu'en conſidérant les *richeſſes* en elles-mêmes, & en les ſéparant intellectuellement des maux qu'elles entraînent après elles, & j'ai déja dit, *pag.* 2. que rien n'étoit plus illuſoire que cette méthode de philoſopher.

En effet, il s'agit de ſavoir, ſi l'abus des *richeſſes*, de quelque nature que ſoient les effets qu'il produit, eſt inſéparable de leur poſſeſſion, & ſi l'on ne peut pas dire en ce ſens, que les maux qu'elles cauſent dans le monde, ſont les effets d'un vice qui leur eſt *inhérent*, puiſqu'il eſt inconteſtable que ces maux, quels qu'ils ſoient, n'exiſteroient pas ſans elles, quoiqu'elles n'en ſoient d'ailleurs que cauſes occaſionnelles, je veux dire, quoiqu'elles ayent beſoin pour les produire & pour les déterminer, de l'intervention d'une cauſe phyſique qui eſt l'ame, ou pour parler plus philoſophiquement, le corps modifié de telle & telle maniere: or c'eſt ce que je ſoutiens, & ce qu'on ne peut nier, ce me ſemble, pour peu qu'on y réfléchiſſe.

Ajoutez à cela que le ſage peut bien, quant à lui, ne regarder l'or & l'argent que comme de ſimples métaux, dont il ſe ſert comme autant d'inſtrumens qu'il dirige ſelon ſes vûes; mais dans le ſyſtème ſocial, ces métaux, ſource intariſſable de malheurs & de déſordres, changent en quelque ſorte de maniere d'être. Ce ne ſont plus alors aux yeux du philoſophe, des ſubſtances abſolument inactives & inanimées; il ſait que ces ſignes repréſentatifs & conventionnels, ont une eſpece de vie qui leur eſt propre, & dont le principe précaire ſe trouve dans les relations qu'ils ont avec nos penchans, notre éducation, nos uſages, nos lois, nos vices, nos vertus, & avec la nature des choſes en général. Or ces rapports ſont le point de vûe ſous lequel j'enviſage ici les *richeſſes*: d'où je conclus que ſi l'on peut dire dans telle hypothèſe que le vaſe corrompt la liqueur, on peut aſſurer plus généralement encore, & avec autant de vérité pour le moins, que la liqueur corrompt le vaſe. A l'égard des maux infinis qui réſultent néceſſairement de tout cela pour la ſociété, ils ſont ſi étroitement liés aux cauſes d'où ils émanent, par l'action de l'une & la réaction de l'autre, quelquefois même par leur tendance réciproque & co-exiſtence à la production des mêmes effets, qu'il ſeroit aſſez difficile de meſurer la ſphere d'activité de ces deux forces, & de connoître leur influence proportionnelle.

Il eſt, ce me ſemble, évident par ce que je viens de dire, que l'objection d'Epicure rapportée ci-deſſus, eſt un coup perdu, *brutum fulmen*. J'en dis autant d'une autre difficulté qu'on pourroit encore me faire, en m'objectant qu'on a vû plus d'une fois des riches faire un bon uſage de leurs biens, & que cela eſt même très-poſſible en ſoi; car ce n'eſt point du-tout ce dont il s'agit ici. A l'égard des Philoſophes, quand on pourroit en citer pluſieurs tels que (*m*) Séneque, par exemple, *&c.* que les *richeſſes* n'ont point détourné de la pratique de la vertu, & de l'étude de la vérité, cela ne prouveroit encore rien contre mon ſentiment, car je ſoutiens que ces Philoſophes, quels qu'ils ſoient, auroient pû faire, je ne dirai pas ſeulement plus de progrès dans la découverte de la vérité; mais ce qui eſt d'une toute autre importance, & infiniment préférable aux connoiſſances les plus vaſtes & les plus ſublimes, que leur vertu auroit été plus pure, plus intacte, & leurs mœurs plus régulieres, s'ils n'euſſent pas été riches.

Un paſſage admirable de Séneque va répandre un beau jour ſur ce que je dis: *multum eſt*, remarque très-judicieuſement ce philoſophe, *non corrumpi divitiarum contubernio. Magnus eſt ille qui in divitiis pauper eſt* SED SECVRIOR, QVI CARET DIVITIIS (*n*).

tant par lui-même & par les conſéquences qui en découlent immédiatement, n'a été bien démontrée que par un philoſophe moderne, dont les ouvrages ſont entre les mains de tout le monde. A l'égard de Séneque, *voyez* le paſſage qui ſert d'épigraphe à l'*Emile*, & joignez y ſur-tout ces belles paroles du même philoſophe: *erras .... ſi exiſtimas nobiſcum vitia naſci: ſupervenerunt, ingeſta ſunt, itaque monitionibus crebris, opiniones quæ nos circumſonant, compeſcamus. Nulli nos vitio natura conciliat: nos illa integros ac liberos genuit.* Senec. *épiſt.* 94.

(*k*) Appliquez ici ce paſſage de Sallufte: *neque aliter quiſquam extollere ſeſe, & divina mortalis attingere poteſt, niſi omiſſis pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens, non aſſentando, neque concupita præbendo, perverſam gratiam gratificans: ſed in labore, patientia, boniſque præceptis, & factis fortibus exercitando.* Salluſt. *ad Cæſar. de repub. ordinandâ*, orat. pr.

(*l*) Il eſt évident par ce qu'il dit lui-même dans le paſſage de Valere Maxime, rapporté ci devant, que ceci n'eſt ni une aſſertion hardie & téméraire, ni une conjecture vague & incertaine; mais une propoſition qui a tous les degrés de probabilité & de certitude morale, que l'on peut deſirer dans des choſes qui ne ſont pas ſuſceptibles d'une démonſtration métaphyſique.

(*m*) Si l'on jugeoit des mœurs de ce philoſophe ſur la foi de Dion Caſſius, & du moine Xiphilin ſon abréviateur, on en auroit une idée affreuſe, & qui ne juſtifieroit que trop ce que j'ai dit ci-devant de la corruption des riches: mais les calomnies dont ces deux hiſtoriens ſemblent s'être plu à verſer le poiſon ſur la vie de ce ſage ſtoïcien, ſont trop noires, trop odieuſes, trop viſiblement deſtituées de toute eſpece de vraiſſemblance, en un mot, détruites par des preuves trop fortes, pour qu'elles puiſſent faire encore impreſſion ſur l'eſprit des lecteurs judicieux & inſtruits: ce ſeroit donc trahir la vérité que de renouveller ici ces accuſations fauſſes & injuſtes, quelque favorables qu'elles ſoient à l'opinion que je défens: il faut laiſſer ces indignes manœuvres & ces foibles reſſources à ces auteurs ignorans & ſuperſtitieux dont Bayle parle à la *page* 597 *du tome IV. de ſon Dictionnaire, édition de* 1740, & auxquels il reproche très-juſtement de faire fleches de tout bois, *ex omni ligno mercuriove*.

(*n*) Senec. *epiſt. xx. Voyez* le paſſage de Platon cité, *p.* 374.

Ils n'auroient eu du-moins à combattre que contre les défauts & les foibleſſes inſéparables de l'humanité dans l'état civil, au lieu qu'ils avoient dans les *richeſſes* un ennemi de plus, d'autant plus difficile à vaincre, que ſes charmes ſont plus ſéduiſans, ſes attaques plus ſourdes, plus ſubtiles, plus continuelles, & les occaſions d'y ſuccomber plus fréquentes. Ainſi l'exemple même de ces Philoſophes riches, en ſuppſant qu'il y en ait eu pluſieurs, ce que je n'ai pas le tems d'examiner, ne diminue en rien la force de mon raiſonnement.

Pour l'affoiblir, il faudroit pouvoir prouver, 1° que les inconvéniens que j'ai dit accompagner la poſſeſſion des *richeſſes*, n'en ſont point des ſuites néceſſaires, 2° qu'en m'accordant que ces inconvéniens en ſont inſéparables, il ne s'enſuit point, comme je le prétends, que les *richeſſes*, avec tous les déſordres qu'elles entraînent après elles, ſoient incompatibles avec l'état où je ſuppoſe que doit être l'ame d'un philoſophe qui veut étudier la vérité, & la vertu. Or, je défie qui que ce ſoit, de prouver jamais ces deux choſes: on peut par des ſubtilités de dialectique obſcurcir certaines vérités, & jetter des doutes dans l'eſprit de ceux qui les admettent, lorſque les forces de leurs facultés intellectuelles les mettent hors d'état de diſſiper les ténébres, qu'un raiſonnement fin & adroit s'eſt plû à répandre ſur ces vérités; mais il n'en eſt pas de même des faits dont nous ſommes tous les jours les témoins. Il eſt impoſſible à cet égard d'en impoſer à perſonne, & c'eſt d'après ces ſortes de faits que j'ai raiſonné.

Cependant pour qu'on ne me ſoupçonne point de diſſimuler dans une matiere de cette importance, rapportons ici l'éloge que Séneque fait des *richeſſes*; c'eſt peut-être le plaidoyer le plus éloquent que l'on puiſſe faire en leur faveur; mais auſſi je doute fort qu'il y ait parmi nous un ſeul riche qui puiſſe lire ſans trouble, ſans émotion, & s'il faut tout dire, ſans remords, à quelles conditions ce philoſophe permet au ſage de poſſeder de grands biens. Voici tout le paſſage tel que j'ai cru devoir l'exprimer dans notre langue.

,, Le ſage n'aime point les *richeſſes* avec paſſion,
,, mais il aime mieux en avoir que de n'en avoir pas;
,, il ne les reçoit point dans ſon ame, mais dans ſa
,, maiſon; en un mot, il ne ſe dépouille pas de cel-
,, les qu'il poſſede, au contraire, il les conſerve &
,, il s'en ſert pour ouvrir une plus vaſte carriere à
,, ſa vertu, & la faire voir dans toute ſa force. En
,, effet, peut-on douter qu'un homme ſage n'ait plus
,, d'occaſions & de moyens de faire connoître l'élé-
,, vation & la grandeur de ſon courage avec les *ri-*
,, *cheſſes*, qu'avec la pauvreté, puiſque dans ce der-
,, nier état on ne peut ſe montrer vertueux que d'une
,, ſeule façon, je veux dire, en ne ſe laiſſant point
,, abattre & abſorber par l'indigence, au lieu que les
,, *richeſſes* ſont un champ vaſte & étendu, où l'on
,, peut, pour ainſi dire, déployer toutes ſes vertus,
,, & faire paroître dans tout ſon éclat ſa tempéran-
,, ce, ſa liberalité, ſon eſprit d'ordre & d'économie,
,, & ſi l'on veut ſa magnificence. Ceſſe donc de vou-
,, loir interdire aux philoſophes l'uſage des *richeſſes*;
,, perſonne ne condamna jamais le ſage à une éter-
,, nelle pauvreté; le philoſophe peut avoir de gran-
,, des *richeſſes*, pourvu qu'il ne les ait enlevées par
,, force à qui que ce ſoit, & qu'elles ne ſoient point
,, ſouillées & teintes du ſang d'autrui, pourvu qu'il
,, ne les ait acquiſes au préjudice de perſonne, qu'il
,, ne les ait pas gagnées par un commerce deshonnête
,, & illégitime; en un mot, pourvu que l'uſage qu'il
,, en fait, ſoit auſſi pur que la ſource d'où il les a
,, tirées, & qu'il n'y ait que l'envieux ſeul qui puiſſe
,, pleurer de les lui voir poſſeder; il ne refuſera pas
,, les faveurs de la fortune, & n'aura pas plus de
,, honte que d'orgueil de poſſeder de grands biens
,, acquis par des moyens honnêtes; que dis-je? il aura
,, plûtôt ſujet de ſe glorifier, ſi, après avoir fait en-
,, trer chez lui tous les habitans de la ville, & leur
,, avoir fait voir toutes ſes *richeſſes*, il peut leur di-
,, re: *s'il ſe trouve quelqu'un parmi vous qui recon-*
,, *noiſſe dans tout cela quelque choſe qui ſoit à lui,*
,, *qu'il le prenne.* Oh le grand homme! oh combien
,, il mérite d'être riche, ſi les effets répondent aux
,, paroles, & ſi après avoir parlé de la ſorte, la ſom-
,, me de ſes biens reſte toujours la même; je veux
,, dire, ſi après avoir permis au peuple de fouiller
,, dans ſes cofres & de viſiter toute ſa maiſon, il ne
,, ſe trouve perſonne qui réclame quelque choſe com-
,, me lui appartenant; c'eſt alors qu'on pourra har-
,, diment l'appeller riche devant tout le monde. Di-
,, ſons donc que de même que le ſage ne laiſſera pas
,, entrer dans ſa maiſon un ſeul denier qu'il n'ait pas
,, gagné légitimement, il ne refuſera pas non plus
,, les grandes *richeſſes* qui ſont des bienfaits de la
,, fortune & le fruit de ſa vertu; s'il peut être riche,
,, il le voudra, & il aura des *richeſſes*, mais il les re-
,, gardera comme des biens dont la poſſeſſion eſt in-
,, certaine, & dont il peut ſe voir privé d'un inſtant
,, à l'autre; il ne ſouffrira point qu'elles puiſſent être
,, à charge ni à lui ni aux autres; il les donnera aux
,, bons, ou à ceux qu'il pourra rendre tels, & il en
,, fera une juſte répartition, ayant toujours ſoin de
,, les diſtribuer à ceux qui en ſeront les plus dignes,
,, & ſe ſouvenant qu'on doit rendre compte tant des
,, biens qu'on a reçu du ciel, que de l'emploi qu'on
,, en a fait. (*o*)

Il faut avouer que ce paſſage renferme une théorie conforme à la plus ſaine philoſophie, & dans laquelle Séneque donne indirectement à tous les riches, & à ceux qui travaillent ardemment à le devenir, des préceptes de morale excellens & eſſentiels, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'ils ne s'écartaſſent jamais; tel eſt par exemple ce principe: *le ſage ne laiſſera pas entrer dans ſa maiſon un ſeul denier qu'il n'ait pas gagné légitimement*. Quelle leçon pour cette multitude de riches de patrimoine, dont les grandes villes ſont ſurchargées; gens oiſifs, inutiles, & bons uniquement pour eux-mêmes, qui, parce qu'ils ne cherchent point à augmenter leur revenu, mais à en jouir dans la retraite ſans nuire à perſonne, ſe croyent pour cela de fort honnêtes gens! mais ils ignorent apparemment qu'il ne ſuffit pas qu'un homme ait hérité de ſes peres de grands biens, pour qu'il ſoit cenſé les poſſéder légitimement, & en droit d'en faire tel uſage qu'il lui plaira; en effet, on ne peut nier ce me ſemble, que le premier devoir que la conſcience lui impoſe à cet égard, & celui qu'il eſt indiſpenſablement obligé de remplir, avant de diſpoſer de la plus petite partie de ce bien, ne ſoit de faire tous ſes efforts pour remonter à la ſource d'où ſes ancêtres ont tiré leurs *richeſſes*, & ſi, en ſuivant les différens canaux par leſquels elles ont paſſé pour arriver juſqu'à lui, il en découvre la ſource impure & corrompue, il eſt inconteſtable qu'il ne peut s'approprier ces biens ſans ſe charger d'une partie de l'iniquité de ceux qui les lui ont laiſſés; cependant on peut dire ſans craindre de paſſer pour un détracteur des vertus humaines, que ſur vingt mille perſonnes riches de patrimoine, il n'y en a peut-être pas dix qui ſe ſoient jamais aviſées de faire un pareil examen, & encore moins d'agir en conſéquence, après l'avoir fait, quoiqu'ils y ſoient engagés par tout ce qu'il y a de plus

ſacré

(*o*) *Non amat* divitias (ſapiens) *ſed mavult: non in animum illas, ſed in domum recipit: nec reſpuit poſſeſſas, ſed continet, & majorem virtuti ſuæ materiam ſubminiſtrari vult. Quid autem dubii eſt, quin major materia ſapienti viro ſit, animum explicandi ſuum in divitiis, quam in paupertate? cum in hac unum genus virtutis ſit, non inclinari, nec deprimi: in* divitiis, *& temperantia, & liberalitas, & diligentia, & diſpoſitio, & magnificentia, campum habeat patentem.... Deſine ergo philoſophis pecunia interdicere; nemo ſapientiam paupertate damnavit. Habebit philoſophus amplas* opes: *ſed nulli detractas, nec alieno ſanguine cruentas, ſine cujuſquam injuriâ partas, ſine ſordidis quæſtibus, quarum tam honeſtus ſit exitus quam introitus, quibus nemo ingemiſcat, niſi malignus.... Ille vero fortunæ benignitatem à ſe non ſubmovebit, & patrimonio per honeſta quæſito, nec gloriabitur nec erubeſcet. Habebit tamen etiam quo glorietur, ſi apertâ domo, & admiſſâ in res ſuas civitate, poterit dicere:* quod quiſque ſuum agnoverit, tollat. *O magnum virum, optime divitem, ſi opus ad hanc vocem conſonet! ſi poſt hanc vocem tantumdem habuerit! ita dico, ſi tutus & ſecurus ſcrutationem populo præbuerit: ſi nihil quiſquam apud illum invenerit quo manus iniiciat: audacter & propalam erit dives. Sicut ſapiens nullum denarium intra limen ſuum admittet, male intrantem: ita & magnas opes, munus fortunæ, fructumque virtutis non repudiabit, nec excludet.... Si poterit eſſe dives, volet; & habebit utique opes, ſed tanquam leves & avolaturas: nec ulli alii, nec ſibi graves eſſe patietur.... Donabit aut bonis, aut eis quos facere poterit bonos. Donabit cum ſummo conſilio, digniſſimos eligens: ut qui meminerit, tam expenſorum quam acceptorum rationem eſſe reddendam.* Senec. *de vitâ beatâ, cap. xxj. xxij & xxiij.*

ſacré parmi les hommes; il leur paroît d'autant plus inutile d'entrer dans tous cas détails, que n'ayant pas été les inſtrumens de leur fortune, ils ne ſe croyent pas alors reſponſables des voies obliques & des moyens injuſtes & criminels dont leurs peres peuvent s'être ſervis pour acquérir ces biens, & en conſéquence, nullement obligés de les reſtituer à ceux à qui ils appartiennent de droit, ou d'en faire quelqu'autre diſpenſation également juſte & ſage. Or ſans vouloir prévenir les réflexions du lecteur ſur une pareille conduite, il me ſuffit de dire qu'elle prouve bien la vérité de cette penſée de S. Jérôme; „ Tout homme riche, dit ce „ pere, eſt ou injuſte lui-même, ou héritier de l'in„ juſtice d'autrui „. *Omnis dives, aut indignus eſt, aut hæres iniqui*.

Revenons à Séneque. Ceux qui auront lu avec quelque attention ſes ouvrages, dans leſquels on trouve preſqu'à chaque page les plus grands éloges de la pauvreté & les paſſages les plus formels en ſa faveur, avec les peintures les plus vives de la corruption des riches, des tourmens cruels auxquels ils ſont ſans ceſſe en proie, & enfin des malheurs & des deſordres affreux dont les *richeſſes* ſont tous les jours la cauſe. Ceux, dis-je, qui ſe rappellent tout ce que cet auteur dit à ce ſujet, ſeront frappés de la contradiction évidente & de l'oppoſition diamétrale qu'il y a entre ce paſſage & ceux que j'ai rapportés précédemment; ils ſeront ſurpris avec raiſon, qu'un philoſophe puiſſe avoir aſſez peu de fermeté dans l'eſprit & de liaiſon dans les idées, pour ſe laiſſer ainſi emporter à la fougue de ſon imagination au préjudice de la vérité, & pour ſouffler le froid & le chaud, ſans s'appercevoir de l'incohérence de ſes principes.

Mais abandonnons cet auteur à ſes écarts & aux ſaillies de ſon imagination ardente. Examinons ce paſſage en lui-même, & voyons ce qu'on en peut raiſonnablement conclure en faveur des *richeſſes*.

Si on l'analyſe avec ſoin, on avouera, je m'aſſure, qu'il ne prouve au fond que trois choſes que je n'ai jamais prétendu nier,

La prémiere, qu'il eſt permis au ſage de poſſéder de grandes *richeſſes* à telles & telles conditions: & en effet cela n'eſt peut-être permis qu'à lui.

La ſeconde, qu'il faut en faire bon uſage.

Et la troiſieme, que les riches ſeroient beaucoup plus à portée que les pauvres, de faire du bien, & de pratiquer les vertus les plus utiles, s'ils uſoient de leurs *richeſſes* comme ils le doivent: trois propoſitions également vraies, mais deſquelles, comme il eſt aiſé de le voir, on ne peut rien conclure contre moi, puiſqu'elles n'ont rien de commun avec la queſtion que j'examine ici.

Je fais cette remarque, parce que Barbeyrac ne paroît pas avoir ſaiſi le ſens de ce paſſage, dont il donne même une toute autre idée, pour l'avoir lu peut-être avec trop de précipitation. C'eſt dans ſon *traité du jeu, liv. I. ch. iij.* §. 7. *tom. I.* que ſe trouve cette faute aſſez importante pour devoir être relevée. Après avoir parlé en peu de mots des *richeſſes* dans des principes peu réfléchis, & qui font voir à mon avis que ce ſavant homme enviſageoit quelquefois les choſes ſuperficiellement, il ajoute dans une note (*p.* 63) „ voyez ce que dit très-bien le philoſo„ phe Séneque pour faire voir que les grandes *richeſſes* „ ne ſont nullement incompatibles avec la vertu, & „ que le caractere même de philoſophe n'engage pas à „ s'en dépouiller, *de vitâ beata, xxiij. c. xxiv. xxv*.

Je demande ſi, ſur cet expoſé on ne s'attend pas à trouver dans ces trois chapitres des preuves directes & poſitives des deux propoſitions énoncées dans cette note. Cependant je laiſſe au lecteur à juger ſi Séneque prouve rien de tout cela dans le paſſage qu'on vient de lire, & ſi ce paſſage bien examiné ne ſe réduit pas à l'analyſe que je viens d'en donner.

On pourroit peut-être croire que c'eſt dans les chapitres xxiv. & xxv. dont je n'ai rien traduit, que Séneque prouve ce que Barbeyrac lui fait dire. Mais j'avertis ici que des trois chapitres indiqués ici par cet auteur, il n'y a à proprement parler que le premier qui faſſe au ſujet; les deux autres n'y ont que peu de rapport, c'eſt de quoi on pourra ſe convaincre en les liſant. Je ne vois donc pas ce qui a pu faire illuſion à Barbeyrac, à moins que ce ne ſoient les deux dernieres lignes du chap. xxiv. Encore ce qui les précede, auroit-il dû le remettre dans la bonne voie. Voici le paſſage entier: *Divitias nego bonum eſſe; nam ſi eſſent, bonos facerent. Nunc quoniam quod apud malos deprehenditur, dici bonum non poteſt; hoc illis nomen nego, Cæterum & habendas eſſe, & utiles, & magna commoda vitæ adferentes fateor*. Senec. *de vitâ beata, cap. xxiv. in fine*. C'eſt-à-dire, „ Je nie que les *richeſſes* „ puiſſent être miſes au rang des véritables biens: car „ ſi elles étoient telles, elles rendroient bons ceux „ qui les poſſedent; d'ailleurs on ne peut pas hono„ rer du nom de bien ce qu'on trouve entre les mains „ des méchans. Du reſte j'avoue qu'il en faut avoir, „ qu'elles ſont utiles, & qu'elles apportent de grandes commodités à la vie.

Je voudrois pour l'honneur de Séneque, qu'il n'eût pas fait cet aveu, ſi peu digne d'un philoſophe, ſi peu d'accord avec les beaux préceptes de morale qu'il donne dans mille endroits de ſes ouvrages; & qui ſuppoſe d'ailleurs comme démontrées trois choſes, dont la premiere eſt en queſtion, la ſeconde, ſinon abſolument fauſſe, du-moins fort incertaine, & qui ne peut être vraie qu'avec une infinité de limitations, de reſtrictions & de modifications: enfin, dont la troiſieme ne pourroit prouver en faveur des *richeſſes*, qu'après qu'on auroit fait voir démonſtrativement,

1°. Que les commodités qu'elles procurent ſont ſi abſolument néceſſaires au bonheur de l'homme, que ſans elles il eſt continuellement & inévitablement expoſé à des extrémités dures & fâcheuſes qui lui font regarder la vie comme un fardeau peſant qu'on lui a impoſé malgré lui, & dont il ſeroit heureux d'être délivré.

2°. Que cette joie intérieure, cette tranquillité & cette paix qui ſont le caractere diſtinctif de l'ame du ſage, accompagnent toujours ceux qui jouiſſent de ces commodités; tandis que le chagrin, les ſoucis cuiſans & mille peines ſecrettes dévorent & minent ſourdement ceux qui en ſont privés; ſuppoſition abſurde, inſoutenable, & qui mettroit encore Séneque en contradiction avec lui-même, puiſqu'il dit quelque part avec autant de vérité que d'éloquence & d'énergie: *Lætiores videbis, quos nunquam fortuna reſpexit, quam quos deſeruit. Vidit hoc Diogenes, vir ingentis animi, & effecit ne quid ſibi eripi poſſet..... ſi quis de* FELICITATE DIOGENIS DVBITAT, POTEST IDEM DVBITARE ET DE DEORVM IMMORTALIVM STATV, *an parum beate degant: quod illis non prædia, nec horti ſint, nec alieno colono rura precioſa, nec grande in foro fœnus..... Si vis ſcire quam nihil in illa* (paupertate) *mali ſit, compara inter ſe pauperum & divitum vultus.* SOEPIVS PAVPER ET FIDELIVS RIDET? *nulla ſollicitudo in alto eſt: etiam ſi qua incidit cura, velut nubes levis tranſit. Horum qui felices vocantur, hilaritas ficta eſt, aut gravis & ſuppurata triſtitia: & quidem gravior, quia interdum non licet palam eſſe miſeros: ſed inter ærumnas cor ipſum exedentes, neceſſe eſt agere felicem*. Senec. *de tranquillitate animi, cap. viij. & epiſt.* 80.

3°. Que ces commodités ſont la voie la plus ſure & la plus prompte pour arriver à ce degré de ſageſſe & de perfection, qui eſt le centre où tendent toutes les actions de l'homme vertueux.

4°. Enfin qu'une choſe peut être dite réellement & abſolument utile, quoique les avantages qu'on en retire ne puiſſent pas à beaucoup près compenſer ni par leur importance, ni par leur nombre, les déſordres qu'elle cauſe, toutes propoſitions également fauſſes, & qui ne meritent pas d'être réfutées ſérieuſement.

L'aveu de Séneque n'eſt donc ici d'aucun poids, & ſon autorité ne ſert de rien à Barbeyrac, qui auroit dû plutôt citer, comme je l'ai fait, les chapitres xxj. & xxij. dans leſquels Séneque fait l'apologie des *richeſſes* d'une maniere, non pas à la vérité plus ſolide (car *ogni medaglia ha il ſuo riverſo*), mais dumoins plus propre à ſéduire des lecteurs vulgaires, & qui ne ſavent pas qu'avant d'admettre une penſée, une propoſition, un principe, ou un ſyſtème, il faut, ſi l'on ne veut pas ſe faire illuſion, l'enviſager par toutes ſes faces, & le mettre à l'épreuve des objections, faute de quoi on s'expoſe à prendre à tout moment l'erreur pour la vérité.

De tout cela je conclus, qu'à tout prendre, les *richeſſes* ſont pour les bonnes mœurs un écueil très-dangereux, & celui où vont ſe briſer le plus ſouvent toutes les vertus qui caractériſent l'honnête homme. J'ai indiqué (*voyez les pages précéd.*) en peu de mots les cauſes de leurs funeſtes effets, ſans prétendre néanmoins en épuiſer la ſérie; je n'ai même enviſagé les *richeſſes* que relativement à leur influence ſur les mœurs

mœurs de quelques particuliers; mais ſi meſurant avec préciſion la plus grande quantité d'action des *richeſſes* ſur ces mêmes individus, conſidérés comme conſtituant un corps politique, je voulois entrer dans de plus grands détails, & fouiller dans l'hiſtoire des peuples qui ont fait le plus de bruit dans le monde, & qui s'y ſont le plus diſtingués à toutes ſortes d'égards, je ferois voir que la corruption des mœurs, & tous les déſordres qui la ſuivent, ont toujours été les effets inévitables & immédiats de l'amour des *richeſſes*, & du deſir inſatiable d'en acquérir; je n'en donnerai pour exemple que les Lacédémoniens, un des peuples de la terre qui eut ſans doute la meilleure police, les plus belles & les plus ſages inſtitutions, & celui chez lequel la vertu fut le plus en honneur, & produiſit de plus grandes choſes, tant qu'il conſerva les lois de ſon ſublime législateur; mais laiſſons parler Plutarque. ,, Après que l'amour de l'or & de l'ar- ,, gent ſe fut gliſſé dans la ville de Sparte, qu'avec ,, la poſſeſſion des *richeſſes* ſe trouverent l'avarice & ,, la chicheté, & qu'avec la jouiſſance s'introduiſi- ,, rent le luxe, la molleſſe, la dépenſe & la volupté, ,, Sparte ſe vit d'abord déchue de la plûpart des gran- ,, des & belles prééminences qui la diſtinguoient, & ,, ſe trouva indignement ravalée & réduite dans un ,, état d'humiliation & de baſſeſſe, qui dura juſqu'au ,, tems du regne d'Agis & de Léonidas ,,. Plutarque, *vie d'Agis & de Cléomene*. Voyez le grec, *p.* 796. C. & 797. C. *tom. I.* édit. Paris 1624.

Il dit un peu plus bas que la diſcipline & les affaires des Lacédémoniens avoit commencé à être malades & à ſe corrompre, depuis le moment qu'après avoir ruiné le gouvernement d'Athènes, ils eurent commencé à ſe remplir d'or & d'argent.

J'ai ſuivi au-reſte la verſion de Dacier, dont la note mérite d'être citée; elle porte ſur ces paroles du premier paſſage: *Sparte ſe vit d'abord déchue*, &c. ,, Cela eſt inévitable, dit Dacier, dès qu'un état de- ,, vient riche, il déchoit de ſa grandeur; c'eſt une vé- ,, rité prouvée par mille exemples, & une des plus ,, grandes preuves, c'eſt ce qui eſt arrivé à l'empire ,, romain: la vertu & la *richeſſe* font la balance; ,, quand l'une baiſſe, l'autre hauſſe ,,. Mais elle eſt moins d'un littérateur que d'un philoſophe, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en pût dire autant de toutes celles que cet auteur a jointes à ſes traductions.

Finiſſons par un beau paſſage de Salluſte, qui confirme pleinement le ſentiment de Plutarque & de ſon interprete. *Igitur prævideas oportet*, dit-il à Céſar, *uti plebes, largitionibus & publico frumento, corrupta habeat negocia ſua, quibus ab malo publico detineatur: juventus probitati & induſtriæ, non ſumptibus, neque* divitiis *ſtudeat. Id eveniet, ſi* PECUNIÆ QUÆ MAXIMA OMNIUM PERNICIES EST, *uſum atque decus dempſeris. Nam ſæpe ego cum animo meo reputans, quibus quiſque rebus clariſſimi viri magnitudinem inveniſſent; quæ res populos, nationeſve magnis auctoribus auxiſſent; ac deinde quibus cauſis ampliſſima regna, & imperia corruiſſent: eadem ſemper bona atque mala reperiebam omneſque victores*, N. B. DIVITIAS CONTEMNISSE, ET VICTOS CUPIVISSE. Salluſt. *ad Cæſar. de repub. ordinanda, orat. j.*

Doit-on s'étonner après cela qu'Anaxagore & Démocrite, qui avoient devant les yeux les terribles révolutions, & la corruption extrème que la ſoif des *richeſſes* avoit produite dans les mœurs de leurs concitoyens, & des autres peuples de la Grece, qui d'ailleurs ne pouvoient pas ignorer que le gouvernement des uns & des autres avoit reçu par l'action de cette cauſe, des ſecouſſes ſi violentes, que la conſtitution en avoit été plus d'une fois non-ſeulement altérée, mais changée; doit-on, dis-je, s'étonner que ces philoſophes, qui co-exiſtoient, pour ainſi-dire, avec ces triſtes évenemens, aient pris le ſage parti d'abandonner leurs pays & leurs biens, pour ſe livrer tout entiers à l'agrément divin, qui eſt attaché à la recherche & à la découverte de la vérité? n'a-t-on pas plutôt lieu d'être ſurpris & indigné que, dans un ſiecle comme le nôtre, où l'eſprit philoſophique a fait tant de progrès, il ſe ſoit trouvé un auteur, d'ailleurs eſtimable, aſſez aveuglé par des préjugés ſuperſtitieux, & en même tems aſſez injuſte, pour attribuer ſans aucunes preuves, à des motifs vicieux & repréhenſibles, un deſintéreſſement auſſi louable, auſſi rare, & qui a mérité les éloges & l'admiration des Platon, des Plutarque, des Cicéron, en un mot de tous les philoſophes qui ont le plus honoré leur ſiecle & l'humanité? L'illuſtre Bayle a eu plus d'équité & de bonne foi que le ſavant moderne dont je parle.

,, Avant, dit-il, que l'Evangile eût appris aux hom- ,, mes qu'il faut renoncer au monde & à ſes *richeſ-* ,, *ſes*, ſi l'on veut marcher bien vîte dans le chemin ,, de la perfection, il y avoit des philoſophes qui ,, avoient compris cela, & qui s'étoient défaits de ,, leurs biens afin de vaquer plus librement à l'étude ,, de la ſageſſe & à la recherche de la vérité: ils ,, avoient cru que les ſoins d'une famille & d'un hé- ,, ritage étoient des entraves qui empêchoient de s'a- ,, vancer vers le but qui eſt le plus digne de notre ,, amour; Anaxagore & Démocrite furent de ce nom- ,, bre ,,. Bayle, *Diction. hiſtor. & crit.* voc. *Anaxagore, tit.* A.

Voilà le langage de la raiſon, de la philoſophie & de la vérité; mais dans la remarque (*p*) de Barbeyrac

(*p*) La voici: ,, Comme M. Bayle, dit-il, ſemble ici, ,, ſelon ſa coutume, attribuer à l'Evangile des idées outrées ,, de morale, il loue auſſi un peu trop la conduite de ces ,, anciens philoſophes, où il y avoit plus d'oſtentation & ,, de deſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe; ,, puiſqu'on peut faire un bon uſage des *richeſſes*, & qu'il ,, n'eſt nullement néceſſaire de s'en dépouiller entierement ,, pour s'attacher à l'étude de la vérité & de la vertu ,,.

Faiſons quelques réflexions ſur ce paſſage. 1. Je n'examine point ici ſi Bayle attribue quelquefois à l'Evangile des idées outrées de morale, ce n'eſt pas ce dont il eſt queſtion maintenant: je dis que du-moins ici l'imputation ne pouvoit être plus mal fondée; car il eſt évident que le raiſonnement de Bayle, bien examiné, ſe réduit à ceci: *avant que l'Evangile eût donné aux hommes certains préceptes hypothetiques & conditionnels ſur l'uſage qu'il faut faire des* richeſſes, *il y avoit ou des philoſophes qui étoient entrés dans les vues des Apôtres, & qui avoient pratiqué leurs maximes.* Or il n'y a pas un ſeul mot dans cette propoſition qui puiſſe donner lieu de ſoupçonner ce que Barbeyrac, inſinue malignement, & je ne vois pas ce que cet habile homme à pu y trouver de repréhenſible.

A l'égard du ſecond point ſur lequel s'arrête ſa critique, quoiqu'elle ſoit en apparence plus ſolide, & plus capable d'éblouir ceux qui n'approfondiſſent rien, elle n'eſt pas au fond moins fauſſe, ni moins ſophiſtique.

Si l'on en croit cet auteur, ,, il y avoit dans la conduite ,, de ces anciens philoſophes plus d'oſtentation & de deſin- ,, téreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe ,, *Plus d'oſtentation*; qu'en ſait il? & ſur quoi fonde-t-il une aſſertion auſſi téméraire, auſſi contraire à la charité évangélique & auſſi injurieuſe à la memoire de ces grands hommes? A-t-il lu dans leur ame les motifs qui les ont déterminés à agir? Ne pouvoient-ils pas être bons & honnêtes? & quelle preuve a-t-il, & peut-il donner qu'ils ne l'étoient pas? ,, ,, L'équité, dit très-judicieuſement Bayle, veut que l'on ,, juge de ſon prochain ſur ce qu'il fait & ſur ce qu'il dit ,, & non pas ſur les intentions cachées que l'on s'imagine ,, qu'il a. Il faut laiſſer à Dieu le jugement de ce qui ſe ,, paſſe dans les abyſmes du cœur. Dieu ſeul eſt le ſcruta- ,, teur des reins & des cœurs ,,. *Dict. crit.* art. *Epicure*, rem. *g.*

Il me ſuffit ici de donner à Barbeyrac cette grande & utile leçon dont il reconnoit ailleurs l'excellence. Si on veut le voir s'enferrer de ſa propre epée, & prononcer lui-même la condamnation en termes clairs & formels, on peut lire un paſſage de ſon *traité du jeu, tome 1. p.* 76. *& ſuiv.* trop long pour pouvoir être inſéré ici. Outre qu'il renferme une morale ſaine & pure, & qu'on ne ſauroit rappeller trop ſouvent aux hommes à cauſe de l'importance & de l'utilité dont elle eſt dans le cours de la vie; il eſt d'autant plus remarquable que, ſans le ſavoir, du-moins ſans paroître le faire à deſſein, Barbeyrac s'y réfute lui-même avec autant de force, d'exactitude & de préciſion, qu'auroit pû le faire le cenſeur le plus ſévere, le plus éclairé, le plus éloquent, & en même tems le plus doué de cette ſagacité ſi rare qui fait découvrir d'un coup d'œil le fort & le foible d'un ſyſtème ou d'une propoſition. C'eſt à ceux qui voudront lire ce paſſage avec attention à juger ſi, d'après les principes que cet auteur y établit touchant les jugemens qu'il faut porter des actions du prochain, il étoit en droit d'en conclure auſſi affirmativement, qu'en ſe dépouillant de leurs biens, Anaxagore & Démocrite n'avoient agi que par *oſtentation*.

Mais en voilà aſſez ſur cette matiere: examinons la ſuite du raiſonnement de ce fier cenſeur, & faiſons voir au lecteur impartial, qu'il n'eſt pas meilleur logicien que juge équitable.

Il aſſure qu'il y avoit dans la conduite de ces anciens philoſophes *plus d'oſtentation & de deſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe*. Certes l'accuſation eſt aſſez grave pour devoir être prouvée avec cette évidence qui ne laiſſe

aucu-

rac ſur ce paſſage, on ne trouve que des ſophiſmes, de la ſuperſtition, & une envie deméſurée & peu refléchie de chercher une cauſe chimérique à la perfection de la Morale, & le mérite des œuvres: eſpece de fanatiſme mal entendu, & qui a ſouvent fait illuſion à cet auteur, ainſi qu'à pluſieurs autres. Ils n'ont pas vu que la loi & les prophetes ſe réduiſant, comme notre legiſlateur divin en convient lui-même, à la pratique de cette maxime ſublime & fondamentale de la religion naturelle, & de la morale payenne, *tout ce que vous voulez que l'on vous faſſe, faites-le auſſi aux autres*. Il s'enſuit qu'on peut, en ſuivant cette regle invariable des actions humaines, s'acquitter de ſes principaux devoirs (q), tant à l'égard de ſon être conſidéré individuellement, qu'enviſagé dans ſes relations externes, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela, d'un ſecours étranger à la nature qui, loin d'être éternel & univerſel (comme beaucoup de gens prétendent qu'il devroit être, s'il étoit réel), eſt au contraire très-récent, & à peine avoué de la plus petite partie du monde, encore diviſée en une infinité de ſectes différentes qui s'anathématiſent réciproquement.

Je paſſe vîte à une autre obſervation non moins importante, c'eſt que les peres de l'Egliſe, les plus célebres commentateurs de l'Ecriture, & les plus grands critiques ont reconnu comme une vérité conſtante, que l'Evangile n'avoit rien ajouté à la morale des Payens. Le ſavant le Clerc, qui avoit fait toute ſa vie ſa principale occupation de l'étude des Ecritures, & du génie des langues dans leſquelles elles nous ont été tranſmiſes, & qui joignoit à une érudition auſſi immenſe que variée, une profonde connoiſſance des regles de la critique, ce guide ſi utile & ſi néceſſaire dans la recherche de la vérité, le Clerc, dis-je, confirme pleinement ce ſentiment; & ſon autorité ſur un point de cette importance, eſt d'un très-grand poids.

„ Dans le fonds, dit-il, la morale chrétienne ne „ differe principalement de la morale payenne, que „ par l'eſpérance aſſurée d'une (r) autre vie, ſur „ laquelle elle eſt fondée. Du reſte, les devoirs n'en „ ſont pas fort différens, ET L'ON NE SAUROIT PRO„ DUIRE AUCUN DEVOIR DES CHRÉTIENS, QUI „ N'AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR QUELQUE PHILOSO„ PHE „. *Bibliot. choiſie, tom. XXII. p.* 457.

Ce qu'il dit dans la page 444 eſt encore plus formel: le voici. „ IL N'Y A AUCUNE VERTU, QUI NE „ SE TROUVE ÉTABLIE DANS LES ÉCRITS DES DIS„ CIPLES DE SOCRATE, QUI NOUS ONT CONSERVÉ „ SA DOCTRINE, NI AUCUN VICE QUI N'Y SOIT „ CONDAMNÉ „.

Un autre auteur non moins illuſtre, & qui étoit auſſi un grand juge dans ces ſortes de matieres, parce qu'il avoit étudié la théologie payenne, non en homme ſimplement curieux & érudit, mais en philoſophe, donne une idée auſſi favorable de la morale payenne.

„ Si les payens, dit-il, n'ont point (s) pratiqué le „ véritable vertu, ils l'ont du-moins bien connue, „ car ils ont loué ceux qui en faiſant une belle ac„ tion, ne ſe propoſent pour récompenſe ni un inté„ rêt pécuniaire, ni l'approbation publique, & ils „ ont mépriſé ceux qui ont pour but dans l'exercice „ de la vertu, la réputation, la gloire & l'applaudiſſe„ ment de leur prochain (t) „.

A l'égard des PP. de l'Egliſe, j'en pourrois citer pluſieurs, tels que Juſtin martyr, S. Clement d'Alexandrie, Lactance & S. Auguſtin, qui n'ont fait nulle difficulté de mettre en parallele la morale des payens avec celle du Chriſtianiſme, Ils ſoutiennent que celui qui voudroit raſſembler en forme de ſyſtème, tout ce que les Philoſophes ont dit conformément aux lumieres de la nature, pourroit s'aſſurer de connoître la vérité.

„ Il eſt aiſé de faire voir, dit expreſſément Lactan„ ce, que la vérité toute entiere a été partagée entre „ les différentes ſectes des philoſophes, & que s'il „ ſe trouvoit quelqu'un qui ramaſsât les vérités ré„ pandues parmi toutes ces ſectes, & n'en fît qu'un „ ſeul corps de doctrine, certainement il ne différe„ roit en rien des ſentimens des Chrétiens „. *Docemus nullam ſectam fuiſſe tam deviam, nec philoſophorum quemquam tam inanem, qui non viderit aliquid ex vero....... Quod ſi extitiſſet aliquis qui veritatem ſparſam per ſingulos, per ſectaſque diffuſam colligeret in unum, ac redigeret in corpus*, IS PROFECTO NON DISSENTIRET A NOBIS.

Lactant. *Inſt. divin. lib. VII. cap. vij. num.* 4. *édit. Cellar.* Conféren. Juſtin martyr, *Apolog. j. pag.* 34. *édit. Oxon.* Clément d'Alexandrie, *Stromat. lib. I. pag.* 288, 299. *édit. Sylburg. Colon.* 1688. Et S. Auguſtin,

aucune eſpece de doute dans l'eſprit du lecteur. Voyons donc ſi la preuve qu'il en donne eſt de nature à produire ce degré de conviction. C'eſt, dit il, *qu'on peut faire un bon uſage des richeſſes*: pour faire ſentir tout le ridicule & la fauſſeté de cette logique, il ne faut que retourner l'argument en cette forme: *puiſqu'on peut faire un bon uſage des* richeſſes, *& qu'il n'eſt nullement néceſſaire de s'en dépouiller pour....* &c. *donc il y avoit plus d'oſtentation & de deſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe dans la conduite d'Anaxagore & de Démocrite*. Or je demande s'il eſt poſſible de faire un raiſonnement plus abſurde & plus diametralement oppoſé au bon ſens le plus ſimple. N'eſt-il pas évident que quoiqu'il ſoit poſſible d'uſer ſagement & modérement des biens de la fortune, on peut cependant s'en dépouiller entierement, ſans que pour cela il y ait dans cette conduite plus d'oſtentation & de deſintéreſſement mal entendu, que de véritable ſageſſe; car on peut avoir de fortes raiſons d'en agir ainſi, & ces motifs par leſquels on ſe détermine à ſe rendre à ces raiſons peuvent être très louables. C'eſt ce que j'ai prouvé, ce me ſemble, invinciblement dans le cours de cet article. *Voyez pages premieres, &c.*

(q) Si je ne parle pas ici du premier commandement de la premiere table, ni de celui que notre ſage légiſlateur appelle avec raiſon, *le premier & le plus grand de tous les commandemens*, ce n'eſt pas que je ne les regarde tous deux comme très-eſſentiels. Mais ſi l'on veut y réfléchir mûrement, & les examiner en philoſophe, on avouera, ſi je ne me trompe, que l'admiſſion de l'un, & l'obſervation de l'autre, ne paroiſſent pas être d'une utilité & d'une néceſſité ſi abſolue, ni avoir ſur les mœurs des hommes & ſur leur conduite en général une influence auſſi grande, auſſi immédiate & auſſi continuelle que la pratique habituelle de celui-ci: *vous aimerez votre prochain comme vous-même*; c'eſt-à-dire, vous ne ferez point aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait ſi vous étiez en leur place. En effet, il n'y a pas un ſeul inſtant dans la vie où ce précepte ne puiſſe être un guide ſûr. C'eſt la regle univerſelle ſelon laquelle chacun de nous doit ordonner ſa vie & ſes mœurs: en un mot, cette maxime eſt une vérité palpable, & dont tous les hommes peuvent s'aſſurer ſans peine. Mais il n'en en pas de même des deux autres commandemens: pour ſe convaincre de la certitude des principes ſur leſquels ils ſont fondés, & en déduire comme conſéquences néceſſaires les préceptes qui en dépendent, & l'obligation de les mettre en pratique, il faut raſſembler plus de faits, comparer plus d'idées, employer une ſuite de raiſonnemens plus ſubtils, plus abſtraits, plus métaphyſiques, moins à la portée de tous les eſprits, & dont les rapports, la connexion & l'évidence ne peuvent s'appercevoir que difficilement, & après un long examen: en un mot il faut des connoiſſances philoſophiques beaucoup plus étendues qu'il n'eſt beſoin d'en avoir pour comprendre combien eſt vraie & utile cette maxime que le Chriſt appelle *la loi & les prophetes*.

Enfin comme le dit très judicieuſement l'illuſtre Monteſquieu; „ Cette loi qui en imprimant dans nous mêmes „ l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, eſt la premiere „ des lois naturelles par ſon importance, & non pas dans „ l'ordre de ces lois. L'homme dans l'état de nature, au„ roit plutôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des con„ noiſſances. Il eſt clair que ſes premieres idées ne ſeroient „ point des idées ſpéculatives; il ſongeroit à la conſerva„ tion de ſon être avant de chercher l'origine de ſon „ être „. *De l'eſprit des lois, liv. I. ch. ij.*

(r) Les anciens philoſophes grecs & latins donnerent également à leur morale cette ſanction. C'eſt un fait qui n'a pas beſoin de preuves; mais ce qui les différentie à cet égard des Chrétiens, c'eſt qu'ils ne croyoient point intérieurement l'immortalité de l'ame, ni un état futur de récompenſes & de peines. Ils enſeignoient cependant continuellement au peuple dans leurs écrits & dans leurs diſcours, ces dogmes, mais en particulier ils philoſophoient ſur d'autres principes.

(s) On ſent que cela ne peut s'entendre que des payens en général, qui certainement n'étoient pas tous des Ariſtide, des Socrate, des Regulus, des Caton, des Marc Aurele & des Julien, non plus que les Chrétiens ne ſont pas tous des ſaints.

(t) Bayle, *dictionn. hiſt. & crit.* rem. *h.* de l'art. *Amphiaraus*. Il faudroit remplir des pages entieres de citations, ſi l'on vouloit rapporter tous les paſſages des anciens, où ils ont enſeigné cette morale.

guſtin, *de vera relig. cap. iv.* §. 7. *pag.* 559. *tom. I. édit. Antuerp. epiſt. ad Dioſcor.* §. 21. *pag.* 255. *tom. II.* Voyez auſſi *epiſt. lvj.* 202. & *confeſſ. lib. VII. c. ix.* & *lib. VIII. c. ij.*

Il ne faut pas croire, au reſte, que le nouveau Teſtament ait lui-même recueilli tous ces divers rameaux de l'arbre moral. Il ſuffit de le lire avec attention pour ſe convaincre du contraire. „ En effet, comme „ le remarque très-bien Barbeyrac, les écrivains ſa„ crés ne nous ont pas laiſſé un ſyſtème méthodique „ de la ſcience des mœurs: ils ne définiſſent pas exa„ ctement toutes les vertus: ils n'entrent preſque „ jamais dans aucun détail: ils ne font que donner „ dans les occaſions, des maximes générales, dont „ il faut tirer bien des conſéquences pour les appli„ quer à l'état de chacun, & aux cas particuliers. „ En un mot, on voit clairement qu'ils ont eu plus „ en vûe de ſuppléer ce qui (*u*) manquoit aux idées „ de morale reçues parmi les hommes, ou d'en re„ trancher ce que de mauvaiſes coutumes avoient „ introduit & autoriſé contre les lumieres mêmes de „ la nature, que de propoſer une morale complet„ te „. (*x*)

Je finis ici cette digreſſion dans laquelle je ne me ſuis jetté que malgré moi, & dans la crainte que la critique & l'autorité de Barbeyrac n'en impoſaſſent à quelques lecteurs; inconvénient que j'ai voulu parer. Je n'oſe, au reſte, me flatter d'avoir toujours ſaiſi le vrai dans l'examen que j'ai fait des différentes queſtions qui font le ſujet de cet article; ce que je puis aſſurer, c'eſt que j'ai du-moins cherché la vérité de bonne foi & ſans préjugés; c'eſt au lecteur à décider ſi j'ai réuſſi. Je ne voulois que le mettre en état de choiſir entre les *richeſſes* & la pauvreté, c'eſt-à-dire entre le vice & la vertu; & il me ſemble qu'il a préſentement devant les yeux les pieces inſtructives du procès, & qu'il peut juger. Pour moi qui y ai vraiſſemblablement reflêchi plus que lui, je crois, tout bien examiné, devoir m'en tenir à la ſage & judicieuſe déciſion de Séneque. *Anguſtanda certe ſunt patrimonia*, dit ce philoſophe, *ut minus ad injurias fortunæ ſimus expoſiti. Habiliora ſunt corpora in bello, quæ in arma ſua contrahi poſſunt, quam quæ ſuperfunduntur, & undique magnitudo ſua vulneribus objecit.* OPTIMUS PECUNIÆ MODUS EST, QUI NEC IN PAUPERTATEM CADIT, NEC PROCUL A PAUPERTATE DISCEDIT. *De tranquil. animi, cap. viij. circa fin.*

En un mot, c'eſt le bagage de la vertu. Il peut être néceſſaire juſqu'à un certain point; mais il retarde plus ou moins la marche. Il y a ſans doute des moyens légitimes d'acquérir, mais il y en a peu de bons. L'honnête épargne eſt entre les meilleurs, mais elle a ſes défauts. Quelle ſollicitude n'exige-t-elle pas? Eſt-ce bien là l'emploi du tems d'un homme deſtiné aux grandes choſes? L'agriculture eſt une voie de s'enrichir très-légitime; c'eſt, pour ainſi dire, la bénédiction de notre bonne mere nature: mais qui eſt ce qui a le courage de marcher ſur la trace du bœuf, & de chercher laborieuſement l'or dans un ſillon? Les profits des métiers ſont honnêtes. Ils découlent principalement de l'induſtrie, de la diligence, & d'une bonne foi reconnue. Mais où ſont les commerçans qui ne doivent la fortune qu'à ces ſeules qualités? Les gains exorbitans de la finance ne ſont que le plus pur ſang des peuples exprimé par la vexation. On ne nie pas que l'opulence qui naît de la munificence des rois n'apporte avec elle une ſorte de dignité. Mais combien n'eſt-elle pas vile, ſi elle n'a été que la récompenſe de l'artifice & de la flatterie? Qu'on convienne donc qu'il eſt un très-petit nombre d'hommes qui ſachent acquérir la *richeſſe* ſans baſſeſſe & ſans injuſtice; un beaucoup plus petit nombre à qui il ſoit permis d'en jouir ſans remors & ſans crainte, & preſqu'aucun aſſez fort pour la perdre ſans douleur. Elle ne fait donc communément que des méchans & des eſclaves. *Cet article eſt de M.* NAIGEON.

RICHESSE, (*Iconol.*) elle eſt repréſentée magnifiquement vêtue, couverte de pierreries, & tenant en ſa main la corne d'abondance. (D. *J.*)

RICIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ricinus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle conſiſte en pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice, & elle eſt ſtérile. Les embrions naiſſent ſur la même plante que les fleurs, mais ſéparément; ils deviennent dans la ſuite un fruit à trois angles, compoſé de trois capſules, qui tiennent à un axe, & qui renferment une ſemence couverte d'une enveloppe fort dure. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

RICIN, (*Botan. exot.*) petite amande cathartique, ſoit des Indes orientales, ſoit du Nouveau-monde. On trouve dans les boutiques de droguiſtes & d'apoticaires pluſieurs ſortes d'amandes purgatives ſous le nom de *ricin*; mais il y en a quatre principales en uſage; ſavoir, 1°. celle que l'on nomme la graine de *ricin*; 2°. la noix des Barbades, autrement dite la fêve purgative des Indes occidentales; 3°. l'aveline purgative du Nouveau-monde; 4°. les grains de tilly, ou pignons d'Inde.

Je vais parler avec exactitude de tous ces fruits, & des arbres qui les produiſent; 1°. parce qu'il importe de connoître les remedes violens, afin de s'en abſtenir, ou de ne les employer qu'avec beaucoup de lumieres; 2°. parce qu'il regne une grande confuſion dans les auteurs ſur ce qui concerne ceux-ci; 3°. parce que les livres de voyages ont encore augmenté la confuſion, les erreurs, & les bévues.

De la noix purgative nommée graine de ricin. La premiere noix purgative s'appelle graine de ricin, *ricini vulgaris nucleus, catapultea major*, χίτι & χροτόν par Dioſc. c'eſt une graine oblongue, de la figure d'un œuf, convexe d'un côté, applatie de l'autre, avec un chapiteau ſur le ſommet. Elle cache ſous une coque mince, liſſe, rayée de noir & de blanc, une chair médullaire, ferme, ſemblable à une amande blanche, graſſe, douçâtre, âcre, & qui excite des nauſées; le fruit eſt triangulaire, à trois loges, & contient trois graines.

La plante qui porte ce fruit s'appelle *ricinus vulgaris*, C. B. P. 433. J. B. 3. 642. Raii, *Hiſt. I.* 166. Tourn. *I. R. H.* 532. Boerh. *Ind. A.* 2. 253. *ricinus major*, Hort. Eyſtet. *cataputia major* Park. Th. 182. *Nhambu guacu* Piſ. 180. *Avanacu*, Hort. mal. 2. 57. *miraſole* par les Italiens, en françois le *grand ricin*, ou le *ricin ordinaire*, en anglois *the common palma chriſti*.

Sa tige eſt ferme, genouillée, creuſe, haute de quatre coudées, & même davantage, branchue à ſa partie ſupérieure; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du figuier, mais plus grandes, digitées, dentelées, liſſes, molles, d'un verd foncé, garnies de nervures, & ſoutenues par de longues queues.

Les fleurs ſont en grappes, portées ſur une tige particuliere à l'extrémité des branches, arrangées ſur un long épi; elles ſont compoſées de pluſieurs étamines, courtes, blanchâtres, qui ſortent d'un calice partagé en cinq quartiers, de couleur verte-blanche. Elles ſont ſtériles, car les embrions des fruits naiſſent avec elles; ils ſont arrondis, verds, ornés de crêtes d'un rouge de vermillon, & ſe changent en des fruits dont les pédicules ont un pouce de longueur.

Ces fruits ſont triangulaires, noirâtres, garnis d'épines molles; ils ont la groſſeur d'une aveline, & ſont compoſés de trois capſules qui contiennent de petites noix ovalaires, un peu applaties, & ombiliquées à leur ſommet. Elles ſont couvertes d'une coque mince, noire ou brune, & remplies en-dedans d'une ſubſtance médullaire, blanche, ſolide, ſemblable à celle de l'amande, d'une ſaveur douçâtre, âcre,

&

(*u*) Ceci ne peut s'entendre que d'un petit nombre de préceptes moraux peu importans, qui ſuppoſent la qualité de chrétien conſidéré préciſément comme tel; car d'ailleurs l'identité abſolue qui ſe trouve entre la morale de l'Evangile & celle des philoſophes payens en général, peut ſe prouver avec autant d'exactitude & d'évidence, qu'il y en a dans les démonſtrations les plus rigoureuſes des Géometres. Je dis l'*identité* pour me conformer aux idées les plus généralement reçues; mais je n'ignore pas qu'il y a eu de tout tems de très-grands philoſophes qui ont fait infiniment plus de cas des œuvres de Platon, d'Ariſtote, de Xénophon, de Séneque, de Plutarque, des offices de Cicéron, du manuel d'Epictete, & des réflexions morales de l'empereur Marc Antonin, que de tous les livres rabbiniques qui compoſent aujourd'hui le canon des Ecritures. Comme c'eſt ici une affaire de goût & de ſentiment, chacun eſt libre d'en juger comme il lui plaira, ſans que qui que ce ſoit puiſſe être en droit de le trouver mauvais.

(*x*) Traité du jeu, *liv. I. chap. iij.* §. 2. *pag.* 42, 43, *tom. I.* édit. *Amſt.* 1737. On peut conférer ce paſſage & ce qui le précede, avec ce que dit le Clerc dans la vie de Clément d'Alexandrie (*Bibliot. univ. tom. X. pag.* 212, 213.), & l'on verra que Barbeyrac ne fait ici que copier les penſées du ſavant journaliſte, & qu'il les exprime même le plus ſouvent dans les mêmes termes. Il me ſemble qu'il y auroit eu plus de bonne foi à en avertir.

& qui cauſe des nauſées; cette plante eſt commune en Egypte, & en différens pays des Indes orientales & occidentales.

Ses fruits abondent en partie d'une huile douce, tempérée, & d'une certaine portion d'huile plus tenue, très-âcre, & ſi cauſtique, qu'elle brûle la gorge; c'eſt de cette derniere huile que dépend leur vertu purgative.

Si l'on pile, & ſi l'on avale trente grains de *ricin*, dépouillés de leur écorce, ils purgent, ſelon Dioſcoride, la bile, la pituite, les ſéroſités, & ils excitent le vomiſſement; mais cette ſorte de purgation eſt fort laborieuſe, par le boulverſement qu'elle cauſe dans l'eſtomac. Meſué déclare qu'il n'en faut donner que dix ou tout au plus quinze grains, dans du petit-lait pour la ſciatique ou l'hydropiſie. Les habitans du Bréſil, ſelon le témoignage de Piſon, croient qu'il y a du danger d'en prendre plus de ſept grains en ſubſtance, mais ils en preſcrivent juſqu'à vingt grains en émulſion dans ſix onces d'eau commune; cependant ils l'emploient très-rarement à cauſe de ſes effets dangereux. Pierre Caſtelli raconte, dans ſes lettres de médecine, qu'un jeune homme attaqué d'une grande douleur de tête, en avala la moitié d'une graine, qui lui cauſa l'inflammation de l'eſtomac, la fievre, la ſyncope, les convulſions, & la mort.

On émouſſe la qualité de ce fruit en le faiſant rotir & griller. Piſon propoſe la teinture de graine de *ricin* tirée avec l'eſprit-de-vin; mais on ne peut ſe fier à tous ces correctifs, & le plus prudent eſt de regarder cette amande comme un poiſon.

Les anciens tiroient une huile des graines du *ricin*, ſoit par expreſſion, ſoit par decoction, qu'ils appelloient ῥίκινον ἐλάιον, huile de *ricin*; c'eſt un bon digeſtif, dit Galien, parce que ſes parties ſont plus ſubtiles que celles de l'huile commune. Les habitans du Bréſil en font uſage extérieurement pour les ulceres, les apoſtumes, la gale, & autres maladies de la peau. Dioſcoride prétend que cette huile priſe intérieurement, purge les eaux par les ſelles, & chaſſe les vers hors du corps; cependant le docteur Stubbs, dans les *Tranſact. philoſoph.* n°. 36. aſſure que cette huile n'a point de vertu purgative.

De la ſeconde noix purgative, dite noix des Barbades. La ſeconde noix cathartique, eſt l'amande du grand *ricin* d'Amérique, ou plutôt du ricinoïde; cette amande ſe nomme *faba purgatrix Indiæ occiduæ, nux Barbados Anglorum*. Raii *hiſt. Pinhones indici*, cod. med. 97. *Quauhay-ohnatli, ſeu avellana cathartica*; Hern. 85. en françois, *noix du ricinoïde*, ou noix *des Barbades*; en anglois, *the american phyſick-nut*.

C'eſt une graine oblongue, ovoïde, de la groſſeur d'une petite fêve, convexe d'un côté, applatie de l'autre, cachant ſous une écorce mince, noire, un peu dure, un noyau blanc, oléagineux, d'un goût douçâtre, âcre, & qui cauſe des nauſées.

La plante eſt un ricinoïde dont voici les caracteres. Les fleurs mâles conſiſtent en pluſieurs feuilles, placées circulairement, & arrangées en forme de roſes; celles-là ſont ſtériles. A quelque diſtance des fleurs, ſur la même plante, naiſſent des embrions, enveloppés dans un godet, qui dans la ſuite deviennent un fruit tricapſulaire, contenant une graine oblongue dans chaque cellule.

Miller compte quatre eſpeces de ricinoïde; la principale eſt nommée *ricinoïdes americana, folio goſſypii*, Tournefort, *I. R. H.* 656. Boerh. Ind. alt. 653. *ricinus americanus major, ſemine nigro*, C. B. p. 432. *Mauduy-guacu* Braſilienſ. marg. 96. Piſon 179; en françois le *ricinoïde*, le grand *ricin* d'Amérique, ou le médecinier de l'Amérique.

Cette plante touffue croît à la hauteur d'un arbre médiocre; ſon bois eſt plein de moëlle, caſſant, rempli d'un ſuc laiteux & âcre; ſes branches ſont nombreuſes, chargées de feuilles, placées ſans ordre, ſemblables à celles du cotonnier, liſſes, luiſantes, & d'un verd-brun. Près de l'extrémité des branches il s'éleve des tiges inégales, longues quelquefois d'un demi-pié, qui portent un grand nombre de petites fleurs d'un verd-blanchâtre, diſpoſées en paraſol, compoſées de cinq pétales en roſe, roulées en-dehors, placées dans un calice de pluſieurs petites feuilles, & remplies de courtes étamines blanchâtres.

Ces fleurs ſont ſtériles, car les embryons des fruits naiſſent entre elles. Ils ſont enveloppés dans un calice, & ils ſe changent en des fruits de la groſſeur & de la figure d'une noix encore verte, longs d'un peu plus d'un pouce, en maniere de poire, pointus aux deux bouts, attachés trois ou quatre enſemble, d'un verd foncé lorſqu'ils ſont tendres, & enſuite noirs, ſans épines, à trois loges qui s'ouvrent d'elles-mêmes; chacune contient une graine ovalaire, convexe d'un côté, applatie de l'autre, couverte d'une coque noire, mince, contenant une ſubſtance médullaire, blanche, tendre, & douçâtre.

La petite amande de ce ricinoïde a une vertu ſurprenante de purger par haut & par bas; elle agit plus violemment que le *ricin* ordinaire; de ſorte que trois ou quatre grains boulverſent l'eſtomac avec tant de violence, qu'elles réduiſent quelquefois le malade à deux doigts de la mort; cependant Piſon propoſe, dans les vieilles obſtructions des viſceres, d'en haſarder quelques-unes dépouillées de leurs pellicules, torréfiées légerement, & macérées dans du vin, en y ajoutant des correctifs aromatiques, mais en même tems il conſeille de ne donner ce remede qu'avec de grandes précautions: il eſt plus court de ne le point donner du-tout.

Les Bréſiliens & les Américains tirent des graines une huile fort utile pour les lampes; on la recommande auſſi pour réſoudre les tumeurs, diſſiper l'hydropiſie anaſarque, faciliter le mouvement des nerfs, amollir le ventre des enfans, en chaſſer les vers, guérir les ulceres de la tête, la gratelle, & autres vices de la peau, en en faiſant des onctions; mais nous avons des remedes externes beaucoup plus ſûrs à employer dans tous ces divers cas.

Le médecinier d'Amérique vient de bouture plus vîte & mieux que de graine; on le plante en haie à la Jamaïque & aux Barbades où il eſt très-commun; ſa grandeur ordinaire eſt de quinze à vingt piés. Le bois eſt blanc, ſpongieux, & aſſez tendre, quand il eſt jeune. Il ſe durcit à meſure qu'il groſſit. En vieilliſſant la moëlle diminue, & laiſſe un vuide dans le centre; ſon écorce qui au commencement étoit tendre, liſſe, adhérente, & d'un verd pâle, devient blanchâtre, raboteuſe, & crevacée. Il ſort de l'écorce & du bois, lorſqu'on le coupe, auſſi-bien que des feuilles, quand on les arrache, un ſuc de mauvaiſe odeur, âcre, laiteux, qui fait une tache fort vilaine ſur le linge & ſur les étoffes, & qu'il eſt difficile d'effacer.

Cet arbre, dans ſa médiocre groſſeur, ne laiſſe pas de pouſſer quantité de branches qui s'entrelacent facilement, & auxquelles il eſt aiſé de donner tel pli que l'on deſire, ce qui convient pour faire des liſieres capables d'arrêter les beſtiaux dans les lieux qu'on veut conſerver, & propres à diminuer l'impétuoſité des vents.

De la troiſieme noix purgative, dite aveline purgative du Nouveau-monde. La troiſieme noix purgative, eſt une graine que l'on nous apporte d'Amérique, différente de celle des deux eſpeces de *ricins* dont nous venons de parler, elle s'appelle *avellana purgatrix novi orbis*, en françois *fruit du médecinier de la nouvelle Eſpagne*, en anglois *the ſpanish-phyſick-nut*. Cette graine eſt de la groſſeur d'une aveline arrondie, couverte d'une coque mince, pâle & brune: ſa ſubſtance médullaire eſt ferme, blanche, douçâtre, d'un goût qui n'eſt pas différent de celui de la noiſette.

La plante s'appelle *médecinier de la nouvelle Eſpagne* en anglois *the American-tree phyſick-nut, with a multifid leaf*, en botanique *ricinoides arbor americana folio multifido, I. R. H.* 656. Boerh. Ind. A. 253. *ricinus americanus, tenuiter diviſo folio*, Breyn. *cent.* 1. 116. Raii, *hiſt.* 1. 167.

Cette plante, dit le pere Plumier, a comme les autres arbres un tronc, & des branches, quoiqu'elles ne ſoient pas fort conſidérables; ſon tronc eſt environ de la groſſeur du bras, & haut tout-au-plus de trois ou quatre piés. Il eſt tendre, couvert d'une écorce cendrée à réſeau, marqué de taches aux endroits d'où les feuilles ſont tombées. Vers l'extrémité des branches ſont des feuilles au nombre de ſix, ou de douze, qui ſe répandent de tous côtés, ſoutenues ſur de longues queues, partagées en pluſieurs lanieres, découpées, grandes quelquefois d'un pié, d'un verd blanchâtre en-deſſous, & d'un verd plus foncé en-deſſus. Près de l'origine des queues ſont attachées d'autres petites feuilles dentelées fort menues, qui ſemblent hériſſer l'extrémité des rameaux; de-là s'éleve une longue tige rouge, qui ſe partage en d'autres rameaux branchus, leſquels portent chacun une fleur; il y en a de ſtériles & de fertiles.

Les fertiles ſont plus grandes que les ſtériles, mais en plus pétit nombre. Les unes & les autres ſont en

roſe, compoſées de cinq pétales, ovalaires, ſoutenues ſur un petit calice, partagé en cinq quartiers. Celles qui ſont ſtériles contiennent des étamines garnies de leurs ſommets de couleur d'or; l'embryon des fleurs fertiles eſt ovalaire, à trois angles, couronné de ſtiles, dont les ſtigmats en forme de croiſſant ſont de couleur d'or; cet embryon ſe change enſuite en un fruit pyriforme preſque de la groſſeur d'une noix, revêtu d'une écorce tendre, jaune, à trois capſules, qui s'ouvrent d'elles-mêmes, & qui contiennent chacune une graine ronde, de la groſſeur d'une aveline; elle en a le goût, mais il faut s'en donner de garde, car elle purge très-violemment.

Lorſqu'on taille le tronc de cet arbre, ou même lorſqu'on en arrache les feuilles, il en ſort une aſſez grande quantité de ſuc limpide, jaunâtre, & un peu viſqueux. On cultive cette plante dans les iles de l'Amérique ſoumiſes au roi d'Eſpagne.

L'Amande de ce fruit ne purge pas moins que les autres eſpeces; car une ſeule graine ſuffit pour produire cet effet. On la prend écraſée dans du bouillon, ou coupée par petites tranches très-minces, ou pilée avec deux amandes douces, & délayée dans de l'eau ſous la forme d'émulſion. Nos voyageurs ajoutent, que ſi l'on fait cuire légérement dix ou douze feuilles de la plante, & qu'on les mange dans du potage, elles purgent ſans tranchées & ſans dégoût; mais le plus ſûr eſt de ne ſe point fier à de tels diſcours, & de n'employer en médecine, ni les feuilles, ni le fruit de cet arbre.

Il faut pourtant convenir que les eſpeces de *ricinoïdes* dont nous avons parlé, ſont dignes d'avoir place par la beauté de leurs fleurs, dans les jardins des botaniſtes. Les curieux pourront les élever en ſemant de leurs graines ſur une couche préparée. Quand les plantes auront pouſſé, on les mettra dans un pot ſéparé, rempli d'une terre fraîche & légere; l'on plongera ces pots dans un lit chaud de tan, qu'on obſervera de mettre à l'abri des injures de l'air juſqu'à ce que les *ricinoïdes* ayent pris racine, après quoi on leur donnera de l'air & de l'arroſement dans la chaleur de la ſaiſon.

Dès que les racines auront acquis de la force, on les tranſportera dans de plus grands pots remplis de même terre fraîche, que l'on plongera de-rechef dans un lit chaud de tan, gradué à la chaleur des ananas; en les arroſant journellement, elles s'éleveront à trois ou quatre piés de haut, jetteront pluſieurs branches, & donneront finalement de très-belles fleurs qui ſeront ſuivies de fruit. Ceux qui arrivent aux iles de l'Amérique, ſoit dans les colonies françoiſes, ſoit à la Jamaïque & aux Barbades, ſont extrêmement ſatisfaits de la beauté des fleurs que portent les *ricinoïdes*, & ſe laiſſeroient tromper aux fruits qu'ils donnent, ſi on ne les avertiſſoit du danger d'en goûter.

De la quatrieme noix purgative, nommée grains de tilli. Voilà les *pinei nuclei molucani*, & *grana tiglia* de J. B. I. p. 322. *Quanhayohaulti* III. *ſeu ſemina arboris cucurbitinæ, nuclei pini formâ purgante*, de Hernandez 87.

Les grains de tilli ſont des grains oblongs, ovoïdes de la groſſeur & de la figure de l'amande du *ricin* ordinaire, convexes d'un côté, un peu applaties de l'autre, marquées légerement de quatre angles, compoſées d'une coque mince, griſe, parſemée de taches brunes, renfermant une amande graſſe, ſolide, blanchâtre, d'un goût âcre, brûlant, & qui cauſe des nauſées.

La plante s'appelle *ricinus arbor, fructu glabro, grana tiglia* dicto, parad. bat. prodr. *Cadel. avenacu*, Hort. malab. ij. 61. *Lignum moluccenſe, pavana dictum, fructu avellanæ*, J. B. I. 342. *Guayapala, ſeu ricinus arbor indica, cauſtica, purgans*, Herm. muſ. Zeyl. 15.

L'arbriſſeau qui produit les graines de tilli, a des tiges ſimples qui naiſſent ſans rameaux latéraux. Les fleurs ſont ramaſſées en long épi au ſommet de ces tiges. Il pouſſe de la tige quelques feuilles longues, ovalaires, pointues, liſſes, finement dentelées, tendres, molles, avec une côte, & des nervures faillantes. Vers l'origine de chaque épi, il ſort chaque année deux rameaux de même hauteur que la tige.

Les fleurs qui ſont à la partie inférieure de l'épi, ſont femelles & en grand nombre; les fleurs mâles ſont à la partie ſupérieure: elles ont huit pétales, ſeize étamines, ſans calice, ſans piſtil & ſans fruit; les fleurs femelles ont un calice partagé en pluſieurs parties, un embryon arrondi, triangulaire, à trois ſtiles. Cet embryon ſe change en un fruit qui eſt une capſule ronde à trois ſillons & à trois loges, dont chacune contient une ſeule graine oblongue, liſſe, luiſante, cannelée, recourbée d'un côté, applatie de l'autre; ſa coque eſt mince, & renferme une amande blanche graſſe, huileuſe, âcre & brûlante. On cultive cette plante dans le Malabar & dans quelques pays des Indes orientales.

Le bois & les graines ſont d'uſage en Médecine. Le bois qui s'appelle *panava* ou *pavana*, eſt ſpongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendré, d'un goût âcre, & cauſtique, d'une odeur qui cauſe des nauſées; lorſqu'il eſt encore verd, il purge par haut & par bas, cauſant à l'anus une excoriation par ſon âcreté; mais lorſqu'il eſt ſec, il perd de ſa violence, & ſi on le donne en petite doſe, il excite la ſueur. Paul Herman le recommande dans pluſieurs maladies chroniques. Les graines agiſſent auſſi puiſſamment que la coloquinte. Leur grande vertu paroît conſiſter en deux petites feuilles qui germent les premieres, & qui ſont cachées dans le milieu des graines; on donne la ſubſtance de ces amandes dépouillée de l'écorce extérieure à la doſe de trois grains en pilules, à cauſe de leur acrimonie brûlante. Auſſi tâche-t-on d'en corriger la force avec de la régliſſe, des amandes douces, du ſuc de limon, du bouillon gras, & choſes ſemblables, ou bien en les torréfiant ſous les cendres; mais nos droguiſtes ont rarement des pignons d'Inde, & autres graines de *ricins*. Les Indiens préparent avec l'huile tirée des graines de tilli, une pommade dont la friction ſur le bas-ventre purge les enfans délicats.

On trouve aux Indes orientales & occidentales, d'autres eſpeces de petites noix purgatives outre les quatre dont nous avons parlé; mais elles ſont peu connues. Il eſt inutile d'avertir qu'il ne faut pas confondre à cauſe du nom, le pignon d'Inde avec le pignon doux. Ce dernier eſt une eſpece de petite amande, qui ſe trouve dans les pommes de pin; elle eſt agréable à manger, & entroit autrefois dans preſque tous les ragoûts. On la nomme en latin *pini nucleus*. *Voy.* PIGNON *doux*. (*Botan.*)

Le rikaion de l'Ecriture paroit être le grand ricin. Les plus habiles critiques penſent que le rikayon du prophete Jonas, eſt le premier *ricin* que nous avons décrit, le *ricinus vulgaris* nommé par les Arabes *alkerva*, par les Africains *kerva*, & par les Egyptiens *kiki*; c'eſt le ſentiment de pluſieurs rabbins modernes, celui de Bochart, de Junius, de Piſcator, de Mercerus, de Grotius, de Buxtorf, d'Urſinus, de Bremannus, & pour dire plus encore, de Melchior Guillandin, dont l'autorité eſt d'un grand poids en ces matieres. S. Jérôme moins éclairé en botanique que Guillandin, a traduit le terme hébreu *rikaion* par un *lierre*, & les ſeptante par une *courge*. Voici le paſſage de Jonas, *ch. iv. v. 6*: „ l'éternel Dieu fit monter un *rikaion* au-deſſus de Jonas, afin qu'il fit ombre ſur ſa tête, & qu'il le délivrât de ſon mal; mais „ Dieu prépara un ver qui rongea le *rikaion*; il ſe „ ſécha & périt.

S. Auguſtin, *epiſt.* 71, raconte à ce ſujet qu'un évêque d'Afrique ayant voulu introduire dans ſon diocèſe la traduction de S. Jérôme, les aſſiſtans la rejetterent avec ſcandale, lorſqu'à la lecture du paſſage de Jonas, ils ouirent lire un lierre au lieu d'une courge qu'ils avoient toujours entendu lire. Ils conſentirent avec peine de s'en rapporter pour l'interprétation du mot, aux juifs qui étoient dans la ville. Ceux-ci, par malice, par ignorance, ou par d'autres motifs, déciderent que le terme hébreu ſignifioit une *courge*. Alors l'évêque, pour retenir le peuple dans ſa communion, ne ſe fit point de peine de reconnoitre que cet endroit de la traduction de S. Jerôme étoit fautif. Il l'étoit ſans doute, auſſi bien que celui de la verſion des ſeptante; mais le ſage prélat montra beaucoup de bon ſens dans ſa conduite; car qu'importe à la religion qu'on traduiſe *rikaion* par un lierre ou par une courge? Et quant aux théologiens, qui loin de ſavoir ſacrifier le petit au grand, anathématiſent pieuſement les autres hommes qui penſent différemment d'eux, ils me permettront de leur répéter le diſcours d'un pere de l'Egliſe; *credite mihi, levia ſunt propter quæ non leviter excandeſcitis, qualia quæ pueros in rixam & injuriam concitant. Nihil ex his quæ tam triſtes agitis, ſerium, nihil magnum: inde, inquam, vobis ira eſt, quod exigua magno æſtimetis.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RICINA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans le Picenum, & qui ne devint colonie romaine que ſous l'em-

l'empereur Severe. Une ancienne carte citée par Cellarius en fait mention. Pline, *p.* 137, connoit cette ville ſous le nom du peuple *Ricinenſes*. Holſten a trouvé les ruines de *Ricina*, à deux ou trois milles de Macérata, ſur le bord de la riviere Potenza, à la droite.

Une ancienne inſcription trouvée près de Macerata, & rapportée par Gruter, donne à cette ville le ſurnom d'*Helvia: colonia helvia conditori ſuo*. Spon, *p.* 205. *n°.* 5, nous a conſervé une autre inſcription où il eſt auſſi parlé de *Ricina: patrono coloniæ Ricinniæ helviæ in cujus cur. & of. F. bene merito Ricinati helviani ſua impenſa in foro cæſar*. D. D.

2°. *Ricina*, ville d'Italie dans la Ligurie, qui, ſelon Cellarius, eſt préſentement le village *Rocco*.

3°. *Ricina* eſt encore une île que Ptolomée, *l. II. c. ij.* place ſur la côte de l'Hibernie, & qu'il range au nombre des îles Ebudes. Cambden dit que c'eſt aujourd'hui *Racline*. (*D. J.*)

RICINIUM, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) habillement de femme, eſpece de mantelet qu'elles portoient dans le deuil.

RICINOCARPODODENDRON, ſ. m. (*Botan.*) nom d'un genre de plante exotique établie par le docteur Aman, & dont voici les caracteres. La fleur eſt en roſe, formée de trois pétales diſpoſés circulairement, au centre deſquels s'éleve un tube large, ouvert, donc le piſtil ſort du fond du calice. Ce piſtil devient finalement un fruit triangulaire partagé intérieurement en trois loges qui contiennent chacune une ſemence dans une pellicule rude. Les feuilles de cet arbre reſſemblent un peu à celles du frêne, étant compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles réunies le long d'une côte mitoyenne ſans dentelure, & finiſſant en pointe aiguë. Les fleurs naiſſent aux aîles des feuilles; elles ſont blanches, & diſpoſées en épi lâche. Le fruit qui eſt d'abord verd, devient enſuite d'un rouge jaune, & finalement de couleur écarlate. Il eſt de la groſſeur d'une noiſette, & reſſemble par la forme au fruit du ricin. La couverture des ſemences eſt noire en dehors, rouge en dedans, & chaque ſemence eſt diviſée en deux lobes. Quand le fruit eſt mûr, il ſe rompt, & les graines tombent. Cet arbre eſt originaire des Indes orientales. *Act. Petropol.* vol. VIII. p. 214. Le nom de cet arbre eſt compoſé de *ricinus*, ricin, καρπος, fruit, & δενδρόν arbre. (*D. J.*)

RICINOIDES, *voyez* PIGNON D'INDE.

RICINOÏDE, (*Mat. méd.*) *voyez* MÉDICINIER.

RICINOÏDES D'AMÉRIQUE, (*Botan. exot.*) on l'appelle vulgairement *médicinier de la nouvelle Eſpagne*, voyez-en *l'article au mot* RICIN. (*Botan.*) (*D. J.*)

RICINOKARPOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) genre de plante étrangere dont voici les caracteres. Les fleurs mâles ſont diſpoſées en épi, & produites de la maniere ſuivante. De l'extrémité d'un petit pédicule tendre & velu, ſort un fleuron nud, à trois feuilles, dont les pétales ſont pointus & diſpoſés en étoile. Du centre de ce fleuron conique s'élevent neuf étamines, qui ſoutiennent chacune un ſommet. Preſque dans le même endroit de la plante, partent des ovaires munis de pédicules plus courts, ronds, velus, triangulaires, tricapſulaires & à trois côtes, de même que le ricin. L'endroit d'où la fleur & l'ovaire tirent leur origine, eſt entouré d'une eſpece de calice commun d'où ſortent les pédicules des fleurs. Boerhaave compte deux eſpeces de *ricinokarpos*, l'une africaine, & l'autre américaine. (*D. J.*)

RICLA, (*Géog. mod.*) bourg, ou pour mieux dire, pauvre village d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, entre Calatayud & Saragoſſe, ſur le Xalon. Ce village eſt cependant remarquable, parce qu'il eſt le chef-lieu d'un grand comté érigé par Philippe II. & dont le territoire abonde en blé, vin, huile & fruits. (*D. J.*)

RICOCHET, ſ. m. (*Méch.*) on dit qu'un corps fait des *ricochets*, lorſqu'ayant été jetté obliquement ſur la ſurface de l'eau, il ſe réfléchit au lieu de la pénétrer, & y retombe enſuite pour ſe réfléchir de nouveau.

Pour avoir une idée bien claire de la cauſe du *ricochet*, repréſentons nous un cercle CMH, *fig.* 52. *n°.* 2. *méch.* qui paſſe obliquement d'un fluide moins reſiſtant, comme l'air, dans un fluide plus réſiſtant, comme l'eau; & ſuppoſons d'abord que ce cercle ſoit ſans peſanteur, ſoit CA la direction du centre dans un tems où le cercle eſt enfoncé de la quantité Oa, en ſorte que EM ſoit la ſurface commune qui ſépare les deux milieux; & ſuppoſons que cet enfoncement EaM eſt encore aſſez petit pour que le point E ſe trouve ſur le quart de cercle AB; il eſt clair, 1°. que les arcs AM, AH, auſſi-bien que les arcs BE, be, étant égaux & dans le même fluide, & ſemblablement poſés de part & d'autre de CA, l'impreſſion du fluide ſur ces arcs ne peut donner d'impulſion au centre C, que ſuivant GN directement oppoſé à CA. 2°. Les arcs EM, eH, étant de même égaux, & ſemblablement poſés de part & d'autre de CA, mais dans des fluides différens; il s'enſuit que puiſqu'on ſuppoſe le fluide où eſt l'arc EM plus réſiſtant que celui où eſt l'arc eH, l'effort ſuivant Cb qui reſulte de l'impreſſion du fluide ſur l'arc EM, l'emportera ſur l'effort ſuivant CB qui reſulte de l'impreſſion du fluide ſur l'arc eH. Le centre C ſera donc pouſſé ſuivant Cb, & comme ſa tendance eſt en même tems ſuivant CA, l'action conjointe de ces deux forces lui fera décrire l'arc ou la petite ligne Ci; d'où l'on voit que la direction CA du centre C doit s'écarter continuellement de la ligne Ca, perpendiculaire à la ſurface des deux fluides, au moins tant que le point E eſt ſur le quart du cercle AB.

On voit donc que tant que le point E eſt ſur le quart du cercle AB, la direction CA du centre C s'éloigne toujours de la perpendiculaire Ca: d'où il s'enſuit qu'à meſure que le cercle s'enfonce, le point A monte, auſſi-bien que les points E, M, & le point B deſcend; donc le point E & le point B doivent ſe rencontrer. Lorſque le point E & le point B ſe ſont rencontrés, le centre C doit continuer à ſe mouvoir ſur une ligne courbe: car il eſt aiſé de voir que la force ſuivant Cb continuera de l'emporter ſur la force ſuivant CB, (*fig.* 52. *n°.* 3. *méch.*) & il eſt bon de remarquer en paſſant, qu'on ne doit plus avoir alors égard à la réſiſtance faite aux arcs BE, be, qui par leur poſition ſont à couvert de l'impulſion du fluide; donc le point B deſcendant toujours vers a, les points E, M, montent vers D, en même tems que le point b. Or cela poſé, il peut arriver trois cas différens.

1°. Si le point M (*fig.* 52. *n°.* 4.) rencontre le point b avant que d'arriver en D, c'eſt-à-dire avant que le cercle ſoit enfoncé tout-à-fait, il eſt viſible qu'à l'inſtant de cette rencontre, l'effort ſuivant Cb deviendra nul, puiſque le cercle préſentera au nouveau fluide une moitié entiere BAb partagée en deux également par la direction CA; le centre C ira donc en ligne droite, au-moins pour cet inſtant; mais dans les inſtans ſuivans, le cercle continuera de préſenter une moitié entiere au fluide, comme il eſt aiſé de le voir; donc le centre continuera d'aller en ligne droite; donc dans ce cas-ci, le cercle ceſſera de décrire une courbe avant que d'être enfoncé tout-à-fait; d'où il s'enſuit que la direction CA, dans le nouveau fluide, étant donnée, on pourra déterminer aiſément quelle étoit la quantité de l'enfoncement du cercle lorſqu'il a ceſſé de décrire une courbe; il ne faudra pour cela que mener BCb perpendiculaire à CA, & du point b la ligne bO perpendiculaire à la verticale DCa; l'abſciſſe Oa exprimera la quantité de l'enfoncement qu'on cherche.

2°. Si les points E, M, arrivent en D préciſément au même inſtant que le point b, alors il eſt vrai que le centre C décrit une courbe pendant toute le tems que le cercle s'enfonce; mais on voit auſſi que le cercle ne s'enfonce dans le nouveau fluide, que de la quantité préciſe de ſon diametre, & qu'il décrit après ſon immerſion, une ligne droite parallele à la ſurface qui ſépare les deux fluides.

3°. enfin ſi le point b (*fig.* 52. *n°.* 5.) arrive en D avant les points E, M, l'arc enfoncé pour lors peut être, ou plus grand que le demi cercle, EaM, ou égal au demi cercle, comme eam, ou plus petit comme $\epsilon a \mu$; or dans chacun de ces trois cas, on voit aiſément que le centre C eſt pouſſé ſuivant Cb, & comme CA eſt pour lors ſa direction, l'action conjointe de ces deux forces lui fera parcourir Cc, ce qui eſt évident; le cercle commencera donc à rentrer dans le fluide d'où il étoit venu, & il ne faut qu'une légere attention pour voir que dans les inſtans ſuivans il continuera de remonter; le point A montera donc vers D, le point B de a vers D ſuivant aAD, & les points E, M, ou e, m, ou ϵ, μ, deſcendront vers a. Or ſi l'arc enfoncé eam ou $\epsilon a \mu$ eſt égal ou moindre que le demi cercle, lorſque la direction

tion eſt *CA*, les points *e*, *m*, ou *ε*, *μ*, rencontreront néceſſairement le point *B* en quelqu'endroit de l'arc *ma* ou *μa*; le cercle préſentant alors une moitié entiere au fluide, on voit qu'il ceſſera de décrire une courbe avant ſon émerſion totale, & ſortira par une ligne *QG* qui fera avec la ſurface du fluide un angle aigu du côté de *G*. Voilà le *ricochet* expliqué d'une maniere aſſez ſimple. Je ſuis le premier qui en aye donné cette explication préciſe dans mon traité des fluides, *Paris* 1744, auquel je renvoie le lecteur. (*O*)

Ricochet, *Voyez* Batterie a ricochet. Nous obſerverons ſeulement ici que la meilleure maniere de diriger le *ricochet*, eſt de pointer les pieces ſous l'angle de 6, 7, 8, 9 & 10 degrés. C'eſt le moyen de multiplier les bonds du boulet, dont le nombre s'étend alors depuis 15 juſqu'à 20 ou 25. Sous ces différens angles, les boulets s'élevent peu, & ils s'étendent en pleine campagne juſqu'à la diſtance de 4 ou 5 cens toiſes, en terrein uni. (*Q*)

RICOCHON, ſ. m. (*terme de Monnoie*) nom que les monnoyeurs donnent à leurs apprentifs, qui ſont obligés de les ſervir un an & jour ſans aucuns ſalaires. Boiſſart nous apprend que les ouvriers ſont appellés *recuiteurs*, pendant la premiere année de leur apprentiſſage, & les monnoyeurs *ricochons*; mais il dit qu'il ignore l'origine de ces deux mots, & qu'il n'a jamais pu l'apprendre des plus anciens monnoyeurs qu'il a conſultés. (*D. J.*)

RICORDANE, ſ. f. (*Lang. franç.*) vieux mot employé dans le ſonge de Vergier, & qui paroît déſigner quelque nom mémorial de lieu en France; il y a, ſelon M. le Bœuf, pluſieurs élévations de pierres & de terres, qui ne doivent leur exiſtence qu'au travail des hommes. On trouve par exemple un de ces tertres dans un canton de Normandie, près ſainte Barbe, en Auge, & qui eſt appellé *la montagne de la Ricordande*. Ce mot pourroit être dérivé de *ricordando*, ſe reſſouvenir; parce que ces ſortes de tertres n'étoient élevés que comme des monumens deſtinés à rappeller la mémoire de ceux à qui ils ſervoient de ſépulture. On en rencontre un autre au-delà de la Loire, un peu plus loin qu'Amboiſe M. Spon a parlé d'une montagne artificielle qui fut détruite dans le dernier ſiecle, & qui étoit ſituée ſur la marche limoſine. On trouva, dit-il, ſous cette montagne, des pierres creuſes à divers étages, couvertes d'autres pierres, & dans les creux de ces pierres en forme de ſépulcres, des urnes de terre ſigillée, & quelques petits chainons d'or qu'on croit être des anciens Gaulois. (*D. J.*)

RICOVRATI, ſ. m. pl. (*Hiſt. lit.*) recouvrés; nom d'une académie de Padoue, en Italie.

RIDDER, ſ. f. (*Monnoie.*) c'étoit une eſpece de monnoye d'or, peſant deux deniers dix-huit grains, & qui avoit cours ſous François I. Elle avoit d'un côté un homme armé qui tenoit une épée à la main, & qui étoit monté ſur un cheval qui avoit l'air de galopper; & de l'autre côté elle avoit un écuſſon, au milieu duquel il y avoit des fleurs-de-lis, & de petits lions avec cette légende, *Philippus Dei gratia, dux Burgundiæ*; & de l'autre côté elle avoit ces paroles, *ſit nomen Domini benedictum*. (*D. J.*)

RIDE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) eſpece de pli ou de ſillon qui ſe forme ſur le viſage, ſur la peau, & généralement ſur preſque tout le corps des hommes, dès qu'ils commencent à vieillir.

La peau s'étend, & croît à meſure que la graiſſe augmente; ce gonflement produit le blanc par la tenſion de la peau, & le rouge par la plénitude des vaiſſeaux ſanguins, Voilà les lits & les roſes du bel âge; tous les fards n'en ſont qu'une vaine repréſentation. Dès que le gonflement diminue, la peau qui n'eſt plus remplie, ſe pliſſe, & les ſillons commencent à ſe former; enſuite, à meſure qu'on avance en âge, les cartilages, les membranes, la chair, la peau, & toutes les fibres du corps, deviennent plus ſolides, plus dures, & plus ſeches; alors toutes les parties ſe retirent, ſe reſſerrent; la circulation des fluides ſe fait avec moins de liberté, la tranſpiration diminue, les ſucs nourriciers ſont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plûpart des fibres devenues trop ſolides, ils ne ſervent plus à leur nutrition; delà vient que ces fibres ſe retirent, & ſe pliſſent. Voilà l'accroiſſement journalier des *rides*.

La peau peut toujours s'étendre, tant que le volume du corps augmente; mais lorſqu'il vient à diminuer, elle n'a point le reſſort qu'il faudroit pour ſe rétablir en entier dans ſon premier état. Ajoutez à cette raiſon, les autres cauſes dont nous venons de parler, & vous verrez ſans peine qu'il doit reſter alors néceſſairement des *rides* & des plis qui ne s'effaceront jamais.

Les *rides* du viſage dépendent en partie de toutes ces cauſes; mais il ſe trouve encore dans leur production, une eſpece d'ordre relatif à la forme, aux traits & aux mouvemens habituels du viſage; c'eſt une remarque fort ingénieuſe de M. de Buffon: ſi, dit-il, on examine bien le viſage d'un homme de vingt-cinq à trente ans, on pourra déja y découvrir l'origine de toutes les *rides* qu'il aura dans ſa vieilleſſe; il ne faut pour cela que voir le viſage dans un état de violente action, comme eſt celle du ris immoderé, des pleurs, ou ſeulement d'une forte grimace; tous les plis qui ſe formeront dans ces différentes actions, ſeront un jour des *rides* ineffaçables; elles ſuivent la diſpoſition des muſcles, & ſe gravent plus ou moins par l'habitude plus ou moins répétée des mouvemens qui en dépendent.

Non-ſeulement le tems produit des *rides* au-dehors, mais il en produit de ſemblables au-dedans; il *ride* toutes les glandes conglobées, & parmi les conglomerées, le thymus, la glande ſurrénale, la glande thyroïde, les glandes mammaires, & tant d'autres qui deviennent très-petites, changent leur couleur rougeâtre en couleur brune & noirâtre, perdent leur ſuc gras, ſemblable à une eſpece de crême, ſe deſſechent, & diſparoiſſent enfin tellement avec l'âge, qu'on n'en voit plus que de légeres traces par l'ouverture des cadavres.

L'art le plus ſavant n'a point de remedes contre ce dépériſſement du corps. Les ruines d'une maiſon peuvent ſe réparer, mais il n'en eſt pas de même de celles de notre machine. Les femmes, qui trop épriſes de leurs charmes, ſe ſentent finir d'avance par la perte de leurs agrémens, deſireroient avec paſſion de reculer vers la jeuneſſe, & d'en emprunter les couleurs. Comment ne chercheroient-elles pas à tromper les autres, puiſqu'elles font tous leurs efforts pour ſe tromper elles-mêmes, & pour ſe dérober la plus affligeante de toutes les idées, celle qu'elles vieilliſſent? Combien y en a-t-il qui voudroient placer les *rides* de leur viſage dans cette partie du corps où les dieux avoient caché l'endroit mortel du fils de Thétis & de Pelée? Mademoiſelle Lenclos, plus éclairée que la plûpart des perſonnes de ſon ſexe, n'avoit garde de prendre à la lettre les cajoleries de l'abbé de Chaulieu, qui prétendoit que l'amour s'étoit retiré dans les *rides* du front de cette belle perſonne, Elle nommoit elle-même ſes *rides* le départ de l'amour, & les marques de la ſageſſe. Elles devroient l'être ſans doute pour nous fortifier dans la philoſophie, & pour nous aguerrir par de bonnes réflexions contre les frayeurs de la mort. (*D. J.*)

Rides, (*Conchyl.*) en latin *rugæ*; les *rides* forment des ondes un peu élevées ſur la ſuperficie de la robe d'une coquille; elles ſont différentes des *ſtries* par leur irrégularité. Elles empêchent les coquillages de ſortir de leurs coquilles au premier effort qu'ils font, ou au moindre obſtacle qu'ils rencontrent en leur chemin. (*D. J.*)

Ride, (*Marine*,) corde qui ſert à roidir une plus groſſe.

Rides d'étai, (*Marine.*) *rides* qui ſervent à joindre l'étai avec ſon collier.

Rides de haubans, (*Marine.*) ce ſont des cordes qui ſervent à bander les haubans, par le moyen des cadenes & des caps de mouton, qui ſe répondent par ces cordes. Celles qui ſont entre les haubans de ſtribord & de bas-bord, s'appellent *pantocheres*. Elles bandent ces haubans & les ſoulagent, lorſque le vaiſſeau tombe de côté, en allant à la bouline; car à meſure que les haubans de ſtribord ſe lâchent, ceux de bas-bord ſe roidiſſent & les tiennent en état.

On appelle auſſi *rides*, les cordes qui amarrent le mât de beaupré à l'éperon.

RIDEAU, ſ. m. voile ou piece d'étoffe, de toile, de taffetas, *&c.* qu'on étend pour couvrir ou fermer quelque choſe.

Rideau *de fenêtre, terme de Tapiſſier*; on fait des *rideaux de fenêtre* avec du taffetas, du damas, de la ſerge, de la toile de coton, de fil, *&c.* dont on coud enſemble une certaine quantité de lez qu'on borde d'un ruban, au-haut deſquels on coud des anneaux qu'on enfile dans une verge de fer, & qu'on tire avec des cordons pour empêcher la grande ardeur du ſoleil, ou pour d'autres beſoins. (*D. J.*)

Rideau, (*Art milit. des anciens.*) les anciens couvroient leurs tours & les ouvrages qu'ils élevoient, avec des *rideaux* ou couvertures, pour les garantir des feux des aſſiégés, & des coups lancés par leurs machines. Ces *rideaux* étoient compoſés d'un tiſſu de crin & de peaux crues. On n'avoit garde de les appliquer contre les tours; mais on ſuſpendoit des couvertures en maniere de *rideaux* à certaine diſtance; car quoiqu'il paroiſſe dans la plûpart des hiſtoriens, que ces couvertures étoient attachées & comme jointes à la charpente, on doit bien ſe garder de le croire. Ces *rideaux* ainſi diſpoſés, n'auroient jamais pu réſiſter aux traits & aux pieces lancées par les machines; au lieu qu'étant ſuſpendues à deux piés de la charpente, ils rompoient & amortiſſoient la force & la violence des coups. *Folard.* (*D. J.*)

Rideau, *en terme de Fortification*, ſignifie une petite élévation de terre, qui s'étend en longueur ſur une ſurface de terre unie, laquelle ſert à couvrir un camp, ou à donner de l'avantage à un poſte. Ce mot ſignifie proprement une *courtine* ou *couverture*, formé du latin *ridellum*, que Borel dérive de *ridere*. Le *rideau* ſert auſſi aux aſſiégeans qui s'en couvrent pour ouvrir la tranchée plus près de la place, ou pour couvrir le parc d'artillerie, *&c. Chambers*. Ainſi dire qu'on a ouvert une tranchée à 400 toiſes de la place à la faveur d'un *rideau*, c'eſt dire qu'il s'eſt trouvé à cette diſtance une petite élévation de terre qui ne permettoit pas aux aſſiégés de découvrir plus loin dans la campagne.

On appelle encore quelquefois *rideau*, un foſſé, ou plutôt une eſpece de tranchée deſtinée à mettre le ſoldat à couvert des coups de l'ennemi. *Voyez* Tranchée. (*Q*)

Rideau, (*Topographie.*) on nomme ainſi la berge élevée au-deſſus du ſol d'un chemin eſcarpé, ſur le penchant d'une montagne, & qui fait en contre-haut ce que l'épaulement fait en contre-bas. (*D. J.*)

Rideaux, (*Jardinage.*) ce ſont des paliſſades de charmille, qu'on pratique dans les jardins pour arrêter la vûe, afin qu'elle n'en ſaiſiſſe pas tout-d'un-coup l'étendue: ce qui eſt une beauté. (*D. J.*)

RIDÉE, ſ. f. *terme de Vénerie*, les *ridées*, dit Salmore, ſont les fientes & fumées des bêtes fauves, ſur-tout des vieux cerfs & vieilles biches. (*D. J.*)

RIDELLES, *ou* BRANCART, *terme de Charron;* ce ſont deux morceaux de bois ronds par un bout & quarrés à l'endroit où ils ſont attachés aux côtés de devant du tombereau, de façon que cela forme le *brancart* pour y atteler le limonnier: les deux bouts ronds ſont percés de chacun un trou dans leſquels ſe poſent des chevilles, pour arrêter les traits du cheval de cheville.

RIDER, v. act. (*Gram.*) faire des rides. *Voyez l'article* Ride.

Rider la voile, (*Marine.*) *voyez* Ris.

Rider, (*Marine.*) c'eſt roidir.

Rider, (*Vénerie.*) ſe dit d'un chien qui ſuit la voie d'un bête ſans crier.

RIDICULE, le, ſ. m. (*Morale.*) je demande moi-même ce que c'eſt que le *ridicule*, on ne l'a point encore défini; c'eſt un terme abſtrait dont le ſens n'eſt point fixe: il varie perpétuellement, & releve comme les modes du caprice & de l'arbitraire; chacun applique l'idée du *ridicule*, la change, l'étend, & la reſtraint à ſa fantaiſie. Un homme eſt taxé de *ridicule* dans une ſociété pour avoir quitté de faux airs, & ces mêmes faux airs dans une autre ſociété, le comblent de *ridicules*.

On confond communément le *ridicule* avec ce qui eſt contre la raiſon; cependant ce qui eſt contre la raiſon eſt folie: ſi c'eſt contre l'équité, c'eſt un crime.

Le *ridicule* devroit ſe borner aux choſes indifférentes en elles-mêmes, & conſacrées par les uſages reçus; la mode, les habits, le langage, les manieres, le maintien; voilà ſon reſſort. Voici ſon uſurpation.

Il étend ſon empire ſur le mérite, l'honneur, les talens, la conſidération, & les vertus; ſa cauſtique empreinte eſt ineffaçable; c'eſt par elle qu'on attaque dans le fond des cœurs le reſpect qu'on doit à la vertu; il éteint enfin l'amour qu'on lui porte: tel rougit d'être modeſte, qui devient effronté par la crainte du *ridicule;* & cette mauvaiſe crainte corrompt plus de cœurs honnêtes, que les mauvaiſes inclinations.

Le *ridicule* eſt ſupérieur à la calomnie qui peut ſe détruire en retombant ſur ſon auteur; & c'eſt auſſi le moyen que l'envie employe le plus ſûrement pour ternir l'éclat des hommes ſupérieurs aux autres.

Le deshonorant offenſe moins que le *ridicule;* la raiſon en eſt qu'il n'eſt au pouvoir de perſonne d'en deshonorer un autre. C'eſt notre propre conduite, & non les diſcours d'autrui qui nous deshonorent; les cauſes du deshonneur ſont connues & certaines; mais le *ridicule* dépend de la maniere de penſer & de ſentir qu'ont les gens vicieux, poûr tâcher de nous dégrader, en mettant la honte & la gloire par-tout où ils jugent à propos, & ſur tous les objets qu'ils enviſagent par les lunettes du *ridicule*.

Le pouvoir de ſon empire eſt ſi fort, que quand l'imagination en eſt une fois frappée, elle ne connoît plus que ſa voix. On ſacrifie ſouvent ſon honneur à ſa fortune, & quelquefois ſa fortune à la crainte du *ridicule*.

Il n'étoit pas beſoin, ce me ſemble, de propoſer pour ſujet du prix de l'académie françoiſe, en 1753, ſi la crainte du *ridicule* étouffe plus de talens & de vertus, qu'elle ne corrige de vices & de défauts; car il eſt certain que cette crainte corrige peu de vices & de défauts en comparaiſon des talens & des vertus qu'elle étouffe. La honte n'eſt plus pour les vices; elle ſe garde toute entiere pour cet être fantaſtique qu'on appelle le *ridicule*.

Il a pris le ſavoir & la philoſophie en averſion; à peine pardonne-t-il l'un & l'autre à un petit nombre d'hommes de lettres ſupérieurs; mais pour les perſonnes de diſtinction, il faut bien qu'elles ſe gardent d'aſpirer à l'amour des ſciences, le *ridicule* ne les épargneroit pas.

Il s'attache encore fort ſouvent à la conſidération, parce qu'il en veut aux qualités perſonnelles: il pardonne aux vices, parce qu'ils ſont en commun; les hommes s'accordent à les laiſſer paſſer ſans opprobre; ils ont beſoin de leur faire grace. Dans chaque ſiecle il y a dans une nation un vice dominant, & il ſe trouve toujours quelque homme de qualité qu'on appelle *aimable*, ou quelque femme titrée qui donne le ton à ſon pays, qui fixe le *ridicule*, & qui met en crédit les vices de la ſociété.

C'eſt en marchant ſur leurs traces, dit très-bien M. Duclos, qu'on voit des eſſains de petits donneurs de *ridicules*, qui décident de ceux qui ſont en vogue, comme les marchands de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étoient pas emparés de l'emploi de diſtribuer en ſecond les *ridicules*, ils en ſeroient accablés; ils reſſemblent à ces criminels qui ſe font exécuteurs pour ſauver leur vie. Une grande ſottiſe de ces êtres frivoles, & celle dont ils ſe doutent le moins, eſt de s'imaginer que leur empire eſt univerſel. Le peuple ne connoît pas même le nom des choſes ſur leſquelles ils impriment le *ridicule*; & c'eſt tout ce que la bourgeoiſie en ſait. Les gens du monde, ceux qui ſont occupés, ne ſont frappés que par diſtraction de ces inſectes incommodes. Les hommes illuſtres ſont trop élevés pour les appercevoir, s'ils ne daignoient pas quelquefois s'en amuſer eux-mêmes. (*D. J.*)

Ridicule, le, (*Poëme dramatiq. comiq.*) le *ridicule* dans le poëme comique eſt, ſelon Ariſtote, tout défaut qui cauſe difformité ſans douleur, & qui ne menace perſonne de deſtruction, pas même celui en qui ſe trouve le défaut; car s'il menaçoit de deſtruction, il ne pourroit faire rire ceux qui ont le cœur bien fait. Un retour ſecret ſur eux-mêmes leur feroit trouver plus de charmes dans la compaſſion.

Le *ridicule* eſt eſſentiellement l'objet de la comédie. Un philoſophe diſſerte contre le vice; un ſatyrique le reprend aigrement; un orateur le combat avec feu; la comédien l'attaque par des railleries, & il réuſſit quelquefois mieux qu'on ne feroit avec les plus forts argumens.

La difformité qui conſtitue le *ridicule*, ſera donc une contradiction des penſées de quelque homme, de ſes ſentimens, de ſes mœurs, de ſon air, de ſa façon de faire, avec la nature, avec les lois reçues, avec les uſages, avec ce que ſemble exiger la ſituation préſente de celui en qui eſt la difformité. Un homme eſt dans la plus baſſe fortune, il ne parle que de rois & de tétrarques: il eſt de Paris; à Paris, il s'habille à la chinoiſe: il a cinquante ans, & il s'amuſe ſérieuſement à atteler des rats de papier à un petit chariot de carte; il eſt accablé de dettes, ruiné, & veut apprendre aux autres à ſe conduire & à s'enrichir: voilà des difformités *ridicules*, qui ſont,

comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre, ou de décence établie.

Il faut obſerver que tout *ridicule* n'eſt pas *riſible*. Il y a un *ridicule* qui nous ennuie, qui eſt mauſſade; c'eſt le *ridicule groſſier*: il y en a un qui nous cauſe du dépit, parce qu'il tient à un défaut qui prend ſur notre amour propre: tel eſt le ſot orgueil. Celui qui ſe montre ſur la ſcène comique eſt toujours agréable, délicat, & ne nous cauſe aucune inquiétude ſecrette.

Le comique, ce que les latins appellent *vis comica*, eſt donc le *ridicule vrai*, mais chargé plus ou moins, ſelon que le comique eſt plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au-moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin & exercé ſur les bons modeles, plus on le ſent: mais c'eſt de ces choſes qu'on ne peut que ſentir.

Or la vérité paroît pouſſée au-delà des limites, 1°. quand les traits ſont multipliés & préſentés les uns à côté des autres. Il y a des *ridicules* dans la ſociété; mais ils ſont moins frappans, parce qu'ils ſont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ſes preuves d'avarice que de loin en loin: les traits qui prouvent ſont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractere: ce qui leur ôte preſque toute leur force. Sur le théâtre un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geſte, qui ne repréſente l'avarice; ce qui fait un ſpectacle ſingulier, quoique vrai, & d'un *ridicule* qui néceſſairement fait rire.

2°. Elle eſt au-delà des limites quand elle paſſe la vraiſſemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en ſouffle une; cela eſt juſte: on la rallume encore, il la met dans ſa poche: c'eſt aller loin; mais cela n'eſt peut-être pas au-delà des bornes du comique. Dom Quichotte eſt *ridicule* par ſes idées de chevalerie, Sancho ne l'eſt pas moins par ſes idées de fortune. Mais il ſemble que l'auteur ſe moque de tous deux, & qu'il leur ſouffle des choſes outrées & biſarres, pour les rendre *ridicules* aux autres, & pour ſe divertir lui-même.

La troiſieme maniere de faire ſortir le comique, eſt de faire contraſter le décent avec le *ridicule*. On voit ſur la même ſcène un homme ſenſé, & un joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens: l'un tranche l'autre & le releve. La femme ménagere figure à côté de la ſavante; l'homme poli & humain à côté du miſantrope; & un jeune homme prodigue à côté d'un pere avare. La comédie eſt le choc des travers des *ridicules* entr'eux, ou avec la droite raiſon & la décence.

Le *ridicule* ſe trouve partout: il n'y a pas une de nos actions, de nos penſées, pas un de nos geſtes, de nos mouvemens qui n'en ſoient ſuſceptibles. On peut les conſerver tout entiers, & les faire grimacer par la plus légere addition. D'où il eſt aiſé de conclure, que quiconque eſt vraiment né pour être poëte comique, a un fond inépuiſable de *ridicules* à mettre ſur la ſcène, dans tous les caracteres de gens qui compoſent la ſociété. *Cours de Belles-lettres*. (*D. J.*)

RIDICULUS, ſ. m. (*Antiq. rom.*) ou plutôt *ædicula ridiculi*; nous dirions en françois *la chapelle du ris;* elle étoit bâtie à Rome à deux mille pas hors la porte Capene, en mémoire de la fuite d'Annibal de devant cette ville à cauſe des pluies & des orages qui ſurvinrent lorſqu'il l'aſſiégeoit. Les Romains tournant ſa fuite en ridicule éleverent cette chapelle & la conſacrerent. Il eſt vrai que Pauſanias fait mention d'un dieu du rire, θεὸς γελώτος, mais ce n'eſt pas de lui dont il s'agit ici. (*D. J.*)

RIEBLE, (*Botaniq.*) *Voyez* GRATERON, *Botan.* (*D. J.*)

RIEDENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſous la régence de Munich, avec titre de comté, & un château. (*D. J.*)

RIEDLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur le Danube, dépendante de la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

RIERE-FIEF, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt la même choſe qu'*arriere-fief. Voyez* ARRIERE-FIEF & FIEF. (*A*)

RIESENBERG *ou* RISENBERG, (*Géog. mod.*) montagne d'Allemagne, dans la Siléſie, entre le duché de Javer & la Bohème; c'eſt la plus haute montagne de cette contrée. Elle a des mines de fer, d'étain, de cuivre & de vitriol. Les rivieres de Bober, de Lupawa & de l'Elbe, y ont leurs ſources, dont la largeur n'excede pas trois piés. (*D. J.*)

RIETI, (*Géog. mod.*) en latin *Reatæ*; ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, au duché de Spolete, près du lac de même nom, ſur le Vélino, aux confins de l'Abruzze, à 8 lieues de Spolete, & à 14 de Rome. Son évêché fondé dans le v. ſiecle, releve immédiatement du pape. *Long.* 30. 40. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

RIEUME, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Armagnac, au dioceſe de Lombès, ſur les confins de ceux de Toulouſe & de Rieux. Il y a une juſtice royale de la judicature de Riviere-Verdun, quoiqu'il n'y ait pas cent maiſons dans cette place. (*D. J.*)

RIEUR, *en Anatomie*, eſt le nom d'un muſcle décrit par Santorius.

Il vient ordinairement par des tendons très-courts de la partie moyenne du maſſeter, & ſe termine en s'uniſſant avec le peaucier, dont il eſt quelquefois une portion, à la commiſſure des deux levres.

RIEUX, ſ. m. *terme de Pêche; voyez* FOLLES A LA COSTE, CIBAUDIERE FLOTTÉE, dont ce filet eſt une eſpece.

Ces filets ſe tendent par le travers de la marée & ſur le plus bas du terrain dont la marée puiſſe ſe retirer.

On enſable le bas du rez avec des torches de paille, & au moyen de 5 petites lignes bandingues ou ſeines que l'on met ſur une eſpece de rieux de 10 à 12 braſſes de long, on empêche que la tête du filet ne s'éleve trop; l'ouverture eſt placée du côté de terre; il faut la vive eau pour faire cette pêche avantageuſement. Les mailles de ces filets ont 18 lignes en quarré.

RIEUX, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Rivi*; ville de France, dans le haut-Languedoc, ſur la petite riviere de Riſe, qui ſe jette un peu au-deſſous dans la Garonne. La rencontre de pluſieurs ruiſſeaux qui ſe joignent en cet endroit, lui a vraiſſemblablement donné le nom de *Rieux*. Elle n'a de remarquable que ſon évêché, érigé par le pape Jean XXII. en 1317; il fit un évêché d'un monaſtere, & le donna au cardinal de Rabaſtin, qui étoit auparavant évêque de Pamiez.

Cet évêché vaut aujourd'hui 25000 livres de rente. & ſon diocèſe comprend 90 paroiſſes, 3 abbayes d'hommes, & une de filles. Ce diocèſe de *Rieux* contient la partie de l'ancien pays de Volveſtre, qui appartenoit au compte de Toulouſe. Le chapitre de l'égliſe cathédrale de *Rieux* eſt compoſé de quatre dignités & de douze canonicats. Cette ville eſt à 10 lieues au ſud-oueſt de Toulouſe, & à 35 au couchant de Narbonne. *Long.* 18. 50. *lat.* 43. 15.

Il ne faut pas confondre *Rieux* ſur la Riſe, avec *Rieux*, petite ville, ou plutôt bourg de France dans le bas-Languedoc, au diocèſe de Narbonne.

C'eſt *Rieux* dans le haut-Languedoc qui eſt la patrie de Baron (Vincent) dominicain: ce bon moine affligé du relâchement de la morale, compoſa pluſieurs livres pour la rétablir, & entr'autres ſon *ethica chriſtiana*, imprimée à Paris en 1666, 2. *vol. in*-8°. mais cette morale ne réuſſit pas à la cour de Rome, malgré l'approbation du maître du ſacré palais, qui fut dépoſé, & la congrégation de l'indice condamna l'ouvrage. Je le condamnerois auſſi, parce qu'il eſt purement ſcholaſtique. Le F. Baron mourut à Paris en 1674, âgé de 70. ans. (*D. J.*)

RIEZ, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, ſur la petite riviere d'Auveſte dans une plaine, à 9 lieues au ſud-eſt de Siſteron, à 18 au nord-oueſt de Toulon, & à 11 au nord-oueſt d'Aix. C'eſt une ville fort ancienne. Pline la nomme *Albecia* & il prend *Reii* pour le nom d'un peuple, comme *Vocontii*, *Saluvii*, *&c.* Le nom *Reii* prévalut ſur celui d'*Albeci*. Dans le vj. ſiecle, *Reii* fut corrompu en *Reggii*, comme on le voit dans Grégoire de Tours. Il ſe tint un concile à *Riez*, en 439, & le député de cette ville entre aux aſſemblées générales. Son territoire produit les meilleurs vins de Provence. Les évêques de *Riez* ſont ſeigneurs temporels de la ville; leur évêché eſt ſuffragant d'Aix, & vaut dix-huit à vingt mille livres de revenu. *Longitude* 23. 36. *latitude* 43. 51.

Abeille (Gaſpard), né à *Riez*, vint jeune à Paris, & trouva le moyen de s'y faire connoître. Il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & le maréchal de Luxembourg le prit auprès de lui, pour ſecrétaire du gouvernement de Normandie. M. de Vendôme & la ducheſſe de

Bouillon (Marie-Anne Mancini) l'honorerent auſſi de leur protection. Il fut reçu en 1704 à l'académie françoiſe. Il avoit donné 30 ans auparavant deux tragédies très-foibles, Argelie & Coriolan, qui furent imprimées.

L'abbé Abeille fit depuis d'autres tragédies, qui parurent ſous le nom de la Thuillerie, comédien. On dit qu'une avanture déſagréable, fut cauſe qu'il n'oſa plus mettre ſon nom à ſes ouvrages de théâtre. Une tragédie de lui, qu'on ne trouve point, commençoit par une ſcène entre deux princeſſes ſœurs, dont l'une diſoit à l'autre en entrant ſur le théâtre:

Ma ſœur, vous ſouvient-il du feu roi notre pere?

La ſeconde actrice héſitant, & cherchant le premier mot de ſon rôle, un plaiſant qui s'ennuyoit dans le parterre, répondit pour elle:

Ma foi, s'il m'en ſouvient, il ne m'en ſouvient guere.

Les éclats de rire ſuſpendirent le commencement du ſpectacle; & quand à diverſes repriſes, on tenta de commencer, la plaiſanterie fut chaque fois répétée en chœur par-tout le parterre, & les comédiens furent obligés de donner une autre piece. C'eſt à cette avanture, vraie ou fauſſe, qu'un bel eſprit de Provence fait alluſion, dans une épitaphe qu'il fit à l'abbé Abeille, mort le 22 Mai 1718, dans un âge très-avancé.

Ci gît cet auteur peu fêté,
Qui crut aller tout droit à l'immortalité:
Mais ſa gloire & ſon corps n'ont qu'une même biere;
Et lorſqu' Abeille *on nommera,*
Dame Poſtérité dira:
Ma foi, s'il m'en ſouvient, il ne m'en ſouvient guere.

Dans différens recueils de l'académie, on trouve diverſes pieces fugitives de la main de l'abbé Abeille, & qui ſont pour la plûpart des épitres morales. Celle qui roule ſur l'amitié, eſt pleine de ſentimens, qui ſont l'éloge du cœur du poëte. Il a fait une autre épitre ſur la *conſtance*, où la juſteſſe n'eſt pas ce qui y regne le plus, ſi l'on peut s'en rapporter à une épigramme ſatyrique de l'abbé de Chaulieu, laquelle ne ſe trouve point dans les éditions de ſes œuvres.

Eſt-ce Saint-Aulaire, *ou* Toureille,
Ou tous deux, qui vous ont appris
A confondre, mon cher Abeille,
Dans vos très-ennuyeux écrits,
Patience, vertu, conſtance?
Apprenez cependant comme on parle à Paris:
Votre longue perſévérance
A nous donner de méchans vers,
C'eſt ce qu'on appelle conſtance;
Et dans ceux qui les ont ſoufferts,
Cela s'appelle patience.

Œuvres de Deſpréaux 1747, t. V. (D. J.)

RIF, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom de la partie d'Egypte, qui s'étend depuis le Caire juſqu'à la mer. La baſſe-Egypte, de même que la haute, s'appelle *Saïde* ou *Thébaïde*; & celle qui eſt entre les deux, porte le nom de *Sous*. (*D. J.*)

RIFLARD, ſ. m. (*Lainage.*) eſpece de laine la plus longue de toutes celles qui ſe trouvent ſur les peaux de moutons non apprêtées; elle ſert aux Imprimeurs à remplir ces ſortes d'inſtrumens qu'ils appellent *balles*, avec leſquelles ils prennent l'encre qu'ils employent à l'impreſſion des Livres. *Savary*. (*D. J.*)

Riflard, ſ. m. *terme de Menuiſier*; c'eſt une eſpece de rabot à deux poignées dont ſe ſervent les Menuiſiers & les autres ouvriers en bois. Il ſert à dégroſſir la beſogne, ſur-tout quand le bois eſt gauche ou noueux; le fer du *riflard*, pour qu'il enleve de plus gros copeaux, & qu'il morde davantage, eſt un peu arrondi. Ce que les Charpentiers appellent une *galere*, dont les Menuiſiers ſe ſervent auſſi pour le bois difficile, eſt un vrai *riflard*, à la reſerve qu'il eſt plus court; qu'au lieu de poignée, il a deux fortes chevilles qui en traverſent le fût par les deux bouts, & qu'il faut deux hommes oppoſés l'un à l'autre pour le pouſſer; enfin il y a des *riflards* de différente largeur & longueur, pour ſervir aux différens ouvrages des Menuiſiers & des Charpentiers. (*D. J.*)

Riflard, ſ. m. *terme de Tailleur de pierres*; c'eſt un morceau de fer en forme de ciſeau, très-large par en-bas, & un peu rabattu en chamfrein; il a des dents, ce qui fait qu'on l'appelle communément *riflard breté*; ſon manche eſt de bois, & il ſe pouſſe à la main, il y en a de pluſieurs grandeurs. (*D. J.*)

RIFLER, *en terme de Doreur*; c'eſt l'action d'adoucir au rifloir plus ou moins rude, une piece qu'on veut blanchir. *Voyez* Rifloir.

RIFLOIR, ſ. m. *Outil d'ouvriers*, eſpece de lime un peu recourbée par le bout; les Sculpteurs, les Graveurs ſur acier, les Serruriers, les Arquebuſiers, Eperonniers, Couteliers, *&c.* ont des *rifloirs*, mais un peu différens les uns des autres, ſoit pour leur forme, ſoit pour la longueur. *Savary*, (*D. J.*)

Rifloir, *en terme d'Argenteur*; c'eſt une eſpece de lime ronde, taillée & courbée par les deux bouts, dont les Argenteurs ſe ſervent pour apprêter leur ouvrage. *Voyez les Planches de l'Argenteur.*

Rifloir, *outil d'Arquebuſier*; c'eſt un morceau d'acier trempé, long d'environ 6 ou 7 pouces, emmanché comme une lime qui eſt ployé en trois parties, & dont la derniere partie eſt en-déſſous, faite comme une lime un peu arrondie; les Arquebuſiers s'en ſervent pour dreſſer & limer un trou.

Rifloir, les *Fondeurs* appellent ainſi un outil d'acier, garni d'une poignée dans le milieu de ſa longueur, & dont les extrémités ſont un peu courbées taillées en lime pour les petits ouvrages, & piquées au poinçon, comme les rapes pour les grands. On s'en ſert pour enlever une eſpece de croûte fort dure qui ſe forme ſur la ſurface des ouvrages que l'on jette en fonte. *Voyez* Fonderie.

Rifloir, *chez les Cizeleurs* & *Graveurs* en relief & en creux, eſt un outil d'acier courbé par les deux bouts en forme d'*S*; la partie du milieu *B*, (*voyez les fig. & les Pl. de la Gravure*) qui ſert de poignée eſt liſſe ou à pans, la partie *A* eſt ronde & taillée en lime; l'autre extremité *C* eſt arrondie par les arrêtes, mais un peu applatie, & eſt de même taillée en lime; elle ſert pour les endroits où l'autre ne peut atteindre. Il y en a de différente grandeur & forme pour ſervir au beſoin, les uns & les autres plus ou moins chargés de tailles, c'eſt-à-dire taillés les uns gros, & les autres fins, ſelon que l'ouvrage où on les employe l'exige. L'uſage des *rifloirs* eſt d'effacer les coups d'échopes ou de burin, en limant la partie ſur laquelle on a operé avec les autres outils.

Rifloir, *à la monnoie*, eſt une lime taillée douce par le bout, dont ceux qui gravent des médailles, coins ou quarrés, ſe ſervent pour dreſſer, atteindre, & nettoyer les figures de relief ou en creux.

Rifloir, *en terme d'Orfévre en tabatiere*; c'eſt une petite branche de fer, dont l'extremité eſt taillée en forme de lime; il y en a de courbés un peu par le bout qu'on appelle *rifloir à pié de biche*, & d'autres pliés en zigzag comme la poignée d'une broche à main, à-peu-près vers les deux tiers de ſa longueur. On l'appelle *rifloir à charniere* de l'uſage qu'on en fait, il y a auſſi des *rifloirs* à bâte qui ſont tranchans, creux, ronds, *&c.* ſelon la forme de la bâte. *Voyez* Bate, *& les fig. & les Pl.*

Rifloir, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ce ſont des eſpeces de limes qui ne ſont taillées que par les deux bouts; ces deux extremités ſont fines ou groſſes à proportion du calibre du *rifloir*; elles ſont auſſi recourbées pour pouvoir s'inſinuer dans tous les coudes où leur uſage eſt néceſſaire.

Il y en a de ronds, demi-ronds, de plats, de triangles, & de toutes groſſeurs; ils ſervent à réparer. *Voyez* Réparer, *voyez auſſi les Pl.*

RIGA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale de la Livonie, ſur la rive ſeptentrionale de la Dwina, à 2 lieues de ſon embouchure dans la mer Baltique, à 10 lieues de Mittau, & à 84 au ſud-oueſt de S. Petersbourg. Cette ville eſt grande, peuplée & fort commerçante. Le château ſert de demeure au gouverneur; outre cela pluſieurs forts contribuent à ſa défenſe.

Quelques marchands de Brème étant entrés dans la Dwina vers le milieu du xij. ſiecle, y firent commerce avec les habitans du pays, ce qui donna lieu à l'établiſſement de la religion chrétienne dans ce quartier. Le papes en étant inſtruits, y envoyerent des évêques qui environnerent la ville de murailles, & fonderent quelques évêchés en différentes parties de

de cette province. L'évêque Albert en fut nommé archevêque en 1215 par Innocent III. vers l'an 1280; les chevaliers teutoniques qui s'étoient établis dans le pays, firent la guerre aux archevêques. D'un autre côté, les bourgeois de *Riga* s'étant enrichis par le trafic entrerent dans l'alliance des villes anſéatiques, & ſe virent en état de tenir tête aux archevêques & aux chevaliers.

Par la révolution qui arriva dans la religion, le Luthérianiſme s'introduiſit dans cette ville avec de ſi grands progrès, que Sigiſmond, roi de Pologne, auquel les habitans ſe ſoumirent en 1561, ſe vit obligé d'accorder le libre exercice de la religion luthérienne dans le pays. Tous les eccléſiaſtiques ayant quitté la religion catholique, l'archevêché de *Riga* fut éteint en 1566, & les biens eccléſiaſtiques ſécularisés. Etienne Batori ne rétablit la religion catholique que juſqu'au tems que Guſtave-Adolphe s'empara de *Riga* en 1621. Enfin Pierre I. après les défaites de Charles XII. prit cette ville en 1710, & elle eſt reſtée depuis ce tems-là ſous la domination des Ruſſes. *Long.* 42. *latit.* 56. 50'. (*D. J.*)

RIGAUDON, ſ. m. ſorte de danſe dont l'air ſe bat à deux tems d'un mouvement gai, & eſt ordinairement diviſé en deux repriſes. (*S*)

RIGAUDON, *pas de*, c'eſt un pas de danſe qui ſe fait à la même place, ſans avancer, ni reculer, ou aller de côté, encore que les jambes faſſent pluſieurs mouvemens différens.

On le commence à la premiere poſition. Ayant les deux piés aſſemblés, on plie les deux genoux également, & on ſe releve en ſautant, & en levant du même tems la jambe droite qui s'ouvre à côté, le genou eſt étendu, & du même moment on remet la jambe à la premiere poſition. Alors la jambe gauche ſe leve & s'ouvre à côté, ſans faire aucuns mouvemens du genou. Ce n'eſt que la hanche qui agite la jambe & la baiſſe auſſi-tôt. Les deux piés étant à terre, on ſe plie, & l'on ſe releve en ſautant & en tombant ſur les deux piés, & c'eſt ce qui termine le pas. On fait après un pas en-avant ou à côté, ſelon celui que vous voulez faire enſuite, ce qui ne ſert qu'à lier ce pas avec un autre, & faire le mouvement du pas avec plus de facilité.

Tous ces différens mouvemens ſe doivent faire de ſuite, ne formant qu'un ſeul pas qui ſe fait dans une meſure à deux tems. Ainſi l'attention que l'on doit avoir, c'eſt que les jambes ſoient bien étendues lorſqu'on les leve, & lorſque l'on ſaute de retomber ſur les deux pointes & les jambes tendues.

RIGEL, ſ. m. (*Aſtron.*) c'eſt le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur, qui eſt dans le pié gauche d'orion. *Voyez* ORION. (*O*)

RIGIDE, adj. (*Gram.*) auſtere, ſévere, inflexible, exact. C'eſt un *rigide* obſervateur de la regle. Ce mot *rigide* vient du latin *rigidus*, roide, il ne s'emploie qu'au figuré. C'eſt l'oppoſé de *mitigé*: un janſeniſte *rigide*, un janſéniſte mitigé; un newtonien, un cartéſien *rigide*; la *rigidité* des mœurs eſt toujours louable; la *rigidité* des jugemens eſt quelquefois déplacée: j'aime les gens d'un goût *rigide*; je ne hais pas la *rigidité* des raiſonneurs.

RIGODULUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique. Tout concourt à nous faire croire que *Rigodulum* étoit dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de *Rigol*, ſur la rive gauche de la Moſelle, environ à un mille germanique au-deſſous de Trèves. Outre le rapport du mot *Rigol* à celui de *Rigodulum*, le village de *Rigol* eſt effectivement nommé *Rigodulum* dans une charte du roi Dagobert, qui en fit une donation à l'égliſe de S. Maximin de Trèves, de laquelle il dépend encore actuellement. (*D. J.*)

RIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre *Iſurium* & *Olicana*: on croit que c'eſt préſentement *Rippon*. (*D. J.*)

RIGOLE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) ouverture longue & étroite fouillée en terre pour conduire l'eau; cela ſe pratique lorſqu'on veut faire l'eſſai d'un canal pour juger de ſon niveau de pente; ce qu'on nomme *canal de dérivation*.

On appelle *rigoles* les petites fondations peu profondes, & certains petits foſſés qui bordent en cours ou une avenue, pour en conſerver les rangs d'arbres. La *rigole* eſt différente de la tranchée, en ce qu'elle n'eſt pas ordinairement creuſée quarrément.

Le mot *rigole* vient du latin *rigare*, arroſer. *Daviler*. (*D. J.*)

RIGOLE *de jardin*, (*Jardin.*) eſpece de tranchée fouillée le plus ſouvent quarrément de ſix piés de large ſur deux piés & demi de profondeur, pour planter une platebande de fleurs & des arbriſſeaux dans un jardin. (*D. J.*)

RIGOMAGUM, (*Géog. anc.*) 1° ville d'Italie: l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Milan à Arles, en paſſant par les Alpes cottiennes. Elle étoit entre Carbautia & Quadratœ, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond.

2°. *Rigomagum* eſt auſſi, ſelon Ortelius, l'ancien nom latin de la ville de Rieux en Languedoc, & *Rigomagus* eſt le nom latin de la ville de Riom en Auvergne. (*D. J.*)

RIGORISME, ſ. m. (*Gram.*) profeſſion de la morale chrétienne, ou de la morale en général dans toute ſa rigueur. La plûpart des fondateurs de religion, de ſociétés, de ſectes, de monaſteres, ont deſtiné leurs inſtitutions à un grand nombre d'hommes, quelquefois à toute la terre, tandis qu'elles ne pouvoient convenir qu'au petit nombre de ceux qui leur reſſembloient. D'où il eſt arrivé à la longue qu'elles ſont devenues impraticables pour ceux-ci; & il s'en eſt ſuivi la diviſion en deux bandes, l'une de rigoriſtes & l'autre de relâchés. Il n'y a guere qu'une morale ordinaire & commune qui puiſſe être pratiquée & ſuivie conſtamment par la multitude. Il y a & il y aura dans tout établiſſement, dans toute profeſſion théologique, monaſtique, politique, philoſophique & morale, du janſéniſme & du moliniſme; cela eſt néceſſaire.

RIGORISTE, ſ. m. (*Gram.*) homme qui profeſſe la morale chrétienne dans toute ſa rigueur.

RIGOUREUX, adj. (*Gram.*) ſévere, dur, exact; un juge *rigoureux*, un pere *rigoureux*, un directeur *rigoureux*, un examen *rigoureux*, une courbe *rigoureuſe*, où l'on ne conſidere plus de petits côtés infiniment petits, mais une ſuite de points ſucceſſifs, ſans aucune diſtinction d'angles & de côtés; un hiver *rigoureux*; une ſolution *rigoureuſe*; une aſſiſtance *rigoureuſe*; ſi durant le ſtage on manque par ſa faute à quelque point, l'aſſiſtance *rigoureuſe* eſt rompue, & l'on eſt obligé de la recommencer.

RIGUEUR, ſ. m. (*Gram.*) conformité ſévere & inflexible à quelque loi donnée. Il ne faut pas toujours juger ſelon toute la *rigueur* de la juſtice; le bon goût a ſa *rigueur* & ſon indulgence; le génie ne ſouffre point de *rigueur*. Il y a des *rigueurs* ſalutaires, & il y en a de mortelles. Il faut prendre ce texte à la *rigueur*. Les démonſtrations du géometre ſont *rigoureuſes*. On dit la *rigueur* du froid, un hiver *rigoureux*, la *rigueur* du deſtin, les *rigueurs* d'une maîtreſſe.

RIGUEUR, *mois de*, (*Juriſprud.*) eſt un des mois affectés aux gradués, & dans leſquels le collateur ordinaire eſt obligé de conférer le bénéfice au gradué plus ancien qui l'a requis. *Voyez* EXPECTATIVE, FAVEUR, GRACE, GRADUÉ, MOIS DE FAVEUR & DE RIGUEUR. (*A*)

RIHN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere du Holſtein, dans la province de Stormarie. Elle paſſe par la ville de Gluckſtat, & entre dans l'Elbe. (*D. J.*)

RILLE, LA, ou RISLE, (*Géog. mod.*) en latin *Riſela*, riviere de France, dans la Normandie. Elle a ſa ſource ſur les confins du diocèſe de Seez; & après un cours d'environ 20 lieues, elle ſe rend dans la Seine 2 lieues au-deſſous de Quillebœuf. (*D. J.*)

RILLOURS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de ſinges de l'île de Ceylan, qui ſont très-nuiſibles aux habitans par le dégât qu'ils font dans leurs moiſſons. Ils ont la tête blanche & couverte de longs cheveux qui leur flottent ſur les épaules, il y en a d'une groſſeur prodigieuſe.

RIMA, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom que donnent les Indiens à un excellent fruit de l'île de Tinian en Amérique, près d'Acapulco. Il vient ſur un arbre aſſez gros & aſſez haut, lequel ſe diviſe en pluſieurs branches à l'extrémité. Ses feuilles ſont larges de 12 à 18 pouces, d'un verd foncé, & dentelées dans les bords; le fruit croît indifféremment ſur toutes les branches. Il eſt d'une figure elliptique de la longueur de 6 à 8 pouces, & couvert d'une écorce rude; il naît ſéparément, & non en grappe. Son goût approche de celui d'un cul d'artichaud, & ſa texture en eſt peu différente; il s'attendrit & jaunit en mûriſſant, acquiert de l'eau, de la ſaveur, une odeur agréable, qui tient de celle de la pêche; on regarde ce fruit comme très-propre à la guériſon du ſcorbut muriatique. Les Anglois l'appellent *bread-fruit*. Le lord Anſon

ſon en a donné la deſcription & la figure dans ſes voyages. (*D. J.*)

RIMAILLEUR, ſ. m. (*Littérat.*) auteur médiocre ou mauvais qui rime ſans génie & ſans goût. Ce terme ſe prend toujours en mauvaiſe part. Ainſi Rouſſeau dit dans une de ſes épigrammes:

> *Griphon* rimailleur *ſubalterne*
> *Vante Siphon le barbouilleur;*
> *Et Siphon peintre de taverne*
> *Vante Griphon le* rimailleur.

RIME, ſ. f. (*Poëſie franç.*) la *rime*, ainſi que les fiefs & les duels, doit ſon origine à la barbarie de nos ancêtres. Les peuples dont deſcendent les nations modernes & qui envahirent l'empire romain, avoient déja leurs poëtes, quoique barbares, lorſqu'ils s'établirent dans les Gaules & dans d'autres provinces de l'empire. Comme les langues dans leſquelles ces poëtes ſans étude compoſoient n'étoient point aſſez cultivées pour être maniées ſuivant les regles du metre, comme elles ne donnoient pas lieu à tenter de le faire, ils trouverent qu'il y auroit de la grace à terminer par le même ſon deux parties du diſcours qui fuſſent conſécutives ou relatives & d'une égale étendue. Ce même ſon final, répété au bout d'un certain nombre de ſyllabes, faiſoit une eſpece d'agrément, & il marquoit quelque cadence dans les vers. C'eſt apparemment de cette maniere que la *rime* s'eſt établie.

Dans les contrées envahies par les barbares, il s'eſt formé un nouveau peuple compoſé du mélange de ces nouveaux venus & des anciens habitans. Les uſages de la nation dominante ont prévalu en pluſieurs choſes, & principalement dans la langue commune qui s'eſt formée de celle que parloient les nouveaux venus. Par exemple, la langue qui ſe forma dans les Gaules, où les anciens habitans parloient communément latin quand les Francs s'y vinrent établir, ne conſerva que des mots dérivés du latin. La ſyntaxe de cette langue ſe forma très-différente de la ſyntaxe de la langue latine. En un mot, la langue naiſſante ſe vit aſſervie à *rimer* ſes vers, & la *rime* paſſa même dans la langue latine, dont l'uſage s'étoit conſervé parmi un certain monde. De-là vient qu'au viij. ſiecle les vers leonins, qui ſont des vers rimés comme nos vers françois, prirent faveur, & ne s'éclipſerent qu'avec la barbarie au lever de cette lumiere, dont le crépuſcule parut dans le xv. ſiecle.

On a trouvé la *rime* établie dans l'Aſie & dans l'Amérique. Il y a dans Montagne une chanſon en *rimes* américaines traduite en françois. On lit dans le *ſpectateur* la traduction angloiſe d'une ode laponne qui étoit rimée, mais la plûpart de ces peuples rimeurs ſont barbares; & les peuples rimeurs qui ne le ſont plus, italiens, françois, anglois, eſpagnols & qui ſont des nations polies, étoient des barbares & preſque ſans lettres lorſque leur poëſie s'eſt formée. Les langues qu'ils parloient n'étoient pas ſuſceptibles d'une poëſie plus parfaite, lorſque ces peuples ont poſé, pour ainſi dire, les premiers fondemens de leur poétique. Il eſt vrai que les nations européennes, dont je parle, ſont devenues dans la ſuite ſavantes & lettrées; mais comme leurs langues avoient déja ſes uſages établis & fortifiés par le tems, quand ces nations ont cultivé l'étude judicieuſe de la langue greque & de la latine, elles ont bien poli & rectifié ces uſages, mais elles n'ont pu les changer entierement.

Les Grecs & les Latins, *quibus dedit ore rotundo muſa loqui*, formerent une langue, dont toutes les ſyllabes pouvoient, par leur longueur ou leur briéveté, exprimer les ſentimens lents ou impétueux de l'ame. De cette variété de ſyllabes & d'intonations réſultoit dans leurs vers, & même auſſi dans leur proſe, une harmonie qu'aucune nation n'a pu ſaiſir après eux. Du mélange de leurs ſyllabes longues & brèves, ſuivant la proportion preſcrite par l'art, réſulte toujours une cadence, telle que l'eſpece dont ſont leurs vers la demande.

L'agrément de la *rime* n'eſt pas à comparer avec l'agrément du nombre & de l'harmonie. Une ſyllabe terminée par un certain ſon n'eſt point une beauté par elle-même; la beauté de la *rime* n'eſt qu'une beauté de rapport, qui conſiſte dans une conformité de *déſinances* entre le dernier mot d'un vers & le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit donc cette beauté qui paſſe ſi vîte qu'au bout de deux vers, & après avoir entendu le dernier mot du ſecond vers qui *rime* au premier. On ne ſent même l'agrément de la *rime* qu'au bout de trois & de quatre vers, lorſque les *rimes* maſculines & féminines ſont entrelacées, de maniere que la premiere & la quatrieme ſoient maſculines, & la ſeconde & la troiſieme féminines; mélange fort en uſage dans pluſieurs eſpeces de poëſie.

Le rhithme & l'harmonie ſont une lumiere qui luit toujours, & la *rime* n'eſt qu'un éclair qui diſparoît après avoir jetté quelque lueur; auſſi la *rime* la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien paſſager; c'eſt la regle de la poëſie dont l'obſervation coute le plus, & qui jette le moins de beauté dans les vers; pour une penſée heureuſe que l'ardeur de *rimer* richement peut faire rencontrer par haſard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on auroit dédaigné de ſe ſervir, ſans la richeſſe ou la nouveauté de la *rime* que ces penſées amenent. A n'eſtimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut ſurmonter pour les faire, il eſt moins difficile ſans comparaiſon de *rimer* richement, que de compoſer des vers nombreux & remplis d'harmonie. Rien n'aide un poëte françois à vaincre cette derniere difficulté que ſon génie, ſon oreille & ſa perſéverance. Aucune méthode réduite en art ne vient à ſon ſecours. Les difficultés ne ſe préſentent pas ſi ſouvent quand on ne veut que *rimer* richement; & l'on s'aide encore pour les ſurmonter d'un dictionnaire de *rimes*, le livre favori des rimeurs ſéveres, & qu'ils ont tous, quoi qu'ils en diſent, dans leur arriere-cabinet.

Mais enfin tel eſt l'état des choſes, que la *rime* eſt abſolument néceſſaire à la poéſie françoiſe; il n'a pas été poſſible de changer ſa premiere conformation, qui avoit ſon fondement dans la nature & le génie de notre langue. Toutes les tentatives que quelques poëtes ſavans ont faites pour la bannir, & pour introduire l'uſage des vers meſurés à la maniere des Grecs & des Romains, n'ont pas eu le moindre ſuccès. Corneille & Racine ont employé la *rime*; & je crains que ſi nous voulions ouvrir une autre carriere, ce ſeroit plutôt dans l'impuiſſance de marcher dans la route de ces beaux génies, que par le deſir raiſonnable de la nouveauté. Les Italiens & les Anglois pourroient mieux que nous ſe paſſer de *rimer*, parce que leurs langues ont des inverſions, & leur poéſie mille libertés qui nous manquent. Chaque langue a ſon génie particulier; celui de la nôtre eſt la clarté, la préciſion & la délicateſſe. Nous ne permettons nulle licence à notre poéſie, qui doit marcher comme notre proſe dans l'ordre timide de nos idées. Nous avons donc un beſoin eſſentiel du retour des mêmes ſons, pour que notre poéſie ne ſoit pas confondue avec la proſe. Tout le monde connoît ces beaux vers de Racine:

> *Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale!*
> *Mais, que dis-je? Mon pere y tient l'urne fatale:*
> *Le ſort, dit-on, l'a miſe en ſes ſéveres mains;*
> *Minos juge aux enfers tous les pâles humains.*

Mettez à leur place,

> *Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale!*
> *Mais, que dis-je? Mon pere y tient l'urne funeſte:*
> *Le ſort, dit-on, l'a miſe en ſes ſéveres mains;*
> *Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.*

Quelque poétique que ſoit ce morceau, dit M. de Voltaire, fera-t-il le même plaiſir dépouillé de l'agrément de la *rime*? Les Anglois & les Italiens diroient également comme les Grecs & les Romains, *les pâles humains*, Minos *aux enfers juge*, & enjamberoient avec grace ſur l'autre vers; la maniere même de réciter en italien & en anglois fait ſentir des ſyllabes longues & brèves, qui ſoutiennent encore l'harmonie ſans beſoin de *rimes*. Nous qui n'avons aucun de ces avantages, pourquoi voudrions-nous abandonner les ſeuls que la nature de notre langue nous laiſſe?

Je ſai bien que la *rime* ſeule ne fait ni le mérite du poëte, ni le plaiſir du lecteur. Ce ne ſont point ſeulement les dactyles & les ſpondées qui plaiſent dans Virgile & dans Homere. Ce qui enchante toute la terre, c'eſt l'harmonie qui naît de cette meſure difficile. Quiconque ſe borne à vaincre une difficulté pour le mérite ſeul de la vaincre, eſt un fou; mais celui qui tire du fond de ces obſtacles mêmes des beautés qui plaiſent à tout le monde, eſt un homme fort ſage & preſque unique. Il eſt très-difficile de faire de beaux tableaux, de belles ſtatues, de bonne muſi-

muſique, de bons vers, *&c.* Auſſi les noms des hommes ſupérieurs qui ont vaincu ces obſtacles dureront-ils peut-être beaucoup plus que les royaumes où ils ſont nés? M. de la Mothe nioit la néceſſité de la *rime* dans notre langue & l'harmonie des vers; M. de la Faye lui envoyant pour réponſe des vers harmonieux, prit un bon parti; il ſe conduiſit comme le philoſophe qui, pour répondre à un ſophiſte qui nioit le mouvement, ſe contenta de marcher en ſa préſence.

Il ne me reſte plus que deux choſes; 1°. à donner des principes généraux ſur la *rime*; 2° à indiquer les noms des *rimes* barbares imaginées par nos ayeux.

On n'admet point pour la *rime* une ſeule lettre, quoiqu'elle faſſe une ſyllabe; ainſi les mots joués & liés ne riment point enſemble. Il y a des mots qui finiſſant par différentes lettres, peuvent faire une bonne *rime*, lorſque ces lettres rendent le même ſon, comme dans les mots *ſang* & *flanc*, *nous* & *doux*.

On a proſcrit la *rime* du ſimple avec ſon composé, lorſque l'un & l'autre ſont employés dans leur ſignification naturelle; ainſi *ordre* & *deſordre* ne riment pas enſemble, mais *front* & *affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorſqu'il y a deux ſens différens; ainſi pas *paſſus* rime avec *pas*, qui eſt une particule négative. Dans les pieces régulieres, on ne doit pas mettre de ſuite plus de deux *rimes* féminines. Les livres les plus communs vous apprendront le reſte. Ainſi je paſſe à l'explication des noms de *rimes* inventées par nos anciens poëtes, la *rime* annexée, batelée, briſée, couronnée, empériere, enchaînée, équivoque, fraterniſée, kirielle, retrograde, ſénée, *&c.* & tout ſera dit.

Rime *annexée*, cette *rime* dont on voit des exemples dans les premiers poëtes françois, conſiſtoit à commencer un vers par la derniere ſyllabe du vers précédent; exemple:

Dieu gard' ma maitreſſe & régente,
Gente de corps & de façon;
Son cœur tient le mien en ſa tente,
Tant & plus d'un ardent friſſon.

Rime *bâtelée*, c'eſt le nom qu'on donnoit autrefois au vers dont la fin rimoit avec le repos du vers ſuivant; exemple:

Quand Neptune puiſſant dieu de la mer
Ceſſa d'armer Caraques & Galées.

Rime *briſée*, cette *rime* pratiquée autrefois, conſiſtoit à conſtruire des vers de façon que les repos des vers rimaſſent entr'eux, & qu'en les briſant ils fiſſent d'autres vers; exemple:

De cœur parfait, chaſſez toute douleur;
Soyez ſoigneux; n'uſez de nulle feinte;
Sans vilain fait entretenez douceur;
Vaillant & preux, abandonnez la feinte,

en briſant ces vers on lit:

De cœur parfait
Soyez ſoigneux;
Sans vilain fait
Vaillant & preux;
Chaſſez toute douleur,
N'uſez de nulle feinte;
Entretenez douceur,
Abandonnez la feinte.

Rime *couronnée*, la *rime* étoit couronnée, lorſqu'elle ſe préſentoit deux fois à la fin de chaque vers; exemple:

Ma blanche Colombelle, belle,
Souvent je vais priant, criant;
Mais deſſous la cordelle, d'elle,
Me jette un œil friand, riant.

Rime *emperiere*, c'étoit le nom de celle qui au bout du vers frappoit l'oreille juſqu'à trois fois:

Benins lecteurs, très-diligens, gens, gens,
Prenez en gré mes imparfaits, faits, faits.

Rime *enchaînée*, c'eſt celle qui conſiſte à reprendre le dernier mot du vers précédent, pour en former le premier du vers ſuivant. Ce goût barbare en Poéſie paſſoit pour un art très ingénieux. On peut juger du mérite de ce genre d'eſprit, autrefois ſi fêté, par l'exemple ſuivant, tiré des bigarrures du ſieur des Accords:

Pour dire au tems qui court,
Cour eſt un périlleux paſſage;
Pas ſage n'eſt qui va en cour;
Cour eſt ſon bien & avantage;
Rage eſt ſa paix; pleurs ſes ſoulas;
Las! c'eſt un très-piteux ménage;
Nage autre part pour tes ébats.

Cette *rime* eſt la même que la *rime* annexée ou fraterniſée;

Rime *équivoque*. Nos anciens poëtes françois ſe ſervoient quelquefois d'une maniere de *rime* qu'on appelle *rime équivoque*, dans laquelle la derniere ſyllabe de chaque vers eſt repriſe en une autre ſignification, au commencement ou à la fin du vers qui ſuit. Richelet en rapporte l'exemple ſuivant:

En m'ébattant je fais rondeaux en rime,
Et en rimant bien ſouvent je m'enrime;
Bref, c'eſt pitié entre nous rimailleurs,
Car vous trouvez aſſez de rime ailleurs;
Et quand vous plait, mieux que moi rimaſſez,
Des biens avez, & de la rime aſſez, &c.

Marot eſt l'auteur de ces vers biſarres; c'étoit-là une gentilleſſe du goût de ſon ſiecle. Nous avons de la peine à concevoir aujourd'hui quel ſel on pouvoit trouver dans des productions ſi plates.

Rime *fraterniſée*, cette *rime* qui a bien du rapport avec la *rime* annexée, ſi elle n'eſt la même choſe, conſiſtoit ſuivant nos anciens poëtes, à repéter en entier, ou en partie, le dernier mot d'un vers au commencement du vers ſuivant; exemple:

Mets voiles au vent, cingle vers nous, Caron,
Car on t'attend, &c.

Rime *kirielle*, elle conſiſte à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers:

Qui voudra ſavoir la pratique
De cette rime *juridique,*
Saura que bien miſe en effet,
La kirielle *ainſi ſe fait*
De plates, de ſyllabes huit;
Uſez-en donc ſi bien vous duit,
Pour faire le couplet parfait,
La kirielle *ainſi ſe fait.*

On voit bien que cet exemple ſe reſſent de l'origine barbare de la *kirielle;* mais nous ne manquons pas de couplets de chanſons où elle eſt miſe avec eſprit.

Rime *rétrograde*, ſous Charles VIII. & Louis XII. les poëtes avoient mis les *rimes rétrogrades* en vogue; c'étoit le nom qu'on avoit donné aux vers, lorſqu'en les liſant à-rebours, on y trouvoit encore la meſure & la *rime*, comme dans ceux-ci; exemple:

Triomphamment cherchez honneurs & prix,
Déſolez, cœurs méchans, infortunés
Terriblement êtes mocquez & pris.

Liſez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes *rimes*.

Prix & honneurs cherchez triomphamment, &c.

Rime *ſénée*, on nommoit ainſi les vers où tous les mots commençoient par la même lettre; exemple:

Ardent amour, adorable Angélique.

Un poëme dont tous les vers commençoient par une même lettre, s'appelloit poëme en *rimes ſénées*.

Rime, *féminine*, les vers qui finiſſent par un mot dont la derniere ſyllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmoient*, *aimoient;* ces vers, dis-je, ont une rime féminine, & on les appelle auſſi *vers féminins;* exemple:

Victoire } *Armes*
Gloire } *Charmes*

Dans

Dans la *rime féminine*, la reſſemblance du ſon ſe tire de la pénultieme ſyllabe, parce que l'*e* muet ne ſe faiſant point ſentir, n'eſt compté pour rien. Dans le dernier hémiſtiche des vers de *rime féminine*, il y a toujours une ſyllabe de plus que dans les vers maſculins, qui eſt la ſyllabe formée par cet *e* muet.

RIME *maſculine*, c'eſt lorſque la derniere ſyllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple:

Fierté } *Soupirs*
Beauté } *Deſirs*

Dans cette ſorte de *rime*, on ne conſidere que la derniere ſyllabe pour la reſſemblance du ſon, & c'eſt cette ſyllabe qui fait la *rime*. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeroient très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la derniere ſyllabe; ainſi *enfer* & *étouffer* feroient des *rimes* vicieuſes: il faut, autant qu'il eſt poſſible, que les dernieres ſyllabes des deux vers qui riment, ſe reſſemblent parfaitement; cependant on uſe d'indulgence à cet égard quand le ſon de la derniere ſyllabe eſt plein, ou que les *rimes* ſont rares.

RIME *normande*, on appelle ainſi des *rimes* qui ne reſſemblent que dans le ſon, ou dans la maniere de les écrire. Ces *rimes* quoiqu'autoriſées par l'emploi qu'en ont fait des poëtes célebres, paroiſſent toutefois très-vicieuſes; exemple:

Et quand avec tranſport je penſe m'approcher,
De tout ce que les dieux m'ont laiſſé de plus cher.

RIME *redoublée*, *Chapelle* (Claude l'Huillier), éleve du célebre Gaſſendi, inſpira le goût des *rimes redoublées* à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même:

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au ſon harmonieux de rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuſer l'eſprit,
Par la diverſité de cent nobles idées.

Ces vers ont fait croire à bien des gens que Chapelle eſt le premier qui s'eſt ſervi des *rimes redoublées*: mais c'eſt une erreur; d'Aſſoucy les employa long-tems avant lui, & même avec quelque ſuccès, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Pourquoi donc, ſexe au teint de roſe,
Quand la charité vous impoſe
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez vous me haïr ſans cauſe,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque choſe.

(*D. J.*)

RIME *riche*, *terme de Poéſie* pour marquer le degré de perfection dans cette partie du vers.

La *rime* féminine eſt riche, lorſqu'immédiatement devant la pénultieme voyelle ou diphtongue, il y a une même lettre dans les deux qui font la *rime*; exemple:

Victoire } *Rebelle*
Hiſtoire } *Iſabelle*

La *rime* maſculine eſt riche, lorſqu'immédiatement devant le derniere voyelle ou diphtongue, il ſe trouve quelque lettre ſemblable dans les deux mots, comme dans *heureux*, *généreux*.

RIME *ſuffiſante*, la *rime* féminine eſt ſuffiſante, lorſque la pénultieme voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la ſuit, rendent un même ſon dans les mots qui font la rime: Exemple,

Belle, } *Victoire,*
Infidelle. } *Gloire.*

La *rime* maſculine eſt pareillement ſuffiſante, lorſque la derniere voyelle ou diphtongue des mots avec tout ce qui la ſuit, rendent un même ſon: Exemple,

Eſpoir, } *Heureux,*
Devoir. } *Honteux.*

RIMES *croiſées*, c'eſt lorſqu'on entrelace les vers des deux eſpeces, un maſculin après un féminin, ou deux maſculins de même *rime* entre deux féminins qui riment enſemble. L'ode, le rondeau, le ſonnet, la balade, ſe compoſent à *rimes croiſées*.

RIMES *mêlées*, c'eſt lorſque dans le mélange des vers, on ne garde d'autres regles que celle de ne pas mettre de ſuite plus de deux vers maſculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chanſons, quelques idilles, certaines pieces de théâtre, les opéra, les cantates, *&c.* ſont compoſés de *rimes mêlées*. La répétition de la même conſonnance, loin d'être vicieuſe dans les *rimes mêlées*, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES *plates*, c'eſt lorſque les vers de mêmes *rimes* ſe ſuivent par couples, deux maſculins & deux féminins. La comédie, l'églogue & l'élégie, ſe compoſent à *rimes plates*. Pour le poëme épique & la tragédie, ils ſont néceſſairement aſſujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir ſoin d'éviter la fréquente répétition des mêmes *rimes*, qui feroient une monotonie deſagréable.

RIMES *uniſſonnes*, *rimes* qui ont le même ſon. L'orthographe différente ne rend point la *rime* défectueuſe, quand le ſon eſt le même à la fin des mots. Ainſi les *rimes* ſuivantes & autres ſemblables, ſont régulieres. *Amant*, *moment; départ*, *haſard; champêtre*, *connoître; ſang*, *flanc; aime*, *extrême*.

Tout conſpire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux.

Au reſte M. l'abbé Maſſieu prétend que le plus ancien morceau de poéſie rimé qu'il y ait dans toute l'Europe, eſt la traduction ou le poëme de la grace, compoſé par Afrid, religieux de Viſſembourg, qui vivoit vers le milieu du neuvieme ſiecle; c'eſt du franc tout pur, auquel nous n'entendons plus rien. (*D. J.*)

RIME, on ſous entend *longue*, (*Marine.*) commandement à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles de rames, & de tirer longuement deſſus ces rames.

RIME BONNE, *ou* BONNE RIME, (*Marine.*) commandement aux matelots du dernier banc d'une chaloupe, de voguer ou de ramer comme il faut.

RIMEUR, ſ. m. (*Littérat.*) écrivain qui rime ou qui compoſe des vers rimés. Ce terme n'eſt guere uſité qu'en Poéſie, où il eſt ſynonyme à *poëte*, & ſe prend ordinairement en bonne part, à moins qu'il ne ſoit reſtraint & déterminé par quelque épithete de blâme. Ainſi M. Deſpréaux a dit qu'Apollon.

Voulant pouſſer à bout tous les rimeurs *françois*,
Inventa du ſonnet les rigoureuſes lois.

Et ailleurs,

Gardez vous d'imiter ce rimeur *furieux*;

où il s'agit de Charles du Perier, un des meilleurs poëtes latins & françois que nous ayons eu.

RIMINI, (*Géogr. mod.*) en latin *Ariminum*, ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe & dans la Romagne, ſituée à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique, à 25 milles au ſud-eſt de Ravenne, & à 20 milles au nord-oueſt de Peſaro. *Long.* 30. 15. *lat.* ſuivant des Places, 43. 59. 28.

Cette ville étoit anciennement dans le pays des Sénonois d'Italie, & devint enſuite colonie romaine. Tite-Live, *l. XXVII.* la met au nombre des dix-huit colonies qui aſſiſterent la république de Rome dans le tems des proſpérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux reſtes d'antiquité qui s'y voyent encore. Auguſte y fit bâtir le magnifique pont ſur lequel on paſſe la Marecchia. Il joignit à *Rimini* la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibere contribua de ſon côté à la conſtruction de ce pont, c'eſt-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini* ſont les ruines d'un amphithéatre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguſte, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer s'étant retirée à un demi-mille de cet endroit, le phare eſt préſentement environné de jardins.

Rimini fut ſujette aux empereurs romains juſqu'à la fin de leur empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils ſe maintinrent; enſuite elle ſubit le joug des Lombards: après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les rois d'Italie, & puis les Malateſtes, vicaires de ceux-ci. Pandolfe

dolfe l'un d'eux, vendit la ville aux Vénitiens; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta-Secca par les troupes de Louis XII. roi de France, ce prince mit le pape en poſſeſſion de *Rimini*, poſſeſſion qu'il a gardée juſqu'à ce jour.

Cette ville eſt aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & ſans fortification; elle n'a jamais été féconde en ſavans, mais en quelques théologiens ſcholaſtiques, tel a été Grégoire dit de *Rimini*, ſurnommé le docteur authentique, & qui étoit général des Auguſtins en 1357.

Battaglini (Marc) né à *Rimini* en 1645, s'eſt un peu diſtingué de ſes confreres par quelques ouvrages italiens, & entre autres par ſon *iſtoria univerſale di tutti i concilj generali particolari di ſanta Chieſa*. Le pape Clément XI. le nomma à l'évêché de Ceſène en 1716; mais il mourut peu de tems après âgé de 71 ans. Le P. Niceron a mis cet évêque au rang des hommes illuſtres. (*D. J.*)

RIMMAGEN, *ou* RIMAGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers, ſur le bord du Rhein. On a trouvé auprès de cette ville quelques antiquités romaines, ainſi que d'anciennes monnoies d'or & d'argent, ce qui joint à la reſſemblance du nom, a fait regarder *Rimmagen* pour être le *Rigomagum* de Tacite. (*D. J.*)

RIMOCASTRI, (*Géogr. anc.*) village de la Bæotie: Wheler, dans ſon voyage de Grece, dit *tom. II. l. III. Rimocaſtri* eſt ſitué ſur la croupe d'une montagne, qui découvre une grande plaine au ſud, & a une vue ſans borne vers la Morée, entre Hélicon & Cythæron. Il eſt partagé en trois petits groupes de maiſons, deux ſur la montagne & une audeſſous, qui peuvent faire en tout environ cent cabanes de grecs & d'albanois, tous chrétiens, excepté un ſous-bacha qui les gouverne & qui eſt turc. La partie du village qui eſt ſur la pointe de la croupe, paroît avoir été autrefois fortifiée d'un foſſé du côté du nord; le précipice de la montagne la défendant de l'autre côté, quoique ſans néceſſité à préſent, leur pauvreté les mettant à couvert de toute entrepriſe. Le vin eſt ici le meilleur & le plus fort de toute la Grece. Il y a au pié de cette même montagne pluſieurs grandes ruines que quelques-uns croyent être celles de l'ancienne *Theſpia*, & que d'autres prennent pour celles de la ville de *Thiſpa*. (*D. J.*)

RINCEAU, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de branche qui prenant ordinairement naiſſance d'un culot, eſt formée de grandes feuilles naturelles ou imaginaires, & refendues comme l'acanthe & le perſil, avec fleurons, roſes, boutons & graines, & qui ſert à décorer les friſes, gorges & panneaux d'ornement. Il y a dans la vigne de Médicis à Rome, des *rinceaux* antiques de marbre d'une ſinguliere beauté. (*D. J.*)

Rinceau, (*Jardinage.*) ornement de parterre formant une eſpece de ramage ou de grand feuillage, qui prend naiſſance d'un culot, & ſe porte vers le milieu du talleau, en rejettant d'eſpace en eſpace des palmettes, des fleurs, des graines, & autres ornemens. Les rinceaux ne ſont plus ſi à la mode. On leur préfere les maſſifs de gaſon qui forment des compartimens & des cartouches, rendent la broderie plus légere, & en interrompent le trop de longueur.

RINCEAU, *terme de Blaſon*; lorſqu'on voit des branches croiſées & enlacées ſur un écu, on le blaſonne aux *rinceaux* paſſés en ſautoir. (*D. J.*)

RINCER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt nettoyer un vaiſſeau avec de l'eau; on *rince* un verre, un pot, une terrine, ſa bouche, *&c.*

Rincer, *terme uſité dans les ports de Paris*, pour ſignifier l'action de changer une marchandiſe d'un bateau en un autre.

RINGARD, ſ. m. (*Forgerie.*) barre de fer dont on ſe ſert pour manier de groſſes pieces à forger, comme une enclume. On le dit auſſi d'un gros bâton ferré. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RINGCOPING, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nortjutland, au dioceſe de Rypen, ſur la côte occidentale. (*D. J.*)

RINGEAU *ou* RINJOT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'endroit où la quille & l'étrave d'un vaiſſeau ſe joignent.

RINGSTEDT, *ou* RINGSTAD, (*Géogr. mod.*) ville de Danemark dans l'île de Sélande, chef-lieu d'un bailliage de même nom; il y avoit autrefois un monaſtere où Waldemar I. & Erric le Pieux, ont eu leur ſépulture. *Long.* 29. 44. *latit.* 55. 26. (*D. J.*)

RINTLEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la Weſtphalie, au comté de Schawenbourg ſur le Weſer, entre Menden & Hambourg. Erneſt, prince de Holſtein, établit en 1612, une académie en cette ville, à laquelle l'empereur Ferdinand II. accorda des privileges. *Long.* 26. 45. *latit.* 52. 16.

Henichius (Jean) théologien, naquit à *Rintlin* en 1616, & mourut en 1671, à 55 ans. Ses principaux ouvrages ſont des inſtitutions théologiques, & une hiſtoire eccléſiaſtique & civile, en latin. (*D. J.*)

RIO-AQUADO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Coja. Elle prend ſa ſource au pays des Houdos, & ſe jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle eſt large & profonde, mais elle n'eſt pas navigable à cauſe des écueils qui interrompent ſon cours. (*D. J.*)

RIO-BIANCO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans le Bilédulgérid. Elle ſort des montagnes près de la Lybie, & ſe jette dans l'océan par pluſieurs embouchures. (*D. J.*)

RIO-BLANCO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale. Elle a deux ſources, une appellée *Parima*, & l'autre *Tacuta*, dans la Guyane. Elle paſſe ſous la ligne, & ſe rend dans Rio-Négro, au-deſſus du fort des Portugais. (*D. J.*)

RIO-BUS, (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) c'eſt chez les Japonois le nom d'une ſecte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques ſuperſtitieuſes des religions étrangeres, & ſur-tout celles du Buſdoïſme ou de la religion de Siaka. *Voyez* Siaka.

RIO-CHIARO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, qu'elle ſépare de l'Orviétan. Elle ſe jette dans le Tibre, un peu au-deſſus de Graſignano. (*D. J.*)

RIO-da-VOLTA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique en Guinée, dans le pays appellé la *Côte d'or*. Son embouchure dans la mer eſt à vingt lieues du village nommé *Sinco*. (*D. J.*)

RIO-de-JUNEKO, (*Géog. mod*) petite riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure eſt à 9d 10′ de *long.* & à 5d 50′ de *lat.* nord. (*D. J.*)

RIO-de-la-GARTOS, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'Yucatan. Son embouchure ſe trouve preſqu'à moitié chemin, entre le cap Catoche & le cap de Condécéno. Cette riviere eſt petite, mais aſſez profonde pour les canots; d'ailleurs l'eau en eſt bonne, & l'on ne connoît point d'autre riviere ni ruiſſeau d'eau douce ſur cette côte; depuis le cap Catoche juſqu'à trois ou quatre lieues de la ville de Campêche. (*D. J.*)

RIO-de-la-HACHA, (*Géog. mod.*) nom, 1°. d'un gouvernement de l'Amérique méridionale, dans le nouveau royaume de Grenade: 2°. de la capitale (ſi l'on peut parler ainſi) de ce gouvernement: 3°. de la riviere qui l'arroſe.

Le gouvernement eſt borné au ſeptentrion par la mer du nord; à l'orient, par un grand golfe qui le ſépare du gouvernement de Venezuelo; au midi par l'audience de Santa-Fé; & à l'occident par le gouvernement de Sainte-Marthe.

La capitale de ce gouvernement eſt bâtie dans un terroir fertile ſur le bord de la riviere de ſon nom, cette capitale ne contient pas cent maiſons; cependant on trouve dans ſon voiſinage des veines d'or, & des ſalines. *Lat.* 11.

La *riviere de la Hacha* mouille ce hameau, & ſe jette dans la mer du nord au fond d'une grande baie. (*D. J.*)

RIO-DOLCE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Vera-Pax. Elle ſe perd dans un petit golfe qui communique au golfe de Honduras. (*D. J.*)

RIO-FORMOSO, (*Géog. mod.*) riviere des Indes dans la preſqu'île de Malacca. C'eſt une riviere profonde, dont la ſource eſt avant dans les terres & dont l'embouchure eſt dans le détroit de Malacca, à l'orient de la ville de ce nom. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géog. mod.*) nom commun à trois rivieres.

C'eſt, 1°. une riviere conſidérable ſur la côte occidentale d'Afrique. Son cours eſt de l'eſt à l'oueſt juſqu'à l'île de Biſſague qu'elle forme, & va ſe rendre dans la mer, entre l'île de Bulam & le cap de Tucublay. Elle eſt navigable juſqu'à cent lieues de ſon embouchure. Ses bords ſont couverts de gros arbres, dont on conſtruit des canots.

2°. *Rio-Grande* eſt une riviere de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. On lui a don-

a donné ce nom, à cauſe de la grandeur de ſon canal. Ses ſources ſont dans le Popayan; & après avoir traverſé pluſieurs provinces, elle va ſe jetter dans la mer du nord par deux ou trois embouchures. Elle porte de petites barques juſqu'à cinquante lieues dans les terres.

3°. *Rio-Grande* eſt une riviere de l'Amérique méridionale au Breſil. Elle arroſe la capitainerie de ce nom, laquelle a le dixieme rang parmi celles du Breſil. *Voyez l'article* ſuivant. (*D. J.*)

Rio-Grande, (*Géogr. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Breſil, bornée au nord par le pays des Petaguay, au midi par la capitainerie de Tamaraca; au levant par la mer du nord; & au couchant par la nation des Tapuyes. Elle n'eſt peuplée que d'un petit nombre de Portugais, & il y a fort peu d'Indiens. Cette capitainerie tire ſon nom d'une riviere qui la traverſe, & dont nous avons parlé précédemment. (*D. J.*)

RIOJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique meridionale, preſqu'à l'entrée d'une plaine qui s'étend juſqu'au voiſinage de la Cordillere de Chili, & aſſez près de l'endroit où étoit auparavant une autre ville qui n'a pas long-tems ſubſiſté, & qui portoit le nom de tous les Saints. *Rioja* fut fondée vers l'an 1596 par Dom Juan Ramirez, gouverneur de Tucuman. *Latit.* mérid. 30. (*D. J.*)

RIO-LONGO *ou* RIO-MORENO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique au pays de Benguela. Son embouchure eſt à cinq lieues de la baie de Buenguela-Viella, ſous le 11. 4. de *latit.* méridionale. (*D. J.*)

RIOM, (*Géog. mod.*) en latin *Ricomagum* ou *Ricomagus*; enſuite par corruption, *Ricomum* & *Riomum*, d'où eſt venu le nom de *Riom*; ville de France dans la baſſe Auvergne, au diocèſe & à 2 lieues de Clermont, à 20 ſud-eſt de Moulins, & à 90 au midi de Paris.

Philippe-Auguſte s'en rendit maître par capitulation, & elle devint fort peuplée ſous les ducs d'Auvergne, qui y établirent leur cour & leur domicile. Aujourd'hui *Riom* eſt conſidérable par ſa ſénéchauſſée, par ſon préſidial, dont le reſſort eſt étendu, par ſon bureau des finances, par une chambre des monnoies & par trois chapitres, dont l'un porte le nom de *S. Amable*, patron de la ville. Les PP. de l'oratoire y ont le college. *Long.* 20. 4. *lat.* 45. 50.

La ville de *Riom* a été le berceau de quelques perſonnes illuſtres par leur ſavoir ou par leur eſprit.

Grégoire de Tours (*Georgius-Elorentius Gregorius*), eſt le premier dont il faut parler, à cauſe de ſon ancienneté, On l'a nommé *Grégoire de Tours*, parce qu'il fut évêque de cette ville en 573. On en a fait un ſaint, parce qu'il a lui-même écrit pluſieurs livres des miracles des ſaints; parce qu'il s'oppoſa courageuſement aux projets de Chilpéric & de Frédégonde; enfin parce qu'il fut lié d'amitié avec S. Grégoire le grand, & qu'il vint à Rome viſiter le tombeau des apôtres. (1) Il eſt mort en 595. Dom Ruinard a donné la meilleure édition de ſes ouvrages en 1699; mais le ſeul qui ſoit utile, eſt ſon hiſtoire de France en dix livres, depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules, juſqu'à l'an 595. Cette hiſtoire contient des faits importans, quoique le ſtyle en ſoit dur & groſſier, & que l'auteur ſoit extrèmement ſimple & crédule. On a remarqué qu'il s'eſt trompé en pluſieurs points & que pluſieurs de ſes paſſages veulent être corrigés. Son ſilence ſur le miracle de la ſainte ampoule eſt une forte objection contre la certitude de ce miracle, parce qu'il n'étoit pas homme à l'oublier. Il eſt encore bon d'obſerver qu'on l'obligea de ſe diſculper par ſerment, d'avoir mal parlé de la reine Frédégonde.

Genebrard (*Gilbert*), religieux de Clugny, & qui devint archevêque d'Aix en 1591, étoit un des ſavans hommes du xvi ſiecle. Il mourut à Semur en 1597, à 60 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages, & entr'autres une traduction françoiſe de Joſephe. Il a publié en latin une chronologie ſacrée, un commentaire ſur les pſeaumes, pluſieurs opuſcules des rabbins, trois livres ſur la Trinité, & un traité pour ſoutenir les élections des évêques par le clergé & par le peuple, contre la nomination du roi. Ce dernier traité fit grand bruit par le mauvais eſprit qui engagea l'auteur à le mettre au jour. C'étoit un livre injurieux aux droits de l'égliſe gallicane, & le parlement de Provence le condamna à être brûlé. On ſait que Genebrard avoit embraſſé quelque tems auparavant le parti de la ligue, & qu'il ne ceſſoit dans ſes ſermons de déclamer avec fureur contre Henri IV. Il vomiſſoit, dit le journal de l'Etoile, autant d'injures contre ce prince, qu'une harangere en colere. Enfin, pour le peindre en deux mots, avec M. de Thou, c'étoit un homme plus réglé dans ſa vie que dans ſes écrits, & plus laborieux que ſage. Son ſtyle ſe reſſent de ſon caractere; il eſt dur & rempli d'épithetes.

Courtin (*Antoine de*,) ſécretaire des commandemens de la reine Chriſtine de Suede, naquit à *Riom* en 1622. Charles Guſtave le fit ſon envoyé extraordinaire en France; & après le décès de ce monarque, Colbert nomma M. Courtin réſident de France vers les princes du nord. Il mourut à Paris en 1685. On lui doit la premiere traduction françoiſe du *traité de la guerre & de la paix* de Grotius; mais celle de M. Barbeyrac l'a fait tomber dans l'oubli..

Danchet (*Antoine*), poëte françois, naquit à *Riom* en 1671, devint membre de l'académie des Inſcriptions en 1706, de l'académie Françoiſe en 1712, & mourut à Paris en 1748, généralement aimé & eſtimé. Ce qui fait l'éloge de ſon cœur, c'eſt qu'étant poëte par goût & comme par état, il ne s'eſt jamais permis des vers ſatyriques contre perſonne, quoiqu'il ait été ſouvent bleſſé des traits de la malignité. Cet auteur aimable a fait pluſieurs tragédies foibles, & a beaucoup travaillé pour le théâtre de l'opéra; les pieces qu'il a données en ce genre ſe ſont ſoutenues à l'aide du muſicien. Toutes ſes œuvres ont été recueillies & imprimées à Paris en 1751, en *quatre vol. in*-12. Il eſt l'auteur des vers intitulés *les cinq ſens*.

J'entends la voix d'Eglé; quel plaiſir ſouverain!
Je reſpire ſon air & ſon parfum divin:
Je la vois, à mes yeux. Venus même s'expoſe;
Je cueille le lis de ſon ſein;
Je goûte le baiſer ſur ſes levres de roſe.
Si j'ai bien compté par mes doigts,
(Car pour mon cœur le nombre en eſt extrème)
Voilà tous les cinq ſens ravis tous à la fois;
Je ne parle pas du ſixieme.

Faydit (*Pierre*), connu par la ſingularité de ſes opinions, naquit à *Riom*, entra dans la congrégation de l'oratoire en 1662, fut obligé d'en ſortir en 1671, & mourut en 1709. Il publia en 1696, un *traité ſur la Trinité*, dans lequel il déclame contre le ſyſtème des théologiens ſcolaſtiques, & en établit un qui l'a fait ſoupçonner de favoriſer le trithéiſme. Ses autres ouvrages ſont 1°. la vie de S. Amable: 2°. des remarques ſur Virgile, ſur Homere & ſur le ſtyle poétique de l'Ecriture: 3°. des mémoires contre l'hiſtoire eccléſiaſtique de Tillemont: 4°. une critique du Télémaque de M. l'Archevêque de Cambrai. Tous ces ouvrages péchent moins par l'érudition, que par la ſatyre, le manque de goût & de jugement.

Sirmond (*Jacques*), jéſuite, né à *Riom* en 1559, mourut à Paris au college de Clermont en 1651, âgé de 92 ans. C'étoit l'un des plus érudits & des plus aimables hommes de ſon ſiecle. Il devint confeſſeur de Louis XIII. & ſe conduiſit à la cour avec tant de prudence dans ce poſte délicat, qu'il n'y donna jamais à perſonne le moindre ſujet de plainte. Renfermé dans les bornes de ſon miniſtere, il continua ſes études, ne ſe mêla d'aucune affaire temporelle, & ne demanda qu'un petit bénéfice pour M. de la Lande ſon neveu, ſur lequel il fut conteſté. Le pape le préféra à tous les ſavans d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages fu-

(1) On ne donne point le nom de Saint à Grégoire de Tours pour avoir écrit pluſieurs livres des miracles des Saints, ou pour avoir été ami de S. Grégoire le grand, mais bien à cauſe de la ſainteté de vie qu'il mena, des vertus qu'il pratiqua à un degré eminent, & à cauſe de la conſtance évangélique qu'il montra contre l'indignation & la fureur de Chilperic & de Fredégonde dans la cauſe de l'évêque Prétextat, qu'ils vouloient injuſtement opprimer. Grégoire prit fortement ſa défenſe, & refuſa tous les preſens qu'on lui offroit, ſans craindre les menaces qu'on y ajoutoit. Il défendit auſſi la foi catholique contre le même Chilperic, quand il vouloit proteger les erreurs de Sabellius. Ce furent les actions héroïques avec tant d'autres, qui mériterent à Grégoire le titre de Saint. (*W*)

rent très-eſtimés, & ſont très-peu lus. Il eſt vrai qu'on a recueilli à Paris en 1696 en 5 *vol. in fol.* les ſeuls opuſcules du pere Sirmond ſur différentes matieres, mais à-peine les conſulte-t-on aujourd'hui dans les bibliotheques publiques qui en ont fait l'acquiſition; cependant ſon ſtyle eſt concis, & il traite ſes ſujets avec beaucoup de choix, d'exactitude & d'érudition.

Foulée (*Dom Antoine-Auguſtin*), de la congrégation de S. Maur, né à *Riom* en 1677, mourut *en* 1718, après avoir achevé une nouvelle édition des œuvres de S. Cyrille de Jéruſalem, que dom Prudent Maran a publiée à Paris en 1720, *in-fol.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RIO-NEGRO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orinoque. M. de Liſle la fait courir du nord au ſud; mais il ſe trompe; elle vient de l'oueſt, & court à l'eſt en inclinant un peu vers le ſud. *Rio-Negro* entre ſi parallelement dans l'Amazone, qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone ſéparé par une île *Long.* 319. 30. *lat.* 3.

Les Portugais fréquentent cette riviere depuis plus d'un ſiecle, & ont bâti un fort ſur ſon bord ſeptentrional, à l'endroit le plus étroit qui eſt de 1203 toiſes, à 3, 9. de *latit.* Ils y font un grand commerce d'eſclaves, & ils doivent les faire dans les limites preſcrites par les lois de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faiſant eſclave: tels ſont ces malheureux captifs deſtinés à la mort, & à ſervir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui ſont dans ce barbare uſage. C'eſt par cette raiſon que le camp volant de la riviere Noire porte le nom de *troupe de rachat*; ce camp volant pénetre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la riviere.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, eſt peuplée de miſſions portugaiſes ſous la direction des mêmes religieux du mont Carmel. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois ſemaines & plus la riviere Noire, on la trouve encore plus large qu'à ſon embouchure, à cauſe du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Liſle eſt plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrein des bords eſt élevé, & n'eſt jamais inondé; le bois y eſt moins fourré, & c'eſt un un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone. (*D. J.*)

RIO-REAL, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique méridionale, au Bréſil. Elle ſépare la capitainerie de la baie de celle de Seregippe, & ſe jette dans la mer, aux confins de ces deux capitaineries. (*D. J.*)

RIO-S.-ANDRÉ, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui de trois pointes. Elle donne ſon nom à la côte voiſine, juſqu'à une certaine diſtance. Cette riviere eſt conſidérable, même avant que d'avoir reçu les eaux d'une autre riviere qui s'y perd, une lieue avant ſon embouchure dans la mer. Elle eſt bordée de prairies naturelles & de vaſtes compagnes unies, d'un terrein gras, coupé par des ruiſſeaux qui le rafraîchiſſent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les patates, en un mot toutes ſortes de légumes y viennent en perfection. On voit d'eſpace en eſpace des bouquets de palmier, d'orangers, de citronniers, de cotonniers de diverſes eſpeces, qui ſans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à ſucre qui y ſont naturelles, & dont les éléphans profitent; mais les negres de ces quartiers ſont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant le pere Labat prétend qu'il ne ſeroit pas difficile de les apprivoiſer, & que *Rio-S.-André* eſt le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des eſclaves. (*D. J.*)

RIO-SANGUIN, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure eſt à 12 lieues de celle de Rio-Sextos. Les François ont eu un établiſſement ſur les côtes de cette riviere, dont les Portugais s'emparerent, juſqu'à ce qu'ils en aient été chaſſés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. l'embouchure de *Rio-Sanguin* eſt à 12 degrés de *longit.* & à 5. 12 de *latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

RIO-SEXTOS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure eſt à 12 lieues de celle de Rio-Sanguin, & à-peu-près à la même diſtance du petit Dieppe. Ce fut ſur les bords de cette riviere que les Portugais virent pour la premiere fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de paradis*, ou *maniguette;* ce qui a fait donner à la côte le nom de *côte de Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La riviere de ce nom a un très-long cours, & environ demi-lieue de largeur à ſon embouchure. Les negres de cette côte font ſouvent des courſes ſur leurs voiſins, pour enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandiſes qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, ſont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les beſtiaux. On y trouve auſſi des cailloux plus beaux que ceux de Medoc, & qu'on taille plus aiſément que le diamant. (*D. J.*)

RIO-TINTO, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, appellée auſſi *Azeche*, & par les anciens *Urius*. Son eau eſt très-mauvaiſe, amere, nuiſible aux plantes, & à tout ce qui a vie. Elle ſe jette dans l'Océan tout près de l'embouchure de celle de l'Odiero. (*D. J.*)

RIOUZIC, (*Géog. mod*) petite île de France, en Bretagne, ſur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des ſept îles que les anciens ont appellé *Siadæ*. (*D. J.*)

RIOXA, (*Géog. mod*) en latin *Raconia;* petite province d'Eſpagne, dans la Caſtille vieille, au voiſinage du Miranda, de Ebro. Elle eſt ſéparée de l'Alava par l'Ebre, & elle prend ſon nom de *Rio-Oxa* qui l'arroſe. On y jouit d'un air fort pur; ſon terroir eſt fertile en ble, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme Navarette, Guardia, Baſtida & Belovado.

C'eſt dans ce dernier lieu qu'eſt né Spinoſa (*Jean*). Il ſervit utilement Charles-Quint dans quelques expéditions militaires; mais il eſt connu des gens de lettres par un ouvrage à la louange des femmes, intitulé *Gynæcepænos*, imprimé à Milan en 1580, & par un autre livre, ſous le titre de *Micracanthos*, contenant les actions & les paroles remarquables des grands hommes. (*D. J.*)

RIPA, (*Géog. mod.*) autrement *Ripa traſſonia*, ou *Ripa tranſone;* petite ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, Marche d'Ancône, & dans les terres. Elle eſt à 5 milles de la côte du golfe de Veniſe, à égale diſtance de Monte-Alto, & environ à 6 milles de Fermo. Elle eſt paſſablement peuplée, & a quelques fortifications. Son évêché fondé en 1570, eſt ſuffragant de Fermo. *Long.* 31. 36. *lat.* 45. 55. (*D. J.*)

RIPÆI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de l'Arcadie, ſelon Servius, *in lib. IX. Æneid. p.* 1340, qui dit que leur nom differe de celui des monts Rhiphées, en ce que l'un s'écrit avec aſpiration, & l'autre ſans aſpiration. *Voyez* RIPHÆI *montes. Géog. anc.* (*D. J.*)

RIPAILLE, (*Géog. mod.*) bourg de Savoie, dans le Chablais, ſur le bord du lac de Genève, environ à une lieue de Thonon. *Long.* 24. 10. *latit.* 46. 23'.

Ripaille que fonda Amédée VIII. pour ſix hermites & lui, a acquis de la célébrité par la retraite agréable & momentanée qu'y fit ce prince, dans le tems qu'il ſe crut guéri de toute ambition, & que laiſſant flotter les renes de la ſouveraineté entre les mains de ſon fils, il ne ſongeoit pas à briguer la thiare pontificale contre aucun cardinal, & ne s'occupoit que des plaiſirs de la vie tranquille. M. de Voltaire a joliment dépeint ſon caractere dans les vers qui ſuivent:

O biſarre Amédée!
De quel caprice ambitieux
Ton ame eſt-elle poſſédée?
Ah! pourquoi t'échapper à ta douce carriere?
Comment as-tu quitté ces bords délicieux,
Ta cellule, ton vin, ta maîtreſſe & tes jeux,
Pour aller diſputer la barque de S. Pierre?

(*D. J.*)

RIPE, ſ. f. (*outil d'ouvriers.*) outil de maçon, de tailleur de pierre, & de ſculpteur, qui ſert à gratter un enduit ou de la pierre, ou une figure. La *ripe* des maçons eſt une eſpece de fer en forme de queue d'ironde dentelée, ou une ſorte de petite truelle triangulaire, qui a des dents d'un côté, qu'on appelle plus communément *truelle bretée* ou *bretelée;* celle des tailleurs de pierre eſt plus large, mais peu différente de celle des maçons. Pour celle des ſculpteurs, c'eſt un cizeau plat, un peu courbé par le bout, & dentelé du côté convexe. Ces trois *ripes* ſont à manches de bois.

bois. Il y a auſſi des *ripes* ſans dents qui ne ſont que des fers un peu larges, pliés en équerre, tranchans & emmanchés de bois. *Savary*. (*D. J.*)

RIPEN *ou* RYPPEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemark, dans le Jutland ſeptentrional, près de la côte occidentale, & capitale du diocèſe auquel elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée à 20 lieues au nord-oueſt de Sleſwick, & eſt mouillée par la riviere de Nipſaa, qui y cauſe ſouvent de grands dommages. Elle a pour ſa défenſe un ancien château, mais elle eſt ſurtout fortifiée par la nature. Son égliſe cathédrale eſt bâtie de pierres de taille. L'évêché de cette ville a pris ſon commencement vers l'an 860, & l'évêque jouiſſoit autrefois de la juriſdiction temporelle & ſpirituelle; mais en 1536, le roi Chriſtian III. ayant introduit la religion luthérienne en Danemark, réunit le domaine de l'évêché à la couronne. Le diocèſe de *Ripen* qui eſt borné au midi par le duché de Sleſweick, & au nord par le Wibourg, eſt compoſé de 13 bailliages.

La ville de *Ripen* eſt gouvernée par deux bourguemeſtres & par un ſénat. Les prairies des environs de cette ville donnent un profit conſidérable aux habitans par la nourriture des beſtiaux; car c'eſt l'endroit où l'on aſſemble les bœufs de preſque tout le Jutland. On les embarque enſuite ſur des vaiſſeaux pour les tranſporter en divers pays, & principalement en Hollande. *Long.* 42. 8′. *latit.* 55. 19′.

Borrichius (Olaüs) l'un des plus ſavans perſonnages du nord, naquit à *Ripen* en 1626, & devint conſeiller de la chancellerie royale en 1689. Il protégea les ſciences de ſon crédit & de ſa bourſe. Il fonda à Copenhague une eſpece de college pour l'entretien de pauvres étudians, & donna pour cette fondation vingt-ſix milles rixdallers. Il mourut de la pierre en 1690. Ses ouvrages ſur des matieres de médicine & de chimie ſont toujours eſtimés; & comme ce ſont pour la plûpart des diſſertations, on a recueilli les principales en 2 vol. *in*-4°.

Cragius (Nicolas) naquit à *Ripen* vers l'an 1549, & s'attacha à la littérature & aux négociations dans leſquelles il fut employé avec ſuccès. Les adminiſtrateurs du royaume pendant la minorité de Chriſtiern IV. le nommerent hiſtoriographe du roi avec ſix cens rixdallers d'appointement. Il compoſa les annales de Danemark depuis la mort de Fréderic I. juſqu'à l'an 1550. Cet ouvrage a demeuré enſeveli juſqu'à l'année 1737, que M. Gramm l'a mis au jour à Copenhague, *in-folio*; mais le traité de la république de Lacédemone, *de republica Lacedæmon. libri quatuor*, eſt généralement eſtimé. Il parut d'abord à Genève en 1593, *in*-4°. & enſuite à Leyde en 1670 *in*-12. Gronovius l'a inſéré dans ſon tréſor d'antiquités grecques. Cragius mourut en 1602.

Je ſupprime les noms de quelques autres hommes de lettres moins illuſtres nés à *Ripen*; mais je me rappelle que Mons. étoit de cette ville, dont il devint bourguemeſtre. *Mons* eſt ce magiſtrat intrépide, qui eut le courage d'oſer porter dans Coppenhague en 1523, à Chriſtiern II. roi de Danemark, ſa ſentence de dépoſition prononcée par les états de Jutland. „ Mon nom, dit-il au tyran, devroit être écrit ſur „ la porte de tous les méchans princes. „ Chriſtiern déteſté de tous ſes ſujets, abhorré de ſes propres officiers, n'oſant ſe fier à perſonne, reçut dans ſon palais, comme un criminel, cet arrêt ſingulier, qu'un ſeul homme déſarmé lui ſignifioit. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

RIPIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans la Mazovie, au nord de Dobrzin, dont elle eſt une des trois châtellenies. (*D. J.*)

RIPOL, (*Géog. mod.*) en latin *Rivi-pullum*, petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au midi de Campredon, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, qui ſervoit de ſépulture aux comtes de Barcelone. Elle eſt au confluent du Fréſaro & du Ter. (*D. J.*)

RIPOSTE, ſ. f. (*eſtocade de*) eſt une botte qu'on porte à l'ennemi auſſitôt qu'on a paré ſon eſtocade.

Pour bien exécuter la *riposte*, il faut 1°. que la parade ſoit extrèmement vive; 2°. détacher l'eſtocade dans l'inſtant qu'on a paré, & que l'ennemi termine ſa botte; 3°. porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée, c'eſt-à-dire, que ſi l'on a paré l'eſtocade de quarte baſſe, on ripoſte quarte baſſe; & ſi l'on a paré l'eſtocade de tierce, on ripoſte tierce, *&c.*

RIPPER, v. act. terme uſité dans les douanes & ſur les ports des rivieres, particulierement à Paris. Il ſignifie *faire couler* à force de bras, ſur les brancarts d'un haquet, les balles, caiſſes, ou tonnes de marchandiſes pour les charger plus facilement. *Dictionn. de Commerce.*

RIPPON, (*Géog. mod.*) le *Rhigodunum* de Ptolomée, *l. I. c. iij*, ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, ſur la Youre, à 210 milles au nord-oueſt de Londres; Widfrid, archevêque d'Yorck, y fonda autrefois une abbaye de bénédictins. Aujourd'hui cette ville ſe diſtingue par ſes manufactures de draps & d'éperons les meilleurs d'Angleterre, *Long.* 15. 56′. *latit.* 54. 5′. (*D. J.*)

RIPUAIRES, (*Géog. mod.*) *Ripuarii*, *Ribuarii*, *Riboarii*, *Ribuerii* & *Riparioli*; tous ces noms ſont corrompus du latin *Riparii*, & ont été employés par les écrivains du moyen âge, pour déſigner un peuple diſtingué des Francs, des Burgondions, des Gaulois, des Allemands, des Friſons ou Friſicebons, des Bajouriens & des Saxons, mais dont il eſt plus aiſé de dire qu'ils n'ont pas été, que qui ils étoient.

Quelques-uns croyent que les *Riparii* étoient un compoſé de différentes nations au-delà du Rhein, qui vinrent s'établir en-deçà de ce fleuve, & ſur ſes bords. M. de Valois, *not. gall. p.* 478, ſoupçonne qu'ils avoient été appellés *Riparii*, parce qu'ils habitoient d'abord ſur la rive droite du Rhein; & il ajoute que ces peuples ayant paſſé le fleuve, fixerent leur demeure ſur la rive gauche, de façon qu'ils s'étendoient juſqu'aux rivieres de Roer & de Meuſe, où ſe trouvent Nuyts, Cologne, Bonn, Zulick ou Zulch, Duren, Juliers & Andernach. Ils donnerent leur nom à ce pays qui fut honoré du titre de duché, & partagé en cinq comtés. Le grand nombre des noms germaniques que l'on trouve dans la loi *ripuaire*, preſque ſemblable à la loi ſalique, ſuffit pour faire croire que ces peuples étoient venus de la Germanie.

Jodoce Coccius d'Alſace fait mention d'un peuple nommé *Riparii* ou *Ripuarii*, voiſin de l'Alſace, & qui demeuroit entre la Blieſs, la Sare & la Moſelle. Cela étant, il y a eu des peuples *ripuaires* ſur le haut Rhein & ſur le bas Rhein; mais comme il n'eſt parlé que d'un ſeul duché des peuples *ripuaires*, il ne ſeroit pas impoſſible que ce duché ſe fût étendu le long du Rhein, depuis Nuyts juſqu'à la riviere de Senz, dans un eſpace de quarante-ſix milles, & qu'il eût compris Nuyts, Cologne, Bonn, Andernach, Coblents, Weſel ou Ober-Weſel, Bingen, Mayence, Worms, Spire, Rhein-Zabern & Zeltz.

Du tems de l'empereur Louis *le débonnaire*, il y avoit encore au-delà du Rhein dans la Germanie, un pays appellé *Riparia* ou *Ripariæ*, & qui étoit la premiere demeure des *Riparii* qui avoient paſſé le Rhein, & s'étoient établis dans la France. Louis-Auguſte en fait auſſi mention dans le partage de ſon royaume entre ſes trois fils; il le nomme par corruption *Ribuariæ*, & le place entre la Thuringe & la Saxe. (*D. J.*)

RIPUAIRE *loi*, (*Juriſprud.*) *Voyez* LOI RIPUAIRE. (*A*)

RIQUERAQUE. ſ. f. (*Poéſie gaul.*) ſorte de grande chanſon ancienne, compoſée de vers couplés de ſix ou ſept ſyllabes chacun, avec divers croiſées. *Borel.* (*D. J.*)

RIQUIER SAINT, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *S. Ricquier*, ville de France en Picardie, au diocèſe d'Amiens, dans le comté de Ponthieu, ſur la petite riviere de Cardon, ou plutôt à la ſource de ce ruiſſeau, à 2 lieues au nord-eſt d'Abbeville, & à 7, au nord-eſt d'Amiens.

Cette ville étoit déja un bourg conſidérable nommé *Centule*, avant le regne de Charlemagne; & du tems de Louis *le débonnaire*, c'étoit une ville plus conſidérable qu'elle n'eſt aujourd'hui; car elle avoit deux mille ſix cens maiſons. S. Riquier y naquit ſous le regne de Clotaire II. vers le commencement du vij. ſiecle, & en 640 il y jetta les fondemens du monaſtere qui ſubſiſte encore, & qui porte aujourd'hui ſon nom. Il y établit pour abbé S. Oualde. Les moines eurent la ſeigneurie temporelle de la ville; les comtes de Ponthieu & ceux d'Amiens ſe l'approprierent enſuite; & elle revint en 1225 à Louis VIII. roi de France. Le roi & l'abbé de *S. Ricquier* en ſont aujourd'hui co-ſeigneurs. La taille y eſt perſonnelle, & c'eſt le ſiege d'une prévôté royale. Son terroir produit du blé, du lin & du chanvre. *Long.* 19. 25′. *latit.* 50. 12′. (*D. J.*)

RIS *ou* RIRE, ſ. m. (*Phyſiolog.*) émotion ſubite de l'ame qui paroît auſſitôt ſur le viſage, quand on

eſt ſurpris agréablement par quelque choſe qui cauſe un ſentiment de joie. C'eſt le propre de l'homme, entant qu'un être penſant, & par un effet de la conformation des muſcles de ſon viſage. *V.* Risibilité.

On ne ſauroit expliquer comment à l'occaſion d'une idée, ce mouvement ſe produit aux levres & au reſte du viſage; on ne doit pas même eſpérer d'y parvenir; il y a beaucoup de phénomenes en ce genre inexplicables, & quelques-uns dont on peut fournir l'explication; mais il faut ſe reſſouvenir que l'imagination influe beaucoup ici, comme dans toutes les ſenſations.

Le viſage ſeul eſt le ſiege du *ris* modéré. Les angles des levres s'écartent par l'action du zigomatique, du buccinateur & du *riſorius* de Santorini. Les joues forment par une eſpece de duplicature une petite foſſe entre la bouche & les côtés du viſage; à cet état ſe joignent des expirations alternatives qui ſe ſuivent vite, & ſont peu ou point ſonores; elles le ſont beaucoup, quand le *ris* eſt immodéré; alors les muſcles du bas-ventre ſont agités, l'action des muſcles abdominaux oblige le diaphragme de remonter. Lorſque le *ris* commence à ſe former, on inſpire, on n'expire point; enſuite les expirations viennent; elles ſont ſonores, fréquentes, petites; elles ne vuident point tout l'air du thorax; par-là l'air eſt preſſé contre la glotte; la glotte reſſerrée laiſſe ſortir de vrais ſons, & en montant & deſcendant, elle comprime les vaiſſeaux ſanguins.

Ainſi 1°. lorſqu'on eſt frappé de quelque idée plaiſante ou ridicule, on rit avec bruit, parce que la poitrine ſe reſſerrant, le larynx en même tems eſt comprimé, le diaphragme agit par de petites ſecouſſes, l'action des muſcles abdominaux le force de remonter, & fait ſortir l'air à diverſes repriſes.

2°. Comme il y a une liaiſon entre le diaphragme, les muſcles du viſage & du larynx, par le moyen des nerfs, on ne doit pas être ſurpris, ſi les mouvemens du *ris* ſe font ſentir au viſage & au larynx.

3°. Puiſque les poumons ſont comprimés dans l'expiration, on voit que dans le tems qu'on rit, le ſang ne doit pas paſſer librement dans les vaiſſeaux du poumon; ainſi la circulation ne ſe fait pas alors avec la même facilité qu'auparavant.

4°. Quand on rit, les veines jugulaires ſe gonflent, de même que la tête; cela vient de ce que le ſang ne peut pas entrer librement dans le cœur, en deſcendant de la tête, le cœur ſe reſſerrant, & le poumon n'étant pas libre; pour la tête, c'eſt une néceſſité qu'elle devienne enflée, puiſque le ſang ne peut alors ſe décharger dans les veines non plus que la ſéroſité.

Il arrive ſouvent qu'en riant on vient à ne pouvoir pas reſpirer; cela doit arriver ainſi quand les ſecouſſes continuent long-tems & avec violence, puiſqu'alors le ſang ne paſſe pas librement dans les poumons comprimés par l'expiration.

6°. On pleure un peu à force de rire. Rien de plus voiſin du *ris* que ſon extrémité oppoſée, les pleurs, quoiqu'elles viennent d'une cauſe contraire; mais par ces pleurs je n'entends pas de ſimples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer pluſieurs affections de la poitrine avec inſpiration; le thorax dilaté eſt comprimé alternativement & promptement, à-peu-près comme dans le *ris*, avec une grande expiration, auſſi-tôt ſuivie du retour de l'air dans les poumons. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant; on conſerve à-peu-près la même figure, ſi ce n'eſt que les yeux ſont plus pouſſés en-avant, & s'enflent en quelque ſorte par les larmes. En effet, qu'on pleure ou qu'on rie, ce ſont à-peu-près les mêmes muſcles du viſage qui jouent, c'eſt pourquoi on peut à-peine diſtinguer la différence qui ſe trouve entre les mouvemens de ces deux états dans le viſage; le *ris* des mélancoliques reſſemble fort aux pleurs.

7°. Le *ris* dégénere quelquefois en convulſion; cela n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'il n'eſt lui-même qu'une eſpece de convulſion; le diaphragme étant violemment agité, peut par le moyen de l'intercoſtal de la huitieme paire, & des nerfs diaphragmatiques, cauſer des convulſions dans les muſcles, avec leſquels ces nerfs communiquent médiatement ou immédiatement,

8°. Quand on rit long-tems & avec beaucoup de force, il peut ſe faire que les vaiſſeaux pulmonaires ſe rompent; auſſi a-t-on vû quelquefois ſucceder aux violentes ſecouſſes que le poumon ſouffre quand on rit, des crachemens de ſang.

9°. L'apoplexie vient ſouvent d'un arrêt de ſang; or nous avons dit que dans le *ris* immodéré, le ſang ne paſſe pas librement dans les vaiſſeaux pulmonaires, ni par le cerveau: il peut donc ſe faire que l'apoplexie ſuccede aux mouvemens violens qui agitent la machine quand on a long-tems ri immodérément.

10°. Il y a dans les auteurs quelques obſervations ſur les effets du *ris* pouſſé à l'excès. Chryſippe, au rapport de Laerce, Zeuxis & Philémon, au rapport de Valere-Maxime, rioient juſqu'à l'entiere extinction de leurs forces. Dans le *ris* immodéré, le ventricule droit plein de ſang qui ne paſſe pas au gauche, & qui empêche la décharge de celui des veines jugulaires, nous offre une ſtagnation à-peu-près auſſi conſidérable que dans les efforts; de-là des ruptures d'ulceres quelquefois ſalutaires, au rapport de Scheuchzer, mais de-là auſſi quelquefois des hémoptyſies, & des convulſions nerveuſes, funeſtes dans les plaies des nerfs.

Cependant, ſans trop craindre ces triſtes effets du *ris* exceſſif dont parlent les auteurs, & d'un autre côté ſans les regarder comme des chimeres, il convient de ne ſe livrer qu'à des *ris* modérés, qui ſont les fruits d'une joie douce & toujours bienfaiſante. Par tous les mouvemens qui arrivent alors, le ſang ſe diviſe, les vaiſſeaux qui n'avoient pas aſſez de force pour chaſſer les humeurs, ſont preſſés; pluſieurs parties qui étoient ſans vigueur ſont agitées, & reçoivent plus de ſang; les humeurs ſont pouſſées dans les pores ſécrétoires, la tranſpiration s'augmente, le ſang circule plus vîte au ventricule gauche, & de-là au cerveau, où il ſe filtre conſéquemment plus d'eſprits; en un mot toute la machine en retire des avantages.

On ne rit ordinairement que parce que l'ame eſt agréablement affectée, c'eſt ce que nous éprouvons fréquemment dans nos ſpectacles. La cauſe du *rire* à la comédie, dit Voltaire, eſt une de ces choſes plus ſenties que connues; l'admirable Moliere, ajoute-t-il, & Regnard quelquefois, excitent en nous ce plaiſir, ſans nous en rendre raiſon, & ſans nous dire leur ſecret. Des mépriſes, des traveſtiſſemens qui occaſionnent ces mépriſes, les contraſtes qui en ſont les ſuites, produiſent un *ris* général, tandis qu'il y a des caracteres ridicules dont la repréſentation plaît, ſans cauſer ce *ris* immodéré de joie; Triſſotin & Vadius, par exemple, ſemblent être de ce genre. Le Joueur, le Grondeur, qui font un plaiſir inexprimable, ne cauſent guere un *ris* éclatant.

On diſtingue pluſieurs eſpeces de *ris*; il eſt des *ris* moqueurs & mépriſans, où ce ne ſont que quelques muſcles du viſage qui agiſſent, ſans expiration ni inſpiration. Il en eſt de plus corporels, produits par la titillation, par une pure convulſion des nerfs ſubcutanés, à laquelle ſe joint la convulſion ſympathique du diaphragme; l'inflammation de cette cloiſon, fait naître un *ris* ſardonique.

Il y a des gens qui ont tâché d'expliquer les tempéramens des hommes par leurs diverſes manieres de rire. Nous ne donnons plus dans ces fadaiſes, nonplus que dans la ſuperſtition des anciens, qui tiroient d'heureux préſages du *rire* des enfans au moment de leur naiſſance, car c'eſt ainſi qu'il faut entendre la penſée de Séneque dans ſa quatrieme éclogue:

Puer qui non riſit parenti,
Nec deus hunc menſa, dea nec dignata cubile eſt.

„ Tout enfant qui ne rit pas à ſes parens, ne mérite
„ pas d'être admis à la table des dieux, ni au lit d'une
„ déeſſe „.

Saint Baſile condamne le *rire* dans tous les Chrétiens ſans exception, ſur ce paſſage de l'Ecriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, *VI. ch. xxv.* mais Jeſus-Chriſt, comme l'a remarqué Grotius, parle ſeulement de ceux qui ne cherchent que les occaſions de ſe réjouir, & s'abandonnent uniquement aux plaiſirs; rien n'eſt plus commun dans toutes les langues, que d'exprimer la joie par le *rire*, qui en eſt un effet naturel.

Lycurgue, en légiſlateur éclairé, conſacra des ſtatues du *Ris* dans toutes les ſalles des Spartiates; pour leur donner à entendre qu'ils devoient faire regner dans leurs repas & dans leurs aſſemblés, la ſatisfaction & les ſentimens de la joie honnête, qui, dit Plutarque, eſt le plus agréable aſſaiſonnement de la table & des travaux.

Je connois quelques ouvrages ſur le *ris* & les pleurs, mais ils ne méritent pas aujourd'hui d'être lus, quoiqu'on les doive tous, lors de la renaiſſance

des

des lettres, aux ſavans d'Italie, à l'exception de celui de Joubert (Laurent), intitulé *Traité du* ris, *de ſes cauſes & de ſes effets*, Paris 1579, *in*-8°. Il eſt bon d'y joindre l'ouvrage de Simon (Léonard), *de naturali & præter naturali riſu;* Meſſanæ 1656, *in*-4°. (*D. J.*)

RIS SARDONIQUE, (*Médecine.*) *ris* involontaire & convulſif, dont le ſurnom eſt tiré du *ſardea* ou *ſardonia herba*, la *ſardoine*, qui priſe intérieurement, eſt un poiſon aſſez actif, dont le principal effet ſe porte ſur les levres & les joues, & y excite des mouvemens convulſifs, de façon que les malades empoiſonnés meurent avec la figure d'un homme qui rit; cette plante n'eſt autre choſe que la renoncule ſauvage à feuilles d'api, très-commune dans l'île de Sardaigne, qui eſt, ſuivant Dioſcoride, plus veloutée, plus haute, & a les feuilles plus découpées que les autres eſpeces; on l'appelle auſſi communément *l'api ſauvage*. Appulée à cauſe de ſa qualité vénimeuſe, lui a donné le nom d'*herbe ſcélérate*. *Voyez* RENONCULE.

Le *ris ſardonique* eſt auſſi connu ſous le nom de *ſpaſme cynique*, & cette dénomination lui vient de ce que les levres, dans cet état de convulſion, imitent la figure de celles d'un chien lorſqu'il grince des dents; *cynique* eſt dérivé de κυνος, qui veut dire *chien*.

La réfraction convulſive des angles des levres, qui conſtitue proprement le *ris ſardonique*, peut n'avoir lieu que d'un côté, & alors la bouche ſera de travers, comme il arrive dans quelques attaques de paralyſie & d'épilepſie; plus ſouvent les deux angles retirés laiſſent les dents à découvert & caractériſent mieux la maladie; quelquefois auſſi les muſcles du nez, des paupieres, de la face, le muſcle peaucier, ſont affectés de façon que toute la face eſt en convulſion; il y a des cas où le mal ſe répand dans les yeux, dans la langue, & s'étend même, comme Cœlius Aurelianus l'a obſervé, juſqu'au cou & aux épaules, de façon que le malade eſt dans l'attitude d'un porte-faix qui fait des efforts violens pour ſoulever & tranſporter un fardeau. Cette maladie eſt ſouvent précédée, ſuivant Avicenne, d'une légere douleur dans les os de la face, avec engourdiſſement & palpitation de la peau qui les recouvre. Lorſqu'elle eſt décidée & bien établie, la ſalive auparavant retenue par les levres appliquées aux dents, ne trouvant plus cet obſtacle, ſe répand au-dehors, la voix eſt altérée, la maſtication eſt preſque impraticable; il n'eſt pas rare alors, ſelon la remarque de Celſe, de voir ſurvenir la fievre & un changement réitéré dans la couleur du viſage.

L'uſage de la renoncule ſauvage n'eſt pas la ſeule cauſe du *ris ſardonique*, des attaques d'épilepſie & de paralyſie peuvent, comme nous avons déja dit, produire dans les muſcles des levres que altération à-peu-près ſemblable; mais la rétraction de ces muſcles dans la paralyſie n'eſt qu'une fauſſe convulſion occaſionnée par le relâchement des antagoniſtes. Les vices du diaphragme ſont des cauſes aſſez ordinaires du *ris ſardonique*, ſans doute à-cauſe de la communication des nerfs qui prennent leur origine de la quatrieme & cinquieme vertebre du cou qui ſe portent à cet organe, & qui fourniſſent quelques ramifications aux levres; c'eſt un ſymptome très-fréquent dans la paraphrénéſie (*voyez ce mot*), dans les bleſſures du diaphragme, comme l'ont obſervé Pline, Ariſtote, & Hippocrate; ce divin vieillard raconte, que Tichon ayant reçu une bleſſure pénétrante dans la poitrine, en retirant l'inſtrument, on laiſſa une petite ſquille de bois qui piqua le diaphragme, à l'inſtant le malade fut ſaiſi d'un *ris* tumultueux, & mourut peu après dans les convulſions: *Epidem. lib. V. ægr.* 94. Le *ris ſardonique* ſurvient quelquefois le neuvieme jour après l'extirpation des teſticules, & il eſt alors un très-mauvais ſigne. Le dérangement de la mâchoire inférieure après des luxations ou des fractures mal ou trop tard réduites, occaſionne auſſi quelquefois, ſuivant le même auteur, une altération dans la ſituation des levres qui peut imiter le *ris ſardonique lib. de articul.* Le même effet peut encore dépendre d'un vice des muſcles maſſeters; enfin on pourroit ajouter ici toutes les cauſes des convulſions en général qui peuvent auſſi-bien affecter les levres que toute autre partie.

On ne ſauroit méconnoître cette maladie, ſes ſymptomes frappent au premier coup-d'œil, & ne ſont nullement équivoques. Il eſt moins aiſé de diſtinguer les cauſes auxquelles elle doit être attribuée, & il y auroit du danger à s'y méprendre; on peut cependant s'en aſſurer par le récit du malade & des aſſiſtans, & par l'examen plus attentif des phénomenes; ce n'eſt que par les autres qu'on peut être inſtruit ſi le *ris ſardonique* eſt la ſuite de l'uſage de cette renoncule vénimeuſe ou d'une bleſſure au diaphragme, ou d'une maladie ou opération précédente; on juge ſoi-même ſi la rétraction des levres eſt vraiment convulſive, ou l'effet d'un relâchement paralytique; dans ce dernier-cas, les levres ne ſont pour l'ordinaire retirées que d'un côté, elles obéiſſent au moindre effort, & les paupieres du côté oppoſé atteintes de la même paralyſie, ſont abaiſſées; le tempérament, le genre de vie du malade, les cauſes précédentes peuvent fournir encore des éclairciſſemens ultérieurs; dans le *ris ſardonique* exactement ſpaſmodique, les deux angles ſont le plus ſouvent retirés, & l'on ne peut, ſans beaucoup de peine, les rapprocher, ils oppoſent aux efforts qu'on fait une roideur qui en dénote la cauſe.

C'eſt ſans fondement qu'on aſſure que le *ris ſardonique* eſt un *ſymptome toujours très-dangereux*; cette aſſertion vague, vraie dans quelques cas particuliers, n'eſt pas conforme à toutes les obſervations; le *ris ſardonique*, effet de la paralyſie ou de l'épilepſie, n'ajoute rien à la gravité & au danger de ces maladies. Dans la paralyſie il n'eſt pas toujours *ſuivi d'une mort ſubite & inattendue*; on guérit quelques malades qui ont uſé de la *ſardoine*, & quoique Hippocrate ait prononcé que dans une fievre non intermittente, la diſtorſion du nez, des yeux, des ſourcils & des levres, ſont un ſigne de mort prochaine, *Aphor.* 49. *lib. V.* il rapporte lui-même un exemple, *Epidem. lib. III.* qui prouve que ce prognoſtic général ſouffre quelques exceptions. Pythyon dans qui il obſerva ce ſymptôme au ſeptieme jour d'une fievre continue, fut très-bien guéri. Lorſqu'il ſe rencontre avec une extrême foibleſſe, on peut aſſurer avec cet habile médecin, qu'il n'y a plus aucun eſpoir, *Coacar. prænot. cap. j. n°.* 74. ce qui lui eſt commun avec toutes les autres convulſions; *voyez* SPASME, SPASMODIQUE, MOUVEMENT. Dans d'autres cas, comme Menjot l'a remarqué, il peut préparer & annoncer un mouvement critique, un tranſport ſubit des humeurs vers les parties inférieures, ou une hémorrhagie par le nez.

La ſeule eſpece de *ris ſardonique* produite par la renoncule, mérite ici une attention particuliere pour le traitement; les autres eſpeces ou n'en ſont pas ſuſceptibles, ou n'exigent d'autres remedes que ceux qui ſont appropriés aux maladies dont elles ſont ſymptômes. Le ſecours le plus efficace & le plus prompt pour ces malades empoiſonnés, eſt ſans contredit l'émétique. Aétius, Paul d'Egine, Dioſcoride, *&c.* s'accordent tous à le preſcrire, nullement retenus par la cauſticité qu'ils attribuent à cette plante; dès que l'émétique a fini ſon effet, ils conſeillent l'hydromel pris abondamment; le lait, les huileux, les frictions, les douches, les embrocations avec des remedes chauds & pénétrans, celles qu'on fait avec l'huile, excellentes en général dans les convulſions ne ſeroient pas employées ſans ſuccès: les bains d'*hydrelæum*, ou d'un mélange d'huile & d'eau, ſont auſſi très-convenables; mais il faut avoir ſoin de frotter & d'oindre le malade au ſortir du bain. Du-reſte, on peut ici employer les toniques, les nervins, les anti-ſpaſmodiques, les amers, le quinquina, le ſel ſédatif, & tous les médicamens fétides compris dans la claſſe des anti-hyſtériques.

Ris ſardonique, ſe prend auſſi ſouvent dans le figuré pour exprimer un *ris* qu'on eſt obligé d'affecter ſans en avoir le moindre ſujet, ou lorſqu'on auroit plutôt lieu d'être triſte ou en colere; tel eſt l'état d'un homme qui entend raconter une hiſtoire plaiſante dont il eſt lui-même l'objet anonyme & inconnu tourné en ridicule, comme dans les fourberies de Scapin le bon homme Géronte eſt forcé à rire par le récit de la tromperie qu'on vient de lui faire; tel eſt auſſi le cas d'un homme qui veut faire paroître du courage en riant lui-même le premier, ou feignant de rire du ridicule dont on le couvre, comme il eſt arrivé à certain hiſtrion, ariſtarque de profeſſion, qui bafoué juſtement en plein théâtre, affecta de mêler ſes *ris* aux éclats qui partoient de toute part; mais il avoit mangé de la ſardoine, & il ne rioit que du bout des levres. (*m*)

RIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *Voyez* RIZ.

RIS, (*Marine.*) rang d'œillets, avec des garcettes

tes

tes qui ſont en-travers d'une voile, à une certaine hauteur. Les garcettes ſervent à diminuer les voiles par le haut, quand le tems eſt mauvais; ce qui s'appelle *prendre un ris*. *Voyez* PRENDRE UN RIS.

RIS *de veau, terme de boucherie*; glande qui eſt ſous l'éſophage des veaux; elle a deux parties, l'une qu'on appelle autrement *la fagoue*, qui eſt blanche & ridée, & l'autre *la gorge*. C'eſt une glande que les médecins appellent dans le corps humain *thymus*. (*D. J.*)

RISANA, (*Géog. mod.*) ville de la Dalmatie, ſur la côte du golphe de Veniſe, au fond du golphe Cataro. Les Turcs l'ont ruinée. (*D. J.*)

RISANO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'Iſtrie. Elle ſe jette dans le golphe de Trieſte, environ à 3 milles de la ville de Capo-d'Iſtria. Cette riviere eſt le *Formio* des anciens. (*D. J.*)

RISBAN, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un fort de maçonnerie conſtruit dans la mer ſur lequel on place de l'artillerie pour la défenſe d'un port. Tel étoit le fameux risban bati par Louis XIV. au milieu des jettées qui conduiſoient à Dunkerque, & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire, avec de belles cazernes pour 100 hommes de garniſon, deux grandes citernes, des magaſins pour les munitions de guerre & de bouche, une communication avec la ville, & trois rangs de batterie ſur ſon rempart, où l'on pouvoit mettre 54 pieces de canon. (*K*)

RISBERME, ſ. f. (*Hydraul.*) eſt une retraite en talus que l'on donne au-delà & au pié de la jettée d'un port pour en aſſurer les fondations contre les courans d'eau on affouillemens de la mer. On remplit cet eſpace de faſcines & de grillages, dont les compartimens ſont arrêtés par des plançons, & remplis de pierres dures pour les entretenir plus ſolidement. (*K*)

RISCUS, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot ſignifie quelquefois chez les Romains un *coffre*, un *bahut* couvert de peau; d'autres fois il ſe prend pour un *panier* d'oſier ou de jonc pour mettre du linge, & d'autres fois pour une eſpece d'*armoire* taillée dans le mur d'une maiſon, & qui ſervoit pareillement pour y ſerrer du linge, & autres effets de ménage. (*D. J.*)

RISENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Pruſſe, ſur la Liebe, avec un château, près de Freyſtad; elle étoit autrefois la réſidence des évêques de Poméranie. (*D. J.*)

RISIBILITÉ, (*Logiq.*) faculté de rire; tout le monde répete après Ariſtote, que c'eſt le propre de l'homme; cependant en ſoutenant cette propoſition, on avance une choſe aſſez obſcure, & peut-être très-conteſtable; car ſi l'on entend par *riſibilité*, le pouvoir de faire l'écartement des angles des lévres, qui a lieu quand on rit, il ne ſeroit pas, je penſe, impoſſible de dreſſer des bêtes à y parvenir. Si on comprend dans le mot *riſibilité*, non-ſeulement le changement que le ris fait dans le viſage, mais auſſi la penſée qui l'accompagne & qui le produit; & que par conſéquent l'on entende par *riſibilité*, le pouvoir de rire en penſant, toutes les actions des hommes deviendront des propriétés de cette maniere, parce qu'il n'y en a point qui ne ſoient propres à l'homme ſeul, ſi on les joint avec la penſée; telle ſera l'action de marcher, de manger, parce que l'homme penſe en marchant & en mangeant; cependant encore ces exemples ne ſeront pas certains dans l'eſprit de ceux qui attribuent des penſées aux bêtes. (*D. J.*)

RISIGALLUM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'arſénic d'un jaune vif ou rouge. *Voyez* RÉALGAR.

RISQUE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt le hazard qu'on court d'une perte, d'un dommage, *&c. Voyez* HAZARD.

Il y a un grand riſque à prêter ſon bien à crédit aux grands ſeigneurs, aux femmes non-autoriſées par leurs maris, & aux enfans mineurs.

Skinner fait venir ce mot du terme eſpagnol *riſco*, roide; Covarruvias le dérive de *rigeo*; dans le grec barbare on dit ριζικαρω pour *periclitor*, je hazarde, & ριζικον pour lot ou hazard, Skinner croit que ces mots, auſſi-bien que le mot *riſque*, peuvent être déduits de ριπτω, αναρριπτω τον κυβον, *je jette le dé*.

Pour prévenir le riſque que courent ſur mer les marchandiſes & envois, on a coutume de les faire aſſurer. *Voyez* POLICE D'ASSURANCE.

Le riſque de ces marchandiſes commence au tems où on les porte à bord. C'eſt une maxime conſtante que l'on ne doit jamais riſquer tout ſur un ſeul fond, ou ſur le même vaiſſeau; cette maxime apprend à ceux qui aſſurent; qu'ils doivent agir en cela avec beaucoup de prudence, & ne pas trop hazarder ſur un vaiſſeau unique, attendu qu'il y a moins de *riſque* à courir ſur pluſieurs enſemble que ſur un ſeul.

RISQUER, v. act. (*Gram. Com. & Jeu.*) expoſer ſon bien, ſa marchandiſe, *&c.* ſans craindre de le perdre, dans l'eſpérance d'un grand profit. Il y a de l'imprudence à *riſquer* lorſque le péril eſt évident.

RISSOLE, ſ. f. (*Gram. & Cuiſine.*) ſorte de pâtiſſerie ou de friture faite de viande ſeche, épicée, envelopée dans de la pâte, & cuite au beurre ou au ſaindoux.

RISSOLER, v. act. (*Cuiſine.*) cuire ou rotir au feu une viande, juſqu'à ce qu'elle ait pris une couleur rouſſe.

RISSONS, *terme de galere*, (*Marine.*) ce ſont des ancres qui ont quatre branches de fer.

RIT, ſ. m. (*Théolog.*) eſt une maniere d'obſerver les cérémonies religieuſes qui eſt propre à telle ou telle égliſe, à tel ou tel diocèſe. *Voyez* CÉRÉMONIE.

Les peuples de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, *&c.* célébrent le ſervice divin ſuivant le *rit* grec. L'Occident ſuit le rit latin; ou celui de l'Egliſe romaine. Les différens diocèſes, ſurtout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond. Car en fait de *rit*, il n'y a point d'uniformité générale, chaque égliſe ayant ſes uſages propres établis de tems immémorial, dont elle eſt en poſſeſſion, & qu'elle eſt en droit de ſuivre. Ainſi l'on dit à cet égard le *rit* pariſien, le *rit* ſénonois, *&c.*

On diſtingue cependant dans l'occident trois ſortes de *rits* principaux. Le *rit* grégorien, ainſi nommé de S. Grégoire le grand, pape, & c'eſt le même que le *rit* romain proprement dit. Le *rit* ambroiſien, qui a pour auteur S. Ambroiſe, & qui eſt encore aujourd'hui en uſage dans l'égliſe de Milan; & le *rit* moſarabique, autrefois reçu dans toute l'Eſpagne, & dont il ſubſiſte encore des veſtiges dans les égliſes de Tolede & de Séville. *Voyez* MOSARABE, AMBROISIEN & GRÉGORIEN.

Les Anglois, qui ſuivoient autrefois le *rit* romain, l'ont changé du tems de la prétendue réformation, en un *rit* que leurs évêques & quelques théologiens compoſerent ſous le regne d'Edouard VI. & qui eſt contenu dans le livre qu'ils nomment les *communes pierres*. *Voyez* RITUEL.

RITES, TRIBUNAL DES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un tribunal compoſé de mandarins & de lettrés chinois, dont la deſtination eſt de veiller ſur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduiſe dans le royaume de la Chine, les ſuperſtitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal eſt, dit-on, preſqu'auſſi ancien que la monarchie; les mandarins qui le compoſent ſont de la ſecte des lettrés, c'eſt-à-dire, ne ſuivent aucune des ſuperſtitions adoptées par des bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuſe quelques-uns de ces lettrés de ſe livrer en particulier à des pratiques ſuperſtitieuſes, qu'ils déſavouent & condamnent en public. On croit que c'eſt à ce tribunal que la Chine eſt redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui eſt exempte d'idolatrie, vû qu'elle n'admet qu'un ſeul dieu, créateur & conſervateur de l'univers. *Voyez* TYEN-TCHU.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuſes; il eſt chargé de faire obſerver les anciennes cérémonies; les arts & les ſciences ſont ſous ſa direction, & c'eſt lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenſes néceſſaires pour les ſacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'eſt lui qui reçoit les ambaſſadeurs étrangers, & qui regle le cérémonial que l'on doit obſerver. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois.

RITOURNELLE, ſ. f. *en Muſique*, eſt un morceau de ſymphonie, aſſez court, qui ſe met en maniere de prélude, à la tête d'un air, dont ordinairement elle annonce le chant, ou à la fin, & alors elle imite la fin du même chant, ou dans le milieu du chant, pour repoſer la voix, pour ajouter à l'expreſſion; ou ſimplement pour embellir la piece.

Dans les partitions ou recueils de muſique italienne, les *ritournelles* ſont ſouvent déſignées par les mots *ſi ſuona*, qui ſignifient que l'inſtrument qui accompagne, doit répéter ce que la voix a chanté. *Voyez* RÉPÉTITION.

Ritournelle vient de l'Italien, & ſignifie proprement petit retour, *ritornello*. (*S*)

RITUEL, ſ. m. (*Théolog.*) livre d'égliſe qui enſeigne l'ordre & la forme des cérémonies qui doivent être obſervées en célébrant le ſervice divin, dans une égliſe particuliere, dans une diocèſe, dans un ordre religieux, *&c. Voyez* RIT & CÉRÉMONIE.

Les anciens payens avoient auſſi leurs rituels, *rituales libri*. Ceux des Etruriens ou Toſcans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rits & les cérémonies qu'on devoit obſerver en bâtiſſant une ville, en conſacrant un temple ou un autel, en faiſant des ſacrifices ou des apothéoſes, en diviſant les tribus, curies ou centuries, en un mot dans tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton *de re ruſticâ*, différens paſſages par leſquels on peut ſe former quelque idée des rituels des anciens.

On peut regarder le lévitique, comme le rituel des anciens Hébreux; car les Juifs modernes & les rabins ont imaginé une foule de cérémonies dont il n'y a pas la moindre trace dans les livres de Moïſe.

Les chrétiens ont eu auſſi leurs *rituels* dès la premiere antiquité, comme il paroît par les anciennes liturgies des Grecs & des Latins, par les ſacramentaires des papes Gélaſe & S. Grégoire le grand. Ces *rituels* ſont en grand nombre, tant ſur la célébration de l'office divin, que ſur la maniere d'adminiſtrer les ſacremens, & ſur les autres cérémonies de l'Egliſe. Pluſieurs ſavans du dernier ſiecle, & entre autres dom Menard & dom Martenne ſe ſont beaucoup appliqués à la recherche des anciens *rituels*, & ont procuré l'édition de quelques-uns.

M. de Vert, qui a beaucoup écrit ſur ces matieres, remarque que dans quelques *rituels* on ne s'eſt pas contenté de rapporter ſimplement, ou de preſcrire les rits & les cérémonies, comme les paroles qu'on doit réciter, les actions & les geſtes qu'on doit obſerver pour rendre les cérémonies plus auguſtes, mais encore qu'on en a cherché des raiſons myſtiques, inventées après coup, & qui ne ſont point les vraies raiſons de l'inſtitution. De Vert, *explicat. des cérémon. & liturg. de l'Egliſe*.

RITUELS, (*Antiq. étruſq.*) *rituales*, eſpece d'écrits ſacrés chez les anciens Etruſques, dans leſquels écrits les lois & la diſcipline des aruſpices étoient contenues; d'où vient qu'on les nommoit auſſi *aruſpici libri. Voyez* Struvius, *Synt. antiq. rom. cap. vj.* (*D. J.*)

RIVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Trentin, à l'embouchure de la riviere du même nom, dans le lac de Guarda, à ſix lieues au ſud-oueſt de Trente. Elle fut priſe en 1603 par les François qui l'abandonnerent peu de tems après. *Long.* 28. 20. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

RIVAGE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le bord de la mer. On dit les *bords* de la riviere.

RIVAGE, (*Comm.*) On appelle à Paris *droit de rivage* un octroi qui eſt levé ſur tous les bateaux chargés de marchandiſes, qui y arrivent par la riviere, & qui ſéjournent dans les ports. *Diction. de Comm. & de Trévoux*.

RIVAGE, (*Comm.*) ſe dit auſſi du chemin que les ordonnances touchant le commerce reſervent ſur les bords des rivieres pour le tirage & halage des bateaux. Par l'ordonnance de la ville de Paris de 1672, le chemin ou *rivage* doit être de vingt-quatre piés de large ou de *lé*, comme dit cette ordonnance; en d'autres endroits il ne doit être que de dix-huit piés. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RIVERAGE, ſ. m. (*Comm.*) droit domanial & quelquefois ſeulement ſeigneurial, qui ſe paye pour chaque courbe de chevaux qui tirent les bateaux ſoit en montant ſoit en deſcendant la riviere. Ce droit eſt établi pour entretenir les chemins qui ſont réſervés le long des rivages pour le tirage de ces bateaux. En 1708, par déclaration du roi du 29 Décembre il fut ordonné une levée par doublement au profit de Sa Majeſté, de tous les droits de péages, pontenages, *riverages*, &c. dans toute l'étendue du royaume. *Dict. de Comm.*

RIVAL, ſ. m. (*Gram.*) terme de relation qui s'applique à deux perſonnes qui ont la même prétention.

Le mot *rival* ſe dit proprement d'un compétiteur en amour. Les intrigues des comédies & des romans ſont aſſez ſouvent fondées ſur la jalouſie de deux *rivaux* qui ſe diſputent une maîtreſſe. On applique auſſi ce terme à un antagoniſte dans d'autres pourſuites.

Les Juriſconſultes font venir ce mot de *rivus*, ruiſſeau commun à pluſieurs perſonnes qui viennent y puiſer de l'eau, *quod ab eodem rivo aquam hauriant:* & Donat prétend que *rival* a été formé de *rivus*, parce que les animaux prennent ſouvent querelle, lorſqu'ils viennent boire en même tems au même ruiſſeau. Mais Cœlius Rhodiginus dit (& cette étymologie eſt beaucoup plus ſenſée) qu'anciennement on appelloit rivaux, *rivales*, ceux dont les terres étoient ſéparées par une fontaine ou un ruiſſeau, dont le cours étant ſujet à être détourné ſuivant différentes routes, occaſionnoit entre les voiſins des diſputes & des procès fréquens. C'eſt ce qu'on voit tous les jours à Paris entre les porteurs d'eau qui viennent pour remplir leurs ſeaux à la même fontaine. Cette coutume de ſéparer les terres par de petits canaux ou ruiſſeaux, a lieu dans les prairies voiſines d'un gros ruiſſeau ou d'une riviere dont on fait entrer l'eau dans les prés, enſorte qu'il n'eſt permis aux particuliers ni d'en retenir ni d'en détourner le cours au détriment de leurs voiſins.

Horace dit qu'un auteur trop amoureux de ſes ouvrages, court riſque d'en être amoureux tout ſeul & ſans avoir de *rival*:

Quin ſine rivali *teque & tua ſolus amares*. Art. poét.

& la Fontaine a dit d'un homme laid, & cependant épris de lui-même,

Un homme qui s'aimoit ſans avoir de rivaux.

RIVALITÉ, ſ. f. (*Bell. lettr.*) concurrence de deux perſonnes à une même choſe ſur laquelle elles ont des prétentions. *Voyez* RIVAL.

RIVALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans les terres de Labour, à huit lieues de la capitale. (*D. J.*)

RIVE, ſ. f. (*Gram.*) bord en général. On dit la *rive* ou les *rives* d'un fleuve. La *rive* d'un bois.

RIVES, (*Com.*) Les meſureurs de grains appellent ainſi les deux bords du côté de la radoire ou racloire dont ils ſe ſervent pour rader les grains de deſſus les meſures. *Voyez* RADOIRE.

RIVE, (*Soirie.*) bord de la chaîne tendue ſoit à droite, ſoit à gauche. On dit auſſi *rive de l'étoffe*.

RIVER, v. act. *terme de Serrur. Coutel. Tailland. & autres Arts méchan.*) c'eſt rabattre la pointe d'un clou, & y faire une nouvelle tête pour l'affermir.

RIVER, *en terme d'Eventailliſte*, c'eſt raſſembler toutes les fleches d'un éventail vers le centre par le moyen d'un clou qui traverſe tous les brins. *Voyez* la *figure* qui repréſente un clou à vis, c'eſt-à-dire, dont une des têtes eſt taraudée, & ſe viſſe ſur la tige du clou qui eſt faite en vis de ce côté: l'autre tête eſt *rivée*.

RIVER, *en terme de Fourbiſſeur*, c'eſt rabattre l'extrémité de la ſoie ſur le bouton du pommeau, enſorte que cette extrémité ſoit faite en forme de tête de clou qui retient ſur la ſoie le pommeau & toutes les pieces qui y ſont enfilées.

RIVER, *en Horlogerie*, c'eſt rabattre à coups de marteau, & quelquefois par le moyen d'un poinçon, les parties d'une piece de métal ſur une autre piece, pour les faire tenir enſemble. *Voyez* RIVURE, POINÇON A RIVER, POINÇON A COUPER.

RIVER, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt arrêter une piece ſur une autre à laquelle on a pratiqué une eſpece de clou qu'on écraſe, & qu'on lime imperceptiblement ſur le trou camfré ou fraiſé. *Voyez* CHAMFRER.

RIVERAINS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont ceux qui ont des héritages ou quelque droit de ſeigneurie & de juſtice au bord d'un fleuve, d'une riviere ou ruiſſeau, ou même ſur la rive d'une forêt. *Voyez l'Ordonnance des eaux & forêts*. (*A*)

RIVET, ſ. m. *terme de Manege*, c'eſt l'extrémité du clou qui eſt rivé ou retrouſſé ſur la corne, & qui paroît quand on a ferré les chevaux. *Richelet*. (*D. J.*)

RIVET, (*Serrur. Tailland. Coutel.*) clous rivés pour arrêter quelques pieces avec d'autres. *Voyez* RIVET.

RIVET, (*Cordonn.*) couture intérieure du ſoulier. *Voyez* TRANCHE-FIL.

RIVETIER, ſ. m. *terme & outil de Ceinturier*, qui leur ſert pour faire des petits yeux d'étain pour river & attacher pluſieurs pieces de cuir enſemble.

Cet outil eſt une eſpece de petit poinçon rond, de la longueur d'un pouce ou deux, dont un des bouts eſt tranchant tout-autour & creux en-dedans, au

au milieu duquel creux eſt encore une petite pointe pour faire le trou du milieu de l'œil qu'il vient de former. *Voyez* la *fig. Pl. du Ceinturier*, qui repréſente une coupe dudit poinçon.

RJUGAN *ou* DJUGAN, *vulgairement* DJUGANNUKI, (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, d'origine chinoiſe, dont les branches ſont minces, les feuilles partagées en cinq lobes, la fleur en forme de roſe & d'une parfaite blancheur. Son fruit qui eſt ramaſſé en grappes, eſt de la groſſeur d'une noix, & contient une pulpe noire, molle, douce, avec un noyau de couleur cendré, dur & d'un goût fade. La pulpe que les Japonnois trouvent délicieuſe, a le goût d'une ceriſe ſeche, qu'on auroit fait cuire au vin & au ſucre.

On diſtingue deux autres eſpeces du même arbre, qui ſe nomment *roganna* & *ritsji*.

RIVIERE, ſ. f. (*Gramm.*) maſſe d'eau courante dans un lit, la plus grande après le fleuve. Les pluies forment les fontaines; les fontaines forment les ruiſſeaux; les ruiſſeaux forment les *rivieres*. Les *rivieres* groſſies, & ſe rendant à la mer ſans perdre leur nom, s'appellent *fleuves*.

On dit que la *riviere* eſt marchande, quand elle n'a ni trop ni trop peu d'eau, enſorte que les bateaux qu'elle porte, peuvent arriver à leur deſtination.

RIVIERE, (*Géogr. mod.*) ce mot ſynonyme à celui de *fleuve*, ſe dit d'un aſſemblage d'eaux qui partant de quelque ſource, coulent dans un lit ou canal d'une largeur & d'une étendue conſidérable, pour aller ordinairement ſe jetter dans la mer. *Voyez* FLEUVE.

Quant au rapport que les *rivieres* peuvent avoir avec les montagnes, entant qu'elles en tirent leur origine. *Voyez* MONTAGNES.

L'eau ſi néceſſaire & ſi commode pour la vie, a invité la plûpart des hommes à établir leurs demeures près du courant des eaux; & celles des *rivieres* étant ordinairement douces & fort bonnes à boire, il eſt arrivé de-là, que preſque toutes les villes ont été bâties au bord des *rivieres*.

Les gens de mer donnent quelquefois aux *rivieres* les noms des villes les plus conſidérables qui ſoient près de leurs embouchures; par exemple, ils appellent la Seine, la *riviere de Rouen*, la Loire la *riviere de Nantes*, la Tamiſe la *riviere de Londres*, le Tage la *riviere de Lisbonne*, & ainſi de pluſieurs autres.

Il eſt bon de remarquer que comme les *rivieres* coulent tantôt vers une certaine région du monde, tantôt vers une autre, on s'eſt en quelque maniere accordé à regarder comme la droite d'une *riviere*, le rivage qui eſt à la droite d'un homme qui ſeroit ſuppoſé marcher dans le lit de cette *riviere*, en allant vers ſon embouchure; & le rivage qu'il auroit à gauche eſt conſidéré comme la gauche de la *riviere*.

Nous ne traiterons pas ici de l'origine des *rivieres*, c'eſt une queſtion purement phyſique; mais nous mettrons ſous les yeux du lecteur, les noms, le cours & les branches des principales *rivieres* de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique; & c'eſt à quoi la table ſuivante eſt deſtinée.

Les rivieres *d'Europe ſont*,

		Appellées anciennement	Coulent à
En Suede,	Le Dalcarle,		A l'eſt.
	Le Kimi,		Au ſud-oueſt.
	Le Torno,		
	L'Elſe.		
En Danemark & en Norvege,	Il n'y en a point de conſidérable.		
En Moſcovie,	Le Volga,	Rha,	De l'eſt au ſud.
	Le Don,	Thanaïs,	De l'eſt à l'oueſt.
	La Dwina.		Au nord oueſt.
En France,	La Seine,	Sequana,	Nord-oueſt.
	La Loire,	Ligeris,	Oueſt.
	Le Rhône,	Rhodanus,	Sud.
	La Garonne.	Garumna,	Nord-oueſt.
En Allemagne,	Le Danube,	Danubius *ou* Iſter.	Eſt.
	Le Scheld,	Scaldis,	Du nord à l'oueſt.
	La Meuſe,	Moſa,	
	Le Rhein,	Rhenus,	
	L'Elme,	Amaſius,	Nord-oueſt.
	Le Weſer,	Viſurgis,	
	L'Elbe,	Albis,	
	L'Oder.	Odera *ou* Viadrus.	Nord.
En Pologne,	Le Nieper,	Boriſtenes,	Sud-eſt.
	Le Nieſter,	Tyrus,	
	Le Bogg,	Hypanis.	
	La Wiſtule,		De l'oueſt au nord.
	Le Niemen,		
	Le Duna.		
En Eſpagne,	L'Ebre,	Lerus,	Sud-eſt.
	Le Xucas,	Sucro,	
	Le Guadalquivir,	Bœtis,	Sud-oueſt.
	La Guadiane,	Anas,	
	Le Tage.	Tagus,	
	Le Douzo.	Durius.	Oued.
En Italie,	Le Pô,	Eridanus *ou* Padus,	Eſt.
	L'Adige,	Atheſis,	
	L'Arne,	Arnus,	Sud-oueſt.
	Le Tibre,	Tiberis,	
	Le Volterne.	Vulturnus.	Oueſt.
Dans la Turquie en Europe eſt	Le Danube.	Danubius *ou* Iſter.	Eſt.
En Ecoſſe,	Le Tay,	Tanus,	Eſt.
	Le Clyde,	Glotta,	Nord-oueſt.
	Le Spey,	Speïa,	Nord.
	Le Dée,	Dea, Diva, Occaſa,	Eſt.
	Le Done.	Dona.	
En Angleterre,	La Tamiſe,	Tameſis,	Eſt.
	Le Severn,	Saba,	Sud oueſt.
	Le Humber,	Albus,	Eſt.
	L'Ouſe.	Urus,	Sud Eſt.
	Le Trente,	Triginta,	Nord.
	Le Tine,	Tina,	Eſt.
	Le Twede,	Tiveda,	Eſt.
	Le Medway,	Meduacus.	Du nord à l'eſt.
	Le Kay.	Kayus.	Nord.
En Irlande,	Le Shannon,	Senus,	Sud-oueſt.
	Le Lée,	Sauvenum,	Eſt.
	Le Blackwater,		De l'eſt au ſud.
	Le Barrow,	Birgus.	Sud.
	Le Liff.	Libniu,	Nord-eſt.
	La Boyne.	Buvin da, Boina.	

Les rivieres *d'Aſie ſont*.

		Appellés anciennement	Coulent au
En Tartarie.	L'Oby.	Margus,	De l'oueſt au nord.
	L'Oëchard,		Nord.
	Le Tartare,		
	Le Patiſanga,		Eſt.
	Le Chezel.	Jaxarets.	Oueſt.
Dans la Chine.	Le fleuve Jaune.		Eſt & fait différens méandres.
	Le Kiang,		
	Le Ta.	Aſpithra.	Eſt.
Dans l'Inde,	Le Gange.	Ganges.	Sud.
	Le Guenga.		Eſt.
	L'Indus.		Sud-oueſt.
En Perſe.	Le Jihun,	Oxus,	Oueſt.
	Le Palimalon,	*peu conſidérable*.	Eſt.
	L'Ilment,	Arabius,	Sud.
	Le Tiſendan,	Bagradas, Agradatus,	Sud-oueſt.
	Le Tiritiri.	Moſæus,	
	Le Sirt.	Rhogomanis,	
Dans la Turquie. Aſiatique,	Le Tigil,	Tygris,	Sud-oueſt.
	L'Euphrate.	Euphrates.	

Les principales rivieres *d'Afrique ſont*,

		Appellées anciennement	Coulent au
En Egypte,	Le Nil.	Nilus.	Nord.
En Barbarie,	Le Guadilbarbar,	Bagradan,	Nord.
	Le Rio-Major.	Macra.	
Dans le Biledulgerid,	La ſource du Guadilbarbar,	*peu remarquable*.	Nord-oueſt.
	La ſource du Major,		
	Les branches du Gir.	Giras.	Sud-eſt.
Dans le Zaara,	Le corps du Gir.	Giras.	Sud-eſt.
Dans la terre des Negres,	Le Niger.	Niger.	Oueſt.
Dans la Guinée,	Sweria de Coſta,		Sud.
	La riviere de Volta.		
Dans la Nubie,	La riviere Nubia.	*peu conſidérable*.	Nord-eſt.
Dans l'Ethiopie extérieure,	Zaire,		Oueſt.
	Cuama,		Oueſt.
	Riviere de Infanto,		Sud-eſt.
	Zambre.		
Dans l'Ethiopie intérieure,	Le Nil.	Nilus.	Nord.

Les principales rivieres *d'Amerique, anciennement inconnues, ſont*

		Coulent au
Dans la nouvelle Eſpagne,	Aucune conſidérable.	
Dans la nouvelle Grenade,	Rio del norte.	Sud-oueſt.
Dans la Floride,	Rio del Spiritu ſancto.	Sud.
Dans la terre de Canada,	La grande *riviere* de Canada, Le Connectient, La *riviere* de Hudſon, La *riviere* de la Were, La Sequahana, Le Patomeck.	Eſt. Sud.
Dans la terre Arctique,	Aucune connue.	
En terre ferme,	Paria, *ou* Orenoque, Maddalena.	Nord.
Au Brézil,	Miary, Saint-François, Paranaiba, qui en reçoit trente autres.	Nord-eſt. Eſt. Sud-oueſt.
Dans le pays des Amazones,	La *riviere* des Amazones avec ſes branches.	Nord-eſt.
Dans le Pérou,	Aucune *riviere* conſidérable.	
Dans le Paraguay,	Rio de la Plata,	Sud-eſt.
Dans le Chili,	Aucune *riviere* conſidérable,	
Dans la terre Magellanique, Dans la terre Antarctique,	Aucune connue.	

Les branches remarquables de ces rivieres *ſont*,

		Coulent au
De la Dwina,	La Vaga, Le Juga.	Sud-oueſt. Oueſt.
Du Wolga,	Le Soſowaia, L'Occarreca,	Sud. Nord-eſt.
De la Seine,	L'Oyſe, La Marne, L'Yonne.	Sud-oueſt. Nord-oueſt.
De la Loire,	La Mayenne, Le Sarte, Le Loir, La Vienne, L'Indre, Le Chere, L'Allier.	Sud. Sud-oueſt. Nord-oueſt.
Du Rhône,	La Durance, L'Iſere. La Saone.	Sud-oueſt. Sud.
De la Garonne,	La Dordonne, Le Lot, Le Tarne.	Oueſt.
Du Danube,	Le Pruth. Le Miſono, L'Alanta, Le Morawa, Le Teyſſa, La Drave, La Save, L'Inn. L'Iſer, Le Lech, L'Iler.	Sud. Sud-eſt. Sud. Nord. Sud. Eſt. Nord-eſt. Nord.
De la Scheld, ou Eſcaut,	Le Ruppel, qui retourne à l'oueſt, augmenté par Le Sonne, La Dyle, Le Demer. Le Dendre, Les Lys, La Scarpe, Le Haiſne.	Nord. Oueſt. Nord. Nord-eſt. Oueſt.
De l'Elne,	Le Soſt, Le Haiſne.	Oueſt.
Du Rhin,	La Lippe, Le Roer, La Moſelle, La Nahe, Le Meine, Le Neker.	Oueſt. Nord-eſt. Sud-oueſt. Oueſt.
De la Meuſe,	Le Dommel, Le Niers, Le Roer, L'Ourt. La Sambre, Le Semoy, Le Chiers.	Nord. Nord-oueſt. Nord-eſt. Oueſt.
Du Wezer,	L'Aller à l'oueſt, augmenté par Le Leine, L'Ocker. La Fuld.	Nord.

		Coulent à
De l'Elbe,	L'Ilbenow, Le Havel, La Saal, Le Muldaw.	Nord-oueſt. Nord.
De l'Oder,	La Warte, Le Bober, La Neiſs.	Oueſt. Nord. Nord-eſt.
Du Nieper,	La Dezna, Le Pripecz.	Sud-oueſt. Nord-eſt.
De la Viſtule,	Le Bugg.	Nord, & tourne à l'oueſt.
Du Niemen,	La Vilna.	Oueſt.
De l'Ebre,	La Segra, La Cinca, La Gallega, Le Xalo.	Sud-oueſt. Sud-eſt. Sud-oueſt. Nord-eſt.
Du Guadalquivir.	Le Xenil, La Guadamena.	Oueſt. Sud-oueſt.
La Guadania n'a point de branche conſidérable.		
Du Tage,	Le Zatas, Le Zezer, Le Gundarrau, Le Xaruma.	Oueſt. Sud.
Du Douro,	Le Turoes, Le Tormes, La Riaza.	Nord-oueſt. Sud-oueſt.
Du Pô,	L'Oglio, L'Adda, Le Teſin, Le Tanero, qui roule à l'eſt, en tournant au nord, eſt augmenté par La Bomirda, La Stura. La Seſſia, La Doria Baltia.	Sud-eſt. Nord. Nord-eſt. Sud-eſt.
De l'Adige,	Le Bachiglione.	Sud.
De l'Arne,	L'Elſa, La Sieve.	Nord-oueſt. Eſt, tourne au ſud
Du Tibre,	Le Quartitio. La Nera, La Chiane.	Oueſt. Sud-oueſt. Sud-eſt.
Du Voltorno.	Le Sabato.	Oueſt.

Au reſte les avantages ſans nombre que procure la jonction des *rivieres* & des mers ont engagé les grands princes à ſignaler leur regne par des entrepriſes de cette nature. S'il eſt glorieux de les exécuter, c'eſt aſſez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir quelque droit à la reconnoiſſance des hommes, La jonction de la mer Baltique & de la mer Caſpienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée, ont immortaliſé le Czar & Louis XIV. La jonction de l'Océan avec la mer Noire, réſultoit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin; & ſi cet ouvrage ne fût pas porté à ſa perfection, de pareils deſſeins n'ont pas beſoin du ſuccès, pour mériter des éloges à leurs auteurs. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RIVIERE *du nord*, (*Géog. mod.*) autrement *Rio-del-Norte*, riviere de l'Amérique ſeptentrionale, & qui tire ſon nom de ſon cours qui eſt du nord au ſud. Elle a ſa ſource fort avant dans les terres, au pays des Padoucas; elle traverſe tout le nouveau Mexique, & baigne le royaume de Léon où elle a ſon embouchure, ſur la côte occidentale du golfe du Mexique. (*D. J.*)

RIVIERE-ROUGE, (*Géog. mod.*) *riviere* d'Afrique dans la Guinée; c'eſt la *riviere* la plus conſidérable que reçoive le Sénégal; on l'a appellée *riviere-rouge*, parce que le ſablon de ſon lit eſt de cette couleur, & que ſon eau en prend la teinture, au lieu que celle du Sénégal eſt fort claire. (*D. J.*)

RIVIERE-VERDUN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans l'Armagnac, le long de la Garonne; il forme une élection qui eſt fertile en froment, ſeigle & avoine. Grenade en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

RIVIERE, (*Juriſprud.*) les *rivieres* navigables appartiennent au roi, avec leur bord, leur lit, & les îles & attériſſemens qui s'y forment; les petites *rivieres* appartiennent aux ſeigneurs hauts juſticiers, chacun en droit ſoi. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts*. Coquille, Loiſel. (*A*)

RIVIERES, LES (*Géog. mod.*) petit canton de France, ſur la côte occidentale de la preſqu'île du Cotantin, vis-à-vis l'île de Guerneſey. Ce canton comprend environ dix paroiſſes; on y fait beaucoup de ſel blanc. (*D. J.*)

RIVIERE, *dans le commerce des bois flottés*, eſt un cou-

courant d'eau ſuffiſant pour amener les bois en trains. Les principales ſont Beuvron, qui tombe dans l'Yonne à Clamecy; Cure, anciennement Chore, qui tombe dans l'Yonne à Cravant; Armenſon, qui tombe dans l'Yonne à Joigny; Vanne, qui tombe dans l'Yonne à Sens; l'Aube, qui tombe dans la Seine à Marſilly; la Seine, dans laquelle l'Yonne elle-même tombe à Montereau; & la Marne. L'Yonne, elle ſeule, fournit au moins la moitié de la proviſion.

RIVIN, (*tympan & conduit de*) *Rivin* entreprit de défendre dans une diſſertation publique qu'il fit dans l'univerſité de Léipſick, le ſentiment de ſon pere ſur le trou du tympan dont il a donné la figure, & qui porte ſon nom; on le donne auſſi à des conduits des glandes ſublinguales. *Voyez* TYMPAN, GLANDE & SUBLINGUALE.

RIVINE, RIVINA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée dé pluſieurs étamines ſoutenues par un calice qui a quatre feuilles; le piſtil devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie ronde pleine de ſuc, qui contient une ſemence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

RIUKU-TSUTFUSI, (*Hiſt. nat. bot.*) c'eſt une plante du Japon qui vient des îles de Liquejos & des Philippines, porte une fleur d'un jaune pâle, en fleur-de-lis, à pétales droits & marqués de points d'un jaune foncé. Une autre plante du même nom a la fleur d'un rouge purpurin, tacheté de pourprefoncé.

RIVO-DEL-SOLE, (*Géog. mod.*) ruiſſeau, ou torrent d'Italie, dans l'etat de l'Egliſe; il coule dans la ſabine, & ſe jette dans le Teverone. C'eſt la *Digentia* d'Horace, *liv. I. epit. xviij. v.* 104. ſelon Léandre & quelques autres ſavans. (*D. J.*)

RIVO-DI-MOSSO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Spolete; elle paſſe au pié du bourg de Caminate, à 16 milles de Rome, & ſe jette dans le Tibre, proche du port de Monte-Rotondo. Anciennement cette riviere ſéparoit le territoire des Sabins de celui des Cruſtuminiens. (*D. J.*)

RIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Ripulæ*; ville d'Italie dans le Piémont, ſur le penchant d'une agréable colline, à 6 milles au couchant de Turin; on y compte environ ſept mille ames, entre leſquelles ſe trouvent pluſieurs moines de l'ordre des carmes, des capucins & des dominicains. *Longitude* 25. 8. *latit.* 44. 52.

Le roi de Sardaigne y a un beau palais, embelli par Charles Emmanuel I. de ce nom, duc de Savoie, qui y naquit le 12 Janvier 1562. Ce prince étoit un homme de génie, profond politique, magnifique en palais & en égliſes, voluptueux, ſi caché dans ſes deſſeins qu'on diſoit que ſon cœur étoit plus inacceſſible que ſon pays; plein de valeur, & l'un des grands capitaines de ſon ſiecle. Son ambition demeſurée lui ſuggéra le projet de devenir comte de Provence en 1590, & le fit aſpirer au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias. Cette humeur entreprenante excita contre lui la jalouſie des rois de France, d'Eſpagne, des Allemands & des Vénitiens. Sa ville de Saluce fut priſe par les maréchaux de la Force & de Montmorenci; enfin voyant par ſa fauſſe politique ſon pays également ouvert aux François & à ſes alliés, il tomba malade à Sivillan, & mourut de douleur trois jours après, en 1630, âgé de 78 ans.

RIVOLTATO CANTO, (*Muſiq. ital.*) c'eſt un chant renverſé, qui après avoir ſervi de deſſus, ſert de baſſe; & *rivoltato baſſo*, eſt un chant qui après avoir ſervi de baſſe, ſert de deſſus. (*D. J.*)

RIVURE, ſ. f. les horlogers appellent ainſi la partie d'une piece de métal deſtinée à être rabatue à coup de marteau ſur une autre; pour bien river il eſt néceſſaire de ne réſerver ni trop, ni trop peu de *rivure*; ſi on en laiſſe trop, les coups de marteau ne font que refouler les parties de la *rivure*, ſans les faire entrer dans celles de la piece avec laquelle on la rive; ſi au contraire on n'en laiſſe point aſſez, les parties refoulées ne ſont point aſſez abondantes pour que les pieces rivées puiſſent bien tenir les unes avec les autres; lorſque la *rivure* & la partie dans laquelle elle doit entrer ſont rondes, & que les horlogers craignent que les pieces rivées ne tournent l'une ſur l'autre, ils ont ſoin de faire de petits crans dans la partie ſur laquelle on rabat la *rivure*. Les horlogers donnent encore le nom de *rivure* à la partie d'un pignon ou d'une aſſiette ſur laquelle la roue eſt rivée. *Voyez* ASSIETTE, PIGNON, *&c.*

RIVURE, (*terme de Serrurier, de Taillandier, de Coutelier.*) c'eſt la broche de fer qui entre dans les charnieres des fiches pour en joindre les deux aîles.

RIXE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme de palais qui ſignifie une querelle, un débat arrivé entre pluſieurs perſonnes lorſqu'il y a eu des coups donnés, ou des menaces, ou des injures dites. *Voyez* ACCUSATION, CRIME, DÉLIT, INJURE, PLAINTE. (*A*)

RIZ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *oriza*; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales. Les ſemences ſont un peu épaiſſes & ovoïdes, elles naiſſent en épi, & elles ſont renfermées dans une capſule qui eſt terminée par un filet. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Comme c'eſt dans les lieux où le *riz* croît, que le ſoin des terres devient pour les hommes une immenſe manufacture, on doit me permettre d'entrer dans quelques détails ſur ce ſujet. D'ailleurs le *riz* demande une culture particuliere, & qui doit être d'autant mieux circonſtanciée, qu'on veut en tranſmettre la pratique en des pays où il ne vient pas naturellement.

Cette plante pouſſe des tiges ou tuyaux de trois à quatre piés de hauteur, plus gros & plus fermes que ceux du blé, noués d'eſpace en eſpace; ſes feuilles ſont longues, charnues, aſſez ſemblables à celles de la canne ou du poireau. Ses fleurs naiſſent à ſes sommités, & reſſemblent à celles de l'orge; mais les graines qui les ſuivent, au lieu de former un épi, ſont diſpoſées en pannicules ou bouquets, enfermées dans une capſule jaunâtre, ou coque formée de deux balles rudes au toucher, & dont l'une ſe termine en un long filet: on ſait que ſes graines ſont blanches & oblongues.

En général le *riz* ſe cultive dans les lieux humides & marécageux, & dans des pays chauds, du moins à en juger par les contrées où il eſt le plus en uſage, & où il fait la principale nourriture des habitans. Tout le Levant, l'Egypte, l'Inde, la Chine, ſont dans ce cas. Les états de l'Europe où l'on en recueille davantage, ſont l'Eſpagne & l'Italie, & c'eſt de-là que nous vient preſque tout le *riz* que l'on conſomme en France. M. Barrere ayant fait beaucoup d'attention à la culture de cette plante, tant à Valence en Eſpagne, qu'en Catalogne & dans le Rouſſillon, a envoyé à l'académie royale des Sciences, en 1741, un mémoire dont voici la partie la plus eſſentielle.

Pour élever utilement le *riz*, & en multiplier le produit, on choiſit un terrein bas, humide, un peu ſablonneux, facile à deſſécher, & où l'on puiſſe faire couler aiſément l'eau. La terre où l'on le ſeme, doit être labourée une fois ſeulement dans le mois de Mars. Enſuite on la partage en pluſieurs planches égales, ou carreaux, chacun de 15 à 20 pas de côté. Ces planches de terre ſont ſéparées les unes des autres par des bordures en forme de banquettes, d'environ deux piés d'auteur, ſur environ un pié de largeur, pour y pouvoir marcher à ſec en tout tems, pour faciliter l'écoulement de l'eau d'une planche de *riz* à l'autre, & pour l'y retenir à volonté ſans qu'elle ſe répande. On aplanit auſſi le terrein qui a été foui, de maniere qu'il ſoit de niveau, & que l'eau puiſſe s'y ſoutenir par-tout à la même hauteur.

La terre étant ainſi préparée, on y ſait couler un pié, ou un demi-pié d'eau par-deſſus, dès le commencement du mois d'Avril; après quoi on y jette le *riz* de la maniere ſuivante. Il faut que les grains en aient été conſervés dans leur balle ou enveloppe, & qu'ils aient trempé auparavant trois ou quatre jours dans l'eau, où on les tient dans un ſac juſqu'à ce qu'ils ſoient gonflés, & qu'ils commencent à germer. Un homme, piés nus, jette ces grains ſur les planches inondées d'eau, en ſuivant des alignemens à-peu-près ſemblables à ceux qu'on obſerve dans les ſillons en ſemant le blé. Le *riz* ainſi gonflé, & toujours plus peſant que l'eau, s'y précipite, s'attache à la terre, & s'y enfonce même plus ou moins, ſelon qu'elle eſt plus ou moins délayée. Dans le royaume de Valence, c'eſt un homme à cheval qui enſemence le *riz*.

On doit toujours entretenir l'eau dans les champs enſemencés juſque vers la mi-Mai, où l'on a ſoin de la faire écouler. Cette condition eſt regardée comme indiſpenſable pour donner au *riz* l'accroiſſement néceſſaire, & pour le faire pouſſer avantageuſement.

Au commencement du mois de Juin, on amene une ſeconde fois l'eau dans les rivieres, & l'on a coutume de l'en retirer vers la fin du même mois, pour ſarcler les mauvaiſes herbes, ſur-tout la prêle

& une eſpece de ſouchet, qui naiſſent ordinairement parmi le *riz*, & qui l'empêchent de profiter.

Enfin on lui donne l'eau une troiſieme fois, ſavoir vers la mi-Juillet, & il n'en doit plus manquer juſqu'à ce qu'il ſoit en bouquet, c'eſt-à-dire juſqu'au mois de Septembre. On fait alors écouler l'eau pour la derniere fois, & ce deſſéchement ſert à faire agir le ſoleil d'une façon plus immédiate ſur tous les ſucs que l'eau a portés avec elle dans les rivieres, à faire grainer le *riz*, & à le couper enfin commodément, ce qui arrive vers la mi-Octobre, tems auquel le grain a acquis tout ſon complement.

On coupe ordinairement le *riz* avec la faucille à ſcier le blé, ou, comme on le pratique en Catalogne, avec une faux dont le tranchant eſt découpé en dents de ſcie fort déliés. On met le *riz* en gerbes, on le fait ſécher, & après qu'il eſt ſec, on le porte au moulin pour le dépouiller de ſa balle.

Ces ſortes de moulins reſſemblent aſſez à ceux de la poudre à canon, excepté que la boëte ou chauſſure du pilon y eſt différente. Ce ſont pour l'ordinaire ſix grands mortiers, rangés en ligne droite, & dans chacun deſquels tombe un pilon dont la tête, qui eſt garnie de fer, a la figure d'une pomme de pin, de demi-pié de long, & de 5 pouces de diametre; elle eſt tailladée tout au tour, comme un bâton à faire mouſſer le chocolat.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la force motrice qu'on y emploie, & qui peut différer ſelon la commodité des lieux. En Eſpagne & en Catalogne on ſe ſert d'un cheval attaché à une grande roue, *&c.*

Le *riz* qu'on ſeme dans une terre ſalée, y pullule ordinairement beaucoup plus qu'en toute autre. On en retire juſqu'à 30 ou 40 pour un; par conſéquent, & toutes choſes d'ailleurs égales, les côtes & les plages maritimes y ſeront les plus propres.

Après avoir décrit la maniere dont le *riz* ſe cultive en Europe, il faut indiquer celle des Chinois, qui eſt le peuple le plus induſtrieux à tirer parti du terrein, & celui chez lequel la plus grande ſagacité des laboureurs ſe porte à la culture du *riz*: pour y réuſſir, ils commencent par fumer extraordinairement les terres, & n'en pas laiſſer un ſeul endroit ſans rapport avantageux. Les Chinois ſont bien éloignés d'occuper la terre ſuperflue en objets agréables, comme à former des parterres, à cultiver des fleurs paſſageres, à dreſſer des allées, & à planter des avenues d'arbres ſans rapport; ils croient qu'il eſt du bien public, &, ce qui les touche encore plus, de leur intérêt particulier, que la terre produiſe des choſes utiles. Auſſi toutes leurs plaines ſont cultivées, & en pluſieurs endroits elles donnent deux fois l'an. Les provinces du midi ſont celles qui produiſent le plus de *riz*, parce que les terres ſont baſſes & le pays aquatique.

Les Laboureurs jettent d'abord les grains ſans ordre; enſuite quand l'herbe a pouſſé à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, ils l'arrachent avec ſa racine, & ils en font de petits bouquets ou gerbes qu'ils plantent au cordeau ou en échiquier, afin que les épis appuyés les uns ſur les autres, ſe ſoutiennent aiſément en l'air, & ſoient plus en état de réſiſter à la violence des vents.

Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes déſertes, les vallons qui les ſéparent en mille endroits, ſont couvertes du plus beau *riz*. L'induſtrie chinoiſe a ſçu applanir entre ces montagnes tout le terrein inégal qui eſt capable de culture. Pour cet effet, ils diviſent comme en parterres, le terrein qui eſt de même niveau, & diſpoſent par étages en forme d'amphitéâtre, celui qui ſuivant le penchant des vallons, a des hauts & des bas. Comme le *riz* ne peut ſe paſſer d'eau, ils pratiquent par-tout de diſtance en diſtance, & à différentes élévations, de grands réſervoirs pour ramaſſer l'eau de pluie, & celle qui coule des montagnes, afin de la diſtribuer également dans tous leurs parterres de *riz*. C'eſt à quoi ils ne plaignent ni ſoins, ni fatigues, ſoit en laiſſant couler l'eau par ſa pente naturelle des réſervoirs ſupérieurs dans les parterres les plus bas, ſoit en la faiſant monter des réſervoirs inférieurs & d'étage en étage, juſqu'aux parterres les plus élevés.

Ils inondent les campagnes de *riz*, de l'eau des canaux qui les environnent, en employant certaines machines ſemblables aux chapelets dont on ſe ſert en Europe pour deſſécher les marais, & pour vuider les bâtardeaux. Enſuite ils donnent à cette terre trois ou quatre labours conſécutifs. Quand le *riz* commence à paroître, ils arrachent les mauvaiſes herbes qui ſeroient capables de l'étouffer. C'eſt ainſi qu'ils font d'abondantes récoltes. Après avoir cueilli leur *riz*, ils le font cuire légérement dans l'eau avec ſa peau; enſuite ils le ſechent au ſoleil, & le pilent à pluſieurs repriſes. Quand on a pilé le *riz* pour la premiere fois, il ſe dégage de la groſſe peau; & la ſeconde fois, il quitte la pellicule rouge qui eſt au-deſſous, & le *riz* ſort plus ou moins blanc ſelon l'eſpece. C'eſt dans cet état qu'ils l'apprêtent de différentes manieres. Les uns lui donnent un court bouillon avec une ſauce; d'autres le mangent avec des herbes, ou des feves; & d'autres plus pauvres, l'apprêtent ſimplement avec un peu de ſel; Comme le *riz* vient dans les Indes à-peu-près de la même maniere qu'à la Chine; nous n'avons rien de particulier à en dire; mai il ſe préſente une obſervation à faire ſur les lieux où le *riz* ſe cultive pour la nourriture de tant de monde.

Il faut dans cette culture de grands travaux pour ménager les eaux, beaucoup de gens y peuvent être occupés. Il y faut moins de terre pour fournir à la ſubſiſtance d'une famille, que dans les pays qui produiſent d'autres grains; enfin la terre qui eſt employée ailleurs à la nourriture des animaux, y ſert immédiatement à la ſubſiſtance des hommes. Le travail que font ailleurs les animaux, eſt fait là par les hommes; & la culture des terres devient pour eux une immenſe manufacture. Voilà les avantages de la culture du *riz*, dans le rapport que cette culture peut avoir avec le nombre des habitans, & ce ſont des vues dignes des légiſlateurs. Je ne diſcuterai point ici, s'il convient de favoriſer, de permettre, ou de défendre la culture du *riz* dans ce royaume; je ſais bien qu'il y a 25 à 30 ans qu'elle a été défendue en Rouſſillon, par arrêt du conſeil ſouverain de cette province, ſur ce qu'on a cru que les exhalaiſons des lieux marecageux où l'on ſeme le *riz*, y cauſoient des maladies & des mortalités. Il ne ſeroit pas difficile de raſſurer les eſprits là-deſſus, & d'indiquer en même tems des moyens pour prévenir tous les inconvéniens que l'on en pourroit craindre: mais ce ſont les avantages de cette culture qu'il faudroit peſer; & comme cette queſtion a tant de branches par elle-même, & relativement au commerce, ce n'eſt pas ici le lieu de la diſcuter. Il ſuffit de bien connoître la maniere dont on peut s'y prendre pour cultiver utilement dans ce pays une plante d'un ſi grand uſage, lorſqu'on le jugera néceſſaire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Maniere d'accommoder le riz, *de façon qu'avec dix livres de* riz, *dix livres de pain, dix pintes de lait, & ſoixante pintes d'eau, ſoixante-dix perſonnes ſe ſont trouvées nourries parfaitement pendant ving-quatre heures.* On lavera la quantité de dix livres de *riz* dans deux eaux différentes; il faut que cette eau ſoit tiede.

On les jettera enſuite dans ſoixante pintes d'eau bouillante où le *riz* crevera; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorſque ledit *riz* ſera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chauderon, dix livres de pain coupé par petits morceaux fort minces, lequel, par ſa cuiſſon, ſe mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit *riz*, & forme une liaiſon à l'eau dans laquelle le *riz* a cuit.

On ajoute enſuite par-deſſus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité ſur le feu juſqu'à ce que le *riz* ait pu être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de ſel, & huit gros de poivre.

Si le lait eſt rare, on peut y ſubſtituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette noûrriture, on peut y ajouter une douzaine de feuilles de laurier-ceriſe.

La diſtribution ne s'en fait que lorſque le tout eſt refroidi, & que cette nourriture a acquis la conſiſtance d'une eſpece de bouillie, dans laquelle le *riz* ſeul ſe conſerve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture ſoutient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la ſoupe au riz *pour cinquante perſonnes.* Il faut ſe pourvoir d'un chauderon aſſez grand pour contenir quarante pintes d'eau, meſure de Paris: s'il eſt plus grand, il en ſera plus commode.

L'on mettra dans ce chauderon neuf pintes d'eau, à ladite meſure de Paris; quand elle ſera chaude, on

y met-

y mettra ſix livres de *riz*, qu'on aura ſoin auparavant de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chauderon étant mis ſur le feu avec le *riz*, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer ſans ceſſe de peur qu'il ne s'attache au fond.

A meſure que le *riz* crevera, & qu'il s'épaiſſira, on y verſera ſucceſſivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le *riz*, il faut environ une heure: c'eſt pendant ce tems qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore ſucceſſivement vingt-huit pintes d'eau, ce qui fera en tout environ quarante pintes d'eau, qu'il faut verſer peu-à-peu & par intervalle, de peur de noyer le *riz*. Cela fait, il faut laiſſer le *riz* ſur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant ſans ceſſe, ſans quoi il s'attacheroit au poëlon ou chauderon.

Le *riz* étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graiſſe ſi l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de ſel, & pour deux liards de poivre noir en poudre; en obſervant de remuer le tout enſemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait, la quantité de ſix pintes de lait ſuffit pour la chauderonnée; mais il faut prendre garde que le lait ne ſoit point trop vieux, car il s'aigriroit à la cuiſſon.

On ôtera enſuite le chauderon de deſſus le feu, pour y mettre auſſi-tôt, mais peu à peu, ſix livres de pain bis ou blanc qu'on coupe en ſoupes très-minces, en obſervant de mêler le pain avec le *riz*, de maniere qu'il aille juſqu'au fond pour l'imbiber & faire corps enſemble.

Si l'on ſe ſert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du *riz*, autrement le *riz* ſeroit trop clair. Et auſſi ſi l'on emploie le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis feroit aigrir le lait.

La diſtribution doit être faite ſur le champ pour trouver les cinquante portions: chaque portion ſera de deux cuillerées, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-ſeptier ou quart de pinte, meſure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-deſſous, la portion d'une de ces cuillerées ſera ſuffiſante.

En diſtribuant les ſoupes chaudes, on aura ſoin de remuer le *riz* avec la cuillere à pot, & de prendre au fond du chauderon, pour que la diſtribution ſe faſſe également, tant en *riz* qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas ſur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait, pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, *au lieu de farine, pour les petits enfans*. On prend un demi-ſeptier de lait, un demi-ſeptier d'eau, un gros & demi de ſel, une once & demie de *riz* mis en farine; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le ſel, faire bouillir le tout juſqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légere au fond du poëlon; l'ôter enſuite de deſſus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ ſur la cendre rouge; on remettra enſuite cette bouillie ſur la flamme juſqu'à cuiſſon parfaite, laquelle cuiſſon ſe connoît à l'odeur, & lorſque la croûte qui eſt au fond du poëlon eſt fort épaiſſe, ſans cependant qu'elle ſente le brulé.

RIZIERE, ſ. f. (*Agricult.*) terre enſemencée de *riz*. *Voyez* Riz.

Les *rizieres* ſont ordinairement dans les lieux bas & marécageux, où cette plante ſe plaît, & produit beaucoup par la culture. Il y a quantité de ces *rizieres* en Italie le long du Pô, dont on détourne une partie des eaux pour arroſer le riz. Ce qui rend les Indes orientales ſi fécondes en cette eſpece de grain, c'eſt que pluſieurs des rivieres qui les arroſent, s'y débordant périodiquement, comme le Nil en Egypte, les riz qui s'y ſement en pleine campagne reſtent des mois entiers ſous l'eau, leurs franges ou bouquets ſurnageant & croiſſant pour ainſi dire à meſure que l'eau s'éleve. (*D. J,*)

RIZIUM, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une eſpece particuliere de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes grecques ſe ſervoient pour ſe farder le viſage; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*, ce qui eſt de ſa part une grande erreur, ayant confondu le *rizium* de Syrie, avec le *ſtruthium* des Grecs. Il eſt aſſez vraiſſemblable que le *rizium* étoit une eſpece d'orcanette, *anchuſa radice rubra*, qui croiſſoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames grecques mettoient ſur leurs joues. (*D. J.*)

RIZOLITES, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom générique par lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner les racines des arbres & des plantes pétrifiées.

RO

ROA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur le Duero, à 28 lieues au nord de Madrid, dans un terroir fertile en vin & en blé. Elle eſt toute dépeuplée, quoiqu'entourée de doubles murailles, & défendue par une citadelle. *Long.* 14. 18. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

ROB, ſ. m. (*Pharmac.*) nom qu'on donne aux ſucs des fruits dépurés & cuits, juſqu'à la conſomption des deux tiers de leur humidité. On fait des *robs* de coings, de mûres, de baies de ſureau, d'aloës, d'acacia, de régliſſe, de berberis, *&c.* pour diverſes maladies. Le ſuc de groſeilles rouges confit, ſe nomme *rob* de Ribé. A l'égard du ſuc des raiſins dépurés, il s'appelle particulierement *ſapa*, quand il eſt cuit juſqu'à la conſomption des deux tiers; & ce *ſapa* eſt preſque en conſiſtance de ſyrop: mais quand il n'eſt cuit que juſqu'à la conſomption du tiers, on le nomme *defructum*, & c'eſt ce que le peuple appelle *vin cuit*; quand on le cuit juſqu'à une conſiſtance approchante des électuaires mols, il prend le nom de *reſiné*, & alors on l'employe à diverſes confitures.

Le mot *rob* eſt aujourd'hui reçû dans les boutiques des Apoticaires, quoiqu'originairement il ſoit arabe; il ſignifie dans cette langue un ſimple ſuc, deſſéché au ſoleil ou ſur le feu.

On trouvera dans la chimie de Boerhaave, d'excellentes regles ſur la préparation & l'uſage des *robs*, des *ſapa*, des végetaux. (*D. J.*)

ROBA *ou* ROBÉ, *terme de commerce de mer*, en uſage en Provence & dans le levant; il ſignifie *marchandiſes*, *biens*, *richeſſes*. Il eſt auſſi d'uſage parmi les Catalans dans le même ſens. Il paroit être paſſé d'Italie en Provence, d'où les provençaux l'ont porté dans les échelles du Levant. *Dict. de Commerce. & de Trévoux*.

ROBE, ſ. f. (*Géog. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-deſſus tous les autres habits les gens de loi, ou juriſconſultes, les théologiens & les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'eſt pas la même pour les eccléſiaſtiques & pour les laïques, cependant les unes & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques univerſités, les Médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés procureurs, queſteurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maiſon de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir par-deſſus la ſoutane dans leur maiſon, & les docteurs en Théologie la portent également aux aſſemblées, examens, théſes, & autres actes de faculté, de même que les profeſſeurs & autres ſuppôts de la faculté des Arts, dans leur claſſes & aſſemblées, ſoit de leur nation, ſoit de l'univerſité. Ces *robes* ſont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui ſont plus courtes, quelques-unes ſont garnies de petits boutons, & d'autres ſimplement ouvertes par-devant avec un ruban noir ſur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux ſont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes ſemblables à celles des avocats. Ceux des paroiſſes en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on diſtingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte, ces derniers ſont ceux qui pour être reçus dans leurs charges n'ont point été examinés ſur la loi; autrefois il y avoit des Barbiers de *robe* courte, c'eſt-à-dire ceux qui n'avoient point été ſur les bancs & qui avoient été reçus ſans examen.

La *robe* ſe prend pour la magiſtrature & pour la profeſſion oppoſée à celle des armes; c'eſt dans ce ſens que Ciceron a dit, *cedant arma togæ*; on dit d'un homme qu'il eſt d'une famille de *robe*, quand ſes ancêtres ont poſſedé des charges diſtinguées dans la magiſtrature. La nobleſſe de *robe* eſt moins conſidérée dans certains pays que celle d'épée.

La *robe* eſt en général le vêtement de deſſus de toutes nos femmes, quand elles ſont habillées.

Robe des Romains. (*Hiſt. Rom.*) *Voyez* Toge & Habit *des Romains*.

Robe consulaire, (*Hiſt. Rom.*) c'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les conſuls la prirent le premier jour de leur magiſtrature devant leurs dieux pénates; dans la ſuite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denis d'Halicarnaſſe, *liv. V. c. xix.* & Tite-Live, *liv. VI. c. xix.* Enfin, ſous les empereurs, la puiſſance des conſul ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus faſtueux; ils porterent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faiſceaux, & même on y joignit les haches.

Ce n'eſt pas tout; dès qu'il plaiſoit à l'empereur d'illuſtrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe conſulaire*, quoiqu'il n'eût point été conſul. Il accordoit auſſi la *robe* triomphale, les honneurs du triomphe & les privileges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriſer de ſa bienveillance, quoiqu'ils n'euſſent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoient des honneurs de cour d'autant plus mépriſables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

Robe de repas, (*Antiq. Rom.*) les convives ſe rendoient à la ſortie du bain avec une *robe* qui ne ſervoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *veſtis cœnatoria, tricliniaria, convivalis*. Elle étoit pour le plus ſouvent blanche, ſur-tout dans les jours de quelque ſolemnité; & c'étoit auſſi-bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiſcrétion puniſſable, de ſe préſenter dans la ſalle du feſtin ſans cette *robe*. Ciceron fait un crime à Vaticinius d'y être venu en habit noir, quoique le repas ſe donnât à l'occaſion d'une cérémonie funebre. Il compare cet ennemi odieux à une furie qui vient inopinément répandre une idée funeſte dans l'eſprit de toute l'aſſiſtance: *Atque illud etiam ſcire ex te cupio, quo concilio aut quâ mente feceris, ut in epulo Q. Arrii familiaris mei cum togâ pullâ accumberes?.... cum tot hominum millia,... cum ipſe epuli dominus Q. Arrius albatus eſſet; tu in templum caſtoris tecum C. Fidulo atrato, cæterisque tuis furiis funeſtum intuliſti.*

Capitolin raconte auſſi que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Sévere, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-*robe* de l'empereur. Pareille choſe étoit arrivée autrefois à Septime Sévere encore particulier, ſuivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit une eſpece de draperie qui ne tenoit preſque rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maiſon où il avoit ſoupé.

Et tectus lanis ſæpe duabus abit. (*D. J.*)

Robe triomphale, (*Antiq. Rom.*) *toga triumphalis*; robe particuliere des Romains, reſervée pour le triomphe. Tacite dans ſes annales nous en fournit une preuve certaine, quand il dit, que dans les jours du cirque, Néron portoit la *robe triomphale*, & Britannicus la ſimple *robe* des jeunes gens, pour faire connoître par cette différence d'habits, les emplois & les dignités qu'on leur préparoit. Plutarque raconte de Marius, que ce romain, ſi fameux par les événemens de ſa vie, oubliant ſa naiſſance, parut un jour en public avec la *robe triomphale*; mais s'appercevant que le ſénat déſapprouvoit ſa vanité, il ſortit pour quitter ſa robe, & revint avec la prétexte.

Dans la ſuite, Pompée eut le privilege de pouvoir porter la *robe triomphale* aux ſpectacles, diſtinction qui n'avoit été accordée qu'au ſeul Paul Emile avant lui. Dion & Velleius prétendent même, que Pompée ne ſe ſervit qu'une ſeule fois de cette prérogative.

La *robe triomphale* eſt appellée dans quelques auteurs, *togula palmata*, parce qu'on y repréſentoit apparemment des palmes, ſymbole de la victoire. Ciceron nomme cette robe *togula picta*, robe peinte, *pictæ veſtis conſiderat aurum*; on repreſenta depuis ſur cette robe, des perſonnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, dans Chorippus, *lib. I. mim.* 15. & dans ce paſſage de Juvenal, *ſat.* 6.

Illic barbaricas flexa cervice phalanges,
Occiſos reges, ſubjectaſque ordine gentes,
Pictor acu tenui multa formaverat arte.

Enfin, les empereurs romains avilirent la diſtinction éclatante de cette robe, en accordant à leurs favoris, ſoit qu'ils euſſent triomphé ou non, la permiſſion de la porter. (*D. J.*)

Robes-neuves, (*Hiſt. de France.*) on nommoit ainſi dans le douzieme & treizieme ſiecle, les habits que nos rois donnoient ſuivant l'uſage à leurs officiers, au tems des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (*D. J.*)

Robe d'une coquille, (*Conchyl.*) c'eſt la couverture ou ſuperficie de la coquille, après qu'on a levé l'épiderme. (*D. J.*)

Robe, *en terme de Blondier*, c'eſt une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure les fuſeaux pour ne point ſallir la piece qu'on travaille.

Robe, (*Jardinage.*) on dit la robe d'un oignon, laquelle eſt à proprement parler, ſon enveloppe, ſa pellicule.

Robe, (*Maréchalerie.*) ſe dit dans certaines occaſions pour le poil en général. Par exemples, on dit du poil de cheval lorſqu'il frappe agréablement les yeux, qu'il a *une belle robe*.

Robe, (*Meſure de liquides.*) en Eſpagne la *robe* fait huit ſommes, la ſomme quatre quarteaux. Les vingt-huit *robes* font une pipe; la botte eſt de trente *robes*, & la *robe* peſe vingt-huit livres. *Savary*. (*D. J.*)

Robe, (*Manuf. de tabac.*) ce ſont les plus grandes feuilles de tabac que l'on deſtine à mettre les dernieres ſur le tabac qu'on file, pour le parer & donner plus de conſiſtence à la corde. *Savary*. (*D. J.*)

ROBER, v. act. *terme de Chapelier*; c'eſt enlever le poil d'un chapeau de caſtor avec la peau de chien marin. Autrefois on ne ſe ſervoit que de la pierre-ponce pour cet uſage, ce qu'on appelloit *poncer*; mais depuis que la maniere de *rober* eſt paſſée d'Angleterre en France, on ne ponce preſque plus les chapeaux. Les habiles fabriquans eſtiment que les peaux de chiens marins affinent davantage que la ponce. *Dictionn. de Commerce*. (*D. J.*)

Rober, *le* (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne qui coule dans l'archevêché de Trèves, & qui ſe jette dans la Moſelle à Trèves même; c'eſt l'*Erubrus*, ou l'*Erubris* d'Auſone. (*D. J.*)

ROBERVALLIENNES, Lignes, (*Géométrie.*) c'eſt le nom qu'on a donné à de certaines lignes courbes qui ſervent à transformer les figures; elles ſont ainſi appellés du nom de leur inventeur M. de Roberval. Ces lignes contiennent des eſpaces infinis en longueur, & néanmoins égaux à d'autres eſpaces fermés de tous côtés. Les propriétés de ces lignes ſont expliquées par M. de Roberval à la fin de ſon *traité des indiviſibles*, imprimé en 1693 dans le recueil intitulé *divers ouvrages de Mathématique & de Phyſique*, par MM. de l'académie royale des Sciences.

L'abbé Gallois, dans les mém. de l'académie des Sciences de Paris, pour l'*année* 1693, prétend que la méthode de transformer les figures, expliquée à la fin du *traité des indiviſibles* de M. de Roberval, eſt celle même qui a été publiée depuis par M. Jacques Gregory, dans ſa *géométrie univerſelle*, & après lui par Barrow, dans ſon livre intitulé *lectiones geometricæ*, & qu'il paroît par une lettre de Toricelli, que M. de Roberval étoit l'inventeur de cette méthode de transformer les figures, par le moyen de certaines lignes que Toricelly appelle *lignes robervalliennes*.

L'abbé Gallois ajoute qu'il eſt fort vraiſſemblable que M. Jacques Gregory, dans le voyage qu'il fit à Padoue en 1668, y apprit cette méthode, qui étoit connue en Italie dès 1646, quoique l'ouvrage de Roberval n'ait été publié qu'en 1692.

M. David Gregory zélé pour l'honneur de ſon frere, a tâché de réfuter cette imputation; ſa réponſe à l'écrit de l'abbé Gallois eſt inſérée dans les Tranſactions philoſophiques de l'année 1694; & celui-ci a répliqué dans les *mémoires de l'académie des Sciences de Paris* 1703. *Chambers*. (*O*)

ROBERTINE, ſ. f. *terme de l'Ecole*; c'eſt le nom d'une theſe que ſoutiennent ceux qui veulent être de maiſon de Sorbonne. Elle a pris ſon nom de Robert Sorbon, inſtituteur de la Sorbonne.

ROBIA HERBA, (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom donné par Paul Æginete & autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande reſſemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appel-

lons

ſons *garance*, a fait croire à pluſieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre garance ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* eſt vraiſſemblablement le *lutia herba* des Latins, notre herbe jaune, autrement dite *gaude*, dont les Teinturiers font grand uſage pour teindre en jaune. (*D. J.*)

ROBIAS, (*Hiſt. nat.*) pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre compoſée de particules globuleuſes ſemblables à des œufs de poiſſon ou à des graines. *Voyez* Oolite & Pisolite.

ROBIGALES, *ou* RUBIGALES, ſ. f. pl. (*Antiq. romaines.*) en latin *robigalia* ou *rubigalia*; fête inſtituée par Numa, la onzieme année de ſon regne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leur blés; cette fête ſe faiſoit le ſeptieme jour devant les calendes de Mai, c'eſt-à-dire le 25 d'Avril, parce que dans ce tems-là la conſtellation du chien, qui eſt une conſtellation malfaiſante, ſe couche, & que de plus c'eſt vers ce tems-là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui ſont ſur terre. (*D. J.*)

ROBIGUS, *ou* *RUBIGUS*, ſ. m. (*Mithologie.*) dieu de la campagne & de l'Agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *robigo* ou *rubigo*, & c'eſt de-là qu'il avoit pris ſon nom. On lui ſacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, ſelon Ovide; & ſelon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui-même inſtitué une fête & des ſacrifices à ce dieu. Onuphrius Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquieme région de la ville. Il avoit encore un autre temple ſur la voie Nomentane, hors la porte Capene.

Les Rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des blés, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, de ἐρυθίβη, qu'ils diſoient au lieu de ἐρυσίβη, qui ſignifie la *nielle des bles*. (*D. J.*)

ROBINET, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une clé ou canelle de cuivre qui s'emboîte dans un boiſſeau du même métal, que l'on tourne pour ouvrir ou fermer l'iſſue de l'eau qui va faire jouer une fontaine.

Il y a de pluſieurs ſortes de *robinets*; ceux à tête quarrée, à branches ou à potence, & à deux ou trois eaux; enſorte que fermant un jet, ils en ouvrent un autre. Il eſt eſſentiel que les ouvertures des *robinets* ſoient proportionnées au diametre de la conduite; enſorte qu'il paſſe par le trou ovale de la canelle, preſque autant d'eau que par l'ouverture circulaire du tuyau. Lorſque les *robinets* ſont placés près du baſſin, ils doivent avoir pour ouverture les trois quarts du diametre de la conduite, & ils ſeroient encore mieux s'ils lui étoient égaux. Lorſque les *robinets* ſont éloignés du baſſin, ils peuvent avoir un tiers de moins d'ouverture que la conduite. (*K*)

ROBINIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus & Rivinus au genre de plante appellé *faux acacia* par Tournefort, & le général des Botaniſtes. En voici les caracteres ſelon le ſyſtème de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt petit, monopétale, diviſé en quatre ſegmens, dont il y en a trois fort étroits, & un autre ſupérieur quatre fois plus large, mais ils ſont tous de la même longueur & légérement dentelés. La fleur eſt légumineuſe. L'étendard eſt large, rond & obtus; les aîles ſont de forme ovoïde, oblongue; le pétale inférieur de la fleur eſt à demi-orbiculaire, applati, obtus, & de même longueur que les aîles. Les étamines ſont des filamens qui ſe portent en haut; leurs boſſettes ſont arrondies; le germe du piſtil eſt oblong, & de forme cylindrique, le ſtile eſt chevelu, élevé en haut; le ſtygma eſt très-délié, & placé au ſommet du ſtile. Le fruit eſt une groſſe & large gouſſe, applatie, & néanmoins un peu boſſue; il ne renferme que quelques graines taillées en forme de rein. Tournefort, *inſt. rei herb. pag.* 417. Rivin. *iv.* 74. Linnæi, *gen. plant. pag.* 349. (*D. J.*)

ROBION, (le) *ou* REBRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Dauphiné. Elle a ſa ſource près de Montmorin, forme deux branches qui baignent la ville de Montelimart, & qui toutes deux, vont ſe jetter ſur la rive gauche du Rhône. (*D. J.*)

ROBLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre qui croit au Chili; le meilleur pour la conſtruction des vaiſſeaux; c'eſt une eſpece de chêne à écorce de liege, comme l'yeuſe; il eſt dur & ſe conſerve dans l'eau.

ROBORATIF, adj. (*Gramm.*) qui fortifie. *Voyez* Corroboratif, *ou* Corroborans.

ROBORETUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Bracara* à *Aſturica*, entre *Pinetum* & *Compleutica*, à 36 milles de la premiere de ces places, & à 29 milles de la ſeconde. On ne connoît point aujourd'hui cette ville. (*D. J.*)

ROBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan*) eſpece de chêne qui croît dans les lieux montagneux. Il eſt plus bas que le chêne commun, mais gros & tortu; ſon bois eſt dur, ſa feuille découpée en ondes aſſez profondes, & couverte d'un duvet mol; ſa fleur en chatons & ſon fruit plus petit qu'aucun chêne ordinaire. Il a des gailles & tous les autres caracteres du chêne.

ROBUSTE, adj. (*Gramm.*) qui eſt fort, vigoureux. On dit une plante *robuſte*, un homme *robuſte*, une ſanté *robuſte*. Hobbes ayant remarqué que l'homme étoit d'autant plus méchant qu'il avoit plus de force & de paſſion, & qu'il avoit moins de raiſon, a défini le méchant, *puer robuſtus*, un enfant *robuſte*; définition courte, laconique & ſublime.

ROC, ſ. m. grande maſſe ou bloc de pierre dure enracinée profondément en terre. *Voyez* Pierre. Ce mot eſt formé du mot grec ῥὼξ, *rima*, fente, crevaſſe, & ῥὼξ eſt formé de ῥήγνυμαι, *je romps*; d'où vient *ſaxa*, rivage pierreux.

Il y a différentes manieres de rompre & de briſer le *roc*, avec le bois, la poudre à canon, *&c. Voyez* Carriere, Bois, *&c.*

Nous avons des chemins, des grottes, des labyrinthes taillés dans le *roc*. *Voyez* Route, Grotte, Labyrinthe, *&c.*

Alun de roc, ou *de roche*, *voyez* Alun.

Cryſtal de roche, eſt une ſorte de cryſtal qu'on ſuppoſe formé par la congélation du ſuc pierreux qui dégoutte des *rocs* & des cavernes. *Voyez* Crystal & Stalactite.

Sel de roche, *voyez* Sel.

Roc d'issas, *ou* Bloc d'issas, (*Marine.*) *voyez* Sep de drisse.

Roc, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit d'un meuble dont on charge les écus, & qui repréſente un *roc* ou la tour du jeu d'échecs, à la reſerve que la partie d'en haut eſt figurée avec deux crocs en forme de crampons, qui ont leurs pointes tendantes vers le bas. Le pere Méneſtrier dit que le *roc* eſt de fer morné d'une lance de tournois, ou recourbé à la maniere des extrémités des croix ancrées. La maiſon de Roquelaure porte d'azur à trois *rocs* d'argent. (*D. J.*)

ROCAILLE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) compoſition d'architecture ruſtique qui imite les rochers naturels, & qui ſe font de pierres trouées, de coquillages, & de pétrifications de diverſes couleurs, comme on en voit aux grottes & baſſins & fontaines.

On appelle *rocailleur* celui qui travaille aux *rocailles*.

Colonne de *rocaille* eſt une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moilon, eſt revêtue de pétrifications & de coquillages. *Daviler*. (*D. J.*)

Rocaille, ſ. f. (*Peinture ſur verre.*) eſpeces de petits grains de diverſes matieres, ronds, verds ou jaunes, qui ſervent à mettre le verre en couleur.

Rocaille, ſ. f. (*Verroterie.*) petits grains de verroterie qui s'enfilent en forme de chapelets, qui ſervent au commerce de l'Amérique & des côtes d'Afrique. On les appelle ordinairement *raſſade*.

ROCAMBOLE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece d'ail fort cultivé, nommé par Tournefort *alium ſativum alterum*, *ſive aliopraſum caulis ſummo circumvoluto*, *I. R. H.* 383.

C'eſt une bulbe compoſée de pluſieurs tubercules, garnie à ſa partie inférieure d'un grand nombre de filets blanchâtres, & enveloppée de deux ou trois peaux ſemblables à celles de l'oignon, d'un blanc purpurin. Sa tige eſt unique, de groſſeur du petit doigt, haute d'une à deux coudées. Ses feuilles, qui ſont le plus ſouvent au nombre de cinq, de la figure de celles du porreau, enveloppent la tige juſqu'à une certaine hauteur; elles s'en ſéparent enſuite, penchent vers la terre, & ont une odeur qui tient le milieu entre le porreau & l'ail. La partie ſupérieure de la tige eſt nue, verte, liſſe; elle ſe replie, fait une ou deux ſpirales comme le ſerpent, & eſt terminée par une tête enveloppée dans une gaîne blanchâtre & alongée en maniere de corne finiſſant en bec; cette gaîne venant à s'ouvrir, laiſſe voir de petites

tites bulbes ramaſſées enſemble, d'abord purpurines, enſuite blanchâtres, parmi leſquelles ſe trouvent des fleurs ſemblables à celles de l'ail. Toute la plante reſpire une odeur forte d'ail. On la cultive dans les jardins pour l'uſage de la cuiſine. (*D. J.*)

ROCCA-D'ANFO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, ſur le bord ſeptentrional du lac Idro, au Breſſan. Elle eſt munie de quelques fortifications. *Long.* 28. 4. *lat.* 45. 48. (*D. J.*)

ROCE, *voyez* VANGERON.

ROCHAN, *voyez* MERLE.

ROCHE, ſ. f. ROC *ou* ROCHER, (*Gram.*) c'eſt une maſſe de pierre qui s'éleve au-deſſus de la ſurface de la terre ou de la mer, vers les côtes & les iles, & qui cauſe ſouvent les naufrages des vaiſſeaux, ou qui les détourne de leur droite route.

ROCHES MOLLES, *voyez* CAYES.

ROCHE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt la pierre la plus ruſtique & la moins propre à être taillée. Il y a de ces *roches* qui tiennent de la nature du caillou, & d'autres qui ſe délitent par écailles. On appelle *roche vive* la *roche* qui a ſes racines fort profondes, qui n'eſt point mêlée de terre, & qui n'eſt point par couche comme dans les carrieres. (*D. J.*)

ROCHE, ſ. m. (*Hydr.*) eſt un monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé & formant un rocher, au haut duquel eſt un jet & qui retombe ſur ce cailloutage. Ce peut être encore une fontaine rocaillée, adoſſée contre un mur, imitant la caverne d'où ſortent des bouillons & nappes d'eau. (*K*)

ROCHE A FEU, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainſi un mélange de ſoufre, de ſalpêtre & de poudre qui eſt propre à beaucoup d'artifices. Voici la maniere de le faire.

Prenez du ſoufre fondu lentement une livre, de ſalpêtre quatre onces, de poudre quatre onces; jettez le ſalpêtre dans le ſoufre en le fondant peu-à-peu & le remuant très-bien, & enſuite la poudre de même; remuez le tout; & lorſque le mélange commencera à ſe refroidir, vous y ajouterez trois onces de poudre grenée, & remettrez le tout enſemble.

ROCHE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *rupes Ardennæ;* ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans la forêt d'Ardenne, bâtie ſur une roche, d'où lui vient ſon nom, à 12 lieues au nord-oueſt de Luxembourg, avec un château fortifié. *Long.* 23. 25. *lat.* 50. 7.

2°. La *Roche* eſt le nom d'une autre petite ville de Savoie, dans le Faucigni, aſſez près de la riviere d'Arve, & ſur la Gauche. (*D. J.*)

ROCHE-BERNARD, LA, (*Géog. mod.*) bourg & baronnie de France, en Bretagne, diocèſe de Nantes, ſur la Vilaine, à 4 lieues de ſon embouchure, avec un petit port. Ce bourg fut érigé en duché-pairie, ſous le nom de *Coaſlin* en 1663, & éteint en 1738. Celui qui poſſede la baronnie de la *Roche-Bernard* préſide au corps de la nobleſſe, quand il ſe trouve aux états de la province. *Long.* 15. 15. *lat.* 47. 25. (*D. J.*)

ROCHE-CHOUART, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *rupes Cavardi*, petite ville de France, aux confins du Limouſin & du Poitou, ſur la pente d'une montagne, à 24 lieues de Poitiers. Il n'y a qu'une paroiſſe dans cette ville, qui cependant a titre de duché, & donne ſon nom à une des illuſtres maiſons du royaume. *Long.* 18. 29. *lat.* 45. 49. (*D. J.*)

ROCHE-D'ERRIEN, LA, (*Géog. mod.*) bourg de France, en Bretagne, à 2 lieues au midi de Tréguier. Il eſt fameux par les ſieges qu'il a ſoutenus au xiv. ſiecle, & par la bataille qui ſe donna ſous ſes murs en 1347, dans laquelle bataille Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut vaincu & fait priſonnier. (*D. J.*)

ROCHEFORT, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rupifortium*; mais ce n'étoit qu'un bourg. C'eſt aujourd'hui une nouvelle ville de France, au pays d'Aunis, ſur la Charente, à une lieue & demie de ſon embouchure, à 3 de Brouage, à 6 au ſud-eſt de la Rochelle, & à 100 au ſod-oueſt de Paris, avec un port très-commode.

Louis XIV. a fait bâtir dans cette ville en 1664 un magnifique arſenal, un hôpital & des caſernes; il y a fait établir une fonderie de canons, une corderie & un magaſin pour l'équipement des vaiſſeaux; c'eſt un ſiege royal, & le magaſin général des autres ports voiſins. L'entrée de la riviere eſt défendue par pluſieurs forts; ainſi dans l'eſpace d'un demi-ſiecle *Rochefort* eſt devenu un endroit conſidérable, ſur lequel on a fait un ouvrage imprimé à Paris en 1757, *in*-4°.

L'arſenal de cette ville eſt le premier qui fut élevé par les ſoins de M. Colbert; mais ſa poſition avantageuſe à bien des égards, ne ſauroit cependant dédommager de l'air mal-ſain qui regne à *Rochefort*, de la mauvaiſe qualité des eaux, & des ſommes immenſes qu'à coûté cette entrepriſe. *Longit.* 16. 42. *lat.* 46. 3.

Rochefort dans la Beauce, diocèſe de Chartres; *Rochefort* dans le Forez, élection de Rouanne, & *Rochefort* dans l'Auvergne, diocèſe de Clermont, ſont trois bourgs, que Piganiol de la Force qualifie du nom de petites villes. (*D. J.*)

ROCHEFORT *en Ardenne*, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Condros, aux confins du duché de Bouillon, & de l'évêché de Liege, dont elle dépend pour le ſpirituel. Elle eſt ſituée à 2 lieues de S. Hubert, à 6 lieues au ſud-eſt de Dinant, & à 18 au nord oueſt de Luxembourg. Elle eſt environnée de rochers, & a un vieux château rétabli par le comte de Louvenſtein. Ce lieu eſt une ancienne ſeigneurie érigée en comté par l'empereur Ferdinand II. *Long.* 22. 48. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

ROCHE-FOUCAUD LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, ſur la Tardouere, à 6 lieues au nord-oueſt d'Angoulême, avec titre de duché-pairie, érigée en 1622, & dont quatre baronnies dépendent. Il y a dans cette petite ville une égliſe collégiale, & un couvent de carmes. *Long.* 18. 3. *lat.* 45. 43.

MM. de Daillon (*Benjamin & Jacques*), iſſus de l'ancienne famille des comtes du Lude, naquirent tous les deux dans la petite ville de la *Rochefoucaud*, & le premier fut miniſtre d'une égliſe calviniſte qui y étoit alors; mais après la révocation de l'édit de Nantes, il paſſa, de même que ſon frere, en Angleterre, où ils moururent l'un & l'autre dans un âge fort avancé. M. Benjamin de Daillon étoit un homme de ſavoir & de mérite. Il avoit un ſentiment particulier touchant les diables, ſoutenant qu'il n'y en avoit qu'un ſeul, & que l'Ecriture ne parle jamais du diable, que comme d'un être unique. Il prétendoit en conſéquence que les eſprits impurs que Jeſus-Chriſt chaſſoit, étoient des maladies, & que l'Ecriture leur donne le nom d'*eſprits* ou de *démons*, pour s'accommoder au langage de ce tems-là, ces maladies étant déifiées, ou regardées comme des démons ou des divinités parmi les payens.

M. Jacques de Daillon adopta le même ſentiment de ſon frere; & voulant le défendre par écrit, il publia en 1723, un ouvrage *in*-8°. en anglois, intitulé Δαιμονολογια, *or a treatiſe, &c.* c'eſt-à-dire, *Démonologie*, ou *traité des eſprits*, dans lequel on explique pluſieurs paſſages de l'Ecriture contre les erreurs vulgaires touchant les ſorciers, les apparitions, *&c.* avec un appendice contre la poſſibilité de la magie, de la ſorcellerie & du ſortilege. (*D. J.*)

ROCHE-GUYON, LA, (*Géog. mod.*) bourg de France, dans l'île de France, ſur la Seine, à 3 lieues au-deſſous de Mante, & au-deſſus de Vernon. Il y a château, paroiſſe, foire & marché. (*D. J.*)

ROCHELLE, LA, (*Géog. mod.*) ville maritime de France, capitale du pays d'Aunis, ſur l'Océan, à 34 lieues au nord de Bordeaux, & à 100 au ſud-oueſt de Paris. *Longitude*, ſuivant Caſſini, 16. 28. 30. *lat.* 46. 10. 15.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus ſantonum*, parce qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge, & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là ſur l'Océan. Depuis on l'a nommée *Rupella*, & *Rochella* pour *Rocella*, noms qui ſignifioient *un petit roc*, & qu'on lui a donné, ſoit à cauſe du fonds pierreux ſur lequel elle eſt bâtie, ſoit à cauſe qu'originairement elle n'étoit qu'un château avec quelques maiſons habitées par des gens de mer,

Ce château appartenoit en premier lieu aux ſeigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume, dernier comte de Poitiers, l'uſurpa ſur les ſeigneurs de Mauléon: il en fit une petite ville, & lui donna des privileges. Cette ville s'accrut avec le tems, & ſe forma en une eſpece de république, ayant appartenu au roi d'Angleterre depuis le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri II. Ses privileges furent confirmés par Louis VIII. fils de Philippe-Auguſte, lorſqu'il s'en rendit maître en 1224.

La *Rochelle* étoit déja dans ce tems-là un port de mer très-floriſſant par ſon commerce, comme il paroît par ces vers d'un auteur ancien, *Nicol. de Braia, de geſt. Ludov. VIII.*

Declivi littore Ponti
Nobilis, & fama toto celeberrima mundo
Divitiiſque potens priſcis, & gente ſuperba
Eſt Rupella.

La *Rochelle* fut cédée aux Anglois par le traité de Brétigni, l'an 1360, & douze ans après elle ſe donna au roi de France Charles V. à condition qu'elle conſerveroit tous ſes privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en ſon propre nom de la monnoie d'argent; que les échevins ſeroient réputés nobles; que le maire reſteroit gouverneur de la ville; & qu'enfin ſa charge ſeule ennobliroit ſa famille.

Le Calviniſme s'y introduiſit en 1557, & le prince de Condé eut, pour ainſi dire, la gloire d'y regner. Le brave la Noue la défendit en 1574 contre Henri, duc d'Anjou, frere de Charles IX. & obligea ce prince d'en lever le ſiege. Les Proteſtans y tinrent depuis la plûpart de leurs ſynodes, & ſon commerce floriſſant tous les jours davantage, la rendit puiſſante juſqu'au tems du cardinal de Richelieu, qui réſolut de ſoumettre cette ville à l'autorité royale, de caſſer ſes privileges, & d'y détruire le Calviniſme.

Il engagea Louis XIII. à cette expédition. Ce prince, pour commencer à brider les Rochelois, fit conſtruire le fort Louis. Enſuite il aſſiégea la ville en 1627, & s'en rendit le maître l'année ſuivante, après treize mois d'un ſiege des plus mémorables, pendant lequel les habitans ſouffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'hiſtoire faſſe mention. De quinze mille perſonnes qui ſe trouvoient dans cette ville, quatre mille ſeulement ſurvécurent à cet affreux déſaſtre. Etrange pouvoir de l'eſprit de religion ſur les hommes!

Enfin, la réduction de cette ville fut dûe à l'invention d'une digue de 747 toiſes dont Clément Metezeau de Dreux fut l'inventeur, & que le cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de ſecourir la place. Il eſt étonnant combien de millions le clergé fournit pour la priſe de cette ville, & avec quelle joie il en faiſoit les avances.

Louis XIII. étant entré dans la *Rochelle* le jour de la Touſſaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs privileges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux magiſtrats, & un plus grand nombre de prêtres catholiques.

Louis XIV, fortifia cette ville de nouveaux ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le maréchal de Vauban. Il fit la *Rochelle* chef d'une généralité, & y établit un intendant diſtingué de celui de Rochefort, qui a la marine. Il y a auſſi créé un bureau des finances, une chambre du domaine, un préſidial, une élection, & y a laiſſé ſubſiſter l'hôtel des monnoies.

Les Jéſuites y obtinrent un college, & enſuite la direction d'un ſéminaire l'an 1694; le ſiege épiſcopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649; & pour former le diocèſe on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'évêché de Saintes.

Les rues de la *Rochelle* ſont en général aſſez droites, & la plûpart des maiſons ſoutenues par des arcades. La ville eſt percée de cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui eſt de forme preſque ronde, eſt un des plus commodes de l'Océan. Deux groſſes tours le défendent. La mer y a reflux de plus de quatre toiſes. Tous les vaiſſeaux excepté ceux de haut-bord y entrent.

Mais ceux qui deſireront de plus grands détails de l'hiſtoire de cette ville, peuvent lire un petit livre de M. Galland (*Auguſte*), ſur la naiſſance, l'ancien état, & l'accroiſſement de la *Rochelle*.

J'ajouterai ſeulement que ſon principal commerce actuel eſt celui des îles de l'Amérique. Ses manufactures conſiſtent en rafinerie du ſucre des îles. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois, les Anglois & les Hollandois y envoient chaque année pluſieurs vaiſſeaux pour y charger des vins, des eaux-de-vie, du ſel, & quelques autres marchandiſes. On a auſſi érigé dans cette ville en 1734 une académie de belles lettres.

Imbert (*Jean*), juriſconſulte du xvj. ſiecle, né à la *Rochelle*, s'eſt fait connoître avec eſtime par deux ouvrages de droit: 1°. *Enchiridion juris ſcripti Galliæ*, que Theveneau a traduit en françois: 2°. *Inſtitutiones forenſes*, ou *Pratique du barreau*, en latin & en François.

François Tallemant l'aîné, abbé du Val-Chrétien, étoit né dans cette ville. Il fut aumônier du roi pendant vingt-quatre ans, & enſuite premier aumônier de madame. Sachant très-bien la langue italienne, il traduiſit avec ſuccès l'hiſtoire de Veniſe du procurateur Nani; mais ne conſulta pas aſſez ſes forces en mettant au jour la traduction des vies de Plutarque; cette traduction fut promptement mépriſée de tous les connoiſſeurs. Il mourut en 1693, âgé de 73 ans.

On l'appelloit Tallemant l'aîné pour le diſtinguer de Paul Tallemant ſon couſin, ſon compatriote & eccléſiaſtique comme lui. Ils furent tous deux de l'académie Françoiſe, mais Paul étoit encore de l'académie des Inſcriptions. Il mourut en 1712 à 70 ans.

Colomiés (*Paul*), en latin *Paulus Colomeſius*, ſavant écrivain proteſtant, naquit à la *Rochelle* dans le dernier ſiecle; mais il ſe retira en Angleterre avant d'eſſuyer les rudes coups de la tempête, qui a englouti l'édit de Nantes. Il témoigna bientôt, étant à Londres, la préférence qu'il donnoit à la communion épiſcopale ſur le presbytérianiſme, comme il paroît par ſon livre intitulé *Theologorum presbyterianorum Icon*. Il n'a pas ceſſé depuis de travailler ſur différens ſujets. Il eſt mort à Londres en 1692, j'ignore à quel âge.

Tous ſes ouvrages ſont utiles & agréables aux curieux de l'hiſtoire, parce qu'ils y trouvent beaucoup de choſes à apprendre; auſſi ſont-ils plus recherchés dans les pays étrangers que dans ce royaume. Les principaux ſont 1°. *Gallia orientalis*, qui a été réimprimée à Hambourg en 1709, avec d'autres opuſcules de l'auteur, qui avoient paru à Paris en 1668: 2°. *Italia & Hiſpania orientalis*: 3°. *Obſervationes ſacræ*: 4°. *Mélanges hiſtoriques*: 5°. *Bibliotheque choiſie*, dont la meilleure édition a été faite à Paris en 1731, avec des notes de M. de la Monnoie. Le pere Niceron vous indiquera les autres ouvrages de M. Colomiés dans ſes mémoires des hommes illuſtres, *tome VII. p.* 196. Bayle a fait auſſi l'article de ce ſavant. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROCHE-POSAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Touraine, ſur la Creuſe, un peu au-deſſous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe. *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 44. (*D. J.*)

ROCHER, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *roc* & *roche*. *Voyez* Roc.

Rocher, Roche, Roc, (*Synon. Géog.*) ces trois noms, déſignent également en Géographie une, ou de groſſes maſſes de pierres dures qui ſe trouvent dans les montagnes ou dans la mer, & qui ſont coupées en précipices. Ce que nous appellons un *rocher*, une *roche* ou *un roc*, eſt nommé par les Latins *rupes*; par les Italiens, *rocca*, *rupe* ou *pietra*; par les Eſpagnols, *roca* ou *peſia*; en allemand, *fels*, & en anglois *a rock*. On a bâti quelquefois des tours & des forts ſur ces ſortes de rochers, & pluſieurs villes même en ont pris leurs noms, comme Rochefort, la Rochelle & autres. Elles ſont appellées *roques* dans le Languedoc, auſſi-bien que dans les autres pays voiſins.

La Paleſtine étant un pays de montagne, avoit beaucoup de *rochers*, & ces *rochers* faiſoient une partie de la force du pays, parce qu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un azyle contre les irruptions ſubites des ennemis. Auſſi l'Ecriture parle-t-elle ſi ſouvent de *rochers*; par exemple, des *rochers* d'Arnon, des *rochers* d'Oreb, du *rocher* d'Odolam, du rocher d'Etham, *&c.* De-là vient auſſi ces expreſſions ſi communes dans l'Ecriture; ſoyez mon *rocher*, *Pſeaume* 31. Le Seigneur eſt mon *rocher*; où eſt le *rocher* autre que le Seigneur, *Pſeaume* 18. *verſ.* 3. 32. *&c.*

Les *rochers* qui ſe trouvent dans la mer, & contre leſquels les vaiſſeaux ſont ſujets à ſe briſer quand ils en approchent, ſe nomment *briſans*. Il y en a qui ſont toujours couverts de la mer, & cachés ſous l'eau, d'autres qui ne ſont jamais couverts de la mer, & d'autres que la baſſe-mer découvre. On dit qu'une *roche* eſt ſaine, lorſqu'il n'y a point de danger autour d'elle, & que tout ce qu'il y a de dangereux eſt ce qui paroît.

La chaîne des *rochers* qui ſont ſous l'eau, s'appelle *reſſif* par les Américains, & on appelle *banche* un fonds de *roches* tendres & unies qui ſe trouvent en certains lieux au fond de la mer. Il y a de certains

rochers qui ſe trouvent vers les îles des Açores, & ailleurs; ils ſont cachés ſous l'eau, & on les nomme *vigies*.

Les *rochers* ſont repréſentés dans les cartes générales par des petites croix; mais dans les cartes particulieres, les *rochers* découverts y ſont figurés par des pointes de *rochers*, & ceux qui ſont cachés ſous l'eau, ſont repréſentés par de petites croix. (*D. J.*)

Rochers *de Sciron*, (*Géog. anc.*) *Scironides petræ*; rochers célebres, qui étoient dans l'enceinte de la Mégaride en Achaïe. Strabon leur donne ſix milles d'étendue. Ils étoient devenus infames par les cruautés de Sciron, dont ils prirent le nom. Cet homme barbare réduiſoit ceux qui arrivoient, ou qui étoient jettés ſur ces côtes, au honteux miniſtere de lui laver les piés, de le chauſſer, & enſuite abuſant de leur ſituation, il les précipitoit d'un coup de pié dans la mer. Un monſtre que Pauſanias croit être une tortue de mer, accoutumée à ſa proie, cantonnée dans quelque creux voiſin, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faiſoient pour ſe ſauver à la nage, & les entraînoit dans ſon repaire, où il les égorgeoit, s'ils n'étoient pas briſés par les pointes des rochers, ſur leſquels ils rouloient en tombant dans la mer. Théſée punit Sciron du même genre de mort, & purgea le monde de ce ſcélérat, que Jupiter Hoſpitalier avoit laiſſé trop longtems impuni. C'eſt de ces *rochers* que Stace nous parle, *Theb. l. I*,

Infames Scirone Petras, *ſcyllataque rura*
Purpureo regnata ſeni.

Voyez Scironides *petræ*, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

Rocher, *le*, (*Conchyliol.*) coquille autrement nommée *murex*, *voyez* ce *mot*; c'eſt aſſez de ſe rappeller ici, que c'eſt une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules avec un ſommet chargé de piquans; il eſt quelquefois élevé, quelquefois applati. Sa bouche eſt toujours alongée, dentée, édentée; la levre eſt ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût eſt ridé, & quelquefois uni. (*D. J.*)

Rocher, *en Anatomie*; nom d'une apophyſe des os des tempes, appellée auſſi *apophyſe pierreuſe*, à cauſe qu'elle eſt d'une ſubſtance extrémement compacte. *Voyez* Temporaux.

Rocher *d'eau*, ſ. m. (*Archit. hydraul.*) eſpece de fontaine adoſſée ou iſolée, & cavée en maniere d'antres, d'où ſortent par pluſieurs endroits des bouillons & napes d'eau. Telle eſt la fontaine de la place Navone à Rome. C'eſt un *rocher* fait de tevertin, percé à jour en ſes quatre faces, portant à ſes encoignures quatre figures de marbre avec leurs attributs, qui repréſentent les quatre plus grands fleuves de la terre, & ſur lequel eſt élevé un obéliſque antique de granit tiré du cirque de Caracalla. Cet ouvrage merveilleux a été fait par le cavalier Bernin, ſous le pape Innocent X.

On appelle auſſi *rocher d'eau*, une eſpece d'écueil maſſif, d'où ſort de l'eau par différens endroits. Il y a un de ces *rochers* à la vigne d'Eſte, à Tivoli, près de Rome. *Daviler*. (*D. J.*)

Rochers *dans les bois*, ſont de groſſes touffes un peu baſſes & rampantes, qui ſe trouvent entre les arbres de haute futaie.

Rocher *de grenailles*, (*à la Monnoie*.) eſt la maſſe de métal, qui dans l'état de bain ou fuſion, eſt verſée dans un baquet d'eau froide, qui ſe précipitant, s'amaſſe au fond en forme de grenaille. L'objet de cette manutention eſt de purifier le métal.

Rocher, *terme de Braſſerie*; il ſe dit du levain, lorſqu'il commence à former des boutons de mouſſe qui s'accumulent, s'amaſſent, & forment des houppes de mouſſe.

Rocher, *en terme d'Orfevre en groſſerie*; c'eſt environner les parties qu'on veut ſouder le poudre de borax, qui ſert de fondant à la ſoudure.

ROCHERAYE *ou* Pigeon de roche, (*Hiſtoire nat. Ornithol.*) *columba rupicola*, Willugbi. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du biſet; il a un pié de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de onze lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées, s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête & la face inférieure du cou ſont d'un cendré foncé; la face ſupérieure du cou, la partie antérieure du dos & les petites plumes des aîles qui ſe trouvent près du corps ont une couleur cendrée brune: les autres petites plumes de l'aîle, la partie poſtérieure du dos & le croupion, ſont d'un cendré clair. Il y a ſur la partie ſupérieure du cou une teinte de ces couleurs brillantes qu'ont la plûpart des pigeons. La poitrine eſt d'une légere couleur vineuſe; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un cendré clair. Les grandes plumes de l'aîle, & celles du ſecond rang, qui ſont les plus près du corps, ont une couleur brune, les autres ſont cendrées à leur origine & noirâtres vers la pointe: il y a de plus ſur chaque aîle deux taches d'un brun noirâtre. Toutes les plumes de la queue ſont cendrées à leur origine, & noirâtres vers leur extrémité. Le bec eſt gris, les piés ſont rouges & les ongles noires. Le *rocheraye* eſt un oiſeau de paſſage. Briſſon, *Ornit. tome I. Voyez* Oiseau.

Rocheraye blanc, *columba alba ſaxatilis*. On regarde cet oiſeau comme une variété du *rocheraye*. *Voy.* Rocheraye; il n'en differe qu'en ce qu'il eſt entierement blanc, à l'exception de la tête, du croupion & de la queue, qui ſont d'un beau roux. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* Oiseau.

Rocheraye *de la Jamaïque*, Pigeon *à la couronne blanche*, *columba capite albo*, Klein. Cet oiſeau eſt à-peu-près de la groſſeur du pigeon domeſtique; il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces ſix lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce, & celle de la queue de cinq pouces; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt blanc, & plus bas il y a une belle couleur pourprée changeante. Le cou eſt d'un verd changeant, qui paroît à certains aſpects bleu ou de couleur de cuivre bronzé. Tout le reſte du corps; ſavoir, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, celles du deſſus & du deſſous de la queue, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ſont d'un brun tirant ſur un gris bleuâtre, les grandes & les moyennes plumes des aîles ont une couleur brune. Les yeux ſont entourés d'une peau blanche. Le bec eſt rouge à ſa baſe, & blanc vers l'extrémité. Les piés ſont rouges & les ongles gris. On trouve cet oiſeau dans toutes les îles de Bahama, à la Jamaïque & à S. Domingue. Briſſon, *Ornit. t. I. Voyez* Oiseau.

ROCHESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Kent, ſur le Medway, qu'on y paſſe ſur un des beaux ponts d'Angleterre, à 27 milles au ſud-eſt de Londres. Elle eſt fort ancienne, a titre de comté, & un évêché d'un revenu fort modique. *Long.* ſuivant Caſſini, 16. 19. *lat.* 51. 20. & ſuivant Street. *Long.* 17. 56. *latit.* 51. 26. (*D. J.*)

ROCHE-SUR-YON, (*Géog. mod.*) bourg de France, dans le Poitou, ſur la petite riviere d'Yon, à 6 lieues au nord-oueſt de Luçon, avec titre de principauté, qui appartient à la maiſon de Conti. *Long.* 16. 10. *lat.* 46. 35. (*D. J.*)

ROCHLIZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Saxe, au cercle de Leipſick, ſur la Muldaw, qu'on y paſſe ſur un pont; elle eſt munie d'un château, & a des mines de cuivre dans ſon voiſinage. C'eſt une ville ancienne, car elle a déja été brûlée autrefois du tems de l'empereur Henri II. & elle avoit alors pour ſeigneurs des comtes qui en portoient le nom. Jean Fréderic, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert, margrave de Brandebourg, mais le duc Maurice la reprit ſur l'électeur, & elle eſt reſtée à ſa poſtérité. (*D. J.*)

ROCKENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat. Elle eſt ſituée entre les châteaux de Reipolzkcirch & de Fralckenſtein. (*D. J.*)

ROCKIZAU, (*Géog. mod.*) ville royale de Bohème, à trois milles au levant de Pilſen, ſur les confins du cercle de Podebroc. Le fameux Ziſcka la prit, & la brûla en 1421. (*D. J.*)

ROCHART, *voyez* Lamantin.

ROCHET, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) ornement de lin que portent les évêques & les abbés; il reſſemble à un ſurplis, excepté qu'il a des manches & des poignets, au lieu que le ſurplis eſt entierement ouvert & ſans manches.

Ménage fait venir ce mot du mot latin *rochettus*, diminutif de *rocchus*, dont les écrivains de la baſſe latinité ſe ſont ſervis au lieu de *tunica*, & qui vient originairement du mot allemand *rok*.

Les Chanoines réguliers de S. Auguſtin portent auſſi des *rochets* par-deſſous leurs chappes.

Rochets ſont auſſi des eſpeces de manteaux que portent en Angleterre les pairs du royaume ſéans au parlement dans les jours de cérémonies. *Voyez* Pair & Parlement.

Ceux des vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des comtes, trois; ceux des marquis, trois & demi, & ceux des ducs, quatre. *Larrey.*

Rochet, ſ. m. (*Manufact.*) on appelle ainſi chez les marchands de ſoie, chez les manufacturiers & ouvriers en étoffes d'or, d'argent & de ſoie, & chez les teinturiers en ſoie, laine & fil, des bobines plus groſſes & plus courtes que les bobines ordinaires. C'eſt ſur ces *rochets* que tous ces marchands & ouvriers devident leurs ſoies ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur donner quelque préparation de teinture. *Dict. de Commerce.* (*D. J.*)

Rochet, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une roue dont les dents ont une figure à-peu-près ſemblable à celle d'une cremaillere de cheminée. Ces ſortes de roues ſont ordinairement d'uſage dans les encliquetages & dans les échappemens des pendules. *Voyez* Echappement, Encliquetage, *&c.* & les *fig. dans nos Planches de l'Horlogerie*, qui repréſentent des *rochets* d'échappement, & *d'autres figures* qui repréſentent des *rochets* d'encliquetage.

ROCHOIR, ſ. m. (*Orfev.*) inſtrument à l'uſage de preſque tous les ouvriers qui employent les métaux. C'eſt une petite boîte de cuivre ronde, & élevée à-peu-près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au-bas un trou auquel eſt adapté un tuyau ſur lequel eſt une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte eſt renfermé le borax pulvériſé, & on fait tomber cette poudre ſur les parties que l'on veut rocher ou ſaupoudrer de borax, en faiſant paſſer ſon ongle le long des crans de la petite bande crenée, & en dirigeant le tuyau ſur les places où l'on a beſoin de borax.

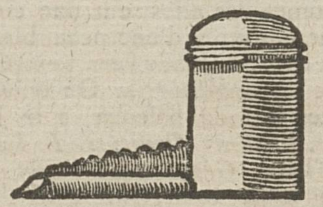

ROCKET, ſ. m. (*Hiſt. d'Angleterre.*) on appelle *rockets* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs ſéans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & demi, & ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rocchus*, qui eſt employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge, ou, ſi l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui ſignifioit une *robe*, une *tunique*. (*D. J.*)

ROCOU *ou* ROCOURT, ſ. m. (*Botan.*) arbre exotique cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il eſt nommé *orleana ſeu orellana foliculis lapaceis*, par Herman; *Cat. Hort. Lugd. Bat.* 464. Pluk. Almag. 292. *Phytog.* 209. *f.* 4. *Orleana ſeu orellana ſive urucu*, *Parad.* Prod. 357. *urucu*; Piſon, *éd.* 1648, 65, *éd.* 1658, 133. Cat. Jam. 150. *hiſt.* 2. 52. *urucu Braſilienſibus*; Marcgr. 61. *Kaiabaka, daburi*. Ger. Emac. 1554. *Archiotl, ſeu medicina tingendo apta*, Hern. 74. *Arbor mexicana, fructu caſtaneæ, coccifera*, C. B. Pin. 419. Raii, *hiſt.* 2. 1771. Jonſ. Deudr. 119. *Bixa oviedi*, I. B. 1. 440. *metella Americana maxima tinctoria*; Tourn. *Inſt.* 242. Boerh. *Ind. A.* 208. *arbor finium regundorum*, *Scalig. Arnotto. Dale*.

Cette arbre eſt de moyenne grandeur; il pouſſe de ſon pié pluſieurs tiges droites, rameuſes, couvertes d'une écorce mince, unie, pliante, flexible, brune en-dehors, blanche en-dedans; ſon bois eſt blanc, facile à rompre; ſes feuilles ſont placées alternativement, grandes, larges, pointues, liſſes, d'un beau verd, ayant en-deſſous pluſieurs nervures rouſſâtres; ſes feuilles ſont attachées à des queues longues de deux ou trois doigts.

Ses rameaux portent deux fois l'année en leurs ſommités des bouquets compoſés de pluſieurs petites têtes ou boutons de couleur brune rouſſâtre; ces boutons s'épanouiſſent en des fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſe, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant ſur l'incarnat, ſans odeur & ſans goût; cette fleur eſt ſoutenue par un calice à cinq feuilles, qui tombent à meſure que la fleur s'épanouit: au milieu de cette fleur il y a une eſpece de houpe compoſée d'un grand nombre d'étamines ou filets jaunes dans leur baſe, & d'un rouge purpurin dans leur partie ſupérieure; chacune de ces étamines eſt terminée par un petit corps oblong, blanchâtre, ſillonné & rempli d'une pouſſiere blanche: le centre de la houpe eſt occupé par un petit embryon qui eſt attaché fortement à un pédicule fait en ſoucoupe, & échancré légerement en cinq parties; ce pédicule ſert de ſecond calice, à la fleur à la place du premier qui eſt tombé: cet embryon eſt couvert de poils fins, jaunâtres, & ſurmonté d'une maniere de petite trompe fendue en deux levres en ſa partie ſupérieure.

L'embryon en croiſſant devient une gouſſe ou un fruit oblong ou ovale pointu à ſon extrémité, applati ſur les côtés, ayant à-peu-près la figure d'un mirobolan, long d'un doigt & demi ou de deux doigts, de couleur tannée, compoſé de deux gouſes, hériſſées de pointes d'un rouge foncé, moins piquantes que celles de la châtaigne, de la groſſeur d'une groſſe amande verte.

Ce fruit en mûriſſant devient rougeâtre, & il s'ouvre à la pointe en deux parties qui renferment environ ſoixante grains ou ſemences partagées en deux rangs; ces grains ſont de la groſſeur d'un petit grain de raiſin, de figure pyramidale, attachés & rangés les uns contre les autres par de petites queues à une pellicule mince, liſſe & luiſſante, qui eſt étendue dans toute la cavité de chacune de ces gouſſes; ces mêmes grains ſont couverts d'une matiere humide, très-adhérante aux doigts lorſqu'on y touche avec le plus de précaution, d'un beau rouge, d'une odeur aſſez forte; la ſemence ſéparée de cette matiere rouge eſt dure, de couleur blanchâtre, tirant ſur celle de la corne. Cet arbre croît en abondance dans la nouvelle Eſpagne & dans le Bréſil.

Les ſauvages de l'Amérique le cultivent même avec grand ſoin, à cauſe des utilités qu'ils en retirent. Il ſert à orner leur jardin, & le devant de leurs caſes ou habitations. Ils emploient ſon écorce pour faire des cordages; ils mettent de ſes feuilles tendres dans leurs ſauſſes, pour leur donner du goût & leur communiquer une couleur de ſafran. Ils tirent une couleur rouge des graines qu'ils délayent dans l'huile de carapa, & s'en peignent le corps ou le viſage, ſur-tout dans les jours de réjouiſſance.

Les Européens qui habitent le Bréſil & les îles Antilles font par art de la même graine une pâte qui eſt d'uſage en teinture, & qu'on nomme pareillement *rocou*. *Voyez* Rocou, *Teinture*. (*D. J.*)

Rocou, *ou* Roucou *ou* Rocourt, (*Teint.*) pâte ſeche ou extrait qu'on a tiré, ſoit par infuſion, ſoit par macération des graines contenues dans la gouſſe de l'arbre, nommé pareillement *rocou*, & qu'on a décrit dans l'article qui précede. La pâte ſeche dont nous parlons vient d'Amérique, & eſt une des couleurs que fournit le petit teint.

On connoît que la gouſſe qui donne la graine eſt mûre lorſqu'elle s'ouvre d'elle-même ſur l'arbre; alors on la cueille, & l'on en prépare la pâte ou l'extrait en pilant les grains des gouſes avec tout ce qui les environne; on les fait diſſoudre dans l'eau, & on coule cette liqueur par un crible; enſuite on la verſe dans des chaudieres, on la fait bouillir; elle jette une écume qu'on recueille ſoigneuſement, & qu'on met dans une autre chaudiere pour y être réduite par le feu en conſiſtance & en pâte, dont on fait des pains tels que nous les recevons en Europe. Mais il eſt à propos d'indiquer en détail toute cette opération; je l'emprunterai du P. Labat qui nous l'a donnée fort exactement dans ſon voyage d'Amérique.

Mais il eſt à propos d'indiquer la maniere dont on cultive & dont on fait le *rocou* aux îles Antilles françoiſes. Je tirerai cette maniere des voyages du P. Labat, imprimée en 1722.

Le *rocou*, dit-il, peut ſe planter depuis le mois de Janvier juſqu'à la fin de Mai; mais ſoit que le plantage s'en faſſe tard ou de bonne heure, l'arbre n'en produit pas plutôt. Il ſe plante à la maniere des pois ou du mil, c'eſt-à-dire qu'après avoir bien nettoyé la terre, on y fait de petits trous avec la houe, dans leſquels on jette deux ou trois graines au plus. La diſtance ordinaire qui ſuffit pour chaque plan eſt de quatre piés en quarré: à l'égard de la culture, elle ſe fait comme aux autres arbres, à l'exception que quand il s'éle-

il s'éleve trop haut, on le châtre pour l'épaiſſir & pour l'entretenir en buiſſon.

La récolte du *rocou* ſe fait deux fois l'année, ſavoir à la S. Jean & à Noël. On le diſtingue comme en deux eſpeces; l'un qu'on nomme *rocou* verd, & l'autre *rocou* ſec. Le premier eſt le *rocou* qu'on cueille auſſi-tôt que quelque coſſe d'une grappe commence à ſécher & à s'ouvrir; le ſecond eſt celui où dans chaque grappe il ſe trouve plus de coſſes ſeches que de vertes. Ce dernier peut ſe garder ſix mois; l'autre ne peut guere durer que quinze jours; mais il rend un tiers plus que le *rocou* ſec, & le *rocou* qu'il produit eſt plus beau.

Le *rocou* ſec s'écale en le battant, après l'avoir expoſé au ſoleil & l'avoir remué quelque tems: à l'égard du *rocou* verd, il ne faut pour l'écaler que rompre la coſſe du côté de la queue, & le tirer en-bas avec la peau qui environne les graines, ſans s'embarraſſer de cette peau.

Après que les graines ſont écalées, on les met ſucceſſivement dans divers canots de bois faits tout d'une piece, qui ont différens noms, ſuivant leurs différens uſages.

Le premier canot s'appelle *canot de trempe;* le ſecond, *canot de pile;* le troiſieme, *canot à reſſuer;* le quatrieme, *canot à l'eau;* & enfin la cinquieme, *canot à laver*. Il y en a auſſi un ſixieme qu'on appelle *canot de garde*, mais qui n'eſt pas toujours néceſſaire; un autre qui ſe nomme *canot de paſſe*, & un huitieme qu'on nomme *canot aux écumes*.

La graine ſe met d'abord à ſec dans le canot de trempe, où on la concaſſe légerement avec un pilon; après quoi on remplit le canot d'eau bien claire & bien vive, à huit ou dix pouces près du bord. Il faut cinq barrils d'eau ſur trois barrils de graine. Le tems qu'elle doit reſter dans le canot de trempe eſt ordinairement de huit à dix jours, pendant leſquels on a ſoin de remuer deux fois par jour avec un rabot, un demi-quart d'heure environ à chaque fois; on appelle *premiere eau* celle qui reſte dans le canot de trempe, après qu'on en a tiré la graine avec des paniers.

Du canot de trempe, la graine paſſe dans le canot de pile, où elle eſt pilée à force de bras avec de forts pilons pendant un quart-d'heure ou davantage, enſorte que toute la graine s'en ſente. Il faut que le canot de pile ait au-moins quatre pouces d'épaiſſeur par le fonds pour mieux ſoutenir les coups de pilons. On met de nouvelle eau ſur la graine lorſqu'elle eſt pilée, qui doit y demeurer une ou deux heures, après quoi on la paſſe au panier en la frottant avec les mains, enſuite on la repile encore pour y remettre l'eau. L'eau qui reſte de ces deux façons ſe nomme la *ſeconde eau*, & ſe garde comme la premiere.

Après cette façon, on met la graine dans le canot, qu'on appelle *canot à reſſuer*, où elle doit reſter juſqu'à ce qu'elle commence à moiſir, c'eſt-à-dire près de huit jours. Pour qu'elle ſe reſſue mieux, on l'enveloppe de feuilles de baliſier.

Après qu'elle a reſſué, on la pile de nouveau, & on la laiſſe tremper ſucceſſivement dans deux eaux, qui s'appellent *les troiſiemes eaux*. Quelques-uns tâchent d'en tirer une quatrieme eau; mais cette derniere eau n'a plus de force, & peut tout-au-plus ſervir à tremper d'autres graines.

Quand toutes les eaux ſont tirées, on les paſſe ſéparément avec un hébichet, en mêlant un tiers de la premiere avec la ſeconde, & deux tiers avec la troiſieme. Le canot où ſe paſſent les eaux s'appelle *canot de paſſe*; & on appelle *canot à laver* un canot plein d'eau, où ceux qui touchent les graines ſe lavent les mains, & lavent auſſi les paniers, les hébichets, les pilons, & autres inſtrumens qui ſervent à faire le *rocou*. L'eau de ce canot, qui prend toujours quelque impreſſion de couleur, eſt bonne à tremper les graines.

L'eau paſſée deux fois à l'hébichet ſe met dans une ou pluſieurs chaudieres de fer, ſuivant la quantité qu'on en a; & en l'y mettant, elle ſe paſſe encore à-travers d'une toile claire & ſouvent lavée.

Quand l'eau commence à écumer, ce qui arrive preſque auſſi-tôt qu'elle ſent la chaleur du feu, on enleve l'écume qu'on met dans le canot aux écumes, ce qu'on réitere juſqu'à ce qu'elle n'écume plus: ſi elle écume trop vîte, on diminue le feu. L'eau qui reſte dans les chaudieres, quand l'écume en eſt levée, n'eſt plus propre qu'à tremper les graines.

On appelle *batterie* une ſeconde chaudiere, dans laquelle on fait cuire les écumes pour les réduire en conſiſtance, & en faire la drogue qu'on nomme *rocou*. Il faut obſerver de diminuer le feu à meſure que les écumes montent, & qu'il y ait continuellement un negre à la batterie qui ne ceſſe preſque point de les remuer, crainte que le *rocou* ne s'attache au fond ou bords de la chaudiere.

Quand le *rocou* ſaute & petille, il faut encore diminuer le feu; & quand il ne ſaute plus, il ne faut laiſſer que du charbon ſous la batterie, & ne lui plus donner qu'un léger mouvement; ce qu'on appelle *veſſer*.

A meſure que le *rocou* s'épaiſſit & ſe forme en maſſe, il le faut tourner & retourner ſouvent dans la chaudiere, diminuant peu-à-peu le feu, afin qu'il ne brûle pas; ce qui eſt une des principales circonſtances de ſa bonne fabrique, ſa cuiſſon ne s'achevant guere qu'en dix ou douze heures.

Pour connoître quand le *rocou* eſt cuit, il faut le toucher avec un doigt qu'on a auparavant mouillé; & quand il n'y prend pas, ſa cuiſſon eſt finie. En cet état, on le laiſſe un peu durcir dans la chaudiere avec une chaleur très-modérée en le tournant de tems en tems, pour qu'il cuiſe & ſeche de tous côtés, enſuite de quoi on le tire; obſervant de ne point mêler avec le bon *rocou* une eſpece de gratin trop ſec qui reſte à fond, & qui n'eſt bon qu'à repaſſer avec de l'eau & des graines.

Le *rocou*, au ſortir de la batterie, ne doit pas d'abord être formé en pain, mais il faut le mettre ſur une planche en maniere de maſſe plate, & l'y laiſſer refroidir huit ou dix heures, après quoi on en fait des pains; prenant ſoin que le negre qui le manie ſe frotte auparavant légerement les mains avec du beurre frais, ou du ſain-doux ou de l'huile de palmachriſti.

Les pains de *rocou* ſont ordinairement du poids de deux ou trois livres, qu'on enveloppe dans des feuilles de baliſier. Le *rocou* diminue beaucoup, mais il a acquis toute ſa diminution en deux mois.

Quand on veut avoir de beau *rocou*, il faut employer du *rocou* verd, qu'on met tremper dans un canot auſſi-tôt qu'on l'a cueilli de l'arbre; alors ſans le battre ni le piler, mais ſeulement en le remuant un peu & en frottant les graines entre les mains, on le paſſe ſur un autre canot. Après cette ſeule façon, on leve de deſſus l'eau une eſpece d'écume qui ſurnage; on la fait épaiſſir à force de la battre avec une eſpece d'eſpatule, & finalement on le ſeche à l'ombre. Ce *rocou* eſt fort bon, mais on n'en fabrique que par curioſité, à cauſe du peu de profit.

La maniere de faire le *rocou* chez les Caraïbes eſt encore plus ſimple; car on ſe contente d'en prendre les graines au ſortir de la gouſſe, & de les frotter entre les mains qu'on a auparavant trempées dans de l'huile de carapat. Quand on voit que la pellicule incarnate s'eſt détachée de la graine, & qu'elle eſt réduite en une pâte très-fine, on la racle de deſſus les mains avec un couteau pour la faire ſécher un peu à l'ombre; après quoi lorſqu'il y en a ſuffiſamment, on en forme des pelotes groſſes comme le poing, qu'on enveloppe dans des feuilles de cachibou. C'eſt avec cette ſorte de *rocou*, mêlé d'huile de carabat, que les Caraïbes ſe peignent le corps, ſoit pour l'embellir, ſoit pour ſe garantir de l'ardeur du ſoleil & de la piquure des mouſtiques. Ils s'en ſervent encore pour colorer leur vaiſſelle de terre.

La pâte de *rocou* donne une couleur orangée preſque ſemblable à celle du fuſtet, & auſſi peu ſolide: c'eſt une des couleurs qu'on emploie dans le petit teint. On fait diſſoudre le *rocou* pulvériſé, où on a mis auparavant un poids égal de cendres gravelées, & on y paſſe enſuite l'étoffe. Mais quoique ces cendres contiennent un tartre vitriolé tout formé, les parties colorantes du *rocou* ne ſont pas apparemment propres à s'y unir, & la couleur n'en eſt pas plus aſſûrée. On tenteroit même inutilement de lui donner de la ſolidité, en préparant l'étoffe par le bouillon de tartre & d'alun.

On doit choiſir le *rocou* le plus ſec & le plus haut en couleur qu'il eſt poſſible, d'un rouge ponceau, doux au toucher, facile à s'étendre; & quand on le rompt, d'une couleur en-dedans plus vive qu'au-dehors; on l'emploie quelquefois pour donner de la couleur à la cire jaune. (*D. J.*)

ROCOUB ALCAÇOUSAG, (*Fête orientale.*) ces deux mots *rocoub alcaçouſag*, ſignifient la cavalcade du vieillard: c'eſt le nom d'une fête que les anciens Perſans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette

fête

ſête un vieillard chauve monté ſur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans ſa route. *D'Herbelot*. (*D. J.*)

ROGOULER, v. n. (*Gramm.*) ce mot exprime le cri du pigeon.

ROCQ, ſ. m. (*Tiſſerands.*) autrement *rot*, & *peigne*. C'eſt une des principales pieces du métier des ouvriers qui travaillent de la navette.

ROCROY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, au Rhételois, à deux lieues & demi de la Meuſe, ſur les confins du Hainaut, à 12 lieues au nord de Rhetel, dans une plaine environnée de forêts. Elle eſt fortifiée de cinq baſtions, & a un état major: ce fut dans cette plaine que le prince de Condé, alors duc d'Enguien, & âgé de 22 ans, gagna le 19 Mars 1643 ſur les Eſpagnols, une fameuſe bataille fort chantée par tous nos poëtes. *Long.* 22. 12. *latit.* 49. 56. (*D. J.*)

RODA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le Tech, à 2 lieues de Vich, du côté du nord. On croit que c'eſt l'ancienne *Bæcula* de Polybe, *XI. xix. p.* 890. & de Tite-Live, *livre XXVIII. c. xiij.* (*D. J.*)

RODAGE, ſ. m. *terme de coutume*, *rodaticum*, dans les capitules, *liv. VI. article* 219; c'eſt le droit que le ſeigneur péager prenoit pour une charrette vuide ou chargée de marchandiſes paſſant par le chemin royal, outre le péage dû pour raiſon de la marchandiſe. *De Lauriere*. (*D. J.*)

RODAS, (*Géog. mod.*) fortereſſe des Indes, au royaume de Bengale, ſur une montagne: c'eſt une des fortes places de l'Aſie, qui appartient aujourd'hui au grand Mogol. *Latit.* 15. 20. (*D. J.*)

RODE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples. *Voyez* Rodia. (*D. J.*)

Rode *de pouppe*, & Rode *de proue*, (*Marine.*) c'eſt dans une galere, ce qu'on appelle l'*étambord* & l'*étrave* dans un vaiſſeau. *Voyez* Galere.

RODE-MACHEREN, *ou* RODEMARCK, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg & Thionville, avec un fort château que les François, ſous les ordres du duc de Guiſe, pillerent en 1639: elle dépend de la maiſon d'Autriche. *Long.* 24. *latit.* 46. 35. (*D. J.*)

RODER, v. act. *terme d'Armurier*; c'eſt tourner dans un calibre double cette piece de la platine des armes à feu, que l'on appelle la *noix*. *Richelet*. (*D. J.*)

RODEZ, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement de Guyenne, capitale du Rouergue, ſur une colline, au pié de laquelle paſſe l'Aveiron, à 10 lieues d'Albi, à 20 de Toulouſe, & à 130 de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 19. 37'. 30''. *lat.* 44. 20'. 40''.

Il y a dans cette ville ſénéchauſſée, préſidial, & élection; l'évêché étoit établi dès l'an 450, & a été ſuffragant de l'archevêché de Bourges, juſqu'à l'érection de celui d'Albi, ſous lequel il eſt à préſent. Il vaut au-moins quarante mille livres de revenu à l'évêque, qui eſt en partie ſeigneur de la ville, & prend la qualité de comte de *Rodez*; ſon diocèſe renferme environ 450 paroiſſes.

La cathédrale eſt un édifice gothique, mais aſſez beau; ſon clocher bâti en pierres de taille, eſt renommé pour ſa hauteur. Le chapitre eſt conſidérable, étant compoſé de quatre archidiaconés, quatre perſonnats, & vingt-quatre chanoines; les canonicats valent 12 à 1500 livres années communes, & les archidiaconats ſont encore meilleurs.

Mais la ville de *Rodez* eſt vilaine; les rues ſont étroites, ſales, & la plûpart en pente; les maiſons ſont auſſi fort mal bâties; on y compte environ ſix mille ames. Il s'y tient quatre foires par an, où l'on vend beaucoup de mules & de mulets pour l'Eſpagne; ce qui fait un commerce aſſez conſidérable, outre les toiles griſes & les ſerges qu'on débite en Languedoc.

Rodez ſe nomme en latin *Segodunum*, *Segodunum Rectenorum*, *Ruteni*, & *urbs Rutena*. Ptolomée connoît le nom de *Segodunum*, qui eſt auſſi marqué dans la carte de Peutinger; & par là on voit que ce nom étoit encore en uſage au commencement du v. ſiecle; mais Grégoire de Tours, & ceux qui l'ont ſuivi, ne ſe ſervent que du mot *Ruteni*, qui eſt le nom du peuple.

Deux jéſuites, le P. Annat, & le P. Ferrier, tous deux conſécutivement confeſſeurs de Louis XIV, tous deux auteurs de pluſieurs livres contre les Janſéniſtes, ſont nés à *Rodez*, ou du-moins pour ce qui regarde le P. Annat, dans le diocèſe de cette ville: leurs nombreux écrits polémiques ſont morts avec eux.

Mais M. Amelot de la Houſſaye rapporte un trait honorable à la mémoire du P. Ferrier: un chanoine de Bourges appellé *Perrot*, parent du P. Bourdaloue, lui écrivit une lettre par laquelle il tâchoit de l'engager de demander au roi, que les évêques qui ſeroient nommés à l'avenir par ſa majeſté, euſſent à recevoir lors de leur ſacre, de la main de ſon confeſſeur, la croix pectorale & l'anneau nuptial, & à payer au confeſſeur une certaine ſomme, à proportion du revenu des évêchés.

Le P. Ferrier en donnant cette lettre à lire à M. Amelot, lui dit: „ Voilà un homme qui me propoſe „ de lever une nouvelle annate ſur les evêchés futurs; je ſongeois à lui procurer quelque petite abbaye; mais puiſqu'il a perdu l'eſprit, il n'aura „ rien „. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

RODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, ſur la côte de la Capitanate, c'eſt la ville *Hyrium* ou *Vreum* des anciens; ſon terroir produit des fruits excellens. Le golfe de *Rodia* qui fait une partie du golfe de Veniſe, eſt ſur la côte de la Pouille. C'eſt de ce golfe que partit le pape Alexandre III. avec treize galeres, pour aller à Veniſe ſe réconcilier avec l'empereur Frédéric Barberouſſe. (*D. J.*)

RODIGAST, ſ. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains qui portoit une tête de bœuf ſur la poitrine, un aigle ſur la tête, & tenoit une pique de la main gauche. (*D. J.*)

RODOSTO, *ou* RODOSTA, *ou* RODESTO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur la côte de la mer de Marmora, au fond d'un petit golfe de même nom, à 6 lieues au ſud-oueſt d'Héraclée, & à 24 de Conſtantinople; les Grecs y ont quelques égliſes, & les Juifs deux ſynagogues; ſon port lui procure l'avantage d'un commerce aſſez conſidérable. *Long.* 45. 10. *lat.* 40. 54. (*D. J.*)

RODOUL, ſ. m. arbriſſeau dont la feuille ſert aux Teinturiers pour le noir.

RŒMER; (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à Francfort ſur le Mein, l'hôtel-de-ville; il eſt fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conſerve la bulle d'or de l'empereur Charles IV. qui eſt la loi fondamentale de l'empire germanique.

ROÉ-NEUG, (*Meſure de longueur.*) c'eſt la plus grande des meſures pour les diſtances & les longueurs, qui ſoit d'uſage dans le royaume de Siam; c'eſt proprement la lieue ſiamoiſe, qui eſt d'environ deux mille toiſes de France. *Voyage de Siam*. (*D. J.*)

ROER, *prononcez* Roure, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres d'Allemagne; l'une au-deçà du Rhin, prend ſa ſource aux confins du Luxembourg, mouille les villes de Gemund, Duren & Juliers, & va ſe jetter dans la Meuſe, à Ruremonde; l'autre, *Roer*, coule dans le cercle de Weſtphalie; elle a ſa ſource aux confins du comté de Waldeck, parcourt le comté de la Marck, & ſe perd dans le Rhin, à Duisbourg. (*D. J.*)

ROETACES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Aſie; il couloit au voiſinage de l'Arménie, & c'étoit, ſelon Strabon, *liv. XI. p.* 500. un des fleuves navigables qui ſe jettoient dans le Cyrus. (*D. J.*)

RŒUX, *ou* le Rœulx; (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas dans le Hainaut, entre Soignies au nord, & Binche au midi. Cette petite ville fut érigée en comté par Charles-quint, en faveur de la maiſon de Croy. *Long.* 21. 44. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

ROGA, ſ. f. (*Hiſt.*) étoit autrefois un préſent que les Auguſtes ou empereurs faiſoient aux ſénateurs, aux magiſtrats, & même au peuple; & que les papes ou patriarches faiſoient à leur clergé. *Voyez* Don.

Ce mot vient du latin *erogare*, donner, diſtribuer; ſelon d'autres, il vient de *rogo*, je demande; c'eſt pour cela, dit-on, que S. Grégoire le grand appelloit ces diſtributions *precaria*, parce qu'on les demandoit pour les avoir. D'autres le font venir du mot grec ῥόγα, qui ſignifie quelquefois du *blé*, parce que ce préſent conſiſtoit anciennement dans une diſtribution de blé qu'on faiſoit au peuple, aux ſoldats, &c.

Les empereurs avoient coutume de diſtribuer ces préſens le premier jour de l'année, ou le jour de leur naiſſance, ou le jour de la fête de la ville où ils étoient; les papes & les patriarches les diſtribuoient

dans la ſemaine de la paſſion. L'uſage de ces préſens ou largeſſes, fut introduit à Rome, par les tribuns du peuple, qui vouloient par ce moyen gagner la populace & la mettre dans leurs intérêts. Les empereurs ſe conformerent à cette coutume, & firent auſſi de pareilles diſtributions au peuple & même aux ſoldats, qui par cette raiſon ſont appellés ρογατορες par les auteurs grecs du moyen âge. *Voyez* CONGIAIRE & DONATIF. *Roga* ſignifie auſſi la paye qu'on donne aux ſoldats.

ROGALES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit ſous l'empire romain aux jours deſtinés aux diſtributions du prince. On appelle auſſi *rogale* le régiſtre dans lequel on écrivoit les noms de ceux auxquels la *rogue* ou donatif du prince, ſe diſtribuoit, & où l'on marquoit auſſi l'objet & la quantité de ce qu'on devoit leur donner. (*D. J.*)

ROGAT, ſ. m. *terme de Juriſprud. eccléſ.* qui répond à peu près à ce qu'on appelle en cour laïe, *commiſſion rogatoire*. *Voyez* ROGATOIRE.

C'eſt une priere qu'un official ou autre juge d'égliſe, fait à un autre, pour qu'il lui ſoit permis de faire ajourner un ſujet d'un autre diocèſe, par devant l'ordinaire du réquérant, pour raiſon d'un mariage commencé avec une perſonne domiciliée dans le diocèſe où il entend le faire ajourner. Celui à qui la lettre ou priere s'adreſſe, n'eſt pas obligé d'y déférer.

ROGATIO legis, (*Hiſt. Rom.*) terme qui ſignifioit dans la juriſprudence romaine, la demande que faiſoient les conſuls ou les tribuns au peuple romain, lorſqu'ils vouloient faire paſſer une loi. *Voyez* LOI.

Voici les termes dans leſquels on faiſoit cette demande; par exemple: *voulez-vous ordonner qu'on faſſe la guerre à Philippe?* Le peuple répondoit: *le peuple romain ordonne qu'on faſſe la guerre à Philippe*, & cette réponſe s'appelloit *decretum*, decret ou réſolution.

Le mot *rogatio* eſt ſouvent en uſage pour exprimer le decret même, & pour le diſtinguer du *ſenatus conſulte*, ou decret du ſénat. *Voyez* SENATUS CONSULTE.

Souvent auſſi *rogatio* eſt pris dans le même ſens que *loi*, parce qu'il n'y avoit point de lois établies chez les Romains, qui n'euſſent été précédées de ces ſortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGATIONS, ſ. f. pl. (*Hiſt. ecléſ.*) prieres publiques qui ſe font dans l'égliſe romaine pendant les trois jours qui précédent immédiatement la fête de l'Aſcenſion. On les appelle ainſi à cauſe des prieres & proceſſions qu'on fait ces jours-là, pour demander à Dieu la conſervation des biens de la terre, & on les conſacre auſſi par la pénitence & l'abſtinence des viandes. *Voyez* PROCESSION.

On rapporte l'inſtitution des *rogations* à S. Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, ſelon quelques-uns, & en 468, ſelon d'autres, aſſembla pluſieurs évêques de la province pour implorer la miſéricorde divine, pendant trois jours, & lui demander la ceſſation des tremblemens de terre, & des ravages cauſés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prieres de trois jours qui avoient fait ceſſer ces fléaux, furent continués depuis comme un préſervatif contre de pareilles calamités. Le concile d'Orléans, en 511, ordonna que les *rogations* s'obſerveroient par toute la France; cet uſage paſſa en Eſpagne vers le commencement du VII ſiecle, mais les trois jours des *rogations* dans ce pays, étoient le jeudi, le vendredi, & le ſamedi après la Pentecôte. Elles ont été reçues plus tard en Italie; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des lois pour défendre au peuple de travailler ces jours là, & elles ont été obſervées long-tems dans l'égliſe gallicane. On a appellé les proceſſions des rogations *petites litanies* ou *litanie gallicane*, parce qu'elles avoient été inſtituées par un évêque des Gaules, pour les diſtinguer de *la grande litanie* ou *litanie romaine*, qui eſt la proceſſion qu'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour auteur le pape S. Grégoire le grand. Les Grecs & les Orientaux ne ſavent ce que c'eſt que *rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le ſchiſme, & il y en reſte encore quelques veſtiges, car c'eſt encore la coutume dans la plûpart des paroiſſes, d'en aller faire le tour en ſe promenant les trois jours qui précédent l'aſcenſion, mais on ne le fait pas proceſſionnellement ni par dévotion.

ROGATOIRE, *Commiſſion, en terme de palais*, eſt la commiſſion qu'un juge adreſſe à un autre juge qui lui eſt ſubordonné. *Voyez* COMMISSION.

ROGATORES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainſi chez les Romains, ceux qui dans les comices par centuries, redemandoient les tablettes aux citoyens, *tabellas rogabant;* ou ceux qui tenoient le panier dans lequel les citoyens mettoient les billets de leurs ſuffrages; ceux qu'on appelloit *cuſtodes*, tiroient les tablettes ou billets du panier, & par des points qu'ils marquoient ſur une autre tablette, ils comptoient les ſuffrages; c'eſt pour cela que les avis de chacun en particulier, étoient appellés *puncta;* alors ce qui étoit décidé à la pluralité des voix, étoit déclaré hautement par un crieur public. (*D. J.*)

ROGIANO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, ſur la rive droite de l'Iſauro, à quelques milles de Coſenza. On prétend que c'eſt la ville *Vergæ* des Brutiens.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt un bourg illuſtré par la naiſſance de Jean-Vincent Gravina, célebre juriſconſulte d'Italie, mort en 1718, âgé de 54 ans. Il a enrichi le public de ſes productions en italien & en latin; mais on eſtime ſur-tout ſes *Originum juris civilis libri tres, quibus acceſſit de romano imperio liber ſingularis. Lipſiæ* 1717. 2. *tom. in*-4°. On fait auſſi beaucoup de cas de ſon *ſpecimen priſci juris*, c'eſt-à-dire *image de l'ancien droit*.

L'auteur, après avoir marqué dans ce dernier ouvrage, l'origine de l'autorité ſouveraine, qui eſt le conſentement des particuliers, & qui doit par conſéquent avoir pour but leur bonheur, il décide que lorſque le pouvoir ſouverain ſe détourne de ce but, & cherche à établir les avantages d'un ſeul, ou de pluſieurs, aux dépens du bonheur public, comme cela ne ſe peut faire qu'au préjudice des particuliers, le pouvoir ſouverain revient à ſa ſource, & chacun rentre dans ſes droits, parce que le conſentement des particuliers ſur lequel ce pouvoir eſt fondé, eſt abſolument éloigné de la tyrannie; il réſulte de là, ſelon lui, qu'il eſt permis d'arracher la république des mains d'un tyran, pour empêcher que les biens des peuples ne ſoient ſacrifiés aux débordemens d'un pouvoir injuſte; car, continue-t-il, la liberté eſt une choſe ſainte, ſacrée, & de droit divin; Dieu l'ayant ſi intimement unie à l'eſſence de la nature humaine, qu'on ne peut l'attaquer ſans injuſtice, la forcer ſans impiété, s'en rendre maître ſans crime; *ut eam tentare ſcelus ſit, impium circumvenire, occupare nefarium.* Il faut que M. Gravina ait été bien hardi pour tenir à Rome un langage auſſi fort ſur la liberté, que celui qu'on tient dans les pays où elle regne le plus. On trouvera d'autres détails ſur cet écrivain dans le *Giornale de' litterati, tom. XXXIV.* (*D. J.*)

ROGMÉ, ſ. f. *terme de Chirurgie;* eſpece de fracture du crane, qui conſiſte en une fente ſuperficielle, c'eſt un mot grec qui ſignifie *fente, félure*. *Voyez* PLAYE DE FÊTE, TRÉPANER. (*Y*)

ROGNE, ſ. f. (*Charpent.*) c'eſt dans le langage des ouvriers charpentiers, la mouſſe qui vient ſur le bois, & qui le gâte.

ROGNE, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, près d'Aix, uniquement remarquable par la naiſſance d'Antoine Pagi, religieux franciſcain, & l'un des habiles critiques du xvij. ſiecle. Il mourut à Aix en 1699, à 75 ans. Son principal ouvrage latin eſt une critique des annales de Baronius, où en ſuivant ce cardinal année par année, il a rectifié une infinité d'erreurs qu'il a commiſes, ſoit dans la chronologie, ſoit dans les faits. L'ouvrage du P. Pagi eſt en 4. vol. *in-fol.* & lui a valu une penſion du clergé de France. (*D. J.*)

ROGNE-PIE, ſ. m. (*Maréchalerie.*) outil de maréchal; c'eſt un morceau d'acier tranchant d'un côté, avec un dos de l'autre, pour couper la corne qui déborde le fer, lorſqu'il eſt broché, ou pour couper, avant que de river les cloux, le peu de corne qu'ils ont fait éclater en la perçant. *Soleyſel*. (*D. J.*)

ROGNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter à une choſe, ou de ſa longueur, ou de ſa largeur, ou de ſon poitis. On *rogne* les monnoies; on *rogne* des manches trop longues; on *rogne* un bâton, une canne; on *rogne* une branche d'arbre, la vigne. Il ſe prend au figuré, comme dans cette façon de parler proverbiale: taillez, *rognez*, comme il vous plaira, je ne m'en mêle pas.

ROGNER, *la chandelle*, c'eſt, lorſque la chandelle eſt finie, poſer le bout d'en-bas ſur une plaque de cuivre qui eſt faite en forme d'auge, & eſt un peu en pente, ſous laquelle il y a du feu, pour faire fondre le ſuif qui eſt de trop.

Rogner, (*Jardinage.*) il faut modérément *rogner* les racines des arbres, ſeulement les rafraîchir.

Rogner *les livres*, les Relieurs appellent *rogner les livres*, ôter la ſuperficie des marges qui eſt toujours brute & inégale. On *rogne* les livres à trois fois & de trois côtés, à commencer par le haut du volume qu'on appelle la *tête*; avant de *rogner* cette partie, il faut coucher la preſſe à *rogner* ſur le porte-preſſe. *Voyez* Presse *à rogner* & Porte-presse. Puis on a ſoin de rabaiſſer les deux côtés du carton pour en *rogner* les extrémités avec la marge; puis mettant deux bandes d'un carton fort à côté du volume dont celle à gauche excede le bord, & celle à droite eſt juſte à l'endroit où l'on veut *rogner*, on coule ce livre & les cartons entre les deux pieces de la preſſe à *rogner* que l'on ſerre avec les deux vis également; enſuite on paſſe le fuſt dans la rainure de la tringle qui eſt ſur la piece de derriere de la preſſe à *rogner*, & en le conduiſant du long de la preſſe, on coupe avec le couteau, en ſerrant toujours la vis du fuſt, à fur & meſure qu'il avance, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu au carton élevé qui eſt contre la piece de derriere. Cela fait, on frotte avec les rognures la tranche qu'on vient de *rogner*, pour en ôter ce qui auroit pu y reſter; puis on ſort le livre de la preſſe avec les deux bandes de carton, & prenant un compas, on meſure ſur une page du livre l'endroit où l'on doit *rogner* le bas que l'on marque ſur le carton avec la pointe du compas, en laiſſant une hauteur pour les chaſſes du carton; cela fait, on prend le volume du côté où il doit être *rogné*, & abaiſſant les deux côtés du carton ſuffiſamment pour les chaſſes, on met les deux bandes de carton, comme pour la premiere opération, en obſervant que la bande à droite ſoit bien juſte aux trous du carton; puis on ſerre la preſſe, & l'on *rogne* la tranche d'en-bas, avec le même ſoin qu'on a eu pour la tranche du haut. Il faut bien obſerver que l'on donne aux deux côtés du carton la même hauteur, ſans quoi une des chaſſes ſe trouvant plus haute que l'autre, cela feroit un effet très-déſagréable. En troiſieme lieu, on *rogne* le livre ſur le devant; ce qui s'appelle *faire la gouttiere*. On meſure l'endroit où l'on doit *rogner*, avec la même exactitude que le bas, & on la marque avec la pointe du compas; puis au lieu des bandes de carton, on prend deux petites planches de bois d'hêtre, l'une plus large qu'on met derriere le livre, en laiſſant tomber le carton qui ne ſe *rogne* pas à ce moment, l'autre plus étroite qu'on met ſur le devant du livre, juſte aux trous qu'on à faits avec le compas. Enſuite de cela l'ouvrier tenant ces deux planches fermes dans ſa main, fait baiſſer adroitement les deux côtés du livre, & élever le milieu, enſorte que mettant le livre dans la preſſe comme auparavant, & ayant rogné, il trouve ſa gouttiere toute faite, en retirant ſon livre où il ne reſte plus que les cartons du devant à couper. Outre le compas, l'ouvrier doit avoir toujours près de ſa preſſe qui eſt ſur le porte-preſſe, une pierre à éguiſer ſon couteau & une cheville de fer pour ſerrer & deſſerrer les vis de la preſte. *Voyez* Fust, Presse, a rogner, Compas, Tranches. *Voyez Pl. I. de la Reliure, fig. C.*

ROGNEUR, ſ. m. (*Monnoie.*) celui qui rogne les eſpeces. Les *rogneurs* de piſtoles ſont punis de mort.

ROGNON, *voyez* Rein.

Rognons, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) on appelle mines en *rognons* celles qui ſe trouvent ſans ſuite & ſans continuité, mais qui ſont par fragmens détachés & répandus dans la roche ou dans les couches de la terre. On les appelle plus communément *mines en marrons*. *Voyez* Marrons.

ROGNURE, ſ. f. (*Gram.*) les portions qui ont été retranchées de la choſe qu'on a rognée; les *rognures* du parchemin ſervent à faire de la colle; celle du papier, à faire du carton.

ROGOSNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au palatinat de Poſnanie, entre Poſnanie & Nackel, environ à égale diſtance de l'une & de l'autre. (*D. J.*)

ROGUE, ſ. f. (*Hiſt. du bas-empire.*) *donationum munus*; ce mot s'eſt dit autrefois des donatifs, préſens ou diſtributions que les empereurs faiſoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naiſſance, à des favoris, à des magiſtrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de ῥογὸς, qui ſignifie du *blé*, parce que les donatifs aux ſoldats ſe faiſoient anciennement de blé.

Rogue, Rave *ou* Resure, *terme de pêche*, eſt une ſorte d'appât dont les pêcheurs ſe ſervent pour attirer le poiſſon, & le prendre enſuite lorſqu'il a mordu l'appât; cet appât conſiſte dans les œufs de maquereaux & de morues, que les pêcheurs qui font la pêche de ces deux ſortes de poiſſons pour être ſalés, mettent dans des barils, & qu'ils vendent pour cet uſage.

ROHACZOW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le duché de Lithuanie, capitale d'un territoire du même nom, au confluent du Nieper & de l'Odrwa. *Long.* 49. 16. *latit.* 53. 10. (*D. J.*)

ROHAN, (*Géog. mod.*) bourg de France en Bretagne, au diocèſe de Vannes, ſur la petite riviere d'Ouſte, à 12 lieues au nord de Vannes, avec titre de duché-pairie. *Long.* 14. 55. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

ROHANDRIANS, (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagaſcar, ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anoſſi ſont élevés en dignité. Ils ont la peau rouſſe & les cheveux peu friſés. On choiſit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouiſſent ſeuls du privilege de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians*. (*D. J.*)

ROI, *voyez* Roitelet.

Roi *ou* Mere des cailles, *voyez* Rasle de genet.

Roi des vautours, Vautour des Indes, (*Hiſt. natur. Ornitholog.*) *vultur monachus*. Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur d'un dindon femelle; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'au bout de la queue. La tête & le haut du cou ſont couverts d'une peau unie, variée de différentes couleurs, telles que l'orangé, le brun, le rouge, le pourpre, *&c.* On voit dans pluſieurs endroits de cette peau des poils courts & noirs. Au-deſſous de la partie nue du cou, il y a une eſpece de collier formé par des plumes aſſez longues d'un cendré foncé: ce collier entoure le cou, & deſcend un peu vers la poitrine: le reſte du cou, le dos & les petites plumes des ailes ſont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de rouſsâtre. Le croupion & les plumes du deſſus de la queue ont une couleur noire, (Le *roi des vautours* qu'Ewards a décrit, avoit le croupion & les plumes du deſſous de la queue blancs.) La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſus de la queue & celles de la face inférieure des ailes ſont blancs. La couleur des grandes plumes de l'aile eſt d'un noir changeant en un verd très-obſcur; les moyennes ſont de la même couleur, & elles ont les bords extérieurs gris; la queue eſt noire, le bec, les piés & les ongles ſont rouges. On trouve cet oiſeau à Cayenne. Derham l'a décrit ſous le nom de *vautour des Indes*. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* Oiseau.

Roi, (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver ſur la porte des palais des *rois*.

Hoc reges *habent*
Magnificum & ingens, nulla quod rapit dies
Prodeſſe miſeris, ſupplices fido lare protegere.

Le plus beau préſent que les Dieux puiſſent faire aux hommes, c'eſt d'un *roi* qui aime ſon peuple & qui en eſt aimé, qui ſe confie en ſes voiſins & qui a leur confiance, enfin qui par ſa juſtice & ſon humanité fait envier aux nations étrangeres le bonheur qu'ont ſes ſujets de vivre ſous ſa puiſſance.

Les oreilles d'un tel *roi* s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppreſſeur: il renverſe la tyrannie. Jamais le murmure ne s'éleve contre lui; & quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses ſujets forment un rempart d'airain autour de ſa perſonne; & l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légere au gré du vent qui l'agite.

„ Favori du ciel, dit le bramine inſpiré, toi à qui „ les fils des hommes tes égaux, ont confié le ſouverain pouvoir; toi qu'ils ont chargé du ſoin de „ les conduire, regarde moins l'éclat du rang que „ l'importance du dépôt. La pourpre eſt ton habillement, un trône ton ſiege: la couronne de majeſté pare ton front: le ſceptre de la puiſſance „ orne ta main; mais tu ne brilles ſous cet appareil „ qu'autant qu'il ſért au bien de l'état.

Quant à l'autorité des *rois*, c'eſt à moi de m'y ſoumettre; & c'eſt à l'auteur de *Télémaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue & les bornes.

Un *roi*, dit-il, *liv. V. p.* 168. un *roi* peut tout ſur

les

les peuples: mais les lois peuvent tout ſur lui. Il a une puiſſance abſolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les lois lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il ſera le pere de ſes ſujets: elles veulent qu'un ſeul homme ſerve par ſa ſageſſe & ſa modération, à la félicité de tant d'hommes; & non pas que tant d'hommes ſervent par leur miſere & par leur ſervitude, à flatter l'orgueil & la molleſſe d'un ſeul homme.

Un *roi* ne doit rien avoir au-deſſus des autres, excepté ce qui eſt néceſſaire, ou pour le ſoulager dans ſes pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le reſpect de celui qui eſt né pour ſoutenir les lois. Il doit être au-dehors le défenſeur de la patrie; & au-dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, ſages & heureux.

Il doit les gouverner ſelon les lois de l'état, comme Dieu gouverne le monde ſelon les lois de la nature. Rarement employe-t-il ſa toute-puiſſance pour en interrompre & en changer le cours, c'eſt-à-dire, que les dérogations & les nouveautés ſeront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils ſont tôt ou tard funeſtes à la main qui les cueille:

En vain aux conquérans
L'erreur parmi les rois *donne les premiers rangs.*
Entre tous les héros ce ſont les plus vulgaires.
Chaque ſiecle eſt fecond en heureux téméraires...
Mais un roi *vraiment* roi, *qui, ſage en ſes projets,*
Sache en un calme heureux maintenir ſes ſujets,
Qui du bonheur public ait cimenté ſa gloire;
Il faut, pour le trouver, courir toute l'hiſtoire.
La terre compte peu de ces rois *bienfaiſans;*
Le ciel à les former ſe prépare long-tems!
Tel fut cet empereur, ſous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée;
Qui rendit de ſon joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir ſans revenir heureux,
Qui ſoupiroit le ſoir, ſi ſa main fortunée
N'avoit par ſes bienfaits ſignalé la journée:
Le cours ne fut pas long d'un empire ſi doux.

Seneque (*vers 463.*) peint encore plus ſimplement, plus laconiquement & plus énergiquement, mais non pas avec ce brillant coloris, la gloire & les devoirs des *rois*. Je finis toutefois par ces maximes:

Pulchrum eminere eſt inter illuſtres viros;
Conſulere patriæ; parcere afflictis; fera
Cæde abſtinere, tempus atque iræ dare;
Orbi quietem; ſæculo pacem ſuo.
Hæc ſumma virtus: petitur hac cœlum via!

Roi, (*Critique ſacrée.*) *rex*. Ce titre eſt donné indifféremment dans l'Ecriture aux ſouverains, ſoit que leurs états aient le titre de royaume ou d'empire. Les pontifes répondirent: nous n'avons d'autre *roi* que Céſar. Jean. 19. 15. Ce mot déſigne auſſi les chefs, les magiſtrats qui gouvernent un état; *non erat* rex *in Iſrael*, Juges, *j.* 31. c'eſt-à-dire, il n'y avoit point de chefs en Iſrael, aux ordres duquel le peuple obéît. 3°. Il ſe prend pour *guide*, *conducteur*, ſoit parmi les hommes, ſoit parmi les bêtes. La ſauterelle n'a point de *roi* (*regem*), Prov. *xxx.* 27. Il ſe prend, 4°. pour les *grands*, pour toutes les perſonnes puiſſantes en crédit ou en autorité: Je parlois de tes témoignages en préſence des grands de ce monde, *in conſpectu* regum. *Pſ. cxviij.* 16. 5°. Pour les fideles; tu nous as faits *rois* à notre Dieu, *feciſti nos Deo noſtro* reges. 6°. Enfin, pour ceux qui par leur prééminence l'emportent au-deſſus des autres. Il eſt *roi* ſur tous les fils de l'orgueil, *ipſe eſt* rex *ſuper univerſos filios ſuperbiæ*. Job. *xlj.* 25. *Le* roi *des* rois, & *le ſeigneur des dominations* eſt le titre que Saint Paul donne à l'Etre ſuprème. *I. Tim. vj.* 15. (*D. J.*)

Roi, nom que les anciens donnerent ou à Jupiter ou au principal miniſtre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent ſecoué le joug de leurs *rois*, ils éleverent une ſtatue à Jupiter ſous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. A Lébadie on offroit de même des ſacrifices à Jupiter *roi*, & on trouve que ce titre lui eſt ſouvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la ſuprème puiſſance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuaſſent quelquefois à certains hommes diſtingués par leur dignité. Ainſi le ſecond magiſtrat d'Athènes ou le ſecond archonte s'appelloit *roi*, βασιλεύς; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de préſider aux myſteres & aux ſacrifices: hors de là nulle ſupériorité. Dans le gouvernement politique, ſa femme avec le titre de reine partageoit auſſi ſes fonctions ſacrées. L'origine de ce ſacerdoce, dit Demoſtènes dans l'oraiſon contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athènes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre; & la reine, à cauſe de ſa dignité, entroit dans le plus ſecret des myſteres. Lorſque Théſée eut rendu la liberté à Athènes en ſubſtituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choſes ſacrées, & ordonna par une loi, que ſa femme ſeroit toujours athénienne de naiſſance, & vierge quand il l'épouſeroit, afin que les choſes ſacrées fuſſent adminiſtrées avec la pureté convenable; & de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée ſur une colonne de pierre. Ce *roi* préſidoit donc aux myſteres; il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choſes ſacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au ſénat de l'aréopage; & dépoſant ſa couronne, il s'aſſeyoit parmi les autres magiſtrats pour juger avec eux. Le roi & la reine avoient ſous eux pluſieurs miniſtres qui ſervoient aux cérémonies de la religion: tels que les épimeletes, les hiérophantes, les gereres, les ceryces, *&c.*

La même choſe ſe pratiqua chez les Romains. Quelque mécontens qu'ils fuſſent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des ſix premiers, qu'ils ne purent abſolument en abolir le nom: mais auſſi ne lui attribuerent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le ſoin des cérémonies religieuſes. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magiſtrature ni d'haranguer le peuple. On le choiſiſſoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours ſubordonné au ſouverain pontife: cette dignité ſubſiſta juſqu'au regne du grand Théodoſe.

Roi, *archonte*, (*Antiq. grecq.*) C'eſt ainſi qu'on appelloit le ſecond des neuf archontes d'Athènes. Il avoit pour ſon département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les ſacrifices & la religion. Il décidoit ſous le grand portique ſur les crimes d'impiété & de ſacrilege. Il ſtatuoit ſur les cérémonies & les myſteres, ſur les malheurs cauſés par la chute des bâtimens & des autres choſes inanimées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage, & il jugeoit avec cette célebre compagnie, en quittant ſa couronne, qui étoit la marque de ſa dignité. Pendant qu'il examinoit un procès, les parties ne pouvoient aſſiſter aux myſteres ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouſe du *roi-archonte* prenoit le titre de *reine*: elle devoit être athénienne de naiſſance: ſon mari comme inſpecteur ſur les affaires religieuſes & ſacrées, étoit honoré du nom d'*archonte-roi*, parce que les premiers *rois d'Athènes* étoient comme les grands ſacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les ſacrifices ſecrets avant le regne de Theſée. Les Romains, en détruiſant la royauté, conſerverent un *roi* des ſacrifices ſur le modele d'Athènes. (*D. J.*)

Roi-d'armes, (*Hiſt. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les treves, les traités de paix & les tournois. C'eſt le premier & le chef des héraults-d'armes: nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui ſignifie ſeulement *premier chef*. La plupart des ſavans aſſurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Rouſſy le titre de *roi-d'armes*, inconnu juſques-là. Cet établiſſement fut imité par-tout, honoré de pluſieurs privileges, de penſions conſidérables; & les ſouverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux préſens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI. quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de ſa propre main, & trente aunes de velours cramoiſi, & lui promit encore mille écus. Le rang

de leur maître les rendoit reſpectables, & ils jouiſſoient des mêmes privileges que le droit des gens accorde aux ambaſſadeurs, pourvu qu'ils ſe renfermaſſent dans les bornes de leur commiſſion; mais s'ils violoient les lois de ce droit, ils perdoient leurs privileges. Froiſſart obſerve, que le *roi-d'armes* du duc de Gueldres ayant défié le roi Charles VI. clandeſtinement dans la ville de Tournai, & ſans lui en donner connoiſſance, „ il fut arrêté, mis en priſon, „ & cuida être mort, dit cet hiſtorien, pour ce que „ tel défi étoit contre les formes & contre l'uſage „ accoutumé, & de plus dans un lieu mal convenable, Tournai n'étant qu'une petite ville de Flandre „.

Le reſpect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* ſuivis de leurs héraults, étoit ſi grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur préſence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froiſſart a obſervé, que dans un furieux aſſaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des héraults, ceſſerent les aſſaillans & ſe repoſerent.

Le *roi-d'armes* avoit un titre particulier qui étoit *mont-joie S. Denis;* & les autres héraults portoient le titre des ſeize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne*, *Normandie*, *Guienne*, *Champagne*.

Il y a en Angleterre trois *rois-d'armes*, ſous le titre de la *jarretiere*, de *Clarence*, & de *Norroy*. En Écoſſe, les *rois-d'armes* & les héraults ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaiſance ou à outrance, à fer émoulu, ou à lance mornée, que les ſeigneurs particuliers faiſoient avec la permiſſion du roi. Mais ils ſont à-préſent ſans emploi par tout pays; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blaſons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la nobleſſe & les généalogies. *Voyez Roi d'armes, hiſt. d'Angl.*

Quant aux cottes qui ſont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* eſt différente de celle des héraults, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui ſont au-devant & au-derriere de la cotte, ſont ſurmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée. 2°. En ce qu'elle eſt bordée tout-au-tour d'une broderie d'or, entre les galons & la frange; & 3°. parce que ſur les manches, les mots *montjoye S. Denys* ſont en broderie avec ces mots *roi-d'armes de France* ſur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France ſur les quatre endroits de ſa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'eſtoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joye. Le même Favin a décrit particulierement le baptême du *roi-d'armes*; c'étoit ainſi qu'on appelloit l'impoſition du nom qu'on lui donnoit à ſa réception: cette cérémonie ſe faiſoit par le renverſement d'une coupe de vin ſur ſa tête.

M. Ducange a inſeré dans ſon gloſſaire, ſous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joie*. Les valets de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connetable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la meſſe du roi, accompagné de pluſieurs chevaliers & écuyers; les héraults ordinaires & les pourſuivans marchoient devant lui deux à deux; un chevalier devoit porter l'épée avec laquelle on le faiſoit alors chevalier, tandis qu'un autre portoit ſur une lance ſa cotte-d'armes. (*D. J.*)

Roi d'armes *d'Angleterre*, le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort conſidérable dans les armées & dans les grandes cérémonies; il commandoit aux héros & aux pourſuivans d'armes, préſidoit à leur chapitre, & avoit juriſdiction ſur les armoiries. *Voy.* Héraut & Armes.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, ſçavoir, Gaſter, Clarence, & Norroy.

Gaſter premier *roi d'armes*. *Voyez* Gaster.

Cet officier fut établi par Henri V. il accompagne les chevaliers de la jarretiere aux aſſemblées, le maréchal aux ſolemnités & aux funérailles des perſonnes de la premiere nobleſſe, & il porte l'ordre de la jarretiere aux princes & aux rois étrangers; mais dans ces ſortes d'occaſions, il eſt toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence *roi d'armes*, il eſt ainſi appellé du duc de Clarence, qui poſſeda le premier cette dignité. Sa fonction eſt d'ordonner des obſeques de la nobleſſe inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers, & des gentilhommes, au ſud de la riviere du Trent. *Voyez* Clarence.

Norroy *roi d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers, *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces. *V.* Héraut.

Ils ont pouvoir par une charte, de viſiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de diſtinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Gaſter la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois d'armes* étoient créés & couronnés ſolemnellement par les rois mêmes; mais aujourd'hui c'eſt le grand maréchal qui eſt chargé de les inſtaller, & qui dans cette fonction repréſente la perſonne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois d'armes* précédens, *le Lyon roi d'armes* pour l'Ecoſſe, qui eſt le ſecond en Angleterre, & dont le couronnement ſe fait avec beaucoup de ſolemnité. Il eſt chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de caſſer les armoiries.

Roi *de la bazoche*, (*Juriſp.*) *Voyez* Bazoche.

Roi *de la fêve*, (*Antiq. rom.*) les enfans tiroient au ſort avec des féves, à qui ſeroit *roi;* ils faiſoient à la fin de Décembre, pendant les ſaturnales, ce que nous avons tranſporté au commencement de Janvier, à l'occaſion de la fête des *rois*. Cet uſage de ſe ſervir de féve, pouvoit tirer ſon origine de ce que chez les Grecs on en uſoit pour l'élection des magiſtrats; d'où eſt venu ce précepte énigmatique de Pythagore, κυάμων ἀπέχου, *a fabis abſtine*, ne vous mêlez point du gouvernement. Ciceron dit quelque part, *fabam mimum*, la farce de la féve, parce que cette *royauté de la féve* étoit une eſpece de royauté de théâtre. (*D. J.*)

Roi *du feſtin*, (*Critiq. ſacrée.*) la coutume d'occident de *faire les rois*, pour dire *ſe régaler;* créer un *roi* de la fête, eſt bien ancienne dans les feſtins; ce qui concerne cette coutume chez les Grecs & les Romains, appartient à la littérature prophane. *Voyez-en l'article qui ſuit.*

Pour ce qui regarde l'uſage des Juifs, nous en ſommes inſtruits par l'Eccléſiaſt. *ch. xxxij. v.* 1. *& ſuiv.* Voici ce qu'en dit ce livre. Si l'on vous nomme le *roi d'un feſtin* (ἡγούμενον) la vulgate dit *rectorem aut regem*, ne vous élevez pas par cette raiſon au-deſſus des autres; mais après avoir eu ſoin de tous les convives, & avoir tout bien réglé, vous vous mettrez à table avec les conviés, vous vous rejouirez avec eux, & même pour l'ornement, vous pouvez recevoir ou prendre la couronne. Ces paroles juſtifient que dans ces repas mêmes où il n'y avoit point d'excès, on mettoit une couronne de fleurs, ou de quelque feuillage, ſur la tête du *roi du feſtin;* ainſi l'uſage des couronnes dans les feſtins, régnoit chez les Juifs, comme chez les Grecs & chez les Romains, & n'étoit blâmé de perſonne, quoiqu'il l'ait été furieuſement par Tertullien, dans ſon livre *de coronâ*.

Le chapitre de l'Eccléſiaſtique, que nous venons de citer, nous apprend encore que les Juifs aimoient à réunir dans leurs feſtins, les chants & la muſique; une agréable mélodie, avec un vin délicieux, eſt comme un ſceau d'émeraudes enchâſſé dans de l'or. C'eſt au *verſet* 7. qu'on lit ces paroles. *Voyez* les *Commentaires* de Druſius, où vous trouverez beaucoup d'érudition ſur cet uſage. (*D. J.*)

Roi *du feſtin*, ou *roi de latable;* (*Antiq. grecq. & rom.*) anciennement, dit Plutarque, on créoit un chef, un légiſlateur, un *roi de la table*, dans les repas les plus ſages. Je trouve qu'il ſe faiſoit de deux manieres, ou par le ſort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

. . . . . . *Quem Venus arbitrum*
Dicet bibendi! Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

Nec regna vini ſortiere talis. Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au haſard; les perſonnages qu'il introduit ſe donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtreſſes; *do hanc tibi florentem florenti, tu ſic eris dictatrix nobis*, dit un de ſes acteurs, en met-

mettant une couronne de fleurs ſur la tête d'une jeune perſonne. Et dans un autre endroit; *ſtrategum te facio huic convivio*. Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrieme queſtion du *liv. I.* Ἐμαυτὸν αἱροῦμαι συμποσίαρχον ὑμῶν.

Ce *roi* donnoit en effet des lois, & preſcrivoit ſous certaines peines, ce que chacun devoit faire, ſoit de boire, de chanter, de haranguer, ou de réjouir la compagnie par quelqu'autre talent. Ciceron dit que Verrès, qui avoit foulé aux piés toutes les lois du peuple romain, obéiſſoit ponctuellement aux lois de la table. *Iſte enim prætor ſeverus ac diligens, qui populi romani legibus nunquam paruiſſet, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur*.

Cependant on ne faiſoit pas un *roi* dans tous les repas, & on ne s'en aviſoit guere dans les derniers tems, qu'au milieu du feſtin; c'étoit une reſſource de gayeté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit ſon attention à paroître bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les Romains *comeſſatio*, du mot grec κῶμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, ſe regaloient à tour de rôle, & ſoupoient ainſi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent auſſi beaucoup des *rois de table* dans les ſaturnales. (*D. J.*)

Roi, *dans le Commerce*, eſt un titre qui a été donné à pluſieurs chefs de différens corps ou communautés. Il y avoit autrefois à Paris un *roi* des barbiers, un *roi* des arpenteurs; il y a encore un *roi* de la bazoche, qui eſt à la tête de la petite juriſdiction que tiennent dans la cour du palais, les clercs des procureurs au parlement; & un *roi* des violons.

Roi *des Merciers*, c'étoit autrefois à Paris, & même par toute la France, le premier, ou pour mieux dire le ſeul officier qui veillât ſur tout ce qui concernoit le commerce.

Quelques-uns attribuent à Charlemagne l'inſtitution de cette eſpece de magiſtrature mercantille; il eſt du moins certain qu'elle étoit très-ancienne, & l'on donnoit à celui qui l'exerçoit le nom de *roi des merciers*, parce qu'alors il n'y avoit que les merciers qui fiſſent tout le commerce; les autres corps des marchands qui en ont été tirés, n'ayant été établis qu'aſſez tard ſous les *rois* de la troiſieme race.

Ce *roi des merciers* donnoit les lettres de maîtriſe & les brevets d'apprentiſſage, pour leſquels on lui payoit des droits aſſez forts; il en tiroit auſſi de conſidérables des viſites qui ſe faiſoient de ſon ordonnance, & par ſes officiers, pour les poids & meſures, & pour l'examen de la bonne ou mauvaiſe qualité des ouvrages & marchandiſes. Il avoit dans les principales villes de province, des lieutenans, pour y exercer la même juriſdiction dont il jouiſſoit dans la capitale.

Les grands abus qui ſe commettoient dans l'exercice de cette charge, engagerent François I. à la ſupprimer en 1544; elle fut rétablie l'année ſuivante. Henri III. la ſupprima de nouveau en 1581, par un édit qui n'eut point d'exécution à cauſe des troubles de la ligue. Enfin Henri IV, en 1597. ſupprima le *roi des merciers*, ſes lieutenans & officiers, caſſant, annullant & revoquant toutes les lettres d'apprentiſſage ou de maîtriſe données par cet officier ou en ſon nom; défenſe à lui d'en expédier à l'avenir, ni d'entreprendre aucune viſite à peine d'être puni, lui & ſes officiers, comme fauſſaires, & de dix mille écus d'amende. Depuis ce tems là, il n'eſt plus fait mention du *roi des merciers*; les lettres ſont expédiées, & les viſites faites par les maîtres & gardes des corps des marchands, & par les jurés des communautés des arts & métiers chacun dans ſon diſtrict, & ſur ceux de ſon métier & de ſa profeſſion.

Roi *des violons*; c'eſt à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danſer & joueurs d'inſtrumens. Il eſt pourvu par des lettres de proviſions du *roi*, & eſt un des officiers de ſa maiſon. *Diction. de Com. & de Trév.*

Roi du nord, eſt le titre du troiſieme des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre. *Voyez* Roi d'armes & Héraut.

Sa juriſdiction s'étend du côté ſeptentrional de la riviere de Trent, comme celle du ſecond héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional, *Voyez* Clarencieux.

Roi *des ribauds*, (*Juriſprud.*) *Voyez* Prevôté de l'hôtel.

Roi *des Sacrifices*, (*Antiq. Rom.*) *rex ſacrorum, rex ſacrificalis, rex ſacrificulus*, Tite-Live, *l. XXVI. c. vj.* Sous le conſulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique ſembloit déroger à la religion, parce qu'il y avoit certains ſacrifices qui étant réſervés aux *rois* perſonnellement, ne pouvoient plus ſe faire; on établit un ſacrificateur qui en remplit les fonctions, & on l'appella *roi des ſacrifices*, mais afin que le nom de *roi* même ne fît point d'ombrage, ce *roi des ſacrifices* fut ſoumis au grand Pontiſe, exclus de toutes les magiſtratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorſqu'il étoit obligé de ſe trouver aux aſſemblées des comices, par rapport aux ſacrifices dont il avoit l'intendance; auſſi-tôt que les cérémonies étoient finies, il ſe rétiroit, pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontiſe & aux augures qu'appartenoit le droit de choiſir le *roi des ſacrifices*, qu'ils tiroient ordinairement d'entre les patrices les plus vénérables par leur âge & par leur probité; ſon élection ſe faiſoit dans le champ de Mars, où le peuple ſe trouvoit aſſemblé par centuries; la maiſon qu'habitoit le *roi des ſacrifices*, s'appelloit *regia*, & ſa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius, fut le premier à qui on confia ce miniſtere; & la coutume de créer un *roi des ſacrifices* ſubſiſta chez les Romains juſqu'au tems de Théodoſe, qui l'abolit, de même que les autres cérémonies religieuſes du paganiſme. (D. J.)

Rois *livre des*, (*Critiq. ſacrée*) Il y a quatre livres de l'ancien teſtament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent pluſieurs actions des *rois* des juifs, & quelques détails de leur gouvernement. Ces quatre livres n'en faiſoient anciennement que deux dans le code hébraïque, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, & l'autre celui des *rois* ou des *regnes*.

Le premier livre comprend, dans 31 chapitres, l'eſpace d'environ cent ans, depuis la naiſſance de Samuel, en 2849, juſqu'à la mort de Saül, en 2949. Le ſecond livre des *rois* contient, en 24 chapitres, l'hiſtoire du regne de David, pendant l'eſpace d'environ 40 ans, depuis ſa ſeconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, juſqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des *rois*; quelques-uns les attribuent à Samuel, dont le nom ſe lit à la tête dans l'original hébreu; mais en tout cas, il n'eſt pas l'auteur du total, car ſa mort ſe trouve dans le vingt-cinquieme chapitre du premier livre; quand au ſecond livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne ſe ſont pas apperçus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du tems de Samuel ni de Nathan; auſſi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils ſont l'ouvrage d'Eſdras, ſur des originaux de Samuel, & autres écrivains du tems de David.

Le troiſieme livre des *rois* comprend, en 22 chapitres, l'hiſtoire de cent vingt-ſix ans, depuis l'aſſociation de Salomon au royaume, l'an du monde 2989, juſqu'à la mort de Joſaphat, *roi* de Juda, en 3115. Le quatrieme livre des *rois* renferme, en 25 chapitres, l'hiſtoire de deux cent vingt-ſept ans, depuis la mort de Joſaphat, en 3115, juſqu'au commencement du regne d'Evilmérodach, *roi* de Babylone, qui tira Jéchonias de priſon, en 3442.

On ne connoit pas mieux l'auteur des deux derniers livres des *rois*, que celui des deux premiers. Il eſt aſſez vraiſemblable que tous ces quatre livres ſont de la main d'Eſdras qui les a diſpoſés ſur les matériaux qu'il poſſédoit; il y a du moins bien des traits auxquels on croit reconnoître Eſdras; mais on y trouve en même tems des contrariétés qui ne conviennent point à ſon tems, & qu'il n'a pas pris la peine de concilier. (*D. J.*)

Rois pasteurs, (*Hiſt. ſacrée.*) quelques ſavans ont ainſi nommé les ſix chefs des Iſraëlites, *Ephraïm, Beria, Rapho, Saraph, Thalé, & Thaan*, dont il eſt parlé dans le *I. liv.* de Paralipomènes, *ch. vij.* ou plutôt, *Salathis, Beon, Apachnas, Apophis, Janias*, & *Aſſis, rois* égyptiens. Comme il paroît qu'il y a une interruption dans l'écriture, depuis la mort de Joſeph, par où finit la genèſe, juſqu'à la nativité de Moïſe, par où commence l'exode, c'eſt là que M. Boivin place l'hiſtoire de ces ſix *rois paſteurs*; mais nous nous contenterons de remarquer que le fondement de cette prétendue royauté des Hébreux, ne ſe trouve que dans un fragment de Manéthon, rapporté par Joſephe

phe, dans lequel, le même Manéthon fait venir les *rois paſteurs* de M. Boivin, de l'orient, & que Joſephe lui-même n'aſſure point la domination de ſes ancêtres en Egypte, avec le titre de *rois*. D'ailleurs les Juifs n'ont jamais été en état de faire une irruption dans l'Egypte, avec une armée de deux cents quarante mille hommes, comme M. Boivin l'imagine. *Voy.* ſur tout cela, les *réflexions* de M. l'abbé Banier, dans l'*hiſt. de l'acad. des Inſcrip. tom. III.* (*D. J.*)

ROIS *de Rome*, (*Hiſt. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois*; elle préféra, ſelon l'uſage de ce tems-là, dit Juſtin, *l. I. c. j.* le gouvernement monarchique aux autres ſortes de gouvernemens; cependant ce n'étoit point une monarchie abſolue, mais mitigée & bornée dans ſa puiſſance. L'élection des *rois de Rome*, ſe faiſoit par le peuple, après avoir pris les augures, & le ſénat ſervoit en quelque ſorte de barriere à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de conſidérable ſans prendre ſon avis. Denys d'Halicarnaſſe, *l. II. c. xiv.* & *l. VII. c. xxxviij*, vous détaillera les priviléges des *rois de Rome*; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de préſider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre ſouverain. 2°. D'être le conſervateur des lois, des uſages & du droit de la patrie. 3°. De juger toutes les affaires où il s'agiſſoit d'injures atroces faites à un citoyen. 4°. D'aſſembler le ſénat & d'y préſider; de faire au peuple le rapport de ſes decrets, & par-là, de les rendre autentiques. 5°. D'aſſembler le peuple pour le haranguer. 6°. De faire exécuter les decrets du ſénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand ſecret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conſeil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le ſouverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le ſceptre au haut duquel étoit la repréſentation d'une aigle. Il étoit accompagné de douze licteurs, portant ſur leurs épaules un faiſceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faiſceau ſortoit une hache. Ces licteurs lui ſervoient en même-tems de gardes, & d'exécuteurs de ſes commandemens, & de la juſtice; ſoit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable, car c'étoit les deux genres de ſupplices ordinaires chez les Romains; alors ils délioient leurs faiſceaux, & ſe ſervoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'inſtitution de Romulus; d'autres, de Tullus Hoſtilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête deſquels il faut mettre Florus, *l. I. c. v.* l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoi qu'il en ſoit, les gardes que prit Romulus, & ſi l'on veut les licteurs armés d'une hache d'arme, couronnés de faiſceaux de verges, déſignoient le droit de glaive, ſymbole de la ſouveraineté; mais ſous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laiſſoit pas, en ce genre, d'être reſſerré dans des bornes aſſez étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le ſénat, & les aſſemblées du peuple, d'y propoſer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été réſolue par un decret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient ſous la garde de deux tréſoriers, qu'on appella depuis *queſteurs*.

Les premiers ſoins de Romulus furent d'établir différentes lois, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le conſentement de tout le peuple romain, qui de tous les peuples du monde, ſe montra le plus fier dès ſon origine, & le plus jaloux de ſa liberté. C'étoit lui qui, dans ſes aſſemblées, autoriſoit les lois qui avoient été dirigées par le *roi* & le ſénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magiſtrats, l'élection même du ſouverain, dépendoit de ſes ſuffrages. Le ſénat s'étoit ſeulement reſervé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ſes projets, qui, ſans ce tempérament & le concours de ſes lumieres, euſſent été ſouvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la conſtitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni auſſi entierement républicain. Le *roi*, le ſénat, & le peuple, étoient pour ainſi-dire dans une dépendance réciproque; & il réſultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & la liberté du peuple.

Déja Rome commençoit à ſe rendre redoutable à ſes voiſins; il ne lui manquoit que des femmes pour en aſſurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refuſerent ſa propoſition; il réſolut de s'en venger: & pour y réuſſir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux ſolemnels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquerent pas d'accourir à cette ſolemnité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le ſpectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome, les peres & les meres qui réclamoient en vain l'hoſpitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles ſouffrirent enſuite qu'on les conſolât; le tems à la fin adoucit l'averſion qu'elles avoient pour leurs raviſſeurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il eſt vrai que l'enlevement des Sabines cauſa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un ſeul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puiſſante ville de l'Italie; on y comptoit déja juſqu'à quarante-ſept mille habitans, tous ſoldats, tous animés du même eſprit, & qui n'avoient pour objet que de conſerver leur liberté, & de ſe rendre maîtres de celle de leurs voiſins.

Cependant Romulus oſa regner trop impérieuſement ſur les ſujets, & ſur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des lois dont il étoit convenu dans l'établiſſement de l'état. Ce prince au-contraire rappelloit à lui ſeul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le ſénat & l'aſſemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & à ceux de Veïe, petite ville compriſe entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient ſi peu conſidérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils ſubſiſtoient, ſi on en excepte Veïe, ville célebre de la Toſcane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il diſpoſa depuis de ſa ſeule autorité. Le ſénat en fut offenſé, & il ſouffroit impatiemment que le gouvernement ſe tournât en pure monarchie. Il ſe défit d'un prince qui devenoit trop abſolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-ſept années de regne, diſparut, ſans qu'on ait pû découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le ſénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dreſſa des autels après ſa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pû ſouffrir pour ſouverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens ſénateurs demandoient pour monarque un romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de conteſtations, ils demeurerent d'accord que les anciens ſénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils ſeroient obligés de le choiſir parmi les Sabins. Leur choix tomba ſur un ſabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, ſage, modéré, équitable, & qui ne cherchant point à ſe donner de la conſidération par des conquêtes, ſe diſtingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout ſon regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les eſprits du côté de la religion, & à inſpirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il inſtitua des fêtes, & comme les réponſes des oracles & les prédictions des augeres & des aruſpices faiſoient toute la religion de ce peuple groſſier, il n'eut pas de peine à lui perſuader que des divinités qui préſidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cauſe du bonheur ou du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres ſupérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une ſuite de ces préjugés.

Rome ſe remplit inſenſiblement de ſuperſtition; la politique les adopta, & s'en ſervit utilement pour tenir dans la ſoumiſſion un peuple encore féroce. Il ne

fut

fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, ſans conſulter ces fauſſes divinités; & Numa pour autoriſer ces pieuſes inſtitutions, & s'attirer le reſpect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui avoit révélé, diſoit-il, la maniere dont les dieux vouloient être ſervis.

Sa mort, après un regne de quarante-trois ans, laiſſa la couronne à Tullus Hoſtilius, que les Romains élurent pour troiſieme *roi* de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui ſur le plan de Romulus, ne ſongea à aggrandir ſon état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde ſait que le courage & l'adreſſe victorieuſe du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, ſuivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hoſtilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le ſénat; tels furent les Juliens, les Servitiens, les Quintiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les deſcendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands ſervices à la république. Tullus Hoſtilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ſes armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'eſt point de mon ſujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxieme année de ſon regne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élû en la place d'Hoſtilius, par l'aſſemblée du peuple, & que le ſénat confirma enſuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute ſa gloire de ſon ayeul, il s'appliqua à imiter ſes vertus paiſibles & ſon attachement à la religion. Il inſtitua des cérémonies ſacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ſes pieuſes inſtitutions, plus propres à faire connoître ſa juſtice que ſon courage, le rendirent mépriſable aux peuples voiſins. Rome vit bientôt ſes frontieres ravagées par les incurſions des Latins, & Ancus reconnut par ſa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il ſe détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut auſſi heureuſe qu'elle étoit juſte. Il battit les ennemis, ruina leurs villes, en tranſporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des ſecours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conſerver leur affection, & récompenſer ſes créatures, qu'il en fit entrer cent dans le ſénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, avant que de les élever à la dignité de ſénateurs, qui ſe trouverent juſqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant pluſieurs ſiecles. On ſera peut-être étonné que dans un état gouverné par un *roi*, & aſſiſté du ſénat, les lois, les ordonnances, & le réſultat de toutes les délibérations, ſe fiſſent toujours au nom du peuple, ſans faire mention du prince qui regnoit; mais on doit ſe ſouvenir que ce peuple généreux s'étoit réſervé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne ſe prenoit aucune réſolution, ſoit pour la guerre, ou pour la paix, que dans ſes aſſemblées; on les appelloit dans ce tems-là *aſſemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être compoſées que de ſeuls habitans de Rome diviſés en trente curies; c'eſt-là qu'on créoit les *rois*, qu'on éliſoit les magiſtrats & les prêtres, qu'on faiſoit des lois, & qu'on adminiſtroit la juſtice.

Servius Tullius fut nommé le ſixieme *roi* de Rome, l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince tout républicain, malgré ſa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant ſouffrir que le gouvernement dépendît ſouvent de la vile populace, réſolut de faire paſſer toute l'autorité dans le corps de la nobleſſe & des patriciens, où il eſpéroit trouver des vues plus juſtes & moins d'entêtement.

Ce prince pour parvenir à ſes fins, diviſa d'abord tous les habitans de la ville, ſans diſtinction de naiſſance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea ſous vingt-ſix autres tribus, les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il inſtitua enſuite le cens, qui n'étoit autre choſe qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profeſſion, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs eſclaves. Il ſe trouva alors dans Rome, & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en ſix claſſes, & compoſa chaque claſſe de différentes centuries de gens de pié. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette diſtinction entre les citoyens d'une même république ordonna qu'on aſſembleroit le peuple par centuries, lorſqu'il ſeroit queſtion d'élire des magiſtrats, de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privileges de chaque ordre. L'aſſemblée ſe devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au ſouverain, ou au premier magiſtrat, à convoquer ces aſſemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auſpices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince, & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du ſacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les ſuffrages par centuries, au-lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la premiere claſſe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce réglement, tranſporta adroitement dans ce corps compoſé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & ſans priver ouvertement les plébéiens du droit de ſuffrage, il ſut par cette diſpoſition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant compoſée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiere claſſe, s'il y en avoit ſeulement quatre-vingt-dix-ſept du même avis, c'eſt-à-dire une de plus que la moitié des cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue, & alors la premiere claſſe, compoſée des grands de Rome, formoit ſeule les decrets publics. S'il manquoit quelque voix, & que quelques centuries de la premiere claſſe ne fuſſent pas du même ſentiment que les autres, on appelloit la ſeconde claſſe. Mais quand ces deux claſſes ſe trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de paſſer à la troiſieme. Ainſi le petit peuple ſe trouvoit ſans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au-lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plebéien avoit autant de crédit que le plus conſidérable des ſénateurs. Depuis ce tems-là les aſſemblées par curies ne ſe firent plus que pour élire les flamines, c'eſt-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magiſtrats ſubalternes.

La royauté après cet établiſſement, parut à Servius comme une piece hors d'œuvre & inutile, dans un état preſque républicain. On prétend que pour achever ſon ouvrage, & pour rendre la liberté entiere aux Romains, il avoit réſolu d'abdiquer genéreuſement la couronne, & de réduire le gouvernement en pure république, ſous la régence de deux magiſtrats annuels qui ſeroient élus dans une aſſemblée générale du peuple romain. Mais un deſſein ſi héroïque n'eut point d'effet par l'ambition de Tarquin le ſuperbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de regner, fit aſſaſſiner ſon *roi* & ſon beau-pere. Il prit en même tems poſſeſſion du trône, l'an de Rome 218, ſans nulle forme d'élection, & ſans conſulter ni le ſénat ni le peuple, comme ſi cette ſuprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût dûe qu'à ſon courage.

Une action ſi atroce, que l'aſſaſſinat de ſon *roi*, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde déteſtoit également ſon ambition & ſa cruauté. Parricide & tyran en même tems, il venoit d'ôter la vie à ſon beau-pere, & la liberté à ſa patrie; comme il n'étoit monté ſur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Pluſieurs ſénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres ſecrets, ſans autre faute que celle d'avoir oſé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épouſé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit ſuſpect à cauſe de ſes richeſ-

ſes.

ſès. Il ſe défit en même tems du fils aîné de cet illuſtre romain, dont il redoutoit le courage & le reſſentiment.

Les autres ſénateurs incertains de leur deſtinée, ſe tenoient cachés dans leurs maiſons. Le tyran n'en conſultoit aucun; le ſénat n'étoit plus convoqué; il ne ſe tenoit plus aucune aſſemblée du peuple. Un pouvoir deſpotique & cruel s'étoit élevé ſur la ruine des lois & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement ſans l'oſer eſpérer, lorſque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaſte Lucrece, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour le ſort de cette infortunée romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes ſentimens ſe révolta; & par un decret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le ſénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, ſouffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puiſſance ſouveraine, fit proſcrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands ſupplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain ſuccéda au monarchique; *voyez* République romaine, *Gouv. de Rome*.

Le ſénat & la nobleſſe profiterent des débris de la royauté; ils s'en approprierent tous les droits; Rome devint en partie un état ariſtocratique, c'eſt-à-dire que la nobleſſe s'empara de la plus grande partie de l'autorité ſouveraine. Au-lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magiſtrats annuels tirés du corps du ſénat, auxquels on donna le titre modeſte de *conſuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les ſouverains de la république, que ſes conſeillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que ſa conſervation & ſa gloire. *Voyez* Consul. (*D. J.*)

Roi des Romains, (*Hiſt. mod.*) dans l'empire d'Allemagne, c'eſt le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en ſon abſence, comme vicaire général de l'empire, & pour ſuccéder après ſa mort au nom & à la dignité d'*empereur*, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le ſens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du tems des premiers empereurs de la maiſon de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*, c'eſt-à-dire, ſouverains de la ville de Rome tout enſemble. Ils donnoient à leurs héritiers préſomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faiſoient prendre celle de *Céſar* à leurs ſucceſſeurs déſignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en uſage que ſous le regne d'Othon I. & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine poſſeſſion de l'empire, & de la dignité impériale, juſqu'à ce qu'ils euſſent été couronnés par les papes. C'eſt en ce dernier ſens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le ſens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini ſuivant l'uſage préſent: car le deſſein de Charles IV. en faiſant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'eſt paſſé dans la maiſon d'Autriche depuis 200 ans, montre aſſez clairement que rien n'eſt plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorſque Charles V. voulut faire élire Ferdinand ſon frere *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglement conclu entre eux & cet empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la maiſon d'Autriche a bien ſu rendre inutile.

Le *roi des Romains* eſt choiſi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il eſt couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun ſerment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguſte*, & non celui de *toujours auguſte*, qui eſt réſervé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ſes armes, n'eſt qu'à une tête. En vertu de ſon titre, il eſt ſans conteſtation ſucceſſeur de l'empereur. Après ſa mort, & pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & univerſel, ſecond chef & régent de l'empire. Il eſt vrai que tant que l'empereur réſide dans l'empire, tous ces titres magnifiques ſont pour le *roi des Romains* des honneurs ſans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui ſont communs avec l'empereur, comme de préſider aux dietes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de nobleſſe, d'accorder des privileges aux univerſités; de mettre les rébelles au ban de l'empire, en obſervant toutefois les formalités ordinaires; de rappeller les proſcrits, de commuer les peines, *&c.* mais il reconnoît l'empereur pour ſon ſupérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur; c'eſt au-moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait ſigner après ſon élection. Suppoſé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impoſe la condition de n'agir en qualité d'empereur, que ſous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ſes tuteurs, juſqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or, les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en ſon nom.

Le *roi des Romains* eſt traité de *majeſté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies; il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derriere. Quand il s'y trouve ſeul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majeſté*, & l'appelle ſon *ſeigneur*, mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle ſeulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*; c'eſt toujours une condition préliminaire, que le ſujet à qui on deſtine l'empire, ſoit choiſi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainſi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernieres élections. Heiſs, *hiſt. de l'empire, t. III.*

Roi, *pié de*, on dit en France, *pié de roi*, qui eſt une certaine meſure, dont la longueur eſt déterminée par tout le royaume par l'autorité du prince. On lui donne ce nom pour le diſtinguer du *pié de ville*, qui n'eſt pas le même dans toutes les villes du royaume: c'eſt pourquoi les Mathématiciens ſe ſervent toujours du *pié de roi*.

Un pendule long de 5 *piés de roi* fait en une heure 1846 vibrations ſimples: l'on pourroit donc retrouver, par le moyen du pendule, la longueur du *pié de roi*, ſi cette meſure venoit à être perdue ou altérée. *Voyez* Pié, Mesure, Pendule, *&c.* (*E*)

Roi rendu, *jeu du*, c'eſt un jeu qui ſuit preſque en tout les regles & la maniere de jouer le quadrille, à la réſerve qu'il eſt libre à celui qui a le *roi* appellé, de le rendre à celui qui l'appelle, qui doit en échange lui donner un carte de ſon jeu.

Ce jeu ne ſe joue de la ſorte, que pour empêcher qu'on ne joue de petits jeux, ce qui ôte beaucoup de l'agrément du quadrille ordinaire, & fait que cette maniere de jouer plus gênante, a trouvé plus de partiſans parmi les perſonnes d'un amuſement plus ſérieux.

Ce quadrille ne differe abſolument de l'autre qu'en ce qui eſt permis à celui qui a le *roi* appellé, de ſe rendre à l'hombre, ce qui fait qu'il y a quelques régles particulieres. Celui qui a le *roi* appellé à mauvais jeu, peut rendre le *roi* appellé à l'hombre, qui doit lui donner en échange telle carte que bon lui ſemblera de ſon jeu, & chaque joueur eſt en droit de voir la carte échangée.

Celui qui, ayant la carte appellée, auroit beau jeu, & rendroit le *roi* pour faire perdre l'hombre, feroit la bête, ſans que l'hombre fût exempt pour cela de la faire auſſi, s'il ne gagnoit pas le jeu. Il faut que le *roi* appellé ait trois mains pour être dans ce cas.

Celui à qui l'on a rendu le *roi* eſt obligé de faire ſix mains avec ce ſecours, tous les joueurs étant réunis contre lui.

Il ne partage avec perſonne s'il gagne, & paie ſeul s'il perd.

L'on ne peut point rendre le *roi* à celui qui joue avec ſpadille forcé, il y a des maiſons où l'on rend toujours le *roi* appellé, & où celui qui joue, joue toujours ſeul, & le dernier eſt obligé de jouer ſi tous les autres ont paſſé, en appellant un *roi* qu'on lui rend, en ſpadille ſi l'on en eſt convenu.

Roi *au jeu des échecs*, eſt la premiere & la principale

pale piece du jeu. C'eſt de la perte de cette piece que dépend la perte de la partie; c'eſt encore elle qui la fait finir. Le *roi* ſe place au milieu du damier ſur la quatrieme caſe blanche ou noire, ſelon ſa couleur. Quant à ſa marche, elle eſt fort grave, il ne va jamais que de caſe en caſe, en droite ligne & obliquement, devant, derriere, à côté, lorſqu'il ne trouve point d'obſtacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne ſaute; *voyez* SAUT: pour lors il peut ſauter deux caſes ſeulement de ſon côté; ou de celui de la dame; car le ſaut de trois caſes n'eſt plus uſité.

Quand le *roi* ſaute de ſon côté, il prend la place de ſon chevalier, & ſa tour ſe place auprès de lui à la caſe de ſon fou.

Si c'eſt du côté de la dame qu'il ſaute, il prend la place de ſon fou, & la tour de ce côté prend la caſe de la dame.

Il y a cinq choſes au jeu des échecs qui empêchent le *roi* de ſauter: 1°. s'il ſe trouve quelque piece entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. ſi le *roi* a été obligé de ſortir de ſa place; 4°. s'il eſt en échec, & 5°. lorſque la caſe au-deſſus de laquelle il veut ſauter, eſt une de quelque piece de ſon ennemi, qui pourroit le faire échec en paſſant. Quoiqu'il ſoit permis aux *rois* de ſe remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais ſe joindre, il faut qu'il y ait au-moins une caſe de diſtance entre eux: & quand chaque *roi* eſt en marche, il prend, ſi bon lui ſemble, toutes les pieces qui ſe rencontrent dans ſon chemin.

ROIDE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir. On dit un bâton, un bois *roide;* un reſſort *roide;* un cadavre *roide;* un membre *roide* de froid; un eſcalier *roide*, alors *roide* ſe prend pour *droit* & difficile à monter; une montagne *roide;* un caractere dur & *roide;* un ſtyle *roide;* une voix *roide*.

ROIDE, (*Maréchal.*) ſe dit du col & des jambes du cheval; du col, quand le chevalier ne peut le faire plier, & des jambes, lorſqu'elles ſont ſi fatiguées, qu'à peine peut-il les plier un peu en marchant.

ROIDEUR, ſ. f. (*Gram.*) inflexibilité d'une choſe dont il eſt difficile de déranger la direction des parties ſur ſa longueur. On dit la *roideur* d'une lame, d'un fleau, d'une branche; & au figuré, la *roideur* de ſon eſprit, de ſon caractere, de ſa voix, *&c.*

ROIDIR, v. act. (*Gram.*) être ou rendre roide. Les muſcles ſe *roidiſſent* dans les paſſions violentes. L'air humide *roidit* les cordes tendues; il ſe *roidoit* contre l'évidence. Il faut ſouvent ſe *roidir* contre le torrent général, contre les paſſions. Il eſt naturel à l'homme, que la nature a créé libre, de ſe *roidir* contre l'autorité; c'eſt la raiſon qui lui en fait connoître les avantages, qui le ſoumet au poids de la chaîne, & qui l'empêche de la ſécouer.

ROINE-BLANCHE, (*Hiſt. de France.*) on appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cauſe de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Caſtille, veuve de Louis VIII. & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROIOC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondement découpée, & placée ſur de petits embryons réunis de façon qu'ils ont la forme d'une petite tête: l'ombilic de chaque embryon eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur. L'embryon devient dans la ſuite un fruit mol & anguleux, qui renferme une ſemence dure & anguleuſe. Les fruits du *roioc* ſont réunis en un corps rond qui reſſemble à un peloton. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

ROISÉ, ſ. f. *Gram.*) dans la baſſe latinité, *rothorium rouiſſoir* en quelques provinces, & *rotheur* en d'autres, eſt une foſſe où l'on met pourrir à demi le chanvre, afin que la filaſſe puiſſe s'en détacher. L'action de telle eau que ce ſoit ſuffit pour opérer cette pourriture; il eſt même des pays où l'on ſe contente d'expoſer le chanvre à la roſée; ce qui ſans doute étoit autrefois l'uſage le plus général, puiſque, ſuivant les étimologiſtes, *rouis* dérive à *rore*.

Dans le pays où l'impreſſion de la roſée ne ſuffit pas, on y ſupplée en y laiſſant ſéjourner le chanvre dans des eaux mortes, mais les plus claires qu'il ſoit poſſible de les choiſir. Ce ſéjour eſt de 8 jours, plus ou moins, ſelon que la chaleur plus ou moins grande accélere plus ou moins la pourriture du chanvre.

Le choix des eaux mortes pour cette opération, n'eſt pas une preuve que les eaux vives ne lui conviſſent autant, & peut-être mieux. Ce choix n'eſt point libre; les plus anciens réglemens ſur le fait des eaux ont pris les plus grandes précautions pour éloigner les chanvres des rivieres & des eaux courantes. *Salubritatem aeris*, portent les anciennes conſtitutions du royaume de Sicile, *divino judicio reſeratam, in quantum poſſumus, ſtudio proviſionis noſtræ ſtudemus conſervare: mandantes ut nulli amodo liceat in aquis currentibus linum aut cannabum ad maturandum ponere, ne ex eo, prout certo didicimus, aeris diſpoſitio corrumpatur: quod ſi fecerit, linum ipſum aut cannabum amittat.*

La vieille charte normande avoit la même diſpoſition, *ch. vij.* en ces termes. *Rothoria in aquis defluentibus fieri non poſſunt, cum illis aquæ frequentius corrumpantur:* ce que l'ancienne coutume de Normandie avoit conſervé en défendant, *premiere part.* §. 1. *ch. xvij. que l'on ne fît roteurs, ne chanvrer roir en eaux courantes, parquoi ne ſoyent ſouventes fois corrompues, ſi que les poiſſons en meurent.* Ce qui a paſſé dans la nouvelle coutume, par laquelle, pour prévenir les entrepriſes des particuliers qui, en détournant l'eau des rivieres, & en l'y faiſant rentrer après qu'elle avoit abreuvé leurs *roiſes*, avoient trouvé le moyen d'éluder la loi, ſtatue, *art.* 209. *rotheurs ne peuvent être faits en eaux courantes, c'eſt aulcun veut détourner eau pour en faire, il doit vuider l'eau dudit rotheur, enſorte que l'eau d'icelui rotheur ne puiſſe retourner en la riviere.* Sur quoi M. Joſias Berault, conſeiller à la table de marbre du parlement de Rouen, obſerve en ſon commentaire ſur la coutume de Normandie, que les rotheurs font mourir le poiſſon, parce que les ſucs groſſiers que le chanvre a tirés d'une terre très-forte par elle-même & extrémement chargée de fumier, enivrent le poiſſon, & portent la mortalité dans les rivieres: *pourquoi*, ajoute-t-il, *les officiers des eaux & forêts doivent y veiller comme ſur une des choſes de leur miniſtere les plus intéreſſantes pour le bien public.*

Ces attentions ne ſont point particulieres à la coutume de Normandie: celles de Bourbonnois, *art.* 162. *ch. xiv.* d'Amiens, *tit.* 11. *art.* 243. de Haynault, *ch. x. art.* 16. de Mons; *ch. liij. art.* 6. de Lille, *tit.* 1. *art.* 11, *&c.* portent les mêmes diſpoſitions auxquelles eſt conforme *l'art.* 7. du réglement général de la table de marbre de Paris, du 15. Mai 1585, relatif à un arrêt du même ſiége, du 26 Juillet 1557, portant *défenſes & inhibitions de faire rouir aucuns chanvres & lins, & de mettre aucune chauly, tannerie, ou autres choſes portant poiſon; dans les étangs ou marais publics, ou même dans les eaux particulieres, parce que cela corrompt l'eau, enſuite l'air, & fait mourir le poiſſon.*

En conformité de tous ces réglemens, auſſi poſitifs dans leurs diſpoſitions, que clairement motivés, ont été rendus pluſieurs arrêts du conſeil, rapportés en la conférence de l'ordonnance de 1669, *édit. in*-4°. contenant les lois foreſtieres de France.

Ainſi, la défenſe de rouir des chanvres dans les rivieres & dans les eaux courantes, même particulieres, fait partie du droit public de la France. Ce droit n'abandonne pour le rouiſſement des chanvres que les eaux mortes, ou celles qui étant tirées d'une riviere ou eau courante ſe perdent dans des terreins plus bas, & ne retournent plus à la riviere, ou s'y rendent par un circuit, dont la longueur leur donne le tems de dépoſer les ſucs dangereux dont elles ſe ſont chargées par leur ſéjour dans la *roiſe*.

La connoiſſance des obſervations qui ont ſervi de baſe à toutes les lois que je viens de rapporter, auroient pu éclairer ſur un phénomene qui a mérité l'attention de l'académie des Sciences de Paris.

Il eſt arrivé récemment que les eaux de la Seine étant très-baſſes, ſe ſont chargées inſenſiblement de principes de corruption, qui répandirent à Paris une eſpece d'épidémie. Les médecins ne prirent point le change ſur la cauſe du mal; ils l'attribuerent unanimement à une eſpece d'infection qu'avoit contracté le peu d'eau qui reſtoit dans la riviere. Mais d'où venoit cette infection? Etoit-ce du défaut ou de la lenteur de la circulation de l'eau? Etoit-ce des immondices que la Seine ne pouvoit plus abſorber & dépoſer, *&c*? les avis étoient incertains & partagés; enfin un des membres de l'académie des Sciences remonta la Seine, l'analyſa, l'obſerva, crut découvrir la ſource du mal dans certaines plantes aquatiques qui s'étoient emparées du lit que la riviere leur avoit abandonné,

& con-

& conſtata cette découverte par un ſavant mémoire inſeré dans *les recueils de l'académie*.

Mais toutes les eaux mortes étoient deſſéchées par l'ardeur de l'été de cette année. Les eaux courantes roulant à peine dans leur lit, ne pouvoient fournir à l'abreuvement des *roiſes*, & la néceſſité força de mettre rouir les chanvres dans les rivieres mêmes & dans les ruiſſeaux. Que l'on ſe repréſente maintenant les ruiſſeaux, les fontaines, les rivieres qui portent leurs eaux dans la Seine, le lit même de ce fleuve depuis ſa ſource, rempli de chanvre pendant les mois du travail & l'on imaginera aiſément pourquoi, & pendant ces deux mois, l'eau de la Seine a été corrompue au point d'imprégner des ſucs groſſiers & putrides dont elle étoit chargée, les plantes, même les plus inſipides de leur nature. Ainſi, l'on peut comparer ler recherches de l'académicien ſur ce phénomene, aux efforts que faiſoit un ancien philoſophe pour découvrir la cauſe du goût mielleux & des parties mellifiques qu'il avoit découvertes dans une ſoupe qui avoit été préparée dans un pot où il y avoit eu du miel. De tout ce qui vient d'être dit ſur cet article, il réſulte que les raiſons & le choix de l'eau pour les abreuver méritent toutes les attentions qu' ont rapportées nos anciennes lois pour les écarter des rivieres & des eaux courantes. *Cet article eſt de M. Grosler, avocat à Troyes.*

ROITELET, ROI, ROITELAT, Rottolet; Rebetre, Farfonte, Fovette rousse, Berichot, Beurichon, Bœuf de Dieu, ſ. m. *paſſer troglodites*, (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau qui peſe trois gros, il a un peu plus de quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces d'envergure. Le cou, le dos & les aîles ſont d'une couleur brune rouſſâtre ou chatain; celle du croupion & de la queue eſt encore plus rouſsâtre, & il y a ſur les aîles & ſur la queue des taches tranſverſales noirâtres. La gorge eſt d'un blanc rouſsâtre; le milieu de la poitrine a une couleur blanchâtre; les côtés du corps & le ventre ont des lignes tranſverſales noires ſur un fond de couleur blanche rouſsâtre: le bas-ventre eſt d'un brun rouſsâtre; les plumes du ſecond rang de l'aîle ont à leur extrémité trois ou quatre petites taches blanches, on en voit auſſi de pareilles ſur les plumes qui couvrent la queue. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue; cet oiſeau la tient ordinairement relevée. Le bec a un demi-pouce de longueur; il eſt mince, jaunâtre par-deſſous, & brun par-deſſus. L'iris des yeux a une couleur de noiſette; le dedans de la bouche eſt jaune. Le doigt de derriere & ſon ongle ſont plus gros & plus longs que les autres doigts & les autres ongles. Cet oiſeau ſe gliſſe dans les haies & dans les bordures, ce qui lui a fait donner le nom de *troglodytes*. Il eſt de courte volée. Le *roitelet* fait ordinairement ſon nid dans les buiſſons & dans les haies, ou dans le chaume dont on couvre les maiſons. Le dehors eſt compoſé de mouſſe, & le dedans eſt garni de plumes & de poils. Ce nid a la forme d'un œuf poſé ſur l'un de ſes bouts; l'ouverture qui ſert de paſſage à l'oiſeau ſe trouve dans le milieu de l'un des côtés. Cet oiſeau chante très-agréablement lorſqu'il eſt apprivoiſé, & ſa voix eſt plus forte qu'on ne devroit l'attendre d'un ſi petit oiſeau, ſur-tout dans le mois de Mai; c'eſt auſſi dans ce même tems qu'il niche. La femelle pond à chaque couvée neuf ou dix œufs, & quelquefois plus. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

Roitelet hupé, Roitelat, Petit Roi, Poul, Sourcicle, Soucie, *regulus criſtatus*, Aldovrandi. C'eſt l'oiſeau le plus petit de tous ceux que l'on trouve en France; il ne peſe qu'un gros; il a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des doigts, & trois pouces neuf lignes ſi l'on prend la longueur juſqu'au bout de la queue. L'envergure eſt de ſix pouces. Les plumes du ſommet de la tête qui forment la hupe ou la couronne de cet oiſeau, ſont de couleur de ſafran ou d'un rouge très-clair, & il peut en pliſſant ſa peau, cacher & découvrir cette hupe. Les bords de cette hupe ſont jaunes de toute part; elle eſt oblongue & entourée par une ligne noire aſſez large. Cette hupe eſt placée au milieu de la tête ſur une ligne droite qui s'étend depuis le bec vers le cou, dont les côtés ſont d'un beau jaune verd; le tour des yeux eſt blanc; tout le dos & les faces ſupérieure & inférieure du cou ſont d'un verd obſcur mélé de jaune. La couleur de la poitrine eſt d'un blanc ſale; les aîles ſont courbes & aſſez reſſemblantes à celles du pinçon; elles ont chacune dix-huit grandes plumes comme dans preſque tous les petits oiſeaux; elles ſont noirâtres, & elles ont les bords des barbes extérieures jaunes, & ceux des barbes intérieures blancs; la pointe des trois plumes qui ſont les plus prochaines du corps eſt blanche. Ce qu'il y a de plus remarquable ſur les aîles de ce petit oiſeau, c'eſt que toutes les grandes plumes, excepté les cinq premieres & les trois dernieres, ne ſont noirâtres que ſur les barbes extérieures qui ſe trouvent au-delà du bout des plumes du ſecond rang qui les recouvrent, ce qui fait que quand les aîles ſont pliées, on voit une aſſez grande tache noire à-peu-près ſur leur milieu. La premiere des grandes plumes des aîles eſt courte & mince. Les petites plumes du premier rang, qui couvrent les grandes, ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne blanche tranſverſale ſur l'aîle. Il y a auſſi des taches blanches dans les autres rangs des mêmes plumes. La queue n'eſt pas fourchue, elle eſt compoſée de douze plumes longues d'un pouce & demi & pointues à l'extrémité, dont la couleur eſt brune, à l'exception des bords extérieurs qui ſont d'un verd jaunâtre. Le bec eſt mince, droit, noir & long d'un demi-pouce. Les piés ſont jaunâtres; la langue eſt longue, pointue & fourchue. L'iris des yeux a une couleur de noiſette. La femelle eſt moins colorée que le mâle. Ce petit oiſeau ſe nourrit d'inſectes, il ſe tient ordinairement perché au-deſſus des arbres, & principalement ſur les chênes. Aldrovande dit que la femelle fait d'une ſeule ponte ſix ou ſept œufs qui ne ſont pas plus gros que des pois. Willughby, *Ornithol. Voyez* Oiseau.

Roitelet, *ou* Petit Roi, *regulus*, (*Hiſt. mod.*) titre qu'on voit ſouvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour ſynonyme à *comte*. *Voyez* Comte.

De-là *ſub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour ſignifier *vicomte*, quoique ces deux mots ſemblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainſi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worceſter, qu'Utredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *ſub-regulus* de la cité de Worceſter.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités diſtinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie, Uthredus, *regulus*; Alredus, *ſub-regulus*, *&c.*

ROKOSZ, ſ. m. (*Hiſt. mod. politiq.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne une eſpece de confédération, qui a lieu quelquefois dans les dietes ou aſſemblées de cette nation tumultueuſe. Lorſque les nobles craignent quelque choſe de la part du roi ou du ſénat, ils ſe lient par ſerment *in caput & animam*, de ſoutenir les intérêts de la patrie, & ils ſont obligés en vertu de *rokoſz*, de s'armer pour venir à ſon ſecours, ou plûtôt pour la déchirer.

ROLAND, Statues de (*Hiſt. mod.*) dans pluſieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, des colomnes ſur leſquelles on a ſculpté une épée, ou bien ces colomnes ſont ſurmontées de la ſtatue d'un homme armé d'une épée, ce qui eſt un ſymbole de la haute juſtice. On a cru que ces monumens repréſentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, ſi vanté ſur-tout dans les romans; mais c'eſt une erreur, & l'on penſe que le nom qu'on leur donne, vient de l'ancien mot ſaxon *rugen*, dénoncer en juſtice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land*, pays; comme ſi ces monumens étoient des ſymboles de la tranquillité que procure la juſtice.

ROLDUC, (*Géogr. mod.*) en latin *Rodia ducis*; petite ville des Pays-bas dans le duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom, qui appartient en partie à la maiſon d'Autriche, & en partie aux Etats généraux, par le traité réglé à la Haye en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ ſix lieues de longueur, & deux de largeur du nord au ſud. *Long.* 23. 52. *latit.* 50. 48. (*D. J.*)

ROLE, ſ. m. (*Gramm.*) état ou liſte de pluſieurs choſes ou perſonnes, portées les unes au-deſſous des autres, ſans ordre ou ſelon quelque ordre. On porte tel homme, tel effet au *rôle*.

Rôle, (*Littérature.*) au théatre c'eſt la partie que l'acteur doit ſavoir & débiter. Il faut qu'outre ſon *rôle*, il ſache les mots de chacun des *rôles* des autres acteurs après leſquels ils doit répondre. *Voyez* Théatre.

On

On appelle *grands rôles* ou *principaux rôles*, ceux où les acteurs repréſentent le héros où les perſonnages les plus intéreſſans d'une piece.

Rôle, dès le tems d'Anaſtaſe on trouve les empereurs repréſentés ſur des médailles, tenant dans leurs mains un *rôle* long & étroit. Les antiquaires en ont fort longtems cherché la cauſe; les uns ont cru que c'étoit un *rôle* de papiers, des mémoires, des requêtes, *&c.* que l'on préſentoit aux princes, ou quelque choſe de ſemblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir pliſſé que les perſonnes qui préſidoient aux jeux, élevoient en haut pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit ſac de poudre ou de cendre que l'on préſentoit à l'empereur dans la cérémonie de ſon couronnement, & que l'on appelloit *akâkia*, qui vouloit ſignifier que le moyen de conſerver leur innocence, étoit de penſer qu'ils n'étoient que pouſſiere. *Voyez* Akakia. Il eſt bien plus ſimple de penſer que cet inſtrument n'eſt que le rouleau nommé *mappa*, que le principal magiſtrat élevoit en l'air comme nous l'avons remarqué au *mot* Diptyque. *Voyez auſſi* Mappaire.

Rôle, (*Juriſprud.*) du latin *rotulum*; eſt un état de quelque choſe; ces états ou mémoires ont été appellés *rôles*, parce qu'on les écrivoit anciennement ſur des grandes peaux ou parchemins que l'on rouloit enſuite.

En parlement l'on appelle *grand rôle*, celui où l'on inſcrit les cauſes qui ſe plaident aux grandes audiences; petit *rôle* celui où l'on met les cauſes des petites audiences. *Rôles* des provinces ſont ceux où l'on met les appels des bailliages de chaque province qui ſe plaident le lundi & mardi; *rôle* des jeudi, celui où l'on met les cauſes des jeudis. *Rôle* d'après la S. Martin; *rôles* de la chandeleur, de pâques, *&c.* ſont les *rôles* des cauſes qui ſe plaident dans ce tems; *rôle* de relevée, eſt celui des cauſes qui ſe plaident le mardi après midi; *rôle* de la tournelle, eſt celui des cauſes de la grande audience de la tournelle. *Voyez l'article* Parlement.

Rôle des tailles, eſt l'état de répartition de la taille ſur les contribuables de chaque paroiſſe. *Voyez* Tailles. (*A*)

Role, *le grand* (*Sucrerie.*) autrement nommé le *grand tambour*; c'eſt celui des trois tambours qui eſt au milieu du moulin à ſucre, & qui eſt traverſé de l'arbre du moulin. *Savary.* (*D. J.*)

Rôle *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) *Voy.* Rouleau *de tabac*.

ROLLE, (*Géog. mod.*) bourg de Suiſſe dans le pays Romand, à trois lieues de Morges, au bord du lac de Geneve, dans l'endroit où ce lac s'avance dans les terres, & fait un enfoncement conſidérable, enſorte que c'eſt le lieu de ſa plus grande largeur. Je parle de ce bourg, parce qu'il eſt au-deſſus de la plûpart des petites villes de France, qu'il eſt très-beau par ſa poſition, & décoré de pluſieurs jolies maiſons. Sa ſituation eſt au pié d'un côteau riant, qui fait un très-bon vignoble. La baronie du lieu eſt une des belles terres ſeigneuriales du canton. (*D. J.*)

ROLLIER, Roller, Geay de Strasbourg, *garrulus argentoratenſib.* Aldrovandi, Wil. oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié & ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces & demi juſqu'au bout des doigts. La longueur du bec eſt d'un pouce cinq lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & la queue a quatre pouces ſept lignes; l'envergure eſt de deux piés; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue: la tête & la face inférieure du cou ſont d'un bleu couleur d'aigue marine qui change à différens aſpects en un verd obſcur; les plumes du dos & celles des épaules ont une couleur fauve clair; celles du croupion & du deſſous de la queue, ſont d'un verd mêlé de bleu violet. Toute la face inférieure du cou eſt d'un bleu pareil à celui de la face ſupérieure, & elle a de petites lignes plus claires & plus brillantes qui s'étendent le long du tuyau de chaque plume. La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes de la face inférieure des aîles, & celles du deſſous de la queue, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine claire. Il y a vingt-trois grandes plumes dans chaque aîle; la ſeconde eſt la plus longue de toutes: les trois premieres ont le côté extérieur de la face inférieure noir, & le côté intérieur eſt d'un bleu violet; en-deſſus elles ſont noires & ont une teinte de verd très-obſcur; la quatrieme & celles qui ſuivent juſqu'à la dixneuvieme incluſivement, ſont à leur origine d'un bleu couleur d'aigue marine clair; le reſte de chaque plume eſt noir en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous, du côté intérieur ſeulement, car le côté extérieur eſt noir; la vingtieme des grandes plumes des aîles a une couleur griſe brune mêlée de fauve clair & d'un peu de verd; enfin les trois dernieres ſont d'un fauve clair du côté extérieur, & d'un gris brun mêlé d'un peu de verd du côté intérieur. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ont en-deſſus une couleur griſe brune mêlée d'une légere teinte de verd, & elles ſont en-deſſous d'un verd d'aigue marine; les quatre qui ſuivent de chaque côté ont en-deſſous la même couleur que les précédentes; la face ſupérieure & l'extrémité tant en-deſſus qu'en-deſſous, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine clair; la plus grande partie des barbes intérieures eſt d'un gris brun en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous; la plume extérieure a l'extrémité noire en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous. Le bec eſt noirâtre, excepté à la baſe, où il y a une couleur jaunâtre; les narines ſont longues & étroites, & dirigées obliquement. Les piés ont une couleur jaunâtre. Le *rollier* eſt un oiſeau de paſſage; il vient de tems en tems aux environs de Strasbourg; il paſſe à Malte & quelquefois en France; il ſe nourrit d'inſectes, & principalement de ſcarabés. *Ornithol.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier d'Angola, *galgulus angolenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié trois pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces trois lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bee eſt d'un pouce ſept lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la plume extérieure de chaque côté de la queue a huit pouces trois lignes de longueur, & les autres n'ont que quatre pouces; l'envergure eſt de dix pouces; les aîles étant pliées, s'étendent à un peu plus de trois pouces au-delà de l'origine de la queue; le deſſus de la tête & la face ſupérieure du cou ſont verts; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules, ont une couleur fauve mêlée de verd, qui paroît d'un verd d'olive à différens aſpects. La partie poſtérieure du dos, le croupion, & les petites plumes des aîles, ſont d'un très-beau bleu; la gorge, la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur violette; chaque plume de la gorge & de la face inférieure du cou, a une ligne blanche qui s'étend ſelon la longueur du tuyau; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des aîles, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine; les grandes plumes des aîles ont la même couleur depuis leur origine juſque vers la moitié de leur longueur; le reſte eſt en-deſſus d'un bleu très-foncé du côté extérieur du tuyau, & noir du côté intérieur; en-deſſous, au contraire, les barbes extérieures ſont noires & les intérieures bleues. Le tuyau de toutes ces plumes eſt noir dans toute ſa longueur. Il y a dans la queue douze plumes, qui ont toutes le tuyau noir; les deux du milieu ſont d'un verd obſcur; les autres ont une couleur bleue d'aigue marine, excepté à la pointe, qui eſt d'un bleu foncé. La plume extérieure de chaque côté, a la partie qui excede la longueur des autres, de couleur noire. Le bec & les ongles ſont noirâtres, & les piés ont une couleur griſe. On trouve cet oiſeau dans le royaume d'Angola. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier des Antilles, *pica caudata.* Wil. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre pie: il a la tête bleue; le cou eſt de la même couleur, & entouré par une ſorte de collier formé de plumes blanches. Il y a ſur le ſommet de la tête une tache blanche longue de trois pouces, large d'un pouce, & traverſée par de petites lignes noires; cette tache s'étend depuis la racine du bec juſque ſur le dos, en paſſant entre les yeux. Le dos & les grandes plumes des épaules ſont jaunes; la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur blanche. Celle des plumes de la face inférieure des aîles eſt d'un gris tirant ſur le bleu; les petites plumes des aîles ſont de couleur de marron, & ont des petites lignes noires longitudinales & aſſez larges; les moyennes ont une couleur verte qui eſt plus foncée ſur les bords qu'au milieu; les grandes ſont bleues, à l'exception des bords & du tuyau dont la couleur eſt blanchâtre. Les plumes de la queue ſont bleues & traverſées de lignes blan-

blanches; les deux plumes du milieu ont huit ou dix pouces de longueur de plus que les autres, dont la longueur diminue ſucceſſivement juſqu'à la derniere qui eſt la plus courte. Le bec & les piés ſont rouges. La femelle ne differe du mâle qu'en ce que la tache blanche qu'elle a ſur le ſommet de la tête, n'eſt pas traverſée de lignes noires, & que les moyennes plumes de ſes aîles ſont vertes, au lieu d'être bleues comme dans le mâle. On trouve cet oiſeau aux îles Antilles; il eſt très-fréquent ſur les bords des rivieres de la Guadaloupe. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier de la Chine, *galgulus ſinenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a onze pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces ſix lignes juſqu'au bout des ongles; le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; l'envergure eſt d'un pié trois pouces: les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. La tête, la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes du deſſus de la queue ſont vertes; il y a de chaque côté de la tête une large bande noire qui s'étend depuis le bec juſqu'à l'occiput en paſſant ſur les yeux. La gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un blanc jaunâtre mêlé d'une teinte de verd; les jambes ont une couleur griſe, les plumes de la face inférieure des ailes ſont d'un gris brun; il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes; la premiere eſt très-courte, & la cinquieme eſt la plus longue de toutes; les cinq extérieures ſont d'un brun tirant ſur l'olivâtre; les trois plumes qui ſuivent, ont la même couleur; mais elle eſt mêlée d'un peu de couleur de marron ſur les barbes extérieures le long du tuyau de chaque plume; la neuvieme & la dixieme ſont de couleur de marron du côté extérieur du tuyau, & d'un brun mêlé de couleur de marron du côté intérieur; la onzieme & la douzieme ont une couleur brune tirant ſur l'olivâtre, & mêlée d'un peu de couleur de marron; la couleur des autres plumes eſt d'un brun tirant ſur l'olivâtre, ſans mélange d'autres couleurs; les trois dernieres plumes ont l'extrémité d'un blanc mêlé d'une légere teinte de verd. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ont la même couleur que le dos; les autres ſont vertes depuis leur origine juſqu'aux deux tiers de leur longueur du côté extérieur du tuyau, & d'un gris blanc tirant ſur le verd, du côté intérieur; le reſte de la plume a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité qui eſt d'un gris blanc tirant ſur le verd; il y a d'autant plus de noirâtre, & d'autant moins de gris blanc, que la plume eſt plus extérieure; les deux plumes du milieu ſont les plus longues; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte. L'iris des yeux & le bec ſont rouges; les piés & les ongles ont une couleur rouge plus pâle. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voy.* Oiseau.

Rollier de la nouvelle Espagne, *cornix corvina*. Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la grandeur & de la groſſeur de la corneille ordinaire. Le corps eſt en entier d'un roux cendré, à l'exception de quelques plumes qui ſont d'une couleur plus claire. Le plus grand nombre des petites plumes des ailes eſt d'un verd foncé; il y en a quelques-unes qui ont une teinte de roux clair; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ſont d'un très-beau verd foncé. Le bec eſt de couleur cendrée jaunâtre. On trouve cet oiſeau à la nouvelle Eſpagne. Selon Seba, il donne la chaſſe aux lievres, aux lapins, *&c. Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau,

Rollier des Indes, *galgulus indicus*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a dix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & huit pouces neuf lignes juſqu'au bout des ongles; le bec a un pouce cinq lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; l'envergure eſt d'un pié dix pouces: les ailes étant pliées s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête & la face ſupérieure du cou ſont brunes; le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites des ailes & celles du deſſus de la queue ont une couleur verte mêlée de brun. La gorge eſt d'un beau bleu, & il y a ſur le milieu de chaque plume une petite ligne d'un bleu plus clair, qui s'étend le long du tuyau. La face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes ſont d'un verd tirant ſur la couleur de l'aigue marine. Les grandes plumes de l'aile, excepté les trois intérieures, c'eſt-à-dire, celles qui ſe trouvent près du corps, ont en-deſſus les barbes intérieures & l'extrémité noires, & les barbes extérieures d'un bleu trés-foncé; la face inférieure de ces mêmes plumes eſt au contraire noire du côté extérieur du tuyau & à l'extrémité, & d'un bleu foncé du côté intérieur; les ſix premieres ont vers le milieu de leur longueur une large bande tranſverſale d'un bleu couleur d'aigue-marine, qui s'étend ſur toute la largeur de la plume, excepté la premiere, dont la bande tranſverſale ne ſe trouve que ſur les barbes intérieures. La queue eſt compoſée de douze plumes d'égale longueur; les deux du milieu ſont vertes à leur origine, & ont l'extrémité noire. Les autres ſont auſſi vertes à leur origine, & ont de même l'extrémité noire; mais il ſe trouve du bleu foncé intermédiaire entre ces deux couleurs. Le bec & les piés ſont jaunâtres, & les ongles ont une couleur noirâtre. On trouve cet oiſeau aux grandes Indes. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier du Méxique, *pica*, *merula mexicana*, Klein. Oiſeau beaucoup plus grand & plus gros que la groſſe eſpece de grive appellée *drenne*. Toute la face ſupérieure de ſon corps eſt d'un gris obſcur tirant ſur le roux; la face inférieure & les ailes ſont d'un gris clair varié de couleur de feu. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier hupé du Mexique, *corvus criſtatus*, Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre corneille: il a le corps varié de verd, de bleu & d'une belle couleur d'or brillante, à l'exception des côtés qui ſont noirâtres. Les ailes ont une belle couleur de pourpre claire; l'extrémité des grandes plumes & de celles de la queue ſont noirâtres. Cet oiſeau a ſur la tête une grande & belle hupe; les plumes des jambes ſont longues; le bec eſt court, épais & rougeâtre; les paupieres ſont d'un rouge couleur de ſang & entourées de petites excroiſſances charnues; les piés ſont très-courts & épais. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier jaune du Mexique, *cornix flava, alis caudaque cinereis*, Klein. Oiſeau dont la groſſeur ſurpaſſe un peu celle du pigeon commun. Il eſt d'un jaune clair, à l'exception des ailes & des deux plumes du milieu de la queue qui ſont d'un gris foncé. Le bec eſt court, épais, & d'une couleur cendrée jaunâtre; les yeux ſont grands & l'iris eſt rouge; les piés ont une couleur griſe claire. Les oiſeaux de cette eſpece ſe plaiſent beaucoup ſur les ſaules; ils s'y aſſemblent par troupes, & ils y font leur nid. On les trouve au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier de Mindanao, *galgulus mindanoenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces 3 lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce 7 lignes, & la queue 4 pouces & demi; l'envergure eſt d'un pié huit pouces; les ailes étant pliées s'étendent au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt verd; la face ſupérieure du cou a une couleur fauve tirant ſur le violet; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules ont une couleur fauve mêlée de verd; les plumes de la partie poſtérieure du dos & celles du croupion ſont variées de bleu & de verd. La gorge eſt d'un blanc rouſsâtre; les plumes des joues & de la face inférieure du cou ſont violettes, & ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale d'un blanc mêlé d'une teinte de violet qui s'étend le long du tuyau. La poitrine eſt d'un roux tirant ſur le violet; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure de l'aile ſont d'un bleu d'aigue-marine; les plumes de deſſus de la queue, & les petites des ailes ont une très-belle couleur bleue foncée; les plumes extérieures du premier rang ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine; les plus proches du corps ont une couleur verte, & celles du milieu ſont variées de bleu & de verd;

les grandes plumes des ailes ont du bleu foncé à leur origine, & le reſte de leur longueur eſt d'un bleu couleur d'aigue-marine plus ou moins foncé; les plus voiſines du corps ſont de la même couleur que les grandes plumes des épaules. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ſont d'un verd obſcur, & elles ont un peu de bleu tout du long du tuyau; les autres ſont d'un bleu foncé depuis leur origine juſque vers le milieu de leur longueur, & le reſte de chaque plume eſt d'un bleu couleur d'aigue-marine, à l'exception de l'extrémité qui a une couleur bleue foncée. Le bec & les ongles ſont noirâtres, & les piés ont une couleur griſe. On trouve cet oiſeau à Bengale & dans l'île de Mindanao. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

ROLIN, ſ. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans du Pegu donnent au chef de leur religion, leur ſouverain pontiſe. (*D. J.*)

ROM, *ou* ROEM, île de Danemarck, au duché de Sleſwick, ſur la côte occidentale du Sud-Jutland. Elle eſt entre les îles de Manoë & de Sylt; elle a deux lieues de long, ſur une de large, & contient environ 1500 habitans. Il y a dans cette île deux ports où peuvent aborder les petits vaiſſeaux: en 1248, toute une paroiſſe qui étoit ſur la côte occidentale de l'île, fut ſubmergée par la mer, avec ſes villages, & maiſons ſéparées. (*D. J.*)

ROMAGNE, *ou* ROMANDIOLE, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toſcane, & le duché d'Urbin, au levant par le golfe de Véniſe, & au couchant par le Boulonois. C'eſt un pays fertile en blé, vin, huile, & fruits; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des ſalines abondantes; l'air y eſt ſalubre; la mer & les rivieres qui ſont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poiſſon, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province ſont, Ravenne, qui en eſt la capitale, Rimini, Sarſina, Cecene, Forli, Faenza, Caſtel-Bolognèſe, Imola.

Les bornes de la *Romagne* ont beaucoup varié, auſſi-bien que le nom: cette province fut anciennement appellée *Felſina*, du nom de la ville *Felſine*, aujourd'hui Bologne. Tout le pays que comprend préſentement la *Romagne*, ne porta pas néanmoins le nom de *Felſina*; on le donna ſeulement à cette partie, qui ſe trouve entre Bologne & le Rubicon. Enſuite on l'appella *Flaminie*, du nom de la voie flaminienne, que le conſul C. Flaminius y fit faire; & par ce nom de *Flaminie*, on comprend tout le pays qui ſe trouve entre les fleuves Rimini & Foglia. Enfin, le nom de *Romandiole* ou de *Romagne*, lui fut donné par le pape, à cauſe de la fidélité qu'elle garda toujours aux ſouverains pontifes.

Ses bornes, ſelon Léander, ſont à l'orient la Marche d'Ancone, le long du Foglia; au midi l'Apennin qui la ſépare de la Toſcane; à l'occident la Lombardie, le long du Panaro; & au nord les marais de Vérone & du Pô, juſqu'au Fornaci, & même une partie du golfe de Veniſe.

Une partie de la *Romagne* fut encore anciennement appellée *Gaule*, & ſurnommée *Togata*; car Pline, les origines de Caton, & Sempronius, étendent cette Gaule depuis Ancone & Rimini, juſqu'au fleuve Rubicon. Enfin, les Gaulois Boïens habiterent encore ce pays, ſavoir entre le Piſatello & la Leuza, l'Apennin & le Pô. La puiſſance de ces peuples parvint à un tel point, qu'ils poſſéderent non-ſeulement le pays qui leur avoit été cédé, mais tout celui que nous comprenons aujourd'hui ſous le nom de *Romagne* ou *Romandiole*.

La *Romagne* florentine eſt compriſe entre l'Apennin & la *Romagne* propre dont elle fait partie; on y remarque la ville appellée *Città del Fole*, & celle de Fiorenzuola. (*D. J.*)

ROMAIN empire, (*Gouvernement des Romains.*) la *république romaine* avoit englouti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui reſtoient encore, quand elle s'affaiſſa ſous le poids de ſa grandeur & de ſa puiſſance. Les Romains en détruiſant tous les peuples, ſe détruiſoient eux-mêmes; ſans ceſſe dans l'action, l'effort, & la violence, ils s'uſerent comme s'uſe une arme dont on ſe ſert toujours. Enfin, les diſcordes civiles, les triumvirats, les proſcriptions, contribuerent à affoiblir Rome, plus encore que toutes ſes guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république dans la force de ſon inſtitution, n'eut à réparer que les pertes qu'elle faiſoit par ſon courage, par ſon audace, par ſa fermeté, & par ſon amour pour la gloire. Mais dans la ſuite, toutes les lois ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un deſpotiſme ſuperbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour ſtupide, idiote, & ſuperſtitieuſe, abattirent ſucceſſivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer ſans défenſe aux Barbares: les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines, & Tartares, les accablerent tour-à-tour. Bien-tôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares; ainſi dans le tems des fables, après les inondations & les déluges, il ſortit de la terre des hommes armés qui s'exterminerent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Monteſquieu, tous ces événemens d'un œil rapide; l'ame s'éleve, l'eſprit s'étend, en s'accoutumant à conſidérer les grands objets.

Il étoit tellement impoſſible que la république pût ſe relever après la tyrannie de Céſar, qu'il arriva à ſa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eût pas de liberté; car les cauſes qui l'avoient détruite, ſubſiſtoient toujours.

Sèxtus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proſcrits, qui combattoient pour leurs dernieres eſpérances. Octave lui fit deux guerres très-labourieuſes; & après bien des mauvais ſuccès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les ſoldats de Lépidus, & le dépouillant de la puiſſance du triumvirat, il lui envia même la conſolation de mener une vie obſcure, & le força de ſe trouver comme homme privé dans les aſſemblées du peuple. Enſuite la bataille d'Actium ſe donna, & Cléopatre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois, qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquerent; & comme ſi la généroſité avoit été liée à l'eſclavage, une ſimple troupe de gladiateurs lui conſerva une fidélité héroïque.

Auguſte, c'eſt le nom que la flaterie donna à Octave, établit l'ordre, c'eſt-à-dire une ſervitude durable: car dans un état libre où l'on vient d'uſurper la ſouveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité ſans bornes d'un ſeul; & on nomme *trouble*, *diſſenſion*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des ſujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une eſpece d'anarchie dans la république. Pompée, Craſſus, & Ceſar, y réuſſirent à merveille; ils établirent une impunité de tous les crimes publics; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent; & comme les bons légiſlateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires: ils introduiſirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent; & quand on étoit accuſé de brigues, on corrompoit auſſi les juges: ils firent troubler les élections par toutes ſortes de violences; & quand on étoit mis en juſtice, on intimidoit encore les juges: l'autorité même du peuple étoit anéantie; témoin Gabinius, qui après avoir rétabli, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de ſon devoir, & à devenir néceſſaires, en rendant extrèmes les inconvéniens du gouvernement républicain: mais lorſqu'Auguſte fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire ſentir le bonheur du gouvernement d'un ſeul.

Au lieu que Céſar diſoit inſolemment que la république n'étoit rien, & que les paroles de lui Céſar, étoient des lois; Auguſte ne parla que de la dignité du ſénat, & de ſon reſpect pour la république. Il ſongea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût poſſible, ſans choquer ſes intérêts, & il en fit un ariſtocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire: gouvernement ambigu, qui n'étant pas ſoutenu par ſes propres forces, ne pouvoit ſubſiſter que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entierement monarchique par conſéquent. En un mot, toutes les actions d'Auguſte, tous

ſes réglemens tendoient à l'établiſſement de la monarchie. Sylla ſe défit de la dictature: mais dans toute la vie de Sylla au milieu de ſes violences, on vit un eſprit républicain; tous ſes réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté: Auguſte rusé tyran, les conduiſit doucement à la ſervitude. Pendant que ſous Sylla, la république reprenoit des forces, tout le monde crioit à la tyrannie; & pendant que ſous Auguſte la tyrannie ſe fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, ſe perdit ſous ce prince; ou plutôt cet honneur devint un privilége de la ſouveraineté. Dans le tems de la république, celui-là ſeul avoit droit de demander le triomphe ſous les auſpices duquel la guerre s'étoit faite; or elle ſe faiſoit toujours ſous les auſpices du chef, & par conſéquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguſte mit dans la ville un gouverneur & une garniſon; il rendit les corps des légions éternels, les plaça ſur les frontieres, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevroient leur récompenſe en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'hiſtoire: tout devint ſecret: toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne ſut plus que ce que la folie & la hardieſſe des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les hiſtoriens conjecturerent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & ſans bruit les digues qu'on lui oppoſe, & enfin les renverſer dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conſervoient; ainſi la puiſſance ſouveraine, ſous Auguſte, agit inſenſiblement, & renverſa ſous Tibere avec violence.

A peine ce prince fut monté ſur le trône, qu'il appliqua la loi de majeſté, non pas aux cas pour leſquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put ſervir ſa haine, ou ſes défiances. Ce n'étoient pas ſeulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi; mais des paroles, des ſignes, & des penſées mêmes: car ce qui ſe dit dans ces épanchemens de cœur que la converſation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des penſées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les feſtins, de confiance dans les parentés, de fidelité dans les eſclaves; la diſſimulation & la triſteſſe du prince ſe communiquant par-tout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeller dans l'eſprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des lois, & avec les couleurs de la juſtice; lorſqu'on va, pour ainſi dire, noyer des malheureux ſur la planche même ſur laquelle ils s'étoient ſauvés. Et comme il n'eſt jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'inſtrumens de ſa tyrannie, Tibere trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put ſoupçonner.

Du tems de la république, le ſénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoiſſoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés, Tibere lui renvoya de même le jugement do tout ce qui s'appelloit *crime de léſe-majeſté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de baſſeſſe qui ne peut s'exprimer; les ſénateurs alloient au-devant de la ſervitude, ſous la faveur de Séjan; les plus illuſtres d'entre eux faiſoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un ſeul, les richeſſes des principaux Romains étoient immenſes, quelles que fuſſent les voies qu'ils employoient pour les acquérir: elles furent preſque toutes ôtées ſous les empereurs; les ſénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens; on ne pouvoit guere rien prendre dans les provinces que pour Céſar, ſur-tout lorſque ſes procurateurs, qui étoient à-peu-près comme ſont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la ſource des richeſſes fût coupée, les dépenſes ſubſiſtoient toujours; le train de vie étoit pris, & on ne pouvoit plus le ſoutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguſte avoit ôté au peuple la puiſſance de faire des lois, & celle de juger les crimes publics; mais il lui avoit laiſſé, ou du-moins avoit paru lui laiſſer, celle d'élire les magiſtrats. Tibere, qui craignoit les aſſemblées d'un peuple ſi nombreux, lui ôta encore ce privilége, & le donna au ſénat, c'eſt-à-dire à lui-même: or on ne ſauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorſque le peuple diſpoloit des dignités, les magiſtrats qui les briguoient, faiſoient bien des baſſeſſes; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, ſoit qu'ils donnaſſent des jeux, ou de certains repas au peuple, ſoit qu'ils lui diſtribuaſſent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fût bas, le moyen avoit quelque choſe de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorſque le peuple n'eût plus rien à donner, & que le prince, au nom du ſénat, diſpoſa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts néceſſaires pour y parvenir.

Caligula ſuccéda à Tibere. On diſoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur eſclave, ni un plus méchant maître; ces deux choſes ſont aſſez liées, car la même diſpoſition d'eſprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puiſſance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'eſt pas moins lorſqu'on vient à commander ſoi-même.

Ce monſtre faiſoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaiſoient, ou dont les biens tentoient ſon avarice; pluſieurs de ſes ſucceſſeurs l'imiterent: nous ne trouvons rien de ſemblable dans nos hiſtoires modernes. Attribuons-en la cauſe à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante; de plus on n'a point à dépouiller les familles de ces ſénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles ſont plus ſûres; nous ne valons pas la peine qu'on nous raviſſe nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce que l'on appelloit *plebs*, ne haïſſoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples; il regardoit le commerce & les arts comme des choſes propres aux ſeuls eſclaves, & les diſtributions de blé qu'il recevoit lui faiſoient négliger les terres; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux ſpectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magiſtrats à élire, ces choſes vaines lui devinrent néceſſaires, & ſon oiſiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cauſe de leur folie même; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit, & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur perſonne à ſes plaiſirs; ils prodiguoient pour lui toutes les richeſſes de l'empire; & quand elles étoient épuiſées, le peuple voyant ſans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouiſſoit des fruits de la tyrannie, & il en jouiſſoit purement; car il trouvoit ſa ſûreté dans ſa baſſeſſe. De tels gens haïſſoient naturellement les gens de bien; ils ſavoient qu'ils n'en étoient pas approuvés: indignés de la contradiction ou du ſilence d'un citoyen auſtere, enivrés des applaudiſſemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faiſoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui puſſent le cenſurer.

Caligula étoit un vrai ſophiſte dans ſa cruauté: comme il deſcendoit également d'Antoine & d'Auguſte, il diſoit qu'il puniroit les conſuls s'ils célébroient le jour de réjouiſſance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Druſille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer, parce qu'elle étoit déeſſe, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit ſa ſœur.

C'eſt ici qu'il faut ſe donner le ſpectacle des choſes humaines. Qu'on voie dans l'hiſtoire de Rome tant de guerres entrepriſes, tant de ſang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de ſageſſe, de prudence, de conſtance, de courage; ce projet d'envahir tout, ſi bien formé, ſi bien ſoutenu, ſi bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à aſſouvir le bonheur de cinq ou ſix monſtres? Quoi! ce ſénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas éſclavage de quelques-uns de ſes plus indignes citoyens, & s'exterminer par ſes propres arrêts?

arrêts? On n'éleve donc ſa puiſſance que pour la voir mieux renverſée? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuſes mains.

Caligula ayant été tué, le ſénat s'aſſembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le tems qu'il délibéroit, quelques ſoldats entrerent dans le palais pour piller, ils trouverent dans un lieu obſcur un homme tremblant de peur; c'étoit Claude: ils le ſaluerent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ſes officiers le droit de rendre la juſtice. Les guerres de Marius & de Sylla ne ſe faiſoient que pour ſavoir qui auroit ce droit, des ſénateurs ou des chevaliers. Une fantaiſie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres; étrange ſuccès d'une diſpute qui avoit mis en combuſtion tout l'univers!

Les ſoldats avoient été attachés à la famille de Céſar, qui etoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le tems vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de Céſar, & que celle de Céſar, dans la perſonne de Néron, périt elle-même. La puiſſance civile qu'on avoit ſans ceſſe abattue, ſe trouve hors d'état de contre-balancer la militaire; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que paſſer, Veſpaſien fut élu, comme eux, par les ſoldats: il ne ſongea, dans tout le cours de ſon regne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été ſucceſſivement occupé par ſix tyrans également cruels, preſque tous furieux, ſouvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues juſqu'à la folie.

Tite, qui vint à ſuccéder à Veſpaſien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monſtre, plus cruel, ou du-moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, &, à ce que quelques-uns ont dit, ſa femme même, voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ſes amitiés que dans ſes haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ſes méfiances, ni à ſes accuſations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jetterent les yeux ſur un ſucceſſeur, & choiſirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'hiſtoire ait jamais parlé. Adrien, ſon ſucceſſeur, abandonna ſes conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la ſecte des ſtoïciens s'étendoit & s'accréditoit de plus en plus. Il ſembloit que la nature humaine eût fait un effort pour produire d'elle-même cette ſecte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les *Romains* lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'eſt capable de faire oublier le premier Antonin que Marc-Aurele qu'il adopta. On ſent en ſoi-même un plaiſir ſecret, lorſqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire ſa vie ſans une eſpece d'attendriſſement: tel eſt l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de ſoi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La ſageſſe de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins ſe firent reſpecter des ſoldats. Mais lorſque de nouveaux monſtres prirent leur place, l'abus du gouvernement militaire parut dans tout ſon excès; & les ſoldats qui avoient vendu l'empire, aſſaſſinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode ſuccéda à Marc-Aurele ſon pere. C'étoit un monſtre qui ſuivoit toutes ſes paſſions, & toutes celles de ſes miniſtres & de ſes courtiſans. Ceux qui en délivrerent le monde, nommerent en ſa place Pertinax, vénérable vieillard, que les ſoldats prétoriens maſſacrerent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchere, & Didius Julien l'emportant par ſes promeſſes, ſouleva tous les *Romains*; car quoique l'empire eût été ſouvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Peſcennius Niger, Sévere & Albin furent ſalués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les ſommes immenſes qu'il avoit promiſes fut abandonné par ſes troupes.

Sévere avoit de grandes qualités, mais il avoit encore de plus grands défauts; quoique jaloux de ſon autorité autant que l'avoit été Tibere, il ſe laiſſa gouverner par Plautien d'une maniere miſérable. Enfin il étoit cruel & barbare; il employa les exactions d'un long regne, & les proſcriptions de ceux qui avoient ſuivi le parti de ſes concurrens, à amaſſer des tréſors immenſes. Mais les tréſors amaſſés par des princes n'ont preſque jamais que des effets funeſtes: ils corrompent le ſucceſſeur qui en eſt ébloui; & s'ils ne gâtent pas ſon cœur, ils gâtent ſon eſprit. Ils forment d'abord de grandes entrepriſes avec une puiſſance qui eſt d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'eſt pas naturelle, & qui eſt plutôt enflée qu'aggrandie. Les proſcriptions de cet empereur furent cauſe que pluſieurs ſoldats de Niger ſe retirerent chez les Parthes. Ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à ſe ſervir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de ſe défendre, furent dans la ſuite preſque toujours agreſſeurs.

Il eſt remarquable que dans cette ſuite de guerres civiles qui s'éleverent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent preſque toujours ceux qui avoient les légions d'Aſie; & l'on trouve dans l'hiſtoire de Sévere qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On ſentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peuples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, ſont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produiſirent un autre effet: les empereurs pris ordinairement dans la milice furent preſque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtreſſe du monde, & reçut des lois de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque choſe de ſon pays ou pour les manieres, ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte; & Héliogabale alla juſqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le ſien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint à ſuccéder à Sévere non pas un *tyran*, mais le *deſtructeur* des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornoient leurs cruautés dans la capitale; celui-ci alloit promener ſa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé ſon regne par tuer de ſa propre main Géta ſon frere, il employa ſes richeſſes à augmenter la paye des ſoldats, pour leur faire ſouffrir ſon crime; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit ſon frere au rang des dieux. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiſer les ſoldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largeſſes, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le deſſervir.

Les profuſions de Caracalla envers ſes troupes avoient été immenſes, & il avoit très-bien ſuivi le conſeil que ſon pere lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarraſſer pas des autres. Mais cette politique n'étoit guere bonne que pour un regne; car le ſucceſſeur ne pouvant plus faire les mêmes dépenſes, étoit d'abord maſſacré par l'armée; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs ſages mis à mort par les ſoldats, & les méchans par des conſpirations ou des arrêts du ſénat.

Quand un tyran qui ſe livroit aux gens de guerre avoit laiſſé les citoyens expoſés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un regne; car les ſoldats, à force de détruire, alloient juſqu'à ſe ôter à eux-mêmes leur ſolde. Il falloit donc ſonger à rétablir la diſcipline militaire; entrepriſe qui coutoit toujours la vie à celui qui oſoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embuches de Macrin, les ſoldats élurent Héliogabale, & quand ce dernier qui n'étant occupé que de ſes ſales voluptés, les laiſſoit vivre à leur fantaiſie, ne put plus être ſouffert, ils le maſſacrerent. Ils tuerent de même Alexandre qui vouloit rétablir la diſcipline, & parloit de les punir. Ainſi un tyran qui ne s'aſſûroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périſſoit avec ce funeſte avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximien qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille giganteſque & la force de ſon corps l'avoient fait connoître: il fut tué avec ſon fils par ſes ſoldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique; Maxime, Balbin

bin & le troiſieme Gordien furent maſſacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec ſon fils; & Dèce qui fut élu en ſa place, périt à ſon tour par la trahiſon de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce ſiecle-là, étoit une eſpece de république irréguliere, telle à-peu-près que l'ariſtocratie d'Alger, où la milice qui a la puiſſance ſouveraine fait & défait un magiſtrat, qu'on appelle le *dey*.

Dans ces mêmes tems, les Barbares au commencement inconnus aux *Romains*, enſuite ſeulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit ſi bien anéanti tous les peuples, que lorſqu'elle fut vaincue elle-même, il ſembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le regne de Gallus, un grand nombre de nations qui ſe rendirent enſuite plus célebres, ravagerent l'Europe; & les Perſes ayant envahi la Syrie, ne quitterent leurs conquêtes que pour conſerver leur butin. Les violences des *Romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord; tandis que la force qui les contenoit ſubſiſta, ils y reſterent; quand elle fut affoiblie, ils ſe répandirent de toutes parts. La même choſe arriva quelques ſiecles après. Les conquêtes de Charlemagne & ſes tyrannies avoient une ſeconde fois fait reculer les peuples du midi au nord: ſi-tôt que cet empire fut affoibli, ils ſe porterent une ſeconde fois du nord au midi. Et ſi aujourd'hui un prince faiſoit en Europe les mêmes ravages, les nations repouſſées dans le nord, adoſſées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme juſqu'au moment qu'elles inonderoient & conquerroient l'Europe une troiſieme fois.

L'affreux déſordre qui étoit dans la ſucceſſion à l'empire étant venu à ſon comble, on vit paroître, ſur la fin du regne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plûpart entre-détruits, ayant eu un regne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perſes, & Gallien ſon fils négligeant les affaires, les barbares pénétrerent par-tout; l'empire ſe trouvant dans cet état où il fut environ un ſiecle après en Occident, & il auroit été dès-lors détruit ſans un concours heureux de circonſtances; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, ſe ſuccéderent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahiſons continuelles des ſoldats, les empereurs s'aſſocierent des perſonnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, ſous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux céſars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'eſt que les richeſſes des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons ſi conſidérables, de maniere que la récompenſe fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faiſoient à leur gré maſſacrer les empereurs pour ſe mettre en leur place, furent entierement abaiſſés par Conſtantin, qui ne leur laiſſa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus aſſûrée; il purent mourir dans leur lit, & cela ſembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne verſerent plus le ſang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immenſe débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus ſourde. Ce ne furent plus des maſſacres, mais des jugemens iniques, des formes de juſtice qui ſembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand ſilence; enfin au lieu de cette hardieſſe à concevoir une mauvaiſe action, & de cette impétuoſité à la commettre, on ne vit plus regner que les vices des ames foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption, les premiers empereurs aimoient les plaiſirs, ceux-ci la molleſſe; ils ſe montrerent moins aux gens de guerre, ils furent plus oiſifs, plus livrés à leurs domeſtiques, plus attachés à leurs palais, & plus ſéparés de l'empire. Le poiſon de la cour augmenta ſa force, à meſure qu'il fut plus ſéparé; on ne dit rien, on inſinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées; & les miniſtres & les officiers de guerre furent mis ſans ceſſe à la diſcrétion de cette ſorte de gens qui ne peuvent ſervir l'état, ni ſouffrir qu'on le ſerve avec gloire. Le prince ne ſçut plus rien que ſur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, ſouvent même lorſqu'ils ſembloient être d'opinion contraire, ne faiſoient auprès de lui que l'office d'un ſeul.

Le ſéjour de pluſieurs empereurs en Aſie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perſe firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres diſent Galere, l'ordonna par un édit. Ce faſte & cette pompe aſiatique s'établiſſant, les yeux s'y accoutumerent d'abord: & lorſque Julien voulut mettre de la ſimplicité & de la modeſtie dans ſes manieres, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurele il y eût eu pluſieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puiſſance unique exercée par pluſieurs. Mais Galere & Conſtance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagerent réellement l'empire, & cet exemple que Conſtantin ſuivit ſur le plan de Galere produiſit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matiere de politique, porta le ſiege de l'empire en Orient; cette diviſion qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps liées depuis long-tems enſemble, s'etoient, pour ainſi dire, ajuſtées pour y reſter & dépendre les unes des autres.

Dès que Conſtantin eut établi ſon ſiege à Conſtantinople, Rome preſque entiere y paſſa, & l'Italie fut privée de ſes habitans & de ſes richeſſes. L'or & l'argent devinrent extrèmement rares en Europe; & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils ſouleverent tout le monde.

Conſtantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup ſur les frontieres; il ôta les légions qui étoient ſur le bord des grands fleuves, & les diſperſa dans les provinces: ce qui produiſit deux maux; l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les ſoldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Pluſieurs autres cauſes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de barbares pour s'oppoſer aux inondations d'autres barbares, & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à ſe battre; on étoit ſervi pour le moment; mais dans la ſuite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire en Europe & en Aſie, abſorberent peu-à-peu les richeſſes des Romains; & comme ils s'étoient aggrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. „ Vous voulez des ri-
„ cheſſes? diſoit Julien à ſon armée qui murmuroit;
„ voilà le pays des Perſes, allons en chercher. Cro-
„ yez-moi, de tant de tréſors que poſſédoit la répu-
„ blique romaine, il ne reſte plus rien; & le mal
„ vient de ceux qui ont appris aux princes à acheter
„ la paix des barbares. Nos finances ſont épuiſées,
„ nos villes ſont détruites, nos provinces ruinées.
„ Un empereur qui ne connoit d'autres biens que
„ ceux de l'ame, n'a pas honte d'avouer une pau-
„ vreté honnête „.

De plus les *Romains* perdirent toute leur diſcipline militaire, ils abandonnerent juſqu'à leurs propres armes. Végece dit que les ſoldats les trouvant trop peſantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuiraſſe, & enſuite leur caſque; de façon qu'expoſés aux coups ſans défenſe, ils ne ſongerent plus qu'à fuir. Il ajoute qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp; & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une regle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné ſon poſte ou laiſſé ſes armes dans le combat, étoit puni de mort; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les barbares pris à la ſolde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille diſcipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, ſans leur ordre, gagné la victoire:

mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contracterent un eſprit d'indépendance qui faiſoit le caractere de ces nations; & ſi l'on lit les guerres de Béliſaire contre les Goths, on verra un général preſque toujours déſobéi par ſes officiers.

Dans cette poſition, Attila parut dans le monde pour ſoumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans ſa maiſon de bois, où nous le repréſente Priſcus, ſe fit connoître pour un des grands monarques dont l'hiſtoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de preſque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube juſqu'au Rhin, détruiſit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits ſur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à ſa cour les ambaſſadeurs des empereurs qui venoient recevoir ſes lois, ou implorer ſa clémence. Il avoit mis ſur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Conſtantinople ceux qu'il vouloit récompenſer, afin qu'on les comblât de biens, faiſant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ſes ſujets; & il ne paroît pas qu'il en fut haï. Fidélement ſervi des *rois* mêmes qui étoient ſous ſa dépendance, il garda pour lui ſeul l'ancienne ſimplicité des mœurs des Huns.

Après ſa mort, toutes les nations barbares ſe rediviſerent; mais les Romains étoient ſi foibles, qu'il n'y avoit pas de ſi petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invaſion qui perdit l'empire; ce furent toutes les invaſions. Depuis celle qui fut ſi générale ſous Gallus, il ſembla rétabli, parce qu'il n'avoit point perdu de terrain; mais il alla de degrés en dégrés, de la décadence à ſa chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa tout-à-coup ſous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechaſſé les Barbares dans leur pays, ils y ſeroient tout de même rentrés, pour mettre en ſûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins ſaccagées, les villages brûlés, les familles tuées ou diſperſées. Lorſqu'une province avoit été ravagée, les barbares qui ſuccédoient, n'y trouvant plus rien, devoient paſſer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Myſie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévaſtés, on ruina la Macédoine, la Theſſalie, la Grece; de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'eſt-à-dire le pays habité, ſe rétréciſſoit toujours, & l'Italie devenoit frontiere.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravennes. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déja ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres ſucceſſives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquerent à la fois, & pénêtrerent partout.

L'empire d'orient (dont on peut voir l'article au mot Orient), après avoir eſſuyé toutes ſortes de tempêtes, fut réduit ſous ces derniers empereurs, aux fauxbourgs de Conſtantinople, & finit comme le Rhin, qui n'eſt plus qu'un ruiſſeau lorſqu'il ſe perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une ſeule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Monteſquieu. Ce n'eſt pas, dit-il, la fortune qui domine le monde; on peut le demander aux Romains qui eurent une ſuite continuelle de proſpérités, quand ils ſe gouvernerent ſur un certain plan, & une ſuite non interrompue de revers, lorſqu'ils ſe conduiſirent ſur un autre. Il y a des cauſes générales, ſoit morales, ſoit phyſiques, qui agiſſent dans chaque monarchie, l'élevent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidens ſont ſoumis à ces cauſes; & ſi le haſard d'une bataille, c'eſt-à-dire une cauſe particuliere, a ruiné un état, il y avoit une cauſe générale qui faiſoit qne cet état devoit périr par une ſeule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

Romains. *Philoſophie des Etruſques & des Romains*, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) nous ſavons peu de choſe des opinions des Etruſques ſur le monde, les dieux, l'ame & la nature. Ils ont été les inventeurs de la divination par les augures, ou de cette ſcience frivole qui conſiſte à connoître la volonté des dieux, ou par le vol des oiſeaux, ou par leur chant, ou par l'inſpection des entrailles d'une victime. O combien nos lumieres ſont foibles & trompeuſes! tantôt c'eſt notre imagination, ce ſont les événemens, nos paſſions, notre terreur & notre curioſité qui nous entrainent aux ſuppoſitions les plus ridicules; tantôt c'eſt une autre ſorte d'erreur qui nous joue. Avons-nous découvert à force de raiſon & d'étude quelque principe vraiſſemblable ou vrai? Nous nous égarons dès les premieres conſéquences que nous en tirons, & nous flottons incertains. Nous ne ſavons s'il y a vice ou dans le principe, ou dans la conſéquence; & nous ne pouvons nous réſoudre, ni à admettre l'un, ni à rejetter l'autre, ni à les recevoir tous deux. Le ſophiſme conſiſte dans quelque choſe de très-ſubtil qui nous échappe. Que répondrions-nous à un augure qui nous diroit: écoute philoſophe incrédule, & humilie-toi. Ne conviens-tu pas que tout eſt lié dans la nature?... *J'en conviens*... Pourquoi donc oſes-tu nier qu'il y ait entre la conformation de ce foie & cet événement, un rapport qui m'éclaire?.. *Le rapport y eſt ſans doute, mais comment peut-il t'éclairer?*.. comme le mouvement de l'aſtre de la nuit t'inſtruit ſur l'élévation ou l'abaiſſement des eaux de la mer; & combien d'autres circonſtances où tu vois qu'un phénomene étant, un autre phénomene eſt ou ſera, ſans appercevoir entre ces phénomenes aucune liaiſon de cauſe & d'effet? Quel eſt le fondement de ta ſcience en pareil cas? D'où ſais-tu que ſi l'on approche le feu de ce corps, il en ſera conſumé?.... *De l'expérience*.... Eh bien l'expérience eſt auſſi le fondement de mon art. Le haſard te conduiſit à une premiere obſervation, & moi auſſi. J'en fis une ſeconde, une troiſieme; & je conclus de ces obſervations réiterées, une concomitance conſtante & peut-être néceſſaire entre des effets très-éloignés & très-diſparates. Mon eſprit n'eut point une autre marche que le tien. Viens donc. Approche-toi de l'autel. Interrogeons enſemble les entrailles des victimes, & ſi la vérité accompagne toujours leurs réponſes, adore mon art & garde le ſilence.... Et voilà, mon philoſophe, s'il eſt un peu ſincere, réduit à laiſſer de côté ſa raiſon, & à prendre le couteau du ſacrificateur, ou à abandonner un principe inconteſtable; c'eſt que tout tient dans la nature par un enchainement néceſſaire; ou à réfuter par l'expérience même, la plus abſurde de toutes les idées; c'eſt qu'il y a une liaiſon ineffable & ſecrette, entre le ſort de l'empire & l'appétit ou le dégoût des poulets ſacrés. S'ils mangent, tout va bien; tout eſt perdu, s'ils ne mangent pas. Qu'on rende le philoſophe ſi ſubtil que l'on voudra, ſi l'augure n'eſt pas un imbécille, il répondra à tout, & ramenera le philoſophe, malgré qu'il en ait, à l'expérience.

Les Etruſques diſoient, Jupiter a trois foudres: un foudre qu'il lance au haſard, & qui avertit les hommes qu'il eſt; un foudre qu'il n'envoye qu'après en avoir déliberé avec quelques dieux & qui intimide les méchans; un foudre qu'il ne prend que dans le conſeil général des immortels, & qui écraſe & qui perd.

Ils penſoient que Dieu avoit employé douze mille ans à créer le monde, & partagé ſa durée en douze périodes de mille ans chacune. Il créa dans les premiers mille ans, le ciel & la terre; dans les ſeconds mille ans, le firmament, dans les troiſiemes, la mer & toutes les eaux; dans les quatriemes, le ſoleil, la lune & les autres aſtres qui éclairent le ciel; dans les cinquiemes, les oiſeaux, les inſectes, les reptiles, les quadrupedes, & tout ce qui vit dans l'air, dans les eaux & ſur la terre. Le monde avoit ſix milles ans, que l'homme n'étoit pas encore. L'eſpece humaine ſubſiſtera juſqu'à la fin de la derniere période; c'eſt alors que les tems ſeront conſommés.

Les périodes de la création des étruſques correſpondent exactement aux jours de la création de Moïſe.

Il arriva ſous Marius un phénomene étonnant. On entendit dans le ciel le ſon d'une trompette, aiguë & lugubre; & les augures Etruſques conſultés en inférerent le paſſage d'une période du monde à une autre, & quelque changement marqué dans la race des hommes.

Les divinités d'Iſis & d'Oſiris ont-elles été ignorées ou connues des Etruſques? c'eſt une queſtion que nous laiſſons à diſcuter aux érudits.

Les premiers Romains ont emprunté ſans doute, des Sabins, des Etruſques, & des peuples circonvoiſins, le peu d'idées raiſonnables qu'ils ont eues; mais qu'étoit-ce que la philoſophie d'une poignée de brigands, réfugiés entre des collines, d'où ils ne s'échappoient par intervalles, que pour porter le fer, le feu, la terreur & le ravage chez les peuples malheureux qui les entouroient? Romulus les renferma dans des murs qui furent arroſés du ſang de ſon frere, Numa tourna leurs regards vers le ciel, & il en fit deſcendre

dre les lois. Il éleva des autels; il inſtitua des danſes, des jours de ſolemnité & des ſacrifices. Il connut l'effet des prodiges ſur l'eſprit des peuples, & il en opéra; il ſe retira dans les lieux écartés & déſerts, conféra avec les nymphes; il eut des révélations; il alluma le feu ſacré; il en confia le ſoin à des veſtales; il étudia le cours des aſtres, & il en tira la meſure des tems. Il tempéra les ames féroces de ſes ſujets par des exhortations, des inſtitutions politiques & des cérémonies religieuſes. Il éleva ſa tête entre les dieux pour tenir les hommes proſternés à ſes piés; il ſe donna un caractere auguſte, en alliant le rôle de pontife à celui de roi. Il immola les coupables avec le fer ſacré dont il égorgeoit les victimes. Il écrivit, mais il voulut que ſes livres fuſſent dépoſés avec ſon corps dans le tombeau, ce qui fut exécuté. Il y avoit cinq cens ans qu'ils y étoient, lorſque dans une longue inondation, la violence des eaux ſépara les pierres du tombeau de Numa, & offrit au prêteur Petilius les volumes de ce législateur. On les lut; on ne crut pas devoir en permettre la connoiſſance à la multitude, & on les brûla.

Numa diſparoît d'entre les Romains; Tullus Hoſtilius lui ſuccede. Les brigandages recommencent. Toute idée de police & de religion s'éteint au milieu des armes, & la barbarie renaît. Ceux qui commandent n'échappent à l'indocile ferocité des peuples, qu'en la tournant contre les nations voiſines; & les premiers rois cherchent leur ſécurité dans la même politique que les derniers conſuls. Quelle différence d'une contrée à une autre contrée? A peine les Athéniens & les Grecs en général ont-ils été arrachés des cavernes & raſſemblés en ſociété, qu'on voit fleurir au milieu d'eux les Sciences & les Arts, & les progrès de l'eſprit humain s'étendre de tous côtés, comme un grand incendie pendant la nuit, qui embraſe & éclaire la nation, & qui attire l'attention des peuples circonvoiſins. Les Romains au contraire reſtent abrutis juſqu'au tems où l'académicien Carnéade, le ſtoïcien Diogène, & le peripatéticien Critolaüs viennent ſolliciter au ſénat la remiſe de la ſomme d'argent à laquelle leurs compatriotes avoient été condamnés pour le dégât de la ville d'Orope. Publius Scipion, Naſica & Marius Marcellus étoient alors conſuls, & Aulus-Albinus exerçoit la préture.

Ce fut un événement que l'apparition dans Rome des trois philoſophes d'Athènes. On accourut pour les entendre. On diſtingua dans la foule, Lelius, Furius & Scipion, celui qui fut dans la ſuite ſurnommé l'*Africain*. La lumiere alloit prendre, lorſque Caton l'ancien, homme ſuperſtitieuſement attaché à la groſſiereté des premiers tems, & en qui les infirmités de la vieilleſſe augmentoient encore une mauvaiſe humeur naturelle, preſſa la concluſion de l'affaire d'Orope, & fit congédier les ambaſſadeurs.

On enjoignit peu de tems après au préteur Pomponius, de veiller à ce qu'il n'y eût ni école, ni philoſophe dans Rome, & l'on publia contre les rhéteurs ce fameux decret qu'Aulugelle nous a conſervé; il eſt conçu en ces termes: Sur la dénonciation qui nous a été faite, qu'il y avoit parmi nous des hommes qui accréditoient un nouveau genre de diſcipline; qu'ils tenoient des écoles où la jeuneſſe romaine s'aſſembloit, qu'ils ſe donnoient le titre de rhéteurs latins, & que nos enfans perdoient le tems à les entendre: nous avons penſé que nos ancêtres inſtruiſoient euxmêmes leurs enfans & qu'ils avoient pourvû aux écoles, où ils avoient jugé convenable qu'on les enſeignât; que ces nouveaux établiſſemens étoient contre les mœurs & les uſages des premiers tems; qu'ils étoient mauvais & qu'ils devoient nous déplaire; en conſéquence nous avons conclu à ce qu'il fût déclaré, & à ceux qui tenoient ces écoles nouvelles, & à ceux qui s'y rendent, qu'ils faiſoient une choſe qui nous déplaiſoit.

Ceux qui ſouſcrivirent à ce decret étoient bien éloignés de ſoupçonner qu'un jour les ouvrages de Ciceron, le poëme de Lucrece; les comedies de Plaute & de Térence, les vers d'Horace & de Virgile, les élégies de Tibulle, les madrigaux de Catulle, l'hiſtoire de Saluſte, de Tite-Live & de Tacite, les fables de Phedre, feroient plus d'honneur au nom romain que toutes ſes conquêtes, & que la poſtérité ne pourroit arracher ſes yeux remplis d'admiration de deſſus les pages ſacrées de ſes auteurs, tandis qu'elle les détourneroit avec horreur de l'inſcription de Pompée, *après avoir égorgé trois millions d'hommes*. Que reſtet-il de toute cette énorme grandeur de Rome? La mémoire de quelques actions vertueuſes, & quelques lignes d'une écriture immortelle pour diſtraire d'une longue ſuite d'atrocités.

L'éloquence pouvoit tout dans Athènes. Les hommes ruſtiques & groſſiers qui commandoient dans Rome, craignirent que bientôt elle n'y exerçât le même deſpotiſme. Il leur étoit bien plus facile de chaſſer les Philoſophes, que de le devenir. Mais la premiere impreſſion étoit faite, & ce fut inutilement que l'on renouvella quelquefois le decret de proſcription. La jeuneſſe ſe porta avec d'autant plus de fureur à l'étude, qu'elle étoit défendue. Les tems montrerent que Caton & les peres conſcripts qui avoient opiné après lui, avoient manqué doublement de jugement. Ils paſſerent; & les jeunes gens qui s'étoient inſtruits ſecrétement, leur ſuccéderent aux premieres fonctions de la république, & furent des protecteurs déclarés de la ſcience. La conquête de la Grece acheva l'ouvrage. Les Romains devinrent les diſciples de ceux dont ils s'étoient rendus les maîtres par la force des armes, & ils rapporterent ſur leurs fronts de laurier de Bellone entrelacée de celui d'Apollon. Alexandre mettoit Homere ſous ſon oreiller; Scipion y mit Xénophon. Ils gouterent particulierement l'auſtérité ſtoïcienne. Ils connurent ſucceſſivement l'Epicuréiſme, le Platoniſme, le Pythagoriſme, le Cyniſme, l'Ariſtotéliſme, & la Philoſophie eut des ſectateurs parmi les grands, parmi les citoyens, dans la claſſe des affranchis & des eſclaves.

Lucullus s'attacha à l'académie ancienne. Il recueillit un grand nombre de livres; il en forma une bibliotheque très-riche, & ſon palais fut l'aſyle de tous les hommes inſtruits qui paſſerent d'Athènes à Rome.

Sylla fit couper les arbres du lycée & des jardins d'académies, pour en conſtruire des machines de guerre; mais au milieu du tumulte des armes, il veilla à la conſervation de la bibliotheque d'Apellicon de Teïos.

Ennius embraſſa la doctrine de Pythagore; elle plut auſſi à Nigidius Figulus. Celui-ci s'appliqua à l'étude des Mathématiques & de l'Aſtronomie. Il écrivit des animaux, des augures, des vents.

Marius Brutus préféra le Platoniſme & la doctrine de la premiere académie, à toutes les autres manieres de philoſopher qui lui étoient également connues; mais il vécut en ſtoïcien.

Cicéron, qui avoit été proſcrit par les triumvirs avec M. Térentius Varron, le plus ſavant des *Romains*, inſcrit celui-ci dans la claſſe des ſectateurs de l'ancienne académie. Il dit de lui: *tu ætatem patriæ, tu deſcriptiones temporum, tu ſacrorum jura, tu ſacerdotum, tu domeſticam, tu bellicam diſciplinam, tu ſedem regionum & locorum, tu omnium divinarum humanarumque nomina, genera, officia, cauſas aperuiſti; plurimumque poetis noſtris omninoque latinis & litteris luminis attuliſti & verbis, atque ipſe varium & elegans omni fere numero poema feciſti; Philoſophiamque multiſque locis inchoaſti, ad impellendum ſatis, ad docendum parum.*

M. Piſon ſe montra plutôt péripatéticien qu'académicien dans ſon ouvrage, *de finibus bonorum & malorum*.

Cicéron fut alternativement péripatéticien, ſtoïcien, platonicien & ſceptique. Il étudia la Philoſophie comme un moyen ſans lequel il étoit impoſſible de ſe diſtinguer dans l'art oratoire; & l'art oratoire, comme un moyen ſans lequel il n'y avoit point de dignité à obtenir dans la république. Sa vie fut puſillanime, & ſa mort héroïque.

Le peuple que ſon éloquence avoit ſi ſouvent raſſemblé aux roſtres, vit au même endroit ſes mains expoſées à côté de ſa tête. L'exiſtence de ces dieux immortels, qu'il atteſte avec tant d'emphaſe & de véhémence dans ſes harangues publiques, lui fut très-ſuſpecte dans ſon cabinet.

Quintus Lucilius Balbus fit honneur à la ſecte ſtoïcienne.

Lucain a dit de Caton d'Utique:

Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit, ſervare modum, finemque tenere,
Naturamque ſequi, patriamque impendere vitam,
Nec ſibi, ſed toti genitum ſe credere mundo;
Huic epulæ, viciſſe famem, magnique penates
Summoviſſe hyemem tecto; pretioſaque veſtis,
Hirtam membra ſuper Romani *more quiritis*
Induxiſſe togam, Venériſque huic maximus uſus,
Progenies. Urbi pater eſt, urbique maritus.
Juſtitiæ cultor, rigidi ſervator honeſti,
In commune bonus, nulloſque Catonis in actus
Subrepſit, partemque tulit ſibi nata voluptas.

Ce

Ce caractere où il y a plus d'idées que de poéſie, plus de force que de nombre & d'harmonie, eſt celui du ſtoïcien parfait. Il mourut entre Apollonide & Démétrius, en diſant à ces philoſophes: „ Ou détruiſez les principes que vous m'avez inſpirés, ou permettez que je meure „.

Andronicus de Rhodes ſuivit la philoſophie d'Ariſtote.

Cicéron envoya ſon fils à Athènes, ſous le péripatéticien Cratippus.

Torquatus, Velleius, Atticus, Papirius, Pætus, Verrius, Albutius, Piſon, Panſa, Fabius Gallus, & beaucoup d'autres hommes célebres embraſſerent l'Epicuréiſme.

Lucrece chanta la doctrine d'Epicure. Virgile, Varius, Horace écrivirent & vécurent en épicuriens.

Ovide ne fut attaché à aucun ſyſtème. Il les connut preſque tous, & ne retint d'aucun que ce qui prêtoit des charmes à la fiction.

Manilius, Lucain & Perſe pancherent vers le Stoïciſme.

Séneque inſcrit le nom de Tite-Live parmi les Philoſophes en général.

Tacite fut ſtoïcien; Strabon ariſtotélicien; Mécène épicurien; Cneius Julius & Thraſeas ſtoïciens; Helvidius Priſcus prit le même manteau.

Auguſte appella auprès de lui les Philoſophes.

Tibere n'eut point d'averſion pour eux.

Claude, Néron & Domitien les chaſſerent.

Trajan, Hadrien & les Antonins les rapellerent.

Ils ne furent pas ſans conſidération ſous Septime Sévere.

Héliogabale les maltraita; ils jouirent d'un ſort plus ſupportable ſous Alexandre Sévere & ſous les Gordiens.

La Philoſophie, depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, eut quelques protecteurs; & l'on peût dire à ſon honneur que ſes ennemis, parmi les princes, furent en même tems ceux de la juſtice, de la liberté, de la vertu, de la raiſon & de l'humanité. Et s'il eſt permis de prononcer d'après l'expérience d'un grand nombre de ſiecles écoulés, on peut avancer que le ſouverain qui haïra les ſciences, les arts & la Philoſophie, ſera un imbécille ou un méchant, ou tous les deux.

Terminons cet abregé hiſtorique de la *philoſophie des Romains*, c'eſt qu'ils n'ont rien inventé dans ce genre; qu'ils ont paſſé leur tems à s'inſtruire de ce que les Grecs avoient découvert, & qu'en Philoſophie, les maîtres du monde n'ont été que des écoliers.

Romains, roi des, (*Hiſt. mod. Droit public.*) c'eſt le nom qu'on donne en Allemagne à un prince, qui, du vivant de l'empereur, eſt élu par les électeurs, pour être ſon vicaire & ſon lieutenant-général, & pour lui ſuccéder dans la dignité impériale, auſſi-tôt après ſa mort, ſans avoir beſoin pour cela d'une nouvelle élection.

L'uſage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interregnes, & pour aſſurer le bien-être & la tranquillité de l'empire que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains*, il faut que tous les électeurs s'aſſemblent & déliberent ſi la choſe eſt avantageuſe au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le *roi des Romains* peut être choiſi par les électeurs indépendamment du conſentement de l'empereur, lorſqu'il n'a point de bonnes raiſons pour s'y oppoſer. Les Juriſconſultes ne ſont point d'accord pour ſavoir ſi un *roi des Romains* a, en cette qualité, une autorité qui lui eſt propre, ou ſi ſon autorité n'eſt qu'empruntée (*delegata.*) Il paroît conſtant que le *roi des Romains* n'eſt que le ſucceſſeur déſigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des ſujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu ſoin de faire élire leur fils ou leur frere *roi des Romains*, pour aſſurer dans leur famille la dignité impériale qui n'eſt point héréditaire, mais qui eſt elective. *Voyez* Empereur & Capitulation impériale.

Romains, jeux, (*Antiq. rom.*) ou les grands jeux, parce que c'étoit les plus ſolemnels de tous. Ils avoient été inſtitués par le premier Tarquin. On les célébroit à l'honneur de Jupiter, de Junon & de Minerve. Ils commençoient toujours le 4 Septembre, & ils duroient 4 jours du tems de Cicéron. Leur durée fut augmentée dans la ſuite, auſſi-bien que celle de la plupart des autres jeux publics, quand les empereurs ſe furent emparés du droit de les faire repréſenter. Quoique les *jeux romains* fuſſent ordinairement des jeux circenſes, *magni circenſes*, ſelon Plutarque; cependant on les faiſoit auſſi ſcéniques; je n'en veux pour preuve que ce paſſage de Tite-Live, *lib. XXXI. Ludi romani ſcenici eo anno magnifice, apparateque facti, ab ædilibus curulibus. L. Valerio Flacco & L. Quintio Flaminio biduum inſtaurati ſunt.* „ Les *jeux romains* ſcéniques furent „ célébrés cette année-là magnifiquement, & avec „ apparat, par les édiles curules L. Valérius Flaccus, & L. Quintius Flaminius, durant deux jours „ continuels „. (*D. J.*)

Romain, adj. (*Arith.*) le chiffre *romain* n'eſt autre choſe que les lettres majuſcules de l'alphabet *I, V, X, L, C, D*, &c. auxquelles on a donné des valeurs déterminées; ſoit qu'on les prenne ſéparément; ſoit qu'on les conſidere relativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. *Voyez* Caractere.

Le chiffre *romain* eſt fort en uſage dans les inſcriptions, ſur les cadrans des horloges, *&c. Voyez* Chiffre. (*E*)

Romain *gros*, *fondeurs en caracteres d'Imprimerie*, eſt le onzieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'imprimerie; ſa proportion eſt de trois lignes meſure de l'échelle; il eſt le corps double de la gaillarde, & le ſien eſt le trimégiſte. *Voyez* Proportions des Caracteres, & l'exemple à *l'article* Caractere.

Romain *petit*, ſixieme corps des caracteres d'imprimerie; ſa proportion eſt d'une ligne quatre points meſure de l'échelle; ſon corps double eſt le petit parangon. *Voy.* Proportion des Caracteres d'Imprimerie, & l'exemple à *l'article* Caractere.

ROMAINE, ſ. f. (*Balancier.*) ſorte de balance, propre à peſer de grands fardeaux. Elle eſt compoſée d'un fléau *AB*, (*voyez les Pl. du balancier.*) A la 5 ou 6e partie de la longueur du fléau, eſt un arbre dont les deux extrémités ſont en couteaux par la partie inférieure; les tranchans de ces couteaux portent ſur les couſſinets de la châſſe *ED*, qui eſt faite comme celle du fléau à double crochet, façon d'Allemagne; à l'extrémité *A*, qui eſt la plus proche du point de ſuſpenſion, eſt une jumelle, dont les couſſinets portent ſur les tranchans des couteaux d'un arbre qui traverſe le fléau en cet endroit; à l'entretoiſe inférieure de cette jumelle, eſt un crochet, auquel on attache l'anneau ou les quatre cordes du plateau *F*, ſe réuniſſent; vers l'extrémité *B* du fléau, eſt un bouton dont l'uſage eſt de retenir l'anneau du poids *C*, qui peut couler de *B* en *D*, & de *D* en *B*, dans lequel intervalle ſont des diviſions qui marquent les multiples & les aliquotes du poids *C*.

Uſage de cette balance. On ſuſpend cette machine par le crochet *E*, on met enſuite dans le plateau *F*, les choſes que l'on veut peſer; on fait enſuite couler le poids *C*, de *B* en *D*, ou de *D* en *B*, juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre avec le plateau chargé; on regarde quelle diviſion répond à l'anneau qui ſera, par exemple, la 6e, à compter de *D* en *B*, ce qui fait connoître que la marchandiſe dont le plateau eſt chargé, peſe ſix fois autant que le poids *C*; ainſi ſi le poids *C* eſt de 20 *B*, la marchandiſe peſée eſt de 120 *B*.

En général, les poids ſont en raiſon réciproque des leviers. *Voyez* Levier.

ROMAIN-MOTIER, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe au pays Romand, dans un vallon, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle doit ſon origine à une abbaye qui portoit le nom de ſaint Romain, *Romani monaſterium*. Cette abbaye a été changée en un château où réſide le bailli. (*D. J.*)

ROMAN, ſ. m. (*Fictions d'eſprit.*) récit fictif de diverſes avantures merveilleuſes ou vraiſemblables de la vie humaine; le plus beau *roman* du monde, Télémaque, eſt un vrai poëme à la meſure & à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des *romans*, M. Huet a épuiſé ce ſujet, il faut le conſulter. On connoît les amours de Diniace & de Déocillis par Antoine Diogène, c'eſt le premier des *romans* grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis & de Simonide. Achillès Tatius a compoſé le *roman* de Leücippe & de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrieme ſiecle, a raconté les amours de Théagène & de Chariclée.

Mais ſi les fictions romaneſques furent chez les Grecs les fruits du goût, de la politeſſe, & de l'éru-

dition; ce fut la groſſiereté qui enfanta dans le onzieme ſiecle nos premiers *romans* de chevalerie. *Voyez* ROMAN *de chevalerie*.

Ils tiroient leur ſource de l'abus des légendes, & de la barbarie qui regnoit alors; cependant ces ſortes de fictions ſe perfectionnerent inſenſiblement, & ne tomberent de mode, que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du ſiecle dernier.

Honoré d'Urfé, dit M. Deſpreaux, homme de grande naiſſance dans le Lyonnois, & très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit compoſés pour ſes maîtreſſes, & raſſembler en un corps pluſieurs avantures amoureuſes qui lui étoient arrivées, s'aviſa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers & de bergeres qui habitoient ſur les bords de la riviere du Lignon, & qui aſſez accommodés des biens de la fortune, ne laiſſoient pas néanmoins, par un ſimple amuſement & pour le ſeul plaiſir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers & toutes ces bergeres, étant d'un fort grand loiſir, l'amour, comme on le peut penſer, & comme il le raconte lui-même, ne tarda guere à les y venir troubler, & produiſit quantité d'événemens conſidérables.

M. d'Urfé y fit arriver toutes ſes avantures, parmi leſquelles il en mêla beaucoup d'autres, & enchâſſa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchans qu'ils étoient, ne laiſſerent pas d'être goûtés, & de paſſer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il ſoutint tout cela d'une narration également vive & fleurie, de fictions très-ſpirituelles, & de caracteres auſſi finement imaginés qu'agréablement variés & bien ſuivis.

Il compoſa auſſi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui fut fort eſtimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuſe, puiſqu'elle ne prêchoit que l'amour & la molleſſe. Il en fit quatre volumes qu'il intitula Aſtrée, du nom de la plus belle de ſes bergeres; c'étoit Diane de Chateau-Morand. Le premier volume parut en 1610, le ſecond dix ans après, le troiſieme cinq ans après le ſecond, & le quatrieme en 1625. Après ſa mort Baro ſon ami, & ſelon quelques-uns ſon ſecrétaire, en compoſa ſur ſon mémoire un cinquieme tome, qui en formoit la concluſion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand ſuccès de ce *roman* échauffa ſi bien les beaux eſprits d'alors, qu'ils en firent à ſon imitation quantité de ſemblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes; & ce fut pendant quelque tems, comme une eſpece de débordement ſur le parnaſſe.

On vantoit ſurtout ceux de Gomberville, de la Calprenede, de Deſmarais, & de Scuderi. Mais ces imitateurs s'efforçant mal-à-propos d'enchérir ſur leur original, & prétendant annoblir ſes caracteres, tomberent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du ſeul ſoin de gagner le cœur de leurs maîtreſſes, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-ſeulement des princes & des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même eſprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une eſpece de vœu de ne parler jamais & de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette maniere, au lieu que M. d'Urfé dans ſon Aſtrée, avoit fait des bergers très-frivoles, des héros de *roman* conſidérables, ces auteurs au contraire, des héros les plus conſidérables de l'hiſtoire, firent des bergers frivoles & quelquefois mêmes des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages néanmoins, ne laiſſerent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, & eurent long-tems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirerent le plus d'applaudiſſemens, ce furent le Cyrus & la Clélie de mademoiſelle de Scuderi, ſœur de l'auteur du même nom. Cependant non-ſeulement elle tomba dans la même puérilité, mais elle la pouſſa encore à un plus grand excès. Au lieu de repréſenter, comme elle devoit, dans la perſonne de Cyrus un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il eſt figuré dans Xénophon, qui a fait auſſi bien qu'elle un *roman* de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modele de perfection, elle compoſa un Artamène, plus fou que tous les Céladons & tous les Sylvandres, qui n'eſt occupé que du ſeul ſoin de ſa Mandane, qui ne fait du matin au ſoir que lamenter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans ſon autre *roman*, intitulé Clélie, où elle repréſente toutes les héroïnes & tous les héros de la république romaine naiſſante, les Clélies, les Lucrèces, les Horatius Coclès, les Mutius Scevola, les Brutus, encore plus amoureux qu'Artamène; ne s'occupant qu'à travers des cartes géographiques d'amour, qu'à ſe propoſer les uns aux autres des queſtions & des énigmes galantes, en un mot, qu'à faire tout ce qui paroît le plus oppoſé au caractere & à la gravité héroïque de ces premiers Romains. Voilà d'excellentes remarques de M. Deſpreaux.

Madame la comteſſe de la Fayette dégouta le puplic des fadaiſes ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans ſa Zaïde & dans ſa Princeſſe de Cleves des peintures véritables, & des avantures naturelles décrites avec grace. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaiſant qui n'eſt pas le burleſque de Scarron. Mais la plûpart des autres *romans* qui leur ont ſuccédé dans ce ſiecle, ſont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui eſt pis encore, des peintures obſcènes dont les honnêtes gens ſont révoltés. Enfin, les Anglois ont heureuſement imaginé depuis peu de tourner ce genre de fictions à des choſes utiles; & de les employer pour inſpirer en amuſant l'amour des bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux ſimples, naturels & ingénieux, des événemens de la vie. C'eſt ce qu'ont exécuté avec beaucoup de gloire & d'eſprit, MM. Richardſon & Fielding.

Les *romans* écrits dans ce bon goût, ſont peut-être la derniere inſtruction qu'il reſte à donner à une nation aſſez corrompue pour que tout autre lui ſoit inutile. Je voudrois qu'alors la compoſition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens ſenſibles, & dont le cœur ſe peignît dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fuſſent pas au-deſſus des foibleſſes de l'humanité, qui ne démontraſſent pas tout d'un coup la vertu dans le ciel hors de la portée des hommes; mais qui la leur fiſſent aimer en la peignant d'abord moins auſtere, & qui enſuite du ſein des paſſions, où l'on peut ſuccomber & s'en repentir, ſçuſſent les conduire inſenſiblement à l'amour du bon & du bien. C'eſt ce qu'a fait M. J. J. Rouſſeau dans ſa nouvelle Héloïſe.

Il ſemble donc, comme d'autres l'ont dit avant moi, que le *roman* & la comédie pourroient être auſſi utiles qu'ils ſont généralement nuiſibles. L'on y voit de ſi grands exemples de conſtance, de vertu, de tendreſſe, & de déſintéreſſement, de ſi beaux, & de ſi parfaits caracteres, que quand une jeune perſonne jette de là ſa vue ſur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des ſujets indignes ou fort au-deſſous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec la Bruyere qu'elle ſoit capable pour eux de la moindre foibleſſe.

D'ailleurs on aime les *romans* ſans s'en douter, à cauſe des paſſions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conſéquent tourner avec fruit cette émotion & ces paſſions. On réuſſiroit d'autant mieux que les *romans* ſont des ouvrages plus recherchés, plus débités, plus avidement goûtés, que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une ſérieuſe application d'eſprit. En un mot, tout le monde eſt capable de lire les *romans*, preſque tout le monde les lit, & l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entierement des ſciences abſtraites de Platon, d'Ariſtote, ou d'Euclide. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAN *de chevalerie*, (*Belles-Lettres*.) il paroit que le regne brillant de Charlemagne a été la ſource de tous les *romans de chevalerie*, & de la chevalerie elle-même, ſans qu'on voye encore dans ce regne, ainſi que dans les ſiecles ſuivans, la valeur des chevaliers décider preſque ſeule du ſort des combats; mais on y remarque déjà des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en ſoit, le *roman* de Turpin, archevêque de Reims, ce *roman* qu'on peut regarder comme le pere de tous les *romans de chevalerie*, n'a guere été compoſé, ſelon l'opinion commune, que ſur la fin du xj. ſiecle, environ 250 ans après la mort de Charlemagne.

Gryphiander prétend qu'un moine nommé *Robert* eſt auteur de cette chronique, & qu'elle fut écrite pendant le concile de Clermont aſſemblé par Urbain II. en l'année 1095. Pierre l'Hermite prêchoit alors la premiere croiſade, & l'objet du *roman* a conſtamment été d'échauffer les eſprits, & de les animer à la guerre

re contre les infideles. Le nom de Turpin eſt ſuppoſé, & le moine eſt certainement un fort mauvais hiſtorien.

La valeur de Charlemagne, ſes hauts faits d'armes égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force & l'intrépidité de ſon neveu Roland, ſont bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduiſit depuis ſon regne. Durandal eſt une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la ſuite; elle coupe un rocher en deux parts, & fait cette grande opération entre les mains de Roland affoibli par la perte de ſon ſang. Ce héros mourant ſonne de ſon cors d'ivoire, & ſon dernier ſoupir eſt ſi terrible, que le cors en eſt briſé. Ces prodiges de force rapportés ſans néceſſité, donnent à entendre qu'ils étoient reçus dans le tems que la chronique a été compoſée, & que l'auteur a ſeulement voulu parler la langue de ſon tems.

Il paroit par la lecture de Turpin, que les chevaliers n'étoient connus ni de nom ni d'effet, avant le regne de Charlemagne, ni même durant ſon regne: ce que prouve encore le ſilence des hiſtoriens contemporains de ce prince, ou qui ont écrit peu après ſa mort. Ainſi, c'eſt dans l'intervalle de la vie de ce grand roi & de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premieres idées de la chevalerie, & de tous les *romans* qu'elle a fait compoſer.

La chevalerie paroit encore avoir tiré ſon luſtre de l'abus des légendes; le caractere de l'eſprit humain avide du merveilleux, en a augmenté la conſidération; & les rois l'ont autoriſée, en ſoumettant à quelques eſpeces de formes, d'uſages & de lois, des nobles qui enivrés de leur propre valeur, étoient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vaſſaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems, de ce qui pouvoit inſpirer à ces hommes féroces, l'honneur, la juſtice, la défenſe de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit ſucceſſivement des uſages & des lois qui ſervirent de frein à ces hommes qui n'en avoient aucun, & que leur indépendance jointe à la plus grande ignorance, rendoit fort à craindre.

Les idées & les ouvrages romaneſques paſſerent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paroit être l'original du *Brut*.

Le *roman* de *Sangreal* compoſé par Robert de Broon eſt plus chargé d'amour & de galanterie que les précédens; les idées romaneſques gagnerent de plus en plus. C'eſt ce *roman* qui donna lieu aux principales avantures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages ſe multiplierent, & devinrent en grande vogue ſous le regne de Philippe *le bel*, né en 1268, & mort en 1314. Depuis ce tems-là ont paru tous nos autres *romans de chevalerie*, comme Amadis de Gaule, Palmerin d'Olive, Palmerin d'Angleterre, & tant d'autres, juſqu'au tems de Miguel Cervantes Sauvedra, eſpagnol.

Il avoit été ſecrétaire du duc d'Albe, & s'étant retiré à Madrid, il y fut traité ſans conſidération par le duc de Lerme, premier miniſtre de Philippe III. roi d'Eſpagne. Alors Cervantes, pour ſe venger de ce miniſtre qui mépriſoit les gens de lettres, & qui tranchoit du héros chevalier, compoſa le *roman* de *dom Quichotte*, ouvrage admirable, & ſatyre très-fine de toute la nobleſſe eſpagnole qui étoit alors entêtée de chevalerie. Il publia la premiere partie de ce *roman* ingénieux en 1605, la ſeconde en 1615, & mourut fort pauvre vers l'an 1620; mais ſa réputation ne mourra jamais.

L'aboliſſement des tournois, les guerres civiles & étrangeres, la défenſe des combats ſinguliers, l'extinction de la magie, du ſort & des enchantemens, le juſte mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe ſous le regne de Louis XIV. changea la bravoure & la galanterie romaneſque dans une galanterie plus ſpirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis,

> *Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,*
> *De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus....*

On ſe livra aux charmes des deſcriptions propres à inſpirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux & paiſibles, autrefois dépeints dans les *romans* grecs du moyen âge; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres ſentimens qui ſont décrits dans l'aſtrée de M. d'Urfé,

> *où dans un doux repos*
> *L'amour occupe ſeul de plus charmans héros...*

Enfin l'on a vu paroître dernierement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'eſt certainement pas flatteuſe, ou, pour mieux dire, qui n'eſt qu'un menſonge peu délicat du plaiſir des ſens, (*D. J.*)

ROMANCE, ſ. f. (*Littérat.*) vieille hiſtoriette écrite en vers ſimples, faciles & naturels. La naïveté eſt le caractere principal de la *romance*. Ce poëme ſe chante; & la muſique françoiſe, lourde & niaiſe eſt, à ce qu'il me ſemble, très-propre à la *romance*; la *romance* eſt diviſée par ſtances. M. de Montgrif en a compoſé un grand nombre. Elles ſont toutes d'un goût exquis, & cette ſeule portion de ſes ouvrages ſuffiroit pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde ſait par cœur la *romance* d'Alis & d'Alexis. On trouvera dans cette piece des modeles de preſque toutes ſortes de beautés, par exemple, de récit;

> *Conſeiller & notaire*
> *Arrivent tous;*
> *Le curé fait ſon miniſtere,*
> *Ils ſont époux.*

de deſcription:

> *En lui toutes fleurs de jeuneſſe*
> *Apparoiſſoient;*
> *Main longue barbe, air de triſteſſe*
> *Les terniſſoient.*
> *Si de jeuneſſe on doit attendre*
> *Beau coloris;*
> *Pâleur qui marque une ame tendre,*
> *A bien ſon prix.*

de délicateſſe & de vérité:

> *Pour chaſſer de la ſouvenance*
> *L'ami ſecret,*
> *On reſſent bien de la ſouffrance*
> *Pour peu d'effet:*
> *Une ſi douce fantaiſie*
> *Toujours revient*
> *En ſongeant qu'il faut qu'on l'oublie,*
> *On s'en ſouvient.*

de poéſie, de peinture, de force, de pathétique & de rithme:

> *Depuis cet acte de ſa rage,*
> *Tout effrayé,*
> *Dès qu'il fait nuit, il voit l'image*
> *De ſa moitié;*
> *Qui du doigt montrant la bleſſure*
> *De ſon beau ſein,*
> *Appelle avec un long murmure,*
> *Son aſſaſſin.*

Il n'y a qu'une oreille faite au rithme de la poéſie, & capable de ſentir ſon effet, qui puiſſe apprécier l'énergie de ce petit vers *tout effrayé*, qui vient ſubitement s'interpoſer entre deux autres de meſure plus longue.

ROMANCHE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Dauphiné. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent le Briançonnois du Gréſivaudan, & elle ſe jette dans le Drac, un peu au-deſſus de Grenoble. (*D. J.*)

ROMANCIER, ſ. m. (*Gram. & Litt.*) auteur qui a compoſé des romans. On donnoit le même nom aux poëtes du dixieme ſiecle.

ROMAND LE, (*Géog. mod.*) pays de la Suiſſe, borné par la Savoie, le Vallais, le pays de Gex & la Franche-Comté. Il eſt poſſédé par les Bernois & les Fribourgeois, ou plutôt preſque entierement par les Bernois. Sa longueur eſt d'environ 24 lieues, à compter depuis Genève juſqu'à Morat; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante paroiſſes, & forme treize bailliages, ſans compter ceux d'Orbe & de Grançon, que les Bernois poſſedent par indivis avec les Fribourgeois. (*D. J.*)

ROMANE LANGUE, (*Hiſt. des langues.*) ou *romance*, & par quelques-uns *romans* on *romant*; c'étoit une langue compoſée de celtique & du latin, mais

dans laquelle celle-ci l'emportoit aſſez pour qu'on lui donnât les noms qu'on vient de dire. Ce fut elle qui fut en uſage durant les deux premieres races. Elle étoit nommée *ruſtique* ou *provinciale* par les Romains & par ceux qui leur ſuccéderent: ce qui ſemble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne. Les auteurs du roman d'Alexandre diſent cependant qu'ils l'ont traduit du latin en *roman*.

Il y avoit dans la Gaule, lorſque les Francs y entrerent, trois langues vivantes, la latine, la celtique & la *romane*; & c'eſt de celle-ci ſans doute que Sulpice Severe qui écrivoit au commencement du cinquieme ſiecle, entend parler, lorſqu'il fait dire à Poſthumien: *tu vero, vel celtice, vel ſi mavis, gallice loquere*. La langue qu'il appelloit *gallicane*, devoit être la même qui dans la ſuite fut nommée plus communément la *romane*; autrement il faudroit dire qu'il regnoit dans les Gaules une quatrieme langue, ſans qu'il fût poſſible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, & tel qu'il pouvoit ſe parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque tems après l'établiſſement des Francs, il n'eſt plus parlé d'autre langue d'uſage que de la *romane* & de la *tudeſque*.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue *romane*, eſt celui de Louis *le germanique*, auquel répondent les ſeigneurs françois du parti de Charles *le chauve*.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles *le chauve* ayant à ſe défendre contre les entrepriſes de Lothaire leur frere aîné, font entr'eux à Strasbourg en 842, un traité de paix, dans lequel ils conviennent de ſe ſecourir mutuellement, & de défendre leurs états reſpectifs avec le ſecours des ſeigneurs & des vaſſaux qui avoient embraſſé leur parti. Du côté de Charles *le chauve*, étoient les ſeigneurs françois habitans de la Gaule, & du côté de Louis, étoient les françois orientaux ou germains. Les premiers parloient la langue *romane*, & les germains parloient la langue tudeſque.

Les françois occidentaux, ou les ſujets de Charles *le chauve*, ayant donc une langue différente de celle que parloient les françois orientaux, ou ſujets de Louis de Germanie, il étoit néceſſaire que ce dernier prince parlât, en faiſant ſon ſerment, dans la langue des ſujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promeſſes qu'il faiſoit, comme Charles ſe ſervit de la langue tudeſque pour faire connoître ſes ſentimens aux Germains; & l'un & l'autre de ces peuples fit auſſi ſon ſerment dans la langue qui lui étoit particuliere.

Nous ne parlerons point des ſermens en langue tudeſque; il ne s'agit ici que des ſermens en langue *romane*. On mettra d'abord le texte des ſermens, au-deſſous de l'interprétation latine, & enfin, dans une troiſieme ligne, les mots françois uſités dans les xij. & xiij. ſiecles, qui répondent à chacun des mots des deux ſermens; par-là on verra d'un coup d'œil la reſſemblance des deux langues françoiſes, & leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis, roi de Germanie. La premiere ligne contient les paroles du ſerment; la ſeconde l'interprétation latine, & la troiſieme le françois du xij. ſiecle.

Pro Deu amur & pro chriſtian poblo
Pro Dei amore & pro chriſtiano populo
Por Deu amor & por chriſtian pople

& noſtro commun ſalvament diſt di
& noſtro communi ſalvamento de iſta die
& noſtre commun ſalvement de ſte di

en avant in quant Deus ſavir &
in abante in quantum Deus ſapere &
en avant en quant Deu ſaveir &

podir me dunat, ſi ſalvarai jo
potire mi donat, ſic ſalvaro ego
poïr me donne, ſi ſalvarai je

ciſt meon fradre Karlo, & in adiudha
ecciſtum meum fratrem Karlum, & in adjutum
ciſt mon frere Karle, & en adïude

er (*a*) in cadhuna coſa ſi cum om per
ero in quaque una cauſa ſic quomodo homo per
ſerai en cas-cune coſe ſi cum om per

dreit ſon fradre ſalvar diſt in o quid
directum ſuum fratrem ſalvare debet in hoc quid
dreict ſon frere ſalver diſt en o qui

il me altreſi fazet & ab Ludher nul
ille mi alterum-ſic faceret & ab Lothario nullum
il me altreſi faſcet & a Lothaire nul

plaid numquam prindrai qui, meon vol, ciſt
placitum nunquam prendero quod, meo volle, ecciſti
placid nonques prendrai qui, par mon voil, a ciſt

meon fradre Karle in damno ſit.
meo fratri Karlo in damno ſit.
mon frere Karle en dam ſeit.

C'eſt-à-dire: „ Pour l'amour de Dieu, & pour le „ peuple chrétien en notre commun ſalut de ce jour „ en avant autant que Dieu m'en donne le ſavoir & „ le pouvoir, je déclare que je ſauverai mon frere „ Charles, ci-préſent, & lui ſerai en aide dans cha- „ que choſe (ainſi qu'un homme ſelon la juſtice doit „ ſauver ſon frere) en tout ce qu'il ſeroit de la même „ maniere pour moi, & que je ne ferai avec Lothaire „ aucun accord qui par ma volonté porteroit préju- „ dice à mon frere Charles ci-préſent.

Serment des ſeigneurs françois ſujets de Charles le Chauve. La premiere ligne contient les paroles du ſerment; la ſeconde l'interprétation latine, & la troiſieme le françois du xij. ſiecle.

Si Lodhuigs ſagrament que ſon fradre Karlo
Si Ludovicus ſacramentum quod ſuus frater Karlus
Si Louis le ſagrement que ſon frere Karle

jurat, conſervat, & Karlus meos ſendra
jurat, conſervat, & Karlus meus ſenior
jure, conſerve, & Karles mon ſenhor

de ſuo part non los tanit, ſi jo returnar
de ſua parte non illud teneret, ſi ego retornare
de ſue part ne lo taniſt, ſi je retourner

non lint pois, ne jo, ne neuls cui jo
non illum inde poſſum, nec ego nec nullus quem ego
ne l'ent pois, ne je, ne nuls cui je

returnar int pois, in nulla aindha contra
retornare inde poſſum, in nullo adjuto contra
retourner ent pois, en nul aınde contre

Loduwig non li (*b*) juer.
Ludovicum non illi fuero.
Louis nun li ſerai.

C'eſt-à-dire: „ Si Louis obſerve le ſerment que „ ſon frere Charles lui jure, & que Charles, mon- „ ſeigneur de ſa part ne le tint point, ſi je ne puis dé- „ tourner Charles de ce violement, ni moi, ni au- „ cuns de ceux que je puis détourner, ne ſerons en „ aide à Charles contre Louis.

On voit par cet exemple que la *langue romane* avoit déja autant de rapport avec le françois auquel elle a donné naiſſance, qu'avec le latin dont elle ſortoit. Quoique les expreſſions en ſoient latines, la ſyntaxe ne l'eſt pas; & l'on ſait qu'une langue eſt auſſi diſtinguée d'une autre par ſa ſyntaxe que par ſon vocabulaire. *Mém. de l'acad. des Inſc. tom. XVII. & XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

ROMANESQUE, adj. (*Gram.*) qui tient du roman. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Une paſſion *romaneſque*; des idées *romaneſques*; une tête *romaneſque*; un tour *romaneſque*; un ouvrage *romaneſque*.

ROMANESQUE, f. f. ſorte de danſe. *Voyez* GAILLARDE.

ROMANIE, (*Géog. mod.*) ou *Romélie*, ou *Rumélie*, province de la Turquie européenne, bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'Archipel & la

mer

(*a*) Je lis *er* pour *ero*, au lieu de *&*.

(*b*) M. Ducange lit *fuer* pour *fuero*, au lieu de *juer* ou *iver*.

ſmer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchant par la Macédoine.

Autrefois par la *Romanie* on entendoit généralement, comme l'a remarqué Selden, tout le pays que poſſédoient les empereurs grecs, ſoit dans l'Europe, ſoit dans l'Aſie ou dans l'Afrique. Préſentement le mot de *Romanie* déſigne en général tout ce que les Turcs poſſedent en Europe, & particulierement la Thrace, la Bulgarie, la Macédoine, la Theſſalie, la Grece & quelques autres contrées. Le mot *Rumélie* eſt compoſé de *rum*, & du mot grec ἑλλην, comme qui diroit la *Romanie greque;* mais la *Romanie* eſt ordinairement reſtrainte au gouvernement du Beglerbeg de ce pays, gouvernement qui ne s'étend ni ſur la Hongrie, ni ſur les îles de l'Archipel, ni même ſur la Morée, qui fait une partie du revenu de la valideh, c'eſt-à-dire de la ſultane mere de l'empereur. Ce pays ſeroit fertile en blé & en pâturages, ſi les Turcs ſe donnoient la peine de le cultiver; les Grecs y ſont en grand nombre.

Le bacha de *Rumélie* ou *Romanie ;* eſt le dix-huitieme entre les gouvernemens beglerbegs, & le plus conſidérable gouvernement des Turcs en Europe. Il fournit au bacha un million cent mille aſpres de revenu. Ce bacha fait ſa réſidence à Sofie, & a ſous lui vingt-quatre ſangiacs. (*D. J.*)

ROMANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamaſque, ſur une petite riviere qui coule entre le Serio & l'Oglio. Cette ville fait un bon commerce en blé. (*D. J.*)

ROMANOW, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Jéroslaw, ſur la gauche du Volga, au-deſſus de Jéroslaw. (*D. J.*)

ROMANS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans une belle plaine du Dauphiné, ſur l'Iſere, à 3 lieues du Rhône, à 10 au ſud-oueſt de Grenoble, & à 112 de Paris. Elle doit ſon origine à un monaſtere fondé dans le ix ſiecle, qui a été ſéculariſé, & dont la manſe abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & pluſieurs couvens de religieux. *Romans* eſt un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Dauphiné. *Long.* 22. 43. *lat.* 45. 7. (*D. J.*)

ROMARIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *roſmarinus*; genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt fendue en deux parties, & recourbée en arriere; elle a des étamines crochues: la levre inférieure eſt diviſée en trois parties dont celle du milieu eſt concave comme une cuillere. Le calice de cette fleur a deux ou trois pointes. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *I. R. H. Voy.* Plante.

Romarin, (*Jardinage.*) *roſmarinus*, arbriſſeau toujours verd & odoriférent, qui vient en Eſpagne, en Italie, dans les provinces méridionales de ce royaume, & dans quelqu'autres pays chauds de l'Europe. Il fait de lui-même un buiſſon fort branchu qui s'étend en largeur & s'éleve peu; cependant quand on le dirige par des ſoins de culture, on peut lui faire prendre 8 à 10 piés de hauteur. Ses feuilles ſont fermes, longues, étroites d'un verd foncé en-deſſus, & blanchâtre en-deſſous. Ses fleurs qui ſont petites & d'un bleu pâle, paroiſſent au mois d'Avril. Elles durent long-tems, & ſe renouvellent encore en automne. Cet arbriſſeau porte très-rarement des graines; elles ſont à-peu-près de la forme & de groſſeur de celle du mûrier: le mois d'Août eſt le tems de leur maturité dans les pays chauds.

Le *romarin* ſe multiplie très-aiſément de branches couchées & de boutures. Les premieres ſe font au printems; mais le commencement de Juillet eſt le tems le plus favorable pour faire les boutures d'arbres toujours verds. Quoiqu'on puiſſe faire prendre différentes formes à cet arbriſſeau, il convient ſur-tout à faire des haies qu'on peut tenir à ſix piés de hauteur, & en les taillant régulierement dans le commencement des mois de Juillet & de Septembre. Elles ſe garniſſent bien & font un bon abri pour des parties de jardin que l'on veut tenir chaudement. Cet arbriſſeau eſt un peu délicat pour pluſieurs provinces de l'intérieur de ce royaume, où les hivers rigoureux le font ſouvent périr. Mais on attribue quelquefois au froid un dépériſſement qui n'eſt venu que de caducité. Le *romarin* veut être renouvellé au bout de 10 ou 12 ans qui ſont à-peu-près le terme de ſa durée. On la prolongera conſidérablement en mettant l'arbriſſeau dans un terrein ſec & léger, ſabloneux & très-pauvre; il s'y plaira, il y ſera moins ſujet à être mutilé par le froid, & il y fera des progrès plus rapides que s'il étoit dans une meilleure terre. D'ailleurs, plus il eſt jeune, moins il réſiſte aux gélées. Il eſt un moyen de l'en garantir ſûrement, c'eſt de lui faire prendre racine dans un vieux mur où il réſiſtera à toutes les intempéries du plein air. Il n'exige aucuns ſoins de culture, que d'être arroſé largement ſi l'on veut accélérer ſon accroiſſement.

Cet arbriſſeau peut ſervir à un objet utile. On aſſure que les abeilles recherchent ſes fleurs de préférence, parce qu'elles ſont printanieres, abondantes, de longue durée, & très-odorantes.

On fait entrer auſſi ces fleurs dans les ſachets de ſenteur, dans les pots-pourris, & elles font la baſe de l'eau de la reine d'Hongrie. La Médecine en fait uſage à quantité d'égards. On prétend que l'eau où l'on a fait infuſer pendant douze heures des feuilles & des fleurs de cet arbriſſeau, priſe intérieurement, fortifie la mémoire & la vue. La fumée de cette plante deſſéchée eſt des plus propres à purifier l'air, & à chaſſer les mauvaiſes odeurs.

On ne regarde à préſent le *romarin* ordinaire que comme un arbriſſeau trivial & ignoble. Son odeur quoique aromatique n'eſt ſupportable qu'aux gens du commun. Cependant il y a des variétés de cet arbriſſeau aſſez belles pour être admiſes dans les collections les plus riches. Voici les différentes eſpeces de *romarin* que l'on connoît à préſent.

1. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites*; c'eſt à cette eſpece qu'on peut appliquer plus particulierement ce qui a été dit ci-deſſus.

2. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites panachées de jaune*; cette variété a une apparence agréable; ſes feuilles ſont parſemées accidentellement de taches d'un jaune vif, qui font le même aſpect que ſi l'on avoit répandu au haſard quelques paillettes d'or ſur l'arbriſſeau. Sa feuille eſt plus étroite que celles du précédent; il fleurit plutôt, & il eſt un peu plus délicat.

3. *Le romarin à feuilles étroites panachées de blanc*; c'eſt l'eſpece qui a le plus d'agrément; toutes ſes feuilles ſont ſi bien tachées, qu'il ſemble de loin qu'elles ont été argentées. C'eſt le plus beau, le plus rare & le plus délicat des *romarins*.

4. *Le romarin d'Almérie;* il s'éleve moins que le *romarin* commun. Ses feuilles ſont plus petites, plus blanches, & d'une odeur encore moins ſupportable. Ses fleurs qui viennent en épi au haut des branches, ſont d'un violet foncé.

5. *Le romarin à larges feuilles*; cet arbriſſeau ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Ses branches ſont moins ligneuſes que celles du *romarin* commun. Sa feuille eſt plus épaiſſe, plus rude & d'un verd plus foncé. Il eſt extrèmement commun aux environs de Narbonne.

6. *Le romarin panaché à larges feuilles*; il eſt rare & peu connu. *Article de M.* d'Aubenton.

Romarin, (*Mat. méd.*) les feuilles & les fleurs de cet arbriſſeau ſont d'uſage en médecine. Les pharmacologiſtes ont donné à cette plante & à ſa fleur le nom d'*anthos*, c'eſt-à-dire *fleur par excellence*, & certes fort arbitrairement. Les feuilles de *romarin* ſont recommandées dans l'uſage intérieur, comme fortifiantes, céphaliques, bonnes contre l'épilepſie & la paralyſie, hyſtériques, apéritives, utiles ſur-tout contre la jauniſſe, contre la leucophlegmatie & la cachexie, *&c.* Ces feuilles ſont preſque abſolument inuſitées dans tous ces cas, & on ne les emploie guere que dans une ſeule préparation magiſtrale deſtinée à l'uſage extérieur, ſavoir le vin aromatique vulgaire, & dans une compoſition officinale, ſavoir le miel de *romarin*, *melanthoſatum*.

Les fleurs de *romarin*, ou pour mieux dire, les calices de ces fleurs ſont de toutes les parties de cette plante aromatique, celles qui contiennent le plus abondamment le principe odorant & une huile eſſentielle lorſqu'on les cueille dans le tems balſamique, qui eſt ici celui où la plus grande partie des fleurs eſt à-demi épanouie. On retire de ces fleurs une eau diſtillée qui eſt peu uſitée, une huile eſſentielle dans laquelle on ne reconnoît évidemment que les qualités communes des huiles eſſentielles, un eſprit ardent aromati-

que

que très-connu, ſous le nom d'*eau de la reine d'Hongrie*, auquel on ne peut raiſonnablement attribuer auſſi que les qualités génériques des eſprits ardens aromatiques. *Voyez* ESPRIT, *Chimie*, ODORANT, *principe* & ESPRIT-DE-VIN, *ſous le mot* VIN.

Une conſerve qui eſt regardée comme cordiale, ſtomachique, anti-ſpaſmodique & emmenagogue; & enfin le miel anthoſat, dont nous avons déja parlé, & qui ne s'emploie guere que dans les lavemens carminatifs.

Les fleurs & les ſommités du *romarin* entrent dans un grand nombre de remedes officinaux compoſés, tant internes qu'externes. (*b*)

ROMATIANA civitas, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Cargna. Baronius, qui croit que c'eſt la ville d'Aquilée, dit qu'elle fut appellée *Romanicia* & *Romana*, ou parce que c'étoit une colonie conſidérable des Romains, ou parce qu'elle avoit été fidele à ſes maîtres. Mais Ortelius veut, avec plus de vraſſemblance, que *Romatiana civitas* ſoit le port *Romatinus* de Pline. Dans ce cas, elle pourroit tirer ſon nom du fleuve *Romatinum*, qui mouille la ville de Concordia, & qu'on appelle aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMATINUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Carnia, ſelon Pline, *liv. III. c. xviij.* qui connoît une ville de même nom vers l'embouchure de ce fleuve. La ville pourroit bien être Concordia. A l'égard du fleuve, on le nomme aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMBAILLERE, ſ. f. (*Marine.*) convention de planches qui couvrent le dehors du corps de la galere, & qui ſont attachées avec de grands clous de fer à-travers des madriers & des eſtemeraires.

ROMBAVE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, qui donne une gomme très-blanche & dont le bois eſt flexible.

ROMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) nom que l'on donne à Marſeille au turbot. *Voyez* TURBOT.

ROME, (*Géog. anc.*) la ville éternelle. Les anciens auteurs latins l'ont nommée *Urbs*, c'eſt-à-dire *la ville par excellence*, à cauſe du rang qu'elle tenoit ſur toutes les autres villes du monde; le nom de *Rome*, en latin *Roma*, lui a toujours été conſervé. Envain l'empereur Commode voulut lui faire porter le nom de *Colonie commodienne*; envain le roi des Goths l'appella *Gothie*; envain même l'appella-t-on *la ville d'Auguſte*, par flaterie pour ce prince; l'intention de tout les ſouverains qui prètendirent lui donner leurs noms, n'a point été ſuivie par leurs ſucceſſeurs.

Un prince d'une naiſſance incertaine, dit l'abbé de Vertot, nourri par une femme proſtituée, élevé par des bergers, & devenu depuis chef de brigands, jetta les premiers fondemens de cette capitale du monde, dans la quatrieme année de la ſixieme olympiade, & la ſept cens cinquante-troiſieme avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il la conſacra au dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût ſorti; il admit pour habitans des gens de toutes conditions & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains, & Toſcans, la plûpart pâtres & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un aſyle qu'il ouvrit en faveur des eſclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des priſonniers de guerre, & il ſçut de ſes ennemis en faire ſes premiers citoyens.

Il choiſit le mont Palatin pour y placer ſa ville, & il employa toutes les cérémonies ſuperſtitieuſes que les Etruſques avoient introduites pour de ſemblables fondations; il fit attacher à une charrue dont le ſoc étoit d'airain, une vache & un taureau, & leur fit tracer l'enceinte de *Rome* par un profond fillon. Ces deux animaux, ſymboles des mariages qui devoient peupler les villes, furent enſuite égorgés ſur les autels; tout le peuple ſuivoit la charrue, & pouſſoit en dedans les mottes de terre que le ſoc rejettoit quelquefois en dehors; on ſoulevoit cette charrue, & on la portoit dans les endroits où l'on deſtinoit de faire des portes.

Comme le mont Palatin étoit iſolé, on l'enferma tout entier dans le circuit que l'on traça, & l'on forma une figure à-peu-près quarrée au pié de la montagne; là on creuſa en rond une foſſe aſſez profonde, où tous les nouveaux habitans jetterent un peu de terre des différens pays où ils avoient pris naiſſance, & ce trou reſta en forme d'une eſpece de puits dans la place publique, où ſe tinrent depuis les comices.

Rome fut ainſi formée par des hommes pauvres & groſſiers; on y comptoit environ mille chaumieres; c'étoit, à proprement parler, un village, dont les principaux habitans labouroient la terre ingrate d'un pays ſtérile qu'ils s'étoient partagé; le palais même de Romulus n'étoit conſtruit que de joncs & n'étoit couvert que de chaume.

Chacun avoit choiſi ſon terrein pour bâtir ſa cabane, ſans égard à aucun alignement; c'étoit une eſpece de camp de ſoldats, qui ſervoit d'aſyle à des avanturiers, la plûpart ſans femmes & ſans enfans, que le deſir de faire du butin avoit réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que ſortirent les conquérans de l'univers, dit à ce ſujet l'écrivain des *révolutions de la république romaine*.

Il nous faut prendre de la ville de *Rome*, dans ſes commencemens, l'idée que nous donnent les villes de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les beſtiaux & les fruits de la campagne. Les noms anciens les principaux lieux de *Rome*, ont tous du rapport à cet uſage; cette ville n'avoit pas même de rues, ſi l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutiſſoient. En un mot, juſqu'à la priſe de *Rome* par les Gaulois, cette ville n'étoit en partie qu'un amas informe de hutes ſéparées.

Telle eſt la peinture que nous font les hiſtoriens des commencemens de cette capitale du monde, qui ne fut jamais plus digne de commander à l'univers, que quand la pauvreté y conſerva l'amour des vertus civiles & militaires. Ce furent ces illuſtres laboureurs qui en moins de cinq cens ans, aſſujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuſes de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puiſſance formidable de Carthage.

A peine cette ville naiſſante fut-elle élevée au-deſſus de ſes fondemens, que ſes habitans ſe preſſerent de donner quelque forme au gouvernement; leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire, & pour y parvenir, ils établirent une eſpece de monarchie mixte, & partagerent la ſouveraine puiſſance entre le chef ou le prince de la nation, un ſénat qui lui devoit ſervir de conſeil, & l'aſſemblée du peuple. Romulus, le fondateur de *Rome*, en fut élu le premier roi; il fut reconnu en même tems pour le chef de la religion, le ſouverain magiſtrat de la ville, & le général né de l'état.

Ses ſucceſſeurs aggrandirent beaucoup la ville de *Rome*; le mont-Celius y fut ajouté par Tullus; le Janicule & l'Aventin, par Ancus; le Viminal, le Quirinal, & d'Eſquilin, par Servius Tullius; ce qui occaſionna le nom célebre de *Septicollis*, qu'on donna à cette ville, à cauſe des ſept collines ſur leſquelles elle étoit bâtie.

Une des cauſes de ſa proſpérité, c'eſt que ſes rois furent tous de grands perſonnages; on ne trouve point ailleurs, dans les hiſtoires, une ſuite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines, comme M. de Monteſquieu l'a remarqué le premier. Les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de ſa puiſſance, ont été faits ſous les rois. On peut voir l'étonnement de Denis d'Halicarnaſſe, *Ant. rom. l. III.* ſur les égoûts faits par Tarquin; & ces égoûts ſubſiſtent encore.

On ſait que quelques années avant le déſaſtre de *Rome* par les Gaulois, les tribuns du peuple avoient voulu partager le ſénat & le gouvernement de la république entre les deux villes de Véïes & de *Rome*; après le ſaccagement de cette derniere, les mêmes tribuns penſerent à faire abandonner tout-à-fait *Rome* détruite, à tranſporter à Véïes le ſiege de l'état, & à en faire la ſeule capitale. Le peuple ſembloit aſſez diſpoſé à prendre ce parti, mais Camille l'emporta ſur la faction des tribuns, & d'un conſentement unanime, il fut arrêté qu'on rétabliroit la ville de *Rome*.

On rebâtit les temples ſur les mêmes fondemens; enſuite on répara les ruines des maiſons particulieres; le tréſor public y contribua du ſien, & les édiles furent chargés de régler & de hâter les ouvrages; on fit marché avec des entrepreneurs, qui s'obligerent d'édifier les maiſons dans l'année; le tréſor public fournit la charpente & le bandeau pour couvrir les toîts; il y eut ordre à tous les propriétaires des campagnes, d'y laiſſer fouir des carrieres, & de ſouffrir qu'on en enlevât gratuitement les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut exempt des travaux; précédemment les

égoûts publics ne paſſoient que ſous les rues, on bâtit alors indifféremment ſur leurs voûtes qui ſervirent de fondemens, & par-là les égoûts eurent leurs cours ſous les maiſons particulieres.

Cependant la précipitation fit tort à la ſeconde conſtruction de *Rome*; les rues demeurerent étroites & mal alignées; il eſt vrai que ſur la fin de la république, & ſur-tout ſous Auguſte, *Rome* étant devenue la capitale du monde, la magnificence augmenta dans les temples, dans les palais, & dans les maiſons des citoyens; mais cette nouvelle décoration ne réforma pas les défauts du plan ſur lequel on avoit rétabli la ville après ſa premiere conſtruction: les choſes changerent bientôt après.

L'incendie de *Rome*, qui dura ſous le regne de Néron ſix jours & ſix nuits, la réduiſit preſque en cendres, & de quatorze quartiers de la ville, quatre ſeulement furent épargnés; tous les ſoins, dit Tacite, que ſe donna l'empereur, pour le ſoulagement du peuple affligé, furent inutiles à ſa réputation; on l'accuſa long-tems d'avoir été lui-même l'auteur de l'embraſement. Quoi qu'il en ſoit, Néron ſe ſervit des ruines de ſa patrie pour faire éclater ſa magnificence; il ordonna que ſans garder l'ordre ancien, ni laiſſer la liberté aux particuliers de bâtir à leur fantaiſie, comme ils avoient fait juſqu'alors, on tirât au cordeau de grandes rues, on élargît les places, on environnât les quartiers de portiques que l'empereur ſe chargea de conſtruire à ſes dépens, comme auſſi de faire enlever les démolitions & les décombres.

Le même Néron voulut que les maiſons fuſſent voûtées juſqu'à une certaine hauteur, & bâties d'une pierre qui réſiſte au feu; il preſcrivit encore que les particuliers ne tireroient point l'eau publique à leurs uſages, afin que l'on eût des réſervoirs auxquels on pourroit avoir recours en cas d'incendie, & que chaque maiſon ſeroit ſéparée l'une de l'autre ſans un mur mitoyen; il bâtit pour lui-même un palais moins ſuperbe par la dorure, que le luxe avoit deja rendue commune, que par les champs, les lacs, les forêts, & les campagnes dont il étoit accompagné. On peut voir une courte deſcription de ce palais, au *mot* MAISON DORÉE.

Les ordonnances de l'empereur, outre l'utilité publique, apporterent un embelliſſement particulier à la nouvelle ville; quelques-uns croyoient pourtant que les anciens bâtimens étoient plus ſains, ou du moins plus commodes pour le peuple, parce que les rues étant plus étroites, la hauteur des maiſons garantiſſoit des rayons du ſoleil, qui ne trouvoient plus d'obſtacle par la maniere dont on venoit de bâtir.

Il nous reſte quelques deſcriptions de la ville de *Rome*, telle qu'elle ſe trouvoit vers le ſiecle des empereurs Valentiniens & Valens; & dans ces tems-là elle étoit partagée en quatorze régions, dont nous avons une deſcription attribuée à P. Victor. *Voyez* RÉGIONS DE ROME. C'eſt un article qui ſert de ſupplément à celui-ci, & qui nous met en état de paſſer à la deſcription de *Rome* moderne.

Quant aux autres détails qui concernent l'ancienne *Rome*, on les trouvera dans ce Dictionnaire ſous leurs divers articles particuliers; il ſeroit ſuperflu d'en faire ici l'énumération. Je paſſe à *Rome* moderne, la ville du monde qui intéreſſe le plus la curioſité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME *moderne*, (*Géog. mod.*) C'eſt toujours la plus fameuſe ville de l'univers, quoique l'empire romain ſoit détruit. On ſait quelle eſt ſituée ſur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de Madrid, à 330 au ſud-eſt de Paris, à 340 d'Amſterdam, à 310 nord-oueſt de Conſtantinople, & à 190 ſud-oueſt de Vienne. *Long.* ſuivant Caſſini & Bianchini, 30. 10'. 30". *Latit.* 41. 54. ſelon Gréave, 41. 46. La différence des méridiens entre Paris & *Rome*, eſt de 10. 19. 30. dont *Rome* eſt plus orientale que Paris.

Rome eſt non-ſeulement aujourd'hui la capitale de l'Italie dans l'état de l'Egliſe, mais elle eſt encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puiſque chacun d'eux a le droit d'y nommer un miniſtre, & que leurs cauſes eccléſiaſtiques, même leurs cauſes temporelles, y ſont jugées par le tribunal de la Rote, compoſé de juges de chaque nation. Dans cette ville,

Près de ce capitole, où regnoient tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
Un Pontife eſt aſſis au trône des Céſars.
Des prêtres fortunés foulent d'un pié tranquille
Les tombeaux des Catons, & la cendre d'Emile;
Le trône eſt ſur l'autel, & l'abſolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le ſceptre & l'encenſoir.

Voltaire.

La différence eſt néanmoins bien grande entre *Rome* ancienne, & *Rome* moderne; je ne dirai pas avec Vopiſcus, qui vivoit ſous l'empire de Diocletien, que les murailles de l'ancienne *Rome* avoient un circuit de cinquante milles, parce que je crois que c'eſt une faute des copiſtes; je ne ſuis pas moins éloigné d'adopter les extravagantes exagérations de Voſſius, qui donne à l'ancienne *Rome* pluſieurs millions d'habitans; mais en ſuppoſant qu'elle fût à-peu-près auſſi peuplée que peut l'être Paris, il eſt certain que *Rome* moderne n'a pas cent quarante mille ames.

On ne comptoit à la fin du dix-ſeptieme ſiecle, par un dénombrement qui fut imprimé, que cent trente-cinq mille habitans dans cette ville, en y comprenant les Juifs, & ce calcul ſe trouvoit encore vérifié par les regiſtres des naiſſances. Il y naiſſoit, année commune, trois mille ſix cens enfans; ce nombre de naiſſances multiplié par 34, donne toujours à peu près le total des habitans, ſavoir environ cent vingt-cinq mille, outre les dix mille Juifs.

Il réſulte de cette obſervation que *Rome* eſt ſix fois moins peuplée que Paris, & ſept fois moins que Londres; elle n'a pas la moitié d'habitans que contient Amſterdam, & en eſt encore plus éloignée proportionnellement du côté de l'opulence, & la connoiſſance des arts qui la produiſent; elle n'a ni vaiſſeaux, ni manufactures, ni trafic. Il eſt vrai que depuis le pontificat de Jules II. & de Léon X. *Rome* a été le centre des beaux arts, juſqu'au milieu du dernier ſiecle; mais bientôt, dans quelques-uns, elle fut égalée, & dans d'autres ſurpaſſée par notre capitale. (1) Londres a auſſi ſur elle autant de ſupériorité par les ſciences que par les richeſſes & la liberté; les palais ſi van-

(1) Comment! *Rome* n'eſt-elle pas toujours le centre des beaux arts? j'en appelle au témoignage reſpectable du premier ſouverain regnant de l'Europe, qui en parcourant cette année l'Italie dans le plus grand *incognito*, y a réveillé les prodiges de l'art par ſa préſence & ſes bienfaits; de ce ſoleil dont les rayons perçants ſe ſont mieux faits ſentir ſous le voile, dont il a bien voulu ſe couvrir; j'en appelle, dis-je, au ſuprème témoignage de JOSEPH II. Empereur des Romains, qui, hors du train éclatant de ſa brillante cour, a fait paroître avec plus de facilité & de ſuccès, la ſublimité de ſon génie, l'étendue de ſes connoiſſances, autant que ſa grandeur d'ame, & l'excellence de ſon cœur: en quoi il a donné des preuves plus éclatantes de ſon mérite, de ſes lumieres, & de ſa grandeur, qu'il n'auroit fait avec le faſte ordinaire & propre des grands Céſars. Ce Prince a vu lui-même à quel haut degré de perfection ſont portés les Moſaïques, & la Manufacture des tapiſſeries dans *Rome*. Un ſeul exemple tout récent ſuffiroit pour prouver que cette Métropole du Monde eſt encore de nos jours le centre des beaux arts: il ſouffiroit de citer le fameux tableau contenant les portraits de l'Empereur & du G. Duc ſon frere, ce chef-d'œuvre, ce prodige de l'art de notre ſiecle, conſacré à ſervir de monument éternel à ces deux auguſtes perſonnages, ſorti du divin pinceau (qu'il me ſoit permis de le dire) d'un autre Raphaël, du célebre Batoni, natif de notre ville de Lucques, dont les ouvrages ont déja immortaliſé le nom; tableau qui fait voir ſous un ſeul & même point de vue l'aſſemblage de toutes les vertus qui caracteriſent l'héroïſme, & qui éclatent ſur le front de ces deux jeunes héros; qui a mérité tant de fois à l'auteur d'être honoré dans ſa propre maiſon de la préſence d'un Céſar, non ſeulement dans ſon premier ſéjour à *Rome*, mais encore à ſon retour de Naples dans cette même Capitale, où il alla deſcendre de caroſſe à la maiſon de cet illuſtre profeſſeur à qui ſeul il donna audience dans le ſecond & court ſéjour qu'il y fit. Et ce qui donne encore un rélief à ſon mérite, ce ſont les riches préſents qu'il a reçu tant de l'Empereur que de l'incomparable Reine l'Imperatrice, ſa mere, qui lui donna la commiſſion de faire pour elle le même tableau. Si une généroſité ſi ſignalée a attiré tous les régards des Romains, & a fait leur admiration, elle doit être auſſi pour toujours un monument glorieux de ſatisfaction, & d'éternelle réconnoiſſance. Mais les ſuperbes & ſurprenantes fêtes qui furent ſur le champ données à l'arrivée imprevue de ces deux grands Princes, dans ces palais, quoi qu'on en diſe, des plus magnifiques, & réguliers, ne fourniſſent-elles pas des preuves inconteſtables de la continuation du triomphe de tous les arts dans *Rome*, où, comme centre de la grandeur & de l'opulence, les plus célebres artiſtes concourent en foule de toutes parts pour en ſoutenir & augmenter la gloire? Témoin entr'autres cette illuſtre Académie Royale de France, où elle forme ſes meilleurs ſujets en fait d'art. Oui ſans doute, le peuple Romain & à leur tête les Cardinaux qui ouvrirent toutes les portes du Concla-

ſi vantés de *Rome* ſont inégalement beaux, & généralement mal entretenus; la plûpart des maiſons des particuliers ſont miſérables; ſon pavé eſt très-mauvais, les pierres petites & ſans aſſiete; ſes rues vilaines, ſales & étroites, ne ſont balayées que par la pluie qui y tombe rarement.

Cette ville, qui fourmille d'égliſes & de couvens, eſt preſque déſerte à l'orient & au midi. Qu'on lui donne tant qu'on voudra douze milles de tour, c'eſt un circuit rempli de terres incultes, de champs & de jardins, qu'on appelle *vignes*. Ceux du Vatican & du derriere de S. Pierre, occupent plus d'un tiers de la partie nommée le *bourg*, & tout ce qui eſt à l'occident de la Longara juſqu'au Tibre, ne préſente encore que des jardins, & des lieux vuides d'habitans. Ainſi, l'on a eu raiſon de dire, que les ſept collines qui faiſoient autrefois ſa décoration, ne lui ſervent plus que de tombeaux.

Hæc, dum viva, ſibi ſeptem circumdedit arces,
Mortua nunc ſeptem contegitur tumulis.

Cependant cette *Rome* dépeuplée, foible par ellemême, ſans fortifications, ſans troupes & ſans généraux, eſt toujours la ville du monde la plus digne de curioſité, par une infinité de précieux reſtes d'antiquités, & des chef-d'œuvres des modernes, en architecture, en peinture & en ſculpture.

Entre les reſtes de l'ancienne *Rome*, la grandeur de la république éclate principalement dans les ouvrages néceſſaires, comme les grands chemins, les aqueducs & les ponts de la ville. Au contraire la magnificence de *Rome* ſous les empereurs, ſe manifeſte dans les ouvrages qui concernoient plutôt l'oſtentation ou le luxe, que l'utilité publique; tels ſont les bains, les amphithéâtres, les cirques, les obéliſques, les colonnes, les mauſolées, les arcs de triomphe, *&c.* car ce qu'ils joignoient aux aqueducs, étoit plutôt pour fournir leurs bains & leur naumachie, & pour embellir la ville par des fontaines, que pour quelque beſoin effectif. Ces divers reſtes ont été ſi amplement décrits par quantité de voyageurs & d'autres écrivains, dont les meilleurs ouvrages ont été recueillis dans la vaſte collection de Gronovius, qu'il eſt difficile de rien dire de neuf ſur un ſujet ſi rebattu. Cependant, il y a tant de choſes remarquables dans un champ ſi ſpacieux, qu'il eſt difficile de les conſidérer ſans faire différentes réflexions, ou ſelon ſon génie, ou ſelon les études que l'on a cultivées.

En général parmi les antiquités de *Rome*, les anciennes ſtatues ſont l'objet qui a le plus de partiſans, à cauſe de l'excellence de l'ouvrage. On eſt enchanté de voir les viſages de gens illuſtres qu'on connoît tant dans l'hiſtoire. On aime à conſidérer la reſſemblance qui ſe trouve entre les figures des divinités du paganiſme, & les deſcriptions que les poëtes nous en ont données, ſoit que les poëtes aient été les copiſtes de la ſculpture grecque, ſoit que la ſculpture ait pris ſes ſujets dans les poëtes. *Rome*, maitreſſe de l'univers, raſſembla dans ſon ſein les plus beaux morceaux de la Grece.

Quoique les ſtatues qui ont été trouvées parmi les débris de l'ancienne *Rome*, ſurprennent par leur nombre prodigieux, il ne faut point douter qu'il n'y ait encore ſous terre de grands tréſors en ce genre. Il y a pluſieurs endroits qui n'ont jamais été viſités. On n'a point touché à une grande partie du mont Palatin; & comme c'étoit autrefois le ſiége du palais de l'empereur, on peut préſumer qu'il n'eſt pas ſtérile en richeſſes de ce genre.

Il y a des entrepreneurs à *Rome* qui achetent volontiers le droit de fouiller des champs, des jardins ou des vignobles. Ils payent l'étendue de la ſurface qu'ils ont à creuſer; & après l'eſſai, comme on fait en Angleterre pour les mines de charbon, ils remuent les endroits qui promettent davantage, & ſouvent avec ſuccès. S'ils ſont trompés dans leur attente, ils gagnent ordinairement aſſez de briques & de décombres pour ſe rembourſer des frais de leurs recherches, parce que les Architectes eſtiment plus ces matériaux anciens, que les nouveaux. Mais on croit, ſurtout à *Rome*, que le lit du Tibre eſt le grand magaſin de toutes ces ſortes de tréſors; cette opinion eſt ſi générale, que les Juifs ont autrefois offert au pape de nettoyer cette riviere, pourvu qu'ils euſſent ſeulement ce qu'ils y trouveroient. Ils propoſerent de faire un nouveau canal dans la vallée près de Ponte-Molle, pour recevoir les eaux du Tibre, juſqu'à ce qu'ils euſſent vuidé & nettoyé l'ancien. Il falloit accepter une propoſition ſi favorable, le pape la refuſa par une vaine terreur; il eſt certain que la ville de *Rome* recevroit un grand avantage d'une telle entrepriſe, qui releveroit les bords du Tibre, & remédieroit à ſes fréquens débordemens.

Rome offre un autre ſpectacle curieux, c'eſt la grande variété des colonnes de marbre dont elle eſt remplie, & qui ont été tirées d'Egypte ou de la Grece. On conçoit la difficulté qu'on a dû éprouver pour les tailler & leur donner la forme, la proportion & le poli. Je ſai que quelques modernes condamnent la proportion & la forme de ces colonnes; mais les anciens ſachant que le but de l'architecture eſt principalement de plaire à l'œil, s'attachoient à remplir ce but; c'étoit un effet de l'art, & de ce que les Italiens appellent *il guſto grande*; ils conſidéroient toujours l'aſſiette d'un bâtiment, s'il étoit haut ou bas, dans une place ouverte ou dans une rue étroite, & ils s'écartoient plus ou moins des regles de l'art, pour s'accommoder aux diverſes diſtances & élevations, d'où leurs ouvrages devoient être regardés.

Je mets au rang des colonnes de *Rome*, tous les obéliſques qui ſont dans cette capitale, & qui y ont été apportés d'Egypte. Tel eſt l'obéliſque qui eſt au milieu de la place qui fait face à S. Pierre de *Rome*, & celui qui eſt vis-à-vis de S. Jean de Latran. Sixte-quint a la gloire de les avoir tous deux fait relever. *Voyez* Obélisque.

Le ponte *Sant' Angelo*, par où quelques voyageurs ont commencé à décrire la ville de *Rome*, eſt celui qu'on appelloit anciennement *Pons-Ælius*, du nom de l'empereur Ælius Adrianus, qui le fit bâtir; & il a pris celui de *ponte Sant' Angelo*, qu'il porte aujourd'hui, à cauſe que S. Grégoire le Grand, étant ſur ce pont, vit, à ce qu'on dit, un ange ſur le *moles Adriani*, qui remettoit ſon épée dans le fourreau, après une grande peſte qui avoit déſolé toute la ville. En jettant les yeux ſur la riviere, on découvre à gauche les ruines du pont triomphal, par-deſſus lequel tous les triomphes paſſoient pour aller au capitole; ce qui fit que ce paſſage en demeura plus libre, & que par un decret du ſénat, il fut défendu aux payſans & aux laboureurs.

Le château S. Ange eſt au bout du ponte Sant-Angelo, c'eſt ce qu'on appelloit *moles Adriani*, parce que l'empereur Adrien y avoit été enterré; c'eſt dans ce château qu'on met les priſonniers d'état; & que Sixte V. dépoſa cinq millions, avec une bulle qui défend de s'en ſervir ſans une preſſante néceſſité; apparamment que quelques-uns de ſes ſucceſſeurs ſe ſont trouvés dans ce cas; car les cinq millions de Sixte V. n'exiſtent plus. On arrive bientôt après à la place de S. Pierre, & à l'égliſe de même nom, qui paſſe pour le plus vaſte & le plus ſuperbe temple du monde. *Voyez* S. Pierre *de Rome*.

Le palais du Vatican eſt tout joignant l'égliſe de S. Pierre, & c'eſt grand dommage; car ſi l'égliſe étoit iſolée, & qu'on la pût voir de tous côtés en champ libre, l'effet en ſeroit bien plus beau. Le Vatican eſt un édifice auſſi vaſte qu'irrégulier. *Voyez* Vatican.

Ce

clave à ces deux Souverains, & qui ne ceſſoient d'admirer le fond de leur héroïſme, auroient bien ſu élever à tous deux comme à autant de modeles de piété, de juſtice, de force & de généroſité, des ſtatues à côté de celles du grand Conſtantin & de Charlemagne, ſi le plus grand des prix n'étoit réſervé aux actions héroïques qu'ils promettent pour la défenſe de la foi & de la Religion.

Mais c'eſt du ſage connoiſſeur du vrai mérite des héros, que le monde attend cette marque de juſtice; c'eſt de CLEMENT XIV. Pontife regnant, digne du même honneur, qu'il l'attend: lui ſeul de tous les réligieux décoré de la Pourpre, a mérité les ſuffrages unanimes de la plus éminente aſſemblée des prêtres, ſelon les vœux communs des Princes catholiques; & plus cette élection a été inattendue, plus elle a fait la conſolation de tout le monde, parce qu'on vit exalter malgré ſa modeſtie, la vertu, la piété, la prudence, la doctrine. S'étant lui ſeul chargé de tout, il a preſque déja pacifié l'Egliſe; ſera-t-il auſſi à coup ſûr le juſte réformateur de la diſcipline, le déſiré promoteur des ſciences, & le liberal protecteur des beaux arts. (*D*)

Ce palais a une bibliothèque magnifique, groſſie par celle de Heidelberg, & par la bibliothèque du duc d'Urbin. Il y a dans cette bibliothèque un volume de lettres de Henri VIII. à Anne de Boulen; il ſeroit à ſouhaiter que celles de Anne de Boulen à Henri VIII. y fuſſent auſſi; car on en connoît quelques-unes qui ſont admirables. Parmi les manuſcrits des derniers ſiecles, on y trouve quelques lettres que des cardinaux s'écrivoient, & dans leſquelles ils ſe traitoient de Meſſer-Pietro, Meſſer-Julio, ſans autre cérémonie. Leur ſtyle a bien changé depuis; mais comme l'article de la bibliothèque du Vatican ſe trouve déja fait dans ce Dictionnaire, je ſui diſpenſé de plus grands détails à cet égard. *Voy. le mot* BIBLIOTHEQUE.

Près de l'égliſe de S. Pierre eſt l'hôpital du S. Eſprit, l'un des plus beaux de l'Europe par ſa grandeur & par ſon revenu. Il y a, dit-on, juſqu'à mille lits pour les malades, & un prélat qui gouverne toute la maiſon. C'eſt une eſpece de mont de piété, où l'on porte ſon argent en dépôt; & comme il y a toujours quelques millions de ſuperflu, l'hôpital en fait profiter le relai à ſes riſques, & ce profit eſt beaucoup plus que ſuffiſant pour les dépenſes dont l'hôpital eſt chargé.

De l'hôpital du S. Eſprit, on paſſe à l'égliſe de S. Onuphre, où l'on voit le tombeau du Taſſe. Un peu plus loin eſt la villa Pamphilia, maiſon de plaiſance ornée de ſtatues & de tableaux, entre leſquels on diſtingue S. Pierre attaché en croix, & la converſion de S. Paul, par Michel-Ange.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Pancrace, on voit ſur la route l'égliſe des cordeliers appellée *San Pietro-Montorio*, dont le grand autel eſt embelli d'un tableau de la transfiguration de Notre Seigneur, par Raphaël. Du haut de la montagne où eſt San-Pietro-Montorio, & qui fut anciennement le janicule, on a la vue de toute la ville; c'eſt ici qu' étoit le tombeau de Numa Pompilius.

L'égliſe de Santa-Maria-Tranſtevere n'eſt pas loin, & c'eſt la premiere qui ait été bâtie à *Rome*, au rapport de Baronius. Elle occupe la place des *Tabernæ Meritoriæ*, où les anciens Romains donnoient tous les jours la pitance aux ſoldats eſtropiés.

On va enſuite vers l'île de S. Barthélemy, nommée anciennement *inſula Tiberina*. Elle ſe forma dans ce lieu-là, lorſque Tarquin le ſuperbe eut été chaſſé de *Rome*. Comme on arracha les blés qu'il avoit fait ſemer autour de *Rome*, on les jetta dans le Tibre avec les racines, enſorte que la terre qui y étoit attachée, ayant arrêté l'eau dans l'endroit où elle étoit bâtie, la bourbe s'y amaſſa inſenſiblement, & il s'en fit peu-à-peu une île.

On ſort de cette île par le pont de quatre tentes, nommé anciennement *pons Fabricius*, qui la joint avec la ville, & à man droite eſt le pont appellé *pons Sublicius*, à l'entrée duquel Horatius Coclès ſoutint lui ſeul les efforts de l'ennemi, tandis qu'on rompoit ce pont derriere lui; après quoi il ſe jetta dans la riviere, & ſe ſauva à la nage. Ce pont étoit alors de bois, & Æmilius le fit faire de pierre. C'eſt de ce pont que l'empereur Héliogabale fur précipité dans la riviere avec une pierre au col.

Au ſortir du pont, on voit la porte de derriere du quartier des Juifs, qui demeurent dans un coin de la ville, où toutes les nuits on les enferme à la clé. Ils n'éprouvent point cette ignominie en Allemagne, en Angleterre, ni en Hollande. A quelque diſtance de leurs ſynagogues, on voit à main gauche le palais du prince Savelli, bâti ſur les ruines du théâtre de Marcellus, qu'Auguſte fit élever en l'honneur de ſon neveu. Plus loin eſt le grand égoût de *Rome*, qui ſe décharge dans le Tibre, & qu'on appelloit *Cloaca magna*. Tarquinius Priſcus le fit bâtir de pierre de taille. Une charrette y peut aiſément entrer, & il y a pluſieurs canaux voutés par où s'écoulent les immondices. Cet ouvrage eſt un de ceux qui marquent le plus quelle a été la grandeur de la vieille *Rome*.

Du mont Aventin on va à la porte de S. Paul, & on voit en chemin la petite montagne ou colline qu' on appelle communément *il Doliolo*, ou le *monte Teſtaccio*, la montagne des pots caſſés, nom qui vient peut-être de la quantité prodigieuſe de vaſes de terre qu'on faiſoit à *Rome* pour les gens de médiocre condition pendant tout le tems que dura l'uſage de brûler les morts, & l'on jettoit dans cet endroit-là tous les débris de ces vaſes.

En approchant de la porte de S. Paul, on apperçoit le mauſolée de Caïus Ceſtius, monument fort ſingulier, ſoit pour ſon ancienneté, ſoit pour les peintures en ſtuc blanc dont il étoit décoré. *Voyez* PYRAMIDE *de Ceſtius*.

Après que l'on a paſſé la porte de S. Paul, anciennement *porta Tergemina*, ou *Oſtienſis*, on va à l'égliſe de même nom, & qui a été bâtie par Conſtantin. Cette égliſe eſt en forme de croix, & a 477 piés de long ſur 258 de large; quatre rangs de piliers ronds qui forment le nombre de cent, la ſoutiennent; ils ſont d'un marbre blanc, & on prétend qu'ils ont été tirés des bains d'Antonius.

A environ deux milles de-là ſont les ruines du *prætorium*. C'étoit le lieu où la garde prétorienne de l'empereur logeoit: il étoit hors de la ville, afin que les ſoldats n'y commiſſent aucun deſordre, & qu'ils puſſent ſouvent faire l'exercice dans le cirque de Caracalla, qui étoit au voiſinage. Ce cirque bâti par cet empereur, eſt le plus entier de ceux qui reſtent aujourd'hui à *Rome*. On y voit le lieu que les Romains nommoient *carceres*, d'où partoient les chariots qui couroient dans le cirque, & celui où étoit l'aiguille appellée *meta*; au bout de ce cirque délabré eſt un vieux temple rond, & un autre petit qui lui ſert comme d'entrée. Ce dernier étoit le temple de la Vertu, & l'autre celui de l'Honneur. Ils étoient joints enſemble, parce qu'on ne peut acquérir de l'honneur que par la vertu.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Sébaſtien, autrefois *porta Capena*, on voit le couvent de S. Dominique, bâti dans le lieu qui s'appelloit autrefois *Piſcina publica*, parce que tout le peuple de *Rome* venoit s'y baigner.

De-là on va à la porte Latine, d'où l'on ſe rend à l'égliſe S. Jean de Latran, regardée comme la premiere égliſe patriarchale de *Rome*. C'eſt dans cette égliſe que le pape nouvellement élu, prend poſſeſſion de ſon patriarchat. Les pontifes de *Rome* demeuroient autrefois dans le palais voiſin; ce n'eſt que depuis leur retour d'Avignon qu'ils ont choiſi leur demeure au Vatican, & dans les chaleurs de l'été, à Monte-Cavallo. Sixte V. après avoir réparé le palais de Latran, fit un bulle pour obliger ſes ſucceſſeurs à y demeurer d'après ſon exemple, trois mois de l'année; mais ſes ſucceſſeurs en ont appellé à eux-mêmes, & ont fixé leur demeure au Vatican ou à Monte-Cavallo.

L'égliſe de Latran eſt ſous la protection de l'empereur & du roi de France, qui lui a donné l'abbaye de Clérac, dont elle jouit encore aujourd'hui. Cette égliſe eſt vaſte, & a des niches que l'on dit avoir été conſtruites ſur les deſſeins de Michel-Ange; ces niches renferment des ſtatues, dont les quatre plus belles ont été faites par des ſculpteurs françois.

En paſſant le long de la muraille de l'ancien aqueduc de Clodius, on arrive à la villa du duc Mathéi, maiſon de plaiſance toute remplie d'antiquités curieuſes, parmi leſquelles on remarque les ſtatues de Brutus & de ſa femme Porcia, d'une ſeule piece; celle de Cléopâtre, celle d'Hercule, celle de trois petits garçons qui s'embraſſent l'un l'autre en dormant; & la tête de Cicéron. Dans un autre corps de logis, ſont la belle ſtatue d'Andromede expoſée aux monſtres marins, une autre ſtatue d'Apollon fuyant Marſias, & la ſtatue d'un ſatyre qui tire une épine de ſon pié.

De ce lieu-là on deſcend vers l'ancien amphitéâtre nommé *Coliſée*, à cauſe d'un coloſſe qui étoit auprès. C'eſt une des plus rares pieces de l'antiquité, mais dont il ne reſte que des ruines; Veſpaſien le commença, & Domitien l'acheva. Il eſt ſurprenant que l'on ait pu élever des pierres d'une auſſi prodigieuſe groſſeur, que celles dont ce bâtiment étoit compoſé. Martial en parle en ces termes.

Hic ubi conſpicui venerabilis amphiteatri
Erigitur moles, ſtagna Neronis erant.

Ce prodigieux amphitéâtre étoit de figure ronde en-dehors, quoique l'arène fût ovale. Il contenoit quatre-vingt-cinq mille ſpectateurs, & étoit quatre fois plus grand que l'amphitéâtre de Vérone; les colonnes du troiſieme ordre, & les pilaſtres du quatrieme, avoient le chapiteau corinthien.

On voit encore près de cet amphitéâtre, les maſures de briques qui compoſoient autrefois la belle fontaine qu'on appelloit *meta ſudans*; elle fourniſſoit de l'eau à ceux qui ſe trouvoient à ces ſpectacles. La façade étoit revêtue de marbre; & ſur le haut

il y avoit une ſtatue de cuivre qui repréſentoit Jupiter. L'arc triomphal de Conſtantin eſt aux environs du coliſée. Il eſt aſſez bien conſervé, mais il y a quelques ſtatues dont on a enlevé les têtes; & on en accuſe Laurent de Médicis, qui, à ce qu'on dit, les fit porter à Florence. Les connoiſſeurs remarquent que les bas-reliefs de ce monument ne ſont pas d'égale beauté; ce qui fait ſoupçonner que les meilleurs morceaux furent empruntés quand on l'érigea.

De-là on ſe rend aux thermes d'Antonin, qui par leur magnificence, reſſemblent plutôt à une ville qu'à des bains. Olympiodore dit qu'ils avoient ſeize cens ſiéges de marbre, pour avoir autant de perſonnes qui auroient voulu s'y baigner. Dans quelques-uns de ces bains, les bancs étoient couverts de lames d'argent, & d'autres avoient des canaux de même métal, par où l'eau couloit. Ils étoient d'ailleurs ornés de ſtatues, de tableaux & de pierres précieuſes; aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un endroit de récréation pour un triſte ſéminaire.

Entre le mont Aventin & le mont Palatin, on peut obſerver le lieu où étoit le grand cirque. Tarquinius Priſcus le commença, & Jules Céſar, auſſi-bien qu'Auguſte, l'augmenterent beaucoup. Il avoit trois ſtades de longueur, & quatre arpens de largeur. Trajan & Héliogabale l'embellirent de ſtatues & de colonnes; cent cinquante mille hommes pouvoient tenir aiſément dans les trois galeries qui étoient couvertes; l'une étoit pour les ſénateurs, l'autre pour les chevaliers, & la troiſieme pour le peuple. Les obéliſques qui ſont aujourd'hui à la porte del Popolo & à S. Jean de Latran, étoient dans le cirque. Il y a pluſieurs voûtes ſous ce bâtiment; c'étoit là que les courtiſanes établiſſoient leur honteux commerce.

Du grand cirque en allant à l'égliſe de S. George, on voit les ruines du palais des empereurs, appellé *palazzo maggiore*. Il occupoit preſque tout le mont Palatin. L'égliſe de S. Anaſtaſe qui eſt ſur ce mont, étoit autrefois le temple de Neptune. Près de-là étoit le temple de *Janus-quadrifrons*, parce qu'il y avoit quatre portes, & trois niches dans chaque face de quarré; ce qu'on peut prendre pour les quatre ſaiſons, & pour les douze mois de l'année. L'eau du Tibre couloit jadis près de l'égliſe de ſaint George, & on appelloit ce bras de riviere *velatum*, à cauſe que l'on y paſſoit en bateau avec une petite voile dans un vent favorable; on va de-là à l'égliſe ronde de ſaint Théodore, qui à ce qu'on croit, étoit anciennement le temple de Rémus & de Romulus. Il faut peu monter pour aller à l'hôpital de Notre-Dame de Conſolation, qu'on prétend avoir été dans l'antiquité le temple de Veſta.

L'égliſe de *Sancta-Maria-Liberatrice* eſt au pié du mont palatin, près de l'endroit nommé *locus curtii*. Ce fut là que s'ouvrit un gouffre d'où ſortoit une puanteur inſupportable, & qui ne ſe referma qu'après que Curtius, chevalier romain, s'y fut précipité à cheval pour le bien de ſa patrie.

En tournant à droite, on trouve le jardin Farnèſe. Il eſt rempli de jets d'eau & de grottes, & au-deſſus ſont des lieux de promenade, d'où l'on découvre le grand cirque. En continuant de marcher à droite on arrive à l'arc triomphal de Titus; il fut érigé pour le triomphe de ce prince, après la priſe de Jéruſalem. Cet arc eſt ſur-tout remarquable par ſes bas-reliefs, qui repréſentent le candélabre, la table, les trompettes du grand jubilé, & quelques vaiſſeaux qui furent apportés du temple; cet arc eſt dans la rue ſacrée, au pié du mont Palatin.

Le temple de la *Pace*, c'eſt-à-dire de la *Paix*, n'eſt pas loin du *campo Vaccino*, mais on n'en voit plus que des ruines, quoique ce fût un des plus ſuperbes édifices de *Rome*. Veſpaſien l'avoit élevé, & y avoit mis les dépouilles du temple de Jéruſalem. *Voyez* Temple de la Paix.

Plus avant eſt l'égliſe de ſaint Laurent *in Miranda*, c'étoit anciennement un temple que l'empereur Antonin dédia à l'impératrice Fauſtine ſon épouſe, dont il ne put jamais faire une honnête femme pendant ſa vie; le veſtibule de cette égliſe eſt magnifique.

Le capitole moderne eſt bâti ſur les ruines de l'ancien capitole, tout y eſt plein de pieces antiques, dont la deſcription feroit un volume. Il ſuffira de dire ici qu'on y remarque la louve de bronze qui alaite Rémus & Romulus; les quatre grands reliefs repréſentant pluſieurs traits de l'hiſtoire de Marc-Aurele, la couronne roſtrale du conſul Duillius, qui eut le premier dans *Rome* l'honneur du triomphe naval; le courier qui s'arracha une épine du pié, après avoir apporté de bonnes nouvelles au ſénat, ayant mieux aimé ſouffrir de grandes douleurs dans ſon voyage, que de retarder la joie publique; les buſtes de Cicéron & de Virgile; les quatre anciennes meſures romaines, une pour l'huile, une autre pour le grain, & deux autres pour le vin; la nourrice de Néron qui le tient par la main; la déeſſe du ſilence; le dieu Pan; les trois Furies; une ſtatue de Céſar avec ſa cuiraſſe; une ſtatue d'Auguſte; celle de Caſtor & de Pollux; les débris des colonnes d'Apollon, de Domitien, & de Commode; le lion qui dévore un cheval; les trophées que quelques-uns diſent être de Trajan, & les autres de Marius. Les deux chevaux de marbre qui ſe voient dans la place du capitole, ont été enlevés du théâtre de Pompée; & la ſtatue équeſtre de bronze que l'on voit dans le même lieu, y fut miſe par Paul III. On croit que c'eſt la ſtatue de Marc-Aurele.

Pour ce qui eſt du *milliarium*, ou colonne milliaire du capitole. *Voyez* Milliaire.

On monte enſuite au palais de ſaint Marc, qui appartient à la république de Veniſe, & où logent les ambaſſadeurs qu'elle tient à la cour de *Rome*. Du palais de ſaint Marc on va au mont Quirinal, appellé préſentement *Monte-cavallo*, & en paſſant par le quartier de la ville, nommé autrefois *forum Trajani*, on s'arrête à conſidérer la célebre colonne de Trajan, érigée par le ſénat en l'honneur de cet empereur. *Voyez* Trajane, *colonne*.

La place de *Monte-cavallo* eſt remarquable par les ſtatues de deux chevaux en marbre que deux hommes tiennent en main par les rênes, & dont Tiridate, roi d'Arménie, fit préſent à Néron. Sur le piédeſtal de l'une on lit, *opus Phidiæ*; & ſur celui de l'autre, *opus Praxitelis*. Ce ſont ces chevaux qui donnent préſentement le nom à la montagne ſur laquelle étoient les bains de Conſtantin. Le palais que le pape occupe en été eſt vis-à-vis. L'égliſe de ſaint Pierre aux-liens n'eſt pas éloignée de *Monte-cavallo*; c'eſt dans cette égliſe qu'eſt la ſtatue de marbre de Moïſe par Michel-Ange.

L'égliſe de ſainte Marie majeure eſt la plus grande égliſe de celles de *Rome* qui ſont dédiées à Notre-Dame, & c'eſt de-là qu'eſt venu ſon nom; elle eſt ſur le mont Eſquilin, au bout de la rue des quatre fontaines; on vante beaucoup ſes deux chapelles, qui ont été bâties par Sixte V. & par Paul V.

La porte *del popolo*, du peuple ou des peupliers, s'appelloit anciennement la *porte Flaminienne*, parce qu'elle étoit ſur la voie Flaminienne. Les uns prétendent qu'on la doit nommer la *porte des peupliers*, à cauſe de la quantité d'arbres de cette eſpece qu'il y avoit dans cet endroit; les autres tirent ſon nom d'une égliſe de Notre-Dame, qui eſt à gauche en entrant dans la ville, & qui fut bâtie par le peuple romain, à la fin du onzieme ſiecle, dans l'endroit où étoit le tombeau de Néron, & qu'on appella à cauſe de cela *Notre-Dame du peuple*. La porte que l'on voit aujourd'hui a été bâtie ſous le pontificat de Pie IV. par Vignole, ſur les deſſeins de Michel-Ange Buonarota. Elle eſt de pierre traveſtine, ornée de quatre colonnes d'ordre dorique, dont les piédeſtaux ſont d'une hauteur qu'on ne peut s'empêcher de critiquer, malgré le reſpect que l'un a pour ceux qui ont conduit l'ouvrage.

L'entrée de *Rome* par cet endroit, eſt la ſeule qui plaiſe à la vue; on y trouve une place triangulaire, ouverte par trois rues, longues, droites, & larges; celle du milieu eſt la rue du cours, *il corſo*, ainſi nommée, parce qu'on s'y promene en carroſſe pour prendre le frais; & qu'elle ſert aux courſes des chevaux, & aux divertiſſemens du carnaval; une de ces rues paſſe par la place d'Eſpagne, qui eſt le lieu le plus fréquenté des étrangers qui viennent à *Rome*.

Après avoir paſſé devant l'égliſe des Grecs, on vient au palais du grand-duc, où l'on remarque entre autres antiquités, les ſtatues de deux lutteurs, & celle d'un payſan, qui en aiguiſant ſa faulx, entendit les complices de Catilina s'entretenir de leur conſpiration, qu'il découvrit au ſénat; c'eſt une très-belle piece, mais les ſtatues de Vénus & de Cupidon ſont incomparables.

C'eſt encore ici le palais des Barberins, l'un des plus beaux de *Rome*, tant pour ſa ſituation du côté de la montagne, que pour ſes riches appartemens. Il y a deux eſcaliers qui ſont des chefs-d'œuvre; & Pierre de Cortonne s'eſt épuiſé pour embellir le plafond de la grande ſalle; la galerie eſt ornée de tableaux & de rares ſtatues.

La

La colonne Antonine qui fut anciennement élevée par Marc-Aurele Antonin & par le ſénat, en l'honneur d'Antonin Pie, eſt dans la même rue del Corſo. *Voyez* COLONNE ANTONINE.

On arrive enſuite à l'égliſe & au couvent des dominicains, appellé *la Minerva*, parce qu'ils ſont élevés ſur les ruines du temple de Minerve, lequel renfermoit un bien plus grand eſpace que celui qu'occupent aujourd'hui l'égliſe & le couvent. On admire dans cette égliſe le Chriſt de Michel-Ange. La figure eſt de marbre blanc, de grandeur naturelle, entierement nue, ſans la moindre draperie. C'eſt un ouvrage fini, d'un goût exquis, & ſelon les Romains, inimitable. Les dominicains couvrent avec une riche écharpe la nudité de la figure.

Ant. de Saint-Galle fut le premier entrepreneur du palais Farnèſe. Il le commença ſeulement, & Michel-Ange en eſt regardé comme le principal architecte. La façade de ce bâtiment eſt large de cent quatre-vingts piés & haute de quatre-vingt-dix. Les portes, les croiſées, les encoignures la corniche & toutes les pierres principales ſont des dépouilles du coliſée. On a ainſi détruit une grande partie de ce merveilleux monument. On en a bâti preſque tout le grand palais de la chancellerie, auſſi-bien que l'égliſe de ſaint-Laurent *in Damaſo*. Au lieu de conſerver ces précieux reſtes de l'antiquité, comme a fait Sixte V, à qui *Rome* moderne eſt redevable de la plus grande partie de ſa beauté, il s'eſt trouvé pluſieurs papes qui ont contribué eux-mêmes à faire le dégât. Innocent VIII ruina l'arc gordien pour bâtir une égliſe: Alexandre VI démolit la belle pyramide de Scipion, pour paver les rues des pierres qu'il en ôta. Les degrés de marbre par où l'on monte à l'égliſe d'*Ara cœli*, ont été pris d'un temple de Romulus; ſaint Blaiſe eſt bâti des debris d'un temple de Neptune; ſaint Nicolas-de-l'Ame a été élevé des débris du Cirque-Agonal, & ainſi de quantité d'autres.

Le palais Farnèſe eſt un des plus beaux de *Rome*. On voit dans ſa cour la ſtatue de Flore, celle de deux gladiateurs, & celle d'Hercule qui fut trouvée dans les bains d'Antonius Caracalla. Il y a dans une des galeries, l'admirable figure d'un dauphin portant ſur ſon dos un petit garçon, & à l'entrée de la grande ſalle, les ſtatues de deux rois parthes qui ſont enchaînés. On fait auſſi grand cas des ſtatues de la Charité & de l'Abondance, en poſture de deux perſonnes qui s'embraſſent. Tout-au-tour de l'appartement ſont les figures de pluſieurs gladiateurs, l'épée à la main, dans les différentes attitudes de combat. On aime encore mieux les belles ſtatues des anciens philoſophes & poëtes; celle d'Euripide, de Platon, de Poſſidonius, de Zénon, de Diogène, de Seneque, *&c.* On entre auſſi dans un appartement rempli de tableaux des grands maîtres.

De-là on paſſe dans la galerie dont les platfonds ſont de la main d'Annibal Carrache: ils contiennent les hiſtoires des amours des dieux & des déeſſes. La ſtatue d'Apollon taillée dans un caillou ſe voit dans cette galerie. Dans une cour de derriere eſt le taureau de marbre qui fait l'admiration des connoiſſeurs, & qu'on nomme le *taureau Farnèſe*. *Voyez* TAUREAU FARNÈSE.

A quelque diſtance du palais Farnèſe, on trouve la piazza de Paſquino, où eſt la fameuſe ſtatue de Paſquin proche de la place Navone. *Voy.* PASQUIN.

La place Navone s'appelloit autrefois *platea agonalis*, c'eſt-à-dire, la *place des combats*, parce que c'étoit un cirque bâti par Alexandre Severe. Elle eſt cinq ou ſix fois plus longue que large, & une de ſes extrémités eſt un arc de cercle. On y voit le palais du prince Pamphile, ainſi que la belle égliſe qu'il a fait bâtir en l'honneur de ſainte Agnès.

Le milieu de la place Navone eſt moins élevé que les bords; de maniere qu'on en peut faire une eſpece de lac, en fermant les conduits par leſquels s'écoule l'eau des trois grandes fontaines qui ſont ſur cette place. On a mis au pié du rocher, quatre figures coloſſales qui repréſentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde; le Gange pour l'Aſie, le Nil pour l'Égypte, le Danube pour l'Europe, & le Rio de la Plata pour l'Amérique. On peut donner trois piés d'eau au milieu de la place Navone, & c'eſt ce qu'on fait fréquemment dans les grandes chaleurs, une heure avant le coucher du Soleil.

Le college de la Sapienza n'eſt pas éloigné de la place Navone. Eugène IV. fit commencer le bâtiment de ce college. Enſuite Urbain VIII. & Alexandre VII. l'embellirent d'une égliſe & d'une bibliothèque publique. C'eſt le plus ancien college de *Rome* & le ſeul qui ait droit de faire des docteurs; le pape en nomme les profeſſeurs, qui ſont preſque tous des religieux d'une érudition peu brillante, quoiqu'ils ayent beaucoup de privileges & d'honneurs.

Le jardin de botanique eſt placé au janicule dans une expoſition favorable & dans un heureux climat pour la culture des plantes, mais on n'en profite pas davantage.

L'égliſe de ſaint Louis n'eſt pas éloignée de la place Navone, & le palais Juſtiniani eſt aux environs. On voit dans ce palais de belles ſtatues des dieux du paganiſme, outre quantité de piés & de jambes de marbre. On y voit auſſi divers tableaux de grands maîtres, entr'autres, le tableau de ſaint Jean-l'évangeliſte qui eſt de la main de Raphaël.

La Rotonde, autrefois le Panthéon, eſt la plus hardie piece d'architecture qui ſoit à *Rome*; & c'eſt là que Raphaël eſt enterré. Nous avons déjà parlé du Panthéon, & nous ferons un *article* ſéparé de la ROTONDE.

On traverſe le campo-Martio, pour aller à l'égliſe de ſan-Lorenzo-in-lucina qui eſt la plus grande paroiſſe de *Rome*. Elle avoiſine le palais Borghèſe, palais qui renferme bien des choſes rares, ſur-tout en tableaux, dont le plus eſtimé eſt du Titien: c'eſt une Vénus qui bande les yeux de l'Amour, pendant que les Graces lui apportent ſes armes. Le portrait de Paul V. de la maiſon Borghèſe eſt un ouvrage très-délicat en moſaïque.

Auguſte avoit ſon mauſolée dans le même quartier, à peu de diſtance de l'égliſe de ſaint Roch. Cet édifice étoit rond, & l'une des plus belles choſes qu'on pût voir dans l'ancienne *Rome*. Il avoit trois rangs de colonnes les unes ſur les autres, dont les étages alloient toujours en retréciſſant; & ſur chaque étage étoit une eſpece de terraſſe où l'on avoit planté des arbres pour répandre de la verdure. La ſtatue d'Auguſte étoit ſur le haut de tout l'ouvrage, élevée de terre de deux cens cinquante coudées: le tems a détruit ce ſuperbe tombeau.

L'égliſe des Auguſtins ſituée dans le voiſinage, a une bibliothèque ouverte le matin; & tout près de cette égliſe eſt le palais du duc d'Altemps. La grande ſalle de ce palais eſt remarquable par le triomphe de Bacchus en bas-relief ſur du marbre, par la repréſentation d'une ville taillée ſur du bois, & par un portrait de la Vierge tenant l'Enfant Jeſus entre ſes bras; c'eſt un tableau de la main de Raphaël, & qui eſt fort eſtimé.

En parcourant *Rome moderne*, je n'ai point parlé de ſes antiquités chrétiennes, parce qu'elles ſont trop embarraſſées de légendes & de fables. J'ai auſſi paſſé ſous ſilence la deſcription des égliſes qui n'ont rien de remarquable, outre que leur nombre eſt ſi grand, qu'on en compte près de trois cens, dont plus de quatre-vingts ſervent de paroiſſes, quoique la dixieme partie fût plus que ſuffiſante.

On ſait que *Rome* fut d'abord gouvernée par des rois, enſuite par des conſuls, puis par des empereurs juſqu'à Auguſtule, l'an 475 de J. C. & enfin par des papes.

Cette ville a été ſaccagée ſix fois, premierement, par les Gaulois, l'an 364 de ſa fondation: ſecondement par Alaric, l'an de J. C. 410: troiſiemement par Genſeric roi des Vandales, l'an 455: quatriemement par Odoard roi des Hérules: cinquiemement par Totila, l'an 546: ſixiemement par Charles-Quint, l'an 1527.

„ Dans le ſeptieme & le huitieme ſiecles, la ſituation de *Rome*, dit un hiſtorien philoſophe, étoit celle „ d'une ville malheureuſe, mal défendue par les exarques, „ continuellement menacée par les Lombards, „ & reconnoiſſant toujours les empereurs pour ſes „ maîtres. Les papes ne pouvoient être conſacrés „ qu'avec la permiſſion expreſſe de l'exarque. Le „ clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne „ & demandoit la protection de *ſa béatitude* auprès „ du gouverneur, enſuite le pape envoyoit à ce métropolitain ſa profeſſion de foi. Enfin Charlemagne, „ maître de l'Italie comme de l'Allemagne & de la „ France, juge du pape, arbitre de l'Europe, ſe rendit à *Rome* à la fin de l'année 799.

„ Si pour lors il eût fait de cette ville ſa capitale, „ ſi ſes ſucceſſeurs y euſſent fixé leur principal ſéjour, „ & ſur-tout ſi l'uſage de partager ſes états à

„ ſes enfans n'eût point prévalu chez les Barbares, „ il eſt vraiſſemblable qu'on eût vu renaître l'empire „ romain. Tout contribua depuis à dévaſter ce vaſte „ corps, que la valeur & la fortune de Charlemagne „ avoient formé; & tout concourut à relever la puiſ- „ ſance abattue du ſaint ſiege juſqu'au tems de la „ révolution qui lui a fait perdre les plus beaux fleu- „ rons de ſa couronne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME, *déeſſe*. (*Mythol. Littér. Inſcript. Médaill.*) les anciens non-contens de perſonnifier pluſieurs de leurs villes, & de les peindre ſous une figure humaine, leur attribuerent encore des honneurs divins; mais entre les villes qu'on a ainſi vénérées, il n'y en a point dont le culte ait été ſi grand & ſi étendu que celui de la *déeſſe Rome*.

On la peignoit ordinairement reſſemblante à Pallas, aſſiſe ſur un roc; ayant des trophées d'armes à ſes piés, la tête couverte d'un caſque, & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que *Rome* étoit toujours dans la vigueur de la jeuneſſe; on la repréſentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre; quelquefois au-lieu d'une pique, elle tient une victoire, ſymbole convenable à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déeſſe Rome* ſont aſſez ſouvent accompagnées d'autres types qui la repréſentoient; telle étoit l'hiſtoire de Rhéa-Sylvia, la naiſſance de Remus & de Romulus, leur expoſition ſur le bord du Tibre, le berger Fauſtulus qui les nourrit, la louve qui les alaita, le lupercal ou la grotte dans laquelle la louve en prit ſoin.

On bâtit des temples à la *déeſſe Rome*, on lui éleva des autels non-ſeulement dans la capitale, mais dans la plûpart des villes de l'empire. Abenda, ville de Carie, montra la premiere l'exemple, ſelon Tite-Live, *liv. XLIII. ch. vj.* & cet exemple fut imité à Smyrne, à Nicée, à Epheſe, à Melaſſe, à Pola, ville de l'Iſtrie, & ailleurs, où le culte de cette déeſſe étoit auſſi célebre que celui d'aucune autre divinité. On n'entreprenoit point de long voyage ſans bruler de l'encens à ſa gloire, & ſans lui adreſſer des vœux; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajolla cette prétendue déeſſe, étoit *Roma victrix*, Rome victorieuſe; *Roma invicta*, Rome invincible; *Roma ſacra*, Rome ſacrée; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguſte vit avec plaiſir qu'on conſacra des temples à lui Auguſte; il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignît dans la conſécration des temples à la *déeſſe Rome*. On dit qu'on voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont ſur la Charente, un monument qui entr'autres inſcriptions en a conſervé une dans laquelle il eſt dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au ſervice de la *déeſſe Rome* & d'Auguſte.

On trouve ſouvent la tête de la *déeſſe Rome* repréſentée comme Pallas dans les médailles conſulaires, & dans quelques médailles grecques. On la trouve auſſi jointe avec celle du ſénat, repréſenté en vieillard, parce qu'il étoit compoſé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de *Rome* & du ſénat, dans les médailles grecques, ſont θεα Ρωμη, *la déeſſe de Rome*, & θεος συγκλητυ, *le dieu du ſénat*, ou ιερα συγκλητος, *le ſacré ſénat*.

Les médailles de Maxence repréſentent *Rome* éternelle aſſiſe ſur des enſeignes militaires, armée d'un caſque, tenant d'une main ſon ſceptre, & de l'autre un globe qu'elle préſente à l'empereur couronné de laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conſervateur de tout le monde, avec cette inſcription, *conſervatori urbis æternæ*.

Les médailles de Veſpaſien nous font voir *Rome* ayant le caſque en tête, & couchée ſur ſept montagnes, tenant ſon ſceptre, & ayant à ſes piés le Tibre, ſous la figure d'un vieillard.

Enfin par les médailles d'Adrien, *Rome* tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire ſur un globe, comme étant victorieuſe de tout l'univers. (*D. J.*)

ROME, *au jeu du Romeſtecq*, ce ſont deux valets, deux dix, ou deux neufs, ou deux autres cartes d'une même eſpece; elle ne vaut qu'un point à celui qui l'a.

ROME, *double rome*, *au jeu du Romeſtecq*, ſe dit lorſqu'on a deux as, ou deux rois en main, elle vaut deux points; & lorſque les deux as ou les deux rois ne ſont pas grugés, elle en vaut quatre.

ROMELLE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-Bas, qui court depuis Rumpſt juſqu'à Rupelmonde, où elle tombe dans l'Eſcaut. (*D. J.*)

ROMES, ſ. m. pl. (*baſſe Liſſerie.*) ce ſont les deux principales pieces qui compoſent le métier où ſe fabrique la baſſe-liſſe. Ces pieces ſont des deux côtés du métier, & portent à leur extrémité les deux enſuples, ſur l'une deſquelles ſe roule la chaine & ſur l'autre l'ouvrage. C'eſt auſſi aux *romes* que tient le camperche, ou barre de bois qui portent les ſautereaux, où ſont attachées à des mentonnieres les cordes qui ſervent à ſerrer le deſſein contre la chaine. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

ROMESTECQ, (*jeu du*) ce jeu qui ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultés, eſt ainſi nommé de *rome* & de *ſtecq*, deux termes uſités dans le jeu. *Voyez* ROME & STECQ.

Les cartes avec leſquelles on joue ce jeu ſont au nombre de trente-ſix, c'eſt-à-dire, depuis les trois juſqu'au ſix. On y peut jouer deux, quatre ou ſix perſonnes. On voit qui ſera enſemble; & ſi l'on eſt ſix, le joueur du milieu prend les cartes & les donne à couper à celui du milieu de l'autre côté pour voir à qui fera. Celui qui tire peut faire, ou ordonner à l'autre, ſelon qu'on eſt convenu. Il y en a qui prétendent que c'eſt un avantage de faire à ſix. Si l'on ne joue que quatre, celui qui coupe la plus belle carte donne. Il y a pour lors beaucoup d'avantage pour celui qui joue le premier; ce qui arrive en ce cas, puiſque celui qui eſt à la droite de celui qui mêle eſt ſon compagnon avec lequel il communique le jeu.

Et celui qui ne fait point marque ordinairement le jeu avec des jetons, une plume ou du crayon.

La partie eſt ordinairement de trente-ſix points lorſqu'on joue ſix; & à deux ou quatre, elle eſt de vingt-un, quoique cela dépende proprement de la volonté de celui qui joue, comme de fixer la partie.

Celui qui doit mêler, après avoir fait couper à ſa gauche, donne à chaque joueur cinq cartes, par deux fois deux, ou par tel autre nombre, pourvu qu'il obſerve de toujours donner de même dans tout le reſte de la partie. Il n'y a point de triomphe à ce jeu, & le talon reſte ſur la table ſans qu'on y touche.

Il faut obſerver que l'as eſt la meilleure carte du jeu, levant même le roi; le reſte des cartes vaut à l'ordinaire. Mais pour qu'une carte ſupérieure en leve une inférieure, il faut qu'elle ſoit de la même couleur; car autrement l'inférieure jettée la premiere leve la ſupérieure en une autre couleur. Quant aux jeux différens, les voici ſelon leur plus grande valeur. Le vilique, le double ningre, le triche, le village, la double rome, la rome & le ſtecq.

Il faut remarquer que quelque carte qu'on joue, ſi elle fait parité d'un jeu quelconque, qui peut arriver au *romeſtecq*, elle doit être nommée par ſon nom propre, c'eſt-à-dire qu'en la jouant, il faut toujours dire *double-ningre*, ou *piece de ningre*; en jouant une de la double-rome, *piece de la double-rome*, *de triche*, & *de village*: car autrement celui qui auroit effacé ſans l'avoir nommée, perdroit la partie. Ainſi, en jettant les deux dames & les deux valets, qui font le village, il faut dire *piece de village*. Voici les principales regles de ce jeu.

Celui qui en donnant les cartes en retourne une de celles de ſa partie adverſe, eſt marqué de trois jetons de ſa partie; mais de rien ſi la carte eſt pour lui ou pour ſon compagnon.

S'il ſe trouve des cartes retournées dans le jeu, & que les joueurs s'en apperçoivent, on marquera trois jetons pour celui qui fait.

Qui manque à donner de la même maniere qu'il a commencé, eſt marqué de trois jetons, & le coup ſe joue.

Celui qui donne ſix cartes au-lieu de cinq, marquera trois jetons, & en ôtera une au haſard, qu'il remettra au talon; puis continuera de donner comme auparavant.

Qui joue devant ſon tour releve ſa carte, & eſt marqué de trois jetons; celui qui renonce à la couleur qu'on lui jette, en ayant, perd la partie.

Celui qui compteroit des jeux qu'il n'auroit pas, perdroit la partie, ſi l'on s'en appercevoit.

Qui joue avec ſix cartes ou plus, perd la partie.

Qui ſe démarqueroit d'un jeton de plus qu'il ne feroit perd la partie.

Celui qui accuſeroit trois marques qu'il n'auroit pas, n'importe par quel motif, perdroit la partie.

ROMETTA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Démona, à 6 milles de Meſſine, ſur une montagne.

ROMNEY, (*Géog. mod.*) ou *Rumney*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Kent, ſur une élévation aſſez conſidérable de gravier & de ſable. C'eſt un des cinq ports du royaume, & qui étoit fort bon & fort fréquenté avant que la mer eût détourné l'embouchure de la Rother. Depuis ce tems-là, *Romney* a beaucoup perdu de ſon premier luſtre; il a cependant encore cinq égliſes paroiſſiales, un prieuré, & un hôpital; il a auſſi conſervé l'honneur d'envoyer ſes députés au parlement. *Long.* 18. 42. *lat.* 50. 56. (*D. J.*)

ROMONT, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, dans le canton de Fribourg, avec titre de comté, à ſix lieues de Berne, & à cinq de Fribourg. C'eſt la plus jolie ville du canton, après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le xiij. ſiecle, lorſqu'il ſe fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondemont* à cauſe de ſa ſituation ſur une petite montagne ronde, & qui domine de tous côtés. Le duc Charles jouit du pays de Vaud, & de celui de *Romont* juſqu'à l'an 1536, que les Bernois alliés des Génévois, attaqués par le duc, conquirent le pays de Vaud; les Fribourgeois qui n'étoient pas en guerre avec ce prince, prirent le comté de *Romont*, de crainte que les Bernois ne s'en ſaiſiſſent. Ils en ont toujours joui depuis ce tems-là; & comme la maiſon de Savoie n'a pas pu en obtenir la reſtitution, les ducs ſe ſont contentés de prendre le vain titre de *comte de Romont*, & de ſeigneurs de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées. *Long.* 25. *lat.* 46. 48. (*D. J.*)

ROMORANTIN, (*Géog. mod.*) ville de France, au Bleſois, & la principale de la Sologne, au confluent d'un petit ruiſſeau appellé *Morantin*, & de la riviere de Sandre, à 16 lieues au levant de Tours, & à 42 de Paris, avec un vieux château & une collégiale. On fabrique dans cette ville beaucoup de ſerges & de draps pour l'habillement des troupes. Deux choſes contribuent à cette fabrique, une terre qui ſe trouve aux environs, & les eaux de la petite riviere de Rere, qui ſont enſemble très-propres au dégraiſſage des laines. Comme le roi François I. avoit fait dans ſa jeuneſſe quelque ſéjour à *Romorantin*, & que la reine Claude ſa femme y étoit née, il accorda quelques privileges à cette ville, qui furent annullés par Henri IV. *Long.* 19. 20. *latit.* 47. 18.

Le prétendue poſſédée nommée (*Marthe*) Broſſier, qui fit tant de bruit en France ſur la fin du xvj. ſiecle, étoit fille d'un tiſſerand de *Romorantin*, & naquit dans cette ville. Elle choiſit l'égliſe de ſainte Génevieve à Paris pour la ſcene de ſa comédie. Les capucins l'exorciſerent, & déclarerent qu'elle étoit démoniaque. Les plus célebres médecins de Paris furent commis par l'évêque à l'examen de cette affaire. Mareſcot l'un d'eux ſaiſit la poſſédée à la gorge dans la chapelle même, & lui commanda de s'arrêter. Elle obéit, en alléguant pour excuſe que l'eſprit l'avoit alors quittée. Les exorciſmes furent répétés une ſeconde fois, & la Broſſier voyant Mareſcot venir à elle pour la colleter, s'écria que lui, Riolan & Hautin ſe mêlaſſent de leur médecine, & ſe retiraſſent comme des profanes; ils furent obligés d'obéir, & pour lors elle ſe jetta à terre, & fit, ſelon ſa coutume, le diable à quatre. Enfin les médecins ſe trouverent partagés d'avis, & le plus grand nombre atteſta qu'il y avoit une véritable poſſeſſion dans Marthe. Comme cette affaire partageoit tous les eſprits, le parlement s'en mêla, & ordonna, en 1599, au prevôt de mener Marthe Broſſier à *Romorantin*, avec défenſes au pere de la laiſſer ſortir de ſa maiſon. Ainſi le diable fut condamné par arrêt, à ce que dit du Chêne.

Mais *Romorantin* a produit un homme illuſtre parmi les Proteſtans; c'eſt Claude Pajon, qui naquit dans cette ville en 1626. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages, & en particulier celui qui eſt intitulé, *examen des préjugés légitimes contre les Calviniſtes*. Cet ouvrage parut en 1673 en 3 *vol. in*-12, & eſt fort eſtimé des Proteſtans. L'auteur mourut près d'Orléans en 1685, âgé d'environ 60 ans. Il poſſédoit très-bien l'art de raiſonner, ainſi que les langues greque & hébraïque. (*D. J.*)

ROMORANTIN, ÉDIT DE, (*Droit françois.*) édit donné en 1560 ſous François II. Cet édit, qui attribue aux évêques la connoiſſance de l'héréſie, & l'interdit aux cours du parlement, ne fut enregiſtré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réſerve le droit de ſe pourvoir devant le juge royal. On a prétendu que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit, que pour éviter un bien plus grand mal, qui étoit l'établiſſement de l'inquiſition. *Henault.* (*D. J.*)

ROMPEIZ, ſ. m. (*Juriſprud.*) *quaſi terræ rumpendæ*, terme de la coutume de Nevers, pour exprimer des terres nouvellement cultivées, dont il n'y avoit ni veſtige, ni mémoire de culture. *Nevers, tit.* 12. *art.* 6. *Voyez* Coquille *ſur cet article.* (*A*)

ROMPRE, BRISER, CASSER, (*Synonymes.*) ces mots ſont quelquefois également bons dans le propre. On dit fort bien, par exemple, *briſer*, *caſſer*, *rompre* un pot, un verre, une porte, *&c.*

Briſer, ſignifie proprement, *rompre* en pluſieurs pieces; ainſi quand une choſe n'eſt *rompue* qu'en deux, on ne dit point qu'*elle* eſt *briſéé*, mais qu'*elle* eſt *rompue*, ou *caſſée*.

Briſer ſe dit auſſi pour *froiſſer*, comme j'ai le corps tout *briſé*. *Rompre* eſt auſſi fort bon dans le même ſens. On dit au propre, *caſſer* la tête à quelqu'un, pour dire, lui *caſſer* la tête à coups de mouſquet, ou de piſtolet.

On dit, *rompre* un criminel ſur la roue.

On dit, en matiere de tournois, *rompre* une lance, *rompre* la lance; *ils rompirent* deux lances, trois lances.

Ces verbes ne s'employent preſque jamais indifféremment au figuré. On dit J. C. a *briſé* les portes de l'enfer.

Caſſer ſe dit pour *annuller*, *invalider*; *caſſer* un teſtament, un contrat, une Sentence, *&c.* Il ſe dit auſſi pour *licentier*: *caſſer* des troupes, *&c. Se caſſer* ſe dit pour s'affoiblir, il commence bien à *ſe caſſer*.

Rompre eſt beaucoup plus uſité au figuré, que *briſer* & *caſſer*; on dit *rompre* un bataillon, un eſcadron, pour ſignifier l'enfoncer.

On dit également *rompre* ou *briſer* ſes fers, ſes chaînes, les liens, pour *ſe mettre en liberté*. On dit *rompre* avec quelqu'un, pour dire *rompre* l'amitié qu'on avoit enſemble. On dit, dans le même ſens, *rompre* le deſſein, les meſures de quelqu'un.

Rompre ſignifie encore manquer à l'obſervation de ce à quoi on eſt obligé, *rompre* ſon jeûne, ſes vœux, ſon ſerment. *Rompre* ſe dit pour *dreſſer*, *exercer*; comme *rompre* un homme aux affaires, *rompre* la main à l'écriture; je ſuis *rompu* à cela.

On dit, *rompre* la glace, pour ſignifier faire les premiers pas dans une affaire, ou ſurmonter les premieres difficultés.

Rompre les chiens, en termes de chaſſe, c'eſt les rappeller, pour les empêcher de continuer la chaſſe. *Rompre* le fil d'un diſcours, c'eſt quitter tout d'un coup la ſuite d'un diſcours, & entrer dans une autre matiere.

Rompre les chemins, ſignifie les *gâter*; le dégel & les pluies *ont rompu* les chemins. (*D. J.*)

ROMPRE *la couche*; les braſſeurs entendent par ces mots, remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne ſe pelotent.

ROMPRE *la trempe*, en terme de braſſerie, c'eſt avec le fouquet mêler le grain bruiſiné & l'eau qui ſont dans la cuve matiere.

ROMPRE, v. a. (*Commerce de vin.*) c'eſt l'épreuve que font les marchands & cabaretiers pour connoître la bonne ou mauvaiſe qualité du vin. Cette épreuve eſt ſimple, & conſiſte à mettre du vin dans un verre, & le laiſſer pendant quelque tems à l'air & découvert; s'il ne *ſe rompt* pas, c'eſt-à-dire, s'il ne change point de couleur, il eſt bon; & au contraire, ſi ſa couleur s'altere, ce qu'ils nomment *ſe rompre*, il n'eſt pas de garde, & eſt ſujet à ſe gâter. *Savary.* (*D. J.*)

ROMPRE *le jet*, (*terme de Fondeur de caracteres.*) c'eſt ſéparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matiere qui a rempli cette eſpece de petit entonnoir qui eſt au-dedans du moule, & qui porte la fonte juſques ſur la matiere du caractere. On appelle *rompure*, & l'endroit par où ſe *rompt* la lettre, & l'action de l'ouvrier qui la *rompt*. (*D. J.*)

ROMPRE, (*Jardinage.*) on dit un arbre qui *rompt* de fruits, quand il en eſt trop chargé, une branche que le vent *a rompue*. Cet accident peut ſe prévenir, en réduiſant les fruits à moitié dès qu'ils commencent à nouer, pour qu'ils deviennent plus beaux, & en même tems ſoulagent l'arbre.

ROMPRE *la laine*, (*Lainage.*) c'eſt faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés. Ces laines ſont teintes & non filées, & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien *rompues*, c'eſt-à-dire bien mêlées en ſorte que le fil de laine dont on doit compoſer la chaîne & la trame de cette eſpece de draps, tiennent également de toutes les couleurs qui ſont entrées dans le mélange; ce qui s'entend néanmoins à proportion du plus ou du moins qu'on y a mis de chacune. *Savary*. (*D. J.*)

ROMPRE *une planche*, (*Gravure.*) ce mot ſe dit chez les Graveurs & Imprimeurs en taille-douce, pour ſignifier qu'on ne veut, ou qu'on n'oſe plus s'en ſervir; ou même qu'elle a été effectivement rompue par autorité des magiſtrats de police. Les eſtampes dont les planches ſont rompues, augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver. (*D. J.*)

ROMPRE, *terme de Manege*. *Rompre un cheval à quelque allure*, c'eſt l'y accoutumer. *Rompre le col à un cheval*, c'eſt l'obliger quand on eſt deſſus, à plier le col à droite & à gauche, pour le rendre flexible, & qu'il obéiſſe aiſément aux deux mains; c'eſt une aſſez mauvaiſe leçon qu'on donne à un cheval, lorſqu'on ne gagne pas les épaules en même tems. *Rompre l'eau à un cheval*, c'eſt l'empêcher de boire tout d'une haleine lorſqu'il a chaud.

ROMPRE *les chiens*, c'eſt les empêcher de ſuivre.

ROMPRE LES DÉS, *au jeu de Trictrac*, ſignifie porter promptement la main ſur les dès après que ſon adverſaire a joué, pour rendre ſon coup nul.

ROMPRE SON PLEIN, *au même jeu*, c'eſt après l'avoir fait, levér une de deux dames qui faiſoient une des caſes du plein, & être forcé par le dé à la laiſſer découverte. Une des grandes attentions au trictrac, c'eſt d'empêcher ſon adverſaire de tenir long-tems, & par conſéquent de lui faciliter par la diſpoſition de ſon propre jeu, le plus de moyens poſſibles de *rompre*. *Voyez l'article* TRICTRAC.

ROMPTURE, ſ. f. (*Juriſp.*) dans quelques coutumes des Pays-bas, telles qu'Artois, Bolenois, *&c.* ſignifie la même choſe que *déconfiture*. Le cas de *rompture* eſt lorſqu'il s'agit de diſcuter un héritage du débiteur, qui eſt le ſeul bien qui lui reſte. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere au *mot Rompture*. (*A*)

ROMPU, (*Gram.*) participe du verbe rompre. *Voyez l'article* ROMPRE.

ROMPUS, PIERRE DES, (*Hiſt. nat. Icthyolog.*) *lapis oſſifragus*; c'eſt un des noms que les Naturaliſtes ont donné à la ſubſtance appellée plus communément *oſteocolle*. Voyez *cet article*.

ROMPU, adj. (*Arithm.*) nombre *rompu* eſt la même choſe que *fraction*. *Voyez* NOMBRE & FRACTION. (*E*)

ROMPU, (*Rayon.*) *en Optique*, eſt la même choſe que *rayon refracté*. *Voyez* REFRACTÉ.

ROMPU, *en terme de Blaſon*, ſe dit des pieces ou armes briſées, & des chevrons dont la pointe d'enhaut eſt coupée. Ainſi l'on dit: il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois molettes, *&c.*

Blanlus en Touraine, d'azur au chevron *rompu* d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

ROMPUE, *couleur*, (*Peint.*) couleur nuancée d'une autre couleur. On appelle *couleur rompue*, dit M. de Piles, celle qui eſt diminuée & corrompue par le mélange d'une autre, (excepté du blanc, qui ne peut pas corrompre, mais qui peut être corrompu.) On peut dire, par exemple, qu'un tel azur d'outre-mer eſt *rompu* de laque & d'ocre jaune, quand il y entre un peu de ces deux dernieres couleurs, & ainſi des autres. Les *couleurs rompues*, ajoute-t-il, ſervent à l'union & à l'accord des couleurs, ſoit dans les tournans des corps & dans leurs ombres, ſoit dans toute leur maſſe. Titien, Paul Véronèſe, le Rimbrant, ont employé avec beaucoup d'art les couleurs *rompues*.

Couleur rompue & *couleur compoſée*, ſont mots ſynonymes; en parlant d'une draperie d'un jaune-clair, qui eſt ombrée d'une laque obſcure, quelques-uns diſent que cette draperie eſt *rompue* de rouge; ce n'eſt pas parler correctement: il faut dire, cette draperie eſt ombrée de laque, parce que ces deux couleurs ſont ſéparées. Or le mot de *rompu* ne ſe dit au ſens propre, que de deux couleurs mêlées l'une dans l'autre. Les Italiens diſent *rottura di colori*. (*D. J.*)

ROMPURES, ſ. f. *terme de Fondeur de caracteres d'Imprimerie*: lorſque la lettre eſt fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie eſt de trop, on la ſupprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainſi caſſé s'appelle *rompures*. *Voyez* JET, *Pl. fig.*

ROMSEY, (*Géog. mod.*) port de mer dans le comté de Hamp.

Petty (Guillaume), fils d'un marchand drapier, naquit dans cette petite ville, en 1623. Il montra dès ſa jeuneſſe des talens éminens pour percer dans la connoiſſanee des métiers, des arts, des ſciences & de l'économie politique; & dans la ſuite il trouva le ſecret de faire une brillante fortune. A 20 ans, il ſervit ſur la flotte du roi, où il amaſſa ſix cens livres ſterling. Avec cette ſomme il étudia la Médecine en France & dans les Pays-bas; & revint en Angleterre au bout de 3 ans, ayant dix livres ſterling de plus qu'il n'a voit emporté avec lui.

Il prit ſon degré de docteur en Médecine à Oxford; donna des leçons de ſon art; reſſuſcita Anne Green qui venoit d'être pendue; & l'univerſité le créa profeſſeur. Quelque tems après il ſe rendit à Londres, où il fut nommé profeſſeur au college de Gresham, & enſuite médecin de l'armée. A ſon retour il eut la commiſſion de la diſtribution des terres confiſquées en Irlande. En 1658 il fut élu un des députés au parlement qui ſe tint ſous Richard Cromwell. Il ſe diſtingua dans la ſociété royale, dès la fondation de ce corps illuſtre, & mourut en 1687, à 64 ans, riche de quinze mille livres ſterling de revenu, c'eſt-à-dire d'environ 330 mille livres de rente de notre monnoie.

Il obtint à l'âge de 24 ans une patente du parlement, Pour enſeigner à écrire d'une façon particuliere; car il avoit imaginé un inſtrument pour faire a la fois deux copies parfaitement ſemblables d'un même original, auſſi exactes & bien écrites qu'en ſuivant la maniere ordinaire. Il publia à Londres en 1648 un morceau de génie, ſur les moyens de perfectionner certaines parties des ſciences. Il inventa en 1663 un vaiſſeau à double fonds, qui lui mérita de grands éloges. Il a fait pluſieurs diſſertations ſur les arts & les métiers, qu'on a inſérées dans les Tranſactions philoſophiques. Il a donné divers autres ouvrages, & entr'autres un *Traité de la conſtruction des vaiſſeaux*, que le lord Brouncker préſident de la ſociété royale a toujours gardé comme un ſecret d'état; mais l'*Arithmétique politique* de Guillaume Petty, fut imprimée en 1690 *in*-8°. & c'eſt un livre fort curieux, ainſi que les autres pieces qu'il a publiées en ce genre, & qui intéreſſent principalement le royaume de la Grande-Bretagne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMULA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Bénevent à Hydrunte, entre *Eclanum* & *Pons Aufidi*, à 31 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du ſecond. (*D. J.*)

ROMULEA, (*Géog anc.*) ville d'Italie dans le Samnium. Tite-Live, *lib. X. cap. xvij.* dit que Décius la prit par eſcalade, la pilla, y fit paſſer 2300 hommes au fil de l'épée, & emmena 6000 captifs. Etienne le géographe au lieu de *Romulea* écrit *Romylia*. (*D. J.*)

ROMULIANUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Dace ripenſe, & où fut enterré l'empereur Galere Maximin qui lui avoit donné ce nom en l'honneur de ſa mere Romula. Lazius dit que ce lieu ſe nomme aujourd'hui *Ramzaret*. (*D. J.*)

RONALSA, (*Géog. mod.*) nom commun à deux îles compriſes parmi les Orcades; la premiere nommée *North-Ronalſa*, eſt de toutes les Orcades celle qui avance le plus du côté du nord; elle a environ trois milles de long, ſur un demi-mille de large. La South-Ronalſa, c'eſt-à-dire la *Ronalſa* du ſud, eſt au midi de l'île de Pomana; elle a ſix milles de long ſur cinq de large, & eſt fertile en blé & en pâturages: au midi de cette île on trouve les Pentland-skeries, qui ſont des rochers dangereux. (*D. J.*)

RONAS, (*Hiſt. nat. Bot.*) racine d'un arbriſſeau que l'on compare à la racine de la régliſſe: & qui ne croît, dit-on qu'en Arménie ſur les frontieres de la Perſe. Cette racine trempée dans l'eau lui donne en peu de tems, une couleur d'un rouge très-vif. On s'en ſert pour teindre en rouge la toile de coton dans l'Indoſtan, qui en tire une trés-grande quantité de la Perſe. Tavernier, dans ſes voyages, dit que cette racine colore l'eau avec tant de facilité, qu'une barque indienne ayant fait nauffrage dans la rade d'Ormus, la mer fut teinte en rouge pendant pluſieurs jours ſur ſes bords.

RONCALIÆ, (*Géog. mod.*) ou *Rhoncaliæ*; plaine de Lombardie, entre Plaiſance & Crémone, ſur le Pô. Cette plaine eſt fameuſe dans l'hiſtoire du xj. & du xij. ſiecle, parce que toutes les fois que les rois d'Allemagne alloient en Italie pour y être couronnés, ils campoient quelque tems dans cette plaine avec leur ſuite.

On trouve dans le *droit féodal des Lombards*, quelques lois données dans ce lieu par des empereurs d'Allemagne. C'eſt ici, par exemple, que Fréderic Barberouſſe publia en 1157, à la ſollicitation de Bulgare & de Martin, deux profeſſeurs en Droit à Boulogne, la fameuſe authentique, *Habita C. ne fil. pro patre*. Dans les anciens diplomes, & principalement dans la conſtitution de Charles-le-Gros, *de expeditione romanâ*, la plaine de *Roncaliæ* eſt appellée *Rungalle curia*, *ſedes Gallorum* ou *Francorum*, parce que les rois d'Allemagne ou de Franconie y repoſoient avant que de ſe rendre à Rome. (*D. J.*)

RONCE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *rubus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice. Le piſtil ſort du milieu de ce calice; il eſt entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, & compoſé de pluſieurs baies pleines de ſuc & attachées au placenta; elles renferment une ſemence le plus ſouvent oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

RONCE, (*Jardinage.*) *rubus*, arbriſſeau rampant & épineux, qui ſe trouve très-communément en Europe, dans tous les lieux incultes. Ses feuilles au nombre de trois ou de cinq, ſont attachées à l'extrèmité d'une queue commune; elles ſont d'un verd-brun en deſſus & bleuâtre en deſſous. Ses fleurs viennent en longues grappes au bout des nouvelles branches, ſont rougeâtres, diſpoſées en roſe, & elle fleuriſſent dans les mois de Juin & de Juillet. Ses fruits que l'on nomme *mûres de renard*, deviennent noires en mûriſſant ſur la fin de l'été.

Les *ronces* pouſſent de longues tiges qui ſont garnies de quantité d'épines crochues, ainſi que la queue & la principale nervure des feuilles. Cet arbriſſeau ſe multiplie très-aiſément de bouture, & même ſes tiges font racine dès qu'elles touchent contre terre.

Les mûres que produiſent les *ronces* ſont remplies d'un ſuc douçâtre & fade, mais extrèmement noir; on s'en ſert pour colorer le vin, & il y a des pays où on ramaſſe ce fruit pour le donner aux pourceaux. L'eau diſtillée des fleurs a une odeur de violette; la poudre à canon faite avec du charbon de *ronces*, a plus de force & d'activité que quand elle eſt compoſée avec tout autre charbon. On fait quelqu'uſage en Médecine des fruits, des graînes & des racines de cet arbriſſeau.

Quoique la *ronce* ne ſoit qu'un arbriſſeau vil & abject, le vain produit des terres abandonnées, le résultat infortuné de la pareſſe & du découragement; cependant il y a des eſpeces de *ronces* ſingulieres, & des variétés qui ont de l'agrément: voici les plus remarquables.

1. *La* ronce *commune à fruit noir*.

2. *La* ronce *commune à fruit blanc*. Il eſt plus agréable au goût que le noir; ſa feuille eſt d'un verd plus tendre.

3. *La* ronce *commune à feuilles panachées*. Elles ſont tachées & très-apparentes.

4. *La* ronce *commune ſans épines, ou la* ronce *de S. François*. Elle n'a d'autre différence que cette particularité; on en peut faire uſage pour des endroits où d'autres arbriſſeaux ne peuvent réuſſir, d'autant mieux qu'elle conſerve ſes feuilles pendant preſque tout l'hyver.

5. *La* ronce *à fleur blanche double*. Cet arbriſſeau eſt très-épineux; ſes feuilles ſont d'un verd tendre deſſus & blanchâtre en deſſous, il donne pendant tout l'été des fleurs très-doubles, qui ſont raſſemblées en bouquet & d'une très-belle apparence.

6. *La* ronce *à feuilles de perſil*. Sa feuille & ſa fleur ſont ſi joliment découpées, qu'elles peuvent faire une variété d'agrément.

7. *La* ronce *à fruit bleu*. Elle eſt très-commune & plus petite que les précédentes; ſon fruit eſt de meilleur goût.

8. *La* ronce *de Pologne*. Elle n'a point d'épines, & ſon fruit eſt plus gros que celui de la *ronce* commune; cet arbriſſeau n'eſt pas encore bien connu en France.

9. *La petite* ronce *des Alpes*. Elle ne s'eleve qu'à deux ou trois piés, & elle n'a point d'épines; ſon fruit eſt rouge & de bon goût.

10. *La* ronce *fraiſe*. C'eſt un joli arbriſſeau qui eſt très-petit; ſon fruit eſt rouge, & il a le goût de la fraiſe.

11. *La* ronce *de Canada*. Ses feuilles ſont au nombre de cinq raſſemblées à l'extremité d'une queue commune, elles ſont liſſes & brillantes; ſon fruit eſt noir & fort gros.

Il y a encore quelques eſpeces de *ronces* dont les tiges ſont annuelles.

Les framboiſiers ſont auſſi du genre de la *ronce*. *Voyez le mot* FRAMBOISIER.

RONCE, (*Mat. médec.*) la *ronce* eſt comptée parmi les plantes vulnéraires, aſtringentes, réſolutives & déterſives. Les anciens faiſoient beaucoup d'uſage de ſon bois, de ſes racines, de ſes feuilles & de ſes fruits; ils les donnoient intérieurement contre le cours de ventre, les fleurs blanches, le crachement de ſang, & même le calcul; & ils les appliquoient extérieurement ſur les dartres, les hémorroïdes, *&c.*

On ne ſe ſert preſque plus aujourd'hui des racines, des branches & des feuilles de cette plante; & ſi l'on employe quelquefois ſes fruits qu'on appelle vulgairement *mûres* de *ronces* ou *mûres ſauvages*; c'eſt comme ſuccédanées de la mûre proprement dite ou mûre de mûrier, *voyez* MURIER, avec lequel les mûres ſauvages ont réellement le plus parfait rapport.

Il eſt rapporté dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences de Suède pour l'année* 1750. que la décoction de la *ronce* (c'eſt-à-dire apparemment de ſon bois & de ſes racines) augmente beaucoup l'efficacité d'un remede ſpécifique contre les maladies vénériennes, que fournit la décoction des racines de la plante que Linnæus appelle *ceanothus* ou *cenolaſtus*, *inermis*, &c. H. Clifford, 73. & c'eſt-là l'un des ſecrets que M. P. Kalm a appris des ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, dans un mémoire dont on a donné un extrait; *Journal de Médecine*, *Février* 1760.

Les ſommets des tiges des *ronces* entrent dans l'onguent populeum. (*b*)

RONCE *du mont Ida*, (*Botan.*) *rubus idæus*. *Voyez* FRAMBOISIER. (*D. J.*)

RONCE SANS ÉPINES, (*Botan.*) eſpeces de *ronce* nommée par Tournefort *rubus idæus lævis*; c'eſt un petit arbriſſeau qui pouſſe à la hauteur de 2 ou 3 piés pluſieurs tiges, garnies de feuilles ſemblables à celles du framboiſier, blanchâtres & lanugineuſes par-deſſous: ſes fleurs ſont à cinq feuilles, diſpoſées en roſe; quand elles ſont tombées, il paroît un fruit gros comme un framboiſe, ovale, rouge, compoſé de pluſieurs baies pleines d'un ſuc acide, entaſſées enſemble comme une pyramide ſur un placenta, & renfermant chacune une ſemence oblongue; cette plante croît aux lieux montagneux. (*D. J.*)

RONCE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Icthyolog.*) la raie que l'on nomme *ronce* en Languedoc reſſemble beaucoup à la raie bouclée, par la forme de ſes aiguillons; cependant elle en differe, en ce qu'elle n'a point d'aiguillons à la partie antérieure de la tête, qui eſt auſſi beaucoup moins pointue que celle de la raie bouclée. La *ronce* differe de toutes les autres raies, en ce qu'elle a des arrêtes ſur la peau. Sa couleur eſt cendrée, ſa chair a une mauvaiſe odeur, & elle eſt dure. Rondelet, *hiſt. nat. des Poiſſons de mer*, *liv. XII. ch. xiij. Voyez* POISSON.

RONCEVAUX, (*Géog. mod.*) bourg d'Eſpagne, au royaume de Navarre, dans la vallée de même nom, entre Pampelune & Saint-Jean-Pié-de-Port.

On ſait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'eſpace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle eſt diviſée en quatre vallées, dont celle de *Roncevaux* eſt la plus commode & la plus courte, n'ayant que 8 lieues de traverſe dans les montagnes. Elle eſt fameuſe dans l'hiſtoire de France, à cauſe d'une bataille donnée entre les François & les Eſpagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahiſon de Ganelon; pluſieurs braves paladins demeurerent ſur la place, entr'autres Roland, neveu de Charlemagne, Renaud & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorſqu'on traverſe cette vallée, on voit chemin faiſant, le camp de bataille, où l'on a bâti une égliſe nommée Notre-Dame de *Roncevaux*. Dom Sanche la Fort fonda dans le bourg, l'égliſe royale de ſainte Marie pour ſa ſépulture, avec un college de chanoines, & un prieuré. (*D. J.*)

RONCIGLIONE, (*Géog. mod.*) ville en bourgade d'Italie, chef-lieu d'un petit état enclavé dans le patrimoine de S. Pierre, ſur la Tereia, à 6 lieues au midi de Viterbe. Cette petite ville eſt aſſez marchande, & a un college occupé par les peres de la Doctrine. L'état de *Ronciglione* appartenoit autrefois aux ducs de Parme, mais il dépend aujourd'hui du pape. *Long.* 29. 48. *latit.* 42. 14. (*D. J.*)

ROND, adj. (*Gram.*) il ſe dit de toutes lignes, de tout eſpace, & de tout corps terminé par un cercle ou une portion circulaire. *Voyez* CERCLE, SPHERE, *&c.*

ROND, *voyez* POISSON ROND.

ROND, *en Anatomie*, eſt un nom qu'on donne à pluſieurs muſcles à cauſe de leur figure. *Voy.* MUSCLE.

Ainſi il y a le grand *rond* & le petit *rond*. Voyez *Pl. anat.*

Le premier des pronateurs du coude ſe nomme auſſi *pronateur rond*. *Voyez* PRONATEUR.

Le grand *rond* eſt attaché à toute l'empreinte muſculaire qui ſe remarque à l'angle poſtérieur, inférieur de l'omoplate, & un peu à la côte inférieure de cet os, & va ſe terminer par un tendon plat au rebord de la gouttiere qui répond à la groſſe tubéroſité de l'humerus, de même que le grand dorſal avec le tendon duquel il ſe confond.

Le petit *rond* s'attache depuis l'angle inférieur juſqu'à la partie moyenne de la côte de l'omoplate, & va ſe terminer par un fort tendon qui ſe confond avec celui du ſouſépineux, dont ce muſcle eſt quelquefois une portion, à la facette inférieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

ROND *d'eau*, ſ. m. (*Archit. hydraul.*) grand baſſin d'eau, de figure ronde, pavé de grès, ou revêtu de plomb ou de ciment, & bordé d'un cordon de gazon, ou d'une tablette de pierre. Tel eſt le *rond d'eau* du palais royal à Paris. Quelquefois cette ſorte de baſſin ſert de décharge ou de réſervoir dans les jardins. *Daviler*. (*D. J.*)

ROND, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un enjolivement en bouillon compoſé de deux rangs attachés ſur le roſté en demi-cercle. *Voyez* ROSTÉ & BOUILLON. On l'appelle encore *roſette*.

ROND SIMPLE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une petite piece de velin découpée en cercle, miſe en ſoie, & bordée de cannetille. Son uſage eſt d'entrer dans la compoſition d'un enjolivement plus conſidérable en meubles, en équipages, en harnois de chevaux, *&c. Voyez* METTRE EN SOIE.

ROND *de plomb*, (*terme de Chapelier.*) c'eſt une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau ſans forme, de laquelle on ſe ſert pour tenir un chapeau en état. *Savary*. (*D. J.*)

ROND, *en terme de manege*, c'eſt la piſte circulaire qu'on appelle autrement la *volte*. Couper le *rond* ou la volte, c'eſt faire un changement de main, lorſqu'un cheval travaille ſur les voltes d'une piſte, enſorte que diviſant la volte en deux, on change de main, & le cheval part ſur une ligne droite, pour recommencer une autre volte. Dans cette eſpece de manege, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez* ou *coupez le rond*. *Voyez* VOLTE.

RONDA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, ſur les frontieres de l'Andalouſie, au haut d'un rocher eſcarpé, environné de la riviere de Guadajara, à 8 lieues au nord de Gibraltar. On deſcend de la ville à la riviere par un eſcalier de deux à trois cens marches, taillé dans le roc; c'eſt un ouvrage des Maures: cette place fut conquiſe ſur eux en 1485 par d. Ferdinand & dona Iſabelle, qui y entrerent par une fauſſe porte. Les environs ſont fertiles en fruits exquis, & on y recueille beaucoup de belle ſoie. *Long.* 12. 10. *latit.* 36. 28. (*D. J.*)

RONDA, SIERRAS DE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom en Eſpagne à toutes ces montagnes qui ſont aux frontieres du royaume de Grenade & de l'Andalouſie. Ces montagnes ſont extrêmement rudes, hautes, & ne ſont preſque par-tout que des rochers qui s'étendent juſqu'à la mer. (*D. J.*)

RONDACHE, ſ. f. eſpece de bouclier rond qu'on appelloit auſſi quelquefois *rondelle*. On s'en ſervoit encore du tems de Henri IV. (*Q*)

RONDE, FIGURE, (*Littérat.*) Euſtathe prouve dans ſes remarques ſur Homere, que la *figure ronde* étoit celle que les anciens eſtimoient le plus. Ils la regardoient comme ſacrée, & par cette raiſon ils faiſoient leurs autels *ronds*, leurs tables *rondes*, & plantoient en *rond* les bois ſacrés. (*D. J.*)

RONDE ſ. f. *en Muſique*, eſt une note blanche & ronde ſans queue, ainſi figurée O; qui vaut une meſure entiere à quatre tems, c'eſt-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La *ronde* eſt de toutes les notes en uſage, celle qui a le plus de valeur; autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appelloit *ſemi-breve*. *Voyez* SEMI-BREVE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

RONDE, ſ. f. *terme militaire*, qui ſignifie le *tour* ou la *marche* que fait un officier accompagné de ſoldats autour des remparts d'une ville de guerre pendant la nuit, pour voir ſi chacun fait ſon devoir, ſi les ſentinelles ſont éveillées, & ſi tout eſt en bon ordre. Dans les garniſons exactes la *ronde* marche tous les quarts d'heure, de ſorte qu'il y a toujours quelqu'un ſur le rempart. *Voyez* MOT. L'officier qui fait ſa *ronde*, porte du feu, ou il en fait porter pour examiner plus exactement les différens poſtes qu'il doit viſiter.

Ronde major, eſt celle que fait le major. Lorſque la *ronde-major* arrive à un corps-de-garde, la ſentinelle qui eſt devant les armes, dès qu'elle l'apperçoit, lui demande *qui va la?* on répond *ronde-major*. La ſentinelle lui crie, *demeure-là; caporal hors de la garde*. L'officier qui commande la garde, ſe préſente accompagné de deux fuſiliers qu'il place derriere lui, l'un à ſa droite, l'autre à ſa gauche, préſentant leurs armes; il a auſſi avec lui le ſergent portant hallebarde, & le caporal de *conſigne* qui porte le fallot. L'officier demande, *qui va là?* on lui répond, *ronde-major*, il dit, *avance qui a l'ordre*. Le major avance, & l'officier, après avoir reconnu ſi c'eſt lui-même, ou l'aide-major de la place, lui donne le mot à l'oreille. Le major peut compter les ſoldats de garde, & viſiter leurs armes. Cette *ronde* ſe fait pour viſiter l'etat des corps-de-garde & des ſentinelles, ſavoir ſi tous les officiers & ſoldats ſont à leurs poſtes, & ſi le mot eſt bon partout. C'eſt pourquoi il faut que le major viſite les armes, & compte les ſoldats, & que l'officier lui donne le mot lui-même; car autrement comment le major peut-il ſavoir ſi l'officier a le *mot*, comme il a été donné au cercle, ſi l'officier ne le lui donne ainſi? Non-ſeulement l'officier doit donner le mot au major, mais encore dans la regle le major ne doit le recevoir que de lui; l'officier doit bien reconnoitre, avant de donner le mot, ſi c'eſt le major, ou l'aide-major de la place, qui fait la *ronde*, & ſi ſous ce prétexte quelqu'un ne vient pas ſurprendre l'ordre, & ſavoir l'état de la garde & des ſentinelles. C'eſt pour cette raiſon qu'il fait porter le fallot, & les fuſiliers qu'il prend, ſont pour ſa ſûreté & celle de ſon poſte. Auſſi n'eſt-il obligé de donner l'ordre au major qu'à la premiere *ronde* qu'il fait, & qu'on appelle *ronde-major*; & s'il en vouloit faire une ſeconde, il faudroit qu'il donnât lui-même l'ordre au caporal, qui viendroit le recevoir, comme une ſimple *ronde*. Lorſque le major a fait ſa *ronde*, il va chez le gouverneur lui rendre compte de l'état où il a trouvé les poſtes. Il doit enſuite aller porter l'ordre au lieutenant de roi, s'il eſt dans la place, quoique le gouverneur ſoit préſent.

Lorſqu'on dit que le major fait ſa *ronde*, dès que l'ordre eſt donné, on entend ſeulement qu'il ne l'a fait qu'après. Car il n'y a point pour lui d'heures preſcrites. Il eſt bon même qu'il la faſſe à des heures incertaines, afin de tenir toujours le corps-de-garde alerte; mais il faut toujours qu'il faſſe la premiere pour vérifier l'ordre dans tous les corps-de-garde.

L'officier doit auſſi recevoir de la même maniere la *ronde* du gouverneur & celle du lieutenant de roi. Augmentant le nombre des fuſiliers avec leſquels il la reçoit, à proportion de la dignité de celui qui la fait; & s'ils la faiſoient pluſieurs fois dans une même nuit, il doit toujours la recevoir de la même maniere.

L'inſpecteur général qui ſe trouve dans une place, peut auſſi faire ſa *ronde*, l'officier doit lui donner le mot, ſans que l'inſpecteur ſoit obligé de mettre pié à terre, s'il eſt à cheval. L'inſpecteur particulier peut auſſi faire la ſienne; mais il eſt reçu par un caporal, comme une ſimple *ronde*.

A l'égard des ſimples *rondes*, dès que la ſentinelle qui eſt devant le corps-de-garde, les voit paroître, elle leur demande, *qui va là?* on lui répond *ronde*. La ſentinelle leur crie, *demeure-là*; *caporal hors de la garde*, *ronde*. Le caporal de poſte vient recevoir la *ronde*, & demande *qui va-là?* on lui répond, *ronde*. Il

Il dit, *avance qui a l'ordre*. La *ronde* avance, & donne le mot à l'oreille au caporal qui le reçoit l'épée à la main, la pointe à l'eſtomac de la *ronde*. Si le mot eſt bon, le caporal reçoit le numéro, & le fait mettre dans la boëte; il fait ſigner celui qui fait la *ronde*, ſuivant l'uſage particulier de la garniſon, & la laiſſe paſſer. Si le mot n'eſt pas bon, il doit l'arrêter, & en rendre compte à l'officier qui examine ce que c'eſt.

Lorſque deux *rondes* ſe rencontrent ſur le rempart, celle qui la premiere a découvert l'autre, a droit d'exiger l'ordre, à moins que ce ne fût le gouverneur, le commandant, le lieutenant de roi, ou le major qui la fiſſent; car en ce cas, on le leur doit donner. On fait faire des *rondes* dans une place, tant pour viſiter les ſentinelles, & les empêcher de s'endormir, que pour découvrir ce qui ſe paſſe en-dehors. C'eſt pourquoi dans les places où il n'y a pas un chemin au-delà du parapet, il faut que celui qui fait la *ronde*, marche ſur la banquette, & qu'il entre dans toutes les guérites, pour découvrir plus aiſément dans le foſſé, & qu'il interroge les ſentinelles, s'il y a quelque choſe de nouveau dans leurs poſtes, & leur faſſe redire la conſigne.

Pluſieurs gouverneurs obſervent une très-bonne maxime, qui eſt de faire une *ronde* un peu avant qu'on ouvre les portes. Comme il eſt déja grand jour, cette *ronde* eſt très-utile, parce qu'on peut découvrir du rempart qui eſt très-élevé, ce qui ſe paſſe dans la campagne.

Le tiers des officiers qui ne ſont pas de garde, doivent faire la *ronde* toutes les nuits à des heures marquées par le gouverneur, & doivent tirer tous au ſort, ſans diſtinction du capitaine ou du lieutenant, l'heure à laquelle ils doivent la faire; & le major de la place a ſoin de faire écrire ſur un regiſtre, le nom de tous les officiers de *ronde*, & l'heure à laquelle ils doivent la faire, afin de pouvoir vérifier ſi quelqu'un y a manqué. Les officiers doivent la faire, à peine pour ceux qui y manquent, de quinze jours de priſon, & de la perte de leurs appointemens pendant ce temslà, qui ſont donnés à l'hôpital de la place. *Hiſt. de la milice françoiſe*.

Ronde, (*Ecrit.*) ſe dit communément de nos eſpeces de lettre, dont les plains ſont au premier degré droit d'obliquité ſur la ligne perpendiculaire. *Voyez le volume des Planches à la table de l'écriture*. Il y a quatre ſortes de *rondes*; la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres-patentes de grace, de rémiſſion, dans les états du roi, & généralement dans tous les comptes qui ſe rendent à la chambre; la moyenne du ſecond degré, en uſage dans le notariat; la troiſieme eſt la minute uſitée dans les finances; la quatrieme eſt la groſſe de procureur, employée quelquefois auſſi dans les finances.

RONDEAU, ſ. m. (*Poëſie franç.*) le *rondeau* eſt un petit poëme d'un caractere ingénu, badin & naïf; ce qui a fait dire à Deſpréaux:

Le rondeau né gaulois a la naïveté.

Il eſt compoſé de treize vers partagés en trois ſtrophes inégales ſur deux rimes, huit maſculines & cinq féminines, ou ſept maſculines & ſix féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la premiere ſtrophe ſervent de refrain, & doivent ſe trouver au bout des deux ſtrophes ſuivantes, c'eſt-à-dire que le refrain doit ſe trouver après le huitieme vers & le treizieme. Outre cela, il y a un repos néceſſaire après le cinquieme vers.

L'art conſiſte de donner aux vers de chaque ſtrophe un air original & naturel, qui empêche qu'ils ne paroiſſent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent ſe rapporter comme par haſard.

La troiſieme ſtrophe doit être égale à la premiere, & pour le nombre des vers & pour la diſpoſition des rimes.

La ſeconde ſtrophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, & le refrain qui n'eſt point compté pour un vers.

Ce petit poëme a peut-être bien autant de difficultés que le ſonnet; on y eſt plus borné pour les rimes, & on eſt de plus aſſujetti au joug du refrain; d'ailleurs cette naïveté qu'exige le *rondeau* n'eſt pas plus aiſée à attraper que le ſtyle noble & délicat du ſonnet.

Les vers de huit & de dix ſyllabes ſont preſque les ſeuls qui conviennent au *rondeau*. Les uns préferent ceux de huit, & d'autres ceux de dix ſyllabes; mais c'eſt le mérite du *rondeau* qui ſeul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot & S. Gelais. Ronſard vint enſuite qui le méconnut; Sarrazin, la Fontaine & madame Deshoulieres ſurent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poëtes plus modernes mépriſent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractere, & que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'eſprit qui brille & qui pétille.

Après avoir donné les regles du *rondeau*, je vais en citer un exemple qui contient ces regles mêmes.

> Ma foi c'eſt fait *de moi: car Iſabeau*
> *M'a conjuré de lui faire un* rondeau:
> *Cela me met en une peine extrème.*
> *Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en ème!*
> *Je lui ferois auſſi-tôt un bateau.*
> *En voilà cinq pourtant en un monceau.*
> *Faiſons-en huit en invoquant Brodeau.*
> *Et puis mettons par quelque ſtratagème,*
> Ma foi c'eſt fait.
> *Si je pouvois encore de mon cerveau*
> *Tirer cinq vers, l'ouvrage ſeroit beau.*
> *Mais cependant me voilà dans l'onzieme,*
> *Et ſi je crois que je fais le douzieme.*
> *En voilà treize ajuſtés au niveau.*
> Ma foi c'eſt fait.

Pluſieurs lecteurs aimeront ſans doute autant ce *rondeau*-ci de madame Deshoulieres, dont le refrain eſt *entre deux draps*.

> Entre deux draps *de toile belle & bonne,*
> *Que très-ſouvent on rechange, on ſavonne,*
> *La jeune Iris au cœur ſincere & haut,*
> *Aux yeux brillans, à l'eſprit ſans défaut,*
> *Juſqu'à midi volontiers ſe mitonne.*
> *Je ne combats de goût contre perſonne;*
> *Mais franchement ſa pareſſe m'étonne!*
> *C'eſt demeurer ſeule plus qu'il ne faut*
> Entre deux draps.
> *Quand à rêver ainſi l'on s'abandonne,*
> *Le traitre amour rarement le pardonne;*
> *A ſoupirer on s'exerce bientôt,*
> *Et la vertu ſoutient un grand aſſaut,*
> *Quand une fille avec ſon cœur raiſonne*
> Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la penſée qui précede, & en terminer le ſens d'une maniere naturelle; & il plait ſur-tout, quand repréſentant les mêmes mots, il préſente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci, que Malleville, ſecretaire du maréchal de Baſſompiere, fit contre Boiſrobert, dans le tems qu'il étoit en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrèmement ce *rondeau* dans ſes remarques ſur la poëſie; & il mérite en effet d'être ici placé.

> Coëffé *d'un froc bien rafiné,*
> *Et revêtu d'un doyenné*
> *Qui lui rapporte de quoi frire,*
> *Frere René devient meſſire,*
> *Et vit comme un déterminé.*
> *Un prélat riche & fortuné*
> *Sous un bonnet enluminé*
> *En eſt, s'il le faut ainſi dire,*
> Coëffé.
> *Ce n'eſt pas que frere René*
> *D'aucun mérite ſoit orné;*
> *Qu'il ſoit docte, qu'il ſache écrire,*
> *Ni qu'il diſe le mot pour rire;*
> *Mais c'eſt ſeulement qu'il eſt né*
> Coëffé.

Rondeau redoublé, (*Poëſ. franç.*) cette eſpece de *rondeau* eſt compoſée d'une certaine quantité de ſtrophes égales entr'elles, & qui dépendent du nombre de vers que contient la premiere ſtrophe; ordinairement elle en contient quatre, & alors elle eſt ſuivie de cinq autres ſtrophes, dont les quatre premieres finiſſent chacune par un vers de la premiere ſtrophe; & lorſque par ce moyen cette ſtrophe eſt entierement répétée, on en ajoute une derniere, au bout de laquelle ſe trouvent par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poëme. Tel eſt le *rondeau* de Madame Deshoulieres à M. le duc de Saint-Aignan, ſur la guériſon de ſa fievre quarte. Dans ce *rondeau*, les qua-

quatre vers de la premiere ſtrophe, vont terminer ſucceſſivement les quatre ſtrophes ſuivantes.

La premiere ſtrophe étant entierement répétée, ſuit la cinquieme & derniere ſtrophe finiſſant par le refrain: *ſans dédaigner*, qui commence le premier vers de tout le *rondeau*.

Dans le *rondeau redoublé*, ſi la premiere ſtrophe avoit cinq vers, le *rondeau* auroit ſept ſtrophes, parce qu'il en faudroit cinq pour répéter la premiere. On conçoit aiſément que cette eſpece de *rondeau* a beaucoup plus de difficulté que le *rondeau* ordinaire; mais il n'en a pas l'agrément. (*D. J.*)

Rondeau, *en Muſique*, eſt une ſorte d'air à deux ou pluſieurs repriſes, dont la conſtruction eſt telle qu'après avoir fini chaque repriſe, on recommence toujours la premiere avant que de paſſer à celle qui ſuit, & qu'on finit le tout par cette même premiere repriſe par laquelle on a commencé.

Les ariettes italiennes, & toutes nos ariettes modernes ſont aſſez communément en *rondeau*, de même que la plus grande partie des pieces de clavecin.

Rondeau, plaque de fer forgé, ou de fonte, dont les miroitiers-lunetiers ſe ſervent pour y travailler les verres dont la ſuperficie doit être plane, c'eſt-à-dire ni convexe ni concave. Les *rondeaux* ſervent auſſi pour faire des bizeaux ſur les glaces; le grais, l'émeril, le tripoli, la potée d'étain, ſervent à dégroſſir, adoucir, polir & luſtrer le verre ou le cryſtal qu'on travaille ſur le *rondeau*. *Voyez* Bassin *des lunetiers*, au *mot* Lunetier *& les Pl. du lunetier*.

Rondeau, c'eſt *parmi les patiſſiers*, une planche en rond, ſur laquelle on dreſſe les pains-benits. *Voyez les Pl.*

RONDE-BOSSE, ſ. m. (*Archit. décorat.*) c'eſt en ſculpture un ouvrage dont les parties ont leur véritable rondeur, & ſont iſolées comme ſes figures. On appelle *demi-boſſe* un bas relief, qui a des parties ſaillantes & détachées. (*D. J.*)

RONDELETE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *rondeletia*; genre de plante dont la fleur eſt monopétale, en forme de ſoucoupe tubulée, & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit arrondi, couronné & diviſé en deux capſules qui renferment de petites ſemences. Plumier, *nov. plantar. amer. gen. Voyez* Plante.

C'eſt le P. Plumier qui a le premier découvert cette plante en Amérique, & qui lui a donné ce nom en l'honneur de Rondelet, naturaliſte & médecin de Montpellier. Sa fleur a la figure d'une ſoucoupe, & conſiſte en un tuyau d'une ſeule piece, ſoutenu par un godet qui devient enſuite un fruit preſque rond, couronné & partagé en deux loges remplies d'un grand nombre de ſemences menues. Cet arbriſſeau eſt fort commun dans les parties ſeptentrionales de la Jamaïque. (*D. J.*)

Rondelettes, ſ. f. pl. (*Ourdiſſage.*) toiles à voiles, qui ſe fabriquent en quelques endroits de l'évêché de Rennes en Bretagne, mais ſur-tout à Iſtré.

RONDELLE, *Voyez* Rouget.

Rondelle, ſ. f. (*Art. milit.*) eſpece de bouclier de figure ronde ou ovale. *Voyez* Bouclier *&* Rondache. (*Q*)

Rondelle, ſ. f. (*Hydr.*) ſe dit d'un morceau de plomb coupé en rond, pour mettre entre les brides d'un tuyau de fer. C'eſt encore un morceau quarré de plomb, en table, que l'on ſoude verticalement ſur une conduite, dans l'endroit où elle paſſe dans le corroi d'un baſſin, afin d'arrêter l'eau qui, ſans cette plaque, pourroit ſuivre le tuyau & ſe perdre. (*K*)

Rondelle, ſ. f. (*Maçonnerie.*) outil de fer dont ſe ſervent les maçons pour gratter & finir les membres & moulures d'architecture. La *rondelle* n'eſt différente du crochet, que parce qu'elle eſt arrondie par le bout. *Richelet*. (*D J.*)

Rondelles, ſ. f. pl. (*Lainage*,) ce ſont des boſſes ou têtes de chardons très-petites, que l'on eſtime peu, & dont on ſe ſert dans les moyennes manufactures de lainage, pour laver ou tirer à poil certaines étoffes de petit prix. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

Rondelles, ſ. f. pl. *terme de Plombiers*, les Plombiers nomment de la ſorte deux pieces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux ſans ſoudure; c'eſt au milieu de ces *rondelles* que ſont placées les deux portées qui tiennent le boulon ou noyau du tuyau, ſuſpendu au milieu du moule, & qui reglent l'épaiſſeur du plomb. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

Rondelles, (*Sculpture.*) les *rondelles* ſont d'acier; les unes avec un manche de bois, & les autres ſans manche; ce ſont des eſpeces de ciſeaux ronds.

RONDEUR, ſ. f. (*Gramm.*) qualité, forme, ou figure du corps appellé *rond*. *Voyez* Rond.

Rondeur ſe dit auſſi, *dans l'écriture*, des parties ſupérieures & inférieures des jambages, qu'on appelle ordinairement *déliés*, & qui forment des quarts de cercles très-propres à rendre le caractere plus coulant & plus brillant.

RONDIN, *ou* TONDIN, ſ. m. (*terme de Plombier.*) cylindre de bois, ſur lequel les Plombiers arrondiſſent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux. Ils ont des *rondins* de pluſieurs longueurs, & de différens diametres, ſuivant les tuyaux qu'ils ont à arrondir. *Savary*. (*D. J.*)

RONDOLE. *Voyez* Poisson volant.

ROND-POINT d'une église, le, (*Architect.*) c'eſt l'endroit du vaiſſeau oppoſé au grand portail. On l'appelle ainſi, parce qu'il eſt ordinairement terminé en demi-cercle. (*D. J.*)

RONEBY, *ou* RUNEBY, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Bleckingie, à quelques lieues au couchant de Carlſcroon, à une lieue de la mer, & ſur le bord d'une petite riviere, au milieu des rochers; elle eſt marchande, & fort peuplée. (*D. J.*)

RONFLER, v. neut. c'eſt reſpirer en dormant, en faiſant du bruit. Il paroît que ce bruit naît dans pluſieurs perſonnes de la diſpoſition de la tête & du col; car changez la tête de place, & elles ne *ronflent* plus.

RONGER, v. act. (*Gram.*) c'eſt détruire ou rogner avec les dents. On dit que le chien *ronge* un os; que les rats *rongent* le pain; que la mer *ronge* ſes bords; que le verd-de-gris *ronge* les métaux; que la rouille *ronge* le fer; que la pierre à cautere *ronge* les chairs; que l'ennui le *ronge*; qu'il *ronge* ſont frein. D'où l'on voit qu'il ſe prend au ſimple & au figuré.

RONSBERG, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de Boheme, dans le cercle de Pilſen, proche de Herſtein; ce n'eſt aujourd'hui qu'un bourg dépeuplé, & ceint de vieilles murailles. (*D. J.*)

RONSON. *Voyez* Ombre de Riviere.

RONTEIZ, ſ. m. (*Juriſprud.*) *quaſi terræ ruptæ*, dans la coutume de Nevers ſont des terres nouvellement défrichées. On les appelle auſſi *rompeiz*. *Voyez ci-deſſus* Rompeiz. (*A*)

ROOMBURG, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-Bas, dans la province de Hollande, ſur le bord du Rhin, un peu au-deſſus de Leyde. C'eſt un lieu fort ancien; M. Van-Loon a prouvé que c'étoit l'*Albimanæ* d'Antonin, & l'*Albinianæ* de la carte de Peutinger. On a trouvé dans ce bourg des médailles de cuivre qui portent l'effigie de divers empereurs, de Tibere, de Néron, de Claude, de Domitien, d'Antonin, de Nerva, de Trajan & d'Anaſtaſe. (*D. J.*)

ROOT-GANS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitolog.*) Ce mot ſignifie une *oie rouge*. Les Hollandois l'ont donné à un oiſeau aquatique des côtes de Spitzberg. Il a le bec court, recourbé & épais. Ses pates ſont noires & garnies de trois ongles & d'une peau de la même couleur. Il n'eſt point rouge comme ſon nom l'indique, il eſt noir partout le corps, excepté ſous le ventre qui eſt tout blanc. Il n'a pas non plus la forme d'un oie, mais il en a le vol. Sa queue eſt courte, & ſa chair bouillie eſt d'un bon goût.

ROPICUM (*Géog. anc.*) ville de l'île de Corſe; Ptolomée, *l. III, c. ij.* la marque dans les terres, auprès de Corſicum. Pinet penſe que le nom moderne eſt Rogela. (*D. J.*)

ROPO, (*Géog. mod.*) grand village de l'Attique. Il eſt habité par des Grecs; & compoſé de plus de deux cens feux. Ce lieu eſt l'ancienne ville *Oropos*, ou *Oropus*, pour laquelle les Athéniens & les Béotiens ont eu de grandes conteſtations, parce qu'elle étoit ſur leurs frontieres. *Ropo* eſt à deux milles de la mer, & à ſix du village de Marcopulo, & n'a aujourd'hui aucune marque d'antiquité. On trouve ſeulement à Sycamino, à quatre milles de *Ropo*, dans l'égliſe d'*Agioi-Saranda*, l'inſcription ſuivante, Αφροδισιος ζωπυρου ωρωπιος. C'eſt-à-dire: *Aphrodiſius, fils de Zopyrus*. (*D. J.*)

ROPOGRAPHES, ſ. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à certains peintres, qui ſe bornoient à ne repréſenter que de petits ſujets, comme animaux, plantes, payſages. Ce nom eſt dérivé des mots ῥῶπος, *jouet*, *babioles*, ou marchandiſes de vils prix, de γράφω, *j'écris*, *je peins*.

On appelloit auſſi *ropographes*, ceux qui dans les jar-

jardins tailloient les bouis, les ifs & les autres arbriſſeaux touffus en figures d'hommes & d'animaux.

Ropographe, (*Peint. antiq.*) peintre de payſages, d'arbres, d'animaux, de ports de mers, & d'autres choſes ſemblables; ῥωπογραφία *ripulæ*, ſignifie dans Cicéron la variété des objets qui ſont ſur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tuſculum, *& tamen hæc* ῥωπογραφία *ripulæ, videtur habitura celerem ſatietatem*. Je crois cependant que je me laſſerai bientôt du payſage de cette côte. (*D. J.*)

ROQUE, la (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Languedoc, au diocèſe de Nîmes.

Il y a une autre petite ville dans le Languedoc, diocèſe de Caſtres, qu'on appelle *Roque d'Olmez*.

Il ne faut pas confondre ce dernier lieu, avec *Roque Courbe*, qui eſt du diocèſe de Caſtres, mais ſur l'Agoût. (*D. J.*)

ROQUEFORT de Marsan, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Gaſcogne, au diocèſe d'Aire, ſur la Douze, à 4 lieues au nord-eſt du mont de Marſan. (*D. J.*)

ROQUELAURE, ſ. f. (*Gram.*) ſorte de manteau à manches larges, qu'on ſe jettoit ſur les épaules, & qui ſe boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont ſuccedé aux *roquelaures*.

Roquelaure, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Armagnac, au diocèſe d'Auſch. Elle a été érigée en duché-pairie en 1652, mais les lettres n'ont point été vérifiées. (*D. J.*)

ROQUEMADOUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Querci, au diocèſe de Cahors, élection de Figeac. Elle doit ſon origine à une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, qui eſt aujourd'hui un chapitre, ſous le titre de Notre-Dame. La manſe abbatiale a été unie à l'évêché de Tulles, (*D. J.*)

ROQUEMAURE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le bas Languedoc, ſituée près les bords du Rhône, au diocèſe d'Avignon, à 2 lieues au-deſſus de cette ville, ſur un roc eſcarpé. *Long.* 22. 27'. *latit.* 43. 58'.

C'eſt dans cette ville que mourut le pape Clément V en 1314, après neuf ans de pontificat, pendant leſquels les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du ſacerdoce & de l'empire, ſubſiſtoient toujours comme un feu qui ſe nourriſſoit par de nouveaux embraſemens. Clément V né en Gaſcogne, étoit du parti de Boniface VIII, qui l'avoit nommé évêque de Comminge, & puis archevêque de Bordeaux. Le cardinal d'Oſtie l'éleva ſur la chaire de ſaint Pierre, & ſon élection ſe fit à Pérouſe en 1305. On l'appella le pape Gaſcon. Dès qu'il fut élu, il aima mieux transférer le ſaint ſiege hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fideles, que diſputer inutilement des châteaux auprès de Rome.

Clément alloit de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteſſe de Perigord, & tirant ce qu'il pouvoit d'argent de la piété des bonnes ames. Ce fut à Vienne qu'il convoqua en 1311 un concile général, dans lequel l'ordre des Templiers fut aboli & la guerre ſainte réſolue. Il mourut en allant à Bordeaux pour changer d'air.

On ſait qu'il fût couronné à Lyon en préſence de Philippe le Bel, de Charles de Valois, & de pluſieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chûte d'une muraille, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula, tua Jean II duc de Bretagne, & Gaillard frere du pape. Le roi & Charles de Valois, furent bleſſés légerement. La tiare tomba de deſſus la tête du pontife, & une des belles eſcarboucles de ſa couronne ſe perdit. On conçoit bien, que cet accident fut remarqué comme un préſage des malheurs qui affligerent la chrétienneté & l'Italie, durant ce pontificat. (*D. J.*)

ROQUER, v. act. (*terme de jeu d'échecs.*) c'eſt approcher le roc, ou, comme nous diſons aujourd'hui, la tour auprès du roi, & paſſer le roi par-derriere, pour le placer à l'autre caſe joignante. On ne roque qu'une fois; mais pour roquer, il faut n'avoir point remué le roi, ni la tour, & ne point paſſer ou ſe mettre en échec. (*D. J.*)

ROQUET, ſ. m. (*Zoologie.*) nom d'une eſpece de petit lézard d'Amérique, d'un brun rougeâtre, marqueté de taches jaunes & noires; ſes yeux ſont vifs, étincelans, & ſes jambes ſont d'une longueur remarquable pour un ſi petit animal; il porte la tête toujours droite, & la queue communément recourbée en demi-cercle ſur le dos. Il n'eſt point ſauvage, ſautille légerement comme un oiſeau, & eſt dans un mouvement perpétuel; quand il eſt fatigué de ſes courſes, il ouvre la bouche, en tire ſa langue, & halete comme les chiens; c'eſt du moins ce qu'en rapporte Rochefort dans ſon hiſtoire des îles Antilles. (*D. J.*)

ROQUETIN, ſ. m. (*Soierie.*) eſpece de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où ſe poſe la corde du contrepoids qui ſert à mouvoir le *roquetin*, à le retirer à meſure qu'il ſe dévide, & à tenir tendu le fil qui porte deſſus; le *roquetin* ainſi que le rochet, eſt percé dans ſa longueur, pour être traverſé d'une broche ſur laquelle il tourne & qui le tienne ſuſpendu.

ROQUETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *eruca*, genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatorze pétales; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique compoſée de deux panneaux appliqués ſur les bords d'une cloiſon mitoyenne qui la diviſe en deux loges; cette ſilique renferme des ſemences qui ſont le plus ſouvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre la ſaveur qui lui eſt particuliere. Tournefort, *I. R. H. Voyez* Plante.

Entre les huit eſpeces de ce genre de plante établies par Tournefort, nous parlerons de la commune cultivée, & de la ſauvage; la cultivée *eruca latifolia, alba, ſativa, I. R. H.* 227. ſe nomme en anglois, *the broad-laucd, flower' d-garden-rockett.*

Sa racine eſt blanche, ligneuſe, menue, vivace, d'une ſaveur âcre. Ses tiges ſont hautes d'une coudée, ou d'une coudée & demie, un peu velues. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondement des deux côtés, tendres, liſſes, de même ſaveur que la racine. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges; elles ſont en croix, compoſées de quatre pétales, d'un jaune tirant ſur le blanc, marquées de raies noirâtres, renfermées dans un calice velu, d'où ſort un piſtil qui ſe change en une ſilique ſemblable à celle de la moutarde; mais plus longue, portée ſur un pédicule court, & partagée en deux loges par une cloiſon mitoyenne, à laquelle ſont attachés des panneaux des deux côtés, remplies de pluſieurs graines jaunes, plus groſſes que celle de la moutarde, & moins rondes. L'odeur de cette plante eſt forte déſagréable, auſſi-bien que ſa ſaveur.

La *roquette* ſauvage, *eruca ſylveſtris, tenuifolia, perennis, flore luteo, I. R. H.* 227. a la racine blanche, épaiſſe, aſſez longue. Ses tiges ſont nombreuſes, creuſées, cannelées, un peu velues, diviſées en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont découpées plus encore que celles de la dent de-lion, d'un verd foncé, liſſes, d'une ſaveur brûlante; ſes fleurs ſont ſemblables à celles de la *roquette* cultivée de couleur jaune & odorante. Il leur ſuccede des ſiliques longues, anguleuſes, remplies de graines ſemblables à celles de la *roquette* cultivée, âcres & un peu ameres. Toute cette plante a une odeur fétide. Elle abonde en Syrie & à Tripoli, où l'on brûle ſes cendres qui ſervent à faire du ſavon & du verre, comme celles du kali. (*D. J.*)

Roquette, (*Diet. & Mat. méd.*) *roquette* des jardins, & *roquette* ſauvage; l'odeur & la ſaveur de la *roquette* des jardins eſt plus douce, & ſa vertu eſt plus foible; c'eſt pourquoi on la mêle ſouvent dans les alimens, & principalement dans ce qu'on appelle à Paris *la fourniture* des ſalades de laitue.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement oppoſée; c'eſt pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées enſemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre. La *roquette* ſauvage vaut mieux pour faire des remedes. Ce ne ſont que les feuilles qui ſont en uſage.

La *roquette* porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès-long-tems attribuée par les médecins, & reconnue par tout le monde. Les anciens poëtes qui ne rapportent guere en ce genre que les notions les plus vulgaires, ont chanté cette propriété de la *roquette*. Ovide appelle les roquettes *ſalaces*. Martial a dit: *Venerem revocans* eruca *morantem*; & Columele: *Excitat ad Venerem tardos* eruca *maritos*.

La *roquette* eſt de la claſſe des plantes cruciferes de Tournefort, qui contiennent toutes plus ou moins d'alkali volatil ſpontané ou libre, & qui ſont appel-

 lées

lées *anti-ſcorbutiques* par excellence. La *roquette* remplit un des genres de cette claſſe, qu'on peut regarder comme moyens ou tempérés relativement à la quantité de ce principe volatil. Elle vient après le cochlearia, la moutarde, le raifort ſauvage, la paſſe-rage & les creſſons. Elle eſt beaucoup plus vive que l'herbe de rave, de navet, *&c.* Voyez *tous ces articles*. Ce que nous avons obſervé des propriétés & des uſages du cochlearia & du creſſon, qui ſont les plus uſuels des plantes cruciferes, & le rapport de ces plantes avec la *roquette*, quant à leur degré reſpectif d'activité, que nous venons de noter; ces choſes, dis-je, doivent ſuffire pour déterminer les uſages & les propriétés de la *roquette*.

La ſemence de *roquette* entre dans l'eau anti-ſcorbutique de la pharmacopée de Paris, dans l'électuaire de ſatyrion de Charas, & dans les tablettes de magnanimité du même auteur. (*b*)

Roquette a avanceur, (*Tireur d'or.*) eſt une ſorte de bobine ſur laquelle l'avanceur dévide le fil qu'il a tiré.

ROQUEVAIRE, (*Géog. mod.*) en latin *rupes-Varia*, rocher de Varus; petite ville de France, en Provence, ſur la Veaune, à 3 lieues au nord-eſt de Marſeille, & à 4 d'Aix.

ROQUILLE, ſ. f. (*meſure des liquides.*) petite meſure des liqueurs, à laquelle on donne auſſi le nom de *poiſſon* ou *poſſon*. C'eſt la moitié d'un demi-ſetier, ou le quart d'une chopine de paris. *Dict. de Comm.*

Roquilles, *en terme de Confiſeur*, c'eſt une ſorte de confiture faite d'écorce d'oranges tournées, fort déliées, obſervant de leur donner le plus de longueur qu'il ſe peut. On appelle encore cette eſpece de confiture *tournures*. *Voyez* Tourner.

RORIFERE, canal, (*Anat.*) comme qui diroit *canal d'où découle goutte-à goutte de la roſée*; eſt un nom par lequel quelques auteurs déſignent le *canal thorachique*; parce que ce n'eſt en effet que goutte à-goutte & par une eſpece de diſtillation qu'il porte le chyle dans la maſſe du ſang. *Voyez* Thorachique.

ROS, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, dans l'Ukranie. Elle a ſa ſource au palatinat de Braclaw, arroſe celui de Kiovie, & ſe jette dans le Boryſtene, près de Kaniow. (*D. J.*)

ROSACE, ſ. f. *ou* Roson, (*Archit.*) grande roſe ſuſceptible de différentes figures, & dont on orne & remplit les caiſſes des compartimens de voûtes, plafonds, *&c.*

ROSAIRE, ſ. m. (*Théol.*) chapelet en uſage dans l'Egliſe romaine, lequel contient quinze dixaines d'*Ave maria*, dont chacune commence par un *Pater*, & qu'on récite en l'honneur des différens myſteres de Jeſus-Chriſt où la Sainte-Vierge a eu part.

Quelques auteurs attribuent l'origine du *roſaire* à ſaint Dominique. Mais dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en uſage dès l'an 1100, & que ſaint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, abbé du mont Pherme en Lybie, contemporain de ſaint Antoine; d'autres à ſaint Benoît, quelques-uns au vénérable Bede; & Polydore Virgile raconte que Pierre l'hermite voulant diſpoſer les peuples à la croiſade, ſous Urbin II. en 1096, leur enſeignoit le pſeautier laïque composé de pluſieurs *Pater* & 150 *ave*, de même que le pſeautier eccléſiaſtique eſt composé de cent cinquante pſeaumes, & qu'il avoit appris cette pratique des ſolitaires de la Paleſtine. On a trouvé dans le tombeau de ſainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, & dans celui de ſaint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroiſſent être des reſtes de chapelets.

Mais tous ces faits, pour la plûpart incertains, n'empêchent point de croire qu'on doit à ſaint Dominique cette maniere de prier, qui, ſelon les regles qu'il en a preſcrites, applique l'eſprit aux principaux myſteres de notre religion, & eſt extrèmement utile à ceux qui ne ſavent pas lire pour les diriger dans leur dévotion. On n'eſt pas d'accord ſur l'année où ſaint Dominique inſtitua le *roſaire*; quelques-uns veulent que ç'ait été en 1208, pendant qu'il prêchoit contre les Albigeois; d'autres prétendent qu'il l'inſtitua dans le cours des miſſions qu'il fit en Eſpagne, avant que de paſſer en France.

Rosaire, *ordre du*, ou *de Notre-Dame du roſaire*, eſt un ordre de chevalerie inſtitué par ſaint Dominique, ſelon Schoonebeck & le pere Bonani jéſuite, qui tous deux ſe ſont trompés en ce point; car jamais S. Dominique n'inſtitua d'ordre de ce nom. Ces auteurs ont apparemment pris pour un ordre militaire l'armée des croiſés, qui ſous les ordres de Simon, comte de Montfort, combattirent contre les Albigeois. *Voyez* Croisade & Albigeois.

L'abbé Juſtiniani & M. Hermant prétendent que cet ordre fut inſtitué après la mort de ſaint Dominique par Frédéric, archevêque de Tolede, & que les chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire ſur laquelle étoit repréſentée la Sainte-Vierge tenant ſon Fils d'une main, & un *roſaire* ou chapelet de l'autre. Le pere Mendo ajoute que ces chevaliers étoient obligés de réciter le *roſaire* certains jours. Cependant le pere Helyot doute fort que cet ordre ait jamais exiſté. *Voyez* Ordre.

ROSANA, (*Géog. mod.*) ou *Roſanna*, ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la riviere de Zolva.

ROSARBA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. des Arabes.*) nom d'une plante inconnue, & dont il eſt fait mention dans Avicenne Sérapion, & autres auteurs arabes; ce qu'on peut imaginer de plus vraiſſemblable, c'eſt que la *roſarba* eſt une eſpece de caroubier des pays chauds ou d'acacia ſauvage. (*D. J.*)

ROSARIA, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à un genre de parfums précieux, ainſi nommés ou par leur excellente odeur, ou parce que les roſes en faiſoient le principal ingrédient.

ROSARIO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, à 22 degrés, 51 de *latitude* ſeptentrionale. Elle mouille à 9 milles de la mer un petit bourg auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

ROSAY, (*Géog. mod.*) ou *Roſoy*, petite ville de France, dans la Brie, à 6 lieues de Meaux, & à 12 de Paris. *Long.* 20. 30. *latit.* 48. 42.

ROSAT, *huile*,
Rosat, *miel*,
Rosat, *onguent*,
Rosat, *ſirop*, } voyez Rose, (*Mat. méd.*)

ROSBEC, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, dans la Flandre, à 2 lieues de Courtray, entre la Lys & la Mandere. Ce village eſt célebre par la bataille que Charles VI. roi de France y gagna ſur les Flamands en 1382, comme Rosbach, dans le cercle de Leipſick, ſera fameux par la victoire que le roi de Pruſſe y a remportée le 5 Novembre 1757 ſur les armées combinées de la France & de l'Empire. (*D. J.*)

ROSCHILD, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, toute ouverte, dans l'île de Sélande, au fond d'un petit golfe rempli de ſable, à 8 lieues au ſud-oueſt de Copenhague. Son évêché fondé en 1012, eſt ſuffragant de Copenhague. La cathédrale renferme les tombeaux de quelques rois de Danemarck. Cette ville n'a point de commerce, & l'univerſité qu'on y a fondée n'eſt pas floriſſante. *Long.* 29. 62. *lat.* 55. 38.

ROSCIANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie. L'itinéraire d'Antonin le place ſur la route d'Equotuticum à Rhegium, entre *Thurii* & *Paternum*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 27 milles du ſecond. C'eſt aujourd'hui, à ce qu'on croit, le bourg Roſſano. (*D. J.*)

ROSCOMMON, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Connaught, & chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom, à 13 milles au nord de Tulsk. Elle eſt ſi miſérable que la plûpart des maiſons ſont couvertes de chaume; cependant elle envoie ſes députés au parlement d'Irlande, & elle a droit de marché.

Le comté de *Roſcommon* a environ 55 milles de longueur, ſur 28 de largeur; c'eſt un pays uni & fertile. On le diviſe en ſix baronnies. Ses principaux lieux ſont Atthlone, Boyle, Tulsh & *Roſcommon*. (*D. J.*)

ROSE, ſ. f. (*Botan.*) on peut rapporter toutes les *roſes* à deux claſſes; celle des *roſes* cultivées, & celles des *roſes* ſauvages: ces deux claſſes réunies forment cinquante-trois eſpeces de *roſes*, dans le ſyſtème de Tournefort; mais il nous ſuffira de décrire la *roſe* cultivée commune, qu'on appelle la *roſe pâle* ou incarnate, *roſa rubra, ſativa, pallidior*, *I. R. H.* 637.

Sa racine eſt longue, dure, ligneuſe. Elle pouſſe pluſieurs tiges en arbriſſeaux qui ſe diviſent en branches fermes, longues, revêtues d'une écorce verte obſcure, garnies de quelques épines fortes & piquantes. Ses feuilles naiſſent par paires ordinairement au nombre de ſept, ſur une côte terminée par une ſeule feuille, d'un verd foncé, arrondies, dentelées en leurs bords, rudes au toucher.

Sa fleur eſt tantôt ſimple, composée ſeulement de cinq larges pétales, avec pluſieurs ſommets jaunes dans le milieu; tantôt double, & alors les feuilles extérieures ſont un peu plus grandes que les intérieures, d'une couleur rouge ou incarnate réjouiſſante, d'une odeur très-ſuave, quoique foible. Lorſque la fleur eſt paſſée, le calice dont elle étoit ſoutenue, devient un fruit ovale, ou de la figure d'une petite olive, à écorce un peu charnue, qui n'a qu'une ſeule loge remplie de pluſieurs ſemences anguleuſes, velues, blanchâtres. L'arbriſſeau fleurit en Mai & Juin.

On ſait que la *roſe* ſauvage, *roſa ſylveſtris, vulgaris, flore odorato, incarnato, Inſt. rei herb.* 638. eſt la fleur de l'églantier, *voyez* ÉGLANTIER.

Les *roſes*, comme d'autres plantes, préſentent quelquefois des jeux monſtrueux de la nature. On en lit un exemple dans le journal des Savans, *année* 1679. M. Marchand en rapporte un autre dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année* 1700. La monſtruoſité de cette derniere *roſe* conſiſtoit 1°. en ce qu'au lieu de bouton, il y avoit cinq feuilles en côtes qui ſoutenoient la fleur; 2°. du milieu de cette *roſe* s'élevoit un bourgeon qui commençoit à former une branche ligneuſe. (*D. J.*)

ROSE, ESSENCE DE, (*Art diſtillatoire.*) après avoir conſidéré que les Parfumeurs ne tiroient guere qu'une once d'huile eſſentielle de *roſe* ſur cent livres de cette fleur, M. Homberg a trouvé l'art d'augmenter de près d'un tiers cette eſſence précieuſe dans la diſtillation, ſi l'on a ſoin, avant que de diſtiller les *roſes*, de les faire macérer pendant quinze jours dans l'eau aigrie par l'eſprit de vitriol. Outre ce moyen, que les Parfumeurs ont adopté, ils ont encore une adreſſe particuliere dans cette opération: ils ſe ſervent d'une veſſie diſtillatoire, qui contient environ un muid; elle eſt ouverte par un tuyau en haut, à cauſe de la grande quantité d'eau qu'il faut ſouvent remettre dans la veſſie ſur les *roſes* qui diſtillent; car l'huile ne monte qu'à force d'eau, qui en éleve très-peu à la fois.

Cette veſſie eſt auſſi ouverte par un robinet en bas, pour changer aiſément les *roſes* épuiſées; mais la plus grande adreſſe conſiſte dans la figure du vaiſſeau qui reçoit cette huile; il eſt fait comme un matras à l'ordinaire, de la panſe duquel ſort un tuyau, comme étoient faits dans le dernier ſiecle les vinaigriers & les huiliers qu'on ſervoit à table; ce tuyau monte depuis la partie baſſe de la panſe, juſqu'au bas du col du récipient, où il eſt recourbé en dehors; l'effet de ce récipient, qui ne contient ordinairement que deux ou trois pintes, eſt de recevoir commodément pluſieurs centaines de pintes d'eau roſe ſans le changer, ce qui perdroit la petite quantité d'huile qui s'y amaſſe; cette eau ſe décharge par ce tuyau dans un ſecond récipient; & comme l'huile eſt plus légere, elle ſurnage cette eau, & s'amaſſe dans le col du récipient à la hauteur de l'ouverture, pendant que l'eau du fond du premier récipient s'écoule dans le ſecond, à meſure qu'elle diſtille. Ce récipient, dont les Parfumeurs ont autrefois fait myſtere, peut ſervir commodément aux diſtillations de toutes les huiles eſſentielles un peu précieuſes. *Mém. de l'acad des Sciences, ann.* 1700. (*D. J.*)

ROSE, (*Mat. médic.*) la *roſe* étoit déja regardée par les anciens comme la panacée d'une infinité de maladies; c'eſt l'éloge que Pline en fait. Les modernes en tirent auſſi un grand nombre de préparations; les principales ſont l'eau ſimple de *roſes*, la conſerve de *roſes*, les tablettes de ſuc roſat, le ſyrop de ſuc de *roſes*, le ſuc de *roſes* ſolutif, l'électuaire du ſuc de *roſes*, le miel roſat, l'huile de *roſes*, l'onguent roſat, le vinaigre roſat, & la teinture de *roſes* rouges. On trouve dans toutes les pharmacopées la maniere & les uſages de ces diverſes préparations; il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'elles fuſſent plus ſimples & mieux dirigées qu'on ne le voit dans pluſieurs diſpenſaires. L'eau qu'on retire des *roſes* par la diſtillation, eſt utile pour baſſiner les yeux dans leurs inflammations. Le ſyrop de *roſes* ſolutif, eſt fort propre pour purger les enfans. La conſerve de *roſes*, poſſede une légere vertu cordiale & aſtringente, ſalutaire aux phthiſiques. Le vinaigre roſat, mêlé avec de l'eau de *roſes*, un peu de nitre & de camphre, compoſe un épithème propre dans les fievres aiguës & les hémorrhagies du nez. (*D. J.*)

ROSE, (*Jardin. Fleuriſte.*) fleur qui croît ſur l'arbriſſeau qu'on appelle *roſier*. *Voyez* ROSIER.

Pline appelle la *roſe* la *reine des fleurs* & l'*ornement des jardins*; elle l'eſt par ſa beauté, par ſes variétés & par ſon odeur délicieuſe. Ses diverſes parties ont été décorées de noms particuliers. On appelle l'*ongle* de la *roſe* la partie blanche de ſa feuille qui eſt la plus proche de la queue. On appelle *hymen* la petite peau qui enveloppe ſon bouton, & qui s'ouvre quand elle s'épanouit. Enfin le bouton même qui reſte après que les feuilles ſont tombées, ſe nomme *gratecul*. (*D. J.*)

ROSE DE JÉRICHO, (*Botan.*) c'eſt le *myagrum ex Sumatria & Syria, ſemine ſpinoſo, ſimili capiti aviculæ* de Zanoni 142, & c'eſt dans le ſyſtème de Tournefort, une eſpece de thlapſi, ou une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuſe, rameuſe, ayant la figure d'une tête d'oiſeau, de couleur cendrée; ſes feuilles ſont petites, longuettes, découpées, velues; ſes fleurs ſont quatre petites feuilles diſpoſées en croix dans des épis, blanches, ou de couleur de chair. Sa ſemence eſt arrondie, rougeâtre, âcre au goût. Sa racine eſt ſimple, aſſez groſſe, ligneuſe; pendant que cette plante eſt en vigueur ſur la terre, elle paroît un bouquet; mais à meſure qu'elle ſe ſeche, les extrémités de ſes branches ſe courbant en dedans, ſe réuniſſent à un centre commun, & compoſent une eſpece de petit globe.

Cette plante croît dans l'Arabie déſerte; & quoiqu'on l'ait nommée *roſe de Jéricho*, elle n'eſt point *roſe*, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. On a dit autrefois, par l'amour du merveilleux, qu'elle ne s'ouvroit qu'au jour de Noël; mais on ſait à préſent qu'elle s'ouvre en tous tems de ſa vie, pourvu qu'on la plonge & qu'on la laiſſe tremper quelques momens dans l'eau; on voit alors ſes rameaux s'écarter peu-à-peu, s'épanouir, & ſes fleurs paroître. (*D. J.*)

ROSE D'INDE, (*Jardinage.*) *roſa indica*. La tige de cette fleur eſt rameuſe, haute de trois piés, & garnie tout-au-long de petites feuilles étroites & dentelées. Ses fleurs ſont aurores, très-doubles, en forme de roſe, avec un calice écailleux qui contient des graines de couleur noire.

On met la *roſe d'Inde* dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande eſpece. Elle fleurit toujours en automne, & demande une culture générale. On la ſeme ſur couche, & on a ſoin de la mouiller.

ROSE D'OUTREMER, (*Botan.*) par les botaniſtes, *malva roſea*, eſpece de mauve, connue ſous le nom de *trémier*, *voyez* MAUVE & TRÉMIER. (*D. J.*)

ROSE TRENIERE, (*Botan.*) autrement d·te la *roſe d'outremer*, qui eſt une eſpece de mauve, *voyez-en l'article au mot* TRENIERE ROSE, (*Botan.*) (*D. J.*)

ROSE, (*Poéſie Mythol. Littér.*) cette fleur étoit conſacrée à Venus. Tous nos poëtes la célebrent à l'imitation des Grecs & des Latins, ſi nous les en croyons.

C'eſt la reine des fleurs dans le printems écloſe;
Elle eſt le plus doux ſoin de Flore & des zéphirs:
C'eſt l'ouvrage de leurs ſoupirs.

Anacréon s'étoit contenté de dire avec plus de ſimplicité, qu'elle eſt tout le ſoin du printems, ῥόδον ἔαρος μέλημα. Nos vieux poëtes employent toujours la *roſe* dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaiſons tirées de cette fleur ont été ſi ſouvent répetées, qu'on n'en ſauroit uſer trop ſobrement.

Aphtonius & Tzetzes nous aſſurent que c'eſt du ſang de Vénus que les *roſes* ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la *roſe* doit ſa naiſſance au ſang d'Adonis, & ce poëte a pour lui non-ſeulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite ſur ce ſujet.

„ Avec quelle grace, dit-il, le zéphir amoureux „ vient-il voltiger autour de la robe verte de cette „ reine des fleurs, & chercher à lui plaire par ſes „ plus douces careſſes? Déja la divine roſée fait ſortir ce bouton vermeil du fourreau qui l'enveloppe.

Humor ille quem ſerenis aſtra rorant noctibus,
Jam nunc virginis papillas ſolvit humenti peplo.

„ Je le vois, continue-t-il, ce bouton qui commen- „ ce à s'épanouir; je le vois glorieux d'étaler ce „ rouge incarnat dont la teinture eſt dûe au ſang „ d'Adonis, dont l'éclat eſt augmenté par les baiſers

„ de

„ de l'amour, & qui ſemble compoſé de tout ce „ que la jeune Aurore offre de plus brillant, quand „ elle monte dans ſon char pour annoncer de beaux „ jours à la terre.

En un mot, les poëtes ne ſe ſont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, *& nimium brevis* roſæ *flores amænos*, „ & ces *roſes*, ces charmantes fleurs qui paſſent hélas, trop tôt pour nos plaiſirs. „ Tout le monde connoit cette épigramme latine:

Quam longa una dies, ætas tam longa roſarum,
Quas pubeſcentes juncta ſenecta premit.
Quam modo naſcentem rutilus conſpexit Eous,
Hanc veniens ſero veſpere vidit anum.

„ La durée d'un jour eſt la meſure de l'âge de la „ *roſe*; la même étoile qui la voit naître le matin, „ la voit mourir le ſoir de vieilleſſe. „ Malherbe a bien ſû tirer parti de cette idée; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier.

Mais elle étoit du monde, où les plus belles choſes
Ont le pire deſtin,
Et roſe *elle a vécu ce que vivent les* roſes,
L'eſpace d'un matin.

Ainſi a vécu madame la princeſſe de Condé.

Les Romains aimoient paſſionnément les *roſes*, & faiſoient beaucoup de dépenſe pour en avoir en hiver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorſque la ſaiſon en étoit paſſée. Dans le tems même de la république, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, ſi au milieu de l'hiver, les *roſes* ne nageoient ſur le vin de Falerne qu'on leur préſentoit. *Delicati illi ac fluentes parum ſe lautos putabant, niſi luxuria vertiſſet annum, niſi hibernæ poculis* roſæ *innataſſent.* Ils appelloient leurs maîtreſſes du nom de *roſe, mea roſa*, ma belle amie.

Enfin les couronnes de *roſes* étoient chez les anciens la marque du plaiſir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ſes deſcriptions des repas agréables. Auſſi *roſeus, roſea*, ſignifioit *beau, belle, éclatant, éclatante*, comme le [illegible] des Grecs. C'eſt pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus:

Et avertens roſeâ *cervice refulſit*,

„ En ſe détournant, elle fit voir la beauté de ſon „ col. „ Dans notre langue un teint de lis & de *roſes* déſigne auſſi le plus beau teint du monde, tel qu'il ſe trouve ſeulement dans la floriſſante jeuneſſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ROSE POSTEROL, noms que l'on a donnés à une ortie de mer de couleur rouge, de l'eſpece de celles que l'on nomme *cul de cheval*. *Voyez* ORTIE DE MER.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE, (*Hiſt. d'Anglet.*) on a donné le nom de *roſe blanche* & de *roſe rouge*, aux deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre. Ces noms ſont fameux par les guerres entre ces deux maiſons, la quantité de ſang anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entiere de la maiſon de Lancaſtre.

Il faut donc ſe rappeller que ſous le regne d'Henri VI. en 1453, il y avoit en Angleterre un deſcendant d'Edouard III. de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la ſouche connue que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorck. Il portoit ſur ſon écu une *roſe blanche*, & le roi Henri VI. de la maiſon des Lancaſtre, portoit une *roſe rouge*. C'eſt de-là que vinrent ces noms célebres conſacrés à la guerre civile. La bataille de Bolsworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III. mit fin aux déſolations dont la *roſe rouge* & la *roſe blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient perſécuté la famille d'Edouard III. ceſſerent; Henri VII. en épouſant une fille d'Edouard VI. réunit les droits des Lancaſtres & des Yorcks en ſa perſonne. Ayant ſu vaincre, il ſut gouverner. Son regne, qui fut de 24 ans, & preſque toujours paiſible, humaniſa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il aſſembla & qu'il ménagea, firent de ſages lois. La juſtice diſtributive rentra dans tous ſes droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir ſous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, ſe rétablit, & ſe ranima pour proſpérer encore davantage ſous Henri VIII. & ſous la reine Eliſabeth. (*D. J.*)

ROSE DE VENT, (*Marine.*) c'eſt un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui repréſente l'horiſon, & qui eſt diviſé en trente-deux parties, pour repréſenter les trente-deux airs de vent. On ſuſpend ſur ce cercle une aiguille aimantée, ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on ſuſpend dans une boîte, & l'on écrit à chaque diviſion, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre ſuivant.

Noms des rumbs de vent. 1. N. c'eſt-à-dire, nord. 2. N. $\frac{1}{4}$ N. E. nord quart nord-eſt. 3. N. N. E. nord-nord-eſt. 4. N. E. $\frac{1}{4}$ N. nord-eſt quart-nord. 5. N. E. nord-eſt. 6. N. E. $\frac{1}{4}$ E. nord-eſt quart d'eſt. 7. E. N. E. eſt-nord-eſt. 8. E. $\frac{1}{4}$ N. E. eſt quart nord-eſt. 9. E. eſt. 10. E. $\frac{1}{4}$ S. E. eſt quart ſud-eſt. 11. E. S. E. eſt ſud-eſt. 12. S. E. $\frac{1}{4}$ E. ſud-eſt quart-d'eſt, 13. S. E. ſud-eſt. 14. S. E. $\frac{1}{4}$ S. ſud-eſt quart de ſud. 15. S. S. E. ſud-ſud-eſt. 16. S. $\frac{1}{4}$ S. E. ſud quart ſud-eſt. 17. S. ſud. 18. S. $\frac{1}{4}$ S. O. ſud quart ſud-oueſt. 19. S. S. O. ſud-ſud-oueſt. 20. S. O. $\frac{1}{4}$ S. ſud-oueſt quart-ſud. 21. S. O. ſud-oueſt. 22. S. O. $\frac{1}{4}$ O. ſud-oueſt quart-d'oueſt. 23. O. S. O. oueſt-ſud-oueſt. 24. O. $\frac{1}{4}$ S. O. oueſt quart-ſud-oueſt. 25. O. oueſt. 26. O. $\frac{1}{4}$ N. O. oueſt-quart-nord-oueſt. 27. O. N. O. oueſt-nord-oueſt. 28. N. O. $\frac{1}{4}$ O. nord-oueſt quart-oueſt. 29. N. O. nord-oueſt. 30. N. O. $\frac{1}{4}$ N. nord-oueſt quart-nord. 31. N. N. O. nord-nord-oueſt. 32. N. $\frac{1}{4}$ N. O. nord-quart nord-oueſt.

On donne ſur la Méditerranée d'autres noms à ces rumbs de vent. *Voyez dans les Planches de Marine*, où l'on a deſſiné deux roſes des vents où ſont marqués leurs noms ſur l'Océan, & leurs noms ſur la mer Méditerranée.

ROSE, (*Archit.*) ornement taillé dans les caiſſes qui ſont entre les modillons, ſous les plafonds des corniches, & dans le milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien & compoſite.

Roſe de compartiment. On appelle ainſi tout compartiment formé en rayons par des plate-bandes, guillochis, entrelas, étoiles, *&c.* & renfermé dans une figure circulaire. Il ſert à décorer un cul-de-four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale *&c.*

On nomme auſſi *roſe de compartiment*, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou loſanges, qui rempliſſent les renfoncemens de ſofite, de voûte, *&c.*

Roſe de moderne. C.eſt dans une égliſe à la gothique, un grand vitrail rond, avec croiſillons & nervures de pierre, qui forment un compartiment en maniere de *roſe*. Les plus beaux vitraux de cette eſpece ſont à S. Denis en France.

Roſe de pavé. Compartiment rond de pluſieurs rangées de pavés de grès, de pierre noire de Caën, & de pierre à fuſil, mêlées alternativement, dont on orne les cours, grottes, fontaines, *&c.* On en fait auſſi de pierre & de marbre de diverſes ſortes. *Daviler.* (*D. J.*)

ROSE, *en terme de Boutonnier;* c'eſt un ornement dont le fond eſt de cartiſane, diviſé en pluſieurs branches formant autant de rayons, compoſés d'un ſeul brin plié en deux, qui s'éloignent les uns des autres, à meſure qu'ils s'éloignent de leur centre commun: les angles en ſont arrondis à-peu-près comme ceux des feuilles d'une *roſe*. La *roſe* entre comme les pompons dans les différens ornemens que le boutonnier imagine.

ROSE, *en terme de Diamantaire*, eſt un diamant plat, qui n'eſt taillé que ſur la table. *Voyez* TABLE.

ROSES, (*Haute-liſſerie.*) petites étoffes de ſoie, de laine & de fil, dont les façons repréſentent des eſpeces de *roſes*. Elles ont 20 aunes un quart à 20 aunes & demi de longueur, ſur un pié & demi & un pouce de roi de largeur. *Savary.* (*D. J.*)

ROSE, *terme de Luthier;* ce ſont pluſieurs trous qui repréſentent en quelque ſorte la figure d'une *roſe*, & qui ſont au milieu de la table d'un inſtrument de muſique, comme d'un luth, d'un clavecin, d'une épinette, *&c.* (*D. J.*)

Rose-noble, (*Monnoie.*) monnoie d'or qui ſe fabrique en Hollande, & qui y a cours pour onze florins.

Rose, (*Serrur.*) ornement rond, ovale ou à pans, qui ſe fait ou de tole relevé par feuilles, ou de fer contourné par compartiment à jour. Il ſert dans les dormans des portes cintrées, & dans les panneaux de ſerrurerie. (*D. J.*)

Rose *ou* Rosette, (*Teinturier.*) c'eſt ainſi que les Teinturiers nomment une certaine marque ronde de la grandeur d'un écu blanc, bleue, jaune ou d'autre couleur que les Teinturiers ſont obligés de laiſſer au bout de chaque piece d'étoffe qu'ils teignent, pour faire connoître les couleurs qui leur ont ſervi de pié ou de fond, & faire voir que l'on y a employé les drogues & ingrédiens néceſſaires pour les rendre de bon teint. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

Rose *ou* Rosette, *terme de Tourneur;* c'eſt une ſorte de cheville tournée, qui eſt groſſe par un bout, & que l'on met à un ratelier avec pluſieurs autres pour ſervir à pendre des habits. (*D. J.*)

Rose, (*Blaſon.*) la *roſe* s'appelle *ſoutenue*, quand elle eſt figurée avec ſa queue, elle eſt quelquefois d'un même, & quelquefois d'un différent émail, mais toujours épanouie, & tantôt avec les pointes de la chaſſe d'un émail différent des feuilles. *Meneſtrier.* (*D. J.*)

Rose-croix, *ſociété des freres de la*, (*Hiſtoire des impoſtures humaines.*) ſociété imaginaire, & néanmoins célebre par les fauſſes conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610, qu'on commença à entendre parler de cette ſociété chimérique, dont on n'a découvert ni trace, ni veſtige. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que dès-lors les Paracelſiſtes, les Alchimiſtes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agiſſoit des ſciences occultes & cabaliſtiques, & chacun d'eux attribuoit aux freres de la *roſe-croix* ſes opinions particulieres. Les éloges qu'ils firent des freres de la *roſe-croix* aigrirent quelques hommes pieux, & les porterent à intenter toutes ſortes d'accuſations contre cette ſociété, de l'exiſtence de laquelle ils auroient dû préalablement s'aſſurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroiſſoit une illuſtre ſociété, juſques-là cachée, & qui devoit ſon origine à Chriſtian Roſencruez. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour viſiter le tombeau de J. C. avoit eu à Damas des conférences avec les ſages chaldéens, deſquels il avoit appris les ſciences occultes, entr'autres la magie & la cabale, qu'il avoit perfectionné ſes connoiſſances, en continuant ſes voyages en Egypte & en Libye. Que de retour dans ſa patrie, il avoit conçu le généreux deſſein de réformer les ſciences. Que pour réuſſir dans ce projet, il avoit iuſtitué une ſocieté ſecrette, compoſée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert ſur les profonds myſteres qui lui étoient connus, après les avoir engagé ſous ſerment à lui garder le ſecret, & leur avoir enjoint de tranſmettre ſes myſteres de la même maniere à la poſtérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les myſteres de la ſociété. L'un a pour titre *fama fraternitatis*, id eſt, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis roſeæ-crucis*; l'autre intitulé *confeſſio fraternitatis*, parut en allemand & en latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette ſociété 1°. Une révélation particuliere que Dieu avoit accordée à chacun des freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoiſſance d'un grand nombre de ſciences, & qu'en qualité de vrais Théoſophes, ils étoient en état d'éclairer la raiſon humaine par le ſecours de la grace. 2°. On recommandoit, outre la lecture de l'Ecriture-ſainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie germanique. 3°. On aſſuroit que les illuſtres freres ſe propoſoient de faire une réforme générale des ſciences, & en particulier de la Médecine & de la Philoſophie. 4°. On apprenoit au public que leſdits freres poſſédoient la pierre philoſophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine univerſelle, l'art de tranſmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un ſiecle d'or, qui procureroit toute ſorte de bonheur ſur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la ſociété des freres de la *roſe-croix*, ſelon les préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clé de l'énigme. Pluſieurs théologiens prévenus déja contre l'école de Paracelſe, penſerent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une ſecte fanatique ſe cachoit ſous ce maſque. Chriſtophorus Nigrinus prétendit démontrer que les freres étoient des diſciples de Calvin. Mais ce qui détruiſit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les freres étoient fortement attachés au luthéraniſme. En conſéquence, quelques luthériens défendirent avec zèle l'orthodoxie de la ſociété.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chimiſtes, comme l'indiquoient aſſez les connoiſſances chimiques dont cette ſociété ſe vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *roſe-cruz* étoit chimique, & qu'il ſignifioit un *philoſophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Mosheim.

Il y eut auſſi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace ſpéciale, s'étoit révelé à quelques hommes pieux, pour réformer les ſciences, & découvrir au genre humain des myſteres inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette ſociété, ni perſonne qui en fût membre, les gens d'eſprit ſe convainquirent de plus en plus, qu'elle n'exiſtoit poit en réalité, qu'elle n'avoit jamais exiſté, & que tout ce qu'on débitoit de ſon auteur, étoit un conte fait à plaiſir, inventé pour ſe divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public penſoit de la doctrine de Paracelſe, & des chimiſtes.

Le dénouement de la piece fut, qu'on n'entendit plus parler de la ſociété, depuis que ceux qui l'avoient miſe ſur le tapis garderent le ſilence, & n'écrivirent plus. On a ſoupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme ſavant & de génie, d'avoir été, ſinon le premier auteur, du moins un des premiers acteurs de cette comedie.

Quoi qu'il en ſoit, le nom de freres de la *roſe-croix* eſt reſté aux diſciples de Paracelſe, aux Alchimiſtes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps aſſez nombreux, & dont on appelle le *ſyſteme Théoſophie. Voyez, article* Théosophie, les principaux points de cette doctrine. (*D. J.*)

Rose d'or, (*Hiſt. de la cour de Rome.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence, une *roſe* de ce métal faite par un orfévre italien, enrichie de carats, & bénie par le pape le quatrieme dimanche du carême, pour en faire préſent en certaines conjonctures, à quelque égliſe, prince, ou princeſſe.

La coutume qu'a le pape de conſacrer une *roſe d'or* le dimanche *lætare Jeruſalem*, n'a pris ſon origine que dans le xi. ou xij. ſiecle; du-moins n'en eſt-il pas parlé plutôt dans l'hiſtoire.

Jacques Picart, chanoine de ſaint Victor de Paris, dans ſes notes ſur l'hiſtoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, ſur la fin du xij. ſiecle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III. a Louis le jeune, roi de France, en lui envoyant la *roſe d'or;* „ imitant (dit ce pape au monarque) la coutume de „ nos ancêtres, de porter dans leurs mains une *roſe* „ *d'or* le dimanche *lætare*, nous avons cru ne pouvoir „ la préſenter à perſonne qui la méritât mieux que „ votre excellence, à cauſe de ſa dévotion extraor„ dinaire pour l'Egliſe, & pour nous-mêmes „.

C'eſt ainſi qu'Alexandre III. paya les grands honneurs que Louis le jeune lui avoit rendus dans ſon voyage en France. Bien-tôt après les papes changerent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *roſe d'or* aux ſouverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les ſouverains accepterent avec plaiſir de la part du ſaint ſiége, cette eſpece d'hommage. Urbain V. donna en 1368 la *roſe d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418 Martin V. conſacra ſolemnellement la *roſe d'or*, & la fit porter ſous un dais ſuperbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques, & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui préſenterent en pompe, & l'empereur s'étant fait mettre ſur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII. reçut auſſi la *roſe d'or* de Jules II. & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ſes parens & ſucceſſeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII. s'aviſeroit bien-tôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de-là, que toutes les *roſes* de la tiare pontificale ſeroient flétries en Angleterre. (*D. J.*)

ROSEAU, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante qui paroît ne différer du gramen & du chiendent que par la grandeur de ſes tiges & de ſes feuilles; les Botaniſtes en comptent pluſieurs eſpeces, dont les deux principales ou communes ſont le *roſeau* de marais, *arundo vulgaris, ſive phragmites Dioſcoridis, I. R. H.* 526, & la ſeconde, le *roſeau* cultivé, *arundo ſativa, ſeu donax Dioſcoridis, I. R. H.* 526.

Le *roſeau* de marais a des racines groſſes, nerveuſes, & entrelacées, qui s'étendent fort loin, & ſerpentent obliquement dans la terre. Sa tige s'éleve à ſept ou huit piés; elle eſt creuſe, & a des nœuds d'eſpace en eſpace, à chacun deſquels ſortent des feuilles longues, étroites, de la forme de celle des pailles, dures, & rudes au toucher. La tige eſt terminée en-haut par une eſpece d'épi ou de pannicule coſſu, d'un brun rougeâtre, plein d'une ſubſtance molle & cotonneuſe, ayant le ſommet penchant en en-bas, & ne répandant aucune ſemence viſible. Cette tige meurt toutes les années.

Le *roſeau* cultivé ne differe point de l'eſpece précédente par ſes tiges, ſes feuilles, & ſes fleurs; ſa racine eſt d'un goût doux, & ſes rejettons tendres peuvent même ſe manger.

Quant au *roſeau*, ou canne à ſucre, *arundo ſaccharifera*, le lecteur en trouvera la deſcription au *mot* SUCRE. (*D. J.*)

ROSEAU *ou* CANNE, (*Mat. méd.*) de toutes les vertus que les Pharmacologiſtes ont attribuées au *roſeau*, celle de pouſſer efficacement les urines, & de diſſiper le lait, eſt la ſeule qui ſoit bien établie. La ptiſane ou décoction pour boiſſon ordinaire de la racine du *roſeau*, eſt un remede populaire, & preſque généralement employé dans pluſieurs pays pour faire perdre le lait des nourrices. (*b*)

ROSEAU A ÉCRIRE, (*Botan.*) c'eſt une eſpece de canne qui ne croît que de la hauteur d'un homme, & dont les tiges n'ont que trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, ſolides d'un nœud à l'autre, c'eſt-à-dire, remplies d'un bois moelleux & blanchâtre. Les feuilles qui ont un pié & demi de long, ſur huit ou neuf lignes de large, enveloppent les nœuds de ces tiges par une gaîne velue; car le reſte eſt liſſe, vert gai, plié en gouttiere, à fond blanc. Le pannicule ou le bouquet des fleurs eſt blanchâtre, ſoyeux, ſemblable à celui des autres *roſeaux*. Les gens du pays taillent les tiges de ces *roſeaux pour écrire;* mais les traits qu'ils en forment ſont très-groſſiers, & n'approchent pas de la beauté des caracteres que nous faiſons avec nos plumes. (*D. J.*)

ROSEAU *ou* BAGUETTE D'EZÉCHIEL, (*Théologie.*) meſure dont il eſt parlé dans l'Ecriture, & que les auteurs modernes croyent répondre à un pié onze pouces, & un tiers de pouce d'Angleterre. *Voyez* MESURE.

C'eſt dans le chapitre xl. d'Ezéchiel, où il s'agit de cette meſure: Dieu y montre en viſion à ce prophete la réédification future de la ville de Jéruſalem, & lui fait d'abord voir un homme qui tenoit en main un *roſeau* ou *baguette*, pour meſurer les dimenſions que devoit avoir cette nouvelle ville, *& calamus menſuræ in manu ejus*. La longueur de cette meſure ſemble être déterminée au verſet 5, *& in manu viri calamus menſuræ ſex cubitorum & palmo*. Or en donnant à la coudée 18 pouces, & à la palme un peu plus de trois pouces, ſelon le calcul le plus ordinaire, ce *roſeau* auroit été une meſure de neuf piés trois pouces quelques lignes; ce qui eſt fort différent de ce qu'avance ici M. Chambers. D'ailleurs le prophete ajoute que cet homme dont il eut la viſion, prit avec ſon *roſeau* les meſures des maiſons, des murs, des portes de la ville, *&c.* & dit qu'il meſura la largeur de chaque maiſon, *calamo uno*, & la hauteur *calamo uno*. Or il ſeroit ridicule de ne donner à une maiſon qu'un pié onze pouces & un tiers de pouce en tout ſens. Il eſt vrai qu'elles ne ſeroient pas beaucoup plus exhauſſées ni plus ſpacieuſes, en ne donnant à ce *roſeau* que neuf à dix piés; mais encore cela ſeroit-il plus ſupportable. Que ſi on met la coudée à 21 pouces, comme celle de Memphis, & la palme à proportion, on aura près d'onze piés tant en hauteur qu'en largeur; ce qui ſuffit au-moins pour faire une chambre un peu commode. Nous ne donnons ceci que comme une conjecture, mais beaucoup plus vraiſſemblable que celle de M. Chambers, ſur ce *roſeau* ou *baguette d'Ezéchiel*.

ROSEAUX, (*Architecture.*) ornemens en forme de cannes ou bâtons, dont on remplit juſqu'au tiers les cannelures des colonnes rudentées. (*D. J.*)

ROSEAU, *en terme de Batteur d'or*, eſt une moitié de *roſeau* de mer extrêmement aiguiſée par le moyen d'un verre, dont on ſe ſert pour couper les feuilles d'or qui ſont minces juſqu'à un certain point.

ROSEAU, *en terme de Vergetier;* ce ſont les franges ou les barbes d'une ſorte d'herbe groſſe & haute qu'on trouve dans les étangs & autres endroits marécageux, & qu'on appelle *roſeau:* elle n'eſt point propre à être employée quand elle eſt en fleur.

ROSÉE, ſ. f. (*Phyſiq.*) météore aqueux que l'on peut diſtinguer en trois eſpeces, ſavoir la *roſée* qui s'éleve de la terre dans l'air, la *roſée* qui retombe de l'air, & enfin la *roſée* que l'on apperçoit ſous la forme de gouttes ſur les feuilles des arbres & des plantes. Parcourons ces trois eſpeces. 1°. La *roſée* s'éleve de la terre par l'action du ſoleil, pendant les mois de l'été; le ſoleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais inſenſiblement, car auſſitôt qu'il paroît au-deſſus de l'horiſon, il commence à échauffer la terre & y darde ſes rayons, & ſa chaleur continue de s'introduire plus profondément, juſqu'à une ou deux heures après ſon coucher; c'eſt alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter inſenſiblement.

On peut raſſembler la *roſée*, en mettant le ſoir ſur la terre, ou un peu au-deſſus, des plaques de métal non polies, ou de grands diſques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du ſoleil, la vapeur qui s'éleve de la terre ſe portera contre la ſurface inférieure & s'y attachera, & ſi on les poſe un peu obliquement ſur la terre, la *roſée* s'écoulera vers le bout inférieur, laiſſant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a priſe; ſi au-contraire on place les plaques dans un endroit qui n'ait pas été éclairé du ſoleil, ou qui ne l'ait été que fort peu, il ne s'y amaſſera qu'une petite quantité de *roſée*.

Lorſqu'on eſt à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une ſoirée froide, on voit ſortir des canaux & des foſſés la vapeur de l'eau, qui s'éleve en maniere de fumée; cette vapeur ne ſe trouve pas plutôt à la hauteur d'un pié ou de deux, au-deſſus de l'endroit d'où elle part, qu'elle ſe répand également de tous côtés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une *roſée* qui s'éleve inſenſiblement; elle humecte tous les corps ſur leſquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promenent.

La *roſée* qui s'éleve ne ſauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet la *roſée* ſe trouvera preſque toute compoſée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivieres, ou dans le voiſinage de la mer; mais ſi la terre eſt graſſe, ſulphureuſe, pleine de bois, d'animaux, de poiſſons, de champs enſemencés, la *roſée* ſera alors compoſée de diverſes ſortes d'huiles, de ſels volatils, & d'eſprits ſubtils des plantes; ſi le terrein contient beaucoup de minéraux, la *roſée* ſera auſſi compoſée de ſemblables parties, comme l'obſerve M. Boërhaave dans ſa *chimie*. Il s'éleve auſſi beaucoup de *roſée* dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux ſecs & arides, qui ſont éloignés de la mer, des rivieres ou des lacs; ajoutons que la *roſée* ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'éleve dans l'atmoſphere, juſqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La *roſée* s'étant élevée juſqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans l'air; tantôt elle monte, tantôt elle deſcend, entourant tous les corps qu'elle trouve à ſa rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les philoſophes ne s'accordent pas là-deſſus, mais M. Muſchembroeck a fait diverſes expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chute de la *roſée*; on peut les lire dans ſon *eſſai de phyſique*, §. 1535. Il a fait preſque toutes ces expériences ſur l'obſervatoire de Leyde, au haut duquel on trouve une large plateforme, où il a diſpoſé en tout ſens des morceaux d'étoffe, des tonnes, vaſes, cloches, *&c.* qui ont tous reçu de la *roſée* de l'air.

La *roſée* ne tombe pas indifféremment ſur toutes ſortes de corps; cette aſſertion paroît ſinguliere, & l'habile phyſicien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la *roſée* avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la ſtructure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne

Il ne tombe point de *roſée* lorſqu'il fait un gros vent, parce que tout ce qui monte de la terre, eſt d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'eſt élevé dans l'air pendant le jour, eſt auſſi arrêté & emporté par le vent. Voici quelques obſervations de M. Muſchembroeck ſur ce ſujet. „ Quels ſont les
„ vents avec leſquels la *roſée* tombe, ou quels ſont
„ les vents qui précedent pendant le jour, la chute
„ de la *roſée* du ſoir? J'ai ſouvent été ſurpris de voir
„ tomber de la *roſée* avec un vent de nord, parce
„ que ce vent étant froid dans ce pays, condenſe la
„ terre, & en ferme les ouvertures; elle ne tombe
„ cependant pas ſi ſouvent, lorſque ce vent ſouffle,
„ que lorſqu'il regne d'autres vents chauds, de ſorte
„ qu'on ne ramaſſe jamais tant de *roſée*, que lorſque
„ le vent eſt ſud, ſud-oueſt, & ſud-eſt; c'eſt ce
„ qu'on remarquoit auſſi autrefois en Grece; car
„ nous apprenons d'Ariſtote, qu'il y tomboit de la
„ *roſée* avec un vent de ſud-eſt; il n'eſt pas difficile
„ de rendre raiſon de ce phénomène; le vent eſt
„ chaud, il ouvre la terre, il échauffe les vapeurs
„ qui s'élevent alors en grande quantité, & peuvent
„ par conſéquent retomber avec abondance, *&c.* „
Loc. cit. §. 1538.

Il tombe beaucoup de *roſée* dans le mois de Mai, parce que le ſoleil met alors en mouvement une grande quantité de ſucs de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La *roſée* de Mai eſt plus acqueuſe que celle de l'été, parce que la grande chaleur volatiliſe non-ſeulement l'eau, mais auſſi les huiles & les ſels.

Ariſtote, Pline, & d'autres, ont cru que la *roſée* tomboit la nuit, parce que les étoiles & la lune la preſſoient en bas; & c'eſt pour cela que les philoſophes qui ſont venus enſuite, ont ajouté que la *roſée* tomboit en très-grande abondance, lorſque la lune étoit pleine, & qu'elle luiſoit toute la nuit. Ils ont appellé la lune, *la mere de la roſée.* (*Virg. géorg. l. III.*) & la *roſée*, la *fille de l'air & de la lune.* (*Plut. ſymp.* 3.) Cependant on ramaſſe tout autant de *roſée*, & avec la même facilité, dans les nuits où la lune ne luit pas, qu'à le clarté de cet aſtre; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumiere qui en partent, puiſque ſi on les reçoit ſur le plus grand miroir ardent, & qu'en les raſſemblant dans le foyer, on les y condenſe cinq cens fois davantage, ils ne produiſent pas le moindre effet ſur le thermometre le plus mobile. *Voyez* CHALEUR, LUNE, *&c.*

On peut diſtinguer la *roſée* d'avec la pluie; 1°. parce que la pluie eſt une eau blanche & claire, au lieu que la *roſée* eſt jaune & trouble; 2°. en ce que l'eau de pluie pure diſtillée, n'a ni odeur ni goût, au lieu que la *roſée* diſtillée a l'un & l'autre.

La troiſieme eſpece de *roſée* dont nous avons à parler, porte ce nom abuſivement; il s'agit de ces gouttes acqueuſes que l'on voit à la pointe du jour ſur les feuilles des plantes & des arbres, après une nuit ſeche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air, ſur les plantes & ſur l'herbe, où elle ſe trouve en ſi grande quantité, qu'on ne ſauroit traverſer le matin une prairie, ſans avoir les piés tout mouillés. On ſe trompe fort à cet égard, car la *roſée* des plantes eſt proprement leur ſueur, & par conſéquent une humeur qui leur appartient, & qui ſort de leurs vaiſſeaux excrétoires.

Tantôt on voit ces gouttes raſſemblées proche la tige où commence la feuille, comme dans les choux & les pavots; d'autres fois elles ſe tiennent ſur le contour des feuilles & ſur toutes les éminences, comme cela ſe remarque, ſur-tout dans le creſſon d'Inde; quelquefois on les voit au milieu de la feuille proche de la côte; elles ſe trouvent auſſi aſſez ſouvent ſur le ſommet de la feuille, comme dans l'herbe des prés, *&c.* L'origine de cette *roſée* peut s'expliquer ainſi, ſelon M. Muſchenbroeck. Lorſque le ſoleil échauffe la terre pendant le jour, & qu'il met en mouvement l'humidité qui s'y trouve, elle s'éleve & s'inſinue dans les racines des plantes contre leſquelles elle eſt portée; après que cette humidité s'eſt une fois introduite dans la racine, elle continue de monter plus haut, paſſant par la tige dans les feuilles, d'où elle eſt conduite par les vaiſſeaux excrétoires, ſur la ſurface où elle ſe raſſemble en grande quantité, tandis que le reſte demeure dans la plante; mais cette humidité ſe deſſeche d'abord pendant le jour par la chaleur de l'air, de ſorte qu'on n'en voit point du tout pendant le jour ſur les feuilles, & comme il ne retourne alors que peu de liqueur dans la tige & vers la racine, toutes les plantes paroiſſent ſe faner en quelque ſorte vers le milieu du jour; les liqueurs qui ont été échauffées continuent de ſe mouvoir dans la terre pendant la nuit, elles viennent ſe rendre de même que pendant le jour contre les racines des plantes, elles y entrent tout comme auparavant, & s'élevant enſuite en haut; mais les plantes ſe trouvent alors toutes entourées d'un air plus froid, lequel deſſeche moins les humeurs, ainſi les ſucs qui s'écoulent des vaiſſeaux excrétoires, & qui ne ſe deſſechent pas après en être ſortis, ſe raſſemblent inſenſiblement, & prennent la forme de gouttes, qui ſont le matin dans toute leur groſſeur, à moins qu'elles ne ſoient diſſipées par le vent, ou deſſechées par la chaleur du ſoleil levant.

Comme ce ſentiment eſt nouveau, le même phyſicien, que nous avons cité dans tout cet article, s'eſt attaché à le prouver par diverſes expériences très-exactes, qu'il rapporte §. 1533. *de ſon eſſai de phyſique.*

La *roſée* eſt ſaine ou nuiſible aux animaux & aux plantes, ſelon qu'elle eſt compoſée de parties rondes ou tranchantes, douces ou âcres, ſalines ou acides, ſpiritueuſes ou oléagineuſes, corroſives ou terreſtres; c'eſt pour cela que les médecins attribuent à la *roſée* diverſes maladies. Voſſius, d'après Thomas Cantipratenſis, dans ſon livre ſur les abeilles, avertit les bergers de ne pas mener paître leurs troupeaux de grand matin dans les champs qui ſe trouvent couverts de *roſée*, parce que la *roſée*, qui eſt extrêmement ſubtile, s'inſinue dans les viſcères, qu'elle met le ventre en mouvement par ſa chaleur, & qu'elle le purge avec tant de violence, que mort s'enſuit quelquefois. L'avis de Pline, *liv. XVIII. c. xxix.* ne paroît pas bien fondé; il veut que pour empêcher la *roſée* d'être nuiſible aux terres enſemencées, on mette le feu au bois, à la paille & aux herbes de la campagne ou des vignes, parce que cette fumée préviendra tout le mal qui pourroit arriver; mais cette fumée ne ſauroit produire aucun bon effet, ſi ce n'eſt dans les endroits où il y a des vapeurs & des exhalaiſons acides, qui ſe trouvent alors tempérées par ce qu'il y a d'alkali dans la fumée. On dit que la *roſée* oléagineuſe eſt fort mal-ſaine, ſur-tout pour les beſtiaux, & l'on a obſervé que l'année eſt fort ſtérile, lorſqu'il tombe beaucoup de cette *roſée*. On prétend que dans une certaine année, les noyers en moururent en Dauphiné, & que les feuilles des autres plantes en étoient comme brûlées, de même que le blé & la vigne; mais on doit moins attribuer cette malignité à la *roſée*, qu'à la trop grande chaleur du ſoleil. Cet article eſt de M. Formey, qui l'a tiré des *Eſſais de phyſique* de M. Muſchenbroeck, déja cité pluſieurs fois dans cet article.

ROSÉE, (*Chimie & Médecine.*) Les Chimiſtes ont long-tems ſuppoſé & cherché dans la *roſée* des principes merveilleux, des émanations précieuſes de tous les regnes de la nature, & de la panſpermie de l'atmoſphere (*voyez* PANSPERMIE), qu'ils ont crues éminemment propres à ouvrir certains corps, à les altérer diverſement, à les imprégner, à les enrichir de qualités nouvelles, *&c.* C'eſt dans ces vues que les Chimiſtes l'ont recueillie avec ſoin, & quelquefois même avec des circonſtances myſtérieuſes; qu'ils l'ont digérée, diſtillée, fermentée, *&c.* & qu'ils l'ont enſuite employée à diverſes extractions, teintures, *&c.* qu'ils ont expoſé divers corps à ſon influence, *&c.* C'eſt de-là qu'eſt venue à la chimie pharmaceutique la méthode de préparer le ſafran de Mars à la *roſée*, & même à la *roſée* de Mai, ſotiſe exigée encore avec cette derniere circonſtance chez beaucoup de pharmacologiſtes modernes.

L'action de la *roſée* bien évaluée dans ces diverſes opérations & dans ſes uſages pour quelques arts, comme pour le blanchiſſage de la toile & celui de la cire, a prouvé évidemment aux chimiſtes modernes que la *roſée* n'opéroit dans tous ces cas que comme eau; & que toutes les différences qu'on pouvoit obſerver entre les effets de l'eau commune & ceux de la *roſée*, s'expliquoient très-bien par la diverſe forme d'application, ſavoir en ce que l'eau commune s'employoit ordinairement ſous la forme de maſſe ou de volume conſidérable, long-tems ſubſiſtant ſur les corps auxquels on l'appliquoit, & que la *roſée* ne s'appliquoit à ces corps que ſous la forme de gouttes, de molécules diſgrégées, ou tout au plus de couche très-légere, & qui ſe diſſipoit facilement, & donnoit lieu par-là à de fréquentes altérations de madéfaction & deſſication.

La *roſée* & le ſerein qui en eſt une eſpece qu'on a caractériſée par des différences imaginaires (*voyez* Serein), conſidérés comme choſe non-naturelle, c'eſt-à-dire comme objet externe, exerçant une influence ſur le corps animal, n'agiſſent encore que comme eau ou comme humidité, tout au plus comme humidité froide.

La *roſée* doit être comptée parmi les objets extérieurs dont les effets ſont le plus nuiſibles aux corps foibles & non accoutumés à ſon action. Ceux qui ſont ſujets aux rhumes, à la toux, aux maladies de poitrine, aux ophtalmies, aux douleurs des membres, & aux coliques, doivent ſur-tout éviter très-ſoigneuſement de s'y expoſer. (*b*)

Rosée, (*Critique ſacrée.*) *ros*; ce mot outre le ſens propre, ſe prend dans l'Ecriture pour la *manne*; le matin il tomba une roſée, *ros*, tout-autour du camp, Exod. *xvj.* 13. c'étoit la manne même qu'on recueillit aux environs du camp. *Voyez* Manne.

Comme la Paleſtine étoit un pays fort chaud, & que la *roſée* y étoit abondante, ce mot déſigne auſſi quelquefois *l'abondance*, la quantité de quelque choſe; de-là cette comparaiſon; telle que la nue de la *roſée*, tel eſt le jour d'une abondante moiſſon, Iſaïe *xviij.* 4. Et ailleurs, nous l'accablerons par notre nombre, comme quand la *roſée* tombe ſur la terre. *II. Rois, xvij.* 12. (*D. J.*)

Rosée, les *maréchaux ferrans* appellent ainſi le ſang qui commence à paroître à la ſolle lorſqu'on la pare pour deſſoler le cheval. *Voyez* Parer & Dessoler.

Rosée du soleil, (*Botan.*) Tournefort a établi dans ce genre de plante dix-ſept eſpeces, dont il nomme la principale, *ros ſolis folio oblongo*, en anglois, *the common round-leav'd ſundew*.

Sa racine eſt fibrée & déliée comme des cheveux. Elle pouſſe pluſieurs queues longues, menues, & velues en-deſſus, auxquelles ſont attachées de petites feuilles preſque rondes, concaves en maniere de cure-oreille, d'un verd pâle, garnies d'une frange de poils rougeâtres fiſtuleux, d'où tranſudent quelques gouttelettes de liqueur dans les cavités des feuilles; de-ſorte que ces feuilles & leurs poils ſont toujours mouillés d'une eſpece de *roſée*.

Il s'éleve d'entre ces feuilles deux ou trois tiges preſqu'à la hauteur d'un demi-pié, grêles, rondes, rougeâtres, tendres, dénuées de feuilles; elles portent à leur ſommet de petites fleurs à pluſieurs pétales, diſpoſées en roſe, blanchâtres, panchées du même côté, ſoutenues par des calices formés en cornet, dentelés, & attachés à des pédicules forts courts. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des petits fruits qui ont à-peu-près la groſſeur & la figure d'un grain de blé, & qui contiennent pluſieurs ſemences oblongues ou rondelettes.

Cette plante fleurit en Juin & Juillet, & vient en des lieux déſerts & ſablonneux, rudes, humides, & le plus ſouvent entre les mouſſes; elle eſt viſqueuſe au tact, de-ſorte qu'en la touchant ſa liqueur gluante ſe tire comme en petits filamens ſoyeux & blanchâtres, qui prennent dans le moment une certaine conſiſtance.

Cette plante eſt eſtimée pectorale, adouciſſante, & bonne dans la toux ſeche invétérée. (*D. J.*)

ROSELAIN *ou* ROSCLYN, (*Géog. mod.*) lieu de la Phénicie, aux environs de Tyr, à 24 milles de Sidon; il eſt remarquable par des citernes, que l'on nomme les *citernes de Salomon*, mais qui n'ont été bâties que depuis le tems d'Alexandre, puiſque l'aquéduc qui tranſporte les eaux de ces citernes à Tyr (qui en eſt environ à 2 milles), traverſe la langue de terre par laquelle Alexandre joignit cette ville au continent, lorſqu'il en fit le ſiége. Il n'y a aujourd'hui preſqu'aucune de ces citernes qui ſoit entiere. (*D. J.*)

ROSENBERG, (*Géog. mod.*) il y a trois petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une eſt dans l'évêché de Magdebourg, ſur la Sala, auprès de ſon confluent avec l'Elbe. La ſeconde eſt dans la Bohème, ſur les confins de l'Autriche. La troiſieme eſt en Siléſie, dans la principauté d'Oppelen, ſur les frontieres de Pologne. (*D. J.*)

ROSENFELD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wurtemberg, ſur la riviere de Tayah, entre Sulz & Balingen. Elle fut entourée de murailles en 1274; ſes habitans ſont luthériens. *Long.* 26. 22. *lat.* 48. 12. (*D. J.*)

ROSENTHAL, (*Géog. mod.*) il y a deux petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une dans l'évêché de Hildeshein; & l'autre en Bohème, dans le cercle de Frachin. (*D. J.*)

ROSER, v. act. (*Teinture.*) c'eſt donner un œil cramoiſi au rouge, & le rendre plus brun; c'eſt le contraire d'*aviver*.

ROSEREAUX, ſ. m. pl. (*Fourrure.*) fourrures qu'on tire de Moſcovie par la voie d'Arcangel, ces peaux ſont bonnes pour fourrer des bonnets.

ROSÈS, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, au Lampurdam, ſur la Méditerranée, au fond d'un golfe de même nom, à 8 lieues au nord-eſt de Gironne. Elle eſt munie d'une bonne citadelle, qui eſt ſur le bord de la mer près du port. Les vaiſſeaux mouillent au milieu de la baie par quinze ou dix-huit braſſes d'eau, fond d'herbe vaſeux.

Selon Silva, *Poblæ de Eſpana*, *p.* 250. la ville de *Roſès* doit ſa fondation aux Rhodiens, qui ſortis de leur île, paſſerent en Eſpagne, 910 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & y bâtirent cette ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Rhodé*, en mémoire de leur patrie. Selon la vérité de l'hiſtoire, *Rosès* n'étoit qu'une abbaye, lorſque Charles-Quint y fit bâtir une ville & une fortereſſe, à trente-cinq toiſes de la mer, en raſe campagne. Cette ville a la mer Méditerranée à ſon midi, la plaine de Lampurdan à ſon couchant, les Pyrénées à ſon levant & à ſon ſeptentrion. La fortereſſe qui la défend, eſt à cinq baſtions, revêtus de pierre de taille.

Cette ville ſe glorifie d'avoir été la ſeule de Catalogne qui ait toujours été fidele au roi Philippe V. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle; enfin elle eſt reſtée à l'Eſpagne par le traité de Riſwick, l'an 1697. *Long.* 20. 47. *lat.* 42. 11. (*D. J.*)

ROSETTE, ſ. f. (*Gram.*) nom qu'on a donné à pluſieurs choſes différentes, parce qu'étant rondes & relevées en boſſe, elles avoient quelque conformité avec la roſe. *Voyez les articles ſuivans*.

Rosette, *terme de Bahutier*, ſorte de petits clous blancs, dont les Bahutiers ſe ſervent pour les embelliſſemens des coffres & bahuts. (*D. J.*)

Rosette, (*Ciſelure.*) petits poinçons ou ciſelets d'acier, à un bout deſquels ſont gravés en creux des roſes ou autres fleurs, pour les frapper & en imprimer le relief ſur les métaux où l'on fait des ciſelures. *Trévoux*. (*D. J.*)

Rosette, (*Cordon. Bottier.*) eſt une plaque de cuivre quarrée ou ovale, qui ſert à attacher l'éperon, & qui eſt placée ſur le cou-de-pié du ſoulier de la botte.

Rosette *ou* Cuivre de rosette, (*Métallurg.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le cuivre, lorſqu'après avoir paſſé par les différentes opérations de la fonderie dont la derniere eſt le raffinage, il ſe trouve parfaitement dégagé du fer, du ſoufre, de l'arſenic & des autres ſubſtances qui le rendoient impur. Avant d'être ſéparé de ces ſubſtances, on l'appelle *cuivre noir*; mais lorſqu'il eſt parfaitament pur, il a la couleur rouge qui lui eſt propre, & pour lors on le nomme *cuivre de roſette*. Ce cuivre a pour lors la ductilité convenable. Pour s'aſſurer ſi ce métal eſt dans cet état, un ouvrier plonge une verge de fer dans le cuivre parfaitement fondu au fourneau de raffinage; par ce moyen il s'attache une portion de cuivre à la verge, & après l'avoir retiré & laiſſé refroidir, il juge par la couleur & la flexibilité, ſi ce cuivre a été ſuffiſamment purifié. *Voyez l'article* Raffinage.

Rosette, (*Coutellerie.*) petites roſes ou fleurons d'argent ou de cuivre, dont les Couteliers ſe ſervent pour monter leurs raſoirs, lancettes, & autres tels inſtrumens de Chirurgie & de Barberie. Ils font les *roſettes* de cuivre, & prennent chez les Orfevres celles d'argent. (*D. J.*)

Rosette, (*terme de Couturiere.*) les Couturieres appellent *roſette* de petites coutures qu'elles font dans du linge qui eſt un peu troué, & qu'elles forment en maniere de petites roſes. (*D. J.*)

Rosette *dans les montres*, (*Horlogerie.*) eſt un petit cadran numéroté, *voyez les Planches de l'Horlogerie*, au moyen duquel on fait avancer ou retarder par degrès le mouvement de la montre.

Pour bien comprendre comment cela ſe fait, il eſt bon de ſavoir ſur quel principe cette opération eſt fondée, & comment elle s'exécute. Les vibrations du balancier étant réglées par celles du reſſort ſpiral (*voyez* Ressort spiral), il eſt clair que ſi ce reſſort devient plus fort, ou plus foible, ces vibra-

tions ſeront accélérées ou retardées, effet qui ſera encore le même, ſi le reſſort devient plus court ou plus long. Ainſi, par exemple, pour faire avancer une montre, il ne faut que raccourcir ſon reſſort ſpiral & pour la faire retarder, que l'alonger. Mais, comme en l'alongeant ou le raccourciſſant, on changeroit la poſition du balancier, ce qui mettroit la montre mal d'échappement, *voyez* ÉCHAPPEMENT, ce moyen ne peut pas être mis en uſage; c'eſt pourquoi on a recours à un autre expédient qui produit préciſément le même effet; voici ce que c'eſt. Suppoſant que *rr*, *voyez les fig.* ſoit le reſſort ſpiral du balancier *B B*, & que ce reſſort ſoit fixement attaché au piton *P* & en *v* a l'arbre du balancier, on ne peut, comme nous l'avons dit, alonger ou raccourcir ce reſſort. Mais ſi l'on ſuppoſe qu'il paſſe dans une eſpece de fourche *q*, vue ici en plan, dont les fourchons ſoient ſi près l'un de l'autre, qu'il ne s'en faille que d'une quantité imperceptible que le reſſort les touche; il eſt évident que ſes vibrations ne ſe feront plus du point ou piton *P*, mais de la fourche *q*; le reſſort, en ouvrant ou en ſe fermant par le mouvement du balancier, ſe mouvant autour de ce point *q*. Regardant donc ce point comme un nouveau point fixe, les vibrations du balancier ſeront accélérées, puiſque le reſſort ſpiral ſera raccourci de toute la quantité *qp*. Si l'on ſuppoſoit donc ce point *q* mobile, & que tantôt il s'éloigne, ou il s'approche du point *P*, on aura par ce mouvemement un moyen ſimple de faire avancer ou retarder la montre, puiſqu'il ne ſera queſtion que de faire éloigner ou approcher du point *P* la fourche *q*: or c'eſt préciſément ce que l'on fait, lorſque l'on tourne l'aiguille de la *roſette* à droite ou à gauche, comme on va le voir par l'explication des pieces qui ſervent à produire cet effet. Elles ſont repréſentées en grand dans cette même figure, qui contient toutes les pieces que l'on voit ſur la platine de deſſus, lorſque l'on ouvre une montre, à cela près du coq qui eſt ôté; pour que l'on voie plus diſtinctement le balancier, le reſſort ſpiral, *&c.* *RK* eſt la roſette coupée en *M*, pour que l'on voie la roue de *roſette M* qui eſt deſſous; *e* eſt l'aiguille qui tient à quarré ſur cette roue; *cc* eſt la couliſſe coupée auſſi en *ce*, pour qu'on voie le rateau *aa* qui eſt deſſous, & comment il engrene avec la roue de *roſette*. *q* que nous avions ſuppoſé une fourche, eſt la queue du rateau, & les deux petits points blancs ſont, au lieu de fourchons, deux petites chevilles diſtantes entr'elles d'une quantité imperceptiblement plus grande que l'épaiſſeur du reſſort ſpiral. Maintenant il eſt clair, que ſi l'on tourne l'aiguille de *R* vers *K*, on fera avancer la queue du rateau de *q* vers *r*; & qu'au contraire, ſi on la tourne de *K* vers *R*, on fera avancer cette queue de *r* vers *q*, ou de *q* vers *P*: d'où il eſt évident, par ce que nous avons dit plus haut, que par le premier mouvement on fera avancer la montre, & que par le ſecond on la fera retarder. C'eſt pourquoi les Horlogers vous diſent, que pour faire avancer votre montre, il faut tourner l'aiguille du côté où les chiffres vont en augmentant, & dans le ſens contraire, quand on veut la faire retarder, parce que ces chiffres ſont ordinairement diſpoſés de façon qu'il en réſulte cet effet. Dans les montres angloiſes, au lieu d'une aiguille, on fait tourner un petit cadran dont on apprécie le chemin par un petit index; mais c'eſt encore le même effet, ce cadran étant adápté comme l'aiguille ſur la roue de *roſette*.

On pourroit faire ici une queſtion, ſavoir, de combien de degrés ou diviſions il faut tourner l'aiguille de la *roſette*, pour faire avancer ou retarder la montre d'un certain nombre de minutes en 24 heures. Mais cela dépendant 1°. du reſſort ſpiral qui eſt tantôt plus court, tantôt plus long, 2°. des rapports qui ſont entre l'aiguille de *roſette* & ſa roue, cette roue, & le rateau, rapports qui ne ſont preſque jamais les mêmes, on voit qu'il eſt impoſſible de preſcrire aucune regle à cet égard. En général une diviſion eſt ſuffiſante pour accélérer le mouvement de la montre d'une minute en 24 heures. Au reſte pour peu qu'on ſoit attentif, on s'apperçoit bientôt du degré de ſenſibilité de ſa montre. Il eſt bon de remarquer cependant que, lorſque l'aiguille eſt du côté des chiffres de haut nombre, il faut un peu moins la tourner que lorſqu'elle eſt de l'autre côté; le reſſort ſpiral étant dans ce cas plus court, & par conſéquent un même eſpace parcouru par la queue du rateau produiſant plus d'effet. *Voy.* RESSORT SPIRAP, RATEAU, COULISSE, *&c.*

ROSETTE, (*Jardinage.*) ornement d'où ſortent des nilles, des palmettes & des becs de corbin, quelquefois employé dans les parterres de broderie à la place d'un grand fleuron.

ROSETTE, *en terme de marchand de modes*, eſt un ruban plus ou moins large, formant une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté. Cet ornement ſe met au haut des bourſes à cheveux. *Voyez* BOURSE. On fait de ces *roſettes* avec une double roſe plus petite & placée au milieu, & ſur le nœud de la premiere, on laiſſe pendre un petit bout de ruban, & ces *roſettes* prennent alors le nom de la *comette*.

ROSETTE, (*Peinture.*) ſorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amarante, qui n'eſt autre choſe que du blanc de Rouen, à qui l'on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Bréſil pluſieurs fois réitérée. La *roſette* eſt une eſpece de ſtil de grain dont on ſe ſert dans la peinture. Il y a une autre eſpece de *roſette* ſemblable pour la compoſition à celle ci-deſſus, mais dont la couleur eſt d'un plus beau rouge, qui ſert à faire cette encre dont les Imprimeurs ſe ſervent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en ſert auſſi quelquefois pour peindre. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

ROSETTE, (*Serrur.*) ornement d'étoffe ciſelé en maniere de roſe, qui ſe met ſous le bouton d'une roſe. (*D. J.*)

ROSETTES, (*Tourneur.*) ſont des diſques de fer ou de cuivre figurés que l'on monte ſur l'arbre du tour à figurer, par la moyen deſquels on fait des figures qui leur ſont ſemblables. *Voyez* TOUR *& les Pl. & fig. du Tourneur*.

ROSETTE, *ou* ROSSETE, (*Géogr. mod.*) ville d'Egypte, près des ruines de l'ancienne Canope, ſur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à 8 au levant d'Alexandrie, à 16 au-deſſous de Frouah, & à 38 au nord-oueſt du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville doit avoir plus de ſix cens ans d'antiquités, puiſque au tems du géographe Edriſſi elle exiſtoit déjà: elle eſt en partie bâtie ſur une montagne de roche, qui commence au bord du Nil, & s'étend aſſez avant dans les terres vers l'occident.

Roſette eſt grande & commerçante, car on y tranſporte pluſieurs marchandiſes qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il eſt vrai cependant qu'il n'y a que les ſaïques & les caromouſals des Grecs qui puiſſent monter juſqu'à *Roſette*; les navires ne le peuvent pas faute d'eau.

Il réſide ordinairement dans cette ville un vice-conſul de France, qui eſt logé dans une okelle: c'eſt un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une baſſe-cour environnée de magaſins; au-deſſus il y a des galeries qui conduiſent dans les chambres qu'on loue aux marchands. *Long.* 47. 28. *lat.* 31. 15. (*D. J.*)

ROSETTIER, ſ. m. (*Coutellerie.*) outil dont ſe ſervent les Couteliers pour faire ces petites *roſettes* de cuivre, avec leſquelles ils montent pluſieurs de leurs ouvrages. C'eſt une eſpece de poinçon en forme d'emporte-piece, qu'ils frappent ſur un bloc de plomb, une feuille de léton entre deux. Les Orfevres ſe ſervent auſſi du *roſettier* pour faire les roſettes d'argent. (*D. J.*)

ROSHASÇANA, ſ. m. (*Hiſt. des Juifs.*) mot qui ſe trouve ſouvent dans les livres des Juifs, & qui ſignifie le *commencement de l'année*. C'eſt pour eux un jour de fête. Leurs docteurs diſputent dans le talmud ſur le tems auquel le monde a commencé. Selon les uns ç'a été au printems dans le mois de *Mian*, qui répond à notre mois de Mars; d'autres veulent que ce ſoit en automne dans le mois de *Tiſri*, qui eſt notre mois de Septembre; & c'eſt maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année eccléſiaſtique commence chez eux au mois de *Mian*, conformément à ce qui eſt dit dans la loi, que ce mois ſera pour eux le premier des mois; cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tiſri* ou Septembre; & c'eſt pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célebre le *roshaſçana* d'abord par une ceſſation générale de tout travail, enſuite par des prieres, des aumônes, des confeſſions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Leon de Modene, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'eſt paſſé l'année précédente, & regle

les événemens de celle où l'on va entrer. C'eſt pourquoi ils emploient le premier de ces deux jours à expier le paſſé par des jeunes, des auſtérités, des diſciplines & d'autres mortifications; quelques-uns, ſur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'aſſemble à la ſynagogue, où l'on fait de longues prieres, & ſur-tout on lit à cinq perſonnes dans le Pentateuque, ce qui y eſt dit du ſacrifice qu'on faiſoit ce jour-là dans le temple; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on ſonne trente fois du cor, ſelon qu'il eſt marqué dans les nombres & dans le Lévitique pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappellant la mémoire du jugement de Dieu. Le reſte du jour & le ſuivant ſe paſſent à entendre des ſermons & à d'autres exercices de dévotion. Leon de Modene, *part. III. c. v.*

ROSHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la baſſe Alſace ſur le torrent de Mogol, à quatre lieues de Strasbourg, près de Molsheim, bâtie dans le douzieme ſiecle; elle fut preſque réduite en cendres en 1385. Elle a été libre & impériale. (*D. J.*)

ROSICLE, ſ. m. (*Minéralogie.*) eſpece de minéral noir que l'on tire des mines du Chily & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer, il rougit. Ce minéral eſt très-riche, & l'argent qu'on en tire eſt le meilleur de toutes les mines de Lipes, du Potoſi & des autres provinces de l'Amérique. *Voyez* ARGENT. Il paroît par la propriété de rougir le fer, qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal eſt précipité par le fer Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent rouge, qui eſt une mine d'argent en cryſtaux rouges, ſemblables à des grenats ou à des rubis.

ROSIENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la Samogitie, à 22 lieues au ſud de Mittau, ſur une petite riviere qui ſe rend dans le Némen. *Long.* 41. 56. *latit.* 55. 28. (*D. J.*)

ROSIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *roſa;* genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice eſt formé de pluſieurs feuilles, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi ou oblong, & charnu; il n'a qu'une capſule, & il renferme des ſemences le plus ſouvent anguleuſes & velues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

ROSIER, (*Jardinage.*) *roſa*; arbriſſeau épineux qui ſe trouve en Europe plus qu'en nulle autre partie du monde. Il pouſſe pluſieurs tiges du pié, qui ſont de peu de durée, mais qui ſe renouvellent aiſément. La hauteur commune des *roſiers* eſt de quatre à cinq piés: quelques eſpeces en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbriſſeau tracent beaucoup, & produiſent des rejettons. Sa feuille eſt compoſée de cinq ou ſept folioles qui ſont ovales, dentelées, & attachées par paires à un filet commun qui eſt terminé par une ſeule foliole. Ses fleurs ſont ſimples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs, ſelon les eſpeces. Elles viennent au bout des branches, & elles donnent un fruit oblong qui contient pluſieurs ſemences.

Le *roſier* doit tenir une des premieres places parmi les arbriſſeaux fleuriſſans. C'eſt ſans contredit l'un des plus beaux, des plus variés, & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ſes fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La *roſe* embellit tous les lieux qu'elle habite; elle eſt la parure la plus brillante de la nature; c'eſt le plus riant objet de ſes productions, & l'image la plus pure de la douceur, de la beauté & de la candeur.

Rien de plus ſimple & de plus facile que d'élever, de cultiver & de multiplier le *roſier*. Il ſe plait dans tous les climats tempérés; il vient à toutes expoſitions, & il réuſſit dans tous les terreins. Cependant il vit peu dans les terres ſeches & légeres, & ſes fleurs ont moins d'odeur dans celles qui ſont graſſes & humides. On évitera ces deux inconvéniens en mettant le *roſier* dans un terrein de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbriſſeau de toutes les façons poſſibles; de rejettons, de branches couchées, de boutures; par les graines, par la greffe & par ſes racines. La ſemence eſt le moyen le plus long & le plus incertain: pour l'ordinaire, on n'acquiert de cette façon que des eſpeces batardes ou dégénérées. Toutes les autres méthodes ont un ſuccès à-peu-près égal. Cet arbriſſeau peut ſe tranſplanter en tout tems avec ſuccès, & même pendant tout l'été, en ſupprimant tout le fanage, & en réduiſant la tige à quatre pouces au-deſſus de terre. Nulle autre culture que de le tailler ſouvent & ſans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le tems de leur venue pourra varier. Les différens tems de la tranſplantation rempliront auſſi ce dernier objet.

Tous les *roſiers* peuvent ſe greffer les uns ſur les autres; mais il faut éviter de prendre pour ſujets, ou plûtôt on doit exclure des jardins la *roſe à odeur de canelle*, celle *à fleur jaune ſimple*, celle *à feuille de pimprenelle*, & ſur-tout la *roſe ſauvage de Virginie*. Elles envahiſſent le terrein par la quantité de rejettons qu'elles pouſſent ſur leurs racines, qui s'étendent conſidérablement. Le mois de Juin eſt le tems le plus convenable pour greffer ces arbriſſeaux en écuſſon.

On connoît près de quatre-vingt variétés du *roſier*, dont le tiers environ ne donne que des fleurs ſimples; cependant il y en a pluſieurs qui ont aſſez d'agrément ou de ſingularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les *roſiers* à fleurs doubles ont de la beauté. On peut conſidérer les roſes ſous quatre couleurs principales; les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges font le plus grand nombre. Dans ces deux dernieres couleurs, il y a une infinité de nuances depuis le couleur de chair le plus tendre, juſqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il regne encore une grande variété dans la ſtature des *roſiers*, dans l'odeur des fleurs, dans les ſaiſons de leurs venues, dans leur grandeur. Il y a auſſi des *roſiers* ſans épines; d'autres ſont toujours verds; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable; dans d'autres elles ſont joliment tachées. Il s'en trouve pluſieurs dont les roſes ſont panachées, tiquetées ou mi-parties. On en voit de proliferes; d'autres à fruit épineux; d'autres qui fleuriſſent deux fois l'an; d'autres pendant preſque toute l'année; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbriſſeau ne raſſemble des différences auſſi ſingulieres, auſſi variées & auſſi intéreſſantes. Le *roſier* ſeul peut former une collection nombreuſe, où chaque jour de la belle ſaiſon donnnera du nouveau & de l'agréable.

Le *roſier* étant donc de la plus grande reſſource pour l'embelliſſement des jardins, on peut en faire pluſieurs uſages. On le met en buiſſon dans les plates-bandes; on le mêle avec d'autres arbriſſeaux fleuriſſans dans les boſquets; on en garnit des quarrés entiers, où on les retient à trois piés de hauteur; mais ſi l'on veut tirer grand parti de cet arbriſſeau, c'eſt de l'entremêler de jaſmin & de chevre feuilles pour en former des bordures longues & épaiſſes, que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois piés de hauteur. Les bordures peuvent ſe mettre, & réuſſiſſent fort bien ſous des grands arbres taillés en hautes paliſſades ſur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle ſaiſon.

La Médecine tire des ſervices du *roſier*. Il y a des roſes aſtringentes, & d'autres purgatives. On en tire un miel, une huile, & un ſuc électuaire: on en fait des ſirops, des conſerves, & juſqu'à du vinaigre; les roſes pâles & odorantes ſont les plus propres à donner l'eau-roſe. On fait auſſi quelque uſage des fruits du *roſier*, & d'une ſorte d'éponge qui vient ſur cet arbriſſeau, & qui a des propriétés.

Les variétés du *roſier* ſont ſi nombreuſes, que la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer ici dans une deſcription détaillée de toutes les eſpeces. Je n'en rapporterai qu'une ſeule, qui eſt en quelque façon nouvelle & fort à la mode.

Le roſier *de Bourgogne, ou le* roſier *à pompons*. Ce petit arbriſſeau ne s'éleve qu'à un pié, ou un pié & demi. Il pouſſe du pié quantité de tiges, qui ſont fortes & ont du ſoutien. Ses feuilles ſont petites, étroites, d'une verdure terne & pâle. Ses fleurs d'environ trois quarts de pouce de diametre, ſont dans leur milieu de l'incarnat le plus vif, qui ſe dégrade inſenſiblement vers les bords qui ſont d'une couleur de chair pâle. L'arbriſſeau en produit une grande quantité dès le commencement de Mai; elles ſont d'une odeur excellente, & de la plus brillante apparence. Ce *roſier* eſt extrêmément propre à former de petites bordures, parce qu'il ne s'étend pas beaucoup. Il ſe couvre de tant de fleurs, qu'il s'épuiſe & périt en peu d'années, ſur-tout lorſqu'on le tient en pot. On peut y remédier par ſa taille en

rabattant toutes ſes branches à moitié, & en l'arroſant fréquemment durant l'été. L'art & la culture n'ont eu aucune part à la découverte de ce *roſier*. C'eſt un jardinier de Dijon qui l'a trouvé en 1735, en cherchant des buis ſur les montagnes voiſines dans le tems qu'il étoit en fleurs.

ROSIERES, *ou* ROSIERES-AUX-SALINES, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine dans le bailliage de Nancy, ſur la Meurte, à deux lieues de Nancy, & à quatre lieues au ſud-oueſt de Lunéville. Ses ſalines ſont d'un bon produit. *Long.* 24. 3. *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

ROSITO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur l'Acalandro, aux confins de la Baſilicate, environ à trois milles du golfe de Veniſe. (*D. J.*)

ROSKOLNIKI, SECTE DES, (*Relig. chrétien.*) ſecte qui s'eſt établie de bonne heure en Ruſſie, mais qui y regne plaiſiblement, & qui n'a point produit de tumulte. Voici ce qu'en dit l'auteur moderne de l'hiſtoire de Ruſſie.

La ſecte des *Roskolniki* compoſée aujourd'hui d'environ 2000 mâles, eſt la plus ancienne des ſectes qu'on connoiſſe en Ruſſie. Elle s'établit dès le douzieme ſiecle, par des zélés qui avoient quelque connoiſſance du nouveau Teſtament; ils eurent, & ont encore, la prétention de tous les ſectaires, celle de les ſuivre à la lettre, accuſant tous les autres chrétiens de relâchement, ne voulant point qu'un prêtre qui a bu de l'eau-de-vie, confere le baptême, aſſurant avec J. C. qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fideles, & ſur-tout qu'un fidele peût ſe tuer pour l'amour de ſon ſauveur. C'eſt ſelon eux, un très-grand péché de dire *alleluja* trois fois; il ne faut le dire que deux, & ne donner jamais la bénédiction qu'avec trois doigts.

Nulle ſociété d'ailleurs, n'eſt ni plus réglée, ni plus ſévere dans ſes mœurs. Ils vivent comme les quakers; mais ils n'admettent point comme eux les autres chrétiens dans leurs aſſemblées: c'eſt ce qui fait que les autres leur ont imputé toutes les abominations dont les Payens accuſerent les premiers galiléens, dont ceux-ci chargerent les gnoſtiques, dont les Catholiques ont chargé les Proteſtans.

On leur a ſouvent imputé d'égorger un enfant, de boire ſon ſang, & de ſe mêler enſemble dans leurs cérémonies ſecretes, ſans diſtinction de parenté, d'âge, ni même de ſexe. Quelquefois on les a perſécutés; ils ſe ſont alors enfermés dans leurs bourgades, ont mis le feu à leurs maiſons, & ſe ſont jettés dans les flamme. Le czar Pierre I. a pris avec eux le ſeul parti qui puiſſe les ramener, celui de les laiſſer vivre en paix. (*D. J.*)

ROSMARE, *voyez* LAMANTIN.

ROSMARINI, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile dans le val Démona. Elle a ſa ſource dans les montagnes Stori, & ſe jette dans la mer près de l'embouchure du fleuve San-Fradello. Cette riviere eſt le Chydas des anciens. (*D. J.*)

ROSNY, (*Géog. mod.*) bourgade de France dans la Normandie, ſur la Seine, entre les villes de Mante & de Vernon, avec titre de marquiſat & un château.

C'eſt dans ce château que naquit en 1559, Maximilien de Béthune duc de Sully, l'un des plus grands hommes que la France ait produit, & qui mourut en ſon château de Villebon en 1641, à 82 ans, après avoir été toujours inſéparablement attaché à ſa religion & à Henri IV.

Il avoit vu, dit M. de Voltaire, Henri II. & Louis XIV. Il fut grand-voyer & grand-maître de l'artillerie, grand-maitre des ports de France, ſur-intendant des finances, duc & pair, & maréchal de France. C'eſt le ſeul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal, comme une marque de diſgrace. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il étoit très-brave homme de guerre, & encore meilleur miniſtre; incapable de tromper le roi, & d'être trompé par les financiers. Il fut inflexible pour les courtiſans, dont l'avidité eſt inſatiable, & qui trouvoient en lui une rigueur conforme au tems & aux beſoins d'Henri IV. Ils l'appelloient le *négatif*, & diſoient que le mot de *oui* n'étoit jamais dans ſa bouche. Avec cette vertu ſévere il ne pouvoit plaire qu'à ſon maître, & le moment de la mort de Henri IV. fut celui de ſa diſgrace. Il compoſa dans la ſolitude de Sully, des *mémoires* dans leſquels regne un air d'honnête homme, avec un ſtyle naïf, mais trop diffus. On y trouve quelques vers de ſa façon. Voici ceux qu'il fit en ſe retirant de la cour, ſous la régence de Marie de Médicis.

Adieu maiſons, châteaux, armes, canons du roi;
Adieu conſeils, tréſors dépoſés à ma foi;
Adieu munitions; adieu grands équipages;
Adieu tant de rachats; adieu tant de menages;
Adieu faveurs, grandeurs; adieu ce tems qui court;
Adieu les amitiés, & les amis de cour, &c.

Il ne voulut jamais changer de religion, & comme le cardinal du Perron l'exhortoit à quitter le Calviniſme, il lui répondit: „ Je me ferai Catholique „ quand vous aurez ſupprimé l'Evangile; car il eſt ſi „ contraire à l'égliſe romaine, que je ne peux pas „ croire que l'un & l'autre aient été inſpirés par le „ même eſprit „.

Le pape lui écrivant un jour une lettre remplie de louanges ſur la ſageſſe de ſon miniſtere, finiſſoit ſa lettre comme un bon paſteur, par prier Dieu qu'il ramenât ſa brebis égarée, & conjuroit le duc de Sully de ſe ſervir de ſes lumieres pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit ſur le même ton. Il l'aſſura qu'il prioit Dieu tous les jours pour la converſion de ſa ſainteté: cette lettre eſt dans ſes *mémoires*. *Préf. de la Heur. édit. de* 1723.

Il ſe ſignala dans les armes juſqu'à l'âge de 40 ans; il ſe trouva à la bataille de Coutras, au combat d'Arques, à la bataille d'Ivri, aux ſieges de Paris, de Noyon, de Rouen, de Laon, & à toutes les occaſions périlleuſes. Dans ſa place de ſur-intendant des finances, il rétablit ſi bien celles de l'état, qu'il paya deux cent millions de dettes en dix ans, & qu'il remit de grandes ſommes dans les tréſors de ſon maître.

Il l'aimoit avec un zele & un attachement inexprimable. Un ſoir Henri IV. lui fit quelques reproches vifs, & mal-à-propos. Ce bon prince y ſongea pendant la nuit, & le lendemain de grand matin, il courut à l'arſenal chez Sully pour réparer ſa faute. „ Mon ami, lui dit-il en l'abordant, j'ai eu tort hier „ avec vous, je viens vous prier de me le pardon- „ ner, Sire, répondit Sully, vous voulez que je meu- „ re à votre ſervice, de joie & de reconnoiſſance „. Voilà le portrait d'Henri IV. & de Sully.

A la mort funeſte de ce grand monarque, arrivée en 1610, le duc de Sully ſe vit contraint de ſe rendre dans une de ſes terres, & d'y mener une vie privée. Quelques années après, le roi Louis XIII. le fit revenir à la cour, pour lui demander ſon avis ſur des affaires importantes. Il y vint quoiqu'avec répugnance. Les jeunes courtiſans, qui gouvernoient Louis XIII. voulurent ſelon l'uſage, donner des ridicules à ce vieux miniſtre, qui reparoiſſoit dans une jeune cour, avec des habits & des airs de modes paſſés depuis long-tems. Le duc de Sully qui s'en apperçut, dit au roi: „ Sire, quand le roi votre pere, de glo- „ rieuſe mémoire, me faiſoit l'honneur de me con- „ ſulter, nous ne commençions à parler d'affaires, „ qu'au préalable on n'eût fait paſſer dans l'anticham- „ bre les baladins & les boufons de la cour „.

M. l'abbé de l'Ecluſe a rédigé dans un nouvel ordre les *Œconomies royales* de Sully. C'eſt un très-bon ouvrage, mais qui n'a point fait tomber le merite de l'original au jugement des curieux. Il n'a pu inſérer dans ſon abrégé, quantité de choſes inſtructives ſur les affaires d'état; & en même tems il a paſſé ſous ſilence quelques anecdotes ſingulieres. Telle eſt, par exemple, celle qu'on lit dans les *Œconomies*, *p.* 219. „ Je me ſouviendrai toujours, dit M. de Sully, de „ l'attitude & de l'attirail biſarre où je trouvai ce „ prince (Henri III.), dans ſon cabinet, en 1586. Il „ avoit l'épée au côté, une cape ſur les épaules, une „ petite toque ſur la tête, un panier plein de petits „ chiens, pendu à ſon cou par un large ruban; & il „ ſe tenoit ſi immobile, qu'en nous adreſſant la pa- „ role, il ne remua ni tête, ni piés, ni mains „. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROSOIR, ſ. m. (*Luth.*) outil dont les Facteurs de clavecins ſe ſervent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes, les trous où on met la roſe. Cet inſtrument repréſenté *fig.* 12. *Pl. XVII. de Lutherie*, ſe rapporte au compas à verge. Il eſt compoſé de deux pieces de bois *DE*, égales, qu'on peut appeller *boëtes*. Au milieu de la boëte *D*, eſt fixée une tige quarrée de bois *FC*, qui y eſt chevillée & collée. Cette tige traverſe l'autre boëte *E*, dans

dans laquelle elle peut couler. On fixe cette boëte à l'endroit de la tige *FC*, que l'on deſſerre par le moyen d'une clé, ou d'une viſſe qui traverſe cette même boëte, & qui ſerre contre la tige *FC*. A un des côtés de la boëte *D*, eſt une pointe conique *A*. & vis-à-vis à la boëte *E*, eſt une autre pointe *B*, laquelle eſt tranchante.

Pour percer une roſe avec cet outil, il faut mettre la pointe *A* au centre de la roſe, & avec la pointe tranchante *B* (qui doit être éloignée de la pointe *A* du demi-diametre de la roſe), tracer un cercle, dans le trait duquel on repaſſera la pointe *B* autant de fois qu'il ſera néceſſaire pour détacher entierement la piece enfermée dans la circonférence du cercle que la pointe tranchante a tracé. On remplit enſuite le trou avec une découpure, ou grille de carton peint, artiſtement travaillée, qui eſt ce qu'on appelle proprement *roſe*. *Voyez* Clavecin.

ROSPERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Bretagne, au diocèſe & à l'orient de Kimper. (*D. J.*)

ROSPO, *voyez* Glorieuse.

ROSS, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe ſeptentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle eſt remplie de lacs, de montagnes & de bois; auſſi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne ſous le regne de Jacques III.

Lesley (Jean), célebre écrivain écoſſois, d'une ancienne famille, naquit à *Roſs* en 1527, & devint évêque de ſa patrie. Dans les diſputes de religion, il prit le parti des catholiques romains; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les ſciences.

Il a publié une hiſtoire latine, *de origine, moribus & rebus geſtis Scotorum, a primordio gentis ad annum* 1562; *ſimul & regionum ac inſularum Scotiæ deſcriptio, Romæ* 1578, *in-fol.* Il y a du bon dans cet ouvrage; mais l'auteur auroit dû y développer plus de jugement dans la deſcription des provinces, & s'être abſtenu d'y mêler des contes de vieilles, & des hiſtoires romaneſques de miracles; cependant il y détaille pluſieurs choſes peu connues ſur les mœurs, les lois & le gouvernement d'Ecoſſe. En parlant des oiſeaux rares du pays, il fait d'aſſez bonnes obſervations ſur le faucon, le coq de bruyeres & autres, & ſur les baleines, les harengs & le ſaumon parmi les poiſſons. Tout l'ouvrage eſt écrit en homme de qualité; il le finit par la réflexion ſuivante, qui eſt d'un galant homme. „ Certaines choſes, dit-il, ſont ſi rem„ plies de perfidie, que quoiqu'elles méritaſſent d'être „ connues de tout le monde, elles ſont néanmoins „ indignes que je prête ma plume à les écrire, eſti„ mant devoir dérober à la connoiſſance des étran„ gers, des actions que j'ai ſouvent tâché au péril „ de ma vie, d'empêcher mes compatriotes de com„ mettre „.

Il fit pluſieurs écrits à la gloire & à la défenſe de ſa bonne maîtreſſe, Marie Stuart. Il eſt l'auteur d'un traité qui parut à Liege, en 1571 *in*-8°. dans lequel on prouve que le gouvernement des femmes eſt conforme aux lois divines & humaines. (*D. J.*)

ROSSA *ou* la Rosa, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie dans l'Anatolie, ſur le golfe de Macri. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Caunus*, ville de Carie, dans la Doride, & célebre pour avoir été la patrie de Protogène. (*D. J.*)

ROSSAL, (*Géog. mod.*) bourg à marché de la province de Lancaſtre.

Allen ou *Allyn* (Guillaume), qui devint cardinal, naquit ici dans le xvj. ſiecle. Il fut fait, en 1558, chanoine d'Yorck, & quand la reine Eliſabeth monta ſur le trône, il quitta ſa patrie & ſe retira dans les Pays-bas. Quelque tems après il revint en Angleterre, où il demeura trois ans, pendant leſquels il s'érigea en convertiſſeur, & écrivit des ouvrages en faveur de la religion romaine. Son zele extraordinaire pour l'avancement des intérêts de ſa religion, l'engagea de ſe rendre à Rome où le pape Sixte V. le nomma cardinal prêtre, en 1587, & deux ans après archevêque de Malines ſans réſidence. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

On l'a dépeint différemment dans les différens partis: mais on convient en général, qu'il étoit ſavant, d'un eſprit actif & courageux, affable & inſinuant dans ſes manieres. Il eſt auteur de pluſieurs ouvrages, tant en latin qu'en anglois; & quelques-uns d'eux mériterent dans le tems qu'on y répondît. (*D. J.*)

ROSSANE, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne à toutes les pêches & pavies qui ſont de couleur jaune; il y en a de différentes groſſeurs, de tardives & de hâtives, dont les unes gardent le noyau, & dont les autres le quittent. *Voyez* Pêcher. (*D. J.*)

ROSSANO, (*Géog. mod.*) en latin *Ruſcianum* ou *Roſcianum*; ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à 2 ou 3 milles du golfe de Veniſe, au bord d'une petite riviere qui ſe jette dans le Célano, à 10 lieues au nord eſt de Cozenſa. Cette ville dans le viij. ſiecle, étoit un évêché ſous Reggio: on y transféra enſuite l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en archevêché vers l'an 1193. *Long.* 34. 26. *lat.* 39. 44.

Cette ville a été la patrie de l'antipape Jean XVII. nommé auparavant *Philagathe*, auquel l'empereur Othon III. fit couper les mains & les oreilles, & arracher les yeux en 998. C'étoit une barbarie bien odieuſe, vis-à-vis d'un évêque qui étoit homme de mérite, ſavant, & que Creſcentius qui tenoit Rome ſous ſa dépendance avoit fait élire pape, pour l'oppoſer à Grégoire V. (*D. J.*)

ROSSE *ou* Ross, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de la grande-Bretagne; l'une eſt dans le comté d'Herefort, ſur la Wye. Elle a droit de marché, & eſt connue par ſes forges. L'autre eſt en Irlande, dans la province de Momonie, au comté de Cork, ſur le bord de la mer; mais depuis que ſon évêché a été réuni à celui de Cork, cette place a dégénéré en ſimple village. (*D. J.*)

Rosse, ſ. f. (*Maréchal.*) méchant cheval, uſé de vieilleſſe ou de maladie, & qui n'eſt ſenſible ni à l'éperon, ni à la gaule.

ROSSELAER, prononcez ROSSELAR, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre autrichienne, ſur le chemin d'Ypres à Bruges, à quatre lieues de la premiere. Elle eſt gouvernée par un bailli, un bourgmeſtre, un penſionnaire, un tréſorier, & des échevins. Il s'y faiſoit autrefois un grand commerce de toiles, mais ce n'eſt plus de même depuis les guerres du dernier ſiecle, & le nombre de ſes habitans diminue tous les jours. *Longit.* 20. 31. *lat.* 50. 53. (*D. J.*)

ROSSENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le comté de même nom, dont elle eſt le chef-lieu; ce comté eſt enclavé dans le Modenois, qui le borne au nord, à l'orient & au midi; & la Leuza l'arroſe au couchant. (*D. J.*)

ROSSEROLLE, *voyez* Rousserolle.

ROSSIGNOL *ou* ROUSSIGNOL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *roſſignol* franc, *lucinia ſeu philomela*, oiſeau très-connu par ſon chant; il eſt de la groſſeur du chardonneret ou de la gorge-rouge, mais il a le corps un peu plus alongé; toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt d'un roux clair, mêlé d'une teinte de verd; la queue a une couleur rouſſe plus foncée; le ventre eſt blanchâtre. La gorge, la poitrine & la face inférieure des aîles ſont d'un brun obſcur, mêlé d'une teinte de verd; le bec a une couleur noirâtre, & le dedans de la bouche eſt jaune; les piés ſont d'une couleur de chair obſcur. *Rai Synop. meth. avium. Voyez* Oiseau.

Le *roſſignol* avoit toujours été regardé comme un oiſeau de paſſage, cependant l'auteur du *traité du Roſſignol franc* prétend que cet oiſeau ne quitte pas ces climats pour en aller chercher de plus tempérés, il croit qu'il ſe tient caché pendant l'hiver à l'abri du froid. Quoi qu'il en ſoit, cet oiſeau ne paroît en France qu'au commencement d'Avril, & on ne le voit plus ſur la fin de Septembre; il eſt très-ſolitaire; il ſe plaît dans les lieux où il y a un écho; il chante très-agréablement une partie du jour & de la nuit, ſur-tout dans le tems que ſa femelle pond & pendant l'incubation de ſes œufs. Elle fait ordinairement deux pontes chaque année & quelquefois trois; la troiſieme ponte réuſſit rarement, ſur-tout ſi le froid commence trop tôt. Chaque ponte eſt de quatre ou cinq œufs qui ſont d'une couleur bronzée; le nid eſt long, profond, & compoſé de feuilles ſéches de chêne. *Voyez* le *traité du Roſſignol franc*.

Cet oiſeau admirable qui n'eſt que voix, & dont la voix n'eſt qu'harmonie, ſe plaît dans les bois frais, épais, & ombrageux, c'eſt-là qu'il conſtruit ſon nid, deux fois l'année, tantôt ſous des buiſſons contre terre, & proche des troncs d'arbres, tantôt dans les arbriſſeaux verds & touffus; il le compoſe de feuilles, de paille, & de mouſſe, & le conſtruit un peu en long. Si vous pouvez trouver de ces nids, avec des petits tout jeunes, ne les enlevez point; mais ſi par

par haſard quelqu'un moins ſage que vous vous en apportoit, prenez-en le ſoin le plus précieux; mettez ce nid dans un vaiſſeau convenable un peu couvert, juſqu'à ce que les petits puiſſent ſe ſoulever; nourriſſez-les attentivement avec de petits vers de farine, & avec une pâte, dont j'indiquerai dans la ſuite la compoſition; quand les petits *roſſignols* un peu forts, ſeront prêts à manger ſeuls, vous les mettrez dans une cage que vous placerez auprès d'un bocage afin qu'ils apprennent leur chant naturel.

Le *roſſignol* mâle a le fondement élevé, l'œil gros, la tête groſſe & rondelette, le bec un peu gros & long, le croupion large avec une rayure au milieu, laquelle ſemble le partager en deux. La femelle a le fondement & la tête plus applatie, le bec court & menu, l'œil petit, le croupion plus étroit, & le pennage plus cendré; donnez-lui la liberté.

Les *roſſignols* aiment extraordinairement les vers qui viennent dans la farine; l'on en trouve quantité chez les Pâtiſſiers & chez les Boulangers. Les œufs de fourmis ſont auſſi les délices de ces oiſeaux, & leur ſervent quelquefois de remede quand ils ſont malades.

La cage où l'on met un *roſſignol* qui a été pris au trebuchet ou au petit rêts, doit être d'abord ſans bâtons, & toute environnée de papier appliqué ſur de la mouſſe. Il faut appâteler ce *roſſignol* tous les jours cinq ou ſix fois adroitement, tantôt avec de petits vers en vie, tantôt avec ces mêmes vers mêlés avec du cœur de mouton bien pur, bien battu, & haché. Quelque tems après, on ôtera peu-à-peu le papier dont la cage eſt environnée, en y laiſſant toujours de la mouſſe ou autre verdure, enſorte que la cage en ſoit toute couverte; ainſi l'oiſeau s'habituera à voir la campagne, & à reſpirer un air frais; alors les bâtons que vous remettrez dans la cage doivent être garnis de mouſſe, parce qu'il a coutume de fréquenter les lieux qui en ſont tapiſſés.

La pâte dont on nourrit le *roſſignol* ſe fait ainſi. On prend ſur deux livres de farine de pois, demi-livre d'amandes-douces mondées, quatre onces de beurre, quatre jaunes d'œufs durcis ſous la cendre chaude, & bien pilés, ainſi que les amandes; on incorpore le tout après l'avoir mélangé, avec la farine de pois dans une poële à confiture ſur un feu de charbon, & l'on remue cette pâte juſqu'à ce qu'elle ſoit cuite; enſuite on prend une livre de miel & deux onces de beurre, qu'on fait fondre dans un pot de terre neuf, & on en ôte l'écume. Alors il faut que celui qui a la pâte ait une ſpatule de bois, & qu'une autre perſonne ait une cueillere, & mette ſur la pâte le miel cueillerée à cueillerée; en même tems celui qui prend ſoin de la pâte la remuera continuellement juſqu'à ce qu'elle ſoit bien grenue; on mettra dans cette pâte un peu de ſafran pour la rendre apéritive. La pâte étant bien grenue & jaune, on la paſſe dans une paſſoire, dont les trous ſont ronds, & on la fait tomber ſur une ſerviette blanche pour la ſécher; quand elle ſera ſeche, on la ſerrera dans un pot qu'on tient couvert, & où elle ſe conſervera pluſieurs mois; c'eſt là la meilleure nourriture des *roſſignols*.

Ils ſont fort délicats, ſujets à la goutte, à des ſpaſmes, ou trop de graiſſe ou de maigreur, & à de petits boutons. Si le *roſſignol* eſt trop gras, on le purgera avec une couple de vers de colombier & de l'eau ſucrée. Dans la trop grande maigreur, on lui donnera des figues fraîches ou ſéches émiettées. La goutte lui arrive au bout de deux ou trois ans, & l'on ne peut que la pallier en lui oignant les pates d'un peu de graiſſe.

Ce n'eſt pas ici le lieu de parler de differentes eſpeces de *roſſignols* connues; je dirai ſeulement que Pline rapporte qu'un *roſſignol* qui étoit un peu blanc fut payé du ſon tems ſix grands ſeſteres, c'eſt-à-dire environ ſept cens de nos livres. Ce *roſſignol* fut donné à cauſe de ſa rareté, à l'impératrice, femme de l'empereur Claudius. (*D. J.*)

Rossignol de muraille, *voyez* Rouge-queue.

Rossignol de riviere, *voyez* Rousserolle.

Rossignols, ſ. m. pl. *terme de Carrier*, les Carriers nomment ainſi les arcs-boutans des fourches qui ſoutiennent l'arbre de la grande roue des carrieres. (*D. J.*)

Rossignol, ſ. m. (*Charpent.*) coin de bois qu'on met dans les mortaiſes qui ſont trop longues, lorſqu'on veut ſerrer quelque piece de bois, comme jambe de force ou autres. (*D. J.*)

Rossignol, (*Maréchallerie.*) faire un *roſſignol* ſous la queue eſt une opération qu'on fait au cheval pouſſif outré, pour lui faciliter, à ce qu'on croit, la reſpiration: voici la maniere de la pratiquer.

On fourre la corne de vache dans le fondement du cheval, puis avec la gouge rouge on perce au-deſſus à pluſieurs fois, juſqu'à ce qu'ayant percé le boyau, elle rencontre la corne, on paſſe alors une lame de plomb par ce trou; on la fait reſſortir par le fondement, & on entortille les deux bouts par dehors, ce qui empêche le boyau de ſe reprendre à l'endroit du trou.

Rossignol, *terme de Serrurier;* inſtrument de Serrurier en forme de crochet, qui leur ſert à ouvrir les portes au défaut des clés, qui ſont caſſées ou perdues. (*D. J.*)

ROSSIGNOLETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom que l'on a donné à la femelle du roſſignol. *Voyez* Rossignol.

ROS SOLIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, qui eſt fait en tuyau & devient dans la ſuite un fruit ovoïde & pointu qui s'ouvre par la pointe & qui renferme des ſemences arrondies & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont hériſſées de poils & percées de trous, d'où on voit ſortir de petites gouttes de liqueur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* Plante.

ROSSOLIS, (*Mat. méd.*) herbe de la roſée ou de la goutte. Toute la plante paſſe pour pectorale, béchique, inciſive, bonne contre l'aſthme, la toux invétérée, *&c.* Elle eſt encore vantée étant priſe en infuſion, comme un bon céphalique, propre contre la migraine, toutes les affections convulſives & les maladies des yeux.

Elle eſt abſolument inuſitée dans les preſcriptions magiſtrales; & elle n'eſt preſqu'employée dans les boutiques, qu'à la préparation d'un ſirop ſimple qui on fait avec l'infuſion de ſes feuilles, & à celle d'un ſirop compoſé, auquel cette plante donne ſon nom, & dont voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris: Prenez *roſſolis* frais exactement mondé, quatre onces: feuilles fraîches de velar, une once & demie: de pulmonaire, une once: de racine de ſafran des Indes, en poudre, un ſcrupule: de régliſſe ſeche, deux gros: raiſins ſecs de damas, mondés, une once: fleurs de tuſſilage, ſeches, trois gros: ſafran oriental, en poudre, vingt grains. Faites infuſer toutes ces drogues pendant ſix heures à la chaleur du bain-marie dans huit livres d'eau commune. Paſſez & exprimez l'infuſion; ajoutez-y quatre livres de ſucre; clarifiez & cuiſez en conſiſtance de ſirop.

La préparation de ce ſirop doit être regardée comme peu exacte. C'eſt encore ici, comme nous l'avons remarqué pluſieurs fois ailleurs, *voyez*, par exemple, *Sirop de pomme à l'article* Pomme, une infuſion dont l'action modérée ſur des principes volatils devient abſolument infructueuſe, puiſque ſes bons effets ſont abſolument détruits par la longue décoction à laquelle ces mêmes principes ſont enſuite ſoumis dans la cuite du ſirop. Au reſte, les divers ingrédiens de cette compoſition ſont d'une nature ſi diverſe, relativement à l'action qu'exercent ſur chacun d'eux le menſtrue aqueux & les divers degrés de chaleur dont ce menſtrue eſt ſuſceptible, qu'il faudroit ou traiter à part quelques-uns de ces ingrédiens, par exemple, la régliſſe & le raiſin ſec qu'il faudroit ſoumettre à une bonne décoction, tandis qu'on n'expoſeroit les autres qu'à une infuſion au bain-marie; ou bien il faudroit traiter tous les ingrédiens enſemble par la décoction dans un appareil diſtillatoire, c'eſt-à-dire par la diſtillation. *Voyez* Sirop. Mais un expédient plus ſimple & plus commode, c'eſt d'abandonner ce ſirop qui n'a pas de propriétés aſſez merveilleuſes, pour mériter d'être préparé avec tant de ſoin.

Celui dont nous avons donné la deſcription, n'eſt preſque qu'un ſirop blanc, c'eſt-à-dire une diſſolution de ſucre à ſaturation dans de l'eau: car une infuſion de quelques heures ne doit charger que très-légérement cette eau de l'extrait & de la ſubſtance muqueuſe des ingrédiens demandés pour ce ſirop. Cette impregnation, telle quelle, le fait paſſer cependant pour pectoral ou béchique adouciſſant. *Voyez* Pectoral. (*b*)

Rossolis, ſ. m. (*Liqueurs.*) liqueur agréable, d'eau-de-vie brûlée, de ſucre & de canelle, où l'on ajoute quelquefois du parfum. *Richelet.* (*D. J.*)

Rossolis *de ſix graines*, (*Pharmacie.*) ou clairet des ſix ſemences appellées *carminatives*, ſavoir, de celles d'anis, de fenouil, d'anet, de coriandre, de carvi & de daucus de Crete. *Voyez* Clairet, *Pharmacie.* (*b*)

ROSSUS, (*Géog. anc.*) ville ſur la frontiere de Syrie & de Cilicie, ſur le golfe d'Iſſus. Cette ſituation eſt cauſe que quelques géographes, comme Pline & Ptolomée, la mettent dans la Syrie; & d'autres, comme Strabon, dans la Cilicie. Athénée, *livre xij. p.* 586, dit qu'Alexandre donna le gouvernement de Tarſe en Syrie à Harpalus. On lit en effet dans le texte ἐν Ταρσῷ τῆς Συρίας; mais c'eſt véritablement une faute, car Tarſe eſt la capitale de Cilicie, & on ne trouve point de ville du nom de *Tarſe* dans la Syrie. Comme Tarſe (*Tarſus*) eſt une ville beaucoup plus fameuſe que *Roſſus*, il y a toute apparence que les copiſtes ont changé ce dernier nom qui leur étoit peu ou point connu, en celui de Tarſe, qu'ils connoiſſoient extrèmement. Ajoutons qu'Harpalus n'a jamais eu le gouvernement de Cilicie, puiſqu'aucun auteur n'en fait mention, & que ce tréſorier d'Alexandre ſe ſauva à Athènes, ſelon le rapport d'Arrien, un peu avant la bataille d'Iſſus, c'eſt-à-dire, avant qu'Alexandre eût achevé la conquête de la Cilicie. Enfin quelques manuſcrits d'Athénée portent avec raiſon Ῥωσσῷ au-lieu de Ταρσῷ. (*D. J.*)

ROSTEIN, inſtrument du métier des étoffes de ſoie. Le *roſtein* eſt une groſſe bobine percée de bout en bout, ſur laquelle on devide la groſſe ſoie ſervant à former la liſiere de l'étoffe, que l'on appelle communément *cordelines* & le *cordon* auſſi. *Voyez* Porte-Rostein.

ROSTEN, ou REIBEN, (*Hiſt. nat.*) noms biſarres dont Avicenne s'eſt ſervi pour déſigner les yeux d'écreviſſes.

ROSTER, v. act. *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de garnir le bas d'un bouton en points de ſoie, d'or ou d'argent, les uns près des autres, en partageant le bouton en pluſieurs parties égales, dont les unes ſont couvertes de ſoie ou d'or cordonnés, & les autres reſtent en luiſant. Pour cet effet, on attache un bout de fil un peu fort au pié de bouton en-deſſous; on a une aiguille enfilée de ſoie ou d'or en pluſieurs brins; & vis-à-vis de ſoi une bobine montée ſur un rochet, *voyez* Rochet. L'aiguille fichée au commencement & ſous la partie qui reſte en reluiſant, ſe retire entre cette partie & celle qui ſera couverte de cordonnet. Alors en tournant dans les deux doigts majeurs le fil que l'on a mis au pié du bouton, la matiere de la bobine ſe coule au-tour de celle de l'aiguille, de la longueur de la partie qu'on en veut couvrir; on repaſſe l'aiguille ſous l'autre, & ainſi du reſte. On répete cette opération en faiſant cinq ou ſix tours au bas du bouton: quelquefois auſſi on fait pluſieurs tours de *roſtage* ſur le corps du bouton pour le décorer.

Roster, *terme de riviere*, c'eſt lier quelque choſe bien uniment avec une petite corde. Rejoindre un cable de bac, c'eſt le *roſter*.

ROSTIVIE, ſ. f. (*Marine.*) endroit qui eſt ſurlié de pluſieurs bouts de corde.

ROSTOCK, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg ſur la Warna, à une lieue de la mer baltique, à douze au nord-eſt de Wiſmar & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville eſt fort obſcure. Quelques ſavans prétendent qu'elle ſe nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du tems que les *Varni* occupoient le pays avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en ſoit *Roſtock* n'étoit qu'un village habité par des pêcheurs en 329. Ce village s'aggrandit inſenſiblement; & Primiſlas II. d'autres diſent Burevin II. ceignit *Roſtock* de murailles en 1262. Cette ville a éprouvé dans la ſuite différentes révolutions. Le duc de Mecklenbourg en eſt préſentement reconnu le ſeigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchiſes que Lubeck, & elle eſt gouvernée par divers corps de magiſtrature. Son univerſité a été fondée en 1490; les évêques de Swerin en ſont chanceliers perpétuels. *Long.* ſuivant Harris, 30. 16. 15. *lat.* 54. 10.

Pauli (Simon,) qui devint premier médecin du roi de Danemarck naquit à *Roſtock* en 1603, & mourut en 1680, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Il a fait pluſieurs ouvrages qui ne ſont pas d'un grand mérite; & je mets dans cette claſſe, ſa *Flora Diana* & ſon *quadripartitum botanicum*. (*D. J.*)

ROSTOF ou ROSTOW, (*Géog. mod.*) ville archiépiſcopale de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur le lac de Kotri, à ſix lieues de Jaroslaw & à quarante de Moſcow. *Long.* 58. *lat.* 57. 6. (*D. J.*)

Rostof, *le duché de* (*Géog. mod.*) duché de l'empire ruſſien, borné au nord par celui de Jaroslaw, au midi par celui de Moſcow, au levant par celui de Suſdal, & au couchant par celui de Tuer. *Roſtof* ou *Roſtow* étoit autrefois le premier duché de la grande Ruſſie après celui de Novogorod; & on le donnoit par appanage aux ſeconds fils des grands ducs. Mais Jean Baſilowitz ne pouvant ſouffrir de ſouverains au milieu de ſes états, fit maſſacrer le dernier duc de *Roſtow* en 1566, & réunit le duché à ſon domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui font la nourriture des habitans. *Roſtof* en eſt la capitale. (*D. J.*)

ROSTRALE, Colonne, (*Archit.*) colonne ornée de pouppes & de proues de vaiſſeaux & de galeres avec ancres & grapins, ou en mémoire d'une victoire navale, comme la colonne toſcane qui eſt au capitole; ou pour marquer la dignité d'amiral, comme les colonnes d'ordre dorique qui ſont à l'entrée du château de Richelieu, du deſſein de Jacques Lemercier. *Daviler.* (*D. J.*)

Rostrale, *Couronne* (*Antiq. rom.*) *corona roſtralis*, couronne relevée de proues & de pouppes de navire, dont on honoroit un capitaine, un ſoldat qui le premier avoit accroché un vaiſſeau ennemi, ou ſauté dedans. Marcus Vipſanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus Pompeius, il fût depuis lors regardé par les Romains avec tant de diſtinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguſte, & de rétablir la république. (*D. J.*)

ROSTRES, ſ. m. pl. (*Antiq. rom.*) *roſtra.* Les *roſtres* étoient un jubé environné de becs de navires. Ce jubé étoit placé devant la cour appellée *hoſtilia*, où le ſénat s'aſſembloit fort ſouvent.

On doit ſe repréſenter les *roſtres* comme une eſpece de plate-forme dont la baſe étoit ornée de becs de vaiſſeaux tout-autour. Au-deſſus de la plate-forme il y avoit un ſiege ou une eſpece de tribunal, dite la *tribune aux harangues*, ſur lequel montoient les magiſtrats & ceux qui vouloient parler au peuple. Ce bâtiment régnoit preſqu'au milieu de la place romaine: on en voit encore la figure dans les médailles.

Il y avoit deux *roſtres*; *roſtra vetera & roſtra nova*. Auguſte fit élever ces derniers, & les décora des proues de vaiſſeaux qu'il avoit pris à la bataille d'Actium. Les premiers étoient entourés de becs de navires enlevés ſur les Antiates dans le premier combat naval que gagnerent les Romains. (*D. J.*)

ROSTRUM Nemaviæ, (*Géog. anc.*) ville de la Vindélicie. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de *Lauriacum* à *Brigantia*, entre Augsbourg & *Campodunum*, à vingt-cinq milles de la premiere de ces places, & à trente-deux milles de la ſeconde. Simler dit que c'eſt aujourd'hui Memmingen. (*D. J.*)

ROSWANGEN, (*Géog. mod.*) ou ROSWEIN ou RUSPEN, petite ville d'Allemagne dans la Saxe, ſur la Mulda, près de l'abbaye de Zell, entre Dobeln & Noſſen. (*D. J.*)

ROTS & VENTS, ſ. m. pl. (*Médecine.*) vapeurs qui s'élevent de l'eſtomac, & qui ſe rendent avec bruit par la bouche.

La cauſe des *rots* eſt une matiere élaſtique que la chaleur, l'effervelcence, ou la fermentation dilate, qui eſt retenue un moment, & qui le moment ſuivant, les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa ſortie venant à ceſſer, eſt ſortie avec bruit.

L'air, les ſels de différente nature, les fruits, les humeurs putreſcentes, les végétaux fermentans, fourniſſent aux *rots* & aux *vents* une matiere dont l'impétuoſité & la puanteur varient ſuivant leur qualité.

Cependant toutes ces choſes ſortent ſans aucun effort, quand elles trouvent les paſſages libres & ouverts; ainſi l'œſophage & les orifices du ventricule, ſont par leur contraction ſpaſmodique & leur relâchement alternatif, les cauſes de ces ſymptomes.

C'eſt cette matiere expulſée qui donne origine aux pets, aux vents, aux borborigmes.

Si ces deux cauſes, ſavoir la production des vents & leur reſſerrement occaſionné par les ſpaſmes concourent enſemble, agiſſent avec force, & durent longtems;

tems; alors la matiere élaſtique, qui ſe raréfie par la chaleur, par le mouvement, & par ſa propre vertu, venant à être reſſerrée dans une cavité que la convulſion de ſes fibres retrécit, dilate, diſtend avec douleur les membranes qui la gênent, & compriment les lieux voiſins, d'où naiſſent des anxiétés & des douleurs inſupportables, qui diſparoiſſent dès que les vents ſont ſortis; ſi la fievre ſe joint à ces maux, elle cauſe des douleurs inexprimables.

Le traitement conſiſte, 1°. à diſſiper la matiere par des délayans, les boiſſons aqueuſes, chaudes, un peu aromatiques, par des remedes, qui, en diſſipant l'équilibre des ſels, font dominer celui qui convient, qui corrige la putréfaction & appaiſe la fermentation. 2°. A modérer le cours tumultueux des eſprits, & appaiſer les convulſions par des remedes convenables; tels ſont l'opium & les antihyſtériques. 3°. A uſer de fomentations, d'épithemes chauds, émolliens, anodins & un peu aromatiques, de ventouſes appliquées à l'abdomen ſans ſcarification, les lavemens émolliens, purgatifs, légerement irritans.

Le moyen de prévenir ces maladies, c'eſt de s'abſtenir des alimens venteux ou flatueux, tels que les fruits cruds, les légumes, comme les pois, les haricots, les choux, & autres alimens qui contiennent une grande quantité d'air.

RÔT, ſ. m. (*Cuiſine.*) viande rôtie à la broche; l'on diſtingue deux ſortes de *rôts*, le gros *rôt*, & le petit ou menu *rôt*. Le gros *rôt* eſt la groſſe viande rôtie, comme aloyau, quartiers de veau & de mouton, *&c.* Le menu *rôt* eſt la volaille, le gibier, enfin ce qu'on appelle les *petits piés*.

ROT, ſ. m. (*Tiſſeranderie.*) c'eſt le nom du chaſſis des Tiſſerands, par les ouvertures duquel paſſent les fils de la chaine d'une étoffe; les *rots* s'appellent autrement *peignes*, *lames*, &c. *Savary*. (*D. J.*)

ROT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, au marcgraviat d'Anſpach, ſur une petite riviere de même nom, & à 5 milles de Nuremberg. (*D. J.*)

ROTATEUR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne aux muſcles obliques de l'œil, nommés ainſi de la direction de leurs fibres circulaires, & de leur action *amateurs*. *Voyez* AMATEUR, OBLIQUE, & ŒIL.

ROTATEUR, *le*, (*Sculpt. antiq.*) c'eſt ainſi qu'on appelle une belle figure déterrée dans les fouilles de Romée, & tranſportée il y a près d'un ſiecle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure repréſente l'eſclave qui, ſuivant le récit de Tite-Live, *liv. II. ch. iv.* entendit par haſard le projet que faiſoient les fils de Brutus pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui ſauva la république naiſſante, en révélant leur conjuration au conſul.

Prodita laxabant portarum clauſtra tyrannis
Exulibus, juvenes ipſius conſulis & quos, &c.
Occulta ad patres produxit crimina ſervus.
Matronis lugendus. Juvénal, *ſat. viij.*

Les perſonnes les moins attentives remarquent, en voyant cette ſtatue, dit M. l'abbé du Bos, que cet eſclave qui ſe courbe & qui ſe montre dans la poſture convenable pour aiguiſer le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, eſt néanmoins diſtrait, & donne ſon attention, non pas à ce qu'il ſemble faire, mais à ce qu'il entend. Cette diſtraction eſt ſenſible, dans tout ſon corps, & principalement dans ſes mains & dans ſa tête. Ses doigts ſont bien placés comme ils doivent l'être, pour peſer ſur le fer, & pour le preſſer contre la pierre à aiguiſer, mais leur action eſt ſuſpendue. Par un geſte naturel à ceux qui écoutent en craignant qu'on ne s'apperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit, notre eſclave tâche de lever aſſez la prunelle de ſes yeux, pour appercevoir ſon objet ſans lever la tête, comme il la leveroit naturellement, s'il n'étoit pas contraint. (*D. J.*)

ROTATION, ſ. f. terme en uſage *dans la Méchanique*, pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne. *Voyez* ROUE, *&c.*

ROTATION, *en terme de Géométrie*, ſignifie la révolution d'une ſurface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle l'*axe de rotation*. *Voyez* AXE.

Les ſurfaces planes engendrent ou forment des ſolides par leur *rotation*. *Voyez* SOLIDE & ENGENDRER.

M. de Moivre, dans ſon *eſſai ſur les uſages de la méthode des fluxions*, a donné, ainſi que pluſieurs autres auteurs, la méthode pour trouver pluſieurs ſolides engendrés par cette *rotation*. Il remarque que la fluxion de ces ſolides eſt le produit de la fluxion de l'abſciſſe par la baſe circulaire, dont l'ordonnée eſt le rayon; & lorſque cette fluxion eſt intégrable, on trouve la valeur du ſolide, que l'on peut repréſenter par un cylindre de même baſe. Suppoſant donc que le rapport du quarré du rayon ou cercle ſoit $\frac{n}{4}$, & que l'équation qui renferme la nature ou les propriétés d'un cercle dont le diametre eſt f, ſoit $yy = fx - xx$; il s'enſuit que $\frac{4fxdx - 4x^2 dx}{n}$ eſt la fluxion ou la différentielle d'une portion de ſphere; par conſéquent cette portion ſera $\frac{4fx^2}{2n} - \frac{4x^3}{3n}$. Or le cylindre circonſcrit ſera $\left(\frac{4fx - 4xx}{n}\right) xx$. Donc la portion de ſphere eſt au cylindre circonſcrit comme $\frac{f}{2} - \frac{x}{3}$ eſt à $f - x$; donc ſi on fait $x = \frac{f}{2}$, on aura la demi-ſphere au cylindre circonſcrit en raiſon de $\frac{2f}{6}$ à $\frac{f}{2}$, c'eſt-à-dire en raiſon de 2 à 3. *Tranſ. philoſoph.* n. 216.

On peut déterminer par une méthode à peu-près ſemblable, les ſurfaces courbes des ſolides engendrés par cette *rotation*; car la fluxion de la ſurface eſt le produit de l'arc infiniment petit de la courbe par la circonférence de cercle dont l'ordonnée eſt le rayon. Ainſi dans la ſphere l'élément ou fluxion du cercle qui l'engendre, eſt $\frac{fdx}{2\sqrt{fx - xx}}$, & le rapport du quarré du rayon au cercle étant $\frac{n}{4}$, le rapport du rayon à la circonférence ſera $\frac{n}{4}$; donc la circonférence dont l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ eſt le rayon, ſera $\frac{8\sqrt{fx - xx}}{n}$; donc l'élément de la ſurface eſt $\frac{8fdx}{2n}$, dont l'intégrale eſt $\frac{8fx}{2n}$, c'eſt-à-dire que la ſurface d'une portion de ſphere déterminée par l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ & par l'abſciſſe x, eſt égale à celle d'un cylindre qui auroit pour hauteur l'abſciſſe x, & pour baſe un cercle décrit du rayon $\frac{f}{2}$ égal au rayon de la ſphere.

Rotation eſt auſſi un terme en uſage dans l'Aſtronomie. *Voyez* RÉVOLUTION.

ROTATION DIURNE, *voyez* TERRE & DIURNE.

ROTATION, ſ. f. (*Anatom.*) les Anatomiſtes entendent ordinairement par le mot de *rotation*, des mouvemens réciproques d'une partie du corps humain, autour de la longueur ou de l'axe de la même partie, & ils appliquent ſpécialement ce terme aux demi-tours réciproques de la cuiſſe, par leſquels l'homme étant debout, tourne le bout du pié en-dehors & en-dedans; mais M. Winslow étend ce terme à tous les autres demi-tours ſemblables, qui s'obſervent dans les mouvemens du corps humain; tels ſont ceux de la tête, du cou, du thorax, du baſſin, & même de tout le tronc, par leſquels on tourne ces parties à droite & à gauche.

Columbus, anatomiſte romain, & contemporain de Véſale, avoit déja remarqué, dans ſa deſcription des muſcles du bras & des muſcles droits de l'œil, que cette eſpece de mouvement en rond n'eſt que la combinaiſon ſucceſſive de l'action des muſcles releveurs, abaiſſeurs, adducteurs, & abducteurs. Ce n'eſt pas ſeulement avec le bras & la cuiſſe que l'on peut faire ce tournoyement, on le peut encore avec l'avant-bras fléchi, la jambe fléchie, la main & le pié; on le peut auſſi avec la tête & le tronc. La méchanique eſt en effet différente dans les différentes parties. Le mouvement conique du bras & de la cuiſſe ſe fait par une ſeule articulation. Celui de l'avant-bras fléchi & de la jambe fléchie ne ſe peut faire que par le moyen de pluſieurs articulations. Il eſt évident qu'il en faut encore davantage pour la tête & le tronc en pareilles occaſions.

On deſtine communément certains muſcles pour faire la *rotation*, ou les demi-tours réciproques de la cuiſſe, & on les appelle *muſcles rotateurs* de cette partie

tie. Il eſt certain qu'ils y contribuent quand la cuiſſe eſt dans une même ligne droite avec le corps, comme quand on eſt droit debout, ou couché de tout ſon long. Mais la cuiſſe étant fléchie, comme quand on eſt aſſis, ces muſcles ne peuvent point du tout faire cette *rotation*, ni y contribuer en la moindre choſe, car alors ils deviennent abducteurs ou adducteurs, & ceux que l'on borne ordinairement à l'abduction ou l'adduction deviennent rotateurs. Ainſi il faut néceſſairement diſtinguer la *rotation* de la cuiſſe étendue d'avec celle de la cuiſſe fléchie, & non pas attribuer l'une & l'autre aux mêmes muſcles.

On peut encore rapporter à la *rotation* les demi-tours réciproques de la main, que les Anatomiſtes appellent *pronation* & *ſupination*, & qui ſe font principalement par le moyen du rayon; je dis principalement, parce que M. Winslow a fait voir dans ſon anatomie, que ce n'eſt pas toujours le rayon ſeul qui eſt mu pour faire la pronation & la ſupination, comme on le croit & comme on le montre ordinairement. Ces mouvemens de pronation & de ſupination ſe font par le moyen de trois os en même tems; les quatre muſcles auxquels ſeuls on a attribué la pronation & la ſupination n'y ſuffiſent pas, il en faut encore d'autres, pour les petits mouvemens d'élévation, d'abaiſſement, d'approche, & d'éloignement de l'extrémité de l'os du coude. *Voyez les Mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1729. (*D. J.*)

ROTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une cour ou juriſdiction particuliere établie à Rome pour connoître des matieres bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges. *Voyez* BÉNÉFICE.

Cette cour eſt compoſée de 12 conſeillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils ſont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Eſpagne & Allemagne: il y en a 3 romains, un florentin, un milanois, un de Bologne, un de Ferrare, un vénitien, un françois, deux eſpagnols & un allemand. Chacun d'eux a ſous lui 4 clercs ou notaires, & le plus ancien des auditeurs fait l'office de préſident. On porte à leur tribunal toutes les cauſes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'Etat eccléſiaſtique, lorſqu'il y a appel; ils jugent de plus toutes les cauſes civiles au-deſſus de 500 écus.

On les appelle auſſi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont ſuccédé aux anciens juges du ſacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape. *Voyez* CHAPELAIN.

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainſi dire, tournent ſur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la ſalle où ils s'aſſembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de *roue*; & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, ſont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'eſt le pape qui les paie. Il leur eſt défendu ſous peine de cenſure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs ſentences, même par forme de préſent. Pour qu'une affaire ſoit décidée à la *rote*, il faut trois ſentences conſécutives dont la derniere contient les raiſons, autorités ou motifs ſur leſquelles eſt fondé le jugement; & lorſqu'il eſt rendu, les parties ont encore la reſſource de la requête civile, au moyen de laquelle la cauſe peut être portée & revue devant le pape à la ſignature de grace.

Les audiences de la *rote* ſe tiennent tous les lundis, hors le tems des vacances qui commencent la premiere ſemaine de Juillet, & durent juſqu'au premier d'Octobre. La rentrée eſt annoncée par une nombreuſe cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* ſe rendent au palais ſuivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal & de pluſieurs gentilshommes que les cardinaux, ambaſſadeurs, princes & ſeigneurs romains envoient pour leur faire cortege; & l'un des deux prononce une harangue latine ſur quelque matiere relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en préſence des autres auditeurs qui ſe ſont auſſi rendus au palais apoſtolique. C'eſt encore un des privileges des auditeurs de *rote* que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux ſujets qu'ils en jugent capables.

ROTELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le marcgraviat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle, avec un château. (*D. J.*)

ROTENBERG *ou* RODENBORG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dans l'évêché & près de Ferden.

Il y a une autre petite ville du même nom en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. (*D. J.*)

ROTENBURG, (*Géog. mod.* prononcez *Rotenbourg*. Il y a quatre villes de ce nom en Allemagne.

1°. *Rotenburg*, ville libre & impériale, dans la Franconie, ſur la riviere de Tauberg. Elle fut fondée au commencement du vj. ſiecle, & ſes habitans étoient encore payens. L'empereur Frédéric I. l'érigea en ville libre de l'empire. Les troupes ſuédoiſes, françoiſes, impériales & bavaroiſes la prirent, & la ruinerent tour-à-tour dans le dernier ſiecle. Tous les habitans de cette ville & du comté de ſon nom ſont luthériens. *Long.* 27. 45. *latit.* 49. 20.

2°. *Rotenburg*, ville de Suabe, au comté d'Hohenberg, ſur le Necker, à 5 lieues au couchant de Tubingen, avec un château de même nom & titre de comté. *Long.* 26. 28. *latit.* 48. 24.

3°. *Rotenburg*, petite ville de l'évêché de Spire appartenant à l'évêque de Spire.

4°. *Rotenburg*, ville du pays de Heſſe ſituée entre des montagnes, ſur la riviere de Fulda, avec un château bâti en 1574 par Guillaume IV. landgrave de Heſſe.

Cette ville eſt petite; mais elle a été illuſtrée par la naiſſance de *Dithmar* (*Juſte-Chriſtophe*), auteur de pluſieurs ouvrages curieux. Voici les principaux: 1°. *diſſertationes academicæ ex jure publico naturali & hiſtoriâ*, &c. *Lipſiæ*, 1737 *in*-4°. La plûpart de ces pieces roulent ſur des matieres intéreſſantes à l'Allemagne, comme de l'origine des électeurs, du faux Valdemar, prétendu marcgrave de Brandebourg, *&c.* 2°. *Caii Cornelii Taciti, de ſitu, moribus & populis Germaniæ, libellus. Francof.* 1725. L'auteur y a joint un commentaire perpétuel & hiſtorique ſur les noms, la ſituation, les actions des peuples de l'Allemagne, les ſociétés qu'ils ont formées, leurs mœurs, leurs droits, l'origine de leurs coutumes, *&c.* c'eſt le meilleur ouvrage qu'on ait ſur la Germanie de Tacite. L'édition eſt fort jolie, mais elle a un grand défaut, c'eſt d'être peu correcte. 3°. Hiſtoire & deſcription de l'ordre de S. Jean, à Francfort ſur l'Oder 1728, *in*-4°. en allemand, avec des planches. 4°. *Commentatio de ordine militari de balneo*. Francfort, 1729, *in-fol.* Le roi George I. ayant voulu rétablir l'ordre de chevalerie du bain, M. Dithmar fit alors cet ouvrage auquel il a joint les ſtatuts de cet ordre en anglois, avec une traduction latine. 5°. Introduction à la connoiſſance des ſciences qui concernent l'adminiſtration des domaines, des finances, & de la police. Francfort, 1730, *in*-8°. en allemand. L'auteur eſt mort en 1737, à 60 ans. *Voyez* ſa vie dans la *bibliot. german. tom. XLII. art.* 9. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTENFELS, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne, dont l'une eſt ſur la Moër, dans l'évêché de Wurtzbourg, & appartient à l'évêque; l'autre dans l'évêché de Spire, appartient pareillement à l'évêque de Spire. Il y a auſſi une ſeigneurie de *Rotenfels*, qui forme dans l'Algow un bailliage aſſez étendu, dont le bourg de même nom eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

ROTENMANN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, dans la vallée de Palten, & à huit milles de Leuben. Lazius prétend que cette ville eſt le *Caſtra-montana Antonini*; mais il n'apporte pour preuves que de foibles conjectures. (*D. J.*)

ROTER, v. n. (*Gram.*) voyez l'article ROTS & VENTS.

ROTER *ſur l'avoine*, ſe dit d'un cheval dégoûté qui ne veut pas manger ſon avoine, ou de celui à qui on en a trop donné, & qui ne ſauroit l'achever. *Roter ſur la beſogne*, ſe dit d'un cheval pareſſeux ou ſans force qui ne ſauroit fournir ſon travail.

ROTERDAM, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Rotterdam*, ville des Pays-Bas, dans la Hollande, ſur la droite de la Meuſe, à 3 lieues de la Haye, à 2 de Delft, & à 5 de la Brille.

Il ne faut point douter que ſon nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte; on ne ſait point en quel tems, mais on ſait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges. Sa ſituation ſur la Meuſe lui eſt extrèmement favorable pour le commerce; cette riviere qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port aſſez pro-

profond, pour que les plus gros vaiſſeaux viennent charger juſqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal, où les eaux de la Meuſe entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & pour décharger, eſt cauſe qu'il ſe fait plus d'embarquemens à *Rotterdam* qu'à Amſterdam. En levant l'ancre à *Rotterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en eſt éloignée que de ſix lieues; de ſorte que les vaiſſeaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à Amſterdam on eſt obligé d'aller faire le tour des îles du Texel.

Quoique *Rotterdam* ait le dernier rang parmi les villes de la province, elle ne le cede cependant en richeſſe & en beauté qu'à Amſterdam; elle eſt le ſiege de l'amirauté de la Meuſe. Elle eſt arroſée de ſept canaux ornés de quais & d'allées d'arbres. Les maiſons y ſont à la moderne & très-propres. La bourſe eſt un beau bâtiment, ainſi que l'hôtel-de-ville, les arſenaux & les maiſons des compagnies des Indes. Le gouvernement eſt entre les mains de vingt-quatre conſeillers, dont quatre ſont bourgmeſtres. *Long.* ſuivant Caſſini, 22. 21'. 30". *latit.* 51. 55'. 45".

Rotterdam eſt la patrie d'*Eraſme*, & elle a érigé une ſtatue à la mémoire de cet illuſtre perſonnage. Voilà en deux mots l'éloge de cette ville. Si Homere avoit été auſſi eſtimé durant ſa vie qu'il l'a été après ſa mort, pluſieurs villes euſſent vainement aſpiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné promptement des preuves inconteſtables; mais aucune diſpute ſur la patrie d'Eraſme; la grande réputation où il a été pendant ſa vie, a prevenu ces ſortes de litiges. *Rotterdam* a compris de bonne heure ſes intérêts, & a tellement affermi les titres de ſa poſſeſſion, qu'on ne ſauroit plus la lui diſputer. Il a fallu être alerte; car le tems auroit pu jetter mille doutes ſur ce point, puiſque la mere d'Eraſme, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à *Rotterdam* que les moyens de cacher cette naiſſance.

Elle arriva le 28 Octobre 1467, & l'enfant dont elle accoucha, devint le plus bel eſprit & le plus ſavant homme de ſon ſiecle. Ayant perdu ſon pere & ſa mere, ſes tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de chanoine régulier dans le monaſtere de Stein, proche Tergou, où il fit profeſſion malgré lui en 1486, & où il s'amuſa quelque tems à la peinture. Enſuite il alla étudier à Paris au college de Montaigu. De Paris il paſſa en Angleterre, où il s'accommoda merveilleuſement de l'érudition & des autres avantages de ce royaume.

Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce pays-là, où il avoit rencontré pluſieurs illuſtres Mecènes, & le triomphe des ſciences. Il avoue ingénument que le grand éclat des lettres dont il avoit félicité l'Angleterre, commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondoit en toutes ſortes de ſciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous apprend que les grands ſeigneurs s'y diſtinguoient en particulier par la culture des ſciences: ce qui eſt encore aujourd'hui un avantage en quoi la nobleſſe angloiſe ſurpaſſe celle de toutes les autres nations du monde.

S'il diſoit tant de bien de l'Angleterre, lorſqu'il en parloit ſérieuſement, il n'en faiſoit pas une deſcription moins pleine d'attraits, lorſqu'il prenoit ſon ſtyle enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britanniæ dotes ſatis pernoſces, Fauſte, & tu alatis pedibus huc accurreres, etſi podagra tua non ſineret, Dædalum te fieri optares. Nam ut e plurimis unum quiddam attingam; ſunt hic nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis camœnis facile anteponas. Eſt præterea mos nunquam ſatis laudatus. Sive quo venias, omnium oſculis exciperis; ſive diſcedas aliquo, oſculis dimitteris, redis redduntur ſuavia; venitur ad te, propinantur ſuavia; diſceditur abs te, dividuntur baſia; occurritur alicubi, baſiatur affatim; denique quocunque te moveas, ſuaviorum plena ſunt omnia. Quæ ſi tu, Fauſte, guſtaſſes ſemel quam ſint mollicula, quam fragrantia, profecto cuperes non decennium ſolum, ut Solon fecit, ſed ad mortem uſque in Anglia peregrinari. Epiſt. X. lib. V. p.* 315. Vous voyez que les Angloiſes ne lui plaiſoient pas moins que les Anglois.

Eraſme vola d'Angleterre en Italie qu'il n'avoit pas encore vu. Il ſéjourna à Boulogne, à Veniſe où il publia ſes adages, enſuite à Padoue, & enfin à Rome, où ſa réputation étoit grande, & où il fut très-bien reçu du pontife & des cardinaux, particulierement du cardinal de Médicis, qui fut depuis le pape Léon X.

En 1509, il fit un ſecond voyage à Londres, & demeura chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. C'eſt-là qu'il compoſa en latin l'éloge de la folie; mais finalement ne trouvant point dans cette île l'établiſſement que ſes amis lui avoient fait eſpérer, il ſe vit obligé de ſe rendre en Flandres, où Charles d'Autriche, ſouverain des Pays-Bas, qui fut depuis empereur ſous le nom de *Charle-quint*, le fit ſon conſeiller d'état, & lui aſſigna une penſion de 200 florins, dont il fut payé juſqu'en 1525.

Il ne tint qu'à lui d'être cardinal. Il le ſeroit devenu ſans doute ſous le pape Adrien VI. s'il eût voulu lui aller faire ſa cour, comme il en fut inſtamment ſollicité par ce pape même, ſon compatriote, ſon ami & ſon compagnon d'études. Sous Paul III. l'affaire fut encore pouſſée plus loin: le cardinalat devint un fruit mûr pour Eraſme; il ne lui reſtoit pour le cueillir, qu'à vouloir tendre la main. Il aima mieux ſe rendre à Bâle, où il publia pluſieurs ouvrages, ſe plut dans cette ville, & y mourut le 12 de Juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur à ſa mémoire.

Il ſeroit ſuperflu de remarquer ici, qu'Eraſme étoit un des plus grands hommes de la république des lettres; on lui doit principalement dans nos pays la renaiſſance des ſciences, la critique, & le goût de l'antiquité. C'eſt un des premiers qui ait traité les matieres de religion avec la nobleſſe & la dignité qui conviennent à nos myſteres. Il étoit tolérant, aimoit la paix, & en connoiſſoit tout le prix. Sa diſſertation ſur le proverbe *dulce bellum inexpertis* prouve bien qu'il avoit profondément médité ſur ce ſujet, les grands principes de la raiſon, de l'évangile & de la politique. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion romaine, & eſſuyer pour cette raiſon, bien des injures de quelques zélés proteſtans, il n'en a pas été moins maltraité durant ſa vie & après ſa mort, par pluſieurs écrivains catholiques. C'eſt en vain qu'il vit avec joie les premieres démarches de Luther, & qu'il s'affligea, lorſqu'il crut le luthéraniſme prêt à ſe perdre, il n'en fut pas moins accablé d'invectives par Luther, & par quelques autres plumes du même parti; enfin ſes ſentimens modérés lui firent des ennemis dans toutes les ſectes.

Il étoit d'une complexion délicate, & de la plus grande ſobrieté; quant à l'amour, il reconnoit qu'il n'en fut jamais l'eſclave: *veneri*, pour me ſervir de ſes termes, *nunquam ſervitum eſt*, *ne vacavit quidem in tantis ſtudiorum laboribus*; c'eſt très-bien dit, car l'oiſiveté & la bonne chere ſont les nourrices de la luxure.

Holbein, ſon ami particulier, fit ſon portrait à demi corps, que Beze orna d'une épigramme qu'on a fort louée, & qui n'a que du faux brillant; la voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem perſonat orbis Eraſmum:
Hic tibi dimidium picta tabella refert.
At cur non totum? Mirari deſine, lector,
Integra nam totum terra nec ipſa capit.

La penſée de Beze eſt une fauſſe penſée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lorſque c'eſt le portrait d'un ſavant ou d'un héros dont la gloire vole par-tout, que quand c'eſt le portrait d'un payſan qui n'eſt connu que dans ſon village.

La bonne édition des œuvres d'Eraſme, eſt celle d'Hollande, en 1703. *onze vol. fol.* Ils contiennent des traités en preſque tous les genres; grammaire, rhétorique, philoſophie, théologie, épitres, commentaires ſur le nouveau teſtament, paraphraſes, traductions, apologies, &c. Tous ces traités ſont écrits avec une pureté & une élégance admirable.

Au plus bel eſprit de ſon tems, joignons un des premiers hommes de mer du dernier ſiecle, que *Rotterdam* a vû naître dans ſon ſein; c'eſt de Corneille Tromp que je veux parler, fils du grand Tromp; il marcha ſur ſes traces, & fut le digne rival de Ruiter. Brandt a écrit ſa vie; elle eſt intéreſſante, mais ce n'eſt pas ici le lieu d'en donner l'extrait; il ſuffit de dire que Tromp ſe trouva à plus de vingt batailles navales, & qu'il portoit par-tout la terreur & la victoire; c'étoient alors les jours brillans des beaux

faits de la Hollande. Le comte d'Eſtrade écrivoit au roi de France, en 1666. „ Tromp a combattu en lion „ ſur ſix vaiſſeaux, les uns après les autres; mais il „ s'étoit engagé trop avant, & a obligé Ruiter de tout „ haſarder pour le retirer, ce qui a bien réuſſi, & ce „ qui pourroit le faire périr avec toute la flote une „ autre fois „.

La réputation qu'il s'étoit acquiſe dans le monde, étoit ſi grande, qu'au retour de la paix le roi de la Grande-Bretagne ſouhaita de le voir, & les comtes d'Arlington & d'Oſſory furent chargés de cette négociation. Tromp ſe diſpoſa à répondre à l'honneur que le roi lui faiſoit, & le prince d'Orange lui-même l'accompagna juſqu'à la Brille, le 12 Janvier 1675.

Il ſe mit en mer avec trois yachts qui l'attendoient; les ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres ſeigneurs, allerent au-devant de lui, & le concours du peuple fut extraordinaire; le roi l'honora de la qualité de baron, la rendit héréditaire dans ſa famille, & lui fit préſent de ſon portrait enrichi de diamans. Au mois de Juin de cette même année, il commanda la flotte de quarante vaiſſeaux danois & hollandois, contre les Suédois, & remporta la victoire; le roi de Danemarck lui donna l'ordre de l'éléphant, & la qualité de comte.

La guerre s'étant allumée avec la France, le roi Guillaume III. le nomma en 1691, pour commander la flote des états; mais peu de mois après il mourut âgé d'environ 62 ans. Si quelques bruits chargerent la France d'avoir avancé ſes jours, il ne faut admettre des accuſations auſſi graves & auſſi odieuſes, que ſur des preuves d'une force irréſiſtible.

Enfin Jacques duc Monmouth, né à *Rotterdam* en 1649, a fait trop de bruit dans l'hiſtoire pour ne pas parler de lui. Il étoit fils naturel de Charles II, & ſa mere ſe nommoit Lucie Walters; le roi ſon pere ayant été rétabli dans ſes états en 1660, le fit venir à ſa cour, & eut pour lui une tendreſſe extraordinaire; il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, pair du royaume, chevalier de l'ordre de la jarretiere, capitaine de ſes gardes, & lieutenant-général de ſes armées, après ſa victoire contre les rébelles d'Ecoſſe.

Il poſſedoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la nation; une bravoure diſtinguée, une figure gracieuſe, des manieres douces, une généroſité peu réfléchie; ces qualités lui valurent la faveur populaire, qui s'accrut beaucoup par la haine qu'on portoit à la religion du duc d'Yorck; cependant avec tant de part à l'affection du peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément réſigné à la conduite de Shaftsbury, politique audacieux, qui le flatta de l'eſpoir de ſuccéder à la couronne.

Le duc d'Yorck connoiſſant tout le crédit du duc de Monmouth, le fit exiler du royaume. Il choiſit la Hollande pour ſa retraite; & comme perſonne n'ignoroit la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un pere indulgent, il avoit trouvé toutes ſortes de diſtinctions & d'honneurs, ſous la protection du prince d'Orange. Lorſque Jacques étoit monté ſur le trône, ce prince avoit pris la réſolution de congédier Monmouth & ſes partiſans; ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune fugitif ſe voyant encore pourſuivi par la rigueur du nouveau monarque, fut pouſſé contre ſon inclination à former une entrepriſe téméraire & prématurée ſur l'Angleterre. Il ne pouvoit ſe diſſimuler que Jacques avoit ſuccédé au trône ſans oppoſition; le parlement qui ſe trouvoit aſſemblé, témoignoit de la bonne volonté à ſatisfaire la cour, & l'on ne pouvoit douter que ſon attachement pour la couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les meſures publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excès, & le peuple n'avoit pas encore marqué de diſpoſition à s'en plaindre amérement. Toutes ces conſidérations ſe préſenterent ſans-doute au duc de Monmouth; mais telle fut l'impatience de ſes partiſans, telle auſſi la précipitation du comte d'Argyle, qui étoit parti pour faire ſoulever l'Ecoſſe, que la prudence ne fut point écoutée & le malheureux Monmouth ſe vit comme entraîné vers ſon ſort.

La bataille de Sedgemoor près de Bridgewater, ſe donna en 1685; le duc de Monmouth la perdit & s'éloigna par une prompte fuite; mais après avoir fait plus de vingt milles, ſon cheval tomba ſous lui; il changea d'habits avec un payſan, dans l'eſpérance de ſe mieux cacher; le payſan fut rencontré avec ceux du fugitif, par quelques royaliſtes qui le pourſuivoient; les recherches en devinrent plus ardentes, & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un foſſé, couvert de fange, le corps épuiſé de fatigue & de faim, l'eſprit abattu par l'image préſente de ſes malheurs, & par celle du ſort qui le menaçoit: la nature humaine n'a point de reſſource contre une ſi terrible ſituation; bien moins dans un homme amolli par une continuelle proſpérité, qui s'eſt cru ſur-tout diſtingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ſes larmes lorſqu'il ſe vit entre les mains de ſes ennemis; il parut enfin s'abandonner à l'amour, & même à l'eſpérance de la vie.

Quoique la grandeur de ſes offenſes, & le caractere de Jacques, duſſent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter ſur aucune grace, il lui écrivit dans les termes les plus humbles, & le conjura d'épargner le ſang d'un frere qui n'auroit à l'avenir que du zele pour ſes intérêts. Le roi lui voyant tant de foibleſſe & d'abattement, ſe le fit amener, & ſe flatta de lui arracher l'aveu de tous ſes complices; mais quelque paſſion que Monmouth eût pour la vie, il ne voulut point l'acheter par un infâme oubli de l'honneur. En reconnoiſſant l'inutilité de ſes efforts, il reprit courage de ſon déſeſpoir, & ne penſa qu'à ſe diſpoſer à la mort, avec des ſentimens plus dignes de ſon caractere & de ſon rang.

Ce favori du peuple Anglois fut accompagné ſur l'échaffaut d'une abondante & ſincere effuſion de larmes; il pria l'exécuteur de ne pas le traiter comme Ruſſel, pour lequel il avoit eu beſoin d'un coup redoublé; mais cette précaution ne ſervit qu'à l'effrayer; il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laiſſa la force de ſe relever, & de le regarder au viſage, comme pour lui reprocher ſon erreur; il replaça doucement ſa tête ſur le bloc, & l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet; à la fin il jetta ſa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le ſanglant office; les ſchérifs l'obligerent de la reprendre, & deux autres coups ſéparerent la tête du corps.

Telle fut, en 1685, à l'age de trente-ſix ans, la fin d'un ſeigneur que ſes belles qualités, dans un tems moins tumultueux, auroient pu rendre l'ornement de la cour, & capable même de ſervir ſa patrie: je dis ſa patrie, car *Rotterdam* n'étoit que ſon lieu natal, & même par un pur effet du hazard. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) *Rothorium*, c'eſt le lieu où l'on fait rouir le chanvre; comme le chanvre corrompt l'eau, pluſieurs coutumes & ordonnances ont défendu de faire des *roteurs* en eau courante. *Voyez* la *coutume de Normandie*, *article* 29. recueil ſur les *ſtatuts de Breſſe*, l'*ordonnance de* 1669. & ci-devant le *mot* ROISE. (*A*)

ROTHER, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le comté de Suſſex, & ſe partage en deux bras qui ſe perdent dans le Rye-Haven. (*D. J.*)

ROTHESS, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Murray, ſur une petite riviere qui ſe rend dans la Spey, à 92 milles au couchant d'Edimbourg. *Long.* 11. 26. *lat.* 56. 10. (*D. J.*)

ROTI, ſ. m. *Voyez* ROT.

ROTI, participe du verbe *rotir*. *Voyez* ROTIR.

ROTIE, ſ. f. (*Architect.*) exhauſſement ſur un mur de cloture mitoyen, de la demi-épaiſſeur de ce mur, c'eſt-à-dire d'environ neuf pouces, avec de petits contreforts d'eſpace en eſpace, qui portent ſur le reſte du mur. Cet exhauſſement ſert pour ſe couvrir de la vue d'un voiſin, ou pour paliſſer les branches d'un eſpalier de belle venue & en belle expoſition; il ne doit pas excéder dix piés ſous le chaperon, y compris la hauteur du mur, ſuivant la coutume de Paris, à moins de payer les charges. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

ROTIE, ſ. f. (*Cuiſine.*) tranche de pain coupée menue, ſur laquelle on étend du beurre, des confitures, *&c.* Si la *rotie* doit être trempée dans le vin, il faut que le pain ſoit gratté. On donne encore le nom de *rotie* à des tranches de pain grillées ſur leſquelles on a étendu & fait cuire des viandes ſeches & aſſaiſonnées d'épices.

ROTIER, ſ. m. (*Artiſan peigner.*) les *rotiers* ſont des artiſans qui fabriquent les rots ou peignes, pour ſervir aux métiers des ouvriers qui travaillent avec la navette, *Trévoux*. (*D. J.*)

ROTIN, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de roſeau qu'on apporte des Indes orientales, dont on fait, en les fendant par morceaux, ces meubles de cannes qui ſont d'un ſi grand uſage & d'un ſi grand commerce en

An-

Angleterre & en Hollande; on en fait auſſi des cannes à marcher ou à la main, en les garniſſant de poignées. *Savary*. (*D. J.*)

Rotin, ſ. m. (*terme de relation*) on appelle *rotin* aux iles Antilles, ceux des roſeaux ou cannes à ſucre qui ne s'élevent pas bien haut, ſoit à cauſe de la mauvaiſe terre où ils ſont plantés, ſoit par trop de ſéchereſſe, ſoit pour avoir été mal cultivés, ou enfin pour être trop vieux. *Labat*. (*D. J.*)

ROTING, *ou* Rotingen, (*Géog. mod.*) petite ville & ſeigneurie d'Allemagne, dans la Franconie, ſur le Tauber. Elle appartient à l'évêque de Wurtzbourg.

ROTIR, v. act. (*Gram.*) cuire en expoſant au feu. On *rotit* la viande à la broche; on *rotit* des marrons dans un poële, ou ſous la cendre; on *rotit* la mine.

Rotir, *en terme de Tabletier-Cornetier*; c'eſt l'action d'échauffer les morceaux de corne ſur une eſpece de gril pour les rendre ſuſceptibles des façons qu'il faut leur donner.

ROTISSEUR, ſ. m. (*Corporation.*) c'eſt celui qui fait rotir la viande. Il ne ſe dit guere préſentement que du marchand qui habille, larde, & pique les viandes de lait, le gibier, & la volaille, pour les vendre en blanc, c'eſt-à-dire crues, ou pour les débiter cuites après les avoir fait rotir à leurs âtres ou cheminées.

La communauté des maîtres *Rotiſſeurs* de Paris, n'eſt pas une des moins anciennes de cette ville: & l'on en peut juger au ſtyle de leurs premiers ſtatuts. Ces ſtatuts portent pour titre: *ordonnances du métier des oyers & maîtres Rotiſſeurs*; & cette qualité d'*oyers*, qui ſignifie *vendeure d'oyes*, ſert à appuyer l'opinion que quelques auteurs ont du goût que les anciens habitans de Paris avoient pour cette ſorte de viande, qui a donné le nom à la rue aux houës ou aux oyes, dans laquelle anciennement demeuroient la plus grande partie des *rotiſſeurs* ou oyers, & où il y en a encore quantité de boutiques. *Savary*. (*D. J.*)

ROTISSOIRE, ſ. f. (*Gram. & Cuiſ.*) machine qu'on peut comparer par ſa forme à une garderobe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant, derriere, en-haut & en-bas, où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à-la-fois. La *rotiſſoire* eſt propre aux communautés, hopitaux, grandes maiſons, & autres endroits, où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLO *ou* ROTOLI, ſ. m. (*Poids.*) poids dont on ſe ſert en Sicile, en quelques lieux d'Italie, à Goa, en Portugal, & dans pluſieurs échelles du Levant, & particulierement au Caire, & dans les villes maritimes de l'Egypte. Quoique *rotolo* ait le même nom dans tous ces endroits, il y eſt néanmoins bien différent par ſa peſanteur; par exemple, le *rotolo* de Sicile peſe une livre & demie de Paris; le *rotolo* portugais eſt égal à treize onces un gros de Paris; au Caire cent dix *rotoli* ſont cent huit livres de Marſeille. *Savary*. (*D. J.*)

ROTONDE, ſ. f. (*Architect.*) bâtiment rond par dedans & par le dehors, ſoit une égliſe, un ſallon, un veſtibule, *&c.* La plus fameuſe *rotonde* de l'antiquité eſt le panthéon de Rome, dont Deſgodets, dans ſes édifices antiques, Palladio, Serlio, & Blondel, dans leur architecture, ont donné la deſcription. *Voyez* Rotonde, *Archit. rom.*

La chapelle de l'Eſcurial, qui eſt la ſépulture des rois d'Eſpagne, eſt appellée à l'imitation de ce bâtiment le *panthéon*, parce qu'elle eſt bâtie en *rotonde*; la chapelle des Valois a ſaint Denis, étoit encore une *rotonde*, de même que l'égliſe de l'Aſſomption à Paris. (*D. J.*)

Rotonde la, (*Archit. rom.*) nom moderne de l'ancien panthéon bâti ſous Auguſte, par Agrippa ſon gendre, à l'honneur de tous les dieux; Boniface IV. en fit une égliſe, qu'il conſacra à la ſainte Vierge, & à tous les martyrs.

C'eſt un bâtiment qui a autant de largeur que de profondeur: il porte 158 piés en tout ſens; il eſt ſans fenêtres & ſans piliers, & il ne reçoit de jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte; cependant il eſt fort éclairé. On monte au toît par un eſcalier de 150 marches; & de-là juſqu'au faîte, il y a encore 40 marches. Voici la deſcription qu'en fait Palladio, & qu'il a accompagné de pluſieurs plans qu'on trouve dans ſon quatrieme livre.

De tous les temples qu'on voit à Rome, dit-il, il n'y en a point de plus célebre que le *panthéon*, communément nommé *la rotonde*, ni qui ſoit reſté plus entier, puiſqu'il eſt encore aujourd'hui, au-moins quant à la carcaſſe, preſque au même état où il a toujours été; mais on l'a dépouillé de la plûpart de ſes ornemens, & par conſéquent des excellentes ſtatues dont il étoit rempli.

Sa rondeur eſt tellement compaſſée, que la hauteur depuis le pavé juſqu'à l'ouverture qui lui donne le jour, eſt égale à ſa hauteur priſe diamétralement d'un côté du mur à l'autre. Quoiqu'à préſent on deſcende par quelques marches dans ce temple, cependant il eſt vraiſſemblable qu'on y montoit par quelques degrés.

Tout ce temple eſt d'ordre corinthien, tant pardehors que par-dedans; la baſe des colonnes eſt compoſée de l'attique & de l'ionique; les chapiteaux ſont de feuilles d'olive; les architraves, friſe, & corniches, ont de très-belles moulures, & peu chargées d'ornemens. Dans l'épaiſſeur du gros mur qui fait l'enceinte du temple, il y a de certains eſpaces vuides pratiqués exprès tant pour épargner la dépenſe, que pour diminuer le choc des tremblemens de terre.

Ce temple a en face un très-beau portique, dans la friſe duquel on lit les mots ſuivans:

M. Agrippa L. F. Cos. Tertium fecit.

Au-deſſus de l'architrave, on lit une autre inſcription en plus petits caracteres, qui fait connoitre que les empereurs Septime, Severe, & Marc-Aurele, réparerent les ruines de ce temple.

Le dedans du temple eſt diviſé en ſept chapelles avec des niches pratiquées dans l'épaiſſeur du mur, & qui, ſelon les apparences, contenoient autant de ſtatues. Pluſieurs croient que la chapelle du milieu, qui eſt vis-à-vis l'entrée du temple, n'eſt pas antique, parce que ſon fronton entrecoupe quelques colonnes du ſecond ordre; ils ajoutent pour appuyer leurs ſentimens, que ſous le pontificat de Boniface, qui dédia ce temple au culte du vrai Dieu, il fut orné conformément à l'uſage des Chrétiens, qui ont toujours un autel principal dans l'endroit le plus apparent de leurs égliſes. Néanmoins conſidérant la grande maniere de cet autel, l'harmonie que ſes parties font avec le reſte de l'édifice, l'excellent travail de tous les membres qui le compoſent, Palladio ne doute point qu'il ne ſoit auſſi ancien que tout le reſte. Cette chapelle a deux colonnes, une de chaque côté, qui ſont hors d'œuvre, & ont une cannelure toute particuliere; car l'eſpace qui ſépare chaque cannelure, eſt enrichi de petits tondins fort proprement travaillés.

Les eſcaliers qui ſont aux deux côtés de l'entrée, conduiſent ſur les chapelles par des petits corridors ſecrets, qui regnent tout-au-tour du toît, & montent juſqu'au ſommet de l'édifice. *Palladio*. (*D. J.*)

Rotonde, (*Hiſt. des Modes.*) c'étoit un collet empeſé que les hommes portoient en France dans le dernier ſiecle, & qui étoit monté ſur du carton pour le tenir en état. (*D. J.*)

ROTONDITÉ, ſ. f. *en Phyſique*; il ſe dit quelquefois au lieu de *ſphéricité* ou *rondeur*. *Voyez* Sphéricité.

ROTTA, (*Géog. mod.*) *Roja*, ſelon M. de Liſle, riviere d'Italie, dans le Piémont, au comté de Nice; elle a ſa ſource dans les montagnes du comté de Tende; mouille la ville de ce nom, traverſe la partie orientale du comté de Nice, & ſe jette dans la mer de Gènes, à Vintimiglia: cette riviere eſt la *Rituba* des anciens. (*D. J.*)

ROTTE, ſ. f. (*Poids du Levant.*) ce poids d'uſage au Levant, eſt plus ou moins fort, ſuivant les lieux où l'on s'en ſert. Les cent *rottes* de Conſtantinople & de Smyrne, font cent quatorze livres de Paris, d'Amſterdam, de Straſbourg, & de Beſançon, les poids de ces quatre villes étant égaux. *Savary*. (*D. J.*)

ROTULE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt un os qui couvre la partie antérieure de la jointure du genou.

La *rotule* eſt arrondie en-dehors, à-peu-près de la figure d'un écu, couverte d'un cartilage uni, & d'environ deux pouces de diametre; les tendons des muſcles qui ſervent à étendre la jambe, gliſſent deſſus comme ſur un poulie.

Mais ſon uſage le plus immédiat eſt d'empêcher la jambe de ployer en-avant en s'étendant: & c'eſt un cas qui arriveroit néceſſairement dans cette articulation, ſi cet os comme un appui ne tenoit la jambe en reſpect quand elle roule en-avant; de même

que

que l'olécrane empêche le coude de ployer en-arriere. *Voyez* Olécrane.

Dans la poſture droite quand un pié eſt étendu en-avant, tout le poids du corps porte ſur la *rotule*, qui dans cette ſituation, empêche le genou de ſe renverſer en-arriere, & de trop tendre les muſcles qui l'arrêtent derriere. C'eſt de-là que le lutteur de Galien, qui avoit la *rotule* disloquée, avoit tant de peine à deſcendre la montagne.

Un célebre anatomiſte conſidere la *rotule* par rapport au tibia, comme l'olécrane par rapport au cubitus; il penſe que ces deux éminences ont les mêmes uſages à l'égard des muſcles extenſeurs de l'avant-bras, & de ceux de la jambe, c'eſt-à-dire, qu'elles en augmentent la force, & les garantiſſent de la compreſſion à laquelle ils euſſent été expoſés, ſans leurs ſecours: on doit ajoûter que l'olécrane ſert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humerus; car perſonne n'ignore que ce ne ſoit cette éminence du cubitus qui empêche l'avant-bras de ſe plier en-arriere; au lieu que la jambe n'eſt empêchée de ſe plier en-devant, que par la ſituation particuliere de ſes ligamens latéraux; c'eſt auſſi pour ces uſages différens que l'olécrane ne fait qu'une ſeule & même piece avec l'os du coude, & que la *rotule* au contraire ſe trouve détachée du tibia, ou du-moins qu'elle ne lui eſt jointe que par un ligament flexible, qui n'apporte aucun obſtacle aux mouvemens demi-circulaires que la jambe fait étant demi-fléchie, deſquels mouvemens elle auroit été incapable ſi la *rotule* & le tibia n'avoient fait enſemble qu'une ſeule & même piece. (*D. J.*)

Rotule, *fracture de la rotule*, maladie de chirurgie aſſez fréquente, & ſur laquelle on n'a que depuis peu de tems des notions préciſes. Quoique la *rotule* ſoit expoſée, comme tous les autres os du corps, à être fracturée par des cauſes violentes extérieures, comme coups, chutes, il eſt beaucoup plus ordinaire de voir la fracture tranſverſale de la *rotule* cauſée par le ſimple effort des muſcles extenſeurs de la jambe, comme on le remarque dans la rupture du tendon d'Achille. *Voyez* Rupture.

Le diagnoſtic de la fracture de la *rotule* n'eſt pas difficile: la partie inférieure retenue par le ligament qui s'attache à la tubéroſité du tibia reſte en place, & l'action des muſcles extenſeurs tire vers le haut la partie ſupérieure de la *rotule* qu'on trouve écartée de l'autre portion de trois à quatre travers de doigt. Souvent une groſſe tumeur du volume du poing, par une eſpece de bouffiſſure ſous les tégumens, rend la partie fort difforme au premier coup d'œil.

Le pronoſtic que les anciens portoient de cette fracture étoit fâcheux. Selon Ambroiſe Paré, perſonne n'en guériſſoit ſans claudication. Cela n'eſt pas étonnant: on prenoit des meſures fort peu juſtes pour obtenir la conſolidation des pieces diviſées; de-là il réſultoit que la *rotule* demeuroit en deux pieces, en ſorte que le genou reſtoit foible. Les bleſſés marchent bien en plat chemin; mais pour monter ils ſont contraints de porter la jambe qui fléchit & ſe tend librement la premiere, & de tirer l'autre enſuite: c'eſt le contraire en deſcendant. On en trouve la raiſon dans le défaut de fermeté du genou rompu dans la *rotule*.

Cet os eſt comme enchâſſé dans la capſule tendino-aponevrotique des extenſeurs de la jambe. Il ne ſe fait point de cal; les pieces ſe réuniſſent par une eſpece de coine cartilagineuſe; ſi l'on manque de bien rapprocher les pieces d'os dans le commencement, & de les maintenir bien exactement réunies, la conſolidation eſt lâche, & l'on ſent les pieces vaciller toute la vie. J'en ai vu pluſieurs exemples. Mais avec des ſoins bien ſuivis, on obtient une conſolidation parfaitement ſolide. On a imaginé pluſieurs bandages méchaniques pour contenir cette fracture, & ils m'ont tous paru mériter moins de préférence qu'un bandage méthodiquement fait. J'en parle avec connoiſſance de cauſe, ayant eu un aſſez grand nombre de ces fractures tant à l'hôpital de la Charité qu'en ville. Le point eſſentiel eſt d'empêcher l'action des muſcles qui tendent à retirer la piece ſupérieure. Un bandage roulé qui aſſujettit les muſcles par des circulaires bien faits depuis la partie moyenne ſupérieure de la cuiſſe juſqu'à la *rotule*, ne peut être ſuppléé par aucune autre invention. Les derniers tours de cette bande couvrent une compreſſe échancrée en arc, & poſée au-deſſus de la *rotule* qu'on loge dans cette échancrure; un aide tire les chefs en-bas le long des parties latérales de la jambe. On recouvre la *rotule* elle-même de tours de bande. Tous les bandages à jour ſont défectueux & donnent lieu au gonflement du tiſſu cellulaire à l'endroit qui n'eſt pas comprimé mollement comme le reſte. Une grande gouttiere de cuir de vache, ou de carton fort, garnie de compreſſes, & qui ſert comme de cuiraſſe à la partie poſtérieure du genou s'étendant à ſix ou huit travers de doigt ſur la cuiſſe, & à pareille longueur ſur la jambe, permet l'application d'une bande plus ſerrée, dont toute l'action eſt à la partie antérieure & inférieure de la cuiſſe & ſur la *rotule*. Cette gouttiere empêche la flexion de la jambe, & encaiſſe, pour ainſi dire, le genou. Cet appareil très-ſimple m'a toujours bien réuſſi, & les malades qui l'ont porté deux mois, ou deux mois & demi, ont été mis en liberté avec la *rotule* bien ſolidement remiſe. Je donnerai ſur cet accident un mémoire détaillé dans la ſuite des memoires de l'académie royale de Chirurgie. (*Y*)

Rotule, ſ. f. (*Pharmacie.*) les *rotules* ſont des tablettes plates & rondes, compoſées d'une matiere plus fine ou plus ſoluble que celle des tablettes ordinaires, & qui a auſſi le ſucre pour excipient; de ſorte qu'il y a une très-petite différence entre la *rotule* & la tablette. *Voyez* Tablette, *Pharmacie*.

Les *rotules* ont toujours pour excipient du ſucre très-blanc, ou quelque matiere glutineuſe. On demande en conſéquence que les *rotules* ſoient ſolides & demi tranſparentes. Par conſéquent tout ce qui ne peut pas ſe délayer aſſez ſubtilement & aſſez également, comme les conſerves, les candits, les poudres groſſieres, les noyaux de fruits & autres ſemblables, ainſi que tout ce qui ſe grumelle, ne trouve guere ici ſa place.

Quelquefois on ne ſe ſert ici ni de ſec ni d'épais; on incorpore ſeulement avec le ſucre des ſucs liquides gracieux, & ſur-tout acides, comme celui de groſeilles, de baies d'épine-vinette, de citron: on a par-là des *rotules* très-agréables. Ceux qui veulent en faire avec des eaux diſtillées perdent leur peine.

D'autres incorporent des huiles aromatiques ſeules, ou des eſſences épaiſſes avec le ſucre diſſous dans l'eau & cuit; cela ne ſe fait pas cependant ſans que le remede perde de ſa vertu.

Pour abréger, on peut, ſi le but le permet, ordonner d'enduire les *rotules* officinales d'une huile convenable & d'une eſſence. On emploie ce même moyen pour les *rotules* magiſtrales, quand on craint que les volatils mêlés avec la maſſe encore chaude ne ſe diſſipent.

La maſſe de la *rotule* eſt plus petite que celle de la tablette. Ordinairement elle équivaut à *ſcrup. j.* ou demi-dragme; elle ne ſe détermine guere non plus ni par les poids, ni par les meſures.

La doſe ſe détermine par le nombre j. ij. iij. *&c.* ou par le poids qui varie ſuivant l'efficacité de la proportion des ingrédiens.

La proportion des ingrédiens eſt la même que dans les tablettes, à peu d'exceptions près; par exemple on y met une plus grande quantité de ſucre à l'égard des excipiendes; ainſi pour faire des *rotules* avec des ſucs acides, qui ſont très-agréables dans les maladies aiguës, on emploie ſix ou huit fois autant de ſucre: ſur dragme j. ou dragme ij. d'eſſences, on met ij onces de ſucre; on en met auſſi tout autant ſur xx gouttes d'huiles aromatiques.

La ſouſcription eſt la même que dans les tablettes, excepté le nom. On ſuppoſe que l'apothicaire eſt parfaitement au fait de la préparation. Il doit faire en ſorte que par la chaleur il ſe faſſe la moindre diſſipation poſſible des parties volatiles. Il ne doit pas mêler les ſucs acides, les eſſences, les huiles avec le ſucre, qu'il ne ſoit bien cuit & prêt à ſe geler, ou même quand il eſt fondu, mais ſeulement quand il eſt bien chaud, parce que c'eſt un obſtacle à la concrétion du ſucre.

L'uſage des *rotules* eſt à-peu-près le même que celui des tablettes. Il eſt donc inutile de nous y arrêter davantage. (*D. J.*)

ROTUNDUS, (*Littérat.*) ce mot au figuré chez les Latins, eſt ſynonyme à celui de *tornatus*, ou de *perfectus*, parfait. *Rotundus orator*, un excellent orateur. Les Grecs ont dit, parler *rondement*, στρογγύλως λαλεῖν, pour dire parler *agréablement*, *harmonieuſement*. Démétrius Phaléréus dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, καὶ δευμένον στρογγύλῳ στομάτος; & Plutarque a dit des mots *ronds*, pour ſigni-

ſignifier des termes *choiſis*. Ariſtophane en parlant d'Euripide, dit: *ego rotunditate ejus oris fruor*, je jouis de la beauté de ſon langage. Enfin Horace a dit:

Graiis dedit ore rotundo
Muſa loqui.

Les Grecs ont reçu en partage les graces du diſcours; ces graces & cette perfection de langage appartenoient ſur-tout aux Athéniens. (*D. J.*)

ROTURE, ſ. f. *terme de Droit*, eſt l'état ou condition de quiconque n'eſt pas compris dans la claſſe des nobles. *Voyez* NOBLE *&* NOBLESSE.

Ce mot vient de *ruptura*, qu'on a dit dans la baſſe latinité pour la culture de la terre. On a appellé de ce nom les perſonnes non-nobles, parce que c'étoient les perſonnes ſeulement qu'on employoit à la culture des campagnes De-là les biens poſſédés par ces ſortes de gens ſe ſont auſſi appellés *rotures*, ou *bien de roture*.

Généralement parlant, tout bien de *roture* eſt dans la cenſive d'un ſeigneur, du-moins y a-t-il bien peu d'exemples de francs-aleus roturiers.

Toute terre tenue en *roture* paie un cens; c'eſt la marque caractériſtique de cette ſorte de tenure: auſſi le cens ne ſe peut-il pas preſcrire, mais ſeulement ſa quotité; & comme pour les ventes de fiefs il eſt dû des quints & requints, il eſt dû des lods & ventes pour les ventes de *roture*. *Voyez* CENS *&* LODS.

Dans la plûpart des coutumes l'aîné n'a point de préciput ſur les biens de *roture*. *Voyez* AINÉ *&* PRÉCIPUT.

ROTURIER, *autre terme de Droit*, dérivé du précédent, ſe dit tant des perſonnes qui vivent dans l'état de roture, que des biens qui ſont tenus à titre de roture. *Voyez ci-deſſus* ROTURE.

ROTURIERE, *rente*, (*Juriſprud.*) *voyez ci-deſſus* RENTE *roturiere*.

ROTWEIL, (*Géog. Hiſt. mod.*) ville libre & impériale d'Allemagne ſur le Necker, dans le comté de Baar en Souabe. Elle eſt fameuſe en Allemagne par le tribunal qui y eſt établi, & qui décide, au nom de l'empereur, en dernier reſſort les procès qui s'élevent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce tribunal eſt compoſé d'un préſident ou grand juge héréditaire, qui eſt actuellement le prince de Schwartzenberg, & de treize aſſeſſeurs.

ROTWYL, (*Géog. mod.*) c'eſt la même ville d'Allemagne dont il eſt queſtion dans l'article précédent. Elle eſt ſituée dans la forêt noire, à huit lieues au ſud-oueſt de Tubingen, & à 10 au nord de Schafhouſe. Elle eſt libre, impériale, & alliée des cantons ſuiſſes depuis 1463. Ses habitans ſont catholiques. Le maréchal de Guesbrian prit cette place en 1643. *Long.* 26. 11. *lat.* 48. 12.

Deux hommes célebres, l'un par une ſuite de traverſes & d'infortunes, c'eſt Sébaſtien Sicler; l'autre par ſon ſavoir, c'eſt Melchior Wolmar, ſont nés à *Rotwyl*.

Sicler, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un cachot, au ſujet d'un vol dont il n'étoit point coupable, ſe fit hermite, & mourut dans ſa retraite en 1695, âgé de 66 ans. Sa vie, imprimée à Lyon en 1698, *in*-12. eſt attendriſſante; mais comme elle n'a point de rapport aux ſciences, c'eſt aſſez de l'indiquer ici.

Wolmar, né en 1497, prit à Bourges le degré de docteur en droit ſous Alciat. Il enſeigna la langue greque à Calvin, qui lui en témoigna ſa reconnoiſſance en lui dédiant ſon commentaire ſur la ſeconde épître de S. Paul aux Corinthiens. Wolmar fut auſſi précepteur de Beze. Il devint en 1535 profeſſeur en droit à Tubingue & mourut à Eiſenar en 1561, âgé de 64 ans. Il a donné à Paris en 1523 de ſavans commentaires *in*-4°. ſur les deux premiers livres de l'Iliade d'Homere. La préface qu'il a miſe à la tête de ſa grammaire greque de Démétrius Chalcondile, eſt un chef-d'œuvre en ce genre. (*D. J.*)

ROTZIG, (*Géog. mod.*) ou *Oroſchick*, ville dépendante du Turc, dans la Bulgarie, ſur la rive droite du Danube, au levant de Widin. *Long.* 43. 27. *lat.* 44. 11.

ROUAGE, ſ. m. (*Méchan.*) ce ſont dans une machine toutes les parties qui regardent les roues, les lanternes, les fuſeaux, les pignons. *Voyez* ROUE, *&c.* (*K*)

ROUAGE, *terme d'Horlogerie*, aſſemblage de pignons & de roues diſpoſées en telle ſorte qu'elles peuvent agir les unes ſur les autres.

Dans les montres & pendules qui ſonnent ou répetent, les Horlogers diſtinguent l'aſſemblage des roues deſtinées pour la ſonnerie d'avec celui qui ſert à faire mouvoir les aiguilles; ils appellent le premier *rouage de ſonnerie*, & l'autre *rouage du mouvement*.

Ce qu'on exige principalement d'un *rouage*, c'eſt 1°. que les engrenages ſe faſſent autant qu'il eſt poſſible au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrenent l'une dans l'autre. *Voyez* CALIBRE. 2°. Que ces engrenages ſe faſſent d'une maniere uniforme. *Voyez* DENTS, ENGRENAGE. *&c.* 3°. Que les pignons ne ſoient point trop petits, de peur que les frottemens ſur leurs pivots ne deviennent trop conſidérables. 4°. Que les roues ne ſoient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puiſſent être facilement & bien travaillées. 5°. Que les dents des roues & les aîles des pignons ſoient bien polies, pour qu'elles puiſſent facilement gliſſer les unes ſur les autres; enfin que toutes les roues ſoient fort mobiles, afin que le *rouage* puiſſe être mis en mouvement par la plus petite force. A l'égard des nombres convenables pour les roues des différens *rouages*, voyez *l'article* CALCUL *des nombres des roues & des pignons*. *Article de M.* ROMILLY.

ROUAGE, (*Juriſprud.*) droit qui ſe paye en quelques lieux au ſeigneur pour la permiſſion de tranſporter par charrois le vin ou blé que l'on a vendu. *Voy. les coutumes de Mantes & de Senlis*; Chopin, *ſur le chap. viij. de la coutume d'Anjou à la fin*, *& le gloſſaire de* M. de Lauriere.

ROUAGE, *bois de*, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *bois de rouage* tous les bois, & particulierement les bois d'orme, que les Charrons emploient à faire des roues de carroſſes, chariots, charrettes, & autres telles voitures roulantes. *Trévoux*. (*D. J.*)

ROUAN, ſ. m. *terme de Haras*; ce terme de haras & de commerce de chevaux, ſe dit de la couleur du poil des chevaux qui eſt mêlé de gris, de bai, d'alezan & de noir. Il y a pluſieurs ſortes de *rouan*, entr'autres *rouan* vineux, *rouan* caveſſe, *rouan* de more, *&c. Richelet*. (*D. J.*)

ROUANE, ſ. f. *inſtrument de Charpentier*; inſtrument qu'on pourroit en quelque ſorte appeller *compas*, qui ſert à marquer les bois; il eſt de fer avec un petit manche de buis; la partie, qui eſt de fer, ſe partage en deux pointes, dont l'une, qui eſt un peu plus longue que l'autre, eſt pointue, & la plus courte eſt tranchante enſorte que la plus longue appuyant ſur la piece qu'on veut marquer, on peut faire un ou pluſieurs cercles; de l'autre on tire des lignes autant qu'il eſt beſoin pour la marque de l'ouvrier. Les Charpentiers ſe ſervent de la *rouane*; les commis des aides & les Tonneliers ſe ſervent de la *rouanette*, qui eſt une *rouane* plus petite. *Savary*. (*D. J.*)

ROUANER, v. act. (*Gram.*) c'eſt marquer avec la rouanette.

ROUANE, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Roane* & *Rohane*; ville de France, dans le bas-Forez, ſur la Loire, qui commence ici à porter bateau, à 12 lieues au nord-oueſt de Feurs, & à 84 de Paris. *Rouanne* eſt ancienne; car elle eſt marquée dans Ptolomée comme une des principales places des Séguſiens. Il l'appelle *Rodumna*, & on trouve encore ce mot dans la carte de Peutinger. Il y a dans cette ville une élection & un collége. Elle eſt capitale d'un pays appellé *Roannois*. *Longit.* 21. 45. *lat.* 36. 3. (*D. J.*)

ROUANETTE, ſ. f. (*Charpenterie.*) petit outil de fer, avec lequel les Charpentiers marquent leur bois. Cet outil eſt rond, d'un pouce de diametre, long de ſept à huit pouces, applati par un bout, qui ſe partage en deux dents fort pointues. On s'en ſert comme d'une rouane pour tirer des lignes, ou pour tracer des ronds, ſuivant la marque dont on veut ſigner les bois. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

ROUANETTE, *inſtrument des Commis des aides*; petite rouane dont ſe ſervent les commis des aides pour marquer les pieces de vin pendant les viſites qu'ils font dans les caves & celliers des marchands de vin & cabaretiers. Les tonneliers ont auſſi une *rouanette*, pour marquer leurs ouvrages. *Savary*. (*D. J.*)

ROUANNOIS, LE, *ou* ROUANEZ, (*Géog. mod.*) duché de France, dans le Lyonnois, au bas-Forès. Il eſt le ſeul qu'il y ait dans ce gouvernement. Il fut érigé en faveur de Claude Gouffier, en 1566, par lettres-patentes regiſtrées au parlement l'année ſuivante. Il y a eu depuis de nouvelles lettres du duché en faveur de François d'Aubuſſon, & de Louis d'Aubuſſon, appellé *duc de la Feuillade*. (*D. J.*)

ROUANT, *en terme de Blaſon*, ſe dit du paon qui fait la roue en étendant ſa queue. S. Paul de Ricault, d'aſur au paon *rouant* d'or.

ROUBLE, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert en Moſcovie pour tenir les livres, & y faire l'évaluation des paiemens dans le commerce. Le *rouble* vaut cent copées ou deux richedalers. Le czar Pierre a fait frapper de véritables *roubles*, qui valoient autrefois neuf ſchellings d'Angleterre. *Savary*. (*D. J.*)

ROUCHE *ou* RUCHE, ſ. f. *terme de Marine*, c'eſt la carcaſſe d'un vaiſſeau tel qu'il eſt ſur le chantier ſans mâture.

ROUCHEROLLE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROUCIN, (*Juriſprud.*) en matiere de fief & de redevance, ſignifie ordinairement un *cheval de ſomme*.

ROUCIN DE SERVICE, eſt un cheval d'armes, c'eſt-à-dire, propre pour la guerre. *Voyez* les *établiſſemens de S. Louis*, les *coutumes de Tours & de Lodunois*. (*A*)

ROUCOU, *voyez* ROCOU.

ROUCY, (*Géog. mod.*) ville de France; dans la Champagne, ſur la riviere d'Aiſne, élection de Laon, avec titre de comté. C'eſt l'un des anciens comtés-pairies de Champagne. L'origine des comtes de *Roucy* eſt rapportée différemment par M. l'abbé de Longuerue, dans ſa deſcription de la France; & par M. Baugier, dans ſes mémoires de Champagne; mais la maiſon de *Roucy* ſeroit elle-même embarraſſée de décider auquel des deux généalogiſtes elle doit donner la pomme. (*D. J.*)

ROUDBAR, (*Géog. mod.*) vulgairement *Roumar*, ville de Perſe, dans la province de Guilan. *Long.* ſelon Tavernier, 75. 37. *lat.* 37. 21. (*D. J.*)

ROUDRA, (*Idolat. des Indiens.*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préſide ſur la région du feu, cet élement lui eſt ſoumis. Sa femme eſt appellée *Parvadi* ou *Paratchatti*, nom qui ſignifie *toute-puiſſance*, & qui ſemble indiquer que ce n'eſt qu'un attribut perſonnifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUE, ſ. f. (*Méch.*) eſt une machine ſimple conſiſtant en une piece ronde de bois, de métal, ou d'autre matiere qui tourne autour d'un aiſſieu ou axe. *Voyez* AISSIEU & AXE.

La *roue* eſt une des principales puiſſances employées dans la méchanique, & eſt d'uſage dans la plûpart des machines; en effet, les principales machines dont nous nous ſervons, comme horloges, moulins. *&c.* ne ſont que des aſſemblages de *roues*. *Voyez* HORLOGE, MOULIN, *&c.*

La forme des *roues* eſt différente, ſuivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'uſage qu'on en veut faire. On les diſtingue en *roues* ſimples & *roues* dentées.

La *roue* ſimple, ou la *roue* proprement dite, eſt celle dont la circonférence eſt uniforme, ainſi que celle de ſon aiſſieu ou arbre, & qui n'eſt point combinée avec d'autres *roues*. Telles ſont les *roues* des voitures faites pour avoir un mouvement double; l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoique, à la vérité, ces deux mouvemens ne ſoient qu'apparens, puiſqu'il eſt impoſſible qu'un corps puiſſe avoir à la fois deux directions. *Voyez* CHARIOT.

Le ſeul & unique mouvement qu'ait la *roue*, eſt un mouvement curviligne, compoſé du mouvement progreſſif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aiſément en fixant un crayon ſur la *roue*, de maniere qu'il marque ſa trace ſur la muraille pendant que la *roue* tourne; car la ligne qui ſe trouve tracée alors eſt une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les Géometres *cycloïde*, & elle eſt d'autant moins courte, que le crayon a été placé plus proche de l'axe. *Voyez* CICLOÏDE.

Dans les *roues* ſimples, la hauteur doit toujours être proportionnée à la hauteur de l'animal qui la fait mouvoir. La regle qu'il faut ſuivre, c'eſt que la charge & l'axe de la *roue* ſoient de même hauteur que la puiſſance: car ſi l'axe étoit plus haut que la puiſſance qui tire, une partie de la charge porteroit ſur elle, & ſi l'axe étoit plus bas, la puiſſance tireroit d'une maniere déſavantageuſe, & auroit beſoin d'une plus grande force. Cependant Stevin, Wallis, *&c.* prétendent que pour tirer un fardeau ſur un terrain inégal, il eſt plus avantageux de placer les traits des *roues* au-deſſous de la poitrine du cheval.

La force des *roues* ſimples réſulte de la différence entre le rayon de l'aiſſieu & celui de la *roue*. Cette force ſe meſure par cette regle. Le rayon de l'axe ou de l'aiſſieu eſt celui de la *roue*, comme la puiſſance au poids à ſoutenir.

Une *roue* qui tourne, doit être regardée le plus ſouvent comme un levier du ſecond genre, qui ſe répete autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. Car chacun de ces points eſt l'extrémité d'un rayon appuyé d'une part ſur le terrain, & dont l'autre bout, chargé de l'aiſſieu qui porte la voiture, eſt en même tems tiré par la puiſſance qui le mene; de ſorte que ſi le plan étoit parfaitement uni, & de niveau, ſi la circonférence des *roues* étoit bien ronde, & ſans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe aux moyeux, & ſi la direction de la puiſſance étoit toujours appliquée parallelement au plan, une petite force meneroit une charge très-peſante. Car la réſiſtance qui vient de ſon poids, repoſe, pour ainſi dire, entierement ſur le terrain par le rayon vertical de la *roue*, dont l'extrémité eſt appuyée ſur ce même terrain.

Mais de toutes les conditions que nous venons de ſuppoſer, & dont le concours ſeroit néceſſaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quelqu'un dans l'uſage ordinaire. Les *roues* des charrettes ſont groſſierement arrondies & garnies de gros cloux: les chemins ſont inégaux par eux-mêmes, ou ils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce; ces inégalités, ſoit des *roues*, ſoit du terrain, font que la *roue* s'appuie ſur le terrain par un rayon oblique à la direction de la puiſſance ou de la réſiſtance; de ſorte que la puiſſance eſt obligée de ſoutenir une partie du poids, comme ſi le poids étoit placé ſur un plan incliné. D'ailleurs, il ſe fait toujours à l'endroit du moyen un frottement très-conſidérable. Enfin les creux & les hauteurs qui ſe trouvent ſouvent ſur les chemins changent auſſi la direction de la puiſſance, & l'obligent à ſoutenir une partie du poids, c'eſt de quoi on peut s'aſſurer journellement. Car une charette qui ſe meut aſſez facilement ſur un terrain horiſontal, a ſouvent beſoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée ſur un plan qui va tant ſoit peu en montant.

Mais s'il n'eſt pas poſſible de ſe mettre abſolument au-deſſus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues*; car, il eſt certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrain; de plus, comme la circonférence d'une grande *roue* meſure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vîte, ou elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un eſpace donné, ce qui épargne une partie des frottemens. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou ſix piés de diametres; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à-peu-près à la hauteur d'un trait de cheval, ce qui met ſon effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui poſe verticalement ſur le terrain; c'eſt-à-dire dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires. *Leçons de phyſique de M. l'abbé Nollet*.

C'eſt la même regle, pour ces ſortes de *roues*, que pour la machine appellée *axis in peritrochio*, c'eſt-à-dire tour ou treuil; en effet la *roue* ſimple n'eſt autre choſe qu'une eſpece de treuil, dont l'aiſſieu ou axe eſt repréſenté par l'aiſſieu même de la *roue*, & dont le tambour ou *peritrochium* eſt repréſenté par la circonférence de la *roue*.

Les *roues* dentées ſont celles dont les circonférences ou les aiſſieux ſont partagées en dents, afin qu'elles puiſſent agir les unes ſur les autres & ſe combiner.

L'uſage de ces *roues* eſt viſible dans les horloges, les tournebroches, *&c. Voyez* HORLOGE, MONTRE.

On donne le nom de *pignon* aux petites *roues* qui engrenent dans les grandes. On les appelle auſſi quelquefois *lanternes*, & ces petites *roues* ſervent beaucoup à accélerer le mouvement, comme il n'eſt perſonne qui ne l'ait remarqué. Les *roues* dentées ne ſont autre choſe que des leviers du premier genre multipliés, & qui agiſſent les uns par les autres; c'eſt pourquoi la théorie des leviers peut s'appliquer facilement aux *roues*, & on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puiſſance & le poids pour être en équilibre. *Voyez* PIGNON, ENGRENAGE, DENT, CALCUL, *&c.*

La

La force de la *roue* dentée dépend du même principe que celle de la *roue* ſimple. Cette *roue* eſt, par rapport à l'autre, ce qu'un levier composé eſt à un levier ſimple. *Voyez* Levier, *&c.*

La théorie des *roues* dentées peut être renfermée dans la regle ſuivante. La raiſon de la puiſſance au poids, pour qu'il y ait équilibre, doit être composée de la raiſon du diametre du pignon de la derniere *roue* au diametre de la premiere *roue*, & de la raiſon du nombre de révolutions de la derniere *roue* au nombre des révolutions de la premiere, faites dans le même tems. Mais cette théorie demande une explication plus particuliere.

Le poids A eſt à la force appliquée en D, par le principe du levier, comme OCD à BC; cette force eſt à la force en G, comme EG eſt à EF; la force en G eſt à la force en K, comme HK eſt à HI. Donc le poids eſt à la force en K, comme $CD \times EG \times HK$ eſt à $BC \times EF \times HI$, c'eſt-à-dire, de la raiſon du produit des rayons des *roues* au produit des rayons des pignons, ce qui revient à la proportion précédente; mais cette derniere proportion eſt plus ſimple & plus aiſée à ſaiſir.

1°. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons, & en diviſant le tout par le produit des rayons des *roues*, on aura la puiſſance qui doit ſoutenir ce poids. Suppoſons, par exemple, que le poids à ſoutenir A (*Pl. de la Méchanique, fig.* 63.), ſoit de 6000 livres, BC de 6 pouces, CD de 34 pouces, EF de 5 pouces, EG de 35 pouces, HI de 4 pouces, HK de 27 pouces, le produit de BC par EF, par HI ſera 120, & celui de CD, par EG, par IK de 32130. Multipliant donc 6000 par 120, & diviſant le produit par 32130, on aura $22\frac{1}{3}$ pour la puiſſance capable de ſoutenir les 6000 livres, & une petite augmentation à cette puiſſance ſuffira pour enlever le poids.

2°. En multipliant la puiſſance par le produit des rayons des *roues*, & en diviſant le produit total par le produit des rayons des pignons, le quotient ſera le poids que la puiſſance peut ſoutenir. Ainſi, ſi dans l'exemple, c'eût été la puiſſance de $22\frac{1}{3}$ qui eût été donnée, on auroit trouvé pour le poids qu'elle peut ſoutenir 6000 livres.

3°. Une puiſſance & un poids étant donnés, trouver le nombre des *roues*, & quel rapport il doit y avoir dans chaque *roue* entre le rayon du pignon & celui de la *roue*, pour que la puiſſance étant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la derniere *roue*, le poids ſoit ſoutenu.

Diviſez le poids par la puiſſance, reſolvez le quotient dans les facteurs qui le produiſent, & le nombre des facteurs ſera celui des *roues*; & les rayons des pignons devront être en même proportion à l'égard des rayons des *roues*, que l'unité à l'égard de ces différens facteurs. Suppoſons, par exemple, qu'on ait un poids de 3000 livres, & une puiſſance de 60, il vient 500 au quotient, qui ſe réſout dans les facteurs 4, 5, 5, 5. Il faut donc employer quatre *roues*, dans l'une deſquelles le rayon du pignon ſoit à celui de la *roue* comme 1 à 4, & dans les autres comme 1 à 5.

4°. Lorſqu'une puiſſance meut un poids par le moyen de pluſieurs *roues*, l'eſpace parcouru par le poids eſt à l'eſpace parcouru par la puiſſance, comme la puiſſance au poids. Et par conſéquent plus la puiſſance ſera grande plus le poids aura de viteſſe, & réciproquement.

5°. Les eſpaces parcourus par le poids & par la puiſſance, ſont entr'eux dans la raiſon composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte. Et comme l'eſpace parcouru par le poids eſt toujours à l'eſpace parcouru par la puiſſance, dans la raiſon de la puiſſance au poids, il s'enſuit que la puiſſance eſt toujours au poids qu'elle peut ſoutenir, dans la même raiſon composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à la circonférence de la *roue* la plus prompte.

6°. La circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, & la circonférence de la *roue* la plus prompte, étant données, auſſi-bien que la raiſon qui eſt entre les nombres des révolutions de la premiere de ces *roues* à l'autre, trouver l'eſpace que doit parcourir la puiſſance, afin que le poids parcoure un eſpace donné.

Multipliez la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente par l'antécédent de la raiſon donnée, & la circonférence de la *roue* la plus prompte par le conſéquent de la même raiſon. Trouvez enſuite une quatrieme proportionnelle à ces deux produits & à l'eſpace qu'on veut faire décrire au poids, & vous aurez l'eſpace que doit parcourir la puiſſance. Suppoſons, par exemple, que la raiſon des révolutions de *roue* la plus lente à celle de la plus prompte, ſoit celle de 2 à 7, que l'eſpace à faire parcourir au poids ſoit de 30 piés, le rapport de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte étant ſuppoſé celui de 3 à 8, on aura avec ces conditions 280 piés pour l'eſpace que doit parcourir la puiſſance.

7°. La raiſon de la circonférence de la *roue* la plus prompte à celle du pignon de la plus lente, la raiſon des révolutions de ces *roues* & le poids étant donnés, trouver la puiſſance.

Multipliez les antécédens de ces deux raiſons l'un par l'autre, & faites de même des conſéquens; trouvez enſuite au produit des antécédens, à celui des conſéquens, & au poids donné une quatrieme proportionnelle, & vous aurez la puiſſance cherchée. Que la raiſon des circonférences ſoit celle de 8 à 3, par exemple, la raiſon des révolutions celle de 7 à 2, & que le poids ſoit de 2000, on aura $214\frac{2}{7}$ pour la puiſſance. On trouveroit de la même maniere le poids, ſi c'étoit la puiſſance qui fût donnée.

8°. Les révolutions que doit faire la *roue* la plus prompte, pendant que la plus lente en fait une, étant données, ainſi que l'eſpace dont il faut élever le poids, & que la circonférence de la *roue* la plus lente, trouver le tems qui ſera employé à l'élévation de ce poids.

Trouvez premierement une quatrieme proportionnelle à la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à l'eſpace que le poids doit parcourir, & au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & vous aurez le nombre des révolutions que doit faire cette *roue*, pendant que le poids s'éleve de la quantité demandée. Trouvez enſuite par expérience le nombre des révolutions que fait la *roue* la plus prompte dans une heure, & faites ſervir ce nombre de diviſeur au quatrieme terme de la proportion dont on vient de parler, le quotient ſera le tems employé à l'élévation du poids.

Au reſte, il eſt bon de remarquer en finiſſant cet article, que quoique la multiplication des *roues* ſoit ſouvent fort utile dans la méchanique, ſoit pour aider le mouvement, ſoit pour l'accélérer, cependant cette même multiplication entraîne auſſi d'un autre côté, une plus grande quantité de frottemens, & qui peut devenir ſi conſidérable, qu'elle égaleroit, ou même ſurpaſſeroit l'avantage que la multiplication des *roues* pourroit produire. C'eſt à quoi on ne fait pas ſouvent aſſez d'attention lorſqu'on veut conſtruire une machine, & ſur-tout ſi cette machine eſt un peu composée. *Voyez* Machine *&* Frottement. *Voy. auſſi* Engrenage, Dent, *&c. Wolf & Chambers.* (O)

Roue d'Aristote, eſt le nom d'un fameux problème de méchanique, ſur le mouvement d'une *roue* autour de ſon eſſieu. On appelle ainſi ce problème, parce qu'on croit qu'Ariſtote eſt le premier qui en ait parlé.

Voici en quoi la difficulté conſiſte. Un cercle qui tourne ſur ſon centre, & qui ſe meut en même tems en ligne droite ſur un plan, décrit ſur ce plan une ligne droite, égale à ſa circonférence, pendant le tems d'une révolution.

Maintenant ſi ce cercle que l'on peut appeller *déférent*, a au-dedans de lui un autre cercle plus petit, qui lui ſoit concentrique, qui n'ait de mouvement que celui qu'il reçoit du déférent, & qui ſoit, ſi l'on veut, le moyeu d'une *roue* de carroſſe, ce petit cercle ou moyeu décrira pendant le tems d'une révolution, une ligne droite égale, non à ſa circonférence, mais à celle de la *roue*: car le centre du moyeu fait autant de chemin en ligne droite, que le centre de la *roue*, puiſque ces deux centres ne ſont qu'un même point.

Le fait eſt certain, mais il paroit difficile à expli-

quer. Il eſt évident que tandis que la *roue* fait un tour entier, elle doit décrire ſur le plan une ligne égale à ſa circonférence. Mais comment peut-il ſe faire que le moyeu, qui tourne en même tems que la *roue*, décrive une ligne droite plus grande que ſa circonférence?

La ſolution d'Ariſtote ne contient qu'une bonne explication de la difficulté. Galilée qui a cherché à la réſoudre, a eu recours à une infinité de vuides infiniment petits, qu'il ſuppoſe répandus dans la ligne droite que décrivent les deux cercles; & il prétend que le petit cercle n'applique point ſa circonférence à ces vuides, & qu'ainſi il ne décrit réellement qu'une ligne droite égale à ſa circonférence, quoiqu'il paroiſſe en décrire une droite plus grande.

Mais il ſaute aux yeux que ces petits vuides ſont tout-à-fait imaginaires. Et pourquoi le grand cercle y appliqueroit-il ſa circonférence? D'ailleurs la grandeur de ces vuides devroit être plus ou moins conſidérable ſelon le rapport des deux circonférences.

Le P. Taquet prétend que le petit cercle fait ſa révolution plus lentement que le grand, & décrit par ce moyen une ligne plus longue que ſa circonférence, ſans néanmoins appliquer aucun des points de ſa circonférence à plus d'un point de la baſe. Mais cette hypothèſe n'eſt pas plus recevable que la précédente.

M. Dortous de Mairan, aujourd'hui membre de l'académie royale des Sciences de Paris, & de pluſieurs autres, a auſſi cherché une ſolution du problème dont il s'agit, & l'a envoyée à l'académie des Sciences, en 1715. MM. de Louville & Saumon, ayant été nommés pour l'examiner, aſſurerent dans leur rapport qu'elle ſatisfaiſoit pleinement à la difficulté: voici en quoi cette ſolution conſiſte.

La *roue* d'un carroſſe eſt ſimplement tirée ou pouſſée en ligne droite. Son mouvement circulaire ne vient que de la réſiſtance du plan ſur lequel elle ſe meut. Or cette réſiſtance eſt égale à la force avec laquelle la *roue* eſt tirée en ligne droite, puiſqu'elle détruit le mouvement que doit avoir dans cette direction le point de la *roue* qui touche le plan. Les cauſes de ces deux mouvemens, l'un droit, l'autre circulaire, ſont donc égales, & par conſéquent auſſi leurs effets, ou les mouvemens qu'elles produiſent doivent être égaux. C'eſt pour cette raiſon que la *roue* décrit ſur le plan une ligne droite égale à ſa circonférence.

A l'égard du moyeu il n'en eſt pas de même, il eſt tiré en ligne droite par la même force que la *roue*; mais il ne tourne que parce que la *roue* tourne, il ne peut tourner qu'avec elle, & dans le même tems qu'elle. D'où il s'enſuit que le mouvement circulaire du moyeu eſt moindre que celui de la *roue*, dans le rapport des deux circonférences, & que par conſéquent le mouvement circulaire du moyeu eſt moindre que ſon mouvement rectiligne.

Puis donc que le moyeu décrit néceſſairement une ligne droite, égale à la circonférence de la *roue*, il s'enſuit, ſelon M. de Mairan, qu'il ne peut la décrire qu'en gliſſant, ou par ce qu'on appelle *mouvement de raſion*. En effet, les points du moyeu ne peuvent s'appliquer aux points d'une ligne droite, plus grande que la circonférence du moyeu, ſans gliſſer en partie ſur cette ligne droite; & il eſt clair qu'ils doivent gliſſer plus ou moins, ſelon que le moyeu eſt plus petit ou plus grand. *Voyez* ROULEMENT & GLISSER. *Hiſt. de l'acad.* 1715.

On concevra aiſément comment il ſe peut faire que les mouvemens circulaires & rectilignes ſoient inégaux, ſi au lieu de ſuppoſer que le cercle roule tandis qu'il avance, on ſuppoſe qu'il ne faſſe que ſe mouvoir ſimplement en ligne droite ſur un plan, & que durant ce tems un point mobile parcoure ſa circonférence. Il eſt certain que ce point mobile eſt alors dans le même cas que ſeroit un point de la circonférence, en ſuppoſant qu'elle roulât. Or la viteſſe de ce point mobile peut être ou égale, ou plus grande, ou plus petite que celle du cercle pour aller en avant. Si elle eſt égale, c'eſt le cas du roulement ordinaire, qui n'a aucune difficulté. Si elle eſt plus grande, c'eſt le cas dont nous parlons ici, où la ligne que décrit le centre du cercle, par ſon mouvement progreſſif, eſt plus grande que la circonférence décrite durant le même tems par le point mobile. Or comme on n'a aucune peine à concevoir que la viteſſe du point mobile ſoit moindre que celle du centre du cercle, on peut ſubſtituer cette idée à celle du mouvement de raſion, pour n'avoir plus aucune difficulté.

Si la viteſſe du point mobile étoit plus grande que celle du cercle, alors la ligne décrite par le cercle, ſeroit moindre que la circonférence; & c'eſt ce qui arriveroit, par exemple, à la circonférence d'une *roue*, ſi on faiſoit tourner le moyeu ſur un plan.

On peut encore, pour réſoudre la difficulté dont il s'agit, ſe ſervir d'un autre moyen. Imaginons un cercle qui tourne autour de ſon centre, tandis que ce centre eſt emporté en ligne droite, il eſt évident que le mouvement rectiligne du centre n'a rien de commun avec le mouvement de rotation du cercle, & que par conſéquent, deux mouvemens peuvent être dans tel rapport qu'on voudra. Or une *roue* qui avance ſur un plan, peut être imaginée comme un cercle qui tourne ſur ſon centre, tandis que ce centre eſt emporté parallélement au plan ſur lequel la *roue* ſe meut. Donc le premier de ces deux mouvemens n'eſt pas plus difficile à concevoir que l'autre. *Voyez* CYCLOÏDE. (*O*)

ROUE PERSANE *ou* PERSIQUE, *dans l'Agriculture*, c'eſt une machine propre à élever une quantité d'eau ſuffiſante à l'inondation des terres limitrophes des rivieres, & dans les endroits où le courant de l'eau eſt trop bas, ou n'a pas aſſez de force pour le faire ſans ſecours étranger. *Voyez* ROUE.

ROUE A FEU, (*Artif.*) c'eſt une *roue* préparée d'une façon particuliere, qui tourne fort vîte & vomit du feu.

ROUE, ſ. f. (*terme de Carrier*, la *roue* des Carriers eſt un bâti de menu bois de charpente, qui a au-moins vingt-deux piés de circonférence. Le long du cercle qui forme cette *roue* eſt l'échellier, c'eſt-à-dire des chevilles ou échelons de bois de huit pouces de longueur, & d'un pouce & demi de groſſeur, qui de pié en pié traverſent le bord de la *roue*. C'eſt en montant d'échelon en échelon le long de l'échellier que les manœuvres carriers donnent le mouvement à la *roue*, ou plutôt à l'arbre à l'un des bouts duquel la *roue* eſt attachée & élevée perpendiculairement ſur l'horiſon. Les proportions les plus ordinaires de l'arbre ſont de quatorze piés de longueur ſur deux piés de diametre. (*D. J.*)

ROUE, *grande* ou *petite*, *terme de Charron*, c'eſt un cercle entier compoſé de pluſieurs gentes, au milieu de ce cercle eſt un moyeu d'où partent pluſieurs raies qui vont ſe joindre & s'enchâſſer dans les gentes; tout cela ſe proportionne à la grandeur des *roues*. *Voyez les figures*, *Planches du Charron & les figures du Sellier*.

ROUES *de carroſſe*, *de chariot*, &c. on trouve dans les Tranſactions philoſophiques quelques expériences ſur l'avantage des grandes *roues* dans toutes ſortes de voitures; voici leurs réſultats.

1°. Quatre *roues* de 5 $\frac{2}{3}$ pouces de haut, c'eſt-à-dire de moitié plus petites que celles qu'on emploie ordinairement dans les chariots, ont tiré un poids de 50 $\frac{1}{2}$ livres avec du poids ſur un plan incliné, avec une puiſſance moindre de ſix onces que deux des mêmes *roues* employées avec deux plus petites, dont la hauteur n'étoit que de 4 $\frac{1}{3}$ de pouces de haut.

2°. Que toute voiture eſt tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorſque les *roues* de devant ſont auſſi hautes que celles de derriere, & que le timon eſt placé ſous l'aiſſieu.

3°. Qu'il en eſt de même dans les chemins d'une terre graſſe ou dans ceux de ſable.

4°. Que les grandes *roues* ne font pas des ornieres ſi profondes que les petites.

5°. Que les petites *roues* ſont meilleures lorſqu'il s'agit de tourner dans un petit eſpace.

ROUE, ſ. f. (*Machine de Charpenterie.*) grand aſſemblage de bois de charpente de figure cylindrique, qui eſt attachée au bout du treuil des grues & de quelques autres machines propres à élever de peſans fardeaux. Il y a de ces *roues* qui ſont doubles, & audedans deſquelles les ouvriers peuvent marcher pour leur donner le mouvement, telles ſont celles des grues. D'autres ſont ſimples, & n'ont que de fortes chevilles qui traverſent leur bord extérieur de pié en pié en forme d'échellier, ſur leſquelles un ou deux ouvriers mis à côté l'un de l'autre (l'échellier entre deux) montent pour les faire tourner. On ſe ſert ordinairement de celles-ci pour les engins des carrieres de pierre. *Savary*. (*D. J.*)

ROUE, ſ. f. *terme de Coutelier*, la *roue* des Couteliers

teliers qu'un garçon tourne avec une manivelle de fer ſert à donner le mouvement aux meules & aux poliſſoirs, ſur leſquels ſe remoulent, s'adouciſſent & ſe poliſſent les ouvrages tranchans & coupans de coutellerie; comme les couteaux, raſoirs, lancettes, ciſeaux, biſtouris, *&c.* on en a fait ailleurs la deſcription. (*D. J.*)

Roue du milieu, *chez les Fileurs d'or*; eſt une *roue* de bois, pleine & plus grande que les autres de cette eſpece; elle eſt placée à-peu-près au centre du rouet vis-à-vis la *roue* du moulinet, par qui elle eſt mue.

Roue du moulinet eſt une *roue* de bois en plein, la plus petite des *roues* du rouet des Fileurs d'or; elle eſt placée au-deſſous de la grande *roue* ſur le derriere vis-à-vis la *roue* du milieu qui n'ayant pas d'autre arbre que le ſien, reçoit le mouvement d'elle. On l'appelle *roue du moulinet*, parce que c'eſt par elle que les moulinets ſont mis en jeu. *Voy.* Roue du milieu *&* Moulinets.

Roue, ſ. f. (*Manuf. de glaces.*) ce qu'on appelle de la ſorte dans les manufactures des glaces, & dont on ſe ſert pour adoucir celles du plus grand volume, ne tourne pas autour d'un aiſſieu, mais eſt poſé horiſontalement & attaché ſur ce qu'on nomme la *table*. Elle eſt de bois, à rayons, forte & légere, environ de ſix piés de diametre. *Savary*. (*D. J.*)

Roue, dont ſe ſervent les *Graveurs en pierres fines*, eſt une *roue* de bois placée ſous le tablier, dont l'uſage eſt de faire mouvoir l'arbre du touret. *Voy. les Planches & les figures de cet article.* Cette *roue* doit être plombée, pour qu'elle conſerve plus longtems la vîteſſe imprimée par la marche ou pédale, ſur laquelle l'ouvrier appuie le pié alternativement. *Voy. l'article* Gravure.

Roue *dans l'Horlogerie* ſignifie en général un *cercle* de métal qui a des dents à ſa circonférence. Les Horlogers employent différentes ſortes de *roues*; mais celles dont l'uſage eſt le plus répété dans les montres & pendules ſont compoſées d'un anneau *c*, *voyez les figures & les Planches* des barettes *b* (*voyez* Barettes), d'un centre ou petit cercle *l*, & enfin d'un arbre ou pignon ſur lequel la *roue* fixée au moyen d'une aſſiette tourne parfaitement droit & rond, de façon que le tout enſemble ſe nomme toujours *roue* comme *roue* de rencontre, de champ, *&c.* qui ſignifie cette *roue* & le pignon ſur lequel elle eſt enarbrée.

Nom des *roues* dont les différentes horloges ſont compoſées.

Roues du mouvement d'une montre. La premiere eſt la *grande roue* portée ſur l'arbre de la fuſée. *Voyez* Montre, Fusée, *& les figures*. Dans cette figure la partie *K* repréſente une éminence, que les Horlogers appellent *goutte*; elle ſert à augmenter la longueur du trou de la *roue* ou ſon canon, & à fortifier cette partie, pour que de l'autre côté on puiſſe y faire une petite creuſure pour noyer une goutte d'acier, dont on verra l'uſage *article* Fusée. La partie obſcure *e* eſt une creuſure continuée juſqu'au bord *c*; c'eſt dans cette creuſure que ſont ajuſtées les pieces de l'encliquetage, & c'eſt ſur ſon fond que porte le rochet de la fuſée.

La ſeconde *roue* d'une montre ſimple eſt la grande *roue* moyenne, *voyez les Pl. & les fig.* qu'on nomme dans les pendules *roue de longue tige*; elle a une tige *t* du côté de la platine des piliers qui ſert à porter la chauſſée *e*: comme, par la diſpoſition du calibre, cette *roue* ſe trouve ordinairement au centre du cadran, on diſpoſe toujours le nombre des *roues*, de façon qu'elle faſſe un tour en 60 minutes; c'eſt ce qui fait qu'on met l'aiguille des minutes ſur la chauſſée. *Voyez* Chaussée, Rouage, Calibre, Montre, *&c.*

La petite roue moyenne eſt la troiſieme *roue*, *voyez les fig. ſuiv.* elle eſt plate, & à-peu-près ſemblable à la précédente, ſi ce n'eſt qu'elle eſt un peu plus petite, & qu'elle eſt enarbrée ſur un pignon de ſix ou de ſept au moyen d'une petite aſſiette. *Voyez* Assiette. Cette *roue* engrene dans le pignon de *roue* de champ.

La roue de champ, *voyez les fig.* ſe préſente la premiere quand on ouvre une montre. Ses dents, au lieu d'être perpendiculaires à ſon axe, lui ſont paralleles, & s'élevent perpendiculairement ſur le plan de ſon cercle & de ſes barettes. Cette forme eſt requiſe dans cette *roue*, afin qu'elle puiſſe engrener dans le pignon de *roue* de rencontre, dont la tige perpendiculaire à celle du balancier eſt poſée parallelement aux platines.

Roue de rencontre. Les dents de cette *roue*, la derniere d'un mouvement ſimple, ſont toujours en nombre impair. Ce ſont des eſpeces de pointes renverſées, poſées parallelement à l'axe comme celles de la *roue* de champ; elles engrenent dans les palettes, ainſi qu'il eſt expliqué à l'*article* Echappement. *Voyez les Planches de l'Horlogerie, & leur explication.* Le pivot de la *roue* de rencontre qui eſt voiſin de cette *roue* roule dans un trou percé dans le nez de la potence, l'autre dans le bouchon de contrepotence. On étampe quelquefois ces deux dernieres *roues*, afin de rendre leur champ plus dur. *Voyez la fig.* 22.

Roues de la cadrature. Ce ſont deux *roues* plates, ſavoir la *roue de cadran* de 40 dents, & *celle des minutes* de 36. *Voyez les fig. & les Planches.* La premiere eſt rivée ſur un canon qui entre librement ſans cependant avoir trop de jeu ſur celui de la chauſſée. Cette *roue* qui eſt retenue avec un jeu convenable entre le cadran & la platine des piliers porte l'aiguille des heures par l'extrémité de ſon canon qui paſſe au-travers du cadran.

La roue des minutes, *autre fig.* autrement appellée *roue de renvoi*, eſt menée par le pignon de chauſſée qui eſt de douze; elle porte un pignon de dix, qu'on nomme *pignon de renvoi*, ce pignon mene la *roue* de cadran: il eſt percé à ſon centre, & tourne avec la *roue* qu'il porte ſur une tige fixée perpendiculairement ſur la platine des piliers ſous le cadran, comme on le voit dans les *fig.*

Roue de vis ſans fin, *fig. ſuiv.* eſt une *roue* qui engrene dans les pas de la vis ſans fin, & qui entre à quarré ſur l'arbre de barrillet; elle ſert à bander le reſſort au moyen de la vis ſans fin.

Roue de roſette, *figures ſuivantes*, eſt la *roue* qui engrene dans le rateau, & qui ſert à faire avancer ou retarder la montre.

Roues d'une répétition. On diſtingue dans une répétion le rouage du mouvement d'avec celui de la ſonnerie; les *roues* du premier & celles de la cadrature ſont ſemblables à celles des montres ſimples, quant aux *roues* de ſonnerie qui ſont au nombre de cinq, ſi l'on en excepte la premiere, qu'on nomme *grande roue de ſonnerie*, qui a un encliquetage, & eſt aſſez ſemblable à la grande *roue* du mouvement; ce ſont des *roues* plates montées ſur des pignons de ſix; elles vont en diminuant juſqu'à la derniere qui engrene dans le délai. *Voyez l'article* Sonnerie, où l'on explique l'uſage de ces *roues*.

Roues du mouvement des pendules. Celles qui ſont à reſſort en ont ordinairement cinq, que l'on diſtingue de la maniere ſuivante, *Planches ſuiv. de l'Horlogerie*: 1°. le barrillet *R*, 2°. la ſeconde *roue S*, 3°. la *roue* à longue tige *T*, 4°. la *roue* de champ *V*, & enfin la *roue* de rencontre *X*, qu'on appelle auſſi quelquefois *roue à couronne*. Ces deux dernieres ne different qu'en grandeur de celles du même nom d'une montre. On vient de voir ce que c'eſt que *la roue à longue tige*, qui répond à la grande *roue* moyenne; & quant au barrillet, c'eſt un barrillet ordinaire qui a des dents à ſa circonférence. Dans les pendules à ſecondes où l'on n'emploie preſque plus l'échappement à *roue* de rencontre, la derniere *roue* ou *roue* d'échappement s'appelle le *rochet*; & la *roue* de champ qui par-là devient une *roue* ordinaire, s'appelle alors la *troiſieme roue*, parce que ces pendules n'en ont que quatre, & la premiere s'appelle la *grande roue*. *Voyez* Rochet. En général dans toutes ſortes de pendules d'horloges, *&c.* la premiere *roue* du mouvement s'appelle la *grande roue*, & la derniere *rochet* ou *roue de rencontre*, ſelon qu'elle eſt plate ou formée en *roue* de rencontre. Il en eſt approchant de même dans les montres, quoiqu'ordinairement la derniere *roue* conſerve le nom de *roue de rencontre*, quoiqu'elle ne ſoit pas faite de la même façon que celles à qui on donne communément ce nom.

Roues de ſonnerie. Le nombre de ces *roues* n'eſt pas abſolument fixe, il differe ſelon les ſonneries; dans les pendules, il eſt ordinairement de cinq, le barrillet 2 *W*, la ſeconde *roue P*, la *roue* de chevilles *O*, la *roue* d'étoquiau *M*, la *roue* du volant *N*, il y a de plus le volant *E*: comme nous venons de dire, qu'il y a en général dans toutes les horloges une grande *roue*, une *roue* de rencontre ou un équivalent; il y a de même auſſi dans toutes les ſonneries une grande *roue*, une *roue* de chevilles & une *roue* d'étoquiau. Dans les horloges, la grande *roue* eſt en même tems la *roue* de chevilles. On donne ce nom à cette *roue*, parce qu'elle porte des chevilles qui ſervent à lever les

les queues des marteaux ou des baſcules. La *roue* d'étoquiau prend ſon nom d'un étoquiau qui eſt à ſa circonférence, & qui ſert à arrêter la ſonnerie; cette cheville, quand la ſonnerie eſt en repos, s'appuyant ſur la détente; cette *roue* fait ordinairement un tour par coup de marteau. *Voyez* Sonnerie. Dans pluſieurs ſonneries elle ne fait qu'un demi-tour; elle eſt alors garnie proche de ſa circonférence d'une eſpece d'anneau coupé en deux par ſon milieu, & la détente après que l'heure a ſonné s'engage dans les entailles de ces deux portions d'anneau. Cette maniere d'arrêter la ſonnerie eſt plus ſûre pour des horloges mal exécutées que par un étoquiau, comme nous l'avons dit plus haut. On appelle cette derniere roue *roue de cercle*. *Voyez* Sonnerie, Horloge, Pendule, *&c.* Il y a encore la *roue* de compte, qui eſt la même choſe que le chaperon. *Voy.* Chaperon.

Outil à placer les roues *de rencontre*, inſtrument dont ſe ſervent les Horlogers. *Voyez* Rapporteur.

Grande Roue, nom que les Horlogers donnent en général à la premiere *roue* du mouvement de la ſonnerie, *&c.* de toutes ſortes d'horloges. *Voyez* Roue.

Grande Roue moyenne, nom que les Horlogers donnent à la ſeconde *roue* d'une montre. *Voyez* Roue.

Roue a travailler *ou* Meule, *en terme de Lapidaire*, eſt un diſque de fer, de cuivre ou de plomb repréſenté, *voyez les Pl. du Lapidaire*. *e* eſt la *roue* vue par-deſſus, c'eſt-à-dire, du côté ſur lequel on taille ces pierres, qui eſt uni pour celles de fer & de cuivre, & taillé comme une lime pour celles de plomb. La *fig. c* repréſente la meule vue par-deſſus, où l'on voit quatre trous dont l'uſage eſt de recevoir les pointes de l'aſſiette de l'arbre, dont la partie ſupérieure entre dans le trou rond qui eſt au centre de la meule ou roue qui eſt retenue ſur cet arbre au moyen d'une clavette qui le traverſe. *Voy. les Pl. de cet article & leur explic.* & Moulin *du lapidaire*.

Roue de chasse *I*, *parmi les Lapidaires* eſt la principale *roue* de leur moulin qui donne le branle à celle ſur laquelle ils travaillent les pierres, au moyen d'une corde ſans fin. Cette *roue* eſt mûe par la manivelle *H* qu'on voit ſur la table de ce moulin repréſenté *Pl. du lapidaire*. *Voyez* auſſi *une autre fig.* qui repréſente les mêmes parties ſéparées du moulin: *V* la *roue* de châſſe, *X* crapaudine & pivot inférieur de cette *roue*, *T* quarré de la manivelle, *bba* corde ſans fin qui après avoir paſſé dans la gravûre de la *roue* de châſſe *V*, va paſſer ſur la poulie de la meule *Y*, *Z* pivot & crapaudiere inférieure de l'arbre de la meule, *Z* pivot ſupérieur qui entre dans une piece de bois *N* qui traverſe le nez de la potence *M N* entre leſquels l'arbre de la meule *Y* tourne par le moyen de la corde ſans fin *b b a* qui lui tranſmet le mouvement imprimé par la manivelle à la *roue* de châſſe *V*.

Roue a chever eſt, *parmi les Lapidaires*, une *roue* plus petite que la *roue* ordinaire à travailler les pierres; elle eſt le plus ſouvent de fer, de figure tant-ſoit-peu convexe, & ſe place au-deſſus de la *roue* à travailler au même arbre qu'elle, & elle ſert pour chever les pierres concaves. *Voyez* Chever.

Roue *en terme de Potier*, c'eſt un inſtrument ſur lequel on façonne les groſſes pieces qu'on ne peut travailler au tour.

C'eſt une grande *roue* dont les rayons s'élevent de la circonférence juſqu'à une eſpece de moyeu ou billot tournant aiſément ſur ſon pivot, & dont la ſurface eſt fort unie. Cette *roue* eſt miſe en mouvement par le potier avec un bâton. *Voyez les Pl. & les fig.*

Roue, ſ. f. *terme de Tourneurs*. Les Tourneurs & les Potiers d'étain ſe ſervent d'une *roue* pour tourner ſur le tour les ouvrages qui ſont ou d'un trop grand volume ou d'un trop grand poids. Cette *roue* qui n'a guere moins de quatre piés de diametre, a tout-autour de ſa circonférence extérieure une cannelure dans laquelle ſe met la corde: ſon axe ou eſſieu qui eſt de fer, porte de chaque bout dans les trous de deux jambages de bois élevés d'à-plomb ſur des ſemelles auſſi de bois; pour fortifier ces jambages, il y a quatre liens à contre-fiches, deux à chacun; chaque extrémité de l'eſſieu eſt quarrée pour y emboîter des manivelles. Lorſqu'on veut travailler, on paſſe la corde dont les deux bouts ſont joints enſemble avec de la ficelle, ſur la cannelure de la *roue*, & on lui fait auſſi faire un tour ſur la piece de bois, de pierre, d'étain, ou de telle autre matiere que ce ſoit, qu'on veut tourner, ou bien ſur le mandrin auquel la piece eſt attachée; alors un ou deux hommes, ſuivant l'ouvrage, tournant la *roue* avec les manivelles, font tourner la piece que le tourneur dégroſſit, & à laquelle il donne telle figure ſphérique qu'il juge à propos, avec divers outils de fer, qui ſont propres aux ouvrages de tour. *Savary*. (*D. J.*)

Roue, *terme de Vitrier*. Les Vitriers appellent les *roues* du tire-plomb, deux petits cylindres d'acier poſés l'un deſſus l'autre, qui ſervent à refendre les plombs des panneaux & vitrages. *Trévoux*. (*D. J.*)

Roue-manœuvres, (*Marine*.) commandement de replier les manœuvres.

Roue, (*Crit. ſacr.*) Cette piece de bois tournée en rond, & qui ſe meut ſur un aiſſieu, ſe prend au propre & au figuré dans l'Ecriture. Comme les Hébreux fouloient quelquefois le grain avec la *roue* d'un chariot, Iſaïe, dit *xxiij*. 27. „ On ne fait point „ paſſer la *roue* du chariot ſur le cumin „: c'eſt une allégorie pour ſignifier que Dieu ne traite pas ſi ſévérement les foibles que les forts. Quand le même prophete dit ailleurs, *ch. v.* 28. „ Les *roues* de leurs „ chars ſont rapides comme la tempête „: il déſigne par cette ſimilitude les Chaldéens qui devoient venir fondre ſur la Judée. *Roue* eſt encore pris au figuré pour *cours*, *révolution*: „ la langue enflamme tout „ le cours de notre vie, *rotam vitæ noſtræ*, τὸν τρο- „ χὸν τῆς γενέσεως, Jacq. *iij*. 6: c'eſt-à-dire, „ la langue médiſante n'eſt propre qu'à rendre notre vie „ malheureuſe. Si vous parlez mal des autres, peut- „ être entendrez-vous parler plus mal de vous „. C'eſt un vers d'Héſiode, auquel revient celui-ci: „ Le mal qu'on dit d'autrui, ne produit que du mal. (*D. J.*)

Roue; (*Juriſprud.*) eſt un ſupplice pour les criminels, dont l'uſage eſt venu d'Allemagne. La peine de la *roue* s'exécute ſur un échafaud dreſſé en place publique, où après avoir attaché le condamné à deux morceaux de bois diſpoſés en ſautoir en forme de croix de Saint-André, l'exécuteur de la haute-juſtice lui décharge pluſieurs coups de barre de fer ſur les bras, les cuiſſes, les jambes & la poitrine; après quoi il le met ſur une petite *roue* de carroſſe, ſoutenue en l'air ſur un poteau. Le criminel a les mains & les jambes derriere le dos, & la face tournée vers le ciel pour y expirer dans cet état.

Anciennement, & encore dans quelques pays, le criminel étoit attaché tout-d'un-coup ſur une grande *roue* de charette, où on lui caſſoit les membres.

Quelquefois, pour adoucir la peine, les cours par un *retentum* qu'ils mettent au-bas de l'arrêt, ordonnent que le condamné ſera étranglé dans le tems de l'exécution.

Cette peine n'a lieu que pour des crimes atroces: tels que l'aſſaſſinat, le meurtre d'un maître par ſon domeſtique, le vol de grand chemin, le parricide, le viol.

Les femmes ne ſont point condamnées à cette peine, par des raiſons de décence & d'honnêteté publique, *voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, & les *inſtitutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

Roue, *terme de Blaſon*. Quand elle eſt repréſentée avec des raſoirs & fers tranchans, elle s'appelle *roue de Sainte-Catherine*. *Meneſtrier*. (*D. J.*)

ROUÉE, adj. (*Vénerie*.) ſe dit des têtes de cerf, de daim & de chevreuil, dont les poches ſont peu ouvertes & ſerrées. On dit *tête rouée*.

ROUEN, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Normandie, ſur la rive droite de la Seine, à 20 lieues au ſud-oueſt d'Amiens, & à 28 au nord-oueſt de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, $18^{d}. 36'. 30''$. *lat.* $49^{d}. 27'. 30''$.

Cette ville fut nommée premierement *Rothomagus*, & enſuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum*. C'étoit la principale place des peuples Velocaſſes, deſquels elle n'a pas pris le nom, comme pluſieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puiſſe nier que cette ville ne ſoit ancienne; Jules-Céſar, dans ſes commentaires, & les autres écrivains romains n'en ont fait aucune mention avant Ptolomée. Il falloit cependant que cette ville fût conſidérable, puiſque quand on diviſa en deux la province lyonnoiſe, ſous Conſtantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province lyonnoiſe.

On

On ne doute point que l'ancien nom de Rouen, *Rothomagus*, ne ſoit gaulois; mais ſon origine eſt inconnue: les uns la tirent de l'idole *Rotho* qu'on adoroit dans ce lieu, & de *magus* ou *magum*, qui en langue celtique ſignifie *ville*: d'autres aiment mieux adopter l'étymologie du même mot *magus*, & des deux premieres ſyllabes de *Rotobecum*, qui eſt le nom latin de la petite riviere de Robec qui coule à *Rouen*.

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille, avec des tours rondes à l'antique, & des baſtions irréguliers. Ses rues y ſont petites, étroites, & les maiſons en général aſſez vilaines; mais il y a des fontaines en nombre qui ſont d'une grande commodité; les dehors de la ville ſont très-beaux, & les promenades, ſur-tout celles du quai & du cours, ſont agréables.

D'ailleurs *Rouen* eſt une des plus grandes villes, des plus riches & des plus peuplées du royaume. Elle renferme dans ſes murailles plus de ſoixante mille ames. C'eſt le ſiége d'un illuſtre parlement, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, d'une intendance, d'un préſidial, d'une généralité, d'un bailliage, & d'un hôtel de monnoies.

Le parlement de *Rouen* a été établi en la place de l'échiquier, qui ſous les anciens ducs de Normandie étoit comme un parlement ambulatoire, tant pour l'adminiſtration de la juſtice, que pour toutes les autres affaires qui regardoient le bien du pays. On l'aſſembloit tantôt à *Rouen*, tantôt à Caën, quelquefois à Falaiſe, ou en d'autres villes, ſelon les ordres du prince, ſans qu'il y eut aucun lieu fixe. Louis XII. rendit cette cour perpétuelle en 1499, & François I. lui donna le nom de *parlement* en 1515.

La réinſtitution de la chambre des comptes eſt dûe à Henri III. qui l'unit en 1580 à la cour des aides de Normandie. Elle a toute cette province dans ſon département. Cette chambre des comptes avoit déja été créée en 1380, mais Henri II. l'avoit ſupprimée en 1553. La cour des aides de Normandie fut établie à *Rouen* par l'édit de 1483. Celle de Caën lui fut unie par l'édit de Janvier 1641; & la même cour des aides de *Rouen* fut unie à ſon tour à la chambre des comptes de la même ville en 1705.

Le bureau des finances de *Rouen* fut établi au mois de Janvier 1551. Cette généralité comprend quatorze élections; il y a auſſi dans la même ville un ſiége d'amirauté & un conſulat.

Le commerce de *Rouen* eſt très-conſidérable, par le grand nombre de manufactures de draperie, & autres étoffes, de tapiſſeries, de mercerie, de toiles, de fils, de tanneries, *&c.* Le commerce eſt encore facilité par la poſition de cette ville, où la marée eſt ſi haute, que les vaiſſeaux de 200 tonneaux y peuvent aborder.

Le pont de *Rouen* eſt d'une ſtructure ſinguliere, étant de bateaux joints enſemble, pavés par-deſſus, ſe hauſſant & ſe baiſſant avec les flots de la mer. Il eſt cependant incommode par ſon grand entretien, & de plus, on eſt preſque tous les ans obligé de le demonter, pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce pont fut conſtruit en l'an 1626. Il a deux cens ſoixante & dix pas de long, & donne paſſage dans le fauxbourg de ſaint Sévere. Le pont de pierre qu'il y avoit précédemment à *Rouen* n'exiſte plus; ſes arches tomberent en ruine en 1502; en 1533, & en 1564; on pourroit cependant le rebâtir dans les mêmes endroits, en lui donnant moins de hauteur & plus de largeur.

Le 25 de Juin de l'an 1633, *Rouen* éprouva la fureur d'un ouragan, accompagné de tonnerre, de grêle, & de pluie, qui firent des dégats terribles en divers endroits. La pyramide revêtue de plomb qui étoit ſur la tour de l'égliſe de ſaint Michel, fut arrachée au-deſſus des cloches, & tranſportée par le vent au milieu de la rue où elle ſe briſa. Pluſieurs tours & clochers furent ébranlés & endommagés par cette horrible tempête, qui ne dura pas un quart d'heure ſur la ville, mais qui y cauſa un dommage qui montoit à plus de deux millions. Elle déracina dans la campagne les plus gros arbres, ſaccagea les grains, les légumes, les herbages, & les fruits.

L'archevêché de *Rouen* eſt un des plus beaux, des plus anciens, & des plus riches qui ſoient en France. Il vaut au-moins ſoixante & dix mille livres de rente; ſon diocèſe comprend 1388 paroiſſes diſtribuées ſous ſix archidiaconés, vingt-ſept doyennés ruraux, & le ſous-doyenné de la ville. Nicaiſe eſt regardé pour le premier évêque de *Rouen*. On compte déja douze archevêques de cette ville qui ont été cardinaux. Il ſe dit *primat* de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun archevêque pour ſuffragant; mais ce titre lui donne la prérogative de dépendre immédiatement du ſaint ſiége.

Le chapitre de l'égliſe cathédrale eſt compoſé de dix dignités, & de cinquante-un chanoines, en comptant l'archevêque, qui en cette qualité préſide & a voix en chapitre, outre que les dignités & canonicats, à l'exception du haut doyenné, ſont à ſa nomination.

Tous les évêques de la province ſont obligés de prêter ſerment à l'égliſe cathédrale de *Rouen*; mais ſon droit le plus ſingulier, c'eſt de pouvoir délivrer un priſonnier le jour de l'Aſcenſion, après que ce priſonnier a levé la fierte, c'eſt-à-dire la châſſe de ſaint Romain. *Voyez* FIERTE.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a encore deux dans la ville, & pluſieurs abbayes, dont celle qui porte le nom de ſaint Ouen, & qui eſt de bénédictins réformés, jouit aujourd'hui de ſoixante mille livres de revenus; on compte dans cette ville trente-cinq paroiſſes, & cinquante-ſix couvents: les jéſuites y avoient auſſi un college, fondé par le cardinal de Joyeuſe.

On a établi depuis peu à *Rouen* une académie de Belles-Lettres, & c'eſt avec raiſon, car je crois qu'après Paris, c'eſt la ville du royaume qui a produit le plus d'hommes célebres dans les ſciences & les beaux-arts. La liſte en eſt nombreuſe, mais je ne me propoſe que d'indiquer ici les principaux. Je commencerai pour ſuivre l'ordre alphabétique, par Mrs Baſnage.

Baſnage (Jacques), calviniſte, ſe retira en Hollande, lors de l'édit de Nantes, devint paſteur à la Haye, & comme dit M. de Voltaire, étoit plus propre à être miniſtre d'état que d'une paroiſſe. Les ouvrages qu'il a compoſés lui ont acquis une grande réputation dans toute l'Europe, ſur-tout ſon hiſtoire des Juifs, celle de l'Egliſe depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à préſent, & celle des Provinces-Unies, parce que ce ſont des ouvrages d'une utilité générale.

Son traité de la conſcience parut à Amſterdam en 1696, & fait deux volumes *in-8°.* L'hiſtoire de l'Egliſe vit le jour à Rotterdam 1699, en deux volumes *in-folio*. Un des morceaux le plus curieux de cet ouvrage, eſt celui où il prouve qu'on a placé ſur les autels un grand nombre de ſaints qui n'ont jamais exiſté, & qu'on a multiplié les perſécutions pour multiplier le nombre des martyrs. (1)

Son hiſtoire des Juifs a été faite pour ſervir de ſupplément à celle de Joſephe. La premiere édition eſt à Rotterdam 1706, en cinq volumes *in-12.* Elle a été tellement augmentée depuis, qu'elle contient aujourd'hui quinze volumes *in-12*. Le pere Simon, bon juge en ces matieres, convient que c'eſt un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il y faut joindre ſes antiquités judaïques, ou remarques critiques ſur la republique des Hébreux, Amſterdam 1713, *in-8°.* deux volumes. Il refute dans cet ouvrage l'opinion du pere Baltus ſur les oracles opérés par les démons.

Ses annales des Provinces-Unies forment deux volumes *in-fol.* le premier parut à la Haye en 1719, & le ſecond en 1726. Le penſionnaire Heinſius trouvoit que cet ouvrage, quoique fautif en quelques endroits, étoit le meilleur qu'on eût publié en ce genre.

M. Baſna-

(1) Non ſeulement le calviniſte *Baſnage* a taché de diminuer le nombre des Saints & des martyrs de l'Egliſe de Jeſus Chriſt, mais d'autres auſſi de ſes factionnaires, qui ont mis toute en uſage pour convaincre les perſonnes peu éclairées dans les faſtes Ecléſiaſtiques, qu'il y a beaucoup moins de martyrs & de ſaints que n'en admettent ordinairement les Catholiques. Ceux qui tacherent de ſe diſtinguer le plus parmi ces ſectaires, furent Dodwell dans ſa XI. diſſertation ſur S. Cyprien & Dubordée dans une diſſertation petulante qu'il fit. L'un & l'autre ont été très-bien refutés par d'excellens auteurs, comme nous l'avons dit ailleurs, avec les armes deſquels ont peut également terraſſer *Baſnage*, qui n'a jamais pu faire voir la non-exiſtence des Saints qui comme tels ont été univerſellement reconnus de toute l'Egliſe. Nous ne nous arreterons point à refuter l'erreur particuliere de quelque Dioceſe par rapport à ce point; elle ne merite pas même notre attention. *Voyez* la note faite à l'art. Legion Thébéenne. (*W*)

M. Baſnage avoit auſſi beaucoup travaillé au *theſaurus monumentorum eccleſiaſticorum & hiſtoricorum* de Caniſius, grand & bel ouvrage que les Wetſteins ont publié *Antuerpiæ* 1725; *in-fol.* On trouvera dans le dictionnaire de Chaufepié la liſte complette des écrits de M. Baſnage, avec un abrégé de ſa vie. On peut auſſi conſulter le pere Niceron. *tom. IV.* & *tom. X.* Il mourut en 1723, dans ſa 71ᵉ. année.

Baſnage de Beauval (Henri), ſon frere, avocat en Hollande, mais encore plus philoſophe, a écrit de la tolérance des religions. Il a auſſi donné l'hiſtoire des ouvrages des ſavans, & le dictionnaire de Furetiere augmenté. Il mourut en 1710, à 53 ans.

Un de ſes couſins, *Baſnage de Flottemanville* (Samuel), qui avoit été miniſtre à Bayeux, ſe retira à Zutphen, où il publia en 1706, en trois volumes *in-fol.* une ſavante critique des annales de Baronius, ſous le titre de *annales politico-eccleſiaſtici*. Enfin tous les Baſnages qui ont vécu depuis le commencement du xvij. ſiecle juſqu'à ce jour, ſoit en France, ſoit dans les pays étrangers, ſe ſont illuſtrés dans les lettres.

Jean du Boſc, ſeigneur d'Eſmendreville, préſident en la cour des aides de *Rouen* ſa patrie; eſt auteur de quelques livres ſavans, entre autres de celui qui eſt intitulé, *de legitimis nuptiis*; ſon ouvrage *de Numæ Pompilii ſacris*, déplut beaucoup aux catholiques romains. Il avoit été employé dans des ambaſſades importantes, & cependant il fut condamné à perdre la tête par la main du bourreau en 1562, comme un des principaux auteurs de la réſiſtance que *Rouen* avoit faite aux armes du roi, dans la premiere guerre civile ſous Charles IX. „ Digne d'une meilleure deſ- „ tinée, dit le Laboureur, il avoit été élevé comme „ les illuſtres de ſon tems, qui aſpiroient à la poſ- „ ſeſſion des belles ſciences, & principalement de „ la juriſprudence, qu'il alla puiſer dans ſa ſource, „ au voyage qu'il fit exprès en Italie „.

Bochart (Samuel), miniſtre de l'Evangile à Caën, & l'un des plus ſavans hommes du monde, naquit l'an 1599, d'une famille noble & féconde en perſonnes de mérite. Il ſavoit le grec, l'hébreu, l'arabe, l'éthiopien, & autres langues orientales. La reine de Suede l'attira en 1652 à Stockolm, où elle lui donna des marques publiques de ſon eſtime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalouſie de M. Bourdelot. Il fit le voyage de Suede avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui a donné en vers latins une relation fort gentille de ce voyage. De retour à Caën, il y reprit ſes fonctions de miniſtre, & mourut ſubitement en parlant, dans l'académie de cette ville, en 1667, à 78 ans.

Il ſe fit une grande réputatiou en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaam*, qui ſont les titres des deux parties de ſa géographie ſacrée. Il y traite, 1°. de la diſperſion des peuples, cauſée par la confuſion des langues; 2°. des colonies & de la langue des Phéniciens. Il ſe propoſoit de travailler ſur les animaux, ſur les plantes, & ſur les pierres précieuſes de la Bible; mais il n'a pû achever que ce qui regarde les animaux, ouvrage qu'on imprima à Londres en 1663, *in-fol.* ſous le titre d'*Hierozoïcon*. Les deux ouvrages que nous venons de citer, ſont remplis d'une érudition immenſe, & rendront la mémoire de M. Bochart immortelle dans la littérature.

Brumoy (Pierre) ſavant jéſuite, qui ſe fit aimer par ſa probité & les qualités de ſon cœur, mourut à Paris en 1742, âgé de 54 ans. Il a fait des poéſies, mais ſon théâtre des Grecs eſt le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il n'étoit peut-être pas ſi mal fondé qu'on le croit, à admirer le mérite & la ſupériorité du théâtre grec.

Brun Deſmarets (Jean-Baptiſte de), ſavans dans les recherches eccléſiaſtiques, ſe vit enveloppé dans la diſgrace de Mʳˢ de Port-royal, & fut mis à la baſtille où il reſta cinq ans. Il mourut à Orléans en 1731, dans un âge très-avancé. Il a donné, 1°. les breviaires d'Orléans & de Nevers; 2°. une édition de ſaint Paulin; 3°. voyages liturgiques de France, *in*-8°. livre rempli de recherches curieuſes; 4°. il avoit achevé une édition des œuvres de Lactance, que M. Langlet du Freſnoy a publiée avec des augmentations, en deux volumes *in*-4°.

Bulteau (Louis) fut ſecrétaire du roi, mais il ſe démit de cette charge au bout de quatorze ans, & paſſa le reſte de ſes jours chez les bénédictins. Il mourut d'apoplexie en 1693, à 68 ans. Il a publié quelques ouvrages anonymes & aſſez bien écrits. Les principaux ſont, 1°. *Eſſai de l'hiſtoire monaſtique*; 2°. *Abrégé de l'hiſtoire de l'ordre de ſaint Benoît*, deux volumes *in*-4°. 3°. *Traduction des dialogues de ſaint Grégoire le grand, avec de ſavantes notes*, &c.

Charleval (Jean-Louis Faucon de Ris, ſeigneur de) neveu, frere & oncle de Mʳˢ Faucon de Ris, tous trois premiers préſidens du parlement de Normandie, étoit d'une complexion ſi foible, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre long-tems. Il ne mourut pourtant qu'en 1688, dans ſa 80ᵉ. année; & malgré la délicateſſe de ſon tempérament, il dut au régime une aſſez bonne ſanté. Il étoit ami de Sarraſin & de Scarron, & l'étude des belles-lettres fit ſon plaiſir; mais il étoit peu communicatif. L'agrément de ſa converſation le faiſoit pourtant rechercher de tout le monde, & la plûpart des écrivains de ſon tems, ont loué la juſteſſe de ſon ſtyle & la délicateſſe de ſon goût: il portoit quelquefois cette derniere juſqu'au rafinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ſes écrits diſperſés en différens recueils. Après ſa mort les originaux de ſes lettres & de ſes poéſies tomberent entre les mains de ſon neveu, le premier préſident, qui moins communicatif encore que Charleval lui-même, refuſa de les laiſſer imprimer. Le peu qui nous reſte de cet écrivain délicat, le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La converſation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye, imprimée dans les œuvres de St. Evremont, eſt de Charleval, juſqu'à la petite diſſertation ſur le Janſéniſme & ſur le Moliniſme, que St. Evremont y a ajoutée.

Choiſi (François Timoléon de), l'un des quarante de l'académie Françoiſe, nacquit en 1644. Il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685, avec le chevalier de Chaumont, & fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apoſtolique. Il mourut à Paris en 1724. Il a mis au jour divers ouvrages, dont les principaux ſont, 1°. *Relation du voyage de Siam*; 2°. pluſieurs vies, comme celle de ſaint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V. de Charles VI. & de madame de Miramion; 3°. Quatre *Dialogues ſur l'immortalité de l'ame*, qu'il compoſa avec M. Dangeau; 4°. une traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe, qui ne parut que dans une ſeule édition; *concupiſcet rex decorem tuum*; 5°. des *Mémoires de la comteſſe des Barres*: cette comteſſe des Barres étoit lui-même.

„ Il s'habilla, dit M. de Voltaire, & vécut en „ femme pluſieurs années; il acheta ſous le nom de „ la comteſſe des Barres, une terre auprès de Tours. „ Ces mémoires racontent, avec naiveté, comment „ il eut impunément des maîtreſſes ſous ce déguiſe- „ ment. Pendant qu'il menoit cette vie, il écrivoit „ l'hiſtoire eccléſiaſtique, qu'il publia en 11. *vol. in*- „ 12. Dans ſes mémoires ſur la cour, on trouve „ des choſes vraies, quelques unes de fauſſes, & „ beaucoup de haſardées; ils ſont écrits dans un ſtyle „ trop familier „.

Corneille (Pierre) naquit en 1606, & ſera toujours le pere du théâtre françois, car il faut le juger par ſes chef-d'œuvres; nous aurons occaſion de parler de lui au *mot* TRAGÉDIE, & la même occaſion s'eſt déja préſentée ſous d'autres articles; j'ajouterai ſeulement qu'il exerça dans ſa patrie la charge d'avocat général à la table de marbre, ſans connoître lui-même les talens extraordinaires qu'il avoit pour la poéſie dramatique. Une avanture de galanterie lui fit compoſer ſa premiere piece intitulée *Mélite*, qui eut un ſuccès prodigieux. Il mourut doyen de l'academie françoiſe en 1684, à 78 ans.

Corneille (Thomas) auroit eu la plus grand réputation dans le théâtre ſans ce frere aîné; mais malgré le peu de cas que M. Deſpreaux en faiſoit, il doit tenir un rang conſidérable parmi nos poëtes tragiques; & peut-être eſt-il ſupérieur à tous nos auteurs dramatiques dans la conſtitution de la fable. Il étoit de l'académie Françoiſe, & de celle des Incriptions; mais il mourut pauvre en 1709, à 84 ans. C'étoit un homme fort laborieux, car outre ſes pieces de théatre, au nombre de trente-quatre, on a de lui, 1°. un *Dictionnaire géographique* en 3 *volumes in-fol.* meilleur pour la Normandie que pour le reſte; 2°. un *Dictionnaire des arts & des ſciences*, qui ne mérite plus d'être aujourd'hui conſulté; 3°. la *traduction des métamorphoſes*, & de quelques *épitres d'Ovide*, heureuſement rendues, *&c.*

Daniel, (Gabriel) célebre jéſuite, qui dans ſon *hiſtoire de France* a rectifié les fautes de Mezerai ſur la pré-

premiere & la ſeconde race; on lui a reproché, dit M. de Voltaire, que ſa diction n'eſt pas toujours aſſez pure, que ſon ſtyle eſt trop foible, qu'il n'intéreſſe pas, qu'il n'eſt pas peintre, qu'il n'a pas aſſez fait connoître les uſages, les mœurs, les lois; que ſon hiſtoire eſt un long détail d'opération de guerre, dans leſquelles un hiſtorien de ſon état ſe trempe preſque toujours; enfin qu'il parle trop peu des grandes qualités d'Henri IV. & trop du P. Cotton.

Cependant, ajoute M. de Voltaire, l'hiſtoire du P. Daniel, avec tous ſes défauts, eſt encore la moins mauvaiſe qu'on ait, du moins juſqu'au regne de Louis XI. Il dit dans ſa préface, que les premiers tems de l'hiſtoire de France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de territoire que Romulus & Tarquin; il ignoroit, en parlant ainſi, que les foibles commencemens de tout ce qui eſt grand, intéreſſent toujours les hommes; on admire la foible origine d'un peuple qui étendit ſon empire juſqu'à l'Elbe, l'Euphrate, & le Niger. D'ailleurs, rien n'intéreſſe moins que les commencemens de notre hiſtoire, & même depuis le cinquieme ſiecle juſqu'au quinzieme, ce n'eſt qu'un cahos d'avantures barbares, ſous des noms barbares.

Outre l'hiſtoire de France du P. Daniel, dont il donna auſſi un abregé en 9. *vol. in*-12. il a encore publié, 1°. une *Hiſtoire de la milice françoiſe*, *in*-4°. en 2. *vol.* 2°. *Voyage du monde de Deſcartes*, *in*-12. c'eſt une jolie critique du ſyſtème de ce philoſophe; ce livre a été traduit en Anglois & en Italien. 3°. Pluſieurs opuſcules qui ont été recueillis en 3. *vol. in*-4°. Il mourut en 1728. âgé de 79. ans.

Fontaines (Pierre-François Guyot des) mourut à Paris en 1745, à 60 ans. Il eſt connu par ſes obſervations ſur les ouvrages nouveaux, journal périodique, dans lequel il n'a déchiré que trop ſouvent des hommes célebres, qu'il devoit aimer & eſtimer; mais il s'eſt fait honneur par ſa traduction des œuvres de Virgile, avec des remarques; elle a été immprimée à Paris en 1754. en 4. *vol. in*-12. & c'eſt la meilleure que nous ayons dans notre langue.

Fontenelle (Bernard Bouvier de) a vû renaître cent fois le feuillage du printems, ſans avoir éprouvé de paſſions pendant une ſi longue vie, & ſans infirmités dans ſa vieilleſſe; il a fini ſa carriere en 1757. & il vivoit encore quand l'auteur de l'*Eſſai ſur l'hiſtoire générale*, a fait ſon éloge, que perſonne depuis n'a contredit, ni effacé.

On peut, dit-il, regarder M. de Fontenelle comme l'eſprit le plus univerſel que le ſiecle de Louis XIV ait produit; il a reſſemblé à ces terres heureuſement ſituées, qui portent toutes les eſpeces de fruits; il n'avoit pas vingt ans lorſqu'il fit une grande partie de la tragédie-opera de *Bellérophon*; & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* qui eut un grand ſuccès; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans leſquels on remarquoit déja cette fineſſe, & cette profondeur qui décele un homme ſupérieur à ſes ouvrages mêmes; c'eſt ce qu'il a prouvé dans ſes *dialogues des morts*, & dans la *pluralité des mondes*. Il fut faire des *Oracles de Vandale*, un livre agréable.

Il ſe tourna vers la géométrie & vers la phyſique, avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément; nommé ſecrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudiſſement univerſel. Son *hiſtoire de l'Académie* jette très-ſouvent une clarté lumineuſe ſur les mémoires les plus obſcurs; il fut le premier qui porta cette élégance dans les ſciences; ſi quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moiſſons abondantes dans leſquelles les fleurs croiſſent naturellement avec les épis.

Cette hiſtoire de l'académie des Sciences, ſeroit auſſi utile qu'elle eſt bien faite, s'il avoit eu à rendre compte de vérités découvertes; mais il falloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plûpart ſont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le ſingulier mérite de rendre les ſciences reſpectables, & ont rendu tel leur auteur.

S'il a fait imprimer ſur la fin de ſes jours des comédies peu théatrales, & une apologie des *tourbillons* de Deſcartes, on a pardonné ces comédies en faveur de ſa vieilleſſe, & ſon *Carthéſianiſme*, en faveur des anciennes opinions, qui dans ſa jeuneſſe, avoient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes, dans l'art nouveau de répandre de la lumiere & des graces ſur les ſciences abſtraites; & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été ſoutenus par la connoiſſance de l'hiſoire, & il a été ſans contredit, au-deſſus de tous les ſavans françois qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Gendre (Louis le) obtint quelques bénéfices de M. du Harlay, archevêque de Paris, & mourut dans cette ville en 1733. à 78 ans. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages, entr'autres, 1°. la *vie de M. de Harlay* ſon bien faiteur; 2°. celle *du cardinal d'Amboiſe*; 3°. une *hiſtoire de France* en 3 *vol. in-fol.* & en 7 *vol. in*-12. cette hiſtoire n'eſt pas ſupérieure à celle de Mezeray & du P. Daniel; mais on y trouve des particularités curieuſes ſur les coutumes des François, en différens tems de la monarchie. Les écoliers de l'univerſité de Paris ſont redevables à l'abbé le Gendre de la fondation des prix qui ſi diſtribuent ſolemnellement depuis 1747.

Noël (Alexandre), dominicain & docteur de ſorbonne, mourut à Paris en 1724, âgé de 86 ans; il a publié divers ouvrages théologiques & polémiques, que peu de gens liſent; mais on a réimprimé ſon *hiſtoire eccléſiaſtique*, latine, qui avoit déplu aux inquiſiteurs; il y a dans cette hiſtoire des diſſertations aſſez eſtimées.

Lemery (Nicolas) naquit en 1645, & ſe dévoua tout entier à la chimie, qu'il étudia à Rouen, à Paris, & à Montpellier; enſuite il en donna des leçons lui-même. Cette ſcience, connue depuis long-tems en Allemagne, étoit toute nouvelle en France, où on la regardoit comme une eſpece de magie: le laboratoire de M. Lemery étoit une cave, & preſque un antre magique, éclairé de la ſeule lueur des fourneaux; cette ſingularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, & les femmes même oſerent être du nombre. Sa réputation augmenta; les préparations qui ſortoient de ſes mains eurent un débit prodigieux, & le ſeul magiſtere de Biſmuth payoit toute la dépenſe de ſa maiſon; ce magiſtere n'étoit pourtant autre choſe que ce qu'on appelle du *blanc d'Eſpagne*, mais M. Lemery étoit le ſeul alors dans Paris, qui poſſedât ce tréſor.

Il fit imprimer en 1675 ſon *cours de Chimie*, qui ſe vendit auſſi rapidement que ſi c'eût été un ouvrage de galanterie, ou de ſatyre; on le traduiſit en latin, en anglois, en eſpagnol, & le préſident de la ſociété royale de Séville nommoit Lemery, *le grand Lemery*; cependant comme le grand Lemery étoit huguenot, on lui interdit à Paris ſes cours de chimie, & la vente de ſes préparations. Il ſe réunit à l'égliſe catholique en 1686, pour éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 ſa *Pharmacopée univerſelle*, & quelques tems après, ſon *traité des drogues ſimples*. On les a réimprimé pluſieurs fois; mais on a donné depuis dans les pays étrangers, de beaucoup meilleurs ouvrages en ce genre.

En 1699, M. Lemery fut nommée de l'académie des Sciences, & en 1707, il donna ſon *traité de l'Antimoine*; il y conſidere ce minéral par rapport à la médecine, & par rapport à la phyſique; mais malheureuſement la curioſité phyſique a beaucoup plus d'étendue que l'uſage médicinal.

Après l'impreſſion de ce livre, M. Lemery commença à ſe reſſentir des infirmités de la vieilleſſe; enfin il fut frappé d'une attaque ſérieuſe d'apoplexie qui l'enleva en 1715, à l'âge de 70 ans.

Amand (Marc-Antoine-Gerard, ſieur de Saint) poëte françois, né en 1594, mourut en 1661, âgé de 67 ans. Sa vie n'a preſque été qu'une ſuite continuelle de voyages; ce qui, ſi nous en croyons Deſpreaux, *ſatyr. I. vers* 97-108. n'aida guere à ſa fortune.

Saint-Amand n'eut du ciel que ſa veine en partage:
L'habit qu'il eut ſur lui, fut ſon ſeul héritage:
Un lit, & deux placets compoſoient tout ſon bien;
Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain eſpoir, il parut à la cour.
Qu'arriva-t-il enfin de ſa muſe abuſée?
Il en revint couvert de honte & de riſée;
Et la fievre au retour terminant ſon deſtin,
Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la faim.

M. l'ab-

M. l'abbé d'Olivet remarque que cette peinture en beaux vers pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de M. Deſpréaux, qui ſans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit ſa narration plus vive & plus gaie. Les poéſies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu ſi tard ni à mendier les graces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. Pour ce qui eſt de ſa pauvreté, tout le monde en convient aſſez; il faut que ſa mauvaiſe conduite & ſes débauches y aient beaucoup contribué, puiſqu'il avoit aſſez de reſſources pour vivre commodément s'il avoit ſu le faire d'une maniere rangée.

Il avoit été reçu à l'académie françoiſe dès l'origine de cette aſſemblée, & s'engagea de recueillir les termes groteſques & burleſques pour la partie comique du dictionnaire que l'académie avoit entrepris; cette occupation lui convenoit tout-à-fait, car on voit par ſes écrits qu'il étoit fort verſé dans ces ſortes de termes.

Ses œuvres ont été imprimées à Paris en trois volumes *in-4°*. Le premier en 1627, le ſecond en 1643, & la troiſieme en 1645. Son ode, intitulé *la Solitude*, eſt ſa meilleure piece, au jugement de Deſpréaux; mais un défaut qui s'y trouve, c'eſt qu'au milieu d'agréables & de belles images, l'auteur y vient offrir à la vue, fort mal-à-propos, les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le ſquelette d'un pendu, & autres choſes de cette nature.

Son *Moïſé ſauvé* éblouit d'abord quelques perſonnes; mais il tomba dans un mépris dont il n'a pû ſe relever, depuis l'art poétique de Deſpréaux, qui parlant de cette idille héroïque, *chant III. vers* 264.

N'imitez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'hébreu ſauvé du joug de ſes injuſtes maîtres,
Met pour les voir paſſer les poiſſons aux fenêtres;
Peint le petit enfant, qui va, ſaute, revient,
Et joyeux à ſa mere, offre un caillou qu'il tient
Sur de trop vains objets, c'eſt arrêter la vûe.

Un défaut inexcuſable de Saint-Amand, ſuivant la remarque du même écrivain, c'eſt qu'au lieu de s'étendre ſur les grands objets, qu'un ſujet ſi majeſtueux lui préſentoit, il s'eſt amuſé à des circonſtances petites & baſſes, & met en quelque ſorte les poiſſons aux fenêtres par ce, deux vers.

Et là près des remparts que l'œil peut traſpercer,
Les poiſſons ébahis le regardent paſſer.

Enfin, ce poëte n'a montré quelque génie que dans des morceaux de débauche, & de ſatyres outrées, & quelquefois dans ſes bons mots. On lui attribue celui-ci qui eſt aſſez plaiſant: ſe trouvant dans une compagnie, où il ſe rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche; on demanda la raiſon de cette différence biſarre; alors Saint-Amand ſans la chercher, ſe tourna vers cet homme, & lui dit: „ Apparemment, Monſieur, que vous avez „ plus travaillé de la mâchoire que du cerveau.

Pradon (Nicolas) autre poëte françois, mort en 1698, a eu ſon nom extrèmement ridiculiſé par les ſatyres de Deſpréaux. Il eut grand tort après d'heureux ſuccès, de ſe prêter à une puiſſante cabale, & d'oſer donner ſur le théâtre ſa tragédie de Phédre & d'Hippolite, en concurrence contre celle de Racine. Le beau triompha, & plongea la piéce de Pradon dans un éternel oubli. On alla plus loin; on fit ainſi l'épitaphe de l'auteur:

Cy gît le poëte Pradon,
Qui durant quarante ans d'une ardeur ſans pareille;
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille.

Cependant on a recuilli en un volume ſes pieces dramatiques, qui ſont Pirame & Tisbé; Tamerlan; la Troade; Phédre & Hippolite; Satira & Régulus, qui malgré ſes défauts, peut être comptée parmi les bonnes tragédies. Cette piece que Pradon avit donnée en 1688, étoit entierement oubliée, lorſque Baron la remit au théâtre en 1722 avec un ſuccès éclatant.

Au reſte, Pradon n'eſt point auteur de la tragédie du grand Scipion, quoiqu'elle lui ſoit attribuée dans cette épigramme que feu M. Rouſſeau fit à l'occaſion d'une ſatyre remplie d'invictives, contre M. Deſpréaux.

Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand courroux,
Qui contre Deſpréaux exhale tant d'injures?
Il m'a berné, me direz-vous;
Je veux le diffamer chez les races futures.
Hé, croyez-moi, reſtez en paix.
Envain, tenteriez-vous de ternir ſa mémoire;
Vous n'avancerez rien pour votre propre gloire;
Et le grand Scipion ſera toujours mauvais.

Le grand Scipion eſt d'un M. de Prade, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui ſont Annibal & Silanus.

Raguenet (François) embraſſa l'état eccléſiaſtique, & cultiva l'étude des beaux Arts & de l'hiſtoire. Il a publié celle de l'ancien Teſtament; 2°. celle d'Olivier Cromwel; 3°. celle du vicomte de Turenne; 4°. Le parallele des François & des Italiens, dans la muſique & dans les opéra, parallele dans lequel il donne la préférence aux Italiens. 5°. Les monumens de Rome ou deſcription des plus beaux ouvrages de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture de Rome, avec des obſervations. Paris 1700 & 1702 *in*-12. Ce petit ouvrage valut à l'auteur des lettres de citoyen romain; il eſt cependant fort au-deſſous des deſcriptions latines en ce genre. On attribue à l'abbé Raguenet, les voyages de Jacques Sadeur, livre très-libre, qui a obligé l'auteur à ne pas l'avouer. Il eſt mort à Paris vers l'an 1720, j'ignore à quel âge.

Sanadon (Noël-Etienne) jéſuite, plein de goût & de connoiſſances dans les belles-lettres. Il lia à Caen une étroite amitié avec M. Huet, & devint bibliothécaire du college des jéſuites à Paris, où il mourut en 1733 à cinquante-huit ans. On a de lui, 1°. un excellent traité de la verſification latine; 2°. une traduction françoiſe d'Horace, avec des notes d'une érudition choiſie; cette traduction reſpire l'élégance, & même inſpire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on vient à les comparer enſemble.

Tourneux (Nicolas le) mérita par ſa vertu l'eſtime des honnêtes gens, & fut toujours très-attaché à MM. de Port-Royal. L'archevêque de Rouen lui donna le prieuré de Villers-ſur-Fere; il mourut ſubitement à Paris en 1686, à quarante-ſept ans. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages de piété, entre leſquels on eſtime particulierement, l'*Année chrétienne*, qui eſt dans les mains de tout le monde, & que l'index de Rome a mis au nombre des livres prohibés.

Aux ſavans qui viennent d'être nommés, je ne dois pas oublier de joindre une dame illuſtre par ſon eſprit & ſes ouvrages, mademoiſelle *Bernard* (Catherine) de l'académie des Ricovrati, morte à Paris en 1712; elle a donné en proſe des brochures ſous le nom de *nouvelles*, que le public a goûtées; mais elle s'eſt encore diſtinguée par ſes vers, qui lui ont fait remporter en 1691 & 1693, le prix de poéſie de l'académie françoiſe, & qui lui ont valu une triple couronne dans l'académie des jeux floraux de Toulouſe.

Elle compoſa avec M. de Fontenelle deux tragédies, Brutus & Léodamie, dont à la vérité la derniere n'eut point de ſuccès. Ses pieces fugitives ont été répandues dans differens recueils; on s'eſt trompé cependant en donnant ſous ſon nom, la jolie fable allégorique de l'imagination & du bonheur: cette fable eſt de M. la Pariſiere, évêque de Nîmes, ſucceſſeur du célebre Fléchier.

Mais le pere Bouhours a inſeré dans ſon recueil de Vers choiſis, le placet au roi, par lequel mademoiſelle Bernard prie Louis XIV. de lui faire payer les deux cens écus de penſion dont il l'avoit gratifiée. Ce placet eſt conçu en ces termes:

SIRE, deux cens écus ſont-ils ſi néceſſaires
Au bonheur de l'état, au bien de vos affaires,
Que ſans ma penſion vous ne puiſſiez dompter
Les foibles alliés & du Rhein & du Tage?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent réſiſter;
Si pour vaincre l'effort de leur iujuſte rage
Il falloit ces deux cens écus,
Je ne les demanderois plus.
Ne pouvant aux combats, pour vous perdre la vie,
Je voudrois me creuſer un illuſtre tombeau;
Et ſouffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.

SIRE, ſans ce ſecours tout ſuivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon ſur ſa foi.
Le ſort n'a point pour vous démenti ſes oracles
Ah! puiſqu'il vous promet miracles ſur miracles,
Faites-moi vivre, & voir tout ce que je prévois.

Enfin, la capitale de Normandie a produit des citoyens qui ſe ſont uniquemeut dévoués à la recherche de ſon hiſtoire. *Taillepié* (Nicolas) en a publié le premier les antiquités en 1588; mais en 1738 *Farin* (François) prieur du Val, a mis au jour l'hiſtoire complette de cette ville en 2. *vol. in*-4°. on peut la conſulter.

Ainſi, tout nous autoriſe à chanter la gloire de *Rouen*, & à nous perſuader, que ce ne ſera point par cette ville, ni par la province dont elle eſt la capitale, que la barbarie commencera dans ce royaume. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

ROUER, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUE.

ROUER, (*Marine*.) c'eſt plier un manœuvre en rond.

ROUER A TOUR, (*Marine.*) c'eſt plier une manœuvre de gauche à droite.

ROVERE *ou* ROVEREDO, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Roboretum* ou *Rovoretum*; petite ville du Tirol, aux confins de l'état de Veniſe, près de l'Adige, ſur un torrent pour la paſſage duquel on a taillé un pont de pierre, défendu par deux tours & un fort château, à 12 milles de Trente, & à 47 de Breſce. *Long.* 28. 35. *lat.* 46. 10. (*D. J.*)

ROUERGUE, LE (*Géog. mod.*) province de France, dans le gouvernement de Guienne; elle eſt bornée au nord par le Querci, au midi par l'Albigeois; au levant, par les Cévennes & le Gevaudan; & au couchant, par l'Auvergne. Cette province peut avoir environ 30 lieues de longueur, ſur 20 de large. On la diviſe en comté, & en haute & baſſe Marche: le comté renferme Rodès, capitale de toute la province. Mithau eſt la capitale de la haute-Marche, & Villefranche de la baſſe.

Le *Rouergue* & ſa capitale Rodès, ont pris leur nom des peuples *Ruteni*, dont Céſar fait pluſieurs fois mention dans ſes commentaires. Auguſte mit les Ruténiens dans l'Aquitaine, & Pline remarque qu'ils confinoient avec la Gaule narbonnoiſe. *Voyez* RUTÉNIENS (*Géog. anc.*)

Lorſque ſous Valentinien I. l'Aquitaine fut diviſée en deux, les Ruténiens furent attribués à la premiere Aquitaine; ils furent ſoumis aux Viſigoths, dans le cinquieme ſiecle, à Clovis dans le ſixieme, & après ſa mort, les Goths s'emparerent de *Rouergue*. Dans le ſeptieme ſiecle, les Rois de Neuſtrie, ou plutôt les Maires du palais qui dominoient ſous leur nom, furent ſeuls reconnus en Aquitaine. Ce pays paſſa dans le huitieme ſiecle au pouvoir du duc Eudes, & le roi Pepin en dépouilla Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les rois Carlovingiens, ſucceſſeurs de Pepin, jouirent du *Rouergue* juſqu'à la diſſipation de leurs états, où chacun ſe rendit le maître où il put. Sous le regne de Lothaire, & ſous celui de Hugues Capet, quoique le *Rouergue* eût ſes ſeigneurs, comme les autres pays voiſins; on ne ſait pas néanmoins le nom du premier comte de Rodès, qui ſe rendit héréditaire.

Dans la ſuite des tems, Hugues ſorti de la maiſon de Carlat, tranſigea de ſes terres & du comté de Rodès, avec Alphonſe, roi d'Arragon, l'an 1167. Par ce traité, le roi d'Arragon ſe reſerva en propre la ſeigneurie utile des diocèſes de Rodez & de Mende; mais ſon ſucceſſeur par un autre traité fait avec ſaint Louis l'an 1258, renonça à tout ce qui lui appartenoit dans le *Rouergue* & le comté de Rodez; c'eſt ainſi que cette province a été annexée à la couronne.

C'eſt un pays montagneux, mais fertile en pâturages, où on nourrit beaucoup de beſtiaux, & ſurtout des mulets. La ſénéchauſſée de *Rouergue* a deux ſiéges préſidiaux, Villefranche qui eſt le plus étendu, & Rodez dont le reſſort ne va pas au-delà de l'élection de cette ville.

Montjoſieu (Louis de) en latin *Montejoſius* gentilhomme de *Rouergue* au ſeizieme ſiecle, a mis au jour cinq livres d'antiquités, où l'on trouve quelques morceaux aſſez curieux ſur la peinture & la ſculpture des anciens. (*D. J.*)

ROUET, ſ. m. (*Architect.*) eſt une eſpece de roſe de charpenterie ſur laquelle on poſe la premiere aſſiſe de pierre pour fonder un puits; ſurtout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaiſe, qu'il eſt impoſſible de percer, ſans occaſionner l'éboulement des terres.

ROUET, (*Hydr.*) eſt un aſſemblage de charpente diſperſé circulairement, pratiqué au bout de l'arbre d'une machine, & dont la partie circulaire eſt garnie de dents qui s'engrenent dans les fuſeaux d'une lanterne.

On appelle encore *rouet*, l'aſſemblage circulaire de charpente ſur lequel on cloue à cheville une plateforme de planches pour aſſeoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne, ou d'un baſſin, que l'on nomme encore *racinaux*. *Voyez* RACINAUX. (*K*)

ROUET, *armes à*, (*anciennes armes*.) les arquebuſes & les piſtolets à *rouet* ſont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve guere que dans les arſenaux & les cabinets des armes, où l'on en a conſervé quelques-uns par curioſité. Ce *rouet* étoit une eſpece de petite roue ſolide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuſe ou du piſtolet. Elle avoit un aiſſieu qui la perçoit dans ſon centre. Au bout intérieur de l'aiſſieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet aiſſieu, quand on le faiſoit tourner, & bandoit le reſſort quand elle tenoit. Pour bander le reſſort, on ſe ſervoit d'une clé, où l'on inſéroit le bout extérieur de l'aiſſieu. En tournant cette clé de gauche à droite, on faiſoit tourner le *rouet*, & par ce mouvement une petite couliſſe de cuivre, qui couvroit le baſſinet de l'amorce, ſe retiroit de deſſus le baſſinet. Par le même mouvement le chien armé d'une pierre à fuſil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les piſtolets ordinaires; alors le chien tombant ſur le *rouet* d'acier faiſoit feu, & le donnoit à l'amorce. (*D. J.*)

ROUET DE POULIE *de chaloupe* (*Marine*.) c'eſt une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arriere de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaiſſeau.

ROUET, *en terme de Boutonnier*, eſt une machine à roue, montée à-peu-près comme les *rouets* à filer, à l'exception qu'elle eſt plus groſſe. La tête de ce *rouet* eſt garnie de deux poupées poſtiches, où ſont arrêtés en-dedans deux crochets ou têtes de fer, l'une percée au milieu d'un trou rond & profond, & l'autre d'un trou profond, mais vuide pour pouvoir y faire entrer les ouvrages montés ſur des broches. Souvent le *rouet* n'a qu'une poupée, comme quand il faut percer une piece. *Voyez* PERCER. Le *rouet* fait préciſement entre les mains du Boutonnier ce que le tour fait entre les mains du tourneur. Les uns & les autres font des culs, des crans, des pauſes, des gorges & des têtes, mais le tourneur eſt vis-à-vis de ſon morceau, & le boutonnier eſt toujours à côté. Quant à leurs ouvrages, ils ne peuvent empiéter les uns ſur les autres. Ils ont grand nombre d'outils qui leur ſont communs, mais le boutonnier ne peut travailler ſur le tour ſans contrevenir aux ordonnances, & aux priviléges des tourneurs; & au contraire rien n'empêche ceux-ci de faire les ouvrages des boutonnier, ſi ce n'eſt qu'il faut entendre & le langage, & les travaux des boutonniers, pour bien faire les ouvrages en bois qu'il leur faut; ſcience que les tourneurs n'ont point, & qu'ils ne peuvent acquérir que par un apprentiſſage chez les boutonniers.

ROUET, *en terme de Boutonnier*, eſt une machine compoſée de trois roues montées au-deſſus les unes des autres, dans un chaſſis de deux montans ſoutenus ſur leurs piés. L'une de ces roues qui ſe tourne à la main ſans manivelle eſt moyenne, & a une corde qui répond à la noix d'une plus grande, dont la corde à ſon tour paſſe, après s'être croiſée ſur douze petites molettes montées à diſtances égales, ſur une petite roue pleine, creuſée tout autour, comme une poulie; cette roue eſt ſur chacun de ces bords percée de douze fentes, toutes vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir les petits broches de fer des molettes. Chacune de ces fentes eſt le plus ſouvent doublée d'une plaque de cuivre jaune pour conſerver la roue, qui ne tarderoit guere à s'uſer ſans cela. Les broches des moulettes ſont toutes courbées en crochet du même côté; c'eſt dans ces crochets que l'on arrête le fil de ſoie ou de poil, alors on le retord de la maniere qu'on veut, en tournant la premiere roue, comme nous avons dit. C'eſt avec ce *rouet* qu'on fait la milanoiſe, le cordonnet, le guipé, *&c. Voyez ces articles*.

Rouet, inſtrument dont les Boyaudiers ſe ſervent pour filer les cordes à boyau.

Le *rouet* des Boyaudiers eſt compoſé d'une ſellette à quatre piés, qui a environ quatre piés en quarré, & eſt haute d'un pié. Du milieu de la ſellette s'élevent deux montans de bois, au milieu deſquels eſt l'axe de la roue qui traverſe les deux montans à la hauteur d'environ trois piés. Les deux montans ſont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'eſpace intermédiaire eſt occupé par une roue d'environ trois piés de diametre, qui eſt traverſée par l'axe de fer terminée par un bout en manivelle. Au haut des deux montans eſt une broche de fer placée horiſontalement, & garnie au milieu d'une eſpece de bobine, & qui ſe termine par un-bout en un crochet. C'eſt à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer. Toute la circonférence de la roue eſt garnie d'une rainure pour retenir une groſſe corde de boyau qui y eſt placée, & qui paſſe auſſi par-deſſus la bobine de la broche qui eſt au haut des montans. En tournant la manivelle, la roue eſt miſe en mouvement; & par le moyen de la corde qui eſt au tour, elle communique ſon mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine eſt contenue de fois dans celle de la roue. *Voyez la figure.*

Rouet, *en terme de Cardeur*, eſt un inſtrument dont ils ſe ſervent pour filer la laine. Il eſt compoſé d'une roue qui joue dans un arbre où elle eſt ſuſpendue au-deſſus d'un banc, éloigné de la terre d'environ un pié ſous cette roue, & y poſant à la tête du *rouet*, d'où s'éleve deux marionettes qui ſont garnies par en-haut de deux fraſeaux de jonc qui les traverſent, & tiennent la broche ſur laquelle ſe devide le fil. *Voyez* Tête, Arbre, Banc, Fraseaux, Broches & Marionettes. *Voyez les Planches & les fig.*

Rouet, *terme de Cordier*, c'eſt une machine propre à tordre le chanvre pour le filer, ou les fils pour les commettre. Comme les fileries des marchands ne ſont pas ordinairement fermées, les ouvriers ſont obligés d'emporter chez eux preſque tous leurs uſtenſiles; c'eſt pourquoi ils ont pour but de les rendre portatifs, ce qui fait que pour l'ordinaire ils emploient les *rouets* légers, *voyez les Pl. & les fig.* qui ſont compoſés d'une roue, de deux montans qui la ſoutiennent, d'une groſſe piece de bois qui forme l'empatement du *rouet*, de deux montans qui ſoutiennent des traverſes à couliſſes, dans leſquelles la planchette eſt reçue, de ſorte qu'elle peut s'approcher ou s'éloigner de la roue pour tendre ou mollir les cordes de boyau; cette planchette porte les molettes. On a repréſenté, 1°. des molettes détachées; 2°. un morceau de bois dur qui ſert à attacher la molette à la planchette par le moyen de quelques petits coins; 3°. la broche de fer de la molette, cette broche eſt terminée à un de ſes bouts par un crochet. L'autre bout traverſe le morceau de bois 1; étant rivé au point 1 ſur une plaque de fer, il a la liberté de tourner; 4°. une petite poulie fortement attachée à la broche dans laquelle paſſe la corde à boyau, qui paſſant auſſi ſur la roue, fait tourner le crochet de la molette. Les molettes ſont tellement arrangées ſur la planchette qui les porte, tantôt en triangle, tantôt en portion de cercle, qu'une ſeule corde à boyau peut les faire tourner toutes à-la-fois.

Ces *rouets* ſuffiſent pour les marchands; mais dans les corderies du roi, où il faut quelquefois employer un grand nombre d'ouvriers, on a des *rouets* plus ſolides, & qui peuvent chacun donner à travailler à onze ouvriers. *Voyez les Pl. de Corderie.* En voici une deſcription abregée. Le poteau eſt fortement aſſujetti au plancher de la filerie: ce poteau ſoutient la roue, qui eſt large & peſante. A la partie ſupérieure du même poteau & au-deſſus de l'eſſieu de la roue eſt une grande rainure dans laquelle entre une piece de bois, qui y eſt retenue par des liens.

A cette piece de bois eſt ſolidement attachée la piece *e*, qu'on appelle la *tête du rouet* ou la *crochille*, & qui porte les molettes ou curles au nombre de ſept ou de onze ſuivant la grandeur des *rouets*. Au moyen de l'arrangement circulaire de ces molettes une courroie qui paſſe ſur la circonférence de la roue les touche toutes, ce qui fait que chacune d'elles ſe reſſent du mouvement qu'on donne à la roue, & qu'un ſeul homme appliqué à la manivelle peut, ſans beaucoup de peine, fournir à onze fileurs.

On connoît bien par la ſeule inſpection de la machine, que la piece eſt aſſemblée à couliſſe dans le poteau, pour qu'on puiſſe avec des coins élever ou baiſſer la tête du *rouet*, ce qui ſert à roidir ou à mollir la courroie. *Voyez l'article* Corderie, *& les figures.*

Rouet de fer, *terme de Corderie*, eſt un petit *rouet* dont on ſe ſert dans les corderies pour commettre le bitor & le merlin.

Ce *rouet* eſt compoſé de quatre crochets mobiles, diſpoſés en maniere de croix; ces crochets tournent en même tems que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon ou lanterne, dont chacun d'eux eſt garni, & qui engrene dans les dents de la roue, qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle. *Voyez les Pl. de Corderie & leur explic.*

Rouet, (*Epicier.*) eſt une roue montée ſur deux piés, dont les rebords ſont aſſez hauts. On la tourne avec une manivelle pour dévider la bougie filée, *voy. les Pl.*

Rouet, *en terme d'Epinglier*, eſt comme un *rouet* à filer, excepté que la tête placée dans le milieu de la planche, peut s'avancer & s'éloigner de la roue, ſi la corde, plus ou moins longue, le demandoit. Le moule des têtes eſt attaché autour de la broche; c'eſt ſur ces moules que l'on tourne les têtes à l'aide du *rouet*, *Voy.* Tourner. *Voy. les figures, Pl. de l'Epinglier, & l'article* Goudronner.

Rouet, (*Filerie.*) inſtrument propre à filer les ſoies, laines, chanvres, cotons, & autres matieres ſemblables. Le *rouet* commun conſiſte en quatre pieces principales; ſavoir, le pié, la roue, la fuſée & l'épinglier.

Le pié eſt une tablette de bois, avec des ſoutiens auſſi de bois. La roue eſt d'environ 18 à 20 pouces de diametre, & eſt portée par un axe de fer ſur deux ſoutiens attachés ſur la table du pié. La fuſée, qui eſt une eſpece de bobine, eſt pareillement traverſée par un axe ou verge de fer, qui a auſſi ſes deux ſoutiens très-bas, qui tiennent à l'extrémité de la même table. Enfin, l'épinglier eſt fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de léton recourbé, qui environnent la fuſée, & qui tournent avec elle. L'épinglier ſert à plier le fil ſur la bobine ou fuſée, à meſure qu'on le file. L'on appelle *ſillons*, les rangs différens qui ſe forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle ſert à donner le mouvement au *rouet*.

Les dames & les perſonnes curieuſes ſe ſervent de *rouets* faits au tour, dont les principales pieces ſont ſemblables à celles du *rouet* commun qu'on vient de décrire. La principale ou plutôt l'unique différence eſſentielle conſiſte, en ce qu'il y a deux manieres de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier *rouet*; & l'autre par le moyen d'une marche qui eſt au-deſſus du *rouet*, qui étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, ſuffit pour faire tourner la *roue*, en appuyant ou levant le pié qu'on met deſſus.

Il y a une troiſieme ſorte de *rouet* portatif très-commode, & très ingénieuſement imaginé, dont toutes les perſonnes de qualité ſe ſervent. Le *rouet* entier n'a guere plus de 6 ou 7 pouces de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diametre, & la plus petite à peine 4, ſont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec leſquelles elles ne font que 4 ou 5 lignes d'épaiſſeur. La grande roue eſt la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fuſée & l'épinglier. Un petit pié d'ébene attaché à une queue de même bois, qui ſert à paſſer dans la ceinture de celles qui s'en veulent ſervir en marchant, ou attacher ſur une petite tablette appeſantie par un plomb, & ordinairement couverte de marroquin ou de velours, quand on veut travailler ſur une table, acheve toute l'ingénieuſe machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petiteſſe du *rouet*. L'on ne peut dire combien ce *rouet* eſt commode, ni combien l'uſage en eſt devenu commun. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

Rouet, *inſtrument du Fileur d'or*, eſt une machine d'un méchaniſme aſſez curieux, dreſſée ſur un chaſſis ou corps de quatre montans, avec leurs traverſes qui ſoutient tout l'ouvrage. Cette machine qui ſert à couvrir le fil & la ſoie, d'or, d'argent, *&c.* pour en faire un fil propre à faire du galon, ou autre marchandiſes de cette nature, a environ trois piés & demi de haut, ſur cinq & demi de long, & deux & de-

mi d'épaiſſeur. Il y en a à ſeize caſelles qui eſt plus haute, plus longue, plus profonde à proportion que celle dont nous parlons, qui n'en a que douze. On peut encore avoir huit caſelles, mais on n'en fait point au-deſſous. Elle s'ébranle par une manivelle & quatre roues qui ſe communiquent le mouvement l'une à l'autre. *Voyez* Caselles.

La fuſée s'emboîte par chacune de ſes extrémités dans deux ſupports attachés en-dehors aux deux montans de devant. *Voyez* Fusée.

Au-deſſus de la fuſée tournent les caſelles au nombre de huit, douze ou ſeize, ſéparées l'une & de l'autre par des petits piliers où elles ſont retenues.

Au milieu de la piece de bois qui couvre les caſelles, paſſe un boulon de fer qui traverſe le ſabot, & la grande roue proprement dite. *Voyez* Sabot *&* Grande roue.

Le pilier du montant de derriere, dont l'aſſemblage, ainſi que celui des montans de devant s'appelle *chaſſis*, ſont garnis de deux planches ſaillantes dont l'une ſoutient l'extrémité de la roue du moulinet, & l'autre la grande roue qui tourne au-deſſus. *Voyez* Chassis *&* Roue du moulinet.

Plus haut que cette roue du moulin eſt une barre de fer qui tient toute la longueur du *rouet*, & qui ſoutient tous les contrepoids, à chacun deſquels ſont attachées des cordes qui, par leur autre bout, ſont liées à des mouffles, garnies chacune de deux poulies. *Voyez* Mouffes, Poulies *&* Contrepoids.

Sur la premiere de ces poulies paſſe une autre corde qui va s'entortiller dans la fuſée d'où elle revient par la ſeconde poulie ſur les caſelles, & les fait tourner pour devider le fil d'or, *&c.* deſſus plus haut & un peu en-devant eſt le ſommier appuyé de l'un & de l'autre bout ſur chacune des traverſes du corps du métier. Il eſt percé d'autant de trous qu'il y a de caſelles, contenant autant de broches de fer garnies en-devant d'un moulinet, ſur lequel on monte les petits roquetins pour le battu. *Voy.* Sommier, Moulinet, Roquetins *&* Battu.

Au bas du ſommier ſur le devant ſont cinq petites poulies & deux montans, qui ſervent à ſerrer ou deſſerrer la corde des moulinets qui paſſe ſur ces poulies. *Voyez* Poulies *&* Montans.

C'eſt la roue du milieu qui donne le mouvement aux moulinets, par le moyen d'une ſeule corde qui ſe croiſe ſur chacune des cinq poulies ce qui rend cette corde fort difficile à monter.

Nous finirons cette deſcription par le doſſier, qui n'eſt autre choſe qu'une planche qui s'éleve ſur le derriere du métier de toute ſa largeur. Elle eſt percée comme le ſommier de douze ou ſeize trous, ſelon la grandeur du *rouet*, dans leſquels on paſſe autant de petites broches qu'on garnit de roquetins, ſur leſquels on a tracané la matiere qu'on peut couvrir. Ces roquetins ſont retenus ſur leur broche par un petit poids qui embraſſe un de leurs bouts fait en maniere de poulie. *Voy.* Dossier, Tracanner, *&c.*

Rouet a tracanner, eſt fait à-peu-près de la même maniere qu'un *rouet* ordinaire, excepté que la broche n'eſt pas percée comme dans celui-ci, pour conduire le fil de la quenouille ſur la bobine: ce qui n'eſt pas néceſſaire au tracanneur, puiſqu'on devide du fil d'une cazelle ſur un bois. *Voyez* Bois.

Grand Rouet, *en terme de Friſeur de drap*, eſt une roue *R R* garnie de dents placées horiſontalement, qui engrenent dans la grande lanterne *E. Voy.* Lanterne. Cette roue eſt montée dans le manege ſur un arbre vertical *Q Q*, & tournée par un ou pluſieurs chevaux. *Voyez les Pl. de la Draperie.*

Rouet *de moulin*, (*Charpent.*) on appelle *rouet de moulin* une petite roue attachée ſur l'arbre d'un moulin, qui eſt de 8 à 9 piés de diametre, & a environ 48 chevilles ou dents de 15 pouces de long, qui entrent dans les fuſeaux de la lanterne du moulin, pour faire tourner les meules. *Rouet* ſe dit généralement de toutes les roues dentées, dont les dents ou alluchons ſont poſés à plomb. (*D. J.*)

Rouet, (*Serrurerie.*) garniture qui ſe met aux ferrures, pour empêcher qu'on ne les crochete. Elle entre dans le paneton de la clef; elle eſt poſée ſur le palatre. La tige de la clé paſſe au centre; elle en eſt embraſſée; elle eſt ouverte vis-à-vis de l'entrée, pour laiſſer paſſer la clé.

On monte ſur le *rouet* d'autres pieces, comme pleinecroix, faucillon, *&c.* ce qui lui donne différens noms.

Pour faire un *rouet*, on prend un morceau de fer doux; on l'étire très-mince & très-égal d'épaiſſeur. On a la longueur du *rouet* ſur une circonférence tracée au-dedans du palatre, & priſe en mettant le bout de la tige de la clé dans le trou de l'entrée; & tournant la clé; on la trace avec la pointe à tracer, miſe au milieu de la fente du *rouet*. On partage cette circonférence au compas, en trois, quatre ou cinq parties égales; on y ajoute une portion, & l'on porte le tout ſur une ligne droite; la portion ajoutée eſt l'excédent de la courbure de l'arc du cercle ſur une ligne droite égale à la corde de l'arc. Un des piés du *rouet* doit être poſé au trou percé ſur le palatre, & l'on a la diſtance du trou à l'autre trou où doit être poſé l'autre pié. Cela fait, on coupe le *rouet* de longueur & de largeur; on lui fait les deux piés, un à chaque extrémité, un peu plus larges que les trous percés, afin que ſi le *rouet* étoit ou trop long ou trop court, on pût les avancer ou reculer. On a laiſſé la bande de fer aſſez large pour pouvoir prendre ſur la largeur, la hauteur des piés. On a pourvu auſſi au cas où l'on ſeroit obligé de fendre le *rouet*, & de laiſſer paſſer les barbes du pêne ou de quelque ſecret. Alors on ne coupe point le rivet, ou le pié du *rouet* qui n'eſt autre choſe que la rivure qui le fixe ſur la piece où il eſt poſé.

Si le *rouet* eſt chargé de pleinecroix, de faucillons, *&c.* on fend le *rouet*, & l'on y pratique les trous néceſſaires pour recevoir les pieces. Le *rouet* bien forgé, bien limé, bien dreſſé & tourné, comme il convient, on le met en place, & on le fait paſſer dans la clé. Si la clé tourne bien, on le démonte, & on l'acheve en le chargeant des pieces ſurajoutées.

Rouet en pleinecroix fendue dans les piés. Pour le faire, lorſqu'il eſt coupé de longueur, limé, on y pratique un petit trou par-derriere au foret ou au burin. Ce trou doit avoir une ligne & demie, & être à la hauteur à laquelle ſera fendue la pleinecroix dans la clé. A pareille hauteur, on fend le *rouet* par les deux bouts juſqu'au droit des piés. On les tournera enſuite & placera; on l'eſſayera ſur la fente de la clé; & l'ayant retiré de place, on le piquera ſur une platine de fer doux, & ſi mince qu'elle puiſſe paſſer aiſément par les fentes de la clé, droit comme ſur le palatre, on le tracera avec une pointe à tracer. On épargnera une rivure; on percera la platine au milieu; on la limera de la largeur que la clé ſera fendue du côté de la tige; on coupera la platine par le milieu du trait juſqu'aux trous des piés du *rouet*; puis on arrondira la platine à la lime. Limée, on l'ouvrira de l'épaiſſeur du *rouet* dont on courbera les piés en dedans pour les faire entrer dans la platine; on rivera ces piés dans leurs trous doucement ſur l'étau ou le taſſeau à petits coups de marteau. Puis on redreſſera les piés du *rouet*; on coupera la pleinecroix, & on y fera tourner la clé.

Rouet à faucillon en dedans. Le *rouet* fait, on perce trois ou quatre trous à la hauteur des fentes de la clé; on pique le faucillon ſur une platine, comme pour la pleinecroix, épargnant des rivures. Puis on le coupe, on l'arrondit, & on le fait tourner doucement dans les fentes de la clé.

Rouet renverſé en-dehors, ou dont le bord eſt rabatu du côté du muſeau de la clé. Pour le faire, après avoir pris ſa longueur, comme on a dit, & l'avoir laiſſé plus haut pour le rabattre, on le rabat à la hauteur qui convient aux fentes de la clé.

Rouet à crochet renverſé en dedans. Il ſe fait comme le précédent, de rabattre le bout en crochet ſur une petite bigorne, & de le faire paſſer dans la clé.

Rouet avec faucillon en-dehors. Après que le *rouet* eſt coupé de longueur & de hauteur, on y fait trois ou quatre trous, un à chaque bout & un ou deux aux côtés; puis on rive le *rouet*; l'on trace le faucillon ſur une petite piece de fer doux; on réſerve du côté de dedans, de petites rivures qui répondent aux trous percés; on rive, & l'on recuit pluſieurs fois les pieces, afin de ne pas les corrompre.

Rouet renverſé en-dedans. Il a le bord rabattu du côté de la tige de la clé; & pour le faire, on le ploie ſur un mandrin rond, après avoir été coupé de longueur, on a une virole d'une ligne & demie d'épaiſſeur, qui fait preſque le tour du mandrin. On met cette virole ſur le *rouet* & le mandrin, obſervant de laiſſer excéder le bord du *rouet* au-deſſus du mandrin, de la hauteur dont on veut le renverſer. On prend le tour dans l'étau; on rabat & ploie doucement le fer à *rouet* ſur le mandrin, commençant par le milieu, & re-

& recuiſant, comme il a été dit. Le renverſement fait, on dreſſe & l'on fait aller la clé.

Rouet en pleinecroix renverſé en-dedans. La pleinecroix faite, & de la longueur laiſſée par-derriere pour la renverſure, on a deux viroles de l'épaiſſeur de la renverſure. On renverſe ſur ces viroles la pleinecroix qu'on met entre les deux viroles. On commence à renverſer par le milieu, à petits coups de marteau, on la tourne, on la lime, on l'ajuſte dans les fentes de la clé, & elle eſt finie. On obſerve toujours de recuire.

Rouet renverſé en-dehors en bâton rompu. Il ſe fait comme le *rouet* renverſé en-dehors à crochet, ſi ce n'eſt qu'il faut rabattre ſimplement ſur le carré d'un taſſeau.

Rouet en pleinecroix haſté en-dedans. Il ſe fait, comme les précédens, ſur deux viroles, ſinon qu'à la virole de deſſus on épargne & pratique un petit rebord, haſtiere ou feuillure carrée & limée, juſte à la hauteur de la fente de la clé. On place la pleinecroix ſur cette virole, & haſte à petits coups de marteau; puis avec des poinçons ou ciſelets carrés par le bout, on la ſertit tout-autour.

Rouet en pleinecroix haſté en dehors. C'eſt la même exécution, ſinon qu'on place les viroles par le dedans du *rouet*.

Rouet avec pleinecroix, haſté en-dehors & renverſé en-dedans. Il faut avoir quatre viroles: deux pour la hauteur, & deux pour la renverſure; l'une des viroles de dehors ſera haſtée, & celle de dedans ſera toute carrée par-deſſus. Après les avoir poſées, comme il convient, on achevera comme à la pleine-croix haſtée, & à la pleinecroix renverſée.

Rouet à pleinecroix, haſté en-dedans & renverſé en-dehors. C'eſt, comme au précédent, ſinon qu'une des viroles de dedans doit être haſtée.

Rouet foncet. C'eſt celui qui a la forme d'un T. On le fait avec une piece de fer doux qu'on étire mince par le bas, & qu'on met dans l'étau à chaud, & qu'on rabat des deux côtés, pour avoir l'enfonçure de la largeur de la fente de la clé. On lime enſuite, laiſſant un des côtés plus fort que l'autre; puis on frappe avec la panne du marteau, comme au faucillon, ou au *rouet* renverſé en-deſſus, ſur le taſſeau, juſqu'à ce qu'il ſoit tourné comme il faut. On peut le compoſer de deux pieces. Pour cet effet on forme un *rouet* ſimple, on réſerve à ſon bord trois ou quatre petites rivures; on a une platine de fer, comme pour une pleinecroix; on y pique le *rouet*, comme ſur le palatre, avec une pointe à tracer, tant en-dedans qu'au-dehors; on fixe le trait des places des rivures, on perce les trous où ſeront reçus les rivets. On coupe la fonçure de la largeur dont elle eſt fendue dans la clé; on la rive, on ſonde. La fonçure n'eſt qu'une pleinecroix, ſinon qu'elle eſt toujours poſée à l'extrémité du *rouet* ou d'une planche.

Rouet avec pleinecroix renverſé en-dedans. Il ſe fait avec des viroles comme le renverſé en-dehors, ſi ce n'eſt qu'il faut renverſer le côté du dedans par celui de la tige.

Rouet haſté en-dedans, & dont le bord eſt coudé en double équerre. Ce *rouet* ſe fait avec un mandrin rond de la groſſeur du *rouet*, par dedans, ayant au bout du mandrin une entaille de la hauteur & profondeur de la fente de la clé. On plie le fer à *rouet* ſur le mandrin; on a une virole d'une ligne d'épaiſſeur qu'on met ſur le *rouet*; on ſerre le tout dans l'étau; on rabat ſur le mandrin, & retrecit à petits coups de ciſelets carrés par le bout, le fer excédent & laiſſé pour faire la haſtiere.

Rouet haſté en-dehors. Il ſe fait de la même maniere, ſi ce n'eſt que l'entaille ou haſtiere faite ſur le mandrin doit être pratiquée ſur la virole, & que le mandrin doit être tout carré; on ajoute à ce *rouet* des pleines croix ou des faucillons.

Rouet en fût de vilebrequin. On coupe ce *rouet* plus long; on le ploie droit, & de la forme qui convient à la fente de la clé. On a une platine de fer doux de l'épaiſſeur de la renverſure, mais plus large que toute la hauteur du *rouet*; on la fend droite par deux endroits, à la lime à fendre & à la hauteur du coude du *rouet*; on la place dans les fentes de la clé ou platine; ou a une petite piece de fer mince, de la largeur de deux lignes. On perce cette piece, le *rouet* & la platine en trois endroits; on rive le tout. On tourne le tout rivé à chaud, ſur un mandrin rond; la petite piece tournée convenablement, comme on s'en aſſurera par un faux *rouet*, on coupera les piés; on diviſera la petite piece ſuſdite, & l'on achevera.

Il y a des *rouets* en fût de vilebrequin tourné de tous côtés, renverſé en-dedans avec pleinecroix, & il y a des *rouets* en queue d'aronde renverſés en-deſſus avec pleinecroix; à queue d'aronde renverſé en-dehors avec pleinecroix, à queue d'aronde renverſé en-dedans avec pleinecroix, en bâton rompu; des *rouets* fourchus avec pleinecroix; des *rouets* en *N* avec pleinecroix, haſtés en-dedans; des *rouets* en *M* avec pleinecroix, des *rouets* en fond de cuve, ou à cone tronque, ou plus ouverts d'un bout que de l'autre.

Pour ces derniers *rouets*, on a une piece de fer battu de l'épaiſſeur du *rouet*, on y trace une circonférence depuis le centre de la tige de la clé, juſqu'à l'entrée de la fente du *rouet*, en plaçant la clé dans un trou fait à la plaque de fer qui ſervira pour le *rouet*, & la tournant comme pour tracer un *rouet* ſimple. Puis on marque la place des piés; la meſure s'en prend, comme aux *rouets* droits. On a la hauteur du *rouet* qu'on trace ſur la platine ou fer à *rouet*. On coupe la platine de meſure convenable. On y laiſſe la hauteur des piés par-dehors & par-dedans, ſelon les fentes de la clé; de quelque côté que les piés ſoient, on coupe toujours, & on enleve ces ſortes de *rouets* ſur une circonférence tracée, & la meſure ſe prend du côté où il faut faire les piés.

Il y a des *rouets* foncets, haſtés, renverſés en-dehors & en-dedans, des deux côtés, avec pleine-croix haſtée en de-hors.

Des *rouets* en *S* avec pleinecroix.

Des *rouets* foncets ſimples.

Des *rouets* en bâton rompu, avec double pleinecroix.

Des *rouets* en trois de chiffre avec pleinecroix.

Des *rouets* à crochet, renverſés en dehors, avec pleinecroix haſtée du même côté.

Des *rouets* en bâton rompu, avec pleinecroix haſtée en-dedans.

Des *rouets* renverſés en-dedans & haſtés, en crochet par dehors, avec pleinecroix.

Des *rouets* renverſés en-dehors, & haſtés en crochet en-dedans, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus & haſtés par-dedans, en bâton rompu, avec pleinecroix renverſée par-dehors.

Des *rouets* en brin de fougere avec pleinecroix.

Des *rouets* en fût de vilebrequin, renverſés par-dehors, en crochet, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus, renverſés en-dedans, à crochet, haſtés en bâton rompu, en-dehors, avec un faucillon, haſté en-dehors, & un autre ſaucillon haſté en-dedans.

Des *rouets* en fond de cuve renverſés en-dehors en bâton rompu, & renverſés en-dedans avec pleinecroix.

Des *rouets* haſtés en bâton rompu.

Des *rouets* haſtés en-dehors, avec faucillon, renverſés du même côté.

Des *rouets* haſtés en-dedans, avec faucillon haſté auſſi en-dedans.

Des *rouets* en quatre de chiffre, avec une pleinecroix, & un faucillon en-dedans.

Des *rouets* en fleche, avec une pleinecroix au milieu, une pleinecroix en-bas, & tournés en fût.

ROUET, (*Soierie*.) il y a le *rouet* à cannettes. Cette machine qu'on voit dans nos Planches, n'a rien de particulier; on y remarquera deux petites *roues* deſtinées à faire les cannettes.

Il y a auſſi le *rouet* à devider. Il y en a à quatre guindres avec une tournette.

ROUET A' RABATTRE, *en terme de Tireur d'or*, eſt *rouet* fait comme les *rouets* les plus ordinaires, excepté que la tête eſt garnie de deux montans placés ſur la même ligne, le premier ſervant à ſoutenir la bobine, & le ſecond la roquette qui y eſt montée ſur une broche, & ſur laquelle le fil d'or ſe devide.

ROUET, ſ. m. *terme de Vitrier*, machine dont les Vitriers ſe ſervent pour applatir & refendre des deux côtés les plombs dont ils ſe ſervent aux vitreaux des égliſes, & aux paneaux des vitres ordinaires; on l'appelle communement *tire-plomb*. *Trévoux* (*D. J.*)

ROUETTE, ſ. f. (*Comm. de bois.*) c'eſt une longue & menue branche de bois ployant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus fléxible & plus ſouple; on s'en ſert comme de lien ou de hare, pour joindre enſemble avec des perches les mor-

ceaux ou pieces de bois dont on veut former des trains, pour les voiturer plus facilement par les rivieres. Il y a les *rouettes* à couplet, les *rouettes* à flotter, celles à traverſiner, & les *rouettes* de gaffe ou de partance. *Savary*. (*D. J.*)

Rouettes de partance, *parmi les marchands de bois*, ſont des *rouettes* qu'on donne aux compagnons de riviere qui doivent conduire les trains, pour ſuppléer en route à celles qui pourroient ſe caſſer.

ROUGE, adj. (*Phyſiq.*) eſt une des couleurs ſimples dont la lumiere eſt compoſée, & la moins réfrangible de toutes. *Voyez* Réfrangibilité & Couleur.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en *rouge*, le *rouge* en jaune, & le jaune en jaune-pâle. Les alkalis changent le *rouge* en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille-morte. *Voy.* Acide & Alkali.

Les matieres terreſtres & ſulphureuſes deviennent *rouges* par l'action du feu, & même à la longue noires, comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoiſe, qui deviennent noires quand elles ſont fondues par le verre ardent.

Les écreviſſes deviennent *rouges*, étant expoſées à un feu modéré; mais ſi le feu eſt violent, elles deviennent noires. Le mercure & le ſoufre mêlés & mis ſur un feu modéré, deviennent d'un beau *rouge*, que l'on appelle *cinabre artificiel*. *Voyez* Cinabre. Un eſprit acide étant verſé ſur une ſolution bleue de tourneſol, le change en beau *rouge*; un alkali lui reſtitue ſa couleur bleue.

M. de la Hire a obſervé qu'un corps lumineux vu à-travers un corps noir paroît toujours *rouge*, comme quand on regarde le ſoleil à-travers un nuage ſombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont, pour ainſi dire, qu'une fauſſe ſenſation du *rouge*, & ne l'apperçoivent que comme noir. *Voyez* Bleu. *Chambers* (*O*)

Rouge, ſ. m. (*Coſmétiq.*) eſpece de fard fort en uſage, que les femmes du monde mettent ſur leurs joues, par mode ou par néceſſité. En d'autres termes, c'eſt

Cette artificieuſe rougeur
Qui ſupplée au défaut de celle
Que jadis cauſoit la pudeur.

Le *rouge* dont on faiſoit uſage anciennement ſe nommoit *purpuriſſus*, ſorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau *rouge* purpurin, dont les dames greques & romaines ſe coloroient le viſage. Il paroît par ſa compoſition qu'il avoit quelque choſe d'approchant de ce que nos peintres appellent *roſe d'œillet*, *carnation d'œillet*, en anglois *roſe-pink*. Il étoit fait de la plus fine eſpece de craie-blanche, *creta argentaria*, diſſoute dans un forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poiſſon *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus craſſe étoit tombée au fond du vaiſſeau, la liqueur, quoiqu'encore épaiſſe, ſe verſoit dans un autre vaiſſeau, & ce qui alloit au fond de cette derniere liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vaſes précieux & qu'on gardoit pour l'uſage.

L'uſage du *rouge* a paſſé en France avec les Italiens ſous le regne de Catherine de Médicis. On employoit le *rouge* d'Eſpagne, dont voici la préparation. On lave pluſieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du carthame ou ſafran bâtard, juſqu'à ce qu'elles ne donnent plus la couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & on y verſe de l'eau chaude. On remue bien le tout, enſuite on laiſſe repoſer pendant très-peu de tems la liqueur *rouge*; les parties les plus groſſieres étant dépoſées au fond du vaiſſeau, on la verſe peu-à-peu dans un autre vaiſſeau ſans verſer la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine d'un *rouge* foncé & fort brillante ſe ſépare peu-a-peu de la liqueur, & va au fond du vaiſſeau: on verſe la liqueur dans d'autres vaiſſeaux; & lorſque la lie qui reſte dans ces vaiſſeaux, après en avoir verſé l'eau, eſt parfaitement ſeche, on la frotte avec une dent d'or. De cette maniere on la rend plus compacte, afin que le vent ne la diſſipe point lorſqu'elle eſt en fine pouſſiere. Le gros *rouge* ſe fait de cinabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & enſuite ſéché.

Il n'y a pas long-tems que le beau ſexe de ce pays a mis en vogue l'art barbare de ſe peindre les joues de ce *rouge* éclatant. Une nation voiſine chez qui les regles de cet art ne ſont pas de ſon inſtitution, ne ſe ſert encore de *rouge* que pour tromper agréablement, & pour pouvoir ſe flatter de n'en être pas ſoupçonné; mais qui peut répondre que le beau ſexe de ce peuple ne mette du *rouge* dans la ſuite par mode & par uſage juſqu'à réjouir ou à effrayer, quoiqu'actuellement le peu de *rouge* dont quelques-unes des dames du pays ſe parent en ſecret, ne ſoit parvenu au degré de pouvoir ſupprimer l'apparénce de ce *rouge* charmant qui décele les premieres foibleſſes du cœur?

Eſt-ce pour réparer les injures du tems, rétablir ſur le viſage une beauté chancelante, & ſe flatter de redeſcendre juſqu'à la jeuneſſe, que nos dames mettent du *rouge* flamboyant? Eſt-ce dans l'eſpoir de mieux ſéduire qu'elles emploient cet artifice que la nature deſavoue? Il me ſemble que ce n'eſt pas un moyen propre à flatter les yeux que d'arborer un vermillon terrible, parce qu'on ne flatte point un organe en le déchirant. Mais qu'il eſt difficile de s'affranchir de la tyrannie de la mode! La préſence du gros *rouge* jaunit tout ce qui l'environne. On ſe réſout donc à être jaune, & aſſûrément ce n'eſt pas la couleur d'une belle peau. Mais d'un autre côté, ſi l'on renonce à ce *rouge* éclatant, il faudra donc paroître pâle. C'eſt une cruelle alternative, car on veut mettre abſolument du *rouge* de quelque eſpece qu'il ſoit, pâle ou flamboyant. On ne ſe contente pas d'en uſer lorſque les roſes du viſage ſont flétries, on le prend même au ſortir de l'enfance. Cependant, malgré l'empire de la coutume, je penſe comme Plaute, & je répondrois comme lui à une jeune & jolie femme qui voudroit mettre du *rouge*: „ Je ne vous en donnerai „ point, vous êtes à merveille, & vous iriez barbouiller d'une peinture groſſiere l'ouvrage le plus „ beau & le plus délicat du monde: ne faites point „ cette folie, vous ne pouvez employer aucun fard „ qui ne gâte & n'altere promptement la beauté de „ votre teint „. *Non dabo* purpuriſſum, *ſcita tu quidem es, vis nova pictura interpolare opus lepidiſſimum. Nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetur.*

Après tout, je ne ſerois pas fâché que quelqu'un plus eclairé que je ne le ſuis, nous fît une hiſtoire du *rouge*, nous apprît comment il s'introduiſit chez les Grecs & les Romains, par quelle raiſon il fut l'indice d'une mauvaiſe conduite, par quelle tranſition il vint à paſſer au théatre, & à dominer tellement que chacun juſqu'à Polyphème en mit pour s'embellir; enfin comment il eſt depuis aſſez long-tems parmi nous une des marques du rang ou de la fortune. (*D. J.*)

Rouge *de carmin* ou Carmin, (*Chimie & Peint.*) c'eſt ainſi que l'on nomme une couleur ou fécule d'un beau *rouge* très-vif tirant ſur le cramoiſi. On a déja parlé de cette couleur à l'*art*. Carmin; mais comme elle n'y a été décrite que très-imparfaitement, on a cru devoir y ſuppléer ici.

Voici le procédé ſuivant lequel on peut faire le *carmin* avec ſuccès. On prend 5 gros de cochenille, un demi gros de graine de chouan, 18 grains d'écorce d'autour, 18 grains d'alun, & 5 livres d'eau de pluie; on commencera par faire bouillir l'eau, alors on y jettera la graine de chouan, on lui laiſſera faire cinq ou ſix bouillons, après quoi on filtrera la liqueur. On la remettra ſur le feu; lorſqu'elle aura bouilli de nouveau, on y mettra la cochenille; après qu'elle aura fait environ quatre ou cinq bouillons, on y joindra l'écorce d'autour l'alun. On filtrera de nouveau la liqueur; au bout de quelque tems, le *carmin* ſous la forme d'une fécule *rouge* ſe précipitera au fond du vaiſſeau où l'on aura mis la liqueur filtrée; les doſes indiquées en donneront environ deux ſcrupules. On décantera la liqueur qui ſurnagera, & on fera ſécher la couleur *rouge* au ſoleil.

Lorſqu'on voudra faire le *rouge* que les femmes emploient pour ſe farder, on pulvériſera l'eſpece de talc, connu en France ſous le nom de *craie de Briançon*. Lorſqu'elle aura été réduite en une poudre très-fine, on y joindre du *rouge de carmin* à proportion de la vivacité que l'on voudra donner à la couleur du *rouge*, & l'on triturera ſoigneuſement ce mélange qui peut être appliqué ſur la peau ſans aucun danger.

La cherté du *carmin* fait que ſouvent on lui ſubſtitue du cinabre que l'on mêle avec le talc.

Rouge *de Corroyeur*, (*Teint.*) il ſe fait avec du

bois

bois de Bréſil, dont il faut deux livres ſur deux ſceaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux, quand il eſt raiſonnablement ébouilli. (*D. J.*)

ROUGE *ou* ROSETTE, encre d'Imprimerie, pour imprimer en *rouge*. *Voyez* ENCRE.

ROUGE, (*Maréchal.*) un cheval *rouge*, eſt un cheval très-vif. Ce terme n'eſt plus en uſage. *Gris-rouge*. *Voyez* GRIS.

ROUGE, (*Peinture.*) très beau pour le lavis. Réduiſez en poudre ſubtile ce que vous voudrez de cochenille, verſéz-la dans un vaiſſeau où vous ayez mis de l'eau-roſe aſſez pour ſurpaſſer de deux doigts cette poudre; jettez enſuite de l'alun brûlé, & pulvériſé encore tout chaud dans de l'eau de plantin, dans laquelle vous mêlerez la liqueur qui aura ſervi à diſſoudre la cochenille, & vous aurez un très-beau *rouge*, qui vaut mieux que le vermillon pour le lavis; parce que le vermillon a trop de corps, & qu'il ſe ternit à cauſe du mercure dont il eſt compoſé.

ROUGE D'INDE, (*Teint.*) ou terre de Perſe, qu'on appelle auſſi, quoique très-improprement, *rouge d'Angleterre*. C'eſt une ochre *rouge*, aſſez friable & très-haute en couleur, qui, bien broyée & réduite en poudre impalpable, fait un aſſez beau *rouge*. On tire cette ochre de l'île d'Ormus, dans le golfe perſique. Le *rouge d'inde* ne s'emploie guere que par les Cordonniers, qui s'en ſervent pour rougir les talons des ſouliers qu'ils font, en le détrempant avec du blanc-d'œuf. (*D. J.*)

ROUGE, (*Teint.*) c'eſt une des cinq couleurs ſimples & matrices des Teinturiers.

Il y a deux eſpeces de *rouge;* l'une dont le jaune eſt le premier degré, & qui par le rapprochement de ſes parties augmentant peu-à-peu de teinte, & paſſant par l'orangé devient couleur de feu, qui eſt l'extrème de la concentration du jaune. Le minium, le précipité *rouge*, le cinabre en ſont des exemples que la Chimie nous fournit. L'autre *rouge* part de l'incarnat ou couleur de chair, & paſſe au cramoiſi qui eſt le premier terme de ſa concentration; car en rapprochant davantage ſes particules colorantes, on le conduit par degrés juſqu'au pourpre. L'encre ſymphatique bien dépurée prend ſur le feu toutes ces nuances. Le *rouge* qui a une origine jaune ne prendra jamais le cramoiſi, ſi l'on n'a pas ôté ce jaune qui le fait de la claſſe des couleurs de feu; de même le *rouge* dont la premiere teinte eſt incarnate, ne deviendra jamais couleur de feu, ſi on n'y ajoute pas le jaune.

Cependant les Teinturiers diſtinguent ſept ſortes be *rouge* dans le grand teint; ſavoir, 1°. l'écarlate des Gobelins; 2°. le *rouge* cramoiſi; 3°. le *rouge* de garance; 4°. le *rouge* de demi-graine; 5°. le *rouge* demi-cramoiſi; 6°. le nacarat de bourre; 7°. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance ſont les drogues principales qui produiſent ces diverſes eſpeces de *rouge*.

L'écarlate des Gobelins ſe fait avec de l'agaric, des eaux ſûres, du paſtel & de la graine d'écarlate ou de vermillon. Quelques Teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le *rouge* cramoiſi ſe fait avec les eaux ſûres, le tartre & la fine cochenille. Le *rouge* de garance ſe fait avec la garance de Flandre. Le *rouge* de mi-graine ſe fait avec les eaux ſûres, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoiſi ſe fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe ſoit auparavant miſe en jaune; enſuite le nacarat ſe fait avec le bain de la bourre qui a été ébrouée ſur un bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon d'Hollande ſe fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du ſel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été diſſous; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, ſe roſe & ſe tache aiſément.

Entre ces ſortes de *rouges*, il n'y en a que trois qui ayent des nuances; ſavoir le *rouge* cramoiſi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du *rouge* de garance ſont couleur de chair, peau d'oignon, fiamette, ginjolin. Celles du cramoiſi ſont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de roſe incarnadin, incarnat-roſe, incarnat & *rouge* cramoiſi. Les nuances de la bourre ſont les mêmes que celles du *rouge* cramoiſi. L'écarlate, outre celles du cramoiſi & de la bourre, a encore pour nuances particulieres la couleur de ceriſe, le nacarat, le ponçeau, & la couleur de feu.

Quant au *rouge* de Bréſil, c'eſt une fauſſe teinture que n'employent point les Teinturiers du bon teint. *Savary Hellot*. (*D. J.*)

ROUGE D'ANGLETERRE, *chez les Vergettiers*, eſt une eſpece de peau de couleur *rouge* qu'on tire d'Angleterre, & dont ils ſe ſervent pour couvrir le dos ou la poignée des broſſes. On n'en emploie preſque plus, parce qu'on en fait à Paris de meilleur.

ROUGE, (*Art de la Verrerie.*) Néri a décrit la maniere de donner au verre un *rouge* tranſparent; & comme ſon procédé réuſſit, je vais le tranſcrire. Prenez, dit-il, de la magnéſie de Piémont réduite en une poudre impalpable; mêlez-la à quantité égale de nitre purifié; mettez ce mélange à calciner au feu de reverbere pendant vingt-quatre heures; ôtez-le enſuite; édulcorez-le dans de l'eau chaude, & faites-le ſecher, après en avoir ſéparé le ſel par les lotions: cette matiere ſera d'une couleur *rouge*; ajoutez-y une quantité égale de ſel ammoniac; humectez le tout avec du vinaigre diſtillé; broyez-le ſur le porphyre, & le faites ſécher. Mettez enſuite ce mélange dans une cornue qui ait un gros ventre & un long col, & donnez pendant douze heures un feu de ſable & de ſublimation; rompez alors la cornue; mêlez ce qui ſera ſublimé, & ce qui ſera reſté au fond de la cornue; peſez la matiere & ajoutez-y, de ſel ammoniac, le poids qui en eſt parti par la ſublimation; broyez le tout comme auparavant: après l'avoir imbibé de vinaigre diſtillé, remettez-le à ſublimer dans une cornue de la même eſpece; réiterez la même choſe, juſqu'à ce que la magnéſie demeure fondue au fond de la cornue. Cette compoſition donne au cryſtal & aux pâtes un *rouge* tranſparent ſemblable à celui du rubis; on en met vingt onces ſur une de cryſtal ou de verre; on peut cependant augmenter ou diminuer la doſe ſelon que la couleur ſemblera l'exiger.

Le même Neri indique les procédés pour donner au verre la couleur d'un *rouge*-ſanguin, & celle de rubis-balais; mais il ſeroit trop long d'entrer dans ces détails. (*D. J.*)

ROUGE, (*Gloſſ. franç.*) L'uſage de l'écarlate affecté aux plus éminens perſonnages, tant dans la guerre que dans les lettres; le privilege de porter la couleur *rouge*, reſervé aux chevaliers & aux docteurs, introduiſit probablement dans notre langue, le mot *rouge*, pour *fier*, *hautain*, *arrogant*; ſurtout lorſqu'on vit Artérella, chef des Gaulois révoltés & victorieux, ſe revêtir de ſanguines-robes & d'*écarlate*. Dans l'ouvrage en vers intitulé, l'*Amant rendu cordelier*, on lit, *les plus rouges y ſont pris*, pour dire les plus *glorieux;* Brantome s'eſt encore ſervi de ce *mot* dans le même ſens, en parlant de l'affaire des Suiſſes à Novarre contre M. de la Freinville, qui fut un grand exploit & un grand heur de guerre, dont ils vinrent ſi *rouges* & ſi inſolens, qu'ils mépriſoient toutes nations, & penſoient battre tout le monde. Cette acception du mot *rouge* en a formé une autre par une legere tranſpoſition de lettres; *rogue* au-lieu de *rouge*, eſt mis pour *arrogance*, *vanité*, *inſolence*. *Sainte-Palaye*. (*D. J.*)

ROUGE MER, grand golfe de l'Océan qui ſépare l'Egypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie.

„ A l'extrémité de la *mer Rouge*, eſt cette fameuſe
„ langue de terre qu'on appelle l'*iſthme de Suez*, qui
„ fait une barriere aux eaux de la *mer Rouge*, & em-
„ pêche la communication de la Méditerranée avec
„ l'Océan. On peut croire que la *mer Rouge* eſt plus
„ élevée que la Méditerranée; & que ſi on coupoit
„ l'iſthme de Suez, il pourroit s'en ſuivre une inon-
„ dation & une augmentation de la Méditerranée.
„ Quand même on ne voudroit pas convenir que la
„ *mer Rouge* fût plus élevée que la Méditerranée, on
„ ne pourra pas nier qu'il n'y ait aucun flux & re-
„ flux dans cette partie de la Méditerranée voiſine
„ des bouches du Nil; & qu'au contraire il y a dans
„ la *mer Rouge* un flux & reflux très-conſidérable, &
„ qui éleve les eaux de pluſieurs piés, ce qui ſeul
„ ſuffiroit pour faire paſſer une grande quantité
„ d'eau dans la Méditerranée, ſi l'iſthme étoit rom-
„ pu. D'ailleurs, nous avons un exemple cité à ce
„ ſujet par Varenius, qui prouve que les mers ne
„ ſont pas également élevées dans toutes leurs par-
„ ties. Voici ce qu'il en dit, *p.* 100. de ſa *géogra-*
„ *phie*. *Oceanus germanicus, qui eſt Atlantici pars,*
„ *inter Friſiam & Hollandiam ſe effundens, efficit*
„ *ſinum, qui, etſi reſpectu celebrium ſinuum maris, ta-*

„ *men*

,, *men & ipſe dicitur mare, alluitque Hollandiæ empo-*
,, *rium celeberrimum, Amſtelodamum. Non procul*
,, *inde abeſt lacus harlemenſis, qui etiam* mare har-
,, lemenſe *dicitur. Hujus altitudo non eſt minor alti-*
,, *tudine ſinus illius belgici, quem diximus, & mit-*
,, *tit ramum ad urbem Leidam; ubi in varias foſſas*
,, *divaricatur. Quoniam itaque nec lacus hic, neque*
,, *ſinus ille hollandici maris inundant adjacentes agros*
,, *(de naturali conſtitutione loquor, non ubi tempe-*
,, *ſtatibus urgentur, propter quas aggeres facti ſunt)*
,, *patet inde quod non ſint altiores quam agri Hol-*
,, *landiæ. At vero Oceanum germanicum eſſe altiorem*
,, *quam terras haſce experti ſunt Leidenſes, cum ſuſ-*
,, *cepiſſent foſſum ſeu alveum ex urbe ſua ad Oceani*
,, *germanici littora prope Cattorum vicum perducere*
,, *(diſtantia eſt duorum milliarium) ut, recepto per*
,, *alveum hunc mari, poſſent navigationem inſtituere*
,, *in Oceanum germanicum, & hinc in varias terræ*
,, *regiones. Verum enim vero cum magnam jam alvei*
,, *partem perfeciſſent, deſiſtere coacti ſunt, quoniam*
,, *tum demum per obſervationem cognitum eſt Oceani*
,, *germanici aquam eſſe altiorem quam agrum inter*
,, *Leidam & littus Oceani illius; unde locus ille, ubi*
,, *fodere deſierunt, dicitur Het malle Gat. Oceanus ita-*
,, *que germanicus eſt aliquantum altior quam ſinus ille*
,, *hollandicus*, &c. Ainſi on peut croire que la *mer*
,, *Rouge* eſt plus haute que la Méditerrannée, comme
,, la mer d'Allemagne eſt plus haute que la mer de
,, Hollande.

,, Quelques anciens auteurs, comme Hérodote &
,, Diodore de Sicile, parlent d'un canal de commu-
,, nication du Nil & de la Méditerranée avec la *mer*
,, *rouge*: & en dernier lieu M. de Liſle a donné une
,, carte en 1704, dans laquelle il a marqué un bout de
,, canal qui ſort du bras le plus oriental du Nil, &
,, qu'il juge devoir être une partie de celui qui faiſoit
,, autrefois cette communication du Nil avec la *mer*
,, *Rouge*. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sc. ann.* 1704.
,, Dans la *troiſieme partie* du livre qui a pour titre,
,, *Connoiſſance de l'ancien monde*, imprimé en 1707,
,, on trouve le même ſentiment; & il y eſt dit d'après
,, Diodore de Sicile, que ce fut Nécas roi d'Egypte,
,, qui commença ce canal; que Darius roi de Perſe
,, le continua, & que Ptolomée II. l'acheva & le con-
,, duiſit juſqu'à la ville d'Arſioné; qu'il le faiſoit ou-
,, vrir & fermer ſelon qu'il en avoit beſoin. Sans
,, que je prétende vouloir nier ces faits, je ſuis obli-
,, gé, dit M. de Buffon, d'avouer qu'ils me paroiſſent
,, douteux; & je ne ſai pas ſi la violence & la hauteur
,, des marées dans la *mer Rouge* ne ſe ſeroient pas
,, néceſſairement communiquées aux eaux de ce ca-
,, nal, il me ſemble qu'au-moins il auroit fallu de
,, grandes précautions pour contenir les eaux, éviter
,, les inondations, & beaucoup de ſoins pour entre-
,, tenir ce canal en bon état; auſſi les hiſtoriens qui
,, nous diſent que ce canal a été entrepris & ache-
,, vé, ne nous diſent pas s'il a duré; & les veſtiges
,, qu'on prétend en reconnoître aujourd'hui, ſont
,, peut-être tout ce qui en a jamais été fait.

,, On a donné à ce bras de l'Océan le nom de *mer*
,, *Rouge*, parce qu'elle a en effet cette couleur dans
,, tous les endroits où il ſe trouve des madrépores ſur
,, ſon fond. Voici ce qui eſt rapporté dans l'*hiſtoire*
générale des voyages, tome I. pag. 198 & 199. Avant
,, que de quitter la *mer Rouge*, D. Jean examina quel-
,, les peuvent avoir été les raiſons qui ont fait don-
,, ner ce nom au fleuve arabique par les anciens, &
,, ſi cette mer eſt en effet différente des autres par
,, la couleur; il obſerva que Pline rapporte pluſieurs
,, ſentimens ſur l'origine de ce nom. Les uns le font
,, venir d'un roi nommé *Erythros* qui régna dans ces
,, cantons, & dont le nom en grec ſignifie *rouge*; d'au-
,, tres ſe ſont imaginé que la réflexion du ſoleil pro-
,, duit une couleur rougeâtre ſur la ſurface de l'eau;
,, & d'autres, que l'eau du golfe a naturellement
,, cette couleur. Les Portugais qui avoient déja fait
,, pluſieurs voyages à l'entrée des détroits, aſſuroient
,, que toute la côte d'Arabie étant fort *rouge*, le ſa-
,, ble & la pouſſiere qui s'en détachoient & que le
,, vent pouſſoit dans la mer, teignoient les eaux de
,, la même couleur.

,, Don Jean, qui pour vérifier cette opinion, ne
,, ceſſa point jour & nuit depuis ſon départ de Soco-
,, tora d'obſerver la nature de l'eau & les qualités
,, des côtés juſqu'à Suez, aſſure que loin d'être natu-
,, rellement *rouge*, l'eau eſt de la couleur des autres
,, mers, & que le ſable ou la pouſſiere n'ayant rien
,, de *rouge* non plus, ne donnent point cette teinte à
,, l'eau du golfe; la terre ſur les deux côtes eſt géné-
,, ralement brune, & noire même à quelques en-
,, droits; dans d'autres lieux elle eſt blanche: ce n'eſt
,, qu'au delà de Suaquen, c'eſt-à-dire ſur des côtes
,, où les Portugais n'avoient point encore pénétré,
,, qu'il vit en effet trois montagnes rayées de *rouge*,
,, encore étoient-elles d'un roc fort dur, & le pays
,, voiſin étoit de la couleur ordinaire.

,, La vérité donc eſt que cette mer, depuis l'en-
,, trée juſqu'au fond du golfe, eſt par-tout de la mê-
,, me couleur, ce qu'il eſt facile de ſe démontrer à
,, ſoi-même, en puiſant de l'eau à chaque lieu; mais
,, il faut avouer auſſi que dans quelques endroits elle
,, paroît *rouge* par accident, & dans d'autres verte &
,, blanche; voici l'explication de ce phénomene. De-
,, puis Suaquen juſqu'à Koſſir, c'eſt-à-dire pendant
,, l'eſpace de 136 lieues, la mer eſt remplie de bancs
,, & de rochers de corail; on leur donne ce nom,
,, parce que leur forme & leur couleur les rendent ſi
,, ſemblables au corail, qu'il faut une certaine habi-
,, leté pour ne pas s'y tromper; ils croiſſent comme
,, des arbres, & leurs branches prennent la forme de
,, celles du corail; on en diſtingue deux ſortes, l'une
,, blanche & l'autre fort *rouge*; ils ſont couverts en
,, pluſieurs endroits d'une eſpece de gomme ou de
,, glue verte, & dans d'autres lieux orange foncé. Or
,, l'eau de cette mer étant plus claire & plus tranſ-
,, parente qu'aucune autre eau du monde, de ſorte
,, qu'à 20 braſſes du profondeur l'œil pénetre juſqu'au
,, fond, ſur-tout depuis Suaquen juſqu'à l'extrémité
,, du golfe, il arrive qu'elle paroît prendre la couleur
,, des choſes qu'elle couvre; par exemple, lorſque
,, les rocs ſont comme enduits de glue verte, l'eau
,, qui paſſe par-deſſus, paroit d'un verd plus foncé
,, que les rocs mêmes, & lorſque le fond eſt unique-
,, ment de ſable, l'eau paroît blanche; de même
,, lorſque les rocs ſont de corail, dans le ſens qu'on
,, a donné à ce terme, & que la glue qui les envi-
,, ronne eſt *rouge* ou rougeâtre, l'eau ſe teint, ou
,, plutôt ſemble ſe teindre en *rouge*; ainſi comme les
,, rocs de cette couleur ſont plus fréquens que les
,, blancs & les verds, dom Jean conclut qu'on a du
,, donner au golfe Arabique le nom de *mer Rouge*,
,, plutôt que celui de mer verte ou blanche; il s'ap-
,, plaudit de cette découverte, avec d'autant plus de
,, raiſon, que la méthode par laquelle il s'en étoit aſ-
,, ſuré, ne pouvoit lui laiſſer aucun doute; il faiſoit
,, amarrer une flûte contre les rocs dans les lieux qui
,, n'avoient pas aſſez de profondeur pour permettre
,, aux vaiſſeaux d'approcher, & ſouvent les matelots
,, pouvoient exécuter ſes ordres à leur aiſe, ſans avoir
,, la mer plus haut que l'eſtomac, à plus d'une demie
,, lieue des rocs; la plus grande partie des pierres ou
,, des cailloux qu'ils en tiroient dans les lieux où l'eau
,, paroiſſoit *rouge*, avoient cette couleur; dans l'eau
,, qui paroiſſoit verte, les pierres étoient vertes, &
,, ſi l'eau paroiſſoit blanche, le fond étoit d'un ſable
,, blanc, où l'on n'appercevoit point d'autre mélan-
,, ge ,,. *Hiſt. nat. gen. & partic. tom. I.*

Rouge-bourse, *Voyez* Gorge rouge.

Rouge-gorge. *Voyez* Gorge-rouge.

ROUGEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Champagne, au diocèſe de Langres, ſur la riviere d'Armançon, à deux lieues au-deſſus de Ravieres, & à ſix au ſud-oueſt de Châtillon ſur Seine. Il y avoit une abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, fondée l'an 1147, mais elle a été tranſférée à Dijon, l'an 1677. *Long.* 22. 11. *latit.* 47. 48. (*D. J.*)

ROUGEOLE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une maladie cutanée, qui conſiſte dans une éruption univerſelle de boutons non ſuppurans, & qui eſt accompagnée de fievre.

Cette maladie paroît avoir beaucoup de reſſemblance avec la petite vérole, les ſymptomes étant les mêmes à pluſieurs égards, la cauſe à-peu-près la même, le régime & le traitement ne different pas beaucoup. *Voyez* petite Vérole.

Les boutons ou grains de la *rougeole* paroiſſent ordinairement le quatrieme jour par tout le corps, & reſſemblent à des piquures de mouche; mais ils ſont plus épais, plus rouges, & plus enflammé, que ceux de la petite vérole; ils diſparoiſſent quatre à cinq jours après; dans leur plus haut point ils ne ſont pas plus gros que des têtes d'épingle.

La *rougeole* eſt plus fâcheuſe que dangereuſe; néanmoins elle tend ſouvent à la conſomption, par le moyen de la toux qu'elle laiſſe après elle.

Rougeole, (*Médec.*) Il arrive quelquefois que la *rougeole* devient épidémique dans un pays, & même y cauſe de très-grands ravages. Cette maladie fit périr à Paris, en 1712, dans moins d'un mois, plus de cinq cent perſonnes. Elle emporta entr'autres M. le duc de Bourgogne, ſa femme & ſon fils. Cette *rougeole* maligne parcourut toute la France, vint en Lorraine, & coucha dans le tombeau les aînés du duc de Lorraine, François, deſtiné à être un jour empereur, & à relever la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

ROUGE-QUEUE de Bengale, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *lanius bengalis fuſcus;* oiſeau qui a le deſſus & le derriere de la tête noirs; la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes du deſſus de la queue, celles de la face ſupérieure des aîles & les plumus des épaules ſont brunes; il y a de chaque côté de la tête, au-deſſous des yeux, une tache d'un beau rouge vif, terminée par du blanc en-deſſous; il y a auſſi de chaque côté du cou quatre taches noires en arcs de cercle, qui ſont plus petites à meſure qu'elles ſe trouvent plus près du corps; la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps, & les jambes, ont une couleur blanche; les plumes du bas-ventre & celles du deſſous de la queue ſont rouges; c'eſt ce qui a fait donner le nom de *rouge-queue* à cet oiſeau; les plumes des aîles ſont brunes, la queue eſt compoſée de douze plumes d'un brun plus clair que les plumes des aîles; le bec eſt d'une couleur cendrée foncée; il y a vers les coins de la bouche, & au-deſſus des narines, de longs poils noirs, dirigés en avant, & roides comme des ſoies. On trouve cet oiſeau dans le royaume de Bengale; on lui a auſſi donné le nom de *Pie-grieſche de Bengale*. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rouge-queue *de la Chine*, oiſeau de la groſſeur de la linote rouge; il a le bec épais, court & brun, & l'iris des yeux blanc; la tête & le derriere du cou ſont d'un beau pourpre bleuâtre; le dos eſt verd; les plumes des épaules & les petites des aîles ont une couleur jaune verdâtre; les grandes plumes extérieures des aîles, ſont d'un rouge ſombre & pourpré, les autres ont une couleur rouge mêlée de verd; la gorge, la poitrine, le ventre & les cuiſſes ſont d'un très-beau rouge, couleur d'écarlate; la queue eſt compoſée de douze plumes, toutes d'un rouge ſombre; les piés ſont jaunes. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tom. III. Voyez* Oiseau.

Grande Rouge-queue, oiſeau de la grandeur de l'étourneau; il a neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & un pié deux pouces d'envergure; le bec eſt noir, il reſſemble à celui de l'étourneau, & il a plus d'un pouce de longueur; la piece du deſſus eſt un peu crochue, plus longue & plus pointue que la piece du deſſous; le dedans de la bouche a une couleur jaune, & la langue eſt un peu fendue à ſon extrémité; les piés ont une couleur cendrée, & les ongles ſont noirs: la plante des piés eſt jaune; les couleurs de cet oiſeau ſont du gris, du noir & du jaune diſpoſés par taches; la queue eſt courte & n'a guere plus de trois pouces de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes également longues, & d'un beau jaune éclatant, excepté les deux du milieu & le bord extérieur des autres dont le jaune eſt obſcur. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tom. III. Voyez* Oiseau.

ROUGET, MORRUDE, MOURRE, GALLINE, RONDELLE, ORGANO, COCCHOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) *cuculus*, poiſſon de mer qui reſſemble beaucoup au poiſſon volant, mais qui en différe par les nageoires, par la bouche, & par les écailles; le *rouget* a le ventre blanc & tout le reſte du corps rouge; la tête eſt groſſe, & la partie antérieure ſe termine par deux aiguillons courts; il y a auſſi au-deſſus des yeux deux petites pointes, & les couvertures des ouies ont pluſieurs petits aiguillons. Ce poiſſon a de chaque côté du corps une bande longitudinale formée par des écailles, & ſur le dos deux rangs d'écailles pointues qui laiſſent entr'eux une ſorte de gouttiere où ſont deux nageoires qui ſe dreſſent lorſque le poiſſon ſe diſpoſe à nager. Le *rouget* a deux nageoires ſur le dos, qui occupent toute ſa longueur; la premiere eſt la moins longue & la plus haute; les premiers aiguillons de cette nageoire ſont longs & pointus; la ſecond nageoire s'étend juſqu'à la queue, elle a des aiguillons plus petits que ceux de la premiere; ce poiſſon a encore deux nageoires aux ouies, deux autres au ventre près de celles des ouies, & une derriere l'anus qui s'étend juſqu'à la queue; il y a au devant des nageoires de la partie antérieure du ventre, des barbillons charnus qui ſont pendans; la chair de ce poiſſon eſt dure, ſeche & un peu gluante. Les Latins l'ont nommé *cuculus*, parce qu'il imite le chant du coucou. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, prem. part. liv. X. ch. ij. Voyez* Poisson.

ROUGEUR, ſ. f. (*Morale.*) La *rougeur*, ſelon les phyſiologiſtes, eſt le paſſage prompt & libre du ſang par les arteres, dans les vaiſſeaux cutanés du viſage, où il s'arrête quelques momens avant que ſon retour ſe faſſe par les veines. Les cauſes en ſont différentes; mais nous conſidérons ici la *rougeur* que comme affection & ſentiment.

Pompée ne pouvoit s'empêcher de rougir toutes les fois qu'il paroiſſoit dans l'aſſemblée du peuple. Fabianus, celebre orateur, éprouvoit auſſi la même choſe quand le ſénat l'appelloit dans une affaire en qualité de temoin; ce n'étoit pas chez eux une foibleſſe d'eſprit, c'étoit un effet de ſurpriſe qu'ils ne pouvoient vaincre, car ce à quoi l'on n'eſt pas accoutumé, dit Séneque, frappe vivement les perſonnes qui ont de la diſpoſition à rougir.

Quoique la *rougeur* ſoit en général un appanage de la décence & de la modeſtie, elle n'en eſt pas toujours une démonſtration. Sempronia, cette femme d'une naiſſance illuſtre, qui entra dans la conjuration de Catilina, avoit une beauté incomparable, rehauſſée par cette apparence de pudeur qui n'auroit jamais fait ſoupçonner le deſordre de ſa conduite, & les crimes dont elle étoit coupable.

Nous avons vû une célebre actrice à Londres, dont on ne ſoupçonnoit pas l'innocence, qui rougiſſoit quand elle vouloit, & qui avoit le même empire ſur ſa *rougeur* que ſur ſes larmes: mais la *rougeur* eſtimable eſt ce beau coloris produit par la pudeur, par l'innocence, & qu'un ancien nommoit ſpirituellement le vermillon de la vertu; il la rend auſſi toujours plus belle & plus piquante. Voyez comme Dryden en a fait la peinture, d'après une jeune dame dont il étoit amoureux,

A crimſon blush her beauteous face o'eſpread.
Varging her cheeks by turns with white aud red;
The driving colours, never at a ſtay,
Run here and there, and flush and fare away;
Delightful change! thus indian iv'ry shows,
Wich with the bord'ring paint of purple glows,
Or lilly demask'd by the neighbouring roſe.

Rougeur du visage, *gutta roſacea*, maladie cutanée. Cette *rougeur* accompagnée de boutons eſt due à une intempérie du foie, car ces boutons ne ſauroient diſparoître que le foie ne s'endurciſſe & ne jette le malade dans l'hydropiſie, & ces maladies du foie diminuent conſidérablement, lorſque ces maladies paroiſſent ſur le viſage: ainſi on ne doit point appliquer à contretems des topiques ſur ces ſortes d'éruptions, dans le deſſein de les faire diſparoître.

On appelle cette rougeur *gutta roſacea*, à cauſe des petites gouttes ou tubercules rougeâtres qui ſont diſpoſées ſur tout le viſage. Quelques-uns l'appellent *rubedo maculoſa*, ou plutôt *ruber cum maculis*, à cauſe que le viſage eſt tellement couvert de ces ſortes de taches, qu'il en devient hideux.

La cauſe eſt un ſang épais & viſqueux, engendré par le vice du foie, qui paſſant par les vaiſſeaux capillaires juſqu'à la ſurface de la peau du viſage, la couvre d'une *rougeur* pareille à celle que cauſe la honte; comme il eſt lent & viſqueux, & qu'il ne peut retourner par les veines, il s'arrête ſur cette partie, y cauſe une *rougeur* qui ne peut être diſſipée à cauſe de la denſité de l'épiderme, & dégénere en des puſtules qui s'ulcerent après avoir rongé le tiſſu des glandes cutanées.

On peut guerir cette maladie lorſqu'elle eſt benigne, récente, & que le malade eſt d'un bon tempérament; mais la cure n'en peut être que palliative, lorſqu'elle eſt invétérée ou d'une nature maligne, elle n'eſt pas toujours cauſée par la débauche du vin & des liqueurs, puiſque les perſonnes ſobres n'en ſont pas exemptes; cependant ceux qui font un uſage immoderé du vin, de biere forte, de liqueurs ſpiritueuſes, en ſont plus fréquemment attaqués que ceux qui s'en abſtiennent. On ne peut la guérir qu'en remédiant à l'intempérie du foie & des autres viſceres, & aux obſtructions, & en détournant les humeurs des

parties affectées, par la ſaignée, les veſicatoires, les ventouſes, les cauteres, & l'uſage réiteré des purgatifs; le régime doit être humectant & rafraîchiſſant, les alimens faciles à digerer; on doit s'abſtenir du vin & des liqueurs fortes, auſſi-bien que des viandes en ragoût & épiceries; les eaux de chicorée émulſionnée, le lait coupé, le petit lait clarifié, les plantes tempérantes, telles que la laitue, le pourpier, l'oſeille, & les épinars, ſont fort bonnes; on peut y ajouter la patience, la fumeterre, l'aunée, dans le cas d'épaiſſiſſement du ſang.

On doit prendre garde d'employer imprudemment des topiques repercuſſifs, car la *rougeur* répercutée deviendroit auſſi dangereuſe que la gale, les dartres, & autres maladies de cette nature.

Le ſucre ou ſel de ſaturne, avec le blanc-raiſis, & autres linimens, ſera fort bon.

On peut employer le mélange ſuivant, l'alun, le ſel de ſaturne, le camphre, l'alun brulé, le cryſtal minéral humecté avec de l'eau de frai de grenouille, de joubarbe ou du ſuc de nénuphar, cela ſera bon ſi les boutons ſont invétérés & durcis.

En général on doit abandonner cette cure, ſi le malade a d'ailleurs toutes les autres parties ſaines, & ſi toutes ſes fonctions ſont dans leur état naturel.

Cette *rougeur* conſidérée comme ſymptome de la fievre & des maladies inflammatoires, dénote que le ſang ſe porte avec violence à la tête, & que le cerveau eſt entrepris. De-là vient que le ſang ne pouvant revenir du cerveau & des parties voiſines, embarraſſé d'ailleurs par celui qui engorge les vaiſſeaux de la face dans l'état ordinaire & naturel, s'arrête dans ces parties, les engorge, les gonfle, ſe jette ſur les petits capillaires; la raiſon de ce phénomene eſt ſur-tout la ſtructure particuliere du réſeau artériel cutané de cette partie, qui fait que le ſang y eſt arrêté par l'engorgement des grands vaiſſeaux, & l'eréthiſme des nerfs. Cette *rougeur* eſt ordinaire dans les fievres tierces & ardentes, dans la péripneumonie, dans l'eſquinancie, & dans toutes les maladies aiguës & chroniques qui attaquent la poitrine & les organes qu'elle contient.

Souvent ce phénomene eſt l'effet de la paſſion hypochondriaque & hyſtérique dans les perſonnes en qui l'eſtomac, la rate, le foie & la matrice ſe trouvent irrités ſoit par le ſang trop épais, ſoit par le ſpaſme & la tenſion trop grande des nerfs.

La *rougeur* cauſée par la fievre & les affections, ſoit chroniques, ſoit aiguës, de la tête ou de la poitrine, demande que l'on employe les remedes indiqués par ces cauſes.

La *rougeur* produite par l'affection hyſtérique, demande à être traitée différemment; elle ſuit les indications de cette affection. *Voyez* HYSTÉRIQUE.

ROUGIR, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUGE & ROUGEUR.

ROUGIR *les cuirs*, (*Courroyerie.*) façon que les Courroyeurs donnent aux cuirs qu'ils courroyent, en leur appliquant un rouge compoſé de bois de Bréſil & de chaux mis dans de l'eau à certaine proportion, & bouillis long-tems enſemble. Les cuirs des Courroyeurs ne ſe rougiſſent que du côté de la fleur; ceux des Peauſſiers ſe rougiſſent de chair & de fleur. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

ROUGISSURE, ſ. f. *terme de Chauderonniers*; les Chauderonniers appellent *rougiſſure*, la couleur du cuivre rouge: ce mot ſe dit en parlant d'un vaſe de cuivre qui n'eſt pas d'un beau rouge. *Richelet.* (*D. J.*)

ROUHAN, ſ. m. (*Maréchall.*) c'eſt la couleur ou le poil d'un cheval qui a du poil gris ou blanc ſemé fort épais, & preſque dominant ſur un poil bay, alezan, ou noir. Lorſque ce poil domine ſur un alezan chargé, on l'appelle *rouhan vineux*; *rouhan cap* ou *caveſſe* de maure, eſt un poil mêlé de blanc & de noir communément mal teint: il n'y a pas beaucoup de différence entre *rouhan* & *rubican*. *Voyez* RUBICAN.

ROVIGNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, en Iſtrie, ſur ſa côte occidentale, dans une preſque île, d'où l'on tire de belles pierres pour les édifices de Veniſe, dont elle dépend depuis l'an 1330, qu'elle ſe ſoumit à cette république: les vins qu'on y recueille ſont eſtimés. *Long.* 31. 27. *latit.* 45. 15. (*D. J.*)

ROVIGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, capitale du Poléſin de Rovigo, ſur l'Adigeſto, à 10 lieues au ſud-oueſt de Padoue, & à 16 de Veniſe: elle eſt la réſidence de l'évêque d'Adria. *Long.* 29. 20. *latit.* 45. 6.

Avant que *Rovigo* fût dans ſon état de dépériſſement, elle a été dans le xvj. ſiecle la patrie de quelques gens de Lettres, de Frachetta, par exemple, de Ricoboni, & de Rhodiginus.

Frachetta (Jérome) a traduit Lucrece en italien avec des notes, & a donné ſur la politique un ouvrage intitulé, *Seminario di Governi*, *di ſtato*, *e di guerra*.

Ricoboni (Antoine) a mis au jour entre autres ouvrages des commentaires latins ſur l'Hiſtoire, avec des fragmens d'Anciens hiſtoriens. Si Scaliger parle de lui avec beaucoup de mépris, c'eſt un peu l'effet de la haine qu'il lui portoit; parce que Ricoboni étoit du nombre de ceux qui lui avoient diſputé la nobleſſe de ſa naiſſance.

Rhodiginus (*Ludovicus Cælius*) s'eſt fait honneur par ſon ouvrage latin des *anciennes leçons*. Il n'en publia que les ſeize premiers livres; mais ſon neveu Camille Ricchieri, y joignit les quatorze autres; enſorte que l'ouvrage complet, forme trente livres, qui ſont utiles aux Littérateurs. (*D. J.*)

ROUILLE, (*Chimie métall.*) c'eſt ainſi que l'on nomme un changement que ſubit le fer lorſqu'il eſt expoſé aux impreſſions de l'air ou de l'eau; alors il ſe couvre peu-à-peu d'un enduit brun ou rougeâtre, ſemblable à de la terre ou à de l'ochre; c'eſt cet enduit que l'on nomme *rouille*.

Pour comprendre la formation de la *rouille*, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air; de l'aveu de tous les Chimiſtes, il eſt chargé de l'acide vitriolique, qui eſt de tous les acides celui qui a le plus de diſpoſition à s'unir avec le fer; de l'union de cet acide avec ce métal, il réſulte un ſeul neutre, connu ſous le nom de *vitriol*. *Voyez* VITRIOL. Ce ſel ſe décompoſe à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuſe brune ou rougeâtre, qui n'eſt autre choſe que de l'ochre ou de la *rouille*; d'où l'on voit que la *rouille* eſt la terre qui ſervoit de baſe au fer privée du phlogiſtique; ce principe eſt ſi foiblement combiné dans le fer, que l'eau ſuffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la *rouille*; mais il ne paroît pas qu'ils ayent eu le ſuccès que l'on deſiroit; ces remedes n'ont été que momentanés, & lorſque les ſubſtances dont on avoit couvert le fer ſont évaporées, l'air reprend ſon activité ſur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis, ſont les ſeuls moyens de garantir le fer de la *rouille*, ſur-tout ſi l'on a ſoin de les renouveller de tems à autres; du-moins ces ſubſtances empêchent la *rouille* de ſe montrer; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent néceſſairement agir ſur le fer par-deſſous, & y former de la *rouille*.

L'enduit verd qui ſe forme ſur le cuivre, & qui eſt connu ſous le nom de *verd-de-gris*, peut auſſi être regardé comme un eſpece de *rouille*.

ROUILLE *la*, (*Arts.*) un grand inconvénient du fer pour les uſages de la vie, c'eſt la *rouille*, qui n'eſt pas moins que la diſſolution de ſes parties par l'humidité des ſels acides de l'air; l'acier y eſt auſſi ſujet, mais plus lentement. Il ſeroit très-utile pour les Arts d'avoir des moyens qui empêchaſſent ce métal d'être ſi ſuſceptible de cet accident. On ne ſait juſqu'à ce jour d'autre ſecret pour l'en préſerver, autant qu'il eſt poſſible que celui de le frotter d'huile ou de graiſſe: voici la recette d'un onguent propre à cet uſage, imaginé par M. Homberg, & qu'on peut conſeiller aux Chirurgiens pour la conſervation de leurs inſtrumens.

Il faut prendre huit livres de graiſſe de porc, quatre onces de camphre, les faire fondre enſemble, y mêler du crayon en poudre une aſſez grande quantité pour donner à ce mélange une couleur noirâtre, faire chauffer les inſtrumens de fer ou d'acier qu'on deſire préſerver de la *rouillure*, enſuite les frotter, & les oindre de cet onguent.

Le fer eſt de tous les métaux celui qui s'altere le plus facilement: il ſe change tout en *rouille*, à-moins qu'on ne le préſerve des ſels de l'air par la peinture, le vernis, l'étamage. Il donne priſe aux diſſolvans les plus foibles; puiſque l'eau même l'attaque avec ſuccès. Quelquefois une humidité legere & de peu de durée, ſuffit pour défigurer, & pour transformer en *rouille* les premieres couches des ouvrages les mieux polis. Auſſi pour défendre ceux qui par leur deſtination, ſont trop expoſés aux impreſſions de l'eau, a-t-on cherché à les revêtir de divers enduits; on peint à l'huile, on dore les plus précieux, on en bronze quelques-uns; on a imaginé de recouvrir les plus communs d'une couche d'étain. Autrefois nos ſerruriers éto-

étoient dans l'uſage d'étamer les verroux, les targettes, les ſerrures, les marteaux de porte; & c'eſt ce qu'on pratique encore dans quelques pays étrangers. Journellement les Eperonniers étament les branches & les mords des brides. Enfin, on étame des feuilles de fer, & ces feuilles étamées ſont ce que nous appellons *du fer-blanc*.

M. Ellys rapporte dans ſon voyage de la baye d'Hudſon, que les métaux ſont moins ſujets dans certains climats très-froids à ſe *rouiller* que dans d'autres. Cette obſervation qui paroît d'abord peu importante, mérite néanmoins l'attention des Phyſiciens; car s'il eſt vrai qu'il y a une grande différence pour la *rouille* des métaux dans différens climats, on pourra alors ſe ſervir de cette différence, comme d'une indication pour les qualités ſimilaires ou diſſimilaires de l'air dans ces mêmes pays, & cette connoiſſance pourroit être utilement appliquée en pluſieurs occaſions.

Le ſieur Richard Ligon qui a compilé une relation de l'île de Barbade, il y a plus d'un ſiecle, rapporte que l'humidité de l'air y étoit de ſon tems ſi conſidérable, qu'elle faiſoit *rouiller* dans un inſtant les couteaux, les clés, les aiguilles, les épées, &c. Car, dit-il, paſſez votre couteau ſur une meule, & ôtez-en toute la *rouille*; remettez-le dans ſon fourreau, & ainſi dans votre poche; tirez-le un moment après, & vous verrez qu'il aura commencé à ſe couvrir de tous côtés de nouvelle *rouille*; que ſi vous l'y laiſſez pendant quelque tems, elle pénétrera dans l'acier, & rongera la lame. Il ajoute encore que les ſerrures qu'on laiſſe en repos ſe *rouillent* tout-à-fait au point de ne pouvoir plus ſervir, & que les horloges & les montres n'y vont jamais bien à cauſe de la *rouille* qui les attaque en dedans, & qui eſt un effet de l'humidité extraordinaire de l'air de ce pays. Il remarque auſſi qu'avant leur arrivée dans cette île, ils obſerverent déja ces mêmes effets ſur mer pendant quatre ou cinq jours, qu'ils eurent un tems extrèmement humide, dont il donne une deſcription très-exacte, en prouvant par cela même que la cauſe de la *rouille* des métaux doit être attribuée entierement à l'humidité de l'air.

On peut dire que c'eſt un ſentiment aſſez univerſellement reçu, que l'humidité fait *rouiller* les métaux; & il eſt certain que cette relation de Ligon doit avoir paru à tous ceux qui l'ont lue, une preuve inconteſtable de cette opinion reçue: par la raiſon contraire, dans les pays qui environnent la baie de Hudſon, les métaux y ſont moins ſuſceptibles de *rouille* que par-tout ailleurs; on obſerve la même choſe en Ruſſie, & ſans doute que la ſécheresſe de l'air de ce pays en eſt la cauſe. Cependant, quoique les métaux ſe *rouillent* dans l'île de Barbade par l'humidité de l'air, & qu'ils ſont préſervés de la *rouille* en Ruſſie par la ſéchereſſe de cet élément, on peut douter que l'idée générale de l'humidité ſoit ſeule ſuffiſante pour rendre raiſon de tous les phénomenes qui accompagnent ordinairement la *rouille*. Il eſt très-certain que l'air des pays qui environnent la baie d'Hudſon, eſt plutôt humide que ſec; car les brouillards continuels qui y regnent ſont plus que ſuffiſans, pour prouver que l'air y doit être humide dans un degré très-conſidérable; & toutesfois les métaux ne s'y *rouillent* pas comme dans d'autres endroits. Ne pourroit-on pas conclure de-là, que l'humidité ſeule n'eſt pas la cauſe de la *rouille*, quoiqu'il ſoit vrai d'un autre côté que celle-ci ne ſe trouve jamais, ou que rarement, ſans humidité?

En examinant avec attention la *rouille*, on trouve que c'eſt une ſolution des particules ſuperficielles du métal, ſur lequel elle ſe forme cauſée par quelque diſſolvant fluide; mais il ne s'enſuit pas de-là, que tous les fluides indifféremment puiſſent cauſer de la *rouille*, ou ce qui revient au même, ronger & diſſoudre les particules ſuperficielles du métal: nous ſavons, par exemple, que l'huile, loin d'avoir cette propriété, ſert plutôt à conſerver les métaux contre la *rouille*. Or, en réfléchiſſant davantage ſur ce ſujet, & en examinant d'où vient que l'huile, & généralement toute ſorte d'onguent & de graiſſe, fait cet effet ſur les métaux; on eſt porté à penſer que l'huile conſerve les métaux en les garantiſſant contre certaines particules contenues dans les fluides aqueux qui cauſent préciſément la *rouille*, & que ces particules ne ſont autre choſe que des ſels acides.

Ce ſentiment paroît d'autant plus vraiſſemblable, qu'il eſt certain que les ſolutions de tous les métaux ſe font par les diſſolvans acides, comme nous le voyons confirmé tous les jours, par la maniere ordinaire de faire du blanc de plomb, qui n'eſt autre choſe qu'une *rouille*, ou ſolution de ce métal, cauſée par le vinaigre. Nous apprenons par-là que l'huile conſerve les métaux, par la qualité connue qu'elle a d'envelopper les ſels acides. Il paroitroit donc que ce n'eſt pas proprement l'humidité, mais plutôt un certain diſſolvant fluide, répandu dans l'air qui cauſe la *rouille*; car quoique l'air ſoit un fluide, & qu'il agiſſe ſouvent ſur la ſurface des métaux, en les faiſant *rouiller*, nous ne devons pas croire qu'il agit ainſi ſimplement comme fluide, puiſqu'en ce cas l'air devroit cauſer par-tout le même effet; & les métaux devroient ſe *rouiller* en Ruſſie, auſſi-bien que par-tout ailleurs proche la ligne équinoxiale. L'air ne peut pas non plus produire cet effet comme étant chargé de particules aqueuſes, quoiqu'on le croie communément. Si cela étoit, l'air humide devroit cauſer le même effet dans la baie de Hudſon, que ſur les côtes de l'île de Barbade. Diſons donc plutôt que lorſque les particules aqueuſes, qui flottent dans l'air, ſont chargées de ſels acides, elles cauſent alors la *rouille*, & non autrement.

Nous voyons par-là, que les métaux deviennent à cet égard, une eſpece d'eſſai ou d'épreuve, pour la qualité de l'air, puiſque par l'action que l'air fait ſur eux, ils font connoître s'il eſt chargé de certains ſels ou non. Il eſt encore poſſible que la chaleur de l'air agiſſe en quelque façon ſur les métaux, principalement ſur leurs ſurfaces, en ouvrant leurs pores, & en les diſpoſant par-là à admettre une plus grande quantité de cet eſprit acide de ſel élevé dans l'atmoſphere par la force des rayons du ſoleil. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROUILLE *du froment*, (*Agricult.*) la *rouille* eſt une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment. Elle ſe manifeſte par une ſubſtance de couleur de fer rouillé, ou de gomme-gutte; elle couvre les feuilles & les tiges des fromens dans la plus grande force de leur végétation.

Cette ſubſtance eſt peu adhérente aux feuilles, puiſqu'on a ſouvent vu des épagneuls blancs ſortir leurs poils tout chargés de pouſſiere rouge, quand ils avoient parcouru un champ de froment attaqué de cette maladie.

De plus, il eſt d'expérience que quand il ſurvient une pluie abondante, qui lave les fromens qui en ſont attaqués, la *rouille* eſt preſqu'entierement diſſipée, & les grains en ſouffrent peu. Il n'eſt pas douteux que c'eſt la couleur de cette pouſſiere dont les feuilles ſe trouvent chargées, qui a déterminé les Agriculteurs à donner le nom de *rouille* à cette maladie; & c'eſt peut-être celle que les anciens ont connue ſous le nom de *rubigo*.

On l'attribue ordinairement, & mal-à-propos, aux brouillards ſecs qui ſurviennent quand les fromens ſont dans la plus grande force de leur végétation. Cette erreur vient de ce qu'on a remarqué que quand un ſoleil chaud ſuccédoit à ces brouillards ſecs, il arrivoit quelques jours après que les fromens étoient devenus *rouillés*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette maladie eſt extrèmement fâcheuſe, puiſque les fromens de la plus grande beauté ſont tout-à-coup réduits preſque à rien par cet accident imprévu.

Si la *rouille* attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient pouſſé leurs tuyaux, le dommage eſt médiocre; pourvû néanmoins qu'il ſurvienne un tems propre à la végétation. Dans ces circonſtances, les piés ſont ſeulement affoiblis, comme ſi on en avoit coupé, ou fait paître les feuilles. Ces piés font de nouvelles productions, & ils donnent des épis; la paille en eſt ſeulement plus courte, & les épis moins gros. Mais ſi la *rouille* attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment eſt arrêtée, & le grain ne profite preſque plus; en ſorte qu'il en réſulte un très-grand dommage pour la moiſſon.

Cette triſte maladie a été décrite par M. du Tillet. Ce laborieux obſervateur en attribue la cauſe à l'âcreté des brouillards, qui briſent le tiſſu des feuilles & des tuyaux, & qui occaſionnent par-là l'extravaſation d'un ſuc gras & oléagineux, lequel en ſe deſſéchant peu-à-peu, ſe convertit en une pouſſiere rouge orangé. Il a examiné, dit-il, avec une forte loupe pluſieurs piés de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de *rouille*, & il a vu diſtinctement que dans les endroits où étoit cette pouſſiere rouge, il y avoit de petites crevaſſes, & que l'épiderme de la

plante

plante étoit entr'ouverte d'eſpace en eſpace. Il a obſervé que ce ſuc réduit en pouſſiere rougeâtre, ſortoit d'entre ces petites ouvertures, au-deſſus deſquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recouvroient imparfaitement les petites crevaſſes.

Il appuie ſon ſentiment par l'extravaſation du ſuc nourricier de pluſieurs arbres, par exemple, des noyers, de la manne de Calabre, qui eſt un ſuc extravaſé des feuilles d'une eſpece de frêne; enfin par ce que M. de Muſchenbroeck rapporte dans ſes *Eſſais de Phyſique*, des ſucs épais & oléagineux qui ſortent des vaiſſeaux excrétoires des feuilles, & qui s'arrêtent à leur ſurface avec la même conſiſtance que le miel.

M. du Tillet rapporte pluſieurs obſervations qui tendent à démontrer combien ſe trompent ceux qui croient que les brouillards ſont un agent extérieur qui altere les grains. Il ne doute pas que la *rouille* des blés ne ſoit la ſuite d'une maladie dont le principe n'eſt pas encore aſſez bien connu.

Ceux-là ſe trompent encore, qui croient que la *rouille*, & la pouſſiere farineuſe qu'on apperçoit ſur pluſieurs plantes, ſont des amas d'œufs que des inſectes y ont dépoſés, & dont il ſort une nombreuſe famille funeſte aux végétaux. En adoptant avec l'auteur, pour cauſe de ces maladies l'extravaſation des ſucs nourriciers, on appercevra que la *rouille*, la roſée mielleuſe, la roſée farineuſe, & ces matieres graſſes qu'on apperçoit ſur les plantes graminées, dépendent de la qualité d'un ſuc concentré dans les plantes par l'évaporation, & qui ſe convertit tantôt en une pouſſiere impalpable, & tantôt en cette ſubſtance épaiſſe que l'on voit être de couleur rouge ſur les feves de marais, rougeâtre ſur les plantes graminées, verdâtre ſur le prunier, jaunâtre ſur le frêne, blanche ſur le méleſe, *&c.*

Quoique ces remarques laiſſent bien des choſes à deſirer, elles peuvent néanmoins engager les Phyſiciens à s'exercer ſur un objet auſſi utile au public. M. Lullen de Châteauvieux, qui a fait tant de belles expériences ſur la culture des terres, n'a pas dédaigné de communiquer au public d'excellentes obſervations ſur la *rouille*, qui m'ont paru dignes d'entrer dans cet ouvrage.

Il ſoupçonne que cette maladie des blés provient d'une extravaſation de la ſeve, d'autant que la végétation de la plante ſe trouve arrêtée, & que l'agrandiſſement des feuilles, l'allongement des tuyaux, & la croiſſance des épis ſont ſuſpendus: or comme la ſeve exiſte dans la plante, il faut qu'elle devienne quelqu'autre ſubſtance; & peut-être ſe convertit-elle en cette poudre rouge-orangée, qui paroit le produit d'une véritable végétation, qui croît & qui augmente tous les jours en quantité, tant que la maladie dure.

Les blés ne ſont frappés de la *rouille* que dans des tems de ſécherèſſe, & lorſque la roſée leur a manqué pendant pluſieurs jours: or la privation de cette humidité ſi favorable à la végétation, peut être capable de cauſer aux tuyaux & aux feuilles, un deſſéchement qui en déſunit les parties, & qui en entrouvre le tiſſu par où ſe fait l'extravaſation de la ſeve.

M. de Châteauvieux a propoſé un moyen qu'il a expérimenté, pour arrêter le progrès de la *rouille* des blés. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre, eſt ſans aucune altération, & que ſes racines ſont parfaitement ſaines, il a retranché ſur la fin de Septembre, toutes les feuilles des plantes *rouillées*. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent; les plantes firent des progrès conſidérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles tallerent très-bien, & produiſirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ſes ravages ſur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point, qu'elles ne produiſirent pas un ſeul épi.

Voilà un remede dont on peut faire uſage pour détourner cette maladie; à la vérité il ne peut s'appliquer que lorſqu'elle ſe manifeſte en automne & au printems, car quand elle ſe manifeſte dans le tems que les blés ſont en tuyaux & près d'épier, alors le mal paroit ſans remede.

M. de Châteauvieux a de plus obſervé que les blés que l'on ſeme de très-bonne heure ſont plus ſujets à être *rouillés*, que ceux qu'on ſeme tard: en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore en automne une reſſource contre cette maladie.

Enfin il a remarqué que lorſque les blés ont été *rouillés*, les ſeconds foins des prés l'ont été également; leurs feuilles ont paſſé d'un beau verd à cette mauvaiſe couleur de la *rouille* des blés: ces feuilles ont eu de la pouſſiere ſemblable, & l'herbe diminuoit chaque jour très-ſenſiblement. Comme tous les champs de blé n'en ſont pas ordinairement infectés de même, auſſi on ne l'a remarqué s'étendre qu'à cette partie des prairies. Cette maladie eſt ſans doute opérée par la même cauſe ſur les blés que ſur les foins; mais elle n'y produit pas exactement le même effet. Sur les plantes annuelles, telles que le blé, elle peut les faire périr entierement, comme cela arrive; mais ſur les plantes vivaces, telles que celles des prés, elle ne détruit point les plantes, les feuilles ſeules ſont endommagées. Leur conſervation ne pourroit-elle pas être attribuée à la ſuppreſſion qu'on fait des feuilles quand on fauche les prés?

Quoi qu'il en ſoit, ſi l'on avoit une connoiſſance aſſez certaine des cauſes de la *rouille*, on parviendroit vraiſſemblablement à découvrir plus aiſément le remede; mais en attendant cette découverte, il eſt à-propos de recueillir toutes les obſervations que les amateurs d'Agriculture feront ſur cette maladie; on en tirera certainement quelque ſecours. *Traité de la culture des terres*, par M. Duhamel, de l'académ. des Scien. *tom. IV.* (*D. J.*)

ROUIR, v. act. (*Econom. ruſtiq.*) préparation que l'on fait au chanvre avant que de le broyer; voici comme on s'y prend. On arrange le chanvre dans le routoir au fond de l'eau; on le couvre d'un peu de paille, & on l'aſſujettit ſous l'eau avec des morceaux de bois & des pierres. *Voyez fig. Pl.*

On le laiſſe dans cet état juſqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filaſſe, ſe détache aiſément de la chenevotte, ou du bois qui eſt au milieu de la tige du chanvre; ce qu'on reconnoit en eſſayant de tems en tems ſi l'écorce ceſſe d'être adhérente à la chenevotte. On juge que le chanvre eſt aſſez *roui*, quand il s'en détache ſans difficulté, & pour lors on le tire du routoir.

Cette opération diſpoſe non-ſeulement le chanvre à quitter la chenevotte, mais encore elle affine & attendrit la filaſſe.

On ne peut pas déterminer poſitivement combien il faut de tems pour que le chanvre ſoit aſſez *roui*; cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre. *Voyez l'article* CHANVRE.

ROULADE, ſ. f. *ou* ROULEMENT, *en Muſique*, ſe dit de pluſieurs inflexions de voix ſur une même ſyllabe.

Il faut un choix de ſons ou de voyelles, convenable pour les *roulades*; les *a* ſont les plus favorables pour faire ſortir la voix, enſuite les *o*, les *e* ouverts; l'*i* & l'*u* ſont peu ſonores, encore moins les diphtongues. Quant aux voyelles naſales, on n'y doit jamais faire de roulemens. La langue italienne pleine d'*o* & d'*a*, eſt beaucoup plus propre pour les *roulades* que n'eſt la françoiſe; auſſi les muſiciens italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les françois obligés de compoſer preſque toute leur muſique ſyllabique, à cauſe des voyelles peu favorables, ſont obligés de donner aux notes une marche lente & poſée, ou de faire heurter les conſonnes en faiſant courir les ſyllabes; ce qui rend néceſſairement le chant languiſſant ou dur. Je ne vois pas comment la muſique françoiſe pourra jamais ſurmonter cet obſtacle. (*S*)

ROULADE *ſur un tambour*, (*Phyſiq.*) on nomme *roulade*, ou *roulement*, le bruit continu qui réſulte de la rapidité avec laquelle on fait ſuccéder les baguettes ſur un tambour, en le battant avec adreſſe. Ces percuſſions répétées leſtement ſur un corps élaſtique & tendu, font ſur l'organe de l'ouie une impreſſion continue, à cauſe de la rapidité avec laquelle elles ſe ſuccedent. C'eſt ainſi que les roulemens dans le chant, qui ne ſont autre choſe que les promptes inflexions de voix ſur une ſyllabe, dépendent de la flexibilité des organes dans la perſonne qui chante, & de la rapidité de la percuſſion des ſons dans la perſonne qui écoute. Les impreſſions excitées par l'organe font une trace continue, à cauſe de la célérité avec laquelle elles ſe ſuccedent. La corde de viole élargie & multipliée par les vibrations, produit le même effet. Le cercle de feu qu'on fait voir avec un ſimple charbon ardent tourné en rond, s'explique par le même principe. En un mot, tous ces phénomenes de l'ouie & de la vue dépendent de la durée de la ſenſation que les objets excitent dans les nerfs, & de la promptitude

de avec laquelle leurs actions ſe répetent. (*D. J.*)

ROULAGE, ſ. m. (*Comm.*) profeſſion qu'exercent les Rouliers. Il ſignifie auſſi le *prix*, le *ſalaire* qu'on paye aux rouliers pour leurs peines. *Voyez* ROULIER.

Roulage ſe dit encore de la fonction de certains petits officiers de villes que l'on entretient ſur les ports pour ſortir des bateaux les balles, ballots, tonneaux & futailles, les mettre à terre en les roulant ſur des planches. Ces officiers ont à Paris pour le *roulage* des marchandiſes des droits particuliers qui leur ſont attribués par une ordonnance de la ville de l'année 1641. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

ROULEAU, ſ. m. (*Conchyliol.*) genre de coquille marine, univalve, dont la bouche eſt toujours alongée; ſon ſommet eſt quelquefois détaché du corps par un cercle, & quelquefois il eſt couronné; le fût eſt toujours uni.

Les *rouleaux* ſont autrement nommés *cylindres*, & plus communement *olives*. *Voyez* OLIVE, (*Conchyliol.*) (*D. J.*)

ROULEAU, ſ. m. (*Antiq. eccléſ.*) feuille de parchemin, au haut de laquelle on inſcrivoit anciennement dans les monaſteres le nom & l'éloge d'un abbé ou d'une abbêſſe décédée, avec la date de leur mort. On portoit enſuite cette feuille de monaſtere en monaſtere, & chacun y marquoit à ſon tour qu'il avoit offert des prieres à Dieu pour le repos de l'ame du défunt ou de la défunte. (*D. J.*)

ROULEAU, *ou* VOLUME, (*Littérat.*) ce que nous appellons aujourd'hui *livre*, ſe nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du latin *volumen*, dont la racine eſt *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les relier enſemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faiſoit un *rouleau* de chaque feuille qu'on mettoit les unes ſur les autres; en ſorte que quelquefois une matiere traitée, n'occupant qu'une ſeule feuille, celle-ci faiſoit un *volume*; & c'eſt ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-uns des anciens ont compoſés, & même par cette multitude prodigieuſe de *volumes* dont étoit compoſée la bibliotheque d'Alexandrie. Car enfin depuis l'invention de l'Imprimerie, ſi propre à multiplier les livres avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copiſtes, & malgré la fécondité des modernes, on n'eſt pas encore parvenu à former une bibliotheque de 700000 *volumes*, telle qu'étoît celle d'Alexandrie. Il faut convenir que la plûpart des *volumes* dont elle étoit compoſée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes ſur les autres ne ſe brouillaſſent, on prit la précaution de les coudre toutes enſemble & de n'en faire qu'un *rouleau*. Il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture de ces *rouleaux* ou *volumes*, & les Juifs en gardent encore l'uſage dans leurs ſynagogues. Ce ſont, dit Léon de Modene, des peaux de vélin couſues enſemble, non avec du fil, mais avec les boyaux d'un animal monde, ſur leſquelles la loi eſt écrite avec une grande exactitude, & qu'on roule ſur deux bâtons de bois qui ſont aux deux bouts. On roule auſſi à meſure une piece d'étoffe de lin ou de ſoie pour conſerver l'écriture, & l'on renferme le tout dans une eſpece de ſac ou d'étui de ſoie. Les extrémités des bâtons qui excedent de beaucoup le vélin, ſont garnis d'ornemens d'argent, comme pommes de grenade, clochettes, couronnes, *&c.* Le même auteur ajoute qu'il y a dans l'aron ou armoire d'une ſynagogue quelquefois plus de vingt de ces *rouleaux* nommés *ſefer tora*, ou *livre de la loi*. Celle d'Amſterdam en poſſede plus de cinquante, & un certain jour de l'année on les porte en proceſſion dans la ſynagogue. Mais aucun de ces *rouleaux* n'eſt véritablement ancien. Léon de Moden. *cérém. des Juifs, part. I. c. x.*

ROULEAU, ſ. m. (*Ouvrages & Manufact.*) piece de bois de figure cylindrique, dont on ſe ſert dans la fabrique de pluſieurs ouvrages, & dans diverſes manufactures, mais ſouvent ſous d'autres noms.

C'eſt ſur des *rouleaux* que ſe dreſſent les laines, les ſoies, les fils, les poils, *&c.* dont on fait la chaîne des étoffes & des toiles; chaque métier en a ordinairement deux; celui des Gaziers en a trois; on les nomme *enſubles*, & quelquefois *enſubleaux*.

Les Tiſſutiers-rubaniers qui travaillent aux galons & tiſſus d'or & d'argent, appellent *rouleaux* de la poitrine, un petit cylindre qui eſt attaché au-devant de leur métier. C'eſt ſur ce *rouleau* que paſſe l'ouvrage à meſure qu'il s'avance, avant de le rouler ſur l'enſuble de devant.

Dans les manufactures des glaces de grand volume, on nomme *rouleau à couler*, un gros cylindre de fonte, qui ſert à conduire le verre liquide juſqu'au bout de la table ſur laquelle on coule les glaces.

Les Fondeurs en ſable ſe ſervent d'un *rouleau* pour corroyer le ſable qu'ils emploient à faire leurs moules; on l'appelle plus communément *bâton*.

Les Pâtiſſiers ont un *rouleau* pour applatir & feuilleter leurs pâtes.

Les preſſes qu'on nomme *calendres*, qui ſervent à calendrer les étoffes, ſont entr'autres parties eſſentielles, compoſées de deux *rouleaux*. C'eſt auſſi entre deux *rouleaux* que ſe font les ondes des étoffes de ſoie, de poil ou de laine propres à être tabiſées; comme les moëres, les tabis, les camelots, *&c.*

Les images, eſtampes & tailles-douces s'impriment en paſſant entre deux *rouleaux*, la planche de cuivre gravée, & le papier humide qui en doit prendre l'impreſſion. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAU, ſ. m. (*Inſtrum. de méchan.*) eſpece de cylindre de bois qui ſert à mouvoir les plus peſans fardeaux pour les conduire d'un lieu à un autre. Il y a de ces *rouleaux* qu'on nomme *ſans fin*, ou *tours terriers*, parce qu'on les fait tourner par le moyen de leviers. Ils ſont aſſemblés ſous un poulin avec des entre-toiſes ou des moiſes. (*D. J.*)

ROULEAU, (*Agricult.*) On peut quelquefois l'employer utilement à briſer les mottes, ſuivant le ſyſtème de M. Tull; mais il ne faut s'en ſervir que quand la terre eſt ſeche, autrement le *rouleau* la corroyeroit, & détruiroit en partie les avantages qu'on retire des labours.

ROULEAUX, ſ. m. pl. (*Archit.*) les ouvriers appellent ainſi les enroulemens des modillons & des conſoles, & même ceux des panneaux & ornemens répétés de ſerrurerie.

ROULEAU *de cartouche*, (*Artifice.*) c'eſt un *rouleau* qui ſert à former un cartouche cylindrique, en roulant tout-autour un carton, à meſure qu'on le colle; tels ſont ceux de preſque tous les artifices. (*D. J.*)

ROULEAUX, (*uſtenſile de Charpentiers, Marbriers, Tailleurs de pierre.*) les *rouleaux* dont ils ſe ſervent pour mener d'un lieu à un autre les poutres, les marbres, les pierres de taille & autres fardeaux qui ſont lourds, mais non pas d'une peſanteur extraordinaire, ſont de ſimples cylindres de bois de ſept à huit pouces de diametre, & de trois à quatre piés de longueur, qu'ils mettent ſucceſſivement par-devant ſous les pieces qu'ils veulent conduire, tandis qu'on les pouſſe par derriere avec des pinces ou des leviers.

Quand les blocs de marbre ou les autres fardeaux ſont d'un poids exceſſif, on ſe ſert de *rouleaux* ſans fin, qu'on nomme autrement *tours teriers*. Ces *rouleaux*, pour leur donner plus de force, & empêcher qu'ils ne s'écraſent, ſont faits de bois aſſemblés à entre-toiſes; ils ont près d'un double de longueur & de diametre des ſimples *rouleaux*, & ſont outre cela garnis de larges cercles de fer aux deux extrémités. A un pié près de chaque bout, ſont quatre mortaiſes, ou plutôt deux ſeulement, mais qui ſont percées d'outre en outre. Elles ſervent à y mettre des longs leviers de bois, que des ouvriers tirent avec des cordes qui ſont attachées au bout, & l'on change de mortaiſes à meſure que le *rouleau* a fait un quart de tour: ce travail eſt long & pénible, mais ſûr. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAUX *ſans fin*, (*Charpent.*) ce ſont des *rouleaux* de bois aſſemblés avec des entre-toiſes. On s'en ſert très-utilement pour conduire de grands fardeaux & amener de groſſes pierres d'un lieu à un autre.

ROULEAU, *en terme de Cirier*, c'eſt une planche de noyer d'environ un demi-pié de long ſur quatre pouces de large & un d'épaiſſeur. Ce *rouleau* eſt garni de deux fiches qui lui ſervent de poignée. C'eſt avec cet uſtenſile qu'on arrondit une piece, & qu'on lui donne une groſſeur proportionnée à ſa longueur. *Voyez les Pl. du Cirier.*

ROULEAU, (*Cuiſine.*) eſt un gros cylindre de bois ſur lequel on dévide la corde des tournebroches, & eſt garni d'un haut bord pour ſoutenir la corde, & l'empêcher de tomber entre lui & la grande roue, & d'un reſſort qui s'arrête à une des croiſées de la grande roue lorſque la corde eſt aſſez remontée.

ROULEAU, *en terme d'Eperonnier*, ſignifie proprement l'extrémité inférieure de la ſous-barbe d'un

mords, qui ſe replie pluſieurs fois ſur elle-même, & forme une eſpece de bouton ou *rouleau* d'où elle tire ſon nom. *Voyez les fig. Pl. de l'Eperonnier.*

ROULEAU, *outil de Fondeur en ſable*, eſt un bâton cylindrique de bois dont les Fondeurs en ſable ſe ſervent pour corroyer le ſable dont ils forment les moules dans la caiſſe qui les contient. *Voyez les fig. Pl. du Fondeur en ſable, & l'article* FONDEUR EN SABLE.

ROULEAU, ſ. m. (*Comm. de fil.*) ruban de fil de différentes largeurs, qui a pris ce nom de la forme dont il eſt ordinairement roulé. Il s'en fait d'excellent en Auvergne, d'où les marchands de Paris tirent une partie de celui qu'ils débitent dans leurs boutiques. *Savary.*

ROULEAU, ſ. m. (*Horloger.*) c'eſt un corps cylindrique dont on ſe ſert dans la méchanique des groſſes horloges. Les *rouleaux* ſont de bois, au-tour deſquels s'enveloppe la corde qui éleve les poids. *Rouleau* ſe dit auſſi de deux cercles placés excentriquement de l'un à l'autre, pour que les deux circonférences forment un angle obtus ſur lequel poſe le bout d'un arbre pour diminuer les frottemens. (*D. J.*)

ROULEAUX, ſ. m. (*Jardin.*) on donne le nom de *rouleaux* aux enroulemens de parterre. (*D. J.*)

ROULEAU, (*Imprimerie.*) piece d'une preſſe d'imprimerie, eſt un morceau de bois rond, de la largeur de 5 à 6 pouces, ſur 10 à 11 pouces de diametre, avec un rebord de deux ou trois lignes, qui regnent autour de ſes deux extrémités: il eſt ſitué ſous la table entre les deux bandes, & percé dans ſa longueur pour recevoir la broche: il eſt auſſi percé de deux trous faits de biais, pour arrêter par une des extrémités la corde appellée *corde de rouleau. Voyez* CORDE DE ROULEAU. *Voyez les Planches de l'Imprimerie.*

Rouleau s'entend encore dans l'imprimerie d'un morceau de bois très-rond d'un pié & demi environ de longueur, & de quatre à cinq pouces de diametre, que l'on a ſoin de revêtir d'un blanchet; & dont on ſe ſert dans quelques imprimeries pour faire des épreuves: on tient même que quelques ouvrages prohibés ont été entierement imprimés au *rouleau.*

ROULEAUX, (*Mercerie.*) ce ſont de certaines enſeignes ou repréſentations de carton que les Merciers & quelques autres marchands mettent en étalage ſur le devant de leurs boutiques, pour faire montre des marchandiſes qu'ils vendent, en les couvrant de divers échantillons. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAUX, *en terme de Metteur en œuvre*, ce ſont des eſpeces de conſoles en or ou en argent, qui ſe mettent ordinairement dans les corps des bagues proche la tête, & qui entrent dans la compoſition de pluſieurs ouvrages de cette profeſſion. *Voyez Pl. & fig.*

ROULEAUX, (*Monnoyage.*) ce ſont deux inſtrumens de fer, de figure cylindrique, qui ſervent à tirer les larmes d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flaons des pieces que l'on fabrique. (*D. J.*)

ROULEAUX, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, ſont des eſpeces d'S, qui ornent le commencement de la croſſe proprement dite, immédiatement au-deſſus du fleuron. *Voyez les Pl.*

ROULEAU, (*Peinture.*) on appelle ainſi certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faiſoient ſortir groſſierement de la bouche de leurs perſonnages; c'eſt ce que fit Simon Memmi, qui, repréſentant le diable chaſſé par S. Reinier, lui mit cet écriteau dans la bouche, *ohime! non poſſo più.*

Ces *rouleaux*, d'une invention barbare, ſe ſont anéantis avec le goût gothique; mais les peintres d'hiſtoire devoient imaginer quelqu'autre idée moins groſſiere, pour indiquer le ſujet de leurs compoſitions, qu'un grand nombre des ſpectateurs cherchent quelquefois inutilement, ſurtout quand c'eſt un trait d'hiſtoire peu connu: des inſcriptions miſes au bas du tableau, ſeroient alors d'un grand uſage. J'en ai parlé ailleurs; j'ajoute ici que Raphaël & Annibal Carrache n'ont point héſité d'inférer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés néceſſaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raiſon, on ne grave guere aujourd'hui d'eſtampes, ſans mettre au bas des vers, des paſſages, des paroles, qui en expliquent le ſujet. (*D. J.*)

ROULEAU, *en terme de Potier fournaliſte*, c'eſt de la terre maniée en rond, de longueur; ce qui la rend différente des ballons qui ſont maniés en motte. *Voy.* BALLONS.

ROULEAUX, (*Sucrerie.*) on nomme quelquefois *rouleaux* dans les moulins à ſucre les tambours de fer qui ſervent à briſer les cannes, & à en exprimer le ſuc. Les tambours & les *rouleaux* ſont cependant bien différens, ces derniers n'étant que des cylindres de bois, dont les tambours ſont remplis, & les autres des cylindres de métal, dont ceux de bois ſont couverts. On affermit les *rouleaux* dans les tambours avec des ſerres ou coins de fer & de bois, & pour leur donner encore plus de fermeté, on remplit les vuides qui reſtent avec du brai bouillant; c'eſt dans les *rouleaux* que les dents des tambours ſont emmortoiſées. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAU *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) c'eſt du tabac en feuille cordé au moulin, & roulé en pluſieurs rangs autour d'un bâton. La plûpart du tabac de l'Amérique s'y débite en *rouleaux* de divers poids; & ce n'eſt guere que lorſqu'il eſt arrivée en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hollande, *&c.* qu'il ſe prépare en poudre. C'eſt du tabac en *rouleau* dont on ſe ſert, ſoit pour raper, ſoit pour mâcher. Les regrattiers qui en font le commerce, & qui le prennent au bureau de la ferme, le coupent en morceaux de pluſieurs onces, le ficellent, & l'ornent ordinairement de quelque clinquant de papier marbré. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

ROULEAU, (*Tapiſſier.*) *Voyez* ENSUPLE.

ROULEAU, (*Tiſſerand.*) piece de bois de figure cylindrique, dont pluſieurs artiſans ſe ſervent pour la fabrique des ouvrages de leur métier.

C'eſt ſur des *rouleaux* que ſe dreſſent les chaînes des toiles & des étoffes. Chaque métier a deux *rouleaux*; celui des gaziers en a trois; on les nomme *enſubles*, & quelquefois *enſubleaux*. *Voyez ces deux articles.*

Les maîtres Tiſſutiers-rubaniers ont à leur métier un cylindre, qu'ils nomment *rouleau de la poitriniere*; il eſt poſé ſur le devant de leur métier, & c'eſt ſur ce *rouleau* que gliſſe l'ouvrage à meſure qu'il s'avance, avant qu'on le roule ſur l'enſuble de devant. *Voy.* RUBANIER.

Les plombiers ont auſſi des *rouleaux* dont ils ſe ſervent pour former les tuyaux de plomb. Ils les nomment ordinairement *rondins* ou *tondins*. *Voyez l'un & l'autre.*

ROULÉE, COQUILLE, (*Conchyol.*) c'eſt celle que le flot, le roulis de la mer a jettée toute uſée ſur le rivage. (*D. J.*)

ROULEMENT, ſ. m. *en terme de Méchanique*, ſignifie une ſorte de *mouvement* circulaire, par lequel un mobile tourne autour de ſon propre axe ou centre, & en même tems applique continuellement de nouvelles parties de la ſurface au corps ſur lequel il ſe meut. *Voyez* MOUVEMENT, RÉVOLUTION, AXE, *&c.*

Tel eſt le mouvement d'une roue, d'une ſphere, *&c.* Tels ſont en particulier les mouvemens de la terre, des planetes, car toutes les planetes tournent ſur leurs axes en même tems qu'elles font leur révolution autour du ſoleil.

M. de Fontenelle, dans ſa pluralité des mondes, veut expliquer ces deux mouvemens par la comparaiſon d'une boule qui roule ſur un plan en même tems qu'elle avance. Mais le mouvement progreſſif de la boule produit néceſſairement ſon mouvement de rotation, au lieu qu'il n'eſt pas ſûr que la rotation des planetes ſur leurs axes vienne du même principe que leur révolution annuelle; & que ces deux mouvemens paroiſſent même entierement indépendans l'un de l'autre; c'eſt pourquoi il eſt à croire que M. de Fontenelle n'a pas donné cette explication comme fort exacte. *Voyez* ROUES, PLANETTE, TERRE, *&c.*

Le mouvement d'un corps qui roule, eſt oppoſé au mouvement en gliſſant, dans lequel c'eſt toujours la même partie de la ſurface du mobile qui s'applique au plan, le long duquel le corps ſe meut. *Voyez* GLISSER.

Si les ſurfaces ſur leſquelles les corps ſe meuvent étoient parfaitement polies, auſſi-bien que la ſurface des corps qui s'y meuvent, il n'y auroit preſque point de rotation. Par exemple, une roue qu'on tire ſur un plan avec une corde attachée à ſon centre, devroit naturellement gliſſer ſans tourner. Ce ſont les inégalités du plan qui l'obligent d'altérer ſon mouvement progreſſif par un mouvement de rotation; par exemple, ſi on place une roue à dents ſur une ſurface qui ait auſſi des dents, & qu'on tire cette roue par ſon centre, elle ne peut avancer ſans qu'il arrive de deux choſes l'une, ou qu'elle tourne, ou qu'elle briſe les iné-

inégalités & les éminences qui ſe rencontrent ſur la ſurface ſur laquelle elle roule. Mais il ſeroit ſouvent fort difficile qu'elle briſât les inégalités dont il s'agit, elle ne peut donc ſe mouvoir qu'en tournant; or toutes les ſurfaces ſur leſquelles un corps peut ſe mouvoir, ſont raboteuſes & inégales, & les ſurfaces de tous les corps ſont auſſi raboteuſes & comme dentées. Voilà pourquoi tous les corps ronds n'ont preſque jamais de mouvement progreſſif ſans rotation. A l'égard des corps dont la ſurface eſt plate, ils ne pourroient avoir de rotation ſans s'élever; & comme leur poids les en empêche, ils ne peuvent que ſe mouvoir progreſſivement; mais la réſiſtance & l'aſpérité de la ſurface ſur laquelle ils ſe meuvent arrête bientôt leur mouvement.

On trouve par l'expérience, que le frottement qu'un corps éprouve en roulant, c'eſt-à-dire, la réſiſtance qui vient des inégalités du plan ſur lequel il roule, eſt moindre que le frottement que le même corps éprouveroit en gliſſant. La raiſon en eſt aiſée à appercevoir après ce que nous venons de dire ſur le *roulement* des corps ronds. Car il eſt viſible que ce *roulement* aidant à deſengrener les parties, diminue beaucoup le frottement. *Voyez* FROTTEMENT.

C'eſt pour cela que les roues ſont ſi fort en uſage dans les machines, & qu'on les charge de la plus grande partie qu'il eſt poſſible de l'action, afin de rendre la réſiſtance moindre. *Voyez* ROUE, MACHINE, *&c. Chambers*. (O)

ROULER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mouvoir un corps ſur lui-même. *Voyez les articles* ROULEMENS, ROTATION.

ROULER, v. n. (*Art milit.*) officiers qui roulent entr'eux, c'eſt-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéiſſent les uns aux autres ſelon l'ancienneté de leur réception.

ROULER, (*Marine.*) on ſe ſert de ce verbe pour exprimer le mouvement de la mer, dont les vagues s'élevent & ſe déploient ſur un rivage uni; & le balancement d'un vaiſſeau, tantôt ſur l'un, tantôt ſur l'autre de ſes côtés.

ROULER, (*Com.*) ce terme ſignifie chez les marchands, plier une étoffe en rond, en faire une eſpece de rouleau. On roule les ſatins, papelines, gaſes, crêpes, rubans d'or, de ſoye, de fil de laine, les padous & les galons de toute eſpece. *Dictionnaire de Commerce*.

ROULER, ſe dit auſſi dans le commerce d'argent, lorſqu'il eſt commun, quand on en trouve aiſément chez les banquiers, & que le comptant va bien chez les marchands. On dit en ce ſens que l'argent *roule* bien.

ROULER, ſe dit encore des marchands & artiſans dont le négoce & le travail ſuffiſent à peine pour ſubſiſter. Ce mercier, ce ſerrurier ont peine à *rouler leur vie*. *id. ibid.*

ROULER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de faire pluſieurs lacets de cordonnets, ou de luiſant or ou ſoie, ſur un moule de bouton à épi, après le premier jettage. Ce moule eſt traverſé d'un fer à *rouler*. *Voyez* FER A ROULER, enſuite on le couvre d'un moule découronné, ſous lequel on tourne le fil, & qui empêche que ce fil ne deſcende trop bas, ou ne s'arrange mal. On arrête le fil avec de la ſoie, ou du fil de la même matiere.

ROULER *les cierges*, (*Cirerie.*) C'eſt les arrondir ſur une table arroſée d'eau, avec l'inſtrument qu'on appelle *rouloir*. Les bougies qui ſe font à la cuilliere, ſe roulent deux fois; l'une, après avoir reçu la moitié de leur jet dans l'attelier de l'apprêt; & l'autre, quand on leur a donné leur dernier jet dans l'attelier de l'achevement. *Dict. de Com.* (*D. J.*)

ROULER, *en terme de filaſſiere*, c'eſt faire de petits paquets de filaſſe qu'on veut battre & écraſer ſous les maillets.

ROULER, *en terme de fondeur de petit plomb*, c'eſt arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec précipitation.

ROULET, ſ. f. inſtrument dont les *Chapeliers* ſe ſervent pour fouler les chapeaux. C'eſt une eſpece de grand fuſeau de bois dur, & pour l'ordinaire de buis: il a environ un pouce & demi de diametre par le milieu, & va en diminuant juſqu'aux deux extrémités, qui ſe terminent en pointe. *Voyez la figure, Pl. du Chapelier*.

ROULETTE, ſ. f. (*Géom.*) eſt le nom d'une courbe, appellée autrement CYCLOÏDE. Ce nom lui fut donné par le P. Merſenne, & c'eſt celui qu'elle porta d'abord; le nom de *cycloïde* a prévalu. *Voy.* CYCLOÏDE. (*O*)

ROULETTES, chez les *Canonniers*, ſont des pieces de bois arrondies en forme de roue, & attachées aux aiſſieux des affuts, pour mouvoir le canon ſur mer, & quelquefois ſur terre. *Voyez* AFFUTS. *Chambers*.

ROULETTE, ſ. f. partie du métier à bas. *Voy. l'article* BAS-AU-METIER.

ROULETTE, ſe dit dans l'*écriture* d'un inſtrument de bois ou de bouis, dont le manche eſt plat, & la partie ſupérieure d'une *roulette*, dont les rayons extrêmement fins ne ſont point couverts à leur partie ſupérieure comme dans les roues ordinaires. On trempe ces rayons dans l'encre, & on la fait décrire une ligne de points; mais il me ſemble que l'on auroit tout auſſi-tôt fait avec la plume. *Voyez* le volume des Planches à la table de l'écriture, *Inſtrumens de l'Ecriture*.

ROULETTE, (*Reliure, Dorure ſur cuivre.*) la *roulette* pour pouſſer ſur les bords, doit être de cuivre, avec une monture de fer, où il y a deux joues qui embraſſent la *roulette*, avec un clou qui paſſe d'outre en outre, & qui eſt rivé des deux côtés ſur les joues. Elle eſt tournante, & enmanchée dans un manche de bois de tilleul. *Voyez les Pl. de la Reliure*.

Roulette ſimple, autrement dit filet, ſert à pouſſer une ligne d'or, qu'on appelle filet ſur le bord du livre, & ſur les plats.

Roulette à grains ou dent de rat, ſe pouſſe de même & s'employe ſur les dos & ſur les plats.

Roulettes à filets ſimples, à deux ou trois lignes, ſert aux mêmes uſages; toutes ces *roulettes* ſe pouſſent auſſi ſans or, aux mêmes places ſur les livres, après les avoir fait chauffer.

ROULETTE à *cran de fer*. Elle eſt faite comme la roue à rochet d'une pendule (*Inſtrument du métier d'étoffes de ſoie.*)

La *roulette* à cran de fer, eſt celle qui eſt à un bout de l'enſuple de devant le métier; les crans ſervent à acrocher le fer qu'on appelle *chien*, au moyen de quoi l'on arrête librement de force l'enſuple, ſur laquelle on roule l'étoffe, à meſure qu'elle ſe fabrique.

ROULETTE, ſ. f. (*Jeux.*) c'eſt un grand cercle diviſé en portiques de couleur noire ou blanche, & numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du ſort des joueurs, eſt pouſſée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, & après avoir heurté contre divers rochers, elle va ſe rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne, quand la boule tombe dans les portiques de ſa couleur; & l'on perd, quand c'eſt le contraire. (*D. J.*)

ROULIER, ſ. m. (*Com.*) voiturier par terre, par tranſporte les marchandiſes d'un lieu à un autre ſur des chariots, charettes, fourgons & autres pareilles voitures roulantes.

Les *rouliers*, à moins que ceux pour qui ils ont chargé, ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandiſes qu'ils tranſportent; les congés, ſi ce ſont des vins, eaux-de-vie & autres liqueurs; les acquits des bureaux où ils paſſent; des paſſeports s'il en eſt beſoin, & s'ils paſſent par pays ennemis.

C'eſt à eux auſſi à acquitter tous les menus droits de péages qui ſont dûs ſur la route, ſoit pour les voitures & chevaux, ſoit pour les marchandiſes, ſauf à ſe les faire rembourſer en cas de beſoin.

Enfin les *rouliers* répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandiſes par leur fait; & à l'égard des autres, dont ſuivant les ordonnances & réglemens, ils ne peuvent être tenus, ils doivent pour leur décharge en faire dreſſer des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où ces accidens ſont arrivés. *Diction. de Com. & de Trév.*

ROULIS, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le balancement du vaiſſeau dans le ſens de ſa largeur. *Voyez* TANGAGE.

ROULOIR, ſ. m. (*terme d'Epicier-Cirier.*) outil ordinairement de buis, plat & uni par-deſſous, plus long que large, ayant une poignée par-deſſus; ſa forme quoique plus grande, eſt à-peu-près ſemblable à ces morceaux de marbre taillés, que l'on met ſur les papiers dans les cabinets. Le *rouloir* ſert à rouler les bougies & les cierges ſur une table, après que la cire a été jettée ſur meche avec la cuilliere, ou qu'ils ont été tirés à la main. *Savary*. (*D. J.*)

ROULONS, *termes de Charron*, ce ſont les barreaux de bois qui ſe mettent dans les trous pratiqués

qués le long & en-deſſus des limons, & dans les petits limons de traverſe. *Voyez les fig. Pl. du charron*, qui repréſentent une charrette.

Roulons, ſ. m. (*Echellier.*) les *roulons* ſont les petits morceaux de bois qui joignent les deux branches d'une échelle, ſur leſquels on appuie le pié en montant. (*D. J.*)

Roulons, ſ. m. pl. (*Menuiſ.*) on appelle ainſi les petits barreaux ou échelons d'un ratelier d'écurie, quand ils ſont faits au tour, en maniere de baluſtres ralongés, comme il y en a dans les belles écuries. On nomme encore *roulons*, les petits baluſtres des bancs d'égliſe. *Daviler*. (*D. J.*)

ROUM, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom que les Arabes & autres Orientaux, ont donné aux pays & aux peuples, que les Romains, & enſuite les empereurs grecs & les Turcs ont ſoumis à leur obéiſſance; mais outre cette ſignification générale, les géographes perſans ont nommé proprement pays de *Roum*, celui dans lequel regnoient les ſultans de la dynaſtie des Selgincides, dans leſquels les turcs ottomans ont pris leur origine, de-là vient que les Perſans & les Mogols aux Indes, appellent les Turcs encore aujourd'hui *Roumi*. (*D. J.*)

ROUMOIS, le (*Géog. mod.*) *Rothomagenſis ager*; pays de France, dans la haute-Normandie, entre la Rille & la Seine; il fait partie du diocèſe de Rouen; & Quillebœuf en eſt le principal lieu. Ce pays abonde en blé & en fruits. L'on eſtime les toiles du *Roumois*, dites *toiles de ménage*. La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir & à brûler. (*D. J.*)

ROVOREIT, (*Géog. mod.*) petite ville du Tirol, ſur les frontieres de l'état de Veniſe, du côté de Vérone, & proche la riviere d'Etsh. (*D. J.*)

ROUPEAU. *Voyez* Bihoreau.

ROUPIE. *Voyez* Gorge-rouge.

Roupies, lack de, (*Hiſt. mod. Commerce.*) c'eſt le nom qu'on donne dans l'Indoſtan à une ſomme qui vaut environ douze mille cinq cens livres ſterlings, ou à-peu-près deux cens quatre-vingt mille livres monnoie de France.

ROUPIS, RUPIS, *ou* ROUPIES, (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans l'empire du Grand Mogol. Il y en a deux eſpeces; les unes ſont en argent, & valent environ un écu de trois livres monnoie de France. Les *roupis* d'or valent quatorze fois la valeur des *roupis* d'argent, ce qui revient à cinquante-quatre livres tournois. Les *roupis* d'argent ſe ſoudiviſent en moitié & en quart de *roupis*.

ROURE, ſ. f. (*Teinture.*) drogue dont les Teinturiers ſe ſervent pour teindre en verd; on l'employe auſſi dans la préparation de certaines peaux, particulierement pour les marroquins noirs. Son nom le plus commun eſt *Sumac*. *Voyez* Sumac. (*D. J.*)

ROUSA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, au midi de l'île de Weſtra. Elle a huit milles de longueur, & ſix de largeur. Ses côtes ſont fertiles, & la mer des environs eſt poiſſonneuſe. (*D. J.*)

ROUSETTE. *Voyez* Roussette.

ROUSON. *Voyez* Ombre de riviere.

ROUSSE, *Voyez* Vangeron.

ROUSSELET, ſ. m. (*Gram. & Jardinag.*) poire fort petite, qui a le goût très-ſucré, la peau rougeâtre, le deſſous fort rond: & le côté de la queue très-aigu. Elle eſt des plus hatives. Il y en a de deux fortes, le gros & le petit *rouſſelet*.

ROUSSEROLLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) Rosserolle, Roucherolle, Rossignol de riviere, Tire-arrache, *paſſer aquaticus*, Wil. oiſeau qui eſt un peu plus gros qu'une alouette; il a ſept pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces & demi juſqu'au bout des ongles: la longueur du bec eſt de dix lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche: les aîles étant pliées s'étendent juſqu'à la moitié de la longueur de la queue; l'envergure eſt de près de onze pouces. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau a une couleur brune, rouſsâtre, & l'inférieure eſt d'un blanc ſale. Les grandes plumes des aîles ſont brunes en-deſſus, à l'exception du bord extérieur, qui eſt d'un brun rouſſâtre; la face inférieure de ces plumes a une couleur griſe. Les piés & les ongles ſont gris. On trouve cet oiſeau dans les endroits marécageux & plantés de roſeaux, le long deſquels il grimpe comme les piés le long des arbres. Il chante preſque continuellement. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

ROUSSETTE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) poiſſon de mer cartilagineux, dont Rai a décrit trois eſpeces différentes. Il nomme la premier *catulus major vulgaris*. Cette eſpece de *rouſſette* differe des chiens de mer par le dos qu'elle a plus large, & par la partie antérieure de la tête qui eſt plus courte, moins pointue, & peu avancée au-delà de l'ouverture de la bouche. La peau a une couleur rouſſe; elle eſt marquée d'un grand nombre de petits points noirs, & elle eſt beaucoup plus rude au toucher que celle des chiens de mer. *Voyez* Chien de mer.

La deuxieme eſpece de *rouſſette*, nommée *catulus minor vulgaris*, differe de la précédente en ce qu'elle eſt beaucoup plus petite, qu'elle a le corps plus mince & plus alongé, & que ſa couleur eſt plus pâle & mêlée d'un peu de rouge. La peau a une très-grande quantité de petites taches, qui ſont en partie brunes & en partie blanchâtres, & éparſes ſans aucun ordre.

La troiſieme eſpece, appellée *catulus maximus*, differe de la premiere, en ce qu'elle a une couleur cendrée & griſe; les taches de la peau ſont plus grandes, mais en plus petit nombre; la partie antérieure de la tête eſt plus alongée & plus épaiſſe; les narines ſe trouvent beaucoup plus éloignés de la bouche; les nageoires de l'anus, au lieu d'être réunies enſemble, ſont ſéparées l'une de l'autre; enfin la nageoire qui eſt ſituée au-deſſous de l'anus, eſt beaucoup plus près de cette ouverture. Rai, *Synop. meth. piſcium. Voy.* Poisson.

ROUSSEUR, ſ. f. ou *tache de* rousseur, *lentigo*, eſt une maladie ou difformité de la peau. Cette *rouſſeur* ſe diſſipe avec le lait virginal, avec l'huile d'amandes douces mêlée avec le cerat ordinaire.

Le docteur Quincy employe auſſi ce terme pour ſignifier une ſorte d'éruption qui vient à la peau, ſurtout aux femmes groſſes.

ROUSSI, adj. (*Gram.*) odeur de quelque ſubſtance animale, comme la laine ou le cuir, lorſqu'elle eſt attaquée par le feu.

Roussi, cuir de *Rouſſi*, vache de *Rouſſi*, eſt une ſorte de cuir ou peau de vache préparée d'une certaine maniere, qu'on a imaginée d'abord en Ruſſie, & dont la fabrique a paſſé depuis en pluſieurs endroits d'Europe. On dit *Rouſſi* par corruption au lieu de *Ruſſie*. *Voyez* Vache de Russie.

ROUSSILLON, le, (*Géog. mod.*) en latin *Ruſcinonenſis comitatus*, province de France avec le titre de *comté*, dans les Pyrénées; elle eſt bornée au nord par le bas Languedoc, au midi par la Catalogne, à l'orient par la Méditerranée, & à l'occident par la Cerdagne. Elle a 18 lieues eſpagnoles du levant au couchant. Le pays eſt fertile en orangers & en oliviers; les vins qu'il produit ſont excellens; mais le bois y eſt rare, & comme il n'y a point de rivieres navigables, on eſt obligé de l'y porter à charge de mulets. La Tet, le Tec, & l'Agly, ne ſont que des torrens qui coulent dans cette province, où la chaleur eſt très-violente en été, à cauſe des montagnes qui l'entourent de toutes parts.

Les peuples de ce pays qui étoient de la dépendance de la Gaule narbonnoiſe, ſe nommoient anciennement *Sardones*; mais il y a long-tems que cette contrée a été appellée *Rouſſillon*, de la ville de *Ruſcino*, colonie romaine, capitale des *Sardones*. Le mot *Roſcino* a été dans la ſuite corrompu en *Roſſilio* ou *Rouſſilio*, Rouſſillon; cette ville, après avoir été pluſieurs fois ſaccagée par les Barbares, & principalement par les Sarraſins, dans le huitieme ſiecle, a été ruinée de maniere qu'il n'en reſte plus aujourd'hui de veſtiges; on voit ſeulement à deux mille pas de Perpignan, une vieille tour appellée *tor Roſſeillo*, ou la *tour de Rouſſillon*, qui eſt le lieu ou *Ruſcino* doit avoir été ſituée, ſelon la poſition que nous en donnent Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, & l'itinéraire d'Antonin.

Ce fut dans le vij. ſiecle de la fondation de Rome, que les Romains ſe rendirent les maîtres de ce pays, ainſi que du reſte de la Gaule narbonnoiſe, dont ils ont joui depuis plus de cinq cens ans; & ce fut ſous l'empire d'Honorius & de Valentinien ſon ſucceſſeur, que les Viſigoths s'emparerent du pays qui eſt à l'occident du Rhône juſqu'aux Pyrénées, & en particulier des villes de *Rouſſillon* & d'Elne; ils n'en furent chaſſés que l'an 759, par les Sarraſins, après la mort & la défaite du roi Roderic.

En 796 Charlemagne & ſon fils Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, conquirent les comtés de *Rouſſillon*, de Cerdagne, & de Girone, où ils éta-

bli-

blirent des comtes en qualité de gouverneurs. Ces comtes abuſerent de leur autorité & devinrent des ſouverains. Après la mort de l'un d'eux, le comté de *Rouſſillon* fut réuni à la couronne d'Arragon. Il eſt vrai que Louis XI. s'empara de ce comté en 1473; mais il revint au roi Ferdinand & à ſes ſucceſſeurs, qui en ont joui durant cent quarante-neuf ans; enfin Louis XIII. s'empara de tout le comté de *Rouſſillon* en 1642, & cette conquête fut aſſurée à la France par le traité des Pyrénées, conclu l'an 1659.

L'évêché de Perpignan, capitale de la province, eſt le ſeul qu'il y ait dans le gouvernement de *Rouſſillon*. La juſtice y eſt rendue en dernier reſſort par un conſeil ſupérieur établi à Perpignan en 1660. Les finances du gouvernement ne conſiſtent que dans la capitation, qui peut monter à environ quarante mille livres: le principal commerce eſt celui des huiles d'olives & des laines. (*D. J.*)

ROUSSILLON, *ordonnance de*, (*Droit françois.*) cette fameuſe ordonnance donnée par Charles IX. à Lyon en 1564, porte que l'année commencera dans la ſuite au premier Janvier, au-lieu qu'elle ne commençoit que le ſamedi ſaint après vêpres: le parlement ne conſentit à ce changement que vers l'an 1567. Les Romains commençoient auſſi l'année au premier Janvier, & donnoient les étrennes ce jour là; & M. Ducange obſerve qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laiſſoit pas de donner les étrennes au premier Janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, ſans doute parce qu'alors le ſoleil remonte. Par l'article xxiv. de l'*ordonnance de Rouſſillon*, les doubles juriſdictions de juſtice qui ne ſont pas royales, ſont réduites à une ſeule, grand avantage pour les particuliers: cet article eſt conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. *Hénault*. (*D. J.*)

ROUSSIN, ſ. m. (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval entier de race commune, & épais comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

ROUTAILLER, (*Véner.*) c'eſt chaſſer de gueule.

ROUTE, VOIE, CHEMIN, (*Synonymes.*) le mot de *route* enferme dans ſon idée quelque choſe d'ordinaire & de fréquenté; c'eſt pourquoi l'on dit la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il eſt queſtion; ainſi l'on dit que les ſouffrances ſont la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* ſignifie préciſément le terrein qu'on ſuit, & dans lequel on marche; & en ce ſens on dit que les *chemins* coupés ſont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* eſt toujours plus sûr.

Les *routes* different proprement entre elles par la diverſité des places ou des pays par où l'on peut paſſer; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence qu'il y a entre les *voies* ſemble venir de la diverſité des manieres dont on peut voyager; on va à Rouen ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paroiſſent différer entre eux par la diverſité de leur ſituation, & de leurs contours; on ſuit le *chemin* pavé ou le *chemin* de terre.

Dans le ſens figuré la bonne *route* conduit ſurement au but; la bonne *voie* y mene avec honneur, le bon *chemin* y mene facilement.

On ſe ſert auſſi des mots de *route* & de *chemin* pour déſigner la marche; avec cette différence, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un ſens abſolu & général, ſans admettre aucune idée de meſure ni de quantité; ainſi l'on dit ſimplement être en *route* & faire *route*; au-lieu que le ſecond ayant non-ſeulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en eſt le but, s'emploie dans un ſens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de celui qui lui eſt joint, de-ſorte que l'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'eſt en aucune façon d'uſage pour déſigner la marche, il l'eſt en revanche pour déſigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche; ainſi l'on dit d'un voyageur, qu'il va par la *voie* de la poſte, par la *voie* du coche, par la *voie* du meſſager; mais cette idée eſt tout-à-fait étrangere aux deux autres, & tire par conſéquent celui-ci hors du rang de leurs ſynonymes à cet égard; enfin le mot de *voie* eſt conſacré aux grands *chemins* de l'empire romain; on dit la *voie* appienne, flaminienne, laurentie, ardéatine, triomphale, *&c.* (*D. J.*)

ROUTE, *via*, (*Hiſtoire.*) eſt un paſſage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre. *Voyez* CHEMIN.

Les Romains ſont de tous les peuples celui qui s'eſt donné le plus de ſoins pour faire de belles *routes*. C'eſt une choſe preſque incroyable que les peines qu'ils ont priſes & les dépenſes qu'ils ont faites pour avoir des chemins vaſtes, droits, & commodes, depuis une extrémité de l'empire juſqu'à l'autre. *Voyez l'hiſtoire des grands-chemins de l'empire* par Bergier.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le ſol en l'enfonçant, ils y mettoient enſuite une couche de cailloux & de ſable; quelquefois ils le garniſſoient d'une couche de maçonnerie compoſée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis enſemble avec du mortier.

Le pere Meneſtrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, juſqu'à la profondeur de dix ou douze piés, & formant une maſſe auſſi dure & auſſi compacte que le marbre même; que cette maſſe après avoir réſiſté 1600 ans aux injures du tems, cede à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle eſt compoſée ne ſont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulierement avec de grandes pierres de taille quarrées; telles étoient les voies appienne & flaminienne. *Voyez* PAVER.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appellées ordinairement *viæ ferreæ*, ſoit parce que les pierres reſſembloient au fer, ſoit parce qu'elles réſiſtoient aux fers des chevaux, au fer des roues & des chariots, *&c.*

Les *routes* ſont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulieres.

Route naturelle, eſt celle qui a été fréquentée durant un long eſpace de tems, & que ſa ſeule diſpoſition donne moyen de conſerver avec peu de dépenſe.

Route artificielle, eſt celle qui eſt faite par le travail des hommes, & compoſée ſoit de terre, ſoit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu ſurmonter des difficultés; telles ſont la plûpart des *routes* qui ſont ſur le bord des fleuves, ou qui paſſent à-travers des lacs, des marais, *&c.*

Routes par terre ou *routes terreſtres*, ſont celles qui non-ſeulement ſont faites ſur la terre, mais qui ſont formées de terre amaſſée ou hauſſée en forme de levée, ſoutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les *routes par eau* ſont auſſi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles ſont les rivieres, les lacs, la mer, qu'on cotoye, qu'on parcourt ou qu'on traverſe pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles ſont les canaux creuſés de main d'homme, comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux de Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* ſont les grands chemins; & l'on entend par *routes particulieres*, ou celles qui ſont de traverſe, ou celles qui aboutiſſent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanſon & Ogilby ont fait des cartes des *routes* de France & d'Angleterre.

Quelques perſonnes ſe ſervent du mot de *route*, pour ſignifier un *ſentier* percé à-travers un bois, & reſervent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*. *Voyez* CHEMIN.

ROUTE PUBLIQUE *ou* GRANDE ROUTE, eſt une *route* commune à tout le monde, ſoit droite ou courbée, ſoit militaire ou royale: *route* particuliere eſt celle qui eſt deſtinée pour la commodité de quelque maiſon particuliere.

Les *routes militaires*, ainſi appellées parmi les Romains, etoient de grandes *routes* deſtinées aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour ſecourir les alliés. *Voyez* CHEMIN.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* deſtinées au tranſport des différentes matieres: elles avoient deux parties ou chemins différens; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre: les doubles *routes* étoient deſtinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confuſion.

Les

Les deux parties de ces *routes* étoient ſéparées l'une de l'autre par une eſpece de parapet élevé entre deux; ce parapet étoit pavé de briques, & ſervoit aux gens de pié: il avoit des eſpeces de bords, & il étoit garni de degrés d'eſpace en eſpace, & de colonnes pour marquer les diſtances. Telle étoit la *route* de Rome à Oſtie, appellée *via porticenſis*.

Route ſouterraine, eſt une *route* creuſée dans le roc, à coup de ciſeau, & voûtée. Telle eſt la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 piés de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par un certain Cocceius, ſous le regne de l'empereur Nerva; mais elle a depuis été élargie par Alphonſe, roi d'Arragon & de Naples, & les viceroïs l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* ſemblable dans le même royaume, entre Baies & Cumes, on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le ſixieme livre de l'Eneïde. *Voyez* Grotte. (*G*)

Route, *en terme de navigation*. *Voyez* Navigation, Rhumb, Loxodromie, Cabotage, *&c.*

Route, (*Marine.*) c'eſt le chemin que tient le vaiſſeau; on dit à la *route*, lorſqu'on commande au timonnier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a marqué.

On dit encore, porter à *route*, quand on court en droiture à l'endroit où l'on doit aller ſans relâcher & ſans dérive.

Route fausse *ou* fausse route, (*Marine.*) on dit faire *fauſſe route*, lorſqu'on ne porte pas vers l'endroit où l'on veut aller. Il eſt des cas où l'on eſt obligé de faire *fauſſe route*; par exemple, ſi un vaiſſeau plus foible eſt apperçu par un vaiſſeau ennemi plus fort qui le chaſſe pour le joindre; s'il peut gagner la nuit, alors au lieu de ſuivre la *route* qu'il faiſoit, il porte autant qu'il peut d'un autre côté, & change ainſi de *route*, & ſouvent par ce moyen évite l'ennemi & s'échappe.

Route, (*Art milit.*) on appelle *route* dans le militaire une eſpece d'acte que le roi fait accorder aux régimens qui ſe tranſportent d'un lieu dans un autre, & aux officiers qui menent des recrues, pour que l'étape leur ſoit fournie dans les lieux de leur paſſage.

Lorſque le roi trouve à propos d'accorder des *routes* pour des recrues ou des remontes, elle veut & entend que les majors des régimens envoyent au commencement du quartier d'hiver au ſecrétaire d'état de la guerre, les mémoires des *routes* dont chaque capitaine aura beſoin, ſoit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de ſa compagnie, dans leſquels mémoires ils doivent marquer le nombre qui manque à chaque compagnie pour la rendre complette ſur le pié de la derniere revûe. Ils doivent déſigner auſſi le premier lieu d'étape où la *route* devra commencer; il faut que ce ſoit autant qu'il eſt poſſible, une ville ou un chef-lieu d'élection.

Il y a beaucoup de réglemens pour prévenir les abus qui peuvent ſe gliſſer dans les *routes*. *Voyez le code militaire* de M. Briquet. (*Q*)

Route, eſpece de brigands qui ont long-tems ravagé la France, & qui formoient un corps de troupes dont les rois ſe ſont ſervis dans pluſieurs occaſions, mais qui furent entierement diſſipés ſous le regne de Charles V. *Voyez* Compagnies. (*Q*)

Route, ſ. f. (*Décorat. d'Agricult.*) c'eſt dans un parc, une allée d'arbres ſans aire de recoupes ni ſable, où les carroſſes peuvent rouler. (*D. J.*)

Routier, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on a intitulé quelques ouvrages du pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vûes de côtes, des obſervations ſur les diverſes qualités des parages, & des inſtructions pour la route des vaiſſeaux.

Routier, (*Comm.*) on appelle en Hollande *maîtres routiers*, ceux qui ſont chargés de la conduite des voitures publiques, ſoit par eau, ſoit par terre. Ils ſont ainſi nommés, à cauſe qu'ils ſont toujours la même route, partant à heure marquée & arrivant de même.

C'eſt ce que nous appellons en France, *maîtres de coches par eau ou par terre*, *maîtres de meſſageries & de carroſſes*. Les maîtres *routiers* de Hollande ſont établis par des lettres des colleges de l'amirauté chacun dans ſon diſtrict, leſquelles doivent être renouvellées tous les deux ans; ils jouiſſent de grandes franchiſes & d'une protection marquée des états, à cauſe de l'utilité publique & de l'exactitude avec laquelle il eſt néceſſaire que ces voitures ſoient conduites.

On donne auſſi le nom de *routiers* aux vaiſſeaux & barques, établies ſur les canaux & autres eaux des Provinces-Unies, pour tranſporter d'un lieu à un autre les marchandiſes & les perſonnes. *Dictionn. de Commerce*.

ROUTOIR, ſ. m. (*Econ. ruſtiq.*) l'endroit où l'on met rouir le chanvre; c'eſt ordinairement une foſſe de 3 ou 4 toiſes de longueur, ſur 2 ou 3 de largeur, & de 3 ou 4 piés de profondeur, remplie d'eau; c'eſt ſouvent une ſource qui remplit ces *routoirs*, & quand ils ſont pleins, ils ſe déchargent de ſuperficie par un écoulement qu'on y a ménagé. *Voyez Pl. de Corderie*.

Quelquefois les *routoirs* ne ſont autre choſe qu'un ſimple foſſé pratiqué ſur le bord d'une riviere, & quelquefois des mares ou des foſſés pleins d'eau. Il y a même des gens qui n'ont pas d'autres *routoirs* que le lit même des rivieres; mais cela eſt défendu par les ordonnances. *Voyez l'article* Chanvre.

ROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Podolie, ſur la riviere du même nom, autrement appellée le *Morawe*. Les ſavans croyent que *Row* eſt l'*Eractum* de Ptolomée, ancienne ville des Baſtarnes, dans la Sarmatie européenne. (*D. J.*)

ROUVRE, ſ. m. (*Botan.*) en latin *robur* d'où le mot françois a été tiré. C'eſt une eſpece de chêne plus bas que le chêne ordinaire, mais gros & tortu; ſon bois eſt dur; ſes feuilles ſont découpées à ondes aſſez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ſes fleurs ſont des chatons, & ſes fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun; cet arbre croît aux lieux montagneux; c'eſt le *quercus foliis molli lanugine pubeſcentibus*, de Tournefort. (*D. J.*)

ROUVRIR, v. act. (*Gram.*) ouvrir de-rechef. *Voyez* Ouvrir. On dit, la plaie veut ſe *rouvrir*.

ROUX, couleur d'un rouge pâle, ſemblable à celle d'une brique à moitié cuite, comme un daim, *&c.*

Roux-vent, (*Jardinage.*) vents froids qui ſoufflent dans le printems, & font recoquiller les jeunes feuilles des pêchers & de la vigne, leſquelles deviennent rougeâtres.

ROUYON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Mazandéran. *Long. ſelon Tavernier*, 71. 36. *latit.* 36. 15. (*D. J.*)

ROYAL, adj. ſe dit de quelque choſe qui a rapport au roi. *Voyez* Roi.

Ce mot vient du latin *regalis*, qui eſt dérivé de *rex*, roi.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit, la famille *royale*, le ſang *royal*, &c.

En Angleterre on donne le titre d'*alteſſe royale* au prince & à la princeſſe de Galles, au frere du roi, *&c. Voyez* Prince *&* Altesse.

On a donné le titre de *royale* à des princeſſes filles ou petites-filles de rois, quoiqu'elles ne fuſſent pas reines. Ainſi l'on a appellé la ducheſſe de Savoie, *madame royale*, & les ducheſſes d'Orléans & de Lorraine ont eu le titre d'*alteſſe royale*.

Abbaye royale, eſt une abbaye fondée par un roi ou par une reine. *Voyez* Abbaye.

Académie royale des Sciences. *Voyez* Académie.

Armée royale, eſt une armée qui marche avec du gros canon, & qui eſt en état d'aſſiéger une place forte & bien défendue. On pendoit ordinairement autrefois le gouverneur d'une petite place, quand il oſoit tenir devant une *armée royale*.

Conſentement royal, (*royal aſſent.*) ſe dit en Angleterre du conſentement ou de l'approbation que le roi donne à tout acte fait par un ou pluſieurs de ſes ſujets, par exemple, à l'élection d'un évêque par le doyen ou chapitre d'une égliſe, ou à un bill paſſé dans les deux chambres du parlement, *&c.*

Quand le roi a donné ſon conſentement à un bill dans le parlement, le bill eſt avec ces mots, *le roi le veut*. Si le roi refuſe ſon conſentement, on met ſur le bill, *le roi s'aviſera*. *Voyez* Bill, Parlement, *&c.*

Bourgs royaux, voyez Bourg.

Couronne royale, eſt celle que portent les rois. *Voyez* Couronne.

La couronne d'Angleterre eſt fermée par des demi-cercles d'or, qui ſe réuniſſent vers un globe ou boule, ſurmonté d'une croix; ces demi-cercles ſont ornés de croix & de fleurs de lis, & toute la couronne eſt enrichie de pierres précieuſes.

Chartre royale, voyez Chartre.

Compagnie royale d'Afrique, voyez Compagnie.

Banque royale, c'eſt le nom qu'on donne à la bourſe

ſe de Londres, où les marchands s'aſſemblent. *Voyez* Banque.

La bourſe de Londres fut conſtruite pour la premiere fois en 1566, par les ſoins de Thomas Gresham; le nom de *banque royale* (*royal exchange*) lui fut donné ſolemnellement à ſon de trompe par un héraut, en préſence de la reine Elizabeth. Juſqu'à cette année les marchands s'étoient aſſemblés dans le *lombard ſtreat* (rue des lombards). La bourſe étoit bâtie de brique, & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après, elle fut entierement brûlée dans le grand incendie de Londres; mais elle fut reconſtruite auſſitôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépenſe pour la rebâtir monta à 50000 l. ſterling. La moitié de cette ſomme fut donnée par la chambre de Londres, l'autre moitié par la compagnie des merciers, qui pour le remb ourſement de leurs avances eurent la permiſſion de louer 190 boutiques ſur les degrés à 20 liv. chacune, ce qui joint aux autres boutiques qui ſont élevées ſur le terrein où la bourſe eſt conſtruite, produit un revenu annuel de 4000 livres, quoique ce terrein n'excede pas les $\frac{3}{4}$ d'un arpent; auſſi peut-on dire que c'eſt le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment eſt quadrangulaire, & il eſt entouré d'une eſpece de galerie ou portique, ſous lequel les marchands ſe promenent. Au milieu de la cour eſt une ſtatue du roi Charles II. en habit d'empereur romain. Cette ſtatue a été élevée par la ſociété des marchands. Autour de cette ſtatue ſont rangées celles des rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Poiſſons royaux, ſont en Angleterre les baleines & eſturgeons (quelques-uns y ajoutent les marſouins), qui appartiennent de droit au roi, en quelque endroit du royaume qu'ils ſoient jettés ſur le rivage, ſoit par naufrage ou autrement; aucun des ſujets du roi ne peut s'en emparer ſans une permiſſion expreſſe de ſa majeſté. *Voyez* Poissons.

Fort royal, voyez Fort.

Franchiſe royale, voyez Franchise.

Hôpital royal, voyez Hôpital.

Chêne royal, eſt un beau & grand arbre, dont on voit encore les reſtes à Boſcobel, dans la pairie de Donnington, province de Staffort, & dont toutes les branches étoient autrefois couvertes de lierre. Le roi Charles II. après la défaite entiere de ſes troupes à la bataille de Vorceſter par celles de Cromwel, ſe tenoit caché pendant le jour dans l'épaiſſeur de cet arbre avec le colonel Carelisl, & paſſoit la nuit dans le château de Boſcobel. Ceux qui diſent que c'étoit alors un vieux chêne creux, ſe trompent; c'étoit un très-bel arbre qui s'élevoit au milieu de pluſieurs autres. Pour conſerver ce qui reſte de ce chêne, on a conſtruit aujourd-hui un mur tout-autour, & au-deſſus de la porte du mur on a mis cette inſcription en lettres d'or: *feliciſſimam arborem quam in aſylum potentiſſimi regis Caroli II. Deus optimus maximus per quem reges regnant, hic creſcere voluit*, &c. Tranſact. philoſ. n°. 310.

Officiers royaux ou *officiers du roi*, *voy.* Officiers.

Parapet royal ou *parapet du rempart*, en terme de fortification, eſt un banc d'environ trois braſſes de large, & de ſix piés de haut, placé ſur le bord du rempart du côté de la campagne, & deſtiné à couvrir ceux qui défendent les remparts. *Voyez* Rempart & Parapet.

Port royal, voyez Port.

Société royale de Londres, eſt une académie ou ſociété de gens recommandables par leur ſavoir. Elle a été inſtituée par Charles II. pour l'avancement des ſciences naturelles. *Voyez* Académie.

Cet illuſtre corps n'étoit dans ſon origine, & avant ſon renouvellement, qu'une ſociété de gens d'eſprit qui s'aſſembloient une fois par ſemaine dans le college de Wad-sham à Oxford, au logis du docteur Wilkins.

Enſuite vers l'année 1658, leurs aſſemblées ſe tinrent au college de Gres-ham à Londres, parce que la plûpart de ces ſavans demeuroient en cette ville. Dès le commencement du rétabliſſement de Charles II. c'eſt-à-dire en 1660, milord Clarendon les appuya de ſon crédit. Et le roi ayant eu connoiſſance des opérations de cette ſociété, lui accorda une ample chartre datée du 22 Avril 1663, par laquelle cette ſociété fut érigée en un corps conſiſtant en préſident, conſeillers & membres, & deſtiné à l'avancement des ſciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les officiers s'y font par ballotage. Les conſeillers ſont au nombre de 21, dont il y en a toujours dix nouveaux qu'on élit chaque année le jour de S. André, & onze qu'on continue pour l'année ſuivante.

Le chef du conſeil porte la qualité de *préſident*. Son office eſt de convoquer & de renvoyer l'aſſemblée, de propoſer les matieres qu'on y doit agiter, de demander qu'on produiſe les expériences, & d'admettre les membres qui ſont élus.

Pour être admis, l'aſpirant doit être propoſé dans une aſſemblée par quelqu'un des membres; & après que l'aſſemblée a approuvé la propoſition, elle en renvoie l'examen au conſeil; ſi le conſeil l'approuve, il en fait ſon rapport à la ſociété qui ne manque preſque jamais d'y donner ſon ſuffrage.

Chaque membre, en entrant dans la *ſociété royale*, ſouſcrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout ſon poſſible au bien de la ſociété, engagement dont il peut ſe relever au bout d'un certain tems, en ſignifiant au préſident qu'il deſire ſe retirer.

On paie en entrant, 40 ſ. au tréſorier, & 13 ſ. par quartier, tout le tems qu'on continue d'être membre de la ſociété.

Le nombre des membres de la ſociété n'eſt point fixe. On voit par la liſte de 1724, qu'elle étoit alors compoſée de deux cens dix-ſept perſonnes des royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & de ſoixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres il y en avoit de la premiere nobleſſe, & beaucoup qui étoient diſtingués dans l'état & dans l'égliſe.

Le but & l'objet de la *ſociété royale* eſt de faire des expoſés fideles de tous les ouvrages de la nature & de l'art, qui peuvent être à la portée de l'eſprit humain, de ſorte que dès à préſent, & dans les ſiecles futurs, on puiſſe reconnoître les erreurs qu'une longue preſcription a rendu invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux uſages celles qui ſont déja connues, enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reſte à découvrir.

Dans cette vue, la ſociété a fait un grand nombre d'expériences & d'obſervations ſur les différens phénomenes de la nature: éclipſes, cometes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, ſources, humidité, feux ſouterreins, flux & reflux, courans, magnétiſme, *&c.* Elle a auſſi recueilli pluſieurs faits ſinguliers, ſoit d'hiſtoire naturelle, ſoit d'arts, pluſieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été perfectionnée; la navigation eſt devenue plus ſure & plus parfaite; enfin l'agriculture s'en eſt ſentie, & les plantations ont été multipliées non-ſeulement dans l'Angleterre, mais auſſi dans l'Irlande.

La *ſociété royale* recueille avec ſoin dans des regîtres, toutes les expériences, relations, obſervations, *&c.* de ſes membres; de tems en tems elle donne au public, ſous le titre de *Tranſactions philoſophiques*, ce que ſon recueil contient de plus immédiatement utile. Le reſte demeure dans ſes regîtres pour être tranſmis à la poſtérité, & pour ſervir de fondement aux ſyſtèmes futurs. *Voyez* Transactions.

Elle a une bibliotheque de livres concernant les matieres qu'elle traite. Le dernier comte maréchal a contribué à l'augmentation de cette bibliotheque, en y joignant celle de Norfolk. Elle a de plus un muſée ou cabinet de curioſités naturelles & artificielles, donné par Daniel Colwal, chevalier; ſa deviſe eſt *nullius in verba* Ses mémoires ſont rédigés par deux ſecrétaires; & elle s'aſſemble tous les jeudis dans le Cranecourt, près de Fleeſtrees.

Académie royale eſpagnole, voyez Académie.

Sucre royal, voyez Sucre.

Royal-College *des Médecins de Londres*, (*Hiſt. d'Angl.*) le *college royal* des médecins de Londres, dont on a oublié de faire l'article en ſon lieu, a des regles & des ſtatuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'eſt fait recevoir dans une des deux univerſités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de ſept milles autour de Londres. Le *college royal* a ſeul le droit de conférer ce dernier privilege; ceux qui après avoir ſubi l'examen, y ſont admis, & qui ont été reçus

dans

dans les pays étrangers, ſont appellés ſeulement *licentiés*; mais ceux qui ont pris leurs dégrés à Cambridge ou à Oxford, ſont reçus membres du college, qui exige cependant encore un examen préalable, en préſence du préſident & des cenſeurs; un membre honoraire eſt admis ſans examen, & c'eſt un titre qu'on n'accorde qu'à des perſonnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

Royal, ſ. m. (*monnoie de France*) monnoie d'or; On n'a point de preuves qui puiſſe juſtifier que cette monnoie ſoit plus ancienne en France que le regne de Philippe le Bel; il eſt certain que ce prince fit faire de petits *royaux* d'or fin, de 70 au marc, qui valoient onze ſols pariſis, & qui vaudroient aujourd'hui environ onze livres; c'eſt cependant la plus ancienne monnoie d'or mentionnée dans les regiſtres de la cour des monnoies. Philippe le Bel fit auſſi fabriquer des gros *royaux*, qui peſoient le double des petits.

La monnoie des *royaux* eut fort long-tems cours en France; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquerent qui étoient d'or fin, & de 58 au marc; ceux du roi Jean, qui furent auſſi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc; ceux de Charles VII. de 64 & de 70.

Cette eſpece fut toujours d'or fin, & elle fut appellée *royal*, à cauſe que le roi y eſt repréſenté vêtu de ſes habits royaux; mais leur marque n'a pas toujours été uniforme, comme on peut s'en convaincre par la ſeule inſpection de leurs figures dans les planches de M. le Blanc, *traité des monnoies*. (*D. J.*)

Royale, ſ. f. (*terme de Mode*) on appelloit ainſi une ſorte de culotte fort large, que l'on portoit en France vers le milieu du dernier ſiecle; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de pluſieurs touffes de rubans. (*D. J.*)

Royale grosse, *en terme de Fondeur de petit plomb au moule*, eſt une eſpece de plomb d'un degré plus gros que la batarde, & de deux plus gros que la petite *royale*.

Royale petite, *en terme de Fondeur de plomb en moule*, eſt l'eſpece de plomb la plus petite qu'on faſſe de cette maniere.

ROYALISTE, ſ. m. (*Gram.*) qui eſt dans le parti du roi. Les militaires & les magiſtrats ſont toujours *royaliſtes*; les *royaliſtes* étoient les adverſaires des ligueurs; en Angleterre, ſous Jacques I. il y avoit les *royaliſtes* & les parlementaires.

ROYAN, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Saintonge, ſur la Garonne, ou pour mieux dire à l'embouchure de la Gironde, où on pêche d'excellentes ſardines, & où il y a un acul qui ſert de port. Elle eſt fameuſe par le ſiege qu'en fit en 1622, Louis XIII. qui ne s'en rendit maître qu'après y avoir perdu beaucoup de monde; il n'en reſte aujourd'hui qu'un miſérable fauxbourg. *Long.* ſuivant Caſſini, 16. 22'. 45". *latit.* 45. 36'. 50". (*D. J.*)

ROYANEZ, le (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Dauphiné, au diocèſe de Die; il a ſix lieues de long ſur quatre de large. Pont-de-Royan, dont il prit le nom, en eſt le chef-lieu; les habitans ſont exempts de taille par une conceſſion de Dauphins. (*D. J.*)

ROYAUME, ſ. m. (*Droit politiq.*) „ ce mot ſignifie (je ne dirai pas ce que diſoient ces républicains outrés, qui firent anciennement tant de bruit dans le monde par leurs victoires & leurs vertus) un tyran & des eſclaves; diſons mieux qu'eux, un roi & des ſujets „.

Un *royaume* eſt donc un état où un ſeul gouverne le corps politique par des lois fixes & fondamentales.

La plûpart des auteurs prétendent que parmi les rois, les uns ſont les maîtres de leur couronne, comme d'un patrimoine qu'il leur eſt permis de partager, de transférer, d'aliéner, en un mot dont ils peuvent diſpoſer comme ils le jugent à propos. D'autres n'ont la ſouveraineté qu'à titre d'uſufruit, ou de *fidei commis*, & cela, ou pour eux ſeulement, ou avec pouvoir de la tranſmettre à leurs deſcendans ſuivant les regles établies pour la ſucceſſion.

C'eſt ſur ce fondement que les mêmes auteurs ont diviſé les *royaumes* en patrimoniaux & en uſufructuaires, ou non-patrimoniaux, ils ajoutent que ces rois poſſedent la couronne en pleine propriété, qui ont acquis la ſouveraineté par droit de conquête, ou ceux à qui un peuple s'eſt donné ſans reſerve pour éviter un plus grand mal; mais qu'au contraire les rois qui ont été établis par un libre conſentement du peuple, ne poſſedent la couronne qu'à titre d'uſufruit. Telle eſt la maniere dont Grotius explique cette diſtinction, en quoi il a été ſuivi par Puffendorf, & par la foule des écrivains.

Le celebre Coccéius, Thomaſius, Bohmer, M. Barbeyrac & autres ſavans, ont adopté une opinion différente dans leurs ouvrages ſur cette matiere, dont voici à-peu-près le précis.

Ils conviennent d'abord que le pouvoir ſouverain peut entrer en commerce auſſi-bien que tout autre droit, & qu'il n'y a en cela rien de contraire à la nature de la choſe; enſorte que ſi la convention entre le prince & le peuple porte expreſſément que le prince aura plein droit d'aliéner la couronne, & d'en diſpoſer comme il le trouvera bon; on nommera ſi l'on veut un tel *royaume*, un *royaume patrimonial*; & les autres *royaumes*, des *royaumes uſufructuaires*; mais les exemples de pareilles conventions ſont ſi rares, qu'à peine en trouve-t-on d'autres que celui des Egyptiens avec leur roi, dont il eſt parlé dans la Geneſe, *ch. xlvij. v.* 18. *& ſuiv.* & les diſputes des docteurs ſur le pouvoir d'aliéner la couronne, regardent les cas où il n'y a point eu de convention là-deſſus entre le prince & le peuple.

La diſtinction qu'on fait ici ſe réduit à un cercle vicieux, car quand on demande quels ſont les princes qui ont pouvoir d'aliéner le *royaume*, on répond que ce ſont ceux qui poſſedent un *royaume patrimonial*; & quand on demande ce que c'eſt qu'un *royaume patrimonial*, on dit que c'eſt celui dont le prince a pouvoir d'aliéner la couronne. Il eſt vrai que les uns prétendent que les *royaumes* ſucceſſifs ſont patrimoniaux; les autres, que ce ſont les *royaumes* deſpotiques; les autres, que ce ſont ceux qui ont été conquis ou établis de quelqu'autre maniere par un conſentement forcé du peuple; mais aucune de ces opinions n'établit de fondement ſolide d'un droit de propriété proprement ainſi nommé, & accompagné du pouvoir d'aliéner.

De ce que l'on s'eſt ſoumis par force ou par néceſſité à la domination de quelqu'un, il ne s'enſuit pas non plus qu'on lui ait donné par cela même le pouvoir de transferer ſon droit à tel autre qu'il voudra. Envain objecteroit-on que ſi le prince eût ſtipulé qu'on lui donnât le pouvoir d'aliéner, on y auroit conſenti; le ſilence, tout au-contraire, fait préſumer qu'il n'y a point eu de telle conceſſion tacite, puiſque ſi le roi avoit prétendu acquérir le droit d'aliéner la couronne, c'étoit à lui à s'expliquer, & à faire expliquer là-deſſus le peuple; mais le peuple n'en ayant point parlé, comme on le ſuppoſe, il eſt & doit être cenſé n'avoir nullement penſé à donner au roi un pouvoir qui le mît en état de lui faire changer de maître à ſa fantaiſie.

En un mot, le pouvoir ſouverain, de quelque maniere qu'il ſoit conféré, & quelque abſolu qu'il ſoit, n'emporte point par lui-même un droit de propriété, ni par conſéquent le pouvoir d'aliéner; ce ſont deux idées tout-à-fait diſtinctes, & qui n'ont aucune liaiſon néceſſaire l'une avec l'autre. Le grand-ſeigneur, tout deſpotique qu'il eſt, n'a ni la puiſſance d'aliéner l'empire, ni de changer à ſa fantaiſie l'ordre de la ſucceſſion.

Il eſt vrai qu'on allegue un grand nombre d'exemples d'aliénations faites de tout tems par les ſouverains; mais il faut remarquer ſur ces exemples qu'on allegue, 1°. que la plûpart de ces aliénations n'ont eu aucun effet; 2°. que nous ignorons les conditions ſous leſquelles les princes ou les états anciens dont on parle, avoient acquis la ſouveraineté de tel ou tel peuple. Ainſi il pourroit ſe faire qu'il y eût quelque clauſe formelle par laquelle ces peuples avoient donné à leurs ſouverains le pouvoir d'aliéner la ſouveraineté même. 3°. Souvent ces aliénations n'ont eu d'autre titre que la force, & elles ne ſont devenues légitimes qu'en vertu du conſentement donné après coup, lorſque les peuples aliénés ſe ſont ſoumis ſans oppoſition au nouveau ſouverain. 4°. Il a pû y avoir auſſi un conſentement tacite entierement libre, dans le tems même de l'aliénation, & cela en deux manieres; ou quand le peuple qu'on vouloit aliéner, n'y témoignoit aucune répugnance, quoiqu'il ne fût point contraint par une force majeure; ou parce que l'uſage s'étant introduit en orient & ailleurs, d'attacher au droit de ſouveraineté abſolue un

plein pouvoir de propriété, qui autoriſât le ſouverain à aliéner ſes états comme bon lui ſembloit; ceux qui ſe ſoumettoient à un tel ſouverain, étoient cenſés le faire ſur le pié de la coutume établie, à moins qu'ils ne déclaraſſent expreſſement le contraire. Ainſi tous ces exemples ne prouvent point que le pouvoir d'aliéner, ſuive néceſſairement de la ſouveraineté la plus abſolue, & conſiderée en elle-même & de quelque maniere qu'on l'acquiere.

Concluons donc, comme un principe inconteſtable, que dans le doute, tout *royaume* doit être cenſé non patrimonial, auſſi long-tems qu'on ne prouvera pas d'une maniere ou d'une autre, qu'un peuple s'eſt ſoumis ſur ce pié-là à un ſouverain. *Voyez* Barbeyrac, dans ſes *Notes ſur Grotius*; & Bohmer, dans ſon *Introduct. ad jus publicum univerſale*. (*D. J.*)

Royaume de Dieu, (*Critique ſacrée*) ce mot ſe prend dans l'Ecriture, pour le ſouverain empire de Dieu ſur toutes les créatures; le *royaume des cieux*, eſt une expreſſion commune dans le nouveau teſtament, pour ſignifier le *royaume de Jeſus-Chriſt*, c'eſt-à-dire la vocation des peuples à la foi, & la prédication de l'évangile; il marque encore l'état des bienheureux après cette vie; *heureux ſont les pauvres en eſprit, car le* royaume des cieux *leur appartient*. Matt. *v.* 3. Les pauvres en eſprit ſont ceux qui ne ſont pas poſſedés de l'amour des richeſſes, & qui ne commettent pas d'injuſtice pour en acquérir. *Voy.* Pauvre, *Critiq. ſacrée*. (*D. J.*)

Royaume d'Israel et de Juda, (*Hiſt. ſacrée*) les Iſraélites, après avoir été ſagement gouvernés par des juges éclairés, & choiſis dans chaque tribu, ſe laſſerent de cette forme de gouvernement, & déclarerent à Samuël qu'ils ne vouloient plus, à l'exemple d'autres nations voiſines, obéir qu'à un ſeul, qui fût leur maître & leur roi. Samuël pour les détourner de prendre ce parti, leur repréſenta fortement, mais vainement, quel ſeroit le droit du roi qui les gouverneroit; il vous ôtera vos fils, leur dit-il, pour en faire ſes ſerviteurs; il prendra vos eſclaves & vos troupeaux; il vous fera payer la dixme de vos grains pour enrichir ſes créatures, & vous ſerez ſes eſclaves. *I. Rois viij.* 11. Les Iſraélites n'écouterent point le prophete, & Saül fut nommé leur roi. Cependant ce que Samuël appelle le droit du roi, *jus regis*, n'eſt pas le droit légitime des rois, mais l'abus qu'ils font de l'autorité qui leur a été confiée par les peuples, lorſqu'au lieu d'en être les peres & les protecteurs, ils en deviennent les oppreſſeurs & les tyrans.

A Saül ſuccéda Isboſeth pendant quelque tems, ſur une partie de ſon *royaume*, & à la mort d'Isboſeth, David reunit tout Iſraël. A David ſuccéda Salomon, après la mort duquel le *royaume* fut partagé; dix tribus ſuivirent Jéroboam, car le fils de Salomon ne regna que ſur Benjamin & Juda; alors ſe formerent deux *royaumes*, celui de Juda, & celui d'Iſraël; le dernier dura 253 ans, ſous dix-neuf rois, qui tous moururent dans l'impiété ou dans le crime.

Le *royaume de Juda* eut auſſi dix-neuf rois, depuis Roboam juſqu'à Sédécias, ſous le regne duquel Jéruſalem fut priſe par Nabuchodonoſor, le temple brulé, & les habitans emmenés captifs au-delà de l'Euphrate. Dans cette longue ſuite de rois, il ne s'en trouva que trois, David, Ezéchias & Joſias, qui n'aient pas été idolâtres, ou du moins fauteurs de l'idolatrie. *Ecclėſ. xljx.* 5.

Après le retour de la captivité, qui dura 70 ans, les Juifs rentrerent dans l'ariſtocratie, & vêcurent ſous la domination des Perſes, juſqu'au regne d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3672. après ſa mort la Judée paſſa ſous l'autorité des rois d'Egypte, enſuite ſous celle des rois de Syrie, juſqu'à ce qu'Antiochus Epiphane, ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour leur défenſe, la famille des Aſmonéens s'éleva & remit les Juifs en liberté.

D'abord ceux de cette famille ne prirent que le nom de princes, que porterent cinq d'entr'eux, Mathatias, Juda Machabée, Jonathas, Simon, & Hircan; mais Ariſtobule prit le titre de *roi* qu'il tranſmit à cinq de ſes ſucceſſeurs, Alexandre, Jannée, Salomé ſa femme, Hircan, Ariſtobule, & Antigone. Enſuite Hérode s'empara du *royaume*, & le conſerva ſous l'autorité de Rome; après ſa mort, la Judée fut gouvernée ſous le nom d'*Ethnarchie*, par ſes trois fils, Archélaüs, Hérode Antepas, & Philippe. Enfin elle fut réduite en province romaine. (*D. J.*)

Royaumes du monde, (*Hiſt. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célebres juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Les voici:

Le premier *royaume* eſt celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jeſus-Chriſt. Nemrod y joignit l'Aſſyrie; mais on ne connoît pas ſes ſucceſſeurs, & l'Ecriture laiſſe aſſez voir que tous ces vaſtes pays qui ont formé l'empire d'Aſſyrie, appartenoient à différens maitres au tems d'Abraham.

Le ſecond *royaume* eſt celui d'Egypte, que Meſraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ere chrétienne. On apprend de Conſtantin Manaſſés que ce *royaume* a été de 1633 ans; intervalle qu'on trouve depuis Meſraïm juſqu'à la conquête d'Egypte par Cambyſes, roi des Perſes, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jeſus-Chriſt.

Le troiſieme *royaume* eſt celui de Sicyone, ville de Péloponnèſe. C'eſt le premier *royaume* de l'Europe dont on connoiſſe un peu les rois. Juſqu'en Grece même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus premier roi d'Argos, paſſoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant Jeſus-Chriſt. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier; que ce *royaume* dura 959 ans; qu'enſuite les prêtres de Jupiter Carnien gouvernerent ſucceſſivement pendant 33 ans; & que Charidème ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone reſta ſous la dépendance des rois de Mycenes. Suivant ce ſyſtème de Caſtor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jeſus-Chriſt.

Le quatrieme *royaume* eſt celui d'Argos, ville du Péloponnèſe, qui fut fondée par Inachus l'an 2177 du monde, 1858 avant Jeſus-Chriſt. Il dura 382 ans ſous neuf rois, dont le dernier fut Sthélénus. L'an du monde 2559, & avant Jeſus-Chriſt 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynaſtie, qui ne ſubſiſta que ſous cinq rois pendant 163 ans. Acriſius, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jeſus-Chriſt. Il y eut enſuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient compoſé le *royaume* d'Argos; mais ce fut le roi de Mycenes qui eut la principale autorité.

Le cinquieme *royaume* eſt celui d'Athènes qui fut fondé l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jeſus-Chriſt par Cécrops, qui ne laiſſa point d'héritier. Les ſeize rois qui lui ſuccéderent furent preſque tous de différentes familles, Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jeſus-Chriſt. Quoiqu'il laiſsât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit ſubſiſté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'eſt-à-dire juſqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jeſus-Chriſt. Cette année on regla que les archontes ſeroient renouvellés tous les dix ans. Il y en eut ſept qui gouvernerent pendant 68 ans. Enfin l'an 3351 du monde, 684 ans avant Jeſus-Chriſt, 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a ſubſiſté juſqu'à ce que la ville d'Athènes perdit ſa liberté.

Le ſixieme *royaume* eſt celui de Troye, ville de Phrygie en Aſie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jeſus-Chriſt, par Dardanus venu de l'île de Crete, & dura 296 ans ſous ſix rois, dont le dernier fut Priam, ſi célebre par le nombre de ſes enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs l'an 2851 du monde, 1184 avant Jeſus-Chriſt. Aſtyanax, fils d'Hector & petit fils de Priam, y regna depuis, mais non avec la gloire & la puiſſance de ſes ancêtres; & on ne ſait rien de ſes ſucceſſeurs.

Le ſeptieme *royaume* eſt celui de Mycenes, ville du Péloponnèſe, qui fut fondé par Perſée l'an 2722 du monde, 1313 avant Jeſus-Chriſt, & qui fut détruit par les deſcendans d'Hercule l'an 2906 du monde, 1129 ayant Jeſus-Chriſt, après avoir ſubſiſté 186 ans. Atrée & Agamemon, rois de Mycenes, ſont très-célebres; le dernier commandoit avec un autorité abſolue l'armée des Grecs qui fit le ſiege de Troye, parce qu'il étoit le plus puiſſant de tous les rois grecs, & que preſque tout le Péloponnèſe & une partie de la Grece propre lui étoient ſoumis.

Le huitieme *royaume* eſt celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 avant Jeſus-Chriſt par Picus, fils de Saturne, auquel ſuccéda ſon fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le ſeizieme ſucceſſeur fut Numitor que Romulus mit ſur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvieme *royaume* eſt celui de Tyr, qui, à le faire commencer au tems où Joſephe prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jeſus-Chriſt. Il eſt certain que cet hiſtorien ſe trompe pour le tems de la fondation de cette ville célebre, puiſqu'Io, qui fut enlevée par des tyriens, eſt bien plus ancienne, & que de ſon tems Tyr faiſoit déja un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr l'an 3187 du monde, 848 avant Jeſus-Chriſt.

Le dixieme *royaume* fut celui d'Aſſyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jeſus-Chriſt, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Phul après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état l'an 3288 du monde, 747 avant Jeſus-Chriſt, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Aſſyrie ſubſiſta avec beaucoup d'éclat juſqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jeſus-Chriſt.

L'onzieme *royaume* eſt celui de Lydie, au-moins à prendre ſon commencement au tems où il eſt connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon; mais celui-ci eſt le premier de la famille d'Hercule. Il commença à regner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jeſus-Chriſt. Après ſa famille qui regna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynaſtie l'an 3322 du monde, 713 avant Jeſus-Chriſt; & Créſus, le dernier de ſes deſcendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perſes, l'an 3491 du monde, 544 ans avant Jeſus-Chriſt.

Le douzieme *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Corinthe, lorſqu'Aletes ſe rendit maître de cette ville l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jeſus-Chriſt. Ce royaume ſubſiſta 323 ans, & fut enſuite gouverné par des magiſtrats appellés *prytanés*; mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jeſus-Chriſt, Cypſele s'empara de l'autorité ſouveraine, & après lui ſon fils Périander; qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 avant Jeſus-Chriſt.

Le treizieme *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de Corinthe par Ariſtomede, qui laiſſa deux enfans, nommés *Euryſthene* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu auſſi pour leurs deſcendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jeſus-Chriſt, par Saül, qui eut pour ſucceſſeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux ſouverainetés; l'une appellée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonozor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde & 588 avant Jeſus-Chriſt; & l'autre le *royaume d'Iſraël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Oſée le dernier qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Aſſyrie, l'an 3314 du monde & 721 avant Jeſus-Chriſt.

Le quatorzieme *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jeſus-Chriſt, par Raſin, Reſtin ou Réſon, général des troupes d'Adar-Eſer, ou Hadadézer ou Hadarhézer, lorſqu'il vit ſon maître défait par David. Ses ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec les rois d'Iſraël: il n'y eut que le dernier, nommé auſſi *Raſin* ou *Retſin*, qui s'allia avec Phacée pour faire le ſiege de Jéruſalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & ſon *royaume* détruit par Téglatphalaſar, Tiglath-Pilnéſéer, Tiglath-Piléſer ou Tiglath-Péléſer, roi d'Aſſyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jeſus-Chriſt.

Le quinzieme *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des deſcendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jeſus-Chriſt. Il a duré 490 ans juſqu'à la mort d'Alexandre le grand, qui établit la monarchie des Grecs, & qui mourut l'an 3710 du monde & 325 avant Jeſus-Chriſt.

Le ſeizieme *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome la 3282 du monde, & 753 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le ſuberbe le ſeptieme & le dernier, qui fut chaſſé l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jeſus-Chriſt.

Le dix-ſeptieme *royaume* eſt celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jeſus-Chriſt, par Nabonaſſar. Il ne dura que 67 ans ſous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Aſſyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jeſus-Chriſt.

Le dix-huitieme *royaume* eſt celui des Medes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jeſus-Chriſt, par Déjocès, & que Cyrus détruiſit l'an 3476 du monde, 559 avant Jeſus-Chriſt. Ce *royaume* eſt célebre dans l'hiſtoire; il y en a qui ſe conformant à Ctéſias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvieme *royaume* eſt celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolaſſur ou Nabuchodonoſor I. l'an 3410 du monde, 625 avant Jeſus-Chriſt. On y compte cinq rois, qui regnerent 87 ans. Le dernier eſt Nabonnade ou Darius le Mede, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingtieme *royaume* eſt celui des Perſes, qui paſſa d'Archaménidès & de Cambyſes à Cyrus l'an du monde 3476, & 559 avant Jeſus Chriſt, & dura juſqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jeſus Chriſt.

Le vingt-unieme *royaume*, & le ſecond de Macédoine fondé par Antipater qui uſurpa la couronne après la mort d'Alexandre le grand, & qui la laiſſa à ſon fils Caſſander l'an du monde 3718 & 317 avant Jeſus-Chriſt. Ce *royaume* fut éteint dans Perſée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-deuxieme *royaume* eſt celui d'Egypte, commencé par Ptolémée, fils de Lagus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre le grand l'an du monde 3712, & 323 avant Jeſus-Chriſt. Il dura juſqu'à la reine Cléopatre II. maîtreſſe de Marc-Antoine, qui ſe donna la mort après la bataille d'Actium l'an du monde 4005, & le 30 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-troiſieme *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs ſucceſſeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jeſus-Chriſt. Il dura juſqu'à Antiochus l'aſiatique, fils d'Antiochus le pieux & de Sélene. Ce prince en fût privé par Pompée l'an du monde 3970, & 65 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-quatrieme *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jeſus-Chriſt, par l'eunuque Philétere, & dura juſqu'à Attale III. ſurnommé *Philométor*. Celui-ci mourant ſans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jeſus-Chriſt, inſtitua le peuple romain pour héritier & ſucceſſeur de ſa couronne.

Nous ne parlerons point ici des *royaumes* du Boſphore, du Pont en Aſie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Scythes ou Maſſagetes, & autres ſemblables, parce qu'on ne connoît point l'établiſſement de ces monarchies, ni la ſucceſſion de leurs rois (*D. J.*)

Royaumes du monde, (*Hiſt. mod.*) les *royaumes* célebres qui ſe ſont établis dans le monde depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt font un point d'hiſtoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'eſt aſſez de dire que tous les états nommés *royaumes* en Aſie, en Europe, en Afrique & en Amérique ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de tems.

Ainſi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares ſe rendirent maîtres de ce vaſte empire l'an 1279; les Chinois les en chaſſerent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares ſoumirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'eſt un de ſes deſcendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un ſeul ſouverain depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de ſon ancienne autorité.

L'Inde contient pluſieurs *royaumes*, dont l'hiſtoire n'eſt point connue. On dit que les mogols ſortis de la Tartarie établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puiſſant des *royaumes* de l'Inde au-delà du golphe eſt celui de Siam, de qui la plûpart des autres ſont tributaires. Dans la preſqu'île de l'Inde au-deçà du golfe ſont les *royaumes* d'Orixa, de Golconde, de Narſingue, de Décan, de Balaguate, de Biſnagar, *&c.* qui obéiſſent à divers ſouverains, & qui changent ſouvent de maître. L'hiſtoire de tous ces divers états eſt enſevelie dans l'oubli juſqu'au tems que les Portugais, ſuccédés par les Hollandois, ſe ſont établis dans l'Inde.

La perſe obéit aux ſophis depuis l'an 1500 de Jeſus-Chriſt; mais ces ſophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont uſurpé & ravagé ce vaſte pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce tems-là, les Arabes mahométans ſe nommerent *Saraſins*, & eurent des rois puiſſans, qui néanmoins furent ſoumis par les Turcs, & par les ſophis dans le xij. ſiecle.

La Turquie en Aſie comprend le Curdiſtan, l'Yerac, le Diarbek, la Sourie, l'Anatolie, l'Armenie & la Georgie, qui répondent à-peu-près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, la *Méſopotamie*, la *Syrie*, l'*Aſie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300 commença cet empire, & l'augmenta par ſes conquêtes. L'empire de Trébiſonde, établi par Alexis Comnene en 1204, paſſa dans les mains de Mahomet II. l'an 1461.

La Turquie en Europe eſt diviſée par le Danube en méridionale & ſeptentrionale. Le grand-ſeigneur eſt le maître de la méridionale, & les trois principautés de la ſeptentrionale ſont ſes tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a ſon article ſeparé dans ce Dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique ſont l'Egypte, l'Abyſſinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilédulgérid & la Barbarie. L'hiſtoire de tous ces pays & de leurs états nous eſt inconnue.

Nous ne ſommes pas mieux inſtruits des anciens *royaumes* qui ont ſubſiſté en Amérique juſqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puiſſances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination, (*D. J.*)

ROYAUTÉ, ſ. f. (*Gramm.*) dignité du roi. Les Grecs & les Romains autrefois, aujourd'hui tous les peuples républicains ſont ennemis de la *royauté*. La *royauté* n'eſt pas un métier de fainéant; elle conſiſte toute dans l'action.

ROYAULTÉS, (*Hiſt. mod.*) ſignifie en Angleterre les *droits du roi*; on les appelle autrement les *prérogatives du roi* ou *regalia*. *Voyez* Prérogative & Regalia.

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers; d'autres qui ſont inſéparables de la couronne. *Voyez* Roi, Accorder, *&c.*

ROYAUX, droits, *regalia*, (*Hiſt. mod.*) *voyez* Régaliens.

Droits royaux d'une égliſe ſe dit des droits & privileges dont jouiſſent les égliſes cathédrales, ou autres par conceſſion des rois. *Voyez* Église, Cathédrale; *&c*

Regalia ſe prend auſſi quelquefois pour le patrimoine de l'Egliſe, comme *regalia ſancti Petri*, & ſingulierement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent même que ce ſoit de-là qu'eſt venu l'uſage de la regale; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale* les biens qui étoient venus aux égliſes par la conceſſion & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en poſſeſſion juſqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçû l'inveſtiture. C'eſt auſſi ce qui ſe pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs ne ſe hâterent pas de donner l'inveſtiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de pluſieurs prélats de leur tems.

Regalia dans quelques auteurs ſe prend auſſi pour l'hommage & le ſerment de fidelité que l'évêque fait au roi lors de ſon inveſtiture. *Voyez* Hommage & Evêque, *voyez auſſi* Investiture.

ROYE, (*Géog. mod.*) on croit que c'eſt *Rodrina*, & en latin du moyen âge, *Rauga*, ville de France, en Picardie, au pays appellé *Santerre*, capitale d'un bailliage de même nom, entre Neſle & Noyon, & Montdidier. Cette ville, que quelques-uns prennent avec aſſez peu de vraiſſemblance pour l'ancienne *Rhodium* de la Gaule belgique, fut érigée en prevôté, & unie au domaine en 1371 par le roi Charles V. Aujourd'hui c'eſt un gouvernement de place de gouvernement militaire de Picardie. Il y a trois paroiſſes, une collégiale, un college & un hôpital. *Long.* 20. 28. *lat.* 49. 42.

Popaincourt, (Jean de) premier préſident au parlement de Paris, étoit de *Roye*, & préféra l'étude des belles-lettres à celle des armes. Il fut reçu premier préſident de la premiere cour ſupérieure du royaume en 1400, & mourut en 1403. (*D. J.*)

ROYENA, (*Botan.*) genre de plante ainſi nommé par Linnœus, en l'honneur de M. Van-Royen, profeſſeur à Leyde. Le calice de la fleur eſt compoſé d'une ſeule feuille permanente, légerement découpée en cinq ſegmens obtus à l'extrémité. La fleur eſt monopétale, formée d'un tuyau qui eſt de la longueur du calice, évaſé dans ſes bords, & diviſé en cinq ſegmens ovoïdes & recourbés. Les étamines ſont dix filets très-courts qui naiſſent ſur la fleur. Les boſſettes ſont doubles, oblongues, pointues, droites, & de la longueur du tuyau de la fleur. Le germe du piſtil eſt délié, de forme ovale, partagé en deux ſtiles, un peu plus long que les étamines. Les ſtygma ſont ſimples. Le fruit eſt une capſule ovoïde, compoſée de quatre battans, & ſillonnée de quatre raies profondes; il contient une ſeule loge, dans laquelle ſont renfermées quatre noix oblongues, triangulaires, couvertes de leurs coiffes. Cette plante a été décrite dans le *Paradiſus batavus*, ſous le nom d'une eſpece de piſtachier ſauvage, eſpece de ſtaphilodendron. *Hort. Amſtel. vol. I. p.* 187. Herman. *parad. bat. p.* 232. Linn. *gen. plant. p.* 193. (*D. J.*)

R U

RU, ſ. m. canal d'un petit ruiſſeau. La juſtice de ſaint Germain-des-Prez à Paris, dit le *Dict. de Trév.* s'étend le long de l'eau depuis l'abreuvoir Mâcon vers le pont ſaint Michel, juſqu'au *ru* de Sevre vers ſaint Cloud. La rue de Bievre à Paris s'appelloit autrefois *port* de Bievre, de-la riviere de Bievre ou des Gobelins qui y paſſoit avant qu'on eût détourné ſon cours hors de la ville.

RUADE, ſ. f. (*Manege.*) action du cheval, lorſque baiſſant la tête & levant le derriere, il alonge ſubitement les deux jambes de derriere & les jette, pour ainſi dire, en l'air. Ce n'eſt pas un bon ſigne lorſqu'un cheval va à bonds, à *ruades* & à pétarades. On dit détacher, alonger, tirer, ſéparer une *ruade*.

RUAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme qui ſe trouve dans la coutume de Cambray, *tit.* 11. *art.* 2. & que Desjaunaux explique comme ſignifiant *uſage*. Voyez *auſſi le gloſſaire de* M. de Lauriere. (*A*)

RUB, ſ. m. (*Commerce.*) poids d'Italie, particulierement en uſage dans les lieux ſitués ſur la riviere de Gènes. A Oneille les huiles d'olives ſe vendent en barrils de ſept rubs & demi, qui peſent enſemble autant que la millerolle de Provence, qui revient à ſoixante-ſix pintes meſure de Paris, qui en font cent meſures d'Amſterdam. *Voyez* Millerolle. *Diction. de Commerce & de Trév.*

RUBAN d'eau, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſparganium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines & ſtérile. Les embryons naiſſent par petits tas ſéparément des fleurs, & deviennent dans la ſuite des capſules ou des noyaux qui ont une ou deux loges, & qui renferment ordinairement une amande farineuſe: ces noyaux ſont adhérens à la couche, & réunis de façon qu'ils forment une eſpece de tête. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Ruban, (*Inſectol.*) nom d'un ver du corps humain, ainſi dit à cauſe de ſa longueur, & de ſa figure plate; on l'appelle auſſi *ver plat*. *Voyez* le traité que Spigelius en a fait, ſous le nom latin *tænia*, qu'on a franciſé; c'eſt pourquoi nous en parlerons plus au long au *mot* Tænia.

Ruban, (*Conchyl.*) on appelle ainſi toute bandelette très-étroite qui ſe diſtingue ſur la ſuperficie d'une coquille. (*D. J.*)

Ruban, ſ. m. (*Archit.*) ornement qui imite un *ruban* tortillé ſur les baguettes & les rudentures, & qu'on taille de bas-relief, ou évuidé. (*D. J.*)

Ruban, (*Cirier.*) eſt la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie. *Voyez mettre en* Ruban *& l'article* Blanchir.

Ruban, *mettre en étrier*, c'eſt l'action de partager la cire en petites bandelettes larges d'une ligne & demie, en la faiſant paſſer par une greloir au ſortir de la cuve, *voyez* Greloir & Cuve, & congeler dans l'eau où le cylindre toujours en mouvement la conduit à meſure qu'elle tombe. *Voyez* Cylindre, *& l'article* Blanchir.

Ruban *ou* nonpareille (*Ecriture.*) ce ſont des padous de ſoie rouge ou bleue propres à attacher les feuilles de papier les unes avec les autres, & donner à l'ouvrage un ornement extérieur. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture*. Dans le barreau, on les appelle *liaſſes*; ils ſont de parchemin. *Voyez* Nonpareille.

Ruban *à perruque*, (*Perruquier.*) eſt un tiſſu de filoſelle que les Perruquiers placent autour d'une perruque pour en fortifier les bords en-dedans de la coëffe. Ils en appliquent encore un autre plus large, depuis le toupet ou front juſqu'à la nuque du col en

paſſant

paſſant par le ſommet de la tête, celui-ci ſe poſe entre la coëffe & les treſſes de cheveux. Le premier ſe nomme *ruban de tour*, & l'autre *ruban de plaque*.

RUBAN *des canons des Miſſels*, (*Reliure*.) les Relieurs mettent à chaque feuillet du canon des miſſels un *ruban* plié collé contre le feuillet avec un morceau de papier pour le ſoutenir. Ce *ruban* ſert au prêtre à lever facilement le feuillet, & le tourner avec les doigts qu'il a en liberté.

RUBAN, ſ. m. (*Rubanier*.) tiſſu très-mince qui ſert à pluſieurs uſages, ſelon les matieres dont il eſt compoſé.

Il y a des *rubans* de toutes ſortes de matieres, d'or, d'argent, de ſoie, de fleuret, de laine, de fil, *&c.* on en fait de pluſieurs largeurs, de larges, d'étroits, de demi-larges. On en fabrique de façonnés, d'unis, à deux endroits, à un envers; de gauffrés, à réſeau, de doubles en liſſe & de ſimples, & dans toutes ſortes de goûts & de deſſeins, tels qu'on les commande aux ouvriers.

Les *rubans* d'or, d'argent, de ſoie, *&c.* ſervent aux ornemens des femmes; ceux de capiton, qu'on appelle *padous*, ſervent aux Tailleurs, Couturieres, *&c.* & les *rubans* de laine & de fil ſont employés par les Tapiſſiers, *&c.*

Les *rubans* ſe tiſſent avec la navette ſur le métier; ſavoir ceux qui ſont façonnés à la façon des étoffes d'or, d'argent & de ſoie, & ceux qui ſont unis, de même que les Tiſſerands fabriquent la toile; à-moins qu'ils ne ſoient à doubles liſſes.

Les *rubans* de ſoie pure ne vont point à la teinture après qu'ils ont été fabriqués, mais on les tiſſe avec des ſoies toutes teintes.

Quoique la Rubanerie ſoit beaucoup tombée en France, il ne laiſſe pas que de s'y faire une grande conſommation de *rubans*, & on en fait des envois conſidérables dans les pays étrangers. Les *rubans* de ſoie unis ſe fabriquent dans pluſieurs villes de France; mais ce n'eſt guere qu'à Paris qu'on fait des *rubans* façonnés.

RUBAN *gauffré*, (*Arts & métiers*.) *ruban* ſur lequel on imprime par l'art certains ornemens de fleurs, d'oiſeaux, de ramages ou de groteſque. On donnoit autrefois ces ornemens avec des fers ou des plaques d'acier gravés; mais un maître tiſſutier rubanier inventa à Paris ſur la fin du dernier ſiecle une machine tout autrement ingénieuſe pour gauffrer les *rubans*. En voici l'hiſtoire.

La mode des *rubans gauffrés* ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, & la nouveauté leur donnant un grand cours, un nommé *Chandelier*, laſſé d'être obligé de gauffrer ſes *rubans* en y appliquant ſucceſſivement, comme ſes confreres, pluſieurs plaques d'acier gravées de divers ornemens de fleurs, d'oiſeaux & de groteſque, ainſi qu'il ſe pratique pour la gauffrure des étoffes, imagina une eſpece de laminoir aſſez ſemblable à celui dont on ſe ſert à la monnoie pour applatir les lames des métaux, mais beaucoup plus ſimple.

Deux cylindres d'acier en faiſoient les principales pieces: ces cylindres ſur leſquels étoient gravées les figures dont il vouloit imprimer ſon ouvrage, étoient poſés l'un ſur l'autre entre deux autres pieces de fer plat d'un pié & demi de hauteur, placées perpendiculairement, & attachées ſur une eſpece de banc de bois très-fort & très-peſant, qui ſoutenoit toute la machine.

Chaque cylindre qui tournoit ſur les tourillons avoit à l'une de ſes extrémités tous deux du même côté une roue à dents, qui s'engrenant l'un dans l'autre, ſe communiquoient le mouvement par le moyen d'une forte manivelle attachée à l'une des deux.

Cette machine ainſi préparée, lorſque l'ouvrier vouloit s'en ſervir, il mettoit au feu ſes cylindres pour leur donner la chaleur convenable; & plaçant enſuite ſon *ruban* dans le peu d'eſpace qui reſtoit entr'eux, qu'il reſſerroit encore par le moyen d'une vis qui preſſoit celui de deſſus, il tiroit le *ruban* de l'autre côté; & faiſant tourner les cylindres avec la manivelle, une piece entiere de *ruban* recevoit la gauffrure en moins de tems que les autres ouvriers n'en employoient pour une ſeule aune. Le génie & l'invention de ce rubanier eurent leur récompenſe: les *rubans gauffrés* firent ſa fortune. (*D. J.*)

RUBAN *de ſatin*, (*Rubanerie*.) on appelle *ruban de ſatin* celui qui eſt fabriqué à la maniere de ſatin. Il y en a de ſimples & d'autres à double endroit.

RUBAN, *terme de Blaſon*, c'eſt la huitieme partie d'une bande. *Voyez les Planches de Blaſon*, *voy. auſſi l'article* BANDE. Il eſt porté un peu coupé des lignes extérieures de l'écuſſon.

RUBANIER, ſ. m. (*Rubanerie*.) celui qui fait des rubans; il y a à Paris une communauté de maîtres *rubaniers*, qui prennent la qualité de *tiſſutiers-rubaniers* de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce ſont ces fabriquans qu'on appelle auſſi *ouvriers de la petite navette*, pour les diſtinguer des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent & de ſoie, qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*, ce ſont, dis-je, les fabriquans de la petite navette, qui font toutes ſortes de rubans & galons d'or, d'argent, de ſoie, de franges, frangeons, crépines, molets, padous, *&c.* & tous autres ouvrages dépendans de la *rubanerie*. *Dict. de Savary*. (*D. J.*)

RUBARBE, *rhabarbarum*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche & profondément découpée. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & il renferme une ſemence triangulaire, qui étant mûre, adhere à une capſule, de façon qu'il n'eſt pas poſſible de l'en ſéparer; cette capſule a la même forme que le fruit. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

RUBBE *ou* RUBBY, ſ. m. (*Commerce*.) en italien *rubbia*, eſt une meſure des liquides dont on ſe ſert à Rome: il faut treize *rubbes* & demi pour faire la brante, qui eſt de 96 bocals, enſorte que chaque *rubbe* eſt d'environ ſept bocals & demi. *Voyez* BOCAL.

RUBBE, (*Commerce*.) eſt auſſi un poids de vingt-cinq livres, que les Italiens appellent indifféremment *rubbis* & *rubbia*.

RUBBE, eſt encore la meſure dont on ſert à Livourne pour les grains. Dix *rubbes* trois quarts font le laſt d'Amſterdam. *Voyez* LAST. *Dict. de Commerce & de Trévoux*.

RUBEÆ-PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) Promontoire que Pline, *l. IV. c. xiij.* met à l'extrémité ſeptentrionale de l'Europe. Mercator croit que c'eſt le cap de Livonie, appellé *Dagerort*; Bécan le prend pour le cap ſeptentrional de la Scandinavie, nommé aujourd'hui *Wardhuis*; mais il y a beaucoup plus d'apparence que *Rubeæ-Promontorium* eſt le cap le plus ſeptentrional de la Norwege, connu préſentement ſous le nom de *Nort-cap*; c'eſt le ſentiment d'Ortelius, & du P. Hardouin. (*D. J.*)

RUBÉFIANS, adj. médicamens qui ont la vertu de rougir la peau. Tels ſont les ſinapiſmes. On s'en ſert pour attirer l'humeur goutteuſe ſur une partie, & la rappeller de l'intérieur à l'extérieur. Le bain de piés dans de la leſſive très-chaude, eſt un remede *rubéfiant*. La poudre de graine de moutarde dans le vinaigre rougit la peau, & la diſpoſe à inflammation. (*Y*)

RUBELINE, *voyez* GORGE ROUGE.

RUBÉOLE, *rubeola*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales en forme d'entonnoir diviſées en quatre parties ou légerement découpées. Le calice de ces fleurs eſt ou ſimple ou double: celles qui ont un calice double ſont ſtériles, & le calice ſimple des autres fleurs devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

RUBETE, *rubeta*, ſ. f. (*Hiſt. des Poiſſons*.) ce mot veut dire un *poiſon* tiré en partie du ſuc de la grenouille venéneuſe. Juvenal, *ſat.* I. *verſ.* 69. & 70. parle d'une dame romaine qui méloit de cette eſpece de poiſon au vin qu'elle préſentoit à ſon mari.

Occurrit matrona potens, quæ molle chalenum
Porrectura viro miſcet ſitiente rubetam.

(*D. J.*)

RUBI, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route d'*Equotorium* à *Hydrume*, entre *Caniſium* & *Hydrume*, entre *Canuſium* & *Budrunte*, à 20 milles de la premiere de ces places, & 11 milles de la ſeconde. C'eſt de cette ville dont parle Horace, *l. I. ſat.* 5.

Inde Rubos *feſſi pervenimus. Utpote longum*
Carpentes iter, & factum corruptius imbri.

„ Nous eûmes aſſez de peine à gagner *Rubi*, où „ nous arrivâmes fort fatigués; car outre que nous „ avions fait une grande traite, la pluie avoit extré- „ mement gâté les chemins „ La journée d'Horace avoit

avoit été de 20 milles pour ſe rendre à *Rubi*. Il croiſſoit particulierement dans le territoire de cette ville, une eſpece de petit oſier très-ſouple & très-délié dont on faiſoit des corbeilles. Virgile, Georg. *l. V. verſ.* 256. en a parlé, lorſqu'il a dit; *nunc facilis Rubia texatur fiſcina virga*. (*D. J.*)

RUBICAN, adj. *terme de Maquignon*; couleur de poil d'un cheval, qui a du poil bai aleſan ou noir, joint à du poil gris ou blanc, ſemé ſur les flancs de maniere que ce gris ou blanc ne domine pas; on dit également cheval *rubican*, & poil *rubican*. (*D. J.*)

RUBICELLE *ou* RUBACELLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre précieuſe, dont la couleur tient un milieu entre l'hyacinte & le rubis ſpinel. *Voyez* Rubis. De Boot dit que cette pierre reſſemble ſouvent aux grenats de Bohème.

RUBICON, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule ciſalpine, qu'il ſéparoit de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron, *philipp. VI. c. iij.* & Lucain, *l. I. v.* 213. Le premier dit: *Flumen Rubiconem, cui finis eſt Galliæ*, & le ſecond en parle en ces termes:

Fonte cadit modico, parviſque impellitur undis
Puniceus Rubico, *quum fervida conduit æſtas*:
Perque imas ſerpit valles, & Gallica certus
Limes ab Auſonis diſterminat arva colonis.

Cette riviere, que l'on nomme aujourd'hui *Piſatello*, ſelon Léander, eſt petite, mais très-fameuſe dans l'hiſtoire. Il n'étoit pas permis aux ſoldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de paſſer cette riviere avec leurs armes, ſans le conſentement du ſénat & du peuple romain; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inſcription qui étoit à la tête du pont de cette riviere, & que l'on a trouvée enterrée ſur le bord de cette même riviere.

Le cardinal Bivarola, légat alors de la Romagne, fit dreſſer au même endroit le marbre ſur lequel eſt cette inſcription: voici ce qu'elle porte: *Juſſu mandatuve* P. R. *Coſ. Imp. Trib. Mil. Tiron. Commiliton. Arma quiſquis es manipulariæve centurio, turmæve legionariæ, hic ſiſtito, vexillum ſinito, arma deponito, nec citra hunc amnem ſigna, ductum exercitum commeatumve, traducito. Si quis ergo hujuſce juſſionis adverſus præcepta ierit, feceritve, adjudicatus eſto hoſtis P. R. ac ſi contra patriam arma tulerit, penateſque ex ſacris penetralibus aſportaverit S. P. Q. R. ſanctio plebeſciti. S. ve conſulti ultra hos fines arma ac ſigna proferre liceat nemini.*

Malgré le deſſein que Céſar avoit conçu d'aſſervir ſa patrie; quand il ſe vit, à ſon retour des Gaules, au bord du *Rubicon* avec ſon armée, dit Suétone, il héſita quelque tems, s'il le paſſeroit ou non. Il le paſſa dans la confiance du ſuccès de ſes armes, s'empara de l'Umbrie & de l'Etrurie, d'où ſuivit la guerre civile qui le plaça ſur le thrône, & la conſpiration qui l'en fit tomber. *Voyez* Triumvirat. (*D. J.*)

RUBIE, ſ. f. (*Monnoie d'Alger.*) monnoie d'or qui a cours à Alger, & dans tout le royaume qui en porte le nom, auſſi-bien que dans ceux de Congo & de Labez. La *rubie* vaut trente-cinq aſpres: elle porte le nom du dey d'Alger, & quelques lettres arabiques pour légende. *Savary*. (*D. J.*)

RUBIERA, (*Géog. mod.*) en latin *Herbaria*; ville d'Italie, dans le Modénois, ſur la Secchia, à 7 milles de Modène; c'eſt une forte place, qui eſt regardée comme la clé du Modénois. *Long.* 28. 32. *lat.* 44. 35.

Urceus (Antoine), un des ſavans malheureux du xv. ſiecle, naquit à *Rubiera*, en 1446, & mourut à Bologne en 1516, âgé de 70 ans. Il fut ſurnommé *Codrus*, à cauſe que le prince de Forli le rencontrant un jour, lui dit, *Jupiter Codro ſe commendat*. De-là vint qu'il fit pour lui cette bonne & courte épitaphe, *Codrus eram*, j'étois Codrus.

Cet écrivain vécut pauvrement pendant toute ſa vie, ayant une chambre ſi ſombre, que ſans le ſecours d'une lampe, il ne pouvoit étudier que quelques heures de la journée. Etant une fois ſorti ſans éteindre cette lampe, le feu prit à ſes papiers, & les brûla avec tous ſes meubles. Déſeſperé de la perte de ſes manuſcrits, il proféra des blaſphèmes exécrables, & ſe retira comme un ſauvage dans les forêts, où il paſſa quelque tems. Enſuite revenant à la ville, il ſe cacha dans la maiſon d'un menuiſier, où il demeura ſix mois ſeuls & ſans livres; enfin il reprit inſenſiblement ſes études. Mais Pierius Valérianus prétend qu'il fut tué par des aſſaſſins.

Ses ouvrages contiénnent des harangues, des lettres & des poéſies. Ils ont été imprimés quatre fois; ſavoir, d'abord à Boulogne, en 1502, & finalement à Bâle, en 1540, *in*-4°. c'eſt la meilleure édition, & elle eſt précédée de la vie de l'auteur. Le P. Niceron a fait auſſi ſon article dans ſes *mémoires des hommes illuſtres, tom. IV.* (*D. J.*)

RUBIGALIA ou *ROBIGALIA*, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) nom d'une fète qu'on célebroit chez les Romains en l'honneur du dieu *Rubigus*, ou de la déeſſe *Rubigo*, pour demander à ces divinités qu'elles préſervaſſent le blé de la rouille ou nielle. *Voyez* Fête.

Ces fêtes furent inſtituées par Numa la onzieme année de ſon regne. Elles ſe célebroient le ſeptieme jour avant les calendes de Mai, qui tombe au 25 d'Avril, & qui eſt le tems où la nielle, appellée en latin *rubigo*, s'attache au blé. *Voyez* Rubigo.

Varron fixe la célebration de ces fêtes au tems où le ſoleil entre dans le 16 degré du taureau; mais il paroît que le vrai tems de leur célebration étoit le 18e jour avant l'équinoxe, parce que la canicule ou petit chien domine alors, & que cette conſtellation étoit regardée par les anciens comme malfaiſante.

C'eſt pour cela qu'on ſacrifioit un chien à Rubigo: Ovide dit qu'on ſacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brébis: ſelon Columelle on ſacrifioit ſeuſement un chien, qui tetoit encore ſa mere. Feſtus ſemble faire entendre que la victime devoit être rouſſe.

RUBIGINIS Lucus, (*Géog. anc.*) bois ſacré, que les anciens avoient dédié à la déeſſe qui préſidoit à la rouille des blés. Ovide parle de ce bois ſacré dans ſes faſtes, *l. IV. v.* 707.

Flamen in antiquæ lucum rubiginis *ibat*,
Exta canis flammis, exta daturus ovis.

(*D. J.*)

RUBINE d'antimoine, *voyez* Magnesie opaline.

RUBIS, (*Hiſt. nat.*) *rubinus*, pierre précieuſe, rouge, tranſparente, qui ne le cede qu'au diamant pour la dureté. On en compte pluſieurs eſpeces d'après les teintes plus ou moins foncées, que l'on trouve à cette pierre. Le *rubis* oriental ou vrai *rubis* eſt d'un rouge ecarlate ou ponceau, ſemblable à un charbon allumé, c'eſt celui qu'on a quelquefois nommé *albandine* ou *almandine*, & peut-être celui que l'on nomme *eſcarboucle* ou *carbunculus*, quand il eſt d'une certaine groſſeur. Le *rubis* balais, en latin *balaſſus* ou *palatius*, eſt d'un rouge un peu bleuâtre, ce qui le rend un peu cramoiſi ou pourpre. Le *rubis ſpinel* eſt d'un rouge clair. Le *rubicelle* ou *rubacelle* eſt d'un rouge tirant un peu ſur le jaune; c'eſt le moins eſtimé.

Les *rubis* varient pour la figure, l'on en trouve qui ſont octahedres, d'autres ſont en rhomboïdes dans leur matrice; on en trouve auſſi qui ſont arrondis & ſemblables à des cailloux roulés, ces derniers ſe rencontrent dans le lit de quelques rivieres, ou bien dans le ſein de la terre, enveloppés dans un ſable rouge, ou dans une terre verte & compacte, qui reſſemble à de la ſerpentine, ou dans une roche rougeâtre. Les *rubis* de Bohème ſe trouvent dans du quartz & dans du grais.

Les plus beaux *rubis* viennent des Indes orientales; on en trouve dans le royaume de Pégu, dans l'île de Ceylan, dans l'Inde au royaume de Biſnagar & de Calicut. On dit auſſi qu'il s'en rencontre en Bohème, en Siléſie, en Hongrie, en Saxe, ainſi que près de Kexholm, en Finlande, & près de Keddil, ſur le lac de Ladoga; la queſtion eſt de ſavoir, ſi ces *rubis* ont la dureté & l'éclat de ceux d'Orient. Un *rubis* parfait eſt une pierre très-rare, ſur-tout quand il eſt d'une belle grandeur: quand il s'en trouve, on en fait un très-grand cas, & on le paye plus cher que le diamant même.

L'empereur François I. aujourd'hui régnant, a fait faire à Vienne des expériences ſur un grand nombre de pierres précieuſes, & entr'autres ſur le *rubis*. Par les ordres de ce prince, on mit dans des creuſets pluſieurs diamans & *rubis*; on donna pendant vingt-quatre heures un feu très-violent, & lorſqu'on vint au bout de ce tems à viſiter les creuſets, on trouva que les diamans avoient été entierement diſ-

ſipés & volatiliſés par l'action du feu; tandis que le *rubis* n'avoit rien perdu ni de ſa forme; ni de ſa couleur, ni de ſon poids.

Le dernier grand duc de Toſcane de la maiſon de Médicis, avoit déja fait faire des expériences ſur les pierres précieuſes, à l'aide du miroir ardent de Tſchirnhauſen. Un *rubis* expoſé à l'action du feu ſolaire, au bout de quelques ſecondes ſe couvrit comme d'une eſpece de graiſſe fondue, à la partie de ſa ſurface qui étoit frappée par les rayons; il s'y forma enſuite quelques bulles. Après avoir été tenu pendant 45 minutes dans le foyer, il perdit ſa couleur en grande partie, ſes facettes, & ſes angles s'arrondirent. Un autre *rubis* après avoir été expoſé 3 minutes au foyer, s'écraſa & ſe fendit lorſqu'on vint à preſſer deſſus avec la lame d'un couteau. On prit un noveau *rubis* fort grand; il commença par montrer les mêmes bulles, que le premier; & au bout de 7 minutes, il étoit amolli au point de recevoir l'empreinte d'un jaſpe & de la pointe d'un couteau. Cette pierre après avoir été expoſée à cette chaleur violente pendant 45 minutes, ne ſouffrit aucune altération dans ſa forme, mais ſa couleur avoit changé; elle étoit devenue trouble, blanchâtre & tachetée de noir. En continuant de tenir la pierre pendant 45 autres minutes dans la même chaleur, ſa couleur changea encore plus, mais ſa forme ne fut aucunement altérée; enfin après avoir continué à tenir la pierre à ce même degré de chaleur pendant 3 autres quarts d'heure, il ne s'y fit plus aucun changement même pour le poids.

On prit un nouveau *rubis* que l'on pulvériſa, on expoſa cette poudre au foyer du miroir ardent, & au bout de trois minutes on vit que les particules de cette poudre s'attachoient les unes aux autres aſſez fortement, mais elles ſe ſéparerent lorſqu'on vint à preſſer deſſus avec un couteau; on pulvériſa de nouveau ces particules, & au bout de 12 minutes elles ſe lierent les unes aux autres: la liaiſon n'étoit point ſenſible à la circonférence, mais au centre; elle étoit très-forte, & les molécules en ſe rejoignant avoient même repris la couleur rouge qui leur étoit naturelle.

Pour s'aſſurer encore davantage de la fuſibilité du *rubis*, on pulvériſa de nouveau ces particules, déja fondues; & pour augmenter l'action du miroir ardent, on plaça un verre pour reflechir les rayons, en peu de ſecondes ce degré de chaleur fit fondre la poudre, qui prit une couleur de chair ſans tranſparence, & au microſcope on découvrit qu'il y avoit des particules qui ne s'étoient point fondues.

Les *rubis* qui avoient été expoſés au foyer du miroir ardent, & enſuite jettés dans l'eau, ne ſe briſoient point; mais on pouvoit remarquer qu'il s'étoit fait des gerſures à leur intérieur; & les *rubis* ſe briſoient lorſqu'on les preſſoit avec un outil de fer.

En joignant du verre à un *rubis*, cette pierre parut entrer en fuſion avec lui, mais on s'apperçut au bout de quelque tems que la combinaiſon n'étoit point intime & la partie rouge s'étoit précipitée au-deſſous du verre, dont il étoit facile de diſtinguer le *rubis* du verre. Ces expériences ſont tirées du *magaſin d'Hambourg*, *vol. in-*18. & du *tom. IX. du Giornale de' letterati d' Italia*. (—)

Voilà de toutes les pierres précieuſes de couleur la plus difficile à trouver dans ſon degré de perfection. On exige que le *rubis* ſoit extrèmement net, d'une couleur veritablement ponceau, ou couleur de feu: l'on veut que le rouge en ſoit très-velouté, & qu'il jette un feu vif & ardent. Lorſque le *rubis* eſt pourvû de toutes ces qualités, & qu'il eſt avec cela d'une bonne groſſeur, & d'une forme agréable, il n'y a certainement aucune pierre qui lui ſoit comparable; & ce n'eſt pas ſans raiſon que dans l'orient où le goût pour les pierres précieuſes eſt peut-être plus ſûr & plus marqué qu'en aucun autre endroit de l'univers, on fait beaucoup plus de cas des beaux *rubis*, que des beaux diamans; par-tout où il y aura de véritables connoiſſeurs, il ne faut pas craindre qu'on penſe autrement.

Benvenuto Cellini, ſculpteur florentin, qui nous a laiſſé un *traité de l'Orfévrerie*, remarquoit, il y a environ deux cens cinquante ans, qu'un *rubis* parfait peſant un carat, ſe ſeroit vendu de ſon tems 800 écus d'or, tandis qu'un diamant du même poids & de la même perfection, n'en auroit valu que cent; mais on trouve peu de *rubis* de la premiere beauté; preſque tous péchent dans la couleur, qui n'eſt pas aſſez pure, ou qui dans les uns eſt trop ſourde, & dans les autres trop claire. Les magnifiques eſcarboucles qui ont épuiſé les éloges des anciens, & auxquels ils ont cru devoir donner le nom d'ἄνθραξ ou de *carbunculus*, à cauſe de leur reſſemblance avec un charbon ardent, ont certainement été des *rubis*.

L'antiquité en connoiſſoit un grand nombre; car pourvû qu'une pierre fût ardente & de couleur rouge, elle occupoit une place parmi les eſcarboucles: aujourd'hui les *rubis* ſe réduiſent à quatre eſpeces. Celui qui marche le premier eſt le *rubis* d'orient qu'on vient de décrire, dont l'extrème beauté, ſupérieure encore à ſa rareté, laiſſe bien loin derriere lui toutes les autres pierres précieuſes du même genre; le *rubis* de Bréſil vient enſuite; juſqu'à préſent il ne s'eſt pas fait beaucoup rechercher, parce qu'on n'en a point encore vû d'un beau rouge; ſa couleur eſt un rouge clair laqueux qui n'attire point. Le *rubis* balais eſt plus agréable; mais pour être parfait, il doit être d'une belle couleur de roſe, non point de couleur de roſe pâle, ni d'un rouge tirant un peu ſur la pelure d'oignon, ainſi qu'on le trouve aſſez fréquemment. La quatrieme eſpece eſt le *rubis* ſpinel, dont la couleur plus obſcure que celle du *rubis* d'orient, eſt une couleur de feu un peu orangée. Les plus beaux *rubis* de ces deux dernieres eſpeces croiſſent dans les Indes orientales; il s'en trouve bien auſſi en Europe; mais comme ils ſont infiniment moins durs que le véritable *rubis* d'orient; ils ne prennent pas, non plus que le *rubis* du Bréſil, un poliment fort vif; & ils perdent aiſément celui qu'ils ont reçu, ce qui eſt un grand défaut.

Si Pline en eſt cru, *liv. XXXVII. ch. vij.* les anciens ont peu gravé ſur le *rubis*, & parce qu'ils le croyoient trop difficile à entamer, & parce que, ſelon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorſqu'on vouloit s'en ſervir à cacheter. Ils avoient de plus cette fauſſe prévention, qu'étant poſée ſur la cire, cette pierre par la ſeule approche étoit capable de la faire fondre. La ſignification du nom de *rubis*, tant en grec qu'en latin, a pû faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais; & combien voyons-nous tous les jours de choſes, auxquelles on a la foibleſſe d'attribuer des propriétés, par une raiſon de conformité de nom, ou à cauſe d'une certaine reſſemblance de figure avec les choſes mêmes auxquelles on veut les appliquer? Ce ſeroit perdre le tems, que de s'amuſer à relever de pareilles puérilités. Il faut plutôt croire que le *rubis* n'étoit négligé par les anciens graveurs, comme il l'eſt encore, qu'à cauſe de ſa trop grande dureté, & que la gravure quelque belle qu'elle eût pû être, n'auroit ſervi qu'à lui faire perdre de ſon prix, & même à le défigurer.

Quant à la taille qu'on donne préſentement au *rubis*, elle eſt la même que pour toutes les autres pierres précieuſes de couleur. Le deſſus eſt en table environnée de biſeaux; & le deſſous n'eſt qu'une ſuite d'autres biſeaux qui commencent à la tranche, & allant par degrés en diminuant de hauteur chacun par égale proportion, vont ſe terminer au fond de la culaſſe. C'eſt du moins ainſi qu'on eſt dans l'uſage de les tailler, au grand regret de quelques curieux, qui voudroient qu'à l'imitation des anciens, & de tous les orientaux, on ne formât toutes les pierres de couleur qu'en cabochon. Ils prétendent, & peut-être eſt-ce avec raiſon, qu'autrement la pierre ne ſe montre point dans ſa véritable couleur, & que ce faux jeu qu'on lui procure lui devient très-nuiſible. Au reſte, cette taille telle qu'on vient de la décrire, n'eſt que pour les pierres précieuſes qu'on a deſſein de faire jouer & de faire briller; car pour toutes celles qui ſont ſimplement deſtinées à être gravées, il ſuffit que les deux faces en ſoient dreſſées uniment. On n'en monte aucune, quelle qu'elle ſoit, qu'on ne mette deſſous une feuille d'argent, peinte d'une couleur aſſortiſſante à celle de la pierre, afin d'en relever davantage l'éclat; au défaut de pareilles feuilles, on pourroit y appliquer des fonds de velours, ou d'autres étoffes de ſoie; & l'on a vû des pierres de couleur qui étoient montées de cette maniere; mais depuis bien des années, cette ancienne pratique eſt tout-à-fait abandonnée. Mariette, *traité des Pierres précieuſes*. (*D. J.*)

RUBO uo RUBON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, & dont Ptolomée place l'embouchure entre celles du *Chronus* & du *Turuntus*. On croit que c'eſt aujourd'hui la Dwine. (*D. J.*)

RUBORD *ou* REBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le pre-

premier rang de bordage d'un bateau, qui ſe joint à la ſemelle; le ſecond rang s'appelle le deuxieme *bord*; le troiſieme rang, troiſieme *bord*; & on nomme *ſous-barque* le dernier rang, qui joint le deſſous du platbord.

RUBRENSIS, LACUS, (*Géog. anc.*) lac de la Gaule, aux environs de Narbonne, ſelon Pline, *liv. II. ch. iv.* c'eſt le même que Pomponius Mela, *liv. III. ch. v.* appelle *Rubreſus lacus*. C'eſt aujourd'hui l'étang de la Rubine, ſelon le pere Hardouin. Quoique Pline diſe que l'*Atax*, préſentement l'Ande, traverſoit ce lac, cela ne doit faire aucune difficulté, parce qu'on a détourné le cours de cette riviere par le moyen d'un canal qui paſſe à Narbonne, & va ſe jetter dans la mer Méditerranée, à 7 milles delà. (*D. J.*)

RUBRICA, ſ. f. (*Hiſt. nat. minéralog.*) le crayon rouge, c'eſt une ochre ou une terre ferrugineuſe, d'un rouge plus ou moins clair ou foncé, qui a pris la conſiſtance d'une pierre; elle eſt plus ou moins tendre, ſuivant la nature de la terre avec laquelle elle eſt combinée. *Voyez* OCHRE.

Quelques auteurs regardent cette ſubſtance comme une craie ou une marne, & l'appellent *creta rubra* ou *marga ochracea rubra*; d'autres diſent qu'elle ſe durcit au feu, ce qui ſemble indiquer une terre argilleuſe. Au reſte, il eſt aiſé de ſentir que la partie ferrugineuſe qui conſtitue la *rubrica* ou l'*ochre* rouge, peut être jointe accidentellement à des terres de différente nature; c'eſt de-là que paroit venir auſſi le plus ou le moins de friabilité de cette ſubſtance.

RUBRICATUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* marque ſon embouchure dans le pays des Lactani, entre *Barcinon* & *Bætulon*. Pomponius Mela fait auſſi mention de ce fleuve, & l'on convient que c'eſt préſentement le Lobregal. *Voyez* LOBREGAL.

Rubricatus eſt auſſi le nom d'un fleuve de l'Afrique propre; ſon embouchure eſt placée par Ptolomée, *liv. IV. c. iij.* ſur la côte du golfe de Numidie, entre *Hippon regia* & *Tabraca colonia*. Le nom moderne eſt *Jadoc*, ſelon J. Léon; & *Ladoc*, ſelon Caſtale. (*D. J.*)

RUBRIQUE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) en terme de droit canon, ſignifie un titre ou article particulier dans quelques anciens livres de lois: ces titres ou articles ſont ainſi appellés, parce qu'ils ſont écrits en lettres rouges, comme les titres des chapitres dans les anciennes bibles. *Voyez* TITRE. On trouve telle loi ſous telle *rubrique*.

Rubrique ſignifie auſſi les regles données au commencement & dans le cours de la liturgie, regles par leſquelles on détermine l'ordre & la maniere dont toutes les parties de l'office doivent ſe faire. *Voyez* LITURGIE.

Il y a des *rubriques* générales, des *rubriques* particulieres, des *rubriques* pour la communion, *&c.* Dans le breviaire & le miſſel romain il y a des *rubriques* pour les matines, les laudes, les tranſlations, les béatifications, les commémorations, *&c.*

On appelle ces regles *rubriques*, du mot latin *ruber*, rouge, parce qu'on les imprimoit autrefois en caracteres rouges, pour les diſtinguer du reſte de l'office qui étoit imprimé en noir; on a conſervé cet uſage dans le miſſel romain.

La grande *rubrique* pour la célébration de la pâque, preſcrite par le concile de Nicée, conſiſte dans la regle ſuivante. Le jour de pâque doit ſe célébrer le dimanche immédiatement après la pleine lune qui ſuit l'équinoxe du printems. *Voyez* PAQUES. M. Wallis a fait une diſſertation particuliere ſur les anciennes *rubriques* concernant le jour qu'on devoit célébrer la fête de pâques. *Voyez les Tranſactions philoſophiques*.

RUBRIQUE, ſ. f. (*Imprimerie.*) on nomme ainſi en termes d'Imprimerie, les lettres rouges d'un livre.

RUCHE, ſ. f. (*Œconom. ruſtiq.*) panier à ſerrer & nourrir des mouches à miel; il n'y a rien de décidé, ni pour la matiere, ni pour la forme des *ruches*; on en fait de planches, de pierre, de terre cuite, de troncs ou d'écorces d'arbres, de paille, d'écliſſe, d'oſier, & de verre, pour voir travailler les abeilles. Il y en a de rondes, de quarrées, de triangulaires, de cylindriques, de pyramidales, *&c.* Celles de paille ſont les meilleures, & coutent le moins. Elles ſont chaudes, maniables, propres aux abeilles, réſiſtent aux injures du tems, & ne ſont point ſujettes à la vermine; les mouches s'y plaiſent, & y travaillent mieux que dans toute autre ſorte de *ruches*.

Pour faire des *ruches* de planche, on prend du chêne, du hêtre, du châtaigner, du noyer, du ſapin, ou du liege; il s'agit principalement de bien joindre les planches, pour qu'il n'y entre ni jour, ni vent, ni pluie. Bien des gens condamnent l'uſage des *ruches* de poterie, parce qu'elles conſervent trop longtems le froid de la nuit, & s'échauffent trop au ſoleil. On prévient pourtant ces inconvéniens en les plaçant en-dehors.

Du reſte on met dans chaque *ruche*, quelle qu'en ſoit la matiere, deux bâtons poſés en croix, pour que l'ouvrage des mouches ſoit plus ferme.

Il y a des *ruches* de grandeurs différentes; le principal eſt de les faire toujours un tiers plus hautes que larges, & d'en façonner le deſſus en voute pour les rendre plus commodes, & l'aſſiete large, pour que rien ne les ébranle. Les grandes *ruches* ſont de quinze pouces de large ſur vingt-trois de haut. C'eſt dans celles-ci qu'on doit mettre les eſſaims qui viennent juſqu'au milieu de Juin. Les *ruches* moyennes doivent avoir treize pouces de largeur ſur vingt de hauteur; on y met les eſſaims produits depuis la mi-Juin juſqu'au premier Juillet. Les petites *ruches* ne doivent avoir que treize pouces de large ſur dix-ſept de haut; c'eſt dans cette troiſieme ſorte de *ruche* qu'on met les derniers eſſaims. Tout curieux de la culture des abeilles ſe pourvoit de ces trois ſortes de *ruches* pour les différens tems.

Si les *ruches* ſont faites d'oſier, de troeſne, ou autre branchage, il faut les enduire en-dehors de cendres de leſſive ou de terre rouge, dont on fait un mortier avec de la bouze de vache, pour les garantir des vers tout-autour. Quand les *ruches* ſont bien enduites & ſeches, avant que de s'en ſervir, on les paſſe légérement ſur de la flamme de paille, & puis on les frotte en-dedans avec des feuilles de coudrier & de méliſſe.

Il faut que les *ruches* ſoient poſées ſur des ſieges ou bancs élevés de terre d'un bon pié, pour que les crapauds, les ſouris & les fourmis n'y puiſſent pas monter. Le ſiege, ſoit qu'il ſoit de pierre, de bois, de terre, ou de tuilots, doit être bien uni, ſurtout à l'endroit ſur lequel on poſe la *ruche*. Il eſt bon auſſi que la ſurface du pié ſur laquelle la *ruche* eſt aſſiſe, ſoit convexe, pour qu'il s'y amaſſe moins d'humidité; par la même raiſon, ſi on met les *ruches* ſur des planches, il faut y faire deux égoûts en forme de croix, pour l'écoulement des eaux. Il y a bien de gens, ſurtout dans les pays qui ne ſont pas fort chauds, qui mettent les *ruches* ſous des appentis ou auvents faits exprès pour les défendre de la pluie & des orages. Ces auvents garantiſſent auſſi les abeilles des grandes chaleurs & des grands vents, & facilitent leur entrée dans les *ruches*.

Chaque *ruche* ne doit avoir régulierement qu'une ouverture qui ſerve d'entrée aux abeilles; on met ordinairement cette ouverture au bas de la *ruche*, & on la fait petite, pour que l'humidité, l'air, & les vents ayent moins de priſe ſur la *ruche*. S'il ſe formoit quelqu'autre trou à la *ruche* ou au ſiege, il faut avoir ſoin de le bien boucher avec du maſtic. Quand on a une grande quantité d'abeilles, on range les *ruches* dans un bel emplacement en forme d'amphitéâtre, enſorte qu'entre chaque banc il y ait un paſſage par où l'on puiſſe viſiter les *ruches*, & que ces *ruches* ſoient rangées en échiquier, ou en quinconce, ſans que les rangs ſe touchent, afin qu'elles reçoivent le ſoleil également & à plein. Enfin il faut avoir ſoin de viſiter les *ruches* deux ou trois fois le mois, depuis le commencement du printems juſqu'à l'automne. *Dictionn. économique*. (*D. J.*)

RUCHE, ſ. f. (*Meſure ſeche.*) meſure dont on ſe ſert dans les ſauneries & ſalines de Normandie. C'eſt une eſpece de boiſſeau qui contient vingt-deux pots d'Argnes, peſant cinquante livres ou environ, meſure raſe. *Savary*. (*D. J.*)

RUCHE, *voyez* ROUCHE.

RUCTATION, ſ. f. (*Médecine.*) ventoſité qui eſt cauſée par la mauvaiſe digeſtion, & qui ſe décharge par la bouche avec un bruit déſagréable. *Voyez* VENTEUX. La *ructation* vient de la réplétion, quelquefois de l'inaction. *Voyez* RÉPLÉTION.

Le docteur Quincy dit que les hypochondriaques & les hyſtériques y ſont fort ſujets; on la guérit plutôt avec les ſtomachiques qu'avec les carminatifs & les liqueurs chaudes. Burnet recommande les pilules iliaques de Rhaſis.

RUDDIREN, RUTREN *ou* ISSUREN, (*Hiſt. mod. & Mythologie.*) c'eſt un des trois dieux du premier ordre qui ſont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indoſtan; ſes deux aſſociés ſont Ram ou Brama & Viſtnou. *Voyez ces deux articles*. Ce dieu a 1008 noms différens; mais *Ruddiren* eſt celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaſter*, qui ſont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren*, *Iſſuren*, *Ipſuren*, *Ipſara*; ſur la côte de Coromandel & à Karnate, on le nomme *Eſvara*. Ceux des Baſnians & des Malabares qui le préferent aux deux autres dieux ſes confreres, l'appellent *Mahaden* ou le *grand dieu*. D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être ſuprème, quoique le Vedam diſe formellement qu'il n'eſt que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été aſſignée par l'être ſuprème, eſt de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama eſt de créer, & celle de Viſtnou de conſerver les êtres. Suivant les fictions des Indiens *Ruddiren* eſt d'une taille ſi prodigieuſe, qu'il remplit les 7 mondes d'en-bas, & les 7 cieux; on le repréſente avec trois yeux, dont un eſt au milieu du front; ce dernier eſt ſi étincelant, qu'il conſume, dit-on, tous les objets ſur leſquels il ſe porte. Ce dieu a 16 bras. Il eſt couvert de la peau d'un tigre, & ſon manteau eſt la peau d'un éléphant entourée de ſerpens. Il porte trois chaînes autour du col, à l'une deſquelles eſt ſuſpendue une cloche. Dans cet équipage on le tranſporte monté ſur un bœuf appellé *Irishipatan*, qui eſt lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu eſt regardé comme le Priape de l'Indoſtan; c'eſt pour cela que dans quelques pagodes ou temples il eſt repréſenté ſous la figure du membre viril, ou comme les parties de la génération des deux ſexes en conjonction: c'eſt ce que les Indens appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que pluſieurs femmes portent cette figure obſcène pendue à leur col. On aſſure même qu'aux environs de Goa & de Kananor, les nouvelles mariées ſe font déflorer par ce Priape, avant que de paſſer dans les bras de leurs époux. On croit que ſous cet emblème, les bramines ont voulu repreſenter la géneration de toutes choſes, à laquelle, ſuivant quelques-uns, le dieu *Ichuretta* qui eſt le même que *Ruddiren*, eſt cenſé préſider. Ce dieu impudique a des religieux qui ſe conſacrent à ſon ſervice, & qui demeurent conſtamment dans ſes temples; ils vont quelquefois tout nuds dans les rues de Kananor & de Mangalor, en ſonnant une clochette; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles ſoient, ſortent de leurs maiſons pour venir toucher & pour baiſer avec reſpect les parties de la génération de ces ſerviteurs du dieu. *Voyez l'hiſtoire univerſelle* d'une ſociété de ſavans anglois. *Hiſt. mod. tome VI. in-8°.*

Il y a dans l'Indoſtan trois ſectes conſacrées au culte de *Ruddiren* ou *Iſchuren*; elles ſe diſtinguent par le *lingam* que portent les ſectaires: il eſt fait de cryſtal. On les enterre aſſis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois ſectes ſont compriſes ſous le nom de *Chiwakalan* on *Chivamadam*.

RUDE, adj. (*Gram.*) qui affecte le toucher d'une maniere inégale & raboteuſe; voilà une ſurface bien *rude*. Il a d'autres acceptions dont je vais donner quelques exemples. On dit d'un chemin qu'il eſt *rude;* d'une ſaiſon qu'elle eſt *rude;* d'une voix, du vin, des yeux, de la peau, qu'ils ſont *rudes*. La journée ſera *rude*, diſoit froidement un monſtre qui avoit commis le plus grand des forfaits, & qui étoit condamné aux plus terribles ſupplices. Le métier de la guerre eſt *rude;* le choc fut *rude;* il a de la rudeſſe dans le caractere; il m'a tenu un propos très-*rude;* ſa verſification eſt *rude;* ce cheval a l'allure inégale & *rude;* c'eſt un *rude* joûteur.

RUDELSTATT *ou* RUDOLS-STATT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de la riviere Sala, entre Orlamund & Salfed, avec un château. (*D. J.*)

RUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, ſur la riviere de Moen, aux frontieres de l'évêché de Paderbonn. Elle eſt à l'électeur de Cologne. (*D. J.*)

RUDENTE, adj. (*Gram.*) & RUDENTURE, ſ. f. (*Archit.*) il ſe dit d'un bâton ſimple ou taillé en maniere de corde ou de roſeau, dont on remplit juſqu'au tiers, les cannelures d'une colonne, qu'on appelle alors *cannelures rudentées*. Il y a auſſi des *rudentures* de relief, ſans cannelures ſur quelques pilaſtres en gaine, comme on en voit, par exemple, aux pilaſtres compoſés de l'égliſe de la Sapience à Rome.

Il y a des *rudentures* plates, des *rudentures* à bâton, des *rudentures* à baguettes, des *rudentures* à feuilles de refend, des *rudentures* à cordelettes, &c. (*D. J.*)

RUDÉRATION, ſ. f. *terme d'Architecture*, eſt employé par Vitruve pour ſignifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres. *Voy.* PAVEMENT.

Pour faire une bonne *rudération*, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement ſoit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend deſſus un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de ſable, que Vitruve appelle *ſtatumen*.

Si le ſable eſt nouveau, il doit être en proportion avec la chaux, comme 3 eſt à un; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 eſt à 2. *Voyez* MORTIER, &c.

Daviler obſerve que Vitruve emploie auſſi le mot de *rudération* pour toutes ſortes de maçonnerie groſſiere, & ſingulierement celle d'un mur. *Voyez* MAÇONNERIE.

RUDESHEIM *ou* RUDISHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Mayence; au Rheingaw, ſur la droite du Rhein, à une lieue au-deſſus de Bingen. *Longit.* 25. 31. *latit.* 49. 54. (*D. J.*)

RUDESSE, ſ. f. (*Gram.*) *voyez* l'*adjectif* RUDE.

RUDIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Calabre, entre Tarente & Brindes, cette ville étoit proprement dans la Pouille peucétienne; mais le nom de *Calabre* s'eſt étendu fort loin dans la Pouille. Les ruines de cette ville ſont aujourd'hui connues ſous le nom de *Ruia* ou de *Muſciagna*, dans la terre d'Otrante.

Rudies étoit la patrie d'Ennius, ancien poëte latin,

Qui primus amœno.
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam
Per gentes italas.

Silius Italicus dit, en parlant d'Ennius,

Miſerunt Calabri, Rudiæ *genuere vetuſtæ,*
Nunc Rudiæ *ſolo memorabile alumno.*

Il avoit le génie grand, élevé, mais dénué des beautés de l'art. Révérons Ennius, dit Quintilien, comme ces bois conſacrés par leur propre vieilleſſe, dans leſquels nous voyons de grands chênes que le tems a reſpectés, & qui pourtant nous frappent moins par leur beauté que par je ne ſais quels ſentimens de religion qu'ils nous inſpirent.

Il eſt conſidéré comme le premier qui a employé les vers pithiens ou épiques parmi les Romains. Ses ouvrages conſiſtoient en diverſes tragédies & comédies, & en dix-huit livres d'annales de la république romaine, dont il ne nous reſte plus que des fragmens. Ennius mourut l'an 584 de Rome, âgé de 70 ans.

Ce fut Caton qui l'amena avec lui à Rome pendant ſa queſture de Sardaigne; & c'eſt ce qui nous paroit auſſi glorieux, dit l'hiſtorien de Caton, que ſon triomphe du pays. Ennius avoit une maiſon ſur le mont Aventin; la beauté de ſon eſprit, les charmes de ſa converſation & la pureté de ſes mœurs lui acquirent l'amitié de tout ce qu'il y avoit de perſonnes diſtinguées dans la ville, entr'autres de Galba & de M. Fulvius Nobilior. Ciceron nous apprend que le peuple romain lui donna le droit de bourgeoiſe en conſidération de ſon mérite.

Il ſuivit Fulvius Nobilior à la guerre contre les Etoliens & les Ambraciens, & célébra le triomphe de ſon ami ſur ces peuples. Il ſervit ſous Torquatus en Sardaigne, ainſi que ſous Scipion l'ancien, & il ſe diſtingua ſous les uns & les autres par ſa grande valeur.

Il étoit intime ami de Scipion Naſica, comme on le voit par un paſſage de Ciceron, dans ſon livre II. de l'orateur, où il raconte qu'un jour Scipion étant allé chez Ennius, la ſervante lui dit qu'il n'y étoit pas, quoiqu'il y fût. Scipion s'en apperçut: de ſorte qu'Ennius l'étant allé voir à ſon tour quelques jours après, & l'ayant demandé à la porte, Scipion lui cria: Scipion n'eſt point au logis. Oh, oh! s'écria Ennius, vous croyez donc que je ne reconnois pas vo-

tre voix? Je vous trouve bien effronté, repartit Scipion: j'en ai bien cru votre ſervante, quand elle m'a dit que vous n'y étiez pas; & vous ne m'en croyez pas moi-même.

Il fut enterré ſur la voie Appienne, dans le tombeau de la famille de Scipion, conformément à la volonté de ce grand homme, qui voulut en outre qu'on lui dreſsât une ſtatue ſur le monument. Ennius avoit fait lui-même ſon épitaphe que voici,

Aſpicite, o ceiveis, ſenis Ennii imagini formam:
Heic veſtrum panxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrimis decoret, nec funera fletu
Fac ſit: quur? volito vivu' per ora virûm.

Horace a exprimé la même penſée dans les vers ſuivans, *lib. II. ode xx.*

Abſint inani funere neniæ,
Luctuſque turpes, & querimoniæ;
Compeſce clamorem, ac ſepulcri
Mitte ſupervacuos honores.

„ Ne ſongez donc point, mon cher Mécène, à me „ faire des funérailles. Les larmes & les chants lugu- „ bres déshonorent un immortel. Gardez-vous d'é- „ clater en des regrets plaintifs, & de rendre à un „ vain tombeau des devoirs funebres, qui ne ſeroient „ ni devoirs pour vous, ni utiles pour moi „.

Je viens de donner l'épitaphe d'Ennius, je crois devoir ajouter ici ſon portrait; car il eſt vraiſſemblable qu'il a eu le deſſein de ſe peindre ſoi-même, en traçant le caractere d'un ami de Servilius, dans le *VII. lib. de ſes annales*. Voici ce morceau qui nous fera connoitre ſon ſtyle, le vieux langage de la langue latine.

Hæcce loquutu' vocat, qui cum bene ſæpe libenter
Menſam, ſermoneſque ſuos, rerumque ſuarum
Comiter impartit; magna quom lapſa diei
Parte fuiſſe de parveis ſummeiſque gerendis
Conſilio, endo foro, lato ſanctoque ſenatu.
Quoi res audacter magnas, parvaſque, jocumque
Eloqueret, quæ tincta maleis, & quæ bona dictu
Emoveret, ſi quid vellet, tutoque locaret.
Qui cum multa volup, ac gaudia clamque, palamque,
Ingenium qua nulla malum ſententia ſuadet,
Ut faceret facinus: lenis tamen, haut malus; idem
Doctu' fidelis, ſuavis homo, facundu', ſuoque
Contentus, ſcitu', atque beatu', ſecunda loquens in
Tempore, commodus, & verborum vir paucorum
Multa tenens antiqua ſepulta, & ſæpe vetuſtas
Quæ facit, & mores vetereſque, novoſque tenentem,
Multorum veterum leges, divumque hominumque
Prudentem, qui multa loquive tacereve poſſet.

On dit qu'il poſſedoit très-bien la langue toſcane & la langue greçque. Il eſt certain qu'il a prodigieuſement travaillé à perfectionner la poéſie latine, quoiqu'il ait laiſſé aux ſiecles ſuivans bien des choſes à faire ſur cet article.

Mais ſes *Annales romaines* furent ſi goûtées, que Q. Vargonteïus les récita publiquement à Rome avec un applaudiſſement extraordinaire, & le même les partagea en différens livres. Elles furent auſſi lues en plein théâtre à Pouzzol, par un homme ſavant qui prit le nom d'*Ennianiſte*. De toutes les copies de ces annales, la plus eſtimée a été celle que C. Octavius Lampadius avoit corrigée. On dit que Fl. Caprus avoit compoſé une explication des endroits obſcurs, & des expreſſions antiques qui s'y trouvoient.

Ennius mit au jour une verſion latine de l'hiſtoire ſacrée d'Evhémere, & une autre de la philoſophie d'Epicharme. Enfin il compoſa pluſieurs autres ouvrages qui ſont perdus. Il paroit dans ſes écrits qu'il avoit de grands ſentimens ſur l'exiſtence d'un ſeul être ſuprème, & qu'il n'ajoutoit pas la moindre foi à l'art prétendu de la divination, comme le prouvent ces vers que Cicéron nous a conſervés, *lib. I. de divinat.* n°. 58.

Non habeo nauci Marſum augurem,
Non vicanos aruſpices, non de circo aſtrologos,
Non iſiacos conjectores, non interpretes ſomnium:
Non enim ſunt ii aut ſcientia, aut arte divinei,
Sed ſuperſtitioſi vates, impudenteſque hariolei,
Aut inertes, aut inſani, aut quibus egeſtas imperat;
Qui ſibi ſemitam non ſapiunt, alteri monſtrant viam;
De his divitiis deducant drachmam, reddant cætera;
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipſei petunt,
Qui ſui quæſtus cauſſa fictas ſuſcitant ſententias.

Les Etiennes ont raſſemblé tous les fragmens d'Ennius. Martin del Rio & Pierre Scriverius ont publié les fragmens de ſes tragédies; mais Jérôme Columna les a accompagnés d'un ſavant commentaire, imprimé à Naples en 1590, *in*-4°. & qui dans ce ſiecle a été enrichi de pluſieurs additions, dans l'édition que M. François Heſſelius a mis au jour, à Amſterdam en 1707, *in*-4°. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

RUDIAIRE, ſ. m. (*Art gymn.*) nom du gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de ſa force & de ſon adreſſe dans les ſpectacles de l'amphitéatre. On lui donnoit pour marque de ſon congé un fleuret de bois, appellé *rudis*, d'où lui vient le nom de *rudiarius*.

Ces ſortes de gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arène, & s'expoſoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibere donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de ſon pere, & l'autre en l'honneur de ſon ayeul Druſus; le premier dans la place romaine, & le ſecond dans l'amphitéatre, où il trouva le moyen de faire paroitre des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudiarios*, à chacun deſquels il promit cent mille ſeſterces de récompenſe, c'eſt-à-dire plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

RUDIMENT, ſ. m. *Rudimentum* dérive de *rudis*, (brute, que l'art n'a point encore dégroſſi): de-là le nom *rudimentum*, pour ſignifier les premieres notions de quelque art que ce ſoit, deſtinées aux eſprits qui n'en ont encore aucune teinture. Le mot françois *rudiment*, a une ſignification moins étendue; l'uſage l'a reſtraint aux élémens des langues, & même en quelque maniere à ceux de la langue latine. J'ai déja dit au *mot* MÉTHODE, ce que je penſe ſur cette ſorte d'ouvrages; je n'en répeterai ici qu'une ſeule choſe: c'eſt que les livres élémentaires ſont de tous, les plus difficiles à bien faire, & ceux néanmoins que l'on entreprend le plus aiſément. Combien d'auteurs *rudimentaires* ont cru, je parle même des plus ſavans, qu'il leur ſuffiſoit d'avoir lu beaucoup de latin, & obſervé beaucoup de phraſes latines, ſans les avoir comparées à la regle commune de tous les idiomes qui eſt l'analyſe! C'eſt pourtant la ſeule voie qui nous ſoit ouverte pour pénétrer juſqu'au génie diſtinctif d'une langue; & que prétend nous apprendre celui qui n'a pas pénétré juſque-là, ou qui même n'eſt pas en état d'y pénétrer? *Voyez* INVERSION.

RUDIR L'ÉTOFFE, (*Teinture.*) c'eſt, en noir, augmenter la couperoſe.

RUDIS, (*Hiſt. anc.*) chez les Romains, étoit un bâton noueux & plein d'inégalités, que le préteur donnoit aux gladiateurs, comme une marque de leur liberté, & de la permiſſion qu'on leur accordoit de ſe retirer. *Voyez* GLADIATEUR.

De-là eſt venue cette phraſe latine, *rude donare*, qui ſignifioit accorder la liberté à un gladiateur, & le diſpenſer de combattre à l'avenir. C'eſt pour cela auſſi que les gladiateurs qui avoient obtenu leur congé, s'appelloient *rudiarii*. *Voyez* RUDIAIRE.

RUDOLPHINES, TABLES, (*Aſtron.*) on appelle ainſi les tables du mouvement des aſtres, calculées par Kepler, qui les dédia à l'empereur Rodolphe, d'où elles ont tiré leur nom. *Voyez* TABLES ASTRONOMIQUES & ASTRONOMIE.

RUDOLPHSWORTH, (*Géog. mod.*) ou *Newſtadtl*, ville d'Allemagne, dans la Carniole, ſur la riviere de Gurck, avec une abbaye. Les environs ſont fertiles en très-bons vins. *Long.* 33. 24. *lat.* 46. 2. (*D. J.*)

RUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt traiter rudement.

RUDOYER *ſon cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt le maltraiter mal-à-propos, quand on eſt deſſus.

RUDUSCULANE, porte, (*Antiq. rom.*) *ruduſculana porta*; ancienne porte de la ville de Rome, ainſi nommée parce qu'elle étoit d'un ouvrage ruſtique & groſſier, ou comme dit Valere Maxime, parce qu'elle étoit garnie de bronze. (*D. J.*)

RUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ruta*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée le plus ſouvent de quatre pétales concaves & diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi, tétragone pour l'ordinaire, & compoſé ſouvent de quatre capſules attachées à un axe. Ce fruit renferme des ſemences qui ont ordinairement la figure d'un rein, ou qui ſont anguleuſes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Rue sauvage, *harmala*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois capſules, qui renferment des ſemences le plus ſouvent oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont alternes. Tournefort, *inſtitut. rei herb. Voyez* Plante.

Rue, (*Jardinage.*) *ruta*, petit arbriſſeau toujours vert, qui vient naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe. Il s'éleve à quatre ou cinq piés; ſes feuilles ſont épaiſſes, charnues, découpées, & d'un verd bleuâtre. Ses fleurs qui paroiſſent au mois de Juin ſont jaunes & de peu d'agrément, elles viennent en bouquets au bout des branches. Ses graines qui ſont noires, petites & anguleuſes, ſont renfermées dans une capſule qui a quatre loges. Quoique le feuillage de cet arbriſſeau ſoit d'une jolie apparence, il rend une odeur forte, ſi déſagréable, qu'il n'y a guere moyen d'en faire uſage pour l'agrément. Son accroiſſement eſt prompt, il eſt robuſte, il réuſſit dans toutes ſortes de terreins, & il ſe multiplie aiſément de graines, de branches couchées & même de bouture: cette derniere méthode eſt la voie la plus courte.

La Médecine fait uſage de la *rue* dans quantité de circonſtances. Elle a ſurtout la vertu de préſerver des venins. Les Maréchaux en tirent des ſecours pour la cure des maladies du cheval & autres beſtiaux. En Angleterre, en Hollande & en Allemagne, on fait entrer la *rue* dans pluſieurs ragoûts. En Italie on mange ſes plus jeunes rejettons en ſalade. Mais on ne fait en France nul uſage de cette plante dans les alimens. Les goûts varient chez les différentes nations, comme les mœurs & les opinions.

On connoit pluſieurs eſpeces de *rue:* voici les plus remarquables.

1. *La rue domeſtique*, c'eſt la plus commune, & celle dont on fait plus particulierement uſage.

2. *La rue domeſtique à petites feuilles*, ſes fleurs ſont auſſi plus petites. Cet arbriſſeau n'a pas d'autres différences.

3. *La rue domeſtique à petites feuilles panachées*, ſes feuilles ſont joliment tachées de blanc, pendant l'hiver & dans le commencement du printems. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet arbriſſeau, c'eſt que les taches ne ſont apparentes que dans le tems où la ſeve n'eſt plus en action. Elles diſparoiſſent peu-à-peu, à meſure que l'arbriſſeau végete au printems, & on les voit reparoître en automne, dès que la ſeve n'agit plus. On peut regarder cette plante comme un barometre de végétation.

4. *La rue d'Alep à larges feuilles*, elle eſt plus délicate que les précédentes, & elle répand une odeur encore plus forte & plus déſagréable.

5. *La rue d'Alep à petites feuilles*, c'eſt tout ce qui en fait la différence.

6. *La grande rue ſauvage*, elle a beaucoup de reſſemblance avec la premiere eſpece, ſi ce n'eſt qu'elle s'éleve davantage, & que ſes feuilles, ſes fleurs & ſes graines ſont plus petites, & que ſa verdure eſt plus blanchâtre. Mais elle eſt moins robuſte & d'une odeur ſi forte & ſi inſupportable, qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu ſi active & ſi pénétrante, qu'elle occaſionne de l'inflammation à la peau, lorſqu'on touche ſes feuilles.

7. *La petite rue ſauvage*, ſa feuille & ſa fleur ſont plus petites que celles de la précédente. Elle s'éleve beaucoup moins, & elle n'a pas de meilleures qualités. Cependant c'eſt l'eſpece de *rue* qui a le plus d'agrément par rapport à ſon feuillage qui eſt très-joli.

8. *La rue d'Eſpagne*, ſa feuille reſſemble à celle du lin, & eſt fort délicate.

Rue, (*Mat. méd.*) *rue des jardins* & *grande rue ſauvage*. Ces deux plantes ont les mêmes propriétés, & peuvent ſe ſubſtituer l'une à l'autre. On doit obſerver ſeulement que la derniere a plus d'efficacité que la premiere, *&c.*

Les feuilles & les ſemences de la *rue* ſont d'uſage.

L'infuſion des feuilles fraîches de cette plante, ou ces mêmes feuilles ſeches réduites en poudre, ſont des remedes très-efficaces pour rétablir les regles, & pour calmer les accès de vapeurs hiſtériques. Ces mêmes remedes ſont de bons vermifuges. Les ſemences ont les mêmes vertus, & ſont employées aux mêmes uſages. Le ſuc dépuré des feuilles eſt encore plus puiſſant. On emploie avec ſuccès l'eau diſtillée de *rue* dans les juleps & les potions hyſtériques, anti-ſpaſmodiques & vermifuges. Cette eau eſt comptée auſſi parmi les remedes ophtalmiques.

On prépare une conſerve avec les ſommités fleuries; & on en retire une teinture qui a auſſi les mêmes vertus. L'huile eſſentielle de *rue* eſt regardée comme poſſédant les mêmes propriétés, & à un petit degré très-ſupérieur; mais il eſt vraiſſemblable que cette huile participe plus des qualités communes des huiles eſſentielles que des qualités particulieres de la *rue*.

Cette plante eſt d'ailleurs recommandée comme réſiſtant très-puiſſamment au venin, corrigeant le mauvais air, & même chaſſant le diable. C'eſt ſurtout un vinaigre compoſé, dont la *rue* eſt un des principaux ingrédiens qu'on emploie dans ces dernieres vues.

On prépare avec la *rue* une huile par infuſion qu'on emploie extérieurement comme réſolutive & nervine, & qu'on croit ſurtout propre à tuer les vers des enfans, ſi on leur en frotte le nombril. C'eſt principalement cette derniere propriété qu'on attribue auſſi à l'huile eſſentielle.

La *rue* doit être regardée comme un remede puiſſant, que ſon odeur forte & déſagréable fait trop négliger parmi nous.

La *rue* entre dans un grand nombre de compoſitions officinales. Elle eſt un très-bon ingrédient d'un remede magiſtral externe très-uſité ſous le nom de *vin aromatique. Voyez* Vin aromatique. (*b*)

Rue, ſ. f. (*Architect.*) eſpace entre des maiſons pour ſervir de paſſage au public, ou ſi vous l'aimez mieux, c'eſt un chemin libre bordé de maiſons ou de murs, pavé & pratiqué dans les villes, pour communiquer d'une maiſon, d'une place, d'un quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui ſont entrés dans le détail de la conſtruction des villes, donnent les préceptes ſuivans, au ſujet du compartiment des *rues*.

Dans l'alignement des *rues* des villes, il faut ſurtout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles ſe trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus ſpacieuſes, afin que la ville en ſoit plus commode, plus ſaine & plus belle; car l'air étant plus découvert, il eſt plus ſain: de ſorte que ſi une ville eſt ſituée dans un air froid, & que les maiſons y ſoient beaucoup exhauſſées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le ſoleil entre partout librement.

Mais ſi cette ville eſt ſituée dans un climat fort chaud, il eſt néceſſaire d'en faire les *rues* étroites, & les bâtimens plus exhauſſés, afin que par le moyen de l'ombre qui ſe rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur ſe trouve plus modérée: ce qui contribue beaucoup à conſerver la ſanté: c'eſt ce qu'on remarqua à Rome, depuis que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eut tenu les *rues* plus larges qu'auparavant; la ville en fut plus belle, mais elle ſe trouva plus expoſée aux chaleurs & aux maladies.

Les *rues* principales doivent être diſpoſées enſorte que des portes de la ville elles ſe rendent en droite ligne ſur la grande place; & quelquefois même, ſi la ſituation le permet, il eſt bon qu'elles paſſent juſqu'à l'autre porte; & ſelon la forme ou l'étendue de la ville, on pourroit faire ſur le même alignement, entre quelques-unes des portes & la principale place, pluſieurs places moindres. Les autres *rues* doivent auſſi aboutir non-ſeulement à la grande place, mais encore aux principales égliſes, aux grands palais, & à tous les lieux publics.

Mais dans ce compartiment des *rues*, il faut ſoigneuſement prendre garde, ſelon l'avertiſſement que Vitruve nous donne, qu'elles ne ſoient point direc-

tement oppoſées à aucun vent violent, ni par conſéquent ſujettes à leurs tourbillons, & à l'impétuoſité de leurs ſouffles; d'ailleurs pour la conſervation de la ſanté des habitans, on doit tâcher de détourner & de rompre les vents nuiſibles.

Toutes les *rues* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maiſons, s'y viennent rendre toutes enſemble, ſe faſſent un cours plus libre, & entrainent avec elles les ordures, de peur que, ſi elles croupiſſoient trop long-tems dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toiſe pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruiſſeau, & les plus larges, une chauſſée entre deux revers.

Les *rues* chez les Romains, étoient grandes ou publiques, & petites ou particulieres. Ils nommoient les premieres, *royales*, *prétoriennes*, *conſulaires* ou *militaires*; & les autres, *vicinales*, c'eſt-à-dire, *rues* de traverſe, par leſquelles les grandes ſe communiquoient les unes aux autres.

Chacun dérive le mot de *rue* à ſa fantaiſie. Suivant Daviler, ce mot vient de *rudus*, aire pavée de mortier, de chaux & de ciment; ſelon MM. de Port-Royal, le mot *rue* vient de ῥύμη, *vicus*, dont la racine eſt ῥέω, *je coule*. Ducange prétend qu'on a dit *ruta*, *ruda* dans la baſſe latinité, pour ſignifier une *rue* & *place marchande*. (*D. J.*)

Rue *d'une ville de guerre*, (*Archit. milit.*) dans les villes de guerre les principales *rues* prennent leur origine à la place d'armes, qui eſt au milieu de la ville, & ſe conduiſent ſur un même alignement aux portes de la ville, aux remparts, & principalement à la citadelle ou au réduit, s'il y en a, afin qu'elles puiſſent être enfilées. On les fait auſſi perpendiculaires les unes aux autres, le plus qu'il eſt poſſible, afin que les encoignures des maiſons ſoient à angles droits. On donne ordinairement ſix toiſes aux grandes *rues*, & trois ou quatre aux petites. A l'égard de leur diſtance, la *rue* qui eſt parallele à une autre, doit en être tellement éloignée, qu'il y reſte un eſpace pour deux maiſons de bourgeois dont l'une regarde une *rue*, & l'autre a la vue dans celle qui lui eſt oppoſée. On ſuppoſe ici que chaque maiſon à cinq ou ſix toiſes de large ſur ſept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur, afin que l'intervalle d'une *rue* à l'autre ſoit d'environ trente-deux à trente-trois toiſes. *Voyez* la *ſcience des Ingénieurs* de M. Belidor. (*D. J.*)

Rue, ſ. f. (*terme de Carrier.*) ils appellent les *rues* d'une carriere, lès eſpaces qui reſtent vuides, après qu'on en a tiré les différens bancs de pierre dont elle eſt compoſée. C'eſt par ces *rues* qu'on nomme auſſi *chemins*, que l'on pouſſe les pierres au trou, après qu'on les a miſes ſur les boules. *Savary*. (*D. J.*)

Rue, *clou de rue*. (*Maréchal.*) on dit qu'un cheval a pris un clou de *rue*, pour dire qu'en marchant il a rencontré un clou qui lui eſt entré dans le pié, & l'a rendu boiteux.

Rue, (*Géog. mod.*) il y a deux petites villes de ce nom, l'une en France, l'autre en Suiſſe.

La premiere eſt en Picardie, dans le Ponthieu, à une lieue de Crotoy, ſur la riviere de Mage. Quoique ſes fortifications aient été raſées, c'eſt cependant encore un gouvernement de place. Elle a deux paroiſſes, & un petit commerce en beſtiaux & en chevaux. *Long.* 19. 15. *latit.* 50. 17.

La ſeconde petite ville nommée *Rue* eſt au canton de Fribourg dans le bailliage de Corbiere. *Long.* 24. 37. *latit.* 46. 57. (*D. J.*)

RUÉE, ſ. f. (*Jardin.*) amas de litieres ſeches, chaumes, bruyeres, *&c.* que l'on fait dans les baſſes-cours, pour les froiſſer ſous les piés, & les faire pourrir, afin de les mêler enſuite avec du fumier, & en engraiſſer les terres. (*D. J.*)

RUGIEWITH, (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Vandales.

RUELLE, ſ. f. (*Gram.*) petite rue; c'eſt auſſi l'eſpace entre un lit & la muraille, un poſte de *ruelle*, de petits vers de *ruelle*. On le prend encore pour un alcove, ou un lieu paré où les femmes reçoivent des viſites familieres, ſoit au lit, ſoit debout.

Ruelle, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ruellia*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit conique & membraneux qui s'ouvre en pluſieurs parties par le ſommet; il renferme des ſemences qui ſont pour l'ordinaire petites & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* Plante.

RUELLER la vigne, (*Agricult.*) *rueller la vigne*, c'eſt avec la paume de la pioche, enlever la terre du milieu d'une perchée de vigne, & la relever de côté & d'autres contre les ſeps. On commence ordinairement ce travail par le haut bout de la perchée, en continuant juſqu'en-bas, de telle maniere que le milieu de cette perchée devient une rigole, & la terre forme un dos-d'âne le long de chaque perchée; mais cette façon qu'on donne aux vignes, ne ſe pratique que dans celles qui ſont plantées au cordeau. (*D. J.*)

RUER, v. n. (*Maréchalerie.*) ſe dit du cheval qui détache une ruade. *Voyez* Ruade. Il faut couper un cheval ſujet à *ruer*: c'eſt un excellent remede contre ce vice. *Voyez* Chatrer.

RUESSIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule aquitanique, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vij.* qui la donne aux peuples *Velanni*. C'eſt aujourd'hui *Rieux*, ſuivant Mercator, & *Saint-Flour*, ſuivant Villeneuve. (*D. J.*)

RUFÆ, (*Géog. anc.*) château d'Italie, dans la Campanie, ſelon la remarque de Servius ſur ce vers de Virgile, *Æneid. l. VII. v.* 739.

> *Quique* Rufas, *batulamque tenent, atque arva celennæ.*

Quelques exemplaires portent *Rufras* au lieu de *Rufas*; & il y a apparence que c'eſt ainſi qu'il faut lire, du moins c'eſt ainſi qu'écrit Silius Italicus, *l. VIII. v.* 570.

> *Et quos aut* Rufæ, *quos aut Arſenia, quoſve*
> *Obſcura incultis Herdonia miſit ab agris.*
>
> (*D. J.*)

RUFFAC, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la haute-Alſace capitale du territoire de Munda, ſur le Rotbach, à 3 lieues au ſud-oueſt de Colmar; l'empereur Henri IV. contre ſes promeſſes, brûla & pilla cette ville en 1068; en 1298, l'empereur Adolphe la traita de même; elle n'a pas été plus heureuſe dans le dernier ſiecle.

Pellican (Conrad) d'abord cordelier, puis luthérien, & finalement calviniſte, naquit à *Ruffac* en 1478, & mourut en 1556, à 78 ans. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes *in-fol.* Ce ſont des commentaires ſur l'Ecriture, & des verſions de pluſieurs ouvrages de rabbins, car il entendoit fort bien l'hébreu.

Lycoſthene, plus ordinairement nommé *Wolfhart* (Conrad), littérateur, qui embraſſa le calviniſme, naquit à *Ruffa*, en 1518, & mourut à Bâle, en 1561. Il a mis au jour pluſieurs livres, entr'autres une gnomologie latine, *prodigiorum & oſtentorum chronicon*. *Epitom. ſtobæi ſententiarum*. *De mulierum præclare dictis*, *&c.* Il commença le *theatrum vitæ humanæ*, que Zuinger acheva & publia; le P. Niceron a fait l'article de cet homme de lettres, *tome XXXI. p.* 339. (*D. J.*)

RUFFEC, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, au dioceſe, & a 7 lieues d'Angouleme, ſur le ruiſſeau nommé le *Lieu*. Il s'eſt tenu dans cette petite ville, en 1327, un concile nommé *roſſacenſe concilium*. *Longitude* 17. 48. *latit.* 46. 41. (*D. J.*)

RUFIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique. Ptolomée, *l. II. c. ix.* la donne aux Nemetes. On croit que c'eſt aujourd'hui Oppenheim, ſur le Rhin. Il y en a pourtant qui la placent à Ruffach. (*D. J.*)

RUFIEN, ſ. m. (*Science étymolog.*) vieux mot qui veut dire celui qui a des privautés avec une femme, telles qu'en a un mari. Ce terme vient de l'allemand *ruef*, qui ſignifie une *voûte*, comme on appelle *fornicatio* la paillardiſe à *fornicibus*, parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées ſe tenoient en quelques endroits ſous une voûte. *Caſenéuve*.

RUFISQUE, (*Géog. mod.*) bourgade ſituée au royaume de Jalofes, près du cap Verd, au bord d'une baie que l'on trouve quand on a doublé ce cap. Cette bourgade, qui eſt vis-à-vis, & à une lieu de l'île de Goérée, appartient à la France. *Latit.* 14. 391.

RUGEN, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, dans les etats que la Suede poſſede en Allemagne, ſur la côte de Poméranie, qui lui eſt oppoſée au midi & au couchant. Elle a été autrefois beaucoup

plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui; car elle avançoit preſque juſqu'à l'île de Ruden, au lieu qu'à préſent elle en eſt éloignée d'un mille & demi. Elle a perdu ce terrein en 1309, par une inondation qui ſubmergea tout cet eſpace. Les habitans de cette île étoient anciennement connus ſous les noms de *Rugii*, *Rugiani*; ils étoient Slaves ou Vandales d'origine, & n'embraſſerent l'Evangile que ſur la fin du douzieme ſiecle.

On donne ſept milles germaniques de longueur, & à-peu-près autant de largeur à l'île de *Rugen*; mais elle eſt coupée par tant de baies & de golfes, qu'en quelqu'endroit qu'on ſe place, on ne ſe trouve jamais qu'à un demi-mille de la côte. Cette île fournit beaucoup de chevaux, de bœufs, de brebis, & ſurtout de groſſes oies. La terre y eſt ſi fertile en blé, que *Rugen* eſt appellé le *grenier* de Stralſund. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen*; mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

On ſait que Charles XII. après avoir vu ſes lauriers flétris a Pultawa, fit des efforts inutiles pour défendre cette île contre les Danois & les Pruſſiens; ſes troupes furent toujours repouſſées; enfin Grothuſen ſon favori, & le général Dardof étant tombés morts à ſes piés, il ſe vit contraint de monter lui-même à cheval, & de ſe ſauver, pour n'être pas fait priſonnier.

Du midi juſqu'à l'ourſe on vante ce monarque,
Qui remplit tout le nord de tumulte & de ſang;
Il fuit, ſa gloire tombe, & le deſtin lui marque
Son véritable rang.
Ce n'eſt plus ce héros guidé de la victoire,
Par qui tous les guerriers devoient être effacés;
C'eſt un nouveau Pyrrhus, qui va groſſir l'hiſtoire
Des fameux inſenſés.

(*D. J.*)

RUGENWALDE, (*Géog. anc.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, chef-lieu du duché de Wenden, ſur la riviere de Wiper, à 30 milles au nord-eſt de Colberg. Elle eſt défendue par un château, & appartient au roi de Pruſſe. *Long.* 34. 18. *lat.* 54. 33. (*D. J.*)

RUGGI, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Livourne. Onze *ruggi* un tiers font le laſt d'Amſterdam. *Voyez* LAST. *Dictionn. de Comm. & de Trévoux.*

RUGIENS, LES, *Rugii*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Tacite, *Germ. c. xliij.* les met ſur le bord de l'Océan ſeptentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Le nom de ces peuples eſt corrompu dans Ptolomée, qui les nomme *Rutidii*, quoiqu'il ait appellé leur ville *Rugium*, outre qu'il les place dans le même endroit où Tacite place les *Rugii*. Sidonius Apollinaris, Jornandès, Paul Diacre, & pluſieurs autres écrivains du moyen âge, appellent ces peuples *Rugi*, & Procope écrit *Rogi*.

Leur premiere demeure a été dans la Poméranie ultérieure, où l'on croit qu'étoit leur ville *Rugium*. Dans la ſuite on les trouve diſperſés en différens endroits. Les uns habitoient l'île de Rugen, à laquelle il donnerent leur nom. On en voit d'autres ſur le bord du Danube, où le pays dont ils s'emparerent fut appellé *Rugiland*, ſelon Jornandès. Langobard, *l. I. c. xix.* Procope, *Goticar. ver. l. II.* fait auſſi mention de cette demeure des *Rugiens* ſur le bord du Danube. Enfin, on les voit en Italie, où Ennondius, *in vita D. Epiphanii*, dit qu'ils ſe rendirent maîtres de la ville de *Ticinum*. (*D. J.*)

RUGINE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſt un inſtrument qui ſert à râcler un os.

Il y en a qui ſont pour nettoyer les dents, en ôter le tartre; d'autres pour ratiſſer & découvrir les os ulcérés.

Les *rugines* pour les dents ſont longues tout-au-plus de quatre pouces & demi, y compris le manche d'ébene ou d'ivoire taillé à pans. La tige eſt d'acier poli, de figure pyramidale, d'environ deux pouces & deux lignes de longueur, terminée par une petite lame horiſontalement ſituée ſur ſon extrémité. Cette lame eſt plane en-deſſous, compoſée en-deſſus de pluſieurs biſeaux, qui forment un tranchant tout-au-tour de cette lame, qu'on doit regarder comme la *rugine* proprement dite. Cette *rugine* eſt de différente figure, ou triangulaire, ou pointue d'un côté, arrondie & tranchante de l'autre, ou olivaire & ſans ſaillie du côté oppoſé à la pointe. Ces différentes *rugines* ſervent à nettoyer & à ratiſſer les dents; on ſe ſert de celle qui paroît convenir le mieux par ſa figure, ſuivant la poſition de la dent qu'on veut nettoyer. *Voyez fig.* 5. *Pl. XXV.*

Les *rugines* dont on ſe ſert pour découvrir les os, examiner leur félure, ou en ôter la carie, ſont longues de cinq à ſix pouces. Leur lame tranchante tout-au-tour, & taillée auſſi en biſeaux, eſt plus grande que celle des précédentes. Elle a un pouce de longueur ſur ſix lignes ou environ de largeur. Il y en a de quarrées, de pointues par un bout, arrondies par l'autre, de triangulaires, *&c. Voyez les fig.* 2. & 3. *Pl. XVI.* (*Y*)

RUGIR, RUGISSEMENT, (*Gram.*) termes qui déſignent le cri des lions. Le lion *rugit* d'amour & de fureur. Qui eſt-ce qui a entendu le *rugiſſement* du lion ſans frémir?

RUGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans ſa partie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* qui la place dans les terres, entre Viritium & Scurgum. On ne ſait pas la juſte poſition de cette ville: les uns la prennent aujourd'hui pour Holmburd; d'autres pour Camin, & d'autres pour Rugewolde. (*D. J.*)

RUGLEN *ou* RUGLAN, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Cluydſdale, ſur la Cluyds, à trois milles de Glaſcow, & vis-à-vis. *Loug.* 13. 34. *lat.* 56. 19.

RUGUSCIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Ruguſci*, ſelon Pline, *l. III. c. xx.* & *Riguſcæ*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xij.* peuples de la Rhétie, dans la partie ſeptentrionale. Ils habitoient les pays connus aujourd'hui ſous les noms de *Rhiethal* & de *Reingow*. (*D. J.*)

RUIER *ou* ROYER, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt la même choſe; quelques coutumes, comme celles de S. Piat, de Seclin ſous Lille; celles de Béthune & de Lillers ſous Artois, appellent *ruyer* le ſeigneur *voyer*. *Voyez* VOYER. (*A*)

RUILER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt faire des repaires pour dreſſer toutes ſortes de ſurfaces & de plans. (*D. J.*)

RUILLÉE, ſ. f. (*Maçonn.*) enduit de plâtre ou mortier, que les couvreurs mettent ſur les tuiles ou l'ardoiſe, pour les raccorder avec les murs, ou les jouées de lucarne.

RUINE, ſ. f. (*Gram.*) décadence, chûte, deſtruction; les *ruines* ſont belles à peindre. Sans le crime il n'y auroit point de poëmes épiques, point de tragédie; ſans le ridicule & le vice, point de comédie. La *ruine* de cet homme; la *ruine* de ma fortune.

RUINES, ſ. f. pl. (*Archit.*) ce ſont des matériaux confus de bâtimens conſidérables dépéris par ſucceſſion de tems. Telles ſont les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, ſur les bords de l'Euphrate, qui ne ſont plus qu'un monceau de briques cuites & crues maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoît que le plan, qui étoit quarré. Il y a auſſi près de Schiras en Perſe, les *ruines* d'un fameux temple ou palais, que les antiquaires diſent avoir été bâti par Aſſuerus, & que les Perſans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'eſt-à-dire les quarante colomnes, parce qu'il en reſte quelques-unes en pié, avec les veſtiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caracteres inconnus, qui décelent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique. *Voyez les voyages de* Pietro della Valle.

On compte encore au nombre des *ruines* conſidérables, celles de Palmire, ancienne république de la Syrie palmiréenne, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, ſucceſſeur d'Alexandre, reſtituée par l'empereur Adrien, ſaccagée ſous l'empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans ſon voyage au Levant, & Fiſcher, dans ſon eſſai d'architecture hiſtorique, nous ont donné quelques idées de ces *ruines*; mais il en a paru en Angleterre une très-ample deſcription, miſe au jour par les ſoins de M. Robert Wood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées. *V.* PALMIRE, *Géog.* (*D. J.*)

RUINE, ſe dit *en Peinture* de la repréſentation d'édifices preſque entierement ruinés. De belles *ruines*. On donne le nom de *ruine* au tableau même qui repréſente ces *ruines*. *Ruine* ne ſe dit que des palais, des tombeaux ſomptueux ou des monumens publics.

On ne diroit point *ruine* en parlant d'une maiſon particuliere de payſans ou bourgeois; on diroit alors *bâtimens ruinés*.

RUI-

Ruines, *pierre de*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) *lapis ruderum*, nom donné par quelques naturaliſtes à des pierres ſur leſquelles le haſard a fait paroître des figures ſemblables à des *ruines*; tel eſt ſur-tout le marbre de Florence. *Voyez* Pierre de Florence.

RUINÉ, participe, (*Gram.*) *voyez* Ruine.

Ruiné, (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval uſé de fatigue. *La bouche ruinée*, *voyez* Bouche. Les *jambes ruinées* ſont des jambes qui n'ont plus la force de porter le cheval, & qui ſont communément arquées & bouletées. *Voyez* Arqué & Bouleté.

RUINER, v. act. (*Gram.*) *voyez* Ruine.

Ruiner & Tamponner, *en bâtiment*, (*Archit.*) c'eſt gâcher des poteaux de cloiſon par les côtés, & y mettre des *tampons* ou groſſes chevilles, pour tenir les panneaux de maçonnerie.

RUINEUX, adj. (*Gram.*) qui menace ruine; ce mur eſt *ruineux*. Il ſe dit auſſi de ce qui peut entraîner la ruine. Cette entrepriſe eſt *ruineuſe*.

RUINURE, ſ. f. (*Gram. Archit.*) entaille faite avec la coignée aux côtés des poteaux ou des ſolives, pour relever les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou une cloiſon, & les entrevoux dans un plancher.

Ruinure, ſ. f. eſt l'entaille faite dans les poteaux ou les ſolives, pour retenir les panneaux de maçonnerie. Lat. *ſulcus*.

RUISSEAU *ou* petite riviere, ſ. f. (*Phyſ.*) diminutif de riviere ou fleuve. *Voyez* Fleuve & Fontaine.

Ruisseau, ſ. m. (*Hydraul.*) ſi l'on avoit près de ſon parc quelques courans d'eau, *ruiſſeaux*, petites rivieres à ſa diſpoſition, l'on pourroit les faire entrer dans ſon jardin pour y former des canaux ou des pieces d'eau, & même des clôtures de parc en régulariſant ces ruiſſeaux en canaux revêtus de tables de gazon.

Ces ruiſſeaux peuvent encore, par le moyen d'une vanne ou d'un bâtardeau qui retient les eaux un peu haut, tomber en nappes à la tête d'un canal, ou faire tourner un moulin qui, avec le ſecours d'une pompe, élevera les eaux dans un réſervoir pour fournir des fontaines jailliſſantes. (*K*)

Ruisseau, (*Archit. hydraul.*) c'eſt l'endroit où deux revers de pavé ſe joignent par leurs morces, & qui ſert pour l'écoulement des eaux. Les *ruiſſeaux* des pointes ſont fourchus.

On appelle *ruiſſeau en biſeau* celui qui n'a ni caniveaux, ni contre-jumelles, pour faire liaiſon avec le revers, comme dans les ruelles où il ne paſſe point de charois. *Daviler*. (*D. J.*)

Ruisseau, ſ. m. (*Jardinage.*) petit canal qu'on pratique dans les jardins pour les arroſer. (*D. J.*)

RUM, (*Géog. mod.*) île d'Ecoſſe, une des Hébrides au midi de celle de Skie. On lui donne 5 milles de longueur. Ses montagnes ſont remplies de bêtes fauves, & on pêche beaucoup de ſaumon dans ſes petites rivieres. (*D. J.*)

Rum *ou* Reun, ſ. m. (*Marine.*) eſpace pratiqué dans le fond de cale d'un vaiſſeau, pour y arranger les marchandiſes de ſa cargaiſon. C'eſt de ce mot que vient, à ce qu'on prétend, celui d'*arrumer* ou *arrimer*. Mais on ne ſait point quelle eſt l'étymologie de celui de *rum*.

Rum, (*Art diſtillatoire.*) nom que donnent les Américains à une eſpece d'eau-de-vie ardente, inflammable, & tirée par la diſtillation des cannes de ſucre.

Le *rum* differe de ce qu'on appelle ſimplement *eſprit-de-ſucre* en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile eſſentielle de la canne de ſucre parce qu'on a fait ſouvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus groſſier de la canne même, & que c'eſt delà que le *rum* ſe prépare.

L'huile eſſentielle & onctueuſe du *rum* paſſe ordinairement pour tirer ſon origine de la grande quantité de graiſſe qu'on emploie dans la cuiſſon du ſucre. Il eſt vrai que cette graiſſe, quand elle eſt groſſiere, donne ordinairement une odeur fœtide à la liqueur du ſucre, ſoit dans nos diſtillations ou dans nos raffineries; mais cela ne procure point le piquant qui ſe trouve dans le *rum*, & qui eſt effectivement l'effet de l'huile naturelle de la canne de ſucre. Voici comme on fait le *rum*.

Quand on a raſſemblé une quantité ſuffiſante de la ſubſtance dont on le tire, on y verſe une certaine quantité d'eau pour y produire la fermentation, mais très-lentement dans le commencement; on l'excite enſuite par degrès avec de la lie de biere qui fait monter la liqueur dans l'opération avec une grande promptitude. Quand le tout a pleinement fermenté, & qu'il a été porté au degré d'acidité néceſſaire, on le diſtile à la maniere ordinaire juſqu'à ce qu'il puiſſe ſoutenir ce qu'on appelle la *preuve* dans les raffineries de ſucre; quelquefois même on lui donne une force approchante de celle de l'alcohol ou de l'eſprit-de-vin, & alors on l'appelle *rum* doublement diſtillé. Il ſeroit aiſé de rectifier & de purifier l'eſprit-de-*rum*, parce qu'il fournit dans la diſtillation une grande quantité d'huile, qui eſt ſouvent ſi deſagréable, qu'il a beſoin d'un long terme pour s'adoucir avant qu'on en puiſſe faire uſage; au lieu que ſi l'on ſe donnoit la peine de le bien rectifier, il s'adouciroit promptement & perdroit une partie de ſa mauvaiſe odeur.

Le meilleur état du *rum*, pour être tranſporté & pour l'uſage, eſt ſans doute celui de l'alcohol ou des eſprits rectifiés, parce que de cette maniere il ſeroit réduit à moitié pour la facilité du tranſport, & pourroit ſouffrir toutes les épreuves. Il ſeroit encore meilleur pour faire le punch & d'un goût plus agréable. D'ailleurs dans cet état il ſeroit moins aiſément ſophiſtiqué par les Diſtillateurs; car quand ils ont beſoin de mêler une grande quantité de liqueur de bas prix avec le *rum*, ils prennent celui qui a le plus d'huile eſſentielle & forte pour éteindre celle des autres liqueurs fermentées avec leſquelles ils veulent le mélanger. Il eſt certain que ſi l'on rectifioit le *rum* avec plus de délicateſſe, on en feroit un eſprit beaucoup plus pur, plus fin & plus délicat, de ſorte qu'alors il approcheroit très-près de l'arrac; car en mêlant très-peu de *rum* bien rectifié avec quelqu'autre eſprit privé d'odeur & de goût, le tout forme une liqueur fort ſemblable en goût & en odeur au véritable arrac.

On ſophiſtique beaucoup le *rum* en Angleterre, quelques-uns même n'ont point de honte de faire cette ſophiſtiquerie avec de l'eſprit de grain; mais quand on la fait avec de l'eſprit de mélaſſe, il eſt bien difficile de découvrir la tromperie; la meilleure méthode d'éprouver le *rum* eſt d'en verſer une petite quantité dans quelque vaiſſeau convenable & d'y mettre le feu; alors quand toute la partie inflammable a été brûlée, on examine à l'odeur & au goût le phlegme qui reſte, & l'on connoit de quelle liqueur il procede, *voy.* de plus grands détails dans Shaw, *Eſſai on diſtillery*. (*D. J.*)

Rum, ſ. m. *voyez* Rhumb.

RUMEN, ſ. m. (*Anat. comp.*) c'eſt le nom du premier eſtomac des animaux qui ruminent, que l'on appelle *animaux ruminans*. *Voy.* Estomac, Ruminant, Rumination. Les alimens ſont portés dans le *rumen*, ſans avoir ſouffert d'autre altération dans la bouche, que d'être un peu roulés & enveloppés enſemble. *Voyez* Aliment. Le *rumen* ou la panſe eſt la partie la plus large de l'eſtomac, comme ſervant à contenir la boiſſon, & la maſſe des alimens cruds qui y ſont & qui s'y mortifient enſemble; pour de-là repaſſer dans la bouche, pour y être remachés & diminués, afin de pouvoir être davantage digérés dans les autres ventricules. *Voyez* Digestion.

Dans le *rumen* ou premier ventricule des chameaux ſont trouvés différens petits ſacs qui contiennent une conſidérable quantité d'eau: ce qui eſt une invention admirable pour les néceſſités de cet animal, qui vivant dans des pays chauds, & ſe nourriſſant d'alimens durs & ſecs, ſeroit en danger de périr ſans ces réſervoirs. *Voyez* Boisson, Soif.

RUMEUR, ſ. f. (*Gram.*) bruit général & ſourd, excité par quelque mécontentement dans une ville, dans une maiſon. Cette conduite du clergé excita de la *rumeur*. On remarqua le déſaveu de ce procédé par la *rumeur*. Il ſe dit auſſi d'une ſédition: il y eut à cette occaſion quelque *rumeur* que la vigilance de la police eut bientôt diſſipée.

RUMI, ſ. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne & par Sérapion au meilleur maſtic; ils diſtinguent cette drogue en deux eſpeces, l'une qu'ils appellent *rum* qui eſt blanche & pure, l'autre qu'ils nomment *captis* qui eſt ſale & noirâtre. La premiere venoit de l'île Scio, & la ſeconde de quelque endroit de l'Egypte. (*D. J.*)

RUMIA, ſ. f. (*Mytholog.*) autrement *rumilia* ou *rumina*, mots ſynonymes tirés de *rume*, qui en vieux latin ſignifie *mamelle*. Le peuple ayant imaginé une déeſſe qui avoit ſoin de faire teter les petits enfans, nommoit cette déeſſe *Rumia*, comme qui diroit la *déeſſe aux mamelles*. Quand on lui offroit des ſacrifices, on répandoit du lait ſur les victimes. Sa ſtatue repre-

repréſentoit une femme tenant entre ſes bras un petit enfant, & ayant une mamelle découverte pour le faire teter (*D. J.*)

RUMILLY, (*Géog. mod.*) ou *Romilly* en albanois, petite ville de Savoie au confluent du Népha & du Séran, ſur chacun deſquels elle a un pont de pierre, à 3 lieues ſud-oueſt d'Annecy. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIII. fit raſer en 1630. Les environs ſont fertiles, & les habitans aſſez à leur aiſe. (*D. J.*)

RUMINANT, ſ. m. *terme d'Hiſtoire naturelle*, ſe dit d'un animal qui remâche ce qu'il avoit avalé. *Voy.* RUMINATION.

Reyer a fait un traité *de ruminantibus & ruminatione*, où il fait voir qu'il y a des animaux qui ruminent effectivement; tels que le bœuf, la brebis, le cerf, la chevre, le chameau, le lievre, l'écureil; & d'autres, qui ne ruminent qu'en apparence, & qu'il appelle faux-ruminans, *ruminantia ſpuria*; tels que les taupes, les grillons, les abeilles, les eſcarbots, les cancres, les ſurmulets & autres poiſſons.

Les animaux de cette ſeconde claſſe ont l'eſtomac compoſé de fibres muſculaires, par le moyen deſquelles l'aliment monte & deſcend comme dans ceux qui *ruminent* effectivement.

M. Ray obſerve que les animaux *ruminans* ſont tous quadrupedes velus & vivipares, Quelques-uns ont les cornes creuſes, & n'en changent point; d'autres en changent. *Voyez* QUADRUPEDE, CORNE, POIL, *&c.*

Les animaux *ruminans* à cornes ont tous quatre eſtomacs. Le premier qui eſt le κοιλία μεγάλη d'Ariſtote, le rumen, *venter magnus*, ou ce que nous appellons vulgairement *panſe* ou *herbier:* c'eſt où la mangeaille entre immédiatement après avoir été groſſierement mâchée, & d'où elle remonte dans la bouche pour être mâchée une ſeconde fois. Le ſecond eſt le κεκρύφαλος, en latin *reticulum*, & vulgairement le *bonnet;* les auteurs anglois l'appellent *rayon*, parce que ſa membrane interne eſt diviſée en cellules, à-peu-près ſemblables à celles d'un rayon de miel. Le troiſieme eſt l'ἐχῖνος, que M. Ray croit être mal traduit par *omaſus*, & qu'il aimeroit mieux qu'on appellât *echinus*; on l'appelle vulgairement le *millet*. Le quatrieme eſt l'ἤνυστρον d'Ariſtote, que Gaza appelle *æbomaſus*, & que nous appellons en françois *caillete*. *Voyez* PANSE, BONNET, MILLET, *&c.*

On remarque auſſi que les animaux *ruminans* à cornes, n'ont point de dents de devant, ou dents inciſives à la mâchoire ſupérieure, & qu'ils ont tous une eſpece de graiſſe, appellée en grec στέαρ, *ſebum*, ſuif, qui eſt plus dure, plus ferme, & en même tems plus fondante que celle des autres animaux.

RUMINATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt en deux mots l'action de remâcher, qui eſt propre à quelques animaux; mais on peut la définir plus exactement un mouvement naturel de l'eſtomac, de la bouche, & des autres parties, qui ſuccede à une autre action des mêmes parties; enſorte que par le moyen de ces deux actions, l'aliment avalé d'abord à la hâte, eſt de nouveau rapporté à la bouche, où il eſt remâché, puis avalé une ſeconde fois, le tout pour le bien & l'avantage de l'animal.

Les bêtes qui ruminent ſont les bœufs, les moutons, les cerfs, les chevres, les chameaux, *&c.* Les animaux qui ſemblent imiter la *rumination*, & qui ne ruminent pas effectivement, *ruminantia ſpuria*, ſont les taupes, les grillons-taupes, les abeilles, les eſcarbots, les crabes, les écreviſſes de mer, les ſurmulets, le perroquet, & pluſieurs oiſeaux. Tous ces animaux ont leur eſtomac compoſé de fibres muſculaires, par le moyen deſquelles les alimens ſont broyés différemment que dans les animaux ruminans. Moïſe a confondu les uns & les autres. Il étoit occupé de plus grandes choſes que de nos petites études. Nous ſavons aujourd'hui que l'action de ruminer eſt particuliere à certains animaux; que ſon appareil dépend de pluſieurs ventricules appropriés à cet uſage; & que c'eſt un artifice curieux pour achever entierement la maſtication, pendant que les animaux ruminans ſe repoſent.

Il faut d'abord remarquer la premiere préparation que la nourriture reçoit des dents des animaux qui ruminent, elle conſiſte ſimplement à prendre ſur la terre & aux arbriſſeaux les herbes, & les bourgeons que les dents de devant jointes avec la langue coupent, ou plutôt arrachent; car la plûpart des ruminans n'ont de dents coupantes qu'à la mâchoire d'enhaut, enſorte qu'ils avalent leur nourriture toute entiere.

La méchanique de ce premier apprêt de nourriture, ne paroit pas fort fine, cependant elle mérite notre attention; c'eſt par cette ſtructure d'organes que les animaux ruminans peuvent arracher plus aiſément les herbes tendres, de maniere qu'aucun brin ne leur échappe. Les dents dures appliquées contre la langue molle, ſerrent & retiennent plus ſurement toute l'herbe qu'ils arrachent, que ſi leurs dents étoient appliquées contre d'autres dents, parce qu'elles ne pourroient alors toucher par-tout; il y auroit beaucoup de brins d'herbes qui ſe trouveroient dans les entre-deux des dents; par cette même raiſon ſi la main de l'homme n'étoit compoſée que d'os, elle ne pourroit pas tenir ſi fortement beaucoup de choſes, comme elle le fait, ayant des parties molles, de la chair muſculeuſe revêtue de peau miſe entre les os, & que la main empoigne. L'art imite ſouvent cette méchanique, comme quand pour ſerrer une choſe bien fermement dans un étau d'acier trempé, on met du bois entre l'étau & la choſe qu'on veut ſerrer fortement.

La nourriture conſervée de cette façon ſans perte, & ſans avoir été mâchée dans la bouche des animaux ruminans, eſt portée dans leurs ventricules, ou après l'avoir gardée quelque tems elle revient dans leur bouche, & ils la mâchent alors pour l'avaler une ſeconde fois.

On diſtingue quatre ventricules dans les animaux qui ruminent; le premier ſe nomme la *panſe:* il eſt fort grand, d'une ſtructure particuliere, & très-propre à l'uſage auquel il eſt deſtiné. Sa tunique interne eſt couverte d'une infinité de petites éminences de différente figure, ſerrées les unes contre les autres, & douées d'une fermeté qui empêche que des herbes non mâchées ne bleſſent la ſubſtance du ventricule; car les herbes ſoutenues pour ainſi-dire ſur ces éminences, reçoivent la chaleur de la tunique, & ſont humectées par une abondance d'humeur qui les attendrit & les diſpoſe à la coction. Les chevaux, qui ne ſauroient ſi bien mâcher le foin ou la paille, qu'il ne reſte, dans ce qu'ils avalent, beaucoup de parties dures & piquantes, ont la tunique interne du ventricule forte & calleuſe, à-peu-près de même que celle du géſier des oiſeaux, non-ſeulement afin qu'elles ne ſoint pas bleſſées par la dureté du foin, mais auſſi afin que par ſa compreſſion elle acheve de broyer cette nourriture.

Le ſecond ventricule des animaux qui ruminent s'appelle le *réſeau* ou le *bonnet*, il eſt marqué endedans de pluſieurs lignes éminentes & élevées, qui forment des figures, les unes quarrées, les autres pentagones, les autres hexagones. Ces éminences ſont crenelées, étant comme chaperonnées de quantité de pointes, qui les peuvent encore faire comparer à de petits rateaux qui amaſſent & retiennent les parties des herbes que n'ont pû diſſoudre ni ce ventricule ni le premier, pour les garder autant de tems qu'il eſt néceſſaire, & laiſſer couler entre les dents de ces rateaux, ce qui eſt broyé, fondu & diſſous.

Le troiſieme ventricule porte le nom de *millet*, & le quatrieme celui de *caillette*. Ces deux ventricules ſont remplis de pluſieurs feuillets, entre leſquels la nourriture eſt ſerrée, preſſée, & touchée par beaucoup plus de ſurfaces que ſi ce n'étoit qu'une ſimple cavité.

La ſtructure des feuillets du troiſieme ventricule eſt ſur-tout d'une méchanique admirable dans une partie où il falloit que le ventricule entier fût rempli de membranes, diſpoſées de maniere que le paſſage ne laiſſât pas d'être libre. Pour cet effet ces membranes ſortent en façon de feuillets, qui viennent de la circonférence vers le centre, à-peu-près comme dans les têtes de pavots; mais pour éviter que ces feuillets ne fuſſent trop ſerrés vers le centre, & que d'un autre côté ils ne laiſſaſſent pas de trop grands eſpaces vuides vers la circonférence, ainſi qu'aux pavots, ces feuillets ſont ici de grandeur différente; d'abord les grands qui vont juſqu'au centre, ſont en petit nombre; enſuite il y en a d'autres entre deux qui ne vont pas ſi loin; & enfin d'autres plus courts rempliſſent les intervalles qui ſont proche de la circonférence. Les feuillets dont le quatrieme ventricule eſt rempli, renferment entre les membranes dont ils ſont compoſés, un grand nombre de glandes qui ne ſe trouvent point dans les trois autres ventricules.

L'œſophage des animaux qui ruminent, a dans ſon entrée vers l'eſtomac, une ſtructure toute particuliere, car il produit comme un demi-canal creuſé dans les membranes du ſecond ventricule, & ce demi-canal eſt la ſuite du canal de l'œſophage; il a des rebords, leſquels étant joints plus ou moins avant, alongent le canal de l'œſophage juſque dans le ſecond ventricule, & même juſque dans le troiſieme.

Cette conformation peut avoir pluſieurs uſages; elle peut ſervir premierement à faire retourner dans la bouche les herbes qui y doivent être remâchées, & à compoſer les pelotons que l'on voit remonter le long du cou, aux bœufs, quand ils ruminent; ce demi-canal avec ces rebords, étant comme une main ouverte qui prend les herbes, & qui en ſe renfermant les ſerre & les pouſſe en-haut. En ſecond lieu cette conformation peut ſervir à faire deſcendre les herbes remâchées & les conduire dans le ſecond ou dans le troiſieme ventricule. En troiſieme lieu, cette conformation peut être propre à conduire la boiſſon dans le deuxieme & troiſieme ventricule.

La nourriture diſſoute & digérée dans les ventricules que nous avons décrits, paſſe dans les inteſtins, qui achevent de la convertir en chyle. Les inteſtins ont pour cet effet pluſieurs feuillets en-dedans & entravers qui retiennent le chyle & le compriment à pluſieurs repriſes, en quoi concourt l'action du diaphragme & des muſcles du bas-ventre.

La ſituation tranſverſale des feuillets des inteſtins eſt fort propre à retenir le chyle, à le perfectionner, à le laiſſer paſſer inſenſiblement, & à l'empêcher de couler trop vîte. Pour cela chaque feuillet n'occupe que les deux tiers de la rondeur, que forme la cavité de l'inteſtin, laiſſant l'autre tiers vuide, & ce tiers ne laiſſe pas d'être comme formé par un autre feuillet, qui occupe auſſi deux tiers de rondeur, parce qu'ils ſont tous mis alternativement, ſuivant des eſpaces égaux; d'ailleurs ces feuillets ſont larges par leur milieu, en s'étréciſſant vers la fin, de maniere que le large d'un feuillet ſe rencontre au droit du vuide de l'autre.

Dans quelques animaux il n'y a qu'un feuillet, conduit d'un bout de l'inteſtin à l'autre, en ligne ſpirale; cette ſtructure fait que le chyle eſt obligé de tenir un long chemin en tournant en rond, au-lieu de couler tout droit. Entre les poiſſons, le renard marin, le lievre parmi les animaux terreſtres, & l'autruche dans le genre des oiſeaux, ont les inteſtins de cette forme. En d'autres animaux, il n'y a qu'une large membrame roulée comme un cornet de petit métier; tel eſt l'inteſtin du poiſſon appellé *morgaſt*, qui eſt le *galeus glaucus* de Ray.

Le perroquet eſt un des oiſeaux qui ſemble imiter la *rumination*, en ce qu'il fait remonter dans le haut de ſon goſier ſur ſa langue, ce qu'il a mangé, pour l'avaler une ſeconde fois; mais le grillon-taupe, inſecte des plus grands & des plus voraces, approche beaucoup des animaux ruminans par la ſtructure de ces ventricules.

Trois phyſiciens ont traité expreſſément la matiere de la *rumination; Æmilianus* (*Johannes*), médecin de Ferrare eſt le premier. Son ouvrage intitulé *naturalis de ruminantibus hiſtoria*, Venet. 1584, *in*-4°. étoit le ſeul qu'on eût ſur cette matiere avant ceux de Perrault & Peyer.

Perrault (Claude), dans ſes œuvres imprimées à Paris en 1680, a approfondi ce ſujet & a donné de bonnes figures de la ſtructure des ventricules & des inteſtins des animaux ruminans.

Peyerus (*Joh. Conrad.*); *Merycologia, ſive de ruminantibus & ruminatione commentarius*, Baſileæ 1685, *in*-4°. *cum fig.* Cet ouvrage qui laiſſe peu de choſes à deſirer, eſt un ample & ſavant commentaire ſur les différentes eſpeces d'animaux ruminans, les cauſes, l'uſage de cette action, & la deſcription de toutes les parties qui y concourent; enfin l'auteur y donne l'hiſtoire de la *rumination* de quelques hommes, eſpece de maladie qui procede du délabrement de l'eſtomac, & qui demande des remedes particuliers, appropriés aux différentes cauſes du mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUMNEY-MARSH, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *marais de Rumney*; ce ſont des marais ſalés de la province de Kent en Angleterre. Ils forment en pâturage une étendue d'environ 20 milles de long ſur 2 milles de large. On compte 47110 âcres, où l'on éleve des bêtes à laine. Cette contrée fournit 141330 toiſons, qui produiſent 2523 pachs (le pach peſe 240 liv.), c'eſt-à-dire 605520 liv. de laine. (*D. J.*)

RUMPHAL, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt une eſpece d'arum des Indes, qu'on appelle auſſi *ignome*; ſon ſuc eſt un poiſon, mais on prétend, & cela ſe peut fort bien, que ſa racine eſt efficace contre la morſure des ſerpens, quand elle eſt appliquée toute fraiche ſur la partie, à laquelle on a fait auparavant des ſcarifications. (*D. J.*)

RUMPHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt dans le ſyſtème de Linnæus, le nom d'une plante qui compoſe un genre diſtinct dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt compoſé d'une ſeule feuille diviſée par trois entaillures à l'extrémité. La fleur eſt formée de trois pétales oblongs, obtus, & de même grandeur. Les étamines ſont trois filets pointus de la longueur de la fleur. Les boſſettes des étamines ſont très-petites. Le piſtil a le germe arrondi; le ſtile eſt pointu & de même longueur que les étamines. Le ſtigma eſt à trois cornes. Le fruit eſt de forme turbinée, ſillonné en trois endroits, & compoſé d'une pulpe charnue. La ſemence eſt ovale contenant trois loges, dans chacune deſquelles ſont les noyaux de forme triangulaire. Linnæi, *gen. plant. pag.* 2. (*D. J.*)

RUN, ſ. m. *terme de riviere*, que l'on trouve dans les anciennes ordonnances, pour dire le rang. Tout batelier prendra ſon *run* ou ſon rang.

RUNCAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectateurs des Vaudois & des Patavins; *voyez* VAUDOIS & PATAVINS. Ils furent ainſi appellés, ou de *Runcalia*, lieu près le Pô, où l'on prétend qu'ils s'aſſembloient, ou de *runcaria*, broſſailles, parce qu'ils s'y retirerent contre la pourſuite de leurs perſécuteurs.

RUNCINE, ſ. f. (*Mythol.*) *Runcina*, mot tiré de *runcare*, arracher, déeſſe des Romains, qu'on invoquoit lorſqu'on enlevoit les blés de terre; mais il n'eſt point parlé de cette déeſſe dans les anciens auteurs, & ſelon les apparences elle doit ſon origine à ſaint Auguſtin. (*D. J.*)

RUNERS, (*Poéſ. goth.*) on nommoit ainſi les poëtes des Goths qui s'étoient établis dans les Gaules. Ce ſont ces poëtes qui introduiſirent dans les vers la conſonnance; & leurs ouvrages en vers s'appellerent *runes*, enſuite *rimes*. Cette nouveauté fut ſi bien reçue dans la poéſie vulgaire, qu'on voulut ridiculement y aſſujettir la poéſie latine. Leoninus qui vivoit ſous le regne de Louis VII. travailla dans ce genre biſarre de poéſie, & lui donna ſon nom. *Voyez* LÉONINS *vers*. (*D. J.*)

RUNGHEN, (*Géog. mod.*) village de Livonie, près des bords du lac Worthſeri.

Ce village eſt célebre dans l'Hiſtoire, pour avoir donné la naiſſance à Catherine, femme du czar Pierre I.

Selon le témoignage de la voix publique, le pere de cette princeſſe étoit un vaſſal du colonel Roſen, lequel étant venu à mourir lorſque Catherine n'avoit que quatre ou cinq ans, & ſa mere étant morte bientôt après, ils ne laiſſerent rien ni l'un ni l'autre à cette orpheline pour ſa ſubſiſtance; car il eſt rare que les vaſſaux de la nobleſſe livonienne & ruſſienne laiſſent quelque choſe à leurs enfans.

Le clerc de la paroiſſe qui tenoit école la prit chez lui, où elle reſta juſqu'à ce que le docteur Gluck, miniſtre de Marienbourg, paſſant par ce village, & voulant ſoulager le clerc, dont les revenus étoient fort petits, emmena la jeune fille, la traita comme ſi elle eût été ſon enfant; & ſon épouſe lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima de ſon côté, & l'occupa à des choſes proportionnées à ſon âge. Elle avoit appris à lire chez le clerc de *Runghen*; mais elle ne parloit encore que la langue du pays, qui eſt un dialecte eſclavon, quand elle le quitta. Elle apprit chez M. Gluck l'allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à ſes heures de loiſir.

Un ſergent livonien au ſervice de Suede lui fit la cour, & elle conſentit à l'épouſer, pourvu qu'il obtînt l'aveu de M. Gluck, qui le donna volontiers. Le ſergent étoit d'aſſez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en paſſe d'être avancé. Le lendemain du mariage, les Ruſſes, ſous le commandement du lieutenant général Baur, ſe rendirent maîtres de Marienbourg.

L'auteur de la vie de Pierre I. rapporte que ce jour même le ſergent fut tué ſur la breche. Quoi qu'il en ſoit, le général ayant apperçu Catherine parmi les priſonniers, remarqua quelque choſe dans ſa phiſionomie qui le frappa; il lui fit quelques queſtions ſur

ſa condition, auxquelles elle répondit avec plus d'eſprit qu'il n'eſt ordinaire aux perſonnes de ſon ordre, M. Baur lui déclara qu'il auroit ſoin qu'elle fût bien traitée, & preſcrivit à ſes gens de la conduire auprès des femmes de ſa maiſon, & de la leur recommander. Dans la ſuite la voyant fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une eſpece d'autorité ſur ſes domeſtiques, dont elle ſe fit extrémement aimer par la douceur de ſon caractere,

Un jour le prince Menzikof, protecteur du général, la vit, demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le ſervoit; le général Baur lui raconta ſon hiſtoire. Le prince le pria de la lui céder; le général n'ayant rien à refuſer à ſon alteſſe, fit appeller Catherine, & lui dit: voilà le prince Menzikof qui a beſoin d'une perſonne telle que vous; il eſt en état de vous faire plus de bien que moi, & je vous en veux aſſez pour vous placer chez lui. Elle répondit par une profonde révérence, qui marquoit ſinon ſon conſentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir le pouvoir de dire non. Le prince Menzikof l'emmena avec lui, & la garda à ſon ſervice juſqu'en 1703, que le czar en devint tellement épris, qu'il l'épouſa. Són premier ſoin dans ſon élévation, fut de ne pas oublier ſes bienfaiteurs, & en particulier M. Gluck & toute ſa famille.

Elle ſe rendit bien-tôt maîtreſſe par ſes manieres, du cœur de Pierre le grand; elle le ſuivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les fatigues de la guerre, des courſes, & des voyages. Quand le czar ſe trouva enfermé en 1712 par l'armée des Turcs ſur les bords de la rieviere de Pruth, la czarine envoya négocier avec le grand-viſir, & lui fit entrevoir une groſſe ſomme d'argent pour récompenſe; le miniſtre turc ſe laiſſa tenter, & la prudence du czar acheva le reſte. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine inſtituât l'ordre de ſainte Catherine, dont elle ſeroit le chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Pierre I. mourut le 28 Janvier 1725, âgé de 53 ans, & laiſſa l'empire à ſon épouſe qui fut reconnue par tous les ordres de l'état, ſouveraine impératrice de Ruſſie. Cette princeſſe pendant la vie du czar, ſavoit l'adoucir, s'oppoſer à propos aux emportemens de ſa colere, ou fléchir ſa ſévérité. Le prince jouiſſoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour ſur lui, ce pouvoir qui a deshonoré tant de grands hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand, excepté néanmoins lorſqu'il fit périr Alexis ſon fils; événement dans lequel la czarine Catherine pouvoit avoir quelque choſe à ſe reprocher.

Quoi qu'il en ſoit, elle fit oublier cet événement tragique, & regna ſeule après le czar Pierre I. ſans recevoir aucun reproche de la baſſeſſe de ſon extraction. Elle mourut en 1727, & laiſſa pour ſucceſſeur par le pouvoir que Pierre lui en avoit laiſſé, Pierre II. petit-fils d'elle & de Pierre I. Pierre II. étant mort en 1730, Anne, ducheſſe de Curlande, fille de czar Jean, & grand-tante de Pierre II. lui ſuccéda; & étant morte en 1740, elle déclara pour ſon ſucceſſeur Jean de Brunſwic, petit-fils de ſa ſœur, âgé de trois mois, ſous la régence d'Eliſabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunſwic ſa niece, mere de Jean de Brunſwic. Ainſi l'empire ſe perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis; mais cette régenee ne dura guere, & en 1741 Eliſabeth & ſon fils, furent dépoſſédés par Eliſabeth Pétrowna, ſeconde fille de Pierre le grand.

Cette princeſſe a déclaré pour ſon ſucceſſeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein-Gottorp, fils de ſa ſœur, né en 1728, qu'elle a fait nommer grand duc de Ruſſie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la monarchie par la Suede à la mort du prince de Heſſe mort ſans enfans d'Ulric, ſœur cadette de Charles XII. mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'empire aux droits de ſa mere, fille aînée du czar, & avoit fait profeſſion de la religion grecque. Il a épouſé Catherine Alexiewna d'Anhalt-Zerbſt, & regna actuellement (1761); mais, comme dit Leibnitz, le tems préſent eſt gros de l'avenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUNIQUES *ou* RUNES, CARACTERES, (*Hiſt. ancienne & Belles-lettres.*) c'eſt ainſi qu'on nomme des caracteres très-différens de tous ceux qui nous ſont connus dans une langue que l'on croit être la celtique, que l'on trouve gravés ſur des rochers, ſur des pierres, & ſur des bâtons de bois, qui ſe rencontrent dans les pays ſeptentrionaux de l'Europe, c'eſt-à-dire, en Dannemark, en Suede, en Norwege, & même dans la partie la plus ſeptentrionale de la Tartarie.

Le mot *rune* ou *runor*, vient, dit-on, d'un mot de l'ancienne langue gothique, qui ſignifie *couper*, *tailler*. Quelques ſavans croient que les caracteres *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorſque la lumiere de l'Evangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées; il y en a même qui croient que les *runes* ne ſont que les caracteres romains mal tracés. L'hiſtoire romaine nous apprend que ſous le regne de l'empereur Valens, un évêque des Goths établis dans la Thrace & la Méſie, nommé *Ulphilas* traduiſit la bible en langue gothique, & l'écrivit en caracteres *runiques*; cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caracteres. Mais M. Mallet préſume que Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caracteres à l'alphabet *runique*, déja connu des Goths; cet alphabet n'étoit composé que de ſeize lettres; par conſéquent il ne pouvoit rendre pluſieurs ſons étrangers a la langue gothique qui devoient ſe trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il eſt certain, ſuivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poéſies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée; ſuivant ces monumens, c'eſt Odin le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples ſeptentrionaux, qui leur donna ces caracteres qu'il avoit vraiſſemblablement apportés de la Scythie ſa patrie; auſſi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleurs on a pluſieurs monumens qui prouvent que des rois payens du nord ont fait uſage des *runes*; dans le Blekingie, province de Suede, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caracteres *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hildetand, qui étoit payen, & qui régnoit au commencement du ſeptieme ſiecle, c'eſt-à-dire, longtems avant que l'Evangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples groſſiers du nord n'eurent pas de peine à ſe perſuader qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée; peut-être même que Odin leur fit entendre qu'il opéroit des prodiges par ſon ſecours. On diſtinguoit donc pluſieurs eſpeces de *runes*; il y en avoit de nuiſibles, que l'on nommoit *runes ameres*; on les employoit lorſqu'on vouloit faire du mal. Les *runes ſecourables* détournoient les accidens; les *runes victorieuſes* procuroient la victoire à ceux qui en faiſoient uſage; les *runes médicinales* guériſſoient des maladies; on les gravoit ſur des feuilles d'arbres. Enfin, il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour ſoulager les femmes en travail, pour préſerver des empoiſonnemens, pour ſe rendre une belle favorable; mais une faute d'ortographe étoit de la derniere conſéquence; elle expoſoit ſa maîtreſſe à quelque maladie dangereuſe, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la derniere exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on obſervoit en les écrivant, par la matiere ſur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les expoſoit, par la maniere dont on arrangeoit les lignes, ſoit en cercle, ſoit en ſerpentant, ſoit en triangle, *&c.* Sur quoi M. Mallet obſerve avec beaucoup de raiſon, que la magie opere des prodiges chez toutes les nations qui y croyent.

Les *caracteres runiques* furent auſſi employés à des uſages plus raiſonnables & moins ſuperſtitieux; on s'en ſervoit pour écrire des lettres, & pour graver des inſcriptions & des épitaphes; on a remarqué que les plus anciennes ſont les mieux gravées; il eſt rare d'en trouver qui ſoient écrites de la droite à la gauche; mais on en rencontre aſſez communément qui ſont écrites de haut-en-bas ſur une même ligne, à la maniere des Chinois.

De tous les monumens écrits en caracteres *runiques*, il n'y en a point qui ſe ſoient mieux conſervés que ceux qui ont été gravés ſur des rochers; cependant on traçoit auſſi ces caracteres ſur des écorces de bouleau, ſur des peaux préparées, ſur des bâtons de bois poli, ſur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caracteres *runiques*, qui n'étoient autre choſe que des eſpeces d'almanachs. L'uſage de ces caracteres s'eſt maintenu dans le nord long-tems après que le Chriſtianiſme y eût été embraſſé; l'on

aſſûre même que l'on s'en ſert encore parmi les montagnards d'une province de Suede. *Voyez l'introduction à l'hiſtoire du Danemark, de* M. l'abbé Mallet.

On a trouve dans la Helſingie, province du nord de la Suede, pluſieurs monumens chargés de caracteres qui different conſidérablement des *runes* ordinaires. Ces caracteres ont été déchiffrés par M. Magnus Celſius, profeſſeur en Aſtronomie dans l'univerſité d'Upſal, qui a trouvé que l'alphabet de ces *runes* de Helſingie étoit auſſi compoſé de ſeize lettres; ce ſont des traits ou des lignes courbes qui, quoique d'ailleurs parfaitement ſemblables, ont des ſons différens, ſuivant la maniere dont elles ſont diſpoſées, ſoit perpendiculairement, ſoit en diagonale. On ne peut décider ſi les *runes* ordinaires ont donné naiſſance aux caracteres de Helſingie, ou ſi ce ſont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. M. Celſius croit que ces caracteres ont été dérivés des lettres grecques ou romaines, ce qui n'eſt guere probable; vu que jamais les Grecs ni les Romains n'ont pénétré dans ces pays ſeptentrionaux. Le même auteur remarque qu'il n'y a point de caracteres qui reſſemblent plus à ces *runes*, que ceux que l'on trouve encore dans les inſcriptions qui accompagnent les ruines de Perſepolis ou de Tchelminar en Perſe. *Voyez les Tranſactions philoſophiques, n°.* 445, où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helſingie, donné par M. Celſius.

RUPELMONDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Flandre ſur la gauche de l'Eſcaut, à l'embouchure de la Rupel dont elle tire ſon nom, à 3 lieues au-deſſus d'Anvers, avec titre de comté depuis 1650. Ses fortifications ont été ruinées pendant les guerres. *Long.* 21. 50. *lat.* 51. 10. (*D. J.*)

RUPIN, *ou* RUPPIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, chef-lieu d'un comté de même nom, à 9 milles au nord-oueſt de Berlin. Elle eſt diviſée en deux parties par un étang poiſſonneux. *Long.* 30. 56. *lat*, 53. (*D. J.*)

RUPPIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que Micheli avoit appellée *bucca ferrea:* en voici les caracteres. Le calice eſt compoſé d'un étui droit, pointu, qui ſe panche un peu quand le fruit eſt mûr, & qui contient doublement la fructification. Il n'y a ni pétale ni étamine, mais un nombre de boſſettes faites en forme de reins, & placées de chaque côté. Les piſtils ſont pluſieurs ſtiles déliés, chevelus, portant chacun un germe ovale avec un ſimple ſtigma. Le fruit eſt une capſule ovale, pointue, placée ſur le ſtyle, qui devient plus alongée. Il y a tout-autant de fruits qu'il y avoit de piſtils ſur la plante, & chacun contient une graine arrondie. Micheli *xxxv.* Linnæi *gen. plantar.* 432. (*D. J.*)

RUPTOIRE, ſ. m. *terme de Chirurgie concernant la mat. méd. externe*, médicament qui a la vertu de brûler & de faire une eſcarre aux parties ſur leſquelles on l'applique: c'eſt la même choſe que *cautere potentiel.* On prépare les médicamens *ruptoires* avec la chaux-vive, les cendres gravellées, *&c.* Hildanus en faiſoit grand uſage dans les parties gangrenées, pour ſéparer le mort du vif. Ambroiſe Paré les recommande fort dans les charbons peſtilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne ſoit pas exceſſive. Quand l'eſcarre eſt faite, on en procure la chute par les remedes maturatifs & ſuppurans.

Le ſujet du premier prix que l'académie royale de Chirurgie a propoſé en 1732 à ſa naiſſance, étoit de déterminer pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels ſont les cas où *le cautere* eſt préférable à l'inſtrument tranchant, & les raiſons de préférence. Les mémoires qui ſont imprimés ſur cette queſtion, contiennent d'excellens principes ſur l'uſage des cauteres potentiels. L'académie a depuis donné la queſtion de l'uſage des remedes cauſtiques en général; & tout ce qui regarde ces médicamens, a été traité d'une maniere ſatisfaiſante. On peut avoir recours aux *diſſertations* imprimées dans le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie. (*Y*)

RUPTURE, *terme de Chirurgie*, déchirement d'une partie à l'occaſion d'une extenſion violente à laquelle elle n'a pu prêter. Les tendons trop tendus peuvent ſe caſſer; on donne le nom de *rupture* à cet accident. M. Petit a donné à ce ſujet pluſieurs obſervations à l'académie royale des Sciences, année 1722 & ſuiv. & a traité cette matiere dans ſon livre des *maladies des os*.

La *rupture* du tendon d'Achille eſt celle qui arrive le plus fréquemment; c'eſt auſſi cet accident qui fait le principal ſujet des mémoires de M. Petit. Cette *rupture* eſt complette ou incomplette. La poſſibilité de la *rupture* complette par un ſeul effort eſt prouvée par beaucoup de faits; il ſuffit pour qu'elle arrive, que la partie tendineuſe n'ait pu réſiſter à la force avec laquelle elle étoit tirée en-haut par la portion charnue, & en-bas par le poids du corps. M. Petit donne l'obſervation d'un ſauteur qui ſe rompit complettement les deux tendons d'Achille en ſautant ſur une table élevée de trois piés & demi; il n'y eut que les bouts des piés qui porterent ſur le bord de la table; il n'y appuyerent qu'en gliſſant, & qu'autant qu'il falloit au ſauteur pour ſe redreſſer; c'eſt dans cet effort qu'il ſe caſſa les deux tendons. Cet accident peut arriver en montant à cheval ou en carroſſe. On a des exemples de fracture de l'os du talon par la ſeule rétraction du tendon d'Achille dans un faux pas; & les Praticiens ſavent que la contraction forcée des muſcles extenſeurs de la jambe eſt capable de caſſer tranſverſalement l'os du genou. *Voyez* ROTULE. Si les os, comme il éſt prouvé, peuvent ſe caſſer par des cauſes ſi légeres en apparence, comment les tendons réſiſteroient-ils lorſque les muſcles ſeront obligés d'agir non-ſeulement pour réſiſter au poids du corps, mais même pour le relever avec force? La fracture complette du tendon d'Achille n'eſt ſuivie d'aucune douleur, pourvu, qu'il n'y ait aucun deſordre aux environs. On ſent ſous la peau un eſpace à mettre trois doigts, formé par l'éloignement des bouts caſſés, & le malade ne laiſſe pas d'étendre ſon pié par l'action des muſcles jambier & péronier poſtérieurs.

La *rupture* incomplette du tendon d'Achille occaſionne beaucoup de douleurs; on y ſent une cavité qui deſcend & s'éleve en-dehors lorſqu'on plie le pié, & qui au contraire remonte & s'enfonce lorſqu'on étend le pié; & l'inflammation qui s'empare ſur le champ de la partie, ne tarde guere à faire des progrès conſiderables.

La cure de la *fracture* complette du tendon d'Achille s'obtient facilement par le concert de l'art & de la nature. L'art y eſt abſolument néceſſaire pour rapprocher les bouts éloignés des tendons, & pour les maintenir rapprochés pendant que la nature travaille à la réunion. *Voyez* CALUS.

Pour faire la premiere opération, on fait coucher le malade ſur le ventre, on lui fait plier le jarret, on pouſſe le gros de la jambe vers le talon, & on approche le talon vers le gras de la jambe, en étendant le pié juſqu'à ce que les deux bouts du tendon caſſé ſe touchent. Pendant qu'on fait tenir les parties en cet état, on trempe une double compreſſe dans l'eau-de-vie, avec laquelle on entoure le lieu bleſſé: on applique une autre compreſſe plus épaiſſe, large de deux pouces, longue de deux piés & demi, poſtérieurement depuis le jarret juſques & par-delà les orteils, couvrant le gras de la jambe, le talon & la plante du pié; on aſſujettit cette compreſſe avec une bande longue de quatre aunes & large de deux doigts; on commence à faire trois ou quatre tours à l'endroit de la *rupture*, on porte enſuite la bande obliquement ſur le pié, pour paſſer en-travers ſous la plante, & venir faire une croix de ſaint-André ſur le coup-du-pié, en croiſant le jet oblique qu'on y a porté. Quand on a fait ainſi trois ou quatre circonvolutions obliques de dehors en-dedans, & de dedans en-dehors, & paſſant ſous le pié & croiſant par-deſſus, on remonte en faiſant des circulaires juſqu'en-deſſus du gras de la jambe: on fait tenir alors le globe de la bande par un aide, & on renverſe les deux bouts de la compreſſe longuette, leſquels ne ſont point engagés. Le bout du côté du jarret doit être renverſé vers le talon, & celui de la plante du pié doit être renverſé du côté du jarret. On les aſſujettit l'un à l'autre avec des épingles; & avec le reſte de la bande on paſſe & on repaſſe pluſieurs fois par-deſſus en différens endroits de la jambe & du pié, mais ſans ſerrer. Ces deux bouts ainſi renverſés à contre-ſens l'un de l'autre, & aſſujettis par la bande, retiennent le pié dans ſon dernier degré d'extenſion; de maniere que les bouts des tendons ſont non-ſeulement rapprochés, mais ſe touchent & ſe pouſſent mutuellement. On preſcrit au malade le régime convenable: on le fait ſaigner deux ou trois fois ſelon qu'il eſt

plus ou moins pléthorique (*voyez* PLETHORE), & on fait humecter l'appareil avec l'eau-de-vie de quatre en quatre heures. On peut lever l'appareil au bout de dix à douze jours, pour examiner ce qui ſe paſſe: on le rapplique, & ordinairement la réunion eſt parfaite au bout de trente à quarante jours.

Les *ruptures* incomplettes des tendons étant accompagnées d'inflammation & de douleur en conſéquence de l'inégale traction des fibres tendineuſes, *voy.* DOULEUR, exigent des ſaignées en plus grand nombre, & les malades ne guériſſent pas toujours ſans accident comme dans la *rupture* complette; parce qu'il ſe fait communément adhérence des tendons à leur gaînes, ce qui ôte cette facilité à gliſſer, qui rend ces organes ſi propres au mouvement.

M. Petit a imaginé un appareil très-commode pour la réunion du tendon d'Achille, & qui eſt moins embarraſſant que celui que nous venons de décrire d'après lui. *Voyez* PANTOUFLE. (*Y*)

RURAL, adject. (*Gramm.*) qui appartient aux champs & à la campagne. On lit des biens *ruraux*, un doyen *rural*. *voyez* l'*article* DOYEN, une juſtice *rurale*.

RUREMONDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Gueldre, au confluent de la Roër & de la Meuſe, ſur les confins de l'évêché de Liege & du duché de Juliers. Othon l'entoura de murs, & l'empereur Rodolphe lui donna en 1290, le privilege de battre monnoie. Son évêché fondé en 1559, eſt ſuffragant de Malines. La cathédrale eſt la ſeule paroiſſe de la ville, mais les communautés religieuſes y ſont nombreuſes, & les Jéſuites y ont un college. Cette ville fut en partie brûlée par une incendie qu'elle eſſuya en 1665. Elle a été ſouvent priſe & repriſe pendant les guerres; mais elle appartient à la maiſon d'Autriche depuis 1719, & eſt gouvernée par des échevins. *Long.* 23. 34. *lat.* 51. 10.

Ruremonde compte entre les hommes de lettres qui lui font honneur, *Murmel* (Jean), & *Mercator* (Gérard.)

Le premier fleuriſſoit dans le xv. ſiecle. Il ſe diſtingua par les ſoins qu'il prit, & les ouvrages qu'il mit au jour, pour faire renaître les Belles-lettres dans un ſiecle d'ignorance & de barbarie, du-moins par rapport à ſon pays. Il mourut en 1517.

Mercator s'eſt montré un des plus célebres géographes de ſon tems. Il naquit en 1512, & mourut en 1594, à 83 ans. L'empereur Charles V. eut pour lui une eſtime particuliere; & le duc de Juliers le fit ſon coſmographe. Il gravoit lui-même ſes cartes, & les enluminoit. Il travailla à l'Atlas de Joſſe Hondius, & l'on a de lui une chronologie, des tables géographiques, & un grand nombre d'autres ouvrages. (*D. J.*)

RUREMONDE, *quartier de*, (*Géog. mod.*) on appelle *quartier de Ruremonde*, ou *la haute-Gueldre*, une des quatre parties du duché de Gueldre. Il s'étend le long de la Meuſe entre le duché de Cleves au ſeptentrion, celui de Juliers au midi, l'électorat de Cologne à l'orient, & le Brabant avec l'évêché de Liege à l'occident. Il comprend *Ruremonde* qui appartient à l'empereur; Venlo aux Etats-généraux; Gelre, Wachtendonk & Stralen, au roi de Pruſſe. (*D. J.*)

RUSCINO, (*Géogr. anc.*) ville dont la riviere de *Tet*, que Strabon nomme *Ruſcino* comme la ville, baignoit les murs. La ville de *Ruſcino* dont parle Pline, étoit capitale des *Conſuarani*, & donna ſon nom à toute la contrée du Ruſſillon. Ce fut à *Ruſcino* que les peuples du pays s'aſſemblerent pour délibérer ſur le paſſage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie romaine ſelon Méla, & ſelon Pline elle jouiſſoit du droit latin.

La décadence de l'Empire en entraîna peu-à-peu la ruine; elle conſervoit encore quelque conſidération ſous Louis le Débonnaire. Ce prince ayant donné en 816, un diplome en faveur des peuples d'Eſpagne, qui s'étoient retirés en France pour ſe dérober à la tyrannie des Sarraſins, ordonna qu'il en ſeroit dépoſé une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roſcilio*.

Selon M. de Marca elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarraſins; il ne reſte plus qu'une tour ſur le terrein qu'elle occupoit, on l'appelle *la tour de Rouſſillon*. Elle étoit bâtie ſur le penchant d'une colline, & venoit ſe terminer au bord de la Tet. On y trouve ſouvent des médailles romaines, & d'autres monumens qui font encore reconnoître ſon ancienne enceinte.

Le fleuve *Ruſcino* a ſa ſource dans les Pyrénées, ſelon Strabon *lib. IV. pag.* 182. qui ajoute que ce fleuve, ainſi que l'Illibéris, arroſoient chacun une ville de leur nom. Ptolomée, *lib. I.* l'appelle *Ruſcio*; c'eſt le même qui eſt nommé *Thelis*, par Pomponius Mela, & qu'on appelle préſentement le *Tet*. (*D. J.*)

RUSCUS, ſ. m. (*Botan.*) ce genre de plante mérite d'être bien caractériſé. Il faut donc ſavoir que le calice eſt d'une ſeule piece, & découpé en pluſieurs ſegmens. Il s'éleve de ſon centre des fleurs monopétales, faites en forme de cloches & arrondies. L'ovaire devient un fruit ſphérique, rempli d'une ou deux ſemences, ordinairement dures. Si les auteurs euſſent été exacts à rapporter les plantes de ce genre, ſous le nom propre auquel elles appartiennent, ils euſſent évité bien des erreurs, car quelques-uns ont pris le calice pour la fleur.

Tournefort compte quatre eſpeces de *ruſcus*, entr'autres, 1°. le *ruſcus* à larges feuilles, du dos de chacune deſquelles il ſort une petite fleur, *ruſcus latifolius, fructu folio incidente I. R. H.* 79, c'eſt la plante que nous appellons *laurier alexandrin*. 2°. Le *ruſcus* à feuilles de myrthe, pointues & piquantes, *ruſcus myrthi folius, aculeatus*; c'eſt la plante que nous nommons *houx-frelon* ou *petit houx*, en anglois *the butcher's-broom*. *Voyez* HOUX-FRELON & LAURIER ALEXANDRIN. (*D. J.*)

RUSE, ſ. f. (*Gram.*) adreſſe, art, fineſſe, moyen ſubtil, dont on uſe pour en impoſer aux autres. Seul, il ſe prend toujours en mauvaiſe part; il ne faut point avoir de *ruſes*; la *ruſe* eſt d'un caractere faux & d'un petit eſprit. On dit qu'il y a des *ruſes* innocentes, j'y conſens; mais je n'en veux avoir ni de celles-là, ni d'autres: on dit *ruſé* & *ruſer*.

RUSES MILITAIRES, (*Art. milit.*) ce ſont, à la guerre, des différens moyens qu'on emploie pour tromper & ſurprendre l'ennemi. Les *ruſes militaires* ſe nomment ordinairement *ſtratagêmes*. *Voy.* ce *mot*.

Suivant Thucydide, la plus belle de toutes les louanges qu'on peut donner à un général d'armée, eſt celle qui s'acquiert par la *ruſe* & le ſtratagême.

Les Grecs étoient grands maîtres dans cet art: c'eſt plutôt une ſcience, car l'art de tromper finement à la guerre, peut être très-aiſément réduit en principes & en méthode. On y excelle infiniment plus par l'acquis que par le naturel, puiſqu'en effet la guerre eſt la ſcience des tromperies.... Plutarque dit qu'à Lacédémone on mettoit une grande différence entre ceux qui ſurmontoient leurs ennemis par la *ruſe*, & ceux qui les vainquoient par la force ouverte, & que les premiers immoloient une plus grande victime.

Homere, qui eſt le conſeiller des gens de guerre, dit qu'il faut faire du pis que l'on peut à ſon ennemi, & que la tromperie de quelque eſpece qu'elle puiſſe être, eſt toujours permiſe. Il paroît aſſez que Grotius eſt de cet avis, dans ſon excellent ouvrage, *de jure pacis & belli*, que bien peu de gens de guerre liſent. Il rapporte un grand nombre d'autorités reſpectables & très-favorables aux *ruſes* & fourbes militaires. Tout leur eſt permis, juſqu'au menſonge. Il cite bon nombre de théologiens & quelques ſaints, entre autres ſaint Chryſoſtome, qui dit que les empereurs qui avoient uſé de ſurpriſe, de *ruſe* & d'artifice pour réuſſir dans leurs deſſeins, étoient très-louables. Il a raiſon, puiſque l'Ecriture eſt toute remplie de ſtratagêmes & de *ruſes militaires*.

La victoire qui s'acquiert par la force & par la ſupériorité du nombre, eſt ordinairement l'ouvrage du ſoldat, plutôt que celui du général; mais celle qu'on remporte par la *ruſe* & par l'adreſſe eſt uniquement dûe à celui-ci. L'une & l'autre ſont la reſſource des petites armées contre les grandes; & toutes les deux la pierre de touche de la valeur & de l'intelligence. Cette reſſource ne peut être que dans l'eſprit & dans le cœur. L'un ſe trouve toujours tranquille, & toujours préſent dans les plus grands périls; il faut avoir l'autre bien haut & bien ferme pour ſoutenir & affronter un ennemi puiſſant & redoutable.

Un général qui ſe met à la tête d'une armée étonnée par les défaites précédentes, qui n'offre preſque que de nouveaux ſoldats à la place des vieux qui ont péri dans les batailles, qui les expoſe contre de vieilles troupes accoutumées à vaincre, & qui rend tous les deſſeins de l'ennemi inutiles, par la force de ſon eſprit & par l'artifice de ſes mouvemens; un général, dis-je, tel que celui-ci, eſt un homme du premier ordre, de la plus haute volée, & il a un courage au-deſſus de tous les autres, & digne d'être admiré....

Celui qui compte ſur le grand nombre de ſes troupes & ſur leur courage, n'a pas beſoin de *ruſes* contre un ennemi qui n'a qu'une petite armée à lui oppoſer. Il laiſſe faire au nombre; il lui ſuffit de lâcher la détente & le coup part, il eſt aſſuré de l'effet par ſes troupes. Les victoires de la plupart des conquérans, d'un Attila, d'un Gengiſcan, d'un Timurbec, ont été le prix de leur nombre; mais celles d'Annibal furent celui de la *ruſe* & de la ſageſſe audacieuſe de ce grand homme. Je conclus de tout ceci, dit M. de Folard, que nous n'avons fait que copier depuis le commencement de cet article, que tout général qui n'eſt pas ruſé, eſt un pauvre général.

Comme l'art de *ruſer* ne peut s'apprendre par la pratique, par la routine, qu'il faut lire & étudier, non-ſeulement ce que Polyen & Frontin ont écrit ſur ce ſujet, mais encore tout ce que les hiſtoriens nous ont tranſmis des *ruſes* des grands capitaines, il n'eſt pas étonnant de trouver peu de généraux aſſez habiles dans cette matiere pour en faire un uſage fréquent. Il faut de plus un eſprit vif & intelligent, qui ſaiſiſſe le moment d'employer les *ruſes*, qui ſache les varier ſuivant les circonſtances; & c'eſt ce qui ne ſe rencontre pas fréquemment. M. de Folard, qui nous fournit preſque toute la matiere de cet article, obſerve que les anciens s'appliquoient beaucoup à la lecture des ouvrages qui traitent des *ruſes* ou des ſtratagêmes militaires; lecture qui lui paroit plus néceſſaire à un général qu'à tout autre: car outre, dit-il, qu'elle eſt très-amuſante, & encore plus inſtructive, l'ignorance où l'on eſt là-deſſus, fait que l'on eſt toujours nouveau contre la *ruſe* & le ſtratagême; & lorſqu'on ne les ignore point, on apprend à les rendre inutiles, ou à les mettre en uſage dans l'occaſion. Ce qu'il y a de bien ſurprenant, c'eſt qu'ils ont toujours leur effet, & que l'on donne toujours tout au-travers, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre qui aient été pratiqués mille fois. Enfin la guerre, dit le célebre commentateur de Polybe, eſt l'art de ruſer & de tromper finement par principes & par méthode. Celui qui excelle le plus dans cet art, eſt ſans doute le plus habile; mais chacun ruſe ſelon la portée de ſon eſprit & de ſes connoiſſances. Deux généraux médiocres ſe tromperont réciproquement tous les deux comme deux enfans; deux habiles comme des hommes faits; ils mettront en œuvre tout ce que la guerre a de plus ſubtil, de plus grand, & de plus merveilleux. *Voyez* SURPRISES. (*Q*)

RUSE, *le bout de la ruſe*, (*Vénerie.*) il ſe dit lorſqu'on trouve au bout du retour qu'a fait une bête, que les voyes ſont ſimples, qu'elle s'en va, & qu'elle perce.

RUSELLÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. C'étoit ſelon Denis d'Halicarnaſſe, *l. III. p.* 139. l'une des douze villes des anciens Toſcans; elle devint dans la ſuite colonie romaine, comme nous l'apprennent Pline, *l. III. c. v.* & une ancienne inſcription rapportée par Holſtonius, *p.* 39. Les habitans de cette ville ſont appellés *Ruſcellani*, par Tite-Live, *l. XXVIII. c. xlv.* C'eſt le *Roſellum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette ville conſerve encore ſon ancien nom, car Léander dit qu'on l'appelle préſentement *Roſella*. (*D. J.*)

RUSER, (*Véner.*) lorſqu'une bête qui eſt chaſſée va & vient ſur les mêmes voyes, dans un chemin ou autres lieux, à deſſein de ſe défaire des chiens, on dit *qu'elle ruſe*.

RUSHDEN, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Northampton, où naquit, en 1638, Daniel Whitby, théologien anglois, fameux par quantité d'ouvrages. Il ceſſa de vivre en 1726, âgé de 88 ans; il alla à l'égliſe en bonne ſanté la veille de ſa mort; à ſon retour chez lui, il dit qu'il ſe trouvoit foible, ſe mit au lit, & mourut pendant la nuit.

C'étoit un homme très-verſé dans la lecture des Peres, dans la théologie polémique, & ſur-tout dans les controverſes contre l'égliſe romaine qui en ſont la principale partie; il ſe dévoua aux études les plus graves, ne connut ni les plaiſirs ni les intérêts du ſiecle, & étoit novice dans les affaires du monde, à un point inconcevable.

Outre un grand nombre de traités & de ſermons contre les dogmes & la foi de l'égliſe romaine, il a mis au jour d'autres ouvrages très-eſtimés; entre autres, 1°. des diſcours ſur la vérité & la certitude de la religion chrétienne. 2°. Sur la néceſſité & l'utilité de la révélation. 3°. Sur les lois eccléſiaſtiques & civiles, faites injuſtement contre les hérétiques. 4°. *Examen variantium lectionum Joannis Millii, in novum Teſtamentum*, avec de nouvelles notes ſur le nouveau Teſtament, & ſept diſcours à ce ſujet. *Londres* 1710. *in-fol.* 5°. paraphraſe & commentaires ſur le nouveau Teſtament. *Londres* 1703, 2 *volumes in-fol.* & c'eſt-là ſon principal ouvrage.

Il y faut ajouter ſes dernieres penſées, contenant les corrections de divers endroits de ſes commentaires ſur le nouveau Teſtament, avec cinq diſcours publiés par ſon ordre. *Londres* 1727. *in-8°.* „ Quand, „ dit-il, je fis mes commentaires ſur le Teſtament, „ je ſuivis avec trop de précipitation la route battue „ par d'autres théologiens reputés orthodoxes, concevant que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, étoient „ un ſeul & même Dieu, en vertu de la même eſſence *indiviſible* communiquée par le Pere. Je ſuis à „ préſent convaincu que cette notion confuſe eſt une „ choſe impoſſible, & remplie d'abſurdités & de contradictions palpables; ainſi tous les ſens qu'on a „ voulu donner au terme de *Perſonne*, différens du „ ſens ſimple & naturel, en vertu duquel on entend „ par-là un agent intelligent, réel, ſont des explications contraires à l'évidence lumineuſe de la vérité, comme le docteur Clarke, Jackſon, & autres, „ l'ont démontré „.

Le changement d'opinion du docteur Whitby, après avoir fait ſi long-tems tous ſes efforts pour établir la doctrine oppoſée, nous prouve que l'arianiſme a quelque choſe de bien ſéduiſant pour les meilleurs eſprits. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RUSHIN, (*Géog. mod.*) chef-lieu, ou capitale de l'île de Man, dans ſa partie méridionale, avec un château. Elle avoit autrefois un monaſtere de l'ordre de Citeaux, fondé en 1134, mais il ne ſubſiſte plus depuis la réformation. (*D. J.*)

RUSIBIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port d'Afrique dans la Mauritanie Tingitane, ſelon Ptolomée, *l. V. c. iij.* L'itinéraire d'Antonin le marque dans la Mauritanie céſarienſe, ſur la route de *Lemnæ* à Carthage, entre *Chuli municipium*, & *Paratianæ*, à 60 milles du premier de ces lieux, & à 50 milles du ſecond. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* qui écrit *Ruſicada*, la place ſur le golfe de Numidie, entre *Collops-magnus* ou *Cullu*, & le promontoire *Tretum*. Dans la conférence de Carthage, *n°.* 198. l'évêque de Ruſicade eſt nommé *junior epiſcopus Ruſiccadienſis*. Cette ville a été appellée autrefois *le port de Conſtantine*; ſon nom moderne eſt *Succaicade*, ſelon M. Dupin, dans ſa remarque ſur ce mot de la notice des évêchés d'Afrique; cependant cette ville eſt nommée *Stora* par Caſtald, *Aſtora* par Olivier, & *Eſtora* par Marmol. (*D. J.*)

RUSICADE, RUSICADA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſelon Pomponius, *l. I. c. vij.* & Pline, *l. V. c. iij.* C'eſt le même que *Ruſibis portus*.

RUSMA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples orientaux à cette ſubſtance que les Grecs ont nommé *ſory*. *Voyez* SORY.

Le *ruſma* eſt une ſorte de vitriol qu'on trouve dans les mines de ce métal, & dont on ſe ſert pour dépilatoire, en le mêlant avec de la chaux. M. Boyle rapporte qu'après avoir pulvériſé du *ruſma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laiſſa fondre pendant peu de tems dans l'eau, où ils formerent une pâte fort douce, qu'il appliqua ſur une partie du corps couvert de poil; au bout d'environ trois minutes il frotta cette partie d'un linge mouillé, & trouva le poil enlevé juſque dans les racines, ſans que cette partie en ait ſouffert le moindre inconvénient. Le dépilatoire des européens ſe fait communément avec de la chaux & de l'orpiment.

L'uſage des dépilatoires eſt fort ancien. Il eſt certain que les courtiſannes grecques & romaines s'en ſervoient; & c'eſt une des principales raiſons pour leſquelles on n'appérçoit point aux ſtatues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties deshonnêtes. Ces femmes ſervoient de modeles à l'artiſte qui les repréſentoit telles qu'elles ſe montroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de la beauté d'un contour ondulant & ſinueux qu'une touffe ou tache iſolée n'interrompoit point dans ſon cours d'une des aines à l'autre; la propreté ſi eſſentielle aux femmes, & ſi incompatible avec l'infirmité périodique; la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaiſir & la volupté des regards.

RUSNAMEDGI EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. ottom.*) c'eſt en Turquie le titre d'un officier des finances; il eſt le receveur général du tréſor, & préſide à la re-

cette générale des finances, qui ſe fait les dimanches, lundis, mardis, & ſamedis, jour du grand divan, depuis la fin de l'audience à neuf heures, juſqu'à trois heures après midi. Cet officier a ſous lui pluſieurs commis qui reçoivent, examinent, peſent les monnoies, ſeparent les eſpeces, & compoſent les bourſes ſur leſquelles le *ruſnamedgi effendi* appoſe un cachet; d'autres commis, ſous ſon inſpection, ſont chargés de payer les ordonnances de ſa hauteſſe, du vizir azem, & du defterdar; ſa charge paroît être la même que celle de garde du tréſor royal en France. Guer. *mœurs des Turcs, tom. II.*

RUSPÆ, ou *RUSPHÆ*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, ſur le golfe de Numidie, & que Ptolomée, *l. IV, c. iij.* marque entre *Achola* & *Brachodes extrema.* Ortelius croit que le nom moderne eſt *Alfaque*, & Marmol dit *Eſfac*. Dans la notice épiſcopale d'Afrique, l'évêque de ce ſiege qui eſt mis dans la Byzacène, eſt appellé *Stephanus Ruſpenſis;* il ne faut pas confondre cet évêché avec un autre de la Byzacène, nommé *Ruſpitenſis*, car Ptolomée diſtingue *Ruſpina* de *Ruſpæ*; & ces deux villes ſont pareillement diſtinguées dans la carte de Peutinger, & dans l'anonyme de Ravenne. (*D. J.*)

RUSSIE, (*Géog. mod.*) vaſte pays qui forme un grand empire, tant en Europe qu'en Aſie. La mer Glaciale borne la *Ruſſie* au ſeptentrion; la mer du Japon la termine à l'orient; la grande Tartarie eſt au midi, auſſi-bien que la mer Caſpienne & la Perſe; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie, & la Géorgie, ſont la borne du côté du couchant. Entrons dans les détails.

L'empire de *Ruſſie* s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a ſept cens lieues du ſud au nord dans ſa plus grande largeur; il confine à la Pologne & à la mer Glaciale; il touche à la Suede & à la Chine; ſa longueur de l'île de Dago à l'occident de la Livonie, juſqu'à ſes bornes les plus orientales, comprend environ cent cinquante degrés; ſa largeur eſt de trois mille verſtes du ſud au nord, ce qui fait au moins ſix cent de nos lieues communes.

Enfin, ce qui eſt compris aujourd'hui ſous le nom de *Ruſſie* ou des *Ruſſies*, eſt à peu près auſſi vaſte que le reſte de l'Europe; mais preſque tout cet empire n'eſt qu'un déſert, au point que ſi l'on compte en Eſpagne (qui eſt le royaume de l'Europe le moins peuplé), quarante perſonnes par chaque mille quarré, on ne peut compter que cinq perſonnes en *Ruſſie* dans le même eſpace; tandis qu'en Angleterre, chaque mille quarré contient plus de deux cens habitans; le nombre eſt encore plus grand en Hollande. Au reſte, nous appellions autrefois la *Ruſſie* du nom de *Moſcovie*, parce que la ville de Moſcou, capitale de cet empire, étoit la réſidence des grands ducs de *Ruſſie*; aujourd'hui l'ancien nom de *Ruſſie* a prévalu.

Ce vaſte empire eſt partagé en ſeize grands gouvernemens, dont pluſieurs renferment des provinces immenſes & preſque inhabitées.

La province la plus voiſine de nos climats, eſt celle de la Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit payenne au xij. ſiecle. Le roi de Suede, Guſtave Adolphe, la conquit; mais le czar Pierre l'a repriſe ſur les Suédois.

Plus au nord ſe trouve le gouvernement de Rével & de l'Eſtonie, & cette province eſt encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut en montant au nord eſt la province d'Arcangel, pays entierement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533. & y commercerent, ſans payer aucuns droits, juſqu'au tems où Pierre le grand a ouvert la mer Baltique à ſes états.

A l'occident d'Arcangel, & dans ſon gouvernement, eſt la Laponie ruſſe, troiſieme partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suede & au Danemarck; c'eſt un très-grand pays, qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude du cercle polaire au cap nord.

Les Lapons moſcovites ſont aujourd'hui cenſés de l'égliſe grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes ſeptentrionales du cap nord, ſe contentent d'adorer un Dieu, ſous quelques formes groſſieres, ancien uſage de tous les peuples nomades.

Cette eſpece d'homme, peu nombreuſe, a très-peu d'idées, & ils ſont heureux de n'en avoir pas davantage; car alors ils auroient de nouveaux beſoins qu'ils ne pourroient ſatisfaire; ils vivent contens & ſans maladies, en ne buvant guere que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieilleſſe. La coutume qu'on leur imputoit de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du ſentiment de la ſupériorité qu'ils reconnoiſſoient dans ces étrangers, en voulant qu'ils puſſent ſervir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un uſage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone; un époux prioit un jeune homme bien fait, de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalouſie & les lois empêchent les autres hommes de donner leurs femmes; mais les Lapons étoient preſque ſans lois, & probablement n'étoient point jaloux.

Quand on a remonté la Dwina du nord au ſud, on arrive au milieu des terres à Moskow, capitale de la province de l'empire de *Ruſſie*, appellée la *Moſcovie*. *Voyez* MOSKOW.

A l'occident du duché de Moskow, eſt celui de Smolensko, partie de l'ancienne Sarmatie européenne; les duchés de Moſcovie & de Smolensko compoſoient la *Ruſſie* blanche proprement dite.

Entre Petersbourg & Smolensko, eſt la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'eſt dans ce pays que les anciens Slaves, ou Slavons, firent leur premier établiſſement; mais d'où venoient ces Slaves, dont la langue s'eſt étendue dans le nord-eſt de l'Europe? *Sla* ſignifie un *chef*, & *eſclave*, appartenant au chef. Tout ce qu'on ſait de ces anciens Slaves, c'eſt qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande, ſituée ſur une riviere navigable dès ſa ſource, laquelle jouit longtems d'un floriſſant commerce, & fut une puiſſante alliée des villes anſéatiques. Le czar Ivan Baſilovitz (en ruſſe Iwan Waſſilicwitſch) la couquit en 1467, & en emporta toutes les richeſſes, qui contribuerent à la magnificence de la cour de Moskow, preſque inconnue juſqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko, ſe trouve la province de Kiovie, qui eſt la *petite Ruſſie*, la *Ruſſie rouge*, ou l'*Ukraine*, traverſée par le Dnieper, que les Grecs ont appellé *Boriſthène*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, ſert à faire voir avec cent autres preuves, la rudeſſe de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue grecque. La capitale Kiou, autrefois Kiovie, fut bâtie par les empereurs de Conſtantinople, qui en firent une colonie: on y voit encore des inſcriptions grecques de douze cens années; c'eſt la ſeule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vêcu tant de ſiecles, ſans bâtir des murailles. Ce fut-là que les grands ducs de *Ruſſie* firent leur réſidence dans l'onzieme ſiecle, avant que les Tartares aſſerviſſent la *Ruſſie*.

Si vous remontez au nord-eſt de la province de Kiovie, entre le Boriſthéne & le Tanaïs, c'eſt le gouvernement de Belgorod qui ſe préſente: il étoit auſſi grand que celui de Kiovie. C'eſt une des plus fertiles provinces de la *Ruſſie*; c'eſt elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuſe de ce gros bétail qu'on connoît ſous le nom de *bœufs de l'Ukraine*. Ces deux provinces ſont à l'abri des incurſions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boriſthene au Tanaïs, garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord, paſſez le Tanaïs, vous entrez dans le gouvernement de Véroniſe, qui s'étend juſqu'au bord des palus Méotides.

Vous trouvez enſuite le gouvernement de Niſchgorod fertile en grains, & traverſé par le Volga.

De cette province, vous entrez au midi dans le royaume ou gouvernement d'Aſtracan. Ce royaume qui commence au quarante-troiſieme degré & demi de latitude, & finit vers le cinquantieme, eſt une partie de l'ancien Capashak, conquis par Gengiskan, & enſuite par Tamerlan; ces tartares dominerent juſqu'à Moſcou. Le czar Jean Baſilides, petit-fils d'Ivan Baſiliovitz, & le plus grand conquérant d'entre les Ruſſes, délivra ſon pays du joug tartare, au ſeiſieme ſiecle, & ajouta le royaume d'Aſtracan à ſes autres conquêtes en 1554.

Au-delà du Volga & du Jaïk, vers le ſeptentrion, eſt le royaume de Caſan, qui, comme Aſtracan, tomba dans le partage d'un fils de Gengis-kan, & enſuite d'un fils de Tamerlan, conquis de même par Jean Baſilide; il eſt encore peuplé de beaucoup de

tar-

tartares mahométans. Cette grande contrée s'étend juſqu'à la Sibérie; il eſt conſtant qu'elle a été floriſſante & riche autrefois; elle a conſervé encore quelque reſte d'opulence. Une province de ce royaume appellée *la grande Permie*, enſuite *le Solikam*, étoit l'entrepôt des marchandiſes de la Perſe, & des fourrures de Tartarie.

Des frontieres des provinces d'Arcangel, de Reſan, d'Aſtracan, s'étend à l'orient la Sibérie, avec les terres ultérieures juſqu'à la mer du Japon. Là ſont les Samoyedes, la contrée des Oſtiaks le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus chrétiens.

Enfin la derniere province eſt le Kamshatka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient abſolument ſans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit auſſi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchoient nuds l'été.

Voilà les ſeize gouvernemens de la *Ruſſie*, celui de Livonie, de Revel ou d'Eſtonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Arcangel, de Laponie ruſſe, de Moſcovie, de Smolensko, de Novogorod, de Kiovie, de Belgorod, de Véroniſe, de Nitſchgorod, d'Aſtracan, de Caſan & de Sibérie.

Ces gouvernemens compoſent en général la domination de la *Ruſſie*, depuis la Finlande à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet empire ont été unies en divers tems, comme dans tous les autres royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Maſſagetes, des Slavons, des Cimbres, des Getes, des Sarmates, ſont aujourd'hui les ſujets des czars; les Ruſſes proprement dits, ſont les anciens Roxelans ou Slavons.

La population du vaſte empire de *Ruſſie* eſt, comme je l'ai dit, la moindre qu'il y ait dans le monde, à proportion de ſon étendue. Par un dénombrement de la capitation qui a été faite en 1747, il s'eſt trouvé ſix millions ſix cens quarante mille mâles; & comme dans ce denombrement les filles & les femmes n'y ſont pas compriſes, non plus que les eccléſiaſtiques, qui ſont au nombre de deux cens mille ames, & l'état militaire qui monte à trois cens mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la *Ruſſie* doit aller à vingt-quatre millions d'habitans; mais il faut ſe défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par beſoin les ſouverains, parce que pour leur plaire, on a grand ſoin de multiplier, d'exagérer, de doubler le nombre de leurs ſujets.

Il eſt très-vraiſſemblable que la *Ruſſie* n'a pas douze millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le tems que la petite-vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces climats où elles ſe ſont enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde eſt plus dépeuplé que par la guerre, ſont dûs, l'un à Mahomet, l'autre à Chriſtophe Colomb. La peſte, originaire d'Afrique, approchoit rarement des contrées du ſeptentrion. Enfin les peuples du nord, depuis les Sarmates juſqu'aux Tartares, qui ſont au-delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépiniere d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vaſte étendue de pays que renferme la *Ruſſie*, on compte environ 7400 moines, & 5600 religieuſes, malgré le ſoin que prit Pierre le grand de le réduire à un plus petit nombre; ſoin digne d'un législateur dans un empire où ce qui manque principalement c'eſt l'eſpece humaine. Ces treize mille perſonnes cloitrées & perdues pour l'état, ont ſoixante-douze mille ſerfs pour cultiver leurs terres, & c'eſt évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien les anciens abus ſont difficiles à déraciner.

Avant le czar Pierre, les uſages, les vètemens, les mœurs en *Ruſſie*, avoient toujours plus tenu de l'Aſie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les ambaſſadeurs dans leurs routes & dans leur ſéjour, & celle de ne ſe préſenter ni dans l'égliſe, ni devant le trône avec une épée, coutume orientale oppoſée à notre uſage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au roi, à ſes amis & aux femmes avec une longue arme offenſive qui deſcend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de peliſſe, avec une longue ſimarre enrichie de pierreries dans les jours ſolemnels, & ces eſpeces de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus impoſans aux yeux, que les perruques & le juſte-au-corps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît ſeulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais preſque tous les autres uſages étoient groſſiers.

Le gouvernement reſſembloit celui des Turcs par la milice des ſtrelits, qui, comme celle des janiſſaires, diſpoſa quelquefois du trône, & troubla l'état preſque toujours autant qu'il le ſoutint. Ces ſtrelits étoient au nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient diſperſés dans les provinces, ſubſiſtoient de brigandages; ceux de Moskou vivoient en bourgeois, trafiquoient, ne ſervoient point, & pouſſoient à l'excès l'inſolence. Pour établir l'ordre en *Ruſſie*, il falloit les caſſer, rien n'étoit ni plus néceſſaire, ni plus dangereux.

Quant au titre de *czar*, il ſe peut qu'il vienne des *tzars* ou *thcars*, du royaume de Caſan. Lorſque le ſouverain de *Ruſſie*, Jean ou Ivan Baſilides eut, au ſeizieme ſiecle, conquis ce royaume ſubjugué par ſon aïeul, mais perdu enſuite, il en prit le titre qui eſt demeuré à ſes ſucceſſeurs. Avant Ivan Baſilides, les maîtres de la *Ruſſie* portoient le nom de *velikiknés*, grand prince, grand ſeigneur, grand chef, que les nations chrétiennes traduiſent par celui de *grand-duc*. Le czar Michel Frédérovits prit avec l'embaſſade holſtenoiſe, les titres de *grand ſeigneur* & *grand knés*, *conſervateur de toutes les* Ruſſies, *prince de Volodimer*, *Moskou*, *Novogorod*, &c. *tzar de Caſan*, *tzar d'Aſtracan*, *tzar de Sibérie*. Ce nom des *tzars* étoit donc le titre de ces princes orientaux; il étoit donc vraiſſemblable qu'il dérivât plutôt des *tshas* de Perſe, que des *céſars* de Rome, dont probablement les tzars ſibériens n'avoient jamais entendu parler ſur les bords du fleuve Oby.

Un titre tel qu'il ſoit, n'eſt rien, ſi ceux qui le portent ne ſont grands par eux-mêmes. Le nom *d'empereur*, qui ne ſignifioit que *général d'armée*, devint le nom des maîtres de la république romaine. On le donne aujourd'hui aux ſouverains des Ruſſes à plus juſte titre qu'à aucun autre potentat, ſi on conſidere l'étendue & la puiſſance de leur domination.

La religion de l'état fut toujours, depuis le onzieme ſiecle, celle qu'on nomme *grecque*, par oppoſition à la latine; mais il y avoit plus de pays mahométans & de payens que de chrétiens. La Sibérie juſqu'à la Chine étoit idolâtre; & dans plus d'une province toute eſpece de religion étoit inconnue.

L'ingénieur Perri & le baron de Stralemberg, qui ont été ſi long-tems en *Ruſſie*, diſent qu'ils ont trouvé plus de probité dans les payens que dans les autres; ce n'eſt pas le paganiſme qui les rendoit plus vertueux; mais menant une vie paſtorale, éloignés du commerce des hommes, & vivant comme dans ces tems qu'on appelle le premier âge du monde, exempts de grandes paſſions, ils étoient néceſſairement plus gens de bien.

Le Chriſtianiſme ne fut reçu que très-tard dans la *Ruſſie*, ainſi que dans tous les autres pays du nord. On prétend qu'une princeſſe nommée *Olha*, l'y introduiſit à la fin du dixieme ſiecle, comme Clotilde, niece d'un prince arien, le fit recevoir chez les Francs; la femme d'un Micislas, duc de Pologne, chez les Polonois, & la ſœur de l'empereur Henri II. chez les Hongrois. C'eſt le ſort des femmes d'être ſenſibles aux perſuaſions des miniſtres de la religion, & de perſuader les autres hommes.

Cette princeſſe Olha, ajoute-t-on, ſe fit baptiſer à Conſtantinople. On l'appella *Helene*; & dès qu'elle fut chrétienne, l'empereur Jean Zimiſcés ne manqua pas d'en être amoureux. Apparemment qu'elle étoit veuve. Elle ne voulut point de l'empereur. L'exemple de la princeſſe Olha ou Olga ne fit pas d'abord un grand nombre de proſélites; ſon fils qui regna long-tems, ne penſa point du tout comme ſa mere; mais ſon petit-fils Volodimer, né d'une concubine, ayant aſſaſſiné ſon frere pour régner, & ayant recherché l'alliance de l'empereur de Conſtantinople Baſile, ne l'obtint qu'à condition qu'il ſe feroit baptiſer; c'eſt à cette époque de l'année 987, que la religion grecque commença en effet à s'établir en *Ruſſie*. Le patriarche Photius, ſi célebre par ſon érudition immenſe, par ſes querelles avec l'Egliſe romaine & par ſes malheurs, envoya baptiſer Volodimer, pour ajouter à ſon patriarchat cette partie du monde.

Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par

ſon aïeule. Un grec fut premier métropolitain de *Ruſſie*, ou patriarche. C'eſt de-là que les Ruſſes ont adopté dans leur langue un alphabet tiré en partie du grec. Ils y auroient gagné ſi le fond de leur langue qui eſt la ſclavone, n'étoit toujours demeuré le même, à quelques mots près qui concernent leur liturgie & leur hiérarchie. Un des patriarches grecs, nommé *Jerémie*, ayant un procès au divan, & étant venu à Moſcou demander des ſecours, renonça enfin à ſa prétention ſur les égliſes ruſſes, & ſacra patriarche l'archevêque de Novogorod nommé *Job*, en 1588.

Depuis ce tems, l'égliſe ruſſe fut auſſi indépendante que ſon empire. Le patriarche de *Ruſſie* fut dès-lors ſacré par les évêques ruſſes, non par le patriarche de Conſtantinople; il eut rang dans l'égliſe grecque après celui de Jéruſalem; mais il fut en effet le ſeul patriarche libre & puiſſant, & par conſéquent le ſeul réel. Ceux de Jéruſalem, & de Conſtantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, ne ſont que les chefs mercenaires & avilis d'une égliſe eſclave des Turcs. Ceux même d'Antioche & de Jéruſalem ne ſont plus regardés comme patriarches, & n'ont pas plus de crédit que les rabins des ſynagogues établies en Turquie.

Il n'y a dans un ſi vaſte empire que vingt-huit ſieges épiſcopaux, & du tems de Pierre I. on n'en comptoit que vingt-deux; l'égliſe ruſſe étoit alors ſi peu inſtruite, que le czar Frédor, frere de Pierre le grand, fut le premier qui introduiſit le plein chant chez elle.

Frédor, & ſur-tout Pierre, admirent indifféremment dans leurs armées & dans leurs conſeils ceux du rite grec, latin, luthérien calviniſte; ils laiſſerent à chacun la liberté de ſervir Dieu ſuivant ſa conſcience, pourvu que l'état fût bien ſervi. Il n'y avoit dans cet empire de deux mille lieues de longueur aucune égliſe latine. Seulement lorſque Pierre eut établi de nouvelles manufactures dans Aſtracan, il y eut environ ſoixante familles catholiques dirigées par des capucins; mais quand les jéſuites voulurent s'introduire dans ſes états, il les en chaſſa par un édit au mois d'Avril 1718. Il ſouffroit les capucins comme des moines ſans conſéquence, & regardoit les jéſuites comme des politiques dangereux.

L'Egliſe grecque eſt flattée de ſe voir étendue dans un empire de deux mille lieues, tandis que la romaine n'a pas la moitié de ce terrein en Europe. Ceux du rite grec ont voulu ſur-tout conſerver dans tous les tems leur égalité avec ceux du rite latin, & ont toujours craint le zele de l'égliſe de Rome, qu'ils ont pris pour de l'ambition, parce qu'en effet l'égliſe romaine, très-reſſerrée dans notre hémiſphere, & ſe diſant univerſelle, a voulu remplir ce grand titre.

Il n'y a jamais eu en *Ruſſie* d'établiſſement pour les Juifs, comme ils en ont dans tant d'états de l'Europe, depuis Conſtantinople juſqu'à Rome. Les Ruſſes ont toujours fait leur commerce par eux-mêmes, & par les nations établies chez eux. De toutes les égliſes grecques la leur eſt la ſeule qui ne voie pas des ſynagogues à côté de ſes temples.

La *Ruſſie* qui doit à Pierre le grand ſa grande influence dans les affaires de l'Europe, n'en avoit aucune depuis qu'elle étoit chrétienne. On la voit auparavant faire ſur la mer Noire ce que les Normands faiſoient ſur nos côtes maritimes de l'Océan, armer, du tems d'Héraclius quarante mille petites barques, ſe préſenter pour aſſiéger Conſtantinople, impoſer un tribut aux céſars grecs. Mais le grand knés Volodimer occupé du ſoin d'introduire chez lui le Chriſtianiſme, & fatigué des troubles inteſtins de ſa maiſon, affoiblit encore ſes états en les partageant entre ſes enfans. Ils furent preſque tous la proie des Tartares, qui aſſervirent la *Ruſſie* pendant deux cens années. Ivan Baſilides la délivra & l'aggrandit, mais après lui les guerres civiles la ruinerent,

Il s'en falloit beaucoup avant Pierre le grand que la *Ruſſie* fût auſſi puiſſante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de ſujets, autant de revenus que de nos jours; elle n'avoit rien dans la Livonie, & le peu de commerce que l'on faiſoit à Aſtracan étoit deſavantageux. Les Ruſſes ſe nourriſſoient fort mal; leurs mets favoris n'étoient que des concombres & des melons d'Aſtracan, qu'ils faiſoient confire pendant l'été avec de l'eau, de la farine & du ſel, cependant les coutumes aſiatiques commençoient déja à s'introduire chez cette nation.

Pour marier un czar, on faiſoit venir à la cour les plus belles filles des provinces; la grande maîtreſſe de la cour les recevoit chez elles, les logeoit ſéparément, & les faiſoit manger toutes enſemble. Le czar les voyoit, ou ſous un nom emprunté, ou ſans déguiſement. Le jour du mariage étoit fixé, ſans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on préſentoit un habit de nôces à celle ſur qui le choix ſecret étoit tombé: on diſtribuoit d'autres habits aux pretendantes, qui s'en retournoient chez elles. Il y eut quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce tems-là, les femmes ruſſes ſurent ſe mettre du rouge, ſe peindre les ſourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierreries, à ſe parer, à ſe vétir d'étoffes précieuſes; c'eſt ainſi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples, par conſéquent Pierre leur ſouverain n'eut pas tant de peine à policer ſa nation, que quelques auteurs ont voulu nous le perſuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déja commencé d'annoncer l'influence que la *Ruſſie* devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des ambaſſadeurs au pape, & à preſque tous les grands ſouverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte ottomane. Ses ambaſſadeurs ne réuſſirent cependant dans Rome, qu'à ne point baiſer les piés du pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuiſſans.

Le même czar Alexis propoſa d'unir, en 1676, ſes vaſtes états à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus ſon offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume, par la maniere dont il gouvernoit les ſiens. C'eſt lui qui le premier fit rédiger un code de lois, quoiqu'imparfait; il introduiſit des manufactures de toiles & de ſoie, qui, à la vérité, ne ſe ſoutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il peupla des déſerts vers le Volga & la Kama, de familles lithuaniennes, polonoiſes & tartares, priſes dans ſes guerres; tous les priſonniers auparavant étoient eſclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage; Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la diſcipline dans ſes armées. Il appella les arts utiles dans ſes états: il y fit venir de Hollande, à grands frais, le conſtructeur Bothler, avec des charpentiers & des matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin, il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il tranſmit à ce fils tout ſon génie, mais plus développé, plus vigoureux, & plus éclairé par les voyages.

Sous le regne de Pierre, le peuple *ruſſe* qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes eſt devenu civiliſé, commerçant, curieux des arts & des ſciences, aimant les ſpectacles, & les nouveautés ingénieuſes. Le grand homme qui a fait ces changemens, eſt heureuſement né dans le tems favorable pour les produire. Il a introduit dans ſes états les arts qui étoient tout perfectionnés chez ſes voiſins; & il eſt arrivé que ces arts ont fait plus de progrés en 50 ans chez ſes ſujets, déja diſpoſés à les goûter, que par-tout ailleurs, dans l'eſpace de trois ou quatre ſiecles; cependant ils n'y ont pas encore jetté de ſi profondes racines, que quelque intervalle de barbarie, ne puiſſe ruiner ce bel édifice commencé dans un empire dépeuplé, deſpotique, & où la nature ne répandra jamais ſes bénignes influences.

Dans l'état qu'il eſt aujourd'hui, la nation ruſſe eſt la ſeule qui trafique par terre avec la Chine; le profit de ce commerce eſt pour les épingles de l'impératrice. La caravane qui ſe rend de Pétersbourg à Pékin, emploie trois ans en voyage & au retour. Auſſitôt qu'elle arrive à Pékin, les marchands ſont renfermés dans un caravancerai, & les Chinois prennent leur tems pour y apporter le rebut de leurs marchandiſes qu'ils ſont obligés de prendre, parce qu'ils n'ont point la liberté du choix. Ces marchandiſes ſe vendent à Pétersbourg à l'enchere, dans une grande ſalle du palais italien; l'impératrice aſſiſte en perſonne à cette vente; cette ſouveraine fait elle-même des offres, & il eſt permis au moindre particulier d'encherir ſur elle; auſſi le fait-on, & chacun s'empreſſe d'acheter à très-haut prix.

Outre le bénéfice de ces ventes publiques, la cour fait le commerce de la rhubarbe, du ſel, des cendres, de la bierre, de l'eau-de-vie, *&c.* L'état tire encore un gros revenu des épiceries, des cabarets, & des bains publics, dont l'uſage eſt auſſi fréquent parmi les Ruſſes que chez les Turcs.

Les revenus du ſouverain de *Ruſſie* ſe tirent de la capitation, de certains monopoles, des douanes, des ports, des péages, & des domaines de la couronne.

Ils ne montent pas cependant au-delà de treize millions de roubles, (ſoixante-cinq millions de notre monnoie). Avec ces revenus, la *Ruſſie* peut faire la guerre aux Turcs, mais elle ne ſauroit, ſans recevoir des ſubſides, la faire en Europe; ſes fonds n'y ſuffiroient pas: la paye du militaire eſt très-modique dans cet empire. Le ſoldat ruſſe n'a point par jour le tiers de la paye de l'allemand, ni même du françois; lorſqu'il ſort de ſon pays, il ne peut ſubſiſter ſans augmentation de paye; & ce ſont les puiſſances alliées de la *Ruſſie*, qui fourniſſent chérement cette augmentation.

La couronne de *Ruſſie* eſt héréditaire, les filles peuvent ſuccéder, & le ſouverain a un pouvoir abſolu ſur tous ſes ſujets, ſans rendre compte de ſa conduite à perſonne. L'air de la plus grande partie de la *Ruſſie* eſt extrémement froid, les neiges & les glaces y regnent la meilleure partie de l'année; le grain qu'on y ſeme n'y meurit jamais bien, excepté du côté de la Pologne, où on fait la récolte trois mois après la ſemaille. Il n'y croît point de vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivieres ſont le Volga, le Don, le Dnieper & le Dwina. Ses lacs donnent du poiſſon en abondance. Les forêts ſont pleines de gibier, & de bêtes ſauves. Le commerce des *Ruſſes* eſt avantageux à la France, utile à la Hollande, & défavorable à l'Angleterre. Il conſiſte en martres, zibelines, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appellés *cuirs de Ruſſie*, lin, chanvre, ſuif, goudron, cire, poix-réſine, ſavon, poiſſon ſalé, *&c.* Extrait de la *deſcription de la Ruſſie*, par M. de Voltaire. Geneve, 1759. *in-8°. tom. I.* Voyez auſſi *deſcription de l'empire de Ruſſie*, par Perri, Amſterd. 1720, 2. *vol. in-12.* & la *deſcription hiſtoriq. de l'empire ruſſien, traduit de l'allemand*, du baron de Stralemberg, *Holl.* 1757, 2. *vol. in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUSTAN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, aux confins du Bigorre & de l'Aſtarac. Son cheflieu eſt S. Sever de *Ruſtan*.

RUSTICANA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie. Elle eſt placée dans les terres par Ptolomée, *l. II. c. v.* & marquée entre *Talabriga* & *Mendeculia*. Cellarius, *Géogr. ant. l. II. c. j.* croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Ruſticiana*, & qu'il place ſur la route d'Emérita à Saragoſſe, entre Turmuli & Cappara, à vingt-deux milles de la premiere de ces villes, & à égale diſtance de la ſeconde. (*D. J.*)

RUSTICITÉ, ſ. f. (*Gram.*) terme à l'uſage des habitans des villes, par lequel ils déſignent la groſſiéreté, ſimplicité, rudeſſe, des mœurs, du caractere, du diſcours des gens de la campagne.

RUSTIQUE, adj. (*Gram.*) qui appartient à la campagne. La maiſon *ruſtique*; l'économie *ruſtique*; les choſes *ruſtiques*: il ſe prend auſſi dans le même ſens que ruſticité. Je ſuis *ruſtique* & fier.

RUSTIQUE, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne à la maniere de bâtir, dans l'imitation plutôt de la nature que de l'art.

RUSTIQUE, *ordre*, (*Architect.*) ce mot ſe dit du premier de cinq ordres d'architecture, c'eſt-à-dire, de l'ordre toſcan, qui eſt le moins orné, & celui qui approche le plus de la ſimplicité de la nature.

On dit auſſi un ouvrage *ruſtiqué*, en terme d'architecture, quand les pierres ne ſont que piquées, au lieu d'être travaillées poliment & uniment. (*D. J.*)

RUSTIQUES, *dieux*, (*Mythol.*) les dieux *ruſtiques* chez les Romains, étoient les dieux de la campagne, & qui préſidoient à l'agriculture. On diſtinguoit les dieux *ruſtiques* en grands & en petits. Les grands dieux étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Venus, Flore, Minerve, *&c.* Les petits dieux étoient Fanna, Palès, Pomone, Silvain, Vertume, Priape, & ſur tous les autres le dieu Pan. Quelques modernes y mettent auſſi les Faunes, les Silenes & les Nymphes. (*D. J.*)

RUSTIQUER, v. act. (*Architect.*) c'eſt piquer une pierre avec la pointe du marteau entre les ciſelures relevées.

RUSTONIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe. Ptolomée, *l. IV. c. ij.* la place ſur la côte, entre l'embouchure du fleuve Savus, & la ville Ruſicibar. Elle eſt nommée *Ruſconia colonia* par Pline, *l. V. c. ij. Rungoniæ colonia* par l'itinéraire d'Antonin, & Tite-Live, *l. XXX. c. x.* dit que les Africains l'appelloient *Ruſcinona*. Les modernes ne s'accordent pas ſur le nom que porte aujourd'hui cette ville. Elle eſt appellée *Breca* par Caſtald, *Metafus* & *Temen de Fuſt* par Marmol, ſuivant la remarque de Simler. (*D. J.*)

RUSTRE, *terme de Blaſon*; loſange percé en rond; *de ſable à trois ruſtres d'or.* Le P. Menetrier fait venir *ruſtre* de l'allemand *rutten*, qui ſignifie ces loſanges percés à jour, dont on ſe ſert pour arrêter les gros clous à vis des ferrures & des happes des portes.

RUT, ſ. m. *terme de Chaſſe;* ce mot ſe dit des bêtes fauves, pour déſigner le tems où elles ſont en amour: quelques-uns emploient le mot de *chaleur* en parlant des loups. Le *rut* des bêtes rouſſes, c'eſt depuis la mi-Septembre juſqu'à la fin de Novembre, & celui des bêtes noires, eſt au commencement de Décembre. L'amour des lievres ſe fait ordinairement dans les mois de Décembre & de Janvier. La chaleur des loups ſe tient dès la fin de Décembre juſqu'au commencement de Février. *Voyez* SALNOVE. (*D. J.*)

RUTÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Ruteni* & *Rhuteni;* ancien peuple des Gaules, qui tenoit le pays que nous nommons aujourd'hui le *Rouergue* & *Rodès*; car ce nom convient aux peuples qui habitent maintenant ce pays. *Voyez* ROUERGUE.

Les *Ruténiens* aiderent les Eduens & les Arvéniens dans la guerre qu'ils eurent à ſoutenir contre Rome. Tous réunis, ils compoſoient une armée de deux cens mille combattans. Q. Fabius les attaqua l'an de Rome 631, vers le confluent de l'Iſere & du Rhône; il les tailla en piece, & Céſar les ſoumit entierement aux Romains. (*D. J.*)

RUTH, LIVRE DE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Teſtament, ainſi appellé parce qu'il contient l'hiſtoire de *Ruth*, femme moabite, qui, après la mort de Mahalon ſon premier mari, ayant ſuivi Noemi ſa belle-mere, à Bethléem, patrie de celle-ci, y devint l'épouſe d'un riche iſraélite nommé *Boos*, qui fut biſayeul du roi David.

Ce livre eſt placé dans les bibles entre les livres des juges, & le premier livre des rois, comme étant une ſuite du premier, & une introduction au ſecond. S. Jerome, *Prolog. galeat.* nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des juges, parce que l'hiſtoire qu'il renferme arriva au tems d'un des juges d'Iſraël, & pluſieurs anciens peres, par la même raiſon, ne font qu'un livre des juges & de *Ruth*. Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le pentateuque les cinq mégilloth, qui ſont 1°. le cantique des cantiques; 2°. *Ruth*; 3°. les lamentations de Jérémie; 4°. l'Eccléſiaſtique; 5°. Eſther. Quelquefois le livre de *Ruth* eſt mis le premier des cinq, quelquefois le ſecond, & quelquefois le cinquieme. *Voyez* MÉGILLAT *ou* MÉGILLOTH.

Le but de l'auteur de ce livre, eſt de nous faire connoître la généalogie de David, & il y a toute apparence que c'eſt le même auteur qui a compoſé le premier livre des rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette généalogie de David, ſans trop deranger ſon récit, a mieux aimé la donner à part. L'écrivain remarque à la tête de cet ouvrage, que l'hiſtoire qu'il va raconter arriva au tems que les juges gouvernoient; ils ne gouvernoient donc plus du tems qu'il écrivoit; de plus, il parle de David à la fin de ſon livre, il l'a donc écrit au plutôt ſous le regne de David. Le P. Calmet, de qui nous empruntons cet article, remarque d'ailleurs deux manieres de parler, qui ne ſe trouvent que dans les livres des rois: la premiere *hæc faciat mihi Deus & hæc addat, ſi, &c.* & la ſeconde: *je vous ai découvert l'oreille*, pour ſignifier, *je vous ai dit*. Il ajoute que la canonicité du livre de *Ruth* n'eſt point conteſtée. Calmet, *dictionn. de la Bibl. tom. III. p.* 400.

RUTHWEN, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale, capitale de la province de Badenoth, ſur la rive droite de la Spey. *Long.* 14. *latit.* 57. 20. (*D. J.*)

RUTIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, au couchant de Converſano, & environ à 6 milles au midi oriental de la ville de Bari. *Long.* 34. 33. *lat.* 41. 2.

RUTLAND, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocèſe de Peterborough, avec titre de duché. C'eſt la plus petite province d'Angleterre, car elle n'a que 40 milles de tour; mais elle eſt très-fertile, abondante en blé & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & eſt arroſée de pluſieurs petites rivieres, ce qui fait qu'elle nourrit quan-

quantité de brebis, dont la laine eſt rougeâtre, ainſi que le terroir. Oakham eſt la principale ville de cette province.

Elle a été bien illuſtrée par la naiſſance de Jacques Harrington, fils du chevalier Sapcote Harrington. Il naquit en 1611, & donna dès ſa tendre jeuneſſe de grandes eſpérances de ce qu'il deviendroit un jour. Après avoir étudié à Oxford, il quitta l'univerſité pour aller voyager en Hollande, en France, en Italie, en Danemark & en Allemagne, & il apprit la langue de ces divers pays. Lorqu'il fut de retour, le roi Charles I. le fit gentilhomme privé extraordinaire, & il accompagna le monarque en cette qualité dans ſa premiere expédition contre les Ecoſſois. Il ſervit toujours ce prince fidelement, & il employa ſon crédit pour amener les choſes à un accommodement général qui ne réuſſit pas. En 1616, après le rétabliſſement de Charles II, il fut arrêté par ſon ordre, ayant été accuſé de trahiſon & de mauvaiſes pratiques; mais comme les commiſſaires des deux chambres, ne purent jamais rien trouver à ſa charge, on le mit en liberté. Il mourut à Weſtminſter en 1677, âgé de 66 ans.

Entre ſes ouvrages politiques, ſon *oceana*, ou la république qui parut à Londres en 1656, *in-fol.* eſt extrémement célebre en Angleterre. Lorſque l'auteur fit voir à ſes amis le manuſcrit de cet ouvrage, avant qu'il fût imprimé, il leur dit, que depuis qu'il avoit commencé à penſer ſérieuſement, il s'étoit attaché principalement à l'étude du gouvernement, comme à un objet de la derniere importance pour le bonheur du genre humain; & qu'il avoit réuſſi, du moins à ſon gré, s'étant convaincu qu'il n'y a aucune ſorte de gouvernement qui ſoit auſſi accidentel qu'on ſe l'imagine d'ordinaire, parce qu'il y a dans les ſociétés des cauſes naturelles, qui produiſent auſſi néceſſairement leurs effets, que celles de la terre & de l'air.

Fondé ſur ce principe, il ſoutenoit que les troubles de l'Angleterre ne devoient pas être abſolument attribués à l'eſprit de faction, au mauvais gouvernement du prince, ni à l'opiniâtreté du peuple; mais au défaut d'équilibre entre les différentes autorités; le roi & les ſeigneurs ayant trop perdu depuis le tems de Henri VIII. & la balance panchant trop de jour en jour du côté des communes: non qu'il prétendît approuver les infractions que le roi avoit faites aux lois, ni excuſer la maniere dure dont quelques-uns des ſujets avoient traité ce prince, mais pour montrer que tant que les cauſes du deſordre ſubſiſteroient, elles produiroient néceſſairement les mêmes effets.

Il ajoutoit que d'un côté, pendant que le roi chercheroit toujours à gouverner de la même maniere que ſes prédéceſſeurs, le peuple feroit ſurement tous ſes efforts pour ſe procurer de nouveaux privileges, & pour étendre ſa liberté, auſſi ſouvent qu'il réuſſiroit heureuſement, comme le paſſé le démontroit. Son principal deſſein étoit donc de trouver un moyen de prévenir de pareils dérangemens, ou d'y appliquer les meilleurs remedes lorſqu'ils arriveroient.

Il ſoutenoit que tant que la balance demeureroit inégale, il n'y a pas de prince qui pût être hors d'atteinte (quelqu'attentif qu'il fût à ſe rendre agréable au peuple), & que quoiqu'un bon roi pût ménager paſſablement les choſes pendant ſa vie, cela ne prouvoit point que le gouvernement fût bon, puiſque ſous un prince moins prudent, l'état ne pourroit manquer de tomber en deſordre; au lieu que dans un état bien réglé, les méchans deviennent gens de bien, & les fous ſe conduiſent ſagement. Il eſt le premier qui ait prouvé que l'autorité ſuit la propriété, ſoit qu'elle réſide entre les mains d'un ſeul, d'un petit nombre, ou de pluſieurs.

Il n'eut pas plutôt commencé à répandre ſon ſyſtême, ayant beaucoup de connoiſſances, que tout le monde s'attacha à examiner la matiere, chacun ſelon ſes préjugés; mais pluſieurs perſonnes chercherent à diſputer avec lui ſur cette matiere dans la vue de s'en mieux inſtruire.

Harrington trouva de grandes difficultés à faire paroître ſon ouvrage, parce que tous les parties, oppoſés les uns aux autres, s'étoient comme réunis contre lui. Les principaux obſtacles vinrent de la part du défenſeur de la tyrannie de Cromwel, d'autant plus que l'auteur en faiſant voir qu'une république eſt un gouvernement dirigé par les lois, & non par le pouvoir militaire, dévoiloit la violente adminiſtration du protecteur par ſes majors-généraux. D'un autre côté, les *cavaliers* le taxoient d'ingratitude à la mémoire du feu roi, & préféroient la monarchie même ſous un uſurpateur, à la république la mieux réglée.

Il répondit à ces derniers, que c'étoit aſſez qu'il eût évité de publier ſes ſentimens pendant la vie du roi; mais que la monarchie étant abſolument détruite, & la nation dans un état d'anarchie, ou plutôt ſous l'uſurpation; il étoit non-ſeulement libre, mais obligé en qualité de bon citoyen, de communiquer à ſes compatriotes le modele de gouvernement, qui lui paroiſſoit le plus propre à aſſurer leur tranquillité, leur bonheur & leur gloire. Il ajoutoit qu'il n'y avoit perſonne à qui ſon plan dût plaire davantage qu'aux *cavaliers*, puiſque s'il étoit reçu, ils ſe verroient délivrés de toute oppreſſion; parce que dans une république bien réglée, il ne peut y avoir de diſtinction de partis, le chemin des emplois étant ouvert au mérite. D'ailleurs, ſi le prince étoit rétabli, ſa doctrine de la balance l'éclaireroit ſur ſes devoirs, ce qui le mettroit en état d'éviter les fautes de ſon pere, puiſque ſon ſyſtème ne convenoit pas moins à une monarchie gouvernée par les lois qu'à une véritable démocratie.

Cependant, quelques courtiſans ayant ſu que l'ouvrage d'Harrington étoit ſous preſſe, ils firent tant de recherches, qu'ils découvrirent le lieu où il s'imprimoit. On ſe ſaiſit du manuſcrit, & on le porta à Whitehall. Tous les premiers mouvemens que l'auteur ſe donna pour le recouvrer furent inutiles. Il réfléchit enfin que myladi Claypole, fille du protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit ſur ſon eſprit, étoit d'un caractere plein de bonté pour tout le monde, & qu'elle s'intéreſſoit très-ſouvent pour les malheureux. Quoique cette dame lui fût inconnue, il réſolut de s'adreſſer à elle, & ſe fit annoncer, s'étant rendu dans ſon antichambre.

Pendant qu'il y étoit, quelques-unes des femmes de Mylady Claypole entrerent dans la chambre, ſuivies de ſa petite fille, âgée d'environ trois ans, cette enfant s'arrêta auprès de lui, & il ſe mit à badiner avec elle, de maniere qu'elle ſouffrit qu'il la prit dans ſes bras, où elle étoit, lorſque ſa mere parut. Harrington s'avança vers Mylady Claypole, & mit l'enfant à ſes piés, en lui diſant: Madame, vous êtes arrivée fort à-propos, ſans quoi j'aurois certainement volé cette charmante petite demoiſelle. *Volée!* reprit la mere avec vivacité, *hé pourquoi, je vous prie; car elle eſt trop jeune pour être votre maîtreſſe.* Madame, répondit Harrington, quoique ſes charmes l'aſſurent d'une conquête plus importante que la mienne, je vous avouerai que je ne me ſerois porté à ce larcin, que par un motif de vengeance, & non d'amour. *Quelle injure vous ai-je donc fait*, repliqua la dame, *pour vous obliger à me dérober mon enfant?* Aucune, reprit Harrington, mais ç'auroit été pour vous engager à porter mylord votre pere à me rendre juſtice, & à me reſtituer mon enfant, qu'il m'a dérobé. Mylady Claypole repliqua que cela ne pouvoit point être, ſon pere ayant lui-même aſſez d'enfans, & ne ſongeant certainement pas à en voler à perſonne au monde.

Harrington lui apprit alors qu'il étoit queſtion de la production de ſon eſprit, dont on avoit donné de fauſſes idées à ſon alteſſe, & qui avoit été enlevé par ſon ordre de chez l'Imprimeur. Elle lui promit ſur le champ qu'elle lui feroit rendre ſon ouvrage, pourvû qu'il n'y eût rien de contraire au gouvernement de ſon pere. Il l'aſſura que c'étoit une eſpece de roman politique, qui contenoit ſi peu de choſes préjudiciables aux interêts du protecteur, qu'il eſpéroit qu'elle voudroit bien l'informer, qu'il avoit même deſſein de le lui dédier, & il lui promit qu'elle auroit un des premiers exemplaires. Mylady Claypole fut ſi contente du tour qu'il avoit pris, qu'elle lui fit bientôt rendre ſon livre.

Il le dédia, ſuivant ſa parole à Cromwell, qui, après l'avoir lû, dit que l'auteur avoit entrepris de le dépouiller de ſon autorité; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit acquis à la pointe de l'épée. Il ajouta, qu'il approuvoit moins que qui que ce fût, le gouvernement d'un ſeul; mais qu'il avoit été forcé de prendre la fonction d'un commiſſaire ſupérieur, pour maintenir la paix dans la nation, convaincu que ſi on l'eût laiſſée à elle-même, ceux qui la compoſoient ne ſe ſeroient jamais accordé ſur une forme de gouvernement, & auroient employé leur pouvoir à ſe perdre les uns les autres.

 Pour

Pour parler à preſent de l'ouvrage, il eſt écrit en forme de roman, à l'imitation de l'hiſtoire Atlantique de Platon. *L'Oceana*, eſt l'Angleterre; *Adoxus*, eſt le roi Jean; *Convallium*, c'eſt Hampton-court; *Corannus*, eſt Henri VIII. *Dicoitome*, Richard II; *Emporium*, Londres; *Halcionia*, la Tamiſe; *Halo*, Whitehall; *Hiera*, Weſtminſter; *Leviathan*, Hobbes; *Marpeſia*, l'Ecoſſe; *Morphée*, le roi Jacques I; le *mont Célia*, Windſor; les *Neuſtriens*, ſont les Normands; *Olphans Mégaletor*, c'eſt Olivier Cromwel; *Panopæa*, l'Irlande; *Panthéon*, la grande ſalle de Weſtminſter; *Panurge*, Henri VIII; *Parthenio*, la reine Eliſabeth; les *Scandiens*, ſont les Danois; les *Teutons*, les Saxons; *Turbon*, c'eſt Guillaume le conquérant; *Verulamius*, eſt mylord Bacon.

Cet ouvrage eſt composé de trois parties; les préliminaires, accompagnés d'une ſection intitulée: *le conſeil des Légiſlateurs*. Suit le plan de la république ou le corps de l'ouvrage, & enfin les corollaires ou la concluſion.

Les préliminaires contiennent les fondemens, l'origine & les effets de toutes ſortes de gouvernemens, monarchique, ariſtocratique ou démocratique. Il parle de la corruption de ces diverſes eſpeces de gouvernemens, d'où naiſſent la tyrannie, l'oligarchie & l'anarchie.

Dans la premiere partie, il traite en particulier de ce qu'il appelle la *prudence ancienne*, c'eſt-à-dire de cette eſpece de gouvernement qui fut la plus commune dans le monde juſqu'au tems de Jules-Céſar. Il s'agit dans la ſeconde partie, des préliminaires, de la prudence moderne, c'eſt-à-dire de cette eſpece de gouvernement qui a prévalu dans le monde, après que Rome eut perdu ſa liberté. L'auteur s'attache particulierement aux lois établies, depuis que les peuples barbares eurent commencé à inonder l'empire romain. Il donne une idée claire & juſte de la maniere dont l'Angleterre a été gouvernée par les Romains, les Saxons, les Danois & les Normands, juſqu'à l'entiere ruine de ce gouvernement ſous Charles I.

On voit enſuite le conſeil des légiſlateurs, car l'auteur travaillant à donner le modele d'un gouvernement parfait, avoit étudié à fond les gouvernemens anciens & modernes, pour en prendre tout ce qui lui paroîtroit praticable, & pour éviter tout ce qu'il y trouveroit d'impraticable. Dans ce deſſein, il introduit ſous des noms feints, neuf légiſlateurs parfaitement inſtruits des diverſes eſpeces de gouvernemens, qu'ils doivent faire connoître. Le premier eſt chargé d'expoſer le gouvernement de la république d'Iſraël; le ſecond, celui d'Athènes; le troiſieme, Lacédemone; le quatrieme, Carthage; le cinquieme, les Achéens, les Æoliens & les Lyciens; le ſixieme, Rome; le ſeptieme, Veniſe; le huitieme, la Suiſſe; & le neuvieme, la Hollande. Il tire ce qu'il y a de bon de ces divers gouvernemens, & en y joignant ſes propres idées, il en forme le plan de ſon *océana*. La méthode dans ſon plan de gouvernement, eſt d'établir d'abord une loi, d'y joindre enſuite l'explication, & de l'accompagner d'un diſcours qu'il fait faire à quelqu'un des légiſlateurs.

Les divers corps de la république (qu'il en appelle les roues, *the orbs*) étant civils, militaires ou provinciaux, ſont fondés ſur la diviſion du peuple en quatre ordres. Le premier, des citoyens & des domeſtiques; le ſecond, des anciens & des jeunes gens; le troiſieme, de ceux qui ont un revenu annuel de 100 liv. ſterling en terres, en argent ou autres effets; ceux-là compoſent la cavalerie, & ceux qui ont un moindre revenu, l'infanterie. En quatrieme lieu, ils ſont partagés ſelon les lieux de leur demeure ordinaire, en paroiſſes, centuries & tribus.

Le peuple eſt le tribunal ſuprème de la nation, ayant droit d'entendre & de décider les cauſes d'appel de tous les magiſtrats, & des cours provinciales ou domeſtiques; il peut auſſi appeller à compte tout magiſtrat, quand il eſt ſorti de charge, ſi les tribuns ou quelqu'un d'entr'eux propoſe la choſe.

L'auteur détaille enſuite les idées ſur le corps militaire, ſur l'armée, & ſur les polémarques.

Enfin dans les *corollaires*, il explique comment on peut achever l'ouvrage de ſa république; il ne ſe contente pas d'y développer ce qui concerne le ſénat & l'aſſemblée du peuple, la maniere de faire la guerre, & de gouverner en tems de paix; il y parle encore de ce qui regarde la diſcipline à l'égard de la religion, des moyens d'aſſurer la liberté de conſcience, de la forme du gouvernement particulier pour l'Ecoſſe, l'Irlande, & les autres provinces de la république; du gouvernement de Londres & de Weſtminſter, qui doivent être le modele du gouvernement des autres villes & communautés.

Il y donne des directions pour faire fleurir & pour augmenter le commerce; des lois pour régler les univerſités; des avis pour l'éducation de la jeuneſſe; des conſeils pour faire utilement la guerre ſur mer, pour établir des manufactures, pour encourager l'agriculture. Il propoſe des réglemens ſur le droit, la médecine, la religion, & ſur-tout ſur la maniere de former un gentilhomme accompli. Il y parle du nombre, du choix, du devoir, des revenus des magiſtrats, de tous ceux qui ont quelque charge dans l'état; enfin de toutes les dépenſes de la république.

Je me ſuis étendu contre ma coutume, ſur cet ouvrage profond, parce qu'il eſt peu ou point connu des étrangers. A peine eut-il paru, qu'il fut attaqué bien ou mal par divers écrivains. Pour moi, je penſe avec l'auteur de l'*eſprit des Lois*, que M. Harrington, en exeminant le plus haut point de liberté où la conſtitution de l'Angleterre pouvoit être portée, a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byſance devant les yeux. Je ne ſai comment il pouvoit eſpérer qu'on regarderoit ſon ouvrage, autrement qu'on regarde un beau roman. Il eſt certain que tous les efforts ont été inutiles en Angleterre, pour y fonder la démocratie; car il arriva qu'après bien des mouvemens, des chocs & des ſecouſſes, il fallut ſe repoſer dans le gouvernement même qu'on avoit proſcrit, où d'ailleurs la liberté politique eſt établie par les lois, & l'on n'en doit pas chercher d'avantage.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur donna en 1659, un abregé *in-8°*. de ſon *Océana*. Il eſt diviſé en trois livres, dont le premier roule ſur les fondemens & la nature de toutes ſortes de gouvernemens. Dans le ſecond, il s'agit de la république des Hébreux; & on trouve dans le troiſieme, un plan de république propre à l'état où ſe trouvoit la nation angloiſe. Il a mis à la fin une petite diſſertation intitulée: *Diſcours touchant une chambre de pairs*.

Le recueil de tous les ouvrages de ce beau génie, a paru à Londres en 1737, *in-folio*; ſur quoi, *voyez biblioth. Britan. tom. IX. part. II. art.* 10.

Au reſte, l'*Océana* d'Harrington, comme le dit M. Hume, convenoit parfaitement au goût d'un ſiecle, où les plans imaginaires de républiques faiſoient le ſujet continuel des diſputes & des converſations, & de nos jours même; on accorde à cet ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité dans une république, paroîtront toujours auſſi chimériques, que dans un homme. Il manque au ſtyle d'Harrington, d'être plus facile & plus coulant; mais ce défaut eſt avantageuſement compenſé par l'excellence de la matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUTUBA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ligurie, ſelon Pline *liv. III. c. v.* Lucanius, *liv. II. v.* 422. lui donne l'épithete de *Carus*; à moins qu'il ne veuille parler du fleuve *Rutuba*, qui, ſelon Vibius Sequeſter, *p.* 336. prenoit ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jettoit dans le Tibre. Le P. Hardouin ne connoit point deux fleuves du nom de *Rutuba*; du-moins il applique au *Rutuba* de Ligurie le paſſage de Vibius Sequeſter, *Rutuba ex Apennio*, ſans s'embarraſſer de ce qui ſuit, *in Tyberim fluit*. Il eſt vrai que Smiler dans l'édition qu'il a donnée de Vibius Sequeſter, fait entendre qu'il vouloit lire *in Tyrrhenum fluit*, au lieu d'*in Tyberim*; dans ce cas le ſentiment du P. Hardouin pourroit ſe ſoutenir. Une autre choſe fait encore en ſa faveur; c'eſt que les manuſcrits de Vibius ne ſont point d'accord ſur cet endroit; les uns liſent *in Tybrin*, d'autres *in Tyberim*, & d'autres *in Tyberinis*. (*D. J.*)

RUTULES, LES, *Rutuli*, (*Géogr. anc.*) anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voiſins des Latini, dont on ne peut guere les diſtinguer, parce qu'ils furent confondus avec ces derniers après la victoire d'Enée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de ſon Enéide. Leur capitale étoit *Ardea*, ſelon Tite-Live, *l. I. c. lvij.* & Virgile, *Æneid. l. VII. verſ.* 409. 411. & 412. dit la même choſe. (*D. J.*)

RUTUNIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route du retranchement à *Portus Ritupæ*, entre *Medialanum* & *Vi-*

& *Viroconium*, à 12 milles du premiere de ces lieux, & 11 milles du ſecond. Cambden dit que le nom moderne eſt *Routon* dans le Shropshire. (*D. J.*)

RUTUPIÆ, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne, Ptolomée la donne aux peuples Canti, & la marque au voiſinage de *Darucrum*. Quoique voiſine de la mer, elle devoit en être à quelque diſtance, car il la met dans les terres, & on veut que ce ſoit aujourd'hui le bourg appellé *Richeborough*. Mais elle avoit un port plus avantageux qu'il n'eſt préſentement. Les poëtes l'ont célébré. On lit dans Lucain, *l. VI. verſ. 67.*

Aut vaga quum Tethys Rutupinaque *littora fervent*
Unda caledonios fallit turbata Britannos.

Et dans Juvenal, *Satyr. IV. verſ.* 140.

Circeis nata forent an
Lucrinum ad Saxum, Rutupino *ne edita fundo*.

Ce port eſt appellé *portus Ritupæ* dans l'itinéraire d'Antonin, *Ritupæ* par Ammian Marcellin, *l. XX. c. j.* & *l. XXVII. c. viij.* & *Rutupi* dans la notice des dignités de l'empire. Il étoit ſi fameux, que ſon nom a été employé pour déſigner toute la grande Bretagne. C'eſt dans ce ſens qu'Auſone, *parental.* 18, a dit en parlant de S. Flavius:

Præſide lætatur quo Rutupinus *ager*.

En parlant de la ville d'Aquilée.

Felix qua tanti ſpectatrix læta triumphi
Puniſti Auſonio Rutupinum *marte latronem*.

Par *Rutupinum latronem*, il entend *Magnus-Maximus*, meurtrier de Gratien, qui s'étoit emparé du pouvoir ſouverain dans la grande Bretagne, & que Théodoſe fit mourir dans la ville d'Aquilée. *Voyez* Zoſime, *l. IV. c. xxxv.* & *xlvj.* où ce fait eſt rapporté. (*D. J.*)

RUTY-PUNDOC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que donnent les habitans des Indes orientales à une eſpece particuliere d'*orpiment* jaune, qui ſe trouve ſur leurs montagnes; ils le calcinent pluſieurs fois, & le donnent enſuite intérieurement dans les toux invétérées; les anciens Grecs en faiſoient le même uſage; il ſeroit naturel de penſer que cet orpiment eſt un poiſon funeſte; mais Boerhaave qui en a reçu des Indes orientales, nous aſſure dans ſa chimie ſur ſes propres expériences, que c'eſt un remede véritablement innocent, & qui ne produit aucun fâcheux effet. (*D. J.*)

RUTRUM, ſ. m. (*Antiq. gymnaſt.*) ſorte de bêche, de hoyau, de truelle des anciens, c'étoit un inſtrument avec lequel les athletes s'exerçoient à remuer la terre ou le ſable du ſtade, pour fortifier les parties ſupérieures de leur corps: on doit rapporter à ce mot ce paſſage de Feſtus: *Rutrum tenentis juvenis eſt effigies in capitolio, ephebi, more Græcorum, arenam ruentis, exercitationis gratia; quod ſignum Pompeius Bithynicus ex Bithynia ſupellectilis regiæ Romam deportavit*; c'eſt-à-dire, „ on voit au capitole la „ ſtatue d'un jeune homme qui tient une petite truel- „ le, avec laquelle il ſemble s'exercer à jetter du „ ſable à la maniere des Grecs: cette ſtatue fut ap- „ portée de Bithynie à Rome par Pompée „. (*D. J.*)

RUTUMÉNIENNE, PORTE, *rutumenia porta*, (*Antiquit. rom.*) ancienne porte de Rome ainſi nommée d'un certain cocher, appellé *Rutumenius*, qui ayant remporté la victoire à la courſe des chevaux dans l'eſpace de Veyes juſqu'à Rome, entra vainqueur par cette porte. (*D. J.*)

RUVO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, à 5 milles au midi de Biſeglia, avec un évêché fondé dans le x. ſiecle & ſuffragant de Bari. *Ruvo* eſt l'ancienne *Rubi* d'Horace, *l. I. ſat. v. Long.* 34. 12. *latit.* 40. 56. (*D. J.*)

RUYS, (*Géog. mod.*) petite preſqu'île de France, en Bretagne, au diocèſe de Vannes, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Il y a un gouverneur dans cette preſqu'île. (*D. J.*)

RUYSCH, MEMBRE DE, (*Anat.*) natif d'Amſterdam, fut profeſſeur d'Anatomie, de Botanique & de Chirurgie. Il nous a laiſſé différens ouvrages. Outre toutes ſes différentes découvertes, nous lui avons obligation d'avoir perfectionné les injections; il y a différentes parties dans le corps qui portent ſon nom: telle eſt une membrane de l'œil, appellée *membrane de Ruyſch*, le tiſſu cellulaire de Ruyſch, &c. *Voyez* ŒIL & CELLULAIRE.

RUYSCHIANA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa racine eſt vivace, & la feuille moins épaiſſe que celle du romarin; le caſque eſt creux & découpé en deux levres; la barbe l'eſt en trois; le ſegment du milieu, qui avance en-dehors, eſt diviſé en deux parties, & roulé en forme de ſpirale. Les fleurs ſont très belles, d'abord diſpoſées de ſix en ſix par anneaux, & enſuite raſſemblées en forme d'épi. Boerhaave ne compte qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante, qui a pris ſon nom du célebre Ruyſch, à qui l'Anatomie délicate doit beaucoup de choſes curieuſes. (*D. J.*)

R Y

RY, (*Géog. mod.*) village de baſſe Normandie, entre Argentan & Falaiſe. Je ne parle de ce village que parce que c'eſt le lieu de la naiſſance de l'hiſtorien Mezerai. Après s'être enfermé pendant quelques années au college de Ste Barbe, il publia en 1645 le premier volume de ſon hiſtoire de France *in-fol.* le ſecond en 1646, & le troiſieme en 1651. Cet ouvrage fut récompenſé d'une penſion de 4000 livres. Dans la ſuite, aidé des conſeils de MM. de Launoi & Dupuy, il mit au jour un abrégé de ſon hiſtoire de France en 1668, en trois volumes *in-4°.* dans leſquels il inſéra l'origine des impôts, avec des réflexions fort libres; ſa penſion fut ſupprimée, mais ſon *abrégé* n'en fut que plus recherché. Mezerai eſt inégal dans ſon ſtyle, & peche ſouvent contre l'exactitude qui eſt une choſe toujours néceſſaire à l'hiſtoire. Il mourut en 1683 à 73 ans, étant ſecrétaire de l'académie Françoiſe. (*D. J.*)

RYE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans la partie orientale du comté de Suſſex, à l'embouchure du Rother. Elle fut environnée de murailles par Edouard III. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. Enfin c'eſt un des cinq ports du royaume, & qui eſt très-fréquenté. On y aborde ordinairement en venant de Dieppe, & on y pêche de bons harengs. *Long.* 18. 26. *latit.* 50. 52. (*D. J.*)

RYEGATE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Surrey, à 12 lieues au ſud-oueſt de Londres. Elle envoye deux députés au parlement. *Long.* 17. 10. *latit.* 51. 24. (*D. J.*)

RYP, (*Géogr. mod.*) village entre Alemaar & Purmerende en nord-Hollande. Ce village n'a rien de conſidérable; mais il ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Reland l'Adrien, ſavant d'une vaſte érudition, & d'une belle littérature. Il étoit profeſſeur en langues orientales, & en antiquités eccléſiaſtiques à Utrecht, & mourut dans cette ville de la petite vérole en 1719 à l'âge de quarante-deux ans.

Il allia l'érudition avec le ſavoir-vivre, & rendit la politeſſe compatible avec la probité. Il a toujours vécu paiſiblement avec ſes collegues, & n'a jamais écrit avec aigreur contre ceux dont il combattoit les ſentimens; de ſorte que ſans ſe rendre coupable de férocité, on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un ſi honnête antagoniſte. Ses écrits ſont fort eſtimés: ils ſont en grand nombre, quoiqu'il ait fini ſa carriere dans le tems de ſa vie qui ne lui préſentoit que des fleurs à cueillir. Il a publié pluſieurs diſſertations ſur différens ſujets qui mériteroient d'être recueillis en un corps.

Je mets au nombre de ſes principaux ouvrages, 1°. *Palæſtina ex monumentis veteribus illuſtrata*, &c. Utrecht 1714, en deux tomes in-4°. avec des cartes géographiques. C'eſt ici conſtamment l'ouvrage de Reland le plus digne de la réputation qu'il s'eſt acquiſe. Quoiqu'il y ait ſans doute quelques endroits à retoucher, cette deſcription ſeroit auſſi parfaite qu'elle le pourroit être, ſi les anciens qui ont parlé de ce pays-là, euſſent pris autant de peine à le décrire, que l'auteur a employé d'exactitude & de ſoin à profiter des lumieres qu'il a trouvées dans leurs écrits. Sa critique eſt judicieuſe; les conſéquences qu'il tire ſont juſtes & ſolides.

2°. *Diſſertationes quinque de nummis veterum Hebræorum*. Utrecht 1719, in-8°. Ces cinq diſſertations ſont très-curieuſes.

3°. *De religione Mohammedica, libri duo*. Utrecht 1717, in-8°. Cet ouvrage renferme dans le premier livre, un abregé de la croyance des Mahométans, traduit d'un manuſcrit arabe; & dans le ſecond les reproches & les accuſations qu'on leur a faites à tort. L'ouvrage déja excellent de lui-même, a été traduit en françois, & imprimé à la Haye en 1721, in-12, avec des additions qui augmentent le mérite de ce livre. Il a été auſſi traduit en hollandois.

4°. *Antiquitates ſacræ veterum Hebræorum*. Utrecht 1717, quatrieme édit. in-8°. C'eſt un très-bon abregé des antiquités hébraïques.

5°. *Epiſteti manuale, cui accedit tabula Cebetis & alia affinis argumenti, græce & latine*. Utrecht 1711, in-4°. Meibomius avoit commencé d'imprimer cet ouvrage, M. Reland l'a fini.

Ce judicieux critique entretenoit auſſi un commerce de lettres avec les plus illuſtres ſavans de ſon tems, en Angleterre, en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit un frere très-ſavant, & qui mourut avant lui. Il publia quelques-uns de ſes ouvrages, entre autres celui qui eſt intitulé *Faſti conſulares*, Utrecht 1715, in-8°.

6°. *De ſpoliis templi Hieroſolymitani in arcu Titiano Romæ conſpicuis*. Utrecht 1716, in-8°. Ce livre eſt encore plein d'érudition.

Le P. Niceron a fait l'article du ſavant Reland; mais il ne l'a pas travaillé avec aſſez de ſoin & de recherches. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RYPTIQUE, (*Mat. méd.*) médicament propre à détacher les humeurs vicieuſes, adhérentes à quelque partie du corps. On les appelle autrement & plus communément *détergens*. Le mot *ryptique* vient du grec ῥύπτειν, *nettoyer déterger*. (*D. J.*)

RYTHME & RYTHMIQUE, *voyez* RITHME & RITHMIQUE.

RYSSADIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* la marque ſur la côte de l'Océan ibérique. Pline la nomme *Ruſardir*, & l'itinéraire d'Antonin *Ruſarder Colonia*. Le nom moderne ſelon Marmot, eſt *Melilla*. (*D. J.*)

RYSWICK, (*Géogr. mod.*) village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où ſe finit en 1697 le traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre traités de paix conclus à *Ryſwick* dans ſix ſemaines de tems.

Le premier fut ſigné avec la Hollande le 20 Septembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimegue ſervirent de baſe à ce traité; Pondichéri fut rendu à la France.

Le ſecond, ſigné avec l'Eſpagne une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chimay, Charle-roi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Diran fut auſſi rendue à l'évêque de Liege, & l'île de la Pouza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi de France ſacrifioit par ce traité, il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſieme traité conclu avec l'Angleterre le 21, le roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin par le quatrieme avec l'empereur, ſigné le 30 Octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Veſtphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle, en avoit joui en 1670. (*D. J.*)

R Z

RZECZYCA, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale d'un territoire de même nom, dans la Ruſſie polonoiſe ſur la droite du Nieper, ou Boryſthène. *Long.* 49. 28. *latit.* 50. 24. (*D. J.*)

RZEVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la province de même nom, ſur le bord du Wolga, près du lac de Wronow, où ce fleuve prend ſa ſource. Elle eſt ſurnommée *Volodimerskoy*. Il y a encore dans la même province une ville de même nom, & ſurnommée la *Deſerte*; la premiere eſt au couchant, & l'autre au levant. (*D. J.*)

S, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la dix-neuvieme lettre & la quinzieme conſonne de notre alphabet. On la nomme communément *eſſe*, qui eſt un nom feminin; le ſyſtème du bureau typographique, beaucoup plus raiſonnable qu'un uſage aveugle, la nomme *ſe*, ſ. m. Le ſigne de la même articulation étoit σ ou ς chez les Grecs, & ils l'appelloient *ſigma*; c'étoit ס chez les Hébreux, qui lui donnoient le nom de *ſamech*.

Cette lettre repréſente une articulation linguale, ſifflante & forte, dont la foible eſt *ze*. *Voyez* LINGUALE. Ce dont elle eſt le ſigne eſt un ſifflement, *hoc eſt*, dit Wachter (*Proleg. ſect.* 2. §. 29.), *halitus fortis, à tumore linguæ palato alliſus, & à dentibus in tranſitu oris laceratus*. Ce ſavant étymologiſte regarde cette articulation comme ſeule de ſon eſpece, *nam unica ſui organi littera eſt* (*Ib. ſect.* 3. §. 4. *in* s.); & il regarde comme incroyable la commutabilité, ſi je puis le dire, des deux lettres *r* & *s*, dont on ne peut, dit-il, aſſigner aucune autre cauſe que l'amour du changement, ſuite naturelle de l'inſtabilité de la multitude. Mais il eſt aiſé de voir que cet auteur s'eſt trompé, même en ſuppoſant qu'il n'a conſidéré les choſes que d'après le ſyſtème vocal de ſa langue. Il convient lui-même que la langue eſt néceſſaire à cette articulation, *halitus fortis, à* TVMORE LINGVÆ *palato alliſus*. Or il regarde ailleurs (*Sect.* 2. §. 22.), comme articulations ou lettres *linguales*, toutes celles *quæ motu linguæ figurantur*; & il ajoute que l'expérience démontre que la langue ſe meut pour cette opération en cinq manieres différentes, qu'il appelle *tactus, pulſus, flexus, tremor &* TVMOR. Voilà donc par les aveux mêmes de cet écrivain, la lettre *s* attachée à la claſſe des linguales, & caractériſée dans cette claſſe par l'un des cinq mouvemens qu'il attribue à la langue, *tumor*; & il avoit poſé, ſans y prendre garde, les principes néceſſaires pour expliquer les changemens de *r* en *s*, & de *s* en *r*, qui ne devoient pas lui paroître incroyables, mais très-naturels, ainſi que bien d'autres qui portent tous ſur l'affinité des lettres commuables.

La plus grande affinité de la lettre *s* eſt avec la lettre *z*, telle que nous la prononçons en françois: elles ſont produites l'une & l'autre par le même mouvement organique, avec la ſeule différence du plus ou du moins de force; *s* eſt le ſigne de l'articulation ou exploſion forte; *z* eſt celui de l'articulation ou exploſion foible. De-là vient que nous ſubſtituons ſi communément la prononciation du *z* à celle de *s* dans les mots qui nous ſont communs avec les Latins, chez qui *s* avoit toujours la prononciation forte: ils diſoient *manſio*, nous diſons *maizon* en écrivant *maiſon*; ils écrivoient *miſeria*, & prononçoient comme nous ferions dans *miceria*; nous écrivons d'après eux *miſère*, & nous prononçons *mizere*.

Le ſecond degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec les autres articulations linguales ſifflantes, mais ſur-tout avec l'articulation *che*, parce qu'elle eſt forte. C'eſt l'affinité naturelle de *s* avec *ch*, qui fait que nos graſſayeuſes diſent *de meſſants ſous* pour *de méchans choux*, des *ſeveux* pour *des cheveux*; *M. le ſevalier* pour *M. le chevalier*, &c. C'eſt encore cette affinité qui a conduit naturellement les Anglois à faire de la lettre *s* une lettre auxiliaire, qui avec *h*, repréſente l'articulation qui commence chez nous les mots *chat*, *cher*, *chirurgien*, *chocolat*, *chute*, *chou*: nous avons choiſi pour cela la lettre *c*, que nous prononçons ſouvent comme *s*; & c'eſt la raiſon de notre choix: les Allemands ont pris ces deux lettres avec *h* pour la même fin, & ils écrivent *ſchild* (bouclier), que nous devons prononcer *child*, comme nous diſons dans *Childeric*. C'eſt encore par la même raiſon d'affinité que l'uſage de la prononciation allemande exige que quand la lettre *s* eſt ſuivie immédiatement d'une conſonne au commencement d'une ſyllabe, elle ſe prononce comme leur *ſch* ou le *ch* françois, & que les Picards diſent *chelui*, *chelle*, *cheux*, *chent*, &c. pour *celui*, *celle*, *ceux*, *cent*, que nous prononçons comme s'il y avoit *ſelui*, *ſelle*, *ſeux*, *ſent*.

Le troiſieme degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec l'articulation gutturale ou l'aſpiration *h*, parce que l'aſpiration eſt de même une eſpece de ſifflement qui ne differe de ceux qui ſont repréſentés par *s*, *z*, & même *v* & *f*, que par la cauſe qui le produit. Ainſi c'eſt avec raiſon que Priſcien, *lib. I.* a remarqué que dans les mots latins venus du grec, on met ſouvent une *s* au lieu de l'aſpiration, comme dans *ſemis*, *ſex*, *ſeptem*, *ſe*, *ſi*, *ſal*, qui viennent de ἥμισυ, ἕξ, ἑπτὰ, ἑ, εἰ, ἅλς: il ajoute qu'au contraire, dans certains mots les Béotiens mettoient *h* pour *s*, & diſoient par exemple, *muha* pour *muſa*, *propter cognationem litteræ* s *cum* h.

Le quatrieme degré d'affinité eſt avec les autres articulations linguales; & c'eſt ce degré qui explique les changemens reſpectifs des lettres *r* & *ſ*, qui paroiſſent incroyables à Wachter. *Voyez* R. De-là vient le changement de *ſ* en *c* dans *corne*, venu de *ſorba*; & de *c* en *ſ* dans *raiſin* venu de *racemus*; de *ſ* en *g* dans le latin *tergo*, tiré du grec éolien τίρσω; & de *g* en *ſ* dans le ſupin même *terſum* venu de *tergo*, & dans *miſer* tiré de μυγερός; de *ſ* en *d* dans *medius*, qui vient de μέσος, & dans tous les génitifs latins en *idis* venus des noms en *s*, comme *lapis*, gen. *lapidis* pour *lapiſis*; *glans*, gen. *glandis* pour *glanſis*; & de *d* en *ſ* dans *raſor* du latin *radere*, & dans tous les mots latins ou tirés du latin, qui ſont compoſés de la particule *ad* & d'un radical commençant par *ſ*, comme *aſſervare*, *aſſimilare*, *aſſurgere*, & en françois *aſſujettir*, *aſſidu*, *aſſomption*; de *ſ* en *t* dans *ſaltus* qui vient de ἄλσος; & dans tous les génitifs latins en *tis* venus avec crément des noms terminés par *s*, comme *miles*, *militis*; *pars*, *partis*; *lis*, *litis*, &c. ce changement étoit ſi commun en grec, qu'il eſt l'objet d'un des dialogues de Lucien, où le *ſigma* ſe plaint que le *tau* le chaſſe de la plûpart des mots; de *t* en *ſ* dans *nauſea* venu de ναυτία, & preſque par-tout où nous écrivons *ti* avant une voyelle, ce que nous prononçons par *ſ*, *action*, *patient*, comme s'il y avoit *acſion*, *paſſient*.

Enfin le dernier & le moindre degré d'affinité de l'articulation *ſ*, eſt avec celles qui tiennent à d'autres organes, par exemple, avec les labiales. Les exemples de permutation entre ces eſpeces ſont plus rares, & cependant on trouve encore *ſ* changée en *m* dans *rurſum* pour *rurſus*, & *m* en *ſ* dans *ſors* venu de μόρος; *s* changée en *n* dans *ſanguis*, *ſanguinaire* venus de *ſanguis*; & *n* changée en *s* dans *plus* tiré de πλέον, &c.

Il faut encore obſerver un principe étymologique qui ſemble propre à la lettre *ſ* relativement à notre langue, c'eſt que dans la plûpart des mots que nous avons empruntés des langues étrangeres, & qui commencent par la lettre *ſ* ſuivie d'une autre conſonne, nous avons mis *e* avant *ſ*, comme dans *eſprit* de *ſpiritus*, *eſpace* de *ſpatium*, *eſpérance* ou *eſpoir* de *ſpes*, *eſperer* de *ſperare*, *eſcarbot* de σκάραβος, *eſquif* de σκάφη, &c.

Il me ſemble que nous pouvons attribuer l'origine de cette proſthèſe à notre maniere commune de nommer la lettre *ſ* que nous appellons *eſſe*; la difficulté de prononcer de ſuite deux conſonnes, a conduit inſenſiblement à prendre pour point d'appui de la premiere le ſon *e* que nous trouvons dans ſon nom alphabétique.

Mais, dira-t-on, cette conſéquence auroit dû influer ſur tous les mots qui ont une origine ſemblable, & elle n'a pas même influé ſur tous ceux qui viennent d'une même racine: nous diſons *eſprit* & *ſpirituel*, *eſpace* & *ſpacieux*, &c. Henri Etienne dans ſes *hypomnèſes*, *pag.* 114. répond à cette objection: *ſed quin hæc adjectiva longe ſubſtantivis poſteriora ſint, non eſt quod dubitemus*. Je ne ſais s'il eſt bien conſtaté que les mots qui ont conſervé plus d'analogie avec leurs racines, ſont plus recens que les autres: je ſerois au-contraire porté à les croire plus anciens, par la raiſon même qu'ils tiennent plus de leur origine. Mais il eſt hors de doute que *ſpirituel*, *ſpacieux*, &

autres

autres ſemblables, ſe ſont introduits dans notre langue, ou dans un autre tems, ou par des moyens plus heureux, que les mots *eſprit*, *eſpace*, *&c.* & que c'eſt-là l'origine de leurs différentes formations.

Quoi qu'il en ſoit, cette proſthèſe a déplu inſenſiblement dans pluſieurs mots; & l'euphonie, au-lieu de ſupprimer l'*e* qu'une dénomination fauſſe y avoit introduit, en a ſupprimé la lettre *ſ* elle-même, comme on le voit dans les mots que l'on prononçoit & que l'on écrivoit anciennement *eſtude*, *eſtat*, *eſtablir*, *eſcrire*, *eſcureuil*, que l'on écrit & prononce aujourd'hui *étude*, *état*, *établir*, *écrire*, *écureuil*, & qui viennent de *ſtudium*, *ſtatus*, *ſtabilire*, *ſcribere*, σκιοῦρος. Si l'on ne conſervoit cette obſervation, quelque étymologiſte diroit un jour que la lettre *ſ* a été changée en *e*: mais comment expliqueroit-il le méchaniſme de ce changement?

Les détails des uſages de la lettre *ſ* dans notre langue occupent aſſez de place dans la grammaire françoiſe de M. l'abbé Régnier, parce que de ſon tems on écrivoit encore cette lettre dans les mots de la prononciation deſquels l'euphonie l'avoit ſupprimée: aujourd'hui que l'orthographe eſt beaucoup plus rapprochée de la prononciation, elle n'a plus rien à obſerver ſur les *ſ* muets, ſi ce n'eſt dans le ſeul mot *eſt*, ou dans des noms propres de famille, qui ne ſont pas, rigoureuſement parlant, du corps de la langue.

Pour ce qui concerne notre maniere de prononcer la lettre *ſ* quand elle eſt écrite, on peut établir quelques obſervations aſſez certaines.

1°. On la prononce avec un ſifflement fort, quand elle eſt au commencement du mot, comme dans *ſavant*, *ſermon*, *ſinon*, *ſoleil*, *ſupérieur*, *&c.* quand elle eſt au milieu du mot, précédée ou ſuivie d'une autre conſonne, comme dans *abſolu*, *converſer*, *conſeil*, &c. *baſtonnade*, *eſpace*, *diſque*, *offuſqué*, &c. & quand elle eſt elle-même redoublée au milieu du mot, comme dans *paſſer*, *eſſai*, *miſſel*, *boſſu*, *pruſſien*, *mouſſe*, &c.

2°. On la prononce avec un ſifflement foible, comme z, quand elle eſt ſeule entre deux voyelles, comme dans *raſé*, *héſiter*, *miſantrope*, *roſé*, *excluſion*, *&c.* & quand à la fin d'un mot il faut la faire entendre à cauſe de la voyelle qui commence le mot ſuivant, comme dans *mes opérations*, *vous y penſerez*, *de bons avis*, &c.

On peut oppoſer à la généralité de la ſeconde regle, que dans les mots *paraſol*, *préſuppoſer*, *monoſyllabe*, &c. la lettre *ſ* a le ſifflement fort, quoique ſituée entre deux voyelles; & contre la généralité de la premiere, que dans les mots *tranſiger*, *tranſaction*, *tranſition*, *tranſitoire*, la lettre *ſ*, quoique précédée d'une conſonne, a le ſifflement doux de z.

Je réponds que ces mots ſont tout-au-plus exception à la regle; mais j'ajoute, quant à la premiere remarque, qu'on a peut-être tort d'écrire ces mots comme on le fait, & qu'il ſeroit apparemment plus raiſonnable de couper ces mots par un tiret, *para-ſol*, *pré-ſuppoſet*, *mono-ſyllabe*, tant pour marquer les racines dont ils ſont compoſés, que pour ne pas violer la regle d'horthographe ou de prononciation à laquelle ils ſont oppoſés ſous la forme ordinaire: c'eſt ainſi, & pour une raiſon pareille, que l'on écrit *arc-en-ciel;* parce que, comme l'obſerve Th. Corneille, (*not.* ſur la *rem.* 443. de Vaugelas) „ ſi l'on écrivoit „ *arcenciel* ſans ſéparer par des tirets les trois mots „ qui le compoſent, cela obligeroit à le prononcer „ comme on prononce la ſeconde ſyllabe du mot *encenſer*, puiſque *cen* ſe prononce comme s'il y avoit „ une *ſ* au-lieu d'un *c*, & de la même ſorte que la „ premiere ſyllabe de *ſentiment* ſe prononce „.

Pour ce qui eſt de la ſeconde remarque, ſi l'on n'introduit pas le tiret dans ces mots pour écrire *tranſ-iger*, *tranſ-action*, *tranſ-ition*, *tranſ-itoire*, ce qui ſeroit ſans doute plus difficile que la correction précédente; ces mots feront une exception fondée ſur ce qu'étant compoſés de la prépoſition latine *trans*, la lettre *s* y eſt conſidérée comme finale, & ſe prononce en conſéquence conformément à la ſeconde regle.

La lettre S ſe trouve dans pluſieurs abréviations des anciens, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui ſe trouvent le plus fréquemment dans les livres claſſiques. S, veut dire aſſez ſouvent *Servius*, nom propre, ou *ſanctus*; SS, *ſanctiſſimus*. S. C, *ſenatus conſultum*; S. D, *ſalutem dicit*, ſur-tout aux inſcriptions des lettres; S. P. D. *ſalutem plurimam dicit*; SEMP. *Sempronius*; SEPT. *Septimius*; SER. *Servilius*; SEXT. *Sextus*; SEV. *Severus*; SP. *Spurius*; S. P. Q. R. *ſenatus populuſque romanus*.

C'étoit auſſi un caractere numéral, qui ſignifioit *ſept*. Chez les Grecs σ vaut 200, & σ, vaut 200000; le *ſigma* joint au *tau* en cette maniere ϛ vaut *ſix*. Le *ſamech* des Hébreux ס valoit 50, & ſurmonté de deux points ס̈, il valoit 50000.

Nos monnoies frappées à Rheims ſont marquées d'une S.

S, (*Comm.*) la lettre S toute ſeule, ſoit en petit, ſoit en grand caractere, miſe dans les mémoires, parties, comptes, regiſtres des marchands, banquiers, & teneurs de livres, après quelque chifre que ce ſoit, ſignifie *ſou tournois*. *Diction. de comm. & de Trévoux*.

S ſ s, (*Ecriture.*) conſidérée dans ſa forme, eſt la premiere partie d'une ligne mixte, & la queue de la premiere partie d'*x*; elle ſe fait du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture*, *Pl. des alphabets*.

S, (*Art méchaniq.*) ſe dit d'un gros fil-de-fer, recourbé à chacune de ſes extrémités en ſens contraire, ce qui produit à-peu-près la forme de la lettre S. L'S des Eperonniers ſert à attacher la gourmette à l'œil de la branche d'un mords, & pour cette raiſon ſe nomme *S* de la gourmette. *Voyez* GOURMETTE, *& Pl. de l'Eperonnier*.

S, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'eſt une meſure recourbée par les deux extrémités, & formant deux anneaux fort ſemblables à ceux de la lettre, S, dans leſquels on fait entrer le fil, & par ce moyen on fait le clou au numero qu'on veut, puiſqu'on le cherche dans une S qui eſt à ce numero. *Voyez Pl. du Cloutier d'épingle*.

S A

SAADCH, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Yémen, à environ 120 lieues de Sanaa. Elle eſt très-peuplée, ſelon Alazizi, fertile, & a des manufactures pour la préparation des cuirs, & leur teinture. *Long.* dans les tables d'Abulféda 66^{d}. 30'. *lat.* 15^{d}. 140'. (*D. J.*)

SAAL, LA. (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne dans la Franconie. Elle a ſa ſource aux confins du comté de Heubeberg, & ſe perd dans le Mein à Gemund, entre l'évêché de Wurtzbourg, & le comté de Reineck qu'elle ſépare. (*D. J.*)

SAAMOUNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales dont le tronc eſt également gros par le bas que par le haut, & par le milieu il eſt renflé conſidérablement. Son bois eſt épineux, gris pardehors & blanc à l'intérieur, moëlleux, leger & ſpongieux comme du liége. Ses feuilles ſont oblongues, dentelées & remplies de veines, attachées cinq à cinq par des queues aſſez longues. Cet arbre produit des ſiliques oblongues qui contiennent des pois rouges. En coupant les épines encore vertes de cet arbre, on en tire un ſuc qui paſſe pour un remede ſouverain dans toutes les maladies des yeux.

SAAN, LA, *ou* SAINA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne au cercle d'Autriche. Elle a ſa ſource dans les montagnes de la baſſe Carniole, & tombe dans la Save aux confins du Windismarck. (*D. J.*)

SABA, (*Géog. anc. & ſacr.*) royaume dont étoit reine la princeſſe qui vint à Jéruſalem pour voir Salomon. Elle eſt nommée par J. C. la *reine du midi*, Math. *xij*. 42. Marc. *xj*. 31.

Le nom de *reine du midi* dénote que le pays de cette princeſſe devoit être au midi de la Paleſtine, ce qui convient à l'Arabie heureuſe. Le même paſſage allegué ci-deſſus porte qu'elle vint des extrémités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond à cette idée dans le ſtyle de l'Ecriture. Elle apporta en préſent des choſes qui ſe trouvoient autrefois aſſez communément en Arabie; ſavoir de l'or, des parfums & des pierres précieuſes. Enfin, les anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuſe, nommé *Sabæi*, qui admettoit les femmes à la couronne. Claudien, *in Eutrop. liv. II. verſ.* 320. dit:

Medis, levibuſque Sabæis
Imperat bis ſexus: reginarumque ſub armis
Barbariæ pars magna jacet.

Le

Le nombre des interpretes de l'Ecriture qui cherchent dans l'Arabie heureuſe, les états de la reine de *Saba*, eſt aſſez grand, & fournit des hommes illuſtres.

Il n'y a pas moins d'interpretes célebres qui mettent en Ethiopie la reine de *Saba*. Joſephe qui a ouvert le premier cette opinion, prétend, *Antiq. l. II. c. v.* que la capitale de l'Éthiopie s'appelloit *Saba*, avant que Cambiſe lui eût donné le nom de ſa ſœur *Méroë*.

Les Géographes connoiſſent une autre *Saba*, ville d'Aſie, dans l'Arabie déſerte, à environ ſix journées de Jéruſalem: le nom moderne eſt *Simiſcazar*, ſelon Guillandin *de papyro commentar*. Cependant Ptolomée, *l. V. c. xix.* nomme cette ville Σαύη.

Saba eſt encore un port de l'Éthiopie ſur le golfe Arabique, ſelon Strabon, *liv. XVI. p.* 770. (*D. J.*)

SABA, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) Cette île eſt au nombre des petites Antilles. Sa ſituation eſt par les 17^d 86′ de *lat.* au nord de l'équateur à deux lieues & demie ſous le vent de Saint-Euſtache, ce n'eſt proprement qu'un rocher d'environ quatre lieues de circonférence, fort eſcarpé, & qui n'eſt acceſſible que par un ſeul endroit, au-deſſus duquel les Hollandois habitans dudit lieu, ont élevé pluſieurs rangs de murailles conſtruites en pierres ſeches & diſpoſées de telle ſorte qu'on peut fort aiſément les renverſer par partie ou en total ſur ceux qui voudroient eſcalader cette fortereſſe naturelle: le deſſus de ce rocher eſt occupé par quelques habitations de peu de valeur.

SABA, *ou* SAVA, (*Géog. mod.*) & ſelon M. Deliſle, *Saua*, ville de Perſe, dans l'Irac-agemi, ou l'Irac-perſienne, ſur la route de Sultanie à Cont. Elle eſt ſituée dans une plaine ſablonneuſe & ſtérile, à la vue du mont Elvend. C'eſt une ville toute dépeuplée, & dont les murs ſont ruinés. Son commerce ne conſiſte qu'en peaux d'agneaux. *Long.* 85. *lat.* 34. 56. (*D. J.*)

SABADIBÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan dans l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. c. ij.* en compte trois habitées par des antropophages. Il les met au couchant de Habadin, qui paroît être l'île de Java. (*D. J.*)

SABÆ, (*Géog. anc.*) nom commun à différens peuples. 1°. *Sabæ*, ancien peuple d'Aſie dans les Indes, ſelon Denys-le-Periégete, *verſ.* 1141. 2°. *Sabæ*, ancien peuple de Perſe ſelon le même, *verſ.* 1069. 3°. *Sabæ*, ancien peuple de Thrace, ſelon Euſtathe, qui ajoute que Bacchus prenoit d'eux le ſurnom de *ſabaſius*, ſous lequel les Thraces lui rendoient un culte particulier. 4°. *Sabæ*, ville de la Lybie intérieure, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. vj.* qui met cette ville vers la ſource du Cynyphe. 5°. *Sabæ*, ſont les Sabéens, peuple de l'Arabie. Enfin, *ſabæ aræ* étoit un lieu particulier d'Aſie dans la Médie, près la mer Caſpienne, & à peu de diſtance de l'embouchure du fleuve Cyrnus, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. ij.* (*D. J.*)

SABAISME, *ou* SABIISME, ſ. m. (*Théol.*) comme le nomme M. Fourmont l'aîné. C'eſt le nom de la premiere ſorte d'idolâtrie qui ſoit entrée dans le monde. *Voyez* IDOLATRIE.

Le *Sabaïſme* conſiſtoit à adorer les étoiles, ou, comme le porte le texte de l'Ecriture, *tuba ſchamaïm*, ou *ſeba ſchamaïm*, omnes militias cœli; & l'on ſait que par ces termes, les Hébreux entendoient *les aſtres & les étoiles*: d'où les modernes ont formé le mot *Sabaïſme*, pour exprimer l'*idolâtrie*, qui conſiſte à adorer les corps céleſtes, & celui de *Sabéens* pour ſignifier ceux qui les adorent. Mais comme le mot hébreu d'où celui-ci eſt formé, eſt écrit avec un *tzade*, que les langues modernes rendent par une S ou par un *Z*, d'autres par *T S* ou par *TZ*: de-là vient qu'on trouve ce mot écrit avec différentes lettres initiales.

Quelques-uns croient que le *Sabaïſme* étoit la plus ancienne religion du monde, & ils en mettent l'origine ſous Seth fils d'Adam, d'autres ſous Noë, d'autres ſous Nachor pere de Tharé & ayeul d'Abraham. Maimonide qui en parle fréquemment dans ſon *More Nevochim*, remarque qu'elle étoit généralement répandue au tems de Moyſe, & qu'Abraham la profeſſoit avant qu'il fût ſorti de la Chaldée. Il ajoute que les Sabéens enſeignoient que Dieu eſt l'eſprit de la ſphere & l'ame du monde; qu'ils n'admettoient point d'autres dieux que les étoiles, & que dans leurs livres traduits en arabe, ils aſſurent que les étoiles fixes ſont des dieux inférieurs, mais que le Soleil & la lune ſont les dieux ſupérieurs. Enfin, ajoutent-ils, Abraham par la ſuite abandonna cette religion & enſeigna le premier qu'il y avoit un dieu différent du Soleil. Le roi des Euthéens le fit mettre en priſon; mais ce prince voyant qu'il perſiſtoit dans ſon opinion, & craignant que cette innovation ne troublât ſon état & ne détruisît l'idée qu'on avoit des divinités adorées juſqu'alors, confiſqua ſes biens, & le bannit à l'extrémité de l'orient. Cette relation ſe trouve dans le livre intitulé la *religion des Nabathéens*.

Maimonides dit encore que les Sabéens joignoient à l'adoration des étoiles un grand reſpect pour l'agriculture & pour les bêtes à cornes & les moutons, enſeignant qu'il étoit défendu de les tuer; qu'ils adoroient le démon ſous la figure d'un bouc, & mangeoient le ſang des animaux, quoiqu'ils le jugeaſſent impur, parce qu'ils penſoient que les démons eux-mêmes s'en nourriſſoient: tout cela approche fort de l'idolâtrie.

M. Hyde, dans ſon *hiſtoire de la religion des Perſes*, s'eſt au contraire attaché à prouver que le *Sabaïſme* étoit fort différent du Paganiſme. Il prétend que Sem & Elam ſont les premiers auteurs de cette religion; que ſi dans la ſuite elle parut être altérée de ſa premiere pureté, Abraham la réforma & ſoutint ſa réformation contre Nemrod qui la perſécuta; que Zoroaſtre vint enſuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enſeigné; que le feu des anciens Perſans étoit la même choſe que celui que conſervoient les prêtres dans le temple de Jéruſalem; & qu'enfin les premiers ne rendoient au Soleil qu'un culte ſubalterne & ſubordonné au culte du vrai Dieu.

Selon M. Prideaux, le *Sabaïſme* étoit encore moins criminel. L'unité d'un Dieu & la néceſſité d'un médiateur étoit originairement une perſuaſion générale & régnante parmi tous les hommes. L'unité d'un Dieu ſe découvre par la lumiere naturelle: le beſoin que nous avons d'un médiateur pour avoir accès auprès de l'Etre ſuprème, eſt une ſuite de cette premiere idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoiſſance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choiſirent eux-mêmes, & ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les aſtres dans leſquels ils ſuppoſoient que réſidoient des intelligences qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour ſervir de médiateur entre Dieu & eux. Et enfin, parce que les planetes étoient de tous les corps céleſtes les plus proches de la terre & celles qui avoient le plus d'influence ſur elle, ils lui donnerent le premier rang parmi ces médiateurs; & ſur ce pié-là ils firent le Soleil & la Lune les premiers objets de leur culte. Voilà, ſelon M. Prideaux, la premiere origine de l'ancien *Sabaïſme*. *hiſt. des Juifs. I. part. l. iij. p.* 319.

Nous diſons l'ancien *Sabaïſme*; car il ſubſiſte encore une religion de ce nom dans l'orient, qui paroît être un compoſé du Judaïſme, du Chriſtianiſme & du Mahométiſme; ce qui a fait conjecturer à Spencer qu'elle eſt récente, & ne ſurpaſſe point le tems de Mahomet, puiſqu'on n'en trouve le nom ni la religion marqués dans aucun auteur ancien, ni grec ni latin, ni dans aucun autre ouvrage écrit avant l'alcoran. *Voyez* SABÉENS.

SABAKZAR, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, au royaume de Caſan, au midi du Volga & de l'île de Mokritz, dont elle eſt à trois verſtes; les habitations de cette ville ne ſont que de bois, comme dans le reſte de la Tartarie. *Long.* 68, 40. *lat.* 53. 38. (*D. J.*)

SABALINGIENS, (*Géog. anc.*) *Sabalingii*; ancien peuple de la grande Germanie, dans la Cherſonneſe cimbrique, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Ils avoient pour voiſins les *Singulones* & les *Cobandi*. (*D. J.*)

SABANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de ſéneve ou de moutarde, qui croît dans les Indes orientales, & dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les alimens.

SABARIE, (*Géog. anc.*) *Sabaria*; ville & colonie romaine, dans la Pannonie. Une médaille rapportée par Golzius & par le P. Hardouin, la nomme *Col. Sabaria Claudina Auguſta*; & dans le même lieu, on trouve une pierre avec cette inſcription, inſérée au recueil de Gruter.

L. Val. L. Fil. Cl. Cenſorinus
D. C. C. S. S. item ve, leg. j.

Les quatre premieres lettres de la ſeconde ligne, ſignifient *decurio coloniæ Claudianæ Sabariæ*. Ptolomée nomme *Savariæ*, dans la haute Pannonie, Σαβαρία. Sulpice Sévere dit que S. Martin étoit de *Sabarie* en Pannonie.

L'abregé d'Aurelius Victor, *in Didio Juliano*, remarque que dans le même tems on fit deux empereurs, Niger Peſcennius à Antioche, & Septime Sévere à *Sabarie* de Pannonie.

On croit que c'eſt préſentement *Sarwar*, place forte de Hongrie, au confluent de la riviere de Guntx & du Rab, au comté de Sarwar. Quelques auteurs prétendent qu'Ovide ayant obtenu la permiſſion de revenir de ſon exil, mourut en chemin à *Sabarie*.

Gaſpard Bruſchius dit qu'en 1508; on trouva à *Sabarie* une voûte avec une inſcription, qui marquoit que c'étoit le tombeau d'Ovide: voici l'inſcription.

Fatum neceſſitatis lex.
Hic ſitus eſt vates, quem divi Cæſaris ira
Auguſti, patria cedere juſſit humo.
Sæpe miſer voluit patriis occumbere terris;
Sed fruſtra: hunc illi fata dedere locum.

Lazius croit que *Sabarie* eſt *Stainam-Auger*, bourgade ſituée ſur la riviere de Guntz, qu'il appelle *Sabaria* ou *Sabarius fluvius*.

On a vu ci-deſſus que S. Martin naquit à *Sabarie*. Il commença par la profeſſion des armes, & finit par celle de ſolitaire. Il reçut le baptême à l'âge de 18 ans, fut nommé évêque de Tours dans un âge fort avancé; bâtit le monaſtere de Marmoutier que l'on croit la plus ancienne abbaye de France, & y vécut long-tems en anachorete à la tête de pluſieurs moines. Il fit une belle action, ce fut de s'oppoſer tant qu'il put auprès de Maxime, pour empêcher qu'on ne condamnât à mort les Priſcillianiſtes. Il décéda à Tours l'an 397. C'eſt le premier des ſaints confeſſeurs auquel l'égliſe latine ait rendu un culte public. On prêta long-tems des ſermens ſur ſa châſſe & ſur ſes reliques. Venance Fortunat a écrit la vie de S. Martin dans un poëme en quatre livres; mais ce n'eſt pas un chef-d'œuvre pour la diction & pour les faits. Il avoue qu'il l'avoit compoſé pour le remercier de ce qu'il avoit été guéri d'un mal des yeux par ſon interceſſion. (*D. J.*)

SABASIES, ſ. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes & ſacrifices que l'on célébroit en l'honneur de pluſieurs dieux ſurnommés *ſabaſiens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mithras dieu des Perſes; mais on l'avoit ſur-tout donné à Bacchus à cauſe des *Sabes*, peuples de Thrace dont il étoit particulierement honoré.

Ce ſurnom auſſi affecté à Jupiter, paroît être le même que celui d'*Œgiochus*, parce que comme ce dernier vient du grec αἴξ, qui ſignifie une *chevre*, l'autre vient du phénicien *tſebaoth*, qui veut dire des *chevreuils*. Ainſi on a dit que Bacchus étoit fils de *Caprius*, pour ſignifier qu'il avoit pour pere Jupiter *ſabazius*. Quoi qu'il en ſoit de cette étymologie, il eſt ſûr qu'on célébroit en Grece, à l'honneur de ce dernier, des fêtes nocturnes nommées *ſabaſiennes*, dont Meurſius fait mention dans ſon livre intitulé, *Græcia feriata*. Quant à celles de Bacchus, on n'en ſait point de détail; mais on conjecture qu'elles n'étoient pas moins tumultueuſes que toutes les autres cérémonies du culte de ce dieu. *Voyez* BACCHANALES.

SABATA, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *lib. III. ch. iv.* ou *Sabatia*, ſelon Pomponius Mela, *lib. II. ch. v.* ancienne ville d'Italie dans la Ligurie. Antonin fait mention de *Vada Sabatia*, dans ſon itinéraire maritime, & met ce port entre Gènes & Albengue, à 39 mille pas de la premiere, & à 18 mille pas de la ſeconde. Pline, *lib. III. ch. v.* le nomme *portus vadum, Sabatium*. Strabon, *lib. IV. p.* 201, dit τὰ καλέμενα Σαββάτων οὔαδα, *nominata, Sabbatum vada*.

Brutus, dans une lettre inſérée dans celles de Cicéron, *lib. XI. epit. x.* dit: „ Antoine eſt venu à Vada, c'eſt un lieu que je veux vous faire connoître. „ Il eſt entre l'Apennin & les Alpes; & il n'eſt pas „ facile d'y paſſer, à cauſe de la difficulté des chemins „. Par cette difficulté, il entend les montagnes & les marais; ce ſont même ces marais qui ont donné lieu au mot *vada*.

La difficulté à-préſent, eſt de ſavoir ſi *Sabata* & *Sabatum vada*, ſont des noms d'un même lieu. Cluvius l'aſſure; mais Holſtenius dans ſes *Remarques ſur l'ancienne Italie de Cluvier*, l'en reprend comme d'une erreur & met entre deux, une diſtance de 6 ou 7 mille pas. Il prétend que quand Antonin met ſur la voie Aurélienne, *Cannalicum Vada Sabatia* M. P. XII, *pullopicem* M. P. XII, Albingannum M. P. VII. Selon lui, *Vada Sabatia*, eſt *Vadi* ou *Vaï*; *Pollupice*, eſt *Final*; *Albengannum*, eſt *Albengue*; & *Sabata* ſimplement, eſt *Savone*.

Mais voici une difficulté: ſi la ville de Savone, aujourd'hui ſiege épiſcopal, eſt l'ancienne *Sabata*, comment a-t-elle pris le nom moderne, car Savone eſt un nom ancien, déjà connu du tems des guerres puniques. Tite-Live dit qu'elle étoit dans les Alpes, *Savone, oppido Alpino*. De *Savo, Savonis*, s'eſt fait *Savone*, comme de *Narbo*, Narbonne; de *Salo*, Salone, *&c.* Ce qui eſt certain, c'eſt que l'ancienne Savone étoit dans les Alpes, & qu'elle doit être différente de *Savone* d'aujourd'hui qui eſt maritime.

Il n'eſt pas moins certain que l'ancienne *Sabata* étoit au commencement des Alpes. Strabon le dit, l'Apennin commence à Gènes, & les Alpes commencent à *Sabata*.

Il paroît que *Vada Sabatia* étoit jadis un lieu plus fameux que *Sabata*, ce dernier n'eſt nommé que par Strabon & par Ptolomée; l'autre a été connu de Strabon, de Pline, de Brutus, de Mela, d'Antonin, de l'auteur de la table de Peutinger, & de Capitolinus dans la vie de Pertinax, de qui il dit, *ch. ix.* qu'étant encore ſimple particulier, il fut taxé d'avarice, lorſqu'à *Vada Sabatia*, ayant accablé d'uſure les propriétaires, il en profita pour étendre ſon domaine.

Sabata ou *Sabatha*, eſt encore le nom d'une ville d'Aſie, dans l'Aſſyrie. Elle eſt nommée *Sambuna* par Diodore de Sicile. Elle étoit à 30 ſtades de la Séleucie de Médie. (*D. J.*)

SABATH *ou* SABAT, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie au Mawaralnarh, voiſine d'Oſrushnah, à 20 paraſangues de Samarcande. *Long.* ſelon Alfaras 89. 55. *lat.* 40. 20. (*D. J.*)

SABATHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite, entre les deux Syrtes, ſelon Ptolomée; c'eſt la même ville maritime que la *Sabrata* de Pline, d'Antonin & des Notices. (*D. J.*)

SABATIA, STAGNA, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans l'Etrurie. Strabon met Σάβατα entre les lacs de l'Etrurie. Silius Italicus, *lib. VIII. verſ.* 491. fait mention du lac *Sabat*, qu'il appelle *Sabatia ſtagna*; & Columelle le nomme *Sabaticius lacus*. Ce lac eſt aujourd'hui le lac de *Bracciano*. (*D. J.*)

SABATICE, LA, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie dans la Médie. Elle prenoit ſon nom de la ville de Sabata, comme la Sitacène prenoit le ſien de la ville Sitace. La *Sabatice* étoit à l'orient de la Sitacène, & ſituée de telle façon que quelques-uns la donnoient à la Médie, d'autres à l'Elimaïde, ſelon Strabon, *lib. XI.* 524. (*D. J.*)

SABATINCA, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique, ſelon Antonin, ſur la route d'Aquilée à *Lauriacum*. Lazius croit que c'eſt préſentement *Neumarck* au-deſſus de Slaming. (*D. J.*)

SABATINIENS LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dans la Campanie, ſelon la conjecture d'Ortelius, qui cite Tite-Live. Sa conjecture eſt fort juſte. Cet hiſtorien, *l. XXVI. ch. xxxiij.* dit: *omnes Campani, Atellani, Galatini, Sabatini, qui ſe dediderunt in arbitrium*, &c. On voit que *Campani* eſt un nom général qui comprend les noms ſuivans, comme étant des peuples de *Galatia* ou d'*Atella*, villes de la Campanie, on ne peut pas douter que *Sabatine* n'en fût auſſi un peuple. (*D. J.*)

SABATO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure; elle reçoit dans ſon cours le Calore, arroſe Bénévent, & ſe perd dans le Volturno, vis-à-vis de Caiazzo; ſon nom latin eſt *Sabbatus*, *voyez* ce mot. (*D. J.*)

SABAZIEN, adj. (*Mythol.*) Σαβάζιος, c'étoit non-ſeulement le ſurnom de Jupiter chez les Grecs, mais encore le ſurnom de *Bacchus* parmi les Sabes, peuples de Thrace, chez leſquels il étoit particulierement honoré ſous le nom du dieu *Saboué*. Le Mithra des Perſes ſe trouve auſſi ſur d'anciens monumens avec la même épithete. (*D. J.*)

SABAUCÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Bréſil, qui porte un fruit gros comme les deux poings, qui renferme des petits noyaux ſemblables à nos amandes par le goût & par la forme.

SABBAT, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) c'eſt parmi les Juifs le

ſeptieme jour de la ſemaine qu'ils ſolenniſent en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en ſix jours, ſe repoſa le ſeptieme. *Voyez* SEMAINE.

Ce mot eſt purement hébreu, שבת, & ſignifie *ceſſation* ou *repos*. Philon le nomme του κοσμου γενεσια, *le jour de la naiſſance du monde*. Quelques-uns prétendent que dès le premier tems de la création, Dieu commanda aux hommes d'obſerver le jour du *ſabbat*, parce qu'il eſt dit dans la *Geneſ. chap. xj.* ℣ 2 & 3, que Dieu ſanctifia le jour auquel il ſe repoſa, & qu'il le bénit. C'eſt le ſentiment de Philon, de S. Clément d'Alexandrie, & de quelques rabbins; mais la plûpart des peres penſent que cette ſanctification & cette bénédiction dont parle Moïſe, n'étoient que la deſtination que Dieu fit alors du ſeptieme jour, pour être dans la ſuite ſanctifié par ſon peuple. On ne voit pas en effet que les patriarches l'aient obſervé, ni que Dieu ait eu deſſein de les y aſſujettir.

Mais il en fit un précepte exprès & formel aux Hébreux, ſous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exod. xx. & xxj.* auſſi l'obſerverent-ils exactement comme un jour conſacré particulierement au culte de Dieu, en s'abſtenant de toute œuvre ſervile. On dit même qu'ils portoient le ſcrupule à cet égard juſqu'à penſer qu'il ne leur étoit pas permis de ſe défendre ce jour-là s'ils étoient attaqués, & à ſe laiſſer égorger plûtôt que de combattre. On voit dans l'Evangile que les phariſiens en avoient encore de plus mal fondés. Le *ſabbat* commençoit le vendredi au ſoir, ſuivant l'uſage des Juifs qui célebrent leurs fêtes d'un ſoir à l'autre. Les rabbins ont marqué exactement à ceux-ci tout ce qui leur eſt défendu de faire le jour du *ſabbat;* ce qu'ils réduiſent à trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs dépendances. Ces trente-neuf chefs ſont ainſi rapportés par Léon de Modene, *cérémon. des Juifs, part. III. chap. j.* Il leur eſt défendu de labourer, de ſemer, de moiſſonner, de botteler & lier les gerbes, de battre le grain, de vanner, de cribler, de moudre, de bluter, de paîtrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chaſſer ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque choſe dans un lieu public ou particulier. Ces trente-neuf chefs renferment diverſes eſpeces, par exemple, limer eſt une dépendance de moudre; & les rabbins ont expoſé toutes ces eſpeces avec de grands raffinemens.

Le *ſabbat* commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du ſoleil, & alors toutes ces défenſes s'obſervent. Les femmes ſont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement ſix lumignons, au-moins quatre, & qui dure une grande partie de la nuit: de plus, elles dreſſent une table couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain deſſus qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit, en mémoire, diſent-elles, de la manne qui tomboit de la ſorte, ayant de la roſée deſſus & deſſous. On va enſuite à la ſynagogue, où on récite des prieres; de retour à la maiſon, chaque chef de famille bénit du pain & du vin, en faiſant mémoire de l'inſtitution du *ſabbat*, puis en donne aux aſſiſtans. Le matin du *ſabbat*, on s'aſſemble à la ſynagogue où l'on chante des pſeaumes; on lit une ſection du Pentateuque & une des Prophetes; ſuit un ſermon ou exhortation qui ſe fait quelquefois l'après-dînée. Quand la nuit vient, & qu'après la priere du ſoir faite dans la ſynagogue chacun eſt de retour dans ſa maiſon, on allume un flambeau ou une lampe à deux méches; le maître du logis prend du vin dans une taſſe & quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries & jette le vin par terre en ſigne d'allégreſſe: ainſi finit la cérémonie du *ſabbat*.

Les auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine du *ſabbat*, n'ont fait que montrer combien peu ils étoient inſtruits de ce qui concernoit les Juifs. Tacite, par exemple, a cru qu'ils chommoient le *ſabbat* en l'honneur de Saturne, à qui le ſamedi étoit conſacré chez les payens. *Tacit. hiſtor. lib. V.* Plutarque au contraire, *ſympoſ. liv. IV.* avance qu'ils le célebroient en l'honneur de Bacchus qui eſt nommé *ſabbos*, parce que dans les fêtes de ce dieu on crioit *ſaboï*. Appion le grammairien ſoutenoit que les Juifs célébroient le *ſabbat* en mémoire de ce qu'ils avoient été gueris d'une maladie honteuſe nommée en égyptien *ſabboni*. Enfin Perſe & Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *ſabbat*. Or il eſt certain que le jeûne leur étoit défendu ce jour-là. Calmet, *Dict. de la Bible, tom. III. lettre* S, *page* 407.

Le *ſabbat* étoit inſtitué ſur un motif auſſi ſimple que légitime, en mémoire de la création du monde, & pour en glorifier l'auteur. Les Chrétiens ont ſubſtitué au *ſabbat* le dimanche, en mémoire de la réſurrection de Jéſus-Chriſt. *Voyez* DIMANCHE.

Sabbat ſe prend encore en différens ſens dans l'Ecriture ſainte; 1°. ſimplement pour le repos, & quelquefois pour la félicité éternelle, *comm. hebr. ix.* 9. & *iv.* 4. 2°. pour toutes les fêtes des Juifs: *ſabbatha mea cuſtodite, Levit. xix.* 3°. gardez mes fêtes, c'eſt-à-dire la fête de pâques, de la pentecôte, des tabernacles, &c. 4°. *ſabbatum* ſe prend auſſi pour toute la ſemaine: *jejuno bis in ſabbatho*, je jeûne deux fois la ſemaine, dit le phariſien ſuperbe, en S. Luc, *xviij.* 12. *Una ſabbati*, le premier jour de la ſemaine, *Joan. xx.* 1. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. lettre* S, *page* 403.

SABBAT, (*Divinat.*) aſſemblée nocturne à laquelle on ſuppoſe que les ſorciers ſe rendent par le vague de l'air, & où ils font hommage au démon.

Voici en ſubſtance la deſcription que Delrio donne du *ſabbat*. Il dit que d'abord les ſorciers ou ſorcieres ſe frottent d'un onguent preparé par le diable, certaines parties du corps, & ſurtout les aines, & qu'enſuite ils ſe mettent à cheval ſur un bâton, une quenouille, une fourche, ou ſur une chevre, un taureau ou un chien, c'eſt-à-dire, ſur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils ſont tranſportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des diſtances très-éloignées, & dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un déſert. Là, dans une place ſpacieuſe, eſt allumé un graud feu, & paroit élevé ſur un trône le démon qui préſide au *ſabbat* ſous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genouil devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix; & enfin on lui rend hommage en le baiſant au derriere. On commet encore pour l'honorer diverſes infamies & impuretés abominables. Après ces préliminaires, on ſe met à table, & les ſorciers s'y repaiſſent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont ſoin d'apporter. Ce repas eſt tantôt précédé, & tantôt ſuivi de danſes en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une maniere effroyable; on y fait des ſacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou reprimande, ſelon qu'on l'a bien ou mal ſervi; il diſtribue des poiſons, donne de nouvelles commiſſions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, où toutes les lumieres s'éteignent. Les ſorciers & même les démons ſe mêlent avec les ſorcieres, & les connoiſſent charnellement; mais il y en a toujours quelques-unes, & ſurtout les nouvelles venues, que le bouc honore de ſes careſſes, & avec leſquelles il a commerce. Cela fait, tous les ſorciers & ſorcieres ſont tranſportés dans leurs maiſons de la même maniere qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pié, ſi le lieu du *ſabbat* n'eſt pas éloigné de leur demeure. Delrio, *diſquiſit. magic. liv. II. queſt. XVI. pag.* 172. & *ſuiv.*

Le même auteur prouve la poſſibilité de ce tranſport actuel des ſorciers par le vague de l'air. Il n'oublie pour cela ni la puiſſance des démons, ni celle des bons anges, ni le tranſport d'Habacuc à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptiſa l'eunuque de Candace, & qui du déſert ſe trouva tout-d'un-coup dans la ville d'Azoth. La fleche d'Abaris, le vol de Simon le magicien, d'Eric, roi de Suede, rapporté par Joannes Magnus, celui de l'hérétique Berenger, qui dans la même nuit ſe trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'égliſe de Tours, ſi l'on en croit la chronique de Nangis, & quelques hiſtoires des ſorciers, lui ſuffiſent pour conclure de la poſſibilité à l'exiſtence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui ſoutiendroient le contraire, au moins maltraite-t-il fort Wyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les ſorciers racontent du *ſabbat*, n'eſt que l'effet d'une imagination vivement échauffée ou d'une humeur atrabilaire, une illuſion du démon, & que leur voyage en l'air à cheval ſur un manche à balai, auſſi bien que tout le reſte, n'eſt qu'un rêve dont ils ſont fortement affectés. *Idem, ibid.*

Les preuves de Delrio montrent qu'il avoit beaucoup d'érudition & de lecture; mais il n'y regne pas une certaine force de raiſonnement qui ſatisfaſſe le lecteur; auſſi penſons-nous que tout ce qu'on a dit juſqu'à préſent de plus raiſonnable ſur le *ſabbat*, ſe trouve dans ce qu'on va lire du P. Malebranche qui explique fort nettement pourquoi tant de perſonnes ſe ſont imaginées ou s'imaginent avoir aſſiſté à ces aſſemblées nocturnes.

„ Un paſtre dans ſa bergerie, dit cet auteur, raconte après ſouper à ſa femme & à ſes enfans les avantures du *ſabbat*. Comme il eſt perſuadé lui-même qu'il y a été, & que ſon imagination eſt modérément échauffée par les vapeurs du vin, il ne manque pas d'en parler d'une maniere forte & vive. Son éloquence naturelle étant donc accompagnée de la diſpoſition où eſt toute ſa famille, pour entendre parler d'un ſujet auſſi nouveau & auſſi effrayant. Il n'eſt pas naturellement poſſible que des imaginations auſſi foibles que le ſont celles des femmes & des enfans, ne demeurent perſuadées. C'eſt un mari, c'eſt un pere qui parle de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait: on l'aime, on le reſpecte, & pourquoi ne le croiroit-on pas? Ce paſtre le répete donc en différens jours. L'imagination de la mere & des enfans en reçoit peu-à-peu des traces plus profondes; ils s'y accoutument; & enfin la curioſité les prend d'y aller. Ils ſe frottent, ils ſe couchent, leur imagination s'échauffe encore de cette diſpoſition de leur cœur, & les traces que le paſtre avoit formées dans leur cerveau, s'ouvrent aſſez pour leur faire juger dans le ſommeil, comme preſentes toutes les choſes dont il leur avoit fait la deſcription. Ils ſe levent, ils s'entre-demandent, & ils s'entrediſent ce qu'ils ont vu. Ils ſe fortifient de cette ſorte les traces de leur viſion; & celui qui a l'imagination la plus forte, perſuadant mieux les autres, ne manque pas de régler en peu de nuits, l'hiſtoire imaginaire du *ſabbat*. Voilà donc des ſorciers achevés que le paſtre a faits, & ils en feront un jour beaucoup d'autres, ſi ayant l'imagination forte & vive, la crainte ne les retient pas de faire de pareilles hiſtoires.

„ Il ſe trouve, ajoute-t-il, pluſieurs fois des ſorciers de bonne foi qui diſoient généralement à tout le monde qu'ils alloient au *ſabbat*, & qui en étoient ſi perſuadés, que quoique pluſieurs perſonnes les veillaſſent, & les aſſuraſſent qu'ils n'étoient point ſortis du lit, ils ne pouvoient ſe rendre à leur témoignage. „ *Recherch. de la vérité, tom. I. liv. II. chap. vj.*

Cette derniere obſervation ſuffit ſeule pour renverſer toutes les raiſons que Delrio a accumulées pour prouver la réalité du tranſport corporel des ſorciers au *ſabbat*, à moins qu'on ne diſe avec Bodin, que ce ſont leurs ames ſeules qui y aſſiſtent, que le démon a le privilege de les tirer de leur corps pour cet effet pendant le ſommeil, & de les y renvoyer après le *ſabbat*: idée ridicule, & dont Delrio lui-même a ſenti toute l'abſurdité.

C'eſt ſans doute par cette conſidération que l'aſſiſtance au *ſabbat* ne gît que dans l'imagination, que le parlement de Paris renvoie tous les ſorciers, qui n'étant point convaincus d'avoir donné du poiſon, ne ſe trouvent coupables que de l'imagination d'aller au *ſabbat*. Le juriſconſulte Duaren approuve cette coutume. *De aniculis*, dit-il, *quæ volitare per aera, & nocturno tempore ſaltitare & choreas agere dicuntur, quæritur? Et ſolent plerique quæſtores, in eas acerbius animadvertere quam jus & ratio poſtulet, cum ſynodus ancyrana definiverit quædam eſſe quæ a cacodæmone multarum mulierum mentibus irrogantur: itaque curia pariſienſis (ſi nihil aliud admiſerint) eas abſolvere ac dimittere merito conſuevit*. Ayrault & Altiat ſont du même ſentiment. Ce dernier ſe fonde ſur ce qu'il eſt faux que les ſorcieres aillent en perſonne au *ſabbat*. Mais cette raiſon eſt bien foible; car c'eſt un aſſez grand crime que de vouloir y aller, & que de s'y preparer par des onguens qu'elles croient neceſſaires à cette horrible expédition. Ce qui fait penſer au P. Malebranche qu'elles ſont puniſſables. François Hotman conſulté ſur cette queſtion, répondit qu'elle méritoit la mort. Thomas Eraſtus a ſoutenu la même choſe, & c'eſt le ſentiment le plus ordinaire des juriſconſultes & des caſuiſtes, ſoit catholiques, ſoit proteſtans. Bayle. *Répon*ſ*. aux queſt. d'un provincial, chap. xxxix. pag.* 577 *de l'édit. de* 1737. *in-fol.*

SABBATAIRES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que quelques anciens ont nommé les juifs, de leur ſcrupuleuſe obſervance du ſabbat.

Sabbataires, ſ. m. (*Gram. Hiſt. eccléſ.*) hérétiques proteſtans qui font le ſabbat avec les juifs, blâment les guerres, les lois politiques, les jugemens, & prétendent qu'il ne faut adreſſer ſa priere qu'à Dieu le Pere, & qu'il faut négliger le Fils & le S. Eſprit.

SABBATARIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que quelques auteurs ont donné à une ſecte d'anabaptiſtes, qui s'éleverent dans le xvj. ſiecle, & qui obſervoient le ſabbat des juifs, prétendant qu'il n'avoit jamais été aboli dans le nouveau Teſtament, par aucune loi poſitive. *Voyez* Sabbat & Anabaptistes.

SABBATIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques du jv. ſiecle, ainſi nommés de *Sabbathius* leur chef, qui ayant d'abord été juif, puis élevé à la prêtriſe par Marcien, l'un des évêques des Novatiens, tâcha d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies judaïques, en leur perſuadant qu'on devoit célébrer la pâque le quatorzieme jour de la lune de Mars. Il forma même un ſchiſme; mais les Novatiens qui regardoient ſa prétention comme une choſe indifférente, conclurent que pour cela il ne falloit pas ſe diviſer. Les ſectateurs de *Sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient une ſingularité remarquable, ſans qu'on ſache ſur quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en horreur l'uſage de la main droite, qu'ils ſe faiſoient un point de religion de ne rien recevoir de cette main; ce qui leur fit donner le nom d'Αριστεροι, *ſiniſtri*, gauchers.

SABBATINE, ſ. f. (*Gram.*) *terme d'école*, petite thèſe que les écoliers ſoutiennent les ſamedis, pour s'exercer à la grande thèſe de la fin de l'année.

SABBATIQUE, le fleuve: *Sabbaticus fluvius*, (*Géog. anc.*) riviere que quelques auteurs mettent dans la Paleſtine, & dont d'autres écrivains nient l'exiſtence; le P. Calmet a traité au long ce ſujet.

Joſephe, *l. VII. c. xiij.* parle ainſi de cette riviere. Ce prince, dit-il, (Titus) rencontra en ſon chemin une riviere qui mérite bien que nous en parlions; elle paſſe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui ſont du royaume d'Agrippa, & elle a quelque choſe de merveilleux, car après avoir coulé ſix jours en grande abondance, & d'un cours aſſez rapide; elle ſe ſeche tout d'un coup, & recommence le lendemain à couler durant ſix autres jours comme auparavant, & à ſe ſécher le ſeptieme jour, ſans jamais changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom de *Sabbatique*, parce qu'il ſemble qu'elle fête le ſeptieme jour, comme les juifs fêtent celui du ſabbat. Telle eſt la traduction de ce fameux paſſage de Joſephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-verſé dans la langue grecque, & aidé dans ce travail par de très-habiles gens de ſa famille.

D. Calmet, ſur ce même paſſage, nous donne de cette riviere une idée bien différente. Selon lui, Joſephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville d'Arces, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve, ajoute-t-il, ne coule que le jour du ſabbat, ou plutôt au bout de ſept jours; tout le reſte du tems ſon lit demeure à ſec; mais le ſeptieme jour il coule avec abondance dans la mer. Delà vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de *fleuve Sabbatique*.

Pline a voulu apparemment parler du même fleuve, lorſqu'il dit, *l. XXXI. c. ij.* qu'il y a un ruiſſeau dans la Judée, qui demeure à ſec pendant tous les ſeptiemes jours; *in Judæa rivus omnibus ſabbathis ſiccatur*. Voilà certainement Pline d'accord avec la traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a raiſon, le texte grec de Joſephe, porte que ce fleuve ne coule que le ſamedi; & comme les ſavans ont vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du repos du ſabbat, conduiſent naturellement à dire que ce fleuve couloit ſix jours, & ceſſoit le ſeptieme jour, ils ont tâché de concilier cette idée avec les paroles de Joſephe, en les tranſpoſant, & lui ayant fait dire le contraire de ce qu'on y liſoit; & c'eſt ſur ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il ſemble en effet, que la *riviere Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du ſabbat, ſi elle ne couloit que ce jour là; pour bien faire, obſerve D. Calmet, elle devoit ceſſer de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais une autre remarque plus importante, c'eſt que Joſephe eſt le ſeul & premier auteur du *fleuve Sabbatique*, qui vraiſſemblablement n'a jamais exiſté; du moins on n'en connoit point aujourd'hui, & aucun voyageur ni géographe n'en a jamais fait mention: car pour Pline, il eſt évident qu'il a tiré de Joſephe ce qu'il en dit, & même ſelon les apparences, il n'en croyoit rien. (*D. J.*)

SABBATIQUE JOUR ET ANNÉE, (*Critiq. ſacrée*) le *jour ſabbatique* étoit le jour du ſabbat, qui ſe célébroit une fois chaque ſemaine; l'*année ſabbatique* étoit celle qui ſe célébroit de ſept ans en ſept ans, & dans laquelle on laiſſoit la terre ſans la labourer & ſans la moiſſonner; tout ce qui venoit à la campagne étoit commun cette année. Dans l'*année du ſabbat*, dit le Lévitique, XXV. 4. *vous ne ſemerez point votre champ, vous ne taillerez point votre vigne, vous ne moiſſonnerez point ce qui vient de ſoi-même; vous ne vendangerez point, car c'eſt l'année du repos de la terre;* cette année commençoit & finiſſoit au mois de Septembre. (*D. J.*)

SABBATUS, ou *SABATVS*, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples; elle coule à Bénévent, & ſe jette dans le Vulturne. Cette riviere à Bénévent en reçoit une autre nommée *Calor*, & qui s'appelle encore *Calore*. Le *ſabbatus* s'appelle *ſabato*.

Sabbatus ou *ſabatus*, eſt auſſi le nom d'une autre riviere d'Italie, ſelon Antonin, à 18 mille pas au-delà de *Conſentiæ*, en allant vers la colomne, le dernier terme de l'Italie pour paſſer en Sicile. (*D. J.*)

SABDARIFFA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de ketmia des Indes, nommée *ketmia indica vitis folio ampliore, I. R. H.* elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, droite, cannelée, purpurine, rameuſe, garnie de feuilles amples comme celles de la vigne, partagées en pluſieurs parties dentelées. Ses fleurs ſont grandes, & ſemblables à celles de la mauve, d'un blanc pâle, & d'un purpurin noirâtre; il leur ſuccede des fruits oblongs, pointus, remplis de ſemences rondes, que l'on mange comme un légume, ce qui fait qu'on la cultive aux Indes. (*D. J.*)

SABÉ, (*Géog. anc.*) nom de deux villes d'Arabie, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* il appelle l'une, *Sabé regia*, dont la *longitude* eſt ſelon lui, 76. *lat.* 13. *Long.* de l'autre *Sabé*, 73. 40. *latit.* 16. 56. (*D. J.*)

SABECH, ſ. m. (*Faucon.*) eſt la cinquieme eſpece d'autour; le *ſabech* reſſemble à l'épervier.

SABAENS, SABANS, *ou* SABÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ſectateurs du ſabaïſme, ou ſabiiſme. *Voyez l'article* SABIISME.

SABÉENS, LES, *Sabæi*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie heureuſe. Pline, *l. VI. c. xxviij.* en parle ainſi: Les *Sabéens*, dit-il, ſont les plus célebres d'entre les Arabes, à cauſe de l'encens; ce peuple s'étend d'une mer à l'autre. Diodore de Sicile, après avoir parlé des *Sabéens*, *l. III. c. iv.* ajoute, la métropole de ce peuple, appellée *Saba*, eſt ſituée ſur une montagne. Virgile dit dans ſes Géorgiques,

> *India mittit ebur, molles ſua thura* Sabœi.

Pline met la métropole ſur une montagne remplie d'arbres, & lui donne un roi qui en avoit d'autres ſous lui. Les Atramites étoient une des dépendances du royaume des *Sabéens*. C'eſt de ces *Sabéens* que bien des critiques prétendent qu'étoit ſouveraine la reine de Saba, qui alla voir Salomon.

Il y avoit encore un ancien peuple au voiſinage de l'Idumée, qui portoit le nom de *Sabéen*. (*D. J.*)

SABELLI, (*Géog. anc.*) diminutif de *Sabini*, & qui ſignifie, des *petits Sabins*, ou plutôt des *deſcendans des Sabins*. Horace, *l. II. ſat. j. v.* 35. dit:

> *Nam Venuſinus arat finem ſub utrumque colonus,*
> *Miſſus ad hoc pulſis, vetus eſt ut fama*, Sabellis,
> *Quo ne per vacuum Romano incurreret hoſtis:*
> *Sive quod Appula gens, ſeu quod Lucania bellum*
> *Incuteret violenta.*

„ Si je voulois copier Lucile, je vous dirois dans „ ſon ſtyle, que je ne ſais pas trop ſi je ſuis de la „ Lucanie, ou de la Pouille, parce que Vénuſe, ma „ patrie, eſt ſur la frontiere de ces deux provinces. „ J'ajouterois qu'il y a une vieille tradition que les „ Romains, après en avoir chaſſé les Samnites, y „ envoyerent une colonie, de peur que ſi le pays „ etoit dépourvû de garniſons, il ne prit envie aux „ Apuliens & aux Lucaniens, deux nations belliqueu„ ſes, de nous faire la guerre, & de paſſer au-travers „ pour entrer ſur les terres de la république „.

Je ſuis ici la traduction du P. Sanadon, qui rend le *Sabelli* d'Horace par les Samnites & non par les Sabins. Pluſieurs ſavans s'y ſont trompés; M. Dacier prétend auſſi que ce ſont les Samnites; & Deſprez, dans ſon Horace à l'uſage du Dauphin, a ouvert le même ſentiment.

Par ces *Sabelli* ou *Samnites*, il faut entendre ceux que l'on appelloit *Hirpini*, qui touchoient la Pouille au nord, & la Lucanie à l'eſt. Tous ces peuples deſcendoient originairement des Auſones, qui depuis prirent le nom d'*Oſques*, & enſuite celui de *Sabins*; ceux-ci formerent différentes peuplades, qui furent les Aurunces, les Fidicins, les Samnites, les Picentins, les Veſtins, les Marrucins, les Pélignes, les Marſes, les Eques, & les Herniques; les Samnites produiſirent les Trentaniens, les Lucaniens, les Campaniens, & les Hirpins; enfin les Lucaniens donnerent naiſſance aux Bruttiens.

Il eſt bien vrai que les Samnites étant deſcendus des Sabins, on a dit quelquefois *Sabelli* pour *Sabini*, par une variation de dialecte; mais ici il ne peut ſignifier que les *Samnites*, parce que ces derniers étant dans le voiſinage de Vénuſe, étoient auſſi beaucoup plus à portée de s'en rendre les maîtres, que les Sabins, qui en étoient fort éloignés. (*D. J.*)

SABELLIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui parurent en Orient dans le iij. ſiecle; ils réduiſoient les trois perſonnes de la ſainte Trinité, à trois relations, ou plutôt ils les confondoient, reduiſant la Trinité à la ſeule perſonne du Pere, dont ils diſoient que le Fils & le S. Eſprit n'étoient que les vertus, les émanations, ou les fonctions. *Voyez* TRINITÉ & PERSONNE.

Sabellius, leur chef, natif de Ptolemaïde ville de Lybie, y ſema ſes erreurs vers l'an 260, confondant la trinité des perſonnes; il enſeignoit qu'il n'y avoit point de diſtinction entr'elles, mais qu'elles étoient une, comme le corps, l'ame & l'eſprit ne font qu'un homme; il ajoutoit que le pere de toutes choſes étoit dans les cieux, que c'étoit lui qui étoit deſcendu dans le ſein de la vierge, qu'il en étoit né, & qu'ayant accompli le myſtere de notre rédemption, il s'étoit lui-même répandu ſur les apôtres en forme de langues de feu, d'où on l'avoit appellé le *Saint-Eſprit*.

S. Epiphane dit que le dieu des *Sabbelliens*, qu'ils appelloient le *Pere*, reſſembloit ſelon eux, au ſoleil, & étoit un pur *ſubſtratum*, dont les Fils étoit la vertu, ou la qualité illuminative, & le S. Eſprit, la vertu échauffante; que le Verbe en avoit été tiré ou dardé comme un rayon divin, pour accomplir l'ouvrage de la rédemption, & qu'étant remonté aux cieux, comme un rayon remonte à ſa ſource, la vertu échauffante du Pere, avoit enſuite été communiquée aux apôtres.

Cette héréſie trouva des partiſans parmi les évêques en Afrique, en Aſie, & juſqu'à Rome; mais elle fut condamnée en 319 dans le concile d'Alexandrie; elle étoit au fond la même que celle de Praxeas, auſſi donna-t-on aux *Sabelliens* en Occident le nom de *Patripaſſiens* ou *Patropaſſiens*. *Voyez* PATRIPASSIENS.

Les Sociniens ont renouvellé dans ces derniers ſiecles, le ſabellianiſme, en ne reconnoiſſant le S. Eſprit que comme une vertu, ou une efficace de la divinité. *Voyez* SOCINIENS.

SABIA, (*Géog. mod.*) nom d'un royaume & d'une riviere de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce royaume. La riviere de *Sabia* le baigne au nord & au ſud. Elle a ſa ſource vers le 47. degré de *longitude*, & un peu au-delà du 21. degré de *latitude* méridionale. Son cours eſt d'occident en orient, & peut avoir 40 lieues de longueur. (*D. J.*)

SABIISME, (*Relig. orient. mod.*) religion des anciens Sabéens, appellés aujourd'hui *Sabis*, *Sabaïtes*, *Mandaïtes* ou les *chrétiens de S. Jean*. *Voy.* ſur leurs prédéceſſeurs *l'article* SABAÏSME.

Les mahométans de la ſecte d'Ali répandus dans la Perſe paroiſſent l'occuper toute entiere; cependant il ſe trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes,

1°. Celle des Guebres ou Parſis qui ſont les adorateurs du feu, les ſucceſſeurs des mages, les diſciples du fameux Zerdaſcht ou Zoroaſtre.

2°. Celle des *Sabiens* ou Mandaïtes, que l'on nomme ordinairement les *chrétiens de S. Jean*, mais qui

de

de l'aveu de tous les voyageurs ne ſont ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans. On dit au reſte qu'ils regardent S. Jean-Baptiſte comme un de leurs prophetes.

Ces deux ſortes de ſectaires ſe donnent une origine très-ancienne, ſe vantent auſſi d'avoir des livres de la premiere antiquité.

Les Parſis prétendent poſſéder ceux de Zoroaſtre, le Zend, le Pazend, l'Ouſta, & ils ont le Sadder pour leur canon eccléſiaſtique.

Les *Sabiens*, ſelon M. Simon, *hiſt. crit. liv. I.* ont le *Sidera laadam ou la révélation adreſſée à Adam lui-même*, les livres de Seth & ceux de quelques autres patriarches.

Eutychès, patriarche d'Alexandrie, donne pour auteur du *Sabiiſme* Zoroaſtre, qui l'eſt certainement du Magiſme; & ce qui prouveroit qu'il avoit là-deſſus quelques traditions, c'eſt qu'il indique par ſon nom juſqu'au premier grand-prêtre de la ſecte. Selon M. Prideaux, les Mages & les *Sabiens* étoient très-diſtingués ſous les rois de Perſe d'après Cyrus.

Nous apprenons de R. Moïſe, fils de Maimon ou de Rambam, de pluſieurs paſſages du thalmud, des commentateurs juifs, de la plûpart des écrivains orientaux ſoit chrétiens, ſoit mahométans, qu'Abraham avoit été élevé dans le *Sabiiſme*. Le paſſage de Joſué ſur l'idolâtrie de Tharé eſt un texte irréfragable: la ville de Charan où ce patriarche, en quittant celle de Our, alla faire ſa demeure, étoit dès-lors & a toujours été même juſqu'aux derniers tems le ſiege principal du *Sabiiſme*. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnam, fils d'Arphaxad, (mettons Arphaxad lui-même, puiſque ce Caïnam eſt intrus), & illuſtrée par les obſervations aſtronomiques qu'il y fit, ſes habitans ſe porterent d'eux-mêmes à lui dreſſer des ſimulacres, & de-là le culte des aſtres & des ſtatues; des aſtres comme d'êtres à la vérité ſubordonnés, mais médiateurs entre Dieu & les hommes; des ſtatues comme repréſentant ces aſtres en leur abſence, par exemple, la lune lorſqu'elle ne paroît plus ſur l'horiſon, les grands hommes lorſqu'ils ne ſont plus ou après leur mort.

Voici ce qui dans tous les tems a diſtingué plus particulierement le *Sabiiſme*: 1°. la connoiſſance des aſtres: 2°. l'art de juger par le cours des aſtres de tous les événemens: 3°. la ſcience des taliſmans, l'apparition des génies, les enchantemens & les ſorts.

Simulacres, arbres dévoués, bois ſacrés, temples; fêtes, hiérarchie réglée, adoration, priere, croyance, idée de métempſycoſe, les *Sabiens* avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures; Corra, aſtronome *ſabien* illuſtre, ſoutenoit encore par des écrits publics, il y a quelques ſiecles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les mathématiciens qui les gouvernoient ſe livroient à toutes les idées que leur imagination leur préſentoit: chacun ſelon ſes calculs & ſes ſyſtèmes, ils ſe forgoient des dogmes ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, ſelon quelques-uns, la réſurrection devoit ſe faire au bout de 9000 ans, parce qu'ils fixoient à 9000 ans le tour entier de tous les orbes céleſtes. D'autres plus ſubtils vouloient une réſurrection parfaite & totale, c'eſt-à-dire de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature; cela étant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426 ans.

Enfin pluſieurs d'entre eux ſoutenoient dans le monde ou dans les mondes une eſpece d'éternité, pendant laquelle tour-à-tour ces mondes étoient détruits & refaits.

Cette ſecte obligée par ſa propre conſtitution à obſerver le cours des aſtres, a produit pluſieurs philoſophes, & ſur-tout pluſieurs aſtronomes du premier ordre.

Mahomet, *Alcoran*, *ſura* au *chap. ij.* a mis le *Sabiiſme* au rang des religions révélées; mais comme par-là il a embarraſſé les docteurs du Muſulmaniſme, parce qu'enfin en examinant le *Sabiiſme* de près, ils y ont vu des opinions ſuperſtitieuſes & ridicules, il ne doit pas être ſurprenant que ce ſoit à eux que l'on renvoye pour une connoiſſance plus intime du *Sabiiſme*. Ainſi après Maimonides, Juda Hallevi & quelques autres eſpagnols, il faudroit encore conſulter Schareſtani, Beydawi, Ibn Gannan, Ibn Nedun, Keſſai, & parmi nos auteurs Golius, d'Herbelot, Hottinger, & quelques autres.

Il faut obſerver que ſi l'on n'a pas une notion raiſonnable de cette ſecte & de ſes pratiques, quoiqu'abſurdes la plûpart, il y a dans Moïſe, & en général dans l'Ecriture pluſieurs paſſages que l'on n'entendra jamais.

Nous parlerons maintenant de l'étendue du *Sabiiſme*: Maimonides & Ephodi, & R. Schem Tob ſes commentateurs ont enviſagé preſque toute l'idolâtrie comme une ſuite des idées *ſabiennes*, & par-là ils y ont enveloppé néceſſairement les cultes de toute la terre. Etychius avoit la même idée, puiſqu'après avoir pris le *Sabiiſme* en Chaldée, *de-là*, dit-il, *il eſt paſſé en Egypte*, de *l'Egypte* il fut *porté chez les Francs*, c'eſt-à-dire *en Europe*, d'où *il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée*. Et comme le culte du ſoleil & des étoiles, la vénération des ancêtres, l'érection des ſtatues, la conſécration des arbres conſtituerent d'abord l'eſſence du *Sabiiſme*; cette eſpece de religion, toute biſarre qu'elle eſt, ſe trouva aſſez vite répandue dans toutes les parties du monde alors connu, juſqu'à l'Inde & juſqu'à la Chine; de ſorte même que ces vaſtes empires ont toujours été pleins de ſtatues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux viſions de l'aſtrologie judiciaire, preuve inconteſtable de *Sabiiſme*, puiſque c'en eſt le fond & le premier dogme; la concluſion eſt ſimple que ſoit par tradition, ſoit par imitation & identité d'idées, le monde preſqu'entier s'eſt vu & ſe voit encore *ſabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'eſt que pour les régions orientales, le Magiſme paroît avoir été reſſerré dans la Perſe & dans quelques contrées voiſines, & que le *Sabiiſme* paroît avoir été reçu également dans la Chaldée, dans l'Egypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde; car s'il étoit clair que les opinions de la religion égyptienne étoient paſſées & y ſubſiſtent encore aujourd'hui, il eſt évident auſſi qu'il s'y étoit mêlé du *ſabiiſme*, ce que prouvent aſſez & *Batroncheri* & la plûpart des romans indiens.

Ajoutons un mot de la durée du *Sabiiſme*. Qui croiroit que pendant que tant d'autres héréſies, même depuis le Chriſtianiſme, ſe ſont éteintes & preſque évanouies à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci la premiere de toutes, connue avant Abraham, eſt demeurée juſqu'à nos jours entre le Judaïſme, le Chriſtianiſme & le Muſulmaniſme? Nous avons une Homélie de S. Gregoire de Nazianze contre les Sabiens, ainſi de ſon tems il y en avoit dans la Cappadoce. L'*alcoran*, tous les hiſtoriens, tous les auteurs perſans en parlent comme d'une religion ſubſiſtante chez eux, & cela n'eſt pas étonnant, puiſque Charan & Baſſora ſont ſi proches de l'Arabie & de la Perſe.

Une circonſtance curieuſe, ce ſeroit de ſavoir pourquoi & depuis quel ſiecle les Sabiens s'appellent *mendaï Jahia*, les *diſciples* ou les *chrétiens de S. Jean*. Il n'eſt pas facile de déterminer; mais il ſemble que l'hiſtoire arabe nous en donne une époque aſſez vraiſſemblable du tems d'Almamon. Ce prince paſſant par Charan, & ſans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit aſſembler les principaux habitans; il voulut ſavoir quelle étoit véritablement la religion qu'ils profeſſoient. Les Charaniens chagrins d'une telle demande, & ne ſachant où elle tendoit, ne ſe dirent ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans, ni ſabiens, mais charaniens, comme ſi c'eût été un nom de religion. Cette réponſe aſſez fondée d'ailleurs, mais que le prince muſulman prit ou pour une impiété, ou pour une dériſion, leur penſa couter la vie. Almamon en colere leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permiſes par le prophete, ſans quoi à ſon retour leur ville ſeroit paſſée au fil de l'épée. Là-deſſus un vieillard leur conſeilla en reprenant leur ancien nom de religion de ſe dire *ſabiens*. Cela étoit fort ſenſé; mais apparemment qu'alors entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens il y avoit des diviſions & des haines. Pluſieurs d'entr'eux aimerent mieux ſe faire chétiens ou muſulmans: mais ce qui ſera arrivé, c'eſt qu'avec les Muſulmans ils ſe ſeront dits chrétiens, & qu'avec les Chrétiens ils auront affecté de ſe faire nommer *chrétiens de S. Jean*, ou *chrétiens mendaï Jahia*, diſciples de S. Jean.

Il eſt vrai que du tems de l'Evangile S. Jean a eu des diſciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du précurſeur, qu'ils ayent tous embraſſé le Chriſtianiſme. Il eſt vrai encore que les *Sabiens* d'aujourd'hui font par-tout, & dans leurs liturgies, & dans leurs livres, une commémoration honorable de S. Jean; de ſorte que le nom de *chrétiens*

de

de S. Jean ou de *diſciples de Jean* pourroit avoir une époque plus ancienne, & être des premiers tems du Chriſtianiſme: on a même quelques livres de miſſionnaires qui les ont prêchés, où l'on voit les articles de leur créance, & il y eſt parlé du baptême. Mais une ſecte ne ſe connoît jamais à fond que par la lecture de ſes propres livres, & comme nous en avons à la bibliotheque du roi trois manuſcrits aſſez conſidérables, ces livres examinés en détail pourront mettre en état d'en parler avec plus de certitude. Extrait *des Mémoires de l'acad. des Inſcr. t. XII.* (*D. J.*)

SABINA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans la Sabine. Martial, *l. IX. épigr.* 55. dit,

> *Si mihi Picenâ Turdus palleret olivâ*
> *Tenderet aut noſtras* ſylva Sabina *plagas*.

Nous ne voyons par dans ce paſſage que *Sabina* ſoit une forêt particuliere ainſi nommée: il y avoit ſans doute des bois dans la Sabine, & on y chaſſoit; mais voici un paſſage plus particulier. Horace, *l. I. ode* 22. dit qu'étant occupé de ſes amours, il s'enfonça trop avant dans cette forêt, où il trouva un loup qui pourtant s'enfuit de lui, quoiqu'il n'eût point d'armes pour ſe défendre, s'il en eût été attaqué.

> *Namque me* ſylvâ *lupus in* Sabinâ
> *Dum meam canto Lalagen & ultra*
> *Terminum curis vagor expeditus*
> *Fugit inermem*.

Cette forêt ne devoit pas être fort éloignée de la maiſon de campagne qu'il déſigne par ces mots *vallis Sabina*, puiſqu'il alloit s'y promener ſeul & à pié. (*D. J.*)

SABINÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) petit lac, ou plutôt étang dans le pays des Sabins, ſelon Pline & Denys. Strabon l'appelle *aquæ Coſticoliæ*; c'eſt maintenant, ſelon Cluvier, le Pozzo Ratignano, proche du bourg de Cotila. (*D. J.*)

SABINE, *ou* SAVIGNER, (*Botan.*) *ſabina*, arbriſſeau toujours verd, qui vient naturellement dans l'Italie, le Portugal & l'Arménie, dans la Sybérie & dans le Canada. Il peut, avec l'aide de la culture, s'élever à dix piés; mais ſes branches étant fort chargées de rameaux qui ſe dirigent d'un ſeul côté, elles ont tant de diſpoſition à s'incliner & à ramper près de terre, que ſi l'arbriſſeau eſt livré à lui-même, il prend à peine quatre ou cinq piés de hauteur. Ses feuilles reſſemblent à celles du tamarin ou du cyprès, mais elles ſont ſi petites, & ſi peu diſtinctes, qu'on doit plutôt les regarder comme un fanage mouſſeux qui enveloppe les jeunes rameaux. Ses fleurs mâles ſont de très-petits chatons côniques & écailleux de peu d'apparence. Ses fruits qui viennent ſéparément, ſont des eſpeces de baies bleuâtres, de la groſſeur d'un pois, qui contiennent trois ſemences oſſeuſes; elles ſont convexes d'un côté & applaties ſur les faces qui ſe touchent.

Cet arbriſſeau eſt abſolument des plus robuſtes; il vient dans les pays chauds comme dans les climats très-froids; il réſiſte aux plus cruels hivers & à toutes les autres intempéries des ſaiſons; il s'accomode de tous les terreins, ne craignant ni l'humidité, ni la ſechereſſe; il vient ſur les lieux pierreux & très-expoſés au vent: mais il ſe plait davantage dans les terres graſſes, & il aime mieux l'ombre que le grand ſoleil. Il ſe multiplie très-aiſément de branches couchées, & tout auſſi-bien de bouture. On ne s'aviſe guere d'en ſemer la graine, ce ſeroit la méthode la plus longue & la plus incertaine. Il reprend, à la tranſplantation, plus facilement qu'aucune autre arbre toujours verd, pourvu qu'on obſerve les tems propres à planter ces ſortes d'arbres; ſavoir le mois d'Avril & le commencement du mois de Juillet ou de Septembre.

La *ſabine* ſeroit extrèmement propre à former de moyennes paliſſades toujours vertes, de petites haies très-régulieres; à garnir les maſſifs des boſquets pour donner de la verdure dans la ſaiſon des frimats, & à l'embelliſſement de diverſes parties des jardins, parce que le verd en eſt agréable & uniforme, & que d'ailleurs cet arbriſſeau a la facilité de venir dans les lieux ſerrés & à l'ombre des autres arbres: mais il répand une odeur ſi forte & ſi déſagréable, qu'on eſt forcé de le réleguer dans les endroits éloignés & peu fréquentés. Le bois de la *ſabine* eſt très-dur, & il n'eſt point ſujet à ſe gerſer. On ne cultive guere cet arbriſſeau que par rapport à ſes propriétés. C'eſt un inciſif très-pénétrant. Les médecins, les chirurgiens & les maréchaux en font quelque uſage.

On connoît peu de variétés de cet arbriſſeau.

1°. La *ſabine à feuilles de tamaris*, c'eſt la plus commune.

2°. La *ſabine à feuilles de cyprès*, c'eſt celle qui a le plus d'agrément.

3°. La *ſabine panachée* eſt d'une fort médiocre apparence.

SABINE, ſ. f. (*Botan.*) quoique la *ſabine* ſoit une eſpece de génévrier, il importe de faire connoitre, & celle qu'on nomme *ſabine* ou *ſavinier*, à feuilles de tamariſc, & la *ſabine* ou le *ſavinier* à feuilles de cyprès.

La premiere, *ſabina folio tamariſci Dioſcoridis*, C. B. jette de ſa racine en petit arbriſſeau, qui s'étend plus en large qu'en hauteur, & qui eſt toujours verd; ſes feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du tamariſc d'Allemagne, mais plus dures & un peu épineuſes, d'une odeur forte & deſagréable, d'un goût âcre ou piquant & brûlant. Cet individu, qu'on appelle *mâle* ou *ſtérile*, porte au ſommet des branches de petits châtons ou fleurs à trois étamines par le bas, ſans pétales; il ne leur ſuccede aucun fruit, du moins pour l'ordinaire, car lorſque l'arbriſſeau eſt vieux ou planté depuis long-tems dans le même endroit, il s'éleve d'entre les feuilles de petites fleurs verdâtres, qui changent en de petites baies applaties, moins groſſes que celles du génévrier, & qui aquierent comme elles en mûriſſant une couleur bleue, noirâtre. On le cultive dans les jardins; mais dans nos climats, il donne ſi rarement du fruit, qu'on le regarde comme ſtérile.

La *ſabine* à feuilles de cyprès, *ſabina folio cupreſſi*, C. B. P. produit un tronc plus élevé que celui de la premiere eſpece, approchant beaucoup du cyprès par ſon rapport, & faiſant comme un arbre à tige aſſez groſſe, dont le bois eſt rougeâtre, médiocrement épais. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du cyprès, mais plus compactes, d'une odeur forte & pénétrante, d'un goût amer & aromatique, réſineux. Ses fleurs ſont compoſées de trois pétales, fermes, pointus, permanens, ainſi que le calice, qui eſt diviſé en trois parties, d'une couleur jaune, herbeuſe. Ses baies ſont charnues, arrondies, chargées dans leur partie inférieure de trois tubercules oppoſés, avec un ombilic armé de trois petites dents; elles contiennent trois oſſelets ou noyaux oblongs, d'un côté convexe & de l'autre anguleux.

Cet arbriſſeau croît ſur les montagnes, dans les bois, & autres lieux incultes. On le cultive auſſi dans les jardins. (*D. J.*)

SABINE, (*Mat. méd.*) *ſabine* à feuilles de tamariſc, & *ſabine* à feuilles de cyprès.

La premiere eſpece eſt principalement employée en Médecine tant extérieurement qu'intérieurement, & elle a en effet plus de vertus.

Les feuilles de *ſabine* ont une odeur balſamique forte, & un goût amer, âcre, aromatique. Elles contiennent une quantité très-conſidérable d'huile eſſentielle. M. Cartheuſer a retiré plus de deux onces & demie d'huile eſſentielle d'une livre marchande de feuilles de *ſabine* à feuille de tamariſc.

Cette plante tient le premier rang parmi les remedes emmenagogues & *ecboliques*, c'eſt-à-dire propres à faire couler les regles & à chaſſer le fœtus de la matrice. Elle a le grand caractere des remedes véritablement efficaces, c'eſt-à-dire que l'abus en eſt dangereux. Cependant ſa doſe même exceſſive ne procure pas auſſi conſtamment & auſſi promptement l'avortement qu'on a coutume de le croire. Quoique ce remede produiſe le plus ſouvent des accidens qui obligent d'emprunter le ſecours d'autrui, & par conſéquent d'avoir à pure perte des témoins d'un crime & de la honte qu'on vouloit cacher, il ſeroit à ſouhaiter que cette vérité, qui eſt fondée ſur l'obſervation d'un très-grand nombre de faits, pût détruire la funeſte opinion qui eſt répandue dans le public ſur cette prétendue propriété de la *ſabine*. Une autre vérité, fondée auſſi ſur un grand nombre d'expériences, & qu'il eſt très-utile de publier dans la même vue, c'eſt que l'avortement procuré par le ſecours de ce genre, eſt encore plus ſouvent accompagné que celui qui dépend de toute autre cauſe, d'une hémorrhagie violente qui tue la mere avec l'enfant.

Les feuilles fraîches de *ſabine* s'ordonnent dans les ſuppreſſions des regles, & pour chaſſer l'arriere-faix

& le fœtus mort, en infuſion dans de l'eau ou dans du vin, à la doſe d'une pincée ou de deux; & en poudre, lorſqu'elles ſont ſeches, à celle d'un demi-gros dans un verre de vin blanc, d'eau, de thé, *&c.* L'huile eſſentielle de cette plante, donnée a la doſe de quelques gouttes, ſous forme d'oleo-ſaccharum, eſt regardée auſſi comme un remede très-efficace dans les mêmes cas.

Ces mêmes remedes ſont auſſi de très-puiſſans vermifuges.

Pour ce qui regarde l'uſage extérieur de cette plante, elle eſt miſe au rang des plus puiſſans diſcuſſifs & déterſifs. Ses feuilles ſeches, réduites en poudre, s'emploient aſſez communément pour mondifier, deſſécher & conſolider les vieux ulceres.

Cette même poudre mêlée avec du miel, ou les feuilles fraîches pilées avec la même matiere, paſſent auſſi pour très-propres à tuer les vers des enfans, ſi on leur en frotte le nombril.

Les feuilles de *ſabine* entrent dans l'eau hyſtérique, les trochiſques hyſtériques, le ſirop d'armoiſe, l'onguent martiatum, la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris, & l'huile eſſentielle dans le baume hyſtérique & dans l'eſſence appellée dans la même pharmacopée *anti-hyſtérique*, & qu'il faut appeller *hyſtérique*; car ce remede eſt fait pour la matrice & non pas contre la matrice. (*b*)

SABINE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, borné au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Teverone la ſépare, au levant par l'Abruze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle eſt ſéparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui eſt entre Ponte-Mole & le ruiſſeau d'Aja, & la *Sabine* vieille qui eſt au-delà du ruiſſeau d'Aja; mais malgré cette diviſion, la province entiere n'en eſt pas moins la plus petite province de l'état eccléſiaſtique. Elle n'a qu'environ 9 lieues de long ſur autant de large, en ſorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conſerve le nom; & la ſeule ville qu'il y ait dans cette province eſt Magliano; mais pluſieurs petites rivieres arroſent le pays: il eſt fertile en huile, en vin & en paſſes, qui eſt une ſorte de raiſin ſec ſans pepin. (*D. J.*)

SABINIEN, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſenatus-conſulte *ſabinien*, *voyez* au *mot* SENATUS-CONSULTE.

SABINIEN, (*Juriſprud. rom.*) on nommoit *Sabiniens*, ſous les empereurs romains, les juriſconſultes attachés au parti d'Atteius Capito, qui floriſſoit ſous Auguſte. Ce parti tiroit ſon nom de Mazurius Sabinus, qui vivoit ſous Tibere. Ils étoient oppoſés en pluſieurs choſes aux *Proculiens*. Ces deux partis régnerent à Rome juſqu'au tems que les empereurs, privant les juriſconſultes de leur ancienne autorité, deciderent les affaires ſelon leur bon plaiſir ſans égard aux lois & à leurs interprétations. (*D. J.*)

SABINITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à une pierre ſur laquelle ſe trouvoit empreinte de la ſabine.

SABINS, (*Géog. anc.*) *Sabini*, ancien peuple d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre; une partie de leur région conſerve l'ancien nom.

Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui; il comprenoit encore tout ce qui eſt au midi oriental de la Néra juſqu'à celle de ſes ſources, qui eſt préſentement dans la marche d'Ancone, excepté, vers l'embouchure de cette riviere dans le Tibre, une petite liſiere aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainſi tous les lacs aux environs de Riéti, & toute la riviere de Velino qui les forme, étoient dans cette province, juſqu'à la ſource du Nomano, qui eſt aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure; il étoit alors dans le pays des *Sabins*, & s'étendoit même au delà de la Peſcara, où étoit *Amiternum*, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno-Rovinato*.

A la réſerve de la ville d'Otricoli, qui eſt aujourd'hui du duché de Spolette, la Sabine n'a rien perdu du côté du Tibre; & le Teverone la borne comme il faiſoit autrefois, à-peu-près juſqu'au même lieu, excepté qu'elle avoit au midi de cette riviere la ville de Collatia.

Ainſi l'ancienne Sabine étoit bornée au nord-oueſt par l'Ombrie; au nord-eſt par des montagnes qui la ſéparoient du Picenum; à l'orient par le peuple *Veſtini*; au ſud-eſt par les Marſes & les Eques; au midi par le Latium, & au couchant par le Tibre qui la ſéparoit des Faliſques & des Véiens.

Les uns dérivent le nom de *Sabin*, de *Sabus*, capitaine lacédémonien; les autres tirent ce nom de *Sabinus*, fils de *Sancus*, génie de cette contrée, nommé autrement *Medius-Fidius*, & que quelques-uns ont pris pour Hercule.

Il y a trois opinions différentes ſur l'origine des *Sabins*; Plutarque, *in Numa*, & Denis d'Halicarnaſſe, *liv. II.* les font lacédémoniens, & diſent qu'ils ſe rendirent d'abord dans le territoire de Pometia, ville des Volſques, & que partant de-là, ils vinrent dans ce pays, & ſe mêlerent avec les habitans qui y étoient déja. La ſeconde opinion eſt celle de Zénodote de Troezene. Il dit que ce ſont des peuples de l'Ombrie, qui étant chaſſés de leur patrie par les Pélaſges, ſe retirerent dans ce pays, & y furent appellés *Sabins*. La troiſieme eſt de Strabon, *liv. III.* qui croit qu'ils étoient Autochtons, Ἀ'υτοχθονας, & du peuple *Opici*, avec lequel ils avoient un langage commun. Il paroît que les Pélaſges paſſerent pour la plûpart chez les *Sabins*.

On ſait que les *Sabins* eurent avec les Romains de grandes guerres, auxquelles donna lieu le fameux enlevement des *ſabines*. Tatius avoit ſur les *Sabins* une ſupériorité de prééminence; & après la paix, il paſſa à Rome où il s'établit; & du nom de la ville de Cures ſe forma, ſelon quelques-uns, le nom de *quirites*, affecté par les Romains. Les autres demeurerent en repos quelque tems; mais ils remuerent ſous Tullus Hoſtilius, Ancus Martius & ſous les Tarquins. Ils ſoutinrent encore la guerre ſous les conſuls, & diſputerent aſſez long-tems la primauté aux Romains. On peut voir dans Florus, *liv. I. ch. xiv.* comment ils furent vaincus & ſubjugués. Les Samnites étoient un détachement des *Sabins*.

Le pere Briet diviſe le pays de l'ancienne Sabine en trois parties; ſavoir, au-delà de Velino: c'eſt aujourd'hui une partie du duché de Spolete qui eſt au pape, & de l'Abruzze ultérieure qui eſt du royaume de Naples: les *Sabins* en-deçà du Velino, aujourd'hui *la Sabine*, ou comme il l'appelle *Sabio*, & les villes dont la poſſeſſion a été incertaine entre les *Sabins* & les Latins. Cela fait trois tables différentes, que voici:

Reate, aujourd'hui *Rieti*.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Nurſia, aujourd'hui *Norſia*.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Veſpaſiæ, maiſon de campagne. { les Veſpaſiens en portoient le nom.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Amiternum, aujourd'hui *Amiterno Rovinato*.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Fourli rupes.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Palatinum, aujourd'hui *Polegia*, village.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Forum Decii, mots corrompus dans la table de Peutinger.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Eſii, aujourd'hui *civita Real*.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Cutiliæ, aujourd'hui *Cotyla*.	Villes.	Au-delà du *Velino*.
Velinus, aujourd'hui *le Vélino*.	Rivieres.	Au-delà du *Velino*.
Truenti fontes, c'eſt-à-dire *la ſource du Trono*.	Rivieres.	Au-delà du *Velino*.
Alterni fontes, c. à. d. *la ſource de la Peſcara*.	Rivieres.	Au-delà du *Velino*.
Vélinus, aujourd'hui *Lago pié di Luca*.	Lacs.	Au-delà du *Velino*.
Reatinus lacus, aujourd'hui *Lago di Rieti*.	Lacs.	Au-delà du *Velino*.
Cutilienſis lacus, aujourd'hui *Pozzo Ratignano*.	Lacs.	Au-delà du *Velino*.
Cures, ancienne capitale des Sabins.	Villes.	En-deçà du *Velino*.
Regillum, on en montre les ruines à cinq milles du Tibre.	Villes.	En-deçà du *Velino*.
Eretum, aujourd'hui *monte Ritondo*.	Villes.	En-deçà du *Velino*.
Caſperia, aujourd'hui *Aſpra*.	Villes.	En-deçà du *Velino*.
Cruſtumenium, aujourd'hui *Marcigliano-Vecchio*.	Villes.	En-deçà du *Velino*.
Lucretilis mons, aujourd'hui *le mont Libretti*.	Montagnes.	En-deçà du *Velino*.
Sacer mons, colline où eſt le château de S. Silveſtre.	Montagnes.	En-deçà du *Velino*.
Corniculi montes, { les montagnes entre la tour de Vergara & ſanta Margaritella.	Montagnes.	En-deçà du *Velino*.
Anio, aujourd'hui *le Teverone*.	Rivieres.	En-deçà du *Velino*.
Albula, aujourd'hui *la Solforata*.	Rivieres.	En-deçà du *Velino*.
Aveus, aujourd'hui *le Curèſe*.	Rivieres.	En-deçà du *Velino*.
Telonius, aujourd'hui *le Turano*.	Rivieres.	En-deçà du *Velino*.
Fabaris, aujourd'hui *le Farfa*.	Rivieres.	En-deçà du *Velino*.
Allia aujourd'hui *le Caminato*.	Rivieres.	En-deçà du *Velino*.
Himella, aujourd'hui *l'Aia*.	Rivieres.	En-deçà du *Velino*.
Antemna, on ne ſait où elle étoit.	Villes de poſſeſſion incertaine.	
Cœnina, de même.	Villes de poſſeſſion incertaine.	
Collatia, aujourd'hui *ſaint-Agnèſe*, village.	Villes de poſſeſſion incertaine.	
Ficulnea, où eſt le château de ſaint-Clément.	Villes de poſſeſſion incertaine.	
Nomentum, aujourd'hui *Lamentano*.	Villes de poſſeſſion incertaine.	
Fidenæ, détruite depuis long-tems.	Villes de poſſeſſion incertaine.	
Corniculum, vers la tour de Vergara.	Villes de poſſeſſion incertaine.	

Il réſulte de ce détail, que les *Sabins* occupoient cette contrée de l'Italie qui eſt ſituée entre le Tibre, le Téverone & les Apennins. Ils habitoient de petites villes, & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des princes, & d'autres par de ſimples magiſtrats, & en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une eſpece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un ſeul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux, les plus belliqueux de l'Italie & les plus voiſins de Rome. Leurs femmes étoient regardées comme des modeles de pudeur, & paſſoient pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine ſur le trône, qu'il envoya des députés aux *Sabins* pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur propoſer de faire une étroite alliance avec Rome; mais comme le nouvel établiſſement de Romulus leur étoit devenu ſuſpect, ils rejetterent ſa propoſition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlevement qu'il fit des *ſabines* cauſa une longue guerre entre les deux peuples. Les Céniniens, les Antemnates & les Cruſtumeniens furent vaincus. Enfin, Tatius roi des Cures, dans le pays des *Sabins*, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra juſques dans la place. Il y eut un combat ſanglant & très-opiniâtre ſans qu'on en pût prévoir le ſuccès, lorſque les *ſabines* qui étoient devenues femmes des romains, & dont la plûpart en avoient déja eu des enfans, ſe jetterent au milieu des combattans, & par leur prieres & leurs larmes, ſuſpendirent l'animoſité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plûpart de ces *ſabins* qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainſi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour, les citoyens & les défenſeurs. Romulus aſſocia à la ſouveraineté Tatius roi des *Sabins;* cent des plus nobles de cette nation furent admis en même tems dans le ſénat. Cet événement qui ne fit qu'un ſeul peuple des *Sabins* & des Romains, arriva l'an 7 de Rome, 747 avant Jeſus-Chriſt. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SABIONCELLO, (*Géog. mod.*) preſqu'île de la Dalmatie, dans les états de la république de Raguſe, ſur la côte du golfe de Veniſe; elle eſt bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Curſola. On lui donne environ 20 milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un couvent de dominicains. (*D. J.*)

SABIONETA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, ſur les confins du duché de Mantoue & du Cremoneſe, capitale d'un duché de même nom, à 15 milles de Parme, & à 25 de Crémone. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la maiſon d'Autriche l'a cédée en 1748 à dom Philippe duc de Parme. *Long.* 27. 58. *lat.* 45. 4.

Gérard de Sabioneta, écrivain célebre du xij. ſiecle, mais moins connu ſous le nom de *Sabioneta*, que ſous celui de *Gérard de Crémone*, étoit un eccléſiaſtique verſé dans les langues grecque, latine & arabe. Il s'attacha néanmoins particulierement à la Médecine, & l'exerça avec ſuccès en Italie & en Eſpagne. Il traduiſit du grec & de l'arabe en latin divers ouvrages conſidérables, & en compoſa lui-même quelques-uns.

Entre ſes traductions de l'arabe & du grec, il faut mettre d'abord les œuvres d'Avicenne, avec des commentaires imprimés à Veniſe, chez les Juntes, en 1544 & 1555, *deux vol. in-fol.* 2°. Les œuvres de Rhaſis *Baſileæ*, en 1544, *in-fol.* 3°. *Serapionis practica*, Venet. 1497. *in-fol.* 4°. La chirurgie d'Albucaſis, imprimée à Veniſe en 1500, *in-fol.* 5°. *Gebri arabis aſtrologiæ*, *lib. IX.* Norimbergæ, 1533, *in-folio*. La ſeule verſion latine faite du grec par *Gérard de Crémone*, eſt l'*Ars parva* de Galien.

Cet homme rare dans ſon ſiecle par ſes études, ne ſe contenta pas de traduire, il compoſa même pluſieurs ouvrages en Médecine, entr'autres, 1°. *Commentarius in pronoſtica Hippocratis;* 2°. *Commentarius in Viaticum Conſtantini africani, monachi Caſſienſis;* 3°. *Modus medendi;* 4°. *Geomantia aſtronomica*, car il s'appliqua auſſi à l'Aſtrologie. Son ſtyle eſt aſſurément fort dur & fort barbare, au point qu'il dégoûte les lecteurs les plus patiens; mais enfin c'étoit beaucoup dans le xij. ſiecle de pouvoir écrire en latin, & ce qui eſt plus étonnant, d'entendre le grec & l'arabe. (*D. J.*)

SABIS, ſ. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu des anciens Arabes. Ces peuples payoient la dixme au dieu *Sabis*. On croit que c'eſt le même que Sabazeus & Sabur.

SABLE, *arena*, *ſabulum*, *glarea*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) le *ſable* n'eſt autre choſe qu'un amas de petites pierres détachées; il eſt rude au toucher, & inſoluble dans l'eau. De même qu'il y a des pierres de différentes eſpeces, il y a auſſi du *ſable* de différentes qualités; il varie pour la figure, la couleur & la grandeur des parties qui le compoſent. Le *ſable* le plus groſſier ſe nomme *gravier*. *Voyez cet article*. Le *ſable* le plus fin s'appelle *ſablon;* ce dernier paroît n'être autre choſe qu'un amas de petits cailloux arrondis, ou de cryſtaux tranſparens, dont ſouvent les angles ont diſparu par le frottement. C'eſt à cette ſubſtance que l'on doit proprement donner le nom de *ſable:* tel eſt celui que l'on trouve ſur le bord de la mer; il eſt très-fin, très-mobile, & très-blanc, lorſqu'il n'eſt point mêlé de ſubſtances étrangeres; tel eſt auſſi le *ſable* que l'on trouve dans une infinité de pays; l'on a tout lieu de conjecturer qu'il a été apporté par les inondations de la mer, ou par le ſéjour qu'elle a fait anciennement ſur quelques portions de notre globe, d'où elle s'eſt retirée par la ſuite des tems.

On a dit que c'étoit à cette derniere ſubſtance que convenoit proprement le nom de *ſable:* en effet, les autres ſubſtances à qui on donne ce nom, n'ont point les mêmes caracteres; elles paroiſſent n'être que de la terre, produite par les débris de certaines pierres, & dont les parties n'affectent point de figure déterminée, & qui ne differe en rien de la pouſſiere. Wallerius a mis le *ſable* dans une claſſe particuliere diſtincte des terres & des pierres; il en diſtingue pluſieurs eſpeces; mais ſes diſtinctions ne ſont fondées que ſur des circonſtances purement accidentelles; telles que la couleur, la fineſſe des parties, & les ſubſtances avec leſquelles le *ſable* eſt mêlé. Il appelle le vrai *ſable* ou *ſablon* dont nous avons parlé en dernier lieu, *arena quarzoſa;* peut-être eût-il été plus exact de l'appeller *arena cryſtalliſata*.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt-là le *ſable* dont on ſe ſert pour faire du verre; le *ſablon* d'Etampes & celui de Nevers ſont de cette eſpece; il varie pour la fineſſe, la blancheur, & la pureté: celui dont les parties ſont les plus déliées, s'appelle *glarea mobilis*, *ſable* mouvant.

Preſque tous les *ſables* ſont mêlés de parties étrangeres qui leur donnent des couleurs & des qualités différentes; ces parties ſont des terres, des parties végétales, des parties animales, des parties métalliques, *&c.*

Le *ſable* noir des Indes, qui eſt attirable par l'aimant, dont parle M. Muſchenbroeck, eſt un *ſable* mêlé de parties ferrugineuſes; en joignant à ce *ſable* mis dans un creuſet un grand nombre de matieres graſſes, ce ſavant phyſicien n'a fait que réduire ces parties ferrugineuſes en fer; c'eſt pour cela qu'il a trouvé que ce *ſable* étoit devenu plus attirable par l'aimant qu'auparavant. Les Phyſiciens, faute de connoiſſances chimiques, ne ſavent pas toujours apprécier les expériences qu'ils font.

Le *ſable* verd qui, ſuivant la remarque de M. Rouelle, ſe trouve aſſez conſtamment au-deſſous des couches de la terre, dans leſquelles on trouve des coquilles & des corps marins, ſemble redevable de ſa couleur à la deſtruction des animaux marins qui l'ont ainſi coloré.

Outre le *ſable* que nous avons décrit, il s'en trouve qui eſt compoſé de fragmens ou de petites particules de pierres de différente nature, & qui ont les propriétés de ces ſortes de pierres; tel eſt le *ſable* luiſant qui eſt un amas de petites particules de mica ou de talc; il eſt infuſible & ne ſe diſſout point dans les acides. On ſent auſſi que le *ſable* ſpatique ou calcaire doit avoir d'autres propriétés: en général, il paroît que les Naturaliſtes n'ont conſidéré les *ſables* que très-ſuperficiellement; ils ne ſont entrés dans aucun détail ſur leurs figures, qui ne peuvent être obſervées qu'au microſcope, ni ſur leurs qualités eſſentielles, par leſquelles ils different les uns des autres; il ſemble que l'on ne ſe ſoit occupé que des choſes qui lui ſont accidentelles. Cependant une connoiſſance exacte de cette ſubſtance pourroit jetter un grand jour ſur la formation des pierres, vu qu'un grand nombre d'entre elles ne ſont que des amas de

grains de *ſable* liés par un ſuc *lapidifique:* de cette eſpece, ſont ſur-tout les *grais*, *&c.*

Le *ſable* mêlé avec de la glaiſe contribue à la diviſer & à la fertiliſer; en Angleterre on ſe ſert du *ſable* de la mer pour le mêler avec des terres trop fortes; par-là elles deviennent perméables aux eaux du ciel, & propres par conſéquent à favoriſer la végétation. (—)

Sable de la mer, (*Médecine.*) le *ſable de la mer* eſt d'uſage en Médecine pour les bains que l'on en fait ſur les côtes maritimes, & que l'on ordonne aux gens attaqués de paralyſie & de rhumatiſme; ce *ſable* eſt ſur-tout recommandé dans ces occaſions aux perſonnes qui habitent les côtes maritimes de Provence & de Languedoc. On fait échauffer le *ſable* pendant les jours les plus chauds de l'été aux rayons du ſoleil le plus ardent après l'avoir étendu; enſuite on le ramaſſe & on enfonce les malades dans ces tas de *ſable*, de façon qu'ils y ſoient comme enſevelis; lorſqu'ils y ont reſté environ un quart-d'heure ou une demi-heure, on les en voit ſortir, à-peu-près comme des morts de leur tombeau, de façon que cette eſpece de bain imite une réſurrection; d'autant que l'on voit tous les ſoirs les malades ſortir des tas de *ſable*, à-peu-près comme des morts de leur tombeau.

L'efficacité de ce bain eſt dûe à la chaleur, à la ſalure, & à la volatilité des principes que l'eau de la mer a communiquées au *ſable;* ces principes exaltés par les rayons du ſoleil, n'en deviennent que plus propres à donner du reſſort aux fibres, à réſoudre les concrétions lymphatiques, & tous les vices de la lymphe.

Sable, *bain de*, (*Chimie.*) *voyez* Bain, Feu, Intermede.

Sable, (*Marine.*) terme ſynonyme à *horloge*, *voyez* Horloge. On dit *manger ſon ſable*, lorſqu'on tourne l'horloge avant que le *ſable* ne ſoit écoulé, afin que le quart ſoit plus court; ce qui eſt une friponnerie puniſſable, & à laquelle le quartier-maître doit avoir l'œil.

Sable, (*Agriculture.*) on employe dans l'Agriculture pluſieurs eſpeces de *ſable;* les uns ſont ſtériles, comme ceux de la mer, des rivieres, des ſablieres, *&c.* Les autres ſont gras & fertiles: de ceux-ci, les uns le ſont plus, & c'eſt ce qui fait les bonnes terres; les autres le ſont moins, ou ne le ſont point du tout; & c'eſt ce qui fait les terres médiocrement bonnes, ou les terres mauvaiſes, & ſur-tout les terres légeres, arides, & ſablonneuſes. De plus, les uns ſont plus doux, & ceux-là font ce qu'on nomme *une terre douce & meuble*; les autres ſont plus groſſiers, & ceux-ci font ce qu'on appelle *une terre rude & difficile à gouverner;* enfin, il en eſt d'onctueux & d'adhérans les uns aux autres; ceux qui le ſont médiocrement font les terres fortes; ceux qui le ſont un peu plus font les terres franches; & ceux qui le ſont extrêmement font les terres argilleuſes & les terres glaiſes, incapables de culture. (*D. J.*)

Sable, Fondeur en, (*Arts méch.*) les *Fondeurs en ſable* ou de petits ouvrages, compoſent une partie très-nombreuſe de la communauté des Fondeurs qui ſe partage en pluſieurs parties par rapport aux différens ouvrages qu'ils fabriquent, comme fondeur de cloches, de canons, de figures équeſtres, ou grande fonderie (*voyez tous ces articles*), & de petits ouvrages moulés en *ſable*. C'eſt de cette derniere eſpece de fondeurs dont il eſt mention dans cet article, & celle qui eſt la plus commune, parce que les occaſions de faire de grandes fonderies ſont rares à proportion de celles que les fondeurs de petits ouvrages ont de faire uſage de leurs talens.

Pour fondre en *ſable*, on commence par préparer les moules; ce qui ſe fait en cette maniere: on corroye le *ſable* dont on doit faire les moules avec le rouleau de bois, repréſenté *figure* 12. *Planche du fondeur en ſable*, dans la caiſſe à *ſable*, qui eſt un coffre *ABCD*, non couvert, de 4 piés de long *BC*, & 2 de large *AB*, de 10 pouces de profondeur *BE*, monté ſur quatre piés *ffff* qui le ſoutiennent à hauteur d'appui. *Voyez la figure* 14. *Planche du fondeur en ſable*. Corroyer le *ſable*, c'eſt en écraſer toutes les mottes avec le rouleau; on raſſemble enſuite le *ſable* dans un coin de la caiſſe, avec une petite planche de ſix pouces de long, appellée *ratiſſe-caiſſe*; *voyez la figure* 14. *n*°. 2. on recommence pluſieurs fois la même opération juſqu'à ce que le *ſable* ſoit mis en poudre; c'eſt ce qu'on appelle *corroyer*.

Tous les *ſables* ne ſont pas également propres aux Fondeurs; ceux qui ſont trop ſecs, c'eſt-à-dire, ſans aucun mélange de terre, ne peuvent point retenir la forme des modeles: celui dont les fondeurs de Paris ſe ſervent vient de Fontenay-aux-roſes, village près de Paris; ſa couleur eſt jaune, mais devient noire par la pouſſiere de charbon, dont les Fondeurs ſaupoudrent leurs modeles.

Pour faire le moule, le *ſable* médiocrement humecté, on poſe le chaſſis *A B C D*, *figure* 16. ſur un ais, *figure* 17. & le tout ſur un autre ais *g h i k*, poſé en-travers ſur la caiſſe, *figure* 14. le côté inférieur en-deſſus; on emplit l'intérieur du chaſſis de *ſable* que l'on bat avec un maillet de bois pour en aſſûrer toutes les parties, & le faire tenir au chaſſis dont toutes les barres ont une rainure à la partie intérieure; en ſorte que le *ſable* ainſi battu avec le maillet, forme une table que l'on peut lever avec le chaſſis; avant de le retourner on affleure (avec le racloir repréſenté *figure* 13. qui eſt une lame d'épée emmanchée) le *ſable* du moule aux barres du chaſſis, en coupant tout ce qui eſt plus élevé qu'elle. On retourne enſuite le moule ſur lequel on place les modeles, ſoit de cuivre ou de bois, *&c.* que l'on veut imiter. On fait entrer les modeles dans ce premier chaſſis à moitié de leur épaiſſeur, obſervant avant de poſer les modeles, de poncer le *ſable* du chaſſis avec de la pouſſiere de charbon contenue dans un ſac de toile, au-travers de laquelle on l'a fait paſſer. L'uſage de cette poudre eſt de faciliter la retiration de modeles que l'on doit faire enſuite: le ponſif, qui eſt une ſorte de *ſable* très fin, ſert au même uſage.

Lorſque les modeles ſont placés dans le *ſable* du premier chaſſis, & que leur empreinte y eſt parfaitement imprimée, on place le ſecond chaſſis, *fig.* 15. qui a trois chevilles, que l'on fait entrer dans les trous correſpondans du premier chaſſis. Ces chevilles ſervent de repaires, pour que les creux des deux parties du moule ſe préſentent vis-à-vis les uns des autres; le chaſſis ainſi placé, on ponce ſoit avec de la pouſſiere de charbon ou du ponſif contenu dans un ſac de toile, les modeles & le ſable du premier chaſſis; on ſouffle enſuite avec un ſoufflet à main, ſemblable à celui qui eſt repréſenté dans les planches du ferblantier, ſur le moule & les modeles pour faire voler toutes les parties du charbon ou du ponſif, qui ne ſont point attachées au moule ou au modele où on a placé des verges de laiton ou de fer cylindriques, qui doivent former les jets & évents après qu'elles ſont retirées: la verge de jet aboutit par un bout contre le premier modele, & de l'autre paſſe par la breche *e* pratiquée à une des barres *C D*, *c d* de chaque chaſſis; ces breches ſervent d'entonnoir pour verſer le métal fondu dans le moule.

Ce premier chaſſis ainſi préparé, & le ſecond placé deſſus; on l'emplit de *ſable*, que l'on bat de même avec le maillet pour lui faire prendre la forme des modeles & des jets placés entre deux: on commence par mettre un peu de *ſable* ſur les modeles que l'on bat légerement avec le cogneux, qui eſt un cylindre de bois d'un pouce de diametre, & de quatre ou cinq de long, *voyez la fig.* 11. dont on ſe ſert comme du maillet, pour faire prendre au *ſable* la forme du modele; par-deſſus ce premier ſable, on en met d'autre, juſqu'à ce que le chaſſis ſoit rempli. On affleure ce *ſable* comme celui du premier chaſſis avec le racloir, *fig.* 13. & le moule eſt achevé.

Pour retirer les modeles qui occupent la place que le métal fondu doit remplir, on leve le premier chaſſis qui a les chevilles, ce qui ſépare le moule en deux, & laiſſe les modeles à découvert que l'on retire du chaſſis où ils ſont retirés, en cernant tout-autour avec la tranche, ſorte de couteau de fer repréſenté *fig.* 10. Le même outil ſert à tracer les jets de communication d'un modele à l'autre, lorſque le chaſſis en contient pluſieurs, & les évents particuliers de chaque modele. Le moule ainſi préparé, & reparé avec des ébauchoirs de fer, s'il eſt beſoin, eſt, après avoir été ſéché, en état d'y couler le métal fondu.

Pour faire ſécher le moule, on allume du charbon, que l'on met par terre en forme de pyramide, que l'on entoure de quatre chaſſis, ou demi-moules; ſavoir, deux appuyés l'un contre l'autre par le haut, comme un toît de maiſon, & deux autres à côté de ceux-ci, enſorte que le feu en eſt entierement entouré; ce qui fait évaporer des moules toute l'humidité qui ne manqueroit pas d'en occaſionner la rupture, lorſqu'on y verſe le métal fondu, ſi les moules n'étoient pas bien ſéchés auparavant.

Pendant qu'un ouvrier prépare ainſi les moules, un autre fait fondre le métal, qui eſt du cuivre, dans le fourneau repréſenté, *fig.* 1. Le fourneau eſt un priſme quadrangulaire de 10 pouces ou environ en tous ſens, & d'un pié & demi de profondeur, formé par un maſſif de maçonnerie ou de briques révêtues intérieurement avec des carreaux de terre cuite, capables de réſiſter au feu. Le priſme creux *ABCD*, *cbd*, *fig.* 9. eſt ſéparé en deux parties par une grille de terre cuite *ff*, percée de pluſieurs trous: la partie ſupérieure, qui a environ un pié de hauteur, ſert à mettre le creuſet *E* & le charbon allumé: la partie inférieure eſt le cendrier, dont on ferme l'ouverture avec une pâte de terre *x*, *fig.* 1. bien latée avec de la terre glaiſe ou de la cendre; c'eſt dans le cendrier que le porte-vent *hgF* du ſoufflet aboutit d'où le vent qu'il porte paſſe dans le fourneau proprement dit, par les trous de la grille *ff*, ce qui anime le feu de charbon dont il eſt rempli, & fait rougir le creuſet & fondre le metal qu'il contient. Pour augmenter encore la force du feu, on couvre le fourneau avec un carreau de terre *A*, qui gliſſe entre deux couliſſes *cd*, *fe*, on a auſſi un couvercle de terre pour couvrir le creuſet. *Voyez* Creuset. Celui des fondeurs a 10 pouces de haut & 4 de diametre. On ſe ſert pour mettre le cuivre dans le creuſet d'une cuilliere repréſentée; *fig.* 4. appellée *cuilliere aux pelotes*, qui eſt une gouttiere de fer enmanchée d'un manche de même métal; la cuilliere eſt creuſe & ouverte dans toute ſa longueur, pour que les pelotes de cuivre puiſſent couler plus facilement dans le creuſet. Les pelotes ſont des amas de petits morceaux de cuivre que l'on ploie enſemble pour en diminuer le volume, & faire qu'elles puiſſent entrer en un paquet dans le creuſet; on ſe ſert auſſi au fourneau d'un outil appellé *tiſonnier*, repréſenté *fig.* 5. C'eſt une verge de fer de 2 $\frac{1}{2}$ piés de long, pointu par un bout, qui ſert à déboucher les trous de la grille ſur laquelle poſe le creuſet. On ſe ſert auſſi des pincettes, *fig.* 2. pour arranger les charbons, ou retirer du creuſet les morceaux de fer qui peuvent s'y trouver.

Le ſoufflet *I* de la forge eſt composé de deux ſoufflets d'orgue, qu'on appelle *ſoufflet à double vent*, *voyez* Soufflet a double vent, ſuſpendu à une poutre *P* par deux ſuſpentes de fer *PQ*, qui ſoutiennent la table du milieu; le mouvement eſt communiqué à la table inférieure par la baſcule 10, qui fait charniere au point *N*; l'extrémité *O* de la baſcule eſt attachée par une chaîne *ok*, qui tient à la table inférieure où eſt attaché un poids *k*, dont l'uſage eſt de faire ouvrir le ſoufflet, que l'on ferme en tirant la baſcule *IO*, par la chaîne *IM*, términée par une poignée *M*, que l'ouvrier tient dans ſa main. *Voyez* la *fig.* 1. Le vent paſſe par le porte-vent de bois ou de fer *HG* dans le cendrier, d'où il paſſe dans le fourneau par les trous de la grille, comme il a été dit plus haut.

Pendant que le métal eſt en fuſion, deux ouvriers placent les moules dans la preſſe, *fig.* 18. on commence par mettre un ais, *fig.* 17. de ceux qui ont ſervi à former les moules ſur la couche *AB* de la preſſe, qui eſt poſée ſur le baquet plein d'eau, *fig.* 6. ſur cet ais on étale un peu de ſable, pour que le moule que l'on poſe deſſus porte dans tous ſes points ſur le premier moule, composé de deux chaſſis, on met une couche de ſable, ſur lequel on poſe un autre moule; ainſi de ſuite juſqu'à ce que la preſſe ſoit remplie: par-deſſus le ſable qui couvre le dernier moule on met un ais, par-deſſus lequel on met la traverſe *CD* de la preſſe, que l'on ſerre également avec les deux écroues *EF*, taraudés de pas ſemblables à ceux des vis *ef*; toute cette machine eſt de bois.

Lorſque l'on veut couler le métal, on incline la preſſe, enſorte que les ouvertures *ee* des chaſſis qui ſervent d'entonnoirs pour les jets, regardent en-haut; ce qui ſe fait en appuyant les moules par la partie oppoſée ſur le bord du baquet, enſorte que leur plan faſſe avec l'horiſon un angle d'environ 30 degrés.

Avant de verſer le métal, le fondeur l'écume avec une écumoire repréſentée *fig.* 8. c'eſt une cuilliere de fer percée de pluſieurs trous, au-travers deſquels le métal fondu paſſe, & qui retient les ſcories que le fondeur jette dans un coin du fourneau; après que le métal eſt écumé, on prend le creuſet avec les happes, repréſenté *fig.* 3. & on verſe le métal fondu dans les moules. Lorſque le métal a ceſſé d'être liquide, on verſe de l'eau ſur les chaſſis pour éteindre le feu que le métal fondu y a mis; on releve enſuite les moules, & on deſſerre la preſſe, d'où on retire les moules, que l'on ouvre pour en tirer les ouvrages. Le ſable eſt enſuite remis dans la caiſſe, où on le corroie de nouveau pour en former d'autres moules.

Les happes avec leſquelles on prend les creuſets dans le fourneau, ſont des pinces de fer dont les deux branches ſont recourbées en demi-cercle, qui embraſſent le creuſet; le plan du cercle, que les courbures des branches forment, eſt perpendiculaire à la longueur des branches de la tenaille. L'ouvrier qui prend le creuſet, a la précaution de mettre à ſa main gauche un gros gant mouillé, qui l'empêche de ſe brûler en tenant la tenaille près du creuſet, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſans cette précaution, tant par la chaleur des tenailles, que par la vapeur enflammée du métal fondu qui eſt dans le creuſet.

Les fondeurs coupent les jets des ouvrages qu'ils ont fondus, & les remettent à ceux qui les ont commandés ſans les réparer.

Sable, ſ. m. (*Jardin.*) terre légere ſans aucune conſiſtance, mélée de petits graviers, qu'on méle avec de la chaux pour faire du mortier, & dont on ſe ſert pour couvrir les allées. Il y a du *ſable* blanc, du rouge & du noir; celui-ci ſe tire des caves. Il a de gros grains comme des petits cailloux, & fait du bruit quand on le manie: c'eſt le meilleur de tous les *ſables*. On connoît leur bonté en les mettant ſur de l'étoffe: ſi le *ſable* la ſalit, & qu'il y demeure attaché, il ne vaut rien.

On appelle *ſable mâle*, celui qui dans un même lit eſt d'une couleur plus forte qu'une autre, qu'on nomme *ſable femelle*. Le gros *ſable* s'appelle *gravier*, & on en tire le *ſable* fin & délié en le paſſant à la claie ſerrée, pour ſabler les aires battues des allées des jardins. (*D. J.*)

Sable, (*Plomberie.*) les plombiers ſe ſervent de *ſable* très-blanc pour mouler pluſieurs de leurs ouvrages, & particulierement pour jetter & couler les grandes tables de plomb. Pour préparer le *ſable* de ces tables, on le mouille légerement, & on le remue avec un bâton; ce qu'on appelle *labourer le ſable*, après quoi on le bat, & on le plane avec la plane de cuivre. (*D. J.*)

Sable, *terme de Blaſon*; le *ſable* eſt la quatrieme couleur des armoiries; c'eſt le noir. Il y a deux opinions ſur l'origine de ce terme: pluſieurs écrivains le dérivent des martes zébelines, que l'on nommoit anciennement *zables* ou *ſables*; d'autres croient que la terre étant ordinairement noire, on s'eſt ſervi du mot *ſable* pour exprimer la couleur noire que l'on voit ſouvent dans les armoiries; mais quand on conſidere que la marte eſt preſque noire, & qu'on l'a toujours appellée zébeline, on vient à penſer qu'elle eſt la véritable origine du mot *ſable* en terme de blaſon. C'eſt auſſi le ſentiment de Borel. (*D. J.*)

Sables d'Olonne, *les*, (*Géog. mod.*) ville maritime de France en Poitou, à 8 lieues de Luçon. *Voyez* Olonne.

SABLÉ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saboloium*, *Sabloium*, *&c.* petite ville de France, dans le bas-Maine, ſur la Sarte, à 10 lieues au ſud-oueſt du Mans, & à égale diſtance au nord-eſt d'Angers. Elle eſt fort ancienne, car elle fut donnée avant l'an 628 à l'égliſe du Mans par un ſeigneur nommé *Alain*. Elle fut érigée en marquiſat par Henri IV. en 1602, en faveur d'Urbain de Laval, maréchal de France. Gilles Ménage a publié à Paris l'hiſtoire de cette petite ville, en 1683, *in-fol.* Son pere, Guillaume Ménage y étoit né. *Longitude* 17. 14. *latit.* 47. 49. (*D. J.*)

SABLÉE, Fontaine, (*Chauderonn.*) on appelle *fontaine ſablée* un vaiſſeau de cuivre étamé, ou de quelqu'autre métal, dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le ſable, pour la rendre plus claire, & pour l'épurer; on ne devroit jamais ſe ſervir de vaiſſeau de cuivre à cauſe du verd de-gris, ou du moins cela n'eſt permis qu'aux peuples de la propreté la plus recherchée, tels que ſont les Hollandois. (*D. J.*)

SABLER, l'action de, (*Phyſiolog.*) c'eſt une façon de boire dans laquelle on verſe bruſquement la boiſſon tout-à-la-fois dans la bouche; & la langue conduit le tout dans le goſier avec la même viteſſe. C'eſt cette façon de boire qu'Horace appelle *thracia amyſtis*.

Pour *ſabler*, il y a deux moyens; l'un de fermer la

la valvule du goſier en la baiſſant ſur la langue, ou en retirant la langue ſur elle, afin de prendre ſon tems pour avaler. L'autre eſt d'ouvrir cette valvule, en éloignant la langue de cette valvule, pour laiſſer paſſer tout d'un coup la liqueur dans le goſier, ſur lequel la langue ſe retire auſſi-tôt, pour pouſſer le liquide dans l'éſophage, & pour baiſſer l'épiglotte, afin de garantir la trachée-artere.

Cette maniere débauchée de boire, peut n'être utile qu'à ceux qui ont quelque médicament dégoutant à prendre. Ce moyen eſt aſſez bon pour éviter le dégoût, parce que la boiſſon paſſe avec tant de vîteſſe, qu'elle n'a pas le tems de frapper deſagréablement la bouche ni le nez.

La façon de boire au galet ou à la régalade, comme on dit vulgairement, ne differe de *ſabler* qu'en ce que le *ſabler* ſe fait en un ſeul coup, & que le galet ſe fait en pluſieurs.

Pour boire ainſi on renverſe la tête, on ouvre la bouche fort grande, on retire la langue en arriere pour boucher le goſier, afin d'éviter la chûte trop prompte du liquide, qui incommoderoit la trachée-artere; on verſe de haut, mais doucement; pour donner le tems à la langue & à la valvule du goſier de s'éloigner pour le paſſage de la boiſſon, & lorſqu'il en eſt paſſé environ une gorgée, la langue & la valvule ſe rapprochent ſubitement, pour empêcher que ce qui eſt encore dans la bouche, ne ſuive ce qui eſt déja dans le goſier, & on profite de cet inſtant, pour reſpirer par le nez.

A l'égard du *ſabler*, j'ai dit qu'il différoit peu du galet; & ce que je vais ajouter de la déglutition dans cette façon de boire, ſervira pour l'un & pour l'autre.

Quand on boit au galet, la racine de la langue & la valvule ſe rapprochent mutuellement pour retenir le liquide, juſqu'à ce qu'on ait pris ſon tems pour avaler; lequel tems eſt toujours après l'inſpiration ou l'expiration; & quand on veut avaler, on éleve la valvule, on retire la langue en-devant, pour donner paſſage à une partie du liquide; enſuite la langue ſe retire dans le fond du goſier, pour pouſſer le liquide dans l'éſophage; de maniere qu'elle ne fait qu'avancer ſa racine en devant, pour laiſſer entrer l'eau, & enſuite ſe retirer juſqu'au fond du goſier, tant pour pouſſer le liquide dans le fond de l'éſophage, que pour boucher les narines & la glotte: ces mouvemens inſtantanés ſont répétés, juſqu'à ce que l'on ait achevé de boire. *Voyez* Boire & Déglutition, *mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1715 & 1716.

J'ajoute ſeulement qu'il n'y a pas le moindre plaiſir à *ſabler* une liqueur agréable, parce qu'on ne la ſavoure point en l'avalant tout-d'un-coup, & d'une ſeule gorgée. Il y a plus: dans cette maniere bruſque de boire, on riſque de s'étouffer, ſi par haſard la langue n'a pas pu en baiſſant promptement l'épiglotte, garantir la trachée-artere du torrent d'un vin fumeux; c'eſt là-deſſus qu'eſt fondé ce couplet d'une de nos meilleures chanſons bacchiques,

Chers enfans de Bacchus, le grand Grégoire eſt mort!
Une pinte de vin imprudemment ſablée,
A fini ſon illuſtre ſort:
Et ſa cave eſt ſon mauſolée.

(*D. J.*)

Sabler *une allée*, (*terme de Jardinier.*) c'eſt couvrir avec art une allée de ſable, pour empêcher que l'herbe n'y vienne. Avant que de *ſabler* une allée, il faut la dreſſer, enſuite la battre à deux ou trois volées; car, ſans cette façon, le ſable ſe mêle en peu de tems avec la terre. Enfin on met deſſus l'allée battue, deux pouces d'épaiſſeur de ſable de riviere, ſur lequel on paſſe le rouleau. (*D. J.*)

SABLESTAN le, (*Géog. mod.*) Olearius écrit *Sabluſtan*, & d'Herbelot *Zableſtan*; province de Perſe, ſur les confins de l'Indouſtan, bornée au nord par le Khoraſan, au midi par le Ségeſtan, au levant par le Candahar, & au couchant par le pays d'Héri. Ce pays a pour ville principale Gagnah, ſi fameuſe dans l'hiſtoire orientale. Il eſt arroſé de rivieres, de ſources & de fontaines. Les montagnes dont il eſt rempli, ont été connues des anciens ſous le nom de *Paropamiſus*, & le pays répond en effet, pour la plus grande partie, aux *Paropamiſades* de Quinte-Curce. Le Paropamiſe eſt une branche du mont *Taurus*, toute couverte de bois. Le peuple du pays, dit Olearius, eſt encore aujourd'hui auſſi groſſier qu'il étoit du tems d'Alexandre. (*D. J.*)

SABLIER, ſ. m. *ou* Horloge de sable, c'eſt proprement une clepſydre, dans laquelle on emploie le ſable au lieu d'eau. *Voyez* Clepsydre. (*O*)

Sablier, (*Ecriture.*) c'eſt un petit vaiſſeau où l'on met du ſable ou de la pouſſiere, qu'on répand ſur l'écriture, afin de la ſécher plus vite, ou d'uſer du papier écrit, comme ſi l'écriture étoit ſéche, la pouſſiere attachée aux lettres buvant le ſuperflu de l'encre, & empêchant que les lettres ne s'effacent.

SABLIERE, ſ. f. (*Gram. & Œcon. ruſtiq.*) lieu creuſé dans la terre d'où l'on tire du ſable.

Sabliere, (*Charpent.*) piece de bois qui ſe poſe ſur un poitrail, ou ſur une aſſiſe de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloiſon. C'eſt auſſi la piece qui à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, & porte les ſolives du plancher.

Sabliere de plancher, piece de bois de ſept à huit pouces de gros, qui étant ſoutenue par des corbeaux de fer, ſert à porter les ſolives d'un plancher, *Daviler*. (*D. J.*)

Sablieres, ſ. f. pl. (*Charpent.*) eſpeces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre, pour n'en pas altérer la force, & qui reçoivent par enclave, les ſolives dans leurs entailles. (*D. J.*)

SABLON, ſ. m. (*Gram.*) ſable blanchâtre & groſſier, dont on ſe ſert pour écurer la vaiſſelle qui en eſt promptement détruite. On dit paſſer au *ſablon*.

Sablon, (*Conchyliolog.*) en latin *natica*; on pourroit dire *natice*. C'eſt un limaçon à bouche demironde ou ceintrée, qui differe de la nérite, en ce qu'il n'a ni dents, ni palais chagriné, ni gencive, ni umbilic comme elle. Il ſe nourrit ſur le rocher, porte une opercule, & rampe comme le limaçon nommé *guignette à la Rochelle*. Le col, la bouche, le mantelet qui l'enveloppent dans l'intérieur de ſa coquille, reſſemblent auſſi beaucoup, excepté pour la grandeur, à ces trois parties de la guinette. Ses cornes ſont aſſez longues, pointues & très-fines; l'animal dans ſa marche les balance ſans interruption du haut en bas, de bas en haut. Il eſt rare que dans ce mouvement l'une précede l'autre. Elles ſe ſuivent toujours avec beaucoup de juſteſſe, comme ſi elles battoient en quelque ſorte une eſpece de meſure. (*D. J.*)

SABLONES, (*Géog. anc.*) lieu de la Belgique. Antonin le met ſur la route de *colonia Trajana* à Cologne, entre *Mediolanum* & *Mederiacum*, à huit mille pas de la premiere, & à dix mille pas de la ſeconde. On croit que c'eſt Santen ſur le Rhein; du moins Ortelius adopte ce ſentiment. (*D. J.*)

SABLONNER, v. act. (*Œcon. domeſtiq.*) paſſer au ſablon. C'eſt une maniere de nettoyer la vaiſſelle dans les cuiſines. Si elle eſt de cuivre, le ſablon enleve l'étamage, & rend les vaiſſeaux d'un uſage dangereux. Si elle eſt d'argent, elle perd ſes formes, & ſouffre un déchet conſidérable.

SABLONNEUX, adj. (*Gram.*) abondant en ſable ou ſablon. Une plaine *ſablonneuſe*. Les lieux *ſablonneux* rendent peu de fruits. *Sablonneux* ſe dit auſſi pour *pierreux*, de certains fruits dont la pulpe eſt dure & grumeleuſe, telle eſt la poire appellée *doyenné*.

SABLONNIER, ſ. m. (*Gram.*) homme qui va puiſer du ſablon dans la riviere, ou qui en tire des ſablonnieres, & qui en fait commerce.

SABLONNIERE, ſ. f. lieu d'où l'on tire le ſable.

Sabonniere, (*terme de Fondeurs.*) c'eſt un grand coffre de bois à quatre piés, garni de ſon couvercle, où les Fondeurs conſervent, & ſur lequel ils corroyent le ſable dont ils font leurs moules (*D. J.*)

SABOR le, (*Géog. mod.*) ou *Sor*, petite riviere de Portugal. Elle a ſa ſource en Eſpagne, au royaume de Galice, ſur les confins des royaumes de Léon & de Portugal. Elle paſſe à Bragance, s'accroît dans ſon cours de quelques ruiſſeaux, & ſe perd enfin dans le Duero. (*D. J.*)

SABORD, ſ. f. (*Marine.*) embraſure ou canonniere dans le bordage d'un vaiſſeau, par laquelle paſſe un canon. La grandeur de cette embraſure eſt proportionnée au calibre du canon. La plûpart des conſtructeurs lui donnent trois piés deux pouces pour un calibre de 48, trois piés pour un calibre de 36, deux piés neuf pouces pour un calibre de 24, deux piés ſept pouces pour un calibre de 18, &c. ainſi des autres calibres à proportion. Il y a ſur un vaiſſeau autant de rangs de *ſabords* qu'il y a de ponts. Leur diſtance dans ces rangs eſt d'environ ſept piés, & ils ne

ſont jamais percés les uns au-deſſus des autres. Au reſte on appelle *feuillets* leur partie inférieure & ſupérieure. *Voyez encore* BATTERIE.

On dit qu'il y a tant de *ſabords* par bande: cela ſignifie qu'il y a un tel nombre de *ſabords* par chaque batterie. *Voyez Planche I. fig.* 1. *& fig.* 2, *les ſabords & leur ſituation, & Planche IV. fig.* 1, *les ſabords de la premiere batterie, cottés* 197, *& les ſabords de la ſeconde cottés* 198.

SABOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *calceolus*, genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de ſix pétales inégaux, dont quatre ſont diſpoſés en croix; les deux autres occupent le milieu de la fleur. L'un de ces deux pétales eſt fourchu & placé ſur l'autre, qui eſt gonflé & concave, & qui reſſemble à un ſabot. Le calice devient dans la ſuite un fruit ou une eſpece d'outre à trois angles auxquels adherent trois panneaux qui s'ouvrent, & qui ſont chargés de ſemences auſſi menues que de la ſcieure de bois. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SABOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) *trocus*, nom générique que l'on a donné à différentes eſpeces de coquilles. *Voyez* COQUILLE, *& les figures* 10, 11 *&* 13 *de la XXI. Planche*.

SABOT, (*Conchyliolog.*) en latin *trochus*, genre de limaçons de mer de forme conique, & qui ont la bouche applatie en ovale.

Les caracteres de ce genre de limaçons, ſont les ſuivans, ſelon M. Dargenville; c'eſt une coquille univalve, dont la figure eſt faite en cône; le ſommet eſt élevé, quelquefois applati, ou tout-à-fait plat. Sa bouche ovale eſt à dents & ſans dents, umbiliquée, & ayant intérieurement la couleur d'un blanc de perle.

La figure conique de ce genre de coquille & la bouche applatie en ovale, déterminent ſon caractere générique.

Cette famille de limaçons que nous nommons *ſabots*, renferme des eſpeces fort ſingulieres, qu'on indiquera dans la ſuite. Il y en a dont la tête en pyramide, forme pluſieurs ſpirales, & ce ſont-là les vrais *ſabots*; d'autres s'élevent la moitié moins & conſervent mieux la figure des vrais limaçons; d'autres ſont entierement applatis, tels que la *lampe antique* & *l'eſcalier*; il réſulte de-là que l'élévation de la figure ne détermine pas le vrai caractere d'une coquillage. Il y a des eſpeces de *ſabots* qui ſont umbiliquées, & d'autres qui ne le ſont pas. Les Bretons appellent *ſorciere*, une eſpece de *ſabot* qui eſt petite & plate. *Voyez* SORCIERE.

Les claſſes générales de *ſabots*, ſont les trois ſuivantes; 1°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt élevé; 2°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt moins élevé, & qui ont la bouche grande, preſque ronde & umbiliquée; 3°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt applati.

Les principales coquilles de *ſabots* à ſommet élevé, ſont; 1°. le *ſabot* marbré; 2°. le *ſabot*, tacheté de rouge & de blanc à pointes étagées; 3°. le *ſabot* pointillé; 4°. le *ſabot* de couleur verte & chagriné. On trouve auſſi dans cette claſſe le *ſabot* plein de nœuds dont la couleur eſt, tantôt verte, tantôt rougeâtre, tantôt cendrée, quelquefois jaune, & d'autres fois couleur de roſe.

Parmi les *ſabots* de la ſeconde claſſe, on diſtingue; 1°. la veuve, 2°. la pie, 3°. le tigre, 4°. le *ſabot* à côtes élevées, & à ſommet pointu; 5°. le *ſabot* armé de pointes & de boutons; 6°. le *cul-de-lampe*, autrement dit la *pagode* ou le *toît chinois*; 7°. le *ſabot* tout blanc, avec des côtes relevées; 8°. le *ſabot* garni de pointes en compartimens; 9°. le *ſabot* brut avec une opercule; 10°. le bouton de camiſole chagriné & qui a des dents; 11°. l'éperon ou la molette d'éperon, 12°. le petit éperon, 13°. le *ſabot* doré à umbilic argenté.

Il faut remarquer ici, que la premiere & la ſeconde claſſe de *ſabots*, reçoivent dans pluſieurs de leurs eſpeces de tel changemens en paſſant par les mains de ceux qui les polliſſent, & quand ces coquilles ont été gardées dans des cabinets, qu'on a de la peine à les connoître.

Par exemple, le *ſabot* marbré paroît alors tacheté de rouge & de blanc; le *ſabot* verd étant dépouillé, brille comme la mere de perle, le *ſabot* doré paroît tout entier couleur d'argent, *&c.*

Dans la claſſe des *ſabots* dont le ſommet eſt applati, on compte les eſpeces ſuivantes; 1°. la lampe antique, à bouche étendue & plate; 2°. le *ſabot* rayé de blanc & de rouge, 3°. le *ſabot*, dont la bouche a des dents, 4°. le *ſabot* nommé le *cornet* de S. Hubert, à levres repliées; 5°. le *ſabot*, dont le ſommet eſt creuſé & fauve; 6°. le *ſabot* à ſommet tout jaune; 7°. le *ſabot* applati, dont la bouche eſt preſque ronde; 8°. le *ſabot* nommé *l'eſcalier* ou le *cadran*, à bouche applatie; 9°. le *ſabot* brun rayé de lignes jaunes & blanches; 10°. le *ſabot* blanchâtre, marqueté de taches & de raies jaunes; 11°. le petit *ſabot* applati, tirant ſur le blanc, & la couleur de roſe.

On trouvera la repréſentation de toutes ces différentes eſpeces de *ſabots*, dans les auteurs de conchyliologie. L'on verra en même tems, que le nom de *ſabot* conformément à l'origine de ce mot, eſt fort mal appliqué à différentes eſpeces de ces coquilles, puiſqu'il n'y en a que quelques-unes qui ayent la figure du *ſabot* ou de la toupie des enfans. Il vaut donc mieux nommer avec M. Dargenville ces ſortes de coquilles, *limaçons à bouche applatie*; ajoutons un mot de l'animal même.

Le limaçon habitant du *ſabot*, a la chair d'un blanc ſale tirant ſur le jaune; ſa bouche eſt brune, ſes yeux ſont gros, noirs, & placés à l'ordinaire: les cornes ſont coupées dans toute leur largeur par une ligne fauve, ce qui les rend épaiſſes, & d'une pointe fort camuſe.

Ce même animal a un avantage ſur le limaçon à bouche ronde, & ſur le limaçon à bouche demi ronde, c'eſt de n'être point ſujet comme eux par la configuration & la juſte proportion du poids de ſon corps avec la plaque charnue ſur laquelle il rampe, à ſe renverſer en paſſant dans les endroits eſcarpés; au lieu que les autres allant par les mêmes endroits, entraînés par le poids de leur coquille peu proportionnée pour la groſſeur à la force de l'animal, ſont renverſés, froiſſés & bleſſés, avant qu'ils ayent pû s'en garantir en retirant leurs cornes, leur bouche, & en rentrant promptement dans leur coquille. (*D. J.*)

SABOT, (*Archit.*) eſt un morceau de bois quarré d'environ huit pouces de groſſeur, dans lequel s'emboîte l'extremité d'un calibre, & ſert à le diriger le long de la regle pour pouſſer les moulures.

SABOT, (*Boiſſelerie.*) ſorte de chauſſure de bois léger & creuſé, dont les payſans ſe ſervent en France, faute de ſouliers; les plus propres viennent du Limouſin. Ce ſont à Paris les Boiſſeliers, les Chandeliers, & les regratiers qui en font le commerce en détail. Il y a quelques années qu'un médecin de Londres conſeilla de porter des *ſabots* à un jeune enfant de qualité qui commençoit à être attaqué du *rachitis*; mais on ne trouva pas une ſeule paire du *ſabots* dans toute la grande-Bretagne, il en fallut faire venir de France; je ſais pourtant que les anciens connoiſſoient les *ſabots*, & qu'ils en faiſoient; c'étoit la chauſſure des plus pauvres laboureurs; mais ce qu'il y a de particulier, c'eſt que c'étoit auſſi celle des parricides lorſqu'on les enfermoit dans un ſac pour les jetter dans la mer; Ciceron nous apprend cette derniere particularité preſcrite par la loi: *Si quis parentes occiderit, vel verberarit, ei damnato obvolvatur os folliculo lupino, ſoleæ ligneæ pedibus inducantur.* (*D. J.*)

SABOT, *en terme de Boutonnier*; c'eſt une eſpece de pompon formant un demi cercle en-bas, & enhaut s'ouvrant en deux oreillettes de cœur, mis en ſoie & bordé de cannetille pour entrer dans la compoſition d'un ornement quelconque. *Voyez* METTRE EN SOIE *&* CANNETILLE.

SABOT, *inſtrument de Paſſementier-Boutonnier*; c'eſt un petit outil de bois à pluſieurs coches, de cinq ou ſix pouces de longueur dont on ſert pour fabriquer les cordons de chapeaux, c'eſt-à-dire pour aſſembler pluſieurs cordons ou fils, & les tortiller enſemble pour en faire un plus gros.

SABOT, *terme de Cordier*; outil de bois à pluſieurs coches, dont le cordier ſe ſert pour cabler le cordage en trois, quatre, ou en plus grand nombre. (*D. J.*)

SABOT, *en terme d'Epinglier*; ſa forme eſt trop connue pour en parler. Les Epingliers s'en ſervent ordinairement pour frapper ſur les bouts d'une dreſſée qu'ils cueillent. Ils enlevent encore quelquefois le deſſus pour s'en ſervir comme d'une boîte à mettre des têtes. *Voyez ce mot à ſon article*.

SABOT, (*Maréchallerie.*) c'eſt toute la corne du pié du cheval au-deſſous de la couronne, ce qui renferme le petit pié, la ſole & la fourchette. Le *ſabot* ſe détache quelquefois entierement, à cauſe des maladies qui attaquent cette partie; telles ſont les enclou-

cloueures, le javart encorné, & les bleimes. Un cheval à qui le *ſabot* eſt tombé, n'eſt plus propre aux grands travaux.

Le *ſabot* blanc eſt ordinairement d'une corne trop tendre, le noir eſt le meilleur: on diviſe le *ſabot* en trois parties; la pince, qui eſt le devant; les quarries, qui ſont les deux côtés; & les talons qui ſont derriere. On appelle encore le *ſabot*, l'ongle ou les parois du pié.

Sabot, *en terme de marchand de modes*, eſt proprement la manche d'étoffe d'une robe de cour ou d'enfant, ſur laquelle on met la garniture par étages du haut en-bas. *Voyez* Garnitures.

Sabot, (*Rubanerie.*) eſt une eſpece de navette de même matiere & à-peu-près de même forme, excepté ce qui ſuit; le *ſabot* eſt d'abord plus épais & plus grand que la navette, il porte à ſa face de devant trois trous placés horiſontalement les uns à côté des autres à peu de diſtance, chaque trou revêtu de ſon annelet d'émail. *Voyez* Annelet. Le *ſabot* contient trois petits canons à bords plats, excepté les deux bords des deux canons des deux bouts qui ſont un peu convexes, pour mieux remplir la concavité des deux bouts du *ſabot* contigus à la brochette, & profiter par-là de toute la place; en outre les bords plats de ces canons qui ſe touchent dans le *ſabot* n'y laiſſent pas de vuide, & les bords des deux bouts ſe trouvant convexes, ſont plus conformes à la figure du *ſabot* où ils aboutiſſent; l'uſage du *ſabot* eſt de porter, comme la navette, au lieu de trame ſur ſes trois petits canons, autant de brins de cablé ou griſette, pour en enrichir les bords du galon, le *ſabot* ne ſe lance jamais en plein comme la navette, il paſſe ſeulement à mains repoſées à-travers la levée de chaine qui lui eſt deſtinée, après quoi il ſe poſe ſur le carton, juſqu'à ce qu'il ſoit néceſſaire de le reprendre; on entend parfaitement qu'il en faut deux, c'eſt-à-dire un pour chaque bord, l'un exécutant comme l'autre, les deſſeins, coquilles, *&c.* que l'on voit à chaque bord; cet outil a beaucoup de connexité avec la navette. *Voyez* Navette.

Sabot, (*Tireur d'or.*) eſt une partie du rouet du fileur d'or, qu'on peut regarder comme la principale piece du rouet. C'eſt une roue à pluſieurs crans qui décroiſſent par proportion ſur le devant. Elle eſt traverſée par l'arbre qui va de-là paſſer dans le noyau de la grande roue. C'eſt ſur ce *ſabot* qu'eſt la corde qui deſcend par trois poulies différentes ſur la roue de la fuſée. La raiſon de l'inégalité de ces crans, de ceux de la fuſée, & de ceux des cazelles, eſt le plus ou le moins de mouvement qu'il faut à certaines marchandiſes qu'on travaille.

Sabot, (*Jeu.*) *turbo*, ſorte de toupie qui eſt ſans fer au bout d'en bas, & dont les enfans jouent en le faiſant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu de *ſabot* eſt fort ancien. Tibulle a dit dans la *cinquieme élégie du premier livre:* „ J'avois autre-
„ fois du courage, & je ſupportois les diſgraces ſans
„ m'émouvoir; mais à préſent je ſens bien ma foi-
„ bleſſe, & je ſuis agité comme une toupie fouetée
„ par un enfant dans un lieu propre à cet exercice.

Aſper eram, & bene diſſidium me ferre loquebar;
Ac vero nunc longè gloria fortis abeſt,
Namque agor, ut per plana citus ſola verbere turbo
Quem celer aſſuetâ verſat ab arte puer. (*D. J.*)

SABOTA, (*Géogr. anc.*) ou *Sabotale*, comme Pline l'écrit, *l. VI. c. xxviij.* en diſant que c'eſt une ville de l'Arabie heureuſe, capitale des Atramites, & que dans l'enceinte de ſes murailles on y comptoit ſoixante temples. (*D. J.*)

SABOTIER, ſ. m. (*Gramm.*) ouvrier qui fait des ſabots. Ce travail ſe fait ou dans la forêt ou aux environs. La maitriſe des eaux & forêts veut que le *ſabotier* ſe tienne à demi-lieue de la forêt.

SABOU, (*Géog. mod.*) les Hollandois écrivent *Saboë*, qu'ils prononcent *Sabou*; petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'Or, entre le royaume d'Acanni au nord, & la mer au midi. Il eſt fertile en grains, patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Naſſau, qui étoit leur chef-lieu en Guinée, avant qu'ils euſſent pris Saint-George de la Mine, qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont auſſi maintenant un fort à *Sabou.* (*D. J.*)

SABRAN, (*Geogr. mod.*) ville d'Aſie en Tartarie, au Capſchac, à 98 *degrés de longitude*, & à 47 *degrés de latitude.* (*D. J.*)

SABRAQUES, les (*Géogr. anc.*) *Sabracæ*; ancien peuple de l'Inde, ſelon Quinte-Curce, *l. IX. c. viij.* Ils étoient dans l'eſpace qui eſt entre l'Indus & le Gange, mais aſſez près de l'Indus. Cet hiſtorien dit:
„ Le roi commanda à Craterus de mener l'armée par
„ terre en cotoyant la riviere, où s'étant lui-même
„ embarqué avec ſa ſuite ordinaire, il deſcendit par
„ la frontiere des Malliens, & de-là paſſa vers les
„ *Sabraques*, nation puiſſante entre les Indiens, &
„ qui ſe gouverne ſelon ſes lois en forme de répu-
„ blique: ils avoient levé juſqu'à ſoixante mille hom-
„ mes de pié, & ſix mille chevaux, avec cinq cens
„ chariots, & choiſi trois braves chefs pour les com-
„ mander. Ce pays étoit rempli de villages.

Quinte-Curce qui marque leur ſoumiſſion à Alexandre, ne fait point mention de leurs vies. On lit dans Juſtin, *l. XII. c. ix. hinc in Ambros & Sugambros navigat.* Les critiques ſont perſuadés que c'eſt la même expédition.

Il y a bien de l'apparence que les *Sabracæ* de Quinte-Curce ſont le même peuple que les *Sydracæ* ou *Syndraci* de Pline, *l. XII. c. vj.* Cet auteur parlant d'une ſorte de figue, dit *plurima eſt in Sydracis expeditionum Alexandri termino.* Ailleurs, il nomme les *Syndraci* entre les Bactriens & les Dangalæ. (*D. J.*)

SABRATA, (*Géogr. anc.*) *Sabrata colonia*, ville maritime & colonie romaine en Afrique, dans la Tripolitaine. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention. Antonin & la table de Peutinger, la mettent dans leurs deux itinéraires. C'eſt aujourd'hui la tour de Sabart. Elle étoit le ſiege d'un évêque. (*D. J.*)

SABRE, *ou* Cimeterre, ſ. m. (*Art milit.*) eſpece d'épée tranchante qui a beaucoup de largeur, & dont la lame eſt forte, peſante, épaiſſe par le dos, & terminée en arc vers la pointe. Ce mot vient de *ſabel*, qui a la même ſignification en allemand, ou du mot *ſclavon*, ſabla, eſpece de *ſabre*.

Les Turcs ſe ſervent fort adroitement de cette arme, qui eſt celle qu'ils portent ordinairement à leur col. On dit qu'ils peuvent couper d'un ſeul coup de *ſabre* un homme de part en part. *Chambers*.

SABUGAL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, ſur le bord de la riviere de Coa, à cinq lieues de la Guarda; quoiqu'elle ſoit érigée en comté, elle n'a qu'environ deux cens feux. *Long.* 10. 20. *lat.* 40. 22. (*D. J.*)

SABURE, ſ. m. (*Médecine.*) c'eſt l'humeur groſſiere qui enduit quelquefois la langue & le palais d'un homme malade; & celle qui dans l'état même de ſanté, tapiſſe les inteſtins.

Sabure, (*Marine.*) groſſe arme dont on leſte un bâtiment.

SABUS, ſ. m. (*Mythol.*) nom propre du premier roi des Aborigines, qui fut mis au nombre des dieux. Il étoit fils de Sabatius, que Saturne vainquit & chaſſa de ſon pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. *Voyez* Voſſius, *de idololatria Gentilium*, *l. I. c. xij.* (*D. J.*)

SAC, ſ. m. *terme général*, eſpece de poche faite d'un morceau de cuir, de toile, ou d'autre étoffe que l'on a couſue par les côtés & par le bas, de maniere qu'il ne reſte qu'une ouverture par le haut. Les *ſacs* ſont ordinairement plus longs que larges. On ſe ſert de *ſacs* pour mettre pluſieurs ſortes de marchandiſes, comme la laine, le paſtel, le ſafran, le blé, l'avoine, la farine, les pois, les feves, le plâtre, le charbon, & beaucoup d'autres choſes ſemblables. (*D. J.*)

Sac, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot d'origine hébraïque, a paſſé dans preſque toutes les langues, pour ſignifier un *ſac*; outre ſon acception ordinaire, il ſe prend pour un cilice, ou pour un habillement groſſier; mais ce n'étoit pas un habillement qui couvrît la tête, car on le mettoit autour des reins, comme il paroît par un paſſage de Judith, 4. 8. Ils ſe ceignirent les reins d'un *ſac*. Iſaie ôta le *ſac*, qu'il portoit ſur ſes reins, Iſaie *XX. ij.* On prenoit le *ſac* dans le deuil, *II.* Rois, *iij.* 31. Dans la douleur amere, *III.* Rois, *xx.* 32. Dans la pénitence, *ibid. xxj*, 27. Enfin dans les calamités publiques, Mardochée prit le *ſac* & la cendre. Eſther, *IV. j.* Ils ne jettoient point la cendre ſur la tête nue, car les orientaux avoient la tête couverte, mais ils en répandoient ἐπὶ τὰς κιδάρεις αὐτῶν, ſur leurs mitres. Ce n'étoient pas des mitres épiſcopales, mais des eſpeces de bonnets. Dans les tems de bonnes nouvelles, qui ſuccédoient ſubitement aux événemens malheureux; on témoignoit ſa joie en déchirant le *ſac* qu'on avoit autour de ſes reins. (*D. J.*)

Sac a terre, (*Art milit.*) eſt un ſac de moyenne gran-

grandeur qu'on emplit de terre, & dont les ſoldats bordent une tranchée où les parapets des ouvrages, pour pouvoir tirer entre deux enſemble. On les fait de bonne toile d'étoupes, ou toile faite de bon fil, le plus fort qu'il ſe peut, & d'une bonne fabrique, bien ſerrée. Le *ſac à terre* doit avoir environ deux piés de hauteur ſur 8 ou 10 pouces de diametre. Quand le terrein eſt dur & de roche, on ſe ſert dans les tranchées de *ſacs à terre* & de gabions. On en fait auſſi des batteries dans pluſieurs occaſions. *Voyez Pl. XIII.*

SAC A LAINE, eſt un *ſac* qui ne differe du *ſac* à terre, que parce qu'il eſt plus grand, & qu'il eſt rempli de laine. On s'en ſert pour les batteries & les logemens dans les endroits où il y a peu de terre.

SACS A POUDRE, ſont des *ſacs* remplis de poudre qui en contiennent quatre ou cinq livres, & qu'on jette ſur l'ennemi avec la main, comme les grenades. Il y en a de plus gros qui contiennent 40 ou 50 livres de poudre, & qui s'exécutent avec le mortier. *Voyez* ſur ce ſujet, notre *traité d'Artillerie, ſeconde édition*. (*Q*)

SAC, (*Commerce.*) le *ſac* eſt auſſi une certaine meſure dont on ſe ſert en pluſieurs villes de France ou des pays étrangers, pour meſurer les grains, graines, légumes; ou pour mieux dire, une eſtimation à laquelle on rapporte les autres meſures. Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, auſſi-bien que Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, réduiſent leurs meſures de grains au *ſac*, dont voici les proportions avec le ſeptier de Paris.

Cent *ſacs* d'Agen font 56 ſeptiers de Paris, ceux de Clerac de même; cent *ſacs* de Tonneins font 49 ſeptiers de Paris; cent *ſacs* de Tournon 48; cent *ſacs* de Valence 62 $\frac{1}{2}$; 25 *ſacs* de Bruxelles 19; 28 de Thiel, pareillement 19, & cent *ſacs* de Grenade, 43 ſeptiers de Paris. A Anvers les quatorze *ſacs* font le tonneau de Nantes, qui contient neuf ſeptiers & demi de Paris. L'on ſe ſert auſſi à Amſterdam du *ſac* pour meſurer les grains; quatre ſchepels font le *ſac*, & 36 *ſacs* le laſt. *Voyez* LAST, SCHEPEL, MESURES. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SAC, (*Agriculture.*) les vignerons appellent *ſac* une certaine quantité de marc qui reſte après le preſſurage du vin ou du cidre, qui eſt ordinairement la quantité de preſſurage que porte un preſſoir; on dit *couper, lever un ſac*. (*D. J.*)

SAC A POUDRE, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi l'enveloppe de papier qui contient la chaſſe des pots à feu ou à aigrette.

SAC, ou *Baril de trompes*, (*Artificier.*) pour faire ſortir d'un baſſin d'eau une grande quantité de feux de toutes eſpeces, préparés pour cet élement; il n'y a rien de plus naturel que de raſſembler pluſieurs trompes en faiſceau; cependant on ſe borne ordinairement au nombre de ſept, parce que ſept cartouches égaux rangés autour d'un, ſe touchent mutuellement, laiſſent entre eux le moins d'intervalle vuide qu'il eſt poſſible, & forment une circonférence ſuſceptible d'une enveloppe cylindrique, qui laiſſe auſſi en-dedans les intervalles de vuides égaux encore plus petits que les autres nombres au-deſſus de ſept.

Tout l'artifice de cet aſſemblage conſiſte donc à lier un paquet de ſept trompes faites exprès pour jetter des genouillieres, des plongeons, des fuſées courantes, des ſerpentaux & des globes, pour brûler ſur l'eau. Cette ligature peut ſe faire par le moyen de ficelles croiſées alternativement en entrelas de l'une à l'autre trompe, y ajoutant, ſi l'on veut, un peu de colle forte pour empêcher qu'elles ne gliſſent.

Cet aſſemblage fait, on le fait entrer dans un *ſac* de toile goudronnée fait exprès, dont le fond eſt un plateau de planche ſciée en rond, d'un diametre égal à la ſomme de trois de ceux de la trompe, ſur les bords duquel la toile en *ſac* eſt clouée & goudronnée. On attache au-deſſous du plateau un anneau ou un crochet pour y ſuſpendre un petit *ſac* de ſable, dans lequel on y en met autant qu'il en faut pour faire entrer cet artifice dans l'eau juſqu'auprès de ſon bord ſupérieur, pour qu'il y ſoit preſque tout caché.

SAC, *en terme de Bourſier*, eſt une eſpece d'étui fait d'étoffe, ſans bois, dans lequel on peut mettre telle ou telle choſe; il y a des *ſacs* pour les livres, pour les flacons, & de plus grands encore pour recevoir les livres des dames, & pour l'utilité des voyageurs.

SAC DE CHARBON, *terme de Charbonnier*, on l'appelle auſſi *charge*, parce que c'eſt tout ce que peut porter un homme. Il contient une mine; chaque mine compoſée de deux minots ou ſeize boiſſeaux; le minot de charbon doit ſe meſurer charbon ſur bord. *Savary*. (*D. J.*)

SAC DE GRAINS, (*Commerce de grains.*) c'eſt une certaine meſure dont on ſe ſert dans pluſieurs villes de France & des pays étrangers, pour meſurer les grains, légumes; ou pour mieux dire, c'eſt une eſtimation à laquelle on rapporte les autres meſures. Agen, Clérac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, auſſi-bien que Bruxelles, Roterdam, Anvers, & Grenade, réduiſent leurs meſures de grains au *ſac*. *Voyez* SAC, *Commerce*. (*D. J.*)

SAC A OUVRAGE, *en terme de Marchand de modes*, eſt une eſpece de grande bourſe diverſement enrichie, & ſe fermant avec des cordons comme une bourſe. Autrefois les dames s'en ſervoient pour renfermer les ouvrages dont elles s'occupoient. Aujourd'hui ils ſont devenus partie de la parure; on ne ſort pas plus ſans *ſac à ouvrage* dans le bras que ſans fichu ſur le cou; cependant fort ſouvent l'un eſt auſſi inutile que l'autre.

SAC DE PLATRE, (*Plâtrerie.*) ſuivant les ordonnances de police de Paris, le *ſac de plâtre* doit renfermer la valeur de deux boiſſeaux meſurés ras, & les douze *ſacs* font ordinairement une voie. (*D. J.*)

SACS DE CINQUANTE, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, ſont des *ſacs* de toile contenant cinquante livres de plomb. Il n'y en a ni de plus petits ni de plus grands.

SAC *ou* CHAUSSE, *terme de Pêche*. *Voy.* CHAUSSE.

SAC A RÉSEAU, (*Littérat.*) *Voyez* RETICULUM.

SACA, (*Géog. mod.*) nom commun à une petite contrée de Madagaſcar, & à une ville ruinée d'Afrique, ſur la côte de la Méditerranée, autrefois nommée *Tipaſa*, & qui étoit alors une colonie romaine; quelques auteurs diſent qu'Alger a été bâtie ſur ſes ruines. (*D. J.*)

SACAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom ſous lequel on a quelquefois déſigné le ſuccin ou l'ambre jaune. *Voyez l'article* SUCCIN.

SACANIE, (*Géog. mod.*) la *Sacuanie, Zacanie*, & *Zaconie*, ſont un ſeul & même nom. *Voyez* ZACONIE.

On appelle ainſi la partie de la Morée la plus voiſine de l'iſthme de Corinthe, entre cet iſthme, le duché de Clarence, les golfes de Lépante & d'Engia. Elle comprenoit autrefois les royaumes de Sicile, de Corinthe & d'Argos; aujourd'hui Corinthe & Napoli de Romanie, en ſont les principaux lieux. (*D. J.*)

SACARE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont les habitans de la grande île de Madagaſcar ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent. Il peſe autant que le denier ou ſcrupule de l'Europe. Au-deſſus du *ſacare* ſont le ſompi & le vari; au-deſſous le nanqui & le nanque. *Voyez* SOMPI, *&c. Diction. de commerce*.

SACASINA, (*Géog. anc.*) contrée aux confins de l'Arménie & de l'Albanie. Elle va juſqu'au fleuve Cyrus, ſelon Strabon, *liv. XI. pag.* 528. Il nomme ce lieu, *liv. II. pag.* 73. *Sacaſſina*, σακασίνη; au *livre XI. pag.* 50. *Sacaſena*, σακασηνη; & dans un autre endroit, *pag.* 528. qui eſt celui dont il eſt principalement ici queſtion, *Sacaſſene*, σακασσηνὴ. C'eſt apparemment le même pays qu'il dit ailleurs avoir été occupé par les peuples *Sacæ*, qui lui avoient donné leur nom. Pline a pris de la Sacaſſene de Strabon, *liv. VI. ch. ix.* le nom de *Sacaſſani*, qu'il donne aux habitans; il les place près du Cyrus. (*D. J.*)

SACAURAQUES, (*Géogr. anc.*) *Sacauraci*, ancien peuple d'entre les Scythes. Lucien, *in Macrobiis*, dit que Sinatoclès, roi des Parthes, étant ramené de ſon exil par les *Sacauraques*, ſcythes, à l'âge de 90 ans, commença de regner, & regna encore 7 ans. Ce ſont les *Saragaucæ* de Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* dans la Scythie, en-deçà de l'Imaüs, entre le Iaxarte & l'Oxus. (*D. J.*)

SACCADE, ſ. f. *en terme de Manége*, eſt une violente ſecouſſe que le cavalier donne au cheval en levant avec promptitude les deux rênes à-la-fois. On s'en ſert lorſque le cheval peſe trop ſur la main ou qu'il s'arme. *Voyez* S'ARME.

La *ſaccade* eſt une correction dont on fait rarement uſage dans la crainte de gâter la bouche du cheval. *Voyez* BOUCHE.

SACCADE, (*Ecriture.*) ſe dit, dans l'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'ancre, des paſ-

ſes

ſes trop longues, accidens cauſés par une plume dont le mouvement eſt trop rapide & nullement reglé, ou par des ſoulevées de bras & de poignet trop conſidérables.

SACCADER, v. act. (*Maréchal.*) c'eſt mener un cheval en lui donnant continuellement des ſaccades. *Voyez* SACCADE.

SACCAGE, (*Droit de Seigneurs.*) on appelle ainſi dans quelques coutumes ce qu'on appelle en d'autres *minage*, c'eſt-à-dire le droit que les ſeigneurs ſe ſont attribués de prendre en nature, une certaine quantité de grains ou de légumes ſur chaque ſachée de ces marchandiſes qui s'expoſent en vente dans leurs marchés. (*D. J.*)

SACCAGER, v. act. (*Gram.*) c'eſt abandonner une ville aux ſoldats quand elle eſt priſe. Rome a été ſaccagée pluſieurs fois. Nous nous en ſervons pour des déſordres moins grands. La fontaine a dit du vieillard qui avoit deux maîtreſſes, l'une vieille, l'autre jeune, que celle-là *ſaccageoit* tous les poils noirs & l'autre tous les poils gris. Ce vieillard eſt l'image de ceux qui n'ont point d'opinion à eux, ils ſont dépouillés à meſure qu'ils tombent ſous différentes mains.

SACCAI, (*Géogr. mod.*) Kempfer ne dit rien de cette ville, peut-être parce qu'elle ne ſubſiſtoit plus de ſon tems; mais les auteurs de l'ambaſſade des Hollandois au Japon, en parlent fort au long, & nous la donnent pour une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Nipon, ſur la côte orientale de la baie d'Oſacca, à 3 lieues au midi de cette ville. *Longit.* 152. 27. *latit.* 35. 46. (*D. J.*)

SACCARII, ſ. m. pl. (*Littérature.*) on nommoit ainſi chez les Romains, une compagnie de portefaix, qui avoit ſeule le privilege de tranſporter toutes les marchandiſes du port dans les magaſins, perſonne n'ayant droit d'employer à cet effet ſes propres eſclaves, & moins encore les eſclaves d'autrui. (*D. J.*)

SACCHI, SACCHO *ou* SACS, ſ. m. pl. (*Com.*) meſure des grains, dont on ſe ſert à Livourne; quarante *ſacchi* font le laſt d'Amſterdam. Le *ſaccho* de blé peſe environ 150 livres poids de Livourne. *Voyez* LAST. *Dict. de Commer.*

SACCILAIRE, ſ. m. (*Gram. & Divinat.*) ceux qui ſembloient ſe ſervir de magie & de maléfice pour s'approprier l'argent des autres.

SACCOMEUSE, ſ. f. (*Gram.*) *Voyez* CORNEMUSE.

SACCOPHORES, ſ. m. (*Hiſt. ecclέſ.*) ſecte d'anciens hérétiques, ainſi nommés parce qu'ils ſe couvroient de ſacs, & faiſoient profeſſion de mener une vie pénitente.

Ce mot eſt grec σακκοφοροι, formé de σακκος, un *ſac*, & φερω, *je porte*.

Il y a apparence que ces *ſaccophores* étoient les mêmes que les Encratites & les Meſſaliens. Théodoſe fit une loi contre les *Saccophores* & les Manichéens. *Voyez* ENCRATITES & MESSALIENS.

SACCOTTAY, (*Géog. mod*) ville d'Aſie au royaume de Siam, ſituée vers les montagnes qui ſéparent le ſiam & le Pégu. (*D. J.*)

SAGÉES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) en grec σακαια; fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la déeſſe *Anaïtis*. Elles étoient dans l'Orient ce qu'étoient à Rome les ſaturnales, une fête inſtituée en faveur des eſclaves; elle duroit cinq jours pendant leſquels, dit Athénée, les eſclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale qu'on appelloit *zogane*, agiſſoit comme s'il eût été le maître de la maiſon. Une des cérémonies de cette fête étoit de choiſir un priſonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaiſirs qu'il pouvoit ſouhaiter avant que d'être conduit au ſupplice. *Voyez* SATURNALES.

SACELLAIRE, ſ. m. (*Empire grec.*) c'étoit dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit ſoin de la bourſe de l'empereur, ou comme nous parlerions aujourd'hui, de la caſſette du prince, & qui donnoit à la cour, aux ſoldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, & dans l'Egliſe aux pauvres, leurs gages, ou les aumônes que l'empereur leur faiſoit. Le pape a eu auſſi un *ſacellaire* juſqu'à Adrien. Ce mot vient de *ſaccus*, un *ſac*, une *bourſe*. (*D. J.*)

SACER, SACRA, SACRUM, (*Littér.*) le mot *ſacer* ſignifie deux choſes bien différentes; ou ce qui eſt conſacré à la religion, ou ce qui eſt exécrable.

Sacrum, regarde ce qui étoit conſacré aux dieux par les pontifes; *ſanctum*, ce qui étoit ſaint & inviolable; *religioſum*, concerne les tombeaux & les ſépulcres des mânes.

Sacer ſanguis, eſt le ſang des victimes; *ædes ſacra*, un temple conſacré à quelque dieu; *ſacrum ritu*, un rite conſacré.

J'ai dit que *ſacer* déſignoit auſſi ce qui eſt exécrable. De-là vient que Virgile a dit au figuré *auri* ſacra *fames*, exécrable faim des richeſſes. Servius prétend que l'étymologie du mot *ſacer*, en tant qu'il veut dire *exécrable*, vient d'une ancienne coutume des habitans de Marſeille. „ Lorſque la peſte, dit-il, régnoit dans „ cette ville, on choiſiſſoit un mendiant, un miſérable, qui après avoir été nourri & engraiſſé pendant „ quelque tems aux dépens du public, étoit promené par les rues, & enſuite ſacrifié. Tout le peuple „ lui donnoit avant ſon ſacrifice mille malédictions, „ & prioit les dieux d'épuiſer ſur lui leur colere. Ainſi „ cet homme, comme *ſacer*, c'eſt-à-dire *dévoué au* „ *ſacrifice*, étoit maudit & exécrable „. (*D. J.*)

SACER, (*Géog. anc.*) cet adjectif latin pour le genre maſculin, veut dire *ſacré*; on ſait qu'il fait au féminin *ſacra*, & au neutre *ſacrum*. Les grecs l'exprimoient en leur langue, par ἱερος, ἱερα, ἱερον; mais ces mots, ſoit latins, ſoit grecs, deviennent noms propres & particuliers à un lieu, lorſqu'ils ſont attachés à quelqu'autre mot qui les détermine à ce lieu: en voici quelques exemples.

1°. *Sacer ager*, la campagne ſacrée, lieu de l'Aſie mineure, au voiſinage de Clamozène, ſelon Tite-Live, *lib. I. ch. xxxix.*

2°. *Sacer campus*, le camp ſacré, lieu dans une île du Nil, auprès des montagnes d'Ethyopie & d'Egypte, en un endroit nommé *Philès*, ſelon Diodore de Sicile, *lib. I. ch. xxij.* Le tombeau d'Oſiris qui étoit dans cette île, a bien pu donner le nom de *ſacré* à cet endroit.

3°. *Sacer collis*, la colline ſacrée, colline d'Italie, qui ſelon Tite-Live, *lib. II. ch. xxxij.* étoit à 3 milles de Rome, ſur l'autre bord du Téverone.

4°. *Sacer fons*, la fontaine ſacrée, fontaine de l'Epire, ſelon Solin, *ch. vij.* „ Il y a, dit-il, en Epire une „ fontaine ſacrée, plus froide qu'aucune autre eau, „ qui produit deux effets très-oppoſés; car ſi on y „ plonge un flambeau allumé, elle l'éteint; ſi de loin, „ & ſans aucun feu, on lui préſente un flambeau „ éteint, elle l'allume „ Le même Solin donne le nom de *ſacer fons*, à une riviere apparemment plutôt qu'à une fontaine, où l'on plongeoit le bœuf conſacré au dieu Apis, pour le faire mourir lorſque ſon tems ſeroit fini.

5°. *Sacer lucus*, le bois ſacré, bois d'Italie à l'embouchure du Garagliano près de Minturnes, ſelon Strabon, *lib. V. p.* 234. Scipion Mazella croit que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Hami*. Il y avoit auſſi pluſieurs bois ſacrés dans la Grece.

6°. *Sacer mons*, montagne ſacrée. Il y avoit une telle montagne dans la Thrace, entre la ville de Byzance & la Querſonnèſe de Thrace, ſelon Xénéphon, *lib. VII.* Il y en avoit une autre en Italie, comme il paroît par une inſcription trouvée en cet endroit. Juſtin, *lib. XLIV. ch. iij.* parle auſſi d'une montagne ſacrée à l'extrémité de la Galice. On appelle encore à-préſent cette montagne *Pico-Sagro*. Elle eſt entre Orenſe & Compoſtelle.

7°. *Sacer portus*, le port ſacré, port de la Sarmatie aſiatique, ſur le pont-Euxin, à 180 ſtades du port de Pagræ, & à 300 de Sindique, ſelon Arrien dans ſon *périple du Pont-Euxin*.

8°. *Sacer ſinus*, le golfe ſacré, golfe de l'Arabie heureuſe, ſur le golfe Perſique, ſelon Ptolomée, qui le met au pays du peuple *Abucæi*. (*D. J.*)

SACERDOCE, ſ. m. (*Antiq. grec. & rom.*) Toute religion ſuppoſe un *ſacerdoce*, c'eſt-à-dire des miniſtres qui aient ſoin des choſes de la religion. Le *ſacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a paſſé aux chefs des peuples, aux ſouverains qui s'en ſont déchargés en tout, ou en partie ſur des miniſtres ſubalternes. Les Grecs & les Romains avoient une véritable hiérarchie, c'eſt-à-dire des ſouverains pontifes, des prêtres, & d'autres miniſtres ſubalternes. A Delphes il y avoit cinq princes des prêtres, & avec eux, des prophetes qui annonçoient les oracles. Le *ſacerdoce* à Syracuſe étoit d'une très-grande conſidération, ſelon Cicéron, mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes grecques, comme Argos, où les femmes exerçoient le *ſacerdoce* avec autorité.

C'étoit principalement à Rome que cette hiérarchie

avoit

avoit lieu. Le *ſacerdoce* fut d'abord exercé par 60 prêtres, élus deux de chaque curie; dans la ſuite ce nombre fut augmenté. Au commencement c'étoient les ſeuls patrices qui exerçoient le *ſacerdoce*, auquel étoient attachées de grandes prérogatives; mais les plébéiens s'y firent admettre dans la ſuite, comme ils avoient fait dans les premieres charges de l'état. L'élection ſe fit d'abord par le college des prêtres: bientôt après le peuple s'attribua les élections, & les conſerva juſqu'au tems des empereurs. Le *ſacerdoce* avoit à Rome différens noms & différentes fonctions; le ſouverain pontife, le roi des ſacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruſpices, les ſaliens, les arvales, les luperces, les ſybilles, les veſtales.

Ajoutons que le *ſacerdoce* étoit fort honoré à Rome, & jouiſſoit de grands privileges. Les prêtres pouvoient monter au capitole ſur des chars, ils pouvoient entrer au ſénat: on portoit devant eux une branche de laurier, & un flambeau pour leur faire honneur. On ne pouvoit les prendre pour la guerre, ni pour tout autre office onéreux; mais ils fourniſſoient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient ſe marier, & leurs femmes, pour l'ordinaire prenoient part au miniſtere. Quand il s'agiſſoit d'élire un prêtre, on examinoit ſa vie, ſes mœurs, & même ſes qualités corporelles; car il falloit qu'il fût exempt de ces défauts qui choquent, comme d'être borgne, boiteux, boſſu, *&c.* Romulus avoit ordonné que les prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis. (*D. J.*)

SACERDOCE, (*Critiq. ſacrée.*) prêtriſe, dignité ſacerdotale. On peut diſtinguer dans l'Ecriture trois ſortes de *ſacerdoces*: 1°. celui des rois, des chefs de familles, des premiers nés à qui il appartenoit le droit d'offrir des ſacrifices à Dieu, & qui pour cela étoient appellés *prêtres*, *ſacerdotes*. 2°. Le *ſacerdoce* d'Aaron & de ſa famille, *Eccléſ. xlv.* 8. 3°. Le *ſacordace* de de Jeſus-Chriſt qui ſera ſans ſucceſſion, *Hébreux*, *vij.* 24. Quant au *ſacerdoce* chrétien, un pere de l'Egliſe l'a fort bien défini, une oblation de prieres & d'inſtructions par leſquelles on gagne les ames que l'on offre à Dieu. (*D. J.*) (1)

SACERDOTAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt attaché à la qualité de prêtre.

Un bénéfice eſt *ſacerdotal* quand il doit être deſſervi par un prêtre; il eſt *ſacerdotal a lege*, quand c'eſt la loi qui exige que le pourvu ait l'ordre de prêtriſe; *a fundatione*, quand c'eſt le titre qui le requiert. *Voyez* BÉNÉFICE. (*A*)

SACES, LES, (*Géog. anc.*) ou *Saques*, *Sacæ*; ancien peuple d'entre les Scythes. Diodore de Sicile, *liv. II. ch. lxiij.* dit, en parlant des Scythes, qu'on les diſtingue par des noms particuliers; que quelques-uns ſont appellés *Sacæ*, d'autres *Maſſagetes*; d'autres *Arimaſpes*. Strabon, *liv. II. p.* 511. 512 *&* 513. dit, les Scythes qui commencent à la mer Caſpienne s'appellent *Dacæ*, (*Dahæ*); plus à l'orient ſont les Meſſagetes, & les *Sacæ*. Le même auteur nous apprend qu'ils avoient envahi la Bactriane, & le meilleur canton de l'Arménie, qu'ils avoient appellée *Sacaſena* de leur nom, & qu'ils s'étoient avancés juſqu'à la Cappadoce, près de la mer Noire. Tandis qu'ils célébroient une fête pour ſe réjouir du butin qu'ils avoient fait, les officiers perſans prirent leur tems pendant la nuit, les attaquerent, & les taillerent en pieces.

D'autres, dont Strabon rapporte auſſi le ſentiment, mettent cet événement ſous Cyrus. Ils diſent que ce roi faiſant la guerre au peuple *Sacæ*, fut mis en déroute, & s'enfuit avec ſon armée juſqu'en un lieu où il avoit laiſſé ſes bagages; que là ayant trouvé des vivres en abondance, il avoit fait reprendre des forces à ſes troupes. Comme l'ennemi le pourſuivoit, il laiſſa en ce même lieu quantité de vin, & de quoi faire bonne chere, & continua de s'enfuir. Les barbares trouvant des tentes remplies de tout ce qui flattoit leur goût, ſe livrerent aux plaiſirs de la table. Cyrus, qui n'étoit pas fort éloigné, tomba ſur eux pendant qu'ils étoient deſarmés, & ne ſongeoient qu'à boire & à danſer: il remporta une victoire complette, en mémoire de laquelle fut inſtituée la fête nommée *ſacæa*.

Ptolomée, qui a pris à tâche de faire connoître ce peuple, le place entre la Sogdiane & l'Imaüs. Il eſt, dit-il, borné au couchant par la Sogdiane depuis le coude du Jaxarte juſqu'à ſa ſource, & de-là par une ligne qui va vers le midi, le long d'une branche de l'Imaüs, qui le borne au midi; il eſt borné au nord par la Scythie, & à l'orient par l'Aſcatancas, qui eſt une branche de l'Imaüs.

Selon lui, les *Sacæ* étoient nomades, vivoient dans les hutes qu'ils tranſportoient où ils vouloient; ils n'avoient point de villes, & ſe logeoient dans les bois: il les partage entre pluſieurs peuples; près du Jaxarte étoient les Carates; dans les pays des montagnes, les Comedes; près de l'Aſcatancas, les Maſſagetes; entre ceux-là les Grinéens ſcythes; & enfin plus au midi, près de l'Imaüs, les Byltes.

Mais voici ce que je penſe de plus vraiſſemblable ſur les *Saques*. Ils étoient originairement une nation de Scythes établis au-delà du Jaxartes, dans la grande Scythie; tous les géographes anciens ſont d'accord là-deſſus; & les Perſes donnoient le nom général de *Saques* aux peuples que les Grecs nommoient *Scythes*, & que nous appellons aujourd'hui *Tartares*. Les *Scythes* ou les *Saques* occuperent enſuite la plus grande partie de la Sogdiane, ou du pays qui eſt entre l'Oxus & le Jaxartes. Ceux qui étoient à l'occident, portoient plus communément les noms de *Maſſagetes* & de *Coraſmiens*; mais les uns & les autres avoient paſſé l'Oxus, & s'étoient établis en-deçà de ce fleuve.

Les Perſes donnoient le nom de *Dacæ* à ceux de ces Scythes qui habitoient des villages; car ils ne menoient pas tous une vie errante; & l'on retrouve encore aujourd'hui le nom de *Debiſtan* donné au pays occupé par une nation de Tartares ſur le bord de la mer Caſpienne, dans le même lieu où les anciens placent les *Dacæ*.

Il ſemble même que le nom de *Saques* ou de *Maſſagetes* déſignoit les Scythes nomades habitant ſous des tentes, & vivant de leur chaſſe ou du lait de leurs troupeaux. L'hiſtoire de Genghizkan & celle de Tamerlan donnent le nom de *Ghel* au pays des Tartares qui menent une vie errante; & ce mot ſemble un reſte du nom de *Meſſagetes*; le nom de *Capschak*, que les Arabes donnent aux plaines deſertes qui ſont au nord de la mer Caſpienne, paroît de même formé ſur le nom de *Saques*; car on ſait que les Grecs n'ayant pas le ſon du *ſchin* des Orientaux, l'exprimoient par une *ſ*, comme font chez nous les perſonnes qui graſſeyent. (*D. J.*)

SACHALITES, LES, (*Géog. anc.*) *Sachalitæ*; ancien peuple de l'Arabie heureuſe, ſur la côte de l'Océan, dans un golfe qui dans l'état préſent de l'Arabie n'eſt nullement reconnoiſſable; mais cependant on peut dire, ſur une combinaiſon d'indices, que Ptolomée, *liv. VI. ch. viij.* concevoit ce golfe entre le cap Fartaque & le cap de Razalgate.

Les *Sachalites* occupoient, ſelon lui, toute la côte de ce golfe, *in quo*, diſent les traducteurs latins de cet auteur, *colymbeſi Pinici ſuper utribus navigant*. Comme la pêche des perles *colymbeſi Pinici*, ſe fait par des plongeurs qui vont ramaſſer au fond de la mer cette ſorte d'huitre où elle ſe trouve: pour traduire Ptolomée d'une maniere intelligible, il falloit dire: *in quo eſt margaritarum piſcatio, incolæ ſuper utribus tranſnavigant*. En effet, Ptolomée parlant du peuple *Sachalitæ*, dit qu'ils demeuroient dans le golfe Sachalite; & avant que de nommer les lieux de la

(1) Les Proteſtants éléverent des grandes conteſtations aux Catholiques pour ſapper le Dogme de foi divine, ſur lequel eſt fondée la croyance, que dans l'Egliſe de Jeſus Chriſt le Sacerdoce eſt un vrai ſacrément, en vertu duquel l'ordonné reçoit une puiſſance ſpirituelle d'offrir à Dieu le ſacrifice, & de conduire les fideles au ſalut non ſeulement par la voie des prieres & des inſtructions, mais de les delivrer auſſi de l'eſclavage du péché par le moyen de l'abſolution Sacramentelle. C'eſt-là la veritable idée du vrai ſacerdoce chrétien, quoiqu'on ne puiſſe pas ignorer qu'il y a dans l'Egliſe un autre ſacerdoce tout ſpirituel & purement myſtique, & chaque fidele peut avoir celui-ci, parce que chaque fidele peut offrir à Dieu pour lui & pour les autres des victimes ſpirituelles, telles que les prieres, les jeûnes, & autres œuvres de piété, qui peuvent non ſeulement gagner & conduire au ſalut ſon ame, mais encore celles de ſon prochain. Les peres de l'egliſe ont fait mention de ce dernier ſacerdoce, non un, mais la plupart d'eux. De-là la definition que l'auteur de cet article exalte ſi haut, ne ſauroit s'entendre du vrai & réel ſacerdoce des chrétiens, mais ſeulement du ſacerdoce myſtique & ſpirituel, dont parle S. Pierre dans ſa premiere lettre Ch. 2. ℣. 5. (W)

côte, il ajoute, à l'occaſion de ce golfe, que l'on y pêchoit des perles, & que les habitans le traverſoient ſur des outres.

Ptolomée, *liv. I. ch. xvij.* ne borne pas les *Sachalites* au golfe de ce même nom, il les étend encore le long de la côte juſques dans le golfe Perſique. Ainſi leur pays répondoit au royaume de Careſen, au pays de Mahré, au royaume de Maſcate, & à une partie du pays d'Oman. Il appelle ce pays *Sachalithes regio.*

La profondeur que Ptolomée donne au golfe *Sachalite*, & qui ſe tire des poſitions de chaque lieu dont il le borde, ne paroît plus aujourd'hui, à-moins qu'on ne veuille dire que le golfe étoit celui que nous connoiſſons ſous le nom de *Taphar*, qui eſt fort étroit; & par conſéquent il répond mal à l'idée des anciens, qui le prenoient depuis le cap Siagros juſqu'au cap Corodamum, c'eſt-à-dire depuis le Fartaque juſqu'au Razalgate. (*D. J.*)

SACHÉE, ſ. f. (*Comm.*) ce qu'un ſac peut contenir de grains, de légumes, ou de marchandiſes. Une *ſachée* de laine, une *ſachée* de blé, une *ſachée* de pois.

Sachée, eſt auſſi la meſure à laquelle on vend les broquettes qui ſe font à Tranchebray près Falaiſe. Elle eſt du poids de ſoixante livres pour toutes les broquettes communes, & de trente ſeulement pour celles qui ſont du plus fin échantillon. En d'autres endroits on appelle cette meſure une *pochée*. *Id. ibid.*

SACHET, ſ. m. (*Gram.*) petit ſac. *Voyez l'article* Sac, *& les articles ſuivans*. Un *ſachet* odorant.

Sachet, *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, c'eſt une compoſition de médicamens ſecs & pulvériſés mis en un petit ſac. Les *ſachets* doivent avoir la figure des parties ſur leſquelles on les applique. Ceux qu'on deſtine à couvrir la tête ſont faits en maniere de bonnet ou de coïffe. Ils ſont triangulaires pour couvrir l'œil. Les anciens donnoient la figure d'une cornemuſe aux *ſachets* qu'ils appliquoient ſur la région de l'eſtomac: ils faiſoient oblongs, en forme de langue de bœuf, ceux qu'ils deſtinoient pour la rate, *&c.* La matiere des *ſachets* eſt fournie par des feuilles, des fleurs, des fruits de différentes plantes. Les auteurs en donnent pluſieurs formules. On a décrit, dans ce Dictionnaire, au *mot* Cucuphe, la compoſition des bonnets piqués aromatiques pour fortifier la tête. Ambroiſe Paré en fournit un autre contre les affections froides du cerveau. Prenez du ſon, une poignée; du millet, une once; du ſel, deux gros; roſes rouges, fleurs de romarin, de ſtœchas, de cloux de girofles, de chacun deux gros; feuilles de betoine & de ſauge, de chacune demi-poignée; on coud toutes ces drogues en poudre dans une coïffe, qu'on fait chauffer à la fumée de la poudre d'encens & de ſandarac, jettée ſur des charbons ardens. On applique ſur les yeux des *ſachets* diſcuſſifs & réſolutifs, compoſés avec les poudres de fleurs de melilot, de camomille, de ſureau, les ſommités de romarin, les fleurs de ſtœchas, *&c.* auxquelles on ajoute de la poudre de café brûlé.

Pour diſcuter & diſſiper des ventoſités, on ajoute aux plantes ci-deſſus ſpécifiées, les poudres de ſemences d'anis, de fenouil, *&c.* Pour ſoutenir les poudres & empêcher qu'elles ne ſe jettent de côté & d'autre, on les met ſur du coton, & l'on pique la toile qui fait le *ſachet*. On arroſe quelquefois les *ſachets* avec du vin chaud, ou des eaux diſtillées; quelquefois on les expoſe à la vapeur de quelques parfums, à l'humidité vaporeuſe de quelque eau diſtillée jettée ſur une pelle rougie au feu, *&c. Voyez* Fumigation. Les plantes émollientes bouillies dans de l'eau s'appliquent auſſi entre deux linges, ſous la dénomination de *ſachets*; mais ce ſont plutôt de cataplaſmes, que pour plus grande propreté on ne fait pas toucher immédiatement à la peau.

Il y a à Paris un empirique qui vend un *ſachet* dit *anti-apoplectique*, que l'on porte au cou avec un ruban, qui laiſſe pendre ledit *ſachet*, grand comme l'extrémité du pouce, ſur la région inférieure du ſternum. Quoi qu'on ait dit, à *l'article* Amulete, de la vertu de ces ſortes de parfums, il eſt difficile que la raiſon ſe prête à croire que les cauſes de l'apoplexie ne peuvent prévaloir contre l'efficacité du *ſachet*. Quelques perſonnes n'en blâment pas l'uſage, parce qu'il eſt certain, dit-on, qu'il ne fait aucun mal; mais n'en eſt-ce pas un très-grand que de mettre toute ſa confiance à une pratique inutile qui empêche de ſe précautionner d'ailleurs par le régime, & des attentions ſéveres contre l'atteinte d'un accident auſſi formidable que l'apoplexie? *Populus vult decipi, decipiatur*. (*Y*)

Sachets *de mitraille*, (*Artillerie.*) ce ſont de petits ſacs de toile qu'on remplit de mitrailles, ſoit pour armer des canons, ſoit pour armer des pierriers.

SACHETTES, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) religieuſes de l'ordre de la pénitence, ou du ſac, ou des ſachets; elles avoient une maiſon proche Saint-André-des-arcs, dans une rue qu'on appelle encore *la rue des ſachettes*.

SACIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt la même ſecte que les Anthropomorphites. *Voyez* Anthropomorphites.

SACILÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de l'état de Veniſe, dans la Marche tréviſane, à 10 milles de Ceneda. Elle eſt peuplée & à ſon aiſe. Quelques auteurs croient que c'étoit autrefois un ſiege épiſcopal ſuffragant d'Aquilée; mais d'autres ſavans pretendent que ce ſiege étoit à Sacileto, bourg du Frioul. *Long.* 29. 55. *lat.* 46 3. (*D. J.*)

SACILIS, (*Géog. anc.*) ou *Sacili martialium*, ville ancienne d'Eſpagne, en Bétique, au pays des Turdules dans les terres. On croit que c'eſt préſentement *Alcorruçen*.

SACLÉS, ſ. m. (*Gramm.*) nom que l'héréſiarque Manès donnoit au mauvais principe.

SACOCHE, ſ. f. (*Gramm.*) partie de l'équipage du cavalier; c'eſt un ſac de cuir qui eſt pendu à l'arçon de la ſelle.

SACODION, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par Pline & les anciens naturaliſtes à l'améthyſte lorſqu'elle a un œil jaunâtre.

SACOME, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le profil de tout marbre & moulure d'architecture. Quelques architectes donnent ce nom à la moulure même. Ce terme vient de l'italien *ſacoma*. (*D. J.*)

SACOUAGE, *ou* SACCAGÉ, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi dans quelques coutumes, ce qu'on appelle dans d'autres *minage*; c'eſt-à-dire le droit que les ſeigneurs ont de prendre en nature une certaine quantité de grains ou de légumes ſur chaque ſachée de ces marchandiſes qu'on expoſe en vente dans les marchés. *Voyez* Minage. *Dict. de Commerce & de Trévoux*.

SACQUEBUTE, ſ. f. (*Muſique inſtrum.*) inſtrument de muſique qui eſt à vent, & une eſpece de trompette harmonique, qui differe de la militaire en figure & en grandeur. Elle a ſon embouchure ou ſon bocal & ſon pavillon ſemblables; mais elle a quatre branches qui ſe démontent, ſe briſent à l'endroit des nœuds, & ſouvent au tortil, qui eſt le même tuyau qui ſe tortille deux fois, ou qui fait deux cercles au milieu de l'inſtrument; ce qui le fait deſcendre d'une quarte plus bas que ſon ton naturel. Elle contient auſſi deux branches intérieures, qui ne paroiſſent que quand on les tire par le moyen d'une barre qu'on pouſſe juſque vers la potence, & qui l'alonge comme on veut, pour faire toutes ſortes de tons; les branches viſibles ſervent d'étui aux inviſibles. La *ſacquebute* ordinairement a huit piés, lorſqu'elle n'eſt point alongée, & qu'on n'y comprend point ſon tortil. Quand elle eſt tirée de toute ſa longueur, elle va juſque à quinze piés. Son tortil eſt de deux piés neuf pouces; elle ſert de baſe dans toutes ſortes de concerts d'inſtrumens à vent, comme font le ſerpent & le fagot ou baſſon, & elle ſert de baſſe-taille aux haut-bois. (*D. J.*)

SACQUIERS, ſ. m. pl. (*Comm.*) meſureurs de ſel. On appelle ainſi à Livourne de petits officiers nommés par la ville au nombre de vingt-quatre, pour faire la meſure de tous les ſels qui y arrivent. On leur donne ce nom à cauſe des ſacs qu'ils fourniſſent pour le tranſport de ces ſels. Leur droit de meſurage conſiſte en une mine de ſel comble & deux pellées pour chaque barque qu'ils meſurent. Ils donnent à ces deux pellées ſurabondantes le nom de *ſainte-goute*. Ce droit en total produit environ cinq cens écus par an. *Id. ib.*

SACRA, (*Hiſt. anc.*) nom que les Romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuſes tant publiques que particulieres. Pour celles de la premiere eſpece. *Voyez* Fête.

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque curie, il n'y avoit point de famille un peu conſidérable qui n'eût ſes fêtes domeſtiques & annuelles qu'on nommoit *ſacra gentilitia*, qui ſe célébroient dans chaque maiſon, & devoient être régulierement obſervées, même en tems de guerre & de calamités ſous peine de la vengeance céleſte. On célébroit auſſi le jour de l'anniverſaire de ſa naiſ-

naiſſance, qu'on appelloit *ſacra natalitia*; celui où l'on prenoit la robe virile, *ſacra liberalia*, & pluſieurs autres où l'on invitoit ſes parens & ſes amis à un grand feſtin en ſigne de réjouiſſance.

Sacra gentilitia, (*Hiſt. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient régulierement dans chaque maiſon, dans la crainte de s'attirer la colere des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu conſidérable qui n'eût de ces ſortes de fêtes annuelles & domeſtiques, indépendamment de celles de la naiſſance, qu'ils appelloient *natalitia*; & des jours de la priſe de la toge qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *ſacra gentilitia*; mais nous avons là-deſſus deux exemples éclatans de l'obſervation & de l'inobſervation de ces fêtes de famille: le premier eſt tiré du *livre ſept de la premiere décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet hiſtorien, étant dans le capitole, pendant qu'il étoit aſſiégé par les Gaulois, en deſcendit chargé de vaſes & des ornemens ſacrés, traverſa l'armée ennemie; & au grand étonnement des aſſiégeans & des aſſiégés, alla ſur le mont Quirinal faire le ſacrifice annuel, auquel ſa famille étoit obligée. Le ſecond eſt du même auteur, *livre neuf de la même décade*. La famille Potilia étoit très-nombreuſe, elle étoit diviſée en douze branches, & comptoit plus de trente perſonnes en âge de puberté, ſans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des eſclaves, les ſacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'eſt pas tout, il en couta la vue au cenſeur Appius, par les conſeils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette ſujettion. C'eſt Tite-Live qui parle ainſi. „ De tout tems les „ hommes ont attribué aux dieux les événemens qui „ dépendent des cauſes naturelles. (*D. J.*)

1. Sacra via, (*Géog. anc.*) ou le chemin ſacré, chemin de Grece dans l'Attique, par où l'on alloit d'Athènes à Eleuſine.

2. *Sacra via*, autre chemin dans le Pelopponèſe, par où l'on alloit d'Elide à Olympie.

3. *Sacra via*, la rue ſacrée; c'étoit une des rues de Rome, qui eſt nommée dans ce vers d'Horace, *l. I. ſat. 9.*

Ibam forte via ſacra, *ſicut meus eſt mos*.

(*D. J.*)

SACRAMACOU, (*Diete.*) nom que les habitans de la Martinique donnent au phitolacca, dont ils apprêtent & mangent fort communément les feuilles comme on mange les épinars en Europe. *Voy.* Phitolacca. (*b*)

SACRAMARON, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne, aux îles françoiſes, à une herbe potagere haute de quatre à cinq piés; ſa feuille qui eſt la ſeule partie de la plante, bonne à manger, en la mettant dans le potage avec d'autres herbes, eſt longue d'environ ſix pouces, aſſez épaiſſe, fort verte, & bien nourrie. Ses fleurs ſont à pluſieurs pétales, panachées de verd, de rouge, de violet & de pourpre. (*D. J.*)

SACRAMENTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'un ancien livre d'égliſe dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'adminiſtration des ſacremens. *Voyez* Liturgie & Sacrement.

Le pape Gelaſe fut le premier auteur du *ſacramentaire*, dont Saint Gregoire retrancha pluſieurs choſes, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le *ſacramentaire de S. Gregoire*.

C'eſt la même choſe quant au fond, que nos rituels & que les eucologes des Grecs. *Voyez* Rituel & Eucologe.

Sacramentaires, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donne à tous les hérétiques qui ont enſeigné quelques erreurs capitales contre le ſacrement de l'euchariſtie, mais principalement à ceux qui l'ont attaqué dans ſa ſubſtance, en niant la préſence réelle ou la tranſubſtantiation, comme ont fait dans le ſeizieme ſiecle les Luthériens, les Calviniſtes, les Zuingliens, *&c. Voyez* Présence réelle & Transubstantiation.

SACRAMENTUM JUSJURANDUM, (*Littér.*) *Sacramentum* étoit proprement le ſerment de fidélité que les ſoldats prêtoient en corps, lorſqu'ils étoient enrôlés. *Jusjurandum* étoit le ſerment formel que chacun faiſoit en particulier. (*D. J.*)

Sacramentum, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de conſigner, & qui reſtoit dans le tréſor ſelon Valere Maxime. La portion conſignée par celui qui ſuccomboit en juſtice, étoit confiſquée, pour le punir de la témérité de ſa conteſtation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même uſage s'obſervoit à Athènes, où l'on nommoit τὰ πρυτανεῖα ou αἱ πρυτανεῖαι, une certaine ſomme que les plaideurs devoient conſigner avant que d'avoir audience; & cette ſomme montoit ſelon quelques-uns, à la dixieme partie de l'objet de la conteſtation que le demandeur & le défendeur étoient obligés de conſigner; mais, ſelon Démoſthène & Iſocrate qui devoient en être bien inſtruits, & ſelon le ſcholiaſte d'Ariſtophane ſur les nuées, la conſignation n'étoit que de trois drachmes ſi le fonds étoit au-deſſous de mille drachmes, & de trente drachmes s'il excédoit. (*D. J.*)

SACRANIENS, les, (*Géog. anc.*) *Sacrani*, ancien peuple d'Italie. Virgile, *Æneid. l. VII. verſ. 796.* dit:

Et ſacranæ *acies, & picti ſcuta labici*.

Feſtus fait ici cette remarque: on dit qu'un certain Corybante conſacré à Cybele, étant venu en Italie, occupa le canton qui eſt au voiſinage de Rome, & que de-là les peuples qui tirent de lui leur origine, ont été nommés *Sacrani*. D'autres croyent que *ſacranæ acies* étoient des ſoldats ardéates, qui autrefois étant affligés de la peſte, vouerent un printems ſacré, d'où ils furent appellés *ſacrani*. Ce ſecond ſentiment rentre aſſez dans celui de Feſtus qui ajoute qu'on appelle *ſacrani* ceux qui, venus de Riéti, chaſſerent des ſept montagnes les Liguriens & les Sicules; car ils étoient nés durant un printems ſacré: le premier ſentiment rapporté par Servius touchant les Corybantes, ne convient pas mal avec le culte de Cybele établi à Riéti, ſelon Silius Italicus, *l. VIII.*

Magnæque Reate dicatum
Cœlicolum matri.

(*D. J.*)

SACRARIUM, (*Antiq. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains une eſpece de chapelle de famille; elle differoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit conſacrée à quelque divinité particuliere, au-lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maiſon en général. (*D. J.*)

SACRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) cérémonie religieuſe qui ſe pratique à l'égard de quelques ſouverains, ſurtout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même eſt très-ancienne. On voit dans les livres ſaints dès l'établiſſement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient ſacrés. Saül & David le furent par Samuel, & les rois de Juda conſerverent cette pratique d'être conſacrés ou par des prophetes ou par le grand-prêtre. Il paroît auſſi par l'Ecriture, que la cérémonie de cette conſécration s'étoit conſervée dans le royaume d'Iſraël malgré le ſchiſme, puiſque Jéhu fut ſacré par un des enfans, c'eſt-à-dire des diſciples des prophetes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer ſans doute par cette cérémonie que leur puiſſance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *ſacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu deſtiné pour le *ſacre* des rois de France eſt l'égliſe cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la ſeconde race n'y ont point été ſacrés, ſi ce n'eſt Louis le Begue, roi & empereur; mais ceux de la troiſieme race ont préféré ce lieu à tout autre, & Louis VII. dit le Jeune, qui y fut ſacré par le pape Innocent II. fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguſte ſon fils en 1179. Henri IV. fut ſacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims qui tenoit pour la ligue. La ſainte-ampoule dont l'huile ſert au *ſacre* des rois, eſt gardée dans l'égliſe de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le tréſor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'égliſe de Rheims, revêtu d'une camiſole de ſatin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & ſur les manches,

ches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il eſt précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du ſang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maitre, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de pluſieurs princes & ſeigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans ſa chaire, le prieur de S. Remi monté ſur un cheval blanc, ſous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la ſainte-ampoule, apporte cette ſainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'égliſe, la poſe ſur le grand autel, où l'on met auſſi les ornemens préparés pour le *ſacre*, qui ſont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le ſceptre & la main de juſtice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *ſacre* ſont une camiſole de ſatin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui repréſentent les ordres de ſoudiacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & ſemé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguſte cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims ſacre le roi en lui faiſant des onctions en forme de croix ſur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camiſole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la ſainte ampoule; l'évêque de Langres, le ſceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi; le duc de Guienne porte la premiere banniere quarrée; le duc de Normandie, la ſeconde; le comte de Toulouſe, les éperons; le comte de Champagne, la banniere royale ou l'étendart de guerre; & le comte de Flandres, l'épée royale. Ces pairs ont alors ſur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorſque ces dernieres pairies étoient occupées par les grands vaſſaux de la couronne, ils aſſiſtoient en perſonne au *ſacre* & y faiſoient leurs fonctions, mais depuis que de ces ſix pairies cinq ont été réunies à la couronne, & que celles de Flandres eſt en partie en main étrangere, le roi choiſit ſix princes ou ſeigneurs pour repréſenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connetable depuis que cette charge a été ſupprimée. C'eſt ainſi qu'on l'a pratiqué au *ſacre* de Louis XIV. & de Louis XV. Au reſte le *ſacre* du roi ne lui confere aucun nouveau droit, il eſt monarque par ſa naiſſance & par droit de ſucceſſion; & le but de cette pieuſe cérémonie n'eſt ſans doute que d'apprendre aux peuples par un ſpectacle frappant, que la perſonne du roi eſt ſacrée, & qu'il n'eſt pas permis d'attenter à ſa vie, parce que, comme l'Ecriture dit de Saül, il eſt l'*oint du ſeigneur*.

Au *ſacre* de l'empereur, lorſque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïques & ſes officiers à l'égliſe où ſe doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui eſt toujours un électeur eccléſiaſtique, & les deux autres électeurs de ſon ordre vont le recevoir; enſuite on célebre la meſſe juſqu'à l'Evangile, alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs eccléſiaſtiques le conduiſent à l'autel où, après quelques prieres, l'électeur officiant lui demande s'il veut profeſſer la foi catholique, défendre l'Egliſe, gouverner l'empire avec juſtice & le défendre avec valeur, en conſerver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être ſoumis au ſaint ſiege. Lorſqu'il en a reçu des réponſes convenables, confirmées par un ſerment ſur les évangiles, & fait quelqes autres oraiſons, les ſuffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le ſacrer, & l'archevêque prend l'huile benite dont il l'oint en forme de croix ſur le ſommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, diſant à chaque onction la priere que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs eſſuyent l'huile avec du coton, enſuite on revêt l'empereur de ſes habits impériaux & des autres marques de ſa dignité, comme le ſceptre, le globe, *&c.* Quoique la bulle d'or preſcrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il ſe fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Ausbourg, Nuremberg.

Sacre *ou* Sacret, (*Art. milit.*) ce nom ſe donnoit anciennement à des pieces de canon de fonte, qui peſoient depuis 2500 livres juſqu'à 2850. Elles chaſſoient des boulets de 4 & de 5 livres, & elles avoient environ 13 piés de longueur. Ces pieces ne ſont plus d'uſage, mais il eſt néceſſaire qu'un officier d'artillerie en ait connoiſſance, afin de n'être point embarraſſé dans les inventaires qu'il peut être chargé de faire, & dans leſquelles il peut ſe trouver de ces anciennes pieces. (*Q*)

Sacre, ſ. m. (*Faucon.*) c'eſt une eſpece de faucon femelle, dont le mâle s'appelle *ſacret*, il a les plumes d'un roux foncé, le bec, les jambes & les doigts bleus; il eſt excellent, & courageux pour la volerie, mais difficile à traiter; il eſt propre au vol du milan, du héron, des buſes & autres oiſeaux de montée: le *ſacre* eſt paſſager, & vient du côté de Grece; celui qui eſt pris après la mue, eſt le meilleur & le plus vîte.

Sacré, (*Gram. & Théolog.*) ſe dit d'une choſe particulierement offerte & deſtinée à Dieu, ou attachée à ſon culte par des cérémonies religieuſes & des bénédictions. *Voyez* Consécration.

Les rois, les prélats, les prêtres ſont des perſonnes *ſacrées*. Les abbés ſont ſeulement bénis. Le ſoudiaconat, le diaconat & la prêtriſe ſont des ordres *ſacrés*, qui impriment un caractere ſaint, & qui ne ſe perd jamais. *Voyez* Ordre.

La coutume de conſacrer les rois avec de l'huile ſainte vient, ſelon Gutlingius, des Hébreux. Grotius eſt du même ſentiment; mais il ajoute que chez ce peuple on ne ſacroit que les rois qui n'avoient pas un droit évident à la couronne. On croit que les empereurs chrétiens ne ſe firent point ſacrer avant Juſtin, de qui les Goths emprunterent cette coutume, que les autres nations chrétiennes d'Occident imiterent depuis. *Voyez* Onction & Roi.

Ce terme s'applique auſſi à tout ce qui regarde Dieu & l'Egliſe. Ainſi la terre des égliſes & des cimetieres eſt tenue pour *ſacrée*, c'eſt pourquoi ce mot *locus ſacer* ſignifie en droit la *place* où quelqu'un a été enterré, & c'eſt un crime capital que de violer les ſépultures. Les vaſes & les ornemens qui ſervent au ſacrifice ſont également nommés *vaſes* & *ornemens ſacrés*, avec cette différence que les vaſes ont ce nom d'une maniere plus particuliere, ſervant à recevoir & à renfermer le corps de Jeſus-Chriſt; auſſi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent. On donne auſſi au college des cardinaux le titre de *ſacré college*.

On appelle l'empereur & le roi d'Angleterre *ſacrée* majéſté, *ſacra majeſtas*. Titre qui mal à propos a ſcandaliſé quelques écrivains qui l'ont traité de blaſphème. L'Ecriture ne nous apprend-elle pas que les rois ſont les images de Dieu, qu'ils lui ſont ſpécialement conſacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur?*

Les anciens regardoient comme *ſacrée* une place où le tonnerre étoit tombé. *Voyez* Bidental, Fulguritum & Tonnerre.

Sacré, adj. ce qui appartient à l'os *ſacrum*. Les nerfs *ſacrés* paſſent en partie par le grand trou antérieur de l'os *ſacrum*, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx: ils ſont au nombre de ſix paires. La premiere eſt fort groſſe, la ſeconde l'eſt moins, & les autres diminuent ſucceſſivement. Les quatre premieres paires s'uniſſent enſemble dès leur entrée dans le baſſin pour former le nerf ſciatique: elles fourniſſent outre cela pluſieurs filets aux véſicules ſéminales, aux proſtates, à l'uterus, aux trompes de Fallope, à la veſſie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muſcles, & aux autres parties voiſines.

Les deux dernieres paires des nerfs *ſacrés* ſont très-petites, & ſe diſtribuent à l'anus & au tégument voiſin.

Les arteres *ſacrées* ſont des rameaux de l'aorte inférieure & de l'hypogaſtrique; elles ſe diſtribuent à l'os *ſacrum*.

Sacré, *cap.* (*Géog. anc.*) *ſacrum promontorium*, nom commun à pluſieurs caps, dont l'un eſt, ſelon Ptolomée, un cap de Luſitanie, aujourd'hui le cap de S. Vincent en Portugal.

Un autre de ce nom eſt en Irlande, dans la partie méridionale de la côte orientale, ſelon le même Ptolomée, *l. II. c. ij*. Ce cap eſt aujourd'hui nommé *Concarne* ſur les cartes.

Un troiſieme eſt dans l'île de Corſe, au nord de la côte orientale, C'eſt aujourd'hui *capo Corſo*.

Un autre eſt dans la Sarmatie en Europe. C'eſt la pointe orientale de la langue de terre, que les anciens

ciens appelloient *Achilleos dromos*, la courſe d'Achille.

Un cinquieme eſt en Aſie dans la Lycie, entre l'embouchure du fleuve Limyros & la ville d'Olympe, ſelon Ptolomée, *l. V. c. III.* Sophien l'appelle *cabo Chelidoni*, d'où les interpretes ont pris leur *caput Chelidoniæ*.

Un ſixieme eſt à l'entrée du Pont-Euxin, ſelon Zozime, *l. II.* à 200 ſtades de Chalcédoine, c'eſt-à-dire à 25 milles anciens, qui font 5 lieues, de 4000 pas géométriques; d'autres le nomment *Hieron Oros*. (*D. J.*)

Sacrés *jeux*, (*Antiq. greq. & rom.*) c'étoit ainſi qu'on nommoit chez les Grecs & chez les Romains tous les jeux faits pour rendre un culte public à quelque divinité. Comme ces jeux ou ſpectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'eſt pour cela qu'on les appelloit *ſacrés* & *divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grece, appellés *olympiques*, *pithiques*, *néméens* & *iſthmiques*: tels étoient chez les Romains les capitolins, les apollinaires, les céréaux, les martiaux, *&c.* Les honneurs divins ayant été déférés dans la Grece aux empereurs; les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux *ſacrés* ſur le modele de ceux qui avoient été primitivement inſtitués en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

Sacrée *année*, (*Art. numiſmatiq.*) ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΥ, & année nouvelle *ſacrée*, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, inſcriptions qu'on lit ſur pluſieurs médailles frappées par des villes greques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des ſacrifices, des vœux publics, & donnoient des ſpectacles magnifiques à l'avénement des empereurs au commencement de leur année civile, & aux jours anniverſaires de leur avénement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'*année ſacrée* à leurs années, à cauſe de la ſolemnité des ſacrifices & des jeux qui faiſoient partie du culte religieux.

Elles appelloient à l'exemple des Romains *année nouvelle premiere* le jour de l'avénement des princes en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Séneque l'aſſûre de l'avénement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve pour l'avénement de Trajan Dece.

Elles diſtinguoient la ſolemnité du commencement de l'année civile, & la ſolemnité anniverſaire de l'avénement à l'empire par l'inſcription de l'*année nouvelle ſacrée*, & par l'inſcription de l'*année ſacrée* que l'on gravoit ſur les médailles que l'on faiſoit frapper pour-lors. (*D. J.*)

Sacrée *choſe*, (*Antiq. rom.*) les lois romaines ont diviſé les choſes en *ſacrées*, religieuſes & ſaintes. Celles qui avoient été conſacrées aux dieux ſolemnellement par les pontifes, ou qui avoient été dédiées au culte des dieux étoient appellées *ſacrées*. Les devoirs rendus aux morts, & tout ce qui concernoit la ſépulture, étoient du nombre des choſes religieuſes. L'on appelloit choſes *ſaintes* celles qui étoient en quelque maniere ſous la protection des dieux, comme les murs & les portes d'une ville. On a indiqué dans cet ouvrage la formule qu'on employoit pour la conſécration des choſes qu'on dévouoit au ſervice des dieux, & nous avons une infinité d'inſcriptions qui font connoître que les ſépulchres rendoient *ſacré* le lieu où ils étoient élevés. (*D. J.*)

Sacrée *guerre*, (*Hiſt. greq.*) il y a eu trois *guerres ſacrées*. La premiere éclata contre les Criſſéens, qui exigerent de gros droits des pélerins de Delphes, & pillerent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'oracle & des amphyctions: ils ſoutinrent un ſiege de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emporté d'aſſaut. La ſeconde *guerre ſacrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant ſon armée défaite, ſe précipita du haut d'un rocher. La troiſieme *guerre ſacrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, ſe renouvella entre les mêmes peuples; les Phocéens ſoutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Theſſaliens; & ces derniers appellerent à leur ſecours Philippe de Macédoine, qui, par ſon génie & ſon habileté, devint maître de toute la Grece. Diodore de Sicile & Pauſanias ont eu l'art de nous intéreſſer à leurs deſcriptions de toutes ces guerres, comme ſi elles ſe faiſoient de nos jours. (*D. J.*)

Sacrée *colline*, (*Géog. anc.*) *ſacer collis*; colline d'Italie, au bord du Teverone. Elle étoit, ſelon Tite-Live, *l. II. c. xxxij.* à 3 milles de Rome, & à l'autre bord du Teverone. Il l'appelle *ſacer mons*, & il penche plus pour ceux qui croient que le peuple romain s'y retira, lorſqu'il ſe brouilla avec ſes magiſtrats, que pour ceux qui diſent que ce fut ſur le mont Aventin. Valere Maxime, *l. VIII. c. ix.* nomme auſſi la *colline ſacrée* en parlant de cette ſédition du peuple. Il dit: *Regibus exactis, plebs diſſidens à patribus, juxta ripam Anienis, in* colle *qui* ſacer *appellatur, armata conſedit*. (*D. J.*)

SACREMENT, ſ. m. (*Théologie.*) en général eſt un ſigne d'une choſe ſainte ou ſacrée. *Voyez* Signe.

Ce mot vient du latin *ſacramentum*, qui ſignifie un *ſerment*, & ſingulierement celui que chez les anciens les ſoldats prêtoient entre les mains de leurs généraux, & dont Polybe nous a conſervé cette formule. *Obtemperaturus ſum & facturus quidquid mandabitur ab imperatoribus juxta vires*. J'obéirai à mes généraux, j'exécuterai leurs ordres en tout ce qui ſera en mon pouvoir.

Dans un ſens général, on peut dire avec S. Auguſtin que nulle religion, ſoit vraie, ſoit fauſſe, n'a pu s'attacher les hommes ſans employer des ſignes ſenſibles ou des *ſacremens*. Ainſi la loi de nature a eu les ſiens, telle que l'offrande du pain & du vin, pratiquée par Melchiſédech; & l'on trouve dans celle de Moïſe la circonciſion, l'agneau paſchal, les purifications, la conſécration des pontifes. Le paganiſme pourra mettre auſſi au nombre de ſes *ſacremens* les luſtrations, les expiations, les cérémonies des myſteres d'Eleuſine & de Samothrace, car tout cela étoit ſymbolique & ſignificatif.

Mais dans la loi nouvelle, le mot *ſacrement* ſignifie une *ſigne* ſenſible d'une grace ſpirituelle, inſtitué par notre Seigneur Jeſus-Chriſt pour la ſanctification des hommes.

Socin & ſes diſciples enſeignent que les *ſacremens* ne ſont que de pures cérémonies, qui ne ſervent tout-au-plus qu'à unir extérieurement les fideles enſemble, & à les diſtinguer des juifs & des gentils.

Les Proteſtans n'en diſent guere davantage, en prétendant que les *ſacremens* ne ſont que de pures cérémonies inſtituées de Dieu, pour ſceller & confirmer les promeſſes de la grace, pour ſoutenir notre foi & pour nous exciter à la piété. Ils n'en admettent communément que deux, le baptême & l'euchariſtie, ou, comme ils l'appellent, *la ſainte cène*; les Anglicans y ajoutent la confirmation.

Les Catholiques au contraire, qui penſent que les *ſacremens* produiſent par eux-mêmes la grace ſanctifiante, en admettent ſept après toute la tradition, ſavoir le baptême, la confirmation, l'euchariſtie, la pénitence; l'extrème-onction, l'ordre, & le mariage; nous avons traité de chacun en particulier ſous leur article. *Voyez* Baptême, *&c.*

Les *ſacremens* ſont des êtres moraux qui ſont eſſentiellement compoſés de deux parties, de quelque choſe de ſenſible, & de quelques paroles. C'eſt de l'union de ces deux parties que réſulte le *ſacrement*; *accedit verbum ad elementum*, dit S. Auguſtin, *tract.* 8. *in Joan.*, *& fit ſacramentum*. Les théologiens ſcholaſtiques ont donné le nom de *matiere* aux choſes ſenſibles, & le nom de *forme* aux paroles. *Voyez* Matiere & Forme.

Les Proteſtans ſoutiennent que les paroles qui entrent eſſentiellement dans la compoſition des *ſacremens*, doivent renfermer une inſtruction ou contenir une promeſſe. Mais l'une & l'autre prétention n'ont nul fondement dans l'Ecriture ou dans la tradition, & d'ailleurs la fin prochaine des *ſacremens* n'eſt pas d'inſtruire les hommes, ou de leur promettre la grace, mais de la leur conférer; ainſi ces paroles ſont proprement conſécratoires, ſoit en retirant de l'uſage profane la choſe ſenſible qui forme la matiere, ſoit en initiant aux myſteres divins, celui qui reçoit les *ſacremens*.

Mais outre l'application de la forme & de la matiere, on exige encore dans le miniſtre qui confére les *ſacremens* l'*intention de faire ce que fait l'Egliſe*. On diſpute beaucoup dans les écoles ſur la nature de cette intention, ſavoir ſi elle doit être intérieure & actuelle, ou ſi une intention habituelle, ou virtuelle, ou extérieure, eſt ſuffiſante pour la validité du *ſacrement*. *Voyez* Intention.

Les *ſacremens* conſidérés en général ſe diviſent en *ſacremens* des morts & *ſacremens* des vivans. On entend par *ſacremens des morts* ceux qui ſont deſtinés à rendre la vie ſpirituelle ou aux perſonnes qui ne

l'ont

l'ont pas encore reçue, comme le baptême, ou à celles qui l'ont perdue après en avoir été favoriſés, comme la pénitence. Par *ſacremens des vivans*, on entend ceux qui ſont deſtinés à fortifier les juſtes & à augmenter en eux la vie ſpirituelle de la grace; tels que ſont la confirmation, l'euchariſtie, *&c.* On les diviſe encore en *ſacremens* qui ſe réïterent, c'eſt-à-dire qu'on reçoit pluſieurs fois, comme la pénitence, l'euchariſtie, l'extrème onction, & le mariage; & en *ſacremens* qui ne ſe réïterent point, comme le baptême, la confirmation & l'ordre. La raiſon de cette différence vient de ce que ces derniers impriment caractere. *Voyez* CARACTERE.

Les *ſacremens* de la nouvelle loi produiſent la grace par eux-mêmes, ou, comme parlent les ſcholaſtiques, *ex opere operato*, c'eſt-à-dire par la ſimple application du rit extérieur. Mais agiſſent-ils en cette occaſion comme cauſe phyſique ou comme cauſe morale? L'école eſt partagée ſur cette queſtion; les Thomiſtes ſoutenant que les *ſacremens* produiſent d'eux-mêmes la grace par une influence réelle en agiſſant immédiatement ſur l'ame; les Scotiſtes au contraire prétendant que l'application & l'adminiſtration extérieure des *ſacremens* déterminent Dieu à donner la grace, parce qu'il s'eſt engagé d'une maniere fixe & invariable à l'accorder à ceux qui les reçoivent dignement. Ce dernier ſentiment paroît le plus vraiſſemblable, car il n'eſt pas aiſé de concevoir comment les *ſacremens* qui ſont des êtres corporels, peuvent immédiatement agir ſur l'ame qui eſt une ſubſtance ſpirituelle.

Quoiqu'on convienne en général que Jeſus-Chriſt a inſtitué tous les *ſacrémens*, parce que lui ſeul a pu attacher à des choſes corporelles & ſenſibles la vertu de communiquer la grace ſanctifiante, il n'eſt pas également conſtant s'il les a tous inſtitués *immediatement*, c'eſt-à-dire par lui-même, ou *médiatement*, c'eſt-à-dire par ſes apôtres & par ſon Egliſe. Il n'y a point de difficulté par rapport au baptême & à l'euchariſtie. Quant aux autres, le ſentiment le plus ſuivi eſt qu'il les a inſtitués immédiatement, mais ce n'eſt pas un point de foi, puiſque les Théologiens ſoutiennent librement le contraire.

Les *ſacremens* ſont néceſſaires pour obtenir la juſtification, mais non pas tous au même degré. Les uns, comme le baptême & la pénitence, ſont néceſſaires d'une néceſſité de moyen, c'eſt-à-dire que ſans le baptême ou ſon deſir les enfans ni les adultes ne peuvent être ſauvés, non plus que les pécheurs ne peuvent être juſtifiés ſans la pénitence ou une contrition parfaite qui en renferme le deſir dans le cas de néceſſité. Les autres ſont néceſſaires de néceſſité de précepte; les négliger ou les mépriſer, c'eſt ſe retrancher volontairement à ſoi-même des ſecours ſpirituels que Jeſus-Chriſt n'a pas voulu préparer en vain.

Enfin l'adminiſtration des *ſacremens* ſuppoſe des cérémonies ou eſſentielles ou accidentelles preſcrites par l'Egliſe. Les premieres qui intéreſſent la validité du *ſacrement* ne doivent être omiſes en aucun cas. Les autres peuvent être ſupprimées dans le cas de néceſſité. *Voyez* CÉRÉMONIE.

SACREMENS, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) les différentes ſectes des chrétiens ont beaucoup varié ſur le nombre des *ſacremens*; & pour abréger ce ſujet dont le détail ſeroit très-étendu, je me contenterai de dire que les Chrétiens de S. Thomas ne reconnoiſſent que trois *ſacremens*, le baptême, l'ordre & l'euchariſtie. S. Bernard mettoit au nombre des *ſacremens* la cérémonie de laver les piés qui ſe pratique le jeudi-ſaint. Damien établiſſoit douze *ſacremens*. Iſidore de Séville ne compte pour *ſacremens* que le baptême, le chrême & l'euchariſtie. Les Arméniens en général ne mettent point la confirmation & l'extrème-onction entre les *ſacremens*; mais Vardanès, un de leurs docteurs, établit ſept *ſacremens*, ſavoir le baptême, la célébration de la liturgie, la bénédiction du myron, l'impoſition des mains, le mariage, l'huile dont on oint les malades, & la cérémonie des funérailles. (*D. J.*) (1)

SACRER, v. act. (*Gram.*) dédier à Dieu par le *ſacre* ou par la conſécration; par le ſacre, ſi c'eſt une perſonne; par la conſécration, ſi c'eſt une choſe. *Voyez* SACRE & CONSÉCRATION. On *ſacre* les rois. On *ſacroit* autrefois les pierres.

SACRIFICATEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſacrifie à l'autel. *Voyez* SACRIFICE.

SACRIFICATEUR, (*Hiſt. des Juifs.*) *voyez* PRÊTRE *des Juifs*. J'ajouterai ſeulement que par ces mots, *ſouverain ſacrificateur pour toujours*, *I. Macchab. xiv.* 21, les Juifs entendoient celui dont le ſacerdoce ſeroit perpétué dans ſes deſcendans. (*D. J.*)

SACRIFICE, ſ. f. (*Gram.*) culte qu'on rend à la divinité par l'oblation de quelque victime, ou par quelqu'autre préſent.

SACRIFICE D'ABEL, (*Critique ſacrée.*) pluſieurs lecteurs vont me demander avec curioſité, que je leur diſe dans cet article, en quoi conſiſtoit le *ſacrifice d'Abel*, pourquoi l'être ſuprème eut égard à ſon offrande, & non à celle de Caïn, qui cependant lui préſentoit les prémices de ſon travail & le fruit de ſa ſueur; enfin comment Dieu fit connoître que l'oblation d'Abel lui étoit ſeule agréable. Je vais répondre de mon mieux à ces trois queſtions qui partagent les interpretes de l'Ecriture, anciens & modernes.

L'auteur de la Genèſe, *c. iv. v.* 4. dit ſuivant nos traductions, qu'*Abel offrit des premiers nés de ſon bétail, & de leur graiſſe*; c'eſt ſur ce paſſage que la plûpart des commentateurs, d'après les rabbins, croient qu'Abel offrit à Dieu les premiers nés de ſon troupeau en holocauſte, & ils prétendent que cet ordre de ſacrifice étoit le ſeul qui fût en uſage avant la loi; mais divers ſavans, au nombre deſquels eſt l'illuſtre Grotius, ſont d'une autre opinion. Ils penſent qu'Abel n'offrit que du lait, ou de la crême de ſon bétail; ils remarquent, pour appuyer leur ſentiment, que l'on n'offroit à Dieu que ce qui ſervoit de nourriture aux hommes; & comme avant le déluge ils n'uſoient point de viande, ils ne ſacrifioient auſſi aucune créature vivante.

Nos verſions diſent qu'*Abel offrit des* premiers nés *de ſa bergerie, & de leur* graiſſe. Grotius & M. le Clerc obſervent que par les premiers nés, il faut entendre les meilleurs, & que le terme בכר ſignifie ſouvent tout ce qui excelle dans ſon genre. Ils remarquent encore que le mot *khalab*, que l'on a traduit par celui de *graîſſe*, ſignifie auſſi du *lait*, ou la *graiſſe du lait*, c'eſt-à-dire de la crême; que c'eſt ainſi que les ſeptante l'ont ſouvent rendu, & en particulier *Genèſe xviij.* 8. où nos verſions portent du *lait*. Les anciens égyptiens offroient auſſi du lait à leurs dieux. Diodore de Sicile rapporte que les habitans de l'île de Méroé avoient coutume de remplir tous les jours trois cens ſoixante vaiſſeaux de lait, en invoquant les noms des divinités qu'ils adoroient.

Quant au défaut du ſacrifice de Caïn, Philon le fait conſiſter en deux choſes: 1°. qu'il ne l'offrit pas aſſez promptement, mais μεθ' ἡμέρας, après quelques jours; 2°. qu'il n'offrit que des fruits de la terre, & non

(1) L'Egliſe Catholique a toujours cru & inviolablemens gardé le dogme de foi qui enſeigne qu'il y a ſept *Sacrémens* dans la loi évangélique, inſtitués par Jeſus-Chriſt, & aucun Catholique, ſoit de l'Egliſe Grecque, ſoit de la Latine, n'a jamais cru le contraire. C'eſt pour cela que les Théologiens de Wittemberg ayant envoïé en 1575 la confeſſion de foi d'Ausbourg à Jérémie Patriarche de Conſtantinople, celui-ci la refuta à merveille déclarant dans ſa premiere reponſe pag. 77. que les *Sacremens* de l'Egliſe catholique reçus par tous les Orthodoxes, ſont au nombre de ſept, ſavoir, *Baptême*, *Confirmation*, *Euchariſtie*, *Ordre*, *Mariage*, *Pénitence* & *extrème-Onction*. Ce ſont ceux-là & non d'autres qui ont été reconnus pour veritables *Sacrémens* depuis le tems même des Apôtres, & ce Dogme de foi touchant le nombre ſeptenaire des *Sacrémens* ne ſauroit ſouffrir aucune atteinte, quoiqu'il y ait eu des Peres de l'Egliſe qui n'ont fait mention que de trois dans leurs livres, & que d'autres en ayent augmenté le nombre, nommant *Sacrément* quelques Saintes cérémonies, telle que la lotion des pieds qu'on a coûtume de faire dans l'Egliſe le jeudi-ſaint; puiſque les premiers ne parlerent de ces *Sacrémens*, qu'autant que la néceſſité du ſujet qu'ils traitoient, le comportoit: de là vient qu'il y en a eu qui n'ont fait mention que du *Baptême*, de la *confirmation* & de l'*Euchariſtie*, parce qu'ils n'avoient en vue que les *Sacrémens* les plus néceſſaires pour les Cathécumenes. D'autres ont parlé des *Sacrémens* que les hérétiques de ce tems mépriſoient & rejettoient. Les Peres qui ſemblent en avoir augmenté le nombre ſeptenaire, ſe ſont ſervis du mot général *Sacrément*, pour exprimer les rits & cérémonies qui ont quelque analogie aux vrais *Sacrémens*, non cependant qu'ils aient pris à toute rigueur le mot *Sacrément* pour ſa vraie & rigoureuſe ſignification. C'eſt ainſi que S. Bernard appella *Sacrement* la lotion des piés, entant qu'elle repreſente & ſignifie quelques myſteres; mais les controverſiſtes catholiques ont traité ces matieres ſi au long, que nous nous croyons diſpenſés de repeter des choſes que tant d'autres ont ſi bien manié. (*W*)

non les premiers nés de ſon bétail. L'auteur ſacré de l'épître aux Hébreux *c. xj. v. 4.* dit bien mieux, que ce fut la foi d'Abel qui fit préférer ſon *ſacrifice* à celui de Caïn; cette foi, qui eſt une ſubſiſtance, ou une ferme attente, ὑπόστασις, des choſes qu'on eſpere, c'eſt-à-dire, la perſuaſion que Dieu récompenſera les gens de bien dans cette vie ou dans une autre.

Selon la plûpart des commentateurs, Dieu fit deſcendre le feu du ciel pour marquer que le *ſacrifice d'Abel* lui étoit agréable; mais il eſt fort permis de penſer différemment. On convient qu'il y a dans l'hiſtoire ſainte des exemples de *ſacrifices* conſumés par un feu miraculeux; mais lorſque cela eſt arrivé, l'Ecriture l'a dit en termes exprès; au lieu que dans l'occaſion dont il s'agit ici, il n'eſt point fait mention d'un tel feu; & nous ne devons pas ſuppoſer des miracles ſans néceſſité. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que l'impie Caïn ſe ſeroit mis peu en peine que ſon *ſacrifice* fût conſumé par le feu ou non. Il eſt donc naturel de chercher quelqu'autre marque de l'approbation de Dieu dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter ſon reſſentiment contre ſon frere; or voici l'idée ingénieuſe d'un profeſſeur de Leyde ſur cette troiſieme queſtion.

Il convient que Moïſe rapporte (immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des *ſacrifices*) que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point d'égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclure de-là que les marques de l'approbation divine ſuivirent d'abord le *ſacrifice*. La maniere dont cette hiſtoire nous eſt rapportée, nous inſinue qu'Abel & Caïn vécurent pluſieurs années, l'un comme berger, & l'autre comme laboureur; & l'on peut ſuppoſer, ſans faire violence au texte, que lorſqu'ils retirerent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuerent pendant pluſieurs années. Abel, dit l'hiſtorien ſacré, étoit berger; mais Caïn étoit laboureur, & il arriva *au bout de quelque tems*, &c. Ces paroles, *au bout de quelque tems*, en hébreu *mikketz jamin*, ſignifient quelquefois *au bout de quelques* ou *pluſieurs années*, comme on peut le voir *Deut. c. xiv. v.* 28. au bout de *trois ans*, où le mot de *trois* détermine le nombre des années; mais comme il n'y a point de nombre marqué dans le paſſage en queſtion, on pourroit le traduire, *au bout de quelques années*.

En effet, il eſt tres-probable que ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'Abel connut qu'il étoit agréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le premier proſpéra, & vit ſon troupeau augmenter: Caïn au contraire s'apperçut qu'il ne fleuriſſoit point, & que la terre ne lui fourniſſoit pas d'abondantes récoltes: ce furent-là les voies par leſquelles Dieu fit connoitre qu'il avoit agréé le *ſacrifice d'Abel*, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'eſt ce qui aigrit le jaloux Caïn contre ſon frere. Voyant que Dieu le béniſſoit beaucoup plus que lui, il réſolut enfin de le tuer, & exécuta cet horrible deſſein.

On ſait de quelle maniere attendriſſante & pathétique l'auteur ſpirituel du poëme de la *mort d'Abel* a traité tout récemment ce ſujet de notre religion. Non-ſeulement c'eſt un ouvrage neuf par ſa ſtructure, ſa forme & ſon ton; mais M. Geſſner a encore eu l'art d'augmenter l'intérêt que nous prenons à cet évenement de l'hiſtoire ſainte, par la maniere vive & touchante dont il peint les diverſes paſſions de nos premiers ayeux, & par les graces & la vérité qu'il met dans ſes tableaux, lorſqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre. A l'égard du *ſacrifice* qu'Abel offrit à Dieu, il a cru devoir préférer l'opinion d'une victime en holocauſte, au ſentiment de Grotius, & voici comme il s'exprime à ce ſujet dans la traduction ſoignée qu'en a faite M. Huber. C'eſt un trop beau morceau pour n'en pas décorer mon article. Liſez-le.

Le ſoleil ne donnant plus qu'une lumiere adoucie, dardoit encore ſes derniers rayons à-travers le feuillage, prêt à s'aller cacher derriere les montagnes; les fleurs diſtribuoient leurs parfums ſur les zéphirs, comme pour les charger de les exhaler ſur lui; & les oiſeaux à l'envi lui donnoient l'agréable amuſement de leurs concerts. Caïn & Abel arriverent ſous le feuillage, & virent avec une joie délicieuſe leur pere rendu à leurs yeux. Sa priere finiſſoit; il ſe leva, & embraſſa les larmes aux yeux, ſa femme & ſes enfans; après quoi il s'en retourna dans ſa cabane. Cependant Abel dit à Caïn: mon cher frere, quelles actions de graces rendrons-nous au ſeigneur de ce qu'il a exaucé nos gémiſſemens, & de ce qu'il nous rend notre précieux pere? Je vais pour moi, à cette heure où la lune ſe leve, m'acheminer vers mon autel, pour y offrir au ſeigneur en *ſacrifice* le plus jeune de mes agneaux. Et toi, mon cher frere, es-tu dans la même idée? Voudrois-tu auſſi ſur ton autel faire un *ſacrifice* au ſeigneur?

Caïn le regardant d'un œil chagrin: oui, dit-il, je vais aller à mon autel offrir en *ſacrifice* au ſeigneur, ce que la pauvreté des champs me donne. Abel lui répondit gracieuſement: mon frere, le ſeigneur ne compte pour rien l'agneau qui brûle devant lui, ni les fruits de la campagne que la flamme conſume, pourvu qu'une piété ſans tache brûle dans le cœur de celui qui donne l'un ou l'autre.

Caïn repartit: il eſt vrai, le feu tombera tout d'abord du ciel pour conſumer ton holocauſte; car c'eſt par toi que le ſeignenr a envoyé du ſecours; pour moi il m'a dédaigné; mais je n'en irai pas moins lui offrir mon *ſacrifice*.

Abel alors ſe jetta tendrement au cou de Caïn, en diſant: ah, mon frere, mon cher frere, eſt-ce que tu te fais un nouveau ſujet de chagrin de ce que le ſeigneur s'eſt ſervi de moi pour porter du ſecours à mon pere? S'il s'eſt ſervi de moi, c'eſt une commiſſion dont il m'a chargé pour nous tous. O mon frere, écarte, je t'en ſupplie, ces facheuſes idées; le ſeigneur qui lit dans nos ames, ſait bien y découvrir les penſées injuſtes & les murmures ſourds. Aime-moi, comme je t'aime. Vas offrir ton *ſacrifice*; mais ne permets pas que des diſpoſitions impures en ſouillent la ſainteté; & compte qu'alors le ſeigneur recevra favorablement tes louanges & tes actions de graces, & qu'il te bénira du haut de ſon thrône.

Caïn ne répondit point; il prit le chemin de ſes champs, & Abel le regardant avec triſteſſe, prit celui de ſes pâturages, chacun s'avançant vers ſon autel. Abel égorgea le plus jeune de ſes agneaux, l'étendit ſur l'autel, le parſema de branches aromatiques & de fleurs, & mit le feu à l'holocauſte; puis échauffé d'une piété fervente, il s'agenouilla devant l'autel, & fit à Dieu les actions de graces & les louanges les plus affectueuſes. Pendant ce tems, la flamme du *ſacrifice* s'élevoit en ondoyant à-travers les ombres de la nuit; le ſeigneur avoit défendu aux vents de ſouffler, parce que le *ſacrifice* lui étoit agréable.

De ſon côté, Caïn mit des fruits de ſes champs ſur ſon *ſacrifice*, & ſe proſterna devant ſon autel; auſſitôt les buiſſons s'agiterent avec un bruit épouvantable, un tourbillon diſſipa en mugiſſant, le *ſacrifice*, & couvrit le malheureux de flammes & de fumée. Il recula de l'autel en tremblant, & une voix terrible, qui ſortit de la nuée, lui dit: pourquoi trembles-tu, & pourquoi la terreur eſt-elle peinte ſur ton viſage? Il en eſt encore tems, corrige-toi, je te pardonnerai ton péché; ſinon ton péché & ſon châtiment te pourſuivront juſque dans ta cabane. Pourquoi haïs-tu ton frere? il t'aime & t'honore. La voix ſe tut, & Caïn ſaiſi de frayeur quitta ce lieu affreux pour lui, & s'en retourna; le vent furieux chaſſoit encore après lui la fumée infecte du *ſacrifice*; ſon cœur friſſonnoit, & une ſueur froide coula de ſes membres.

Cependant, en promenant ſes regards, il vit dans la campagne les flammes du *ſacrifice* de ſon frere qui s'élevoient en tournoyant dans les airs. Déſeſpéré par ce ſpectacle, il tourna ſes pas ailleurs, & traina loin de-là ſa noire mélancolie, juſqu'à ce qu'enfin il s'arrêta ſous un buiſſon, & bientôt le ſommeil déploya ſur lui ſes ſombres ailes.

Depuis long-tems un génie que l'enfer appelloit *Anamalech*, obſervoit ſes démarches. Il ſuivit en ſecret les traces de Caïn, & ſaiſit ce moment pour troubler ſon ame par toutes les images qui pouvoient faire naître en lui, l'égarement, l'envie à la dent corroſive, la colere emportée, & toutes les paſſions furieuſes. Tandis que l'eſprit impur travailloit à troubler ainſi l'ame de Caïn, un bruit épouvantable ſe fit entendre ſur la cime des montagnes, un vent mugiſſant agitoit les buiſſons, & rabattoit les boucles des cheveux de Caïn le long de ſon front & de ſes joues. Mais en vain les buiſſons mugirent; en vain les boucles de ſes cheveux battirent ſon front & ſes joues, le ſommeil s'étoit appeſanti ſur ſes yeux; rien ne put les lui faire ouvrir.

Caïn frémiſſoit encore de ſon ſonge, lorſqu'Abel qui l'avoit apperçu dans le bocage au pié du rocher, s'approcha, & jettant ſur lui des regards pleins d'affection, il dit avec cette douceur qui lui étoit pro-

pre: ah mon frere, puiſſes-tu bientôt te réveiller, pour que mon cœur gros de tendreſſe, te puiſſe exprimer ſes ſentimens, & que mes bras puiſſent t'embraſſer! Mais plutôt modérez-vous, deſirs empreſſés. Peut-être que ſes membres fatigués ont encore beſoin des influences reſtaurantes du ſommeil. Mais... comme le voilà étendu, défait... inquiet; .... la fureur paroît peinte ſur ſon front. Eh pourquoi le troublez-vous, ſonges effrayans? laiſſez ſon ame tranquille; venez, images agréables, peintures des douces occupations domeſtiques & des tendres embraſſemens, venez dans ſon cœur. Que tout ce qu'il y a de beau & de flatteur dans la nature, rempliſſe ſon imagination de charmes & de délices; qu'elle ſoit riante comme un jour de printems! que la joie ſoit peinte ſur ſon front, & qu'à ſon réveil les hymnes éclofent de ſes levres. A ces mots, il fixa ſon frere avec des yeux animés d'un tendre amour & d'une attente inquiete.

Tel qu'un lion redoutable dormant au pié d'un rocher, glace par ſa criniere hériſſée le voyageur tremblant, & l'oblige à prendre un détour pour paſſer: ſi d'un vol rapide une fleche meurtriere vient à lui percer le flanc, il ſe leve ſoudain avec des rugiſſemens affreux, & cherche ſon ennemi en écumant de rage; le premier objet qu'il rencontre, ſert de pâture à ſa fureur; il déchire un enfant innocent qui ſe joue avec des fleurs ſur l'herbe. Ainſi ſe leva Caïn les yeux étincelans de fureur. Maudite ſoit l'heure, s'écria-t-il, à laquelle ma mere, en me mettant au monde, a donné la premiere preuve de ſa triſte fécondité. Maudite ſoit la région où elle a ſenti les premieres douleurs de l'enfantement. Périſſe tout ce qui y eſt né. Que celui qui veut y ſemer, perde ſes peines, & qu'une terreur ſubite faſſe treſſaillir tous les os de ceux qui y paſſeront.

Telles étoient les imprécations du malheureux Caïn, lorſqu'Abel pâle, comme on l'eſt au bord du tombeau, riſqua de s'avancer à pas chancelans. Mon frere, lui dit-il d'une voix entrecoupée par l'effroi: mais non... Dieu!... je friſſonne!... un des ſéditieux reprouvés que la foudre de l'Eternel a précipités du ciel, a ſans doute emprunté ſa figure, ſous laquelle il blaſphème? Ah fuyons. Où es-tu, mon frere, que je te béniſſe?

Le voici s'écria Caïn avec une voix de tonnere, le voici ce favori du vengeur éternel & de la nature; ah toute la rage de l'enfer eſt dans mon cœur. Ne pourrai-je?... Caïn, mon frere, dit Abel, en l'interrompant avec une émotion dans la voix & une altération dans le viſage, qui exprimoit tout-à-la-fois ſa ſurpriſe, ſon inquiétude & ſon affection, quel ſonge affreux a troublé ton ame? Je viens dès l'aurore pour te chercher, pour t'embraſſer, avec le jour naiſſant; mais quelle tempête intérieure t'agite? Que tu reçois mal mon tendre amour! Quand viendront hélas, les jours fortunés, les jours délicieux où la paix & l'amitié fraternelle rétablies feront revivre dans nos ames le doux repos & les plaiſirs rians, ces jours après leſquels notre pere affligé & notre tendre mere ſoupirent avec tant d'ardeur? O Caïn, tu ne comptes donc pour rien ces plaiſirs de la réconciliation, à quoi tu feignis toi-même d'être ſenſible, lorſque tout tranſporté de joie je volai dans tes bras? Eſt-ce que je t'aurois offenſé depuis? Dis-moi ſi j'ai eu ce malheur: mais tu ne ceſſes pas de me lancer des regards furieux. Je t'en conjure par tout ce qu'il y a de ſacré, laiſſe-toi calmer, ſouffre mes innocentes careſſes! En diſant ces derniers mots, il ſe mit en devoir d'embraſſer les genoux de Caïn; mais celui-ci recula en arriere;,,, ah, ſerpent, dit-il, tu veux m'entortiller!.... & en même tems ayant ſaiſi une lourde maſſue, qu'il éleva d'un bras furieux, il en frappa violemment la tête d'Abel. L'innocent tomba à ſes piés, le crane fracaſſé; il tourna encore une fois ſes regards ſur ſon frere, le pardon peint dans les yeux, & mourut; ſon ſang coula le long des boucles de ſa blonde chevelure, aux piés même du meurtrier.

A la vue de ſon crime, Caïn épouvanté étoit d'une pâleur mortelle; une ſueur froide couloit de ſes membres tremblans; il fut témoin des dernieres convulſions de ſon frere expirant. La fumée de ce ſang qu'il venoit de verſer, monta juſqu'à lui. Maudit coup! s'écria-t-il, mon frere!... reveille-toi.... reveille-toi, mon frere? Que ſon viſage eſt pâle! Que ſon œil eſt fixe! Comme ſon ſang inonde ſa tête;... Malheureux que je ſuis.... Ah, qu'eſt-ce que je preſſens!... Il jetta loin de lui la maſſue ſanglante. Puis ſe baiſſant ſur la malheureuſe victime de ſa rage, il voulut la relever de terre. Abel!... mon frere.... crioit-il au cadavre ſans vie; Abel, réveille-toi.... Ah, l'horreur des enfers vient me ſaiſir! O mort.... c'en eſt donc fait pour toujours, mon crime eſt ſans remede. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

Sacrifices *du paganiſme*, (*Mythol. antiq. Lit.*) Théophraſte rapporte que les Egyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices, non d'encens & de parfums, bien moins encore d'animaux, mais de ſimples herbes, qui ſont les premieres productions de la terre. Ces premiers *ſacrifices* furent conſumés par le feu, & de là viennent les termes grecs θύειν, θύσια, θυμιατήριον, qui ſignifient *ſacrifier*, *&c.* On brula enſuite des parfums, qu'on appella ἀρώματα, du grec ἀράομαι, qui veut dire *prier*. On ne vint à ſacrifier les animaux que lorſqu'ils eurent fait quelque grand dégât des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir ſur l'autel. Le même Théophraſte ajoute qu'avant l'immolation des bêtes, outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les *ſacrifices* des libations étoient fort ordinaires, en verſant ſur les autels de l'eau, du miel, de l'huile, & du vin, & ces *ſacrifices* s'appelloient *Nephalia*, *Melitoſponda*, *Elæoſponda*, *Ænoſponda*.

Ovide aſſure que le nom même de *victime* marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eut remporté des victoires ſur les ennemis, & que celui d'hoſtie fait connoître que les hoſtilités avoient précédé. En effet, lorſque les hommes ne vivoient encore que de légumes, ils n'avoient garde d'immoler des bêtes dont la loi du ſacrifice vouloit qu'on mangeât quelque partie.

Ante Deos homini quod conciliare valeret,
Far erat, & puri lucida mica ſalis.

Pythagore s'éleva contre ce maſſacre des bêtes, ſoit pour les manger, ou les ſacrifier. Il prétendoit qu'il ſeroit tout au plus pardonnable d'avoir ſacrifié le pourceau à Cérès, & la chevre à Bacchus, à cauſe du ravage que ces animaux font dans les blés & dans les vignes; mais que les brebis innocentes, & les bœufs utiles au labourage de la terre, ne peuvent s'immoler ſans une extrême dureté, quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injuſtice du voile de l'honneur des dieux: Ovide embraſſe la même morale.

Nec ſatis eſt quod tale nefas committitur ipſos
Inſcripſere deos ſceleri; nnmenque ſupernum,
Cæde laboriferi credunt gaudere juvenci.

Horace déclare auſſi que la plus pure & la plus ſimple maniere d'appaiſer les dieux, eſt de leur offrir de la farine, du ſel, & quelques herbes odoriférantes.

Te nihil attinet
Tentare multa cæde bidentium,
Mollibis averſos penates,
Farre pio, & ſaliente mica.

Les payens avoient trois ſortes de *ſacrifices*, de publics, de domeſtiques, & d'étrangers.

Les publics, dont nous décrirons les cérémonies avec un peu d'étendue, ſe faiſoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur ſignalée, ou les prier de détourner les calamités qui menaçoient, ou qui affligeoient un peuple, un pays, une ville.

Les *ſacrifices* domeſtiques ſe pratiquoient par ceux d'une même famille, & à leurs dépens, dont ils chargeoient ſouvent leurs héritiers. Auſſi Plaute fait dire à un valet nommé *Ergaſile*, dans ſes captifs, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, ſans être chargé de faire aucun *ſacrifice*.

Sine ſacris hæreditatem ſuam adeptus effertiſſimam.

„ J'ai obtenu une bonne ſucceſſion, ſans être obligé „ aux frais des *ſacrifices* de la maiſon „.

Les *ſacrifices* étrangers étoient ceux qu'on faiſoit lorſqu'on tranſportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces ſubjuguées, avec leurs myſteres & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les *ſacrifices* s'offroient encore ou pour

l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts, car la fête des morts eſt ancienne, les Romains l'avoient avant les catholiques; elle ſe célébroit chez eux au mois de Février, ainſi que Cicéron nous l'apprend: *Februario menſe, qui tunc extremas anni menſis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matiere des *ſacrifices* étoit comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on préſentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on ſe contentoit de leur offrir ſeulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame,

Hanc tibi, Eryx, meliorem animam pro morte Daretis,
Perſolvo.

Les *ſacrifices* étoient différens par rapport à la diverſité des dieux que les anciens adoroient; car il y en avoit aux dieux céleſtes, aux dieux des enfers, aux dieux marins, aux dieux de l'air, & aux dieux de la terre. On ſacrifioit aux premiers des victimes blanches en nombre impair; aux ſeconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on repandoit dans des foſſes avec le ſang des victimes; aux troiſiemes on immoloit des hoſties noires & blanches ſur le bord de la mer, jettant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effuſion de vin.

cadentem in littore taurum,
Conſtitutam ante aras voti reus, extaque ſalſos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux céleſtes; pour les dieux de l'air, on leur offroit ſeulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faiſoit le choix de la victime, qui devoit être ſaine & entiere, ſans aucune tache ni défaut; par exemple elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues, comme le remarque Servius, ſur ce vers du 6 de l'Enéide,

Totidem lectas de more bidentes.

Ideſt, ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fiſſam: & il falloit que les taureaux n'euſſent point été mis ſous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on lui doroit le front & les cornes, principalement aux taureaux, au géniſſes, & aux vaches:

Et ſtatuam ante aras aurata fronte juvencum.

Macrobe rapporte *au I. liv. des ſaturnales*, un arrêt du ſénat, par lequel il eſt ordonné aux décemvirs, dans la ſolemnité des jeux apollinaires, d'immoler à Apollon un bœuf doré, deux chevres blanches dorées, & à Latone une vache dorée.

On leur ornoit encore la tête d'une infule de laine, d'où pendoient deux rangs de chapelets, avec des rubans tortillés, & ſur le milieu du corps une ſorte d'étole aſſez large qui tomboit des deux côtés; les moindres victimes étoient ſeulement ornées de chapeaux de fleurs & de feſtons, avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainſi parées, étoient amenées devant l'autel, & cette action s'exprimoit par ce mot grec ἄγειν, ἐλᾷν, *agere, ducere;* la victime s'appelloit *agonia*, & ceux qui la conduiſoient, *agones*. Les petites hoſties ne ſe menoient point par le lien, on les conduiſoit ſeulement, les chaſſant doucement devant ſoi; mais on menoit les grandes hoſties avec un licou, au lieu du *ſacrifice;* il ne falloit pas que la victime ſe débattît, ou qu'elle ne voulût pas marcher, car la réſiſtance qu'elle faiſoit, étoit tenue à mauvais augure, le *ſacrifice* devant être libre.

La victime amenée devant l'autel, étoit encore examinée & conſiderée fort attentivement, pour voir ſi elle n'avoit pas quelque défaut, & cette action ſe nommoit *probatio hoſtiarum, & exploratio*. Après cet examen le prêtre revêtu de ſes habits ſacerdotaux, & accompagné des victimaires, & autres miniſtres des *ſacrifices*, s'étant lavé & purifié ſuivant les cérémonies preſcrites, commençoit le *ſacrifice* par une confeſſion qu'il faiſoit tout haut de ſon indignité, ſe reconnoiſſant coupable de pluſieurs péchés, dont il demandoit pardon, aux dieux, eſpérant que ſans y avoir égard, ils voudroient bien lui accorder ſes demandes.

Cette confeſſion faite, le prêtre crioit au public, *hoc age*, ſoyez recueilli & attentif au *ſacrifice;* auſſitôt une eſpece d'huiſſier tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum*, s'en alloit par le temple, & en faiſoit ſortir tous ceux qui n'étoient pas encore inſtruits dans les myſteres de la religion, & ceux qui étoient excommuniés. La coutume des Grecs, de qui les Romains l'emprunterent, étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut, τὶς τῇδε, *qui eſt ici?* Le peuple répondoit πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ, *pluſieurs perſonnes & gens de bien.* Alors l'huiſſier crioit dans tous les coins du temple Ἑκὰς, ἑκὰς ἔστε βέβηλοι, c'eſt-à-dire *loin d'ici méchans;* ou bien Ἑκὰς ἑκὰς ἴθι ἀλιτροί, *loin d'ici profanes*. Les Latins diſoient ordinairement, *nocentes, profani, abſcedite;* chez les Grecs, tous ceux qu'on chaſſoit des temples, étoient compris ſous ces mots généraux, βέβηλοι ἀμύητοι, ἀκάθαρτοι, *&c.*

Ovide a nommé dans ſes faſtes *liv. II.* la plûpart des pécheurs qui ne pouvoient aſſiſter aux myſteres des dieux. Voici ſa liſte qui devroit nous ſervir de regle.

Innocui veniant, procul hinc, procul impius eſto
Frater, & in partus mater acerba ſuos:
Cui pater eſt vivax: qui matris digerit annos,
Quæ premit inviſam ſocrus amica nurum.
Tantalidæ fratres abſint, & Jaſonis uxor,
Et quæ ruricolis ſemina toſta dedit!
Et ſoror, & Progne, Tereuſque duabus iniquus;
Et quicumque ſuas per ſcelus auget opes.

Nous apprenons de ces beaux vers, qu'à parler en général, il y avoit deux ſortes de perſonnes à qui on défendoit d'aſſiſter aux *ſacrifices*; ſavoir les profanes, c'eſt-à-dire ceux qui n'étoient pas encore inſtruits dans le culte des dieux, & ceux qui avoient fait quelque action énorme, comme d'avoir frappé leur pere ou leur mere. Il y avoit certains *ſacrifices* en Grece, dont les filles & les eſclaves étoient bannis. Dans la Chéronée, le prêtre tenant en main un fouet, ſe tenoit à la porte du temple de Matuta, & défendoit à haute voix aux eſclaves étoliens d'y entrer. Chez les Mages ceux qui avoient des taches de rouſſeur au viſage, ne pouvoient point approcher des autels, ſelon le témoignage de Pline, *livre XXX: chap. ij.* Il en étoit de même chez les Germains, de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat; & parmi les Scythes, de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient aſſiſter aux *ſacrifices* que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit *favete linguis* ou *animis, & paſcite linguam*, pour demander le ſilence & l'attention pendant le *ſacrifice*. Les Egyptiens avoient coutume, dans le même deſſein, de faire paroître la ſtatue d'Harpocrate, dieu du ſilence, qu'ils appelloient σιγαλιῶνα. Pour les Romains, ils mettoient ſur l'autel de Volupia, la ſtatue de la déeſſe Angéronia, qui avoit la bouche cachetée, pour apprendre que dans les myſteres de la religion, il faut être attentif de corps & d'eſprit.

Cependant le prêtre béniſſoit l'eau pour en faire l'aſperſion avec les cérémonies ordinaires, ſoit en y jettant les cendres du bois qui avoit ſervi à bruler les victimes, ſoit en y éteignant la torche du *ſacrifice;* il aſpergeoit de cette eau luſtrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des muſiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Enſuite on faiſoit les encenſemens aux autels, aux ſtatues des dieux, & aux victimes; le prêtre ayant le viſage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, liſoit les prieres dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Veſta, en leur offrant avant toute autre divinité, du vin & de l'encens. Héliogobale ordonna cependant qu'on adreſſât la préface des prieres au dieu Héliogobale. Domitien voulut auſſi qu'on les commençât en s'adreſſant à Pallas, dont il ſe diſoit fils, ſelon le témoignage de Philoſtrate. Toutefois les Romains reſtituerent cet honneur à Janus & à Veſta.

Après cette courte préface, l'officiant faiſoit une longue oraiſon au dieu à qui il adreſſoit le *ſacrifice*, & enſuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit

d'être propices à ceux pour leſquels on offroit le *ſacrifice*, d'aſſiſter l'empire, les empereurs, les principaux miniſtres, les particuliers, & l'état en général. C'eſt ce que Virgile a religieuſement obſervé dans la priere qui fut faite à Hercule par les Saliens, ajoutant, après avoir rapporté ſes belles actions:

Salve vera Jovis proles, decus addite divis,
Et nos & tua dexter adi pede ſacra ſecundo.

Æneid. l. VIII.

Apulée rend à la déeſſe Iſis une action de grace qui mérite d'être ici rapportée, à cauſe de ſa ſingularité, *Tu quidem ſancta & humani generis ſoſpitatrix perpetua, ſemper fovendis mortalibus munifica, dulcem matris affectionem miſerorum caſibus tribuis, nec dies, nec quies ulla, acne momentum quidem tenue tuis tranſcurris beneficiis otioſum, qua mari terraque protegas homines, & depulſis vitæ procellis ſalutarem porrigas dexteram, qua fatorum etiam inextricabiliter contorta retractas licia, & fortunæ tempeſtates mitigas, & ſtellarum varios meatus cohibes.*

Te ſuperi colunt, obſervant inferi, tu rotas orbem, luminas ſolem, regis mundum, calcas tartarum; tibi reſpondent ſidera, redeunt tempora, gaudent numina, ſerviunt elementa, tuo natu ſpirant flumina, nutriunt nubila, germinant ſemina, creſcunt gramina. Tuam majeſtatem perhorreſcunt aves cœlo meantes, feræ montibus errantes, ſerpentes ſolo latentes belluæ, ponto natantes.

At ego referendis laudibus tuis exilis ingenio, & adhibendis ſacrificiis tenuis patrimonio. Nec mihi vocis ubertas, ad dicenda quæ de tua majeſtate ſentio, ſufficit, nec ora mille, linguæque totidem, vel indefenſi ſermonis æterna ſeries. Ergo quod ſolum poteſt religioſus quidem, ſed pauper, alioquin efficere curabo, divinos tuos vultus, numenque ſanctiſſimum, intra pectoris mei ſecreta conditum, perpetuo cuſtodiens, imaginabor.

Ces prieres ſe faiſoient debout, tantôt à voix baſſe, & tantôt à voix haute; ils ne les faiſoient aſſis que dans les *ſacrifices* pour les morts.

Multis dum precibus Jovem ſalutat,
Stans ſummos reſupinus uſque in ungues.

Mart. l. XII. épigr. 78.

Virgile dit:

Luco tum forte parentis,
Pilumni Turnus ſacrata valle ſedebat.

Æneid. l. IX,

Le prêtre récitoit enſuite une eſpece de prône, pour la proſpérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée, *livre II.* de l'âne d'or. Après, dit-il, qu'on eut ramené la proceſſion dans le temple de la déeſſe Iſis, un des prêtres appellé *grammateus*, ſe tenant debout devant la porte du chœur, aſſembla tous les paſtophores, & montant ſur un lieu élevé, prit ſon livre, lut à haute voix pluſieurs prieres pour l'empereur, pour le ſénat, pour les chevaliers romains, & pour le peuple, ajoutant quelque inſtruction ſur la religion: *Tunc exiis quem cuncti* grammateum *vocabant, pro foribus aſſiſtens, cœtu paſtophorum (quod ſacro ſancti collegii nomen eſt) velut in concionem vocato, indidem de ſublimi ſuggeſtu, de libro, de litteris fauſta voce præfatus principi magno, ſenatuque, equiti, totique populo, noticis, navibus*, &c.

Ces cérémonies finies, le ſacrificateur s'étant aſſis, & les victimaires étant debout, les magiſtrats ou les perſonnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faiſoient quelquefois un petit diſcours ou maniere de compliment; c'eſt pour cela que Lucien en fait faire un par les ambaſſadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur préſentant de ſa part un taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A meſure que chacun préſentoit ſon offrande, il alloit ſe laver les mains en un lieu exprès du temple, pour ſe préparer plus dignement au *ſacrifice*, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir leurs victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encenſoit les victimes, & les arroſoit d'eau luſtrale; enſuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les néceſſités publiques, & pour telles ou telles raiſons particulieres; & après cela le prêtre deſcendoit au bas des marches de l'autel, & recevoit de la main d'un des miniſtres, la pâte ſacrée appellée *mola ſalſa*, qui étoit de farine d'orge ou de froment, pâitrie avec le ſel & l'eau, qu'il jettoit ſur la tête de la victime, répandant par-deſſus un peu de vin; cette action ſe nommoit *immolatio, quaſi molæ illatio*, comme un épanchement de cette pâte, *molæ ſalſa*, dit Feſtus, *vocatur far totum, & ſale ſparſum, quo deo molito hoſtiæ aſpergantur.*

Virgile a exprimé cette cérémonie en pluſieurs endroits de ſon poëme; par exemple,

Jamque dies infanda aderat mihi ſacra parari,
Et ſalſæ fruges, & circum tempora vellæ.
Enéid. *l. II.*

Le prêtre ayant répandu des miettes de cette pâte ſalée ſur la tête de la victime, ce qui en conſtituoit la premiere conſécration, il prenoit du vin avec le ſimpule, qui étoit une maniere de burette, & en ayant gouté le premier, & fait gouter aux aſſiſtans, il le verſoit entre les cornes de la victime, & prononçant ces paroles de conſécration, *mactus hoc vino inferio eſto*, c'eſt-à-dire que cette victime ſoit honorée par ce vin, pour être plus agréable aux dieux. Cela fait il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jettoit dans le feu allumé.

Et ſumma ſcarpens media inter cornua ſetas,
Ignibus imponit ſacris.

Il commandoit enſuite au victimaire de frapper la victime, & celui-ci l'aſſommoit d'un grand coup de maillet ou de hache ſur la tête: auſſi-tôt un autre miniſtre nommé *popa*, lui plongeoit un couteau dans la gorge, pendant qu'un troiſieme recevoit le ſang de l'animal, qui ſortoit à gros bouillons, dont le prêtre arroſoit l'autel.

Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suſcipiunt pateris. Virgile.

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocauſtes, où on brûloit la peau avec l'animal; on en détachoit la tête, qu'on ornoit de guirlandes & de feſtons, & on l'attachoit aux piliers des temples, auſſi-bien que les peaux, comme des enſeignes de la religion, qu'on portoit en proceſſion dans quelque calamité publique, c'eſt ce que nous apprend ce paſſage de Cicéron contre Piſon. *Et quid recordaris cum omni totius provinciæ pecore compulſo, pellicum nomine omnem quæſtum illum domeſticum paternumque renovaſti?* Et encore par cet autre de Feſtus, *pellem habere Hercules fingitur, ut homines cultus antiqui admoneantur; lugentes quoque diebus luctus in pellibus ſunt.*

Ce n'eſt pas que les prêtres ne ſe couvriſſent ſouvent des peaux des victimes, ou que d'autres n'allaſſent dormir deſſus dans le temple d'Eſculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponſes favorables en ſonge, ou être ſoulagés dans leurs maladies, comme Virgile nous en aſſure par ces beaux vers.

Huc dona ſacerdos
Cum tulit & Cæſarum ovium ſub nocte ſilenti
Pellibus incubuit ſtratis, ſomnoſque petivit;
Multa modis ſimulachra videt volitantia miris,
Et varias audit voces, fruiturque deorum
Colloquio, atque imis acheronta affatur avernis.
Hic & tum pater ipſe petens reſponſa Latinus,
Centum lanigeras mactabat rite bidentes,
Atque harum effultus tergo, ſtratique jacebat
Velleribus. Enéïde, *l. VII. c.* 86.

Lorſque le prêtre a conduit les victimes à la fontaine, & qu'il les y a immolées, il en étend pendant la nuit les peaux ſur la terre, ſe couche deſſus & s'y endort. Alors il voit mille fantômes voltiger autour de lui; il entend différentes voix; il s'entretient avec les dieux de l'olympe, avec les divinités même des enfers. Le roi pour s'éclaircir ſur le ſort de la princeſſe, ſacrifia donc dans cette forêt cent brebis au dieu Faune, & ſe coucha enſuite ſur leurs toiſons étendues.

Cappadox, marchand d'eſclaves, ſe plaint dans la

comédie de Plaute intitulée *Curculio*, qu'ayant couché dans le temple d'Eſculape, il avoit vu en ſonge ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait réſoudre d'en ſortir, ne pouvant eſpérer de guériſon.

Migrare certum eſt jam nunc e fano foras.
Quando Æſculapi ita ſentio ſententiam:
Ut qui me nihili faciat, nec ſalvum velit.

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir conſidérées attentivement pour en tirer des préſages, ſelon la ſcience des aruſpices, on les ſaupoudroit de farine, on les arroſoit de vin, & on les préſentoit aux dieux dans des baſſins, après quoi on les jettoit dans le feu par morceaux, *reddebant exta diis:* de-là vient que les entrailles étoient nommées *porriciæ, quod in aræ foco ponebantur, diiſque porrigebantur*: de-ſorte que cette ancienne maniere de parler, *porricias inferre*, veut dire, *préſenter les entrailles en ſacrifice*.

Souvent on les arroſoit d'huile, comme nous liſons, *liv. VI.* de l'Énéïde.

Et ſolida imponit taurorum viſcera flammis,
Pingue ſuper oleum fundens ardentibus extis.

Quelquefois on les arroſoit de lait & du ſang de la victime, particulierement dans les *ſacrifices* des morts, ce que nous apprenons de Stace, *l. VI.* de la Thébaïde.

Spumantiſque mero pateræ verguntur & atri
Sanguinis, & rapti gratiſſima cymbia lactis.

Les entrailles étant conſumées, toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient ſatisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accompliſſement de leurs vœux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'eſt-à-dire *tout eſt bien fait*; & *non litare* au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque choſe à l'intégrité du *ſacrifice*, & que les dieux n'étoient point appaiſés. Suétone parlant de Jules-Céſar, dit qu'il ne put jamais ſacrifier une hoſtie favorable le jour qu'il fut tué dans le ſénat. *Cæſar victimis cæſis litare non potuit*.

Le prêtre renvoyoit le monde par ces paroles, *I licet* dont on ſe ſervoit pareillement à la fin des pompes funebres & des comédies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute. Les Grecs ſe ſervoient de cette expreſſion pour le même ſujet, λαοῖς ἄφεσις, & le peuple répondoit *feliciter*. Enfin on dreſſoit aux dieux le banquet ou le feſtin ſacré, *epulum*; on mettoit leurs ſtatues ſur un lit, & on leur ſervoit les viandes des victimes offertes; c'étoit là la fonction des miniſtres des *ſacrifices*, que les Latins nommoient *epulones*.

Il réſulte du détail qu'on vient de lire, que les *ſacrifices* avoient quatre parties principales; la premiere ſe nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger eſſai de vin qu'on faiſoit avec les effuſions ſur la victime; la ſeconde *immolatio*, l'immolation, quand après avoir répandu ſur la victime des miettes d'une pâte ſalée, on l'égorgeoit; la troiſieme étoit appellée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrieme s'appelloit *litatio*, lorſque le *ſacrifice* ſe trouvoit accompli, ſans qu'il y eût rien à y redire.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'entre les *ſacrifices* publics, il y en avoit qu'on nommoit *ſtata*, c'eſt-à-dire fixes, immobiles, qui ſe faiſoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelque occaſion importante & inopinée; mais les curieux trouveront de plus grands détails dans Stuckius, *de ſacrificiis veterum*, & dans d'autres auteurs qui ont traité cette matiere à fond. *Voyez auſſi les articles* Hostie & Victime.

Je n'ajouterai qu'un mot ſur les *ſacrifices* des Grecs en particulier. Ils diſtinguoient quatre ſortes de *ſacrifices* généraux; ſavoir, 1°. les offrandes de pure volonté, & qu'on faiſoit en conſéquence d'un vœu, en grec σχαριστήρια, ou ἰακταῖα, comme pour le gain d'une victoire; c'étoit encore les prémices des fruits offerts par les laboureurs, pour obtenir des dieux une abondante récolte; 2°. l'offrande propitiatoire, ἱλαστικὰ, pour détourner la colere de quelque divinité offenſée, & tels étoient tous les *ſacrifices* d'uſage dans les expiations; 3°. les *ſacrifices* ſupplicatoires, αἰτητικὰ, pour le ſuccès de toutes ſortes d'entrepriſes; 4°. les *ſacrifices* expreſſément ordonnés par tous les prophetes ou oracles qu'on venoit conſulter, τὰ ἀπὸ μαντείας. Quant aux rites de tous ces divers *ſacrifices*, il faut conſulter Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 209. & *ſuivantes*.

Pour ce qui regarde les *ſacrifices* humains, j'en déchargerai la lettre S, qui ſera fort remplie, & je porterai cet article au *mot* Victime humaine. (*Le chevalier* de Jaucourt.

Sacrifices des Hébreux, (*Critiq. ſacrée.*) avant la loi de Moïſe, la matiere des *ſacrifices*, la qualité, les circonſtances, le miniſtere, tout étoit arbitraire. On offroit les fruits de la terre, la graiſſe ou le lait des animaux, le ſang ou la chair des victimes. Chacun étoit prêtre ou miniſtre de ſes propres *ſacrifices*, ou c'étoit volontairement qu'on déféroit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille, & aux plus gens de bien. La loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & la maniere de le faire; & elle déféra à la ſeule famille d'Aaron le droit de ſacrifier.

Les Hébreux avoient deux ſortes de *ſacrifices*, les ſanglans & les non ſanglans. Il y en avoit trois de la premiere eſpece; 1°. l'holocauſte, l'hoſtie pacifique, & le *ſacrifice* pour le péché. Dans l'holocauſte, la victime étoit brûlée en entier, ſans que le prêtre ni celui qui l'offroit puſſent en rien réſerver, *Lévit. j.* 13. parce que ce *ſacrifice* étoit inſtitué pour être une reconnoiſſance publique de la ſuprème majeſté devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit ſe conſacrer entierement & ſans réſerve à celui de qui il tient tout ce qu'il eſt. 2°. L'hoſtie pacifique étoit offerte pour rendre grace à Dieu, ou pour lui demander quelque bienfait, ou pour acquitter un vœu; on n'y brûloit que la graiſſe & les reins de la victime; la poitrine & l'épaule droite étoient pour le prêtre, & le reſte appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de tems marqué pour ce *ſacrifice*; on l'offroit quand on vouloit, & la loi n'avoit rien ordonné ſur le choix de l'animal; il falloit ſeulement que la victime fût ſans défaut. *Lév. iij.* 1. 3°. Dans le *ſacrifice* pour le péché, le prêtre avant que de répandre le ſang de la victime au pié de l'autel, trempoit ſon doigt, & en touchoit les quatre cornes de l'autel. Celui pour qui le *ſacrifice* étoit offert n'en remportoit rien; on en faiſoit brûler la graiſſe ſur l'autel. La chair étoit toute entiere pour les prêtres, & devoit être mangée dans le lieu ſaint, c'eſt-à-dire dans le parvis du tabernacle. *Deutéron. xxvij.* 7. Si le prêtre offroit pour ſes péchés ou pour ceux de tout le peuple, il faiſoit ſept fois l'aſperſion du ſang de la victime devant le voile du ſanctuaire, & répandoit le reſte au pié de l'autel des holocauſtes. *Lév. iv.* 6.

On employoit cinq ſortes de victimes dans ces *ſacrifices*, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chevres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles; & on ajoutoit à la victime immolée qu'on faiſoit brûler ſur l'autel, une offrande de gâteaux cuits au four ou ſur le gril, ou frits ſur la poële; ou une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin, & du ſel.

Cette oblation qui accompagnoit preſque toujours le *ſacrifice* ſanglant, pouvoit être faite ſeule, ſans être précédée de l'effuſion du ſang, & c'eſt ce qu'on appelloit *ſacrifice non ſanglant;* on l'offroit à Dieu comme principe & auteur de tous les biens. On y employoit l'encens, dont la flamme par l'odeur agréable qu'elle répand, étoit regardée comme le ſymbole de la priere, & des ſaints deſirs de l'ame. Moïſe défendit qu'on y mêlât le vin & le miel, figure de tout ce qui peut corrompre l'ame par le péché, & l'amollir par les délices. Le prêtre prenant une poignée de cette farine arroſée d'huile, avec l'encens, les répandoit ſur le feu de l'autel, & tout le reſte étoit à lui. Il devoit manger la farine ſans levain dans le tabernacle, & nul autre que les prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *ſacrifices* où la victime demeuroit vivante & en ſon entier, tels que le *ſacrifice* du bouc émiſſaire au jour de l'expiation, & le *ſacrifice* du paſſereau pour la purification d'un lépreux. Le *ſacrifice* perpétuel, eſt celui où l'on immoloit chaque jour ſur l'autel des holocauſtes deux agneaux, l'un le matin, lorſque le ſoleil commençoit à éclairer, & celui du ſoir, lorſque les ombres commençoient à s'étendre ſur la terre; voilà quels étoient les *ſacrifices des Hébreux*.

Tertullien en a fort bien indiqué l'origine; ce n'eſt pas, dit-il, que Dieu ſe souciât de ces *ſacrifices*, mais Moïſe les inſtitua pour ramener les Juifs de la multitude des dieux qui étoient alors adorés, à la connoiſſance du ſeul véritable. Dieu a commandé à vos peres, dit Juſtin martyr à Tryphon, de lui offrir des oblations & des victimes, non qu'il en eût beſoin, mais à cauſe de la dureté de leurs cœurs, & de leur penchant à l'idolatrie. (*D. J.*)

SACRIFICES *des chrétiens*, (*Critique ſacrée.*) S. Paul, *Hébr. ch. xiij.* nous les indique en deux mots, louanges du ſeigneur, confeſſion de ſon nom, bénéficence & communion. En voici le commentaire par Clément d'Alexandrie, Strom. *l. VIII. p.* 729. Les *ſacrifices* du chrétien éclairé ſont les prieres, les louanges de Dieu, les lectures de l'Ecriture-ſainte, les pſeaumes & les hymnes. Mais n'a-t-il point encore, ajoute-t-il, d'autres ſacrifices? Oui, il connoît la libéralité & la charité; qu'il exerce l'une à l'égard de ceux qui ont beſoin de ſecours temporels, l'autre à l'égard de ceux qui manquent de lumieres & de connoiſſances. (*D. J.*)

SACRIFICIOS, ISLA DE LOS, (*Géog. mod.*) en françois l'*île des ſacrifices*, & plus communément *la baye du ſacrifice*; petite île de la nouvelle Eſpagne, dans le golfe du Mexique, auprès de la Vera-Cruz. (*D. J.*)

SACRIFIER, v. act. (*Gram.*) offrir en ſacrifice. *Voyez l'article* SACRIFICE. Il ſe prend auſſi au figuré. Je me ſuis *ſacrifié* pour elle. Il m'a *ſacrifié* à ſon ambition. Je lui ai *ſacrifié* toutes mes fantaiſies.

SACRILEGE, (*Juriſprud.*) ce terme pris dans ſa ſignification générale s'entend de toute profanation de choſes ſaintes ou dévouées à Dieu. Mais dans l'uſage ce terme s'entend principalement des profanations qui ſe commettent à l'égard des hoſties & vaſes ſacrés, des ſacremens, des images & reliques des ſaints & des égliſes.

La profanation des hoſties & vaſes ſacrés eſt ordinairement punie de la peine du feu avec l'amende-honorable & le poing coupé.

Celle des ſacremens eſt auſſi punie du feu; quelquefois les prêtres ſont condamnés à la potence & enſuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des ſaints & des égliſes eſt plus ou moins grave; quelquefois elle eſt punie de mort, & même du feu, ſuivant les circonſtances. *Voyez* DIMANCHE, ÉGLISES, FÊTES, IMAGES, PROFANATION, RELIQUES, SACREMENS, SÉPULCRE, SERVICE DIVIN, TOMBEAUX, VASES SACRÉS. *Voyez l'inſtitut au droit criminel de* M. de Vouglans, *tr. des crimes, tit.* 1. *ch. ij.* (*A*)

SACRILEGE, (*Critique ſacrée.*) *ſacrilegium*; mot formé de *ſacra* & de *legere*, ramaſſer, dérober les choſes ſacrées. *Sacrilege* eſt donc le larcin des choſes ſaintes; & celui qui les vole, ſe nomme auſſi ſacrilege, *ſacrilegus*. Il eſt dit au *II. des Macch. iv.* 39. que Lyſimachus commit pluſieurs *ſacrileges* dans le temple, dont il emporta beaucoup de vaſes d'or.

Le mot de *ſacrilege* ſe prend encore dans l'Ecriture, pour la profanation d'une choſe, d'un lieu ſacré par l'idolâtrie; c'eſt ainſi qu'eſt nommée l'action par laquelle les Iſraélites, pour plaire aux filles madianites, ſe laiſſerent entraîner à l'adoration de Béelphégor. *Nomb. xxv.* 18.

Comme les *ſacrileges* choquent la religion, leur peine doit être uniquement tirée de la nature de la choſe; elle doit conſiſter dans la privation des avantages que donne la religion, l'expulſion hors des temples, la privation de la ſociété des fideles pour un tems ou pour toujours; la fuite de leur préſence, les exécrations, les déteſtations, les conjurations. Mais ſi le magiſtrat va rechercher le *ſacrilege* caché, il porte une inquiſition ſur un genre d'action où elle n'eſt point néceſſaire; il détruit la liberté des citoyens en armant contre eux le zèle des conſciences timides, & celui des conſciences hardies. Le mal eſt venu de cette fauſſe idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais; c'eſt une excellente réflexion de l'auteur de l'eſprit des lois. (*D. J.*) (1)

SACRIMA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vin nouveau qu'ils offroient à Bacchus, en reconnoiſſance de la recolte abondante qu'ils avoient obtenue par ſa protection. *Pitiſcus*.

SACRISTAIN, ſ. m. *terme d'Egliſe*; officier eccléſiaſtique qui a le ſoin & la garde des vaſes & des ornemens ſacrés; mais le premier ſacriſtain dans l'égliſe romaine, eſt celui de la chapelle du pape, dont l'office eſt annexé à l'ordre des hermites de S. Auguſtin. C'eſt ainſi qu'Alexandre VI. l'a ordonné par une bulle de l'an 1497, ſans qu'il ſoit même néceſſaire que ledit religieux ſoit dans la prélature. Cependant depuis longtems le pape donne un évêché *in partibus* à celui auquel il confere cet office; & quand même il ne ſeroit point évêque, il peut porter le mantelet & la moſette à la maniere des prélats de Rome. Ce *ſacriſtain* prend le titre de préfet de la ſacriſtie du pape. Il a en ſa garde tous les ornemens, les vaſes d'or, d'argent, & les reliquaires de cette ſacriſtie. Il diſtribue aux cardinaux les meſſes qu'ils doivent célebrer ſolemnellement, mais ce n'eſt que d'après l'aveu du premier cardinal prêtre, qui en eſt proprement le diſtributeur. Il dit tous les jours la meſſe aux cardinaux, & leur adminiſtre les ſacremens ainſi qu'aux conclaviſtes. (*D. J.*)

SACRISTIE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt un endroit attenant les anciennes égliſes, où l'on ſerre les habits ſacrés, les vaſes, & les autres ornemens de l'autel.

Ce mot eſt grec; il eſt formé de διακονεω, *je ſers*, à cauſe que l'on y prenoit tout ce qui étoit d'uſage pour le ſervice divin. On l'appelloit auſſi ασπαστικον, & en latin *ſalutatorium*, parce qu'en cet endroit l'évêque recevoit & ſaluoit les étrangers. Quelquefois auſſi il etoit appellé μητατωριον ou μιτατωριος, *menſa*, table, à cauſe qu'il y avoit des tables ſur leſquelles on mettoit les ornemens ſacrés, ou μητατον, une ſorte d'hôtellerie ou de maiſon dans laquelle on logeoit des ſoldats.

Le premier concile de Laodicée, dans le 21 e. canon, défend aux prêtres de vivre dans la *ſacriſtie*, συνδιακονικω, ou de toucher aux uſtenſiles ſacrés. Une ancienne verſion latine de ces canons ſe rend par les mots *in ſecretario*; mais la copie qui en eſt à Rome, auſſi-bien que Denis le Petit, retiennent le mot *diaconicon* en latin. Il eſt vrai que Zonaras & Balſamon entendent cette expreſſion dans le 21 e. canon, de l'ordre d'un diacre, & non pas d'un bâtiment. Leo Allatius ſuit cette opinion dans ſon traité *de templis græcorum*; mais tous les autres interpretes s'accordent à prendre ce mot pour l'expreſſion d'une ſacriſtie. Outre les ornemens de ſacrificature & de l'autel, l'on y dépoſoit pareillement les reliques de l'égliſe.

SACRO-COCCYGIEN, *en Anatomie*; nom de deux muſcles qu'on appelle auſſi *coccygiens poſtérieurs*. *Voyez* COCCYGIEN.

SACRO-LOMBAIRE, *en Anatomie*; nom d'un muſcle ſitué ſur le dos entre les angles des côtes & leurs apophyſes tranſverſes.

Ce muſcle eſt intimément uni par ſa partie inférieure avec le long dorſal, & il en eſt diſtingué à ſa partie ſupérieure par une petite ligne graiſſeuſe. Il

paroît

(1) Les *Sacrileges* qui tendent à violer en matiere grave, ce qui eſt determiné au culte divin, & ſpecialement conſacré à Dieu, furent toujours regardés des meilleurs Legiſlateurs, & des Payens même, comme une eſpece de crimes des plus atroces; c'eſt pourquoi ils firent des lois pénales très-rigoureuſes, à l'effet d'obliger les hommes les plus perverſes à reſpecter au moins par la crainte de la peine ce qu'ils auroient dû vénérer par l'horreur de la coulpe qui attaque directement l'honneur & le reſpect dus à Dieu. Si Dieu a donné le glaive aux Souverains pour le tenir ſuſpendu ſur la tête des impies, ce n'a pas été ſeulement pour punir les crimes qui peuvent faire tort aux citoyens, mais encore ceux qui par une témérité *Sacrilege* ſe commettent contre Dieu & la Religion. L'auteur de l'eſprit des lois s'eſt trompé lorſqu'il a cru que la ſubordination des *Sacrileges* au bras ſeculier quant au chatiment, puiſoit ſa ſource dans une fauſſe idée de venger la divinité; car on trouve dans la loi divine des exemples très-clairs de peine de mort, infligée contre ceux qui ſe revoltoient contre la Religion. Dieu ordonna *Chap.* 31. ℣. 14. *de l'Exode*, qu'on ſanctifiât le jour du Sabbat, & qu'on s'abſtint de faire des œuvres ſerviles ce jour-là, ſous peine de mort. Il renouvella ce même commandement au *Chap.* 35. ℣. 2. Et on ne peut pas dire que cela fût fait pour épouventer le peuple, puiſqu'on lit au *Chap.* 15. des nombres ℣. 32. qu'un homme ayant été ſurpris à ramaſſer du bois le jour du ſabbat, fut preſenté à Moyſe qui ayant conſulté l'oracle de Dieu ſur cela, reçut ordre de Dieu même de faire mourir le tranſgreſſeur *Sacrilége* du Sabbat, en le faiſant lapider par le peuple. Ce n'eſt donc par l'effet d'une fauſſe idée de la Divinité que de punir ceux qui bleſſent grievement & publiquement ce qui eſt conſacré au culte de Dieu, mais c'eſt l'effet de la puiſſance légitime que Dieu a confiée aux Princes, pour venger ſi bien Dieu, que les hommes, des crimes qui ſe commettent contre l'un & les autres. (*W*)

paroît tendineux extérieurement, & charnu intérieurement. Il s'attache au moyen de ſon plan tendineux à l'os ſacrum à levre externe, & à la portion poſtérieure de l'os des isles, aux apophyſes tranſverſes des lombes par des plans charnus, qui paroiſſent ſe détacher du plan tendineux, à la partie inférieure des angles de toutes les côtes, à la tubéroſité de la premiere aux apophyſes tranſverſes des deux vertebres inférieures du col, par des bandelettes tendineuſes, & par des plans charnus qui croiſent les tendineuſes.

Ce muſcle eſt auſſi appellé *lumbo-dorſal*, & *dorſal moyen*. Winslow.

SACROS, ſ. m. (*Poids*.) poids des anciens Arabes répondant à une de nos onces. (*D. J.*)

SACRO-SCIATIQUE, *en Anatomie;* nom de deux ligamens qui uniſſent l'os ſacrum avec l'os yſchium.

SACRUM, *en Anatomie*; nom d'un os qui eſt la baſe & le ſoutien de toute l'épine du dos, ce qui lui a fait donner auſſi le nom *d'os baſiliaire*.

On le diviſe en partie ſupérieure, en baſe, en pointe, en deux bords & en deux faces.

Il paroît compoſé de pluſieurs fauſſes vertebres, qui vont toujours en décroiſſant vers la pointe: ces fauſſes vertebres, dans les jeunes ſujets, ſont unies enſemble par des cartilages mitoyens, mais le tout s'oſſifie dans l'adulte, & elles ne forment plus qu'une ſeule piece.

La face antérieure eſt concave, on y obſerve ſur les parties latérales quatre trous, quelquefois cinq.

La face poſtérieure eſt convexe & fort inégale. On y remarque ſur les parties latérales quatre trous placés vis-à-vis de ceux de la face interne; dans la partie moyenne une eſpece d'épine ouverte vers ſa partie inférieure.

A la baſe de l'os *ſacrum* il y a deux apophyſes obliques circulaires, qui répondent aux inférieures de la derniere vertebre des lombes; on y voit la face ſupérieure du corps de la premiere fauſſe vertebre, entre la partie poſtérieure & les apophyſes obliques, une échancrure, & une ouverture du canal triangulaire fort applati entre les deux faces, lequel communique avec les trous de l'une & l'autre face; il eſt continu avec le grand canal de l'épine du dos.

Les parties latérales de cet os ſont un peu évaſées par en haut, où l'on voit à chaque côté une grande facette cartilagineuſe, ſemblable à celle de la face interne de l'os iléon avec lequel il eſt articulé. *Voyez* Iléon.

L'os ſacrum eſt terminé par le coccyx. *Voyez* Coccyx.

SADAR *ou* ALSADOR, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Arabes au *lotus*, décrit par Dioſcoride & autres anciens. Ce buiſſon eſt nommé par quelques-uns *acanthus*, acanthe, à cauſe qu'il étoit plein d'épines, plante que pluſieurs écrivains ont confondue ſoit avec l'acanthe ordinaire, ſoit avec l'acanthe de Théophraſte, qui n'étoit autre choſe que l'acacia. Le fruit de cet arbre, nommé par Virgile *baie d'acanthe*, eſt le *nabac* des Arabes. Sérapion déclare nettement que le *ſadar* ou l'*acanthus* de Virgile, eſt la même plante que le lotus cyrénien d'Hérodote, & que le lotus de Dioſcoride. Bellon l'a auſſi décrit ſous le nom de *napeca*, nom qui dérive probablement du mot arabe *nabac*. Il dit que c'eſt un arbuſte toujours verd, appellé par quelques écrivains grecs *ænoplia*. Proſper Alpin dans ſes plantes d'Egypte parle du *nabeca*, comme d'un buiſſon épineux. Léon l'Africain fait mention du même arbre, qu'il appelle par erreur *rabech* au lieu de *nabech*; il dit que c'eſt un buiſſon épineux donnant des fruits ſemblables à la ceriſe, mais plus petits, & du goût du zizyphe. Ce ſont-là les baies de l'acanthe de Virgile. (*D. J.*)

SADAVAA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Eſpagne, en Aragon, aux confins de la Navarre, dans une plaine très-fertile, ſur la riviere de Riguel, qui ſe jette dans l'Ebre. Quoique cette bourgade n'ait pas cent feux, elle a titre de ville, des murailles, & le droit d'envoyer des députés aux Cortez.

SADO *ou* SASJU, (*Géog mod.*) grande île du Japon, ſituée au nord de cet empire, vis-à-vis des provinces de Jectoju & de Jetſingo. On lui donne trois journées & demie de circuit, & on la diviſe en trois diſtricts. Elle eſt très-fertile, ne manque ni de bois, ni de pâturage, & abonde en blé, en ris & en gokokf. La mer la fournit auſſi de poiſſon & d'écreviſſes. (*D. J.*)

SADOUR, ſ. m. *terme de Pêche*, eſt une ſorte de filet tramaillé à l'uſage des pêcheurs.

Les trameaux aux poiſſons que les pêcheurs de Bouin, dans le reſſort de l'amirauté du Poitou ou des ſables d'Olonne nomment *ſadours*, ſont ordinairement tannés; ce ſont des vrais trameaux ſédentaires d'un calibre beaucoup plus grand, tant pour la nappe, que pour les hameaux, que l'ordonnance ne la fixe pour ces ſortes de filets, les mailles des hameaux ou homails ayant dix pouces trois lignes en quarré, & celle de la menue flue, toile ou ret du milieu quinze à huit lignes en quarré, ces trameaux ſont flottés en pierres, comme les flottes dont on ſe ſert à pié & avec bateaux.

Les pêcheurs nomment auſſi *ſadours* les trameaux qui ſervent en hiver à faire la pêche des macreuſes, & autres eſpeces d'oiſeaux marins; ce ſont les alourets & aloureaux des pêcheurs des autres lieux, à la différence que ceux de Bouin ſont tramaillés, & les autres ſimplement toiles. Quand ils ſont tendus pour la pêche des oiſeaux marins, ils ſont ſur des perches éloignées les unes des autres de neuf braſſes; on plante les perches ſuivant le vent, qui doit ſouffler de maniere qu'il batte toujours la côte.

Le ret a 45 braſſes de long ou environ, & une braſſe de chute; il eſt tendu de maniere qu'il ſe trouve élevé de 5 à 6 piés au-deſſus de l'eau, afin que de haute mer il ſoit toujours élevé au-deſſus de la marée.

La pêche du *ſadour* commence un peu après la S. Michel, & dure ordinairement juſqu'à Pâque, les vents de mer & les nuits les plus ſombres & les plus noires ſont les plus avantageuſes.

Les trameaux ou *ſadours* de la Limagne, ont la maille de la menue toile, nappe ou ret du milieu de deux pouces ſix lignes en quarré, & celle des hameaux ou homails de 11 pouces ſix lignes en quarré, & les plus ſerrées ont les leurs de onze pouces trois lignes auſſi en quarré; les pêcheurs nomment ces ſortes de rets des *ſadours* à gibaſſe.

SADRAST *ou* SADRASTPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, en-deçà du Gange, ſur la côte de Coromandel, au midi de S. Thomé, à l'embouchure de la riviere de Palaru. Elle eſt à l'empereur du Mogol. *Long.* 100. 30. *lat.* 12. 40. (*D. J.*)

SADSIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Japon, qui eſt un lychnis ſauvage; elle a ſes feuilles comme celles de la giroflée; ſa tige eſt d'environ un pié de hauteur, & ſes fleurs blanches ont cinq pétales. Sa racine eſt longue de 3 ou 4 pouces, d'un goût fade, qui tire ſur celui du panaïs. Il ſe trouve des impoſteurs japonnois qui la vendent pour du ginſeng.

SADUCÉEN, *Hiſt. des ſectes juiv. & Crit. ſacr.*) La ſecte des *Saducéens*, σαδδουκαίων, étoit une des quatre principales ſectes des juifs. Il en eſt beaucoup parlé dans le nouveau Teſtament.

Ce fut l'an 263 avant J. C. du tems d'Antigone de Socho, préſident du grand ſanhedrin de Jéruſalem, que commença la ſecte des *Saducéens*, & lui-même y donna occaſion; car ayant ſouvent inculqué à ſes diſciples qu'il ne falloit pas ſervir Dieu par un eſprit mercénaire, pour la récompenſe qu'on en attendoit, mais purement & ſimplement par l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit; Sadoc & Baithus, deux de ſes éleves, conclurent de-là qu'il n'y avoit point de récompenſe après cette vie; & faiſant ſecte à-part, ils enſeignerent que toutes les récompenſes que Dieu accordoit à ceux qui le ſervent, ſe bornoient à la vie préſente. Quantité de gens ayant goûté cette doctrine, on commença à diſtinguer leur ſecte par le nom de *ſaducéens*, pris de celui de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens en admettant la puiſſance qui a créé l'univers, & la providence qui le gouverne; au lieu que les Epicuriens nioient l'un & l'autre.

Les *Saducéens* n'étoient d'abord que ce que ſont aujourd'hui les Caraïtes, c'eſt-à-dire qu'ils rejettoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite; & comme les Phariſiens étoient les zélés protecteurs de ces traditions, leur ſecte & celle des *Saducéens* ſe trouverent directement oppoſées. Si les *Saducéens* s'en étoient tenus là, ils auroient eu toute la raiſon de leur côté; mais ils goûterent d'autres opinions impies. Ils vinrent à nier la réſurrection & l'exiſtence des anges, & des eſprits des hommes après la mort, comme il paroît par *Matt. xxij.* 23; *Marc, xij.* 18; *Act. xxiij.* 8. Ils reconnoiſſoient à la vérité, que Dieu avoit créé le monde par ſa

puiſſance; qu'il le gouvernoit par ſa providence; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenſes & des peines: mais ils croyoient que ces récompenſes & ces peines ſe bornoient toutes à cette vie, & c'étoit pour cela ſeul qu'ils ſervoient Dieu, & qu'ils obéiſſoient à ſes lois. Du reſte ils n'admettoient, comme les Samaritains, que le ſeul Pentateuque pour livre ſacré.

Quelques ſavans, & entr'autres Scaliger, prétendent qu'ils ne rejettoient pas le reſte de l'Ecriture; mais ſeulement qu'ils donnoient la préférence aux livres de Moïſe. Cependant la diſpute que l'Evangile rapporte que J. C. eut avec eux, *Matt. xxij. Marc, xij. Luc, xx.* milite contre l'opinion de Scaliger; car J. C. ayant en main pluſieurs paſſages formels des prophetes & des hagiographes, qui prouvent une vie à venir, & la réſurrection des morts, on ne ſauroit aſſigner de raiſon qui l'obligeât à les abandonner, pour tirer de la loi un argument qui n'eſt fondé que ſur une conſéquence, ſi ce n'eſt parce qu'il combattoit des gens qui rejettoient ces prophetes & ces hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la loi même.

Les *Saducéens* différoient auſſi des Eſſéniens & des Phariſiens, ſur le libre-arbitre & la prédeſtination; car les Eſſéniens croyoient que tout eſt prédéterminé dans un enchainement de cauſes infaillibles; & les Phariſiens admettoient la liberté avec la prédeſtination. Mais les *Saducéens*, au rapport de Joſephe, nioient toute prédeſtination, & ſoutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître abſolu de ſes actions, avec une entiere liberté de faire, comme il veut, le bien ou le mal, ſans aucune aſſiſtance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. En un mot, cette opinion ſaducéenne étoit préciſément la même que fut celle de Pélage parmi les Chrétiens, qu'il n'y a point de ſecours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace aſſiſtante; mais que ſans ce ſecours, chaque homme a en lui-même le pouvoir d'éviter tout le mal que défend la loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ordonne.

La ſecte des *Saducéens* étoit la moins nombreuſe de toutes; mais elle avoit pour partiſans les gens de la premiere qualité, ceux qui avoient les premiers emplois de la nation, & les plus riches. Or comme ils périrent tous à la deſtruction de Jéruſalem par les Romains, la ſecte ſaducéenne périt avec eux. Il n'en eſt plus parlé depuis ce tems-là pendant pluſieurs ſiecles; juſqu'à ce que leur nom ait commencé à revivre, avec quelques modifications, dans les Caraïtes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SÆPINUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, au pays des Samnites, près de l'Apennin, à la ſource du Tamarus, ſelon Ptolomée, *lib. III. ch. j.* Tite-Live parle du ſiege de cette place par Papirius. La table de Peutinger fait mention de ce lieu, & le nomme *Sepinum*, à 12 milles de *Sirpium*. Pline, *lib. III. ch. xij.* met le peuple ſœpinates entre les Samnites; & une inſcription dans le recueil de Gruter, fait mention d'eux; *municipes ſœpinates*. C'eſt aujourd'hui *Supino*, au comté de Moliſſe, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

SÆPRUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'île de Sardaigne, ſelon Ptolomée, *lib. III. ch iij.* qui en met l'embouchure ſur la côte orientale. Elle conſerve ſon nom; c'eſt encore à préſent *le Sepro*, ſelon le P. Coroneli. (*D. J.*)

SÆTABIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe, au pays du peuple *Conteſtani*, dans les terres. Elle étoit ſur une hauteur, comme il paroit par ces vers de Silius Italicus. *lib. III. v.* 873.

> *Celſa mittebat* Sætabis *arce.*
> Sætabis *& telas Arabum ſpreviſſe ſuperba,*
> *Et Peluſiaco filum componere lino.*

Ces vers font voir non-ſeulement que *Sætabis* étoit au haut d'une colline, mais encore qu'il s'y faiſoit des toiles qui ſurpaſſoient en fineſſe & en beauté celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Péluſe en Egypte.

On y travailloit auſſi à des étoffes de laine, & Catule, *épigr. xxv.* parle des mouchoirs de ce lieu-la, qu'il nomme *ſudaria Sætaba*. Pline donne le troiſieme rang au lin de *Sætabis*, entre les meilleurs & les plus eſtimés dans toute l'Europe. On prétend que c'eſt préſentement *Xativa*.

Sætabis eſt auſſi le nom d'une riviere de l'Eſpagne tarragonnoiſe, dans les terres, au pays du peuple *Conteſtani*, ſelon Ptolomée, *lib. II. ch. vj.* qui en met l'embouchure entre *Alone* & *Illicitanus portus*. Il paroit que c'eſt aujourd'hui *Rio d'Alcoy*. (*D. J.*)

SÆTTE, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en italien *punta della Setta*; cap du royaume de Naples, ſur la côte méridionale de la Calabre ultérieure, à une des extrémités du mont Apennin, entre le cap *delli Armi* & celui de *Spartivento*, C'eſt le *Brutium promontorium* des anciens, ſelon Cluvier. (*D. J.*)

SAFANI-AL-BAHR, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *éponge de mer*; petite île d'Egypte, ſur la côte occidentale de la mer Rouge, à 13 lieues au nord de Koſſir. Elle n'a que deux lieues de longueur ſur un quart de lieue de large. *Latit.* 27. (*D. J.*)

SAFAR, SAFER *ou* SAPHAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecond mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'Octobre.

SAFIE, (*Géog. mod.*) les Africains la nomment *Aſſi*, & les Portugais *Aſafie*; ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Maroc, ſur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle eſt environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1507, juſqu'en 1641 qu'ils l'abandonnerent. Pluſieurs juifs s'y ſont retirés pour le trafic. Le pays d'alentour eſt fertile en blé & en troupeaux. *Long.* 9. 38. *lat.* 32. (*D. J.*)

SAFRA, (*Géog. mod*) petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadoure. *Voyez* ZAFRA.

SAFRAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *crocus*; genre de plante à fleur liliacée & monopétale; la partie inférieure eſt en forme de tuyau qui a un pédicule: ce tuyau s'évaſe par le haut, & il eſt diviſé en ſix parties. Le piſtil s'éleve du fond de cette fleur, & il ſe diviſe en trois filamens, terminés par une ſorte de tête & par une aigrette. Le calice de la fleur devient dans la ſuite un fruit oblong, qui a trois angles & trois loges, & qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine eſt compoſée de deux tubercules, dont l'un eſt plus petit que l'autre. Le plus gros ſe trouve placé au-deſſous du plus petit, & il eſt charnu & fibreux. Ces deux tubercules ſont recouverts d'une enveloppe membraneuſe. Tournefort. *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La plante dont on tire ces filamens, eſt nommée *crocus* ou *crocus ſativus*, par tous les Botaniſtes. Sa racine eſt tubéreuſe, charnue, de la groſſeur d'une noiſette, & quelquefois d'une noix, blanche, douce, double, dont la ſupérieure eſt plus petite, l'inférieure plus groſſe & chevelue. Elles ſont revêtues l'une & l'autre de quelques tuniques arides, rouſsâtres & en forme de réſeau. De cette racine ſortent ſept ou huit feuilles, longues de 6 & même de 9 pouces, très-étroites & d'un verd foncé. Parmi ces feuilles s'éleve une tige courte, qui ſoutient une ſeule fleur en lys, d'une ſeule piece, blanche, fiſtuleuſe par ſa partie inférieure, & diviſée en ſix ſegmens arrondis, de couleur gris-de-lin.

Il ſort du fond de la fleur trois étamines, dont les ſommets ſont jaunâtres, & un piſtil blanchâtre qui ſe partage comme en trois branches, larges à leur extrémité ſupérieure, & découpées en maniere de crête, charnue d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'oranger, leſquelles ſont appellées par excellence du nom de *ſafran*. L'embryon qui ſoutient la fleur, ſe change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges qui contiennent des ſemences arrondies.

Le *ſafran* croît dans la plupart des pays, ſoit chauds, ſoit froids, en Sicile, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, dans pluſieurs provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, aux environs d'Orange, dans la Normandie & le Gâtinois. Le *ſafran* du Gâtinois & d'Angleterre paſſe pour le meilleur du monde, & on le préfere, avec raiſon, à l'oriental.

Le *ſafran* ſe multiplie commodément & communément par le moyen de ſes bulbes, qui croiſſent tous les ans en grande quantité; car lorſqu'on en ſeme la graine, il eſt plus long-tems à venir. On plante ſes bulbes au printems, dans des ſillons égaux & éloignés les uns des autres de ſix pouces. Ces bulbes ne produiſent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année ſuivante au mois d'Octobre. Les fleurs ne durent qu'un ou deux jours après leur épanouiſſement. Quand elles ſont tombées, il ſort des feuilles qui ſont vertes pendant l'hi-

ver:

ver: elles ſechent, ſe perdent au printems, & ne paroiſſent jamais pendant l'été.

Il arrive de-là qu'auſſitôt que les fleurs du *ſafran* s'épanouiſſent, on les cueille au lever, ou au coucher du ſoleil, & on ſépare les filamens du milieu de la fleur; enſuite on les nettoie bien, on les ſeche & on les garde. Quelques jours après la premiere cueillette il s'éleve de nouvelles fleurs, on les cueille de nouveau, cette opération dure près de 30 jours.

Au mois d'Octobre, lorſque la plante fleurit, la racine n'eſt compoſée que d'une bulbe; le printems & l'été ſuivant, elle en a deux l'une ſur l'autre. Car lorſque les feuilles croiſſent au commencement de la belle ſaiſon, la partie ſupérieure de la racine d'où ſortent les feuilles, croît auſſi dans le même tems, juſqu'à ce qu'elle ſoit auſſi groſſe l'été que l'eſt la bulbe mere; alors ayant acquis une conſtitution ſolide, pleine & ſucculente, la bulbe mere devient languiſſante, ſans ſuc, flaſque, & diſparoît entierement dans le cours de l'automne: c'eſt l'image de la vie humaine.

Après que les fleurs ſont paſſées, on retire les bulbes de la terre ſur la fin d'Octobre; on les garde dans un lieu ſec ſans les couvrir de terre; on les tient éloignées des rayons du ſoleil de peur qu'elles ne ſe ſechent, & cependant afin qu'elles muriſſent davantage, ce que l'on connoît quand les feuilles ſe fannent. Au retour du printems, on les plante de nouveau dans la terre.

Il eſt peu de plantes d'un auſſi grand uſage que le *ſafran*; ſes fleurs ſont agréables à la vûe & à l'odorat. Son piſtil eſt conſidéré comme une choſe précieuſe; il entre dans les apprêts de cuiſine; il ſert aux peintres en miniature; il fournit aux teinturiers une très-belle couleur, & les Médecins l'emploient dans pluſieurs maladies. La fanne même & les pétales du *ſafran* ſervent dans les pays où on le cultive, à faire du fourrage pour les beſtiaux.

Mais le *ſafran*, ſemblable aux plantes les plus précieuſes, eſt tendre, délicat, & ne peut être conſervé que par des ſoins proportionnés à ſes uſages; auſſi eſt-il attaqué de pluſieurs maladies, qui toutes enſemble tendent à le détruire: cependant il n'en éprouve aucune plus dangereuſe, ni qui lui ſoit plus nuiſible, que celle que les habitans du Gâtinois appellent *la mort*. En effet, elle tue infailliblement le *ſafran*; & de plus elle paroît contagieuſe, & toujours en rond. D'une premiere plante attaquée, le mal ſe répand à celles d'alentour, ſelon des circonférences circulaires, & qui augmente toujours. On ne peut arrêter le mal que par des tranchées que l'on fait dans le champ pour empêcher la communication, à-peu-près comme dans une peſte. C'eſt dans le printems, dans le tems de la ſeve, & lorſque le *ſafran* devroit avoir plus de force pour réſiſter au mal, qu'il ſouffre ſes plus grands ravages.

Comme il peut cauſer des dommages conſidérables, M. du Hamel, à qui d'ailleurs la ſimple curioſité de phyſicien auroit pû ſuffire, en étudia l'origine, & après un nombre de recherches, car il eſt très-rare que les premieres aillent droit au but, il la découvrit.

Une plante paraſite, qui ne ſort jamais de terre, & ne s'y tient guere à-moins de demi-pié de profondeur, ſe nourrit aux dépens de l'oignon du *ſafran* qu'elle fait périr, en tirant toute ſa ſubſtance. Cette plante eſt un corps glanduleux ou tubercule, dont il ſort des filamens violets, velus & menus comme des fils, qui ſont ſes racines; ces racines produiſent encore d'autres tubercules, & puiſque les plantes qui tracent, tracent en tous ſens, & que celle-ci ne peut que tracer, on voit évidemment pourquoi la maladie du *ſafran* s'étend toujours à la ronde. Auſſi quand M. du Hamel examina un canton de *ſafrans* attaqués, il trouva toujours les oignons de ceux qui étoient au centre plus endommagés, plus détruits, & les autres moins, à proportion de leurs diſtances.

On voit pareillement pourquoi des tranchées rompent le cours du mal; mais il faut qu'elles ſoient au moins profondes de demi-pié. Les laboureurs avoient trouvé ce remede ſans le connoître, & apparemment ſur la ſeule idée très-confuſe de couper la communication d'une plante de *ſafran* à une autre. Il faut prendre garde de ne pas renverſer la terre de la tranchée ſur la partie ſaine du champ, on y renverſeroit la plante funeſte.

M. du Hamel a obſervé quelle n'attaque pas ſeulement le *ſafran*, mais encore les racines de l'hyeble, du *coronilla flore vario*, de l'arrête-bœuf, les oignons de muſcari, & elle les attaque, tandis qu'elle ne touche pas au blé, à l'orge, *&c.* Ce n'eſt pas tant, comme on le pourroit croire, parce qu'elle fait un certain choix de ſa nourriture, que parce qu'il lui eſt impoſſible à cauſe de la profondeur où elle ſe tient, de rencontrer des plantes dont les racines ou les oignons, ne ſont qu'à une profondeur moindre. *Hiſt. de l'acad.* 1728. (*D. J.*)

SAFRAN, (*Chimie, Diete & Mat. méd.*) ſes filamens blanchâtres ou d'un jaune pâle par une de leur extrémité, & d'un rouge oranger ou purpurin par l'autre, d'une odeur aſſez agréable quoique forte, d'une ſaveur amere, *&c.* que tout le monde connoît ſous le nom de *ſafran*, ſont les étamines des fleurs d'une plante à qui appartient proprement le nom de *ſafran*; mais d'après un uſage fort reçu, on a tranſporté le nom de la plante à la ſeule de ſes parties dont on faſſe uſage, comme on dit *blé* au lieu de *ſemence de blé*; *navets*, au lieu de *racines de navets*, &c.

On doit choiſir le *ſafran* récent, en filets larges, rouges, flexibles & gras au toucher, quoique ſec, d'une odeur très-aromatique, & on doit rejetter celui qui eſt pâle & en brins menus, trop ſecs, peu odorans; ou noirâtre, & ayant l'odeur de moiſi. On doit outre cela, monder pour l'uſage le *ſafran* choiſi de la partie de ſes filets qui eſt blanche ou jaunâtre.

Le *ſafran* contient un principe aromatique très-abondant, très-expanſible, & capable de parfumer une grande quantité d'eau, d'eſprit-de-vin, d'huile par expreſſion, *&c.*

Le *ſafran* contient auſſi une partie colorante extrèmement diviſible, & dont une très-petite portion peut teindre une quantité très-conſidérable de liquide aqueux ou ſpiritueux; car cette ſubſtance eſt également ſoluble par ces deux menſtrues, & n'eſt point miſcible au menſtrue huileux.

Enfin le *ſafran* contient une matiere fixe, qui eſt également ſoluble par l'eſprit-de-vin & par l'eau; enſorte que l'extrait de *ſafran* peut également s'obtenir par l'application convenable de l'un ou de l'autre de ces menſtrues.

M. Cartheuſer obſerve que le *ſafran* ne donne point d'huile eſſentielle; ou du-moins qu'il n'a jamais retiré un pareil principe du *ſafran*; car quant à ce que cet auteur ajoute, que ſi l'on le diſtille en une quantité conſidérable, celle d'une livre par exemple, on pourra obtenir juſqu'à une dragme & demie d'huile eſſentielle très-aromatique & très-pénétrante; il ne rapporte ce fait que ſur un témoignage d'autrui, ſur *un oui-dire*.

Selon le même auteur, une once de bon *ſafran* donne environ ſix gros & demi de cette matiere également ſoluble par l'eſprit-de-vin & par l'eau dont nous avons déja parlé, & qui eſt d'une nature véritablement ſinguliere, ayant, lorſqu'elle n'eſt rapprochée qu'en conſiſtence médiocrement épaiſſe, l'aſpect d'une huile très-rouge, une odeur très-pénétrante, une ſaveur amere aromatique très-vive, & étant capable d'être entierement rediſſoute, non-ſeulement dans l'eau & dans l'eſprit-de-vin, mais même dans l'huile, s'il en faut croire Boerhaave. C'eſt principalement cette miſcibilité à l'huile qui, ſi elle eſt réelle, conſtitue la véritable ſingularité de cette ſubſtance; enſorte que Boerhaave, qui eſt prodigieuſement enclin à voir dans tous les produits & les phénomenes chimiques, des merveilles, des nouveautés, des prodiges, eſt pardonnable d'avoir trouvé cet extrait de *ſafran*, *prorſus ſingulare quid*, quoiqu'il eût bien pû ſe paſſer de commenter cette aſſertion en obſervant que cet extrait n'étoit ni une huile, ni un eſprit, ni une gomme, ni une réſine, ni une gomme réſine, ni une cire, ni un baume.

Le *ſafran* eſt employé dans les cuiſines à titre d'aſſaiſonnement, chez quelques peuples de l'Europe, fort peu en France, du-moins dans les bonnes tables; mais il eſt généralement employé comme remede. Il eſt même placé à ce titre dans le rang le plus diſtingué. Il eſt célébré du conſentement unanime des Médecins, comme un remede des plus précieux, des plus efficaces, une panacée, ou remede univerſel. Il a été appellé *or végétal*, *aromate des Philoſophes*. Boerhaave croit qu'il eſt le véritable aroph de Paracelſe; ce dernier mot n'eſt que l'abréviation d'*aroma philoſophorum*.

Les qualités du *ſafran* plus reconnues, & pour leſquelles il eſt plus communément employé, ſont les

les qualités cordiales, ſtomachiques, utérines, anti-ſpaſmodiques, apéritives, pectorales, anodines, cicatriſantes.

On le mêle très-communément dans les opiates & les autres compoſitions cordiales, ſtomachiques, & ſur-tout dans les emmenagogues & hyſtériques. On l'a ſouvent mêlé à l'*opium*, ſoit dans des compoſitions officinales, ſoit dans les preſcriptions magiſtrales. Geoffroi doute ſi cette addition modere l'effet de l'*opium*, ou ſi elle l'augmente.

Entre autres vertus attribuées au *ſafran*, mais beaucoup moins conſtatées que celles dont nous venons de parler, on doit compter ſa qualité pectorale, ſa vertu ſpécifique contre la jauniſſe, ſa qualité lytontriptique, & ſa vertu alexipharmaque.

La vertu emmenagogue & hyſtérique du *ſafran* nous paroît auſſi beaucoup mieux prouvée par l'obſervation que par l'expérience d'Amatus Luſitanus, qui rapporte qu'une femme ayant pris pendant ſa groſſeſſe un médicament qui contenoit du *ſafran*, accoucha de deux filles teintes de couleur jaune; & par celle de J. F. Hertode, qui rapporte dans ſa crocologie, qu'ayant mêlé pendant quelque tems du *ſafran* dans les alimens dont il nourriſſoit une chienne pleine, il trouva la liqueur de l'amnios & la peau des petits chiens teinte de jaune, tandis que le chyle contenu dans les veines lactées avoit ſa couleur blanche ordinaire; circonſtance que M. Cartheuſer trouve digne de remarque, & qui prouveroit en effet que le *ſafran* a une certaine tendance vers la matrice, ſi cette expérience étoit réitérée & ſuffiſamment *retournée*; car unique & iſolée comme elle eſt, elle ne prouve certainement rien, & ne produit pas même une forte préſomption.

Le *ſafran* eſt employé extérieurement comme fortifiant, tonique, réſolutif, deterſif, on le mêle aſſez communément au cataplaſme de *mica panis* que l'on veut animer. Il eſt fort uſité dans les collyres, & ſur-tout dans ceux qu'on emploie comme préſervatifs dans la petite vérole & la rougeole.

Les qualités pernicieuſes du *ſafran* n'ont pas été moins obſervées, ni peut-être moins exagérées que ſes vertus. Ce qu'on a dit de plus ſage, c'eſt qu'il falloit n'uſer de ce remede que modérément & à propos; car cette circonſpection eſt néceſſaire dans l'adminiſtration de tous les remedes actifs & véritablement efficaces. Sa doſe a été fixée pour l'uſage intérieur à un ſcrupule, ou tout au plus à un demi-gros en ſubſtance, & celle de ſa teinture & de ſon extrait à proportion. Une plus haute doſe a été regardée de tous les tems par les plus graves auteurs comme mortelle.

L'odeur du *ſafran* eſt géneralement reconnue pour narcotique & enyvrante. Mille obſervations, ſoit écrites, ſoit répandues par tradition, prouvent que des perſonnes qui avoient reſpiré cette odeur très-concentrée, qui ont été enfermées par exemple, dans des magaſins où il y avoit une grande quantité de *ſafran*, qui ſe ſont couchées ſur une balle de *ſafran*, *&c.* que ces perſonnes, dis-je, ont contracté des maux de tête très-graves, quelquefois même incurables, ont eu l'eſprit troublé, ont été attaquées d'un ris exceſſif & involontaire, & même ſont mortes. Cette vertu ſinguliere de produire le ris a été auſſi attribuée à ſon uſage intérieur, & elle a été miſe au nombre de ſes propriétés ſalutaires, pourvû qu'on la contînt dans de juſtes bornes par une adminiſtration ménagée. Boerhaave s'en explique ainſi: *moderato uſu verum exhibet exhilarans*. C'eſt dommage que cette qualité ne ſoit pas mieux conſtatée. Les expériences qui conduiroient à une vraie conviction n'ont certainement rien de rebutant.

Le *ſafran* eſt employé dans un très-grand nombre de préparations officinales, tant deſtinées à l'uſage intérieur qu'à l'uſage extérieur; il eſt ſur-tout un des principaux ingrédiens de l'élixir de propriété de Paracelſe, de l'élixir de Garrhus, & des pilules de Rufus. Nous citons ces remedes par préférence, parce qu'étant très-peu compoſés, l'efficacité du *ſafran* y eſt plus ſenſible & plus réelle. *Voyez* ces *articles*.

Le *ſafran* donne ſon nom à un emplâtre, ſavoir l'*emplâtre occicroceum*, que nous avons décrit a l'*article* EMPLATRE. *Voyez* cet *article*. (*b*)

SAFRAN BATARD, (*Botanique.*) κνῖκος par les anciens, *kartan* par les Arabes, & *carthamus* par les Latins; c'eſt cette eſpece de *ſafran* nommé *carthamus officinalis*, *flore croceo*, *I. R. H.* 457. *Cnicus ſativus*, *ſive carthanum*, *C. B. P.* 378.

La tige de cette plante eſt haute d'une coudée & demi, cylindrique, ferme, branchue garnie, de feuilles alternes, & en grand nombre, longues de deux pouces, larges de huit lignes, arrondies à leur baſe, & embraſſant la tige, terminée en pointe aiguë, garnies de côtes & de nervures, liſſes, & ayant à leur bord de petites épines un peu roides. Les fleurs naiſſent en maniere de tête à l'extrémité des rameaux. Leur calice eſt compoſé d'écailles & de petites feuilles, duquel s'élevent pluſieurs fleurons, longs de plus d'un pouce, d'un beau rouge de *ſafran*, foncés & découpés en cinq parties.

Les embryons des graines n'ont point d'aigrettes; & lorſqu'elles ſont parvenues à leur maturité, elles ſont très-blanches, liſſes, luiſantes, longues de trois lignes, plus pointues à l'extrémité inférieure, marquées de quatre angles; elles contiennent ſous une écorce un peu dure, & comme cartilagineuſe, une eſpece d'amande blanchâtre, d'une ſaveur d'abord douçâtre, enſuite âcre, & qui cauſe des nauſées.

Les fleurs paroiſſent dans le mois d'Août; les graines ſont mûres en automne. On cultive cette plante dans quelques provinces de France, d'Italie & d'Eſpagne, non-ſeulement pour l'uſage de la Médecine, mais encore pour la teinture.

On eſtime les graines récentes, luiſantes, blanches, quoique quelques-uns ne rejettent pas celles qui tirent ſur le roux, celles dont la moëlle eſt blanche, graſſe, & qui étant jettées dans l'eau, vont au fond; mais il ne faut jamais employer celles qui ſont flaſques, moiſies; cariées, rouſſes. On ne ſe ſert que de la moële, & on rejette l'écorce.

La graine de carthame, que quelques-uns appellent auſſi *graine de perroquet*, parce que les perroquets la mangent avec avidité, & s'en engraiſſent ſans en être purgés, eſt un purgatif pour les hommes. Elle eſt remplie d'une huile âcre, à laquelle on doit rapporter ſa vertu purgative. Les Médecins la donnent en émulſion; quelques-uns la mêlent avec des décoctions, & tous tâchent d'en corriger les défauts par des remedes aromatiques ou ſtomachiques; mais le plus sûr eſt de n'en point faire uſage. (*D. J.*)

SAFRAN BATARD, *voyez* CARTAME.

SAFRAN DES INDES, (*Botan. exot.*) Le *ſafran*, ou *ſouchet des Indes*, eſt appellé *crocus indicus*, *Arabibus curcuma* par Bontius. C'eſt une petite racine oblongue, tubéreuſe, noueuſe, de couleur jaune, ou de *ſafran*, *&* donnant la couleur jaune aux liqueurs dans leſquelles on l'infuſe; ſon goût eſt un peu âcre & amer; ſon odeur eſt agréable, approchante de celle du gingembre, mais elle eſt plus foible.

La plante qui pouſſe cette racine, eſt nommée par Bontius, *curcuma foliis longioribus & acutioribus*; & dans le jardin de Malabar, *maniella kua*. Tournefort a fait une erreur en la rangeant parmi les eſpeces de cannacours; M. Linnæus la caractériſe ainſi:

Son calice eſt formé par pluſieurs ſpates partiales, ſimples, & qui tombent; la fleur eſt un pétale irrégulier, dont le tuyau eſt fort étroit. Le pavillon eſt découpé en trois parties, longues, aiguës, évaſées & écartées. Le nectarium eſt d'une ſeule piece, ovale, terminée en pointe, plus grande que les découpures du pétale, auquel il eſt uni dans l'endroit où ce pétale eſt le plus évaſé. Les étamines ſont au nombre de cinq, dont quatre ſont droites, grêles, & ne portent point de ſommets; la cinquieme, qui eſt plantée entre le nectarium, eſt longue, très-étroite, ayant la forme d'une découpure du pétale, & partagée en deux à ſon extrémité, près de laquelle ſe trouve le ſommet. Le piſtil eſt un embryon arrondi qui ſupporte la fleur, & pouſſe un ſtile de la longueur des étamines, ſurmonté d'un ſtygma ſimple & crochu. Le péricarpe ou le fruit, eſt cet embryon qui devient une capſule arrondie à trois loges ſéparées par des cloiſons; cette capſule contient pluſieurs graines.

La racine du *ſafran des Indes* meurit, & ſe retire de la terre après que ſes fleurs ſe ſont ſéchées. Cette plante eſt fort cultivée dans l'orient, pour l'uſage de ſa racine, qui ſert à aſſaiſonner la plûpart des mets; ils uſent auſſi des fleurs pour en faire des pommades dont ils ſe frottent le corps. On regarde encore le *ſafran des Indes* comme un grand remede pour provoquer les regles, faciliter l'accouchement, & ſur-tout pour la guériſon de la jauniſſe. Enfin les Indiens l'emploient ſouvent dans la teinture.

Il y a une autre eſpece de *ſafran des Indes* que l'on ſurnomme *rond*, & que les Portugais nomment *raiz de ſafrao*: on ne le trouve pas dans les boutiques.

ques. C'eſt une racine tubéreuſe, un peu ronde, plus groſſe que le pouce, compacte, charnue, chevelue au-dehors, jaune en-dedans. Cette racine étant coupée tranſverſalement a différens cercles, jaunes, rouges, de couleur de *ſafran*, elle imite le *ſafran* & le gingembre par ſon goût & ſon odeur, qui ſont cependant plus foibles que dans le curcuma long; elle a auſſi les mêmes vertus, mais plus foibles. Cette plante qu'on appelle *curcuma radice rotunda* dans l'*Hort. malab.* a les feuilles, les fleurs & les fruits ſemblables à la précédente. (*D. J.*)

Safran des Indes, (*Mat. méd.*) *Voyez* Curcuma.

Safran de Mars, (*Mat. méd.*) *Voyez* Mars.

Safran de l'etrave, (*Marine.*) piece de bois qu'on attache depuis le deſſous de la gorgere juſque ſur le rinjot, & qui ſert à faire venir le vaiſſeau au vent, lorſque par défaut de conſtruction, il y vient difficilement. Cela s'appelle *donner la pince d'un vaiſſeau*.

Safran, (*Charpent.*) c'eſt la planche qui eſt à l'extrémité du gouvernail d'un batteau-foncet, ſur laquelle ſont attachées les barres qui ſoutiennent les planches de remplace. (*D. J.*)

SAFRANIERE, ſ. f. (*Agriculture.*) plantation de ſafran dans un lieu préparé & choiſi exprès pour ſa culture; on donne ordinairement trois labours par an à la *ſafraniere*: le premier quand on le plante, ou s'il eſt déja planté au printems, quand les feuilles tombent; le ſecond ſur la fin de Juillet, & le troiſieme au commencement de Septembre. On choiſit de donner le dernier labour par un beau tems, & de ne pas offenſer les oignons en labourant.

Une *ſafraniere* ainſi ménagée, dure trois années dans ſa vigueur; elle pourroit même continuer à rapporter pendant neuf ans, pourvû qu'on eût ſoin de la labourer, de la ſarcler & de l'amander; mais il vaut mieux après trois ans de production, lever hors de terre les oignons & les cayeux qu'ils ont produits pour les planter ailleurs, & vendre le ſurplus. Sitôt que les oignons ſont hors de terre, on doit les mettre à l'ombre dans un endroit qui ne ſoit point humide. Il ne faut jamais les replanter dans l'endroit d'où on les a tirés, parce que la terre eſt uſée; il s'agit au contraire de la réparer & de la bien fumer.

Pluſieurs cultivateurs partagent en quatre ce qu'ils ont de terre à mettre en ſafran; ils garniſſent les derniers quartiers des oignons & cayeux qu'ils retirent des premiers; & comme ils ne fleuriſſent pas tous en même tems, ils ont plus de commodité à cueillir le *ſafran* qui refleurit d'un côté pendant que la dépouille ſe fait de l'autre. (*D. J.*)

SAFRE, SAFFRE, ZAFFRE, *ou* SMALTE, ſ. m. c'eſt un verre coloré en bleu par le moyen du cobalt, dont on ſe ſert pour faire du bleu d'empoi, & pour peindre en bleu ſur la porcelaine, ſur la fayance & ſur l'émail. Cette ſubſtance ſe débite ſous la forme d'une poudre qui eſt d'un bleu plus ou moins beau; elle eſt déſignée ſous les différens noms de *ſafflor*, de *ſmalte*, de *zaffre*, mais elle eſt plus généralement connue en France ſous celui de *ſaffre* ou de *bleu d'émail*.

On a dit à l'*article* Cobalt, que c'étoit ce minéral qui donnoit la couleur bleue que l'on nomme *ſaffri*; on a dit auſſi que M. Brandt, ſavant chimiſte Suédois, regardoit cette ſubſtance comme un demi-métal particulier, dont le caractere diſtinctif eſt de colorer le verre en bleu; mais depuis la publication du volume qui contient l'*article* Cobalt, pluſieurs Chimiſtes ont fait de nouvelles expériences pour approfondir la nature de ce minéral ſingulier, & ils en ont porté un jugement tout différent de celui de M. Brandt & des perſonnes qui ont adopté ſon ſentiment. Cela poſé, on a cru devoir rapporter ici les expériences & les idées nouvelles qui ont paru ſur ce ſujet; malheureuſement, loin d'éclaircir la matiere, elles ne font qu'augmenter nos incertitudes. M. Rouelle, ainſi que quelques autres Chimiſtes françois, ont cru trouver la confirmation du ſentiment de M. Brandt, parce qu'ils ont tiré du *ſafre*, c'eſt-à-dire du verre coloré par le cobalt, une ſubſtance parfaitement ſemblable à un régule ſemi-métallique, & qui, mêlé de nouveau avec du verre, le coloroit en bleu. Malgré cela, la plûpart des Minéralogiſtes & Métallurgiſtes allemands, refuſent de regarder le cobalt comme un demi-métal particulier, & prétendent que la ſubſtance réguline que l'on tire du cobalt eſt une combinaiſon. M. Lehmann dans le 590 de la nouvelle édition de ſa Minéralogie, publiée en allemand à Berlin en 1760, dit que „ le cobalt dont „ on fait la couleur bleue, abſtraction faite de l'arſenic qu'il contient, ne peut point donner ni un „ métal, ni un demi-métal, de quelque façon qu'on „ s'y prenne, mais en ſe vitrifiant avec un ſel alkali „ & une terre vitrifiable, il s'en précipite une ſubſtance appellée *ſpeiſs*; qui reſſemble à un demi-métal, mais qui réellement n'eſt qu'une combinaiſon „ de cuivre, de fer, d'arſenic, & d'une terre propre à colorer en bleu „. Le même auteur ajoute dans le §. 91. „ 1°. Que la matiere colorante qui ſe „ trouve dans le cobalt qui donne du *ſpeiſs*, eſt quelque choſe de purement accidentel, c'eſt pour cela qu'elle ſe ſépare de la partie réguline, tant par „ la vitrification, que par d'autres opérations chimiques; & même ſi l'on fait fondre à pluſieurs repriſes le *ſpeiſs*, produit par le cobalt avec du ſel „ alkali & du ſable, il perd à la fin toute ſa propriété de colorer en bleu. 2°. On peut s'aſſurer „ de la maniere ſuivante de ce qui entre dans la „ compoſition de la matiere réguline du cobalt qui „ donne le bleu; pour cet effet, l'on n'a qu'à prendre du prétendu régule de cobalt pur, le faire „ fondre à pluſieurs repriſes avec de la fritte de verre, juſqu'à ce qu'il n'en parte plus de fumée, ni „ d'odeur arſenicale; alors on n'aura qu'à le remettre de nouveau en régule, en extraire la partie „ cuivreuſe, par le moyen de l'alkali volatil, juſqu'à „ ce que ce diſſolvant ne devienne plus bleu; enfin, „ ſi l'on diſſout le réſidu dans les acides, & qu'on „ précipite la diſſolution, on ne tardera point à appercevoir le fer „.

M. de Juſti, célebre chimiſte allemand, très-verſé dans la minéralogie, paroît être du même avis que M. Lehmann; il croit que la terre métallique du cobalt qui colore le verre en bleu, eſt produite par une combinaiſon du fer avec l'arſenic. Il appuie cette conjecture ſur un fait atteſté par M. Cramer, qui dit dans ſa Docimaſie, avoir oui dire que M. Henckel avoit eu le ſecret de colorer le verre en bleu, en faiſant calciner de la limaille d'acier de Styrie. Un des amis de M. de Juſti, qui avoit été le diſciple de M. Henckel, l'a aſſuré de la vérité de ce fait, ajoutant même que pour faire cette expérience, il prenoit trois parties de limaille d'acier qu'il mêloit exactement avec une partie d'arſenic, & qu'il faiſoit réverberer ce mélange pendant trois jours, à un feu qui étoit doux au commencement, mais qu'il augmentoit par degrés.

Le même M. de Juſti nous apprend, que la manganèſe ou magnéſie qui eſt un minéral ferrugineux, ſi on la joint avec de l'arſenic, & ſi on la calcine enſuite, devient propre à donner une couleur bleue au verre. Le même auteur parle d'un cobalt noir ſemblable à la mine d'arſenic noire, qui ſe trouve dans les terres de la dépendance du duc de Saxe-Cobourg, ainſi qu'au petit Zell, dans la baſſe-Autriche; ce cobalt contenoit une grande quantité de fer & devoit ſa couleur noire à ce métal, mais il ne contenoit que très-peu, ou même point du-tout d'arſenic; en mêlant enſemble & faiſant calciner ce cobalt noir & ferrugineux avec d'autre cobalt ordinaire, gris & chargé d'arſenic: M. de Juſti dit que de ce mélange, il réſultoit une matiere très-propre à colorer le verre en bleu, c'eſt-à-dire à faire du *ſafre*. Il ajoute qu'il n'y a point de cobalt qui ne contienne des parties ferrugineuſes plus ou moins abondamment, & il prétend que les cobalts ne ſont propres à donner du bleu, que lorſqu'ils contiennent une juſte proportion de fer & d'arſenic à la fois; le cobalt noir du petit Zell donnoit à la vérité tout ſeul une aſſez bonne couleur, mais elle devenoit infiniment plus belle, lorſqu'on faiſoit calciner ce cobalt avec un autre cobalt très-chargé d'arſenic. De plus, M. de Juſti aſſure qu'il ne s'eſt point encore trouvé juſqu'ici de cobalt qui ne contint une portion d'argent, d'où il conjecture que l'argent pourroit contribuer à la couleur bleue que produit le cobalt. Telles ſont les idées répandues dans différens mémoires ſur le cobalt que M. de Juſti vient d'inſérer dans ſes *œuvres Chimiques*, publiées en allemand en 1760.

J'ajouterai encore à ces faits, que l'on a donné à M. de Montamy, premier maître d'hôtel de M. le duc d'Orléans, un morceau de cobalt noir trouvé en Eſpagne, près de la ville d'Aranda, dans la vieille Caſtille. Cette mine de cobalt calcinée ne donnoit que peu d'indice d'arſenic, cependant M. de Montamy n'a

n'a pas laiſſé d'en tirer un bleu de la plus grande beauté qu'il a employé dans les couleurs pour l'émail, dont il va bientôt enrichir le public. Ce cobalt a donné un bleu très-ſupérieur à celui des cobalts de Saxe & des autres pays d'Allemagne.

Dans la vie du célebre Becher, on rapporte que ce ſavant chimiſte ayant pris du mécontentement des Saxons, les menaça de faire tomber leurs manufactures de *ſafre*, en donnant aux Anglois le ſecret d'en faire avec du bronze ou de l'alliage métallique dont on fait les cloches, appellé en anglois *bell-metal*; peut-être auſſi que le *bell-metal* dont Becher vouloit parler, étoit un minéral qu'il ſavoit contenir du cobalt.

On peut conclure de tous les faits qui viennent d'être rapportés, que la vraie nature du cobalt n'eſt point encore parfaitement connue; que l'on ne connoît point toutes ſes mines, & qu'il pourroit y avoir pluſieurs manieres de faire du *ſafre*. Quoi qu'il en ſoit, nous allons décrire celle qui ſe pratique à Schneeberg, en Miſnie, qui eſt l'endroit de toute l'Europe où l'on fait la plus grande quantité de *ſafre*, ce qui produit un revenu très-conſidérable pour l'électeur de Saxe & pour ceux qui ſont intéreſſés dans ces manufactures.

Comme les mines de cobalt qui ſe trouvent en Miſnie ſont accompagnées d'une très-grande quantité de biſmuth, on eſt obligé d'en ſéparer ce demi-métal, qui donnoit une mauvaiſe couleur au *ſafre*. Pour cet effet, on forme une aire, on y place deux longs morceaux de bois, le long deſquels on arrange des petits morceaux de bois minces fort proches les uns des autres. On jette la mine par-deſſus, on allume le bois lorſqu'il fait du vent, & le biſmuth qui eſt aiſé à fondre ſe ſépare de la mine.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit de la maniere de calciner le cobalt, pour en dégager l'arſenic dont il eſt abondamment chargé dans la mine; cette calcination ſe fait dans un fourneau deſtiné à cet uſage, on étend le cobalt pulvériſé groſſiérement ſur l'aire de ce fourneau, qui a environ ſept piés de long & autant de large. On ne le chauffe qu'avec de bon bois bien ſec; la flamme roule ſur le cobalt, que l'on remue de tems en tems avec un rable de fer; par ce moyen l'arſenic s'en dégage, & il eſt reçu dans un long tuyau ou dans une cheminée horiſontale. *Voyez l'article* COBALT & la *Pl.* qui y eſt citée: on continue cette calcination pendant quatre, cinq, ſix, & même pendant neuf heures conſécutives, ſuivant que la mine eſt plus ou moins chargée d'arſenic. Le cobalt grillé ſe paſſe par un tamis de fil de laiton, & l'on écraſe de nouveau les parties qui n'ont point pû paſſer au-travers du tamis.

Cependant il faut obſerver qu'il y a des mines de cobalt qui n'ont pas beſoin d'être calcinées, & qui ne laiſſent pas de donner de très-bon *ſafre*; le cobalt noir, dont nous avons parlé, eſt dans ce cas, vû qu'il ne s'en dégage que très-peu, ou même point du-tout d'arſenic; alors le travail eſt plus facile & moins couteux, puiſque l'on épargne les frais & le travail de la calcination.

Le cobalt ayant été calciné & pulvériſé, ſe mêle avec de la potaſſe bien purifiée & calcinée dans un fourneau, pour en dégager toutes les ordures & les matieres étrangeres qui peuvent y être jointes. *Voyez l'article* POTASSE. On y joint encore des cailloux ou du quartz calcinés & pulvériſés, & paſſés au tamis. Pour pouvoir plus facilement réduire ces cailloux en poudre, on les fait rougir & on les éteint dans l'eau froide à pluſieurs repriſes; ce ſont-là les trois matieres qui entrent dans la compoſition du *ſafre*. On prend ordinairement parties égales de cobalt, de potaſſe & de cailloux pulvériſés, cependant il faut conſulter la nature du cobalt qui donne, tantôt plus, tantôt moins de couleur; c'eſt pourquoi il faut s'aſſurer d'abord par des eſſais en petit de la qualité du cobalt, par la couleur qu'il donne, avant que de le travailler en grand. Si l'on n'avoit point de cailloux convenables, on pourroit faire la fritte du verre avec du ſable blanc, ſemblable à celui dont on ſe ſert dans les Verreries.

Lorſqu'on a pris ces précautions, on mêle exactement enſemble la fritte, c'eſt-à-dire la compoſition dont on doit faire le *ſafre*; ce mélange ſe fait dans des caiſſes de bois, où il demeure pour en faire uſage au beſoin.

Le fourneau dont on ſe ſert pour faire fondre le mélange, reſſemble à ceux des verreries ordinaires, il a environ ſix piés de long, ſur trois de large & ſur ſix de haut. Les pots ou creuſets dans leſquels on met le mélange, qui doit faire du verre bleu ou du *ſafre*, ſe placent ſur des murs qui ſont environ à la moitié de la hauteur du fourneau. L'entrée du fourneau par où l'on y place les creuſets ſe ferme avec une plaque de terre cuite que l'on peut ôter à volonté; au milieu de cette porte eſt une petite ouverture qui ſert à recuire les eſſais ou échantillons de la matiere vitrifiée que l'on a puiſés dans les creuſets au bout d'une baguette de fer; durant le travail cette ouverture ſe bouche avec de la terre glaiſe. Sur chacun des côtés du fourneau ſont trois ouvreaux qui ſervent à mettre la fritte dans les creuſets, & à la puiſer lorſqu'elle eſt fondue; pendant qu'on fait fondre la matiere, on bouche ces ouvreaux à environ un pouce près, & alors ils ſervent de regitres au fourneau & donnent un paſſage libre à l'air. Au-deſſous des ouvreaux, il y a encore trois portes ou ouvertures que l'on ne débouche que lorſqu'il y a quelque réparation à faire aux creuſets, ou lorſqu'on veut en remettre de nouveaux. Au pié du fourneau eſt le cendrier & une autre ouverture, qui ſert à retirer le verre qui a pû ſortir des creuſets, que l'on remet à fondre. Les creuſets ſont faits de bonne terre, on les fait bien ſécher dans un fourneau fait exprès, qui eſt à côté du fourneau de verrerie; on place ſix creuſets à la fois dans le fourneau; comme il faut que la chaleur ſoit très-forte, on ne le chauffe qu'avec du bois, que l'on a fait ſécher preſque au point de le réduire en charbon, dans un fourneau qui communique avec le premier; les buches doivent être minces pour ce travail.

Lorſque le mélange a été expoſé pendant 6 heures à l'action du feu, on le remue dans les creuſets avec une baguette de fer; on continue à faire la même choſe de quart-d'heure en quart-d'heure, & on laiſſe le mélange expoſé au feu encore pendant 6 heures; ainſi il faut 12 heures pour que la fuſion ſoit parfaite, on n'en emploie que huit lorſqu'on fait du *ſafre* commun.

On reconnoit que le *ſafre* eſt aſſez cuit aux mêmes ſignes que tout le verre, c'eſt-à-dire on trempe une baguette de fer dans la matiere fondue; lorſqu'elle s'attache à la baguette & forme des filamens, c'eſt un ſigne que la matiere eſt aſſez cuite.

Au bout de ce tems, on puiſe la matiere fondue qui eſt dans les creuſets avec une cuillere de fer, & on la jette dans des cuves ou dans des baquets pleins d'eau très-pure, afin d'étonner le verre & de le rendre plus facile à s'écraſer; cette opération eſt très-importante.

Au fond des creuſets, dans leſquels on a fait la fonte, il s'amaſſe du biſmuth, vu que ce demi-métal accompagne preſque toujours les mines de cobalt que l'on trouve en Miſnie, & il n'a pu en être totalement ſéparé par le grillage. Au-deſſus de ce biſmuth ſe trouve une matiere réguline, que les Allemands nomment *ſpeiſs*; cette matiere a été peu connue juſqu'à préſent. M. Gellert, dans le tems qu'il a publié ſa *chimie métallurgique*, regardoit le *ſpeiſs* comme un vrai régule de cobalt pur; il dit qu'en faiſant calciner cette matiere, un quintal de cette ſubſtance ſuffit pour colorer en bleu 30 ou 40 quintaux de verre, au-lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire ne peut colorer en bleu que de huit à quinze fois ſon poids de verre. *Voyez* la traduction françoiſe de la *chimie métallurgique* de M. Gellert, *t. I. p.* 45. Mais on a appris depuis que M. Gellert s'eſt retracté ſur cet article; & aujourd'ui avec tous les Métallurgiſtes ſaxons, il regarde le *ſpeiſs* comme une combinaiſon de fer, de cuivre & d'arſenic, & non comme un régule de cobalt.

Voici comment on ſépare ce *ſpeiſs* d'avec le biſmuth: lorſqu'on laiſſe éteindre le feu du fourneau, & que l'on veut ſacrifier les creuſets, on les remplit des réſidus qui ont été retirés de ces creuſets & qui étoient au fond du verre; on les fait fondre, alors le biſmuth qui eſt le plus peſant tombe au fond, & le *ſpeiſs* qui eſt plus leger reſte au-deſſus; & lorſque le tout eſt refroidi, on ſépare aiſément ces deux ſubſtances. Mais la ſéparation s'en fait encore mieux lorſque l'on allume ſimplement du feu autour de ces maſſes régulines qui ſont en forme de gâteau, par-là le biſmuth qui ſe dégage eſt plus pur & ſe fond plus promptement. Lorſque l'on fait l'extinction du *ſafre* dans l'eau, il tombe auſſi quelques particules de *ſpeiſs* au fond des cuves, dans leſquelles on éteint le *ſafre* dont on ſépare ces particules.

Après que le verre bleu a été éteint dans l'eau, on le retire & on le porte pour être écraſé ſous les pilons

ſons du boccard; au ſortir du pilon, on le paſſe par un tamis de fils de laiton, & on le porte au moulin. C'eſt une pierre fort dure, placée horiſontalement & entourée de douves, qui forment ainſi une eſpece de cuve. Au milieu de cette pierre, qui ſert de fond à la cuve, eſt un trou garni d'un morceau de fer bien trempé, dans lequel eſt porté le pivot d'un aiſſieu de fer, qui fait tourner verticalement deux meules de pierres; ces meules ſervent à écraſer & pulvériſer encore plus parfaitement le verre bleu ou le *ſafre* qui a été tamiſé, & qui a été étendu ſur le fond de la grande cuve & recouvert avec de l'eau. On broie ainſi ce verre pendant ſix heures, alors on lâche des robinets qui ſont aux côtés de la cuve du moulin, & l'eau, qui eſt devenue d'une couleur bleue en paſſant par ces robinets, découle dans des baquets ou ſeaux qui ſont placés au-deſſous; de-là on porte cette eau dans des cuves où elle ſéjourne pendant quelques heures, par ce moyen la couleur dont elle étoit chargée ſe dépoſe peu-à-peu au fond des cuves; on puiſe l'eau qui ſurnage, on la verſe dans des auges qui la conduiſent à un réſervoir où elle acheve de ſe dégager de la partie colorante dont elle eſt encore chargée; l'eau qui ſurnage dans ce premier réſervoir retombe dans un ſecond, & de-là dans un troiſieme où elle a le tems de devenir parfaitement claire, & la couleur de ſe dépoſer entierement.

On met la couleur qui s'eſt dépoſée dans des baquets, où on la lave avec de nouvelle eau pour en ſéparer les ſaletés qu'elle peut avoir contractées; cela ſe fait en la remuant avec une ſpatule de bois; on réitere ce lavage à pluſieurs repriſes, après quoi on puiſe cette eau agitée, on la paſſe par un tamis de crin fort ſerré, & cette eau qui a ainſi paſſé ſéjourne pendant quelques heures dans un nouveau vaiſſeau. Au bout de ce tems, on décante l'eau claire, & l'on a du *ſafre* qui ſera d'une grande fineſſe & d'une belle couleur.

On étend également cette couleur ſur des tables garnies de rebords; on la fait ſécher dans des étuves bien échauffées; lorſque la couleur eſt bien ſéche, on la met dans une grande caiſſe garnie de toile, ou on la paſſe au-travers d'un tamis de crin fort ſerré. L'ouvrier qui fait ce travail eſt obligé de ſe bander la bouche avec un linge, pour ne point avaler la poudre fine qui voltige. On met ainſi pluſieurs quintaux de *ſafre* dans la caiſſe, on l'humecte avec de l'eau, on le pétrit avec les mains pour le mouiller également, on le peſe; alors un inſpecteur examine ſi la nuance de la couleur eſt telle qu'elle doit être; lorſqu'elle eſt ou plus claire ou plus foncée qu'il ne faut, il y remédie en mêlant enſemble différens *ſafres*, & par-là il donne la nuance requiſe. Après que cette couleur a été peſée, on l'entaſſe fortement dans des barrils, ſur leſquels on imprime avec un fer chaud une marque, qui indique la qualité du *ſafre* qui y eſt contenu. Les Saxons nomment *eſchel* la couleur la plus fine & la plus belle: ſuivant les différens degrés de fineſſe & de beauté, on la déſigne par différentes marques: *HEF* déſigne la plus parfaite; *EFE* eſt d'une qualité au-deſſous; *FE* eſt encore inférieure; *ME* ſignifie *eſchel* médiocre; *OE eſchel* ou couleur ordinaire; *OC* marque une couleur claire ordinaire; *OH* annonce un bleu vif; *MC* clair moyen; *FC* couleur fine; *FFC* une couleur très-fine. Les barrils ainſi préparés ſe vendent en raiſon de la beauté & de la fineſſe de la couleur, & le tranſportent dans toutes les parties de l'Europe; on aſſure même que les Chinois en ont tiré une grande quantité depuis quelques années.

Telle eſt la maniere dont on fait le *ſafre* en Miſnie, où il y en a quatre manufactures qui ſont une ſource de richeſſe pour le pays. Les Saxons ont fait long-tems un très-grand myſtere de ce travail; le célebre Kunckel eſt le premier qui en ait donné une deſcription dans ſes notes ſur l'*art de la Verrerie* d'Antoine Néri. Depuis, M. Zimmermann en a donné un détail très-circonſtancié dans un ouvrage allemand qu'il a intitulé, *Académie minéralogique de Saxe*; ſon mémoire a été traduit en françois, & ſe trouve à la ſuite de l'*Art de la Verrerie* de Néri & de Kunckel, que j'ai publiée à Paris en 1752. Cependant il eſt certain que les Saxons ont toujours fait des efforts pour cacher leur procédé, & jamais ils n'ont communiqué au public les ordonnances & les réglemens de leurs manufactures de *ſafre* qui ſont de l'année 1617, non plus que les divers changemens qu'on y a faits depuis ce tems.

Quoi qu'il en ſoit, on fait du *ſafre* en Bohème, dans le duché de Wirtemberg, à Ste Marie aux mines en Lorraine, *&c.* il eſt vrai que l'on donne la préférence à celui des Saxons; il y a lieu de croire que cela vient de leur grande expérience, de la bonté du cobalt qu'ils emploient, & du choix des matieres dont ils font le verre. Comme le cobalt eſt une ſubſtance minérale qui ſe trouve très-abondamment preſque par-tout où il y a des mines, il eſt à préſumer qu'on réuſſira auſſi-bien que les Saxons en apportant à ce travail la même attention qu'eux. 1°. Il faut bien choiſir les cailloux dont on fera la fritte du verre; ſouvent des cailloux qui paroîtront parfaitement blancs & purs contiennent des parties ferrugineuſes que l'action du feu développe, alors ces cailloux rougiront ou jauniront par la calcination, & ils pourront nuire à la beauté de la couleur du *ſafre*; d'un autre côté, il y a des cailloux qui, quoique naturellement colorés, perdent cette couleur dans le feu, ceux-là pourront être employés avec ſuccès; on voit par-là qu'il faut s'aſſurer par des expériences, de la qualité des cailloux qu'on employera; au défaut de cailloux, on pourra ſe ſervir d'un ſable bien blanc & bien pur. 2°. Il faut que la potaſſe, la ſoude ou le ſel alkali fixe que l'on mêlera dans la fritte du verre ſoit auſſi parfaitement pure. 3°. Il ne faut point négliger l'eau dans laquelle on éteint le verre bleu au ſortir du fourneau, afin de pouvoir le pulvériſer plus aiſément; ſi cette eau étoit impure & mêlée de particules étrangeres, elle pourroit nuire à la beauté du *ſafre*. En général ce travail exige beaucoup de netteté & de précaution. (—)

SAGA, ſ. f. (*Gram. hiſt.*) anciennes hiſtoires du Nord.

SAGACITÉ, ſ. f. (*Logique.*) Locke définit la *ſagacité*, une diſpoſition qu'a l'eſprit à trouver promptement les idées moyennes qui montrent la convenance ou la diſſonnance de quelque autre idée, & en même tems à les appliquer comme il faut. (*D. J.*)

SAGAIE, ſ. f. *terme de relation*, eſpece de dard ou de javelot des inſulaires de Madagaſcar. Le bois en eſt long d'environ quatre piés; il eſt fort ſouple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *ſagaies* eſt ordinairement empoiſonné, ce qui fait que les bleſſures en ſont preſque toujours mortelles. (*D. J.*)

SAGALASSE, *Sagalaſſus*, (*Géog. anc.*) ville de Piſidie, quoique Ptolomée l'ait miſe dans la Lycie; ſon erreur eſt viſible, par le conſentement général de tous les anciens. Pline, *l. V. c. xxvij.* la nomme *Sagaleſſus*. Strabon compte une journée de chemin entre cette ville & Apamée; il dit, *l. XII. p.* 569. qu'elle étoit du département de l'officier que les Romains avoient établi gouverneur du royaume d'Amyntas, & que pour aller de la citadelle à la ville il y avoit une deſcente de 30 ſtades.

Arrien, dans ſes guerres d'Alexandre, *l. IV.* donne *Sagalaſſus* à la Piſidie. C'étoit, dit-il, une aſſez grande ville habitée par les Piſidiens. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xv.* décrivant la route que ſuivit le conſul Manlius pour paſſer de la Pamphylie dans la Phrygie, dit: „ En revenant de Pamphylie, il campa „ au bord du fleuve Taurus le premier jour, & le „ lendemain à Xiline-Comé; de-là il alla, ſans s'ar-„ rêter, juſqu'à la ville de Cormaſa. Celle de Darſa „ n'étoit pas loin, les habitans s'en étoient enfuis, il „ y trouva des vivres en abondance. Marchant en-„ ſuite le long des marais, il reçut les ſoumiſſions „ de la ville de Lyſinoé qui lui envoyoit des dépu-„ tés. On arriva bientôt dans le territoire de *Saga-„ laſſus*, où il y avoit quantité de grains. Les habi-„ tans ſont des Piſidiens, les meilleurs ſoldats de tout „ ce pays; ce qui joint à la fécondité de la terre, à „ la multitude d'un peuple nombreux, & à la ſitua-„ tion de la ville extraordinairement fortifiée, enfle „ le courage „. (*D. J.*)

SAGAMITÉ, ſ. f. *terme de relation*, eſpece de mets dont ſe nourriſſent les peuples du Canada. La *ſagamité* ſe fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broyent avec des pierres. Elles le cuiſent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poiſſon. (*D. J.*)

SAGAN, ſ. m. (*Hiérarchie des Hébreux.*) le *ſagan* chez les Hébreux étoit le lieutenant du grand-prêtre, & celui qui faiſoit les fonctions en ſon abſence. Ainſi Eléaſar étoit le vicaire d'Aaron, ſouverain pontife. Il eſt parlé dans les livres des rois de ces deux charges de prêtriſe. (*D. J.*)

SAGAN,

Sagan, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne en Siléſie, capitale de la principauté de même nom, au confluent du Bober & de la Queiſs, à 38 lieues de Prague, avec un château. Elle étoit autrefois bien peuplée, mais elle a ſouffert pluſieurs malheurs conſécutifs, qui l'ont réduite à une ſeule paroiſſe; elle appartient à préſent au prince de Lobkowitz. *Long.* 32. 10'. *lat.* 51. 34'. (*D. J.*)

SAGAPENUM, ſ. m. (*Hiſt. des Drogues exot.*) ſuc qui tient le milieu entre la gomme & la réſine; tantôt il eſt en grandes gouttes comme l'encens, tantôt en gros morceaux: il eſt rouſsâtre en-dehors, & intérieurement d'une certaine couleur de corne; il plie, blanchit ſous la dent, & même entre les doigts; il eſt d'un goût âcre & mordicant, d'une odeur puante, forte, qui approche de celle du porreau, & qui tient comme le milieu entre l'aſſa-fœtida & le galbanum. Lorſqu'on l'approche de la chandelle il s'enflamme, & quand il eſt cuit ſur le feu avec de l'eau, du vin, & du vinaigre, il ſe réſout entierement; on en trouve dans les boutiques des morceaux ſales, & comme fondus, d'une couleur obſcure, mais qui ont le même goût & la même odeur, que le plus pur.

On eſtime le *ſagapenum* qui eſt tranſparent, roux en-dehors, qui paroît former intérieurement des gouttes blanches ou jaunâtres, qui lorſqu'on le briſe, plie ſous les doigts, & qui lorſqu'on le manie, repand une odeur également pénétrante & deſagréable.

Charas fait mention d'un *ſagapenum* blanc en-dedans & en-dehors, qu'il croit le meilleur; mais on en trouve rarement de tel dans les boutiques.

Les anciens Grecs connoiſſoient le *ſagapenum:* Dioſcoride dit que c'eſt le ſuc d'une plante férulacée qui croît dans la Médie; on nous l'apporte encore aujourd'hui de Perſe & d'Orient.

La plante d'où il découle nous eſt inconnue: on conjecture avec aſſez de raiſon par les parcelles de tiges & les graines, qui ſont ſouvent mêlées avec ce ſuc, que c'eſt une eſpece de férule. (*D. J.*)

SAGARI le, ZAGARI, *ou* SACARIE, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Anatolie; ſon nom vient ſans doute de *Sangarios*, fleuve aſſez célebre dans les anciens auteurs, lequel ſervoit de limites à la Bithynie. (*D. J.*)

SAGARIS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe. Ovide, *de Ponto, l. IV. eleg. x. v.* 45. *& ſeqq.* dit en nommant divers fleuves qui avoient leurs embouchures dans la mer Noire:

Adde quod hic clauſo miſcentur flumina Ponto,
Vimque fretum, multo perdit ab amne ſuam.
Huc Lycus, huc Sagaris, *Peniuſque, Hypaniſque,*
Crateſque,
Influit, & crebro vortice tortus Halys,
Partheniuſque rapax & volvens ſaxa Cynapes
Labitur, & nullo tardior amne Tyrus.

Si Ovide n'avoit mis dans cette liſte que des rivieres de la côte ſeptentrionale, ce paſſage ſeroit déciſif; mais il y en met, comme l'Haliſe, qui ſont de la côte méridionale. Il eſt naturel de croire que le *Sagaris* du poëte, eſt la riviere dont l'embouchure en forme de golfe, eſt nommée *Sagaricus ſinus* par Pline, *l. IV. c. xij. Sagaris* s'appelle aujourd'hui le *Fagre.* (*D. J.*)

SAGARIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) marchand de ſoie ou de couverture.

SAGATIO, ſ. f. (*Hiſt. rom.*) c'eſt ce que nous appellons *berner*, faire danſer ſur la couverture: l'empereur Othon s'amuſoit dans ſa jeuneſſe à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues; ce fut auſſi l'amuſement de Néron.

SAGDU, ſ. m. (*Gramm.*) pain qui ſe fait avec la moëlle d'un arbre; on mange le *ſagdu* aux Moluques & en d'autres contrées de l'orient.

SAGE le, (*Philoſophie.*) le *ſage*, quelque part qu'il ſe trouve, eſt, comme dit Leibnitz, citoyen de toutes les républiques, mais il n'eſt pas le prêtre de tous les dieux; il obſerve tous les devoirs de la ſociété que la raiſon lui preſcrit; mais ſa maniere de penſer au-deſſus du vulgaire, ne dépend ni de l'air qu'il reſpire, ni des uſages établis dans chaque pays. Il met à profit l'inſtant qu'il tient, ſans trop regretter celui qui eſt paſſé, ni trop compter ſur celui qui s'approche. Il cultive ſur-tout ſon eſprit; il s'attache au progrès des Arts: il les tourne au bien public, & la palme de l'honneur eſt dans ſa main. Il ſait tirer un bon uſage des biens & des maux de la vie, ſemblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies, & qui ſe pénetre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans & ſereins. Il tend à de ſi grandes choſes, dit la Bruyere, qu'il ne porte point ſes deſirs à ce qu'on appelle des tréſors, des poſtes, la fortune, & la faveur. Il ne voit rien dans de ſi foibles avantages, qui ſoit aſſez ſolide pour remplir ſon cœur, & pour mériter ſes ſoins. Le ſeul bien capable de le tenter, eſt cette ſorte de gloire qui devroit naître de la vertu toute pure & toute ſimple; mais les hommes ne l'accordent guere, & il s'en paſſe.

Si vous avez quelque goût pour le *ſage*, & que vous aimiez à entrer dans les détails de ſa vie, & dans ſa façon de penſer, l'aimable peintre des ſaiſons va vous en faire le tableau.

Le *ſage*, dit-il, eſt celui qui dans les villes, ou loin du tumulte des villes, retiré dans quelque vallon fertile, goûte les plaiſirs purs que donne la vertu. Il ne voudroit pas habiter ces palais ſomptueux, dont la porte orgueilleuſe vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui ſont à leur tour abuſés. Il ne ſe ſoucie nullement de cette robe brillante, où la lumiere fait réfléchir mille couleurs, qui flotte négligemment, ou qui ſe ſoutient par les bandes d'or, pour éviter la peine de la porter. Il n'eſt pas plus curieux de la délicateſſe des mets: un repas frugal, débarraſſé d'un vain luxe, ſuffit à ſes beſoins, & entretient ſa ſanté; ſa taſſe ne pétille pas d'un jus rare & couteux; il ne paſſe pas les nuits plongé dans un lit de duvet, & les jours dans un état d'oiſiveté: mais eſt-ce une privation pour celui qui ne connoît pas ces joies fantaſtiques & trompeuſes, qui promettent toujours le plaiſir, & ne donnent que des peines ou des momens de trouble & d'ennui?

Loin des traverſes & des folles eſpérances, le *ſage* eſt riche en contentement, autant qu'il eſt en herbes & en fruits: il s'aſſied tantôt auprès d'une haie odoriférante, & tantôt dans des boſquets & des grottes ſombres; ce ſont les aſiles de l'innocence, de la beauté ſans art, de la jeuneſſe vigoureuſe, ſobre, & patiente au travail. C'eſt-là qu'habite la ſanté toujours fleurie, le travail ſans ambition, la contemplation calme, & le repos philoſophique.

Que d'autres traverſant les mers courent après le gain; qu'ils fendent la vague bouillonnante d'écume pendant de triſtes mois; que ceux-ci trouvant de la gloire à verſer le ſang, à ruiner les pays & les campagnes, ſans pitié du malheur des veuves, de la déſolation des vierges, & des cris tremblans des enfans; que ceux-là loin de leurs terres natales, endurcis par l'avarice, trouvent d'autres terres ſous d'autres cieux; que quelques-uns aiment avec paſſion les grandes villes, où tout ſentiment ſociable eſt éteint, le vol autoriſé par la ruſe, & l'injuſtice légale établie; qu'un autre excite en tumulte une foule ſéditieuſe, ou la réduiſe en eſclavage; que ceux-ci enveloppent les malheureux dans des dédales de procès, fomentent la diſcorde, & embarraſſent les droits de la juſtice. Race de fer! Que ceux-là avec un front plus ſerain, mais également dur, cherchent leurs plaiſirs dans la pompe des cours & dans les cabales trompeuſes; qu'ils rampent baſſement en diſtribuant leurs ſouris perfides, & en ſuivant le pénible labyrinthe des intrigues d'état. Le *ſage* libre de toutes ces paſſions orageuſes, écoute, & n'entend que de loin & en ſûreté, rugir la tempête du monde, & n'en ſent que mieux le prix de la paix dont il eſt environné. La chûte des rois, la fureur des nations, le renverſement des états, n'agitent point celui qui dans des retraites tranquilles & des ſolitudes fleuries, étudie la nature & ſuit ſa voix. Il l'admire, la contemple dans toutes ſes formes, accepte ce qu'elle donne libéralement, & ne deſire rien de plus.

Quand le printems réveille les germes, & reçoit dans ſon ſein le ſoufle de la fécondité, ce *ſage* jouit abondamment de ſes heures délicieuſes; dans l'été, ſous l'ombre animée, & telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou ſur le tranquille Némus, il lit ce que les Muſes immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent; ſon œil découvre, & ſon eſpoir prévient la fertilité de l'année. Quand le luſtre de l'automne dore les campagnes, & invite la famille du laboureur, ſaiſi de la joie univerſelle, ſon cœur s'enfle d'un doux battement; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, & ſes chants trouvent plus que jamais à l'exercer. L'hiver ſauvage même eſt un tems de bonheur pour lui: la tempête formidable & le froid qui la ſuit, lui inſpirent des penſées majeſtueuſes: dans la nuit les cieux

clairs

clairs & animés par la gelée qui purifie tout, verſent un nouvel éclat ſur ſon œil ſerain. Un ami, un livre, font couler tranquillement ſes heures utiles; la vérité travaille d'une main divine ſur ſon eſprit, éleve ſon être, & développe ſes facultés; les vertus héroïques brûlent dans ſon cœur.

Il ſent auſſi l'amour & l'amitié; ſon œil modeſte exprime ſa joie; les embraſſemens de ſes jeunes enfans qui lui ſautent au cou & qui deſirent de lui plaire, remuent ſon ame tendre & paternelle; il ne mépriſe pas la gaieté, les amuſemens, les chants, & les danſes; car le bonheur & la vraie philoſophie ſont toujours ſociables, & d'une amitié ſouriante. C'eſt-là ce que les riches n'ont jamais connu; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges ſans corruption, quand les anges, & Dieu même, ne dédaignoient pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je pour terminer le tableau du *ſage*, la peinture qu'en a fait un de nos poëtes d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ*.

Le ſage grand comme les dieux
Eſt maître de ſes deſtinées,
Et de la fortune & des cieux,
Tient les puiſſances enchaînées;
Il regne abſolument ſur la terre & ſur l'onde;
Il commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyoit périr le monde,
Le monde en périſſant ne l'étonneroit pas.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

SAGES, (*Littérature.*) nom ſous lequel les Grecs déſignoient en général les Philoſophes, les Orateurs, les Hiſtoriens, & les autres Savans de toute eſpece. Pythagore ſentit le premier que le titre de *ſage*, étoit trop faſteux; il prit celui de *philoſophe*, qui ſignifie *ami de la ſageſſe*. La doctrine des *ſages*, ſi on en excepte Thalès, qui cultivoit déja la Phyſique & l'Aſtronomie, ſe bornoit à des ſentences ou maximes pour la conduite de la vie; du reſte, ni ſyſtème, ni école formée, ni contradicteurs. (*D. J.*)

SAGES-GRANDS, (*Gouv. de Veniſe.*) il y a ſix *ſages-grands*, ainſi nommés à Veniſe, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on ſuppoſe qu'ils ont plus de ſageſſe & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entre eux les affaires qui doivent être portées au ſénat, & les lui propoſent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que ſix mois. On appelle *ſage de la ſemaine*, celui qui à chaque ſemaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on préſente au college des *ſages-grands*, pour les propoſer au ſénat. Il y a encore cinq *ſages de terre ferme:* leur fonction eſt d'aſſiſter aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conſeil des *dix ſages*. C'eſt un tribunal où l'on eſtime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorſqu'il ſe fait des levées extraordinaires. Enfin, il y a les *ſages* des ordres, qui ſont cinq jeunes hommes de la premiere qualité, à qui on donne entrée au college, où ſe traitent les affaires de la république, pour écouter & pour ſe former au gouvernement ſur l'exemple des autres *ſages*. *Amelot de la Houſſaye.* (*D. J.*)

SAGE, (*Maréchal.*) un cheval *ſage* eſt un cheval doux & ſans ardeur.

SAGE, tableau *ſage* ſe dit *en Peinture*, d'un tableau dans lequel il n'y a rien d'outré, & où l'on ne voit point de ces écarts d'imagination, qui à force d'être pittoreſques, tiennent de l'extravagant, & où les licences ne ſont portées à tout égard qu'aux termes convenables. Peintre *ſage* ſe dit auſſi de celui qui fait des tableaux de ce genre.

SAGES CHIENS, (*Vénerie.*) ce ſont ceux qui conſervent le ſentiment des bêtes qui leur ont été données, & qui en gardent le change.

SAGE-FEMME, ſ. f. celle qui pratique l'art des accouchemens. Les *ſages-femmes* ont une maîtriſe, & ne forment point de communauté entr'elles. Elles ſont reçues maîtreſſes *ſages-femmes* par le corps des Chirurgiens, à la police duquel elles ſont ſoumiſes. Les lois pour les *ſages-femmes* de Paris ſont différentes que pour les *ſages-femmes* de province, tant des villes que des villages. A Paris on ne peut être reçu à la maîtriſe de *ſage-femme* avant l'âge de vingt ans; il faut avoir travaillé en qualité d'apprentiſſe pendant trois années chez une maîtreſſe *ſage-femme* de Paris, ou trois mois ſeulement à l'hôtel-dieu. Les brevets d'apprentiſſage chez les maîtreſſes *ſages-femmes* doivent avoir été enregiſtrés au greffe du premier chirurgien du roi, dans la quinzaine de leur paſſation, à peine de nullité; & les apprentiſſes de l'hôtel-dieu ſont tenues de rapporter un ſimple certificat des adminiſtrateurs, atteſté par la maîtreſſe & principale *ſage-femme* de l'hôtel-dieu.

L'aſpirante à la maîtriſe de *ſage-femme* eſt interrogée à S. Côme par le premier chirurgien du roi ou ſon lieutenant, par les quatre prevôts du college de Chirurgie, par les quatre chirurgiens ordinaires du roi en ſon châtelet, & par les quatre jurées *ſages-femmes* dudit châtelet, en préſence du doyen de la faculté de Médecine, des deux médecins du Châtelet, du doyen des Chirurgiens, & de huit autres maîtres en chirurgie. Si l'aſpirante eſt jugée capable, elle eſt reçue ſur le champ, & on lui fait prêter le ſerment ordinaire, dont les principaux points ſont de ne donner aucun médicament capable de cauſer l'avortement, & de demander du ſecours des maîtres de l'art, dans les cas épineux & embarraſſans.

Pour les *ſages-femmes* de village, on n'exige point d'apprentiſſage. Toute aſpirante à l'art des accouchemens eſt admiſe à l'examen pour la maîtriſe, en rapportant un certificat de bonnes vie & mœurs, délivré par ſon curé, qui ordinairement ne le donne qu'à celle dont les femmes de ſa paroiſſe ont pour agréable de ſe ſervir dans leurs accouchemens. Cette aſpirante eſt enſuite interrogée, moins pour donner des preuves de ſa capacité, que pour recevoir des inſtructions par le lieutenant du premier chirurgien du roi, les prevôts & deux maîtres, ſur les difficultés qui ſe préſentent aux fâcheux accouchemens.

M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, a fondé par ſon teſtament deux profeſſeurs & démonſtrateurs pour les accouchemens aux écoles de Chirurgie. Chaque année ils font, l'un un cours pour les *ſages-femmes* & leurs apprentiſſes, l'autre pour les éleves en chirurgie. Il étoit perſuadé qu'une partie auſſi eſſentielle de l'art devoit être enſeignée pour l'utilité publique par des hommes conſommés dans la théorie & dans la pratique des accouchemens.

Il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes d'étudier la Médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui ſe déguiſa en homme pour apprendre la Médecine, & qui ſous ce déguiſement pratiquoit les accouchemens; les Médecins la citerent devant l'aréopage; mais les ſollicitations des dames athéniennes qui intervinrent dans la cauſe, la fit triompher de ſes parties adverſes; & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art. *Voyez* le *dictionnaire* de Bayle *au mot Hiérophile, remarque* A. (*Y*)

SAGEMENT, (*Maréchal.*) mener ſon cheval *ſagement*, c'eſt le mener ſans colere, & ſans le fatiguer.

SAGENE, ſ. f. (*meſure de longueur.*) meſure des Ruſſes équivalente à ſept piés d'Angleterre. Cinq cens *ſagènes* font un wert. *Tranſ. philoſ. n°.* 445. (*D. J.*)

SAGESSE, VERTU, (*Synonym.*) la *ſageſſe* conſiſte à ſe rendre attentif à ſes véritables & ſolides intérêts, à les demêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choiſir bien, & à ſe ſoutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la ſociété; elle lui ſacrifie dans le beſoin ſes propres avantages, elle ſent la beauté & le prix de ce ſacrifice, & par-là ne balance point de le faire, quand il le faut. (*D. J.*)

SAGESSE, (*Morale.*) la *ſageſſe* conſiſte à remplir avec exactitude ſes devoirs, tant envers la divinité, qu'envers ſoi-même & les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidele, ſi ce n'eſt dans le ſentiment de notre immortalité? Ainſi l'hom-

(1) Pour mieux entendre ce que exprime le mot *Sage*, voyez l'article-ci voiſin *Sageſſe*. Il y a de quoi rectifier & determiner le vrai ſens, dans lequel on doit prendre les choſes expoſées dans cet article. (*E*)

l'homme véritablement ſage eſt un homme immortel, un homme qui ſe ſurvit à lui-même, & qui porte ſes eſpérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avares, conſiſtera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les baſſeſſes de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, conſiſtera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorſque nous aſpirons à nous faire eſtimer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera réſiſter aux tentations de la volupté: l'amour-propre nous rendra modérés & circonſpects, & par orgueil nous paroîtrons humbles & modeſtes. Mais ce n'eſt-là que paſſer d'un vice à un autre. Pour donner à notre ame la force de s'élever au-deſſus d'une foibleſſe, ſans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien ſupérieurs. Les vues du tems pourront lui faire ſacrifier une paſſion à une autre paſſion; mais la vue de l'éternité ſeule enferme des motifs propres à l'élever au-deſſus de toutes les foibleſſes. On a vu des orateurs d'une ſublime éloquence ne faire aucun effet, parce qu'ils ne ſavoient point intéreſſer, comme il faut, la nature immortelle: On en a vu au contraire d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des diſcours ſans art, parce qu'ils prenoient les hommes par les motifs de l'éternité. C'eſt du ſentiment de notre immortalité que nous voyons ſortir tout ce qui nous conſole, qui nous éleve & qui nous ſatisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puiſſe braver la mort: lui ſeul peut s'élever au-deſſus de tous les évenemens de ce monde, ſe montrer indépendant des caprices du ſort, & plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette inſenſibilité faſtueuſe dont les Stoïciens paroient leur ſage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choſes fragiles & périſſables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fourniſſez-vous pour le rendre ſupérieur à des choſes qui lui procurent du plaiſir? L'homme étant né pour être heureux, & n'étant heureux que par les ſentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaiſir que par un plus grand plaiſir. S'il ſacrifie ſon plaiſir à une vertu ſtérile, vertu qui laiſſe l'ame dans une molle inaction, où ſon activité n'a rien à ſaiſir, ce n'eſt chez lui qu'une vaine oſtentation d'une grandeur chimérique. Placez le ſage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ſes actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénetre pas juſqu'à lui dans ſon déſert, réduiſez cet homme triſtement vertueux à s'envelopper dans ſon propre mérite, à vivre, pour ainſi dire, de ſon propre lui, vous reconnoitrez bientôt que tout ce faſte de *ſageſſe* n'étoit qu'un orgueil impoſant qui tombe de lui-même, lorſqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous qu'un tel ſage affronte les hazards? Qui peut le dédommager d'une mort qui lui ôtant tout ſentiment, détruit cette *ſageſſe* même dont il ſe fait honneur? Mais ſuppoſez-vous l'homme immortel, il eſt plus grand que tout ce qui l'environne. Il n'eſtime dans l'homme que l'homme même. Les injuſtices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à ſon immortalité; ſa haine ſeule pourroit lui nuire. Elle éteint le flambeau. L'homme mortel peut affecter une conſtance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il eſt au-deſſus de l'adverſité. Ce ſentiment ne ſied pas bien à un homme qui renferme toutes les reſſources dans le tems. Mais il eſt bien placé dans un homme qui ſe ſent fait pour l'éternité. Sans ſe contrefaire, pour paroître magnanime, la nature & la religion l'élevent aſſez pour le faire ſouffrir ſans impatience, & le rendre content ſans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée & le plan de la ſuprême valeur, lorſque ſon devoir l'oblige à s'expoſer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raiſon; ſa valeur ne devra point toute ſa force à la ſtupidité qui lui ferme les yeux ſur le précipice qui s'ouvre ſous ſes pas, à l'exemple qui l'oblige de ſuivre les autres dans les plus affreux périls, aux conſidérations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expoſe à la mort, parce qu'il ſait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puiſqu'il n'y en a point qui ne craigne la mort, ou qui ne doive ſon intrépidité à ſa propre foibleſſe. Pour être brave, on ceſſe d'être homme, & pour aller à la mort, on commence à ſe perdre de vue; mais l'homme immortel s'expoſe, parce qu'il ſe connoit. L'héroïſme, dans les principes d'un homme qui renferme toutes ſes eſpérances dans le monde; eſt une extravagance. Les louanges de la poſtérité contre leſquelles il échange ſa vie, ne ſont pas capables de l'en dédommager. Comment donc & par quel prodige des hommes qui ne paroiſſent avoir connu d'autre vie que la préſente, ont-ils pu conſentir à ceſſer d'être, pour être heureux? Ciceron a cru que le principe de cet héroïſme étoit toujours une eſperance ſecrette de jouir de ſa réputation dans le ſein même du tombeau. Mais il y a quelque choſe de plus. Il ne ſeroit pas impoſſible que ces hommes célebres ayent été plus heureux par leur mort, qu'ils ne l'euſſent été par leur vie. Admirés de leurs amis & de leurs compatriotes, perſuadés qu'ils le ſeroient de leurs ennemis mêmes & de la poſtérité, cette épaiſſe nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un ſpectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fut pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous mêmes éclairé par la raiſon, ne conſentira jamais à un tel ſacrifice: ce n'eſt qu'à la faveur des accès d'une imagination ſéduite & enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, obſerve Séneque, apprendre chaque jour à ſe quitter, il faut apprendre à mourir. Ce ſentiment qui eſt ſi noble & ſi relevé dans une bouche chrétienne, paroit tout-à-fait ridicule dans celle d'un ſtoïcien. Il n'avoit aucune crainte ni aucune eſpérance pour l'autre vie. Pourquoi donc s'impoſoit-il une peine ſi rigoureuſe? Pourquoi fuyoit-il les plaiſirs attirans, lui qui devoit à la mort rentrer dans le ſein de la divinité? Quel avantage avoit le philoſophe obſcur, toujours rempli de penſées funeſtes, toujours forcé à ſe contraindre; quel avantage avoit-il ſur le libertin aimable & aimé, ſatisfait de ſon bonheur ingenieux dans la recherche de la volupté? Le même ſort les attendoit tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la pourſuite d'une vertu farouche & opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux; & le préſent eſt le ſeul moyen qui nous conduiſe à la félicité, du-moins à celle dont nous ſommes capables ici-bas. Dompter ſes paſſions, ſe gêner ſans ceſſe, renoncer à ſes plus cheres inclinations, corriger ſes erreurs, veiller ſcrupuleuſement ſur ſa conduite, c'eſt l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui ſait par ſa révélation, qu'il ſurvivra à la perte de ſon corps. Mais les Stoïciens n'avoient pas les mêmes motifs de ſe flatter; jamais un avenir obſcur ne leur a tenu lieu du préſent, & le préſent étoit toute leur richeſſe, l'objet de tous leurs deſirs. Auſſi les philoſophes grecs, qui parloient ſuivant leur cœur, avoient-ils une morale douce, & accomodée aux différens beſoins de la ſociété? Le portique ſeul ſe diſtingua par une ſévérité déplacée; trop de confiance en la raiſon, l'abus de ſes forces, un courage mal entendu le perdirent entierement. (1)

Sageſſe, (*Critiq. ſacrée*) *ſapience*, σοφία, σωφροσύνη; ce mot qui chez les Grecs & les Latins ſe prend pour la ſcience de la philoſophie, a encore d'autres ſignifications dans l'Ecriture. Il déſigne par exemple, 1°. dans le Créateur, ſes œuvres divines; *pſ. l.* 8. 2°. l'habileté dans un art ou dans une ſcience; *Exod. xxxix.* 3. 3°. la prudence dans la conduite de la vie;

III.

(1) Tout ce qu'on dit dans cet article eſt le ſentiment d'un philoſophe qui ne parle que d'après la raiſon. Il eſt cependant facile d'en faire l'application à notre religion & au ſens, dans lequel le doit prendre tout chrétien, qui doit ſe rappeller ſans ceſſe que *trop de confiance en la raiſon le perdra entierement*. Je ne puis m'empêcher de rapporter ici quelques paroles de l'illuſtre Calmet qui ſont au commencement de la preface, *in librum Sapientiæ*. „ *Nec aliter plane nomen ſapientiæ hic uſurpatur, quam pro* „ *Religione, pietate, timore Dei, & juſtitia, diverſa plane ſignificatione, quam quæ eidem voci apud Paganos tribuitur, cum* „ *apud illos vix unquam Religionem ſonet, & ſolidæ virtutis exercitium, ſed potius ſterilem quandam notionem veritatum generalium,* „ *& moralis diſciplinæ ad virtutis plane naturalis, illuſtrando intellectui aptam; voluntati vero ad virtutem inclinandæ ineptam.* „ (Z)

III. Rois ij. 6. 4°. la doctrine, l'expérience; *Job. xij*. 12. 5°. l'aſſemblage des vertus: à meſure que Jeſus-Chriſt croiſſoit en âge, il donnoit de plus en plus des preuves de ſa *ſageſſe; Luc. ij*. 52. 6°. la prudence préſomptueuſe des hommes du monde: je confondrai leur *ſageſſe*; *I. Cor. j*. 19. 7°. enfin la *ſageſſe* éternelle eſt l'être ſuprême; *Luc. xj*. 49. (*D. J.*)

Sagesse, (*Mythol.*) il ne paroît pas que les Grecs aient jamais diviniſé la *ſageſſe*, qu'ils appelloient σοφία, mais ils l'ont du moins perſonnifiée, & le plus ſouvent ſous la figure de Minerve, déeſſe de la *ſageſſe*: ſon ſymbole ordinaire étoit la chouette, oiſeau qui voit dans les ténebres; & qui marque que la vraie *ſageſſe* n'eſt jamais endormie. Les Lacédémoniens repréſentoient la *ſageſſe* ſous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à ſon côté, & dans ſa main droite une flute; ces quatre mains ſemblent déſigner que la vraie *ſageſſe* eſt toujours dans l'activité; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conſeils; la flute & le carquois, qu'elle doit ſe trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaiſirs: c'eſt du moins là ce que penſent nos mythologues moraliſtes, (*D. J.*)

Sagesse *livre de la*, (*Théol.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Teſtament, que les Grecs appellent *ſageſſe* de Salomon, σοφία σαλομῶντος, & qui eſt cité par quelques anciens ſous le nom grec de πανάρετος, comme qui diroit recueil ou treſor de toute vertu, ou inſtructions pour nous conduire à la vertu. En effet le but principal que ſe propoſe l'auteur de cet ouvrage, eſt d'inſtruire les rois, les grands, les juges de la terre.

Le texte original de cet ouvrage eſt le grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en hébreu; on n'y voit point les hébraïſmes & les barbariſmes preſque inévitables à ceux qui traduiſent un livre ſur l'hébreu; l'auteur écrivoit aſſez bien en grec & avoit lu Platon & les poëtes grecs, dont il emprunte certaines expreſſions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambroiſie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou *d'Adès*, *&c.* il cite toujours l'Ecriture d'après les ſeptante, lors même qu'il s'éloigne de l'hébreu, & enfin ſi les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent eſt pris ſur le grec. Toutes ces preuves réunies démontrent que l'original eſt grec.

La traduction latine que nous en avons, n'eſt pas de S. Jérôme, c'eſt l'ancienne vulgate uſitée dans l'égliſe dès les commencement, & faite ſur le grec long-tems avant S. Jérôme; elle eſt exacte & fidele, mais le latin n'en eſt pas toujours fort pur. L'auteur de ce livre eſt entierement inconnu; quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce prince l'ait écrit en hébreu, qu'on le traduiſit en grec, & que le premier original s'étant perdu, le grec a depuis paſſé pour l'original; mais quelle apparence que les juifs n'euſſent pas mis cet ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon? D'où vient qu'il n'eſt point en hébreu, que perſonne ne l'a jamais vu en cette langue, que le traducteur n'en dit rien, & que ſon ſtyle ne ſe reſſent point de ſon original?

D'autres l'ont attribué à Philon, mais on ne connoit point préciſément quel eſt ce Philon: car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom; le premier vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe; le ſecond eſt Philon de Biblos, cité dans Euſebe & dans Joſephe; le troiſieme eſt Philon le juif, aſſez connu: ce ne peut être le premier de l'exiſtence duquel on a de bonnes raiſons de douter, ni le ſecond qui étoit payen, ni le troiſieme qui n'a jamais été reconnu pour un auteur inſpiré.

Grotius penſe que ce livre eſt d'un juif qui l'écrivit, dit-il, en hébreu depuis Eſdras & avant le pontificat du grand prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en grec avec aſſez de liberté, par un auteur chrétien qui y ajouta quelques traits & quelques ſentimens tirés du chriſtianiſme; de là vient qu'on y remarque, ſelon cet auteur, le jugement univerſel, le bonheur des juſtes, & le ſupplice des méchans, d'une maniere plus diſtincte que dans les autres livres des Hébreux; mais Grotius avance tout cela ſans preuves. Grot. *præfat. in ſapient.*

Cornelius-a-lapide croit que le livre de la *ſageſſe* a été écrit en grec par un auteur juif, depuis la captivité de Babylone vers le tems de Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, & il ſoupçonne que ce pourroit bien être un des ſeptante interpretes, parce qu'au rapport d'Ariſtée, ce prince propoſa à chacun de ces interpretes une queſtion touchant le bon gouvernement de ſon état; ce livre pourroit donc être un recueil de leurs réponſes, ou avoir été écrit par un ſeul d'entre eux à cette occaſion.

Le *livre de la ſageſſe* n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'égliſe; les juifs ne l'ont jamais reconnu; pluſieurs peres & pluſieurs égliſes l'ont rejetté de leur canon. Lyran même, & Cajetan ne le reconnoiſſent pas comme inconteſtablement canonique; mais d'un autre côté, pluſieurs peres l'ont connu & cité comme Ecriture ſainte. Les auteurs ſacrés du nouveau Teſtament, y font quelquefois alluſion; les conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Conſtantinople, *in Trullo*, en 692, le xj. de Tolede en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, *ſeſ.* 4. l'ont expreſſement admis au nombre des livres canoniques.

Les muſulmans attribuent le *livre de la ſageſſe* à leur philoſophe Locman, qui n'étoit pas, diſent-ils, *nabi* ou *prophete*, mais ſeulement *hakim*, c'eſt-à-dire *ſage*. Calmet, *Diction. de la Bibl. tom. III. pag.* 424. *& ſuiv.* (*H*) (1)

SAGGIO, ſ. m. (*Commerce.*) petit poids dont on ſe ſert à Veniſe. C'eſt la ſixieme partie de l'once de cette ville; cette livre a onze onces, chaque once ſix *ſaggio*, & chaque *ſaggio* vingt carats. *Dict. de Com. & de Trév.*

SAGGONAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont les prêtres ou chefs d'une ſecte établie parmi les negres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *belli*. Cette ſecte ſe conſacre à l'éducation de la jeuneſſe; il faut que les jeunes gens aient paſſé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités eccléſiaſtiques. Ce ſont les rois qui ſont les ſupérieurs de ces ſortes de ſeminaires; tout ce qu'on y apprend ſe borne à la danſe, à la lutte, la pêche, la chaſſe, & ſur-tout on y montre la maniere de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli*; elle eſt remplie d'expreſſions obſcenes, accompagnées de poſtures indécentes; quand un jeune negre a acquis ces connoiſſances importantes, il a des privileges conſidérables, & il peut aſpirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où ſe tiennent ces écoles, ſont dans le fond des bois; il n'eſt point permis aux femmes d'en approcher, & les étudians ne peuvent communiquer avec perſonne, ſi ce n'eſt avec leurs camarades, & les maîtres qui les enſeignent; pour les diſtinguer, on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille juſqu'à l'épaule. Lorſque le tems de cette ſinguliere éducation eſt fini, chaque *ſagonna* remet ſon éleve à ſes parens, on célebre des fêtes, pendant leſquelles on forme des danſes qui ont été appriſes dans l'école; ceux qui s'en acquittent bien reçoivent les applaudiſſemens du public, ceux au-contraire qui danſent mal ſont hués ſur-tout par les femmes.

Le dieu *Belli*, ſi reſpecté par ces negres, eſt une idole faite par le grand prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable; c'eſt ſuivant eux un myſtere impénétrable que cette idole, auſſi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond reſpect; cependant ce dieu ne dérive ſon pouvoir que du roi; d'où l'on voit que le ſouverain eſt parvenu dans ce pays à ſoumettre la ſuperſtition à la politique.

SAGHALIEN, (*Géog. mod.*) ville de la Tartarie chinoiſe orientale, dans le gouvernement de Teitcicar, ſur la rive droite du *Saghalien*, dans une plaine fertile. *Latit.* 50. 2. (*D. J.*)

SAGHED, adj. (*terme de Relation*) titre que les rois

(3) Un lecteur ne ſauroit ſur des matieres intereſſantes & critiques ſe contenter de notions ſi courtes & ſi peu raiſonnées. Il faut donc qu'il ait recours aux veritables ſources, s'il a envie de s'inſtruire. Je pourrois rapporter ici quelque choſe à ce ſujet de quelque auteur claſſique & accredité, mais le mauvais ſuccès, ainſi qu'il paroît dans le preſent article, de pareilles tentatives, m'empêche de le faire. Le lecteur n'a qu'à voir le Dictionnaire de la Bible, du celebre Calmet, cité par l'auteur, & la diſſertation de ce grand homme *de authore libri ſapientia*, laquelle ſert de préface aux commentaires qu'il a fait ſur le même livre de la *ſageſſe*. (Z)

rois d'Ethiopie ont pris dans le ſeizieme ſiecle, & qui dans la langue du pays veut dire *grand*, *auguſte*, *vénérable*; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités, car ils ſont petits, vilains & mépriſables. (*D. J.*)

SAGHMANDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans la province d'Ouangara, ſur la rive ſeptentrionale du Niger. (*D. J.*)

SAGINA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſuivant le ſyſtême de Linnæus. Le calice eſt à quatre feuilles qui ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée. Ces feuilles ſont ovales, creuſes & déployées; la fleur eſt compoſée de quatre pétales ovoïdes, obtus, plus courts que les feuilles du calice, mais également déployés; les étamines ſont quatre filets capillaires, à boſſettes arrondies; le germe du piſtil eſt de figure ſphérique; les ſtiles ſont quatre, de forme applatie & recourbée, ils ſont couverts de duvets; les ſtigma ſont ſimples, le fruit eſt une capſule ovale contenant quatre loges; les graines ſont nombreuſes, très-petites, & attachées au placenta. Linnæus, *gen. pl. pag.* 55. (*D. J.*)

SAGITTA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, vulgairement nommée *queue d'aronde*, & dont voici les caracteres. Sa racine eſt fibreuſe, épaiſe, fongueuſe & rampante; ſes feuilles prennent avec le tems la figure de l'extrémité empennée d'une fleche; ſa fleur eſt tripétale comme celle du plantin aquatique; ſon fruit eſt un amas de ſémences comme la fraiſe.

Toutes les eſpeces de *ſagitta* ont été rangées par Tournefort, *inter ranunculos paluſtres folio ſagittato*, c'eſt-à-dire parmi les renoncules de marais à feuilles faites en fleches. (*D. J.*)

SAGITTAIRE, ſ. m. (*Mythol. aſtron.*) conſtellation, ou neuvieme ſigne du zodiaque: les uns diſent que le *ſagittaire* eſt Chiron le centaure: d'autres, que c'eſt Procus, fils d'Euphème, nourrice des muſes; qu'il demeuroit ſur le Parnaſſe, faiſoit ſon occupation de la chaſſe, & qu'après ſa mort, à la priere des muſes, il fut placé parmi les aſtres. (*D. J.*)

SAGITTANE, *agi talis ſutura*, (*Anatomie*) c'eſt la ſeconde des vraies ſutures du crane. *Voyez Planc. d'Anat.* & SUTURE. Elle eſt placée le long de la partie moyenne & ſupérieure de la tête, & ſe continue quelquefois juſqu'à la racine du nez; elle prend ce nom *ſagittane* du latin *ſagitta*, parce qu'elle reſſemble à une fleche.

M. Hunauld a fait voir à l'académie des Sciences, le crane d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroiſſoit aucun veſtige de la *ſuture ſagittale*, & de la coronale, ni en dehors ni en dedans; par conſéquent l'os coronal & les pariétaux s'étoient réunis avant le tems, outre que leur réunion prématurée reſiſtoit à l'accroiſſement que le cerveau devoit encore prendre; mais dans la ſurface concave du coronal & des pariétaux de cet enfant, il s'étoit creuſé des traces plus profondes qu'à l'ordinaire, des circonvolutions du cerveau qu'elles ſuivoient. *Acad. des Sciences*, *an.* 1734. (*D. J.*)

SAGITTARIA, ſ. f. (*Botan. exot.*) c'eſt la *canna indica*, *radice alba*, *alexipharmaca*, Raii, hiſt. 3. 773. *Arundo indica*, *auguſtifolia*, *flore rutilo*, *pediculis donata*, Hiſt. Oxon. 3. 250. Cette plante a la racine genouillée de la groſſeur du pouce, blanche & de figure conique; des intervalles que les nœuds laiſſent entre eux, il part de chaque jointure pluſieurs fibres par le moyen deſquels la plante ſe nourrit; la racine pouſſe pluſieurs feuilles de trois pouces de long; les feuilles extérieures embraſſent celles qui ſont au-dedans, & ſont environnées d'un anneau blanc dans l'endroit où elles ſe joignent, elles ſont minces, fibreuſes, herbacées, & d'un jaune verdâtre. M. Hans-Sloane a remarqué qu'on la cultivoit dans les jardins à la Jamaïque & aux îles Caraïbes. Elle a paſſé de la Jamaïque, dans l'île de S. Domingue; on en a fait beaucoup de cas à cauſe de la propriété alexipharmaque qu'on lui attribue. (*D. J.*)

SAGMEN, ſ. m. (*uſage des Rom.*) ce mot, dans Tite-Live, déſigne une herbe que les ambaſſadeurs portoient avec eux. On croit que cette herbe étoit de la véracine, parce que Lucien dit que les Perſes en donnoient à leurs ambaſſadeurs. (*D. J.*)

SAGNAC, *ou* SAGANAC, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie au Turqueſtan, ſelon d'Herbelot, qui dit que le ſultan de Kouarezm, prit cette ville ſur Tamerlan, l'an 547. de l'hégire. (*D. J.*)

SAGOCHLAMYS, (*Littérat.*) ſorte de vêtement qui tenoit en partie de la ſaye, *ſagum*, & en partie du ſurtout que portoient les gens de guerre & les voyageurs, & qu'on nommoit *chlamys*. *Voyez* PITISCUS.

SAGONE, (*Géog. mod.*) *Sagona diſtrutta*, ville entierement ruinée de l'île de Corſe, dans ſa partie occidentale, entre Calvi au nord, & Ajazzo au midi. Elle conſerve toujours le titre d'évêché, dont l'évêque réſide au bourg de Vico, qui en eſt voiſin, & où on a transféré la cathédrale. Il eſt ſuffragant de Piſe. *Long* 26. 20. *lat.* 41. 58. (*D. J.*)

SAGORA, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, en Europe, ſur la mer Noire, entre les villes de Stagnara & de Siſſopoli. Niger croit que c'eſt le *Thynias* des anciens, ville de Thrace ſur les bords du Pont-Euxin.

SAGOU, ſ. m. (*terme de relation.*) eſpece de fécule deſſéchée qu'on tire dans les Indes orientales, de la moëlle d'une eſpece de palmier nommé *zagu*. *Voyez* ZAGU.

Les habitans, après avoir coupé l'arbre, le fendent par le milieu en cylindre, & en tirent toute la moëlle dont il eſt plein. Ils hachent cette moëlle juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en poudre dans un ſac qu'ils poſent ſur une cuvette; à meſure qu'il eſt plein, ils l'arroſent d'eau, & l'eau en dégageant la moëlle farineuſe d'avec l'écorce du bois, tombe dans la cuvette par une rigole où elle ſe dégorge en laiſſant ſon marc au fond. Ce marc étant ſec, imite la farine, & c'en eſt effectivement. Les habitans en font une pâte avec de l'eau, & cuiſent cette pâte dans des vaſes de terre pour leur nourriture. (*D. J.*)

SAGOUIN, *voyez* SINGE.

SAGRA, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, dans la Locride. Cette riviere, dit Pline, *liv. III. c. x.* eſt mémorable. Strabon en parle auſſi, & remarque que ce nom eſt du maſculin; ce qui eſt en effet aſſez rare dans les noms de rivieres. Sur le bord de cette riviere étoit un temple des deux freres Caſtor & Pollux, où dix mille locres, aſſiſtés des habitans de Rhegium, défirent cent trente mille crotoniates en bataille rangée. De-là vint le proverbe employé quand quelqu'un refuſoit de croire une choſe, *cela eſt plus vrai que la bataille de la Sagra*. Strabon ajoute: on fait un conte à ce ſujet; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui aſſiſtoient aux jeux olympiques. Cicéron repete ce conte dans ſon livre de *la nature des dieux*; mais il l'accompagne auſſi d'un *on dit*. Le nom moderne de cette riviere eſt *Sagriano*.

SAGRE, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de la Tartarie Crimée; c'eſt le *Sagaris* d'Ovide, & l'*Agaros* de Ptolomée.

SAGRES, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans l'Algarve, à une lieue & demie du cap Saint-Vincent, *promontorium ſacrum*, & à 45 au midi de Liſbonne. Elle fut fondée au commencement du XV. ſiecle par l'infant dom Henri, fils du roi Jean I. Elle a un port d'où ce prince envoya des flottes pour chercher de nouvelles routes vers les Indes orientales. Il y a toujours garniſon dans la fortereſſe. *Long.* 8. 42. *latit.* 36. 57. (*D. J.*)

SAGUENAY, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, au Canada proprement dit. Elle ſort du lac Saint-Jean, où ſe jettent pluſieurs rivieres, & ſe perd dans le grand fleuve de Saint-Laurent, à Tadouſſac. Elle eſt ſpacieuſe, & en certains endroits profonde, dit-on, de quarante braſſes.

SAGUINAM, (*Géog. mod.*) baie de la nouvelle France, dans l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte occidentale du lac Huron. Elle a ſept lieues d'ouverture, & trente de profondeur. Le fond de cette baie préſente un beau pays. (*D. J.*)

SAGUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) vêtement des anciens Gaulois; il s'attachoit au bas de la cuiraſſe; il couvroit la cuiſſe, & ſoutenoit l'épée.

SAGUNTIA, (*Géog. anc.*) ou *Seguntia*, ancienne ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, au pays des Arevaques, ſelon Pline, *liv. III. ch. iij.* Ptolomée ne la connoît point; mais Tite-Live la nomme *Seguntia Celtiberûm*. Une inſcription de Gruter, *p.* 324. *n*°. 2. porte:

C. Atilio. C. F. Quir. Craſſo. Segontino.

Antonin met cette *Segontia*, & encore une autre ville de même nom, ſur la route de Mérida à Sarragoſſe; la premiere, qui eſt celle-ci, entre Complutum, Alcala de Henarés & Bilbili. (*D. J.*)

SAGUNTUM, (*Géog. anc.*) *Sagonte*, ancienne ville d'Eſpagne, au pays des Hédétains, ſelon Ptolomée; *liv. VI. c. ij.* Elle étoit à près de trois milles de la mer, ſi l'on en croit Tite-Live, *liv. XXI. c. vij.* & à trois milles entieres, ſelon le calcul de Pline, *liv. III. c. iij.*

Rien de plus fameux que le ſiege & la priſe de *Sagonte* dans l'hiſtoire romaine. Ce fut par ces hoſtilités qu'Annibal engagea la ſeconde guerre punique. Les Carthaginois la poſſéderent huit ans; les Romains la reprirent ſur eux, & en firent une colonie romaine. C'eſt pourquoi elle eſt nommée par Pline, *liv. III. c. iij. Saguntum, civium romanorum oppidum, fide nobile*.

Sa ſituation près de la mer eſt marquée ſur une médaille de Tibere, on y voit une galere avec ce mot *Sag.* & les noms des duumvirs; & ſur une autre médaille du cabinet du roi alléguée par le pere Hardouin; on lit *Sagunt.* avec une galere du même. Cette ville s'appelloit également *Saguntum* & *Saguntus*. La ville de Moviedro occupe à-peu-près la place de l'ancienne *Sagonte*.

On a découvert près de cette ville, ſur le grand chemin au mois d'Avril 1745, un pavé de moſaïque qu'on croit avoir ſervi au temple de Bacchus; cette moſaïque, qui eſt inconteſtablement un ouvrage romain, ne paroît pas avoir été faite dans un ſiecle où les arts fuſſent en vigueur; & quoiqu'ils ne fuſſent pas fort avancés dans le tems que la république ſubſiſtoit encore, on n'oſeroit aſſurer que cet ouvrage ait été fait par les premiers Romains qui s'y établirent après la priſe de cette ville par Scipion. (*D. J.*)

SAGYLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie dans la Phazémonitide, petite contrée du Pont, au voiſinage du territoire d'Amaſa, ſelon Strabon, *liv. XII. p.* 560. Cette ville étoit au haut d'une montagne fort eſcarpée, ſur le ſommet de laquelle il y avoit une citadelle qui fourniſſoit de l'eau en abondance.

SAHABI, (*Hiſt. du mahométiſme.*) les *ſahabi* ou *ſahaba*, ſont les compagnons de Mahomet; mais il eſt impoſſible d'en déterminer le nombre, à cauſe que les ſentimens des écrivains arabes ſont fort partagés ſur ce ſujet.

Said, fils d'Al-Maſib, un des ſept grands docteurs & juriſconſultes, qui vécurent dans les premiers tems après Mahomet, ſoutient que perſonne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophete, à-moins que d'avoir converſé du-moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé ſous ſes drapeaux à quelque guerre ſainte contre les infideles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occaſion de parler au prophete, qui ont embraſſé l'Islamiſme pendant ſa vie, ou qui l'ont ſeulement vu & accompagné, ne fût-ce que durant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ſes compagnons, en les enrôlant dans ſes troupes; qui l'avoient conſtamment ſuivi, s'étoient inviolablement attachés à ſes intérêts, & l'avoient accompagné dans ſes expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre quand il ſe rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein, & plus de quarante mille l'accompagnerent au pélerinage d'Adieu; enfin, au tems de ſa mort, ſelon le dénombrement qui en fut fait, il ſe trouva cent vingt-quatre mille muſulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'eſt-à-dire ceux qui l'accompagnerent dans la fuite à Médine, tiennent ſans contredit le premier rang entre ſes compagnons. Les Anſariens ou auxiliaires qui ſe déclarerent pour lui, quand il fut chaſſé de la Mecque, les ſuivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs hiſtoriens orientaux diſtribuent tous ces compagnons en treize claſſes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *ſahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis, & ſe trouvant deſtitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appellés plus communément *aſſeſſeurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement aſſis ſur un banc, autour de la moſquée. Le prophete en admettoit ſouvent pluſieurs à ſa propre table. & Abulféda nomme les principaux auxquels il donna affectueuſement ſa bénédiction. (*D. J.*)

SAHAGUN, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur la riviere de Céa, à 8 lieues de Palencia, dans une plaine abondante en grains, vignes & gibier. Elle doit ſon origine à une abbaye de l'ordre de S. Bénoît. Alphonſe VI. dit *le vaillant*, lui donna des privileges en 1704, qui furent augmentés par Alphonſe XI. *Long.* 13. 15. *lat.* 42. 30.

SAHARA, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Sara*, *Zara*, & *Zaara*. Ce nom, qui veut dire *deſert*, ſe donne à toute cette étendue de pays qui ſe trouve entre le Bilédulgerid au nord, & la Nigritie au midi. C'eſt la Lybie intérieure de Ptolomée, dans laquelle il comprend auſſi une partie de la Numidie; & de la baſſe Ethiopie.

Ces vaſtes deſerts de Barbarie ne contiennent que des lieux arides, ſablonneux, inhabitables, où l'on fait quelquefois cinquante milles ſans trouver un verre d'eau; le ſoleil y darde ſes rayons brûlans; & les marchands qui partent de Barbarie pour aller dans la Nigritie, ne menent pas ſeulement des chameaux chargés de marchandiſes, mais ils en ont d'autres qui ne ſervent qu'à porter de l'eau. Indépendamment de cette précaution, ils ne font leurs voyages qu'après les pluies, pour trouver du lait & du beurre ſur la route. Ils ſouffrent encore quelquefois en chemin des coups de vent horribles, qui tranſportent avec eux des monts de ſable dont les hommes & les chameaux ſont ſuffoqués.

„ Un vent étouffant ſouffle une chaleur inſupportable de la fournaiſe dont il ſort, & de la vaſte „ étendue du ſable brûlant. Le voyageur eſt frappé „ d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du deſert, accoutumé à la ſoif & à la fatigue, ſent ſon „ cœur deſſéché par ce ſouffle de feu. Tout-à-coup „ les ſables deviennent mouvans par le tourbillon „ qui regne; ils s'amaſſent, obſcurciſſent l'air; le deſert ſemble s'élever, juſqu'à ce que l'orage enveloppe tout. Si le fatal tourbillon ſurprend pendant la nuit les caravanes plongées dans le ſommeil, à l'abri de quelque colline, elles y demeurent enſevelies. L'impatient marchand attend en vain „ dans les rues du Caire; la Mecque s'afflige de ce „ long retard, & Tombut en eſt deſolé „. (*D. J.*)

SAH-CHERAY, ſ. m. (*poids de Perſe.*) ce poids peſe onze cens ſoixante & dix derhem, à prendre le derhem pour la cinquieme partie de la livre poids de marc de ſeize onces.

SAHIA, (*Géog. mod.*) petite ville de Syrie, à 12 lieues de Hama, & à 13 de Médiez. Elle eſt ſur un rocher eſcarpé de tous côtés, & a la riviere d'Aſſi qui en lave le pié.

SAHID, LE, (*Géog. mod.*) ou *Saïd*, ou *Zaid*, (*le*) ce mot en arabe déſigne en général un lieu plus haut qu'un autre; on s'en ſert en Egypte, pour ſignifier *la haute Egypte*, autrement nommée *la Thébaïde*. La province de *Sahid* eſt d'une étendue conſidérable, mais inhabitée dans ſa plus grande partie. Les Turcs en ſont les maîtres, & y envoyent, pour la gouverner, un ſangiac-bey. Il réſide à Girgé, capitale du pays. (*D. J.*)

SAHMI, ſ. m. (*Calend. arménien.*) nom d'un mois des Arméniens. C'eſt, ſelon quelques ſavans, le premier de leur année, &, ſelon d'autres, le troiſieme. *Voyez la diſſertation* de Schroeder à la tête de ſon *Theſaurus ling. armen.* (*D. J.*)

SAHRAI-MOUCH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie, au Curdiſtan, à trois journées d'Eclat. *Long.* ſuivant les géographes orientaux, 74. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SAIE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'eſt le même vêtement que le *ſagum*. *Voyez* SAGUM.

SAIE, ſ. f. *terme d'Orfévre*; petite poignée de ſoies de porc liées enſemble, & qui ſert aux orfévres à nettoyer leurs ouvrages. (*D. J.*)

SAIE, (*Manufact. en laine.*) petite ſerge de ſoie ou de laine qui a rapport aux ſerges de Caën. Certains religieux s'en font des chemiſes; les gens du monde des doublures d'habit. La *ſaie* ſe fabrique en Flandre.

SAIETTE, ſ. f. (*Manufact. en laine.*) autre petite ſerge de ſoie ou laine; eſpece de ratine de Flandre ou d'Angleterre, qu'on appelle auſſi *reveſche*. *Voyez les articles* REVESCHE & MANUFACTURE *en laine*.

SAIGA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui, ſuivant M. Gmelin, reſſemble aſſez au chamoi, à l'exception que ſes cornes ne ſont point recourbées, mais ſont toutes droites. Cet animal ne ſe trouve en Sibérie que dans les environs de Sempalatnaja Krepoſt; car l'animal que l'on nomme *ſaiga* dans la province d'Irkursk eſt le muſc.

On mange celui dont nous parlons; cependant entre cuir & chair il eſt rempli de petits vers blancs, qui ſe terminent en pointe par les deux extrémités, & qui ont 8 ou 9 lignes de longueur; on dit que ſa chair a le même goût que celle du daim. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

SAIGA, (*Monnoie*.) il eſt parlé dans les lois que Thierri donna aux Allemands, & que Clotaire confirma l'an 615, d'une monnoie, dite *ſaiga*, valant un denier, qui étoit la quatrieme partie d'un tiers de ſol, & par conſéquent la douzieme partie d'un ſol, lequel valoit 12 deniers. Il paroît de-là que le ſol de 12 deniers avoit ſon tiers de ſol, auſſi-bien que le ſol de 40 deniers; mais je crois que les monnoies dont il eſt fait mention dans les lois de Thierri, étoient particulieres aux Allemands; car il en eſt ſouvent parlé dans les titres, dans les lois & dans les ordonnances des empereurs qui ont regné en Allemagne. (*D. J.*)

SAIGNÉE, ſ. f. (*Médecine thérapeutique*.) la *ſaignée* eſt une ouverture faite à un vaiſſeau ſanguin, pour en tirer le fluide qui y eſt contenu. C'eſt un des plus grands & des plus prompts moyens de guériſon que la Médecine connoiſſe.

Le vaiſſeau ouvert eſt artériel ou veineux, d'où nait la diviſion de la *ſaignée*, en artériotomie & en phlébotomie. *Voyez* ces deux *mots*.

On verra ci-après la maniere de pratiquer cette opération, nous allons en examiner l'hiſtoire, les effets & l'uſage.

Hiſtoire de la ſaignée. Laiſſant à part l'origine fabuleuſe que Pline attribue à la *ſaignée*, dont il dit qu'on eſt redevable à l'inſtinct de l'hypopotame, qui ſe frottoit les jambes contre les joncs du Nil, pour en faire ſortir le ſang; nous dirons que les hommes durent appercevoir de bonne heure les avantages que procuroient les hémorragies excitées par les efforts critiques de la nature, ou même occaſionnées par des plaies accidentelles; qu'il a dû néceſſairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le haſard, dans les cas qui leur paroîtroient ſemblables. La *ſaignée* a donc été un des premiers ſecours que tous les peuples ont mis en uſage contre les maladies.

Le premier exemple que nous en ayons, remonte à la guerre de Troye. Podalire en revenant, fut jetté ſur les côtes de Carie; où il guérit Syrna, fille du roi Damæthus, tombée du haut d'une maiſon, en la ſaignant des deux bras; elle l'épouſa en reconnoiſſance. Ce trait conſervé par Etienne de Byzance, eſt le ſeul que nous trouvions avant Hippocrate, qui vivoit environ 700 ans après la priſe de Troyes.

Ce pere de la Médecine parle ſouvent de la *ſaignée*, & d'une maniere qui fait connoître que depuis très-longtems on la pratiquoit non-ſeulement ſur la plûpart des veines, mais encore ſur quelques arteres. Dans l'opinion où il étoit que chaque veine correſpondoit à un viſcere différent, il en faiſoit un très-grand choix: cependant en général, il ouvroit la plus voiſine du mal. Ce principe le déterminoit à ouvrir les veines ſupérieures dans les maladies au-deſſus du foie; & les inférieures dans les maladies qui avoient leur ſiege au-deſſous. Il le conduiſoit à ſaigner ſous la langue & ſous les mameles dans l'eſquinancie; les veines du front & du nez, dans les douleurs de tête & les vertiges; la baſilique du côté malade dans la pleuréſie. Il laiſſoit couler le ſang juſqu'à ce qu'il changeât de couleur. Il craignoit d'autant plus la *ſaignée* dans les femmes groſſes, qu'elles étoient plus avancées. Le printems lui paroiſſoit la ſaiſon la plus favorable pour cette opération. Il croyoit que la *ſaignée* faite derriere les oreilles rendoit les hommes inféconds. Il la preſcrit dans les grandes douleurs, l'épilepſie, les inflammations, les fievres aigues véhémentes, quand l'âge & les forces le permettent. Lorſque tout concouroit à la conſeiller, il attendoit une légere défaillance pour fermer la veine. Il n'en parle nul'e part contre les hémorragies; il paroît par les épidémiques qu'il en faiſoit très-peu d'uſage.

En recherchant dans tous les ouvrages attribués à Hippocrate, ce qu'il eſt dit ſur la *ſaignée*, & dont on s'eſt ſervi pour ſoutenir les plus groſſieres erreurs; on lit dans le livre des affections que la *ſaignée* eſt utile contre l'hydropiſie. Mais lorſqu'on s'en tient à ceux qui ſont reconnus pour légitimes, on voit une liaiſon dans tous les principes, dans les conſéquences, qui met le ſceau à ſa gloire. C'eſt dans ces livres que nous avons puiſé l'extrait que nous venons d'en donner.

Dioclès de Caryſte, chef de la ſecte dogmatique, qui mérite le titre de ſecond Hippocrate, ſuivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faiſoit uſage de la *ſaignée*, au rapport de Cælius Aurélianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepſie, la phréneſie; pourvu que ce fût avant le ſept ou huitieme jour, que le ſujet fût jeune & robuſte, & que l'ivreſſe n'en fût pas cauſe. On ſera cependant ſurpris de voir qu'il la preſcrivoit contre les ſkirrhes du foie, & pour guérir ceux que Cælius appelle *lieneux*, dont les ſymptomes ne nous paroiſſent point différer de ceux du ſcorbut.

Chryſipe, médecin de Gnide, voulant ſe frayer une nouvelle route qui pût illuſtrer ſon nom, chercha à renverſer ce que l'autorité & l'expérience des ſiecles précédens avoient appris en faveur de la *ſaignée*. Il ſoutint ſes maximes par une éloquence toujours ſéduiſante pour le peuple; il forma des diſciples qui prêcherent la même doctrine, entre leſquels on doit donner le premier rang à Eraſiſtrate. Ce médecin, fameux par la guériſon d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, proſcrivoit la *ſaignée* de ſa pratique (ſi on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout tems on s'en étoit fait une loi. Il y ſuppléoit par les ligatures des extrémités, la ſévérité de la diete, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les ſelles, ou par le vomiſſement. On connoit peu la pratique d'Hérophile ſon contemporain, & ſon émule en anatomie; mais on ſait que ſes principes pouſſés trop loin, porterent Sérapion & Philinus à croire que l'expérience ſeule devoit être la regle des médecins. Ils devinrent par-là les chefs de la ſecte des empiriques, qui ſaignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, ſpécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avares de ſang; auſſi avoient-ils ſuccedé à Chryſippe & à Eraſiſtrate. Héraclide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du ſentiment des fondateurs de ſa ſecte; non-ſeulement il faiſoit ſaigner les épileptiques, les cynanciques, les phrénétiques, &c. mais encore les gouteux, & ceux qui étoient en ſyncope (les cardiaques), ce que nous qui ne ſommes attachés à aucune ſecte n'oſerions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien oppoſés.

Les erreurs d'Aſclépiade, qui exerça la médecine à Rome avec un ſuccès exagéré, furent encore plus grandes au ſujet de la *ſaignée*. Ce médecin ne ſuivoit d'autre regle pour tirer du ſang, que la douleur, les convulſions & les hémorragies. Il s'interdiſoit la *ſaignée* dans la phréneſie & la péripneumonie, lorſqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit, à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en ſyncope. Il obſerva que la *ſaignée* étoit plus avantageuſe contre la pleuréſie dans l'Helleſpont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduiſirent Thémiſon ſon diſciple à être le chef de ſa ſecte des méthodiques. Ce médecin fatigué, ſans doute, de la multitude des cauſes de maladie, des remedes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut réduire la médecine à une ſimplicité plus dangereuſe que vraie. Toutes les maladies furent diviſées en trois claſſes; celles du genre reſſerré, celles du genre relâché, & celle du genre moyen. Il n'exiſtoit point ſelon eux, de maladies de fluides. Les ſolides ſeuls par leur relâchement ou leur reſſerrement, produiſoient toutes les maladies. Le ſiege faiſoit la différence des ſymptomes. On ſent déja qu'ils ne ſaignoient que pour relâcher; c'étoit en effet leur unique vue: ces maximes trouverent des partiſans pendant trois ou quatre ſiecles; mais enfin leur inſuffiſance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valoient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du xj. ſiecle. On n'en parloit plus qu'hiſtoriquement, juſqu'à ce que Proſper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens méthodiques par rapport à la *ſaignée*, il nous reſte le peu qu'en ont dit Celſe, Pline, Galien, & enfin l'ouvrage de Cælius Aurelianus, qui raſſemble ce que Thémiſon, Theſſalus, & ſurtout Soranus ſon maître avoient dit. Il en fit un corps de doctrine eſtimable

par la deſcription des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de pluſieurs médecins, dont on chercheroit en vain des traces autre part. Cette ſecte, qui réprouvoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicamens évacuans, quoiqu'elle mît ſouvent en uſage les vomitifs; qui accabloit les malades de ventouſes, de ſcarifications, de ſangſues, de fomentations, de bains, d'épiſpaſtiques, de linimens, de cataplaſmes; qui extenuoit d'abord ſes malades par un jeûne ſévere de trois ou au moins de deux jours; qui avoit par rapport à l'air, au ſommeil, à l'exercice, à la ſituation du malade, des attentions dignes d'être imitées; ſaignoit peu, jamais juſqu'à défaillance, rarement avant le troiſieme jour, & après le quatrieme, elle faiſoit toujours attention aux forces pour s'y décider: ſi elles étoient affoiblies, les ventouſes y ſuppléoient: du reſte, quoiqu'ils choiſiſſoient peu les veines, ils préferoient celles qui étoient oppoſées à la partie malade. Ils deſapprouvoient la *ſaignée* des ranines, &, ce qu'on doit louer, ils faiſoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit auſſi avec ſurpriſe que peu amis de la *ſaignée*, ils l'accordoient contre la paralyſie, & la cachexie.

Celſe qui vivoit à-peu-près dans le tems des premiers méthodiques, trouva la *ſaignée* ſi commune, qu'il étoit peu de maladies contre leſquelles on ne l'employât; en ſe conformant aux regles établies par Themiſon, il en rendit l'uſage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique, lorſque les humeurs ſont émues mais qu'on attende le ſecond ou le troiſieme jour, & qu'on s'en défende après le quatrieme, dans la crainte de la foibleſſe. Cette même crainte l'empêchoit de ſaigner juſqu'à défaillance. Il reconnoiſſoit que l'enfance, la groſſeſſe, & la vieilleſſe étoient des contre-indications à la *ſaignée*, ſans qu'on dût ſe l'interdire entierement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulſions, les inflammations, l'ardeur de la fievre, la cachexie, & la paralyſie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, ſelon lui, égorger un homme que de le ſaigner dans le redoublement. Il faiſoit fermer la veine, lorſque le ſang ſortoit beau. Il reconnoiſſoit deux ſortes d'apoplexies, dans l'une deſquelles la *ſaignée* étoit mortelle, pendant qu'elle étoit ſalutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune regle pour les diſtinguer.

Galien fut plus libéral que lui du ſang de ſes malades. Il ſaignoit quelquefois juſqu'à défaillance, ce qu'il regarde néanmoins comme dangereux. Il répétoit ſouvent la *ſaignée*, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-deſſus de quatorze, la force du pouls, la grandeur de la fievre, *&c.* étoient les guides qu'il ſuivoit pour la *ſaignée*. Toutes les veines apparentes, & quelques arteres, étoient ſoumiſes à ſon cautere & à ſa lancette. Il choiſiſſoit le relâche que donne la fievre, les vaiſſeaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, ſelon la fauſſe théorie de ſon tems, correſpondre avec la partie affectée. Il eſt le premier, ſuivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de ſang qu'il avoit tiré. Juſques à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous ſont parvenus, n'avoit verſé le ſang avec autant de profuſion; c'eſt peut-être à cette époque que nous devons le funeſte changement qu'introduiſit dans la pratique de la médecine le raiſonnement pouſſé trop loin.

Aretée contemporain de Galien, preſcrivoit la *ſaignée* preſque auſſi fréquemment. Il ſaignoit dans les inflammations des viſceres, les hémorrhagies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepſie, l'éléphantiaſis, l'ulcere de la veſſie, la néphrétique, l'apoplexie, & dans les fievres ardentes pluſieurs fois, par une large ouverture, juſque au point d'affoiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il ſe conduiſoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voiſine du mal; c'eſt ainſi qu'il ouvroit les veines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ranines dans les inflammations de la gorge; il pratiquoit auſſi l'artériotomie.

Oribaſe, compilateur de Galien, ſuivit à-peu-près les mêmes regles dans ſa pratique. Il interdiſoit, comme lui, la ſaignée avant la puberté. Il préféroit d'y revenir pluſieurs fois, à tirer tout le ſang néceſſaire dans une ſeule, ſur-tout lorſque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tînt le pouls, pendant que le ſang couloit, crainte qu'il ne pérît dans la défaillance que cauſeroit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on ſaignât pendant que l'humeur eſt mue. Il ſe ſervoit plus ſouvent qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, de la *ſaignée* prophylactique, dans ceux qui ſont ſujets aux maladies qui l'exigent; c'étoit ſur-tout à l'entrée du printems que ces *ſaignées* avoient lieu. Il porta la quantité de ſang qu'on doit tirer la premiere fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus; ſi les forces le permettent, on peut l'augmenter à la ſeconde. Il ne s'eſt cependant pas tellement attaché à ces meſures, qu'il ne recommande pluſieurs attentions très-ſages. Il ouvroit toutes les veines du corps, & quoiqu'il fît, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accommode pas; il recommande expreſſément d'ouvrir la plus voiſine de la partie affectée, ou ſur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, ſelon lui, ſaigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fievre; & ſi la *ſaignée* n'eſt que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artériotomie en médecin qui ne l'a jamais pratiqué ni vu faire. Antyllus, Hérodote, & ſur-tout Galien, ſont ſes guides, dans tout ce qu'il dit au ſujet de la *ſaignée*; il n'a paru même à pluſieurs médecins qu'un copiſte de ce dernier.

Aëtius a mérité, à plus juſte titre encore, d'être appellé le copiſte d'Oribaſe & des auteurs précédens. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un ſeul mot au ſujet de la *ſaignée*, qui nous ait paru lui être propre; ce qui nous force de paſſer rapidement ſur ſa pratique.

Alexandre de Tralles employoit la *ſaignée* contre toutes les inflammations, & contre la ſyncope que produit dans les fievres, la plénitude d'humeurs crues, à-moins que cette humeur ne fût bilieuſe; car dans ce cas il préféroit la purgation. Il ſaignoit les veines les plus voiſines du mal, la jugulaire & les ranines dans l'eſquinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la ſaphene, pour procurer le flux menſtruel aux femmes.

Paul d'Ægine eſt le premier qui ait diviſé la pléthore en celle qui eſt *ad vires*, & celle qui eſt *ad vaſa*. Il donne les ſignes pour connoître l'une & l'autre, & veut qu'on ſaigne dans toutes les deux juſques après le ſeptieme jour. Avant de ſaigner il faut vuider les premieres voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les inteſtins. Quant au tems de la pratiquer, il préfere le matin, & défend, comme la plûpart de ſes prédéceſſeurs, la *ſaignée* dans l'ardeur du redoublement. Il obſerve qu'elle eſt utile, non-ſeulement pour deſemplir les vaiſſeaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il ſoit dans le cas de perdre beaucoup de ſang, on y reviendra pluſieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une; tout ce qu'il dit d'ailleurs eſt copié, où contient des préceptes ſur le choix des veines, & la maniere de pratiquer la *ſaignée* en différentes parties du corps.

Après Paul d'Ægine, la Médecine paroit abandonnée par les Grecs, pour paſſer entre les mains des Arabes, qui faiſoient plus d'une conquête ſur eux. Ils joignirent quelques remedes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilerent. C'eſt ainſi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la baſilique, avec le bas-ventre. C'eſt ainſi qu'ils ouvrirent preſque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections; qu'ils ſaignoient au pié, pour exciter les regles & les hémorrhoïdes. Ils s'en écarterent cependant dans un point qui a paru eſſentiel à Briſſot & à Moreau. Loin de faire ſaigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit poſſible, ils ſaignoient du côté oppoſé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvroit point une veine, ſans attirer ſur la partie ſaignée une plus grande quantité de ſang, qu'il n'en ſortoit. Iſaac-Iſraëlite, Avenzoar, Rhazis penſoient ainſi. Ce dernier s'autoriſoit de Galien, qui ſuivant la remarque de Jacchinus ſon commentateur, dit préciſément le contraire.

Avicenne, le prince des médecins arabes, avoit adopté ce ſentiment, il y avoit joint tant d'inconſéquences au ſujet de la *ſaignée*, qu'il recommande l'ouverture de la veine ſciatique (rameau de la ſaphene placé à côté du talon), contre les douleurs de la cuiſſe; celle de la veine du front & du ſinciput, de l'artere temporal dans les peſanteurs de tête, les migraines, *&c.* qu'il défend la ſaignée dans l'hydropiſie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines veines du bas-ventre contre l'aſcite. Pour compoſer ſon chapitre de la *ſaignée*, il avoit mis à contri-

bution Hippocrate, Rhaſis, & Galien; il mérite peu d'être lu.

Albucaſis compte trente veines ou arteres qui peuvent être ouvertes, il s'occupe principalement de la maniere de les ouvrir; attaché à la doctrine d'Avicenne, il ne paroit pas s'en écarter. Copiſte comme lui des Grecs, il répete beaucoup de choſes que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroiſſe dans l'opinion que la *ſaignée* attire toujours le ſang dans la veine ouverte, cependant il récommande ſouvent des *ſaignées* locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre ſiecles qui ſuivirent Avicenne, ſa doctrine fut ſuivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la Médecine. Son nom étoit alors auſſi reſpectable, que l'eſt de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la ſcience médicinale beaucoup au-delà de ſes prédéceſſeurs; on tâchoit de méconnoître dans ſes ouvrages que, ſi on excepte la matiere médicale, il avoit preſque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Gordon, Guy de Chauliac, Valeſcus de Tarenta, Savonarole, *&c.* fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers ſaignoient en conſéquence du côté oppoſé, quand il y avoit pléthore, & du côté malade quand elle avoit diminué par les *ſaignées*, comme ſi le méchaniſme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient changer. Ces médecins ſuivoient pour la quantité de ſang, le tems, les indications, & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & ſes copiſtes grecs & arabes.

Les ouvrages des auteurs grecs étant traduits & devenus communs au commencement du ſeizieme ſiecle, il étoit juſte que les peres de la Médecine, ſes vrais légiſlateurs rentraſſent dans leurs droits. Par la comparaiſon qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on ſentit l'infériorité de ces derniers; bientôt leur étude fut négligée. Galien plus facile à entendre, fut lu & enſeigné par-tout; les éditions s'en multiplierent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la ſaine philoſophie commençoient à naître.

Le choix des veines occupa alors les Médecins avec une ardeur que leur zele rendoit louable, dans un tems où la circulation du ſang étoit ignorée; c'étoit ſpécialement dans les inflammations de poitrine, qu'il paroiſſoit intéreſſant de décider la queſtion. Briſſot, célebre médecin de Paris, comparant le ſentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raiſon, le ſuivit dans ſa pratique, le publia dans ſes leçons & dans ſes conſultations. Ses maximes furent goûtées & ſuivies de pluſieurs médecins. Etant allé en Portugal, il y ſouffrit une perſécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laiſſant une apologie de ſon ſentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des Médecins, & un précis de leurs ſentimens à ce ſujet.

Ce ſiecle vit les médecins partagés en ſix opinions différentes, au ſujet de la *ſaignée* dans la pleuréſie. Les uns ſaignoient toujours du côté malade; les autres du côté oppoſé; les troiſiemes ſuivoient d'abord la ſeconde méthode, enſuite la premiere, & entremêloient les *ſaignées* du pié; les quatriemes ouvroient toujours la veine du pié. Veſale conclut de la ſituation de la veine azygos, qui ſortant du côté droit, fournit le ſang à toutes les côtes, ſi on excepte les trois ſupérieures gauches, qu'on devoit toujours ſaigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernieres ſeroient le ſiége de la douleur. Il eut pour ſectateurs Léonard Fuchs & Cardan. Un très-petit nombre embraſſa le ſentiment de Nicolas le Florentin, qui vivoit au quatorzieme ſiecle; il crut qu'il étoit indifférent d'ouvrir l'une ou l'autre veine; l'évacuation ſeule lui paroiſſoit mériter l'attention des Médecins.

L'étude des Grecs devenant toujours plus familiere, les Arabes tombant dans le diſcrédit, le plus grand nombre des médecins ſe rangea du parti des premiers. Briſſot remporta une victoire preſque complette après ſa mort. Rondelet, Craton, Valois, Argentier, Fernel, Houllier, Duret, toute l'école de Paris qui l'avoit perſécuté, lui rendit les armes. Il y eut même des partiſans outrés. Martin Akakia ſoutint dans la chaleur de l'enthouſiaſme, que l'opinion des Arabes avoit tué pluſieurs milliers d'hommes; celui-ci trouva cependant encore d'illuſtres défenſeurs.

Scaliger voulant parer les coups, accablans pour-lors, de l'autorité, chercha le premier à prouver par les lois de l'hydraulique, qu'on devoit ſaigner du côté oppoſé à celui qui étoit affecté. Toutes ces ſectes montroient, comme il n'eſt que trop ordinaire aux diſciples des grands hommes, plus d'opiniâtreté dans le ſentiment de leurs maîtres, que de raiſon & de bonne foi. Jamais Hippocrate & Avicenne n'auroient diſputé avec tant de chaleur, ſur un point qui nous paroît à préſent peu important. Il étoit bien plus eſſentiel de déterminer les cas où on devoit tirer du ſang, & juſqu'à quel point.

L'ouvrage de Botal donna l'allarme à ce ſujet. Il pouſſa dans ſon traité *de curatione per ſanguinis miſſionem*, imprimé pour la premiere fois en 1582, l'abus de la *ſaignée* à un excès qu'on ne peut ſe perſuader. En voulant trop prouver, il ne prouva qu'une choſe, c'eſt que l'eſprit & l'éloquence peuvent en impoſer à ceux, qui deſtitués de l'expérience, ne font pas un uſage aſſez grand de leur raiſon. Il avança que dans la cacochymie, l'hydropiſie, les fievres quartes invétérées, les indigeſtions, les diarrhées, les ſuppurations intérieures, *&c.* la *ſaignée* étoit le grand remede. Il oſa s'étayer des paſſages d'Hippocrate tronqués, choiſis dans ſes œuvres ſuppoſées. Il comparoit les veines à un puits, dont l'eau étoit d'autant meilleure, qu'elle étoit plus ſouvent renouvellée. Bonaventure Grangier, médecin de la faculté de Paris, s'eleva avec un grand ſuccès contre Botal. Cette faculté le condamna authentiquement, lorſque ſon traité parut; & cependant il l'entraina après ſa mort dans la plus grande partie de ſes idées. Elle oublia les lois qu'Hippocrate, que Celſe, Galien même, *&c.* avoient établies, auxquels les Fernel, les Houllier, les Duret s'étoient ſoumis (Ce dernier diſoit familierement qu'il étoit petit ſeigneur). On la pratiqua avec une fureur qui n'eſt pas encore éteinte, contre laquelle on a vû ſucceſſivement s'élever de bons ouvrages, & faire des efforts impuiſſans. La *ſaignée* qu'on n'oſoit faire, au rapport de Paſquier, une ſeule fois qu'avec de grandes circonſpections, fut prodiguée. La ſaine partie a ſu conſerver ce milieu qui eſt le ſiége de la vérité; mais pluſieurs ont reſté entraînés par le préjugé & le mauvais exemple.

La découverte de la circulation du ſang, publiée en 1628 par Harvée, ſembloit devoir apporter un nouveau jour ſur une matiere qui y avoit autant de rapport; mais elle ne ſervit qu'à aigrir, qu'à augmenter les diſputes. Il y eut de grands débats à ce ſujet, au milieu du ſiecle dernier, qui produiſirent une foule d'ouvrages, la plupart trop médiocres pour n'être pas tombés dans l'oubli: on donna des deux côtés dans des excès oppoſés. Il en fut qui ſoutinrent qu'on pouvoit perdre le ſang comme une liqueur inutile, tel fut Valerius Martinius; pendant que d'autres, tels que Vanhelmont, Bontekoë, Gehema & Vulpin, prétendoient qu'il n'étoit aucun cas où on dût *ſaigner*: thèſe renouvellée de nos jours.

Ces excès n'étoient point faits pour entraîner les vrais obſervateurs; Sennert, Piſon, Riviere, Bonnet, Sydenham, ſuivirent l'ancienne méthode, & furent modérés; quoiqu'on puiſſe reprocher au dernier quelques choſes à cet égard, & notamment lorſqu'il conſeille la *ſaignée* dans l'aſthme, les fleurs blanches, la paſſion hyſtérique, la diarrhée en général, & ſpécialement celle qui ſurvient après la rougeole, où il paroît la pratiquer plutôt par routine, que par raiſon ou par expérience.

On voit avec peine Willis, cette homme de génie fait pour preſcrire des lois en Médecine, fait pour découvrir, ſe ſoumettre aveuglément aux leçons de Botal, conſeiller la *ſaignée* contre preſque toutes les maladies: *fere totam Pathologiam*, *de phleb. p.* 173. Il fut repris vivement peu de tems après ſa mort, par Luc-Antoine Portius, qui combattit à Rome, en 1682, ce ſentiment des galéniſtes, trop répandus dans cette ville, par quatre dialogues où il faiſoit entrer en lice Eraſiſtrate & Vanhelmon, contre Galien & Willis. Quoique ce genre d'ouvrage ſoit peu fait pour les ſavans, par le tas de mots dont on eſt forcé de noyer les choſes, ils méritent d'être lus par ceux en qui la fureur de verſer du ſang n'a pu être éteinte par l'obſervation & les malheurs. On y trouve beaucoup de jugement de la part de l'auteur, qui appuie ſon ſentiment par une apologie de Galien, dans laquelle il excuſe ingénieuſement ce grand homme, en combattant ſes ſectateurs avec des armes d'autant plus fortes, qu'il démontre que ceux-ci ont

outré la doctrine de leur maître, & d'autant plus raiſonnables, qu'il prend pour ſon principe cette vérité appliquable à tous les moyens de guériſon, qu'il vaut beaucoup mieux pécher par défaut que par excès, & que ceux qui s'interdiſent abſolument la *ſaignée*, font une faute bien au-deſſous de celle que commettent ceux qui la pratiquent contre tous les maux.

On vit au milieu de ces diſputes, s'élever un homme ſavant, plein de génie, *Bellini*, qui voulant à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la Médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou des fauſſes ſuppoſitions, dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683, ſon *Traité de la ſaignée*, qui contient onze propoſitions, avec la réponſe & les preuves. Nous ferions tort à l'hiſtoire de la *ſaignée*, ſi nous paſſions ſous ſilence ces maximes qui ont entraîné le ſuffrage d'un grand nombre de ſavans médecins, & donné lieu aux diſputes les plus vives.

Le ſang, ſelon Bellini, coule avec plus de rapidité pendant la *ſaignée* dans l'artere qui correſpond à la veine ouverte, & en s'y portant, ce qu'il appelle *dérivation*, il quitte les vaiſſeaux éloignés, ce qu'il nomme *révulſion*. Après la *ſaignée*, la dérivation & la révulſion ſont moindres que pendant l'écoulement du ſang, & enfin s'évanouiſſent. On doit ſaigner dans les inflammations, les rameaux qui ont la communication la plus éloignée avec la partie malade, pour ne point attirer le ſang ſur celle-ci. La *ſaignée* rafraîchit & humecte par l'évacuation qu'elle produit; elle échauffe & deſſeche au contraire, lorſqu'elle rend au ſang trop géné un mouvement rapide. Elle doit être miſe en uſage dans toutes les maladies où le ſang eſt trop abondant, où il faut en augmenter la vélocité, rafraîchir, humecter, réſoudre les obſtructions, ou changer la nature du ſang; la *ſaignée* en augmente la vélocité. Il ſeroit plus avantageux d'ouvrir les arteres, que les veines dans les cas où la *ſaignée* eſt indiquée; la crainte des accidens doit y faire ſuppléer par tous les autres moyens que la Médecine a en ſon pouvoir, tels que les ſcarifications, les ſangſues, les ligatures, *&c.* les évacuans quelconques peuvent tenir lieu de la *ſaignée*. Le tems le plus ſûr pour tirer du ſang eſt le déclin de la maladie. On voit dans tout cet ouvrage un grand homme prévenu de certains ſentimens, qu'il ſoutient avec la vraiſſemblance que le génie ſait donner aux maximes les plus fauſſes. Quelques erronées que paroiſſent la plupart de ces propoſitions, elles ont eu, comme nous l'avons dit, d'illuſtres défenſeurs, parmi leſquels on doit compter Pitcarn, ce célebre médecin, dont il ſeroit à ſouhaiter que les élémens de médecine fuſſent phyſicopratiques, au-lieu d'être phyſico-mathématiques, il étoit trop lié avec Bellini de cœur & de goût, pour ne pas l'être de ſentiment.

De Heyde fut un adverſaire redoutable de Bellini, il oppoſa l'expérience aux calculs, il s'attacha ainſi à combattre ſa doctrine par les armes les plus fortes. Le recueil de ſes expériences parut trois ans après le traité de ce dernier, c'eſt-à-dire en 1686, & fut ſans réplique. M. de Haller a publié 70 ans après des expériences qui confirment celles de Heyde.

L'hiſtoire du xviij. ſiecle préſente des faits d'autant plus intéreſſans, qu'ils ſont le terme auquel on eſt parvenu, que de grands hommes, ſe faiſant gloire de ſecouer tout préjugé, ont cherché la vérité par l'expérience ſur des animaux vivans, l'obſervation ſur les malades, le raiſonnement & le calcul; ce qui n'a point empéché un grand nombre de tomber dans des écarts entierement ſemblables à ceux des ſiecles précédens: la circulation des ſentimens eſt un ſpectacle vraiment philoſophique. On voit dans la ſuite des tems les mêmes opinions tomber & renaître tour-à-tour, ſe faire place mutuellement, & accuſer par cette révolution, le peu d'étendue & de certitude des connoiſſances humaines. La vérité trop difficile à ſaiſir, ne préſente le plus ſouvent qu'un de ſes côtés; elle voile les autres, & ne marche jamais ſans l'erreur qui vient au-devant des hommes, pendant que celle là ſemble les éviter. Toutes les anciennes diſputes ſur le choix des veines, la quantité de ſang qu'on devoit tirer, les cas où on devoit ſaigner, revinrent & repaſſerent dans l'eſpace de 30 ans, par les mains des plus ſavans médecins françois & étrangers. Celui qui y joua un des principaux rôles, fut M. Hecquet. Une thèſe à laquelle il préſida en 1704, dans laquelle il ſoutenoit que la *ſaignée* remédie au défaut de la tranſpiration inſenſible, fut le principe de la querelle. M. Andry en rendit compte dans le *journal des ſavans*, d'une maniere ironique, à laquelle le premier repliqua. Il le fit d'une maniere ſi aigre & ſi vive, qu'il ne put obtenir la permiſſion de faire imprimer ſon ouvrage. Ce fut ſecrétement qu'il parut, ſous le titre d'*explication phyſique & méchanique des effets de la* ſaignée, *& de la boiſſon dans la cure des maladies; avec une réponſe aux mauvaiſes plaiſanteries que le journaliſte de Paris a faites ſur cette explication de la ſaignée*. Il donna en même tems au public une traduction de ſa thèſe. M. Andry pupliqua en 1710, par des remarques de médecine ſur différens ſujets; ſpécialement ſur ce qui regarde la *ſaignée*, la purgation & la boiſſon. Par ce dernier ouvrage la querelle reſta éteinte.

Il n'avoit été queſtion entre MM. Hecquet & Andry, que des cas où on devoit pratiquer la *ſaignée*; le premier excita une nouvelle diſpute avec M. Sylva. Ils aimoient trop tous les deux à verſer du ſang, pour être en différend ſur la quantité; ils combattirent ſur le choix des veines. M. Hecquet publia en 1724, ſes obſervations ſur la *ſaignée* du pié, qu'il déſapprouvoit au commencement de la petite vérole, des fievres malignes, & des autres grandes maladies. M. Sylva voulant juſtifier cette pratique, & expliquer la doctrine de la dérivation & de la révulſion, entendues à ſa maniere, donna en 1727, ſon grand traité ſur l'uſage des *ſaignées*, muni des approbations les plus reſpectables. Le premier volume eſt dogmatique; l'auteur y développe ſon ſyſtème, & combat celui de M. Bianchi, qui huit années auparavant, avoit ſoutenu dans une lettre adreſſée à M. Bimi, ſur les obſtacles que le ſang trouve dans ſon cours; 1°. que la circulation du ſang étant empêchée dans une partie, toute la maſſe s'en reſſent: 2°. qu'on doit ſaigner dans la partie la plus éloignée du mal, à-moins qu'il ne ſoit avantageux d'y exciter une inflammation plus forte; ce qui excuſe & explique le bon effet des *ſaignées* locales. L'autorité d'Hippocrate mal entendue, & de Tulpius, une pratique vague, l'expreſſion des propoſitions précédentes, étoient les preuves dont M. Bianchi ſe ſervoit. M. Sylva ſe montra par-tout un partiſan zélé de la *ſaignée* du pié, un ennemi déclaré des *ſaignées* faites ſur la partie malade, qu'il appelle *dérivatives*. Forcé de convenir des avantages de la *ſaignée* de la jugulaire, il fit les plus grands efforts pour la faire quadrer avec ſes calculs. Son ſecond volume répond à M. Hecquet, qui vivement attaqué, fit à ſon tour imprimer trois années après, ſon *Traité da la digeſtion*, dont le diſcours préliminaire & trois lettres, ſervent à défendre ſon ſentiment. Il compoſa dans ſa retraite, une apologie de la *ſaignée* dans les maladies des yeux, & celles des vieillards, des femmes & des enfans. Il s'éleva de nouveau contre la *ſaignée* du pié, dans ſon *Brigandage de la Médecine*. Il n'étoit pas homme à revenir de ſes idées; il les ſoutenoit dans ſa *médecine naturelle*, qu'on imprimoit en 1736, lorſqu'il fut lui-même la dupe de ſon goût, nous dirions volontiers de ſa fureur pour la *ſaignée*. On ne peut voir ſans étonnement, qu'un homme de 76 ans, caſſé, affoibli par les travaux du corps & de l'eſprit, autant que par une longue & pieuſe abſtinence, ayant des éblouiſſemens, dont ſa foibleſſe nous paroît avoir été la cauſe, fût ſaigné quatre fois, & notamment quatre heures avant ſa mort, dans une maladie d'un mois.

Pour en revenir à M. Sylva, nous dirons que s'il trouva des partiſans dans M. Winslou, pluſieurs autres membres célebres de la faculté de Paris, & quelques médecins étrangers, M. Hecquet ne fut pas le ſeul à s'élever contre lui. M. Chevalier, dans ſes *Recherches ſur la ſaignée*; M. Sénac, dans ſes *lettres ſur le choix des ſaignées*, qu'il donna ſous le nom de *Julien Moriſſon*; dans les *eſſais phyſiques*, qu'il a ajoutés à l'anatomie d'Heiſter, & dans ſon *Traité du cœur*; M, Queſnay, dans ſon excellent ouvrage ſur les effets & l'uſage de la *ſaignée*, qu'il publia d'abord en 1730, ſous le titre *d'obſervations*; M. Buttler, dans *l'eſſai ſur la ſaignée*, imprimé en anglois; ainſi que la théorie & pratique de M. Langriſh; M. Martin, dans ſon *Traité de la Phlébotomie & de l'Artériotomie*; M. Jackſon, dans ſa *Théorie de la Phlébotomie*, le combattirent dans tous les points de ſa doctrine. M. Œder prouva en 1749, dans une thèſe inaugurale, que le ſang qui aquiert plus de viteſſe dans le vaiſſeau ouvert, entraîne dans ſon mouvement celui des vaiſſeaux voiſins, d'autant plus fortement, qu'ils ſont

plus

plus près de lui; ce qui eſt directement oppoſé au ſentiment de Bellini & de ſes ſectateurs. M. Hamberger prétendit que les expériences qu'il avoit faites avec un tube, auquel il avoit donné à-peu-près la forme de l'aorte, démontroient la fauſſeté de la dérivation & de la révulſion. D'où il concluoit que le choix des veines étoit indifférent, & que l'effet des *ſaignées* ſe bornoit à l'évacuation. Il renouvella par-là les opinions de Nicolas Florentin, Botal, Pétronius, Pechlin & Bohnius. M. Wats ſe joignit aux adverſaires de M. Sylva, dans ſon *Traité de la dérivation & de la révulſion*, imprimé en anglois. M. de Haller a publié en 1756, un recueil d'expériences ſur les effets de la *ſaignée*, qui confirment (comme nous l'avons dit), celles de Heyde, qui contrediſent en pluſieurs points celles de M. Hamberger, les calculs de MM. Hecquet, Sylva, *&c.* Nous appuierons nos idées ſur l'effet de la *ſaignée*, par ces expériences mêmes, qui portent avec elles toute l'autorité dont elles ont jamais pu être revêtues.

M. Tralles écrivit en 1735, ſur la *ſaignée* à la jugulaire & à l'artere temporale, dont il rendit les avantages évidens. Il s'appuya par un *poſt-ſcriptum*, du ſentiment de M. Sylva, quoiqu'il en déſapprouvât les calculs, & pluſieurs des conſéquences qui excluoient l'Artériotomie.

M. Kloekof examina dans une diſſertation imprimée en 1747, cette queſtion intéreſſante: *quel doit être le terme de la* ſaignée *dans les fievres aiguës*. Quoique le plus grand nombre des médecins, dont il rapporte les maximes, l'interdiſe en général après le trois, quatre ou cinquieme jour; il conclut cependant avec raiſon, muni de leurs ſuffrages mêmes, qu'il eſt des cas (rares à la vérité), où on peut la pratiquer le dixieme jour.

Un anonyme a publié en 1759, un ouvrage ſur l'abus de la *ſaignée*, auquel on doit des éloges. S'appuyant ſur l'autorité des grands maîtres, il réduit l'uſage de ce remede dans les bornes où l'ont maintenu le plus grand nombre de ceux dont la gloire a couronné les ſuccès.

Il eſt tems que nous rendions compte de la doctrine des trois grandes lumieres de ce ſiecle: Stahl, Hoffman & Boerhaave. Aucun d'eux n'a traité *ex profeſſo* du choix des veines; ils paroiſſent cependant avoir tous penſé que la *ſaignée* determinoit le ſang à couler du côté de la veine ouverte: Ils ont au-moins poſé ce ſyſtème, comme un principe dont ils tiroient des conſéquences.

On eſt ſurpris quand on voit Stahl, qui regardoit la plupart des maladies, comme des efforts ſalutaires de l'ame, qui tend à ſe débarraſſer de la matiere morbifique; qui eſt d'après ce principe, très-avare de remedes, preſcrire la *ſaignée* dans un grand nombre de cas, où les Médecins la regardent comme dangereuſe & même nuiſible. Telles ſont la phtiſie, la paſſion hypocondriaque, les fleurs blanches, la vomique, l'empyeme & quelques autres maladies chroniques; tandis qu'il en faiſoit un très-petit uſage dans la pleuréſie, les convulſions & les maladies analogues, qu'il interdiſoit dans toutes les fievres aiguës où la pléthore n'eſt pas évidemment grave, ſurtout après le 3 ou 4e. jour, & dans les fievres pétéchiales; s'il l'abandonnoit dans ces cas, il s'en ſervoit au contraire fréquemment pour prévenir un grand nombre de maladies tant aiguës que chroniques, telles que la goutte, la colique néphrétique, le rhumatiſme, les hémorragies. La *ſaignée* du pié n'eſt point, ſelon lui, contreindiquée par la groſſeſſe. Il s'éleve contre les médecins qui font trop d'attention à l'âge du malade. Il la défend au milieu de l'été, & veut qu'on ait égard aux phaſes de la lune. Il s'étoit ſoumis lui-même à cette loi. Il raconte (dans ſes commentaires ſur le traité de l'expectation de Gédeon Harvée) qu'à l'âge de ſoixante-neuf ans, il venoit d'éprouver la cent-deuxieme *ſaignée*, depuis celui de dix-ſept: & qu'aucune d'elles n'avoit été faite ſans un ſoulagement évident.

Hoffman eſt encore plus prodigue de ſang que Stahl; il place la *ſaignée* au-deſſus de tous les autres remedes; il la reconnoit comme un grand préſervatif des maladies, qu'il conſeille preſque à tout le monde, deux, trois ou quatre fois par an, dans les ſolſtices & les équinoxes. A peine reconnoit-il qu'elle affoiblit l'eſtomac, & qu'elle ralentit la tranſpiration. Preſque toutes les maladies aiguës & chroniques exigent, ſelon lui, la *ſaignée*. L'hydropiſie même en reçoit dans bien des cas, un grand ſoulagement; & à ce ſujet il appuie ſon expérience de l'autorité d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Œgine, & de Spon qui rapporte dans ſes nouveaux aphoriſmes d'Hippocrate, qu'il a vu un hydropique guéri par vingt *ſaignées*, auquel tous les diurétiques & les hydragogues avoient été nuiſibles. Il l'exclut à peine dans l'aſcite & la tympanite. Il ſeroit trop long de rapporter toutes les maladies où il la conſeille; il ſuffit de dire qu'il en fait une panacée, contre laquelle il trouve très-peu de contre-indications.

Nous voici parvenus au célebre auteur qui a ſû allier la théorie la plus ſaine & la plus lumineuſe, à l'expérience & aux ſuccès les plus décidés: la médecine moderne à l'hippocratique, Boerhaave, ſans ſe prévenir pour aucun remede, les a tous connus, les a tous appréciés, & nous a laiſſé dans ſes aphoriſmes & ſes inſtituts, les regles les plus ſûres qu'on connoiſſe juſqu'à préſent, dans un art où nous venons de rencontrer autant de contradicteurs que d'auteurs. Ce grand homme met des ſages bornes à la *ſaignée*. La pléthore, l'épaiſſiſſement inflammatoire du ſang, ſa raréfaction, & toutes les maladies qui en ſont la ſuite, les inflammations tant internes qu'externes, les délires phrénetiques, les hémorragies qui ne viennent point de la diſſolution du ſang, la trop grande force, la roideur des ſolides, le mouvement accéléré des fluides, les douleurs vives, les contuſions indiquent, ſelon lui, la *ſaignée*, tandis que le défaut de partie rouge dans le ſang, les édemes, les engorgemens ſereux, l'âge trop ou trop peu avancé, les fievres intermittentes, la tranſpiration arrêtée, la foibleſſe du corps, la lenteur de la circulation, en ſont les principales contre-indications. Il veut qu'on ſaigne dans les grandes inflammations internes, avant la réſolution commencée, avant le troiſieme jour fini, par une large ouverture faite à un gros vaiſſeau; qu'on laiſſe couler le ſang juſqu'à une légere défaillance, & qu'on la répete juſqu'à ce que la croute inflammatoire ſoit diſſipée. Il ſoupçonne que les *ſaignées* abondantes pourroient écarter la petite verole, ou diſſiper la matiere varioleuſe ſous une forme plus avantageuſe que l'éruption. Quant au choix des veines, il conſeille la *ſaignée* du pié dans le delire fébrile & la phrénéſie, celle de la veine du front & de la jugulaire dans les mêmes maladies & dans l'apoplexie.

Ayant commencé ce précis des ſentimens que les célebres médecins ont eu ſur la *ſaignée* par Hippocrate, nous ne pouvions mieux le finir que par Boerhaave. L'accord qui ſe trouve entre ces grands hommes, prouve en même tems que la vérité n'eſt qu'une, & qu'ils l'ont tous les deux connue & enſeignée.

Effets de la ſaignée. Pour donner une idée exacte des effets de la *ſaignée*, il faut d'abord les conſidérer dans l'état le plus ſimple, dans un adulte ſain, & bien conſtitué. Nous les examinerons enſuite dans les différentes maladies, lorſque nous parlerons de ſon uſage.

L'expérience faite ſur l'homme ou les animaux vivans, peut ſeule être notre guide; toute autre nous conduiroit à l'erreur. Nous voudrions en vain appliquer l'hydraulique au méchaniſme animal, l'erreur qui en naîtroit, ſeroit d'autant plus dangereuſe, que nous nous croirions fondés ſur le calcul, que nous établirions peut-être, comme tant d'autres, notre édifice ſur de fauſſes ſuppoſitions, que nous oublierions que tous les problemes de cette ſcience n'ont pas été réſolus, & que la plûpart des cauſes particulieres qui meuvent les fluides dans l'animal vivant, nous eſt inconnue.

Le long détail hiſtorique que nous avons donné, nous diſpenſe de l'ennui des citations; après avoir vu les Médecins perpétuellement en contradiction entr'eux, ou avec eux-mêmes, leur autorité toujours balancée ne ſauroit être pour nous d'aucun poids, lorſqu'ils n'apporteront pas des expériences claires, préciſes, concluantes. Nous faiſant gloire de ſecouer à cet égard tout préjugé, c'eſt à cette même expérience & au raiſonnement le plus ſimple, à nous conduire, & à amener les conſéquences pratiques que nous verrons dans la derniere partie.

Si j'ouvre un vaiſſeau ſanguin, veineux ou artériel, peu importe, dans lequel la circulation ne ſoit gênée par aucune ligature, le ſang qui (conformément au méchaniſme de tous les animaux) eſt reſſerré dans ſes vaiſſeaux, qui eſt toujours prêt à s'échapper, profite de ce nouveau paſſage, & s'écoule dans une quantité proportionnée à la preſſion, au

mou-

mouvement qu'il eſſuie, à ſa fluidité, & à l'ouverture, au calibre du vaiſſeau. Le jet ſera ſoutenu avec la même force, ou diminuera inſenſiblement, ſi le vaiſſeau eſt veineux: il ira par bonds, s'il eſt artériel. On conçoit aiſément, d'après les lois de la circulation, que l'un & l'autre jets ſuivent le mouvement imprimé par le cœur, immédiatement dans les arteres, & modifié par l'action des muſcles & des vaiſſeaux capillaires dans les veines; on ſent auſſi que la plus grande partie du ſang qui ſort par l'ouverture, eſt fournie dans les arteres par le courant qui eſt entre cette ouverture & le cœur, dans les veines entr'elle & les extrémités.

Lorſque le vaiſſeau ouvert eſt mince, juſqu'à un certain point, le ſang ne peut ſortir que goutte-à-goutte; la même choſe arrivera à un gros vaiſſeau, ſi l'ouverture eſt très-petite; mais ſi elle eſt auſſi grande que le calibre de ce gros vaiſſeau, la colomne de ſang qui ſe préſente à la circulation, ſe partagera en deux portions inégales; l'une ſuivra le cours naturel, l'autre s'échappera par la plaie. Cette ſeconde ſera plus conſidérable que la premiere, parce que le ſang n'aura point à vaincre la réſiſtance que préſente la colomne de ſang contenue dans les veines entre le cœur & la plaie, dans les arteres, entre cette derniere & les extrémités. Si au contraire cette ouverture eſt plus grande que le calibre du vaiſſeau, le ſang reſſerré, comme nous l'avons vu, cherchant à s'échapper, ſe jettant avec précipitation dans l'endroit où il trouve le moins d'obſtacles, accourra des deux côtés de la veine ou de l'artere, les deux colomnes de ſang ſe heurteront par des mouvemens directs & rétrogrades, pour ſortir par la plaie. Quoique le mouvement direct ſoit toujours le plus fort, il n'empêchera pas que la colomne retrograde ne fourniſſe à l'évacuation, plus ou moins, ſuivant la grandeur de l'ouverture. C'eſt cette expérience faite par de Heyde contre Bellini, que M. de Haller a répetée une multitude de fois, de différentes manieres, qui ſert de baſe à la théorie que ce dernier donne de la *ſaignée*.

Pendant que le ſang s'écoule, il arrive que la colomne de ſang qui vient immédiatement du cœur dans les arteres, qui eſt obligée de traverſer les vaiſſeaux capillaires pour remplir les veines, rencontrant moins d'obſtacles, à raiſon de l'augmentation des orifices par leſquels elle doit s'échapper, accélere ſon mouvement. Les vaiſſeaux collateraux, en comprimant le ſang qu'ils contiennent, en cherchant à rétablir l'équilibre, envoyent une partie de ce ſang dans le vaiſſeau où il éprouve le moins de réſiſtance. Mais (ce qu'il eſt très-important de remarquer) le vaiſſeau ouvert contient moins de ſang, ſes parois ſont plus rapprochés qu'ils n'étoient avant la *ſaignée*; & quoique dans un tems donné, il s'écoule à-travers le vaiſſeau, une plus grande quantité de ſang, l'augmentation, loin d'être ſupérieure à la perte, lui eſt toujours inférieure, par le frottement qui y met un obſtacle, la force d'inertie, & le tems néceſſaire pour qu'il parcoure l'eſpace compris entre le lieu d'où il part, & l'ouverture du vaiſſeau. Bientôt ce mouvement ſe communique des vaiſſeaux collatéraux, ſucceſſivement à tous ceux qui parcourent le corps, ſanguins, ſéreux, bilieux, *&c.* mais d'autant plus foiblement, dans un eſpace de tems d'autant plus long, qu'ils ſont plus éloignés, plus petits, & plus hors du courant de la circulation du ſang contenu dans les vaiſſeaux qu'on évacue, ou dans ceux qui y correſpondent immédiatement.

Cet afflux de ſang augmenté pendant la *ſaignée* dans le vaiſſeau ouvert, a été appellé par les Médecins *dérivation*; cette diminution de la quantité de ſang contenu dans les vaiſſeaux les plus éloignés, qui vient ſe rendre au lieu ouvert, ou qui coule en moindre quantité dans cette partie éloignée, parce qu'il faut que le cœur fourniſſe davantage au vaiſſeau le plus vuide, parce que le ſang ſe jette toujours du côté de la moindre réſiſtance, s'appelle *révulſion*. Juſque-là tous les Médecins ſont d'accord entr'eux de cet effet pendant la *ſaignée* ſans ligature; mais s'ils apprétent la quantité de la dérivation & celle de la révulſion, on les voit ſe partager. Les uns avec Bellini & Sylva, prétendent que le vaiſſeau ouvert eſt plus plein pendant la *ſaignée*, qu'il ne l'étoit avant; que la révulſion eſt d'autant plus grande que le vaiſſeau eſt plus éloigné. Les autres, avec MM. Senac & Queſnay, appellans à leur appui toutes les lois de l'hydraulique, toutes les lumieres de la raiſon & l'expérience médicinale, conviennent que dans un tems donné, il circule une plus grande quantité de ſang dans le vaiſſeau ouvert, pendant la *ſaignée*, qu'avant ou après; mais que le vaiſſeau reſſerré contient réellement une moindre quantité de ſang, qui circule plus vite. Ils inſiſtent & prouvent que la révulſion eſt d'autant moindre, qu'elle ſe fait dans une partie plus éloignée. Ils ſe rient de ceux qui voulant ralentir & diminuer l'eau qui s'écoule par un canal qui répond à un baſſin commun, vont chercher le point le plus éloigné, pour y faire une ouverture, & craignent qu'en doublant le diametre de ce canal, dont l'entrée ne varie point, ils n'y attirent un débordement.

Voilà (ſi nous ne nous trompons) le fond de ces diſputes vives & intéreſſantes, agitées entre de grands hommes armés de calculs les uns & les autres ſur la dérivation & la révulſion, dans leſquelles on eſt étonné que la préoccupation ait étouffé la raiſon la plus ſimple & la plus naturelle, au point de voir des hommes reſpectables recourir à des explications forcées, admettre ſans ceſſe de fauſſes ſuppoſitions, pour accommoder & expliquer par leurs ſyſtèmes, des expériences qu'ils ne pouvoient révoquer en doute, & qui les accabloient: telles que l'avantage de la *ſaignée* à la jugulaire dans les pléthores particulieres de la tête, qui cauſent des céphalalgies. Nous aurons lieu d'examiner cet objet plus en détail; paſſons aux autres effets de la *ſaignée*.

Si le ſang coule goutte-à-goutte, il ſe formera peu-à-peu ſur les bords de la plaie un caillot, par l'application & la coalition ſucceſſive de la partie rouge du ſang épaiſſie, deſſéchée par le défaut de mouvement, & le contact de l'air. Ce caillot obſervé ſi conſtamment par M. de Haller, arrêtera l'hémorragie, collera les bords de la plaïe, & enfin laiſſera voir la cicatrice par ſa chûte. Cette cicatrice reſſerrera le vaiſſeau, en diminuera le diametre dans l'endroit où elle ſe trouvera placée, à moins qu'il ne ſurvienne à l'artere un anevriſme auquel la force & l'inégalité du jet donneront lieu, en dilatant les membranes affoiblies par la plaie, en empêchant la réunion de la plus intérieure: ce qu'on peut prévenir par les moyens détaillés, lorſqu'il a été queſtion des accidens qui peuvent ſuivre la *ſaignée*. *Voyez* ANEVRISME.

Si on enleve le caillot avant la réunion de la plaie, & que le vaiſſeau ſoit conſidérable, les ſymptômes précédens ſe renouvelleront, le ſaigné tombera en défaillance, la circulation ſera interrompue dans tout le corps, & l'hémorrhagie arrêtée par ce nouvel accident. Ce dernier effet ſera d'autant plus prompt, que le ſang coulera en plus grande quantité dans un tems donné. Il ſera dû à l'état des vaiſſeaux ſanguins & du cœur, qui n'étant pas remplis au point néceſſaire pour la propagation du mouvement, ſuſpendront leur action, juſques à ce que la nature effrayée ranimant ſes forces, faſſe reſſerrer le calibre de tous les vaiſſeaux, & ſoutienne cette compreſſion du ſang néceſſaire à la vie. Si alors le ſang s'échappe de nouveau, le caillot à la formation duquel la défaillance donne lieu, ne s'étant point formé par la diſſolution du ſang, ou par la force avec laquelle il eſt pouſſé, la compreſſion étant détruite auſſi-tôt que formée, les défaillances répétées améneront la mort.

Si au contraire l'hémorrhagie eſt arrêtée naturellement ou artificiellement, le reſſerrement général & proportionné de tous les vaiſſeaux, & la loi poſée que le ſang en mouvement ſe tourne toujours du côté où il trouve moins d'obſtacles, feront que l'équilibre ſe rétablira bientôt dans les vaiſſeaux ſanguins; de maniere que chacun d'eux éprouvera une perte proportionnelle à ſon calibre. Cette perte ſe propagera ſucceſſivement dans les vaiſſeaux ſéreux, *&c.* qui enverront leurs ſucs remplacer en partie le ſang évacué, ou qui en ſépareront une moindre quantité.

Par l'augmentation de ces liqueurs blanches avec le ſang, & par la diminution des ſecrétions, il réſultera une proportion différente entre la partie rouge du ſang & ſa partie blanche: le trombus diminuera. *Voyez* SANG. Rien n'eſt plus conſtant que cet effet de la *ſaignée*, obſervé avec ſoin, & démontré avec clarté par M. Queſnay, ſous le nom de *ſpoliation*. Pour la rendre ſenſible, il ſuppoſe un homme bien conſtitué, peſant 120 livres; il calcule qu'il contient environ 20 livres de ſolides, & 100 livres de fluides, parmi leſquels il trouve 27 livres de ſang; il évalue la partie rouge qui forme la trombus dans la palette a 5 livres, Ces principes poſés, ſi on tire par la *ſaignée* une

livre

livre de ſang, on ôte $\frac{1}{95}$ des humeurs blanches ou ſéreuſes, pendant qu'on enleve $\frac{1}{27}$ de la partie rouge. Mais comme les humeurs blanches ſont bientôt réparées par la boiſſon & les alimens, en ſorte que le corps retourne à un poids égal, comme la partie rouge eſt la plus difficile à régénérer, on diminue évidemment la proportion de cette derniere par la *ſaignée*. Cet effet augmentera ſuivant la quantité du ſang évacué: ſi elle eſt grande, le ſang étant plus mobile, circulant plus aiſément, éprouvant moins de frottement, la nature étant affoiblie par les efforts qu'elle aura faits pour rétablir cet équilibre néceſſaire; les forces, les ſecrétions, les couleurs, la chaleur diminueront, pendant que la facilité à prendre la fievre, & la ſenſibilité croîtront.

Si on ſaigne un grand nombre de fois répétées coup ſur coup avant que la régénération du ſang ait pû ſe faire, l'homme le plus ſain & le plus vigoureux, on enleve une ſi grande quantité de cette partie rouge, que l'aſſimilation du chyle ne pouvant s'exécuter, les forces, les ſecrétions & les excrétions étant languiſſantes, tout ce qui étoit deſtiné à l'évacuation étant retenu dans les vaiſſeaux ſanguins, ſéreux, *&c.* des ſucs mal digérés ſtagnant dans le corps, ne pouvant être préparés, corrigés, nettoyés; cet homme, dis-je, deviendra pâle, bouffi, hydropique, anaſarque; il pourra même arriver que ces maux deviennent mortels; ils influeront au moins ſur tout le reſte de ſa vie. Il faut une certaine quantité de partie rouge pour qu'elle puiſſe s'aſſimiler le chyle.

Le mal que produit une évacuation de quelques onces ſera bien-tôt réparé; il aura été à peine ſenſible dans un homme robuſte & adulte. Il n'en eſt pas ainſi dans un enfant chez qui la *ſaignée* & les hémorrhagies enlevent l'élément des fibres néceſſaires à la bonne conformation intérieure & extérieure. Elles ſont donc en général nuiſibles, ou du-moins très-dangereuſes avant l'âge de puberté. Après ce tems, les hémorrhagies régulieres des femmes raſſurent un peu contre les maux que produit la *ſaignée*; cependant la foibleſſe de leur corps, de leur ſanté, de leur eſprit, le tiſſu lâche de leur peau, les infirmités, les vapeurs auxquelles elles ſont ſujettes paroiſſent être la ſuite de ces évacuations, quelque naturelles & néceſſaires qu'elles ſoient.

Tel eſt le tableau des effets des hémorrhagies & de la *ſaignée* faite ſans ligature dans un adulte ſain; paſſons à l'examen de ce que cette derniere produit dans le même homme avec une ligature telle qu'on la pratique communément.

La ligature qu'on applique au bras lorſqu'on veut ouvrir les veines du pli du coude, ſert en arrêtant le cours du ſang dans ces veines, à les remplir davantage, à en faciliter l'ouverture & l'évacuation. La compreſſion ne ſe fait pas ſeulement ſentir aux veines extérieures, les arteres les plus profondes en ſentent communément l'effort; mais d'autant moins qu'elles ſont plus cachées, fortes, élaſtiques & à l'abri; que le ſang y circule avec plus de vélocité. Le cours du ſang n'étant jamais ſubitement & totalement arrêté par aucune ligature dans toutes les arteres d'un membre, il arrive toujours un engorgement ſanguin au-deſſous de la ligature, qui pour être bien faite, doit être ſerrée de maniere à interrompre la circulation dans les veines, & à ne la ralentir que foiblement dans les arteres: dans cet état les veines s'enflent. Si alors on fait une ouverture plus large que le diametre du vaiſſeau, comme il eſt ordinaire, tout le ſang qui auroit dû retourner au cœur par la veine ouverte, s'écoule par la plaie; il s'y joint une partie de celui qui cherche inutilement un paſſage par les autres veines, & qui ſe débouche par l'endroit où il rencontre le moins d'obſtacles.

La quantité de ſang qui ſort dans un tems donné d'une veine du pli du coude, ouverte avec une ligature au-deſſus, eſt donc ſupérieure à celle qui couleroit pendant le même tems dans le vaiſſeau ouvert. On peut l'évaluer au double, ſi l'ouverture de la veine eſt égale à ſon diametre; mais elle eſt de beaucoup inférieure à celle du même ſang, qui s'écouleroit par la ſomme de toutes les veines du bras. Il arrive donc alors qu'il circule moins de ſang dans les arteres brachiales, dont le diametre eſt diminué par la compreſſion de la ligature, dont le ſang rencontre plus d'obſtacles dans ſon cours, & moins d'écoulemens, ce qui eſt contraire à ce que nous avons obſervé dans l'effet des *ſaignées* ſans ligature. Le ſang ne viendra pas non plus par un mouvement retrograde, ſe préſenter à l'écoulement; mais la veine ouverte recevant toujours du ſang, n'en renvoyant jamais au cœur, laiſſera deſemplir tous les vaiſſeaux veineux qui ſont placés entre la plaie & le cœur. La défaillance que produira leur affaiſſement, s'il eſt pouſſé trop loin, exigera de la nature & de l'art les mêmes efforts, que nous avons vû néceſſaires dans les *ſaignées* ſans ligature. Cette défaillance ſurvient communément après la perte de dix ou quinze onces de ſang. Quelquefois cependant la frayeur la produit plûtôt. Si elle ſurvient aux premieres onces, ſans que les cauſes morales y aient aucune part, on peut aſſurer qu'elle a été faite mal-à-propos.

Par les regles que nous avons établies, que le ſeul bon ſens nous paroîtroit démontrer, quand même le calcul & l'expérience ne s'y joindroient pas, il eſt aiſé de conclure que la *ſaignée* & la ligature produiſent deux effets oppoſés; que l'une accélere le cours du ſang, que l'autre le retarde. Que la premiere détruit en partie l'engorgement auquel la derniere a donné lieu; & que comme les *ſaignées* ſe font preſque toutes avec une ligature, comme l'accélération du ſang produite par la *ſaignée* eſt inférieure au retard que celle-ci y met, il en réſulte un effet oppoſé à celui que ſoutenoient Bellini & Sylva, que les arteres apportent moins de ſang pendant la *ſaignée* à l'avant-bras, & conſéquemment à toutes les parties voiſines avec leſquelles il eſt lié par la circulation, qu'elles n'en apportoient avant, qu'elles n'en apporteront, lorſque la ligature ôtée, le cours du ſang étant devenu libre & égal, chaque vaiſſeau verra paſſer une quantité de ſang proportionnée à ſon diametre, & aux forces qui le font circuler dans ſon centre.

Les effets de la *ſaignée* du pié ſont à-peu-près les mêmes par rapport à cette partie, que ceux de la *ſaignée* du bras, par rapport à la main & à l'avant-bras. Les arteres ont l'avantage d'être plus à l'abri de la compreſſion; mais le lave-pié en fait la plus grande différence. Ce lave-pié qui mérite une place diſtinguée parmi les remedes les plus efficaces, qui eſt néceſſaire dans quelques cas pour augmenter l'afflux du ſang dans les extrémités inférieures, en remplir les veines, & porter un relâchement humide dans tout le corps, ſouvent plus avantageux que la perte d'une livre de ſang, a fait attribuer à la révulſion l'utilité de la *ſaignée* du pié dans les maladies de la tête, & a été le principe de toutes les erreurs, de toutes les contradictions qui ont été publiées à ce ſujet. Nous avons vû ce lave-pié guérir dans un quart d'heure, comme par enchantement, un homme robuſte, au milieu de ſon âge, ſanguin, accablé par une violente douleur de tête, ſans fievre, à qui on avoit tiré, ſans le moindre ſoulagement, une livre de ſang du bras; il lui ſurvint immédiatement après ce lave-pié, une multitude de furoncles aux jambes, l'épiderme de tout le corps ſe leva par écailles, & le malade fut guéri ſans autre remede, ſans rechute. Si la ſaphéne avoit été ouverte, on n'auroit pas manqué d'atttibuer à la révulſion un effet auſſi prompt & avantageux.

La ligature qu'on applique au col, lorſqu'on veut ſaigner la jugulaire externe, ne produit dans le cerveau qu'un engorgement léger, inſenſible, par la facilité que le ſang trouve à ſortir par la jugulaire externe oppoſée, & par les internes, parce que les carotides ſont preſque autant comprimées que ces veines, & parce qu'on n'interrompt jamais entierement le cours du ſang dans la veine même qu'on veut ouvrir. Cet engorgement eſt bien-tôt détruit, & même ſurabondamment, par l'ouverture de la veine dans laquelle le ſang circule alors avec plus de vélocité, ſans en être retardé dans les autres veines du cou. La circulation devient donc par-là un peu plus rapide dans le cerveau; le ſang qui monte par les carotides & les vertébrales, rencontrant moins d'obſtacles; cependant la quantité du ſang qui monte eſt encore inférieure à celle qui eſt évacuée, par l'effet du frottement, de la force d'inertie, & par le tems néceſſaire pour que tout ſe répare, comme nous l'avons déja prouvé. La *ſaignée* de la jugulaire diminuera donc plus promptement que celle des autres veines, la pléthore du cerveau, quoiqu'elle y accélere le cours du ſang. Cette accélération même ſera utile dans quelques occaſions pour entrainer le ſang épais, colé contre les parois des vaiſſeaux; de-

là naîtront pluſieurs avantages qu'on éprouve dans les maladies du cerveau, où il y a des obſtacles particuliers à la circulation; ces obſtacles ſe préſentent aſſez ſouvent dans les différentes parties du corps: c'eſt alors que les *ſaignées* locales méritent la préférence & réuſſiſſent ſouvent.

La *ſaignée* des ranines a été abandonnée par la crainte des hémorrhagies difficiles à arrêter; celle de la veine frontale, ou préparate, par ſon peu d'efficacité. On revient rarement à celle des yeux & du nez, par la difficulté d'en ouvrir les veines; on doit cependant la ſurmonter dans les maladies de ces parties, où l'épaiſſiſſement du ſang en retarde la circulation, & attend pour être évacué un heureux effort de la nature, qui procurera une hémorrhagie que l'art doit accélérer. C'eſt ſur ce principe que l'ouverture des hémorrhoïdes eſt avantageuſe, lorſqu'elles ſont très-douloureuſes, enflammées, lorſque leur gonflement eſt conſidérable ou ancien.

On ſent aiſément combien peu de choix les veines du bras mériteroient, ſi elles étoient d'une égale groſſeur, ſi leur ſituation mettoit également le chirurgien à l'abri des accidens. On choiſira donc la céphalique, la médiane, la baſilique, la veine du poignet, la ſalvatelle, ſuivant qu'elles réuniront ces deux avantages, pour opérer plus ſurement, & avec une moindre perte de ſang, une défaillance ſouvent ſalutaire. On renverra le choix trop ſcrupuleux des veines aux anciens, dont on excuſera les erreurs par l'ignorance dans laquelle ils étoient des lois de la circulation.

Nous avons vû l'artériotomie faite ſans ligature, produire conformément aux expériences de Heyde & de M. de Haller, les mêmes effets que la phlébotomie dans un ſujet ſain, ſans ligature. Ces effets différeront, ſi l'artere eſt ouverte avec une ligature, dans ce dernier cas la partie, loin d'être engorgée; ſi la compreſſion ne porte que ſur l'artere, ſera évidemment moins pleine de ſang, puiſqu'elle en recevra moins, & qu'une partie de celui qui eſt contenu dans les veines s'écoulera ſuivant ſon cours ordinaire, par l'impulſion qu'il aura déja reçu, par la contraction muſculaire, & leur élaſticité. Mais cette différence de la phlébotomie à l'artériotomie ne ſera, eu égard à l'écoulement du ſang, que momentanée, peu conſidérable; puiſque, comme nous l'avons déja dit, la *ſaignée* faite, tout ſe rétablit dans ſon cours naturel & proportionné.

La crainte des hémorrhagies, difficiles à arrêter par le défaut d'une compreſſion aſſez forte, celle des anevriſmes, & la profondeur des arteres, empêchent les Médecins de les ouvrir, ſi ce n'eſt aux tempes, où la compreſſion eſt facile. Cette *ſaignée* a paru mériter à pluſieurs de très-grands éloges. Nous croyons qu'elle eſt inférieure en tout à celle de la jugulaire; auſſi eſt elle preſque généralement abandonnée.

Nous venons de ſuivre les principaux effets de la *ſaignée*, faite avec ou ſans ligature, à l'artere ou à la veine d'un homme ſain, par des ouvertures plus grandes que le diametre des vaiſſeaux, égales ou inférieures. Nous nous flattons de n'avoir ſuivi que l'expérience & le raiſonnement le plus naturel; il nous reſte à examiner ſes effets dans les différentes maladies. Pour ne point tomber dans des répétitions ennuyeuſes, nous ne nous en occuperons, qu'en parlant de l'uſage. Il nous paroît aiſé de tirer des principes précédens, les conſéquences qui doivent conduire dans la pratique de la médicine. Nous tâcherons de le faire avec auſſi peu de préjugés, & de comparer notre théorie avec l'obſervation-pratique, qui peut ſeule être notre code, & la pierre de touche propre à décider du vrai ou du faux de notre théorie; mais pour nous conduire & entraîner notre jugement, l'obſervation ne doit être, ni vague, ni rare; elle doit être conſtante, fixe & décidée; tâchons de la trouver telle.

Uſage de la ſaignée. Il eſt peu de remedes dont on faſſe un uſage auſſi grand, que de la *ſaignée*; il en eſt peu ſur lequel les Médecins ayent autant varié, comme nous l'avons fait voir, en traçant le ſentiment de ceux même qui ſe ſont le plus illuſtrés par leur ſcience. Leurs oppoſitions & leurs erreurs nous font craindre un ſort ſemblable, & de donner dans les écueils qui ſe préſentent de toutes parts ſur une mer fameuſe en naufrages. Nous eſſayerons de ſuppléer par notre bonne foi, au lumieres de la plupart de ceux qui ont traité ce ſujet important.

Pour développer à fond l'uſage de la *ſaignée*, il faudroit deſcendre dans le détail de toutes les maladies, & même dans leurs différens états. Ce champ ſeroit trop vaſte; obligés de nous reſſerrer, nous verrons les maladies ſous un autre jour, nous rechercherons; 1°. les indications de la *ſaignée;* 2°. les contre-indications; 3°. le tems de la faire; 4°. le choix du vaiſſeau; 5°. la quantité de ſang, 6°. le nombre des *ſaignées* qu'on doit faire. Mais avant de ſuivre ces points de vûe; élévons-nous contre deux abus plus nuiſibles à l'humanité, que la *ſaignée* faite à propos n'a jamais pû lui être utile, abus d'autant plus répréhenſibles, que quoique très-communs, ils ne ſont fondés que ſur une aveugle routine, hors d'état de rendre raiſon de ſes démarches. Ces abus ſont les *ſaignées* prophilactiques ou de précaution, & celles qu'on ſe croit indiſpenſablement obligé de faire précéder les médicamens évacuans.

La plûpart des bonnes femmes & quelques médecins, ignorant les efforts, les reſſources de la nature, pour conſerver l'économie animale, & en rétablir les dérangemens, ſe flattent de trouver dans la Médecine des ſecours d'autant plus efficaces, qu'ils ſont appliqués plus promptement. Parmi ces ſecours ils donnent le premier rang à la *ſaignée*. Croyant voir par-tout un ſang vicié ou trop abondant, qu'il faut évacuer au moindre ſignal, dans la crainte de je ne ſais quelles inflammations, putréfactions, *&c.* ils le verſent avec une profuſion qui prouve qu'ils ſont incapables de ſoupçonner qu'en enlevant le ſang, ils détruiſent les forces néceſſaires pour conſerver la ſanté, ils donnent lieu à des ſtaſes, des obſtructions; au défaut de coction, aux maladies chroniques, & à une vieilleſſe prématurée. *Saigner* eſt, ſelon eux, une affaire de peu de conſéquence, dont tout homme raiſonnable peut être juge par ſa propre ſenſation, dont il eſt difficile qu'il méſarrive. On diroit que réformateurs de la nature, ils lui reprochent ſans ceſſe d'avoir trop rempli leurs vaiſſeaux de ſang. Tant que le *ſaigné* par précaution jouit de toutes les forces d'un âge moyen, il s'apperçoit peu de ces fautes; mais bien-tôt un âge plus avancé l'en fait repentir, & lui interdit un remede qu'il n'auroit peut-être jamais dû mettre en uſage ſur lui-même. Ces maux ſont encore plus évidens dans le bas âge, ou lorſque l'enfant eſt contenu dans le ventre de ſa mere. On ne peut ſe diſſimuler qu'un grand nombre d'enfans dont la ſanté eſt foible, doivent leur mauvais état, aux hémorragies, aux *ſaignées* ou autres remedes de précaution que leurs meres ont ſouffert dans leur groſſeſſe; & cependant une femme du monde croiroit faire tort à ſa poſterité, ſi elle ne faiſoit pendant ce tems, à la plus légere indiſpoſition ou ſans cela, une ſuite de remedes. Souvent on ne s'apperçoit pas des maux que ſemblables ſoins ont produits; nous croyons même qu'ils ont été utiles & néceſſaires: mais il n'eſt que trop commun de voir un grand nombre de maladies, devenues plus terribles par l'abattement des forces; & des accouchemens prématurés, par l'enlevement du fluide qui donne le jeu à toute la machine. Et quand il n'y auroit d'autre inconvénient, que celui de faire quelque choſe d'inutile & de deſagréable, cette raiſon ne ſeroit-elle pas ſuffiſante pour en détourner? Vainement entaſſeroit-on contre nous une foule d'autorités, nous les recuſons toutes; & de raiſonnemens bien plus ſpécieux que ſolides, nous en appellons à cette nature, dont tous les Médecins ſenſés ſe ſont toujours regardés, comme les diſciples & les aides, à cette véritable mere, qu'on traite ſouvent en marâtre. Nous demandons qu'on jette les yeux ſur cette multitude de peuples plus robuſtes que nous, quoiqu'ils habitent pour la plûpart un climat qui ne réunit point les avantages du nôtre; ſur ces hommes, ces femmes du peuple ou de la campagne, d'autant plus heureux, que ſouſtraits à des mains trop ſouvent ignorantes & quelquefois meurtrieres; ils ne connoiſſent pour tout préſervatif des maladies, que l'inſtinct, qui redoute plus les *ſaignées*, que tous les autres remedes; pour être convaincus par la comparaiſon que l'homme eſt ſorti des mains du Créateur, en état de ſe conſerver en ſanté, par les ſeules lumieres du ſentiment bien entendu, par les ſeuls efforts de la nature, & que dans les maladies ils doivent être ſans ceſſe conſultés. Enfin, quand même on étendroit l'uſage de la médecine plus loin que nous ne penſons qu'on doive le faire, il n'en ſeroit pas moins vrai que jamais un homme en ſanté, quels que ſoient ſon tempérament & ſa ſituation, n'a beſoin de *ſaignées* pour la conſerver. D'ailleurs, c'eſt ici une affaire d'habitude: il eſt demontré que les *ſaignées* fréquentes

ſont une des plus grandes cauſes de la plethore.

Le ſecond abus ſe trouve dans les *ſaignées* qu'on fait précéder ſous le nom de *remedes généraux*, avec les purgatifs par le bas, les vomitifs, *&c.* aux remedes particuliers, lorſqu'il n'y a point de contre-indication grave. Abuſer ainſi de la facilité qu'on a d'ouvrir la veine, c'eſt regarder la *ſaignée* comme indifférente, & par conſéquent inutile, c'eſt du-moins être eſclave d'une mode ſi fort oppoſée à tous les principes de la Médecine, qu'elle eſt ridicule. Une conduite auſſi erronée, fuit tous les raiſonnemens, parce qu'elle n'eſt appuyée ſur aucun; & tout médecin ſenſé doit rougir d'avouer, qu'il a fait *ſaigner* ſon malade, par cette ſeule raiſon qu'il vouloit le faire vomir, le purger, lui faire prendre des ſudorifiques, des bouillons, *&c.* & donner du large, du jeu à ces médicamens. De ſemblables maximes ne furent pas même enſeignées par Botal. Mais les jeunes Médecins, trop dociles à ſuivre l'aveugle routine de leurs prédéceſſeurs, qui ſe ſont diſtingués dans la ville où ils exercent, les copient, juſque dans leurs défauts, & s'épargnent la peine de refléchir ſur les motifs de leur conduite. Ils ſe conforment en cela au goût des femmes, qui accoutumées à perdre un ſang ſuperflu hors de la groſſeſſe ou de l'allaitement, s'imaginent que la plûpart des maux qui les attaquent, viennent d'une diminution dans cet écoulement, quelquefois plus avantageuſe, que nuiſible, & le plus ſouvent, effet de la maladie, au lieu d'en être la cauſe. Un retour ſur les maximes répandues dans tous les ouvrages de Médecine qui ont mérité d'être lûs, & le ſeul bon ſens, détournent d'une méthode meurtriere, qui en affoibliſſant les organes, précipite inévitablement, d'un tems plus ou moins long, la vieilleſſe ou la mort. Mais c'eſt trop diſcuter une pratique auſſi peu conſéquente; tâchons d'établir ſur ſes ruines, des principes adoptés par la plus ſaine partie des Médecins.

Indications de la ſaignée. Si nous cherchons dans les cauſes de maladies, les indications de la *ſaignée*, nous trouvons que la trop grande abondance de ſang, la pléthore générale ou particuliere, & ſa conſiſtence trop épaiſſe, coëneuſe, inflammatoire, ſont les deux ſeules qui exigent ce remede. La *ſaignée* agit dans le premier cas, par l'évacuation; dans le ſecond, par la ſpoliation; les deux principaux effets qu'elle produit; la dérivation & la révulſion devant être comptés pour des *minimum* momentanés, & par conſéquent négligés.

Quoique nous n'admettions que ces deux indications générales pour la *ſaignée*, nous n'ignorons pas que la foule des Médecins enſeigne qu'une vive douleur, l'inſomnie, une fievre commençante ou trop forte, un excès de chaleur, les convulſions, les hémorragies, toute inflammation, ſont autant d'indications preſſantes pour la *ſaignée;* mais nous ſavons encore mieux, que ſi les maux doivent être guéris par leurs contraires, la *ſaignée* ne convient dans aucun de ces cas; à moins qu'il n'y ait en même-tems, pléthore ou conſiſtence inflammatoire: qu'elle n'eſt-là qu'un palliatif dangereux par ſes ſuites, qu'elle eſt le plus ſouvent inutile pour les guérir, & que ces différens ſymptomes doivent être appaiſés par les anodins, les narcotiques, les rafraichiſſans, les relâchans, les aſtringens, les doux répercuſſifs & les délayans. Nous croyons que communément on juge mal des efforts de la nature, qu'on les croit exceſſifs, lorſqu'ils ſont proportionnés à l'obſtacle, & nous ſommes convaincus avec Celſe, que ces ſeuls efforts domptent ſouvent avec l'abſtinence & le repos, de très-grandes maladies, *multi magni morbi curantur abſtinentia & quiete*, Celſ. après en avoir parcouru tous les tems, & effrayé mal-à-propos les aſſiſtans, & le médecin peu accoutumé à obſerver la marche de la nature, abandonnée à elle-même, ſans le ſecours de la *ſaignée*, qui, loin de ralentir le mouvement du ſang, l'accélere, à moins qu'on ne faſſe tomber le malade en défaillance, ainſi qu'il eſt aiſé de l'appercevoir dans les fievres intermittentes qui ſe changent en continues, ou bien ont des accès plus forts & plus longs, après la *ſaignée*. Cette obſervation ſûre & conſtante, donnera peut-être la ſolution de ce problème, pourquoi les fievres intermittentes ſont-elles beaucoup plus communes à la campagne, qu'à la ville?

Le plus grand nombre de ceux qui exercent la Médecine, croiroit manquer aux lois les plus reſpectables, s'il s'abſtenoit d'ouvrir la veine, lorſqu'il eſt appellé au ſecours d'un malade en qui la fievre ſe déclare; & il accuſe la maladie des foibleſſes de la convaleſcence, tandis que les évacuations ſouffertes mal-à-propos n'y ont que trop ſouvent la plus grande part. Il croit reconnoître, ou du-moins il ſuppoſe alors des pléthores fauſſes, des raréfactions dans le ſang. A entendre ces médecins, on croit voir tous les vaiſſeaux prêts à ſe rompre par la dilatation que quelques degrés de chaleur de plus peuvent procurer au ſang; & qui, s'ils l'avoient ſoumiſe au calcul, n'équivaudroit pas à l'augmentation de maſſe & de volume, qu'un verre d'eau avalé produiroit. Le rouge animé qui colore preſque toujours la peau des fiévreux dans le commencement de leurs maladies, leur ſert de preuve. Ils ne voyent pas dans l'intérieur la nature ſoulevée contre les obſtacles & les irritations, reſſerrant les vaiſſeaux intérieurs, & chaſſant ſans aucun danger dans les cutanés un ſang qui n'y eſt trop à l'étroit que pour quelque tems, qui l'eſt peut-être utilement, & qui ſera néceſſaire dans la ſuite de la maladie. Ils oublient que ces efforts ſont ſalutaires, s'ils ſont modérés, & que dans peu le ſang qu'on croit ſurabondant, ſe trouvera être en trop petite quantité. Les hémorragies critiques leur ſervent de preuve, & ne ſont que le principe de l'illuſion, parce qu'ils négligent de faire attention, que, pour que les évacuations ſoient ſalutaires, il faut qu'elles ſoient faites dans les lieux & dans les tems convenables; qu'elles ne doivent pas être eſtimées par leur quantité, mais par leur qualité; & qu'enfin les hémorragies ſurviennent ſouvent fort heureuſement, malgré les *ſaignées* repétées.

Tout ce que nous avançons ici, aura l'air paradoxe pour pluſieurs, juſqu'à ce qu'ils ayent comparé avec la doctrine d'Hippocrate, & encore mieux avec l'obſervation qui nous doit tous juger.

Après avoir puiſé les indications de la *ſaignée* dans les cauſes, cherchons-les dans les ſymptômes qui annoncent la pléthore & la conſiſtence inflammatoire.

La nourriture abondante & recherchée, le peu d'exercice, auquel les hommes qu'on exclut du peuple, ſe livrent en général, donnent fréquemment lieu chez eux à la pléthore générale, qu'on reconnoît par la couleur haute des joues & de la peau, les douleurs gravatives de la tête, les éblouiſſemens, les vertiges, l'aſſoupiſſement, la force, la dureté & le gênement du pouls. La pléthore particuliere a pour ſignes, la tumeur, la rougeur, la douleur gravative, quelquefois pulſative & fixe d'une partie. La conſiſtence inflammatoire doit être ſoupçonnée toutes les fois qu'avec une douleur fixe, le malade éprouve une fievre aiguë, ce qui nous paroît être un ſymptome commun à toutes les inflammations extérieures. On n'en doutera plus, ſi les ſymptomes ſont graves & le ſujet pléthorique. Dans ces deux cas, la partie rouge ſurabonde, la nature, lorſqu'il y a pléthore, ſe débarraſſe de la portion du ſang la plus tenue, du ſerum qui peut plus aiſément enfiler les couloirs excréteurs; pendant que la plus épaiſſe eſt continuellement fournie, accrue par les alimens trop nourriſſans, trop abondans, ou que faute d'exercice, elle n'eſt pas décompoſée & évacuée.

Lorſque la pléthore eſt légere, l'abſtinence, la nourriture végétale & l'exercice en ſont un remede bien préférable à la *ſaignée;* mais parvenue à un certain point, elle exige qu'on diminue ſubitement la trop grande proportion de la partie rouge avec la ſéroſité, dans la crainte de voir ſurvenir des hémorrhagies, des ſtaſes, des épanchemens mortels ou du-moins dangereux, des anevriſmes, des apoplexies & des inflammations ſe former dans les parties du corps dont les vaiſſeaux ſanguins ſont le moins perméables. Cette pléthore exige qu'on tire du ſang par une large ouverture; du bras ſi elle eſt générale, de la partie malade ſi elle eſt devenue particuliere. Cependant ſi on ne ſe précautionne pas contre les retours, en en évitant les cauſes, on la verra revenir d'autant plus vîte, d'autant plus fréquemment qu'on aura davantage accoutumé le malade à la *ſaignée*. La nature ſe prête à tout, elle ſuit en général le mouvement qu'on lui imprime. Tirer ſouvent du ſang, c'eſt lui en demander une réparation plus prompte; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours à perdre; la quantité de ſang croîtra par la dilatation des orifices, des veines lactées, par une moindre élaboration, par des excrétions diminuées; ce ſang ne ſera donc jamais auſſi pur qu'il eût été, ſi on en eût prévenu ou corrigé l'abondance

par

par toute autre voie que par la *ſaignée*. Nous en appellons à l'expérience de ceux qui ont eu trop de facilité à ſe ſoumettre à de fréquentes *ſaignées*; qu'ils diſent ſi le beſoin n'a pas crû avec le remede, & ſi une foibleſſe précipitée n'en a pas été la ſuite, ſur-tout ſi on leur a fait perdre ſans pitié un ſang trop précieux, dans l'âge où le corps ſe développoit, où les fibres attendoient l'addition de nouvelles fibres portées par le ſang, pour s'écarter & donner de l'accroiſſement. Ménageons donc une liqueur précieuſe à tout âge, mais ſpécialement dans le plus tendre & dans le plus avancé; n'ayons recours à la *ſaignée* que dans les cas où le mal eſt inguériſſable par tout autre remède, & dans ceux qui préſenteroient trop de danger à tenter d'autres moyens.

Lorſque la fievre ſe déclare avec la pléthore, ces dangers augmentent; & on doit alors, dans la crainte des inflammations, des hémorrhagies ſymptomatiques, *&c.* qui ne tarderoient pas d'arriver, tirer du ſang pour les prévenir. Mais ſans pléthore générale ou particuliere, ou ſans inflammation, on ne doit faire aucune *ſaignée*. C'eſt une maxime qui nous paroît démontrée par l'obſervation la plus groſſiere des maladies abandonnées à la nature, comparée avec celle des fievres qu'on croit ne pouvoir appaiſer qu'en verſant le ſang, comme ſi c'étoit une liqueur qui ne peut jamais pécher que par la quantité; comme ſi la ſouſtraction de ſa plus grande partie, & l'abattement des forces qu'elle procure, étoient des moyens plus ſûrs de le dépurer que la coction que la nature fait de ſa portion viciée. Nous aurons lieu d'examiner la pléthore particuliere, en parlant du choix des veines: paſſons aux inflammations.

Il eſt tellement faux que toute inflammation exige des *ſaignées* répétées dans ſes différens tems, que ſans parler de celles qui ſont légeres, ſuperficielles, nous avançons hardiment qu'elles nuiſent dans pluſieurs qui ſont graves & internes, & qu'il en eſt même dans leſquelles elle eſt interdite. Si vous refuſez de nous en croire; ſi vous croyez, qu'abandonnés à une hypothèſe, nous en ſuivons les conſéquences ſans prendre garde à l'expérience des grands médecins; conſultez les ouvrages de ceux qui n'ont pas été livrés, comme Botal, avec fureur à la *ſaignée;* ouvrez Baillou, praticien auſſi ſage qu'heureux & éclairé, qui exerçoit la Médecine dans le pays, où la mode & les faux principes ont voulu que la *ſaignée* répétée juſqu'à vingt fois, fût le remede des inflammations; & vous verrez qu'il eſt un grand nombre de pleuréſies & de péripneumonies, (maladies qui exigent plus que toutes les autres la *ſaignée*) dans leſquelles elle eſt nuiſible. Vous apprendrez par-tout que, la pléthore & le tems de l'irritation paſſés, on doit fuir toute perte de ſang comme le poiſon le plus dangereux, qu'elle trouble la coction, qu'elle empêche la dépuration, & qu'elle eſt propre à jetter les malades dans des foibleſſes & des récidives, dont la convaleſcence la plus longue aura peine à les tirer. Conſultez les inflammations extérieures (leur marche peut plus aiſément être ſuivie) & vous verrez ſi les dartres, la galle, la petite vérole, le pourpre, la rage, les bubons peſtilentiels, les ulceres, les plaies enflammées peuvent être guéris par la ſeule *ſaignée*; ſi elle n'aggrave pas ces maux, ſur-tout lorſqu'ils portent un caractere gangréneux. Vous verrez ſi la nature n'en eſt pas le véritable médecin; & l'excrétion d'une petite portion de matiere viciée & élaborée, le remede. Vous verrez en même tems quels maux étranges peut produire la *ſaignée* en arrêtant la ſuppuration, en donnant lieu à des métaſtaſes, des rentrées du pus; & vous ſerez convaincu de ces deux vérités, que toutes inflammations n'exigent pas la *ſaignée*, & que celles même qui l'indiquent, ne l'indiquent jamais dans tout leur cours. Mais dans les inflammations ſimples & graves, où il n'y a aucun vice particulier gangreneux, *&c.* où le malade jouit de toutes ſes forces, la *ſaignée* faite dans le principe de la maladie, eſt le plus puiſſant remede qui ſoit au pouvoir de la Médecine, & l'ancre dont un homme ſage ne doit pas s'écarter.

En effet, dans ces inflammations, on trouve en même tems là pléthore & la conſiſtence inflammatoire du ſang, on trouve un reſſerrement ſpaſmodique de tous les vaiſſeaux, un embarras général dans la circulation par la réſiſtance que le ſang oppoſe au cœur, particulier par l'engorgement, l'arrêt du ſang épaiſſi dans les vaiſſeaux capillaires de la partie affectée, collé fortement contre leurs parois, & interdiſant la circulation dans les plus ténus. Or, le vrai remede de tous ces maux eſt l'évacuation & la ſpoliation de ce ſang qui, devenu plus aqueux, moins abondant, qui pouſſé plus fréquemment, avec plus de vélocité, détruira, entraînera avec le tems & l'action oſcillatoire des vaiſſeaux ſanguins ce fluide épais, collé contre ſes parois, qui peut-être n'auroit pû, ſans ces ſecours, ſe diſſiper que par la ſuppuration, ou qui interrompant entierement le cours du ſang & de tous les autres fluides, auroit fait tomber la partie dans une gangrene mortelle, ſi le ſiege de la maladie eût été un viſcere. La *ſaignée* concourra alors à procurer la réſolution, cette heureuſe terminaiſon des tumeurs inflammatoires qu'on doit hâter par les autres moyens connus. Nous verrons dans les articles ſuivans quelle eſt la quantité de ſang qu'on doit tirer, dans quel tems, *&c.*

Nous avons avancé que les hémorrhagies, la vivacité des douleurs, les convulſions, le délire, l'excès de chaleur, une fievre trop forte n'étoient point par eux-mêmes des indications ſuffiſantes pour la *ſaignée*; parce que chacun de ces maux avoit des ſpécifiques contraires à ſa nature. Retraçons-nous les effets de la *ſaignée* dans ces différens cas, pour nous en convaincre.

L'hemorrhagie eſt critique, ou ſymptomatique. Critique, elle ne doit être arrêtée par aucun moyen, elle ne doit être détournée par aucune voie; la *ſaignée* ne ſçauroit donc lui convenir. Symptomatique, elle eſt l'effet de la pléthore, de la diſſolution du ſang, de la foibleſſe ou de la rupture des vaiſſeaux. Dans le premier cas, on n'héſitera pas de ſaigner; mais ce ſera à raiſon de la pléthore, & non point de l'hémorrhagie. Dans les autres, on portera du ſecours par les aſtringens, les roborans, les topiques répercuſſifs, abſorbans, tous très-différens de la *ſaignée*. La défaillance que procure une *ſaignée* faite par une large ouverture, facilite à la vérité quelquefois la formation du caillot qui doit fermer l'orifice des vaiſſeaux rompus ou dilatés; mais ſi la prudence ne tient pas les rênes, ſi elle n'eſt pas éclairée par la raiſon, on en hâre les progrès par la diſſolution du ſang que cauſe la ſpoliation.

Les douleurs modérées ſont ſouvent un remede, quoique triſte au mal. Telle eſt la théorie reçue dans la goutte, qui a paſſé en proverbe, telle elle doit être dans toutes les maladies: car tout ſe meut par les mêmes principes dans l'économie animale. Si elles ſont immodérées, elles demandent l'uſage des relâchans, des anodins & des narcotiques. La *ſaignée* procurera bien un relâchement, ſi on la pratique; mais lorſque nous avons ſans ceſſe ſous la main des remedes qui peuvent produire un effet plus ſûr, plus durable, plus ſalutaire, plus local, qui n'emporte avec lui aucun des inconvéniens de la *ſaignée*, pourquoi n'y aurions-nous pas recours préférablement? Nous diſons de même des convulſions & du délire, en en appellant toujours ſur ces objets, à l'expérience de tous les vrais praticiens.

L'excès de chaleur trouvera bien plus de ſoulagement, s'il n'y a ni pléthore, ni inflammation, dans les rafraîchiſſans acidules, aqueux, dans les bains généraux ou particuliers, le renouvellement de l'air, les vapeurs aqueuſes végetales, l'évaporation de l'eau, le froid réel, l'éloignement de la cauſe, que dans une *ſaignée* qui, comme nous l'avons déja prouvé, entraîne avec elle tant d'inconvéniens.

Si la *ſaignée* peut changer les fievres intermittentes en continues, par la vélocité que le ſang acquiert après qu'elle a été faite, en conſéquence de l'augmentation des forces reſpectives du cœur; on ſent déja qu'il n'eſt qu'une *ſaignée* juſqu'à défaillance qui puiſſe faire tomber la fievre, qui ſe renouvellera même bientôt; on ſent aiſément tous les maux que de ſemblables *ſaignées* peuvent cauſer; abſtenons-nous en donc, juſqu'à ce que nous ne trouvions dans les remedes propoſés contre l'excès de chaleur, aucune reſſource ſuffiſante, ou que nous ayons reconnu la pléthore & l'inflammation. S'il reſtoit encore quelque ſcrupule ſur cet objet, nous demandons qu'on examine combien de médecins trompés par la regle qu'il faut ſaigner dans les fievres véhémentes, ont fait ſaigner leurs malades dans le paroxiſme qui devoit terminer leur vie, lorſque la nature faiſoit ſes derniers efforts, & en hâtant leur foibleſſe, en ont accéléré le terme fatal.

Après avoir parcouru les cas où on peut, où on doit

doit s'abſtenir de la *ſaignée*, paſſons à ceux où elle eſt ſi nuiſible, qu'elle eſt ſouvent mortelle.

Contre-indication de la ſaignée. Si la *ſaignée* eſt indiquée dans la pléthore, & la conſiſtence inflammatoire du ſang, il eſt évident qu'elle doit être défendue dans les cas oppoſés, lorſque les forces ſont abattues, comme après de longs travaux de corps ou d'eſprit, un uſage immoderé du mariage, lorſque le ſang eſt diſſous, & la partie rouge dans une petite proportion avec la ſéroſité. C'eſt ainſi que l'âge trop ou trop peu avancé, les tempéramens bilieux ou phlegmatiques, la longueur de la maladie, la cachexie, l'œdeme & toutes les hydropiſies, les hémorrhagies qui ont précédé, les évacuations critiques quelconques, & toutes celles qui ſont trop abondantes, les vices gangréneux, ſont des contre-indications pour la *ſaignée*.

Lorſqu'on admet un uſage immodéré de ce remede dans la plupart des maladies, on eſt forcé d'établir une longue ſuite de contre-indications pour en empêcher les triſtes effets dans un grand nombre de cas; mais lorſqu'on la réduit dans ſes vraies bornes, on ſe trouve bien moins embarraſſé par cette combinaiſon de cauſes & d'effets, & d'indications & de contre-indications, qu'il eſt bien difficile d'apprétier.

La modération dans l'uſage des remedes, la crainte de tomber dans un abus trop commun, la confiance dans les efforts de la nature, feront que, indépendamment des contre-indications, ſi le mal eſt leger, ſi on peut raiſonnablement compter que la nature ſera victorieuſe, on la laiſſera agir, on exercera du moins le grand art de l'expectation, en ſe bornant aux ſoins & au régime, pour ne pas faire du mal, dans la fureur de vouloir agir, lorſqu'on devroit n'être que ſpectateur.

Tems de faire la ſaignée. Nous avons rejetté toutes les *ſaignées* prophylactiques, ainſi nous n'avons aucun égard aux phaſes de la lune, ni même au cours du ſoleil, pour conſeiller des *ſaignées* toujours nuiſibles, lorſqu'il n'y a pas dans le mal une raiſon ſuffiſante pour le faire; lorſqu'il y a pléthore ſans fievre, le tems le plus propre pour la *ſaignée*, eſt le plus prochain, en ayant cependant le ſoin d'attendre que la digeſtion du repas précédent ſoit faite. Mais dans les fievres aiguës avec pléthore, ou dans les inflammatoires qui exigent la *ſaignée*, nous devons examiner dans quel jour de la maladie, ſon commencement, ſon milieu, ou ſa fin, à quelle heure du jour, avant, pendant, ou après le paroxyſme & l'accès, il eſt plus avantageux de faire la *ſaignée*.

Le tems de l'irritation, qui eſt celui de l'accroiſſement de la maladie, eſt le ſeul où la *ſaignée* doive être pratiquée; alors les efforts de la nature peuvent être extrèmes, les forces du malade n'ont point été épuiſées par l'abſtinence, les évacuations & la maladie; la circulation ſe fait avec force, les vaiſſeaux reſſerrés gènent le ſang de toutes parts, la conſiſtance inflammatoire, ſi elle exiſte, & l'obſtacle, croiſſent; la ſuppuration ſe fait craindre, & la réſolution peut être hâtée. S'il y a pléthore, on doit appréhender les hémorrhagies ſymptomatiques, la rupture des vaiſſeaux, les épanchemens ſanguins, ce ſont ces momens qu'il faut ſaiſir; mais lorſque la maladie eſt dans ſon état, que la coction s'opere, (car quoique la nature commence à la faire dès le principe de la maladie, il eſt un tems où elle la fait avec plus de rapidité) elle ne convient plus: l'inflammation ne peut être reſoute alors que par une coction purulente, qui ſeroit troublée par la ſaignée; dans le tems du déclin ou de la dépuration, ôter du ſang, ce ſeroit détruire le peu de forces qui reſtent, ce ſeroit donner lieu à des métaſtaſes, ou tout au moins empêcher que cette matiere nuiſible, préparée pour l'évacuation, ſoit évacuée; ce ſeroit troubler des fonctions qu'il eſt important de conſerver dans toutes leur intégrité; ces maximes ſont ſi vraies, les médecins les ont de tout tems tellement connues, que ſi quelqu'un d'eux s'eſt conduit différemment, aucun n'a oſé le publier comme principe; la ſeule difficulté a roulé ſur la fixation des jours où s'opéroit la coction; les uns ont cru la voir commencer au quatrieme, & ont interdit les *ſaignées* après le troiſieme; les autres ont été plus loin, mais aucun n'a paſſé le dixieme ou le douzieme. Il eſt mal aiſé de fixer un terme précis, dans des maladies qui ſont de natures ſi différentes, dont les ſymptomes & les circonſtances ſont ſi variés, qui ſuivent leur cours dans un tems plus ou moins long; on ſent aiſément que plus la maladie eſt aiguë, plus le tems de l'irritation eſt court, plus on doit ſe hâter de faire les *ſaignées* néceſſaires, plutôt on doit s'arrêter; c'eſt au médecin à prévoir ſa durée. Nous pouvons ajouter que ce tems expire communément dans les fievres proprement dites & les inflammations au cinquieme jour; mais nous répeterons ſans ceſſe que le tems qui précede la coction, ou l'état de la maladie, eſt celui où on doit borner la *ſaignée*.

Les paroxyſmes ou les accès ayant toujours été conſiderés par les médecins, comme des branches de la maladie, qui ſemblables au tronc, ont comme lui un cours régulier, un accroiſſement, un état & un déclin; ce que nous avons dit de l'un, doit s'étendre aux autres; c'eſt après le friſſon, lorſque la fievre eſt dans ſon plus grand feu, qu'on doit ſaigner.

L'interdiction de la *ſaignée* dans le friſſon, nous conduit à remarquer qu'on tomberoit préciſément dans la même faute, ſi on ſaignoit dans le principe de la maladie, des inflammations, avant que la nature ſoit ſoulevée & ſes premiers efforts développés.

Choix du vaiſſeau. L'hiſtoire de la *ſaignée* nous a preſenté ſur le choix des vaiſſeaux, une multitude de ſentimens ſi oppoſés, que quoiqu'on puiſſe en général les réduire à trois, les révulſeurs, les locaux, & les indifférens, il eſt peu d'auteurs qui n'ayent apporté quelques modifications à ces ſyſtèmes. Appliquons à l'uſage de la *ſaignée*, les maximes que nous avons établies en parlant de ſes effets.

La pléthore eſt générale ou particuliere; générale, elle ſuppoſe une égalité dans le cours de la circulation, un équilibre entre les vaiſſeaux & le ſang, qui ſera détruit ſi on ouvre une veine, pendant tout le tems que le ſang coulera, mais qui ſe rétablira bientôt lorſque le vaiſſeau ſera fermé; tous les révulſeurs conviennent de ce principe avec les indifférens & les locaux; il eſt donc égal, dans ce cas, d'ouvrir la veine du bras, du pié, du col, *&c*, avec ou ſans ligature: il n'eſt qu'une regle à obſerver, c'eſt d'ouvrir la veine la plus groſſe & la plus facile à piquer; la plus groſſe, parce qu'en fourniſſant dans un même eſpace de tems, une plus grande quantité de ſang, elle produira avec une moindre perte, l'effet ſouvent deſiré, de cauſer une légere défaillance.

Mais lorſque la pléthore eſt particuliere, il en eſt tout différemment, & nous nous hâtons en ce cas, de nous ranger du parti des locaux. Pour concevoir la pléthore particuliere, il faut connoître ou ſe rappeller qu'il peut ſe former dans les veines d'une partie, ou dans les artérioles, des obſtacles au cours de la circulation, qui ſeront l'effet d'une contraction ſpaſmodique de ces vaiſſeaux, ou des parties voiſines, d'une compreſſion extérieure ou interne, d'un épaiſſiſſement inflammatoire particulier du ſang, ou des autres humeurs; d'un ſéjour trop long du ſang accumulé dans une partie relâchée, dans une ſuite de petits ſacs variqueux, qui circulant plus lentement, s'épaiſſira, ſe collera contre les parois des vaiſſeaux, ce qui forme une pléthore particuliere, dont l'exiſtence eſt démontrée par l'évacuation périodique des femmes, par les hémorrhagies critiques, certaines douleurs fixes, les hémorrhoïdes, les inflammations, les épanchemens, *&c*.

Dans tous ces cas la *ſaignée* doit être faite dans le ſiege du mal, ou du moins auſſi près qu'il eſt poſſible, pour imiter la nature dans ſes hémorrhagies critiques, & pour ſe conformer aux lois du mouvement les plus ſimples; c'eſt ainſi qu'on ouvre les hémorrhoïdes, & les varices quelconques, qu'on ſcarifie les yeux enflammés & les plaies engorgées, qu'on *ſaigne* au-deſſous d'une compreſſion forte qui eſt la cauſe d'un engorgement, qu'on ouvre les veines jugulaires dans pluſieurs maladies de la tête avec ſuccès, & qu'on éprouve continuellement par ces *ſaignées* locales des effets avantageux. Qui ne riroit d'un médecin qui ouvriroit la baſilique pour guérir des tumeurs hémorrhoïdales extérieures enflammées? Ici l'expérience vient conſtamment à l'appui de la raiſon, l'une & l'autre veulent qu'on attaque le mal dans ſon ſiege, & qu'on vuide le canal, par une ouverture faite au canal lui-même, ſans recourir aux branches les plus éloignées.

Quantité du ſang. La quantité du ſang qu'on doit tirer eſt bien inférieure à celle qu'on peut perdre; les funeſtes expériences de ceux qui ont cru trouver dans la *ſaignée* le remede à tous les maux, & les hémorrhagies énormes que quelques malades ont eſſuyées, ont appris qu'un homme pouvoit perdre dans

une ſeule maladie aiguë, vingt ou trente livres de ſang, s'il étoit évacué en différentes *ſaignées*, ou ſi l'hémorrhagie duroit pluſieurs jours. Cette quantité eſt bien plus conſidérable dans les maladies chroniques; on a vu verſer dans un an, par des centaines de *ſaignées*, chacune au-moins de ſix ou huit onces, autant de ſang qu'il en faudroit pour rendre la vie à une douzaine d'hommes. Nous avons honte de rapporter de ſemblables obſervations, pour l'honneur de la médecine; mais elles tendent à prouver toutes les reſſources que la nature a en ſon pouvoir contre les maladies & les fautes des médecins, & nous ajoutons, pour détourner ceux qui ſeroient tentés de ſuivre de pareils exemples, que la foibleſſe de tous les organes & même de l'eſprit, quelquefois incurable, au-moins très-longue à ſe diſſiper, en eſt inévitablement la ſuite.

Lorſqu'on tire une grande quantité de ſang, le dépouillement de la partie rouge devient de plus en plus conſidérable, ſur-tout ſi les *ſaignées* ont été copieuſes, ou ſe ſont ſuivies rapidement, parce qu'alors la perte de la partie rouge eſt plus grande proportionnellement; bien-tôt on ne trouve plus que de la ſéroſité dans les veines; ce qu'on appelle *ſaigner juſqu'au blanc;* dans cet état, le ſang eſt devenu ſi fluide, qu'il eſt preſque incapable de concourir à la coction, qu'il ne peut qu'à la longue aſſimiler le chyle qui lui eſt préſenté; ce défaut de coction laiſſe ſubſiſter les engorgemens qui formoient la maladie; ce qui arrive ſpécialement dans les fievres exacerbantes, ou d'accès. On ſent déja qu'il eſt des bornes plus étroites qu'on ne le penſe vulgairement, à la quantité du ſang qu'on doit tirer.

Réduire les efforts de la nature dans leur vrai point de force, diſſiper la pléthore, rendre au ſang la fluidité qui lui eſt néceſſaire pour circuler librement, en lui conſervant la proportion de la partie rouge néceſſaire à la coction, eſt l'art dont il faut qu'un praticien ſoit inſtruit pour atteindre avec préciſion la quantité de ſang qu'il doit répandre dans les maladies qui exigent la *ſaignée*.

L'affoibliſſement du jet du ſang, eſt le terme auquel on doit s'arrêter dans chaque *ſaignée*. Lorſqu'il eſt produit par la défaillance que les malades puſillanimes éprouvent en voyant couler leur ſang, (défaillance quelquefois plus utile que la *ſaignée* même) & que le médecin juge qu'on doit continuer de le laiſſer couler, on mettra le doigt ſur la plaie, on lui laiſſera reprendre courage, on ranimera le mouvement du cœur par les ſecours ordinaires, pour donner après cela de nouveau cours au ſang qu'on doit évacuer.

Cet affoibliſſement du jet doit être attendu dans preſque toutes les *ſaignées*, ſur-tout dans les maladies inflammatoires, & les hémorrhagies, à moins que déja la *ſaignée* ne paſſe ſeize ou dix-huit onces, que le tempérament du malade ſe refuſe à la *ſaignée*, ou que la nature de la maladie le mette dans le cas de n'éprouver que très-tard du ralentiſſement dans la circulation (comme dans les fous.) On doit s'arrêter alors; mais communément à la huitieme ou dixieme once, on voit le jet baiſſer; nous l'avons vu tomber entierement à la ſeconde dans un jeune malade d'un tempérament ſanguin, accoutumé à la *ſaignée*, qui éprouvoit le ſecond jour d'une fievre bilieuſe, un redoublement violent, avec une douleur de tête très-vive, en qui une défaillance preſque ſyncopale ſurvint.

La quantité du ſang qu'on peut tirer par différentes *ſaignées*, ſans nuire au malade dans l'inflammation la plus grave, dans l'homme le plus robuſte, avec la pléthore la plus décidée, n'a jamais paru aux médecins éclairés, dont nous avons tâché de ſaiſir l'eſprit, devoir excéder ſoixante onces; ce qui fait environ un cinquieme de la maſſe totale du ſang. Dans les inflammations où la conſiſtence inflammatoire, & la pléthore, ne ſe préſentent pas avec des caracteres auſſi violens, lorſque l'âge ou quelques autres contre-indications viennent mettre des obſtacles, il faut reſter beaucoup au-deſſous, & douze, vingt, ou trente onces tirées en une ſeule ou différentes fois, ſuffiſent dans les adultes, pour les cas courans.

Nombre des ſaignées. Nous avons vu qu'on ne doit ſaigner en général que dans les quatre ou cinq premiers jours de la maladie, jamais excéder ſoixante onces de ſang; que dans les cas ordinaires, il faut reſter beaucoup au-deſſous; qu'il faut fermer la veine dans chaque *ſaignée*, lorſque le pouls s'affoiblit; que le tems le plus favorable pour la faire, eſt après le friſſon, des accès ou redoublemens. En ſuivant ces maximes, on ſe trouve borné à faire quatre ou cinq *ſaignées* dans les inflammations les plus rares; une ou deux dans les plus communes; c'eſt auſſi ce que nous voyons obſerver par les praticiens les plus judicieux, qui n'étouffent point l'expérience ſous les ſophiſmes & les hypotheſes dont nous avons fait tous nos efforts pour nous garantir.

SAIGNÉE, ſ. f. *terme de Chirurgie;* c'eſt une opération qui conſiſte dans l'ouverture d'une veine ou d'une artere avec une lancette, afin de diminuer la quantité du ſang. L'ouverture de l'artere ſe nomme *artériotomie* (*voyez* ARTÉRIOTOMIE); & celle de la veine ſe nomme *phlébotomie*. *Voyez* PHLÉBOTOMIE. Pluſieurs médecins regardent la *ſaignée* comme le meilleur & le plus sûr évacuant; mais néanmoins ſon uſage étoit très-rare parmi les anciens, quoiqu'il ſoit devenu préſentement très-fréquent. *Voyez* EVACUANT & EVACUATION. On dit que l'hyppopotame a appris le premier aux hommes l'uſage de la *ſaignée*. Car quand cet animal eſt trop rempli de ſang, il ſe frotte lui-même contre un jonc pointu, & s'ouvre une veine; juſqu'à ce que ſe ſentant déchargé il ſe veautre dans la boue pour étancher ſon ſang.

Il eſt peu important de ſavoir à qui l'on doit l'invention d'une opération ſi utile, & dont les effets admirables étoient connus dès les premiers tems de la Médecine. Nous avons parlé de l'ouverture de l'artere à l'*article* ARTÉRIOTOMIE; & nous avons dit qu'elle n'étoit pratiquable qu'à l'artere temporale. Il n'en eſt pas de même de la phlébotomie; on peut ouvrir toutes les veines que l'on juge pouvoir fournir une ſuffiſante quantité de ſang. Les anciens ſaignoient à la tête; 1°. la veine frontale ou préparate, dont Hippocrate recommandoit l'ouverture dans les douleurs de la partie poſtérieure de la tête; 2°. la veine temporale, dans les douleurs vives & chroniques de la tête; 3°. l'angulaire, pour guérir les ophtalmies; 4°. la naſale, dans les maladies de la peau du viſage, comme dans la goutte-roſe; 5°. enfin la ranule, dans l'eſquinancie.

Toutes ces veines portent le ſang dans les jugulaires; ainſi en ouvrant la jugulaire, on produit le même effet qu'on produiroit en ouvrant une de ces autres veines, & on le produit plus facilement & plus promptement, parce que les jugulaires étant plus groſſes, elles fourniſſent par l'ouverture qu'on y fait une bien plus grande quantité du ſang. *Voy.* RANULE.

On ouvre au cou les veines jugulaires externes. Au bras il y a quatre veines qu'on a coutume d'ouvrir; ſavoir, la céphalique, la médiane, la baſilique & la cubitale: on pique ordinairement les veines au pli du bras; mais on peut les ouvrir à l'avant-bras, au poignet & ſur le dos de la main, lorſqu'on ne peut le faire au pli du bras.

On peut ouvrir deux veines au pié; la ſaphene interne & la ſaphene externe: on ouvre ces vaiſſeaux ſur la malléole interne ou externe; & ſi on ne peut ouvrir ces veines ſur les malléoles, & ſur-tout l'interne qui eſt la plus conſidérable, on peut en ouvrir les rameaux qui s'étendent ſur le pié.

On ouvre les veines en-long, en-travers & obliquement; les groſſes veines s'ouvrent en-long; les petites & profondes, en-travers; & les médiocres, obliquement.

On diſtingue deux tems dans l'ouverture des veines, celui de la ponction & celui de l'élévation; le premier eſt celui qu'il faut pour faire le chemin de dehors en-dedans le vaiſſeau; le ſecond eſt le tems qu'il faut employer pour faire le chemin de dedans en dehors, en retirant la lancette. Pendant le premier tems, on fait la ponction avec la pointe & les deux tranchans; & pendant le ſecond, on aggrandit l'ouverture du vaiſſeau & des tégumens avec le tranchant ſupérieur de la lancette.

Avant l'opération, il faut préparer toutes les choſes convenables pour la pratiquer, une bougie ou une chandelle allumée, en cas qu'on ne puiſſe pas profiter de la lumiere naturelle, une compreſſe, une bande, & un vaiſſeau pour recevoir le ſang; il faut en outre pour la ſaignée du pié avoir un chauderon, ou un ſceau de fayence plein d'eau d'une chaleur ſupportable, pour raréfier le ſang & gonfler les veines. On eſt quelquefois obligé de s'en ſervir lorſqu'on ſaigne au bras, & que les vaiſſeaux ne ſe manifeſtent pas aſſez. Le chirurgien doit avoir une perſonne au-moins pour éclairer,

rer, tenir le vaiſſeau qui eſt deſtiné à recevoir le ſang, & donner quelque ſecours au malade, en cas de foibleſſe ou d'autre accident.

Pendant l'opération, le malade doit être placé dans une ſituation commode; il doit être couché, s'il eſt ſujet à ſe trouver mal. On cherche l'endroit où eſt l'artere & le tendon; on poſe la ligature à la diſtance de trois ou quatre travers de doigt du lieu où l'on doit piquer. *Voyez* LIGATURE. On fait ſur l'avant-bras quelques frictions avec le doigt indice & du milieu. Après avoir choiſi le vaiſſeau qu'on doit ouvrir, on tire une lancette, on l'ouvre à angle droit, & on met à la bouche l'extrémité de la châſſe, de façon que la pointe de l'inſtrument ſoit tournée du côté du vaiſſeau qu'on doit ſaigner. On donne encore quelques frictions, & l'on aſſujettit le vaiſſeau en mettant le pouce deſſus, à la diſtance de trois ou quatre travers de doigt au-deſſous de l'endroit où l'on doit piquer. On prend enſuite la lancette par ſon talon, avec le doigt indicateur & le pouce; on fléchit ces deux doigts; on poſe les extrémités des autres ſur la partie, pour s'aſſûrer la main; on porte la lancette doucement, & plus ou moins à-plomb, juſque dans le vaiſſeau; on aggrandit l'ouverture en retirant la lancette; le ſang rejaillit auſſi-tôt. La perſonne chargée du vaiſſeau qui doit recevoir le ſang, le préſente, & on fait tourner le lancetier dans la main du bras piqué, pour faire paſſer plus vîte le ſang par le mouvement des muſcles. Pendant que le ſang ſort, on poſe la main deſſous l'avant-bras pour le ſoutenir. Quand le ſang ne ſort point en arcade, on lâche médiocrement la ligature; on met l'ouverture des tégumens vis-à-vis celle de la veine, où l'on fait prendre différentes ſituations à cette ouverture.

Après l'opération, quand on a tiré la quantité ſuffiſante de ſang, on ôte la ligature; on approche les deux levres de la plaie, en tirant un peu les tégumens avec le doigt; on nettoie les endroits que le ſang a rachés; on met la compreſſe ſur l'ouverture, & on applique la bande. *Voyez* le bras droit de la *fig.* 1. *Pl. XXX.*

Outre ce qui vient d'être dit, il y a pluſieurs remarques à faire ſur cette opération, ſuivant le lieu où on la pratique.

Dans la *ſaignée* du bras; 1°. le vaiſſeau qu'on doit ouvrir eſt quelquefois poſé directement ſur le tendon du muſcle biceps, qui fait dans certains ſujets une ſaillie. Il faut alors mettre en pronation le bras de la perſonne que l'on ſaigne; & ce tendon qui a ſon attache derriere la petite apophyſe du *radius*, ſe cache, pour ainſi dire, & s'enfonce.

2°. Il ne faut jamais piquer, à moins que le vaiſſeau ne ſoit ſenſible au tact, quand même quelques cicatrices l'indiqueroient; car il ſeroit imprudent de piquer au haſard. Il y a des vaiſſeaux qui ne ſe font ſentir que quelque tems après que la ligature eſt faite, & d'autres qu'il eſt néceſſaire de faire gonfler en faiſant mettre le bras dans l'eau tiede.

3°. Si la proximité du tendon ou de l'artere jointe à la petiteſſe du vaiſſeau, fait entrevoir quelque riſque à ſaigner au pli du bras, il faut ouvrir la veine l'avant-bras, au poignet, & même à la main.

4°. Quand les vaiſſeaux ſont roulans, il faut bien prendre ſes meſures pour les aſſujettir, en mettant le pouce deſſus, ou en embraſſant avec la main à l'avant-bras par-derriere: cette derniere méthode les contient avec plus de fermeté.

5°. Une des regles les plus importantes de l'art de ſaigner eſt de porter la lancette plus ou moins perpendiculairement ſur la peau, à proportion que le vaiſſeau eſt plus ou moins enfoncé. S'il eſt très-enfoncé, il faut porter la pointe de la lancette preſque à plomb; ſi on la portoit obliquement, elle pourroit paſſer par-deſſus; ſi le vaiſſeau eſt ſi enfoncé qu'on ne le puiſſe appercevoir que par le tact, il ne faut point perdre de vûe l'endroit ſous lequel on l'a ſenti; on peut le marquer avec le bout de l'ongle; on y porte la pointe de la lancette, on l'enfonce doucement juſqu'à ce qu'elle ſoit enrrée dans le vaiſſeau; ce qu'une légere réſiſtance & quelques gouttes de ſang font connoître; alors on aggrandit l'ouverture avec le tranchant ſupérieur de la lancette en la retirant. Comme ce ſont ordinairement les perſonnes graſſes qui ont les vaiſſeaux très-enfoncés, ils ſont preſque toujours entourés de beaucoup de graiſſe qui les éloigne de l'artere, du tendon & de l'aponévroſe.

6°. Lorſque les vaiſſeaux ſont apparens, ils ſont quelquefois collés ſur le tendon, ſur l'aponévroſe, ou ſur l'artere. Pour les ouvrir, il faut porter la pointe de la lancette preſque horiſontalement: lorſqu'elle eſt dans la cavité du vaiſſeau, on éleve le poignet afin d'augmenter l'ouverture avec ſon tranchant. On évite d'atteindre des parties qu'il eſt dangereux de piquer, en portant ainſi ſa lancette horiſontalement.

Pour la ſaignée de la jugulaire, on obſerve quelques particularités. On met le malade ſur ſon ſéant, & on lui garnit l'épaule & la poitrine avec une ſerviette en pluſieurs doubles. On poſe la ligature comme il a été dit au *mot* LIGATURE. On applique le pouce ſur la ligature, & l'autre ſur la veine pour l'aſſujettir; on fait l'ouverture comme dans la *ſaignée* du bras. Si le ſang ne ſort pas bien, on fait mâcher au malade un morceau de papier; & s'il coule le long de la peau, on ſe ſert d'une carte en forme de gouttiere, qui s'applique au-deſſous de l'ouverture par un bout, & qui de l'autre conduit le ſang dans la palette. Après l'opération, on applique une compreſſe & un bandage circulaire autour du cou.

Pour faire la *ſaignée* du pié, on fait tremper les deux piés dans l'eau chaude; on en prend un qu'on poſe ſur un genou qu'on a garni de linge en pluſieurs doubles; on applique la ligature au-deſſus des malléoles; on remet le pié dans l'eau pendant qu'on prépare la lancette qu'on met à la bouche. On retire le pié, on en applique la plante contre le genou; on cherche un vaiſſeau, on l'aſſujettit après avoir fait quelques frictions, & on l'ouvre en évitant de piquer le périoſte ſur la malléole, ou les tendons ſur le pié. L'on remet le pié dans l'eau; & lorſqu'on juge avoir tiré la quantité ſuffiſante de ſang, on ôte la ligature, on eſſuie le pié, on applique la compreſſe, & on fait le bandage appellé *étrier*. *Voyez* ETRIER. On doit ſaigner de la main gauche au bras & au pié gauches, & de la main droite au bras & au pié droit.

Les accidens de la ſaignée ſont légers ou graves. Les légers ſont la ſaignée blanche, lorſqu'on manque d'ouvrir le vaiſſeau faute des attentions que nous avons preſcrites, ou parce que le malade retire ſon bras; le trombus (*voyez* TROMBUS); l'échymoſe (*voy.* ECHYMOSE); la douleur & l'engourdiſſement par la piquûre de quelques nerfs (*voyez* PLAIES DES NERFS.) Les accidens graves ſont les piquures de l'aponévroſe & du périoſte, qui ſont quelquefois ſuivis de douleurs & d'abſcès (*voyez* PLAIES DES APONEVROSES ET DU PÉRIOSTE); la piquûre du tendon (*voy.* PLAIES DES TENDONS); & enfin l'ouverture de l'artere. *Voy.* ANEVRISME.

M. Queſnay a fait un excellent traité de Chirurgie, ſur l'*art de guérir par la ſaignée*. Il y a un traité particulier ſur l'*art de ſaigner* par Meuriſſe, chirurgien de Paris. Et un autre qui eſt plus à la portée des éleves, dans les *Principes de Chirurgie* par M. de la Faye. (*Y*)

SAIGNÉE, ſ. f. (*Architect.*) petite rigole qu'on fait pour étancher l'eau d'une fondation ou d'un foſſé, quand le fond en eſt plus haut que le terrein le plus prochain, & que par conſéquent il y a de la pente. (*D. J.*)

SAIGNÉE DE SAUCISSON, (*Art milit.*) c'eſt dans les mines la coupure que l'on fait au ſauciſſon, pour mettre le feu à la mine. *Voyez* TRAÎNÉE DE POUDRE.

SAIGNÉE *d'un foſſé*, (*Art milit.*) c'eſt l'écoulement des eaux qui le rempliſſent. Quand on a ſaigné un foſſé, on jette ſur la bourbe qui y reſte des claies couvertes de terre ou des ponts de joncs, pour en affermir le paſſage. *Dict. milit.* (*D. J.*)

SAIGNER, v. act. & neut. c'eſt verſer du ſang ou en tirer; *Voyez les articles* SAIGNÉE.

SAIGNER *un foſſé, en termes de fortification*, c'eſt en faire écouler l'eau.

Pour *ſaigner un foſſé*, on pratique des rigoles ou des eſpeces de petits canaux, de maniere que le fond ſe trouve plus bas que celui du foſſé. C'eſt ainſi qu'on en uſe pour l'écoulement des eaux des avant-foſſés lorſque le terrein le permet, & de même pour le foſſé du corps de la place. On occupe après cela le fond du foſſé en plaçant ſur la vaſe ou le limon des claies pour empêcher d'enfoncer dans la boue. *Voy.* PASSAGE DE FOSSÉ. (*Q*)

SAIGNER ſe dit *dans l'Artillerie*, d'une piece lorſqu'étant montée ſur ſon affut, la volée emporte la culaſſe, ce qui arrive lorſqu'on tire de haut en-bas. (*Q*)

SAIGNER DU NEZ ſe dit *dans l'Artillerie*, d'une piece de canon, dont la volée emporte la culaſſe lorſqu'elle eſt montée ſur ſon affut.

On dit encore qu'une piece de canon *ſaigne du nez*

lorſque ſa volée devient courbe; ce qui arrive quand le métal ſe trouve fort échauffé par le trop grand nombre de coups tirés de ſuite. Dans cet état, la courbure de la volée faiſant baiſſer le bourlet, la bouche de la piece ſe trouve au-deſſous de la direction de l'axe, ce qui dérange la juſteſſe de ſes coups. (*Q*)

SAIGNEUX, adj. (*Gram.*) ſanglant, ſouillé de ſang. On le dit d'une piece de chair; ce morceau eſt tout *ſaigneux;* le bout *ſaigneux*. *Voyez* BOUT-SAIGNEUX.

SAJI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Thrace. Strabon, *l. XII. p.* 549, dit: Certains Thraces ont été appellés *Sinthi*, & enſuite *Saji*. C'eſt chez eux qu'Archiloque dit qu'il jetta ſon bouclier: ce ſont à préſent, pourſuit Strabon, ceux que l'on appelle *Sapæ;* ils demeurent aux environs d'Abdere & des îles voiſines de Lemnos. Parlant, *l. X. p.* 457. de l'île de Samothrace, il dit, Quelques-uns croient qu'elle a eu le nom de *Samo* des *Saji*, peuples de Thrace qui l'ont autrefois habitée, auſſi-bien que le continent. Il ſemble douter en cet endroit, ſi ces *Saji* ſont le même peuple que les *Sapæi* & les *Sinthes* d'Homere, & il rapporte à cette occaſion les deux vers d'Archiloque. (*D. J.*)

SAIKAIDO, (*Géogr. mod.*) grande contrée de l'empire du Japon dans le pays de l'oueſt. *Saikaido* ſignifie la contrée des côtes de l'oueſt. Cette vaſte contrée eſt compoſée de neuf grandes provinces, qui ſont Tſikudſen, Tſikungo, Budſen, Bungo, Fidſen, Figo, Fiugo, Odſumi & Satzuma. Le revenu annuel de ces neuf provinces monte à 344 mankokfs. (*D. J.*)

SAIKOKF, ÎLE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le *pays de l'oueſt*, grande île de l'Océan. Après l'île de Nipon, c'eſt la plus conſidérable en étendue des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt ſituée au ſud-oueſt de l'île de Nipon, dont elle eſt ſéparée par un détroit plein de rochers & d'îles, qui ſont en partie deſertes & en partie habitées. On la diviſe en neuf grandes provinces, & on lui donne 148 milles d'Allemagne de circuit. (*D. J.*)

SAILLANT, adj. ou part. (*Gram.*) qui s'avance en-dehors; la partie *ſaillante* de cette façade; *enfoncé* eſt le correlatif & le contraire de *ſaillant*. Il s'emploie au figuré: voilà un morceau de poéſie bien *ſaillant;* voilà une penſée *ſaillante*.

SAILLANT, *en terme de Fortification*, ſignifie ce qui avance. *Voyez* ANGLE-SAILLANT.

On dit le *ſaillant* du chemin couvert, pour l'angle *ſaillant* formé par les branches qui ſe rencontrent vis-à-vis l'angle flanqué des baſtions, des demi-lunes, *&c.* (*Q*)

SAILLANT, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une chevre, d'un monton ou d'un bélier repréſenté avec les pattes de devant élevées comme pour ſauter.

Un lion *ſaillant* eſt celui qui eſt placé en bande, ayant la patte droite de devant à droite de l'écuſſon, & à gauche la patte gauche de derriere. C'eſt ce qui le diſtingue du lion rampant. *Voyez* RAMPANT.

De Cupis à Rome, d'argent au bout *ſaillant* d'azur, onglé & acorné d'or.

SAILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas Dauphiné, dans le Diois, ſur la Drôme, entre Die & Creſt. On croit voir dans ſon nom un reſte de celui de *Sangalauni*, anciens peuples de cette contrée. (*D. J.*)

SAILLE, (*Marine.*) exclamation que font les matelots lorſqu'ils élevent ou pouſſent quelque fardeau.

SAILLIE, ſ. f. (*Art d'écrire.*) penſée vive qui paroît neuve, ingénieuſe, piquante, & qui n'eſt cependant pas réfléchie. Pour peu qu'on conſidere les choſes avec une certaine étendue, les *ſaillies* s'évanouiſſent, dit l'auteur de *l'eſprit des lois*. Elles ne naiſſent d'ordinaire que parce que l'eſprit ſe jette tout d'un côté & abondonne les autres. Si l'on examine de près les *ſaillies* qu'on voit dans tant d'ouvrages qu'on aime & qu'on admire tant aujourd'hui, l'on verra qu'elles ne tiennent à rien, qu'elles ne vont à rien, & ne produiſent rien; elles ne doivent donc leurs ſuccès qu'à la frivolité d'eſprit qui caractériſe ce ſiecle. (*D. J.*)

SAILLIE *ou* PROJECTURE, ſ. f. (*Archit.*) avance qu'ont les moulures & les membres d'architecture au-delà du nud du mur, qui eſt proportionnée à leur hauteur. C'eſt auſſi toute avance portée par encorbellement au-delà du mur de face, comme fermes de pignon, balcons, ménianes, galeries de charpente, trompes, *&c.* Les *ſaillies* ſur les voies publiques ſont réglées par les ordonnances.

On doit regarder toute *ſaillie* comme la meſure ou la diſtance de laquelle une partie d'un ordre & de chaque membre en particulier s'avance ſur l'autre, en comptant depuis l'axe. Les *ſaillies* des membres ſont proportionnées à leur hauteur, excepté dans les platebandes, auxquelles on donne pour *ſaillies* la hauteur du liteau, & excepté encore la platebande qui eſt une partie eſſentielle de la corniche, & qui a toujours une *ſaillie* extraordinaire. (*D. J.*)

SAILLIE, (*Danſe.*) ou *pas échappés de deux piés;* ce ſont des pas de danſe qui s'exécutent de la maniere ſuivante.

Il faut être élevé ſur les deux pointes, les piés à la quatrieme poſition, le corps également poſé. Je ſuppoſe que le pié droit ſoit devant vous: laiſſez échapper vos deux jambes comme ſi les forces vous manquoient, vous laiſſez gliſſer le pié droit derriere, & le gauche revient devant. En partant tous deux à-la-fois & en tombant les deux genoux pliés, vous vous relevez au même inſtant, & remettant le pié droit devant, le pié gauche revient derriere, ce qui vous remet à la même poſition où vous étiez en commençant. Comme vous êtes encore plié, vous vous relevez du même tems en rejettant le corps ſur le pié gauche, & aſſemblant par ce mouvement ſauté le pié droit auprès du gauche en vous poſant à la premiere poſition: vous faites enſuite un pas du pié gauche, ce qui s'appelle *dégager le pié*, ce qui vous met dans la liberté de faire les pas qui ſuivent. Cet enchaînement de pas ſe fait dans l'étendue de deux meſures à deux tems légers.

Ces pas ſe font encore en tournant. Ayant les deux piés à la premiere poſition, & étant élevé ſur la pointe, vous pliez en laiſſant échapper les deux piés à-la-fois à la diſtance de la ſeconde poſition en tombant plié; vous vous relevez, & vous rapprochez les deux piés l'un près de l'autre à la premiere poſition; vous dégagez enſuite l'un ou l'autre des deux piés pour faire tels autres pas que vous ſouhaitez.

SAILLIES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Béarn, au diocèſe de Leſcar, à 12 lieues de Pau. Elle eſt remarquable par une fontaine ſalée qui s'y trouve, & qui fournit beaucoup de ſel au Béarn. (*D. J.*)

SAILLIR, v. n. (*Gram.*) c'eſt faire une éminence remarquable. Faites *ſaillir* cette partie, détachez-la du fond. Il ſe dit auſſi du mouvement rapide des eaux jailliſſantes; on voit *ſaillir* de cet endroit mille jets. *Saillir*, c'eſt la même choſe que *couvrir*. Cette jument n'a point encore été *ſaillie*.

SAIN, adj. (*Gram.*) qui jouit d'une bonne ſanté, qui n'a rien d'alteré, de corrompu, de contagieux. Cette femme eſt *ſaine*, on peut en approcher ſans danger. Il ſe dit auſſi de l'air; l'air de cette contrée eſt *ſain*. Des choſes qui contribuent à la ſanté; la promenade eſt *ſaine*; le métier des lettres eſt mal-*ſain;* les feves ſont lourdes & mal-*ſaines*. Il étoit *ſain* d'entendement. Il a les mœurs *ſaines*. Sa doctrine eſt *ſaine*. Il a le jugement *ſain*.

SAIN, (*Critique ſacrée.*) ὑγιὴς; ce mot dans l'Ecriture ſe prend au figuré pour ce qui eſt pur, vrai, conforme à la droite raiſon; un diſcours *ſain*, λόγος ὑγιὴς à Tite, *c. ij.* 8. eſt une doctrine pure, honnête, ſolide, utile, véritable; ce mot ὑγιὴς a le même ſens dans les auteurs prophanes. Archidamas, roi de Lacédémone, voyant un vieillard étranger qui teignoit ſes cheveux pour paroître plus jeune, ſe mit à dire: que nous propoſera de *ſain* un homme dont non-ſeulement l'eſprit eſt faux, mais la tête même. Elian. *Var. hiſt. lib. III. c. xx.* (*D. J.*)

SAIN, *île de*, *ou* SAYN, (*Géog.*) petite île ſituée ſur la côte méridionale de la baſſe-Bretagne, vis-à-vis la province de Cornouailles. M. de Valois prétendoit que Mercure y étoit anciennement adoré. Pomponius Mela, *l. III. c. vj.* qui parle de l'oracle de cette île, ne nomme pas la divinité qui le rendoit; mais dom Martin a donné tant de demi-preuves que c'étoit la Lune, qu'on ne peut pas ſe refuſer au ſentiment de ce ſavant bénédictin. Au reſte, c'étoient des druideſſes qui rendoient l'oracle; elles vouoient une chaſteté inviolable à la déeſſe qu'elles ſervoient. Si l'on en croit les auteurs, ces veſtales gauloiſes étoient ſouvent conſultées pour la navigation. L'idée qu'on avoit qu'elles pouvoient s'élever dans les airs, diſparoître à leur gré, & reparoître enſuite, ne contribuoit pas peu au grand crédit qu'elles avoient acquiſes. On les nommoit *Senæ*, ſoit parce qu'elles n'étoient

toient d'abord qu'au nombre de ſix; ſoit que ce nom fût celte d'origine, & ſignifiât *reſpectable;* enfin c'eſt de ce nom que l'île où elles habitoient fut appellée l'*île de Sain*. (*D. J.*)

Sain et net, (*Maréchal.*) un cheval *ſain & net*, eſt celui qui n'a aucun défaut de conformation, ni aucun mal.

SAIN-DOUX, ſ. m. (*Chaircuiterie.*) ſorte de graiſſe très-molle & très-blanche que les chaircuitiers tirent de la panne du porc, en la faiſant fondre dans une poëlle ou chaudiere; les réglemens des manufactures de lainage défendent aux tondeurs de draps de ſe ſervir pour l'enſimage des étoffes, d'autres graiſſes que du *ſain-doux*. (*D. J.*)

Sain-doux, (*Diete, Pharm. Mat. méd.*) *Voyez* Graisse, *Chimie*, *&c.*

SAINFOIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *onobrycis*, genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique découpée comme une crête de coq, & hériſſée de pointes dans quelques eſpeces: cette ſilique renferme une ſemence qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs ſont diſpoſées en épi fort ſerré. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Tournefort en diſtingue ſix eſpeces, dont la principale eſt à fleurs rouges, & à gouſſes taillées en crête de coq; *onobrychis major foliis viciæ, fructu echinato*, en anglois, *the great vetch leav'd cocks head, with an echinated fruit*.

Sa racine eſt longue, médiocrement groſſe, dure, vivace, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, blanche en-dedans. Elle pouſſe pluſieurs tiges longues d'environ un pié, droites, fermes, d'un verd rougeâtre; ſes feuilles ſont aſſez ſemblables à celles de la veſce ou du dalega, mais plus petites, vertes en-deſſus, blanches & velues en-deſſous, pointues, attachées par paires ſur une côte, qui ſe termine par une ſeule feuille, d'un goût amer, & d'une odeur légerement bitumineuſe. Ses fleurs ſont légumineuſes, diſpoſées en épics longs & fort ſerrés, qui ſortent des aiſſelles des feuilles ordinairement rouges, ſoutenues par des calices velus. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petites gouſſes taillées en crête de coq, hériſſées de pointes rudes. Ces gouſſes renferment chacune une ſemence qui a la figure d'un petit rein, groſſe comme une lentille, & d'aſſez bon goût dans ſa verdeur. (*D. J.*)

Sainfoin, (*Agricult.*) cette plante eſt nommée *onobrychis* par les Botaniſtes, *ſainfoin* en françois, & de même en anglois *the wholeſome hay*, parce qu'elle eſt fort ſaine, & qu'elle convient merveilleuſement fraîche ou ſeche à tous les beſtiaux. Quelques-uns l'appellent l'*herbe éternelle*, à cauſe qu'elle dure longtems dans une même terre. Dans quelques provinces on l'appelle l'*eſparcette*.

Si l'on cultive cette excellente plante ſuivant la nouvelle méthode de M. Tull, on en aura des brins qui s'éleveront juſqu'à cinq piés de haut, avec des touffes de fleurs rouges, de trois, quatre & cinq pouces de long; enfin par cette méthode un arpent de *ſain-foin* vient à produire autant d'herbe que trente ou quarante arpens de près ordinaire. Il eſt donc important d'entrer dans les détails de la culture de cette plante utile.

La grande fertilité du *ſainfoin* procede principalement de la prodigieuſe quantité de racines qu'il produit. Son pivot s'étend quelquefois à 15 ou 20 piés de profondeur en terre, & de plus il eſt pourvu de pluſieurs racines latérales, qui s'étendent ſurtout vers la ſuperficie dans la bonne terre.

C'eſt une erreur de croire que pour que le *ſain-foin* réuſſiſſe bien, il faut qu'il y ait, à une certaine profondeur, un banc de tuf, de pierre ou de craie qui arrête le progrès de ſes racines. Au contraire, plus la terre a de fond, plus les racines s'étendent & plus cette plante eſt vigoureuſe.

Comme aſſez ſouvent il y a une partie de la ſemence qui n'eſt pas propre à germer, il ne faut pas manquer d'en ſemer à part une petite quantité pour l'éprouver.

On ne doit pas ſemer cette graine à plus d'un demi-pouce de profondeur, ſurtout dans les terres fortes; car comme les lobes de la ſemence, qui eſt groſſe, doivent percer la terre pour former les feuilles ſimilaires, que d'autres nomment *feuilles ſéminales*, il arrive ſouvent qu'ils ont trop de peine à ſe dégager de la terre. Alors il n'y a que la tige qui ſe montre en forme d'anneau, & la plante périt.

Comme le *ſainfoin* eſt pluſieurs années avant de donner un produit conſidérable, on a coutume pour tirer un profit de la terre, de ſemer avec la graine de *ſainfoin*, du trefle, de l'orge, de l'avoine, *&c.* L'orge & l'avoine n'occupant pas longtems la terre, ces grains font peu de tort au *ſainfoin*; mais les plantes vivaces, comme le trefle, lui en font beaucoup.

Dans les années ſeches, il arrive ſouvent, que quand on a fauché l'orge ou l'avoine, on n'apperçoit pas de *ſainfoin*. Néanmoins en y regardant de près, on voit ordinairement des filets blancs qui indiquent que le *ſainfoin* a levé, mais que les feuilles qui étoient fort menues, ont été fauchées avec l'orge ou l'avoine.

Si les grains qu'on ſeme avec le *ſainfoin* ſont drus, s'ils ont pouſſé avec vigueur, & ſurtout s'ils ont verſé, il arrive ordinairement que le *ſainfoin* eſt étouffé: mais cet accident arrivera rarement, ſi on le ſeme ſuivant la nouvelle méthode de Tull; car comme on ſeme le *ſainfoin* dans des rangées ſéparées de celles du blé, de l'orge, *&c.* il court moins de riſque d'être étouffé. Il faut cependant convenir qu'il réuſſit toujours mieux quand il eſt ſemé ſeul.

Quand M. Tull commença à cultiver du *ſain-foin*, ſuivant ſa méthode, il employoit 2 galons de ſemence, ou plus de 2 tiers de notre boiſſeau de Paris, pour un acre de terre. Mais étant arrivé par accident, que preſque toute la ſemence qu'il avoit miſe en terre étoit perie dans un acre ou deux de terrain, qu'il avoit ſemé trop tard, il fut agréablement ſurpris de voir au bout de trois ans quelques piés de *ſainfoin* d'une groſſeur extraordinaire, qui étoient reſtés çà & là à une telle diſtance, qu'il n'y en avoit qu'environ quatre piés dans une verge de terre quarrée; de ſorte que cette partie de ſon champ lui fournit le double d'herbe, que le reſte où la ſemence n'avoit pas péri, & où le *ſainfoin* étoit beaucoup meilleur que dans les terres qui avoient été ſemées à l'ordinaire.

M. Tull conclut de-là, qu'il eſt avantageux de ſemer le *ſainfoin* fort clair, pour que les racines d'un pié ne nuiſent pas à celles d'un autre; & il penſe que ceux-là ſe trompent qui ſement leur *ſainfoin* fort dru, dans l'eſpérance de ſe procurer une abondante récolte, puiſqu'ils réduiſent leur *ſainfoin* dans le même état où il eſt ſur les hauteurs de la Calabre auprès de Croto, où cette plante vient naturellement ſans aucune culture, mais où elle eſt ſi baſſe & ſi chétive, qu'on a peine à s'imaginer ce qui a pu déterminer à la cultiver.

M. Tull appuie ſon ſentiment ſur une obſervation qu'il eſt bon de rapporter. Il dit qu'un champ de *ſainfoin* aboutiſſant ſur une terre qu'on labouroit pour la mettre en blé, avoit été fort endommagée par les charrues, qui ayant çà & là entamé ſur le *ſainfoin*, en avoit beaucoup arraché; mais que le dommage n'étoit qu'apparent, puiſque cette partie du champ avoit dans la ſuite produit plus d'herbe que les autres.

Il paroît que notre auteur penſe qu'un galon, ou très-peu plus du tiers de notre boiſſeau de Paris, de bonne ſemence ſuffit pour un acre de terre; mais il faut que cette ſemence ſoit bien également diſtribuée par tout, de ſorte qu'il reſte entre chaque pié de *ſainfoin*, des eſpaces à-peu-près égaux: c'eſt ce qu'on peut faire avec le nouveau ſemoir de ſon invention, & non autrement. Il ne faut pas craindre de diminuer la récolte en diminuant le nombre des plantes; car le produit d'une ſeule plante bien cultivée paſſera une demi-livre. Ainſi, lorſqu'il y aura 112 plantes dans une perche quarrée, quand on ſuppoſeroit que chaque plante, l'une portant l'autre, ne produiroit qu'un quart de livre de foin, on aura néanmoins 28 livres de foin par perche quarrée. On ne s'attendroit pas à une recolte auſſi conſidérable; quand les plantes ſont encore jeunes & petites, elles ne couvrent pas la terre, & il ſemble que la plus grande partie du champ reſte inutile; mais quand les plantes ſont parvenues à leur grandeur, elles couvrent toute la terre. Il y a encore un avantage qu'on retire de la nouvelle culture; c'eſt que ſi le *ſainfoin* cultivé a été ſemé de bonne heure, il commencera dès la ſeconde année à fournir une petite recolte qui égale celle de la troiſieme année du *ſainfoin* ordinaire.

De plus, M. Tull aſſure que le *ſainfoin*, cultivé ſuivant ſes principes, plaît aux beſtiaux, parce que les beſtiaux mangent par préférence les herbes qui ſont crues avec plus de force & de vigueur. Il eſt pourtant avéré que les beſtiaux préferent l'herbe fine à celle qui eſt groſſe: or le *ſainfoin* qui eſt cultivé ſui-

ſuivant la nouvelle méthode, doit être fort gros.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur conclut de ſes expériences, 1°. que ſi l'on ſeme du *ſainfoin* dans le deſſein de le cultiver avec la nouvelle charrue, la façon la plus convenable eſt de le ſemer en deux rangées paralleles, qui ſoient éloignées l'une de l'autre de 8 pouces, & de donner 30 ou 32 pouces de largeur aux plates-bandes: de ſorte qu'il doit y avoir quatre piés du milieu d'un ſillon au milieu d'un autre.

2°. Si l'on ſeme du *ſainfoin* dans l'intention de le cultiver à la main avec la houe, il convient de mettre 16 pouces d'intervalle entre les rangs, & qu'il y ait dans les rangs au-moins 8 pouces de diſtance, d'un pié à l'autre.

3°. Si l'on ſeme du *ſainfoin* dans l'intention de ne point le labourer, il faut mettre les rangées à 8 pouces les unes des autres; & faire enſorte de ne pas employer plus de ſemence, que quand on laiſſe 16 pouces entre les rangs; car il faut que chaque pié de *ſainfoin* ait aſſez d'eſpace autour de lui, pour étendre ſes racines, & tirer la ſubſtance qui lui eſt néceſſaire, ſans être incommodé par les piés voiſins.

Le *ſainfoin* s'accomode de preſque toutes ſortes de terres, excepté des marécageuſes; mais il vient mieux dans les bonnes terres que dans les maigres, & il ſe plaît ſingulierement dans les terres qui ont beaucoup de fond.

Quoique cette plante ne ſoit pas delicate, il ne faut pas s'imaginer qu'on ſoit diſpenſé de bien labourer la terre ou on doit la ſemer. Au contraire, comme immédiatement après ſa germination elle jette quantité de racines en terre, il eſt bon qu'elle la trouve bien labourée, & le plus profondément qu'il eſt poſſible.

On peut ſemer le *ſainfoin* dans toutes les ſaiſons de l'année; mais quand on le ſeme en automne, il y a à craindre qu'il ne ſoit endommagé par les gelées. Si on le ſeme l'été, il arrive ſouvent que la graine reſte longtems en terre ſans germer; ou ſi elle leve, la ſécheresſe ordinaire dans cette ſaiſon, fait languir les jeunes plantes. Ainſi, le mieux eſt de ſemer le *ſainfoin* au printems, quand les grandes gelées ne ſont plus à craindre.

Nous avons dit qu'il convenoit de ſemer le *ſainfoin* par rangées, deux à deux, qui ſoient écartées les unes des autres de 8 pouces, & de laiſſer 30 ou 32 pouces d'intervalle entre chaque deux rangées; enfin qu'il convenoit de faire enſorte que dans la longueur des rangées, les piés du *ſainfoin* fuſſent éloignés les uns des autres de huit pouces. Il ſeroit difficile de remplir toutes ces vues en grand, ſans le ſecours du nouveau ſemoir.

On peut encore, au moyen de cet inſtrument, placer les grains dans le fond des petits ſillons qui ſont ouverts par les ſocs du ſemoir, & ne les recouvrir que de la petite quantité de terre qu'on ſait être convenable. Par ce moyen la jeune plante ſe trouve au fond d'une petite rigole, ce qui eſt fort avantageux, non-ſeulement à cauſe de l'eau qui s'y ramaſſe; mais encore, parce que cette rigole ſe rempliſſant dans la ſuite, la plante ſe trouve rehauſſée par de nouvelle terre.

Il ne ſera pas néceſſaire de labourer tous les intervalles à la fois, mais tantôt les uns, tantôt les autres; de cette façon l'on ne laboureroit qu'une cinquieme partie de terrein, enſorte que le *ſainfoin* pourra ſubſiſter trente ans dans une même terre, ce qui la rendra bien plus propre à recevoir les autres grains qu'on y voudra mettre dans la ſuite.

Le *ſainfoin* mérite bien qu'on donne des ſoins à ſa culture, car c'eſt aſſurément une des plus profitables plantes qu'on puiſſe cultiver. La luzerne ne peut venir que dans les terres fraîches, humides, & très-ſubſtantielles. Le trefle ne réuſſit que dans les bonnes terres: au lieu que le *ſainfoin* s'accommode de toutes ſortes de terres; & quoiqu'il vienne mieux dans les unes que les autres, il ſubſiſte dans les plus mauvaiſes.

Le *ſainfoin* a cet avantage ſur les prés ordinaires, qu'il fournit beaucoup plus d'herbe. Outre cela, on parvient plus fréquemment à le faner à-propos; car le pois de brebis, la veſſe, la luzerne, le trefle, & même les foins ordinaires, doivent être fauchés, quand ces différentes plantes ſont parvenues à leur maturité; ſi l'on différoit, on courroit riſque de tout perdre: que le tems ſoit à la pluie ou non, il faut les faucher, au riſque de voir l'herbe pourrir ſur le champ, ſi la pluie continue. Il n'en eſt pas de même du *ſainfoin*; car on peut le faucher en différens états avec un profit preſqu'égal.

1°. On peut faucher le *ſainfoin* avant que les fleurs ſoient du tout épanouies. Alors on a un fourrage fin qui eſt admirable pour les bêtes à cornes; & ces *ſainfoins* fauchés de bonne heure, fourniſſent un beau regain qui dédommage amplement de ce qu'on a perdu, en ne laiſſant pas parvenir la plante à toute ſa longueur.

M. Tull prétend même que ce fourrage eſt ſi bon, qu'on peut ſe diſpenſer de donner de l'avoine aux chevaux, quand on leur fournit de cette nourriture. Il aſſure qu'il a entretenu pendant toute une année un attelage de chevaux en bon état, en ne leur donnant que de ce foin, quoiqu'ils fuſſent occupés à des travaux pénibles. Il ajoute qu'il a engraiſſé des moutons avec la même nourriture, plus promptement que ceux qu'on nourriſſoit avec du grain. Mais on ne peut avoir de ce bon foin, que quand on le cultive ſuivant ſa méthode: l'autre monte en fleur preſqu'au ſortir de terre.

2°. Si le tems eſt diſpoſé à la pluie, on peut différer à faucher le *ſainfoin* quand il eſt en fleur. Ce fourrage eſt encore fort bon pour les vaches, mais il faut prendre garde en le fannant de faire tomber la fleur, car les beſtiaux en ſont très-friands, & cette partie qui ſe détache aiſément, les engage à manger le reſte.

3°. Si la pluie continue, on peut laiſſer le *ſainfoin* ſur pied, juſqu'à ce qu'il ſoit entre fleur & graine. Alors la récolte eſt plus abondante; non-ſeulement parce que la plante eſt parvenue à toute ſa grandeur; mais encore parce que l'herbe étant mieux formée, elle diminue moins en ſe ſéchant. Il eſt vrai que le fourrage n'eſt pas ſi délicat; mais les chevaux s'en accommodent bien, parce qu'ils aiment à trouver ſous la dent les graines de *ſainfoin* qui commencent à ſe former.

4°. Si le tems continue à être à la pluie, plutôt que de s'expoſer à voir pourrir ſur terre ſon *ſainfoin*, il vaut mieux le laiſſer ſur pié. Car la graine mûrit & dédommage en bonne partie de la perte du fourrage; non-ſeulement parce que cette graine peut ſe vendre à ceux qui veulent ſemer du *ſainfoin*, mais encore parce que deux boiſſeaux de cette graine nourriſſent auſſi bien les chevaux, que trois boiſſeaux d'avoine: & généralement tous les beſtiaux en ſont très-friands, auſſi bien que les volailles.

Lorſque la paille de ce *ſainfoin* qui a fourni de la graine a été ſerrée à-propos, elle peut encore ſervir de fourrage au gros bétail. Ils la préferent au gros foin de prés-bas, & à la paille du froment; mais pour qu'ils la mangent bien, il la faut hacher à-peu-près comme on fait la paille en Eſpagne, ou la battre avec des maillets, comme on fait le jonc marin dans quelques provinces.

Il nous reſte à dire quelque choſe de la façon de fanner le *ſainfoin*. La faux le range par des eſpeces de bandes, qu'on nomme des ondins, parce qu'on les compare aux ondes qui ſe forment ſur l'eau. Dans le tems de hâle, le deſſus des ondins eſt ſec, un ou deux jours après qu'il a été fauché. Lorſqu'il eſt en cet état, le matin après que la roſée a été diſſipée, on retourne les ondins l'un vers l'autre. Cette opération ſe fait aſſez vîte, en paſſant un bâton ſous les ondins pour les renverſer.

On les renverſe l'un vers l'autre, pour que les deux ondins ſe trouvent ſur la partie du champ qui n'a pas été labourée, & pour qu'il y ait moins de foin perdu; parce que, quand on le ramaſſe, il ſuffit de faire paſſer le rateau, ou pour parler comme les fermiers, le faucher ſur les eſpaces.

Sitôt que les ondins retournés ſont ſecs, on les ramaſſe avant la roſée du ſoir en petits meulons, qu'on appelle des *oiſons*, parce qu'étant ainſi diſpoſés, ils reſſemblent à un troupeau d'oies répandues dans un champ, & comme le *ſainfoin* eſt en plus groſſes maſſes, il craint moins la roſée, & même la pluie quand elle n'eſt pas abondante.

Si on laiſſoit le *ſainfoin* répandu fort mince ſur tout le champ pendant une huitaine de iours, quand même il ne tomberoit point d'eau, il perdroit beaucoup de ſa qualité. C'eſt pourquoi, ſitôt qu'il eſt ſuffiſamment ſec, il faut le mettre en groſſes meules, ou le ſerrer dans les granges: & à cette occaſion, il eſt bon de remarquer, que ſuppoſant le *ſainfoin* & le foin

foin ordinaire également ſecs, on peut faire les meules de *ſainfoin* beaucoup plus groſſes que celles de foin, ſans craindre qu'il s'échauffe, parce que les brins ſe preſſant moins exactement les uns contre les autres, il paſſe entre deux de l'air qui empêche la fermentation.

On a obſervé que le *ſainfoin* n'eſt jamais meilleur que quand il a été deſſeché par le vent, & ſans le ſecours du ſoleil. Outre cela, une pluie qui feroit noircir le foin ordinaire, le trefle, & même la luzerne, n'endommage pas le *ſainfoin;* il n'eſt véritablement altéré que quand il eſt pourri ſur le champ.

Quand le tems eſt diſpoſé à la pluie, ſi le *ſainfoin* n'eſt pas encore ſec, on peut le ramaſſer en petits meulons, & on ne craindra pas qu'il s'échauffe, ſi l'on met au milieu de chaque meulon une corbeille, ou un fagot qui permette la circulation de l'air & l'évaporation des vapeurs; mais ſitôt que l'herbe eſt bien ſeche, il faut la ſerrer dans des granges, ou en former de groſſes meules, & les couvrir avec du chaume.

Parlons à préſent de la récolte du *ſainfoin* qu'on a laiſſé mûrir pour la graine. Comme toutes les fleurs du *ſainfoin* ne s'épanouiſſent que les unes après les autres, la graine ne mûrit pas non plus tout-à-la-fois. Si l'on coupoit le *ſainfoin* lorſque les graines d'en bas ſont mûres, on perdroit celles de la pointe. Si l'on attendoit pour faucher les *ſainfoins*, que la graine de la pointe fût mûre, celle d'en bas ſeroit tombée & perdue. Ainſi il faut choiſir un état moyen, & alors les graines qui ſont encore vertes achevent de mûrir, & au bout de quelque tems, elles ſont auſſi bonnes que les autres.

Il faut bien ſe donner de garde de faucher, ni de ramaſſer ces ſortes de *ſainfoins* dans la chaleur du jour; la plus grande partie de la graine ſeroit perdue. Le vrai tems pour ce travail, eſt le matin ou le ſoir, quand la roſée ou le ſerein rendent la plante plus ſouple.

S'il fait beau, le *ſainfoin* ſe deſſeche aſſez en ondins, ſans qu'il ſoit beſoin de les retourner; mais s'il a plû, & qu'on ſoit obligé de retourner les ondins, le mieux eſt pour ne point faire tomber la graine, de paſſer le bâton ſous les épis & de renverſer l'ondin de façon que les piés des *ſainfoins* ne faſſent que tourner comme ſur un axe. Il ne faut pas attendre que le *ſainfoin* ſoit fort ſec pour le mettre en meules, car on courroit riſque de perdre beaucoup de graines. Il y a des gens qui pour ne point courir ce riſque, l'enlevent dans des draps; alors on le peut ſerrer ſi ſec qu'on veut, puiſque la graine ne peut ſe perdre.

Mais ſi l'on veut battre le *ſainfoin* dans le champ, il ne faut point faire de meules; il ſuffit de ramaſſer le *ſainfoin* en meulons, & pour lors il ne peut pas être trop ſec. On prépare une aire à un coin d'un champ, ou bien l'on étend un grand drap par terre; deux métiviers battent le *ſainfoin* avec des fleaux, pendant que deux perſonnes leur en apportent de nouveau dans des draps, & deux autres nettoient groſſierement avec un crible la graine qui eſt battue. La graine ainſi criblée, & miſe dans des ſacs, eſt portée à la maiſon. A l'égard de la paille, on la ramaſſe en groſſes meules pour la nourriture du bétail; mais il faut empêcher qu'elle ne ſoit mouillée, parce qu'elle ne ſeroit plus bonne à rien.

Un article très-important, & néanmoins très-difficile, eſt de conſerver la ſemence qui a été battue dans le champ; car il n'y a pas le même inconvénient pour celle qu'on engrange avec la paille; elle ſe conſerve à merveille.

Celle qui eſt dépouillée de ſa paille, a une diſpoſition très-grande à fermenter, de ſorte qu'un petit tas eſt aſſez conſidérable pour que la graine du centre s'échauffe. Inutilement l'étendroit-on dans un grenier à ſept ou huit pouces d'épaiſſeur; ſi on ne la remuoit pas tous les jours, elle s'échaufferoit. Le meilleur moyen eſt de faire dans une grange un lit de paille, puis un lit fort mince de graine, un lit de paille & un lit de graine, & l'hiver on peut retirer cette graine, & la conſerver dans un grenier; car comme elle a perdu ſa chaleur, elle ne court plus le même riſque de ſe gâter.

Il faut terminer ce qui regarde le *ſainfoin*, par avertir que ſi on ne faiſoit pas paître les *ſainfoins* par les beſtiaux, ils ſeroient bien meilleurs qu'ils ne ſont. M. Tull recommande ſurtout qu'on les défende du bétail la premiere & la ſeconde année & tous les ans au printems.

Enfin il prétend qu'il a rajeuni des pieces de *ſainfoin* où le plant étoit languiſſant, en faiſant labourer des plates-bandes de trois piés de largeur, & laiſſant alternativement des planches de *ſainfoin* de même largeur. Il aſſure que ce *ſainfoin* ayant étendu ſes racines dans les plates-bandes labourées, avoit repris vigueur & fourni de très-bonne herbe. *Voyez* Tull, *Horſeboing Husbandry*, *p.* 76 *& ſuiv.* ou le *traité* de M. du Hamel *de la culture des terres. tom. I.* (*D. J.*)

SAINFOIN, SAINT-FOIN *ou* GROS FOIN, (*Mat. méd.*) les anciens faiſoient de cette plante beaucoup plus d'uſage que nous. Dioſcoride, Galien, Pline, *&c.* en parlent comme d'un remede uſité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils regardoient les feuilles de cette plante comme fortifiantes, réſolutives, diaphorétiques & diurétiques: mais encore une fois, les modernes ne l'employent plus.

On a obſervé que les feuilles de *ſainfoin cueillies* immédiatement avant l'apparition de la fleur, & ſéchées avec ſoin, prenoient la forme extérieure & l'odeur du thé verd: il ne ſeroit pas étonnant qu'elles euſſent auſſi la même vertu. *Voyez* THÉ. (*b*)

SAINGOUR, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans l'Indouſtan, ſur la route d'Agra à Patna. Elle ſe perd dans le Géméné. (*D. J.*)

SAINT, adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce nom qui ſignifie *pur*, *innocent*, *parfait*, convient particulierement à Dieu qui eſt *ſaint* par eſſence.

Il a été communiqué aux hommes célebres par leur vertu & leur piété: les premiers fideles l'ont donné généralement à tous les chrétiens qui vivoient conformément aux lois de Jeſus-Chriſt. Dans la ſuite le nom de *ſaint* & de *très-ſaint*, a été donné & ſe donne encore aux patriarches, aux évêques, aux prêtres, aux abbés, & autres perſonnes d'une éminente piété. Mais on a particulierement affecté le nom de *ſaint*, à ceux qui ſont morts & que l'on croit jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs, à leurs patriarches, à leurs évêques morts dans la communion de l'Egliſe catholique, & aux perſonnes qui avoient vécu & qui étoient mortes ſaintement. Dans l'egliſe latine ce nom a été donné autrefois aux martyrs, & à tous ceux dont la ſainteté étoit notoire. Depuis le xij. ſiecle on l'a réſervé à ceux qui ont été canoniſés par les papes après les informations & cérémonies accoutumées. *Voyez* CANONISATION.

Un des points qui diviſent les Proteſtans d'avec les Catholiques, c'eſt que ceux-ci adreſſent aux *ſaints* des vœux & des prieres pour obtenir leur interceſſion auprès de Dieu; ce que les Proteſtans condamnent comme une idolâtrie, prétendant que c'eſt aſſez honorer les *ſaints*, que de propoſer leurs exemples à imiter. *Voyez* CULTE & INVOCATION.

Le nombre des *ſaints* reconnus pour tel eſt preſque infini; le pere Papebrok en compte dix-ſept ou dix-huit cens pour le premier jour de Juin ſeulement; ce ne ſont pas ſeulement les Proteſtans qui ont trouvé étrange cette multitude prodigieuſe de *ſaints*. Le ſavant pere Mabillon écrivain très-catholique, dans ſa diſſertation ſur le culte des *ſaints* inconnus, obſerve qu'on rend des honneurs à des *ſaints* prétendus, qui peut-être n'étoient pas chrétiens, dont on ne ſait pas même les noms, ou auxquels on adreſſe des prieres ſans ſavoir par aucun jugement de l'Egliſe, s'ils ſont dans le ciel. Mais l'Egliſe, loin d'autoriſer les ſuperſtitions à cet égard, les condamne & veut qu'on ne reconnoiſſe pour *ſaints*, que ceux dont on a des actes authentiques. Bollandus, Roſweid, le pere Papebrock & autres jéſuites, ſe ſont attachés avec un zele infatigable à ce travail, & ont publié vingt-quatre volumes *in-folio* pour les ſix premiers mois de l'année, & depuis la mort du pere Papebrock, ſes continuateurs en ont encore donné pluſieurs. *Voyez* ACTES & BOLLANDISTES. (1)

SAINT LE, (*Hiſt. jud.*) dans l'Ecriture, marque en

(1) Ce ne ſont pas des matieres à traiter ſi ſuperficiellement. Outre les articles auxquels on renvoie dans le préſent, le lecteur doit conſulter les ouvrages, qui ſont en grand nombre, des plus habiles théologiens qui ont écrit ſur ce ſujet. Qu'il liſe ſur tout celui de l'immortel Benoît XIV. rempli d'érudition. Qu'il liſe auſſi la diſſertation préliminaire que ce grand Pontife a mis en forme de

en particulier la partie du temple qui étoit entre le veſtibule & le ſanctuaire, & dans laquelle on voyoit le chandelier d'or, l'autel des parfums, & la table des pains de propoſition.

Le *ſaint* ou les *ſaints*, *ſancta*, ſe prend pour tout le temple, ou même pour le ciel: *le Seigneur a regardé du haut de ſon ſaint*, pſal. c. j. ✠. 20. *Louez le Seigneur dans ſon ſaint*, pſ. cl. ✠. 1.

Le *ſaint des ſaints*, ou le *ſanctuaire*, marque la partie la plus intérieure & la plus ſacrée du temple, où étoit l'arche d'alliance, & où perſonne n'entroit jamais, ſinon le grand-prêtre, une fois l'année au jour de l'expiation ſolemnelle. *Voyez* EXPIATION & SANCTUAIRE.

SAINT, SAINTETÉ, (*Critique ſacrée.*) ἅγιος, ὅσιος, ἁγιότης, ὁσιότης; *ſainteté* ſignifie *la pureté d'ame*, Theſſ. iij. 13. *la piété envers Dieu*, Luc, j. 75. La *ſainteté*, dit Platon, eſt cette partie de la juſtice qui conſiſte dans le ſervice des dieux; & celle qui conſiſte dans les devoirs des hommes envers les hommes, eſt la ſeconde partie de la juſtice. Mais la *ſainteté du temple* dans l'Exode, c'eſt le temple de Jéruſalem conſacré au culte de Dieu ſeul. Les *choſes ſaintes* ſont les myſteres de la Religion, *Matt. vij.* 6. La qualification de *ſaints*, ſe donne dans le vieux Teſtament aux anges, aux prophetes, aux patriarches, aux ſacrificateurs, au peuple juif; dans le nouveau-Teſtament les apôtres honorent de ce titre les fideles & les chrétiens, parce qu'ils doivent mener une vie pure & religieuſe. (*D. J.*) (1)

SAINT, (*Géog. mod.*) les mots *ſaint* & *ſainte*, ont été impoſés en Géographie à pluſieurs lieux où l'on a bâti des égliſes & des monaſteres, auxquels on a donné le nom de *ſaints* dont on y révéroit la mémoire.

Ces égliſes & ces monaſteres ont été avec le tems accompagnés de quelques maiſons, & ont vu ſe former à l'ombre de leurs clochers, des villages, des bourgs, ou des villes, qui ont enſuite pris le nom du *ſaint*.

Des navigateurs ont trouvé des îles, des rivieres, des ports, dont ils ignoroient la dénomination, & ils leur ont donné celui du *ſaint* ou de la *ſainte*, dont ils portoient eux-mêmes le nom, ou du *ſaint* dont l'égliſe célébroit la mémoire le jour de la découverte.

Il eſt arrivé de cette maniere, que les noms de *ſaint* & de *ſainte*, ſont devenus aſſez ridiculement des noms géographiques; de plus, ces noms géographiques en ſe multipliant prodigieuſement, ont jetté une grande confuſion dans cette ſcience; mais il n'y a point de moyen d'y remédier.

Les Italiens diſent *ſanto*, pour *ſaint*; ſeulement au lieu de *ſanto*; ils diſent *ſant* devant les mots qui commencent par une voyelle, & *ſan* devant ceux qui commencent par une conſonne, *ſant'Ambroſio*, *ſant' Agoſtino*, *ſan Paolo*. Cette regle eſt la même dans les noms de lieux impoſés par les Eſpagnols.

On ne trouvera guere dans ce Dictionnaire (& ſeulement ſous leurs noms propres) que les endroits un peu conſidérables, nommés par les François *ſaint*, par les Italiens & les Eſpagnols *ſanto*, *ſant'* ou *ſan*; car les détails minutieux ne conviennent point à cet ouvrage. (*D. J.*)

SAINTS *culte des*, (*Hiſt. eccléſ.*) ce n'eſt pas mon deſſein de faire méthodiquement l'hiſtoire de l'invocation & du *culte des ſaints*; mais le lecteur ſera peut-être bien-aiſe de trouver ici le morceau de M. Newton ſur cette matiere, & qui n'a point encore été traduit en françois.

Trois choſes, ſelon lui, donnerent occaſion à ce culte; 1°. les fêtes célébrées en mémoire des martyrs; 2°. la coutume de prier auprès de leurs ſépulchres; 3°. les prétendus miracles opérés par leurs reliques.

Grégoire de Nyſſe rapporte que Grégoire évêque de Néocéſarée & de Pont, s'étant apperçu que les jeux & les fêtes payennes retenoient le commun peuple dans l'idolâtrie, permit qu'on célébrât des fêtes en mémoire des martyrs, & que le peuple s'y divertît. On ſubſtitua bien-tôt après la fête de Noël aux bacchanales; celle du premier Mai aux jeux de Flora; celles de la ſainte Vierge, de ſaint Jean-Baptiſte, & des apôtres, aux fêtes marquées dans le vieux calendrier romain, les jours de l'entrée du ſoleil dans quelque ſigne de zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un regiſtre exact des actes des martyrs afin d'en célébrer la mémoire; & Felix évêque de Rome, jaloux de la gloire des martyrs, commanda d'offrir annuellement des ſacrifices en leur nom.

La coutume de s'aſſembler dans les cimetieres où étoient les ſépulchres des martyrs, laquelle commença à être en vogue du tems de la perſécution de Dioclétien, contribua encore à l'établiſſement du *culte des ſaints*. Le concile d'Eliberi ou d'Elvire en Eſpagne, tenu en 305, défendit d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimetieres des martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les cimetieres des vrais martyrs, alloient faire leurs prieres auprès des ſépulchres des martyrs hérétiques; & l'an 324, un autre concile dénonça anathème à ceux qui par arrogance, abandonneroient les congrégations des martyrs, les liturgies qu'on y liſoit, & la commémoration qu'on faiſoit de ces athletes du Seigneur.

Avant qu'on eût la liberté de bâtir des égliſes pour y célébrer le ſervice divin, on s'aſſembloit dans les cimetieres des martyrs; on y faiſoit tous les ans une commémoration de leur martyre; on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'eau bénite ſur ceux qui y venoient pour leurs dévotions. Lorſqu'enſuite la paix fut donnée à l'Egliſe, & qu'on bâtit des temples magnifiques pour s'y aſſembler, on tranſporta les corps des *ſaints* & des martyrs dans ces temples. L'empereur Julien reprocha aux chrétiens cette coutume.

Dans la ſuite, on attribua aux os des martyrs la vertu de faire taire les oracles, de chaſſer les démons, de guérir les malades, d'opérer toutes ſortes de miracles; c'eſt ce qu'on prouve par des témoignages de divers peres. On garda religieuſement leurs reliques; on s'imagina que les *ſaints* après leur mort, devenoient les protecteurs & comme les dieux tutélaires des lieux où étoient leurs os.

Enfin, on commença à leur rendre un culte religieux & à les invoquer, premierement en Egypte & en Syrie, enſuite à Conſtantinople, & dans les égliſes d'occident. Grégoire de Naziance adreſſe des prieres à Athanaſe & à Baſile; & il rapporte que Juſtine fut protégée miraculeuſement, parce qu'elle invoquoit la ſainte Vierge. Grégoire de Nyſſe implora le ſecours d'Ephrem & du martyr Théodore. A Conſtantinople, l'invocation des *ſaints* fut inconnue juſqu'à l'année 379, que Grégoire de Naziance la leur enſeigna: ſaint Chryſoſtome l'appuya fortement; mais l'empereur Théodoſe défendit quelque tems après, de déterrer les os des *ſaints* & des martyrs, ou de les tranſporter d'un lieu à un autre.

Sans adopter toutes les idées de M. Newton, on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait dans ce petit morceau des vûes très-juſtes ſur l'origine du culte des *ſaints*; & d'ailleurs il faut obſerver que ce beau génie n'avoit fait que jetter ces remarques ſur le papier, ſans y mettre la derniere main. (*D. J.*) (2)

SAINTAUBINET, (*Marine.*) c'eſt un pont de cordes ſupporté par des bouts de mâts, poſés en-travers ſur le plat-bord, à l'avant des vaiſſeaux marchands. *Voyez encore* PONT DE CORDES.

de lettre Apoſtolique en tête du Martyrologe de la derniere édition. Le lecteur trouvera dans l'un & l'autre de ces ouvrages de quoi ſe ſatisfaire & porter un juſte jugement ſur les matieres qu'on n'a fait qu'ébaucher dans cet article. „ *Ab aliis quidem quos ſcientia* „ *inflat, inexplebili quadam dubitando prurigine ab aliis vero, qui* „ *ad ſobrietatem ſapiunt, eo conſilio, ut quæ ſubobſcura ſunt vel in-* „ *certa, nota quadam veritatis luce donentur* „ loc cit. (Z)

(1) Voyez Calmet *diction de la Bible*. Vous y trouverez une explication plus détaillée & plus préciſe de tout ce qui regarde les mots *Saints*, *Sainteté*. (Z)

(2) Si l'auteur n'a pas eu *le deſſein de faire méthodiquement l'hiſtoire de l'invocation & du culte des Saints*, je ne juge pas à propos non plus de m'engager dans une entrepriſe ſi vaſte & de ſi longue haleine. Le lecteur peut conſulter les articles *Culte*, *Invocation*, *Priere*, *Images*, *Reliques* & autres, enſemble les Notes qui y ont été faites dans cette édition. Mais on trouvera dans les ouvrages de Théologie ces matieres traitées au long par les plus ſavans Théologiens. Nous en avons un entr'autres excellent *de cultu Sanctorum*, fait exprès avec un grand fond d'érudition par le ſavant abbé Trombelli, chanoine regulier de la Congregation du Rhin. Je ne ſaurois mieux adreſſer le lecteur qu'à cet ouvrage. Il y trouvera des vues bien plus juſtes ſur l'origine du culte des *Saints* que dans cet extrait ſuppoſé de M. Newton, à l'autorité & jugement duquel on doit avoir peu d'égard en fait de Théologie, critique ſacrée, ou hiſtoire eccléſiaſtique, quoiqu'il ſoit d'ailleurs l'homme le plus entendu en Phyſique & en mathematiques. (Z)

SAINTE-BARBE, ſ. f. (*Marine.*) nom qu'on donne à la chambre des cannoniers, parce qu'ils ont choiſi *ſainte Barbe* pour patrone. C'eſt un retranchement à l'arriere du vaiſſeau, au-deſſus de la ſoute, & au-deſſous de la chambre du capitaine. *Voyez la Marine, Pl. IV. fig.* 1. *la ſainte-Barbe, cottée* 107. On l'appelle auſſi *gardiennerie*, parce que le maître canonnier y met une partie de ſes uſtenſiles. Il y a ordinairement deux ſabords pratiqués dans l'arcaſſe, pour battre par derriere, & le timon ou barre du gouvernail y paſſe.

SAINTE-CROIX, L'ÎLE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles ſituée par les 17 degrés 36 minutes de *latitude*, au nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'eſt ſud-eſt de Portorico, ſa longueur eſt d'environ 9 lieues ſur une largeur inégale; ſon terrein produit les plus beaux arbres du monde, dont le bois eſt propre à conſtruire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit ſous la domination de la France, depuis l'établiſſement des Antilles, fut cédée vers le commencement du regne de Louis XV. aux Danois, qui y ont aujourd'hui une aſſez nombreuſe colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINTE-LUCIE, BOIS DE, (*Botan.*) eſpece de cériſier ſauvage. *Voyez* MAHALEB, (*Botan.*)

SAINTES, *ou* SAINCTES, (*Géog. mod.*) on écrivoit anciennement *Xaintes*; ville de France, capitale de la Saintonge, ſur la Charente, qu'on y paſſe ſur un pont, à 16 lieues au ſud eſt de la Rochelle, & à 25 au nord-eſt de Bourdeaux.

Cette ville, qui du tems d'Ammien Marcellin, étoit une des plus floriſſantes de l'Aquitaine, eſt aujourd'hui une petite & pauvre ville; ſes rues ſont étroites, & les maiſons mal bâties. Il y a cependant une ſénéchauſſée, un préſidial, & une élection, qui eſt de la généralité de la Rochelle. Les Jéſuites y ont tenu un college, & les Lazariſtes y tiennent un ſéminaire.

L'évêché de *Saintes*, qui paſſe pour un des plus anciens des Gaules, eſt ſuffragant de Bourdeaux; il vaut douze à quinze mille livres de revenu, toutes les charges acquittées. Il eſt compoſé de 565 égliſes, tant paroiſſiales que ſuccurſales; ces dernieres ſont au nombre d'environ 60. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé d'un doyen & de vingt-quatre chanoines, dont les quatre qui ont les dignités, ſont nommés par l'évêque, quoique le chapitre ſoit indépendant de lui.

On a tenu divers conciles à *Saintes*; ſavoir en 563, 1075, 1080, 1088 & 1096; c'eſt dans ce dernier que fut ordonné le jeûne des veilles des apôtres.

Il y a dans un fauxbourg de cette ville, une riche abbaye de bénédictines, fondée l'an 1047, ſous le titre de *Notre-Dame*. *Long.* 37. 2. *lat.* 45. 39.

La ville de *Saintes* s'appelloit anciennement *Mediolanum*, comme Milan dans la Gaule ciſalpine, & elle avoit un amphithéâtre avec beaucoup d'autres marques de grandeur lorſqu'elle étoit ſituée ſur une montagne. Cette ville que les auteurs, juſqu'au cinquieme-ſiecle, appellent *Mediolanum*, ayant été entierement ruinée par le paſſage des Vandales, & des autres barbares qui traverſerent les Gaules pour aller en Eſpagne, fut rebâtie dans une ſituation plus commode que l'ancienne, car elle eſt ſur le bord de la Charente. Depuis ce tems-là, le nom *Mediolanum* n'a plus été en uſage, on ne s'eſt ſervi que de celui du peuple *Santones*, d'où eſt venu le mot de *Saintes*.

Amelotte (*Denys*), pere de l'oratoire, naquit à *Saintes*, en 1606, & ſe montra de bonne heure ennemi de MM. de Port-royal, dans l'eſpérance d'obtenir un évêché. Il a donné une verſion du nouveau Teſtament en *quatre volumes in*-8°. qu'il mit au jour en 1666, 1667 & 1668. Cette verſion n'eſt pas fort exacte, & l'on y a trouvé des fautes aſſez groſſieres, principalement pour ce qui regarde la critique. Le pere Amelotte mourut en 1678, agé de ſoixante-douze ans. (*D. J.*)

SAINTETÉ, ſ. f. *Gramm. & Théolog.*) qualité ou état d'un homme ſaint, ou exempt de péché. *Voyez* PÉCHÉ.

Sainteté ſe dit auſſi des perſonnes ſacrées, & des choſes deſtinées au ſervice de Dieu & aux uſages de la religion. *Voyez* SACRÉ & SAINT.

On dit dans ce ſens jours *ſaints*, ordonnances *ſaintes*, *ſainte* Bible, *ſaint* Evangile, guerre *ſainte &c.* Les Catholiques romains appellent l'inquiſition, le *ſaint office*, &le ſiege de Rome, le *ſaint ſiege*. *Voyez* INQUISITION. *&c.*

Sainte huile, eau *ſainte*, &c. *Voyez* ONCTION, EAU, *&c.*

La Paleſtine eſt appellée par excellence la *Terre ſainte*, & Jéruſalem la *ſainte cité*. Tel prince croyoit ſignaler ſa religion en allant combattre pour la conquête de la Terre *ſainte*. *Voyez* CROISADE.

Dans les pays catholiques, un tiers de l'année eſt employé en fêtes ou jours *ſaints*. Il n'y a point d'autres jours *ſaints* en Ecoſſe, que le Dimanche.

Semaine *ſainte*, eſt la derniere ſemaine du carême, que l'on appelle auſſi *ſemaine de la paſſion*. *Voyez* CARÊME & PASSION.

On donne quelquefois le nom d'*année ſainte*, à l'année du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Il y avoit dans le tabernacle, & enſuite dans le temple de Salomon, deux lieux particuliers, dont l'un s'appelloit le lieu ſaint, *ſanctum*, & l'autre, qui étoit le plus reculé, le ſaint des ſaints, *ſanctum ſanctorum*, ou *le ſanctuaire*. *Voyez* SANCTUAIRE.

Le *ſaint* étoit ſeparé du *ſaint des ſaints* par un voile. L'arche de l'alliance étoit dans ce dernier. *Voyez* ARCHE.

Sainteté eſt un titre de vénération que l'on donne au pape, comme celui de *majeſté* aux rois. *Voyez* TITRE, QUALITÉ.

Les rois même, quand ils écrivent au pape, lui donnent le titre de *ſainteté* ou de *ſaint pere*, en latin, *ſanctiſſime & beatiſſime pater*. *Voyez* PAPE.

On donnoit autrefois le titre de *ſainteté* à tous les évêques, comme on voit dans ſaint Auguſtin, Fortunat, Nicolas I. Caſſiodore, *&c.* Saint Grégoire même en a appellé quelques-uns votre *beatitude* & votre *ſainteté*.

Les empereurs grecs de Conſtantinople portoient le titre de *ſaint* & de *ſainteté*, à cauſe de l'onction de leur ſacre. Du Cange ajoute qu'on a auſſi donné le nom de *ſainteté* à quelques rois d'Angleterre, & que les orientaux l'ont ſouvent refuſé au pape.

SAINTEUR, ſ. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot qui ſe trouve dans la coutume d'Haynault, *ch. xxiij.* où il eſt traité du rachat de ſervage, pour lequel eſt dûe quelque redevance à celui par lequel la perſonne a été affranchie. Un *ſainteur* ou *ſaintier* étoit un ſerf d'égliſe, un oblat, un homme qui par dévotion s'étoit fait ſerf d'un ſaint ou d'une ſainte, patrons de cette égliſe. Pour cet effet le *ſainteur* ſe paſſoit la corde des cloches au cou, & mettoit ſur ſa tête, & quelquefois ſur l'autel, quelques deniers de chevage; voilà une idée folle, & qui tient bien de la barbarie des anciens tems. Comme les ſervitudes étoient différentes, dit M. de Lauriere, tous ceux qui étoient *ſainteurs* ou *ſaintiers* des égliſes n'étoient pas ſerfs mainmortables & mor-taillables, ni hommes de corps.

SAINT-GRAAL, (*Hiſt. des pierres précieuſes. Litholog.*) vaſe précieux fait, à ce qu'on dit, d'une ſeule émeraude. On a béni & ſanctifié ce vaſe ſous le nom ridicule de *ſaint-Graal*. Les chanoines de l'égliſe cathédrale de Gènes en ſont les dépoſitaires. Durant le ſéjour que Louis XII. fit à Gènes, l'an 1502, les chanoines le lui firent voir.

Ce vaſe s'eſt toujours conſervé dans le tréſor de la métropole. Il eſt taillé en forme de plat d'un exagone régulier. Il a ſept pouces de chaque côté, quatorze pouces de diametre, trois pouces & demi de creux, trois lignes d'épaiſſeur. On voit au-deſſous du vaſe deux anſes taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diametre. Le vaſe peſe un marc & demi ou douze onces.

La couleur de cette pierre eſt, au jour, d'un verd qui ſurpaſſe celui des autres émeraudes. A la lumiere des flambeaux, elle eſt tranſparente, nette & brillante; on voit ſur une de ſes anſes une entaille faite par un lapidaire, en préſence de l'empereur Charles V. qui fut convaincu par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude; mais il eſt fort permis d'en douter.

Ce vaſe fut trouvé, diſent les Génois, à la priſe de Céſerée. Les alliés partagerent le butin; les Vénitiens s'emparerent de l'argent; les Génois ſe contenterent de cette pierre. On lit dans un manuſcrit de la métropole, que c'eſt le plat dans lequel Jeſus-Chriſt mangea l'agneau paſcal à la derniere cêne qu'il fit avec ſes apôtres. La tradition de la république veut que ce ſoit le plat où fut préſentée la tête de S. Jean-Baptiſte.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation ſérieuſe; mais cette émeraude, ſi elle étoit vraie, ſeroit une piece ſinguliere. On ne la montre, pour le per-

perſuader au public, qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en ſurplis & avec l'étole prend le vaſe, ayant paſſé au cou un cordon dont chaque bout eſt noué à chacune des anſes. On ne la montre encore qu'aux perſonnes de diſtinction, & par un decret du ſénat.

M. le chevalier de Creſnay, lieutenant général des armées navales, qui conduiſit à Genes, par ordre du roi, madame infante, ducheſſe de Parme, ſur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vaſe, & le vit avec tous les officiers de ſon eſcadre. M. de la Condamine l'a examiné de ſon côté, & en a parlé dans un mémoire qu'il a lu à l'académie des Sciences. (*D. J.*)

SAINT LOUIS, ORDRE DE, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis le Grand, pour honorer la valeur de ſes officiers militaires. Le roi en eſt le grand-maître; & par l'édit de création, il a ſous lui 8 grands croix, 24 commandeurs, & les autres ſimples chevaliers. Mais en 1719, le roi actuellement régnant, rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en adminiſtrer les affaires, augmentation de deux grands croix, de cinq commandeurs & de cinquante-trois penſions, nombre au reſte qui n'eſt pas tellement fixe qu'il ne puiſſe être augmenté à la volonté du roi, puiſqu'en 1740 on comptoit quatorze grands croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galeres ſont chevaliers nés. Pour y être admis, il faut avoir ſervi dix ans en qualité d'officier, & faire profeſſion de la religion catholique, apoſtolique & romaine; cependant le tems du ſervice n'eſt pas une regle ſi invariable qu'elle n'ait ſes exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui ſe ſera diſtingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui ſont diſtribuées en penſions de 6000 livres à chacun des grands-croix; de 4000 & de 3000 livres aux commandeurs; de 200 livres à un certain nombre de chevaliers; & enſuite depuis 1500 juſqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & ſous le bon plaiſir du roi. Ces fonds ſont aſſignés ſur l'excédent du revenu attaché à l'hôtel royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre eſt émaillée de blanc, cantonnée de fleurs-de-lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *ſaint Louis* cuiraſſé d'or & couvert de ſon manteau royal, tenant de ſa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les clous, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus inſtituit 1693*; & de l'autre côté, pour deviſe, une épée nue flamboyante, la pointe paſſée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, auſſi en champ de gueules bordée d'azur comme l'autre, & pour legende ces mots: *Bellicæ virtutis præmium*. Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu paſſé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or ſur le juſt-au corps & ſur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée, & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonniere avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'eſt pas limité; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV. donné au mois de Mars 1694, il eſt ſtatué que „ tous ceux qui ſeront admis „ dans cet ordre, pourront faire peindre ou graver „ dans leurs armoiries ces ornemens: ſavoir, les „ grands-croix, l'écuſſon accollé ſur une croix d'or „ à huit pointes boutonnées par les bouts, & un ru„ban large couleur de feu au-tour dudit écuſſon, „ avec ces mots, *Bellicæ virtutis præmium*, écrits „ ſur ledit ruban, auquel ſera attachée la croix du„ dit ordre; les commandeurs de même, à la reſer„ ve de la croix ſous l'écuſſon; & quant aux ſim„ ples chevaliers, il leur eſt permis de faire peindre „ ou graver au bas de leur écuſſon une croix du dit „ ordre attachée d'un petit ruban noué auſſi de cou„ leur de feu „.

SAINTOIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le diocèſe de Toul en Lorraine, entre le Toulois & le Chaumontois. Ce petit pays eſt appellé dans les titres *Segontenſis pagus*, ou *comitatus Segintenſis*. Frédegaire parle d'un de ſes comtes, & il y en eut d'autres que celui-là. Le *Saintois* changea ſon nom en celui de *Vaudemont* ſur la fin du xj. ſiecle, & l'empereur l'érigea en comté, ſéparé du duché de Lorraine; mais il y a été réuni par le duc René, l'an 1473. (*D. J.*)

SAINTONGE, LA, (*Géog. mod.*) province de France bornée au nord par le Poitou & l'Aunis, au midi par le Bourdelois, au levant par l'Angoumois & le Périgord, au couchant par l'Océan. Elle a environ 25 lieues de long, & 12 de large. La Charente la partage en méridionale & ſeptentrionale. La premiere a Saintes capitale, Marennes, Royan, Mortagne, *&c.* La ſeconde comprend Saint-Jean-d'Angeli, Tonnay-Charente, Taillebourg, *&c.*

Les *Saintongeois*, ainſi que Saintes, capitale du pays, ont tiré leur nom des peuples *Santones*, célebres dans les anciens auteurs, comme on le verra ſous ce mot. Ils furent du nombre des Celtes juſqu'à ce qu'Auguſte les joignit à la ſeconde Aquitaine. Céſar dans ſes commentaires vante la fertilité de la *Saintonge*, où le peuple helvétique qui quittoit ſon pays vouloit aller s'établir.

Les François occuperent la *Saintonge* après la defaite & la mort d'Alaric, Eudes, duc d'Aquitaine s'en rendit le maître abſolu. Éléonore de Guienne en étoit en poſſeſſion lorſqu'elle épouſa Henri roi d'Angleterre; il arriva de là que ce pays fut poſſédé par les Anglois en pleine ſouveraineté, juſqu'à ce que Carles V. la leur enleva, & la réunit à la couronne, de laquelle elle n'a point été démembrée depuis: car on ne voit pas que le don que Charles VII. en avoit fait à Jacques I. roi d'Ecoſſe, l'an 1428, ait eu lieu.

La *Saintonge* & l'Angoumois ſont enſemble le douzieme gouvernement de France; mais l'Angoumois eſt du parlement de Paris, & la *Saintonge* eſt du parlement de Bordeaux. Ses finances ſont médiocres. Le domaine eſt preſque entierement aliéné. Les douanes y ſont très-conſidérables, & rapportent beaucoup aux fermiers.

Le pays produit du blé & des vins mais ſon principal commerce eſt le ſel, qui eſt le meilleur de l'Europe. Ce commerce n'eſt pas néanmoins d'une grande utilité à la province, à cauſe des droits prodigieux que levent les fermiers, qui emportent la plus grande partie du profit. Les marais même de la baſſe *Saintonge* ne ſervent plus à-préſent que de pâturages, qu'on appelle *marais-gatz*. Les principales rivieres qui traverſent cette province, ſont la Charente & la Boutonne.

Le Brouageais, petit pays, a été démembré de la *Saintonge*, & fait à-préſent partie du gouvernement d'Aunis.

Jean Ogier de Gombault, l'un des premiers membres de l'académie françoiſe, & en ſon tems un poëte célebre, étoit un gentilhomme de *Saintonge*. Il s'acquit l'eſtime de Marie de Médicis, du chancelier Séguier, & des beaux eſprits de ſon tems. Ses ſonnets & ſes épigrammes ſont les meilleurs de ſes ouvrages. Il compoſa les épigrammes dans ſa vieilleſſe; &, ce qui paroît ſingulier, elles ſont en général ſuperieures à ſes ſonnets, parmi leſquels il y en a beaucoup de très-bons, quoique Deſpréaux diſe:

> *A peine dans Gombault, Maynard & Malleville,*
> *En peut on admirer deux ou trois entre mille.*

Les vers de Gombault ont de la douceur, & ſont tournés avec art; ce qui caractériſe encore ce poëte, c'eſt beaucoup de délicateſſe. Il a fait des pieces de théatre dont la conſtitution eſt dans le goût de ſon ſiecle, mais dont les détails méritent quelque eſtime.

Le dictionnaire & le ſupplément de Moréri ne font point mention de l'Amarante de Gombault: c'eſt une paſtorale en cinq actes, où l'auteur a mis à la vérité trop d'eſprit, mais où l'on trouve auſſi dans quelques endroits le naturel qui convient au genre bucolique. La verſification n'en eſt pas égale; c'eſt un défaut ordinaire à cet auteur dans tous ſes ouvrages un peu longs: il ne ſe ſoutient que dans ſes petites poëſies. Il étoit calviniſte, & mourut en 1666, âgé de près de 100 ans. (*D. J.*)

SAINT-PIERRE DE ROME, (*Architect. mod.*) De l'aveu de toutes les nations, ce temple principal de Rome moderne eſt le plus beau, le plus vaſte, & le plus hardi qui ſoit dans le monde. Dix papes de ſuite contribuerent à l'achevement de la baſilique de *Saint Pierre*.

Jules II. ſous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de ſi nobles accroiſſemens, vou-

lut

lut que Rome eût un temple qui ſurpaſsât de beaucoup Sainte-Sophie de Conſtantinople. Il eut, dit M. de Voltaire, le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X. ſuivit ardemment ce beau projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ſes magnificences avoient épuiſé ſon tréſor. Il n'eſt point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent deſtiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adreſſe. Léon X. eut recours, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape; il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre des indulgences dans toute la chrétienté, à deſſein d'en employer le produit à la conſtruction de ſon nouveau temple, (1)

Le plus ſingulier de cette baſilique, c'eſt qu'en y entrant on n'y trouve rien d'abord qui ſurprenne à un certain point: la ſymmétrie & les proportions y ſont ſi bien gardées, toutes les parties y ſont placées avec tant de juſteſſe, que cet arrangement laiſſe l'eſprit tranquille; mais quand on vient à détailler les beautés de cet admirable édifice, il paroît alors dans toute ſa magnificence. En voici ſeulement les principales dimenſions.

Sa longueur eſt de 594 piés, ſans compter le portique ni l'épaiſſeur des murs. La longueur de la croix eſt de 438 piés; le dôme a 143 piés de diametre en-dedans; la nef à 86 piés 8 pouces de largeur, & 144 de hauteur perpendiculaire; la façade a 400 piés de profil: du pavé de l'égliſe au haut de la croix qui ſurmonte la boule du dôme, on compte 432 piés d'Angleterre. Le portail eſt digne de la majeſté du temple.

Ce ſont d'abord pluſieurs gros piliers qui ſoutiennent une vaſte tribune; ces piliers forment ſept arcades qui ſont appuyées de marbre violet d'ordre ionique: le devant de la tribune eſt auſſi orné de colonnes, & d'une baluſtrade de marbre; au-deſſus ſont des fenêtres quarrées qui font un fort bel effet; & le tout eſt terminé par une baluſtrade ſur laquelle on a placé la ſtatue de Notre-Seigneur & celles des douze apôtres, qui ont 18 piés de haut.

La coupole eſt ſans doute l'objet de ce temple le plus digne de nos regards: il ne reſtoit dans le monde que trois monumens antiques de ce genre; une partie du dôme du temple de Minerve dans Athènes, celui du Panthéon à Rome, & celui de la grande moſquée à Conſtantinople, autrefois Sainte-Sophie, ouvrage de Juſtinien. Mais ces coupoles aſſez élevées dans l'intérieur, étoient trop écraſées au-dehors. Le Brunleſchi, qui rétablit l'Architecture en Italie au xjv. ſiecle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établiſſant deux coupoles l'une ſur l'autre dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenoient encore un peu de gothique, & n'étoient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonaroti, donna le deſſein des deux dômes de *Saint-Pierre*, & Sixte-Quint exécuta en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

Toute la voute eſt peinte en moſaïque par les plus grands maîtres. Ce dôme eſt ſoutenu par quatre gros piliers, au bas deſquels on a placé quatre ſtatues de marbre blanc plus grandes que nature.

Urbain VIII. a fait conſtruire pour ſa part le grand autel de marbre de ce temple, dont les colonnes & les ornemens paroîtroient par-tout ailleurs des ouvrages immenſes, & qui n'ont là qu'une juſte proportion: c'eſt le chef-d'œuvre du Bernini, digne compatriote de Michel-Ange.

Le grand autel dont nous parlons eſt directement ſous le dôme: quatre colonnes de bronze torſes, ornées de feſtons, ſoutiennent un baldaquin de métal; quatre anges de même matiere plus grands que nature, poſés ſur chaque colonne; & pluſieurs petits anges diſtribués ſur la corniche, donnent une majeſté ſinguliere à cet autel.

La confeſſion de *Saint-Pierre*, qu'on ſuppoſe l'endroit où cet apôtre a été enterré, eſt directement deſſous: ce lieu, qui eſt interdit aux femmes, eſt tout revêtu de marbre, & magnifiquement décoré.

Tout reluit d'or & d'azur dans *Saint-Pierre de Rome;* tous les piliers ſont revêtus du marbre le plus poli: toutes les voûtes ſont de ſtuc à compartimens dorés.

On trouve dans ce lieu des morceaux de peinture des plus grands maîtres. Le chevalier Lanfranc a peint la voûte de la premiere chapelle. On voit dans la ſeconde un ſaint Sébaſtien du Dominiquain. Dans la chapelle du ſaint Sacrement eſt un tableau de la Trinité de Pierre de Cortone, *&c.*

Les morceaux de ſculpture ſurpaſſent peut-être tout le reſte: le plus conſidérable eſt la chaire de *S. Pierre*. Cette chaire, qui n'eſt que de bois, eſt enchâſſée dans une autre chaire de bronze doré, environnée de rayons, & ſoutenue par les quatre docteurs cardinaux de l'Egliſe, ſaint Ambroiſe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin, & ſaint Grégoire, dont les ſtatues plus grandes que nature, ſont poſées ſur des piédeſtaux de marbre. Le deſſein de ce bel ouvrage eſt encore du chevalier Bernin. Aux deux côtés de la chaire de *S. Pierre* ſont deux ſuperbes mauſolées, l'un d'Urbain VIII. & l'autre de Paul III. (*D. J.*)

SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire d'Eſpagne qui fut établi vers l'an 1120, par Alphonſe VII. dit *le batailleur*, roi d'Arragon & de Caſtille. Ce prince qui avoit bâti la ville de *Montréal* contre les Maures de la Valence, en avoit confié la défenſe aux Templiers; mais l'ordre de ceux-ci ayant été aboli par le concile de Vienne de 1311, on mit à *Montreal* des chevaliers tirés des plus nobles familles d'Arragon; ils portoient ſur la robe blanche une croix ancrée de gueules, & on les nommoit *chevaliers de S. Sauveur*. Mais après la deſtruction des Maures, cet ordre devint inſenſiblement inutile, & tomba enfin dans l'oubli.

SAINT-THOMAS ISLE DE, (*Géog. mod.*) petite isle au nord des Antilles, que l'on range au nombre des vierges: ſa *latitude* eſt 18 *degrés* 22 *minutes*. Cette isle appartient aux Danois qui y ont bâti une eſpece de ville couverte du côté du port par un petit fort & quelques batteries de canon, ce lieu eſt fréquenté par les Hollandois de S. Euſtache, & par les bâtimens interlopes qui font la truite ſur la grande côte d'Eſpagne, il eſt d'ailleurs peu conſidérable.

SAINT-THOMÉ, ſ. m. (*Com. Monnoie étrangere.*) monnoie d'or que les Portugais ont fait battre à Goa; elle vaut deux piaſtres, un peu plus ou un peu moins. (*D. J.*)

SAINT-VINCENT ISLE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles ſituée par les 13 *degrés* 3 *minutes de latitude* au nord de l'équateur, entre Sainte-Alouſie & les Grenadins; cette île qui peut avoir environ vingt lieues de tour, eſt poſſédée par deux ſortes de ſauvages diſtingués en caraïbes rouges & en caraïbes noirs; les premiers ſont les plus anciens; leur taille eſt moyenne; ils ont la peau d'une couleur bronzée, le front applati par art, & les cheveux très-longs & preſque droits; les ſeconds, dont l'origine vient, ſelon toutes les apparences, des negres fugitifs de la Barbade, ſont grands, bien proportionnés; leur couleur eſt d'un aſſez beau noir; ils ont les cheveux crêpus, & le front applati à l'imitation des précédens dont le nombre eſt conſidérablement diminué. Ces ſauvages ont permis à quelque européens françois de s'établir parmi eux dans la partie occidentale

du

(1) Voilà des traits faits pour plaire aux beaux eſprits, mauvais raiſonneurs. Qu'eſt-ce que *vendre des indulgences, & ouvrir les coffres des chrétiens pour remplir ceux du Pape?* Il eſt de la nature du culte extérieur qu'on doit à Dieu, de faire des offrandes, ſoit pour l'embelliſſement des temples à lui conſacrés, ſoit pour la célebration des fêtes, dont la magnificence devroit être une preuve de la piété des fideles, ſoit pour d'autres raiſons & motifs qui ſeroient ſans nombre, par leſquels ont peut marquer extérieurement la reverence, la ſoumiſſion, le Dévouement qu'on doit en tout a la divinité. Il eſt même de la Nature de ce culte que les fideles s'en rapportent pour l'emploi de ces offrandes qu'on fait en l'honneur de Dieu, aux Miniſtres de ce même culte, & ſur tout au Chef viſible de l'Egliſe univerſelle; par malheur on ne s'y en rapporte que trop peu. De là vient qu'il ſemble que les particuliers aiment mieux contenter leurs caprices, que marquer leur piété par des legs pieux & par des ſaintes offrandes. En un mot il eſt enterieurement de la nature du même culte que les Paſteurs de l'Egliſe, & ſurtout le Souverain Pontife excitent & portent les fideles par des promeſſes des biens celeſtes, dont Dieu leur a confié la dépot, à faire des offrandes pour par eux être deſtinées à ce qu'ils croient de plus convenable au culte & ſervice de Dieu. Voilà à quoi on doit reduire la valeur de l'injuſte, ſatyrique & ſotte expreſſion *vendre des indulgences* & *ouvrir* les coffres &c. *Voyez* la note faite à l'article *Indulgences*, & n'ajoutez jamais foi, mes chers lecteurs, aux pretendus beaux eſprits, ennemis du Pape, par ce qu'ils ſont de la religion. (*Z*)

du pays, après leur avoir fixé des limites au-delà deſquelles ils ne peuvent s'étendre.

Le terrein de *S. Vincent* eſt fort montagneux, très-bien boiſé, & arroſé de petites rivieres; il produit beaucoup de tabac, du caffé, du cotton, du mahis, & des légumes en abondance. Vers l'extrémité ſeptentrionale de l'île eſt une groſſe montagne ſéparée des autres par des précipices & des ravines très-profondes, au milieu deſquelles on voit encore aujourd'hui des traces bien ſenſibles des torrens de ſoufre & de matieres fondues, qui du ſommet de la montagne coulerent juſqu'à la mer, lors de la fameuſe irruption de ſon volcan en l'année 1719. *Voyez* SOUFRIERE.

SAINTS, plus communément SAINTES, ISLES DES, (*Géog. mod.*) ce ſont trois petites îles ſituées en Amérique entre la pointe méridionale de la Guadaloupe, & la partie ſeptentrionale de la Dominique, ſous le vent de Marie-Galande.

Ces îles ſont diſpoſées de telle ſorte qu'elles forment au milieu d'elles un port fort commode; leur terrein quoique très-montagneux, produit du coton, du caffé, du tabac, du mahys & des légumes; les habitans françois qui les occupent, élevent des beſtiaux, des volailles, des cabris, des moutons & des cochons dont ils font commerce avec la Guadeloupe & la Martinique. Le pays eſt ſain, à l'exception de quelques fievres annuelles; & il manque d'eau courante.

SAINTS *ou* SAINTES, épithete qui précede ſouvent le nom de pluſieurs des îles Antilles, dont quelques-uns ont été obmis dans les volumes précédens.

Sainte-Alouſie, voyez LUSSIE *ou* LUCIE.

Saint-Barthélemi, île appartenant aux François qui y cultivent du tabac, du coton & des légumes; elle eſt ſituée par les 17 *degrés* 45 *minutes*, entre Saint Martin & S. Chriſtophe.

Saint-Chriſtophe, cette île très-agréable qui dans le commencement fut établie en commun par les François & les Anglois, eſt reſtée à ces derniers depuis l'année 1702. Son climat eſt fort ſain; elle eſt ſituée par les 17 *degrés* 26 *minutes* au nord de l'équateur, & peut avoir environ dix-huit lieues de tour.

Sainte-Croix, voyez l'article SAINTE-CROIX.

Saint-Euſtache, île hollandoiſe. *Voy.* EUSTACHE.

Saint-Jean, petite île, l'une des vierges appartenant aux Danois, voiſines de S. Thomas. Cette île eſt très-médiocre.

Saint-Martin, l'une des Antilles ſituée par les 18 *degrés de latitude* au nord de l'équateur, entre l'Anguille & S. Barthélemi. Cette île eſt occupée en commun par les François & les Hollandois qui y cultivent du mahis, des feves, & autres légumes dont ils font commerce à la Martinique.

SAINTRE, droit de *ſaintre* ou de *chaintre* ou de *chambre*, (*Juriſprud.*) les ſeigneurs ont ce droit ſur les lieux non cultivés, en chaume, en friche, en bruyeres, en buiſſon; il conſiſte à y faire paître leur bétail, à l'exception de tous autres qu'ils en peuvent éloigner.

SAIOUNAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, ſur la côte orientale, dans le Zanguebar, & au midi de la ville de Sofala. (*D. J.*)

SAIPAN *ou* SAYPAN, (*Géog. mod.*) autrement nommée l'*île de S. Joſeph*. Isle de l'océan oriental, dans l'Archipel de S. Lazare, c'eſt une des îles Mariannes, & qui eſt la plus peuplée après celle de Guahan. Elle a environ 20 lieues de tour, & eſt toute montagneuſe. *Latit.* ſelon le P. Gobien, 15. 20'. (*D. J.*)

SAIPUBISTUH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dixieme mois des Georgiens; il répond à notre mois d'Octobre.

SAIQUE, ſ. f. (*Marine.*) ſorte de bâtiment grec, dont le corps eſt fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit artimon & un grand mât, lequel s'éleve avec ſon mât de hune à une hauteur extraordinaire, étant ſoutenu par des galaubans & par un étai, qui répond à la pointe du mât de hune ſur le beaupré. Il n'a ni miſaine, ni perroquet, ni haubans, & ſon pachi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en ſervent, ſoit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du levant.

SAIRE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en baſſe-Normandie, au Cotentin. Elle a ſes ſources dans la forêt de Brix, court d'orient en occident, & ſe jette dans la mer, proche la pointe de Reville. (*D. J.*)

SAIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la baſſe-Egypte, dans le nôme qui en prenoit le nom de *Saitès Nomos*, & dont elle étoit la métropole, à deux ſchoënes du Nil. La notice de Léon le ſage, la met au rang des villes épiſcopales de la baſſe-Egypte, qui reconnoiſſoient Alexandrie pour leur métropole.

Sa plus grande gloire eſt d'avoir donné la naiſſance à *Pſammitichus*. La victoire qu'il remporta ſur ſes ennemis l'an 670 avant J. C. le rendit maître de toute l'Egypte. Il donna des terres aux Grecs qui l'avoient ſoutenu, & ouvrit à leurs compatriotes l'accès de ſon pays. Il fit élever ſes ſujets dans la connoiſſance des arts & des ſciences, & protégea leur commerce. Il mourut 626 ans avant J. C. & fut enterré à *Saïs* dans le temple de Minerve. (*D. J.*)

SAISIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) en général eſt un exploit fait par un huiſſier ou ſergent, par lequel au nom du roi & de la juſtice, il arrête, & met ſous la main du roi & de la juſtice, des biens ou effets auxquels le ſaiſiſſant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour ſûreté de ſes droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *ſaiſie* ſur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cauſe de délit, quaſi-délits, choſe privilégiée, ou qui ſoit équivalente.

Pour ſaiſir, il faut être créancier, ſoit de ſon chef, ſoit du chef de celui dont on eſt héritier.

Il y a diverſes eſpeces de *ſaiſies*, ſavoir, pour les meubles, la *ſaiſie* & arrêt, la *ſaiſie* & exécution, la *ſaiſie* gagerie, & pour les immeubles, la *ſaiſie* réelle.

Ces différentes ſortes de *ſaiſies*, & quelques autres qui ſont propres à certains cas, vont être expliquées dans les diviſions ſuivantes.

Il y a pluſieurs choſes qui ne ſont pas ſaiſiſſables, ſavoir:

L'habit dont le débiteur eſt vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit auſſi laiſſer au ſaiſi une vache, trois brebis ou deux chevres, à moins que la créance ne fût pour le prix de ces beſtiaux.

On ne peut pareillement ſaiſir les armes, chevaux & équipages de guerre des ſoldats & officiers.

Les perſonnes conſtituées aux ordres ſacrés ne peuvent être exécutées en leurs meubles deſtinés au ſervice divin, ou ſervans à leur uſage néceſſaire, de quelque valeur qu'ils puiſſent être, ni même en leurs livres qui leur ſeront laiſſés juſqu'à la ſomme de 150 liv.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & uſtenſiles ſervans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être ſaiſis, même pour les deniers du roi, à peine de nullité, ſi ce n'eſt pour fermages, ou pour le prix de la vente deſdites choſes.

Les diſtributions quotidiennes & manuelles des chanoines & prébendes, les oblations, les ſommes & penſions laiſſées pour alimens, les émolumens des profeſſeurs des univerſités, les bourſes des ſecrétaires du roi, les gages des officiers de la maiſon du roi faiſant le ſervice, ordinaire, les appointemens des commis des fermes & autres ſommes qui ſont de même privilégiées, ne peuvent être ſaiſies. (*A*)

SAISIE *plus ample* eſt une *ſaiſie* réelle dans laquelle on a compris plus d'immeubles que dans une autre. Il eſt d'uſage que la *ſaiſie* réelle la plus ample prévaut ſur celles qui le ſont moins; c'eſt-à-dire, que le créancier qui a fait la *ſaiſie* la plus ample, eſt celui auquel on donne la pourſuite de la *ſaiſie* réelle. (*A*)

SAISIE ET ANNOTATION eſt celle qui ſe fait ſur les biens des accuſés abſens. On l'appelle *ſaiſie & annotation*, parce qu'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages ſaiſis. (*A*)

SAISIE ET ARRÊT eſt celle que le créancier fait ſur ſon débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque choſe à ce même débiteur, à ce que ce tiers ait à ne ſe point deſſaiſir de ce qu'il a en ſes mains au préjudice du ſaiſiſſant.

La *ſaiſie & arrêt* ſe peut faire ſans titre paré, en vertu d'une ordonnance du juge ſur requête.

Elle contient ordinairement aſſignation au tiers ſaiſi pour affirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vuider ſes mains en celles du ſaiſiſſant. *Voyez* ARRÊT, CRÉANCIER, DÉBITEUR, OPPOSITION. (*A*)

SAISIE ET EXÉCUTION eſt une *ſaiſie* de meubles meublans, & autres effets mobiliers, tendante à enlever les meubles, & à les faire vendre, pour ſur le prix en provenant être payé au ſaiſiſſant ce qui lui eſt dû.

On ne peut ſaiſir & exécuter ſans avoir un titre paré & exécutoire contre celui ſur lequel on ſaiſit.

Cette *ſaiſie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être obſervés dans cette *ſaiſie*, il faut que l'exploit de *ſaiſie* contienne élection du domicile du ſaiſiſſant dans le lieu où l'on ſaiſit; & ſi c'eſt dans un lieu iſolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les huiſſiers & ſergens doivent marquer ſi leur exploit a été fait devant ou après midi.

Il faut auſſi qu'ils ſoient aſſiſtés de deux records, qui doivent ſigner avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maiſon pour ſaiſir, l'huiſſier doit appeller deux voiſins pour y être préſéns, & leur faire ſigner ſon exploit; & en cas de refus de leur part de venir ou de ſigner, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voiſins, il faut, après la *ſaiſie*, faire parapher l'exploit par le juge le plus prochain.

Quand les portes de la maiſon ſont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'huiſſier doit en dreſſer procès-verbal, & ſe retirer devant le juge du lieu pour ſe faire autoriſer à faire faire ouverture des portes en préſence de deux perſonnes que le juge nomme.

A Paris, on nomme un commiſſaire pour faire ouverture des portes.

La *ſaiſie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des coffres & armoires fermées, & que le débiteur refuſe de les ouvrir, l'huiſſier peut ſe faire autoriſer à les faire ouvrir pour ſaiſir ce qui eſt dedans; comme l'huiſſier doit établir un gardien aux choſes ſaiſies ſi le débiteur n'en offre pas un ſolvable, l'huiſſier peut laiſſer un de ſes records en garniſon, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs à la garde de quelqu'un. *Voyez* COMMISSAIRE *&* GARDIEN.

Les meubles ſaiſis ne peuvent être vendus que huitaine après la *ſaiſie*.

S'il ſurvient des oppoſitions à la vente, le ſaiſiſſant doit les faire vuider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois après les oppoſitions jugées ou ceſſées.

Quand les *ſaiſies* ſont faites pour choſes conſiſtantes en eſpece comme des grains, il faut ſurſeoir la vente des meubles ſaiſis juſqu'à ce que l'on ait apprécié les choſes dûes.

L'huiſſier doit ſignifier au ſaiſi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchériſſeurs ſi bon lui ſemble.

La vente doit ſe faire au plus prochain marché public aux jours & heures ordinaires des marchés.

Le gardien doit être aſſigné pour repréſenter les meubles, afin que l'huiſſier les puiſſe faire enlever & porter au marché.

Les choſes ſaiſies doivent être adjugées au plus offrant & dernier enchériſſeur, & le prix payé comptant, ſinon l'huiſſier en eſt reſponſable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjugés.

Les diamans, bijoux & vaiſſelle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expoſitions à trois jours de marché différens.

Les deniers provenans de la vente doivent être délivrés par l'huiſſier au ſaiſiſſant juſqu'à concurrence de ſon dû, & le ſurplus au ſaiſi, ou en cas d'oppoſition, à qui par juſtice ſera ordonné. *Voyez* le *titre XXXIII. de l'ordonn. de* 1667, & les *mots* CRÉANCIER, DÉBITEUR, EXÉCUTION, EXÉCUTOIRE, TITRE PARÉ, VENTE. (*A*)

SAISIE GAGERIE eſt une ſimple *ſaiſie* de meubles meublans qui ſe fait, ſoit par le ſeigneur cenſier pour les arrérages de cens à lui dûs, ſoit par le propriétaire d'une maiſon pour ſes loyers, ſoit par le créancier d'une rente fonciere pour les arrérages de ſa rente. *Voyez ci-devant* GAGERIE. (*A*)

SAISIE FÉODALE eſt celle que le ſeigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *ſaiſie* ſe fait en pluſieurs cas, 1°. quand le fief eſt ouvert par ſucceſſion, donation, vente, échange ou autrement, & que le vaſſal ne ſe préſente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits. 2°. Lorſque le nouveau ſeigneur a fait aſſigner ſes vaſſaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne le font pas. 3°. Quand le vaſſal ne donne pas ſon aveu dans le tems de la coutume. 4°. Faute par le vaſſal de payer l'amende, pour n'avoir pas comparu aux plaids du ſeigneur.

Quand le vaſſal a été reçu en foi, le ſeigneur n'a plus qu'une ſimple action pour les droits.

La *ſaiſie féodale* doit comprendre le fond du fief, mais en ſaiſiſſant le fond, on peut auſſi ſaiſir les fruits.

En cas de *ſaiſie* réelle du fief, la *ſaiſie féodale* eſt préférée.

L'uſufruitier du fief dominant peut ſaiſir pour les droits à lui dûs.

Les apanagiſtes peuvent auſſi ſaiſir en leur nom.

Mais les *engagiſtes* ne le peuvent faire qu'avec la jonction du procureur du roi.

Le tems après lequel le ſeigneur peut ſaiſir eſt différent, ſelon les coutumes. A Paris, le délai eſt de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *ſaiſie féodale*, il faut en général y obſerver celles qui ſont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulieres que la coutume du fief ſervant exigent.

La *ſaiſie* ne peut être faite qu'en vertu d'une commiſſion ſpéciale du juge du ſeigneur; ou s'il n'a point de juſtice, il faut s'adreſſer au juge royal du fief ſervant.

L'huiſſier doit ſe tranſporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le procureur-fiſcal.

Quand la *ſaiſie* eſt faite faute de foi & hommage, il n'eſt pas beſoin d'établir commiſſaire, parce que comme elle emporte perte de fruits, le ſeigneur doit jouir par ſes mains; mais dans les autres cas où la *ſaiſie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un commiſſaire.

La *ſaiſie féodale* doit être ſignifiée au vaſſal en perſonne, ou domicile, ou au chef-lieu du fief ſervant, ou procureur-fiſcal, receveur ou fermier.

On doit renouveller la *ſaiſie féodale* tous les trois ans, à-moins que l'on ne ſoit en inſtance ſur la *ſaiſie*.

Si pendant que la *ſaiſie* tient, il ſe trouve des arriere-fiefs ouverts, le ſeigneur ſuzerain les peut auſſi ſaiſir féodalement.

Le ſeigneur plaide toujours main-garnie pendant le procès, c'eſt-à-dire que par proviſion il jouit des fruits. *Voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, & notamment les commentateurs de la coutume de Paris ſur les *articles* 1, 2, 9, 28, 29, 30 *&* 31.

SAISIE MOBILIAIRE eſt celle par laquelle on n'arrête qu'un effet mobilier; telles ſont toutes les *ſaiſies* & arrêts de ſommes de deniers, de grains, fruits & revenus, & autres effets mobiliers, les *ſaiſies* gageries, les *ſaiſies* & exécution de meubles, à la différence de la *ſaiſie* réelle, qui eſt une *ſaiſie* immobiliaire, parce qu'elle a pour objet le fond même d'un immeuble. *Voyez* SAISIE *&* ARRÊT SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE GAGERIE, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SAISIE ET OPPOSITION eſt la même choſe que *ſaiſie & arrêt*. *Voyez ci-devant* ARRÊT *&* SAISIE ET ARRÊT. (*A*)

SAISIE RÉELLE eſt un exploit par lequel un huiſſier ſaiſit & met ſous la main de la juſtice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncieres ou conſtituées dans les pays où elles ſont réputées immeubles, offices, *&c.*

Il y a même certains meubles que l'on ſaiſit réellement, tels que les vaiſſeaux & moulins ſur bateaux.

On n'uſe point au contraire de *ſaiſie réelle* pour les biens qui ne ſont immeubles que par ſtipulation.

On appelle cette ſaiſie *réelle*, parce qu'elle a pour objet un fond, & pour la diſtinguer des *ſaiſies* mobilaires qui n'attaquent que les meubles ou effets mobiliers ou les fruits.

On confond quelquefois la *ſaiſie réelle* avec les criées & le decret, quoique ce ſoient trois choſes différentes; la *ſaiſie réelle* eſt le premier acte pour parvenir à l'adjudication par decret, les criées ſont des formalités ſubſéquentes, & le decret eſt la fin de la *ſaiſie réelle*.

Quelquefois auſſi par le terme de *ſaiſie réelle* on entend toute la pourſuite, ſavoir la *ſaiſie* même, les criées, le decret, & toute la procédure qui ſe fait pour y parvenir.

Chez les Romains, on uſoit de ſubhaſtations, qui reſſembloient aſſez à nos *ſaiſies réelles*. *Voyez* Subhastations.

La *ſaiſie réelle* eſt donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par decret, ſoit volontaire ou forcé.

Toute *ſaiſie réelle* doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui ſur lequel on ſaiſit eſt mineur, il faut auparavant diſcuter ſes meubles.

Il faut auſſi avoir attention de faire la *ſaiſie réelle* ſur le véritable propriétaire, autrement elle ſeroit abſolument nulle.

Si l'on ſaiſit un fief, il ſuffit de déſigner le corps du fief que l'on ſaiſit; mais quand on ſaiſit les biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage.

La *ſaiſie réelle* doit être portée devant le juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les juges des ſeigneurs en peuvent connoître, mais les criées doivent être certifiées devant le juge royal, lorſque la juſtice ſeigneuriale n'eſt pas aſſez conſidérable pour y faire la certification des criées.

La pourſuite de la *ſaiſie réelle* appartient naturellement à celui qui a ſaiſi le premier.

Cependant ſi quelqu'autre créancier fait une *ſaiſie réelle* plus ample, il doit avoir la pourſuite.

Il en ſeroit de même, ſi le premier ſaiſiſſant étoit déſintéreſſé, ou qu'il négligeât de ſuivre ſa *ſaiſie*, un autre créancier pourroit ſe faire ſubroger à la pourſuite.

Le commiſſaire établi à la *ſaiſie réelle* doit faire enregiſtrer la *ſaiſie*, afin qu'elle ſoit certaine & notoire.

Quand la *ſaiſie réelle* n'a pour objet que de parvenir à un decret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire; mais dans le decret forcé, le commiſſaire à la *ſaiſie réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire; s'il y en a un, ou s'il n'y avoit point de bail, il établit un fermier judiciaire.

On doit enſuite procéder aux criées, & les faire certifier.

S'il ſurvient des oppoſitions à la *ſaiſie réelle*, ſoit afin d'annuller, ſoit afin de diſtraire ou afin de charge, afin de conſerver ou en ſouſordre, on doit ſtatuer ſur les oppoſitions avant de paſſer outre à l'adjudication; & ſi la *ſaiſie réelle* eſt confirmée, on obtient le congé d'adjuger, c'eſt-à-dire un jugement portant, que le bien ſaiſi ſera vendu & adjugé par decret au quarantieme jour au plus offrant & dernier enchériſſeur, qu'à cet effet les affiches ſeront appoſées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le pourſuivant met au greffe une enchere du bien ſaiſi, appellée *enchere de quarantaine*, contenant le détail des biens ſaiſis & les conditions de l'adjudication.

Les quarante jours expirés depuis l'appoſition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, ſauf quinzaine.

Au jour indiqué, l'on reçoit les encheres; & après trois ou quatre remiſes, l'on adjuge le bien ſaiſi par decret au plus offrant & dernier enchériſſeur.

Quand le decret eſt forcé, l'adjudicataire doit conſigner le prix, après quoi l'on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les decrets volontaires, les oppoſitions afin de conſerver ſont converties en *ſaiſies* & arrêts ſur le prix. *Voyez* les *traités des criées* de le Maître, de Gouge, Bruneau; le *traité de la vente des immeubles par decret* de M. d'Héricourt, & les *mots* Criées, Decret forcé, Decret volontaire, Opposition, Poursuivant, Vente par decret. (*A*)

Saisie verbale étoit la *ſaiſie* féodale, que dans la coutume d'Angoumois le ſimple ſeigneur du fief qui n'a point de ſergens, ni autres officiers, & n'a ſeulement que juſtice fonciere, faiſoit ſous ſon ſein privé & le ſel de ſes armes pour la faire ſignifier par un ſergent emprunté. *Voyez* la *coutume d'Angoumois*, *titre I. article* 2. & Vigier *ſur cet article*. (*A*)

Saisie, *dans le Commerce*, ſe dit lorſque l'on arrête, ou que l'on s'empare de quelque marchandiſe, meuble ou autre matiere, ſoit en conſéquence de quelque arrêt obtenu en juſtice, ou par quelqu'ordre exprès du ſouverain.

Les marchandiſes de contrebande, celles que l'on a fait entrer frauduleuſement, ou que l'on a débarquées ſans les faire entériner, ou que l'on a déchargées dans des endroits défendus, ſont ſujettes à la *ſaiſie*. *Voyez* Contrebande.

Dans les *ſaiſies* en Angleterre, une moitié va à celui qui a déclaré, & l'autre moitié au roi. En France, lorſque l'on ſaiſiſſoit des toiles peintes, &c. on avoit coutume d'en brûler la moitié, & d'envoyer l'autre chez l'étranger; mais en 1715, il fut ordonné par un arrêt du conſeil, que le tout ſeroit brûlé.

SAISINE, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) ſignifie *poſſeſſion*; ce terme eſt oppoſé à celui de *déſaiſine*, qui ſignifie *devêtiſſement de poſſeſſion*.

Coutume de *ſaiſine*, *voyez* ci-devant au *mot* Coutume.

Saiſine en cas de nouvelleté, eſt la poſſeſſion qui a été troublée nouvellement, c'eſt-à-dire lorſque l'on eſt encore dans l'an & jour du trouble.

Simple ſaiſine, eſt lorſque le poſſeſſeur qui ſe plaint d'avoir été troublé, allegue ſeulement qu'il avoit la poſſeſſion depuis 10 ans; mais non pas qu'il l'eût pendant l'an & jour qui ont précédé le trouble. *Voyez* le *tit.* 4. *de la coutume de Paris*, & les *mots* Complainte, Ensaisinement, Nantissement, Mise de fait, Vest & Devest.

Saisine, (*Marine.*) petite corde qui ſert à en ſaiſir une autre.

Saisine *de beaupré*, ou livre, (*Marine.*) on appelle ainſi pluſieurs tours de corde qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de beaupré.

SAISIR, v. act. (*Gram.*) s'emparer, prendre, entrer en poſſeſſion, livrer. *Saiſiſſez* cette occaſion; *ſaiſiſſez*-vous de cet homme; je l'ai *ſaiſi* de cet objet; le mort *ſaiſit* le vif; il a été *ſaiſi* d'une colique; le froid le *ſaiſit*; l'ambition l'a *ſaiſi*; *ſaiſi* de colere, d'enthouſiaſme, de fanatiſme; il *ſaiſit* facilement les choſes les plus difficiles; faites *ſaiſir* ſes biens, pour aſſurer votre dette; le juge eſt *ſaiſi* de la connoiſſance de cette affaire. *Voyez* Saisie.

Saisir, ſignifie *arrêter*, *retenir* quelque choſe comme marchandiſes, meubles, beſtiaux, ſoit par autorité de juſtice, ſoit en conſéquence des édits & déclarations du prince, ſoit enfin en vertu de ſes ordres, ou de ceux de ſes miniſtres. *Voyez* Saisie.

Saisir, (*Marine.*) c'eſt *amarrer*, *voyez* Amarrer.

SAISISSANT, adj. (*Juriſp.*) eſt le créancier qui a fait une ſaiſie ſur ſon débiteur. Dans les ſaiſies mobiliaires, le premier *ſaiſiſſant* eſt préféré aux autres, à-moins qu'il n'y ait déconfiture. *Voyez* Contribution, Créancier, Dette, Saisie. (*A*)

SAISISSEMENT, ſ. m. (*Gram.*) l'effet de quelque frayeur ſubite ſur les perſonnes foibles. Cette nouvelle lui cauſa un *ſaiſiſſement* mortel.

Saiſiſſement ſe dit auſſi de l'action de ſaiſir; le *ſaiſiſſement* de l'épée.

L'exécuteur de la haute-juſtice appelle *ſaiſiſſement*, les cordes dont il lie les mains & les bras du patient qui lui eſt abandonné.

SAISON, ſ. f. (*Coſmographie.*) on entend communément par *ſaiſons*, certaines portions de l'année qui ſont diſtinguées par les ſignes dans leſquels entre le ſoleil. Ainſi, ſelon l'opinion générale, les *ſaiſons* ſont occaſionnées par l'entrée & la durée du ſoleil dans certains ſignes de l'écliptique; en ſorte qu'on appelle *printems*, la *ſaiſon* où le ſoleil entre dans le premier degré du belier, & cette *ſaiſon* dure juſquà ce que le ſoleil arrive au premier degré de l'écreviſſe. Enſuite l'été commence, & ſubſiſte juſqu'à ce que le ſoleil ſe trouve au premier degré de la balance. L'automne commence alors, & dure juſqu'à ce que le ſoleil ſe trouve au premier degré du capricorne. Enfin l'hiver regne depuis le degré du capricorne, juſqu'au premier degré du belier.

Il eſt évident que cette hypothèſe des *ſaiſons* n'eſt point admiſſible, parce qu'elle n'eſt pas vraie dans tous les lieux; mais ſeulement pour ceux qui ſont au nord de l'équateur. En effet, au ſud de l'équateur, le printems dure tant que le ſoleil remplit ſon cours depuis le premier degré de la balance, juſqu'au premier degré du capricorne; l'été, depuis celui-ci juſqu'au premier degré du belier, & ainſi de ſuite, tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

De plus, cette hypothèſe de *ſaiſons* ne convient point à la zone torride; la preuve en eſt palpable, car on doit avouer que quand le ſoleil paſſe par ces lieux, il y a été, à-moins que quelque cauſe n'y mette obſtacle. Par rapport aux cieux, & dans les lieux ſitués ſous l'équateur, il ne doit être ni printems, ni au-

automne, quand le ſoleil a paſſé le premier degré du belier, mais plutôt l'été; car alors le ſoleil paſſe ſur ces lieux, & ainſi y cauſe la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y tranſporter l'été au premier degré de l'écreviſſe ou du capricorne.

On en peut dire autant des lieux ſitués entre l'équateur & les tropiques, parce que le ſoleil y paſſe auſſi, avant que d'arriver au premier degré de l'écreviſſe ou du capricorne. Le même inconvénient ſe rencontre par rapport au printems & à l'automne ſous la zone torride, puiſqu'il paroît n'y avoir ni l'une, ni l'autre de ces deux *ſaiſons*, ſur-tout ſous l'équateur.

D'autres auteurs déterminent les *ſaiſons* par le degré de chaleur ou de froid, ou par l'approche & l'éloignement du ſoleil. L'idée que les Européens ont communément des *ſaiſons*, renferme l'un ou l'autre de ces deux points, & ſur-tout le froid & le chaud; quoique les Aſtronomes aient encore plus d'égard au lieu du ſoleil dans l'écliptique. Il eſt certain qu'en beaucoup d'endroits ſous la zone torride, les *ſaiſons* ne répondent point au tems que le ſoleil s'en approche ou s'en éloigne, car on y compte l'hiver qui eſt pluvieux & orageux, quand ce devroit être l'été, puiſque le ſoleil en eſt alors plus proche; & tout au contraire, on y compte l'été quand le ſoleil s'en éloigne. En un mot, on y fait conſiſter l'été dans un ciel clair; & l'hiver dans un tems humide & pluvieux. Il eſt donc vrai que les idées des *ſaiſons* different conſidérablement ſuivant les lieux; cependant voici ce qu'on peut établir de raiſonnable.

1°. Puiſque dans pluſieurs lieux, comme ſous la zone torride, & même dans quelques endroits de la zone tempérée, la chaleur & le froid ne ſuivent pas le mouvement du ſoleil; on ne doit pas penſer que ce ſoit la chaleur & le froid qui font les *ſaiſons*, à-moins qu'on ne diſtingue entre les *ſaiſons* des cieux & celles de la terre. Je me ſers de ces termes faute de meilleurs. Ainſi la *ſaiſon* de l'été terreſtre d'un lieu, eſt le tems de l'année où il y a fait la plus grande chaleur. Mais l'été céleſte, eſt le tems où l'on doit attendre la plus grande chaleur, à cauſe de la poſition du ſoleil: raiſonnons de même par rapport à l'hiver. Or quoique l'été & l'hiver, tant terreſtre que céleſte, arrivent en pluſieurs lieux dans le même tems de l'année, il y a pourtant des endroits ſous la zone torride, où ils arrivent dans des tems différens. Il en faut dire autant du printems & de l'automne, tant céleſte que terreſtre.

2°. Comme il n'y a que peu d'endroits où l'été & l'hiver terreſtre different du céleſte, par rapport au tems de l'année, & que le plus ſouvent ils arrivent dans le même tems; on doit donc appeller *l'été*, *l'hiver*, *&c.* céleſte, ſimplement *été*, *hiver*, *&c.* ſans y ajouter le mot de *céleſte*; mais quand on veut parler des *ſaiſons* terreſtres, il faut ajouter en les nommant le mot *terreſtre*, pour les diſtinguer de celles qu'on nomme ſimplement *été*, *hiver*, quand il n'y a point de différence entre la terreſtre & la céleſte.

L'été céleſte d'un lieu eſt la *ſaiſon* dans laquelle le ſoleil approche le plus de ſon zénith, & l'hiver celle où il s'en éloigne le plus. Le printems eſt la *ſaiſon* qui eſt entre la fin de l'hiver, & le commencement de l'été; & l'automne ſe trouve entre la fin de l'été & le commencement de l'hiver. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ces quatre *ſaiſons* dans tous les lieux; mais nous nous contenterons de remarquer ici que ſous la zone temperée & la zone glaciale, les quatre *ſaiſons* céleſtes ſont preſque de la même longueur; & que ſous la zone torride elles ſont inégales, la même *ſaiſon* y étant différente ſelon les différens lieux.

La premiere partie de cette propoſition eſt claire, parce que le ſoleil parcourt trois ſignes dans chaque *ſaiſon*; ainſi les tems ſeront à-peu-près égaux à quelques jours près, c'eſt-à-dire que dans les lieux au nord, l'été eſt de 5 jours, & le printems de 4 jours plus longs que l'automne & l'hiver; au lieu que dans les lieux placés au ſud, l'automne & l'hiver l'emportent d'autant de jours ſur le printems, à cauſe de l'excentricité du ſoleil.

3°. Dans les lieux placés ſous l'équateur, les *ſaiſons* ſont doubles; les deux étés ſont fort courts, ainſi que les deux printems qui n'ont que chacun 30 jours. Les deux étés & les deux printems ont tout au plus 64 jours chacun, c'eſt-à-dire 2 mois & 2 ou 4 jours. Mais l'automne & l'hiver ont chacun 55 jours, c'eſt-à-dire les deux automnes 110 jours, & les deux hivers autant, c'eſt-à-dire près de 4 mois.

4°. Sous la zone torride, plus les lieux ſont proches de l'équateur, plus leur été eſt long, & leur hiver court; & l'automne & le printems plus ou moins longs qu'à l'ordinaire. Si les lieux ont moins de 10 degrés de latitude, l'été ne dure pas moins de ſix mois; & l'on peut calculer par les tables de déclinaiſon, la longueur de chaque *ſaiſon*.

Il ſeroit trop long de déterminer ici dans quel mois de l'année les quatre *ſaiſons* arrivent ſur la terre ſous la zone torride, ſous la zone glaciale, & ſous la zone témperée: Varenius vous en inſtruira complettement; je me borne à trois obſervations.

1°. Sous la zone tempérée, l'approche ou la diſtance du ſoleil eſt ſi puiſſante, quand on la compare aux autres cauſes, que cette approche ou diſtance ſont preſque les ſeules choſes qui reglent les *ſaiſons*. En effet, dans la zone temperée ſeptentrionale, il y a printems & automne quand le ſoleil parcourt les ſignes depuis le belier par le cancer, juſqu'à la balance; car alors il eſt plus proche de ces lieux: enſuite allant de la balance au belier par le capricorne, il forme l'automne & l'hiver; mais ſous la zone temperée méridionale, c'eſt tout le contraire, & les autres cauſes ne détruiſent jamais entierement l'effet de celle-ci, comme elles font ſous la zone torride.

2°. Cependant les *ſaiſons* different dans les divers endroits, de maniere qu'il fait plus chaud ou plus froid, plus ſec ou plus humide dans un lieu que dans un autre, quoique dans le même climat; mais elles ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver: car il y a des pays pierreux, d'autres marécageux; les uns ſont proches, les autres ſont loin de la mer; il y a des terres ſablonneuſes, d'autres ſont argilleuſes.

3°. La plupart des lieux voiſins du tropique ſont fort chauds en été; quelques-uns ont une *ſaiſon* humide, à-peu-près ſemblable à celle de la zone torride. Ainſi dans la partie du Guzarate, qui eſt au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de ſéchereſſe & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été ſe change en un tems pluvieux: cependant il y fait plus chaud, à cauſe de la proximité du ſoleil, que dans la partie ſeche de l'année quand il y a un peu de froid. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été, par la ſéchereſſe & l'humidité, mais par le chaud & le froid.

On trouvera dans la lecture des voyages, quantité de pays où les *ſaiſons* ſont fort différentes, quoique ces pays ſoient à-peu-près ſous le même climat. Par exemple, l'air n'eſt pas ſi froid en Angleterre qu'en Hollande, ni qu'en Allemagne, & on n'y reſſerre point les beſtiaux dans les étables en hiver. Il y a un pays, entre la Sibérie & la Tartarie, vers la partie ſeptentrionale de la zone temperée, où il y a des campagnes excellentes, des prairies agréables, & preſque point de froid en hiver. On y a bâti la ville de Toorne, qui eſt maintenant aſſez forte pour repouſſer les inſultes des Tartares.

C'en eſt aſſez ſur ce ſujet, & d'ailleurs le lecteur curieux d'entendre la cauſe des différentes *ſaiſons* qui regnent ſur notre globe, en trouvera l'explication claire & ſolide à *l'article* PARALLÉLISME *de l'axe de la terre*. (*D. J.*)

SAISONS, (*Mythol. Iconol. Sculpt. Poéſie.*) les anciens avoient perſonnifié les *ſaiſons*: les Grecs les repréſentoient en femmes, parce que le mot grec ὧρα eſt du genre féminin. Les Romains qui appelloient les ſaiſons *anni tempora*, du genre neutre, les exprimoient ſouvent par des jeunes garçons qui avoient des aîles, ou par de très-petits enfans ſans aîles, avec les ſymboles particuliers à chaque *ſaiſon*. Le printems eſt couronné de fleurs, tenant à la main un cabri, qui vient en cette *ſaiſon*, ou bien il trait une brebis; quelquefois il eſt accompagné d'un arbriſſeau, qui pouſſe des feuilles & des rameaux. L'été eſt couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faiſceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ſes mains un vaſe plein de fruits & une grappe, ou bien un panier de fruits ſur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chauſſé, ayant la tête voilée ou couronnée de branches ſans feuilles, tient d'une main quelques fruits ſecs & ridés, & de l'autre des oiſeaux aquatiques. Les aîles qu'on donne quelquefois aux quatre *ſaiſons*, conviennent non-ſeulement au tems, mais auſſi à toutes ſes parties.

M. de Boze a décrit, dans les mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert

dans des ruines près d'Athènes. Les quatre *ſaiſons* de l'année forment le ſujet de la friſe du couvercle de ce monument précieux. Elles y ſont repréſentées ſous autant de figures de femmes, que caractériſent la diverſité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui ſont devant elles. Le ſculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel, mais dans un ordre réciproque de contraſtes, qui donne plus de force & plus de jeu à ſa compoſition. Ainſi l'été & l'hiver, *ſaiſons* diamétralement oppoſées par leur température, ſont déſignées par les figures des deux extrémités de la friſe, l'une couchée de droite à gauche, & l'autre de gauche à droite; entre elles ſont le printems & l'automne, comme participant également de l'été & de l'hiver; les quatre génies ſont rangés de même.

La premiere figure couchée de droite à gauche, repréſente l'été; elle eſt à demi-nue, elle eſt couronnée d'épis, & elle en touche d'autres qui ſont entaſſés dans ſa corne d'abondance; le génie qui eſt devant elle, en touche auſſi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui eſt à l'autre extrémité couchée de gauche à droite, paroît ſous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête eſt même couverte avec un pan de ſa robe; les fruits ſur leſquels elle étend la main, ſont des fruits d'hiver; le génie qui eſt devant elle n'a point d'aîles, & au-lieu d'être nud comme les autres, il eſt bien habillé; enfin il tient pour tout ſymbole un livre, parce que la chaſſe eſt alors le ſeul exercice de la campagne.

L'automne eſt tournée du côté de l'été; elle eſt couronnée de pampre & de grappes de raiſin; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne; & ſon petit génie en agence auſſi dans ſa corne d'abondance; enfin elle eſt découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été, & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printems eſt adoſſé à l'automne ſous la figure d'une femme couronnée de fleurs; la corne d'abondance que ſon génie ſoutient en eſt pleine auſſi. Un pié qu'elle étend du côté de l'hiver, eſt encore avec ſa chaſſure; une partie de ſa gorge eſt cachée, & elle n'en découvre que ce qui eſt du côté de l'été.

Toutes ces idées de ſculpture ſont fort ingénieuſes; mais les deſcriptions que les Poëtes ont fait des *ſaiſons* ne ſont pas moins pittoreſques. Liſez ſeulement pour vous en convaincre celle d'Horace dans l'ode *diffugere nives;* elle eſt peut-être moins enrichie d'images que la peinture du printems qui eſt dans l'ode *ſolvitur acris hiems*, mais elle eſt plus fournie de morale.

Frigora miteſcunt zephiris: ver proterit æſtas,
Interitura, ſimul
Pomifer autumnus fruges effuderit: & mox
Bruma recurret iners
Damna tamen celeres reparant cæleſtia lunæ.
Nos ubi decidimus
Quo pius Æneas, quo Tullus dives, & Ancus,
Pulvis & umbra ſumus.

„ Les zéphirs ſuccedent aux frimats; l'été chaſſe „ le printems pour finir lui-même, ſitôt que l'au„ tomne viendra répandre ſes fruits; & l'hiver tout „ pareſſeux qu'il eſt, remplacera bien-tôt l'automne. „ Cependant les mois recommençant toujours leur „ carriere, ſe hâtent de réparer ces pertes, en rame„ nant tous les ans les *ſaiſons* dans le même ordre. „ L'homme ſeul périt pour ne plus renaître. Quand „ une fois nous avons été joindre le pieux Énée, le „ riche Tullus, & le vaillant Ancus, nous ne ſom„ mes plus qu'ombre & que pouſſiere, & nous le „ ſommes pour toujours „.

Proterit æſtas interitura, ces expreſſions figurées ſont énergiques, & font un bel effet dans la poéſie lyrique, qui permet, qui demande cette hardieſſe. L'année eſt ici dépeinte comme un champ de bataille où les *ſaiſons* ſe pourſuivent, ſe combattent, & ſe détruiſent. D'abord victorieuſes, enſuite vaincues, elles périſſent & renaiſſent tour-à-tour; l'homme ſeul périt pour ne plus renaître.

Chaque ſaiſon lui dit:
Nous ſommes revenues,
Vos beaux jours ne reviendront pas.

Enfin j'ai lû depuis peu un charmant poëme anglois ſur les *ſaiſons*, dont M. Thomſon eſt l'auteur. Le génie, l'imagination, les graces, le ſentiment regnent dans cet écrit, les horreurs de l'hiver même prennent des agrémens ſous ſon heureux pinceau; mais ce qui le caractériſe en particulier, c'eſt un fond d'humanité, & un amour pour la vertu, qui reſpirent dans tout ſon ouvrage. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SAISONS FIXES DE L'ANNÉE, (*Médecine*.) ce ſont celles dont la température ne varie point, & qui ne promettent que des maladies d'une eſpece favorable, & d'un prognoſtic aiſé; au-contraire les *ſaiſons* variables ſont celles qui ſont inconſtantes, changeantes, & dont on ne peut porter un jugement aſſuré.

Les *ſaiſons* de l'année & leurs viciſſitudes occaſionnent de grands changemens dans les maladies, comme Hippocrate l'obſerve, ce qui fait que l'on doit avoir égard à leur température & à leurs altérations. Cela eſt ſi vrai que les praticiens les plus expérimentés s'attachent ſur-tout à bien remarquer la différence des *ſaiſons*, bien perſuadés qu'elle influe infiniment ſur le traitement des maladies, comme ſur les tempéramens.

L'aſtronomie & la connoiſſance de l'air & des *ſaiſons* eſt donc utile au médecin pour bien des raiſons; 1°. pour connoître les cauſes des maladies & des différens ſymptomes; 2°. pour ſe mettre plus au fait des différentes altérations que l'air peut produire ſur les tempéramens; 3°. pour ſavoir varier les remedes, & reconnoître l'altération même qui peut arriver aux médicamens dans certaine conſtitution de la température des années & des *ſaiſons*.

SAISON, (*Agricult.*) c'eſt une certaine portion de terre qu'on laboure chaque année, tandis qu'on laiſſe repoſer les autres, ou qu'on les ſeme de menus grains. Les terres de France ſe partagent d'ordinaire en trois *ſaiſons*; une année on y ſeme du blé; la deuxieme année on y ſeme des menus grains; la troiſieme on laiſſe repoſer la terre. (*D. J.*)

SAITES, (*Hiſt. des Egyptiens.*) on appelle *ſaïtes*, les rois d'Egypte qui ont regné à Saïs, ville du Delta dans la baſſe Egypte; on en compte trois dynaſties. La premiere fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que 44 ans. La ſeconde eut pour chef Pſammiticus, & commença l'an du monde 3308, & le 727 avant J. C. elle continua ſous cinq de ſes ſucceſſeurs, & finit ſous Pſamménitus, qui fut vaincu par les Perſes 525 ans avant Jeſus-Chriſt. La troiſieme fut renouvellée par Amyrtheus, l'an du monde 2623, & le 412 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que ſix ans, ſous ce prince ſeul. (*D. J.*)

SAKARA, (*Géog. mod.*) village d'Egypte, appellé communément le *village des momies*. A l'endroit qui renferme ces momies eſt un grand champ ſablonneux où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis; du-moins Pline dit que les pyramides ſont entre le Delta d'Egypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or le village de *Sakara* n'eſt éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du ſable tout-à-l'entour, & ce ſable eſt d'une ſi grande profondeur, qu'on ne peut trouver le terrein ſolide en fouillant. Les momies ſont ſous deux des caves ſouterraines. *Voy.* MOMIE. (*D. J.*)

SAKÉA, ſ. f. (*Antiq. perſanes.*) fête conſidérable des Cappadociens, qui ſe célébroit à Zéla & dans la Cappadoce avec grand appareil, en mémoire de l'expulſion des Sagues; c'eſt le nom que les Perſans donnoient aux Scythes. On ſolemniſoit la même fête en Perſe, dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaïtis; on donnoit ce jour-là de grands repas, dans leſquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déeſſe en buvant ſans ménagement. Ctéſias, *Hiſt. de Perſe liv. II.* a parlé du *ſakéa* des Perſans, & Béroze appelle de même les ſaturnales qui ſe célébroient à Babylone le 16 du mois Loüs; dans cette fête on donnoit le nom de *zoquane* à l'eſclave qui y faiſoit le perſonnage de roi.

Dion Chryſoſtome, *ort. iv. de reg.* parle vraiſſemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des ſacs*: „ Ne vous ſouvenez-vous pas, dit-il, de la fête „ des *ſacs* que les Perſes célebrent, & dans laquelle „ ils prennent un homme condamné à mort, le met„ tent ſur le trône du roi, & après lui avoir fait goû„ ter toutes ſortes de plaiſirs, le dépouillent de ſes „ habits royaux, lui font donner le fouet, & le pen„ dent „.

Mais

Mais Strabon eſt celui de tous les anciens qui paroit nous ramener à la véritable origine de cette fête, & nous apprendre en même tems à quelle divinité elle étoit conſacrée; or comme il devoit être très-inſtruit des coutumes & de la religion des peuples qui célébroient cette ſolemnité, étant né en Cappadoce; je vais rapporter ce qu'il en avoit dit. „ Parmi les Scythes „ qui occupoient les environs de la mer Caſpienne, „ il y en avoit que l'on nommoit *Sakéa* ou Saques; „ ces Saques faiſoient des courſes dans la Perſe, & „ pénétroient quelquefois ſi avant dans le pays, qu'ils „ allerent juſques dans la Bactriane & dans l'Arménie, „ & ſe rendirent maîtres d'une partie de cette pro- „ vince, qu'ils appellerent de leur nom *Sakaſene*, „ d'où enſuite ils s'avancerent dans la Cappadoce, „ qui confine le Pont-Euxin. Un jour qu'ils célé- „ broient une fête, le roi de Perſe les ayant attaqués, „ les défit à plate couture. Pour éterniſer la mémoi- „ re de cette victoire, les Perſes éleverent un mon- „ ceau de terre ſur une pierre, dont ils formerent une „ petite montagne, qu'ils environnerent de murailles, „ & bâtirent dans l'enceinte un temple, qu'ils conſa- „ crerent à la déeſſe Anaïtis, & aux dieux Amanus & „ Anaudratus, qui ſont les génies des Perſes, & éta- „ blirent en leur honneur une fête appellée *ſaka*, qui „ ſe célebre encore par ceux qui habitent le pays de „ Zéla, car c'eſt ainſi qu'ils nomment ce lieu. (*D. J.*)

SAKINAC, (*Géog. mod.*) baie du Canada, qui a 15 ou 16 lieues de longueur, & 6 d'ouverture. La riviere du même nom, & à laquelle on donne 50 lieues de cours, ſe décharge au fond de cette baie. (*D. J.*)

SAKIS, LES, (*Géog. mod.*) peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; ils ſont brutaux, voleurs, & bons chaſſeurs. (*D. J.*)

SAL, ILHA DO *ou* ILA DO SALE, (*Géogr. mod.*) en françois *île de ſel*, ile de l'Afrique, ſur la côte de Nigritie, & la plus orientale des îles du Cap-verd, entre leſquelles on la compte. Cette île s'étend huit ou neuf lieues du nord au ſud, & elle n'en a au plus que deux de largeur. Elle eſt toute pleine de marais ſalans, & on lui a donné le nom de *Salée*, de la quantité de ſel qui s'y congele naturellement. La ſtérilité de ſon terroir eſt ſi grande qu'on n'y voit que quelques arbuſtes du côté de la mer, quelques chevres, & des flamingos, qui ſont des oiſeaux ſauvages aſſez ſemblables aux hérons. *Latit.* 16. (*D. J.*)

SALA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a ſa ſource dans l'Eichtelberg en Franconie, où ſont auſſi les ſources du Meyn, de l'Egra, & du Nab. Elle entre en Miſnie, arroſe le duché d'Altenbourg, Naumbourg, Weiſſenfels, Mersbourg, Halle, Bernebourg, & ſe perd enfin dans l'Elbe, entre Deſſau & Barbi, aux confins de la baſſe Saxe. (*D. J.*)

SALA, ſ. f. *terme de Relation*, nom d'une oraiſon des Muſulmans. Le vendredi, qui eſt le jour de repos des Turcs, ils font, ſur les neuf heures du matin, une oraiſon de plus que les autres jours, & cette oraiſon s'appelle *ſala*. Après cette oraiſon, les gens de condition s'amuſent aux exercices des chevaux, & les artiſans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Duloir*. (*D. J.*)

SALACER, ſ. m. (*Mitholog.*) les plus ſavans Mithologues ignorent quel dieu étoit *Salacer*. Varron, *de ling. latina, lib. IV.* lui donne l'épithete de *divus pater*, & nous apprend ſeulement que ce dieu avoit un prêtre nommé *flamen Salacris*. (*D. J.*)

SALACIA, ſ. f. (*Mithol.*) ſurnom latin d'Amphitrite, ainſi nommé de l'eau ſalée; d'autres en font une Néréïde, & d'autres une divinité de la mer. (*D. J.*)

SALACIA, (*Géog. anc.*) 1°. ancienne ville de l'Eſpagne luſitanique, au pays des Turdétains, ſelon Ptolomée, *l. II. c.* 5. Il la met auprès de l'embouchure du Calipus & de la ville de Cætobrix. Ses interpretes croyent que c'eſt Sétubal, & Cluſius eſt de ce ſentiment; mais d'autres ſavans croyent que Sétubal, ville nouvelle, tient à-peu-près la place de Cetobriga ou Cætobrix, & que *Salacia* eſt aujourd'hui *Alacer-do-ſal*. Une inſcription de Gruter, *p.* 13. *n°.* 16. montre que c'étoit un municipe; & Pline, *l. IV. c.* 22. l'appelle ville impériale, *Salacia, cognominata urbs imperatoria*.

2°. *Salacia*, ancien lieu de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Antonin le met ſur la route de Bragues à Aſtorga, à vingt mille pas de la premiere. (*D. J.*)

SALADE, ſ. f. (*Cuiſine & Méd.*) on donne ce nom à toutes les herbes qui ſe mangent avec le vinaigre, tant feuilles que racines. Les plus en uſage ſont la laitue, la chicorée blanche & ſauvage, le pourpier, la pimprenelle, le creſſon, le cochlearia, le cerfeuil, l'eſtragon, & toutes les plantes antiſcorbutiques.

Les *ſalades* en général ſont bonnes dans différentes maladies, & doivent être préférées aux remedes pris en décoction, en infuſion, ou autrement, parce que le vinaigre & les aromates qui entrent dans la *ſalade* redonnent de la vigueur à l'eſtomac, lui rendent ſon reſſort, & enfin ſervent à empêcher les irritations, les ſpaſmes & les mouvemens convulſifs de ce viſcere.

C'eſt pourquoi le vinaigre eſt ſi utile dans les hoquets, les affections nerveuſes de l'eſtomac, dans le relâchement & l'atonie de la tunique muſculeuſe. Mais il faut éviter de preſcrire ce remede dans l'aceſcence des humeurs, & lorſque l'eſtomac eſt gorgé d'acide.

La *ſalade* de creſſon, de chicorée ſauvage, de cochlearia eſt la meilleure, parce que les parties volatiles de ces plantes, tempérées par l'acide du vinaigre, forment un ſel neutre, très-utile pour les tempéramens ſanguins & humides.

SALADE, ſ. f. c'eſt, *dans l'Art militaire*, une eſpece de caſque léger, aſſez ſemblable au pot en tête. On lui donne auſſi le nom de *bourguignote*, La *ſalade* étoit appellée *morion* dans l'infanterie.

On voit, par les *commentaires* de Montluc, & les autres écrits militaires du même tems, qu'on donnoit le nom de *ſalades* aux gens de cheval qui en étoient armés. Ainſi, pour exprimer par exemple, qu'on avoit envoyé deux cens cavaliers dans un poſte ou dans un détachement, on diſoit qu'on y avoit envoyé deux cens *ſalades*. (*Q*)

SALADIER, ſ. m. (*Gram.*) plat de fayance ou de porcelaine, deſtiné à préparer & ſervir la *ſalade*.

SALADIER *à jour*, ſ. m. (*terme de Vanier.*) ſorte de petit panier à jour, haut d'un pié, avec un anſe & un petit couvercle. (*D. J.*)

SALADINE, adj. (*Juriſprud.*) *Voyez* ci-devant au *mot* DIXME, *l'article* DIXME SALADINE.

SALADO, EL RIO, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres d'Eſpagne, dans l'Andalouſie. L'une coule à une lieue de Xerès au midi, & ſe perd dans la baye de Cadix; l'autre ſe jette dans le Xenil, entre Grenade & Ecija. (*D. J.*)

SALAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) droit que quelques ſeigneurs ont de prendre une certaine quantité de ſel ſur chaque bateau qui paſſe chargé de ſel dans leur ſeigneurie. (*A*)

SALAGOU, LA (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Languedoc. Elle a ſa ſource dans le diocèſe de Lodeve qu'elle arroſe, & ſe perd dans la riviere de Lergue. (*D. J.*)

SALAGRAMAM, (*Hiſt. nat. & ſuperſtition.*) c'eſt le nom que les Indiens donnent à une pierre coquilliere ou remplie de coquilles foſſiles, que l'on trouve dans la riviere de Gandica, qui ſe jette dans le Gange près de Patna. Cette pierre, qui eſt réputée ſacrée, eſt communement noire, quelquefois marbrée & de différentes couleurs, de forme ronde ou ovale. Les Indiens croyent qu'elle a été rongée par un ver, & que le dieu Viſtnou, changé en ver, eſt cauſe de la figure qu'on y voit. Si l'on conſulte le deſſein qui nous eſt parvenu dans les lettres édifiantes, le *ſalagramam* n'eſt qu'une pierre qui porte l'empreinte d'une corne d'ammon, & que l'on détache des roches de la riviere de Gandica. Les Indiens, plus ſuperſtitieux que phyſiciens, en diſtinguent différentes eſpeces, conſacrées à des dieux différens, & auxquels ils donnent des noms divers. Les Brahmes offrent des ſacrifices de râclure de bois de ſantal à cette pierre divine, & lui font des libations. *Voyez les lettres édifiantes, tome XXVI. page* 399.

SALAIRE, ſ. m. (*Gramm.*) eſt un payement ou gage qu'on accorde à quelqu'un en conſidération de ſon induſtrie, ou en récompenſe de ſes peines & des ſervices qu'il a rendus en quelque occaſion. Il ſe dit principalement du prix qu'on donne aux journaliers & mercenaires pour leur travail.

SALAIRE, *porte*, (*Antiq. rom.*) *Salaria;* une de portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée parce que c'étoit par là que le ſel entroit dans la ville; on l'appelloit autrement *Quirinale*, *Agonale* & *Colline*. (*D. J.*)

SALAISON, ſ. f. (*Commerce.*) ce mot ſe dit des choſes propres à manger qui ſe ſalent avec du ſel pour les pouvoir garder, & empêcher qu'elles ne ſe corrompent; ainſi l'on dit faire la *ſalaiſon* des harengs, des ſaumons, des morues, des maquereaux, des ſardines, des anchois. *Trévoux*. (*D. J.*) SA-

SALAMANDRE, ſ. f. (*Zoologie.*) reptile aſſez ſemblable au lézard, & qui vit ſur terre, de même que dans l'eau.

Les reptiles, eſpeces d'animaux les plus accrédités en merveilles chez le vulgaire toujours crédule, & les plus négligés par les gens du monde toujours légers ou toujours occupés de leurs plaiſirs, attirent au contraire les regards des Phyſiciens, avides de s'inſtruire juſques dans les plus petits ſujets de l'infinie variété du méchaniſme de la nature. Graces à leurs recherches, les *ſalamandres* qui tiennent les premiers rangs dans la claſſe des reptiles, ont été dépouillées des ſingulieres propriétés qu'elles ne devoient qu'à l'erreur, & ſont devenues en même tems un objet de curioſité. Juſtifions ces deux vérités par les obſervations de MM. du Verney, Maupertuis, du Fay & Wurfbainius.

Diviſion des ſalamandres *en terreſtres & aquatiques.* Tous les auteurs ont rangé les *ſalamandres* ſous les deux claſſes générales de *terreſtres* & d'*aquatiques*; mais cette diſtinction paroît peu juſte, parce que ces animaux ſont réellement amphibies, & ne peuvent être appellés *aquatiques*, que parce qu'il s'en trouve un plus grand nombre dans l'eau que ſur terre; celles que l'on prend dans l'eau deviennent terreſtres, lorſqu'on les ôte de l'eau; & celles qu'on trouve ſur terre vivent communément dans l'eau, lorſqu'on les y met; mais les unes & les autres ſemblent encore aimer mieux la terre que l'eau.

On ne doit cependant pas nier qu'il ne puiſſe s'en rencontrer qui ſoient uniquement terreſtres; mais c'eſt ce dont aucun naturaliſte n'a donné juſqu'à ce jour des expériences déciſives. De plus, on eſt tombé dans deux excès oppoſés; de ne pas aſſez diſtinguer des eſpeces différentes, ou de les trop multiplier. Il eſt vrai qu'il eſt difficile de ſtatuer le nombre des eſpeces de *ſalamandres*; parce que le ſexe & l'âge font de grandes variétés dans la même, & que pendant preſque toute l'année on en trouve de tous les âges. La diviſion faite par M. du Fay, des *ſalamandres* qu'on nomme *aquatiques* en trois eſpeces; cette diviſion, dis-je, peche en ce qu'elle n'eſt que particuliere à une certaine étendue de pays; c'eſt pourquoi ſans rien ſtatuer ſur une énumération dont la fixation nous manque encore, il nous ſuffira de décrire la *ſalamandre* commune, que tout le monde connoît & qui ſe trouve par-tout.

Deſcription générale de la ſalamandre *commune.* Elle eſt longue d'environ cinq pouces, & a la forme d'un léſard, ſi ce n'eſt que le corps eſt plus gros, & que la queue eſt plate; ſa peau n'eſt point écailleuſe comme celle du léſard, mais remplie de petits tubercules, & comme chagrinée; elle eſt brune ſur le dos, jaune ſous le ventre, & toute parſemée de bandelettes ou taches noires; ces taches ſont peu apparentes ſur le dos, mais très-diſtinctes ſur le ventre, à cauſe de ſon jaune orangé.

Sa tête eſt plate & large comme celle de la grenouille; ſa gueule eſt fort grande, garnie de petites dents; ſes yeux ſont aſſez gros & ſaillans. On voit au-deſſus de la mâchoire ſupérieure deux très-petites ouvertures, qui ſont les narines; ſes pattes ſont brunes par-deſſus, jaunes par-deſſous, & ſemées de taches noires comme le reſte du corps: les pattes de devant n'ont que quatre doigts; mais celles de derriere en ont cinq. Sa queue, qui eſt environ longue comme la moitié de ſon corps, reſſemble à celle du léſard, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus groſſe & plus charnue.

On en peut diſtinguer le ſexe à la vue. On ne peut pas facilement diſtinguer le ſexe par les parties extérieures de la génération; elles ſont pareilles dans l'un & dans l'autre, & à l'inſpection on les jugeroit toutes femelles; mais il y a dans d'autres parties du corps deux marques ſenſibles qui diſtinguent les mâles. La plûpart des auteurs les ont priſes pour des marques caractériſtiques d'eſpeces différentes, & en ont ainſi multiplié le nombre par de faux ſignes.

Les mâles ont ſur le dos une membrane large de deux lignes ou environ, dentelée comme une ſcie, qui prend ſon origine vers le milieu de la tête, entre les deux yeux, & ſe termine à l'extrémité de la queue; elle eſt plus étroite, & rarement dentelée le long de la queue; mais elle élargit tellement la queue, que les mâles paroiſſent l'avoir de moitié plus large que les femelles. L'autre marque qui déſigne les mâles eſt une bande argentée qui eſt de chaque côté de la queue; elle a deux à trois lignes de largeur ou environ, à l'origine de la queue, & va en diminuant juſqu'au bout. Cette bande eſt moins marquée lorſque les *ſalamandres* ſont jeunes, mais elle devient plus ſenſible au bout de quelque tems; elle ne ſe voit jamais que dans les mâles, non plus que la membrane dentelée dont je viens de parler.

Du domicile des ſalamandres. On trouve par-tout des *ſalamandres*, en France, en Allemagne, en Italie, dans de petits ruiſſeaux clairs, de petites fontaines, dans des lieux froids & humides, aux piés des vieilles murailles, d'où elles ſortent quand il pleut, ſoit pour recevoir l'eau, ou pour chercher les inſectes dont elles vivent, & qu'elles ne pourroient guere attraper qu'à demi noyés, &c. Au reſte il s'en faut bien qu'elles aient l'agilité du léſard; elles ſont au contraire, pareſſeuſes & triſtes.

De la roſée & du lait qui ſuinte de leur peau. Quoique leur peau ſoit quelquefois ſeche comme celle du léſard, elle eſt le plus ſouvent enduite d'une eſpece de roſée qui la rend comme vernie, ſur-tout lorſqu'on la touche, elle paſſe dans un moment de l'un à l'autre état. Outre ce vernis extérieur, il ſe filtre ſous le cuir une eſpece de lait qui jaillit aſſez loin lorſqu'on preſſe l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont pluſieurs ſont ſenſibles à la vue ſans le ſecours de la loupe, ſur-tout ceux qui répondent aux mammelons de la peau. Quoique la premiere liqueur qui ſert à enduire la cuticule de l'animal, n'ait aucune couleur & ne paroiſſe qu'un vernis tranſparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont nous parlons, mais répandue en gouttes ſi fines & en ſi petite quantité, qu'il ne paroît point de ſa blancheur ordinaire.

Ce lait reſſemble aſſez au lait que quelques plantes jettent quand on les coupe; il eſt d'une acreté & d'une ſtipticité inſupportable; & quoique mis ſur la langue, il ne cauſe aucun mal durable; on croiroit voir une pliſſure à l'endroit qu'il a touché: certains poiſſons ont mérité le nom d'*orties*, par la reſſemblance qu'ils ont avec cette plante lorſqu'on la touche. Notre *ſalamandre* pourroit être regardée comme le tythymale des animaux, ſi ſon lait étoit auſſi corroſif, pris intérieurement; cependant lorſqu'on écraſe ou qu'on preſſe ce reptile, il répand une ſinguliere & mauvaiſe odeur.

Deſcription anatomique de la ſalamandre. Mais ce ne ſeroit point connoître la *ſalamandre* que de s'en tenir à ces dehors extérieurs qui frappent la vue; il faut pour s'inſtruire, entrer dans les détails anatomiques de la ſtructure des parties qui diſtinguent les deux ſexes. Quoique le myſtere de la génération ſoit des plus cachés chez ces ſortes d'animaux, cette obſcurité ne doit qu'exciter davantage les recherches des Phyſiciens, pour décider s'ils ſont vivipares, ovipares, ou l'un & l'autre.

On peut regarder comme épiderme, la pellicule dont la *ſalamandre* ſe dépouille tous les quatre ou cinq jours. Si on la diſſeque lorſqu'elle vient de s'en dépouiller, il eſt impoſſible de détacher de ſon corps une autre pellicule; ſi elle eſt prête à la quitter, elle s'enleve très-facilement. Cette peau étant vue au microſcope, paroît n'être qu'un tiſſu de très-petites écailles, ou plûtôt l'enveloppe des mamelons du cuir; au-deſſous de cette peau on trouve le cuir qui eſt aſſez ſolide, & on le détache des muſcles auxquels il eſt adhérent par des fibres lâches.

Le bas-ventre a trois muſcles diſtincts; l'un droit avec des digitations, couvre la région antérieure; & les deux autres obliques, font les parties latérales; ayant détaché ces muſcles, on découvre le péritoine, qui eſt adhérent au foie par un petit ligament; le péricarde ſemble être formé par une continuité du péritoine. Le cœur eſt au-deſſus du foie, & appliqué immédiatement ſur l'œſophage.

Le foie eſt très-grand, & ſéparé en deux lobes; ſous le lobe droit eſt la véſicule du fiel, qui n'eſt attachée que par ſon canal; elle eſt tranſparente & remplie d'une liqueur verdâtre. Au-deſſous du foie on voit quelques replis des inteſtins; les ſucs graiſſeux qui ſont d'un jaune orangé, & les ovaires dans les femelles.

Dans l'hypogaſtre on trouve la veſſie adhérente au péritoine par un petit vaiſſeau: ſi on la ſouffle par l'anus ou le canal commun, on voit qu'elle eſt en forme de cœur. Il y a aux deux côtés du foie, deux eſpeces de veſſies remplies d'air; elles ſont très-minces, longues, & finiſſant en pointe. Voilà toutes les parties qui paroiſſent lorſqu'on a ouvert la capacité du ventre.

Voici

Voici maintenant celles qui ſont plus cachées; le foie & les inteſtins étant ôtés ou éloignés de leur place, on verra que les ſacs graiſſeux ſont ſéparés en pluſieurs lobes, & entourés d'une membrane très-déliée, parſemée de vaiſſeaux ſanguins qui les attachent aux ovaires & aux trompes dans les femelles; & aux envelopppes des teſticules & du canal déférent dans les mâles.

Des parties de la génération de la ſalamandre *mâle*. Pour ſuivre d'abord l'anatomie du mâle, on remarque le long de l'épine deux petits tuyaux blancs, qu'on peut appeller *canaux déférens*, qui font pluſieurs plis & replis; ils ſe terminent en devenant à rien par leur partie ſupérieure, dans la membrane qui les attache, & aboutiſſent vers l'anus, à l'extrémité d'un petit faiſceau de filets blancs, qu'on peut regarder comme les véſicules ſéminales. Ce petit faiſceau remonte le long du canal déférent & les reins, & a environ ſix a ſept lignes de long.

On a trouvé beaucoup de variété dans les teſticules de cet animal. Le plus ſouvent il n'y en a que deux, qui ſont d'un blanc jaunâtre, de la forme d'une petite feve, aſſez longs, & ayant chacun une eſpece de petite glande plus blanche, & preſque tranſparente, appliquée ſur la partie ſupérieure; enſorte qu'elle ſemble ne faire qu'un corps avec le teſticule, & qu'elle n'en eſt diſtinguée que par la couleur. Quelquefois les teſticules ſont en forme de poire aſſez irréguliere, & dont la pointe eſt tournée vers le bas. Aſſez ſouvent ils ſont joints l'un à l'autre par une eſpece de petit corps glanduleux. Quelquefois on trouve diſtinctement quatre teſticules, dont les deux inférieurs ſont plus petits que les ſupérieurs. On remarque cette variété dans les différens âges & les différentes eſpeces de *ſalamandres* mâles.

La partie ſupérieure de chaque teſticule eſt attachée au ſac pulmonaire vers le milieu de ſa longueur par un petit vaiſſeau ligamenteux; ou plûtôt ce petit vaiſſeau ne fait que paſſer dans la membrane qui attache le ſac pulmonaire, & va ſe perdre dans la même membrane proche du canal déférent.

Le canal déférent ſe trouve vers l'anus; dans cet endroit eſt un corps cartilagineux, long d'environ deux lignes, en forme de mitre, qui ſelon toutes les apparences, tient lieu de verge à cet animal; car il eſt vraiſſemblable que la *ſalamandre* s'accouple réellement, quoiqu'aucun phyſicien n'ait peut-être pas encore vû cet accouplement; mais ce qui doit perſuader qu'il ſe fait, c'eſt que les *ſalamandres* ſont vivipares.

Wurfbainius rapporte qu'il en a vû une faire trente-quatre petits tous vivans; & M. Maupertuis aſſure avoir vû une fois dans une *ſalamandre* quarante-deux petits, & dans une autre cinquante-quatre, preſque tous vivans, auſſi bien formés & plus agiles que les grandes *ſalamandres*. Celui qui feroit une diſtinction & qui diroit que les *ſalamandres* terreſtres ſont vivipares, & par conſéquent ſe doivent accoupler; mais que les aquatiques ſont ovipares, & frayent ſeulement à la maniere des poiſſons, on pourroit lui répondre que les organes paroiſſant les mêmes dans les unes que dans les autres, il y a apparence que la génération ſe doit faire de la même maniere.

Des parties de la génération de la ſalamandre femelle. On trouve dans les parties intérieures de la femelle, des différences très-ſenſibles, & les organes très-diſtingués; en ouvrant la capacité du ventre, on découvre les ovaires & les ſacs graiſſeux. Lorſqu'on a enlevé les ſacs graiſſeux, l'on voit que les ovaires ſont compoſés de pluſieurs lobes, renfermés par une même membrane, qui les ſepare entr'eux, & les attache aux ſacs graiſſeux, aux trompes, & aux ſacs pulmonaires. Cette membrane eſt toute parſemée de vaiſſeaux ſanguins, qui ſe partagent en de très-petites branches, ſur la ſurface des ovaires. Les œufs ne ſont point flottans dans la capacité de l'ovaire, mais ils y adherent intérieurement, & vraiſſemblablement paſſent de-là dans la trompe.

Après avoir enlevé les ovaires, on découvre les trompes; elles prennent depuis le col, & faiſant pluſieurs plis & replis, elles ſe terminent à l'anus. M. Duverney a fait voir qu'elles avoient à leur extrémité ſupérieure, une eſpece d'ouverture ou de pavillon, par lequel entrent les œufs. Lorſqu'ils ſont entrés dans les trompes, ils acquierent beaucoup plus de groſſeur qu'ils n'en avoient dans l'ovaire; & lorſqu'ils ſont arrivés à l'extrémité inférieure, ils ſortent par le canal commun.

Les trompes ſont remplies dans toute leur longueur d'une liqueur épaiſſe, trouble, jaunâtre, en aſſez grande quantité, & qui ne ſort point par le canal commun. Eſt-ce cette matiere viſqueuſe qui entoure les œufs, & qui ſert de premier aliment au petit germe qui doit éclore? Les trompes ſe terminent avec le rectum, & le col de la veſſie, dans un gros muſcle, auquel eſt attaché l'extrémité des reins qui adherent aux trompes, dans preſque toute leur longueur; de ſorte qu'en enlevant ce muſcle, on enleve en même tems les reins, les trompes, l'inteſtin & la veſſie.

Il n'y a point de matrice dans cet animal; ce ſont les trompes qui en ſervent, puiſqu'on y trouve quelquefois des petits trous formés.

La ſalamandre n'eſt ni dangereuſe, ni venimeuſe. Parlons maintenant des propriétés attribuées fauſſement à la *ſalamandre*, & de celles qu'elle poſſede réellement.

Les anciens, & pluſieurs naturaliſtes modernes, ont regardé la *ſalamandre* comme un animal des plus dangereux; ſi on les en croyoit, des familles entieres ſont mortes, pour avoir bû de l'eau d'un puits où une *ſalamandre* étoit tombée. Non-ſeulement, ajoutent-ils, ſa morſure eſt mortelle, comme celle des viperes, mais elle eſt même plus venimeuſe, parce que ſa chair, reduite en poudre, eſt un poiſon, au lieu que celle de la vipere eſt un remede.

Tous ces préjugés ont été généralement reçus, juſqu'à ce que des phyſiciens de nos jours les aient détruits par des expériences expreſſes. Ils ont fait mordre divers animaux dans les parties les plus délicates, par des *ſalamadres* choiſies; ils leur ont fait avaler des *ſalamandres* entieres, coupées par morceaux, hachées, pulvériſées; ils leur ont donné à boire de l'eau dans laquelle on avoit jetté des *ſalamandres*. (1) Ils les ont nourris des mets trempés dans le prétendu venin de ce reptile. Ils ont injecté de ſon poiſon dans des plaies faites a deſſein; & néanmoins, aucun accident n'eſt ſurvenu de tous ces divers eſſais. En un mot, non-ſeulement la *ſalamandre* n'eſt plus un animal dangereux, de la morſure duquel on ne peut guerir, c'eſt au-contraire l'animal du monde le moins nuiſible, le plus timide, le plus patient, le plus ſobre, & le plus incapable de mordre. Ses dents ſont petites & ſerrées, égales, plus propres à couper qu'à mordre, ſi la *ſalamandre* en avoit la force, & elle ne l'a point.

Elle ne vit point dans le feu. Tandis que cette pauvre bête inſpiroit jadis aux uns de l'horreur, par le venin redoutable qu'on lui ſuppoſoit, elle excitoit dans l'eſprit d'autres perſonnes une eſpece d'admiration, par la propriété ſinguliere dont on la croyoit douée, de vivre dans le feu. Voilà l'origine de deux célébres deviſes que tout le monde connoît; celle d'une *ſalamandre* dans le feu qu'avoit pris François I. avec ces mots, *nutrio & extinguo*, j'y vis, & je l'éteins; & celle que l'on a faite pour une dame inſenſible à l'amour, avec ce mot eſpagnol, *mas yelo que fugeo*, froide même au milieu des flammes.

On regardoit la *ſalamandre* comme l'amiante des animaux; & toute fabuleuſe qu'en paroiſſe l'hiſtoire, elle s'étoit ſi bien accréditée parmi les modernes, ſur des mauvaiſes expériences, qu'on a été obligé de les répeter en divers lieux, pour en détromper le public. En France, par exemple, M. de Maupertuis n'a pas dédaigné de vérifier ce conte; quelque honteux, dit-il lui-même, qu'il ſoit au phyſicien, de faire une expérience ridicule, c'eſt pourtant à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire certaines opinions, conſacrées par des ſiecles: M. de Maupertuis a donc jetté pluſieurs *ſalamandres* au feu: la plûpart y périrent ſur le champ; quelques-unes eurent la force d'en ſortir à demi-brûlées, mais elles ne purent réſiſter à une ſeconde épreuve.

Ce-

(1) J'ai plaiſir d'y joindre mon temoignage fondé ſur l'experience que j'en ai fait moi-même dans ma maiſon de plaiſance où tous mes gens & moi auſſi, avons bu pluſieurs années de ſuite de l'eau tirée d'une ſource, pleine de Salamandres, ſans que perſonne en ait ſouffert la moindre incommodité. (*D*)

Cependant il arrive quelque choſe d'aſſez ſingulier lorſqu'on brûle la *ſalamandre*. A peine eſt-elle ſur le feu, qu'elle paroît couverte de ce lait dont nous avons parlé, qui ſe raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ſes petits réſervoirs; il s'échape de tous côtés, mais en abondance ſur la tête, & ſur tous les mamelons, & ſe durcit d'abord, quelquefois en forme de perles.

C'eſt cet écoulement qui a vraiſſemblablement donné lieu à la fable de la *ſalamandre;* toutefois il s'en faut beaucoup, que le lait dont il s'agit ici, ſorte en aſſez grande quantité, pour éteindre le moindre feu; mais il y a eu des tems, où il n'en falloit guere davantage, pour faire un animal incombuſtible. Ainſi, l'on auroit dû ſe diſpenſer de rapporter dans les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 21. & dans l'abrégé de Lowthorp, *vol. II. p.* 86. la fauſſe expérience du chevalier Corvini, faite à Rome; ſur une *ſalamandre* d'Italie, qui ſe garantit, dit-on, de la violence du feu deux fois de ſuite; la ſeconde fois pendant deux heures, & vécut encore pendant neuf mois depuis ce tems-là. Les ouvrages des ſociétés, & ſur-tout des ſociétés de l'ordre de celles d'Angleterre, doivent avoir pour objet de nous préſerver des prejugés, bien loin d'en étendre le cours.

Elle vit au contraire dans l'eau glacée. Non-ſeulement les *ſalamandres* ne vivent pas dans le feu, mais tout au contraire, elles vivent ordinairement, & pendant aſſez long-tems, dans l'eau qui s'eſt glacée par le froid. A meſure que l'eau dégele, on les voit expirer plus d'air que d'ordinaire, parce qu'elles en avoient fait une plus grande proviſion dans leurs poumons, tandis que l'eau ſe geloit. On dit qu'on a trouvé quelquefois en été dans des morceaux de glaces, tirées des glacieres, des grenouilles qui vivoient encore: on rapporte auſſi dans l'hiſtoire de l'*acad. des Sciences*, *année* 1719, qu'on a vu dans le tronc bien ſec d'un arbre, un crapaud très-vivant, & très-agile. Si ces deux derniers faits, qui ſont peut-être faux, ſe trouvent un jour confirmés, cette propriété ſeroit commune à ces différens animaux.

Elle ſubſiſte long-tems ſans manger. Les *ſalamandres* peuvent vivre plus de ſix mois ſans manger, comme M. du Fay l'a expérimenté. Ce n'eſt pas qu'il eût deſſein de les priver d'alimens, pour éprouver leur ſobriété, mais il ne ſavoit de quoi les nourrir. Tout-au-plus elles ſe ſont quelquefois accommodées ou de mouches à demi-mortes, ou de la plante nommée *lentille aquatique*, ou de ce frai de grenouille, dont naiſſent ces petits léſards noirs, auxquels on voit pouſſer les pattes, dans le tems qu'ils ne ſont pas plus gros que des lentilles, mais tout cela, elles le prenoient ſans avidité, & s'en paſſoient bien.

Elle change fréquemment de peau. Les *ſalamandres* qui ſont dans l'eau, de quelqu'âge & de quelqu'eſpece qu'elles ſoient, changeant de peau tous les quatre ou cinq jours au printems & en été, & environ tous les 15 jours en hiver, ce qui eſt peut-être une choſe particuliere à cet animal; elles s'aident de leur gueule & de leurs pattes pour ſe dépouiller, & l'on trouve quelquefois de ces peaux entieres, qui ſont très-minces, flottantes ſur l'eau. Cette peau étendue ſur un verre plan, & vue au microſcope, paroît tranſparente, & toute formée de très-petites écailles.

Il arrive quelquefois aux *ſalamandres* un accident particulier; il leur reſte à l'extrémité d'une patte, un bout de l'ancienne peau, dont elles n'ont pu ſe défaire: ce bout ſe corrompt, leur pourrit cette patte, qui tombe enſuite, & elle ne s'en porte pas plus mal; tout indique qu'elles ont la vie très-dure.

Elle a des ouies qui s'effacent au bout d'un certain tems. Dans un certain tems de l'âge d'une *ſalamandre*, on lui voit, lorſqu'elle eſt dans l'eau, deux petits pennaches, deux petites houpes frangées, qui ſe tiennent droites, placées des deux côtés de ſa tête, préciſément comme le ſont les ouies des poiſſons; & ce ſont en effet des ouies, des organes de la reſpiration; mais ce qui eſt très-ſingulier, au bout de trois ſemaines, ces organes s'effacent, diſparoiſſent, & n'ont par conſéquent plus de fonction. Il ſemble alors que les *ſalamandres* faſſent plus d'effort pour ſortir de l'eau, qui ne leur eſt plus ſi propre, cependant elles y vivent toujours. M. du Fay en a conſervé pendant pluſieurs mois, après la perte de leur ouies, dans de l'eau où il les avoit miſes. Il eſt vrai qu'elles paroiſſent aimer mieux la terre, mais peut-être auſſi cette nouvelle eau leur convenoit-elle moins que celles où elles étoient nées. Le léſard eſt le ſeul animal que l'on ſache, qui perde ſes ouies de poiſſon; mais il les perd pour devenir grenouille, & en ſe dépouillant d'une enveloppe générale, à laquelle ſes ouies étoient attachées; ce qui eſt bien différent de la *ſalamandre*.

Elle périt ſi on lui jette du ſel ſur le corps. Quoiqu'elles aient la vie extrémement dure, on a trouvé le poiſon qui leur eſt mortel, c'eſt du ſel en poudre, Wurſbainius l'a dit le premier, & M. du Fay en a vérifié l'expérience. Il n'y a pour les tuer, qu'à leur jetter du ſel pulvériſé ſur le corps; on voit aſſez par les mouvemens qu'elles ſe donnent, combien elles en ſont incommodées; il ſort de toute leur peau, cette liqueur viſqueuſe, qu'on a cru qui les préſervoit du feu, & elles meurent en 3 minutes.

L'hiſtoire naturelle des ſalamandres demande de nouvelles recherches. La *ſalamandre* pourra ſans doute fournir encore un grand nombre d'obſervations, & il y en avoit pluſieurs dans les papiers de M. Duverney, trouvés après ſa mort, qui n'ont point été imprimées. Nous n'avons touché que quelques-unes des propriétés connues de ce reptile; mais combien y en a-t-il, qui nous ſont inconnues? Combien de faits qui la concernent, qui méritent d'être approfondis? Tel eſt, par exemple, celui de ſa génération; s'il y a des *ſalamandres* vivipares, n'y en auroit-il pas auſſi d'ovipares? Des phyſiciens ont trouvé des petits formés dans leurs corps; d'autres diſent avoir vu des *ſalamandres* frayer à la maniere des poiſſons.

La ſalamandre a fourni de nouveaux termes inintelligibles à la ſcience hermétique. Au reſte, il n'étoit guere poſſible que la célébrité de cet animal ne vînt à fournir des termes au langage des alchimiſtes & des chimiſtes, & c'eſt ce qui eſt arrivé. Ainſi, dans la philoſophie hermétique, la *ſalamandre qui eſt conçue & qui vit dans le feu*, dénote ou le ſoufre incombuſtible, ou la pierre parfaite au rouge, qui ſont autant de mots inintelligibles. En chimie, le ſang de la *ſalamandre*, déſigne les vapeurs rouges, qui, dans la diſtillation de l'eſprit de nitre, rempliſſent le récipient de nuées rouges; ce ſont les parties les plus fixes & le plus fortes de l'eſprit; mais ce terme offre une chimere; car le nitre ne donne point de vapeurs dans la diſtillation.

Elle n'a point de vertus médicinales. Entre les médecins qui ſe ſont imaginés que la *ſalamandre* n'étoit pas ſans quelque vertu médicinale, les uns l'ont miſe au nombre des dépilatoires en l'appliquant extérieurement. Les autres ont recommandé ſes cendres pour la cure des ulceres ſcrophuleux, en en ſaupoudrant les parties malades. D'autres encore en ont vanté la poudre, pour faciliter l'évulſion des dents; mais il eſt inutile de faire une liſte de puérilités.

Auteurs. Ce n'eſt pas Aldrovandi, Geſner, Rondelet, Charlton, Jonſton, *&c.* qu'il faut lire ſur la *ſalamandre;* c'eſt Wurſsbainius (*Jok Pauli*) *ſalamandrologia*, *Norib.* 1683. *in*-4°. avec figures, & mieux encore les mémoires de MM. de Maupertuis & du Fay, qui ſont dans le *recueil de l'acad. des Sciences*, *années* 1727 *&* 1729. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

SALAMANDRE FOSSILE, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ſe ſont ſervi de ce nom pour déſigner l'*amianthe*, à cauſe de la propriété qu'il a de ne ſouffrir aucune altération de la part du feu. Ils l'appellent en latin *ſalamandra lapidea*. *Voyez* LIN FOSSILE *&* AMIANTHE.

SALAMANDRE *de pierre*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue ſous le nom d'*amianthe* ou de *lin foſſile*.

SALAMANQUE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne au royaume de Léon, ſur la riviere de Tormes, qu'on y paſſe ſur un ancien pont de pierre bâti par les Romains; elle eſt à 40 lieues au midi de Léon, & à 36 au nord-oueſt de Madrid. *Long.* ſuivant Harris, 18. 11. 45. *lat.* 41. 12.

C'eſt

(1) Poſtérieurement à cet article l'Abbé Spalanzani a fait un petit ouvrage plein d'obſervations & d'expériences ſingulieres en ce genre. Qui prend plaiſir à ces ſortes de matieres, ne ſera pas faché de le lire. L'auteur étoit profeſſeur de philoſophie à Modene, quand il le fit, & l'eſt actuellement à Pavie. (Z)

C'eſt une des plus anciennes villes d'Eſpagne, ornée d'égliſes magnifiques, & peuplée de religieux & d'écoliers nobles & roturiers, qui y jouiſſent de grands privileges. Les couvents y ſont nombreux & très riches, ſur-tout celui de S. Dominique, de S. François, & de S. Bernard.

On trouve hors de *Salamanque* un beau chemin, large & pavé, fait par les Romains, & qui conduiſoit à Mérida, & de-là à Séville; ce chemin fut reparé par l'empereur Adrien, comme il paroît par l'inſcription ſuivante qu'on y a découverte. *Imp. Cæſar. divi. Trajani parthici. F. divi Nervæ nepos Trajanus. Hadrianus aug. pontif. max. trib. pot. V. coſ. iij. reſtituit.*

L'évêché de *Salamanque*, fondé ſur la fin du vj. ſiecle, & détruit ſous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui ſur deux cent quarante paroiſſes, & l'évêque jouit de quatorze mille ducats de revenu.

L'univerſité de *Salamanque*, la plus fameuſe de toute l'Eſpagne, fut fondée par Ferdinand III. vers le milieu du xiij. ſiecle, des débris de celle de Palencia. Elle eſt compoſée, dit-on, de quatre-vingt profeſſeurs, qui ont chacun mille écus de penſion. Le recteur de cette univerſité jouit de grands privileges, & eſt aſſis ſous un dais dans les aſſemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les officiers de l'univerſité, eſt toujours eccléſiaſtique, & a huit mille ducats d'appointement. On dit que l'univerſité eſt riche de quatre-vingt mille écus de rente.

Malgré tant de richeſſes & de ſplendeur apparentes, il ne ſort pas de cette univerſité un ſeul ſavant connu dans le reſte de l'Europe; toutes les ſciences qu'on y cultive, ſe bornent au droit canon, à la théologie, & à la philoſophie ſcholaſtique; on enſeigne dans les deux principales chaires, la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le docteur angélique, & celle de Jean Scot, le docteur ſubtil, qui établit le premier l'immaculée conception de la ſaint Vierge. La bibliotheque de cette univerſité eſt preſque vuide de livres, & ceux qui s'y trouvent ſont tous enchaînés.

Aguirre, (Joſeph Saëns de) cardinal, de l'ordre des bénédictins naquit à *Salamanque* en 1630, & mourut à Rome en 1699. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. une hiſtoire des conciles d'Eſpagne. 2°. Une collection des conciles de la même nation. 3°. Une philoſophie ſcholaſtique, en 3. *vol. in-fol.* 4°. Une défenſe de la chaire de S. Pierre, contre la déclaration de l'aſſemblée du clergé de France de 1682, touchant la puiſſance eccléſiaſtique & politique. C'eſt cette défenſe qui lui valut le chapeau que le pape Innocent lui donna en 1686. Dans ſa collection des conciles d'Eſpagne, il y a joint pluſieurs diſſertations pour ſoutenir le fauſſes décrétales des papes, ou pour m'expliquer plus clairement, une cauſe inſoutenable. (1) Il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de génie & de critique. (*D. J.*)

SALAMBO, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit la Vénus des Babyloniens, depuis qu'Alexandre eut établi l'empire des Macédoniens en Aſie, elle étoit adorée à Tyr & en Syrie, ſous le nom d'Aſtarté. *Voyez* Saumaiſe, ſur Lampridius, *cap. vij.* de la vie d'Héliogabale, & Selden, *de diis Syriis ſyntagm. II. c. jv.* (*D. J.*)

SALAMIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Perſe, ſur la rive orientale du Tigre, à une journée de Moſal, en deſcendant le fleuve vers Bagdat. (*D. J.*)

SALAMINE, (*Géog. anc.*) en latin *Salamina* & *Salamis*. 1°. Petite île de Grece, dans le golfe ſaronique, vis-à-vis d'Eleuſine. Scylax dit, dans ſon périple: „ Tout près de ce temple d'Eleuſine, eſt *Salamine*, „ île, ville & port „. La longueur de cette île, ſelon Strabon, *l. IX.* étoit de ſoixante & dix ou quatre-vingt ſtades. Il y a eu une ville de même nom dans cette île, & cette ville a été double, l'ancienne étoit au midi de l'île, du côté d'Engia, & la nouvelle étoit dans un golfe & ſur une preſqu'île du côté de l'Attique. Séneque, dans ſes *Troades*, *v.* 844. lui donne le ſurnom de *vera*, la *vraie Salamine*, pour la diſtinguer de celle de Cypre, bâtie enſuite par Teucer, ſur le modele de la *Salamine* de l'Attique.

Strabon, *l. VIII.* nous apprend que l'île de *Salamine* a été anciennement nommée *Sciras*, *Cichria*, & *Pityuſa*. Les deux premiers noms étoient des noms de héros; le troiſieme vient des pins qui y étoient en abondance. Aujourd'hui on la nomme *Colouri*.

Il n'eſt point de voyageur un peu curieux qui ſe trouvant dans le parage de cette île, *ſinus Salaminiacus*, ne veuille la parcourir, parce qu'elle fut autrefois un royaume, dont Télamon & Ajax qui y naquirent, porterent la couronne; parce qu'elle eſt fameuſe par la déroute de la nombreuſe flotte de Xerxès, victoire de Thémiſtocle à jamais mémorable; & finalement pour avoir donné le jour au poëte Euripide, dans la ſoixante-quinzieme olympiade.

2°. *Salamine*, ville de l'Aſie mineure dans l'île de Cypre; c'eſt la même que celle que Teucer y fit bâtir. Horace lui fait dire, *ode 7. l. I.*

Nil deſperandum, obſide Teucro;
Certus enim promiſit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina *futuram.*

„ Teucer eſt à votre tête, il eſt votre garant; ne „ deſeſpérez de rien. Apollon, toujours infaillible „ dans ſes oracles, nous offre une ſeconde patrie dans „ une terre étrangere; il nous y promet une autre „ *Salamine*, qui balancera un jour la gloire de celle „ que nous quittons „.

Teucer banni de ſon pays, prit ſon parti en homme de cœur, & il n'eut pas ſujet de s'en repentir. Sa bonne fortune le conduiſit en Cypre, grande île au fond de la Méditerranée; Bélus qui en étoit le maître, lui permit de s'y établir; il y bâtit la nouvelle *Salamine*, qui fut capitale d'un petit royaume, où ſa poſtérité regna depuis pendant plus de huit cens ans juſqu'au court regne d'Evagoras, dont on lit l'éloge dans Iſocrate.

Scylax, dans ſon périple, donne à *Salamine* de Cypre un port fermé & commode pour hyverner. Diodore de Sicile dit qu'elle étoit à deux cens ſtades de *Citium*. Son égliſe, étoit fort ancienne; S. Paul y vint avec S. Barnabé, & y convertit Sergius, *act. xiij. v.* 5 auſſi cette égliſe ſe vantoit-elle de poſſéder le corps entier de S. Barnabé, & de n'être pas moins apoſtolique qu'Antioche: elle gagna ſon procès ſur ce point au concile de Conſtantinople.

La ville fut enſuite nommée *Conſtantia*; & c'eſt ſous ce nom qu'elle eſt qualifiée *métropole de l'île de Chypre*, dans les notices d'Hiéroclès & de Léon le ſage: le lieu où elle étoit garde encore le nom de *Conſtantia*, car il s'appelle *Porto-Conſtanza*.

Sozomène (*Hermias*), ſavant hiſtorien eccléſiaſtique du cinquieme ſiecle, étoit natif de *Salamine* dans l'île de Cypre. Il fréquenta long-tems le barreau à Conſtantinople, & mourut vers l'an 450 de J. C. Il nous reſte de lui une hiſtoire eccléſiaſtique en grec, depuis l'an 324 juſqu'à l'an 439. On trouve dans cette hiſtoire imprimée au Louvre, l'uſage & les particularités de la pénitence publique dans les premiers ſiecles de l'égliſe.

Mais c'eſt dans l'île de *Salamine* du golfe Saronique, qu'Euripide vit le jour l'an premier de la ſoixante-quinzieme olympiade, un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Qu'importe de rechercher s'il étoit noble ou roturier, puiſque le génie annoblit tout? Il apprit la rhétorique ſous Prodicus, la morale ſous Socrate ou ſous un autre philoſophe, & la phyſique ſous Anaxagoras; & quand il eut vû les perſécutions qu'Anaxagoras ſouffrit pour avoir dogmatiſé contre l'opinion populaire, il s'appliqua tout entier à la poéſie dramatique, & y excella. Il étoit alors âgé de dix-huit ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la ſuite de ſa vie l'étude de la morale & de la phyſique: ſes ouvrages témoignent tout le contraire; & même il fit ſouvent paroître dans ſes pieces, qu'il ſuivoit les opinions de ſon maître Anaxagoras.

Il compoſa un grand nombre de tragédies qui furent fort eſtimées & pendant ſa vie & après ſa mort; l'on peut citer de bons juges, qui le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques. Il fut nommé le philoſophe du théatre par les Athéniens. Vitruve le dit poſitivement. Origène, Clément d'Alexandrie & Euſebe, le témoignent auſſi. Je

(1) Voyez la note à l'article *Decretales*. Ces déciſions auſſi hardies que deſtituées de preuves, conviennent bien peu à qui n'eſt pas en état d'en juger. Il faut conſulter les ouvrages, les peſer, raiſonner, pour s'autoriſer à prononcer que les auteurs y ſoutiennent *une cauſe inſoutenable*, ou non. (Z)

Je n'ignore pas que les critiques ſont fort partagés ſur la primauté d'Eſchyle, de Sophocle, & d'Euripide. Chacun de ces poëtes a des partiſans qui lui donnent la premiere place; il ſe trouve auſſi des connoiſſeurs qui ne veulent rien décider: Quintilien ſemble choiſir ce parti: cependant il eſt aiſé de voir qu'à tout prendre il donne le prix à Euripide. Des modernes ont dit aſſez bien, ſans juger ce grand procès, que Sophocle repréſente les hommes tels qu'ils devroient être, mais qu'Euripide les peint tels qu'ils ſont. Si le dernier n'a pas égalé Sophocle dans la majeſté & dans la grandeur, il a compenſé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aſpirer au premier rang.

Ceux qui croient que ſi les poëtes de Rome n'ont guere parlé d'Euripide, c'eſt à cauſe que les ſyllabes de ſon nom n'avoient pas la quantité qui pouvoit le rendre propre à entrer dans les vers latins, donnent une conjecture fort vraiſſemblable. Le dieu même de la poéſie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de ceder aux loix de la quantité: il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer au vers hexametre, & de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide; de ſorte que s'il n'eût ſu faire que des vers hexametres, il auroit fallu qu'il eût ſupprimé la ſentence définitive qui régla le rang entre trois illuſtres perſonnages. Voici cette ſentence célebre, que Suidas nous a conſervée, au mot σοφὸς.

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος κ' Εὐριπίδης.
Ἀνδρῶν δ' ἁπάντων Σωκράτης σοφώτατος.

Ces deux vers iambiques ſignifient: „ Sophocle eſt „ ſage, Euripide l'eſt encore plus; mais le plus ſage „ de tous les hommes c'eſt Socrate „. C'eſt ainſi que la prêtreſſe de Delphes ſe vit obligée de déroger à la coutume d'uſer de l'hexametre, parce que la néceſſité n'a point de loi. Euripide & Socrate ſont deux noms qui ne quadrent point au vers héroïque, les muſes en corps ne ſauroient les y ployer. Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plûtôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile & à celle des autres poëtes de la cour d'Auguſte, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer ſon nom dans leurs hexametres, & qu'à cauſe de cette impoſſibilité, il a fallu immortaliſer à ſon préjudice ceux qu'on croyoit au-deſſous de lui: mais les lois de la proſodie les gouvernoient. Voilà un de ces combats de la raiſon & de la rime, dont M. Deſpréaux a ſi bien parlé. Joignez-y cette exclamation de MM. de Port-Royal. „ Combien la rime a-t-elle engagé de gens à mentir „!

Tout le monde ſait le ſervice ſingulier que les vers d'Euripide rendirent une fois aux ſoldats d'Athènes. L'armée des Athéniens commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaiſe fortune peut faire ſentir de plus funeſte. Les vainqueurs abuſerent de leur avantage avec la derniere cruauté; mais quelque durement qu'ils traitaſſent les ſoldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui pouvoient leur réciter des vers d'Euripide. Pluſieurs qui après s'être ſauvés de la bataille ne ſavoient que devenir & erroient de lieu en lieu, trouverent une reſſource en chantant les vers de ce poëte.

Ce fut ſans doute un très-grand plaiſir à Euripide, que de voir venir chez lui pluſieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnoiſſance de ce que ſes vers leur avoient ſauvé la vie & la liberté.

Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur eſtime pour Euripide. Un bâtiment caunien pourſuivi par des pirates, tâchoit de ſe ſauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permiſſion qu'après qu'on eût ſu qu'il y avoit des perſonnes ſur ce bâtiment qui ſavoient des vers d'Euripide: il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en ſavoient. Cette ſeule queſtion ſignifie plus que je ne ſaurois exprimer.

Euripide, dit M. le Fevre, devoit être touché d'un ſentiment de gloire bien doux, quand il voyoit chaque jour quelques-uns de ces miſérables qui le venoient remercier comme leur libérateur, & lui dire que ſes vers avoient changé leur mauvais deſtin, & leur avoient plus ſervi que s'ils avoient eu un paſſeport ſigné de la main des cinq éphores & des deux rois de Lacédémone. C'étoit donc un grand & glorieux poëte qu'Euripide: mais que dirons-nous des Siciliens de ce tems-là? N'étoit-ce pas d'honnêtes gens? Le mal eſt qu'un ſi bel exemple n'a point eu de ſuite, & qu'aujourd'hui telles hiſtoires ne paſſeroient en France que pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toujours appellée *menſongere*.

Quoique les pieces d'Euripide aient joui d'une approbation merveilleuſe, néanmoins elles remporterent le prix aſſez rarement. De 92 tragédies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq de couronnées; la cabale & l'intrigue, dit Varron, décidoient alors du ſort des pieces. On peut voir dans Elien, *var. hiſtor. liv. II. c. viij.* quelle eſt ſon indignation contre un certain Xénoclès qui fut préféré à Euripide dans un combat de quatre pieces contre quatre pieces, lorſqu'on célébra la quatre-vingtieme olympiade.

L'émulation, & finalement l'inimitié qui s'éleva entre lui & le grand Sophocle, lui cauſa peut-être moins de chagrin que les ſatyres & les railleries d'Ariſtophane, qui ſe plaiſoit à le maltraiter dans ſes comédies; mais Socrate n'aſſiſtoit qu'aux ſeules pieces d'Euripide.

S'il a introduit ſur la ſcene quelques femmes très-méchantes, il y a introduit auſſi des héroïnes, & il a parlé honorablement du ſexe en pluſieurs rencontres; mais cela n'effaçoit point la note des médiſances d'Ariſtophane, qui faiſant ſemblant de prendre parti pour le beau ſexe contre Euripide, a lui-même plus outragé les femmes que ne l'avoit fait le poëte de *Salamine*.

Quoi qu'il en ſoit, Euripide crut devoir quitter Athènes, & ſe retirer à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, où il fut très-accueilli. Ce prince aimoit les ſavans, & les attiroit par ſes libéralités. Si l'on en croit Solin, il éleva Euripide à de grands honneurs, & le fit premier miniſtre d'état. Il mourut au bout de trois ans à la cour de ce prince à 75 ans, dans la quatre-vingt-treizieme olympiade. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement. Vitruve dit que ſa tombe étoit en raſe campagne, ſur le confluent de deux petites rivieres. La foudre tomba dans la ſuite ſur le tombeau de ce poëte; ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille choſe fût arrivée.

Les Athéniens envoyerent une ambaſſade en Macédoine pour avoir ſes os, & ne purent les obtenir; mais ils lui dreſſerent un ſuperbe cénotaphe, qui ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias, & toute la ville prit le deuil à la nouvelle de ſa mort. Un de ſes amis nommé *Philémon* en fut ſi touché, qu'il déclara que s'il croyoit que les morts conſervent le ſentiment, comme quelques-uns l'aſſûroient, il ſe pendroit pour aller jouir de la vûe d'Euripide.

De quatre-vingt-douze tragédies qu'il avoit compoſées, il ne nous en reſte que dix-neuf, dont les éditions les plus eſtimées ſont celles d'Alde en 1503, *in*-8°. de Plantin, en 1571, *in*-16. & de Paul Etienne, en 1604, *in*-4°. Mais toutes ces éditions ont été effacées par celle de Cambridge, qu'a publiée en 1694, *in-fol.* le docte Joſué Barnès. Il a joint dans cette édition des ſcholies; il a éclairci pluſieurs choſes par des notes fort ſavantes, & il a mis à la tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition, & fort au-deſſus de celle de Thomas Magiſter.

Les pieces d'Euripide ſont pleines de ſentences d'une excellente morale: autant de vers, autant de maximes, ſelon Cicéron. Faut-il s'étonner après cela que cet illuſtre orateur eût toujours Euripide dans ſa poche? les aſſaſſins qui le pourſuivoient & qui le tuerent, le trouverent liſant dans ſa litiere la Médée d'Euripide. On peut néanmoins condamner dans le poëte de *Salamine* l'uſage un peu trop fréquent des aphoriſmes philoſophiques: on a trouvé nommément ſon Hécube philoſophe juſqu'à l'excès & à contre-tems.

Il y a plus; toutes ſes maximes n'étoient pas bonnes: il en débita une ſur la religion du ſerment, qui parut ſi cavaliere, qu'on lui en fit un procès, dont il ne ſe tira que par un conflit de juriſdiction. Il introduit Hippolyte armé d'une reſtriction mentale, & qui, quand on lui remet en mémoire ſon ſerment, dit, *v.* 612.

J'ai juré de la langue, & non pas de l'eſprit.

Cependant M. Barnès obſerve entr'autres choſes, pour juſtifier le poëte, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce ſerment verbal.

Euripide, dans une autre rencontre, dogmatiſa ſi gravement pour les avares, que tout le monde s'en émut. On auroit chaſſé l'acteur, ſi l'auteur ne fût venu prier le peuple de ſe donner un peu de patience, l'aſſurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuſe de cet avare, dont les maximes choquoient tout le monde. L'équité veut que l'on ſoit content de cette ſorte d'apologie: le même poëte s'en ſervit pour ſon Ixion. Quelques perſonnes trouverent mauvais qu'il repréſentât ſur le théatre un homme auſſi impie & auſſi méchant que celui-là. „ Prenez garde, leur ré„ pondit-il, qu'avant que de laiſſer diſparoître, je „ l'attache ſur une roue „.

Une autre fois, on s'offenſa tellement des deux premiers vers de ſa Ménalippe, qui ſembloient attaquer l'exiſtence du plus grand des dieux, qu'il fut obligé de les changer; c'eſt ce que nous apprenons de Plutarque: voici les deux vers dont il s'agit, ſuivant la traduction d'Amiot:

O Jupiter; car de toi rien ſinon
Je ne connois ſeulement. que le nom.

„ Il ſe fioit fort de cette tragédie-là, ajoute Plutar„ que, comme étant magnifiquement & exquiſement „ bien écrite; mais pour le tumulte & murmure qu'en „ fit le peuple, il changea les deux premiers vers „ ainſi comme il ſe lit maintenant;

O Jupiter, combien en vérité
Ce nom convient à ta divinité.

Au reſte, il ſeroit abſurde d'imputer à l'auteur d'une piece dramatique, les ſentimens qu'il met dans la bouche de ſes perſonnages. Il falloit bien, pour ſoutenir le caractere de Siſyphe, qu'Euripide le fît raiſonner comme un athée; & Plutarque a eu tort de trouver dans le diſcours de Siſyphe une ruſe d'écrivain. Grotius a dit judicieuſement: *multa in tragediis ſunt ex poetæ ſenſu dicta, ſed congruenter perſonæ quæ loquens inducitur*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALAMINIUS, (*Mythol.*) Jupiter eſt quelquefois déſigné ſous ce nom, à cauſe du culte particulier qu'on rendoit à ce dieu dans cette île de la Grece, vis-à-vis d'Eléuſis. (*D. J.*)

SALANA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure qu'elle arroſe; elle ſe jette enſuite dans le phare de Meſſine, près du bourg de Siglio. (*D. J.*)

SALANCHES, (*Géog. mod.*) petite ville de Savoie, capitale du haut-Fauciguy, à deux lieues audeſſus de Cluſe, au ſud-eſt. Ce n'eſt proprement qu'un méchant bourg, au milieu duquel paſſant deux ruiſſeaux du même nom, qui vont ſe perdre dans l'Arve. *Long.* 24. 20. *lat.* 45. 38. (*D. J.*)

SALANDRA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, à trois lieues de Tricarico, ſur la petite riviere qu'on nomme *Salandra* & *Salandrella*. La bourgade eſt bâtie ſur les ruines d'*Acalandra;* la riviere eſt l'*Acalandrum* de Pline, *l. I. c. xx.* elle ſe jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Baſiento, *Camentum*, & celle d'Agri, *Acyris*. (*D. J.*)

SALANDRELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples; elle ſe jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Baſiento, & celle de l'Agri. (*D. J.*)

SALANGAN, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les habitans des iles Philippines donnent à l'oiſeau dont le nid eſt un manger ſi délicieux pour les Chinois; il eſt de la groſſeur d'une hirondelle de mer, ou d'un martinet, & il attache ſon nid aux rochers. *Voyez* NIDS D'OISEAUX.

SALANKEMEN, (*Géog. mod.*) & par les Hongrois, *Zalonkemen*, qui eſt la bonne orthographe; ville de la Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur le Danube, au confluent de la Teiſſe, à 12 milles au nordoueſt de Belgrade. On diſpute ſi l'*Acumincum* d'Ammien Marcellin, eſt *Salankemen*, Cametz, ou Peterwaradin. *Long.* 37. 43. *lat.* 45. 17.

Ce fut devant cette ville que ſe donna, en 1691, une fameuſe bataille entre les Turcs & les Impériaux, qui furent plus heureux que ſages. Les Turcs avoient à leur tête, Muſtapha Cuprogli, fils, petit-fils du grand viſir, & parvenu lui-même à cette premiere dignité: il ne reſpiroit que la guerre, blâmant toute propoſition de paix. Il avoit commencé par réformer les abus d'une mauvaiſe adminiſtration de ſept ans, & par le rétabliſſement des finances. En ouvrant la campagne ſous le regne d'Achmet III, il employa la religion & la ſevérité des mœurs; toutes les moſquées de Conſtantinople & les pavillons du camp, retentirent de prieres; une foule de jeunes garçons qui ſuivoient l'armée, affreux inſtrumens de débauche & de dépenſe, furent chaſſés ſous peine de mort, s'ils reparoiſſoient; il ne s'agiſſoit plus que de rendre le courage aux troupes; le viſir s'en chargeoit, en leur traçant la route de Vienne avec le ſabre de ſon pere Cuprogli.

Il avoit déja remporté une victoire complette ſur les Impériaux, ſoumis l'Albanie, la Bulgaire, & repris toute la Servie, Belgrade même, malgré une garniſon de ſix mille hommes; enfin l'année ſuivante il vint camper devant *Salankemen*, ſur les bords du Danube. Le prince Louis de Bade, général des Impériaux, fut à peine arrivé pour le combattre, qu'il ſembla n'avoir plus que le parti de la retraite. Les Turcs l'attaquerent avec tant de fureur & de conduite, que ſa perte paroiſſoit inévitable; le champ de bataille étoit déja couvert de chrétiens expirans; mais la fortune de Léopold voulut qu'un boulet emportât le viſir, qui n'avoit guere joui de ſa haute fortune, il périt dans le moment où il étoit le plus glorieux & le plus néceſſaire. L'aga des janiſſaires auroit pu le remplacer: un autre boulet l'étendit mort, & les infideles conſternés abandonnerent la victoire, qui n'eut cependant d'autre ſuite que la priſe de Lippa, ville infortunée, ſans ceſſe priſe & repriſe, également maltraitée par les amis & par les ennemis. Les ſauvages dans les forêts ſont plus heureux. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

SALANT, adj. (*Gram.*) épithete que l'on donne aux fontaines dont les eaux ſont ſalées, & aux marais où l'on fait du ſel. *Voyez* SEL, & SALINES.

SALAPIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, ſelon Pline, *l. III. c. xj.* qui ajoute qu'elle eſt fameuſe par l'amour qu'y fit Hannibal, à une beauté de cette ville. Il y a eû deux villes de ce nom, ou plutôt la même ville a été en deux lieux différens. L'ancienne *Salapia*, dans ſa premiere ſituation, avoit été bâtie par Diomède, & fut abandonnée à cauſe de l'air mal-ſain; les habitans s'allerent établir en un lieu plus ſain, à quatre milles de là, vers la mer. La ville eſt détruite, & le lieu conſerve le nom de *Salpe*. (*D. J.*)

SALAPINA PALUS, (*Géog. anc.*) marais voiſin de la ville de *Salapia*, d'où il tiroit ſon nom; Lucain, *l. V. v.* 377. en parle à l'occaſion des barques que l'on amaſſa de tous les endroits:

Qua recipit Salapina palus, & *ſubdita Sypus Montibus*.

Vitruve, *l. I. c. jv.* dit que Marcus Hoſtilius, qui tranſporta les habitans d'un endroit à l'autre, après ce changement de lieu, ouvrit ce lac du côté de la mer, & en fit un port pour le municipe de *Salapia*. Cela s'accorde avec Strabon, *l. VI.* qui dit que *Salapia* étoit le port d'Argypine. (*D. J.*)

SALAPITIUM, (*Littérat.*) bouffonnerie; les uns prétendent qu'il faut dire *ſalaputium*, & d'autres encore *ſalicipium*. Voſſius s'eſt finalement déclaré pour *ſalupitium;* ſur cela il nous apprend que *ſalapitta*, dans les meilleures gloſes, ſignifie *un ſoufflet*, & que de-là eſt venu que les bouffons, qui ſe laiſſoient donner cent coups ſur le viſage pour divertir le peuple, ont été appellés *ſalpitones*, du mot grec σαλπιττιν, qui veut dire *ſonner de la trompette*, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enfloient les joues de leur mieux, afin que les ſoufflets qu'ils recevoient, fiſſent plus de bruit, & divertiſſent davantage les aſſiſtans; en un mot, Voſſius tire de cette remarque, l'origine du mot *bouffon*, parce que *bouffer* & *enfler* ſignifient la même choſe. (*D. J.*)

SALARIA, (*Géog. anc.*) nom des deux villes de l'Eſpagne tarragonnoiſe, l'une au pays de Baſtitains, dans les terres, l'autre au pays des Orétains, dans les terres ſemblablement; c'eſt Ptolomée qui les diſtingue ainſi: *Salaria in Baſtitanis*, *longitude* 13. *latit.* 39. 20. *Saluria in Oretanio*. *Longit.* 9. 24. *latit.* 40.

La derniere eſt entre la Guadiana & le Tage; les Eſpagnols croient que c'eſt préſentement Cazorla. La premiere eſt aux environs du Xucar, ſelon les indices de Ptolomée. On a des inſcriptions où on lit *Col. Jul. Salarienſis*, & Pline, *l. III. c. iij.* parle d'une colonie nommée de même. (*D. J.*)

SAL-

SALASSES, les, (*Géog. anc.*) *Salaſſi*, ancien peuple d'Italie, dans les Alpes. Strabon, *liv. IV. p.* 205. en décrit auſſi le pays. Le canton des *Salaſſes*, dit-il, eſt grand, dans une profonde vallée entre des montagnes qui l'enferment de tous côtés, quoiqu'en quelques endroits le terrein s'éleve un peu vers les montagnes au-deſſous deſquelles eſt cette vallée. Il dit encore que la Doria traverſe ce pays-là, & qu'elle eſt d'une grande utilité aux habitans pour laver l'or. C'eſt pour cela qu'en quelques endroits ils l'avoient partagée en quantité de coupures, qui réduiſoient preſqu'à rien cette riviere.

Lorſque les Romains furent une fois maîtres des Alpes, les *Salaſſes* perdirent leur or, & la jouiſſance de leur pays; l'or fut affermé; & les *Salaſſes* qui conſerverent encore les montagnes, furent réduits à vendre de l'eau au fermier dont l'avarice donnoit lieu à de fréquentes chicanes.

De cette maniere ils furent tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Romains; & s'adonnant au brigandage, ils faiſoient beaucoup de mal à ceux qui traverſoient leur pays, qui eſt un paſſage des Alpes. Lorſque Decimus Brutus, s'enfuyant de Modène, faiſoit défiler ſon monde, ils lui firent payer tant par tête; & Meſſala, hivernant dans le voiſinage, fut obligé d'acheter d'eux du bois de chauffage & des javelots de bois d'orme, pour exercer les ſoldats.

Ils oſerent même piller la caiſſe militaire de Céſar, & arrêterent des armées auprès des précipices, faiſant ſemblant de raccommoder les chemins, ou de bâtir des ponts ſur les rivieres. Enfin Céſar les ſubjugua, & les vendit tous à l'encan, après les avoir menés à Ivrée, où l'on avoit mis une colonie romaine pour s'oppoſer aux courſes des *Salaſſes*. On compta entre ceux qui furent vendus, huit mille hommes propres à porter les armes, & trente-ſix mille en tout. Terentius Varron eut tout l'honneur de cette guerre.

Auguſte envoya trois mille hommes au lieu où Terentius Varron avoit eu ſon camp. Il s'y forma une ville qui fut nommée *Auguſta Prétoria*; c'eſt aujourd'hui *Aoſte* ou *Aouſte*, qui donne le nom à la vallée qui appartient à la maiſon de Savoie. (*D. J.*)

SALAT, le, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Languedoc. Elle a ſa ſource au ſommet des Pyrenées, dans la montagne de Salau, paſſage d'Eſpagne, court dans le comté de Conſerans, & ſe jette enfin dans la Garonne à Foure. Cette riviere, comme l'Ariege, roule quelques petites paillettes d'or, que de pauvres payſans d'autour de S. Girons, s'occupent à ramaſſer, mais dont ils tirent à-peine de quoi vivre. (*D. J.*)

SALAYASIR, ſ. m. (*Ornithol.*) nom que les habitans des Philippines donnent à la plus petite eſpece de canards connue, & qu'on trouve en quantité ſur leurs lacs & leurs marais; ces ſortes de canards ne ſont pas plus gros que le poing, & ont le plumage admirable.

SALBANDES, ſ. f. pl. *Hiſt. nat. Minéral.*) les minéralogiſtes allemands ſe ſervent de ce mot pour déſigner les parties de la roche d'une montagne qui touchent immédiatement à un filon métallique, & qui ſéparent ou tranchent la mine d'avec ce qui n'en eſt point. On pourroit en françois rendre ce mot par *liſieres* ou *ailes*, parce que ces *ſalbandes* terminent les côtés du filon, comme la liſiere termine une étoffe. Chaque filon réglé a quatre *ſalbandes*, c'eſt-à-dire, quatre côtés par leſquels il ſe diſtingue de la roche qui l'environne; ſavoir, au-deſſus & au-deſſous de lui, & à ſes deux côtés. Dans ces parties le filon eſt quelquefois tranché net, ou diſtingué de la roche comme ſi on lui eût taillé un canal avec le ciſeau & le maillet: en un mot, les *ſalbandes* ſont les parois du conduit dans lequel un filon eſt renfermé. Quelquefois on trouve entre le filon & la roche qui lui ſert d'enveloppe, une terre fine, molle & onctueuſe, que les mineurs allemands nomment *beſteg* ou *beſtieg*; ils la regardent comme un ſigne favorable qui annonce la préſence d'une mine de bonne qualité. On regarde auſſi comme un bon ſigne lorſque les *ſalbandes*, ou la pierre qui ſert d'écorce & d'enveloppe au filon, eſt du ſpath ou du quartz, parce que les pierres ſont les matrices, ou les minieres les plus ordinaires des métaux. *Voyez* Filons, Minieres, Mine, *&c.* (—)

SALCA, huile de, (*Matiere médic. des anc.*) *ſalcæ oleum*, excellente huile qui ſe faiſoit à Alexandrie avec quantité de plantes aromatiques; on en compoſoit de pluſieurs eſpeces, dont Ætius Tetrab. I. *ſerm. j.* a détaillé les préparations.

SALDAGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, au couchant d'Aquilar-del-Campo, & au pié de la montagne appellée *Pegua de ſan Roman*, ſur la riviere de Carrion.

SALDÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Afrique. Ptolomée, *liv. IV. c. ij.* la nomme ainſi au pluriel, lui donne le titre de *colonie*, & la met dans la Mauritanie céſarienne, Pline, *liv. V. c. ij.* nous apprend que c'étoit une colonie d'Auguſte, & l'appelle *Salde*; ce doit être *Saldæ* au pluriel. Martien écrit de même, & Antonin met *Saldis* à l'ablatif, à trente-cinq mille pas de Ruſazis. La notice épiſcopale d'Afrique met entre les évêques de la Mauritanie & Sitifi, Paſcaſe de Salde, *Paſcaſus Salditanis*. Quelques-uns croient que c'eſt Bugie, d'autres que c'eſt Alger. (*D. J.*)

SALDITS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante en forme d'arbriſſeau de l'île de Madagaſcar; il porte des fleurs couleur de feu, en forme de panache. Sa graine a la groſſeur & le goût du pignon. C'eſt un vomitif très-violent, & qui peut paſſer pour un poiſon. On aſſure que ſa racine priſe en poudre en eſt l'antidote.

SALDUBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Bétique, ſur la côte. Pline, *liv. III. c. j.* après avoir dit que *Barbeſula* eſt accompagnée d'une riviere de même nom, ajoute, *item Salduba*; il en eſt de même de *Salduba*. On croit qu'aujourd'hui cette ville eſt Marbella, & que la riviere eſt Rio-Verde.

SALE, adj. (*Gramm.*) mal propre, couvert d'ordure. Cette ville eſt *ſale*. Du linge *ſale*; un habit *ſale*; du papier *ſale*; une couleur *ſale*. Il ſe dit auſſi au figuré. Des paroles *ſales*; des idées, des images *ſales*; une parole *ſale*.

SALÉ, adj. (*Gramm.*) en qui l'on remarque le goût du ſel, ſoit qu'il en contienne ou non. De la viande *ſalée*, du pain *ſalé*, des eaux *ſalées*. *Voyez* Sel.

Salé, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, ſur la côte occidentale du royaume de Fez, & ſous l'autorité du roi de Maroc. Cette ville eſt remarquable par ſon antiquité; mais elle eſt encore plus connue par ſes corſaires nommés *Saletins*, & par ſon commerce, quoique ſon havre ne ſoit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes forteresſes pour ſa défenſe, & eſt diviſée comme Fez, en ville vieille & en ville nouvelle, qui ſont ſeulement ſéparées par la riviere de Garrou. Le roi de France a un conſul à *Salé*; mais ce caractere eſt aſſez infructueux, parce que celui qui en eſt revêtu n'eſt guere moins expoſé qu'un ſimple marchand aux caprices des habitans. On compte qu'ils ſont environ vingt mille. Ils ſe qualifient *Andalous*, comme ceux de Tetouan. *Salé* eſt ſitué à environ 45 lieues au couchant de Fez. *Long.* 11. 6. *lat.* 34. 2. (*D. J.*)

SALÉE, la riviere, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Amérique, l'une dans la Gaudeloupe, qu'elle ſépare de la grande terre, l'autre dans la partie la plus méridionale de la Martinique.

SALEM, (*Géog. ſacrée.*) nom commun à quelques villes ou lieux de la Paleſtine. Il y avoit une *Salem* qui appartenoit aux Sichémites; il y avoit un autre lieu de ce nom dans la campagne de Scytopolis, à huit milles de cette ville; il y avoit une troiſieme *Salem* ou *Salim* au bord du Jourdain, où S. Jean baptiſoit. Les ſeptante ont quelquefois appellé *Salem* la ville de Silo; enfin Jéruſalem auſſi nommée quelquefois par abbréviation *Salem* dans l'Ecriture: par exemple, on lit au *pſeaume lxxv.* ſa demeure eſt dans *Salem*, & ſon temple dans Sion. (*D. J.*)

SALEME, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, ſur une montagne, à 18 milles au nord-eſt de Mazara. *Long.* 50. 30. *lat.* 38. 5.

SALENÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île d'Albion, au pays des Catyeuchlani, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* Ses interpretes croient que le nom moderne eſt *Saludy*.

SALENTIA, *ou* SALLENTIÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Grece, au pays des Meſſapiens, ſelon Etienne le géographe.

SALENTINS, les, (*Géog. anc.*) *Salentini*; ancien peuple de la grande Grece. Leur pays s'appelloit *Salentina regio*. Ptolomée n'y met au bord de la mer que le promontoire nommé *Sapygium* & *Salentinum* pro-

promontorium. Léandre croit que le pays des *Salentins* répond à la terre d'Otrante; cela n'eſt pas exactement vrai en tout. (*D. J.*)

SALEP, SALOP & SULAP, ſ. m. (*Diete & Mat. méd.*) racine ou bulbe farineuſe, ou, pour mieux dire, gommeuſe, dont la ſubſtance eſt entierement ſoluble dans la ſalive & dans les liqueurs aqueuſes, qui eſt inodore, qui n'a d'autre ſaveur que celle des gommes & des mucilages, qui eſt fort en uſage chez les Turcs, & dont on commence à ſe ſervir auſſi à Paris. Voici ce qu'en dit M. Geoffroi le cadet dans un des *mémoires de l'académie royale de Sciences pour l'année* 1740.

On a découvert, en examinant avec attention le *ſalep* des Turcs, que c'étoit la bulbe d'une eſpece d'orchis ou ſatyrion. C'eſt une racine blanche ou rouſsâtre, ſelon qu'elle eſt plus ou moins récente. Les Orientaux nous l'envoient tranſparente avec un fil de coton. Elle eſt en uſage pour rétablir les forces épuiſées; c'eſt un reſtaurant pour les phtiſiques; & on la donne avec ſuccès dans les diſſenteries bilieuſes, ſelon Degnerus, qui a publié deux diſſertations ſur cette maladie, & qui ſe ſervoit du *ſalep* des Turcs comme d'un remede, pour ainſi dire, ſpécifique. Le même académicien a réuſſi à mettre les bulbes de nos orchis dans le même état que le *ſalep*, à imiter parfaitement cette préparation, dont les moyens ſont inconnus. *Voyez à l'article* SATYRION, comme M. Geoffroi s'y eſt pris.

Quant à la maniere de ſe ſervir du *ſalep*, voici ce qui en eſt dit dans une lettre ſur cette drogue, que le ſieur Andri, droguiſte de Paris, a fait mettre au *journal de Médecine*, *Septembre* 1759. Suivant Albert Seba, les Chinois & les Perſans en prennent la poudre, à la doſe d'un gros, deux fois le jour dans du vin ou du chocolat.

Le pere Serici nous apprend que les Indiens en prennent une once le ſoir à l'eau & avec du ſucre; mais la plus ſaine partie, ainſi que l'européen, le prend au lait, à la doſe d'une demi-once; on le pulvériſe dans un mortier, & on fait bouillir cette farine dans du lait avec du ſucre pendant un demi-quart d'heure; il en réſulte une bouillie agréable, avec laquelle on fait ſon dejeuner; on peut y mettre quelques gouttes d'eau roſe ou de fleurs d'orange.

Degnerus a donné une préparation un peu plus détaillée de ce remede. On fait infuſer un gros de cette racine réduite en poudre très-fine, dans huit onces d'eau chaude; on la fait diſſoudre à une douce chaleur, on la paſſe enſuite dans un linge pour la purifier des petites ordures qui pourroient s'y être jointes; la colature reçue dans un vaſe, ſe congele, & forme une gelée mucilagineuſe très-agréable: on en donne au malade de deux heures en deux heures, & de trois heures en trois heures une demi-cuillérée, une cuillerée entiere, plus ou moins, ſuivant l'exigence des cas.

Cette préparation dictée par Degnerus paroît la meilleure, ſur-tout quand on ne veut point faire une bouillie, mais qu'on veut donner ce remede dans quelque véhicule liquide, comme dans l'eau ſimple, dans du vin, dans de la tiſane; la gelée s'y étendra beaucoup mieux que la poudre: on prend, par exemple, le poids de vingt-quatre grains de cette poudre qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on étend par ébullition dans une chopine ou trois demi-ſeptiers d'eau; on eſt maitre de rendre cette boiſſon plus agréable en y ajoutant du ſucre, ou quelques légers parfums, ou quelques ſirops convenables à la maladie, comme le ſirop de capillaire, de pavot, de citron, d'épine-vinette, &c. On peut auſſi couper cette boiſſon avec moitié de lait, ou en mêler la poudre, à la doſe d'un gros, dans un bouillon. (*b*)

SALER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mêler du ſel à quelque choſe. On *ſale* le pain, la viande, le beurre, le poiſſon.

SALER *les cuirs*, (*Tannerie.*) c'eſt les ſaupoudrer de ſel marin & d'alun, ou de natrum, après qu'ils ont été abattus ou levés de deſſus les animaux, pour empêcher qu'ils ne ſe corrompent, juſqu'à ce qu'on les porte chez les Tanneurs. *Savary*. (*D. J.*)

SALERAN, ſ. m. (*Papeterie.*) on nomme ainſi dans nos papeteries, une eſpece de maître ouvrier ou d'inſpecteur, qui a ſoin de faire donner au papier tous ſes apprêts, comme de le coller, preſſer, ſecher, rogner, liſſer, plier, le mettre en mains & en rames. On l'appelle *ſaleran*, parce qu'il eſt le maître de la ſalle où l'on donne ces dernieres façons au papier. (*D. J.*)

SALERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, aujourd'hui au royaume de Naples, ſur le bord de la mer, capitale de la principauté citérieure, au fond d'un golfe de même nom, à douze lieues au ſud-eſt de Naples, & à égale diſtance au midi de Bénévent, *Long.* 32. 20. *latit.* 40. 46.

Cette ville eſt ancienne, & faiſoit autrefois partie du petit pays des Picentins, dont Picentia étoit alors la capitale. Strabon dit que les Romains fortifierent *Salerne* pour y mettre garniſon, & qu'elle étoit un peu plus haute que le rivage. Tite-Live nous apprend, *l. XXXII. c.* 29, que cette ville devint colonie romaine.

Après la ruine de l'empire d'Occident par les Barbares venus des pays ſeptentrionaux, les Lombards & les Goths ſe firent des établiſſemens aux dépens de l'empire grec, qui s'étoit reſſaiſi d'une partie de l'Italie, ſur-tout dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples. Mais il n'étoit pas en état de ſe ſoutenir contre tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous les côtés. Les Lombards formerent des duchés & des principautés, comme Capoue, *Salerne*, & tant d'autres villes qui étoient alors les réſidences de ſouverains qui s'y maintinrent, moyennant quelques ſoumiſſions à l'empire Grec.

Charlemagne, qui détruiſit le royaume des Lombards, ne toucha point à ces ſouverainetés, qui étoient ſubordonnées à l'empire d'Orient; ainſi, au commencement de l'onzieme ſiecle, *Salerne* étoit capitale d'une principauté, dont le ſeigneur avoit un très-beau pays. Guaimare, prince de *Salerne*, regnoit de cette maniere, lorſqu'une centaine de gentils-hommes normands délivrerent cette ville des Sarazins qui étoient venus pour la piller.

,, Ces François, partis en 983 des côtes de Nor-
,, mandie pour aller à Jéruſalem, paſſerent à leur
,, retour ſur la mer de Naples, & arriverent à *Sa-*
,, *lerne* dans le tems que cette ville venoit de ſe ra-
,, cheter à prix d'argent. Ils trouverent les *Salertins*
,, occupés à raſſembler le prix de leur rançon, & les
,, vainqueurs livrés dans leur camp à la ſécurité d'une
,, joie brutale & de la débauche. Cette poignée d'é-
,, trangers, reproche aux aſſiégés la lâcheté de leur
,, ſoumiſſion; & dans l'inſtant marchant avec audace
,, au milieu de la nuit, ſuivis de quelques *Salertins*
,, qui oſent les imiter, ils fondent dans le camp des
,, Sarazins, les étonnent, les mettent en fuite, les
,, forcent de remonter en deſordre ſur leurs vaiſ-
,, ſeaux, & non-ſeulement ſauvent les tréſors de *Sa-*
,, *lerne*, mais ils y ajoutent les dépouilles des en-
,, nemis ,,.

Giſulphe, fils & ſucceſſeur de Guaimare, ſe trouva fort mal de n'avoir pas ménagé ces mêmes Normands. Ils l'aſſiégerent, prirent ſa ville, le chaſſerent du pays, & le réduiſirent à aller vivre à Rome des bienfaits du pape. Maîtres de *Salerne*, ils la fortifierent, & en formerent une nouvelle principauté, dont dix-neuf princes de la poſtérité de Tancrede jouirent ſucceſſivement.

Le port de cette ville étoit un des plus fréquentés de cette côte, avant que celui de Naples lui eût enlevé ſon commerce; ce port n'eſt plus rien aujourd'hui, qu'on a abattu le grand mole qui l'enveloppoit, & qui mettoit les vaiſſeaux à l'abri des orages. Il ne reſte plus à cette ville, que le commerce de terre pour la faire ſubſiſter. Ses rues ſont vilaines & fort étroites; mais elle a quelques palais aux environs de la place, au-deſſus de laquelle eſt le château.

Salerne fut honorée de la qualité d'archevêché l'an 974 par Boniface VII. Son univerſité, aujourd'hui très-mépriſée, a été autrefois fameuſe pour la médecine.

C'eſt à *Salerne* qu'eſt mort en 1085 le pape Grégoire VII. qui avoit été ſi fier & ſi terrible avec les empereurs & les rois. Il s'étoit aviſé d'excommunier Robert, prince de *Salerne*, & le fruit de l'excommunication, fut la conquête de tout le Bénéventin par le même Robert. Le pape lui donna l'abſolution, & accepta de lui la ville de Bénévent, qui, depuis ce tems-là, eſt toujours demeurée au ſaint ſiege.

Bien-tôt après éclaterent les grandes querelles entre l'empereur Henri IV. & Grégoire VII. L'empereur s'étant rendu maître de Rome en 1084, aſſiégeoit le pape dans ce château, qu'on a depuis appellé le *château Saint-Ange*. Robert accourt alors de la Dalmatie, où il faiſoit des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands & les Romains réunis

nis contre lui, ſe rend maître de ſa perſonne & l'emmene à *Salerne*, où ce pape, qui dépoſoit tant de rois, mourut le captif & le protégé d'un gentil-homme normand.

Maſuccio, auteur du xv. ſiecle, peu connu, étoit de *Salerne*. On a de lui en italien *cinquante nouvelles*, dans le goût de celles de Boccace, c'eſt-à-dire, très-licentieuſes. Elles ont été imprimées pluſieurs fois, & pillées par des auteurs de même caractere; témoin les *contes* du *monde adventureux*, imprimés à Paris en 1555 *in-8°*. La premiere édition du livre de Maſuccio a pour titre *il novellino*, & parut à Naples en 1476, *in-fol.* Elle fut ſuivie de pluſieurs autres, faites à Veniſe en 1484, en 1492, en 1503 avec figures; en 1522, en 1525, *in-8°*. en 1531, *in-8°*. en 1535, *in-8°*. en 1541, *in-8°*, &c. Malgré toutes ces éditions, un ſatyrique d'Italie (Franceſco Doni) a eu raiſon de ſe divertir de l'auteur, en lui attribuant ironiquement un ouvrage imaginaire, intitulé: *Maſuccio commento ſopra la prima giornata del Boccaccio*. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

SALERNE, *golphe de*, (*Géog. mod.*) golphe de la Méditerranée, ſur la côte orientale du royaume de Naples. C'eſt le *Pæſtanus ſinus* des anciens. (*D. J.*)

SALERON, ſ. m. (*Orfévrerie.*) c'eſt la partie d'une ſaliere où l'on met le ſel. *Dict. de l'acad.* (*D. J.*)

SALERS, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade de France, dans la baſſe-Auvergne, à ſix lieues d'Aurillac, dans les montagnes. On y commerce en bétail. (*D. J.*)

SALESO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans l'Anatolie; elle arroſe la partie orientale de la Caramanie, & ſe perd dans le golphe de Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre. (*D. J.*

SALETÉ, ſ. f. (*Gram.*) ordure qui s'eſt attachée à quelque choſe, & dont il faut la nettoyer. La *ſaleté* d'une table, d'une chambre, d'un lit, du linge, des habits. Au figuré, il n'y a guere que les ignorans & les libertins qui diſent habituellement des *saletés*. Ce poëte n'a que la *ſaleté*.

SALETIO, (*Géog. anc.*) & *Saliſſo* par Antonin, ancienne ville de la Germanie, ſur le Rhein, à ſept milles italiques de Strasbourg, en allant vers Saverne. Beatus Rhenanus croit que ſon nom moderne eſt *Selza*. (*D. J.*)

SALEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſale. Ce mot s'employe dans la pêche des harengs & de la morue. Il y a des *ſaleurs* en titre.

On donnoit autrefois le même nom de *ſaleur*, à des eſpeces de devins qui prétendoient connoître l'avenir aux mouvemens de différentes parties du corps qu'ils ſaupoudroient de ſel. Cette eſpece de divination ſe déſignoit par le nom de ſaliſſation, *ſaliſſatio*.

SALFELD, (*Géog. mod.*) 1°. petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Miſnie, ſur la Sala, à environ ſept lieues au-deſſus d'Iène, avec titre de principauté. Elle appartient à la maiſon de Saxe-Gotha. L'ordre de S. Benoît y poſſedoit une riche abbaye, qui a été réunie au domaine par les électeurs de Saxe, dans le tems de la réformation. La principauté peut avoir douze lieues de long ſur trois de large. C'eſt un pays de montagnes, où ſe trouvent quelques mines de cuivre de plomb & de vitriol.

2°. *Salfed*, petite ville du royaume de Pruſſe dans la Poméranie, à cinq lieues de la petite ville de Holtaud, vers le midi. (*D. J.*)

SALGANÉE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece dans la Béotie, ſur l'Euripe, au paſſage pour aller dans l'Eubée. Etienne dit *Salganens*. Tite-Live la met auprès de l'Hermeus, qui doit avoir été une montagne ou une riviere. On la nomme à préſent *Salganico*; c'eſt une petite ville de la Livadie. (*D. J.*)

SALHBERG, *ou* SALBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, en Weſtmanie, ſur la riviere de Salha, près d'une montagne, où ſont des mines d'argent, que les Ruſſes ruinerent dans la guerre qu'ils eurent avec les Suédois, terminée par la paix de Nydetat. (*D. J.*)

SALIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Eſpagne, dans l'Aſturie, aux confins de Cantabrie. Elle donnoit le nom au peuple *Saleni*, qui étoit dans ces cantons, & que Ptolomée ſemble nommer *Selini*: elle le donnoit auſſi au lieu *Salaniana*, dont parle Antonin dans ſon itinéraire. Cette riviere eſt aujourd'hui la *Saïa*. C'eſt, au jugement de Pinto, la *Sauga* de Pline. (*D. J.*)

SALIÆ, ſ. f. pl. on ſous-entend *virgines*, (*Hiſt. Rom.*) filles qu'on prenoit à gage; elles ſervoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en danſant.

SALIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Bréſil & de l'île de Maragnan; il eſt de la groſſeur d'un coq-d'inde; il a le bec & les jambes d'une cigogne, & ſe ſert de ſes aîles avec auſſi peu de facilité que l'autruche; mais il eſt ſi prompt à la courſe, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre. On le prend ordinairement dans des piéges.

SALICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſalicaria*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales, diſpoſés en rond dans les échancrures du calice qui eſt en forme du tuyau. Le piſtil s'éleve du fond du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque ovoïde, qui a deux capſules, & qui renferme des ſemences ordinairement petites, attachées au placenta, & enveloppées le plus ſouvent par le calice. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte dix eſpeces de *ſalicaire*, & nomme pour la premiere, celle qui porte des fleurs purpurines, *ſalicaria vulgaris purpurea, foliis oblongis. I. R. H.* 253.

Sa racine eſt groſſe comme le doigt, ligneuſe, blanche, vivace; elle pouſſe des tiges qui s'élevent quelquefois en bonne terre, juſqu'à la hauteur de cinq piés, roides, anguleuſes, rameuſes, rougeâtres. Ses feuilles ſont entieres, oblongues, pointues, ſemblables à celles de la lyſimachie, mais plus étroites, & d'un verd plus foncé; elles ſortent de chaque nœud des tiges, deux à deux, trois à trois, & environnent enſemble la tige.

Ses fleurs ſont petites, verticillées au milieu des branches, ramaſſées en épis, purpurines, compoſées chacune de ſix pétales, diſpoſées en roſe, avec douze étamines d'un rouge pâle, qui en occupent le milieu.

Après la chûte des fleurs, il leur ſuccede des capſules oblongues, pointues, couvertes & partagées en deux loges, remplies de ſemences menues. Cette plante croît abondamment aux lieux humides, marécageux, & le long des eaux; elle fleurit en Juin & Juillet. On l'eſtime déterſive & rafraîchiſſante; mais elle eſt de peu d'uſage.

M. de Tournefort eſt le premier qui ait nommé cette plante ſalicaire, *ſalicaria*, ſoit parce qu'elle vient communément parmi les ſaules, *ſalices*, ou plutôt parce que ſes feuilles reſſemblent à celles du ſaule. (*D. J.*)

SALICITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre compoſée de petits corps marins ou de pierres lenticulaires, qui étant poſées ſur le tranchant, préſentent une figure ſemblable à celle des feuilles d'un ſaule. C'eſt la même pierre que l'on appelle auſſi pierre frumentaire, *lapis frumentarius helveticus*.

SALICOQUE. *Voyez* SQUILLE.

SALICORNIE, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres; elle n'a qu'une feuille liſſe, pleine de ſuc, ſemblable à un poireau, & compoſée d'écailles articulées comme le bouis. Sa fleur eſt à pétale, nue, & croît dans les endroits où les écailles s'uniſſent. Son fruit eſt une veſſie qui contient une ſemence. Linnæus caractériſe ainſi ce genre de plante: le calice eſt de forme rétragonale, ventrue, tronquée & ſubſiſte; il n'y a point de couronne à la fleur; l'étamine eſt un filet unique, ſimple & chevelu; la boſſette de l'étamine eſt arrondie; le germe du piſtil eſt de forme ovale, oblongue; le ſtile eſt placé ſous l'étamine; le ſtigma eſt fendu en deux; il n'y a point d'enveloppe particuliere au fruit, mais le calice devient plus gros & contient une ſeule graine.

On ne compte qu'une eſpece de *ſalicornie*, nommée par Tournefort *ſalicornia, geniculata, annua*, coroll. 51. Ses cendres ſont d'un grand uſage dans les manufactures de ſavon & dans les verreries. (*D. J.*)

SALICOTS, *terme de pêche*, ſorte de poiſſons. *Deſcription de leur pêche*. La pêcherie du palais, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſur la côte du Ponant, dans laquelle on fait la pêche de ces poiſſons, qu'on appelle *la ſanté*, *ſalicots* ou *grand barbeau*, eſt particuliere à ce lieu. Pour établir cette pêcherie, on plante dans la roche de petits ſapins de vingt-deux à vingt-quatre piés de hauteur; on les range en quarré, on les enfonce environ de deux piés, & on les diſpoſe de maniere qu'ils ſe trouvent placés un peu en talut, pour les écarter par le bas, & leur donner une aſſiette plus ferme; enſuite à cinq piés environ du bout d'en-haut, on forme avec des traverſes une eſpece de plancher que l'on

l'on couvre de brouſſailles & de branches d'oſier; on fait auſſi autour du quarré une enceinte de pareil clayonnage de la hauteur d'environ trois piés, la pêcherie eſt éloignée de la côte d'environ dix braſſes à la pleine mer.

Pour former un accès facile à ces pêcheries, qui ſont pluſieurs ſur différentes lignes, on plante à la côte d'autres perches au pié du rivage à la pêcherie; ces perches ont deux traverſes qui conduiſent au premier palais; la traverſe d'en-bas ſert aux pêcheurs de marche-piés; & celle d'en-haut de ſoutien & de guide, ce qu'on appelle *le chemin* ou *la galerie*.

Cette pêche ne ſe fait que de haute-mer, & ſeulement depuis le mois de Mars & d'Avril, juſqu'à la fin de Juillet; ce ſont preſque les femmes ſeules qui s'employent à cette pêche; elles ont pour cet effet quatre à cinq trullottes, ou petits trulles, formées de la même maniere que celles des pêcheurs des monarts; elles mettent à côté de cet inſtrument deux pierres pour le faire caler, & pour appât dans le fond du ſac des cancres ou crabes dont on ôte l'écaille; la trullotte eſt amarrée par un bout de ligne paſſée au-travers du bout du bouſon qui eſt le morceau de bois, au travers duquel paſſe la croiſée où eſt amarrée le ſac; la femme qui pêche, releve de tems en tems & ſucceſſivement ſes trullottes, pour en retirer la ſanté qui s'y peut trouver.

Les gros vents, ſurtout ceux d'oueſt & du ſud-oueſt, détruiſent ſouvent ces pêcheries, qui ſont libres, & dont on eſt obligé de renouveller tous les ans les ſapins; cette précaution n'empêche pas qu'il n'y arrive ſouvent des accidens, ſoit que les vents faſſent tomber à la mer les femmes en allant dans leurs palais, ou que les pieux ſe caſſent quand elles y ſont à pêcher.

Il faut du beau tems & du calme pour faire cette pêche avec ſuccès, elle ne dure que deux heures ſeulement toutes les marées: ſavoir, une heure avant le plein de la mer, & une heure après le juſſant. *Voyez nos Planches de Pêche*, qui repréſentent ces ſortes de pêcheries.

SALIENS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit autrefois à des prêtres de Mars qui étoient au nombre de douze, inſtitués par Numa. Ils portoient des robes de différentes couleurs avec la toge bordée de pourpre, & des bonnets très-hauts faits en cône, à quoi quelques-uns ajoutent un plaſtron d'acier ſur la poitrine.

On les appelloit *Salii*, du mot *ſaltare*, danſer, parce que ces prêtres lorſqu'ils avoient fait leurs ſacrifices, alloient par les rues en danſant; ils tenoient à leur main gauche de petits boucliers, nommé *ancilia*, & à la droite une lance ou bâton, avec lequel ils frappoient en cadence ſur les boucliers les uns des autres, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux.

Il y avoit deux compagnies ou colleges de *Saliens*. Les anciens *Saliens* établis par Numa, s'appelloient *Palatini*: les autres inſtitués par Tullus Hoſtilius, ſe nommoient *Collini* ou *Agonales*. Servius dit cependant qu'il y avoit deux colleges de prêtres *Saliens*, inſtitués par Numa, ſavoir les *Collini* & les *Quirinales*: & deux autres claſſes inſtituées par Tullus, ſavoir les *Pavorii* & les *Pallorii*, c'eſt-à-dire prêtres de la peur & de la pâleur, que les Romains adoroient auſſi bien que la fievre. Il eſt aſſez douteux que ces derniers fuſſent véritablement du college des *Saliens*, puiſque Plutarque aſſure que les véritables *Saliens*, étoient les prêtres des *dieux belliqueux*, & la peur & la pâleur ne ſont rien moins que des divinités guerrieres: à moins qu'on ne diſe que dans les combats elles ſont connues des vaincus, & en ce cas l'office des Pavoriens & des Palloriens auroit été de les détourner des armées romaines.

Les *Saliens* avoient coutume de chanter principalement une chanſon ancienne, appellée *ſaliare carmen*; & après la cérémonie, ils faiſoient entr'eux un grand feſtin, delà vint le mot de *ſaliares epulæ*, ou *ſaliares dapes*, pour ſignifier un bon repas.

Ces prêtres avoient un chef de leur corps, qu'on appelloit *præſul* ou *magiſter ſaliorum*. Il marchoit à la tête, & commençoit la danſe: les autres imitoient tous ſes pas & toutes ſes attitudes. Le corps entier de ces prêtres étoit appellé *collegium ſaliorum*.

Feſtus Pompeius fait mention de filles *Saliennes*, *virgines ſaliares*; qui étoient gagées par les *Saliens* pour ſe joindre avec eux dans leurs cérémonies. Ces filles avoient une eſpece d'habillement militaire, appellé *paludamentum*. Elles portoient de grands bonnets ronds comme les *Saliens*, & faiſoient comme eux des ſacrifices avec des pontifes dans le palais des rois: mais Roſin, *l. III. des antiquités romaines*, remarque que Feſtus eſt le ſeul auteur qui parle de ces prêtreſſes, & ne paroît pas adopter ce ſentiment comme quelque choſe de certain.

M. Patin, pretend qu'on voit la figure d'un prêtre *Salien* ſur un médaille de la famille Saquinia. Cette figure porte un bouclier d'une main, & un caducée de l'autre. Mais elle paroît avoir le regard trop grave & trop tranquille pour un perſonnage auſſi impétueux qu'étoient les *Saliens* dans leurs cérémonies, de plus le bouclier qu'elle porte, ne paroît point être le même que celui qu'on appelloit *ancyle*: car le bouclier de la figure eſt entierement rond, & n'eſt échancré nulle part. Enfin peut-on ſuppoſer qu'un prêtre de Mars qui eſt le dieu de la guerre, eût été repréſenté ayant en main un caducée qui eſt le ſymbole de la paix? Il y a donc apparence que cette figure dont M. Patin parle, n'eſt point celle d'un prêtre *ſalien*.

Au reſte les *Saliens* avoient été en uſage en d'autres villes d'Italie, avant que d'être établis à Rome, & Hercule avoit eu ſes *Saliens* plus anciennement que Mars. Ceux de ce dernier devoit être de famille patricienne, & ils étoient reçus fort jeunes dans ce college, puiſque Marc Aurele y fut admis à l'âge de huit ans. On dit que leurs filles ne pouvoient être du nombre des veſtales. Outre les anciens *Saliens*, fondés par les rois de Rome, on en trouve d'autres, nommés *Auguſtales*, *Hadrianales*, *Antonini*, qu'on croit avoir été des prêtres conſacrés au culte de ces empereurs après leur apothéoſe.

SALIERE, ſ. f. (*uſtenſile de ménage.*) ſorte de petit vaiſſeau de bois qu'on remplit de ſel, & qu'on prend au jambage de la cheminée pour le faire ſécher.

SALIERE, ſ. f. (*Gram.*) uſtenſile domeſtique, autre petit vaiſſeau plat de cryſtal, de verre, de fayance, d'or & d'argent, qu'on remplit de ſel égrugé, & qu'on met ſur la table.

SALIERE, (*Littérat.*) *ſalillum*, *ſalinum*, *concha ſalis*; les anciens mettoient le ſel au rang des choſes qui devoient être conſacrées aux dieux; c'eſt dans ce ſens qu'Homere & Platon l'appellent divin. Vous croyez ſanctifier vos tables en y mettant les *ſalieres* & les ſtatues des dieux, dit Arnobe. Auſſi n'oublioit-on guere la *ſaliere* ſur la table; & ſi l'on avoit oublié de la ſervir, on regardoit cet oubli comme d'un mauvais préſage, auſſi bien que ſi on la laiſſoit ſur la table, & qu'on s'endormît enſuite. Feſtus rapporte à ce ſujet l'hiſtoire d'un potier, qui à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute; s'étant mis à table avec ſes amis près de ſa fournaiſe toute allumée, & s'étant endormi pris de vin, & accablé de ſommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra, & jetta la *ſaliere* au milieu de la fournaiſe, ce qui cauſa un tel embraſement, que le potier fut brûlé avec la maiſon. Cette ſuperſtition n'eſt point encore éteinte dans l'eſprit de beaucoup de gens, qui ſont affligés, ſi un laquais a oublié de mettre la *ſaliere* ſur la table, ou ſi quelqu'un vient à la renverſer. Les Romains avoient pris des Grecs ce ſcrupule ridicule qui a paſſé juſqu'à nous.

Feſtus nous apprend encore ſur l'uſage des *ſalieres* à Rome; qu'on mettoit toujours la *ſaliere* ſur la table, avec l'aſſiette dans laquelle on préſentoit aux dieux les prémices; ſa remarque nous procure l'intelligence de ce paſſage de Tite-Live, *lib. XXVI, ch. xxxvj. Ut ſalinum, patellamque Deorum cauſa habere poſſint.* „ Qu'ils puiſſent retenir une *ſaliere* & une aſſiette, à „ cauſe des dieux. „ C'eſt encore la même remarque qui ſert à éclaircir ces vers de Perſe, *ſatyre iij.*

Sed rure paterno
Eſt tibi far modicum, purum & ſine labe ſalinum
Quid metuas? Cultrixque foci ſecura patella

„ Que craignez-vous? Vous avez un joli revenu
„ de votre patrimoine; votre table n'eſt jamais ſans
„ une *ſaliere* propre, & ſans l'aſſiette qui ſert à pré-
„ ſenter aux dieux les prémices. „

Souvent les *ſalieres* que les anciens mettoient ſur leurs tables, avoient la figure de quelque divinité.

Sa-

Sacras facitis menſas ſalinorum *appoſitu & ſimulacris Deorum*. Horace a dit de même.

Splendet menſa tenui ſalinum.

L'ancien commentateur a obſervé ſur ce vers, que *ſalinum propriè eſt patella, in qua diis primitiæ cum ſale offerebantur*, Stace confirme cet uſage.

Et exiguo placuerunt farre ſalina.

Tite-Live, *l. XXVI, ut* ſalinum *patellamque deorum cauſa habeant*. Valere-Maxime, en parlant de la pauvreté de Fabricius & d'Emilius: *uterque*, dit-il, *patellam Deorum, &* ſalinum *habuit*.

Ce fait préſuppoſé, il n'eſt plus ſurprenant que les Romains ſe ſoient imaginés que la divinité qui préſidoit à la table, ſe tînt offenſée, lorſque ſans reſpect on renverſoit le ſel; mais on doit s'étonner de ce que dans le chriſtianiſme, des perſonnes, d'ailleurs éclairées, ſoient encore dans ces idées ridicules, de craindre quelque malheur à cauſe du renverſement d'une *ſaliere*. (*D. J.*)

Saliere, *en terme de Diamantaire*, c'eſt un uſtenſile de bois, monté ſur une patte, & dont la partie ſupérieure un peu creuſée en forme de *ſaliere*, reçoit dans un autre trou fait à ſon centre & qui deſcend aſſez bas, la coquille ſur laquelle on monte le diamant en ſoudure. *Voyez* Mettre en soudure, & *la fig. Pl. du Diamantaire*. *R* la *ſaliere*, *S* la coquille dans laquelle eſt monté un diamant.

Salieres, (*Maréchall.*) Les *ſalieres* du cheval ſont à un bon pouce au-deſſus de ſes yeux. Lorſque cet endroit eſt creux & enfoncé, il dénote un vieux cheval, ou un cheval engendré d'un vieil étalon. Les jeunes chevaux ont cet endroit ordinairement plein de graiſſe, laquelle s'affaiſſe en vieilliſſant, & devient creux à-peu-près comme celui d'une *ſaliere* où l'on met du ſel.

SALIÉS, (*Géog. mod.*) bourgade de Gaſcogne, dans le Béarn; elle eſt remarquable par ſes deux ſources d'eau ſalée qui ſont très-abondantes. (*D. J.*)

SALIGNAC, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville, aujourd'hui petit bourg de France dans le haut Périgord, célebre pour avoir donné ſon nom à la maiſon dont étoit iſſu l'illuſtre Fénélon, archevêque de Cambrai. Son *Télémaque* immortaliſe ſa mémoire. *Long.* 18. 56. *lat.* 45. 38. (*D. J.*)

SALIGNI, marbre, (*Lithol.*) Le marbre nommé *ſaligni*, eſt un certain marbre d'Italie, qui reſſemble à une congellation. Il a le grain fort rude & fort gros, eſt un peu tranſparent, & jette un brillant ſemblable à celui qui paroît dans le ſel, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

SALIGNON, ſ. m. (*Salines.*) pain de ſel blanc qui ſe fait avec l'eau des fontaines ſalées, qu'on fait évaporer ſur le feu. Ces ſortes de pains ſe dreſſent dans des écliſſes comme des fromages, avant qu'ils aient pris entierement leur conſiſtance; on en fait auſſi dans des ſebilles de bois. Le ſel de Franche-Comté & de Lorraine ſe fait en *ſalignon*. *Savary*. (*D. J.*)

SALIN, adj. (*Gram.*) où l'on remarque le goût du ſel, ou qui eſt de la nature du ſel. Cette ſubſtance eſt *ſaline*. On trouve au ſang un goût *ſalin*.

Salin, ſ. m. (*terme de regratier de ſel.*) Dans le commerce de ſel à petite meſure, on appelle le *ſalin* une eſpece de bacquet de figure ovale, dans lequel les vendeuſes renferment le ſel qu'elles débitent aux coins des rues de la ville de Paris. Quelques-unes l'appellent *ſaniere*. *Trévoux*. (*D. J.*)

SALINAS de mengravilla, (*las*) (*Géog. mod.*) ſalines d'Eſpagne dans le village de Mengravilla, près d'Avila. Ce ſont des mines de ſel fort ſingulieres. On y deſcend, dit-on, plus de cent degrés ſous terre, & l'on entre dans une vaſte caverne, ſoutenue par un pilier de ſel cryſtallin, d'une groſſeur étonnante. (*D. J.*)

SALINELLO, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a ſa ſource aux montagnes près d'Aſcoli, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, entre les embouchures de Vibrato & du Tordino. (*D. J.*)

SALINES, uſines où l'on fabrique le ſel. Il y a les marais ſalans où tout le travail tend à tirer le ſel des eaux de la mer; & les fontaines ſalantes, où tout le travail tend à tirer le ſel marin des fontaines qui le tiennent en diſſolution. Nous allons expoſer ce qui concerne ces différens travaux, & commencer par les marais ſalans.

Des marais ſalans. Pour la conſtruction de ces ſortes d'édifices, il faut une terre argilleuſe ou terre glaiſe qui ne ſoit nullement pierreuſe; ſi le fonds de cette terre tire ſur le blanc, elle fera le ſel blanc: ce ſel eſt propre à la ſaliere: les Eſpagnols & les baſques l'enlevent.

Si le fond ſe trouve rougeâtre, le ſel tirera ſur la même couleur; mais le fonds du terrein ſera plus ferme; il eſt propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le ſel eſt verd, il vient d'un terrein verdâtre, il eſt propre à la ſalaiſon de la morue, du hareng & de toutes ſortes de viandes; le ſel gris que l'on nomme *ſel commun*, eſt le même ſel que le verdâtre, mais il eſt plus chargé de vaſe.

Il faut toujours tâcher d'établir ſes *marais* en un lieu autant uni que faire ſe pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de paſſer deſſus: il eſt très-important de faire cette obſervation avant que de conſtruire les marais, ſur-tout ceux qui ſont au bord de la mer, les autres n'en ont pas beſoin. Lorſque l'on a trouvé le terrein, comme on le deſire, il faut obſerver de ſituer autant qu'il eſt poſſible, les marais, de maniere à recevoir les vents du nord-eſt & un peu du nord-oueſt. Car les vents les plus utiles ſont depuis le nord-oueſt, paſſant par le nord juſqu'à l'eſt-nord: les autres vents ſont trop mous pour faire ſaler; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font ſaler avec promptitude.

Pour conſtruire un marais, l'on choiſit la ſaiſon de l'hiver; alors les laboureurs ſont moins occupés, leurs terres ſont enſemencées; mais on peut les conſtruire en tout tems, lorſqu'on a des ouvriers. Il eſt à propos d'avoir un entrepreneur dont le prix ſe regle par livre de marais; c'eſt l'entrepreneur qui paye ſes ouvriers, à moins qu'un particulier ne fît travailler à la journée. Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie, & qui ait la connoiſſance du flux & reflux de la mer, afin de faire creuſer le jas, & de poſer la vareigne; ces deux points importent beaucoup à ce qu'un marais ne puiſſe manquer d'eau en aucun tems; c'eſt en quoi la plus grande partie des marais de la ſaline de Marenne péche, faute d'expérience des conſtructeurs. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les maîtres de marais fuſſent au fait de l'arpentage, & c'eſt ce qui n'eſt pas; ils ſe contentent pour la plûpart de meſurer le tour d'une terre, & d'en prendre le quart, qu'ils multiplient par le même nombre pour avoir le quarré: cette méthode peut paſſer pour les terreins quarrés, mais elle devient inſuffiſante quand la terre a pluſieurs angles rentrans. On ſent combien il eſt important que celui qui a la conduite de l'ouvrage, connoiſſe le local du marais par pratique.

Chaque marais devroit avoir ſon jas à lui ſeul pour plus grande commodité; on peut cependant les accoupler, comme il paroît ſur notre plan, & ſur celui de la priſe du marais de Chatellars; le marais en ſeroit toujours mieux, les ſauniers ſeroient moins pareſſeux à fermer la vareigne ou écluſe, & ne ſe remettroient pas de ce ſoin les uns aux autres, ce qui fait que bien ſouvent le marais manque d'eau. Il faut que la ſole du jas ne ſoit élevée que de ſix pouces au plus, au-deſſus du mort de l'eau; par ce moyen, lors même que l'eau monte le moins, le marais ne peut en manquer; il ne faut prendre que deux piés d'eau au plus, quoiqu'on en puiſſe prendre juſqu'à ſix dans la plus forte maline, ou au plus gros de l'eau, voilà ſur quoi on doit ſe régler. Pour la vareigne, elle auroit huit piés de haut ſur deux de large, qu'il ne faudroit pas de portillons, quoique les ſauniers en demandent toujours; ce portillon eſt ſujet à bien des inconvéniens, le ſaunier ſe fiant ſur ce que le portillon doit ſe refermer de lui-même quand la mer ſe retire, ne veille pas à ſon écluſe, cependant le portillon s'engage, le jas ſe vuide & devient hors d'état de ſaler, ſi c'eſt ſur la fin de la maline; lorſque la maline d'après vient, le ſaunier prend de l'eau de tous les côtés, cette eau eſt froide, elle échaude le marais qui par conſéquent devient bien ſouvent hors d'état de ſaler de plus d'un mois & par delà; s'il avoit la précaution de mettre l'eau peu-à-peu, il ne tomberoit jamais dans cet inconvénient, le marais ne ſe refroidiroit pas.

Enſuite on fait les conches à même niveau, & on

pla-

place le gourmas entre les conches & le jas, comme il eſt figuré *A A*, & au plan à la lettre *P*. Le gourmas eſt une piece de bois percée d'un bout à l'autre, à laquelle on met un tampon du côté des conches; on l'ôte pour faire courir l'eau du jas aux conches avec vivacité; mais quand il y a 5 à 6 pouces d'eau ſur les conches; on le remet pour ſe ſervir enſuite des trous qui ſont deſſus le gourmas au nombre de 4 à 5, d'un pouce de diametre, le gourmas eſt ſous l'eau au niveau de la ſolle, du jas, & des conches; on le referme avec des chevilles; quand le ſaunier prend de l'eau des conches pour entretenir les conchées & le maure, il ouvre une ou deux chevilles, & quelquefois les quatre, pour que l'eau vienne moins vite que par ſa voie ordinaire, & par conſéquent elle refroidit moins l'eau des conches.

Le maure eſt un petit canal d'un pié environ de largeur, marqué par la lettre *S*; il fait le tour du marais un pouce plus bas que les conches; lorſqu'il eſt au bout, il entre dans la table marquée *D*, & paſſe par divers pertuis marqués *dd*; le pertuis eſt un morceau de planche percé de pluſieurs trous, qui ſont bouchés avec des chevilles, pour ménager l'eau néceſſaire dans les tables qui ont au plus 2 pouces à 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'eau; de la table il va au muant marqué *F*, où il conſerve la même hauteur d'eau; du muant il entre par l'endroit marqué *O* dans le braſſour déſigné par les lignes ponctuées.

On fait au bout du braſſour, avec la cheville *V*, qui a un pié de long ſur huit lignes de diametre, des petits trous entre deux terres marqués *e, e, e, e*, au plan; c'eſt par ces trous que l'on fait entrer un pouce d'eau au plus dans les aires pour faire le ſel: l'aire eſt de deux pouces plus bas que le braſſour & le muant; quand on voit qu'il y a aſſez d'eau dans les aires pour faire le ſel, on referme les trous, en frottant le dedans du braſſour avec une pelle marquée *T*; on oblige les terres de ſe rapprocher & de boucher la ſuperficie du trou, pour qu'il n'entre plus d'eau, & le trou reſte fait.

Un bon marais doit avoir pour le muant 32 à 33 piés de largeur; la longueur n'eſt pas fixe; les tables avec le maure 30 piés. On met quelquefois une velle marquée *H* aux deux tiers de largeur du côté du marais, & un tiers du côté des boſſes ou morts. Les aires ont 18 à 19 piés de longueur, ſur autant de largeur; elles ſont inégales aux croiſures de la vie marquée *G*, qui a 4 ou 5 piés de longueur. Les velles des deux côtés des aires ſont de 18 pouces, & en-dedans de 17 piés. Ce ſont les beaux marais qui ſont faits ſur ces proportions. Les aires des croiſures qui font les chemins de traverſe qui ſervent à porter le ſel ſur la boſſe, ſont plus petites, attendu que leur largeur eſt priſe ſur les aires les plus proches de ces mêmes croiſures. Cet inconvénient ſe pourroit corriger ſi on vouloit y prêter attention: il y a de largeur 180 piés. Celui des marais de Chatelars a dans ſon milieu 126 piés de large, & au bout 162; c'eſt pourquoi il ne peut avoir que trois rangs d'aires, encore eſt-il gêné pour ſes vivres. Sa longueur eſt de 195 toiſes. Quand on fait des marais, la longueur n'eſt pas déterminée, on ſe conforme au terrein; obſervant cependant que le plus long eſt le meilleur.

Dans les anciens marais les jas n'ont pas de proportion, mais la grandeur de celui-ci eſt proportionnée au nombre de livres de marais: il a 19 toiſes. Les terres d'un jas de cette grandeur ſont commodes à faire à cauſe du charroi; l'étendue n'en étant pas conſidérable, rend le tranſport des terres facile. Les boſſes entre jas & marais ont 8 toiſes; elles ſeroient meilleures à 12 & même à 16, comme celles d'entre les deux jas, qui ont 15 toiſes & demie. La longueur s'en fait auſſi à-proportion du marais. Les conches qui répondent aux jas par les gourmas marqués *P* ſur une partie du marais miſe en grand pour que l'on voie mieux le cours des eaux qui entrent du même jas dans chaque gourmas; ces conches, dis-je, ſont ſéparées par une petite velle au milieu, qui fait que quoique la vareigne ſoit commune aux deux jas, & que les jas aient communication l'un dans l'autre, les conches ſont ſéparées, elles ont leurs eaux à part; ces conches ont 182 piés de largeur, mais elles ont ſur le côté du marais une petite conche de ſix toiſes de large, la longueur en eſt indéterminée au-moins pour les marais que l'on voudroit conſtruire, car le jas, le marais & les conches qui ſont ſur ce plan font voir ce que l'on peut faire de livres de marais ſur un terrein de 64362 toiſes quarrées, dont 900 font le journal. Les marais faits ſuivant ce plan, tant les marais réguliers que ceux qui ne le ſont pas, font enſemble 38 livres une aire, ſavoir 20 carreaux à la livre; chaque livre a ſur les vivres du marais à-proportion comme ſur les boſſes, tables, muants, conches, jas & ſarretieres, s'il s'en rencontre aux propriétés du marais. Il faut obſerver que beaucoup de jas ſervent à pluſieurs marais; ils ont un nombre d'écluſes: celui qu'on nomme *jas de l'épée*, qui eſt devenu gaz, ou perdu, avoit, lorſqu'il ſervoit, 23 vareignes; il fourniſſoit près de 200 livres de marais; il n'étoit pas meilleur pour cela.

Les marais ſe mettent au coy au mois de Mars. Pour vuider les eaux par le coy, lettre *K* & *H*, on obſerve de boucher les conduits des tables pour qu'elles ne vuident pas; on largue, ou vuide l'eau du muant, enſuite avec le boguet *P*, on commence à nettoyer celles des aires qui ſont au haut du marais, & l'on renvoie l'eau au muant, pour qu'il vuide toujours au coy: c'eſt ce que l'on appelle *limer un marais*. Quand les aires ſont nettoyées, on en fait autant au muant; enſuite pour faire paſſer les eaux des tables au muant & par les braſſours, on garnit les aires pour qu'elles ne ſechent pas trop. On nettoye les tables, on fait venir l'eau des conches par le maure qui ſe rend aux tables, & le marais eſt prêt à ſaler. Le ſaunier devroit auſſi nettoyer les conches, les eaux en ſeroient plus nettes. On jette les boues ſur les boſſes avec un boguet *S*; il commence quelquefois à ſaler au mois de Mai, mais c'eſt ordinairement au mois de Juin, ce qui dure juſqu'à la fin de Septembre, quelquefois même juſqu'au 10 ou au 15 Octobre, mais cela eſt rare. Dans toutes les malines qui ſont ordinairement au plein & au renouvellement de la lune, on ſe ſert du gros de la mer qui eſt environ trois jours avant ou après le plein, pour recevoir de l'eau; les malines qui ſont faites de façon que les marées ſont à trois piés & demi au-deſſus du mort de l'eau, manquent ordinairement au mois de Juillet, tant par la faute des ſauniers, que par la mauvaiſe conſtruction des jas.

On connoît que le ſel ſe forme quand l'eau rougit; c'eſt en cet état qu'étant réchauffé par le ſoleil & par le vent, il ſe crême de l'épaiſſeur du verre; alors on le caſſe, il va au fond, & c'eſt ce qu'on nomme le *braſer*; il s'y forme en grains gros comme des pois pour lors on l'approche de la vie *G* avec le rouable qui ſert à nettoyer le marais; enſuite on prend l'outil *Q*, qui ſe nomme le *ſervion*: il ne differe du rouable qu'en ce qu'il eſt un peu plus penché, & qu'il a le manche plus court. On s'en ſert pour mettre le ſel en pile ſur la vie; & lorſque le marais eſt tiré d'un bout à l'autre, on le porte ſur les piles ou pilots faits en cône; il y a auſſi des piles qui ſont ovales par le pié, & qui vont en diminuant par le haut, telles qu'on les voit au côté du cartouche où je repréſente les charrois; ces piles ſe nomment *vache de ſel*. A meſure qu'on tire le ſel ſur la vie, on garnit les aires de nouvelle eau, pour la préparer à ſaler. Quand un marais commence à ſaler, il ne donne du ſel que tous les huit jours; & lorſqu'il s'échauffe, on en tire deux & trois fois par ſemaine: il s'en eſt vû même, mais cela eſt rare, d'où l'on en tiroit tous les jours.

Il eſt bon d'obſerver que quand un *marais* eſt en train de ſaler, ou trop échauffé à ſaler, & qu'il paſſe des nuages qui donnent un brouillard un peu fort; le *marais* en ſale beaucoup plus, parce qu'il anime la ſole du *marais*; & quand il ne mouille pas, on raffraîchit le *marais* par les faux gourmas marqués *b* ſur le plan; ce qui empêche que l'eau dans ſa courſe ne ſe refroidiſſe; on abrege en outre ſon chemin par des petits canaux qui viennent de la table au muant, dont un eſt marqué *gg*; ils ſont rangés de diſtance en diſtance, comme ceux que l'on nomme *faux gourmas*: je n'en ai marqué que quelques-uns, pour éviter la quantité des lettres repétées; j'ai fait de même pour les braſſous marqués *O*, & j'ai ſeulement ponctué les autres pour faire connoître les petits canaux qui ſervent à faire entrer l'eau dans ceux qu'on nomme *porte-eau* de la table; on fait au muant comme on a fait aux aires, avec le piquet & la palette, pour mettre le ſel ſur la pile; on ſe ſert pour cela d'un ſac garni de paille; on le nomme *boureau Y*. Un homme le met ſur ſes épaules; un ſecond tenant deux morceaux de bois ou de planche, nommés *ſeaugeoire*, longs de 8 pouces, ſur 2 de large, avec une poignée, *figure bb*, s'en ſert pour emplir le pannier *X*, & le met ſur le dos de celui qui a le ſac; celui-ci court toujours, & monte ſur la pile. Quand il ſale beaucoup, ces gens ſont tour-

men-

mentés par un mal qui leur vient aux piés, & que l'on nomme *ſeaunerons*; mais il n'eſt pas dangereux, quoiqu'il cauſe de vives douleurs; il leur ſurvient encore des crevaſſes en divers endroits des mains. Quand on veut avoir du ſel à l'uſage de la table, on leve la crême qui ſe forme ſur l'eau; ce ſel eſt d'un grain très-fin, & blanc comme de la neige.

Lorſqu'il ne ſale plus, on laboure & on enſemence les terres: cet ouvrage ſe fait à bras, parce qu'on ne peut le faire autrement. Dans l'uſage du *marais*, on ſe ſert d'un outil appellé *ferrée R*, que le ſaunnier nomme *la clé du marais*, parce qu'effectivement c'eſt l'inſtrument le plus utile à ſa conſtruction. Il eſt d'égale groſſeur d'un bout à l'autre; & de plus il a des pointes à l'un de ſes bouts qui vont en s'élargiſſant; voilà ſa vraie forme, & non celle que des auteurs différens de plans de *marais* lui ont donnée. On doit remarquer encore qu'ils ont mis leur échelle de 200 toiſes, quoiqu'elle ne ſoit que de 33 toiſes 4 piés; en outre, ſur leur plan, ils prennent la foſſe du gourmas *R*, pour le jas ou jars; ils poſent la vareigne *T*, où elle ne peut être; parce que où eſt *S*, doit être un morceau du jas, & non à l'endroit marqué *R*. Par conſéquent ils mettent un chenal à l'autre bout du *marais*, & c'eſt celui qui doit répondre à l'écluſe qui va au jas. Ces auteurs ont été mal inſtruits; d'ailleurs tout leur *marais* eſt fort bon en corrigeant ces fautes d'explication. De plus ils font encore voir le bout du braſſour ouvert en correſpondance des aires, ce qui n'eſt pas; c'eſt avec le picquet que l'on communique l'eau, comme je l'ai dit ailleurs; ſa coupe ne doit avoir que 5 pouces au plus d'élévation; & ſa hauteur environ 5 piés; les piles de ſel doivent avoir 10 & 12 piés pour les plus hautes; la leur ſeroit de 25 piés, ou ſuivant leur échelle de 25 toiſes; ce qui ne peut être. On aura dans nos Planches la priſe du *marais* de Chatelars qu'on a levée ſur les lieux avec les meſures les plus juſtes; l'on y voit où la varaigne eſt poſée, le tour que les eaux font pour ſe rendre au muant; c'eſt le vrai chenal, le jas, & tout ce qui en dépend. On apperçoit ſur notre plan régulier, la courſe des eaux, à commencer à la vareigne, juſqu'à la coiment où elle va ſe rendre: l'eau parcourt 2380 toiſes ſur un ſeul côté du *marais*, & autant, à quelque choſe près, de l'autre côté. Le jas contient 2406 toiſes 54 piés cubes d'eau, ou environ, en ſuppoſant que le jas a deux piés.

Explication des outils. 30. Le rouable eſt un morceau de planche long de 2 piés, & large de 3 pouces & demi. Au milieu eſt une mortaiſe quarrée où l'on fait entrer de force un manche, nommé *queue du rouable*, long de 10 à 11 piés; on s'en ſert pour nettoyer le *marais*, & pour pouſſer les boues ou faignes au bord du *marais*: il ſert auſſi à braſſer le ſel quand il ſe forme, & à le pouſſer au bord de la vie.

40. Le ſervion eſt un morceau de planche, large de dix pouces, ſur un pié de haut mis en pente; le manche a 4 piés & demi ou 5 piés de long; il a de plus un ſupport qui le traverſe, & qui va aboutir par un bout à l'autre extrémité de la planche; on s'en ſert à retirer le ſel du bord de la vie; on met le ſel en pile deſſus pour égoutter; c'eſt pour cela qu'il eſt percé de pluſieurs trous.

32. Le boguet eſt une pelle de deux morceaux, comme on le voit au plan; le manche a 4 à 4 piés & demi de long; on s'en ſert pour jetter ſur les côtés des boſſes les boues qui leur ſervent de fumier; ces terres de *marais* étant graſſes ou argilleuſes ſont auſſi très-légeres, & par conſéquent très-bonnes pour les ſemences.

26. Les ſaugeoires ſont deux petits morceaux de planche longs de 9 à 10 pouces, ſur 2 & demi de large; ſur le milieu de l'extrémité du haut ſont cloués deux petits morceaux de bois, longs de 4 pouces; ils ſervent de manche pour les prendre de plat en chaque main; c'eſt avec quoi on met le ſel dans le panier.

24. Le panier eſt grand de deux piés; il en a un de largeur, & ſept de profondeur; on en a pluſieurs; il ſert à prendre le ſel ſur la vie pour le porter ſur la pile, pilot, cône, ou vache de ſel.

27. Le bourreau eſt un ſac où l'on met un peu de paille; celui qui porte le ſel le met ſur ſon épaule pour empêcher le panier de le bleſſer.

36. La ferrée *R*, que le ſommier nomme *la clé du marais*, ſert à le conſtruire, à boucher & déboucher les pertuis, à raccommoder les velles lorſque l'eau les gâte, ou à raccommoder les trous que les cancres pourroient faire au chantier des claires ou levées.

V. Le picquet eſt un morceau de bois pointu, long de 10 à 11 pouces, ſur 10 à 11 lignes de diametre; il ſert à faire les trous au bout du braſſour, pour faire entrer l'eau aux aires.

T. La patelle ſert à reboucher la ſuperficie des trous du côté du braſſour; elle ſert auſſi à déboucher les lames d'eau qui prennent l'eau des tables au muant & ailleurs.

41. La beche ſert à donner le premier labour aux boſſes, le vrai terme eſt *rompre les boſſes*; on ſe ſert au ſecond labour d'un outil appellé *feſour* ou *marre*.

25. La pelle eſt d'un ſeul morceau, longue de 5 piés $\frac{1}{2}$, le bas eſt large de 9 pouces ſur un pié de long; elle eſt creuſe en-dedans, & arrondie vers le manche; elle ſert à prendre le ſel à la pile pour le mettre dans des ſacs, où ſe fait le charroi, & à bord à jetter le ſel de la barque à bord du navire, c'eſt ce que l'on nomme *lemper*. Il tombe ſur le pont, d'où on le met dans le boiſſeau pour le meſurer, avant de le laiſſer tomber dans le panneau du navire pour aller à fond-de-cale; alors on ſe ſert de pelles pour le jetter également en avant & en arriere du navire pour faire ſon chargement.

37. Le boiſſeau eſt une meſure qui peut avoir en hauteur 17 pouces, ſur 11 $\frac{1}{2}$ de large par en-haut, & 11 pouces par en-bas; il tient, meſure de Brouage, 31 pintes $\frac{1}{2}$ d'eau, il eſt fait de mairain & cerclé comme un tonneau; il a de plus deux oreilles, où eſt attaché ou amarré un bout de corde long de 2 piés, que deux hommes tiennent pour le renverſer en préſence d'un commis des fermes & du meſureur. Le meſureur eſt un homme qui a prêté ferment à l'amirauté en préſence de deux négocians.

28. Les gaffes ſont de divers grandeurs, il y en a de 20 à 25 piés de long, elles ſervent au tranſport du ſel; les barques, par exemple, qui le tranſportent s'en ſervent pour pouſſer, quand elles veulent monter ou deſcendre d'un chenal; on dit *monter* un chenal, pour dire y *entrer*, & *deſcendre* un chenal pour en *ſortir*, il y a une petite gaffe de 6 à 7 piés de long qui ſert au bateau de la barque; 31. la fourche ſert au même uſage.

Le ſalé ou trident eſt un inſtrument très-propre à prendre des anguilles au jas & aux conches.

28. Le ſard blanc eſt une herbe dont on nourrit les chevaux, c'eſt celle que l'on met ſur les huîtres qu'on porte à Paris.

33. Sart ou ſelin eſt un ſart qui eſt rond, plein d'eau & de nœuds.

40. Autre eſpece qu'on appelle *ſart brandier*; le ſaunier en fait des balais pour nettoyer les aires où il bat ſon grain.

35. Autre eſpece nommée *ſart liſop*, il eſt bon pour les douleurs & pour prendre les bains.

34. Le tamarin eſt une plante dont le bois brûle tout verd, il ſert aux ſauniers pour ſe chauffer; ils en font auſſi des cercles pour les petits barils dans leſquels ils portent leur boiſſon à l'ouvrage.

Du charrois du ſel. Les piles de ſel ſont de diverſes formes; les unes ſont rondes, les autres longues, arrondies ſur les bouts, & couvertes avec de la paille dont on a retiré le grain, ou avec une herbe qui vient dans les marais jas ou perdus que l'on nomme *ronche*; on a ſoin de la tremper auparavant dans l'eau ſalée, pour empêcher les corbeaux ou groles de les découvrir l'hiver; on ne découvre que le côté de la pile qu'on veut entamer, ce que l'on fait au nord de la pile autant qu'on le peut, par ce moyen on perd moins de ſel, ſi on eſt ſurpris par le mauvais tems; c'eſt une précaution que doit avoir le juré; le juré eſt le maître du charroi, c'eſt lui qui fait agir & qui paye; il tient un livre cotté & paraphé qui ſe nomme *livre de retallement*; il y écrit le jour qu'a commencé & fini le charroi, la quantité de muids, de boſſes ou ras, & les ſacs qui ſont de ſurplus du muid; ce livre fait foi en juſtice, parce que le juré a prêté ſerment.

Le charroir ſe fait en préſence du commis des fermes qui en prend compte, pour être d'accord avec celui du bord du navire; il met un homme à bêcher le ſel, un autre à remplir les ſacs, & un troiſieme pour les charger & les arranger ſur les chevaux dont le nombre eſt limité par le juré, ſuivant le chemin qu'il y a à faire: les chevaux ſont conduits par des jeunes gens de douze à treize ans, on les nomme *aſniers*;

niers; l'endroit où on prend le ſel ſe nomme l'*attelier*; l'aſnier à pié conduit les chevaux au bord de la barque, là un homme exprès pour cela ouvre un peu le ſac & le laiſſe tomber dans une poche que lui préſente un autre homme, pour pouvoir prendre le ſac de deſſus le cheval ſans qu'il ſoit lié; cela fait, un troiſieme vient par-derriere & renverſe le ſac ſur celui qu'on nomme le *déchargeur*, celui qui renverſe ſe nomme le *pouſſe-cul*, & celui qui reçoit le ſel dans ſon pochon, le *porteur de gagne*. Le pouſſe-cul ſuit le déchargeur ſur la planche, & lorſqu'il eſt au bout, il ſaiſit les extremités du ſac qu'il ſoutient; alors le déchargeur largue ou lâche ſon bout, & tout le ſel tombe, auſſi-tôt le pouſſe-cul rapporte le ſac à l'ânier, qui monte ſur le cheval & retourne en courant à l'attellier.

On ſe ſert de la planche *O* au plan pour aller de la barque à terre & pour le charroi du ſel; on la nomme *planche de charge*, elle a d'ordinaire 36 à 40 piés de long, ſur 18 à 20 pouces de large, & 3 à 3 pouces $\frac{1}{2}$ d'épaiſſeur. Une barque à charge eſt une barque vuide ou qui vient de vuider, qui a monté à la charge que le marchand lui a indiqué.

Il y a pluſieurs barques dans un ſeul chenal; on eſt quelquefois obligé de les haler, ſoit parce que le vent eſt contraire, ſoit parce qu'il n'en fait pas du-tout; pour y ſuppléer, ces barques ont un petit bateau que le mouſſe mene pour paſſer celui qui hale, lorſque la mer eſt haute & qu'il ſe rencontre un ruiſſeau qu'il ne ſauroit paſſer ſans ce ſecours, comme on le voit au plan; 15 la barque, 16 l'homme, 17 le bateau & le mouſſe.

Un ruiſſeau eſt un petit chenal ou canal à l'uſage des marais, le chenal en fournit beaucoup de ſes deux côtés.

Quand les barques ſont chargées, elles mettent dehors du chenal; ſi le vent eſt bon, elles appareillent, c'eſt-à-dire qu'elles hiſſent ou hauſſent leurs voiles qui ne ſont que deux, la grand voile & un faux ſocq. Dès qu'elles ſont dehors du chenal, elles mouillent ſi le navire n'eſt pas prêt, & attendent qu'il ſoit arrivé pour vuider. Quelquefois les barques ſont chargées, & le navire eſt encore en Hollande; cela arrive lorſque le navire eſt obligé de relâcher pour quelque raiſon que ce ſoit. Le bourgeois ou marchand ayant reçu avis du départ de ſon navire ſitôt qu'il eſt hors du port, fait charger ſes barques; & comme le navire eſt retardé dans ſon cours, il faut qu'elles attendent ſon arrivée; les marchands s'entre-aident en ces occaſions en ſe donnant les uns aux autres du ſel qu'ils ſe rendent enſuite.

Explication du marais, jas & conches. A Les boſſes ſont des terreins qui appartiennent au maître du marais, mais les grains, les potages, & tout ce qui s'y recueille appartient au ſaunier, le maître n'y prétend rien; il y en a cependant quelques-uns qui ont une eſpece de gabelles deſſus, par exemple, une ou deux meſures de pois ou de feves; cette meſure peſe environ 37 livres, d'autres ont 2 à 3 $\frac{1}{0}$ huîtres; mais il n'en eſt pas de même du ſel, le propriétaire en a les $\frac{2}{3}$, & eſt ſujet aux réparations des jas, conches & varaignes; le ſaunier a ſon $\frac{1}{3}$ quitte. Le maître a la liberté de vendre ſon ſel ſans conſulter le ſaunier, & le ſaunier ne peut en vendre ſans un ordre de ſon maître; mais avec un ordre, il peut vendre & paſſer police avec les marchands. Pluſieurs maîtres de marais laiſſent leur procuration à des perſonnes du lieu, qui ont ſoin de vendre le ſel, de veiller ſur les ſauniers & de prendre leurs intérêts en tout.

B Le jas eſt le plus grand réſervoir, on y met deux piés d'eau, comme je l'ai dit ailleurs.

E Les conches reçoivent l'eau du jas; on en modere la hauteur par les gourmas, en ne laiſſant entrer que 4 à 5 pouces d'eau qu'on entretient par les chevilles du gourmas.

S Le mors eſt un petit canal qui reçoit l'eau, la conduit autour du marais, & retourne dans la table *D* par un pertuis; ce pertuis eſt un morceau qui arrête l'eau du mors, & qui au moyen des petits trous qui y ſont & qu'on bouche avec des chevilles, ne laiſſe entrer dans la table qu'autant d'eau que le ſaunier juge à propos. Quand il y a deux pouces d'eau dans la table qui élonge le marais d'un bout à l'autre, l'eau entre par les deux bouts dans le muant *F*; le muant qui eſt au milieu du marais, fournit les petits canaux de 6 pouces de large, nommés *braſſour O*, & les braſſours par le moyen d'un piquet en fourniſſent aux aires; l'aire eſt de deux pouces plus bas que le muant, & n'a que $\frac{3}{4}$ de pouce de hauteur d'eau.

G La vie du marais eſt un chemin entre les deux grands rangs d'aires élevé de 5 pouces au plus, & large de 4 à 5 piés; c'eſt ſur la vie qu'on retire le ſel.

H Velles de marais ou de conches ſont celles qui entourent les aires, ou qui ſéparent les eaux de la table en divers endroits, comme aux conches; elles ont, comme la vie, 5 pouces de haut, font faire aux eaux tous les détours néceſſaires, & font qu'elles ne ſe communiquent que quand le ſaunier le juge à propos; au bout de ces velles, les eaux ſe détournent, c'eſt ce qu'on nomme les *aviraiſons*, ce qui ſignifie en terme de ſaunier *détourner l'eau*; elles ont depuis 11 juſqu'à 13 & 14 pouces de large.

K Anternons ſont des levées qui ſont à la traverſe des marais, elles ſont auſſi hautes que larges, c'eſt à ces paſſages qu'on met pluſieurs pertuis. Il y a de diſtance en diſtance des levées plus larges, qu'on nomme *croiſures*, elles ſont auſſi larges que les vies; on s'en ſert pour porter le ſel ſur les boſſes.

R Le coi eſt un morceau de bois percé d'un bout à l'autre, il ſert à vuider le marais pour le nettoyer. Quand le marais manque d'eau & que la varaigne ne peut en prendre, on en prend par le coi; mais cette reſſource eſt mauvaiſe & deſavantageuſe pour le maître du marais, parce que cette eau eſt trop froide.

V b ſont des gourmas faits comme celui qui eſt marqué *P*, on les appelle *faux-gourmas*, parce qu'ils ne tirent pas l'eau du jas, mais des conches en droiture. On en met pluſieurs qui ſervent à rafraîchir le marais quand il ſale trop, & que le ſel n'eſt pas de qualité requiſe.

ee Les ſarretieres.

bb eſt une loge ou cabane où couche le ſaunier pendant l'été.

ff Les clairées ou réſervoirs ſont ordinairement au-bas des ſarretieres où le premier occupant les a faites; elles n'appartiennent pas au marais, à-moins que le maître ne les ait fait faire à ſes dépens: le premier qui les a fait conſtruire en eſt propriétaire, on les fait ſans aucune meſure, elles couvrent un chantier élevé qui eſt entre les deux de chaque côté de 4 à 5 piés de large, ſur 2 piés à 2 piés $\frac{1}{2}$ de haut. Tous les terreins paroiſſent les mêmes, mais ils ne font pas tous les huîtres auſſi bonnes, elles ſont moins vertes dans une partie des ſarretieres que dans l'autre. Du côté de la Sendre, entre le chenal des faux & le chenal de Marennes elles ſont très-inférieures; entre le chenal de Marennes & celui de Luſac un peu meilleures; entre celui de Luſac & celui de Recoulenne, elles ſont les meilleures de la ſaline: mais au-deſſous du chenal des faux elles ne reverdiſſent pas. Pour élever de bonnes huîtres, il faut avoir au-moins quatre clairées, dont on laiſſe une toujours vuide. On pêche les bonnes huîtres ſur les ſables & les rochers de daire, elles ſont de la grandeur d'un denier ou d'une piece de 24 ſols au plus, il ne faut pas qu'elles ſoient épaiſſes: on les porte dans une clairée où on les laiſſe deux ans; au bout de ce tems, on ſépare celles qui ſont en paquet, ce qui eſt commun, ſans bleſſer les tais ou écailles, & on les met dans une ſeconde clairée où on les range une-à-une ſans ſe toucher. Une choſe fort ſurprenante eſt que quand vous les mettriez ſens-ſus-deſſous, vous les trouveriez droites le lendemain, elles ſe redreſſent au retour de la marée: à trois ans, elles ſont belles, on en porte en cet état à Paris, mais elles ne ſont pas auſſi bonnes qu'à 4 & à 5 ans; c'eſt le tems où elles ſont dans toute leur bonté. Celui qui a des clairées doit veiller à toutes les malines ou gros de l'eau, voir ſi la mer n'a pas gâté les chantiers, & ſi les cancres ne font point de trous, afin de les raccommoder ſur le champ, de peur qu'elles manquent d'eau, ſur-tout au mort de l'eau que la mer les couvre; elles ſupporteroient deux événemens dangereux, l'un dans le grand chaud, parce qu'étant à ſec elles mourroient ou creveroient, comme diſent les ſauniers; l'autre dans le grand froid, où elles ſe geleroient; mais quand elles ont 2 piés ou 2 piés & demi d'eau, elles ne courent pas ce riſque, parce que l'eau étant toujours agitée, ne ſe gele pas. D'ailleurs la mer eſt moins ſujette à geler que l'eau douce. Les huîtres ſont ſujettes à une mala-

die quand elles reſtent trop long-tems dans une clairée, il s'y attache un limon qui les empoiſonne, & qu'il faut ôter en raclant les écailles & en les changeant de clairée. Il faut nettoyer la clairée, & la mettre à ſec au mort de l'eau; il faut de plus empêcher la mer d'y entrer pendant cinq à ſix jours pour laiſſer ſécher ce limon; quand il eſt ſec, le ſaunier le détache, on y laiſſe entrer l'eau qui le porte au-loin, & la clairée eſt en état d'en recevoir, quand le ſaunier en aura de nouvelles; il n'y en mettra cependant pas de grandes la même année crainte d'accident; il ſera plus ſûr d'en mettre des petites qui ne riſquent rien, parce que cette maladie ne les prend qu'à deux ou trois ans; les ſauniers mettent auſſi des huîtres qui viennent de Bretagne, mais elles ne deviennent jamais auſſi bonnes; les connoiſſeurs s'en apperçoivent bien; elles ſont aiſées à connoître par les écailles qui ſont épaiſſes & qui paroiſſent doubles; les bonnes au contraire ont les écailles fines & unies; les ſauniers nomment *tais* ce que nous appellons *écailles*.

Explication de l'écluſe ou vareigne. *a* Boyart de haut eſt compoſé de deux pieces de bois, à deux piés de diſtance, ſéparés par quatre morceaux de bois *e*, qu'on appelle *traverſes*.

b Boyart de bas qui ne differe de l'autre qu'en ce qu'il eſt plus grand; celui qui eſt ſur le plan eſt tiré ſur un véritable.

c Ces deux pieces ſe nomment *pieces droites*, quoiqu'elles ſoient courbes.

d Les poteaux, ils ſont à couliſſe en-dedans, la porte gliſſe dans une mortaiſe qui y eſt pratiquée d'un pouce & demi de profondeur ſur autant de largeur.

e Traverſes qui ſont au tiers de haut en-dedans, pour aſſujettir les pieces nommées *droites* & pour retenir les terres; les pieces droites ſont garnies de planches à cet effet.

f Soubarbe, c'eſt une traverſe qui eſt vis-à-vis des deux poteaux, au ras de la chapeſolle *g* ou ſon ſurre de deſſous, elle a auſſi une rainure où entre le bas de la porte. La ſoubarbe eſt de la même groſſeur que les poteaux.

i Bordeneau ou porte à couliſſe, il eſt très-utile pour retenir les eaux qui entrent dans le jas, du-moins on eſt ſûr que le ſaunier ne ſauroit le négliger ſans beaucoup de malice, au-lieu que le portillon qui bat contre les poteaux à couliſſe & contre la ſoubarbe n'eſt d'aucune utilité, il rend le ſaunier pareſſeux.

Les vareignes ſont conſtruites ſans fer, toutes de bois, & garnies de gournables ou chevilles, au-lieu de cloux. Le fer ne ſauroit durer, à cauſe du ſel contenu dans les eaux qui le rongeroit bientôt.

Deſcription abregée de la maniere dont ſe font les ſels blancs artificiels dans les ſauneries *de la baſſe Normandie*. Les *ſauneries* doivent être établies ſur des bas fonds aux environs des vaſes & des embouchures des rivieres, pour que le rapport des terres que fait continuellement la marée, en puiſſe mieux ſaler les greves, & les rendre plus propres à la fabrique de cette ſorte de ſel, dont la préparation & la main-d'œuvre ſe font généralement par-tout de la maniere que nous allons l'expliquer; quelquefois une partie des greves eſt mouillée pluſieurs fois toutes les grandes mers, plus ou moins, ſuivant que les *ſauneries* ſont placées; mais il faut que la marée couvre les greves au moins toutes les pleines mers, c'eſt-à-dire tous les quinze jours.

Lorſque ceux qui veulent établir une *ſaunerie* ont trouvé une place convenable, ils la briſent & la rendent la plus plate & horiſontale qu'il eſt poſſible; ſoit que cette place ſoit ancienne ou nouvelle, on la laboure avec une charrue ordinaire attelée de chevaux ou de bœufs, en commençant par le bord de la greve & finiſſant dans le centre, toujours en tournant; après quoi on la herſe comme une autre terre, en l'uniſſant le plus qu'il eſt poſſible avec un inſtrument qu'ils nomment *haveau*; on fait ordinairement cette préparation la veille de la grande mer de Mars, afin que la marée qui doit couvrir la greve, le gravois ou terroir de la *ſaline* puiſſe y mieux opérer en s'imbibant d'autant plus dans le fond qu'elle ſale davantage, & qu'elle unit d'autant plus qu'elle y rapporte beaucoup de ſable & de ſédiment; ce qu'elle a fait auſſi tout l'hiver qu'elle a couvert les greves des *ſalines* toutes les grandes mers. Quand la greve eſt ainſi préparée, & que les chaleurs l'ont deſſéchée, on voit aux beaux tems clairs & de ſoleil vif, la ſuperficie du ſable ou greve toute blanche de ſel, pour lors on releve cette ſuperficie environ quelques lignes d'épaiſſeur, ſuivant le degré de blancheur qu'on y remarque; on releve auſſi le ſable par ondées ou petits ſillons que les ſauniers nomment *havelées*; éloignés les uns des autres de ſix à ſept piés au plus; on fait cette manœuvre que l'on appelle *haveler*, avec les haveaux dont on s'eſt déja ſervi pour unir le fond à la premiere préparation, il faut une perſonne pour conduire la tête du haveau, & une autre pour conduire & lever le haveau en mettant toujours les ramaſſées au bout des dernieres ondées.

Après les havelées finies, on les coupe par petits monceaux, que l'on appelle *mêlées*, éloignées les unes des autres de ſix à ſept piés; après quoi on attele un petit tombereau qu'ils nomment *banneau*, d'une ou de deux bêtes, le plus ſouvent d'un ou deux bœufs, que l'on conduit entre les ételées; pour lors quatre perſonnes, deux avant & deux arriere, ramaſſent ou chargent le ſable des ételées dans le banneau, qu'un cinquieme conduit au gros monceau, qui eſt le magaſin des *ſauneries* ou des *ſalines*.

Près du grand monceau eſt le quin, le réſervoir ou baſſin dans lequel les ſauniers prennent l'eau dont ils lavent le ſable; cette eau du quin eſt celle que la marée y rapporte toutes les grandes mers, où elle couvre les greves & remplit le quin.

Lorſque les ételées ſont relevées, on repaſſe de nouveau le haveau ſur la greve, comme on l'a fait ci-devant à ſa premiere préparation, & on continue la même manœuvre autant de tems que le ſoleil & la chaleur en font ſortir le ſel; les heures les plus propres ſont depuis dix heures du matin juſqu'à deux ou trois heures après midi; on ne peut être trop prompt à haveler ou relever les ételées.

Quand les ſauniers veulent faire leur eau de ſel, ils prennent au gros monceau le ſable que l'on met dans les foſſes, qui ſont de petits creux ronds d'environ deux piés & demi de diametre, profonds de 12 à 14 pouces au plus; le fond de ces foſſes eſt cimenté de glaiſe & de foin haché, pour que l'eau qui coule deſſus ne ſe dévoie point, mais qu'elle tombe directement dans le tuyau qui conduit de chaque foſſe au canal du réſervoir, qui eſt la tonée de la ſaline; au-tour du fond il y a des petites jentes ou douvelles de hêtre d'un pouce de haut, qui entourent le fond de la foſſe, & ſur leſquels ſont placées des douves à deux chanteaux, éloignés l'un de l'autre au plus d'une ligne; on place ſur les douves du glu de l'épaiſſeur d'environ un pouce, ſur quoi on met le ſable que l'on repaſſe en l'uniſſant autant qu'il eſt poſſible.

Quand la foſſe eſt ainſi préparée & pleine de ſable, on prend dans un tonneau enfoui à portée des foſſes, de l'eau que l'on a tirée du ſable précédent de la ſeconde mouillée, c'eſt-à-dire, des ſables que l'on a rechargé d'eau après que la premiere propre à faire le ſel en a été tirée.

On charge les foſſes ordinairement deux fois par jour; la premiere eau, qui eſt la franche ſaumure, où la bonne eau eſt quelquefois 4 à 6 heures à paſſer, ſuivant que le ſable eſt bien uni & fort preſſé, après quoi on appelle du relai la ſeconde eau que l'on fait paſſer ſur le même ſable des foſſes, & qui devient la bonne eau au ſaunier des premieres foſſes que l'on recharge enſuite; l'eau filtre ainſi au-travers du glu du fond des foſſes, autant de jour comme de nuit.

Il faut pour faire toutes les préparations un tems ſec & chaud; car on ne peut travailler aux greves, & ramaſſer le ſable ſans ſoleil & ſans chaleur. Les ſauniers font du ſel toute l'année lorſqu'ils ont proviſion de ſable; mais on n'en ramaſſe ordinairement que depuis le commencement de Mai juſqu'à la fin d'Août, ſuivant que la ſaiſon eſt favorable.

On a dit que la premiere eau eſt la vraie ſaumure; elle coule directement par les canaux de chaque foſſe dans le tonneau de la ſaline, qui eſt placé à côté des fourneaux; quand on fait le relai ou la ſeconde eau, on perce le tuyau pour que cette eau ne tombe que dans le tonneau du relai voiſin des foſſes; les pluies, comme on le peut voir, font beaucoup de tort à cette manufacture; elles détruiſent auſſi les havelées & ételées des greves, qui ſont ainſi entierement perdues.

Quand on a tiré la ſaumure & le relai des greves, qui ſont dans les foſſes, il ne reſte plus qu'une eſpece de vaſe que les ſauniers rejettent, & que la marée remporte.

Pour vérifier ſi la ſaumure eſt bonne & forte, on a une petite balle de plomb, groſſe au plus comme une poſte à loup, couverte de cire, qui la rend groſſe comme une balle de mouſquet; il faut qu'elle ſurnage

ſur cette eau ou premiere ſaumure; alors on la jette dans des plombs placés ſur des fourneaux dans la ſaline; les plombs ou chaudieres qui ſont au nombre de trois (& même le plus ſouvent quelques *ſauneries* n'en ont que deux) ſont de forme parallelogramme, ayant 2 $\frac{1}{2}$ piés de long, ſur deux piés de large, & le rebord 2 pouces d'épaiſſeur, & le tout environ 6 lignes d'épaiſſeur; ils ſont peu élevés au-deſſus de l'atre du fourneau qui eſt enfoncé, & dont l'ouverture eſt par-devant. Ils ont chacun deux évens par-derriere: le feu eſt continuel depuis le lundi, ſoleil levant, juſqu'au dimanche ſoleil levant.

Lorſque les ſauniers font ſix jours de la ſemaine, ou au-moins, ils ſont obligés d'avoir été préalablement avertir les commis aux quêtes le ſamedi de la ſemaine précédente.

Quand on commence la ſemaine, & que l'on a allumé le feu au fourneau, on remplit les plombs de ſaumure que l'on fait bouillir ſans diſcontinuer juſqu'à ce que le ſel ſoit achevé, ce qui dure environ deux heures & demi, à trois heures au-plus; après que toute l'eau eſt évaporée, on ramaſſe promptement le ſel avec un rabot, & on l'enleve avec une petite pelle ſemblable à celles avec leſquelles on leve le ſable des havelées, & on jette le ſel dans des corbeilles, que l'on nomme *marvaux à égoutter*; ces marvaux ſont faits en pointes comme les formes où l'on met égoutter les ſucres; après que le ſel eſt égoutté, on le trouve en pierre que l'on met dans les colombiers, & que les ſauniers ne peuvent livrer qu'à ceux qui ſont porteurs des billets des commis; les pierres ſont pluſieurs mois à ſe former; un plomb n'en peut faire au plus que deux par an.

On laiſſe égoutter le ſel qu'on releve des plombs environ 5 ou 6 heures; après quoi on le jette en grenier. Une erre ou relais de ſel des plombs ne peut emplir une de ces corbeilles, chaque erre ne formant qu'un carte de plus de boiſſeau.

Il faut relever les plombs tous les deux jours au-moins pour les rebattre, & les repouſſer, parce que l'activité du feu & la craſſe qui ſe forme ſur les plombs les fait enfoncer, & qu'il faut les redreſſer & les nettoyer pour qu'ils bouillent plus aiſément. Les ſauniers appellent ce travail *corroyer les plombs*; ce qui ſe fait au marteau.

Les fourneaux ne peuvent durer au plus que deux mois, après quoi on les démollit pour les rebâtir de nouveau, parce que les premiers ſe ſont engraiſſés des écumes du ſel; on en briſe les matériaux le plus menu qu'il eſt poſſible, & on en met la valeur de deux corbeillées dans une mouquée ou relevée de ſable dans les foſſes, lorſque les ſauniers s'apperçoivent qu'elle n'eſt pas aſſez forte.

On brûle dans les fourneaux de petites buches & des fagots. Le bois de hêtre pour les buches & de chêne pour les fagots ſont eſtimés les meilleurs bois dans les lieux où le bois eſt rare, on ſe ſert au même uſage de joncs marins.

Les ſauniers ſe relaient les uns les autres pour veiller ſur les fourneaux, & entretenir toujours le feu en état de faire bouillir également la ſaumure des différens plombs; on écume le ſel quand il commence à bouillir avec le même rabot, avec lequel on le ramaſſe quand il eſt achevé.

L'uſage des propriétaires de ces ſalines & des ſauniers qui y travaillent eſt de partager; de cette maniere le propriétaire fournit tous les uſtenſiles & inſtrumens & le ſable, & les ſauniers n'ont que la ſeptieme partie du prix de la vente; il fournit en argent au receveur de la gabelle la valeur d'un boiſſeau & demi de ſel au prix qu'il eſt quêté ou fixé, en outre les 4 ſols pour livre du prix du boiſſeau & demi; mais cet uſage eſt particulier à quelques ſalines.

Le ſel fabriqué, comme nous venons de dire, doit ſe conſommer dans les pays des environs, étant ailleurs défendu & de contrebande, il ne va guere que 4 à 5 lieues au plus. Il eſt de mauvaiſe qualité, ce qui ſe reconnoit ſur-tout dans les chairs qui en ſont préparées, & qui ne ſe peuvent bien conſerver; c'eſt pourquoi quand on veut faire des ſalaiſons d'une bonne qualité, on ne ſe ſert quand on le peut que des ſels de brouage qui ſont bien plus doux, au-lieu que ceux-ci ſont très-âcres & très-corroſifs.

Enumération des inſtrumens néceſſaires aux Sauniers, fabricateurs de ſel blanc ramaſſé des greves. Les charrues ſemblables à celles de terre; les herſes ſemblables. Les haveaux ſont composés d'une planche d'environ 4 piés de long; de 10 à 12 pouces de haut poſée de champ ou cant, le bas en droite ligne & le haut chantourné. Dans cette planche ſont emmanchés deux bâtons qui forment le brancart où on atelle la bête qui doit tirer cette machine. Il y a encore deux autres morceaux de bois qui ſervent de poignées pour gouverner cette machine. *Voyez fig.*

Banneau ou tombereau, eſt un tombereau dont les côtés ou bords ſont fort bas; le tombereau même eſt petit.

Les tonnes ſont de groſſes futailles qui ſont enterrées.

Rabot eſt une douve centrée du fond du tonneau qui eſt emmanché.

Les fourneaux ſont très-bas, & ſont preſque poſés à rez-de-chauſſée. Il y a un creux qui forme l'aire, enfoncé de 20 à 25 pouces.

Crochet de fer, ſorte de tiſard.

Les pics à démolir ſont les mêmes que ceux des maçons.

Le puchoir eſt un petit tonneau contenant 6 à 8 pintes, avec lequel les ſauniers puiſent de la ſaumure dans la tonnée pour en emplir les plombs; il eſt pour cet effet emmanché un peu de côté, pour que le ſaunier prenne plus aiſément de la ſaumure; le manche eſt long pour qu'il puiſſe la renverſer où il veut.

Eprouvette. Le petit puchoir d'épreuve eſt un petit baril de bois que l'on remplit de ſaumure, dont on fait l'épreuve avec la balle de plomb enduite de cire, dont nous avons parlé; une taſſée de ſaumure ſuffit pour cela.

Des fontaines ſalantes. On donne ce nom à des uſines où l'on ramaſſe les eaux des fontaines ſalantes, où on les fait évaporer, & où l'on obtient par ce moyen du ſel de la nature & de la qualité du ſel marin.

Il y a peu de royaumes qui ne ſoient pourvûs de cette richeſſe naturelle. Le travail n'eſt pas le même par-tout. Nous allons parler des *ſalines* qui ſont les plus à notre portée, décrivant ſur quelques-unes toute la manœuvre, expoſant ſeulement de quelques autres, ce qui leur eſt particulier.

Voici ce que nous ſavons des *ſalines* de Moyenvic, de Salmes, de Baixvieux, d'Aigle, de Dieuze, de Roſieres, & des bâtimens de graduation conſtruits en différens endroits. On peut compter ſur l'exactitude de tout ce que nous allons dire.

SALINE DE MOYENVIC. Moyenvic eſt ſitué ſur la riviere de Seille, à dix lieues de Metz, entre Ive & Marſal, à environ demi-lieue de l'un & de l'autre.

On ne découvre rien ſur la propriété de la *ſaline* avant l'an 1298, que Gerard, 68e évêque de Metz, acquit de quelques ſeigneurs particuliers les *ſalines* de Marſal & de Moyenvic, & les réunit à l'évêché. Raoul de Couy, 76e. évêque, engagea environ l'an 1390, le château de Moyenvic à Henri Gilleux 60 muids de ſel à Robert duc de Bar, & 10 muids à Philippe de Boiſfremont. Conrard Bayer de Roppart, 77e. évêque, retira cet engagement l'an 1443. Mais lui & ſon frere Théodoric Bayer arrêtés priſonniers par l'ordre du duc René, roi de Naples & de Sicile, il en coûta pour ſa liberté à l'évêque pluſieurs ſeigneuries, & notamment les *ſalines*, que le duc lui reſtitua dans la ſuite. En 1571, le cardinal de Lorraine adminiſtrateur, & le cardinal de Guiſe, évêque, laiſſerent en fief au duc de Lorraine les *ſalines* de l'évêché, moyennant 4500 liv. monnoie de Lorraine, & 400 muids de ſel. Les ducs devenus propriétaires des *ſalines*, étoient obligés ſuivant le 70e. article du traité des Pyrénées, de fournir le ſel néceſſaire à la conſommation des évêchés, à raiſon de 16 liv. 6 ſols le muid. Enfin celle de Moyenvic fut cédée au roi par le 12e. article de celui de 1661; mais ruinée par les guerres, le roi en ordonna le rétabliſſement en 1673. Depuis ce tems, les charges ſe ſont payées par moitié entre la France & la Lorraine, à des conditions que nous ne rapporterons pas, parce qu'elles ne ſont pas de notre objet.

Les eaux ſalées viennent de deux puits. Le ſel gemme, dont il y a pluſieurs montagnes & une infinité de carrieres dans la profondeur des terres, eſt en abondance dans le terrein de Lorraine. Les eaux, en traverſant ces carrieres, ſe chargent de parties de ſel; & plus le trajet eſt long, plus le degré de ſalûre eſt conſidérable. Mais comme les amas de ſel ſont diſtribués par veines, par couches, par cantons, il arrive neceſſairement qu'une ſource d'eau douce

ſe trouve à côté d'une ſource d'eau ſalée. Les ſources d'eau ſalées coulent par différentes embouchures, & donnent plus ou moins d'eau, ſelon que la ſaiſon eſt plus ou moins pluvieuſe. On a obſervé, dit l'auteur inſtruit des mémoires qu'on nous a communiqués ſur cette matiere, que plus les ſources ſont abondantes, plus leurs eaux ſont ſalées, ce qu'il faut attribuer à l'accroiſſement de vîteſſe & de volume avec lequel elles battent alors les ſinuoſités qu'elles rencontrent dans les carrieres de ſel qu'elles traverſent.

Il y a pluſieurs ſources ſalées en différens endroits de la *ſaline* de Moyenvic. On les a raſſemblées dans deux puits, dont les eaux mêlées portent environ quinze degrés & demi de ſalûre. Le ſel s'en extrait par évaporation, comme nous allons l'expliquer.

Les eaux du grand puits ſortent de ſept ſources différentes en qualité & en quantité. Leur mêlange porte 14 à 15 degrés de ſalure.

Pour connoître le degré de ſalure, on prend cent livres d'eau qu'on fait évaporer par le feu juſqu'à ſiccité, & le degré de ſalure s'eſtime par le rapport du poids du ſel qui reſte dans la chaudiere après la cuite, au poids de l'eau qu'on a miſe en évaporation.

Autre moyen: c'eſt d'avoir un tube de verre qu'on remplit d'eau ſalée, & dans lequel on laiſſe enſuite deſcendre un bâton de demi-calibre. Il eſt clair que l'eau peſant plus ou moins ſous un pareil volume, qu'elle eſt plus ou moins chargée de parties ſalées, le bâton perd plus ou moins de ſon poids, & deſcend plus ou moins profondément.

Les ſept ſources du grand puits arrivent par différens rameaux qui occupent toute la circonférence & fourniſſent environ deux pouces quatre lignes d'eau; c'eſt-à-dire, que, ſi l'on formoit un ſolide de ces eaux ſortantes, elles formeroient un cylindre de deux pouces quatre lignes de diametre. Mais l'auteur exact après lequel nous parlons, nous avertit que cette eſtimation ne s'eſt pas faite avec beaucoup de préciſion; & il n'eſt pas difficile de s'en appercevoir: car ce n'eſt pas aſſez d'avoir le volume d'un fluide en mouvement, il faut en avoir encore la vîteſſe.

Ce puits a 52 piés de profondeur, ſur 18 de diametre par le bas & de 15 par le haut. Le dedans eſt revêtu d'un double rang de madriers, derriere leſquels il y a un lit de courroi qu'on prétend être de 18 à 20 piés d'épaiſſeur, & dont l'uſage eſt d'empêcher l'enfiltration des eaux douces. On voit la forme du puits, *Pl. a. b. c*.

On éleve les eaux avec une chaîne ſans fin qui ſe meut ſur une poulie garnie de cornes de fer, appellée *bouc*. Elle eſt compoſée de 180 chaînons de 10 pouces de longueur chacun, garnis de 5 en 5 de morceaux de cuirs appellés *bouteilles*, qui rempliſſent le diametre d'un cylindre de bois creux dans toute ſa longueur, appellé *buſe*, & poſé perpendiculairement. Les cuirs forcent ſucceſſivement l'eau à s'élever dans une auge, d'où elle eſt conduite dans les baiſſoirs ou magaſins d'eau.

La poulie appellée *bouc*, eſt attachée à une piece de bois poſée horiſontalement, ayant à ſon extrémité une lanterne dans laquelle une roue de 24 piés de diametre & de 175 dents vient s'engrener; ce rouage tourne ſur ſon pivot, & eſt mis en mouvement par huit chevaux attelées deux a deux a quatre branches ou leviers. Le pivot eſt poſé ſur ſa crapaudine, & arrêté en-haut par un gros arbre placé horiſontalement.

Le tirage ſe doit faire rapidement; parce que les bouteilles ne rempliſſant pas exactement le diametre de la buſe, l'eau retomberoit, ſi le mouvement qui l'éleve n'étoit plus grand que celui qu'elle recevroit de ſa peſanteur, de ſorte que les chevaux vont toujours le galop. Cette machine eſt ſimple & fournit beaucoup: mais il eſt évident qu'elle peut être perfectionnée par un moyen qui empêcheroit l'eau élevée de monter en partie.

On peut réduire ce changement à deux points: le premier, à meſurer l'extrème vîteſſe avec laquelle on eſt contraint de faire mouvoir la machine.

Le ſecond, à éviter l'inconvénient dans lequel on eſt quand il ſurvient quelqu'accident à la machine, & qu'il faut approviſionner les baiſloirs.

Les bouteilles dont on ſe ſert, ſont compoſées de quatre morceaux de cuir, entre leſquels il y a trois bouts de chapeaux, le tout forme une épaiſſeur de 8 lignes.

Pour fixer ces morceaux de cuir aux chaînons, il y a quatre chevilles de bois qui les traverſent; mais quelque ſoin que l'on prenne pour les bien ajuſter, le mouvement eſt ſi rapide, les chocs & les frottemens ſont ſi violens, que ces morceaux de feutre & de cuir n'étant maintenus par aucun corps ſolide, & d'ailleurs humectés par l'eau, cedent au poids de la colonne.

Pour remédier à cet inconvénient, on propoſe des patenotres de cuivre garnies de cuir. Ces patenotres ſeront compoſées de deux platines d'environ 2 lignes d'épaiſſeur aux extrémités, revenant à un pouce dans le milieu, non compris une eſpece de bouton d'environ deux pouces de hauteur, dans lequel ſera un œillet pour recevoir le chaînon, tant à la platine de deſſus qu'à celle de deſſous. On laiſſera entre ces deux platines environ quatre lignes de vuide, pour recevoir deux morceaux de cuir fort. Ces cuirs excéderont les platines de la patenotre d'environ 3 lignes ſeulement, pour empêcher le corps de la buſe d'être endommagé par le frottement du cuir des platines qui n'auront que 4 pouc. 8 l. de diametre. Ces cuirs ſeront percés quarrément, afin que les deux platines puiſſent s'emboiter aiſément au moyen d'un fer qui les traverſera, & des deux ne fera qu'un corps. Le pié cube d'eau ſalée peſe environ 75 liv. $\frac{3}{4}$.

Les baiſſoires choment quand la machine ne peut travailler.

Pour prévenir les chomages, il faudroit conſtruire une ſeconde buſe en diſpoſant la roue horiſontale, de façon qu'elle fît mouvoir les chaînes des deux buſes à-la-fois: ce qu'on voit exécuté, *fig. 2. Pl. a.*

Le pivot de la roue horiſontale eſt placé vis-à-vis le milieu des deux buſes; & on a joint au treuil de la lanterne, dans les fuſeaux de laquelle les dents de la roue horiſontale s'engrenent, un rouet qui au moyen des deux autres lanternes fait mouvoir les boucs.

En 1723 on rechercha les ſources d'eaux ſalées, qui pouvoient ſe trouver dans l'intérieur de la *ſaline*. Dans la fouille, on en découvrit une, dont l'épreuve reiterée indiqua que la ſalure étoit de 22 degrés. Le conſeil ordonna en 1724 la conſtruction d'un puits pour ſes eaux.

Ici l'élévation des eaux ſe fait par un équipage de pompes compoſé de deux corps, l'une foulante, & l'autre aſpirante. C'eſt un homme qui fait mouvoir la roue en marchant dedans: cet homme s'appelle le *tireur*. Les eaux de ce puits ſe rendent dans les baiſſoirs, & fortifient celles du grand puits; de maniere que leur mêlange eſt de 15 degrés $\frac{1}{2}$ de ſalure.

On entend par *baiſſoirs*, des réſervoirs où des magaſins d'eau; le bâtis en eſt de bois de chêne, & de madriers fort épais contenus par des pieces de chêne d'environ un pié d'équarriſſage, ſoutenus par de pareilles pieces de bois qui leur ſont adoſſées par le milieu. La ſuperficie de ces magaſins eſt garnie & liée de poutres auſſi de chêne, d'un pié d'épaiſſeur, & placées à un pié de diſtance les unes des autres. Les planches & madriers qui les compoſent ſont garnis dans leurs joints de chantouilles de fer, de mouſſe & d'étoupe pouſſées à force & avec le ciſeau, & goudronnées.

Le bâtis eſt élevé au-deſſus du niveau des poëles. Ce magaſin d'eau eſt diviſé en deux baiſſoirs ou parties inégales; la plus grande a 82 piés 4 pouces 8 lignes de longueur, ſur 21 piés 6 pouces de largeur; la petite, 48 piés 8 pouces de longueur, ſur 21 piés 6 pouces de largeur: & l'une & l'autre 4 piés 11 pouces de haut, qui ne peuvent donner que 4 piés 6 pouces d'eau dans les poëles, parce qu'ils ſont percés à 5 pouc. du fond. Le toiſé de ces baiſſoirs donne 13645 piés cubes 6 pouces d'eau; comme ils communiquent par le moyen d'un échenal, l'eau y eſt toujours de niveau; ils abreuvent 5 poëles par dix conduits. *Voyez les fig. de.*

Ces poëles ſont ſéparées par des murs mitoyens, de maniere toutefois que la communication eſt facile d'une poële à une autre par le dedans du bâtiment. Il y en a quatre de 28 piés de longueur, ſur 32, meſure de Lorraine, où le pié eſt de 10 pouces 5 lignes de roi.

Chaque poële eſt compoſée depuis 260 juſqu'à 290 platines de fer battu, chacune de 2 à 2 piés & $\frac{1}{2}$ de longueur, ſur 1 pié & $\frac{1}{2}$ de largeur, & de 4 lignes d'épaiſ-

d'épaiſſeur au milieu, & 2 lignes $\frac{1}{2}$ ſur les bords: ces platines ſont couſues enſemble par de gros clous rivés par les deux bouts.

Chaque poële eſt garnie par-deſſous de pluſieurs anneaux de fer de 4 à 5 pouces de diametre, appellés *happes*, où paſſent des crocs de fer de 2 piés & $\frac{1}{2}$ de longueur, ou environ. Le croc eſt recourbé par l'extrémité de façon à entrer dans la happe qui lui ſert d'anneau, enſorte qu'il eſt ſemi-circulaire. La pointe du haut, longue de cinq pouces ou environ, en eſt ſeulement abattue, & tient à de groſſes pieces de ſapin qu'on appelle *bourbons*. Chaque bourbon a 30 piés de longueur, ſur 6 pouces en quarré; il y en a 16 ſur la longueur de la poële, eſpacés de 6 en 6 pouces, & appuyés ſur deux autres pieces de bois de chêne beaucoup plus groſſes, poſées ſur les faces de la longueur de la poële. Ces deux dernieres pieces ſe nomment *machines*.

Une poële ainſi armée eſt établie ſur quatre murs, à l'angle de chacun deſquels il y a un ſaumon de fonte de fer qui la ſoutient. Chaque ſaumon a environ un pié en quarré, & cinq piés de long.

Ces quatre murs ont environ cinq piés de hauteur, ſur deux d'épaiſſeur, & forment le même quarré que la poële; ils ſont ſéparés en-dedans par un autre mur appellé *barange*, d'environ trois piés de hauteur, & ouverts ſur le devant dans toute leur hauteur de deux entrées d'environ trois piés de largeur, & ſur le derriere de deux trouées de même hauteur, mais d'un pié & demi ſeulement de large. Celles-ci ſervent de cheminées; c'eſt par les autres qu'on jette le bois, les faſcines, *&c.* & qu'on gouverne le feu. Les murs de refend ſervent à la ſéparation des bois & des braiſes; ils ſont faits de cailloutage & des pierres de ſel qui ſe forment par le grand feu, lorſqu'il ſe fait des gouttieres aux poëles, avec de la glaiſe mêlée de cendres & de craſſe provenant des cuites; cette compoſition réſiſte à la violence du feu pendant pluſieurs abattues.

Au derriere de chaque poële, & à l'ouverture des cheminées, il y a deux poëlons de 8 à 10 piés de longueur, ſur 6 à 7 de largeur, & 10 à 11 de profondeur. Chacun eſt compoſé de 28 platines: c'eſt dans ces poëlons que les conduits ou échenaux amenent les eaux des baiſſoirs, d'où elles ſe rendent dans les poëles après avoir reçu un premier degré de chaleur.

Chaque poële eſt ſervie par une brigade de 14 ouvriers; ſavoir deux maîtres, deux ſocqueurs, deux ſalineurs, quatre ſujets, & quatre brouetteurs.

On compte le travail des poëles par abattues, compoſées chacune de 18 tours, le tour eſt de 24 heures. Voilà le tems néceſſaire à la formation des ſels. Lorſqu'une abattue eſt finie, on laiſſe repoſer la poële pendant ſix jours, qu'on emploie à la raccommoder. Une poële fournit ordinairement depuis 27, 28, juſqu'à 30 ou 31 abattues.

Avant que de mettre une poële en feu, les maîtres ſocqueurs & ſalineurs l'établiſſent ſur ſon fourneau, & ſont dans l'uſage de lui donner deux pouces à deux pouces & demi de pente ſur le devant, parce que le feu de devant eſt toujours plus violent; enſuite ils ferment les joints des platines avec des étoupes, & enduiſent le fond de chaux détrempée: ce travail s'appelle *cliſtrer une poële*.

La poële cliſtrée, on paſſe les crocs dans les happes, on les place ſur les bourbons, on établit entre les bourbons & la poële des éperlans ou rouleaux de bois d'un pouce & demi de diametre ou environ, pour contenir la poële & arrêter autant que faire ſe peut les efforts du feu: après quoi on ouvre les conduits des poëlons, & l'on charge la poële d'un pouce d'eau, pour empêcher que le feu d'environ 300 fagots qui ont été jettés deſſous ne brûle les étoupes qui bouchent les joints des platines.

Ce premier travail s'appelle *échauffée*, & ſe commence entre onze heures & midi; enſuite les ſalineurs jettent du bois de corde dans le fourneau, & chargent la poële d'eau juſqu'à 15 à 16 pouces de hauteur; on diminue enſuite de moitié ou environ le volume d'eau que donnent les échenaux. Le ſalinage dure environ cinq heures, & conſume à-peu-près huit cordes de bois; pendant ce tems la poële bout toujours à grand feu, & eſt continuellement abreuvée de l'eau des poëlons. Quoique les poëlons fourniſſent ſans ceſſe, cependant la poële ſe trouve réduite après le tems du *ſalinage* à 13 ou 14 pouces d'eau, parce que l'évaporation cauſée par l'ardeur d'un feu extraordinairement violent, eſt plus grande que le remplacement continuel qui ſe fait par le ſecours des poëlons.

Il paroît dans ce tems une crême luiſante ſur la ſuperficie de l'eau, à-peu-près comme il arrive ſur un baſſin de chaux fraîchement éteinte: alors on ferme entierement les robinets; & les maîtres, les ſalineurs & les ſujets remettent la poële aux ſocqueurs. Ce paſſage des uns aux autres s'appelle *rendre la mure aux ſocqueurs*.

Les ſocqueurs à qui les brouetteurs ont fait proviſion de quatre cordes de gros bois, les jettent dans le fourneau à quatre repriſes différentes, dans l'intervalle d'environ trois heures; ils nomment ce travail la premiere, la ſeconde, la troiſieme & la quatrieme chaude; ces quatre chaudes donnent ordinairement une diminution de quatre pouces d'eau dans la poële.

Sur les dix à onze heures du ſoir les ſocqueurs remuent d'heure en heure les braiſes du fourneau juſqu'à deux heures du matin, & plus ſouvent, lorſque les braiſes s'amortiſſent trop promptement. On donne à ce travail le nom de *raillées*, parce que l'inſtrument que l'on emploie s'appelle *raille*: le raille n'eſt autre choſe qu'une longue perche de toute la longueur du fourneau, au bout de laquelle eſt un morceau de planche.

La chaleur de ces braiſes donne à la mure preſque le dernier degré de cuiſſon; & ſur les deux heures, lorſque les braiſes ſont amorties, les ſocqueurs jettent dans le fourneau en deux ou trois fois ſeize chers de faſcines de 20 fagots chacun: après quoi ils remuent de nouveau ces braiſes juſqu'à quatre heures du matin, que ſe fait la briſée.

Quelquefois par des accidens, ſoit de vents contraires à cette opération, ſoit par la mauvaiſe qualité des bois, ou parce qu'ils ont été mal adminiſtrés dans l'intervalle du *ſalinage* ou du ſoccage, les ouvriers ſont forcés d'ajouter quatre à cinq cens fagots à la conſommation ordinaire, pour hâter cette cuiſſon, ſans quoi elle anticiperoit ſur le tour ſuivant. C'eſt ce que les ouvriers appellent entr'eux *courir à la paille*.

Lorſque le premier ſel eſt formé, les ſalineurs & les ſujets le tirent de la poële avec des pelles courbes, & le mettent égoutter ſur deux claies appellées *chevres*, qui ſont poſées au milieu des deux côtés de la poële; & à meſure que le monceau groſſit, on l'entoure avec des ſangles pour le ſoutenir & l'élever à la hauteur qu'exige la quantité du ſel formé.

Après que le premier ſel eſt tiré, les ſocqueurs jettent dans le fourneau environ 400 faſcines à trois tems, ce qu'ils appellent *donner trois chaudes;* & cette opération conduit au dernier degré de cuiſſon, ce qui reſte dans la poële. Cette eau porte ordinairement 38 à 40 degrés de ſalure.

La formation de ce dernier ſel ne finit que ſur les dix heures du matin: on le met comme le premier ſur les claies ou chevres, où ils reſtent l'un & l'autre pour ſe ſécher & s'égoutter pendant le tems du tour ſuivant.

Il y a toujours un des 14 ouvriers de la brigade qui veille ſur la poële à tour de rôle pendant la nuit; ſes fonctions conſiſtent à avoir l'œil aux accidens imprévus, & à faire venir aux heures marquées les ouvriers de rechange au poſte & au travail qui leur eſt aſſigné.

Nous venons de parcourir les différentes manœuvres qui s'employent à la fabrication du ſel; ſuppoſons maintenant qu'une abattue ſoit finie, pour voir ce qui ſe paſſe juſqu'à ce qu'une autre recommence.

Nous avons dit que l'on donnoit ſix jours d'intervalle entre chaque abattue; pendant ce tems les maîtres & les ſocqueurs ôtent les cendres du fourneau, & les portent au cendrier dans des civieres appellées *banaſſes:* ces cendres appartiennent au fermier de l'ambauchure (*voyez* plus bas ce que c'eſt); il en retire environ 800 livres par an. Enſuite on laboure l'âtre du fourneau pour le remettre de niveau, en applaniſſant les boſſes qui ſe ſont faites par les gouttieres de la poële, & les craſſes qui en proviennent, ainſi que l'écume que la poële a rendue pendant le tems de la formation, ſont enlevées par les ſujets & les brouetteurs, & répandues dans l'intérieur de la *ſaline*, tant pour élever les endroits qui ſont encore inondés par les eaux de la ſeille, que pour empêcher que les habitans ne ſe ſervent des craſſes & écumes, dont ils tireroient une aſſez grande quantité de ſel en les faiſant recuire.

Pen-

Pendant le tems de la cuiſſon, l'écume ſe tire avec ſix cuilleres de fer appellées *augelots*, placées ſéparément entre les bourbons ſur le derriere de la poële. On a fait l'épreuve d'en mettre au-devant; mais ils ne ſe chargeoient que de ſel, parce que le feu étant plus violent en cet endroit, & l'eau plus agitée par les bouillons, l'écume étoit chaſſée à l'arriere, comme il arrive à un pot-au-feu. L'augelot eſt à demeure appuyé ſur le fond de la poële, & le mouvement de l'eau y porte les craſſes, qui enſuite n'en ſortent plus par l'effet de la compoſition de cet inſtrument. C'eſt une platine de fer dont les bords ſont repliés de quatre pouces de haut; le fond en eſt plat, & peut avoir 18 pouces de long ſur 10 de large. Ce qui eſt une fois jetté dans ce réduit, ne recevant plus d'agitation par les bouillons, y reſte juſqu'à ce qu'on l'ôte; il a à cet effet une queue, ou plutôt une main de fer d'environ deux piés de long. On le retire ordinairement, quand les dernieres chaudes du ſoccage ſont données.

Les ſix jours d'intervalle d'une abattue à l'autre ſont employés non-ſeulement aux différentes opérations dont nous venons de parler, mais ils ſont encore néceſſaires à laiſſer repoſer la poële, à la viſiter, à y réparer les crévaſſes & le dommage que le feu peut y avoir cauſés, à l'écailler, & à la préparer à une autre abattue.

L'abattue finie, les maîtres, les ſalineurs aidés des ſocqueurs & des ſujets, étançonnent la poële par-deſſous, la détachent des crocs qui la ſoutiennent, ôtent les bourbons, à l'exception de trois, la nettoient, & en tirent les craſſes: ce travail s'appelle *ſocquement des poëles*.

L'écaillage ſuit le ſocquement. On commence par échauffer la poële à ſec, afin qu'elle réſiſte, ſans ſe fendre, à la violence des coups qu'il eſt néceſſaire de lui donner pour briſer & détacher les écailles qui ſont extrèmement adhérentes, & ont quelquefois 2 pouces d'épaiſſeur. Le tout s'enleve ordinairement en trois quarts d'heure de tems; mais il ne faut pas moins de trente ouvriers qui frappent tout-à-la-fois en divers endroits, à grands coups de maſſues de fer. Cependant il y a des écailles ſi opiniâtres qu'il faut les enlever au ciſeau. Les Marechaux raſſurent enſuite les cloux étonnés, en remettent des neufs où il eſt néceſſaire, & des pieces aux endroits defectueux.

Ces réparations faites, le directeur; les contrôleurs des bancs, & ceux des cuites en font la viſite, & vérifient le travail des maréchaux.

Voyons maintenant ce qu'une poële en feu peut produire de ſel, & à combien le muid revient au fermier.

La poële s'évalue à 240 muids par abattue; l'abattue eſt de 18 tours, & le tour de 24 heures: donc la poële fait 20 abattues par an, & ſon produit annuel eſt de 4800 muids.

Mais il y a des accidens. Le froid, les vents, la vétuſté des poëles & les tours en ont. Les premiers ſont toujours moins abondans, & ne donnent ordinairement que 12 à 13 muids, les premiers de tous n'en donnent que quatre au plus, ſoit parce que la poële n'eſt pas échauffée, ſoit parce que les gouttieres ne ſont pas encore étanchées; du 5e. au 14e. il ſe fait 15 a 16 muids; les derniers en donnent moins, parce que l'écaille de la poële qui eſt alors forte & épaiſſe, affoiblit l'action du feu: ce qui bien combiné réduit l'abattue à 220 muids, & le produit annuel de la poële à 4400; ſur quoi déduiſant le déchet à raiſon de 7 à 8 pour $\frac{o}{o}$, on peut aſſurer que la *ſaline* qui travaille à trois poëles bien ſoutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cens muids de ſel.

Mais les dépenſes en bois, en réparations, en poëles, poëlons, *&c.* ſe montent à 325369. 2. 7. ce qui diviſé par 27654, quantité de muids de ſel fabriqués pendant les années 1727 & 8, de même que 325369 2. 7. ſont les dépenſes de ces deux années, donne le muid de ſel à 11 l. 5 ſ. 3 d. (au reſte tout a bien changé de prix depuis le tems que ces calculs ont été faits).

La chevre eſt une eſpece d'échaffaudage compoſé de deux pieces de bois de ſix piés de longueur, liées par deux barres d'environ cinq piés, poſées ſur les bourbons qui ſe trouvent au milieu de la poële. Cet échaffaud a une pente très-droite, & forme un talud gliſſant ſur lequel eſt poſée une claie ſoutenue à ſon extrémité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échaffaud.

Lorſqu'il eſt queſtion de procéder à la briſée, le controleur des cuittes, celui qui eſt de ſemaine pour ouvrir les bancs, les ouvriers de la brigade ſe raſſemblent; on ouvre les bancs, & alors un des ouvriers detache la ſangle qui ſoutient la chevre, ôte les rouleaux, & faiſant ſauter le pivot d'un coup de maſſue, donne un mouvement à la chevre qui coule par ſon propre poids, & ſe renverſe ſur le ſeuil du banc. Cette opération ſe fait en même tems des deux côtés de la poële qui eſt chargée de deux chevres égales.

Le ſel demeure dans les bancs pendant dix-huit jours, au bout deſquels on le porte dans les magaſins, & ce n'eſt que lorſqu'il y eſt, que les contrôleurs s'en chargent en recette.

Ce relevement ſe fait dans des eſpeces de hottes de ſapins appellées *tandelins* qui ſont étalonnées ſur la meſure de deux vaxels. Cet étalonnage n'eſt pas juridique; il n'eſt que pour l'intérieur de la *ſaline*. Mais le vaxel eſt étalonné juridiquement en préſence des officiers de M. le duc de Lorraine, à Bar où la matrice eſt dépoſée. Le vaxel eſt à-peu-près de la figure d'un muid en largeur, mais il a moitié moins de profondeur. Il contient environ 41 livres de ſel: ce qui fait autour de 650 livres par muid, ſel de magaſin; car celui des bancs eſt plus léger, n'ayant point encore acquis ſon dépôt.

Droit des quatre francs deux gros. Ce droit ſe leve ſur tous les ſels qui ſortent de la *ſaline* pour le fourniſſement des magaſins, tant du département de Mets, que de celui de la *ſaline*, à raiſon de quatre francs deux gros pour chacun muid de ſel. Il n'eſt point exigible ſur les ſels deſtinés pour les greniers de Metz & Verdun pour la gabelle d'Alſace & ſur ceux qui ſe délivrent en vente étrangere.

L'embauchure, c'eſt le fourniſſement général des uſtenſiles néceſſaires pour le chargement des ſels, l'entretien des poëles, *&c.* les dépenſes de réparation des murs, des fourneaux, des atres, fourniture de bourbons, claies, chevres, vaxels, *&c.*

Les fonctions principales du directeur receveur ſont de régir la *ſaline*, de recevoir les ſoumiſſions pour les traites à faire, en l'abſence des fermiers, ou de renouveller pour les voitures des ſels, faire exploiter les bois affectés à la *ſaline*, & tenir la main à ce que les employés faſſent leurs devoirs, diſtribuer le ſel pour les entrepôts, *&c.*

Il y a des contrôleurs des bancs, contrôleurs des cuites.

Les veintres ſont au nombre de quatre: deux réſident à la *ſaline*, les autres au-dehors. Ils ont inſpection ſur les ouvriers boquillons, qu'ils mettent en nombre ſuffiſant dans les coupes, & qu'ils éveillent.

Il y a des portiers.

Sel en pain. Les rois de France & d'Eſpagne devenus ſucceſſivement poſſeſſeurs de la Franche-Comté, ont conſervé l'uſage & les différentes formes du ſel en pain. Il s'en fabrique de neuf ſortes, dont huit pour la province, & un pour le canton de Fribourg.

Gros ſel d'ordinaire. Ce pain peſe 3 livres 8 onces, ce qui fait pour la charge, compoſée de 48 pains, 168 livres. Sa forme eſt ronde & un peu creuſe dans le milieu; il eſt deſtiné aux communautés du bailliage d'Amant, à la ville & partie du bailliage de Salins.

Petit ſel d'ordinaire. Ce pain peſe environ deux livres & demie & la charge de 120 livres. Il eſt marqué de deux cercles qui regnent au-tour. Il eſt deſtiné aux communautés du bailliage d'Aval.

Petit ſel de poſte d'ordinaire, peſe communément 2 livres 10 onces, & par conſéquent la charge eſt de 126 livres. C'eſt à l'uſage des communautés du bailliage de Salins.

Sel roture, ou d'extraordinaire, marchand dans toute la province, & deſtiné à ſubvenir aux beſoins de ceux qui n'ont pas aſſez de ſel d'ordinaire, doit peſer 3 livres, & la charge 144. Sa figure eſt comme celle du gros ſel d'ordinaire, il n'en differe que par le poids.

Sel marque de redevance. La diſtribution s'en fait, ſuivant l'état du roi, aux parties qui y ſont employées. Il doit peſer 2 livres & $\frac{1}{2}$, & ſa charge 120 livres. Sa forme eſt celle du ſel de poſte.

Sel roſiere de redevance. Il ſe délivre pareillement, en conſéquence de l'état du roi; le pain peſe 3 livres $\frac{5}{8}$, & la charge 144.

Gros ſalé de la grande ſaline à 8 pour charge. Ces gros ſalés ſont affectés aux propriétaires d'états de la gran-

grande *ſaline*, & aux cours ſupérieures de Comté. Chacune de ces ſalés doit peſer 12 livres $\frac{5}{8}$, figuré comme le moule de la forme d'un chapeau.

Gros ſalé de la grande ſaline *à 12 pour charge*. Même deſtination que ceux à 8 pour charge, dont ils ne different que de groſſeur & de poids; peſe 8 livres chacun.

Sel de Fribourg, ſe délivre au canton de Fribourg, en exécution d'un traité du roi. Il reſſemble au gros ſel d'ordinaire; peſe chacun 2 livres 6 onces.

SALINES DE BEXVIEUX ET D'AIGLE *appartenantes au canton de Berne, & celle de* MOUTIERS *en Tarentaiſe, pays de Savoie, appartenante à ſa majeſté le roi de Sardaigne, où il y a des galeres, ou bâtimens de graduation*.

La *graduation* eſt une opération par laquelle on fait évaporer par le moyen de l'air & ſans le ſecours du feu, pluſieurs parties douces de l'eau ſalée, en l'élevant pluſieurs fois au haut d'un bâtiment conſtruit à cet effet, par le moyen de pluſieurs corps de pompes qu'une eau courante met en mouvement, & la faiſant retomber autant de fois de 20 à 25 piés de haut ſur pluſieurs étages de faſcines; d'où il réſulte une grande diminution dans la conſommation du bois, & dans les autres dépenſes relatives à la fabrication du ſel.

Plus la conſtruction des bâtimens deſtinés à la graduation eſt parfaite, plus les différentes économies ſont ſenſibles & utiles. Pour déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens néceſſaires à graduer l'eau d'une ſource ſalée, il en faut connoître avec préciſion le degré de ſalure. Un long uſage a fait remarquer à MM. de Berne que les bâtimens de graduation à une ſeule colonne de faſcines étoient ſujets à perdre des portions de ſel, en ce que quand il y a beaucoup d'agitation dans l'air, les particules d'eau ſalée dérivent de la perpendiculaire, & ſont emportées lors de leurs diviſions. Pour remédier a cet inconvénient, ils ont fait conſtruire un bâtiment auquel ils ont donné 25 piés de largeur au-lieu de 18 qu'avoient ſeulement les anciens, & ils ont mis double colonne de faſcines, qui n'ont que l'ancienne largeur par le haut, mais qui s'accroiſſant par le bas, prennent la forme d'une pyramide tronquée.

Le méchaniſme de la graduation paroît très-ſimple, & quand on l'a vu pendant 24 heures, on croit le ſavoir & le poſſeder à fond; cependant il y a une infinité de particularités intéreſſantes qui ne ſe préſentent que ſucceſſivement; & ſans toutes ces connoiſſances réunies, on court riſque de tomber dans des erreurs qui coûtent cher.

La *ſaline* de *Bexvieux* & celle d'*Aigle* ſont ſituées vis-à-vis S. Maurice, à l'entrée de la gorge du Valais, à deux lieues l'une de l'autre.

Il n'y a qu'une ſource à la *ſaline de Bexvieux;* elle ſort d'une montagne appellée *le fondement*. On l'a découverte en 1664, & l'on pénétra fort avant dans le roc pour en raſſembler les filets; mais on n'eſt parvenu à la maintenir dans un haut degré de ſalure qu'en y creuſant de tems en tems; par la raiſon que les terres qu'elle parcourt ne contenant, ſelon toute apparence, que des portions & des rameaux de ſel, ces rameaux s'épuiſent par le mouvement continuel des eaux, qui ne reprennent une haute ſalure qu'en leur frayant une route nouvelle; en ſorte que cette ſource eſt actuellement plus baſſe de 250 piés que le niveau du terrein où on l'a trouvée originairement, ce qui a obligé de faire des galeries à différentes hauteurs pour en procurer l'écoulement.

Mais comme en approfondiſſant la ſource, le travail des galeries ſe multiplioit, & que la dépenſe croiſſoit à proportion, MM. de Berne prévoyant que cette entrepriſe deviendroit à la fin inſoutenable, s'ils ne rencontroient quelque moyen plus ſimple, faiſoient conſulter par-tout les ingénieurs les plus habiles, mais inutilement, juſqu'à ce que M. le baron de Boëux, gentilhomme ſaxon, leur inſpira un vaſte deſſein, pour lequel il eut ſept mille louis de récompenſe, & quinze cens pour ſon voyage ſur les lieux.

Ce deſſein conſiſte à introduire un gros ruiſſeau dans l'intérieur de la montagne, par la cime du rocher, pour faire mouvoir pluſieurs corps de pompes, au moyen d'une grande roue de 36 piés de diametre, poſée à plus de 800 piés de hauteur perpendiculaire de l'entrée du ruiſſeau dans le rocher; & ce rocher eſt en partie de marbre, en partie d'albâtre, & de pierre dure; un mineur n'en emportoit guere plus d'un pié cube en huit jours; cependant cette montagne eſt traverſée à jour dans pluſieurs endroits, & il y a cinq autres galeries, de 3 piés de large, & de 6 piés de haut, qui font en tout plus de 3000 toiſes de longueur, & de 7 millions 28000 piés cubes. La nature de ce travail, le tems, la dépenſe, & la grandeur de l'entrepriſe, ſont autant de ſujets d'étonnement pour le voyageur, & autant de preuves du cas que l'état de Berne fait de ſon tréſor, & du deſir qu'il a de ſe paſſer de l'étranger.

Le degré de la ſource eſt variable: quand elle eſt à ſa plus grande richeſſe, elle porte juſqu'à 20 ou 22 parties, épreuve du feu, ce qui feroit près de 28 à l'épreuve du tube; ſon plus bas a été à 8 degrés ou à 10, elle produit ordinairement 500 livres peſant d'eau par quart-d'heure; ces eaux ſont conduites de la ſource, par ſa pente naturelle, à la *ſaline* de Bexvieux, par des tuyaux de bois de ſapin, dans une diſtance de $\frac{5}{4}$ de lieue, où elle eſt reçue dans des reſervoirs, & de-là repriſe par un mouvement de pompes que l'eau fait agir, pour la porter dans de grandes galeries appellées *bâtimens de graduation*, qui peuvent la fortifier juſqu'à 27 degrés; de-là elle paſſe par ſa pente naturelle dans les bernes ou bâtimens de cuite.

La même montagne fournit encore une autre ſource foible, qu'on ſépare de la précédente, & qui s'étend par des canaux de ſapin, juſqu'à l'Aigle, lieu diſtant de-là de deux lieues.

Cette ſource eſt fort chargée de ſoufre & de bitume; l'odeur en eſt forte, & l'on en voit ſortir l'exhalaiſon en tourbillon de fumée, même pendant l'été, à l'iſſue des galeries qui donnent entrée dans la montagne. Les lampes des mineurs enflamoient quelquefois cette matiere, ſur-tout dans les galeries en cul-de-ſac, où il n'y a point d'air paſſant, alors elle chaſſoit avec impétuoſité tout ce qui lui reſiſtoit, bruloit, pénétroit les corps; il y avoit des ouvriers bleſſés & étouffés de la ſorte; pour éviter cet inconvénient, on établit de diſtance en diſtance de gros ſoufflets de forge, que l'on agitoit ſans ceſſe pour chaſſer cette vapeur. C'eſt ainſi qu'on en uſoit lorſque M. Dupin viſita ces travaux; cependant le ſel de cette ſource eſt beau, bon, ſain, cryſtallin, & blanc comme la neige; le ſoufre contribue à lui donner cette blancheur, ſans lui laiſſer ſon odeur.

On aſſocie à cette derniere ſource, celle de la montagne de Panet, & leurs eaux vont mêlées, dans les reſervoirs ou bâtimens de graduations, prendre, de foibles qu'elles ſont, juſqu'a 25 à 27 degrés de ſalure; on pourroit les pouſſer plus loin, mais l'eau trop chargée de ſel devient gluante, pâteuſe, & ne coule plus aiſément par les petits robinets deſtinés à la repandre en forme de pluie, ſur différens étages de faſcines qu'elle doit traverſer pour arriver à ſon baſſin; elle s'y attache, ſe fige, empêche l'effet de l'air, & par conſéquent de l'évaporation, quand le tems eſt convenable, c'eſt-à-dire gai & ſec; on pouſſe la graduation depuis un degré & demi juſqu'à dix, en 24 heures. Avant cette découverte il falloit 6 cordes & demie de bois, pour fournir 25 quintaux; maintenant 3 cordes & demie en donnent 80. Il eſt inutile d'inſiſter ſur l'importance d'économiſer le bois.

Comme ce n'eſt point ici un ſyſtème nouveau dont l'événement ſoit équivoque, ni de ces imaginations philoſophiques, tant de fois propoſées, ſouvent eſſayées, mais dont l'eſſai en grand a toujours trompé la promeſſe; que c'eſt au-contraire une expérience confirmée par un grand nombre d'années, à la *ſaline* de Slutz en Alſace, dans les deux *ſalines* de Suiſſe, & dans celle de Savoie, c'eſt refuſer un avantage certain que de ne pas uſer d'une telle decouverte.

Il y a des bâtimens de graduation à la *ſaline* de Moutiers en Tarentaiſe; ce ſont même les ſeuls dont nous ferons mention, les autres ne différant de ceux de nos *ſalines*, non plus que le reſte de la manœuvre, que par la différence des lieux. Le roi de Sardaigne ayant appris les ſervices que M. le baron de Boëux avoit rendu au canton de Berne, l'appella à la *ſaline* de Moutiers, où il fit conſtruire des bâtimens de graduation au nombre de cinq, dont deux ont 440 pas communs de longueur, & les trois autres 320 pas chacun. Ils ont tous 18 piés de large, ſur 25 de haut, à prendre du rez-de-chauſſée juſque ſous la ſabliere. La maſſe d'épines par où les eaux ſe filtrent, a 6 piés de large, occupe toute la longueur du bâtiment, & la hauteur depuis le baſſin ou cuve

baſſe,

baſſe, juſqu'à la ſabliere; ces caves baſſes ſont fournies par le grand reſervoir, dont les eaux ſont relevées dans les auges de filtration autant de fois qu'il eſt néceſſaire, par pluſieurs corps de pompes qui jouent continuellement, auxquelles l'Izere donne le mouvement; les eaux ſont pouſſées par la graduation depuis 2 degrés, qui eſt leur état naturel, juſqu'à 25 & 27.

Le degré s'eſtime par la livre ſur le cent, ainſi la ſalure eſt à 20 degrés ſi l'évaporation étant faite ſur 100 livres, il en reſte 20.

Saline de Dieuze, il y auroit beaucoup à gagner, à perfectionner les fourneaux; voici comme on pourroit s'y prendre. L'ouverture ſuperficielle ſeroit la même qu'aux anciens, c'eſt-à-dire de 28 piés ſur 24; les côtés en talud, dont la ligne de pente ſeroit le côté d'un triangle équilatéral; la diſtance de l'aire à la poële, inégale, ſavoir de 4 piés à l'embouchure, finiſſant à deux au plus, à l'endroit de la ſortie; il n'y auroit qu'une ouverture de 2 piés de large, & de 4 piés de haut, pour jetter le bois; cette ouverture, avec un chaſſis ou huiſſerie de fer, à laquelle ſeroit ſuſpendue une porte briſée de même matiere, que l'on ouvriroit ou fermeroit ſelon le beſoin; on pratiqueroit aux côtés deux fenêtres, pour juger de l'état des feux & de la poële, tout ſon quarré ſeroit exactement fermé pour concentrer la chaleur; l'ouverture du derriere, ou la cheminée, auroit 2 piés de haut, ſur 8 piés de large; ayant remarqué que la chaleur qui ſort par cette ouverture étoit fort conſidérable, on continueroit le fourneau de 9 à 10 piés de large, ſur 12 de long, finiſſant à 7 piés; l'on appliqueroit deſſus un poëlon de même dimenſion; l'ouverture ou cheminée de ce ſecond poëlon, donnant encore beaucoup de chaleur, on en ajouteroit un troiſieme, à 7 piés de baſe, finiſſant à 4, ſur 7 à 8 piés de long, enſorte que l'un & l'autre de ces deux poëlons, reſſembleroit à des cones tronqués, l'ouverture du dernier poëlon, deſtiné pour laiſſer échapper l'air & la fumée, n'auroit qu'un pié de haut, ſur 18 pouces de large, & pourroit ſe fermer par un regitre. *Voyez le plan ci-deſſus*. Dans les bâtimens qui auroient aſſez de profondeur, on pourroit multiplier les poëlons, pourvû qu'on proportionnât à leur nombre les pentes du fourneau.

Ce fourneau n'auroit pas les mouvemens des autres, le feu y ſeroit moins concentré, il agiroit avec plus de force, il ſe répandroit moins au-dehors, il ſeroit moins diminué au-dedans par l'accès de l'air froid, *&c.*

On a exécuté ces idées à Dieuze, & c'eſt tout ce qu'il y a de remarquable; du reſte, le ſel s'y fabrique comme à Moyenvic & à Châteauſalin.

Saline de Roziere, *particularité des poëles de Roziere*. Derriere les poëles il y a des poëlons qui ont 21 piés de long ſur 5 de large, & derriere ces poëlons une table de plomb, à peu près de même longueur & largeur, ſur laquelle ſont établies pluſieurs lames de plomb poſées de champ, de hauteur de 4 pouces, qui forment pluſieurs circonvallations. Toute cette machine s'appelle *exhalatoire*; la deſtination de l'exhalatoire eſt d'évaporer quelques parties de l'eau douce, en profitant de la chaleur qui ſort par les tranchées ou cheminées de la grande poële, & de dégourdir l'eau avant qu'elle tombe dans la grande chaudiere.

Particularités de la fabrication de ſel au même endroit. Lorſque les maréchaux ont mis la poële en état, les ouvriers, dès quatre heures du matin, mettent le feu ſous le poëlon, avec des éclats de buches, & cependant ils donnent de l'eau aux exhalatoires, laquelle ſe rend dans le poëlon. Ce poëlon contient de la muire graſſe, autant qu'il a été poſſible d'en ramaſſer, ce ſont les eaux les plus fortes que l'on ait dans le cours ordinaire de la formation du ſel, par le moyen du feu.

Si la muire retirée de l'abattue, a été abondante, elle ſuffit ſeule à l'opération; ſi on juge qu'il n'y en ait pas ſuffiſamment, on jette dans le poëlon du ſel de ſocquement: c'eſt ainſi que l'on appelle le dernier ſel qui reſte au fond de la poële, qui eſt d'un brun jaune, non loyal & marchand, & mêlé de corps étrangers.

Les ouvriers ont toujours de ce ſel en quantité, pour parer aux accidens contraires à la formation dont la foibleſſe des eaux eſt très-ſuſceptible: le mauvais tems, le grand vent, le bois d'une moindre qualité, *&c.* peuvent faire ceſſer & baiſſer la poële à un point que l'on ne pourroit la relever & la faire ſchlotter, tout ſe perdroit ſans former du ſel.

Lorſque l'eau, verſée des exhalatoires dans le poëlon où eſt la muire ou le ſel de ſocquement, ſe diſpoſe à bouillir, on remplit entierement de bois le fourneau de la grande poële, en laiſſant des jours entre les buches que l'on croiſe à cet effet; on allume ce bucher, & ſitôt que la poële a pris chaleur, on l'arroſe avec la compoſition du poëlon, que l'on puiſe avec des vaiſſeaux appellés *ſcillotes*.

Quand le fer de la poële eſt bien chaud, & qu'il commence à être encrouté de ſel formé par l'arroſement ſuſdit, on y laiſſe entrer l'eau naturelle juſqu'à ce qu'elle ſoit à peu près pleine; enſuite on donne quatre chaudes conſécutives, c'eſt-à-dire qu'on charge quatre fois ce fourneau de bois; la derniere chaude finit à trois heures après midi; dans l'intervalle de ces chaudes, on leve les augelots, ou ces eſpeces de caiſſes de fer, avec une anſe, qui ſe poſent aux angles & le long des côtés de la poële, & dans leſquels le ſchlot ſe dépoſe.

Cette premiere opération ſe fait par le maître, le ſalineur & le bœuf; c'eſt ainſi que l'on nomme l'ouvrier qui décharge le bois des charettes, le jette ſur la poële, & fait les autres menus ſervices.

A trois heures après midi le ſocqueur ſe charge de la poële, il donne la derniere chaude avec le ſalineur qui ſe retire à ſix heures; le ſocqueur rabat les braiſes, & laiſſe couler de nouvelle eau de poëlon dans la poële, ſuivant la force de ſa muire; on ne commence à tirer le ſel que le 3 ou 4e jour, quelquefois en petite quantité, quelquefois aſſez abondamment, ſuivant les accidens ſurvenus pendant la cuiſſon.

On compte le ſalinage par abattues, les abattues par tour, le tour eſt de 24 heures, & il y en a 13 dans une abattue; chaque tour commence à 4 heures du matin: le produit en ſel eſt plus ou moins grand.

Il n'y a en cette *ſaline* que cinq ouvriers, parce qu'ils ne ſont pas obligés à travailler le bois.

L'été eſt la ſaiſon la plus favorable au ſalinage, il y en a bien des raiſons qui ſe préſenteront.

mois.		abattues.	cordes de bois.		muids de ſel.	
Janv.	1737	15	2550		517	
				5270		1097
	8	16	2720		580	
Août	7	15	2550			
				5219	669	
Mai	8	16	2669			1320
					661	

On a choiſi pour cette comparaiſon deux mois d'hiver, pendant leſquels le nombre des abattues & des cordes de bois a été à-peu-près le même que dans deux mois d'été.

Lorſque la muire ou l'eau des ſources ſalées, a ſenti le feu pendant quelque tems, elle devient trouble & elle commence à dépoſer un corps étranger, de couleur cendrée, gras au toucher, grumeleux; en continuant de le frotter entre les doigts, on le croiroit plein de ſablon aſſez fin; cette matiere ſe nomme *ſchlot*, ou *terre & craſſe de poële*; c'eſt cette matiere qui forme le corps de l'écaille ou équille; elle ſe durcit ſur le fond de la poële, devient auſſi ſolide que de la pierre commune, & lie le premier ſel qui tombe ſur le fond; ſon dépôt progreſſif eſt fini lorſque le grain de ſel commence à paroître à la ſuperficie de la muire.

Pour diminuer l'épaiſſeur de l'écaille qui diminue l'action du feu & ruine les fers, on ſe ſert des augelots, le ſchlot s'y dépoſe; on le jette, parce qu'on ſait par expérience qu'il ne contient preſque point de ſel; il fait périr les arbres, s'il pénetre juſqu'à la racine; en le travaillant avec art & ſans mélange, on en tire un ſel pareil à celui d'Epſon.

On en tire encore d'autres ſels; en l'examinant, il donne des cryſtaux depuis 6 juſqu'à 18 & 20 lignes de long, & depuis 1 juſqu'à $3\frac{1}{2}$ lignes de largeur, ce ſont des priſmes à ſix pans irrégulierement réguliers; les deux ſurfaces du petit diametre ſont à-peu-près doubles de largeur des deux ſurfaces qui terminent chaque extrémité du grand diametre; chacun des deux bouts eſt terminé en pointe de diamans, par ſix triangles dont les baſes ſont égales aux deux plus larges ſuperficies, & aux quatre petites alternes.

Addition à ce qui a été dit des bâtimens de graduation. Pour former le ſel de mer on diſpoſe des aires ou

ou baſſins, qui ont beaucoup de ſuperficie & peu de profondeur, dans leſquels on introduit l'eau de la mer par des rigoles; le ſoleil & l'air agiſſent ſur cette eau, ils l'enlevent, l'évaporent dans un eſpace de tems plus ou moins long, ſuivant l'ardeur du ſoleil, la qualité & l'activité du vent, étant à obſerver que la ſaiſon de l'été la plus chaude, eſt celle que l'on ſaiſit pour cette opération. Le ſel, comme plus peſant que les parties aqueuſes, demeure inébranlable aux chocs qu'il reçoit, l'action du ſoleil, les ſecouſſes & les ébranlemens de l'air, l'éleyent ſeulement juſqu'à une hauteur de quelques piés, mais, il retombe après quelques pirouettemens, ſes parties ſe réuniſſent, ſe cryſtalliſent, & forment enfin un corps ſolide, dont la figure eſt communément cubique.

L'art a cherché à imiter la nature par les bâtimens de graduation; pour cela il n'a que changé la forme de l'évaporation; celle de la nature ſe fait dans une diſpoſition horiſontale, celle de l'art dans une diſpoſition verticale.

Les bâtimens de graduation ſont à jour, élevés de 20 à 25 piés de la cuve à la ſabliere; on force l'eau que l'on veut graduer, à monter par les pompes juſqu'au haut de ces bâtimens, d'où elle ſe diſtribue dans des augets de 4 à 5 pouces de largeur & autant de profondeur, diſpoſés ſuivant la longueur du bâtiment, parſemés de petits robinets à ſix pouces de diſtance les uns des autres, qui ne laiſſent échapper l'eau que par gouttes, leſquelles rencontrant dans leur route une maſſe de faſcines de 20 à 25 piés de haut, ſur 10 de large, ſe ſubdiviſent & multiplient leurs ſurfaces à l'infini; enſorte que l'air auquel cette ſubdiviſion donne beaucoup de priſe, emporte dans l'eſpace, comme une roſée, les parties douces de l'eau qui ſe ſont trouvées ſoumiſes à ſon action, pendant que les parties qui demeurent chargées de ſel, déterminées par le poids, décrivent conſtamment une perpendiculaire, & ſe précipitent dans le baſſin deſtiné à les recevoir, d'où elles ſont enſuite élevées par d'autres pompes qui les portent dans une autre diviſion d'augets, pour retomber, par la même manœuvre que ci devant, dans une autre diviſion de baſſin, & ſucceſſivement juſqu'au dernier, le nombre étant proportionné au degré de la ſalure de l'eau. On donne aux plus foibles, telles que celles d'un degré & demi ou deux degrés, juſqu'à ſept diviſions, & l'on peut les pouſſer juſqu'à 30 degrés en trois jours dans la bonne ſaiſon.

Plus la diſpoſition des bâtimens eſt parfaite, plus les différentes économies ſont ſenſibles. Leur forme, leur expoſition, la maniere d'élever les eaux, l'attention au progrès de la ſalure pour éviter un travail inutile & menager un tems précieux, le gouvernement des robinets qu'il faut conduire ſuivant les changemens & le caprice du vent, & mille autres détails que l'on croiroit indifférens, ſont d'une importance extrème.

Pour pouvoir déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens néceſſaires à graduer une ſource ſalée, il en faut connoître avec préciſion la poſſibilité & la qualité. Mais pour en donner une idée générale, de même que de l'économie qui en réſulte, on dira que pour faire par le moyen de la graduation 7000 tonneaux de ſel de 650 peſant chacun, avec de l'eau à 4 degrés ou à 4 pour $\frac{0}{0}$, il faut 3000 piés de bâtiment & 5000 cordes de bois, & que ſans cela, il en couteroit 32000 cordes pour pareille quantité.

On ne conoît point l'auteur de cette machine; mais il eſt à préſumer qu'elle eſt fort ancienne, & que la *ſaline* de Soultz en baſſe Alſace, a fourni le modele de celles qu'on a établies dans la ſuite. C'eſt ſurement la plus ancienne. Celles de Suiſſe, de Savoie & d'Allemagne ſont abſolument modernes, & il eſt étonnant que l'on n'ait pas plûtôt fait attention à celle de Soultz, qui eſt ſur le grand chemin de Strasbourg à Mayence, & expoſée à la vue de tout le monde. Il n'y a perſonne à Soultz ni aux environs, qui ſache l'origine de cette *ſaline*; le plus ancien titre qui exiſte eſt un contrat d'acquiſition de 1665.

Elle ſubſiſtoit avant les guerres de Suede, pendant leſquelles elle fut ruinée. Rétablie à la paix, elle fut donnée à emphithéoſe par la maiſon de Fleckeinſtein à celle de Krug, moyennant le dixieme du produit en ſel. Krug la rendit à Furſt, qui la répara de nouveau. Cette *ſaline* peut fournir annuellement environ 140 muids, de 650 livres chacun.

Les eaux des fontaines ſalantes paſſent par des carrieres ſouterraines de ſel gemme, où elles ſe chargent de parties de ſel, & contractent un degré de ſalure plus ou moins fort, ſuivant qu'elles en parcourent ſans interruption un plus ou moins long eſpace, étant à obſerver que ces roches ſont par veines, par couches & par cantons; & c'eſt la raiſon pour laquelle on voit côte à côte une ſource d'eau douce & une autre d'eau ſalée; deſorte que la terre étant extrèmement variée dans ſa compoſition, les eaux qui en ſortent participent de tous ſes différens modes, & elles ſe trouvent imprégnées de parties de ſel à proportion des différences de leurs poſitions.

La mer eſt trop éloignée pour s'imaginer qu'elle ſoit la cauſe de la ſalure de ces eaux; l'eau filtrée dans les terres pendant un ſi long trajet, ſe dépouilleroit néceſſairement de ſon ſel, à-moins qu'on ne ſuppoſât qu'elles ſont apportées de la mer ici par un canal fort droit & fort large, ce qui s'oppoſe à la raiſon & à l'expérience, par laquelle nous remarquons que l'eau de ces ſources vient par différentes embouchures, & qu'elles croiſſent ou diminuent ſuivant que la ſaiſon eſt ſeche ou pluvieuſe.

On remarque même que plus elles ſont abondantes, plus elles ſont ſalées; ce qui provient de ce qu'ayant alors plus de volume, de poids & de viteſſe, elles frappent avec plus de violence & émouſſent avec plus de facilité les angles des ſinuoſités qu'elles parcourent, & en entraînent auſſi les particules juſqu'où le niveau leur permet d'arriver.

Voilà ce qui nous reſtoit à ajouter à cet article, d'après lequel on aura, je crois, une connoiſſance ſuffiſante de ce que c'eſt que les *fontaines ſalantes*; & les uſines qu'on appelle *ſalines*. *Voyez encore les articles* SEL, SEL GEMINE, SEL MARIN, *& l'art. ſuiv.*

SALINES DE FRANCHE-COMTÉ, il y en a deux dont l'abondance des ſources, la qualité des eaux, & le produit en ſel ſont fort différens. La *ſaline de Montmorrot* inférieure en tout à celle de *Salins*, n'a ſur elle que l'avantage de l'avoir précédée. Mais détruite par le feu, ou abandonnée pour quelque autre raiſon, elle a été oubliée pendant pluſieurs ſiecles, & c'eſt ſeulement vers le milieu de celui-ci que l'on a penſé à la relever. Au contraire depuis plus de douze cens ans que la *ſaline* de Salins ſubſiſte, elle a toujours été entretenue avec un ſoin particulier, & a paru mériter l'attention de tous les ſouverains à qui elle a appartenu. Elle eſt beaucoup plus conſidérable que l'autre, & c'eſt par elle que nous commencerons cet article.

SALINE DE SALINS. (*a*) elle eſt diviſée en deux parties que l'on diſtingue par *grande* & *petite ſaline*. Il y a une voûte ſouterreine de 206 piés de longueur, 7 piés 5 pouces de haut, & 5 piés de largeur, qui donne communication de l'une à l'autre, enſorte qu'elles ne font enſemble qu'une ſeule & même maiſon. Elle eſt ſituée au centre de Salins, dans une gorge fort étroite. Le rempart la ſépare de la riviere de Furieuſe, & elle eſt fermée par un mur du côté de la ville, à qui elle a donné la naiſſance & le nom. Car Salins a commencé par quelques habitations conſtruites pour les ouvriers qui travailloient à la formation du ſel.

Les eaux précieuſes de cette *ſaline* en avoient fait un domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que S. Sigiſmond, roi de Bourgogne, donna au commencement du vj. ſiecle, pour doter le monaſtere d'Agaune. Ce monaſtere poſſéda dès-lors Salins en toute propriété juſqu'en 943, que Meinier, abbé d'Agaune, le donna en fief à Albéric, comte de Bour-

gogne

(*a*) La ferme générale ſouſtraitant depuis long-tems la *ſaline de Salins*, il y a deux régies dans cette *ſaline*: celle de l'entrepreneur, dont nous indiquerons les employés dans la ſuite de ces notes, & celle de la ferme générale, dont nous allons d'abord donner une idée, parce qu'elle n'a point de rapport à toutes les manœuvres que nous détaillerons, & qui regardent l'entrepreneur.

La régie de la ferme générale conſiſte à veiller à l'exécution du traité fait avec l'entrepreneur, à recevoir de lui les ſels formés; en faire faire les livraiſons, percevoir le prix des ſels d'ordinaire & Rozieres; des Salaigres, Bez & Pouſſets, & de payer les dépenſes aſſignées ſur le produit.

Ses employés ſont *un receveur général-inſpecteur*, *un contrôleur des ſalines*, *un contrôleur à l'empliſſage des boſſes*, *un contrôleur au peſage*, *un contrôleur-géometre*, *deux contrôleurs aux paſſavants*, *huit guettes*, faiſant les fonctions de portier, & chargés de fouiller les ouvriers & ouvrieres qui ſortent des *ſalines*; *deux gardes* attachés à la *ſaline*.

gogne & de Mâcon. Nous ne trouvons rien qui nous apprenne ſi l'établiſſement de cette *ſaline* eſt de beaucoup antérieur au vj. ſiecle. Strabon aſſure qu'on faiſoit grand cas à Rome des chairs ſalées dans le pays des Séquanois; mais ce paſſage ne peut pas s'appliquer à la *ſaline* de Salins plutôt qu'à celle de Lons-le-Saunier, qui eſt ſûrement plus ancienne, & à laquelle par cette raiſon il ſemble mieux convenir.

La *grande ſaline* occupe un terrein irrégulier qui a 143 toiſes dans ſa plus grande longueur du ſeptentrion au midi, & 50 toiſes dans ſa plus grande largeur du levant au couchant. La *petite ſaline* placée au ſeptentrion de la *grande*, & dans la même poſition, a 40 toiſes de longueur & 25 de largeur.

Cette derniere renferme un puits appellé *puits à muire*. Il eſt à 66 piés de profondeur, depuis la voûte ſupérieure juſqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux ſalées, & il a 30 piés de largeur, de toutes faces, préſentant la forme d'un quarré. L'on y deſcend par un eſcalier, & l'on trouve au fond deux belles ſources ſalées (*b*) qui dans 24 heures produiſent 160 muids, meſure de Paris. L'eau claire, tranſparente, & à 17 degrés, eſt conduite par un tuyau de bois, dans le récipient des eaux ſalées. Il eſt à 5 piés de diſtance conſtruit en pierre, & contient 47 muids. A côté de ce récipient, il en eſt un autre de la contenance de 61 muids, dans lequel ſe raſſemblent les eaux de 4 ſources (*c*) une fois plus abondantes que les deux premieres; mais qui étant ſeulement à 3 degrés, ſont pour cela nommées *petites eaux*. On en éleve une partie pour des uſages qui ſeront expliqués dans la ſuite.

En termes de *ſaline*, l'on entend par *degrès* la quantité de livres de ſel renfermées dans cent livres d'eau; c'eſt-à-dire que 100 liv. peſant d'eau des deux premieres ſources qui ſont à 17 *degrés*, rendront après l'évaporation, 17 liv. de ſel; & par la même raiſon, 100 liv. des quatre dernieres ſources, ou petites eaux à 5 *degrés*, n'en rendront que 3 liv. La pinte de Paris des eaux à 17 *degrés*, contenant 48 pouces cubes; peſe 35 onces $\frac{1}{4}$; & celle des eaux à 5 *degrés*, peſe 32 onces $\frac{5}{8}$.

On connoît le *degré* des eaux, en réduiſant à ſiccité, par le moyen du feu, une quantité d'eau d'un poids connu, & celui du ſel formé donne le *degré*. Sur cette opération, on a établi une *éprouvette* qui démontre d'abord la quantité de ſel contenu dans 100 liv. peſant d'eau. Cette *éprouvette* eſt un cylindre d'étain, d'argent, *&c.* que l'on introduit perpendiculairement dans un tube de même matiere rempli de l'eau qu'on veut éprouver. Au haut du cylindre ſont gravées des lignes circulaires diſtantes l'une de l'autre, dans des proportions déterminées par l'épreuve du feu. Ce cylindre ſe ſoutenant plus ou moins dans l'eau, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins ſalée, & par conſéquent plus ou moins forte, en déſigne les *degrés*, par le nombre des lignes qui s'apperçoivent au-deſſus du niveau de l'eau. Il ne faut pas que l'*éprouvette* ſoit en bois, parce que le ſel s'y imbibant, donneroit enſuite à l'eau un *degré* de ſalure qu'elle n'auroit pas. D'ailleurs, le bois ſe gonflant ou ſe reſſerrant, ſuivant la ſéchereſſe ou l'humidité de l'air, mettroit toujours un obſtacle à la juſteſſe de l'opération. L'étain paroit préferable à l'argent, parce qu'il ne ſe charge pas de verd-de-gris; & l'on doit toujours avoir ſoin de laver l'éprouvette avec de l'eau douce après qu'on s'en eſt ſervi, autrement elle ceſſe d'être juſte.

Nous obſerverons ici, qu'il n'y a que les matieres *ſalines* qui marquent à l'éprouvette; parce que le ſel ſeul, pouvant ſe placer dans les petits interſtices qui ſont entre les globules de l'eau, la rend plus forte, plus difficile à céder, & s'y inſinue même juſqu'à une quantité aſſez conſidérable, ſans la faire augmenter de volume; mais l'on auroit beau charger une eau douce de boue, & d'autres parties étrangeres, ſi on la met à l'éprouvette, le cylindre reſtera à la marque de l'eau douce, ſans indiquer le moindre degré de ſalure.

Il y avoit autrefois une ancienne éprouvette en uſage à Salins, dont le degré étoit d'un tiers plus foible que celui de la nouvelle dont nous venons de parler, c'eſt-à-dire qu'au lieu d'indiquer une livre de ſel renfermée dans 100 liv. d'eau, il n'en indiquoit que les deux tiers d'une livre; c'eſt à quoi il faut faire attention, quand on lit quelques mémoires ou procès-verbaux ſur cette *ſaline*, & les officiers qui font tous les mois la viſite des ſources pour en conſtater les degrés, les comptent encore aujourd'hui ſuivant l'ancien uſage.

La *grande ſaline* renferme deux puits dans leſquels il ſe trouve beaucoup de ſources, ſalées & douces. Le premier eſt appellé *puits d'amont;* & le ſecond, *puits agray;* & quoique l'un & l'autre ſoient déſignés par le nom de *puits*, ils n'en ont point la forme. Ce ſont de grandes & ſpacieuſes voûtes ſouterreines bien travaillées, & conſtruites ſolidement. Elles commencent au *puits d'amont;* on y deſcend par un eſcalier en forme de rampe, compoſé de 61 marches. On arrive ſur un plancher de 21 piés de long, ſur 15 piés de large, ſous lequel ſe trouve un grand nombre de ſources de différens produits. Elles ſont toutes ſéparées, non par des peaux de bœufs, comme on le lit dans le *Dict. de Commerce*, mais avec de la terre glaiſe préparée & battue, que l'on nomme *conroi* (*d*), & couverte par des trapes qu'on l'on leve au beſoin.

Il y a ſept de ces ſources (*e*) qui par de petites rigoles faites avec le conroi dont on vient de parler, ſont amenées dans deux récipiens ménagés dans un même baſſin de bois attenant au plancher, & de la contenance de 37 muids, 2 quarts, 58 pintes, meſure de Salins. (*f*) Elles fourniſſent par demi-heure 17 quarts, 12 pintes d'une eau à 10 *degrés*. Les autres, à l'exception de deux nommées *les changeantes*, n'étant qu'à 1, 2 *degrés*, ou même la plûpart totalement douces, elles ſont raſſemblées dans un récipient voiſin, de même nature que le premier, & de la contenance de 15 muids, toujours meſure de Salins.

Les deux ſources dites *premiere & ſeconde changeantes*, parce qu'elles ont ſouvent varié, ainſi que la troiſieme changeante, ſont à 2 degrés $\frac{2}{3}$. & fourniſſent par demi-heure 1 quart 50 pintes. Un cheneau de bois les amene dans le récipient des eaux ſalées, d'où elles ſont élevées ſéparément (*g*) pour des uſages dont nous parlerons dans la ſuite.

(*b*) Il y en a même trois: 1°. *la bonne ſource* a dix-ſept degrés: 2°. *le ſurcroit* a dix-huit degrés deux tiers: 3°. *le vieux puiſoir*; mais cette derniere ſource n'a que deux tiers de degrés. Auſſi ne la réunit-on avec les deux premieres que lorſque l'on fait l'épreuve juridique des eaux. C'eſt un un ancien uſage qui n'en eſt pas plus raiſonnable pour cela. Dès que l'épreuve eſt finie, on renvoie *le vieux puiſoir* dans le puits des petites eaux.

(*c*) La premiere eſt le *vieux puiſoir* dont on a parlé dans la note précédente: la ſeconde s'appelle *le durillon*; les autres ſont ſans nom, & auſſi foibles en ſalure.

(*d*) Les cinq premieres ſources formées de différens filets, ſe réuniſſent dans le plus grand des deux récipiens, & y coulent ſous les dénominations que nous allons rapporter.

La premiere, dite *les trois anciennes*, eſt à onze degrès de ſalure.

La ſeconde s'appelle *le corps de plomb*; elle eſt au même degré que les trois anciennes.

La troiſieme ou *la petite roue*, eſt à douze degrés.

La quatrieme eſt nommée *la nouvelle ſource*; ſes eaux ſont à quatre degrés trois quarts.

La cinquieme dite *la troiſieme changeante*, eſt à quatre degrés & demi.

(*e*) Il y a deux prépoſés pourvûs d'office par le roi pour veiller à l'entretien du *conroi* qui ſépare les ſources ſalées & douces, & conduit leurs eaux dans les baſſins qui leur ſont deſtinés. Ils ſont auſſi chargés d'accompagner les officiers des *ſalines*, lorſqu'ils vont faire l'épreuve juridique des ſources, d'y ſuivre le montier de garde dans ſa viſite hebdomadaire, & d'y conduire les étrangers. On les nomme *conducteurs conroyeurs des ſources*. L'un eſt pour la grande ſaline & l'autre pour la petite.

(*f*) La pinte de *Salins* contient 64 pouces cubes, & il faut 240 pintes pour le muid.

La pinte de Paris ne contient que 48 pouces cubes, & il en faut 288 pour le muid.

La différence du muid de Salins eſt donc de 1544 pouces cubes, dont il eſt plus grand que le muid de Paris, ou de 32 pintes meſure de Paris, qui ne valent que 24 pintes meſure de Salins.

(*g*) Quoique ces eaux ſoient élevées ſéparément, on les réunit auſſi avec les premieres, lorſque l'on fait la reconnoiſſance juridique des ſources. C'eſt à-peu-près comme ſi une femme, toutes les fois qu'elle viſiteroit ſes diamans, y méloit des cailloux fangeux qui leur ôteroient de leur éclat

La voûte en cet endroit a 39 piés de haut, à compter depuis le fond des récipiens, juſques ſous la clé des arcades, & 44 piés de largeur: le tout à une ſeule arcade & ſans piliers. Elle eſt conſtruite ainſi dans la longueur de 178 piés; de-là elle n'a plus que 17 piés de haut ſous clé, ſur 20 de large, & 148 de longueur; cette partie ſert à communiquer aux ſources dites le *puits à gray*. En cet endroit la voûte a 46 piés de large, ſur 34 de hauteur, & 176 de longueur. L'on trouve à l'extremité un plancher de 13 piés de large ſur la longueur de 25; ſous lequel ſont ſept petites ſources ſalées à 13 degrés, couvertes par des trapes, comme au *puits d'amont*, & conduites par des rigoles de terre glaiſe dans un petit baſſin de réunion où tombe encore un filet d'eau au même degré, dont l'on ignore la ſource. De ce baſſin, où elles prennent le nom de *grand coffre*, elles ſont envoyées par des tuyaux de bois de 18 toiſes de longueur au récipient des eaux ſalées, contenant 28 muids. A 18 pouces du fond de ce récipient, il ſort encore une ſource nommée *la chevre*; elle eſt à 10 degrés, & ſe mêle avec les autres. Leur produit total donne dans 24 heures, 145 muids à 12 degrés $\frac{2}{3}$.

L'on doit obſerver que dans le nombre des ſept premieres ſources, il y en a une, d'un produit peu conſidérable, qui tarit dans les tems de grande pluie, & ne reparoît que dans les tems de ſécheresſe. Autour du plancher qui les couvre, il ſe trouve encore huit ou dix petites ſources preſque douces, qui réunies par un cheneau, vont tomber enſemble dans leur récipient, contenant 78 muids.

Toutes les ſources ſalées des trois puits fourniſſent dans 24 heures 527 muids, dont le mêlange dans la cuve *du tripot* eſt ordinairement à 14 degrés. Elles ſont meſurées le premier de chaque mois en préſence des officiers de la juriſdiction des *ſalines*, & des prépoſés des fermiers. Les quantités de muids rapportées ci-deſſus ont été calculées, de même que le degré des eaux, ſur le produit total de pluſieurs années dont on a tiré le commun. Ces ſources augmentent ou diminuent proportionnellement au plus ou moins de pluie qui tombe; & l'on a remarqué que les années qui étoient abondantes en neige étoient celles où les ſources produiſoient davantage. En général, plus le produit des ſources augmente, & plus elles ſont ſalées; elles paroiſſent toutes venir du couchant, & paſſer ſous la montagne ſur laquelle eſt bâti le fort Saint-André.

Les eaux ſalées & douces des deux *ſalines* ſont élevées (*h*) avec des pompes aſpirantes, au moyen d'une machine hydraulique établie à chaque puits. Les eaux ſalées ſont conduites par différens cheneaux dans le grand récipient appellé *tripot*; c'eſt une vaſte cuve toute en pierres de taille aſphaltée, & garnie en-dehors de terre glaiſe bien battue; elle contient 5568 muids, meſure de Paris. De-là ces eaux ſont encore élevées avec des pompes, & diſtribuées par pluſieurs chéneaux dans les nauds ou réſervoirs, établis près des chaudieres où elles ſont bouillies; on les y fait couler par le moyen d'une échenée que l'on retire enſuite lorſque la chaudiere eſt remplie, les pompes qui élevent les eaux douces ou peu ſalées, & qui les jettent dans le canal dit de *Cicon*, jouent par les mêmes rouages qui font mouvoir celles des eaux ſalées.

Le canal de *Cicon* qui reçoit toutes les ſources douces de la grande *ſaline*, ainſi que les eaux qui ont ſervi aux machines hydrauliques, commence à l'extremité de la voûte du *puits d'amont*. A cet endroit élevé de 10 piés au-deſſus du niveau des ſources ſalées; on en voit une d'eau douce, abondante, claire, & bonne à boire. De-là le canal continue juſqu'à l'autre extrémité de la voûte dite *le puits à gray*, où il reçoit encore les eaux qui ont fait mouvoir la machine hydraulique conſtruite pour les pompes de la cuve du tripot; alors il eſt fait en voûte, & paſſe ſous la ville de Salins, à 25 piés de profondeur. Il a 332 toiſes de longueur; 4 piés de large, ſur 6 de hauteur commune, à compter depuis l'extremité de la voûte du *puits à gray*, juſqu'à l'endroit où il jette ſes eaux dans la riviere de Furieuſe.

Les eaux douces ou peu ſalées du *puits amuré* à la *petite ſaline*, ainſi que celles qui font mouvoir les machines hydrauliques pour les pompes qui les élevent, ſont auſſi reçues dans un canal de 53 toiſes de longueur, du même nom & de la même conſtruction que celui de la *grande ſaline* auquel il ſe réunit.

Les voutes ſouterreines qui renferment les ſources des puits *d'amon* & *à gray*, regnent ſous le pavé de la *grande ſaline*, du ſeptentrion au midi; leur longueur totale eſt de 502 piés. On en attribue la conſtruction aux ſeigneurs de la maiſon de Salins, qui commencerent à régner vers l'an 941, en la perſonne d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon & de Bourgogne, ſire de Salins.

Nous avons dit que toutes les eaux ſalées de la *grande* & de la *petite ſaline*, ſe raſſembloient dans la cuve du *tripot*, d'où elles étoient diſtribuées dans les réſervoirs établis près des chaudieres.

Ces *chaudieres* ou *poëles*, toutes déſignées par un nom particulier (*i*), ſont au nombre de neuf, avec chacune un *poëlon* qui les joint par-derriere. Il y en a deux à la *petite ſaline*, & ſept à la *grande*. Chaque chaudiere avec ſon poëlon a un emplacement ſéparé, & un réſervoir ou *naud* fait de madriers de ſapin pour y dépoſer les eaux néceſſaires aux cuites. Cet emplacement s'appelle *berne* (*k*); il a 64 piés de long ſur 38 de large.

Toutes les poëles ſont de figure ovale, & les poëlons de celle d'un quarré long plus étroit dans le bout oppoſé à celui qui touche la chaudiere. Les dimenſions communes d'une poële ſont de 27 piés 2 pouces de longueur, 22 piés 8 pouces de largeur, & 1 pié 5 pouces de profondeur. Elle contient 90 muids d'eau; celles du poëlon ſont de 18 piés de long, 10 piés 6 pouces de large, & 1 pié 3 pouces de profondeur, il contient 30 muids. L'un & l'autre ſont compoſés de platines (*l*) de fer couſues enſemble avec de gros clous rivés, & ſont ſuſpendus ſur un fourneau, la poële par 135 barres de fer de 4 piés de longueur, & le poëlon par 20 autres barres longues de 6 piés. Ces barres appellées *chaînes*, ſont rivées par-deſſous la chaudiere, & accrochées dans le deſſus à des anneaux de fer tenans à des pieces de bois de ſapin (*m*), qui traverſent la largeur de la poële, & ſont appuyées ſur deux groſſes poutres que ſoutiennent quatre dés de maçonnerie appellés *piles*, qui s'élevent de 3 à 4 piés aux quatre angles des murs du fourneau.

Le fourneau eſt creuſé dans le terrein en même longueur & en même largeur que la poële & le poëlon. Le devant fermé par un mur, forme une ouverture ou gorge de 4 piés 6 pouces de hauteur, ſur 15 à 16 pouces de largeur. C'eſt par-là que l'on jette le bois ſur une grille de 10 piés de long & de 4 piés de large, placée à 6 piés de diſtance de la gorge du fourneau, ſous le milieu de la poële dont elle eſt éloignée de 4 piés 6 pouces. Cette grille eſt compoſée de gros barreaux de fonte, diſtans de 3 pouces les uns des autres, pour que la braiſe puiſſe tomber dans un fondrier de 3 piés 6 pouces de profondeur & de 4 piés de largeur, creuſé depuis l'extrémité de la grille juſqu'à l'ouverture de la gorge à laquelle il vient aboutir pour faciliter le tirage des braiſes. Depuis les bords du fondrier, le terrein s'éleve en talud juſqu'aux côtés de la poële (*n*); de façon qu'il n'en eſt plus qu'à 8 pouces de

& de leur prix, & qu'elle ne feroit entrer dans ſon écrin que les jours où elle en voudroit examiner la richeſſe. L'exemple d'une grand-mere imbécille feroit-il ſuffiſant pour autoriſer une conduite auſſi ridicule?

(*h*) Quatre charpentiers attachés aux *ſalines* ſont chargés de l'entretien des rouages, & des ouvrages qui ſont au compte de l'entrepreneur.

L'entretien des bâtimens, & toutes les groſſes réparations, ſont au compte du roi.

(*i*) Les chaudieres de la grand *ſaline* ſont *beauregard*, *chatelain*, *comteſſe*, *glapin*, *grand-bief*, *martinet*, & *petit bief*. Celles qui ſont à la petite *ſaline* s'appellent l'une chaudiere *du creux*, & l'autre chaudiere *de ſoupat*.

(*k*) Chaque berne eſt diſtinguée par le nom de la chaudiere qu'elle renferme.

(*l*) Les platines du fond s'appellent *tables*; celles des bords *verſats*, dont le haut eſt terminé par des cercles de fer nommés *bandes de toiſes*.

Les poëles ſont compoſées de 350 tables; de 100 verſats, de 135 chaînes, & de 7500 clous.

(*m*) Le nom de ces pieces de bois eſt *traverſiers*. Elles ſont au nombre de 22, diſtantes de 10 pouces l'une de l'autre, & ayant chacune 9 à 10 pouces d'équarriſſage. Les deux poutres ſur leſquelles elles ſont appuyées, s'appellent *pannes* ou *peſnes*.

(*n*) Les murs des côtés de la poële ſe nomment *macelles*.

de diſtance, Il s'éleve de même depuis le bout de la grille juſqu'à l'extrémité du poëlon, dont alors il ne ſe trouve plus éloigné que de 10 à 11 pouces. Le fourneau eſt fermé tout-au-tour avec de la terre (*o*), à l'exception de 4 ſoupiraux de 15 pouces de largeur, que l'on ouvre & ferme, ſuivant les beſoins,

L'activité du feu ſe trouve dans le centre de la poële; l'air fait couler la flamme ſous le poëlon (*p*), & la fumée s'échappe derriere par une ouverture de 6 à 7 piés de largeur, ſur 10 à 11 pouces de hauteur,

La formation du ſel ſe fait dans 3, 4, & quelquefois 5 bernes à-la-fois. Il faut 17 à 18 heures pour une cuite (*q*): en ſorte que les 16 cuites conſécutives, qu'on appelle une *remandure*, emportent 11 ou 12 jours & autant de nuits d'un travail non interrompu à la même poële. On fait dans le même tems 16 cuites au poëlon, & le ſel s'y trouve ordinairement formé 3 ou 4 heures avant celui de la poële (*r*). La raiſon de cette différence eſt que l'on ne remplit jamais le poëlon déja beaucoup plus petit, afin que l'évaporation s'y faiſant plus vîte, on puiſſe y remettre de l'eau pour la cuite ſuivante, pendant qu'il y a encore du feu ſous la chaudiere.

Avant de commencer une remandure, on prépare la chaudiere 1°. en bridant les chaînes ou barres de fer qui ſoutiennent la poële & le poëlon, c'eſt-à-dire, en les aſſujettiſſant toutes à porter également; 2°. en nattant avec de la filaſſe les joints & les fiſſures qui auroient échappé à la vigilance des maréchaux; 3°. en enduiſant la ſurface de la poële & du poëlon avec de la chaux vive délayée fort claire dans de l'eau extrèmement ſalée, appellée *muire cuite*, parce qu'elle provient de l'égout du ſel en grain: ces trois opérations s'appellent *faire la remandure*, Enſuite, & immédiatement avant de commencer la premiere cuite, on allume un petit feu ſous la poële pour faire ſécher lentement la chaux, & on l'arroſe avec cette même muire cuite; ce qui s'appelle *eſſaler*, pour que le tout forme un maſtic capable de boucher exactement les fiſſures, & d'empêcher la poële de couler (*s*).

Le travail d'une cuite eſt diviſé en quatre opérations, connues ſous les noms d'*ébergémuire*, *les premieres heures*, *les ſecondes heures*, & *le mettre-prou*. On entend par le terme d'*ébergémuire*, l'opération de faire couler dans la poële les eaux de ſon réſervoir; elle dure quatre heures, pendant leſquelles on fait du feu ſous la chaudiere, en l'augmentant à proportion qu'elle ſe remplit, Lorſqu'elle eſt pleine, le ſervice des premieres heures commence; il dure quatre heures. Alors on fait un feu violent pour faire bouillir l'eau; de façon cependant qu'elle ne s'échappe point par-deſſus les bords; le ſervice des ſecondes heures dure auſſi quatre heures. Il conſiſte à entretenir un feu modéré, & à le diminuer peu-à-peu, afin que le ſel, qui commence alors à ſe déclarer puiſſe ſe configurer plus favorablement, Le *mettre-prou*, derniere opération de la cuite, dure cinq heures, pendant leſquelles l'ouvrier jette peu de bois, & ſeulement pour entretenir le feu, juſqu'à ce que le ſel ſoit entierement formé, & qu'il ne reſte que très-peu d'eau dans la poële.

Alors l'on ne jette plus de bois; quatre femmes nommées *tirari de ſel*, le tirent avec des rables de fer aux bords de la chaudiere, & d'autres ouvriers appellés *aides*, l'enlevent dans des gruaux (*t*) de bois, & le portent partie dans les magaſins du ſel en grains, & partie dans l'ouvroir, dont nous parlerons plus bas, pour y être formé en pains. Lorſque tout le ſel eſt enlevé, on remplit la poële pour une ſeconde cuite, & ainſi des autres.

Quatre ouvriers & deux femmes ſont attachés au ſervice de chaque berne; les ouvriers que l'on nomme *ouvriers de berne* (*u*), travaillent enſemble à préparer la chaudiere; ce que l'on appelle *faire la remandure*. Enſuite ils ſe relevent pour le travail de la cuite; en ſorte que chacun d'eux faiſant une de ces quatre opérations, ſe trouve avoir fait quatre cuites à la fin de la remandure,

Les deux femmes s'appellent auſſi *femmes de berne*; l'une dite *tirari de feu*, eſt occupée à tirer quatre fois par cuite les braiſes qui tombent de la grille dans le fondrier, Elle employe à cet uſage une eſpece de pelle à feu longue de 20 pouces, large de 14, & dont les bords dans le fonds ont un pié d'élévation. Cette pelle eſt attachée à une grande perche de bois; on l'appelle *épit*. L'autre femme dite *eteignari*, éteint la braiſe avec de l'eau, à meſure que la premiere l'a tirée. Toutes les deux ſont encore chargées de tirer le ſel aux bords du poëlon, lorſqu'il y eſt formé; les *tiraris de ſel* dont on a parlé, ne ſont que pour la chaudiere.

Les ſeize cuites conſécutives qui compoſent une remandure, produiſent communément 1200 quintaux de ſel, & conſomment environ 90 cordes de bois. Une cor-

(*o*) Cette partie qui touche les bords de la poële s'appelle *rond*.

(*p*) Les poëlons ne ſont pas anciens. Il n'y a pas trente ans qu'ils ſont en uſage dans la *ſaline* de Salins. C'eſt M. Dupin, fermier général, qui les y a introduits. Il en réſulte une épargne en bois conſidérable, & rélative à la quantité d'eau que l'on bouillit au poëlon, ſans augmenter ſenſiblement le feu de la poële.

(*q*) Autrefois la cuite ne duroit que douze heures: mais le ſel en étoit moins pur & moins beau, l'eau n'ayant pas le tems de ſcheloter aſſez, ni le ſel celui de ſe former. Auſſi étoit-il ſans conſiſtence, & comme de la pouſſiere.

(*r*) Les fevres ou maréchaux chargés de l'entretien des poëles, car on n'en fait jamais de neuves à Salins, étoient autrefois pourvûs de leur office par le roi; ce qui les mettoit à l'abri de la révocation, & étoit contre le bien du ſervice. On a ſupprimé ces charges, & les maréchaux ſont à préſent aux gages de l'entrepreneur, qui avec des appointemens fixes, leur accorde encore onze deniers par charge de toute eſpece de ſel formé, afin de les intéreſſer par-là à apporter tous leurs ſoins à l'entretien des chaudieres, & à prévenir les *coulées*.

Les maréchaux des *ſalines* ſont à préſent au nombre de neuf; il y a quatre maîtres & cinq compagnons.

(*s*) La vivacité du feu que l'on fait au fourneau ſe portant contre le fond de la poële, la tourmente, la bouſſe, & quelquefois en perce les tables, ou les disjoint. Alors la muire paſſant par ces ouvertures tombe dans le fourneau, c'eſt ce que l'on nomme *coulée*. Pour y remédier, un ouvrier mon e ſur les rraverſes de la poële, rompt avec un outil tranchant à l'endroit qu'on lui indique, l'équille qui couvre la place où la chaudiere eſt percée, & y jette de la chaux vive détrempée. C'eſt pendant le tems des *coulées* que ſe forment les *ſalaigres*. La caleur du fourneau ſaiſiſſant vivement l'eau qui s'échappe, en attache le ſel au fond de la poële, où, lorſque la *coulée* eſt longue & conſidérable, il forme des eſpeces de ſtalactites qui peſent juſqu'à 30 ou 40 livres: on ne peut les détacher qu'à la fin de la remandure, quand le fourneau eſt refroidi. Les petits morceaux de *ſalaigres* qui ſe trouvent dans les cendres des ouvroirs ou des fourneaux, ſe nomment *bez*. Il n'y a de différence que dans la groſſeur.

Il ſembleroit aux chimiſtes que ces matieres expoſées quelquefois pendant dix ou douze jours à une chaleur violente & continuelle, ne peuvent point conſerver de ſalure, parce que l'acide marin emporté par l'activité du feu, doit ſe diſſiper entierement, & laiſſer à nud la baſe alkaline dans laquelle il étoit engagé. Cependant les ſalaigres contiennent encore beaucoup de parties ſalines; les pigeons en ſont très-friands, & ceux qui ont des colombiers recherchent avec empreſſement cette eſpece de pétrification.

Les ſoins que l'on apporte aujourd'hui aux poëles de Salins empêchant preſque entierement les *coulées*, & par conſéquent la formation des *ſalaigres*, les fayanciers qui en faiſoient grand uſage pour leur fabrication, prennent pour y ſuppléer, des équilles des poëles. Ils les achetent à un prix plus bas, quoiqu'elles renferment beaucoup plus de ſel. On vendoit les *ſalaigres* 15 liv. le quintal, ce qui étoit plus cher que le ſel, & les equilles leur ſont données pour 10 liv.

(*t*) Le portage des ſels enlevés de la chaudiere ſe fait dans des gruaux de la contenance d'environ trente livres. Les aides qui en ſont chargés ont chacun 13 ſols 4 den. par remandure de la grande *ſaline*, & 1 liv. 2 ſols 2 den. 2 tiers pour la petite *ſaline*.

Le montier de ſervice compte les gruaux de ſel ſortis de la chaudiere, ſur le pié de dix pour onze, qui ſont effectivement portés dans les magaſins. Le onzieme eſt retenu pour prévenir les déchets.

Il y a huit *montiers*, ſix à la grande *ſaline* & deux à la petite. Leurs fonctions ſont de veiller ſur toutes les parties du ſervice de la formation des ſels; ſuivre les opérations des cuites, la fabrication des pains, avoir l'œil ſur l'entretien des rouages, enfin ſur tout ce qui a rapport au bien du ſervice.

Ils ſe relevent à la grande *ſaline* par garde de trois à trois alternativement, pendant 24 heures, tant de jour que de nuit.

(*u*) Il y a trente-ſix ouvriers & dix-huit femmes de berne.

corde a 8 piés de couche, ſur 4 piés de hauteur; & la bouche a 3 piés & demi de longueur. On fait année commune dans les ſalines de Salins 132 remandures, qui produiſent autour de 158000 quintaux de ſel blanc comme la neige, & agréable au gout, pour la formation deſquels on conſomme près de 11800 cordes de bois (*x*).

Après que la remandure eſt finie, on enleve le peu d'eau qui reſte dans la poële (*y*), & l'on trouve au fond une croute blanchâtre appellée *équille*, depuis 1 juſqu'à 3 pouces d'épaiſſeur, & ſi dure qu'on ne peut la détacher qu'en la caſſant avec des marteaux pointus. Elle eſt formée du premier ſel qui, ſe précipitant au fond de la poële, s'y attache, s'y durcit, par la violente chaleur qu'il y éprouve; la pureté de l'eau ſalée à Salins fait que l'équille n'y renferme pas beaucoup de matieres étrangeres; elles ſont preſque toutes enlevées par les baſſins que l'on met dans la poële, pour que l'ébullition de l'eau les y faſſe dépoſer, & il s'y en mêle fort peu avec *l'équille*, dont 18 livres en rendent 17 d'un ſel très-bon & très-pur. On la briſe ſous une meule; enſuite elle eſt fondue dans de grands baſſins de bois avec les petites eaux du puits amuiré, qui ſe chargent des parties de ſel qu'elle contient. On met aſſez *d'équilles* pour que les eaux puiſſent acquérir quatorze degrés de ſalure, & alors elles ſont auſſi envoyées à la cuve du tripot.

Le ſel en grains que l'on doit délivrer en cette nature eſt porté de la chaudiere dans des magaſins nommés *étuailles de ſel trié*. Il y en a neuf (*z*) dans la grande *ſaline* pour contenir ces ſels, & leur faire acquérir le dépôt de ſix ſemaines convenu par les traités avec les Suiſſes, auxquels ils ſont deſtinés. Le tems du dépôt ſe compte du jour où l'*étuaille* eſt remplie. Ces neuf magaſins peuvent contenir enſemble 51000 quintaux. Il n'y en a point à la petite *ſaline*, où tout le ſel en grain eſt enſuite formé en pains.

De ces neuf magaſins, il y en a huit qui ont de grandes cuves au-deſſous: l'une eſt conſtruite en pierre, & les autres en bois; elles reçoivent l'égoût du ſel en grains. La plus petite de ces cuves contient 285 muids, & la plus grande 1700 muids. La neuvieme *étuaille* n'a, au-lieu de cuve, qu'un chéneau qui conduit ſon égoût au *tripot*. C'eſt cet égout des ſels que l'on nomme *muire cuite;* elle eſt ordinairement à 30 degrés (*a*). On la conduit dans une cuve particuliere, où l'on amene auſſi des *petites eaux* à 5 degrés du *puits à muire*, ainſi que *les changeantes* du *puits d'amont*, juſqu'à ce que le mêlange total ne ſoit plus qu'à 14 degrés; alors l'on envoie encore ces eaux dans la cuve du *tripot*.

Le ſel en grains, que l'on deſtine à être formé en pains, eſt porté, au ſortir de la chaudiere, dans une grande ſalle appellée *ouvroir*. Chaque *berne* a le ſien; l'*ouvroir* a environ 60 piés de long ſur 30 de large: dans un coin de chacun ſont établies de longues tables de bois élevées à hauteur d'appui, dont une partie en plain incliné s'appelle *ſille*, & ſert à dépoſer les ſels en grains que l'on apporte de la poële; l'autre partie, nommée *maſſou*, eſt faite avec des madriers creuſés d'environ 6 pouces, & deſtinés pour y fabriquer les pains. Un petit baſſin reçoit les muires qui s'égouttent du ſel dépoſé ſur la *ſille*; il y eſt attenant, & on l'appelle *l'auge du maſſou*. Cette muire ſert pour paîtrir le ſel dans le *maſſou*, & aider ſes parties à ſe ſerrer plus aiſément.

Quatre femmes (*b*) ſont chargées de former & de ſécher les pains de ſel. Elles ont chacune leurs fonctions particulieres: la premiere ſe nomme *mettari*, parce qu'elle remplit l'écuelle ou moule dans lequel elle forme le pain avec le ſel qu'elle a paîtri.

La ſeconde ſe nomme *faſſari*. C'eſt elle qui donne la derniere forme au pain en paſſant les mains pardeſſus pour l'unir, & ôter le ſel qui excede l'écuelle; enſuite elle la renverſe dans une autre plus grande, appellée *fiche*, qui eſt remplie de ſel épuré, détache le pain du moule, & le porte ſur le ſel en grains qui eſt uni ſur la *ſille*.

C'eſt-là que les deux autres femmes, nommées *ſécharis*, viennent le prendre chacune à leur tour, & le font ſécher ſur la braiſe (*c*) qui eſt allumée au milieu de l'*ouvroir*, & répandue dans toute ſa longueur.

Six rangs de pains de ſel arrangés les uns à côté des autres forment ce que l'on appelle *un feu*. Il faut ordinairement dix heures pour faire ſécher un de ces *feux*. C'eſt à cet uſage que l'on emploie les braiſes tirées des fourneaux des bernes; mais elles ne ſuffiſent pas, & l'on eſt encore obligé d'en acheter (*d*).

Après que les pains ſont ſéchés, les *ſécharis* les enlevent de deſſus les braiſes, & les empilent de chaque côté de l'*ouvroir:* enſuite vient un ouvrier qui les range dans une eſpece de panier de la largeur du pain, & aſſez haut pour en contenir douze l'un ſur l'autre. Il eſt conſtruit avec deux baguettes courbées & entrelacées de filets d'écorce de tilleul. Cette opération s'appelle *enbenater;* celui qui la fait *benatier* (*e*)*;* le panier, *benaton*, & lorſqu'il eſt rempli de 12 pains de ſel, *benate*, dont quatre font une *charge*. Lorſque ces ſels ſont *enbenatés*, on les porte au-deſſus de l'*ouvroir* dans le magaſin, appellé *étuaille de ſel en pains*.

Tous les ſels formés dans les *ſalines* de Salins ſe délivrent tant aux cantons ſuiſſes, qu'aux habitans de la province de Franche-Comté. Ceux-ci n'ont que du ſel en pains, & le ſel en grain, appellé *ſel trié*, eſt uniquement deſtiné pour les Suiſſes.

Il y a d'anciens traités entre le roi & les cantons catholiques du corps helvétique pour une fourniture au volume de 8250 *boſſes* de ſel en grains. La

boſſe

(*x*) L'entrepreneur avec qui la ferme générale ſoutraite pour la formation des ſels, & toutes les opérations qui y ſont relatives juſqu'à leur délivrance, eſt tenu tant par ſon traité (*voyez* celui de 1756 avec Jean Louis Soyer) que par les arrêts des 24 Mars 1744, & 30 Mars 1756, de réduire la conſommation des bois néceſſaires pour la cuite des ſels, à la quantité de 15784 cordes; & de former par an 150773 quintaux 40 livres, ou 111684 charges en toute eſpece de ſels; les charges évaluées ſur le pié de 135 liv. Le prix lui en eſt payé à raiſon de 2 liv. 6. ſols pour les ſels en grains, & de 2 liv. 15 ſols pour les ſels en pains.

S'il excede la quantité de bois qui lui eſt accordée, il le paye à raiſon de 24 liv. la corde; & ſi la conſommation eſt moindre, la ferme générale lui donne 3 liv. par corde de bois épargné.

Les bois que l'on amene dans la *ſaline* pour la cuite des muires, y ſont entaſſés en piles fort élevées, parce que l'emplacement eſt étroit. Ces piles ſe nomment *chales*; ceux qui les élevent *enchaleurs*, & leur manœuvre *enchalage*.

(*y*) Cette eau, qui eſt le réſidu de 16 cuites, s'appelle *eau-mere*; elle eſt très-ſalée, mais chargée de parties graſſes & huileuſes. On la mêle avec des eaux foibles pour les fortifier.

(*z*) Les neuf *etuailles* des ſels en grains ont chacune un nom particulier; *étuaille de Me François*, *Pierre vers comteſſe*; *Pietre vers glapin*; *les Allemands vers comteſſe*; *les Allemands vers glapin*; *beauregard*; *roziere*; *la poteſne & les biefs*.

Elles ont chacun deux ſerrures à clés différentes, dont l'une eſt entre les mains du contrôleur à l'empliſſage des boſſes, l'autre entre celles des moutiers.

(*a*) L'eau ne peut jamais avoir plus de 33 degrés de ſalure; lorſqu'on l'a portée à ce point, elle eſt ſaturée, & ne fond plus le ſel qu'on lui préſente.

(*b*) Ces femmes ont pour les quatre 8 livres dix ſous de fixe par remandure, & 10 livres 6 ſous 8 deniers par 400 champs de ſel de toute eſpece; ce qui fait pour chaque ouvriere 2 deniers $\frac{27}{64}$ par 75 pains de ſel qu'elles forment.

Ces femmes, dites *femmes d'ouvroir*, ſont au nombre de 40, dont 28 à la grande *ſaline*, & 12 à la petite.

(*c*) Lorſque les braiſes qui ont ſervi au deſſéchement des pains de ſel ſont conſumées, on en leſſive les cendres pour en extraire les parties ſalines que les pains de ſel y ont laiſſées. Cette opération a un inconvenient, c'eſt que ſi l'on retire le ſel marin, on extrait en même tems le ſel de cendre qui l'altere: on emploie à cet uſage les petites eaux du puits à muire.

(*d*) Avant d'employer les petites braiſes au deſſéchement des ſels en pain, on les met ſur un crible de fer, pour en ſéparer la pouſſiere & toutes les parties trop menues; c'eſt cette criblure que l'on nomme *chanci*.

On en diſtingue de deux eſpeces dans la *ſaline* de Salins; le *chanci noir* eſt la cribule des braiſes qui ſont amenées aux *ſalines*; & le *chanci blanc* eſt la criblure de celles que l'on tire des fourneaux des bernes. Cette ſeconde eſpece eſt beaucoup plus eſtimée & plus recherchée que la premiere; l'une & l'autre ſe donne en forme de gratification; la délivrance s'en fait dans des *beſives* de bois.

(*e*) Le benatier eſt encore chargé de prendre les benates de ſel ſur la place, à meſure que les poulins les y apportent, & de les arranger ſur les voitures des ſauniers, après avoir vérifié le compte des charges des benates, & des pains délivrés pour chacune.

boſſe (*f*) eſt un tonneau de ſapin, qui a des meſures fixes & déterminées. Elle eſt réputée contenir 560 livres de ſel; ainſi les 8250 *boſſes* forment la quantité de 46200 quintaux.

Ces ſels ſont fournis par préférence, & rendus aux frais du roi dans les magaſins de Grandſon & Yverdun en Suiſſe, où ils ſont livrés à chaque canton à un prix fort au-deſſous de ce qu'il en coute pour la formation & pour la voiture (*g*).

On fournit de plus 4570 quintaux de ſel en 816 *boſſes* pour le rempliſſage, & pour les déchets que l'on ſuppoſe arriver dans la route. Cette quantité eſt délivrée *gratis*: ainſi le total des ſels en pains fournis aux cantons catholiques en exécution des traités du roi, eſt de 50770 quintaux.

Indépendamment du ſel en grain, on delivre encore chaque année au canton de Fribourg, en vertu des anciens traités du roi, 4300 charges de ſel en pain, du poids de 114 livres la charge, ce qui fait 4902 quintaux. Ce ſel eſt levé à Salins aux frais du canton, qui ne le paye non plus que fort au-deſſous du prix de la formation.

Outre ces traités ſur leſquels le roi donne une indemnité conſidérable à ſes fermiers, il eſt encore fait par ceux-ci, ſuivant la poſſibilité ou la convenance d'autres traités avec des cantons proteſtans (*h*) pour 35 à 40 mille boſſes: enſorte que la formation en ſel de Salins pour les différens cantons ſuiſſes peut être évaluée, année commune, à 90000 quintaux.

Nous avons dit que l'on ne délivroit que du ſel en pain aux habitans de la province de Franche-Comté, & cela eſt vrai, à l'exception des 164 quintaux de ſel en grains diſtribués par gratification, tant aux principaux officiers de la province & de la ville de Salins, qu'aux officiers & employés des *ſalines*.

Avant l'établiſſement de la *ſaline* de Montmorot, celle de Salins fourniſſoit toute la province; mais aujourd'hui elle ne délivre plus, année commune, que 67000 quintaux de ſel formé en pains.

Il y a neuf eſpeces de ſel en pain; & on les diſtingue par des marques particulieres à chacune par leur groſſeur & par leur poids. Tous les pains ſont de forme ronde; le deſſous eſt à-peu-près convexe, & le deſſus contient les marques diſtinctives. Les moules de chacune de ces eſpeces ſont étalonnés ſur des matrices qui reſtent au greffe des *ſalines*, & dont les originaux ſont à la chambre des comptes de Dole.

La délivrance de ces ſels eſt faite une partie par *charge*; la *charge* eſt compoſée de quatre *benates*, & la *benate* de douze pains; & l'autre partie en gros pains de 12 & de 18 livres: la deſtination & les prix en ſont différens.

Des neuf eſpeces de ſel rapportées ci-deſſus, les trois premieres appellées *ſel d'ordinaire* (*i*), ſont accordées aux villes & communautés qui les font lever (*k*) chaque moins dans les *ſalines*. La quantité de ce ſel fut fixée en 1657; mais étant devenue inſuffiſante par l'accroiſſement des habitans, on y a ſupplée par une quatrieme eſpece, dite *ſel roſiere* ou *d'ex-*

(*f*) Il y a deux eſpeces de boſſes; les *longues* & les *courtes*; la dimenſion des premieres eſt fixée à 1 pié 6 pouces 8 lignes de diametre des fonds meſurés intérieurement à l'endroit des ſables, ou traverſes: 6 piés 2 pouces 6 lignes de circonférence extérieure du ventre, & 3 piés 9 pouces 8 lignes de hauteur dans œuvre entre les deux fonds.

Les boſſes *courtes* doivent avoir 1 pié 9 pouces de diametre des fonds; 6 piés 8 pouces de circonférence, & 3 piés 1 pouce 10 lignes de hauteur, meſurés de même que les longues.

La premiere eſpece de boſſes eſt la ſeule dont on ſe ſervoit précédemment; mais la difficulté de trouver une quantité ſuffiſante de douves aſſez hautes, a obligé en 1745 d'en fabriquer d'une eſpece plus courte, en regagnant par la circonférence ce qu'on perdoit ſur la hauteur: ainſi les boſſes longues & les courtes contiennent la même quantité de ſel.

Le rempliſſage des boſſes ſe fait par les manœuvres-aides au *poulinage*: ils chargent le ſel du magaſin dans des gruaux, & l'apportent dans la ſalle, où ils le verſent dans la boſſe. Après les quatre premiers gruaux verſés, l'aide au poulinage deſtiné à la manœuvre du foulage, entre dans la boſſe, foule le ſel avec ſes piés, & continue enſuite la même choſe de quatre en quatre meſures: cette opération s'appelle *piétinage*.

Lorſque la boſſe eſt remplie, on la laiſſe pendant huit jours ſur ſon fonds, après leſquels l'aide au poulinage monte de nouveau ſur la boſſe, la foule de 18 coups de pilon, & fait remplir de ſel le vuide qui s'eſt formé; ce qui s'appelle *fierlinage*. Ce mot vient de l'allemand *vierling*, ou en l'écrivant comme il ſe prononce, *fierling*, quart, meſure de Berne. La boſſe en doit contenir ſeize: enſuite elle eſt fermée, numérotée, marquée, & miſe en rang pour entrer dans les premiers peſages, & être délivrée aux voituriers. Les *poulins* ont 16 deniers par boſſes, pour y apporter le ſel, les remplir & fierliner, ſuivant l'uſage que nous avons rapporté.

On appelle *envoi* l'expédition de trois ou quatre cens boſſes délivrées les jours indiqués pour les chargemens aux communautés qui les voiturent d'entrepôt en entrepôt juſqu'à Granſon & Yverdun.

Lorſqu'elles y ſont arrivées, elles doivent encore y reſter trois ſemaines en dépôt; on les meſure de nouveau, & l'entrepreneur des voitures, à qui le fermier paſſe pour déchet 9 pour 100 en-dedans, c'eſt-à-dire qu'il lui en livre 100 pour 91 qu'il lui compte, eſt tenu de les remplir de façon qu'il n'en revienne pas de plaintes.

Il y a deux ſalles pour le rempliſſage des boſſes; l'une appellée *la grande ſalle*, en contient environ 600 longues & 400 courtes; la deuxieme dite *ſalle de l'ancienne forge*, contient 400 boſſes longues & 300 courtes.

Chaque ſalle a pour le peſage des boſſes deux balances, dont l'une ſe meut par un balancier, & l'autre par un cric; elle a auſſi deux portes oppoſées pour la commodité des voitures, qui entrant par l'une afin de charger les boſſes, ſortent par l'autre: chaque porte a deux ſerrures à clés différentes, qui ſont comme celles des étuailles partagées entre le contrôleur à l'empliſſage & le moutier.

On appelle *pouſſet* le ſel qui ſe répand ſur le plancher pendant le rempliſſage des boſſes, & qui, foulé aux piés par les ouvriers & les voituriers, reſſemble à un ſable noir & rempli d'ordures. Les habitans de la campagne le mêlent avec la nourriture de leurs beſtiaux, & ils l'achetent dix livres dix ſols le quintal: on en donne auſſi par gratification aux voituriers qui les premiers frayent les chemins fermés par l'abondance des neiges, & à ceux qui perdent des bœufs en voiturant les boſſes.

Quatorze ouvriers nommés *boſſiers* travaillent à la fabrication des boſſes dans un atelier qui eſt dans l'intérieur de la *ſaline*, & où on leur amene les douves, fonds & cercles néceſſaires.

(*g*) Les cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Underval le haut & le bas, & de Zug, payent la boſſe de ſel, 20 liv. 16 ſols 4 den.

Fribourg, qui outre ſon ſel en pains, a encore 1500 boſſes de ſel trié, le paye 23 liv. 6 ſol. 8 den. la boſſe.

Soleure n'en donne que 22 liv. 1 ſol 8 den.

Et le canton de Berne ſur lequel on paſſe, & qui pour raiſon de ſes péages, a 700 boſſes de ſel, les paye néanmoins beaucoup plus cher; il en donne 28 liv. 5 ſols.

Pour les 4300 charges de ſels en pains qui ſont fournis de plus à Fribourg, ce canton la paye à raiſon de 6 liv. la charge.

(*h*) La ferme générale a traité avec le canton de Zurich pour lui fournir annuellement quatre mille boſſes au volume, & au prix de 36 liv. 10 ſols par boſſe.

Elle a encore traité avec le canton de Berne pour lui fournir par an vingt-quatre mille quintaux de ſel trié, au prix de 6 liv. 10 ſols par quintal. Une partie de cette fourniture eſt faite par la *ſaline* de Salins, & l'autre par celle de Montmorot.

Ces deux traités, tant avec Zurich qu'avec Berne, ſont de la même date. Ils ſont faits également pour 24 ans, & ont commencé au premier Octobre 1744.

(*i* Les trois eſpeces de ſel d'ordinaire étant deſtinées à la fourniture de la Franche-Comté, comme il ne ſubſiſtoit anciennement dans cet province que trois bailliages, celui d'amont, celui d'aval & celui de Dole, toutes les villes & communautés ont été employées dans les rôles ſous ces trois diviſions, ainſi que les eſpeces de ſel qui leur ſont affectées.

Le *gros ordinaire* ſe délivre aux bailliages d'amont & de Dole.

Le *petit ordinaire* au bailliage d'aval.

Et le *ſel de porte* à quelques communautés du voiſinage de Salins, probablement pour les attacher au ſervice des *ſalines*.

Quoique ces bailliages aient été ſupprimés par la création de quatorze nouveaux bailliages, on n'a apporté aucun changement dans l'attribution des ſels aux villes & communautés, qui pour cette délivrance, ſont toujours réputées appartenir aux anciens bailliages dont elles faiſoient partie.

(*k* C'eſt dans les dix premiers jours de chaque mois que les communautés affectées à la *ſaline* de Salins, ainſi que les magaſineurs, y envoient lever les premieres leur ſel d'ordinaire, & les ſeconds le ſel roziere. Les voituriers qui viennent chercher ces ſels ſe nomment *ſauniers*. Le receveur après avoir vû leur procuration, leur donne un billet de délivrance, qu'ils vont porter à des employés établis ſous le nom de *contrôleurs aux paſſavants*. Ces commis, au nombre de deux, enregiſtrent le billet, & expédient enſuite

d'extraordinaire. Il en eſt formé différens magaſins où chaque particulier va, ſuivant ſes beſoins, en acheter au prix fixé par un tarif.

La cinquieme eſpece de ſel en pains eſt appellée *ſel de Fribourg*. *Voyez ci-deſſus*.

Les quatre dernieres, dont deux ſont en gros pains, appellés pour cela *gros ſalés*, ſe délivrent ſous le titre de *ſel de redevance*: 1°. pour anciennes fondations faites en faveur des égliſes, communautés religieuſes & hôpitaux de la province; 2°. pour une partie des *francs ſalés* des anciens & des nouveaux officiers du parlement, de la chambre des comptes, des chancelleries, & d'autres officiers de la province; on appelle *franc-ſalé* le droit qu'ils ont de lever, les uns *gratis*, & les autres à un prix très-modique, le ſel qui leur eſt fixé: 3°. pour le rachat du *droit de muire* que différens particuliers avoient ſur les *ſalines*.

Ce droit étoit fort ancien: il venoit de ce que divers particuliers, au tems que les *ſalines* appartenoient aux ſeigneurs de Salins, s'étoient aſſociés pour travailler aux voutes qui renferment les ſources. Pendant ce travail, ils avoient auſſi découvert d'autres ſources ſalées, & ils en avoient ſéparé quelques-unes qui ſe mêloient avec les douces. Ce fut pour les récompenſer que le prince leur accorda annuellement une certaine quantité d'eau ſalée qui ſe trouva diviſée en 419 parts, lorſque les rois d'Eſpagne prirent poſſeſſion de la Franche-Comté. Ces parts étoient appellées *quartier*, & chaque *quartier* étoit de 30 ſeaux d'eau ſalée.

Les rois d'Eſpagne devenus maîtres des *ſalines* formerent le deſſein de réunir ces *quartiers* à leur domaine. Ils n'y trouverent de difficulté que de la part des gens d'égliſe qui en poſſédoient la plus grande partie, vraiſſemblablement enſuite des dons qu'on leur en avoit fait. L'affaire fut portée à Rome, où elle ne fut cependant pas décidée à l'avantage des eccléſiaſtiques. Leurs portions furent eſtimées, & l'on en créa des rentes & *redevances en ſel*, comme l'on avoit fait pour l'achat des droits des autres particuliers qui s'étoient prêtés de bonne grace à cet arrangement. Ce ſont ces rentes & redevances, qu'on appelle *rachat de droit de muire*. (*l*)

Tous les bois qui ſe trouvent dans les quatre lieues autour de la ville de la Salins ont été affectés pour la fourniture des *ſalines*, par un réglement de la cour du premier Avril 1727. Les forêts compriſes dans ces quatre lieues, que l'on nomme *l'arrondiſſement des ſalines* (*m*) forment enſemble un total de 45340 arpens, dont environ les deux tiers ſont au roi, & le reſte appartient tant aux communautés qu'aux particuliers, qui ne ſont pas les maîtres d'en diſpoſer, & auxquels l'on n'accorde que le bois néceſſaire à leurs uſages. On leur paie le ſurplus à un prix fixé par la cour.

Le roi a établi par arrêt du 18 Janvier 1724, un commiſſaire général pour l'adminiſtration & la police des bois, ainſi que pour les chemins & rivieres de l'arrondiſſement. Cette adminiſtration eſt connue ſous le nom de *réformation des ſalines*. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, de toutes matieres concernant la police & l'adminiſtration des forêts.

La réformation eſt compoſée d'un commiſſaire général, d'un ſubdélégué, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un ſubſtitut du procureur du roi, de deux gardes-marteaux, d'un ingénieur & directeur des ouvrages, d'un receveur des épices & amendes, de deux arpenteurs, d'un garde-général collecteur des amendes, de deux gardes-généraux, & de 38 autres gardes particuliers.

Il y a encore dans cette *ſaline* une autre juriſdiction, à laquelle la maîtriſe des eaux & forêts de Salins a été réunie en 1692. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, & ſauf l'appel à la chambre des comptes de Dole, de tout ce qui concerne les gabelles, conformément aux édits de 1703 & 1705. Elle eſt en même tems établie pour faire la viſite des ſources, & connoître de la police intérieure des *ſalines*. Cette juriſdiction a pour chef un juge viſiteur des *ſalines* & maître particulier des eaux & forêts; ſes autres officiers ſont les mêmes qu'à la réformation.

Le revenu annuel des *ſalines* de Salins peut être évaluée, tous frais faits, aux environs de ſept cens mille livres, dont quatre cens cinquante mille viennent de la Suiſſe. Il étoit plus conſidérable avant que la moitié de la Franche-Comté ſe fournît en ſel de Montmorot.

Saline de Montomorot. Cette *ſaline*, remarquable par ſes bâtimens de graduation, eſt ſituée à 8 lieues ſud oueſt de Salins, dans une petite plaine, entre la ville de Lons-le-Saunier, & le village dont elle porte le nom.

Il y a déja eu autrefois à Lons-le-Saunier des *ſalines* qui ont long-tems été les ſeules de la Franche-Comté. On prétend qu'elles exiſtoient avant la venue des Romains dans les Gaules, La ville étoit connue ſous le nom latin *Lædo*, tiré du grec, qui veut dire *flux* & *reflux*. D'anciens mémoires aſſurent qu'on en obſervoit un dans les eaux ſalées du puits de Lons-le-Saunier, & que c'eſt de-là que cette ville a pris ſon nom. D'autres ſoutiennent que le mot de *Lons*, ſon ancienne dénomination françoiſe, à laquelle on a ajouté *le Saunier* depuis trois ſiecles ſeulement, ſignifioit un *vaiſſeau* de 24 muids qui recevoit les eaux ſalées, & duquel elles couloient dans les chaudieres. Mais l'une de ces opinions n'eſt pas plus certaine que l'autre; & elles pourroient bien n'être toutes les deux que le fruit de l'imagination échauffée de quelques étymologiſtes. Pendant les travaux que l'on a faits dans le puits de Lons-le-Saunier pour l'établiſſement de la nouvelle *ſaline*, on n'y a point remarqué ce flux & reflux dont il eſt parlé. D'ailleurs le mot de *Lons* vient probablement de celui de *Lædo*, & c'eſt ſans raiſon qu'on lui va chercher une étymologie particuliere.

Si l'on ignore en quel tems les *ſalines* de Lons-le-Saunier furent établies, la cauſe & l'époque de leur deſtruction ne ſont pas moins inconnues. On a trouvé dans les creuſages qui ont été faits, une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à demi

enſuite au nom de chaque communauté, avec celui du faunier, *les paſſavans*, qui le mois ſuivant, doivent être rapportés avec la décharge des échevins & des curés des lieux.

Les *paſſavans* ſont donc des eſpeces de ſaufs conduits qui empêchent que ceux qui en ſont munis, ne ſoient arrêtés par les gardes.

Les ſauniers payent 13 deniers pour le changement de chaque charge de ſel levé à la grande ſaline, & 8 deniers ſeulement pour celui qu'ils levent à la petite. La ferme abandonne ce droit aux *poulins* qui portent les ſels au devant de la *ſaline* ſur la place où l'on charge les voitures.

Le poulin auquel les ſauniers donnent leurs billets de délivrance, les remet à meſure qu'il délivre la quantité de ſel énoncée au guette, qui à la porte de la *ſaline*, compte ſur un chapelet les charges que l'on en ſort, & vériſie ſi elles quadrent avec l'énoncé du billet.

On oblige les ſauniers d'amenere à Salins douze meſures de blé, en venant lever leur ſel; faute de quoi il leur eſt refuſé. Cette loi eſt très-ſage pour prévenir les diſettes auxquelles la ville ſeroit expoſée ſans cela.

(*l*) L'entrepreneur des *ſalines* a pour la partie des bois grand nombre d'employés. dont voici les noms & les fonctions.

Deux *viſiteurs des bois taillis* chargés de ſuivre l'exploitation des forêts appartenant tant au roi qu'aux communautés.

Trois *taxeurs*, dont deux à la *ſaline* & un au chantier de la ville. Ils ſont établis à l'entrée des deux *ſalines* pour taxer aux voituriers le montant de leurs voitures: ſi le voiturier eſt mécontent il fait mouler ſon bois.

Deux *buraliſtes*; ils retirent des mains des voituriers les billets des taxeurs, & leur en donnent d'autres ſur leſquels ils vont ſe faire payer du prix de leur voiture chez *le payeur des bois*.

Un *garde viſiteur*; il eſt chargé de faire des viſites dans les maiſons des villages, autour des forêts & des routes, d'empêcher le vol des bois, & remplacer au beſoin les viſiteurs & les taxeurs.

Trois *commis aux entrepôts*; ils font les fonctions de buraliſtes & de taxeurs pour les bois qui arrivent à leurs entrepôts.

Cinq *commis tailleurs des futaies de ſapin*; ils ſont prépoſés à l'exploitation des futaies, & des bois taillis ſous futaies; font façonner les douves & bois de conſtruction, réduire ce qui n'y eſt pas propre en bois de corde, & les délivrent aux voituriers.

(*m*) Par arrêt du 4 Août 1750, les bois ſitués dans les deux lieues excédantes les quatre premieres, furent encore mis ſous la juriſdiction de la réformation, & affectés en cas de beſoin, au ſervice des *ſalines*.

Mais cette nouvelle affectation n'a pas encore été exécutée, à cauſe des différens ordres que le miniſtre a donnés pour y ſurſeoir; il y a même apparence que l'on pourra s'en paſſer toujours, ſi l'on continue à bien adminiſtrer les bois compris dans les quatre premieres lieues de l'arrondiſſement.

demi brûlés, & l'on peut conjecturer de-là, que ces *ſalines* périrent par le feu.

La ville de Lons-le-Saunier, dans une requête préſentée en 1650 au conſeil des finances du roi d'Eſpagne, expoſa *que ſes anciennes* ſalines *avoient été détruites en* 1290, *pour mettre celles de Salins en plus grande valeur ;* & qu'elle avoit obtenu ſur ces dernieres 96 charges de ſel par mois. Ce droit lui avoit été accordé en forme de dédommagement par Marie de Bourgogne & Charles V. ſon petit-fils; elle en avoit joui juſqu'aux guerres, & aux peſtes des années 1636 & 1637; & elle demandoit à y être rétablie. Elle obtint ce qu'elle deſiroit; mais enfin cet ancien droit a été réduit en argent, & c'eſt pour l'acquitter que le roi lui accorde encore à préſent 1000 liv. par année pour les *ſalines* de Salins.

Cependant, quoique la chûte de celles de Lons-le-Saunier ſoit fixée dans l'acte que nous venons de citer, à l'année 1290, il eſt certain qu'elle eſt poſtérieure à cette époque. Philippe de Vienne, en 1294, légua par ſon teſtament à Alaïs ſa fille, abbêſſe de l'abbaye de Lons-le-Saunier 18 montées de muire à prendre au puits de Lons-le-Saunier, pour elle & pour les abbeſſes qui lui ſucéderoient.

C'eſt au commencement du xiv. ſiecle qu'on peut vraiſſemblablement rapporter la deſtruction de ces *ſalines*, & l'on ne trouve point de titre plus moderne qui en faſſe mention.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît certain que les eaux qu'on y bouilliſſoit étoient meilleures que celles dont la nouvelle *ſaline* fait uſage. Si elles n'euſſent été qu'à 2, 7 & 9 degrés, comme on les voit aujourd'hui, il eût fallu une dépenſe trop conſidérable pour en tirer le ſel; les bâtimens de graduation n'étoient pas connus alors. Quand ces anciennes *ſalines* furent abandonnées, on tâcha d'en perdre les ſources en les noyant dans les eaux douces; l'on n'a pu enſuite les en ſéparer entierement; & c'eſt à ce mélange encore ſubſiſtant, que nous devons attribuer la foibleſſe des eaux que Montmorot emploie à préſent.

Ce n'eſt qu'en 1744, que cette nouvelle *ſaline* a été établie, avec des bâtimens de graduation, dont les trois aîles forment un demi-cercle, qu'elle ferme en partie par le devant. Les puits dont elle tire ſes eaux ſalées, ſont ſitués à différentes diſtances hors de ſon enceinte, ainſi que les bâtimens de graduation. Ce ſont de véritables puits, dont les ſources ſailliſſent preſque toutes du fond. Ils n'ont rien de curieux, & ne méritent pas que l'on en donne ici la deſcription. Ils ſont, comme à Salins, au nombre de trois.

Le puits de Lons-le-Saunier, ainſi nommé parce qu'il ſe trouve dans cette ville, fournit dans 24 heures, depuis 1400 juſqu'à 1700 muids d'eau ſeulement à 2 degrés. Elle eſt un peu chaude, & le thermometre plongé dans ce puits monte de 4 degrés. Les eaux élevées par des pompes, ſont conduites dans des canaux ſouterreins à la diſtance d'un quart de lieue, juſqu'à l'aîle de graduation, dite de *Lons-le-Saunier*.

Le puits Cornoz eſt éloigné de 34 toiſes de l'aîle de graduation, à laquelle il donne ſon nom, & où ſes eaux vont ſe rendre. Il forme deux puits placés l'un à côté de l'autre, dans une même enceinte, pour recevoir deux différentes ſources. L'une à 7 degrés donne environ 200 muids d'eau par 24 heures; & l'autre à 3 degrés, n'en fournit que 12.

Le puits de l'étang du Saloir renferme pluſieurs ſources ſalées, qui, par des canaux ſouterreins, ſont conduits à une demi-lieue, dans le bâtiment de graduation, dit *du puits Cornoz*. La principale à 9 degrés tombe dans le puits où elle ſe rend par un petit canal taillé dans le roc, & elle fournit 53 muids d'eau par 24 heures. Différentes autres ſources à 3 & 4 degrés ſortent du fond de ce même puits, & forment un mélange d'eaux de 6 à 7 degrés, dont le produit varie depuis 63 juſqu'en 73 muids par 24 heures.

On voyoit autrefois dans le même endroit un étang qui y avoit été formé pour ſubmerger les ſources ſalées, & c'eſt de-là que ce puits a pris le nom de *l'étang du Saloir*. Il fut creuſé en 1733 à 57 piés 4 pouces de profondeur, à laquelle on trouva le rocher d'où ſortoit la principale ſource ſalée; & dès ce tems on établit là une *ſaline*, qui fourniſſoit environ dix mille quintaux de ſel. Mais elle fut ſupprimée quand l'on conſtruiſit celle de Montmorot, où furent amenées les eaux du puits de l'étang du Saloir.

Ce puits, le plus important des trois par le degré de ſalure où ſont ſes eaux, fut mal conſtruit dans les commencemens. Il eſt tout entouré d'eaux douces, qu'on ne détourna pas avec aſſez de ſoin, enſorte qu'elles y pénétrerent, & affoiblirent de beaucoup les ſources ſalées. On leur a depuis creuſé un puiſard où elles vont ſe rendre près du puits à muire, & d'où elles ſont élevées par des pompes. Mais cet ouvrage néceſſaire n'a pas rendu aux ſources leur même degré, qui, en 1734, étoit à 11, & ſe trouve réduit à 8 ou à 9, encore n'eſt-on pas aſſuré qu'elles reſtent longtems dans le même état; elles varient beaucoup. La principale ſource, qui étoit entierement perchée dans le roc, eſt deſcendue en partie, & pouſſe plus de ſa moitié par le fond du puits. Plus bas eſt une ſource d'eau douce fort abondante, que l'on force à remonter ſur elle-même pour la conduire au puiſard. Il eſt fort à craindre que les ſources ſalées continuent à deſcendre, & s'enfonçant davantage, ne ſe perdent entierement dans les eaux douces. Il faudroit donc chercher à parer cet accident, qui ébranleroit la *ſaline*, & faire de nouvelles fouilles, pour tâcher de découvrir de nouvelles ſources.

Les bâtimens de graduation ont été inventés pour épargner la grande quantité de bois que l'on conſommeroit en faiſant entierement évaporer par le feu les eaux à un foible degré de ſalure; car ſur 100 livres d'eau, il y en aura 98 à évaporer, ſi elles ne contiennent que 2 livres de ſel. Si au-contraire elles en renferment 16, il n'y aura que 84 livres d'eau à évaporer. Par conſéquent dans ce dernier cas on brûlera un ſeptieme de bois de moins que dans le premier, pour avoir 7 fois plus de ſel.

Ainſi, ſuppoſons qu'il faille 3 piés de bois cubes pour évaporer un muid d'eau, on ne brûlera que 252 piés de bois pour avoir 16 muids de ſel, ſi on ſe ſert d'une eau à 16 degrés. Si au-contraire elle n'eſt qu'à 2 ſeulement, pour avoir la même quantité de ſel, il faudra brûler 2353 piés de bois. La raiſon en eſt ſenſible. Dans le premier cas, 100 muids d'eau contenant 16 muids de ſel, il n'en reſte que 84 à évaporer; mais dans le ſecond, il faut 800 muids d'eau pour en avoir 16 de ſel; & l'on a par conſéquent 784 muids à évaporer. Voilà donc 700 muids de plus, pour leſquels il faut conſommer 2100 piés de bois, que l'on eût épargnés dans la totalité en ſe ſervant d'une eau à 16 degrés.

Ce léger calcul ſuffit pour démontrer que ſi l'on bouilliſſoit des eaux à 2, 3 & 4 degrés, la dépenſe en bois excéderoit de beaucoup la valeur du ſel que l'on retireroit. Mais on a trouvé le moyen de les employer avantageuſement, en les faiſant paſſer par des bâtimens de graduations; ainſi nommés, parce que les eaux s'y graduent, c'eſt-à-dire, y acquierent de nouveaux degrés de ſalure, à meſure que l'air, emportant leurs parties douces, qui ſont les plus légeres, les fait diminuer en volume.

Les bâtimens de graduation de la ſaline de Montmorot ſont diviſés en trois aîles, ou corps ſéparés, étendus ſur quatre niveaux, & placés à différentes expoſitions.

L'aîle de Lons-le-Saunier, alignée de l'eſt-ſud-eſt à l'oueſt-nord-oueſt, a 147 fermes, ou 1764 piés de longueur. Elle ne reçoit uniquement que les eaux à 2 degrés, provenant de Lons-le-Saunier. On appelle *ferme* une étendue de 12 piés renfermée entre deux piliers.

L'aîle du puits Cornoz, alignée du ſud au nord, contient 78 fermes, ou 936 piés. Elle reçoit les eaux des deux puits Cornoz & de l'étang du Saloir.

L'aîle de Montmorot, alignée du ſud-ſud-oueſt au nord-nord-eſt, a ſur deux différens niveaux 162 fermes ou 1944 piés: plus baſſe que les deux autres aîles, elle reçoit leurs eaux, déja graduées en partie, & acheve de leur faire acquerir le dernier degré de ſalure qu'elles doivent avoir, pour être de-là renvoyées aux baiſoirs ou baſſins conſtruits près des poëles.

Ces trois aîles ont enſemble 1944 piés de longueur, ſur la hauteur commune de 25 piés, & communiquent l'une à l'autre par des canaux de bois qui conduiſent les eaux à-proportion des beſoins & de la graduation plus ou moins favorable.

Dans toute la longueur de chaque bâtiment regne un baſſin ou réſervoir conſtruit en madriers de ſapin joints & ſerrés avec ſoin, pour recevoir & retenir les eaux ſalées. Il eſt poſé horiſontalement ſur des piliers de pierre, & a 24 piés de largeur dans œuvre ſur 1 pié 6 pouces de profondeur: les trois contiennent enſemble 17688 muids d'eau.

Au-deſſus & dans le milieu des baſſins ſont élevées deux maſſes paralleles d'épines, diſtantes de trois piés

l'une de l'autre; elles ont chacune 4 piés 9 pouces de largeur dans le bas, & 3 piés 3 pouces dans le haut, & forment une ligne de 22 piés & demi de hauteur ſur la même longueur que les baſſins.

L'on a placé au ſommet de chaque colonne d'épines, des cheneaux de 10 pouces de profondeur, ſur un pié de largeur. Ils ſont percés des deux côtés de 3 en 3 piés, & diſtribuent par des robinets les eaux qui coulent dans d'autres petits cheneaux, creuſés de 6 lignes, longs de 3 piés, ſur 2 à 3 pouces de large, & crenelés par les bords. C'eſt par ces petites entailles que ceux-ci partagent les eaux qu'ils reçoivent, & les étendent goutte-à-goutte ſur toutes les ſurfaces d'épines, dont les pointes les ſubdiviſent encore & les atténuent à l'infini.

Au milieu de ces deux rangs de cheneaux, & ſur le vuide qui ſe trouve entre les deux maſſes d'épines, eſt un plancher pour faire le ſervice des *graduations*, ouvrir & fermer les robinets, ſuivant le vent plus ou moins fort, & le côté d'où il vient. Tout l'édifice eſt ſurmonté d'un couvert, pour empêcher les eaux pluviales de ſe mêler avec les ſalées.

Cinq roues de 28 piés de diametres, que fait mouvoir ſucceſſivement la petite riviere de Valiere, portent à leur axe des manivelles de fonte qui, en tournant, tirent & pouſſent des balanciers, dont le mouvement prolongé juſque dans les bâtimens, y fait jouer 40 pompes. Elles ſont dreſſées dans les baſſins, d'où elles élevent les eaux ſalées dans les cheneaux graduans, & leur en fourniſſent à-proportion de ce qu'ils en diſtribuent ſur les épines.

L'art de *graduer* conſiſte donc à étendre les ſurfaces des eaux, & à les expoſer à l'air, pour les faire tomber en pluie à-travers une longue maſſe d'épines. Par-là les parties les plus légeres, qui ſont les douces, ſe volatiliſent & ſe diſſipent, tandis que les autres, plus peſantes par le ſel qu'elles contiennent, ſe précipitent dans le baſſin, d'où elles ſont remontées pour être de nouveau expoſées à l'air, juſqu'à ce qu'elles aient acquis le degré de ſalure que l'on ſe propoſe. Celui auquel on les bouillit communément à Montmorot, eſt de 12 à 13; lorſqu'on leur en fait acquérir davantage, elles n'ont pas le tems de ſe dégager entierement des parties étrangeres, graſſes & terreuſes, qui doivent tomber au fond de la poële avant que le ſel ſe déclare.

Il entre ordinairement par jour aux bâtimens de *graduation* 1200 muids d'eau, & il s'en évapore 900, ce qui feroit par 100 piés de bâtiment, une évaporation d'environ 18 muids d'eau: on a tiré ce jour commun ſur l'année entiere de 1759.

Il faut obſerver qu'il y a des tems, tels que ceux des fortes gelées, où l'on ne *gradue* point du tout, parce que l'eau ſe gelant dans les pompes & ſur les épines, feroit briſer toute la machine. Mais la violence même du froid qui empêche l'évaporation des eaux, y ſupplée en les *graduant* par congélation. On perd alors en entier les eaux foibles du puits *de Lons-le-ſaunier*, & l'on remplit les baſſins avec celles des puits *Cornoz* & *de l'étang du Saloir*, qui ſont à 6 & à 9 degrés. Il n'y a que le flegme, ou les parties douces qu'elles contiennent qui ſe gelent. Quand elles le ſont, on caſſe la glace, & l'on renvoie aux *baiſoirs*, ou reſervoirs établis près des poëles, l'eau ſalée, qui dans les grands froids acquiert ainſi par la ſeule congélation, juſqu'à 4 & 5 degrés de plus. Mais le degré n'eſt pas égal dans tous les baſſins: il eſt toujours relatif à la quantité des parties douces contenues dans l'eau, & qui ſont les ſeules ſuſceptibles de gelée: en ſorte que l'on acquiert quelquefois du degré ſur les eaux foiblement ſalées, tandis qu'on n'en acquiert point de ſenſible ſur celles qui le ſont beaucoup.

Les tems les plus favorables pour la graduation, ſont les tems ſecs avec un air modére. Les grands vents perdent beaucoup d'eau; ils la jettent hors des bâtimens, & emportent à la fois les parties ſalées & les douces. Lorſque l'air eſt très-humide, & pendant les brouillards fort épais, l'eau, loin d'acquérir de nouveaux degrés, perd quelquefois un peu de ceux qu'elle avoit déja. Elle ſe gradue, mais foiblement, par les tems preſque calmes. L'air, comme un corps ſpongieux, paſſant ſur les ſurfaces de l'eau, s'imbibe & ſe charge de leurs parties les plus légeres. Auſſi les grandes chaleurs ne produiſent-elles pas la graduation la plus avantageuſe, parce que l'air ſe trouvant alors condenſé par les exhalaiſons de la terre, perd de ſa poroſité, & conſéquemment de ſon effet.

Nous penſons qu'il y auroit un moyen de tirer encore un plus grand avantage des différentes températures de l'air, dont dépend abſolument la *graduation*. Il faudroit conſtruire un bâtiment à trois rangs paralleles d'épines, où les vents les plus violens gradueroient toutes les eaux, ſans les perdre. S'ils emportoient celles de la premiere & de la ſeconde ligne, ils les laiſſeroient tomber à la troiſieme, qui achevant de rompre leur impétuoſité déjà affoiblie, ne leur laiſſeroit plus jetter au-dehors que les parties de l'eau les plus légeres. Un ſecond bâtiment à deux rangs d'épines, ſerviroit pour les tems où l'air eſt médiocrement agité. Enfin il y en auroit un troiſieme à un ſeul rang, & c'eſt ſur celui-ci que l'on gradueroit les eaux, lorſque l'air preſque tranquille, ne pouvant agir qu'à-travers une ſeule maſſe d'épines, perdroit entierement ſa force s'il en rencontroit une ſeconde, & y laiſſeroit retomber les parties douces qu'il auroit emportées de la premiere.

Les eaux en coulant ſur les épines, y laiſſent une matiere terreuſe, ſans ſalure & ſans goût, qui s'y durcit tellement au bout de 7 à 8 ans, que l'air n'y pouvant plus paſſer, on eſt obligé de les renouveller. Les épines de leur côté rendent l'eau graiſſeuſe, & lui donnent une couleur rouſſe. C'eſt pour cette raiſon que dans les *ſalines* où il y a des bâtimens de graduation, le ſel n'eſt jamais ſi blanc que lorſqu'on bouillit les eaux telles qu'elles ſortent de leurs ſources.

Les eaux graduées au degré qu'on ſe propoſe, ou auquel l'on peut les amener, ſont conduites par des tuyaux de ſapin, dans deux reſervoirs placés derriere les bernes, & de-là ſont diſtribuées aux poëles qui y répondent. Ces baſſins que l'on nomme *baiſoirs*, forment un quarré long de 44 piés, ſur 10 de large & 5 de profondeur; ils contiennent chacun 262 muids d'eau.

Il y a ſix poëles à Montmorot, dont chacune forme auſſi un quarré long de 26 piés, ſur 22 de largeur & 18 pouces de profondeur, & contient environ 100 muids d'eau. C'eſt dans les angles où l'eau ne bouillit jamais, que le *ſchelot* s'amaſſe en plus grande quantité. La premiere poële eſt la ſeule qui ait derriere elle un poëlon: encore le ſel que l'on y forme eſt-il ſi brun, & ſi chargé de parties étrangeres, que l'on eſt ordinairement obligé de le refondre.

La cuite ne ſe diviſe dans cette *ſaline*, qu'en deux opérations; le *ſalinage* & le *ſoccage*.

On entend par *ſalinage*, tout le tems qui eſt employé à faire réduire l'eau ſalée, juſqu'à ce que le ſel commence à ſe déclarer à ſa ſurface. Il s'opere toujours par un feu vif, & dure plus ou moins, ce qui va de 16 à 24 heures, ſuivant le degré de ſalure qu'ont les eaux. C'eſt pendant ce tems que l'eau jette une écume qu'il faut enlever avec ſoin, & que le *ſchelot*, c'eſt-à-dire que les matieres terreuſes, & autres parties étrangeres renfermées dans les eaux, s'en dégagent & ſe précipitent au fond de la poële. Mais il faut pour cela une forte ébullition: auſſi dans les poëlons où l'eau ne bouillit point, l'on ne tire jamais de *ſchelot*. Il reſte mêlé avec le ſel, qui pour cette raiſon eſt plus brun, plus peſant & bien moins pur que celui formé dans les poëles. On y amaſſe toujours la quantité de 16 pouces de *muire briſante*, c'eſt-à-dire d'eau dont le ſel commence à paroître; ce qui oblige de remplir la poële à pluſieurs repriſes, lorſque l'ébullition a diminué le volume d'eau ſalée que l'on y avoit miſe.

Le *ſchelot* que l'on tire des poëles dans de petits baſſins nommés *augelots*, que l'on met ſur les bords, & où il va ſe précipiter, parce que l'eau eſt plus tranquille, ſert à former à Montmorot les ſels purgatifs d'epſom & de glauber, & la potaſſe qui ſert à la fuſion des matieres dans les verreries. *Voyez* SEL D'EPSOM, DE GLAUBER & POTASSE.

Le *ſoccage* comprend tout le tems que le ſel reſte à ſe former. Il commence dès que l'eau qui bouillit dans la poële eſt parvenue à 24 ou 25 degrés. C'eſt alors de la *muire briſante*, au-deſſus de laquelle nagent de petites lames de ſel, qui s'accrochant les unes aux autres en forme cubique, s'entraînent mutuellement au fond de la poële. Plus le feu eſt lent pendant le *ſoccage*, & plus le grain du ſel eſt gros. Sa qualité en eſt meilleure auſſi, parce qu'il ſe dégage plus exactement des graiſſes & des autres vices que l'eau renferme encore. Cette ſeconde & derniere opération dure 16 heures pour les ſels deſtinés à être mis en grains, 20 heures pour les ſels en grains ordinaires,

res, & 70 heures pour ceux à gros grains. Ces trois différentes eſpeces de ſel ſont les ſeules que l'on forme à Montmorot.

Lorſque le ſel eſt formé, il reſte encore au fond de la poële des eaux qui n'ont pas été réduites, & que l'on nomme *eaux-meres*. Elles ſont ameres, pleines de graiſſe, de bitume, & fort chargées de ſel d'epſom & de glauber. Elles ſont très-difficiles à réduire, & il faut avoir grand ſoin de ne pas mettre la poële à ſiccité, pour qu'elles ne communiquent pas au ſel les vices qu'elles contiennent. Elles en ont plus ou moins, ſuivant que les eaux ſalées dont l'on ſe ſert ſont plus ou moins pures. Le ſel, au ſortir de la poële, eſt imbibé de ces eaux qu'il faut laiſſer égoutter. Lorſqu'elles ſont ſorties des ſels, elles prennent le nom *d'eaux-graſſes*; mais leur nature eſt toujours à-peu-près la même que celles des eaux-meres. L'une & l'autre ſont très-vicieuſes à Montmorot, & il ſeroit à deſirer qu'on n'en fît aucun uſage.

Neuf cuites font une remandure qui dure plus ou moins, ſuivant l'eſpece de ſel qu'on veut former.

L'on fait par année, à cette *ſaline*, environ 60 mille quintaux de ſel, dont la moitié eſt délivré en pains, à différens cantons ſuiſſes, ſuivant des traités particuliers faits avec la ferme générale, & l'autre moitié formée en pains, eſt vendue à différens bailliages de la province. Mais comme Salins fournit de plus aux Suiſſes les 38 mille quintaux que Montmorot donne pour lui à la province, il s'enſuit toujours que cette derniere *ſaline* fait entrer en France environ 350 mille livres par année.

Le ſel que Montmorot délivre à la province, étoit ſéché ſur les braiſes, ainſi qu'on le pratique à Salins; mais il ſe trouvoit toujours une odeur fort déſagréable dans la partie inférieure des pains, qui d'ailleurs brûlée par l'activité du feu, avoit la dureté du gypſe, beaucoup d'amertume, & fort peu de ſalure. Ces défauts exciterent des réclamations de la part de la Franche-Comté, & donnerent lieu à pluſieurs remontrances de ſon parlement; le roi en conſéquence envoya dans la province, en 1760, un commiſſaire pour examiner ſi les plaintes étoient fondées, & pour faire l'analyſe des ſels de Montmorot.

On n'a trouvé dans cette *ſaline* aucune matiere pernicieuſe; les ſels en grains que l'on en tire ſont très-bons, & les défauts dont l'on ſe plaignoit juſtement dans les ſels en pains, ne provenoient que du vice de leur formation.

Les *eaux graſſes* à Montmorot contiennent beaucoup de ſels d'epſom & de glauber, ſont ameres & chargées de graiſſe & de bitume. Cependant l'on s'en ſervoit pour paîtrir les ſels deſtinés à être mis en pains. Quand l'on porte les pains de ſel ſur les braiſes, on les y poſe ſur le côté, en ſorte que les eaux graſſes dont ils étoient impregnés, deſcendant de la partie ſupérieure à la partie baſſe qui touche le braſier, s'y trouvoient ſaiſies par la violence de la chaleur. Là les graiſſes dont elles ſont chargées ſe brûloient, & par leur combuſtion donnoient une odeur inſupportable d'urine de chat à cette partie toujours pleine de taches & de trous par les vuides qu'elles y laiſſoient, & les charbons qu'elles y formoient. Le ſel d'epſom s'y deſſéchoit auſſi; & au lieu de s'égoutter dans les cendres avec l'eau qui l'entraînoit, il reſtoit adhérant au bas du pain, où il formoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des eſpeces de grumeaux jaunâtres & d'une grande amertume.

L'on a eſſayé de former à Montmorot les pains de ſel avec de l'eau douce, & alors ils ont été beaucoup moins défectueux que quand ils étoient paîtris avec l'eau graſſe; mais tant qu'ils ont été ſéchés ſur les braiſes, on leur a toujours trouvé un peu de l'odeur dont nous avons parlé; & l'on n'eſt parvenu à les en garantir entierement que par le moyen des étuves faites pour leur deſſéchement. C'eſt un canal où l'on conduit la chaleur de la poële à côté de laquelle il eſt conſtruit. Il eſt couvert de plaques de fer qui s'échauffent par ce courant de feu, & ſur leſquelles on met les pains de ſel, après y avoir fait une légere couche de cendre pour que le ſel ne touche pas le fer.

Il y a à préſent à Montmorot deux étuves diviſées chacune en deux corps, & ſéchant enſemble cent charges de ſel. Nous joignons ici le plan de celle qui eſt au deuxieme ouvroir. Les pains de ſel formés, non plus avec l'eau graſſe, mais avec l'eau qui ſort des bâtimens de graduation, & ſéchés doucement par la chaleur modérée des étuves, ſont très-beaux, & n'ont ni odeur ni amertume; mais il ne ſouffre pas ſi bien le tranſport, & tombe plutôt en déliqueſcence. Les plaintes de la province ont ceſſé, & le ſel en pains de Montmorot n'eſt plus actuellement fort inférieur à celui que Salins fournit. Il eſt beaucoup moins pénétrant; & en général les fromages ſalés avec le ſel de Montmorot ne ſont pas ſi-tôt faits, & ont beſoin de plus de tems pour prendre le ſel, que ceux que l'on ſale avec celui de Salins. Au reſte, cette différence n'en apporte aucune dans leur qualité qui eſt également bonne. Mais le préjugé contraire eſt ſi fort univerſel, qu'il auroit peut-être fallu le reſpecter, parce que les fromages ſont une branche conſidérable du commerce de la Franche-Comté.

Explication des plans des nouvelles étuves établies aux ſalines *de Montmorot.*

1. Poële à cuire les ſels.

2. Ouvroir où l'on forme les ſels en pains, & où on les faiſoit deſſécher étendus ſur les braiſes.

3 & 4. Premier & ſecond corps d'étuve nouvellement conſtruites pour faire deſſécher les ſels en pains.

5. Entrée du fourneau ſous la poële.

6. Ouverture pour le paſſage de la fumée que l'on ferme ou que l'on ouvre par un empêlement, pour ôter ou prendre la chaleur, la conduire aux étuves pour les échauffer.

7. Tranchées creuſées de 15 à 18 pouces, ſur la largeur de 5 piés, couvertes de larges pierres, ſoutenues au milieu par un petit mur marqué 8, laquelle tranchée conduit la chaleur aux étuves.

8. Eſt encore un petit mur de brique conſtruit dans la partie inférieure de l'étuve pour ſupporter les platines de fer, ſur leſquelles ſont placées ſept rangées de pain de ſels dans l'étuve du quatrieme ouvroir, & ſix ſeulement dans celle du deuxieme ouvroir; dans lequel petit mur on a pratiqué de petits intervalles pour que la chaleur puiſſe s'étendre plus également dans chaque collatéral de l'étuve.

9. Déſigne des tuyaux conſtruits à l'extrémité de chaque corps d'étuve, pour paſſer la fumée; le premier débouche dans la berne, à-travers le mur que l'on a percé à cet effet, & le ſecond eſt monté pardeſſus les combles: on a pratiqué un gliſſoir dans chaque tuyau de l'étuve du quatrieme, pour retenir la chaleur, & la renvoyer en entier alternativement dans un ſeul corps d'étuve, ſuivant que l'exige le ſervice.

10. Déſigne, dans les plans de coupe, les terreins rapportés pour élever l'étuve quelques pouces audeſſus du niveau du deſſous de la poële, pour donner une légere montée à la fumée, & la faire tirer plus rapidement au débouché.

11. Sont des grands volets que l'on peut baiſſer ou élever, au moyen des poulies, ſuivant le degré d'évaporation qui ſe fait au commencement du deſſéchement, & pour tenir la chaleur concentrée, lorſque la grande évaporation eſt faite, & précipiter le deſſéchement des pains.

L'étuve au deuxieme ouvroir eſt couverte dans les tems néceſſaires, par des tables que l'on ôte lors du chargement de l'étuve, dont le ſervice ſe fait par les côtés ſans qu'il ſoit beſoin d'entrer dedans, n'ayant de largeur en tout que ce qu'il en faut pour que les ſecharis puiſſent atteindre le milieu; ce qui ne ſe pratique pas de même à l'étuve du quatrieme ouvroir, où il eſt néceſſaire d'entrer dans l'étuve, ce qui en rend le ſervice moins prompt.

12. Trottoirs pour le ſervice de l'étuve au ſecond ouvroir.

13. Sille & maſſous.

14. Cuve qui reçoit l'égoût de la ſille.

15. Autre cuve où les formari ou faſſari prennent l'eau néceſſaire lors de la formation.

La différence des deux étuves conſiſte en ce qu'au ſecond ouvroir, chaque corps d'étuve a ſon canal particulier qui y conduit la chaleur dès le fourneau de la poële, où chaque canal a ſon empêlement, au lieu qu'à l'étuve du quatrieme, le canal eſt commun pour les deux corps; la premiere contient environ 40 charges, & l'autre 60. *Les deux derniers articles ſont de M. l'abbé* FENOVILLOT.

SALINES DES ÎLES ANTILLES, ce ſont des étangs d'eau de mer, ou grands réſervoirs formés par la nature au milieu des ſables, dans des lieux arides, entourés de rochers & de petites montagnes dont la poſition ſe trouve ordinairement dans les parties méri-

dionales de preſque toutes les îles Antilles; ces étangs ſont ſouvent inondés par les pluies abondantes, & ce n'eſt que dans la ſaiſon ſeche; c'eſt-à-dire vers les mois de Janvier & de Février que le ſel ſe forme; l'eau de la mer étant alors très-baſſe, & celle des étangs n'étant plus renouvellée, il s'en fait une ſi prodigieuſe évaporation par l'exceſſive chaleur du ſoleil, que les parties ſalines n'ayant plus la quantité d'humidité néceſſaire pour les tenir en diſſolution, ſont contraintes de ſe précipiter au fond & ſur les bords des étangs, en beaux cryſtaux cubes, très-gros, un peu tranſparens & d'une grande blancheur. Il ſe rencontre des cantons dont l'atmoſphere qui les environne eſt ſi chargée de molécules ſalines, qu'un bâton planté dans le ſable à peu de diſtance des étangs, ſe trouve en vingt-quatre heures totalement couvert de petits cryſtaux brillans, fort adhérens; c'eſt ce qui a fait imaginer à quelques eſpagnols du pays de former des croix de bois, des couronnes, & d'autres petits ouvrages curieux.

Les îles de Saint-Jean-de-Portorico, de Saint-Chriſtophe, la grande terre de la Guadeloupe, la Martinique & la Grenade, ont de très-belles *ſalines*, dont quelques-unes pourroient fournir la cargaiſon de pluſieurs vaiſſeaux; le ſel qu'elles produiſent eſt d'un uſage journalier, mais il n'eſt pas propre aux ſalaiſons des viandes qu'on veut conſerver long-tems; on prétend qu'il eſt un peu corroſif. *M. le Romain.*

Saline, (*Commerce.*) ce mot ſe dit ordinairement des poiſſons de mer que l'on a fait ſaler pour les conſerver. Il ſe fait en France & dans les pays étrangers un négoce très-conſidérable de *ſaline*. Les poiſſons qui en font le principal objet, ſont la morue, le ſaumon, le maquereau, le hareng, l'anchois & la ſardine.

Salines, *la vallée des* (*Géogr. ſacrée.*) vallée de la Paleſtine que les interpretes de l'Ecriture mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée. M. Halifax dans ſa relation de Palmyre, parle d'une grande plaine remplie de ſel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine eſt environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la capitale étoit Bozza. Il eſt aſſez vraiſſemblable que cette plaine de ſel eſt la *vallée* des *ſalines* de l'Ecriture. (*D. J.*)

SALINS, (*Géogr. mod.*) ville de France en Franche-Comté, dans une vallée, entre deux montagnes, ſur le ruiſſeau de Forica, à ſix lieues au midi de Beſançon. Elle eſt défendue par le fort Saint-André. Il y a quatre paroiſſes & trois chapitres. Les peres de l'Oratoire y ont un college. Cette ville prend ſon nom du ſel qu'on y fait avec le feu, & dont on fournit la province & une partie de la Suiſſe. *Long.* 23. *latit.* 46. 57.

Liſolas (François baron de) né à *Salins* en 1613, s'attacha aux intérêts de la maiſon d'Autriche, à laquelle il rendit de grands ſervices par ſes négociations & par ſes écrits. Il fut employé dans tous les traités les plus importans, & mourut en 1677, un peu avant les conférences de Nimegue. Son principal ouvrage eſt intitulé *Bouclier d'état & de juſtice*, dans lequel il entreprit de réfuter les droits que Louis XIV. prétendoit avoir ſur divers états de la monarchie d'Eſpagne. Cet ouvrage plut beaucoup à la maiſon d'Autriche, & fut d'autant plus deſagréable à la France, qu'elle étoit mal fondée dans ſes prétentions. (*D. J.*)

Salins, *terme de Pêche;* ſorte de pêcherie formée de filets que l'on peut rapporter à l'eſpece des hauts parcs. Les mailles des rets qu'ils nomment *ſalins* ſont de deux ſortes; les plus larges mailles ont un pouce en quarré, & les plus ſerrées ont ſeulement neuf lignes auſſi en quarré.

La pêche avec les rets nommées *ſalins* doit être regardée comme une eſpece de haut parc, de perches & de filets à queue ou fond de verveux; les pêcheurs qui s'en ſervent les tendent ordinairement à l'embouchure des canaux ou des achenaux; pour cet effet ils plantent d'un bord & d'autre trois ou quatre perches hautes d'environ dix à douze piés, comme ſont les rets des hauts parcs; le bas du ret eſt aux deux côtés; ſur la perche qui eſt près de terre eſt amaré un petit bout de ligne pour pouvoir lever le filet dans le premier inſtant que le juſant commence à ſe déclarer; les pêcheurs ſoit à pié, ſoit avec les filadieres, levent auſſitôt chaque bout du filet qu'ils amarent au haut des perches, au pié deſquelles le ret eſt arrêté de maniere qu'ils arrêtent tout le poiſſon que la marée a fait monter; on y prend des mulles, des lubines, des aloſes, des galles & gaſts, & autres ſemblables poiſſons ronds & longs.

Cette ſorte de pêcherie ne ſe faiſant ordinairement que durant les chaleurs des mois de Juin, Juillet & Août, eſt très-nuiſible à la multiplication du poiſſon, ſur-tout ſi on ſe ſert de mailles ſerrées, mais avec des rets d'un calibre de 15 à 18 lignes environ, & ſans enfouir le bas du filet. Cette eſpece de pêche pourroit être innocente; ce rets eſt de l'eſpece de ceux que les pêcheurs bas normands placent entre les rochers.

On appelle auſſi *ſalins* des ſortes de fouannes qui ont ſept branches ou dents ébarbelées; celle du milieu l'eſt des deux côtés, & les ſix autres ſeulement du côté de dedans; elles ont une douille de fer, & ſont emmanchées d'une perche d'environ deux braſſes de long. *Voyez* Fouanne, dont les *ſalins* ſont une eſpece.

Salins, *cour des* (*Hiſt. de la Rochelle.*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des ſalins*, une juriſdiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort ſur les ſels de Brouage & de l'île de Ré. La *cour des ſalins* fut ſupprimée quelque tems après; mais le droit ſubſiſte encore preſque en entier.

SALIQUES, adj. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de lois des anciens françois, par une deſquelles on prétend que les filles des rois de France ſont exclues de la couronne.

Pluſieurs auteurs ont écrit ſur les lois *ſaliques*; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des Inſcriptions, en ont traité d'une maniere plus intéreſſante, nous tirerons de leurs mémoires ſur ce ſujet ce que nous en allons dire, d'autant plus qu'ils ſe réuniſſent à penſer que ce n'eſt pas préciſément en vertu de la loi *ſalique* que les filles de France ſont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'eſt pas aiſé de décider quel eſt l'auteur des lois *ſaliques*, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établiſſement. Quelques hiſtoriens prétendent que la loi *ſalique* tire cette dénomination *ſalique* d'un certain ſeigneur appellé *Salegaſt*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillerent à la compilation de cette loi. C'eſt le ſentiment d'Othon de Friſingue, *liv. IV.* Avantin dans le *IV. liv.* de ſon hiſtoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce mot *ſalique* au mot latin *ſala*, comme ſi les premieres lois des Francs avoient été dreſſées dans les ſalles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appellée *Saleſtinie*, qu'ils placent comme il leur plait, ſur les rives de l'Yſſel ou du Sal. Enfin on a eu recours juſqu'à des fontaines & des puits de ſel, & de-là on n'a pas épargné les allégories ſur la prudence des premiers François.

Mais il eſt plus naturel de rapporter l'épithete de *ſalique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *ſaliens*: *hac nobiliſſimi Francorum, qui ſalici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Friſingue.

Nous avons deux exemplaires de ces lois. Le plus ancien eſt tiré d'un manuſcrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les ſoins de Jean Baſile Herold. L'autre édition eſt faite ſur la réformation de Charlemagne; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaire paroiſſent n'être qu'un abregé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en ſoit, on lit à l'article 62 de ces lois un paragraphe conçu en ces termes: *de terra vero ſalicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, ſed ad ſexum virilem tota terræ hereditas perveniat*; c'eſt-à-dire pour ce qui eſt de la terre *ſalique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'eſt de ce fameux article dont on fait l'application au ſujet de la ſucceſſion à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une excluſion entiere pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette queſtion, il eſt bon de remarquer que dans ce *chapitre lxij.* il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule françoiſe & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes ſuccédoient comme les mâles, & des terres *ſaliques*, c'eſt-à-dire conquiſes par les Saliens, qui étoient comme des eſpeces de bénéfices & de commanderies affectées aux ſeuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel eſt le motif & l'eſprit de cet endroit de la loi *ſalique*, qui ſemble ne regarder que la ſucceſſion & le partage de ces terres *ſaliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *ſalique*, une loi écrite qui ex-

clut

clut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que ſur la fin du xv. ſiecle, ſur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyſſel, les premiers écrivains françois qui aient cité la loi *ſalique* comme le fondement de la maſculinité de la ſucceſſion au royaume de France; ce préjugé eſt auſſi mal appuyé qu'il eſt univerſel; car 1°. le paragraphe 6 de l'article 62. eſt le dernier d'un titre qui ne traite que des ſucceſſions entre les particuliers, & même des ſucceſſions en ligne collatérale. Rien ne nous autoriſe à le ſéparer des paragraphes qui le précedent pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conſéquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire en effet que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre, deux eſpeces de biens ſi réellement diſtingués l'un de l'autre, ſoit par leur nature, ſoit par leurs prérogatives; le royaume & le patrimoine des perſonnes privées? peut-on ſuppoſer qu'ils aient reglé par un même decret l'état des rois & l'état des ſujets? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du decret l'article qui concerne les rois, comme un ſupplément ou comme un acceſſoire, & qu'ils ſe ſoient expliqués en deux lignes ſur une matiere de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient aſſez au long ſur ce qui regarde les ſujets? 2°. Le texte du code *ſalique* doit s'entendre privativement à toute autre choſe, des terres de conquête qui furent diſtribuées aux François à meſure qu'ils s'établiſſoient dans les Gaules, en récompenſe du ſervice militaire, & ſous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette eſpece de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition ſous laquelle leurs peres l'avoient reçu. Or il eſt certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'euſſent aucun droit à la ſucceſſion des terres *ſaliques*, elles y pouvoient cependant être rappellées par un acte particulier de leur pere. Si le royaume avoit été compris ſous le nom de terre *ſalique*, pourquoi au défaut de mâles les princeſſes n'auroient-elles pas été également rappellées à la ſucceſſion à la couronne? Mais le contraire eſt démontré par un uſage conſtant depuis l'établiſſement de la monarchie, & dont l'origine ſe perd dans les tenebres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la premiere race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admiſe à partager avec ſes freres, & le roi des Wiſigots qu'elle avoit épouſé, ne reclama point la part de ſa femme. Théodecilde, fille du même Clovis, fut traitée comme ſa ſœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierry I. ſelon Flodoar, & mariée au roi des Varnes, ſelon Procope, ſubit le même ſort. Théodebalde ſucceda ſeul à ſon pere Théodebert au préjudice de ſes deux ſœurs, Ragintrude & Bertoare. Chrodſinde & Chrotberge ſurvécurent à Childebert leur pere; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épouſé Cloſinde, fille de Clotaire I. Mais après la mort de ſon beau-pere, Alboin ne prit aucunes meſures pour faire valoir les droits de ſa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épouſé la fille aînée de Caribert, qui ne laiſſa point de fils; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, ſans oppoſition de la part d'Ethelbert. Gontrant avoit deux filles, lorſque ſe plaignant d'être ſans enfans, il deſigna ſon neveu Childebert pour ſon ſucceſſeur. Chilperic avoit perdu tous ſes fils, Baſine & Rigunthe lui reſtoient encore, lorſqu'il répondit aux ambaſſadeurs du même Childebert; „ Puiſque je n'ai „ point de poſtérité maſculine, le roi votre maître, „ fils de mon frere, doit être mon ſeul héritier „. Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois étoient exclues de la couronne; mais l'étoient-elles premierement par la diſpoſition de la loi *ſalique*?

M. de Foncemagne répond, que le chapitre lxij. du code *ſalique* peut avoir une application indirecte à la ſucceſſion au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir *tomber*, pour me ſervir d'une expreſſion conſacrée par ſon ancienneté, *de lance eu quenouille*, il faut néceſſairement conclure que telle devoit être à plus forte raiſon la prérogative de la royauté, qui eſt le plus noble des biens, & la ſource d'où découle la nobleſſe de tous les autres. Mais la loi en queſtion renferme ſeulement cette conſéquence, elle ne la développe pas, & c'en eſt aſſez pour que nous puiſſions ſoutenir que les femmes ont toujours été exclues de la ſucceſſion au royaume de France par la ſeule coutume, mais coutume immémoriale, qui ſans être fondée ſur aucune loi, a pû cependant être nommée *loi ſalique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les François. Agathias qui écrivoit au ſixieme ſiecle, appelloit déjà cette coutume la *loi du pays*, πατρῖος νομος, & dès-lors elle étoit ancienne, puiſque Clovis I. au préjudice de ſes ſœurs Alboſiede & Lantilde avoit ſuccédé ſeul à ſon pere Chilpéric. Les François l'avoient empruntée des Germains chez qui on la trouve établie dès le tems de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes univerſellement établies parmi les Germains, que les Sitons qui faiſoient partie des Sueves, étoient gouvernés par une femme: *cætera ſimiles*, dit cet hiſtorien, *uno differunt, quod fœmina dominatur; de morib. Germanor. in fine*, ou pour parler plus exactement, dès le tems de Tacite elle étoit obſervée par les François, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations germaniques. Ils l'apporterent au-delà du Rhin comme une maxime fondamentale de leur gonvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être uſitée parmi eux, avant même qu'ils euſſent connu l'uſage des lettres. C'eſt ce qui faiſoit dire au fameux Jérôme Bignon, *qu'il faut bien que ce ſoit un droit de grande autorité, quand on l'a obſervé ſi étroitement, qu'il n'a point été néceſſaire d'en rédiger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag.* 286.

Les recherches également curieuſes & ſolides de ces deux académiciens confondent pleinement l'opinion téméraire de l'hiſtorien Duhaillant, qui avance que le paragraphe 6. de l'article 62. concernant la terre *ſalique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du-moins qu'il fut le premier qui ſe ſervit de ce texte pour exclure ſa niece, fille de Louis-le-Hutin, de la ſucceſſion à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple françois, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des Francs, que la loi qui privoit les filles de la couronne de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquieme ſiecle, cela eſt aſſez indifférent. Mais l'exiſtence des lois *ſaliques*, & plus encore leur pratique ſous nos rois de la premiere & de la ſeconde race eſt inconteſtable. Il ne ſe trouve aucun manuſcrit ni aucun exemplaire ſans l'article 62. qui exclut de toute ſucceſſion à la terre *ſalique*, preuve que ce n'eſt pas une interprétation. Le moine Marculphe, qui vivoit l'an 660, cite expreſſément cette loi dans ſes formules, & enfin on étoit ſi perſuadé, même dans le cas dont parle Duhaillant, que tel avoit toujours été l'uſage du royaume que, ſelon Papire Maſſon, les pairs & les barons, & ſelon Mézerai, les états aſſemblés à Paris déciderent que la loi *ſalique* & la coutume inviolable gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne, & de même quand après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III. roi d'Angleterre, deſcendu par ſa mere Iſabelle de Philippe-le-Bel, ſe porta pour prétendant au royaume de France. „ Les douze pairs de France „ & les barons s'aſſemblerent à Paris, dit Froiſſart, „ *liv. I. chap. xxij.* au plutôt qu'ils purent, & don„ nerent le royaume d'un commun accord à Meſſire „ Philippe de Valois, & en ôterent la reine d'An„ gleterre & le roi ſon fils, par la raiſon de ce qu'ils „ dient que le royaume de France eſt de ſi grande no„ bleſſe qu'il ne doit mie par ſucceſſion aller à femel„ le „. *Mém. de l'acad. des Inſcrip. tom. II. Diſſert.* de M. l'abbé de Vertot, *ſur l'origine des lois* ſaliques, *pag.* 603 *& ſuiv. pag.* 610, 611, 615, *&* 617. *& tom. VIII. Mém. hiſt.* de M. de Foncemagne, *pag.* 490, 493, 495, *&* 496.

Salique, *terre*, (*Hiſt. de France.*) on nommoit ainſi chez les Francs des terres diſtinguées d'autres terres, en ce qu'elles étoient deſtinées aux militaires de la nation; & qu'elles paſſoient à leurs héritiers. On peut, dit M. le préſident Hainault, diſtinguer les terres poſſédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres ſaliques*, & en bénéfices militaires. Les *terres ſaliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires: les bénéfices militaires, inſtitués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné ſon nom aux bénéfices poſſédés par les eccléſiaſtiques;

les

les Gaulois de leur côté, réunis ſous la même domination, continuerent à iouir, comme du tems des Romains, de leurs poſſeſſions en toute liberté, à l'exception des *terres ſaliques*, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être conſidérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naiſſance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre ſous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (*D. J.*)

SALIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre ſale. *Voyez les articles* SALE & SALETÉ. On *ſalit* une étoffe; on *ſalit* ſes mains; les diſcours deshonnêtes *ſaliſſent* l'imagination.

SALIS D'OR, ſe dit *en Peinture* d'un fond d'or qu'on ſalit avec des couleurs plus ou moins brunes, dont on fait les ombres qui donnent la forme aux objets qu'on s'eſt propoſé d'imiter. Les eſpaces d'or non *ſalis* ſont les rehauts ou lumieres; ces ſortes d'ouvrages ne different du rehauſſé d'or que par la manœuvre, & produiſent le même effet. *Voy.* REHAUT.

SALISBURY, (*Géog. mod.*) *Salesbury*, *Sarisbury*, ou *New-Sarum;* ville d'Angleterre, capitale du Wiltshire, ſur l'Avon, à 70 milles au ſud-oueſt de Londres. C'eſt une des belles villes du royaume, remarquable en particulier par ſa cathédrale d'architecture gothique. *Salisbury* a le titre de comté depuis Guillaume le Conquérant, & ſon évêché eſt ſuffragant de Cantorbery. *Long.* 15. 53. *lat.* 51. 4.

On doit diſtinguer dans l'hiſtoire deux villes de *Salisbury*, l'ancienne (*Old Salisbury*) & la moderne. L'ancienne étoit la *Sorviodunum* des Romains, & elle eſt nommée dans les chroniques bretonnes, *Salesbiria*, *Saresbiria*, *Saerbiria*, &c. Cette ancienne place fut abandonnée des habitans, ſous le regne de Richard I, & l'on tranſporta la ville dans l'endroit où elle eſt aujourd'hui.

Bennet (Thomas), célebre théologien du xviij. ſiecle, y naquit en 1673, & mourut à Londres en 1728, âgé de 55 ans. Voici la liſte de ſes principaux ouvrages écrits en anglois. 1°. Réponſe aux raiſons des non-conformiſtes ſur leur ſéparation de l'égliſe anglicane. 2°. Réfutation du papiſme. 3°. Traité du ſchiſme. 4°. Réfutation du quakériſme. 5°. Hiſtoire de l'uſage public des formulaires de prieres. 6°. Droits du clergé de l'égliſe chrétienne. 7°. Diſcours ſur la Trinité, ou examen des ſentimens du docteur Clarcke ſur cette matiere. 8°. Grammaire hébraïque.

Il s'eſt fait pluſieurs éditions de la plûpart des ouvrages que nous venons de nommer, & ils ſont tous exempts des défauts qu'on trouve dans la plûpart des livres polémiques. Celui contre le docteur Clarcke eſt rempli de témoignages d'honnêteté & de politeſſe: „ je me rappelle, dit-il, que quand je „ vous témoignois par lettres, que je déſapprouvois „ votre opinion, vous eûtes la bonté de ſouffrir ma „ ſincérité, avec cette patience, cette candeur, cette „ douceur, qui éclate conſtamment dans toute votre „ conduite.

Dilton (Homfroi), étoit auſſi natif de *Salisbury*. Il cultiva les mathématiques & la théologie. On a de lui un excellent ouvrage, intitulé, *démonſtration* de la religion chrétienne, où il ſe propoſe de raiſonner ſur ce ſujet, d'aprés la méthode des géometres. Il mourut en 1715, à l'âge de 40 ans.

Maſſinger (Philippe), poëte dramatique, naquit à *Salisbury*, vers l'an 1585. Il a compoſé pluſieurs comédies & tragédies, qui ont été jouées avec applaudiſſement. Langlaine en a rendu compte dans ſon livre, intitulé: *account of the dramatics english poëts*, à Oxford 1691, *in*-8°. Maſſinger mourut en 1640, & fut enterré dans le même tombeau où repoſe Fletchers. (*D. J.*)

SALITIO, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) exercice militaire, qui conſiſtoit à voltiger ſur un cheval de bois; on ſautoit, tantôt à droite, tantôt à gauche, ayant une épée nue dans la main.

SALIVAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui eſt relatif à la ſalive. Le conduit *ſalivaire*, de Nuck. Le conduit *ſalivaire* de Coſchwiz. Le conduit *ſalivaire* de Stenon. *Voyez* NUKC, STENON, *&c.*

SALIVANT, adj. (*Thérapeutique.*) remede ſalivant, ou ſialagogue, c'eſt-à-dire, remede excitant la ſalivation, ou l'excrétion, & l'évacuation abondante de la ſalive.

Les remedes *ſalivans* ſont de deux eſpeces, ſavoir: 1°. Ceux qui étant appliqués immédiatement aux organes qui ſéparent la ſalive, ou du moins à l'extrémité de leurs tuyaux excrétoires, en déterminent abondamment l'écoulement. Ces remedes ſont connus dans l'art, ſous le nom de *maſticatoire*. *Voyez* MASTICATOIRE; & même l'action de mâcher à vuide, ou d'écarter & de rapprocher alternativement les mâchoires, eſt une cauſe très efficace de l'écoulement de la ſalive, auquel une prétendue compreſſion des glandes parotides, ne contribue en rien pour l'obſerver en paſſant. *Voyez l'article* SECRÉTION.

2°. Les *ſalivans* ſont des remedes qui étant pris intérieurement, ou introduits par quelque voie que ce ſoit, dans les voies de la circulation, agiſſent par une détermination qui mérite éminament le nom *d'élective* (*Voyez* REMEDE & MÉDICAMENS), ſur les organes excrétoires de la ſalive, & déterminent un flux abondant de cette humeur. La médecine ne poſſede qu'un remede qui ſoit doué de cette vertu; ſavoir, le mercure & ſes diverſes préparations. *Voy.* MERCURE, *matiere médicale*. *Voyez* SALIVATION. (*b*)

SALIVATION MERCURIELLE, (*Phyſiolog.*) Le mercure eſt de tous les corps celui qui produit la *ſalivation* la plus abondante. On demande avec curioſité pourquoi ce métal fluide, qui eſt entré par les pores de la peau, détermine les humeurs à couler par les glandes ſalivaires; voici les réponſes les plus plauſibles à cette queſtion embaraſſante.

D'abord, il faut obſerver que quoique le mercure agiſſe ſur les glandes ſalivaires, il ne ſe porte pas plutôt vers ces glandes que vers les inteſtins. 2°. Si le mercure ſe répand également par-tout, il faut chercher dans le ſeul tiſſu des glandes ſalivaires, la raiſon pour laquelle ce fluide fait une évacuation par ces glandes. 3°. Le tiſſu des glandes ſalivaires peut être forcé plus facilement que celui des autres couloirs: ainſi le mercure dilate leurs conduits; les parties mercurielles qui viennent enſuite, les dilatent toujours davantage; cette dilatation étant faite, les humeurs ſe jettent en plus grande quantité vers les endroits dilatés, ainſi il pourra s'y faire un grand écoulement, tandis qu'il ne s'en fera pas dans un autre, & cela par la même raiſon, que la tranſpiration étant extraordinaire, le ventre eſt fort reſſerré. 4°. Il y a un autre phénomene qui arrive dans l'uſage du mercure, & auquel il faut faire attention pour expliquer la *ſalivation;* c'eſt qu'il ſurvient ſouvent des gonflemens à la tête, or ces gonflemens n'arrivent que par les obſtructions que le mercure cauſe dans les vaiſſeaux capillaires, ces obſtructions ramaſſent le ſang, & le ſang ramaſſé pouſſe plus fortement & en plus grande quantité la *ſalive* dans les tuyaux ſecrétoires; il faut ajouter à cela que le mercure fait une grande impreſſion ſur le tiſſu de la bouche & dans les parties voiſines; & comme les ramifications des nerfs ſont très-nombreuſes & très-ſenſibles dans la bouche & ſur le viſage, l'irritation y deviendra plus aiſée & plus fréquente; cette raiſon jointe à celle que nous venons de donner peut ſervir à expliquer la *ſalivation* cauſée par le mercure.

Il réſulte de toutes ces remarques, que ſelon toute apparence, la vertu & l'énergie qu'a le mercure à procurer la *ſalivation* dépend de deux qualités principales; ſavoir, ſa grande diviſibilité & ſa figure ſphérique qu'on trouve juſque dans ſes petites molécules.

De la grande diviſibilité & de la figure ſphérique du mercure, il s'enſuit qu'il peut être porté juſqu'aux extrémités les plus reculées du corps; qu'il peut pénétrer la maſſe du ſang & la lymphe, s'inſinuer entre les molécules le plus étroitement condenſées de ces liqueurs, & par conſéquent les diviſer. De plus, les molécules les plus groſſieres de la lymphe s'arrêtant un peu aux orifices des vaiſſeaux; & étant mêlées avec des globules de mercure, elles ſont briſées par la force de la contraction des vaiſſeaux, & par le mouvement continuel de protruſion des liqueurs, elles ſont diviſées, & acquierent enfin aſſez de fluidité pour pouvoir paſſer au-travers des plus petits tuyaux du corps.

Si nous faiſons attention aux émonctoires du corps par où peut paſſer la lymphe trop épaiſſe, nous n'en trouverons que de deux ſortes; ſavoir les glandes inteſtinales & les ſalivaires. Les couloirs des reins & de la peau, ne laiſſeront échapper que la lymphe la plus ténue, à cauſe de la petiteſſe des vaiſſeaux; c'eſt

pourquoi les ſudorifiques ſont de moindre utilité que le mercure dans les maux vénériens, parce qu'ils chaſſent ſeulement par les pores de la peau la lymphe fluide, & qu'ils ne peuvent diſſoudre celle qui eſt épaiſſe.

Mais les glandes ſalivaires & inteſtinales peuvent ſéparer les ſucs épais; ainſi lorſque l'on emploie le mercure, cette lymphe épaiſſe ſort ou par ces deux émonctoires, ou par l'un d'eux ſeulement, ſelon que la lymphe qui eſt diſſoute ſe répand dans le corps en plus ou moins grande quantité. Communément les glandes ſalivaires verſent cette lymphe, parce qu'ayant un ſentiment plus vif & plus exquis que celles des inteſtins, elles ſont ébranlées plus fortement par les picotemens que cauſe cette lymphe âcre, de-ſorte qu'elles expriment les ſucs qu'elles contiennent, & en attirent d'autres; cependant on comprend facilement que l'évacuation de cette lymphe ſe fait par les glandes ſalivaires ou inteſtinales, ſelon le différent degré d'irritation, parce qu'en excitant une plus violente irritation, par le moyen d'un purgatif, dans les glandes inteſtinales, on arrête la *ſalivation*, & l'humeur eſt portée hors du corps par les inteſtins. (*D. J.*)

SALIVE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) humeur claire, tranſparente, abondante, fluide, qui ne s'épaiſſit point au feu, qui n'a point d'odeur ni de goût, & qui eſt ſéparée par les glandes ſalivaires, d'un ſang pur artériel. Elle devient fort écumeuſe étant battue ou fouettée, âcre quand on a grand faim, pénétrante, déterſive; réſolutive quand on a long-tems jeuné. Elle augmente la fermentation dans les ſucs des végétaux & dans les ſyrops. Après une très-longue abſtinence elle purge quelquefois le goſier, l'œſophage, l'eſtomac & les entrailles; les hommes & les animaux l'avalent dans l'état ſain, pendant le ſommeil de même qu'en veillant.

De ces diverſes propriétés de la *ſalive*, on peut déduire aiſément la nature de cette liqueur; elle n'eſt à proprement parler qu'un ſavon fouetté; les tuyaux qui la ſéparent ſont très-ſubtils, ils ne laiſſent point échapper de matiere groſſiere, mais ſeulement une matiere huileuſe fort atténuée, mêlée avec l'eau par le moyen des ſels & par le mouvement des arteres, & enfin extrèmement raréfiée; après qu'elle a été dépoſée dans les cellules ſalivaires, elle eſt encore battue par le mouvement des arteres voiſines.

Il ſuit 1°. que la *ſalive* doit être fort délayée & fort tranſparente, car la diviſion & le mélange produit cet effet.

2°. Qu'elle doit être écumeuſe, car comme elle eſt un peu viſqueuſe à cauſe de ſon huile, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'aſſemblage fait l'écume.

3°. Elle ne doit pas s'épaiſſir ſur le feu, car les parties huileuſes étant fort diviſées, elles s'élevent facilement quand la chaleur vient à les raréfier; elles deviennent donc plus légeres que l'air, au-lieu que la lymphe, par exemple, a des parties huileuſes & épaiſſes, qui laiſſent d'abord échapper l'eau à la premiere chaleur, & alors ſes parties huileuſes ſont preſſées encore davantage l'une contre l'autre par la peſanteur de l'atmoſphere de l'air; de plus la *ſalive* contient beaucoup d'air qui ſe raréfie ſur le feu, & écarte les parties qui compoſent la *ſalive*.

4°. La *ſalive* n'a preſque ni goût ni odeur, car le ſel qui s'y trouve eſt abſorbé dans une matiere huileuſe & terreuſe; mais cela ne ſe trouve ainſi que dans ceux qui ſe portent bien; car dans ceux qui ſont malades, la chaleur alkaliſe, ou tend à alkaliſer les ſels; alors la *ſalive* peut avoir divers goûts; elle produira même divers effets, qui pourront marquer un acide ou un alkali. On ne doit donc pas prendre pour regle les opérations chimiques qu'on peut faire ſur la *ſalive*; outre que les matieres décompoſées forment avant la décompoſition un aſſemblage bien différent de celui qu'elles nous préſentent étant décompoſées; nous venons de voir que les maladies peuvent y cauſer des altérations.

5°. La *ſalive* dans ceux qui jeûnent doit être âcre, déterſive, & réſolutive; alors la chaleur tend à alkaliſer les liqueurs du corps, il faut en conſéquence que la *ſalive* contracte quelque âcreté; comme on ſait que le ſavon eſt un compoſé de ſel & d'huile, il n'eſt pas ſurprenant que la *ſalive* qui eſt formée par les mêmes principes ſoit déterſive; enfin elle doit être réſolutive; car outre que par ſon action elle débouche les pores, elle agite en même tems les vaiſſeaux, & y fait couler les liqueurs par cette agitation.

6°. La *ſalive* peut contribuer à la fermentation; car les ſels étant volatiliſés, peuvent ſe détacher facilement; ainſi ils pourront alors exciter une fermentation dans les corps où il ſe trouvera des matieres propres à les décompoſer.

7°. Ce que le microſcope nous découvre dans la *ſalive*, n'eſt pas contraire à ce que nous venons d'établir; il nous y fait voir des parties rameuſes qui nagent dans de l'eau; or ces parties rameuſes ſont les parties de l'huile.

8°. Dans les maladies, le goût de la *ſalive* eſt mauvais; comme les humeurs ſéjournent & s'échauffent, elles deviennent âcres, & par conſéquent la *ſalive* qui en eſt le produit, doit cauſer une impreſſion deſagréable; quand on ne ſent plus de mauvais goût, c'eſt un ſigne que la ſanté renaît, car c'eſt une marque que les liqueurs coulent, & ne s'échauffent plus comme auparavant. C'eſt ſur ce principe que les Médecins regardent ſouvent la langue, & ſont attentifs aux impreſſions qu'y laiſſent les maladies.

9°. La *ſalive* ayant un mauvais goût, les alimens nous paroiſſent deſagréables; parce que leurs molécules ſe mêlent avec celles de la *ſalive*.

Parlons à préſent des uſages de la *ſalive*. Mais pour les mieux comprendre, il faut ſe rappeller qu'elle eſt compoſée d'eau, & d'une aſſez grande quantité d'eſprits, d'un peu d'huile & de ſel, qui mêlés enſemble, forment une matiere ſavonneuſe.

Les alimens étant atténués par le mouvement de la maſtication, la *ſalive* qui s'exprime par cette même action, & ſe mêle exactement avec eux, contribue 1°. à les aſſimiler à la nature du corps, dont ils doivent être la nourriture; 2°. marie les huiles avec les matieres aqueuſes; 3°. produit la diſſolution des matieres ſalines; 4°. la fermentation; 5°. un changement de goût & d'odeur; 6°. un mouvement inteſtin; 7°. une réfection momentanée; 8°. quoiqu'inſipide, c'eſt par elle que s'appliquent à l'organe du goût les corps ſavoureux.

La *ſalive* étoit d'une abſolue néceſſité. 1°. Il étoit beſoin d'une liqueur qui humectât continuellement la bouche pour faciliter la parole, & oindre le goſier pour faire avaler les alimens qui ſans cela ne pourroient point gliſſer. 2°. Il falloit un fluide qui pût diſſoudre les ſels & les matieres huileuſes, & c'eſt ce que peut faire la *ſalive* par ſa partie aqueuſe, par ſon ſel & par ſon huile; ſi elle eût été entierement huileuſe, elle n'auroit point diſſout les matieres ſalines; & ſi elle n'eut été qu'une eau pure, elle n'auroit point eu d'ingrès dans les matieres graſſes. 3°. Il étoit néceſſaire qu'il coulât dans la bouche une liqueur qui pût mêler les matieres huileuſes, & celles qui ſont aqueuſes; une liqueur ſaline, aqueuſe & ſavonneuſe peut ſe faire parfaitement, parce que le ſavon s'unit avec ces deux matieres. 4°. Si la *ſalive* avoit eu quelque goût ou quelque odeur, il eût été impoſſible que nous euſſions apperçu le goût ou l'odeur des alimens. 5°. Les ſels n'agiſſent point qu'ils ne ſoient diſſous; il a fallu un diſſolvant qui fût toujours prêt dans la bouche; la *ſalive* paſſe encore dans la maſſe du ſang avec les alimens, & peut-être qu'elle ſe perfectionne toujours davantage pour venir reproduire les mêmes effets.

Puiſque la *ſalive* ne ſe ſépare d'un ſang artériel très-pur, qu'après y avoir été élaborée par un artifice merveilleux, ſe déchargeant dans la bouche, & ſe mêlant aux alimens, on a tort de la rejetter.

La trop grande excrétion de *ſalive* trouble la premiere digeſtion, & conſéquemment celles qui ſuivent, produit la ſoif, la ſéchereſſe, l'atrabile, la conſomption, l'atrophie. Mais ſi elle n'eſt point filtrée dans la bouche, ou du moins ſi elle l'eſt en bien plus petite quantité que de coutume, la manducation des alimens, le goût, la déglutition, la digeſtion ſont empêchés, & la ſoif eſt en même tems augmentée.

L'écoulement de la *ſalive* augmente ou diminue, ſelon la différente poſition du corps. 1°. Si on lie le nerf qui va à une glande ſalivaire, la filtration de la *ſalive* ne ceſſe pas d'abord, mais elle ſe fait plus lentement. 2°. Si on lie les veines jugulaires à un chien, la *ſalive* coule en ſi grande abondance, que cet écoulement reſſemble au reflux de bouche que donne le mercure; cela vient de ce que le ſang étant arrêté dans les veines jugulaires, les arteres qui ſont dans les glandes qui filtrent la *ſalive*, ſe gonflent, battent plus

plus fortement, & pouſſent par-là plus de liqueur dans les filtres ſalivaires. 3°. La nuit il coule dans la bouche moins de *ſalive* que durant le jour, parce que durant le ſommeil les glandes ne ſont pas agitées par les muſcles & par la langue, comme elles ſont quand nous veillons; d'ailleurs la tranſpiration qui augmente durant la nuit, diminue l'écoulement de la *ſalive*; c'eſt pour la même raiſon que cet écoulement ceſſe durant les grandes diarrhées. 4°. Dans certaines maladies, comme la mélancolie, par exemple, la *ſalive* coule en grande quantité; cela vient de ce que le ſang trouvant des obſtacles dans les vaiſſeaux méſentériques qui ſont alors gonflés & remplis d'un ſang épais, le ſang ſe jette en plus grande quantité vers les parties ſupérieures, & en commun il s'y filtre plus de liqueur. 5°. Dans l'eſquinancie la *ſalive* coule en grande quantité, parce que les vaiſſeaux qui vont aux glandes, s'engorgent à cauſe de l'inflammation; ainſi l'irritation exprime plus de *ſalive*. 6°. Quand la mâchoire eſt luxée, on éprouve un grand écoulement de *ſalive*; mais cet écoulement ne vient que de ce que les organes de la déglutition ſont dérangés. 7°. Dans les petites veroles confluentes, il arrive une grande ſputation, parce que la tranſpiration étant arrêtée, les glandes ſalivaires reçoivent plus de *ſalive*. Ajoutez à cela les puſtules qui ſe forment au goſier. 7°. Pour le crachement qui vient dans la phthiſie commençante, il eſt produit par des obſtacles qui empêchent le ſang de circuler librement; on n'a qu'à ſe rappeller ce qui arrive par la ligature des veines jugulaires, & on expliquera facilement tous les phénomenes de cette eſpece.

La ſalivation peut être cauſée par les matieres âcres; l'uſage du tabac, par exemple, fait cracher beaucoup: ce que les purgatifs âcres produiſent dans les inteſtins, le tabac le produit ici; il irrite les nerfs, il donne de l'action aux vaiſſeaux capillaires: tout cela cauſe un engorgement qui pouſſe la *ſalive* dans les couloirs avec plus de force & en plus grande quantité; en un mot, le tabac agit comme les véſicatoires; mais la matiere qui produit la ſalivation la plus abondante, c'eſt le mercure. *Voyez* SALIVATION *mercurielle*. (*Phyſiol.*)

Non-ſeulement la *ſalive* peut être plus ou moins abondante, ſuivant la diſpoſition des corps, comme on l'a remarqué: non-ſeulement le mercure peut en produire une évacuation prodigieuſe & contre nature par les glandes ſalivaires, mais de plus, la *ſalive* peut être viciée ſingulierement dans différentes maladies. Il eſt rapporté dans les journaux d'Allemagne, qu'une vieille femme malade mit de ſa *ſalive* ſur la bouche d'un enfant, & qu'il ſurvint d'abord à cet enfant pluſieurs croutes galeuſes ſur les levres. On lit dans les Tranſactions philoſophiques qu'une jeune femme ayant négligé de ſe faire têter, rendoit une *ſalive* toute laiteuſe; & quand cela lui arriva, ſes mamelles ſe déſenflerent. On lit encore dans les mémoires des curieux de la nature, qu'un particulier maladif & pituiteux crachoit une *ſalive* qui ſe coaguloit, & formoit une eſpece de chaux. (*D. J.*)

SALIVE *maladies de la*, (*Médec.*) I. La *ſalive* abonde en plus grande quantité dans la bouche, 1°. dans le tems de la maſtication, de la ſuccion & du baillement, lorſqu'on ſe porte bien; 2°. quand on fait uſage de quelques remedes, comme de mercure, de maſtich, de tabac, de jalape, de méchoacan, de remedes antimoniaux, on rejette encore davantage de *ſalive*; & ſi cette évacuation ne procure pas la guériſon de quelque maladie, elle prive le corps de l'humeur ſavonneuſe qui lui eſt naturelle, & retarde l'élaboration du chyle; 3°. lorſqu'au retour de la *ſalive* par les jugulaires, il ſe rencontre quelque obſtacle dans l'angine, dans le gouêtre & les autres tumeurs du goſier, ſi on rejette trop de *ſalive*, cet accident menace d'un danger qu'on ne peut prévenir, qu'en diſſipant la cauſe comprimante; 4°. la *ſalive* qui vient à la ſuite de l'irritation de la bouche, de la dentition, de l'odontalgie, ſoulage rarement, & cauſe même d'autres maux qui naiſſent du défaut de ſecrétion; 5°. dans le dégoût, la nauſée, & les autres maladies du ventricule, l'abondance de *ſalive* eſt un ſigne de cacochylie, qu'il faut arrêter par le moyen des ſtomachiques, en évacuant cet amas de mauvaiſes humeurs; 6°. dans les maladies hypocondriaques, hyſtériques, convulſives, la grande ſalivation eſt ſouvent une marque d'un paroxime prochain; 7°. dans le ſcorbut, dans le catharre, & les maladies qui viennent de l'acrimonie des humeurs, l'abondance de *ſalive* annonce d'ordinaire la colliquation, ſans qu'on en reſſente du ſoulagement; 8°. cette ſécrétion eſt ſalutaire dans la petite vérole; ſouvent enfin elle eſt ſymptomatique.

II. Quand la *ſalive* aborde dans la bouche en quantité, elle produit la ſécheresſe & la malpropreté de la bouche, la ſoif & la difficulté de la déglutition; l'uſage d'une boiſſon abondante acidulée diminue tous ces maux; dans les maladies aiguës il faut y ajouter les remedes nitreux.

III. Une *ſalive* plus épaiſſe, plus tenace, plus glutineuſe, accompagnée d'écume, prouve que les humeurs ne ſont pas aſſez tenues; il les faut diviſer à l'aide des réſolutifs, des délayans internes & d'une boiſſon abondante. La *ſalive* trop diviſée a rarement lieu dans les maladies, excepté dans celles qui viennent de la colliquation des humeurs.

IV. La *ſalive* âcre, corrompue, fétide, acide, amere, ſalée, douçâtre, exige un traitement tiré de ces boiſſons dont on vient de faire mention.

V. La *ſalive* mêlée de pus marque quelque réſervoir caché qu'il faut découvrir, ouvrir, vuider & déterger enſuite. (*D. J.*)

SALLAND LE, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-Bas, aux Provinces-unies. Elle fait partie de la province d'Overiſſel. Elle eſt ſituée entre la Dwente & la Trente, qui ſont deux autres parties de la même province. Elle renferme pluſieurs bourgs conſidérables, & entr'autres villes, Deventer, Zwol & Campen. Le nom de *Salland* eſt composé de *Sal* & *land*. *Sal* eſt la même riviere que l'Iſſel, & *land* veut dire *pays*. Ainſi *Salland* déſigne le *pays de l'Iſſel*, parce qu'en effet il eſt ſitué ſur cette riviere. (*D. J.*)

SALLE, ſ. f. (*Architect. antiq. & mod.*) c'eſt la premiere, la plus grande piece d'un appartement, & ordinairement la plus décorée. Les Italiens diſent *ſala*.

Il y a des *ſalles* au rez-de-chauſſée; il peut y en avoir à tous les étages où ſe trouvent de grands appartemens. Vitruve parle de trois ſortes de *ſalles* qu'il nomme *tétractiles*, *corinthiennes* & *égyptiennes*.

Les *ſalles tétractiles* étoient des *ſalles* qui avoient quatre colonnes; on les faiſoit quarrées, & les colonnes ſervoient non-ſeulement à proportionner la largeur avec la hauteur, mais auſſi à affermir l'étage de deſſus.

Les *ſalles corinthiennes*, c'eſt-à-dire, ſelon la maniere des Corinthiens, étoient de deux ſortes; les unes avoient leurs colonnes ſimplement poſées ſur le pavé, les autres étoient aſſiſes ſur des piédeſtaux; mais en ces deux manieres les colonnes étoient toujours près du mur. Les entablemens ſe faiſoient de ſtuc ou de bois, & il n'y avoit jamais qu'un rang de colonnes, les voûtes étoient ou en plein ceintre, ou ſurbaiſſées, n'ayant de trait qu'un tiers de la largeur de la *ſalle*, & elles devoient être enrichies de compartimens de ſtuc & de peinture. La longueur de ces *ſalles* ſeroit celle d'un quarré & deux tiers de leur largeur.

Les *ſalles égyptiennes*, aſſez ſemblables aux baſiliques, avoient un portique dans leur pourtour; car les colonnes étoient éloignées du mur, de même qu'aux baſiliques, & ſur ces colonnes il y avoit un entablement. L'eſpace d'entre les colonnes & le mur étoit couvert d'une plate-forme avec une baluſtrade tout-autour. Deſſus ces mêmes colonnes il y avoit un mur continu, avec des demi-colonnes en-dedans moindres d'un quart que celles d'en-bas; aux entrecolonnes on pratiquoit des fenêtres pour donner du jour à la *ſalle*. Les *ſalles égyptiennes* devoient être magnifiques & d'une proportion admirable, tant à cauſe de l'ornement des colonnes, qu'à cauſe de leur hauteur, parce que le ſofite ou plafond étoit au-deſſus de la corniche du ſecond ordre; il eſt aiſé de juger combien ces *ſalles* étoient commodes & propres à faire des aſſemblées, & à donner toutes ſortes de divertiſſemens.

SALLE, ſe dit auſſi de certains lieux publics où les maitres reçoivent leurs écoliers, & leur donnent des leçons à danſer, ou en fait d'armes; & c'eſt ce qu'on nomme *ſalle de danſe*, *ſalle d'eſcrime*, &c.

Salle d'aſſemblée, eſt celle que l'on deſtine dans une maiſon pour y recevoir la compagnie.

Salle des gardes, eſt chez les rois & princes, le lieu de leurs palais où ſont leurs gardes.

Salle d'audience, eſt une piece du grande appartement d'un prince pour recevoir & donner audience à des miniſtres de princes étrangers, ou autres perſonnes.

Salle de bal, grande piece qui ſert pour les concerts & les danſes, avec tribunes élevées pour la muſique, comme celle du grand appartement du roi à Verſailles. Il y a auſſi des *ſalles* de ballets, des *ſalles* de comédie, des *ſalles* de machines, *&c.*

Salle à manger, piece au rez-de-chauſſée près du grand eſcalier, & ſéparée de l'appartement: ces ſortes de *ſalles* étoient appellées *cyzicènes* chez les anciens.

Salle du commun, piece près de la cuiſine & de l'office où mangent les domeſtiques.

Salle de bain, c'eſt la principale piece de l'appartement du bain, où ſont la cuve & autres uſtenſiles néceſſaires pour le bain.

Salle d'eau, eſpece de fontaine plus baſſe que le rez-de-chauſſée, où l'on deſcend par quelques degrés, & qui eſt pavée de compartimens de marbre avec divers jets d'eau, & entourée d'une baluſtrade, comme la *ſalle d'eau* de la vigne du pape Jules à Rome.

Salle de jardin, c'eſt un grand eſpace de figure réguliere, bordé de treillage, & renfermé dans un boſquet, pour ſervir à donner des feſtins, ou à tenir bal dans la belle ſaiſon; comme la *ſalle* du bas du petit parc de Verſailles, qui eſt entourée d'un amphithéâtre avec des ſieges de gazon, & un eſpace ovale au milieu un peu élevé & en maniere d'arene, pour y pouvoir danſer la nuit à la lumiere des flambeaux.

Le mot de *ſalle*, ſelon Ménage, vient de l'allemand *ſalh* qui veut dire la même choſe. Du Cange le dérive de *ſala*, qui dans la baſſe latinité ſignifie une maiſon; mais je crois l'étymologie de Ménage plus vraiſſemblable. (*D. J.*)

SALLE, *terme de relation*, c'eſt le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les ſinges aux deux côtés de la mâchoire, où ils ſerrent ce qu'ils veulent garder. (*D. J.*)

SALLE D'ARMES, (*Eſcrime.*) endroit où s'aſſemblent les écoliers pour apprendre l'art de l'eſcrime. Dans une *ſalle-d'armes* il doit y avoir des fleurets, *voyez* FLEURETS, un plaſtron, *voyez* PLASTRON, & des ſandales: la ſandale eſt un ſoulier dont l'empeigne eſt coupée au-deſſous de la boucle, & laiſſe toute l'extrémité du pié découverte. Les eſcrimeurs mettent une de ces ſandales au pié droit, afin qu'en frappant du pié à terre l'orteil ne ſe bleſſe point.

SALLIUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithot.*) nom d'une pierre blanche, fort peſante & friable, qui guériſſoit, dit-on, les vertiges, qui empêchoit d'avorter, & qui étoit un bon remede pour les maux d'yeux, lorſqu'on la broyoit avec du lait.

SALLON, ſ. m. (*Architect.*) grande piece ſituée au milieu du corps d'une maiſon, ou à la tête d'une galerie, ou d'un grand appartement. Sa forme ordinaire eſt celle d'un rectangle, dont la longueur eſt à la largeur comme 4 à 3, ou tout-au-plus comme 2 à 1. Ses faces doivent être en ſymmétrie; & comme ſa hauteur comprend ordinairement deux étages, & qu'il a deux rangs de croiſées, l'enfoncement de ſon plafond doit être ceintré, ainſi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. Il y a des *ſallons* quarrés comme celui de Clagny; de ronds & d'ovales, comme ceux de Vaux & du Rincy; d'octogones, comme celui de Marly, & d'autre figure. On décore les *ſallons* avec des colonnes corinthiennes qui bordent des glaces ou des tableaux; mais cette décoration qui comporte une grande richeſſe, eſt tout-à-fait arbitraire. On en peut voir un beau modele dans les *Pl. VIII. & IX.* du *tome I.* du *traité de la décoration des édifices*, par M. Jacques-François Blondel.

C'eſt dans les *ſallons* qu'on ſe repoſe lorſqu'on vient de la chaſſe, ou de la promenade, qu'on joue & qu'on donne des repas de conſéquence. *Daviler.* (*D. J.*)

SALLON DE TREILLAGE, (*Jardinage.*) eſpece de grand cabinet dans un jardin, rond ou à pans, fait de treillage de fer & de bois, & couvert de verdure. On trouvera des figures de *ſallon de treillage* dans la théorie & la pratique du jardinage. (*D. J.*)

SALLUVIENS, LES, *Salluvii*, *Salvii*, *Sallyes*, *Sallycus*, (*Géog. anc.*) *voyez* ce dernier *mot*. Les *Salluviens* étoient un peuple originaire de Ligurie, établi dans la contrée des Gaules, que nous appellons aujourd'hui la *Provence*. Les Marſeillois ayant réclamé le ſecours des Romains contre ces peuples, le conſul M. Fulvius Flaccus fut envoyé contre eux l'an de Rome 627; il les défit, & en triompha. C'eſt le premier triomphe des Romains ſur les Gaulois tranſalpins. C. Sextius continua la guerre contre ces mêmes peuples en qualité de proconſul, & il acheva de les ſoumettre en 629. Il bâtit en ce pays une ville, qui, à cauſe de l'abondance de ſes eaux & du nom de ſon fondateur, fut appellée *Aquæ Sextiæ;* c'eſt Aix, capitale de la Provence. (*D. J.*)

SALM, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, à trois lieues de Roche-en-Famine, avec titre de *comté*. *Long.* 23. 24'. *lat.* 50. 6. (*D. J.*)

SALM, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Salmona*, petite riviere d'Allemagne dans l'Eiſtel & dans l'électorat de Trèves. Elle ſe jette dans la Moſelle à 2 lieues au-deſſous de Trèves. (*D. J.*)

SALMA, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de l'Arabie-heureuſe. *Long.* de l'une, ſelon Ptolomée, 70. 30. *lat.* 26. *long.* de l'autre, 63. 20. *lat.* 24. 20. (*D. J.*)

SALMACIS, (*Géog. anc.*) fontaine d'Aſie dans la Carie. Elle ne doit pas être loin de la ville du même nom, & peut-être lui donnoit-elle ſon nom. Cette fontaine avoit, diſoit-on, la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui bûvoient de ſes eaux. Strabon, *l. XIV.* plus judicieux que le vulgaire, ne croit point qu'elle eût cette propriéte; mais, ſelon lui, ce défaut de ceux qui en bûvoient venoit de leurs richeſſes & de leur intempérance.

Vitruve, *l. II. c. viij.* en donne une autre raiſon. Il y a, dit-il, tout auprès de la fontaine de *Salmacis* un temple de Vénus & de Mercure. On croit fauſſement qu'elle donne la maladie de l'amour à ceux qui en boivent; mais il n'y aura point de mal à rapporter ce qui a donné lieu à ces faux bruits qui ſe ſont répandus par-tout. Il faut ſavoir, continue-t-il, que les Grecs qui s'établirent en cet endroit, charmés de la bonté de cette eau, y éleverent des cabanes, & qu'enſuite ils attirerent des montagnes les barbares, les engagerent à s'amollir, c'eſt-à-dire à adoucir la férocité de leurs mœurs, & à ſe policer en ſe ſoumettant aux lois, & en s'accoutumant à une vie moins ſauvage.

Feſtus en indique une raiſon bien différente; il avoue que cette fontaine étoit très-funeſte à la pudicité, & ceux qui en alloient boire s'expoſoient à la perdre, non que l'eau eût par elle-même aucune qualité, mais parce que pour y aller il falloit paſſer entre des murs qui reſſerroient le chemin, & donnoient par-là occaſion aux débauchés de ſurprendre les jeunes filles qu'ils déshonoroient, ſans qu'elles puſſent leur échapper. Ovide, que l'opinion du peuple accommodoit mieux, l'a embraſſée.

Cui non audita eſt obſcenæ Salmacis *unda?*

C'eſt ce qu'il dit dans le *XV. liv.* de ſes métamorphoſes *vers* 319. On peut voir comment il a traité la fable de la nymphe *Salmacis*, *l. IV. fab.* 11. (*D. J.*)

SALMACIS, ſ. f. (*Mytholog.*) nom d'une nymphe tellement amoureuſe d'Hermaphrodite, fils de Mercure & de Vénus, que l'ayant ſurpris comme il ſe baignoit dans une fontaine de Carie, elle ſe jetta dedans & en l'embraſſant étroitement, elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa priere fut exaucée, leurs deux corps n'en firent plus qu'un, où étoit néanmoins conſervé le ſexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis cette fontaine ſituée près d'Halicarnaſſe fut nommée *Salmacis*, & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés. (*D. J.*)

SALMANTICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Luſitanie, chez les Vettons, ſelon Ptolomée, *liv. XXI. c. v.* Plutarque l'appelle *Salmatica*, & dit que c'eſt une grande ville. Il eſt à croire que *Salmantica* ou *Salmatica* eſt Salamanque. (*D. J.*)

SALMASTRE, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie dans la Perſe, réſidence d'un kan qui y commande, à quatre journées de Tauris & à vingt-huit d'Alep. C'eſt, dit Tavernier, *l. III. c. iv.* une jolie ville ſur les frontieres des anciens Aſſyriens & des Medes, & la premiere de ce côté-là des états du roi de Perſe. Les guerres du dernier ſiecle & de celui-ci ont vraiſſemblablement ruiné cette ville. (*D. J.*)

SALME, ſ. m. (*Comm.*) en italien *ſalma*, meſure des liquides, dont on ſe ſert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du royaume de Naples. Le *ſalme* eſt de dix ſtars, & le ſtar de 32 pignatolis ou pots, qui font à-peu-près la pinte de Paris, ainſi le *ſalme* contient environ 320 pots ou pintes. *Salme* eſt auſſi un poids de 25 livres. *Salme*, c'eſt encore une meſure

ſure de grains dont on ſe ſert à Palerme. Le *ſalme* contient 16 tomolis, & le tomolis 4 mondels, 10 *ſalmes*. Deux ſeptiemes font le laſt d'Amſterdam. *Voy.* LAST. *Dict. de Comm. & de Trév.*

SALMERO, ſ. m. (*Ichtyol.*) eſpece de petit ſaumon de riviere ou de lac, qu'on trouve ordinairement près de la ville de Trente. Sa figure eſt longue & ovalaire, ſon muſeau eſt gros, ſa bouche eſt garnie de dents, ſa tête eſt ronde, ſon dos eſt noirâtre, ſes côtés ſont blanchâtres, ſon ventre eſt rouge. Ce poiſſon tient un peu de la truite. Sa chair a la couleur & le goût de celle du ſaumon ordinaire; elle eſt tendre, friable, nourriſſante, excellente à manger, mais de peu de garde. (*D. J.*)

SALMES, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Salme*, petite ville ou bourg de Lorraine au pays de Voſge, ſur les frontieres de la baſſe Alſace, près de la riviere de Bruſch, à 8 lieues de Strasbourg, à 22 de Nancy & à 14 de Marſal, avec titre de *comté*. *Long.* 24. 56′. *latit.* 48. 35′. (*D. J.*)

SALMI, ſ. m. (*Cuiſine.*) ragoût qu'on fait avec des bécaſſes, des alouettes, des grives, & autres pieces de gibier roties à la broche, dépecées enſuite & cuites ſur un réchaud avec du vin, des petits morceaux de pain, & autres ingrédiens propres à piquer le goût.

SALMIGONDI, ſ. m. (*Science étym.*) aſſaiſſonnement compoſé de différentes choſes. On diſoit du tems de Rabelais *ſalmigondin*; à préſent on ne connoît plus que le mot vulgaire *ſalmigondi*, qui eſt la même choſe que *pot pourri*. On dérive ce mot de *ſalgami conditum*. Les anciens ont appellé *ſalgamum* toutes ſortes de légumes, comme raves, choux, concombres, *&c.* que l'on mettoit dans un pot avec du ſel pour les conſerver; l'on s'eſt ſervi ſur cet exemple du mot *ſalmigondi*, pour exprimer des ragoûts compoſés de pluſieurs ſortes de choſes. (*D. J.*)

SALMONE, (*Géog. anc.*) ville ancienne du Péloponnèſe, dans la Piſatide, ſelon Strabon, *l. VIII.* Il dit qu'il y avoit une ſource de même nom, d'où ſort l'Enipe, nommé enſuite *Barnichius*, qui ſe va perdre dans l'Alphée. (*D. J.*)

SALMONÉE, ſ. m. (*Mythol.*) frere de Siſyphe, étoit fils d'Eole & petit-fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Elide juſqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir paſſer pour un dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, ſur lequel il faiſoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de ſon char il lançoit des torches allumées ſur quelques malheureux qu'il faiſoit tuer à l'inſtant, pour inſpirer plus de terreur à ſes ſujets. „ J'ai vu, dit Enée, dans les „ horreurs d'un cruel ſupplice, l'impie *Salmonée*, qui „ eut l'audace de vouloir imiter le foudre du maî- „ tre du monde: armé de feux, ce prince parcouroit „ ſur ſon char la ville d'Elis, exigeant de ſes ſujets „ les mêmes honneurs qu'on rend aux immortels. In- „ ſenſé, qui par le vain bruit de ſes chevaux & de „ ſon pont d'airain, croyoit contrefaire un bruit ini- „ mitable „! Mais Jupiter lança ſur lui le véritable foudre, l'inveſtit de flamme (ce n'étoient pas de vains flambeaux), & le précipita dans l'abime du Tartare. (*D. J.*)

SALMUNTI, (*Géog. anc.*) Σαλμοῦντι, ville maritime d'Aſie, où Alexandre aſſiſta à des jeux de théâtre. Diodore de Sicile la met ſur la mer Erythrée; mais cette mer s'étendoit au-delà du ſein perſique, & preſque juſqu'à l'Indus. Plutarque ſemble la mettre dans la Gédroſie, & Arrien dans la Caramanie. (*D. J.*)

SALNICH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, en Albanie; elle a ſa ſource dans les montagnes de la Chimera, & ſe jette dans le golphe de Veniſe. Les anciens l'ont connue ſous les noms de *Celydnus* & de *Pepilychnus*. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. anc.*) génit. *Salonis*, nom latin d'une riviere de l'Eſpagne tarragonoiſe. C'eſt aujourd'hui le *Xalon*. Martial, né à Bilbilis, lieu ſitué ſur cette riviere, en fait mention, *l. X. épig.* 103.

Municipes, auguſta mihi quos Bilbilis acri
Monte creat, rapidis quos Salo *cingit aquis*.

Il met, dans une autre épigramme, qui eſt la 104, cinq relais de Tarragone à Bilbilis & à *Salon*.

Illinc te rota tollet, & citatus
Altam Bilbilin & tuum Salonem
Quinto forſitan eſſendo videbis.

C'étoient les eaux de cette riviere qui donnoient une excellente trempe aux ouvrages d'acier que l'on faiſoit à Bilbilis. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Breſſan, ſur le lac, & à quatre lieues au nord-oueſt de Gardes. Elle communique ſon nom à tout le canton, qu'on nomme en italien *Riviera di Salo*; le mot de riviere ſe prend ici comme quand on dit la riviere du Levant, la riviere du Ponent, en parlant de la côte de Gènes. Comme ce canton eſt à couvert des vents du nord, à cauſe des montagnes, il eſt fertile en olives, citrons, grenades, oranges, *&c.* Ce canton eſt compoſé de trente-ſix communautés, qui reglent par un conſeil toutes les affaires qui s'y rapportent. *Long.* de la ville, 28. 7. *latit.* 45. 36.

Bonfadio, (Jacques) né dans cette ville, fut nommé hiſtoriographe de la république de Gènes, qui lui aſſigna une bonne penſion pour cette charge. Il mit au jour les cinq premiers livres des annales de cet état; mais il y parla ſi ſatyriquement de quelques illuſtres familles génoiſes, qu'elles en furent vivement irritées. On fit des recherches ſur la vie de l'auteur, & on le trouva coupable d'un crime qu'il faut taire, & pour lequel il eut la tête tranchée en 1551. Manuce reconnoît que Bonfadio écrivoit également bien en latin & en italien, *romano eloquio & etruſco præcellens*. On a de lui des poéſies dans ces deux langues. (*D. J.*)

SALOBRENA, (*Géog. mod.*) ou *Salobregna*, en latin *Selambina*, dans Ptolomée, *l. II. c. 6.* petite ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, ſur un rocher, proche la mer, à une lieue au couchant de Motril, avec un château fortifié, où on tient garniſon. *Long.* 13. 51. *latit.* 36. 16. (*D. J.*)

SALOIR, ſ. m. (*Chaircuiterie.*) vaiſſeau de bois où l'on garde le ſel. Les Chaircuitiers nomment auſſi *ſaloir*, le vaiſſeau où ils ſalent la chair de porc & les lards qu'ils coupent & débitent en fleches. Ces *ſaloirs* ſont ordinairement de bois, quelquefois ronds, & quelquefois longs en forme de coffres ou de cuves. Il y a auſſi des *ſaloirs* de terre cuite, dont l'ouverture eſt très-large. Les chairs ſalées ſe conſervent mieux dans ces derniers; mais outre qu'ils ſe caſſent aiſément, ils ne ſont pas capables de contenir beaucoup de chair. (*D. J.*)

SALOMON, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en latin *Salmonium*, ou *Salmonium promontorium*; il eſt à la pointe orientale de l'île de Candie, vers l'orient, à onze lieues de Sitia, entre le cap Sidero au nord, & le cap Sacro. (*D. J.*)

SALOMON, *les îles de*, (*Géog. mod.*) îles de la mer du ſud, ainſi nommées par Alvaro de Mendoça, qui les découvrit en 1567. Les principales ſont, dit-on, au nombre de dix-huit. La plus grande ſe nomme l'*île Iſabelle*, à laquelle on donne plus de cent lieues de tour. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que la plûpart des *îles de Salomon* ne ſont point découvertes, & que celles qui le ſont, ne ſont pas connues. Tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'en général l'air y eſt aſſez tempéré; mais on ne connoît ni le terroir, ni les habitans de ces îles. *Long.* ſelon Dudley, 152. 204. *latit.* 7. 23. (*D. J.*)

SALOMON, *les piſcines de*, (*Géog. mod.*) ou les lavoirs de *Salomon*, comme Maundrel les nomme. La deſcription qu'il en a donnée, & celle du P. Nau, jéſuite, ne s'accordent pas enſemble. Ce dernier les met à deux lieues de la ville de Thécua. Ces deux voyageurs cependant ne comptent que trois *piſcines de Salomon*, dont une partie a été creuſée dans la roche vive. Elles reçoivent leur eau d'une fontaine ſcellée qui eſt plus haute. On ignore qui eſt l'auteur de ces ſortes de réſervoirs d'eau; mais c'eſt vraiſſemblablement quelque calife. (*D. J.*)

SALON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la viguerie d'Aix, & traverſée par un bras de la Durance, appellée la *foſſe-Crapone*. *Salon* eſt à huit lieues au nord-oueſt d'Aix, & dépend d'Arles pour le ſpirituel. On voit dans l'égliſe des cordeliers le tombeau de Michel Noſtradamus, qui eſt mort dans cette ville. *Long.* 22. 48. *latit.* 43. 40.

Crapone (Adam de), gentilhomme natif de *Salon* dans le xvj. ſiecle, ſe diſtingua ſingulierement par ſes connoiſſances de la méchanique hydraulique. Il exécuta en ce genre des ouvrages dignes de mémoire; il fit écouler les eaux croupiſſantes de Fréjus, ce qui rendit l'air de cette ville plus ſain. Il imagina & travailla en 1558 au canal de Provence, appellé de ſon nom le *canal Caprone*; c'eſt un canal de ſix lieues au-deſſus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des

des campagnes ſtériles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France, & le roi Henri II. avoit même commencé à y faire travailler; mais la grande capacité de Crapone lui fut fatale: car ayant été envoyé à Nantes en Bretagne pour y démolir les travaux d'une citadelle qu'on avoit exécutée ſur un méchant terrain, il fut empoiſonné dans la quarantieme année de ſon âge, par les premiers entrepreneurs de cette citadelle. (*D. J.*)

SALONA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, dans la Livadie, près du golphe du même nom, ſur une petite riviere, à dix-huit lieues au nord-eſt de Lépante. Elle eſt habitée en partie par les Turcs, qui y ont ſept moſquées, & par les Grecs, qui y ont ſix égliſes, avec un évêque ſuffragant d'Athènes.

Salona n'eſt point l'ancienne Delphes, ville de la Phocide; mais c'eſt *Amphiſa*, comme M. Spon l'a prouvé par une belle & grande inſcription latine, qu'il trouva dans une des égliſes de la ville; cette inſcription étoit un reſcrit du proconſul romain Decimius Secundinus, qu'il adreſſoit aux habitans d'Amphiſa. *Long.* 40. 35. *latit.* 38. 50. (*D. J.*)

SALONE, *Salona*, (*Géogr. anc. & mod.*) ancienne ville maritime de la Dalmatie. Elle eſt nommée *Colonia-Martia*, *Julia Salona*, dans une inſcription rapportée par Gruter, *p.* 23. *n°.* 12.

Spon décrit ainſi les reſtes de cette ville. *Salone* étoit, dit-il, un ville fameuſe dans l'antiquité, mais nous n'y trouvâmes que des maſures, & il n'y a plus qu'une égliſe avec quatre ou cinq moulins. Les villes périſſent, auſſi-bien que les hommes. Elle étoit dans une belle plaine à deux milles de la montagne Morlaque qu'elle avoit au nord, & s'étendoit juſqu'à un petit golfe qui étoit ſon port, dans lequel va tomber la petite riviere qui paſſe au milieu & où l'on pêche des truites. Elle eſt dans une égale diſtance de Cliſſa & de Spalatro, environ à 4 milles de l'un & de l'autre. Elle pouvoit avoir 8 à 9 milles de tour; mais ceux du pays diſent qu'elle en avoit davantage.

Le chemin qui va de *Salone* à Cliſſa portoit anciennement le nom de *via Gabiniana*, comme on l'apprend d'une inſcription antique; Cliſſa a ſuccédé à l'*Andetrium* des anciens. Zonare rapporte que Dioclétien ſe retira à *Salone*, ἐν Σαλῶνι, ville de Dalmatie où il étoit né; auſſi un de nos poëtes fait-il dire à cet empereur dans la tragédie de Gabinie,

Salone *m'a vu naître, & me verra mourir*.

On nous repréſente communément Dioclétien comme un ennemi mortel des chrétiens, & ſon regne comme un ſaint Barthelemi continuel. C'eſt néanmoins ce qui eſt entierement contraire à la vérité. Les fideles jouirent de la plus grande liberté pendant vingt ans ſous cet empereur, & ne furent maltraités ſous lui que pendant deux années. Encore Lactance, Euſebe & l'empereur Conſtantin imputent ces violences au ſeul Galerius, & non à Dioclétien. Il n'eſt pas en effet vraiſſemblable qu'un homme aſſez philoſophe pour renoncer à l'empire l'ait été aſſez peu

pour être un perſécuteur fanatique. Concluons que l'ere des martyrs qui commence à l'avénement de Dioclétien, n'auroit dû être datée que deux ans avant ſon abdication, puiſqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans. C'eſt la réflexion de l'auteur de l'*Eſſai ſur l'Hiſtoire univerſelle*. (*D. J.*) (1)

SALONIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Bithynie, ſelon Etienne le Géographe. Elle eſt nommée ſimplement *Salon* Σαλων, par Strabon, *l. XII. p.* 565, qui dit qu'aux environs il y avoit des pâturages excellens, où l'on nourriſſoit des troupeaux de vaches dont le lait ſervoit à faire un fromage renommé, que l'on appelloit *fromage ſalonite*. (*D. J.*)

SALONICKI *ou* SALONICHI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, au fond d'un golfe de même nom, & capitale de la Macédoine, près de la riviere de Vardari, à 50 lieues au ſud-oueſt de Sophie.

Cette ville autrefois grande & magnifique, connue ſous le nom de *Theſſalonique*, eſt encore peuplée & marchande. Les Juifs y font preſque tout le commerce qui conſiſte en ſoie, laine, coton, cuirs, *&c.* ils y ont pluſieurs ſynagogues; les Grecs y ont auſſi quelques égliſes, avec un archevêque. *Longitude*, ſuivant le P. Feuillée, Lieutaud, Deſplaces & Caſſini, 40. 39′. 30″. *latit.* 40. 41′. 10.

Le gouverneur de *Salonicki* porte le titre de *moula*, & ſa charge le met en haute conſidération à la porte. Dans le tems qu'Andronic voulut s'emparer de l'empire, *Salonicki* fut priſe par Guillaume, roi de Sicile. Elle revint enſuite ſous la domination d'Andronic Paléologue, empereur de Conſtantinople, qui, pour s'unir à la république de Veniſe, lui céda les droits qu'il avoit ſur *Salonicki*; mais Veniſe en jouit à peine deux ans. Le ſultan turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foibleſſe des habitans qui n'étoient pas en état de lui réſiſter. Il envoya un de ſes généraux s'emparer de cette ville, dont il eſt reſté maître; il accorda la tolérance de religion aux Grecs & aux Juifs, & *Salonicki* redevint floriſſante. (*D. J.*)

SALONICKI, LE GOLPHE DE, (*Géogr. moderne.*) golfe de la Macédoine dans l'Archipel; c'eſt le golfe Therméen des anciens, en latin *Thermeus* ou *Thermaïcus ſinus*. Il prend aujourd'hui ſon nom de la ville *Salonicki*, la ſeule qui ſoit ſur ſes bords. Le P. Coronelli donne 140 milles de longueur à ce golfe, qui par ſon expoſition aux vents eſt périlleux pour ceux qui y naviguent. (*D. J.*)

SALONITA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar qui croît de la hauteur d'une toiſe. C'eſt une eſpece de tithimale qui n'a qu'une ſeule tige qui porte à ſa cime douze ou quinze feuilles en bouquet ſemblables à celles du lauréole. Ses fleurs ſont de couleur de chair.

SALOPIA, (*Géog. anc.*) 1°. nom latin de la ville de Shrewsburi. Quelques livres la nomment auſſi *Salop*. 2°. Nom latin de Shropshire, que l'on appelle auſſi la *province de Salop*. Ainſi ce nom latin ſert également à cette province & à ſa capitale. *Voyez* SHREWSBURI. (*D. J.*) Qqq 2 SA-

(1) *L'auteur de l'eſſai ſur l'hiſtoire univerſelle* n'eſt pas en matiere de critique & d'authenticité celui, ſur la foi duquel on doit ſe repoſer, & dont les reflexions doivent excluſivement prévaloir à l'autorité de tant d'autres hiſtoriens qui ont écrit ſur le même ſujet. C'eſt donc à ces hiſtoriens que je renvoie le lecteur, & ſur-tout aux hiſtoriens ecléſiaſtiques pour ce qui regarde les matieres dont il eſt ici queſtion. Pour ce qui regarde néanmoins la philoſophie de Dioclétien, je ne crois pas hors de propos de citer ici ce qu'en dit M. le Beau, qui n'eſt pas un hiſtorien ecléſiaſtique, & qui vaut bien *l'auteur de l'eſſai ſur l'hiſtoire univerſelle*. Faiſant donc le portrait du caractere de Dioclétien dans l'introduction à ſon hiſtoire du bas empire, il s'exprime ainſi. „ C'étoit un Dalmate „ (Dioclétien) né dans l'obſcurité, mais qui s'étant formé au me„ tier de la guerre ſous Aurélien & ſous Probus étoit parvenu aux „ premiers emplois. Grand homme d'état & grand capitaine: in„ trepide dans les combats, mais timide dans les conſeils par un excès „ de circonſpection & de prudence: d'un génie étendu, penétrant, „ prompt à trouver des expediens, & habile à les mettre en œu„ vre: doux par tempérament, cruel par polytique & quelquefois „ par foibleſſe: avare & aimant le faſte; ſacrifiant le bien d'au„ trui pour fournir à ſon luxe, ſans diminuer ſes tréſors: adroit „ à déguiſer ſes vices, & à rejetter ſur les autres tout ce qu'il „ faiſoit d'odieux: &, ce qui marque d'avantage ſon habileté, c'eſt „ qu'ayant communiqué ſa puiſſance à Maximien & à Galere, qui, „ feroces & audacieux, ſembloient être de caractere à ne reſpec„ ter perſonne, il demeura le maître du premier, après en avoir „ fait ſon collegue, & ſut long tems tenir l'autre dans une ju„ ſte ſubordination. Et plus bas: „ les vices decouverts de l'un „ (Maximien) aſſocié par Dioclétien à l'empire, donnoient du lu„ ſtre aux fauſſes vertus de l'autre (Dioclétien même). Maximien „ ſe préſentoit de grand cœur à l'exécution de toutes les cruau„ tés que Dioclétien jugeoit néceſſaires; & la comparaiſon qu'on „ faiſoit des deux Princes tournoit toute entiere à l'avantage du „ dernier: on diſoit que Dioclétien ramenoit l'âge d'or, & Ma„ ximien le ſiecle de fer. „ Voilà ce qui forme un philoſophe à la façon de penſer de l'auteur de l'éſſai ſur l'hiſtoire univerſelle. Dioclétien abdiqua à la verité l'empire, mais on ſait bien qu'il y fut forcé par ſes infirmités, par les orages qu'il prévoyoit par les ménaces de Galere, ce qui eſt bien plus capable de déterminer tout homme qui n'a pas un grand fond de philoſophie, par la force & par les armes, qui eurent toujours bien plus d'empire ſur lui que les loix & la philoſophie, lors même que celles-ci s'expliquoient clairement. En 305. Dioclétien ayant donc aſſemblé ſes troupes près de Nicomédie, leur déclare en pleurant que ſes infirmités l'obligent de remettre l'empire à des princes plus capables de le ſoutenir, quitte ſon manteau de pourpre, prend le chemin de *Salone*, où malgré ſon affoibliſſement il trouve encore dans ſon eſprit aſſez de force pour étouffer pendant plus de huit ans, des regrets qui n'éclaterent que dans les derniers momens de ſa vie, qu'il finit en ſoupirant, gemiſſant, pleurant, ſe roulant tantôt ſur le lit, tantôt ſur la terre, enfin ſe faiſant mourir de faim, quelques-uns diſent, de poiſon. Voici encore de quoi expliquer de quelle maniere on peut attribuer à Dioclétien la perſécution preſque générale que Maximien exerça en 286. le premier an de ſon regne & le troiſieme de Dioclétien, dans les Gaules contre les chrétiens, dont il étoit ennemi declaré. C'eſt qu'on a rapporté à cette époque les Martyrs perſécutés dans la dixieme année de ſon regne, attendu que les édits publiés en 303 ne furent point exécutés dans les Gaules. (Z)

SALORGE, ſ. f. (*Commerce de ſel.*) amas de ſel ou eſpeces des meules de ſel deſtinées pour en faire commerce. L'ordonnance des gabelles défend d'avoir des *ſalorges* plus près de cinq lieues des greniers de la ferme.

On nomme *ſalorges* à Nantes, & dans pluſieurs autres lieux de la Bretagne, les magaſins ou les marchands qui font le commerce des ſels ont coutume de mettre & conſerver leurs ſels. Il en eſt parlé dans la pancarte ou tarif de la prevôté de Nantes. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

SALPA, ſ. f. (*Icthiolog.*) c'eſt un poiſſon de mer gros, long, & reſſemblant à la merluche: il vit d'algue & de mouſſe marine. On le fait ſécher juſqu'à le rendre auſſi dur que du bois, enſorte que pour l'attendrir & le pouvoir manger, il faut le battre quelque tems à coups de maillets. (*D. J.*)

SALPE, *voyez* SAUPE.

SALPETRE, ſ. m. (*Chimie.*) *voyez l'article* NITRE. Le *ſalpêtre* eſt un ſel moyen dont on tire par l'analyſe un alkali fixe aſſez ſemblable au ſel gemme, & un acide volatil qui en fait la principale partie, & d'où naiſſent les propriétés qui le diſtinguent d'un autre ſel.

Ces propriétés ſont de ſe cryſtaliſer en aiguilles, d'exciter un ſentiment de fraîcheur ſur la langue, & de ſe décompoſer par le contact d'un phlogiſtique allumé, auquel ſon acide s'unit & ſe diſſipe avec bruit.

Ce ſel ſe forme ſur la ſuperficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries, & autres lieux couverts imprégnés de ſubſtances végétales & animales, & où l'air a accès. Les vieux murs formés de matieres qui ont éprouvé l'action du feu, comme le plâtre & la chaux, en contiennent auſſi beaucoup.

L'air, ſuivant le célebre M. Hellot, eſt l'agent principal qui forme ce ſel, non qu'il en contienne en ſoi, mais comme développant par une ſorte de fermentation qu'il excite dans ces matieres, les principes prochains du nitre qui y ſont renfermés; de même dans le ſuc des raiſins ce n'eſt point l'air qui y dépoſe le ſpiritueux inflammable, mais il le développe & le fait en quelque façon éclore par la fermentation; & aucun art n'auroit pû l'en tirer ſans ſon entremiſe.

On peut augmenter la quantité du *ſalpêtre* que les terres produiſent naturellement, en les abreuvant d'eaux provenant de la putréfaction d'animaux & de plantes; mais il faut que ces terres ſoient à couvert, pour les garantir de la pluie, qui diſſoudroit & entraîneroit le *ſalpêtre* à meſure qu'il ſe formeroit, & que le lieu ſoit frais, pour le condenſer & lui faire prendre corps. Par la même raiſon les terres expoſées à la pluie ne donnent aucun *ſalpêtre*: on n'y trouve en les leſſivant & après l'évaporation, qu'une matiere graſſe & un peu de ſel approchant du ſel gemme.

Il faut auſſi remuer ſouvent les terres à la pelle, pour donner lieu à l'air de les pénétrer, & d'y développer les principes nitreux; plus elles ſeront remuées, plus elles produiront de *ſalpêtre*: dans celles qui ne le ſont point, il ne s'en forme qu'à la ſuperficie. On commence au bout de deux mois à y trouver du *ſalpêtre*, & elles en acquierent toujours juſqu'à ce qu'elles en ſoient entierement raſſaſiées.

L'auteur de cet *article* vient de découvrir que le ſel commun avoit auſſi la propriété de produire du *ſalpêtre*: que ſon acide devenoit nitreux, & qu'il en acquéroit toutes les qualités par l'entremiſe de l'air, étant mêlé avec de la terre.

Pour s'en aſſurer par l'expérience, il a pris de la terre de jardin & en a fait cinq tas égaux dans un lieu couvert.

Le premier a été exactement leſſivé à froid, & on n'y a ajouté aucune autre matiere qu'un peu d'eau pure dont on l'a arroſé lorſque la terre a paru trop deſſéchée.

Le ſecond a été laiſſé tel qu'il étoit ſortant du jardin; on l'a ſeulement arroſé de tems en tems d'un peu d'eau pure comme le premier.

Le troiſieme a été différentes fois humecté d'urine.

Le quatrieme a été humecté par égale portion d'urine & d'eau, dans laquelle on avoit fait diſſoudre du ſel commun juſqu'à ſaturation.

Et le cinquieme a été ſeulement humecté d'eau ſalée.

On a remué ces terres à la pelle trois fois la ſemaine pendant ſix mois; & au bout de ce tems les ayant leſſivées, elles ont donné du *ſalpêtre* dans les proportions ci-après; ſavoir,

Le premier tas . . . . 1.
Le deuxieme, ... 2.
Le troiſieme, ... 3.
Le quatrieme, ... 6.
Et le cinquieme, ... 4.

Ces expériences, qui prouvent une ſorte de converſion du ſel commun en *ſalpêtre*, font préſumer que ces ſels pourroient bien être les mêmes dans leur principe, & qu'ils ne different entr'eux que par une plus grande quantité d'acide volatil qu'une fermentation plus parfaite fournit au *ſalpêtre*.

Deux obſervations paroiſſent encore appuyer cette conjecture; la premiere eſt que le *ſalpêtre* ſe rapproche du ſel commun à meſure qu'on le dépouille de ſon acide, & qu'il devient ſemblable à ce ſel lorſqu'il en eſt preſqu'entierement dépouillé; & qu'au contraire le ſel commun ſe nitrifie à meſure que la fermentation lui fournit cet eſprit acide.

La ſeconde eſt qu'il ne ſe forme jamais de *ſalpêtre* ſans ſel commun, même dans la terre qui auroit été exactement leſſivée & dépouillée de l'un & de l'autre de ces ſels. Ces faits rendent aſſez probable l'opinion que le ſel commun n'eſt qu'un nitre imparfait.

Peut-être pourroit-on tirer parti de cette découverte, en établiſſant des halles ou angards, pour y former du *ſalpêtre* avec les matieres & par les moyens qui viennent d'être indiqués: il couteroit peu d'en faire l'expérience dans un ſeul angard; & en calculant d'après les épreuves que l'on y feroit, on verroit quel ſeroit l'objet du produit du *ſalpêtre*, & de l'économie des frais de formation.

Si la choſe ſe trouvoit praticable, & qu'en multipliant les angards on pût ſe procurer à moins de frais la quantité de *ſalpêtre* que l'on voudroit, il en réſulteroit encore les avantages ci après.

1°. De ne plus tirer de *ſalpêtre* de l'étranger.

2°. Que les payſans ne ſeroient plus expoſés à voir tous les lieux bas de leurs maiſons bouleverſés par les ſalpetriers, ou à leur donner de l'argent pour en être exemptés, ſous prétexte que les terres ne ſont pas bonnes.

3°. Que les terres ſalpêtreuſes étant un excellent engrais, les payſans s'en ſerviroient très-utilement pour fertiliſer leurs champs, s'ils en connoiſſoient la propriété, & s'ils ſavoient que de nouvelles terres miſes à la place de celles-ci, auroient acquis au bout de deux ans pour les caves & celliers, & d'une année pour les étables & écuries, aſſez de nitre pour tenir lieu du meilleur fumier: mais ils ne le ſoupçonnent pas; & ſi la choſe avoit lieu, il faudroit les en inſtruire, les ſeigneurs décimateurs y ſeroient intéreſſés.

Le *ſalpêtre* ſe tire des terres par le moyen d'une leſſive à froid; pour faciliter l'écoulement des eaux, & empêcher que la terre ne bouche le trou du cuvier, on place dedans au-devant du trou, une piece de fond de tonneau en travers, & on remplit l'intervalle avec de petites pierres ou menus platras; on y met des cendres à-peu-près la ſixieme partie de ſa hauteur, en même tems qu'elles ſervent à dégraiſſer le *ſalpêtre*, elles fourniſſent à la partie acide l'alkali fixe dont elle pourroit manquer; il n'en faut cependant pas trop mettre, une plus grande quantité l'abſorberoit; on acheve de remplir le cuvier de terres ſalpêtreuſes, ou de platras broyés & paſſés à la claie. Lorſque c'eſt de la terre, elle doit auparavant avoir été bien ameublie, & il faut la mettre très-légérement dans le cuvier; car pour peu qu'elle fût preſſée, l'eau ne paſſeroit point, ou ne paſſeroit que très-lentement. On la couvre de paille pour empêcher que l'eau ne la comprime lorſqu'on la verſe deſſus; on y coule peu-à-peu la quantité d'eau néceſſaire pour diſſoudre le *ſalpêtre*, & pour rendre cette eau plus chargée de nitre, on la paſſe ſur un ſecond cuvier à meſure qu'elle s'écoule du premier, de même du ſecond ſur un troiſieme, & du troiſieme ſur un quatrieme. Elle eſt alors chargée de *ſalpêtre* autant qu'elle le peut être ſi les terres ſont bonnes. De ce quatrieme cuvier on la porte dans une chaudiere ſur le feu, où on la fait bouillir en l'écumant avec ſoin, juſqu'à ce qu'elle ait pris aſſez de conſiſtance pour ſe congeler lorſqu'on en laiſſe tomber une goutte ſur une aſſiete; alors on la tranſvaſe dans un vaiſſeau appellé *rapuroir*, on l'y laiſſe une demi-heure pour qu'elle y dépoſe ſes impuretés. Du rapuroir, & avant qu'elle ſoit refroidie, on

la

la verſe dans des baſſins où le *ſalpêtre* ſe forme en cryſtaux dès qu'il eſt froid. On met égoutter les baſſins le cinquieme jour, & l'eau qui en ſort appellée *eau-mere*, eſt portée avec les écumes ſur les terres deſtinées à être leſſivées, qu'elles bonifient; ce *ſalpêtre* eſt appellé *de la premiere cuite*.

Cette cuite produit toujours une certaine quantité de ſel commun, qui ſe forme au fond de la chaudiere, & que l'on en retire avec une écumoire avant de mettre la cuite dans le rapuroir.

Il eſt à remarquer que le ſel commun lorſqu'il ſe trouve en grande quantité, comme dans la premiere cuite, ſe forme toujours avant le *ſalpêtre*; & que lorſqu'il ſe trouve en petite quantité, comme dans la deuxieme & dans la troiſieme cuite, c'eſt le *ſalpêtre* qui ſe forme le premier, & le ſel commun reſte diſſous dans l'eau mere de ces cuites; ou alors il ſe formeroit le premier ſi on cuiſoit cette eau mere, attendu qu'il y ſeroit en grande quantité, à proportion de l'eau & du *ſalpêtre*. S'il arrivoit que le ſel commun ſe formât conſtamment le premier, il y auroit à dire qu'il faut une plus grande quantité d'eau pour le tenir en diſſolution, que pour y tenir le *ſalpêtre*, par la raiſon que le ſel commun ne ſe diſſout pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante que dans l'eau froide, tandis que l'eau froide raſſaſiée de *ſalpêtre*, peut en diſſoudre deux fois plus en la faiſant chauffer. Mais pourquoi cette cauſe ayant ſon effet en grand, ne l'a-t-elle pas en petit? Seroit-ce que la petite quantité de ſel commun étant répandue dans une grande quantité de *ſalpêtre*, les parties de ſel s'y trouvent trop éloignées & trop embarraſſées dans celles du *ſalpêtre* pour ſe réunir & ſe cryſtalliſer?

On purifie le *ſalpêtre* en le faiſant fondre dans de l'eau & le faiſant bouillir juſqu'à ce qu'il ſe forme une pellicule deſſus; un peu d'alun que l'on y jette pendant qu'il bout, tant à la premiere cuite qu'aux deux autres, y forme beaucoup d'écume que l'on ôte; c'eſt le meilleur procédé pour le dégraiſſer & le purifier. On y emploie auſſi la colle-forte, mais avec moins d'effet. La pellicule étant formée, on le verſe dans des baſſins où il ſe cryſtalliſe preſqu'auſſitôt: on le met égoutter le troiſieme jour, & l'eau qui en ſort eſt jettée ſur les terres.

La troiſieme cuite, ou ſeconde purification, ſe fait de même.

Avant que de décharger les cuviers pour y mettre de nouvelle terre, on y repaſſe de l'eau pure pour achever d'en enlever le *ſalpêtre*, & cette eau qu'on appelle *le lavage*, eſt employée pour le leſſivage ſuivant qu'elle fortifie.

Les terres ſalpêtreuſes donnent communément un gros de *ſalpêtre* par livre de terre, & les meilleures un gros & demi.

Les vaiſſeaux dans leſquels on forme & on purifie le *ſalpêtre*, doivent être plutôt profonds que larges; il s'en diſſipe beaucoup en bouillant, & l'on a remarqué que ce déchet ſe fait en raiſon de la ſurface de l'eau.

En raffinant le *ſalpêtre* on ſe propoſe d'en avoir un des plus purs, ou qui ait le moins qu'il eſt poſſible de ſubſtances étrangeres.

Le *ſalpêtre* brut, ou de la premiere cuite, tel qu'il ſort des plâtres, contient quatre ſubſtances différentes, du *ſalpêtre*, du ſel marin, une eau mere & une matiere graſſe.

De ces trois ſels il n'y a que le *ſalpêtre* qui ſoit inflammable, & conſéquemment il eſt auſſi le ſeul qui ſoit propre à faire la poudre à canon.

Le ſel, ou ſel marin, n'étant point ſuſceptible d'inflammation, ne peut contribuer à celle de la poudre; au contraire il lui eſt très-préjudiciable, non ſeulement parce qu'il diminue la quantité du *ſalpêtre* dans la poudre, mais ſur-tout parce qu'il attire l'humidité de l'air, & rend par-là la poudre humide & lui fait perdre ſon activité.

L'eau mere eſt une liqueur qui reſte à la fin de tous les différens travaux de l'affinage du *ſalpêtre*, & qui ne ſe congele, ou ne ſe cryſtalliſe point, comme font le *ſalpêtre* & le ſel. Cette eau contient en ſolution un vrai ſel moyen, tels que ſont le *ſalpêtre* & le ſel. Ce ſel de l'eau mere eſt formé par l'union des eſprits ou acides du *ſalpêtre*, & du ſel unis à une terre calcaire, ou telle que la craie. Elle peut être deſſéchée par des ébullitions ſuivies; mais auſſitôt qu'elle eſt expoſée au contact de l'air, elle en attire l'humidité, & ſe réſout entierement. La poudre fabriquée avec un *ſalpêtre* qui contient de cette eau mere, devient humide très-facilement, ce qui eſt un défaut eſſentiel.

La matiere graſſe qui ſe trouve avec le *ſalpêtre*, quoique combuſtible, ne peut contribuer à l'inflammation du *ſalpêtre*: les huiles ou graiſſes ne l'enflamment point; il faut pour y parvenir que les charbons des végétaux ſoient parfaitement brûlés & privés d'huile. Cette matiere graſſe reſtant unie au *ſalpêtre*, l'empêche de s'égoutter & de ſe ſécher, & le rend propre à reprendre de l'humidité.

Si le *ſalpêtre* brut ou d'une premiere cuite, à la quantité de 3600 livres, eſt diſſous dans de l'eau, cuit & clarifié par la colle, & mis en cryſtalliſation ou congelation, le *ſalpêtre* qu'on obtiendra par cet affinage s'appellera *ſalpêtre de deux cuites*.

Ce *ſalpêtre* d'une deuxieme cuite, diſſous de nouveau dans de l'eau, cuit, & clarifié à la colle, & mis à cryſtalliſer, donnera un nouveau *ſalpêtre* qu'on appellera *ſalpêtre de la troiſieme cuite*: tel que les ordonnances le demandent pour la fabrication de la poudre à canon; ce *ſalpêtre* ſera à la quantité de 1988 livres, & l'on employera ſix heures ou environ à faire ces deux cuites.

Si les liqueurs reſtantes de ces différens travaux, & que les ouvriers appellent *eaux*, ſont miſes enſemble à cuire, clarifiées à la colle, & après avoir été congelées, ſi elles ſont égouttées, elles donneront un *ſalpêtre*, brut ou de la premiere cuite. Ce *ſalpêtre* de nouveau raffiné en donnera d'une ſeconde cuite. Enfin ce nitre de deux cuites pareillement affiné, fournira 392 livres d'un *ſalpêtre* de trois cuites.

A chaque cuite de ce deuxieme affinage, on aura en même tems que le *ſalpêtre*, 427 livres de ſel qui ſe cryſtalliſera au fond des chaudieres. Les eaux étant bouillantes, le ſel marin a la propriété de ſe congeler au fond des vaiſſeaux qui ſervent à l'évaporation ou cuite; au lieu que le *ſalpêtre* pour ſe congeler demande le refroidiſſement: l'art a donc profité des différentes propriétés de ces ſels pour les partager.

Les eaux qui proviennent du dernier affinage donneront par la cuite, la clarification & la congelation un nitre brut, qui raffiné encore deux fois, de même que dans les deux raffinages précédens, rendra un *ſalpêtre* de trois cuites, peſant 81 livres.

Si l'on cuit & congele encore toutes les eaux reſtantes des derniers affinages, elles donneront un pain de *ſalpêtre* brut de 67 livres. On pourroit pourſuivre le raffinage de ce *ſalpêtre* juſqu'à zero.

La quantité de ſel provenu de ces derniers affinages ſera de 177 livres; & les écumes ſeront du poids de 171 livres.

La premiere obſervation que nous avons à faire ſur la fabrication du *ſalpêtre* par ces moyens, c'eſt qu'il ſera bien préparé & fabriqué, les congelations en ſeront parfaites, les cryſtaux bien formés & très-gros, & donneront par conſéquent des pains durs & ſolides, ce qui fera qu'ils s'égoutteront parfaitement, & ne conſerveront preſque rien des eaux. Ce *ſalpêtre* ainſi fabriqué, pourra ſe garder long-tems, & ſera peu ſuſceptible des impreſſions de l'air.

Parmi pluſieurs moyens que la Chimie fournit pour connoitre la quantité du ſel marin contenue dans le *ſalpêtre*, il faut préférer la cryſtalliſation qui eſt la voie la plus ſimple, la plus facile & la plus vraie.

Toutes les expériences ſur les *ſalpêtres* de différens affinages, ſe réduiſent à les raffiner de nouveau en petit, pour en ſéparer le ſel & l'eau mere, de même qu'on fait dans les travaux en grand.

Si vous faites diſſoudre une quantité donnée de *ſalpêtre* dans l'eau, cuire ou évaporer, & mettre enſuite dans un lieu frais pour s'y congeler; la liqueur reſtante, ou la ſolution de *ſalpêtre* de nouveau évaporée, & de-là miſe à congeler, & que vous réïtériez ainſi la cryſtalliſation juſqu'à neuf fois, le *ſalpêtre* cryſtalliſant de la ſorte peu-à-peu, & en petite quantité chaque fois, le ſel ſe dégagera mieux d'avec lui, & ne paroîtra que dans les dernieres cryſtalliſations ſuivant qu'il eſt plus ou moins abondant; car s'il y en a très-peu, il ne paroîtra avec l'eau mere qu'à la derniere cryſtalliſation. Tel eſt le moyen que l'on emploie en Chimie pour avoir un *ſalpêtre* abſolument pur.

Le *ſalpêtre* de trois cuites du premier affinage, diſſous à une quantité comme dans l'eau, & cryſtalliſé neuf fois, ne donnera dans la derniere cryſtalliſation qu'un veſtige de ſel, c'eſt-à-dire à-peine quelques grains ſenſibles, avec un peu plus d'eau mere que ne le fait d'ordinaire le *ſalpêtre* qu'on vend à l'arſenal, où il y a ſouvent des cuites qui ne donnent aucun veſtige d'eau mere.

Si le *ſalpêtre* de trois cuites du deuxieme affinage eſt traité de même que celui du premier, le ſel paroîtra à la derniere ou neuvieme cryſtalliſation, en quantité un peu moindre que dans le *ſalpêtre* du premier affinage; ce ne ſera, pour ainſi dire, qu'une trace de ſel, l'eau mere ſera à-peine ſenſible.

Le *ſalpêtre* de trois cuites du troiſieme affinage, cryſtalliſé comme les autres, le ſel ne paroîtra qu'à la derniere cryſtalliſation, à-peu-près en même quantité que celui du *ſalpêtre* du premier affinage; il n'y aura preſque pas d'eau mere.

L'eau mere à la quantité de 7 livres, 5 onces, donnera à la faveur de l'évaporation, une demi-once de *ſalpêtre*, & preſque 6 onces de ſel; le reſte de la liqueur ſera ce qu'on appelle *l'eau mere*, qui ne cryſtalliſe point.

Le tems employé pour les trois affinages ſera de 4 jours & demi, & 25 minutes.

Le *ſalpêtre* de ces trois raffinages ſera auſſi parfait qu'il le puiſſe être, & l'on aura conſommé 2638 liv. de bois: employé 3600 liv. d'eau, 9 liv. 10 onces de colle: travaillé 108 heures 25 minutes, ou 4 jours 12 heures 25 minutes: & obtenu 2461 liv. de *ſalpêtre* raffiné: de *ſalpêtre* brut, provenu des cuites d'eau, 67 livres: d'eaux meres reſtées des opérations, 28 liv. 8 onces: de ſel produit net, 604 liv. enfin des écumes, 171 liv.

Le *ſalpêtre* doit être de la troiſieme cuite pour être employé à la compoſition de la poudre, & à celle des feux d'artifice; pour ce dernier uſage on le pile dans un mortier, ou on le broie ſur une table de bois dur avec une molette, & on le paſſe au tamis de ſoie; plus il eſt fin & ſec, & plus il a d'effet; il eſt par lui-même incombuſtible, & lorſqu'il s'enflame & fuſe, c'eſt à l'occaſion de la matiere à laquelle il touche, comme lorſqu'il eſt mis ſur une planche ou ſur des charbons, l'air ſubtil qu'il contient, ſe dévelopant par l'action du feu, exalte les parties ſulfureuſes que ces matieres contiennent, dont il pénetre les pores; elles ſe changent en flamme & emportent avec elles les parties du *ſalpêtre* que leur action a diviſées; ſi au contraire il eſt mis ſur quelque choſe d'incombuſtible & dénuée de ce ſoufre, comme ſur une pelle ou ſur une tuile rougie au feu, il fond ſimplement ſans s'enflammer & ſe reduit en liqueur, il prend corps en refroidiſſant & forme un ſel plus dur & plus ſolide qu'il n'étoit auparavant, & qui eſt également propre aux mêmes uſages, étant ce qu'on appelle *ſalpêtre* en roche, il ſe rafine même par cette fuſion, on en prépare en quelques endroits pour faire de la poudre de chaſſe en le faiſant fondre au feu & ſans eau; on jette un peu de ſoufre deſſus pendant qu'il eſt en fuſion pour achever de le dégraiſſer, le ſoufre brûle avec ce qui peut y être reſté de graiſſe, ſans allumer le *ſalpêtre;* cette opération ne pourroit ſe réiterer ſans l'affoiblir, attendu que n'y ayant plus rien d'onctueux, les eſprits auroient plus de facilité à s'en dégager, & qu'il s'en évaporeroit beaucoup.

Salpêtre, *à la Monnoie;* on appelle *affiner au ſalpêtre* l'affinage de l'argent qui ſe fait avec ce ſel ou nitre; l'affinage de l'argent par le *ſalpêtre* ſe fait ainſi. On ſe ſert d'un fourneau à vent; on y met un creuſet, on le charge d'environ 40 marcs de matiere d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matiere eſt en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuſet, on braſſe bien la matiere en bain, *voyez* Brassoir, puis on retire le creuſet du feu, on verſe enſuite cette matiere par inclination dans un bacquet plein d'eau commune, pour la réduire en grenaille. Après lui avoir donné trois feux, on laiſſe refroidir le creuſet ſans y toucher, on le retire, enfin on le caſſe, & on y trouve un culot dont le fond eſt d'argent fin, & le deſſus de craſſe de *ſalpêtre* avec l'alliage de l'argent.

SALPETRIERE, ſ. m. (*Architect.*) grande ſalle d'un arſenal, au rez-de-chauſſée, où ſont ordinairement pluſieurs rangs de cuves & de fourneaux pour faire le ſalpêtre. Telle eſt la *ſalpêtriere* de l'arſenal de Paris. (*D. J.*)

SALPINATES, les (*Géog. mod.*) ancien peuple d'Italie. Ils s'unirent avec Vulſinius, pour faire la guerre aux Romains, ſelon Tite-Live, *liv. III.* (*D. J.*)

SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, épithete des muſcles qui s'attachent à la portion voiſine & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & ſe terminent à la ligne blanche du pharinx; c'eſt une portion du ſpheno-ſalpingo-pharingien. *Voyez* Pharinx *&* Spheno-salpingo-pharingien.

SALPINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcle de la luette, qui viennent en partie de l'os ſphénoïde, & ſur-tout de la partie poſtérieure & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & s'inſerent à la partie poſtérieure de la luette.

On les appelle auſſi *petro-ſalpingo-ſtaphilins* ou *périſtaphilins internes*.

SALSEPAREILLE, ſ. f. *ſmilax*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil de cette fleur devient dans la ſuite un fruit mou ou une baie arrondie, & remplie d'une ſemence ordinairement ronde ou ovoïde. Tournefort, *inſt. rei herb. app.* *Voyez* Plante.

SALSES, (*Géog. mod.*) en latin *Salſulæ*, fortereſſe de France, dans le Rouſſilon, aux confins du Languedoc, ſur le grand chemin de Perpignan à Narbonne, entre les montagnes & un grand étang, qui prend quelquefois le nom de *Salſes*, & quelquefois le nom de Leucate.

La forteresse de *Salſes* a été bâtie par Charles-Quint, & il s'eſt formé dans ce lieu un village qui a le titre & les prérogatives de ville. Il eſt à quelque diſtance du fort, à 2 lieues au-deçà de Perpignan, & à une lieue de la Méditerranée. Le prince de Condé prit le fort en 1639; les Eſpagnols le reprirent en 1640, mais il a été ſoumis à la France après la conquête de Perpignan. *Longit.* 20. 34′. *latitude* 43. 36′.

Salſes eſt célebre par ſa fontaine, qui porte le même nom, *fons Salſulæ*. Ce nom exprime la qualité de ſes eaux. Elles étoient, ſelon Méla, plus ſalées que celles de la mer. Il ajoute qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roſeaux qui formoit un marais, où l'on avoit reconnu par la nature de ce qu'on retiroit du fond, que la mer y pénétroit. Delà, dit-il, quelques auteurs grecs & latins avoient imaginé que les poiſſons qu'on y prenoit par diverſes ouvertures, y croiſſoient dans la terre, idée abſurde, ajoute Mela.

L'exiſtence de ces ſortes de poiſſons eſt conſtatée pour le Rouſſillon par le témoignage des anciens. Athenée nous a conſervé un paſſage de Polybe, qui en faiſoit une mention particuliere: cet auteur diſoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaſte plaine, qui s'étendoit juſqu'à la riviere de Narbonne, c'eſt-à-dire l'Ande, *Atax*, où l'on trouvoit des poiſſons; que le terroir en étoit léger, & couvert d'une grande quantité de chiendent; que l'eau des rivieres voiſines y pénétroit ſans peine; que les poiſſons attirés par l'appât de ce chiendent s'y inſinuoient, & que comme ils ſe répandoient dans toute la côte, on en faiſoit une pêche abondante. Strabon en dit auſſi quelque choſe. (*D. J.*)

SALSETTE, (*Gog. mod.*) île de la mer des Indes, ſur la côte du royaume de Décan. Elle a, dit-on, 20 milles de longueur, 15 de largeur, & 70 de tour. Les Portugais, à qui elle appartient, l'appellent *l'île des Canarins*, à cauſe d'une célebre pagode de ce nom, qui y attire bien du monde; mais ce ſont les jéſuites qui poſſédent la meilleure partie de cette île, dont ils retirent un grand profit par le commerce du ſucre & du riz qu'elle produit. (*D. J.*)

SALSIFI, ſ. m. *Voyez* Cercifi.

Salsifi *ou* Sersifi, (*Diete & Mat. méd.*) cultivé, des jardins, ou d'Italie, & *ſalſifi* ſauvage ou des prés. Les racines de ces plantes ſont en uſage à titre d'aliment & à titre de remede. Elles ont la plus grande analogie avec la ſcorſonere, qui s'appelle auſſi *ſalſifi* d'Eſpagne. On n'a obſervé aucune différence entre les qualités diététiques des racines des deux *ſalſifis*, & celles de la racine de ſcorſonere. Quant à l'uſage pharmaceutique, les premieres peuvent très-bien être ſubſtituées aux dernieres, quoiqu'elles paſſent pour un peu plus foibles. *Voyez* Scorsonere, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

SALSO, le, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Sicle. L'une plus conſidérable, a ſa ſource dans la vellée de Démona, aux monts de Madonia, & va ſe perdre dans la mer au golphe d'Alicata. L'autre riviere plus petite, a ſa ſource dans la vallée de Mazara, au mont de Melle, & ſe jette dans la Platane. La premiere eſt l'*Himera* des anciens.

SALSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans l'Uplande, au levant, & vis-à-vis les îles d'Eland, au midi d'Oregrund, & au nord-eſt d'Upſal.

SALSULÆ, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Gaule,

Antonia le met ſur la route d'Eſpagne, à trente mille pas de Narbonne, & à quarante-huit mille pas du lieu *ad Stabulum*. C'eſt aujourd'hui Salſes.

SALSUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie, dans l'Arabie. Son embouchure doit ſe trouver entre celle de l'Euphrate, & le promontoire Chalboue, ſelon Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* Le P. Hardouin obſerve que le mot *Salſum*, n'eſt pas un adjectif dérivé de la ſalure des eaux, mais plutôt un nom propre d'une origine barbare, ainſi que celui du fleuve Salſos. Il prétend auſſi que cette riviere eſt le Gehon dont parle Moïſe dans ſa deſcription du paradis terreſtre. (*D. J.*)

SALTA, (*Géog. mod*) ville toute ouverte de l'Amérique méridionale, au Tueman, ſur une petite riviere, au midi de S. Salvador, & à 15 lieues d'Eſtreco. Quoique cette ville ſoit petite, elle commerce beaucoup & avantageuſement avec le Pérou, en blé, en farine, en bétail, en vin, en chair ſalée, *&c. Lat.* méridionale 24. 56. (*D. J.*)

SALTARELLA, (*Muſique italienne.*) les Italiens appellent ainſi une eſpece de mouvement qui va comme en ſautant, & qui ſe fait preſque toujours en triple, en pointant la premiere de chaque meſure. *Broſſard*.

SALTATESQUIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal ſupérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les négres qui habitent le pays appellé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception eſt des plus ſingulieres. Le candidat eſt aſſis ſur une ſellette de bois, là le préſident lui frappe à pluſieurs repriſes le viſage avec les inteſtins ſanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie; il lui en frotte enſuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge ſur la tête, en prononçant le mot *ſaltateſqui;* il le revêtit d'une longue robbe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouiſſances. Les avocats qui plaident devant la cour des *ſaltateſquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes, qu'ils font ſonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention.

SALTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) étoit anciennement parmi les Romains une eſpece d'officier ou de domeſtique, chargé du ſoin des maiſons de campagne, des terres, des bois & de la conſervation des fruits, des remparts, *&c. Voyez* FOREST.

Dans le livre de Nehemie, *ch. ij. v.* 8. il eſt parlé d'un officier ſemblable, *cuſtos ſaltus regis*, que les traducteurs anglois rendent par ces mots, *keeper of the king foreſt; garde de la forêt du roi*, leur traduction paroît exacte; puiſque cet officier nommé *Aſaph*, devoit, par ordre d'Artaxerxe, fournir à Nénemie les bois de charpente néceſſaires pour les tours, les portes de la ville, & la conſtruction de ſa propre maiſon; matériaux qui ne ſe trouvent pas ordinairement dans un verger. Au reſte, il ſe peut faire que cet officier, outre la garde de la forêt, eût encore celle d'une maiſon: car *ſaltus* ſignifie proprement les *boſquets* ou les *jardins* qui font partie de l'ornement d'une maiſon de plaiſance.

Dans les lois des Lombards, *ſaltuarius* ſignifie un *officier* chargé de la garde des frontieres.

SALTIMBANQUE, ſ. m. (*Maladies.*) ſynonyme à *charlatan, empirique*. Voyez *l'un & l'autre*.

SALTUM, (*Géog. anc.*) il y a quatre ſiéges épiſcopaux de ce nom. Le premier étoit dans la Paleſtine, ſous la métropole de Céſarée, ſur la mer; le ſecond & le troiſieme étoient en Arabie, ſous deux métropoles différentes; le quatrieme étoit en Aſie, & reconnoiſſoit Amaſie pour métropole. (*D. J.*)

SALTUS, (*Géog. anc.*) mot latin qui a pluſieurs ſignifications. Premierement, il veut dire un *ſaut*, & vient de *ſalio*, ſauter. Outre cela, il ſignifie un *bois*, une *forêt*, ou bien une *montagne* couverte de bois: il ſe prend auſſi pour un détroit; un défilé, un paſſage étroit entre des montagnes: de-là vient que dans les Hiſtoriens latins, on trouve ce mot employé en quelqu'un de ces ſens-là. Nos ancêtres en ont fait *Sault*, & ont nommé le *comté de Sault*, un canton de France, que quelques auteurs ont exprimé en latin par *Saltuoſa provincia*, qui en bonne latinité, ne veut dire qu'une *contrée couverte de bois*. (*D. J.*)

SALTZ *ou* SALTZACH, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'archevêché de Saltzbourg, & dans la Baviere. Elle a ſa ſource dans les montagnes, au voiſinage du Tirol, & finit par ſe perdre dans l'Inn. (*D. J.*)

SALTZA, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe-Saxe, au duché de Magdebourg, ſur l'Elbe; à deux milles de Calbe, & autant de Magdebourg, elle tire ſon nom des ſources ſalées qui s'y trouvent. Cette ville a été quelque tems libre, & Charlemagne y tint les états de l'empire en 803; mais elle a éprouvé de grands malheurs par la longue guerre civile d'Allemagne, & elle ne s'en eſt pas relevée. *Long.* 29. 35. *lat.* 52. 24. (*D. J.*)

SALTZBERG, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Norvège, au gouvernement d'Aggerhus, ſur le Drammen, à quatorze milles pas de Chriſtiania, vers le couchant. *Long.* 26. 6. *lat.* 59. 4. (*D. J.*)

SALTZBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, ſiege archiépiſcopal, & capitale d'un état ſouverain, poſſedé par l'archevêque de *Saltzbourg*. Cette ville eſt ſur la riviere de Saltz ou Saltzach, qui la traverſe, & qu'on paſſe ſur un pont de bois couvert, à 18 lieues au midi de Paſſau, & à 30 de Munick. *Long.* 30. 40. *lat.* 47. 42.

Il paroît que *Saltzbourg*, en latin *Saliſburgum*, a pris ſon nom de la riviere de Saltz qui y paſſe. L'ancienne ville de *Jurava* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a ſuccédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attila roi des Huns. Elle fut enſuite rebâtie par les ducs de Baviere, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne l'a choiſit en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ſes ambaſſadeurs, avec ceux de Nicephore, empereur de Conſtantinople, qui y traiterent des bornes des deux empires. Cette même ville fut preſque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu de tems après. L'archevêque Paris de Lodron l'entoura de murailles.

Sa cathedrale eſt une des plus belles égliſes d'Allemagne, & le chapitre un des plus nobles; il conſiſte en vingt-quatre chanoines, qui font tous preuve de huit quartiers; ils ont tous une maiſon particuliere,

Et laiſſent en leur lieu
A des chantres gagés le ſoin de louer Dieu.

L'univerſité de *Saltzbourg* a été fondée par le même archevêque qui entoura la ville de murailles; cette univerſité a pour profeſſeurs des bénédictins, excepté pour le droit civil; le recteur eſt toujours un religieux.

L'état de l'archevêque de *Saltzbourg* eſt borné au nord, par la Baviere; au nord-eſt & à l'eſt, par l'Autriche; au midi, par la Carinthie & par le Tirol, qui avec la Baviere le déterminent à l'occident. Ce pays eſt plein de montagnes qui fourniſſent des eaux minérales; mais *Saltzbourg* eſt l'unique ville qui s'y trouve. (*D. J.*)

SALVADOR, SAN, (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs lieux.

1°. *San-Salvador*, ville d'Afrique, ſur la côte orientale de l'Ethiopie, capitale du Congo, ſur une montagne eſcarpée. Elle eſt le ſéjour du roi du pays, & s'appelloit *Congo*, avant que les Portugais euſſent changé ſon nom. Elle eſt aujourd'hui peuplée d'européens. Les jéſuites & les capucins y ſont établis; l'évêque eſt ſuffragant de Lisbonne. *Latit. méridionale*, 5.

2°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique, au gouvernement de Guatimala, à 7 lieues de la mer du ſud, à 40 de San Jago, de Guatimala, dans un terrein fertile en fruits, & dans un air aſſez temperé. *Lat. ſeptentrionale*, 13. 6.

3°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique méridionale, au Breſil, dont elle eſt la capitale. Elle eſt grande, bien bâtie, fort peuplée, très-commerçante, & ſituée ſur la baie de tous les Saints, Bayha de Todos los Santos; ſon aſſiette n'eſt pas avantageuſe, parce qu'elle eſt haute & baſſe, & qu'elle n'a preſque point de rues qui ſoient droites.

Comme on ne peut s'y ſervir d'aucunes voitures, les eſclaves y font la fonction de chevaux, & tranſportent d'un lieu à un autre, toutes les marchandiſes; ils portent auſſi les habitans ſur une eſpece de lit de coton à réſeau, ſuſpendu par les deux bouts; ce lit ou palanquin eſt couvert d'une impériale, d'où pendent des rideaux qui empêchent d'être vû, & qui garantiſſent du ſoleil. On eſt fort à ſon aiſe dans ce lit; la tête repoſe ſur un chevet, & le corps ſur un petit matelas proprement piqué; la chaleur violente du climat, & la moleſſe extrême des habitans, ont rendu ces hamacs très-communs, non-ſeulement

pour faire les viſites, mais auſſi pour ſe rendre à l'égliſe.

San-Salvador, eſt la réſidence du viceroi du Breſil, le ſiege d'un archevêque, d'un conſeil ſouverain, & d'une cour des monnoies.

Les maiſons y ſont hautes, & preſque toutes de pierre de taille & de brique. Les égliſes ſont riches, & les communautés nombreuſes; les jéſuites ſeuls y ſont au nombre de près de deux cens, & les plus riches de tous les religieux. Ils y poſſedent une égliſe & un college magnifique, où ils entretiennent ſix régens pour enſeigner.

San-Salvador, eſt un lieu de grand abord pour les marchandiſes qui s'y trafiquent, telles que ſont les toiles, les baies, les ſerges, & les perpétuanes; les chapeaux, les bas de ſoie & de fil, les biſcuits, les farines, le froment, les vins de port-à-port, *&c.* les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuiſine, les eſclaves de Guinée, *&c.* Pour toutes ces choſes, on y reçoit en retour de l'or, du ſucre, du tabac, du bois de teinture de Breſil & autres; des peaux, des huiles, des ſuifs, du baume de copahu, de l'ypécacuana, *&c.*

Cette ville ſi avantageuſe pour les Portugais, eſt ſur une hauteur de 80 toiſes, qui dépend de la côte orientale de la baie de tous les Saints. Cette hauteur eſt très-difficile à grimper, & on s'y ſert d'une eſpece de gruë pour monter & deſcendre les marchandiſes du port à la ville.

San-Salvador eſt en général bien fortifiée, mais la garniſon eſt auſſi débauchée que mal diſciplinée. Les autres habitans ne valent guere mieux; ils ſont voluptueux, ignorans, vains, & bigots. Ils marchent ordinairement un roſaire à la main, un chapelet au col, un S. Antoine ſur l'eſtomac, un poignard ſur le ſein, un piſtolet dans la poche, & une longue épée au côté, afin de ne pas perdre l'occaſion en diſant leurs chapelets, de ſe venger d'un ennemi. *Lat. méridionale*, 12. (*D. J.*)

SALVAGE, ſ. m. (*Droit de naufrage.*) c'eſt un droit qui ſe paye à ceux qui ont aidé à ſauver des marchandiſes & autres choſes qui périſſoient dans un naufrage: ce droit eſt ordinairement le dixieme de ce qu'on a ſauvé. (*D. J.*)

SALVAGES ÎLES, (*Géog. mod.*) on nomme ainſi deux petites îles d'Afrique dans l'Océan atlantique, entre Madere au nord & les Canaries au midi; elles ſont incultes & inhabitées; on croit cependant que ce ſont les îles de Junon, *Junoniæ inſulæ.* (*D. J.*)

SALVATELLE, ſ. m. *terme d'Anatomie*, branche fameuſe de la veine axillaire qui s'étend ſur la partie extérieure de la main, entre le doigt annulaire & le petit doigt. *Voyez* AXILLAIRE *&* VEINE.

Pluſieurs médecins, à l'imitation des Arabes, recommandent la ſaignée de la *ſalvatelle*, comme très-propre dans les fievre tierces & quartes, & dans les maladies hypocondriaques.

SALVATIERRA, (*Géog. mod.*) il y a deux à trois villes ou bourgs de ce nom en Eſpagne, & une en Portugal.

1°. *Salvatierra*, petite ville d'Eſpagne en Galice, ſur le Minho, dont l'évêché eſt au nord-eſt de Tuy. *Long.* 10. 55. *latit.* 39. 45.

2°. *Salvatierra*, petite ville d'Eſpagne dans la Biſcaye, province d'Alava, au pié d'une montagne. *Long.* 15. 30. *latit.* 42. 48.

3°. *Salvatierra*, bourg d'Eſpagne, dans le comté d'Arragon, au confluent des petites rivieres d'Arragon & de Véral, & à quatre lieues de Java.

4°. *Salvatierra*, ou *Salvaterra*, eſt une ville forte de Portugal, dans la province de Béyra, ſur la riviere d'Elia, à l'orient de Ségura. *Long.* 9. 5. *latit.* 39. 34. (*D. J.*)

SALVATIONS, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt un terme de pratique, par lequel on entend certaines écritures qui ſont faites en repliques à des réponſes à griefs, à des réponſes à cauſes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *ſalvations*, parce que l'objet de ces écritures eſt de ſauver les premieres écritures, c'eſt-à-dire, de ſoutenir les moyens qu'elles renferment. (*A*)

SALUBRE, adj. (*Gramm.*) favorable à la ſanté, ſoit en guériſſant la maladie, ſoit en la prevenant; on dit la faculté *ſalubre*, les eaux *ſalubres*, des ſubſtances *ſalubres*.

SALUBRITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qualité qui rend une choſe ſaine & ſalubre: on dit la *ſalubrité* de l'air, des eaux, des lieux.

SALUCES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Salutiæ*, ville d'Italie, dans le Piémont, marquiſat de même nom, au pié des Alpes, à un mille du Pô, à 10 de Foſſano au couchant, à pareille diſtance du Mont-Viſo, à 18 milles au ſud-eſt de Pignerol, & à 24 de Turin vers le midi: ſon évêché eſt ſuffragant de Turin, depuis l'an 1511. On croit qu'elle occupe les ruines de l'ancienne *Auguſta Vagiennorum*. C'eſt une place très-importante au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 20. *latit.* 44. 27.

Blandrata, (George) naquit à *Saluces* dans le xvj. ſiecle; il vint à Genève, & embraſſa le Calviniſme. De Genève il ſe rendit en Pologne, où il combattit le myſtere de la Trinité, avec moins de crainte qu'ailleurs; il fut d'abord arien, & enſuite embraſſa les opinions de Paul de Samoſate; il eût bien mieux fait de ne s'attacher qu'à la Médecine, qu'il pouvoit exercer avec d'autant plus de gloire, qu'il étoit médecin de Sigiſmond, d'Etienne, & de Criſtophe Battori, princes de Tranſylvanie. Il mourut vers l'an 1590, & s'aviſa ſur la fin de ſes jours de théſauriſer, d'abandonner les intérêts des Unitaires, & de favoriſer les Jéſuites. (*D. J.*)

SALUCES *le marquiſat de*, (*Géog. mod.*) petit pays d'Italie, où il fait une province du Piémont, près des Alpes. Il eſt borné au nord par le Dauphiné & le Piémont; au midi par le comté de Nice & de Coni; au levant par les provinces de Savillan & de Foſſano; au couchant par la vallée de Barcelonette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'eſt aujourd'hui; il avoit ſes marquis qui le tenoient en fief des Dauphins, de ſorte que par l'extinction de leur famille, François I. réunit ce marquiſat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV. l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Breſſe, le Bugey, les pays de Val-Romey & de Gex, qui ſont en-deçà du Rhône. *Saluces* & Carmagnoles, ſont les deux ſeules places importantes du *marquiſat de Saluces*. (*D. J.*)

SALVE, ſ. f. (*Fortification.*) ſalut militaire, qui ſe fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même tems. *Voyez* SALUT.

Dans les Tranſactions philoſophiques, M. Robert Clarke nous rend compte d'un effet ſurprenant que produiſit une *ſalve* ou quelques décharges de mouſquetterie.

A la proclamation de la paix en 1697, deux corps de cavalerie furent rangés de maniere que le centre ſe trouvoit vis-à-vis la porte d'un boucher, qui avoit un chien le plus gros & le plus hardi qu'il y eût à Londres. A la premiere décharge le chien qui dormoit dans la maiſon couché auprès du feu, courut en-haut, & ſe cacha ſous un lit qui étoit dans une chambre au premier étage: comme la ſervante le battoit pour le faire deſcendre, lui qui n'avoit jamais monté l'eſcalier, on fit une ſeconde décharge, à laquelle le chien ſe leva, ſortit de deſſous le lit, & fit pluſieurs tours dans la chambre, tremblant & friſſonnant comme s'il étoit aux abois, & à la troiſieme décharge, le chien après avoir fait encore un tour ou deux dans la chambre, tomba par terre & mourut ſur le champ, en jettant du ſang par le nez & par la gueule. *Chambers.*

Dans les *ſalves*, il eſt défendu en France par une ordonnance du premier Août 1681, charger les pieces d'une plus grande quantité de poudre que du poids du quart du boulet. (*q*)

SALVETAT LA, *ou* SAUVETAT, (*Géog. mod.*) il y a deux bourgs ou petites villes de ce nom en France; l'une eſt dans le haut-Languedoc, au diocèſe de Caſtres, ſur l'Agouſt; ce lieu n'a pour toute décoration qu'un prieuré de bénédictines.

L'autre *Salvetat* eſt dans l'Agénois, ſur la Seine, à cinq lieues à l'orient ſeptentrional de la ville d'Agen; ce n'eſt qu'un bourg, mais bien illuſtré pour avoir été la patrie du miniſtre Claude, & du philoſophe Régis.

Claude (*Jean*) l'un des plus habiles théologiens françois du dernier ſiecle, y naquit en 1619. Il fut miniſtre à Charenton depuis 1666 juſques à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, qu'il ſe réfugia en Hollande, où le prince d'Orange l'accueillit avec empreſſement, & commença par lui donner une penſion. Il mourut à la Haie en 1687, à 68 ans.

Il fut pendant ſa vie l'oracle de ſon parti, rival digne des Boſſuet, des Arnauld, & des Nicole. Il l'a

prou-

prouvé par ſa réponſe à la *conférence* de M. Boſſuet; par ſa défenſe de la réformation contre les *préjugés légitimes* de M. Nicole; par ſes réponſes au traité de la *perpétuité*; enfin, par ſes divers livres de théologie & de controverſe. Il joignoit à beaucoup d'eſprit & d'érudition, un ſtyle mâle, exact, éloquent, & ſerré: M. de la Deveze a écrit ſa vie. *Voyez* SAUVETAT.

Régis (*Pierre-Silvain*), fut un des grands défenſeurs du Cartéſianiſme; c'étoit beaucoup dans un tems où la phyſique de Newton étoit inconnue. Les écrits de M. Régis, qu'on ne lit plus aujourd'hui, lui valurent une place à l'académie des Sciences en 1699; il mourut en 1707, âgé de 75 ans. (*D. J.*)

SALVE, *terme d'égliſe*; c'eſt le premier mot d'une priere latine qu'on fait à la Vierge dans l'Egliſe catholique, & qu'on chante ſur le point de l'exécution des criminels. Durandus prétend que cette priere a été compoſée par Pierre, évêque de Compoſtelle; que les Dominiquains l'adopterent vers l'an 1237, & que ſaint Bernard en a fait la fin. Il eſt fort vraiſſemblable que cette antienne doit ſon origine aux ſiecles d'ignorance; l'occaſion dans laquelle on la chante, & le *ſalut* à la Vierge dans cette occaſion, n'indiquent pas des ſiecles éclairés. (*D. J.*)

SALUER, v. act. (*Gramm.*) honorer quelqu'un par quelques démonſtrations extérieures convenues entre les peuples; chaque peuple a ſon *ſalut*; d'un magiſtrat ignorant, c'eſt la robe qu'on *ſalue*: on *ſalue* Dieu, la Vierge, les ſaints par des prieres & des génuflexions; les François ſe *ſaluent* en ſe découvrant la tête, & en s'inclinant; ou quand ils ont la tête découverte, en s'inclinant ſeulement; les Orientaux en poſant la main ſur la poitrine & s'inclinant auſſi; on va *ſaluer* un gouverneur, un ſeigneur; on a *ſalué* le roi, les enfans de France, les miniſtres; nous nous *ſaluons*, mais nous ne nous parlons pas.

SALUER, (*Critique ſacrée.*) nos traductions rendent le mot grec du nouveau Teſtament ἀσπάσειν, par *ſaluer;* c'eſt employer un terme trop foible; on croiroit qu'il ne s'agit que d'un coup de chapeau; au lieu que l'expreſſion grecque ſignifie *aimer*, *eſtimer*, *honorer*. Ainſi *ſaluer extérieurement*, c'eſt marquer de l'eſtime, de la conſidération, du reſpect; *intérieurement*, c'eſt en avoir. *Grotius. Beauſobre.* (*D. J.*)

SALUER, (*Art. milit.*) *voyez* SALUT & SALVE.

SALUER, (*Marine.*) c'eſt faire hommage, ou rendre honneur à un vaiſſeau. *Voyez* SALUT.

Saluer à boulet, c'eſt tirer le canon avec un boulet; cela ne ſe pratique que pour les rois. *Voyez* SALUT, *article* 11.

Saluer de la mouſqueterie, c'eſt tirer une ou trois ſalves de mouſqueterie: ces ſalves n'ont lieu qu'à l'occaſion de quelques fêtes, & elles précedent le *ſalut* du canon.

Saluer de la voix. C'eſt crier une ou trois fois: *Vive le roi;* ce que fait tout l'équipage tête nue. On *ſalue* ainſi, après avoir *ſalué* du canon, ou lorſqu'on ne peut, ou qu'on ne veut pas tirer du canon. *Voyez* SALUT, *art.* 7.

Saluer des voiles. C'eſt amener les huniers à un mât ou ſur le ton. *Voyez* SALUT, *art.* 7.

Saluer du canon. C'eſt tirer un nombre de coups de canon: trois, cinq, ſept, neuf, *&c.* à boulet ou ſans boulet, ſelon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *ſalue*. Les vaiſſeaux de guerre *ſaluent* par nombre impair, & les galeres par nombre pair. C'eſt ici le *ſalut* ordinaire; & j'ajoute à cauſe de cela, que le vaiſſeau qui eſt ſous le vent d'un autre, doit *ſaluer* le premier.

Saluer du pavillon. C'eſt embraſſer le pavillon, & le tenir contre ſon bâton, enſorte qu'il ne puiſſe voltiger; ou l'amener & le cacher: cette maniere de *ſaluer* eſt la plus humble de toutes.

SALVETE, (*Littérat.*) Ce mot ſignifie *impertimini ſalutem*, quand on parle aux dieux. On diſoit: *eſtote ſalvi*, lorſqu'on ſaluoit les hommes; & quelquefois on diſoit: *accipite* ſalutem *quam quis impertitur*, en ſaluant les uns ou les autres. (*D. J.*)

SALVIA, (*Géogr. anc.*) Σαλύια, ville de la Liburnie, dans les terres, ſelon Ptolomée. Ortelius ſoupçonne que c'eſt la *Salvia* d'Antonin, ſur la route de Sirmium à Salones, entre Sarnada & Pelvis, à vingt-quatre mille pas de la premiere, & à dix-huit mille pas de la ſeconde. (*D. J.*)

SALUM, (*Géog. mod.*) nom commun à une riviere & à un royaume d'Afrique.

La riviere eſt dans la Nigritie; c'eſt un bras de la riviere de Gambie, qui elle-même eſt une branche du Niger.

Le royaume de *Salum* n'eſt autre choſe que le pays ſitué ſur la riviere de ce nom. (*D. J.*)

SALURE, ſ. f. (*Gramm.*) qualité d'une choſe ſalée.

SALURE *de la mer*, (*Phyſiq.*) Cette *ſalure* amere & ſinguliere a donné lieu depuis long-tems à quelques queſtions curieuſes, qui méritent d'être réſolues dans cet ouvrage.

On demande d'abord d'où vient la *ſalure* de la mer. La cauſe la plus probable de la *ſalure* de l'Ocean ſe trouve ainſi expliquée par le docteur Halley dans les *Tranſact. philoſ. n°.* 334. J'ai remarqué, dit-il, que tous les lacs du monde, appellés proprement tels, ſe trouvent ſalés, les uns plus, d'autres moins que l'Océan, qui dans le cas préſent peut auſſi être regardé comme un lac; puiſque j'entends par le mot *lac* des eaux dormantes, dans leſquelles ſe jettent perpétuellement des rivieres, & qui n'ont point d'iſſue.

Il y a très-peu de ces lacs dans la partie connue du globe; & en effet, à le bien prendre, je ne crois pas, continue-t-il, qu'il y en ait en tout plus de quatre ou cinq: ſavoir, 1°. La mer Caſpienne: 2°. la mer Morte, ou le lac Aſphaltide: 3°. le lac ſur lequel eſt ſituée la ville de Méxique: 4°. un lac du Pérou appellé *Titicaca*, qui par un canal d'environ cinquante lieues, communique avec un cinquieme plus petit appellé le *lac de Paria*; aucun de ces lacs n'a d'iſſue. La mer Caſpienne qui eſt le plus grand de tous, eſt, à ce qu'on prétend, un peu moins ſalée que la mer Océane. Le lac Aſphaltide l'eſt ſi prodigieuſement, que ſes eaux en ſont entierement raſſaſiées, & ne peuvent diſſoudre preſque rien autre choſe; auſſi ſes bords ſont incruſtés pendant l'été d'une grande abondance de ſel deſſéché, d'une nature un peu plus piquante que le ſel marin, & qui tient un peu du ſel armoniac.

Le lac du Méxique eſt, à proprement parler, un double lac diviſé par un grand chemin qui conduit à la ville, laquelle eſt conſtruite ſur des îles au milieu du lac, ſans doute pour ſa ſureté. Les premiers fondateurs ont vraiſſemblablement tiré cette idée des caſtors qui conſtruiſent leurs cabanes ſur des écluſes qu'ils bâtiſſent dans les rivieres. La partie de ce lac qui eſt au nord de la ville & des grands chemins, reçoit une riviere conſidérable, qui étant un peu plus haute, fait un petit ſaut ou caſcade à ſon embouchure dans la partie méridionale du lac qui eſt plus bas. La partie la plus baſſe ſe trouve être ſalée; mais je n'ai pas encore pu apprendre à quel degré; cependant la partie plus élevée a ſes eaux douces.

Le lac de Titicaca a près de quatre-vingts lieues de circonférence, & reçoit pluſieurs rivieres fort grandes & douces. Cependant, au rapport de Herrera & d'Acoſta, les eaux ſont ſi ſaumaches, qu'on ne ſauroit en boire, quoiqu'elles ne ſoient pas tout-à-fait ſi ſalées que celles de l'Océan. On aſſure la même choſe du lac de Paria, dans lequel celui de Titicaca lui-même ſe décharge en partie.

Or je conçois, que comme tous les lacs dont j'ai parlé, reçoivent des rivieres, & n'ont aucune iſſue, il faut que leurs eaux s'élevent juſqu'à ce que leurs ſurfaces ſoient aſſez étendues pour perdre en vapeur autant d'eau qu'ils en reçoivent par les rivieres; & par conſéquent ces lacs doivent être plus ou moins grands, ſelon la quantité d'eau douce qui s'y décharge. Mais les vapeurs ainſi exhalées ſont parfaitement douces; de ſorte que les particules ſalines apportées par les rivieres reſtent, tandis que les douces s'évaporent; d'où il eſt évident que le ſel des lacs augmente continuellement, ou que les eaux en deviennent de plus en plus ſalées. Mais dans les lacs qui ont une iſſue, comme celui de Généſareth, autrement appellé le *lac de Tibériade*, dans le lac ſupérieur de Méxique & dans la plûpart des autres; l'eau étant perpétuellement courante, eſt remplacée par de nouvelle eau douce de riviere, dans laquelle il y a ſi peu de particules ſalines, qu'on ne s'en apperçoit point.

Or, ſi c'eſt-là la véritable raiſon de la *ſalure* de ces lacs, il eſt aſſez probable que l'Océan n'eſt devenu ſalé lui-même que par la même cauſe.

2°. On demande d'où procede la différence de *ſalure de la mer*, qui eſt d'autant moins ſalée qu'on approche des poles, & qui l'eſt le plus ſous l'équateur ou dans la Zone torride. Pluſieurs raiſons concourent à cette différence de *ſalure*.

1°. Le ſoleil étant plus chaud ſous la zone torride, attire plus de vapeurs que dans les climats ſeptentrionaux, & ces vapeurs ſont toutes d'eaux dou-

ces; car les particules de ſel ne s'évaporent pas ſi facilement à cauſe de leur peſanteur; par conſéquent l'eau qui reſte dans l'Océan doit être plus ſalée ſous l'équateur que vers les poles, où il ne s'exhale pas tant d'eau douce, parce que la chaleur du ſoleil y eſt plus foible.

2°. La ſeconde cauſe eſt la chaleur & la fraîcheur de l'eau, car la même eau, le bœuf mariné, les mets ſalés, le ſont plus quand ils ſont chauds que quand ils ſont froids, comme chacun peut l'avoir expérimenté, parce que la chaleur ou les particules de feu agitent & aiguiſent les particules de ſel contenues dans ces viandes, & les ſéparent les unes des autres, de maniere qu'elles affectent & piquent plus fortement la langue. Donc comme l'eau de la mer eſt plus chaude vers l'équateur & plus froide vers les poles, il s'enſuit que quand on ſuppoſeroit toutes les parties de l'Océan également ſalées, elles doivent néanmoins le paroître davantage vers l'équateur, & plus douces vers les poles.

3°. La troiſieme cauſe eſt la qualité plus ou moins grande de ſel qui ſe trouve dans le baſſin de la mer; car comme on ne trouve pas par-tout des mines de ſel dans la terre, ni même une égale quantité de ſel dans les endroits où on en rencontre, on doit ſuppoſer la même choſe dans l'Océan, où il y a des côtes dont le lit n'eſt pas ſi plein de ſel que d'autres. C'eſt pourquoi où il ſe rencontre une plus grande quantité de ſel au fond de l'Océan, l'eau doit y être plus ſalée, parce qu'elle eſt plus imprégnée de ce minéral, comme il eſt aiſé de le concevoir. Par cette raiſon l'eau de mer eſt extrèmement ſalée auprès de l'île d'Ormus, parce que cette île eſt toute de ſel. Mais y a-t-il une plus grande quantité de mines de ſel ſous l'eau, ſous la zone torride, que ſous les poles? C'eſt ce qu'on ne peut pas dire certainement, faute d'obſervations. Bien des gens penſent que cela eſt probable, à cauſe de la plus grande chaleur du ſoleil qui attire les particules douces: quoi qu'il en ſoit, cette raiſon me paroît bien foible.

4°. Une quatrieme cauſe eſt la fréquence ou la rareté de la pluie & de la neige: l'une & l'autre tombent fort ſouvent dans les pays ſeptentrionaux; mais ſous la zone torride il n'y a point de pluie du tout dans certaines ſaiſons de l'année, & elles ſont continuelles dans les autres tems. Donc l'Océan dans ces derniers endroits n'eſt pas ſi ſalé auprès des côtes dans les mois pluvieux que dans les ſaiſons ſeches. Il y a même différens endroits aux Indes ſur la côte de Malabar, où l'eau de la mer eſt aſſez douce dans la ſaiſon pluvieuſe, à cauſe de la grande quantité d'eau qui tombe du mont Gate, & qui ſe jette dans la mer. C'eſt la raiſon qui fait qu'en différens tems de l'année les mêmes parties de l'Océan ont différens degrés de *ſalure*; mais comme il y a preſque toute l'année des pluies & des neiges dans les pays ſeptentrionaux, la mer y eſt moins ſalée que ſous la zone torride.

5°. La cinquieme cauſe eſt la différence de qualité que l'eau a de diſſoudre le ſel & l'incorporer avec elle, car l'eau chaude diſſout le ſel bien plus vîte que la froide; & conſéquemment quand il y auroit la même quantité de ſel ſous l'eau dans le baſſin de la mer auprès des poles que vers l'équateur, l'eau qui y eſt plus froide ne peut pas ſitôt le diſſoudre en particules très-menues, & l'incorporer avec elle, que ſous la zone torride, où l'eau eſt plus chaude.

6°. La ſixieme cauſe eſt la quantité de rivieres conſidérables qui ſe déchargent dans la mer; mais elles ne font de changement que ſur les côtes, car le milieu de l'Océan n'en eſt que médiocrement affecté. Les marins rapportent que ſur la côte du Bréſil, où Rio de la Plata ſe jette dans la mer, l'Océan perd ſon goût ſalé juſqu'à près de quinze lieues de diſtance de la côte. On peut en dire autant de l'Océan africain ſur la côte de Congo, & dans pluſieurs autres lieux, comme vers Malabar dans l'Inde, ainſi qu'on l'a obſervé ci-devant, *&c.* On peut ajouter à toutes ces cauſes les ſources d'eau douce qui ſortent en quelques endroits du fond de la mer.

Ces cauſes priſes ſéparément ou toutes enſemble, mettent une grande différence de *ſalure* dans les différentes parties de l'Océan, & c'eſt par elles qu'on eſt en état d'expliquer cette variété.

On peut en tirer la raiſon, pourquoi l'eau de l'Océan germanique & de celui du nord ne donne pas tant de ſel quand on la fait bouillir, que celle de l'Océan occidental vers l'Eſpagne, les îles Canaries, & le cap Verd en Afrique, d'où les Hollandois tirent une grande quantité de ſel, qu'ils tranſportent dans pluſieurs pays ſeptentrionaux? Parce que ces côtes ſont plus voiſines de la zone torride que les autres, quoique peut-être le baſſin de la mer y contienne une égale quantité de ſel.

L'eau de la mer dans l'Océan éthiopique, vis-à-vis la Guinée, donne en la faiſant bouillir une ſeule fois un ſel blanc auſſi fin que le ſucre, & tel que ni l'Océan eſpagnol, ni aucun autre en Europe, n'en peut produire d'une ſeule opération.

On demande ſi l'eau de la mer eſt plus douce au fond, & pourquoi on tire dans quelques endroits de l'eau douce du fond de la mer?

On répond à ces queſtions que l'eau de la mer n'eſt pas plus douce au fond qu'à la ſurface, ſi ce n'eſt en quelques endroits particuliers où il ſe trouve apparemment des ſources d'eau douce; car il eſt contre la nature que l'eau ſalée flotte au-deſſus de l'eau douce, qui eſt moins peſante.

M. Hook a inventé un inſtrument pour découvrir quelle eſt la *ſalure* de la mer à quelque profondeur que ce ſoit. On le trouve décrit dans les *Tranſ. phil. n°. 9.* & *n°.* 24. ou dans l'abrégé de Lowthorp, *vol.* 2. *p.* 260.

On demande ſi l'on peut déſaler l'eau de la mer; je réponds que la choſe eſt poſſible.

M. Hanton a trouvé le premier le ſecret de rendre douce l'eau de la mer. Ce ſecret conſiſte d'abord dans une précipitation faite avec l'huile de tartre qu'il fait tirer à peu de frais; enſuite il diſtille l'eau de mer: ſon fourneau tient fort peu de place, & eſt conſtruit de maniere qu'avec un peu de bois ou de charbon, il peut diſtiller vingt-quatre pots d'eau, meſure de France, en un jour; & pour la rafraîchir, il a une nouvelle invention par laquelle au lieu de faire paſſer le tuyau par un vaſe plein d'eau, ſuivant la coutume, il le fait paſſer par un trou pratiqué exprès hors du vaiſſeau, & rentrer par un autre, de ſorte que c'eſt l'eau de la mer qui fait l'office de réfrigérant. Par ce moyen on épargne la place qu'occupe ordinairement le réfrigérant, ainſi que l'embarras de changer l'eau quand le tuyau l'a échauffée. Mais en troiſieme lieu, il joint aux deux opérations précédentes la filtration, pour corriger la malignité de l'eau: cette filtration ſe fait au moyen d'une terre particuliere qu'il mêle & détrempe avec l'eau diſtillée, & enfin qu'il laiſſe ſe précipiter au fond.

Il prétend que cette eau de mer diſtillée eſt aſſez ſalubre, & il le prouve, 1°. par l'expérience, en ayant fait boire à des hommes & à des animaux, ſans qu'elle leur ait fait aucun mal. 2°. Par la raiſon fondée ſur ce que cette terre particuliere mêlée avec l'eau diſtillée, émouſſe les pointes des eſprits volatils du ſel; & leur ſervant pour ainſi dire d'étui, emporte leur force & leur âpreté malfaiſante en ſe précipitant. *Tranſact. philoſ.* par Lowthorp, *vol. II. pag.* 297.

Cependant des marins expérimentés, & ſur-tout ceux qui avoient cette machine à bord, ont aſſuré le public que l'eau de la mer rendue douce par la diſtillation, n'étanche point la ſoif; mais qu'après en avoir bû autant qu'ils pouvoient, ils étoient auſſi altérés qu'auparavant, tant les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur paſſage ſur la terre, ſont néceſſaires pour la rendre nourriſſante.

Plus ces imprégnations ſont riches & ſulphureuſes, plus les eaux deviennent douces & bonnes: nous en avons un exemple dans la bonté & la ſalubrité de l'eau de la Tamiſe, au-deſſous de Londres; ſans doute elle lui vient des imprégnations qu'elle éprouve de la part du ſol & des boues des ruiſſeaux de Londres.

D'où vient que l'eau de pluie ramaſſée au milieu de l'Océan venant des vapeurs que la mer exhale, eſt douce, au lieu que l'eau que l'on tire de l'eau de la mer, ſoit en la faiſant bouillir ou en la diſtillant, ſe trouve toujours ſalée?

Ceux qui ont étudié avec ſoin les ſecrets de la nature, je veux dire les habiles chimiſtes, & non ces ignorans qui affectent de l'être, ont juſqu'ici travaillé inutilement pour trouver une méthode de diſtiller l'eau de mer, ou en extraire l'eau douce: ce ſecret ſeroit pourtant fort beau, & très-avantageux pour la navigation. Quoique dans la décotion & la diſtillation, qui reviennent en effet à la même opération, il reſte du ſel au fond du vaſe, l'eau ainſi ſéparée ne laiſſe pas que d'être ſalée, & n'eſt point potable, ce

qui ſurprend ceux qui en ignorent la cauſe: on l'enſeigne en Chimie, qui eſt la véritable philoſophie; on trouve que dans tous les corps deux ſortes de ſels, quoique parfaitement ſemblables pour le goût, different beaucoup l'un de l'autre pour les autres qualités. Les artiſtes appellent l'un *ſel fixe*, & l'autre *ſel volatil*. Le ſel fixe, à cauſe de ſa peſanteur, ne s'évapore point dans la diſtillation, mais demeure au fond du vaiſſeau, au lieu que le ſel volatil eſt ſpiritueux. En effet ce n'eſt rien qu'un eſprit très-ſubtil qui s'exhale aiſément ſur un feu doux, & qui par conſéquent montant dans la diſtillation avec l'eau douce, ſe mêle avec elle à cauſe de la ſubtilité de ſes particules. Les Chimiſtes trouvent ce ſel fixe & ce ſel volatil non-ſeulement dans l'eau de mer, mais encore dans preſque tous les corps, en plus ou moins grande quantité: les herbes qui ont un goût piquant en contiennent davantage; les matieres huileuſes & inſipides en ont moins. Ainſi la difficulté eſt de ſéparer ce ſel volatil, ou l'eſprit de ſel d'avec l'eau; c'eſt ce qui a réſiſté juſqu'à-préſent à tous les efforts qu'on a faits pour y parvenir.

Mais pourquoi l'eau de pluie eſt-elle auſſi douce ſur l'Océan que ſur terre, puiſqu'elle eſt produite des exhalaiſons attirées de la mer par la chaleur du ſoleil, ou exhalées par la force d'un feu ſouterrein; évaporation qui ne differe en rien de la diſtillation? Il y en a, ce me ſemble, trois ou quatre raiſons.

1°. Une évaporation lente & douce, par laquelle il ne s'exhale de l'Océan que la partie la plus ſubtile, qui à la vérité contient auſſi l'eſprit du ſel, mais en bien moindre quantité que quand l'évaporation ſe fait par une forte chaleur. 2°. Le long eſpace que cette vapeur parcourt avant d'arriver à la région de l'air, où elle ſe condenſe en pluie, pendant lequel paſſage il eſt bien poſſible que l'eſprit ſalin ſe détache petit-à-petit des particules aqueuſes. 3°. Le mélange des autres particules douces d'eau qui ſe trouvent dans l'air. 4°. Le refroidiſſement & la coagulation ou condenſation de la vapeur; car en montant de l'Océan, ces vapeurs deviennent par degrés plus froides, & ſe mêlent avec d'autres qu'elles trouvent en chemin, ſe condenſent & ſe changent en nuées. Dans le tems de cette réfrigération & condenſation, les eſprits ſalins s'échappent avec les particules ignées, & vont occuper le lieu le plus élevé de l'air.

Mais pourquoi la même choſe n'arrive-t-elle pas dans la diſtillation, où les vapeurs exhalées deviennent plus froides & ſe condenſent? En voici la raiſon. 1°. Dans ce court eſpace l'eſprit ſalin demeure étroitement uni avec les particules aqueuſes. 2°. La vapeur eſt conſervée dans un vaiſſeau qui ne laiſſe à l'eſprit aucun jour pour s'échapper. Varenius, *géog. phyſiq.* (*D. J.*)

SALURN, (*Géog. mod.*) Les François écrivent *Salourne*, ce qui revient au même pour la prononciation; gros bourg aux confins de l'Allemagne & de l'Italie, dans le Tirol, auprès du Trentin, dont il fait la ſéparation. Ce lieu eſt nommé en latin du moyen âge, *Salurnum*, & *Salurnæ*, au génit. *arum*. (*D. J.*)

SALUS, déeſſe, (*Mythol.*) Les Romains avoient perſonnifié & déifié non-ſeulement les vertus morales, comme l'honneur, la piété, la foi, *&c.* mais auſſi toutes les choſes utiles, comme la concorde, la paix, la liberté, enfin la conſervation de l'empire ſous le nom de la déeſſe *Salus*. *Ædes cereris ſalutis, de cœlo tactæ*, comme dit Tite-Live. Son temple avoit été bâti ſur le mont Quirinal par C. Junius Bubuleus, dans le tems de ſa dictature, l'an 451 de Rome. (*D. J.*)

SALUT, ſ. m. (*Gramm.*) eſt l'action ou la cérémonie de ſaluer, & de rendre à quelqu'un le reſpect & la révérence. *Voyez* SALUER.

Il y a une grande variété dans les manieres de ſaluer: on *ſalue* Dieu par des adorations, des prieres, *&c.* En Angleterre on *ſalue* le roi par génuflexion; en Europe on ſe *ſalue* les uns les autres en ſe découvrant la tête & inclinant le corps. Les Orientaux ſaluent en découvrant leurs piés & mettant les mains ſur la poitrine.

Le pape ne *ſalue* perſonne que l'empereur, & c'eſt une grace qu'il lui fait que de l'admettre à baiſer ſa bouche.

A l'armée, les officiers ſaluent par de certains mouvemens de demi-pique ou d'eſponton. *Voyez* SALUT, *art milit.*

Les anciens croyoient que la ſtatue de Memnon qui étoit dans un temple d'Egypte, ſaluoit le ſoleil tous les matins à ſon lever. Cette erreur venoit de ce que la ſtatue étant creuſe, la chaleur du ſoleil levant échauffoit l'air qu'elle contenoit, & cet air ſortoit par la bouche en faiſant un peu de bruit, que les prêtres diſoient être une ſalutation que la ſtatue faiſoit au ſoleil.

Le *ſalut* ſur mer eſt une marque de civilité, de devoir ou de ſoumiſſion que les vaiſſeaux ſe rendent les uns aux autres, & aux fortereſſes devant leſquelles ils paſſent. *Voyez* SALUT, *Marine*.

SALUT, (*Critq. ſacr.*) Ce mot ſe prend, 1°. pour la conſervation, la délivrance de quelque mal; 2°. pour la vie ou la ſanté du corps; 3°. pour la proſpérité, *Iſ. lx.* 18.; 4°. pour la victoire, *ſagitta ſalutis, IV. des Rois, xiij.* 17, la fleche de la victoire; 5°. la louange qu'on rend à Dieu. *Salus & gloria Deo noſtro. Apoc. xix.* louez & glorifiez le Seigneur. 6°. Le *ſalut* de civilité, d'affection & d'eſtime. Les juifs de ces cantons *ſaluent* leurs freres qui ſont en Egypte, *ſalutem dicunt*, II. Macc. *j.* 4. Enfin le *ſalut éternel*; travaillez à votre *ſalut* avec crainte & tremblement. *Rom. xiij.* 11. (*D. J.*)

SALUT, *terme d'égliſe*, partie de l'office divin qui ſe fait le ſoir après complies chez les Catholiques romains en l'honneur de la Vierge, ou pour quelque fête ſolemnelle. Déclarerai-je, dit la Bruyere, ce que je penſe de ce qu'on appelle dans le monde un beau *ſalut*: la décoration ſouvent prophane; les places retenues & payées; des livres diſtribués comme au théâtre; les entrevûes & les rendez-vous fréquens; le murmure & les cauſeries étourdiſſantes; quelqu'un monté ſur une tribune qui y parle familierement, ſéchement, & ſans autre zele que de raſſembler le peuple, l'amuſer juſqu'à ce qu'un orcheſtre & des voix qui concertent depuis long-tems ſe faſſent entendre. Eſt-ce à moi, continue-t-il, à m'écrier que le zele de la maiſon du Seigneur me conſume, & à tirer le voile leger qui couvre les myſteres, témoin d'une telle indécence? Quoi! parce qu'on ne danſe pas encore aux TT, me forcera-t-on d'appeller tout ce ſpectacle office divin? (*D. J.*)

SALUT, LE, *à la guerre*, ou *parmi les troupes*, eſt une marque de ſoumiſſion & de reſpect, ou un honneur qu'elles rendent au ſouverain, aux princes & aux généraux.

Les gens de guerre, dit M. le maréchal de Puyſégur, dans ſon livre de *l'art de la guerre*, ne ſauroient donner une plus grande marque de leur reſpect & de leur obéiſſance au roi, & à ceux qui le repréſentent dans les armées quand ils ſont à la tête des troupes, qu'en baiſſant les armes devant eux pour les ſaluer. Il ajoute, que le *ſalut* le plus ſimple eſt le plus noble pour des troupes.

L'ancien *ſalut* de la cavalerie conſiſtoit à abaiſſer la pointe de l'épée devant celui qu'on ſaluoit, & à la relever enſuite. L'ordonnance du 22 Juin 1755, ſur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *ſalut* beaucoup plus compoſé que le précédent: il doit ſe faire en cinq tems, ſoit de pié ferme, ou en marchant.

,, Au premier, lorſque la perſonne qu'on doit ſa-
,, luer ſera à cinq pas de diſtance, on tournera le tran-
,, chant du ſabre à gauche, prenant la poignée à plei-
,, ne main, & étendant le pouce juſqu'à la garde, &
,, on élévera le ſabre tout de ſuite, perpendiculaire,
,, la pointe en-haut, la garde à hauteur & à un pié
,, de diſtance de la cravatte, le coude un demi-pié
,, plus bas que le poignet.

,, Au deuxieme, à trois pas de diſtance, on étendra
,, le bras pour placer la main au-deſſus du milieu de
,, la poche de l'habit étant boutonné, & l'on baiſſera
,, la pointe du ſabre à la hauteur du poignet, obſer-
,, vant que la lame ſoit parallele au corps du cheval.

,, Au troiſieme, à un pas de diſtance élevant un
,, peu le poignet, & le tournant en-dehors, on baiſ-
,, ſera la pointe du ſabre fort doucement, & autant
,, qu'il ſera poſſible, ſans forcer le poignet, tenant
,, toujours la lame parallele au corps du cheval, &
,, l'on reſtera dans la même poſition juſqu'à ce que la
,, perſonne que l'on ſalue ſoit éloignée de deux pas.

,, Au quatrieme, baiſſant le pouce pour contenir
,, la poignée, on relevera le ſabre la pointe en-haut,
,, le tenant perpendiculaire, la garde vis-à-vis & à
,, ſix pouces de diſtance du teton droit, le coude à la
,, hauteur du poignet.

,, Au cinquieme, on portera le ſabre à l'épaule,
,, comme il eſt preſcrit pour les cavaliers ,,.

Quand les officiers doivent ſaluer de pié ferme, ils le font l'un après l'autre, en obſervant de garder les diſtan-

diſtances ci-deſſus indiquées; de maniere que la pointe du ſabre ſoit baſſe au moment du paſſage de la perſonne que l'on ſalue.

Le *ſalut* de l'étendard dont l'ordonnance du 22 Juin 1755 ne parle point, ſe fait en baiſſant la lame de l'étendard devant celui qu'on ſalue.

Si la ſimplicité du *ſalut* en fait la nobleſſe, comme le prétend M. le maréchal de Puyſégur, & comme il eſt difficile de ne pas en convenir, on peut juger aiſément lequel des deux *ſaluts* précédens, ſavoir de l'ancien ou du nouveau, mérite la préférence. Comme la forme du *ſalut* n'eſt que de convention, & que la maniere d'y procéder eſt aſſez indifférente en elle-même, nous ne ferons aucune obſervation particuliere ſur ce ſujet; nous paſſerons au *ſalut* de l'infanterie, ou de l'eſponton, auquel il eſt fort difficile de donner la même nobleſſe qu'avoit l'ancien *ſalut* de la cavalerie.

Pour le *ſalut* de l'eſponton, lorſqu'il ſe fait de pié ferme, l'officier *étant repoſé* ſur cette arme, à la tête de ſa troupe, doit faire le *ſalut* en quatre tems, ſuivant l'ordonnance du 14 Mai 1754.

„ Au premier, il fera à droite, portant l'eſponton de biais, le talon en-avant, élevé à deux piés de terre ſeulement, le bras tendu à la hauteur de l'épaule, & la main gauche empoignera l'eſponton environ trois piés au-deſſus du talon.

„ Au deuxieme, la main droite quittant l'eſponton, la gauche le fera tourner doucement juſqu'à ce que la lame ſoit baiſſée en avant près de terre, & que le talon vienne joindre la main droite, qui ſera toujours à la hauteur de l'épaule.

„ Au troiſieme, il ramenera l'eſponton dans la même ſituation où il étoit à la fin du premier tems.

„ Au quatrieme, il ſe remettra par un à-gauche, comme il étoit avant de ſaluer.

„ Il ôtera enſuite ſon chapeau de la main gauche, & ne le remettra que quand celui qui reçoit le *ſalut* l'aura dépaſſé de quelques pas.

„ L'officier qui ſalue doit avoir attention de commencer ſes mouvemens aſſez à-tems pour que, lorſqu'il baiſſera la lame de l'eſponton, la perſonne à laquelle il rend le *ſalut* ſoit encore éloignée de trois pas, afin que quand elle ſera vis-à-vis de lui, il ſoit remis à ſa place „.

Pour ſaluer de l'eſponton en marchant, lorſque l'officier, portant l'eſponton ſur le bras gauche, ſera environ à trente pas de la perſonne à qui le *ſalut* eſt dû, il portera l'eſponton ſur l'épaule droite en trois tems.

„ Au premier, il empoignera l'eſponton de la main droite à la hauteur de l'œil.

„ Au deuxieme, il le portera devant lui ſur la droite, le tenant perpendiculaire, le bras tendu en-avant.

„ Au troiſieme, il le mettra ſur l'épaule droite, le tenant plat, le coude à la hauteur de l'épaule „.

L'officier qui fait ces mouvemens, doit avoir attention de s'éloigner de trois pas du rang, afin qu'en renverſant l'eſponton ſur ſon épaule, la lame ne puiſſe pas bleſſer les ſoldats qui le ſuivent.

Il doit continuer à marcher dans cette poſition d'un pas égal, juſqu'à ce qu'il ſoit à neuf ou dix pas de la perſonne qui devra être ſaluée, & alors le *ſalut* ſe fera en ſix tems.

„ Au premier, en avançant le pié gauche, & effaçant le corps comme ſi l'on faiſoit à-droite ſur le talon droit, on portera l'eſponton devant ſoi, le tenant plat à la hauteur des épaules, la main gauche à trois piés du talon.

„ Aux deuxieme & troiſieme tems, en avançant ſucceſſivement le pié droit & le pié gauche, on fera tourner l'eſponton de la main gauche, comme il a été dit pour le *ſalut* de pié ferme, obſervant que l'eſponton ſe trouve droit lorſque le pié droit arrivera à ſa place, & que la lance ſoit près de terre lorſque le pié gauche arrivera à la ſienne.

„ Aux quatrieme & cinquieme tems, on fera les mouvemens contraires à ceux qui auront été faits aux deuxieme & troiſieme, obſervant de même que l'eſponton ſe trouve droit à la fin du pas qui ſera fait du pié droit, & qu'il ſe trouve plat après qu'on y aura joint la main droite, le pié gauche arrivant à terre.

„ Au ſixieme tems, en avançant le pié droit, on remettra l'eſponton ſur l'épaule droite; enſuite avançant le pié gauche on ôtera le chapeau que l'on portera à la main à côté de ſoi, juſqu'à ce qu'on ait dépaſſé tous ceux à qui on doit honneur, après quoi on le remettra ſur la tête, & à quelques pas de-là on ôtera l'eſponton de deſſus l'épaule, pour le porter ſur le bras gauche „.

Les capitaines & lieutenans de chaque diviſion ne forment qu'un rang, pour ſaluer enſemble en marchant.

Le *ſalut* du fuſil, dont les officiers ſont armés depuis l'ordonnance du 31 Octobre 1758, doit ſe faire de la même maniere qu'il avoit été réglé par celle du 14 Mai 1754, pour les officiers de grenadiers qui ont toujours eu des fuſils.

Le *ſalut* du fuſil de pié ferme ſe fait en quatre tems.

„ Au premier, le fuſil étant porté ſur le bras gauche à l'ordinaire, faiſant à-droite, on obſervera de bien empoigner le fuſil de la main droite derriere le chien, tandis qu'on le quittera de la main gauche, & on le portera ſur la droite, le bras tendu à la hauteur de l'épaule.

„ Au deuxieme, on baiſſera le bout du fuſil à terre, le ſoutenant de la main gauche qu'on aura portée en avant, & ſur laquelle on l'appuiera à deux travers de doigts de la ſougarde.

„ Au troiſieme, on ſe remettra comme on étoit à la fin du premier tems.

„ Au quatrieme, on ſe repoſera par un à-gauche, & on joindra la main au fuſil: après quoi on ôtera le chapeau de la main droite, & on le remettra comme il a été dit au *ſalut* de l'eſponton „.

On doit avoir attention de commencer ces mouvemens aſſez-tôt pour que le *ſalut* du fuſil ſe faſſe trois pas en avant de la perſonne qu'on ſalue; & ſi elle venoit par la gauche, de les faire précéder par un demi-à-gauche.

Le *ſalut* du fuſil ſe fait de la même maniere en marchant.

„ Le premier tems ſe fera en avançant le pié gauche, dix pas avant d'être vis-à-vis de la perſonne qu'on devra ſaluer.

„ Le deuxieme, en faiſant deux autres pas, de façon que le bout du fuſil arrive près de terre, en même tems que le pié gauche poſera en avant.

„ Le troiſieme, en faiſant le quatrieme & le cinquieme pas.

„ Le quatrieme, en avançant le pié droit „.

Pour faire le *ſalut* du drapeau, les enſeignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance ſur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorſqu'ils doivent ſaluer, ils baiſſent doucement la lance juſqu' auprès de terre, la relevant de même, & ils ôtent enſuite leur chapeau de la main gauche.

Les enſeignes doivent s'arranger pour baiſſer & relever enſemble leurs drapeaux, avant que celui qu'ils doivent ſaluer ſoit tout-à-fait devant eux.

Le *ſalut* des ſergens conſiſte à ôter leur chapeau de la main gauche, étant repoſés ſur leur hallebarde.

M. le maréchal de Puyſégur obſerve ſur les différentes formalités preſcrites pour le *ſalut* de l'eſponton, qui rendent ce *ſalut* très-compoſé, que ſi l'on n'y cherche que de la juſteſſe, il y en a rarement; qu'à l'égard de l'utilité, il n'y en a aucune: & qu'ainſi le tems qu'on emploie à ſe former au *ſalut* de l'eſponton, eſt un tems perdu, ou employé fort inutilement.

Pour rectifier ce *ſalut*, lui donner plus d'aiſance, & par conſéquent plus de grace & de nobleſſe, cet illuſtre maréchal penſoit qu'il falloit le rapprocher de l'ancien de la cavalerie, qui étoit en uſage de ſon tems.

Pour cela, ſon ſentiment étoit que lorſque le roi, les princes, ou les autres perſonnes que les troupes doivent ſaluer, paſſeroient à la tête d'un bataillon, les officiers ayant alors l'eſponton à la main, devroient au premier tems, ſans bouger de leur place, baiſſer le fer de l'eſponton de la main droite devant eux, juſqu'à ce qu'il fût à un demi pié de terre ou environ; au ſecond tems, remettre l'eſponton comme il étoit d'abord; & au troiſieme, ôter leur chapeau de la main gauche. Ce *ſalut*, dit-il, approcheroit beaucoup de celui de la cavalerie, & il en auroit toute la nobleſſe. (*Q*)

SALUT, LE, eſt encore, parmi les troupes, une ou pluſieurs décharges de l'artillerie d'une place de guerre, qui ſe fait lorſqu'un prince du ſang, un maréchal de France, *&c.* paſſe ou entre dans la ville.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le ſalue de pluſieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. *Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE. (*Q*)

Salut, (*Marine*,) déférence ou honneur qu'on rend entre les vaiſſeaux de différentes nations, & parmi ceux de même nation qui ſont diſtingués par le rang des officiers qui les montent & qui y commandent. Cette déférence conſiſte à ſe mettre ſous le vent, à amener le pavillon, à l'embraſſer, à faire les premieres & les plus nombreuſes décharges de l'artillerie pour la ſalve; à ferler quelques voiles, & ſurtout le grand hunier; à envoyer quelques officiers à bord du plus conſidérable vaiſſeau, & à venir ſous ſon pavillon, ſuivant que la diverſité des occaſions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Voici ce qui eſt reglé à cet égard pour nos vaiſſeaux, tiré de l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon d'amiral, de vice-amiral, cornettes & flâmes, ſalueront les places maritimes & principales fortereſſes des rois, le *ſalut* leur ſera rendu coup-pour-coup à l'amiral & au vice-amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, ſuivant la marque de commandement.

Les places & fortereſſes de tous autres princes & des républiques, ſalueront les premieres l'amiral & le vice-amiral, & le *ſalut* leur ſera rendu d'un moindre nombre de coups par l'amiral, & coup-pour-coup par le vice-amiral. Les autres pavillons inférieurs ſalueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celle de Nice & de Villefranche, en Savoie, ſeront ſaluées les premieres par le vice-amiral. Au reſte, nul vaiſſeau de guerre ne ſaluera une place maritime, qu'il ne ſoit aſſuré que le *ſalut* lui ſera rendu.

2°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *ſalut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que ſe faſſe la rencontre; ce qui ſe pratiquera auſſi dans les rencontres de vaiſſeau à vaiſſeau, à quoi les étrangers ſeront contraints par la force s'ils refuſent de le faire.

3°. Le vice-amiral & le contre-amiral, rencontrant le pavillon amiral de quelqu'autre roi, ou l'étendard royal des galeres d'Eſpagne, ſalueront les premiers. Le vaiſſeau portant pavillon amiral, rencontrant en mer ces galeres, ſe fera ſaluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les eſcadres des galeres de Naples, Sicile, Sardaigne & autres, appartenantes au roi d'Eſpagne, ne ſeront traitées que comme galeres patrones, quoiqu'elles portent l'étendard royal, & ſeront ſaluées les premieres par le contre-amiral; mais le vice-amiral exigera d'elles le *ſalut*, & les contraindra à cette déference, ſi elles refuſent de la rendre; la même choſe aura lieu pour les galeres, portant l'étendard de Malte & de tous autres princes & républiques. A l'égard de la galere patrone de Gènes, tous les vaiſſeaux de guerre françois exigeront d'elle le *ſalut*.

4°. Les vaiſſeaux portant cornettes & flâmes, ſalueront les pavillons de l'amiral & contre-amiral des autres rois, & ſe contenteront qu'on leur réponde quoique par un moindre nombre de coups de canon.

5°. Les vaiſſeaux des moindres états portant pavillon d'amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & ſalueront de 21 coups de canon; & l'amiral de France ayant rendu le *ſalut* ſeulement de 13 coups, les autres remettront leur pavillon.

Les vice-amiral & contre-amiral de France ſeront ſalués de la même maniere, par les moindres états. Leur amiral ſaluera de même le premier le vice-amiral & contre-amiral de France: mais il ne pliera ſon pavillon que pour l'amiral; enſorte que cette déference de plier le pavillon, ne ſera rendue par les moindres états, qu'aux pavillons égaux ou ſupérieurs.

Les vaiſſeaux du roi portant cornettes, ſalueront l'amiral des moindres états, & ſe feront ſaluer par tous les autres pavillons des mêmes états.

6°. Lorſqu'on arborera le pavillon amiral, ſoit dans les ports ou à la mer, il ſera ſalué par l'équipage du vaiſſeau ſur lequel il ſera arboré, de cinq cris de vive le roi, & les autres vaiſſeaux le ſalueront en pliant leur pavillon, ſans tirer du canon. Le pavillon du vice-amiral ſera ſeulement ſalué par trois cris de tout ſon équipage; le contre-amiral & les cornettes par un cri; & à l'égard des flâmes, elles ne ſeront pas ſaluées.

7°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon de vice-amiral & contre-amiral, rencontrant en mer le pavillon amiral, le ſalueront de la voix, plieront leurs pavillons, & abaiſſeront leurs hautes voiles.

8°. Le contre-amiral, les cornettes ou autres vaiſſeaux de guerre, abordant le vice-amiral, le ſalueront ſeulement de la voix, en paſſant à l'arriere ponr arriver ſous le vent. Les vaiſſeaux de guerre qui ne porteront ni pavillons, ni cornettes, ſe rencontrant à la mer, ne ſe demanderont aucun *ſalut*.

9°. Lorſqu'il y aura pluſieurs vaiſſeaux de guerre enſemble, il n'y aura que le ſeul commandant qui ſaluera.

10°. Il eſt défendu à tous commandans & capitaines françois, de ſaluer les places des ports & rades du royaume, où ils entrent & mouillent ordinairement, comme auſſi de tirer du canon dans les occaſions de revûes & de viſites particulieres, qui pourroient leur être faites ſur leurs bords.

11°. L'amiral, le vice-amiral, le gouverneur de la province, faiſant leur premiere entrée dans le port, ſeront ſeulement ſalués du canon. Le vaiſſeau portant pavillon amiral dans un port, rendra le *ſalut*. Le roi ſe trouvant en perſonne dans ſes ports ou ſur les vaiſſeaux, ſera ſalué de trois ſalves de toute l'artillerie, dont la premiere ſe fera à boulet.

Il y a encore dans l'ordonnance, d'où tout ceci eſt tiré, un article concernant les galeres.

Quoiqu'il n'y ait plus en France de corps de galeres, comme je l'ai déja dit, *voyez* Général des Galeres, cependant j'ajouterai ici ce qui regarde ces bâtimens dans cette ordonnance, d'autant mieux qu'on en entretient actuellement dans les ports.

L'étendard royal des galeres ſaluera le premier le pavillon, qui rendra coup-pour-coup; & l'étendard ſera ſalué le premier par le vice-amiral.

Le vice-amiral ſera ſalué par la patrone des galeres, à laquelle il répondra coup-pour-coup; & elle ſera ſaluée par le contre-amiral, auquel elle répondra de même.

Les autres nations maritimes ont des ordonnances particulieres ſur le *ſalut*, qu'elles exigent ou qu'elles rendent: mais tout ceci n'eſt qu'une choſe de bienſéance ou de convention. Il eſt reglé qu'en général, les vaiſſeaux des républiques ſalueront les vaiſſeaux des têtes couronnées, s'ils ſont de la même qualité que ceux des républiques, d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre de coups, ſuivant ce qui leur eſt preſcrit par leur ſouverain. A l'égard des républiques, elles ſe ſont accordées à ſaluer les premieres les vaiſſeaux de la république de Veniſe, parce qu'elle eſt la plus ancienne, & à exiger le *ſalut* des ſouverains qui ſont au-deſſous des rois.

Salut, (*Eſcrime*.) le *ſalut* d'armes eſt une politeſſe réciproque que ſe font deux eſcrimeurs avant de commencer un aſſaut.

Il s'exécute ainſi; 1°. on prend ſon chapeau avec la main gauche; 2°. on étend le bras gauche, on met ſon poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & l'on tourne le dedans du chapeau du côté de l'ennemi; 3°, on leve le bras droit & ſon poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & en même tems on frappe du pié droit dans la même place; 4°. on recule deux pas en arriere en commençant par faire paſſer le pié droit derriere le gauche, & enſuite le gauche devant le droit; 5°, on baiſſe la pointe de l'épée pour ſaluer les ſpectateurs qui ſe trouvent dans la ſale, & on remet le bras droit dans ſa premiere poſition; 6°. on remet ſon chapeau ſur la tête; 7°. on frappe encore du pié droit dans la même place, & en même tems on met les poignets à hauteur du nœud d'épaule; 8°. on avance deux pas vers l'ennemi en commençant par le pié gauche que l'on fait paſſer devant le droit, & enſuite le droit derriere le gauche; 9°. on ſe remet en garde. *Nota* que tous ces mouvemens ſe font diſtinctement & ſans ſe preſſer.

Salut, (*Monnoie*.) monnoie d'or de France; Charles VI. fit faire cette monnoie l'an 1421, ſur la fin de ſon regne, & c'eſt le ſeul de nos rois qui en ait fabriqué; elle étoit d'or fin, du même poids que les francs à cheval, & valoit 1 liv. 5 ſols, ce qui feroit aujourd'hui environ 16 liv. il y en avoit 63 au marc. Cette eſpece fut appellée *ſalut*, parce que la ſalutation angélique y étoit repréſentée. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il poſſéda une partie de la France, fit fabriquer des *ſaluts* d'or, de même poids, de même valeur, & de même titre que ceux de Charles VI. (*D. J.*)

SALUTAIRE, adj. (*Gram.*) qui eſt utile, qui peut ſauver d'un dommage, d'un accident, d'un inconvenient. L'uſage de la raiſon eſt toujours *ſalutaire*. La connoiſſance de la vertu eſt toujours *ſalutaire*. Une réflexion, un conſeil *ſalutaire*.

SALUTARIS, (*Géog. anc.*) ce nom a été donné par diſtinction à quelques provinces, en partie à cauſe des eaux ſaines & bienfaiſantes qui s'y trouvoient.

Les principales provinces qui ont porté ce nom ſont la Galatie, la Macédoine, la Paleſtine, la Phrygie & la Syrie. La partie à laquelle ce nom étoit affecté dans chacune de ſes provinces, faiſoit une province particuliere, que l'on diſtinguoit du reſte par ce ſurnom.

Les anciens géographes, comme Méla, Pline, *&c.* n'ont point connu ce nom diſtinctif: il eſt beaucoup plus moderne. On le trouve dans la notice de l'empire, & dans quelques notices eccléſiaſtiques. La notice de l'empire nomme la Paleſtine *ſalutaire*, & la Syrie *ſalutaire*, *ſect. ij.* la Galatie *ſalutaire*, *ſect. xvj.* la Phrygie *ſalutaire*, *ſect. xv.* & la Macédoine *ſalutaire*, *ſect. j.* (*D. J.*)

SALUTATION, ſ. f. (*Hiſt. des uſages.*) ſigne extérieur de civilité, d'amitié, d'égards, de déférence, de reſpect. Les Européens ſe ſaluent par des geſtes, des révérences, des coups de chapeaux; les Turcs ſe baiſſent, & portent la main à leur turban: mais les Ethiopiens ou Abyſſins ont une maniere ſinguliere de ſaluer; ils ſe prennent la main droite les uns aux autres, & ſe la portent mutuellement à la bouche; ils prennent auſſi l'écharpe de celui qu'ils ſaluent, & ils ſe l'attachent au-tour du corps, de ſorte que ceux qu'on ſalue demeurent preſque nuds, car la plûpart ne portent que cette écharpe avec un caleçon de coton. (*D. J.*)

SALUTATION ANGÉLIQUE, (*Théolog.*) eſt la priere qu'on nomme autrement *ave Maria*, dans l'Egliſe romaine, & qui eſt en l'honneur de la Vierge. Elle contient la formule de ſalut que l'ange lui adreſſa lorſqu'il vint lui annoncer le myſtere de l'Incarnation. *Voyez* ANNONCIATION & *AVE MARIA*.

SALUTH, *voyez* SILURE.

SALYENS, (*Géog. anc.*) en latin *Sallyes*, ou *Salyes*, *Salyi Salvii* & *Salluvii;* ancien peuple de la Provence, le long de la mer, entre le Rhône & le Var. Strabon, un peu après le commencement de ſon quatrieme livre, dit: La côte eſt occupée par les Maſſiliens & les *Salies* juſqu'à la Ligurie, & aux frontieres de l'Italie, & juſqu'au Var. Ils n'avoient pas ſeulement le rivage de la mer, car il dit enſuite: le pays montagneux des *Salyens* avance du couchant au nord, & ſe recule de la mer inſenſiblement.

Tite-Live, *liv. XXI. ch. xxvj.* parlant de P. Cornelius, dit qu'étant parti de la ville avec ſoixante barques longues, & cotoyant l'Etrurie, la Ligurie & enſuite les montagnes des *Salyens*, il arriva à Marſeille. Comme ils étoient contigus à la Ligurie, ils ont été appellés *Gallo-Liguri*, mot qui ſemble marquer qu'ils étoient Liguriens d'origine, quoique établis dans les Gaules.

Ce peuple fut attaqué par les Romains alliés des Marſeillois qu'il incommodoit, ſelon Florus, *liv. III. c. ij. Prima trans Alpes arma noſtra ſenſere* Salyii, *cum de incurſionibus eorum fidiſſima atque amiciſſima civitas Maſſilia quereretur*.

Ce fut la premiere guerre que les Romains firent au-delà des Alpes, en prenant ce mot au-delà par rapport à Rome. Pline, *liv. III. ch. xvij.* les nomme *Sallyi* en un endroit: il parle de la ville de Verceil poſſédée par les Libici, & fondée par les Sallyes: *Vercellæ Libicorum ex* Sallyis *ortæ*. Mais le même auteur, *liv. III. ch. iv.* les nomme *Salluvii*, en parlant d'Aix leur capitale, *Aquæ ſextie* Salluviorum. Il les nomme, *ch. v.* les plus célebres des Liguriens au-delà des Alpes, *Ligurum celeberrimi ultra Alpes* Salluvii.

L'abbé de Longuerue, *deſcrip. de la France*, *part. I. p.* 336. croit que les *Salyes* étoient ſubdiviſés en pluſieurs peuples: les plus proches d'Antibes étoient les Décéates, qui avoient pour voiſins les Védiantiens, les Néruſiens, les Sueltériens ou Seltériens, dont il eſt impoſſible à préſent de donner les limites. Les Déciates ou Décéates étoient aux environs d'Antibes; les Oxybiens, aux environs de Fréjus; les Védiantiens avoient pour ville, ſelon Ptolomée, *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez, près de Nice. Les Néruſiens étoient au-tour de Vence; les Suletériens au-tour de Brignoles & Draguignan. On pourroit y ajouter les *Avatici* & les *Anatilli*. Les derniers étoient dans le territoire d'Arles, & les premiers plus près de la mer. (*D. J.*)

SALZTHAL, PIERRE DE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt une eſpece de marbre d'un gris de fer mêlé de brun, & rempli de cornes d'ammon de belemnites, & quelquefois de turbinites, dont l'intérieur eſt ſouvent rempli par un ſpath blanc ou jaunâtre tranſparent. Cette pierre ſe trouve par morceaux détachés par les champs, aux environs du palais de *Salzthal*, appartenant au duc de Brunſwick. Elle eſt très-dure au commencement; mais lorſqu'elle a été quelque tems expoſée à l'air, elle devient d'une couleur plus claire & plus tendre, parce qu'elle eſt parſemée de petits grains de pyrites qui ſe décompoſent. Cette pierre ne ſe trouve qu'en fragmens; ſouvent on y découvre des dentrites, ou des herboriſations ſingulieres.

SAMACA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbuſte des Indes orientales, qui croit abondamment dans l'île de Java, & qui reſſemble au citronnier. Son fruit eſt aqueux & aigrelet; mais l'on eſtime ſur-tout ſes feuilles que l'on confit dans le ſucre, & qui paſſent pour un grand remede dans les fievres chaudes, & dans les maladies inflammatoires.

SAMACHI, (*Géog. mod.*) les Perſans & les Arméniens écrivent *Schamakhi;* ville de Perſe, capitale du Shirvan. Nos auteurs ne s'accordent point ſur l'ortographe de ce mot; car les uns écrivent *Samachi*, les autres, en plus grand nombre, *Scamachie*, d'autres, *ſchumachie*, & d'Herbelot *Schoumacki*; cette différente ortographe, fort commune en géographie, a trompé la mémoire de la Martiniere, qui conſéquemment ſans en avertir, a fait trois articles différens de cette ville, dont nous parlerons ſous le ſeul *mot de* SCAMACHIE. (*D. J.*)

SAMAGENDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, à l'orient & à dix journées de Cougah.

SAMANA, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique, entre les Lucayes, dans la mer du Nord. Elle eſt poſſédée par ſes habitans naturels, & peu cultivée. On lui donne quatre lieues de long ſur une de large. Elle eſt ſituée par les 23. 20. *de latitude*.

SAMANDRACHI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, vers les côtes de la Romanie; elle a environ 10 lieues de tour; il s'y fait quelque trafic de miel & de marroquin. Les anciens la nommoient *Samothrace*, pour la diſtinguer de la Samos d'Ionie. *Latit.* 40. 30. (*D. J.*)

SAMANÉEN, ſ. m. (*Hiſt. des relig. oriental.*) les *Samanéens* étoient des philoſophes indiens, qui formoient une claſſe différente de celle des Brachmanes, autre ſecte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des Européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megaſthene, qui avoit compoſé des mémoires ſur les Indiens, appelle les philoſophes dont il s'agit, *Germanes*; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec σεμνὸς, *vénérable*, Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamman*, encore uſité dans les Indes pour déſigner ces philoſophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jerôme, embraſſerent la doctrine d'un certain Butta, que les Indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croyent être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout indien au contraire pouvoit être *ſamanéen*. Mais quiconque deſiroit entrer dans cette claſſe de philoſophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en préſence duquel il faiſoit l'abandon de tout ſon bien, même de ſa femme & de ſes enfans. Ces philoſophes faiſoient vœu de chaſteté, comme les brachmanes ou gymnoſophiſtes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maiſons que le roi du pays avoit pris ſoin de faire conſtruire. Là uniquement occupés des choſes céleſtes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient ſéparément ſur un plat qui leur étoit préſenté par des perſonnes établies pour les ſervir.

Ces *Samanéens* & les brachmanes étoient en ſi grande vénération chez les Indiens, que les rois venoient ſouvent pour les conſulter ſur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la deſtruction du corps, & quelques-uns d'entre eux avoient le courage de ſe donner la mort en ſe précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été ſouillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir, & S. Clément d'Alexandrie

dit qu'ils avoient beaucoup de reſpect pour une pyramide où l'on conſervoit les os d'un dieu.

Il y avoit pluſieurs branches de ces philoſophes, entre autres celle des *hylobii*, ainſi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux deſerts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits ſauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faiſoient jamais uſage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aſpirer au même degré de perfection, & pouvoient auſſi embraſſer un genre de vie auſtere.

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains grecs & latins, eſt ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les brachmanes, ou plutôt qu'ils ſont deux ſectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroiſſent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite reſſemblance avec ces anciens *Samanéens*, ſont les talapoins de Siam: comme eux retirés dans de riches cloîtres, ils ne poſſedent rien en propre, & jouiſſent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus auſteres, ne vivent que dans les bois & dans les forêts: il y a auſſi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* ſe trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pegu, & dans les autres lieux voiſins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui ſous lequel ils ſont connus à la Chine & au Japon, eſt celui des *bonzes;* dans le Tibet ils ſont appellés *lamas*.

L'Inde eſt le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'eſt établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré juſque chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *ſchammans*, qui ſont les prêtres des Tungouſes; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* ſe ſont éloignés du dieu de leur origine, plus ils ſemblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enſeigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* ſe ſont attachés plus particulierement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuſes qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractere de ceux chez leſquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion indienne.

M. de la Croſe, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reſte plus de traces ſur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a ſuccédé à celui des *Samanéens;* que ceux-ci, ſelon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Viſthnou*, qui dans ſa ſixieme manifeſtation prit le nom de *Vegouddova avatarum;* qui les traita ainſi, parce qu'ils blaſphemoient ouvertement contre ſa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverſes tribus ou caſtes, déteſtoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût ſoumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement eſt arrivé il y a plus de ſix cens ans. Mais toutes ces traditions des Malabares ſont détruites par le témoignage des écrivains grecs qui font mention des brachmes établis de tout tems dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à-peu-près ſemblable à celle des *Samanéens;* c'eſt une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *ſamanéen* ne paroît plus ſubſiſter dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les joghis, les vanapraſtas, les ſanjaſſis & les avadoutas, connus ſous le nom général de *brachmes*, & qui comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les caſtes ou tribus, & ſuivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Pluſieurs hiſtoriens arabes qui ont eu connoiſſance de ce perſonnage, le nomment *Boudaſp* ou *Boudasf*. Beidawi, célebre hiſtorien perſan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou ſimplement *Schekmouni;* les Chinois *Tchekia* ou *Chekia-meouni*, qui eſt le même nom que Schekemouni de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui eſt une altération de *phutta* ou *butta*. Mais le nom ſous lequel il eſt plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, eſt celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les Siamois le nomment *Prahpoudi-tchaou*, c'eſt-à-dire, le ſaint d'une haute origine, *ſammana khutama*, l'homme ſans paſſion, & *phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot perſan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce légiſlateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* ſignifie *Mercure*.

Il n'eſt pas aiſé de diſſiper les ténebres qui obſcurciſſent l'hiſtoire de ce fondateur de la religion indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent d'avoir recours à des hiſtoriens étrangers; & ceux-ci ne nous fourniſſent point aſſez de détails pour que nous puiſſions parvenir à une exacte connoiſſance du tems & du lieu de la naiſſance de ce philoſophe.

Quoi qu'il en ſoit, *Fo*, ou *Boudha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, ſe retira dans les deſerts, ſous la conduite de cinq philoſophes. Il y reſta juſqu'à l'âge de 30 ans, qu'il commença à publier ſa doctrine, prêchant le culte des idoles, & la tranſmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer ſa mort, on rapporte qu'il eſt paſſé dans le *nipon* ou *nireupan*, c'eſt-à-dire, *qu'il eſt anéanti, & devenu comme un dieu*. En mourant il dit à ceux de ſes diſciples qui lui étoient le plus attachés, que juſques-là il ne s'étoit ſervi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité ſous des expreſſions figurées & métaphoriques; mais que ſon ſentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit ſorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernieres paroles de Fo produiſirent deux ſectes différentes. Le plus grand nombre embraſſa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure* qui conſiſte dans le culte des idoles; les autres choiſirent la *doctrine intérieure*, c'eſt-à-dire qu'ils s'attacherent à ce vuide & à ce néant, dont Fo les avoit entretenus en mourant.

Les ſectateurs de la doctrine extérieure ſont ceux que nous connoiſſons plus communément ſous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui toujours proſternés aux piés de leurs dieux, font conſiſter leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent Brahma, Viſchnou, Eſwara & trois cens trente millions de divinités inférieures, font conſtruire des temples en leur honneur, ont une ſinguliere vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ſes crimes, ou dans le paradis la récompenſe de ſes vertus, d'où elle ſort enſuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes; ce qui devient encore une punition ou une récompenſe juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes tranſmigrations la conduiſent inſenſiblement; ce n'eſt qu'après avoir parcouru ainſi les corps de pluſieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *ſamanéen*. Ceux-ci regardent le reſte des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *ſamanéen*, qu'après avoir paſſé par tous les degrés de la métempſycoſe.

Ainſi le vrai *ſamanéen*, ou le ſectateur de la doctrine intérieure, étant cenſé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus beſoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les tranſmigrations antérieures; il n'eſt plus obligé d'aller ſe proſterner dans un temple, ni d'adreſſer ſes prieres aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne ſont que les miniſtres du grand Dieu de l'univers. Dégagé de toutes ſes paſſions, exempt de tout crime, le *ſamanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont ſon ame étoit une partie détachée; car ils penſent que toutes les ames forment enſemble l'être ſuprème, qu'elles exiſtent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues auſſi pures qu'elles l'étoient lorſqu'elles en ont été ſéparées.

Suivant leurs principes, cet être ſuprème eſt de toute éternité; il n'a aucune forme, il eſt inviſible, incompréhenſible; tout tire ſon origine de lui; il eſt la puiſſance, la ſageſſe, la ſcience, la ſainteté, la vérité même; il eſt infiniment bon, juſte & miſéricordieux; il a créé tous les êtres, & il les conſerve tous: il ne peut être repréſenté par des idoles; mais on peut dépeindre ſes attributs, auxquels il ne deſapprouve point que l'on rende un culte; car pour lui il eſt au-deſſus de toute adoration: c'eſt pour cela que le *ſamanéen* toujours occupé à le contempler dans ſes méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte; mais il n'eſt pas en même tems athée, comme le prétendent les miſſionnaires, puiſ-

qu'il

qu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les paſſions pour être en état d'aller rejoindre ſon Dieu. Ainſi le vuide & le néant, principe des *Samanéens*, ne ſignifient point la deſtruction de l'ame, mais ils déſignent que nous devons anéantir tous nos ſens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre en quelque façon dans le ſein de la divinité, qui a tiré toutes choſes du néant, & qui elle-même n'eſt point matiere.

Cet être ſuprème des philoſophes de l'Inde eſt l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choſes: ainſi lorſqu'il a voulu créer la matiere, comme il eſt un pur eſprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de ſa toute-puiſſance, il s'eſt donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une ſéparation des vertus maſculine & feminine, qui juſqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient poſſible. Le *lingam* ſi reſpecté dans l'Inde, eſt le ſymbole de ce premier acte de la divinité; & tous enſemble, c'eſt-à-dire ces cinq principes, compoſent l'être ſuprème, qui ſe ſert de leur miniſtere pour gouverner le monde; mais il viendra un tems qu'il les fera rentrer dans ſon ſein.

Tels ſont les principes des *ſamanéens* ſur la Divinité. On paſſera ſous ſilence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premieres émanations de l'être ſuprème, & le reſte de la religion indienne, qui n'eſt plus celle des *ſamanéens*, mais celle du peuple, moins ſuſceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui font tout le culte des diſciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes ſectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera ſeulement remarquer qu'il ſe trouve une grande conformité entre la doctrine des *ſamanéens* & celle des Manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES, (*Hiſt. orientale.*) on appelle *ſamanides*, la dynaſtie des califes fondée par Saman, qui de conducteur de chameaux, devint chef d'Arabes; ſon fils rendit ſes enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Manon les avança, & Motamed donna à Naſſer, petit-fils d'Aſſad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le gouvernement de la province de Mawaralnahar, ou Tranſoxane. Enfin, l'an 279, Iſmaël, frere de Naſſer, ſe rendit le maître abſolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puiſſant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMAR, (*Géog. mod.*) & *Samal* dans les lettres édifiantes; île de l'Océan oriental, entre les Philippines, au ſud-eſt de celle de Luçon, dont elle eſt ſéparée par le détroit de S. Bernardin. Son circuit eſt d'environ 130 lieues; elle a dans cette enceinte pluſieurs montagnes eſcarpées, & des plaines aſſez fertiles. *Latit.* ſeptentrionale, 11. degrés juſqu'au 13. 30'. (*D. J.*)

SAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie, au royaume de Caſſan, & dans le duché de Bulgar, à la gauche, c'eſt-à-dire à l'orient du Wolga, ſur le penchant & ſur le haut d'un monticule, à 350 werſtes de Caſan. Ses maiſons ſont toutes de bois, & fort chetives.

SAMARA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, en Tartarie, au duché de Bulgar, dans l'empire ruſſien. Elle a ſon cours d'orient en occident, paſſe au midi de la ville Samara, & tombe dans le Wolga.

SAMARA, ſ. m. (*Hiſt. de l'inquiſit.*) autrement dit *ſambenito*, & *ſamiretta*, noms dignes de leur origine. Eſpece de ſcapulaire ou dalmatique que les inquiſiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *ſamara* eſt gris, avec la repréſentation d'une figure d'homme, poſé ſur des tiſons allumés avec des flammes qui s'élevent, & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce rafinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir ſans peine brûler des malheureux, eſt peut-être encore plus exécrable que le tribunal même de l'inquiſition, tout odieux, tout horrible qu'il eſt dans ſon principe. (*D. J.*) (1)

SAMARAÇAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la partie orientale de l'île de Java, à 7 lieues au ſud-oueſt de Japara, avec laquelle elle trafique.

Paul Lucas parle d'une autre *Samaran*, grande ville ruinée en Aſie, aſſez près des frontieres de la Turquie & de la Perſe, en allant d'Iſpahan à Alep par Amadam. Tout ce que ce voyageur raconte de la magnificence des ruines de cette ville, ne doit paſſer que pour un roman de ſon invention. (*D. J.*)

SAMARATH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de Benjans dans les Indes, qui croyent que leur dieu qu'ils nomment *Permiſéer*, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'eſt le premier, a le ſoin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiſéer* lui déſigne. Le ſecond, nommé *Buſſina*, enſeigne aux hommes à vivre ſelon les commandemens de Dieu, que ces benjans conſervent écrits en quatre livres. Il a auſſi le ſoin des vivres & de faire croître le blé, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troiſieme s'appelle *Maïs*; ſon pouvoir s'étend ſur les morts, dont il examine les actions paſſées pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuſe, ſuivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur premiere vie. Lorſque leur expiation eſt achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainſi purifiées à *Permiſeer* qui les reçoit au nombre de ſes ſerviteurs. Les femmes de cette ſecte perſuadées que dans l'autre monde elles vivent ſept fois autant, & ont ſept fois plus de plaiſir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de ſe jetter gaiement dans le bucher. Dès que les femmes ſont accouchées, ont met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que Buſſina veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permiſéer*. Si c'eſt un garçon, on y ajoute un arc & des flêches, comme un préſage de ſa valeur future, & de ſon bonheur à la guerre. Olearius, *tome II.*

SAMARCANDE, (*Géog. mod.*) grande ville d'Aſie, au pays des Usbecks, dans la province de Maweralnahr, ſur la riviere de Sogde, à ſept journées au nord de la ville de Bockhara. *Long.* ſuivant Ptolomée 89. 30. *lat.* 47. 30. *Long.* ſelon Naſſir-Eddein, 98. 20. *latit.* 40. Cette prodigieuſe différence entre ces deux géographes, doit provenir de quelque erreur de chifre Gréaves établit la *latit.* de *Samarcande*, 39. 37. 22.

L'auteur de l'*hiſtoire des Tartares*, met la *longitude* à 95. & la *latit.* à 41. 20. M. de Liſle ne met la *latitude* qu'à 39. 30. Ulug-Beg, qui eſt exact, à 39. 37.

Samarcande eſt la Maraganda de Pline, de Strabon, & des autres anciens. Elle avoit du tems d'Alexandre 70 ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, environ 3 lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorſque les Mogols l'aſſiégerent. Il ne faut pas s'en étonner, parce que cette ville renfermoit dans ſon enceinte, non-ſeulement des champs labourables, des prés, & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles etoient revêtues de tourelles, & entourées d'un foſſé profond, ſur lequel paſſoit un aqueduc qui conduiſoit les eaux de la riviere en divers quartiers de la ville.

Ginzis-Kan, premier empereur des anciens Mogols & Tartares, forma le ſiege de cette ville, en 1220, & la prit par la méſintelligence qui regnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le ſultan Mehemet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

„ Tamerlan deſcendant de Ginzis-Kan par les femmes, & qui ſubjuga autant de pays que ce prince, „ établit *Samarcande* pour la capitale de ſes vaſtes „ états. Ce fut-là qu'il reçut à l'exemple de Ginzis, „ l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, & la députation de pluſieurs ſouverains. Non-ſeulement l'empereur grec Manuel y envoya des ambaſſadeurs, „ mais il en vint de la part de Henri III. roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à „ celles des premiers rois de Perſes. Tous les ordres „ de l'état, tous les artiſans paſſerent en revue, chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous „ ſes petits-fils, & toutes ſes petites-filles le même „ jour. Enfin il mourut en 1406, dans une extrème „ vieil-

(1) Voyez la note à l'article *Inquiſition*, & pluſieurs autres qui ſe trouvent ça & là dans ce dictionnaire aux articles y relatifs. (Z)

,, vieilleſſe, après avoir regné 36 ans, plus heureux ,, par ſa longue vie, & par le bonheur de ſes petits- ,, fils, qu'Alexandre le Grand, auquel les orientaux ,, le comparent.

,, Il n'étoit pas ſavant comme Alexandre, mais il ,, fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fa- ,, meux Oulougbeg, qui lui ſuccéda dans les états de ,, la Tranſoxane, fonda dans *Samarcande* la premiere ,, académie des ſciences, fit meſurer la terre, & eut ,, part à la compoſition des tables aſtronomiques qui ,, portent ſon nom; ſemblable en cela au roi Alphonſe ,, de Caſtille, qui l'avoit précédé de plus de cent an- ,, nées. Aujourd'hui la grandeur de *Samarcande* eſt ,, tombée avec les ſciences; & ce pays occupé par ,, les tartares Usbecks, eſt redevenu barbare, pour ,, refleurir peut-être un jour.

Tout même nous porte à l'imaginer. *Samarcande* eſt encore une ville conſidérable, dont la poſition eſt des plus heureuſes, pour faire le commerce de la grande Tartarie, des Indes, & de la Perſe. Elle ne manque de rien pour ſa ſubſiſtance; enfin, elle a autour d'elle à dix lieues à la ronde, un grand nombre de bourgades, dont les jardins délicieux font paſſer la fameuſe vallée dans laquelle elle eſt ſitué, pour un des quatre paradis terreſtres que les Orientaux mettent en Aſie. (*D. J.*)

SAMARIE, (*Géog. anc.*) ville de la Paleſtine, capitale d'un petit royaume de même nom, qui comprenoit les dix tribus. Elle fut bâtie par Amri, qui acheta deux talens d'argent d'un nommé *Somer*, la montagne de Someron. Amri éleva ſa ville ſur cette montagne, qui étoit agréable, fertile, ayant des eaux en abondance, & ſituée à une journée de Jéruſalem. Achab bâtit dans cette ville un palais d'ivoire, c'eſt-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire, *III. Reg. ch. xiij.* Salmanazar, roi d'Aſſyrie, prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruiſit.

Il paroît qu'elle ſe rétablit dans la ſuite, puiſque Eſdras, *l. I. c. iv.* & *l. II. c. iv.* parle déja des habitans de *Samarie*, & que les Samaritains jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, ſe révolterent; ce prince, dit Quinte-Curce, *l. IV. c. xxj.* marcha contre eux, prit *Samarie*, & y mit des Macédoniens; il donna le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la ſuite *Samarie*, & la ruina de nouveau; mais quand Gabinius fut fait préſident de Syrie, il entreprit de rebâtir *Samarie*. De-là vient, dit Syncelle, qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens*, c'eſt-à-dire, la colonie de Gabinius; cependant *Samarie* n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes, & qui la remit en honneur.

Comme Auguſte lui avoit accordé cette place en propriété, il lui donna le nom grec de *Sébaſte*, qui revient au nom latin *Auguſta*, la ville d'Auguſte. Il y attira ſix mille nouveaux habitans, & leur diſtribua les terres des environs, qui étant extrémement fertiles, produiſirent en ſi grande abondance, que la ville ſe trouva bien-tôt riche & peuplée. Il mit une bonne garniſon dans la tour de Straton, qui dans la ſuite, par compliment pour le même Auguſte, porta le nom de Céſarée.

Le nom de *Samarie* étoit commun à la ville, & au pays des environs: de ſorte qu'il y avoit *Samarie* ville, & *Samarie* qui étoit le pays de *Samarie*. Les auteurs ſacrés du nouveau Teſtament, parlent aſſez peu de *Samarie* ville, & lorſqu'ils emploient ce mot, ils expriment ſous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons. Par exemple, quand on lit, Luc, *c. xvij.* que *Jéſus paſſoit par le milieu de la Samarie*, cela veut dire par le pays de *Samarie*. Et dans S. Jean, *c. iv. Jéſus étant venu dans une ville de la Samarie nommée Sichar*: c'eſt-là qu'il eut un entretien avec une femme de *Samarie*, c'eſt-à-dire, une ſamaritaine de la ville de Sichar.

Après la mort de S. Etienne, les diſciples s'étant diſperſés dans les villes de la Judée & de la *Samarie*, *act. c. viij.* le diacre S. Philippe vint dans la ville de *Samarie*, où il fit pluſieurs converſions. Les apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu, y envoyerent Pierre & Jean, pour donner le S. Eſprit à ceux qui avoient été baptiſés. C'eſt-là qu'étoit Simon le magicien, qui offrit de l'argent aux apôtres, afin qu'ils lui communiquaſſent le pouvoir de donner le S. Eſprit, *Samarie* n'eſt jamais nommée *Sébaſte* dans les livres du nouveau Teſtament, quoique les étrangers ne la connuſſent guere que ſous ce nom-là. (*D. J.*)

SAMARITAINS, (*Hiſt. Critiq. ſacrée.*) les *Samatains* étoient des colonies de Babyloniens, des Cuthéens, & d'autres peuples, qu'Aſſaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanaſar avoit tranſporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du tems de la captivité des dix tribus.

Les *Samaritains* étoient payens, & ils continuerent à adorer leurs idoles, juſqu'à ce que pour ſe délivrer des lions, qui les incommodoient beaucoup, ils ſouhaiterent d'être inſtruits de la maniere de ſervir le Dieu d'Iſraël, eſpérant d'appaiſer par ce moyen la colere du dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Iſraël à celui de leurs idoles, & de-là vient qu'il eſt dit dans l'hiſtoire des rois, *ch. xvij. v.* 33. qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même tems leurs propres divinités.

Lorſque la tribu de Juda fut de retour de la captivité de Babylone, & que le temple eut été rebâti, tous les juifs s'engagerent par un accord ſolemnel, à renvoyer les femmes payennes qu'il y avoit parmi eux. Il ſe trouva que Manaſſé, ſacrificateur juif, avoit épouſé la fille de Sanballac, *ſamaritain*, & que n'étant pas d'humeur à ſe défaire de ſa femme, Sanballac pouſſa les *Samaritains* à bâtir ſur la montagne de Garizim, près de la ville de Samarie, un temple qui fût opposé à celui de Jéruſalem, & il y établit pour ſacrificateur Manaſſé ſon gendre.

La fondation de ce nouveau temple excita entre les Juifs & les *Samaritains* une grande diſſenſion, qui s'accrut avec le tems, & dégénéra en une haine ſi furieuſe, qu'ils ſe refuſoient même de ſe rendre les uns aux autres les ſervices de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les *Samaritains* ne voulurent pas donner retraite à Notre Seigneur, quand ils s'apperçurent qu'il alloit adorer à Jéruſalem; deux de ſes diſciples, ſavoir Jacques & Jean, extrémement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zèle de bonne foi pour l'honneur de leur maître, & pour la ſainteté de Jéruſalem, ils vouloient ſe défaire inceſſament de ces ennemis de Dieu & de Jeſus-Chriſt, de ces adverſaires de la vraie religion, de ces ſchiſmatiques; car c'eſt ainſi qu'ils ſe traiterent les uns & les autres. Dans le trouble de leur colere, ils ſouhaitent que Notre Seigneur leur accorde le pouvoir de faire deſcendre le feu du ciel, pour couſumer les *Samaritains*, comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils ſe trouvoient alors.

Malgré l'injuſtice du procedé des *Samaritains*, & le grand exemple du prophete Elie, dont les deux apôtres ſe croyoient autoriſés, Notre Seigneur cenſure paiſiblement, mais d'une maniere auſſi vive que forte, le zèle deſtructeur de ces deux apôtres: *Vous ne ſavez*, leur dit-il, *de quel eſprit vous êtes, car le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver. Luc. IX.* 55. Paroles admirables, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'elles ſappent de fond en comble toute intolérance dans le chriſtianiſme. Le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver. (1)

La religion des *Samaritains*, comme nous l'avons dit, fut d'abord la payenne; ils adoroient chacun la divinité de leur pays; l'Ecriture cite un grand nombre de ces divinités, comme Nerget, Nébahas, Thartac, Rempham; ils mélerent enſuite à ce culte prophane, celui du vrai Dieu, que le prêtre de Béthel leur apprit; mais quand ils eurent tout-à-fait renoncé à l'idolatrie, pour embraſſer la loi du Seigneur, alors ils ne furent plus diſtingués des Juifs, que par trois articles ſur leſquels ils différoient d'eux.

1°. Ils ne reconnoiſſoient que les cinq livres de Moïſe pour vraiment canoniques. 2°. Ils rejettoient toutes ſortes de traditions, & s'en tenoient à la pa-

(1) Voyez la note à l'article *Intolerance*. Vous y trouverez de quoi eluder un argument auſſi peu logique, & auſſi peu convenable à la queſtion de la Tolerance. (Z)

role écrite. 3°. Ils ſoutenoient qu'il falloit ſervir Dieu ſur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des ſacrifices que dans le temple de Jéruſalem. C'eſt principalement ſur cette élévation d'autel contre autel, & de temple contre temple, qu'étoit fondée l'antipathie de ces deux peuples. Les Juifs n'avoient point de plus forte injure à dire à un homme, que de l'appeller *Samaritain*. Jean, *VIII. xlviij*. Ceux-ci de leur côté, avoient tant de répugnance pour les Juifs, que nous avons vu qu'ils refuſerent un jour de recevoir Jeſus-Chriſt, parce qu'il paroiſſoit diriger ſes pas du côté du temple de Jéruſalem.

Les Juifs accuſent les *Samaritains* de deux ſortes d'idolatrie ſur le mont Garizim. L'une d'y avoir adoré l'image d'une colombe, & l'autre des théraphins, ou des idoles cachées dans cette montagne; il eſt vrai que les Aſſyriens adoroient une de ces divinités, qui, ſelon Diodore, étoit Sémiramis, ſous la figure d'une colombe; & vraiſemblablement les *Samaritains* mélerent autrefois le culte de cette idole avec le culte du Dieu d'Iſraël; mais ils ne l'ont jamais fait depuis.

Quant au ſecond chef d'accuſation des Juifs, il eſt encore vrai que Jacob ayant trouvé les théraphins ou les idoles que Rachel avoit volées à ſon pere, les lui ota, & les cacha ſous un chêne à Sichem, & que Sichem eſt au pié du mont Garizim; mais les *Samaritains* n'adoroient que Dieu ſur cette montagne, & depuis que Manaſſé leur eut apporté la loi de Moïſe, ils ont toujours été juſqu'à nos jours des adorateurs du vrai Dieu.

Ils adoroient le vrai Dieu du tems de Jeſus-Chriſt; ils avoient en vénération les livres de Moyſe qu'ils ont précieuſement conſervés; ils en obſervoient exactement les lois, & attendoient le Meſſie comme les Juifs. C'eſt ſans fondement qu'on leur a reproché de donner dans des erreurs groſſieres ſur la nature de Dieu, quoique peut-être il ſe trouvât du tems de Jeſus-Chriſt quelque mélange d'idolatrie dans leur culte; on peut du moins le conjecturer, ſur ce que notre Sauveur leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoiſſoient pas. *Jean, iv. 22.*

Quoi qu'il en ſoit, les *Samaritains* d'aujourd'hui ſont dans les mêmes ſentimens que leurs peres, comme il paroît par les lettres écrites dans le dernier ſiecle à Scaliger, par les *Samaritains* d'Egypte & de Naplouſe, & par celles qu'ils écrivirent depuis à leurs freres prétendus d'Angleterre.

Ceux qui ſeront curieux de plus grands détails ſur la confeſſion de foi des *Samaritains* modernes, les trouveront dans l'hiſtoire des Juifs de M. Baſnage, *tom. II. part. j.*

Pour ce qui concerne leur Pentateuque & leurs caracteres, *Voyez* PENTATEUQUE, SAMARITAIN, & SAMARITAINS, *Caracteres* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (2)

SAMARITAINS, *caracteres*, (*Crit. ſacr.*) ce ſont les vieux caracteres hébreux, avec leſquels les *Samaritains* écrivirent autrefois le *Pentateuque*, & dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui; ces ſortes de caracteres ſont affreux, & les plus incapables d'agrément de tous ceux qui nous ſont connus. C'étoient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs; le vieil alphabet ionien fait aſſez voir cette reſſemblance, comme le montre Scaliger dans des notes ſur la chronique d'Euſebe. Ce furent de ces vieilles lettres que ſe ſervirent les prophetes, pour écrire leurs ouvrages, & ce fut avec ces mêmes caracteres que le décalogue fut gravé ſur les deux tables de pierre; le nombre de vieux ſicles juifs que nous avons encore, avec l'inſcription ſamaritaine, *Jéruſalem la ſainte*, prouve aſſez l'antiquité de ces ſortes de caracteres, auxquels les caracteres hébreux d'aujourd'hui ſuccéderent après la captivité de Babylone; ces derniers étoient les ſeuls que le peuple ſavoit lire alors; & cette raiſon engagea Eſdras à les employer. Tous les anciens le reconnoiſſent, Ensèbe, S. Jérôme, les deux Talmuds le diſent; en un mot, c'eſt l'opinion de tous les ſavans juifs, & Cappel a fait un livre contre Buxtorf le fils, pour la confirmer. (*D. J.*)

SAMARITAINE LA, ſ. f. (*Fonderie.*) ce qu'on nomme à Paris la *Samaritaine*, eſt un groupe de figure de bronze placé ſur la face d'un château ou reſervoir des eaux, qui eſt conſtruit ſur le bord occidental du pont-neuf. Ce groupe repréſente un vaſe où tombe une nappe d'eau qui vient du reſervoir; d'un côté eſt Jéſus-Chriſt, & de l'autre la *Samaritaine*, qui ſemblent s'entretenir. (*D. J.*)

SAMAROBRIVA, (*Géog. anc.*) *briva* & *briga* eſt une diction celtique & gauloiſe, qui ſignifie *pont*, comme il ſe voit en *briva Iſuræ*, ou *Briviſura*, ou *pons Iſuræ*, pont-Oiſe, ou pont-d'Oiſe, & en cent places ailleurs: *Samarobriva* ſignifie donc *Samaræ pons*, que nous pourrions dire *Somme-pont* ou *pont-ſur-Somme*, aujourd'hui *Amiens*, ſon ancien nom ayant été changé en celui qui a été commun au temple & à la ville *Ambiani*, d'où eſt tiré le nom d'*Amiens*.

De cette démonſtration, que *Samarobriva* ſignifie *Samarat-pont*, il s'enſuit que l'ancien nom de la riviere de Somme, qui paſſe à Amiens, eſt *Samara*, & que la riviere de Phrudis, dont Ptolomée fait mention en ces quartiers-là, n'eſt autre que la Somme. Quoique tous les ſavans conviennent que *Samarobriva* eſt Amiens, Ortelius a du penchant à croire que c'eſt Bray-ſur-Somme. La reſſemblance des mots ſemble le favoriſer. (*D. J.*)

SAMBAIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, qui eſt de la groſſeur d'un gland. On s'en ſert dans diverſes maladies, & ſur-tout contre la morſure des ſerpens & des autres bêtes venimeuſes. Il eſt très-rare.

SAMBAL, (*Géog anc.*) ville de l'Inde, dans la province de Becar, au Mogol, ſur le Gange. (*D. J.*)

SAMBALLES LES ILES (*Géog. mod.*) ou les îles *Samballos*; petites îles de l'Amérique, ſur la côte ſeptentrionale de l'iſthme, qui joint l'Amérique ſeptentrionale avec la méridionale. Ces îles s'étendent juſqu'à la pointe de Samballas, & ſont en très-grand nombre, mais fort petites; le terrein de la plûpart eſt plat, bas, ſablonneux, & couvert de mammées, de ſapadillos, de mancheniliers, & autres arbres. Outre le poiſſon à coquille, elles fourniſſent des rafraîchiſſemens aux armateurs. Les plus voiſines de la haute mer, ſont couvertes de rochers. *Voyez* la *Relation* de Wafer. (*D. J.*)

SAMBA-PONGO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique donnent à leur roi, qu'ils regardent non-ſeulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute-puiſſance; ils croient que les pluies, les vents & les orages, ſont à ſes ordres; c'eſt pourquoi ils ont recours à lui dans les tems de ſécheresſe & de ſtérilité, & à force de préſens & de prieres, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorſque le roi conſent aux vœux de ſes ſujets, il ne fait que tirer une fleche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorſqu'il voit le tems chargé, ſur-tout quand c'eſt de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impoſſible pour leur monarque, & lui rendent en conſéquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laiſſent pas de croire que ſa vie ne puiſſe être miſe en danger par les ſortileges & les maléfices; c'eſt ſur ce préjugé qu'eſt fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque a vu le roi de Loango boire ou manger; cet ordre s'étend même ſur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par haſard dans l'appartement de ſon pere, au moment où il buvoit, fut maſſacré ſur le champ par ordre du grand prêtre, qui prit auſſi-tôt de ſon ſang, & en frotta le bras de ſa majeſté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée; ainſi la ſuperſtition vient par-tout à l'appui des deſpotes & des tyrans, qui ſont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé.

SAMBLACITANUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de

(1) Cet article ainſi que le précédent *Samarie* paroiſſent tirés du Dictionnaire de D. Calmet, mais avec des mutilations arbitraires qui les font manquer de ſolidité, de correction & de juſteſſe, telles que ces matieres doivent avoir & qui ſe trouvent réellement dans Calmet. Le lecteur qui a envie de s'inſtruire ſans partialité, doit donc s'adreſſer à ce dictionnaire de la Bible & voir les articles *Samarie*, *Samaritains* & autres y relatifs. (Z)

de la Gaule narbonnoiſe, près de Fréjus; c'eſt à ce qu'on croit, aujourd'hui le golfe de Grimaut. (*D. J.*)

SAMBOUC, ſ. m. (*Commerce.*) bois de ſenteur, que les nations de l'Europe qui négocient ſur les côtes de Guinée, ont coutume d'y porter, non pas pour aucun commerce avec les négres, mais pour en donner aux rois du pays qui en font grand cas; on y joint ordinairement de l'iris de Florence & autres choſes ſemblables, afin que le préſent ſoit mieux reçu. (*D. J.*)

SAMBOULA, ſ. m. ſorte de panier des ſauvages caraïbes, fait en forme de ſac ouvert, travaillé fort proprement à jour avec des brins de latanier très-minces, & tiſſus à-peu-près comme nos chaiſes de canne; ces paniers ont une ance pour les paſſer au bras & pour les ſuſpendre dans la maiſon, où ils ſervent aux ſauvages à mettre des fruits, des racines, de la caſſave, ou ce qu'ils veulent expoſer à l'air libre.

SAMBRACATE, (*Géog. anc.*) île de l'Arabie heureuſe, dans la mer des Indes, ſelon Pline, *l. VI. c. xxviij.* cet auteur dit qu'il y avoit auſſi en terre ferme, une ville de même nom. Parlant ailleurs, *l. XII. c. xv.* des diverſes ſortes de myrrhes, il met au cinquieme rang *Sambracena myrrha*, ainſi nommée, dit-il, d'une ville du royaume des Sabéens, & voiſine de la mer. Le P. Hardouin croit qu'il s'agit là de la ville de *Sambracate*, en terre ferme. (*D. J.*)

SAMBRE, LA, (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Sabis*; riviere de France & des Pays-Bas. Elle a ſa ſource en Picardie, au-deſſus du village de Novion, arroſe pluſieurs lieux dans ſon cours, & arrive à Namur pour ſe perdre dans la Meuſe. (*D. J.*)

SAMBRES, LES (*Géog. anc.*) *Sambri*; ancien peuple de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Pline. Il ajoute que chez eux, il n'y avoit point de bêtes à quatre piés qui euſſent des oreilles; ce n'eſt pas à dire que les animaux naquiſſent ainſi, c'étoit apparament la mode chez ce peuple de les leur couper; peut-être croyoient-ils que le droit de porter des oreilles, n'appartenoit qu'à l'homme. (*D. J.*)

SAMBROCA, (*Géog. anc.*) riviere de l'Eſpagne tarragonoiſe. On croit que c'eſt la Fer, riviere de Catalogne. (*D. J.*)

SAMBUCA, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, à dix milles de la côte de la mer d'Afrique. (*D. J.*)

SAMBULOS, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, vers la Méſopotamie. Elle étoit célebre par un temple dédié à Hercule. Tacite, *annal. l. XII. chap. xiij.* en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertiſſoit en un certain tems les prêtres de ſon temple, de préparer des chevaux chargés de fleches, afin d'aller à la chaſſe: que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le ſoir fort fatigués, & ſans fleches, que la nuit ce même dieu montroit à ſes prêtres pendant le ſommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trouvoit le lendemain couverts de gibier étendu par terre. En donnant à l'induſtrie des prêtres, ce que l'on attribue ici à Hercule, il n'y a rien de fort difficile à exécuter. (*D. J.*)

SAMBUQUE, ſ. f. (*Muſiq. des Hébreux.*) ancien inſtrument de muſique à cordes, uſité en Chaldée, & dont on ſe ſervit à la dédicace & à l'adoration de la ſtatue de Nabucodonoſor. Les uns croient que cet inſtrument étoit triangulaire, & à cordes inégales, & d'autres penſent que c'étoit une eſpece de flute. (*D. J.*)

SAMBUQUE, ſ. f. (*Art milit. des anc.*) *ſambuccus*, échelle des anciens, de la largeur de quatre piés, laquelle dreſſée, étoit auſſi haute que les murailles qu'on vouloit attaquer. De l'un & de l'autre côté de cette échelle, regnoit une baluſtrade, ſur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de ſon long ſur les côtés des deux galeres jointes enſemble, de ſorte qu'elle paſſoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces galeres, on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit agir, on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de deſſus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres ſur la proue aidoient auſſi à l'élever avec des leviers. Enſuite les galeres étant pouſſées à terre, on appliquoit ces machines à la muraille.

Au haut de l'échelle étoit un petit plancher bordé de trois côtés de claies, ſur lequel quatre hommes repouſſoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât *la ſambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'on étoit arrivé ſur la muraille, on jettoit bas les claies, & à droite & à gauche les attaquans ſe répandoient dans les forts ou dans les tours. Ce reſte des troupes les ſuivoient, & ſans crainte que la machine leur manquât, parce qu'elle étoit fortement attachée aux deux galeres.

Voilà le détail de Polybe ſur *la ſambuque*; il ajoute qu'on appella cette machine de ce nom, parce que l'échelle étant dreſſée, il ſe faiſoit d'elle & du vaiſſeau joints enſemble, une figure qui reſſembloit à l'inſtrument de muſique, nommé *ſambuque*. *Voyez* la figure que M. Folard en donne, & ſes remarques. (*D. J.*)

SAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) poiſſon de mer, qui eſt une eſpece de muge. *Voyez* MUGE. Il ne differe du mulet, qu'en ce qu'il a la tête plus petite & plus pointue, & que les traits qui s'étendent ſur les côtés du corps, ſont moins longs: il a auſſi la chair moins blanche, plus molle & moins graſſe; on l'a ſurnommé *poiſſon innocent*, parce qu'il ne mange aucun poiſſon; il cherche ſa nourriture dans la boue. Le *ſame* pond ſes œufs en hiver à l'embouchure des fleuves; il aime l'eau douce, il remonte les rivieres; on en pêche dans la Garonne, dans le Rhône, la Loire, &c. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons. I. part. l. IX, chap. xj. Voyez* MULET & POISSON.

SAMEDI, ſ. m. (*Chron.*) eſt le dernier jour de la ſemaine; il étoit conſacré autrefois par les Payens à Saturne, & s'appelloit *dies Saturni*; aujourd'hui encore les Anglois l'appellent *Saturday*, jour de Saturne. C'étoit le jour du ſabbat chez les Juifs. Il eſt encore appellé dans le bréviaire *dies Sabbati*; & parmi les chrétiens catholiques, il eſt conſacré à la ſainte Vierge. Le roi Louis XI, qui y avoit beaucoup de dévotion, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort par les prieres de S. François de Paul, lui demanda au moins d'obtenir de la ſainte Vierge qu'il mourût un *ſamedi*. Ce qui arriva en effet. (*O*)

SAMEQUIN, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de vaiſſeau marchand turc, dont on ne ſe ſert que pour aller à terre.

SAMIARII, ſ. m. (*Littérature.*) on nommoit ainſi les armuriers qui poliſſoient avec la terre de Samos, les armes des ſoldats prétoriens & des gardes du corps des empereurs. *Voyez Pitiſcus.* (*D. J.*)

SAMICUM, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèſe dans l'Elide, près de la mer, & aux confins de la Triphylie, ſelon Pauſanias. Il rapporte que ce lieu fut donné à Polyſperchon étolien, pour en faire un lieu de défenſe contre les Arcadiens. Il ajoute: perſonne d'entre les Meſſéniens ni d'entre les Eléens ne m'a paru ſavoir où étoient les ruines d'Arene; ceux qui ont tâché de les trouver n'ont dit que des conjectures L'opinion qui paroît plus vraiſſemblable eſt celle de ceux qui prétendent que, dans les tems héroïques, *Samicum* étoit appellée *Arene*. (*D. J.*)

SAMIENNE, adj. (*Mytholog.*) épithète de Junon, à cauſe de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos; les habitans du lieu ſe vantoient que la ſœur & la femme de Jupiter étoit née dans leur île ſur le bord du fleuve Imbraſus, & ſous un ſaule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple conſacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes, qui y avoient tranſporté d'Argos la ſtatue de cette déeſſe. (*D. J.*)

SAMIS, ſ. m. (*Soierie.*) étoffe très-riche, lamée ou tramée de lames d'or; cette étoffe eſt de manufacture vénitienne, mais peu connue préſentement; il s'en trouve pourtant encore à Conſtantinople. (*D. J.*)

SAMMATHAN, (*Géog. mod.*) ville de France dans le comté de Comminges, au-bas d'un vallon, ſur la riviere de Save ou de Seve, à une lieue au nord-eſt de Lombez. C'étoit autrefois la plus forte place de tout le pays; mais les guerres des François contre la Gaſcogne, & enſuite celles des Anglois & des comtes de Foix l'ont ruinée. *Long.* 18. 36'. *lat.* 43. 35'.

Belleforeſt (François de), né dans cette ville, a fait une Coſmographie des annales de France, une hiſtoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de *Charle*, & divers autres ouvrages qui prouvent qu'il ſongeoit plutôt à vivre par ſa plume, qu'à mériter l'eſtime du public. Il mourut à Paris en 1583 à 53 ans. (*D. J.*)

SAMNITES, LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelloit le *Samnium*; on liſoit en latin *Samnis* au ſingulier, pour dire un *ſamnite*.

nite, & au pluriel *Sammites*. Ce nom eſt employé dans les auteurs en deux ſens fort différens l'un de l'autre. Tantôt les *Samnites* ſe prennent pour un nom général à pluſieurs peuples qui étoient diſtingués l'un de l'autre par un nom particulier, & qui néanmoins avoient tous une même origine, parce qu'ils venoient tous également des Sabins. Ces peuples étoient

1°. *Picentes*, dont le pays, nommé *Picenum*, comprenoit une partie de la marche d'Ancone, & une partie de l'Abruzze. On y ajoute l'*ager Palmenſis*, le pays autour d'Aſcoli; le *Prætutianus ager*, le pays autour de Téramo; & l'*Adrianus ager*, le pays autour d'Atri.

2°. *Veſtini*, dont le pays répondoit à cette partie de l'Abruzze ultérieure, entre le fleuve de la Piomba & la Peſcara.

3°. *Marrucini*; leur pays eſt aujourd'hui le territoire de Chiéti, dans l'Abruzze citérieure.

4°. *Trentani*, leur pays eſt aujourd'hui une partie de l'Abruzze citérieure & une partie de la Capitanate. Leurs rivieres étoient le Sangro, le Triguo, le Tiferno & le Fortore.

5°. *Peligni*, dont le pays répondoit à la partie de l'Abruzze citérieure, qui eſt autour de Sermona entre la Peſcara & le Sangro.

6°. *Marſi*, les Marſes, dont le pays comprenoit une partie de l'Abruzze ultérieure, autour du lac de Célano, le *Fucinus lacus* des anciens.

7°. *Hirpini*, dont le pays répondoit à la principauté ultérieure.

8°. Enfin les *Samnites* proprement dits, dont nous allons parler.

Les *Samnites* proprement dits, ou les vrais *Samnites*, occupoient la partie de l'Abruzze ſupérieure, tout le comté de Moliſſe, avec des parties de la Capitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Peligni* & les *Trentani* au nord, la Pouille daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marſi* au couchant.

Le pays ſitué entre ces peuples étoit le vrai *Samnium*, & étoit partagé entre les *Caraceni*, à qui Ptolomée, *l. III. c. j.* attribue la ville d'*Aufidenæ* & les *Pentri* au midi, dont parle Tite-Live, qui dit que leur capitale étoit nommée *Bovianum*, l. IX. c. xxxj. *inde victor exercitus Bovianum ductus; caput hoc erat Pentrorum* Samnitium, *longe ditiſſimum atque opulentiſſimum armis, viriſque*.

Les *Samnites* furent nommés *Sabelli*; & Strabon dit formellement que les Picentes & les *Samnites* tiroient leur origine des Sabins: le corps de ceux-ci fut partagé en deux: la partie établie à l'occident garda le nom de *Sabins*: celle qui s'étendit à l'orient s'appella d'abord Σαβινῖται, enſuite Σαβνῖται, dont les Grecs firent Σαυνῖται, ſur quoi les Romains les ont appellés *Samnites*. Le nom de *Sabelli* a été employé par Tite-Live, par Virgile, par Horace, & par d'autres écrivains de la bonne latinité, qui ont tous entendu par ce mot les *Samnites*.

Ce peuple étoit extrèmement belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Il défendit ſa liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & fit plus de réſiſtance que les plus grands rois. Rome fut cinquante ans (Tite-Live dit ſoixante-dix) à les ſubjuguer; mais elle fit un ſi grand ravage dans leurs pays, elle leur démolit tant de villes, que le *Samnium*, ſi puiſſant autrefois, n'étoit plus reconnoiſſable du tems de Florus. Il fournit aux généraux de Rome la matiere de vingt-quatre triomphes.

Les *Samnites* deſcendoient des Lacédémoniens, & reſpiroient comme eux la liberté. Entre leurs uſages particuliers, je ne puis m'empêcher d'en citer un qui, dans une petite république, & ſur tout dans la ſituation où étoit la leur, devoit produire d'admirables effets. On aſſembloit tous les jeunes gens, & on les jugeoit. Celui qui étoit déclaré le meilleur de tous, prenoit pour ſa femme la fille qu'il vouloit: celui qui avoit les ſuffrages après lui, choiſiſſoit encore, & ainſi de ſuite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les ſervices rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces ſortes de biens, choiſiſſoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chaſteté, la vertu, la naiſſance, les richeſſes même, tout cela étoit, pour ainſi dire, la dot de la vertu. Il ſeroit difficile d'imaginer une récompenſe plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir ſur l'un & l'autre ſexe. C'eſt une réflexion de l'auteur de l'*Eſprit des lois*.

Les villes des *Samnites*, ſelon le P. Briet, étoient *Beneventum*, aujourd'hui Benevent; *Aufidena*, aujourd'hui Alfidena. *Triventinum*, aujourd'hui Trivento. *Bovianum*, aujourd'hui Boiano; *Triventum*, aujourd'hui Moliſſe; *Œſernia*, colonie, aujourd'hui Iſernia; *Aliſæ*, aujourd'hui Aliſi; *Teleſia*, colonie, aujourd'hui Teleſe; *Claudium*, aujourd'hui Acrola ſelon les uns, ou le village d'Arpain ſelon les autres.

Leurs montagnes étoient *Tubernus*, aujourd'hui Tabor; *Furcæ caudinæ* entre Acrola & Ste Agathe.

Leurs rivieres étoient *Sabatus*, aujourd'hui le Sabato; *Calor*, aujourd'hui le Calore; *Tamarus*, aujourd'hui le Tamaro. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Samnites, ſ. m. plur. (*Littérature*.) ſorte de gladiateurs, ainſi nommés à cauſe de leurs armes, & que les Romains emploïoient d'ordinaire à la fin de leur feſtin pour amuſer leurs convives; *quod ſpectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertiſſement domeſtique des Romains de faire battre alors aux flambeaux des gladiateurs équipés en guerre, comme les anciens *Samnites*; mais comme ils n'avoient pour armes offenſives que des fleurets, ils ne pouvoient pas ſe faire grand mal, & ils ſe diſputoient long-tems la victoire. C'eſt pourquoi Horace, *epiſt. II. l. II. verſ.* 98. appelle cet exercice militaire *lentum duellum*. Il compare fort plaiſamment les fauſſes louanges que les poëtes ſe donnoient à l'envi, aux coups ſans effet que ſe portoient les gladiateurs *ſamnites*. (*D. J.*)

SAMOGITIE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Samogitia*, province de Pologne. Elle eſt bornée au nord par la Curlande; au midi, par la Pruſſe royale; à l'orient, par la Lithuanie; & à l'occident, par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur, & environ 50 de largeur.

La *Samogitie* étoit anciennement habitée par les Æſtiens, partagés en diverſes nations idolâtres. Jagellan étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au Chriſtianiſme, & établit en 1413 un ſiege épiſcopal à Midnick. Après ſa mort, les chevaliers teutons acquirent la *Samogitie* du roi Caſimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand-maître de leur ordre, s'étant emparé de la Pruſſe, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celle des Tartares juſqu'au regne de Sigiſmond-Auguſte, qui eut peine à leur perſuader de bâtir des maiſons & de vivre en ſociété. Ces maiſons ſont un méchant toît de terre, de paille & de claie. Le feu ſe fait au milieu, & la fumée ſort par une ouverture qui eſt en-haut.

La *Samogitie* eſt un pays de bois & de montagnes preſque inacceſſibles, où on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & on trouve dans les forêts toutes ſortes de bêtes fauves.

La province eſt diviſée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Roſienne capitale du pays, de Midnick ſur le Wiwits, & de Poniewiefs. Elle a un ſtaroſte pour le temporel & pour le ſpirituel, un évêque qui réſide à Midnick, autrement Womie; cet évêque eſt ſuffragant de l'archevêque de Gneſne. (*D. J.*)

SAMOJEDES, LES (*Géograph. mod.*) *Voyez* SAMOYEDES.

SAMOLOIDES, ſ. f. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Sa fleur eſt d'une ſeule piece diviſée en quatre parties preſque juſqu'au fond, & en forme d'étoile. De ſon centre s'éleve un piſtil dont la baſe eſt entourée de filets déliés accompagnés de quatre étamines. Ce piſtil ſe change en un fruit de figure oblongue à deux panneaux qui contient des ſemences applaties. Cette plante eſt commune à la Jamaïque & dans pluſieurs autres endroits des Indes occidentales, où les chevres la broutent avec délices. (*D. J.*)

SAMOLUS, ſ. m. (*Botan.*) cette plante ſe nomme communément en françois le *mouron d'eau*, *voyez-en l'article* au *mot* Mouron, *Botan.* (*D. J.*)

Samolus, ſ. m. (*Botan.*) ſelon Pline, *l. XXIV. c. xj.* il y avoit une herbe appellée par les Gaulois, *ſamolus*, qui naiſſoit dans les lieux humides, qu'ils faiſoient cueillir de la main gauche par des gens qui fuſſent à jeun; celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire, & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces ſuperſtitieuſes précautions, ils croyoient

yoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, ſur-tout celles des bœufs & des cochons. (*D. J.*)

SAMONIUM PROMUNTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete dans ſa partie orientale, ſelon Ptolomée, *l. III. t. xvij.* qui met de ce côté là deux promontoires *Samonium* & *Zephyrium*, Σαμώνιον ἄκρον. Dans les voyages de S. Paul, il eſt fait mention de ce cap au ſujet de ſa navigation à Rome, & il paſſa tout auprès. Les actes des Apôtres le nomment ſimplement *Salmone*. (*D. J.*)

SAMOREUX, ſ. m. (*Marine.*) bâtiment extrèmement long & plat qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pieces, que des cordages tiennent à l'arriere & aux côtés, & qui navige ſur le Rhin & ſur les eaux internes de Hollande.

SAMORIEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie au comté de Comore, dans la grande île de Schit. Elle eſt entourée de murailles. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne Crumerum, & d'autres pour le lieu qu'on appelloit *Ad Muros*. (*D. J.*)

SAMORIN, *ou* ZAMORIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un ſouverain de l'Indoſtan, dont les états ſont placés ſur la côte de Malabare, & qui étoit autrefois le prince le plus puiſſant de cette côte. Sa réſidence ordinaire eſt à Calecut ou Kalicut. Autrefois le *ſamorin* ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce tems fut accompli, il étoit diſpenſé d'une cérémonie auſſi ſinguliere que cruelle; elle conſiſtoit à ſe couper la gorge en public; on dreſſoit un échaffaut pour cet effet, le *ſamorin* y montoit, après avoir donné un grand feſtin à ſa nobleſſe & à ſes courtiſans: immédiatement après ſa mort ces derniers éliſoient un nouveau *ſamorin*. Les ſouverains ſe ſont actuellement délivrés en grande partie d'une coutume ſi incommode; lorſque les douze années ſont révolues, les *ſamorins* ſe contentent de donner ſous une tente dreſſée dans une plaine, un repas ſomptueux pendant douze jours de ſuite, aux grands du royaume; au bout de ce tems de réjouiſſances, quelqu'un des convives a aſſez de courage pour aller tuer le *ſamorin* dans ſa tente, où il eſt entouré de pluſieurs milliers de gardes, la couronne eſt à lui, & il eſt reconnu *ſamorin* en la place de celui a qui il a ôté la vie.

Lorſque le *ſamorin* ſe marie, il ne lui eſt point permis d'habiter avec ſa femme juſqu'à ce que le nambouri ou grand-prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la nobleſſe ont la complaiſance d'accorder au clergé le même droit ſur leurs épouſes: quant au peuple, il eſt obligé de ſe paſſer des ſervices des prêtres, & de remplir lui-même ſes devoirs.

SAMOS, (*Géog, anc.*) les anciens géographes parlent de plus d'une ville de ce nom.

I. Strabon diſtingue trois villes ainſi nommées, 1°. la capitale de l'île de *Samos*; 2°. une *Samos* du Péloponneſe en Meſſénie; 3°. une *Samos* du Péloponneſe en Elide, qui depuis long-tems étoit détruite.

II. Les martyrologes d'Adon & d'Uſuard, font mention d'une *Samos* d'Aſie dans la Lycie; ce n'étoit apparemment qu'un bourg ou un village.

III. S. Thomas d'Aquin, fort mal-habile en géographie, met une *Samos* en Calabre, où, dit-il, Pythagore prit naiſſance. Mais aucun géographe n'a connu cette *Samos* de Calabre; & ſi Pythagore eſt né a *Samos* comme nous le croyons ſur le témoignage de Diogene Laërce & d'autres écrivains, c'eſt dans l'île de *Samos* en Ionie que ce philoſophe vit le jour. (*D. J.*)

SAMOS, *l'île de* (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, ſur la côte de l'Aſie mineure, entre l'Ionie à l'orient, & l'île d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Ephiſe. Elle eſt ſéparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycaleſſus, ou de la montagne Mycale, qui eſt en terre ferme le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

L'île de Samos avoit été premierement appellée *Parthenia*, enſuite *Driuſa*, puis *Anthemuſa*; on l'a auſſi nommée *Cypariſſia*, *Parthenoaruſa*, & *Stephane*. Pline lui donne 87 milles de circuit, & Iſidore pour faire le compte rond, en met 100.

Cette île eſt toute eſcarpée, & c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Samos*, car ſelon Conſtantin Porphirogenete, les anciens grecs appelloient *Samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagnes qui traverſent *Samos* dans ſa longueur, ſe nommoit Ampelos. Sa partie occidentale qui fond dans la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom; elle s'appelloit auſſi *Cantharium* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, *l. XIV.* & *l. X.* c'eſt cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki*.

Du tems que la Grece floriſſoit, l'île de *Samos* étoit fort peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne ſe laiſſoient point d'admirer. On lui applique ce proverbe: les poules y ont du lait: φέρει καὶ ὀρνίθων γάλα. C'eſt dans ce charmant ſéjour qu'Antoine ſe rendit d'Ephèſe avec Cléopatre pour y prendre part aux divertiſſemens de cette île voluptueuſe, pendant que leurs armées ſur terre & ſur mer acheveroient de ſe former contre celle d'Octave, avant la bataille d'Actium. Cléopatre ne pouvoit choiſir un lieu plus propre à diſtraire Antoine, & à l'amuſer. *Samos* étoit alors le centre des plaiſirs; tout y reſpiroit la molle oiſivité; les richeſſes de la nature y refleuriſſoient deux fois chaque année; les figues & les raiſins, les roſes & les plus belles fleurs y renaiſſoient preſque auſſi-tôt qu'on les cueilloit. *In eâ inſulâ*, dit Athenée, *bis anno ficos, uvas, mala, roſas, naſci narrat Æthlius*. Pline parle des grenades de cette île, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragés de ces ſaules de l'Ombrie, auſſi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours ſe paſſoient à *Samos* en fêtes galantes; les inſulaires alloient enſemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux, ayant par-deſſous des tuniques blanches comme la neige, & traînantes juſqu'à terre; leurs cheveux ajuſtés, & négligemment épars ſur leurs épaules, noués avec des treſſes d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux aſſortis, ils formoient une marche ſolemnelle, terminée pas une milice revêtue de boucliers reſplendiſſans: *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, ſpecioſis veſtibus amicti, terræque late niveis tunicis ſolum radebant; comæ cincinni inſidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat; pompam claudebant ſcutati bellatores.*

Il ſeroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette île l'excès du luxe & le déréglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les *jardins de Samos, Samiorum flores*, où les habitans ſe rendoient pour y goûter tous les plaiſirs que pouvoit imaginer l'obſcénité la plus outrée: *Samoſos pluſquam credibile eſt luxu corruptos*!

Ces inſulaires voluptueux ravis de voir Antoine & Cléopatre applaudir à leurs fêtes, à leurs jeux & à leurs plaiſirs, auroient ſouhaité qu'ils ne les quittaſſent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les rois & les peuples des environs, comme tributaires de l'empire, envoyoient à *Samos* les choſes néceſſaires pour le ſervice de la guerre prochaine, & en même tems pour contribuer à divertir le triumvir de Rome & la reine d'Alexandrie, tout ce qu'ils croyoient de plus propre à produire cet effet. Antoine ne recevoit pas ſeulement toutes ſortes de ſecours & de munitions; mais tout ce qu'il y avoit de plus célebre en comédiens, en muſiciens & en danſeurs, venoient s'offrir à ſes déſirs; ainſi pendant que par toute la terre on gémiſſoit à la vue des préparatifs d'une guerre ſanglante, on ne parloit dans *Samos* que de théâtres, que de fêtes brillantes; & l'on diſoit hautement: *que feront-ils après la victoire, puiſqu'ils en font tant avant le combat?*

Telle étoit alors l'*île de Samos*; elle avoit pluſieurs excellens ports, & entre autres celui qu'on nomme aujourd'hui le *port de Vati*, qui peut contenir une armée navale, & ſur lequel on avoit bâti une ville, dont les ruines paroiſſent d'une grande étendue. La capitale de l'île tenoit depuis le port de Tigani, qui eſt à trois milles de Cora, juſqu'à la riviere Imbraſus, qui coule à cinq cens pas des ruines du temple de Junon. Vitruve prétend que cette capitale & les treize villes d'Ionie, étoient l'ouvrage d'Ion l'athénien.

Quoique *Samos* ſoit entierement détruite, M. de Tournefort dit qu'on peut encore la diviſer en haute & baſſe. La ville haute occupoit la montagne au nord, & la baſſe régnoit depuis le port Tigani juſque au cap de Junon. Ce port célebre eſt en croiſſant, & ſa corne gauche eſt cette fameuſe jettée, qu'Hérodote, *l. III.* comptoit parmi les trois merveilles de

Sa-

Samos. Cette jettée étoit haute de 20 toiſes, & avançoit plus de 250 pas dans la mer. Un ouvrage ſi rare dans ce tems-là, prouve l'application des Samiens à la marine: auſſi reçurent-ils à bras ouverts Aminoclès corinthien, le plus habile conſtructeur de vaiſſeaux, qui leur en fit quatre, environ trois cens ans avant la fin de la guerre du Péloponnèſe. Ce furent les Samiens qui conduiſirent Batus à Cyrêne, plus de 600 ans avant Jeſus-Chriſt; enfin ſi nous croyons Pline, ils inventerent des vaiſſeaux propres à tranſporter la cavalerie.

A l'égard de la largeur de la ville, elle occupoit une partie de cette belle plaine, qui vient depuis Cora juſqu'à la mer, & du côté du midi, & du côté du couchant, juſqu'à la riviere.

La montagne étoit autrefois percée par des cavernes taillées au marteau, ouvrage d'Eupaline, architecte de Mégare, & qui paſſoit pour une des merveilles de la Grece. „ Les Samiens, dit Hérodote, „ percerent une montagne de 150 toiſes de haut, & „ pratiquerent dans cette ouverture, qui avoit 875 „ pas de longueur, un canal de 20 coudées de pro„ fondeur, ſur trois piés de largeur, pour conduire „ à leur ville l'eau d'une belle ſource. „ On voit encore l'entrée de cette ouverture; le reſte s'eſt comblé depuis ce tems-là. Au ſortir de ce merveilleux canal, l'eau paſſoit ſur l'aqueduc qui traverſe le vallon, & ſe rendoit à la ville par un conduit.

Les mines de fer ne manquoient pas dans *Samos*, car la plûpart des terres ſont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette île étoit recherchée par les Romains: *Samia vaſa etiamnum in eſculentis laudantur*, dit Pline; *Samos* fourniſſoit en médecine deux ſortes de terre blanche, outre la pierre Samienne, qui ſervoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'île étoient remplies de marbre blanc, & leurs tombeaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville qui avoient dix piés d'épaiſſeur & même douze en quelques endroits, étoient auſſi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plûpart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus ſuperbe dans tout le Levant, dit Tournefort: l'entre-deux étoit de maçonnerie; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fauſſes-portes pour y jetter des ſoldats dans le beſoin.

Les maiſons de la ville de *Samos* bâties auſſi de marbre en amphitéâtre du côté de la mer, offroient le coup d'œil d'une ville agréable & opulente; delà vient qu'Horace l'appelle *Concinna*. Les portiques étoient magnifiques, & ſon théâtre encore davantage. Quoiqu'on en ait emporté les matériaux pour bâtir Cora, on trouve encore dans les environs des colonnes de marbre abattues, les unes rondes & les autres à pans.

En deſaendant de la place du théâtre vers la mer, on ne voit, dit Tournefort, dans les champs que colonnes caſſées, & quartiers de marbre: la plûpart des colonnes ſont ou cannelées, ou à pans; quelques-unes rondes, d'autres cannelées ſur les côtés, avec une plate-bande ſur le devant & ſur le derriere, comme celle du frontipice du temple d'Apollon à Délos. Il y a auſſi pluſieurs autres colonnes à différens profils ſur quelques terres voiſines; elles ſont encore diſpoſées en rond ou en quarré, ce qui fait conjecturer qu'elles ont ſervi à des temples ou à des portiques. On en voit de même en pluſieurs endroits de l'île.

Enfin Junon protectrice de *Samos*, y avoit un temple rempli de tant de richeſſe, que dans peu de tems, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les ſtatues. Hérodote Samien, cité dans Athenée, *Deipn. l. XV*, comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curioſités de *Samos*, aſſure que ce temple étoit l'ouvrage des Cariens & des nymphes, car les Cariens ont été poſſeſſeurs de cette île. Nous parlerons de ce magnifique édifice, à l'article des temples de la Grece.

Junon eſt repréſentée dans quelques médailles de *Samos*, avec des eſpeces de bracelets; ou des broches, comme l'a conjecturé M. Spanheim, chargées d'un croiſſant. Triſtan a donné le type d'une médaille des Samiens, repréſentant cette déeſſe ayant la gorge aſſez découverte. Elle eſt vêtue d'une tunique qui deſcend ſur ſes piés, avec une ceinture aſſez ſerrée; & le repli que la tunique fait ſur elle-même, forme une eſpece de tablier; le voile prend du haut de la tête, & tombe juſqu'au bas de la tunique, comme font les écharpes de nos dames. Le revers d'une médaille qui eſt dans le cabinet du roi, repréſente ce voile tout déployé, qui fait des angles ſur les mains, un angle ſur la tête, & une autre angle ſur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a la gorge couverte d'une eſpece de camail, ſous lequel pend une tunique, dont la ceinture eſt poſée en ſautoir, comme ſi l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tête de ces dernieres médailles, eſt couronnée d'un cerceau qui s'appuie ſur les deux épaules, & qui ſoutient au bout de ſon arc une maniere d'ornement pointu par le bas, évaſé par le haut, comme une pyramide renverſée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une eſpece de panier qui ſert de coëffure à la déeſſe, vêtue du reſte à-peu-près, comme nos religieux bénedictins. La coëffure des femmes turques approche fort de celle de Junon, & les fait paroître de belle taille; cette déeſſe avoit ſans doute inventé ces ornemens de tête ſi avantageux, & que les fontanges ont depuis imités.

M. l'Abbé de Camps avoit un beau médaillon de Maximin, au revers duquel eſt le temple de *Samos*, avec Junon en habit de nôces, & deux paons à ſes piés, parce qu'on les élevoit autour du temple de cette déeſſe, comme des oiſeaux qui lui étoient conſacrés.

De toutes les antiquités de *Samos*, il ne nous reſte que des médailles, & les noms de pluſieurs hommes célebres dont elle a été la patrie; mais je ne parlerai que d'Ariſtarque, de Chœrile, de Pythagore, de Meliſſus & de Conon.

Ariſtarque a fleuri un peu avant le tems d'Archimede, qui comme on ſait perdit la vie, lorſque Syracuſe fut priſe par les Romains, l'an 1 de la 142e olympiade, Vitruve nous apprend qu'il inventa l'une des eſpeces d'horloge ſolaire. Il eſt auſſi un des premiers qui ont ſoutenu que la terre tourne ſur ſon centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du ſoleil. Il fut à ce ſujet accuſé juridiquement d'impiété par Cléanthe, diſciple & ſucceſſeur de Zénon, pour avoir violé le reſpect dû à Veſta, & pour avoir troublé ſon repos; c'eſt-à-dire, comme l'explique Plutarque, pour avoir ôté la terre du centre de l'univers, & pour l'avoir fait tourner autour du ſoleil.

Le zele de Cléanthe auroit dû être ſuſpect à ceux qui connoiſſoient le fond du ſyſtème ſtoïcien: car ce ſyſtème ramenoit tout à une fatalité, & à une eſpece d'hylozoïſme ou de matérialiſme, peu différent du dogme de Spinoſa.

Au reſte, l'accuſation d'Ariſtarque doit moins nous étonner, que le traitement fait dans le dernier ſiecle au célebre Galilée: cet homme reſpectable, auquel l'aſtronomie, la phyſique, & la géométrie ont tant d'obligation, ſe vit contraint d'aſſurer publiquement comme une héréſie, l'opinion du mouvement de la terre: on le condamna même à la priſon pour un tems illimité; & ce fait eſt un de ceux qui nous montrent qu'en vieilliſſant, le monde ne devient pas plus ſage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la terre, étoit une ſuite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'univers, dans le tems qu'ils étoient encore à demi barbares: incapables de concevoir que la terre pût ſe ſoutenir à la même place ſans un point d'appui, ils ſe l'étoient repréſentée comme une montagne, dont le pié où les racines s'étendent à l'infini, dans l'immenſité de l'eſpace. Le ſommet de cette montagne arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les aſtres faiſoient leur évolution au-deſſus, & autour de ce ſommet: il étoit nuit, lorſque la partie la plus élevée nous cachoit le ſoleil. Xénophane, Anaximene, & quelques autres philoſophes, qui feignoient d'être ſcrupuleuſement attachés à l'opinion populaire, avoient grand ſoin de faire obſerver que dans leur ſyſtème, les aſtres tournoient autour, mais non au-deſſous de la terre.

Il ne nous reſte des ouvrages d'Ariſtarque, que le *traité de la grandeur & de la diſtance du ſoleil & de la lune*, traduit en latin & commenté par Frideric Commandin; il parut avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en grec, avec la verſion de Commandin, l'an 1688, & il l'a inſéré au III. tome des œuvres mathématiques, imprimée à

Oxford l'an 1699. Au reſte il ne faut pas confondre le philoſophe Ariſtarque natif de *Samos*, avec Ariſtarque grammairien qui naquit dans l'île de Samothrace, & dont nous parlerons ſous ce mot.

Chærile, poëte de *Samos*, étoit contemporain de Panyaſis & d'Hérodote, avec lequel il fut en étroite liaiſon; il écrivit en vers la victoire des Grecs ſur Xerxès. Son poëme plut ſi fort aux Athéniens, qu'ils donnerent au poëte un ſtatere d'or pour chaque vers, (douze livres de notre monnoie), & qu'ils ordonnerent de plus que cet ouvrage ſeroit chanté publiquement, ainſi que l'on chantoit les poëmes d'Homere; il mourut chez Archélaüs, roi de Macédoine. Il ne faut pas confondre le Chærile de *Samos*, avec le Chærile Athénien, qui floriſſoit vers la 64e olympiade, & à qui quelques-uns attribuent l'invention des maſques, & des habits de théâtre. L'hiſtoire parle encore d'un troiſieme Chærile, aſſez mauvais poëte, qui ſuivit Alexandre en Aſie, & qui chanta ſes conquêtes; ce prince avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux être le Therſite d'Homere, que l'Achille de Chærilus.

Cependant au milieu des palmes les plus belles
Le vainqueur généreux de Granique & d'Arbelles,
Cultivant les talens, honorant le ſavoir;

Et de Chærile même excuſant la manie,
Au défaut du génie,
Récompenſoit en lui le deſir d'en avoir.

Le premier des anciens ſages qui ait pris le nom de philoſophe, eſt le celebre Pythagoras, fils de Mnéſarque. Il ſe rendit tellement illuſtre par ſa ſcience & par ſa vertu, que pluſieurs pays ſe ſont attribués l'honneur de ſon lieu natal. Mais la plus commune opinion lui donne pour patrie l'île de *Samos*. Il eſt encore plus difficile de concilier enſemble les ſavans ſur l'époque de ſa naiſſance, & la durée de ſa vie; & la multiplicité des ſentimens eſt trop grande, & leur oppoſition eſt trop marquée.

Il floriſſoit du tems du roi Numa, à ſuivre une ancienne tradition adoptée par quelques écrivains poſtérieurs, & rejettée par la plûpart des autres: tradition qui ſembloit pourtant avoir pour elle, & des témoignages d'auteurs de la premiere antiquité, & des monumens découverts ſous le janicule, dans le tombeau même de Numa. Pythagore, au contraire ne vint en Italie que ſous le regne de Servius Tullius, ſelon Tite-Live; ou ſous le regne de Tarquin le ſuperbe, au rapport de Ciceron; ou même après l'expulſion des rois & ſous les premiers conſuls, ſi l'on en croit Solin.

Pline a placé le tems de ce philoſophe vers la xlij. olympiade, Denis d'Halicarnaſſe après la l. la chronique paſchale d'Alexandrie à la ljv. Diogène de Laërce à la lx. Diodore de Sicile à la lxj. Tatien, Clément d'Alexandrie & quelques autres à la lxij. Il ſeroit inutile de groſſir d'avantage la liſte des contrariétés des anciens auteurs ſur ce point de chronologie: contrariétés qui ſe trouvent encore augmentées plutôt qu'éclaircies par quatre vies que nous avons de Pythagore, écrites dans la baſſe antiquité; l'une par Diogene Laërce; l'autre par Porphyre; la troiſieme par Jamblique; & la quatrieme par un anonyme, dont Photius nous a laiſſé l'extrait dans ſa bibliotheque.

On a pourtant vu dans ces derniers tems quelques doctes anglois, Stanley, Dodwel, Sloyd & Bentley, entreprendre de déterminer les années préciſes du philoſophe Pythagore. Ils ont marqué l'année d'avant l'ere chrétienne qu'ils ont cru répondre à ſa naiſſance; Stanley l'an 566, Dodwel l'an 569, Sloyd l'an 586, & Bentley l'an 605. De ces quatre opinions, la derniere eſt celle qui fait remonter le plus haut l'âge de Pythagore, & il y a des chronologiſtes qui lui donnent une antiquité encore plus grande.

Selon M. Freret, la naiſſance de Pythagore n'a pas pu précéder l'an 600, quoiqu'elle puiſſe avoir été moins ancienne. C'eſt entre les années 573 & 532 que Cicéron, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Aulugelle, Clément Alexandrin, Diogene Laërce, Porphyre, Jamblique, *&c.* placent le tems auquel Pythagore a fleuri, celui de ſes voyages dans l'Orient & dans l'Egypte, & celui de ſa retraite en Italie. On prétend qu'il mourut à Métaponte du-moins Cicéron n'eut point de ſoin plus preſſant que d'y viſiter le lieu où l'on croyoit de ſon tems que ce philoſophe avoit fini ſa vie.

On lui attribue pluſieurs belles découvertes en Aſtronomie, en Géométrie, & dans les autres parties des Mathématiques. Plutarque lui donne l'honneur d'avoir obſervé le premier l'obliquité du zodiaque, l'honneur que d'autres prétendent devoir être du à Anaximandre. Selon Pline, Pythagore de *Samos* eſt le premier qui s'apperçut que la planete de Vénus eſt la même que l'étoile du matin, appellée *Lucifer*, & que l'étoile du ſoir nommée *Heſperus* ou *Veſper*. On prétend auſſi qu'il a trouvé la propriété du triangle en général & celle du triangle rectangle. Que ces deux découvertes lui ſoient dûes ou non, on ſait qu'il n'eſt pas poſſible ſans elles d'avancer d'un pas aſſûré dans les Mathématiques, ou du-moins dans les parties de cette ſcience qui ont l'étendue pour objet.

Il rejettoit le ſentiment en muſique, & ne conſidéroit que la proportion harmonique. Ayant en vue d'établir une conſtance invariable dans les arts en général & dans la muſique en particulier, il eſſaya d'en ſouſtraire les préceptes aux témoignages & aux rapports infideles des ſens pour les aſſujettir aux ſeuls jugemens de la raiſon.

Ce philoſophe, conformément à ce deſſein, voulut que les conſonnances muſicales, loin d'être ſoumiſes au jugement de l'oreille (qu'il regardoit comme une meſure arbitraire & trop peu certaine), ne ſe reglaſſent qu'en vertu des ſeules proportions des nombres qui ſont toujours les mêmes. Ainſi, comme dans l'octave le nombre des vibrations de la corde la plus aigue étoit préciſément le double de celles de la plus grave, il en concluoit que cette conſonnance étoit en raiſon double, ou de 2 à 1; &, en ſuivant toujours le même principe, que la quinte étoit en raiſon ſeſquialtere, ou de 3 à 2; la quarte, en raiſon ſeſquitierce, ou de 4 à 3; & le ton en raiſon ſeſquioctave, ou de 9 à 8. Ainſi dans ſon ſyſtème, le ton qui faiſoit la différence de la quarte à la quinte, ne pouvoit ſe partager en deux demi-tons égaux; & par conſéquent la quarte avoit d'étendue un peu moins de deux tons & demi, la quinte moins de trois tons & demi, l'octave moins de ſix tons, & ainſi des autres accords contre ce qu'établiſſoit là-deſſus les Ariſtoxéniens, en ſuivant le ſeul rapport des ſens.

Il eſt étonnant que ce grand perſonnage ait propoſé ſes préceptes de morale ſous le voile des énigmes. Ce voile étoit ſi épais, que les interpretes y ont trouvé autant de ſens myſtiques qui leur a plû.

Quant à ce qui regarde ſa philoſophie, *voyez* ITALIQUE, *ſecte*, & PYTHAGORICIENS.

Meliſſus vivoit vers la lxxxiv. olympiade, c'eſt-à-dire vers l'an 444 avant Jeſus-Chriſt, diſciple de Parmenide d'Elée, il en ſuivit les principes; mais à la Philoſophie, il joignit la connoiſſance de la marine, & obtint dans ſa patrie la charge d'amiral, avec des privileges particuliers.

Conon, mathématicien & aſtronome, fleuriſſoit vers la cxxx. olympiade. Il mourut avant Archimede ſon ami, qui l'eſtimoit beaucoup, lui communiquoit ſes écrits & lui envoyoit des problèmes. Il inventa une ſorte de volute qui différoit de celle de Dinoſtrate; mais comme Archimede en expoſa plus clairement les propriétés, il fit oublier le nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la *volute* de Conon, mais la *volute* d'Archimede. Nous ne devons pas douter des connoiſſances aſtronomiques de Conon, Catulle lui-même, *épigr. 67.* les a décrites en beaux vers à l'entrée de ſon poëme ſur la chevelure de Bérenice, ſœur & femme de Ptolomée Evergetes; voici le commencement de ſa deſcription poétique.

Omnia qui magni diſpexit lumina mundi,
Qui ſtellarum ortus comperit, atque obitus:
Flammeus ut rapidi ſolis nitor obſcuretur,
Ut cedant certis ſidera temporibus,
Ut triviam furtim ſub Latimia Saxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aerio:
Idem me ille Conon *cæleſti lumine vidit*
E Bereniceo vertice cæſariem
Fulgentum clare.....

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, ſur la côte de l'Anatolie, au midi du golfe d'Epheſe. Il ne s'agira dans cet article que de décrire cette île d'après

d'après Tournefort, c'eſt-à-dire telle qu'elle eſt de nos jours. Ce ſavant voyageur en a donné le plan.

L'île de *Samos* eſt éloignée de Nicaria de 18 milles de cap en cap, & de 25 milles de Scalanova. On ne compte aujourd'hui dans cette île que dix à douze mille habitans preſque tous grecs; ils ont un évêque qui l'eſt auſſi de Nicaria, & qui réſide à Cora, Les Turcs y tiennent ſeulement un cadi & un vaivode, pour exiger la taille réelle.

Les Samiens ne reſſemblent pas à ceux qui vivoient du tems de Cléopatre; car ils n'ont plus de fêtes, de théatres & de jeux pour les amuſer. Les femmes ſont mal-propres, & ne prennent de linge blanc qu'une fois le mois. Leur habit conſiſte en un doliman à la turque avec une coëffe rouge, bordée d'une ſeſſe jaune ou blanche qui leur tombe ſur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus ſouvent ſont partagés en deux treſſes, au bout deſquelles pend quelquefois un trouſſeau de petites paliques de cuivre blanchi ou d'argent bas, car on n'en trouve gueres de bon aloi dans ce pays-là, On y recueille néanmoins beaucoup de grain & de fruits; les raiſins muſcats y ſont admirabiles, & le vin en ſeroit délicieux, ſi l'on ſavoit le faire; les figues y ſont blanches, trois ou quatre fois plus groſſes que celles de Marſeille, mais moins délicates; la ſoie de cette île eſt fort belle, ainſi que le miel & la cire, Pour la ſcamonée de *Samos*, elle ne vaut guere, & il eſt ſurprenant que du tems de Dioſcoride on la préférât à celle de Syrie, L'île eſt pleine de gibier excellent, & les perdrix y ſont en prodigieuſe quantité.

La ville de *Samos*, autrefois capitale de l'île, eſt entierement détruite, Environ à cinq cens pas de la mer, & preſque à pareille diſtance de la riviere Imbraſſus vers le cap de Cora, ſont les ruines du fameux temple de Junon la ſamienne, ou la protectrice de *Samos*.

A onze milles des ruines de ce temple eſt un grand couvent de la Vierge, ſitué à mi-côte de montagnes agréables, couvertes de chênes verts, de pins à pignons, de pins ſauvages, de philaria & d'adrachné.

Samos ayant été ſaccagée & dépeuplée après la paix de Conſtantinople, fut donnée par l'empereur Selim au capitan Bacha Ochialt, lequel y fit paſſer divers peuples de Grece pour en cultiver les terres. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de *Samos* a été affecté à une moſquée qu'il avoit fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Conſtantinople.

Voilà l'hiſtoire de cette île. J'en dirois davantage, ſi j'avois pu trouver la déſcription que Joſeph Georgirene, évêque de *Samos*, en a fait en grec vulgaire, & qui a été traduite en anglois; mais je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire, & cet ouvrage manque à la bibliotheque du roi. *Latit*, 37*d*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *terre de*, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt une terre ou marne très-blanche qui ſe trouvoit dans l'île de *Samos*, on la regardoit comme un grand remede contre les hémorrhagies, les diarrhées, & extérieurement contre les inflammations. On formoit auſſi des vaſes avec une *terre de Samos*, mais il y a apparence que ce n'étoit point avec celle qui vient d'être décrite, puiſqu'une marne n'eſt point propre à faire de la poterie. M. Tournefort croit que c'étoit avec une terre bolaire d'un rouge foncé qui ſe trouve dans la même île, & ſur-tout près de Bavonda.

Il y avoit encore une terre que Dioſcoride a appellée *aſter ſamius*, que M. Hill croit être une marne, d'un gris de cendre mêlée de talc. *Voyez* d'*Acoſta natural hiſtoyr of foſſils*.

SAMOSATE, (*Géog. anc.*) *Samoſata*, au pluriel génitif, *orum;* ancienne ville d'Aſie ſur l'Euphrate, dans la Commagene, dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Armenie, & peu loin de la Méſopotamie.

Pline, *l. V. c. xxiv*, dit, *Samoſate* capitale de la Commagene. Cette ville étoit en effet la réſidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagene, dont ſes ſucceſſeurs jouirent juſqu'à Tibere qui la réduiſit en province romaine, Caligula & Claudius la rendirent à ſes rois, mais elle redevint province ſous Veſpaſien.

Cette ville a dans quelques médailles le prénom de *Flavia* qu'avoient auſſi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Adrien porte, Φλα Σαμο. μητρ. κομ. c'eſt-à-dire, *Flavia Samoſata, Metropolis Commagenes*. Une autre de Sévere, μητροπ. κομ. &c. Ainſi elle étoit métropole avant la nouvelle diviſion des provinces; car au tems de cette diviſion, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratenſe, province qui répondoit à l'ancienne Commagene,

Quoique *Samoſate* fût une ville épiſcopale & même métropole pour le gouvernement civil, elle ne fut jamais métropole eccléſiaſtique, & ſon évêque fut toujours ſuffragant ou d'Hiérapolis ou d'Edeſſe.

Le tems de la fondation de *Samoſate* eſt inconnu, ſuivant Strabon; Artemidore, Eratoſthene & Polybe en ont parlé comme d'une ville ſubſiſtante de leur tems. Nous connoiſſons des médailles de cette ville qui ſont très-anciennes, d'un travail groſſier, & dont les légendes ſe liſent difficilement à cauſe du renverſement des lettres; on y voit d'un côté le génie de la ville repréſenté par une femme couronnée de tours, aſſiſe ſur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende Σαμοσα πολεως. *de la ville de Samoſate*; le type du revers de ces médailles eſt un lion paſſant, qui étoit probablement le ſymbole diſtinctif de la ville, Ce type ſe voit ſur pluſieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom de la ville Σαμοσατεων. & ſont d'un travail moins groſſier que les médailles plus anciennes,

Le type des anciennes médailles de *Samoſate*, le *lion paſſant*, ſe voit ſur une autre médaille du cabinet de M. Pellerin au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, ſemblable à celle qu'on voit ſur quelques médailles de Tigrane, roi d'Arménie: au revers on lit au-deſſus du lion Βασιλεως, au-deſſous Αντιοχου, du roi Antiochus, Cette tête ne reſſemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont regné en Syrie, ni des Antiochus rois de Commagene. Cette médaille ayant été frappée à *Samoſate*, il y a lieu d'inférer que ce roi Antiochus étoit prince d'une dynaſtie établie en cette ville, différente de la dynaſtie des Séleucides qui regnerent dans la Syrie, & enſuite dans la Commagene.

M. l'abbé Belley nous donne, dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions*, l'explication d'une médaille frappée à *Samoſate*, où l'on voit d'un côté la tête du ſoleil couronné de rayons, & au revers une victoire paſſante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre une palme, avec cette inſcription: Βασιλεως Σαμου θεοσεβους καὶ δικαιου, & à l'exergue ΓΛ. Par la lecture de cette médaille, M. l'abbé Belley ſuppoſe qu'entre les princes que l'hiſtoire nous apprend s'être ſoulevés contre Antiochus III. dit le *grand*, roi de Syrie, il y en eut un nommé *Samos* qui s'établit dans la Commagene qui y prit le titre de *roi*, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa ſon ſéjour; que de ſon nom elle fut appellée *Samoſate*, & que la medaille en queſtion y a été frappée la trente-troiſieme année de ſon regne, ou de l'établiſſement de cette nouvelle dynaſtie.

Mais cette ſuppoſition qui dément abſolument ce que l'hiſtoire nous apprend de la ſucceſſion des rois de Commagene eſt entierement détruite dans un mémoire que M. de Boze a fait en conſéquence de celui de M. l'abbé Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à perſuader que le Samos de la médaille n'eſt autre que le Σοαιμος, roi d'Emeſe, dont Joſeph & Dion font mention, & qui prêta la main à Céſennius Pétus lors de l'expulſion d'Antiochus IV. du nom, dernier roi de Commagene.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de *Samoſate* eſt *Scempſat*; mais il n'y a plus de ville, ce ne ſont que des ruines.

Lucien, littérateur grec plein d'eſprit, naquit à *Samoſate* de parens obſcurs, ſous le regne de Trajan. Son pere en voulut faire un ſculpteur, mais ayant été maltraité pour avoir rompu une table en la poliſſant, il quitta la ſculpture, & devint un homme ſupérieur dans les belles-lettres; il mourut fort âgé ſous le regne de Marc Aurele. Il a ſu réunir dans ſes écrits l'utile & l'agréable, l'inſtruction à la ſatyre & l'érudition à l'éloquence, On y trouve par-tout ces railleries fines & délicates qui caractériſent le goût attique. Il jette tant de ridicule ſur la théologie du paganiſme, qu'il a dû paſſer pour le plus grand impie de ſon ſiecle; cependant en ſe moquant des faux dieux, il inſpire par-tout du mépris pour le vice, Ses ouvrages ont été publiés en grec & en latin par M. Bourdelot à Paris en 1615, *in-fol.* & M. d'Ablancourt en a donné une traduction françoiſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOSATIENS *ou* SAMOSATÉNIENS, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'Antitrinitaires qui parurent dans le troiſieme ſiecle, & prirent ce nom de leur chef Paul, évêque d'Antioche, & natif de Samoſate, qui vivoit ſous les empereurs Aurélien & Probus.

On les appelloit auſſi *Pauliniens* ou *Paulianiſans*, ainſi que les nomment les peres du concile de Nicée Παυλιανισταί.

La doctrine de Paul de Samoſate rouloit principalement ſur ce fondement, que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de ſon être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il uſoit de ce ſophiſme. Si Jéſus-Chriſt n'eſt pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eſt donc pas conſubſtantiel au pere, & il faut de néceſſité qu'il y ait trois ſubſtances: une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce ſophiſme, les peres du concile d'Antioche dirent que Jéſus-Chriſt n'étoit pas conſubſtantiel au pere; prenant le mot *conſubſtantiel* au ſens de Paul, c'eſt-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce terme dans ſa ſignification exacte. Ils s'attacherent ſeulement à montrer que le fils étoit avant toutes choſes; qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes, mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'eſclave; & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair. Fleury, *Hiſt. eccléſ. tome II. liv. viij. n°.* 1.

Les *Samoſatiens* renouvelloient par conſéquent les erreurs d'Artemonius, & ils s'accordoient auſſi en pluſieurs points avec Sabellius, quoiqu'ils ne s'expliquaſſent pas de la même maniere. Ils enſeignoient bien que le Pere, le Fils & le ſaint-Eſprit étoient un ſeul Dieu; mais ils nioient que le Fils & le ſaint-Eſprit fuſſent des ſubſtances réelles. Selon eux, ces perſonnes divines ſubſiſtoient dans le pere, comme le nom d'*homme* ſubſiſte dans ſon entendement.

Saint Epiphane croit que les *Samoſatiens* étoient des Juifs qui n'avoient que le nom de *Chrétiens*, & ajoute qu'ils ſe ſervoient des mêmes argumens que les premiers contre le myſtere de la Trinité, & qu'ils s'accordoient avec eux en maintenant l'unité d'un Dieu, ſans cependant obſerver les cérémonies du Judaïſme. Paul de Samoſate fut condamné & dépoſé dans un concile tenu à Antioche même par plus de ſoixante-dix évêques d'Orient, l'an de Jeſus-Chriſt 269, mais ſes ſectateurs ſubſiſtoient encore dans le ſiecle ſuivant ſous le nom de *Pauliamiſtes*. *Voyez* Paulianistes.

SAMOTHRACE, île de, (*Géogr. anc.*) en grec Σαμοθράκη, en latin *Samothraca;* île de l'Archipel, à l'embouchure de l'Hébre. La capitale de cette île portoit le même nom, & eſt fameuſe par un temple dont les myſteres n'étoient pas moins reſpectés que ceux d'Eleuſis. C'étoit un aſyle ſi ſacré, qu'Octave, lieutenant du conſul, n'oſa en enlever Persès, comme le remarquent Tite-Live, *livre XLIV. ch. xxv.* & Plutarque, dans la *Vie de Paul Emile*.

Diodore de Sicile, *l. V. c. xlvij.* nous dit que l'île de *Samothrace* fut appollée autrefois *Samos*, & qu'elle ne prit le nom de *Samothrace*, qu'après que Samos eut été bâtie, & pour en être diſtinguée. Ses premiers habitans furent des Aborigènes; & de-là vient qu'il n'eſt rien parvenu de certain à la poſtérité touchant leur religion & leurs magiſtrats.

Les *Samothraces*, continue Diodore, rapportent qu'ils ont eu chez eux une très-grande inondation, au ſujet de laquelle ils firent des vœux aux dieux de la patrie; & après avoir été ſauvés du danger, ils marquerent dans leur île différentes bornes, & y éleverent des autels où ils faiſoient encore des ſacrifices du tems que Diodore écrivoit.

Les dieux cabires étoient adorés dans cette île, & ce culte tiroit ſon origine de Phénicie. Les dieux cabires étoient ceux que les Romains appelloient *divos potes*, les dieux puiſſans. Ces dieux étoient; Axioros, c'eſt-à-dire, *Céres*; Axiokerſa, *Proſerpine;* Axiokerſe, *Pluton;* & Caſmillus, *Mercure*, qui étoit comme leur miniſtre. On avoit une très-grande vénération pour les myſteres inſtitués en l'honneur de ces dieux; car on étoit perſuadé que ceux qui y étoient initiés, devenoient plus juſtes & plus ſaints; que les dieux cabires les aſſiſtoient dans tous les périls; & que par leur ſecours, ils étoient ſurtout préſervés du naufrage. C'eſt pourquoi les plus grands perſonnages étrangers étoient fort ſoigneux de ſe faire initier dans leur culte.

L'île de *Samothrace* conſerva ſa liberté ſous les Romains. Pline, après avoir dit, que de l'île de Thaſos au mont Athos il y a ſoixante-douze mille pas, ajoute: Il y en a autant à l'île de *Samothrace*, qui eſt libre devant l'Hébre, à trente-deux milles d'Imbros, à vingt-deux mille cinq cens de Lemnos, & à trente-huit milles de la côte de Thrace. Elle a trente-deux milles de tour. Elle a une montagne nommée *Sarce*, qui a dix mille pas d'hauteur. C'eſt de toutes les îles de ce canton celle qui a le moins de havres. Callimaque la nomme *Dardanie*, de ſon ancien nom. Son nom moderne eſt *Samandrachi*.

Ariſtarque, célebre grammairien d'Alexandrie, étoit originaire de *Samothrace*. Il fut précepteur du fils de Ptolomée-Philométor, roi d'Egypte. Cicéron & Élien rapportent que ſa critique étoit ſi fine, ſi sûre & ſi judicieuſe, qu'un vers ne paſſoit pas communément pour être d'Homere, ſi cet habile grammairien ne l'avoit pas reconnu pour tel. Il mourut dans l'île de Cypre d'une abſtinence volontaire, à l'âge de ſoixante-douze ans, ne pouvant plus ſupporter les douleurs d'une hydropiſie dont il étoit cruellement tourmenté. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Ariſtarque* à tous les cenſeurs judicieux des ouvrages d'eſprit.

L'édition qu'Ariſtarque fit des poéſies d'Homere, quoique fort eſtimées pour le plus grand nombre, ne laiſſa pas que de trouver des cenſeurs. Suidas nous apprend que le grammairien Ptolomée-d'Aſcalo publia un livre *de Ariſtarchi correctione in Odyſſea*, & que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la réviſion de la *critique* d'Ariſtarque. Cependant la ſagacité du grammairien de *Samothrace* continua de paſſer en proverbe.

On rapporte de lui un bon mot, qu'il ne faut pas obmettre ici: „ Je ne puis pas, dit-il, écrire, ce „ que je voudrois, & je ne veux pas écrire ce que „ je pourrois „. Mais Ariſtarque n'eſt pas le premier ni le ſeul qui ait tenu ce diſcours. Nous liſons dans les *recueils* de Stobée, que Théocrite interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, répondit: „ parce que je „ ne pourrois le faire comme je voudrois, & que „ je ne veux pas le faire comme je pourrois „. Plutarque rapporte dans la *vie d'Iſocrate*, que cet orateur étant à la table de Nicocréon, roi de Cypre, fut prié de diſcourir, & qu'il s'en excuſa en diſant: „ Ce „ que je ſai n'eſt pas de ſaiſon; & ce qui ſeroit de „ ſaiſon, je ne le ſai pas „. Combien de gens de lettres ſont dans le cas d'Iſocrate! (*D. J.*)

SAMOTHRACES, (*Géog. anc.*) habitans de l'île de Samothrace, Il y avoit auſſi des *Samothraces* dans le continent de la Thrace, au nord de l'île, au couchant de l'embouchure de l'Hébre, au bord de la mer; & Hérodote, *l. VII. n°.* 108, nomme *murs de Samothrace* un lieu de la Thrace même. (*D. J.*)

SAMOUR, ſ. m. (*terme de relation.*) On nomme ainſi à Conſtantinople, & dans les autres échelles du Levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *marte-zibeline*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SAMOYEDES, les, *ou* SAMOIEDES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire ruſſien, dans ſa partie ſeptentrionale, entre la Tartarie aſiatique & Archangel, étendus le long de la mer juſqu'en Sibérie.

Quoique ces peuples paroiſſent ſemblables aux Lapons, ils ne ſont point de la même race. Ils ignorent, comme eux, l'uſage du pain; ils ont, comme eux, le ſecours des rugiferes ou rennes qu'ils attelent à leurs traîneaux. Ils vivent dans des cavernes, dans des huttes au milieu des neiges: mais d'ailleurs la nature a mis entre cette eſpece d'hommes & celle des Lapons des différences très-marquées. Leur mâchoire ſupérieure plus avancée, eſt au niveau de leur nez; & leurs oreilles ſont plus rehauſſées. Les hommes & les femmes n'ont de poil que ſur la tête; le mamelon eſt d'un noir d'ébeine. Les Lapons & les Laponnes ne ſont marqués à aucuns de ces ſignes.

Les races des *Samoyèdes* & des Hottentots paroiſſent les deux extrèmes de notre continent. Et ſi l'on fait attention aux mamelles noires de femmes *ſamoyèdes*, & au tablier que la nature a donné aux Hottentots, & qui deſcend à la moitié de leurs cuiſſes, on aura quelqu'idée des variétés de notre eſpece animale; variétés ignorées dans nos villes, où preſque tout eſt inconnu, hors ce qui nous environne.

Les *Samoyèdes* ont dans leur Morale, des ſingularités auſſi grandes qu'en Phyſique. Ils ne rendent aucun culte à l'Etre ſuprème; ils approchent du Manichéiſme, ou plutôt de l'ancienne religion des Mages, en ce ſeul point, qu'ils reconnoiſſent un bon & un

un mauvais principe. Le climat horrible qu'ils habitent, ſemble en quelque maniere excuſer cette créance ſi ancienne chez tant de peuples, & ſi naturelle aux ignorans & aux infortunés.

On n'entend parler chez eux, ni de larcins, ni de meurtres; étant preſque ſans paſſions, ils ſont ſans injuſtice. Il n'y a aucun terme dans leur langue, pour exprimer le vice & la vertu. Leur extrème ſimplicité ne leur a pas encore permis de former des notions abſtraites; le ſentiment ſeul les dirige; & c'eſt peut-être une preuve inconteſtable, que les hommes aiment la juſtice par inſtinct, quand leurs paſſions funeſtes ne les aveuglent pas.

On perſuada quelques-uns de ces Sauvages, de ſe laiſſer conduire à Moſcow. Tout les y frappa d'admiration. Ils regarderent l'empereur comme leur dieu, & ſe ſoumirent à lui donner tous les ans une offrande de deux martes-zibelines par habitant. On établit bientôt quelques colonies au-delà de l'Oby, & de l'Irtis; on y bâtit même des forteresſes. Un coſaque fut envoyé dans le pays en 1595, & le conquit pour les czars avec quelques ſoldats & quelqu'artillerie, comme Cortez ſubjugua le Méxique; mais il ne conquit que des deſerts, *Hiſt. de Ruſſie* par M. de Voltaire.

Les *Samoyèdes* s'étendent le long de la mer juſqu'en Sibérie. Ils s'établiſſent au nombre de ſept ou huit hommes & femmes, en quatre ou cinq tentes différentes. Ils s'occupent à faire des chaiſes, des rames, des machines à vuider l'eau des bateaux, *&c.* Ils ſont habillés de peaux de rennes, qui leur pendent depuis le col juſqu'aux genoux, le poil en-dehors. Leurs cheveux ſont noirs, épais, comme ceux des Sauvages; & ils les coupent de tems en tems par floccons. Les femmes en treſſent une partie, & y ajoutent pour ornement, de petites pieces de cuivre, avec une bandelette de drap rouge ou bleu: elles portent par-deſſus un bonnet fourré. Leur chauſſure conſiſte en bottines. Leur fil eſt fait de nerfs d'animaux; leurs mouchoirs ſont de nervures de bouleau fort délié, couſues enſemble.

Leurs tentes ſont formées d'écorces d'arbres, couſues par bandes, & ſoutenues avec des perches. Elles ſont ouvertes par le haut, pour en laiſſer ſortir la fumée; l'entrée a environ quatre piés d'élévation, & eſt couverte d'une grande piece de la même écorce, qu'ils ſoulevent pour y entrer & pour en ſortir; leur foyer eſt au milieu de cette tente.

Leurs traineaux ont ordinairement huit piés de long, ſur trois piés quatre pouces de large, s'élevant ſur le devant comme des patins. Le conducteur eſt aſſis ſur le derriere, les jambes croiſées, en laiſſant pendre quelquefois une par-dehors. Il a devant lui une petite planche arrondie par le haut, & une ſemblable, mais un peu élevée par-derriere, & tient à la main un grand bâton garni d'un bouton par le bout, dont il ſe ſert pour pouſſer, & faire avancer les rennes qui les tirent.

Ils ont chez eux des magiciens qui leur prédiſent le bien & le mal qui leur peut arriver. Ils ont auſſi des gens qui vendent les vents à ceux qui navigent. Pour cet effet, ils donnent à celui qui entreprend quelque voyage, une corde nouée de trois nœuds, en les avertiſſant qu'en dénouant le premier, ils auront un vent médiocre; que s'ils dénouent le ſecond, le vent ſera fort; & que s'ils délient le troiſieme, il s'élevera une tempête qui les mettra en danger.

Les *Samoyèdes* prennent à la chaſſe les chiens marins, lorſqu'ils viennent s'accoupler ſur la glace. Ils s'habillent de la peau, vivent de la chair, & emploient l'huile à différens uſages. Lorſque leurs enfans meurent à la mamelle, ils les enveloppent d'un drap, & les pendent à un arbre dans le bois: mais ils enterrent les autres.

Ce peuple eſt répandu de différens côtés, juſqu'aux principales rivieres de la Sibérie, comme l'Oby, le Jénicéa, le Léna & l'Amur, qui vont toutes ſe décharger dans le grand Océan. En un mot, les *Samoyèdes* occupent une vaſte étendue de pays, des deux côtés de l'Oby, au nord-eſt de la Moſcovie, depuis le tropique juſqu'à l'Océan ſeptentrional. Ils parlent des langues différentes; car ceux qui habitent la côte de la mer, & ceux qui demeurent aux environs d'Archangel, ſur la Dwina, n'ont pas le même langage.

Quoique leur maniere de vivre paroiſſe triſte aux Moſcovites, ils la goûtent par préférence à toute autre; & leur députés dirent au czar, que ſi ſa majeſté impériale connoiſſoit les charmes de leur climat, il viendroit ſans doute l'habiter par préférence à Moſcow.

C'eſt en vain que les czars ont établi la religion chrétienne chez les *Samoyèdes* qui leur ſont ſoumis, ils n'ont pu détruire les ſuperſtitions de ces peuples qui mêlent toujours dans leurs enchantemens, les noms de leurs idoles, avec ce que le Chriſtianiſme a de plus reſpectable. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

SAMPIT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) arme dont ſe ſervent les habitans de l'île de Borneo; il leur ſert tantôt comme d'un arc pour tirer des fleches empoiſonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une bayonnette qu'ils mettent au bout de leurs fuſils.

SAMPSÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques que S. Epiphane croit être les mêmes que les Elcéſaites. *Voyez* ELCÉSAÏTES.

On ne peut pas mettre abſolument les *Sampſéens* au rang des Juifs, des chrétiens ou des païens. Leurs dogmes paroiſſent avoir été un mélange de toutes ces religions. Leur nom vient de l'hébreu *ſemes*, *ſoleil*, parce qu'on prétend qu'ils adoroient cet aſtre.

D'un autre côté, ils admettoient l'unité de Dieu, ils uſoient d'ablutions, & pratiquoient beaucoup d'autres points de la religion judaïque. Pluſieurs d'entr'eux ne mangoient point de chair.

Scaliger, après S. Epiphane, croit que les *Sampſéens* étoient les mêmes que les Eſſéniens. En effet ces mots *Elcéſaïtes*, *Sampſéens*, *Maſſaliens*, *Eſſéniens*, ſemblent être différens noms attribués à une même ſecte, à moins que l'on n'entende par *Elcéſaïtes*, *Sampſéens & Maſſaliens*, des hérétiques qui ajouterent diverſes erreurs aux opinions des Eſſéniens. *Voy.* ESSÉNIENS.

SAMPSUCHUM, ſ. m. (*Botan. anc.*) σαμψυχον, cette plante des Grecs que l'on prend ordinairement pour notre marjolaine, étoit appellée, ſelon pluſieurs ſavans, *amaracum* par les Cizicéniens & les Siciliens, chez qui elle croiſſoit en abondance, & d'où on tiroit la meilleure & la plus eſtimée. En d'autres endroits de la Grece ce nom *amaracum* ſe donnoit à une plante fort différente de la marjolaine, ſavoir, à la matricaire; il ſe donnoit auſſi à la pariétaire. Saumaiſe croit que le véritable *ſampſuchum* venoit d'Egypte, & que c'eſt un nom égyptien; enfin il eſtime que l'*amaracum* des Grecs ne différoit du *ſampſuchum* des Egyptiens qu'à l'égard du plus ou du moins de force, en quoi ce dernier l'emportoit. Mais ce qui eſt plus certain, c'eſt que dans Dioſcoride & d'autres anciens auteurs, *amaracum* & *ſampſuchum* ſont des noms de différentes plantes. Dioſcoride, en parlant des huiles, diſtingue *oleum ſampſuchinum* & *oleum amaracinum*. Méléagre, dans un de ſes poëmes où il paſſe en revue différens poëtes anciens & modernes, compare l'un à la plante qu'on nommoit *amaracum*, & un autre au *ſampſuchum*. (*D. J.*)

SAMSCHE, (*Géog. mod.*) province de la Géorgie, dans les terres, & la plus avancée, au midi vers l'Arménie qui la borne de ce côté là, ainſi que le Guriel à l'occident, l'Immirete au nord, & le Caket à l'orient. Elle a ſon prince particulier qui eſt tributaire des Turcs. (*D. J.*)

SAMSOE, (*Géog. mod.*) petite île de Danemark, ſur la mer Baltique, entre l'île de Funen au midi, & le nord-Jutland au ſeptentrion; Sa longueur du nord au ſud n'eſt que d'environ dix mille pas, & cependant il y a cinq paroiſſes. (*D. J.*)

SAMUEL LIVRES DE, (*Critiq. ſacrée.*) le plus grand nombre des critiques donne à *Samuel* le livre des juges, celui de Ruth, & le premier livre des Rois; cependant ce ne ſont que des conjectures fort douteuſes. Il eſt plus vraiſſemblable que le livre des juges a été compoſé ſur des mémoires de ce prophete d'Iſraël que par lui-même. On ne connoit guere l'auteur du livre de Ruth; & on n'a point de preuve que ce ſoit *Samuel*. Ceux qui lui attribuent le premier livre des Rois, ne peuvent le lui donner tout entier; car indépendamment de pluſieurs additions qui paroiſſent y avoir été inſérées après coup, la mort de *Samuel* eſt marquée dans les derniers chapitres de cet ouvrage. Ce qu'on ſait de plus ſûr, c'eſt qu'il commence la chaîne des prophetes, qui a fini à Zacharie & à Malachie. *Actes iij.* 24. Son hiſtoire ſe trouve dans le premier livre des rois. Fils d'Alcanna & d'Anne de la tribu de Lévi, & de la famille de Caath, il paſſa les quarante premieres années de ſa vie au ſervice du tabernacle, les vingt ſuivantes dans le gouvernement de l'état, les trente-huit dernieres dans la retraite, & mourut âgé de quatrevingt dix huit ans, dans une maiſon qu'il avoit à Ramatha ſa patrie. Son éloge eſt dans l'Eccléſiaſtique *xl j.*

xlvj. 16. 23. Nous invitons le lecteur à le lire. (*D. J.*)

SAMYDA, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante décrit par le P. Plumier ſous le nom de *guldonia;* en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt très-gros, compoſé d'une ſeule feuille diviſé en cinq ſegmens étendus de toutes parts en forme ovale, & qui ſubſiſtent quand la fleur eſt tombée. La fleur eſt de la forme d'un cone tronqué; elle eſt de la longueur du calice, ſillonnée, & dentelée dans les bords. Il n'y a point d'étamines, mais ſeulement de petits ſommets arrondis placés au milieu de la fleur; le germe du piſtil eſt oval; le ſtile eſt de la longueur de la fleur & pointu. Le ſtile du piſtil eſt au contraire obtus; le fruit eſt une baie ovale à quatre ſilions profonds; il eſt diviſé en quatre loges, & contient pluſieurs graines faites en forme de rein. Plumier, xxiv. *Linnæi gen. Plant. p.* 520. (*D. J.*)

SAN LE, (*Géog. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle a ſa ſource aux monts Crapack, vers les confins de la Hongrie, & après un long cours, elle ſe perd dans la Viſtule, preſque vis-à-vis Sendomir. (*D. J.*)

SANAA, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans l'Iémen, à 15 lieues de Moab, à 36 au levant d'Aden, & à 140 de Moka. C'étoit autrefois la réſidence des rois d'Iémen; l'air y eſt tempéré, & les jours preſque égaux dans toutes les ſaiſons. Abulféda vante la quantité de ſes eaux, la beauté de ſes vergers, le nombre de ſes habitans & leurs richeſſes; mais il faut rabattre beaucoup des exagérations du ſtyle oriental. *Long.* ſuivant les tables du même Abulféda, 67. 20. *latit.* 14. 30. (*D J.*)

SANAGENSES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* Le p. Hardouin remarque que ce peuple a été nommé dans les ſiecles ſuivans *Sanicienſes*, de *Sanicium*, ville des Alpes ſur la côte de la mer, aujourd'hui *Senez*. (*D. J.*)

SANAMARI LE, (*Géog. mod.*) par M. de Lisle *Sinamari;* riviere de l'Amérique méridionale dans la Guiane. Elle coule entre le Maroni & l'île de Cayenne. Le vaſte terrein qui eſt entre ces deux dernieres rivieres, offre d'agréables collines, dont les revers ſont en pente douce; dix mille habitans y ſeroient à l'aiſe, & y feroient des ſucreries d'un grand rapport, outre que ſans culture les cacoétiers, les cotonniers, les rocouyers y viennent d'eux-mêmes; mais ce n'eſt pas le terroir qui manque aux hommes, ce ſont les hommes qui manquent à la culture du terroir. (*D. J.*)

SANAMUNDA, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt un arbriſſeau nommé par Tournefort, *thymelæa*, *foliis chamælæ*, *minoribus ſubhirſutis*. I. R. H. 594. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur d'une coudée, & eſt très-branchu. Sa racine s'enfonce très-profondément en terre, elle eſt couverte d'une écorce pliante, viſqueuſe, & qui ſe diviſe en un grand nombre de petits filets, & en floccons qu'on prendroit pour de la laine. Ses branches ſont couvertes de la même écorce; mais cette ecorce porte ſur elle une ſubſtance denſe, blanchâtre & argentée. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du myrte de Tarente; elles ſont ſeulement un peu plus larges vers le bout, & ſe terminent en une pointe plus arrondie; elles ſont tout-à-fait couvertes du duvet, douces au toucher, blanchâtres ou argentées, & luiſantes. Ses fleurs ſont placées au milieu de ſes feuilles, elles reſſemblent à celles de l'olivier, ſont jaunes, oblongues & tétrapétales.

Nous liſons dans Cluſius, que ſon fruit eſt aſſez ſemblable à celui du garou, mais qu'il eſt noirâtre. Le même auteur dit que ſes feuilles ſont charnues, gommeuſes, d'abord ameres au goût, mais enſuite acrimonieuſes & brûlantes.

Cette plante croît aux environs de Marſeille. Ses feuilles purgent violemment. *Ray*. (*D. J.*)

SANAS, ſ. m. (*toile de coton.*) on appelle ainſi des toiles de coton blanches ou bleues, qui ne ſont ni fines ni groſſes, que l'on tire des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les blanches ont à la piece neuf aunes un tiers ſur trois quarts à cinq ſixiemes de large; & les bleues onze aunes un quart à douze aunes, ſur ſept huitieme de large. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SANATES, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) nom que les Romains donnoient à leurs voiſins, qui après une révolte ſe ſoumettoient auſſitôt; cette prompte ſoumiſſion leur procuroit les mêmes privileges qu'à tous les autres citoyens, en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris* ſanatibus *quod foretibus ſit.* (*D. J.*)

SAN BENITO ou *SACO BENITO*, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquiſition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *ſan benito* eſt fait en forme de ſcapulaire; il eſt compoſé d'une large piece qui pend par-devant, & d'une autre qui pend par derriere; il y a ſur chacune de ces pieces une croix de S. André; cet habit eſt de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y ſont peintes.

Il eſt regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de ſac que portoient les pénitens dans la primitive Egliſe. *Voyez* PÉNITENT. *Voyez auſſi* INQUISITION.

SANCERRE, (*Géog. mod.*) ville de France, en Berry, aux frontieres du Nivernois, ſur une colline, à la gauche & à une portée de canon de la Loire, à 9 lieues au-nord-oueſt de Nevers, à 10 de Bourges, à 4 de la Charité, en deſcendant vers Briare & Gien, & à 46 au midi de Paris, avec titre de comté. *Long.* 20. 31. *latit.* 47. 18.

Cette ville a été nommée en latin du moyen âge, *Saxia*, *Saxiacum*, *Saxiacus vicus*, *Sancerra*, *Sancerrium*, *Santodorum;* & même par quelques-uns *Sacrum Cæſaris*, dans l'idée que *Sancerre* avoit été bâtie par Jules-Céſar; mais ce conquérant n'en dit pas un ſeul mot; & après lui aucun auteur, ni aucune chartre n'en font mention avant Charlemagne; c'eſt peut-être ce prince même qui l'a bâtie, & qui la peupla d'une colonie de Saxons; du moins ne connoît-on pas d'autre origine de ſes noms *Saxia*, *Saxiacum* & *Saxiacus vicus*.

Quoi qu'il en ſoit, elle étoit poſſédée dans le x. ſiecle par Thibaut I. comte propriétaire de Chartres, qui avoit une partie du Berry. Elle paſſa à ſes deſcendans, enſuite à Beraud, comte de Clermont, & dauphin d'Auvergne. Sa fille épouſa Jean de Beuil, & par ce mariage ce comté entra & demeura dans cette maiſon juſqu'en 1640, que René de Beuil le rendit à Henri de Bourbon, prince de Condé; de-là vient que la maiſon de Bourbon Condé en jouit aujourd'hui.

La ville de *Sancerre* étoit autrefois une des places fortes des calviniſtes. Charles IX. après le maſſacre de la S. Barthélemy, réſolut de la leur enlever & la fit aſſiéger le 13 Janvier 1573. Ce ſiege eſt bien mémorable. Les troupes du roi furent repouſſées à tous les aſſauts, & ſingulierement à l'aſſaut général qu'elles donnerent le 11 Mars ſuivant. Il fallut convertir le ſiege en blocus, & prendre par la famine une place où l'on ne pouvoit entrer de force.

Les hiſtoriens rapportent que les réformés ſouffrirent pendant ce blocus les mêmes extrémités que les juifs au ſiege de Jéruſalem. Un pere & une mere réduits au déſeſpoir, y mangerent leur propre fils, âgé de 3 ans, & qui venoit de mourir de faim. On ne ſe nourriſſoit plus dans la ville que des bêtes mortes, de peaux, de cornes de piés de bœufs & de vaches, *&c.* Enfin, on fut obligé de capituler le 25 Août de la même année. Le roi fit abattre le château, & démolir toutes les fortifications. *Sancerre* ne s'eſt pas relevée depuis; ce n'eſt plus qu'une ſeigneurie d'environ 20000 liv. de rente, en y comprenant la baronie de Vailly. (*D. J.*)

SANCIAN *ou* SANCHOAN, (*Géog. mod.*) petite île de l'Océan oriental, ſur la côte de la Chine, près du golphe de Quanton, à 18 lieues au couchant de Macao. Son circuit eſt d'environ 15 lieues, où l'on ne trouve que trois ou quatre villages dépeuplés: on dit que S. François Xavier y a terminé ſa carriere, l'an 1552, & qu'il y a été enterré, mais quoiqu'on ignore le lieu de ſa ſépulture, on a imaginé qu'on l'avoit découvert; les miſſionnaires jéſuites y bâtirent un autel, qui n'a pas ſubſiſté long-tems. (*D. J.*)

SANCIR, v. n. (*Marine.*) c'eſt couler & deſcendre à fond. On dit qu'un vaiſſeau a *ſanci* ſous ſes amarres, lorſqu'il a coulé bas, & qu'il s'eſt perdu tandis qu'il étoit à l'ancre.

SAINÇOINS, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Xançoins;* petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Berry, aux confins du Nivernois, & à 6 lieues de Nevers ſur le ruiſſeau d'Argent. (*D. J.*)

SANCRAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou ſupérieurs généraux des talapoins ou prêtres du pays.

Celui qui préſide au couvent du palais royal eſt le plus conſidéré; cependant les *ſancrats*, dont la dignité reſſemble à celle de nos évêques, n'ont aucune juriſdiction les uns ſur les autres; mais chacun d'eux a au-deſſous de lui un ſupérieur de couvent. Il n'y a que les *ſancrats* qui aient droit de conſacrer les talapoins; ces derniers ont pour eux le plus grand reſpect après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément ſur le plus vieux talapoin du couvent.

SANCTIFIANT, adj. (*Gram.*) qui ſanctifie. On dit l'eſprit *ſanctifiant*; la grace *ſanctifiante*. Nous avons vu de nos jours des femmes qui prétendoient avoir la grace des merveilles, ſans avoir la grace *ſanctifiante*; par ce moyen elles faiſoient ſans conſéquence des actions très-profanes, & des miracles; & elles avoient trouvé le ſecret de ſe livrer à leurs paſſions ſans nuire à la dignité de leur caractere.

SANCTIFICATION, ſ. f. *terme de Théologie*, ſe prend quelquefois pour la *juſtification*, c'eſt-à-dire, pour la grace qui opere en nous le mérite de la juſtice chrétienne. *Voyez* JUSTIFICATION.

Le mot *ſantification* déſigne plus communément les exercices de piété preſcrits par l'Egliſe, pour ſolemniſer les dimanches & les fêtes; c'eſt dans cette acception ordinaire que nous le conſidérons: il paroît que la *ſanctification* priſe dans ce dernier ſens, étoit un peu différente chez les Hébreux. Ce terme dans leur langue déſigne moins les idées modernes de la piété, que l'idée plus ſimple de célébration, de conſécration, deſtination, *&c.* En un mot, on le voit par les circonſtances & par l'emploi des termes, *ſanctifier* ſignifie proprement dans le ſtyle de Moïſe: *reſerver*, *choiſir*, *conſacrer*, *deſtiner*; & par une legere extenſion, il ſignifie encore *célebrer*, *diſtinguer*, *honorer*, *&c.* Ces divers ſens, qui reviennent à-peu-près à la même idée, ſe remarqueront ſans peine dans les paſſages ſuivans.

Aaron & filios ejus unges, ſanctificabiſque eos ut ſacerdotio fungantur mihi; filiis quoque Iſrael dices hoc oleum unctionis ſanctum erit mihi in generationes veſtras. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compoſitionem ejus non faciatis aliud, quia ſanctificatum eſt & ſanctum erit vobis Exod. XXX. xxx. 31,

Omnes decimæ terræ... Domini ſunt & illi ſanctificantur. Levit. xxvij. 30.

Populus ſanctus es Domino Deo tuo, & te elegit, ut ſis ei in populum peculiarem de cunctis gentibus. Deut. xiv. 2.

Quidquid erit ſexus maſculini ſanctificabis Domino. Ibid. xv. 19.

Abſtuli quod ſanctificatum eſt de domo mea, & dedi illud levitæ & advenæ, pupillo & viduæ. Ibid. xxvj. 13.

Ne polluatis nomen meum ſanctum, ut ſanctificer in medio filiorum Iſrael, ego Dominus qui ſanctifico vos. Levit. xxij. 23.

Sanctificabiſque annum quinquageſimum, & vocabis remiſſionem cunctis habitatoribus terræ tuæ, ipſe eſt enim jubilæus. Ibid. xxv. 10.

Sanctificetur nomen tuum. Matt. vj. 9.

Je croirois faire tort à l'habileté de mes lecteurs, ſi je préſentois l'explication de ces paſſages; rien de plus facile à entendre, & rien ne montre mieux auſſi que le précepte, *ſanctification*, exprimé en ces mots, *memento ut diem ſabbati ſanctifices*, marque ſimplement l'ordre de conſacrer, d'honorer, de célebrer le ſabat par la ceſſation des œuvres ſerviles; c'eſt dans ce ſens qu'il eſt dit au même endroit, *benedixit Dominus diei ſabbati, & ſanctificavit eum*. Dieu bénit le jour du ſabat, & le conſacra par ſon repos, c'eſt-à-dire qu'il en fit un jour ſolemnel deſtiné au délaſſement, & même à la joie, comme nous verrons tout-à-l'heure. *Sanctificabis annum quinquageſimum, ipſe eſt enim jubilæus*. Ex. 25. Vous célebrerez la cinquantieme année, tems de joie & d'abolition qui doit opérer la remiſe des dettes, & rendre aux anciens poſſeſſeurs les terres aliénées.

La même deſtination du ſabbat eſt encore mieux prouvée par ces paroles de l'Exode xxxij. 12. *Sex diebus operaberis, ſeptimo die ceſſabis ut requieſcat bos & aſinus tuus & refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena*. Vous emploirez ſix jours à vos différens travaux, mais vous les ceſſerez le ſeptieme, afin que votre bœuf & votre âne ſe repoſent, & que le fils de votre eſclave & l'étranger qui eſt parmi vous puiſſent prendre quelque relâche, & même quelque divertiſſement. J'obſerve ici, comme on l'a vu à l'article DIMANCHE, que le *refrigeretur* de la vulgate n'a pas d'autre ſens. Cette idée de réjouiſſance, d'amuſemens honnêtes entroit eſſentiellement dans la *ſanctification* des fêtes en général; auſſi eſt-ce dans le même ſens que le Sauveur dit en S. Marc, *ſabbatum propter hominem factum eſt & non homo propter ſabbatum*. Marc. ij. 27.

Conſéquemment à ce principe de police & de religion, les Iſraélites célébroient les plus grandes ſolemnités par des inſtructions, des ſacrifices, des prieres, & ſur-tout par des feſtins de parens, de voiſins & d'amis, où les plus aiſés devoient admettre non-ſeulement tous ceux qui compoſoient leur famille, mais encore les prêtres, les pauvres, & même les eſclaves & les étrangers; l'on voit que Dieu par ces obſervances, dont il avoit fait un précepte, vouloit accoutumer ſon peuple à des procédés de bienveillance & de fraternité. On le voit de même dans Iſaïe: uniquement touché des œuvres de juſtice & de bienfaiſance, le Seigneur rejette ces ſacrifices & ces cérémonies légales, que des hommes pervers oſoient ſubſtituer à la vraie piété.

,, Ne m'offrez plus, dit Dieu par ſon prophete,
,, ne m'offrez plus de ſacrifices inutilement; je ne
,, puis plus ſouffrir vos nouvelles lunes, vos ſabbats
,, & vos autres fêtes; l'iniquité regne dans vos aſſem-
,, blées... Ceſſez de faire le mal; apprenez de faire
,, le bien; examinez tout avant que de juger, aſſiſ-
,, tez l'opprimé, faites juſtice à l'orphelin, défendez
,, la veuve ,,. Iſaïe, *l. XIII.* 16. *&c.*

On retrouve le même eſprit dans les paſſages ſuivans, que je copie encore d'après Sacy: ,, Vous cé-
,, lebrerez la fête des ſemaines en l'honneur du Sei-
,, gneur votre Dieu, en lui préſentant l'oblation vo-
,, lontaire du travail de vos mains, que vous lui of-
,, frirez ſelon la bénédiction que vous aurez reçue
,, du Seigneur votre Dieu; & vous ferez des feſtins
,, de réjouiſſance, vous, votre fils & votre fille, vo-
,, tre ſerviteur & votre ſervante, le lévite qui eſt dans
,, l'enceinte de vos murailles, l'étranger, l'orphelin
,, & la veuve qui demeurent avec vous... Vous cé-
,, lebrerez auſſi la fête ſolemnelle des tabernacles
,, pendant ſept jours, lorſque vous aurez cueilli de
,, l'aire & du preſſoir les fruits de vos champs, &
,, vous ferez des feſtins de réjouiſſances, vous, votre
,, fils & votre fille, votre ſerviteur & votre ſervan-
,, te, le lévite, l'étranger, l'orphelin & la veuve qui
,, ſont dans vos villes ,,. *Deut. ib. X. xj.* 13. *&c.*

Telles étoient les pratiques religieuſes ordonnées aux Hébreux; pratiques encore ſuivies de nos jours par leurs deſcendans, & qui furent de même fidélement obſervées par les premiers chrétiens. Dans la ſuite des tems cette charité ſi touchante, qui communique avec des freres pauvres & affligés, qui les fait aſſeoir à ſa table, qui s'attache à les conſoler; cette charité, dis-je, fut remplacée par un ſurcroît d'offices & de prieres, par des fondations, ou par des legs peu couteux à des mourans; mais l'eſprit de fraternité, l'eſprit de commiſération & de bienfaiſance alla toujours en s'affoibliſſant. Chacun occupé de ſon bien-être, ne ſongea plus qu'à écarter les malheureux, & l'inſenſibilité pour les pauvres devint preſque générale. On ſe donna bien garde de les accueillir; on eut honte de les approcher; à peine trouverent-ils de foibles ſecours pour traîner une vie languiſſante, loin du commerce & de la ſociété. Les plus religieux enfin crurent ſatisfaire au précepte de l'aumône & remplir tous les devoirs de la charité chrétienne, en diſtribuant les débris du réfectoire à des mendians vagabonds; pratique au moins plus raiſonnable que l'indifférence vicieuſe, & trop commune dans les maiſons des grands, où il ſe perd d'ordinaire plus de bien qu'il n'en faudroit pour nourrir pluſieurs miſérables.

La *ſanctification* des fêtes, comme nous l'avons vu, tenoit beaucoup plus de la fraternité chez les Hébreux. Rappellez-vous, dit le Seigneur, que vous futes autrefois eſclaves en Egypte, & que cette penſée vous rende compatiſſans pour les infortunés; célebrez vos fêtes par des feſtins, où vous recevrez dans le ſein de votre famille les étrangers même & les eſclaves, *recordaberis quoniam ſervus fueris in Ægypto.. & epulaberis in feſtivitate tua, tu, filius tuus & filia, ſervus tuus & ancilla, levites quoque & advena, pupillus ac vidua... benedicetque tibi Dominus Deus tuus in cunctis frugibus tuis, & in omni opere manuum tuarum, eriſque in lætitia*. Deut. ib. xiv. 15. Dieu, comme l'on voit ici, attachoit des ré-

compenſes à ces pratiques ſi pleines d'humanité; le Seigneur, dit l'Ecriture, bénira vos travaux & vos recoltes, & vous ſerez dans l'abondance & dans la joie.

Tout cela prouve bien, ſi je ne me trompe, qu'un peu de bonne chere, quelques amuſemens innocens propres à charmer les ſoucis, ne doivent pas être conſidérés comme une profanation de nos fêtes; *bibant*, dit le ſage, *& doloris ſui non recordentur amplius*. Prov. xxxj. 7. Nous adorons aujourd'hui le Dieu d'Abraham & le Dieu de Moïſe. La loi qu'il leur preſcrivit pour le bonheur de ſon peuple, eſt au fond invariable; & Jeſus-Chriſt enfin, qui eſt venu pour la perfectionner, nous aſſure, comme on l'a vu, que *le ſabbat eſt fait pour l'homme, & non l'homme pour le ſabbat*.

Il faut l'avouer néanmoins, nous ſommes conſtamment dans la dépendance du créateur, nous tenons de lui l'être, & tous les avantages de la vie; nous devons donc, comme créatures, lui rendre nos hommages, & reconnoître ſes bienfaits. D'ailleurs les rapport de ſociété que nous avons avec les autres hommes nous aſſujettiſſent à d'autres devoirs également indiſpenſables. C'eſt même ſur quoi la loi divine inſiſte davantage; ſans doute parce que ces rapports ſont plus multipliés. Or pour remplir ces différentes obligations, & ſurtout pour s'en inſtruire, il n'eſt pas de tems plus favorable que le dimanche; auſſi eſt-ce là parmi nous, comme chez les Juifs, l'une des grandes deſtinations du repos ſabbatique. Il eſt donc vrai que les inſtructions & les prieres entrent dans l'idée de la ſanctification, & qu'elles font partie eſſentielle de notre culte; mais toujours pourtant, qu'on ne l'oublie jamais, toujours d'une maniere ſubordonnée au délaſſement récréatif ſi bien exprimé dans les paſſages allegués ci-devant. Ces inſtructions & ces prieres néceſſaires pour nous rapprocher de Dieu, ſervent au reglement de nos mœurs, & contribuent même au bien temporel de la ſociété; mais elles doivent ſe renfermer en de juſtes bornes; elles n'exigent d'ailleurs ni dépenſes, ni fatigues; ſans quoi elles deviendroient incompatibles avec le repos du dimanche. Qu'on me permette ici une comparaiſon qui peut répandre du jour ſur la queſtion préſente. Que deux ou trois amis aillent paſſer un jour à la campagne avec leur famille. Tout ce qu'il y a de jeunes gens, après avoir bien repu, ne ſongent qu'à jouer, qu'à ſe divertir, & chacun s'en acquitte de ſon mieux; le tout ſans que les parens y trouvent à redire; c'eſt au-contraire ce qui les réjouit davantage, tant qu'ils ne voient rien contre la décence; & ſi quelqu'un dans la troupe paroît moins ſenſible à la joie, ils l'excitent eux-mêmes à s'y livrer comme les autres. Pourquoi Dieu, qui ſe compare en mille endroits à un pere de famille, ſeroit-il irrité des plaiſirs honnêtes que les fêtes procurent à ſes enfans?

Il réſulte de tout ceci, que des offices & des cérémonies qui ne finiſſent point, que des diſcours inſtructifs à la vérité, mais ordinairement trop étendus, que de longues aſſiſtances à l'égliſe, & qui deviennent couteuſes ou fatigantes, ne quadrent guere avec la deſtination d'un jour, qui promet à tous la quiétude & le rafraîchiſſement. *Non facies in eo quidquam operis... ut requieſcat ſervus tuus & ancilla tua ſicut & tu. Deut.* v. 14. *Ut refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena*. Exod. xxiij. 14. *Sabbatum propter hominem factum eſt, &c.* Marc, ij. 27.

Concluons que la *ſanctification* du dimanche admet aujdord'hui, comme autrefois, d'honnêtes delaſſemens pour tous les citoyens, même pour les eſclaves; ce qui n'exclut ſans doute ni les inſtructions, ni les prieres, qui ſont, comme on l'a dit, une partie eſſentielle du culte religieux; inſtructions & prieres, en un mot, qui renfermées en des juſtes bornes, & ſuppoſées ſans peine & ſans fatigue, n'ont rien d'incompatible avec le repos ſabbatique des Chrétiens. *Article de M.* FAIGUET.

SANCTIFIER, v. act. *voyez l'article* SANCTIFICATION.

SANCTIFIER, (*Critique ſacrée.*) ἁγιάζειν; ce verbe ſignifie *rendre pur* d'une pureté légale; ce qui ſe pratiquoit dans l'ancienne loi par certaines cérémonies; 2°. ce verbe veut dire, honorer, glorifier, *ſanctificetur nomen tum*; que vous ſoyez honoré & loué de toutes les créatures; 3°. *vouer, conſacrer*, ou par le miniſtere, comme la tribu de Lévi, *Exod. xxviij.* 41. ou par la prophétie, comme Jérémie, *Exod. j.* 5. ou par l'uſage, comme le jour du ſabbat, *Exod. xvj.* 23. C'eſt ainſi que le temple, l'autel, & les vaſes furent *ſanctifiés* au Seigneur; c'eſt-à-dire, furent deſtinés aux uſages de ſon culte; ou enfin par l'oblation, comme les premiers nés; 4°. *ſanctifier*, veut dire, dans ſaint Luc, *chap. x.* 36. donner, conférer un miniſtere ſacré. La ſanctification de Jeſus-Chriſt a été ſa miſſion, ſa vocation à la charge de Meſſie; 5°. *ſanctifier*, ſe prend pour préparer, diſpoſer, *ſanctifices*, ſanctifiez-les pour le jour de la mort, dit Jérémie, *xij.* 13. c'eſt-à-dire, préparez-les comme des victimes pour le jour du ſacrifice; 6°. ce mot ſignifie *dénoncer*, déclarer, *ſanctificate jejunium*, Joël, *j.* 14. ordonnez-leur un jour de jeûne; 7°. rendre légitime l'uſage de quelque choſe. Le mari infidele eſt *ſanctifié* par la femme fidele, *I. Cor. vij.* 14. cela ſignifie, que le commerce qu'ils ont enſemble, n'a rien d'illégitime; il ſuffit pour cela que l'une des parties ſoit fidele. Ἁγιάζω, ſe prend ici comme dans le ſens des viandes ſanctifiées, *I. Timoth. iv.* 4. c'eſt-à-dire, dont l'uſage eſt permis. De-là vient que le mot *ne pas ſanctifier*, ſignifie prophaner; *ſacerdotes non ſanctificabunt populum in veſtibus ſuis*; les prêtres ne prophaneront point leurs habits ſacerdotaux, en les portant dans la compagnie du peuple. (*D. J.*)

SANCTION, ſ. f. (*Lois civiles & naturelles.*) la *ſanction* eſt cette partie de la loi qui renferme la peine établie contre ceux qui la violeront.

La peine eſt un mal dont le ſouverain menace ceux de ſes ſujets qui entreprendroient de violer ſes lois; il leur inflige effectivement cette peine lorſqu'ils les violent; & cela dans la vûe de procurer du bien à l'état, comme de corriger le coupable, de donner une leçon aux autres, & de rendre la ſociété ſûre, tranquille, & heureuſe.

Toute loi a donc deux parties eſſentielles: la premiere, c'eſt la diſpoſition de la loi, qui exprime le commandement & la défenſe; la ſeconde eſt la *ſanction*, qui prononce le châtiment; & c'eſt la *ſanction* qui fait la force propre & particuliere de la loi; car ſi le ſouverain ſe contenoit d'ordonner ſimplement, ou de défendre certaines choſes, ſans y joindre aucune menace, ce ne ſeroit plus une loi preſcrite avec autorité; ce ne ſeroit qu'un ſage conſeil.

L'on demande ſi la *ſanction* des lois ne peut pas conſiſter auſſi-bien dans la promeſſe d'une récompenſe, que dans la menace de quelque peine? Je réponds d'abord qu'en général je ne vois rien dans la *ſanction* des lois qui s'oppoſe à la promeſſe d'une récompenſe; parce que le ſouverain peut ſuivant ſa prudence prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de ſavoir quel eſt le moyen le plus efficace dont le ſouverain ſe puiſſe ſervir pour procurer l'obſervation de ſes lois, & qu'il eſt certain que l'homme eſt naturellement plus ſenſible au mal qu'au bien; il paroît auſſi plus convenable d'établir la *ſanction* de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promeſſe d'une récompenſe. L'on ne ſe porte guere à violer les lois, que dans l'eſpérance de ſe procurer quelque bien apparent qui nous ſéduit. Ainſi le meilleur moyen d'empêcher la ſéduction, c'eſt d'ôter cette amorce, & d'attacher au contraire à la déſobéiſſance un mal réel & inévitable.

Si l'on ſuppoſe donc que deux légiſlateurs voulant établir une même loi, propoſent l'un de grandes récompenſes, & l'autre des peines rigoureuſes, il eſt certain que le dernier portera plus efficacement les hommes à l'obéiſſance, que ne feroit le premier. Les plus belles promeſſes ne déterminent pas toujours la volonté; mais la vûe d'un ſupplice ébranle, intimide. Que ſi pourtant le ſouverain par un effet particulier de ſa bonté & de ſa ſageſſe, veut réunir ces deux moyens, & attacher à ſa loi un double motif d'obſervation, il ne reſtera rien à deſirer de tout ce qui peut y donner de la force; ce ſera la *ſanction* la plus complette. Voilà pour les lois civiles; mais il importe de rechercher s'il y a une *ſanction* des lois naturelles, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont accompagnées de menaces & de promeſſes, de peines & de récompenſes.

La premiere réflexion qui s'offre là-deſſus à l'eſprit, c'eſt que ces regles de conduite que l'on appelle *lois naturelles*, ſont tellement proportionnées à notre nature, aux diſpoſitions primitives, & aux deſirs naturels de notre ame, à notre conſtitution, à nos beſoins, & à l'état où nous nous trouvons dans ce monde, qu'il paroît manifeſtement qu'elles ſont faites pour nous. En général, & tout bien compté, l'ob-

ſer-

ſervation de ces lois, eſt le ſeul moyen de procurer & aux particuliers & au public, un bonheur réel & durable: au lieu que leur violation jette les hommes dans un deſordre également préjudiciable aux individus & à toute l'eſpece. C'eſt-là comme une premiere *ſanction* des lois naturelles; mais ſi cette premiere *ſanction* ne paroît pas ſuffiſante pour donner aux conſeils de la raiſon, tout le poids & toute l'autorité que doivent avoir de véritables lois, rien n'empêche de dire, que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état préſent à cette *ſanction* des lois naturelles, s'exécutera dans la ſuite, ſi la ſageſſe divine le trouve à propos. (*D. J.*) (1)

SANCTORIENNE TABLE, (*Médecine.*) depuis que Sanctorius a mis au jour la connoiſſance de la tranſpiration inſenſible, on a été curieux de calculer la quantité de cette évacuation, proportionnellement à celle des excrémens, de l'urine, *&c.* & l'on en a formé des tables indicatives; mais les plus curieuſes ſont celles que le docteur Lining a fait d'après ſes obſervations à Charles-Town, ville de la Caroline méridionale. *Voyez les Tranſactions philoſophiques*, n°. 470. & 475. (*D. J.*)

SANCTUAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Théologie.*) c'étoit chez les Juifs la partie la plus ſecrette, la plus intime, & la plus ſainte du temple, dans laquelle étoit l'arche d'alliance, & où nul autre que le grand-prêtre n'entroit; encore n'étoit-ce qu'une fois l'année au jour de l'expiation ſolemnelle.

Ce *ſanctuaire*, qui eſt auſſi appellé le ſaint des Saints, *ſancta ſanctorum*, étoit la figure du ciel, & le grand-prêtre celle de Jeſus-Chriſt, le véritable pontife qui a pénétré les cieux pour être notre médiateur auprès de ſon pere.

On donnoit le même nom de *ſanctuaire*, à la partie la plus ſacrée du tabernacle qui fut dreſſé dans le deſert, & qui ſubſiſta encore quelque tems après la conſtruction du temple.

Quelquefois le nom de *ſanctuaire* ſe prend en général pour le temple ou pour le lieu ſaint, pour le lieu deſtiné au culte public du Seigneur; ce qui a fait penſer à quelques auteurs, que le temple entier étoit appellé *ſanctuaire*, & que le ſaint des Saints, étoit une chapelle ou oratoire placée dans le temple.

Peſer quelque choſe au poids du *ſanctuaire*, eſt une expreſſion uſitée qui ſignifie *examiner* quelque choſe avec la derniere équité; parce que chez les juifs, les prêtres avoient des poids & des meſures de pierre qui ſervoient à régler toutes les autres. *Voyez* POIDS DU SANCTUAIRE.

Sanctuaire, parmi les Catholiques, ſignifie la partie du chœur la plus voiſine de l'autel, dans laquelle le célébrant & les miniſtres ſe tiennent pendant la meſſe; elle eſt même ordinairement ſéparée du chœur par une baluſtrade, & les laïcs ne doivent jamais s'y placer.

Sanctuaire a été employé dans un ſens particulier, ſur-tout chez les Anglois, pour ſignifier les égliſes qui ſervoient d'aſyles aux malfaiteurs, ainſi que cela s'eſt pratiqué juſqu'au regne d'Henri VIII. Les coupables étoient à l'abri de la recherche de leurs crimes, ſi retirés dans ces aſyles, ils reconnoiſſoient leur faute dans l'eſpace de quarante jours, & ſe ſoumettoient eux-mêmes au banniſſement. Si pendant ces quarante jours un laïc les chaſſoit de l'aſyle, il étoit excommunié; un eccléſiaſtique encouroit pour le même fait la peine d'irrégularité.

Du nombre de ces aſyles ou *ſanctuaires*, étoient les égliſes de ſaint Jean de Beverley, dans la province d'York; celle de ſaint Martin le grand à Londres; la cathédrale de Ripon auſſi en Yorkshire, érigée en aſyle par Withlafe roi de Mercie; celle de ſaint Burien dans la Cornouaille, en vertu du privilége accordé par le roi Athelſtan, en 936; & celle de Weſtminſter, érigée en aſyle par ſaint Edouard. *Voyez* ASYLE & FRANCHISES.

SANCTUS, SACER, (*Lang. lat.*) ce ne ſont pas deux termes ſynonymes dans la langue latine; & nous les traduiſons ordinairement au rebours en françois. *Proprie ſancta dicimus, quæ ſanctione quadam confirmata, ut leges ſanctæ ſunt; ſanctione enim quadam ſunt ſubnixæ. Dig. leg.* 9. §. 3. Le ſens du mot *ſanctus*, répond donc à ce que nous appellons *ſacré* ou *inviolable* dans notre langue; & *ſaint* au contraire, répond au ſens du mot *ſacer*; quoique ces deux mots viennent viſiblement du latin. (*D. J.*)

SANCUS, ſ. m. (*Mythol.*) nom du dieu que les Romains honoroient ſous le nom de *deus fidius*, dieu de la foi, & qui étoit reconnu des Grecs pour Hercule, comme l'enſeigne Varron. Caſtalion penſe que ce n'étoit point un nom plus particulier d'Hercule, que des autres dieux. On a trouvé pluſieurs inſcriptions où on lit, *Sancus, ſanctus, deus fidius*; on cite entre autres une pierre qu'on voit à Tibur, ſur laquelle ces paroles ſont gravées, *Sanco, ſancto, deo fidio, ſacrum.*

Sancus eſt un mot ſabin, le même que Sabus, pere de Sabinus; qui donna ſon nom aux Sabins. Ces peuples le reconnoiſſoient pour dieu; quand ils furent admis dans Rome, ils y tranſporterent leur dieu *Sancus*, & les Romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus, Sanctus*, & *Fidius*. Tite-Live le nomme ſimplement *Sancus*, & le met au nombre des *ſemones*, c'eſt-à-dire, des demi-hommes. C'étoit ainſi que les Romains appelloient certains dieux, qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel, mais qu'ils regardoient au-deſſus des hommes ordinaires. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona* Semoni Sanco *cenſuerunt conſecranda*: Ovide dans ſes faſtes, fait mention de tous ces détails:

> *Quærebam nonas* Sanco Fidiove, *referrem*
> *An tibi* Semo *pater; tunc mihi ſanctus ait*, &c.

(*D. J.*)

SAND, *terme de Géographie*; ce mot veut dire *ſable* en allemand, en flamand, en anglois, & dans les autres langues dérivées de la langue teutonique. Il entre très-ſouvent dans la compoſition des mots géographiques de ces langues, & toujours dans la ſignification de *ſable*. (*D. J.*)

SANDALARIUS-VICUS, (*Géog. anc.*) quartier & rue de l'ancienne ville de Rome; cette rue s'appelloit auſſi *Sandaliaris-Vicus*; Galien en fait mention. Une ancienne inſcription porte, *D. M. M. Afrani, Heliodori, Magiſtri, Vici-Sandaliarii, M. Afranius, Itumol, patrono, Fec.* Une autre inſcription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrieme quartier de la ville *Sext. Fonteius, O L. Rophinius, CN. Pompeius, CN. L. Nicephor. Mag. Vici-Sandaliari, Reg. IV. anni* XVIII. D. D.

Cela eſt conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon ſurnommé *Sandaliarius*, dans le quatrieme quartier de Rome; Apollon prenoit ce ſurnom de cette rue, & Suétone marque que le temple avoit

(1) Je conſens que les maux phyſiques, & le *deſordre préjudiciable aux individus & à toute l'eſpece* ſont *comme une premiere Sanction* des lois naturelles violées; mais *cette premiere ſanction* non ſeulement *ne paroît pas ſuffiſante* comme moyen, dont l'effet ſeroit douteux ſuivant la maniere de s'exprimer de l'auteur de cet article, mais elle eſt même tout-à-fait inſuffiſante; l'expérience quotidienne nous en donne des preuves trop évidentes. *Rien* donc *n'empêche de dire* non ſeulement *que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état préſent à cette ſanction, s'exécutera dans la ſuite*, mais, nous ſommes encore aſſurés tant par la revelation que par la raiſon naturelle, que cela ſera infailliblement executé dans une vie future, ſi bien par les recompenſes deſtinées aux élus, que par les peines reſervées aux impies. Il n'y a pas lieu de douter que *la ſageſſe divine le trouvera à-propos*; cela eſt certain: C'eſt une conſéquence qui découle naturellement de l'idée que nous avons de la ſageſſe divine. Les preuves de ces verités ſe trouvent chez tous les bons auteurs qui traitent de ces matieres. On le trouvera même en pluſieurs endroits de ce dictionnaire. *Voyez* les art. *Ame, Immortalité*, & ſemblables. Je me crois donc diſpenſé de les rapporter ici. Je crois cependant à propos d'y ſubſtituer deux paſſages, l'un de Timée diſciple de Pythagore, l'autre de Polybe. Le premier s'exprime ainſi: *his* (aux impies) *incutiendus eſt pœnarum metus, quas civiles leges infligunt, atque eas quas ex alto cælo, imiſque inferis fulminat religionis terror. Hæ ultimæ pœnæ æternæ ſunt, perveſorumque hominum umbris deſtinatæ. Horum tormentorum fides quam perpetuæ traditionis auctoritas propagavit, mentem ab omni vitio purgare poteſt.* Et le ſecond de cette maniere: *Inſulſe omnino agunt qui pœnarum timorem ex hominum animis evellere conantur, qui timoris frænum aſpernantur, & velut inane terriculum traducunt. Quid inde conſequitur? In Græcia, ut de ſola natione loquar, nihil ad fidelitatem cogere & excitare poteſt eos, qui publicam tractant pecuniam. Apud Romanos e contrario, ſola religio fidem in negotiis pecuniiſque tractandis conſervat, in legationibus adminiſtrandis diligentiam excitat &c.* C'eſt ainſi que les philoſophes devroient parler aux hommes. (*Z*)

avoit été bâti par Auguſte. Il acheta, dit-il, les plus précieuſes ſtatues des dieux, & les dédia par quartiers, comme l'Apollon *Sandalarius*, le Jupiter Fragédus, *&c.* Cette rue étoit le quartier des Libraires; Aulugelle dit, *l. XVIII. c. iv. in Sandalario apud Librarios fuimus*. (*D. J.*)

SANDALE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) ſorte de chauſſure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de ſoie, ou d'autres étoffes précieuſes, & que portoient autrefois les dames greques & romaines; elle conſiſtoit en une ſemelle, dont l'extrémité poſtérieure étoit creuſée pour recevoir la cheville du pié, la partie ſupérieure du pié reſtant découverte.

Térence dit, en parlant de cette ſorte de chauſſure,

Utinam tibi commitigari videam ſandalis caput.

plût-à-Dieu qu'elle vous caſſât la tête avec ſa ſandale.

Apollon étoit quelquefois nommé *ſandaliarius*, faiſeur de ſandale. Les critiques ont été fort embarraſſés ſur la raiſon pour laquelle on lui donnoit ce nom; quelques auteurs le font venir d'une rue appellée *vicus ſandaliarius*, qui étoit habitée principalement par des faiſeurs de *ſandale*, & où ce dieu avoit un temple; mais d'autres font venir avec plus de vraiſſemblance le nom de la rue, de celui du dieu, & croient qu'Apollon avoit été appellé ainſi, à cauſe de ſa parure efféminée, comme s'il portoit des *ſandales* de femme.

M. Burette, dans ſes diſſertations ſur la muſique des anciens, dit qu'ils ſe ſervoient de *ſandales* de bois ou de fer, pour battre la meſure, afin de rendre la percuſſion rythmique plus éclatante.

Sandale ſignifie auſſi une eſpece de ſoulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient & qui, à ce qu'on croit, eſt ſemblable à la chauſſure que portoit S. Barthelémi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *ſandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des *ſandales* que quand ils voyageoient, ſelon la remarque de du Cange, de Saumaize, *&c.*

Sandale eſt encore le nom d'une eſpece de pantoufle ou ſoulier découpé par deſſus, que portent aujourd'hui les religieux reformés de différentes congrégations; elle conſiſte en une ſimple ſemelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles par deſſus le haut du pié, qui eſt preſque entierement à nud, à-peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *ſandales*, & les recolets des ſocles; les *ſandales* ſont toutes de cuir, au lieu que la ſemele des ſocles n'eſt que de bois.

SANDALE, ſ. f. *terme de maître d'eſcrime*; ce mot ſe dit parmi les maîtres d'armes, d'un ſoulier qui n'a qu'une demi empeigne, & qui n'a point de talon. On le met ordinairement au pié droit. (*D. J.*)

SANDALE, (*Marine.*) ſorte de bâtiment du levant, qui ſert d'allege aux gros vaiſſeaux. *Voyez* ALLEGE.

SANDALINE, ſ. f. (*Gram. & Com.*) petite étoffe qui ſe fabrique à Veniſe, & qui ſe commerce aux Indes occidentales.

SANDALION, ou *SANDALIUM*, (*Géog. anc.*) île d'Aſie, ſur la côte d'Ionie; σανδαλιον veut dire une eſpece de ſoulier & de chauſſure de femme, & cette île étoit ainſi nommée, parce qu'elle en avoit la figure. C'étoit une des trois îles que Pline, *l. V. c. xxxj.* nomme *Trogilies*, auprès de Mycale. Cet auteur remarque, *l. III. c. vij.* que Timée appelloit l'île de Sardaigne *Sandaliotis*, ſans doute par la même raiſon, à cauſe de ſa figure en forme de *ſandale*. (*D. J.*)

SANDANUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Thrace, priſe en général, qui comprenoit tout le mont Athos, & s'étendoit juſqu'à la Paraxie. C'eſt ſur le bord de cette riviere que Philippe fut atteint d'une fleche tirée par Aſtère, Olynthien, qui écrivit ſur la fleche ces paroles: *Aſtère envoie à Philippe cette fleche mortelle.* En effet ce prince repaſſa le *Sandanus* à la nage, ayant perdu un œil de cette bleſſure. (*D. J.*)

SANDAPILA, (*Littérat.*) ce mot déſigne chez les Romains, une biere, un cercueil fait pour porter en terre les pauvres gens, *popularis ſandapila*. Ce même mot s'appliquoit aux bieres des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres, *ſandapilarii*. (*D. J.*)

SANDARACURGIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de Pompéïopolis, ville de la Galatie, ſelon Strabon, *l. XII. p.* 562. Ce nom veut dire un lieu où l'on travailloit le *ſandarac*; auſſi Strabon ajoute que cette montagne étoit creuſe, par les ſouterrains qu'on y avoit percés en y travaillant; on y employoit des malheureux qui avoient été vendus à cauſe de leurs mauvaiſes actions; car outre que ce travail eſt fort pénible, pourſuit le géographe grec, on dit que l'air de ces mines eſt mortel à cauſe des fortes exhalaiſons des matieres qu'on y remue; c'eſt pourquoi on a interrompu ce travail dont on tiroit peu de fruit, & les ouvriers y périſſoient par centaines. (*D. J.*)

SANDARAQUE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) on a donné ce nom à trois différentes ſubſtances, qu'il eſt important de diſtinguer avec M. Geoffroi. 1°. A une eſpece d'arſenic rouge, que les Grecs nomment σανδαράκη; c'eſt pourquoi on l'appelle *ſandaraque des Grecs*, pour la diſtinguer des autres eſpeces: 2°. à la reſine de genievrier; que les Arabes nomment *ſandarach* ou *ſandarax*, & que leurs interpretes ont appellés *ſandaraque des Arabes*: 3°. à une ſubſtance qui tient le milieu entre le miel & la cire, que l'on trouve ſouvent à part dans les endroits vuides des ruches, & c'eſt la nourriture des abeilles lorſqu'elles travaillent; on appelle cette troiſieme ſorte de ſandaraque, *ſandaracha*, *erithace*, & *cœrithus*, comme Pline le rapporte. Cette derniere eſpece n'eſt ni d'uſage, ni connue dans les boutiques.

La *ſandaraque* des Grecs eſt nommée par les Arabes, *zarnich-alimer*, ou *réalgar*, qui ſignifie *poiſon*; en effet c'eſt notre orpiment, ou notre arſenic rouge, qui eſt un très-grand poiſon, ſur lequel *voyez* ORPIMENT *ou* RÉALGAR; car c'eſt la même choſe.

Il nous reſte donc ſeulement à parler ici de la *ſandaraque* des Arabes, qui eſt le vernis, la gomme, ou la réſine des genevriers; on l'appelle dans les boutiques, *ſandaracha*, *vernix*, *gummi juniperinum*. Κομμὶ ἀρκευθίδος grec. *Sandarax* arab. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, inflammable, tranſparente, d'un jaune pâle ou citron, en gouttes ſemblables au maſtic, d'un goût réſineux, d'une odeur pénétrante & ſuave quand on la brule; elle ne ſe diſſout pas dans l'eau, mais ſeulement dans l'huile, ou l'eſprit de vin. On eſtime celle qui eſt brillante, tranſparente, jaunâtre; on nous l'apporte des côtes d'Afrique par Marſeille.

Cette réſine découle d'elle-même dans les pays chauds, ou par les inciſions que l'on fait à l'écorce du genévrier en arbre, & du cèdre baccifere à feuilles de cyprès. La *ſandaraque* qui découle de ce cèdre, a une odeur plus ſuave quand on la brule, & eſt par cette raiſon plus eſtimée; mais on en trouve très-rarement dans les boutiques. La *ſandaraque* du génievrier eſt employée extérieurement pour la guériſon des ulcères, & en fumigation pour les catharres; elle ſert à faire une poudre dont on frotte le papier pour l'empêcher de boire; on l'emploie ſurtout pour en préparer un vernis liquide, en la faiſant diſſoudre dans l'huile de lin, de térébenthine, de ſpic, ou dans de l'eſprit-de-vin. (*D. J.*)

SANDARESUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre dont parle Pline, & qu'il dit être tranſparente, & d'un jaune d'or.

SANDAVA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Dacie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* ſes interpretes croyent que c'eſt Schesburg. Ils ont pris cette opinion de Lazius, *de repub. rom. l. XII.* (*D. J.*)

SANDECZ, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Cracovie, près du mont Krapack, ſur les frontieres de la Hongrie, à 10 milles au ſud-eſt de Cracovie, & à 8 des ſalines de Vieliſca. Elle a dans ſes environs des mines de cuivre. *Long.* 38. 55. *latit.* 49. 52. (*D. J.*)

SANDIE, ſ. f. (*Botan.*) melon d'eau du Pérou & du Breſil. Les *ſandies* ſont rondes & groſſes comme des potirons, leur chair eſt ſemée de pepins arrondis, les uns rouges, les autres noirs, & d'autres jaunes. (*D. J.*)

SANDI-SIMODISINO, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les negres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique, donnent à des jeunes filles, qui ſont pendant quatre mois ſéparées du reſte des humains, & qui vivent en communauté ſous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la ſupérieure de cette eſpece de communauté, s'appelle *ſoguilli*; c'eſt une matrone reſpectable par ſon âge; les jeunes filles qui doivent être

éle-

élevées dans cette retraite, ſont toutes nues, pendant le tems de leur ſéjour dans cette école; on les conduit à un ruiſſeau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la céremonie de la circonciſion, qui conſiſte à leur couper le clitoris, opération très-douloureuſe, mais qui eſt bien-tôt guérie; l'éducation conſiſte à leur apprendre des danſes fort laſcives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *ſandi*; quand le tems du noviciat eſt expiré, la dame ſupérieure conduit ſes éleves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant ſa majeſté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui ſont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDRAHA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, qui s'éleve fort haut & fort droit. Son bois eſt plus noir que l'ébene, & prend un poli auſſi brillant que la corne; les plus gros de ces arbres n'ont que ſix à ſept pouces de diametre.

SANDWICH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au comté de Kent, avec titre de comté, à 18 lieues au ſud-eſt de Londres. C'eſt un des cinq ports du royaume, & dont les députés au parlement ſont appellés *barons des cinq-ports*.

Nous avons dit au mot *Rutupiæ*, que le port d'Angleterre qui du tems des Romains ſe nommoit *portus Ritupenſis*, ou *portus Ritupæ*, étoit extrèmement célebre, & c'eſt, ſelon quelques ſavans, ſur les ruines de *Rutupiæ*, qu'on a bâti *Sandwich*.

Quoi qu'il en ſoit, la ville ſituée ſur ce port, fut ruinée par les Danois, retablie depuis, & incendiée ſous le roi Jean; on la releva de ſes cendres; mais ſous le regne de la reine Marie, l'entrée de ſon havre fut tellement bouchée dans une nuit, par un gros navire qui y coula à fond à l'inſcu de tout le monde, qu'on n'a jamais pu depuis y rémédier.

M. Moore, avant qu'on eût connu la cauſe de cet événement ſingulier, fut euvoyé ſur les lieux par la reine Marie, pour la découvrir; les habitans peu capables de l'éclairer, lui députerent un vieillard qui ſe flattoit d'avoir là-deſſus plus de lumieres que ſes compatriotes. „ Je ſuis bien âgé, dit-il, & „ je me rappelle d'avoir vu bâtir le clocher de Tin„ terton; il n'étoit queſtion alors ni de bancs de „ ſables, ni de bas fonds, qui empêchaſſent l'entrée „ du havre de *Sandwich*; ainſi je penſe que le clo„ cher de Tinterton en eſt la cauſe „. M. Moore rit beaucoup de cette idée, & depuis lors elle eſt devenue un proverbe anglois, qui s'emploie quand quelqu'un rend une raiſon abſurde d'un fait dont on demande l'explication. (*D. J.*)

SANDYX, (*Hiſt. nat. Peinture.*) on ne connoît point quelle eſt la ſubſtance que les Grecs appelloient *ſandyx*. Quelques-uns ont cru qu'ils déſignoient ſous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on ſe ſervoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un verd tirant ſur le bleuâtre. Strabon dit que les Peintres de ſon tems faiſoient uſage d'une couleur appellée *Armenium pictorium*; & que quelques autres donnoient à cette même couleur le nom de *ſandycis metallum*: elle étoit d'un bleu tirant ſur le verd. On croit que la couleur appellée *zarnich*, par les Arabes, eſt le *ſandyx* des anciens; Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On préſume que par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu déſigner l'orpiment; & par celui qui étoit verd, le *lapis Armenus*.

SANE, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, entre le mont Athos, & la preſqu'île de Pallène, ſelon Hortelius. Hérodote, *lib. VII. c. xxij.* la met dans l'iſthme du mont Athos, auprès du foſſé creuſé par Xerxés. Thucydide, parlant des villes du mont Athos, met au bord du foſſé même *Sane*, qu'il dit être une colonie de l'île d'Andros, Etienne le géographe, l'abbréviateur de Strabon & Plutarque, *quæſt. græc.* en font auſſi mention. (*D. J.*)

SANED, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, à des patentes ou privileges, accordés par le grand-mogol, à certaines provinces ou diſtricts.

SANG, ſ. m. (*Anat. & Phyſiol.*) eſt le nom que l'on donne à la liqueur renfermée dans les arteres qui battent, & dans les veines correſpondantes à ces arteres. *Voyez* ARTERE & VEINE.

Le *ſang* paroît à la premiere inſpection, homogene, rouge & ſuſceptible de coagulation dans toutes les parties du corps; mais différentes expériences nous ont appris qu'il a différens caracteres.

L'hydroſtatique nous fait découvrir qu'il y a dans le *ſang* quelque choſe de volatil, qui s'exhale continuellement du *ſang* en forme de vapeur, & dont l'odeur tient le milieu entre la mauvaiſe odeur de l'urine, & celle de la ſueur. Cette vapeur contenue dans ſes propres vaiſſeaux, paroît aqueuſe, & comme chargée d'une couleur qui tire ſur l'alkali.

Le *ſang* de l'homme le plus ſain ſe coagule en une maſſe tremblante, facile à rompre: il s'épaiſſit davantage ſi on l'expoſe à une chaleur moindre que celle de l'eau bouillante, & même de 150 degrés. On l'a vu ſe réunir en forme de gelée dans les veines pendant la vie, & dans ceux qui mouroient de fievres violentes. La partie rouge du *ſang* conſtitue la partie principale de ce coagulement, auquel cette couleur rouge eſt propre, & qui la communique à toutes les autres parties du *ſang*. Cette même partie du *ſang*, qui peut ſe réunir en une maſſe confuſe lorſqu'elle eſt en repos, expoſée à un petit froid, a une chaleur de 150 degrés, & mêlée avec l'eſprit de vin, avec les acides minéraux, eſt cependant molle, à-moins qu'elle ne ſoit endurcie par une trituration pareille à celle qu'elle ſupporte pendant la vie, ou par quelques ſecouſſes ſemblables. Elle eſt peſante, & preſque plus d'un onzieme qu'un pareil volume d'eau; elle eſt toute inflammable lorſqu'elle eſt dépouillée de ſon phlegme: la partie rouge fait la moitié & plus de la maſſe du *ſang* dans les tempéramens ſanguins, & le ſéreux un tiers de la maſſe; dans la fievre il ſe réduit à la quatrieme ou la cinquieme partie.

Ce qui ſe préſente enſuite, c'eſt la partie blanchâtre & jaunâtre du *ſang*; & quoiqu'elle paroiſſe auſſi homogene, elle ne l'eſt cependant pas. Elle eſt en général plus peſante d'un trente-huitieme qu'un égal volume d'eau; & plus légere d'un douzieme que le *coagulum*. Elle ſe coagule ſi on l'expoſe à une chaleur de 150 degrés; qu'on la mêle avec les acides & l'eſprit de vin, & qu'on l'agite, ſes caillots ſont plus durs que ceux de la partie rouge du *ſang*. Ils ſont ſi glutineux, qu'on ne peut les réſoudre, en membrane, & enfin en un corps auſſi ſolide que de la corne. C'eſt cette humeur qui produit la couënne que l'on remarque dans le *ſang* des pleurétiques, les polipes & les membranes artificielles. On découvre dans ce ſéreux, outre la partie albumineuſe qui peut ſe coaguler, une eau ſimple qui en conſtitue la plus grande portion, & quelque choſe de muqueux qui file, & qui néanmoins ne ſe coagule pas comme la partie albumineuſe, par le feu, ni par les acides.

Il n'eſt que la pourriture & la force de l'air échauffé à 96 degrés, qui puiſſent occaſionner une diſſolution fétide dans toute la maſſe du *ſang*, & ſur-tout dans le *ſerum*; car la partie ſéreuſe en eſt la plus ſuſceptible: la partie rouge l'eſt moins. A la longue, la partie rouge & la lymphe ſe changent enfin en une exhalaiſon fétide & volatile, & dépoſent un ſédiment au fond du vaſe dans lequel elles ſe ſont corrompues.

Le *ſang* une fois diſſous par la pourriture ne peut plus ſe coaguler; & lorſqu'une fois il a été coagulé par l'eſprit de vin, il ne peut plus ſe diſſoudre.

Outre toutes ces parties que l'on découvre avec facilité dans le *ſang*, il eſt encore chargé d'une aſſez grande quantité de ſel marin, que l'on diſtingue par ſa ſaveur légèrement ſalée, & quelquefois avec le microſcope. La nutrition, de même que l'analyſe chimique, font voir qu'il eſt auſſi chargé de terre, mêlée avec les parties les plus fluides, & ſur-tout avec l'huile. Enfin il y a dans le *ſang* un air non élaſtique qui eſt en aſſez grande quantité, & on s'en aſſure par la pourriture du *ſang* & du *ſerum*, & en pompant l'air qui l'environne. Il ne s'enſuit pas de-là que les globules ſoient des bulles aériennes, puiſqu'elles ſont ſpécifiquement plus peſantes que le *ſerum*.

La Chimie nous a fourni différens moyens pour découvrir la nature du *ſang*. Si on expoſe le *ſang* que l'on a tiré d'un homme ſain à un petit feu, il s'en évapore une grande quantité d'eau qui faiſoit plus des $\frac{5}{6}$ de toute la maſſe; elle eſt preſque inſipide, & cependant empreinte d'un huile fétide qui ſe fait ſentir de plus en plus, à meſure que la diſtillation approche plus de ſa fin. En expoſant le reſte à un feu plus fort, il fournit des liqueurs alkalines de différentes eſpeces, dont la premiere eſt fétide, âcre, rouſſe & formée d'un ſel volatil diſſous dans de l'eau, fait environ la douzieme partie de tout le *ſang*.

Il s'éleve avant, & pendant que l'huile s'en détache, un ſel volatil ſec, qui s'attache par flocons ra-

meux

meux aux parois du ballon: il eſt en petite quantité, & ne fait pas moins de la cinquantieme partie du *ſang*.

L'autre liqueur qui s'éleve plus lentement eſt plus peſante, & d'abord jaunâtre, puis noire, enſuite auſſi tenace que de la poix, âcre & inflammable; c'eſt l'huile du *ſang* humain, elle eſt en petite quantité, & en fait environ la cinquantieme partie.

Il reſte au fond le charbon du *ſang*, tout poreux, inflammable, qui detonne lorſqu'on l'enflamme & ſe réduit en cendres. L'on retire de cette cendre, après la leſſive, un ſel mêlé de ſel marin & d'un alkali fixe, & un peu de terre; le ſel fixe fait à-peine la quatre-vingtieme partie du *ſang*, dont preſque la quatrieme eſt alkaline. On tire au moyen d'un feu violent, de cet alkali quelque choſe d'acide, qui tire en partie ſur celui de l'eſprit du *ſang*, & qui a en même tems quelque rapport avec les alimens tirés des végétaux, dont le caractere n'eſt pas encore totalement détruit; c'eſt ce qui fait qu'on le trouve dans les animaux qui vivent des végétaux, de même que dans l'homme. La terre qui eſt la cent cinquantieme partie environ, eſt chargée de quelques particules que l'aiman attire. Le *ſerum* diſtillé donne les mêmes principes que tout le *ſang*; il fournit cependant moins d'huile & beaucoup plus d'eau.

Cette analyſe fait voir qu'il y a dans le *ſang* des liquides plus peſans & plus tenaces les uns que les autres; qu'il y en a d'aqueux, d'inflammables, & qu'une très-grande partie du *ſang* tend plus à la pourriture & à la nature alkaline: car tant que le *ſang* n'eſt pas altéré, & qu'il eſt à-couvert de la pourriture & d'une trop grande chaleur, il ne s'alkaliſe, ni ne s'aigrit, il eſt au contraire doux & peu ſalé; il eſt cependant âcre dans certaines maladies, & très-diſpoſé à la pourriture. Par exemple, dans le ſcorbut dans lequel il ronge les vaiſſeaux qui le renferment; dans l'hydropiſie où l'eau devient preſque alkaline. On trouve dans celui des inſectes une chaux alkaline, qui fait effervеſcence avec les acides.

Les acides violens & l'eſprit de vin coagulent le *ſang*. Les acides doux, les ſels alkalis, même fixes, & ſur-tout les volatils, les acides végétaux & le nitre, le diſſolvent; il ne fait effervеſcence avec aucun ſel. Le mouvement violent, une trop grande chaleur extérieure, fait tomber le *ſang* en pourriture.

Si l'on examine le *ſang* nouvellement tiré dans un tuyau de verre, ou dans les veines des animaux vivans, à-travers le microſcope, on y diſtingue des globules rouges, mols, de figure variable, & qui conſtituent ce qu'on appelle proprement *le cruor*, ou la partie du *ſang* renfermée dans les arteres & les veines ſanguines.

Ces globules nagent dans un fluide moins denſe, dans lequel on diſtingue avec le microſcope, des globules jaunes, plus petits que les rouges, qui ont été auparavant de cette couleur; & qui par la chaleur & le frottement ſe changent en de plus petits ſemblables. De grands hommes après bien des expériences, ont évalué le diametre d'un globule rouge de *ſang*, à $\frac{1}{324}$ pouce.

On obſerve, après un examen le plus recherché à-travers le microſcope, dans l'eau pâle qui reſte & dans laquelle les premiers globules nageoient, des globules auſſi tranſparens que l'eau, & quelques petites pointes de ſel.

C'eſt de ces expériences, comparées les unes avec les autres, que l'on a tiré toutes ces connoiſſances que l'on a ſur le *ſang*. On ſait donc que le *ſang* eſt compoſé de globules qui ſe réuniſſent en une maſſe confuſe lorſque la vapeur qui les tenoit en diſſolution s'en exhale, & parce qu'alors leur force d'attraction eſt plus grande. La partie rouge du *ſang* deſſéchée & qui s'enflamme, nous fait voir la nature inflammable de ces globules ſi on la jette dans le feu; c'eſt ce que prouve auſſi le pyrophore qu'on tire du *ſang* humain, & il eſt très-vraiſſemblable que l'huile poiſſeuſe que l'on retire du *ſang* par un feu violent, vient encore de-là.

Le *ſerum* jaunâtre qui paroît auſſi compoſé de globules nageant dans l'eau, eſt tel que nous l'avons décrit ci-deſſus. Il ſe trouve dans une eſpece de *liquamen* aqueux & plus fin, dont on ne peut diſtinguer les particules de l'eau des autres principes, mais en plus petite quantité, dont il eſt compoſé; principes que le feu fait dégénérer en ſels alkalis. Les diſtillations de la ſalive, du mucus, de l'humeur de l'inſenſible tranſpiration, en fourniſſent autant de preuves.

On ne peut déterminer au juſte la quantité du *ſang*; il eſt conſtant que le poids des humeurs ſurpaſſe de beaucoup celui des parties ſolides; mais pluſieurs de ces humeurs ne circulent point; telles ſont la graiſſe & le ſuc glutineux qui unit les différentes parties. Si on en peut juger par les grandes hémorrhagies qui n'ont cependant pas fait perdre la vie, par les expériences faites ſur les animaux, deſquels on a tiré tout le *ſang*, par la capacité des arteres & des veines, les humeurs qui circulent peuvent s'évaluer au moins à 50 livres, dont la cinquieme partie conſtitue ce qu'on appelle le *vrai ſang*; les arteres en contiennent environ la cinquieme partie, & les veines les quatre autres.

La proportion de ces élémens n'eſt pas toujours telle que nous l'avons dit juſqu'à préſent: l'exercice, l'âge viril augmente le *ſang* renfermé dans les vaiſſeaux ſanguins, ſa rougeur, ſa force, ſa denſité, la cohéſion de ſes parties, la dureté du *ſerum* coagulé, ſon poids & ſes principes alkalis; au contraire, ſi on eſt jeune, oiſif, qu'on ne boive que de l'eau, & qu'on ne vive que de végétaux, toutes ces cauſes diminuent le volume du *ſang* des vaiſſeaux ſanguins, rendent les parties aqueuſes plus abondantes, & augmentent à proportion le *ſerum* & le mucus qu'il contient; la vieilleſſe en augmente la partie rouge, & diminue la partie gélatineuſe.

La partie rouge du *ſang* paroît ſur-tout propre à produire la chaleur, puiſque la chaleur eſt toujours proportionnée à cette partie: elle l'arrête dans les vaiſſeaux du premier genre, parce que la groſſeur de ſes globules l'empêche de paſſer outre; & comme ils reçoivent du cœur un mouvement commun à toutes les autres parties, elles ont plus de viteſſe qu'elles, à raiſon de leur plus grande denſité; de-là ils impriment par cette raiſon le mouvement aux liqueurs des genres inférieurs; c'eſt là pourquoi la partie rouge du *ſang* étant trop diminuée par de fréquentes ſaignées, le ſang ſéjourne dans les plus petits vaiſſeaux; on devient gros, hidropique, & ainſi le renouvellement de la maſſe du ſang paroît dépendre de la préſence de la quantité convenable de cette partie rouge; en effet, les hémorrhagies font dégénérer le *ſang*, qui de ſa nature eſt rouge & épais, en une humeur pâle & ſéreuſe.

Le *ſerum*, principalement celui qui ſe coagule, eſt ſur-tout deſtiné à la nutrition des parties, à la diſſolution des alimens, à arroſer la ſurface externe & interne des cavités du corps humain, à entretenir la ſoupleſſe dans les ſolides, au mouvement des nerfs, à la vue, *&c.* M. Haller, *Phyſiol.*

Les globules rouges du *ſang* ne different de ceux qu'on trouve dans le chyle, qu'en ce qu'ils ſont compoſés de pluſieurs; leur couleur ne dépend que de cette aſſemblage, car quand on les ſépare, ils reprennent leur blancheur; de-là vient que tout ce qui paroît rouge dans un ſang qu'on expoſe à l'air, ſe convertit enfin en ſéroſité; car les petits globules qui ſe ſéparent les uns des autres recouvrent leur blancheur. La même choſe arrive dans le ſang lorſqu'il eſt renfermé dans le corps; car lorſqu'il a roulé un certain tems dans ſes vaiſſeaux, il change de nature; ſes globules ſont fouettés continuellement par les vaiſſeaux, qui étant aidés de l'action de la chaleur qui ſurvient, diviſent les parties du ſang, & les réduiſent enfin en une ſéroſité, laquelle ſe filtre par les couloirs des viſceres, ou s'exhale par les pores des poumons & de la peau.

La cauſe de cette rougeur a fait former bien des ſyſtèmes; celle qui a été reçue le plus généralement eſt le mélange du nitre de l'air avec le *ſang* dans les poumons; quelques expériences chimiques paroiſſent confirmer cette idée. Mais 1°. avec des ſels alkalis on donne de la rougeur au lait: quelle raiſon aura-t-on donc d'attribuer la couleur du *ſang* au nitre plûtôt qu'à des ſels alkalis? l'on peut dire avec autant de vraiſſemblance qu'un ſel lixiviel ſorti de la terre ou mêlé avec les alimens, produit la couleur rouge, quand il vient à s'alkaliſer par la chaleur du corps: d'ailleurs ne pourra-t-on pas trouver dans l'air quelque miniere de ſel alkali, de même qu'on y trouve du nitre? 2°. on ne ſauroit prouver qu'il y ait du nitre dans l'air; du-moins n'eſt-il pas concevable qu'il ſe trouve dans ce fluide une ſi grande quantité de ce ſel.

Je ne parlerai pas ici de ceux qui ont autrefois attribué au foie la rougeur du *ſang*; on ſait que Bartho-

lin l'a dépouillé de cette faculté; mais je crois qu'on peut lui rendre en partie les fonctions qu'on lui a refuſées: il n'eſt pas prouvé que le chyle ne paſſe pas des veines méſentériques dans le foie; au contraire, nous ſavons que cela arrive dans les oiſeaux: des expériences mêmes ſemblent prouver que la même choſe ſe trouve dans l'homme.

Mais comment eſt-ce que les globules unis peuvent prendre la couleur rouge par cette union préciſément? On a dit que les couleurs conſiſtoient dans les modifications de la lumiere; mais par des expériences réitérées, on s'eſt convaincu que les couleurs étoient particulieres à certains rayons de lumiere.

Les globules dans les gros vaiſſeaux teignent en rouge toutes les liqueurs qui s'y trouvent; il ne faut pas pour cela qu'ils ſoient en une quantité extraordinaire; on voit qu'il ne faut que peu de vin rouge pour teindre un grand verre d'eau.

La petite quantité des globules rouges fait que les extrémités capillaires des arteres ne ſont pas colorées; car comme ces globules ne peuvent paſſer que l'un après l'autre dans les filieres, il s'enſuit que pour un globule rouge il y aura une grande quantité d'eau & de limphe, & par là la couleur rouge doit ſe trouver abſorbée; de plus, ces petits globules ſe trouvant comprimés, leur figure doit changer, ainſi la couleur doit ſouffrir quelque changement; auſſi a-t-on remarqué que les globules en paſſant par les extrémités artérielles, s'applatiſſent & prennent une couleur jaunâtre; on apperçoit de petits globules blancs & diaphanes, qui ne ſont autre choſe que les parties huileuſes de la limphe, qui n'ont encore ni aſſez de mouvement, ni aſſez de preſſion pour changer de couleur.

La rougeur du *ſang* eſt-elle abſolument néceſſaire? On trouve des inſectes qui n'ont dans leurs vaiſſeaux qu'une liqueur blanchâtre & diaphane; avec ce fluide ils vivent, ils font tous les mouvemens dont leurs petits muſcles ſont capables.

Le *ſang* n'a pas la même couleur dans tous ſes vaiſſeaux: ſi l'on ouvre un chien d'abord après qu'il a mangé, on verra qu'il ſe trouve dans les arteres pulmonaires une matiere blanchâtre mêlée avec le *ſang*; mais dans les veines le *ſang* eſt plus rouge; cela s'enſuit évidemment de ce que nous avons dit. La rougeur du *ſang* dépend de la cohéſion des globules du chyle; ces globules, par la preſſion qu'ils ont ſoufferte, ont été unis dans les arteres capillaires; il eſt donc néceſſaire que le *ſang* ſoit plus rouge dans la veine pulmonaire que dans l'artere.

Il y a encore une autre différence de couleur dans le *ſang* qui ſe trouve en divers vaiſſeaux; le *ſang* artériel eſt fort rouge, mais le ſang veineux eſt noirâtre; cela s'enſuit de même de ce que nous avons établi. La rougeur du *ſang* dépend du mouvement qui ſe trouvant moins fort dans les veines, doit auſſi produire moins d'effet; mais il y a une raiſon qui prouve mieux que cette différence doit arriver: c'eſt que le ſang artériel eſt rempli de lymphe, au lieu que le *ſang* veineux en eſt privé; par conſéquent les globules rouges ſe trouvent en plus grande quantité à proportion dans les veines, & le *ſang* doit y paroître d'une rougeur plus foncée & approchante du noir.

Quand on tire du *ſang* des veines & des arteres du même animal, on y remarque une différence: le *ſang* des arteres a à peu-près la même couleur dans ſa ſurface & dans le fond; mais le *ſang* veineux eſt fort noirâtre au fond; je ſuppoſe au reſte que l'on mette ce *ſang* dans un vaiſſeau un peu profond: la différence de couleur ne vient que de ce que le *ſang* artériel eſt beaucoup plus raréfié & plus mêlé que le *ſang* veineux; le mouvement qui ſe trouve dans les arteres & qui manque dans les veines, doit néceſſairement produire cet effet.

Outre la partie rouge dont nous venons de parler, y a-t-il dans le *ſang* des parties fibreuſes? Il s'eſt trouvé des anatomiſtes qui avec raiſon, ont nié l'exiſtence de ces parties; mais il s'eſt trouvé des phyſiciens qui leur ont fait divers réponſes pour prouver qu'il y avoit dans le *ſang* de ces ſortes de parties. *Voyez* M. Senac, *eſſ. de Phyſiq.*

Toutes ces matieres qui compoſent le *ſang* ſont agitées de deux mouvemens; l'un eſt le mouvement de circulation dont nous avons parlé, & l'autre le mouvement inteſtin, c'eſt-à-dire le mouvement des parties ſanguines en tout ſens. *Voyez* CIRCULATION.

Le mouvement inteſtin n'eſt point prouvé comme le mouvement circulaire, au contraire il ſouffre beaucoup de difficulté; on ne nie pas que les parties qui compoſent le ſang n'aient des mouvemens différens dans leurs vaiſſeaux; leurs diverſes réflexions, l'élaſticité de l'air, l'action des vaiſſeaux; tout cela doit imprimer divers mouvemens aux diverſes parties qui compoſent le *ſang*; mais ce qu'on nie, c'eſt que le mouvement inteſtin ſoit eſſentiel à ſa fluidité, c'eſt-à-dire que le *ſang* ne ſoit fluide que parce que ſes parties ſont diverſement agitées: une matiere peut être très-fluide quoique toutes ſes parties ſoient dans un repos parfait; il ſuffit ſeulement que ces parties puiſſent céder à la moindre impulſion; or cela arrivera néceſſairement dès qu'elles ne ſeront pas unies. Je crois qu'il n'y a perſonne qui puiſſe ſoutenir que la déſunion ou la non-adhérence des parties de la matiere, ne puiſſe exiſter ſans mouvement; ce ſentiment ne ſouffre pas tant de difficulté que l'autre, on s'épargne par-là la peine de chercher une cauſe de cette agitation, qu'on a cru trouver dans la matiere ſubtile, mais que rien ne ſauroit prouver; on ne peut concevoir dans ce fluide un mouvement continuel qui porte ces parties de tous côtés, la raiſon en eſt évidente; car ſi l'on veut établir un mouvement en tous ſens, il faut qu'on diſe qu'il n'y a pas d'endroits vers lequel quelque partie de ce fluide ne ſe meuve; or ſi cela eſt, il n'y aura point de partie en mouvement qui n'en trouve quelqu'une qui aura autant de force qu'elle dans ſon chemin; elle ne pourra donc pas ſe mouvoir, ni par conſéquent aucune des autres. Enfin nous nions qu'il y ait dans le *ſang* un principe qui par lui-même donne la fluidité, laquelle ne dépend abſolument que du mouvement des vaiſſeaux; car les grumeaux qu'on voit dans les vaiſſeaux de la grenouille qui a été expoſée à un froid vif, ne peuvent pas ſe diſſoudre par la chaleur qu'on leur communique en approchant la grenouille du feu; mais dès que le mouvement du cœur augmente, les grumeaux ſe diviſent dans un inſtant. Les mouvemens de circulation & de fluidité ne ſont pas les ſeuls qu'on a attribués au *ſang*; on lui a encore voulu donner un mouvement de fermentation: le *ſang*, dit-on, a des principes acides & alkalis qui, heurtant continuellement les uns contre les autres, doivent néceſſairement produire le mouvement que l'on nomme *fermentation*, comme cela arrive aux liqueurs qui ont ces principes; mais comme ces principes ſont mêlés de parties ſulphureuſes qui les ſéparent, il s'enſuit que la fermentation ne doit ſe faire que peu-à-peu; au premier inſtant quelques parties ſulphureuſes ſortiront de l'entre-deux de quelques acides & de quelques alkalis; au ſecond inſtant la même choſe arrivera à d'autres parties: ainſi la fermentation ſe fera ſucceſſivement: on apporte encore pluſieurs autres raiſons pour prouver qu'il y a dans le *ſang* un tel mouvement fermentatif. 1°. Dit-on, le chyle ſe change en *ſang*; or dans le *ſang* les parties ſont changées, & la proportion des principes qui le compoſent n'eſt pas la même que dans les parties du chyle; tout cela, ſelon pluſieurs, ne peut ſe faire ſans fermentation. 2°. Le *ſang* ſe change en diverſes humeurs, & dans ce changement il y a un changement de ſubſtance qui ne peut ſe faire ſans fermentation. 3°. Dans le foin & l'avoine, on ne trouve pas de ſel urineux; cependant les animaux qui ſe nourriſſent de ces matieres donnent beaucoup de ce ſel par l'analyſe; or ce ſel ne ſauroit ſe former ſans la fermentation non-plus que le ſel ſalé; toutes ces raiſons ſont ſoutenues de l'analyſe de toutes les liqueurs du corps humain, que l'on peut voir à leurs *articles particuliers*, SALIVE, SUC PANCRÉATIQUE, SEMENCE, URINE, *&c.*

Quelque choſe que l'on diſe, on ne ſauroit établir de fermentation dans le *ſang*; les matieres qui le compoſent ſont fort huileuſes: or on ſait par la Chimie que l'huile empêche les fermentations; les acides du vinaigre qui ont diſſout le plomb, & qui ſont mêlés avec beaucoup d'huile, comme l'analyſe nous l'apprend, ne bouillonnent point avec les alkalis: il y a pluſieurs autres exemples que je ne rapporterai pas. 2°, Jamais il n'y a eu de fermentation ſans repos; or comment trouver ce repos dans le *ſang* qui eſt porté partout le corps avec une grande rapidité?

3°. Mais, objectera-t-on, comment ſe peut former du ſel ſalé du *ſang*, s'il n'y a pas de fermentation? A cela je réponds que les acides du vinaigre qui a diſſout le plomb, formeront le ſel ſalé avec des alkalis; cependant on n'y remarque pas de fermentation: d'ailleurs la preſſion du cœur & des vaiſſeaux, & la chaleur du *ſang*, feront entrer les acides dans les alkalis, & cela ſuffira pour former un ſel ſalé, *&c.*

Toutes ces raiſons étant ſuppoſées, on peut prou-

ver qu'il n'eſt pas beſoin de fermentation pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 1°. Les parties ſolides du corps humain ſont très-propres à s'échauffer par les frottemens: on l'expérimente à chaque moment par l'action des mains ou de quelque autre partie. 2°. Dès que le cœur viendra à agir par ſes mouvemens alternatifs, il pouſſera les parois artérielles, qui par leurs vibrations fréquentes s'échaufferont peu-à-peu. 3°. Les vibrations des arteres ayant fort échauffé les autres parties ſolides, il arrivera que cette chaleur ſe communiquera aux fluides, ainſi les ſolides ſeront la ſeule cauſe de la chaleur dans le corps humain. 4°. Les parties fluides qui ſont dans les vaiſſeaux, ſont très-propres à s'échauffer, puiſqu'elles ſont fort huileuſes; ainſi elles pourront s'échauffer beaucoup. 5°. Par ce que nous venons de dire, on ſe débarraſſe facilement de la difficulté qu'on fait d'ordinaire contre ce ſentiment: ſavoir comment il ſe peut faire que les fluides s'échauffent beaucoup dans notre corps ſans fermentation, puiſque l'eau qu'on bat ne s'échauffe jamais. On en trouve aiſément la raiſon dans ce que nous venons de dire; s'il n'y avoit que de l'eau dans le corps, la chaleur ſeroit ſuffoquée, mais il y a d'autres matieres: d'ailleurs ſi les parois des vaiſſeaux étoient bien fortes, & que l'eau n'empêchât pas l'eſprit animal de couler dans les nerfs, la chaleur pourroit ſe faire ſentir. On n'a qu'à imbiber d'eau des pieces de bois qui s'échauffent facilement, on verra que ſi on les frotte long-tems l'une contre l'autre, elles s'échaufferont: or cela ne peut ſe faire qu'il ne ſurvienne quelque chaleur dans l'eau contenue dans les pores; de plus s'il y avoit un principe d'élaſticité dans l'eau comme dans le ſang, la chaleur ſurviendroit de même par les mouvemens de ce fluide, comme par le mouvement du *ſang*. 6°. Il y a une expérience qui prouve que la cauſe primitive de la circulation & de la chaleur, eſt l'action des vaiſſeaux. Qu'on prenne une grenouille, qu'on l'ouvre & qu'on l'expoſe au froid, on verra que le *ſang* qui eſt dans le méſentere ſe coagulera & ſe réduira en grumeaux. Si l'on préſente ces vaiſſeaux au feu, les grumeaux ſubſiſtent toujours, l'action des parties ignées ne les réſout point; mais dès qu'on préſente le cœur de la grenouille au feu, & qu'il commence à battre, dès lors tous les grumeaux diſparoiſſent, & la circulation ſe revivifie, comme nous avons déja dit. De-là il s'enſuit évidemment que ce n'eſt pas la chaleur qui donne la fluidité au ſang, que ce n'eſt que l'action des parties ſolides qui le diviſent; que ſa chaleur eſt un effet du mouvement des vaiſſeaux, & qu'elle n'eſt pas même abſolument néceſſaire, puiſqu'elle n'eſt qu'une ſuite du reſſort des fibres. S'il arrivoit que ces fibres puſſent avoir aſſez de force pour diviſer le *ſang*, mais qu'elles n'en euſſent pas aſſez pour s'échauffer, le *ſang* ne ſeroit nullement chaud, quoiqu'il fût fluide. 7°. On peut voir par tout cela que le *ſang* qui ſera trop agité par les parties ſolides, s'échauffera davantage, tendra à s'alkaliſer, deviendra plus âcre. 8°. On peut expliquer pourquoi la chaleur devient plus forte quand la circulation trouve quelque obſtacle: les arteres ſe trouvant plus dilatées, agiſſent avec plus de force; ainſi la chaleur doit ſe faire ſentir plus fortement. *Voyez* M. Senac, *eſſais phyſ.*

On peut concilier tout ce que nous venons de dire du *ſang*, avec les différentes eſpeces de tempéramens que les anciens ont établies. Si le *ſang* abonde en globules rouges ou du premier genre, cet état ſera celui que les anciens appelloient *tempérament ſanguin;* & on rendra raiſon par-là des ſymptomes particuliers à ce tempérament. Si les globules rouges ſont en petite quantité dans le *ſang*, & que celui-ci ſoit fluide & ſéreux, ce ſera ce qu'ils appelloient *tempérament phlegmatique*. S'il arrive, par quelque cauſe que ce ſoit, que le *ſang* ſe trouve ſurchargé de parties groſſieres, épaiſſes, & difficiles à mettre en mouvement, parties que les anciens ont regardées comme les principaux ingrédiens de l'atrabile, ce ſera pour lors cette conſtitution qu'ils ont appellée mélancolique, *temperamentum melancolicum*. Nos alimens en général ſont d'une matiere acide, ou participent de cette qualité; mais par les altérations qu'ils ont à ſouffrir dans notre corps, ils paſſent bientôt dans un état neutre: la ſtructure du corps des animaux eſt telle, que la circulation par ſa force en atténuant de plus en plus les parties du ſang, corrige leur acidité, & les animaliſe pour ainſi dire; elle les rend volatils & en état de paſſer par la voie de la tranſpiration: c'eſt cette même force qui les diſpoſe enfin à devenir *alkalins*; ſi rien ne s'oppoſe à cette transformation, l'haleine devient forte & le ſang ſe corrompt. On voit que la bile avant que de ſe ſéparer du reſte de la maſſe du *ſang*, a ſubi une longue circulation: c'eſt une des liqueurs animales les plus parfaites, & qui s'éloignent le plus de la nature des acides; elle eſt abondante & bien conditionnée dans ceux en qui les liqueurs circulent avec force, & en qui toutes les fonctions s'exécutent bien. C'eſt cette conſtitution portée à un degré trop fort, qui mérite à juſte titre d'être appellée avec les anciens, *tempérament cholérique*, ou *chaud* & *bilieux*; la conſtitution directement contraire à celle-là, dans laquelle la circulation ſe fait d'une maniere foible & irréguliere, & où le mouvement n'eſt point aſſez fort pour changer la qualité de nos alimens, paroit convenir avec la *cachexie* des anciens, que l'on peut en quelque façon regarder comme une ſorte de tempérament, & comme une diſpoſition différente de l'état naturel & régulier. Elle n'eſt pas, à proprement parler, une maladie particuliere, telle que le ſeroit une diſpoſition du corps propre à donner lieu à un grand nombre d'incommodités; cette conſtitution ſe trouve communément confondue avec le tempérament phlegmatique, de même le tempérament ſanguin & bilieux ſe trouvent ſouvent réunis dans un même ſujet. On trouve encore dans le corps humain d'autres diſpoſitions générales & différentes de l'état moyen; & ces différentes diſpoſitions peuvent être déſignées par les noms du tempérament *ſulphureux*, *ſalin*, *chaud*, *froid*, &c. ſelon la maniere dont on conſidere les diverſes parties qui entrent dans la compoſition du *ſang*, leur combinaiſon, & les différentes opérations du corps. *Voyez* Cœur.

Quant à la dépuration du *ſang*, & à la maniere dont les différentes liqueurs ſont ſéparées, *voyez* Sécrétion.

Pour ce qui eſt de la transfuſion du *ſang* d'un animal dans les veines d'un autre, *voyez* Transfusion.

Nous avons dans les *Tranſactions philoſophiques*, pluſieurs exemples extraordinaires d'hémorrhagies volontaires; il eſt fait mention ſur-tout d'un enfant qui rendit le *ſang* par le nez, les oreilles & le derriere de la tête pendant trois jours. Depuis ce tems juſqu'au ſixieme, il rendit le *ſang* par les ſueurs de la tête: au ſixieme jour il le rendit par la tête, les épaules & le milieu du corps pendant trois jours. Il continua à ſaigner des orteils, des jointures des bras & des doigts de chaque main, & de l'extrémité des doigts, ce qui dura juſqu'à ſa mort. Dans l'ouverture que l'on en fit, on trouva dans les endroits d'où le *ſang* ſortoit de petits trous ſemblables à une piquûre d'aiguille. *Voyez* Hémorrhagie.

Pour la maniere d'étancher le ſang, *voyez* Styptique.

Pierre de ſang, *voyez* Sanguine & Hématites.

Mains ſanglantes (*avoir les*) c'eſt une des quatre ſortes de délits que l'on peut commettre ſur les pays de chaſſe du roi d'Angleterre. Si on trouve un homme ayant les mains ou une autre partie ſanglante, il eſt condamné comme ayant tué une bête fauve, quand même on ne l'auroit point trouvé chaſſant. *Voyez* Forêt.

Pluie de ſang, *voyez* Pluie.

Flux de ſang, *voyez* Flux & Dissenterie.

Urine de ſang, c'eſt une maladie dans laquelle l'urine ſort mêlée avec du *ſang*, en quantité plus ou moins grande. *Voyez* Urine.

Le *ſang* qui ſort ainſi vient des reins, quelquefois auſſi de la veſſie ou des uretres. Cette maladie eſt cauſée quelquefois par une émotion violente, ou par une chûte en arriere qui cauſe la rupture de quelques-uns des vaiſſeaux urinaires: quelquefois auſſi elle ſe trouve à la ſuite des ſuppreſſions ſubites des hémorrhoïdes ou des regles. La pierre ſur-tout dans les reins, occaſionne auſſi de fréquens paroxiſmes de cette maladie; & les cantharides priſes intérieurement, ou même appliquées extérieurement ſans acides, produiſent le même effet. L'urine de *ſang* eſt un très-mauvais ſymptome dans la petite vérole & les fievres malignes, quoique dans quelques occaſions elle ait paru ſervir de criſe, & être un indice de la fin de la maladie.

Sang de bouc, (*Pharmacie*.) la préparation conſiſte à le faire ſécher pour le garder & le réduire en poudre quand on voudra.

On fera nourrir à la maiſon un chevreau avec la pim-

pimprenelle, le perſil, la mauve, la ſaxifrage; on lui ouvrira les arteres, & on ramaſſera le ſang qui en découlera; on le laiſſera raſſeoir; on en ſéparera la ſéroſité, & enſuite on le fera ſécher au ſoleil, ou à une chaleur douce de feu.

Ses vertus ſont d'être ſudorifique, alexipharmaque; on l'ordonne dans la pleuréſie, à la doſe d'un ſcrupule. *Voyez* Bouc. C'eſt ainſi que l'on prépare le *ſang* humain.

Sang, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, marque *la vie*; de-là ces expreſſions figurées, *teindre ſon pié, ſes habits de ſang*, pour dire faire un grand carnage de ſes ennemis; *porter ſur quelqu'un le ſang d'un autre*, c'eſt charger quelqu'un du meurtre d'un autre. *Sang* ſe prend auſſi pour *parenté, alliance.* Je vous livrerai à ceux de votre *ſang* qui vous pourſuivront, *Ezech. xxxv.* 6. Ce mot déſigne encore la nature corrompue par le péché, *Matt. xvj.* 17. Il ſignifie quelquefois *le jus du raiſin.* Judas lavera ſon manteau dans le vin, *in ſanguine uvæ*, Geneſe. *lxix.* 11. C'eſt une expreſſion figurée pour peindre la fertilité des vignobles de la tribu de Juda. *Malheur à celui qui bâtit une ville dans le ſang*, Habac. *ij.* 12. c'eſt-à-dire *par l'oppreſſion des malheureux*. O Dieu, délivrez-moi *des ſangs*, dit David, *pſ. l.* 16. c'eſt-à-dire des peines que je mérite par le *ſang* que j'ai répandu. Ce devroit être la priere de tous les rois qui ont aimé la guerre. (*D. J.*)

Sang, *pureté de*, (*Hiſt. d'Eſpag.*) en Eſpagne on fait preuve de *pureté de ſang*, comme on fait preuve en France de nobleſſe pour être chevalier de Malte, ou du Saint-Eſprit, *&c.* Tous les officiers de l'inquiſition, ceux du conſeil ſupreme & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de ſang*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines ſont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres, qu'on exige d'eux. On les diſpenſe de la *pureté de ſang* au propre, la figurative en tient lieu. (*D. J.*)

Sang *de Jeſus-Chriſt, ordre du*, (*Ordre milit.*) nom donné à un ordre militaire inſtitué à Mantoue en 1608, par Vincent de Gonzagues, quatrieme du nom, duc de Mantoue. On peut lire, ſur cet ordre, Donnemundi, dans ſon hiſtoire de Mantoue; le Mire, Faryn, Juſtiniani & le pere Helyot. Je dirai ſeulement que l'habit des chevaliers de cet ordre, à commencer par leur collier juſqu'à leurs bas de ſoie cramoiſi, eſt aſſez biſarrement imaginé; mais c'eſt à-peu-près la même choſe de preſque tous les autres ordres militaires de l'Europe. (*D. J.*)

Sang, *conſeil de*, (*Hiſt. mod*) eſt un tribunal qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou juſtification de ceux qui étoient ſoupçonnés de s'oppoſer aux volontés du roi d'Eſpagne Philippe II. Ce conſeil étoit compoſé de douze perſonnes.

Sang-dragon, ſ. m. (*Hiſt. des drog. exot.*) ſorte de réſine connue de Dioſcoride, ſous le nom de κιννάβαρις, & des Arabes, ſous celui de *alachnem*; on l'appelle *ſanguis draconis* dans les boutiques. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, friable, inflammable, qui ſe fond aiſement au feu, d'un rouge foncé, de couleur de *ſang* lorſqu'elle eſt pilée, tranſparente quand elle eſt étendue en lames minces, ſans goût & ſans odeur, ſi ce n'eſt lorſqu'on l'a brûlée; car alors elle répend une odeur qui approche beaucoup de celle du ſtorax liquide.

On trouve dans les boutiques de droguiſtes deux ſortes de *ſang-dragon*; le dur eſt formé en grumeaux, ou en petites maſſes de la longueur d'un pouce & de la largeur d'un demi-pouce, enveloppé dans des feuilles longues, étroites preſque comme celles du jonc ou de palmier: c'eſt ce que l'on appelle chez les apothicaires *larmes*, ou *gouttes de ſang-dragon*. Il y en a auſſi en maſſes, ou en pains qui eſt moins pur, & mêlé d'écorces, de bois, de terre ou d'autres corps hétérogenes. L'autre *ſang-dragon*, que l'on rencontre quelquefois dans les boutiques, eſt fluide, mou, tenace, réſineux, inflammable, il approche de l'odeur de celui qui eſt ſolide; il eſt cependant moins agréable: il ſeche avec le tems, & devient ſemblable à celui qui eſt ſolide.

On trouve auſſi très-ſouvent chez les droguiſtes un faux *ſang-dragon*, qu'il eſt très-facile de diſtinguer du véritable. Ce ſont des maſſes gommeuſes, rondes, applaties, d'une couleur rouge-brune & ſale, compoſée de différentes eſpeces de gommes, auxquelles on donne la teinture avec du vrai *ſang-dragon*, ou avec le bois du Bréſil. Ces maſſes ne s'enflamment point, mais elles font des bulles, elles pétillent, elles s'amolliſſent & ſe diſſolvent dans l'eau qu'elles rendent mucilagineuſe comme les gommes. On doit les rejetter entierement. On eſtime le *ſang-dragon* que l'on apporte en gouttes pures, brillantes, d'un rouge-brun, inflammables, enveloppées dans des feuilles, & qui étant pulvériſées, font paroître une couleur d'écarlate brillante.

Les anciens Grecs connoiſſoient ce ſuc réſineux, ſous le nom de *cinabre*, dénomination qui depuis a été tranſportée par abus à notre cinnabre minéral que les Grecs appelloient *minium*; c'eſt par le même abus que l'on a donné peu-à-peu le nom de *minium* à la chaux rouge du plomb.

Dans le tems de Dioſcoride, quelques-uns penſoient que le ſuc, dont nous parlons, étoit le *ſang* deſſéché de quelque dragon. Dioſcoride, à la vérité, rejette cette idée; mais il ne dit pas ce que c'eſt que le ſuc: cependant il y a long tems que ceux qui ont écrit ſur la matiere médicale, conviennent que ce ſuc découle d'un arbre.

Monard aſſure que cet arbre s'appelle *dragon*, à cauſe de la figure d'un dragon que la nature a imprimé ſur ſon fruit; mais ne peut-on pas dire que c'eſt à cauſe du nom de l'arbre que l'on a cherché & imaginé cette figure de dragon dans ſon fruit? Quoi qu'il en ſoit, les Botaniſtes font mention de quatre eſpeces de plantes qui portent le nom de *ſang-dragon* des boutiques. Décrivons-les, M. Geoffroy nous dirigera.

La premiere eſpece s'appelle *draco arbor*, Cluſ. *Hiſt. I. C. B. P.* 505. *palma prunifera, foliis yuccæ, e quâ* ſanguis draconis. *Commuel. hort. Amſtæl.* C'eſt un grand arbre qui reſſemble de loin au pin par l'égalité & la verdure de ſes branches. Son tronc eſt gros, haut de huit ou neuf coudées, partagé en différens rameaux, nuds vers le bas, & chargés à leur extrémité d'un grand nombre de feuilles, longues d'une coudée, larges d'abord d'un pouce, diminuant inſenſiblement de largeur, & ſe terminant en pointe; elles ſont partagées dans leur milieu par une côte ſaillante, comme les feuilles d'iris. Ses fruits ſont ſphériques, de quatre lignes de diametre, jaunâtres & un peu acides; ils contiennent un noyau ſemblable à celui du petit palmier. Son tronc, qui eſt raboteux, ſe fend en pluſieurs endroits, & répand dans le tems de la canicule, une liqueur qui ſe condenſe en une larme rouge, molle d'abord, enſuite ſeche & friable; & c'eſt-là le vrai *ſang-dragon* des boutiques. Cet arbre croît dans les îles Canaries, ſur-tout près de Madere.

La ſeconde eſpece de *ſang-dragon* eſt appellée *palma amboinenſis* ſanguinem draconis *fundens altera, foliis & caudice, undique ſpinis longis, acutiſſimis, nigris, armata*, Sherad. *Arundo fareta Indiæ orientalis*, ſanguinem draconis *manans*, Hiſt. Uxon. *Palma pinus, ſive conifera, J. B.* 1. 398. *Arundo rotang.* Bont. *Palma conifera ſpinoſa*, Kæmpfer. *Amœn. exot.* 552. Cet arbre eſt haut de trois toiſes, hériſſé de toutes parts d'épines, d'un brun foncé, droites, applaties, longues preſque d'un pouce.

Son tronc s'éleve juſqu'à la hauteur de trois aunes; il eſt de la groſſeur de la jambe, ſimple, droit, jaunâtre, garni d'épines horiſontales; il eſt noueux de lieu en lieu, & les nœuds ſont entourés de branches feuillées; elles forment un tuyau par leur baſe, de maniere que la branche feuillée inférieure embraſſe toujours celle qui eſt au-deſſus, ce qui fait que ſes nœuds ne paroiſſent pas, à-moins qu'on n'en ôte les enveloppes.

Ces baſes de branches feuillées, ou ces eſpeces de tuyau, forment la plus grande partie de la ſurface extérieure du tronc; car lorſqu'elles ont été enlevées, on voit la partie médullaire du tronc dont la ſurface eſt luiſante, de couleur brune, d'une ſubſtance blanche, mollaſſe, fibrée, charnue & bonne à manger. Ses branches feuillées ſont clair-ſemées ſur le tronc, & rapprochées vers le ſommet.

Elles ſont garnies de feuilles rangées par paires de chaque côté, & nues à leur partie inférieure. La côte de ſes branches feuillées eſt liſſe, verte en-deſſus, pâle & jaunâtre en-deſſous, creuſée en gouttiere de chaque côté d'où partent les feuilles; elle eſt hériſſée d'épines courtes, rares recourbées, jointes deux-à-deux comme des cornes.

Les feuilles que les Botaniſtes appellent ordinairement *des ailes*, ſont comme celles du roſeau, vertes, longues d'une coudée, larges de ſix lignes, pointues, me-

menues, pendantes, ayant quelques épines en-deſſous, & trois nervures qui s'étendent dans toute la longueur.

Les fruits naiſſent d'une façon ſinguliere, ramaſſés en grappes, ſur une tige qui vient de l'aiſſelle des branches feuillées. Ces grappes ſont renfermées dans une gaîne, compoſée de deux feuillets oppoſés, minces, cannelés, bruns, qui forment une longue pointe aiguë.

La grappe a neuf pouces de longueur, & eſt compoſée de quatre, cinq ou ſix petites grappes qui accompagnent la tige. Ces grappes ſe diviſent en pédicules courts, gros, courbés & poſés près l'un de l'autre; ils portent chacun un fruit dont la baſe eſt formée de ſix petits feuillets minces, membraneuſe, de couleur brune, qui ſervoient de calice à la fleur.

Le fruit eſt arrondi, ovoïde, plus gros qu'une aveline, couvert d'écailles luiſantes, rangées de façon qu'il repréſente un cône de ſapin renverſé, car les pointes des écailles ſupérieures couvrent les intervalles qui ſe trouvent entre les inférieures, d'où il réſulte un arrangement régulier en échiquier. Le ſommet de ce fruit eſt chargé de trois ſtiles, grêles, ſecs & recourbés en-dehors.

Les petites écailles ſont menues, un peu dures, collées fortement enſemble, de couleur pourpre, à bords bruns, terminées en angles droits par leurs pointes: ſous ces écailles on trouve une membrane blanchâtre qui enveloppe un globule charnu, d'un verd pâle avant ſa maturité, pulpeux, plein de ſuc, d'un goût légumineux & fort aſtringent, qui ſe répand promptement de la langue à toute la bouche mais qui diſparoît auſſi-tôt.

Les Orientaux, les Malayes & les peuples de l'île de Java, tirent le ſuc réſineux du fruit de cet arbre de la maniere ſuivante, ſelon le rapport de Kempfer. On place les fruits ſur une claie poſée ſur un grand vaiſſeau de terre, lequel eſt rempli d'eau juſqu'à moitié; on met ſur le feu ce vaiſſeau légerement couvert, afin que la vapeur de l'eau bouillante amolliſſe le fruit, & le rende flaſque; par ce moyen la matiere ſanguine qui ne paroiſſoit pas dans ce fruit coupé, en ſort par cette vapeur chaude, & ſe répand ſur la ſuperficie des fruits. On l'enleve avec de petits bâtons, & on la renferme dans des follicules faites de feuilles de roſeau pliées, qu'on lie enſuite avec un fil, & que l'on expoſe à l'air, juſqu'à ce qu'elle ſoit deſſéchée.

D'autres obtiennent ce ſuc réſineux par la ſimple décoction du fruit; ils le cuiſent juſqu'à ce que l'eau en ait tiré tout le ſuc rouge; ils jettent enſuite le fruit, & ils font évaporer cette eau juſqu'à ce qu'il ne reſte plus qu'un ſuc épais qu'ils renferment dans des follicules.

La troiſieme eſpece de *ſang-dragon* eſt nommée, dans Hermandiez, 59. *ezqua-hailt*, *ſeu ſanguinis arbor*; c'eſt un arbre qui a les feuilles de bouillon blanc, grandes & anguleuſes; il en découle par inciſion une liqueur rouge, dite *ſang-dragon*.

La quatrieme eſpece s'appelle *draco arbor*, *indica*, *ſiliquoſa*, *populi folio*, *angſana Javanenſibus*, comme le *Hort. Amſt. rarior*, 213. C'eſt un grand arbre qui croît dans Java, & même dans la ville de Batavia; ſon bois eſt dur, & ſon écorce rougeâtre. Ses feuilles ſont placées ſans ordre, portées par des queues longues & grêles; elles ſont ſemblables aux feuilles du peuplier, mais plus petites, longues de deux pouces, larges à peine d'un pouce & demi, pointues, molles, liſſes, luiſantes, d'un verd-gai qui tire ſur le jaune; d'un goût inſipide. Ses fleurs ſont petites, jaunâtres, odorantes, un peu ameres; ſes fruits portés par de longs pédicules, ſont d'une couleur cendrée, durs, ronds, applatis, cependant convexes des deux côtés dans leur milieu; membraneux à leur bord, garnis de petites côtes ſaillantes. Chaque fruit contient deux ou trois graines oblongues, recourbées, rougeâtres, liſſes, luiſantes, reſſemblantes un peu de figure à des petits haricots. Quand on fait une inciſion au tronc, ou aux branches de cet arbre, il en découle une liqueur qui ſe condenſe auſſi-tôt en des larmes rouges, que l'on nous apporte en globules enveloppées dans du jonc.

Il ſeroit bien difficile de dire en quoi conſiſte la différence des ſucs que l'on tire de ces différentes plantes, ſi toutefois il y a quelque différence; car on ne diſtingue point la variété de ces ſucs dans les réſines ſeches qu'on nous envoie; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que le vrai *ſang-dragon* ne ſe diſſout point dans l'eau, mais dans l'eſprit-de-vin & dans les ſubſtances huileuſes. La fumée qu'il répand, lorſqu'on le brûle, eſt un peu acide, comme celle du benjoin; c'eſt une réſine compoſée de beaucoup d'huile groſſiere, & d'un ſel acide mêlés enſemble; elle contient peu de parties volatiles huileuſes, comme on peut le conclure de ce qu'elle n'a ni goût, ni odeur. On donne au *ſang-dragon* une vertu incraſſante & deſſicative, & on l'emploie intérieurement, à la doſe d'une drachme, pour la diſſenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre & les ulceres internes. On s'en ſert extérieurement pour deſſécher les ulceres, agglutiner les levres des plaies, & fortifier les gencives. Les Peintres le font entrer dans le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes & coffres de la Chine. (*D. J.*)

SANGAMI ou SOOSIN, (*Géog. mod.*) une des provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Elle a trois journées de long; c'eſt un pays plat & ſtérile, qui ne fournit preſque d'autre ſubſtance que des tortues, du poiſſon & des écreviſſes de mer; mais on tire une grande quantité de bois de ſes forêts, ce pays eſt diviſé en huit diſtricts. (*D. J.*)

SANGAR, ſ. m. (*Mythol.*) fleuve de Phrygie, pere de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Attis les engagemens qu'il avoit avec Cybele, & fut cauſe de la mort de ſon amant. Pauſanias fait Sangaride mere d'Attis, au lieu de ſon amante; & rapporte un conte que l'on débitoit à Peſſinunte ſur Sangaride. Cette nymphe ayant vû le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans ſon ſein. Auſſi-tôt les amandes diſparurent, & Sangaride ſe ſentit groſſe; elle accoucha d'un fils que l'on expoſa dans les bois, & qui fut nourri par une chevre, il eut nom *Attis*. (*D. J.*)

SANGAR, (*Géog. anc. & mod.*) *Sangari*, *Sacari* ou *Zacari*, ou *Zagari*, riviere de la Turquie, en Aſie, dans la partie ſeptentrionale de la Natolie. Elle vient de la province de Germian, & paſſant dans celle de Begſangil, elle s'y rend dans la mer noire. Le nom latin eſt *Sangarius*, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch.* 1. & Arrien, *l. I. de Alex.* Heſychius dit *Sagarius*, & l'attribue à la Lydie & à la Phrygie. Elle eſt nommée *Sagaris*, Σαγαρις, dans une médaille de Julia-Pia-Auguſta. Stuckius remarque, que le ſcholiaſte d'Apollonius l'appelle *Sanga*, Σάγγα, & Solin *Sangaris*.

Plutarque le géographe dit, *Sagaris*, fleuve de Phrygie; il ajoute qu'il étoit auparavant nommé Xerabates, par la raiſon que dans les grandes chaleurs de l'été, il eſt la plûpart du tems à ſec, on l'appella *Sagaris*, dit cet auteur, parce que *Sagaris*, fils de Myndon & d'Alexirhoé, ayant mépriſé les myſteres de Cybele, injuria les prêtres de cette déeſſe: Cybele pour le punir lui envoya une manie, dans les accès de laquelle il ſe jetta dans le fleuve de Xerabate, qui changea alors de nom, pour prendre celui de cet homme.

M. de Tournefort, *lettre XVII. tom. II. pag.* 84. nomme cette riviere *Ava* ou *Ayala*. Il eſt ſurprenant, dit-il, que les Turcs ayent reçu l'ancien nom de la riviere d'Ava, car ils l'appellent *Sagari* ou *Sacari*, & ce nom vient ſans doute de *Sangaris*, fleuve aſſez célebre dans les anciens auteurs, lequel ſervoit de limites à la Bithynie. Strabon aſſure qu'on l'avoit rendu navigable, & que ſes ſources ſortoient d'un village appellé *Sangias*, auprès de Peſſinunte, ville de Phrygie, connue par le temple de la mere des dieux; Lucullus étoit campé ſur les bords, lorſqu'il apprit la perte de la bataille de Chalcédoine. (*D. J.*)

SANGENON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom que les Indiens donnent à une eſpece d'opale qui paroît d'une couleur olivâtre, quand on l'a conſiderée à l'ordinaire, mais qui paroît rouge comme un rubis, & tranſparente lorſqu'on regarde le jour au-travers.

SANG-GRIS, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt ainſi que les François nomment en Amérique, une boiſſon que les Anglois ont inventée, & qui eſt fort à la mode aux îles Antilles françoiſes. Cette boiſſon ſe fait avec du vin de Madere, du ſucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de muſcade, & une croûte de pain rôtie; on paſſe cette liqueur par un linge fin, & elle eſt une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGHIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar, qui eſt, dit-on, une eſpece d'indigo. Les habitans la regardent comme un ſpécifique & un préſervatif contre les maladies contagieuſes.

SANGLANT, adj. (*Gram.*) qui rend du ſang, qui en eſt taché. Un ſacrifice *ſanglant*, une robe *ſanglan-*

te, une action *ſanglante*, les mains *ſanglantes*; il ſe prend dans un ſens très-différent, lorſqu'on dit un affront *ſanglant*, une raillerie *ſanglante*, un tour *ſanglant*, un reproche *ſanglant*. Je crois qu'alors ces choſes ſont comparées à un coup violent qui bleſſe juſqu'au ſang.

SANGLES, ſ. f. pl. (*Corderies*.) les *ſangles* ſont des eſpeces de tiſſus groſſiers, plus ou moins larges & longs, compoſés de pluſieurs gros fils de chanvre, entrelacés les uns dans les autres, qui ſe fabriquent par les Cordiers. Les *ſangles* ſont partie du négoce des marchands de fer & des quincailliers, qui ſont du corps de la Mercerie. Elles ſe diſtinguent en *ſangles* pour chevaux de ſelle; en *ſangles* pour chevaux de bâts ou autres bêtes de ſommes, & en *ſangles* à tapiſſiers ou pour meubles. (*D. J.*)

Sangles *de chevaux de bâts*, (*Bourreliers*.) elles ſont étroites, longues, fortes & groſſieres. Ces *ſangles* qui s'employent par les Bourreliers, ſe vendent par pieces plus ou moins longues, ſuivant que les Cordiers qui les ont fabriquées ont jugé à-propos de les faire, n'y ayant rien de reglé là-deſſus; elles ſe tirent pour l'ordinaire des mêmes endroits que celles deſtinées pour les chevaux de ſelle. Il faut remarquer que tant que les *ſangles* pour chevaux de bâts ſont en pieces, elles s'appellent du *tiſſu*, & qu'elles ne perdent ce nom pour prendre celui de *ſangles*, que lorſqu'elles ſont coupées par morceaux de longueur proportionnée à leur uſage. *Savary*. (*D. J.*)

Sangles *de chevaux de ſelle*, (*Ouvrage de Selliers*.) elles s'employent par les Selliers, & ſont communément blanches ou griſes, rayées de rouge & de bleu, ou griſes ſans raye, ou griſes rayées de rouge; les unes & les autres ont une aune meſure de Paris. (*D. J.*)

Sangles *de Tapiſſier*, (*Tapiſſerie*.) elles ſont inférieures en qualité à toutes autres, & viennent la plûpart de Châlons en Champagne. Celles qui ont environ 4 pouces de large & qui ſervent à ſangler des chaiſes, des fauteuils, des ſophas, des canapés, des lits, *&c.* ſe vendent à la groſſe; chaque groſſe eſt compoſée de douze pieces, & la piece contient 7 à 8 aunes de Paris. Il s'en fait quelques-unes plus étroites de ſemblable qualité, qui ſe vendent de même; leur principal uſage eſt pour attacher aux métiers des Tapiſſiers, Brodeurs, *&c.* Celles de 20 à 24 lignes de large, qui ſervent à border les tentes & les tapiſſeries, qu'on appelle *bordures*, ſe vendent auſſi à la groſſe, chaque groſſe contient vingt-quatre pieces de 6 à 7 aunes chacune. *Savary*. (*D. J.*)

Sangle, *en terme d'Orfèvre*, c'eſt une bande de cuir ou de petite corde nattée, environ de la largeur de 4 pouces, au bout de laquelle il y a un anneau de fer pour recevoir le crochet des tenailles; on ſe ſert auſſi quelquefois de corde pour tirer. Elle a même cet avantage ſur la *ſangle*, qu'elle n'augmente point le diametre de l'arbre en ſe tournant deſſus. *Voyez les fig.*

Sangle, (*Rubanier*.) eſt un morceau de *ſangle* véritablement, attaché à demeure au côté gauche du métier, & qui ſert à ſoutenir les reins de l'ouvrier & à lui donner de la force pour enfoncer les marches lorſqu'il eſt aſſis ſur le ſiege; il attache l'autre bout terminé par un anneau à l'autre côté du métier, après qu'il s'eſt entouré le corps avec ladite *ſangle*; cette *ſangle*, outre la force dont on vient de parler, ſert encore à l'ouvrier de point d'appui en l'empêchant de reculer de deſſus le ſiege pendant le travail, on peut ſe paſſer de cette *ſangle* dans les ouvrages legers.

Sangles, ſ. f. (*Marine*.) on appelle ainſi des entrelacemens de menues cordes à deux fils, qu'on nomme *biſtord*, que l'on met en différens endroits du vaiſſeau, comme ſur les cercles des hunes, ſur les premiers des grands haubans & ailleurs, pour empêcher que les manœuvres ne ſe coupent.

Sangles-blancs, (*Comm. de fil.*) on donne ce nom à des ſortes de fils qui viennent de Hollande; ils ſervent aux ouvriers en points à picoter leurs ouvrages, c'eſt-à-dire à faire cette bordure en forme de petites dents, qu'on appelle des *picots*, dont on termine les points faits à l'aiguille, du côté oppoſé à celui de l'engrelure. (*D. J.*)

Sangles-bleus, (*Comm. de fil.*) eſpece de fil teint en bleu, qui ſert à faire les linteaux du linge de table, particulierement aux ſerviettes & aux napes. Ces fils ſe fabriquent & ſe mettent en teinture à Troye en Champagne, d'où les tiſſerands qui travaillent à cette ſorte de lingerie, & les marchands merciers de Paris, qui font le commerce des fils, ont coutume de les tirer. (*D. J.*)

SANGLÉ, participe paſſif, (*Gram.*) *Voyez* Sangle & Sangler.

Sanglé, *terme de Blaſon*, il ſe dit du cheval, des pourceaux, & des ſangliers qui ont par le milieu du corps une eſpece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Siléſie, d'azur au poiſſon d'argent en face, *ſanglé* de gueules.

SANGLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'eſt ſerrer les ſangles de la ſelle pour qu'elle ſoit plus ferme ſur ſon dos.

Sangler le fromage, (*Fromagerie.*) c'eſt le ſerrer bien fort tout-au-tour avec une ſangle de peau ou une légere écorce de ſapin, pour en conſerver la forme pendant qu'on lui donne le ſel. Il ne ſe dit que des fromages de Griers & de Berne. (*D. J.*)

SANGLIER, ſ. m. *aper*, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer couvert d'écailles, & dont le corps eſt fort dur, preſque rond & applati; il a une couleur rougeâtre; les yeux ſont grands, le muſeau eſt long & mouſſe; il y a ſur le dos des piquans fort pointus, durs, longs & droits; les premiers ſont courts; ceux du milieu ont le plus de longueur, & les derniers ſont un peu plus grands que les premiers. Ce poiſſon a deux nageoires aux ouies & deux au ventre; celles-ci ſont garnies de forts aiguillons: il y a auſſi au-deſſous de l'anus trois aiguillons courts & pointus. Le *ſanglier* differe principalement du porc, en ce qu'il n'a point de dents & que ſa chair eſt bonne à manger; au lieu que celle du porc a une très-mauvaiſe odeur & qu'elle eſt toujours dure. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. V. chap. xxvij.* *Voyez* Poisson.

Sanglier, *aper*, (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede de même eſpece que le cochon domeſtique & le cochon de Siam. Quoique ces animaux n'aient à chaque pié que deux doigts qui touchent la terre, & que ces doigts ſoient terminés par un ſabot, ils different beaucoup des animaux à pié fourchu, non-ſeulement par la conformation des jambes & des piés, mais encore en ce qu'ils n'ont point de cornes, qu'ils ne manquent pas de dents inciſives à la mâchoire ſupérieure, qu'ils ont des dents canines très-longues, connues ſous le nom de *défenſes* & de *crochets*, qu'ils ne ruminent pas, qu'ils n'ont qu'un eſtomac, *&c.* La partie du grouin du *ſanglier* & des cochons, à laquelle on donne le nom de *boutoir*, eſt formée par un cartilage rond qui renferme un petit os. Le boutoir eſt percé par les narines & placé au-devant de la mâchoire ſupérieure. Cette partie, qui eſt le nez, a beaucoup de force; ces animaux s'en ſervent pour fouiller dans la terre. Le *ſanglier* a la tête plus longue, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, & les défenſes plus grandes & plus tranchantes que les crochets des autres cochons. Sa queue eſt courte & droite. Il eſt couvert, comme les cochons, de groſſes ſoies dures & pliantes; mais il a de plus un poil doux & friſé, à-peu-près comme de la laine; ce poil eſt entre les ſoies & a une couleur jaunâtre, cendrée, ou noirâtre ſur différentes parties du corps de l'animal, ou à ſes différens âges. Tant que le *ſanglier* eſt dans ſon premier âge, on le nomme *marcaſſin*; alors il a des couleurs qu'il perd dans la ſuite, c'eſt ce que l'on appelle la *livrée*: elle eſt marquée ſur le fœtus dès qu'il a du poil; elle forme des bandes qui s'étendent le long du corps depuis la tête juſqu'à la queue, & qui ſont alternativement de couleur de fauve clair & de couleur mêlée de fauve & de brun; celle qui ſe trouve ſur le garot & le long du dos eſt noirâtre. Il y a ſur le reſte de l'animal un mélange de blanc, de fauve & de brun. Lorſque le *ſanglier* eſt adulte, il a le groin & les oreilles noirs, & le reſte de la tête de couleur mêlée de blanc, de jaune & de noir dans quelques endroits. La gorge eſt rouſsâtre; les ſoies du dos ſont les plus longues, couchées en-arriere, & ſi ſerrées que l'on ne voit que la couleur brune rouſſâtre qu'elles ont à la pointe, quoiqu'elles aient auſſi du blanc ſale & du noir, dans le reſte de leur étendue. Les ſoies des côtés du corps & du ventre ont les mêmes couleurs que celles du dos; mais comme elles ſont moins ſerrées, le blanc y paroît avec le brun; les ſoies des aiſſelles & des aines ſont rouſsâtres; celles du ventre & de la face intérieure des cuiſſes ſont blanches en entier, à l'exception de la pointe qui eſt rouſſe; la tête & le bout de la queue & le bas des jambes ſont noirs.

Quoique les *ſangliers* ſoient fort gourmands, ils n'attaquent ni ne dévorent pas les loups; cependant ils mangent quelquefois de la chair corrompue, mais c'eſt par néceſſité. On ne peut nier que les cochons ne ſoient avides de ſang & de chair ſanguinolente & fraîche, puiſqu'ils mangent leurs petits & même des enfans au berceau. Le *ſanglier* & les cochons aiment beaucoup les vers de terre & certaines racines, comme celles de la carotte ſauvage; c'eſt pour trouver ces vers & pour couper ces racines qu'ils fouillent la terre avec leur boutoir. Le *ſanglier*, dont la hure eſt plus longue & plus forte que celle du cochon, fouille plus profondément & preſque toujours en ligne droite dans le même ſillon; au lieu que le cochon fouille çà & là plus légerement. Pendant le jour le *ſanglier* reſte ordinairement dans ſa bauge au plus fort du bois; il en ſort le ſoir à la nuit pour chercher ſa nourriture: en été, lorſque les grains ſont mûrs, il fréquente toutes les nuits dans les blés ou dans les avoines. Il eſt rare d'entendre le *ſanglier* jetter un cri, ſi ce n'eſt lorſqu'il ſe bat & qu'un autre le bleſſe: la laie crie plus ſouvent. Quand ils ſont ſurpris & effrayés ſubitement, ils ſoufflent avec tant de violence qu'on les entend à une grande diſtance.

Dans le tems du rut, le mâle demeure ordinairement trente jours avec la femelle dans les bois les plus ſolitaires; il eſt alors plus farouche que jamais; il devient même furieux, lorſqu'un autre vient occuper ſa place; ils ſe battent & ſe tuent quelquefois. La laie ne ſe met en fureur que lorſqu'on attaque ſes petits; elle ne porte qu'une fois l'an. Elle reçoit le mâle aux mois de Janvier & de Février, & met bas aux mois de Mai ou Juin. Elle allaite ſes petits pendant trois ou quatre mois; elle les conduit juſqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Il n'eſt pas rare de voir des laies accompagnées de leurs petits de l'année & de ceux de l'année précédente. La vie du *ſanglier* peut s'étendre juſqu'à vingt-cinq ou trente ans. Il n'y a que la hure qui ſoit bonne à manger dans un vieux ſanglier; au lieu que toute la chair du marcaſſin & celle du jeune *ſanglier* qui n'a pas encore un an eſt délicate & même aſſez fine. Les anciens étoient dans l'uſage de faire la caſtration aux marcaſſins qu'on pouvoit enlever à leur mere. Après quoi, on les reportoit dans les bois où ils groſſiſſoient plus que les autres, & leur chair étoit meilleure que celle des cochons domeſtiques. *Hiſt. nat. gén. & partic. tom. V.* *Voyez* QUADRUPEDE.

SANGLIER (*Chaſſe du*) Sa maniere de vivre & ſes inclinations reſſemblent beaucoup à celles des cochons domeſtiques. D'ailleurs les *ſangliers* s'accouplent, multiplient avec les pourceaux, & le produit en eſt fécond. Mais une vie plus agreſte, la néceſſité de ſe défendre ſouvent, & ſur-tout la liberté, donnent au *ſanglier* des mœurs mieux caractériſées, dans leſquelles on reconnoît plus diſtinctement les inclinations de l'eſpece.

Le *ſanglier* eſt plûtôt frugivore que carnaſſier; cependant il eſt l'un & l'autre. Il vit de graines, de racines, de fruits; mais il ſe nourrit auſſi volontiers de chair. Il fouille avec ſon boutoir les terriers de lapins qui ne ſont pas à une grande profondeur. Il détruit les rabouilleres, dévore les lapereaux & les lévrauts, ſur-tout lorſqu'ils ſont encore petits. Il évente les nids de perdrix, *&c.* mange les œufs, & ſouvent réuſſit à ſurprendre la couveuſe.

On donne différens noms aux *ſangliers*, en raiſon de leur âge. Les femelles ſont toujours appellées *laies*; elles entrent en rut dans le mois de Décembre, portent pendant quatre mois & quelques jours, & mettent bas depuis trois juſqu'à huit ou neuf petits: ces petits portent juſqu'à ſix mois le nom de *marcaſſins*; & depuis cet âge juſqu'à deux ans, celui de *bêtes rouſſes* & *de bêtes de compagnie*. On donne le nom de *ragot* aux mâles entre deux & trois ans; après cela, ils ſont appellés *ſangliers à leur tiers-an*, puis à leur *quart-an*; après quoi on ne les connoît plus que ſous le nom de *grands vieux ſangliers*. C'eſt depuis trois juſqu'à cinq ans que les *ſangliers* ſont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenſes ſont extrèmement tranchantes. Après cela, ils deviennent *mirés*, c'eſt-à-dire que leurs défenſes ſe courbent & ſont moins inciſives: mais la force & la hardieſſe des vieux *ſangliers* les rendent toujours fort redoutables.

Les *ſangliers*, lorſqu'ils ont atteint trois ans, ne vivent plus en compagnie; ils ſont alors pourvus d'armes qui les raſſurent; la ſécurité les mene à la ſolitude; ils vont ſeuls chercher leurs mangeures, ſe raffraîchir au ſouillard (c'eſt-à-dire ſe veautrer dans la boue) & ſe mettre à la bauge; ils y dorment une partie du jour; & vu la confiance qu'ils ont en leurs forces, il arrive ſouvent qu'on ne les en fait ſortir qu'avec beaucoup de peine. Ce n'eſt que dans le tems du rut que la néceſſité de chercher des femelles remet ces mâles en compagnie. Quant aux laies, elles vivent toujours en ſociété; elles s'attroupent pluſieurs enſemble avec leurs marcaſſins & les jeunes mâles dont les défenſes ne ſont pas encore au point de leur rendre l'aſſociation inutile. Tous les *ſangliers* qui compoſent ces troupes ont l'eſprit de la défenſe commune. Non-ſeulement les laies chargent avec fureur les hommes & les chiens qui attaquent leurs marcaſſins; mais encore les jeunes mâles s'animent au combat, la troupe ſe range en cercle, & préſente par-tout un front hériſſé de boutoirs.

Les *ſangliers* ne ſont point, comme les cerfs, les daims, les chevreuils, habitans preſque ſédentaires des pays où ils ſont nés. Ils voyagent ſouvent, pour aller chercher des forêts où les vivres ſoient plus abondans; ces émigrations ſe font ordinairement en automne, lorſque le gland ou la chataigne commencent à tomber; & on cherche alors avec raiſon à ſe défaire de ces nouveaux hôtes. Le *ſanglier* eſt très-propre à faire un objet de chaſſe, parce que, ſur-tout lorſqu'il eſt jeune, la chair en eſt bonne à manger, & que d'ailleurs cet animal eſt fort à redouter pour les récoltes. Tous les chiens le chaſſent avec beaucoup d'ardeur, & ſouvent cette ardeur leur eſt funeſte. Le *ſanglier*, lorſqu'il eſt chaſſé, & que la fuite commence à lui devenir pénible, va chercher d'épais haillers où il s'arrête. Alors malheur aux chiens trop hardis qui veulent l'aborder; l'animal furieux ſe précipite ſur tout ce qui ſe trouve devant lui. Il faut donc s'attendre à perdre beaucoup de chiens, lorſqu'on veut prendre à force ouverte de vieux *ſangliers* mâles; il faut du-moins être très-prompt à les ſecourir, & chercher à tuer le *ſanglier* lorſqu'il tient. Ce ſecours ne ſe donne pas ſans danger pour les hommes; mais l'habitude & l'adreſſe à tirer diminuent beaucoup le péril, & ce péril même ajoute à l'intérêt, il rend la chaſſe du *ſanglier* plus piquante qu'une autre. D'ailleurs eſt toujours poſſible d'éviter ceux de ces animaux qui ſont ſi dangereux pour une meute. On va en quête avec le limier, pour détourner le *ſanglier*; & il y a des connoiſſances par leſquelles les véneurs peuvent diſtinguer ſûrement la bête qu'ils mettront devant leurs chiens. Premierement, nous avons dit que les *ſangliers* ſe rembuchent ſeuls, lorſqu'ils ont atteint l'âge où ils deviennent dangereux; & cette ſolitude eſt toujours une forte préſomption, excepté dans le tems où les laies ſont prêtes à mettre bas: alors elles ſe ſéparent auſſi pour faire leurs marcaſſins, & on a beſoin de marques diſtinctives pour les reconnoître. L'habitude fait appercevoir des différences ſenſibles entre la trace du *ſanglier* & celle de la laie. Le *ſanglier* a les pinces plus groſſes, la ſole, les gardes & le talon plus larges, les allures plus longues & plus aſſurées. On ſait donc ſûrement ſi la bête qu'on a détournée eſt une laie ou un *ſanglier*; & dans ce dernier cas, il eſt aiſé d'aller, avec l'aide du limier, le tuer à la bauge.

Lorſque les chiens n'ont devant eux qu'une troupe de laies & de jeunes bêtes, il n'y a pas beaucoup de danger pour eux, & on tâche d'en ſéparer une, pour y faire tourner le gros de la meute. Cette chaſſe devient alors très-vive, parce que le ſentiment de l'animal eſt fort, & qu'il ne multiplie pas les ruſes ni les retours, comme font les animaux foibles. Si on chaſſe en pleine forêt, & ſur-tout ſous des futaies, on peut s'aider de mâtins vigoureux & exercés, qu'on place à portée des refuites du *ſanglier*, & qui le coëffent. S'il y a des plaines à traverſer, on joint à ces mâtins des leſſes de levriers qui amuſent l'animal, & donnent aux autres chiens le tems d'arriver. On peut attaquer de cette maniere les plus grands *ſangliers* même, preſque ſans aucun danger.

Il y a une autre maniere de chaſſer ces animaux, mais qui exige trop d'appareil & de dépenſe pour être fort ordinaire. On environne de toiles une partie de la forêt où l'on s'eſt aſſuré qu'il y a des *ſangliers*; peu-à-peu on raccourcit l'enceinte, & on parvient enfin à reſſerrer aſſez étroitement les animaux qui s'y trouvent: alors on les attaque à coups de dards, d'épieu ou d'épée. En Allemagne, où cette chaſſe eſt plus commune, les Véneurs exercés ſe commettent ainſi avec les plus grands *ſangliers*; mais en France,

lorſ-

lorſqu'on donne cette eſpece de fête, on a ſoin de ne laiſſer dans l'enceinte que ceux qui ſont un peu plus traitables: ſans cette précaution, la fête pourroit être triſtement enſanglantée, parce qu'il faut que les chaſſeurs ſoient habitués de longue main à cette eſpece de combat, pour qu'ils puiſſent le riſquer ſans trop de deſavantage. (*M.* LE ROI.)

SANGLIER, (*Diete & Matiere médic.*) la chair du *ſanglier*, & ſur-tout du *ſanglier* fait, mais qui pourtant n'eſt pas vieux, & qui eſt gras, eſt aſſez tendre, quoique ferme, & il eſt facile, par une courte infuſion dans le vinaigre, de la dépouiller abſolument du goût qu'on appelle *ſauvage* ou *de venaiſon*; qu'elle ne differe à cet égard du bon bœuf ou du veau un peu fait, que parce qu'elle eſt un peu plus ſeche. Dans cet état elle n'eſt point difficile à digérer, elle convient aux hommes de tous les états, mais ſur-tout à ceux qui menent une vie exercée, & il n'y a que les eſtomacs très-délicats qui s'en accomodent difficilement; elle ne reſſemble en rien à la chair du cochon domeſtique; la graiſſe abondante dont cette derniere eſt pénétrée, & la fadeur de ſon ſuc, établiſſent manifeſtement cette différence.

Le jeune *ſanglier* ou marcaſſin qu'on trouve aſſez généralement plus délicat, peut être regardé avec raiſon comme moins ſalutaire que le *ſanglier* dont nous venons de parler.

Les chaſſeurs ont coutume d'enlever les teſticules au *ſanglier* dès le moment qu'ils l'ont tué, ſans cette précaution tout l'animal contracteroit une odeur de bouquin qui le rendroit inſupportable au goût.

Les dents de *ſanglier* ou défenſes de *ſangliers*, ſont miſes au rang des abſorbans, mais ſans qu'on puiſſe aſſigner aucune raiſon valable de la préférence qu'on leur donne ſur celle de pluſieurs autres animaux; on leur attribue auſſi les vertus imaginaires d'exciter les urines & les ſueurs.

Les teſticules, la graiſſe, le fiel de *ſanglier &c.* (car cette énumération revient toujours), ont auſſi groſſi la liſte des médicamens, mais ſont aujourd'hui abſolument hors d'uſage. (*b*)

SANGLIER DES INDES ORIENTALES, *babyrouſſa, Pl. III. fig.* 3. cet animal reſſemble au cerf par ſa grandeur, & au cochon par ſa figure; il a le muſeau alongé, la tête oblongue & étroite, les oreilles petites & pointues, les yeux petits; la queue longue, friſée, & terminée par un bouquet de poils, & les jambes longues déliées. Les poils du corps ſont courts & laineux, & doux, à l'exception de ceux du dos qui ſont plus rudes & ſoyeux; ils ont tous une couleur blanchâtre ou brune mêlée de gris. Les dents canines de la mâchoire du deſſus ſont dirigées en haut à leur origine; elles ſe recourbent en arriere, de façon que dans le dernier âge de l'animal leur extrémité aboutit au-deſſous des yeux & perce la peau. Les dents canines de la mâchoire du deſſous reſſemblent à celles des ſangliers. *Regn. animal. pag.* 110.

SANGLIER DU MEXIQUE. *Voyez* TAJACU.

SANGLONS, ſ. m. pl. (*Charpent.*) ce ſont des pieces de bois comme de fauſſes-côtes, qu'on met aux bateaux pour les fortifier. (*D. J.*)

SANGLONS, (*Marine.*) *Voyez* FOURCATS.

SANGLOT, ſ. m. *en Médecine*, eſt un mouvement convulſif du diaphragme qu'on appelle communément *hocquet*, *Voyez* HOCQUET.

SANGLOT, (*Sellerie.*) petite courroie qu'on attache à la ſelle d'un cheval ou au bât des bêtes de ſomme, pour y attacher les ſangles.

SANGRO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle tire ſa ſource de l'Apennin, aux confins de la terre de Labour, & ſe perd dans le golfe de Veniſe, à 6 milles au-deſſous de Lanicano; ſon nom latin eſt *Sagrus* & *Sarus*. (*D. J.*)

SANGSUE, (*Zoologie.*) *hirudo* ou *ſanguiſuga* par les naturaliſtes; petit animal oblong, noirâtre, ſans piés, vivant dans les lieux aquatiques, marqueté ſur le corps de taches & de raies, & ayant dans l'ouverture de la bouche un inſtrument à trois tranchans, avec lequel il entame la peau pour en ſucer le ſang.

Les eaux croupiſſantes fourniſſent deux eſpeces de *ſangſues*, une grande, & une petite. La grande, nommée *ſangſue de cheval*, en latin *bdella ſeu hirudo equina*, croît juſqu'à 5 pouces de longueur; elle eſt comme le ver de terre diviſée par anneaux au nombre d'une centaine; on la regarde comme venimeuſe dans ſes bleſſures; la petite eſpece en differe, non-ſeulement par la taille, mais par la couleur de ſon ventre, qui eſt noirâtre, avec une teinte de verd.

C'eſt de cette petite eſpece dont il s'agira dans cet article; mais pour abréger ſa deſcription, déja donnée fort au long par pluſieurs naturaliſtes, comme par Loupart dans le *journal des ſavans*, *année* 1697, par Dillenius, dans les *éphémerides des curieux de la nature*, *année* 1718, & par d'autres; je crois que nous pouvons obmettre ici tout ce que l'on ſait communément de la *ſangſue*, & ce qui eſt facile à chacun d'appercevoir: 1°. par la ſimple inſpection, comme les anneaux cutanés de ſon fourreau, l'arrangement & les couleurs des raies, des pyramides, des points dont ce même fourreau eſt orné, l'avidité des *ſangſues* à ſucer la chair des animaux, la façon dont elles appliquent leur bouche en forme de ventouſe pour s'y attacher, une ſorte de mouvement qu'on voit à-travers de leur peau quand elles ſucent, & qui ſemble répondre aux mouvemens de la déglutition: 2°. par des expériences faciles, comme le tems qu'elles vivent dans l'eau, ſans autre nourriture que l'eau même, la faculté qui leur eſt commune avec pluſieurs autres eſpeces d'animaux de ſe mouvoir, quoique coupées par morceaux; toutes ces choſes ſont ſuffiſamment connues; il vaut mieux nous arrêter à l'examen de ces parties, par leſquelles la *ſangſue* a la propriété d'entamer la peau d'un autre animal, & de ſucer ſon ſang.

Il y a cinq parties différentes qui y concourent; ſavoir, deux levres, une cavité, qui eſt proprement la bouche, des inſtrumens pour entamer, d'autres pour ſucer, & un goſier pour la déglutition.

Lorſque la *ſangſue* eſt en repos, ſa levre ſupérieure fait un demi-cercle aſſez régulier, & l'inférieure une portion d'un plus grand cercle. Quand la *ſangſue* alonge ſa tête pour avancer, le demi-cercle de la levre ſupérieure ſe change en deux lignes obliques, dont la jonction fait un angle ſaillant, que la *ſangſue* applique d'abord où elle veut s'attacher, & qui eſt marqué par un petit point très noir au bord extérieur du milieu de la levre.

La ſoupleſſe des fibres de cette partie, lui donne la facilité de prendre la figure dont l'animal a beſoin pour tâtonner les endroits où il veut s'appliquer, afin de cheminer, ou pour développer les parties avec leſquelles il doit entamer la peau de quelqu'autre animal. Dans ces deux cas, ſes deux levres toutes ouvertes ſe changent en une eſpece de pavillon, exactement rond par les bords. Enfin, quand la *ſangſue* eſt tout-à-fait fixée, par exemple, aux parois inférieurs d'une phiole, ſa tête & ſa queue ſont tout-à-fait applaties, & exactement appliquées à la ſurface qu'elles couvrent.

L'ouverture qui eſt entre les deux levres de la *ſangſue*, eſt proprement ſa bouche; lorſqu'on a tenu ces deux levres dilatées un peu de tems par quelque corps dur, on en voit aiſément la cavité. Cette bouche eſt comme les levres compoſée de fibres très-ſouples, moyennant quoi elle prend toutes les formes convenables au beſoin de l'animal; de façon que quand la *ſangſue* veut s'attacher quelque part, elle ouvre d'abord ſes levres; enſuite elle retourne ſa bouche de dedans en-dehors, elle en applique les parois intérieurs, & de toute la cavité de ſa bouche, on ne diſtingue plus qu'une petite ouverture dans le milieu, où la *ſangſue* doit faire avancer l'organe deſtiné à entamer.

Cette derniere partie paroît avoir donné bien de la peine aux naturaliſtes, & tous ne ſont pas abſolument d'accord ſur la forme. Il n'étoit pas raiſonnable de croire que la *ſangſue* n'avoit qu'un aiguillon comme le couſin; on ſavoit bien qu'elle ne ſe bornoit pas à faire une piquure, dont il n'auroit réſulté qu'une ampoule, une élevation à la peau; on devoit ſentir qu'il falloit néceſſairement qu'elle fît une plaie, pour ſucer le ſang avec autant d'avidité, & en auſſi grande quantité qu'elle le fait, & qu'un aiguillon ne ſuffiſoit pas pour cela. Auſſi trouve-t-on peu d'auteurs de ce ſentiment.

L'ouverture que la *ſangſue* laiſſe appercevoir au milieu de la bouche, appliquée pour entamer, en triangulaire; par conſéquent on a dû imaginer que l'inſtrument qu'elle lance au-travers de cette ouverture pour entamer étoit triple, auſſi cet inſtrument eſt-il à trois tranchans.

La découverte pourroit bien en être dûe à la ſimple obſervation de la plaie faite par la *ſangſue*. En effet, ſi l'on examine cette petite plaie, elle repréſente ſenſiblement trois traits ou rayons qui s'uniſſent dans un centre commun, & qui font entr'eux

trois angles égaux, & l'on voit que ce ne ſont point trois piquures, mais trois plaies. On ne le remarquera pas après avoir appliqué les *ſangſues* à des hémorrhoïdes; mais ſi elles l'ont été à d'autres endroits de la peau, & ſur-tout d'une peau blanche, on voit le jour même de l'opération, un peu de ſang coagulé qui recouvre la plaie; le lendemain le petit caillot tombe, mais un léger gonflement confond tout. Enfin, le troiſieme ou quatrieme jour, on voit diſtinctement les trois plaies marquées.

L'organe pour entamer eſt placé, comme on l'a déja dit, entre l'ouverture faite par les deux levres & le fond de la bouche. Après avoir ouvert des *ſangſues* par le ventre, & ſuivant la longueur de l'animal, & avoir cherché cet organe dans l'endroit déſigné, c'eſt le tact qui en a d'abord découvert quelque choſe. On obſerve qu'en paſſant le doigt ſur l'endroit où eſt cet organe, l'on ſent une impreſſion pareille à celle que fait une lime douce ſur le doigt, ce qui ſuppoſe déja des parties, qui ſont non-ſeulement raboteuſes, mais ſolides & de la nature de l'os, ou tout-au-moins de la corne,

Conſiderant enſuite cette partie avec une groſſe loupe, on voit que la membrane interne de la bouche vers ſon fond eſt hériſſée de petites pointes capables, étant ſi près les unes des autres, de faire des lames dentées. Sur cette ſimple expoſition, on concevra aiſément, que ſi par quelque mouvement particulier, ces lames s'avancent enſemble, & dans le ſens de l'ouverture triangulaire vers la partie à laquelle la *ſangſue* applique ſa bouche, elles doivent faire une plaie telle qu'elle a été décrite.

Mais dom Allou a été bien plus loin; il y a découvert trois rangées de dents, ou trois petits rateliers, dont il a décrit la diſpoſition & la ſtructure.

Au-delà des rateliers, dans l'endroit où la bouche retrécie de la *ſangſue* commence à prendre la forme du canal, & où l'on ſe repréſenteroit la luette dans l'homme, il y a un mamelon très-apparent, & d'une chair aſſez ferme. Ce mamelon eſt un peu flottant dans la bouche, & il paroit aſſez naturel de lui aſſigner l'office d'une langue. Lorſque les organes dont nous avons d'abord parlé, ſont appliqués où la *ſangſue* cherche ſa pâture, lorſque les rateliers ont fait plaie, & que l'ouverture qui eſt à leur centre eſt parallele au milieu de la triple plaie faite par les rateliers, il doit être facile au mamelon lancé au-travers de cette ouverture de faire le piſton, & de ſervir à ſucer le ſang qui ſort de l'entamure, pendant que la partie de la bouche continue aux levres, fait le corps de pompe.

Enfin ſe préſente la cinquieme partie de la bouche. L'on voit entre la racine du mamelon que l'on appelle la *langue*, & le commencement de l'eſtomac, un eſpace long d'environ deux lignes, garni de fibres blanchâtres, dont on diſtingue deux plans, l'un circulaire & l'autre longitudinal. Celles-ci ſe contractent apparemment pour élargir & racourcir la cavité de la pompe; les circulaires reſſerrent le canal, & déterminent vers l'eſtomac le ſang qui vient d'être ſucé.

Ce ſang entre alors dans une poche membraneuſe qui ſert d'eſtomac & d'inteſtins à la *ſangſue*, & qui occupe intérieurement une grande partie du reſte de ſon corps. Si on introduit de l'air dans cette partie par la bouche de la *ſangſue*, l'air entre dans un tuyau droit qui eſt au centre, & qui s'ouvre des deux côtés dans des ſacs ou cellules bien plus larges que le tuyau principal. Ces ſacs ſont faits d'une membrane mince juſque vers la queue de l'animal, où la membrane eſt fortifiée de quelques fibres circulaires fort diſtinctes. Si on fait de ces ſacs autant d'eſtomacs, on en pourra compter juſqu'à 24 dans une *ſangſue* aſſez groſſe.

Il y a apparence que le ſang ſucé par la *ſangſue* ſéjourne long-tems dans les réſervoirs, comme une proviſion de nourriture. M. Morand aſſure avoir la preuve, qu'il y eſt reſté quelques mois preſque entierement caillé, plus noir que dans l'état naturel, & ſans aucune mauvaiſe odeur; & comme le ſang d'un animal quelconque eſt le réſultat de la nourriture qu'il a digerée, on pourroit croire que la *ſangſue* ne vivant que du ſang, n'a pas beſoin d'une grande dépuration de la matiere qui lui ſert de nourriture. Au moins eſt-il vrai qu'on ne connoît point d'anus ou d'ouverture qui en faſſe la fonction; & s'il eſt abſolument néceſſaire que quelques parties hétérogenes s'en ſéparent, apparemment que cela ſe fait par une transpiration perpétuelle au-travers de ſa peau, ſur laquelle il s'amaſſe une matiere gluante qui s'épaiſſit par degrés, & ſe ſépare par filamens dans l'eau où l'on conſerve des *ſangſues*.

Comme cette matiere en ſe délayant dans l'eau, ne forme que de petits lambeaux déchiquetés, M. Morand, pour rendre cette dépouille plus ſenſible, a mis des *ſangſues* dans de l'huile, & les y a laiſſées pluſieurs jours: elles y ont vécu, & lorſqu'il les a remiſes dans l'eau, elles ont quitté cette pellicule qui repréſentoit alors une dépouille entiere de l'animal, comme ſeroit la peau d'une anguille.

On voit à l'occaſion de cette expérience, qu'il n'en eſt pas des *ſangſues* comme des vers terreſtres, & qu'elles n'ont pas leurs trachées à la ſurface extérieure du corps, Il eſt vraiſſemblable qu'elles reſpirent par la bouche, mais de ſavoir quelle partie leur ſert de poumons, c'eſt ce qui n'eſt pas encore connu, non plus que d'autres ſingularités qui les regardent. On ne ſait de leur génération que ce qu'en rapporte Rai, qui dit qu'on trouve quelquefois de jeunes *ſangſues* fort petites attachées enſemble par le ventre en maniere de grappes. (*D. J.*)

Sangsue, (*Médecine thérapeutique.*) on ſe ſert des *ſangſues* en médecine pour faire dans certaines parties du corps des ſaignées peu abondantes.

Ce moyen de tirer du ſang paroît avoir été inconnu à Hippocrate & aux médecins qui l'ont ſuivi, juſqu'à Themiſon. Depuis ce dernier auteur, on s'en eſt ſervi dans pluſieurs maladies, plus ou moins, ſuivant les ſectes & les pays. Les méthodiques en faiſoient un très-grand uſage, les Italiens s'en ſervent plus ſouvent que nous,

Lorſqu'on veut appliquer les *ſangſues*, on choiſit les plus petites de celles qui ſont rayées ſur le dos, & qui naiſſent dans l'eau la moins bourbeuſe. On les affame en les tenant pendant quelques heures hors de l'eau. On excite par cette diete leur beſoin de prendre de la nourriture; on frotte doucement en lavant la partie à laquelle on veut qu'elles s'attachent. Alors on prend une *ſangſue* avec un linge par la queue, & on la porte ſur l'endroit frotté, où on la fait deſcendre par une bouteille à col étroit, un tube, un roſeau ſur cette partie. Si elle refuſe de s'y attacher, on y verſe quelques gouttes de ſang de poulet, de pigeon, *&c.* ou de lait; on pique légerement la partie avec une épingle pour en faire ſortir un peu de ſang; & enfin à ſon nouveau refus, on paſſe à d'autres, ou on attend qu'un jeûne plus long lui ait rendu le goût pour le ſang qu'on veut qu'elle ſuce. Lorſque la *ſangſue* eſt raſſaſiée, elle tombe d'elle-même. On l'engagera à tirer une plus grande quantité de ſang en lui coupant la queue; elle perdra par cette plaie une partie de celui qu'elle vient de ſucer, & elle cherchera à réparer cette perte. On répete cette application de *ſangſues*, juſqu'à ce que l'indication ſoit ſatisfaite. Si elles tardoient trop de ſe détacher, on ne l'arracheroit pas avec violence, crainte d'attirer une inflammation, mais on jetteroit une petite quantité d'eau ſalée, de ſalive, d'huile de tartre, de cendres, *&c.* ſur ſa tête. Il reſte après la ſortie des *ſangſues* une petite plaie que leur trompe a cauſée, qui fournit quelquefois un hémorragie, qu'on entretient par la vapeur de l'eau chaude, par le bain d'eau tiede, qu'on guerit communément par les aſtringens vulnéraires les plus doux, par la charpie rapée, l'eſprit de vin. On s'eſt vu cependant quelquefois obligé d'employer les plus forts.

L'application des *ſangſues* doit être recommandée toutes les fois qu'on veut faire de petites ſaignées locales dans une partie où il y a une pléthore particuliere (*voyez* Saignée Pléthore), & où la ſituation des vaiſſeaux, l'état foible & cachétique du malade, la longueur de la maladie ne permettent pas d'ouvrir des gros vaiſſeaux. C'eſt ainſi qu'elles ſont utiles aux tempes & derriere les oreilles dans les délires, douleurs de tête, qu'elles réuſſiſſent contre les maladies inflammatoires des yeux, étant appliquées au grand angle; qu'elles ſont un excellent remede contre les maux multipliés que la ſuppreſſion du flux hémorroïdal peut produire, en les préſentant aux tumeurs que forment ces varices. Elles ont même un avantage dans tous ces cas au-deſſus de la ſaignée, c'eſt d'attirer les humeurs ſur la partie où on les applique, par l'irritation qu'elles cauſent. On ſe ſert également des *ſangſues* pour tirer du ſang du bras, du pié des enfans, & de ceux qui craignent la ſaignée, ou dont les vaiſſeaux ſont difficiles à ouvrir;

on les applique au haut de la cuiſſe pour procurer le cours des regles, au col pour guérir de l'eſquinancie; mais ces derniers uſages ſont aſſez généralement abandonnés en France.

Sangsue, (*Chirurg.*) Les Chirurgiens dans l'application des *ſangſues*, préferent les plus petites aux groſſes, en ce que leur piquure eſt moins douloureuſe; & entre les petites on choiſit celles qui ſont marquetées de lignes ſur le dos.

Il n'eſt pas impoſſible que les anciens aient appris à ſaigner de ces inſectes; car tout le monde ſait que lorſque les chevaux ſont attirés au printems par l'herbe verte dans les étangs & dans les rivieres, de groſſes *ſangſues* qu'on appelle *ſangſues de chevaux*, s'attachent à leurs jambes & à leurs fleurs, leur percent une veine, leur procurent une hémorrhagie abondante, & qu'ils en deviennent plus ſains & plus vigoureux.

Si contre toute vraiſſemblance Thémiſon n'eſt pas le premier qui ſe ſoit ſervi de *ſangſues*, il eſt du moins le premier qui en fait mention; Hippocrate n'en a point parlé; & Cœlius Aurelianus n'en dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate juſqu'à Thémiſon. Les diſciples de Thémiſon ſe ſervoient de *ſangſues* en pluſieurs occaſions; ils appliquoient quelquefois les ventouſes à la partie d'où les *ſangſues* s'étoient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de ſang. Galien ne fait aucune mention de ce remede, apparemment parce qu'il étoit particulier à la ſecte méthodique qu'il mépriſoit. J'avoue qu'il en eſt parlé dans un petit traité imparfait intitulé, *de cucurbitulis*, *de ſcarificatione*, *de ſanguiſugis*, &c. qu'on attribue à Galien, mais ſans aucun fondement; car Oribaſe qui a écrit des *ſangſues*, *l. VII.* dit avoir tiré ce qu'il en rapporte, d'Antille & de Menemaque, l'un & l'autre de la ſecte méthodique, ou du moins ce dernier. Il y a apparence que l'on doit aux payſans la découverte de ce remede.

La *ſangſue* eſt, comme on ſait, une eſpece d'inſecte ou de ver aquatique, qui appliqué au corps, perce la peau, tire le ſang des veines, & procure quelquefois la ſanté par cette évacuation. C'eſt par cette raiſon que les médecins grecs & romains les ont employées de très-bonne heure. Comme il y en a de pluſieurs eſpeces, il ne ſera pas hors de propos d'établir ici quelques regles qui puiſſent en fixer le choix.

On prendra d'abord celles qu'on aura pêchées dans des ruiſſeaux, & dans des rivieres dont les eaux ſont claires: ce ſont les meilleures; celles qu'on trouve dans les lacs, dans les étangs & dans les eaux croupiſſantes, ſont impures, & excitent quelquefois des douleurs violentes, des inflammations & des tumeurs. Les Chirurgiens les plus expérimentés préferent encore aux autres, celles qui ont la tête petite & pointue, dont le dos eſt marqueté de lignes verdâtres & jaunâtres, & qui ont le ventre d'un jaune rougeâtre; car lorſqu'elles ont la tête large, & tout le corps d'un bleu tirant ſur le noir, on les tient pour être d'une eſpece maligne. Mais une précaution qu'il eſt abſolument néceſſaire de prendre, c'eſt de ne jamais appliquer des *ſangſues* récemment pêchées dans des rivieres ou dans des eaux troubles; il faut les tenir auparavant dans un vaiſſeau d'eau pure, & changer de tems en tems cette eau dans laquelle elles ſe purgeront de ce qu'elles pourroient avoir de ſale & de venimeux. Lorſqu'elles auront vécu pendant un ou deux mois de cette maniere, on pourra s'en ſervir en ſûreté.

Avant que d'appliquer la *ſangſue*, on la tirera de l'eau, & on la tiendra pendant quelque tems dans un verre ou dans un vaiſſeau vuide, afin qu'étant altérée, elle s'attache ardemment à la peau, & tire des veines une plus grande quantité de ſang. Quant à la partie qu'il faut faire piquer, ce ſont ordinairement les tempes ou le derriere des oreilles, ſi la tête ou les yeux ſont affectés par une trop grande abondance de ſang, & ſurtout ſi le malade eſt dans une fievre accompagnée de délire. On les applique auſſi quelquefois très-convenablement aux veines du rectum, dans les cas d'hemorrhoïdes aveugles & douloureuſes: les *ſangſues* ne ſeront pas moins bienfaiſantes dans les hémorrhagies du nez & dans les vomiſſemens & crachemens de ſang: elles ſont très-propres à procurer une révulſion, ſurtout lorſque l'hémorragie provient de l'obſtruction des hémorrhoïdes.

Avant que d'appliquer la *ſangſue*, on commence par frotter la partie juſqu'à ce qu'elle ſoit chaude & rouge. On prend enſuite l'animal par la queue avec un linge ſec, on l'éleve, on le tient à moitié ſorti du vaiſſeau, & on le dirige vers l'endroit où l'on veut qu'il s'attache: ce qu'il fait avec beaucoup d'ardeur. S'il eſt à-propos d'appliquer pluſieurs *ſangſues*, on s'y prendra ſucceſſivement ainſi que nous venons de l'indiquer. Lorſqu'elles refuſent de prendre, ce qui arrive quelquefois, on humectera la partie avec de l'eau chaude, ou avec du ſang de pigeon ou de poulet: ſi cela ne ſuffit point, il en faut choiſir d'autres. L'application des *ſangſues* à la caroncule dans le grand angle de l'œil après la phlébotomie ſe fait avec beaucoup de ſuccès dans les maladies inflammatoires de cet organe. La crême & le ſucre inviteront les *ſangſues* à s'attacher à la partie qu'on en aura frottée.

Auſſitôt que les *ſangſues* ſont pleines de ſang, elles ſe détachent d'elles-mêmes; s'il étoit à-propos de faire une plus grande évacuation, on en appliqueroit de nouvelles, ou l'on couperoit la queue à celles qui ſont déja attachées; car elles tirent du ſang à meſure qu'elles en perdent. Si lorſqu'on aura tiré un quantité ſuffiſante de ſang, elles ne lâchent point priſe d'elles-mêmes, on n'aura qu'à jetter ſur elles un peu de ſel ou de cendres, & elles tomberont ſur le champ. Cette méthode nous paroit la meilleure; car lorſqu'on les détache de force, elles cauſent quelquefois une inflammation ou une tumeur. On remettra dans de l'eau claire celles à qui on n'aura point coupé la queue, & on les gardera pour une autre occaſion; quant à celles qu'on a bleſſées, elles meurent toujours. On lavera les ouvertures qu'elles auront faites, avec de l'eau chaude, & on les panſera avec une emplâtre vulnéraire; mais ces petites bleſſures guériſſent ordinairement ſans remede.

Ceux qui deſirent en ſavoir davantage ſur ces inſectes, n'ont qu'à lire Aldovrandus, Geſner, Botallus, Petrus Magnus, Sebizius, Heurnius, Cranſius, Schroder & Sthal qui en ont traité plus au long.

L'hémorrhagie continue ordinairement pendant quelque tems, quelquefois pendant deux heures, & même davantage, après que les *ſangſues* ſont tombées. Comme on ne reçoit point alors le ſang dans des vaiſſeaux, & qu'il eſt entierement abſorbé par le linge, il paroit être en beaucoup plus grande quantité qu'il n'eſt en effet. Cela ſuffit quelquefois pour allarmer le malade, & jetter dans une vaine conſternation les aſſiſtans qui ne manquent pas d'imaginer que l'hémorrhagie eſt très-abondante, & de craindre qu'il ne s'enſuive une foibleſſe & la mort.

On préviendra ces terreurs paniques, & l'on arrêtera en peu de tems l'effuſion de ſang, ſoit par la compreſſion, ſoit par l'application d'un ſtyptique, comme de l'eau-de-vie avec un peu de colcothar mis en poudre. Mais un fait plus ordinaire, c'eſt qu'on ſoit obligé de baigner avec de l'eau chaude la partie piquée pour en faire ſortir le ſang plus librement, lorſqu'il n'en vient point une quantité qui réponde au deſſein qu'on avoit, en appliquant les *ſangſues*. *Heiſter*. (*D. J.*)

Sangsue de mer, *hirudo marina*, inſecte de mer qui reſſemble beaucoup à la *ſangſue* d'eau douce; il eſt de la longueur du doigt, & plus mince à la partie antérieure qu'à la partie poſtérieure, il a deux petites cavités rondes ſemblables aux ſuçoirs des polypes par le moyen deſquels cet inſecte s'attache aux corps qu'il rencontre: ces ſuçoirs ſont placés l'un à côté de la tête, & l'autre à la queue; le corps eſt diviſé en pluſieurs anneaux, & la peau eſt dure: ce qui fait que cet inſecte ne peut pas ſe mettre en boule; cependant il peut ſe rapetiſſer en retirant la tête & la queue dans ſon corps; il vit dans la boue, & il ſent mauvais. Rondelet, *hiſt. des zoophites*, *chap. vij.* *Voyez* Poisson.

Sangsue de mer, (*Hiſt. nat. du Chily.*) Les *ſangſues de mer* du Chily ſont de pluſieurs couleurs; les unes entierement rouges de couleur de feu, d'autres d'un verd-bleuâtre, & d'autres d'un verd-griſâtre. Elles ſont articulées de bandes annulaires en grand. Chaque bande eſt relévée ſur les flancs de deux petits mamelons qui leur ſervent d'autant de jambes pour ramper, de la même maniere que rampent nos chenilles. A l'extrémité de chaque mamelon, on voit une ſorte de nageoire compoſée d'une infinité de petites épines blanches, qui ſont ſi ſubtiles & ſi aiguës, que pour peu qu'on touche cet animal, elles entrent dans les doigts, & pénetrent avec autant de facilité que les piquans imperceptibles des

opontia. Les nageoires des mamelons ſupérieurs ou du dos ſont toutes accompagnées d'un pennache verd-gris, & elles ſont compoſées de quantité de très-petites fibres branchues, que l'on n'apperçoit que dans le tems que l'animal nage, ou marche au fond de l'eau; ces pennaches s'abattent ſur ſon dos, & ne paroiſſent que comme un tas de petits vers entrelacés les uns dans les autres, ſemblables à la mouſſe des rochers, lorſqu'elle ne ſurnage pas au-deſſus de l'eau. Le P. Feuillée a deſſiné quelques-unes de ces *ſangſues marines* dans ſon hiſtoire des animaux du Chily. (*D. J.*)

Sangsues terrestres, (*Hiſt. nat.*) des voyageurs nous apprennent que l'île de Ceylan produit une eſpece de *ſangſues* fort incommode pour ceux qui vont a pié. Elles n'ont d'abord que la groſſeur d'un crin de cheval, mais elles ſe gonflent au point de devenir de la groſſeur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces. Ce n'eſt guere que dans les ſaiſons pluvieuſes qu'on les voit; alors elles montent aux jambes des voyageurs, & les ſucent avec une promptitude qui empêche de s'en garantir. On ſouffre patiemment leurs morſures, parce qu'on les regarde comme fort ſaines.

SANGUEHAR *ou* SANQUEHAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Nithſdale, proche la ſource de la Nith, à 18 lieues au ſud-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 13. 28. *latit.* 55. 42. (*D. J.*)

SANGUENARES les, (*Géog. mod.*) ce ſont deux petites îles adjacentes à la Sardaigne, ſur la côte orientale du cap de Cagliari, & à 22 milles de la ville de Cagliari, vers l'orient. On les nommoit autrefois *Cunicularia inſulæ*. (*D. J.*)

SANGUESA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Navarre, ſur les frontieres de l'Arragon, & ſur la riviere d'Arragon, à huit lieues de Pampelune, & à 11 de Calahora. Elle eſt la capitale d'une mérindade de ſon nom, qui comprend quelques bourgs & pluſieurs villages. C'eſt peut-être la Juriſſa (ou Turiſſa, ſelon les divers exemplaires) d'Antonin. *Long.* 16. 30. *latit.* 42. 25. (*D. J.*)

SANGUI-CYA, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie dans la Perſe. Elle ſort d'un lac, eſt profonde, rapide, poiſſonneuſe, & ſe décharge dans l'Araxe, à trois lieues au ſud d'Erivan. (*D. J.*)

SANGUIFICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'acte par lequel le chyle eſt changé en ſang. *Voyez* Chyle, Sang. La *ſanguification* ſuccede à la chylification, & eſt ſuivie de la nutrition. *Voyez ces articles*

La *ſanguification* ſe fait ainſi. Après que le chyle a paſſé par les differentes ſortes de veines lactées, & qu'il eſt parvenu dans le canal thorachique, il eſt porté de-là dans la ſouclaviere où il ſe mêle avec le ſang avec lequel il deſcend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent enſemble dans toute l'habitude du corps, juſqu'à ce qu'après pluſieurs circulations, & après pluſieurs dépurations qui ſe font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils ſoient intimement unis, ou, comme diſent les chimiſtes, cohobés, de ſorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme qui ne paroît être autre choſe que le chyle altéré par l'artifice de la nature & exalté en ſang. En effet il ne paroit pas qu'il ſe mêle aucun corps étranger que le chyle avec la liqueur qui circule, excepté ce qui en a été ſéparé auparavant pour des cas particuliers, à moins que l'air ne ſe mêle avec elle dans les poumons: ce qui n'eſt pas hors de doute & de conteſtation. *Voyez* Air, Sang.

Il eſt vrai qu'il y a une certaine quantité d'air qui eſt mêlée avec le ſang, & qui circule avec lui; mais il eſt douteux ſi c'eſt un nouvel air qui vienne ſe joindre à celui qui étoit contenu en premier dans les matieres dont le chyle a été formé. Les principaux argumens dont on ſe ſert pour appuyer cette opinion, ſont la néceſſité de la reſpiration & la couleur écarlate que le ſang acquiert dans les poumons & qui paroit d'abord dans les veines pulmonaires. Le premier eſt fondé ſur une explication aſſez ſatisfaiſante ſous l'*article* Respiration.

L'autre eſt appuyé ſur les changemens qui arrivent au ſang coagulé après la ſaignée; ſi on expoſe à l'air la partie de ce ſang qui étoit dans le fond du vaſe, & qui avoit commencé de contracter une couleur noirâtre, cette partie miſe à l'air acquerrera une couleur d'un rouge éclatant: ce que nous remarquons s'exécuter de même dans la veine pulmonaire.

Les anciens étoient très-embarraſſés pour connoître le ſiege de la *ſanguification*, de même que pour ſavoir le lieu & l'inſtrument par lequel elle s'effectuoit; ſi c'étoit dans le cœur, dans le foie, ou dans les poumons, mais ſelon la doctrine des modernes, le cœur, le foie, les vaiſſeaux, *&c.* ne contribuent pas plus à changer le chyle en ſang, que le ſoleil contribue à changer le moût en vin. *Voyez* Cœur, Foie.

Les anciens rapportoient la *ſanguification* à la faculté formatrice. Dans le dernier ſiecle, quand la chimie fut introduite, on croyoit que la *ſanguification* & pluſieurs autres choſes ſe faiſoient par un ferment, & les médecins de ces tems recherchoient quel étoit le lieu particulier où ce ferment étoit préparé & conſervé; les uns diſoient que c'étoit le foie, d'autres la rate, *&c.* mais ces opinions ſont rejettées par les modernes.

On doit admettre deux degrés de *ſanguification*; le premier qui ſe réduit ſeulement à la confuſion & à l'intimation des parties, comme étant ſuffiſante pour confondre les différentes couleurs des liqueurs, enſorte que la blancheur du chyle ſoit perdue & changée en la rougeur du ſang; de ſorte qu'elle ne paroîtra plus dans ſa premiere figure, ni ſous ſa propre couleur. Il faut ſuppoſer que cela ſe fait ſeulement par les circulations répetées; mais on ne peut pas déterminer le nombre de ces circulations. Le ſecond degré eſt quand les parties du chyle ſont ſi exaltées ou ſubtiliſées, qu'elles perdent toute tendance à la ſéparation coagulatoire, comme elles l'ont dans le chyle & dans le lait. On peut ajouter un troiſieme degré dans lequel les parties du ſang qui ne ſont pas digérées, ſont ſi briſées & ſi mêlangées avec le *ſerum*, qu'elles ne ſont plus capables de ſéparation. Cette *ſanguification* eſt morbide, & ſe fait dans les fievres accompagnées de ſueurs de ſang, de taches de pourpre, *&c.*

Le docteur Drake ne doute aucunement que tous ces degrés de *ſanguification* ne ſoient cauſés par les circulations réitérées dans leſquelles l'inteſtin & le mouvement progreſſif conſpirent à mêler & à diviſer les parties acceſſoires. Elles ont ſans doute leur période déterminé dans lequel elles arrivent à leur perfection; mais nous ne connoiſſons pas préciſément où il doit être fixé.

SANGUIN, (*Botan.*) arbriſſeau qui eſt du même genre que les cornouiller, à l'article duquel on a fait la deſcription détaillée de pluſieurs eſpeces de *ſanguins*. *Voyez* Cornouiller.

Sanguin, adj. ſe dit *en pratique de Médecine*, d'un homme qui a beaucoup de ſang, où le ſang & la chaleur prédomine, & qui a enfin tous les ſignes du tempérament *ſanguin*. En général dans ce tempérament le ſang eſt bien conditionné & en grande quantité, les vaiſſeaux ſont fort remplis; les humeurs ſont âcres, la couleur eſt vermeille, les maladies inflammatoires ſont ordinaires; les perſonnes *ſanguines* doivent ſe faire ſaigner ſouvent, autrement les vaiſſeaux ſurchargés attireroient différentes maladies aiguës & chroniques; cependant il faut avoir ſoin d'être ménagé & diſcret dans l'adminiſtration des ſaignées; l'habitude de la ſaignée eſt pernicieuſe, & fait naitre la néceſſité de la rendre plus fréquente, ce qui détermine plus promptement la pléthore à ſe former.

La meilleure façon de prévenir le trop de ſang dans les gens qui ſont nés *ſanguins*, c'eſt de leur ordonner un grand régime, un exercice modéré, & enfin des alimens peu nourriſſans qui ne fourniſſent qu'un ſuc nourricier léger & peu ſolide.

Les gens *ſanguins* ſe reconnoiſſent plus à la maigreur qu'à l'embonpoint, à la grandeur des vaiſſeaux, à la couleur du viſage, qui eſt d'un rouge tantôt fleuri, tantôt brun, tantôt livide. Le rouge livide marque le trop de ſang & ſon épaiſſiſſement; il préſage une évacuation & demande la ſaignée, ſi l'évacuation indiquée n'arrive pas au tems marqué & indiqué.

SANGUINAIRE, adj. (*Gram.*) qui ſe plaît à répandre le ſang: c'eſt le plus affreux de tous les caracteres. On y incline les hommes par des combats publics, des ſpectacles de gladiateurs, des ſcènes de tragédies enſanglantées.

Sanguinaires, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ſurnom de quelques anabaptiſtes, qui, dans le xvj. ſiecle, bûvoient du ſang humain en faiſant leurs ſermens. *Lindan.*

SANGUINALIS LAPIS, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au jaſpe ſanguin, ſoit parce qu'il eſt rempli de petites taches rouges comme du ſang, ſoit parce qu'on étoit dans l'idée

que cette pierre avoit la vertu d'arrêter les hémorrhagies; d'autres ont donné ce nom à la pierre nommés *héliotrope*.

SANGUINARIA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par Dillenius, *Hort. eltham. p.* 262. Le ſpatha ou l'enveloppe qui renferme la fleur en guiſe de calice eſt composé de deux feuilles; cette enveloppe eſt ovale, concave, & plus courte que la fleur qui eſt formée à huit pétales oblongs, obtus, & étendus de toutes parts; les étamines ſont pluſieurs filets ſimples, plus courts que la fleur; le germe du piſtil eſt oblong & applati; il n'y a point de ſtile. Le ſtigma eſt ſillonné profondément de cannelures dans toute ſa longueur; le fruit eſt une capſule oblongue, compoſée de deux loges qui contiennent pluſieurs graines rondes. Linn. *gen. plan. p.* 227. (*D. J.*)

SANGUINARIUS PONS, (*Géog. anc.*) pont d'Italie aux environs d'Otricoli, de Narni & de Spolette, entre ces villes & celle de Rome. Aurelius Victor, *epitom. c. xlv.* dit qu'il fut nommé le *Pont-ſanguinaire* après qu'Emilien eut été aſſaſſiné, ayant à peine regné quatre mois. (*D. J.*)

SANGUINE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne à l'*hématite*. Voyez *cet article*.

SANGUINOLENT, adj. (*Gram.*) qui eſt mêlé de ſang. On dit des crachats *ſanguinolens*, du pus *ſanguinolent*.

SANGUINUS, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens au bouleau à cauſe de la couleur rougeâtre foncée de ſes verges; Pline appelle auſſi cet arbuſte *ſanguineus frutex*, & il l'oublie peu après; les Italiens nomment encore aujourd'hui le bouleau *ſanguino*. (*D. J.*)

SANGUISORBA, ſ. f. (*Botan.*) genre diſtinct de plante que Linnæus caractériſe ainſi. Le calice particulier eſt compoſé de deux feuilles très-courtes, oppoſées l'une à l'autre, & qui tombent avec la fleur, La fleur eſt une ſeule feuille diviſée en quatre ſegmens de forme ovale pointue, & qui ſe touchent ſeulement à leur extrémité inférieure. Les étamines ſont quatre filets larges dans leur partie ſupérieure, & de la même longueur que la fleur. Les boſſettes des étamines ſont petites & arrondies. Le germe du piſtil eſt quarré & ſitué entre le calice & la fleur; le ſtile eſt ſort court & fort menu; le ſtigma eſt obtus; le fruit eſt une capſule contenant deux loges remplies de fort petites graines. Linn. *gen. plant. p.* 46. (*D. J.*)

SANHÉDRIN, (*Critiq. ſacrée.*) mot qui vient du grec *ſynédrion*, aſſemblée; c'étoit un tribunal chez les Hébreux, dont on fait remonter l'inſtitution juſqu'à Moïſe, qui, par l'avis de Jethro ſon beau-pere, choiſit ſoixante & dix des anciens d'Iſraël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement, Nombre *ij*. 16. On éliſoit les membres de ce conſeil dans chaque tribu. Le chef s'appelloit *hanaſée*, préſident; le ſecond *ab*, pere du conſeil; & le troiſieme *hacam*, ſage; mais il y avoit encore chez les Juifs d'autres cours de juſtice ſubalterne, qu'on appelloit *ſanhédrins*.

Pour donner au lecteur une idée de ces divers tribunaux tels qu'ils étoient quelque tems avant Jeſus-Chriſt, il faut ſavoir que Gabinius ayant rétabli Hircan dans la ſouveraine ſacrificature, fit de grands changemens dans le gouvernement civil, car il le rendit ariſtocratique de monarchique qu'il étoit. Juſques-là le prince avoit gouverné la nation par le miniſtere de deux eſpeces de conſeils ou cours de juſtice; l'une de vingt-trois perſonnes, appellés le *petit ſanhédrin*; & l'autre de ſoixante-douze, qui étoit le *grand ſanhédrin*. De la premiere eſpece, il y en avoit un dans chaque ville: Jéruſalem ſeulement, à cauſe de ſa grandeur & de la quantité d'affaires qui y ſurvenoient, en avoit deux, qui ſe tenoient en deux ſalles ſéparées.

Quant au grand-*ſanhédrin*, il n'y en avoit qu'un pour toute la nation; il tenoit ſes aſſemblées dans le temple, & les y avoit toujours tenues juſqu'alors. Les petits *ſanhédrins* prenoient connoiſſance de toutes les affaires qui regardoient la juſtice pour la ville, & le territoire dans lequel ils ſe tenoient. Le grand-*Sanhédrin* préſidoit ſur les affaires de la nation en général, recevoit les appels des cours inférieures, interpretoit les lois, & de tems en tems faiſoit de nouveaux reglemens pour les mieux faire exécuter, Gabinius caſſa tous ces tribunaux, & à leur place introduiſit cinq différentes cours ou *ſanhédrins*, dont chacune étoit indépendante des autres & ſouveraine dans ſon reſſort. La premiere fut miſe à Jéruſalem; la ſeconde, à Jéricho; la troiſieme, à Gadara; la quatrieme, à Amathus; & la cinquieme à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq provinces ou départemens, & chaque province obligée de s'adreſſer, pour la juſtice à une des cours qu'il venoit établir c'eſt-à-dire à celle qu'il lui avoit aſſignée, & les affaires s'y terminoient ſans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du gouvernement monarchique, Ils s'étoient adreſſée à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la diſcuſſion du démêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta le diadème & le nom de roi à Hircan, en lui rendant pourtant la ſouveraineté ſous un autre nom, car il lui laiſſa toute la puiſſance; mais dans cette rencontre ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom; & il le fit par le changement dont je viens de parler. En effet, ſon reglement tranſportoit tout le gouvernement des mains du prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq cours ſouveraines; la monarchie ſe trouvoit par-là changée en ariſtocratie. Dans la ſuite Jules Céſar, en paſſant par la Syrie, redonna la ſouveraineté à Hircan, & remit les choſes ſur l'ancien pié.

Hérode étant monté ſur le trône trente-ſept ans avant Jeſus-Chriſt, verſa le ſang de ceux de la faction qui lui étoit oppoſée, dont il avoit le plus à craindre le crédit & l'activité. Tous les membres du grand-*ſanhédrin* ſe trouverent de ce nombre, à la réſerve de Pollion & de Saméas, que Joſephe appelle *Hillel* & *Shammaï*; & de tous leurs docteurs de la miſna, ce ſont ceux dont il eſt le plus parlé. Les deſcendans d'Hillel furent préſidens du *ſanhédrin* pendant dix générations. Siméon ſon fils eſt celui qui prit l'enfant Jeſus entre ſes bras, quand on le préſenta à Dieu dans le temple, & qui prononça le *Nunc dimittis* en le voyant. Luc *ij*. Gamaliel, fils de Siméon, préſidoit au *ſanhédrin*, quand S. Pierre & les autres apôtres y comparurent, *Actes*, *v.* 34. C'eſt auſſi le maître aux piés de qui S. Paul fut élevé dans la ſecte & dans la juſtice des phariſiens, *Actes*, *xxij*. 3. Il vécut juſqu'en l'an 18 avant la deſtruction de Jéruſalem, & ſon fils qui lui ſuccéda périt au ſac de cette ville par les Romains.

Il me reſte à dire un mot d'une troiſieme eſpece de *ſanhédrin* établi par les Juifs, auquel les viciſſitudes dont nous avons parlé ne toucherent point, & qui ſe ſoutint toujours la même. C'étoit la *cour* de *trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, concernant les marchés, les ventes, les contracts & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choiſiſſoit un arbitre pour juge; l'autre en choiſiſſoit un ſecond; & ces deux arbitres convenoient d'un troiſieme. Ces trois perſonnes enſemble faiſoient une *cour* qui, après avoir entendus les parties, décidoit en dernier reſſort.

Ces généralités peuvent ſuffire pour ſe faire quelque idée des *ſanhédrins* des anciens Juifs; mais les lecteurs plus curieux en trouveront des détails circonſtanciés dans la Mishna, dans la Gémare, dans Maimonides, dans Selden, Lightfoot, Cock, & quelques autres qui ont traité ce ſujet à fond. (*D. J.*)

SANJAK *ou* SANGIAK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turcs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils ſont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne ſont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appellé *ſanjak*, ſans queue de cheval.

SANICLE, ſ. f. *ſanicula*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, repliés ordinairement vers le centre de la fleur, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences; elles ſont convexes d'un côté, hériſſées de pointes, & plates de l'autre. Pluſieurs de ces fleurs ſont ſtériles & ne rapportent aucun fruit. Tournefort, *Inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

SANICLE, (*Mat. méd.*) *ſanicle* commune ou mâle. Cette plante eſt généralement regardée comme un vulnéraire éprouvé, La haute opinion qu'en a le peuple eſt conſignée dans ce proverbe en rime: *Qui a la bugle & la* ſanicle (que les Pariſiens prononcent *ſanique*), *fait aux Chirurgiens la nique*.

Les feuilles de cette plante ſont très-communément employées dans les apozemes, les bouillons, les tiſanes deſtinées au traitement de toutes les eſpeces d'hémorrhagie, des chûtes, des coups, &c. contre les

cours de ventre, la dyſſenterie, *&c.* le ſuc exprimé de ſes feuilles eſt auſſi employé dans le même cas. On emploie tous ces remedes ſous forme de gargariſme dans les maux de gorge qui dépendent de relâchement; on emploie auſſi le ſuc & la décoction ſous forme d'injection ou de lotion dans le panſement des plaies; l'infuſion théiforme des feuilles de *ſanicle* eſt auſſi uſitée pour l'uſage intérieur, mais cette infuſion ne pouvant être que très-légerement chargée du principe médicamenteux de la plante, doit être regardée comme un remede très-foible.

On conſerve dans les boutiques une eau diſtillée de *ſanicle*, qu'on regarde aſſez communément comme empreinte des principes vulnéraires aſtringens de la plante; mais ces principes ne ſont point volatils, & l'eau de *ſanicle* n'eſt certainement point aſtringente. Nous avons obſervé ailleurs la même choſe en parlant de l'eau de plantain & de celle de renouée, *&c. Voyez ces articles.*

Les feuilles de *ſanicle* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire & le baume oppodeltoch, & ſon ſuc dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

SANIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie la matiere claire & ſereuſe qui coule des plaies & des ulceres: les Grecs l'appellent *ichor*.

Elle differe du pus qui eſt plus épais, & plus blanc. *Voyez* PUS.

La ſuppuration des plaies des aponévroſes, des ligamens, des articulations, eſt toujours ſanieuſe: les ulceres de ces parties ne doivent pas être traités par des remedes gras & onctueux, mais avec des baumes qui s'oppoſent à la pourriture. *Voyez* PLAIES DES NERFS, DES TENDONS, DES APONEVROSES *& autres parties exanguines.* (*Y*)

SANJENE-LAHÉ, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois a l'odeur du cumin. Son écorce reſſemble à celle du ſureau & eſt très-aromatique; on dit qu'elle eſt un remede dans les brûlures.

SANIEUX, adj. qui eſt chargé de ſanie. *Voyez* SANIE.

SANINDO, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom d'une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. *Sanindo* ſignifie la *contrée montagneuſe du Nord*, ou la *contrée froide*. Elles comprend huit provinces qui ſont, Tamba, Tango, Taſima, Imaba Fooki, Idſumo, Iwami, & Oki. Tout le revenu annuel de ces huit provinces, monte à 123 mankokſs. (*D. J.*)

SANJODO, (*Géog. mod.*) une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. Le mot *ſanjodo*, veut dire la *contrée montagneuſe méridionale*, ou la *contrée chaude*. Elle renferme huit provinces, qui ſont Farima, Mimaſaki, Bidſen, Bitsju, Bingo, Aki, Suwo & Nagata. Leur revenu annuel monte en total à 270 mankokſs. (*D. J.*)

SANIS, ſ. m. (*Hiſt. grecq.*) σανὶς; genre de punition chez les Grecs, qui conſiſtoit à attacher un malfaiteur à un poteau, & à le laiſſer dans cet état plus ou moins long-tems ſuivant ſon crime. Potter. *Archæol. Græc. t. I. p.* 131. (*D. J.*)

SANITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Alpes maritimes, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui étend ſon Italie juſques-là. C'eſt à préſent la ville de Sénez: les habitans de ce canton ſont nommés par Pline *Sanagenſes*, & la ville même eſt appellée *Sanicienſium civitas*, dans la notice des provinces. (*D. J.*)

SANKIRA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Japon, dont la racine fameuſe par ſes vertus, eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, garnie de longues fibres, rouge ou noire en-dehors, blanc au-dedans, & d'un goût fade. Cette plante, quand elle ne trouve rien qui la ſoutienne, ne s'éleve que d'une ou deux coudées; mais lorſqu'elle rencontre des buiſſons, elle devient beaucoup plus haute. Ses branches ſont ligneuſes, de la groſſeur d'un tuyau d'orge, d'un rouge brun près de terre, garnies de nœuds de deux en deux pouces, & changeant de direction après chaque nœud, d'où ſortent deux tendrons ſemblables à ceux de la vigne, par leſquels la plante s'attache à tout ce qu'elle rencontre. Les feuilles, qui n'ont preſque point de pédicules, ſont rondes, terminées par une pointe courte, de trois pouces de diametre, minces, ſans découpures, & d'un verd clair des deux côtés. Sur un pédicule très-mince, long d'un pouce, ſont diſpoſées en ombelle, environ dix petites fleurs, de couleur jaunâtre, de la groſſeur d'un grain de coriande, à ſix pétales & ſix étamines, dont la pointe eſt d'un blanc qui tire ſur le jaune. Le ſommet du piſtil qui occupe le milieu de la fleur, eſt couleur de verd de mer. Après la fleur, il vient un fruit, qui a peu de chair, & qui reſſemble à la ceriſe par ſa figure, ſa groſſeur & ſa couleur; mais il eſt ſec, farineux, & d'un goût auſtere. Les ſemences ſont au nombre de quatre, cinq ou ſix, de la groſſeur d'une lentille, en forme de croiſſant; noirâtres en-dehors lorſqu'elles ſont ſeches; blanches en-dedans, d'une ſubſtance très-dure. Cette plante croît abondamment parmi les ronces & les fougeres.

SANKITS, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un petit *chamecerasus*, à feuille de ceriſier ſauvage du Japon, leſquelles ſont diſpoſées en rond. Ses fleurs ſont pentapétales, & reſſemblent à celles du muguet; ſon fruit eſt un peu rouge, plus gros qu'un pois, d'un goût doux & ſtyptique, avec un noyau blanc, dur & tranſparent.

SANNE, LA (*Géog. mod.*) ou la *Seine*, petite riviere de France, en Normandie, au pays de Caux. Elle a ſa ſource à ſix lieues de Rouen, & ſe jette dans la mer à une lieue de Dieppe, & à ſix de ſon origine. (*D. J.*)

SANNES, *terme du jeu de Trictac*, qui ſignifie deux fois ſix, que les dés amenent d'un même coup.

SANNI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Aſie, aſſez près de la petite Arménie. Strabon, *l. XII.* dit au-deſſus de Trébizonde & de Pharnacie, ſont les Tibaréniens, les Chaldéens & les *Sanni*, qu'on appelloit autrefois *Macrones*, & la petite Arménie.

2. Les *Sanni Heniochi*, ſont un autre peuple différent dans la Cochilde. Pline, *l. VI, c. iv. & v*, en fait mention, & les diſtingue des Heniochi proprement dits. (*D. J.*)

SANOCK, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, vers les montagnes, ſur la riviere de San. (*D. J.*)

SAN-SA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont le tronc eſt court, l'écorce d'un verd brun. Ses feuilles reſſemblent à celle du ceriſier; de leurs aiſſelles, il naît en automne, un ou deux boutons écailleux, de la groſſeur d'une balle de fuſil, qui venant à s'ouvrir, font éclore une fleur à ſix ou ſept grands pétales rouges, en forme de roſe de la Chine; une eſpece de couronne, qui ſort du fond de la fleur, produit plus de cent étamines d'un blanc incarnat, courtes & diviſées en deux, avec des pointes jaunes. Cette plante a un grand nombre de variétés dans la couleur & dans la forme double ou ſimple de ſes fleurs, qui lui font donner des noms différens. Celle qu'on nomme *ſaſanqua*, produit un fruit de la groſſeur d'une piſtache. Ses feuilles préparées ſe mêlent avec celles du thé, pour en rendre l'odeur plus agréable; & leur décoction ſert aux femmes pour ſe laver les cheveux.

SANSCRIT *ou* SAMSKRET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indoſtan à une langue fort ancienne, qui n'eſt connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle eſt écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* VEDAM. Cette langue ſacrée ſe trouve ainſi nommée *Hanſcrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres & celle des kutteris ou nobles à qui il ſoit permis de l'apprendre.

SANSJU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon dans l'île de Nipon. C'eſt un pays fort étendu, très-fertile, & qu'on diviſe en huit diſtricts. Sa longueur du ſud au nord, eſt de cent milles du Japon. Il contient pluſieurs bonnes villes, & autres places conſidérables. (*D. J.*)

SANSONNET. *Voyez* ETOURNEAU.

SANS-PAIS, adj. (*Anal.*) *Voyez* AZYGOS.

SANS-PRENDRE, ſ. m. *terme d'hombre, de quadrille, de médiateur, de tri.* Il ſe dit lorſqu'on fait jouer ſans écarter. *Voyez ces jeux à leurs articles.*

SANT, (*Géog. mod.*) les Eſpagnols & les Italiens diſent *ſanto* au maſculin, & *ſanta* au féminin, lorſqu'il s'agit de joindre ce nom adjectif à un nom propre géographique; alors ils retranchent l'*o* devant une voyelle, & devant une conſonne; les Italiens écrivent ſimplement *ſan*, en retranchant le *t*, auſſi bien que l'*o*, parce qu'en effet il ne ſe prononce point, pour éviter la dureté de la prononciation. Rien n'eſt plus commun que *ſan*, *ſanto*, & *ſanta*, devant des noms géographiques de lieux, de villes, de rivieres, d'îles, de montagnes, *&c.* mais comme tous ces noms chargeroient extrêmement la lettre *ſ*, dans un Dictionnaire qui n'eſt pas deſtiné à la ſeule géographie, nous en

en renvoyons tous les articles ſous les mots propres, peu curieux de l'épithete ridicule *ſaint*, *ſainte*, *ſan*, *ſancto*, & *ſancta*. (*D. J.*)

SANTA, ſ. m. (*Monnoie de compte.*) On appelle ainſi à Bantam, & dans toute l'île de Java, auſſi-bien que dans quelques îles voiſines, un certain nombre de *caxas*; petite monnoie du pays, enfilés enſemble avec un cordon de paille. (D. *J.*)

SANTAL, ſ. m. (*Botan. exot.*) bois des Indes orientales, dont nous connoiſſons trois eſpeces: le jaune ou le citrin, le blanc, & le rouge.

Le *ſantal* citrin, *ſantalum citrinum* J. B. eſt un bois peſant, ſolide, ayant des fibres droites; ce qui fait qu'on peut le fendre aiſément en de petites planches, d'un roux pâle ou jaunâtre, tirant ſur le citrin, d'un goût aromatique un peu amer, d'une acrimonie qui remplit toute la bouche, mais cependant qui n'eſt pas déſagréable, d'une bonne odeur qui approche un peu de celle du muſc & des roſes.

Le *ſantal* blanc, *ſantalum odoratum candidum*, Cæſalp. différe du citrin par ſa couleur qui eſt plus pâle, & par ſon odeur qui eſt plus foible: au reſte ſa ſubſtance eſt la même, auſſi-bien que ſa tiſſure.

Garzias avoue qu'il y a une ſi grande affinité entre les arbres du *ſantal* citrin, & du *ſantal* blanc, que l'on a bien de la peine à les diſtinguer l'un de l'autre, & qu'il n'y a que les habitans qui les vendent aux marchands, qui ſachent en faire la différence; mais le ſavant botaniſte P, Herman nous aſſure que l'un & l'autre viennent du même arbre, que l'écorce, ou l'aubier s'appelle *ſantal blanc*, & que la moëlle ou la ſubſtance intérieure, ſéparée de l'écorce & de l'aubier, eſt le *ſantal citrin*.

Cet arbre qui s'appelle *ſarcanda* dans le pays, s'éleve à la hauteur d'un noyer; ſes feuilles ſont aîlées, vertes, imitant celles du lentiſque; ſes fleurs ſont d'un bleu noirâtre, ſes fruits ou ſes baies ſont de la groſſeur d'une ceriſe, elles ſont vertes d'abord, enſuite elles noirciſſent en muriſſant; elles ſont inſipides & tombent aiſément. Il y a certains oiſeaux, dit Bontius, preſque ſemblables aux grives, qui mangent ces fruits avec avidité, & qui les rendant enſuite avec leurs excrémens, ſément les montagnes ou les champs de nouveaux arbres. Le *ſantal* vient dans les Indes orientales, & ſur tout dans le royaume de Siam, & dans les îles de Timor & de Solor; le même Bontius raconte que l'odeur de ces arbres nouvellement coupés, répand je ne ſai quoi de peſtilentiel, qui eſt très-ennemi du cerveau.

Le *ſantal* rouge, *ſantalum rubrum*, C. B. P. eſt un bois ſolide, compacte, peſant, dont les fibres ſont tantôt droites, tantôt ondées; le bois du milieu de l'arbre, dont on apporte de grands morceaux ſéparés de l'écorce & de la ſuperficie ligneuſe, eſt à l'extérieur d'un rouge brun, & preſque noir, & intérieurement d'un rouge foncé; il a un goût légerement aſtringent & acide, mais aucune odeur manifeſte; l'arbre du *ſantal* rouge, s'appelle *pantaga;* il eſt ſiliqueux, & croît dans le Coromandel.

On ſubſtitue quelquefois au *ſantal* citrin, un certain bois compacte, peſant, réſineux, de couleur d'un roux pâle ou jaunâtre, d'une odeur pénétrante, qui approche de l'odeur du citron, & que l'on appelle communément *bois de citron*, *bois de coco*, *bois de jaſmin*. L'arbre dont on tire ce bois, eſt le *nerium arboreum altiſſimum*, *folio anguſto*, *flore albo*, de Sloane, Cat. plant. jus. jam. *nerium americanum lacteſcens*, *longiſſimo folio*, *flore albo*, *odoratiſſimo*, H. Beaumont. Quoique cet arbre approche un peu du *ſantal* citrin pour la couleur, il en differe cependant beaucoup, par l'odeur, par les fibres qui ſont courtes & inégales, & par la ſubſtance réſineuſe dont il eſt rempli, par le moyen de laquelle il s'enflamme aiſément, & s'éteint difficilement.

On trouve auſſi fréquemment chez les droguiſtes, deux bois rouges qu'on donne pour du *ſantal* rouge. Ces deux bois viennent des Indes, & de l'Amérique. L'un s'appelle *lignum braſiliano ſimile*, *ſeu lignum ſapou*, *lanis tingendis percommodum*. C. B. P. L'autre ſe nomme *Braſilium lignum*, J. B. *Erythroxylum braſilianum*, *ſpinoſum*, *foliis acaciæ*, Parad. Bat. Prod. mais il eſt facile de diſtinguer le *ſantal* rouge de ces deux bais, ſoit pas l'odeur, ſoit par le goût: car le *ſantal* rouge eſt de couleur de ſang obſcur, & un peu auſtere au goût, & le bois du Breſil eſt d'une couleur rouge, entremêlée d'un peu de jaune, & d'un goût douçâtre.

Il eſt vraiſſemblable que les anciens Grecs & Latins n'ont pas connu les différentes ſortes de *ſantaux*. Les Arabes ſont les premiers qui en faſſent expreſſément mention, ſous le nom de *ſandal*. Les nouveaux Grecs, qui ont marché ſur les traces des Arabes, en ont auſſi parlé; cependant Saumaiſe, dans les exercitations ſur Pline, croit que les bois appellés *ligna ſagalina*, dont fait mention l'auteur du voyage autour du monde, dans le livre qui a pour titre *periplus*, ſont les *ſantaux*, & que par conſéquent ils n'ont pas été inconnus aux Grecs. Le profond ſilence que Dioſcoride & Galien gardent ſur ces bois, dont ils ne diſent pas un mot, ſuffit pour détruire l'opinion de Saumaize.

Les *ſantaux* contiennent un ſel eſſentiel, acide, une huile épaiſſe, plus peſante que l'eau, & une petite portion de ſel volatil avec beaucoup de terre. L'huile que contient le *ſantal* citrin, eſt plus ſubtile & plus abondante; elle eſt moins ſubtile dans le *ſantal* blanc, & plus épaiſſe encore dans le *ſantal* rouge. On attribue aux *ſantaux* la vertu inciſive, atténuante & aſtringente; on en prépare la décoction comme celle du gayac, & on la donne de la même maniere. (*D. J.*)

SANTALUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres dans le ſyſtème de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt poſé ſur le germe du piſtil, & ſe partage en quatre quartiers; la fleur eſt monopétale, en cloche, dont la bordure eſt fendue en cinq ſegmens aigus; les étamines ſont au nombre de huit filets, alternativement plus courts les uns que les autres, & poſés ſur la partie ſupérieure du tuyau de la fleur; le germe du piſtil eſt turbiné, le ſtyle eſt de la longueur des étamines, le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une baye. Linnæi, *gen. plant. p.* 164. (*D. J.*)

SANTAREN, (*Géog. mod.*) nom corrompu de S. Irenée, dont la fête ſe célebre le 20 Octobre; ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une montagne près du Tage, à 8 lieues au midi de Leiria, à 9 au ſud-oueſt de Tomar, & à 15 au nord eſt de Lisbonne. Cette ville eſt très-ancienne, on la connoit ſous le nom de *Scalobis* & de *præſidium Julium;* elle contient aujourd'hui environ trois mille habitans, diviſés en douze paroiſſes; ſon terroir eſt d'une fertilité admirable en froment, en vin, & en olives. Dom Alphonſe Henriquez prit cette ville ſur les Maures, en 1147, & lui accorda de grands privileges, confirmés par Alphonſe III. en 1254. *Long.* 6. 4. *lat.* 39. 11.

Sauza, (Louis de) chevalier de Malte, étoit natif de *Santaren*. Il a écrit l'hiſtoire de S. Dominique en portugais; mais il eût bien mieux fait de donner celle de l'ordre de Malte. Il eſt mort en 1632. (*D. J.*)

SANTÉ, ſ. f. (*Œcon. anim.*) ὑγιεία, *hygieia*, *ſanitas*, *valetudo*. C'eſt l'état le plus parfait de la vie; l'on peut par conſéquent le définir; l'accord naturel, la diſpoſition convenable des parties du corps vivant, d'où s'enſuit que l'exercice de toutes ſes fonctions ſe fait, ou peut ſe faire d'une maniere durable, avec la facilité, la liberté, & dans toute l'étendue dont eſt ſuſceptible chacun de ſes organes, ſelon ſa deſtination, & relativement à la ſituation actuelle, aux différens beſoins, à l'âge, au ſexe, au tempérament de l'individu qui eſt dans cette diſpoſition, & au climat dans lequel il vit. *Voyez* Vie, Fonction, Age, Sexe, Tempérament, Climat.

Il réſulte de cette idée circonſtanciée de la *ſanté*, que quiconque eſt dans cet état, jouit par conſéquent de la vie; mais que l'on peut vivre ſans être en ſanté; ainſi l'idée de ce dernier état en particulier, eſt plus étendue, renferme plus de conditions que celui de la vie en général.

En effet, 1°. il ſuffit, pour l'exiſtence de la vie, que le corps animé ſoit ſuſceptible d'un petit nombre de fonctions, mais ſur-tout que le mouvement du cœur & de la reſpiration ſe faſſe ſans une interruption conſidérable; au lieu que l'état de *ſanté* ſuppoſe abſolument l'exercice ou l'intégrité des facultés pour toutes les fonctions. 2°. Il ne faut, pour que la vie ſe ſoutienne par l'exercice des fonctions indiſpenſables pour cet état, que la continuation de cet exercice, quelqu'imparfaitement qu'il puiſſe ſe faire, & même ſeulement par rapport au mouvement du cœur, quelque peu que ce puiſſe être, ſans celui de la reſpiration: au-lieu que pour une *ſanté* bien établie, non-ſeulement il faut que toutes les fonctions vitales s'exercent, & que l'exercice des autres ſe faſſe, ou puiſſe ſe faire conſtamment, reſpectivement à l'utilité dont elles ſont dans l'économie animale; mais encore, que l'e-

xer-

xercice s'en faſſe de la maniere la plus parfaite dont l'individu ſoit ſuſceptible de ſa nature.

Il s'enſuit donc que quoique la *ſanté* exige l'exercice de toutes les fonctions, il ſuffit que celles d'où dépend la vie, ſe ſoutiennent inceſſamment & dans toute la perfection poſſible; il n'eſt pas néceſſaire que les autres ſe faſſent continuellement ni toutes à la fois, il ſuffit qu'elles puiſſent ſe faire convenablement à chaque organe, lorſque la diſpoſition, les beſoins de la machine animale, ou la volonté l'exigent, & que cette faculté ſoit commune à tous les organes ſans exception, parce que la perfection eſt le complément de toutes les conditions.

Ainſi, parmi les actions du corps humain, il en eſt qui ont lieu néceſſairement dans tous les tems de la vie, pour qu'elle ſe conſerve; tel eſt l'exercice des principaux organes de la circulation du ſang, même dans le fœtus; de ceux de la reſpiration après la naiſſance: l'action des premiers doit ſe répéter chaque ſeconde d'heure environ; celle des autres doit avoir lieu pluſieurs fois dans une minute: il eſt des organes qui ne ſont en action que pendant un certain tems, dans l'eſpace d'un jour naturel, comme ceux de la digeſtion, des mouvemens des membres, de l'exercice de l'eſprit; enſorte que le ſommeil ſuccede à la veille, comme le repos au travail, la nuit au jour; d'autres organes ont des fonctions réglées pour tous les mois, comme ceux qui ſervent à l'évacuation périodique des femmes: il eſt des fonctions qui ſont particulieres à chacun des ſexes, comme aux hommes d'engendrer, aux femmes de concevoir, & ces fonctions ne peuvent avoir lieu qu'à un certain âge, & n'ont qu'un exercice limité; elles regardent les adultes, non pas les enfans, ni communément les vieillards, ſur-tout par rapport aux femmes.

Ainſi on ne peut pas regarder comme en *ſanté*, quiconque ne peut pas exercer les fonctions convenables à ſon ſexe, à ſon âge, & à la circonſtance; tels ſont les eunuques, les mutilés en tout genre; de même que c'eſt auſſi contraire à l'idée de la *ſanté*, d'exercer des fonctions qui ne conviennent pas, qui ſont déplacées, comme ſi une femme décrépite eſt encore ſujette à l'évacuation menſtruale, ou le redevient, ou ſi quelqu'un eſt porté au ſommeil extraordinairement hors le tems qui lui eſt deſtiné; par conſéquent, la même fonction, qui étant exercée convenablement, eſt un effet de la bonne *ſanté*, devient un ſigne, un ſymptome de maladie, lorſqu'elle ſe fait à contretems.

La perfection de la *ſanté* ne ſuppoſe donc pas une même maniere d'être, dans les differens individus qui en jouiſſent; l'exercice des fonctions dans chaque ſujet, a quelque choſe de commun, à la vérité, pour chaque action en particulier, mais il eſt ſuſceptible auſſi de bien des différences, non-ſeulement par rapport à l'âge, au ſexe, au tempérament, comme on vient de le dire; mais encore par rapport aux ſujets de même âge, de même ſexe, de même tempérament, ſelon les différentes ſituations, les différentes circonſtances où ils ſe trouvent; ainſi chacun a ſa maniere de manger, de digérer, quoique chacun ait les mêmes organes pour ces fonctions.

La *ſanté* ne conſiſte donc pas dans un point précis de perfection commune à tous les ſujets, dans l'exercice de toutes leurs fonctions; mais elle admet une ſorte de latitude d'extenſion, qui renferme un nombre très-conſidérable & indéterminé de combinaiſons, qui établiſſent bien des varietés dans la maniere d'être en bonne *ſanté*, compriſes entre l'état robuſte de l'athlete le plus éloigné de celui de maladie, & l'état qui approche le plus de la diſpoſition où la *ſanté* ceſſe par la léſion de quelque fonction.

Il ſuit de-là qu'il n'exiſte point d'état de *ſanté* qui puiſſe convenir à tout le monde; chacun a ſa maniere de ſe bien porter, parce que cet état dépend d'une certaine proportion dans les ſolides & les fluides, dans leurs actions & leurs mouvemens, qui eſt propre à chaque individu. Comme l'on ne peut pas trouver deux viſages parfaitement ſemblables, dit à ce ſujet Boerhaave, *inſtit. med. ſemeiot. comment.* §. 889. de même il y a toujours des différences entre le cœur, le poumon d'un homme, & le cœur, le poumon d'un autre homme.

Que l'on ſe repréſente deux perſonnes en parfaite *ſanté*, ſi l'on eſſaie de faire paſſer les humeurs, c'eſt-à-dire la maſſe du ſang de l'un de ces ſujets, dans le corps de l'autre, & réciproquement, même ſans leur faire éprouver aucune altération, comme par le moyen de la transfuſion, ſi fameuſe dans le ſiecle dernier, ils ſeront ſur le champ tous les deux malades, dès que chacun d'eux ſera dans le cas d'avoir dans ſes vaiſſeaux, du fluide qui lui eſt étranger; mais ſi l'on pouvoit tout de ſuite rendre à chacun ce qui lui appartient, ſans aucun changement, ils récouvreroient chacun la *ſanté* dont ils jouiſſoient avant l'échange.

C'eſt le concours des qualités dans les organes & les humeurs propres à chaque individu, qui rend cet échange impraticable (*Voyez* TRANSFUSION); c'eſt cette proportion particuliere entre les parties dans chaque ſujet, qui conſtitue ce que les anciens entendoient par *idioſyncraſie*, & ce que nous appellons *tempérament* (*Voyez* IDIOSYNCRASIE, TEMPÉRAMENT), qui fait que l'exercice des fonctions d'un homme differe ſenſiblement de ce qui ſe paſſe au même égard dans un autre homme, quoiqu'ils ſoient tous les deux dans un état de *ſanté* bien décidée.

Les mêmes organes operent cependant dans l'un & dans l'autre le changement des matieres deſtinées à la nourriture, en humeurs d'une nature propre à cet effet. Cependant des mêmes alimens il ne réſulte pas des humeurs abſolument ſemblables, lorſqu'ils ſont travaillés & digérés dans deux corps différens.

Tel homme vit de plantes & de fruits avec de l'eau, & ſe porte bien; tel autre ſe nourrit de viande & de toutes ſortes d'autres alimens, avec des liqueurs ſpiritueuſes, & ſe porte bien auſſi: donnez à celui-ci qui eſt habitué à ſon genre de vie des végétaux pour toute nourriture, il deviendra bientôt malade; comme celui qui eſt accoutumé à vivre frugalement, s'il paſſe à l'uſage de tous les genres d'alimens qui conſtituent ce qu'on appelle *la bonne-chere*.

Ainſi on ne peut dire en général d'aucune eſpece de nourriture, qu'elle convient pour la *ſanté* préférablement à toute autre, parce que chacun a une façon de vivre, de ſe nourrir qui lui eſt propre, & qui differe plus ou moins de celle d'un autre. *Voyez* RÉGIME.

La différence des conſtitutions des tempéramens, n'empêche pas cependant qu'il n'y ait des ſignes géneraux auxquels on peut connoître une bonne *ſanté*, parce que dans l'économie animale la variété des moyens ne laiſſe pas de produire des effets qui paroiſſent ſemblables, dont la différence réelle n'eſt pas aſſez caractériſée pour ſe rendre ſenſible; c'eſt le réſultat de pluſieurs effets dont les modifications ne ſont pas ſuſceptibles d'être apperçues, d'être ſaiſies, qui forment ces ſignes viſibles, par le moyen deſquels on ne peut & on ne fait que juger en gros de l'état des choſes.

Ainſi c'eſt par la facilité avec laquelle l'on ſent que ſe fait l'exercice des fonctions du corps & de l'ame; par la ſatisfaction que l'on a de ſon exiſtence phyſique & morale; par la convenance & la conſtance de cet exercice; par le témoignage que l'on rend de ce ſentiment, & le rapport de ces effets, que l'on peut faire connoître que l'on jouit d'une vie auſſi ſaine, auſſi parfaite qu'il eſt poſſible. Les trois premieres de ces conditions ſont aiſées à établir, par l'examen de l'état actuel dans lequel on ſe trouve; mais il n'en eſt pas de même de la derniere, qui ne peut être que preſſentie pour l'avenir, à en juger par le paſſé; en tant que l'on connoît la bonne diſpoſition du ſujet, & la force de ſon tempérament, qui le rend propre à réſiſter aux fatigues, aux injures de l'air, à la faim, à la ſoif, par conſéquent éux differentes cauſes qui peuvent altérer, détruire la *ſanté*: d'où l'on peut inférer que puiſque dans ce ſujet les choſes non-naturelles tendent conſtamment à devenir & deviennent naturelles, c'eſt-à-dire que l'uſage des choſes dont l'influence eſt inévitable ou néceſſaire, ne ceſſe de tourner au profit de la *ſanté*, à l'avantage de l'individu, pour ſa conſervation, & pour celle des diſpoſitions à contribuer à la propagation de l'eſpece; cet état ſe ſoutiendra long-tems.

Il ſuit de-là que les ſignes par leſquels on peut préſager une vie ſaine & longue, ſont auſſi ordinairement les marques d'une *ſanté* actuelle bien ſolide, bien affermie. Les hommes d'une complexion maigre, mais charnue, ſont le plus diſpoſés à une bonne *ſanté*: les perſonnes qui avec aſſez d'embonpoint en apparence, ſont d'une complexion delicate, ont des muſcles grêles, peu compactes, perdent aiſément, par de très-petites indiſpoſitions, cette apparence de *ſanté*, qui ne dépend que de la graiſſe qui ſe ramaſſe ſous les tégumens. Dans cette diſpoſition on eſt très-ſuſceptible de maladie, ce qui forme une conſtitution

tres-

très-éloignée d'être parfaite, lors même qu'elle ſemble accompagnée des ſignes de la *ſanté*.

La force de la faculté qui conſtitue la vie, c'eſt-à-dire de la nature, ſe diſſipe chaque jour plus ou moins par l'exercice des fonctions; mais dans la *ſanté* la nourriture & le ſommeil réparent cette perte par la formation & le nouvel approviſionnement qui ſe fait du fluide nerveux: la vie ſe ſoutient tant que la nature a des forces ſuffiſantes pour ſurmonter les réſiſtances de la machine animale, par conſéquent celles qu'oppoſent au mouvement les ſolides & les fluides qui la compoſent. Plus les forces ſont ſupérieures aux réſiſtances, avec une plus grande maſſe à mouvoir, plus les forces vitales ſont conſidérables & propres au maintien de la *ſanté*; & au contraire à proportion qu'elles ſurpaſſent moins les réſiſtances, avec une moindre maſſe à mouvoir, la *ſanté* eſt plus-foible, plus délicate, plus ſujette à ſe déranger.

Plus la nature a de forces, & moins elle en dépenſe, plus la *ſanté* eſt ferme & durable; parce que la proviſion des forces eſt plus conſidérable. C'eſt de-là que dépend 1°. la facilité, l'agilité, la promptitude dans l'exercice des fonctions; 2°. le contentement intime, la joie de l'ame, qui ſont l'effet du ſentiment qu'elle éprouve de la conſcience qu'elle a de cette diſpoſition, de cette faculté; 3°. & l'ordre bien réglé, tranquille & durable des différentes actions de l'individu. Trois conditions qui ſont eſſentiellement néceſſaires pour le maintien de la bonne *ſanté*.

C'eſt un très-bon ſigne en ſa faveur lorſque chaque jour à la même heure à-peu-près on ſe ſent porté à ſatisfaire aux principaux beſoins de la vie; que l'on ſe ſent de l'appétit pour manger & pour boire; que l'on le ſatisfait convenablement; que la digeſtion, ainſi que l'excrétion des matieres fécales & de l'urine ont auſſi chacune leur tems réglé; & que le ſommeil revient à ſa même heure environ, & dure de ſuite environ le même tems.

C'eſt auſſi une marque de bon tempérament & d'une diſpoſition certaine à une ſanté durable, lorſque l'on peut ſe livrer à un exercice aſſez fort, à un travail du corps aſſez conſidérable, ſans qu'il ſe faſſe de battement, de pulſation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps, ſans que l'on reſſente aucune douleur, qu'il ſe forme aucune tumeur, qu'il paroiſſe aucune rougeur ſur la ſurface du corps. C'eſt une preuve que la diſtribution des humeurs ſe fait avec une égalité bien conſtante, même lorſqu'il ſe fait des mouvemens forcés qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui ſont d'une *ſanté* robuſte, ſont rarement des gens d'eſprit; & au contraire avec de l'eſprit on n'a pas ordinairement une bonne *ſanté*, parce que l'exercice de l'eſprit exige une grande mobilité dans le phyſique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoibliſſement du corps, à établir une débilité dominante: au lieu que la roideur des fibres en général qui conſtitue la diſpoſition à la force du corps, à la vigueur de la *ſanté*, s'étend à l'organiſation du cerveau & des nerfs; ce qui les rend moins propres à la vibratilité, qui eſt néceſſaire pour l'exercice des ſenſations, des fonctions de l'eſprit. On ne peut pas réunir dans ce monde toutes les conditions qui peuvent rendre heureux à tous égards: ainſi celui qui a la ſageſſe (c'eſt-à-dire le ſavoir) de Salomon, ne peut pas ſe promettre la longue vie de Mathuſalem. On ne ſait autre choſe, dit Boerhaave, *inſtit. med.* §. 885, de l'anglois fameux pour avoir pouſſé la vie beaucoup au-delà d'un ſiecle, ſinon qu'il aimoit beaucoup le fromage, & qu'il commit un adultere ayant près de 100 ans. On n'a jamais parlé d'aucune production ni autre preuve de ſon eſprit. M. de Fontenelle qui n'a fini ſa carriere qu'au bout d'un ſiecle, quoiqu'il ait joué un grand rôle dans la république des Lettres, peutêtre regardé comme un phénomene d'autant plus rare en ce genre.

Les moyens propres à conſerver la *ſanté*, conſiſtent dans le bon uſage des choſes non-naturelles, que l'on doit obſerver pour cet effet le plus qu'il eſt poſſible, de la maniere preſcrite dans les *articles.* HYGIENE, NON-NATURELLES, *choſes*, RÉGIME.

Pour ce qui regarde le rétabliſſement de la *ſanté*, c'eſt auſſi au régime & au ſecours de l'art qu'il faut avoir recours, ſelon les indications qui ſe préſentent. *Voyez* MÉDECINE, *Thérapeutique*, DIETE, RÉGIME, CURATION, TRAITEMENT, REMEDE, *Chirurgie*, MÉDICAMENT, *Pharmacie*, *Chimie*.

SANTÉ, (*Mythol. & Littérat.*) La *ſanté* a été perſonnifiée ou déïfiée chez les anciens. Pauſanias rapporte que ſon culte étoit commun dans la Grece: *Poſita ſunt deorum ſigna Hygiæ, quam filiam Æſculapii fuiſſe dicunt; & Minervæ, cui itidem Hygiæ, id eſt ſoſpitæ cognomentum*. La premiere étoit apparemment la *ſanté* du corps, & la ſeconde celle de l'eſprit. Il dit ailleurs que dans le temple d'Amphyarus il avoit un autel pour Jaſo, pour Vénus, pour Panacée, pour la *Santé*, pour Minerve: Jaſo vient de ἴασις, *guériſon*. On la fait auſſi fille d'Eſculape. Pline remarque fort bien que le nom de *Panacée* promet la guériſon de toutes les maladies. Les payens ne prétendirent révérer que la divinité qui donne ce qui conſerve la *ſanté*.

Les Romains adoroient cette déité ſur le mont Quirinal. Elle nous eſt repréſentée comme une dame romaine couronnée d'herbes médicinales, & tenant dans ſa main droite un ſerpent. Elle étoit toute couverte des cheveux que les femmes ſe coupoient en ſon honneur.

Son temple, ſelon Publius-Victor, étoit dans le ſixieme quartier de la ville de Rome; mais Domitien après s'être tiré du péril qu'il avoit couru à l'avénement de Vitellius à Rome, fit élever un ſecond temple à la déeſſe de la *ſanté*, avec cette inſcription: *SALUTI Auguſti*.

Il y a un médaillon de Marc-Aurele où l'on voit un ſacrifice fait au dieu de la *ſanté* par Minerve, & devant elle paroît la Victoire, qui tient un panier plein de fruit. (*D. J.*)

SANTÉ, *pierre de*, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) C'eſt ainſi qu'on nomme à Genève & en Savoie une eſpece de pyrite martiale très-dure, & ſuſceptible d'un beau poli. On taille ces pyrites en facettes, comme le cryſtal, ou comme les pieres précieuſes, & l'on en fait des bagues, des boucles, & d'autres ornemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite, lorſqu'elle a été polie, eſt à-peu-près la même que celle de l'acier bien poli. On lui donne le nom de *pierre de ſanté*, d'après le préjugé où l'on eſt qu'elle change de couleur & devient pâle lorſque la *ſanté* de la perſonne qui la porte eſt ſur le point de s'altérer. Cette pyrite eſt préciſément de la même eſpece que celle que l'on appelle *pierre des incas*. Voyez *cet article*, & *Voyez* PYRITE.

SANTEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, au cercle de Weſtphalie, à demi-lieue du Rhin, à 2 mille au-deſſous de Weſel, & à pareille diſtance de Gueldres, entre des montagnes. Cette ville, ſelon Cluvier, occupe la place de l'ancienne Vetera. *Long.* 24. 10. *lat.* 51. 36.

S. Norbert, fondateur des Prémontrés, naquit à *Santen* en 1082, d'une illuſtre maiſon. Il aima mieux prêcher de ville en ville que d'avoir des bénéfices. S. Bernard lui donna un vallon ſolitaire appellé *Prémontré*, où il fonda l'ordre des chanoines réguliers de ce nom. Il fut nommé en 1127 à l'archevêché de Magdebourg, & mourut dans cette ville en 1134. Le pape Gregoire XIII. le canoniſa en 1582. (*D. J.*)

SANTEO, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par le peuple de Guinée à une plante dont ils font grand cas pour les maladies des yeux; ils ſe ſervent de ſes feuilles qui ſont noirâtres, de la grandeur & de la figure de celles du laurier. *Voyez les Tranſactions philoſophiques*, *n°*. 202.

SANT-ERINI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, que les anciens ont connue ſous le nom de *Thera*. *Voyez* THERA.

Ceux qui nommerent autrefois cette île *Calliſte*, c'eſt-à-dire *très-belle*, ne la reconnoîtroient pas aujourd'hui. Elle n'eſt couverte que de pierre-ponce, ou pour mieux dire, cette île n'eſt qu'une carriere de pierre-ponce, où l'on peut la tailler par gros quartiers, comme on coupe les autres pierres dans leurs carrieres. Les côtes de l'île ſont ſi affreuſes qu'on ne ſait de quel côté les aborder. Peut-être que ce ſont les tremblemens de terre qui les ont rendues inacceſſibles, elles ne l'étoient point autrefois.

Nous marquerons, au mot *Thera*, l'ancien état de cette île, & les changemens qu'elle a ſubis; il s'agit ici du moderne. Après la priſe de Conſtantinople par les François & les Vénitiens, l'île de *Sant-Erini*, ou *Santorien*, comme diſent les François, fut jointe au duché de Naxie, & dans la ſuite ſe rendit à Barberouſ-

ſe, ſous Soliman II. Il n'eſt guere poſſible de ſavoir en quel tems elle prit le nom de *Sant-Erini*; mais il y a beaucoup d'apparence que ce nom lui eſt venu de ſainte Irene, patrone de l'île. Cette ſainte étoit de Theſſalonique, & y ſubit le martyre en 304, ſous le neuvieme conſulat de Dioclétien.

Quoique le terrein de cette île ſoit ſec & aride, les habitans cependant le rendent fructueux par leur travail & leur induſtrie; ils y recueillent beaucoup d'orge, de coton & du vin. Ce vin a la couleur de celui du Rhin, mais il eſt violent & plein d'eſprit; c'eſt le principal commerce des habitans, ainſi que le coton dont ils font de belles toiles. Ils ſont au nombre d'environ dix mille, preſque tous Grecs, répandus dans cinq villages, & dans deux ou trois bourgs, dont le principal ſe nomme *Scaro* ou *Caſtro*. *Pyrgos* a le titre de ville, & eſt la plus jolie du pays, bâtie ſur un tertre d'où l'on découvre les deux mers. Le pere Richard a donné la deſcription de toute l'île & de ſes écueils qui ſont ſortis du fond de la mer à diverſes fois par des volcans: cette relation eſt curieuſe.

L'île *Sant-Erini* peut avoir 50 milles de tour. Elle eſt à deux lieues au nord de celle de Candie, & au ſud-oueſt de Namfio. *Longitude* 44. 5. *latit.* 37. 50. (*D. J.*)

SANTERNO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle a ſa ſource dans l'Apennin, en Toſcane, au pays de Magello, ſe partage en deux branches au terroir d'Imola, & toutes deux portent leurs eaux dans le Pô. On prend cette riviere pour le *Vaternus* des anciens.

SANTERRE, LE, (*Géog. mod.*) *Sancterienſis pagus*, en latin de moyen âge; petit pays de France en Picardie, borné au nord par l'Artois, au midi par l'île de France, au levant par le Vermandois, & au couchant par l'Amiénois. Il a 20 lieues du midi au nord, & 10 du levant au couchant. Charles V. céda toutes les prétentions qu'il eſtimoit avoir ſur ce pays à François I. par les traités de Cambrai & de Crépy. Il comprend les trois bailliages de Péronne, de Mondidier & de Roye. Péronne en eſt la capitale; ſon terroir eſt gras & aſſez fertile. (*D. J.*)

SANTIA, *ou* SANTA-AGATHA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au Piémont, à 14 milles de Verceil & à 20 d'Yvrées. François II. duc de Modene y eſt mort en 1658.

SANTICUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique. Antonin le met ſur la route d'Aquilée à Lorch, entre Larix & Virunum, à 27 mille pas de la premiere, & 30 mille pas de la ſeconde. Cluvier dit que c'eſt Saameck. Lazius *R. R. liv. XII. cap. iij.* prétend que les ruines de *Santicum* ſont au lieu que les habitans nomment aujourd'hui *Altenbourg* & *Gradneck*. (*D. J.*)

SANTILLANE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sanctæ Julianæ fanum* ou *oppidum*; petite ville d'Eſpagne, dans l'Aſturie, dont une partie en prend le ſurnom d'*Aſturie de Santillane*, à 5 lieues de S. Ander, proche la mer, avec titre de marquiſat. On croit que c'eſt la *Concana* de Ptolomée, *liv. II. ch. vj. Long.* 13. 4. *latit.* 43. 28.

SANTOLINE, (*Botan.*) *voyez* GARDE-ROBE. Tournefort compte quatorze eſpeces de ce genre de plante, dont on peut voir les caracteres au *mot* GARDE-ROBE; c'eſt le nom vulgaire de la *ſantoline*; les Anglois l'appellent *female ſouthernwood*.

La plus commune eſpece eſt la *ſantolina foliis tereſtibus I. R. H.* 460. C'eſt une plante qui pouſſe comme un petit arbriſſeau à la hauteur d'environ deux piés, des verges grêles, couvertes d'un léger duvet blanc. Ses feuilles ſont crenélées, blanchâtres; ſes rameaux ont chacun au ſommet une fleur, qui eſt un bouquet de pluſieurs fleurons jaunes, ramaſſés en boules, évaſés en étoile, portés ſur un embryon, ſéparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & ſoutenus par un calice écailleux: lorſque la fleur eſt paſſée, chaque embryon devient une graine un peu longue, rayée & de couleur obſcure; toute la plante a une odeur forte, aſſez agréable, & un goût âcre tirant ſur l'amer. On la cultive dans les jardins. (*D. J.*)

SANTOLINE, (*Mat. méd.*) *petit cyprès*, *garderobe*, *aurone femelle*; on fait rarement uſage de cette plante en médecine; c'eſt pourtant un très-puiſſant fébrifuge capable de chaſſer les vers & les autres inſectes par la ſeule odeur. C'eſt à cauſe de cette derniere propriété qu'on met ſes feuilles parmi les étoffes de laine pour les préſerver des teignes; & c'eſt cet uſage qui lui a fait donner le nom de *garde-robe*.

On convient d'ailleurs aſſez généralement que la *ſantoline* poſſede les mêmes vertus que l'aurone mâle. *Voyez* AURONE. (*b*)

SANTOLINE, (*Hiſt. des drog. exot.*) poudre qu'on nomme encore *poudre aux vers*, *barbotine* & *ſémentine*: on l'appelle dans les boutiques *ſantolina*, *ſementina*, *ſemen contra vermes*. C'eſt une poudre groſſiere, compoſée de petites têtes oblongues, écailleuſes, d'un verd jaunâtre; d'un goût déſagréable, amer, mêlé d'acrimonie, d'une odeur aromatique, dégoûtante, & qui cauſe des nauſées. Cette poudre nous parvient avec de petites feuilles, de petits rejettons, ou de petites branches cannelées.

Quoiqu'elle ſoit d'uſage, ſon origine nous eſt inconnue. On doute ſi c'eſt une graine, ou une capſule ſéminale; ou des germes de feuilles & de fleurs. On ignore quelle eſt la plante qui la porte, ſi c'eſt l'abſynthe, ou une eſpece d'aurone, ou le petit cyprès; on eſt incertain ſi elle vient dans la Paleſtine, dans l'Egypte, dans la Perſe, ou ſeulement dans le royaume de Boutan, à l'extrémité des Indes orientales. Rauwolf, qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'eſt une eſpece d'abſynthe, que les Arabes appellent *ſchelia*, qui croît auprès de Bethléem, & qui eſt ſemblable à notre abſynthe; mais les feuilles que l'on trouve parmi cette graine, ſont toutes différentes de celle de notre abſynthe. De plus, il n'eſt pas vraiſſemblable que Proſper Alpin & Weslingius, qui ont recherché avec tant de ſoin les plantes d'Egypte, & qui ont demeuré l'un & l'autre quelques années dans ce pays, n'en euſſent fait aucune mention; eux qui ſavoient mieux que perſonne qu'on étoit fort curieux en Europe de connoître l'origine de cette graine, auroient-ils oubliés de nous l'apprendre?

P. Herman croit que c'eſt une eſpece d'aurone qui ſe trouve dans la Perſe, & dans quelques pays de l'Orient; il prétend que ce ne ſont pas tant de vraies graines, que des enveloppes écailleuſes de graines qui ne ſont pas encore parfaites; Tavernier confirme le ſentiment de ce ſavant botaniſte, car il raconte que la *ſantoline* croît dans le royaume de Boutan, ſitué ſur le bord ſeptentrional du Mogol, d'où l'on nous apporte auſſi le muſc & la rhubarbe avec cette graine. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caramanie, province ſeptentrionale de la Perſe, mais en ſi petite quantité qu'à peine ſuffit-elle pour l'uſage des habitans du lieu; enfin, il raconte que cette graine eſt emportée par le vent: les peuples du pays, ajoute-t-il, ſe ſont mis dans la tête que cette graine ſe corrompt lorſqu'on la touche avec les doigts, de ſorte que pour en avoir, ils portent des gants à leurs mains; dans les prairies où cette plante abonde, ſa graine étant mûre, ils agitent leurs vans de tous côtés pour en attraper les ſommités qui en ſont remplies, & qui s'en détachent par l'agitation de l'air. Il ne faut pas faire beaucoup de fond ſur ce récit d'un voyageur qui ne parle que par oui-dire; car aucun européen n'a pénétré dans ces contrées reculées de la Perſe.

Au reſte, l'ignorance où l'on eſt du pays natal de cette graine, n'empêche point que l'on ne l'emploie quelquefois contre les lombrics; elle eſt utile dans cette maladie quand on la donne avec l'*aquila alba*, ou quelqu'autre préparation de mercure; mais c'eſt qu'alors la vertu du remede dépend du mercure bien plus que de la *ſantoline*: auſſi les bons médecins ne connoiſſent point de meilleurs vermifuges que les préparations mercurielles. (D. J.)

SANTOLINOIDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſantolinoïdes*; genre de plante qui ne differe de la ſantoline, qu'en ce que ſa ſubſtance eſt herbacée, & que ſes feuilles ſont découpées en très-petites parties, comme celles de l'anthemis. *Nova plant. gen. &c.* par M. Micheli.

SANTONES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule. Céſar les met entre les Celtes, parce que de ſon tems l'Aquitaine étoit bornée par l'Océan, les Pyrenées & la Garonne; mais ſous Auguſte, l'Aquitaine fut étendue juſqu'à la Loire: alors les *Santones* furent cenſés un peuple de l'Aquitaine. De-là vient la différente maniere de les placer dans la Celtique & dans l'Aquitaine. Leur pays eſt aujourd'hui la Saintogne. Les anciens ont dix *Santones* & *Santoni*. Pline, *liv. IV. ch. xix.* leur donne le nom de libres, *Santones liberi*. Ptolomée, *liv. II. ch. vij.* leur donne pour ville *Mediolanum*, aujourd'hui *Saintes*. L'auteur de la Pharſale, *liv. I. v.* 422. dit *Santonus* au ſingulier:

Gaudetque amoto Santonus *hoſte*.

(*D. J.*)

SANTONS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *ſantons* comme une ſecte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui eſt à nous, demain eſt à celui, qui en jouira?* Auſſi prennent-ils pour ſe ſauver une voie toute oppoſée à celle des autres religieux turcs, & ne ſe refuſent aucun des plaiſirs dont ils peuvent jouir. Ils paſſent leur vie dans les pélerinages de Jéruſalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus ſaints y ſont enterrés. Mais dans ces courſes ils ne manquent jamais de détrouſſer les voyageurs lorſqu'ils en trouvent l'occaſion; auſſi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, ce n'eſt pour recevoir l'aumône.

La ſainteté de quelques uns d'entr'eux conſiſte à faire les imbécilles & les extravagans afin d'attirer ſur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Preſque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête ſauvage, avec une ceinture de peau au-tour des reins, d'où pend une eſpece de gibeciere; quelquefois au-lieu de ceinture, ils portent un ſerpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur ſavoir; ils portent à la main une eſpece de maſſue.

Les *ſantons* des Indes qui paſſent en Turquie pour le pélerinage de la Mecque & de Jéruſalem, demandent l'aumône avec un certain ris mépriſant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre eſt un tiſſu de pieces de toutes couleurs mal aſſorties & mal couſues.

Dandini, dans ſon voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *ſanton* eſt un nom générique & commun à pluſieurs eſpeces de religieux turcs, dont les uns s'aſtraignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, *&c.* & d'autres menent une vie ordinaire. Il diſtingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent ſur la tête; & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'eſprit qui les anime; quelques-uns qui ſont mendians; d'autres ſe conſacrent au ſervice des hôpitaux; mais en général les *ſantons* ſont charlatans, & ſe mêlent de vendre au peuple des ſecrets & de reliques telles que des cheveux de Mahomet, *&c.* Preſque tous ſont mendians, & font leurs prieres dans les rues, y prennent leurs repas, & n'ont ſouvent point d'autre aſyle. Lorſqu'ils n'ont point fait de vœux, ſi ce genre de vie leur déplaît, il leur ſuffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantiſe & l'oiſiveté à laquelle ils ſont accoutumés ſont de puiſſans attraits pour les retenir dans leur ancien état: d'autant plus que l'imbécillité des peuples eſt un fond aſſuré pour leur ſubſiſtance. Guer. *mœurs de Turcs, tome I.* Dandini, *voyage du Liban.*

SANTONUM-PORTUS, (*Géogr. anc.*) port des Saintongeois, ſelon Ptolomée, *lib. II. ch. vij.* On ne convient pas du nom moderne. Il le met entre la Garonne & la Charente, preſque à diſtance égale, ce qui convient mieux à Brouage où le place M. de Valois, qu'à Blaye ville ſur la Garonne, même fort avant dans cette riviere, au-lieu que le *Santonum-Portus* de Ptolomée, doit être ſur l'Océan. (*D. J.*)

SANTORIN, (*Géographie mod.*) *Voyez* SANT-ERINI.

SANTSI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Chinois à une plante célebre chez eux contre les hémorrhagies. Nos miſſionnaires rapportent que cette plante croît ſans culture ſur les montagnes; ſa principale racine eſt épaiſſe de 4 doigts, & fournit pluſieurs radicules moins groſſes, mais qui ſont les ſeules d'uſage: elles ont l'écorce rude & brune en-dehors, liſſe & jaune en-dedans; la principale racine jette huit tiges, dont celle du milieu élevée beaucoup au-deſſus des autres, porte des bouquets de fleurs. On multiplie le *ſantſi* en coupant tranſverſalement la maîtreſſe racine en diverſes tranches, qu'on met en terre à la profondeur d'un pouce, & en 3 ans la plante acquiert toute ſa perfection. (*D. J.*)

SANTVLIET, (*Géogr. mod.*) fortereſſe des Pays-bas dans le Brabant, ſur la droite de l'Eſcaut, entre Lille & Berg-op-zoom. Cette fortereſſe appartient aux Provinces-unies, & leur eſt d'une grande importance. (*D. J.*)

SANUKI, (*Géogr. mod.*) une des ſix provinces de l'empire du Japon, dans le Nankaido, c'eſt-à-dire dans la contrée des côtes du ſud. Cette province a 3 journées de longueur de l'eſt à l'oueſt, & eſt diviſée en 11 diſtricts. C'eſt un pays médiocrement fertile, où il y a beaucoup de montagnes, de rivieres, & de champs qui produiſent du riz, du blé & des légumes: la mer le fournit de poiſſon. Cette province eſt fameuſe par le grand nombre de perſonnes célebres qui y ſont nées. (*D. J.*)

SANUT, *Voyez* CANUS.

SAOCES, (*Géog. anc.*) haute montagne de l'île de Samothrace; ſelon Pline, *lib. IV. ch. xij.* c'eſt aujourd'hui *Monte-Nettuno*, dans l'île de Samandrachi. Il lui donne 10000 pas de hauteur, ce qu'il ne faut pas entendre de ſa hauteur perpendiculaire, mais ſeulement du chemin qu'il faut faire en montant, depuis le pié de cette montagne juſqu'au ſommet. (*D. J.*)

SAONE, LA, (*Géogr. mod.*) prononcez *Sône*; riviere de France, l'une de celles qui groſſiſſent le Rhône. Elle prend ſa ſource au mont de Voſge, traverſe la Franche-Comté, la Bourgogne, le Beaujolois, coule le long de la principauté de Dombes, & enfin ſe rend à Lyon qu'elle coupe en deux parties inégales, & s'y jette dans le Rhône tout joignant les murs de cette grande ville, près de l'abbaye d'Aiſnay. Son nom latin eſt *Arar*, au génitif *Araris*. On appelloit déjà cette riviere *Sauconna* du tems d'Ammien Marcellin, qui dit *lib. XV. Ararim quem Sauconnam appellant*; & c'eſt de ce mot *Sauconna* qu'eſt venu le nom françois.

Il ne faut pas confondre la *Saone* avec la *Saona*, en latin *Savo*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Cette derniere prend ſa ſource vers Tiano, & ſe rend dans le golfe de Naples, entre la roche de Montdragron & la bouche du Voltorno. (*D. J.*)

SAORRE *ou* QUINTILLAGE, ſ. f. (*Marine.*) ces termes ſur la Méditerranée ſignifient *leſt*. *Voyez* LEST.

SAOULE, ſ. f. (*Jeu d'exercice.*) c'eſt le nom d'un jeu que les ſeigneurs de paroiſſe propoſent en Bretagne à leurs vaſſaux, dans des jours de réjouiſſance, *&c.* Ce jeu ſe fait avec un ballon bien huilé en-dehors pour le rendre plus gliſſant. On le jette à l'aventure, & chacun cherche à s'en ſaiſir & à ſe l'entr-arracher; enfin celui qui le peut porter ſur une autre paroiſſe que celle où ſe fait le jeu, gagne le prix propoſé; ce jeu ſe nomme en Normandie *la pelote* ou l'*éteuf*. (*D. J.*)

SAOULÉ, SOU *ou* SATURÉ, (*Chimie.*) *Voyez* SATURATION.

SAOULER, (*Jardin.*) quelques auteurs modernes ſe ſont ſervis de ce terme en parlant d'une terre qu'on avoit trop fumée ou arroſée.

SAPÆI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Thrace, ſelon Etienne le géographe. Appien, *civil. lib. V.* en fait auſſi mention. Leur pays eſt nommé *Sapaica præfectura* par Ptolomée, *lib. III. ch. xj.* Leurs villes étoient Ænos, Cypſela, Biſanthe, *&c.* ſelon le P. Hardouin, *in Plin. l. IV. c. ij.*

2. *Sapai*, ancien peuple de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. viij.* il les met au midi du peuple *Memnones*, qui étoient entre le Nil & l'Aſtapus, près de Méroé. (*D. J.*)

SAPAJOU, *voyez* SINGE.

SAPAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou ſolemnités, qui ſe célebrent avec beaucoup de pompe. La premiere eſt la fête des *fuſées*, les gens riches lancent des fuſées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fuſée s'éleve: ceux dont la fuſée ne s'éleve point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaiſir du ciel. La ſeconde fête s'appelle *kollok*, on choiſit des femmes du peuple, & ſur-tout des hermaphrodites qui ſont communs au Pégu, qui forment une danſe en l'honneur des dieux de la terre. Lorſque la danſe eſt finie, les acteurs ou actrices entrent en convulſion, & prétendent enſuite avoir converſé avec les dieux, & ſe mêlent de prédire ſi l'année ſera bonne ou mauvaiſe, s'il y aura des épidémies, *&c.* La fête appellée *ſapankatena*, conſiſte à faire des grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *ſaphandayka*, ou *la fête des eaux*, ſe célebre en ſe baignant & en ſe jettant les uns aux autres une grande quantité

tité d'eau. La fête appellée *ſapan-donon*, ſe célebre par des joutes ou courſes ſur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la premiere au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dériſion un habit de veuve: cette fête dure pendant un mois entier.

SAPHAR, (*Géogr. anc.*) ou *Sapphar* & *Saphara* par Ptolomée, *lib. VI. ch. vij.* ville de l'Arabie heureuſe dans les terres; ſelon Pline, *lib. ch. xxiij.* c'étoit du tems d'Arrien la métropole du roi des Hémérites & des Sabaites leurs voiſins. Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Sacada*. (*D. J.*)

SAPHENE, ſ. f. (*Anatomie.*) cette veine eſt la plus groſſe & la plus longue des ſix qui forment la crurale. Elle commence par quelques rameaux qui viennent du gros orteil & de deſſus le pié, & montant par la malléole interne le long de la jambe, & par la partie intérieure de la cuiſſe, entre la peau & la membrane charnue, elle va ſe perdre vers les glandes de l'aine dans la crurale, à l'oppoſite de la ſciatique mineure qui s'y inſere à la partie externe; elle reçoit pluſieurs branches dans ſon chemin, & c'eſt elle qu'on a coutume d'ouvrir dans la ſaignée du pié.

Galien, *de curat. per venæ ſectionem*, a le premier établi que l'ouverture de cette veine eſt efficace pour exciter les regles, parce qu'après l'ouverture le ſang ſe porte abondamment non-ſeulement à la veine ſur laquelle on a opéré, mais encore à tous les vaiſſeaux qui en dépendent, à cauſe que le ſang trouve moins de réſiſtance à l'endroit où la veine eſt ouverte, que par-tout ailleurs. Lors donc qu'un a fait la ſaignée au pié, il ſe porte plus de ſang aux vaiſſeaux de la matrice qui viennent de la veine-cave, auſſi-bien que de la *ſaphene*. Et comme le fluide qui s'y porte en plus grande abondance diſtend conſidérablement les vaiſſeaux, le flux menſtruel doit trouver une iſſue plus facile. Auſſi lorſque le ſang ſuperflu, ſans être viſqueux, ſe trouve retenu par le vice des vaiſſeaux, on n'a pas plutôt ouvert la *ſaphene* que les humeurs ſe jettent en plus grande quantité vers la matrice, au moyen de quoi les cours du ſang vers les vaiſſeaux de l'uretere eſt plus libre, & procure l'écoulement des regles. (*D. J.*)

SAPHIR, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, bleue; elle eſt tranſparente & d'une dureté qui ne le cede qu'au diamant & au rubis. Sa couleur ſe diſſipe au feu ſans que pour cela la pierre entre en fuſion.

Relativement à la couleur, on compte quatre différentes eſpeces de *ſaphirs*: 1°. Le *ſaphir* d'un bleu céleſte, ou d'un bleu d'aſur; c'eſt celui que l'on regarde comme le plus beau. C'eſt ce *ſaphir* que quelques auteurs appellent *ſaphir mâle*; on le nomme auſſi *cyanus*, parce qu'il eſt de la couleur des barbots. 2°. Le *ſaphir* d'un bleu foncé; il eſt moins eſtimé que le précédent. 3°. Le *ſaphir* d'un bleu clair, tirant un peu ſur le verd d'eau; quelques auteurs le nomment *ſaphirus proſitis*. 4°. Le *ſaphir* très-clair, dans lequel la teinte bleue eſt preſqu'entierement imperceptible. Il n'y a, pour ainſi dire, que la dureté qui mette de la différence entre lui & le diamant; ce dernier a quelquefois été appellé *ſaphir femelle*: d'autres l'ont appellé *leuco-ſaphirus*.

Wallerius dit que les *ſaphirs* ſont ordinairement d'une forme octogone, ou d'un plus grand nombre de côtés; mais les relations des voyageurs nous apprennent qu'on les trouve communément ſous la forme de petits cailloux roulés dans quelques rivieres des Indes orientales, de même que preſque toutes les autres pierres précieuſes. Les plus beaux *ſaphirs* viennent des royaumes de Pégu, de Biſnagar, de Cambaye & de l'île de Ceylan. Ceux qui ſe trouvent en Bohème, en Siléſie, en Saxe, *&c.* n'ont ni la dureté, ni la vivacité de la couleur des *ſaphirs* d'orient.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *ſaphir* eſt dûe au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de ſa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuſet après l'avoir bien entourée de ſable fin, parfaitement lavé pour le dégager de toute ſaleté; lorſque le *ſaphir* aura été ainſi environné de ſable, on couvrira le creuſet d'un couvercle qu'on luttera bien exactement; on expoſera le creuſet au fourneau de verrerie pendant douze heures; au bout de ce tems on le retirera peu-à-peu, & le *ſaphir* aura perdu toute ſa couleur; mais il faudra le faire retailler.

Pour contrefaire le *ſaphir* il n'y aura qu'à joindre du ſaffre, ou du bleu des Emailleurs, à la compoſition du verre; on fera des eſſais pour ſavoir la quantité de cette matiere qu'il conviendra de joindre au verre.

Le *ſaphirus* des anciens n'étoit point la pierre dont on vient de parler, c'étoit le *lapis lazuli*; quant au *ſaphir*, ils l'appelloient *cyanus*. (—)

SAPHIR, (*Mat. médic.*) *Voy.* FRAGMENT PRÉCIEUX.

SAPHORIN D'OZON, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade à 3 lieues de Lyon.

Guypape, en latin *Guidopapa*, naquit dans ce bourg au commencement du xv. ſiecle. Il étudia la Juriſprudence en France & en Italie, & fut employé par le dauphin Louis, depuis Louis XI. en pluſieurs affaires importantes, & entr'autres auprès de Charles VII. ſon pere, dont il s'agiſſoit d'appaiſer la colere. Le roi fut content de la conduite de Pape, & l'employa même dans la ſuite. Il mourut à Grenoble, vers l'an 1476. Il a compoſé divers ouvrages qui ſont aſſez rares. Le plus important eſt intitulé; *Deciſiones gratianopolitanæ*, Grenoble 1490, *in-fol.* cette édition a été ſuivie de pluſieurs autres. Les raiſonnemens de cet ouvrage ſont judicieux, les preuves ſolides, & les lois bien employées dans leur vrai ſens; mais le ſtyle n'eſt ni pur, ni latin. Chorier en a donné une traduction qui vaut beaucoup mieux que l'original, & qui eſt intitulée: *la juriſprudence de Guypape dans ſes déciſions, avec des remarques & la vie de l'auteur*, Lyon 1692, *in-4°.* (*D. J.*)

SAPIENCE, ſ. f. (*Gram.*) ſe dit quelquefois pour *ſageſſe*, *prudence*. Lafontaine a appellé la Normandie le pays de *ſapience*.

SAPIENCE DE JESUS, FILS DE SIRACH, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt le titre grec ordinaire du livre communément appellé l'*Eccléſiaſtique*, mis par les uns au rang des livres canoniques de l'Ecriture, & par les autres au rang des apocryphes; nous ne répéterons pas ici ce qui eſt a été dit au *mot* ECCLÉSIASTIQUE, pour ne point faire de doubles emplois.

L'an 132 avant Jeſus-Chriſt, & la 38. de Ptolomée Evergete II. plus connu ſous le nom de Phyſeon, Jeſus, fils de Sirach, juif de Jéruſalem, vint s'établir en Egypte, & y traduiſit en grec pour l'uſage des Juifs helléniſtes, le livre que Jeſus ſon grand-pere avoit compoſé en hébreu, & qui eſt intitulé dans nos Bibles l'*Eccléſiaſtique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, mot grec qui ſignifie *le tréſor de toutes les vertus*, parce qu'ils le regardoient comme un recueil de maximes les plus vertueuſes. Jeſus l'avoit écrit en hébreu vers le tems du pontificat d'Onias II. & un autre Jeſus ſon petit-fils le mit en grec. Ce dernier eſt diſtingué du grand-pere qui en étoit l'auteur, par le titre de *fils de Sirach*. L'original hébreu eſt perdu; on l'avoit encore du tems de ſaint Jérôme, car il déclare dans ſa préface aux livres de Salomon, & dans ſon épît. 115. qu'il l'avoit vû ſous le titre de *paraboles*.

Il eſt vraiſſemblable qu'il y a dans la traduction grecque des choſes qui n'étoient pas dans l'original. La concluſion du *ch. l. v. 17. & ſuiv.* & la priere du dernier chapitre, ſont ſans doute des additions du traducteur; car ce que l'auteur y dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fauſſe accuſation portée au roi contre lui, appartient au regne barbare de Ptolomée Phyſeon, & ne peut pas regarder le grand-pere de Jeſus, qui demeuroit à Jéruſalem, trois générations auparavant, lorſqu'il n'y avoit point de tyrannie exercée ſur le pays.

La verſion latine de ce livre de l'Eccléſiaſtique contient auſſi pluſieurs choſes qui ne ſont pas dans le grec. Il faut qu'elles y aient été inſérées par celui qui l'a traduit en latin. A préſent que l'hébreu qui étoit l'original eſt perdu, le grec qui eſt la traduction du petit-fils de l'auteur en doit tenir lieu, & les verſions devroient toutes être faites ſur le grec, & non ſur le latin.

Les juifs modernes ont un livre qu'ils appellent le *livre de Ben-Sira*, ou *du fils de Sira*. Comme ce livre eſt auſſi un recueil de ſentences de morale; quelques critiques ont penſé que ce Ben-Sira, ou fils de Sira, étoit le même que Ben-Sirach, ou fils de Sirach; & que ſon livre eſt le même que notre Eccléſiaſtique; mais c'eſt une erreur facile a connoitre par la confrontation des deux ouvrages. Celui des Juifs modernes a été imprimé pluſieurs fois. *Voyez la Bibliotheque rabinique* de Buxtorf, *pag.* 324. (*D. J.*)

SAPIENTIAUX, adj. (*Théolog.*) nom que les interpretes & les théologiens donnent à quelques livres de l'Ecriture qui ſont deſtinés ſpécialement à l'inſtruction des hommes, & à leur donner des leçons de morale & de ſageſſe; on les appelle ainſi pour les diſtinguer des livres hiſtoriques ou prophétiques.

Les livres *ſapientiaux* ſont les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique, la Sageſſe, & ſelon quelques-uns les Pſeaumes & le livre de Job, quoique la plûpart regardent ce dernier comme un livre hiſtorique. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

SAPIENZA, MARE DIO, (*Géog. mod.*) on appelle ainſi en Italie cette partie de la Méditerranée qui bat les côtes de la Morée, entre la mer Ionienne au couchant, & l'Archipel à l'orient; les golfes de Coron & de Colochine en font partie. (*D. J.*)

SAPIENZE, LE, (*Géog. mod.*) on nomme *le Sapienze* trois petites îles de la Grece, qui ſont ſur la côte occidentale de la Morée; ce ſont les *Œnuſæ* de Pauſanias. Quelques auteurs ont nommé la premiere *Sphagia* ou *Sfragia;* la ſeconde eſt appellée par Ptolomée *Tiganuſa*; la troiſieme anciennement nommée *Baccantia*, aujourd'hui *ſan Venatio*, eſt ſans habitans quoiqu'elle ait un bon port. (*D. J.*)

SAPIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *abies*, genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets, & ſtérile. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs, entre les écailles ou les feuilles d'un épi, & qui deviennent dans la ſuite une ſemence garnie d'une aîle membraneuſe, & cachée auſſi entre les écailles qui ſont attachées à l'axe, & qui conſtituent le fruit des plantes de ce genre; ce fruit n'eſt autre choſe que l'épi qui eſt devenu plus gros. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent ſeules le long des branches, & non pas par paires comme celles du *pin*. Tournefort, *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

SAPIN, *abies*, très-grand arbre, toujours verd, qui ſe trouve ſur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Aſie, & dans l'Amérique ſeptentrionale. On peut admirer dans le *ſapin*, la direction extrèmement droite & uniforme de ſa tige, la poſition horiſontale de ſes branches, dont chaque étage marque la croiſſance d'une année, la régularité de ſon accroiſſement, la forme pyramidale de ſa tête, & ſa grande élévation, qui va quelquefois juſqu'à plus de cent piés. Son écorce eſt cendrée, aſſez unie, fort ſeche, & très-caſſante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui font rarement le pivot; mais elles s'étendent pour la plûpart, ſe diviſent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches ſe garniſſent d'un grand nombre de feuilles petites & étroites, d'un verd tendre & brillant en-deſſus & blanchâtre en-deſſous; elles ſont placées fort près & à pluſieurs rangs de chaque côté des branches en maniere de peigne, & à-peu-près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroiſſent au commencement de Mai; elles ſont d'un aſſez beau rouge, mais dont l'apparence n'eſt ſenſible que de près. Les fruits que produit le *ſapin* ſont des cônes qui différent de ceux du pin par leur forme qui eſt cylindrique, au-lieu que le cône du pin eſt de figure pyramidale. Sa graine aîlée comme celle du pin eſt plus mollaſſe, & les écailles qui la couvrent ſont moins ligneuſes. Il faut s'y prendre à tems pour cueillir les cônes du *ſapin* proprement dit, ou *ſapin* à feuille d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité eſt parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône ſe détachent des filets qui les ſoutiennent, elles tombent & ſe diſperſent de façon qu'il n'eſt guere poſſible de les retrouver: les cônes du *ſapin* proprement dit, ont la pointe tournée en-haut, à la différence de ceux de l'épicea qui pendent en-bas.

Le *ſapin* par rapport au volume & à l'utilité de ſon bois ſe met au nombre des arbres foreſtiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure eſſence ſe refuſent abſolument. Il ſe plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuſes & ſur le revers des montagnes expoſées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes; cependant on le voit réuſſir auſſi dans les terreins ſablonneux, maigres & graveleux, pourvu qu'ils aient beaucoup de fond. Le *ſapin* pénetre dans les joints des rochers, & juſque dans les fentes qui en ſéparent les lits; c'eſt même dans cette poſition que cet arbre réuſſit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limonneuſes, & généralement par-tout où le hêtre réuſſit. Il peut venir auſſi dans la glaiſe pure & dans un ſol fort & groſſier, mais il ne réuſſit pas ſi bien lorſque les terres ſont engraiſſées de fumier ou qu'elles ſont en culture. Il peut ſe ſoutenir encore dans les terres ſeches, pauvres & ſtériles, à-moins qu'elles ne ſoient extrèmement ſablonneuſes & légeres, trop ſuperficielles & ſans aucun mélange; on l'a vû venir enfin ſur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ſes racines perçoient à-travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit ſur ces voûtes qu'une épaiſſeur d'un ou deux piés de terre fort légere. Cet arbre ne ſe refuſe preſqu'à aucun terrein, ſi ce n'eſt à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au ſable vif. Il ne craint jamais le froid, mais il ne fait que languir dans les pays chauds; il ne réuſſit même ſur les montagnes froides & élevées que quand les plants ſont fort près les uns des autres; c'eſt auſſi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroiſſement dans toutes ſortes de terreins.

Dans les pays où il y a de vieux *ſapins*, ces arbres ſe multiplient fort aiſément d'eux-mêmes, mais quand on veut faire de nouvelles plantations, il n'eſt pas ſi facile d'y réuſſir. Quoiqu'à proprement parler cet arbre puiſſe venir de bouture & de branches couchées, ce ſont des moyens trop longs, qui ne peuvent guere ſervir que pour la multiplication de quelques eſpeces rares de *ſapins*, & qui ne conviennent nullement pour faire des plantations en grand. Ce n'eſt qu'en ſemant qu'on peut bien remplir cet objet. Il y a deux façons d'y procéder; l'une qui eſt la moins ſure & la plus diſpendieuſe, eſt de mettre le terrein en bonne culture par pluſieurs labours, comme ſi on vouloit lui faire porter du blé; de le herſer ſoigneuſement ſur le dernier labourage au printems; d'y ſemer enſuite la graine à plein champ comme on répand le blé; & de la recouvrir fort légerement en faiſant traîner par un cheval des branchages ſur le terrein, car cette graine ne leve point lorſqu'elle eſt trop enterrée. Ordinairement ces ſemis levent à merveille dans les terreins qui ne ſont pas trop expoſés au ſoleil, mais on court le riſque de les voir dépeuplés; ſoit par les chaleurs de l'été ou par les gelées d'hiver. On peut parer le premier inconvénient en ſemant de l'avoine avec la graine de *ſapin*. Cette avoine entretient une fraîcheur qui garantit les jeunes plants de l'ardeur du ſoleil; on peut la couper ou faucher ſans endommager le ſemis, mais l'inconvénient de la gelée reſte, & c'eſt le plus à craindre; car ſi le ſemis a été fait dans une bonne terre, les mauvaiſes herbes envahiſſent le terrein les années ſuivantes & étouffent les jeunes plants, à moins d'y donner des ſoins de culture qui iroient à grands frais dans un eſpace un peu conſidérable. Le *ſapin* d'ailleurs ne peut ſouffrir la culture, les ſoins qui lui viennent de main d'homme lui ſont contraires, il ne veut être garanti que par les ſecours de la nature. Une autre maniere de faire des ſemis du *ſapin*, qui quoique moins expéditive que la précédente, eſt plus aſſurée & preſque de nulle dépenſe, c'eſt de répandre la graine auſſi-tôt qu'elle eſt recueillie, parmi les brouſſailles, les bruyeres, les genévriers, les ronces, les épines, *&c.* Plus le terrein ſera couvert d'arbriſſeaux, plus le ſemis proſperera. Il pourra ſembler que ceci eſt en contrariété avec ce que j'ai dit ſur les herbes qui étouffent les jeunes plants de *ſapin* venus dans une terre cultivée; mais il faut conſidérer que la culture prêtant faveur à la crue des mauvaiſes herbes, elles deviennent folles & couvrent le terrein, au-lieu que les arbriſſeaux laiſſent peu d'herbes à leur pié, & forment un abri naturel aux jeunes plants qui levent; c'eſt ainſi que ſeme la nature; il eſt vrai que ſes progrès ſont lents dans les commencemens. Le tems n'eſt rien pour elle; le ſuccès eſt l'unique but qu'elle ſe propoſe. Auſſi arrive-t-il que les ſeuls faits de cette façon ne commencent à ſe montrer qu'au bout de quatre ou cinq ans. Cependant on eſt dédommagé par la ſuite des progrès que font ces arbres lorſqu'ils ſont dans leur force; on peut s'attendre que s'ils ſont dans un terrein convenable, ils s'éleveront à plus de 30 piés en trente ans, & la plûpart auront juſqu'à deux piés de diametre à l'âge de quarante ans, & on remarque en Angleterre que des *ſapins* âgés d'environ quatre-vingt ans avoient auſſi quatre-vingt piés d'hauteur ſur dix à onze de circonférence dans une terre argilleuſe & forte; mais ſi l'on ne veut faire que de petites plantations, on pourra ſemer les graines au mois d'Avril, dans des caiſſes plattes ou des terrines, ou même dans des planches de terre à potager qui ſoit meuble & légere, que l'on aura mêlée d'une moitié de vieux décombres.

Il faudra arroſer bien légerement dans les tems de hâle & de ſéchereſſe, ſoit le ſemis, ſoit les jeunes

plants lorſqu'ils ſeront levés; les ſarcler au beſoin, les garantir de la grande ardeur du ſoleil avec des branchages feuillus, & ſerrer les caiſſes ou terrines pendant l'hiver. A l'égard des planches, il ſera à propos de leur faire de l'abri avec de la paille hachée, ou telle autre choſe que l'on imaginera pouvoir les ſauver des grandes gelées. Il faudra les tranſplanter au bout de deux ou trois ans ſans différer davantage, car ces arbres ne reprennent pas lorſqu'ils ſont âgés, à-moins qu'on ne les enleve avec la motte de terre. Les jeunes plants que l'on mettra dans les endroits où l'on voudra qu'ils ſoient à demeure, ſeront plantés à trois ou quatre piés de diſtance, parmi les brouſſailles & les épines qui s'y trouveront & qu'il faudra laiſſer, en faiſant ſeulement un trou ſuffiſant pour recevoir le *ſapin*, mais peu profond, & on recouvrira les racines avec de la bonne terre que l'on aura réduite en bouillie dans un baquet. A l'égard des plants auxquels on voudra faire prendre de la hauteur avant de les placer à demeure, il faudra les mettre en pepiniere à trois piés de diſtance, mais il faudra avoir grand ſoin de concentrer leurs racines en faiſant bêcher à leur pié tous les ans à deux différentes fois, pour couper les fibres qui cherchent à s'étendre; car la culture de ces arbres dans la pepiniere ne doit avoir pour objet que le moyen de pouvoir les enlever avec la motte de terre, ſans quoi nul ſuccès pour la tranſplantation, qui doit dans tous les cas ſe faire au mois d'Avril, par un tems doux & couvert; mais il faut toujours avoir pour principe de ne leur donner que le moins de culture qu'il eſt poſſible. Si on plante les *ſapins* trop près, les branches inférieures perdent leurs feuilles & ſe deſſechent, ce qui fait un aſpect deſagréable; la diſtance de douze piés eſt la moindre qu'on puiſſe leur donner, lorſque la ligne où on les plante eſt iſolée; mais ſi l'on veut former pluſieurs lignes de ces arbres, il faut les eſpacer de dix-huit à vingt piés.

On peut tailler ces arbres ſans inconvénient dans toutes les ſaiſons, ſi ce n'eſt dans le tems qu'ils ſont en pleine ſeve, & qu'ils pouſſent; pourvû cependant qu'on ne leur faſſe pas tout-à-la-fois un retranchement trop conſidérable. On doit conſidérer auſſi que le mois de Septembre eſt le tems le plus propre à cette opération; on peut même les arrêter à la cime, quand pour de certains arrangemens on ne veut pas qu'ils montent ſi vîte. Mais il ne faut pas croire que le retranchement des branches du pié puiſſe contribuer à leur accroiſſement; jamais il n'eſt plus prompt que quand on laiſſe aller ces arbres à leur gré, & le retranchement des rameaux inférieurs ne leur profite que quand ils ſe deſſechent & tombent d'eux-mêmes, lorſque les arbres ſont plantés près les uns des autres. Il ne faut donc les élaguer que peu-à-peu & autant qu'il eſt beſoin, pour leur former une tête à la hauteur que l'on deſire.

Comme les forêts de *ſapins* ſont ordinairement ſur le replat des montagnes fort élevées, & dans des terreins légers qui ont peu de profondeur, que d'ailleurs ces arbres pivotent rarement, qu'ils ont une grande hauteur & qu'ils donnent beaucoup de priſe au vent; il arrive ſouvent que dans des tems orageux il y a un nombre d'arpens dont tous les *ſapins* ſont renverſés. Dans ces cas, comme il ne croit aucunes plantes ſous les *ſapins*, le terrein paroît entierement dénué de végétaux & ſans reſſource. Mais bien-tôt il vient des framboiſiers, des fougeres, *&c.* qui par leur ombrage & leur fraicheur, favoriſent la germination des graines de *ſapin*, dont la ſurface du terrein eſt toujours ſuffiſamment garnie; cependant leur ſuccès dépendra ſur-tout du ſoin que l'on aura d'empêcher le parcours du bétail, qui en détruiſant l'herbe, laiſſeroit la terre expoſée au deſſéchement; d'où il arriveroit que les graines ne leveroient pas.

Il ne faut rien attendre des *ſapins* qui ont été coupés; ils ne donnent jamais de rejettons. Ce ſont autant d'arbres ſupprimés pour toujours, & qui ne peuvent être remplacés que par les jeunes plants qui ont levé aux environs. Cet inconvénient doit engager à exploiter les forêts de *ſapins* différemment des arbres qui ne ſont pas réſineux; on doit donc laiſſer dans le tems des coupes beaucoup plus d'arbres en reſerve que les ordonnances ne le preſcrivent en général; non-ſeulement pour répandre des graines dans le canton exploité, mais ſur-tout pour procurer l'ombre & la fraîcheur qui ſont abſolument néceſſaires pour les faire lever.

On ne fait nul uſage du vrai *ſapin* ou *ſapin* à feuille d'if pour l'ornement des grands jardins & des parcs, malgré la beauté de ſon feuillage qui eſt d'un verd tendre, brillant & ſtable. Chacun s'étonne de ce qu'on lui préfere l'épicea que l'on trouve par-tout, & qui n'a pas à beaucoup près autant d'agrément. Mais la raiſon en eſt ſimple; c'eſt que l'épicea eſt plus commun, qu'il ſe multiplie plus aiſément que le *ſapin*, qu'il ſouffre mieux la tranſplantation, & qu'il ſe contente d'un terrein plus médiocre.

On tire de grands ſervices du *ſapin* pour différens arts: le *ſapin* proprement dit que l'on nomme *ſapin à feuille d'if*, donne une réſine liquide & tranſparente, connue ſous le nom de *térébenthine*; c'eſt ſur-tout dans les montagnes de la Suiſſe où il y a beaucoup de *ſapins* d'où l'on tire cette réſine. Sur la façon de la tirer, de l'épurer & de la mettre en état de vente. *Voyez* le *Traité des arbres de* M. Duhamel, *à l'article abies*.

Le bois du *ſapin* eſt blanc, tendre, léger, & il fend aiſément; cependant il eſt ferme & ne plie pas ſous le faix. Il ſert à quantité d'uſages; on en fait la mâture des plus grands vaiſſeaux; on en tire des pieces de charpente de toutes ſortes d'échantillons. Après le chêne & le châtaignier, c'eſt le bois le plus convenable pour cet objet. Il en eſt de même pour la menuiſerie, où l'on fait très-grand uſage des planches de ce bois; il eſt excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée eſt très-longue, s'il n'eſt pas poſé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reſte long-tems dans la terre ſans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait auſſi les tables des inſtrumens à cordes. Enfin, ce bois eſt bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon. Si l'on ferme entierement une chambre avec des volets de *ſapin* amenuiſé au point de n'avoir qu'une ligne d'épaiſſeur, ils laiſſent paſſer autant de jour que les fermetures que l'on nomme *ſultanes*; mais le *ſapin* paroît rouge, & rend le même effet que ſi la lumiere paſſoit à-travers un rideau d'étoffe cramoiſie. Le bois du *ſapin* eſt de meilleure qualité que celui de l'épicea, avec lequel on le confond ſouvent. Le *ſapin* propre à la mâture des vaiſſeaux ſe tire ordinairement des pays du nord, & c'eſt le plus eſtimé. Cependant on en tire beaucoup du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, & des environs de Bordeaux; mais tout le *ſapin* que l'on employe à Paris vient de l'Auvergne. On peut donner en hiver aux moutons, les jeunes rejettons & les feuilles du *ſapin*; cette nourriture leur eſt fort ſaine. On fait auſſi quelqu'uſage en Médecine des plus tendres rameaux de cet arbre.

Voici les eſpeces ou variétés que l'on connoît à préſent dans le genre du *ſapin*: je déſignerai ſous le nom de *ſapin*, toutes les eſpeces de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée en-haut; & ſous le nom d'*épicea*, toutes les autres ſortes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée vers la terre.

1. *Le vrai* ſapin *ou le* ſapin *à feuille d'if, ou le* ſapin *blanc*; c'eſt à cette eſpece qu'il faut particulierement appliquer ce qui a été dit ci-deſſus. Il veut un meilleur terrein que l'épicea, il faut plus de ſoins pour l'élever & le tranſplanter, & les graines tombent dès le mois d'Octobre avec les écailles qui compoſent le cône; enſorte que ſi l'on veut avoir des cônes entiers pour conſerver la graine & l'envoyer au loin, il faut les faire cueillir bien à tems. Son accroiſſement n'eſt pas ſi prompt que celui de l'epicea; il n'eſt ni ſi vivace, ni ſi agreſte, mais il a plus de beauté, & ſon bois eſt plus eſtimé; les plus beaux *ſapins* de cette eſpece ſe trouvent ſur le mont Olimpe, où ils donnent des cônes d'environ un pié de longueur.

2. *Le petit* ſapin *de Virginie*; c'eſt un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles ſont diſpoſées en maniere de peigne, comme celles du vrai *ſapin*. Quoiqu'il en ſoit extrêmement robuſte, il ne réuſſit bien que dans un terrein humide. On prétend que cet arbre n'a pas autant d'agrément que le vrai *ſapin*, parce qu'il étend ſes branches horiſontalement & à une grande diſtance, ce qui, au moyen du peu d'élévation de la maîtreſſe tige, lui donne la forme d'un cône écraſé: mais la ſingularité même de cette forme peut avoir ſon mérite dans l'ordonnance d'un grand jardin.

3. *Le* ſapin *odorant ou le* baume de gilead; c'eſt le plus beau de tous les *ſapins*. Aucun auteur n'a encore parlé de ſa ſtature: ſes feuilles quoique de la même forme & de la même nuance de verdure que celles du vrai *ſapin*, ſont néanmoins diſpoſées comme celles de l'épicea, & c'eſt en quoi on fait conſiſter

ter ſur-tout la beauté du baume de gilead. Ses cônes ſont longs & ſe terminent inſenſiblement en pointe: ils viennent au bout des branches, la pointe tournée en-haut comme ceux du vrai *ſapin*. Les graines & les écailles dont ils ſont formés, tombent & ſe diſperſent de bonne heure en automne; enſorte que ſi l'on veut avoir de ces cônes pour en conſerver la graine, il faut les ſurveiller au tems de la maturité. M. Miller, auteur anglois, aſſure que dans quelque terrein qu'on ait planté cet arbre en Angleterre, ſa beauté ne s'y eſt pas ſoutenue pendant plus de dix ou douze ans; que quand ces arbres ont paſſé leur jeuneſſe, on les voit déchoir, que leur dépériſſement ſe manifeſte par la grande quantité de chatons & de cônes qu'ils rapportent; qu'enſuite ils ne pouſſent que de petites branches crochues; qu'il tranſude de leur tronc une grande quantité de térébenthine; qu'alors leurs feuilles tombent, & qu'enfin les arbres meurent au bout d'un an. Cependant le même auteur ajoute qu'il y a un grand nombre de plants âgés de cette eſpece de *ſapin* qui ſont vigoureux & d'une belle venue dans les jardins du duc de Bedford, dont le ſol eſt un ſable profond; d'où on peut conclure que le baume de gilead ne peut proſpérer que dans un terrein de cette qualité. On tire de cet arbre une réſine claire & odorante, que l'on fait paſſer pour le baume de gilead, quoique l'arbre qui donne le vrai baume de ce nom ſoit une eſpece de térébinthe.

4. *Le grand* ſapin *de la Chine*; ſes feuilles ſont bleuâtres en-deſſous, & diſpoſées ſur les branches en maniere de peigne. Ses cônes ſont plus gros & plus longs que ceux des *ſapins* d'Europe, ils ont ſur l'arbre la pointe tournée en-haut; leurs écailles ainſi que les feuilles ſont terminées par un filet épineux.

5. *Le très-grand* ſapin *de la Chine*; c'eſt une variété qui ne differe de l'arbre précédent, que parce qu'elle prend encore plus d'élévation & que les écailles de ſes cônes ne ſont pas épineuſes. Mais ces deux ſortes de *ſapins* de la Chine, n'ayant point encore paſſé en Europe, on n'en peut parler que fort ſuperficiellement.

6. *L'épicea*; c'eſt l'eſpece de *ſapin* la plus commune en Europe, celle qui atteint une plus grande hauteur, qui ſe ſoutient le mieux dans un terrein médiocre, que l'on cultive le plus pour l'agrément, quoique ce ſoit l'eſpece de *ſapin* qui en ait le moins. Il a l'écorce rougeâtre & moins caſſante que celle du vrai *ſapin*. Ses feuilles ſont plus courtes, plus étroites, d'un verd plus mat & plus brun, & elles ſont placées autour des nouvelles branches ſans aucun ordre diſtinct. Ses cônes ſont plus liſſes & plus longs; ils tombent de l'arbre tout entiers, & peu-à-peu pendant la ſeconde année, & le plus grand nombre durant la troiſieme; mais ſi on veut les cueillir pour avoir de la graine, il faut s'y prendre avant le hâle du printems de la ſeconde année; car alors les cônes s'ouvrent & laiſſent tomber la graine qui eſt fort petite, & que les vents répandent au loin. Il tranſude de cet arbre une ſubſtance réſineuſe qui ſe durcit à l'air, & dont on fait la poix blanche & la poix noire, qui ſervent à différens uſages. *Voyez* à ce ſujet le *Traité des arbres* de M. Duhamel.

L'épicea ſe multiplie plus aiſément que le vrai *ſapin*. Les branches de cet arbre que l'on marcotte ont au bout de deux ans des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation, & même les jeunes rameaux qui touchent contre terre dans un lieu frais font racines d'eux-mêmes. Il réuſſit aſſez bien de boutures; ſi on les fait au commencement de Juillet, elles ſeront propres à tranſplanter en pépiniere au bout de quatorze mois. Par ces deux moyens de multiplication, la croiſſance s'accelere plus qu'en ſemant. L'épicea eſt l'un des derniers arbres que l'on trouve aux extrémités du nord avec le pin, le ſaule & le bouleau. Il fait le principal fond des forêts de ces climats froids où il s'éleve à une très-grande hauteur dans la terre forte & profonde des vallées; quoiqu'il y ſoit entierement couvert de neige pendant ſix mois de l'année. Les Suédois, dans la diſette des fourrages, donnent aux chevaux de jeunes branches d'épicea hachées & mêlées avec l'avoine. Le bois de cet arbre ſert aux mêmes uſages que celui du vrai *ſapin*: il eſt vrai que la qualité en eſt inférieure, mais il eſt moins noueux & il ſe travaille plus aiſément.

7. *L'épicea dont les cônes ſont très-longs*; ce n'eſt pas ici une ſimple variété, ſeulement établie ſur la plus grande longueur des cônes; car cet épicea qui eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale, eſt très-différent de celui d'Europe. Il fait un très-grand arbre, bien ſupérieur en beauté à notre épicea, par l'élégance de ſa forme & l'agrément de ſes feuilles, qui ſont blanchâtres en-deſſous & d'un verd de mer en-deſſus.

8. *L'épinette de Canada*; c'eſt une ſorte d'épicea, que les Botaniſtes ſpécifient par de courtes feuilles & de très-petits cônes. Cette épinette a en effet les feuilles plus minces & moins longues que celles de l'épicea commun, & ſes cônes ne ſont guere plus gros qu'une noiſette. On prétend que cet arbre s'éleve dans ſon pays natal à 20 ou 30 piés; mais en Angleterre où on le cultive depuis du tems, on ne l'a pas vû paſſer 8 ou 10 piés de hauteur. On croit que ce qui déprime ſa croiſſance en Europe, c'eſt la trop grande quantité de cônes dont il ſe charge de très-bonne heure. En broyant entre les doigts des jeunes branches de cet arbre, elles rendent en tout tems une odeur balſamique aſſez forte & qui n'eſt point déſagréable. On fait en Canada avec les rameaux de l'épinette une liqueur très-rafraîchiſſante & fort ſaine que l'on boit avec plaiſir, ſur-tout pendant l'été, quand on y eſt habitué.

9. *L'épinette de la nouvelle Angleterre*; c'eſt encore une ſorte d'épicea d'auſſi petite ſtature que la précédente, dont les Botaniſtes la diſtinguent par ſes feuilles qui ſont plus courtes & par ſes cônes, dont les écailles ſont entr'ouvertes; du reſte cet arbre a les mêmes propriétés & autant d'agrément.

10. *L'épicea du levant*; ſes feuilles ſont courtes & quadrangulaires, ſes cônes ſont très-petits & ont la pointe tournée en-bas. Cet arbre eſt du nombre des nouvelles plantes, dont M. Tournefort a fait la découverte dans ſon voyage au levant; on le trouve auſſi dans l'Iſtrie & dans la Dalmatie.

11. *L'épicea à feuille de pin*; les feuilles de cet arbre ſont beaucoup plus longues, que celles d'aucune autre eſpece de *ſapin* ou d'*épicea*; c'eſt tout ce qu'on en ſait, tant il eſt encore peu connu. *M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

Sapin, (*Botan. Agricult.*) cet arbre porte ſa tête altiere, juſqu'à la premiere région de l'air, *æthereas ad auras vertice tendit*: c'eſt ſur les plus hautes montagnes, & ſur-tout dans les forêts du nord, que la terre raſſemble.

Ces chênes, ces ſapins *qui s'élevent enſemble;*
Un ſuc toujours égal eſt préparé pour eux;
Leur pié touche aux enfers, leur cime eſt dans les cieux;
Leur tronc inébranlable & leur pompeuſe tête
Réſiſte en ſe touchant aux coups de la tempête;
Ils vivent l'un par l'autre, & triomphent du tems.

Tournefort compte quatre eſpeces de *ſapin*; la principale eſt le *ſapin* à feuilles d'if, dont le fruit taillé en cône ſe tourne en-haut, *abies taxi folio, fructu ſurſum ſpectante*; en anglois, *the yewfir-tree with the fruit pointing upwards*; en françois le *vrai ſapin*. C'eſt un grand & bel arbre, fort haut, fort droit, toujours verd: ſon bois eſt blanc, couvert d'une écorce liſſe, blanchâtre & réſineuſe; ſes branches ſont garnies de feuilles oblongues, étroites, dures, naiſſant ſeules le long de leurs côtes. Elles portent des chatons à pluſieurs bourſes membraneuſes qui s'ouvrent tranſverſalement en deux parties, & ſe diviſent dans leur longueur en deux loges remplies d'une pouſſiere menue. Ces chatons ne laiſſent rien après eux; les fruits naiſſent ſur le même pié de *ſapin* formé en pluſieurs écailles en cône ou pomme de pin tournés en-haut; les Latins les nomment *ſtrobili*: on trouve ordinairement ſous chacune de leurs écailles deux ſemences, *&c.*

Le *ſapin* ou *ſapinette* du Canada, *abies minor pectinatis foliis, virginiana, conis parvis ſubrotundis*, Pluk. Phytogr. *tab.* 121. *fig.* 1. eſt aſſez ſemblable à la peſſe par ſon port; ſes feuilles ſont cependant plus menues, plus courtes, & rangées en maniere de dents de peigne. Cet arbre eſt originaire du Canada, où l'on en tire une térébenthine qui eſt d'une odeur & d'un gout plus agréable que la térébenthine ordinaire; & comme on donne de beaux noms à toutes les drogues, on appelle communément cette térébenthine, *baume de Canada*.

Le *ſapin* eſt d'un grand uſage pour la mâture des vaiſſeaux; on l'éleve de graines, & on en fait des forêts entieres dans les pays ſeptentrionaux. Les Anglois en élevent pluſieurs eſpeces, & particuliere-

ment

ment le *ſapin* d'Ecoſſe, le *ſapin* argenté, le *ſapin* de Norwege, & le *ſapin* à poix; mais nous ne connoiſſons en France que le *ſapin* décrit ci-deſſus, & la peſſe, encore les confond-on d'ordinaire.

Sapin, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale comme lui fourniſſant une eſpece de térébenthine, connue dans les boutiques ſous le nom de *térébenthine de Strasbourg*, ou de *térébenthine de ſapin*, & pluſieurs autres matieres réſineuſes, ſoit naturelles, ſoit altérées par l'art, dont il a été fait mention à l'*article* Pin, & dont on parlera à l'*article* Térébenthine. *Voyez ces articles*. (*b*)

SAPINES, ſ. f. plur. (*Charpent.*) ſolives de bois de ſapin, qu'on ſcelle de niveau ſur des taſſeaux quand on veut tendre des corbeaux pour ouvrir les terres & dreſſer les murs. On fait des planchers de longues *ſapines*, & on s'en ſert auſſi dans les échaffaudages. (*D. J.*)

SAPINETTES, ſ. f. (*Marine.*) petits coquillages qui s'attachent à la carene du vaiſſeau.

Sapinette, (*Commerce.*) c'eſt une eſpece de liqueur ou de biere en uſage dans le Canada, la Virginie, & les autres parties ſeptentrionales de l'Amérique. On la fait avec une eſpece de ſapin que les François nomment *épinette blanche*, & les Anglois *ſpruce:* les Botaniſtes nomment ce ſapin *abies foliis brevibus, conis minimis*. Cet arbre eſt très-commun en Canada; il eſt aſſez rare dans les colonies angloiſes, où le climat eſt moins froid, & on ne le trouve plus vers le midi, à-moins que ce ne ſoit ſur les hautes montagnes qui ſont preſque toujours couvertes de neige.

Voici la maniere de faire la *ſapinette:* on fait bouillir de l'eau dans une chaudiere que l'on n'emplit qu'aux trois quarts; lorſque cette eau commence à bouillir, on y met un paquet de branches de ſapin ou d'épinette blanche rompues. On continue la cuiſſon juſqu'à ce que l'écorce ſe détache avec facilité des branches, ce qui demande environ une heure. Pendant ce tems on fait griller dans une poële ou du froment, ou de l'avoine, ou de l'orge, ou du maïz, de la même maniere que l'on brûle le caffé, & l'on jette l'un de ces grains grillés dans la chaudiere où cuiſent les branches de l'épinette; on y met auſſi quelques tranches de pain grillé; ce qui ſe fait pour donner de la couleur à la liqueur. Alors on retire du feu la chaudiere; on enleve les branches & les feuilles qui ont été cuites; on paſſe la liqueur au-travers d'un linge; l'on y mêle de la melaſſe ou du ſyrop de ſucre groſſier; on met le tout dans un tonneau; on y joint une petite quantité de levûre de biere que l'on bat dans la liqueur pour l'y incorporer; après quoi on laiſſe fermenter ce mélange dans le tonneau dont le bondon reſte ouvert, & que l'on a ſoin de remplir à meſure que la liqueur diminue: la fermentation fait qu'il s'en dégage beaucoup de saletés. Si l'on veut que cette liqueur ait un goût piquant, on n'aura qu'à la tirer en bouteilles avant que la fermentation ſoit achevée; ſi on la veut plus douce, on attendra que la fermentation ſoit entierement achevée.

Cette liqueur eſt brune ou jaunâtre comme de la biere; elle eſt fort agréable pour ceux qui y ſont accoutumés, au point que quelques particuliers qui avoient vécu en Canada, en ont fait venir en Europe. Elle paſſe pour rafraîchiſſante, pour un très-bon remede dans les affections ſcorbutiques, & eſt très-diurétique. Cette liqueur eſt la boiſſon la plus ordinaire dans le Canada, dans la nouvelle York, & dans l'Albanie. Il paroît qu'on pourroit l'imiter dans nos pays où elle pourroit être d'une grande reſſource dans les tems où la diſette des grains rend la biere ordinaire trop chere pour les pauvres gens. Ce détail eſt dû à M. Pierre Kalm, qui l'a inſéré dans les *Mémoires de l'académie de Suede, année* 1751. Il eſt auſſi parlé de cette liqueur & de la maniere de la faire dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel du Monceau, *tome I. page* 17. (—)

SAPINIA TRIBUS, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie, dans l'Ombrie; Tite-Live en fait mention, *l. XXXII. c. ij*. Ce peuple tiroit ſon nom du *Sapis*, (le Savio) riviere auprès de laquelle il habitoit. (*D. J.*)

SAPINIERE, ſ. f. *terme de Batelier*, bateau conſtruit de ſapin dont on ſe ſert ſur la riviere de Loire pour le tranſport des marchandiſes. La *ſapiniere* eſt moins longue, mais plus large qu'un chalant. (*D. J.*)

SAPINOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) les anciens donnoient ce nom à une améthyſte très-claire, & fort peu chargée de couleur.

SAPIS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans le *Picenum*, auprès de la ville d'Iſaurum. Son nom moderne eſt le *Savio*; & comme cette riviere paſſe à Céſena, on la nomme auſſi *rio-di-Ceſena*. (*D. J.*)

SAPONAIRE, ſ. f. (*Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de lychnis que Tournefort & Ray nomment lychnis ſauvage, *lychnis ſylveſtris*. *I. R. H.* 336. Ray, *Hiſt. plant.*

Sa racine eſt longue, rougeâtre, noueuſe, rampante, fibrée, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges hautes d'un pié & demi ou de deux piés, rondes, ſans poils pour l'ordinaire, noueuſes, rougeâtres, moëlleuſes, qui ſe ſoutiennent à peine. Ses feuilles ſont larges, nerveuſes, ſemblables à celles du plantain, mais plus petites, oppoſées, glabres, attachées à des queues très-courtes, d'un goût nitreux.

Ses fleurs naiſſent comme en ombelles aux ſommités des tiges, compoſées chacune de cinq pétales ou feuilles diſpoſées en œillet, ordinairement d'une belle couleur pourprée, quelquefois d'un rouge pâle, quelquefois blanches, odorantes, avec dix étamines blanches à ſommet oblong dans leur milieu. A cette fleur ſuccede un fruit de figure conique, qui n'a qu'une cavité remplie de ſemences menues, preſque rondes & rougeâtres.

Cette plante qui, comme j'ai dit, eſt une lychnis ſauvage, croît proche des ruiſſeaux, des rivieres, des étangs, dans les bois & prés humides, & dans les lieux ſablonneux; on la cultive auſſi dans les jardins, où elle dure long-tems, en ſe rendant néanmoins odieuſe aux jardiniers par ſa maniere de ſerpenter; elle fleurit en Juin, & reſte en fleur juſqu'au mois de Septembre. Non-ſeulement ſa fleur ſe joue pour les couleurs, mais elle devient auſſi quelquefois double, & s'employe dans les bouquets à cauſe de ſa beauté & de ſon odeur agréable; on donne en Médecine à la plante qui les porte des vertus atténuantes & détergentes. (*D. J.*)

SAPOTILLE, (*Mat. méd.*) c'eſt le fruit d'un arbre de l'Amérique nommé communément *ſapotillier* par les habitans du pays, que les Européens appellent auſſi *poirier* ou *pommier* d'Amérique, & que Linnæus a déſigné par le nom de *achrus Plumieri*.

Les pepins, ou plûtôt les noyaux de ces fruits, ſont employés depuis long-tems en Amérique, comme un remede ſouverain contre la colique néphrétique; & leur uſage s'eſt communiqué depuis dix à douze ans dans pluſieurs provinces maritimes de France. On trouve un mémoire à ce ſujet dans le journal de Médecine pour le mois de Mars 1760, par M. Ranſon, médecin du roi, à Saint-Jean d'Angely.

Les noyaux de *ſapotille* ſont, ſelon la deſcription qu'en donne cet auteur, d'une forme qui approche en gros de celle des pepins de nos poires bien mûres. On les emploie mondés de leur coque & de leur écorce; ils ne ſont point émulſifs, quoiqu'ils ſoient très-huileux, au point même d'être inflammables; ils ont un goût très-amer. On fait prendre ce remede ſous deux formes; on en pile un ou deux gros dans un mortier de marbre, & on les délaye dans cinq ou ſix onces d'eau pour une doſe qu'on réitere de quatre en quatre heures, ou de ſix en ſix heures, ſelon l'exigence des cas, & ſelon que l'eſtomac ſoutient ce remede. On l'édulcore auſſi quelquefois pour les ſujets délicats, avec le ſucre ou un ſirop approprié; ou bien on le donne en ſubſtance ou incorporé dans un véhicule ſolide convenable à la doſe d'un gros tout au plus. On ne doit pas continuer pendant plus de quatre ou cinq jours l'uſage conſécutif de ce remede. Il provoque ſi efficacement dans les coliques néphrétiques *curables*, le cours des urines & la ſortie des glaires & des graviers, que ces corps dont la préſence occaſionnoit l'accès de colique, ſont communément chaſſés au bout de ces tems; & que ſi on continuoit le remede plus long-tems, il attaqueroit le corps même des reins, l'irriteroit, l'enflammeroit: ce qui n'empêcheroit cependant point de revenir à l'uſage de ce remede en ſaiſiſſant quelques momens plus favorables. (*b*)

SAPOTILLIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſapota*; genre de plante; quoique ſes caracteres ſoient les mêmes que ceux de guanabane (*voyez* Guanabane), il en differe cependant entierement par la nature des fleurs & des fruits, & par le port même de la plante. Le *ſapotillier* eſt donc un genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque de la forme d'une toupie ou ovoïde; ce

fruit eſt mou, charnu, & contient une ou deux ſemences qui ſont arrondies, applaties, dures, polies, & qui ont une eſpece de bec. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* Plante.

SAPPADILLE, ſ. f. (*Botan. exot.*) arbre des Indes occidentales, qui eſt fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cauſe de ſon fruit, dont on fait beaucoup de cas dans ces contrées. Cet arbre eſt nommé par le chevalier Hans-Sloane, dans ſon cat. plant. Jam. *anona foliis laurinis; glabris, viridi-fuſcis, fructu minore, rotundo, viridi-flavo ſcabro, ſeminibus fuſcis, ſplendentibus, fiſſura alba notatis*.

La *ſappadille* eſt l'eſpece d'*anona* la plus eſtimée: cet arbre croît à la hauteur d'un pommier; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du laurier, liſſes, vertes-brunes; ſes fleurs ſont compoſées de trois pétales ſoutenues ſur un pédicule. Après qu'elles ſont tombées il leur ſuccede un fruit couvert d'une écorce, & dont la chair environne les cellules, dans leſquelles ſont renfermées des graines brunes, luiſantes, marquées d'un ſillon blanc. Le fruit de cet arbre eſt plus petit que celui des autres eſpeces d'*anona;* ſa forme eſt ronde, & ſa couleur jaunit dans la maturité. (*D. J.*)

SAPPE, (la) *dans l'art militaire*, eſt une eſpece de tranchée que font les ſoldats à couvert du feu de la place par un *mantelet* ou un *gabion farci* qu'ils font rouler devant eux. Cet ouvrage differe particulierement de la tranchée, en ce que celle-ci ſe fait à découvert, & que la *ſappe* ſe conſtruit avec plus de précaution, parce qu'elle ſe fait plus près de la place.

La *ſappe* a moins de largeur que la tranchée, mais on l'élargit enſuite; elle n'en differe plus alors, & elle perd ſon nom de *ſappe* pour prendre celui de *tranchée*.

Il y a pluſieurs ſortes de *ſappes:*

La *ſimple* qui n'a qu'un ſeul parapet.

La *ſappe double* qui en a deux.

La *ſappe volante* qui ſe fait avec des gabions que l'on ne remplit pas d'abord. On trace avec ces gabions l'ouvrage qu'on veut former, & l'on y fait aller enſuite les travailleurs de la tranchée pour les remplir de terre. Cette ſorte de *ſappe* ne peut guere ſe pratiquer que la nuit, lorſqu'on eſt encore loin de la place, & dans les endroits où le feu de l'ennemi n'eſt pas fort conſidérable.

La *demi-ſappe* eſt celle dans laquelle on poſe à découvert pluſieurs gabions ſur un alignement donné, qu'on travaille enſuite à remplir, après avoir fermé les entre-deux des gabions avec des ſacs à terre ou des fagots de *ſappe*.

Enfin la *ſappe couverte* eſt un chemin qu'on fait ſous terre pour mettre les ſappeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laiſſe par-deſſus que deux piés de terre, qu'on ſoutient, s'il en eſt beſoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *ſappe* qu'on ne met guere en pratique, peut être utile dans pluſieurs occaſions pour cacher ſon travail à l'ennemi.

La *ſappe ordinaire* ou la *ſimple-ſappe*, n'eſt autre choſe qu'une tranchée pouſſée pié-à-pié, qui chemine jour & nuit également. Quoiqu'elle avance peu en apparence, elle fait beaucoup de chemin en effet, parce qu'elle marche toujours. C'eſt un métier qui demande une eſpece d'apprentiſſage pour s'y rendre habile, auquel on eſt bien-tôt fait quand le courage & le deſir du gain ſont de la partie.

Voici comment elle ſe conduit.

L'ouvrage étant tracé, & les ſappeurs inſtruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à terre, fourches de fer, crocs, maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture que les ſappeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet, à l'endroit qui leur eſt montré; après quoi, le ſappeur qui mene la tête, commence de faire place pour ſon premier gabion, qu'il poſe ſur ſon plan, & l'arrange de la main du croc & de la fourche du mieux qu'il peut, poſant le deſſus deſſous, afin que la pointe des piquets des gabions débordant le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines dont on les charge. Cela fait, il les remplit de terre en la jettant de biais en avant, & ſe tenant un peu en-arriere pour ne pas ſe découvrir: à meſure qu'il remplit le premier gabion, il frappe de tems en tems de ſon maillet ou de ſa pioche contre, pour faire entaſſer la terre.

Ce premier gabion rempli, il en poſe un ſecond ſur le même alignement, qu'il arrange & remplit de même; après ce troiſieme, un quatrieme, ſe tenant toujours à couvert, & courbé derriere ceux qui ſont remplis; ce qu'il continue toujours de la ſorte: mais parce que les joints des gabions ſont fort dangereux avant que la *ſappe* ſoit achevée, il les faudra fermer de deux ou trois ſacs à terre poſés bout ſur bout ſur chaque joint, que le deuxieme ſappeur arrange, après que le troiſieme & quatrieme les lui ont fait paſſer.

Au vingtieme ou trentieme gabion poſé & rempli, on reprend les ſacs de la queue pour les rapporter en avant, afin de les épargner; de ſorte qu'une centaine de ſacs à terre bien ménagés, peuvent ſuffire à conduire une *ſappe* depuis le commencement du ſiege juſqu'à la fin.

A l'égard de l'exécution de la *ſappe*, voici comme elle ſe doit conduire.

Le premier ſappeur creuſe 1 pié & demi de large ſur autant de profondeur, laiſſant une berme de 6 pouces au pié du gabion, & taluant un peu du même côté.

Le ſecond élargit de 6 pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait 2 piés de large & autant de profondeur.

Le troiſieme & le quatrieme creuſent encore chacun d'un demi-pié, & élargiſſent d'autant, font les talus, & réduiſent les *ſappes* à 3 piés de profondeur & autant de largeur par le haut, revenant à 2 piés & demi ſur le fond, les talus parés; ce qui eſt la meſure que nous demandons pour la rendre parfaite. Il reſte quatre hommes à employer de la même eſcouade, qui ſe tenant en repos derriere les autres, font rouler les gabions & faſcines aux quatre de la tête, afin que les premiers ſappeurs les trouvent ſous la main: ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions quand ils ſont pleins; ſavoir deux ſur les bords & un dans le milieu, qu'on a ſoin de faire entrer dans les piquets pointus des gabions qui ſurmontent le ſommet, afin de les tenir fermes; après quoi on les charge de terre.

L'excavation de ces 3 piés de profondeur fournit les terres néceſſaires à remplir les gabions, & une maſſe de parapet formant un talus à terre courante du côté de la place, remplit de haut en bas, qui ne peut être percé que par le canon.

Quand les quatre premiers ſappeurs ſont las, & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, leſquels prenant la place des premiers, ils travailleront de même force juſqu'à ce que la laſſitude les oblige à rappeller les autres, obſervant que celui qui a mené la tête prend la queue des quatre, à la premiere repriſe du travail; car chacun d'eux doit mener la tête à ſon tour, & poſer une pareille quantité de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette façon on fait une grande diligence, quand la *ſappe* eſt bien fournie.

Au ſurplus, on fait marcher la *ſappe* non-ſeulement en avant, mais auſſi à côté, ſur les prolongemens de la droite & de la gauche; & pour l'ordinaire on voit des quatre, cinq & ſix *ſappes* dans une ſeule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Dans le même tems, celui qui dirige les ſappeurs doit avoir ſoin de faire ſervir des gabions & des faſcines à la tête des *ſappes*; ce qui ſe fait par l'intervention de celui qui commande la tranchée, qui lui fait fournir le monde dont il a beſoin.

Le moyen d'être bien ſervi ſeroit de donner ſix deniers de chaque faſcine, portée de la queue des tranchées à la tête des *ſappes*, payés ſur le champ à la fin des voyages, ou d'une certaine quantité. Chaque ſoldat en peut porter aiſément trois & faire trois ou quatre voyages; il faudroit pour la même raiſon, donner un ſou des gabions: en obſervant cette petite libéralité, les *ſappes* ſeroient toujours bien & aiſément ſervies.

Il eſt encore à remarquer que quand on a affaire à des ennemis un peu éveillés, ils canonnent la tête des *ſappes* avant que votre canon tire, de maniere que ſouvent on eſt obligé de les abandonner; mais ſi on y eſt forcé de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A meſure que la *ſappe* avance, on fait garnir celle qui eſt faite par les travailleurs qui l'élargiſſent juſqu'à ce qu'elle ait 10 ou 12 piés de large, ſur 3 de profondeur; pour lors elle change de nom, & s'appelle *tranchée*, ſi elle ſert de chemin pour aller à la place; mais on la nomme *place d'armes*, ſi elle lui fait face, & qu'elle ſoit diſpoſée pour y placer des troupes.

Ces ſortes d'ouvrages qui ſuppoſent de l'adreſſe &

de l'intelligence, & qui ſe font avec danger, doivent être bien payés, ſi l'on veut être bien ſervi.

Le prix le plus raiſonnable de la *ſappe* doit être 40 ſous la toiſe courante au commencement; ſavoir tout le long du travers de la ſeconde place d'armes, & ce qui ſe trouve entre elle & la troiſieme.

2 livres 10 ſous pour la troiſieme place d'armes & le travail juſqu'au pié du glacis.

3 livres pour celle qui ſe fait ſur le glacis.

3 livres 10 ſous pour celle qui ſe fait ſur le haut du chemin couvert.

5 livres pour celle qui entre dans ledit chemin couvert.

10 livres pour celle qu'on fait aux paſſages des foſſés ſecs.

20 livres s'ils ſont pleins d'eau; & quand elle ſera double, comme cela arrive quelquefois, il la faudra payer au double, ſelon les endroits où on la fera.

A l'égard de celle qui ſe fera dans les breches des baſtions & demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle eſt expoſée à tout ce que la place a de plus dangereux; c'eſt pourquoi, ſelon le péril auquel ils ſeront expoſés, il faudra donner ce qu'on jugera à propos.

Le toiſé ſe doit faire par un ſeul ingénieur prépoſé pour cela à chacune des attaques; le même fait le compte des brigades en préſence des officiers & ſergens, qui ont ſoin après de faire diſtribuer aux eſcouades ce qui leur revient; c'eſt pourquoi ils doivent contrôler tous les jours ce que chacun aura fait d'ouvrage, de concert avec l'ingénieur qui fera le toiſé, ſur le prix deſquels on pourroit retenir un dixieme pour les officiers & ſergens, afin de les rendre plus exacts à relever & faire ſervir les *ſappes*.

En obſervant cet ordre, comme tous ſont intéreſſés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne ſe pouſſe avec toute la diligence poſſible, & l'on peut eſtimer qu'ils feront 80 toiſes en 24 heures.

Au ſurplus l'ingénieur qui les toiſera, le doit faire toutes les 24 heures, & toujours laiſſer des marques ſenſibles à la fin de chaque toiſé, & tenir regiſtre de tout, afin que quand on voudra le vérifier, on le puiſſe faire ſans confuſion.

Or 80 toiſes, à 2 livres la toiſe, font 160 livres, dont ôtant le dixieme qui eſt 16 liv. il reſte pour les ſappeurs 144 liv. qui diſtribués à 24 hommes, font 6 liv. pour chacun, ce qui eſt un gain raiſonnable. Ils ne gagneront pas davantage dans le courant du ſiege, quoique le prix de la *ſappe* augmente à meſure qu'ils approchent de la place, parce que le péril augmentant auſſi, il eſt ſûr que plus ils en approcheront, & moins ils feront d'ouvrage.

On a accoutumé de leur payer quelque choſe de plus que le prix de la toiſe courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raiſon qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs; cela ſe peut réduire à doubler le prix de la toiſe & rien de plus.

Au reſte, il y a une choſe à quoi les officiers doivent bien prendre garde; c'eſt que ſouvent les ſappeurs s'enivrent à la tête de leur *ſappe*, après quoi ils ſe font tuer comme des bêtes, ſans prendre garde à ce qu'ils font; c'eſt de quoi il faut les empêcher, on ne leur permettant pas d'y porter du vin qui ne ſoit mêlé de beaucoup d'eau.

Comme rien n'eſt plus convenable à la sûreté, diligence & bonne façon des tranchées, que cette maniere d'en conduire les têtes, & de les ébaucher, rien n'eſt auſſi plus néceſſaire que d'en régler la conduite; car outre que la diligence s'y trouvera, il eſt certain qu'on préviendra beaucoup de friponneries qui s'y font par la précipitation confuſe avec laquelle elles ſe conduiſent, qui font qu'il y a toujours de l'embrouillement, & quelqu'un qui en profite. *Attaque des places* par M. le maréchal de Vauban, *V. Pl. XVI. de Fortification*, *fig.* 2. *n°*. 1. le plan d'une *ſappe*, ſa vue du côté intérieur, *n°*. 2. & du côté extérieur, *n°*. 3. le profil d'une *ſappe* achevée, *n°*. 4. & le profil repréſentant l'excavation des quatre ſappeurs *n°*. 5. *de la même Pl.*

SAPPER *une muraille*, (*Fortificat.*) c'eſt creuſer la terre qui eſt au pié d'un mur, afin de le renverſer tout-d'un-coup faute de ſoutien. *Sapper*, ſelon Daviler, c'eſt ruiner un ouvrage avec des marteaux, des pioches, des bêches, *&c.* en étayant la partie ſupérieure, & en creuſant par-deſſous, & alors on met le feu aux étais, ou ſi c'eſt un rocher, en creuſant une mine ſous lui.

Pour démolir des murailles fortes & épaiſſes des vieilles citadelles, *&c.* on a coutume de ſe ſervir de la ſappe. *Chambers*.

SAPPEUR, (*Fortification.*) ſoldat du régiment de royal artillerie deſtiné à travailler dans les ſappes.

On inſtruit dans les écoles d'artillerie les *ſappeurs* à poſer les gabions avec adreſſe, & en s'expoſant le moins qu'il eſt poſſible. On dreſſe les gabions avec la fourche & le crochet de ſappe, & l'on fait à genouil un boyau de deux piés de profondeur. Le *ſappeur* doit laiſſer un grand pié de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive aſſez ſouvent. *Voy.* SAPPE. (*Q*)

SAPPHIQUE, adj. (*Littérat.*) nom d'un vers fort uſité dans la poéſie greque & latine, ainſi appellé de Sappho à qui l'on en attribue l'invention.

Le vers *ſapphique* conſiſte en onze ſyllabes ou cinq piés, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme ſont des trochées, le ſecond un ſpondée, & le troiſieme un dactyle; comme,

Vivitur parvo bene, cui paternum
Splendet in menſa tenui ſalinum:
Nec leves ſomnos timor, aut cupido
Sordidus aufert.

Horat.

Ce dernier vers ſe nomme *adonique*, & on le joint ordinairement à trois vers *ſapphiques* pour en former une ſtrophe.

Cependant on trouve dans les anciens poëtes tragiques des chœurs compoſés d'un grand nombre de vers *ſapphiques* qui ſe ſuivent immédiatement. En général un vers *ſapphique* eſt dur quand il n'y a pas une céſure après le ſecond pié.

On a tenté, mais ſans ſuccès, de faire des vers *ſapphiques* en françois.

SAPRA PALUS, (*Géog. anc.*) lac dans l'iſthme de la Cherſonnèſe taurique, ſelon Strabon, *l. VII. p.* 308. Ce mot σάπρα, féminin de σάπρον, veut dire *pourri*, *corrumpu*. Le lac que Caſaubon croit être le même que Byce, eſt au nord de la Cherſonnèſe à l'orient de l'iſthme qui la joint à la terre-ferme, & qui, comme dit Strabon, le ſépare de la mer, c'eſt-à-dire du Pont-Euxin, ou, ce qui revient au même, du golfe Carcinite. Il étoit plus enfermé qu'il n'eſt préſentement par une langue de terre qui s'avance vers le nord au couchant de ce lac, & qui ne l'empêchoit pas de communiquer avec le Palus Méotide. Cette langue de terre, qui peut bien avoir été anciennement un iſthme entier, eſt encore préſentement aſſez conſidérable pour marquer l'ancienne étendue du lac *Sapra*.

2°. *Sapra Palus*, lac de l'Aſie mineure, vers la Troade, auprès d'Aſtyra, il ſe décharge dans la mer en un endroit où le rivage eſt bordé de rocher. (*D. J.*)

SAQUEBUTE, ſ. f. (*Lutherie.*) inſtrument de muſique & à vent; c'eſt une eſpece de trompette différente de l'ordinaire, tant par la figure que par la grandeur. La *ſaquebute* eſt très-propre pour les baſſes, & elle eſt conſtruite de maniere qu'on peut la raccourcir ou l'alonger, ſuivant que l'on veut des tons aigus ou des tons graves. *Voyez la fig. Planche de Lutherie.* Les Italiens la nomment *trombone*, les Latins l'appelloient *tuba ductilis*.

Cet inſtrument eſt compoſé de quatre différentes pieces ou branches, & a ordinairement une eſpece d'anneau tors dans le milieu, qui n'eſt que la continuation du tuyau plié deux fois en cercle; par cette conſtruction il peut aller d'un quart plus bas que ſon ton naturel. Il a encore deux pieces cachées dans l'intérieur, & qu'on tire avec une barre de fer lorſqu'on veut donner à la *ſaquebute* la longueur néceſſaire pour un certain ton.

La *ſaquebute* a ordinairement 8 piés de long, ſans être tirée & ſans développer ſes cercles. Lorſqu'on l'étend, ſa longueur peut aller à 16 piés. L'anneau tors a 2 piés 9 pouces de tour; on l'emploie comme baſſe dans tous les concerts d'inſtrument à vent.

Il y a des *ſaquebutes* de différentes grandeurs, ſelon les différentes parties qu'on veut exécuter. Il y en a particulierement une petite appellée par les Italiens *trombone picciolo*, & par les Allemands *kleine alt-poſaune*, propre pour les hautes-contres. La partie qui lui convient eſt appellée *trombone primo* ou *I°*. Il y en a une autre plus grande, appellée *trombone maggiore*, qu'on emploie comme taille; la par-

tie qu'elle exécute eſt nommée *trombone ſecondo* ou *II°*. Une troiſieme encore plus grande, appellée *trombone groſſo*, & dont la partie eſt le *trombone terzo* ou *III°*. Enfin une autre qui eſt de toutes celles-là, & dont le ſon eſt très-violent, principalement dans les baſes, ſa partie eſt appellée *trombone quarto* ou *IV°*. ou ſimplément *trombone*. Elle a ordinairement pour clé celle d'*F ut F a* ſur la 4e ligne, & même ſouvent ſur la 5e ligne d'en-haut, à cauſe de l'étendue que cet inſtrument a dans le bas. *Voyez* TROMPETTE, *& la figure dans nos Pl. de Lutherie*.

SARABAITES, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom que l'on donnoit autrefois à certains moines errans & vagabonds qui ne ſuivoient aucune regle approuvée, & alloient de ville en ville, vivans à leur diſcrétion. Ce mot vient de l'hébreu *ſarab*, ſe révolter.

Cette étymologie paroît conforme à l'idée que nous en donne Caſſien dans ſa quatorzieme conférence où il les appelle, *renuitæ quia jugum regularis diſciplinæ renuunt*. Saint Jérôme n'en parle pas plus favorablement dans une lettre à Euſtochium, où il les appelle *remoboth*; & S. Benoît en fait une peinture affreuſe dans le premier chapitre de ſa regle.

C'étoient les Egyptiens qui avoient donné aux *ſarabaïtes* le nom de *remoboth*; & voici ce qu'en dit S. Jérôme: *Hi bini vel terni nec multo plures ſimul habitant ſuo arbitratu ac ditione viventes, & de eo quod laboraverint, in medium partes conferunt, ut habeant alimenta communia. Habitant autem quamplurimi in urbibus & caſtellis, quaſi ars ſancta, non vita, quidquid vendiderint majoris eſt pretii. Inter hos ſæpe ſunt jurgia quia ſuo viventes cibo, non patiuntur ſe alicui eſſe ſubjectos. Revera ſolent certare jejuniis, & rem ſecreti victoriæ faciunt. Apud hos adfectata ſunt omnia, laxæ manicæ, caligæ follicantes, veſtis craſſior, crebra ſuſpiria, viſitatio virginum, detractio clericorum, & ſi quando dies feſtus venerit, ſaturantur ad vomitum*. Epiſt. XXII. *ad Euſtoch*.

SARABALES, ſ. f. (*Hiſt. jud.*) ſorte de vêtement des Hébreux.

Il eſt dit dans Daniel, *c. iij. verſ.* 94. que les trois hébreux ayant été jettés dans la fournaiſe, le feu ne leur fit aucun mal, & que leurs *ſarabales* demeurerent entieres: *ſaraballa eorum non ſunt immutata*. Ce terme *ſaraballa* eſt chaldéen, & on le lit dans l'original de l'édit de Nabuchodonoſor, Daniel, *c. iij. verſ.* 21. Aquila Théodotion & Symmaque ont lu *ſarabara*, σαράβαρα. Tertullien lit de même, & dit dans ſon traité *de Pallio* qu'Alexandre le grand n'eut pas honte de quitter l'habit militaire des Grecs pour prendre les *ſarabares* des peuples vaincus. Ces *ſarabares* étoient, à ce qu'on croit, des culotes ou des bandes qui enveloppoient les jambes & les cuiſſes. On trouve auſſi quelquefois *ſarabara* pour un habillement de tête, *Voyez* Saumaiſe ſur Tertullien *de Pallio, c. iv. &* Ducange, *Gloſſ. au* mot *ſarabara*: Calmet, *Diction. de la Bible, tome III. p.* 430.

SARABANDE, ſ. f. air de muſique & ſorte de danſe à trois tems, d'un caractere lent, grave & ſérieux.

SARABARA, (*Critique ſacrée.*) ce terme grec de Théodotion eſt expliqué par des hauts-de-chauſſes ou bandes qui enveloppoient les jambes & les cuiſſes, *braccas*; l'auteur apocryphe des additions faites au troiſieme chapitre de Daniel dit, *verſ.* 94. ſur les trois jeunes hommes jettés dans la fournaiſe, que le feu n'endommagea pas même leurs vêtemens. Le grec met σαράβαρα (*D. J.*)

SARABAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie dans l'Anatolie; elle ſe décharge dans le golfe de Smyrne, auprès de Smyrne. C'eſt l'*Hermus* des anciens. *Voyez* HERMUS. (*D. J.*)

SARABRIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée. Ses interpretes diſent que c'eſt Zamora. Florien d'Ocampo prétend que c'eſt Toro ſur le Duero, & ſon ſentiment eſt favoriſé par Gomez Vaſæus. (*D. J.*)

SARACENE, LA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arabie pétrée, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xvij*. Elle étoit au couchant des montagnes Noires en tirant vers l'Egypte. (*D. J.*)

SARACENI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie. Eratoſthene, dans Strabon, les nomme *Scenitæ Arabes*. Les premiers, dit-il, qui occupent l'Arabie heureuſe ſont les Syriens. Après eux eſt une terre ſablonneuſe & ſtérile, qui produit des épines & des bruyeres, & qui a de l'eau lorſque l'on creuſe dans la terre, comme dans la Gédroſie. Ce pays eſt occupé par les Arabes ſcénites qui nourriſſent des chameaux.

Pline dit, *l. V. c. xj*. au-delà de l'embouchure du Nil, qui porte le nom de *Péluſe*, eſt l'Arabie qui s'étend vers la mer Rouge, & vers cette odoriférante contrée connue ſous le nom d'*heureuſe*. Elle eſt ſtérile, excepté aux confins de la Syrie, & n'a rien de recommandable que le mont Caſius. Ce nom d'*Arabes ſcénites* vient de ce qu'ils logeoient ſous des tentes, comme font encore les Bédouins.

Ammien Marcellin nous apprend que les Arabes ſcénites étoient le même peuple que les Sarraſins, gens, dit-il, que nous ne devons jamais ſouhaiter d'avoir pour amis, ni pour ennemis. Ils courent çà & là, ravagent en un inſtant tout ce qu'ils trouvent ſous leur main, ſemblables à des éperviers qui, s'ils voient bien haut une proie, l'enlevent par un vol rapide, & ne s'arrêtent point qu'ils n'en ſoient ſaiſis.

Il ajoute les particularités ſuivantes: Toutes ces nations qui s'étendent entre l'Aſſyrie & les cataractes du Nil & juſqu'aux confins de Blemmyes, ſont également guerrieres. Les hommes ſont à demi-nuds, avec une ſaie de couleur qui les couvre juſqu'au-deſſus de la ceinture; ils ſe portent de divers côtés à la faveur de leurs chevaux qui ſont très-légers, & de leurs chameaux, & ne s'embarraſſent ni de la paix, ni de la guerre: on ne voit jamais aucun d'eux mener la charrue, tailler des arbres, ou cultiver la terre pour ſe nourrir; mais ils ſont vagabonds & diſperſés dans une grande étendue de pays, ſans demeure & ſans lois. Ils ſe nourriſſent de chair de bêtes ſauvages, de lait qu'ils ont en abondance, & d'herbes de pluſieurs eſpeces. Nous les avons vu la plûpart, ne connoiſſant l'uſage du blé, ni celui du vin.

Ptolomée place les Scénites & les *Saraceni* dans l'Arabie pétrée, & les regarde comme des colonies d'un même peuple; mais il faut bien remarquer que les noms de *Scénites* & de *Saraceni* étoient proprement des ſobriquets que les autres peuples leur donnerent. Le mot de *ſcénites* vient de ce qu'ils demeuroient ſous des tentes, & le mot *ſaraceni* paroît venir de l'arabe *ſarak*, qui veut dire *voler, piller*, terme qu'on employa pour exprimer les brigandages de cette nation.

Il paroît par Procope que ſous l'empire de Juſtinien les *Saraceni*, que nous avons nommés en françois *Sarraſins*, étoient partagés par tribus, entre leſquelles certaines familles conſervoient une prééminence héréditaire. Mahomet, qui naquit l'an 571, s'attacha toutes ces tribus de *Sarraſins*, ſe mit à leur tête, ſe fit donner de nouvelles terres par Héraclius, & mourut en 633, après avoir fait de grandes conquêtes en Arabie, que ſes ſucceſſeurs étendirent de toutes parts. *Voyez* SARRASINS, *Hiſt*. (*D. J.*)

SARACHE, on donne ce nom aux petites aloſes. *Voyez* ALOSE.

SARACORI, (*Géog. anc.*) ancien peuple dont Ælien cite cette particularité dans ſon hiſtoire des animaux, *l. XII. c. xxxiv*. Les *Saracores*, dit-il, ne ſe ſervent point d'ânes pour porter des fardeaux, ni pour tourner les meules; mais les *Saracores* montent ſur des ânes pour ſe battre à la guerre. Ælien ne dit point en quel lieu étoit ce peuple. Ortelius conjecture que ce pourroit bien être le même que les Saragures, peuple d'Aſie, ſelon Suidas, Σαραγοῦροι. (*D. J.*)

SARAGOSA *ou* SARAGUSA, (*Géog. anc.*) en latin *Syracuſæ*, ville de Sicile, dans la vallée de Noto, ſur la côte orientale, à 45 lieues au ſud-eſt de Palerme. Cette ville, qui a ſuccédé à l'ancienne Syracuſe, eſt encore aujourd'hui une des principales de l'île de Sicile, tant pour la bonté de ſon port, que pour ſa ſituation avantageuſe, ſes murailles ſe trouvant de tous côtés baignées des eaux de la mer; car elle n'occupe préſentement que le ſeul terrein, qui anciennement étoit appellé *Ortygia* ou *Inſula*. Un château de figure irréguliere & fort défectueux ſert de défenſe au port, & communique avec la ville par le moyen d'un pont de bois, mais fort mal diſpoſé. On trouve dans ce château l'ancienne fontaine d'Aréthuſe, qui eſt une grande ſource d'eau. *Saragoſa* contient à peine huit mille habitans, ſur-tout depuis le violent tremblement de terre qu'elle a eſſuyé au mois d'Août 1757; ce déſaſtre a renverſé un tiers de la ville, & a fait périr environ deux mille ames; c'eſt un évêché ſuffragant de Mont-Réal. *Long.* ſuivant Harris, 32. 46'. 16". *lat.* 37. 4.

Si jamais moine a été épris de la gloire de ſon ordre, c'eſt Cajétan (Conſtantin), bénédictin, né à *Saragoſa*, en 1565 & mort en 1650, âgé de 85 ans.

Il a publié des ouvrages, pour prouver que S. Grégoire, S. François d'Aſſiſe, & S. Thomas d'Aquin, & même Ignace de Loyola, *&c.* étoient autant de moines de l'ordre de S. Benoît. Je crains fort, diſoit plaiſamment le cardinal Scipion Cobelluci, que Cajétan ne tranſforme auſſi ſaint Pierre en bénédictin. (*D. J.*)

SARAGOSSE, *ou* SARAGOCE, (*Géog: moderne.*) en latin *Cæſarea Auguſta*, *Cæſar-auguſta*, ou *Cæſar-Auguſta*, en eſpagnol *Zaragoça;* ville d'Eſpagne capitale du royaume d'Aragon, ſur l'Ebre, à ſa jonction avec le Galleguo & la Guerva. Elle eſt à 11 lieues communes d'Eſpagne au nord-eſt de Catalaïud, à 12 de Taragone, à 16 de Lérida, à 21 au ſud-eſt de Pampelune, à 40 au couchant de Barcelone, à 58 au nord-eſt de Madrid. *Long.* 16. 55. *latit.* 41. 45.

Pline, *l. III. c. iij.* dit que ſon ancien nom étoit *Salduba*; & l'on croit qu'elle a été bâtie par les Phéniciens. Bochard prétend que *Salduba* vient du phénicien *Saltobaal*, qui veut dire, *Baal eſt ſon ſoutien.* Quoi qu'il en ſoit, elle conſerva ſon nom de *Salduba* chez les Romains, juſqu'à ce qu'ayant été repeuplée par une colonie romaine ſous Auguſte, elle prit le nom de cet empereur; d'où s'eſt formé le nom moderne.

On y a trouvé une médaille d'Auguſte en bronze; où l'on voyoit d'un côté un étendard ſoutenu d'une pique, qui étoit le ſymbole d'une colonie; avec cette légende autour de la tête d'Auguſte: *Auguſtus D. F.* & ſur le revers, *Cæſar Auguſta M. Por. Cn. Fab. II. Vir.*

Le P. Hardouin en fournit quelques autres que voici: l'une repréſente un laboureur qui mene des bœufs attachés à une charrue, ſymbole d'une colonie. Varron, *lib. IV. de lingua latina*, dit que l'on commençoit ainſi une colonie, en attelant un bœuf avec une vache; de maniere que la vache étoit du côté de la colonie, & le bœuf du côté de la campagne. La charrue, ſelon cette diſpoſition, traçoit le tour des murailles, & on portoit la charrue au lieu où l'on vouloit avoir la porte de la ville.

Pline, dit, *liv. III. c. iij.* que *Saragoſſe* étoit une colonie franche arroſée par l'Ebre, & qu'auparavant il y avoit au même lieu un bourg nommé *Salduba*. *Cæſar Auguſta colonia immunis, amne Ibero affuſa, ubi oppidum antea vocabatur Salduba.* Il y a dans le tréſor de Goltzius, *page* 238. cette ancienne inſcription: *Col. Cæſarea Aug. Salduba.* Une autre médaille repréſente la tête d'Auguſte couronnée de lauriers, avec ces mots: *Cæſar Auguſta. Cn. Dom. Amp. C. Vet. Lang. II. Vir.* c'eſt-à-dire, *Cn. Domitio Ampliato. Cajo Veturio Languido, Duumviris.* Une autre porte ces mots: *L. Caſſio, Caïo Valerio Feneſtella, Duumviris.*

On lit ſur une autre médaille *C. C. A. Pietatis Auguſtæ.* On y voit la tête de la Piété, pour repréſenter la piété de Julie, fille d'Auguſte. Sur le revers eſt un temple & les noms des duumvirs. *Juliano Lupo Pr. C. Cæſ. C. Pomponio Parr. II. Vir.* c'eſt-à-dire, *Juniano Lupo Præfecto Cohortis Cæſarianæ Cajo Pomponio Parra Duumviris.* Sur une autre, on voit entre deux étendards de cohortes & une aigle légionnaire, ces trois lettres *C. C. A.* qui ſignifient *Colonia Cæſar Auguſta.*

Le plus grand nombre des médailles portent ces trois lettres *C. C. A.* pluſieurs ont *Cæſar. Auguſta*, avec un point après le mot *Cæſar*; quelques-unes *Cæſ. Auguſta:* dans toutes ces médailles, il faut lire *Cæſaræa Auguſta.* Cellarius ſoupçonne que le mot de *Cæſar Auguſta* pourroit bien être venu de ce qu'en liſant le point a été négligé.

Entre les inſcriptions de Gruter, *p.* 324. *n.* 12. il s'en trouve une qui, ſi elle étoit exactement copiée, favoriſe ceux qui diſent *Cæſarauguſta* d'un ſeul mot; la voici: *Poſthumiæ Marcellinæ ex Cæſaraug. Karenſi*, que M. de Marca explique ainſi: *Poſthumiæ origine Carenſi, ex conventu Cæſarauguſtano.* En effet, Pline met le peuple *Carenſes* dans le département de *Saragoſſe.*

Saragoſſe eſt une des plus belles villes, des plus grandes, des plus riches, & des mieux bâties d'Eſpagne. Ses rues ſont bien pavées, larges & propres. On diſtingue entre les bâtimens publics, le palais du viceroi, l'hôtel de-ville, & l'hôpital général. Le palais de l'inquiſition a été converti en citadelle; mais le tribunal ne ſubſiſte pas moins avec tous ſes officiers, réſident, fiſcal, major, ſecrétaires, *&c.*

On compte à *Saragoſſe* dix-ſept grandes égliſes & quatorze monaſteres. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de quarante-deux chanoines, dont treize ont des dignités. L'évèché qui étoit établi dès l'an 255, ne connoît une ſuite de ſes évêques que depuis 1110. C'eſt cette même année qu'Alphonſe ſurnommé *le batailleur*, roi d'Aragon & de Navarre, prit ſur les Maures *Saragoſſe*, qui devint la capitale de l'Aragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des Muſulmans. Le pape Jean XXII. étant à Avignon, érigea en 1317 le ſiége épiſcopal de *Saragoſſe* en archevêché. La date de la fondation de l'univerſité eſt de l'an 1474.

Quant au gouvernement de cette ville, ſoit politique, ſoit judiciaire, il eſt bien différent de ce qu'il étoit autrefois. Elle a un viceroi, un capitaine général du royaume, & une audience royale, qui décident de tout. Il n'y a plus de grand juſticia d'Aragon. Il étoit difficile de trouver une plus belle diſpoſition que celle des lois de cette ville dans les tems antérieurs. Tout y marquoit l'éminence d'une prudence législative; mais cette belle économie fut entierement changée en 1707, par l'abolition des priviléges de l'Aragon, que le roi réduiſit en province du royaume de Caſtille, dont on lui donna les lois. La cour des jurés, ſemblable à celle de la grande Bretagne & encore plus parfaite, a paſſé à des régidors qui ſont à la nomination du roi, & qui ont pour chef un intendant du prince, en qui toute l'autorité réſide.

L'air eſt fort pur & fort ſain à *Saragoſſe;* tous les vivres y ſont en abondance & à bon marché. On y paſſe l'Ebre ſur deux ponts, dont l'un eſt de pierre & l'autre de bois. Cette riviere fournit aux habitans de l'eau, des denrées & du commerce; elle y eſt belle & navigable: auſſi les Carthaginois, les Grecs & les Romains la remontoient juſqu'à *Saragoſſe.* Elle coule autour de la ville, de maniere qu'elle en baigne le pié des édifices en quelques endroits, & ſes bords y ſont ornés d'un quai qui ſert de promenade aux habitans. Elle n'avoit pas autrefois préciſément le même lit qu'elle a aujourd'hui: comme elle cauſoit de grands dégâts ſur ſa route, lorſqu'elle venoit à s'enfler, on y a porté remede, en lui ouvrant un cours avec tant de ſuccès, que quelque débordement qui lui ſurvienne, elle s'étend paiſiblement ſur le rivage qui eſt de l'autre côté de la ville; & quoique le courant ſoit fort, à cauſe de tous les ruiſſeaux qu'elle reçoit, elle ne fait aucun ravage dans les vergers & les jardins de ſon voiſinage.

Prudence, en latin *Aurelius Prudentius Clemens*, poëte chrétien, naquit en 1348 à *Saragoſſe*, ſelon Alde Manuce, Sixte de Sienne, Poſſevin & quelques autres. Il fut d'abord avocat, enſuite homme de guerre, & enfin attaché à la cour par un bel emploi. Il n'exerça ſa muſe ſur des matieres de religion qu'à l'âge de 57 ans, & ne diſſimula point dans ſes écrits le libertinage de ſa jeuneſſe. Voici ſes propres paroles:

Tum laſciva protervitas,
Et luxus petulans (heu pudet ac piget!)
Fœdavit juvenem nequitiæ ſordibus, ac luto.

Les poéſies de Prudence ſont plus remplies de zèle de religion que des ornemens de l'art; le ſtyle en eſt ſouvent barbare, les fautes de quantité s'y trouvent en grand nombre; & d'ailleurs l'orthodoxie n'y eſt pas toujours ménagée. On ne ſait de qui il tenoit cette anecdote ſinguliere qu'il avance comme un fait certain (*vers* 125 *&* 133.) que les damnés ont tous les ans un jour de repos, & que c'eſt le jour où J. C. ſortit de l'enfer. Il ſemble même qu'il a cru que l'ame de l'homme eſt corporelle; du-moins ſelon M. le Clerc, ces paroles de Prudence, *animæ rapit aura liquorem*, ſignifient naturellement la mortalité de l'ame; mais je crois que c'eſt mettre ſur le ſentiment ce qui doit être attribué à la verſification.

Quoi qu'il en ſoit, on a pluſieurs éditions de ſes ouvrages; celle de Deventer eſt la premiere, & celle d'Alde, à Veniſe en 1502 *in*-4°. n'eſt que la ſeconde. On eſtime ſur-tout celle d'Hanaw en 1613, celle d'Amſterdam en 1667. avec les notes de Nicolas Heinſius; & celle *in uſum delphini*, donnée à Paris par le P. Chamillart, en 1687, *in*-4°.

Entre les ſavans plus modernes nés à *Saragoſſe*, je me contenterai de nommer Agoſtino, Molinos, & Surita.

Agoſtino (*Antonio*) a été l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle, dans la connoiſſance du droit civil & canonique, dans la littérature & les antiquités. Il

fut auditeur de rote, enſuite évêque de Lérida, enfin archevêque de Tarragone, où il mourut en 1586, à 68 ans. La plûpart de ſes ouvrages ſont très-eſtimés, ſur-tout ceux de la belle littérature; comme 1°. celui qui a pour titre, *familiæ Romanorum triginta*; 2°. *de legibus & ſenatuſconſultis Romanorum*; 3°. ſes dialogues en eſpagnol des médailles des Grecs & des Romains; 4°. ſes antiquités d'Eſpagne, qui ont été traduites en italien & en latin; 5°. enfin le plus conſidérable de ſes ouvrages eſt la correction de Gratien, dont M. Baluze a donné une excellente édition, imprimée à Paris en 1672, avec de ſavantes notes.

Molinos (*Michel*), né en 1627 à *Saragoſſe*, ou du-moins dans le diocèſe, eſt connu de tout le monde par ſa doctrine ſur la myſticité, qu'il répandit en Italie; il renferma cette doctrine dans un livre eſpagnol qu'il intitula la *conduite ſpirituelle*, & dans lequel il inſéra ſon oraiſon de *quiétude*. Tous ſes écrits furent condamnés à être brulés au bout de vingt ans, & l'inquiſition mit l'auteur dans une priſon perpétuelle, où il mourut en 1696, après 7 ans de captivité, quoiqu'il eût fait abjuration de ſes erreurs ſur un échaffaud dreſſé dans l'égliſe des dominicains. Il étoit alors âgé de ſoixante ans, & le public ne voyoit en lui qu'un honnête prêtre, dont les mœurs étoient irréprochables. Son livre n'avoit été publié qu'avec l'approbation des qualificateurs de l'inquiſition. Innocent XI. avoit fait un cas tout particulier de Molinos; & ce même pape l'abandonna à la perſécution des jéſuites, qui intéreſſerent Louis XIV. dans cette affaire.

Surita (*Jérôme*), né à *Saragoſſe* en 1502, a mis au jour une hiſtoire curieuſe du royaume d'Aragon. Il mourut âgé de 67 ans. „ La ſeule choſe dont on „ puiſſe blâmer *Surita*, dit M. de Thou, ou plûtôt „ le ſeul malheur dont on le doit plaindre, c'eſt qu'il „ ait été ſecrétaire de l'inquiſition, & que paſſant pour „ un homme docte, plein de douceur & d'humanité, „ il ait pris un emploi ſi cruel en lui-même & ſi pernicieux à tous les gens de lettres; ſoit qu'il l'ait „ cru néceſſaire pour pourvoir à ſa ſûreté; ou par „ le deſtin de ſa nation, afin de ſoutenir ſa dignité „. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SARAI *ou* BOSNA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Boſnie, ſur le ruiſſeau de Migliataska, entre Belgrade à l'orient, & Sebenico au couchant. Ses revenus & ceux de ſon territoire ſont affectés à la ſultane mere. *Long.* 36. 25. *lat.* 44. 18. (*D. J.*)

SARAIS, ſ. m. (*Com. & Hiſt. mod.*) on nomme ainſi dans les états du grand mogol de vaſtes bâtimens qui ſont dans la plûpart des villes, & qui y tiennent lieu de ce qu'on appelle en Europe des *hôtelleries*. Ils ſont moins grands que les caravanſerai, & les marchands n'y ſont reçus avec leurs marchandiſes qu'en payant un certain droit. *Voyez* CARAVANSERA. *Dict. de comm. & de Trév.*

SARAMANE, (*Géogr. anc.*) ville d'Hyrcanie vers le nord, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. ix.* Ammien Marcellin en parle comme d'une place forte, & dit qu'elle étoit ſituée au bord de la mer. (*D. J.*)

SARANNE, (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de lys, mais qui ne ſe trouve qu'en Sibérie, & dans la péninſule de Kamtſchatka. M. Steller la nomme *lilium flore atro rubente:* ce lys croît à la hauteur d'environ un demi-pié; ſa tige eſt de la groſſeur d'une plume de cygne; elle eſt rouge par le bas & verte par en-haut; elle eſt garnie de deux rangées de feuilles ovales; la rangée inférieure a trois feuilles, & la rangée ſupérieure en a quatre. La fleur eſt d'une couleur de ceriſe foncée, un peu moins grande que le lys ordinaire; elle eſt diviſée en ſix parties égales; le piſtil eſt triangulaire, & applati par le haut, & contient dans trois capſules diſtinguées des graines rougeâtres & plates. On voit au-tour du piſtil ſix étamines jaunes par le bout. La racine eſt auſſi groſſe que celle de l'ail; elle eſt compoſée de pluſieurs gouſſes, ce qui lui donne une forme ronde. Cette plante fleurit au mois de Juin, & elle croît alors en ſi grande abondance, que l'on ne voit point d'autres fleurs.

Les femmes du pays en font une ſorte de confiture fort agréable, qui, ſelon M. Steller, pourroit en cas de beſoin ſuppléer au défaut du pain, ſi l'on en avoit une quantité ſuffiſante. Ce naturaliſte en compte cinq eſpeces; 1°. le *kimtchiga*, qui reſſemble aux pois ſucrés, & qui en a à-peu-près le goût; 2°. la *ſaranne* ronde, qui vient d'être décrite; 3°. l'*onſenka*, qui croît dans toutes les parties de la Sibérie; 4°. le *titichpa*; 5°. le *matiſta sladka travo*, ou la douce plante dont on fait non-ſeulement des confitures, mais encore dont les Ruſſes ont trouvé le ſecret de diſtiller une liqueur forte. La racine de cette plante eſt jaunâtre à l'extérieur, & blanche à l'intérieur: ſon goût eſt amer & piquant; ſa tige eſt charnue, remplie de jointures, & s'éleve de la hauteur d'un homme; ſa feuille eſt d'un rouge verdâtre; la tige eſt garnie depuis ſix juſqu'à dix feuilles; les fleurs ſont blanches, fort petites, & reſſemblent à du fenouil; priſes enſemble elles préſentent la forme d'une aſſiette, ou forment un paraſol. Cette plante a un goût qui a du rapport avec celui de la regliſſe. On ne la recueille qu'avec des gants, vu que le jus qui en ſort eſt ſi cauſtique, qu'il fait venir des ampoules aux mains. La maniere d'en obtenir une liqueur ſpiritueuſe conſiſte à verſer de l'eau bouillante ſur cette plante liée en paquets; pour faciliter la fermentation on y joint quelques baies de myrtille, ou des prunelles; on met le tout dans un vaiſſeau bien bouché, que l'on place dans un lieu chaud, où la liqueur demeure juſqu'à ce qu'elle ceſſe de fermenter, ce qui ſe fait avec grand bruit; on diſtille enſuite le mélange, & l'on obtient une liqueur auſſi forte que l'eau-de-vie; par une ſeconde diſtillation elle devient, dit-on, aſſez forte pour mordre ſur le fer. Deux *puds* ou 80 livres de cette plante donnent un *vedro* ou 25 pintes de liqueur forte. Lorſqu'on n'a pas eu la précaution d'ôter la peau de la plante avant la diſtillation, elle cauſe une eſpece de folie à ceux qui en boivent; d'ailleurs cette liqueur enivre, rend ſtupide, fait que le viſage devient tout noir, & procure des rêves effrayans. M. Steller dit avoir vu des gens qui, après en avoir bû la veille, s'enivroient de nouveau en bûvant un verre d'eau.

SARANGÆ & *SARANGÆI*, (*Géog. anc.*) ancien peuple, au nord oriental de la Perſe. Pline, *l. VI. c. xvj.* nomme, comme peuples voiſins, les uns des autres *Choraſmii*, *Candati*, *Attaſini*, *Paricani*, *Sarangæ*, *Parrhaſini*, *&c.* Arrien, *l. VI. c. viij.* ſemble en indiquer la demeure, en nommant la riviere *Saranye*, qui, groſſiſſant l'Acéſine, alloit avec elle ſe perdre dans le fleuve Indus; Hérodote, *liv. III. c. xciij.* nomme auſſi ce peuple, & en fait une dépendance de la Perſe, qui a autrefois pu étendre ſa domination juſques-là. (*D. J.*)

SARAPARÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple voiſin de l'Arménie. Il paroît qu'il étoit originaire de Thrace. Strabon dit, *l. XI. p.* 531. „ On prétend „ que certains thraces ſurnommés *Saraparæ*, demeu„ rent plus haut que l'Arménie auprès des Gura„ niens & des Medes, peuples féroces, qui habitent „ dans les montagnes, & qui ont coutume de cou„ per les jambes & les têtes aux hommes qui tom„ bent entre leurs mains, car c'eſt ce que ſignifie „ le nom de *Saraparæ*. (*D. J.*)

SARAQUINO, (*Géogr. mod.*) petite île de la Grece, dans l'Archipel. Elle a quinze milles de tour, & eſt preſque déſerte. Elle eſt vers la côte de la Macédoine, près des îles de *Palagniſi* & *li Dromi*, à 25 mille pas de la bouche du golfe Salonique, au levant. (*D. J.*)

SARATOF, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SORATOF.

SARAVI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, en Ethiopie, dans l'Abyſſinie, remarquable, parce que ſes environs nourriſſent les plus beaux chevaux d'Ethiopie; mais on ne les ferre jamais dans ce pays-là. (*D. J.*)

SARAVUS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Belgique, où elle ſe jette dans la Moſelle. Auſone dans ſon poëme ſur la Moſelle dit, *v.* 367.

> *Naviger undiſona dudum me mole* Saravus
> *Tota veſte vocat: longum qui diſtulit amnem*
> *Feſſa ſub auguſtis ut volveret oſtia muris.*

Il parle ici de la ville de Treves. C'eſt un peu au-deſſous de cette ville que cette riviere ſe jette dans la Moſelle. Il remarque qu'elle porte des bateaux. Cette riviere eſt aujourd'hui nommée *Saar* par les Allemands, & la *Sare* par les François; & la ville qui prend ſon nom de ce pont, n'a fait que le traduire en allemand, & s'appelle *Sararuck*, qui veut dire *pont de la Sare*. (*D. J.*)

SARBACANE, (*Gram.*) long canal de bois où l'on met un corps que l'on chaſſe avec l'haleine.

SARBACANE *des Indiens*, (*Hiſt. d'Amériq.*) c'eſt l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens; ils y ajuſtent de petites flêches de bois de palmier; qu'ils garniſſent au lieu de plumes, d'un petit bourlet de coton

plat & mince, qu'ils ſont fort promptement & fort adroitement, ce qui remplit le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le ſouffle à 30 & 40 pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. M. de la Condamine a vu ſouvent arrêter le canot, un indien deſcendre à terre, entrer dans le bois, tirer un ſinge ou un oiſeau perché au haut d'un arbre, le rapporter, & reprendre ſa rame, le tout en moins de deux minutes. Un inſtrument auſſi ſimple que ces *ſarbacanes*, ſupplée avantageuſement chez les nations indiennes, au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs petites fleches, ainſi que celles de leurs arcs, dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt récent, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. Il n'y a rien à craindre à manger des animaux tués avec ce poiſon, car il n'agit que quand il eſt mêlé avec le ſang, alors il n'eſt pas moins mortel à l'homme qu'aux autres animaux. M. de la Condamine a eu occaſion de connoître au Para pluſieurs portugais témoins de cette funeſte épreuve, & qui ont vu périr leurs camarades en un inſtant, d'une bleſſure ſemblable à une piquure d'épingle. Le contre-poiſon eſt, à ce qu'on dit, le ſel, & plus ſurement le ſucre. (*D. J.*)

SARBRUCK, (*Géog. mod.*) il y a trois villes qu'on nomme également *Sarbourg* & *Sarbruck*; de ces trois villes, il y en a une qui devroit s'appeller *Sarbourg*, & qui eſt celle du voiſinage de Treves; c'eſt le *Caſtra Sarræ*; & une autre *Sarbruck* en Lorraine; c'eſt le *Saravi pons* des anciens itinéraires. Diſtinguons donc ces divers endroits.

1°. *Sarbruck*, ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, ſur la Sara, qu'on y paſſe ſur un pont, à 3 lieues au midi de Treves. *Long.* 24. 14. *lat.* 49. 36.

2°. *Sarbruck*, ville de Lorraine au pays de Voſge, ſur la Sare, au pié des montagnes, près des frontieres de la baſſe-Alſace, en allant de Metz à Strasbourg, à 6 lieues de Marſal, & à 4 de Phalsbourg. C'eſt le *pons Saravi* des itinéraires. *Long.* 24. 25. *lat.* 48. 44.

3°. *Sarbruck*, village, & autrefois ville de la Lorraine allemande, capitale du comté de même nom. Elle eſt ſitué ſur la Sarre, à 6 lieues au-deſſus de Sarlouis. Cette ville a été ruinée pendant les guerres d'Allemagne du dernier ſiecle. *Long.* 24. 43. *lat.* 49. 16. (*D. J.*)

SARCA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans le Trentin; elle a ſa ſource aux montagnes qui ſéparent le Breſſan du Trentin, & après un aſſez long cours ſerpentin, elle ſe jette dans la partie ſeptentrionale du lac de Garde, entre Riva & Torbole; là elle perd ſon nom, car en ſortant de ce lac elle s'appelle le *Mincio*. (*D. J.*)

SARCASME, ſ. m. (*Littérat.*) en terme de rhétorique, ſignifie une *ironie piquante & cruelle*, par laquelle l'orateur raille ou inſulte ſon adverſaire. *Voyez* IRONIE.

Telle eſt par exemple, l'ironie des Juifs parlant à Jeſus-Chriſt attaché en croix. „ Toi qui detruis le „ temple, & le rebâtis en trois jours, ſauve-toi toi-„ même, *&c.* Il a ſauvé les autres, il ne peut ſe „ ſauver lui-même; qu'il deſcende maintenant de la „ croix & nous croirons en lui „. Telle eſt encore celle de Turnus aux Troyens, dans l'Enéide, lorſque dans un combat, il a remporté ſur eux quelques avantages,

En agros & quam bello, Trojane, petiſti
Heſperiam metire jacens: hæc præmia, qui me
Ferro auſi tentare, ferunt: ſic mœnia condunt.

SARCELLE, CERCELLE, CERCERELLE, QUERCERELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Mitholog.*) *querquedula ſecunda*, Ald. Oiſeau aquatique, du genre des canards; il peſe douze onces, il a le bec large, noir, & un peu recourbé en deſſus; le ſommet de la tête & la partie ſupérieure du cou ſont roux; il y a deux traits d'un verd foncé & très-brillant, qui s'étendent depuis les yeux juſque derriere la tête, & entre ces traits, une grande tache noire qui ſe trouve ſur l'occiput; la couleur rouſſe de la tête eſt ſéparée de la couleur verte, par une ligne blanche; les plumes de la partie inférieure du cou, du milieu du dos, & celles des côtés du corps ſous les aîles, ont de petites lignes tranſverſales, ondoyantes, & placées alternativement, les unes noires, & les autres blanches. On trouve des individus de cette eſpece, dont les plumes du jabot ſont jaunâtres, & ont des taches noires diſpoſées comme de écailles de poiſſon; la couleur de la poitrine & du ventre eſt cendrée; il y a une tache noire ſous le croupion: les plumes des aîles ſont brunes en entier, à l'exception d'une tache d'un beau verd qui ſe trouve ſur celle du milieu; la queue eſt compoſée de ſeize plumes qui ſont toutes brunes; les piés ont une couleur brune pâle, & la membrane qui tient les doigts unis les uns aux autres, eſt noirâtre. La chair de cet oiſeau eſt de très-bon goût. Ray, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

SARCELLE, (*Diete.*) cet oiſeau peut être regardé, du-moins en n'en conſidérant que les qualités diététiques, comme une petite eſpece de canard ſauvage. *Voyez* CANARD SAUVAGE.

SARCHAN, LE, (*Géog. mod.*) province d'Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte de l'Archipel. Elle eſt bornée au nord par le Beclangili, & au midi par le Germian; ainſi elle répond en partie à l'Ionie des anciens. Smyrne eſt ſa capitale; Ephèſe & Fokia ſont auſſi de cette province. (*D. J.*)

SARCHE, ſ. m. *terme de Boiſſelier*, cercle haut & large, auquel on attache une étamine, une toile, ou une peau percée pour faire un tamis, une grêle, un tambour, & autres ſemblables ouvrages. On s'en ſert auſſi pour hauſſer les vaiſſeaux à faire la leſſive. (*D. J.*)

SARCITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la cornaline, à cauſe qu'elle eſt de couleur de chair. On donnoit auſſi ce nom à une pierre, qui, ſuivant Pline, ſe trouvoit dans le ventre d'un léſard. Enfin on a auſſi donné le nom de *Sarcites* à une pierre ſtriée & remplie de fibres, comme la viande de bœuf.

SARCLER, (*Agricult.*) ce mot ſignifie arracher les méchantes herbes & les chardons qui nuiſent aux bonnes plantes & aux blés; ce travail ſe fait ordinairement ainſi. Des femmes s'arrangent de front, & ayant à la main un ſarcloir, elles coupent les mauvaiſes herbes les plus apparentes: ſi elles ſont encore jeunes, les ſarcleuſes ne les apperçoivent pas, & en ce cas, il faut répéter dans la ſuite l'opération; d'ailleurs les plantes les plus menues, qui ſont au-moins auſſi préjudiciables, telles que le veſceron, la folle avoine, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, reſtent dans le champ. Ajoutez qu'en coupant les mauvaiſes herbes, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe du blé; & enfin les chardons & les autres plantes biſannuelles, pouſſent de leurs racines deux, trois ou quatre tiges, au-lieu d'une, & alors le mal devient plus grand; les pauvres femmes qui ont des vaches à nourrir, ne demandent pas mieux que d'aller arracher l'herbe des blés; mais en arrachant l'herbe, elles arrachent beaucoup de blé, & lui font un tort infini, ſur-tout quand la terre eſt humide, en foulant les blés avec leurs piés, & en trainant les ſacs qu'elles rempliſſent d'herbes nuiſibles; ainſi le plus ſûr moyen de déraciner les mauvaiſes herbes c'eſt de continuer les labours pendant que les blés ſont en terre, ſuivant la méthode de M. Tull. (*D. J.*)

SARCLOIR, ſ. m. *terme de Jardinier*, inſtrument de jardinier pour ſarcler; il eſt compoſé d'un manche de bois, & d'un petit fer acéré au bout de ce manche, pour couper les chardons & autres herbes inutiles. (*D. J.*)

SARCOCELE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature du teſticule, accompagnée de renitence, ſans douleur, du moins dans ſon commencement, & qui croît peu-à-peu; c'eſt ordinairement le corps même du teſticule, augmenté de volume par l'accroiſſement de ſa ſubſtance & l'engorgement de ſes vaiſſeaux; ce mot vient du grec σὰρξ, *caro*, chair, & κήλη, *hernie*. Les anciens par rapport au ſiege de cette tumeur, & ſa reſſemblance avec celles qui ſont formées par déplacement de parties, l'ont appellé *ſarcocele*, & l'ont compris ſous le genre des hernies fauſſes ou humorales.

Les cauſes externes du *ſarcocele*, ſont les coups, les chutes, les contuſions, les froiſſemens, les fortes compreſſions; les cauſes internes viennent de l'épaiſſiſſement de la lymphe nourriciere, de la rétention de la matiere prolifique, ou des virus vénériens, cancéreux ou ſcrophuleux: l'effet de ces différentes cauſes peut être très-prompt, & former une maladie aiguë inflammatoire, qu'on combat par le régime ſévere, par l'uſage des délayans, des ſaignées repetées, & par l'application des cataplaſmes anodins & réſolutifs; mais on ne donne proprement le nom de *ſarcocele*, qu'à l'engorgement invétéré & permanent du teſticule; l'uſage inconſidéré des réſolutifs trop actifs, peut cauſer l'in-

l'induration du *ſarcocele*, qui devient d'abord skirrheux, & qui peut enſuite dégénérer en cancer.

Il faut bien exactement diſtinguer le *ſarcocele* des autres eſpeces de tumeurs des teſticules, avec leſquelles on pourroit le confondre. On le diſtinguera facilement de la hernie inteſtinale ou épiploïque, puiſque dans le *ſarcocele* le pli de l'aine eſt libre, à moins qu'il n'y ait complication de deux maladies ce qu'on reconnoîtra par les ſignes particuliers qui les caractériſent. *Voyez* HERNIE.

Foreſtus rapporte l'exemple d'un homme qui avoit une tumeur dure du teſticule, comme un skirrhe, qui diſtendoit le ſcrotum; elle fit des progrès pendant cinq ans, tout le monde jugeoit que c'étoit un *ſarcocele*, la tumeur devint molle par l'application des émolliens & des maturatifs; elle ſe rompit enfin, & l'évacuation d'une grande quantité d'eau, procura l'affaiſſement du ſcrotum & du teſticule, & le malade guérit radicalement. C'étoit donc une hydrocele, qu'on avoit méconnue, & à laquelle on auroit pu porter remede bien plutôt, ſans cette erreur dans le diagnoſtic. Le chirurgien trouve ſans ceſſe à faire uſage de ſon jugement dans l'exercice de ſon art, & celui qui ne mérite des éloges que par l'habileté de la main, ne poſſéde pas la meilleure part.

Toute la ſubſtance du teſticule n'eſt pas toujours compriſe dans la tumeur; le *ſarcocele* ne paroît quelquefois que comme une excroiſſance charnue, qui s'éleve ſur le corps même du teſticule: c'eſt au tact à bien faire connoître l'état précis des choſes.

Le prognoſtic du *ſarçocele* eſt différent, ſuivant les cauſes qui l'ont produit, ſuivant ſon volume & les progrès plus ou moins rapides qu'il a faits, & ſuivant les diſpoſitions qu'il a à ne pas changer de caractere, ou à ſuppurer s'il devient phlegmoneux, ou à dégénérer en cancer, s'il eſt d'une eſpece skirrheuſe.

On eſpere ordinairement très-peu des médicamens, pour la guériſon de ce mal. Les remedes généraux, qui ſont les ſaignées, les purgatifs, & les bains, préparent au bon effet des fondans apéritifs, & des emplâtres diſcuſſifs & réſolutifs, tels que ceux de ſavon, de ciguë, *&c.* Rulandus recommande comme un très-bon remede, le baume de ſoufre, dont on oint la tumeur matin & ſoir. D'autres eſtiment beaucoup un emplâtre fait avec la gomme ammoniaque, le bdellium, le ſagapenum, diſſout dans le vinaigre, avec l'addition de quelques graiſſes & huiles émollientes & réſolutives: les frictions mercurielles locales, & l'emplâtre de vigo, ſont convenables contre le *ſarcocele* vénérien; elles peuvent auſſi avoir un bon effet s'il eſt ſcrophuleux. *Voyez* ECROUELLES.

Fabrice d'Aquapendente dit, d'après Mathiole, que la poudre de racine d'arrête-bœuf, (*ononis*) priſe intérieurement pendant quelques mois, a la vertu de guérir le *ſarcocele*. Scultet aſſure s'en être ſervi pluſieurs fois avec ſuccès; ſi malgré ces remedes la tumeur fait des progrès, il faut abſolument en venir à l'opération, qui doit être pratiquée différemment, ſuivant les différens cas.

Si la tumeur eſt skirreuſe, & que les douleurs commencent à s'y manifeſter, c'eſt un ſigne qu'elle dégénere en cancer: le caractere ſpécial de la douleur ſervira à en juger avec aſſurance, elle ſera lancinante. *Voyez* CANCER. Dans ce cas il ne faut pas différer l'extirpation du teſticule. *V.* CASTRATION. C'eſt même le parti le plus aſſuré pour la guériſon des *ſarcoceles* invéterés, & ſur-tout lorſqu'ils ſont d'un volume conſidérable. Munnicks a vu emporter un teſticule qui peſoit plus de vingt onces, le malade a guéri. Fabrice d'Aquapendente a fait la même opération pour un teſticule carninomateux, gros comme ſon chapeau; le malade fut guéri au bout de vingt jours; il a amputé un autre teſticule tuméfié, qui paroiſſoit fort ſain au-dehors, mais qui étoit tout pourri au-dedans: le motif qui l'a porté à opérer dans ce cas, étoit la réſiſtance de cette tumeur invétérée à l'action des remedes.

Il n'eſt pas toujours néceſſaire d'en venir à l'opération. Les auteurs propoſent deux autres méthodes d'opérer, qui ont pour objet la conſervation du teſticule; dans le cas où cette partie n'eſt pas tuméfiée dans toute ſa ſubſtance, & que le *ſarcocele* eſt une tumeur particuliere qui s'éleve ſur la ſurface, quelques auteurs conſeillent de faire une inciſion à la peau du ſcrotum, tout le long de la tumeur, afin de l'extirper ſans toucher au teſticule; on fera ſuppurer la baſe qui y étoit adhérente, par le moyen des onguens digeſtifs; d'autres preſcrivent l'application d'une traînée de pierre à cautère, pour parvenir au même but; après la chute de l'eſcarre, ils pourſuivent l'éradication totale de la tumeur, par des remedes catherétiques: c'eſt un procedé qui peut avoir du ſuccès en quelques cas; mais il eſt bien douloureux & ſujet à l'inconvénient de faire ſuppurer complettement, ou de faire tomber en pourriture gangreneuſe la partie qu'on ſe propoſe de conſerver, l'inciſion paroît préférable: on a varié ſur la maniere de la faire: tout le monde n'approuve pas l'inciſion qui découvre la tumeur dans toute ſa longueur. Munnicks, & quelques autres praticiens étrangers, recommandent une très-petite ouverture à la partie ſupérieure du ſcrotum, dans laquelle on introduira, au moyen d'une tente, des remedes ſuppuratifs; pour mettre la maſſe charnue en ſuppuration; à chaque panſement, on aura ſoin, diſent-ils, de nétoyer la playe ſans en exprimer tout le pus, afin qu'il ſerve à conſumer la tumeur. Voilà la raiſon du choix de la partie ſupérieure de la tumeur pour le lieu de l'inciſion; mais je trouve que cette maniere de procéder à la guériſon du *ſarcocele*, eſt tronquée, & copiée de Fabrice d'Aquapendente, qui la propoſe pour la cure de l'*hydro ſarcocele:* voici comme il décrit ce moyen de curation. On fera une ouverture médiocre au ſcrotum, en ſa partie, non pas trop déclive ou tout-à-fait inférieure, mais à la partie moyenne; par cette petite inciſion, on donnera iſſue à l'eau renfermée dans la tumeur, on y introduit enſuite une tente fort longue, enduite d'un bon onguent ſuppuratif, tel que le mélange de térébenthine avec de l'encens, le jaune d'œuf & le beurre; on applique par-deſſus un emplâtre émollient & ſuppuratif, comme diachylon gommé avec l'axonge; on obſervera, continue notre ſavant praticien, que quoiqu'on ait des ſignes que le ſcrotum eſt plein de pus, il ne faut pourtant pas le laiſſer ſortir, mais le retenir exprès, avec grand ſoin, pour qu'il ſerve peu-à-peu à la putréfaction de la tumeur; il faut toujours perſéverer dans l'uſage des remedes maturatifs, juſqu'à ce que la ſuppuration ait conſommé entierement le mal, ce qui ne s'obtient qu'à la longue: cette méthode, dit l'auteur, eſt très-aſſurée & réuſſit toujours bien pour détruire les hernies charnues, quel qu'en ſoit le volume. On peut s'en rapporter à la déciſion d'un auſſi grand maître: ce moyen eſt préférable à la caſtration, dans tous les cas où elle ne ſera pas indiſpenſable.

J'ai vu des accidens mortels de l'ouverture prématurée des *ſarcoceles* ſuppurés, & ce n'eſt pas ſans raiſon que Fabrice dit expreſſément qu'il ne faut pas changer de remedes, mais de s'en tenir aux ſeuls maturatifs pendant que la ſuppuration ſe fait. On voit combien la deſcription de cette méthode avoit été alterée déſavantageuſement par les copiſtes qui l'ont fait paſſer dans leurs ouvrages; ce qui prouve la néceſſité de remonter aux ſources, & l'utilité du travail par lequel on cherche à apprécier chaque choſe, & à la mettre à ſa juſte valeur.

Dionis rapporte, dans ſon traité d'opérations, qu'un malabare des Indes avoit un *ſarcocele* inégal, dur comme une pierre, d'un pié trois pouces & ſix lignes de longueur, & d'un pié trois pouces de largeur ſur le devant; cette tumeur peſoit environ ſoixante livres; la relation en a été envoyée de Ponticherry en 1710, par le P. Mazeret, jeſuite. (*Y*)

SARCOCOLLE, ſ. f. (*Hiſt. des drogues exot.*) en grec σαρκοκόλλη, en latin *ſarcocolla*, & par les Arabes *auſarot*, eſt un ſuc gommeux, un peu réſineux, compoſé de petits grumeaux, ou de petites parcelles comme de miettes blanchâtres, ou d'un blanc roux, ſpongieuſes, friables: ces miettes jettent un éclat qui les fait briller par intervalles. Ce ſuc eſt d'un goût un peu âcre, amer, avec une certaine douceur fade, deſagréable, & qui excite des nauſées; ces parcelles paroiſſent être des fragmens de larmes, & ne ſont guere plus groſſes que des graines de pavot.

La *ſarcocolle* obéit ſous la dent; elle ſe diſſout dans l'eau: lorſqu'on l'approche d'une chandelle, elle bout d'abord, & jette enſuite une flamme brillante; on doit choiſir celle qui eſt ſpongieuſe, blanche & amere. On l'apporte de Perſe & d'Arabie. Il y a une autre ſorte de *ſarcocolle* brune, ſordide & en maſſe dont Pomet fait mention; mais c'eſt une *ſarcocolle* impure qu'on doit rejetter.

La plante qui donne ce ſuc gommeux, n'a été décrite par aucun auteur, ſoit ancien, ſoit moderne, de ſorte qu'on ne la connoît pas encore aujourd'hui;

les

les Grecs n'employoient la *ſarcocolle* qu'extérieurement pour deſſécher les plaies; & en effet, elle peut ſervir à les déterger & les conſolider; elle entre dans l'onguent mondicatif de réſine. (*D. J.*)

SARCO-EPIPLOCELE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, hernie complette faite par la chute de l'épiploon dans le *ſcrotum*, accompagnée d'excroiſſance charnue. *Voy.* HERNIE, ÉPIPLOON, *SCROTUM* & SARCOCELE.

Ce terme eſt compoſé de trois mots grecs σὰρξ, σαρκὸς, *caro*, chair, ἐπίπλοον, épiploon, κήλη, *ramex*, hernie. Nous avons donné au mot *ſarcocele* les ſignes pour connoître l'excroiſſance charnue du teſticule, & les moyens de traiter cette maladie par médicamens & par opération. Ce qui concerne la hernie épiploïque eſt traité de même à l'article qui lui eſt propre. (*Y*)

SARCO-EPIPLOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*; c'eſt la même hernie au nombril que le *ſarco-épiplocele* au *ſcrotum*. *Voyez* SARCO-EPIPLOCELE & SARCOMPHALE. (*Y*)

SARCO-HYDROCELE, ſ. m. & f. *terme de Chirurgie*. C'eſt un ſarcocle accompagné d'hydrocele, Cette derniere maladie eſt ordinairement conſécutive. C'eſt un accident produit par la premiere en conſéquence de la preſſion & de la rupture des vaiſſeaux lymphatiques du teſticule engorgé. Ce mot eſt grec, il eſt compoſé de σάρξ, *caro*, chair, de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *ramex*, *tumor*, hernie, tumeur. *Voyez* SARCOCELE & HYDROCELE. On trouvera principalement au *mot* SARCOCELE la méthode de Fabrice d'Aquapendente pour la guériſon radicale du *ſarcohydrocele*. (*Y*)

SARCOLOGIE, ſ. f. (*Anat.*) C'eſt la partie de l'Anatomie qui traite de la chair, & des parties molles du corps. *Voyez* CHAIR.

L'Anatomie ſe diviſe en deux parties; l'oſtéologie, & la *ſarcologie*. La premiere traite des os & des cartilages: & la ſeconde de la chair, & des parties molles. *Voyez* ANATOMIE.

SARCOME, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur molle ſans changement de couleur à la peau, indolente, formée par un amas contre nature de ſucs graiſſeux & lymphatiques. Les Grecs ont pris ces tumeurs pour des excroiſſances charnues, c'eſt pourquoi ils les ont appellées *ſarcomes*, σαρκώματα. Elles ne ſont qu'une portion de la membrane cellulaire adipeuſe trop tuméfiée.

Toutes les parties du corps ſont ſujettes au *ſarcome*, c'eſt-à-dire, à des tumeurs fongueuſes. C'eſt pourquoi on a donné ce nom aux tumeurs ou excroiſſances de la matrice & du vagin, & aux polypes du nez, ſur la ſurface du corps: tout *ſarcome* eſt une vraie loupe graiſſeuſe. *Voyez* LOUPE & LIPOME.

Quelques auteurs ont pris beaucoup de ſoin de diſtinguer le *ſarcome* d'avec le polype. Les ſignes qu'ils donnent pour les diſtinguer, paroiſſent aſſez mal-fondés, puiſqu'ils ne ſe tirent que de quelques circonſtances accidentelles & aſſez légeres. En conſultant avec exactitude la diviſion des différens genres de tumeurs humorales, on voit que le polype ne peut pas être regardé comme un genre de maladie, & que ſans égard à ſon eſſence, il a toujours été compris dans l'énumération des tumeurs qui prennent leur nom d'une reſſemblance plus ou moins ſenſible à quelque choſe qui leur eſt étranger. *Voyez* POLYPE.

Le *ſarcome* eſt le genre dont le polype eſt l'eſpece: cela eſt inconteſtable, puiſque les auteurs mêmes qui ont le plus cherché les différences caractériſtiques du *ſarcome* & du polype, n'en mettent aucune entre les cauſes, les prognoſtics & la cure des maladies qu'ils ont déſignées par ces mots différens. Elles ſont donc de même nature, & ce ne ſont que des diſpoſitions purement accidentelles qui donnent lieu à des dénominations différentes.

Le *ſarcome* ſe guérit en l'extirpant avec l'inſtrument tranchant, ou en le conſumant avec les cauſtiques, ce qui rend la cure plus longue & plus douloureuſe; quoique par poltronnerie la plûpart des malades préferent cette méthode curative à l'extirpation par le fer. On peut lier avec ſuccès les *ſarcomes* dont la baſe eſt étroite. Si le *ſarcome* eſt carcinomateux, il n'y a que l'extirpation, ſi elle eſt poſſible. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*. C'eſt une excroiſſance charnue du nombril. Ce mot vient du grec σὰρξ, *chair* & ὀμφαλὸς, *nombril*. *Voyez* SARCOME.

On peut tenter la cure du *ſarcomphale* par les remedes émolliens & réſolutifs. Si ce traitement ne réuſſit pas, & que la tumeur ſoit indolente & un peu vacillante, on peut en faire l'extirpation. Pour cet effet, on inciſe en long la peau qui recouvre la tumeur; on découvre la dureté ſarcomateuſe, & on la détache avec le biſtouris des adhérences qu'elle a contractées avec les parties voiſines. Il faut être muni de quelque poudre aſtringente pour arrêter le ſang qui ſort des vaiſſeaux qui portoient la nourriture au *ſarcome*. A la levée du premier appareil, on panſe la plaie avec le digeſtif; & lorſqu'on a procuré la ſuppuration, on mondifie l'ulcere, & on procede à le cicatriſer ſuivant les regles de l'art. *Voyez* ULCERE.

Si l'inſtrument tranchant avoit laiſſé quelques racines de l'excroiſſance, on pourroit les conſumer avec les cauſtiques.

Le *ſarcomphale* dégénere ſouvent en carcinome. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOPHAGE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) *ſarcophagus* & *ſarcophagum*, tombeau de pierre où l'on mettoit les morts que l'on ne vouloit pas brûler. C'eſt de-là que nous eſt venu le mot de *cercueil*, qu'on écrivoit autrefois ſelon ſon origine *ſarcueil*, *Sarcophagus* dérive du grec, & ſignifie à la lettre *qui mange de la chair*, parce qu'on ſe ſervoit au commencement pour creuſer des tombes, de certaines pierres qui conſumoient promptement les corps. Les carrieres dont on les tiroit, étoient dans une ville de la Troade, appellée *Aſſum*. Dans quarante jours un corps y étoit entierement conſumé, à l'exception des os; Cette pierre étoit ſemblable à une pierre-ponce rougeâtre, & avoit un goût ſalé; on en faiſoit des vaſes pour guérir de la goute en mettant les piés dedans, & ne les y laiſſant pas longtems; ce remede ridicule a eu ſon cours comme tant d'autres.

Les *ſarcophages* étoient ouverts par le haut, & creuſés en forme de cofre; il s'en faiſoit de marbre, mais les plus communs étoient de terre cuite ou de tuile battue; on en a trouvé quelques-uns longs de ſix piés & larges de deux, à ſept lieues de Reims en Champagne, ſur la riviere de Retourne, dans chacun deſquels étoient étendus les os d'un homme mort, avec une épée, & près de leur épaule gauche un petit vaſe de terre plein d'une liqueur huileuſe.

Les *ſarcophages* de marbre ſont ordinairement faits d'un ſeul morceau creuſé à coups de ciſeau; l'ouverture eſt capable de contenir un ou deux corps. Le *ſarcophage* décrit par Marlianus, & trouvé dans le lieu qu'on nomme la *chapelle du Roi de France* à Rome, étoit magnifique. Il avoit huit piés & demi de long, cinq de large, & ſix de profondeur. On dit qu'on y avoit inhumé la femme de l'empereur Honorius avec des ornemens impériaux, qui produiſirent quelques livres d'or lorſqu'ils furent brûlés. Il y avoit dans ce *ſarcophage* des vaiſſeaux de cryſtal & d'agate, & pluſieurs anneaux, outre une pierre précieuſe, ſur laquelle étoit gravée la tête d'Honorius. *Voyez* les *inſcriptions* de Gruter.

Il faut rapporter aux *ſarcophages* un coffre de marbre blanc, fait d'une ſeule piece, qui ſe voit dans l'égliſe de ſaint Nicaiſe de la ville de Reims; il a ſervi de tombeau à Jovinus, chef de la cavalerie & infanterie romaine, & vivant ſous le regne des enfans de Conſtantin: Ammian Marcellin fait ſouvent mention de lui. Ce coffre eſt une des plus belles pieces de France en fait de ſépulture antique. Il a ſept piés de longueur, quatre de largeur, & autant de profondeur: il eſt taillé à plein relief dans ſa face antérieure, & repréſente une chaſſe autrefois faite par un ſeigneur romain, que l'on voit à cheval lançant un javelot contre un lion déja tranſpercé d'un autre dard depuis la gorge juſqu'au côté gauche, où le fer lui ſort entre deux côtes. Autour de ce perſonnage ſont quelques figures à cheval. Il y a pluſieurs bêtes mortes ſculptées ſur le champ, qui ſervent d'ornement à cet ouvrage.

C'eſt dans les *ſarcophages* qu'on mettoit anciennement les os ou les corps des grands ſeigneurs. Caſſiodore en parle en ces termes: *Artis tuæ peritia delectati, quam in excavandis, atque ornandis marmoribus exerces, præſenti auctoritate concedimus ut te rationabiliter ordinante diſpenſentur arcæ quæ in Ravennati urbe ad recondenda funera diſtrahantur: quarum beneficio cadavera in ſupernis humata ſunt, lugentium non parva conſolatio*. C'eſt d'un *ſarcophage*

qui étoit ſur la voie appienne, qu'on a tiré l'inſcription ſuivante.

D. M. S.

C. Cærellio. C. F. Fab. Pulcheriano ſabino
VIX. *An.* LXXI. M. IIII. D. VIII. H. VII. C.
Cærellius. Raneus. Sabinus. ſarcophagum *fecit*
marmoreum VI *nonas Maii*
M. Junio Sullano, & L. *Norbano Balbo*
Coſſ. H. M. D. M. A.

(*D. J.*)

SARCOPHAGUS, LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) C'eſt la même pierre que celle qu'on appelle *pierre aſſienne*. *Voyez* ASSIENNE. M. Henckel croit que cette pierre n'étoit autre choſe qu'une ſubſtance remplie de pyrithes qui ſe vitrioliſent, à cauſe de la propriété que le vitriol a de ronger les chairs. *Voy.* PYRITHOLOGIE.

SARCOTIQUES, adject. (*Médec. & Chirurg.*) Ce ſont des remedes propres à renouveller les chairs des ulceres & des plaies. De cette nature ſont la ſarcocole, le ſang-de-dragon, *&c. voyez* INCARNATIFS & EPULOTIQUES. Ce mot vient du grec σάρξ, *chair*.

SARCOTIQUE, ſ. m. & adj. *terme de Chirurg. concernant la matiere médicale externe*. C'eſt un remede qu'on ſuppoſe propre à faire revenir la chair dans les ulceres & dans les plaies avec perte de ſubſtance. Ce mot eſt grec, & s'exprime en françois par celui d'*incarnatif*. Nous avons prouvé, au mot *incarnation*, qu'il ne ſe faiſoit aucune réparation ni regénération de chairs dans le vuide d'une plaie & d'un ulcere. Auſſi voit-on que toutes les eſpeces de médicamens que les auteurs ont mis dans la claſſe des *ſarcotiques*, ſe trouvent exactement dans celle des déterſifs ou des deſſicatifs. *Voyez* DÉTERSIF & DESSICATIF. La raiſon en eſt ſimple. Comment les livres qui traitent de la matiere médicale pourroient-ils expoſer la vertu des remedes autrement que d'une maniere vague? Le remede qui eſt ſuppuratif dans un cas, eſt réſolutif dans un autre cas. Il n'y en a aucun qui puiſſe être réſolutif dans tous les cas où il faut réſoudre. C'eſt une réflexion que fait M. Queſnay dans ſon *traité de la ſuppuration*, à l'occaſion même des *ſarcotiques* dont il décrit la maniere d'agir, ſuivant leurs genres & leurs eſpeces dans des circonſtances différentes. Il ajoute que l'énumération des vertus des remedes que donnent les livres de Pharmacie, nous inſtruit peu, & qu'il faut que les praticiens découvrent eux mêmes dans la nature de chaque remede, les rapports qu'il peut avoir avec les indications particulieres qu'il a à remplir. (*Y*)

SARCUM, (*Géog. mod.*) province d'Aſie en Anatolie, dans ſa partie occidentale, ſur l'Archipel. Elle commence aux Dardanelles, & s'étend juſqu'au golfe de Landrimiti; mais elle n'a de nos jours aucune place remarquable. C'eſt cependant la Troade des anciens. (*D. J.*)

SARDA, *SARDIUS*, ou *SARDION*, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel Wallerius & pluſieurs naturaliſtes ont cru que les anciens avoient déſigné la cornaline (*carneolus*); mais il y a plus d'apparence qu'ils ont eu en vue la ſardoine, qui eſt jaune, au lieu que la cornaline eſt rouge. *Voyez* CORNALINE & SARDOINE

SARDACHATE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une agate mêlée de cornaline, ou plûtôt de ſardoine. Elle eſt blanchâtre & remplie de veines & de taches jaunes ou rougeâtres.

M. Hill dit que le fond de cette pierre eſt d'un blanc pâle, qu'on y voit pluſieurs amas de petites taches rouges, & que cette pierre, qui ſe trouve ſur les bords de quelques rivieres des Indes, eſt fort dure & prend un très-beau poli. *Voyez* Hills, *natural hiſtory of foſſils*.

SARDAIGNE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sardinia*, grande île de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie, au midi de l'île de Corſe, dont elle n'eſt ſéparée que par un bras de mer de neuf à dix milles de large, & au nord'oueſt de la Sicile. On lui donne environ 170 milles de longueur, 90 milles dans ſa plus grande largeur, & 500 milles de circuit. Cluvier lui donne 45 milles d'Allemagne de long, depuis Cagliari ſa capitale, juſqu'au bras de mer qui la ſépare de la Corſe, & 26 milles de largeur, depuis le cap Montefalcone juſqu'au cap de Sarda. On peut voir dans l'itinéraire d'Antonin les anciennes routes de la *Sardaigne*, avec leurs diſtances en milles romains. On peut auſſi lire la deſcription de ce royaume, publiée à la Haye en 1725, *in*-8°.

Cette île, ſelon Ptolomée, eſt depuis 29 degrés 50′ de longitude, juſqu'au 32 degrés 25′; & depuis 35 degrés 50′ de latitude, juſqu'à 39 degrés 30′.

Le P. Coronelli dans ſon iſolario, lui donne depuis le 31 degré 10′ de longitude, juſqu'au 32 degré 19′ 30″; & depuis le 37 degré 14′ de latitude, juſqu'au 40 degré 50′.

Selon M. de Liſle, qui a eu des obſervations plus ſûres, la longitude de la *Sardaigne* eſt depuis les 25 degré 40′ juſqu'au 27 degré 20′; & ſa latitude eſt entre les 38 degré 42′ 30″ & le 41 degré 11′.

Les Italiens nomment cette grande île *Sardegna*; les Eſpegnols, *Sardena*. Les Grecs ont dit Σαρδὼ, Σαρδὼς, Σαρδὼν; & pour les habitans, Σαρδῶοι, Σαρδόνιοι, *Sardoni*.

Preſque tous les auteurs diſent que la *Sardaigne* a été ainſi nommée de Sardus fils d'Hercule qui y conduiſit une colonie greque; mais Bochart lui donne une étymologie phénicienne. Sans nous arrêter à ces ſortes de recherches, nous ſavons que les Carthaginois s'emparerent de cette île, dont ils furent les maîtres juſqu'à la premiere guerre punique qui les en chaſſa. Les Romains s'y établirent l'an de Rome 521, ſous la conduite de M. Pomponius; & comme ils conquirent la Corſe l'année ſuivante, ces deux îles furent ſoumiſes à un même préteur.

Les Saraſins ayant étendu leurs conquêtes en Afrique & en Eſpagne, dominerent en *Sardaigne* dans le vij. ſiecle. Les Piſans & les Génois les en chaſſerent. Enſuite dans les guerres qui regnerent entre ces deux nations, Jacques II. roi d'Aragon, s'empara de la *Sardaigne* en 1330. Cette île eſt reſtée annexée à l'Eſpagne juſqu'à 1708, que les Anglois s'en rendirent les maîtres en faveur de l'archiduc. Enfin, par le traité de Londres, le duc de Savoie, roi de Sicile, céda ce royaume à l'empereur pour celui de *Sardaigne*; & cette couronne a paſſé à ſon fils qui regne aujourd'hui.

La *Sardaigne* a été vantée pour ſa fertilité par les anciens, Polybe, Cicéron, Pauſanias, Pomponius Mela & Silius Italicus; mais ils s'accordent tous à déclarer qu'autant que la terre y eſt féconde, autant l'air y eſt empeſté. Martial, *liv. IV. épigr.* 60. dit, quand l'heure de la mort eſt venue, on trouve la *Sardaigne* au milieu de Tivoli.

. . . . *cum mors*
Venerit, in medio Tibure Sardinia *eſt*.

Cicéron dans une de ſes lettres à ſon frere Quintus, le prie de ſe ménager, & de ſonger que malgré la saiſon de l'hiver, le lieu où il ſe trouvoit alors étoit la *Sardaigne*. Et ailleurs parlant de Tigellius, il ſe félicite de n'avoir pas à ſouffrir un ſarde plus empeſté que ſa patrie. Suétone remarque que Sœvius Nicanor, fameux grammairien, ayant été noté d'infamie, fut exilé en *Sardaigne*, & y mourut.

Cette île eſt toujours auſſi mal-ſaine que fertile: on pourroit cependant remédier au mauvais air qu'on y reſpire, en faiſant écouler les eaux qui croupiſſent, & en abattant des bois qui empêchent l'air de circuler, car le climat n'eſt pas mauvais en lui-même. L'île eſt couverte en tout tems de fleurs & de verdure; le bétail y paît au milieu de l'hiver; les campagnes ſont abondamment arroſées par des rivieres, des ruiſſeaux & des fontaines; les bêtes à cornes y multiplient merveilleuſement, & donnent des laines, des peaux & des fromages; les chevaux de cette île ſont eſtimés; les montagnes, les collines & les plaines, fourniſſent une auſſi grande chaſſe de bêtes fauves & gibier qu'en aucun pays du monde; tous les fruits y ſont excellens; les bois ſont chargés d'oliviers, de citronniers & d'orangers; les montagnes y renferment des mines de plomb, de fer, d'alun & de ſoufre; les côtes produiſent du thon, corail, & ſur-tout ces petits poiſſons ſi vantés, connus ſous le nom de *ſardines*, à cauſe de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette île. Enfin on y peut recueillir des grains en abondance, comme on en recueilloit du tems des Romains, où cette île étoit miſe au nombre des magaſins de Rome. Pompée, dit Cicéron, ſans attendre que la ſaiſon fût bonne pour naviguer, paſſa en Sicile, viſita l'Afrique,

abor-

aborda en *Sardaigne*, & s'aſſura de ces trois magaſins de la république.

Ajoutons que la *Sardaigne* a des ports capables de recevoir toutes ſortes de bâtimens; cependant il ne paroît pas que depuis les Romains aucune puiſſance ait profité des avantages qu'on peut tirer de la bonté de cette île. Elle renfermoit ſous eux quarante-deux villes, & elle n'en a plus que ſept ou huit aujourd'hui, Cagliari, Saſſari, Oriſtagni, toutes trois érigées en archevêché; & quatre épiſcopales, ſavoir Ampurias, Algheri, Alez, & Boſa.

La *Sardaigne*, dit Ariſtote, eſt une colonie greque qui étoit autrefois très-riche, mais qui a bien déchu depuis. Elle ſe rétablit ſous les Romains, pour retomber dans la plus grande décadence. La raiſon en eſt claire: les pays ne ſont floriſſans qu'en raiſon de leur liberté; & comme rien n'eſt plus près de la dévaſtation que l'état actuel de la *Sardaigne*, elle eſt dépeuplée, tandis que l'affreux pays du Nord reſte toujours habité. Les maiſons religieuſes vivent dans cette île ſans aucun travail & ſans aucune utilité; leurs immenſes privileges ſont la ruine des citoyens. Tous les réguliers, ſoit en qualité de mendians, ſoit en vertu de quelque indult, ne payent ni taxe ni contribution; leurs biens ne fourniſſent rien au gouvernement; le peuple appauvri s'eſt découragé; l'induſtrie a ceſſé; les ſouverains ne tirant preſque rien de cette île, l'ont négligée, & les habitans ſont tombés dans une ignorance profonde de tout art & de tout métier. Le roi de *Sardaigne* lui-même qui poſſede aujourd'hui cette île, n'a pas cru qu'il fût aiſé de remédier à ſon délabrement, & d'en réformer la conſtitution. Auſſi la cour de Turin ne regarde la *Sardaigne* que comme un titre qui met ſon prince entre les têtes couronnées.

Je ne connois que Symmaque, diacre de l'égliſe de Rome, qui ſoit né dans cette île, & qui ait fait quelque bruit dans le monde. Il ſuccéda au pape Anaſtaſe II. en 498, par le crédit de Théodoric, roi des Goths. Il étoit perdu ſans ce prince; mais avec ſa protection, il fut déclaré innocent des crimes dont on l'accuſoit. On dit que c'eſt lui qui ordonna le premier de chanter à la meſſe dans les fêtes des martyrs, le *gloria in excelſis*. Il mourut en 514. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARDAM, (*Géog. mod.*) village à une lieue d'Amſterdam ſur l'Ye; mais c'eſt un village auſſi grand, auſſi riche, & plus propre que beaucoup de villes opulentes. Le czar Pierre y vint en 1697 pour y voir travailler à la conſtruction d'un vaiſſeau, & voulut y travailler auſſi, menant la même vie que les artiſans de *Sardam*, s'habillant, ſe nourriſſant comme eux, maniant le compas & la hache. Il travailla dans les forges, dans les corderies, dans ces moulins dont la quantité prodigieuſe borde le village, & dans leſquels on ſcie le ſapin & le chêne, on tire l'huile, on pulvériſe le tabac, on fabrique le papier, on file les métaux ductiles. L'on conſtruiſoit alors à *Sardam* beaucoup plus de vaiſſeaux encore qu'aujourd'hui. (*D. J.*)

SARDAR, ſ. m. (*Milice turque.*) nom d'un officier qu'on tire du corps de ceux des janiſſaires pour quelque expédition particuliere d'une certaine importance, comme pour être à la tête de quelques détachemens en tems de guerre. Ce mot eſt dérivé de la langue perſane, où il ſignifie un *chef*, un *commandant*. Auſſi un *ſardar* en Turquie eſt le commandant d'un détachement de guerre, & il eſt toujours accompagné dans ſon entrepriſe d'un député & de deux ſecretaires; mais ſon emploi finit au retour de ſon expédition, ſoit qu'elle ait réuſſi ou non. Pocock, *deſcrip. de l'Egypte*, *p.* 169. (*D. J.*)

SARDE, *voyez* SARDINE.

SARDELLE, *voyez* SARDINE.

SARDES, (*Géog. anc.*) Σαρδεις au pluriel par les anciens, & rarement *Sardis* au ſingulier; grande ville d'Aſie, dit Strabon, bâtie depuis la guerre de Troie, avec une citadelle bien fortifiée. Elle étoit au pié du mont Tmolus, à 15 lieues de Smyrne, & baignée par le Pactole. Mais grace aux belles obſervations de M. l'abbé Belley, inſérées dans les *mémoires de littérature*, *tome XVIII. in*-4°. je puis fournir l'hiſtoire complette de cette ville, célebre par ſon antiquité, ſa dignité, ſes richeſſes, & ſes médailles.

Capitale du royaume de Lydie, & le ſiége de ſes rois, dont la puiſſance s'étendoit ſur une grande partie de l'Aſie mineure, elle tomba au pouvoir de Cyrus, après la défaite de Créſus. Sous la domination des rois de Perſe, elle conſerva un rang diſtingué. On ſait qu'elle fut le ſéjour de Cyrus le jeune: le ſatrape ou gouverneur de la préfecture maritime, y faiſoit ſa réſidence. Elle avoit beaucoup ſouffert par la révolte des Ioniens contre Darius fils d'Hyſtaſpe: les confédérés conduits par Ariſtagoras, prirent la ville, la brûlerent: le temple même de Cybele, déeſſe du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminerent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & ſervit de prétexte aux Perſes pour brûler les temples de la Grece.

Mais la ville de *Sardes* recouvra ſon premier état, lorſqu'Agéſilas, ſous Artaxerxès Mnénom, paſſa en Aſie pour combattre Tiſſapherne. Alexandre le grand ayant défait ſur les bords du Granique les généraux de Darius, dernier roi de Perſe, fit la conquête d'une grande partie de l'Aſie mineure. La ville de *Sardes*, qui étoit l'ornement & le boulevard de l'empire des Barbares du côté de la mer, ſe ſoumit à ce prince, qui lui rendit la liberté, & l'uſage de ſes lois. Dans la ſuite elle tomba ſous la puiſſance des rois de Syrie; le rebelle Achæus qui avoit pris le diadème, ſe réfugia dans cette ville, où il fut pris & mis à mort.

Antiochus le grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnéſie, fut dépouillé des états qu'il poſſédoit en-deçà du mont Taurus: les Romains céderent à Eumène, roi de Pergame, leur allié, la Lydie, & pluſieurs autres pays. Attale Philométor, l'un de ſes ſucceſſeurs, laiſſa par teſtament au peuple romain ſes états, qui trois ans après ſa mort furent réduits en province. Cette province eſt connue dans l'hiſtoire ſous le nom d'*Aſie proconſulaire*; elle étoit gouvernée par un proconſul au tems de la république, & même depuis, Auguſte l'ayant cédée au ſénat dans le partage qu'il fit des provinces. l'Aſie proconſulaire étoit d'une grande étendue; elle comprenoit la Lydie, la grande, Phrygie, la Miſnie, l'Eolie, l'Ionie, les îles adjacentes, & la Carie. Ainſi la ville de *Sardes* paſſa ſous la puiſſance de Rome.

Elle fabriquoit des monnoies pluſieurs ſiecles avant l'empire Romain. Hérodote aſſure que les Lydiens furent les premiers qui firent frapper des monnoies d'or & d'argent; je n'examine point ſi l'invention de l'art de battre monnoie leur eſt dûe; il eſt certain que cet art eſt très-ancien en Lydie, & par conſéquent à *Sardes*, qui en étoit la capitale. On voit encore dans les cabinets des anciennes monnoies d'un travail groſſier, qu'on croit avoir été frappées ſous les Atyades, anciens rois de Lydie. Quoi qu'il en ſoit, le cabinet du Roi & celui de M. Pellerin conſervent pluſieurs médailles d'argent & de bronze de la ville de *Sardes*, où l'on ne voit point la tête des empereurs; cependant cette ville fit enſuite frapper un grand nombre de médailles avec la tête de ces princes. Les antiquaires en connoiſſent plus de cent vingt toutes différentes, depuis Auguſte juſqu'à Valerien le jeune: il nous reſte auſſi pluſieurs de ſes inſcriptions; mais bornons-nous ici à l'hiſtoire ſimple de cette ville; nous avons à faire connoître ſa poſition fertile, ſa dignité, ſon gouvernement particulier, ſes traités avec d'autres villes d'Aſie, ſon culte religieux, ſes temples, ſes fêtes, & les jeux qu'elle a célébrés en l'honneur des dieux & des empereurs; nous indiquerons auſſi quels étoient les miniſtres de la religion des Sardiens. Enfin, comme il eſt intéreſſant de connoître quel a été dans la ſuite des ſiecles le ſort d'une ville ſi fameuſe, nous rapporterons en deux mots ſes diverſes révolutions depuis le haut empire juſqu'à-préſent.

1. La ville de *Sardes* étoit éloignée d'Ephèſe de 540 ſtades; &, ſuivant les itinéraires, de 63 milles, qui font environ 21 lieues communes de France: ſi nous ne ſavions pas d'ailleurs qu'elle étoit de l'Aſie proconſulaire & en Lydie, les monumens nous l'apprendroient, puiſqu'on lit ſur les médailles, Σαρδιανων κοινου Ασιας, & même le nom du proconſul, gouverneur de la province; Γαιω Ασινιω Πολλιωνι Ανθυπατω; & dans une inſcription, Της ασιας ναων του εν λυδια σαρδιανων.

On ſait auſſi qu'elle étoit ſituée ſur le penchant du mont Tmolus, vers le ſeptentrion, ſelon Pline, *l. V. c. xxjx.* qui dit *Sardibus in latere Tmoli montis*; qu'elle étoit arroſée par le Pactole, cette riviere ſi vantée dans l'antiquité pour les ſables d'or qu'elle rouloit dans ſes eaux, & qu'on n'y trouvoit plus au tems de Strabon. Ces circonſtances locales ſont encore marquées ſur les médailles. On voit ſur une médaille du cabinet du roi, la tête d'un vieillard couronné de pampre, avec le nom Τμωλος, & au revers une figure

aſſiſe qui tient un canthare, avec le nom de Σαρδιανων. Le même dieu, le Tmole, ſous la figure d'un vieillard, eſt repréſenté ſur une des médailles de *Sardes*, frappée ſous Domitien; & une autre de Septime Severe, ſuivant le P. Froelich, a ſur le revers le Pactole avec ſes attributs, & la légende σαρδιανων.

L'opulence des rois de Lydie a été célebrée dans la plus haute antiquité; on croit qu'ils puiſoient leurs tréſors dans les mines d'or du Tmole, où ſont les ſources du Pactole; mais ce qui contribue le plus dans tous les tems à la richeſſe de *Sardes*, ce fut la fertilité de ſon territoire. Les côteaux du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort eſtimé; auſſi a-t-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à *Sardes*, & que cette ville a inventé l'art de faire le vin: ce dieu eſt repréſenté avec ſes attributs, le canthare, le thyrſe & la panthere, ſur pluſieurs de ſes médailles. Une plaine ſpacieuſe s'étend du pié de la montagne juſqu'au-delà du fleuve Hermus, nommée par excellence *la plaine de* Sardes, Σαρδιανὸν πεδίον.

Elle eſt arroſée par un grand nombre de ruiſſeaux, & par le Hermus qui fertiliſe ſes terres. On voit le fleuve repréſenté ſur une médaille de ſabine, σαρδιανων ερμος. La plaine outre les pâturages, produiſent en abondance des blés & des grains de toute eſpece; Cérès & Triptolème qui préſidoient à l'agriculture, ſont repréſentés ſur pluſieurs de ſes médailles. *Sardes*, dit Strabon, *lib. XIII. p.* 627. a été priſe par les Cimmériens, par les Trères & les Lyciens, & enſuite par les Perſes; elle s'eſt toujours relevée de ſes malheurs à cauſe de la bonté de ſon ſol. Cette bonté contribua ſans doute à ſon rétabliſſement, après cet horrible tremblement de terre qui renverſa en une nuit douze villes d'Aſie; *Sardes* fut la plus maltraitée: *aſperrima in* Sardianos *lues*, dit Tacite, *annal. xj.* 47. auſſi eut-elle le plus de part aux libéralités de Tibere, qui fit rétablir ces villes, & *Sardes* par reconnoiſſance lui décerna les honneurs divins.

II. Si cette ville fut puiſſante par ſes richeſſes, elle fut illuſtre par d'autres titres honorables. Dans la conteſtation qui s'éleva entre onze villes de l'Aſie, qui toutes ambitionnoient l'honneur de bâtir un temple à Tibere, à Livie & au ſénat, les villes de Smyrne & de *Sardes*, à l'excluſion des autres, reſterent en concurrence. Leurs députés parlerent devant le ſénat, & ſi ceux de *Sardes* n'eurent pas l'avantage ſur les Smyrnéens, c'eſt que ces derniers firent valoir leur antiquité, & les ſervices importans qu'ils avoient rendus aux Romains dans les tems les plus difficiles. *Sardes* néanmoins pouvoit preſque prendre ſur ſes monumens, les mêmes titres d'honneur que Smyrne; c'étoit une grande ville, dit Strabon, la plus grande de l'Aſie, ſuivant Séneque, & l'une des plus magnifiques. On voyoit près de cette ville, les tombeaux des anciens rois de Lydie, μνηματα των βασιλέων, & en particulier celui d'Alyatte, pere de Créſus.

Antonin Pie dans un de ſes reſcrits, met *Sardes* au nombre des villes qu'il qualifie de *métropole de peuples*. Elle étoit métropole de la Lydie: *Lydia celebratur maxime Sardibus*, dit Pline, *lib. V. c. xxix.* Auſſi prenoit-elle le titre de *métropole*, comme l'a prouvé M. Askew, ſavant anglois, par une inſcription qu'il a copiée ſur les lieux en 1748. On lit ſur un médaillon de Septime Sévere, σαρδιανων δισνεωκορων μητροπολεως ασιας. Enfin dans la diviſion que les Romains firent de la province d'Aſie en pluſieurs préfectures ou juriſdictions, qu'ils nommoient *juridici conventus*, celle de *Sardes* à laquelle reſſortiſſoient pluſieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

III. Dans les premiers tems, les villes de l'Aſie étoient gouvernées ſuivant leurs lois, & par leurs propres magiſtrats: elles jouiſſoient alors d'une véritable autonomie. Sous la domination des Perſes elles perdirent cette précieuſe liberté. Alexandre le grand les rétablit dans leur ancien état, qui fut confirmé par les Romains, & nous ſavons que *Sardes* eut part à ce bienfait.

Le gouvernement de cette ville étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conſeil public, comme on le voit ſur un monument érigé en l'honneur d'Antonin Pie: Η. Βουλη και ο Δημος των σαρδιανων. Outre le conſeil commun de la ville appellé βουλη, compoſé des archontes & d'autres conſeillers, la ville de *Sardes* avoit un ſénat ou conſeil des anciens, γερουσια, dont il eſt fait mention dans une belle inſcription de cette ville, rapportée par Spon (*miſc. p.* 317.) Η βουλη και ο δημος καὶ η γερουσια ετιμησαν, *&c.* Ce conſeil s'aſſembloit dans le palais de Créſus, que les Sardiens avoient deſtiné pour le logement & la retraite des citoyens pendant leur vieilleſſe. Vitruve, *lib. IV. c. viij.* parle de ce palais qu'il appelle *Geruſia*.

Le conſeil *geruſia* étoit établi dans pluſieurs villes de l'Aſie, ſuivant les inſcriptions & les médailles. Le premier magiſtrat de *Sardes* étoit nommé *archonte*, & quelquefois στρατηγος, *préteur;* on ſait que le nom d'*archonte* a pris naiſſance à Athènes. Les colonies grecques le porterent en Aſie, d'où il s'étendit à pluſieurs villes de ce continent. L'archontat étoit une magiſtrature annuelle; mais l'archonte étoit quelquefois continué ou choiſi, deux, trois, ou quatre fois, comme il eſt conſtant par les médailles, ΑΡΧ. πρῶτος, étoit *éponyme*. Son nom inſcrit ſur les actes publics, marquoit la date des années; car pluſieurs villes marquoient la date des années par les archontes. Dans le grand nombre des médailles de *Sardes*, il n'y en a que deux frappées ſous Tibere, & une ſous Trajan, qui portent le nom du proconſul; mais on y trouve les archontes ſous preſque tous les regnes, depuis Auguſte juſqu'à Valerien le jeune. Ils ſont déſignés ordinairement par les lettres ΑΡ. ΑΡΧ. *Sardes* avoit auſſi un premier magiſtrat, στρατηγος, *ſtrategus* ou *préteur*, qu'on trouve ſur quelques-unes de ſes médailles, & un γραμματευς, *greffier en chef de la ville;* place de confiance, qui demandoit une exacte probité dans celui qui la rempliſſoit

IV. Les monumens nous inſtruiſent non-ſeulement du gouvernement de la ville de *Sardes*, ils nous ont tranſmis les différens traités d'union & d'aſſociation qu'elle conclut avec d'autres villes, comme avec celle de Pergame, d'Ephèſe, de Laodicée & d'Hiérapolis de Phrygie. Ces traités ſont déſignés ſur les médailles par le nom d'ομονοια, que les Latins ont rendu par celui de *concordia*. Les villes d'Ephèſe & de *Sardes* firent entre elles un traité d'union ſous les Antonins, pour s'aſſocier réciproquement au culte de leurs divinités. En conſéquence de cette aſſociation, le culte de Diane éphéſienne fut établi à *Sardes*: cette déeſſe y paroit ſur une de ſes médailles frappée ſous le regne de Caracalla. Par une médaille d'Hiérapolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville aſſocia *Sardes* à la célébration des jeux ſacrés; au revers ſont repréſentées deux urnes, avec des branches de palmier, on lit autour: ιεροπολιτων και σαρδιανων ομονοια:

V. Quoique les Grecs, & les autres peuples du Paganiſme, reconnuſſent la pluralité des dieux, cependant chaque pays, & même les villes, adoroient des divinités particulieres. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Eſculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèſe, la Vénus de Paphos, & une infinité d'autres divinités. La ville de *Sardes* honoroit auſſi des divinités tutélaires, auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers tems elle honoroit Cybèle, dont le temple fut brûlé par les Ioniens ſous la conduite d'Ariſtagoras. Soit que ſon culte eût été aboli ou négligé, les monumens de *Sardes* ne la repréſentent plus que ſur une médaille de Salonine femme de Gallien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane. Elle avoit un temple célebre ſur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à 40 ſtades de la ville, d'où elle étoit nommée Κολοηνη Ἄρτεμις. Ce lieu ſacré étoit infiniment reſpecté; il avoit même un droit d'aſyle, que les Sardiens prétendoient avoir obtenu d'Alexandre le grand. Comme ces privileges étoient l'occaſion de pluſieurs abus dans les villes de l'Aſie, le ſénat les reſtraignit ſous l'empire de Tibere: ainſi le culte de la déeſſe ne fut plus auſſi célebre. M. Askew a copié dans ſon voyage, une inſcription qui fait mention d'une prêtreſſe de Diane de *Sardes*.

Proſerpine tint le premier rang entre les divinités de *Sardes*; elle eſt repréſentée ſur les médailles de Trajan, de Marc Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime Sévère, du Julia Domna, de Caracalla, de Tranquilline, de Gallien & de Salonine; & quelquefois avec ſon temple. Comme cette déeſſe étoit la divinité tutélaire de *Sardes*, cette ville célébroit des jeux en ſon honneur.

La Vénus de Paphos étoit auſſi adorée à *Sardes*. Elle y avoit un temple qui eſt repréſenté ſur les médailles d'Hadrien, de Sévére Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inſcription παφια σαρδιανων: ce culte devoit être ancien à *Sardes*. Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette

ville opulente étoient diſſolues dès les premiers tems. Il n'eſt donc pas étonnant que les Sardiens aient adopté une divinité de l'île de Cypre. Nous avons obſervé plus d'une fois dans cet Ouvrage, que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, ſe ſont communiqués réciproquement leur culte & leurs cérémonies religieuſes. On voit la tête de Vénus ſans légende, ſur une médaille du cabinet de M. Pellerin; & au revers une maſſue dans une couronne de laurier, avec le nom Σαρδιανων, & un monogramme.

Le dieu Lunus, appellé Μὴν par les Grecs, paroit ſur pluſieurs médailles de *Sardes*. Il eſt repréſenté avec un bonnet phrygien ſur la tête, & une pomme de pin à la main; il porte quelquefois un croiſſant ſur les épaules. Sur deux médailles décrites par Haym, on voit d'un côté la tête du dieu Lunus, avec le bonnet phrygien & le croiſſant; on lit autour μην ασκηνος; de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé ſur ſon urne, tient de la droite un roſeau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende σαρδιανων B. νεωκορων; & à l'exergue ερμος. L'autre médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance, poſés l'un ſur l'autre en ſautoir, avec la légende σαρδιανων B. νεωκορων. Ces deux médailles ont été frappées ſous le regne de Septime Sévere, à cauſe du titre de *néocores pour la ſeconde fois*, que prennent les habitans de *Sardes* ſur ces monnoies. Le nom d'Ασκηνος eſt une épithete du dieu Lunus, à qui les peuples de l'Aſie donnoient différens ſurnoms, comme de φαρνακος dans le Pont, de καρος en Carie, de καμαρειτης à Niſa en Carie, d'αρκαιος en Piſidie, & ſuivant les médailles citées, d'ασκηνος en Lydie.

Nous avons déjà obſervé que le territoire de *Sardes* étoit très-fertile en blés, & qu'il produiſoit des vins excellens: les Sardiens honoroient ſpécialement Cérès & Bacchus, & les ont ſouvent repréſentés ſur leurs monumens. Le cabinet de M. Pellerin conſerve un beau médaillon d'argent qui a été frappé à *Sardes*. C'eſt une de ces anciennes monnoies qu'on appelloit *ciſtophores*, parce qu'elles portoient d'un côté la ciſte ſacrée, ou la corbeille qui renfermoit les myſteres de Bacchus.

Jupiter eſt ſouvent repréſenté ſur les médailles de *Sardes*, & même ſur une de ſes médailles on y a gravé la tête & le nom de Jupiter; il avoit dans cette ville un temple avec des prêtres, & les Sardiens célébroient en ſon honneur des jeux publics.

Le culte d'Hercule étoit auſſi établi à *Sardes*. Les anciennes traditions du pays avoient conſervé la mémoire des amours de ce héros & d'Omphale reine de Lydie. Les Lydiens ſe glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ſes deſcendans. Ils le conſacrerent au nombre de leurs principales divinités; la ville de *Sardes* l'a repréſenté ſur pluſieurs de ſes médailles. On voit ſur une médaille du cabinet du roi d'un côté la tête d'Hercule ſans légende; de l'autre, Omphale debout, porte ſur l'épaule droite la maſſue, ſur le bras gauche une peau de lion, avec le nom Σαρδιανων: ſur une autre médaille du même cabinet, Omphale eſt repréſentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proſerpine, & de l'autre une maſſue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet de M. Pellerin conſerve auſſi pluſieurs médailles de *Sardes*, ſur leſquelles Hercule eſt repréſenté avec ſes attributs.

On voit auſſi ſur les médailles de *Sardes* le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon; mais aucun monument ne nous apprend que ces divinités ayent eu des temples dans la ville, & qu'elles y ayent été honorées d'un culte particulier.

VI. Les peuples & les villes de l'empire romain élevoient des temples, offroient des ſacrifices & décernoient tous les honneurs de la divinité aux empereurs, aux princeſſes, femmes, meres, filles ou parens des empereurs. Ils ne rougiſſoient point d'accorder le nom vénérable de Θεος, *deus*, à des hommes qui deshonoroient ſouvent l'humanité. La ville de *Sardes* célébra ſur ſes monumens les vertus, les victoires, les trophées des princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ſes dieux. Auguſte paroît ſur une de ſes médailles avec cette inſcription, Θεος σεβαστος. Elle conſacra des prêtres en l'honneur de Tibere. La reconnoiſſance de la ville s'étendit même au jeune Druſus fils de Tibere, & à Germanicus qu'il avoit adopté: ſur deux de ſes médailles, elle proclame nouveaux dieux les deux céſars, Δρουσος. Γερμανικος. Καισαρες. Νεοι. Θεοι. Φιλαδελφοι. Αδελφοι. Cette inſcription ſinguliere annonce d'une maniere indirecte la divinité de leur pere. Les Sardiens célebrerent en même tems l'heureuſe concorde des deux princes, Φιλαδελφοι, Αδελφοι. La couronne de chêne avec ces mots Κοινου Ασιας eſt le ſymbole des jeux que la province de l'Aſie fit célébrer à *Sardes* en leur honneur.

La flatterie des Sardiens à l'égard d'Hadrien fut portée à l'excès. A l'exemple de pluſieurs autres peuples, ils eurent la foibleſſe de conſacrer au nombre des héros l'infame Antinoüs, comme on le voit ſur deux de leurs médailles, avec cette légende, Αντινοος Ηρως. Ils ne donnerent pas d'autres titres d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens princes, & dont ils avoient reçu des bienfaits ſignalés, ſuivant la belle inſcription greque rapportée dans Spon, *Voyage*, *t. III. p.* 146. & dont voici la traduction: „ Le ſénat „ & le peuple de *Sardes* ont honoré comme un héros & comme leur bienfaiteur l'empereur Céſar, „ Titus Ælius Antonin Pie, Auguſte, fils du divin „ Hadrien, petit-fils du divin Trajan, jouiſſant de „ la puiſſance tribunitienne pour la ſeconde fois, „ conſul pour la troiſieme, pere de la patrie „.

L'hiſtoire ne dit point quelles graces ou quels bienfaits la ville de *Sardes* avoit reçus de Septime Sévere; mais les médailles nous apprennent que les Sardiens rendirent de grands honneurs à ce prince & à ſes enfans, ils leur éleverent un temple magnifique, & célebrerent à leur gloire les jeux philadelphiens: ils honorerent auſſi l'empereur Gordien Pie en repréſentant Tranquilline ſa femme ſous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proſerpine leurs principales divinités; il paroît qu'ils accorderent les mêmes honneurs à Salonine, femme de Gallien. Auguſte avoit déja bien voulu permettre aux Sardiens de lui bâtir un temple, qu'ils ont marqué ſur une de leurs médailles, au revers de laquelle le prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui eſt ſans doute le ſymbole de *Sardes*. Cette ville, dans ſes médailles, ſe qualifie de *néocore*, titre honorifique, qui conſiſtoit dans la garde des temples célebres, ſoit des dieux, ſoit des empereurs. Les Sardiens ont été honorés trois fois du néocorat, ſous Adrien, ſous Caracalla, & ſous Valérien ſelon M. Vaillant; & ſelon M. l'abbé Belley, ſous Auguſte, ſous Septime Severe & ſous Caracalla.

VII. Les jeux & les ſpectacles chez les Grecs faiſoient partie du culte religieux. La ville de *Sardes* célébroit des jeux en l'honneur des dieux & en l'honneur des empereurs; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoiſſons par les monumens que de deux eſpeces: les jeux Κοραια, célébrés en l'honneur de Proſerpine, déeſſe tutélaire de la ville, ſont marqués ſur deux médailles très-rares du cabinet de M. Pellerin, frappées ſous Caracalla. Elles repréſentent d'un côté la tête de l'empereur couronnée de laurier, avec la légende AYT. K. M. AYP. CE... Αντονεινος; au revers, Proſerpine aſſiſe ayant à droite un pavot, & à gauche un épi, légende Επι αν Ρουφου Αρχ. Α. Τε. Γ. dans le champ. Κοραια Ακτια, ſur une baſe, & au-deſſous σαρδιανων δις Νεωκορων. Les fêtes de Proſerpine ſont appellées Κορεια par le ſcholiaſtie de Pindare, par Plutarque & par Héſychius dont Meurſius cite les témoignages. Les Sardiens, ſuivant la médaille, célébroient les jeux actiatiques Κοραια Ακτια en l'honneur de Proſerpine. La ville de *Sardes* célebroit auſſi des jeux en l'honneur de Jupiter Lydien.

Les jeux que cette ville célébra en l'honneur des empereurs ſont connus par un grand nombre de médailles; tels étoient les jeux auguſtaux en l'honneur d'Auguſte, les jeux philadelphiens & les jeux nommés *chryſanthina*. Il eſt fait mention de ces derniers jeux dans les anciennes inſcriptions, Χρυσανθινα. Εν. Σαρδεσιν. Ils ſont marqués ſur les médailles de *Sardes*, de Julia Domna, de Caracalla, de Sévere Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilia. Vaillant penſe qu'ils étoient ainſi nommés d'une couronne de fleurs d'or, ſoit artificielles, ſoit naturelles, qui étoit le prix des vainqueurs: en effet, cette couronne eſt repréſentée ſur quelques medailles. L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier, d'où l'on peut inférer que le ſpectacle étoit compoſé d'une ou de deux ſortes de combats. Au reſte, nous voyons dans le droit romain que ces jeux, comme les olympiques, ſe celébroient tous les cinq ans, c'eſt-à-dire après la quatrieme année révolue.

Les villes d'Aſie, à l'imitation d'Athènes, faiſoient

élever avec ſoin la jeuneſſe, l'inſtruiſoient dans les ſciences, & la formoient à tous les exercices du gymnaſe. La ville de *Sardes* avoit auſſi ſon gymnaſe, & célébroit les jeux iſélaſtiques, ainſi appellés, parce qu'ils donnoient aux athletes vainqueurs droit d'entrer en triomphe dans leur patrie. *Voyez* ISÉLASTIQUES, *jeux*.

VIII. Une grande ville doit renfermer pluſieurs temples, & un nombre proportionné de miniſtres deſtinés à leur ſervice, & ces miniſtres ſont de pluſieurs claſſes. Ceux du ſecond ordre, appellés par les Grecs ἱερεῖς, paroiſſent ſur quelques inſcriptions de *Sardes*; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibere, Ἱερεα Τιβερίου. Tous ces miniſtres étoient ſubordonnés à un pontiſe ou grand prêtre qui avoit la ſurintendance dans l'étendue de la ville & de ſon territoire; ce pontife étoit nommé Ἀρχιερεύς. Comme *Sardes* étoit la capitale de Lydie, ce pontife prenoit quelquefois la qualité de *grand pontife*, parce qu'apparemment il avoit inſpection ſur les pontifes des autres villes de Lydie. On lit ſur une medaille d'Héliogabale, Επι. Γαλ. Κλαυδιανου Αρχιε. Μεγ. Σαρδιανων.

Les jeux ſacrés, qui ſe célébroient aux temples communs à toute la province en l'honneur des dieux ou des empereurs, étoient ordonnés par l'aſiarque, qui étoit encore différent des pontifes dont nous venons de parler: c'étoit un officier public revêtu d'une eſpece de magiſtrature, & d'un ſacerdoce ſingulier qui lui donnoient droit de préſider aux jeux. Sur trois médailles de Salonine & ſur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, premier magiſtrat de *Sardes*, eſt nommé *aſiarque*.

Cette ville avoit auſſi ſes éponymes qui étoient tantôt des miniſtres de la religion, pontifes, prêtres, & tantôt des magiſtrats civils qui donnoient le nom à l'année, car les éponymes de *Sardes* n'ont pas toujours été les mêmes officiers; il paroît que ſous les regnes de Tibere & de Trajan, le proconſul, gouverneur de la province, étoit éponyme; ſous preſque tous les regnes ſuivans juſqu'à Gallien les années étoient marquées par la ſuite des archontes ou des ſtrateges.

Enfin la ville de *Sardes* avoit des prêtres ou des pontifes d'un ordre diſtingué, qu'on appelloit *ſtéphanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce ſacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes de l'Aſie, à Smyrne, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, *&c.* On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les ſtéphanéphores, anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, furent auſſi attachés au culte des empereurs.

IX. Ce précis hiſtorique, extrait du ſavant mémoire de M. l'abbé Belley, & qu'il a rédigé d'après les inſcriptions & les médailles de la ville de *Sardes*, fait aſſez connoître quel ſecours l'hiſtoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques. Il nous reſte à extraire du même mémoire l'hiſtoire abrégée des révolutions de la ville de *Sardes*, depuis la fin du troiſieme ſiecle juſqu'à préſent.

Sous le haut empire, la Lydie fit toujours partie de l'Aſie proconſulaire, mais dans la ſuite cette province fut démembrée; les pays dont elle étoit compoſée formerent autant de provinces particulieres: ce changement arriva ſous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les hiſtoriens ont reproché d'avoir affoibli l'empire en diviſant ſes grandes provinces. Ainſi la Lydie devint alors province, & nous voyons dans la notice de l'empire qu'elle fut gouvernée par un conſulaire; *Sardes* étoit ſa ville métropole. Conſtantin diviſa l'Aſie en dix provinces, dont l'une étoit la Lydie, dont *Sardes* fut toujours la métropole. Comme la qualité des eaux rendoit la ſituation de cette ville propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate faiſoient partie de ſon commerce & de ſes richeſſes. Dans les derniers ſiecles de l'empire romain, on y établit une fabrique d'armes.

Mais ce qui rendit la ville de *Sardes* illuſtre ſous les princes chrétiens, ce fut la dignité de ſon égliſe. Elle étoit une des ſept premieres égliſes d'Aſie, fondée par l'apôtre S. Jean. Méliton, un de ſes évêques, écrivit en faveur des Chrétiens, & adreſſa leur apologie à l'empereur Marc Aurele. Ses évêques eurent le rang de métropolitains, Méonius aſſiſta en cette qualité au concile général aſſemblé à Epheſe l'an 431, pour condamner les erreurs de Neſtorius. Leur juriſdiction étoit fort étendue, & leur ſuite eſt aſſez connue juſqu'à la ruine de la ville.

Depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient ayant été diviſé pour l'ordre civil en pays ou diſtricts, la Lydie fit partie du diſtrict des Thracéſiens, & *Sardes* fut toujours la capitale de ce département. Cette nouvelle diviſion a ſubſiſté juſqu'à la grande invaſion des Turcs au commencement du quatorzieme ſiecle, qui ſe fit dans la partie occidentale de l'Aſie mineure l'an 1313 ſous le regne de l'empereur Andronic. Pluſieurs chefs de tribus s'étoient rendus indépendans des ſultans de Cogni; & s'étant fortifiés, ils ſe répandirent vers l'Occident. Mentecha s'empara d'Epheſe & de la Carie; Aïdin de la Lydie juſqu'à Smyrne, Sarkan de Magnéſie du Sipyle & des pays voiſins juſqu'à Pergame; Ghermian de la Phrygie Pacatienne; Caraſe de la Phrygie ou Troade, depuis Aſſo juſqu'à Cyzique; & Oſman de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. Voilà l'époque de pluſieurs toparchies turques ou principautés particulieres, dont les noms ſubſiſtent encore dans la diviſion que font les turcs de l'Anatolie, ou, comme ils diſent, Anadoli.

Oſman, duquel deſcendent les princes Ottomans, fonda un empire qui s'étendit en peu de tems dans trois parties du monde. Bajazeth, ſon quatrieme ſucceſſeur, auroit détruit l'empire des Grecs, s'il n'avoit été arrêté dans ſes vaſtes projets par Timur-Beck ou Tamerlan, qui le fit priſonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402. Timur ravagea toute l'Anatolie, & envoya ſes généraux faire des courſes en différens cantons. L'un d'entr'eux dévaſta la Lydie & la ville de *Sardes*, enleva l'or, l'argent, & tout ce qui s'y trouva de précieux: c'eſt l'époque fatale de la ruine de cette grande ville.

Timur marcha en perſonne contre Smyrne, & la prit; ce conquérant remit en poſſeſſion de la Lydie les fils d'Aïden, qui en avoient été dépouillés par Bajazeth. Amurat détruiſit leur famille, & leur principauté; *Sardes* ne put ſe relever, & n'eut plus d'évêque depuis l'an 1450: ſes droits métropolitains paſſerent à l'égliſe de Philadelphie, qui en eſt éloignée de 27 milles. La Lydie, que les Turcs nomment *Aïdin-Eili*, le pays d'Aïdin, reſta ſoumiſe à l'empire Ottoman.

Imith a décrit dans ſon voyage l'état auquel la ville de *Sardes* étoit réduite l'an 1671; ce n'eſt plus, dit-il, qu'un miſérable village compoſé de quelques chaumieres où logent un petit nombre de turcs preſque tous pâtres, dont le bien conſiſte en troupeaux qui paiſſent dans la plaine voiſine. Il y reſte très-peu de chrétiens, ſans égliſe & ſans paſteur, & qui ſont réduits pour vivre à cultiver des terres; cependant, continue-t-il, *Sardes* au milieu de ſa déſolation montre encore des veſtiges de ſon ancienne ſplendeur: on trouve au midi de la ville de grandes colonnes entieres & ſur pié, d'autres renverſées & briſées; l'on voit à l'orient des ruines d'édifices, & d'un magnifique palais, répandues dans une grande étendue de terrein. Les choſes ont encore déperi depuis. L'on ſait aujourd'hui de M. Askew, qui a voyagé dans l'Aſie mineure depuis l'année 1744, que *Sardes* eſt totalement deſerte, & qu'il n'y reſte aucun habitant, ni turc, ni chrétien; & que l'on ne trouve plus dans ſes anciennes ruines, que quelques inſcriptions indéchiffrables.

De tous ſes titres, *Sardes* n'a conſervé que ſon nom: les Turcs la nomment encore *Sart.* Suivant la géographie écrite en langue turque, qui a été imprimée à Conſtantinople depuis quelques années, *Sardes* & ſon territoire ſont compris dans le diſtrict ou liva de Tiré, qui fait partie d'Aïdin-Eili. Le Tmole y eſt nommé *Boz-dag*, c'eſt-à-dire, *Montagne de glace*. Les princes turcs qui réſidoient à Magnéſie, alloient ordinairement paſſer l'été ſur cette montagne, pour éviter les chaleurs de la plaine, & prendre le divertiſſement de la chaſſe. Le géographe turc obſerve qu'au nord de la montagne on voit un lac poiſſonneux, & dont les eaux ſont très-belles; il peut avoir de circuit dix milles, qui font environ trois lieues de France: ce doit être le lac de Gygès, dont Homere a parlé, & qui a été célebre dans toute l'antiquité. La plaine de *Sardes*, qui eſt une des plus ſpacieuſes & des plus fertiles de l'Aſie, eſt préſentement inculte, on l'appelle *la plaine de Nymphi*.

Tel eſt l'état du territoire & de l'ancienne capitale de Crœſus. Ce prince ſi renommé par ſes richeſſes, par ſes libéralités, par le ſoin qu'il prit d'attirer à ſa cour les premiers ſages de ſon tems, n'eſt pas moins fameux par les viciſſitudes des événemens de ſa vie. Après avoir ſoumis à ſa puiſſance preſque tous les peuples de l'Aſie en-deçà du fleuve Halys, il perdit contre Cyrus, roi de Perſe, la célebre bataille de

Thym-

Thymbrée, fut pris, chargé de chaînes, & condamné à mourir ſur un boucher. Il reconnut pour la premiere fois la vérité de ces belles paroles de Solon: „ qu'on ne pouvoit appeller un homme heureux qu'après ſa mort „. Et il invoqua tout haut en préſence de ſon vainqueur le nom du grand homme dont il les tenoit. Cyrus faiſant alors réflexion ſur l'inconſtance de la fortune, & ſur les dangers qu'il avoit couru de ſon côté un moment avant la victoire, accorda généreuſement la vie à Crœſus, le gratifia d'Ecbatane, & le traita depuis avec beaucoup de bonté & de diſtinction. Tout ceci ſe paſſa vers l'an 210 de Rome, du tems de Tarquin le Superbe.

Je ne dois pas oublier de couronner l'article de *Sardes*, en remarquant que les lettres y ont fleuri, & qu'on les cultivoit encore dans cette ville au v. ſiecle de l'ere chrétienne. Elle a été la patrie de Poliænus, qui vivoit ſous Jules-Céſar, & qui outre des plaidoyers, publia trois livres du triomphe partique, c'eſt-à-dire, de celui de Ventidius. Elle a produit dans le iv. ſiecle le rhéteur Eunape, auteur d'une hiſtoire des ſophiſtes, que nous avons, & d'une hiſtoire des empereurs depuis Claude le Gothique, juſqu'à la mort d'Eudoxie, femme d'Arcadius, dont il ne reſte que des fragmens, mais qui ſont curieux. Strabon dit que *Sardes* donna la naiſſance aux deux Diodores, orateurs célebres; mais elle doit ſur-tout ſe glorifier de celle d'Alcman.

Je ſai que Pauſanias, Suidas, & Clément d'Alexandrie, le font naître à Sparte, cependant il étoit né véritablement à *Sardes*, mais il fut formé & élevé à Lacédémone, & y fleuriſſoit vers la vingt-ſeptieme olympiade. Eſclave d'un ſpartiate, nommé *Agéſidas*, il fit paroître du génie & des talens qui lui procurerent la liberté, & le mirent au rang des célebres poëtes-muſiciens. Il voyagea, & fut partout bien accueilli, mais il vécut principalement chez les Lacédémoniens, & il y mourut; c'eſt leur goût pour la poéſie qui leur a fait élever un eſclave au rang de citoyen, malgré leur uſage de n'accorder ce privilege qu'avec beaucoup de réſerve.

Alcman fut excellent joueur de cithare, & chantoit ſes vers au ſon de cet inſtrument. Il fut le chef des poéſies galantes & amoureuſes; & puiſqu'il ne paroît point que la ſévere Lacédémone en ait été ſcandaliſée, on peut juger que le poëte y avoit reſpecté la pudeur; ce n'eſt pas qu'il ne fût un homme de plaiſir, il aimoit la table & les femmes; il convient lui-même quelque part qu'il étoit un grand mangeur, & ſelon Athenée, il avoit une maîtreſſe appellée *Mégalaſtrata*, diſtinguée par le talent de la poéſie.

Clément d'Alexandrie fait Alcman auteur de la muſique deſtinée aux danſes des chœurs. Si l'on en croit Suidas, il fut le premier qui donna l'excluſion au vers hexametre par rapport aux poéſies lyriques ou chantantes. On le fait encore auteur d'une ſorte de vers nommé *alcmanien*, & compoſé de trois dactyles ſuivis d'une ſyllabe; mais ce qui prouve l'excellence des vers & de la muſique d'Alcman, c'eſt que ſa poéſie n'avoit rien perdu de ſa douceur ni de ſes graces, dit Pauſanias, pour avoir été écrite dans un dialecte d'une prononciation auſſi rude que le dialecte dorique.

Pauſanias ajoute, qu'on voyoit de ſon tems à Lacédémone le tombeau de ce poëte. Si les conjectures de M. Antoine Aſtori, vénitien, expoſées dans un petit commentaire imprimé en 1697, *in-folio*, euſſent été bien fondées, on poſſéderoit à Veniſe un ancien monument de marbre venu de Grece, & conſacré à la mémoire d'Alcman; mais M. Frid. Roſtgaard, ſavant danois, ayant examiné ce monument, n'y a pas trouvé un ſeul mot qui concernât le poëte Alcman. Il ne nous reſte même que quelques fragmens de ſes poéſies. Le tems nous a ravi ſes ſix livres de chanſons pour les jeunes filles, & ſon poëme intitulé *les nageuſes*, ou *les plongeuſes*. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SARDESUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie. Etienne le géographe la place près de Lyrneſſus. Il eſt fait mention des habitans de cette ville, ſur une médaille de l'empereur Veſpaſien, où on lit ce mot Σαρδησσίων. (*D. J.*)

SARDICA ou *SERDICA*, (*Géog. anc.*) ancienne ville, la capitale & la métropole de l'Illyrie orientale, & que l'itinéraire d'Antonin, qui écrit *Serdica*, marque ſur la route du Mont d'Or à Byzance, entre *Meldia* & *Burburaca*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du ſecond. Les Grecs comme les Latins varient ſur l'ortographe du nom de cette ville. (*D. J.*)

SARDINE, SARDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiologie.*) poiſſon de mer fort reſſemblant à l'aphye, mais il eſt un peu plus grand & plus épais. Il ne differe de l'aloſe qu'en ce qu'il eſt plus étroit; au reſte il lui reſſemble, par la bouche, par les ouies, par les yeux, par les écailles, par la forme de la queue, & par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* APHYE & ALOSE. La *ſardine* a les écailles grandes, la tête d'un jaune doré, & le ventre blanc; le dos eſt en partie verd & en partie bleu; ces deux couleurs ſont très-brillantes lorſqu'on tire ce poiſſon vivant hors de l'eau; & dès qu'il eſt mort, le verd diſparoit entierement, & le bleu perd beaucoup de ſon éclat. La *ſardine* n'a point de véſicule de fiel; elle eſt plus graſſe au printems qu'en toute autre ſaiſon. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, prem. part. liv. VII. ch. x. Voyez* POISSON.

SARDINE, (*Pêche.*) voici la deſcription de leur pêche, & la maniere de les apprêter. Cette pêche ſe pratique particulierement ſur les côtes de Bretagne, dans les canaux de Belle-Isle. Sur les côtes du nord de cette île, depuis la pointe de Sud, ou du canon de Locmaria, en tirant au nord juſqu'à celle des Doulains, au-deſſous d'Auborch. Cette étendue ſe nomme *la bonne Rade*; elle eſt à couvert des vents de ſud-ſud-oueſt par la terre de Belle-Isle, & de ceux de nord-nord-eſt par la grande terre qui eſt au large de l'île qui lui eſt oppoſée, & qui baigne la mer ſauvage où les *ſardines* ne terriſſent point, parce que la lame y eſt toujours fort haute & très-élevée: la pêche commence ordinairement en Juin, & finit avec le mois de Septembre, ou au plus tard les premiers jours d'Octobre, outre les chaloupes, ceux de Saugon de ladite île, de Port-Louis, de S. Cado, Vauray & de Groa viennent au même lieu; les chaloupes ſont du port de huit, dix à douze barriques au plus, faites en forme d'yolles ou de biſcayennes, avec mâts, voiles, quille, & gouvernail; elles ſont auſſi garnies d'avirons. Les marchands-propriétaires les fourniſſent de toutes choſes, & prêtes à faire la pêche; ils leur donnent auſſi dix à douze pieces de filets de différens calibres, pour s'en ſervir durant qu'ils ſont ſur le lieu de leur pêche, ſuivant la groſſeur des lits, bouillons ou nouées de *ſardines* qui ſe trouvent ſouvent durant une même marée de quatre à cinq ſortes différentes; mais les mailles les plus petites ſont toujours beaucoup au-deſſus du moule de quatre lignes en quarré, fixé par l'ordonnance de la marine de 1684. Pour faire la pêche des *ſardines* les pieces des rets à *ſardines* non-montées ont ordinairement 22 braſſes de long; & lorſqu'elles ſont garnies de lignes & de flottes par la tête, & de plomb par bas pour les faire caler, elles ſe trouvent réduites ſeulement à 18 braſſes de longueur, afin de donner au filet du jeu, & que le ret reſte un peu volage, libre & non-tendu, pour donner lieu aux *ſardines* de s'y mailler plus aiſément.

Les filets des pêcheurs de *ſardines* de Belle-Isle flottent à fleur d'eau, comme ceux des pêcheurs poitevins: le fil dont ils ſont compoſés étant très-délié, on eſt obligé de leur donner du poid par le pié, à la différence des rets ou ſeines aux harengs, & des manets qui ſervent à faire la pêche du maquereau, qui calent par leur propre péſanteur, à cauſe de la groſſeur du fil dont ils ſont fabriqués; ces filets ont depuis trois braſſes & demie de chute, juſqu'à cinq braſſes; il faut encore obſerver que les chaloupes de Belle-Isle, & même celles qui viennent avec elles faire la pêche dans les coureaux d'entre Belle-Isle & Quiberon, ont coutume de revenir à terre tous les ſoirs; c'eſt une des raiſons qui a obligé l'amirauté de diſpenſer les équipages de ces chaloupes de prendre un congé pour la pêche, parce qu'ils ſont variables, & qu'il ſeroit impoſſible que les maitres puſſent fournir un rolle au bureau des claſſes, ceux qui montent aujourd'hui dans une chaloupe, la quittant demain pour reprendre leur métier, quand la ſaiſon de la pêche eſt paſſée.

Les chaloupes repartent le lendemain d'aſſez bonne heure pour pouvoir être rendues à l'aube du jour ſur le lieu de la pêche, qui n'eſt toujours éloigné que d'une lieue ou deux de terre. La pêche ſe fait entre les coureaux, c'eſt-à-dire, entre Belle-Isle & les terres de Quiberon, juſque par le travers de la Pointe d'Etel à l'embouchure de la ri-

viere de S. Cado; ces fonds n'ont que 8, 10 à 12 braſſes d'eau au plus.

Les pêcheurs tendent leurs filets de même que les pêcheurs poitevins, en croiſant la marée, & ils amorcent pour mettre le poiſſon en mouvement, & le faire monter à la ſurface de l'eau, ce qu'il fait avec beaucoup de précipitation; les pêcheurs continuant toujours de ſemer leur boite tant que la marée dure, c'eſt-à-dire, que les rets reſtent à la mer juſqu'à ce qu'on les releve pour en retirer les *ſardines* qui s'y ſont priſes. Quand la pêche eſt abondante, ſouvent l'équipage d'une chaloupe en rapporte le ſoir 25 à 30 milliers, à-moins qu'ils ne les aient renverſées à bord des chaſſes-marées, qui ſe tiennent toujours ſur le lieu de la pêche pour s'en charger & en faire le tranſport.

On croit devoir ici obſerver que les pêcheurs de Belle-Isle ſont d'un ſentiment oppoſé à celui des pêcheurs poitevins & autres, qui font la même pêche le long des autres côtes méridionales de la Bretagne, prétendant, avec aſſez de fondement, que la *ſardine* ne ſe tient pas ſur les poiſſons blancs & les chiens de mer, qui en feroient continuellement une telle curée, qu'ils épailleroient & feroient fuir les lits, troupes ou bandes de ces petits poiſſons; que la *ſardine* nage entre deux eaux comme les harengs, & que c'eſt pour l'attirer à la ſurface qu'on amorce; la rouge qui eſt peſante tombant perpendiculairement à fond, ſi les *ſardines* s'y tenoient, elles ne s'éleveroient pas avec tant de vivacité; elles trouveroient à fond leur pâture; cette idée eſt ſoutenue de l'expérience qu'ils ont; c'eſt auſſi celle des pêcheurs des côtes de la Méditerranée où la même pêche ſe fait ſans boite ni appât, & des pêcheurs du hareng qui ſe tient de même entre deux eaux à différentes profondeurs, ſuivant les vents qui regnent, ou la qualité des lits des poiſſons.

Une grande partie des *ſardines* de la pêche de Belle-Isle s'enleve par des bateaux chaſſe-marées, & le reſte s'apporte à terre pour être vendu aux marchands & ſaleurs, qui ont des preſſes où ils les préparent de la maniere que nous l'expliquerons ci-après.

Il n'eſt pas d'uſage à Belle-Isle de fumer ou ſorer les *ſardines*; cette ſorte de préparation ſemblable à celle de l'aprêt des harengs ſors y eſt inconnue, & n'y a jamais été pratiquée.

L'appât ou la boite qui ſert à la pêche de la *ſardine*, que l'on nomme *rave*, *rogue* ou *reſure*, comme on l'a dit, eſt apportée aux pêcheurs de Belle-Isle, de Bergaen & de Dronſton en Norvege & de Hollande. Ce ſont les œufs des morues provenant des pêches des Norvegiens, des Danois, des Hollandois dans les mers du nord; ces œufs ſont connus ſous le nom de *ſtocfish*. Les François qui font la pêche ſur le banc de Terre-Neuve, ſalent la rogue pour le même uſage, & les pêcheurs picards, normands & autres, qui font hors la manche & dans le canal la pêche des maquereaux, en préparent auſſi les œufs pour ſervir d'appât à la pêche de la *ſardine*.

Le baril de rave, reſure ou rogue venant de Bergaen, ne peſe qu'environ cent cinquante livres. *V.* RESURE.

Une chaloupe ſardiniere conſomme pendant la durée de la pêche quelquefois juſqu'à ſept & huit barrils, ou trois à quatre barriques de rave ou reſure, pendant l'eſpace de trois à quatre mois qu'elle dure ordinairement; on ne ſauroit rien fixer là-deſſus de précis, parce que cette conſommation dépend ſouvent & de l'abondance & de la ſtérilité de la pêche; plus il y a de poiſſon, & moins il faut l'amorcer pour le faire monter; elle dépend auſſi du moins autant de l'intelligence & de l'expérience des maîtres. Il y en a qui emploient un tiers plus de reſure que les autres.

Les *ſardines* que l'on deſtine à être ſalées, ſe ſalent en grenier, à terre, dans les preſſes ou magaſins; quand elles y ſont arrivées, on les met égoutter leur eau pendant une heure ou deux avant de les ſaler; enſuite on les entaſſe, & on les arrange de maniere que toutes les têtes ſe trouvent en-dehors, & les queues en-dedans; on ſeme du ſel de couche en couche d'un doigt d'épais; on n'éleve les tas ordinairement que deux ou trois piés au plus, pour ne point écraſer ou trop affaiſſer les *ſardines* qui forment les premiers lits de deſſous; les piles ont une forme irréguliere, & ſuivant le lieu de la preſſe où l'on les place; on laiſſe ainſi les *ſardines* durant dix à douze jours avant que de les lever pour les aller laver dans l'eau de mer, comme nous l'expliquerons ci-après; ainſi, quoique les *ſardines* ſoient bien plus petites que les harengs, il ne faut cependant guere moins de tems pour en perfectionner la ſalaiſon. Les harengs ſont parqués en barril, les *ſardines* en grenier.

Lorſque les *ſardines* ont été aſſez ſalées, on les enfile par la gueule & par les ouies, comme on fait aux harengs que l'on veut ſorrer, & de la même maniere, ſur de petites broches ou brochettes de coudrier, mais à la différence des harengs, qu'on arrange de maniere qu'ils ne ſe touchent point, on preſſe ſur les brochettes les *ſardines* de telle ſorte qu'elles en rempliſſent tout-à-fait la longueur.

Les femmes & les filles ſont occupées ordinairement à ce travail, elles portent enſuite les *ſardines* ainſi embrochées, ſur des civieres au bord de la baſſe mer, obſervant que les têtes du poiſſon ſoient en-dehors & les queues en-dedans; elles ne mettent gueres que trois brochettes de largeur ſur la civiere; pour laver les *ſardines* elles prennent par les deux bouts trois brochettes entres les doigts, & elles les trempent pluſieurs fois dans l'eau, après quoi elles les remettent ſur leur civiere, au fond de laquelle il y a deux petites nattes de paille pour ſoutenir les *ſardines*, qu'on laiſſe enſuite égoutter dans les reſſes pendant quelque tems; quand elles ſont ſuffiſamment égouttées de leur lavage, on les arrange dans des barrils, de la même maniere que l'on alite les harengs que l'on pacque, pour être envoyées dans les lieux de leur conſommation.

Il faut ordinairement pour faire une barrique de *ſardines* preſſées, la charge de quatre civieres, & on ne peut fixer le nombre des *ſardines*, attendu qu'il dépend de la petiteſſe ou de la groſſeur du poiſſon qui l'augmente, ou le diminue, parce que c'eſt le rempliſſage de la futaille qui en fait le poids; il en faut quelquefois ſeulement trois milliers environ, quand les *ſardines* ſont belles & groſſes pour les remplir, & d'autres fois il en entre juſqu'à dix milliers, lorſque le poiſſon eſt de petites pieces & maigre.

Les fuſts ou barrils de *ſardines* de Belle-Isle, n'ont guere de bouge ou de ventre, leur forme eſt celle des barrils de brai du nord; ils ſont faits de bois de hêtre, & un des fonds, qui eſt celui de deſſous, eſt percé de pluſieurs trous, pour donner lieu à l'écoulement de l'eau & de l'huile que la preſſe en fait ſortir; ces barrils bien preſſés & marchands, peſent ordinairement depuis trois cens juſqu'à trois cens dix livres.

Les *ſardines* ſont huit à dix jours à être preſſées; quand elles ſont bien préparées, elles ſe peuvent conſerver bonnes pendant ſept à huit mois au plus; après ce tems les chaleurs viennent, & les *ſardines* ſe gâtent, elles deviennent rances & fétides.

Les preſſes à *ſardines* ſont des eſpeces de petits magaſins à rez-de-chauſſée, ſans aucun étage, à la hauteur de 3 piés & demi à 4 piés, il y a des trous dans la muraille d'environ un pié en quarré, & de profondeur pour y pouvoir placer le bout, le lans-pect ou petit ſoliveau qui forme le levier de la preſſe; on place le barril à une diſtance proportionnée de la muraille, le fond qui eſt percé eſt ſur un conduit, ou petit égoût, le long duquel coulent l'huile & l'eau qui ſortent des barrils, & qui tombent dans une eſpece de cuve qui ſert de réſervoir pour recevoir tout ce qui ſort des barrils ou preſſes; quelques propriétaires mettent au haut des ouvertures des trous, une pierre dure ou un grais; d'autres y mettent d'un bout à l'autre, une traverſe ou un linteau de bois; on place ſur le bout du haut du barril qui eſt ouvert, un faux fond de bois de l'épaiſſeur de ſept à huit pouces, & enſuite quelques petites traverſes de bois qu'on multiplie à meſure que les *ſardines* s'affaiſſent, & au-deſſus on met le levier au bout duquel on place une planche ſuſpendue avec de petites cordes, comme un des fonds d'une balance que l'on charge de pierres & d'autres poids, pour donner un poids convenable & ſuffiſant ſur les *ſardines* du barril, & on augmente ce poids à meſure qu'elles ſe preſſent, en rempliſſant de tems à autres le haut du barril juſqu'à ce que la preſſe ſoit achevée, & le barril rempli comme il le doit être.

Comme on ne peut déterminer le nombre des *ſardines* qui entrent dans un barril, on ne ſauroit auſſi fixer celui des barrils de *ſardines* qui peuvent rendre à la preſſe une barrique d'huile, parce que comme on

vient de l'obſerver, la *ſardine* maigre & petite rend peu ou point du tout d'huile, au lieu que celle qui eſt groſſe & qui eſt ordinairement auſſi la plus graſſe, en fournit beaucoup; on tire communément des *ſardines* de bonnes qualités, une barrique d'huile de la preſſe de quarante barriques; cette huile ſert dans l'île, au radoub des chaloupes pêcheuſes, & à celui des bâtimens employés au commerce; il s'en conſomme encore au même uſage que l'huile des baleines, par les corroyeurs, pour repaſſer leurs peaux, & quoique ſon odeur ſoit fort fétide, les pauvres gens s'en ſervent à bruler dans leurs lampes.

Les mailles des rets avec leſquels on fait la pêche des *ſardines*, ſont de trois eſpeces; les premieres ont 8 lignes en quarré, les ſecondes ont 7 lignes, & les troiſiemes ſeulement 6. Ainſi elles ſont plus grandes que l'ordonnance ne la preſcrit, puiſqu'elle fixe la grandeur des mailles à 16 lignes de tour, c'eſt-à-dire à 4 lignes en quarré.

Les rets à grandes *ſardines* ont onze lignes en quarré, les pêcheurs alors ne boitent point; ces rets ſervent encore à faire la pêche des éguillettes ou orphies, ſur les rochers qu'ils entourent, & durant les mois d'Avril & Mai, ces filets ſont les mêmes que les ſeines au hareng des pêcheurs normands, ils les emploient abuſivement quelquefois à traîner ſur les côtes qui ſont couvertes de ſables. *Voyez* la démonſtration des différens apprêts des *ſardines*, dans *nos Planches de pêches;* la premiere partie de la planche contient la repréſentation de la maniere de ſaler les *ſardines;* la ſeconde, le lavage des mêmes *ſardines*; & la troiſieme, la maniere de preſſer les *ſardines* dans les preſſes ou magaſins.

De la pêche de la ſardine, *& de la maniere de la préparer & de préparer auſſi l'anchois, comme on le fait en Provence & en Languedoc.* Il n'y a que peu d'années que ces ſortes de ſalaiſons ſont pratiquées le long des côtes de la Bretagne méridionale, & il ne s'y en prépare guere que ſur les côtes de l'amirauté de Quimper, à Concarneau, & à Belle-Isle ſur celle de Vannes.

La pêche de ces poiſſons étant devenue ingrate & ſtérile ſur les côtes du Levant, les Provençaux inſtruits de l'abondance de cette pêche en Bretagne, y viennent à préſent chaque année; ils y arrivent vers le commencement du mois de Mai, & s'en retournent à la fin d'Octobre.

Ils mettent dans une barrique de ſel, du poids de 200 livres au moins, deux livres d'ocre rouge, ou bol arménique en poudre; ils ôtent des anchois la tête & les entrailles; ils ſalent enſuite par lits leurs anchois, qu'ils arrangent le dos en haut, dans de grands & petits barrils qu'ils nomment *barrots*, les grands peuvent contenir environ 5 à 600 poiſſons, & les demi à proportion.

Ces ſortes de barrils ſont fabriqués à Cette, jaugés par la police, & marqués à feu; il y a à Cette un inſpecteur pour cette jauge, & peine d'amende & confiſcation des barrots qui n'y ſeroient pas conformes.

Les grands barrots pleins, peuvent peſer 24 à 25 livres; quand les barrils ſont remplis de poiſſons alités, on l'enfonce, en laiſſant un trou au milieu du fond du deſſus; on les expoſe ainſi débouchés au ſoleil pendant pluſieurs jours; ce que l'on répete trois à quatre fois de quinze jours en quinze jours, pendant que l'on fait cette ſorte de préparation.

La chaleur fait fermenter la ſaumure que le poiſſon forme de ſon ſuc & de la fonte du ſel, elle aide à confire le poiſſon; la ſaumure ſurnage au-deſſus du fond, on n'y en met pas de nouvelle quand elle diminue, on a ſoin de tems en tems de douiller les barrils; il faut faire attention de boucher avec une cheville les barrils expoſés au ſoleil, pour peu que l'on craigne la pluie, qui altéreroit la ſaumure, & feroit tort au poiſſon.

La *ſardine* anchoitée, c'eſt-à-dire préparée avec le même ſel rouge, s'accommode de même, excepté qu'on ne lui ôte que la tête, & qu'on lui laiſſe les entrailles.

Les *ſardines* les plus petites, qui ſont ordinairement celles de primeur, ſont celles qui conviennent le mieux à cette préparation, & même les *ſardines* que l'on rebute dans les preſſes, s'emploient dans ces barrots, tant les étêtées, ou celles auxquelles on a coupé la tête, que les égueulées & éventrées, qui ne peuvent ſervir aux *ſardines* ſalées & preſſées.

Tous les anchois ſe mettent dans les petits barrils, on ſale peu de *ſardines* dans ces futs; on ſe ſert ordinairement de barriques vuidange de Bordeaux ou de Mantes; lorſque ces *ſardines* ſont arrivées en Languedoc ou en Provence, les négocians qui font ce commerce, les tranſvaſent dans de petits barrils que l'on fabrique chez eux pour cet uſage.

Cette eſpece de ſalaiſon n'eſt marchande que la ſeconde année; pour lors elle ſe trouve de bonne qualité; celle de l'année n'eſt point bonne à manger; lorſque les ſalaiſons ſont bien faites, celles de la troiſieme & de la quatrieme années ſont les plus recherchées, parce qu'alors le poiſſon ſe trouve confit dans ſa ſaumure.

On tranſporte ces ſalaiſons à Nantes & à Bordeaux par la mer, d'où elles paſſent juſqu'à Cette & à Montpellier par le canal; on en charge encore quelquefois des bâtimens qui vont en droiture; par le détroit, à Marſeille, à Cette, & autres côtes du Levant.

La grande vente de ces anchois & *ſardines* ſe fait à la foire de Beaucaire; d'où elles paſſent dans les lieux de leur conſommation.

Avant la venue des Provençaux en Bretagne, on n'y faiſoit aucun cas des anchois; les pêcheurs les rejettoient à la mer auſſi-tôt qu'ils les avoient pris; depuis leur arrivée, on achete les anchois le quadruple des *ſardines*, & quelquefois ſix fois plus, & quoiqu'ils ne prennent que le plus petits de ces derniers poiſſons, que les pêcheurs bretons mépriſoient, leur choix n'a pas laiſſé que de doubler le prix ordinaire des *ſardines*, en quoi les intéreſſés à cette pêche & les pêcheurs trouvent aujourd'hui un profit conſidérable ſur leurs poiſſons, dans les lieux où on les ſale en rouge.

Les marchands preſſeurs de *ſardines*, de l'amirauté de Quimper, demandent que les barrils de *ſardines* ſoient marqués à feu, tant du lieu de la ſalaiſon, que de celui du preſſeur qui l'aura préparé, & cela conformément, à ce qui ſe pratique le long des côtes de la Normandie & de la Picardie, pour les harengs blancs de différentes qualités; cette police ſi néceſſaire aux marchands commiſſionnaires auxquels les négocians forains & étrangers ordonnent de gros achats de ces ſalaiſons, empêchera la fraude des petits preſſeurs, ſoit par rapport aux ſels uſés dont ils ſe ſervent contre la défenſe, que pour empêcher le mélange des *ſardines* de mauvaiſe qualité, ou de celles qui ſont ſurannées, qu'ils mettent au milieu de leurs barrils, & qu'il n'eſt pas poſſible de vérifier quand une fois ils ſont preſſés; elle mettra auſſi en réputation les marchands preſſeurs qui prépareront leurs ſalaiſons loyales & marchandes, & empêchera les commiſſionnaires d'être trompés comme ils le ſont ſouvent, en contenant les preſſeurs, dont les fraudes ſe découvriront aiſément.

Deſcription de la pêche de la ſardine *à boiter & affarer à la rave, reve, rogue, ou reſure, telle qu'elle ſe pratique aux côtes de Poitou.* Cette pêche de la *ſardine* ne ſe peut faire que de jour; les pêcheurs n'ont ordinairement qu'un ret ou filet d'une ſeule piece, qui peut avoir dix-huit à vingt braſſes de long quand il eſt monté, & vingt-cinq braſſes non monté, parce que le haut eſt lâche & flotté, pour donner lieu aux *ſardines* de mailler; il a quatre braſſes de chute, il eſt amaré à l'arriere de la chaloupe, avec un cordage qui peut avoir quelques braſſes au long du corps du bateau, à la tête du ret; il eſt ſoutenu à fleur d'eau par les flottes du liege dont la tête eſt garnie, & le bas, pour le faire caler de ſa hauteur, eſt chargé de plomb, de boules de terre cuite, ou de pierres percées; à meſure qu'il y a du poiſſon maillé dans le ret, les pêcheurs s'en apperçoivent aiſément, par le liege qui plonge; le maître de la chaloupe eſt placé à l'arriere pour boiter la *ſardine*, en ſemant la rave avec une cuilliere; les autres pêcheurs ſoutiennent à la marée, avec deux, quatre ou ſix avirons, ſuivant la force du vent, ou de la dérive des courans; la *ſardine* ſe maille dans le ret en montant du fond pour venir gober l'appât de la rave, ou réſure.

Les pêcheurs relevent leurs rets d'heure en heure, plutôt ou plus tard, quand ils s'apperçoivent qu'il y a du poiſſon de pris.

Les vents les meilleurs pour faire cette pêche aux côtes du Poitou, ſont ceux des rumbs d'aval, qui amenent & pouſſent le poiſſon à la côte; ceux d'eſt ſont tout-à-fait contraires à la pêche, parce qu'ils chaſſent au large les *ſardines*.

Les *ſardines* du port des Sables ſont plus petites que celles que l'on pêche au port de S. Gilles, où

les *ſardines* ſont même plus graſſes & meilleures, & où il n'eſt pas d'uſage d'en faire aucune ſalaiſon, tout le poiſſon de la pêche ſe conſommant à demi ſalé, dans le pays; il s'en tranſporte quelquefois juſqu'à Orléans.

Les pêcheurs ont différentes eſpeces de rets à *ſardines*, comme ceux des ſables d'Olone; ils ſe ſervent des filets à plus larges mailles, à meſure qu'ils s'apperçoivent que les poiſſons des mattes, lites ou bouillons de *ſardines* qui terriſſent, ſont de plus groſſes pieces; on change les rets alors, & communément ils en ont toujours à bord de deux diverſes ſortes, pour s'en ſervir ſuivant l'occurrence; les plus larges mailles ſont celles dont on ſe ſert ordinairement à la fin de la ſaiſon, le poiſſon augmentant à meſure qu'on s'en approche.

Les pêcheurs de S. Gilles ont de cinq eſpeces de mailles à *ſardines*; les plus larges ont neuf lignes en quarré, celles qui ſuivent ont huit lignes, la troiſieme ſorte de mailles a ſept lignes auſſi en quarré, la quatrieme en a ſix, & les plus ſerrées, qui ſont les dernieres, n'en ont au plus que cinq en quarré; on ne charge le pié ou le bas de ces rets, qu'autant qu'il faut pour les faire ſeulement caler de leur hauteur, les flottes reſtant à fleur d'eau.

SARDINIERS, ſ. m. pl. *terme de pêche*, rets à ſardines. *Voyez* SARDINES.

SARDINS, *voyez* JARDINS & GALERIES.

SARDO, ſ. m. (*Diete.*) eſpece d'hydromele ou de liqueur fermentée, en uſage chez les Ethiopiens & Abyſſins. Pour la faire, on met cinq ou ſix parties d'eau contre une de miel; on y joint une ou deux poignées de farine d'orge germé: ce qui occaſionne une fermentation; après quoi l'on y met quelques morceaux d'un bois qui a la propriété de faire diſparoitre le goût doucereux & fade du miel; par-là, cette liqueur devient, dit-on, aſſez agréable.

SARDOA *ou* SARDONNE, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à la renoncule à feuilles de ache, autrement dite *apiaſtrum*; c'eſt un poiſon reconnu de tout tems pour tel; mais Pline l'a confondu avec le baume ſous le nom d'*apiaſtrum*, que les abeilles, dit-il, recueillent en Italie. Le *ſardoa* a été nommé par les Grecs *ſardonia herba*, parce que cette plante abonde dans l'île de Sardaigne, autrefois nommée *Sardonia*. (*D. J.*)

SARDOINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre fine d'une couleur jaune, de la nature de l'agate; elle a beaucoup de tranſparence, & elle varie pour le plus ou le moins de vivacité de ſa couleur, qui eſt tantôt d'un jaune clair, tantôt d'un jaune plus foncé & tirant un peu ſur le brun, tantôt plus ou moins pure & nette. La plûpart des auteurs ont confondu cette pierre avec la cornaline (*carneolus*), mais il paroit que c'eſt à tort, puiſqu'il eſt, pour ainſi dire, de-l'eſſence de la cornaline d'être rouge; & c'eſt ſur cette couleur qu'eſt fondée la dénomination qu'on lui donne, tandis que la *ſardoine* eſt toujours jaune. Le nom de cette pierre vient, dit-on, de ce qu'on la trouvoit près de la ville de Sardes, dans l'Aſie mineure, ou ſuivant d'autres, de l'île de Sardaigne, où l'on dit qu'il s'en rencontroit aſſez communément. Las anciens s'en ſervoient très-fréquemment pour graver des cachets; cet uſage n'eſt pas ſi commun chez les modernes; on les grave plus ordinairement ſur des cornalines. Il y a tout lieu de croire que c'étoit la *ſardoine* que les anciens ont voulu déſigner ſous le nom de *ſarda* & de *ſardion*. Voyez l'*article* CORNALINE.

SARDOINE, (*Mat. méd.*) cette pierre a été miſe par quelques anciens pharmacologiſtes au rang des pierres précieuſes qu'ils ont cru douées de vertus médicamenteuſes. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX. (*b*)

SARDONIEN RIS, (*Maladies.*) eſt le même que ris involontaire & convulſif; cet épithete vient au mot *ris* de l'*herba ſardonia* ou *ſardoa*, qui n'eſt autre choſe que le *ranunculus paluſtris*, *apii folio lævis*, qu'on dit exciter une eſpece de manie dans laquelle les joues ſont retirées, de maniere que l'on diroit que le malade rit; c'eſt de-là que vient l'expreſſion proverbiale de *ris ſardonien* pour *ris forcé*; c'eſt avec raiſon qu'on le regarde comme un ſymptôme très-dangereux; car il eſt ſuivi d'une mort ſubite & inattendue, déguiſé ſous la forme d'un ris faux & contre nature.

On tentera la guériſon de ceux qui auront pris de cette herbe, d'abord par le vomiſſement, enſuite par l'hydromel, le lait, les fomentations, les embrocations & l'application d'onguent chaud ſur tout le corps; on ordonnera auſſi des bains dans de l'eau & de l'huile chaude; on fera oindre & frotter le corps après le bain. En général on ſe conduira en pareil cas comme dans les convulſions. On fera prendre auſſi du caſtoreum ſeul ou dans du paſſum avec d'autres remedes analogues. Aëtius, *tetrab. IV. ſerm. I. cap. lxvj.* Actuarius & Paul Eginete l'ont copié mot-à-mot. *Voyez l'article* RIS.

SARDONIX, ſ. f. (*Hiſt. nat Litholog.*) c'eſt le nom d'une agate ou pierre fine de couleur jaune ou rouge, mêlée de parties brunes ſemblables à l'*onyx*. *Voyez* ONYX.

SARE, ſ. m. (*Chronol. & Aſtronom. chaldéenne.*) les Chaldéens diviſoient le tems en *ſares*, en *neres* & en *ſoſes*. Le *ſare*, ſuivant Syncelle, marquoit trois mille ſix cens ans, le nere ſix cens, & le ſoſe ſoixante; il eſt certain que cette évaluation donneroit à la durée des premiers regnes un nombre infini d'années, chaque roi ayant regné pluſieurs *ſares*, & par conſéquent il faut rejetter le calcul de Syncelle; mais on pourroit regarder les *ſares* comme des années de jours. *Voyez* Scaliger, Petau, & ſurtout l'*hiſtoire univerſelle* donnée par une ſociété de ſavans anglois.

Le *ſare* aſtronomique paroît être la période de 223 lunaiſons, qui ſuivant les aſtronomes babyloniens, donnoient le retour des éclipſes ſemblables, au même lieu du ciel; ce qui ſuppoſoit que la lune ſe retrouvoit exactement au même point de ſon écliptique, & dans la même ſituation avec l'écliptique du ſoleil. M. Halley ayant eu la curioſité d'examiner ſi la période du *ſare* aſtronomique avoit effectivement cette propriété, trouva que dans le cours des 223 lunaiſons, la lune épuiſoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les aſtronomes ſuppoſent dans ſon mouvement. (*D. J.*)

SARE LA; *ou* SAARE, (*Géog. mod.*) en latin *Saravus*, riviere de Lorraine, la plus groſſe de celles qui tombent dans la Moſelle. Elle a deux ſources dans la Lorraine allemande, un peu au-deſſus de Salm; & après s'être groſſie des eaux de pluſieurs ruiſſeaux qu'elle reçoit dans un cours d'environ trente lieues en Lorraine ſeule, elle finit par ſe jetter dans la Moſelle, un peu au-deſſus de Treves. (*D. J.*)

SAREPTA, (*Géog. anc.*) ville des Sidoniens, dans la Phénicie, entre Tyr & Sidon, ſur le bord de la mer Méditerranée. Pline & Etienne le géographe l'appellent *Sarapta*, & les Arabes *Tzarphand.* Joſephe & les Grecs diſent *Sarephta* ou *Saraphta*, & les Juifs *Zarphat*.

Le géographe arabe Scherif-Ibn-Idris la met à vingt milles de Tyr, & à dix milles de Sidon. Cette derniere étoit au nord, & Tyr au midi.

Sarepta eſt fameuſe par la demeure qu'y fit le prophete Elie, chez une pauvre femme veuve, pendant que la famine deſoloit le royaume d'Iſraël. On y montroit au tems de S. Jérôme, & encore long-tems depuis, le lieu où ce prophete avoit demeuré. C'étoit une petite tour. On bâtit dans la ſuite une égliſe au même endroit, au milieu de la ville.

Le vin de *Sarepta* eſt connu chez les anciens, ſous le nom de *vinum ſareptanum*:

Et dulcia Bacchi
Munera, quæ Sarepta *ferax, quæ Gaza crearat.*

Fortunat, dans la vie de S. Martin, dit:

Sareptæ
Lucida perſpicuis certantia vina capillis.

Et on lit dans Sidonius Apollinaris, *carm.* 17.

Vina mihi non ſunt gazetica, chia, phalerna,
Quæque ſareptano *palmite miſſa bibas.*

Fulgent. *l. II. Mytholog.* dit que les vins de *Sarepta* ſont ſi fumeux, que les plus hardis buveurs n'en ſauroient boire un ſetier en un mois; Or le ſetier, *ſextuarius*, n'étoit que la pinte de Paris, ſelon Budée.

Sarepta n'eſt plus aujourd'hui qu'un méchant village que les Turcs nomment *Sarphen*. Sa ſituation eſt ſur la croupe d'une petite montagne. L'ancienne *Sarepta* étoit beaucoup plus près du rivage, où l'on voit encore quelques fondemens à fleur de terre. Mais on a placé la moderne ſur la montagne, à cauſe des ravages des pirates. Du tems que les chrétiens étoient maîtres de cette ville, il y avoit un évêque & une

égliſe bâtie en mémoire de S. Elie. Elle a été détruite par les Sarraſins ou par les Turcs, qui ont fait bâtir une moſquée à la place. (*D. J.*)

SARGANS, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, capitale du comté auquel elle donne ſon nom, avec un château où réſide le bailli; c'eſt une petite ville bâtie ſur la croupe d'un monticule qui eſt une branche de la grande montagne nommée *Shalberg*. Les ſept anciens cantons acheterent cette ville, ainſi que le comté en 1423. *Long.* 27. 12. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

SABGARAUSENA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Cappadoce, à qui Ptolomée, *l. V. c. vj.* donne le titre de *préfecture*, & en indique les villes. (*D. J.*)

SARGASSO, Mer de (*Géogr. mod.*) ou mer de *Sargaſo*, plage de l'Océan atlantique, à laquelle on donne environ 50 lieues d'orient en occident, & tout au moins 80 du ſeptentrion au midi. Elle eſt entre les îles du cap Verd, les Canaries & les côtes d'Afrique; ainſi elle s'étend depuis le vingtieme degré de *latitude* ſeptentrionale, juſqu'au trente-quatrieme de *latitude* méridionale.

Cette mer a ceci de particulier, qu'étant fort profonde & éloignée de la terre ferme & des îles de 60 lieues, elle reſſemble à un grand pré par la quantité d'herbes dont elle eſt couverte. Cette herbe eſt ſemblable au creſſon aquatique, ou perſil à petites feuilles, que les Portugais nomment *ſargaſſo*, d'où eſt venu le nom de cette mer. Si quelque vaiſſeau s'y embarraſſe, il n'en peut ſortir que par un vent médiocrement fort, tant cette herbe eſt ſerrée. (*D. J.*)

SARGAZO, (*Bot.*) ſ. f. eſpece de lentille de mer, nommée *lenticula marina, ſerratis foliis*, Park. Théat. 1281; *fucus folliculaceus ſerrato folio*, C. B. P. 365. Raii *hiſt. I. lxxij.* Tourn, I. R. H. 568. Le nom de *ſargazo* eſt portugais. Ce peuple appelle l'étendue de la mer qui eſt entre les îles du cap Verd, les Canaries & la Terre-Ferme d'Afrique, *mar do ſargazo*, parce qu'elle eſt couverte de cette plante. Elle pouſſe pluſieurs rameaux menus, gris, entortillés les uns avec les autres. Ses feuilles ſont longues, minces, étroites, dentelées à leurs bords, de couleur rougeâtre, & d'un goût approchant de celui de la percepierre. Son fruit eſt une baie ronde, légere, vuide, & groſſe comme un grain de poivre. (*D. J.*)

SARGEL, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique dans la province de Tremecen, au royaume de Maroc, ſur la côte entre Ténès & Alger, à huit lieues de cette derniere ville. Elle a été autrefois floriſſante; mais aujourd'hui c'eſt une ville ruinée, avec un port qui n'eſt bon que pour de petits bâtimens. *Long.* 16. 22. *latit.* 33. 32. (*D. J.*)

SARGETIA, (*Géogr anc.*) fleuve de la Dace, ſelon Dion Caſſius, *in Trajano*. Ce fleuve arroſoit la ville Sarmizogœthuſa, depuis nommée *Ulpia-Trajana*, & ſe jettoit enſuite dans le Rhabon. Le roi Déébalus avoit caché ſes tréſors dans un creux de cet fleuve, dont le nom moderne, à ce que dit Tzetzès, eſt *Argentia* ou *Sargentia*; mais ſelon Sambucus, les Hongrois le connoiſſent ſous le nom de *Sirel*, & les Allemands ſous celui d'Iſtrig. Ce ſentiment eſt appuyé par Lazius, dans ſa république romaine. (*D. J.*)

SARGO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *ſargus*; poiſſon de mer fort reſſemblant à la Daurade, mais plus rond. *Voyez* Daurade. Il a le corps applati & épais; ſes écailles ſont petites & d'une couleur argentée; il y a ſur les côtés du corps des traits noirs qui s'étendent depuis le dos preſque juſqu'au ventre, & dont les uns ont plus de longueur & de largeur que les autres; ces traits ſont diſpoſés de façon qu'il y en a alternativement un long & un court. Les yeux ſont très-ronds; les nageoires placées près des ouies & le bout de la queue, ont une couleur rougeâtre; celles du ventre ſont noires; la nageoire qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue eſt plus grande que dans la daurade. Il y a ſur la queue une tache noire ſemblable à celle du ſparaillon; la nageoire de la queue eſt diviſée en deux parties. Le *ſargo* reſte ſur les rivages; il fraye au printems & en automne; les poiſſons de cette eſpece que l'on pêche dans les eaux pures & nettes ſont meilleurs que ceux qui reſtent dans les endroits fangeux. En genéral la chair du *ſargo* eſt dure, un peu ſeche, & très-nourriſſante, mais moins bonne que celle de la daurade. On a auſſi donné le nom de *ſargo* à une eſpece de ſcarre. *Voyez* Scarre. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. V. ch. v.* *Voyez* Poisson.

SARIGOY, *ou* Carigne, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede du Bréſil; ſon poil eſt griſâtre; il répand une odeur très-deſagréable, ce qui vient, dit-on, de la graiſſe qu'il a ſur les rognons; ſi on l'ôte, ſa chair eſt très-bonne à manger. On croit que c'eſt une eſpece de putois.

SARGUEMINE, (*Géog. mod.*) en allemand *Guemund*; petite ville de la Lorraine allemande, ſur la gauche de la Saare, entre Saralbe & Sarbruck, environ à trois lieues de chacune. *Longit.* 24. 46. *lat.* 49. 5. (*D. J.*)

SARIGAN, l'Isle de, (*Géogr. mod.*) autrement l'*île de Saint-Charles*; petite île de l'Archipel de Saint-Lazare, & l'une des Mariannes, à ſix lieues de l'île de Guguan; on lui donne douze milles de circuit. *Latit. ſeptent.* 17. 35. (*D. J.*)

SARIPHES, Monts (*Géogr. anc.*) *Saripbi*, montagnes d'Aſie. Strabon, *épitom. l. XI, pag.* 1275. & Ptolomée, *l. VI. c. x.* s'accordent à dire que le fleuve Oxus prenoit ſa ſource dans ces montagnes, qui étoient dans la Margiane. (*D. J.*)

SARISSES, ſ. f. (*Art. milit.*) piques dont les Grecs ſe ſervoient, & qui avoient plus de longueur que les nôtres. *Voyez* Pique & Phalange. (*q*)

SARLAT, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le Périgord, à une lieue & demie de la rive droite de la Dordogne, à 10 lieues au ſud-eſt de Périgueux, à 15 au nord-oueſt de Cahors, à 125 de Paris. Il y a préſidial, ſénéchauſſée, bailliage, élection, & un évêché d'un modique revenu; il a été démembré de celui de Périgueux, ſuffragant de Bourdeaux, & fut érigé par le pape Jean XXII.

Cette ville doit ſon origine à une abbaye d'hommes, ordre de ſaint Benoît, fondée du tems de Charlemagne. Ses habitans ſont très-pauvres, & n'ont d'autre commerce que l'huile de noix. *Long.* 18. 50. *lat.* 49. 6.

Trois gentilshommes, hommes de lettres, & c'eſt une choſe rare dans ce royaume, MM. Amelin, de la Boëtie & de la Calprenede, ſont nés à *Sarlat*.

Amelin (Jean d') a compoſé une hiſtoire de France, & a publié une traduction de quelques livres de Tite-Live ſur les guerres puniques. Cette verſion n'eſt pas mauvaiſe, outre que l'auteur a eu ſoin d'y marquer à la marge le nom moderne des villes, des rivieres & des provinces. Il vivoit ſous le regne d'Henri II.

Boëtie (Etienne de la) mort en 1563 à 33 ans, a laiſſé un traité curieux, intitulé *de la ſervitude volontaire*, ouvrage qu'il fit à l'âge de 18 ans; tout le monde le connoît, car il eſt imprimé à la ſuite des œuvres de Montagne ſon intime ami.

Calprenede (Gautier de Coſte ſieur de la) naquit à deux lieues de *Sarlat*. Il ſervit d'abord cadet, enſuite officier dans le régiment des gardes, & devint enfin gentilhomme ordinaire du roi. Il mourut en 1661 d'un coup de tête que lui avoit donné ſon cheval, qu'il avoit relevé trop vivement dans un faux pas.

Il avoit dès ſa jeuneſſe beaucoup de talens pour narrer agréablement. Auſſi montoit-il aſſez volontiers étant cadet au régiment des gardes, dans la ſalle de l'appartement de la reine, où il débitoit pluſieurs petites hiſtoires agréables, qui attiroient du monde de l'un & l'autre ſexe autour de lui. La reine ſe plaignant un jour à ſes femmes de chambre de ce qu'elles ne ſe rendoient pas exactement à leur devoir, elles répondirent qu'il y avoit dans la premiere ſalle de ſon appartement, un jeune militaire qui contoit des hiſtoires ſi amuſantes, qu'on ne pouvoit ſe laſſer de l'écouter. La reine voulut le voir, & elle fut ſi ſatisfaite de ſon eſprit & de ſes manieres, qu'elle lui donna une penſion.

Il eſt auteur des tragédies de la mort de Mithridate, du comte d'Eſſex, de la mort des enfans d'Hérode, & de pluſieurs autres. Elles eurent peu de ſuccès. Le cardinal de Richelieu s'en étant fait lire une, dit que la piece étoit bonne, mais que les vers en étoient lâches. „ Comment lâches! s'écria la „ Calprenede, quand on lui rapporta la déciſion du „ cardinal; cadedis, il n'y a rien de lâche dans la „ maiſon de la Calprenede „.

C'eſt à ſes romans qu'il dut toute ſa réputation dans le dernier ſiecle; mais le nôtre ne la lui a pas confirmée. Le premier ouvrage qu'il publia en ce genre, eſt *Caſſandre*: le ſecond eſt *Cléopatre*, qu'il acheva en 1645. Le premier eſt plus intéreſſant, & le ſecond plus varié pour les événemens. M. Deſpréaux cependant trouvoit que les caracteres s'y reſ-

ſembloient trop, car c'eſt le roman de *Cléopatre* qu'il cenſure, quand il dit dans l'art poétique,

> *Souvent, ſans y penſer, un écrivain qui s'aime,*
> *Forme tous ſes héros ſemblables à ſoi-même;*
> *Tout a l'humeur gaſcone, en un auteur gaſcon;*
> *Calprenede & Juba parlent du même ton.*

Il eſt certain que ces deux ouvrages ſont écrits avec nobleſſe, mais avec beaucoup de négligence. Son dernier roman eſt *Pharamond,* dont il n'a travaillé que les ſept premiers tomes. Comme il en vouloit faire ſon chef-d'œuvre, il le compoſoit à loiſir. Il eſt en effet mieux écrit, & conduit avec plus d'art que les deux autres. Vaumoriere l'a fini, mais il s'en faut beaucoup que la fin vaille le commencement.

La tragédie de *Mithridate* de la Calprenede fut repréſentée pour la premiere fois, le jour des rois 1635. A la fin de la piece Mithridate prend une coupe empoiſonnée, & après avoir délibéré quelque tems, il dit en avalant le poiſon: *mais c'eſt trop différer*.... un plaiſant du parterre acheva le vers, en criant à haute voix: *le roi boit, le roi boit*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARLOUIS, (*Géog. mod.*) ville de France démembrée de la Lorraine ſur la Saare, à quatre lieues de Sarbruck & à dix de Metz. Elle fut bâtie par Louis XIV. en 1680, & fortifiée à la maniere du maréchal de Vauban. *Long.* 24. 26. *latit.* 49. 20. (*D. J.*)

SARMALIA, ou *SARMALIUS*, ou *SARMALIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Galatie, ſur la route d'Ancyze à Tavia, ſelon l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SARMAN, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Tripoli, auprès & de la dépendance de l'ancienne ville de ce nom. Elle eſt habitée par des Béréberes: mais il ne vient dans ſes environs ni orge, ni blé, parce que tout eſt ſable. (*D. J.*)

SARMANES *ou* SHAMMANES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit des prêtres ou philoſophes indiens, qui vivoient dans les déſerts & les forêts. Suivant S. Clément d'Aléxandrie, les *ſarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans des maiſons; ils ne ſe nourriſſoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne ſe vétiſſoient que d'écorces d'arbres, & gardoient le célibat.

Les *ſarmanes* ſont les mêmes hommes que Strabon a déſignés ſous le nom de *germanes*, qui étoient une eſpece de gymnoſophiſtes différens des brachmanes. Les *ſarmanes* étoient, ſuivant les Indiens du Malabar, les prêtres de l'Inde, avant les bramines, qui les chaſſerent du pays, les détruiſirent & s'emparerent de leurs fonctions, parce qu'ils ne vouloient point admettre la divinité des dieux *Viſtnou* & *Iſſuren*, non-plus que les livres de la théologie des Bramines qui ſont parvenus à faire oublier entierement les *ſarmanes* ou *shammanes*. Ces derniers regardoient comme leur légiſlateur & leur dieu *Butta*, *Budda* ou *Pouta*, que l'on croit être le même que le *Sommona-kodom* des Siamois, qui eſt appellé *Pontiſat* ou le ſeigneur *Ponti*, dans quelques endroits de l'Indoſtan. C'eſt ce dieu qui eſt aujourd'hui révéré dans le royaume de Laos.

SARMATES *ou* SAUROMATES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) nation nombreuſe & belliqueuſe, qui étoit diviſée en pluſieurs tribus. Leur pays appellé *Sarmatie*, ſe diviſoit en Européenne & en Aſiatique; la premiere s'étendoit depuis la Viſtule, juſqu'au Pont-Euxin, au Boſphore cimmérien, le Palus Méotide, & étoit ſéparée par le Tanaïs, de la Sarmatie Aſiatique ou Scythie. Ce vaſte pays renfermoit ceux qui ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Pologne*, de *Ruſſie*, & une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencerent à menacer l'empire romain en 63 ſous l'empire de Néron: ils furent défaits en pluſieurs occaſions par Marc-Aurele, par Carus, par Conſtantin, ſous l'empire duquel ils furent chaſſés par leurs eſclaves nommés *Limigantes*; mais ils furent remis en poſſeſſion par l'empereur Conſtance. En 358, en 407, ils firent une irruption dans les Gaules avec pluſieurs autres nations barbares. Leur pays fut enſuite ſubjugué par les Huns ſous Attila.

SARMATIE, (*Géog. anc.*) *Sarmatie*, grande contrée, qui priſe en général, renferme divers grands pays de l'Europe & de l'Aſie. Les anciens la partageoient en deux parties, l'une appellée la *Sarmatie Aſiatique*; & l'autre *Sarmatie Européenne*. Le Boſphore Cimmérien, les Palus-Méotides & le Tanaïs, en faiſoient la ſéparation.

1°. La *Sarmatie aſiatique*, étoit terminée du côté du nord, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ix.* par des terres inconnues; au couchant, par la *Sarmatie Européenne*; autrement par le Tanaïs, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans les Palus-Méotides, & par le rivage oriental des Palus-Méotides, juſqu'au Boſphore Cimmérien; au midi, partie par le Pont-Euxin, depuis le Boſphore Cimmérien juſqu'au fleuve Chorax; partie par la Colchide, l'Ibérie & l'Albanie, en tirant une ligne droite, depuis le Chorax juſqu'à la côte de la mer Caſpienne; & à l'orient, par la Scythie en-deça de l'Imaüs. Ptolemée vous donnera la deſcription de cette *Sarmatie*. Tout ce pays étoit habité par un grand nombre de peuples, connus ſous des noms différens.

2°. La *Sarmatie européenne*, étoit bornée au nord, ſelon Ptolomée, *l. III. c. v.* par l'Océan ſarmatique, par le golfe Vénédique & par des terres inconnues; à l'occident, par la Viſtule & par les monts Sarmatiques; au midi, par les Jazyges Métanaſtes, par la Dace juſqu'à l'embouchure du Boriſthène, & de-là par le rivage du Pont-Euxin juſqu'au fleuve Carcinite; & à l'orient, par l'iſthme du fleuve Carcinite, par le Palus ou marais Byce, par le rivage du Palus-Méotide juſqu'à l'embouchure du Tanaïs, par ce fleuve, & au-delà par une ligne tirée vers le nord, au travers des terres inconnues. (*D. J.*)

SARMENIUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui ſervoit à polir l'or, & à qui on attribuoit la vertu de prévenir les avortemens.

SARMENT, ſ. m. (*Jardinage.*) ſe dit des brindilles que pouſſent quelques végétaux & qu'on ne peut qualifier de branches. La vigne, la coulevrée ſont de ce nombre.

SARNIUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que Mercati donne à une pierre qui reſſemble à un amas de plantes pétrifiées.

SARNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, près de la ſource du *Sarno*, à 5 milles de Nocera, à 8 de Nole, & à 13 au nord-oueſt de Salerne; elle a titre de duché, & un évêché ſuffragant de Salerne, érigé vers l'an 967. *Long.* 32. 12. *lat.* 40. 47. (*D. J.*)

SARNO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Sarnus*, riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, aux confins de laquelle elle prend ſa ſource, & porte ſes eaux à la mer, ſur la côte du golfe de Naples. (*D. J.*)

SARNUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie. Strabon, *l. V. p.* 24. & Pline, *l. III. c. v.* diſent que ce fleuve arroſoit la ville de Pompeii, & c'eſt ce qui a été cauſe que Stace Silv. *l. I. Carm. ij. v.* 265. lui a donné le ſurnom de *Pompejanus*.

> *Nec Pompejanus placeant magis otia* Sarni.

Silius Italicus donne au *Sarnus* l'épithete de *mitis*.

> *Sarraſtes etiam populos, totaſque videres*
> Sarni *mitis opes*.

Il exhalte les richeſſes du *Sarnus*, ſans doute, parce que c'étoit une riviere navigable. Quant aux peuples *Sarraſtes* dont il parle, cette expreſſion eſt priſe de Virgile, où on lit Æneid, *l. VII. v.* 738.

> Sarraſtes *populos, & quæ rigat æquora*, Sarnus.

Sur quoi Servius remarque, que ces peuples étoient ainſi appellés du nom du fleuve *Sarnus*, ſur les bords duquel ils habitoient. Le nom moderne du *Sarnus*. c'eſt *Sarno*. (*D. J.*)

SARON où *SARONA*, (*Géog. ſacrée.*) les interpretes de l'Ecriture diſtinguent trois cantons dans la Paleſtine nommés *Saron*. Le premier étoit entre le mont Tabor & la mer de Tibériade. Le ſecond, entre la ville de Céſarée & Joppé. Le troiſieme étoit au-delà du Jourdain, & appartenoit à la tribu de Gad. Les cantons de ce nom étoient célebres dans le pays, pour leur agrément & leur fertilité; car Iſaïe dit comme en proverbe, *la beauté du Carmel & du Saron*. (*D. J.*)

SARON, ſ. m. (*Mythol.*) dieu particulier des matelots; les Grecs par cette raiſon lui avoient donné le nom du bras de mer qui eſt proche de Corinthe ou du golfe *Saronique*. Ce *Saron*, divinité, n'eſt autre vraiſſemblablement que le prince dont parle Pauſanias,

nias,

nias, *in Corinth.* & qui étoit roi de Corinthe. „ Al-
„ thépus, dit-il, fut le ſucceſſeur de *Saron*, qui bâ-
„ tit un temple à Diane Saronique dans un lieu nom-
„ mé le *marais Phabéen*. Ce prince chaſſant ſur le
„ bord de la mer un cerf qui ſe mit à la nage, il le
„ pourſuivit de même; mais épuiſé de forces, & laſſé
„ de luter contre les flots, il ſe noya. Son corps fut
„ apporté dans le bois ſacré de Diane, & inhumé
„ dans le parvis du temple: cette aventure a été cau-
„ ſe que le marais a changé de nom, & s'appelle le
„ *marais Saronique*. (*D. J.*)

SARON, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèſe, dans la contrée de Troezène, ſelon Etienne le géographe. Euſthathe parle auſſi du fleuve *Saron* qui étoit dans la même contrée, & qui, ſelon lui, avoit donné le nom au golfe Saronique. (*D. J.*)

SARON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Ghilan; les géographes du pays, ſelon Tavernier, la mettent à 76. 20. *de longitude*, & à 36. 15. *de latitude*. (*D. J.*)

SARONIDES, ſ. m. plur. (*Hiſt. des Gaulois.*) druides du ſecond ordre, autrement nommés *Bardes*; ils jouoient des inſtrumens & chantoient à la tête des armées avant & après les combats, pour exciter & louer la valeur des ſoldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier, & originairement l'unique collége des *Saronides*, étoit entre Chartres & Dreux; c'étoit auſſi le chef-lieu des druides, & l'on en voit encore des veſtiges. (*D. J.*)

SARONIES, (*Mithol.*) Σαρωνία, fêtes que l'on célébroit tous les ans à Troezène en l'honneur de Diane *Saronide*, ainſi nommée de Saron, le troiſieme roi de Troezène, qui bâtit un temple à la déeſſe, & institua la fête en ſon honneur. Potter, *Archæolog. græc. t. I. pag.* 439. (*D. J.*)

SARONIQUE Golfe, *Saronicus ſinus*, (*Géog. anc.*) golfe au midi de l'Attique: ce golfe, ſelon Strabon, *l. VIII.* étoit appellé *pont* par quelques-uns, & *détroit* par d'autres; ce qui fait, ajoute-t-il, qu'on l'appelle auſſi *mer Saronique*, πέλαγος Σαρωνικόν. Sa longueur ſe prenoit depuis Cenchrées juſqu'au promontoire *Sunium*; & ſa largeur ou ſon entrée, depuis ce promontoire juſqu'à celui du Péloponnèſe, appellé *Scyllæum*; car Euripide *Hippolito*, *v.* 1200. en parlant de Troezène, dit qu'elle étoit ſituée ſur la mer *Saronique*:

> Πρὸς πόντον ἤδη κειμένη Σαρωνικόν,
> *Sita jam ad mare Saronicum.*

Pline, *l. IV. c. v.* remarque que ce golfe étoit anciennement bordé d'une forêt de chênes, & que c'étoit-là l'origine de ſon nom.

Ce golfe ſi célebre dans l'hiſtoire ancienne, eſt enfermé entre le promontoire *Sunium*, appellé aujourd'hui *capo-Coloni*, ſur la côte de l'Attique, & le cap *Scyllæum*, à préſent *capo-Skillo*, ſur la côte de la Morée: ces promontoires ſont éloignés l'un de l'autre d'onze lieues. Il y a pluſieurs îles dans ce golfe; les principales ſont Egine, Coulouri, & Porus; & ce ſont les ſeules qui ſoient habitées. Ceux qui y demeurent avoient un vaivoide & un cadi, qui étoient communs à ces trois îles; mais ils ont jugé à propos de s'accommoder avec le capitan bacha, & de lui donner tous les ans ſept cens quatre-vingt piaſtres; ce qui les exempte de tous les droits qu'on auroit pu exiger d'eux. Ils pourroient vivre à leur aiſe, ſi les corſaires ne les incommodoient pas ſi ſouvent qu'ils font; puiſqu'ils ont aſſez de terres à cultiver pour le petit nombre d'habitans qui occupent ces trois îles.

Ce golfe prend aujourd'hui ſon nom d'*Egine*, quoique nos mariniers lui donnent celui d'*Engia*. C'eſt la plus haute pointe du promontoire *Sunium*, qu'on voit oueſt-nord-oueſt. On la découvre du mont Himette du ſud-oueſt à l'oueſt, & de Coulouri ou Salamine plus au ſud; on la compte à neuf lieues de la côte la plus proche de l'Attique, à douze de Porto-Lione, & environ à ſix de la Morée. Elle a près de quinze lieues de tour: il n'y a point de port pour les vaiſſeaux, & ils ſont obligés de donner fond entre les îlets Angeſtri, Douronite, & Moni. Il n'y a plus ni ville ni village, à la réſerve de celui d'Egine.

Le nom de *Saronique* donné à ce golfe, vient de ce que le fleuve Saron s'y décharge à l'oueſt vers l'Hexamile; car c'eſt ainſi qu'on appelle maintenant l'iſthme de Corinthe: la longueur du golfe eſt à-peu-près de 24 lieues. (*D. J.*)

SAROS, ſ. m. (*Aſtron.*) ou période chaldaïque, eſt un cycle qui contient 223 lunaiſons. Cette période eſt de 18 ans, & d'environ 11 jours, & elle ramene les éclipſes à-peu-près dans les mêmes points du ciel. M. Halley, après avoir reſtitué un paſſage de Pline, où il eſt parlé du *ſaros* chaldaïque, ou retour périodique des éclipſes après 223 lunaiſons, avoit fait uſage de cette période dès l'an 1684, pour en déduire les irrégularités du mouvement de la lune. *Voy.* Lune. (*O*)

SAROZ, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, aux confins de la Pologne, qui le borne à l'orient ſeptentrional. Il a les monts Krapach à l'orient, & les comtés de Scépus au couchant. (*D. J.*)

SARPEDON, (*Géog. anc.*) promontoire de la Cilicie; Strabon, *l. XIV. p.* 670. le met au voiſinage de l'embouchure du fleuve Calycadnus; Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui le nomme *Sarpedorum extrema*, le marque ſur la côte de la Cétide, entre Aphrodyſia, & l'embouchure du Calycadnus.

Ce promontoire devint célebre par le traité de paix des Romains avec Antiochus; c'eſt de lui qu'Apollon avoit pris le nom de *Sarpedonius*: il y avoit à Séleucie, ſelon Zoſime, *l. I. c. lvij.* un temple d'Apollon Sarpédonien, & dans le temple un oracle. Strabon dit la même choſe de Diane, ſans néanmoins marquer que ce temple fût à Séleucie. Il y a auſſi dans la Cilicie, dit-il *l. XIV. p.* 676. un temple de Diane Sarpédonienne avec un oracle. (*D. J.*)

SARRASIN, *voyez* Blé noir.

Sarrasins, *ou* Sarasins, & Sarazins, (*Hiſt. mod.*) peuples de l'Arabie, qui deſcendoient des *Saraceni*. Ils faiſoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ſes ſucceſſeurs acheverent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion muſulmane avoit commencées, & qu'il ſe propoſoit de pourſuivre quand il mourut en 633.

Les califes uniſſant comme lui l'autorité ſouveraine à la puiſſance pontificale, joignirent à l'Arabie déja conquiſe, le reſte de la Paleſtine, la Syrie, l'Egypte, & la Perſe.

Cet empire ſe démembra, & s'étendit dans la ſuite ſous la puiſſance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkeſtan en Aſie, après avoir embraſſé la religion muſulmane des *Sarraſins*, leur enleverent avec le tems de vaſtes pays, qui joints aux débris de Trébiſonde & de Conſtantinople, ont formé l'empire ottoman: l'Egypte eut pour gouverneurs ſes ſoudans particuliers.

Les *Sarraſins* qui avoient ſoumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appellés en Eſpagne par le comte Julien. On les nomme également *Sarraſins* à cauſe de leur origine, & *Maures*, parce qu'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le comte Julien étoit chez eux en ambaſſade, lorſque ſa fille fut deshonorée par Rodrigue roi d'Eſpagne. Le comte outragé s'adreſſa à eux pour ſe venger, & commandés par un émir, ils conquirent toute l'Eſpagne, après avoir gagné en 714 la célebre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'archevêque Opas prêta ſerment de fidélité aux *Sarraſins*, & conſerva ſous eux beaucoup d'autorité ſur les égliſes chrétiennes que les vainqueurs tolérerent.

L'Eſpagne, à la réſerve des cavernes & des roches de l'Aſturie, fut ſoumiſe en 14 mois à l'empire des califes. Enſuite, ſous Abdérame, vers l'an 734, d'autres *Sarraſins* ſubjuguerent la moitié de la France; & quoique dans la ſuite ils furent affoiblis par les victoires de Charles Martel, & par leurs diviſions, ils ne laiſſerent pas de conſerver des places dans la Provence.

„ En 828, les mêmes *Sarraſins* qui avoient ſub-
„ jugué l'Eſpagne, firent des incurſions en Sicile,
„ & deſolerent cette île, ſans que les empereurs
„ grecs, ni ceux d'occident, puſſent alors les en
„ chaſſer. Ces conquérans alloient ſe rendre maîtres
„ de l'Italie, s'ils avoient été unis; mais leurs fau-
„ tes ſauverent Rome, comme celles des Carthagi-
„ nois la ſauverent autrefois.

„ Ils partent de Sicile en 846 avec une flotte nom-
„ breuſe: ils entrent par l'embouchure du Tibre;
„ & ne trouvant qu'un pays preſque deſert, ils vont
„ aſſiéger Rome. Ils prirent les dehors, & ayant
„ pillé la riche égliſe de ſaint Pierre hors des murs,
„ ils leverent le ſiége pour aller combattre une ar-
„ mée de François qui venoit ſecourir Rome, ſous
„ un général de l'empereur Lothaire. L'armée fran-
„ çoiſe fut battue; mais la ville rafraîchie fut man-

„ quée; & cette expédition qui devoit être une conquête, ne devint par leur meſintelligence, qu'une „ ſimple incurſion „.

Cependant ils étoient alors redoutables à-la-fois à Rome & à Conſtantinople; maîtres de la Perſe, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique juſqu'au mont Atlas, & des trois quarts de l'Eſpagne. Il faut lire l'hiſtoire de ces peuples & de leurs conquêtes par M. Ockley; elle a été imprimée à Paris, en 1748, 2. *vol. in*-4°.

Ce que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'eſt que cette nation ne ſongea pas plutôt à devenir la maîtreſſe du monde, qu'à l'exemple des autres, qui avant elle en avoient fait la conquête, elle ſe déclara d'une maniere particuliere en faveur des Sciences; elle donna retraite aux Lettres chaſſées de Rome & d'Athènes. On cultiva la Philoſophie dans les académies du Caire, de Conſtantine, de Sigilſmèſe, de Baſora, d'Hubbede, de Fez, de Maroc, de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, & de Coufah.

Malheureuſement les *Sarraſins* l'avoient reçue fort altérée des mains des derniers interpretes, & ils n'étoient point en état de le rétablir dans ſon véritable ſens. Ils y trouvoient trop d'obſtacles, & dans leur langue, qui leur rendoit le tour des langues étrangeres difficile à entendre, & dans le caractere de leur génie, plus propre à courir après le merveilleux, ou à approfondir des ſubtilités, qu'à s'arrêter à des vérités ſolides.

Leur théologie rouloit ſur des idées abſtraites; ils ſe perdoient dans leurs recherches profondes ſur les noms de Dieu & des anges: ils tournoient en aſtrologie judiciaire, la connoiſſance qu'ils avoient du ciel: enfin, attachant des myſteres & des ſecrets à de ſimples ſymboles, ils croyoient poſſéder l'art de venir à bout de leurs deſſeins, par un uſage arbitraire de lettres ou de nombres.

Les juifs jouirent en orient de la plus grande tolérance, ſous la domination des *Sarraſins*. Perſécutés par-tout ailleurs, ils avoient une reſſource dans la bonté des califes, ſoit que les Mahométans uſaſſent de cette indulgence, en conſidération de ce que leur prophete s'étoit ſervi d'un juif pour rédiger l'alcoran; ſoit que ce fût un effet de la douceur qu'inſpire naturellement l'amour des Lettres. Les juifs eurent la permiſſion d'établir leurs académies de Frora & de Piendébita, au voiſinage de Coufah & de Bagdat, où les princes *Sarraſins* tenoient ſucceſſivement le ſiége de leur empire.

Ils emprunterent de leurs nouveaux maîtres l'uſage de la Grammaire, & employerent alors la maſſore à l'exemple des *Sarraſins*, qui avoient ajouté des points à l'alcoran du tems d'Omar: ils firent auſſi des traductions de livres arabes.

Enfin, comme les *Sarraſins* aimoient ſur-tout l'Aſtronomie & la Médecine, les juifs s'appliquerent avec ſuccès à ces deux ſciences, qui ont été ſouvent depuis une ſource de gloire & de richeſſes pour pluſieurs particuliers de cette nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARRASINS *ou* ARABES, *philoſophie des*, (*Hiſt. de la Philoſophie*.) *voyez* ce que nous en avons déja dit à l'*article* ARABES, où nous avons conduit l'hiſtoire philoſophique de ces peuples depuis ſa premiere origine, juſqu'au tems de l'islamiſme. C'eſt à ce moment que nous allons la reprendre. Les ſciences s'éteignoient par-tout; une longue ſuite de conquérans divers avoient bouleverſé les empires ſubſiſtans, & laiſſé après eux l'ignorance & la miſere; les Chrétiens même s'étoient abrutis, lorſque les *Sarraſins* feuilleterent les livres d'Ariſtote, & releverent la Philoſophie défaillante.

Les Arabes n'ont connu l'écriture que peu de tems avant la fondation de l'égire. Antérieurement à cette époque on peut les regarder comme des idolâtres groſſiers, ſur leſquels un homme qui avoit quelque éloquence naturelle pouvoit tout. Tels furent Sahan, Wayel, & ſur-tout Koſſus: ceux qu'ils déſignerent par le titre de *chated*, étoient pâtres, aſtrologues, muſiciens, médecins, poëtes, légiſlateurs & prêtres; caracteres qu'on ne trouve jamais réunis dans une même perſonne, que chez les peuples barbares & ſauvages. Ouvrez les faſtes des nations; & lorſqu'ils vous entretiendront d'un homme chargé d'interpreter la volonté des dieux, de les invoquer dans les tems de calamités générales, de chanter les faits mémorables, d'ordonner des entrepriſes, d'infliger des châtimens, de décerner des récompenſes, de preſcrire des lois eccléſiaſtiques, politiques & civiles, de marquer des jours de repos & de travail, de lier ou d'abſoudre, d'aſſembler ou de diſperſer, d'armer ou de deſarmer, d'impoſer les mains pour guérir ou pour exterminer; concluez que c'eſt le tems de la profonde ignorance. A meſure que la lumiere s'accroîtra, vous verrez ces fonctions importantes ſe ſéparer; un homme commandera; un autre ſacrifiera; un troiſieme guérira; un quatrieme plus ſacré les immortaliſera par ſes chants.

Les Arabes avoient peut-être avant l'islamiſme quelques teintures de poéſie & d'aſtrologie, telles qu'on peut les ſuppoſer à un peuple qui parle une langue fixée, mais qui ignore l'art d'écrire.

Ce fut un habitant d'Ambare, appellé *Moramere*, qui inventa les caracteres arabes peu de tems avant la naiſſance de Mahomet, & cette découverte demeura ſi ſecrette entre les mains des coraishites, qu'à peine ſe trouvoit-il quelqu'un qui ſût lire l'alcoran lorſque les exemplaires commencerent à s'en multiplier. Alors la nation étoit partagée en deux claſſes, l'une d'érudits, qui ſavoient lire, & l'autre d'idiots. Les premiers réſidoient à Médine, les ſeconds à la Mecque. Le ſaint prophete ne ſavoit ni lire ni écrire: de-là la haine des premiers muſulmans contre toute eſpece de connoiſſance; le mépris qui s'en eſt perpétué chez leurs ſucceſſeurs; & la plus longue durée garantie aux menſonges religieux dont ils ſont entêtés.

Voyez à l'article ARABES ce qui concerne les Nomades & les Zabiens.

Mahomet fut ſi convaincu de l'incompatibilité de la Philoſophie & de la Religion, qu'il décerna peine de mort contre celui qui s'appliqueroit aux arts libéraux: c'eſt le même preſſentiment dans tous les tems & chez tous les peuples, qui a fait haſarder de décrier la raiſon.

Il étoit environné d'idolâtres, de zabiens, de juifs & de chrétiens. Les idolâtres ne tenoient à rien; les zabiens étoient diviſés; les juifs miſérables & mépriſés; & les chrétiens partagés en monophyſites ou jacobites & orthodoxes, ſe déchiroient. Mahomet ſut profiter de ces circonſtances pour les amener tous à un culte qui ne leur laiſſoit que l'alternative de choiſir de belles femmes, ou d'être exterminés.

Le peu de lumiere qui reſtoit s'affoiblit au milieu du tumulte des armes, & s'éteignit au ſein de la volupté; l'alcoran fut le ſeul livre; on brûla les autres, ou parce qu'ils étoient ſuperflus s'ils ne contenoient que ce qui eſt dans l'alcoran, ou parce qu'ils étoient pernicieux, s'ils contenoient quelque choſe qui n'y fût pas. Ce fut le raiſonnement d'après lequel un des généraux *ſarrazins* fit chauffer pendant ſix mois les bains publics avec les précieux manuſcrits de la bibliotheque d'Alexandrie. On peut regarder Mahomet comme le plus grand ennemi que la raiſon humaine ait eu. Il y avoit un ſiecle que ſa religion étoit établie, & que ce furieux impoſteur n'étoit plus, lorſqu'on entendoit des hommes remplis de ſon eſprit s'écrier que Dieu puniroit le calife Almamon, pour avoir appellé les ſciences dans ſes états, au détriment de la ſainte ignorance des fideles croyans; & que ſi quelqu'un l'imitoit, il falloit l'empaler, & le porter ainſi de tribu en tribu, précédé d'un héraut qui diroit, voilà quelle a été & quelle ſera la récompenſe de l'impie qui préférera la Philoſophie à la tradition & au divin alcoran.

Les Ommeades qui gouvernerent juſqu'au milieu du ſecond ſiecle de l'hégire, furent des défenſeurs rigoureux de la loi de l'ignorance, & de la politique du ſaint prophete. L'averſion pour les Sciences & pour les Arts ſe ralentit un peu ſous les Abaſſides. Au commencement du jx. ſiecle, Abul-Abbas Al-Mamon & ſes ſucceſſeurs, inſtituerent les pélerinages, éleverent des temples, preſcrivirent des prieres publiques, & ſe montrerent ſi religieux, qu'ils purent accueillir la ſcience & les ſavans s'expoſer.

Le calife Walid défendit aux chrétiens l'uſage de la langue grecque; & cet ordre ſingulier donna lieu à quelques traductions d'auteurs étrangers en arabe.

Abug-Jaafar Al-manſor, ſon ſucceſſeur, oſa attacher auprès de lui un aſtrologue & deux médecins chrétiens, & étudier les Mathématiques & la Philoſophie: on vit paroître ſans ſcandale deux livres d'Homere traduits en ſyriaque, & quelques autres ouvrages.

Aburg-Jaafar Haron Raſchid marcha ſur les traces d'Al-manſor, aima la poéſie, propoſa des récompen-

ſes aux hommes de lettres, & leur accorda une protection ouverte.

Ces ſouverains ſont des exemples frappans de ce qu'un prince aimé de ſes peuples peut entreprendre & exécuter. Il faut qu'on ſache qu'il n'y a point de religion que les mahométans haïſſent autant que la chrétienne; que les ſavans que ces califes abaſſides raſſemblerent autour d'eux, étoient preſque tous chrétiens; & que le peuple heureux ſous leur gouvernement, ne ſongea pas à s'en offenſer.

Mais le regne d'Al-Mamon, ou Abug Jaafar Abdallah, fut celui des Sciences, des Arts, & de la Philoſophie; il donna l'exemple, il s'inſtruiſit. Ceux qui prétendoient à ſa faveur, cultiverent les ſciences. Il encouragea les *Sarraſins* à étudier; il appella à ſa cour ceux qui paſſoient pour verſés dans la littérature grecque, juifs, chrétiens, arabes ou autres, ſans aucune diſtinction de religion.

On ſera peut-être ſurpris de voir un prince muſulman fouler aux piés ſi fierement un des points les plus importans de la religion dominante; mais il faut conſidérer que la plûpart des habitans de l'Arabie étoient chrétiens; qu'ils exerçoient la Médecine, connoiſſance également utile au prince & au prêtre, au ſujet hérétique & au ſujet orthodoxe; que le commerce qu'ils faiſoient les rendoit importans; & que malgré qu'ils en euſſent, par une ſupériorité néceſſaire des lumieres ſur l'ignorance, les *Sarraſins* leur accordoient de l'eſtime & de la vénération. Philopone, philoſophe ariſtotélicien, ſe fit reſpecter d'Amram, général d'Omar, au milieu du ſac d'Alexandrie.

Jean Meſué fut verſé dans la Philoſophie, les Lettres & la Médecine; il eut une école publique à Bagdat; il fut protégé des califes, depuis Al-Rashide Al-Mamom, juſqu'à Al-Motawaccille; il forma des diſciples, parmi leſquels on nomme Honam Ebn Iſaac, qui étoit arabe d'origine, chrétien de religion, & médecin de profeſſion.

Honam traduiſit les Grecs en arabe, commenta Euclide, expliqua l'almageſte de Ptolomée, publia les livres d'Eginete, & la ſomme philoſophique ariſtotélique de Nicolas, en ſyriaque, & fit connoître par extraits Hippocrate & Galien.

Les ſouverains font de l'eſprit des peuples tout ce qu'il leur plaît; au tems de Meſué, ces ſuperſtitieux muſulmans, ces féroces contempteurs de la raiſon, voyoient ſans chagrin une école publique de philoſophie s'ouvrir à côté d'une moſquée.

Cependant les imprudens chrétiens attaquoient l'alcoran, les juifs s'en mocquoient, les philoſophes le négligeoient, & les fideles croyans ſentoient la néceſſité de jour en jour plus urgente de recourir à quelques hommes inſtruits & perſuadés, qui défendiſſent leur culte, & qui repouſſaſſent les attaques de l'impiété. Cette néceſſité les réconcilia encore avec l'érudition; mais bientôt on attacha une foule de ſens divers aux paſſages obſcurs de l'alcoran; l'un y vit une choſe, un autre y vit une autre choſe; on diſputa, & l'on ſe diviſa en ſectes qui ſe damnerent réciproquement. Cependant l'Arabie, la Syrie, la Perſe, l'Egypte, ſe peuplerent de philoſophes, & la lumiere échappée de ces contrées commença à joindre en Europe.

Les contemporains & les ſucceſſeurs d'Al-mamon ſe conformerent à ſon goût pour les ſciences; elles furent cultivées juſqu'au moment où effrayées, elles s'enfuirent dans la Perſe, dans la Scythie & la Tartarie, devant Tamerlan. Un ſecond fléau ſuccéda à ce premier; les Turcs renverſerent l'empire des *Sarraſins*, & la barbarie ſe renouvella avec ſes ténebres.

Ces événemens qui abrutiſſoient des peuples, en civiliſoient d'autres, les tranſmigrations forcées conduiſirent quelques ſavans en Afrique & dans l'Eſpagne, & ces contrées s'éclairerent.

Après avoir ſuivi d'un coup-d'œil rapide les révolutions de la ſcience chez les *Sarraſins*, nous allons nous arrêter ſur quelques détails.

Le mahométiſme eſt diviſé en plus de ſoixante & dix ſectes; la diverſité des opinions tombe particulierement ſur l'unité de Dieu & ſes attributs, ſes decrets & ſon jugement, ſes promeſſes & ſes châtimens, la prophétie & les fonctions du ſacerdoce: de-là les Hanifites, les Melkites, les Schafites, les Henbalites, les Mutazalites, *&c.* . . . . & toutes ces diſtinctions extravagantes qui ſont nées, qui naiſſent & qui naîtront dans tous les tems & chez tous les peuples où l'on appliquera les notions de la Philoſophie aux dogmes de la Théologie. La fureur de concilier Ariſtote avec Mahomet, produiſit parmi les muſulmans les même folies que la même fureur de concilier le même philoſophe avec Jeſus-Chriſt avoit produites ou produiſit parmi les chrétiens; ils eurent leur *al-calam* ou théoſophie.

Dans les commencemens les muſulmans prouvoient la divinité de l'alcoran avec un glaive bien tranchant: dans la ſuite, ils crurent devoir employer auſſi la raiſon; & ils eurent une philoſophie & une théologie ſcholaſtique, & des moliniſtes & des janſéniſtes, & des déiſtes & des pyrrhoniens, & des athées & des ſceptiques.

Alkinde naquit à Baſra de parens illuſtres; il fut chéri de Al-Mamon, de Al-Moſateme & de Ahmede; il s'appliqua particulierement aux Mathématiques & à la Philoſophie; Ariſtote étoit deſtiné à étouffer ce que la nature produiroit de génie chez preſque tous les peuples; Alkindi fut une de ſes victimes parmi les *Sarraſins*. Après avoir perdu ſon tems aux cathégories, aux prédicamens, à l'art ſophiſtique, il ſe tourna du côté de la Médecine avec le plus grand ſuccès; il ne négligea pas la philoſophie naturelle; ſes découvertes le firent ſoupçonner de magie. Il avoit appliqué les Mathématiques à la Philoſophie; il appliqua la Philoſophie à la Médecine; il ne vit pas que les Mathématiques détruiſoient les ſyſtèmes en Philoſophie, & que la Philoſophie les introduiſoit en Médecine. Il fut ecclectique en religion; il montra bien à un interprete de la loi qui le déchiroit publiquement, & qui avoit même attenté à ſa vie, la différence de la Philoſophie & de la ſuperſtition; il auroit pu le châtier, ou employer la faveur dont il jouiſſoit a la cour, & le perdre; il ſe contenta de le reprimander doucement, & de lui dire: „ ta religion „ te commande de m'ôter la vie, la mienne de te ren„ dre meilleur ſi je puis: viens que je t'inſtruiſe, & „ tu me tueras après ſi tu veux „. Que penſe-t-on qu'il apprit à ce prêtre fanatique? l'Arithmétique & la Géométrie. Il n'en fallut pas davantage pour l'adoucir & le réformer; c'eſt peut-être ainſi qu'il en faudroit uſer avec les peuples feroces, ſuperſtitieux & barbares. Faites précéder le miſſionnaire par un géometre; qu'ils ſachent combiner des vérités, & puis vous leur ferez combiner enſuite des idées plus difficiles.

Thabit ſuivit la méthode d'Alkindi; il fut géometre, philoſophe, théologien & médecin ſous le calife Mootade. Il naquit l'an de hégire 221, & mourut l'an de la même époque 288.

Al-Farabe mépriſa les dignités & la richeſſe, s'enfuit de la maiſon paternelle, & s'en alla entendre Meſué à Bagdad; il s'occupa de la Dialectique, de la Phyſique, de la Métaphyſique, & de la Politique; il joignit à ces études celles de la Géométrie, de la Medecine, & de l'Aſtronomie, ſans leſquelles on ne ſe diſtinguoit pas dans l'école de Meſué. Sa réputation parvint juſqu'à l'oreille des califes; on l'appella; on lui propoſa des récompenſes, mais rien ne lui parut préférable aux douceurs de la ſolitude & de la méditation; il abandonna la cour au crime, à la volupté, à la fauſſeté, à l'ambition, au menſonge & à l'intrigue: celui-ci ne fut pas ſeulement de la philoſophie, il fut philoſophe; une ſeule choſe l'affligeoit, c'eſt la briéveté de la vie, l'infirmité de l'homme, ſes beſoins naturels, la difficulté de la ſcience, & l'étendue de la nature. Il diſoit, du pain d'orge, de l'eau d'un puits, un habit de laine; & loin de moi ces joies trompeuſes, qui finiſſent par des larmes. Il s'étoit attaché à Ariſtote; il embraſſa les mêmes objets. Ses ouvrage furent eſtimés des Arabes & des Juifs; ceux-ci les traduiſirent dans leur langue. Il mourut l'an 339 de l'hégire, à l'âge de 80 ans.

Eſchiari ou al-Aſshari appliqua les principes de la philoſophie péripatéticienne aux dogmes relevés de l'islamiſme, fit une théologie nouvelle, & devint chef de la ſecte appellée de ſon nom des *Aſsharites*; c'eſt un ſyncretiſme théoſophique. Il avoit été d'abord motazalite, & il étoit dans le ſentiment que Dieu eſt néceſſité de faire ce qu'il y a de mieux pour chaque être; mais il quitta cette opinion.

Aſshari, ſuivant à toute outrance les abſtractions, diſtinctions, préciſions ariſtotéliques, en vint à ſoutenir que l'exiſtence de Dieu différoit de ſes attributs.

Il ne vouloit pas qu'on inſtituât de comparaiſon entre le créateur & la créature. Maimonide qui vivoit au milieu de tous ces héréſiarques muſulmans, dit qu'Ariſtote attribuoit la diverſité des individus à l'accident, Aſaria à la volonté, Mutazali à la ſageſſe;

& il

& il ajoute pour nous autres Juifs, c'eſt une ſuite du mérite de chacun & de la raiſon générale des choſes.

La doctrine d'Aſshari fit les progrès les plus rapides. Elle trouva des ſectateurs en Aſie, en Afrique, & en Eſpagne. Ce fut le docteur orthodoxe par excellence. Le nom d'héréſiarque demeura aux autres théologiens. Si quelqu'un oſoit accuſer de fauſſeté le dogme d'Aſshari, il encouroit peine de mort. Cependant il ne ſe ſoutint pas avec le même crédit en Aſie & en Egypte. Il s'éteignit dans la plûpart des contrées au tems de la grande révolution; mais il ne tarda pas à ſe renouveller, & c'eſt aujourd'hui la religion dominante; on l'explique dans les écoles; on l'enſeigne aux enfans; on l'a miſe en vers, & je me ſouviens bien, dit Léon, qu'on me faiſoit apprendre ces vers par cœur quand j'étois jeune.

Abul Huſſein Eſſophi ſuccéda à al-Aſshari. Il naquit à Bagdad; il y fut élevé; il y apprit la philoſophie & les mathématiques, deux ſciences qu'on faiſoit marcher enſemble & qu'il ne faudroit jamais ſéparer. Il poſſéda l'aſtronomie au point qu'on dit de lui, que la terre ne fut pas auſſi-bien connue de Ptolomée que le ciel d'Eſſophi. Il imagina le premier un planiſphere, où le mouvement des planetes étoit rapporté aux étoiles fixes. Il mourut l'an 383 de l'hégire.

Qui eſt-ce qui a parcouru l'hiſtoire de la Médecine & qui ignore le nom de Rasès, ou al-Raſe, ou Abubecre? Il naquit à Rac, ville de Perſe, d'où ſon pere l'emmena à Bagdad pour l'initier au commerce; mais l'autorité ne ſubjugue pas le génie. Rasès étoit appellé par la nature à autre choſe qu'à vendre ou acheter. Il prit quelque teinture de Médecine, & s'établit dans un hôpital, Il crut que c'étoit là le grand livre du médecin, & il crut bien. Il ne négligea pas l'érudition de la philoſophie, ni celle de ſon art; ce fut le Galien des Arabes, Il voyagea: il parcourut différens climats. Il converſa avec des hommes de toutes ſortes de profeſſions; il écouta ſans diſtinction quiconque pouvoit l'inſtruire ou des médicamens, ou des plantes, ou des métaux, ou des animaux, ou de la philoſophie, ou de la chirurgie, ou de l'hiſtoire naturelle, ou de la phyſique, ou de la chimie. Arnauld de Villeneuve diſoit de lui: cet homme fut profond dans l'expérience, ſûr dans le jugement, hardi dans la pratique, clair dans la ſpéculation. Son mérite fut connu d'Almanſor qui l'appella en Eſpagne, où Rasès acquit des richeſſes immenſes, Il devint aveugle à quatre-vingt ans, & mourut à Cordoue âgé de quatre-vingt-dix, l'an de l'hégire 101. Il laiſſa une multitude incroyable d'opuſcules; il nous en reſte pluſieurs.

Avicenne naquit à Bochara l'an 370 de l'hégire, d'un pere qui connut de bonne heure l'eſprit excellent de ſon fils & le cultiva. Avicienne, à l'âge où les enfans bégayent encore, parloit diſtinctement d'arithmétique, de géométrie, & d'aſtronomie. Il fut inſtruit de l'islamiſme dans la maiſon; il alla à Bagdad etudier la médecine & la philoſophie rationelle & expérimentale. J'ai pitié de la maniere dont nous employons le tems, quand je parcours la vie d'Avicenne. Les jours & les nuits ne lui ſuffiſoient pas, il en trouvoit la durée trop courte. Il faut convenir que la nature leur avoit été bien ingrate, à lui & à ſes contemporains, ou qu'elle nous a bien favoriſés, ſi nous devenons plus ſavans au milieu du tumulte & des diſtractions, qu'ils ne l'ont été après leurs veilles, leurs peines, & leur aſſiduité. Son mérite le conduiſit à la cour; il y jouit de la plus grande conſidération; mais il ignoroit le ſort qui l'attendoit. Il tomba tout-à-coup du faîte des honneurs & de la richeſſe au fond d'un cachot. Le ſultan Jaſochbagh avoit conféré le gouvernement de la contrée natale d'Avicienne à ſon neveu. Celui-ci s'étoit attaché notre philoſophe en qualité de médecin, lorſque le ſultan allarmé ſur la conduite de ſon neveu, réſolut de s'en défaire par le poiſon, & par la main d'Avicenne. Avicenne ne voulut ni manquer au maître qui l'avoit élevé, ni à celui qu'il ſervoit. Il garda le ſilence & ne commit point le crime; mais le neveu de Joſochbagh inſtruit avec le tems du projet atroce de ſon oncle, punit ſon médecin du ſecret qu'il lui en avoit fait. Sa priſon dura deux ans. Sa conſcience ne lui reprochoit rien, mais le peuple qui juge, comme on ſait, le regardoit comme un monſtre d'ingratitude. Il ne voyoit pas qu'un mot indiſcret auroit armé les deux princes, & fait répandre des fleuves de ſang. Avicenne fut un homme voluptueux; il écouta le penchant qu'il avoit au plaiſir; & ſes excès furent ſuivis d'une dyſſenterie qui l'emporta, l'an 428 de l'hégire, Lorſqu'il étoit entre la mort & la vie, les inhumains qui l'environnoient lui diſoient: eh bien, grand médecin, que ne te gueris-tu? Avicenne indigné ſe fit apporter un verre d'eau, y jetta un peu d'une poudre qui la glaça ſur-le-champ, dicta ſon teſtament, prit ſon verre de glace, & mourut. Il laiſſa à ſon fils unique, Hali, homme qui s'eſt fait un nom dans l'hiſtoire de la Médecine, une ſucceſſion immenſe. Freind a dit d'Avicenne, qu'il avoit été louche en médecine & aveugle en philoſophie; ce jugement eſt ſévere, D'autres prétendent que ſon *Canon medicinæ*, prouve avec tous ſes défauts, que ce fut un homme divin; c'eſt aux gens de l'art à l'apprécier,

Sortis de l'Aſie, nous allons entrer en Afrique & dans l'Europe, & paſſer chez les Maures. Eſſereph-Eſſachalli, le premier qui ſe préſente, naquit en Sicile; ce fut un homme inſtruit & éloquent. Il eut les connoiſſances communes aux ſavans de ſon tems, mais il les ſurpaſſa dans la coſmographie. Il fut connu & protégé du comte Roger qui préféroit la lecture du *ſpatiatorium locum* d'Eſſachalli à celle de l'almageſte de Ptolomée parce que Ptolomée n'avoit traité que d'une partie de l'univers, & qu'Eſſachalli avoit embraſſé l'univers entier. Ce philoſophe ſe défit des biens qu'il tenoit de ſon ſouverain, renonça aux eſpérances qu'il pouvoit encore fonder ſur ſa libéralité, quitta la cour & la Sicile, & ſe retira dans la Mauritanie.

Thograi naquit à Iſpahan. Il fut poëte, hiſtorien, orateur, philoſophe, médecin & chimiſte. Cet homme né malheureuſement pour ſon bonheur, accablé des bienfaits de ſon maître, élevé à la ſeconde dignide l'empire, toujours plus riche, plus conſidéré, & plus mécontent, n'ouvroit la bouche, ne prenoit la plume que pour ſe plaindre de la perverſité du ſort & de l'injuſtice des hommes; c'étoit le ſujet d'un poëme qu'il compoſoit lorſque le ſultan ſon maître entra dans ſa tente. Celui-ci, après en avoir lû quelques vers, lui dit: „ Thograi, je vois que tu es mal avec toi-„ même; écoute, & reſſouviens-toi de ma prédiction. „ Je commande à la moitié de l'Aſie; tu es le premier „ d'un grand empire après moi; le ciel a verſé ſur „ nous ſa faveur, il ne dépend que de nous d'en jouir. „ Craignons qu'il ne puniſſe un jour notre ambition „ par quelques revers; nous ſommes des hommes, ne „ veuillons pas être des dieux „. Peu de tems après, „ le ſultan, plus ſage dans la ſpéculation que dans la pratique, fut jetté dans un cachot avec ſon miniſtre. Thograi fut mis à la queſtion & dépouillé de ſes tréſors, peu de tems après, & fut condanné de périr attaché à un arbre & percé de fleches. Ce ſupplice ne l'abattit point. Il montra plus de courage qu'on n'en devoit attendre d'une ame que l'avarice avoit avilie. Il chanta des vers qu'il avoit compoſés; brava la mort; il inſulta à ſes ennemis, & s'offrit ſans pâlir à leurs coups, On exerça la férocité juſque ſur ſon cadavre, qui fut abandonné aux flammes. Il a écrit des commentaires hiſtoriques ſur les choſes d'Aſie & de Perſe, & il nous a laiſſé un ouvrage d'alchimie intitulé *dêfloratio naturæ*. Il paroit s'être ſouſtrait au joug de l'ariſtotéliſme, pour s'attacher à la doctrine de Platon. Il avoit médité ſa république. D'un grand nombre de poëmes dans leſquels il avoit célébré les hommes illuſtres de ſon tems, il ne nous en reſte qu'un dont l'argument eſt moral.

L'hiſtoire de la philoſophie & de la médecine des *Sarraſins* d'Eſpagne nous offre d'abord les noms d'Avenzoar & d'Avenpas.

Avenzoar naquit à Séville; il profeſſa la Philoſophie, & exerça la médecine avec un déſintéreſſement digne d'éloge. Il ſoulageoit les malades indigens du ſalaire qu'il recevoit des riches. Il eut pour diſciples Avenpas, Averroës & Raſis. Il bannit les hypothèſes de la Médecine, & la ramena à l'expérience & à la raiſon. Il mourut l'an de l'hégire 1064,

Le médecin *Avenpas* fut une eſpece de théoſophe. Sa philoſophie le rendit ſuſpect; il fut empriſonné à Cordoue comme impie ou comme hérétique. Il y avoit alors un aſſez grand nombre d'hommes qui s'imaginant perfectionner la religion par la Philoſophie, corrompoient l'une & l'autre. Cette manie qui ſe décéloit dans l'islamiſme, devoit un jour ſe manifeſter avec une force bien autre dans le Chriſtianiſme. Elle prend ſon origine dans une ſorte de puſillanimité religieuſe très-naturelle, Avenpas mourut l'an 1025 de l'hégire.

Algazel s'illuſtra par ſon apologie du mahométiſme contre le judaïſme & le Chriſtianiſme. Il profeſſa la philoſophie, la théologie & le droit islamitique à Bagdad. Jamais école ne fut plus nombreuſe que la ſienne. Riches, pauvres, magiſtrats, nobles, artiſans, tous accoururent pour l'entendre. Mais un jour qu'on s'y attendoit le moins, notre profeſſeur diſparut. Il prit l'habit de pélerin; il alla à la Meque; il parcourut l'Arabie, la Syrie & l'Egypte: il s'arrêta quelque tems au Caire pour y entendre Etartoſe, célebre théologien islamite. Du Caire, il revint à Bagdad ou il mourut, âgé de 55 ans, l'an 1005 de l'hégire. Il étoit de la ſecte de Al-Aſshari. Il écrivit de l'unité de Dieu contre les Chrétiens. Sa foi ne fut pas ſi aveugle qu'il n'eut le courage & la témérité de reprendre quelque choſe dans l'alcoran, ni ſi pure, qu'elle n'ait excité la calomnie des zélés de ſon tems. On loue l'élégance & la facilité de ſes poëmes; ils ſont tous moraux. Après avoir expoſé les ſyſtèmes des philoſophes dans un premier ouvrage, intitulé, *de opinionibus philoſophorum*, il travailla à les réfuter dans un ſecond qu'il intitula, *de deſtructione philoſophorum*.

Tophail, né à Séville, chercha à ſortir des ruines de ſa famille par ſes talens. Il étudia la Médecine & la Philoſophie; il s'attacha à l'ariſtotéliſme: il eut un tour poëtique dans l'eſprit. Averroës fait grand cas de l'ouvrage où il introduit un homme abandonné dans un fort & nourri par une biche, s'élevant par les ſeules forces de la raiſon à la connoiſſance des choſes naturelles & ſurnaturelles, à l'exiſtence de Dieu, à l'immortalité de l'ame, & à la béatitude intuitive de Dieu après la mort. Cette fable s'eſt conſervée juſqu'à nos jours; elle n'a point été compriſe dans la perte des livres qui a ſuivi l'expulſion des Maures hors de l'Eſpagne. Leibnitz l'a connue & admirée. Thophail mourut dans ſa patrie l'an 1071 de l'hégire.

Averroës fut diſciple de Thophail. Cordoue fut ſa patrie. Il eut des parens connus par leurs talens, & reſpectés par leurs poſtes. On dit que ſon aïeul entendit particulierement le droit mahométan, ſelon l'opinion de Malichi.

Pour ſe faire une idée de ce que c'eſt que le droit mahométan, il faut ſavoir 1°. que les diſputes de religion chez les Muſulmans, ont pour objet, ou les mots, ou les choſes, & que les choſes ſe diviſent en articles de foi fondamentaux, & en articles de foi non fondamentaux; 2°. que leurs lieux théologiques, ſont la divine Ecriture ou l'alcoran; l'aſſonnah ou la tradition; le conſentement & la raiſon. S'éleve-t-il un doute ſur le licite ou l'illicite, on ouvre d'abord l'alcoran; s'il ne s'y trouve aucun paſſage formel ſur la queſtion, on a recours à la tradition; la tradition eſt-elle muette, on aſſemble des ſavans, & l'on compte les voix; les ſentimens ſont-ils partagés, on conſulte la raiſon. Le témoignage de la raiſon eſt le dernier auquel on s'en rapporte. Il y a plus; les uns rejettent abſolument l'autorité de la raiſon, tels ſont les aſphahanites; d'autres la préferent aux opinions des docteurs, tels ſont les hanifites; il y en a qui balancent les motifs; il y en a au contraire au jugement deſquels rien ne prévaut ſur un paſſage précis. Au reſte, quelque parti que l'on prenne, on n'eſt accuſé ni d'erreur, ni d'incrédulité. Entre ces caſuiſtes, Malichi fut un des plus célebres. Son ſouverain s'adreſſa quelquefois à lui, mais la crainte ne la porta jamais à interpreter la loi au gré de la paſſion de l'homme puiſſant qui le conſultoit. Le calife Rashid l'ayant invité à venir dans ſon palais inſtruire ſes enfans, il lui répondit: „ La ſcience ne vient point à nous, mais allons à elle „; & le ſultan ordonna que ſes enfans fuſſent conduits au temple avec les autres. L'approche de la mort, & des jugemens de Dieu lui rappella la multitude de ſes déciſions: il ſentit alors tout le danger de la profeſſion de caſuiſte; il verſa des larmes ameres en diſant: „ Eh, que ne m'a-t-on donné autant de coups de verges, que j'ai décidé des cas de conſcience? Dieu va donc comparer mes jugemens avec ſa juſtice: je ſuis perdu „. Cependant ce docteur s'étoit montré en toute circonſtance d'une équité & d'une circonſpection peu commune.

Averroës embraſſa l'aſsharisme. Il étudia la théologie & la philoſophie ſcholaſtique, les mathématiques & la médecine. Il ſuccéda à ſon pere dans les fonctions de juge & de grand-prêtre à Cordoue. Il fut appellé à la cour du calife Jacque Al-Manſor, qui le chargea de réformer les lois & la juriſprudence. Il s'acquitta dignement de cette commiſſion importante. Al-Manſor, à qui il avoit préſenté ſes enfans, les chérit; il demanda le plus jeune au pere, qui le lui refuſa. Ce jeune homme aimoit le cherif & la cour. La maiſon paternelle lui devint odieuſe; il ſe détermina à la quitter, contre le ſentiment de ſon pere, qui le maudit, & lui ſouhaita la mort.

Averroës jouiſſoit de la faveur du prince, & de la plus grande conſidération, lorſque l'envie & la calomnie s'attacherent à lui. Ses ennemis n'ignoroient pas combien il étoit ariſtotélicien, & l'incompatibilité de l'ariſtotéliſme & de l'islamiſme. Ils envoyerent leurs domeſtiques, leurs parens, leurs amis dans l'école d'Averroës. Ils ſe ſervirent enſuite de leur témoignage pour l'accuſer d'impiété. On dreſſa une liſte de différens articles mal-ſonans, & on l'envoya, ſouſcrite d'une multitude de noms, au prince Al-Manſor, qui dépouilla Averroës de ſes biens, & le relégua parmi les Juifs. La perſécution fut ſi violente qu'elle compromit ſes amis. Averroës, à qui elle devint inſupportable à la longue, chercha à s'y ſouſtraire par la fuite; mais il fut arrêté & jetté dans une priſon. On aſſembla un concile pour le juger, & il fut condamné à paroître les vendredis à la porte du temple, la tête nue, & à ſouffrir toutes les ignominies qu'il plairoit au peuple de lui faire. Ceux qui entroient lui crachoient au viſage, & les prêtres lui demandoient doucement: ne vous repentez-vous pas de vos héréſies?

Après cette petite correction charitable & théologique, il fut renvoyé dans ſa maiſon, où il vécut long-tems dans la miſere & dans le mépris. Cependant un cri général s'éleva contre ſon ſucceſſeur dans les fonctions de juge & de prêtre, homme dur, ignorant, injuſte & violent. On redemanda Averroës. Al-Manſor conſulta la-deſſus les théologiens, qui répondirent que le ſouverain qui réprimoit un ſujet, quand il lui plaiſoit, pouvoit auſſi le relever à ſon gré; & Averroës retourna à Maroc, où il vécut aſſez tranquille & aſſez heureux.

Ce fut un homme ſobre, laborieux & juſte. Il ne prononça jamais la peine de mort contre aucun criminel. Il abandonna à ſon ſubalterne le jugement des affaires capitales. Il montra de la modeſtie dans ſes fonctions, de la patience & de la fermeté dans ſes peines. Il exerça la bienfaiſance même envers ſes ennemis. Ses amis s'offenſerent quelquefois de cette préférence, & il leur répondoit: „ C'eſt avec ſes ennemis & non avec ſes amis qu'on eſt bienfaiſant; avec ſes amis c'eſt un devoir qu'on remplit, avec ſes ennemis c'eſt une vertu qu'on exerce. Je dépenſe ma fortune comme mes parens l'ont acquiſe: je rends à la vertu ce qu'ils ont obtenu d'elle. La préférence dont mes amis ſe plaignent ne m'ôtera pas ceux qui m'aiment vraiment; elle peut me ramener ceux qui me haïſſent „. La faveur de la cour ne le corrompit point: il ſe conſerva libre & honnête au milieu des grandeurs. Il fut d'un commerce facile & doux. Il ſouffrit moins dans ſa diſgrace de la perte de ſa fortune, que des calomnies de l'injuſtice. Il s'attacha à la philoſophie d'Ariſtote, mais il ne négligea pas Platon. Il défendit la cauſe de la raiſon contre Al-Gazel. Il étoit pieux; & on n'entend pas trop comment il concilioit avec la religion ſa doctrine de l'éternité du monde. Il a écrit de la Logique, de la Phyſique, de la Métaphyſique, de la Morale, de la Politique, de l'Aſtronomie, de la Théologie, de la Rhétorique & de la Muſique. Il croyoit à la poſſibilité de l'union de l'ame avec la Divinité dans ce monde. Perſonne ne fut auſſi violemment attaqué de l'ariſtotélomanie, fanatiſme qu'on ne conçoit pas dans un homme qui ne ſavoit pas un mot de grec, & qui ne jugeoit de cet auteur que ſur de mauvaiſes traductions. Il profeſſa la Medecine. A l'exemple de tous les philoſophes de ſa nation, il s'étoit fait un ſyſtême particulier de religion. Il diſoit que le Chriſtianiſme ne convenoit qu'à des fous, le judaïſme qu'à des enfans, & le mahométiſme qu'à des pourceaux. Il admettoit, avec Ariſtote, une ame univerſelle, dont la nôtre étoit un particule. A cette particule éternelle, immortelle, divine, il aſſocioit un eſprit ſenſitif, périſſable & paſſager. Il accordoit aux animaux une puiſſance eſtimatrice qui les guidoit aveuglément à l'utile, que l'homme connoît par la raiſon. Il eut quelqu'idée du *ſenſorium* commun. Il a pu dire, ſans s'entendre, mais ſans ſe contredire, que l'ame de l'homme étoit mortelle & qu'elle étoit immortelle. Averroës mourut l'an de l'hégire 1103.

Le philoſophe Noimoddin obtint des Romains quel-

ques

ques marques de diſtinction, après la conquête de la Grece; mais il ſentit bientôt l'embarras & le dégout des affaires publiques: il ſe renferma ſeul dans une petite maiſon, où il attendit en philoſophe que ſon ame délogeât de ſon corps pour paſſer dans un autre; car il paroît avoir eu quelque foi à la métempſycoſe.

Ibrin Al-Chatil Raiſi, l'orateur de ſon ſiecle, ſut théologien, philoſophe, juriſconſulte & médecin. Ceux qui profeſſoient à Bagdad l'accuſerent d'héréſie, & le conduiſirent dans une priſon qui dura, Il y a long-tems qu'un hérétique eſt un homme qu'on veut perdre. Le prince, mieux inſtruit, lui rendit juſtice; mais Raiſi qui connoiſſoit apparemment l'opiniâtreté de la haine théologique, ſe réfugia au Caire, d'où la réputation d'Averroës l'appella en Eſpagne. Il partit préciſément au moment où l'on exerçoit contre Averroës la même perſécution qu'il avoit ſoufferte. La frayeur le ſaiſit, & il s'en revint à Bagdad. Il ſuivit Abu-Habdilla dans ſes diſgraces, Il prononça à Fez un poëme ſi touchant ſur les malheurs d'Habdilla, que le ſouverain & le peuple ſe déterminerent à le ſecourir. On paſſa en Eſpagne. On ramena les villes à l'autorité de leur maître, Haſis ennemi d'Habdilla fut renfermé dans la Caſtille, & celui-ci regna ſur le reſte de la contrée. Habdilla, tranquille ſur le trône de Grenade, ne l'oublia pas; mais Raſis préféra l'obſcurité du ſéjour de Fez à celui de la cour d'Eſpagne. Le plus léger mécontentement efface auprès des grands la mémoire des plus grands ſervices. Habdilla, qui lui devoit ſa couronne, devint ſon ennemi. La conduite de ce prince envers notre philoſophe eſt un tiſſu de fauſſetés & de cruautés, auxquelles on ne conçoit pas qu'un roi, qu'un homme puiſſe s'abaiſſer. Il employa l'artifice & les promeſſes pour l'attirer; il médita de le faire périr dans une priſon. Raſis lui échappa: il le fit redemander mort ou vif au ſouverain de Fez; celui-ci le livra, à condition qu'on ne diſpoſeroit point de ſa vie. On manqua à cette promeſſe. On accuſa Raſis de vol & d'héréſie: il fut mis à la queſtion; la violence des tourmens en arracherent l'aveu de crimes qu'il n'avoit point commis. Après l'avoir briſé, disloqué, on l'étouffa. On le pourſuivit au-delà du tombeau: il fut exhumé, & l'on exerça contre ſon cadavre toutes ſortes d'indignités. Tel fut le ſort de cet homme à qui la nature avoit accordé l'art de peindre & d'émouvoir, talens qui devoient un jour ſervir ſi puiſſamment ſes ennemis, & lui être ſi inutiles auprès d'eux. Il mourut l'an 1278 de l'égire.

Etoſi, ainſi nommé de *Tos* ſa patrie, fut ruiné dans le ſac de cette ville par le tartare Holac. Il ne lui reſta qu'un bien qu'on ne pouvoit lui enlever, la ſcience & la ſageſſe. Holac le protégea dans la ſuite, ſe l'attacha, & l'envoya même, en qualité d'ambaſſadeur, au ſouverain de Bagdad, qui paya chérement le mépris qu'il fit de notre philoſophe. Etoſi fut ariſtotélicien. Il commenta la Logique de Raſis, & la Métaphyſique d'Avicenne. Il mourut à Samrahand, en Aſie, l'an 1179 de l'égire. On exige d'un philoſophe ce qu'on pardonneroit à un homme ordinaire. Les Mahométans lui reprochent encore aujourd'hui de n'avoir point arrêté la vengeance terribile qu'Holac tira du calife de Bagdad. Falloit-il pour une petite inſulte qu'un ſouverain & ſes amis fuſſent foulés aux piés des chevaux, & que la terre bût le ſang de quatre-vingt mille hommes? Il eſt d'autant plus difficile d'écarter cette tache de la mémoire d'Etoſi, qu'Holac fut un homme doux, ami de la ſcience & des ſavans, & qui ne dédaigna pas de s'inſtruire ſous Etoſi.

Naſiroddin de Tus naquit l'an de l'égire 1097. Il étudia la Philoſophie, & ſe livra de préférence aux Mathématiques & aux arts qui en dépendent. Il préſida ſur toutes les écoles du Mogol: il commenta Euclide & Ptolomée. Il obſerva le ciel: il dreſſa des tables aſtronomiques. Il s'appliqua à la Morale. Il écrivit un abregé de l'Ethique de Platon & d'Ariſtote. Ses ouvrages furent également eſtimés des Turcs, des Arabes & des Tartares. Il inſpira à ces derniers le goût de la ſcience, qu'ils reçurent & qu'ils conſerverent même au milieu du tumulte des armes. Holac, Ilechan, Kublat, Kanm & Tamerlan aimerent à conférer avec les hommes inſtruits.

Mais nous ne finirions point ſi nous nous étendions ſur l'hiſtoire des philoſophes qui, moins célebres que les précedens, n'ont pas été ſans nom dans les ſiecles qui ont ſuivi la fondation du mahométiſme: tels ſont parmi les Arabes, Matthieu-ebn-Junis, Afrihi, Al-Bazrani, Bachillani, Abulſaric, Abul-Chars, Ebn Malca, Ebno'l Hoſan, Abu'l Helme, Mogrebin, Ibnu-el-Baitar, qui a écrit des animaux, des plantes, des venins & des métaux; Abdeſſalame qui fut ſoupçonné d'héréſie, & dont les ouvrages furent brûlés; Said-ebn-Hebatolla, Muhammed Tuſius, Maſiſii; Joſeph, Haſnum, Dac-xub, Phacroddin, Noimoddin, Ettphtheſeni, qui fut premier miniſtre de Tamerlan, philoſophe & factieux; Abul Haſan, Abu-Bahar, parmi les Maures; Abumaſar, aſtronome célebre; Albatigne, Alfragan, Alchabit, Geber, un des peres de la Chimie; Iſaac-ben-Erram, qui diſoit à Zaid ſon maître, qui lui avoit aſſocié un autre médecin avec lequel il ne s'accordoit pas, que la contradiction de deux médecins étoit pire que la fievre tierce; Eſſeram de Tolede, Abraham-ibnu-Sahel de Séville, qui s'amuſa à compoſer des vers licencieux; Aaron-ben-Senton, qui mécontenta les habitans de Fez, auxquels il commandoit pour Abdalla, & excita par ſa ſévérité leur révolte, dans laquelle il fut égorgé lui & le reſte des Juifs.

Il ſuit de ce qui précede, qu'à proprement parler, les Arabes ou *Sarraſins* n'ont point eu de philoſophe avant l'établiſſement de l'iſlamiſme.

Que le Zabianiſme, mélange confus de différentes opinions empruntées des Perſes, des Grecs, des Egyptiens, ne fut point un ſyſtème de Théologie.

Que Mahomet fut un fanatique ennemi de la raiſon, qui ajuſta comme il put ſes ſublimes rêveries, à quelques lambeaux arrachés des livres des juifs & des chrétiens, & qui mit le coûteau ſur la gorge de ceux qui balancerent à regarder ſes chapitres comme des ouvrages inſpirés. Ses idées ne s'éleverent point au-deſſus de l'Antropomorphiſme.

Que le tems de la Philoſophie ne commença que ſous les Ommiades.

Qu'elle fit quelques progrès ſous les Abaſſides.

Qu'alors on s'en ſervit pour pallier le ridicule de l'iſlamiſme.

Que l'application de la Philoſophie à la révélation engendra parmi les Muſulmans une eſpece de théoſophiſme le plus déteſtable de tous les ſyſtèmes.

Que les eſprits aux yeux deſquels la Théologie & la Philoſophie s'étoient dégradées par une aſſociation ridicule, inclinerent à l'Athéiſme: tels furent les Zendekéens & les Dararianéens.

Qu'on en vit éclore une foule de fanatiques, de ſectaires & d'impoſteurs.

Que bientôt on ne ſut ni ce qui étoit vrai, ni ce qui étoit faux, & qu'on ſe jetta dans le Scepticiſme.

Les Motaſalites diſoient: Dieu eſt juſte & ſage; il n'eſt point l'auteur du mal: l'homme ſe rend lui-même bon ou méchant.

Les Al-Iobariens diſoient: l'homme n'eſt pas libre, Dieu produit en lui tout ce qu'il fait: il eſt le ſeul être qui agiſſe. Nous ne ſommes pas moins néceſſités que la pierre qui tombe & que l'eau qui coule.

Les Al-Naiarianens diſoient que Dieu à la vérité faiſoit le bien & le mal, l'honnête & le deshonnête; mais que l'homme libre s'approprioit ce qui lui convenoit.

Les Al-Aſharites rapportoient tout à l'idée de l'harmonie univerſelle.

Que l'attachement ſervil à la philoſophie d'Ariſtote, étouffa tout ce qu'il y eut de bons eſprits parmi les *Sarraſins*.

Qu'avec cela ils ne poſſéderent en aucun tems quelque traduction fidele de ce philoſophe.

Et que la Philoſophie qui paſſa des écoles arabes dans celles de chrétiens, ne pouvoit que retarder le progrès de la connoiſſance parmi ces derniers.

De la théologie naturelle des Sarraſins. Ces peuples ſuivirent la philoſophie d'Ariſtote; ils perdirent des ſiecles à diſputer des catégories, du ſyllogiſme, de l'analytique, des topiques, de l'art ſophiſtique. Or nous n'avons que trop parlé des ſentimens de ces anciens. *Voyez les articles* ARISTOTÉLISME & PÉRIPATÉTICIEN. Nous allons donc expoſer les principaux axiomes de la théologie naturelle des *Sarraſins*.

Dieu a tout fait & réparé; il eſt aſſis ſur un trône de force & de gloire: rien ne réſiſte à ſa volonté.

Dieu, quant à ſon eſſence, eſt un, il n'a point de collegue; ſingulier, il n'a point de pareil; uniforme, il n'a point de contraire; ſéparé, il n'a point d'intime; ancien, il n'a rien d'antérieur; éternel, il n'a point eu de commencement; perdurable, il n'aura point de fin; conſtant, il ne ceſſe point d'être, il ſera dans tous les ſiecles des ſiecles orné de ſes glorieux attributs.

Dieu n'eſt ſoumis à aucun decret qui lui donne des limites, ou qui lui preſcrive une fin; il eſt le premier & le dernier terme; il eſt au-dehors & en-dedans.

Dieu, élevé au-deſſus de tout, n'eſt point un corps, il n'a pas de forme, & n'eſt pas une ſubſtance circonſcrite, une meſure déterminée; les corps peuvent ſe meſurer & ſe diviſer. Dieu ne reſſemble point aux corps. Il ſemble, d'après ce principe, que les Muſulmans ne ſont ni antropomorphites, ni matérialiſtes: mais il y a des ſectes qui s'attachant plus littéralement à l'alcoran, donnent à Dieu des yeux, des piés, des mains, des membres, une tête, un corps. Reſte à ſavoir s'il n'en eſt pas d'elles, comme des juifs & de nous: celui qui voudroit juger de nos ſentimens ſur Dieu par les expreſſions de nos livres, & par les nôtres, ſe tromperoit groſſierement. Il n'y a aucun de nos théologiens qui s'en tiennent aſſez ouvertement à la lettre, pour rendre Dieu corporel; & s'il reſte encore parmi les fideles quelques perſonnes qui, accoutumées à s'en faire une image, voient l'éternel ſous la forme d'un vieillard vénérable avec une longue barbe, elles ont été mal inſtruites, elles n'ont point entendu leur catéchiſme; elles imaginent Dieu comme il eſt repréſenté dans les morceaux de peinture qui décorent nos temples, & qui peut-être ſont le premier germe de cette eſpece de corruption.

Dieu n'eſt point une ſubſtance, & il n'y a point de ſubſtance en lui; ce n'eſt point un accident, & il n'y a point en lui d'accident; il ne reſſemble à rien de ce qui exiſte, ni rien de ce qui exiſte ne lui reſſemble.

Il n'y a en Dieu ni quantité, ni termes, ni limites, ni poſition différente; les cieux ne l'environnent point; s'il eſt dit qu'il eſt aſſis ſur un trône, c'eſt d'une maniere & ſous une acception qui ne marque ni contact, ni forme, ni ſituation, ni exiſtence en un lieu déterminé, ni mouvement local. Son trône ne le ſoutient point; mais il eſt ſoutenu avec tout ce qui l'environne par la bonté de ſa puiſſance. Son trône eſt par-tout, parce qu'il regne par-tout. Sa main eſt par-tout, parce qu'il commande en tous lieux. Il n'eſt ni plus éloigné, ni plus voiſin du ciel que de la terre.

Il eſt en tout; il eſt plus proche de l'homme que ſes veines jugulaires; il eſt préſent à tout; il eſt témoin de tout ce qui ſe paſſe; ſa proximité des choſes n'a rien de commun avec la proximité des choſes entr'elles; ce ſont deux eſſences, deux exiſtences, deux préſences différentes.

Il n'exiſte en quoi que ce ſoit, ni quoi que ce ſoit en lui; il n'eſt le ſujet de rien.

Il eſt immenſe, & l'eſpace ne le comprend pas; il eſt très-ſaint, & le tems ne le limite pas. Il étoit avant le tems & l'eſpace, & il eſt à préſent comme il a été de toute éternité.

Dieu eſt diſtingué de la créature par ſes attributs; il n'y a dans ſon eſſence que lui; il n'y a dans les autres choſes que ſon eſſence.

Sa ſainteté ou perfection exclut de ſa nature toute idée de changement & de tranſlation; il n'y a point en lui d'accident; il n'eſt point ſujet à la contingence; il eſt lui dans tous les ſiecles; exempt de diſſolution, quant aux attributs de ſa gloire; exempt d'accroiſſement, quant aux attributs de ſa perfection.

Il eſt de foi que Dieu exiſte préſent à l'entendement & aux yeux pour les ſaints & les bienheureux, dont il fait ainſi le bonheur dans la demeure éternelle, où il leur accorde de contempler ſa face glorieuſe.

Dieu eſt vivant, fort, puiſſant, ſupérieur à tout; il n'eſt ſujet ni à excès, ni à impuiſſance, ni au ſommeil, ni à la veille, ni à la vieilleſſe, ni à la mort.

C'eſt lui qui commande & qui regne, qui veut & qui peut; c'eſt de lui qu'eſt la ſouveraineté & la victoire, l'ordre & la création.

Il tient les cieux dans ſa droite; les créatures ſont dans la paume de ſa main; il a notifié ſon excellence & ſon unité par l'œuvre de la création.

Les hommes & leurs œuvres ſont de lui; il a marqué leurs limites.

Le poſſible eſt en ſa main; ce qu'il peut ne ſe compte pas; ce qu'il ſait ne ſe comprend pas.

Il ſait tout ce qui peut être ſu; il comprend, il voit tout ce qui ſe fait des extrémités de la terre juſqu'au haut des cieux; il ſuit la trace d'un atome dans le vuide; il eſt préſent au mouvement délié de la penſée; le mouvement le plus ſecret du cœur ne lui eſt pas caché; il ſait d'une ſcience antique qui fut ſon attribut de toute éternité, & non d'une ſcience nouvelle qu'il ait acquiſe dans le tems. La charge de l'univers eſt moins par rapport à lui, que celle d'une fourmi par rapport à l'étendue & à la maſſe de l'univers.

Dieu veut ce qui eſt; il a diſpoſé à l'événement ce qui ſe fera; il n'y a par rapport à ſa puiſſance ni peu ni beaucoup, ni petiteſſe ni grandeur, ni bien ni mal, ni foi ni incrédulité, ni ſcience ni ignorance, ni bonheur ni malheur, ni jouiſſance ni privation, ni accroiſſement ni diminution, ni obéiſſance ni révolte, ſi ce n'eſt par un jugement déterminé, un decret, une ſentence, un acte de ſa volonté.

Ce fataliſme eſt l'opinion dominante des Muſulmans. Ils accordent tout à la puiſſance de Dieu, rien à la liberté de l'homme.

Ce que Dieu veut, eſt; ce qu'il ne veut pas, n'eſt pas; le clin de l'œil, l'eſſor de la penſée ſont par ſa volonté.

C'eſt lui par qui les choſes ont commencé, qui les a ordonnées, qui les réordonnera; c'eſt lui qui fait ce qu'il lui plait, dont la ſentence eſt irrévocable; dont rien ne retarde ou n'avance le decret, à la puiſſance duquel rien ne ſe ſouſtrait, qui ne ſouffre point de rebelles, qui n'en trouve point, qui les empêche par ſa miſéricorde, ou qui les permet par ſa puiſſance; c'eſt de ſon amour & de ſa volonté que l'homme tient la faculté de lui obéir, de le ſervir. Que les hommes, les démons & les anges ſe raſſemblent, qu'ils combinent toutes leurs forces; s'ils ont mis un atome en mouvement, ou arrêté un atome mû, c'eſt qu'il l'aura voulu.

Entre les attributs qui conſtituent l'eſſence de Dieu, il faut ſur-tout conſidérer la volonté; il a voulu de toute éternité que ce qui eſt, fût; il en a vu le moment, & les exiſtences n'ont ni précédé ce moment, ni ſuivi; elles ſe ſont conformé à ſa ſcience, à ſon decret, ſans délai, ſans précipitation, ſans deſordre.

Il voit, il entend: rien n'eſt loin de ſon oreille, quelque foible qu'il ſoit; rien n'eſt loin de ſa vûe, quelque petit qu'il ſoit. Il n'y a point de diſtance pour ſon ouïe, ni de ténebres pour ſes yeux. Il eſt ſans organes, cependant il a toutes ſenſations; comme il connoît ſans cœur, il exécute ſans membres, il crée ſans inſtrument; il n'y a rien d'analogue à lui dans la créature.

Il parle, il ordonne; il défend, il promet, il menace d'une voix éternelle, antique, partie de ſon eſſence. Mais ſon idiome n'a rien de commun avec les langues humaines. Sa voix ne reſſemble point à la nôtre: il n'y a ni ondulation d'air, ni colliſſion de corps, ni mouvement de levres, ni lettres, ni caracteres; c'eſt la loi, c'eſt l'alcoran, c'eſt l'Evangile, c'eſt le pſeautier, c'eſt ſon eſprit qui eſt deſcendu, ſur ſes apôtres, qui ont été les interpretes entre lui & nous.

Tout ce qui exiſte hors de Dieu eſt ſon œuvre, émané de ſa juſtice de la maniere la plus parfaite & la meilleure.

Il eſt ſage dans ſes œuvres, juſte dans ſes decrets, comment pourroit-il être accuſé d'injuſtice? Ce ne pourroit être que par un autre être qui auroit quelque droit de juger de l'adminiſtration des choſes, & cet être n'eſt pas.

D'où l'on voit que les Muſulmans n'établiſſent aucune liaiſon entre le créateur & la créature; que tout ſe rapporte à lui ſeul; qu'il eſt juſte; parce qu'il eſt tout-puiſſant; que l'idée de ſon équité n'a peut-être rien de commun avec la nôtre; & que nous ne ſavons préciſément par quels principes nous ſerons jugés à ſon tribunal bons ou méchans. Qu'eſt-ce qu'un être paſſager d'un moment, d'un point, devant un être éternel, immenſe, infini, tout-puiſſant? moins que la fourmi devant nous. Qu'on imagine ce que les hommes ſeroient pour un de leurs ſemblables, ſi l'exiſtence éternelle étoit ſeulement aſſûrée à cet être? Croit-on qu'il eût quelque ſcrupule d'immoler à ſa félicité tout ce qui pourroit s'y oppoſer? Croit-on qu'il balançât de dire à celui qui deviendroit ſa victime: qu'êtes-vous par rapport à moi? Dans un moment il ne s'agira plus de vous, vous ne ſouffrirez plus, vous ne ſerez plus: moi, je ſuis, & je ſerai toujours. Quel rapport de votre bien-être au mien! Je ne vous dois qu'à proportion de votre durée comparée à la mienne. Il s'agit d'une éternité pour moi, d'un inſtant pour vous. Je me dois en raiſon de ce que vous êtes, & de ce que je ſuis: voilà la baſe de toute juſtice. Souffrez donc, mourez, périſſez, ſans vous plaindre. Or quelle diſtance encore plus grande d'un Dieu qui auroit accordé l'éternité

à ſa créature, à cette créature éternelle, que de cette créature éternelle à nous? Combien ne lui reſteroit-il pas d'infirmités qui rapprocheroient ſa condition de la nôtre, tandis qu'il n'auroit qu'un ſeul attribut qui rendroit ſa condition comparable à celle de Dieu. Un ſeul attribut divin, ſuppoſé dans un homme, ſuffit donc pour anéantir entre cet homme & ſes pareils toute notion de juſtice. Rien par rapport à cet homme hypothétique, que ſommes nous donc par rapport à Dieu? Il n'y a que le bracmane qui a craint d'écraſer la fourmi qui puiſſe lui dire; ô Dieu, pardonne-moi; ſi j'ai fait deſcendre l'idée de ma juſtice juſqu'à la fourmi, j'ai pu la faire auſſi remonter juſqu'à toi. Traite-moi comme j'ai traité le plus foible de mes inférieurs.

Les génies, les hommes, les démons, les anges, le ciel, la terre, les animaux, les plantes, la ſubſtance, l'accident, l'intelligible, le ſenſible, tout a commencé, excepté Dieu. Il a tiré tout du néant, ou de la pure privation: rien n'étoit; lui ſeul a toujours été.

Il n'avoit beſoin de rien. S'il a créé, ce n'eſt pas qu'il ne pût ſe paſſer des créatures. Il a voulu qu'elles fuſſent pour que ſa volonté ſe fît, ſa puiſſance ſe manifeſtât, la vérité de ſa parole s'accomplît. Il ne remplit point un devoir; il ne céda point à une néceſſité; il ne ſatisfit point à un ſentiment de juſtice; il n'étoit obligé à rien envers quelqu'être que ce fût. S'il a fait aux êtres la condition dont ils jouiſſent, c'eſt qu'il l'a voulu. Il pourroit accabler l'homme de ſouffrances, ſans qu'il pût en être accuſé. S'il en a uſé autrement, c'eſt bienveillance, c'eſt bonté, c'eſt grace. O homme, remercie-le donc du bien qu'il t'a départi gratuitement, & ſoumets-toi ſans murmurer à la peine.

S'il récompenſe un jour ceux qui l'auront aimé & imité, cette récompenſe ne ſera point le prix du mérite, une indemnité, une compenſation, une reconnoiſſance néceſſaire. Ce ſera l'accompliſſement de ſa parole, la ſuite de ſon pacte qui fut libre. Il pouvoit créer, ne ſe point obliger, diſpoſer de nous à ſon gré, & cela ſans ceſſer d'être juſte. Qu'y a-t-il de commun entre nous & lui?

Il faut avouer que les Muſulmans ont de hautes idées de la nature de Dieu; & que Leibnitz avoit raiſon de dire, que le Chriſtianiſme ne s'étoit élevé à rien de plus ſublime.

De la doctrine des muſulmans ſur les anges & ſur l'ame de l'homme. Ils diſent:

Les anges ſont les miniſtres de Dieu; ils n'ont point péché; ils ſont proches de leur ſouverain; il commande, & ils lui obéiſſent.

Ce ſont des corps ſubtils, ſaints, formés de lumieres; ils ne courent point; ils ne mangent point; ils ne dorment point; ils n'ont point de ſexe; ils n'ont ni pere, ni mere, ni appétit charnel.

Ils ont différentes formes, ſelon les fonctions auxquelles ils ſont deſtinés. Il y en a qui ſont debout; d'autres ſont inclinés; d'autres aſſis; d'autres proſternés; les uns prient; les autres chantent; les uns célebrent Dieu par des louanges; les autres implorent ſa miſéricorde pour les pécheurs; tous l'adorent.

Il faut croire aux anges, quoiqu'on en ignore & les noms & les ordres. Il faut les aimer. La foi l'ordonne. Celui qui les néglige eſt un infidele.

Celui qui n'y croit pas, qui ne les aime pas, qui ne les revere pas, qui les ſuppoſe de différens ſexes, eſt un infidele.

L'ame de l'homme eſt immortelle. La mort eſt la diſſolution du corps & le ſommeil de l'ame. Ce ſommeil ceſſera.

Ce ſentiment n'eſt pas général. Les Al-ſhareſtans & les Al-aſharites regardent l'ame comme un accident périſſable.

Lorſque l'homme eſt dépoſé dans le tombeau, deux anges terribles le viſitent; ils s'appellent *Moncar* & *Nacir*. Ils l'interrogent ſur ſa croyance & ſur ſes œuvres. S'il répond bien, ils lui permettent de repoſer mollement; s'il répond mal, ils le tourmentent en le frappant à grands coups de maſſes de fer.

Ce jugement du ſépulcre n'eſt pas dans l'alcoran; mais c'eſt un point de tradition pieuſe.

La main de l'ange de mort, qui s'appelle *Azariel*, reçoit l'ame au ſortir du corps; & ſi elle a été fidele, il la confie à deux anges qui la conduiſent au ciel, où ſon mérite déſigne ſa place, ou entre les prophetes, ou entre les martyrs, ou parmi le commun des fideles.

Les ames au ſortir du corps deſcendent dans l'albazach. C'eſt un lieu placé entre ce monde & le monde futur, où elles attendent la réſurrection.

L'ame ne reſſuſcite pas ſeule. Le corps reſſuſcite auſſi. L'alcoran dit, qui eſt-ce qui pourra reſſuſciter les os diſſous? qui eſt-ce qui raſſemblera leurs particules éparſes? Celui qui les a formés, lorſqu'ils n'étoient rien.

Au jour du jugement, Dieu raſſemblera & les hommes & les génies qui ont été. Il les examinera, il accordera le ciel aux bons. Les méchans ſeront envoyés à la gêne.

Entre les méchans ceux qui auront reconnu l'unité de Dieu, ſortiront du feu, après avoir expié leurs fautes.

Il n'y a point de damnation éternelle pour celui qui a cru en un ſeul Dieu.

De la phyſique & de la métaphyſique des Sarraſins. C'eſt l'ariſtotéliſme ajouté aux préjugés religieux, une théoſophie iſlamitique; Thophail admet les quatre qualités des Péripatéticiens, l'humide & le ſec, le froid & le chaud. C'eſt de leur combinaiſon qu'il déduit l'origine des choſes; l'ame a, ſelon lui, trois facultés; la végétative, la ſenſitive & la naturelle; il y a trois principes, la matiere, la forme & la privation; les deux premiers ſont de l'eſſence; la puiſſance & la raiſon des exiſtences; le mouvement eſt l'acte de la puiſſance, en tant que puiſſance. Le progrès du mouvement n'eſt point infini; il ſe réſont à un premier moteur immobile, un, éternel, inviſible, ſans quantité & ſans matiere. Il y a des corps ſimples; il y en a de compoſés; ils ſont mus en ligne droite ou circulaire. Il n'y a que quatre élémens. Le ciel eſt un, il eſt ſimple, exempt de génération & de corruption. Il ſe meut circulairement. Il n'y a point de corps infini. Le monde eſt fini, cependant éternel. Les corps céleſtes ont un cinquieme élément particulier. Plus une ſphere eſt voiſine du premier moteur, plus elle eſt parfaite, plus ſon mouvement eſt rapide. Les élemens ſont des corps ſimples, dans leſquels les compoſés ſe réſolvent. Il y en a de légers qui tendent en haut, & de graves qui tendent en bas. C'eſt leur tendance oppoſée qui cauſe l'altération & le changement des corps. L'ame végétative préſide à la végétation, la ſenſitive aux ſens, la rationelle à la raiſon. L'entendement eſt ou actif ou paſſif. L'entendement actif eſt éternel, immortel, loin de tout commerce avec le corps; le paſſif eſt ou théorétique ou pratique. La mort eſt l'extinction de la chaleur naturelle. La vie eſt l'équilibre de la chaleur naturelle & de l'humide vital. Tous les êtres ſont par la matiere & par la forme. On ne peut définir que les compoſés; la matiere & la forme ne s'engendrent point. Il y a des puiſſances douées de la raiſon; il y en a qui en ſont privées. Perſonne ne juge mal de ce qui ne change point. L'unité eſt l'oppoſé de la multitude. Il y a trois ſortes de ſubſtances, les unes qui périſſent, comme les plantes & les animaux; d'autres qui ne périſſent point, comme le ciel; de troiſiemes qui ſont éternelles & immobiles. Il y a un mouvement éternel. Il y a donc des ſubſtances éternelles. Elles ſont immatérielles. Elles ſe meuvent de toute éternité d'un mouvement actuel. Le premier moteur meut toutes les autres intelligences. Cette cauſe premiere du mouvement ne change point. Elle eſt par elle-même. C'eſt Dieu, être éternel, immobile, inſenſible, indiviſible, infiniment puiſſant, infiniment heureux dans ſa propre contemplation. Il y a ſous Dieu des ſubſtances motrices des ſpheres. Ce ſont des eſprits. Elles ont leurs fonctions particulieres, *&c.*

De la phyſique & de la métaphyſique de Tophail. Il peut y avoir dans quelque contrée ſaine & tempérée placée ſous la ligne équinoxiale ou ailleurs des hommes vraiment autochtones, naiſſant de la terre, ſans pere & ſans mere, par la ſeule influence de la lumiere & du ciel.

Cette génération ſpontanée ſera l'effet d'une fermentation du limon, continuée pendant des ſiecles, juſqu'au moment où il s'établit un équilibre fécond entre le froid & le chaud, l'humide & le ſec.

Dans une maſſe conſidérable de ce limon ainſi fécondé, il y aura des parties où l'équilibre des qualités ou la température ſera plus parfaite, où la diſpoſition à la formation du mixte ſera plus grande. Ces parties appartiendront à la nature animale ou humaine.

La matiere s'agitera; il s'y formera des bulles; elle deviendra viſqueuſe; les bulles ſeront partagées au-dedans d'elles-mêmes en deux capacités ſéparées par un voile leger; un air ſubtil y circulera; une température égale s'y établira; l'eſprit envoyé par

Dieu

Dieu ſ'y inſinuera & ſ'y unira, & le tout ſera vivant.

L'union de l'eſprit avec la matiere prédiſpoſée à le recevoir ſera ſi intime qu'on ne pourra le ſéparer.

L'eſprit vivifiant émane inceſſamment de Dieu. La lumiere qui s'élance continuellement du ſoleil, ſans l'épuiſer, en eſt une image.

Il deſcend également ſur toute la création; mais il ne ſe manifeſte pas également en tout lieu. Toutes les parties de l'univers ne ſont pas également diſpoſées à le faire valoir. De-là les êtres inanimés qui n'ont pas de vie; les plantes où l'on apperçoit quelques ſymptomes de ſa préſence; les animaux où il a un caractere plus évident.

Entre les animaux, il y en a qui ont avec lui une affinité particuliere; une organiſation plus analogue à ſa forme; dont le corps eſt, pour ainſi dire, une image de l'eſprit qui doit l'animer. Tel eſt l'homme.

Si cette analogie de l'eſprit & de la forme prédomine dans un homme, ce ſera un prophete.

Auſſitôt que l'eſprit ſ'eſt uni à ſa demeure, il ſe ſoumet toutes les facultés; elles lui obéiſſent; Dieu a voulu qu'il en diſposât.

Alors il ſe forme une autre bulle diviſée en trois capacités ſéparées chacune par des cloiſons, des fibres, des canaux déliés. Un air ſubtil, aſſez ſemblable à celui qui rempliſſoit les capacités de la premiere bulle, remplit les capacités de celle-ci.

Chacune de ces capacités contient des qualités qui lui ſont propres; elles ſ'y exercent, & ce qu'elles produiſent de grand ou de petit eſt tranſmis à l'eſprit vivifiant qui a ſon ventricule particulier.

Aux environs de ce ventricule, il naît une troiſieme bulle. Cette bulle eſt auſſi remplie d'une ſubſtance aérienne, mais plus groſſiere. Elle a ſes capacités. Ce ſont des réſervoirs des facultés ſubalternes.

Ces réſervoirs communiquent entr'eux & ſ'entretiennent. Mais ils ſont tous ſubordonnés au premier, à celui de l'eſprit, excepté dans les fonctions des membres qui ſe formeront, & auxquels ils préſideront avec ſouveraineté.

Le premier des membres c'eſt le cœur. Sa figure eſt conique; c'eſt l'effet de celle que l'eſprit ou la flamme affecte. C'eſt par la même raiſon que la membrane forte qui l'environne ſuit la même configuration. Sa chair eſt ſolide. Il eſt conſervé par une enveloppe épaiſſe.

La chaleur diſſout les humeurs & les diſſipe. Il falloit que quelques organes les réparaſſent. Il falloit que ces organes ſentiſſent ce qui leur étoit propre, & l'attiraſſent; ce qui leur étoit contraire, & le repouſſaſſent.

Deux membres ont été formés à cette fin, avec les facultés convenables. L'un préſide aux ſenſations, c'eſt le cerveau; l'autre à la nutrition, c'eſt le foie.

Il étoit néceſſaire qu'ils communiquaſſent entr'eux & avec le cœur. De-là les arteres, les veines & la multitude des canaux, les uns étroits, les autres larges, qui ſ'y rendent & qui ſ'en diſtribuent.

C'eſt ainſi que le germe ſe forme, que l'embryon ſ'accroît, & qu'il ſe perfectionne juſqu'au moment de la naiſſance.

Lorſque l'homme eſt parfait, les tégumens du limon ſe déchirent, comme dans les douleurs de l'enfantement; la terre aride environnante ſ'entr'ouvre, & la génération ſpontanée ſ'acheve.

La nature a refuſé à l'homme ce qu'elle a accordé aux bêtes; elle lui a fait des beſoins particuliers. De-là l'invention des vêtemens & d'autres arts.

Ses mains ont été les ſources les plus fécondes de ſes connoiſſances. C'eſt de-là que lui eſt venue la connoiſſance de ſa force & de ſa ſupériorité ſur les animaux.

L'exercice des ſens ne ſe fait pas ſans obſtacle. Il a fallu les lever.

Lorſque l'action des ſens eſt ſuſpendue, & que le mouvement ceſſe dans l'animal, ſans qu'il y ait aucun obſtacle extérieur, aucun vice interne, l'animal continue de vivre. Il faut donc chercher en lui quelque organe ſans le ſecours duquel les autres ne puiſſent vaquer à leurs fonctions. Cet organe eſt le cœur.

Lorſque l'animal eſt mort, lorſque la vie n'y eſt plus, ſans qu'on remarque dans ſa configuration & dans ſes organes aucun dérangement qui en anéantiſſe les opérations, il faut en conclure qu'il y a un principe particulier & antérieur dont toute l'économie dépendoit.

Lorſque ce principe ſ'eſt retiré, l'animal reſtant entier; quelle apparence qu'il revienne, l'animal étant détruit?

Il y a donc deux choſes dans l'animal, le principe par lequel il vit, & le corps qui ſert d'inſtrument au principe. La partie noble c'eſt le principe; le corps eſt la partie vile.

Il faut le dépoſer dans le tems, lorſque le principe vivifiant ſ'en eſt retiré. Un être vraiment étonnant, prétieux & digne d'admiration, c'eſt le feu.

Sa force eſt ſurprenante; ſes effets prodigieux; la chaleur du cœur ne permet pas de douter que le feu n'anime cet organe, & ne ſoit le principe de ſon action.

La chaleur ſubſiſte dans l'animal, tant qu'il vit; elle n'eſt dans aucune partie auſſi grande qu'au cœur. A la mort, elle ceſſe. L'animal eſt froid.

Cette vapeur humide & chaude du cœur qui fait le mouvement dans l'animal, eſt ſa vie.

Malgré la multitude & la diverſité des parties dont l'animal eſt compoſé; il eſt un relativement à l'eſprit. L'eſprit y occupe un point central d'où il commande à toute l'organiſation.

L'eſprit eſt un. Il communique avec les membres par des fibres & des canaux. Coupez, anéantiſſez, embarraſſez la communication de l'eſprit à un membre & ce membre ſera paralyſé.

Le cœur envoie l'eſprit au cerveau; le cerveau le diſtribue dans les arteres. Le cerveau abonde en eſprit. Il en eſt un réſervoir.

Si par quelque cauſe que ce ſoit, un organe eſt privé d'eſprit, ſon action ceſſe. C'eſt un inſtrument inutile & abject.

Si l'eſprit ſ'échappe de tout le corps; ſ'il ſe conſume en entier, ou ſ'il ſe diſſout, le corps reſte ſans mouvement; il eſt dans l'état de mort.

De la comparaiſon de l'homme avec les autres êtres, il ſuit qu'elles ont des qualités communes & des qualités différentes. Qu'ils ſont uns dans les convenances; variés & pluſieurs dans les diſconvenances.

Le premier coup d'œil que nous jettons ſur les propriétés des choſes, nous inſtruit de toute la richeſſe de la nature.

Si l'eſprit eſt un, le corps eſt un relativement à la continuité & à ſon économie. C'eſt un même organe qui a différentes fonctions ſur ſa longueur, ſelon le plus ou le moins d'énergie de l'eſprit.

Il y a auſſi une ſorte d'unité ſous laquelle on peut conſiderer tous les animaux; même organiſation, même ſens, même mouvement, même fonction, même vie, même eſprit.

L'eſprit eſt un, les cœurs ſont différens. La différence eſt dans les vaiſſeaux & non dans la liqueur.

L'eſpece eſt une. Les individus différens; mais cette différence eſt ſemblable à celles des membres, qui n'empêche point la perſonne d'être une.

Il y a dans toute eſpece d'animaux la ſenſation, la nutrition & le mouvement ſpontané. Ces fonctions communes ſont propres à l'eſprit; les autres fonctions diverſes dans les différentes eſpeces d'animaux lui appartiennent moins ſpécialement.

L'eſprit eſt un dans tout le genre animal, quoiqu'il y ait quelque différence légere dans ſes fonctions, d'une eſpece d'animaux à une autre. Le genre animal eſt un.

Quelque diverſité que nous remarquions dans le port, la tige, les branches, les fleurs, les feuilles, les fruits, les ſemences des plantes, elles vivent, elles croiſſent, elles ſe nourriſſent de même. Le genre en eſt un.

Le genre animal & le genre végétal ont des qualités communes, telles que l'accroiſſement & la nutrition. Les animaux ſentent, conçoivent; les plantes ne ſont pas tout-à-fait privées de ces qualités. On peut donc renfermer par la penſée ces deux genres & n'en faire qu'un.

Les pierres, la terre, l'eau, l'air, le feu, en un mot tous les corps qui n'ont ni ſentiment, ni accroiſſement, ni nutrition, ne different entr'eux que comme les colorés & les non-colorés, les chauds & les froids, les ronds & les quarrés. Mais ce qui eſt chaud peut ſe refroidir, ce qui eſt froid ſe rechauffer, ce qui eſt coloré ſ'obſcurcir, ce qui eſt obſcur ſe colorer; les eaux ſe changent en vapeurs, les vapeurs ſe remettent en eau; ainſi, malgré l'apparence de la diverſité il y a unité.

Mais c'eſt la diverſité des organes qui fait la diverſité des actions; les actions ne ſont point eſſentielles; appliquez le principe de l'action de la même maniere, & vous aurez les mêmes actions; appliquez-le diverſement vous aurez des actions différentes; mais tous les êtres étant convertibles les uns dans les autres, il n'y a que le principe de l'action qui ſoit un,

Il eſt commun à tous les êtres, animés ou inanimés, vivans ou brutes, mus ou en repos.

Toute cette variété répandue dans l'univers diſparoit donc aux yeux de l'homme attentif. Tout ſe reduit à l'unité.

Entre les qualités des corps naturels, les premieres qu'on remarque ce ſont la tendance en haut dans les uns, tels que l'air, le feu, la fumée, la flamme; & la tendance en bas dans les autres, tels que l'eau, la terre, les pierres.

Il n'y en a point qui ſoit abſolument privé de l'un & de l'autre de ſes mouvemens, ou parfaitement en repos, à moins qu'un obſtacle ne l'arrête.

La peſanteur & la légereté ne ſont pas des qualités des corps comme tels; ſans quoi il n'y auroit point de grave qui n'eût quelque légereté, ni de léger qui n'eût quelque peſanteur. La peſanteur & la légereté ſont donc de quelque choſe ſurajoutée à la notion de corporéité.

L'eſſence des graves & des légers eſt donc compoſée de deux notions; l'une commune, c'eſt la corporéité; l'autre différente, c'eſt ce qui conſtitue grave le corps grave, & léger le corps léger.

Mais cela n'eſt pas vrai ſeulement des graves & des légers, mais de tout en général. L'eſſence eſt une notion compoſée de la corporéité & de quelque choſe ſur-ajoutée à cette qualité.

L'eſprit animal qui réſide dans le cœur, a néceſſairement quelque choſe de ſur-ajouté à ſa corporéité, qui le rend propre à ſes fonctions admirables: c'eſt la notion de ce quelque choſe qui conſtitue ſa forme & ſa différence: c'eſt par elle qu'il eſt ame animale ou ſenſitive.

Ce qui opere dans les plantes les effets de la chaleur radicale dans les animaux, s'appelle *ame végétative*.

Ces qualités ſur-ajoutées ou formes ſe diſtinguent par leurs effets.

Elles ne tombent pas toujours ſous le ſens. La raiſon les ſoupçonne.

La nature d'un corps animé, c'eſt le principe particulier de ce qu'il eſt, & de ce qui s'y opere.

L'eſſence même de l'eſprit conſiſte dans quelque choſe de ſur-ajouté à la notion de corporéité.

Il y a une forme générale & commune à tous les êtres dans laquelle ils conviennent, & d'où émanent une ou pluſieurs actions; outre cette forme commune & générale, un grand nombre ont une forme commune particuliere ſur-ajoutée, d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette forme ſurajoutée. Outre cette premiere forme ſur-ajoutée, un grand nombre de ceux auxquels elle eſt commune, en ont une ſeconde ſur-ajoutée particuliere d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette ſeconde forme ſur-ajoutée. Outre cette ſeconde forme ſur-ajoutée, un grand nombre de ceux à qui elle eſt commune, en ont une troiſieme particuliere ſurajoutée d'où émane une ou pluſieurs actions particulieres à cette troiſieme forme ſur-ajoutée, & ainſi de ſuite.

Ainſi les corps terreſtres ſont graves, & tombent. Entre les corps graves & qui tombent, il y en a qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent, il y en a qui ſentent & ſe meuvent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent, & qui ſentent & ſe meuvent, il y en a qui penſent.

Ainſi toute eſpece particuliere d'animaux a une propriété commune avec d'autres eſpeces, & une propriété ſur-ajoutée qui la diſtingue.

Les corps ſenſibles qui rempliſſent dans ce monde le lien de la génération & de la corruption, ont plus ou moins de qualités ſur-ajoutées à celle de la corporéité, & la notion en eſt plus ou moins compoſée.

Plus les actions ſont variées, plus la notion eſt compoſée, & plus il y a de qualités ſur-ajoutées à la corporéité.

L'eau a peu d'actions propres à ſa forme d'eau. Ainſi la notion ni la compoſition ne ſuppoſent pas beaucoup de qualités ſur-ajoutées.

Il en eſt de même de la terre & du feu.

Il y a dans la terre des parties plus ſimples que d'autres.

L'air, l'eau, la terre, & le feu ſe convertiſſant les uns dans les autres, il faut qu'il y ait une qualité commune. C'eſt la corporéité.

Il faut que la corporéité n'ait par elle-même rien de ce qui caractériſe chaque élement. Ainſi elle ne ſuppoſe ni peſanteur ni légereté, ni chaleur ni froid, ni humidité ni ſéchereſſe. Il n'y a aucune de ces qualités qui ſoit commune à tous les corps. Il n'y en a aucune qui ſoit du corps en tant que corps.

Si l'on cherche la forme ſur-ajoutée à la corporéité qui ſoit commune à tous les êtres animés ou inanimés, on n'en trouvera point d'autre que l'étendue conçue ſous les trois dimenſions. Cette notion eſt donc du corps comme corps.

Il n'y a aucun corps dont l'exiſtence ſe manifeſte aux ſens par la ſeule qualité d'étendue ſur-ajoutée à celle de corporéité; il y en a une troiſieme ſurajoutée.

La notion de l'étendue ſuppoſe la notion d'un ſujet de l'étendue: ainſi l'étendue & le corps different.

La notion du corps eſt compoſée de la notion de la corporéité & de la notion de l'étendue. La corporéité eſt de la matiere; l'étendue eſt de la forme. La corporéité eſt conſtante; l'étendue eſt variable à l'infini.

Lorſque l'eau eſt dans l'état que ſa forme exige, ou y remarque un froid ſenſible, un penchant à deſcendre d'elle-même; deux qualités qu'on ne peut lui ôter ſans détruire le principe de ſa forme, ſans en ſéparer la cauſe de ſa maniere d'être aqueuſe; autrement, des propriétés eſſentielles à une forme pourroient émaner d'une autre.

Tout ce qui eſt produit, ſuppoſe un produiſant, ainſi d'un effet exiſtant, il exiſte une cauſe efficiente.

Qu'eſt-ce que l'eſſence d'un corps? C'eſt une diſpoſition d'où procedent ſes actions, ou une aptitude à y produire ſes mouvemens.

Les actions des corps ne ſont pas d'elles-mêmes, mais de la cauſe efficiente qui a produit dans les corps les attributs qu'ils ont, & d'où ces actions émanent.

Les ciel & toutes les étoiles ſont des corps qui ont longueur, largeur & profondeur. Ces corps ne peuvent être infinis; car la notion d'un corps infini eſt abſurde.

Les corps céleſtes ſont finis par le côté qu'ils nous préſentent; nous avons là-deſſus le témoignage de nos ſens. Il eſt impoſſible que par le côté oppoſé, ils s'étendent à l'infini. Car ſoient deux lignes paralleles tirées des extrémités du corps, & s'enfonçant ou le ſuivant dans toute ſon extenſion à l'infini; qu'on ôte à l'une de ces lignes une portion finie; qu'on applique cette ligne moins cette portion coupée à la parallele qui eſt entiere, il arrivera de deux choſes l'une; ou qu'elles ſeront égales, ce qui eſt abſurde, ou qu'elles ſeront inégales, ce qui eſt encore abſurde; à-moins qu'elles ne ſoient l'une & l'autre finies, & par conſéquent le corps dont elles formoient deux côtés.

Les cieux ſe meuvent circulairement; donc le ciel eſt ſphérique.

La ſphéricité du ciel eſt encore démontrée par l'égalité des dimenſions des aſtres à leur lever, à leur midi & à leur coucher. Sans cette égalité, les aſtres ſeroient plus éloignés ou plus voiſins dans un moment que dans un autre.

Les mouvemens céleſtes s'exécutent en pluſieurs ſpheres contenues dans une ſphere ſuprême qui les emporte toutes d'orient en occident dans l'intervalle d'un jour & d'une nuit.

Il faut conſidérer l'orbe céleſte & tout ce qu'il contient, comme un ſyſtème compoſé de parties unies les unes aux autres, de maniere que la terre, l'eau, l'air, les plantes, les animaux & le reſte des corps renfermé ſous la limite de cet orbe, forment une eſpece d'animal dont les aſtres ſont les organes de la ſenſation, dont les ſpheres particulieres ſont les membres, dont les excrémens ſont cauſe de la génération & de la corruption dans ce grand animal, comme on le remarque quelquefois, que les excrémens des petits produiſent d'autres animaux.

Le monde eſt-il éternel, ou ne l'eſt-il pas? C'eſt une queſtion qui a ſes preuves également fortes pour & contre.

Mais, quel que ſoit le ſentiment qu'on ſuive, on dira: ſi le monde n'eſt pas éternel, il a une cauſe efficiente: cette cauſe efficiente ne peut tomber ſous le ſens, être matérielle; autrement elle ſeroit partie du monde. Elle n'a donc ni l'étendue & les autres propriétés du corps; elle ne peut donc agir ſur le monde. Si le monde eſt éternel, le mouvement eſt éter-

éternel; il n'y a jamais eu de repos. Mais tout mouvement ſuppoſe une cauſe motrice hors de lui: donc la cauſe motrice du monde ſeroit hors de lui; il y auroit donc quelque choſe d'abſtrait, d'antérieur au monde, d'incomparable, & d'anomal à toutes les parties qui le compoſent.

L'eſſence de ce monde, relativement au moteur dont il reçoit ſon action, qui n'eſt point matériel, qui eſt un abſtrait qui ne peut tomber ſous le ſens, qu'on ne peut s'imaginer, qui produit les mouvemens céleſtes ſans difference, ſans altération, ſans relâche, eſt quelque choſe d'analogue à ce moteur.

Toute ſubſtance corporelle a une forme, ſans laquelle le corps ne peut ni être conçu ni être. Cette forme a une cauſe; cette cauſe eſt Dieu: c'eſt par elle que les choſes ſont, ſubſiſtent, durent: ſa puiſſance eſt infinie, quoique ce qui en dépend ſoit fini.

Il a donc eu création. Il y a priorité d'origine, mais non de tems, entre le monde & la cauſe efficiente du monde. Au moment qu'on la conçoit, on peut la concevoir, diſant que tout ſoit, & tout étant.

Sa puiſſance & ſa ſageſſe, ſi évidentes dans ſon œuvre, ne nous laiſſent aucun doute ſur ſa liberté, ſa prévoyance & ſes autres attributs: le poids de l'atome le plus petit lui eſt connu.

Les membres qu'il a donnés à l'animal, avec la faculté d'en uſer, annoncent ſa munificence & ſa miſéricorde.

L'être le plus parfait de cet univers n'eſt rien en comparaiſon de ſon auteur. N'établiſſons point de rapports entre le créateur & la créature.

Le créateur eſt un être ſimple. Il n'y a en lui ni privation ni défaut. Son exiſtence eſt néceſſaire; c'eſt la ſource de toutes les autres exiſtences. Lui, lui; tout périt excepté lui.

Le Dieu des choſes eſt le ſeul digne objet de notre contemplation. Tout ce qui nous environne, nous ramene à cet être, & nous tranſporte du monde ſenſible dans le monde intelligible.

Les ſens n'ont de rapport qu'au corps; l'être qui eſt en nous, & par lequel nous atteignons à l'exiſtence de la cauſe incorporelle, n'eſt donc pas corps.

Tout corps ſe diſſout & ſe corrompt; tout ce qui ſe corrompt & diſſout, eſt corps. L'ame incorporelle eſt donc indiſſoluble, incorruptible, immortelle.

Les facultés intelligentes le ſont, ou en puiſſance ou en action.

Si une faculté intelligente conçoit un objet, elle en jouit à ſa maniere; & ſa jouiſſance eſt d'autant plus exquiſe, que l'objet eſt plus parfait; & lorſqu'elle en eſt privée, ſa douleur eſt d'autant plus grande.

La ſomme des facultés intelligentes, l'eſſence de l'homme ou l'ame, c'eſt la même choſe.

Si l'ame unie au corps n'a pas connu Dieu, au ſortir du corps, elle n'en peut jouir: elle eſt étrangere au bonheur de poſſéder ou à la douleur d'être privée de la contemplation de l'être éternel; que devient-elle donc? Elle deſcend à l'état des brutes. Si l'ame unie au corps a connu Dieu; quand elle en ſera ſéparée; devenue propre à la jouiſſance de cet aſtre par l'uſage qu'elle auroit fait de ſes ſens & de ſes facultés, lorſqu'elle les commandoit, elle ſera ou tourmentée éternellement par la privation d'un bien infini qui lui eſt familier, ou éternellement heureuſe par ſa poſſeſſion: c'eſt ſelon les œuvres de l'homme en ce monde.

La vie de la brute ſe paſſe à ſatisfaire à ſes beſoins & à ſes appétits. La brute ne connoit point Dieu; après ſa mort elle ne ſera ni tourmentée par le deſir d'en jouir, ni heureuſe par ſa jouiſſance.

L'incorruptibilité, la permanence, l'éclat, la durée, la conſtance du mouvement des aſtres, nous portent à croire qu'ils ont des ames, ou eſſences capables de s'élever à la connoiſſance de l'être néceſſaire.

Entre les corps de ce monde corruptible, les uns ont la raiſon de leur eſſence dans certain nombre de qualités ſurajoutées à la corporéité, & ce nombre eſt plus ou moins grand; les autres dans une ſeule qualité ſur-ajoutée à la corporéité, tels ſont les élémens. Plus le nombre des qualités ſur-ajoutées à la corporéité eſt grand, plus le corps a d'action; plus il a de vie. Le corps conſidéré ſans aucune qualité ſur-ajoutée à la corporéité, c'eſt la matiere nue; elle eſt morte. Ainſi voici donc l'ordre des vies, la matiere morte, les élemens, les plantes, les animaux. Les animaux ont plus d'actions, & conſequemment vivent plus qu'aucun autre être.

Entre les compoſés, il y en a où la coordination des élémens eſt ſi égale, que la force ou qualité d'aucun ne prédomine point ſur la force ou qualité d'un autre. La vie de ces compoſés en eſt d'autant meilleure & plus parfaite.

L'eſprit animal qui eſt dans le cœur eſt un compoſé de terre & d'eau très-ſubtile; il eſt plus groſſier que l'air & le feu; ſa température eſt très-égale; ſa forme eſt celle qui convient à l'animal. C'eſt un être moyen qui n'a rien de contraire à aucun élément: de tout ce qui exiſte dans ce monde corruptible, rien n'eſt mieux diſpoſé à une vie parfaite. Sa nature eſt analogue à celle des corps céleſtes.

L'homme eſt donc un animal doué d'un eſprit, d'une température égale & uniforme, ſemblable à celle des corps céleſtes, & ſupérieure à celle des autres animaux. Auſſi eſt-il deſtiné à une autre fin. Son ame eſt ſa portion la plus noble; c'eſt par elle qu'il connoît l'être néceſſaire. C'eſt quelque choſe de divin, d'incorporel, d'inaltérable, d'incorruptible.

L'homme étant de la nature des corps céleſtes, il faut qu'il s'aſſimile à eux, qu'il prenne leurs qualités, & qu'il imite leurs actions.

L'homme eſt un de la nature de l'être néceſſaire, il faut qu'il s'aſſimile à lui, qu'il prenne ſes qualités, & qu'il imite ſes actions.

Il repréſente toute l'eſpece animale par ſa partie abjecte. Il ſubit dans ce monde corruptible le même ſort que les animaux. Il faut qu'il boive, qu'il mange, qu'il s'accouple.

La nature ne lui a pas donné un corps ſans deſſein; il faut qu'il le ſoigne & le conſerve. Ce ſoin & cette conſervation exigent de lui certaines actions correſpondantes à celle des animaux.

Les actions de l'homme peuvent donc être conſidérées, où comme imitatives de celles des brutes, ou comme imitatives de celles des corps céleſtes, ou comme imitatives de celles de l'être éternel. Elles ſont toutes également néceſſaires: les premieres, parce qu'il a un corps; les ſecondes, parce qu'il a un eſprit animal; les troiſiemes, parce qu'il a une ame ou eſſence propre.

La jouiſſance ou contemplation interrompue de l'être néceſſaire, eſt la ſouveraine félicité de l'homme.

Les actions imitatives de la brute ou propres au corps, l'éloignent de ce bonheur; cependant elles ne ſont pas à négliger; elles concourent à l'entretien & à la conſervation de l'eſprit animal.

Les actions imitatives des corps céleſtes ou propres à l'eſprit animal, l'approchent de la viſion béatifique.

Les actions imitatives de l'être néceſſaire, ou propres à l'ame ou à l'eſſence de l'homme, lui acquierent vraiment ce bonheur.

D'où il s'enſuit qu'il ne faut vaquer aux premieres, qu'autant que le beſoin ou la conſervation de l'eſprit animal l'exige. Il faut ſe nourrir, il faut ſe vêtir; mais il y a des limites à ces ſoins.

Préférez entre ces alimens ceux qui vous diſtrairont le moins des actions imitatives de l'être néceſſaire. Mangez la pulpe des fruits, & jettez-en les pepins dans un endroit où ils puiſſent germer. Ne reprenez des alimens qu'au moment où la défaillance des autres actions vous en avertira.

Vous n'imiterez bien les actions des corps céleſtes, qu'après les avoir étudiés & connus.

Les corps céleſtes ſont lumineux, tranſparens, purs, mûs autour d'un centre; ils ont de la chaleur; ils obéiſſent à l'être néceſſaire; ils s'en occupent.

En vous conformant à leur bonté, vous ne bleſſerez ni les plantes, ni les animaux; vous ne détruirez rien ſans néceſſité; vous entretiendrez tout dans ſon état d'intégrité; vous vous attacherez à écarter de vous toute ſouillure extérieure. Vous tournerez ſur vous-même, d'un mouvement circulaire & rapide; vous pourſuivrez ce mouvement juſqu'à ce que le ſaint vertige vous ſaiſiſſe: vous vous éleverez par la contemplation au-deſſus des choſes de la terre. Vous vous ſéparerez de vos ſens; vous fermerez vos yeux & vos oreilles aux objets extérieurs; vous enchaînerez votre imagination; vous tenterez tout pour vous aliéner & vous unir à l'être néceſſaire. Le mouvement ſur vous-même, en vous étourdiſſant, vous facilitera beaucoup cette pratique. Tournez donc ſur vous-même, étourdiſſez-vous, procurez-vous le ſaint vertige.

Le ſaint vertige ſuſpendra toutes les fonctions du corps

corps & de l'eſprit animal, vous réduira à votre eſſence, vous fera toucher à l'être éternel, vous aſſimilera à lui.

Dans l'aſſimilation à l'être divin, il faut conſidérer ſes attributs. Il y en a de poſitifs; il y en a de négatifs.

Les poſitifs conſtituent ſon eſſence; les privatifs ſa perfection.

Vos actions feront imitatives de celles de l'être néceſſaire; ſi vous travaillez à acquérir les premiers, & à éloigner de vous toutes les qualités dont les ſeconds ſuppoſent la privation.

Occupez-vous à ſéparer de vous toutes les qualités ſurajoutées à la corporéité. Enfoncez-vous dans une caverne, demeurez-y en repos, la tête penchée, les yeux fixés en terre; perdez, s'il ſe peut, tout mouvement, tout ſentiment; ne penſez point, ne réfléchiſſez point, n'imaginez point; jeunez, conduiſez par degrés toute votre exiſtence, juſqu'à l'état ſimple de votre eſſence ou de votre ame; alors un, conſtant, pur, permanent, vous entendrez la voix de l'être néceſſaire; il s'intimera à vous; vous le ſaiſirez; il vous parlera, & vous jouirez d'un bonheur que celui qui ne l'a point éprouvé n'a jamais conçu, & ne concevra jamais.

C'eſt alors que vous connoîtrez que votre eſſence differe peu de l'eſſence divine; que vous ſubſiſtez ou qu'il y a quelque choſe en vous qui ſubſiſte par ſoi-même; puiſque tout eſt détruit, & que ce quelque choſe reſte & agit; qu'il n'y a qu'une eſſence, & que cette eſſence eſt comme la lumiere de notre monde, une & commune à tous les êtres éclairés.

Celui qui a la connoiſſance de cette eſſence, a auſſi cette eſſence. C'eſt en lui la particule de contact avec l'eſſence univerſelle.

La multitude, le nombre, la diviſibilité, la collection, ſont des attributs de la corporéité.

Il n'y a rien de cela dans l'eſſence ſimple.

La ſphere ſuprème, au-delà de laquelle il n'y a point de corps, a une eſſence propre. Cette eſſence eſt incorporelle. Ce n'eſt point la même que celle de Dieu. Ce n'eſt point non plus quelque choſe qui en differe; l'une eſt à l'autre comme le ſoleil eſt à ſon image repréſentée dans une glace.

Chaque ſphere céleſte a ſon eſſence immatérielle, qui n'eſt point ni la même que l'eſſence divine, ni la même que l'eſſence d'une autre ſphere, & qui n'en eſt cependant pas différente.

Il y a différens ordres d'eſſences.

Il y a des eſſences pures; il y en a de libres; il y en a d'enchaînées à des corps; il y en a de ſouillées; il y en a d'heureuſes; il y en a de malheureuſes.

Les eſſences divines & les ames héroïques ſont libres. Si elles ſont unies ou liées à quelque choſe, c'eſt à l'eſſence éternelle & divine, leur principe, leur cauſe, leur perfection, leur incorruptibilité, leur éternité, toute leur perfection.

Elles n'ont point de corps & n'en ont pas beſoin.

Le monde ſenſible eſt comme l'ombre du monde divin; quoique celui-ci n'ait nulle dépendance, nul beſoin du premier, il ſeroit abſurde de ſuppoſer l'un exiſtant, & l'autre non exiſtant.

Il y a corruption, viciſſitude, génération, changement dans le monde ſenſible; mais rien ne s'y réſout en privation abſolue.

Plus on s'exercera à la viſion intuitive de l'eſſence premiere, plus on l'acquerra facilement. Il en eſt du voyage du monde ſenſible dans le monde divin, comme de tout autre.

Cette viſion ne ſera parfaite qu'après la mort. L'ame ou l'eſſence de l'homme ſera libre alors de tous les obſtacles du corps.

Toute cette ſcience myſtique eſt contenue dans le livre du ſaint prophete; je ne ſuis que l'interprete. Je n'invente aucune vérité nouvelle. La raiſon étoit avant moi; la tradition étoit avant moi; l'alcoran étoit avant moi. Je rapproche ces trois ſources de lumiere.

Pourquoi le ſaint prophete ne l'a-t-il pas fait lui-même? c'eſt un châtiment qu'il a tiré de l'opiniâtreté, de la deſobéiſſance & de l'imbécillité de ceux qui l'écoutoient. Il a laiſſé à leurs deſcendans le ſoin de s'élever par eux-mêmes à la connoiſſance de l'unité vraie.

L'imitateur du ſaint prophete, qui travaillera comme lui à éclairer ſes ſemblables, trouvera les mêmes hommes, les mêmes obſtacles, les mêmes paſſions, les mêmes jalouſies, les mêmes inimitiés, & il exercera la même vengeance. Il ſe taira; il ſe contentera de leur preſcrire les principes de cette vie, afin qu'ils s'abſtiennent de l'offenſer.

Peu ſont deſtinés à la félicité de la vie; les ſeuls vrais croyans l'obtiendront.

Quand on voit un derviche tourner ſur lui-même juſqu'à tomber à terre, ſans connoiſſance, ſans ſentiment; yvre, abruti, étourdi, preſque dans un état de mort, qui croiroit qu'il a été conduit à cette pratique extravagante par un enchaînement incroyable de conſéquences déliées, & de vérités très-ſublimes?

Qui croiroit que celui qui eſt aſſis immobile au fond d'une caverne, les coudes appuyés ſur ſes genoux, la tête penchée ſur ſes mains, les yeux fixément attachés au bout de ſon nez, où il attend des journées entieres l'apparition béatifique de la flamme bleue, eſt un auſſi grand philoſophe que celui qui le regarde comme un fou, & qui ſe promene tout fier d'avoir découvert qu'on voit tout en Dieu?

Mais après avoir expoſé les principaux axiomes de la philoſophie naturelle des Arabes & des *Sarraſins*, nous allons paſſer à leur philoſophie morale.

Après avoir remarqué que c'eſt vraiſſemblablement par une ſuite de ces idées que les muſulmans réverent les idiots: ils les regardent ſans doute comme des hommes étourdis de naiſſance, qui ſont naturellement dans l'état de vertige, & dont la ſtupidité innée ſuſpendant toutes les fonctions animales & vitales, l'eſſence de leur être eſt ſans habitude, ſans exercice; mais par une faveur particuliere du ciel, intimement unie à l'eſſence éternelle.

Mahomet ramena les idolâtres à la connoiſſance de l'unité de Dieu, il aſſura les fondemens de la ſcience morale, la diſtinction du juſte & de l'injuſte, l'immortalité de l'ame, les recompenſes & les chatimens à venir; il preſſentit que la paſſion des femmes étoit trop naturelle, trop générale & trop violente, pour tenter avec quelque ſuccès à la refrener; il aima mieux y conformer ſa légiſlation, que d'en multiplier à l'infini les infractions, en oppoſant ſon autorité à l'impulſion ſi utile & ſi douce de la nature; il défendit le vin, & il permit les femmes; en encourageant les hommes à la vertu; par l'eſpérance future des voluptés corporelles, ils les entretint d'une ſorte de bonheur dont ils avoient un avant-goût.

Voici les cinq préceptes de l'islamiſme; vous direz: il n'y a qu'un Dieu, & Mahomet eſt l'apôtre de Dieu; vous prierez; vous ferez l'aumône; vous irez en pélerinage; & vous jeunerez le ramadan.

Ajoutez à cela des ablutions légales, quelques pratiques particulieres, un petit nombre de cérémonies extérieures, & de ces autres choſes dont le peuple ne ſauroit ſe paſſer, qui ſont abſolument arbitraires, & qui ne ſignifient rien pour les gens ſenſés, de quelque religion que ce ſoit, comme de tourner le dos au ſoleil pour piſſer chez les mahométans.

Il précha le dogme de la fatalité, parce, qu'il n'y a point de doctrine qui donne tant d'audace & de mépris de la mort, que la perſuaſion que le danger eſt égal pour celui qui combat, & pour celui qui dort; que l'heure, l'inſtant, le lieu de notre ſortie de ce monde eſt fixé, & que toute notre prudence eſt vaine devant celui qui a enchaîné les choſes de toute éternité, d'un lieu que ſa volonté même ne peut relâcher.

Il proſcrivit les jeux de haſard, dont les Arabes avoient la fureur.

Il fit un culte pour la multitude, parce que le culte qui ſeroit fait pour un petit nombre, marqueroit l'imbécillité du légiſlateur.

La morale de l'islamiſme s'étendit & ſe perfectionna dans les ſiecles qui ſuivirent ſa fondation. Parmi ceux qui s'occuperent de ce travail, & dont nous avons fait mention, on peut compter encore Scheich Muslas, Eddin, Sadi; l'auteur du *jardin des roſes perſiques*.

Sadi parut vers le milieu du treizieme ſiecle; il cultiva par l'étude le bon eſprit que la nature lui avoit donné; il fréquenta l'école de Bagdad, & voyagea en Syrie où il tomba entre les mains des chrétiens qui le jetterent dans les chaînes, & le condamnerent aux travaux publics. La douceur de ſes mœurs & la beauté de ſon génie, lui firent un protecteur zélé, qui le racheta, & qui lui donna ſa fille. Après avoir beaucoup vu les hommes, il écrivit ſon *roſarium*, dont voici l'exorde.

Quadam nocte præteriti temporis memoriam revocavi;
Vitæque male tranſactæ diſpendium cum indignatione devoravi,
Saxumque habitaculo cordis lacrymarum adamante perforavi,
Hoſque verſus conditioni meæ convenientes effudi.
Quovis momento unus vitæ abit ſpiritus,
Illud dum inſpicio, non multum reſtitit.
O te cujus jam quinquaginta ſunt elapſi ſomno etiamnum gravem!
Utinam iſtos quinque ſupremos vitæ dies probe intelligens!
Pudor illi qui abſit, opuſque non perfecit.
Diſcuſſus tympanum percuſſerunt, ſarcinam non compoſuit,
Suavis ſomnus in diſceſſus auroræ,
Retinet peditem ex itinere.
Quicumque venit novam fabricam ſtruxit;
Abit ille; fabricamque alteri conſtruxit;
Alter illa ſimilia huic vanitatis molimina agitavit;
Illam vero fabricam ad finem perduxit nemo.
Sodalem inſtabilem, amicum ne adſciſſe.
Amicitia indignus eſt fallaciſſimus hic mundus.
Cum bonis maliſque pariter ſit moriendum,
Beatus ille qui bonitatis palmam reportavit.
Viaticum vitæ in ſepulcrum tuum præmitte;
Mortuo enim te, nemo feret, tu te ipſe præmitte.
Vita ut nix eſt, ſolque auguſti.
Pauxillum reliquit, tibi tamen domino etiamnum ſocordia & inertia blanditur!
Heus tu qui manu vacua forum adiiſti?
Metuo ut plenum referas ſtrophiolum.
Quicumque ſegetem ſuam comederit, dum adhuc in herba eſt,
Meſſis tempore, ſpicilegio contentus eſſe cogitur.
Conſilium Saadi, attentis animi auribus percipe.
Vita ita ſe habet: tu te virum præſta, & vade.

Le poëte ajoute: j'ai murement peſé ces choſes, j'ai vu que c'étoit la vérité, & je me ſuis retiré dans un lieu ſolitaire; j'ai abandonné la ſociété des hommes; j'ai effacé de mon eſprit tous les diſcours frivoles que j'avois entendus; je me ſuis bien propoſé de ne plus rien dire de mal, & ce deſſein étoit formé au-dedans de moi, lorſqu'un de mes anciens amis, qui alloit à la Meque à la ſuite d'une caravane, avec ſa proviſion & ſon chameau, entra dans mon hermitage; c'étoit un homme dont l'entretien étoit plein d'agrémens & de ſaillies; il chercha à m'engager de converſation inutilement, je ne proférai pas un mot; dans les momens qui ſuivirent, ſi j'ouvris la bouche, ce fut pour lui révéler mon deſſein de paſſer ici, loin des hommes, obſcur & ignoré, le reſte de ma vie; d'adorer Dieu dans le ſilence, & d'ordonner toutes mes actions à ce but; mais l'ami ſéduiſant me peignit avec tant de charme la douceur & les avantages d'ouvrir ſon cœur à un homme de bien, lorſqu'on l'avoit rencontré, que je me laiſſai vaincre; je deſcendis avec lui dans mon jardin, c'étoit au printems, il étoit couvert de roſes écloſes, l'air étoit embaumé de l'odeur délicieuſe qu'elles exhalent ſur le ſoir. Le jour ſuivant, nous paſſames une partie de la nuit à nous promener & à converſer, dans un autre jardin auſſi planté & embaumé de roſes; au point du jour, mon hôte & mon ami ſe mit à cueillir une grande quantité de ces roſes, & il en rempliſſoit ſon ſein; l'amuſement qu'il prenoit, me donnoit des penſées ſérieuſes; je me diſois: voilà le monde: voilà ſes plaiſirs; voilà l'homme: voilà la vie; & je méditois d'écrire un ouvrage que j'appellerois *le jardin des roſes*, & je confiai ce deſſein à mon ami, & mon deſſein lui plut, & il m'encouragea, & je pris la plume, & je commençai mon ouvrage qui fut achevé avant que les roſes dont il avoit rempli ſon ſein, ne fuſſent fanées. La belle ame qu'on voit dans ce recit! qu'il eſt ſimple, délicat, & élevé! qu'il eſt touchant!

Le *roſarium* de Saddi n'eſt pas un traité complet de morale; ce n'eſt pas non plus un amas informe & découſu de préceptes moraux; il s'attache à certains points capitaux, ſous leſquels il raſſemble ſes idées; ces points capitaux ſont les mœurs des rois, les mœurs des hommes religieux, les avantages de la continence, les avantages du ſilence, l'amour & la jeuneſſe, la vieilleſſe & l'imbécillité, l'étude des ſciences, la douceur & l'utilité de la converſation.

Voici quelques maximes générales de la morale des *Sarraſins*, qui ſerviront de préliminaire à l'abregé que nous donnerons du *roſarium* de Saddi, le monument le plus célebre de la ſageſſe de ſes compatriotes.

L'impie eſt mort au milieu des vivans; l'homme pieux vit dans le ſéjour même de la mort.

La religion, la pieté, le culte religieux, ſont autant de glaives de la concupiſcence.

La crainte de Dieu eſt la vraie richeſſe du cœur.

Les prieres de la nuit ſont la ſérénité du jour.

La pieté eſt la ſageſſe la plus ſage, & l'impiété eſt la folie la plus folle.

Si l'on gagne à ſervir Dieu, on perd à ſervir ſon ennemi.

Celui qui diſſipe ſa fortune en folies, a tort de ſe plaindre, lorſque Dieu l'abandonne à la pauvreté.

L'humilité eſt le havre de la foi; la préſomption eſt ſon écueil.

Humilie-toi dans ta jeuneſſe, afin que tu ſois grand dans ta vieilleſſe.

L'humilité eſt le fard de la nobleſſe, c'eſt le complement de la grace, elle éleve devant le monde & devant Dieu.

L'inſenſé aux yeux des hommes & de Dieu, c'eſt celui qui ſe croit ſage.

Plus tu ſeras éclatant, plus tu ſeras prudent ſi tu te caches; les ténebres dérobent à l'envie, & ajoutent de la ſplendeur à la lumiere; ne monte point au haut de la montagne d'où l'on t'appercevroit de loin; enfonce-toi dans la caverne que la nature a creuſée à ſes piés, où l'on t'ira chercher; ſi tu te montres, tu ſeras haï ou flatté, tu ſouffriras, ou tu deviendras vain; marche, ne court pas.

Trois choſes tourmentent ſur-tout, l'avarice, le faſte & la concupiſcence.

Moins l'homme vaut, plus il eſt amoureux de lui.

Plus il eſt amoureux de lui, plus il aime à contredire un autre.

Entre les vices difficiles à corriger c'eſt l'amour de ſoi, c'eſt le penchant à contredire.

Lorſque les lumieres ſont allumées, ferme les fenêtres.

Sois diſtrait, lorſqu'on tient un diſcours obſcène.

S'il reſte en toi une ſeule paſſion qui te domine, tu n'es pas encore ſage.

Malheur au ſiecle de l'homme qui ſera ſage dans la paſſion.

On s'enrichit en appauvriſſant ſes deſirs.

Si la paſſion enchaîne le jugement, il faut que l'homme périſſe.

Une femme ſans pudeur eſt un mets fade & ſans ſel.

Si l'homme voyoit ſans diſtraction la néceſſité de ſa fin & la briéveté de ſon jour, il mépriſeroit le travail & la fraude.

Le monde n'eſt éternel pour perſonne, laiſſe-le paſſer, & t'attache à celui qui l'a fait.

Le monde eſt doux à l'inſenſé, il eſt amer au ſage.

Chacun a ſa peine, celui qui n'en a point n'eſt pas à compter parmi les enfans des hommes.

Le monde eſt un menſonge, un ſéjour de larmes.

Le monde eſt la route qui te conduit dans ta patrie.

Donne celui-ci pour l'autre, & tu gagneras au change.

Reçois de lui ſelon ton beſoin, & ſonges que la mort eſt le dernier de ſes dons.

Quand as-tu réſolu de le quitter? quand as-tu réſolu de le hair? quand, dis-moi, quand? il paſſe, & il n'y a que la ſageſſe qui reſte. C'eſt le rocher & l'amas de pouſſiere.

Songe à ton entrée dans le monde, ſonge à ta ſortie, & tu te diras, j'ai été fait homme de rien, & je ſerai dans un inſtant comme quand je n'étois pas.

Le monde & ſa richeſſe paſſent, ce ſont les bonnes œuvres qui durent.

Vois tu ce cadavre infect, ſur lequel ces chiens affamés ſont acharnés; c'eſt le monde, ce ſont les hommes.

Que le nombre ne te ſéduiſe point, tu ſeras ſeul un jour, un jour tu répondras ſeul.

Suppléer à une folie par une folie, c'eſt vouloir éteindre un incendie avec du bois & de la paille.

L'homme religieux ne s'accoude point ſur la terre.

Dis-toi ſouvent d'où ſuis-je venu; qui ſuis-je; où vais-je; où m'arrêterai-je?

Tu marches ſans ceſſe au tombeau.

C'eſt la victime graſſe qu'on immole, c'eſt la maigre qu'on épargne.

Tu

Tu ſommeilles à préſent, mais tu t'éveilleras.

Entre la mort & la vie, tu n'es qu'une ombre qui paſſe.

Ce monde eſt aujourd'hui pour toi, demain c'en ſera un autre.

C'eſt l'huile qui ſoutient la lampe qui luit, c'eſt la patience qui retient l'homme qui ſouffre.

Sois pieux en préſence des dieux, prudent parmi les hommes, patient à côté des méchans.

Le joie viendra ſi tu ſais l'attendre, le répentir ſi tu te hâtes.

Le mal ſe multiplie pour le puſillanime, il n'y en a qu'un pour celui qui ſait ſouffrir.

Laiſſe l'action dont tu ne pourras ſupporter le châtiment, fais celle dont la recompenſe t'eſt aſſurée.

Tout chemin qui écarte de Dieu, égare.

L'aumône dit en paſſant de la main de celui qui donne, dans la main de celui qui reçoit, je n'étois rien, & tu m'as fait quelque choſe; j'étois petite, & tu m'as fait grande; j'étois haïe, & tu m'as fait aimer; j'étois paſſagere, tu m'as fait éternelle; tu me gardois, & tu m'as fait ta gardienne.

La juſtice eſt la premiere vertu de celui qui commande.

N'écoute pas ta volonté qui peut être mauvaiſe, écoute la juſtice.

Le bienfaiſant touche l'homme, il eſt à côté de Dieu, il eſt proche du ciel.

L'avare eſt un arbre ſtérile.

Si le pauvre eſt abject, le riche eſt envié.

Sans le contentement, qu'eſt-ce que la richeſſe? qu'eſt-ce que la pauvreté ſans l'abjection?

Le juge n'écoutera point une partie, ſans ſon adverſe.

Ton ami eſt un rayon de miel qu'il ne faut pas dévorer.

Mon frere eſt celui qui m'avertit du péril; mon frere eſt celui qui me ſecourt.

La ſincérité eſt le ſacrement de l'amitié.

Banniſſez la concorde du monde, & dites-moi ce qu'il devient.

Le ciel eſt dans l'angle où les ſages ſont aſſemblés.

La préſence d'un homme ſage donne du poids à l'entretien.

Embarque-toi ſur la mer, ou fais ſociété avec les méchans.

Obéis à ton pere afin que tu vives.

Imite la fourmi.

Celui-là poſſede ſon ame, qui peut garder un ſecret avec ſon ami.

Le ſecret eſt ton eſclave ſi tu le gardes, tu deviens le ſien s'il t'échappe.

La taciturnité eſt ſœur de la concorde.

L'indiſcret fait en un moment des querelles d'un ſiecle.

On connoit l'homme ſavant à ſon diſcours, l'homme prudent à ſon action.

Celui qui ne ſait pas obéir, ne ſait pas commander.

Le ſouverain eſt l'ombre de Dieu.

L'homme capable qui ne fait rien, eſt une nuë qui paſſe & qui n'arroſe point.

Le plus méchant des hommes, eſt l'homme inutile qui ſait.

Le ſavant ſans jugement, eſt un enfant.

L'ignorant eſt un orphelin.

Regarde derriere toi, & tu verras l'infirmité & la vieilleſſe qui te ſuivent, or tu concevras que la ſageſſe eſt meilleure que l'épée, la connoiſſance meilleure que le ſceptre.

Il n'y a point d'indigence pour celui qui ſait.

La vie de l'ignorant ne peſe pas une heure de l'homme qui ſait.

La douceur accomplit l'homme qui ſait.

Fais le bien, ſi tu veux qu'il te ſoit fait.

Qu'as-tu, riche? ſi la vie eſt nulle pour toi.

Celui qui t'entretient des défauts d'autrui, entretient les autres des tiens.

Les rois n'ont point de freres; les envieux point de repos; les menteurs point de crédit.

Le viſage du menſonge eſt toujours hideux.

Dis la vérité, & que ton diſcours éclaire ta vie.

Que la haine même ne t'approche point du parjure.

L'avare qui a, eſt plus indigent que le libéral qui manque.

La ſoif la plus ardente eſt celle de la richeſſe.

Il y a deux hommes qu'on ne raſſaſie point, celui qui court après la ſcience, & celui qui court après la richeſſe.

La pareſſe & le ſommeil éloignent de la vérité, & conduiſent à l'indigence.

Le bienfait périt par le ſilence de l'ingrat.

Celui que tu vois marcher la tête panchée & les yeux baiſſés, eſt ſouvent un méchant.

Oublie l'envieux, il eſt aſſez puni par ſon vice.

C'eſt trop d'un crime.

Le malheureux, c'eſt l'homme coupable qui meurt avant le repentir.

Le repentir après la faute, ramene à l'etat d'innocence.

La petiteſſe de la faute eſt ce qu'il y a de mieux dans les repentir.

Il eſt tems de ſe repentir tant que le ſoleil ſe leve.

Songe à toi, car il y a une recompenſe & un châtiment.

La recompenſe attend l'homme de bien dans l'éternité.

Outre cette ſageſſe dont l'expreſſion eſt ſimple, ils en ont une parabolique. Les *Sarraſins* ſont même plus riches en ce fond, que le reſte des nations; ils diſent:

Ne nage point dans l'eau froide; emouſſe l'epine avec l'épine; ferme ta porte au voleur; ne lâche point ton troupeau, ſans parc; chacun a ſon pié; ne fais point de ſociété avec le lion; ne marche point nud dans les rues; ne parle point où il y a des oiſeaux de nuit; ne te livre point aux ſinges; mets le verrou à ta porte; j'entens le bruit du moulin, mais je ne vois point de farine; ſi tu crains de monter à l'échelle, tu n'arriveras point ſur le toit; celui qui a le poing ſerré, a le cœur étroit; ne briſe point la ſaliere de ton hôte; ne crache point dans le puits d'où tu bois; ne t'habille pas de blanc dans les ténebres; ne bois point dans une coupe de chair; ſi un ange paſſe, ferme ta fenêtre; lave-toi avant le coucher; allume ta lampe avant la nuit; toute brebis ſera ſuſpendue par le pié.

Ils ont auſſi des fables: en voici une. Au tems d'Iſa, trois hommes voyageoient enſemble: chemin faiſant, ils trouverent un tréſor, ils étoient bien contens; ils continuerent de marcher, mais ils ſentirent la fatigue & la faim, & l'un d'eux dit aux autres, il faudroit avoir à manger, qui eſt-ce qui ira en chercher? Moi, répondit l'un d'entr'eux; il part, il achete des mets; mais après les avoir achetés, il penſa que s'il les empoiſonnoit, ſes compagnons de voyage en mourroient, & que le treſor lui reſteroit, & il les empoiſonna. Cependant les deux autres avoient réſolu, pendant ſon abſence, de le tuer, & de partager le tréſor entr'eux. Il arriva, ils le tuerent; ils mangerent des mets qu'il avoit apportés, ils moururent tous les trois, & le tréſor n'appartint à perſonne.

SARRASINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſarracena*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice formé de pluſieurs feuilles. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, il eſt garni d'une eſpece de bouclier membraneux, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé le plus ſouvent en cinq loges, qui renferment des ſemences oblongues. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* PLANTE.

SARRASINE, *terme de Fortification*, ſe dit d'une eſpece de porte, formée de pluſieurs pieces de bois perpendiculaires les unes aux autres, ou qui ſont enſemble une ſorte de treillage. Les pieces de bois dont la pointe eſt en-bas, ſont armées de pointes de fer. La *ſarraſine* ſe mettoit autrefois au-deſſus des portes des villes, ſuſpendue par une corde à un moulinet qui eſt au-deſſus de la porte. Elles étoient deſtinées à boucher les portes dans le cas des ſurpriſes; car lâchant le moulinet, la *ſarraſine* s'abaiſſoit, & tomboit debout entre deux couliſſes, pratiquées pour cet effet dans les deux côtés de la porte. Cette ſorte de fermeture ne ſe pratique plus à-préſent: on y a ſubſtitué les orgues. *Voyez* ORGUES.

L'inconvénient de la *ſarraſine*, qu'on appelle auſſi *herſe*, étoit la facilité d'en arrêter l'effet, en fichant quelques clous dans les couliſſes, ou en mettant deſſous la porte quelque choſe de propre à l'arrêter, ou à la ſoutenir de maniere qu'on puiſſe paſſer aiſément deſſous ou à côté. *Voyez* HERSE. (*Q*)

SARRASINOIS, ſ. m. (*Anc. nom des Tapiſſiers.*) ce nom ſe diſoit autrefois, & s'entend encore dans les ſtatuts de divers artiſans, particulierement dans ceux

ceux des Tapiſſiers de la ville de Paris, de toutes ſortes d'ouvrages de tapiſſerie qui ſe font en Orient, comme les tapis de Turquie & de Perſe. C'eſt, à ce qu'on croit, ſur ces ouvrages ainſi nommés du nom des *Sarraſins*, contre leſquels les Chrétiens ont fait tant de croiſades, que ces derniers ont pris le modele des hautes & baſſes liſſes, qui ont continué depuis ce tems-là de ſe fabriquer en Europe. Les Tapiſſiers de Paris s'arrogent la qualité de maîtres tapiſſiers de haute-liſſe *ſarraſinois*, & de rentraiture, *&c.* (*D. J.*)

SARRÉAL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le Francoli, remarquable par ſes carrieres d'albâtre, qui eſt ſi tranſparent étant coupé par feuilles, qu'on en fait des glaces de fenêtres. (*D. J.*)

SARRIETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſatureia*; genre de plante qui differe du thym en ce que ſes fleurs naiſſent éparſes dans les aiſelles des feuilles, & non pas réunies en maniere de tête; du calament, en ce que les pédicules des fleurs ne ſont pas branchus; & du tymbre, en ce que ſes fleurs ne ſont pas diſpoſées par anneau. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Sarriette, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante qui eſt de la claſſe des labiées de Tournefort, eſt aromatique, & contient de l'huile eſſentielle. Elle à un goût vif, âcre, piquant, brûlant preſque comme du poivre, lequel dépend d'un principe mobile qui irrite ſenſiblement les yeux & le nez, lorſqu'on l'en approche de très-près; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait une odeur très-douce, lorſqu'on la flaire d'un peu loin. Je ne doute point que ce principe volatil ne ſoit un acide ſpontané, analogue à celui que j'ai obſervé dans le maſum, *Voyez* Masum.

La *ſarriette* eſt employée à titre d'aſſaiſonnement dans pluſieurs mets, ſur-tout chez les Allemans, qui la mêlent auſſi parmi les choux dont ils préparent leur *ſauer ckraut*. Cet aſſaiſonnement aromatique & piquant eſt très-utile pour les eſtomacs foibles & languiſſans; & il corrige utilement certains alimens lourds, fades, viſqueux, *&c.*

Quant à ſon uſage pharmaceutique, on doit regarder la *ſarriette* comme un remede échauffant, tonique, fortifiant, ſtomachique, aphrodiſiaque, emménagogue, diurétique, dont on peut tirer un ſecours efficace contre les maladies de langueur, de foibleſſe, de relâchement, telles que les menaces d'affection ſoporeuſe, les pâles-couleurs, l'œdème, l'aſthme humide, *&c.* On doit donner ſes feuilles ou ſes ſommités, en infuſion dans de l'eau ou dans du vin: une preuve de ſon efficacité, c'eſt qu'elle a procuré quelquefois des crachemens & des piſſemens de ſang.

Une forte infuſion de cette plante dans le vin fournit un excellent remede extérieur contre les échimoſes, les œdèmes, *&c.* un bon gargariſme contre le relachement de la luette, l'enflure des amygdales, certaines extinctions de voix dépendantes du gonflement œdémateux du fond de la gorge, *&c.* Il faut avoir ſoin cependant de faire l'infuſion plus légere pour ce dernier uſage.

L'huile eſſentielle de *ſarriette* étant une des plus vives, des plus âcres, vraiſemblablement par le mélange de l'acide volatil, eſt très-propre à appaiſer la douleur des dents cariées. (*b*)

SARRITOR, ſ. m. (*Mytholog.*) nom que les Romains donnoient à un de leurs dieux de l'Agriculture. C'étoit le premier que les Laboureurs invoquoient après que les blés étoient levés, parce qu'il préſidoit, ſelon eux, au travail de ſarcler les champs; c'eſt-à-dire d'en arracher les mauvaiſes herbes qui naiſſent avec le blé. (*D. J.*)

SARSANE *ou* SARZANE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes, ſur les frontieres de Toſcane, 18 lieues au ſud-eſt de Gènes, & à 5 au nord-eſt de Maſſa. Son évêché, quoique ſous la métropole de Piſe, n'en ſubit pas la juriſdiction. Côme I. grand duc de Toſcane, céda cette ville aux Génois pour Livourne, en quoi il fit un admirable échange. *Long.* 27. 36. *lat.* 44. 9. (*D. J.*)

SARSEPAREILLE, ſ. f. (*Botan. exot.*) on trouve ſous ce nom dans les boutiques, des racines, ou plutôt des branches de racines qui ont pluſieurs aunes, groſſes comme des joncs, ou des plumes d'oye, pliantes, flexibles, cannelées dans leur longueur, revêtues d'une écorce mince; extérieurement de couleur rouſſâtre ou cendrée. Sous cette écorce eſt une ſubſtance blanche, farineuſe, un peu charnue, molle, ſe réduiſant aiſément en une petite pouſſiere quand

on la frotte entre les doigts; reſſemblant à l'agaric; d'un goût tant ſoit peu gluant, un peu amer, & qui cependant n'eſt pas déſagréable. Le cœur de la racine eſt ligneux, uni, pliant & difficile à rompre. Il ſort tranſverſalement pluſieurs de ces branches d'une même racine, qui eſt de la groſſeur d'un pouce & écailleuſe. On nous apporte la *ſarſepareille* de la nouvelle Eſpagne, du Pérou & du Bréſil.

On eſtime celle qui eſt pleine, moëleuſe, ſolide, bien conſervée, blanche en-dedans, de la groſſeur d'une plume d'oye, & qui ſe fend aiſément comme l'oſier en parties égales dans toute ſa longueur. On rejette celle qui eſt d'un gris-noirâtre, qui eſt cariée, & qui répand beaucoup de pouſſiere farineuſe quand on la fend; on rebute auſſi celle qui eſt trop groſſe, & qui vient communément de Marantha province du Bréſil.

On apporte d'Amérique, ſous le nom de racine de *ſarſepareille*, différentes plantes ſemblables, ou plutôt de même genre que le *ſmilax aſpera*. Hernandès en nomme quatre eſpeces qui croiſſent au Mexique, & dans la nouvelle-Eſpagne. Monard fait auſſi mention d'une certaine *ſarſepareille* qui croît à Quito, province de la dépendance du Pérou. Enfin Piſon & Marcgrave décrivent la *ſarſepareille* du Bréſil, que les habitans de ce pays appellent *juapecanga*.

Elle jette au loin ſes racines écailleuſes & fibreuſes; ſes tiges ſont velues, ſarmenteuſes, ligneuſes, ſouples, vertes, garnies d'éguillons de part & d'autre. Il vient ſur les tiges des feuilles diſpoſées dans un ordre alternatif, longues de ſix ou huit pouces, pointues des deux côtés, comme le repréſente la figure de Piſon, ou figurées en cœur ſelon Hernandez & Monard; elles ſont larges de trois ou quatre pouces, avec trois côtes remarquables étendues ſur toute leur longueur; d'un verd-clair en-dehors, & foncé en-deſſous; munies à leur queue de deux clavicules ou vrilles, qui nouent fortement la *ſarſepareille* aux autres plantes. Les fleurs y ſont en grappes; il leur ſuccede des baies d'abord vertes, rouges enſuite, enfin noires; de la groſſeur des médiocres ceriſes, ridées, contenant un ou deux noyaux, d'un blanc-jaunâtre, qui renferment une amande dure & blanchâtre.

Les anciens Grecs & les Arabes ne connoiſſoient pas la *ſarſepareille*. Les Eſpagnols ont les premiers fait paſſer du Pérou ſon uſage en Europe. On ſait qu'elle eſt puiſſamment ſudorifique, & qu'elle diviſe ou atténue les humeurs viſqueuſes & ténaces. On s'en ſert avec ſuccès dans les maladies vénériennes; celles de la peau en général, & les maladies chroniques qui viennent d'humeurs froides, épaiſſes & viſqueuſes. Comme les particules de cette plante ſont plus ſubtiles que celles de la ſquine & du gayac, elles excitent une plus grande ſueur.

On débite en Europe quelques autres racines ſous le nom de *ſarſepareille*, mais qu'on peut diſtinguer facilement de la véritable; cependant celle dont nous allons parler approche de ſes vertus. C'eſt la racine d'une plante nommée *aralia caule nudo*, par Linnæus, *Hort. cliff. Zarzaparilla Virginienſis noſtratibus dicta, lobatis umbelliferæ foliis Americanæ*. Pluk. Alm. 396. Cette racine eſt longue de cinq à ſix piés, moëleuſe, épaiſſe, odorante & moins compacte que la vraie *ſarſepareille*. Elle pouſſe une tige haute d'environ une coudée, d'un rouge-foncé, velue, laquelle ſe partage en trois rameaux longs de cinq ou ſix pouces; chaque rameau porte cinq feuilles, oblongues, larges de deux pouces & longues de trois, dentelées ſur le bord.

De l'endroit où ſe diviſe la tige, ſort un pédicule nud, qui ſe ſépare en trois brins, chargés chacun d'un bouquet de fleurs, entouré à ſa baſe d'une fraiſe de petites feuilles. Chaque fleur eſt portée ſur un filet long d'un demi-pouce, dont le calice placé ſur la tête de l'embryon eſt très-petit, à cinq dentelures. Les pétales ſont au nombre de cinq, diſpoſés en rond. L'embryon qui porte la fleur devient une baie rouge, creuſée à ſa partie ſupérieure en maniere de nombril applati, a quatre ou cinq angles, & partagée en autant de loges, dont chacune renferme une graine applatie & cannelée. Cette plante croît dans la Virginie & le Canada, entre les 40, 45 & 47 degrés de *latitude*. Les habitans l'appellent *ſarſepareille*, parce qu'elle a preſque la figure & les vertus de la véritable. (*D. J.*)

SARSINA, (*Géog. anc.*) ou *Sarcina*, & dans quelques inſcriptions *Saſſina*, aujourd'hui *Sarcine*; ville

ville d'Italie, dans l'Ombrie & dans les terres, ſur la rive gauche du fleuve Sapis.

C'étoit la patrie de Plaute, poëte comique, comme l'a remarqué S. Jérôme, *chron. ad Olympiad.* 145. *Plautus ex Umbria* Sarſinas, *Romæ moritur*. Quoiqu'il fût plus jeune qu'Ennius, Pacuve & Actius, il mourut avant eux, l'an de Rome 570, Horace le loue de ne perdre jamais ſon ſujet de vûe; de ne laiſſer jamais languir le théâtre, & d'avancer toujours vers le dénouement. C'eſt un des principaux talens d'un poëte dramatique, & perſonne ne l'a poſſédé en un ſi haut degré que Plaute. Nous avons déjà parlé de lui dans pluſieurs autres occaſions. (*D. J.*)

SARSINE, (*Géog. mod.*) ou *Sarcine*, en latin *Sarſina*, *Sarcina* & *Saſſina*; ville de l'état de l'Egliſe, dans la Romagne, au pié de l'Apennin, à 8 milles au ſud-oueſt de Rimini, ſur la rive gauche du Savio. Son évêché eſt ſuffragant de Ravenne. Elle étoit autrefois ſi puiſſante, qu'elle donna aux Romains un ſecours conſidérable, pour empêcher l'irruption que les Gaulois vouloient faire dans ce pays-là, en traverſant les Alpes. Il paroît par des inſcriptions, que c'étoit un municipe. *Long.* 29. 45. *latit.* 43. 56. (*D. J.*)

SARSIO JUS-NO-KI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Japon que l'on appelle auſſi *arbre de fer*; il eſt d'une grandeur extraordinaire; ſes feuilles alternativement oppoſées ſont ovales, pointues, longues de deux pouces, inégales, dures, épaiſſes, & ſans découpures. Son fruit qui croît ſans pédicules au ſommet des petites branches, eſt de figure conique. Il devient ligneux, en ſe deſſéchant, & ſe trouve intérieurement rongé, comme la noix de galle. Il eſt aſſez gros, dans ſa fraîcheur, pour remplir la main. Les ſinges l'aiment beaucoup: ce que le nom de *ſarſio* ſignifie. Les Japonois nomment auſſi cet arbre, *jus-no-ki*.

SART, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la haute-Normandie, au pays de Bray. Elle prend ſa ſource à Foucarmont, & ſe jette dans la mer, entre Dieppe & la ville d'Eu. Il ne faut pas la confondre avec la Sarte, riviere du Maine. (*D. J.*)

SART, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à des herbes qui croiſſent au fond de la mer; & qu'elle rejette à la côte.

SARTA, (*Géog. anc.*) riviere de la Gaule, chez les *Cenomani*. Son nom eſt ancien, & il étoit uſité parmi les Gaulois; cependant on auroit de la peine à le trouver dans un auteur plus ancien que Théodulphe d'Orléans, qui nous en donne l'origine, & décrit ainſi le cours de cette riviere, *l. IV. carm. vj.*

> *Eſt fluvius*: Sartam *galli dixere priores*;
> *Perticus hunc gignit, & meduana bibit.*
> *Fluctibus ille ſuis penetrans cenomanica rura*
> *Mœnia qui propter illius urbis abit.*

Et au *l. II. carm. iij. de urbe Andegavenſi*, en parlant de la ville d'Angers, il dit:

> *Quam meduana morans fovet, & liger aureus ornat,*
> *Quam rate cum levi* Sarta *decora juvat.*

Cette riviere conſerve ſon ancien nom; on l'appelle à préſent la *Sarta*. (*D. J.*)

SARTE, LA, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sarta*, riviere de France, dans le Maine. Elle a ſa ſource aux confins de la Normandie & du Perche, près de l'abbaye de la Trape, coule d'abord à l'occident, puis tourne vers le midi, entre enſuit dans l'Anjou, où elle reçoit le Loir; & un peu au-deſſus d'Angers, elle ſe jette dans la Mayenne, & y perd ſon nom, quoiqu'auſſi groſſe qu'elle. (*D. J.*)

SARTIE, ſ. m. (*Marine.*) terme collectif, qui ſignifie ſur la Méditerranée, toutes ſortes d'apprêts & d'apparaux.

SARTON, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France; elle a ſa ſource au diocèſe de Séez, & après un cours d'environ 10 lieues, elle ſe jette dans la Sarte, près du bourg de S. Célerin. (*D. J.*)

SARVERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Lorraine Allemande, à 4 lieues au-deſſous de Sarbruch, & à 2 de Féneſtrange. Elle a pris ſon nom de ſa ſituation ſur la Saare, & elle l'a donné au comté dont elle eſt le chef-lieu; ce comté eſt un fief qui a relevé de Metz, dès le douzieme ſiecle. *Long.* 24. 46. *lat.* 48. 57. (*D. J.*)

SARVITZA *ou* SERVITIA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, vers la ſource d'un ruiſſeau qui ſe jette dans la Platamona. Cette ville eſt bâtie en partie ſur une montagne, & en partie dans une plaine. Les Grecs habitent le haut, & les Turcs ont choiſi le bas par préférence. (*D. J.*)

SARUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Cilicie propre: ſon embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. V. c. viij.* entre celle des fleuves Cydnus & Pyrame. Pline, *l. VI. c. iij.* met auſſi un fleuve *Sarus* dans la Cilicie. Tite-Live, *l. XXXIII. c.* 41. parle des têtes du *Sarus*, *Sari capita*, par où il n'entend pas, ſelon l'expreſſion ordinaire, les ſources du *Sarus*, mais des élévations, ou des rochers près de la côte & vers l'embouchure de ce fleuve; car c'étoit un lieu que les vaiſſeaux paſſoient. Il y a eu un fleuve de la Cappadoce, & un fleuve de la Caramanie qui ont porté le nom de *Sarus*. (*D. J.*)

SARWAR, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie, entre le Danube & le Muer. Il eſt borné au nord, par le comté de Sopron; à l'orient, par le comté de Veſprin; au midi, par le comté de Salavar; & au couchant, par les terres de Stirie; ſon nom lui vient de ſa capitale. On lui donne 20 lieues de longueur, du midi au nord, ſur 16 de largeur. Le Rab le traverſe du midi occidental, au nord oriental. (*D. J.*)

SARWAR, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe-Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, capitale du comté de même nom. Quelques ſavans croyent que c'eſt la *Sabaria* des anciens auteurs. *Long.* 35. 24. *lat.* 47. 12. (*D. J.*)

SARWITZ, (*Géog. mod.*) & en Hongrois *Sarwizza*, riviere de la baſſe-Hongrie. Elle a ſa ſource près de Veſprin, & ſe jette dans le Danube; c'eſt l'*Urpanus* des anciens. (*D. J.*)

SARY, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, remarquable par les mines de cuivre de ſon territoire. *Long.* ſelon Tavernier, 78. 15. *lat.* 36. 40. (*D. J.*)

SAS, TAMIS, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſt un inſtrument qui ſert à ſéparer les parties les plus fines des poudres, des liqueurs & autres choſes ſemblables d'avec les parties les plus groſſieres; ou à nettoyer le grain & en ſéparer la pouſſiere, les grains légers, *&c.*

Il eſt compoſé d'une bordure de bois, dont le cercle ou eſpace eſt rempli par un tiſſu de ſoie, d'une gaze de crain, de toile, de fil d'archal, & même quelquefois de petites lames de bois.

Les tamis qui ont de larges trous ſont appellés *cribles*; comme les cribles à charbon, à chaux, crible de jardin, *&c.*

Quand on veut paſſer au tamis des drogues qui ſont ſujettes à s'évaporer, on a coutume de mettre un couvercle par-deſſus.

SAS, (*Hydraulique.*) eſt le paſſage ou baſſin placé ſur la longueur d'une riviere bordée de quais, & terminée par deux écluſes, pour conduire les bateaux & les faire paſſer d'une écluſe ſupérieure à une inférieure, & réciproquement de cette derniere à la premiere par le jeu alternatif des écluſes. (*K*)

SAS-DE-GAND, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoiſe, au quartier de Gand, au bailliage d'Aſſenede, à une lieue au ſud-oueſt de Philippine, & à trois lieues au nord de Gand. Cette petite ville qui eſt très-forte, a été ainſi nommée, à cauſe d'une écluſe qu'on appelle *Sas* en flamand, & que les habitans de Gand, avec la permiſſion de Philippe II. firent conſtruire pour retenir les eaux de la Liêſe, ou du nouveau canal qu'ils creuſerent entre leur ville & ce lieu, pour communication avec la mer. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 14.

Au commencement des troubles des Pays-bas, les Gantois firent conſtruire au *Sas-de-Gand*, un fort pour ſervir de boulevard à leur ville. Le duc de Parme prit cette place en 1583; mais Frédéric Henri, prince d'Orange, la lui enleva en 1644. Depuis ce temslà, les Etats généraux en ont toujours été les maîtres, & s'en ſont aſſurés la poſſeſſion par le traité de Munſter. Il y a une bonne garniſon ſous les ordres d'un commandant & d'un major de la place; le conſeil d'état y a établi un receveur pour la recette du verponding, & des droits de conſomption. (*D. J.*)

SASENO, *ou* SALNO; (*Géog. mod.*) petite île de la mer Ionienne; à l'embouchure du golfe de Veniſe, près de la côte de l'Albanie; elle eſt ſous la domination du turc: Sophien croit que c'eſt l'île *Saſo*, ou *Saſus* des anciens. (*D. J.*)

SASE-

SASERON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Bengale, entre Agra & Patua, ſur le pié d'une montagne, & près d'un grand étang, au milieu duquel eſt une petite île remarquable par une belle moſquée, où eſt la ſépulture du Nahab Selim-Kan. *Latit.* 26. 10. (*D. J.*)

SASJEBU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon; ſes fleurs ſont monopétales, de figure conique, de la groſſeur d'un grain d'orge, blanches, ſemées le long de petites branches, & entremêlées de très petites-feuilles. Ses baies ſont de couleur purpurine, ſans enveloppe, groſſes comme un grain de poivre, d'un goût vineux, & renferment pluſieurs ſemences.

SASIMA, (*Géog. anc.*) ville de la Cappadoce, ſur la route d'Ancyre de Galatie à Fauſtinopolis, & ſelon les apparences, dans la préfecture de Garſaurie. *Saſima* eſt connue dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, par l'épiſcopat de ſaint Grégoire de Naziance, qui en fut le premier évêque. Selon ce prélat, c'étoit une ſtation ſur la voie militaire, mais une ſtation miſérable, où l'on manquoit d'eau, où l'on étoit aveugle de la pouſſiere, où l'on n'entendoit qu'un bruit continuel de chariots, & où les habitans étoient opprimés par les brigandages des gens en place. (*D. J.*)

SASINA, (*Géog. anc.*) port d'Italie, dans la Calabre, ſelon Pline, *l. III. c. xj.* ce port devoit être ſur la côte du golfe de Tarente, dans le pays des Salentins: car Pline remarque que la largeur de la péninſule, en allant par terre de Tarente à *Brunduſium*, étoit de trente-trois mille pas; mais que la route du port *Saſina* à *Brunduſium*, étoit beaucoup plus courte.

SASO, *Saſon*, génitif *Saſonis*, ou *Saſſon*, (*Géog. anc.*) île de la mer Ionienne: les auteurs anciens qui en ont parlé, ne s'accordent pas entierement ſur ſa poſition. Strabon, *l. VI.* la met à moitié chemin, entre l'Epire & *Brunduſium*; & Lucain, *l. II. v.* 627. ſemble en faire une île de la Calabre.

Spumoſo Calaber perfunditur æquore Saſon.

D'un autre côté Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque ſur la côte de la Macédoine, dans la mer Ionienne; & la plûpart des géographes modernes, ſont de ſentiment que l'île *Saſeno*, qu'on voit à l'entrée du golfe de Valone, eſt l'île *Saſo* des anciens. Cela s'accorde aſſez avec ce que dit Polybe, *l. V. c. cx.* que l'île *Saſo* eſt à l'entrée de la mer Ionienne. D'ailleurs, le périple de Scylax met l'île de *Saſon* ſur la côte de l'Illyrie, à la hauteur des monts Cérauniens, & en fixe la diſtance au chemin qu'on peut faire dans le tiers d'un jour; l'île de *Saſo* eſt fort baſſe ſelon Lucain, *l. V. c. d. cl.*

Non humilem Saſona *vadis...*

Et Silius Italicus, *l. VII. v.* 480. exhorte d'éviter les ſables dangereux de cette île.

Adriatici fugite infauſtas Saſſonis *arenas*. (*D. J.*)

SASRAN, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la planche qui eſt à l'extrémité d'un bateau foncet, & ſur laquelle les planches du remplage ſont appuyées. C'eſt auſſi une groſſe piece de bois, qu'on ajoute au bas du gouvernail d'un yacht, & qui y fait une grande ſaillie en-dehors.

SASRAN DE GOUVERNAIL, (*Marine.*) piece de bois plate & droite, qu'on applique ſur la longueur du gouvernail, afin qu'en lui donnant plus de largeur, elle en facilite l'effet. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig.* 1. le ſafran du gouvernail, cotté 176. *& Planche VI. fig.* 73, *&* 74.

SASSAFRAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) petit arbre qui ſe trouve dans les pays tempérés de l'Amérique ſeptentrionale, où on pretend qu'il prend la hauteur d'un pin ordinaire, ſur un pié de diametre; mais parmi les *ſaſſafras* que l'on a élevé en Europe, les plus hauts n'ont pas paſſé dix ou douze piés. Sa tige eſt dégagée de branchages juſqu'à la tête qui eſt touffue, & qui forme une eſpece de coupole. Son écorce eſt unie, un peu rougeâtre, & elle rend au goût une légere ſaveur de l'anis. Ses racines ſont dures, peſantes, & s'étendent à fleur de terre: il paroît que dans le pays natal elles pouſſent beaucoup de rejettons; cependant en Angleterre où on a plus élevé de ces arbres qu'en nulle autre contrée de l'Europe, on ne s'eſt pas apperçu de cette fécondité. Ses feuilles ſont échancrées aſſez profondément en trois parties, ſans aucune dentelure ſur ſes bords; elles ſont d'un verd obſcur & de bonne odeur, ſur-tout quand on les a laiſſé ſécher. Ses fleurs paroiſſent au printems dès le commencement du mois de Mars; elles ſont jaunes, petites, raſſemblées en bouquets, & d'une odeur agréable. Les fruits qu'elles produiſent ſont des baies de la groſſeur & de la forme de celles du laurier: elles ont comme le gland un calice, mais coloré de rouge, ainſi que les pédicules qui les ſoutiennent: ces baies deviennent bleues dans leur maturité. Le mêlange de ces deux couleurs dont l'apparence eſt aſſez vive, fait un agrément de plus dans cet arbre ſur l'arriere ſaiſon. Mais ce qu'il a de plus recommandable, c'eſt que toutes ſes parties répandent une odeur aromatique, qui approche de celle de la canelle, & qui indique ſes grandes propriétés.

Le *ſaſſafras* veut une terre meuble & fort humide, telle qu'elle ſe trouve ordinairement dans le Canada, au pays des Iroquois, où il y a beaucoup de ces arbres. Mais la Floride & la Louiſiane, ſont les endroits où cet arbre eſt le plus commun. On a ſouvent eſſayé en Angleterre de le tenir en caiſſe, & de le faire paſſer l'hiver dans l'orangerie; mais M. Miller auteur anglois, penſe que ce n'eſt pas la bonne façon de le conduire, & que la meilleure eſt de le mettre en plein air à l'expoſition la plus chaude, dans une terre légere & humide, où il faut le garantir des hivers rigoureux par les précautions d'uſage en pareil cas, juſqu'à ce que l'arbre ſoit dans ſa force. Je me ſuis bien aſſuré par des épreuves, que cet arbre ne peut ſe ſoutenir dans des terreins ſecs & élevés, & qu'il craint ſur-tout les grandes chaleurs du mois d'Août qui le font périr. On voit en Angleterre des *ſaſſafras* qui ont très-bien réuſſi en pleine terre, & qui forment de petits arbres avec une jolie tête.

On ne peut guere multiplier le *ſaſſafras* qu'en ſemant ſes graines qu'il faut tirer d'Amérique; car malheureuſement elles ne viennent point à parfaite maturité en Europe. Encore arrive-t-il que les graines d'Amérique levent très-rarement, à-moins qu'on n'ait eu la précaution de les envoyer mêlées avec de la terre. Dans ce cas, il en levera quelques-unes dès la premiere année; mais le reſte ne viendra ſouvent qu'après la ſeconde ou la troiſieme; ce qui doit engager à ne pas ſe preſſer de reverſer la terre où ces graines auront été ſemées. Il faudra ſur-tout avoir grand ſoin de les arroſer dans les tems de ſéchereſſe, de les garantir du ſoleil vers le milieu du jour, & de les préſerver du froid pendant les deux ou trois premiers hivers, & ſur-tout des froides matinées d'automne, qui font plus de tort à ces arbres que les fortes gelées d'hiver: car quand la pointe des tendres rejettons eſt fannée par le froid, il ſe fait une corruption de ſeve qui porte l'altération dans toutes les parties du jeune arbre & le fait mourir. Il eſt très-difficile de multiplier le *ſaſſafras* de branches couchées: elles ne font racine qu'au bout de deux ou trois ans; & ſouvent il n'en réuſſit pas le tiers, ſi on n'a pas le plus grand ſoin de les arroſer; il ſouffre aſſez bien la tranſplantation.

Le bois de cet arbre eſt léger quoiqu'aſſez dur, d'une couleur un peu jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du fenouil, d'un goût piquant & aromatique. On l'employe en Médecine comme inciſif, apéritif, & ſudorifique. *Article de M.* D'AUBENTON, *le ſubdélégué.*

SASSAFRAS, ſ. m. (*Mat. méd.*) bois étranger nommé *ſaſſafras* ou *lignum pavanum* par J. Bauhin. C'eſt un bois d'un roux blanchâtre, ſpongieux & léger; ſon écorce eſt ſpongieuſe, de couleur de cendre en-dehors, & de rouille de fer en-dedans, d'un goût âcre, douçâtre, aromatique, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du fenouil; ou nous l'apporte de la Virginie, du Bréſil, & d'autres provinces d'Amérique. On choiſit le *ſaſſafras* qui eſt récent & fort odorant. Quelques-uns préferent l'écorce à cauſe de ſon odeur qui eſt plus pénétrante que celle du bois.

On falſifie le *ſaſſafras* en y mêlant du bois d'anis, appellé *lignum aniſatum*, vel *lignum aniſi* dans J. B. Mais l'on peut le diſtinguer facilement du *ſaſſafras* par ſon odeur de graine d'anis, par ſa peſanteur, par ſa ſubſtance qui eſt compacte & réſineuſe.

On coupe le bois du *ſaſſafras* d'un grand arbre qui a la hauteur & la figure d'un pin; cet arbre eſt appellé *ſaſſafras arbor ex Florida, ficulneo folio* par C. B. P. *Laurus foliis integris & trilobis* par Linn. *Hort. cliff.* 54. *cornus mas odorata, folio trifido, margine plano*,

plano, ſaſſafras *dicta* par Plukn. *Alm. p.* 120. *tab.* 222. *fig.* 6. Catesby *Hiſt. tom. I. p.* 55. *anhuiba, ſive ſaſſafras major* par Piſon, *hiſt. Bréſil.*

Les racines de cet arbre ſont tantôt groſſes, tantôt menues, ſelon leur âge. Elles s'étendent à fleur de terre, de ſorte qu'il eſt facile de les arracher. Cet arbre eſt toujours verd; il n'a qu'un tronc nud & fort droit; les branches s'étendent à ſon ſommet comme celle d'un pin qu'on a ébranché; l'écorce eſt épaiſſe, fongueuſe intérieurement, un peu molle, de couleur fauve, revêtue d'une peau mince, griſe, ou d'un gris cendré tirant ſur le noir. Son goût & ſon odeur ſont âcres, aromatiques, approchant du fenouil. La ſubſtance du tronc & des branches eſt blanche, ou d'un blanc rouſsâtre, quelquefois tirant ſur le gris en certains endroits, moins odorante que l'écorce; du reſte elle eſt molle, & d'un tiſſu aſſez ſemblable à celui du tilleul.

Les feuilles qui ſont attachées aux branches ſont à trois lobes, imitant celles du figuier, découpées & partagées en trois pointes, vertes en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, odorantes; lorſqu'elles ſont encore jaunes, elles ſont ſemblables aux feuilles du poirier, & ne montrent aucunes pointes.

Les fleurs appuyées ſur de longs pédicules, ſont en grappes, petites, partagées en cinq quartiers; quand elles ſont paſſées il leur ſuccede des baies ſemblables aux feuilles du laurier, & ayant la partie inférieure renfermée dans un calice rouge.

Guillaume Piſon décrit encore deux autres eſpeces d'arbres *ſaſſafras*: l'une nommée par les Bréſiliens *anbuypitanga*, a les feuilles petites, étroites, minces; ſon bois eſt blanchâtre & jaunâtre. L'autre eſpece s'appelle *anbuiba-miri*: elle a la feuille de laurier, mais elle eſt plus petite; ſon fruit eſt noir & odoriférant, lorſqu'il eſt mûr, d'un goût fort chaud, auſſi-bien que les feuilles, le bois, l'écorce, & la racine.

Le *ſaſſafras* excite la tranſpiration, la ſueur & les urines. Il inciſe & réſout les humeurs viſqueuſes & épaiſſes; il leve les obſtructions des viſceres; il eſt bon pour la cachexie, les pâles couleurs, & l'hydropiſie. Il éloigne les attaques de la goutte. Il tend à remédier à la paralyſie & aux fluxions froides. On l'emploie utilement dans les maladies vénériennes. On le donne en infuſion depuis demi-once juſqu'à deux onces; on l'emploie ſouvent dans des décoctions ſudorifiques & échauffantes.

Par la chimie on retire du bois de *ſaſſafras* une huile eſſentielle, limpide, très-pénétrante, qui ſent le fenouil; & qui va au fond de l'eau. On fait macérer dans une grande quantité d'eau ce bois rapé avec ſon écorce, & on diſtille enſuite. La doſe de cette huile eſt depuis dix gouttes juſqu'à vingt, pour exciter la ſueur. Une partie de cette huile mêlée avec deux parties d'eſprit de nitre bien rectifié, fermente auſſi-tôt très-violemment; elle s'enflamme, & lorſque la flamme eſt éteinte, il reſte une ſubſtance réſineuſe. (*D. J.*)

SASSARI *ou* SACER, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, au nord-oueſt, ſur la riviere de Torre, à 6 lieues au nord d'Algieri, & à 7 au ſud-oueſt de Villa Aragonèſe. Elle eſt la réſidence de l'archevêque de Torre, autrefois *Turris Libiſſonis*, qui eſt une place ruinée. *Long.* 26. 15. *lat.* 40. 45.

SASSEBES *ou* MILLENBACH, (*Géog. mod.*) ville fortifiée de la Tranſylvanie, capitale du comté de même nom, au confluent de deux petites rivieres *Long.* 42. 16. *lat.* 46. 14. (*D. J.*)

SASSENAGE, (*Géog. mod.*) baronie de France, dans le Dauphiné, élection de Grenoble. Le nom de ce lieu eſt célebre par ſes fromages, & par ſes deux cuves qui ſont dans une caverne, & dont on a fait autrefois une des merveilles du Dauphiné; l'on a dit que les deux cuves ne ſe rempliſſoient que le ſeul jour des Rois, ce qui s'eſt trouvé faux à la vérification du fait, mais les fromages conſervent encore leur renommée. (*D. J.*)

SASSENAGE, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que l'on donne quelquefois à la pierre d'hirondelle. *Voy.* HIRONDELLE, *pierre d'*, en latin *lapis chelidonius*.

SASSER, v. act. (*Gram.*) paſſer au ſas. *Voyez* SAS.

SASSES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des pelles creuſes dont on ſe ſert ſur les bâtimens, pour puiſer l'eau.

SASSO-FERRATO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la marche d'Ancone, ou pour mieux dire, bourgade d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, & dans la marche d'Ancone, près de la riviere Sentino, vers les confins du duché d'Urbin; je parle de cette bourgade, parce qu'elle a produit d'illuſtres ſavans, entre autres Barthole & Perroti.

Barthole, nè l'an 1310, a été l'un des plus doctes juriſconſultes du ſon tems. Ses écrits ſe reſſentent de la barbarie de ſon ſiecle; cependant ils contiennent des choſes aſſez ſingulieres pour le ſujet. Il mourut en 1355, âgé de 46 ans.

Perroti (Nicolò), archevêque de Siponte, dans le royaume de Naples, parut avec honneur entre les ſavans perſonnages du quinzieme ſiecle. Il a mis au jour un ouvrage ſur la verſification latine, & des commentaires ſur Stace & ſur Martial. Il a le premier traduit en latin les cinq premiers livres de Polybe, qui eſt tout ce qu'on en avoit alors. Sa traduction n'eſt pas toujours fidele, & eſt pleine de libertés inexcuſables; mais ſa latinité pourroit être avouée des ſiecles où l'on écrivoit le plus purement. Le cardinal Beſſarion l'aima, & le choiſit pour ſon conclaviſte après la mort de Paul II. & Perroti lui fit innocemment manquer le pontificat, en refuſant, par l'ignorance des uſages, l'entrée de la chambre de ſon maître à trois cardinaux qui venoient le ſaluer pape. Beſſarion en ayant été inſtruit, ne s'en émut pas davantage, & dit tranquillement à Perroti „ Par votre „ ſoin à contre-tems vous m'avez ôté la tiare, & à „ vous le chapeau „. Perroti mourut en 1480. Son article eſt dans les mémoires du pere Nicéron, *t. IX.* & en effet il ne devoit pas oublier ce ſavant homme, un des habiles grammairiens de l'Italie. (*D. J.*)

SASSI DEL BALLARO, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Italie, dans la Marche d'Ancone, des pierres, ou pour parler plus exactement, de l'argille durcie, dans laquelle on trouve renfermée une eſpece de coquillage que l'on nomme dans le pays *ballari*; l'endroit où l'on en rencontre en plus grande quantité eſt dans le voiſinage de monte Comero ou Conaro, qui eſt à environ 10 milles d'Italie de la ville d'Ancone; dans ce lieu les bords de la mer ſont fort eſcarpés & garnis d'argille, ou d'une roche ſpongieuſe, dans laquelle ces coquilles, qui ſont connues en françois ſous le nom de *pholades* ou de *dails*, ſe trouvent logées en très-grande quantité, ſans qu'on puiſſe remarquer par où elles ont paſſé pour y entrer. Ce coquillage a la propriété de luire dans l'obſcurité, & de rendre lumineuſe l'eau dans laquelle il a ſéjourné quelque tems; il eſt très-bon à manger, & les Italiens ſavent le préparer parfaitement bien. *Voyez* PHOLADE & DAIL.

SASSOIRE, ſ. f. (*terme de Charron.*) c'eſt une piece du train du devant du carroſſe, qui eſt au bout des armons, ſoutient la fleche, & ſert à faire braquer le carroſſe. (*D. J.*)

SASSUOLO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au duché de Modène, dans la principauté de Carpi, ſur la Secchia, entre Reggio & Modène. *Long.* 28. 25. *latit.* 44. 30. (*D. J.*)

SASUAROS, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tranſilvanie, ſur la riviere de Maros, à quatre lieues au-deſſous de Weiſſembourg. Quelques-uns croyent que c'eſt l'ancienne *Frateria*. (*D. J.*)

SAT, ſ. m. (*meſure étrangere.*) nom d'une meſure dont on ſe ſert à Siam pour meſurer les grains, les graines, les légumes, & quelques fruits ſecs. C'eſt une eſpece de boiſſeau fait de bambouc entrelacé, à-peu-près comme cette petite meſure pour les avoines, qu'on appelle à Paris *un picotin*, & qui a la forme d'un panier d'oſier. Le *ſat* eſt d'environ trois livres, poids de marc. *Dict. de Commerce.*

SATALA, (*Géog. anc.*) ville de la petite Arménie, ſelon Ptolomée, *liv. V. c. vij* qui la place dans les terres. La ville de *Satala*, dit Procope, *liv. III. des édifices, c. iv.* craignoit ſans ceſſe, comme voiſine des ennemis, & comme entourée de hauteurs qui la commandoient de tous côtés. Si ſon aſſiette étoit deſavantageuſe, ſes murailles étoient encore plus mauvaiſes. L'empereur Juſtinien en fit de neuves, d'une hauteur qui ſurpaſſoit les éminences d'alentour, & d'une épaiſſeur ſuffiſante pour porter une telle charge. Il fit élever en-dehors une ſeconde muraille, & fit bâtir aſſez proche une fortereſſe dans l'Oſroëne. Tout cela ne ſervit de rien; les ennemis pénétrerent partout. Il avoit en partage la fureur des fortereſſes & de la tyrannie. (*D. J.*)

SATALIE, (*Géog. mod.*) par les Turcs *Satiliach* & *Antali*; ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur la côte de la petite Caramanie, au fond d'un golfe de même nom. Elle occupe la place de

l'an-

l'ancienne Attalia, & eſt une des plus fortes villes de l'empire turc. Les chaleurs y ſont exceſſives en été; auſſi les environs de *Satalie* produiſent en abondance des citronniers & des orangers qui viennent ſans culture; mais le port ne peut recevoir que de petits bâtimens, & la rade n'eſt point aſſurée. *Long.* 48. 45. *lat.* 37. 10. (*D. J.*)

SATAN, (*Critique ſacrée.*) mot hébreu, qui ſignifie *adverſaire*, *ennemi*, *perſécuteur*, *accuſateur*; d'où vient que vous devenez aujourd'hui mes adverſaires *ſatan mihi*, *II. Rois*, *xix.* 22. Il n'y a plus d'ennemi qui s'oppoſe à moi: *non eſt in me ſatan ullus*, *III. Rois*, *xv.* 14. Le I. des Macchabées parlant d'un commandant de la forteresse bâtie vis-à-vis le temple de Jéruſalem, dit qu'il étoit comme un méchant diable à Iſraël εἰς διάβολον πονηρὸν τῷ *Iſraël*, parce qu'il étoit l'accuſateur des Iſraélites qui alloient au temple. Jeſus-Chriſt dit à S. Pierre: retirez-vous de moi, *ſatan*, Matt. *xvj.* 23. c'eſt-à-dire, éloignez-vous de moi, mon ennemi, vous ſeriez propre à me faire pécher, ſi la choſe étoit poſſible. Ceux qui ſuivent les ténebres de l'idolâtrie ſont dits être ſous la puiſſance de *ſatan*, dans les actes des Apôtres, *ch. xxvj.* 18. Les profondeurs de *ſatan*, dans l'*Apocalypſe ij.* 24. ſont les opinions des Nicolaïtes, qu'ils enveloppoient ſous une myſtérieuſe profondeur. Euſebe remarque dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *liv. III. ch. ix.* que leur héréſie ſubſiſta fort peu de tems. S. Paul livre l'inceſtueux de Corinthe à *ſatan*, *I. Cor. v.* 5. cela veut dire que les fideles doivent le regarder comme un pécheur criminel, avec lequel il ne faut point avoir de commerce. Enfin, les *opérations de ſatan*, *II. Theſſal. ij. ix.* ſont de faux prodiges employés par des impoſteurs pour nous tromper, pour nous abuſer, pour nous jetter dans le péché, dans l'idolâtrie.

SATÉ, ſ. m. (*meſure des Hébreux.*) dans la vulgate, *ſatum*; meſure creuſe des Hébreux pour les choſes ſeches. *Voyez* SÉAH.

SATELLITE, ſ. m. *en termes d'Aſtronomie*, ſignifie des *planetes ſecondaires* qui ſe meuvent au-tour d'une planete premiere, comme la Lune fait par rapport à la Terre. On les appelle ainſi parce que ces planetes accompagnent toujours leur planete premiere, & font avec elle leur révolution au-tour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Les *ſatellites* ſe meuvent au-tour de leurs planetes premieres, comme centre, en obſervant les mêmes lois que les planetes premieres dans leur mouvement au-tour du Soleil. Sur la cauſe phyſique de ces mouvemens, *voyez* GRAVITÉ.

On ſe ſert quelquefois indifféremment des mots *lune* & *ſatellite*: & l'on dit les *lunes* de Jupiter, ou les *ſatellites* de Jupiter. Cependant ordinairement on reſerve le mot *lune* pour exprimer le *ſatellite* de la Terre, & on appelle *ſatellites* les petites lunes qui ont été découvertes au-tour de Jupiter & de Saturne. *Voyez* LUNE.

Les *ſatellites* ont été inconnus juſqu'à ces derniers ſiecles, parce que l'on avoit beſoin du ſecours du téleſcope pour les appercevoir. On n'apperçoit en effet aucun de ces *ſatellites* à la vue ſimple. Ceux de Jupiter qui ſont les plus gros, ſe diſtinguent par des lunettes de trois piés, qui les font paroître comme les étoiles de la ſixieme ou ſeptieme grandeur paroiſſent à la ſimple vue. Pour le quatrieme de Saturne, il faut des lunettes de huit à neuf piés. Le troiſieme & le huitieme demandent des lunettes d'un plus grand foyer; & on ne peut diſtinguer les premiers qu'avec des lunettes qui excedent au-moins trente ou quarante piés. *Voyez* TÉLESCOPE.

Nous ne connoiſſons point d'autres *ſatellites* que ceux de la Terre, de Jupiter & de Saturne; & il n'y a pas grand ſujet d'eſpérer qu'on en découvre d'autres dans la ſuite, attendu qu'on a examiné toutes les planetes avec les téleſcopes les plus longs & les meilleurs qu'il paroît poſſible de faire. Cependant il eſt douteux s'il n'y en a point un qui tourne au-tour de Vénus. *Voyez* VÉNUS.

Satellites de Jupiter, ſont quatre petites planetes ſecondaires qui tournent au-tour de cette planete, comme elle tourne elle-même au-tour du Soleil.

Simon Marius, mathématicien de l'électeur de Brandebourg, découvrit vers la fin de Novembre 1609, trois petites étoiles proche de Jupiter, qui lui parurent accompagner cette planete, & tourner autour d'elle; & au mois de Janvier 1610, il en vit une quatrieme. Dans le même mois Galilée fit la même découverte en Italie, & la même année il publia ſes obſervations; c'eſt depuis ce tems qu'on a commencé à obſerver les *ſatellites* de Jupiter.

Galilée, pour honorer ſon protecteur, appella ces planetes, *aſtra Medicea*, aſtres de Médicis; & en Italie on eſt encore fort jaloux de leur conſerver ce nom; mais on ne les appelle plus ainſi par-tout ailleurs. Marius qui les avoit vus le premier, appella la plus proche de Jupiter, *Mercurius jovialis*, Mercure de Jupiter; la ſeconde, *Venus jovialis*, Vénus de Jupiter; la troiſieme, *Jupiter jovialis*, & la quatrieme, *Saturnus jovialis*, Saturne de Jupiter.

Antonius-Maria Schyrlæus de Reita, capucin de Colongne, s'imagina qu'outre ces quatre *ſatellites*, il en avoit vu cinq autres le 29 Décembre 1642, & les nomma *ſidera urbanoctavia*, aſtres urbanoctaviens, en l'honneur du pape Urbain VIII. qui regnoit alors. Mais Naudé, ayant communiqué cette obſervation à Gaſſendi, qui avoit obſervé Jupiter le même jour, Gaſſendi reconnut bientôt que ce moine s'étoit trompé, & avoit pris pour des *ſatellites* de Jupiter cinq étoiles fixes dans l'eau du verſeau, qui ſont marquées 24, 25, 26, 27 & 28, dans le catalogue de Tycho. *Voyez Epiſt.* Gaſſendi *ad Gabriel. Naudæum, de novem ſtellis circa Jovem viſis.*

Phénomenes & nature des ſatellites *de Jupiter.* 1°. Lorſque Jupiter ſe trouve entre le Soleil & un de ſes *ſatellites*, ce *ſatellite* diſparoît, même quand le ciel eſt fort ſerein, c'eſt-à-dire que ce *ſatellite* eſt éclipſé par Jupiter.

Par conſéquent les *ſatellites* de Jupiter ſont privés de lumiere lorſque les rayons du Soleil qui les vont frapper en ligne droite ſont interceptés par Jupiter; d'où il s'enſuit que ces planetes ſont des corps opaques comme la lune, qui n'ont de lumiere que celle qu'ils reçoivent du Soleil; de-là on peut conclure encore, que puiſque Jupiter n'éclaire point ſes *ſatellites* quand ils ſont derriere lui, cette planete doit auſſi être privée de lumiere dans la partie oppoſée au Soleil; & que par conſéquent Jupiter n'eſt point lumineux par lui-même.

2°. Quand les *ſatellites* ſont interpoſés entre Jupiter & le Soleil, on obſerve une petite tache ſur le diſque de Jupiter, & cette tache paroît quelquefois plus groſſe que le *ſatellite* même.

Donc, puiſque les *ſatellites* ſont des corps opaques que le Soleil éclaire, & qui doivent jetter une ombre du côté oppoſé au Soleil; il s'enſuit que la petite tache ronde qu'on obſerve ſur Jupiter eſt l'ombre du *ſatellite*: de plus, comme cette tache eſt circulaire, il s'enſuit que l'ombre du *ſatellite* forme un cône; & que par conſéquent les *ſatellites* ſont d'une figure ſphérique, au moins ſenſiblement.

3°. Lorſque la Terre eſt entre Jupiter & le Soleil, & qu'un des *ſatellites* ſe trouve auſſi entre Jupiter & le Soleil, ſa lumiere diſparoît & ſe perd dans celle de Jupiter: ainſi M. Maraldi nous apprend que le 26 Mars 1707, il obſerva avec un téleſcope de 34 piés le quatrieme *ſatellite* de Jupiter, qui paſſoit ſur cette planete, & qu'il lui parut comme une tache noire; mais que ce *ſatellite* ne fut pas plutôt hors du diſque, qu'il reprit ſon premier éclat. Il obſerva le 4 Avril une tache ſemblable formée par une immerſion du troiſieme *ſatellite*; mais le 11 d'Avril, examinant une immerſion du même *ſatellite*, il trouva qu'il paroiſſoit dans tout ſon éclat, ſans laiſſer aucune tache: le même phénomene a été auſſi obſervé en d'autres occaſions par M. Caſſini.

MM. Caſſini & Maraldi ont ſouvent remarqué des changemens fort ſurprenans dans la grandeur apparente des *ſatellites*, lorſqu'il ne paroiſſoit rien dans leur diſtance ſoit à la Terre, ſoit au Soleil, ſoit à Jupiter, qui pût être l'occaſion de ſes variations: par exemple, le quatrieme *ſatellite*, qui eſt preſque toujours le plus petit des quatre, paroît quelquefois le plus gros, & le troiſieme qui eſt ordinairement le plus gros, paroît quelquefois égal, quelquefois même plus petit qu'aucun des autres.

Puiſque les *ſatellites* de Jupiter ſont éclairés par le Soleil, même lorſqu'ils ſont plongés dans la lumiere de Jupiter, & que cependant ils ne laiſſent pas de paroître quelquefois ſans lumiere, & quelquefois de diſparoître tout-à-fait, il faut néceſſairement qu'il arrive dans leur atmoſphere différens changemens qui empêchent que l'action des rayons du Soleil ſur eux ne ſoit toujours le même; c'eſt pour cette même raiſon que leur ombre eſt quelquefois plus groſſe qu'eux.

Tems périodique des ſatellites *de Jupiter.* Les périodes

riodes ou révolutions des *ſatellites* de Jupiter ſe déterminent par leurs conjonctions avec Jupiter, comme celles des planetes prémieres ſe déduiſent de leurs oppoſitions avec le Soleil. *Voyez* PÉRIODE, *&c.*

M. Caſſini a trouvé par cette méthode les périodes des différens *ſatellites*, telles qu'il ſuit:

1e *ſatell.*	1 *jour.*	18 *h.*	28′.	36″.
2e	3	13	18	52
3e	7	3	59	49
4e	16	18	05	06

Diſtance des ſatellites *de Jupiter à Jupiter*. Les quarrés des tems périodiques des *ſatellites* ſont proportionnels aux cubes de leurs diſtances à Jupiter, comme il en eſt des planetes premieres par rapport au Soleil.

Pour déterminer ces diſtances par obſervation, on les meſure avec un micrometre en demi-diametres de Jupiter. Ces diſtances, ſuivant M. Caſſini, ſont telles qu'il ſuit:

Le premier *ſatellite* eſt diſtant du centre de Jupiter de $5\frac{2}{3}$ demi-diametres de Jupiter.

Le 2e de 9 demi-diam.
Le 3e de 14
Le 4e de 25 & un tiers.

Donc, puiſque le demi-diametre de Jupiter eſt égal à $27\frac{8}{11}$ demi-diametres de la Terre, il s'enſuit que la diſtance du premier *ſatellite* à Jupiter eſt de 166 demi-diametres terreſtres; celle du deuxieme, de 249 & demi; celle du troiſieme, de 388; & celle du quatrieme de 884.

Satellites de Saturne, ſont cinq petites planetes qui tournent au-tour de Saturne. *Voyez* SATURNE.

Une de ces planetes, ſavoir la quatrieme, en comptant depuis Saturne, a été découverte par M. Huygens, le 25 Mars 1655, au moyen d'un téleſcope de 12 piés de longueur; les quatre autres ont été découvertes à différentes fois par M. Caſſini; ſavoir, les deux qui ſont le plus proche de Saturne, en Mars 1684, par le ſecours de deux verres de Campani, l'un de 100 piés de foyer, l'autre de 136; la troiſieme en Décembre 1672, par le moyen d'un téleſcope de Campani de 36 piés de long; & la cinquieme en Octobre 1671, avec un téleſcope de 17 piés. La plûpart des phénomenes des *ſatellites* de Jupiter, & peut-être tous, s'obſervent auſſi dans ceux de Saturne; ainſi ils paroiſſent tantôt plus gros, tantôt plus petits: le cinquieme paroît auſſi quelquefois éclipſé, *&c.* par conſéquent il n'eſt point douteux que ces *ſatellites* ne ſoient de la même nature que ceux de Jupiter; mais à cauſe de leur grand éloignement, ils paroiſſent beaucoup plus petits que les *ſatellites* de Jupiter, & peut-être le ſont-ils en effet. Ils ont beau paſſer devant Saturne & l'éclipſer, on ne peut, à cauſe de la foibleſſe de leur lumiere, diſtinguer ni leurs immerſions, ni leurs émerſions. Le premier & le ſecond deviennent même inviſibles dès qu'ils s'approchent un peu de Saturne. Le troiſieme eſt un peu plus gros, & reſte ſouvent viſible tout le tems de ſa révolution. Le quatrieme & le cinquieme ſe voient auſſi aſſez bien; le quatrieme paroit toujours le plus gros. Le cinquieme varie de lumiere & de grandeur, ſans doute par quelque tache que la révolution rend tantôt plus tantôt moins dominante ſur la lumiere du diſque expoſé à nos yeux. Les inclinaiſons de leurs orbes ſont plus grandes que celles des *ſatellites* de Jupiter. Le premier acheve ſa révolution en 1 jour 21 heures 18 minutes 27 ſecondes; le ſecond en 2 jours 17 heures 44 minutes 22 ſecondes; le troiſieme en 4 jours 12 heures 25 minutes 12 ſecondes; le quatrieme en 15 jours 22 heures 34 minutes 38 ſecondes; & le cinquieme en 79 jours 7 heures & 47 minutes. Suppoſant le demi-diametre de l'anneau 1, celui de l'orbe du premier eſt de près de deux, celui du ſecond de $2\frac{1}{2}$, du troiſieme de $\frac{3}{2}$, du quatrieme de 8, du cinquieme 23. Le diametre de Saturne eſt d'environ 20 ſecondes, celui de l'anneau 45: ainſi le diametre de l'orbe du premier *ſatellite* eſt d'une minute 27 ſecondes; le ſecond d'une minute 52 ſecondes; le troiſieme de 2 minutes 36 ſecondes; le quatrieme de 6 minutes; le cinquieme 17 minutes 25 ſecondes. Les quatre premiers décrivent des ellipſes apparentes, ſemblables à celles de l'anneau; & ſont dans un même plan. Leur inclinaiſon à l'écliptique eſt de 30 à 31 degrés. Le cinquieme décrit un orbe incliné de 17 à 18 degrés à l'orbe de Saturne, ſon plan étant entre l'écliptique, & ceux des autres *ſatellites*, &c.

Les tems des révolutions des *ſatellites* de Saturne, ſuivant M. Caſſini, ſont tels qu'il ſuit:

1e *ſatell.*	1 *j.*	21 *h.*	18′	31″.
2e	2	17	41	27
3e	4	13	47	16
4e	15	22	41	11
5e	74	7	53	57

Les diſtances de ces *ſatellites* au centre de Saturne, ſelon le même aſtronome, ſont:

1e *ſatell.*	$4\frac{3}{8}$	*demi-diam. de Saturne.*	ou	1	*diam. de l'anneau de Saturne.*
2e	$5\frac{3}{8}$			$1\frac{1}{4}$	
3	8			$1\frac{2}{3}$	
4e	18			4	
5e	54			$10\frac{1}{2}$	

La grande diſtance qu'il y a entre le quatrieme & le cinquieme *ſatellite*, fait croire à M. Huyghens qu'il pourroit bien y en avoir quelqu'autre entre deux, ou qu'au moins le cinquieme *ſatellite* pourroit avoir lui-même un *ſatellite* qui tournât au-tour de lui comme centre.

M. Halley a donné dans les *Tranſactions philoſophiques*, une correction de la théorie du mouvement du quatrieme *ſatellite*, qui eſt celui de M. Huyghens. La vraie période de ce *ſatellite* eſt, ſuivant M. Halley, de 15 jours 22 heures 41 minutes 6 ſecondes; ſon mouvement diurne, de 22° 34′ 38″ 8‴; ſa diſtance au centre de Saturne, de 4 diametres de l'anneau; & ſon orbite, qui n'eſt que peu ou point diſtante du plan de l'anneau; coupe l'orbite de Saturne ſous un angle de 23 degrés & demi. Les *ſatellites* tournent auſſi, ſelon toutes les apparences, au-tour de leur axe. Voici les preuves qu'on peut en donner.

1°. Dans les conjonctions des *ſatellites* avec Jupiter, on y voit quelquefois des taches, & quelquefois on n'y en voit point, la révolution les faiſant ſans doute reparoître & diſparoître tour-à-tour. 2°. Le même *ſatellite* dans les mêmes circonſtances, paroît quelquefois plus grand & quelquefois plus petit. Le quatrieme *ſatellite* paroît ſouvent plus petit que les trois autres, & quelquefois plus grand que les deux premiers, quoique ſon ombre paroiſſe toujours plus grande ſur Jupiter, que celle de ces deux. Le troiſieme *ſatellite* paroît le plus ſouvent plus grand que tous les autres, & quelquefois il paroît égal aux deux premiers; ſans doute que les taches tantôt paroiſſant, & tantôt diſparoiſſant, entraînées par la révolution, en diminuent, ou en augmentent alternativement les apparences. 3°. Le même *ſatellite* n'emploie pas toujours le même tems à entrer dans Jupiter, où à en ſortir, y mettant quelquefois 6 & tantôt juſqu'à 10 minutes; ce qu'on juge venir des taches qui alterent la partie claire en divers endroits. Il eſt vrai que ces taches pourroient ſe former & ſe diſſiper; mais dans l'Aſtronomie on doit toujours préférer les hypotheſes du mouvement local à celles des générations & des deſtructions.

Nous ſommes redevables à M. Pound d'un grand nombre d'excellentes obſervations ſur les *ſatellites*, tant de Jupiter que de Saturne. On peut voir dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier, *p.* 29. *& ſuiv.* le détail de ces obſervations.

Les éclipſes des *ſatellites*, ſur-tout celles des *ſatellites* de Jupiter, ſont de la plus grande utilité dans l'Aſtronomie. En premier lieu, on peut ſe ſervir de ces éclipſes pour déterminer aſſez exactement la diſtance de Jupiter à la Terre: cette méthode eſt expliquée dans le livre dont nous venons de parler, *p.* 294. Un ſecond avantage encore plus conſidérable qu'on a tiré de ces éclipſes, c'eſt la preuve du mouvement ſucceſſif de la lumiere. Il eſt démontré par les éclipſes des *ſatellites* de Jupiter que la lumiere ne vient pas à nous dans un moment (comme les ſectateurs de Deſcartes l'ont ſi long-tems prétendu), quoiqu'à la vérité ſon mouvement ſoit fort rapide. En voici la preuve. Si la lumiere ne venoit pas à nous ſucceſſivement, mais qu'elle fût inſtantanée, il eſt évident que la Terre étant dans la plus grande diſtance de Jupiter, on appercevroit l'éclipſe du *ſatellite* au même inſtant que ſi la Terre étoit dans la plus petite diſtance de Jupiter; au contraire ſi la propagation de la lumiere ſe fait ſucceſſivement & d'une maniere qui puiſſe être ſenſible à de fort grandes diſtances; il eſt évident qu'un obſervateur étant placé plus près de Jupiter, de tout le dia-

metre

metre de l'orbite terreſtre, il appercevra plutôt l'éclipſe du *ſatellite*; enſorte que, par le moyen de la différence entre le tems où on apperçoit l'éclipſe & celui où on doit l'appercevoir ſuivant les tables, on connoîtra la vîteſſe de la lumiere qui convient au diametre de la Terre. Or c'eſt préciſément ce que les obſervations ont fait découvrir, puiſque toutes les fois que la Terre s'approche de Jupiter, les éclipſes des *ſatellites* arrivent tous les jours un peu plutôt que quand elle s'en éloigne: car on s'apperçoit peu-à-peu d'une différence entre le calcul & les obſervations qui devient aſſez conſidérable. C'eſt M. Roëmer qui a le premier fait cette découverte, confirmée depuis par la théorie ingénieuſe de l'obſervation. *Voyez* OBSERVATION.

Le troiſieme & le plus grand avantage qu'on retire des obſervations des éclipſes des *ſatellites*, c'eſt la connoiſſance des longitudes ſur Terre. En effet, je ſuppoſe que deux obſervateurs, dont l'un eſt, par exemple, à Paris, l'autre à Conſtantinople, obſervent une éclipſe du premier *ſatellite* de Jupiter, il eſt certain que cette éclipſe arrivera dans le même moment pour chacun des obſervateurs; mais comme ils ſont placés ſous différens méridiens, il ne compteront pas la même heure: l'un, par exemple, comptera neuf heures du ſoir, pendant que l'autre n'en comptera que huit: or de-là on déduit l'éloignement des deux méridiens, & par conſéquent la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

Les cercles que les *ſatellites* décrivent autour de leurs planetes principales ne ſont pas fort excentriques; M. le Monnier nous a donné dans les *inſtitutions aſtronomiques* des tables de leurs mouvemens auſſi exactes qu'on peut le deſirer, dans une matiere dont la théorie eſt juſqu'à préſent ſi peu connue & ſi imparfaite. En effet, il eſt certain par les obſervations, que les *ſatellites* agiſſent les uns ſur les autres, & qu'ils alterent réciproquement leurs mouvemens; enſorte que la loi de ces mouvemens eſt extrèmement difficile a découvrir; on en peut juger par la difficulté de la théorie de la Lune qui eſt pourtant le ſeul *ſatellite* de la Terre, & dont le mouvement n'eſt dérangé ſenſiblement que par l'action du Soleil. Que ſeroit-ce ſi outre cette Lune nous en avions encore quatres ou cinq autres qui, par leur action mutuelle, altéraſſent leurs mouvemens? C'eſt là le cas des *ſatellites* de Jupiter & de Saturne, ſans compter que l'action de Jupiter ſur les *ſatellites* de Saturne peut avoir encore un effet aſſez ſenſible, auſſi-bien que l'action de Saturne ſur les *ſatellites* de Jupiter. Le ſecond *ſatellite* de Jupiter eſt celui où ces inégalités ſont le plus remarquables. On ne ſauroit trop exhorter les ſavans géometres de l'Europe à donner la théorie de ces inégalités.

Il n'eſt pas aiſé de ſavoir quel peut être l'uſage des *ſatellites*. On croit communément qu'ils ſont deſtinés à ſuppléer, en quelque ſorte, à la lumiere foible que reçoivent des planetes trop éloignées du Soleil, comme Jupiter & Saturne, & à les éclairer pendant leurs nuits. Mais 1°, on ne remarque point de *ſatellite* à Mars, on ſait que la Terre en a un, & on croit même qu'il y en a un autour de Vénus; voilà donc une planete beaucoup plus proche du Soleil qui a un *ſatellite*, & une autre plus éloignée qui paroît n'en pas avoir. 2°. On ne peut gueres dire que la Lune ſoit deſtinée uniquement à nous éclairer durant nos nuits, puiſque ſouvent elle nous eſt cachée pendant la plus grande partie de la nuit. 3°. La nuit d'une planete, toutes choſes d'ailleurs égales, doit être cenſée d'autant plus profonde que le jour y a été plus brillant. Ainſi les planetes les plus proches du Soleil ont une nuit plus obſcure à proportion que les autres; elles ont donc, à cet égard, encore plus beſoin de *ſatellites*. Que faut-il donc croire ſur l'uſage des *ſatellites*? Il faut ſavoir dire qu'on l'ignore. (*O*)

SATELLITE, *ſatelles* ou *garde*, (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui en accompagne une autre, ſoit pour veiller à ſa conſervation, ſoit pour exécuter ſa volonté.

Chez les empereurs d'Orient, ce mot *ſatellite* ſignifioit la dignité ou l'office de capitaine des gardes du corps.

Ce terme fut enſuite appliqué aux vaſſaux des ſeigneurs, & enfin à tous ceux qui tenoient les fiefs, appellés *ſergenteries*. *Voyez* SERGENTERIE.

Ce terme ne ſe prend plus aujourd'hui qu'en mauvaiſe part. On dit les *gardes* d'un roi, & les *ſatellites* d'un tyran.

SATICULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Samnium*. Servius, *in Æneïd. l. VIII. verſ.* 729. la place dans la Campanie, mais elle étoit dans le Samnium: Feſtus le dit poſitivement, *Saticula, oppidum in Samnio captum eſt*. (*D. J.*)

SATIÉTÉ, ſ. f. (*Gramm.*) dégoût qui ſuit l'uſage immodéré; on a la *ſatiété* des alimens, après avoir trop mangé; la *ſatiété* du plaiſir, après s'y être trop livré; la *ſatiété* de l'étude, de la gloire, des affaires; nous uſons tout.

SATINS, ſ. m. (*Etoffe de ſoie.*) le tiſſu du *ſatin* eſt d'une eſpece différente des autres étoffes, parce que l'ouvrier ne leve que la huitieme ou la cinquieme partie de ſa chaîne pour paſſer ſa trame au-travers enſorte qu'il reſte toujours les $\frac{4}{5}$ ou les $\frac{7}{8}$ de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe, ce qui y donne le brillant. Au ſurplus, il ſe fabrique comme toutes les étoffes de ſoie. *Voyez* ÉTOFFES DE SOIE.

Il ſe fabrique à Lyon des *ſatins* unis, des *ſatins* rayés, des *ſatins* en deux, trois & quatre lacs courans, de $\frac{11}{24}$ de large, des *ſatins* brochés, ſoie & dorure, de la même largeur.

Tous les *ſatins* ſans poil, ſoit unis, ſoit façonnés, doivent commencer à lever une liſſe pour recevoir la trame qui paſſe entre la partie levée, ſoit la huitieme, ſoit la cinquieme, comme il a déja été dit, afin de faire le corps de l'étoffe.

Après la premiere liſſe levée, celle qui doit ſuivre doit toujours être la quatrieme, de façon qu'une étant priſe, en reſte toujours deux entre la premiere levée & celle qui doit lever enſuite pour recevoir le ſecond coup de trame; c'eſt l'armure du métier.

On va donner l'idée de l'armure d'un *ſatin* à huit liſſes, & d'un *ſatin* à cinq liſſes.

Armure d'un ſatin *à huit liſſes, dont une priſe & deux laiſſées.*

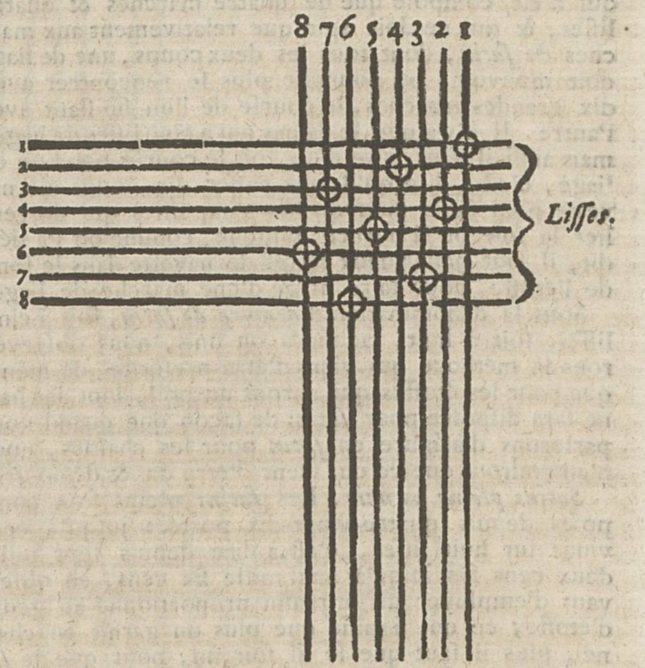

Les marches.

Armure d'un ſatin *à cinq liſſes.*

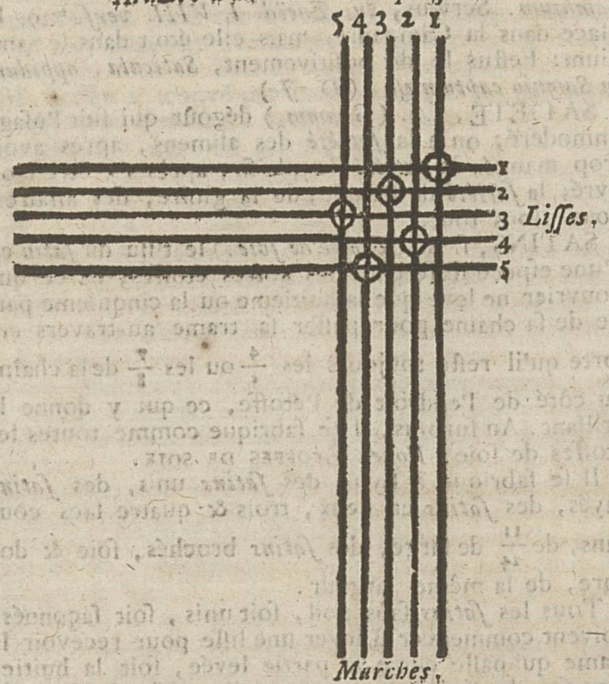

Par cette démonſtration, il eſt évident qu'on ne peut pas faire des *ſatins* au-deſſous de cinq liſſes, ni même au-deſſus de huit: puiſqu'en augmentant ou diminuant le nombre, il arriveroit que quand on viendroit de la cinquieme marche ou de la huitieme à la premiere pour recommencer, ce qu'on appelle *le courſe*, les deux liſſes laiſſées ne ſe rencontreroient plus. Il eſt vrai cependant que la rencontre ſe feroit avec dix liſſes; mais outre que le *ſatin* perdroit de ſa qualité en ne levant que la dixieme partie de la ſoie de la chaîne, il arriveroit encore que le liage qui n'eſt composé que de quatre marches & quatre liſſes, & qui ne doit agir que relativement aux marches de *ſatin*, dont tous les deux coups, une de liage doit mouvoir, ne pourroit plus ſe rencontrer avec dix grandes marches, le courſe de l'un finiſſant avec l'autre. Il n'y a que le damas qui a cinq liſſes de liage, mais auſſi il faut faire deux fois le courſe pour un de liage, c'eſt-à-dire qu'il faut paſſer dix coups de navette pour faire mouvoir les cinq liſſes qui doivent lier la ſoie ou la dorure, puiſque, comme on l'a déja dit, il faut paſſer deux coups de navette dans le fond de l'étoffe, pour faire uſage d'une marche de liage.

Sous la dénomination d'*armure de ſatin*, ſoit à cinq liſſes, ſoit à huit, façonnés ou unis, nous obſerverons la méthode qui vient d'être preſcrite, de même que pour les étoffes qui auront un poil, dont la chaîne ſera diſpoſée pour *ſatin*; de façon que quand nous parlerons d'armure en *ſatin* pour les chaînes, nous n'entendrons que ce qui vient d'être dit & démontré.

Satins pleins ou unis. Les *ſatins* pleins ſont composés depuis quatre-vingt-dix portées juſqu'à cent vingt ſur huit liſſes, c'eſt-à-dire depuis ſept mille deux cens fils juſqu'à neuf mille ſix cens, en obſervant d'employer un organſin proportionné au genre d'étoffe; ce qui ſignifie que plus on garnit en chaîne, plus il faut que le fil ſoit fin, pour que le *ſatin* ſoit plus beau. L'armure de cette étoffe eſt celle des *ſatins* à huit liſſes, comme il a été dit ci-devant.

Satins à fleurs ou façonnés. Sous la dénomination de *ſatins à fleur*, on comprend tous les *ſatins* courans en deux ou trois lacs, les *ſatins* brochés, les luſtrines ſans poil courantes ou brochées, les perſiennes courantes ou brochées, les damas liſérés ou brochés; en un mot, toutes les étoffes dont la figure ou la ſoie qui la fait eſt arrêtée par un fil de la chaîne auquel on donne le nom de *liage*.

Pour l'intelligence de ce liage, il faut obſerver que toutes les étoffes à fleurs ordinaires de différentes couleurs, ont ces mêmes couleurs arrêtées par des fils qui ſur la fleur forment une figure oblique auxquels on a donné le nom de *liage*, parce qu'effectivement ils lient la ſoie ou la dorure qui fait figure ſur le fond de l'étoffe; de façon que ſi dans les parties de trois ou quatre doigts de largeur, qui forment une feuille ou fleur dans l'étoffe, la dorure ou la ſoie qui compoſent cette partie n'étoit arrêtée par aucun fil, cette ſoie ou cette dorure boucleroit, ſur-tout dans les brochés, comme on voit dans les envers des étoffes boucler la ſoie ou la dorure dont elles ſont composées, ce qui rendroit l'étoffe imparfaite.

Il eſt donc néceſſaire, pour la perfection de l'étoffe, qu'il y ait des fils qui ſoient deſtinés à arrêter les couleurs ou matieres qui forment le deſſein, c'eſt-à-dire, à les lier avec le fond.

Les fils ſont pris dans les *ſatins* à 8 liſſes, ou tous les ſixiemes dans la chaîne lorſque l'étoffe eſt toute ſoie, ou tous les dixiemes lorſqu'il y a de la dorure liée.

Le liage ordinaire dans les *ſatins* à 8 liſſes, eſt composé de quatre liſſes, ſans pouvoir en mettre ni plus, ni moins.

Dans un *ſatin* où le ſixieme fil eſt pris, on donne le nom au liage de 5 le 6, c'eſt-à-dire, 5 laiſſés & le 6e pris; dans celui où le 10e fil eſt pris, c'eſt un liage de 9 le 10, voilà les termes; c'eſt-à-dire 9 laiſſés & le 10e pris.

Pour paſſer un liage de 5 le 6, on paſſe les quatre liſſes de liage devant les 8 de *ſatin* qui ſont paſſées, & on prend le ſixieme fil pour le paſſer ſous la maille de la premiere liſſe de liage: on prend enſuite les deux qui reſtent des 8 liſſes, & les 4 en recommençant, deſquels le quatrieme qui ſe trouve ſur la quatrieme liſſe eſt paſſé ſous la premiere maille de la ſeconde liſſe de liage. La troiſieme liſſe de liage prend le fil de la ſeconde liſſe, c'eſt-à-dire qu'on laiſſe des quatre fils qui reſtoient des 8 liſſes le fil de la premiere; & on paſſe le ſecond ſous la troiſieme liſſe. La quatrieme liſſe de liage prend ſon fil ſur la huitieme du *ſatin*, parce que la troiſieme prenant celui de la ſeconde, le cinquieme fil doit être celui de la huitieme, ainſi des autres, en recommençant par la premiere de liage & la ſixieme du *ſatin*.

Le liage de 9 le 10 ſe prend de la même maniere; on compte les 8 fils des 8 liſſes, enſuite recommençant par la premiere, on prend le fil de la ſeconde, de façon que le premier fil de liage, qui dans celui de 5 le 6, ſe trouvoit ſur la ſixieme liſſe, ſe trouve ſur la ſeconde dans celui de 9 le 10; le ſecond ſe trouve ſur la quatrieme, c'eſt-à-dire, 6 qui reſtoient, & 4 de recommence; le troiſieme fil ſe trouve ſur la ſixieme, & le quatrieme ſur la huitieme & derniere liſſe.

On voit par cet arrangement un ordre & une entente qui ne doit point être interverti, ſans quoi le fil qui par haſard ſeroit pris ſur quelqu'autre liſſe que celle indiquée, feroit faute dans la figure de l'étoffe.

Suivant cette diſpoſition, il eſt évident que, dans un liage de 5 le 6 chaque liſſe de liage qui fait baiſſer les fils quand la ſoie eſt levée, ſe trouve avoir 24 fils d'une maille à l'autre, ce qui fait un très-petit intervalle, attendu la quantité de fils dans une largeur de $\frac{11}{24}$ d'aune, dont les étoffes ſont composées dans leurs largeurs, de même dans un liage de 9 le 10; la différence d'une maille à l'autre ſur la même liſſe doit être de 40 fils: cela eſt clair, parce que la différence de la premiere à la ſeconde dans un liage de 5 le 6 eſt de 6 fils; de la premiere à la troiſieme de 12 fils; de la premiere à la quatrieme, 18 fils, & enfin de la premiere à l'autre premiere, de 24, ainſi des autres.

Dans les *ſatins* façonnés on diſtingue encore deux genres d'étoffes; ſavoir, les *ſatins* courans & les *ſatins* brochés.

On donne le nom de *ſatins courans* aux étoffes dont la navette fait la figure: par exemple; dans un *ſatin* appellé *ſatin deux lacs*, on paſſe une navette d'une couleur ſur la premiere marche, & une autre navette d'une couleur différente ſur la ſeconde marche; obſervant de faire baiſſer la même liſſe de liage ſous chacune des deux premieres marches; la ſeconde liſſe de liage ſous la troiſieme & la quatrieme; la troiſieme liſſe ſous la cinquieme & la ſixieme; la quatrieme liſſe ſous la ſeptieme & la huitieme.

Il faut bien faire attention que les étoffes façonnées ſoit courantes, ſoit brochées, ne reçoivent l'impreſſion de la figure que par le mouvement du cordage qui fait lever la ſoie qui doit la faire, & que l'opération de la liſſe de liage n'eſt autre choſe que de faire baiſſer avec la liſſe de liage une partie de la ſoie levée, ou les fils qui ſe trouvent ſous la maille de cette liſſe pour arrêter la ſoie ou dorure qui ſe trouve paſſée ſous la ſoie levée.

Satin trois lacs. Le *ſatin* trois lacs ſe fait comme celui à deux, en obſervant de paſſer une navette ſur le pas de la premiere marche, & deux navettes ſucceſſivement ſur les pas de la ſeconde, ainſi des autres.

Satin broché. On appelle *ſatin broché* une étoffe dont

dont les navettes ne ſuffiſent pas pour faire la figure du deſſein qui peut contenir cinq ou ſix couleurs différentes chaque coup. Par exemple, s'il y a de la dorure dans le deſſein, elle n'eſt point paſſée avec la navette dans le genre d'étoffe, de même que l'excédent de la diſtribution des couleurs. Pour lors on a des petites navettes, nommées *eſpolins*, qui contiennent toutes les couleurs qu'on veut inſérer dans l'étoffe, & les eſpolins ſont paſſés à différentes repriſes, à fur & à meſure que la ſoie eſt levée par le miniſtere de la tireuſe, pour faire cette opération. Dans ce cas, le *ſatin* qui ne contenoit que 8 marches, reſpectivement aux 8 liſſes dont il eſt composé, en doit contenir 12, parce qu'il en faut quatre pour les quatre liſſes de liage, c'eſt-à-dire, une pour chaque liſſe.

Lorſqu'on a paſſé les deux ou trois navettes différentes ſous les deux marches, ainſi qu'il a été dit ci-devant, on fait lever la ſoie pour paſſer les eſpolins, ce qui s'appelle *brocher*, pour lors on fait baiſſer la premiere liſſe de liage pour paſſer tous les eſpolins qui doivent être paſſés dans ce coup. On donne le nom de *coup* aux navettes paſſées & aux eſpolins; de façon que ſi l'étoffe a trois navettes paſſées, & trois différentes repriſes pour brocher les eſpolins, on donnera le nom de *ſix lacs* à l'étoffe ou *ſatin* en ſix lacs, parce qu'il a 6 lacs chaque coup. On fait baiſſer la ſeconde liſſe de liage au troiſieme & quatrieme coup de navette ſous la troiſieme & quatrieme marche, ainſi des autres juſqu'à la fin des 8 liſſes; après quoi on recommence.

Démonſtration d'un ſatin *façonné courant pour l'armure du* ſatin *& du liage de* 5 *le* 6.

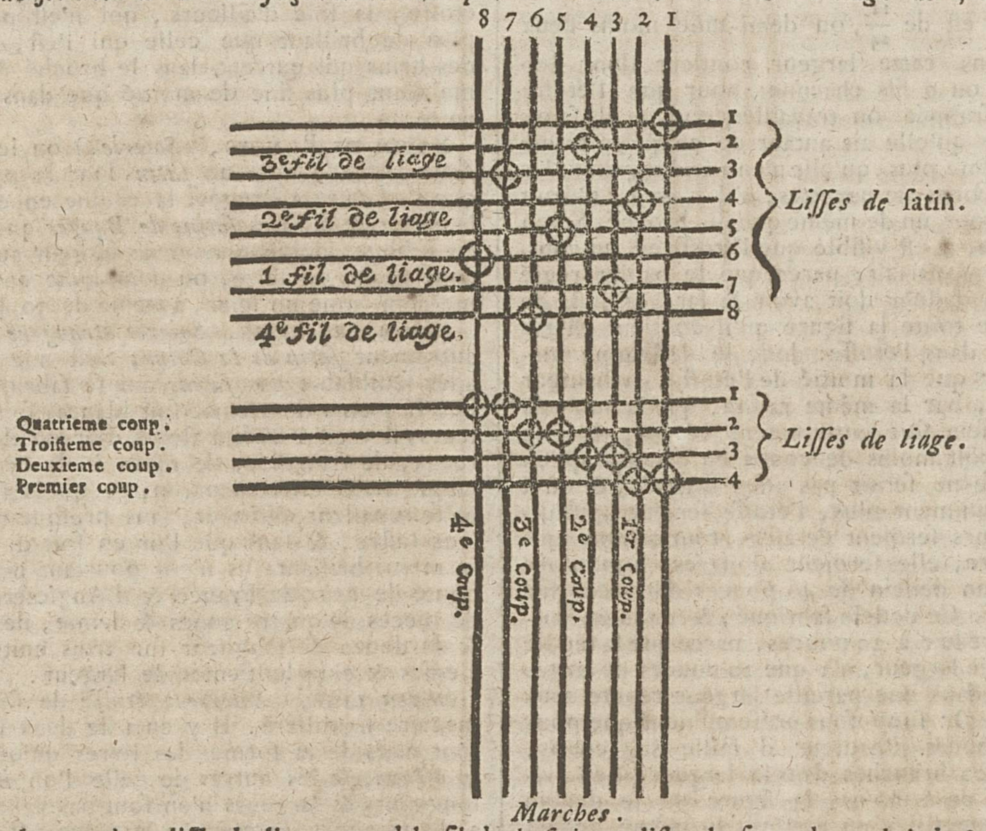

On voit que la premiere liſſe de liage prend le fil de la ſixieme liſſe; la ſeconde, celui de la quatrieme; la troiſieme, celui de la ſeconde; & la quatrieme, celui de la huitieme.

Démonſtration de l'armure d'un ſatin *à huit liſſes, pour le* ſatin *façonné, broché, & pour le liage de* 9 *ſur le* 10.

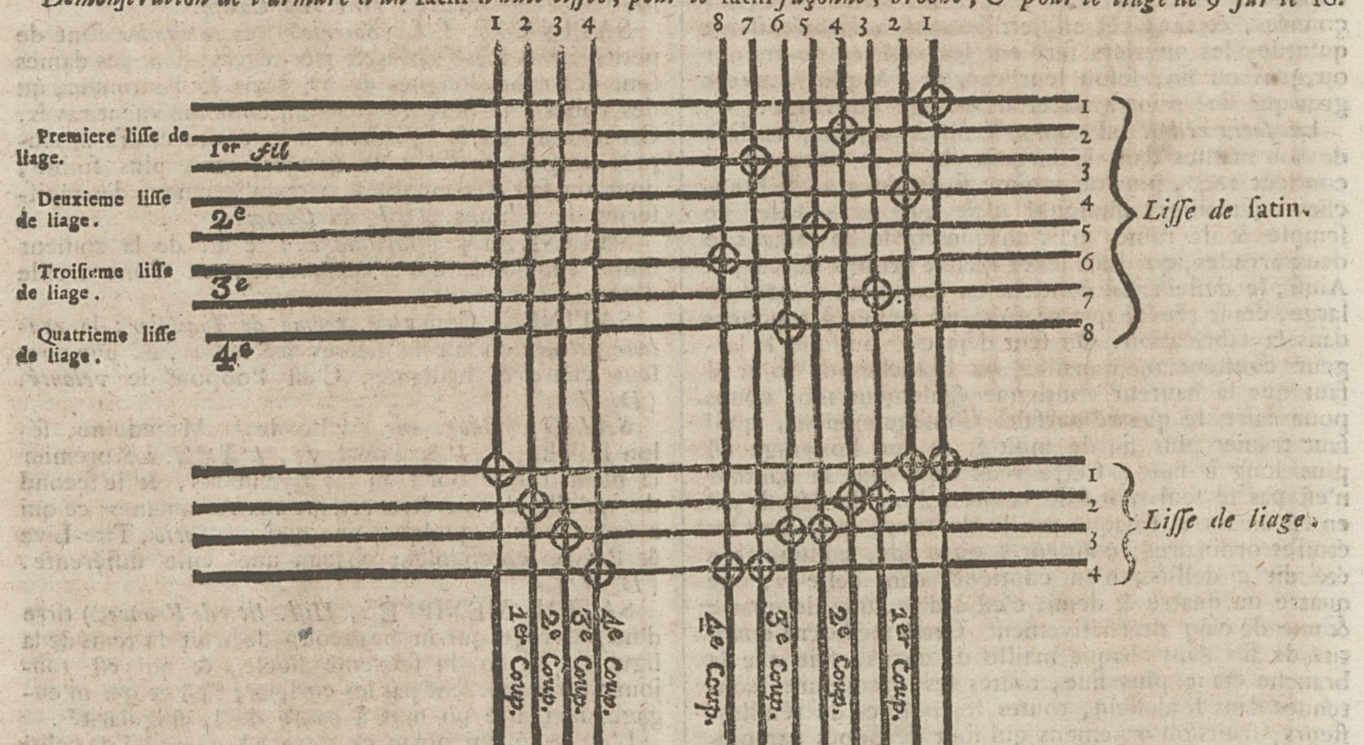

Satin réduit. Le *ſatin réduit* eſt une étoffe brochée, ou courante en deux ou trois lacs. Par le mot de *broché* on entend toujours pluſieurs lacs indépendamment de ceux qui ſont paſſés. Cette étoffe eſt aujourd'hui des plus à la mode, parce qu'elle eſt plus belle que celle des *ſatins* ordinaires, & c'eſt la réduction qui en fait le mérite & le prix; il eſt néceſſaire de l'expliquer.

Toutes les étoffes ordinaires ſont compoſées dans le cordage de 400 cordes de ſemples & de rame; chaque corde de rame tire deux arcades, & chaque arcade tire une maille de corps, de façon que le corps eſt compoſé de 800 mailles & maillons. Chaque maillon contient 8 fils par la boucle dans les chaînes de 40 portées doubles, ou 80 portées ſimples & 9 fils dans les ordinaires de 90 portées. La largeur de l'étoffe ordinaire eſt de $\frac{11}{24}$, ou demi-aune moins deux pouces environ; cette largeur contient donc 800 branches de 8 ou 9 fils chacune: pour que l'étoffe ordinaire ſoit frappée ou travaillée comme il faut, il eſt néceſſaire qu'elle ait autant de coups de trame en travers, même plus, qu'elle n'en a en longueur; les deux ou trois corps de navettes, s'il y en a, n'étant comptés que pour un de même que le broché. Selon cette diſpoſition, il eſt viſible que l'étoffe eſt un compoſé d'un quarré parfait; parce que le papier reglé qui contient le deſſein doit avoir la largeur juſte de l'étoffe, & que toute la figure qu'il contient eſt répetée deux fois dans l'étoffe: donc le deſſein ne portant en largeur que la moitié de l'étoffe, la hauteur ne doit porter, par la même raiſon, que la moitié; quoique le deſſein ſoit entierement répeté; dans le cas où il y auroit moins de coups en hauteur qu'en largeur, l'étoffe ne ſeroit pas aſſez frappée, & où il y en auroit infiniment plus, l'étoffe ſeroit trop frappée, & les fleurs ſeroient écraſées, tout comme dans le ſens contraire, elles ſeroient alongées. Suppoſons par exemple, un deſſein de 40 pouces d'hauteur ſur le papier reglé. Ce deſſein fabriqué, & rendu en étoffes, doit être réduit à 20 pouces, parce que la feuille qui le répete en largeur, n'a que 20 pouces de large, & que l'étoffe dans une pareille largeur répete deux fois le deſſein. Or ſuppoſons préſentement que pour faire ces 20 pouces d'hauteur il faille 800 coups, puiſqu'il y à 800 branches dans la largeur: il eſt évident que s'il y en a moins, la figure ou le deſſein alongera, & que s'il y en a plus, le même deſſein ſera écraſé: il faut donc que la hauteur ſoit conforme à la largeur. C'eſt de cette exacte préciſion que dépend toute la perfection du travail des étoffes façonnées, & ſans cet aſſujettiſſement auſſi néceſſaire qu'utile, les ouvriers ſeroient les maîtres de tramer ou gros ou fin, ſelon leur caprice, & plus ſouvent gros que fin, pour avancer davantage l'ouvrage.

Le *ſatin réduit* eſt compoſé différemment, au lieu de 800 mailles dans la largeur de 20 pouces, il en contient 1600, plus ou moins; fixons-le à 1600 branches ou mailles, quoiqu'il n'ait que 400 cordes de ſemple & de rame; mais chaque corde de rame tire deux arcades, qui font lever quatre mailles de corps. Ainſi, le deſſein qui contient en feuille 20 pouces de large, étant répété quatre fois, eſt reduit à 5 pouces dans la fabrication. On ſent déja que puiſque la largeur contient 1600 mailles ou branches de ſoie; il faut que la hauteur contienne également 1600 coups pour faire le quarré parfait. Conſéquemment, qu'il faut tramer plus fin de moitié, & que l'ouvrage eſt plus long à faire. Cette réduction dans la hauteur n'eſt pas le ſeul motif de la perfection de l'étoffe, il en eſt un autre. Chaque maille de corps qui, dans les étoffes ordinaires, contient 8 ou 9 fils, comme il a été dit ci-deſſus, n'en contient, dans celle-ci, que quatre ou quatre & demi, c'eſt-à-dire, une de quatre & une de cinq alternativement. Cette médiocre quantité de fils dans chaque maille de corps, fait que la branche étant plus fine, toutes les découpures contenues dans le deſſein, toutes les pointes de feuilles, fleurs, fruits ou ornemens qui ſont découpés par pluſieurs cordes, & qui ſe terminent par une, ſont infiniment plus parfaits & plus délicats. Cette délicateſſe influe dans la hauteur du deſſein comme dans ſa largeur; elle influe encore ſur le fond de l'étoffe, qui étant tramé plus fin & répété plus ſouvent, forme un *ſatin* plus parfait. Voilà ce que c'eſt que les *ſatins réduits*; il ſeroit difficile de réduire un taffetas façonné, parce qu'étant tramé fin, il faudroit encore diminuer la trame, laquelle avec les deux croiſures qui ſe trouvent pour les deux jets de trame, ne pourroient pas encore ſe reduire ou être ſerrés comme il faut. On peut reduire les gros-de-tours; mais dans ce cas, le fond étant mince, n'aura que la qualité de taffetas.

On ne reduit point les étoffes en dorure, parce que, outre qu'elles prendroient le double de dorure, cette même dorure ſeroit trop preſſée ou écraſée. On fait cependant à Lyon des fonds-or reduits en 600 cordes de ſemples & de rame, & 600 arcades; mais ils n'ont que 1200 mailles de corps ou maillons, & on n'a pas pu porter plus loin les étoffes en dorures.

Les *ſatins réduits* ſont montés à 8 liſſes à l'ordinaire; ils n'ont point de liage; le deſſein, outre ſa réduction, étant diſpoſé de façon que les parties de ſoie n'ont pas plus de deux à trois lignes de large en étoffe; la ſoie d'ailleurs, qui n'eſt pas liée, ayant plus de brillant que celle qui l'eſt, & la quantité des brins qui entrent dans le broché & dans la trame étant plus fine de moitié que dans l'étoffe ordinaire.

Satin de Bruges, (*Soierie.*) on le nomme auſſi *ſatin-caffard;* c'eſt un *ſatin* dont la premiere fabrique s'eſt faite à Bruges; la chaîne en eſt de ſoie, & la trame de fil. Les *ſatins de Bruges* qui ſe fabriquent en France, doivent avoir de largeur au-moins demi-aune moins un ſeize, ou demi-aune entiere, ou même demi-aune un ſeize, à peine de 30 liv. d'amende.

Satin des Indes, (*Soierie étrangere.*) on l'appelle autrement *ſatin de la Chine;* c'eſt une étoffe de ſoie aſſez ſemblable aux *ſatins* qui ſe fabriquent en Europe. Il y en a de pleins, ſoit blancs, ſoit d'autres couleurs; il y en a auſſi à fleurs d'or ou de ſoie, à carreaux, de damaſſés, de rayés & de brochés. On les eſtime particulierement, parce qu'ils ſe blanchiſſent & ſe repaſſent aiſément, ſans preſque rien perdre de leur luſtre, & ſans que l'or en ſoit ni plus applati, ni moins brillant: ils n'ont pourtant ni l'éclat, ni la bonté de ceux de France & d'Angleterre. Il y en a de pieces de quatre aunes & demie, de ſept, de huit & de douze de longueur ſur trois huitiemes cinq ſixiemes & cinq huitiemes de largeur.

Satin liné, (*Soierie.*) étoffe de ſoie pliée d'une maniere ſinguliere. Il y en a de deux ſortes; les uns ſont pliés de la forme des livres qu'on appelle *gros in-octavo*, & les autres de celle d'un *in-quarto*. Les longueurs & largeurs n'en ſont pas certaines. Il y en a de 11 aunes ou environ la piece, & d'autres environ de ſix. Les linés blancs à fleurs ſont de la derniere meſure; les couleurs à fleurs & les brochés ſont de la premiere. *Dict. du Comm.*

SATINADE, ſ. f. (*Soierie.*) les *ſatinades* ſont de petits ſatins très-foibles & très-légers, dont les dames font des robes longues de printems & d'automne, ou des robes à ſe peigner. Ils ſont communément rayés. On nomme encore *ſatinade* une petite étoffe à-peu-près comme le ſatin de Bruges, mais plus foible, dont on fait des meubles, particulierement des tapiſſeries de cabinet. *Dict. du Comm.*

SATINÉ, adj. (*Jardinage.*) ſe dit de la couleur d'une anemone, d'une renoncule, ou d'une oreille d'ours.

SATINÉE, Couleur, *terme de Joaillier;* la *couleur ſatinée* en fait de pierres précieuſes, eſt une couleur claire & brillante. C'eſt l'oppoſé de *velouté*. (*D. J.*)

SATIO, (*Géog. anc.*) ville de la Macedoine, ſélon Polybe, *l. V.* & Tite-Live, *l. XVII.* Le premier la place ſur le bord du lac Lychnidus, & le ſecond dit qu'elle devoit être rendue aux Athamanes: ce qui a fait croire à quelques-uns que par *Satio*, Tite-Live & Polybe entendoient chacun une ville différente. (*D. J.*)

SATIRE MÉNIPPÉE, (*Hiſt. lit. de France.*) titre d'un ouvrage qui fit beaucoup de bruit du tems de la ligue ſur la fin du ſeizieme ſiecle, & qui eſt toujours fort recherché par les curieux; c'eſt ce qui m'engage d'en dire un mot à cauſe de la ſingularité.

L'ouvrage qui porte ce titre eſt compoſé de celui qu'on nomma plaiſamment *Catholicon d'Eſpagne*, qui parut en 1593, & de l'*abregé des états de la ligue*, qui fut imprimé l'année ſuivante; le tout fut appellé *ſatire ménippée*.

L'auteur de l'*abregé chronol. de l'hiſtoire de France* nous apprend que M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut ſeul l'auteur du *catholicon*. Pour l'*abregé des états*, pluſieurs y travaillerent; Paſſerat & Rapin, deux bons poë-

poëtes, en compoſerent les vers; M. Gillot, conſeiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'eſprit, compoſa la harangue du cardinal Pellevé. On eſt redevable au ſavant Pierre Pithou de la harangue de M. Aubrai, qui eſt la meilleure de toutes; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon; & celle du docteur Roſe, grand-maître du college de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la *ſatire ménippée* ne fut guere moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri, ou que l'*Hudibras* de Butler le fut à Charles II. roi d'Angleterre. Le ridicule a tant d'empire ſur les hommes. *Riſus rerum ſæpe maximarum momenta vertit*, dit Quintillen. (*D. J.*)

SATISDATIO, (*Juriſpr. rom.*) ce mot ſe prend dans la juriſprudence romaine pour une garantie, & quelquefois pour une ſimple promeſſe. *Satiſdare ſecundum mancipium*, c'étoit *rei mancipium*, *ſeu dominium præſtare*, répondre à l'acheteur qu'il ne ſeroit point troublé dans la poſſeſſion de ce qu'il achetoit: ce qui ſe faiſoit communément *nuda repromiſſione*, par une ſimple promeſſe, & cette promeſſe s'appelloit *ſatiſdatio* dans le tems où l'on étoit obligé de donner caution; cet uſage changea dans la ſuite, & cependant on ne laiſſa pas de ſe ſervir toujours du même terme de *ſatiſdatio* pour déſigner la ſimple garantie du vendeur. (*D. J.*)

SATISFACTION, Contentement, (*Gramm.*) l'un de ces deux mots n'a point de pluriel, c'eſt celui de *ſatisfaction*; & l'autre appliqué au monde déſigne les plaiſirs qui paſſent comme une ombre. L'auteur de la juſteſſe de la langue, & M. l'abbé Girard, trouvent quelque différence entre ces deux mots; ſelon eux la *ſatisfaction* eſt plus dans les paſſions, & le *contentement* dans le cœur: un homme inquiet, diſent-ils, n'eſt jamais *content*, un homme ambitieux n'eſt jamais *ſatisfait*. (*D. J.*)

Satisfaction, (*Téolog.*) *ſatisfactio*; l'action de ſatisfaire, c'eſt-à-dire de réparer une injure ou de payer une dette.

Le terme de *ſatisfaction* dans ſa ſignification naturelle, emporte avec ſoi l'une ou l'autre de ces idées. Un homme a contracté une dette, il la paye; on dit qu'il a *ſatisfait* à ſon créancier. Une perſonne en offenſe une autre, ou l'outrage, ſoit de paroles, ſoit d'action; elle répare enſuite cet outrage, ſoit par des excuſes qu'elle fait à la perſonne léſée, ſoit par d'autres voies; on dit également qu'elle a *ſatisfait* à celui qu'elle a outragé.

On diſtingue deux ſortes de *ſatisfaction*; l'une rigoureuſe & proprement dite, l'autre non rigoureuſe & improprement dite. On définit la premiere une réparation proportionnée à l'injure qu'on a faite, ou le payement d'une ſomme égale à celle qu'on a empruntée: par *ſatisfaction* non rigoureuſe & improprement dite, on entend une réparation diſproportionnée à la grandeur de l'injure qu'on a faite, mais dont néanmoins ſe contente par pure bonté & par pure miſéricorde, celui qui a été léſé; ou le payement d'une ſomme non égale à celle qui a été empruntée, & dont le créancier ſe contente pour éteindre la dette de ſon débiteur.

La queſtion de la *ſatisfaction* de Jeſus-Chriſt pour le ſalut du genre humain, eſt une matiere des plus controverſées entre les Catholiques & les Sociniens. Ces derniers conviennent que Jeſus-Chriſt a ſatisfait à Dieu pour nous; mais ils entendent qu'il n'a ſatisfait qu'improprement & métaphoriquement, en rempliſſant toutes les conditions qu'il s'étoit lui-même impoſées pour opérer notre ſalut, & obtenant de Dieu pour nous une relaxation gratuite des dettes que nous avions contractées envers lui par le péché; ſoit parce qu'il s'eſt impoſé à lui-même des peines pour nous montrer ce que nous devons ſouffrir pour obtenir le pardon de nos crimes; ſoit parce qu'il nous a indiqué par ſon exemple, par ſes conſeils, & par ſes prédications, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au ciel; ſoit enfin parce qu'il nous a fait entendre par ſon ſacrifice, qu'il falloit accepter la mort avec une réſignation parfaite à la volonté de Dieu, en punition de nos péchés.

Les Sociniens avouent encore que Jeſus-Chriſt eſt le ſauveur du monde; mais ſeulement par ſes diſcours, ſes conſeils & ſes exemples, & non par le mérite & l'efficace de ſa mort; & s'ils ſont forcés de dire que Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous, ils entendent que c'eſt pour notre avantage & notre utilité, & nullement qu'il ait ſouffert la mort à la place des hommes coupables.

Pour détruire ces interprétations ou fauſſes ou inſuffiſantes, les Catholiques diſent que Jeſus-Chriſt a ſatisfait à Dieu proprement & rigoureuſement en payant à ſon pere un prix non-ſeulement équivalent, mais encore ſurabondant pour les péchés des hommes, le prix infini de ſon ſang: 2°. qu'il eſt leur ſauveur non-ſeulement par ſes diſcours, ſes conſeils & ſes exemples, mais par le mérite & l'efficace de ſa mort: 3°. qu'il eſt mort non pas ſimplement pour notre avantage, mais au lieu de nous, à notre place, & par une véritable ſubſtitution à la place d'hommes coupables.

Le péché étant tout à la fois une dette par laquelle nous ſommes obligés envers la juſtice divine, une inimitié entre Dieu & l'homme, un crime qui nous rend coupables & dignes de la mort éternelle, il s'enſuit qu'à tous ces égards Dieu eſt par rapport à nous comme un créancier à qui nous devons, comme partie offenſée qu'il faut appaiſer, comme juge qui doit nous punir. La *ſatisfaction* rigoureuſe exige donc pareillement trois choſes, 1°. le payement de la dette, 2°. le moyen d'appaiſer la juſtice divine, 3°. l'expiation du crime; d'où il eſt aiſé de conclure qu'étant par nous-mêmes incapables de remplir ces conditions, nous avions beſoin auprès de Dieu d'un garant ou d'une caution qui ſe chargeât de notre dette, & qui l'acquittât pour nous: 4°. d'un médiateur qui nous réconciliât avec Dieu: 5°. d'un prêtre & d'une victime qui ſe ſubſtituât à notre place, & qui expiât nos péchés par les peines auxquelles elle s'eſt ſoumiſe. Or c'eſt ce qu'a pleinement accompli Jeſus-Chriſt, comme le démontrent les théologiens catholiques, aux ouvrages deſquels nous renvoyons le lecteur.

Car ſans entrer ici dans un détail qui nous méneroit trop loin, & qui d'ailleurs n'eſt pas du reſſort de cet Ouvrage; qu'il nous ſuffiſe de remarquer pour faire ſentir l'inſuffiſance des interprétations ſociniennes que nous avons rapportées plus haut: 1°. que ſi Jeſus-Chriſt n'étoit mort que pour confirmer ſa doctrine, il n'auroit rien fait de plus que bien d'autres martyrs & ſaints perſonnages, dont on n'a jamais dit qu'ils ſoient morts ou qu'ils aient été crucifiés pour nous, ni qu'ils aient ſatisfait pour nos péchés: 2°. que s'il n'eſt mort que pour notre *utilité*, on ne doit pas plus attribuer notre rédemption à ſa mort, qu'à ſes miracles & à ſes actions, qui avoient pour but l'utilité des chrétiens. Or on n'a jamais dit que les miracles & la vie de Jeſus-Chriſt, fuſſent la cauſe efficiente & prochaine de notre rédemption: 3°. que dans les écritures l'expiation de nos péchés & notre reconciliation avec Dieu, ſont conſtamment attribués à la mort de Jeſus-Chriſt, comme cauſe efficiente, & jamais comme cauſe exemplaire de la mort que nous-mêmes devions ſouffrir en punition de ces péchés. Il eſt clairement marqué dans les livres ſaints que la mort eſt la peine & le ſalaire du péché, *ſtipendium peccati mors*; mais il n'y eſt nulle part énoncé qu'elle en doive opérer la rémiſſion, ni notre reconciliation avec Dieu.

Il y a ſur cette matiere une difficulté aſſez conſidérable. C'eſt de ſavoir ſi la *ſatisfaction* de Jeſus-Chriſt conſidérée par rapport à lui-même, a été faite à un tiers, ou comme parlent les Théologiens, ſi elle a été *ad alterum*; c'eſt-à-dire ſi Jeſus-Chriſt s'eſt ſatisfait à lui-même. Quelques auteurs prétendent qu'il n'a ſatisfait qu'au Pere éternel & au Saint-Eſprit, & que quant à ce qui le concernoit, il a remis gratuitement aux hommes ce qu'ils lui devoient. Mais comme l'Ecriture dit que Jeſus-Chriſt a ſatisfait à Dieu, & par conſéquent à toute la très-ſainte Trinité, & que d'ailleurs elle ne dit rien de ce pardon accordé par Jeſus-Chriſt ſeul, la plûpart des Théologiens ſoutiennent que Jeſus-Chriſt s'eſt ſatisfait à lui-même de maniere que ſa *ſatisfaction* a vraiment été *ad alterum*. Il ſuffit, diſent-ils, pour cela de concevoir en Jeſus-Chriſt différens rapports de la perſonne; ſelon les uns de ces rapports il a ſatisfait à lui-même conſidéré ſous d'autres rapports, à-peu-près comme ſi le premier magiſtrat d'une république tiroit du tréſor public une ſomme d'argent, & la diſtribuoit à tous les particuliers en prenant lui-même une portion, à condition de la rendre dans un certain tems; lorſqu'il la rendroit en effet, il ſatisferoit comme particulier à lui-même, conſidéré comme chef de la république. Or il y a en Jeſus-Chriſt deux natures, deux volontés, deux ſortes d'opérations; ainſi l'on peut dire que ſelon les unes, il s'eſt ſatis

fait à lui-même conſidéré ſous d'autres rapports, non que ce ſoit en lui Dieu qui a ſatisfait à l'homme, mais l'homme-Dieu qui a ſatisfait à Dieu. *Voyez* Wuiſtaſſe, *trait. de l'incarnat. part. II. quæſt. x. article* I. *ſect.* I. & *article* II. *ſect.* III.

Satisfaction, (*Théolog.*) conſidérée comme partie du ſacrement de pénitence, eſt une réparation qu'on doit à Dieu ou au prochain pour l'injure qu'on leur a faite.

Les Théologiens la définiſſent un châtiment ou une punition volontaire qu'on exerce contre ſoi-même pour compenſer l'injure qu'on a faite à Dieu, ou réparer le tort qu'on a cauſé au prochain, & racheter la peine temporelle qui reſte à expier, ſoit en cette vie, ſoit en l'autre, bien que la coulpe & la peine éternelle aient été réunies par l'abſolution.

Le pénitent s'impoſe à lui-même la *ſatisfaction*, ou elle lui eſt impoſée par le confeſſeur, & elle précede ou elle ſuit l'abſolution. Mais il n'eſt pas eſſentiel pour la validité du ſacrement, qu'elle la précede; il ſuffit que le pénitent ait une volonté ſincere d'accomplir la ſatisfaction qui lui eſt jointe par le confeſſeur; telle eſt au moins la diſcipline préſente de l'Egliſe, & elle eſt fondée ſur la pratique de l'antiquité, qui n'attendoit pas toujours que les pénitens euſſent entierement ſubi toutes les peines canoniques qu'elle leur impoſoit, avant que de leur donner l'abſolution ſacramentelle. Elle en uſoit ainſi lorſque les pénitens étoient en danger de mort, ou lorſqu'on craignoit que le délai d'abſolution ne les jettât dans le ſchiſme ou dans l'héréſie; lorſque la perſécution approchoit, ou qu'on eſpéroit que l'indulgence de l'Egliſe raméneroit dans ſon ſein ceux qui s'en étoient écartés; lorſque les martyrs donnoient aux pénitens des lettres de recommandation pour demander qu'on les admît à la reconciliation & à la communion; ou enfin lorſque les pénitens témoignoient une douleur extrèmement vive de leurs péchés. Tous ces cas montrent que la conduite préſente de l'Egliſe eſt fondée, & qu'on ne peut excuſer ni de témérité, ni d'erreur, ceux qui penſent que ſans *ſatisfaction* accomplie, l'abſolution eſt nulle. Cette doctrine a été condamnée par Sixte IV. dans Pierre d'Oſma, par la faculté de Paris dans ſa cenſure contre un ouvrage de Theophile Brachet de la Milletiere en 1644, & récemment dans le P. Queſnel par le pape Clément XI.

Il eſt pourtant vrai de dire que quand la pénitence publique étoit en uſage, excepté quelques cas particuliers, on ne donnoit ordinairement l'abſolution aux pénitens, qu'après qu'ils avoient accompli leur pénitence.

Les Luthériens & les Calviniſtes prétendent que les *ſatisfactions* impoſées aux pécheurs ne ſont utiles que pour le bon exemple, la correction & l'amandement des autres fideles; mais qu'elles ne ſervent de rien pour fléchir Dieu, ni pour obtenir la relaxation de la peine temporelle, prétendant que leur attribuer cette vertu, c'eſt déroger à l'efficace & à la *ſatisfaction* de Jeſus-Chriſt. Il eſt viſible qu'à ce dernier égard, ils ont imputé aux Catholiques une erreur dont ceux-ci ſont bien éloignés; car ils reconnoiſſent que toutes nos *ſatisfactions* tirent leur mérite & leur vertu de Jeſus-Chriſt, en qui ſeul nous pouvons mériter & ſatisfaire.

Les œuvres ſatisfactoires, ſont la priere, le jeûne, l'aumône, la mortification des ſens, & les autres actions pieuſes que nous accompliſſons par les mérites de Jeſus-Chriſt, & en vue de fléchir la juſtice divine.

SATISFAIRE, v. act. (*Gramm.*) contenter quelqu'un, en lui accordant ce qui lui eſt légitimement dû. On dit *ſatisfaire* ſes créanciers; *ſatisfaire* à la loi; *ſatisfaire* un homme offenſé; *ſatisfaire* à une eſpérance, à une attente, à une objection, à ſon devoir. *Satisfaire* ſes paſſions; *ſatisfaire* ſes ſens. Cette conduite, ce moyen, cette choſe me *ſatisfera*. *Satisfaire* aux ordres que vous avez reçus, à la parole que vous avez donnée; *ſatisfaire* ſon deſir; il a *ſatisfait* ſa colere. Il faut que je me *ſatisfaſſe* une fois là-deſſus.

SATMALES, les, (*Géog. anc.*) *Satmali*, peuples des pays ſeptentrionaux: Pomponius Mela, *liv. III. c. vij.* rapporte qu'ils avoient les oreilles ſi grandes, qu'ils pouvoient s'en entourer le corps. Je m'étonne, dit plaiſamment Iſaac Voſſius, qu'on ne ſe ſoit pas aviſé de leur en faire des ailes pour voler. Comme le merveilleux ſe répand aiſément, on a tranſplanté cette race aux grandes oreilles, de l'Inde dans le ſeptentrion; car ceux qui en ont parlé les premiers, les plaçoient dans l'Inde, & peut-être cette fable a-t-elle quelque eſpece de fondement; du-moins les Malabares ont les oreilles fort longues, & croyent qu'il leur manque quelque choſe, ſi elles ne leur deſcendent preſque ſur les épaules. Mais Ortelius conjecture, que les anciens faute d'examen, auront pû prendre pour des oreilles, quelque ornement de tête particulier à ces peuples, & dont ils uſoient pour ſe garantir de la neige & des autres injures du tems. (*D. J.*)

SATNIQUE, ſ. m. (*Hiſt. d'Hongrie.*) nom d'office & de dignité, autrefois d'uſage en Croatie & en Hongrie. Un *ſatnique* étoit un gouverneur d'une petite contrée, qui pouvoit fournir cent hommes d'armes. Les knés ont ſuccédé aux *ſatniques*. (*D. J.*)

SATRAPE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme qui ſignifioit autrefois chez les Perſes, le *gouverneur* d'une province.

Le royaume de Perſe étoit diviſé, en ſatrapies ou juriſdictions de *ſatrapes*.

Ce mot eſt originairement perſan; il ſignifie à la lettre, *amiral* ou *chef* d'une armée navale: mais on l'a appliqué par la ſuite à tous les gouverneurs des provinces indifféremment. Ces *ſatrapes* avoient chacun dans leur département une autorité preſque ſouveraine, & étoient à proprement parler des vice-rois. On leur fourniſſoit un nombre de troupes ſuffiſant pour la défenſe du pays. Ils en nommoient tous les officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs & les envoyoient au roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les états voiſins, & même avec les généraux ennemis; & quoiqu'ils ſerviſſent un même maître, ils étoient indépendans les uns des autres. Une autorité ſi peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au reſte, quand le roi les appelloit pour ſervir ſous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques auteurs comptent juſqu'à cent vingt-ſept *ſatrapes* dans les provinces des anciens Perſes. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à trois grands *ſatrapes* qui étoient comme les ſecrétaires d'état. Si les Grecs emprunterent ce nom des Perſes pour s'en ſervir dans le même ſens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve auſſi ce mot dans quelques anciennes chartres angloiſes du roi Ethelred, dans leſquelles les ſeigneurs ou lords, qui ont ſigné immédiatement après les ducs, prennent le titre de *ſatrapes du roi*. Ducange prétend que ce mot ſignifie en cet endroit, *miniſtre du roi*.

SATRAPIE, (*Critiq. ſacrée.*) mot venu de la Perſe, dont les provinces étoient gouvernées par des commandans qui portoient le nom de *ſatrapes*. Ptolomée, en parlant des régions de l'Europe, les nomme *provinces* ou *ſatrapies*. Pline ſe ſert auſſi du même mot, en parlant des Indes; & ce mot qui ne ſignifie autre choſe, qu'un pays gouverné par un ſeul officier, a quelque rapport à ce que nous appellons en France *gouvernemens*, & à ce que les Italiens nomment *prefettura*.

Le mot *ſatrape* ſignifie proprement un général d'une armée navale; mais depuis il fut donné aux gouverneurs des provinces, & aux principaux miniſtres des rois de Perſe. Nous les trouvons même dans les *ſatrapies* des Philiſtins, qui ſubſiſtoient dès le tems des juges. Il eſt vrai que les *ſatrapes* des Philiſtins ſont appellés dans l'hébreu *ſeranim*, d'où vient le nom de *ſurenes*, qui étoit auſſi un nom de dignité chez les Perſes. Le général de l'armée des Parthes, qui tua Craſſus, avoit la dignité de *ſurena*, & nos Hiſtoriens en ont fait un nom propre.

Ce terme *ſatrape*, ſelon ſon étymologie, ſignifie un grand qui voit la face du roi. On trouve dans Jérémie, *c. lj. v.* 27. & dans Nahum, le nom de *Tapſar*, que les interpretes traduiſent par *ſatrapes*.

Les *ſatrapes* des Philiſtins, étoient comme des rois, qui gouvernoient avec un pouvoir abſolu les cinq *Satrapies*, c'eſt-à-dire les cinq villes principales des Philiſtins. Les *ſatrapes* des Perſes étoient des gouverneurs de provinces, envoyés de la part du roi; ſaint Jérôme traduit quelquefois par *ſatrapæ*, l'hébreu *pachat*, qui ſignifie un *chef de troupes*, un *gouverneur de province*, d'où vient le mot *bacha* ou *pacha*, qui eſt encore en uſage chez les Turcs. Mais le nom de *ſatrape* eſt caché ſous le terme *achaſdrapne*, qu'on lit dans Daniel, dans Eſdras & dans Eſther, qui ſont des livres écrits depuis la captivité. (*D. J.*)

SATRES, LES, (*Géog. anc.*) *Satræ*, peuples de la Thrace. Herodote, *l. VII. nº. III.* nous apprend que ces peuples paſſoient pour n'avoir jamais été ſubjugués, & qu'ils étoient les ſeuls d'entre les Thraces qui avoient conſervé leur liberté. La raiſon qu'il en donne; c'eſt que ces peuples habitoient ſur de hautes montagnes, couvertes d'arbres & de neige; outre qu'ils étoient de bons hommes de guerre. Ils avoient chez eux une idole de Bacchus, qui rendoit des oracles comme à Delphes. (*D. J.*)

SATRICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*, au voiſinage de la ville Corioli. Les Latins, dit Tite-Live, *liv. VI. ch. xxxiij.* outrés de la perte d'une bataille, pouſſerent leur rage juſqu'à brûler la ville de *Satricum*, qui leur avoit pourtant ſervi de retraite dans leur déroute. Les Antiates rétablirent cette ville, & y fonderent une colonie. L'an 407 de la fondation de Rome, *Satricum* fut encore réduite en cendres par les Romains, qui y envoyerent quelques-uns de leurs citoyens. Ceux-ci ayant ſouffert que les Samnites miſſent garniſon dans la ville, les Romains la prirent, & firent couper la tête aux auteurs de la révolte. Les habitans de *Satricum* ſont appellés *Satricani* par Tite-Live, *l. IX. c. xvj.* (*D. J.*)

SATTEAU, ſ. m. *terme de relation;* eſpece de barque ou groſſe chaloupe, dont on ſe ſert au baſtion de France, ſur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail. (*D. J.*)

SATURA, ſ. f. (*Gram. latine.*) il nous paroît important d'expliquer ce mot en faveur des jeunes littérateurs; c'eſt l'adjectif de *ſatur*, qui ſe prenoit tout-à-la-fois ou ſéparément; de *plenus*, plein; & de *micellus*, mélangé. *Satur color*, exprime une laine qui a parfaitement pris ſa couleur. *Satura lanx*, un baſſin rempli d'un mélange de toutes ſortes de fruits. Les Romains offroient tous les ans à Cérès & à Bacchus un baſſin de cette ſorte, qui étoit garni des prémices de tout ce qu'ils venoient de cueillir. *Satura*, en ſous-entendant *eſca*, eſt un mets compoſé de pluſieurs choſes. *Satura lex*, une loi qui contenoit pluſieurs titres ſur différentes matieres; ou qui ſous une propoſition générale, décidoit de pluſieurs points particuliers, comme les lois Julia, Pompeia, Papia, qu'on nomma auſſi *micella*.

Ciceron parle d'une loi *ſatura*, compoſée apparemment de pluſieurs autres lois, ſuivant l'explication qu'en donne Sextus Pompée; ou qui permettoit de propoſer un ſujet d'une maniere générale, & d'opiner ſans l'ordre accoutumé. Le même Ciceron dit, que cette loi fut abrogée par les lois Cécilia & Dédia; on avoit coutume d'ajouter cette clauſe à toutes les lois. *Neve per* ſaturam *abrogato, aut derogato:* que l'on ne puiſſe l'abroger, ni y déroger; *per* ſaturam *ſententias exquirere* (phraſe dont Lélius s'étoit ſervi avant Saluſte) ſignifioit mettre une affaire ſur le tapis, & faire opiner à la hâte & confuſément ſur pluſieurs chefs; c'eſt ce que nous diſons, en termes vulgaires, faire un pot pourri d'une affaire, & en décider ſans compter régulierement les voix. Il ne s'agit pas ici des ouvrages d'eſprit, tels que les hiſtoriettes & les poëmes, que l'on a auſſi nommés *ſaturas* ou *ſatyras;* c'eſt aſſez de remarquer qu'on diſoit Sulla, Purrhus, Phruges. Optumus, Maxumus, *&c.* pour Sylla, Pyrrhus, Phryges, Optimus, Maximus, en changeant l'y ou l'i ſimple en u. (*D. J.*)

SATURÆ PALUS, (*Géog. anc.*) marais d'Italie dans le Latium, au voiſinage de la ville d'Antium, & de celle de *Circæi*, Virg. *Æneid. l. VII. v.* 801.

Quæ Saturæ *jacet atra palus.*

Et Silius Italicus *l. VIII. v.* 381. lui donne celle de *nebuloſa*.

Quæ Saturæ nebuloſa *palus reſtagnat.*

Cluvier croit que ce marais eſt le même que le marais Pomptine. Il s'étendoit dans l'eſpace d'une dixaine de lieues, le long du pays des Volſques. Les rivieres Ufens, aujourd'hui Ofanto; & Amazène, aujourd'hui Toppia, formoient ce marais. (*D. J.*)

SATURANS, ſe dit quelquefois pour *abſorbans*. *Voyez* ABSORBANT.

SATURATION, ſ. f. (*Chimie.*) Ce mot ne ſe dit guere que de l'état de parfaite neutralité de ſels moyens ou neutres; c'eſt-à-dire, de celui où chacun de leurs principes a éte employé dans une juſte proportion. Lorſqu'on forme un ſel neutre dans une liqueur, en y verſant ſucceſſivement les deux principes qui doivent former ce ſel par leur union, par exemple, de l'acide & de l'alkali; on eſt parvenu au point de *ſaturation*, lorſqu'il n'y a dans cette liqueur aucune partie ſenſible de l'un des deux principes qui ſoit libre, nue, ſur-abondante.

Les moyens ordinaires de s'aſſurer de ce point de *ſaturation* qui importe très-fort à la perfection du ſel neutre, ſont, 1º. d'obſerver la nullité ou privation, l'effervеſcence, la non-effervеſcence dans le cas très-ordinaire où les deux principes s'uniſſent avec effervеſcence, lorſqu'on verſe ſucceſſivement & en tatonnant la plus petite quantité poſſible de chacun de ces principes. 2º. D'eſſayer une petite quantité de la liqueur ſur le ſirop ou la teinture de violette. Ce moyen eſt ſurtout très-commode, lorſque la baſe du ſel neutre eſt une matiere alkaline, ſoluble par l'eau: car la plus petite portion d'acide nud ou ſurabondant rougit aſſez conſtamment cette couleur végétale qui eſt naturellement bleue, & les ſubſtances alkalines la verdiſſent. Ce ſigne eſt pourtant équivoque quelquefois. *Voyez* VIOLETTE. 3º. Enfin, on éprouve la liqueur par le mélange de la teinture du tourne-ſol, ou en y plongeant du papier bleu ordinaire. La plus légere portion d'acide rougit cette teinture & ce papier. L'excès de l'un des principes, découvert par ce moyen, ſe compenſe par une addition ménagée d'une quantité proportionnée du principe qui manque.

On dit encore d'une liqueur quelconque, conſidérée comme menſtrue, qu'elle eſt ſaoule ou *ſaturée* d'un certain corps, lorſqu'elle en a diſſous autant qu'elle en peut diſſoudre: car il y a ici un terme qui peut s'appeller auſſi *point de ſaturation;* par exemple, une partie d'eau n'eſt *ſaturée* de ſucre que lorſqu'elle en a diſſous deux parties: une partie de tartre vitriolé *ſaoule* huit parties & demie d'eau; vingt-huit parties d'eau ſont *ſaturées* par moins d'une partie de crême de tartre, *&c.* (*b*)

SATURNALES, ſ. f. pl. (*Mithol. Littér. Médaill. Antiquit. rom.*) *ſaturnalia*, célebres fêtes des Romains.

Cette fête n'étoit originairement qu'un ſolemnité populaire; elle devint une fête légitime, lorſqu'elle eut été établie par Tullus Hoſtilius, du-moins en fit-il le vœu qui ne fut accompli que ſous le conſulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, ſuivant Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'inſtitution à Tarquin-le-ſuperbe, ſous le conſulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les *ſaturnales* dès le tems de Janus roi des Aborigènes, qui reçut Saturne en Italie. Enſuite voulant repréſenter la paix, l'abondance & l'égalité dont on jouiſſoit ſous ſon regne, il le mit au nombre des dieux; & pour retracer la mémoire de ce ſiecle d'or, il inſtitua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en ſoit, ſa célébration fut diſcontinuée depuis le regne de Tarquin; mais on la rétablit par autorité du ſénat pendant la ſeconde guerre punique.

Ces fêtes ſe paſſoient en plaiſirs, en réjouiſſances & en feſtins. Les Romains quittoient la toge, & paroiſſoient en public en habit de table. Ils s'envoyoient des préſens, comme aux étrennes. Les jeux de haſard défendus en un autre tems, étoient alors permis; le ſénat vaquoit; les affaires du barreau ceſſoient; les écoles étoient fermées. Il ſembloit du mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant un tems conſacré aux plaiſirs.

Les enfans annonçoient la fête en courant dans les rues dès la veille, & criant: *io ſaturnalia*. On voit encore des médailles, ſur leſquelles ces mots de l'acclamation ordinaire de cette fête ſe trouvent gravés. M. Spanehim en cite une qui devoit ſon origine à la raillerie piquante que Narciſſe affranchi de Claude eſſuya, lorſque cet empereur l'envoya dans les Gaules, pour appaiſer une ſédition qui s'étoit élevée parmi les troupes. Narciſſe s'aviſa de monter ſur la tribune pour haranguer l'armée à la place du général; mais les ſoldats ſe mirent à crier: *io ſaturnalia*, voulant dire que c'étoit la fête des *ſaturnales*, où les eſclaves faiſoient les maîtres.

Les *ſaturnales* commencerent d'abord le 17 Décembre, ſuivant l'année de Numa, & ne duroient alors qu'un jour. Jules Céſar, en réformant le calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent inſérés avant les *ſaturnales*, & attribuées à cette fête. Auguſte approuva cette augmentation par un édit, & y joignit un quatrieme jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquieme nommé *juvenalia*. Dans ces cinq jours, étoit compris celui qui étoit particulierement deſtiné

au culte de Rhéa, appellé *opalia*. On célébroit enſuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton, la fête *ſigillaries*, à cauſe des petites figures qu'on offroit à ce dieu.

Toutes ces fêtes étoient autant de dépendances des *ſaturnales* qui duroient ainſi ſept jours entiers, ſavoir du 15 au 21 Décembre. C'eſt pourquoi Martial, épigr. *l. XIV.* dit:

Saturni ſeptem venerat ante dies.

Telle eſt en peu de mots l'hiſtoire des fêtes de Saturne, mais elles méritent bien que nous nous y arrêtions davantage.

Nous avons dit que les *ſaturnales* étoient conſacrées aux plaiſirs, aux ris & aux feſtins. En effet, la premiere loi de cette fête étoit d'abandonner toute affaire publique, de bannir tous les exercices du corps, excepté ceux de récréation, & de ne rien lire en public qui ne fût conforme à ce tems de joie.

Les railleries étoient encore permiſes, ou pour m'exprimer avec un auteur latin, *lepida proferendi licebat*. C'eſt pour cela qu'Aullugelle raconte qu'il paſſa les *ſaturnales* à Athènes dans des amuſemens agréables & honnêtes: *ſaturnalia Athenis agitabamus hilare ac honneſte*; car les gens de goût ne ſe permettoient qu'une raillerie fine, qui eût le ſel & l'urbanité attique.

Il ne faut pas s'étonner que les feſtins regnaſſent dans cette fête, puiſque Tite-Live, *l. I. c. j.* en expoſant l'inſtitution des *ſaturnales*, parle en particulier de l'ordonnance d'un repas public: *convivium publicum per urbem* ſaturnalia, *diem ac noctem clamatum*. L'empereur Julien dit plaiſamment à ce ſujet dans ſa *ſatyre des céſars* qui l'ont précédé, que Tarquin voulant célébrer les *ſaturnales*, fit un grand feſtin, auquel il invita non-ſeulement les dieux, mais encore les céſars; & tous les lits y furent préparés, d'après l'uſage que ces derniers ſuivoient pour leurs plaiſirs.

La ſtatue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par les Titans & par Jupiter, en étoit dégagée pendant ſa fête, ſoit pour marquer ſa délivrance, ſoit pour repréſenter la liberté qui régnoit pendant le ſiecle d'or, & celle dont on juiſſoit pendant les *ſaturnales*; En effet, toute apparence de ſervitude en étoit bannie. les eſclaves portoient le chapeau, marque de liberté; ſe vêtiſſoient des mêmes habits que les citoyens, & ſe choiſiſſoient un roi de la fête.

Je ſai que l'opinion commune eſt, que dans les *ſaturnales*, les valets changoient, non-ſeulement d'état & d'habits avec leur maîtres, mais même qu'ils en étoient ſervis à table. Je ne ſuis point de ce ſentiment, & l'autorité de Lucien ne m'embarraſſe guere. Comme cet auteur a coutume de broder tous ſes tableaux, on juge bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre ſa peinture des *ſaturnales*. Quant au témoingnage d'Athénée, je puis lui oppoſer ceux de Séneque, *epit LXVII*; de Taſſe, *in ſylv. kal. Dec* & de Plutarque, dans ſa *vie de Numa*. Tous ſe contentent de dire, que durant cette fête les valets mangeoient avec leurs maîtres, & des mêmes mets: or ce n'étoit encore là qu'un uſage bourgeois, qui ne s'étendoit point dans les maiſons des gens d'un certain ordre. Mais en général, cette fête admettoit chez les Romains un renverſement d'état, qui ſelon moi étoit trop mal maſqué pour inſtruire le maître de l'eſclave, Il n'y a que la douce égalité, dit très-bien M. Rouſſeau, qui puiſſe rétablir l'ordre de la nature, former une inſtruction pour les uns, une conſolation pour les autres, & un lieu d'amitié pour tous.

Ce que je n'oſe décider, c'eſt ſi la fête de *ſaturnales* étoit purement romaine, ou ſi elle tiroit ſon origine des autres peuples. Quoi qu'en diſe Denys d'Halicarnaſſe, je ſai que les Athéniens avoient une fête fort reſſemblante à celle des *ſaturnales*, & qu'ils nommoient χρόνια; il me ſemble que les *ſalzea* établies à Babylone, étoient dans le même goût. Enfin, on célébroit en Theſſalie une fête fort ancienne, & qui avoit trop de rapport avec les *ſaturnales*, pour en paſſer ſous ſilence l'origine & la deſcription.

Les Pélaſges, nouveaux habitans de l'Hémonie, faiſoient un ſacrifice ſolemnel à Jupiter, un étranger. nommé *Pelorus*, leur annonça qu'un tremblement de terre venoit de faire entr'ouvrir les montagnes voiſines; que les eaux d'un marais nommé *Tempé*, s'étoient écoulées dans le fleuve Pénée, & avoient découvert une grande & belle plaine. Au récit d'une ſi agréable nouvelle, ils invitent l'étranger à manger avec eux, s'empreſſent à le ſervir, & permettent à leurs eſclaves de prendre part à la réjouiſſance. Cette plaine, dont ils ſe mirent auſſitôt en poſſeſſion, étant devenue la délicieuſe vallée de Tempé, ils continuerent tous les ans le même ſacrifice à Jupiter ſurnommé *pélorien*, en renouvellant la cérémonie de donner à manger à des étrangers & à leurs eſclaves, auxquels ils accordoient toute ſorte de liberté. Dans la ſuite, les Pélaſges ayant été chaſſés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone qui leur commanda de faire des ſacrifices à Saturne & à Pluton. Les termes ambigus de l'oracle les engagerent d'immoler des victimes humaines à ces deux ſombres divinités; ils ſuivirent l'uſage reçu parmi les Carthaginois, les Tyriens & d'autres nations qui pratiquoient de tels ſacrifices.

On dit qu'Hercule abolit cette coutume barbare des Pélaſges. Paſſant par l'Italie à ſon retour d'Eſpagne, il demanda la raiſon de ces ſacrifices dont il étoit indigné; & comme on lui cita l'oracle de Dodone, il leur dit que le mot χεφαλὰς déſignoit des *têtes* en figures; & que celui de φῶτα, qu'ils avoient pris pour des hommes, ſignifioit des lumieres: il leur apprit donc qu'il falloit offrir à Pluton des repréſentations d'hommes, & des cierges à Saturne. Voilà du-moins l'origine qu'on apporte de la coutume qui s'obſervoit pendant les *ſaturnales*, d'allumer des cierges, & d'en faire des préſens.

Ce qu'il y avoit encore de ſingulier dans les ſacrifices de Saturne, c'eſt qu'ils ſe faiſoient la tête découverte. Plutarque en donne pour raiſon, que le culte qu'on rendoit à ce dieu, étoit plus ancien que l'uſage de ſe couvrir la tête en ſacrifiant, qu'il attribue à Énée. Mais ce qui paroît plus vraiſſemblable, c'eſt qu'on ne ſe couvroit la tête que pour les dieux céleſtes; & que Saturne étoit mis au nombre des dieux infernaux.

Tertullien, dans ſon traité *de Idol. cap. xjv*, ſe plaint, qu'entr'autres fêtes payennes, les Chrétiens ſolemniſoient les *ſaturnales*; & cette coutume leur fut effectivement défendue par le canon xxxix. du concile de Laodicée. Cependant ils eurent tant de peine à perdre leur habitude de célébrer les fêtes de plaiſirs & de réjouiſſances, qu'il s'aviſerent d'en ſubſtituer de nouvelles à celles qui étoient abolies: & c'eſt peut-être là l'origine de la fête des fous, dont on peut conſulter l'*article*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SATURNE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le nom d'une des ſept planetes premieres; c'eſt celle qui eſt la plus éloignée de la terre & du ſoleil, & qui ſe meut le plus lentement. On la marque ainſi ♄. *Voyez* PLANETE.

Saturne n'a qu'une foible lumiere, à cauſe de ſa diſtance; c'eſt ce qui fait que cette planete paroît aſſez petite, quoiqu'elle ſoit une des plus groſſes.

La période de *Saturne*, ou le tems de ſa révolution autour du ſoleil, eſt, ſelon Kepler, de 29 ans, 174 jours, 4 heures 58'. 25''. & 30'''. par conſéquent ſon mouvement journalier eſt de 3'. 0''. 36'''. Cependant M. de la Hire fait ce dernier mouvement de 2'. 2''.

L'inclinaiſon de l'orbite de *Saturne* à l'écliptique, eſt, ſelon Kepler, de 2°. 32'. & ſelon M. de la Hire, de 2°. 33'.

Sa moyenne diſtance du ſoleil eſt de 326925 demi-diametre de la terre; & ſa diſtance moyenne de la terre eſt de 21000 demi-diametres terreſtres. *Voyez* DISTANCE. Son plus petit diametre, ſelon M. Huyghens, eſt de 30''. Son diametre eſt à celui de la terre comme 20 à 10; ſa ſurface eſt à celle de la terre com- 400 à 1; & ſa ſolidité eſt à celle de la terre comme 8000 à 1.

M. Halley remarque, dans la préface de ſon *catalogue des étoiles auſtrales*, qu'il a trouvé le mouvement de *Saturne* plus lent que celui qui eſt marqué dans les tables.

On doute ſi *Saturne* tourne autour de ſon axe comme les autres planetes, ou non: aucune obſervation aſtronomique ne prouve qu'il tourne; il y a même une circonſtance qui, ſelon pluſieurs auteurs, paroîtroit prouver le contraire; car la terre & toutes les autres planetes qui tournent ſur elles-mêmes, ont le diametre de l'équateur plus grand que l'axe, & l'on n'obſerve rien de pareil dans *Saturne*; mais cette preuve eſt bien foible.

La diſtance de *Saturne* au Soleil étant dix fois plus grande que celle de la terre au Soleil, il s'enſuit que

le diametre apparent du Soleil vû de *Saturne*, ne doit être que de 3 minutes, ce qui fait un peu plus de deux fois le diametre apparent de Vénus, vû de la terre. Le diſque du ſoleil doit donc paroitre aux habitans de *Saturne* 100 fois plus petit qu'il ne nous paroît; & la lumiere, auſſi bien que la chaleur de cet aſtre, doit être moindre en même proportion. *Voyez* SOLEIL.

Les phaſes de *Saturne* ſont fort variées & fort ſingulieres: elle en a comme Mars & Jupiter, & des bandes changeantes: elle paroît tantôt ronde, & tantôt elliptique; mais ce qu'elle a de plus remarquable, ce ſont deux eſpeces d'anſes qui paroiſſent & diſparoiſſent de tems en tems; ces anſes ſont comme deux arcs de cercle lumineux, & directement oppoſés, qui contiennent chacun un ſegment obſcur; & ces ſegmens obſcurs ſont renfermés entre les anſes & le globe de la planete.

Ces phaſes ont long-tems embarraſſé les Aſtronomes, qui ne trouvoient aucun moyen d'en expliquer toutes les irrégularités. Hevelius a obſervé que cette planete étoit quelquefois monoſphérique, c'eſt-à-dire ne paroiſſoit qu'un ſeul globe, d'autres fois qu'elle paroiſſoit compoſée de trois ſpheres, ou d'une ſphere & de deux anſes, ou d'une ellipſe & de deux anſes, ou d'une ſphere & de deux pointes lumineuſes. Mais M. Huyghens, après avoir long-tems obſervé *Saturne* avec d'excellentes lunettes, a réduit toutes les phaſes de cette planete à quatre; ſavoir la phaſe ronde, la phaſe à bras, & la phaſe à anſes. *Voyez* PHASE, ANSES, *&c.*

Saturne a une choſe qui lui eſt particuliere; c'eſt un anneau qui l'entoure à-peu-près comme l'horiſon d'un globe, ſans le toucher en aucun endroit; le diametre de cet anneau eſt plus que double de celui de *Saturne*, car le diametre de cette planete eſt de 20 diametres de la terre, & celui de l'anneau eſt de 45 des mêmes diametres. Quand cet anneau eſt aſſez élevé au-deſſus de l'ombre du corps de *Saturne*, il réfléchit très-fortement la lumiere du Soleil. Son épaiſſeur, ſelon l'obſervation de Keill, occupe près de la moitié de l'eſpace qu'il y a entre ſa ſurface extérieure & convexe, & la ſurface de la planete.

On a trouvé que cet anneau étoit un corps ſolide & opaque, mais dont la ſurface eſt égale & unie.

Galilée eſt le premier qui ait découvert que *Saturne* n'étoit pas rond; mais M. Huyghens eſt le premier qui ait fait voir que ces inégalités venoient de la forme de ſon anneau. Il publia cette découverte en 1659, dans ſon *ſyſtema Saturnianum*. On ne ſait ſi l'anneau tourne autour de *Saturne* ou non: on ignore auſſi l'uſage auquel il eſt deſtiné. M. Huyghens fait le plan de l'anneau de *Saturne* fort large, & l'épaiſſeur fort mince. La circonférence extérieure de l'anneau paroît élevée de plus de 18000 lieues au-deſſus de la ſurface de *Saturne*. *Hiſt. de l'acad.* 1715, *p.* 45, *mem. p.* 46. Cet anneau ſemble n'être qu'un amas & une ſuite de ſatellites, ſi proche les uns des autres, qu'ils ne ſont que l'apparence d'un anneau continu. L'anneau ſe trouvant entre le ſoleil & *Saturne*, jette ſur *Saturne* une ombre mobile, & c'eſt une eſpece de bande. La vûe de la phaſe ronde, de la phaſe elliptique, ou des autres, dépend de la poſition de l'anneau & par rapport au Soleil, & par rapport à notre œil. Le plan de l'anneau paſſe-t-il par notre œil; nous ne le voyons point, parce que le tranchant de l'anneau eſt tout ce que l'on en pourroit voir, & il eſt trop mince pour être viſible à une ſi grande diſtance; c'eſt pourquoi *Saturne*, dont le globe eſt ſphérique, paroît ſeul dans ſa phaſe ronde, ce qui s'obſerve tous les quinze ans. *Voyez le recueil d'obſerv. par MM. de l'acad. des Sciences*. Mais ſi la poſition de l'anneau change, & que ſon plan s'inclinant au rayon viſuel nous regarde obliquement au moment qu'il reçoit les rayons du Soleil, alors une partie du plan circulaire eſt cachée derriere le globe, une partie eſt ſituée devant le globe, auquel elle paroît appliquée, ſans laiſſer voir d'eſpace intermédiaire; & confondant ſa lumiere avec celle du globe de la planete, elle donne au diſque apparent la figure d'une ellipſe. Enfin, ſi l'anneau ſe trouve poſé de maniere que ſon plan prolongé paſſe par le centre du ſoleil, il n'y a que le tranchant de l'anneau qui reçoive des rayons du centre; & comme cette lame eſt mince, le tranchant échappe à notre vûe, & les anſes diſparoiſſent.

On trouve des conjectures & des réflexions ingénieuſes ſur la cauſe de l'anneau de *Saturne*, dans un ouvrage de M. de Maupertuis; c'eſt ſon *diſcours ſur les figures des aſtres*, ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1732, à Paris de l'imprimerie royale; & pour la ſeconde fois en 1742, à Paris chez Guérin & Coignard.

Saturne, dans ſa révolution autour du ſoleil, eſt continuellement accompagné par les 5 ſatellites ou planetes ſecondaires: on en trouvera les périodes, les diſtances, *&c.* au mot SATELLITES.

M. Pound nous a donné des obſervations fort exactes ſur le diametre de *Saturne*, & ſur celui de ſon anneau; ces obſervations ſont rapportées dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier. On trouve auſſi dans la préface de ce dernier ouvrage, un grand nombre de recherches ſur *Saturne*, par leſquelles il paroit que le mouvement de cette planete eſt ſujet à de grandes irrégularités. L'excentricité de ſon orbite n'eſt pas conſtante comme celle de l'orbite terreſtre, mais elle varie continuellement: le moyen mouvement de cette planete paroît s'être ralenti à chaque ſiecle; & à l'égard du mouvement de ſon nœud & de ſon aphélie, ils ne ſont pas encore trop bien connus; les autres varient ſur l'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, ce qui prouve auſſi que cette inclinaiſon eſt ſujette à une infinité de variations.

Il paroît qu'on doit attribuer ces irrégularités à l'action de Jupiter ſur *Saturne*: Jupiter eſt la plus groſſe de toutes les planetes; & lorſqu'il eſt en conjonction avec *Saturne*, ſon action ſur *Saturne* eſt alors aſſez conſidérable pour produire des effets ſenſibles: auſſi eſt-ce principalement dans la conjonction de *Saturne* avec Jupiter qu'on remarque les plus grandes irrégularités dans le mouvement de *Saturne*. Il ne paroît pas qu'on puiſſe employer d'autres moyens pour déterminer ces irrégularités que de chercher par la théorie & par le calcul quel doit être l'effet de l'action de Jupiter ſur *Saturne*; mais le problème, un des plus importans de l'Aſtronomie, eſt d'une difficulté proportionnée à ſon importance. L'académie royale des Sciences de Paris en a propoſé la ſolution pour le ſujet du prix de 1748; on peut dire que c'eſt une des plus belles queſtions qu'elle ait encore propoſées; & M. Euler a donné ſur ce ſujet une piece très-ſavante qui a remporté le prix, & qui a été imprimée.

Il pourroit ſe faire au reſte que dans la théorie des mouvemens de *Saturne*, on dût avoir égard non-ſeulement à l'action de Jupiter, mais encore à celle des ſatellites de *Saturne*, & peut-être de ſon anneau: la quantité de cette action dépend à la vérité de la maſſe des ſatellites qui n'eſt point connue, mais cela n'empêche pas que ces maſſes ne puiſſent y entrer pour quelque choſe, & c'eſt de quoi les obſervations comparées au calcul peuvent nous inſtruire; car ſi les obſervations s'accordent avec les lois qu'on aura trouvées du mouvement de *Saturne* dans la ſuppoſition que Jupiter ſeul agiſſe, c'eſt une marque que l'action des ſatellites n'a que peu d'effet. Au contraire, ſi ces obſervations ne s'accordent pas avec le calcul, c'eſt une marque qu'il faut tenir compte de l'action des ſatellites. Il eſt vrai qu'on ne connoîtra point cette action, puiſqu'on ne connoît point leurs maſſes; mais on pourra toujours calculer les irrégularités qui en réſultent, en ſuppoſant les maſſes connues; & peut-être pourra-t-on enſuite, au moyen des obſervations, déterminer ces maſſes par la différence qui ſe trouvera entre les obſervations & le calcul.

SATURNE, *ſatellites de*, (*Aſtronomie*.) entre les choſes curieuſes que contiennent les lettres originales de M. Molyneux à Flamſteed, & qui ont été recueillies par M. de Chaufepié, dans ſon dictionnaire, ſe trouve une table de M. Osborn, à la ſuite de la lettre dont voici la fin.

Il y a, dit M. Molineux, dans les principes mathématiques de Newton, une obſervation qui mérite l'admiration de tous les hommes; c'eſt la raiſon ſeſquialtere entre les révolutions & les diſtances des planetes, & cela non-ſeulement parmi les planetes du premier, mais auſſi parmi celles du ſecond ordre. La choſe eſt évidente, ſelon M. Newton, par rapport aux ſatellites de Jupiter; & M. Osborn a pris la peine d'en faire l'eſſai par rapport à ceux de *Saturne*, ſur les *data* des *Tranſactions philoſophiques* du mois de Mai 1686, où l'on trouve le tems marqué.

Ta-

Table de M. Osborn.

	Révolution de Périodes. J. H.	*Périodes en Minutes de Tems.*	*Logarithmes des quarrés du Tems.*	*Logarithmes du cube des diſtances.*	1000 *S. Diam.* 2300 *S. Diam.* *Diſtances des Anſes.*	0'. 10". 30'''. 0. 24. 34.
1.	1 : 21 : 19.	002719.	6. 8688184.	1. 9113691.	4 < 336.	0. 45. 03.
2.	2 : 17 : 43.	003943.	7. 1916524.	2. 2342041.	5 < 556.	0. 58. 20.
3.	4 : 12 : 27.	006507.	7. 6267616.	3. 6693123.	7 < 758.	1. 21. 27.
4.	15 : 23 : 15.	022995.	8. 7232668.	4. 7658175.	18 < 000 donné.	3. 09. 00.
5.	79 : 21 : 00.	115020.	10. 1215466.	5. 1640973.	58 < 646.	9. 12. 48.

Voici à quoi ſert la derniere colomne; c'eſt qu'en ſuppoſant le demi diametre de *ſaturne* de 10" 30'''. & ſes anſes de 24" 34''', les diſtances entre le centre de *ſaturne* & ſes ſatellites, dans leurs plus grands éloignemens, nous paroiſſent ſous les angles marqués dans la derniere colomne, ce qu'on peut vérifier par le micrometre. C'eſt ſelon M. Molineux, une penſée qui abſorbe, que de voir comment cette grande loi regne univerſellement dans toutes les parties de la nature, & convient à des corps qui ſont à une ſi vaſte diſtance les uns des autres, & qui ſemblent n'avoir aucune relation les uns avec les autres. C'eſt ſans contredit le plus fort argument que la conſtitution de l'univers fournit de l'exiſtence de Dieu, de voir régner une loi auſſi fixe & auſſi inviolable parmi ces vaſtes corps, qui ſont à de ſi prodigieuſes diſtances; certainement leur ſituation & leurs mouvemens reglés ainſi, ne peuvent être une effet du haſard, mais il faut qu'un être tout puiſſant & ſage, en ſoit l'auteur. (*D. J.*)

Saturne, (*Mythol.*) fils d'Uranus & de Veſta, ou du Ciel & de la Terre. On ſait aſſez tout ce qu'en dit la fable, & les charmes que la poéſie a répandus ſur le regne de ce dieu, qu'elle a nommé *le regne d'or* parce qu'il gouverna ſes ſujets paiſibles avec douceur, & qu'il rétablit l'égalité des conditions.

Diodore de Sicile rapportant la tradition des Crétois ſur les Titans, fait de *Saturne* le même éloge que les poëtes. *Saturne*, l'ainé des Titans, dit-il, devint roi, & après avoir policé ſes ſujets, qui menoient auparavant une vie ſauvage, il porta ſa réputation & ſa gloire en différens lieux de la terre; il établit par-tout la juſtice & l'équité, & les hommes qui ont vécu ſous ſon empire, paſſent pour avoir été bienfaiſans, & par conſéquent très-heureux. Il a regné dans les pays occidentaux, où ſa mémoire eſt encore en vénération. En effet, les Romains & les Carthaginois, lorſque leur ville ſubſiſtoit, & tous les peuples de ces cantons, ont inſtitué des fêtes & des ſacrifices en ſon honneur, & pluſieurs lieux lui ſont conſacrés par leur nom même. La ſageſſe de ſon gouvernement avoit en quelque ſorte banni les crimes, & faiſoit goûter un empire d'innocence, de douceur, & de félicité. La montagne qu'on appella depuis le *mont-Capitolin*, étoit anciennement appellée le *mont-Saturnin*, & ſi nous en croyons Denis d'Halycarnaſſe, l'Italie entiere avoit porté auparavant le nom de *Saturnie:* Virgile; parlant de ce prince, dit:

Aureus hanc vitam in terris Saturnus *agebat*.

Il eſt certain qu'il fut perſécuté par ſon fils, & qu'il fut obligé de ſe réfugier en Italie, après avoir erré en pluſieurs mers, comme le remarque Ovide.

Thuſcum rate venit ad amnem
Ante per errato falcifer orbe deus.

Mais, en quel tems vivoit-il? L'hiſtorien Thalus le fait contemporain de Bélus, qui fleuriſſoit 322 ans avant le ſiege de Troie, ce qui paroît aſſez probable, car nous voyons qu'Agamemnon, Achille, Ajax, & Ulyſſe, prenoient la qualité d'arriere-petits-fils de ce *Saturne*, qui du tems de Janus, apprit aux Italiens à cultiver la terre.

Sous la fable de *Saturne*, dit Ciceron, ſe cache un ſens phyſique aſſez beau. On a entendu par *Saturne*, celui qui préſide au tems, & qui en regle les dimenſions; ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *Saturnus quod ſaturetur annis*, & c'eſt pour cela qu'on a feint qu'il mangeoit ſes enfans; car le tems conſume toutes les années qui s'écoulent; mais de peur qu'il n'allât trop vîte, Jupiter l'a enchaîné, c'eſt-à-dire l'a ſoumis au cours des aſtres, qui ſont comme ſes liens.

Rome & pluſieurs villes d'Italie dédierent des temples à *Saturne*, & lui rendirent un culte religieux. Ce fut Tullus Hoſtilius, ſelon Macrobe, qui établit les ſaturnales en ſon honneur. Le temple que ce dieu avoit ſur le penchant du capitole, fut dépoſitaire du tréſor public, par la raiſon que du tems de *Saturne*, c'eſt-à-dire, pendant le ſiecle d'or, il ne ſe commettoit aucun vol. On ſacrifioit à ce dieu la tête découverte, au lieu qu'on ſe couvroit toujours en ſacrifiant aux dieux céleſtes, dit Plutarque, c'eſt-à-dire que, ſelon lui, *Saturne* étoit un des dieux infernaux.

Saturne ſe trouvoit communément repréſenté en un vieillard courbé ſous le poids des années, tenant une faulx à la main, pour marquer qu'il préſide à l'agriculture. (*D. J.*)

SATURNIA Colonia, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie de Calétra, ſuivant ce paſſage de Tite-Live, *l. XXXIX. c. lv. Saturnia colonia civium romanorum in agrum Caletranum deducta*. On ignore ſi Calétra ſubſiſtoit alors, ou ſi elle étoit détruite. On prétend que les ruines de la ville *Saturnia*, ſe voyoient encore dans le dernier ſiecle, & Léander dit qu'on les nomme *ſaturniana*. Au lieu de *Saturnia colonia*, Ptolomée, *l. III. c. j.* écrit *Saturniana colonia*, & il la place dans les terres. Les habitans de cette ville ſont appellés *ſaturnini* par Pline, *l. III. c. v.* & il ajoute qu'auparavant on les nommoit *aurinini*; ce qui fait conjecturer à Cellarius, *Géog. anc. l. II. c. ix.* que l'ancien nom de la ville étoit *Aurinia*. (*D. J.*)

SATURNIA TELLUS, (*Géog. anc.*) c'eſt un des premiers noms qu'ait eu l'Italie, & quoiqu'elle en ait porté divers autres depuis, ce premier n'a pas laiſſé d'être employé par les poëtes, Virgile, *géog. l. II. v.* 173. dit:

Salve magna parens frugum Saturnia tellus,
Magna virum. . . . .

Le même poëte parle ailleurs, *Æneid. l. VIII. v.* 322. de ſes divers changemens de nom:

Sæpius & nomen poſuit Saturnia tellus.

L'Italie fut originairement appellée, *terre de ſaturne*, parce que comme on ſait, Saturne s'alla cacher dans cette contrée, lorſqu'il eut été chaſſé par ſon fils Jupiter. (*D. J.*)

SATURNIA URBS, (*Géog. anc.*) les anciennes hiſtoires portent, dit Varron, *l. IV. de L. L. c. vij.* qu'il y avoit une ville nommée *Saturnia* ſur le mont Tarpéïen, & il ajoute qu'on en voyoit de ſon tems des veſtiges en trois endroits. On lit dans Minucius Felix, *c. xxij.* que Saturne fugitif ayant été reçu par Janus, bâtit en même tems la ville *Janiculum*; & on trouve la même choſe dans deux vers de Virgile. *Æneid. l. VIII. v.* 357.

Comme le mot Tarpéïen étoit le même que le mont de Saturne, & le mont Capitolin, il y a grande apparence que la ville *Saturnia* n'eſt autre choſe que la forteresſe qui étoit, ſelon Feſtus, au pié du mont de Saturne. (*D. J.*)

SATURNIEN Vers, (*Poéſie latine.*) *ſaturnius numerus*, dans Horace; les vers *ſaturniens* étoient les mêms que les vers feſcennins, & ces deux noms leur ſont venus de deux des plus anciennes villes de Toſcane. *Saturnia* étoit dans le quartier des Ruſelans, vers la ſource de l'Albegna, & ſes ruines portent encore aujourd'hui le nom de *ſitergna*. L'étymo-

tymologie que nous donnons à ces vers; avec le P. Sanadon, eſt bien différente de celle qu'ont imaginé les grammairiens, & que les commentateurs ont copié; mais elle nous paroît plus raiſonnable. Les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent déſirer ſur les *vers ſaturniens*, dans le traité de la verſification latine du même P. Sanadon. (*D. J.*)

Saturniens, adj. (*Divinat.*) nom que les aſtrologues donnent aux perſonnes d'un tempérament triſte, chagrin, & mélancholique, en ſuppoſant qu'elles ſont ſous la domination de Saturne, ou qu'elles ſont nées pendant que Saturne étoit aſcendant.

Saturniens, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) ſecte d'anciens gnoſtiques, ainſi nommés de leur chef *Saturnin*, qui avoit été diſciple de Simon le magicien, de Baſilide, & de Ménandre.

Ils parurent au commencement du ſecond ſiecle; ils condamnoient le mariage comme une invention du diable, & nioient la réſurrection de la chair; ils diſoient que le monde avoit été formé par ſept anges, & qu'en même tems il y avoit eu deux hommes formés par deux de ces eſprits, dont l'un étoit bon & l'autre mauvais; que de-là procédoient deux genres d'hommes, qui tenoient les uns de la bonté, les autres de la malice de leurs chefs; que pour délivrer les bons de l'oppreſſion des méchans, aſſiſtés par le demon, le ſauveur étoit venu ſur la terre, ſous la figure apparente d'un homme, mais qu'il n'en avoit pas pris la nature. Au reſte, les *ſaturniens* affectoient de paroître fort auſteres, & de s'abſtenir de l'uſage de toutes choſes animées. Baronius, *ad ann. Chr.* 120

SATURNIUS mons, (*Géog. anc.*) on appelloit ainſi, ſelon Feſtus, *de verbor. ſignif.* l'une des montagnes ſur leſquelles fut bâtie la ville de Rome, & qui fut depuis nommée le *mont Capitolin*. Le premier nom avoit été donné à cette montagne, parce qu'on la croyoit ſous la protection de Saturne. On appelloit pareillement *Saturnii*, ceux qui habitoient la forteresse qui étoit au bas du mont Capitolin; il y avoit dans cet endroit un autel qui paroiſſoit avoir été conſacré à Saturne avant la guerre de Troie, parce qu'on y ſacrifioit la tête découverte, au-lieu que les prêtres d'Italie ſacrifioient la tête couverte d'un voil, à l'imitation d'Enée, qui, dans le tems qu'il faiſoit un ſacrifice à ſa mere Vénus, ſur le rivage de Laurentum, ſe couvrit d'un voile, pour n'être pas connu d'Ulyſſe, & évita par ce moyen d'être vu de ſon ennemi. (*D. J.*)

SATURUM, (*Géog. anc.*) ville de Tarente à l'orient; cette ville étoit ſur les frontieres de la Pouille & de la Calabre; Servius dit ſur le quatrieme livre des Géorgiques, *Tarentino ab oppido* Satureo *juxta Tarentum, ſunt Baphia ubi tingitur lana. Voy.* Satyrium. (*D. J.*)

SATYRES, ſ. m. (*Mythol.*) les *ſatyres* étoient ſelon la fable des divinités champêtres, qu'elle repréſente comme de petits hommes fort velus, avec des cornes & des oreilles de chevres; la queue, les cuiſſes, & les jambes du même animal; quelquefois ils n'ont que les piés de chevre. On fait naître les *ſatyres* de Mercure & de la nymphe Yphtimé, ou bien de Bacchus & de la nayade Nicée, qu'il avoit ennivrée, en changeant en vin l'eau d'une fontaine où elle buvoit ordinairement. Le poëte Nonnus dit qu'originairement les *ſatyres* avoient la forme toute humaine; ils gardoient Bacchus, mais comme Bacchus malgré toutes ſes gardes, ſe changeoit tantôt en bouc, tantôt en fille, Junon irritée de ces changemens, donna aux *ſatyres* des cornes & des piés de chevres.

Pline le naturaliſte prend les *ſatyres* des poëtes, pour une eſpece de ſinges, & il aſſure que dans une montagne des Indes, il ſe trouve des *ſatyres* à quatre piés, qu'on prendroit de loin pour des hommes; ces ſortes de ſinges ont ſouvent épouvanté les bergers, & pourſuivi quelquefois les bergeres; c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à tant de fables touchant leur complexion amoureuſe; ajoutez qu'il eſt ſouvent arrivé que des bergers couverts de peaux de chevres ou des prêtres ayent contrefait les *ſatyres* pour ſéduire d'innocentes bergeres. Dès-là l'opinion ſe répandit que les bois étoient remplis de ces divinités malfaiſantes; les bergeres tremblerent pour leur honneur, & les bergers pour leurs troupeaux; ces frayeurs firent qu'on chercha à les appaiſer par des ſacrifices & par des offrandes.

Pauſanias rapporte qu'un certain Euphémus ayant

été jetté par la tempête, avec ſon vaiſſeau, ſur les côtes d'une île déſerte, vit venir à lui des eſpeces d'hommes ſauvages tout velus, avec des queues derriere le dos; qu'ils voulurent enlever leurs femmes, & ſe jetterent ſur elles avec tant de fureur, qu'on eut bien de la peine à ſe défendre de leur brutalité. Nos navigateurs revoyent ſouvent les *ſatyres*, ou hommes ſauvages tout velus de Pauſanias; ce ſont des ſinges à queue. (*D. J.*)

Satyre, ſ. f. (*Poéſie.*) poëme dans lequel on attaque directement le vice, ou quelque ridicule blâmable.

Cependant la *ſatyre* n'a pas toujours eu le même fonds, ni la même forme dans tous les tems. Elle a même éprouvé chez les Grecs & les Romains, des viciſſitudes & des variations ſi ſingulieres, que les ſavans ont bien de la peine à en trouver le fil. J'ai lu, pour le chercher & pour le ſuivre, les traités qu'en ont fait, avec plus ou moins d'étendue, Caſaubon, Heinſius, MM. Spanheim, Dacier & le Batteux. Voici le précis des lumieres que j'ai puiſées dans leurs ouvrages.

De l'origine des ſatyres *parmi les Grecs.* Les *ſatyres* dans leur premiere origine, n'avoient pour but que le plaiſir & la joie; c'étoient des farces de villages, un amuſement, ou un ſpectacle de gens aſſemblés pour ſe délaſſer de leurs travaux, & pour ſe réjouir de leur récolte, ou de leurs vendanges. Des jeux champêtres, des railleries groſſieres, des poſtures groteſques, des vers faits ſur le champ, & recités en danſant, produiſirent cette ſorte de poéſie, à laquelle Ariſtote donne le nom de *ſatyrique* & de danſe. C'eſt d'elle que naquit la tragédie, qui n'eut pas ſeulement la même origine, mais qui en garda aſſez long-tems un caractere plus burleſque, pour ainſi dire, que ſérieux. Quoique tirée du poëme ſatyrique, dit Ariſtote, elle ne devint grave que long-tems après. Ce fut quand ce changement lui arriva, que ce divertiſſement des compoſitions ſatyriques, paſſa de la campagne ſur les théatres, & fut attaché à la tragédie même, pour en tempérer la gravité qu'on s'étoit enfin aviſé de lui donner.

Comme ces ſpectacles étoient conſacrés à l'honneur de Bacchus, le dieu de la joie, & qu'ils faiſoient partie de ſa fête, on crut qu'il étoit convenable d'introduire des Satyres, ſes compagnons de débauche, & de leur faire jouer un rôle également comique par leur équipage, par leurs actions & par leurs diſcours. On voulut par ce moyen égayer le théatre, & donner matiere de rire aux ſpectateurs, dans l'eſprit deſquels on venoit de répandre la terreur & la triſteſſe par des repréſentations tragiques. La différence qui ſe trouvoit entre la tragédie & les *ſatyres* des Grecs, conſiſtoit uniquement dans le rire que la premiere n'admettoit pas, & qui étoit de l'eſſence de ces dernieres. C'eſt pourquoi Horace les appelle d'un côté, *agreſtes ſatyros*, eu égard à leur origine, & *riſores ſatyros*, par rapport à leur but principal.

Du tems auquel on jouoit ces pieces ſatyriques. Ainſi le nom de *ſatyre* ou *ſatyri*, demeura attaché parmi les Grecs, aux pieces de théatre dont nous venons de parler; & qui d'abord furent entremêlées dans les actes des tragédies, non pas tant pour en marquer les intervalles, que comme des intermedes agréables, à quoi les danſes & les poſtures bouffonnes de ces ſatyres ne contribuerent pas moins que leurs diſcours de plaiſanterie. On joua enſuite ſéparément ces mêmes pieces, après les repréſentations des tragédies; ainſi qu'on joua à Rome, dans le même but, les eſpeces de farces nommées *exodes*. *Voyez* Exode.

Ces poëmes *ſatyriques* firent donc la derniere partie de ces célebres repréſentations des pieces dramatiques, à qui on donna le nom de *tétralogie* parmi les Grecs. *Voyez* Tétralogie.

Des perſonnages des ſatyres. Si dans les commencemens les pieces *ſatyriques* n'avoient pour acteurs que des ſatyres ou des ſylènes, les choſes changerent enſuite. Le *Cyclope* d'Euripide, les titres des anciennes pieces ſatyriques & pluſieurs auteurs, nous apprennent que les dieux, ou demi-dieux, & des héroïnes, comme Omphale, y trouvoient leurs places, & en faiſoient même le ſujet principal. Le ſérieux ſe mêla quelquefois parmi le burleſque des acteurs qui faiſoient le rôle des Sylènes ou des Satyres. En un mot, la *ſatyrique*, car on la nommoit auſſi de ce nom, tenoit alors le milieu entre la tragédie & l'ancienne comédie. Elle avoit de commun avec la premiere la dignité des perſonnages qu'on y faiſoit entrer, comme nous

venons de voir, & qui d'ordinaire étoient pris des tems héroïques; & elle participoit de l'autre, par des railleries libres piquantes, des expreſſions burleſques, & un dénouement de la fable, dénouement le plus ſouvent gai & heureux. C'eſt ce que nous apprend le grand commentateur grec d'Homere, Euſthathius. C'eſt le propre du poëme ſatyrique, nous dit-il, de tenir le milieu entre le tragique & le comique. Voilà preſque le comique larmoyant de nos jours, dont l'origine eſt toute grecque, ſans que nous nous en fuſſions douté.

Différence entre les pieces ſatyriques & comiques. Quelque rapport qu'il y eût entre les pieces ſatyriques & celles de l'ancienne comédie, je ne crois pas qu'elles aient été confondues par des auteurs anciens. Il reſtoit des différences aſſez grandes qui les diſtinguoient, ſoit à l'égard des ſujets qui dans les pieces ſatyriques étoient pris d'ordinaire des fables anciennes, & des demi-dieux ou des héros, ſoit en ce que les *ſatyres* y intervinrent avec leurs danſes, & dans l'équipage qui leur eſt propre, ſoit de ce que leurs plaiſanteries avoient plutôt pour but de divertir & de faire rire, que de mordre & de tourner en ridicule leurs concitoyens, leurs villes & leurs pays, comme Horace dit de Lucilius, l'imitateur d'Ariſtophane & de ſes pareils, J'ajoute que la compoſition n'en étoit pas la même, & que l'ancienne comédie ne ſe lia point aux vers Iambiques, comme firent les pieces ſatyriques des Grecs. Concluons que ce fut aux poemes dramatiques, dans leſquels intervenoient des Satyres avec leurs danſes & leurs équipages, que demeura attaché parmi les Grecs le même nom de *ſatyre* celui de ſatyrique ou de pieces ſatyriques, σατύρο, σατυρικὰ δράματα.

Des ſatyres *romaines*. Ce fut parmi les Romains que le mot de *ſatyre*, de quelque maniere qu'on l'écrive, *ſatira*, *ſatyra*, *ſatura*, ou quelque origine qu'on lui donne, fut appliqué à des compoſitions différentes, & d'autre nature que les *poëmes ſatyriques* des Grecs, c'eſt-à-dire qui n'étoient, comme ceux-ci, ni dramatiques, ni accompagnés de Satyres, de leurs équipages & de leurs danſes, ni faites d'ailleurs dans le même but. On donna ce nom à Rome, en premier lieu à un poëme réglé & mêlé de plaiſanteries, & qui eut cours avant même que les pieces dramatiques y fuſſent connues, mais qui ceſſa ou y changea de nom, & fit place à d'autres paſſetems, comme on l'apprend de Tite-Live.

On communiqua enſuite le nom de *ſatyre* à un poëme mêlé de diverſes ſortes de vers, & attaché à plus d'un ſujet, comme firent les *ſatyres* d'Ennius, ou comme Cicéron l'appelle, *poëma varium & elegans*, en parlant de celles de Varron, qui étoient tout enſemble un mélange de vers & de pieces de littérature & de philoſophie, dont il nous apprend lui-même dans cet orateur, le but & la variété.

On donna enfin ce nom de *ſatyre* au poëme de Lucilius, qui au rapport d'un de ſes imitateurs, avoit tout le caractere de l'ancienne comédie; *hinc omnis pendet Lucilius*, c'eſt-à-dire par la même licence qu'il s'y donna, d'y reprendre non-ſeulement les vices en général, mais les vicieux de ſon tems d'entre ſes citoyens, ſans y épargner même les noms des magiſtrats & des grands de Rome.

Ce fut là, ſi on en croit Horace & bien d'autres, la premiere origine & le premier auteur de ce poëme inconnu aux Grecs, à qui le nom de *ſatyre* demeura comme propre & attaché parmi les Romains, & tel qu'il l'eſt encore aujourd'hui dans l'uſage des langues vulgaires. C'eſt auſſi ſur ce modele que furent formés enſuite, comme on ſait, les *ſatyres* du même Horace, de Perſe & de Juvenal, ſans toucher ici au caractere particulier que chacun d'eux y apporta, ſuivant ſon génie, ou celui de ſon ſiecle. Et c'eſt enfin ſur ces grands exemples que les auteurs modernes françois, italiens, anglois & autres, ont formé les poëmes qu'ils ont publiés ſous ce même nom de *ſatyres*.

Je laiſſe maintenant à juger de la conteſtation de deux ſavans critiques du ſiecle paſſé, dont l'un Caſaubon, prétend que la *ſatyre* des Romains n'a rien de commun avec les pieces *ſatyriques* des Grecs, ni dans l'origine & la ſignification du mot, ni dans la choſe, c'eſt-à-dire dans la matiere & dans la forme; & dont l'autre, Daniel Heinſius, au contraire, y croit trouver une même origine, une même matiere, une même forme & un même but. Il eſt certain qu'il y a des différences trop eſſentielles entre les unes & les autres pour les confondre; & par conſéquent, l'on doit plutôt s'en rapporter au ſentiment de Caſaubon, qui a le premier débrouillé cette matiere dans le traité qu'il en a mis au jour. Je vais expoſer en peu de mots ces différences, parce que le traité de Caſaubon eſt latin, & qu'on n'a rien publié ſur cette matiere en françois, même dans les mémoires de l'académie des Inſcriptions juſqu'à ce jour, pour la déciſion de cette diſpute.

Différence entre les ſatyres *des Grecs, & les* ſatyres *latines*. La premiere différence, dont on ne peut diſconvenir, c'eſt que les *ſatyres*, ou *poëmes ſatyriques* des Grecs, étoient des pieces dramatiques ou de théatre, ce qu'on ne peut pas dire des *ſatyres* Romaines priſes dans aucun genre. Les Latins eux-mêmes, quand ils font mention de la poéſie ſatyrique des Grecs, lui donnent le nom de *fabula*, qui ſignifie le drame des Grecs, & n'attribuent jamais ce mot aux *ſatyres* latines.

La ſeconde différence vient de ce qu'il y a même quelque diverſité dans le nom; car les Grecs donnoient à leurs poëmes le nom de *ſatyrus*, ou *ſatyri*, de *ſatyrique*, de pieces *ſatyriques*, à cauſe des *ſatyres*, ces hôtes des bois, & ces compagnons de Bacchus qui y jouoient leur rôle, d'où vient qu'Horace appelle ceux qui en étoient les auteurs, du nom de *ſatyrorum inſcriptores*; au lieu que les Romains ont dit *ſatira* ou *ſatura*, en parlant des premiers poëmes. Cicéron appelle *poema varium*, les *ſatyres* de Varron, & Juvenal donne le nom de *farrago* à ces *ſatyres*.

La troiſieme différence, eſt que l'introduction des Sylènes & des Satyres qui compoſoient les chœurs des poëmes ſatyriques des Grecs en conſtituent l'eſſence, tellement qu' Horace s' arrête à montrer de quelle maniere on doit y faire parler les *ſatyres*, & ce qu'on leur doit faire éviter ou conſerver. On peut y ajouter l'action de ces mêmes Satyres, puiſque les danſes étoient ſi fort de l'eſſence de la piece, que non-ſeulement Ariſtote les y joint, mais qu'Athenée parle nommément des trois différentes ſortes de danſes attachées au théatre, la tragique, la comique & la *ſatyrique*.

La quatrieme différence réſulte des ſujets aſſez divers des uns & des autres. Les *ſatyres* des Grecs prenoient d'ordinaire le leur de ſujets fabuleux; des héros, par exemple, ou des demi-dieux des ſiecles paſſés. Les *ſatyres* romaines s'attachoient à reprendre les vices, ou les erreurs de leur ſiecle & de leur patrie; à y jouer des particuliers de Rome, un Mutius entr'autres, & un Lupus dans Lucilius; un Milonius, un Nomentanus dans Horace; un Criſpinus & un Locutius dans Juvenal. Je ne parle point ici de ce que ce dernier n'y épargne pas Domitien, ſous le nom de Néron; & qu'après tout, il n'y avoit rien de feint dans ces perſonnages, & dans les actions qu'ils en étalent, ou dans les vers qu'ils en rapportent.

La cinquieme différence paroît encore de la maniere dont les uns & les autres traitent leurs ſujets, & dans le but principal qu'ils s'y propoſent. Celui de la poéſie ſatyrique des Grecs, eſt de tourner en ridicule des actions ſérieuſes; de traveſtir pour ce ſujet leurs dieux ou leurs héros; d'en changer le caractere ſelon le beſoin; en un mot, de rire & de plaiſanter: de ſorte que de tels ouvrages s'appellent en grec *des jeux & des jouets*, *joci*, comme dit Horace; & c'eſt à quoi contribuoient d'ailleurs leurs danſes & leurs poſtures, au lieu que les *ſatyres* romaines, témoin celles qui nous reſtent, & auxquelles ce nom d'ailleurs eſt demeuré comme propre, avoient moins pour but de plaiſanter, que d'exciter de la haine, de l'indignation, ou du mépris: en un mot elles s'attachent plus à reprendre & à mordre, qu'à faire rire ou à folâtrer. Les auteurs y prennent la qualité de cenſeurs, plutôt que celle de bouffons.

Je ne touche pas la différence qu'on pourroit encore alléguer de la compoſition diverſe des unes & des autres, par rapport à la verſification. Les *ſatyres* romaines, du moins celles qui nous ont été conſervées juſqu'à ce jour, ayant été écrites le plus généralement en vers héroïques; & les poëmes *ſatyriques* des Grecs, en vers iambiques. Cette réflexion eſt cependant d'autant plus remarquable, qu'Horace ne trouve point d'autre différence entre l'inventeur des *ſatyres* romaines, & les auteurs de l'ancienne comédie, comme Cratinus & Eupolis, ſinon que les *ſatyres* du premier étoient écrites dans un autre genre de vers.

Enfin

Enfin il y a lieu, ce me ſemble, de s'en tenir au jugement d'Horace, de Quintilien, & d'autres auteurs anciens, qui aſſurent que l'invention de la *ſatyre*, à qui ce nom eſt demeuré particulierement appliqué chez les Romains, & depuis dans les langues vulgaires; que cette invention, dis-je, eſt dûe toute entiere à Lucilius; que c'eſt une ſorte de poéſie purement romaine, comme il y paroît, & totalement inconnue aux Grecs; d'où je conclus hardiment, qu'on ne peut aujourd'hui être là-deſſus d'aucune autre opinion.

Ce n'eſt pas après tout, que les *ſatyres* des Grecs, leurs danſes & leurs railleries, n'aient été connues des Romains. On ſait que dans leurs fêtes & dans leurs proceſſions, il y avoit entr'autres des chœurs de Sylènes & de Satyres, vêtus & parés à leur mode, & qui par leurs danſes & leurs ſingeries, égayoient les ſpectateurs. La même choſe ſe pratiquoit dans la pompe funebre des gens de qualité, & même dans les triomphes; & ces vers licentieux & ces railleries piquantes, que les ſoldats qui accompagnoient la pompe chantoient contre les triomphateurs, montroient que ces ſortes de jeux *ſatyriques*, ſi l'on me permet cette expreſſion, furent bien connus des Romains.

Mais il eſt tems de venir à l'hiſtoire particuliere de la *ſatyre* chez les Romains, & de peindre les différens caracteres de leurs poëtes célebres en ce genre.

Caracteres des poëtes ſatyriques romains. Ce furent les Toſcans qui apporterent la *ſatyre* à Rome; & elle n'étoit autre choſe alors qu'une ſorte de chanſon en dialogue, dont tout le mérite conſiſtoit dans la force & la vivacité des reparties. On les nomma *ſatyres*, parce que, dit-on, le mot latin *ſatura*, ſignifiant un baſſin dans lequel on offroit aux dieux toutes ſortes de fruits à la fois, & ſans les diſtinguer; il parut qu'il pourroit convenir, dans le ſens figuré, à des ouvrages où tout étoit mêlé, entaſſé ſans ordre, ſans régularité, ſoit pour le fond, ſoit pour la forme.

Livius Andronicus, qui étoit grec d'origine, ayant donné à Rome des ſpectacles en regle, la *ſatyre* changea de forme & de nom. Elle prit quelque choſe du dramatique, & paroiſſant ſur le théatre, ſoit avant, ſoit après la grande piece, quelquefois même au milieu, on l'appelloit *iſode*, piece d'entrée, εἰσόδιον; ou *exode*, piece de ſortie, ἐξόδιον; ou piece d'entr'acte, ἐμβόλιον. Voilà quelles furent les deux premieres formes de la *ſatyre* chez les Romains.

Elle reprit ſon premier nom ſous Ennius & Pacuvius, qui parurent quelque tems après Andronicus; mais elle le reprit à cauſe du mélange des formes, qui fut très-ſenſible dans Ennius; puiſqu'il employoit toutes ſortes de vers, ſans diſtinction, & ſans s'embarraſſer de les faire ſymmétriſer entr'eux, comme on voit qu'ils ſymmétriſent dans les odes d'Horace.

Térentius Varron fut encore plus hardi qu'Ennius dans la *ſatyre* qu'il intitula *Ménippée*, à cauſe de ſa reſſemblance avec celle de *Ménippe cynique* grec. Il fit un mélange de vers & de proſe: & par conſéquent il eut droit plus que perſonne de nommer ſon ouvrage *ſatyre*, en faiſant tomber la ſignification du mot ſur la forme.

Enfin arriva Lucilius qui fixa l'état de la *ſatyre*, & la préſenta telle que nous l'ont donné Horace, Perſe, Juvenal, & telle que nous la connoiſſons aujourd'hui. Et alors la ſignification du mot *ſatyre* ne tomba que ſur le mélange des choſes, & non ſur celui des formes. On les nomma *ſatyres*, parce qu'elles ſont réellement un amas confus d'invectives contre les hommes, contre leurs deſirs, leurs craintes, leurs emportemens, leurs folles joies, leurs intrigues.

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, diſcurſus, noſtri eſt farrago libelli.
Juv. *Sat. I.*

On peut donc définir la *ſatyre* d'après ſon caractere fixé par les Romains, une eſpece de poëme dans lequel on attaque directement les vices ou les ridicules des hommes. Je dis une eſpece de poëme, parce que ce n'eſt pas un tableau, mais un portait du vice des hommes, qu'elle nomme ſans détour, appellant un chat *un chat*, & Néron *un tyran*.

C'eſt une des différences de la *ſatyre* avec la comédie. Celle-ci attaque les vices, mais obliquement & de côté. Elle montre aux hommes des portraits généraux, dont les traits ſont empruntés de différens modeles; c'eſt au ſpectateur à prendre la leçon lui-même, & à s'inſtruire s'il le juge à propos. La *ſatyre* au contraire va droit à l'homme. Elle dit: C'eſt vous, c'eſt Criſpin, un monſtre, dont les vices ne ſont rachetés par aucune vertu.

La ſatyre en leçon, en nouveautés fertile.
Sait ſeule aſſaiſonner le plaiſant & l'utile;
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon ſens.
Détrompe les eſprits des erreurs de leur tems.
Elle ſeule bravant l'orgueil & l'injuſtice,
Va juſques ſous le dais faire pâlir le vice:
Et ſouvent ſans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raiſon des attentats d'un ſot.

Boileau.

Comme il y a deux ſortes de vices, les uns plus graves, les autres moins; il y a auſſi deux ſortes de *ſatyres*: l'une qui tient de la tragédie, *grande Sophocleo carmen bacchatur hiatu*; c'eſt celle de Juvenal. L'autre eſt celle d'Horace, qui tient de la comédie, *admiſſus circum præcordia ludit*.

Il y a des *ſatyres* où le fiel eſt dominant, *fel*: dans d'autres, c'eſt l'aigreur, *acetum*: dans d'autres, il n'y a que le ſel qui aſſaiſonne, le ſel qui pique, le ſel qui cuit.

Le fiel vient de la haine, de la mauvaiſe humeur, de l'injuſtice: l'aigreur vient de la haine ſeulement & de l'humeur. Quelquefois l'humeur & la haine ſont enveloppées: & c'eſt l'aigre-doux.

Le ſel qui aſſaiſonne ne domine point, il ôte ſeulement la fadeur, & plaît à tout le monde; il eſt d'un eſprit délicat. Le ſel piquant domine & perce, il marque la malignité. Le cuiſant fait une douleur vive, il faut être méchant pour l'employer. Il y a encore le fer qui brûle, qui emporte la piece avec eſcarre, & c'eſt fureur, cruauté, inhumanité. On ne manque pas d'exemples de toutes ces eſpeces de traits ſatyriques.

Il n'eſt pas difficile, après cette analyſe, de dire quel eſt l'eſprit qui anime ordinairement le ſatyrique. Ce n'eſt point celui d'un philoſophe qui, ſans ſortir de ſa tranquillité, peint les charmes de la vertu & la difformité du vice. Ce n'eſt point celui d'un orateur qui, échauffé d'un beau zele, veut réformer les hommes, & les ramener au bien. Ce n'eſt pas celui d'un poëte qui ne ſonge qu'à ſe faire admirer en excitant la terreur & la pitié. Ce n'eſt pas encore celui d'un miſantrope noir, qui haït le genre humain, & qui le haït trop pour vouloir le rendre meilleur. Ce n'eſt ni un Héraclite qui pleure ſur nos maux, ni un Démocrite qui s'en moque: qu'eſt-ce donc?

Il ſemble que, dans le cœur du ſatyrique, il y ait un certain germe de cruauté enveloppé, qui ſe couvre de l'intérêt de la vertu pour avoir le plaiſir de déchirer au-moins le vice. Il entre dans ce ſentiment de la vertu & de la méchanceté, de la haine pour le vice, & au-moins du mépris pour les hommes, du deſir pour ſe venger, & une ſorte de dépit de ne pouvoir le faire que par des paroles: & ſi par haſard les *ſatyres* rendoient meilleurs les hommes, il ſemble que tout ce que pourroit faire alors le ſatyrique, ce ſeroit de n'en être pas fâché. Nous ne conſidérons ici l'idée de la *ſatyre* qu'en général, & telle qu'elle paroît réſulter des ouvrages qui ont le caractere ſatyrique de la façon la plus marquée.

C'eſt même cet eſprit qui eſt une des principales différences qu'il y a entre la *ſatyre* & la critique. Celle-ci n'a pour objet que de conſerver pures les idées du bon & du vrai dans les ouvrages d'eſprit & de goût, ſans aucun rapport à l'auteur, ſans toucher ni à ſes talens, ni à rien de ce qui lui eſt perſonnel. La *ſatyre* au contraire cherche à piquer l'homme même; & ſi elle enveloppe le trait dans un tour ingénieux, c'eſt pour procurer au lecteur le plaiſir de paroître n'approuver que l'eſprit.

Quoique ces ſortes d'ouvrages ſoient d'un caractere condamnable, on peut cependant les lire avec beaucoup de profit. Ils ſont le contrepoiſon des ouvrages où regne la molleſſe. On y trouve des principes excellens pour les mœurs, des peintures frappantes qui réveillent. On y rencontre de ces avis durs, dont nous avons beſoin quelquefois, & dont nous ne pouvons guere être redevables qu'à des gens fâchés contre

tre nous: mais en les liſant, il faut être ſur ſes gardes, & ſe préſerver de l'eſprit contagieux du poëte qui nous rendroit méchans, & nous feroit perdre une vertu à laquelle tient notre bonheur, & celui des autres dans la ſociété.

La forme de la *ſatyre* eſt aſſez indifférente par elle-même. Tantôt elle eſt épique, tantôt dramatique, le plus ſouvent elle eſt didactique; quelquefois elle porte le nom de *diſcours*, quelquefois celui d'*épître*; toutes ces formes ne ſont rien au fond; c'eſt toujours *ſatyre*, dès que c'eſt l'eſprit d'invectives qui l'a dictée. Lucilius s'eſt ſervi quelquefois du vers ïambique: mais Horace ayant toujours employé l'hexametre, on s'eſt fixé à cette eſpece de vers. Juvenal & Perſe n'en ont point employé d'autres; & nos ſatyriques françois ne ſe ſont ſervis que de l'alexandrin.

Caius Lucilius, né à Aurunce, ville d'Italie, d'une famille illuſtre, tourna ſon talent poétique du côté de la *ſatyre*. Comme ſa conduite étoit fort réguliere, & qu'il aimoit par tempérament la décence & l'ordre, il ſe déclara l'ennemi des vices. Il déchira, impitoyablement entre'autres un certain Lupus, & un nommé Mutius, *genuinum fregit in illis*. Il avoit compoſé plus de trente livres de *ſatyres*, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. A en juger par ce qu'en dit Horace, c'eſt une perte que nous ne devons pas fort regretter: ſon ſtyle étoit diffus, lâche, les vers durs; c'étoit une eau bourbeuſe qui couloit, ou même qui ne couloit pas, comme dit Jules Scaliger. Il eſt vrai que Quintilien en a jugé plus favorablement; il lui trouvoit une érudition merveilleuſe, de la hardieſſe, de l'amertume, & même aſſez de ſel. Mais Horace devoit être d'autant plus attentif à le bien juger, qu'il travailloit dans le même genre, que ſouvent on le comparoit lui-même avec ce poëte; & qu'il y avoit un certain nombre de ſavans qui, ſoit par amour de l'antique, ſoit pour ſe diſtinguer, ſoit en haine de leurs contemporains, le mettoient au-deſſus de tous les autres poëtes. Si Horace eût voulu être injuſte, il étoit trop fin & trop prudent pour l'être en pareil cas; & ce qu'il dit de Lucilius eſt d'autant plus vraiſſemblale, que ce poëte vivoit dans le tems même où les lettres ne faiſoient que de naître en Italie. La facilité prodigieuſe qu'il avoit n'étant point reglée, devoit néceſſairement le jetter dans le défaut qu'Horace lui reproche. Ce n'étoit que du génie tout pur & un gros feu plein de fumée.

Horace profita de l'avantage qu'il avoit d'être né dans le plus beau ſiecle des lettres latines. Il montra la *ſatyre* avec toutes les graces qu'elle pouvoit recevoir, & ne l'aſſaiſonna qu'autant qu'il le falloit pour plaire aux gens délicats, & rendre mépriſables les méchans & les ſots.

Sa *ſatyre* ne préſente guere que les ſentimens d'un philoſophe poli, qui voit avec peine les travers des hommes, & qui quelquefois s'en divertit: elle n'offre le plus ſouvent que des portraits généraux de la vie humaine; & ſi de tems en tems elle donne des détails particuliers, c'eſt moins pour offenſer qui que ce ſoit, que pour égayer la matiere & mettre la morale en action. Les noms ſont preſque toujours feints; s'il y en a de vrais, ce ne ſont jamais que des noms décriés & de gens qui n'avoient plus de droit à leur réputation. En un mot, le génie qui animoit Horace n'étoit ni méchant, ni miſantrope, mais ami délicat du vrai, du bon, prenant les hommes tels qu'ils étoient, & les croyant plus ſouvent dignes de compaſſion ou de riſée que de haine.

Le titre qu'il avoit donné à ſes *ſatyres* & à ſes épîtres marque aſſez ce caractere. Il les avoit nommés *ſermones*, diſcours, entretiens, réflexions faites avec des amis ſur la vie & les caracteres des hommes. Il y a même pluſieurs ſavans qui ont rétabli ce titre comme plus conforme à l'eſprit du poëte & à la maniere dont il préſente les ſujets qu'il traite. Son ſtyle eſt ſimple, leger, vif, toujours modéré & paiſible; & s'il corrige un ſot, un faquin, un avare, à peine le trait peut-il déplaire à celui même qui en eſt frappé.

Je ſuis bien éloigné de mettre la poéſie de ſon ſtyle & la verſification de ſes *ſatyres* au niveau de celles de Virgile, mais du-moins on y ſent par-tout l'aiſance & la délicateſſe d'un homme de cour, qui eſt le maître de ſa matiere, & qui la réduit au point qu'il juge à propos, ſans lui ôter rien de ſa dignité. Il dit les plus belles choſes, comme les autres diſent les plus communes, & n'a de négligence que ce qu'il en faut pour avoir plus de graces.

Perſe (*Aulus Perſius Flaccus*) vint après Horace, il naquit à Volterre, ville d'Etrurie, d'une maiſon noble & alliée aux plus grands de Rome. Il étoit d'un caractere aſſez doux, & d'une tendreſſe pour ſes parens qu'on citoit pour exemple. Il mourut âgé de 30 ans, la 8e année du regne de Néron. Il y a dans les *ſatyres* qu'il nous a laiſſées des ſentimens nobles; ſon ſtyle eſt chaud, mais obſcurci par des allegories ſouvent recherchées, par des ellipſes fréquentes, par des métaphores trop hardies.

Perſe en ſes vers obſcurs, mais ſerrés & preſſans,
Affecta d'enfermer moins de mots que de ſens.

Quoiqu'il ait tâché d'être l'imitateur d'Horace, cependant il a une ſeve toute différente. Il eſt plus fort, plus vif; mais il a moins de graces. Il eſt même un peu triſte: & ſoit la vigueur de ſon caractere, ſoit le zele qu'il a pour la vertu, il ſemble qu'il entre dans ſa philoſophie un peu d'aigreur & d'animoſité contre ceux qu'il attaque.

Juvénal (*Decimus Junius Juvenalis*) natif d'Aquino, au royaume de Naples, vivoit à Rome ſur la fin du regne de Domitien, & même ſous Nerva & ſous Trajan. Ce poëte

Elevé dans les cris de l'école,
Pouſſa juſqu'à l'excès ſa mordante hyperbole.

Ses ouvrages tous pleins d'affreuſes vérités
Etincellent pourtant de ſublimes beautés:
Soit que ſur un écrit arrivé de Caprée,
Il briſe de Séjan la ſtatue adorée,
Soit qu'il faſſe au conſeil courir les ſénateurs,
D'un tyran ſoupçonneux pâles adulateurs...
Ses écrits pleins de feu par-tout brillent aux yeux.

Perſe a peut-être plus de vigueur qu'Horace; mais en comparaiſon de Juvénal, il eſt preſque froid. Celui-ci eſt brûlant: l'hyperbole eſt ſa figure favorite. Il avoit une force de génie extraordinaire, & une bile qui ſeule auroit preſque ſuffi pour le rendre poëte. Il paſſa la premiere partie de ſa vie à écrire des déclamations. Flatté par le ſuccès de quelques vers qu'il avoit faits contre un certain Paris, pantomime, il crut reconnoître qu'il étoit appellé au genre ſatyrique. Il s'y livra tout entier, & en remplit les fonctions avec tant de zele, qu'il obtint à la fin un emploi militaire, qui, ſous apparence de grace, l'exila au fond de l'Egypte. Ce fut-là qu'il eut le tems de s'ennuyer & de déclamer contre les torts de la fortune, & contre l'abus que les grands faiſoient de leur puiſſance. Selon Jules Scaliger, il eſt le prince des poëtes ſatyriques; ſes vers valent beaucoup mieux que ceux d'Horace; apparemment parce qu'ils ſont plus forts: *ardet, inflat, jugulat*.

Ce qui a déterminé Juvénal à embraſſer le genre ſatyrique, n'eſt pas ſeulement le nombre des mauvais poëtes; raiſon pourtant qui pouvoit ſuffire. „ Il a „ pris les armes à cauſe de l'excès où ſont portés tous „ les vices. Le déſordre eſt affreux dans toutes les „ conditions. On joue tout ſon bien; on vole, on „ pille; on ſe ruine en habits, en bâtimens, en re„ pas; on ſe tue de débauche; on aſſaſſine, on em„ poiſonne. Le crime eſt la ſeule choſe qui ſoit ré„ compenſée; il triomphe par-tout, & la vertu „ gemit „.

La quatrieme *ſatyre* de ce poëte préſente les traits les plus mordans, & l'invective la plus animée. Il en veut à l'empereur Domitien; & pour aller juſqu'à lui comme par degré, il préſente d'abord ce favori nommé *Criſpin*, qui d'eſclave étoit devenu chevalier romain. Cette *ſatyre* a pour date:

Cum jam ſemianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus, & calvo ſerviret Roma Nerone.

„ Lorſque le dernier des Flavius achevoit de dé„ chirer l'univers expirant, & que Rome gémiſſoit „ ſous la tyrannie du chauve Néron „; vous voyez qu'il ne dit pas ſous l'empire de Domitien, comme un autre auroit pû dire. Il le ſurnomme *Néron*, pour peindre d'un ſeul mot ſa cruauté; il l'appelle *chauve*, qui étoit un reproche injurieux de ce tems-là. Enfin on voit dans ce morceau toute la force, tout le fiel, toute l'aigreur de la *ſatyre*. Ce ton ſe ſoutient partout dans l'auteur, ce n'eſt pas aſſez pour lui de peindre, il grave à traits profonds, il brûle avec le fer.

Sa *ſatyre X.* eſt encore très-belle, ſur-tout l'endroit

où il briſe la ſtatue de Séjan, après avoir raillé amérement l'ambition de ce miniſtre, & la ſottiſe du peuple de Rome qui ne jugeoit que ſur les apparences :

Turba Remi ſequitur fortunam, ut ſemper & odit Damnator.

C'en eſt aſſez ſur les anciens ſatyriques romains; parlons à-préſent de ceux de notre nation qui ont marché ſur leurs traces.

Caracteres des poëtes ſatyriques françois.

Regnier (*Mathurin*), natif de Chartres, & neveu de l'abbé Deſportes, fut le premier en France qui donna des *ſatyres*. Il y a de la fineſſe & un tour aiſé dans celles qu'il a travaillées avec ſon caractere, eſt aiſé, coulant, vigoureux. Deſpréaux dit en parlant de ce poëte:

Regnier ſeul parmi nous formé ſur leurs modeles,
Dans ſon vieux ſtyle encore a des graces nouvelles.

Il eſt quelquefois long & diffus. Quand il trouve à imiter, il va trop loin, & ſon imitation eſt preſque toujours une traduction inférieure à ſon modele: mais ſes vers ſont pleins de ſens & de naïveté: Heureux!

Si du ſon hardi de ſes rimes cyniques
Il n'allarmoit ſouvent les oreilles pudiques.

Ce qu'on peut dire pour diminuer ſa faute, c'eſt que ne travaillant que d'après les ſatyriques latins, il croyoit pouvoir les ſuivre en tout, & s'imaginoit que la licence des expreſſions étoit un aſſaiſonnement dont leur genre ne pouvoit ſe paſſer.

Regnier eſt mort à Rouen en 1613, agé de 40 ans. On connoît l'épitaphe pleine de naïveté qu'il a faite pour lui, & dans laquelle il s'eſt ſi bien peint:

J'ai vécu ſans nul penſement.
Me laiſſant aller doucement
A la bonne loi naturelle:
Et ſi m'étonne fort pourquoi
La mort daigna ſonger à moi
Qui ne ſongeai jamais en elle.

Jean de la *Frenaye* Vauquelin, publia quelques *ſatyres* peu de tems avant la mort de Regnier; mais comme il n'avoit ni la force, ni le feu, ni le plaiſant néceſſaire à ce genre de poëme, il ne mérite pas de nous arrêter.

Deſpréaux (*Nicolas Boileau* ſieur) fleurit environ 60 ans après Regnier, & fut plus retenu que lui. Il ſavoit que l'honnêteté eſt une vertu dans les écrits comme dans les mœurs. Son talent l'emporta ſur ſon éducation: quoiqu'il fût fils, frere, oncle, couſin, beau-frere de greffier, & que ſes parens le deſtinaſſent à ſuivre le palais, il lui fallut être poëte, & qui plus eſt poëte ſatyrique.

Ses vers ſont forts, travaillés, harmonieux, pleins de choſes; tout y eſt fait avec un ſoin extrême. Il n'a point la naïveté de Regnier; mais il s'eſt tenu en garde contre ſes défauts. Il eſt ſerré, précis, décent, ſoigné par-tout, ne ſouffrant rien d'inutile, ni d'obſcur. Son plan de *ſatyre* étoit d'attaquer les vices en général, & les mauvais auteurs en particulier. Il ne nomme guere un ſcélérat; mais il ne fait point de difficulté de nommer un mauvais auteur qui lui déplaît, pour ſervir d'exemple aux autres, & maintenir le droit du bon ſens & du bon goût.

Ses expreſſions ſont juſtes, claires, ſouvent riches & hardies. Il n'y a ni vuide, ni ſuperflu. On dit quelquefois malignement le *laborieux* Deſpréaux; mais il travailloit plus pour cacher ſon travail, que d'autres pour montrer le leur. Ses ouvrages ſe font admirer par la juſteſſe de la critique, par la pureté du ſtyle & par la richeſſe de l'expreſſion. La plûpart de ſes vers ſont ſi beaux, qu'ils ſont devenus proverbes. Il ſemble créer les penſées d'autrui, & paroît original lorſqu'il n'eſt qu'imitateur.

On lui reproche de manquer d'imagination; mais où la voit-on plus brillante, plus riche & plus féconde que dans ſon poëme du Lutrin, ouvrage bâti ſur la pointe d'une aiguille, comme le diſoit M. de Lamoignon; c'eſt un château en l'air, qui ne ſe ſoutient que par l'art & la force de l'architecte. On y trouve le génie qui crée, le jugement qui diſpoſe, l'imagination qui enrichit, la vertu qui anime tout, & l'harmonie qui répand les graces.

Son art poëtique eſt un chef-d'œuvre de raiſon, de goût, de verſification. Enfin Deſpréaux a une réputation au-deſſus de toutes les apologies, & ſa gloire ſera toujours intimement liée avec celle des belles-lettres françoiſes.

Il naquit au village de Crône, auprès de Paris en 1636. Il eſſaya du barreau, & enſuite de la ſorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, dit M. de Voltaire, il ne ſe livra qu'à ſon talent, & devint l'honneur de la France. Il fut reçu à l'académie en 1684, & mourut en 1711. Tous ſes ouvrages ont été traduits en anglois. Son Art poétique a été mis en vers portugais; & pluſieurs autres morceaux de ſes poéſies ont été traduits en vers latins & en vers italiens. La meilleure édition qu'on ait donnée de ſes œuvres en françois, avec d'amples commentaires, a vu le jour à Paris en 1747, *cinq vol. in-8°.*

Parallele des ſatyriques romains & françois. Si préſentement on veut rapprocher les caracteres des poëtes ſatyriques dont nous venons de parler, pourvoir en quoi ils ſe reſſemblent, & en quoi ils different: il „ paroît, dit M. le Batteux, qu'Horace & Boileau ont „ entr'eux plus de reſſemblance, qu'ils n'en ont ni „ l'un ni l'autre avec Juvenal. Ils vivoient tous deux „ dans un ſiecle poli, où le goût étoit pur, & l'idée „ du beau ſans mélange. Juvenal au contraire vivoit „ dans le tems même de la décadence des lettres latines, lorſqu'on jugeoit de la bonté d'un ouvrage „ par ſa richeſſe, plutôt que par l'économie des ornemens. Horace & Boileau plaiſantoient doucement, légerement; ils n'ôtoient le maſque qu'à demi & en riant; Juvenal l'arrache avec colere: ſes „ portraits ont des couleurs tranchantes, des traits „ hardis, mais gros; il n'eſt pas néceſſaire d'être délicat pour en ſentir la beauté. Il étoit né exceſſif, „ & peut-être même que quand il ſeroit venu avant „ les Plines, les Séneques, les Lucains, il n'auroit pû „ ſe tenir dans les bornes légitimes du vrai & du „ beau.

„ Perſe a un caractere unique qui ne ſympatiſe „ avec perſonne. Il n'eſt pas aſſez aiſé pour être mis „ avec Horace. Il eſt trop ſage pour être comparé à „ Juvenal; trop enveloppé & trop myſtérieux pour „ être joint à Deſpréaux. Auſſi poli que le premier, „ quelquefois auſſi vif que le ſecond, auſſi vertueux „ que le troiſieme, il ſemble être plus philoſophe „ qu'aucun des trois. Peu de gens ont courage de „ le lire, cependant la premiere lecture une fois „ faite, on trouve de quoi ſe dédommager de ſa „ peine dans la ſeconde. Il paroît alors reſſembler à „ ces hommes rares dont le premier abord eſt froid; „ mais qui charment par leur entretien quand ils ont „ tant fait que de ſe laiſſer connoître„. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SATYRE DRAMATIQUE, (*Art dramat.*) genre de drame particulier aux anciens. Les *ſatyres dramatiques*, ou ſi l'on veut, les *drames ſatyriques*, ſe nommoient en latin *ſatyri*, au-lieu que les *ſatyres* telles que celles d'Horace & de Juvenal, s'appelloient *ſaturæ*. Il ne nous reſte de *drame ſatyrique* qu'une ſeule piece de l'antiquité; c'eſt le cyclope d'Euripide. Les perſonnages de cette piece ſont Polyphème, Ulyſſe, un ſylène & un chœur de ſatyres. L'action eſt le danger que court Ulyſſe dans l'antre du cyclope, & la maniere dont il s'en tire. Le caractere du cyclope eſt l'inſolence, & une cruauté digne des bêtes féroces. Le ſylène eſt badin à ſa maniere, mauvais plaiſant, quelquefois ordurier. Ulyſſe eſt grave & ſérieux, de maniere cependant qu'il y a quelques endroits où il paroît ſe prêter un peu à l'humeur bouffonne des ſylènes. Le chœur des ſatyres a une gravité burleſque, quelquefois il devient auſſi mauvais plaiſant que le ſylène. Ce que le pere Brumoi en a traduit ſuffit pour convaincre ceux qui auront quelque doute.

Peu importe après cela, de remonter à l'origine de ce ſpectacle, qui fut, dit-on, d'abord très-ſérieux. Il eſt certain que du tems d'Euripide, c'étoit un mélange du haut & du bas, du ſérieux & du bouffon. Les Romains ayant connu le théâtre grec, introduiſirent chez eux cette ſorte de ſpectacle pour réjouir non-ſeulement le peuple & les acheteurs de noix, mais quelquefois même les philoſophes, à qui le contraſte quiqu'outré, peut fournir matiere à réflexion.

Horace a preſcrit dans ſon Art poëtique, le goût qui doit régner dans ce genre de poëme; & ce qu'il en dit revient à ceci. Si l'on veut compoſer des *drames ſatyriques*, il ne faut pas prendre dans la partie que

ſont

font les ſatires la couleur ni le ton de la tragédie, il ne faut pas prendre non-plus le ton de la comédie: Davus eſt trop ruſé; une courtiſane qui excroque un talent à un vieil avare, tout fin qu'il eſt, eſt trop ſubtile. Ce caractere de fineſſe ne peut convenir à un Sylène qui ſort des forêts, qui n'a jamais été que le ſerviteur & le gardien d'un dieu en nourrice. Il doit être naïf, ſimple, du familier le plus commun. Tout le monde croira pouvoir faire parler de même les ſatyres, parce que leur élocution ſemblera entierement négligée; cependant il y aura un merite ſecret, & que peu de gens pourront attraper, ce ſera la ſuite & la liaiſon même des choſes: il eſt aiſé de dire quelques mots avec naïveté; mais de ſoutenir long-tems ce ton ſans être plat, ſans laiſſer du vuide, ſans faire d'écarts, ſans liaiſons forcées, c'eſt peut-être le chef-d'œuvre du goût & du génie.

Je crois qu'on trouve chez nous, à peu de choſe près, les *ſatyres dramatiques* des anciens dans certaines pieces italiennes; du-moins on retrouve dans arlequin les caracteres d'un ſatyre. Qu'on faſſe attention à ſon maſque, à ſa ceinture, à ſon habit collant, qui le fait paroître preſque comme s'il étoit nud, à ſes genoux couverts, & qu'on peut ſuppoſer rentrans; il ne lui manque qu'un ſoulier fourchu. Ajoutez à cela ſa façon mievre & déliée, ſon ſtyle, ſes pointes ſouvent mauvaiſes, ſon ton de voix; tout cela forme aſſurément une maniere de ſatyre. Le ſatyre des anciens approchoit du bouc; l'arlequin d'aujourd'hui approche du chat; c'eſt toujours l'homme déguiſé en bête. Comment les ſatyres jouoient-ils, ſelon Horace? avec un dieu, un héros qui parloit du haut ton, Arlequin de même paroît vis-à-vis Samſon; il figure en groteſque vis-à-vis d'un héros: il fait le héros lui-même; il repréſente Théſée, &c. *Cours de Belles-lettres*. (*D. J.*)

SATYRIASIS, ſ. m. (*Médecine*.) maladie qui met les hommes qu'elle attaque dans cet état de ſalacité, qui, ſuivant la mythologie, caractériſoit les *ſatyres*, voyez *ce mot*. Ces malades n'ont quelquefois d'autre incommodité, qu'un appétit violent des plaiſirs vénériens, qui dégénere preſque en fureur: il eſt déterminé par une érection conſtante & voluptueuſe de la verge; cet état en faiſant naître les déſirs les plus vifs, eſt dans la plûpart la ſuite & le ſigne d'un beſoin preſſant, & la ſource & l'avant-coureur de la volupté, en quoi le *ſatyriaſis* differe, comme nous l'avons obſervé du priapiſme, *voyez ce mot*; mais cet appetit eſt tel dans pluſieurs, qu'il ſubſiſte même après qu'on l'a ſatisfait, & qu'il exige qu'on réitere ſouvent l'acte qui en eſt le but & qui le fait ordinairement ceſſer.

Baldaſſar Timéus rapporte l'hiſtoire d'un muſicien, dont le *ſatyriaſis* étoit porté au point que le coït répeté pluſieurs fois dans l'eſpace de quelques heures, étoit encore inſuffiſant pour émouſſer l'aiguillon qui l'y excitoit. *Caſuum medicin. lib. III. conſult.* 52. il ſemble même qu'alors le *ſatyriaſis* en eſt plus irrité; il ceſſe pendant quelques inſtans, & reprend bientôt après avec une nouvelle vigueur; il en eſt de ces cas particuliers, comme de la demangeaiſon des yeux qu'on calme en les frottant, mais qui peu de tems après en eſt augmentée, & dégénere en cuiſſon douloureuſe.

Les cauſes du *ſatyriaſis* conſiſtent dans un vice de la ſemence & des parties génitales; la ſemence péche par ſa quantité, lorſqu'une continence exacte l'a laiſſé ramaſſer en trop grande abondance, ou que des médicamens actifs, aphrodiſiaques, en ont fait augmenter la ſecrétion; elle péche en qualité, lorſque par quelque vice du ſang ou par l'uſage des remedes âcres échauffans, elle devient plus âcre, plus active, plus propre à irriter les reſervoirs où elle ſe ramaſſe. La diſpoſition vicieuſe des parties génitales conſiſte dans une tenſion plus grande, une ſenſibilité exceſſive qui les rend ſuſceptibles des plus legeres impreſſions, obéiſſantes au moindre aiguillon; cet effet peut être produit par les mêmes cauſes; c'eſt de leur concours que dépend le *ſatyriaſis* qui ſurvient aux phthiſiques, aux perſonnes qui ont fait uſage des cantharides, du *ſatyrion*, ou autre remede ſemblable; on peut ajouter à ces cauſes, la débauche, la crapule, la manuſtupration, les lectures deshonnêtes, les peintures obſcènes, les converſations libertines, les attouchemens impudiques, *&c.* alors l'érection devient un état preſque habituel de la verge, l'irritation conſtante de ces parties y attire une plus grande quantité d'humeurs qui forment un eſpece de ſemence, & en rendant la ſecrétion plus abondante, fourniſſent aux excès de ſon excrétion.

Les hommes ſont les ſeuls ſujets au *ſatyriaſis* proprement dit, les femmes ne ſont cependant pas exemptes des maladies qui ont pour caractere un deſir inſatiable des plaiſirs vénériens; le beſoin eſt le même dans l'un & l'autre ſexe, & les fautes ſont générales; les femmes en ſont même plus punies que les hommes; les maladies de cette eſpece font chez elles plus de progrès, & ſont beaucoup plus violentes; leur imagination plus échauffée s'altere par la contrainte où les lois de leur éducation les obligent de vivre; le mal empire par la retenue, bien-tôt il eſt au point de déranger la raiſon de ces infortunées malades; alors ſouſtraites à ſon empire & n'écoutant plus que la voix de la nature, elles cherchent à lui obeir; elles ne connoiſſent plus, ni décence, ni pudeur; rien ne leur paroît deshonnête pourvû qu'il tende à ſatisfaire leurs deſirs; elles agacent tous les hommes indifféremment & ſe précipitent avec fureur entre leurs bras, ou tâchent par des moyens que la nature indique & que l'honnêteté proſcrit, de ſuppléer à leur défaut; cette maladie eſt connue ſous les différens noms de *fureur utérine*, *d'érotomanie*, *nimphomanie*, &c. *Voyez ces articles*.

Le *ſatyriaſis* qu'excite une trop grande quantité de ſemence retenue, ſe diſſipe d'ordinaire par ſon excrétion légitime, & n'a point de ſuite fâcheuſe: mais celui qui ſe prend du trop d'activité de la ſemence & d'une tenſion immoderée des parties de la génération, eſt plus lent & plus difficile à guérir; s'il perſiſte trop long-tems, il donne naiſſance à des ſymptomes dangereux, tels que la mélancholie; difficulté de reſpirer, dyſurie, conſtipation, feu intérieur, ſoif, dégoût, fievre lente enfin, & phthiſie dorſale qui préparent une mort affreuſe. Tous ces accidens ſont l'effet d'une excrétion immoderée de ſemence, *Voyez ce mot* & MANUSTUPRATION. Themiſon, un des plus anciens auteurs qui ait écrit ſur cette maladie, aſſure que pluſieurs perſonnes moururent en Crete, attaquées du *ſatyriaſis*.

On ne peut eſperer de gueriſon plus prompte & plus certaine dans le *ſatyriaſis* qui eſt l'effet d'une rigoureuſe continence, que par l'évacuation de l'humeur ſuperflue qui l'excite; il faut conſeiller à ces malades de ſe marier; c'eſt le ſeul moyen autoriſé par la religion, les lois & les mœurs, de rendre l'excrétion de ſemence légitime, mais ce n'eſt pas le ſeul qui le rende avantageuſe: le medecin eſt cependant obligé de s'y tenir & d'y ſacrifiér ſouvent la ſanté de ſes malades; il eſt d'ailleurs deſtitué de remedes qui puiſſent procurer cette excrétion, de même que les purgatifs procurent celle des ſucs inteſtinaux; les diurétiques celle des urines, *&c.* L'uſage immoderé de la biere occaſionne bien un flux gonorrhoïque, mais ce n'eſt que de l'humeur des proſtates. Je ne doute pas que s'il connoiſſoit de pareils ſecours, il ne pût en toute ſureté de conſcience les adminiſtrer dans le cas de néceſſité. Si donc le malade ne peut pas abſolument ſe marier; il faudra chercher des remedes à ſes maux dans les rafraîchiſſans, dans le travail, l'exercice outré, les veilles, & le gorger de boiſſons nitreuſes, de tiſanes de nymphea, d'émulſions préparées avec les graines de pavot, les ſemences de chanvre, d'agnuſcaſtus & le ſyrop de nymphea; lui faire prendre des bains froids, le mettre à une diete un peu ſévere, ne le nourrir que d'alimens legers & adouciſſans; lui interdire l'uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes; enfin l'exténuer de différentes façons, & pour le délivrer d'une ſimple incommodité, ſi facile à diſſiper par des moyens illégitimes, lui donner à leur défaut une maladie très-ſérieuſe; encore par cette méthode riſque-t-on ſouvent de manquer ſon but; la maladie en s'invéterant s'opiniâtre, la ſemence par un long ſéjour devient âcre & plus active, les érections ſont en conſéquence plus fortes & plus fréquentes; & le *ſatyriaſis* entretenu par les vices de quantité & qualité de la ſemence, & par la diſpoſition maladive des parties de la génération, devient plus difficile à guérir; on n'a cependant lieu d'attendre de ſoulagement que dans l'uſage continuel des ſecours propoſés; on peut y joindre les préparations du plomb, le ſel de Saturne en très-petite quantité; il ſeroit dangereux d'inſiſter encore trop long-tems ſur ce remede, perſonne n'ignore les terribles effets que ſon uſage intérieur produit; on peut auſſi avoir recours aux applications locales ſur la région des lombes qui paſſent

pour amortir les feux de l'amour; telles ſont les fomentations avec l'oxicrat, la liqueur de Saturne, les ceintures de l'herbe de nymphea, l'application d'une plaque de plomb, les immerſions fréquentes des parties affectées dans de l'eau bien froide, *&c.* Parmi tous ces remedes, l'expérience heureuſe de Timeus paroît avoir particulierement conſacré la vertu du *nitre* & du *nymphea*; cet auteur rapporte qu'ayant épuiſé tous les rafraichiſſans que la matiere médicale fournit, ſur le muſicien attaqué du *ſatyriaſis*, dont nous avons parlé au commencement de cet article, il lui conſeilla de ſe marier, ſuivant l'axiome de ſaint Paul, *qu'il vaut mieux ſe marier que brûler*. Le malade ſuit le conſeil, épouſe une robuſte villageoiſe, & laiſſe entre ſes bras une partie de ſa maladie, quelque tems après le *ſatyriaſis* reparoît avec plus de violence, il laſſe ſon épouſe & s'énerve de plus en plus; il demande de nouveaux remedes: Timeus propoſe le jeûne & la priere, mais il n'en éprouve d'autre effet qu'un dérangement d'eſtomac, & ſa maladie augmente au point, que fatigué & anéanti par les fréquentes excrétions auxquelles il ne pouvoit ſe refuſer, & croyant tous les ſecours inutiles, imaginât de mettre fin à ſes maux par une opération, dont l'effet étoit immanquable, mais trop fort. Timeus le déconſeille & l'en détourne, en lui repréſentant le danger preſſant qu'elle entraînoit; enfin, ſe rappellant qu'un néphrétique après un long uſage du nitre étoit reſté impuiſſant, il eſſaye ce remede & donne une priſe de ce ſel le matin & le ſoir dans de l'eau de nymphea; ce dernier ſecours fut ſi efficace, qu'en moins d'un mois les feux de ce muſicien furent amortis, de façon qu'à peine il pouvoit ſatisfaire aux devoirs que lui impoſoit le mariage vis-à-vis ſon épouſe, lui qui auparavant eût été un champion digne de la fameuſe Meſſaline.

Quæ reſupina jacens multorum abſorbuit ictus,
Et laſſata viris nondum ſatiata receſſit. (*m*)

SATYRIDES, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan, ſelon Pauſanias, qui pouvoit entendre par ce mot les îles Gorgoſſes. Voici le paſſage de cet ancien: „ Comme je leur faiſois (aux Athéniens) beaucoup de „ queſtions ſur les ſatyres, pour tâcher d'apprendre „ quelque choſe de plus que ce qui s'en dit communément; un carien nommé *Euphemus*, me conta „ que s'étant embarqué pour aller en Italie, il avoit „ été jetté par la tempête vers les extremités de l'Océan: là il y a, me diſoit-il, des îles incultes, qui „ ne ſont habitées que par des ſauvages; nos matelots n'y vouloient pas aborder, parce qu'elles leur „ étoient déja connues; mais pouſſés par les vents, „ ils furent obligés de prendre terre à celle qui étoit „ la plus proche: ils appelloient ces îles les *Satyrides*.

„ Les habitans ſont roux, & ont par-derriere une „ queue preſque auſſi grande que celle des chevaux. „ Dès que ces ſauvages nous ſentirent dans leur île, „ ils accoururent au vaiſſeau, & y étant entrés, ſans „ proférer une ſeule parole, ils ſe jetterent ſur les „ premieres femmes qu'ils rencontrerent. Nos matelots pour ſauver l'honneur de ces femmes, leur „ abandonnerent une barbare qui étoit dans l'équipage; & auſſi-tôt ces ſatyres aſſouvirent leur brutalité, non-ſeulement en la maniere dont les hommes uſent des femmes, mais par toutes ſortes de „ laſcivetés. Voilà, ajoute Pauſanias, ce qui me fut „ conté par ce carien „; mais ce carien ne lui conta qu'une fable. (*D. J.*)

SATYRION, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante décrit ſous le nom d'*orchis*. *Voyez* ORCHIS.

SATYRION, (*Mat. méd. & Diete.*) *orchis, teſticules de chien, &c.* Les diverſes eſpeces de *ſatyrion*, & ſur-tout celles des *ſatyrions* à racine bulbeuſe, ont été ſingulierement vantées par les anciens pharmacologiſtes, & par ceux d'entre les modernes qui ont ſuivi la doctrine de Paracelſe, comme l'aphrodiſiaque par excellence. Cette haute réputation n'a eu cependant d'autre fondement que la forme de ſes bulbes qui ont quelque reſſemblance avec un teſticule; & le principe qui a établi les vertus médicinales des remedes ſur leur *ſignature* ou reſſemblance quelconque avec certaines parties du corps humain. (*Voyez* SIGNATURE.) La philoſophie moderne ne s'accommode point d'un pareil principe, & l'expérience qui eſt ſon vrai guide, a démontré que les bulbes de *ſatyrion*, malgré leur grande reſſemblance avec un des principaux organes de la génération, n'avoient aucune influence ſur ces organes; qu'elles n'excitoient point leur jeu, ne produiſoient point la *magnanimité*. *Voyez* MAGNANIMITÉ. *Médecine*. Les racines de *ſatyrion* n'en entrent pas moins cependant dans ces compoſitions aphrodiſiaques, tant magiſtrales qu'officinales les plus uſitées.

On garde ces racines dans les boutiques ſous la forme de conſerve, & ſous celle de candit ou confiture.

Au reſte ce n'eſt que le bulbe plein, dur, & bien nourri qu'on choiſit, & auquel eſt attribuée la vertu propre du *ſatyrion*; car quant à un autre bulbe deſſéché & flétri, qui ſe trouve toujours avec le précédent, non-ſeulement il eſt regardé comme privé de ces vertus, mais même comme doué des propriétés contraires.

M. Geoffroi le cadet a préparé de la maniere ſuivante le bulbe des *ſatyrions* de notre pays pour imiter le ſalep des Turcs. (*Voyez* SALEP.) Après avoir choiſi les racines d'orchis les mieux nourries, il en ôte la peau, les jette dans l'eau froide; & après qu'elles y ont ſéjourné quelques heures, il les fait cuire dans une ſuffiſante quantité d'eau; il les fait égoutter, puis il les enfile pour les faire ſécher à l'air, choiſiſſant pour cette préparation un tems ſec & chaud. Elles deviennent tranſparentes; elles reſſemblent à des morceaux de gomme adragant, & demeurent très-dures. On les peut conſerver ſaines, tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu ſec; au lieu que les racines qu'on a fait ſécher ſans cette préparation, s'humectent & moiſiſſent pour peu que le tems ſoit pluvieux pendant pluſieurs jours. *Mémoires de l'acad. & des Scien. année* 1740.

C'eſt à cauſe de cette pente que les racines de *ſatyrion* deſſéchées à la maniere ordinaire ont à ſe corrompre, qu'eſt venu l'uſage de les garder dans les boutiques ſous forme de conſerve ou de candit. (*Voy.* CANDIT.) Mais la méthode de M. Geoffroi pourvoit à leur conſervation d'une maniere plus avantageuſe.

Le même auteur aſſure que les racines de *ſatyrion* de notre pays ainſi préparées, ont les mêmes propriétés médicinales que le ſalep des Turcs, tout comme elles reſſemblent à cette drogue par leurs qualités extérieures. *Voyez* SALEP.

Quant à la maniere de les employer, voici comme il s'en explique: on peut les réduire en poudre auſſi fine qu'on veut, on en prend le poids de vingt-quatre grains, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou demi ſeptier d'eau, & l'on eſt le maître de rendre cette boiſſon plus agréable, en y ajoutant le ſucre & quelques légers parfums. Cette poudre peut auſſi s'allier au lait qu'on a conſeillé aux malades affectés des maladies de poitrine.

Ce dernier uſage qui eſt le principal & le plus utile tant du ſalep imité, que du vrai ſalep (*voyez* SALEP), prouve bien démonſtrativement combien la prétendue vertu aphrodiſiaque des *ſatyrions* eſt chimérique: car aſſurément les phtiſiques n'ont que faire de *magnanimité*, & un remede capable de la produire, ne leur eſt rien moins que convenable. (*b*)

SATYRIQUE, adj. (*Gramm. & Littérat.*) ce qui appartient ou a rapport à la ſatyre, ou qui tient de la nature de la ſatyre.

Ainſi l'on dit génie *ſatyrique*, ſtyle *ſatyrique*, vers *ſatyriques*, *&c.* Tous les auteurs *ſatyriques* ne ſont pas poëtes; on peut compter parmi eux des prédicateurs, comme South; des hiſtoriens comme Burnet, Mezerai, le Vaſſor, *&c.* des philoſophes, comme Apulée & Montagne. Dans la théologie payenne il y a eu juſqu'à un dieu *ſatyrique* appellé *Momus*. Homere donne à Therſite le caractere d'un *ſatyrique* de cour. On a accuſé les Hollandois d'avoir compoſé des écrits ou fait frapper des médailles *ſatyriques* qui leur ont coûté quelquefois bien cher.

Cependant on entend principalement par *ſatyriques*, les poëtes qui ont compoſé des ſatyres; tels qu'Horace, Boileau, le comte de Rocheſter, *&c.* L'auteur du cours des Belles-Lettres diſtribuées par exercices, caractériſe ainſi les trois principaux *ſatyriques* latins, & le *ſatyrique* françois.

„ Horace & Boileau, dit-il, avoient un eſprit plus „ doux, plus ſouple: ils aimoient la ſimplicité; ils „ choiſiſſoient les traits & les préſentoient ſans fard „ & ſans affectation. Juvenal avoit un génie fort, „ une imagination fougueuſe; il chargeoit ſes ta-

„ bleaux

,, bleaux, & détruiſoit ſouvent le vrai en le pouſſant
,, trop loin. Horace & Boileau ménageoient leur
,, fonds; ils plaiſantoient doucement, légerement;
,, ils n'ôtoient le maſque qu'à demi & en riant, Ju-
,, venal l'arrache avec colere. Quelquefois les deux
,, premiers font exhaler l'encens le plus pur du mi-
,, lieu même des vapeurs *ſatyriques*. Le dernier n'a
,, jamais loué qu'un ſeul homme, & cette louange
,, ſe tournoit même en ſatyre contre le reſte du gen-
,, re humain. En un mot, les portraits que font Ho-
,, race, & Boileau, quoique dans le genre odieux, ont
,, toujours quelque choſe d'agreable qui paroît venir
,, de la touche du peintre. Ceux que fait Juvenal ont
,, des couleurs tranchantes, des traits hardis, mais
,, gros. Il n'eſt pas néceſſaire d'être délicat pour en
,, ſentir la beauté.

,, Horace & Boileau ont des traits propres & qui
,, les ſéparent: Horace nous paroît quelquefois plus
,, riche, & Boileau plus clair. Horace eſt plus ré-
,, ſervé que Juvenal; mais il l'eſt beaucoup moins
,, encore que Boileau. Il y avoit plus de nature &
,, de génie dans Horace, plus de travail & peut-être
,, plus d'art dans Boileau.

,, Perſe a un caractere unique qui ne ſympathiſe
,, avec perſonne; il n'eſt pas aſſez aiſé pour être mis
,, avec Horace. Il eſt trop ſage pour être comparé à
,, Juvenal, trop enveloppé & trop myſtérieux pour
,, être joint à Deſpreaux. Auſſi poli que le premier,
,, quelquefois auſſi vif que le ſecond, auſſi vertueux
,, que le troiſieme; il ſemble être plus philoſophe
,, qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de
,, le lire; la premiere lecture une fois faite, on trou-
,, ve de quoi ſe dédommager de ſa peine dans la ſe-
,, conde,,. *Cours de Belles-Lettres, tome II. page* 162. *& ſuivantes*.

Satyriques jeux, (*Théâtre*.) eſpece de farces qu'on jouoit à Rome le matin avant la grande piece pour les plaiſirs du peuple. Elles ne venoient ni des Umbriens; ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie; mais on les avoit empruntées des Grecs. (*D. J.*)

SATYRIUM, (*Géog. anc.*) canton d'Italie dans la Meſſapie, aux environs de la ville de Tarente, ſelon Etienne le géographe. Elle donna ſon nom à la ville de Tarente, qui eſt appellée *Saturum Tarentum* dans ces vers de Virgile, *Géorg. l. II. v.* 195.

Sin armenta magis ſtudium vituloſque tueri,
Aut fœtus ovium, aut urentes culta capellas,
Saltus & Saturi *petito longinqua* Tarenti,
Et qualem infelix amiſit Mantua campum,
Paſcentem niveos herboſo flumine cygnos.

,, Si vous vous plaiſez à élever des troupeaux de
,, bœufs, de brebis ou de chevres, tranſportez-vous
,, dans le pays de Tarente, à l'extrémité de l'Italie,
,, ou dans les herbages du Mantouan, pays helas! en-
,, levés à ſes malheureux habitans; délicieuſes cam-
,, pagnes, où tant de cygnes paiſſent ſur les bords du
,, Mincio.

Rien n'empêche qu'on ne diſe que *Satyrium*, ville de ce canton, ne ſoit aujourd'hui la bourgade *Satuzo*. (*D. J.*)

SATZ *ou* ZIATECK, (*Géog. mod.*) ville de Bohème, capitale d'un cercle de même nom, ſur la rive méridionale de l'Egra, à 15 lieues au nord oueſt de Prague. Elle a été ſouvent le ſéjour des ducs de Bohème.

Satz, *cercle de*, (*Géog. mod.*) en allemand *Satzeer-Kraiſs*, cercle de Bohème, dans ſa partie occidentale. Il eſt borné au nord par la Miſnie, au midi par le cercle de Pilſen, au levant par celui de Rakonick, & au couchant par celui d'Elnbogen. Il occupe les deux bords de l'Egra. (*D. J.*)

SATZUMA, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces du Saikokf, ou de la contrée de l'empire du Japon, qui eſt dans le pays de l'Oueſt. Cette province n'a que deux journées de longueur, & eſt cependant diviſée en quatorze diſtricts; elle eſt médiocrement fertile, mais elle a de bonnes manufactures de draps, produit quantité de meuriers, & peut preſque fournir les autres provinces de camphre. Kaempfer ajoute qu'elle ſurpaſſe toutes les provinces de l'île de Saikokf en richeſſes & en pouvoir; & qu'elle renferme dans ſon ſein des mines d'or & d'argent, ſi conſidérables, que l'empereur s'en eſt réſervé la diſpoſition à lui ſeul. (*D. J.*)

SAVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Perſe, à deux ou trois journées au nord-oueſt de Kom. Il y a dans cette ville deux célebres moſquées, où les Perſans viennent par dévotion pour de grands perſonnages qui y ont leurs tombeaux. *Lat.* 34. 56.

SAVANNE, ſ. f. (*Econom. ruſtiq.*) dans les îles françoiſes de l'Amérique on appelle *ſavannes* de grandes plouſes dont l'herbe eſt courte, aſſez raſe & de différentes eſpeces inconnues en Europe: ces *ſavannes* ſervent de pâturages aux beſtiaux; on eſt obligé de les entretenir avec ſoin, & de les clore de liſieres ou fortes haies de citronniers taillés à la hauteur de ſix à ſept piés: ces haies ſont fort épaiſſes, bien garnies de branches, & remplies d'épines, qui les rendent impénétrables.

Savanes, *terme des îles françoiſes*; on appelle ainſi, dans les îles françoiſes des Antilles, les prairies où l'on met paître les chevaux & les beſtiaux. Dans les *ſavanes* un peu ſéches, on trouve de petits inſectes rouges, qui ne ſont que de la groſſeur de la pointe d'une épingle: ces petites bêtes s'attachent à la jambe, & lorſqu'elles ſont paſſées au-travers des bas, elles cauſent des démangeaiſons épouvantables, qui obligent de s'écorcher les jambes. Quand on en eſt incommodé, il n'y a pas de meilleur remede que de faire bouillir dans l'eau des bourgeons de vignes & de monbain, des feuilles d'oranger, & des herbes odoriférantes; & on s'en lave bien les jambes pluſieurs jours de ſuite. Le mot de *ſavane* a été emprunté des Eſpagnols, qui donnent le nom de *ſavanas* aux prairies.

Les François du Canada donnent le nom de *ſavane* aux forêts compoſées d'arbres réſineux, c'eſt-à-dire, aux forêts de pins, ſapins, de méleſes, & dont le fond eſt humide & couvert de mouſſe. Il y a des *ſavanes* qui ſont fort épaiſſes, & d'autres qui ſont claires. Le caribou habite dans les *ſavanes*, & quand elles ſont épaiſſes, il s'y fraie des routes. (*D. J.*)

SAVANT, Docte, Habile, (*Synon.*) les connoiſſances qui ſe réduiſent en pratique rendent *habile*. Celles qui ne demandent que de la ſpéculation font le *ſavant*. Celles qui rempliſſent la mémoire font l'homme *docte*.

On dit du prédicateur & de l'avocat qu'ils ſont *habiles*; du philoſophe & du mathématicien, qu'ils ſont *ſavans*; de l'hiſtorien & du juriſconſulte, qu'ils ſont *doctes*.

L'*habile* ſemble plus entendu; le *ſavant* plus profond, & le *docte* plus univerſel.

Nous devenons *habiles* par l'expérience; *ſavans* par la méditation; *doctes* par la lecture.

On peut être fort *ſavant* ou fort *docte* ſans être *habile*, mais on ne peut guere être très-*habile*, ſans être *ſavant*. Synon. de *Girard*. (*D. J.*)

SAVARIA, (*Géog anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la met au nombre des villes éloignées du Danube. Lazius conjecture que c'eſt aujourd'hui le lieu nommé *Leybnitz*, & Villeneuve prétend que c'eſt Graitz.

SAVART, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) terme que l'on trouva dans les coutumes de Reims & de Clermont, héritage *en ſavart*, c'eſt-à-dire, en friche. *Voy. le gloſſaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SAVATAPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Mingrélie, ſur la mer Noire, à l'endroit où la côte orientale ſe joint à la ſeptentrionale. Cette ville eſt la *Sébaſtopolis*, ou la *Dioſcuria* des anciens. (*D. J.*)

SAVATRA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie, dans l'Iſaurie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. iv.* ſon nom moderne ſelon Niger, eſt *Souraceri*. (*D. J.*)

SAUBATHA, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* & *Sabattha*, ſelon Arrien, *II. Peripl. p.* 15. ville de l'Arabie heureuſe, où elle avoit le titre de *métropole*. Cette ville étoit dans les terres, & Arrien dit que le roi y faiſoit ſa réſidence. Cela demande une explication, que Saumaiſe, *in exercit. Plin. p.* 354. a donné. Comme le pays de l'Arabie qui produiſoit l'encens étoit différent du pays des Sabéens, & que ces deux pays étoient ſoumis à deux différens rois: il s'enſuit que Saba, capitale des Sabéens, & *Sabattha* ou *Saubatha*, capitale du pays qui produiſoit l'encens, étoient auſſi deux villes différentes. Celle-ci ſe trouvoit à l'orient de l'Arabie heureuſe, & celle-là à l'occident; de ſorte que Sabota, ville des Sabéens, que Pline met ſur la côte du golfe Arabique, ou ſur le rivage rouge, eſt la même que Saba; & la ville de *Sabota*, que le même auteur place chez les Adramites, eſt la ville *Saubatha* de Ptolomée, & la *Sabatha* d'Arrien. (*D. J.*)

SAUCE *ou* SAUSSE, ſ. f. (*Cuiſine.*) compoſition liquide dans laquelle les cuiſiniers font cuire diverſes ſortes de mets, ou qu'ils font à-part pour manger les viandes quand elles ſont cuites. On connoît aſſez nos *ſauces* modernes, mais on ſera peut-être bien-aiſe de trouver ici quelques-unes des *ſauces* de la cuiſine de nos ayeux, & que M. Sauval a rapportées dans ſes antiquités de Paris. Ces *ſauces* ſont la *ſauce* jaune, la *ſauce* chaude, la *ſauce* à compote, la *ſauce* moutarde ou la galantine, la *ſauce* rapée, la *ſauce* verte, enfin la camelaine.

La *ſauce jaune* ſe faiſoit avec du poivre blanc, que nos peres nommoient *jaunet*; elle étoit du nombre des *ſauces* chaudes. Dans la *ſauce* à compote, c'étoit le poivre noir qui y entroit.

La *ſauce moutarde* ou galantine, étoit faite de la racine de cette plante, que nos botaniſtes ne connoiſſent plus, & qui peut-être n'eſt autre choſe que le cran que nous mettons préſentement dans nos *ſauces*, & qui n'eſt ni moins chaud, ni moins piquant que la galantine.

La *ſauce rapée* ſe faiſoit avec du verjus de grain, ou des groſeilles vertes.

La *ſauce verte*, que nous connoiſſons encore, avoit entr'autres ingrédiens, du gingembre & du verjus, qu'on verdiſſoit avec du jus de perſil, ou de blé verd; on y ajoutoit enſuite de la mie de pain blanc.

A l'égard de la *camelaine*, qui prenoit ſon nom d'une ſimple que nous ne connoiſſons plus, elle étoit faite de cinamome, de gingembre, & de cloux de géroſle, de graine de moutarde, de vin, de verjus, de pain & de vinaigre; de ſorte que c'étoit la plus compoſée de toutes les *ſauces* de ce tems-là.

Le droit de faire & de vendre des *ſauces* appartenoit autrefois aux marchands épiciers, qui de-là ſe nommoient épiciers-apoticaires-*ſauciers*; mais depuis, & le nom & la marchandiſe ſont paſſées aux maîtres vinaigriers, qui encore à préſent mettent au nombre de leurs qualités, celle de *maîtres ſauciers*. (*D. J.*)

Sauce robert, en terme de *Cuiſinier*; ce ſont des oignons aſſaiſonnés avec de la moutarde, & cuits dans la graiſſe d'une longe de porc, ou d'autre piece, qu'on a mêlé avec la *ſauce* dont on l'a arroſé.

Les *cuiſiniers* appellent auſſi *ſauce verte* une *ſauce* faite avec du blé verd, une rotie de pain, du poivre, du ſel, le tout pilé enſemble, & paſſé dans un linge.

SAUCER, v. act. c'eſt tremper dans une ſauce. *Saucer* une médaille, c'eſt quand elle eſt de cuivre, l'argenter.

SAUCIER, ſ. m. *terme de corporation*; les maîtres vinaigriers prennent dans leurs ſtatuts, tant anciens que nouveaux, la qualité de maîtres *ſauciers*, à cauſe de diverſes ſauces qu'ils ont droit de compoſer & de débiter; & que le vinaigre même qu'ils font, & qu'ils vendent, paſſe pour une des meilleures *ſauces* pour beaucoup de mets & de viandes; ce nom appartenoit auſſi autrefois au corps des marchands épiciers, à cauſe d'une petite communauté de *ſauciers*, ou faiſeurs de ſauces, qui leur étoit alors unie; c'étoit apparemment en vertu des épiceries qui entroient dans leurs ſauces. En 1394 les *ſauciers* firent bande à-part, & eurent leurs jurés, reſtant pourtant ſujets à la viſite des gardes de l'épicerie; c'eſt de-là que ſont venus nos vinaigriers-*ſauciers*.

Les ſauces de vinaigriers dont il eſt parlé dans le quinzieme article de leurs ſtatuts de 1658, ſont la ſauce jaune, la cameline & la ſauce moutarde, toutes préſentement ignorées, ou du moins hors d'uſage ſur les tables délicates, où nos nouveaux cuiſiniers en ont introduit beaucoup d'autres moins ſimples & plus piquantes, & de-là plus préjudiciables à la ſanté. *Savary*. (*D. J.*)

SAUCISSE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ce mot dans ſa propre ſignification veut dire une ſorte de mets que l'on fait avec du ſang & de la chair de porc aſſaiſonnée; c'eſt une eſpece de boudin.

Ce mot vient de l'italien *ſalſiccia*, & ſelon Saumaiſe, du latin *ſulſicium*, qu'on écrit au lieu de *ſalſum*, ſalé.

Les *ſauciſſes* de Bologne ſont les plus eſtimées, & on en fait une conſommation conſidérable en Italie, ſurtout à Bologne & à Veniſe, d'où on en porte dans beaucoup d'autres endroits, (1) *Tome XIV.*

On fait les *ſauciſſes* avec de la chair de porc crue, que l'on hache avec de l'ail.

On l'aſſaiſonne de poivre & de pluſieurs ſortes d'épices; les Anglois fourniſſent les Italiens de peaux & de boyaux de porc, & le commerce de cette ſorte de marchandiſes eſt plus grand qu'on ne s'imagine.

Saucisse, (*Génie.*) c'eſt une longue charge de poudre miſe en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & couſue en longueur, de ſorte que cette eſpéce de trainée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, juſqu'à l'endroit où ſe tient l'ingénieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau. La *ſauciſſe* peut avoir environ deux pouces de diametre. On met ordinairement deux *ſauciſſes* à chaque fourneau, afin que ſi l'une vient à manquer, l'autre y ſupplée. (*D. J.*)

SAUCISSON, *dans l'Artillerie & la Fortification*, eſt une eſpece de faſcine depuis 9 ou 10 piés de longueur juſqu'à 18, relié de 9 pouces en 9 pouces avec de bonnes harres. On s'en ſert dans la conſtruction de l'épaulement des batteries à un ſiege, & pour reparer les breches ou les bouches, en attendant qu'on veuille reconſtruire le revêtement, ou mettre le rempart dans l'état où il étoit avant le ſiege de la place. (*Q*)

Saucisson, ſ. m. *dans l'Artillerie*, eſt un long ſac de cuir ou de toile, d'environ un pouce & demi de diametre, dont on ſe ſert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine; il eſt pour cet effet rempli de poudre fine.

Le *ſauciſſon* ſe renferme dans un petit canal de bois appellé *auget*. Ce canal ſert à empêcher que les matériaux qui rempliſſent la galerie de la mine ne preſſent trop le *ſauciſſon*, qui pourroit ſans cela s'étouffer avant qu'il eût porté le feu à la mine. Le *ſauciſſon* eſt attaché fixément au milieu du fourneau ou de la chambre de la mine, de-ſorte qu'on ne puiſſe point l'en arracher. Il ſe conduit dans tous les retours de la galerie; on le continue même un peu au-delà pour pouvoir y mettre le feu plus ſurement. *Voyez* Mine & Témoin.

Dans l'attaque d'un ouvrage qu'on craint qui ne ſoit miné, on chreche à découvrir le *ſauciſſon* pour empêcher que l'ennemi n'y mette le feu & ne faſſe jouer les mines.

Couper le ſauciſſon, c'eſt rompre la liaiſon ou la continuité de la poudre depuis le dehors de la galerie juſqu'à la chambre de la mine, ce qui ne permet plus de la faire ſauter.

Saucisson, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi une eſpece de fuſée que l'on attache ordinairement à la queue d'une plus grande, pour en rendre l'effet plus agréable. J'ai dit *ordinairement*, parce qu'on en fait quelquefois qui volent en l'air comme les fuſées ordinaires, & alors on les appelle *ſauciſſons volans*, pour les diſtinguer des premiers qu'on nomme *ſauciſſons fixes*.

Le cartouche du *ſauciſſon* ſe fait avec une baguette. Ce cartouche doit être de quatre pouces de long; il ſe fait de carton roulé deux fois & bien colé partout; on l'étrangle par un bout à un demi-pouce de ſon extrémité; on le lie avec de la ficelle; on prend un tampon de papier que l'on fait entrer dans ce cartouche; on le pouſſe dans le cul du *ſauciſſon* avec la baguette; on frappe celle-ci avec un maillet, après quoi l'on met de la poudre ordinaire dans ce cartouche; & quand il eſt plein à-peu-près, l'on couvre cette charge d'un tampon que l'on frappe encore avec la baguette, & enſuite on l'étrangle & on le lie en cet endroit. Après cela l'on ſerre ce *ſauciſſon* depuis les deux endroits étranglés avec beaucoup de ficelle, enſorte qu'il en ſoit tout couvert; en cet état on le jette dans la colle forte & on le laiſſe ſécher, afin que le feu y étant mis, il trouve plus de réſiſtance, & faſſe un plus grand bruit en faiſant crever le cartouche.

Il faut pour cela que le *ſauciſſon* ſoit percé à celui de ſes bouts qu'on appliquera à la queue de la fuſée, où il doit avoir un peu de poudre grenée, & cette poudre ſervira à allumer le *ſauciſſon* que l'on fera tenir contre la fuſée avec du papier ou du parchemin, ou bien avec une corde ou autrement, afin que la fuſée venant à finir, le *ſauciſſon* prenne feu & produiſe ſon effet.

Pour conſtruire des *ſauciſſons* volans, on fera leurs car-

(1) Les Sauciſſes de Lucques, & non celles de Boulogne, ſont les plus eſtimées.

cartouches comme ceux des précédens, excepté qu'ils doivent être un peu plus longs. Après avoir étranglé un de leurs bouts comme à l'ordinaire, on les charge auſſi de poudre grainée: puis à un doigt d'épaiſſeur, on ajoute de la poudre pilée & paſſée, comme pour les fuſées par terre, en preſſant le tout à coup de maillet, comme pour les fuſées volantes; enfin on couvre le cartouche avec une corde, après avoir étranglé l'autre bout, enſorte qu'il n'y reſte qu'une lumiere groſſe comme un petit tuyau de plume d'oie; on l'amorce avec un peu de poudre mouillée.

Saucisson, c'eſt auſſi, *dans les feux d'artifice*, une ſorte de pétard fait avec un cartouche cylindrique court, étranglé, & fermé par les deux bouts, ce qui le fait raſſembler à un *ſauciſſon* à manger. Pour augmenter la détonation de la poudre qu'il renferme par la réſiſtance du cartouche, on l'enveloppe de ficelle colée.

Saucisson volant, c'eſt le même artifice alongé, pour continuer un peu de compoſition qui le fait pirouetter en le jettant en l'air par le moyen d'un pot, d'où il ſort comme d'un mortier, & finit par tirer un coup. Frezier, *traité des feux d'artifice*. (*Q*)

Saucisson, (*Marine*.) c'eſt un boyau de toile, rempli de poudre à canon, dont on ſe ſert dans un brûlot, pour conduire le feu depuis les dales juſque aux artificiers.

Saucisson, (*Chaircuiterie*.) les *ſauciſſons* ſont de groſſes ſauciſſes qui ſe font en pluſieurs endroits, particulierement en Italie, avec de la chair de porc crue, bien battue & bien broyée dans un mortier, où l'on mêle quantité d'ail, de poivre en grain, & autres épices; les meilleurs *ſauciſſons* ſont ceux de Bologne. (*D. J.*)

SAUCLE *ou* SAUCLÈS. *Voyez* Melet.

SAUDAGUER, ſ. m. (*Commerce*.) mot perſan qui ſignifie un *marchand*, un homme qui fait ſon profit à acheter, vendre ou échanger des marchandiſes. *Voyez* Marchand, Commerce, Négoce, *Diction. de Commerce*.

SAUDRE, la, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Saldria*, riviere de France. Elle prend ſa ſource dans le Berry, ſépare cette province de la Sologne, & va ſe rendre dans le Cher entre Celles & Châtillon. (*D. J.*)

SAVE, la, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres, l'une en Allemagne, l'autre en France.

1°. La *Save*, riviere d'Allemagne, prend ſa ſource dans la haute Carniole; & après avoir reçu dans ſon ſein pluſieurs rivieres dans un cours d'environ cent lieues, elle ſe jette dans le Danube, près de Belgrade. Ptolomée l'appelle *Saus*, Strabon *Savus*, Juſtin *Sabus*, & les Allemands *Die Saw*. Elle forme dans ſon cours quelques îles, comme celle de Metubaris, à l'occident de l'ancienne *Sirmium*, & celle de Sigeſtica, proche de *Zagabria*, dans laquelle il y avoit anciennement une ville. C'étoit-là que les Romains apportoient toutes leurs marchandiſes d'Aquilée, pour les envoyer enſuite à *Nauportus* (Laubach), d'où elles étoient tranſportées à *Sigeſtica*, pour l'entretien des garniſons.

2°. La *Save* de France eſt une riviere dans l'Armagnac; elle ſort du Nébouzan, prend ſa ſource dans les Pyrénées, auprès de Bayonne, arroſe Sammathan & Lombez avant que de tomber dans la Garonne, près de Grenade. (*D. J.*)

SAVEL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) nom donné par les Portugais à une eſpece de poiſſon qui abonde ſur les côtes de la Chine, & qu'on pêche dans la riviere de Kiang, près Nanking. Les premiers eunuques de la cour en rempliſſent pluſieurs bateaux, & enterrent tout de ſuite ce poiſſon dans de la glace pilée, pour la proviſion d'été de l'empereur. Les bâtimens dans leſquels ils les tranſportent, ſont de la plus grande propreté, & tous les autres vaiſſeaux ſont obligés de ſe ranger ſur leur paſſage. (*D. J.*)

SAVENNEAU *ou* Savenel, & Savonneaux, *voyez* Bout de quievre.

SAVERDUN, (*Géog. mod.*) ville de France dans le pays de Foix, ſur l'Ariege. Elle appartenoit autrefois aux comtes de Toulouſe, & étoit alors une place importante. Elle ſoutint pendant la guerre des Albigeois un ſiege contre Simon de Monfort, & l'obligea de ſe retirer avec perte. *Long.* 19. 16. *lat.* 43. 12.

Benoît XII. né à *Saverdon*, où ſon pere étoit meunier, ſe fit religieux de Cîteaux, devint cardinal, fut élu pape à Avignon en 1334, & mourut dans cette ville en 1342. Il ſuivit l'exemple de Jean XXII. en dépoſant par de nouvelles bulles l'empereur Louis de Baviere, & le privant de tous ſes biens, meubles & immeubles. Il crut auſſi devoir donner une conſtitution ſur l'état des ames après la mort, fait ſur lequel il étoit à-propos de ne rien ſtatuer, puiſque ſon prédéceſſeur lui-même étant aſſis ſur la chaire pontificale, voulut établir une opinion toute différente ſur la viſion béatifique; & cette opinion auroit été reçue dans l'Egliſe ſans l'univerſité de Paris, qui s'y oppoſa formellement. (*D. J.*) (1)

SAVERNE, (*Géog. mod.*) ou *Zabern*, comme l'écrivent les Allemands, en latin *Taberna*; ville fort ancienne de France, dans la baſſe Alſace, ſur la riviere de Soer, à 6 lieues au ſud-oueſt de Strasbourg, au pié du mont de Voſge. Il y a à *Saverne* une collégiale, un hôpital, un couvent de récolets, un monaſtere de religieuſes, & un magnifique château bâti par le cardinal Egon de Furſtenberg, & qui fait le lieu de la réſidence ordinaire des évêques de Strasbourg, qui ſont ſeigneurs de *Saverne*. *Long.* 25. 3. *lat.* 48. 45. (*D. J.*)

Saverne, *la*, ou *Severne*, (*Géog. mod.*) en latin *Sabriana* & *Sabrina*, riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a ſa ſource dans le comté de Montgomery, arroſe les provinces de Shrop, de Worceſter & de Gloceſter, recevant dans ſon lit pluſieurs rivieres aſſez conſidérables, en particulier l'Avon, le Wye & l'Usk. Enfin elle ſe jette à la mer, au-deſſous de la ville de Gloceſter, où elle s'élargit ſi fort, qu'on appelle ſon embouchure *la mer de Saverne*.

Les Anglois ont auſſi donné le nom de *Saverne* à une riviere de l'Amérique ſeptentrionale qui arroſe le nouveau pays de Galles dans ſa partie méridionale, & qui ſe jette dans la baie du nord ou de Hudſon. (*D. J.*)

SAVER-KRAUT, ſ. m. (*Cuiſine*.) que les François nomment par corruption *ſourcrout*; c'eſt un mets uſité dans toute l'Allemagne; c'eſt du choux aigri qui en fait la baſe: de-là vient ſon nom allemand. *Saver* ſignifie *aigre*, *acide*, & *kraut* ſignifie *chou*. Lorſqu'on veut faire la *ſaver-kraut*, on commence par couper des choux blancs en tranches extrêmement minces; les Allemands ont pour cet uſage une planche faite comme un rabot, & garnie d'un fer tranchant: en paſſant le chou ſur cette eſpece de rabot, il ſe coupe en tranches minces, qui ſont reçues dans un baquet qui eſt au-deſſous du rabot. Lorſqu'on en a amaſſé une quantité ſuffiſante, on met ce chou ainſi coupé dans des barrils, on en fait des couches que l'on ſaupoudre avec du ſel & quelques grains de genievre; & quand le barril eſt plein on le couvre d'une planche, & l'on met un poids par-deſſus, afin que le chou coupé ſoit preſſé fortement. On met le tout dans une cave, & on le laiſſe fermenter pendant quelques ſemaines. Lorſqu'on veut en manger, on lave ces choux, & on les fait cuire avec du petit-ſalé, des ſauciſſes, des perdrix, & telle autre viande que l'on veut.

(1) Je ne ſai où l'auteur de cet article a-t-il vu que *Bénoît XII. ſuivit l'exemple de Jean XXII. en dépoſant par des nouvelles bulles l'Empereur Louis de Baviere* &c. C'eſt une mépriſe bien groſſiere. Il n'y a qu'à lire les hiſtoires: on y verra que *Bénoît XII.* loin d'être contraire à Louis de Baviere, lui fut plûtôt favorable, & que, ce qu'il fit, ce fut tout au plus de ne rien changer de ce que ſon prédéceſſeur avoit fait contre ce Prince. *Quieſcebat ſub eo*, dit Moshein dans ſes inſtitutiones *Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ ſect.* 14. *parte* 2. *C.* 11. *certamen cum Ludovico Imperatore*. *Quamvis enim a lege Franciæ, ut ferunt, impeditus in communionem Eccleſiæ Ludovicus non reciperet, nihil tamen etiam in eum moliebatur*. Ce qui ſuit dans cet article eſt auſſi faux & hazardé. La conſtitution *de Benoît XII.* ſur l'état des ames après la mort, fut non ſeulement à propos, mais même abſolument néceſſaire d'après la queſtion élevée à ce ſujet ſous Jean XXII. Elle contient le veritable Dogme de notre religion ſur un point auſſi intereſſant: Sans la déciſion de l'univerſité même de Paris, on ſe ſeroit bien donné de garde de recevoir dans l'Egliſe une opinion contreire à l'écriture ſainte. Jean ne fit que propoſer la queſtion. L'Univerſité de Paris, ainſi qu'un grand nombre de Théologiens ſe rangerent du côté du meilleur & plus grand parti. Jean ſe declara même pour elle formellement. Son ſucceſſeur *Bénoît* la décida ſolemnellement & fit même un ouvrage tendant à appuyer ſa déciſion. Il n'y a pas juſqu'au moindre des hiſtoriens Eccleſiaſtiques qui ne ſoit en état de convaincre le lecteur des bévues énormes qu'a fait l'auteur de cet article. *Bénoît XII.* eſt un Pape, dont la mémoire a été même reſpectée des Proteſtants. (Z)

veut. Ce ragoût eſt fort eſtimé des Allemands; il ſe ſert ſur la table des plus riches, comme ſur celle des plus pauvres. Les étrangers ont de la peine à y prendre du goût; cependant ce ragoût paroît fort utile pour les gens de mer, dans les voyages de long cours.

SAVETIER, ſ. m. (*Jurande d'artiſans.*) artiſan qui raccomode les vieilles chauſſures, ſouliers, bottes, pantoufles, *&c.* Dans les anciens ſtatuts de la communauté des *Savetiers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris, ils ſont appellés *maîtres Savetiers*, *Bobelineurs*, *Carreleurs de ſouliers*. Leurs premiers ſtatuts ſont du mois de Janvier 1443, dreſſés, accordés, autoriſés par lettres-patentes de Charles VII. depuis réformés & de nouveau confirmés par Louis XI. au mois de Juin 1467; par François I. au mois d'Octobre 1516; par Charles IX. en Janvier 1566, & par Henri IV. en Juillet 1598. Leurs dernieres lettres-patentes de réformation & confirmation ſont du mois de Mars 1659, ſous le regne de Louis XIV. enregiſtrées en parlement les même mois & an. *Savary*. (*D. J.*)

SAVEUR, (*Phyſiolog.*) Les ſucs ou liqueurs des corps qui font impreſſion ſur l'organe du goût, eſt ce qu'on appelle *ſaveur*, & quelquefois l'on donne ce nom même à leur impreſſion.

Les principes actifs des *ſaveurs* ou des corps ſavoureux, ſont les ſels tant fixes que volatils: les terres, la lymphe, & les ſoufres n'entrent dans les *ſaveurs* que pour en établir la variété & les eſpeces; de la même façon que les ombres mêlées avec la lumiere forment les images; mais ce ne ſont pas ces ombres qui font impreſſion ſur l'organe, c'eſt la lumiere ſeule; de même les ſels ſont les ſeuls principes capables d'affecter l'organe du goût; l'eau, l'huile & la terre n'ont aucun goût.

Le goût de l'huile ne vient point d'elle-même. Elle eſt douce en ſoi & très-inſipide lorſqu'elle eſt pure. Elle contient un eſprit recteur, comme parlent les Chimiſtes; c'eſt ſi bien lui qui fait le goût de l'huile, qu'elle n'en a plus quand il s'eſt évaporé. Cet eſprit recteur n'eſt autre choſe qu'une huile infiniment atténuée, le plus ſouvent d'une odeur agréable, & dont les plus petites ſimples particules ont beaucoup de vertu. Les eaux minérales, dont le goût & la vertu de teindre ſe diſſipent ſi vîte, font voir qu'il y a un pareil eſprit recteur dans les minéraux. Il ſe trouve dans le vin & dans la biere même, & s'évapore quand les bouteilles reſtent débouchées.

Les ſels ſeuls affectent l'organe du goût, ſuivant leurs genres & leurs différentes figures. Le nitre forme des priſmes hexagones, & on ſait, par les expériences de Bellini, que les ſels végétaux, preſque de même nature, forment ces priſmes. Les cryſtaux de vitriol forment des parallelepipedes rhomboïdes; ceux d'alun ſont octahedres. Enſuite quand les goûts ſont changés, on apperçoit auſſi que les figures le ſont. Les priſmes nitreux qu'on ne trouve plus dans l'eſprit de nitre, ſe régénerent dans le nitre régénéré. Boyle a un traité curieux ſur la production méchanique des formes. La lymphe ou l'eau, n'eſt que le véhicule des ſels, leur diſſolvant, leur mobile, & le mélange de l'huile & de la terre varient ſeulement leur impreſſion en mille façons différentes; ſi nous ajoutons à ces variétés celles qui ſont priſes de la nature des différens ſels ſimples & compoſés, on aura des ſources inépuiſables de la diverſité des *ſaveurs*. Quelle variété d'images la lumiere ne produit-elle pas avec l'ombre ſeule! Quelle autre variété la combinaiſon du petit nombre des couleurs primitives & de l'ombre, ne produit-elle pas encore? En doit-on moins attendre de la combinaiſon des ſels primitifs entr'eux? Telle eſt la nature des *ſaveurs* en général: détaillons-en les différences principales, autant du-moins qu'on a pu trouver de mots pour les exprimer.

Il eſt certain que c'eſt de la différence, groſſeur, figure & mouvement des corps ſapides que naît la variété des *ſaveurs*; par exemple:

1°. Le ſalé, que produit la diverſe figure des ſels.

2°. L'acide; tel eſt le goût de pluſieurs fruits d'été, du vin, du vinaigre, de l'eſprit de ſoufre, de nitre, de vitriol; car toutes ces choſes ſont acides, quoique d'une acidité fort différente.

3°. L'alkalin, comme ſont les ſels urineux qui ſentent l'urine putréfiée.

4°. Le doux; tel eſt le goût de la plûpart des végétaux quand ils ſont bien mûrs; celui du ſucre, du miel, de la manne, *&c.* tout ce qui eſt doux appartient à la claſſe des acides.

5°. Le vineux, qui eſt celui de tous les vins, de toutes les bieres, *&c.*

6°. L'amer, comme des deux biles, de l'abſynthe, de l'aloës, de la coloquinte, des huiles rances, *&c.* tel eſt encore le goût de la diſſolution du cuivre, de la ſolution de l'argent dans l'eſprit de nitre.

7°. L'aromatique; ce nom appartient à tous les végétaux qui ont en mâchant un goût & une odeur forte.

8°. L'âcre; comme l'euphorbe, l'ail, l'oignon & les autres âcres d'une odeur déſagréable, différens en cela des aromates.

9°. L'auſtere; tel qu'on remarque dans la noix de galle dont on fait l'encre, dans l'encre même, dans le chêne, dans les oranges vertes, *&c.* L'auſtere eſt une eſpece d'âcre ou d'aigre qui reſſerre les fibres.

10°. Enfin toutes les autres *ſaveurs* compoſées des précédentes, qui ſont des nuances de goût à l'infini, & pour l'impreſſion deſquelles nous n'avons point de noms.

Mais quelles que ſoient les différentes ſenſations qui s'excitent à la langue par les corps ſavoureux, elles dépendent toujours de la différente figure de ces corps; les matieres qui auront des parties fort pointues & fort tranchantes, feront une impreſſion fort vive; celles dont les parties n'auront que des pointes peu aiguës, ne feront que chatouiller la langue; enfin les parties qui auront une ſurface liſſe & polie, n'y pourront faire aucune impreſſion: par exemple, l'acide du vinaigre ſe fait ſentir vivement à la langue & ſur les nerfs; mais ſi on l'unit avec le plomb, il forme avec lui un compoſé d'un goût doux comme celui du ſucre. L'eſprit de nitre qu'on peut appeller un véritable *feu*, & qui eſt ſi cauſtique, n'eſt plus corroſif lorſqu'il eſt mêlé avec l'eſprit-de-vin; il donne alors une liqueur douce & aromatique: ce ſont les parties huileuſes de l'eſprit-de-vin qui enveloppent l'acide & l'empêchent d'agir ſi fortement. Les matieres terreſtres mêlées avec un acide donnent un goût auſtere; & ſi elles dominent, le goût ſera acerbe: le ſel alkali, plus il eſt pur, plus il devient âcre; l'acide vitriolique joint à la baſe du ſel marin, du tartre, du ſalpêtre, compoſe un ſel amer. Pour les matieres terreſtres & aqueuſes, elles ſont inſipides, de même que les huiles dépouillées de leurs ſels.

On peut produire des corps de différentes *ſaveurs* par une infinité d'autres mélanges; l'art peut faire des amers avec une matiere huileuſe & avec un acide: par exemple, le baume du Pérou & l'acide nitreux, forment un compoſé très-amer. Cependant on ne ſauroit établir des regles générales là-deſſus; on ne connoît pas aſſez bien pour cela les mélanges des corps. D'ailleurs il ne faut pas douter que la matiere du feu qui eſt répandue par-tout ne contribue beaucoup à varier les *ſaveurs*; témoins les ſels alkalis, qui deviennent toujours plus cauſtiques, à proportion qu'on les expoſe au feu.

Quand les ſels qui ſont introduits dans les pores de l'organe du goût ſont entiers, preſque ſeuls & non mitigés par quelque alliage, alors ces ſels ſont des eſpeces d'épées qui font dans l'organe des impreſſions violentes, & on les appelle *déſagréables*, ſi cette violence révolte la ſubſtance ſenſitive. Quand les ſels ſont enveloppés par les parties huileuſes ou ſulfureuſes, de maniere que leur tranchant eſt entierement caché, que leurs pointes même embarraſſées ne peuvent qu'ébranler légerement les houpes nerveuſes, alors cet ébranlement léger fait une *ſaveur* douce; & elle eſt agréable quand elle excite dans le fluide ſenſitif cette émotion voluptueuſe qui fait l'eſſence du plaiſir. Voilà les deux *ſaveurs* oppoſées, la *ſaveur* agréable, & la *ſaveur* deſagréable. Il y a entre ces deux extrèmes, & de plus dans chacun de ces extrèmes de variétés ſans nombre.

Les *ſaveurs* violentes ſont pour l'ordinaire deſagréables; & les *ſaveurs* qui ne font que chatouiller pour ainſi dire l'organe, ſont ordinairement agréables; mais il faut ajouter de plus, que ces ſenſations exigent certaines diſpoſitions de l'imagination qui reçoit les impreſſions.

Toutes *ſaveurs* douces ou légeres ne ſont pas agréables, ni les âcres déſagréables; il eſt des douceurs qu'on appelle *inſipidité*, & des âcres qu'on recherche.

En ſuppoſant même une *ſaveur* reconnue par pluſieurs pour âcre, déſagréable, on trouvera tel goût auquel cet âcre plaira beaucoup, & un autre auquel le

le ſucre le plus friand donnera des envies de vomir, L'imagination entre donc encore pour ſa part dans la ſenſation du goût auſſi-bien que dans toutes les autres. Pourquoi haïſſois-je jadis l'amertume du café, & qu'elle fait aujourd'hui mes délices? Pourquoi la premiere huître que j'ai avalée m'a-t-elle fait autant d'horreur qu'une médecine, & qu'inſenſiblement ce mets m'eſt devenu un des plus friands ragoûts? Cependant l'action du café & des huîtres ſur mes organes n'a point changé, la diſpoſition méchanique de ces organes eſt auſſi toujours à-peu-près la même. Tout le changement eſt donc du côté de l'ame, qui ne ſe forme plus les mêmes idées à l'occaſion des mêmes impreſſions. Il n'y a donc pas d'idée attachée eſſentiellement à telles ou telles impreſſions, au moins il n'y en a point que l'ame ne puiſſe changer; de-là viennent ces goûts de mode, ces mets chéris dans un pays, déteſtés dans d'autres; de-là vient enfin qu'on s'accoutume au déſagréable, qu'on le métamorphoſe quelquefois en un objet de plaiſir, & qu'il tombe enſuite en un objet de dégoût. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUF, SAUVE, adj. (*Gram.*) qui eſt en ſûreté, à qui il n'eſt point arrivé de dommage ou d'accident, à qui il n'en ſauroit arriver. Il eſt ſorti de cette action ſain & *ſauf*. Il a obtenu ſon bagage & ſa vie *ſauve*; *ſauf* mon honneur, j'abandonne le reſte; *ſauf* à recommencer; *ſauf* à ſe rebattre.

SAUF, (*Gram. Juriſprud.*) terme de pratique qui ſert à exprimer la réſerve & exception que l'on fait de quelque choſe, comme quand on dit *ſauf à ſe pourvoir*, c'eſt-à-dire qu'un ſe réſerve à ſe pourvoir. (*A*)

SAUF-CONDUIT, (*Droit politiq.*) les *ſauf-conduits* ſont des conventions faites entre ennemis & qui méritent qu'on en diſe quelque choſe. On entend par *ſauf-conduit* un privilege accordé à quelqu'un des ennemis ſans qu'il y ait ceſſation d'armes, & par lequel on lui accorde la liberté d'aller & de venir en ſûreté.

Toutes les queſtions que l'on propoſe ſur les *ſauf-conduits* peuvent ſe décider, ou par la nature même des *ſauf-conduits* accordés, ou par les regles générales de la bonne interprétation.

1°. Un *ſauf-conduit* donné pour des gens de guerre regarde non-ſeulement des officiers ſubalternes, mais encore ceux qui commandent en chef, c'eſt l'uſage naturel & ordinaire des termes qui le veut ainſi.

2°. Si l'on permet à quelqu'un d'aller dans un certain endroit, on eſt auſſi cenſé lui avoir permis de s'en retourner, autrement la premiere permiſſion ſe trouveroit ſouvent inutile; il pourroit cependant y avoir des cas où l'un n'emporteroit pas l'autre.

3°. Si l'on a accordé à quelqu'un la liberté de venir, il ne peut pas pour l'ordinaire envoyer quelqu'autre à ſa place; & au contraire celui qui a permiſſion d'envoyer quelqu'un ne peut pas venir lui-même; car ce ſont deux choſes différentes, & la permiſſion doit naturellement être reſtrainte à la perſonne même à qui elle eſt accordée, car peut-être ne l'auroit-on pas accordée à une autre.

4°. Un pere à qui l'on a accordé un *ſauf-conduit*, ne peut pas mener avec lui ſon fils, & un mari ſa femme.

Pour les valets, quoi qu'il n'en ſoit fait aucune mention, on préſume qu'il eſt permis d'en mener un ou deux, ou même davantage, ſelon la qualité de la perſonne.

6°. Dans le doute & pour l'ordinaire, le privilege d'un *ſauf-conduit* ne s'éteint pas par la mort de celui qui l'a accordé; rien n'empêche cependant qu'il ne puiſſe, pour de bonnes raiſons, être révoqué par le ſucceſſeur; mais alors il faut que celui à qui le *ſauf-conduit* avoit été donné ſoit averti de ſe retirer, & qu'on lui accorde le tems néceſſaire pour parvenir en lieu de ſûreté.

7°. Un *ſauf-conduit* accordé pour auſſi long-tems qu'on voudra, emporte par lui-même une continuation du *ſauf-conduit*, juſqu'à ce qu'on le révoque bien clairement; car ſans cela, la volonté eſt cenſée ſubſiſter toujours la même quelque tems qui ſe ſoit écoulé; mais un tel *ſauf-conduit* expire, ſi celui qui l'avoit donné vient à n'être plus revêtu de l'emploi en vertu duquel il l'avoit donné. Voilà les principes du droit politique les plus communs ſur cette matiere; cet Ouvrage ne permet pas de plus grands détails. (*D. J.*)

SAUGE, ſ. f. *ſalvia*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre ſupérieure eſt convexe dans quelques eſpeces, & dans d'autres elle reſſemble à une faucille. La levre inférieure eſt diviſée en trois parties, relevée en boſſe & non pas concave, comme dans l'ormin & la toute-bonne, Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les étamines reſſemblent en quelque ſorte à un os hyoïde. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAUGE, (*Botan.*) ſelon Linnæus, la fleur de ce genre de plante eſt d'une ſeule feuille formée en tuyau large, applati par-deſſus, & découpé par le haut en deux levres; la levre ſupérieure eſt concave, recourbée, déchiquetée dans les bords; la levre inférieure ſe partage en trois; les étamines ſont deux filets déliés, dont l'un eſt caché ſous la levre ſupérieure de la fleur, & l'autre ſe termine par un corps obtus qui eſt probablement le *nectarium*; le piſtil a un germe fendu en quatre & un ſtile très-long; il n'y a proprement aucun fruit dans ce genre de plante, & le calice de la fleur contient dans le fond quatre ſemences rondelettes.

Tournefort compte dix-huit eſpeces de *ſauges*; nous décrirons ici la *ſauge* ordinaire & la *ſauge* pomifere de Candie.

La *ſauge* ordinaire, *ſalvia major*, *I. R. H.* 180 a la racine dure, vivace, ligneuſe, fibreuſe. Elle pouſſe des tiges rameuſes, d'un verd blanchâtre, ordinairement quarrées, revêtues de feuilles oppoſées, larges, obtuſes, ridées, blanchâtres, ou purpurines, ou de différentes couleurs, épaiſſes, cotonneuſes, crenelées ſur les bords, ſpongieuſes, attachées à des queues un peu longues, d'une odeur forte, pénétrante, agréable, d'un goût aromatique, amer, avec une âcreté qui échauffe la bouche.

Les fleurs naiſſent comme en épi aux ſommets des rameaux, verticillées, formées en gueule ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, avec deux étamines, dont la bifurcation repréſente aſſez l'os hyoïde; ces fleurs ſont peu odorantes, de couleur bleue, tirant ſur le purpurin, rarement blanches, ſoutenues ſur un calice ample, formé en cornet, découpé en cinq parties, & d'une odeur extraordinaire de térébenthine. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede quatre ſemences arrondies, noirâtres, renfermées dans une capſule qui vient du calice.

Cette plante ſe cultive dans les jardins où elle fleurit communément en Juin & Juillet; ſes ſommités ſont humectées d'une humeur glutineuſe & aromatique; toutes les eſpeces de *ſauge* aiment les terres argilleuſes, & ſont beaucoup employées dans les cuiſines.

On tire auſſi des fleurs de *ſauge* dans les boutiques une huile diſtillée, qui, mêlée avec l'eſprit-de-vin, eſt bonne pour frotter des parties, où la circulation du ſang eſt trop foible. On emploie utilement toute la plante dans les fomentations aromatiques.

Une des plus belles eſpeces de *ſauge* eſt celle de l'île de Candie, *ſalvia cretica, fruteſcens, pomifera, foliis longioribus incanis & criſpis*, *I. R. H.*

C'eſt un arbriſſeau fort touffu, haut d'environ deux ou trois piés; le tronc en eſt tortu, dur, caſſant, épais de deux pouces, rouſsâtre, couverte d'une écorce griſe, gerſée, diviſée en rameaux, dont les jets ſont quarrés, oppoſés deux à deux, blanchâtres, cotonneux, garnis de feuilles, oppoſées auſſi par paires, longues de plus de deux pouces ſur un pouce de largeur, chagrinées, blanchâtres, friſées, veinées, roides, dures, pointillées par-deſſous, ſoutenues par un pédicule long de ſept ou huit lignes, cotonneux & ſillonné.

Les fleurs naiſſent en maniere d'épi long d'un pié, rangées par étages, aſſez ſerrées; chaque fleur eſt longue d'un pouce ou de quinze lignes: c'eſt un tuyau blanchâtre, gros de quatre ou cinq lignes, évaſé en deux levres, dont la ſupérieure eſt creuſée en cueilleron velu, bleuâtre, plus ou moins foncé, longue de huit ou de dix lignes; l'inférieure eſt un peu plus longue, découpée en trois parties, dont les deux latérales bordent l'ouverture de la gorge qui eſt entre les deux levres; la partie moyenne s'arrondit & ſe rabat en maniere de collet, échancrée, bleu-lavé, friſée, marbrée, panachée de blanc vers le milieu.

Les étamines ſont blanchâtres, diviſées à-peu-près comme l'os hyoide; le piſtil qui ſe courbe & ſe fourche eſt garni de quatre embryons dans ſa partie inférieure, leſquels deviennent autant de graines ovales, noirâtres, longues d'une ligne. Le calice eſt un

tuyau long de demi-pouce, verd-pâle, mêlé de purpurin, découpé irrégulierement en cinq pointes, évaſé en maniere de cloche. Cette eſpece de *ſauge* a une odeur qui participe de la *ſauge* ordinaire & de la lavande.

Les jets de cette plante piqués par des inſectes s'élevent en tumeurs de neuf à dix lignes de diametre, dures, charnues, gris-cendrées, cotonneuſes, d'un goût agréable. Leur chair eſt dure, comme de la gelée; on les appelle *pommes de ſauge*. On en porte des paniers dans les marchés. Cependant, quoique cette eſpece de *ſauge* vienne fort bien dans les jardins des curieux, on n'y voit jamais de ces ſortes de pommes, parce qu'apparemment il n'y a point d'inſectes dans nos climats qui ſe ſoucient de les piquer. Il ſe peut faire que la ſeve du pays contribue à la bonté de ces ſortes de productions.

Nous n'avons que de très-mauvaiſes noix-de-galle ſur nos chênes, & ſur nos plantes pas le moindre tubercule qui ſoit bon à manger. Ceux qui ſe forment ſur l'églantier & ſur le chardon hémorrhoïdal ne ſervent qu'en médecine, encore leurs vertus paroiſſent bien ſuſpectes. (*D. J.*)

SAUGE, (*Mat. médic.*) grande *ſauge*, *ſauge* franche ou ordinaire, & petite *ſauge*, *ſauge* de Catalogne ou de Provence.

On prétend que cette plante a été nommée *ſalvia*, du mot latin *ſalvare*, comme ſi elle étoit éminemment ſalutaire. Auſſi eſt-ce une de celles à laquelle les Pharmacologiſtes ont prodigué les éloges les plus outrés. Il eſt dit, dans l'école de Salerne, que ſi l'uſage de la *ſauge* ne rend pas l'homme immortel, c'eſt qu'il n'y a point de remede contre la mort.

Cur moriatur homo cui ſalvia creſcit in horto?
Contra vim mortis non eſt medicamen in hortis.

On dit que les Chinois font tant de cas de la *ſauge*, qu'ils ne peuvent comprendre comment les Européens ſont ſi curieux de leur thé, tandis qu'ils poſſedent chez eux une plante qui lui eſt auſſi ſupérieure que la *ſauge*.

Les feuilles & les fleurs, ou plutôt les calices de la *ſauge*, & ſur-tout de la petite *ſauge* poſſedent en un degré diſtingué toutes les propriétés des ſubſtances végétales ameres, aromatiques, balſamiques.

M. Cartheuſer dit que la *ſauge* qu'il trouve avec raiſon fort analogue au romarin, *voyez* ROMARIN, contient plus abondamment que cette derniere plante des principes ſpiritueux-camphré, mais beaucoup moins d'huile eſſentielle. Cet auteur n'a retiré qu'un demi-gros, ou tout-au-plus deux ſcrupules d'huile eſſentielle d'une livre de feuilles de *ſauge*. Je crois que les calices des fleurs en donneroient davantage. Cette huile nouvellement retirée par la diſtillation eſt d'un très-beau verd; mais elle perd bien-tôt cette couleur, & devient brune ou jaunâtre. Au reſte, ce principe diſtinct de l'huile eſſentielle, que M. Cartheuſer appelle *ſpiritueux-camphre*, eſt un être pour le moins indéfini.

Les fleurs & les feuilles de petite *ſauge* ſe prennent principalement en infuſion théiforme. Cette infuſion a un goût légerement amer, aromatique, qui n'eſt point déſagréable, & elle eſt très-chargée de l'odeur propre de la plante.

Selon une ancienne opinion qui a paſſé des livres de quelques naturaliſtes dans ceux des médecins, & enſuite chez le peuple, les crapauds & les ſerpens qui ſont regardés comme des animaux très-venimeux, & qui cependant ne ſont qu'horribles; ces animaux, dis-je, aiment beaucoup à habiter ſous la *ſauge*, & ils l'infectent de leur ſouffle & de leur ſalive. On prétend, d'après ce préjugé, qu'il faut laver la *ſauge* avant que de l'employer à ſes uſages médicinaux. Les obſervations pour & contre cette prétention, & l'uſage qui en réſulte étant mûrement peſés, il paroît à-peu-près démontré que le danger eſt purement imaginaire.

L'infuſion de *ſauge* eſt miſe au rang des remedes les plus éprouvés contre les foibleſſes d'eſtomac, les douleurs & les digeſtions languiſſantes qui en ſont la ſuite; l'expérience & la conſidération chimique de ſa nature lui paroiſſent également favorables; mais il s'en faut bien que ces moyens de connoiſſance ſoient également avantageux aux autres propriétés qu'on lui attribue en foule, comme d'être très-bonne contre l'apoplexie, l'épilepſie, la paralyſie, les vapeurs hyſtériques, la ſuppreſſion des regles, la bouffiſſure, les fleurs blanches, les fievres intermittentes, l'aſthme, les affections vermineuſes, &c. en général une infuſion théiforme quelconque paroît un remede trop léger contre toutes ces maladies; & l'infuſion théiforme de *ſauge* en particulier n'étant chargée que d'un peu de principe odorant, & d'une très-petite quantité de matiere extractive qui n'eſt douée que d'une foible vertu, ſelon la remarque de M. Cartheuſer; une pareille infuſion, dis-je, ne peut fournir qu'une boiſſon à-peu-près indifférente, fort innocente, du-moins pour la plûpart des ſujets; car il faut avouer qu'il y en a de ſi *ſenſibles*, que le *tonique* le plus léger les affecte ſingulierement, *voyez* TONIQUE; & que la *ſauge* eſt un des remedes de cette claſſe qui anime le plus ſenſiblement ces conſtitutions éminemment mobiles. Si l'on peut ſe promettre des effets ſenſibles dans tous ces cas de l'uſage de la *ſauge*, il faudroit les chercher ou dans les feuilles & dans les calices ſéchés, réduits en poudre & pris dans du vin ou autre liqueur appropriée, ou dans une forte infuſion de ces mêmes ſubſtances dans le vin ou dans une doſe conſidérable de ſuc de *ſauge*: mais en ce cas, c'eſt la grande *ſauge* cultivée qu'il faut prendre; car la petite *ſauge* ſauvage qui croît en Provence ou en Languedoc, eſt aſſûrément fort peu ſucculente. Ce dernier remede, mêlé avec le miel, eſt recommandé par Aëtius contre le crachement de ſang. L'eau diſtillée de *ſauge* eſt encore un remede bien plus puiſſant que ſon infuſion théïforme: & enfin l'oleo-ſaccharum préparé avec ſon huile doit être regardé comme un remede très-actif, mais non pas comme poſſédant évidemment d'autres vertus que celles qui ſont communes aux huiles eſſentielles. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE. Tous ces remedes vraiment efficaces ſont preſque abſolument inuſités; il n'y a que la légere infuſion qui ſoit d'un uſage très-commun.

Les feuilles & les fleurs de *ſauge* ſont auſſi employées pour l'uſage extérieur; elles entrent dans les fomentations, les lotions, les embrocations, &c. toniques, fortifiantes, antiputrides, & principalement dans cette compoſition magiſtrale ſi connue ſous le nom de vin aromatique. *Voyez* VIN AROMATIQUE.

La *ſauge* a auſſi quelques uſages diététiques. Il eſt très-commun, par exemple, en Languedoc de piquer avec de petits bouquets de *ſauge* le porc-frais qu'on veut faire cuire à la broche, & il paroît que la *ſauge* qui retient, malgré la longue cuite que demande cette viande, une grande partie de ſon parfum, & toute ſon amertume, corrige très-efficacement la fadeur & la qualité laxative du cochon.

Les feuilles, les ſommités fleuries ou les fleurs de *ſauge* entrent dans l'orviétan, la poudre contre la rage, l'emplâtre de bétoine, l'eau thériacale, l'élixir de vitriol, le ſirop de ſtœchas, &c. ſon huile eſſentielle dans le baume nervin. On prépare avec la *ſauge* une huile par infuſion & coction qui doit être rangée avec celle de ces huiles qui empruntent une vertu réelle de la ſubſtance dont on prétend les *imprégner*. Celle-ci eſt vraiment réſolutive, propre à diſſiper les douleurs, les contractions des membres, &c. (*b*)

SAUGUE, ſ. m. (*Marine*.) bateau pêcheur de Provence.

SAUGUES, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bas Languedoc, recette de Mende; c'eſt encore le nom d'un gros bourg de l'Auvergne, élection de Brioude. (*D. J.*)

SAVIGNANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans la Romagne, au bord de la Pluſa, ſur l'ancienne voie émilienne, entre Cæſena & Rimini, à-peu-près à égale diſtance de chacune de ces villes. *Long.* 29. 43. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

SAVILLAN, *ou* SAVILLANS, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province de même nom, ſur la riviere de Maira, entre Saluſſes & Foſſano, à 5 milles de chacune de ces places, & à pareille diſtance de Coni; c'eſt une petite ville, mais jolie & fortifiée. *Long.* 24. 20. *lat.* 44. 30. (*D. J.*)

SAVILLANO, (*Géogr. mod.*) province d'Italie dans le Piémont; elle eſt bornée au nord par la Carmagnole, au midi par la province de Coni, à l'orient par celle de Chéraſco, & au couchant par le marquiſat de Saluſſes. Elle eſt traverſée par pluſieurs rivieres, entre autres par le Pô même. *Savillan* eſt la capitale de cette province. (*D. J.*)

SAVIO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie. Elle prend

prend ſa ſource dans le Florentin, entre enſuite dans la Romagne, & vient ſe perdre dans le golfe de Veniſe, environ à quatre milles au couchant ſeptentrional de Cervia. (*D. J.*)

SAULE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſalix;* genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs étamines diſpoſées en épi. Cette fleur eſt ſtérile; les embryons naiſſent ſur des eſpeces de *ſaules* qui n'ont pas de fleurs en épi, & deviennent dans la ſuite un fruit ou une capſule conique, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences garnies d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAULE, *ſalix*; arbre qui ſe trouve dans toute l'Europe, même dans la partie la plus ſeptentrionale de la Lapponie. Le *ſaule*, le bouleau & le pin, ſont les derniers arbres que l'on rencontre en pénétrant dans les climats glacés du nord. Aucun arbre n'a dans ſes eſpeces, qui ſont fort nombreuſes, autant de variations que le *ſaule*, en ce qui concerne la ſtature. On connoît des *ſaules* de toutes grandeurs, depuis un pouce de hauteur juſqu'à plus de ſoixante piés. Il y a des *ſaules* blancs, noirs, jaunes, verds & rouges. Il ſe trouve d'ailleurs tant de différences dans la forme & la couleur des feuilles, que toute la deſcription que l'on peut faire en général de ces arbres, ſe réduit à ce qu'ils portent des fleurs femelles ſur différens individus. Les chatons qui ſont blancs, rouges, jaunes ou bleuâtres, ſelon les eſpeces de *ſaules*, s'épanouiſſent au mois d'Avril dans les climats tempérés, & les graines qui ont été fécondes, mûriſſent & ſe diſperſent dans le mois de Juin.

Il ſeroit immenſe, & la nature de cet Ouvrage ne permet pas d'entrer dans des détails ſur chaque eſpece de *ſaule*, dont on connoît plus de ſoixante ſortes. J'en traiterai donc ſous trois différences qui les diſtinguent aſſez eſſentiellement. Les *ſaules*, les *marceaux* & les *oziers*.

Les *ſaules* ſont les eſpeces de ce genre qui prennent le plus de hauteur. Ils ſe plaiſent dans les lieux bas, & ſur le bord des eaux; mais il ne faut pas que leurs racines ſoient tout-à-fait dans l'eau. Ces arbres ſe multiplient de plançons de la groſſeur du poignet & de la hauteur de huit ou dix piés: on les place dans des trous de la profondeur d'environ deux piés, & à cinq ou ſix de diſtance, après qu'on a formé ces trous à coups de maillet avec un pieu armé de fer. Comme le plançon ne remplit pas le trou exactement, on acheve de le remplir avec de la terre meuble qui facilite la repriſe. Cette plantation ſe fait au printems, immédiatement après les gelées. Nul autre ſoin enſuite que de l'élaguer les deux premieres années. Comme l'objet d'une telle plantation eſt de ſe procurer des perches & des échalas, on étête les *ſaules* tous les trois ou quatre ans à la ſortie de l'hiver. Il faut avoir ſoin de couper les perches le plus près de la tête de l'arbre qu'il eſt poſſible, afin d'empêcher qu'il ne s'y forme des abreuvoirs qui accourciſſent beaucoup la durée de l'arbre. Le *ſaule* croît très-promptement, mais pas encore auſſi vîte que le marceau. Il s'éleve à 60 ou 70 piés, mais il ne profite guere que pendant 25 ans.

Quelque mépriſable que ſoit le *ſaule* par la petite qualité de ſon bois, les anciens lui faiſoient l'eſtime de le mettre au troiſieme rang des arbres utiles, relativement au profit qu'on retire des biens de campagne. Le bois de *ſaule* eſt blanc, gras, rebours & fort tendre. Les troncs gros & ſains de cet arbre peuvent ſervir à faire des planches, que l'on emploie comme celles du tilleuil & du peuplier; mais quand les *ſaules* ſont creux & pourris dans le cœur, on les coupe par tronçons qui font un bois de chauffage paſſable, après les avoir laiſſé ſécher pendant ſix mois. Les arbres qui ſont têtards donnent des branches que l'on coupe tous les trois ou quatre ans, & qui ſervent à faire des perches & des échalas. On les pele dans le tems de la ſeve, & on les laiſſe ſecher pendant un an à l'abri pour leur donner un peu plus de durée. Les Sculpteurs font quelque uſage du bois de *ſaule;* les Peintres & les Graveurs en tirent quelque ſervice pour tracer leurs eſquiſſes; les Orfevres pour polir l'or & l'argent, & les Salpétriers pour la poudre à canon. On peut s'en ſervir auſſi pour aiguiſer les outils tranchans. Ce bois pourri eſt excellent pour la culture de quelques plantes & arbriſſeaux qui ne peuvent végeter que dans une terre fraiche dénuée de force & de ſubſtance; & les feuilles de l'arbre trempées dans l'eau & répandues dans la chambre d'un malade, en rafraichiſſent l'air d'une façon ſinguliere.

Le *marceau* ne s'éleve qu'à 25 ou 30 piés. Il differe des *ſaules* & des oziers par ſa feuille, qui eſt beaucoup plus large. Cet arbre eſt de la nature des amphibies; il ſe plait dans les lieux bas & humides, & il ne réuſſit pas moins bien dans les terreins élevés, où il ne craint que le ſable vif & la craie pure. De toutes les eſpeces de *ſaules*, c'eſt celle qui peut le mieux ſe paſſer d'humidité; & c'eſt peut-être de tous les arbres celui qui vient le plus vîte, qui ſe multiplie le plus aiſément, qui fournit le plus de bois, & qu'on peut couper le plus ſouvent. On dit communément en Angleterre, qu'on achete le cheval avec le marceau avant qu'on puiſſe acheter la ſelle avec le chêne. On peut multiplier le marceau de ſemence, & même c'eſt un excellent moyen pour favoriſer les ſemis de chêne, & d'autres arbres du premier ordre, parce qu'il abrite les jeunes plants pendant l'hiver, & qu'il entretient la fraicheur du terrein pendant l'été. Il faut faire cueillir les graines du marceau au mois de Juin, qui eſt à-peu-près le tems de leur maturité, & les faire répandre tout ſimplement ſur le terrein qu'on veut mettre en bois ſans aucune culture préalable, ni même ſans rien ôter des herbes ni des buiſſons qui peuvent s'y trouver. Il eſt vrai que pour ſemer de cette façon avec quelque ſuccès, il ne faut pas ménager la graine. Une autre maniere de le multiplier, c'eſt de prendre des boutures de cet arbre, d'environ un pié & demi de longueur, que l'on pique diagonalement en terre, & ſi profondement, que le deſſus de la bouture ſe trouve s'il eſt poſſible, au niveau du ſol. Le bois de trois ou quatre ans eſt le meilleur pour remplir cet objet; le bois de deux ans eſt encore paſſable; mais celui d'un an eſt de la moindre qualité. Cette opération ſe peut faire pendant tout l'hiver, quand il ne gele pas & que la terre eſt meuble. On peut couper le marceau tous les quatre ou cinq ans, & ſa couche dure ordinairement cinquante ans, pourvû qu'on ait ſoin de le couper rès-terre, en talus, & fort uniment. Cet arbre eſt excellent pour garnir un tailli, & il croît à merveille parmi les chênes, les chataigners, les charmes, *&c.*

Le bois du marceau ſert à faire des cercles, des perches & des éthalas; il eſt auſſi très-propre à faire du charbon, qui s'enflamme aiſément, & que l'on emploie dans la compoſition de la poudre à canon.

L'oſier. On doit entendre ſous ce nom toutes les eſpeces de petits *ſaules* qui croiſſent le long des rivieres, & qui peuvent ſervir aux ouvrages de Vannerie. On en connoît de plus de douze ſortes, mais il n'y en a que quatre dont on faſſe cas, qui ſont le *rouge*, le *noir*, le *verd*, que quelques gens appellent le *blanc*, & le *jaune*, ou *doré*. Le grand profit qu'on peut retirer de ces arbriſſeaux doit engager à les cultiver. On trouve dans le journal économique, mois de Mai 1758, un mémoire intéreſſant à ce ſujet. Il m'a paru que l'auteur a écrit d'après ſon expérience, & qu'il a vû avec intelligence. Voici en ſubſtance ce qu'il dit des différens oſiers. Cet arbriſſeau ſe plaît dans preſque toutes ſortes de terreins, pourvû qu'ils ſoient un peu argilleux, & que le fond en ſoit bon. Il ſe plaît ſur-tout le long des rivieres dont les bords ſont peu élevés. On peut le multiplier ou de bouture, qui eſt la façon la plus uſitée, ou de ſemence, qui eſt la meilleure méthode, parce que les oſiers venus de graine, s'enracinent plus profondément, & ſont de plus longue durée que ceux élevés de bouture. Voici la maniere de les ſemer: après avoir mis le terrein en bonne culture, on y fait des ſillons à quatre piés de diſtance les uns des autres, & on y ſeme au mois de Mars la graine d'oſier, que l'on recouvre de deux pouces de terre fort menue, & qui leve bientôt après. Cette premiere année exige des ſoins qui ſont de ſarcler ſouvent, de faire deux labours & de ne laiſſer qu'un plant, ou deux tout au plus, à la diſtance d'un pié; mais rien à leur retrancher pour lors, ce ne ſera qu'après la ſeconde année qu'on pourra les couper très-terre. Cette premiere recolte ſera de très-petite valeur: il en ſera de même à-peu-près des deux autres; ce n'eſt qu'à la quatrieme que l'oſeraie commence à donner un bon produit; mais elle ne ſera dans toute ſa force qu'à huit ou neuf ans. Comme il eſt difficile de ramaſſer à propos la graine d'oſier, & qu'il vient plus lentement de graine que de bouture, c'eſt ce qui fait préférer ce dernier moyen, dont voici le procédé. On coupe les boutures de deux piés de longueur, on les enfonce à moitié dans la terre à la diſtance d'un pié par rangées, qui en ont trois ou quatre d'intervalle; & il eſt même indifférent de planter les boutures

par le gros ou par le petit bout, elles pouſſent & font racines également bien. Le mois de Janvier eſt la ſaiſon favorable pour couper les oſiers; & la bonne maniere de le faire eſt de laiſſer de la longueur du doigt les bouts tenans à la ſouche, pour les recouper enſuite après les gelées; avec cette attention pourtant de ne pas les recouper trop courts, par le tort que cela pourroit faire à la ſouche; mais il faut ſur-tout que cette ſouche ſoit toujours en terre, & non pas élevée, comme on le pratique ſouvent avec deſavantage. Lorſqu'on taille l'oſier à-fait, on ne doit laiſſer qu'un demi pouce de hauteur à chaque brin; & comme il aura fallu détourner la terre pour opérer, il faudra en recouvrir ſa ſouche de l'épaiſſeur d'un pouce ſeulement, pour empêcher le deſſéchement du bois. Un autre ſoin de culture ſera d'élaguer au mois de Juin les menues branches qui viennent au-deſſus des rejettons, & qui les rendroient défectueux; mais l'une des principales attentions ſera de garantir les ozeraies des approches du bétail qui en eſt fort friand, & qui y cauſeroit en peu de tems de très-grands dommages.

L'oſier verd ou blanc, & l'oſier jaune ou doré, ne ſont proprement qu'une même eſpece, car le verd devient quelquefois jaune, cela dépend de la nature du terrein où il croît; ſi la terre eſt graſſe & humide, il devient verdâtre, en pouſſant de fortes baguettes qui ne ſont propres qu'à de gros ouvrages; au-lieu que ſi on le met dans une terre légere, qui ſoit humide au printems & ſeche en automne, il y prendra cette couleur jaune qui le fait préférer aux autres oſiers; les terres blanches & argilleuſes, & les terres maigres propres à la vigne, peuvent encore lui convenir; il y devient très-ſouple & bien doré, mais il y jette peu de bois; il faut une attention de culture particuliere à cet oſier, c'eſt de ne le labourer qu'à la profondeur de deux ou trois pouces ſeulement, pour ôter les mauvaiſes herbes.

Après l'oſier jaune, l'oſier rouge eſt le plus eſtimé, il exige moins de ſoins, on peut lui donner des labours plus profonds ſans qu'il y ait à craindre pour ſa couleur ni pour ſa qualité; on peut l'élever ſur le bord des foſſés, & dans tous les terreins propres à la vigne. Les oſiers rouges, les verds & les jaunes ſont préférés par les tonneliers à l'oſier noir qui eſt trop fin & qui a moins de corps, & ils font encore plus de cas de l'oſier rouge que du jaune, parce qu'il eſt plus ſouple & de plus longue durée; mais comme cet oſier rouge eſt inégal dans ſa groſſeur, & qu'il ne donne pas tant de relief à l'ouvrage que le jaune, c'eſt ce qui fait qu'on employe ce dernier de préférence, pour les futailles qui ſont à vendre, & ſur-tout celles qu'on envoye à l'étranger.

Pour mettre en état de vente les oſiers qui ſont propres aux ouvrages des tonneliers, on les fend durant l'hiver, pendant qu'ils ſont verds & ſouples; car s'ils étoient ſecs, ils fendroient mal, & s'ils étoient en ſève, l'écorce ſe détacheroit, ce qui feroit un inconvénient, attendu que l'écorce fortifie & fait durer la ligature: la fente de l'oſier ſe fait avec un petit coin de bois qui a trois ou quatre carnes, & qui ſert à partager le brin d'oſier en autant de parties; mais il vaut mieux le fendre en trois, que de le partager en deux, ni en quatre, parce que l'ouvrage ſe fait plus aiſément, & qu'il a plus de propreté, on a ſoin enſuite de faire pluſieurs claſſes des oſiers, ſelon leur longueur, leur groſſeur, & leurs eſpeces différentes; enfin, on les met par paquets ou poignées de vingt-cinq brins chacune, ou ſoixante & quinze parcelles, & on les vend au millier qui forme une botte compoſée de quarante poignées. Outre le grand ſervice que les tonneliers tirent de l'oſier, on en fait grand uſage pour les vignes & dans les jardins; mais quand on emploie l'oſier pour lier les cerceaux, il faut le faire tremper dans de l'eau bouillante: les vers ne s'y mettent pas, il pourrit moins vîte, il eſt plus ſouple, moins caſſant, & il vaut mieux du double que quand on le fait tremper dans l'eau froide.

L'oſier noir eſt le moins convenable pour les ouvrages du tonnelier, parce qu'il eſt trop menu & qu'il n'a pas aſſez de corps; mais d'autre côté, c'eſt ce qui le fait préférer par les vanniers, pour leurs ouvrages de propreté, parce que les brins de l'oſier noir ſont déliés & fort égaux; ils ſe ſervent auſſi de l'oſier rouge, pour les ouvrages deſtinés à la fatigue, parce qu'il eſt gros, ſouple, fort & égal; à d'autres égards les vanniers emploient toutes les autres eſpeces d'oſiers & de ſaules, quoique le bois en ſoit caſſant; mais pour cette deſtination on ne les coupe que quand la ſeve eſt en mouvement, pour avoir plus de facilité d'en lever l'écorce, après quoi on les fait ſecher & on fait de groſſes bottes, afin de les entretenir droits.

La culture des oſiers peut être très-avantageuſe; il s'en fait une grande conſommation par les jardiniers, les vignerons, les tonneliers & les vanniers; le commerce en eſt fort étendu, & on aſſure que dans les pays de grands vignobles, comme en Bourgogne & en Guienne, on peut retirer mille écus de revenus d'un arpent d'oſeraie. Juſqu'ici les faits concernans les oſiers ont été extraits du mémoire que j'ai cité; mais voici ce qu'on peut y ajouter. Le voiſinage des grands arbres nuit aux oſiers, & l'ombrage de ceux-ci, qui eſt pernicieuſe aux grains, eſt très-profitable aux prairies; il ne faut de labour aux oſiers qu'à proportion qu'on juge qu'ils en ont beſoin, car quand le fonds eſt bon, il arrive ſouvent qu'il ne faut les cultiver que tous les deux ou trois ans, parce que ſi on les labouroit plus ſouvent, ils prendroient trop de force & de groſſeur. Quand une oſeraie ſe dégarnit, le peuplement s'en fait en recouchant peu-à-peu les branches voiſines les plus fortes; on peut greffer l'oſier ſur le ſaule, il devient par-là d'un plus grand rapport, & il n'eſt point expoſé aux atteintes du bétail; la greffe en flute eſt la plus convenable pour cet objet, & on doit la faire à la fin de Mars, ou au commencement d'Avril; on peut couper les oſiers dès l'automne, il faut pour cela que la feuille ſoit tombée, ce qui arrive ordinairement vers les premiers jours de Novembre; car s'ils étoient encore chargés de feuilles, ils ſeroient ſujets à noircir & à ſe rider, ce qui les mettroit beaucoup en non-valeur.

Toutes les eſpeces de *ſaules*, de marceaux & d'oſiers, font une défenſe très-avantageuſe pour garantir le bord des héritages qui ſont voiſins des rivieres; mais les oſiers ſur-tout dont les racines tracent & pullulent conſidérablement.

Les feuilles de *ſaule* peuvent ſervir à la nourriture du menu bétail pendant l'hiver; elles ſont ſur-tout profitables aux agneaux & aux chevreaux; toutes les parties de cet arbre ont quelques propriétés pour la médecine, mais très-particulierement celle d'être rafraîchiſſantes juſqu'au point d'éteindre les feux naturels & même d'infliger la ſtérilité. *M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

Saule, (*Mat. méd.*) l'écorce, les feuilles, & les chatons de cet arbre ſont mis au rang des remedes rafraîchiſſans & aſtringens; on fait entrer quelquefois ces matieres dans les bains & les demi-bains médicamenteux, mais certes aſſez inutilement. Les remedes tirés du *ſaule* ſont fort peu en uſage, & vraiſſemblablement doivent être peu regrettés; la vertu principale & ſpéciale que les auteurs leur attribuent, c'eſt de réprimer le penchant à l'amour, & la faculté de le ſatisfaire. Suppoſé que cette vertu fût réelle, ce ne ſeroit pas encore là de quoi mettre le *ſaule* en crédit. (*b*)

SAULGE Saint, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt méchant bourg de France, en Nivernois, ſitué dans un vallon couvert de montagnes boiſées. Il y a dans ce bourg un prieuré de l'ordre de S. Benoît.

Tixier, (Jean) en latin *Raviſius Textor*, bon humaniſte du xvj ſiecle, étoit natif de ce bourg. Il devint recteur de l'univerſité de Paris, où il mourut en 1522. On a de lui des lettres, des dialogues, des épigrammes, & quelques autres opuſcules en latin, qui ne ſont pas encore tombés dans le diſcrédit.

SAULGEN, *ou* SULGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu du comté de même nom, au midi du Danube. (*D. J.*)

SAULIEU, (*Géog. mod.*) *Sidoleucum*, ou *Sedelaucum*, en latin moderne; ville de France dans la Bourgogne, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dans l'Auxois, à 5 lieues au ſud-oueſt de Sémur, à 15 au couchant de Dijon, ſur la route de Lyon à Paris. Il y a une collégiale, un petit collége, & quelques communautés religieuſes. Cette ville eſt la ſeizieme qui députe aux états de la province; l'évêque d'Autun en eſt comte & ſeigneur. *Long.* 21. 54. *latit.* 47. 17.

Savot, (Louis) ſavant médecin & célebre antiquaire, naquit à *Saulieu*, vers 1579. Il ſe deſtina d'abord à la chirurgie, & vint à Paris à l'âge de 20 ans, pour s'y rendre habile; mais il pouſſa bientôt ſes vues plus loin, & prit des degrés en médecine; enfin

enfin il laiſſa la médecine pour l'architecture, & s'y diſtingua; il mourut vers 1640. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. un diſcours ſur les médailles antiques, *vol. in-4°.* très-eſtimé. 2°. L'architecture françoiſe des bâtimens particuliers, dont les meilleures éditions ſont celles de Paris, avec les notes de François Blondel, en 1673 & 1685. 3°. Le livre de Galien, de l'art de guérir par la ſaignée, traduit du grec, avec un diſcours préliminaire ſur la ſaignée. (*D. J.*)

SAULT LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Champagne; elle vient des frontieres de Lorraine, paſſe par Vitri-le-brulé, dans le Pertois, & ſe jette peu après dans la Marne. (*D. J.*)

SAULT *pays de*, (*Géog. mod.*) petit pays de France dans le Languedoc, au diocèſe d'Alet; ce pays a un baillage royal, qui reſſortit à la ſénéchauſſée de Limoux; ſon chef-lieu eſt Eſcouloubre, qui étoit un poſte important pour couvrir les frontieres, avant la conquête du Rouſſillon. (*D. J.*)

SAULT, *la vallée de*, (*Géog. mod.*) en latin *Saltus*, petite vallée en Provence, dans le bailliage d'Apt, auquel elle eſt jointe, mais ſoumiſe pour le ſpirituel au diocèſe de Carpentras. Cette vallée eſt ſituée au pié d'une haute montagne, appellée le *mont-Venteux*, & eſt compoſée d'un bourg & de trois villages.

Cette ſeigneurie eſt une des plus grandes terres de la Provence, & dont l'ancienne indépendance eſt la moins douteuſe; on ne voit point que ſes anciens ſeigneurs, qui étoient de la maiſon d'Entravennes d'Agoult, ayent reconnu les comtes de Provence ou de Forcalquier; ils prétendoient n'avoir aucun ſupérieur au temporel; le premier qui ſe ſoumit au comte de Provence, fut Iſuar d'Entravennes, qui fit volontairement hommage à Charles II. roi de Sicile, comte de Provence, pour s'attirer ſa protection. C'eſt pour cela que la *vallée de Sault* eſt encore comptée de nos jours entre les terres adjacentes qui ſont un corps ſéparé du comté de Provence.

Sault a porté le titre de ſeigneurie ou baronnie, juſqu'à Charles IX. qui en 1562, l'érigea en comté, en faveur de François d'Agoult de Montauban; cette ſeigneurie a paſſé par caſcade dans la maiſon du maréchal de Villeroi, fils de Magdelaine de Créqui, au droit de laquelle cette maiſon poſſede à préſent le comté de *Sault*. (*D. J.*)

SAUMACHE, SAUMALT, qui eſt un peu ſalé, on dit, une eau *ſaumache*, une fontaine *ſaumache*.

SAUMON, SAULMON, *Salmo*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthyolog.*) poiſſon de mer que Rondelet a mis parmi les poiſſons de riviere, parce que l'on pêche plus de *ſaumons* dans les rivieres qui aboutiſſent à la mer, que dans la mer même. On donne le nom de *taçons* aux jeunes *ſaumons*, & celui de *beccards* aux femelles. Le *ſaumon* en général, eſt couvert de petites écailles rondes, il a le dos d'un bleu obſcur, & le ventre d'une couleur blanche argentée; la machoire inférieure eſt un peu courbée en haut, les yeux ſont grands, il y a ſur la tête de petites taches rondes, comme ſur le reſte du corps, & celles de la femelle ſont plus grandes que celles du mâle; les machoires & la langue ſont garnies de dents longues & aiguës; le *ſaumon* a deux nageoires près des ouies, deux ſur le ventre, une au-deſſous de l'anus, une grande ſur le dos, vis-à-vis les deux du ventre, & une petite près de la queue; celle-ci & celle de l'anus ſont graſſes & un peu charnues; la nageoire qui termine la queue, eſt fort large; la chair de ce poiſſon eſt très-nourriſſante & blanchâtre, elle devient rouge en cuiſant, ou lorſqu'elle eſt ſalée. Les taçons reſſemblent beaucoup aux truites; il eſt même difficile de les diſtinguer les uns des autres quand ils ſont de la même groſſeur. Rondelet, *hiſt. des poiſſons de riviere, chap. j. Voyez* POISSONS.

SAUMON, (*Pêche du ſaumon.*) les rets à *ſaumons* ſont compoſés de fort gros fil; les mailles en ont trois pouces en quarré; le rets eſt long de 25 à 30 braſſes, & a quatre piés de chute ſeulement; il eſt amarré ſur des piés ou pieux de bois, hauts de ſix piés & enfoncés du tiers dans le ſable, & diſtans de trois piés l'un de l'autre, enſorte que le filet ſédentaire croiſe la marée, en traverſant une gorge ou lit de riviere.

Les pêcheurs qui s'en ſervent, ne pêchent que d'ebe, le poiſſon ſe maille quelquefois; on ne tend ces ſortes de filets que de morte eau, parce que les grandes marées auroient bientôt deſſablé les pieux.

On ne pêche le *ſaumon* que quand il a monté dans la riviere; & lorſque les pêcheurs s'apperçoivent au mouvement du filet, que le poiſſon a touché, ils le prennent avec le havenel; cette pêche qui eſt ſédentaire & arrêtée, ne peut faire aucun tort, comme font les pêches traînantes de la dreige, *&c.*

La pêcherie de *ſaumon* ſituée ſur la riviere de Blanel, dans le reſſort de l'amirauté de Vannes, eſt compoſée de neuf tonnes & demie, en pieux & maçonnerie, formée de même que les avant-becs des ponts, pour rompre & couper le courant de l'eau; ces cinq tonnes, qui ſont à la rive du o. n. o. appartiennent au prince de Guemenée, & les quatre & demie qui ſont à la rive de l'e. ſ. e. & joignant ledit moulin, appartiennent à la dame abbeſſe; au milieu de ces tonnes, il y a un trou commun, qui ſépare celles de ces deux propriétaires; ce trou eſt de la largeur de dix piés, & ne doit être clos de quoi que ce ſoit, mais toujours ouvert afin de tenir libre le milieu de la riviere.

Entre chaque tonne ſont placés des pieux avec des couliſſes, pour y mettre des rateliers ou claies de bois, formées comme les échelles, de deux piés environ de largeur; les bâtons n'y laiſſent qu'un intervalle d'un pouce & demi; il y a ſix ou ſept de ces rateliers entre chaque tonne, les rateliers ſont garnis entierement d'échelons, excepté les deux qui joignent chaque tonne, qui ont au bas un petit ſac, poche, verveux, ou guideau de rets, d'une braſſe de long, de dix-huit pouces de hauteur, qui ſe tient naturellement ouvert par le courant de l'eau par où entre le poiſſon; ces raux & les rateliers ſont doubles & éloignés les uns des autres d'environ trois piés, avec de ſemblables poches au bas des rateliers qui joignent les tonnes, pour pouvoir pêcher également de marée montante & deſcendante, enſorte que le poiſſon qui eſt une fois entré dans cet intervalle, n'en ſauroit plus abſolument ſortir, & y reſte enfermé comme dans un réſervoir.

On pêche des *ſaumons* & des truites depuis Noël, juſqu'à la Pentecôte; la ſaiſon où elles ſe prennent en plus grand nombre ou en plus grande abondance, eſt depuis le commencement du carême juſqu'à Pâque; quand les eaux du blanc couvrent la chauſſée du trou commun, ces pêcheries ne peuvent plus rien prendre, parce que le poiſſon s'échappe aiſément pour monter plus haut, ſuivant ſon inſtinct naturel.

Les ſacs des guideaux qui y ſervent, les mailles qui les compoſent, ont à l'entrée qui eſt amarrée au-bas des rateliers, vingt-ſept lignes en quarré, enſuite vingt-quatre, vingt-deux en diminuant; enſorte que celles qui ſont à l'extrémité du ſac, n'ont au plus que dix lignes en quarré: ce qui eſt d'autant plus abuſif, que ces mailles étant compoſées de gros fils, ſe reſſerrent de telle maniere, quand elles ſont mouillées, qu'il n'eſt pas poſſible que quoi que ce ſoit en puiſſe échapper. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

Il y a encore une autre ſorte de pêcherie qu'on peut conſidérer comme un grand gor ou bouchot, qu'on établit dans les rivieres; elle eſt compoſée de deux ailes ou murailles conſtruites de pieux & de clayonnage, comme ſont celles des bouchots; au milieu il y a un intervalle aſſez large pour que les bâtimens qui remontent, puiſſent paſſer librement durant le tems de la pêche, qui eſt celui de la ſaiſon des aloſes & des *ſaumons*: cet intervalle eſt clos d'un rets ſemblable aux filets ou ſeines dérivantes, dont ils ſe ſervent pour cette pêche, comme font tous les autres pêcheurs dans les embouchures des rivieres, où ces deux ſortes de poiſſons abondent; on leve le ret pour faire paſſer les bateaux qui remontent.

Cette pêcherie n'arrête d'elle-même aucun poiſſon, mais ſeulement les empêche de monter plus haut; & ceux qui ont le droit de la pêcherie, font la pêche dans l'eſpace que le droit de pêcherie prohibitive leur a accordée.

Les mailles du filet qui clôt la pêcherie dans le tems que s'en fait la pêche, qui dure du mois de Février juſqu'en Juin, & de ceux qui ſervent aux pêcheurs, ſont de trois échantillons; les plus larges ont vingt-ſept lignes en quarré, les autres vingt-cinq, & les plus ſerrées vingt-deux lignes au plus. *Voyez les Planches de pêche.*

Voici encore la deſcription d'une pêcherie de *ſaumons* établie à Châteaulin, dans le reſſort de l'amirauté de Quimper en Bretagne. La marée monte juſqu'au pié de la pêcherie, & ſe fait même encore ſen-

tir

tir au-delà; il y a trois ouvertures fermées de barrots éloignés de 10 à 20 lignes les uns des autres.

La pêcherie eſt compoſée d'une écluſe ou chauſſée de pierre, qui barre toute la riviere, à l'exception d'un petit paſſage qui eſt du côté de la côte à l'o. Au milieu il y a encore une ouverture pour les bateaux-pêcheurs, & par lequelle les *ſaumons* entrent auſſi dans la pêcherie.

On fait à Châteaulin la pêche du *ſaumon* de deux différentes manieres: la premiere ſe fait ſans aucun ſoin dans le gore ou le coffre de pêcherie: & l'autre, entre la chauſſée de la pêcherie, avec bateau, tant au-deſſus qu'au-deſſous du pont de la ville, juſqu'à l'écluſe qui eſt éloignée du pont de cent toiſes environ.

La digue de bois & pierres ou eſtocades de la pêcherie traverſe la riviere d'une rive à l'autre; elle eſt formée de pieux qui ſe nomment *poulains*; ils exhauſſent la chauſſée aſſez haute, pour qu'elle puiſſe s'élever, enſorte qu'il reſte ſept à huit piés de hauteur au-deſſus du niveau des plus baſſes marées.

Sur la tête des poulains ſont placées en talut en forme d'arcboutant, de groſſes ſolives ou poutrelles que l'on nomme *jumens*; elles ont quinze à vingt piés de longueur; elles ſont appuyées encore ſur un talut de pierre, arrêtées par le haut par des ſolles longuerines ou longs bordages de trois pouces d'épaiſſeur, de différentes largeurs; il y en a trois ſemblables par le bas; les pieux des poulains & les jumens ſont éloignés de 18 à 24 pouces l'un de l'autre. La tête des jumens avance au-delà de celle des poulains d'environ trois piés, pour empêcher par cet avance les *ſaumons* qui viennent au bas de la pêcherie, de ſe pouvoir élancer au-deſſus.

Le talut de la digue qui eſt expoſé au courant de la riviere, eſt garni du pié juſqu'au-deſſus, de clayonnage ou de claies de ſix piés de long, de trois de large; on en met trois ou quatre l'une ſur l'autre; le pié de ce clayonnage qui tombe au-bas de la digue, y eſt arrêté par les pierres qui ſont au-bas du talut: ces claies ne durent ordinairement que deux années, à moins qu'elles ne ſoient plutôt emportées par les lavaſſes, comme il arrive quelquefois. Il faut juſqu'à cent douzaines de ces claies pour garnir le talut de cette digue: ce clayonnage en eſt la conſervation.

Il y a au milieu de cette digue une ouverture fermée ſeulement de claies ou d'échelles à claires voies, comme on l'a obſervé ci-devant dans les autres pêcheries, pour donner lieu à l'écoulement des eaux & au paſſage du frai du *ſaumon* qui cherche à ſe jetter à la mer, & à ceux qui y veulent retourner après avoir frayé: cette largeur reſte ouverte dans le même tems que celle des chauſſées & tonnes de pierres.

Le *ſaumon* qui veut monter, & qui ne trouve aucun paſſage le long de cette digue, la cottoie; comme ſon inſtinct le porte alors à remonter, il cherche toujours juſqu'à ce qu'il ait trouvé une iſſue; il y a au bout de la digue du côté de l'eſt, un coffre, boutique ou goret; il peut avoir environ un pié de largeur & 10 de long; il eſt enfoncé d'environ les $\frac{2}{3}$ dans l'eau; il n'y a à la boutique qu'un ſeul trou de 18 pouces d'ouverture en quarré placé au plus bas du coffre; il eſt armé de fer, & les bouts qui en ſont formés en pointe, ſe reſſerrent, enſorte qu'il ne reſte au plus que le paſſage d'un gros *ſaumon*, qui n'y peut même encore entrer qu'en forçant un peu les pointes du guide, qui prête & ſe remet enſuite. Les pêcheurs nomment cette garniture le *guide* ou *guidau*, parce qu'il conduit le poiſſon, qui entre auſſitôt qu'il l'a trouvé, & qui ne peut plus ſortir de la boutique, quand il y eſt une fois entré, parce qu'il eſt arrêté par les pointes du guideau; on le retire de ce réſervoir d'abord que l'on s'apperçoit qu'il y eſt entré; les pêcheurs, pour les y pêcher, ont un haveneau emmanché, dont le ſac eſt formé de mailles, qui ont dix-huit, dix-neuf & vingt lignes en quarré; on y pêche quelquefois vingt, trente & quarante *ſaumons* d'une ſeule marée; on porte ces *ſaumons* à Rennes, Saint Malo, Breſt & autres villes de la province, & même juſqu'à Paris, quand la ſaiſon le permet; les frais du tranſport ne ſont pas un obſtacle à ce commerce, par la vente avantageuſe qu'on en fait; il y a eu quelques années où l'on en a pris une quantité telle que tous frais faits, le propriétaire de la pêcherie en a eu plus de dix mille livres net de profit, ainſi qu'il l'a lui même aſſuré. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

La deuxieme eſpece de pêche ſe fait entre la chauſſée & la digue, avec deux bateaux, dans chacun deſquels ſont deux hommes, dont l'un nage, & l'autre tient une perche de deux à trois braſſes de long ferrée par le bas; à cette perche eſt amarré un filet en forme de ſac, de chalut ou ret traverſier, ſans flottes par la tête, ni pierres, ni plomb par le pié; ſon ouverture par le haut de la gueule a environ cinq braſſes; le bas de la même ouverture en a quatre; les côtés ont ſix braſſes de longueur, & le fond du ſac en a autant; les mailles du ret dont il eſt compoſé, ſont de la grandeur de celle du haveneau, dont on ſe ſert pour faire la pêche dans le coffre: ce ſont les mêmes mailles que celles des ſeines dérivantes pour la pêche de l'aloſe & du *ſaumon* dans les rivieres où l'on en fait la pêche; au coin du fond du ſac eſt amarrée une petite cordelette que l'on nomme *guide*, que l'un des pêcheurs qui tient la poche preſſe dans l'index de la main droite, & que l'autre tient dans celui de ſa gauche; les deux bateaux ne ſont éloignés l'un de l'autre que de trois braſſes au plus, ils vont de conſerve: & quand l'un d'eux s'apperçoit par ſa cordette ou guide, qu'il y a dans le filet du poiſſon de pris, ce qu'il ſent dans l'inſtant par le mouvement extraordinaire que le *ſaumon* fait faire au filet en s'agitant quand il eſt arrêté, il avertit auſſitôt le pêcheur de l'autre bateau; ils relevent alors chacun leur pêche en même tems; ils ſe rapprochent, & retirent le poiſſon de leur pêche par l'ouverture du ſac qu'ils mettent auparavant dans leurs bateaux; ils tuent le *ſaumon* en le retirant, & recommencent enſuite la pêche.

Cette pêche ne ſe peut faire que de jour ſeulement, les pêcheurs trainant ainſi leur filet par fond, parce que le *ſaumon* qui monte, ne paroît guere au-deſſus de l'eau, qu'il refoule aiſément, étant alors dans ſa force; au contraire quand il retourne à la mer, & qu'il eſt alors énervé de l'opération du frai, il s'en retourne en troupe; & comme il n'a point de force, il ſe laiſſe emporter par le courant de l'eau, & nage à ſa ſurface.

Le tems de la pêche du *ſaumon* à Châteaulin, eſt depuis le mois d'Octobre ou au commencement de Novembre juſqu'à Pâques qu'on prend ce grand poiſſon; depuis Pâques juſqu'à la S. Jean, qu'on la continue encore; on ne pêche guere alors que le *ſaumon* que les pêcheurs bretons nomment *guenie*, qui eſt gris, ou jeune *ſaumon* de l'année; au commencement de Juillet on tient les vannes des écluſes ouvertes, pour laiſſer au *ſaumon* la liberté de monter.

Les rivieres où les *ſaumons* & les truites abondent, ne ſont ordinairement point poiſſonneuſes, parce que les *ſaumons* mangent les autres poiſſons, & s'en nourriſſent; ils ſont même ſi voraces qu'ils s'entre-mangent.

Rien ne fait plus de tort à la pêche de ce poiſſon que la ſaiſon où les riverains mettent rouir leurs chanvres; les eaux empoiſonnées en chaſſent tous les poiſſons, qui n'y reviennent qu'après que ces eaux corrompues ſe ſont écoulées.

Deſcription de la pêche des ſaumons & des truites avec grands verveux. La pêche des *ſaumons* & des truites ſe fait encore dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs qui la pratiquent font cette pêche avec de grands verveux, que les Picards nomment *vergneuls* ou *vergneux*, dont l'ouverture eſt d'une braſſe environ; ils en placent quatre à cinq côte-à-côte, enſorte que ces inſtrumens barrent toute la riviere, & l'ouverture eſt expoſée au courant; ainſi ils ne pêchent ces poiſſons que lorſqu'ils deſcendent pour aller à la mer, à-moins qu'ils ne les retournent pour pêcher de marée montante.

Les verveux ſont tenus ouverts, au moyen de pluſieurs cercles, à chacun deſquels il y a un goulet par lequel le poiſſon entre dans le corps du verveux, & d'où il ne peut plus ſortir lorſqu'il y eſt une fois entré; ils nomment ces goulets *moille*.

SAUMON, (*Epicier.*) eſt un vaſe oblong, terminé aux deux bouts par deux eſpeces d'ouies de *ſaumon*, ce qui lui a donné le nom de *ſaumon*; les Epiciers s'en ſervent pour fondre la cire de leurs bougies. *Voyez les Pl.*

SAUMON, *terme de Plombier*, eſt une eſpece de bloc ou maſſe de plomb, qui n'a encore reçu d'autre façon que celle qu'on lui a donnée par la fonte en ſortant de la mine; on l'appelle auſſi *navettes*.

SAUMONÉ, adj. (*Gram.*) perche qui a la chair rouge en-dedans comme le ſaumon; on dit une truite *ſaumonée*.

SAUMUR, (*Géog. mod.*) ville de France en Anjou, dans le Saumurois, ſur le bord méridional de la Loire, qu'on y traverſe ſur un pont de bois, & qui eſt un paſſage important, à 10 lieues au ſud-eſt d'Angers, à 16 au ſud-oueſt de Tours, & à 66 de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 17^{d}. 25′. *lat.* 47^{d}. 15′. 12″.

Saumur étoit autrefois ſitué ſur la riviere de Vienne, qui ſe jettoit dans la Loire, un peu au-deſſus de Saint-Maur. M. de Valois ne donne à cette ville que cinq ou ſix cens ans d'antiquité; mais Ménage a prétendu prouver par pluſieurs témoignages, qu'elle exiſtoit déjà dès l'an 400, & que pour-lors elle ne conſiſtoit à la vérité que dans le château & dans la rue qui eſt au-deſſus.

L'an 775, Pepin, pere de Charlemagne, fonda à *Saumur* une égliſe ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, laquelle fut enſuite achevée par Pepin, roi d'Aquitaine, ſon petit-fils, qui y mit des prétendues reliques de ſaint Jean; & c'eſt de cette ancienne égliſe de *Saumur*, que Saumur eſt appellée dans quelques chartes *Joannis villa*. L'ancien château de *Saumur* étoit nommé *Truncus*, le Tronc; mais il n'étoit pas dans le lieu où eſt le château d'aujourd'hui.

Foulques de Nere, comte d'Anjou, ſe rendit maître de cette place en 1026, & l'unit au domaine d'Anjou dont elle fait encore une partie. Elle fut engagée en 1549, à François de Lorraine, duc de Guiſe, des mains duquel Charles IX. la retira en 1570, moyennant la ſomme de 64991 livres.

Il y a aujourd'hui à *Saumur* ſénéchauſſée, élection, prevôté, grenier à ſel, maréchauſſée, trois paroiſſes, quelques couvens, un college dirigé par les peres de l'Oratoire, un gouverneur de la ville, & un lieutenant de roi du château, avec une garniſon de cinquante hommes.

L'égliſe de Notre-Dame des Ardillers, & celle de Notre-Dame de Nantillé, ſont en grande réputation dans le pays. On voit dans la nef de cette derniere égliſe un tombeau de pierre, ſur lequel eſt couchée la figure d'une femme qui tient deux enfans entre ſes bras; c'eſt le tombeau de Thiephaine la Magine, nourrice de Marie d'Anjou, née en 1404, & de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, qui naquit en 1408. Thiephaine mourut en 1458, & ſon épitaphe qui eſt fort plaiſante, a été gravée ſur ſon tombeau.

Le château étoit déjà fort dans le dixieme ſiecle, lorſque Gibaud, comte de Blois, y établit les moines de S. Florent, chaſſés de leur monaſtere. Du tems des guerres civiles, Henri IV. étant roi de Navarre, & venant au ſecours d'Henri III. opprimé par les ligueurs, voulut qu'on lui donnât pour ſa ſureté *Saumur* & ſon château, où il établit pour gouverneur en chef Dupleſſis-Mornay; cet homme célebre fit fleurir le calviniſme à *Saumur*, & y forma une académie de toutes les ſciences.

Cette ville n'eſt plus que l'ombre de ce qu'elle étoit alors; il y reſte à peine cinq mille ames; cette grande diminution vient de la ſuppreſſion des temples du college & de l'académie, qui y attiroit beaucoup de religionnaires étrangers, la population & le commerce. Toutes les fabriques qu'ils y avoient fondées, n'exiſtent plus; les rafineries de ſalpêtre y ſont tombées; & le débit des vins, qui étoit autrefois fort grand, a ceſſé. Le marché de la ville eſt mediocre, à cauſe du droit que l'abbêſſe de Fontevrault y prend du vingtieme boiſſeau de blé; enfin les foires qu'on y tient ſont miſérables, parce qu'elles ne ſont pas franches.

Si *Saumur* eſt aujourd'hui dans la décadence, c'eſt une raiſon de plus que j'ai de ne pas oublier les noms des perſonnes illuſtres dans les lettres, dont elle eſt la patrie.

Cappel (Louis), qui y eſt né, a fait paroître dans tous ſes ouvrages beaucoup de jugement, de littérature, de critique, & d'érudition. Il eſt un des premiers qui a démontré invinciblement la nouveauté du point voyelle du texte hébreu; & il a eu raiſon d'intituler ſon ouvrage, *arcanum punctuationis revelatum*. Sa *critica ſacra*, imprimée à Paris en 1650, fit auſſi beaucoup de bruit. Sa chronologie ſacrée, & ſa deſcription du temple de Salomon, ont été publiées dans les prolégomènes de la Polyglotte d'Angleterre. On a imprimé à Amſterdam en 1689, ſes commentaires latins ſur le vieux Teſtament: ce ſavant homme mourut dans ſa patrie en 1658, âgé de 63 ans.

La célebre Anne le *Fevre*, fille de Tannegui le Fevre, qui épouſa M. Dacier, naquit à *Saumur* en 1651. Après avoir perdu ſon pere, elle vint à Paris, & donna pour ſon premier ouvrage les œuvres de Callimaque, qui furent ſuivis d'une belle édition de Florus. Sa renommée s'étendit par toute l'Europe, & Chriſtine, reine de Suede, lui en fit faire des complimens par le comte de Konigſmark.

Au commencement de l'année 1683, elle épouſa M. Dacier, avec lequel elle avoit été élevée dès ſa premiere jeuneſſe, & tous deux ſe firent catholiques; ce changément de religion valut à M. Dacier une penſion de quinze cens livres, & à ſon épouſe une de cinq cens. Se trouvant plus à leur aiſe, ils reprirent leurs travaux littéraires, & M. le duc de Montauſier qui les protégeoit de tout ſon credit, engagea madame Dacier à travailler aux livres qu'on nomme *Dauphins*.

Elle mit au jour, 1°. *Dyctis cretenſis* & *Dares phrygius, ad uſum delphini*, Paris 1684, *in*-4°. 2°. *Sexti Aurelii Victoris, hiſtoria romana ad uſum delphini*; 3°. *Eutropii hiſtoria romana, ad uſum delphini*.

Cette ſavante dame, fort ſupérieure à ſon mari pour l'eſprit, pour le goût, & par la maniere d'écrire, a encore donné; 1°. les poéſies d'Anacréon & de Sapho, traduites du grec; 2°. le Plutus & les Nuées d'Ariſtophane; 3°. trois comédies de Plaute; 4°. celles de Térence; 5°. l'Iliade & l'Odyſſée d'Homere. Ces deux derniers ouvrages lui font un honneur infini; on ne pouvoit lui reprocher que trop d'admiration pour les auteurs qu'elle avoit traduits du grec. M. de la Motte ne l'attaqua qu'avec de l'eſprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition; elle oublia même les égards qu'elle devoit à un adverſaire eſtimable, & la politeſſe qui ſied ſi bien à toutes ſortes de perſonnes, & principalement à une dame.

Elle fut plus honnête vis-à-vis des étrangers, qui admiroient comme elle les anciens, & qui venant à Paris, ne manquoient pas de lui rendre viſite; un d'eux ſuivant la coutume d'Allemagne, lui préſenta ſon livre (*album*), en la priant d'y mettre ſon nom & une ſentence. Elle vit dans ce livre les noms des plus ſavans hommes de l'Europe, & elle le rendit auſſi-tôt en lui diſant, qu'elle rougiroit de mettre ſon nom parmi tant de noms célebres; enfin vaincue par les ſollicitations de l'étranger, elle prit la plume & écrivit ce vers de Sophocle.

Γυναιξὶν ἡ σιγὴ φέρει κόσμον.

Le ſilence eſt l'ornement des femmes.

Elle eſt morte au louvre en 1720, à 69 ans.

Superville (Daniel), ſe deſtina de bonne heure à l'étude de la Théologie, & ſortit de France à la révocation de l'édit de Nantes. Les magiſtrats de Rotterdam le nommerent paſteur de l'égliſe Walonne de leur ville, où il mourut en 1728, âgé de près de 71 ans. Il a écrit des livres de piété qui ſont eſtimés, entre autres cinq volumes de ſermons *in*-8°. outre un ſage traité ſur les vérités & les devoirs de la religion en forme de catéchiſme; ces deux ouvrages ont été imprimés pluſieurs fois, en divers lieux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUMURE, ſ. f. (*Médecine.*) c'eſt la liqueur qui reſte dans les vaiſſeaux où l'on a ſalé le poiſſon ou la viande, & qui après la ſalaiſon parfaite de ces ſubſtances, eſt impregnée du ſel des parties volatiles & huileuſes des chairs qui y ont été comme macérées.

Cette *ſaumure* eſt déterſive & produit les mêmes effets que le ſel; on la donne avec ſuccès en forme de lavement à ceux qui ont la dyſſenterie, & qui ont les inteſtins corrodés; elle eſt bonne dans les douleurs ſciatiques & dans les rhumatiſmes invétérés; elle tient lieu d'eau de mer dans les fomentations.

L'acrimonie muriatique que contractent les viandes dans la *ſaumure* ſe communique à nos humeurs lorſque nous mangeons de ces viandes, & de-là vient l'acrimonie muriatique qui produit le ſcorbut dans les gens de mer & dans tous ceux qui mangent des viandes ſalées.

SAUMUROIS, LE, (*Géog. mod.*) petit canton de France, dans l'Anjou, & qui forme un gouvernement militaire particulier de petite étendue. Ce gouvernement a été établi par Henri IV. Il comprend Saumur, Richelieu, Mirebeau, Montreuil, Bellai,

SAUNAGE, ſ. m. (*Gabelle.*) marchandiſe de ſel. Il n'appartient en France qu'à l'adjudicataire des gabelles de faire le commerce du ſel gabellé; & les particuliers dans les provinces & élections où ſont établis les greniers à ſel, ſoit d'impoſition, ſoit de vente volontaire, ne peuvent s'en pourvoir ailleurs, ſous des peines très-ſéveres, qui révoltent l'humanité. *Savary.* (*D. J.*)

SAUNAGE FAUX, (*terme de Gabelle.*) l'on appelle *faux-ſaunage*, le trafic de ſel qui n'eſt pas gabellé.

SAUNERIE, ſ. f. (*terme de Gabelle.*) endroit où ſont les maiſons, bâtimens, ſources, puits, fontaines ſalées, cours, bernes, fonds, très-fonds, muries, magaſins, & tous les inſtrumens pour fabriquer le ſel.

SAUNIER, ſ. m. (*terme de Gabelle.*) ouvrier qui fait le ſel. On appelle en France *faux-ſaunier*, celui qui trafique du faux-ſel, c'eſt-à-dire du ſel défendu par les ordonnances des gabelles.

SAUNIERE, ſ. f. (*terme de Saline.*) vaiſſeau où ſe conſerve le ſel: il y en a de deux ſortes; l'un eſt une petite boîte avec une ouverture pour y paſſer la main, qu'on pend à la cheminée: on y met le ſel journalier; l'autre eſt un baril rond, ou une caiſſe quarrée plus large par le pié, fermant à clé, où ſe reſerve la proviſion de ſel pour toute l'année. *Savary.* (*D. J.*)

SAVO, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie, auprès de Sinueſſa. Il faiſoit la borne du nouveau Latium. Pline, *l. III. ch. v.* a parlé de ce fleuve, & Stace lui donne l'épithete de *lent*:

Et Literna palus pigerque Savo.

La table de Peutinger le marque entre Sinueſſa & Vulturnum, dans cet ordre:

Sinueſſa VII. Safo, *Fl.* XII. *Vulturno.*

Le nom moderne de ce fleuve eſt *Saona.* (*D. J.*)

SAVOCA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val Démona, ſur la côte orientale de l'île, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, au nord de San-Alexio. *Long.* 33. 10. *lat.* 38.

SAVOIE, LA, *ou* SAVOYE, (*Géog. mod.*) duché ſouverain d'Europe, entre la France & l'Italie. Il eſt borné au nord par le lac de Genève, qui le ſépare de la Suiſſe; au midi par le Dauphiné; au levant par le Piémont & le Valais; au couchant par le Bugey & la Breſſe. Il a environ 30 lieues du midi au nord, & 25 de l'orient à l'occident; mais toute cette étendue n'offre aux yeux qu'un pays ſtérile & pauvre, dont ſes ſouverains ne retirent guere plus de deux millions; cependant l'hiſtoire de ce pays nous intéreſſe.

Le mot *Savoie* vient du latin *Sapaudia*, qu'on ne trouve point en uſage avant le IV. ſiecle. Ammien Marcellin eſt le premier qui ait fait mention du pays de *Sapaudia*. On appelloit ainſi la partie ſeptentrionale du territoire des Allobroges. La *Sapaudia* s'étendoit au-delà du lac de Genève, & comprenoit le pays de Vaud, dont la plus grande partie appartenoit à la Belgique & à la province nommée *maxima Sequanorum*.

La *Savoie* fut anciennement habitée d'une partie des Allobroges, des Centrons, des Nantuates, des Garocelles, des Véragres & des Salaſſes: les Allobroges occupoient le pays qui eſt entre le Rhône, au ſortir du lac Léman; les Nantuates, les Centrons & l'Iſere; c'eſt cette île dont parle Tite-Live, où Annibal s'arrêta avant que de paſſer les Alpes; elle renfermoit une partie du Dauphiné, le duché de *Savoie*, le Foſſigny & le Génevois; les Centrons demeuroient dans les vallées des Alpes grecques, qui forment à-préſent la Tarentaiſe; les Garocelles habitoient aux environs du mont-Cenis; les Véragres étoient entre les Nantuates & les Salaſſes, dans cette partie du Valais où eſt Martigny; & les Salaſſes occupoient les vallées des Alpes qu'on nomme aujourd'hui *la val d'Aoſte*.

Tous ces peuples furent vaincus par Auguſte, à la reſerve des Salaſſes, que Terentius Varo ſubjugua. Ils furent compris dans la Gaule narbonnoiſe, & partagés de façon que les Allobroges furent placés dans la troiſieme Narbonnoiſe, & les Véragres & les Salaſſes dans la cinquieme, qu'on nommoit autrement la *province des Alpes grecques*.

Leur pays étant devenu la proie des barbares après la diſſipation de l'empire, fut occupé tantôt par les uns & tantôt par les autres; les Bourguignons en demeurerent les maîtres, & l'incorporerent au royaume qu'ils formerent d'une partie de la Gaule celtique & de la Gaule narbonnoiſe. Boſon, comte d'Ardenne, qui avoit épouſé Ermengarde, fille de Louis II. empereur d'Italie, ſe fit élire roi de Provence par les états aſſemblés à Mentale, au mois d'Octobre de l'année 879. Louis ſon fils fut auſſi roi d'Italie, & on l'a ſurnommé l'*aveugle*, parce que Berenger lui fit crever les yeux, comme il alloit prendre poſſeſſion de ce royaume. Il laiſſa d'Adélaïs, Charles Conſtantin, prince de Vienne, qui eut de Theberge, Amé, pere de Humbert *aux blanches mains*, chef de la maiſon de *Savoie*, dont l'origine a été recherchée par pluſieurs écrivains avec peu de ſuccès, & avec beaucoup de prévention pour leurs ſentimens.

Sans entrer dans cette diſcuſſion généalogique, je dirai ſeulement que l'empereur Conrard le ſalique, donna la propriété d'une partie de la *Savoie*, avec le titre de *comte*, à Humbert *aux blanches mains*. Ses deſcendans s'agrandirent peu-à-peu par leur mérite, par leur habileté & par leurs alliances. Le comte de Romond reçut de l'empereur Richard ſon neveu, le titre de *Vicaire de l'empire*, avec l'inveſtiture des duchés de Chablais & d'Aoûte. En 1218 il acquit toute la ſeigneurie de Vaud, & la ville de Berne ſe mit ſous ſa protection l'an 1266.

Amé de *Savoie* qu'on ſurnomma le grand à cauſe de ſa valeur, fut créé en 1310, lui & ſes ſucceſſeurs, princes de l'empire par Henri VII. il fut arbitre des differens des rois de France & d'Angleterre, & mourut en 1323.

Amé VI. ſi connu ſous le nom de *comte verd*, acquit la baronnie de Vaud, & une partie du Bugey & du Valromey. L'empereur Charles IV. lui céda tous les droits de l'empire ſur le marquiſat de Saluces. La ville de Coni ſe donna à lui l'an 1382, & Clement VII. lui fit préſent du château de Dian; Il inſtitua l'ordre du collier qui a depuis été nommé l'*ordre de l'Annonciade*, & il établit par ſon teſtament de l'an 1383 le droit de primogéniture dans ſa maiſon.

Amé VII. ſon fils, fut un des plus ſages & des plus vaillans princes de ſon ſiecle. Les habitans des comtés de Nice, de Vintimiglia, de Barcelonnete, & des vallées voiſines, ſe ſoumirent à lui. Il ſe tua d'une chute de cheval en 1391 en pourſuivant un ſanglier aux environs de Ripaille.

Amé VIII. obtint du comte de Genève, moyennant quarante-cinq mille francs d'or, tous les droits que les comtes de Genève avoient dans le Dauphiné, le Viennois & le Graiſivaudan. L'empereur Sigiſmond érigea pour lui en 1416 le comté de *Savoie* en duché. Dans la ſuite ayant renoncé à ſes états ſans qu'on en ait pû découvrir la raiſon, il ſe retira à Ripaille, fut élu pape par le concile de Bâle, prit le nom de *Félix V.* conſentit enſuite à ſa dépoſition, & mourut à Genève en 1451.

Louis de *Savoie* ſon fils déclara le domaine de *Savoie* inaliénable, & fut reconnu par les Fribourgeois pour leur ſouverain.

Amé IX. eut une longue maladie qui le rendit incapable du gouvernement. Le regne de ſon ſucceſſeur Philibert I. fut déchiré par des guerres civiles qui faillirent ruiner la *Savoie*. Il mourut en 1482, âgé ſeulement de 17 ans. Charles I. ſon frere, qui lui ſuccéda, finit ſa carriere en 1489, dans la 21 année de ſon âge, après avoir remporté de grands avantages ſur ſes ennemis. Charles II. ſon fils mourut en 1496.

Charles III. eut un regne long, pénible & malheureux, outre que ſon duché devint le théâtre de la guerre entre François I. & Charles-quint. Les Bernois s'emparerent en 1536 du pays de Vaud, du pays de Gex, du Génevois & du Chablais; mais Emmanuel Philibert, fils de Charles III. ayant remporté ſur le connétable de Montmorency la célebre victoire de S. Quentin, fut rétabli dans ſes états par le traité de Chateau-Cambréſis, & il épouſa Marguerite de France, ſœur du roi Henri II.

Charles-Emmanuel né de ce mariage, lui ſuccéda l'an 1580. Ce fut un des plus grands princes de ſon tems, habile dans le cabinet, ſavant dans le métier de la guerre, & profond en politique. Il mourut à Savillan en 1630,

Victor-Amédée hérita des vertus de ſon pere, & ſuivit les mêmes vues pour ſes intérêts. Il entra dans la ligue du Cardinal de Richelieu, & mourut à Verceil en 1637 dans la 7. année de ſon regne.

Charles-Emmanuel II. du nom, ſe maintint dans une grande harmonie avec la France, & mourut l'an 1675, laiſſant pour ſucceſſeur Victor-Amédée II. né

en 1666. Ce prince épouſa en 1684, Anne, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, dont il a eu un fils Charles-Emmanuel III aujourd'hui roi de Sardaigne, né en 1701; il tient le ſceptre avec gloire.

Ce ſouverain, outre la Sardaigne & la *Savoie*, poſſede encore le Piémont, le Mont-Ferrat, la partie occidentale du Milanois, & d'autres états. La Sardaigne ne lui vaut pas grand choſe; mais le Piémont lui rapporte ſeul plus de quinze millions. Charles-Emmanuel diſoit à ce ſujet qu'il tiroit de la *Savoie* ce qu'il pouvoit, & du Piémont ce qu'il vouloit.

Le roi de Sardaigne, c'eſt aujourd'hui ſon nom, gouverne ſes états avec une autorité abſolue, & entretient en tems de paix vingt mille hommes ſur pié, outre dix mille hommes de milice, dont cinq mille ſont habillés, & ont un ſou par jour, & cinq mille autres qui ſont déſignés & à qui il ne donne rien.

La juſtice eſt adminiſtrée dans trois ſénats, auxquels on appelle des tribunaux inférieurs. Le premier pour la *Savoie* eſt établi à Chamberi, capitale; le ſecond pour le Piémont, & le troiſieme pour le comté de Nice & ſes dépendances. Turin a encore un conſeil qui connoît en dernier reſſort des affaires des pays de-là les monts.

La religion catholique étoit autrefois la ſeule dont l'exercice fût permis dans les états de *Savoie*; mais le roi de Sardaigne qui regne aujourd'hui connoît mieux ſes avantages & ſes intérêts. Le pays de *Savoie* eſt rempli de montagnes preſque toujours couvertes de neige & de gibier. On recueille dans quelques endroits de ce duché du blé & du vin. Il eſt arroſé par l'Iſere, l'Arve & l'Arche.

On diviſe tout ce pays en ſix petites provinces, qui ſont la *Savoie*, le Génevois, le Chablais, le Foucigny, la Tarentaiſe, & la Maurienne.

La *Savoie* particuliere eſt entre le Génevois, la Tarentaiſe, la Maurienne, le Dauphiné & le Bugey: elle eſt partagée en neuf mandemens, qui ſont ceux de Chamberi, Montmélian, Rumilly, Aiguebelle, Conflans, Aix, Beauges, Pont-Beauvoiſin & les Echelles. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

SAVOIR VIVRE, LE, (*Morale.*) le *ſavoir vivre*, dans notre nation, conſiſte à ſaiſir les uſages reçus, à avoir pour les autres toutes les manieres convenables établies par la mode, être honnête & poli dans la ſociété; enfin faire avec aiſance, avec grace mille petits riens qui n'ont point de nom. Selon la pure morale & les idées de la droite raiſon, le *ſavoir vivre* ne conſiſte que dans les grandes & bonnes choſes; car ce mot ſignifie remplir les devoirs de ſon état, en écarter toutes les futilités, & mener dignement la vie pour laquelle on eſt né. (*D. J.*)

SAVOLAX, (*Géog. mod.*) province méditerranée de Suéde, dans la Finlande. Elle eſt bornée au nord par la Bothnie orientale, à l'orient par la Carélie de Kexholm, au midi par la Carélie finoiſe, & à l'occident par la Tavaſtie. C'eſt un pays inhabité & qui n'eſt rempli que de lacs & de forêts. (*D. J.*)

SAVON, ſ. m. (*Chimie.*) On ſait que le *ſavon* dans ce pays-ci n'eſt autre choſe que de l'huile d'olives unie par la cuiſſon au ſel de la ſoude; & dans les pays froids où le ſel de la ſoude & l'huile d'olives ſont fort chers, l'on ſubſtitue à la place de l'un le ſel lixiviel du bois de chêne, & à la place de l'autre le ſuif des animaux, qui produiſent un *ſavon* auſſi blanc, auſſi dur & auſſi bon pour le blanchiſſage que celui qui eſt fait avec l'huile d'olives. Dans la compoſition de notre *ſavon*, il paroît qu'une livre de *ſavon* peut contenir dix onces un gros cinquante-ſix grains d'huile, quatre onces trois gros quarante grains de ſel alkali, & une once deux gros quarante-huit grains d'eau.

Le *ſavon* eſt donc compoſé d'huile & de ſel alkali, unis de façon que ces deux ſubſtances peuvent ſe diſſoudre en même tems dans l'eau, & former un mélange homogène, où il ne paroît aucune marque de l'une ni de l'autre. Or le *ſavon* a cette propriété, c'eſt que mêlé intimement avec des huiles, des corps huileux, des réſines, des matieres réſineuſes, des gommes, des ſubſtances gommeuſes, des gommes-réſines, & d'autres corps ténaces, dans la compoſition deſquels ces diverſes ſubſtances entrent, il fait qu'ils ſe mêlent & ſe délaient dans l'eau, & qu'ainſi ils peuvent être détachés des autres corps auxquels ils ſont adhérens. Par conſéquent l'eau ne diſſout pas ſeulement les véritables *ſavons*, mais mêlée avec eux, elle acquiert le pouvoir de diſſoudre certains corps, qu'elle n'auroit pas pu diſſoudre autrement. Le *ſavon* augmente donc conſidérablement la force diſſolvante de l'eau.

Il y a une autre méthode moins connue & plus pénible, pour faire que les huiles ſe mêlent avec l'eau. Auſſi les artiſtes la regardent-ils comme un ſecret: elle conſiſte à faire digérer dans l'alcohol aſſez long-tems, & ſuivant les regles de l'art, quelqu'une de ces huiles qu'on appelle *eſſentielles*, & à mêler enſuite intimement le tout par pluſieurs diſtillations réitérées. Par-là la principale partie de l'huile eſt ſi fort atténuée & ſi bien confondue avec l'alcohol, que ces deux liqueurs peuvent ſe mêler avec l'eau, & former un remede ſubtil, pénétrant & propre à remettre les eſprits dans leur aſſiette naturelle. On ne ſauroit que très-difficilement imiter ſa vertu par d'autres moyens. (*D. J.*)

SAVON, *Manufacture de ſavon*. Pour fabriquer une charge d'huile, meſure de Salon, c'eſt-à-dire, environ trois cens douze, quinze ou même vingt livres, il faut prendre deux cens peſant de ſoude d'Alicante, la piler ſous des marteaux de fer, & la réduire en poudre qui ne ſoit pas plus groſſe qu'une noiſette; prendre la même quantité de chaux vive, non en poids mais en volume; étendre cette chaux pilée par terre; l'arroſer peu-à-peu en jettant deſſus de l'eau avec la main, juſqu'à ce qu'il ne s'enleve plus de pouſſiere ou de fumée, ou qu'elle ſoit éteinte. Prendre cette chaux ainſi mouillée, la mêler avec la barele ou ſoude d'Alicante; mettre ces deux matieres bien mêlées enſemble dans une cuve qui ait un trou par-deſſous; verſer ſur le mélange de l'eau; cette eau s'échappera par le trou de deſſous, & on la recevra dans un bacquet. Cette eau qui ſortira de la cuve fera trois leſſives différentes, qu'on appelle *forte*, *médiocre* & *foible*.

Quand l'eau commencera à couler dans le baquet, on y mettra un œuf; tant que l'œuf flotte ſur la leſſive par côté & qu'il eſt bien au-deſſus de l'eau, la leſſive s'appelle forte. Quand l'œuf tombe ſur la pointe, la leſſive eſt médiocre, & l'on doit la recevoir dans un ſecond baquet; & lorſque l'œuf commence à enfoncer & à ſe tenir entre deux eaux, on change encore le baquet, pour recevoir la leſſive foible. Lorſque l'œuf enfonce entierement, on retire le baquet; & ni l'eau ni la terre qui reſtent dans la cuve ne valent plus rien. Cependant on peut la garder pour en arroſer un mélange de ſoude & de chaux une autre fois, car elle doit valoir mieux que l'eau pure.

On tient les trois leſſives ſéparées; on doit verſer de l'eau dans la cuve juſqu'à ce que les trois leſſives ſoient faites.

Après, on commence par jetter dans une grande chaudiere, proportionnée à la quantité de *ſavon* qu'on veut faire, un ou deux ſeaux de leſſive foible; puis on ajoute la quantité d'huile qu'on a préparée pour la cuite (quand l'huile eſt bonne, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt commune & marchande.) Mais quand on a acheté dans les villages, les fonds des vaiſſeaux, des jarres & ce qui eſt craſſeux; pour lors on met toute cette huile dans un lieu chaud, où la bonne s'éleve à la ſurface, & on la ſépare. Quand on veut faire du *ſavon* commun, on n'y fait pas tant de façon. On allume enſuite le feu ſous la chaudiere, & on attend que le mélange bouille. Quand il commence à former des bouillons ou ondes, on verſe deſſus de la même leſſive à-peu-près la même quantité que la premiere fois, & on continue d'ajouter de la leſſive juſqu'à ce qu'on s'apperçoive que les matieres ſe coagulent. Quand les matieres ſe coagulent, on commence à uſer de la leſſive médiocre, & on en continue l'addition juſqu'à ce que les matieres ſoient bien priſes enſemble & forment un mélange bien conſiſtant. Alors, on change encore de leſſive, & on verſe de la premiere leſſive, dite *forte*, ſeau à ſeau, comme les précédentes.

Quand on a verſé de cette leſſive à deux ou trois repriſes, ſi l'on veut que la leſſive vienne au-deſſus, ou monte avec la pâte, il faut alors retirer le feu de deſſous la chaudiere; mais juſqu'à ce moment on a dû l'entretenir très-violent.

Après cette opération, il faut laiſſer réfroidir les matieres. Quand elles ſont froides, on tire la pâte qui eſt au-deſſus, & on la met dans une autre chaudiere, ſi on en a une; ſinon, on la recueille dans une cuve, & on jette la leſſive qui ſe trouve au fond de la premiere chaudiere, & l'on remet la pâte dans cette chaudiere; on jette deſſus un ou deux ſeaux de leſſi-

leſſive forte; on allume un feu très-violent & on verſe à pluſieurs repriſes de la même leſſive, juſqu'à ce que la pâte ſoit bien durcie. Alors on prend une perche au bout de laquelle il y a un morceau de bois fort applati comme une planche & fortement attaché. Un ouvrier prend cet inſtrument, l'enfonce par le bout applati dans la pâte, tandis qu'un autre prend un ſeau de la leſſive médiocre qu'il fait couler petit-à-petit le long de la perche énfoncée profondement dans la pâte; & quand le ſeau eſt vuide, on retire la perche, & on la renfonce tout-au tour de la chaudiere trois ou quatre fois, & toujours en verſant de la leſſive médiocre le long de la perche comme la premiere fois.

Après cette opération, on laiſſe bouillir la chaudiere environ deux heures, & la matiere devient à-peu-près comme du miel: alors on retire le feu de deſſous la chaudiere, & on laiſſe réfroidir le *ſavon* un jour. On le retire enſuite, & on le tranſporte dans des eſpeces de caiſſes ou grands baſſins de bois, longs d'environ neuf à dix piés ſur cinq à ſix de large, dont les côtés ſont formés d'ais de treize à quatorze pouces de hauteur. Ceux dans leſquels on met le *ſavon* blanc ſont moins profonds, n'ayant guere que ſix pouces de creux; on a ſoin de frotter le fond & les côtés de ceux-ci avec de la chaux éteinte bien tamiſée: mais cela ne ſe pratique pas pour le *ſavon* marbré.

Le fond de chaque baſſin de bois eſt diſpoſé en pente inſenſible du derriere au devant, afin de faciliter l'écoulement de l'eau qui en refroidiſſant ſe ſépare du *ſavon*, & s'échappe hors des baſſins par de petits trous faits exprès; cette eau eſt conduite par une rigole dans un citerneau, d'où on la retire pour l'employer dans la préparation des nouvelles leſſives, préférablement à l'eau commune, étant déja impregnée des principes propres à former le *ſavon*.

Lorſque la matiere contenue dans les baſſins eſt bien réfroidie, & qu'elle a acquis une conſiſtance un peu ferme, on la coupe par gros blocs ou parallélipipedes égaux & un peu longs. Cela ſe fait au moyen d'un grand couteau dont le manche eſt traverſé d'un bâton ſervant de poignée à deux hommes pour tirer le couteau vers eux, tandis qu'un troiſieme l'enfonce par la pointe, & le conduit le long des diviſions qui ont été marquées auparavant. Lorſqu'on veut partager un de ces blocs en plus petits morceaux, on le marque ſur les côtés avec une machine garnie de dents de fer en forme de peigne, chaque dent formant une diviſion. Les marques étant faites, on met le bloc dans une boîte de bois, dont les côtés ſont diviſés par des fentes horiſontales dans leſquelles on paſſe un fil de fer qu'un homme tire à lui par les deux bouts, ce qu'il continue de faire à chaque diviſion, pour avoir des tranches d'égale épaiſſeur, leſquelles étant retournées & poſées verticalement dans la boîte, ſont encore coupées dans un autre ſens par le fil de fer; ce qui forme des briques de *ſavon* telles qu'on en voit chez les Epiciers.

Pour perfectionner une cuve de *ſavon* & mettre la marchandiſe en état d'être livrée aux acheteurs, il faut environ un mois d'été; mais en hiver il ne faut que quinze ou dix-huit jours, parce que la matiere ſe réfroidit & ſe condenſe beaucoup plutôt. On compte que trois des baſſins décrits ci-deſſus, doivent contenir environ pour la ſomme de cinq mille livres de marchandiſe.

L'endroit deſtiné à la fabrication du *ſavon* doit être plus ou moins grand, ſuivant le nombre des chaudieres, mais les mêmes outils & les mêmes appartemens y ſont toujours néceſſaires.

Les chaudieres ſont au rez-de-chauſſée, bâties en rond avec de la brique & du ciment; le fond eſt de cuivre, fait de la forme d'un plat à ſoupe rond; il doit être bâti avec la chaudiere, qu'on appelle *cloche*; on en fait de toute eſpece pour la grandeur; les plus ordinaires ont 12 piés de diametre, & viennent en retréciſſant juſqu'au fond; la hauteur eſt de 8 à 9 piés. On en a fait en bois cerclées avec 4 ou 5 gros cercles de fer; mais on les a abandonnées par le peu d'uſage qu'elles faiſoient.

Il y a une cave voutée qui répond au-deſſous des chaudieres, où il y a un grand fourneau à chacune avec un grillage de barreaux de fer pour donner du jour au feu; ces fourneaux ont leurs tuyaux pour le paſſage de la fumée.

Les bas des chaudieres eſt percé à un pié du fond avec une ouverture ronde d'un pié en circonférence; cette ouverture eſt garnie d'un fer tout-au tour, pour la fermer; il y a une barre de fer longue de 8 piés, aſſez groſſe par le bout, pour qu'étant garnie d'étoupes, elle bouche ſolidement l'ouverture; ſon uſage en la pouſſant en-dedans, eſt de donner aſſez d'ouverture pour le paſſage de la leſſive, lorſqu'elle a perdu totalement ſa force, & en tirant à ſoi, elle bouche l'ouverture; on appelle cette barre de fer *matras*.

Il y a au fond de la cave un réſervoir pour recevoir les leſſives qui ſortent du matras; la pâte du *ſavon* qui peut ſe mêler avec la leſſive en ſortant, vient ſurnager dans le réſervoir; étant refroidie, après qu'on l'a ôtée, on ouvre le réſervoir, & la leſſive ſe précipite dans un aqueduc qui en eſt le dégorgement.

Au-tour des murailles du rez-de-chauſſée, il y a des petits réſervoirs appellés *barquieux*, de trois piés & demi à quatre piés de large, cinq de profondeur, & de la même hauteur; c'eſt où l'on met les matieres préparées & concaſſées pour faire la leſſive qui ſert à cuire le *ſavon*; ces barquieux ſont contournés par des petits canaux où l'eau paſſe & entre deſſus par des petites communications qu'on ouvre & qu'on ferme au beſoin; l'eau filtre ſur cette matiere, & après en avoir pris la ſubſtance, elle ſort par le fond & entre dans deux réſervoirs pratiqués au-devant & au-deſſous dans les ſouterrains; la premiere liqueur eſt la plus forte, & on la ſépare des autres.

A l'endroit le plus près des chaudieres, à rez-de-chauſſée, il y a un ou deux appartemens en forme de galerie, qu'on appelle *miſes*; on forme dans ces galeries des enceintes avec des planches de neuf à dix piés en longueur, & d'un pié & demi d'hauteur; la planche du devant eſt mobile, & ſe met par le moyen de deux piliers en bois faits à couliſſes; le ſol eſt en pente douce, pour faciliter l'égout de la trop grande quantité de leſſive qui eſt mêlée avec la pâte de ſavon lorſqu'il ſort de la chaudiere; cette leſſive a ſes conduits & ſon réſervoir.

Il faut quantité de jarres pour mettre l'huile. A Marſeille on a des réſervoirs en terre bâtis au ciment très-ſolides; on les appelle *piles*; il y en a de toutes grandeurs, juſqu'à deux & trois mille quintaux.

Il faut encore pluſieurs autres appartemens pour mettre la chaux, le bois, & de grands magaſins pour les matieres.

Il y a auſſi des endroits pour concaſſer les matieres; on les appelle *piquadoux*.

Au plus haut de la maiſon, on a un ou deux grands appartemens ouverts à pluſieurs vents, appellés *eyſugants*; c'eſt-là où le *ſavon* acheve de ſe ſécher, où l'on le coupe, où l'on le met dans des ronds en forme de tours, & où on l'embale.

La compoſition du *ſavon* ſe fait, comme nous avons dit, avec l'huile d'olive; toute graiſſe ou autre matiere rend la qualité imparfaite & très-mauvaiſe; toute huile d'olive eſt bonne; les meilleures ſont celles du royaume de Candie & du Levant; elles ont plus de conſiſtance, & on en tire une plus grande quantité de *ſavon*.

Pour rendre l'huile capable de s'épaiſſir, ce qu'on appelle *empâter*, on ſe ſert de la leſſive qu'on tire des cendres du levant, de la barille, bourde & ſolicots, qui viennent d'Eſpagne; on mêle ces matieres quand elles ſont concaſſées avec un tiers de la chaux, & après avoir été bien mêlées, on en remplit les barquieux, d'où diſtille la leſſive.

La cuite du *ſavon* eſt faite ordinairement dans ſix ou ſept jours; il doit ſentir la violette quand il eſt bien cuit, & pour être de parfaite qualité, il faut qu'il ne pique pas trop lorſqu'on lui appuie le bout de la langue deſſus.

Pour faire le *ſavon* marbré, dans l'art appellé *madré*, on ſe ſert encore de la coupe-roſe, qui donne le bleu, & de la terre de cinnabre qui donne le rouge, ce qu'on appelle le *manteau*.

La fabrication du *ſavon* blanc ſe fait avec la leſſive de la cendre du levant; quelquefois avec la barille, & on ne change pas la leſſive comme au *ſavon* madré; on le met tout de même dans des miſes, & on lui donne pluſieurs épaiſſeurs différentes.

Les outils & uſtenſiles pour la fabrication n'ont rien de décidé, pourvu qu'on fabrique, n'importe avec quels outils: l'uſage, l'expérience & la commodité en ont pourtant adopté quelques-uns, mais tout aboutit à des grands couteaux, des truelles pour ra-

racler la croute du *ſavon*, des ſceaux attachés à des perches, des cornues, des cabas, *&c.*

Savon, *conſidéré comme médicament*, eſt d'un grand uſage en chirurgie & médecine. La premiere l'emploie pour réſoudre les tumeurs ſcrophuleuſes & goutteuſes, dans l'emplâtre de *ſavon*, qui eſt fondante réſolutive, & en même tems adouciſſante & amolliſſante.

Le *ſavon* eſt employé par les médecins pour l'uſage intérieur de différentes manieres, & en différentes occaſions. On a reconnu ſon utilité dans les obſtructions du foie, de la rate, de la matrice & du poumon. Mais comme ce remede eſt fort actif, on doit le donner avec prudence & diſcrétion, & l'adoucir avec des émulſions, & autres boiſſons que l'on preſcrira pendant ſon uſage.

La façon d'agir du *ſavon* ſur nos humeurs dépend de ſa nature & de ſa compoſition. Les huiles qui le compoſent ſe trouvant diviſées par un alkali en font un médicament déterſif, apéritif & mondificatif; il peut diſſoudre les gommes, les mucilages, les réſines, les ſoufres, les huiles, les graiſſes groſſieres: il les rend tous ſolubles dans l'eau à l'aide de la chaleur, du mouvement & de la tranſpiration. Ainſi, le *ſavon* & la leſſive ſont excellens pour ouvrir, délayer, réſoudre & atténuer, rendre les humeurs fluides, lever les obſtructions, & rendre aux parties le mouvement qu'elles avoient perdu.

Le *ſavon* produit des effets ſurprenans ſur les concrétions formées par une huile & une terre groſſiere; il empêche les acides de coaguler le chyle & le lait; & ſuppoſé qu'ils le ſoient, il les réſout.

Le *ſavon* fait ce que l'huile ſeule & l'alkali ſéparé de l'huile n'auroient pu opérer.

On peut, pour remplir différentes indications, ſuivre d'autres procédés dans la fabrique du *ſavon*. Ainſi on fait un *ſavon* avec l'huile de térébenthine, dont l'uſage eſt très-étendu; on y joint de l'opium, des racines d'héllebore & régliſſe pour faire le *ſavon* de Starkei.

Le *ſavon* de baume de ſoufre eſt auſſi excellent pour les maladies de la poitrine & du poumon, pour corriger l'épaiſſiſſement de la limphe bronchiale.

Le *ſavon* ordinaire ſe donne en bois, en pilules, en opiates, à la doſe de quinze grains pour des maladies chroniques & invétérées. Mais d'ordinaire la doſe ne doit pas paſſer huit grains, lorſqu'on le donne long-tems de ſuite.

Le *ſavon* liquide fait avec les huiles diſtillées, de même que celui de baume de ſoufre & de Starkei, ne doivent ſe donner qu'à la doſe de quelques grains ou goutes, leur uſage eſt fort douteux s'il n'eſt bien raiſonné & indiqué.

Savon, *tables de* (*Savonnerie.*) les tables de *ſavon* ſont de grands morceaux de *ſavon* blanc d'environ 3 pouces d'épaiſſeur ſur un pié & demi en quarré, du poids de 20 à 25 livres. (*D. J.*)

Savon, *terme de Cartier*; c'eſt un bille de *ſavon* blanc appliquée ſur une planche. Ce *ſavon* ſert pour en frotter les feuilles de cartes qu'on veut liſſer, afin que la pierre à liſſer gliſſe plus aiſément ſur les cartes & ne les déchire point.

SAVONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes ſur le rivage de la mer, à 16 milles au ſud-oueſt de Gènes, & à 10 au nord-eſt de Noli. Cette ville, après la capitale, eſt la plus conſidérable de l'état de Gènes. Elle eſt bien bâtie, & a un grand nombre d'égliſes, qui ſont la plupart belles & propres. Pluſieurs ordres religieux y ont auſſi des couvens. Ses rues ſont aſſez larges, la plûpart droites & bordées de maiſons de bon goût en-dedans & en-dehors. L'évêché eſt ſuffragant de Milan. Son port étoit autrefois bon, & y attiroit le commerce; mais la république l'a laiſſé détruire entierement, pour que Gènes joüit ſeule du négoce, & que le roi de Sardaigne, qui a de grandes prétentions ſûr *Savone* ne ſongeât plus à s'emparer d'une place qui ne lui ſeroit d'aucune utilité. Il ne reſte à *Savone* que quelques manufactures de ſoie qui la font ſubſiſter; tous les environs de cette ville y ſont extrèmement fertiles; les fruits de toute eſpece, en particulier les limons & bergamotes, y viennent en perfection & en quantité. *Long.* 26. 4. *lat.* 44. 18.

C'eſt la patrie du pape Jules II. de la maiſon de Rovere. Il entra pape au conclave en 1503, car avant que d'y entrer ſon élection étoit concluë entre les cardinaux; & l'on peut dire qu'ils n'avoient pas encore choiſi une plus ferme colonne du ſaint ſiége. Il ne travailla qu'à faire de l'Italie un corps puiſſant, dont le ſouverain pontife ſeroit le chef.

Après avoir rempli ſon premier projet d'aggrandir Rome ſur les ruines de Veniſe par la fameuſe ligue de Cambray, il eut l'art d'exécuter le ſecond, qui étoit de chaſſer les François, autres barbares de l'Italie, ſe propoſant de détruire tous les étrangers les uns par les autres, & d'exterminer le reſte, alors languiſſant, de la domination allemande. Il fit lui-même la guerre, il alla à la tranchée, il affronta la mort. Il tourna contre la France cette fameuſe ligue qu'il avoit d'abord tramée contre Veniſe, & c'eſt à Louis XII. qu'elle devint funeſte.

On commença par ſe battre vers Bologne & vers le Ferrarois. Jules II. aſſiégea la Mirandole. On vit ce pontiſe, âgé de 70 ans, aller, le caſque en tête, à la tranchée viſiter les travaux, preſſer les ouvrages, & entrer en vainqueur par la breche. Tandis que le pape, caſſé de vieilleſſe, étoit ſous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, aſſembloit un concile. Il remuoit la chrétienté eccléſiaſtique, & le pape la chrétienté guerriere. Le concile fut indiqué à Piſe, où quelques cardinaux ennemis du pape, ſe rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entrepriſe vaine, & la guerre du pape fut heureuſe.

Nos hiſtoriens blâment ſon ambition & ſon opiniâtreté; mais il falloit auſſi rendre juſtice à ſon courage & à ſes grandes vues. Il donna au pontificat une force temporelle qu'il n'avoit point eu juſqu'alors. Enfin il conſomma ſa vie en 1513, à 70 ans, après avoir joint Parme & Plaiſance au domaine de Rome, du conſentement de l'empereur même. Léon X. lui ſuccéda. *Eſſai ſur l'hiſtoire générale, tome II. in-8°.*

Chiabrera (Gabriel) poëte italien du xvj. ſiecle, naquit à *Savone*, en 1552, & mourut en 1638, âgé de 86 ans. Il a fait pluſieurs poëmes héroïques, un grand nombre de lyriques, des tragédies, des opéra, des paſtorales, en un mot des poéſies de tout genre. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux eſprits & des plus laids viſages d'Italie; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il a été un des plus féconds poëtes de ſon ſiecle. (*D. J.*)

SAVONIERES, (*Géog. mod.*) lieu autrefois célébre, à cinq ou ſix milles de Toul, où l'on croit que les rois de la ſeconde race avoient un palais. Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt qu'il s'eſt tenu à *Savonieres*, en 859, un concile, auquel aſſiſterent trois rois avec les évêques de douze provinces des Gaules & de Germanie.

Ce lieu eſt différent du bourg de *Savonieres*, qui eſt du même dioceſe de Toul, dans le duché de Bar, & dont l'égliſe dite ſainte Calixte, eſt à la préſentation de l'abbé de S. Michel.

Il y a encore un bourg de même nom dans la Touraine, à deux lieues de Tours, auprès duquel on voit des cavernes fameuſes par leurs congellations, & qui ſont ſemblables en ce point aux grottes d'Arcy en Bourgogne. (*D. J.*)

SAVONNAGE, ſ. m. (*Gram.*) blanchiſſage à l'eau & au ſavon. Il faut mettre ce linge au *ſavonnage*.

SAVONNER, v. act. (*Gram.*) blanchir avec le ſavon & l'eau. Il faut *ſavonner* ce linge.

Savonner, *en terme d'épinglier-aiguilletier*, eſt l'action de blanchir les aiguilles, & d'ôter dans pluſieurs eaux de ſavon bouillante l'eſpece de camboui qui s'y eſt attaché dans le poliſſage. On les vanne pour cet effet dans une baſſine, en changeant d'eau juſqu'à quatre fois. *Voyez* Bassine.

Savonner, *en terme de plumaſſier*, c'eſt dégraiſſer les plumes en les mettant dans de l'eau après les avoir frotées avec du ſavon, à-peu-près comme on fait au linge.

SAVONNERIE, ſ. f. (*Archit.*) grand bâtiment en forme de galerie où l'on fait le ſavon. Il contient des réſervoirs à huile & ſoude, cave, & fourneaux au rez-de-chauſſée; aux étages de deſſus, ſont les miſes pour le figer, & les ſéchoirs pour le ſécher. Une des plus belles *ſavonneries* de France, eſt celle de la Napoule, qui eſt un port de mer près de Cannes en Provence. La *ſavonnerie* de Calais, pour les ſavons verds & liquides, eſt auſſi une des plus conſidérables & des mieux conſtruites qui ſoient dans le royaume.

Savonnerie, la, (*Hiſt. des manufact. de France.*) c'eſt ainſi qu'on appelle la manufacture royale d'ouvrages à la Turque & façon de Perſe, qui eſt je crois, la ſeule qu'il y ait en Europe pour ces ſortes d'ouvrages. Elle fut établie en 1604, en faveur de Pierre du Pont, tapiſſier ordinaire de Louis XIII. & de Simon Lourdet, ſon éleve. Henri IV. les avoit logés au Louvre; mais Louis XIII. leur donna la maiſon de la *ſa-*

vonnerie. Le tapis de pié qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui conſiſte en quatrevingt-douze pieces, eſt un des plus grands & un des premiers ouvrages de la *ſavonnerie*.

La chaîne du cannevas des ouvrages de cette fabrique, eſt poſée perpendiculairement comme aux ouvrages de haute-liſſe; mais au lieu qu'à ces derniers l'ouvrier travaille derriere le beau côté, à la *ſavonnerie* au contraire, le beau côté eſt en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de baſſe-liſſe. (*D. J.*)

SAVONNETTE, ſ. f. (*Comm. de Parfumeur.*) boule de ſavon très-épuré & parfumé de différentes odeurs qui ſert principalement à faire la barbe. Les *ſavonnettes* ſont de differens prix ſuivant leurs groſſeurs, leurs qualités & leurs parfums.

Elles ſe font ordinairement avec du ſavon de Marſeille ou de Toulon, de la meilleure ſorte, & de la poudre à cheveux très-fine; la proportion de ces matieres eſt de trois livres de poudre, ſur cinq livres de ſavon. Le ſavon ſe hache en morceaux bien menus, & après qu'on l'a fait fondre ſeul dans un chauderon ſur le feu, en y ajoutant un demi-ſeptier d'eau pour empêcher qu'il ne brûle; on y met d'abord les deux tiers de la poudre, prenant ſoin de bien mêler le tout, & de le remuer ſouvent pour qu'il ne s'attache point au chauderon.

Après que ce mélange eſt achevé, & que la matiere a été réduite en conſiſtance de pâte, on la renverſe ſur une planche, où après y avoir mis l'autre tiers de la poudre, on la pêtrit long-tems & exactement de la maniere que les Boulangers ont coutume de pêtrir leur pâte. En cet état, on la tourne dans les mains, & l'on donne une forme ronde aux *ſavonnettes*, en les applatiſſant néanmoins un peu d'un côté pour y mettre la marque du marchand, qui s'imprime ordinairement avec une eſpece de poinçon de buis gravé en creux.

Il faut obſerver que pour bien tourner les *ſavonnettes*, il faut avoir près de ſoi de la poudre à cheveux la plus fine, pour y tremper de tems en tems les mains, crainte que cette pâte qui eſt très-tenace, ne s'y attache.

Ceux qui y veulent mêler des parfums, répandent quelques gouttes d'eſſences ſur la pâte quand on eſt près de lui donner ſa derniere façon. (*D. J.*)

SAVONNEUSE, *pierre*, (*Hiſt. nat.*) *lapis ſaponaceus;* nom donné par quelques auteurs à la pierre de lard, parce qu'elle eſt douce au toucher comme du ſavon.

On appelle auſſi *terre ſavonneuſe*, une terre argilleuſe très-fine, & douce au toucher comme la terre cimolée, ou comme celle que les Chinois appellent *hoatché*. Voyez *ces articles*.

On appelle encore *terre ſavonneuſe*, une terre qui ſe trouve dans le voiſinage de Smirne, & qui étant très-chargée de ſel alkali naturel, ſert à faire du ſavon. *Voyez* Smirne, *terre de*.

SAVONNIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſapindus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée le plus ſouvent de quatre pétales; le piſtil ſort du calice qui eſt auſſi compoſé de quatre feuilles, & il devient dans la ſuite un fruit ſphérique, qui renferme un noyau de la même forme que le fruit, & dans lequel on trouve une amande ſphérique auſſi. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* Plante.

Les Botaniſtes le nomment *ſapindus*, comme qui diroit *ſapo-Indus*. On a déja caractériſé, & trop tôt, cet arbre étranger des îles Antilles, & de la terre-ferme d'Amérique, ſous le nom d'*arbre à ſavonnettes;* il vaut la peine qu'on le décrive ici.

Son fruit qui eſt de la groſſeur d'une noix verte, étant écraſé & paſſé ſur le linge, y produit le même effet que le ſavon; il fait une mouſſe blanche & épaiſſe, qui décraſſe à merveille; mais en nettoyant le linge, il l'uſe beaucoup & le brûle; il eſt vrai que c'eſt ſur-tout à décraſſer les hardes des negres qu'on l'emploie.

Les feuilles du *ſavonnier* ſont pour l'ordinaire longues de trois pouces, larges d'un pouce, vertes, brunes & luiſantes; elles ſont placées deux à deux, dures & recourbées, de maniere à laiſſer un petit creux dans le milieu. Comme elles ſont en grande quantité, & preſſées le long des branches, elles procurent un ombrage frais.

Les fleurs naiſſent par bouquets, longs de plus d'un pié, s'élevant en pointe comme une pyramide. On remarque d'abord de petits boutons blanchâtres, qui venant à éclore, forment une fleur compoſée de quatre pétales, & ſoutenue par un calice fendu en quatre quartiers. A ces fleurs ſuccedent des fruits ronds, de la groſſeur des noix de gale, verds, revêtus de leur coque. La peau de l'enveloppe eſt aſſez liſſe & forte; elle eſt verte au commencement, jaunit enſuite, & brunit enfin quand le fruit eſt tout à fait mûr. Elle renferme une maſſe, épaiſſe, mollaſſe, viſqueuſe, fort amere; c'eſt une matiere qui décraſſe les hardes & le linge, ce qui a valu le nom de *ſavonnier* à l'arbre qui la porte.

Le milieu de cette noix eſt occupé par un noyau preſque rond, noir, rémpli d'une ſubſtance blanche, ferme, & d'un goût approchant de celui des noiſettes. On en tire de l'huile qui éclaire parfaitement bien.

Cet arbre eſt un des meilleurs qui croiſſent aux îles. Il eſt droit, rond, ayant près d'un pié de diametre, & quinze piés de tige; ſon écorce eſt griſe, mince, ſeche, & très-peu adhérente: l'aubier eſt rougeâtre, peſant, compacte & fort dur. Il faut de bonnes haches pour l'abattre; car par ſa dureté il rompt aiſément le fil du taillant; & pour peu qu'on donne un coup à faux, on met la hache en deux pieces. On s'en ſert à faire des rouleaux de moulins & des moyeux de roues. Il eſt difficile de trouver un meilleur bois pour cet uſage, & quand les mortaiſes ſont bien faites, un moyen peut uſer deux ou trois rechanges de raies & de jantes. (*D. J.*)

SAVONNOIR, ſ. m. *inſtrument de Cartier*, c'eſt un outil compoſé de pluſieurs feuilles de feutre, couchées les unes ſur les autres, & couſues enſemble bien ſerré; ces feutres ſont coupés bien également en deſſous, & ont en-deſſus une manivelle ou courroie dans laquelle les ouvriers paſſent la main pour s'en ſervir. Voici comment on ſe ſert du *ſavonnoir*. L'ouvrier paſſe le *ſavonnoir* par ſon plat ſur la bille de ſavon, & le frotte deſſus; après quoi il frotte avec ce *ſavonnoir* la feuille de cartes qu'on veut liſſer.

SAVOURER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt goûter avec grand plaiſir dans les organes de cette ſenſation. Je *ſavoure* la douceur de ce mets. Il ſe dit au figuré; cet homme eſt heureuſement né, la peine l'affecte peu, il *ſavoure* le plaiſir.

SAVOUREUX, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de tout corps qui a beaucoup de ſaveur.

SAVOYE, (*Géog. mod.*) *Voyez* Savoie.

SAUPE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſalpa*; poiſſon de mer qui eſt couvert d'écailles, & qui reſſemble au bogue; il a un pié de longueur. La tête eſt petite, & le muſeau a quelque reſſemblance avec celui des muges. Il a ſur les côtés du corps des traits de couleur d'or, placés à égale diſtance les uns des autres; ils s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. Les nageoires, les aiguillons & les ouies, reſſemblent à ces mêmes parties de la daurade; & la nageoire de la queue eſt diviſée en deux portions comme celle du ſargo. Les yeux ont une couleur d'or; la bouche eſt petite. La *ſaupe* va ordinairement ſeule; elle reſte ſur les rivages; elle ſe nourrit d'algue & de toute ſorte d'ordure: elle fraye en automne. Sa chair eſt de mauvais goût & malſaine. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, I. part. lib. V. ch. xxiij. Voyez* Daurade, *poiſſon*.

SAUPOUDRER, v. act. c'eſt répandre légérement de la poudre; on *ſaupoudre* de ſucre, de ſel, de farine, de terre, de fumier, *&c.*

SAUQUENE, ſ. f. on donne ce nom à la daurade, tant qu'elle n'a pas un empan de longueur. *Voy.* Daurade.

SAURAGE, *terme de Fauconnerie*, il ſe dit de la premiere année d'un oiſeau quel qu'il ſoit, & qui n'a pas encore mué. (*D. J.*)

SAURE, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne ſur les galeres, au leſt qu'on y met. *Voyez* Lest.

SAVRE, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Coutances, eſpece de bouteux ayant de même un manche ou perche que le pêcheur tient, & une traverſe de bois ſur laquelle le haut ou le devant du ret eſt amarré; le manche qui a 6 à 7 piés de hauteur croiſe aux deux tiers la traverſe qui a la même longueur que le manche; le ret eſt formé de fil auſſi fin que le moyen fil à coudre; le deſſous du filet eſt arrêté ſur les bouts de la traverſe & ſur une petite corde qui va joindre le bout du manche, dont l'extremité ſe releve en bec de corbin; enſorte que dans la manœuvre de la pêche, quand celui qui s'en ſert avance, le filet tombe ſur ſes piés.

La

La partie du filet attachée à la traverſe eſt formée de larges mailles d'un fil plus gros, ces mailles peuvent avoir environ 3 pouces en quarré, les petites mailles ont au plus 3 à 4 lignes, & ſont du même échantillon des plus petites mailles à ſardines.

Cette pêche ſe pratique avec ſuccès aux embouchures des rivieres qui ont un fonds de ſable; le pêcheur s'y met à l'eau ſouvent juſqu'au col, il tient ſon *ſavre* bien plus droit que ceux qui pouſſent devant lui le bouteux qui émeut le ſable de l'épaiſſeur de plus d'un pouce; ainſi le manche du *ſavre* coule ſeulement ſur la ſuperficie du ſable, en quoi il eſt aidé par le bout du manche en bec de corbin, qui l'empêche de piquer & de s'enfoncer:

Ceux qui pêchent vont aval de l'eau de marée montante, & ils ſe retirent avec le flux en marchant & foulant des piés le fond; ils émouvent & font saillir le lançon hors des ſables où il ſe tient pour fuir, & alors le poiſſon trouve le ret où il ſe maille & reſte pris.

Cette pêche que font également les hommes, femmes & filles, commence à cette côte ordinairement vers la S. Jean, & finit avec le mois de Septembre, parce que les lançons quittent la côte à l'approche des premiers froids.

Le tems le plus avantageux pour faire cette pêche avec cette ſorte d'inſtrument, eſt la nuit, quand il y a du poiſſon à la côte: en quelque nombre que ſoient les lançons, il s'en prend ordinairement très-peu durant le jour, parce que le ſoleil & l'éclat de la lumiere les font enſabler.

Ainſi par le détail que nous venons de faire, cette ſorte de pêche ne peut cauſer aucun tort, elle eſt auſſi toute différente de celle que pratiquent pour prendre le même poiſſon les pêcheurs de Cabours avec leurs havenets, & ceux d'Oyſtrehan & de Gray avec la ſeinette, & ceux de Barfleur avec leurs *ſavres* qui ſont de véritables ſeines; l'uſage du *ſavre* des pêcheurs de Coutances eſt bien plus innocent, parce qu'avec ce filet le pêcheur ne peut prendre uniquement que des lançons, & qu'on n'émouve point l'eau & les fonds en les battant de perches, comme font les autres pêcheurs. Les lançons pris dans le *ſavre* y ſont arrêtés de la même maniere que les ſardines ſe maillent dans les rets dérivans.

SAUREL, SIEUREL, MAQUEREAU BATARD, cicharou, égau, ſuvereau, *trachurus*: poiſſon de mer qui reſſemble aux petits maquereaux par la couleur, & dont le corps eſt moins épais & plus applati; il n'a point d'écailles; le muſeau eſt moins pointu que celui du maquereau. Les mâchoires ſont rudes & inégales, & l'ouverture de la bouche eſt de moyenne grandeur: il y a ſur les côtés du corps un trait tortueux formé par de petits os durs & pointus comme les dents d'une ſcie. Le *ſaurel* a deux grandes nageoires près des ouies, deux plus petites au-deſſous, deux ſur le dos, & une qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue, & qui a deux aiguillons à ſon origine; les deux nageoires du dos ont auſſi des aiguillons; ceux de la derniere ſont les plus longs & les plus minces. La chair de ce poiſſon eſt ſeche & plus dure que celle du maquereau, *voyez* MAQUEREAU, Rondelet *hiſt. nat. des Poiſſons, I. part. liv. VIII. ch. vj. Voyez* POISSON.

SAURI-FONS, (*Géog. anc.*) fontaine de l'île de Crete, à 12. ſtades de la caverne du mont Ida. Plutarque dit qu'au voiſinage de cette fontaine, il y avoit quantité de peupliers noirs qui portoient du fruit. (*D. J.*)

SAURI-JUGUM, (*Géog. anc.*) montagne de Péloponnèſe, dans l'Elide. Pauſanias dit, *l. VI. ch. xxj.* „ Au-delà du mont Erymanthe, vers le mont *Saurus*, on voit un vieux temple d'Hercule qui tombe en ruine, & la ſépulture de *Saurus*, fameux bandit, qui infeſtoit tout ce canton, & qui fut tué par Hercule. Une riviere qui a ſa ſource au midi, paſſe au pié du mont *Saurus*, & va tomber dans l'Alphée vis-à-vis du mont Erymanthe. (*D. J.*)

SAURITES, (*Hiſt. nat.*) pierre qui, ſuivant Pline, ſe trouve dans le ventre d'un lézard.

SAURLAND, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne au duché de Weſtphalie; ce pays dépend de l'archevêché de Cologne, & fait partie du domaine ſéparé. Il confine avec les évêchés de Munſter & de Paderbon, le comté de la Mark, le landgraviat de Heſſe & le comté de la Waldeck; Araſberg eſt la capitale de ce pays, qui renferme pluſieurs bailliages; mais le *Saurland* n'eſt pas auſſi fertile que le pays du diocèſe de Cologne. Son commerce conſiſte en chair ſalée, & c'eſt de-là qu'on tire ces jambons qu'on nomme encore mal-à-propos *jambons de Mayence*; parce que le plus grand débit s'en faiſoit autrefois aux foires de Mayence & de Francfort. (*D. J.*)

SAUROMATES, *Sauromatæ* (*Géog. anc.*) nom que les Grecs donnent aux peuples que les Latins appellent ordinairement *Sarmates*, & c'eſt un nom commun & général, pour déſigner principalement la partie de la Scythie, voiſine du Tanais ou des palus Méotides. Les *Sauromates*, dit Pomponius Mela, *liv. I. c. xix.* poſſedent les bords du Tanais & les terres voiſines. Dans un autre endroit, *l. II. c. j.* il ajoute que les Agathyrſes & les *Sauromates* entourent les Palus Méotides. Pline, *liv. X. Ep.* 14. fait mention du roi des *Sauromates* ou de Sarmatie, & ſur une médaille frappée ſous Sévere, & décrite par M. Spanheim; on lit ces mots ΒΑϹΙΛΕΩϹ ϹΑΥΡΟΜΑΤΟΥ (*D. J.*)

SAURURUS, (*Botan.*) genre de plante nommée par le vulgaire *queue de léſard*; ſelon Linnæus, le calice de la fleur eſt monopétale, oblong, permanent, & coloré, ce qui la fait prendre pour être la fleur. Les étamines ſont ſix filets longs, chevelus, placés par trois de chaque côté; les boſſettes des étamines ſont droites & oblongues; le germe du piſtil eſt ovale, & diviſé en trois lobes, il n'y a point de ſtile, mais trois ſtigma obtus, & qui ſubſiſtent; le fruit eſt une baie ovale, ayant une ſeule loge qui renferme une graine de même figure.

Selon le ſyſtème de Ray, la fleur du *ſaururus* reſſemble à celle de l'arum; elle eſt à pétale, garnie de deux étamines, & hermaphrodite. Son ovaire eſt ovale, mol, ne contient qu'une ſemence, & a un tube diviſé en trois. Ses fleurs & ſes fruits forment des épis longs & foibles; Plumier compte quatre eſpeces de ce genre de plante. (*D. J.*)

SAUSSAYE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt un lieu planté de ſaules. *Voyez* SAULE.

SAUSSE, *voyez* SAUCE.

SAUSTIA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Aſie, dans l'Anatolie, & dans l'Aladoulie; cette bourgade délabrée, étoit autrefois la métropole de la premiere Arménie, dans l'exarchat du Pont. (*D. J.*)

SAUT, ſ. m. (*Gymnaſ.*) un des cinq exercices qui compoſoient le pentatle. Le *ſaut* conſiſtoit ou à franchir un foſſé, quelque élévation ou quelque eſpace marqué. Ainſi, les anciens diſtinguoient pluſieurs ſortes de *ſauts*, comme on peut le voir dans Mercurialis, *liv. II. ch. xj.* il ſuffit de dire ici, pour ne point ennuyer le lecteur d'une compilation de termes ſcientifiques, que celui qui ſautoit le mieux & le plus loin, obtenoit le prix. (*D. J.*)

SAUT DE L'OUTRE, (*Antiq. Rom.*) le *ſaut de l'outre*, étoit un jeu d'exercice des gens de la campagne, dont Virgile & Athénée font mention. L'adreſſe de ce jeu conſiſtoit à demeurer de bout ſur l'*outre* après avoir ſauté. (*D. J.*)

SAUT DE NIAGARA, (*Hiſt. nat. Géog.*) c'eſt ainſi que l'on nomme une caſcade formée par la chûte des eaux du fleuve de ſaint Laurent, qui produit un des ſpectacles les plus étonnans qu'il y ait au monde. Suivant les deſcriptions que les voyageurs du Canada nous en ont données, cette caſcade forme la figure d'un fer à cheval, coupé en deux par une île fort étroite, & qui peut avoir un demi-quart de lieue de longueur; ce qui fait deux nappes d'eau d'une largeur conſidérable, & que l'on juge avoir à-peu-près cent vingt piés de hauteur perpendiculaire. Cette prodigieuſe caſcade eſt reçue ſur un rocher qu'elle a creuſé, comme on en juge par le bruit qu'on entend, qui reſſemble à celui d'un tonnerre ſouterrain ou éloigné. La riviere ſe reſſent très-long-tems de la ſecouſſe qu'elle éprouve par cette chûte précipitée, dont le fracas ſe fait entendre à une diſtance très-grande; d'ailleurs l'eau diviſée & atténuée par la violence de ſa chûte, forme un brouillard épais que l'on apperçoit de fort loin, & qui ſert encore à relever un ſpectacle ſi merveilleux.

SAUT DE BRETON, *voyez l'article* EMBRASSADE.

SAUT, *en Muſique*, eſt tout paſſage d'un ſon à un autre par dégrés disjoint. *Voyez* DEGRÉ & DISJOINT. Il y a *ſaut* régulier qui ſe fait toujours ſur un intervalle conſonnant; (*voyez* CONSONNANCE & INTERVALLE), & *ſaut* irrégulier, puis ſe fait ſur un intervalle diſſonnant. Cette diſtinction vient de ce que toutes les diſſonnances, excepté la ſeconde qui n'eſt pas un *ſaut*, ſont plus difficiles à entonner

que les conſonnances; obſervation néceſſaire dans la mélodie, pour compoſer des chants faciles & agréables. (*S*)

Saut, (*Danſe.*) ſe dit d'un pas de ballet, des danſes par-haut, où l'on éleve en même tems ſon corps & ſes deux piés en l'air pour friſer la cabriole; ce qu'on fait ordinairement à la fin d'un couplet, & pour marquer les doubles cadences.

Le *ſaut ſimple* ou *pas ſauvé*, c'eſt lorſque les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, ſoit qu'on le faſſe en-avant, en-arriere, ou de côté.

Le *ſaut battu*, c'eſt lorſque les jambes étant en l'air, les talons battent une ou pluſieurs fois l'un contre l'autre: & quand on les paſſe l'une par-deſſus l'autre par trois fois, cela s'appelle *entrechat*.

Le *ſaut de baſque*, eſt un coupé ſauté en tournant; on appélle auſſi le *ſaut majeur*, *cabriole*, lorſqu'on remue les piés en l'air; quelques-uns l'appellent *cadence*. *Voyez* Coupé, Cabriole, *&c.*

Saut, *un pas, & un ſaut*, (*Manége.*) eſt un des ſept airs ou mouvemens artificiels d'un cheval. Il eſt compoſé, pour ainſi dire de trois airs, ſavoir le pas, qui eſt d'aller terre à terre; le lever, qui eſt une courbette, & le tout finit par un *ſaut*. *Voyez* Air & Sauts.

Le pas, à proprement parler, met le cheval en train, & lui donne la facilité de ſe dreſſer pour sauter; de même qu'une perſonne qui court avant de ſauter, afin de le faire plus haut & plus loin.

Dans toutes ſortes de *ſauts*, le cavalier ne doit donner aucune aide avec les jambes; mais ſeulement le bien ſoutenir de la bride, quand il s'éleve du devant, afin qu'il puiſſe ſe lever plus haut en-arriere: quand il commence à lever du derriere, il faut le ſoutenir un peu du devant, & l'arrêter ſur le tems, comme s'il étoit ſuſpendu en l'air, marquant le mouvement avec la main de la bride, de ſorte qu'on le prenne comme une balle au bond; c'eſt-là le grand art de ſauter.

On appelle le *ſaut de l'étalon*, le moment où il couvre la jument.

Saut de loup, *terme de Terraſſier*, foſſé que l'on fait au bout d'une allée ou ailleurs, pour en défendre l'entrée ſans ôter la vue. (*D. J*)

SAUTAGE, ſ. m. (*Pêche de hareng.*) terme d'uſage dans le commerce du hareng blanc, pour ſignifier l'action de ceux qui foulent le poiſſon, à meſure qu'on l'a pacqué dans les barrils: ce mot eſt principalement en uſage en Normandie & en Picardie. (*D. J.*)

SAUTE, (*Marine.*) c'eſt un commandement qui eſt ſynonyme à *va*: on dit; *ſaute* ſur ce pont, *ſaute* ſur le beaupré, *ſaute* ſur la vergue, *&c.* pour dire *va* à ce pont, au beaupré, *&c.*

SAUTELLE, ſ. f. (*Agriculture.*) c'eſt un ſarment qu'on tranſplante avec ſa racine. La maniere d'élever la vigne par *ſautelles* eſt aſſez heureuſe, & fort facile à pratiquer, puiſqu'on a la commodité de coucher quelque branche ſi on veut autour de chaque ſep. On dit quelle branche on veut coucher; car ordinairement ſur chaque ſep on n'en marcotte qu'une; encore faut-il qu'elle ſoit venue entre la branche qui doit être taillée, & le courſon qu'on doit laiſſer. Cette opération eſt préférable à la marcotte, d'autant que ſouhaitant du fruit, & en ayant de tout près à venir en apparence, il eſt hors de raiſon d'en aller chercher ailleurs, qui n'eſt pas ſi aſſuré, à-moins qu'il n'y ait quelque place vuide qu'il faille abſolument remplir.

Ces *ſautelles* ſe font donc en couchant la branche en terre; mais de telle maniere qu'étant couchée ainſi, elle faſſe un dos de chat à trois yeux éloignés de l'origine de cette branche, & cela par une eſpece de menage qu'on fait du bois, en l'obligeant en cet état de faire deux piés de vignes au lieu qu'il n'en produiroit qu'un, ſi la marcotte étoit couchée tout de ſon long; on obſerve auſſi pour réuſſir dans cette opération, que directement ſur ce dos de chat il y ait un bourgeon; que l'élévation de ce dos ſoit des deux côtés recouverte de terre, & que l'extrémité de la branche qui paſſe au-delà de ce dos, ſorte de terre des deux yeux ſeulement. Ce n'eſt pas qu'il ſoit permis à un vigneron de faire des *ſautelles* dans la vigne de ſon maître, à deſſein de regarnir quelques places vuides; car c'eſt une porte ouverte à la friponnerie, en ce que lorſque ces *ſautelles* ont pris racine, il eſt aiſé de les lever en guiſe de marcottes; ce que la plûpart des vignerons, dont la foi eſt fort ſuſpecte, ne manqueroient pas de faire; c'eſt pour cela qu'il y a bien des coutumes dans les pays de vignobles, où les *ſautelles* ſont défendues, & où il n'y a que les provins dont on puiſſe ſe ſervir pour garnir une vigne. *Ligor.* (*D. J.*)

SAUTER, v. n. *l'action de*, (*Phyſiol.*) dans le *ſaut*, les muſcles ſont obligés d'agir non-ſeulement pour réſiſter au poids du corps, mais même pour le relever avec force, lui faire perdre terre, & l'élancer en l'air comme font les ſauteurs, lorſqu'ils *ſautent* à pié joint ſur une table. Pour *ſauter* ainſi, ils plient & panchent la tête & le corps ſur les cuiſſes, les cuiſſes ſur les jambes, & les jambes ſur les piés. Leurs muſcles étant ainſi pliés & allongés comme pour prendre leur ſecouſſe, ils les remettent dans cette contraction ſubite qui fait reſſort contre terre, d'où ils s'élancent en l'air, & ſe redreſſent en arrivant ſur le bord d'une table ou autre corps ſur lequel ils *ſautent*.

Cet effort eſt ſuffiſant pour rompre le tendon d'Achille, & pluſieurs ſauteurs ſe ſont bleſſés en s'élançant ainſi, & en manquant le lieu ſur lequel ils ſe propoſoient de *ſauter*. Le nommé Cauchois, l'un des plus habiles ſauteurs qu'on ait vu en France, dans un ſaut qu'il fit à piés joints ſur une table élevée de trois piés & demi, ſe rompit les deux tendons d'Achille, & fut guéri de cette bleſſure par M. Petit. La table ſur laquelle *ſautoit* le ſieur Cauchois ſe trouva plus haute qu'à l'ordinaire; ſon élan ne l'éleva pas aſſez; il n'y eût que les bouts de ſes piés qui toucherent ſur le bord de la table; ils n'y appuyerent qu'en gliſſant, & qu'autant qu'il falloit pour ſe redreſſer & rompre ſa détermination en avant; la ligne de gravité ne tombant point ſur la table, le ſauteur tomba à terre, droit ſur la pointe de ſes piés étendus de maniere que les tendons d'Achille furent, pour ainſi dire, ſurpris dans leur plus forte tenſion; & que la chute de plus de trois piés ajouta au poids ordinaire du corps une force plus que ſuffiſante pour les rompre; puiſque cette force étoit celle qu'avoit acquis le poids du corps multiplié par la derniere viteſſe de la chute.

Pour comprendre les triſtes accidens qui arrivent dans les ſauts, il faut remarquer que dans l'état naturel, quand nous ſommes exactement droits ſur nos piés, la ligne de gravité du corps paſſe par le milieu des os de la cuiſſe, de la jambe & du pié: ces os pour lors ſe ſoutiennent mutuellement comme font les pierres d'une colonne, & nos muſcles n'agiſſent preſque point. Au contraire, pour ſoutenir notre corps lorſque nos jointures ſont pliées, nos muſcles agiſſent beaucoup, & leurs contractions ſont d'autant plus fortes, que la flexion des jointures eſt plus grande; elles peuvent même être pliées au point, que le poids du corps & les muſcles qui le tiennent en équilibre, feront effort ſur les os avec toute la puiſſance qu'ils peuvent avoir; alors les apophyſes où les muſcles s'attachent, pourront ſe caſſer, ſi les muſcles réſiſtent; mais ſi les apophyſes des os ſont plus fortes, la rupture ſe fera dans les muſcles ou dans leurs tendons.

Maintenant pour calculer la force de tous les muſcles qui agiſſent, lorſqu'un homme ſe tenant ſur ſes piés, s'éleve en *ſautant* à la hauteur de deux piés ou environ; il faut ſavoir que ſi cet homme peſe cent cinquante livres, les muſcles qui ſervent dans cette action, agiſſent avec deux mille fois plus de force, c'eſt-à-dire, avec une force équivalente à trois cens mille livres de poids ou environ: Borelli même dans ſes ouvrages, fait encore monter cette force plus haut. (*D. J.*)

Sauter, (*Marine.*) c'eſt changer, en parlant du vent. Ainſi on dit que le vent a *ſauté* par tel rumb, pour dire que le vent a changé, & qu'il ſouffle à cet air de vent.

Sauter, *en terme de manege*, c'eſt faire des ſauts. *Aller par bonds & par ſauts*, c'eſt aller à courbette & à caprioles. *Sauter entre les piliers*, ſe dit du cheval qu'on a accoutumé à faire des ſauts, étant attaché aux deux piliers du manege, ſans avancer ni reculer. *Sauter une jument*, ſe dit de l'étalon, lorſqu'il la couvre. *Sauter de ferme à ferme*, ſe dit quand on fait ſauter un cheval, ſans qu'il bouge de ſa place.

SAUTEREAU, ſ. m. (*Lutherie.*) partie des inſtrumens à clavier & à cordes, comme le clavecin & l'épinette. Il y a à ces inſtrumens autant de *ſautereaux* que de cordes.

Un *ſautereau* ainſi nommé *à ſaltando*, parce qu'ils ſautent, lorſqu'ils exercent leurs fonctions, eſt une petite regle de bois de poirier ou autre facile à couper, large d'un demi-pouce, épaiſſe ſeulement d'une

ligne, & longue autant qu'il convient; cette petite regle a à ſon extrémité ſupérieure une entaille *A C* large d'une ligne & demie, & longue environ d'un pouce: cette entaille dont la partie inférieure eſt coupée en biſeau, reçoit une petite piece de bois blanc *K L*, que l'on appelle *languette*; cette piece eſt taillée en biſeau à la partie inférieure; ce biſeau porte ſur celui de l'entaille *A C*.

Lorſque la languette eſt placée dans cette entaille, on l'arrête par le moyen d'une cheville *D*, qui eſt une petite épingle, laquelle traverſe le *ſautereau* & la languette qui doit ſe mouvoir facilement autour de cette cheville. A la partie ſupérieure de la languette eſt un petit trou *o* dans lequel paſſe une plume de corbeau *o k* taillée en pointe, & amincie autant qu'il convient, pour qu'elle ne ſoit point trop roide: ce qui feroit rendre aux cordes un ſon deſagréable. A la partie poſtérieure des mêmes languettes eſt une entaille ou rainure, ſuivant leur longueur. *Voyez la fig.* I. Cette entaille reçoit un reſſort *e d*, qui eſt une ſoie de porc ou de ſanglier, qui renvoie toujours la languette entre les deux côtés de l'entaille du *ſautereau* juſqu'à ce que le biſeau de celle-ci porte ſur le biſeau de celui-là. *Voyez les fig. E H I.*

Les *ſautereaux* traverſent deux planches ou regles de bois fort minces, percées chacun d'autant de trous qu'il y a de *ſautereaux*: ces trous ſont en quarré, & répondent perpendiculairement, ſavoir, ceux des regiſtres ſur ceux du guide. *Voyez* REGISTRE DE CLAVECIN & GUIDE DE CLAVECIN. Les *ſautereaux*, après avoir traverſé le regiſtre & le guide, deſcendent perpendiculairement ſur les queues des touches qui ſont chacune une petite baſcule. *Voyez* CLAVIER DE CLAVECIN.

Il ſuit de cette conſtruction, que ſi on abaiſſe avec le doigt une touche du clavier, elle hauſſera (à cauſe qu'elles ſont en baſcules) du côté de ſa queue, laquelle élevera le *ſautereau* qui porte deſſus. Le *ſautereau*, en s'élevant, rencontrera par la plume de ſa languette, la corde qui eſt tendue vis-à-vis de lui; il l'écartera de ſon état de repos juſqu'à ce que la réſiſtance de la corde excede la roideur de la plume; alors la corde ſurmontera cette roideur, & fera fléchir la plume qui la laiſſera échapper: cette corde ainſi rendue à elle-même, fera pluſieurs oſcillations: ce qui produit le ſon. *Voyez* l'explication de la formation du ſon par les cordes à l'*article* CLAVECIN. Si enſuite on lache la touche, elle retombera par ſon propre poids, le *ſautereau* n'étant plus ſoutenu, retombera auſſi juſqu'à ce que la plume touche la corde en-deſſus; alors, ſi le poids du *ſautereau* excede la réſiſtance que le reſſort ou ſoie de ſanglier dont on a parlé eſt capable de faire, ainſi que cela doit toujours être, le *ſautereau* continuera de deſcendre, parce que le reſſort, en fléchiſſant, laiſſera aſſez éloigner la languette de la corde, pour que ſa plume puiſſe paſſer.

SAUTERELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *locuſta*, inſecte que M. Linnæus a mis dans la claſſe des coléopteres, dans le genre des grillons; cet auteur ne parle que de quatre eſpeces de *ſauterelles*, *faun. ſuec.* Swammerdam en a obſervé vingt-une eſpeces; il y en a de très-petites & d'autres qui ſont très-grandes.

La grande *ſauterelle* verte qui ſe trouve très-communement dans le prés, eſt d'un verd clair, à l'exception d'un ligne brune qui ſe trouve ſur le dos, ſur la poitrine & ſur le ſommet de la tête; & de deux autres lignes d'un brun plus pâle qui ſont ſur le ventre. La tête eſt oblongue, & elle a quelque reſſemblance avec celle d'un cheval; les antennes ſont longues & placées au ſommet de la tête; elles diminuent de groſſeur juſqu'à leur extrémité; le corcelet eſt élevé & étroit; il a une épine en-deſſus & une autre en-deſſous; la premiere paire des jambes eſt plus courte que les autres; celles de la troiſieme paire ſont les plus longues & les plus groſſes: elles ont toutes deux crochets à l'extrémité. Les ailes ſont au nombre de quatre, & preſque tranſparentes, ſurtout les deux poſtérieures; le ventre eſt très-grand, compoſé de huit anneaux & terminé par deux petites queues couvertes de poils. La femelle differe en ce qu'elle a une double pointe dure & fort longue à l'extrémité de la queue.

Les œufs des groſſes *ſaturelles* vertes commencent à éclore à la fin d'Avril ou un peu plus tard; les vers qui en ſortent, ne ſont pas plus gros qu'une puce; ils ont d'abord une couleur blanchâtre; ils deviennent noirâtres au bout de deux ou trois jours, & enſuite roux; bientôt après ces vers prennent la forme des *ſauterelles*, & en effet ils commencent à ſauter, quoiqu'ils ſoient très-petits dans l'état de nymphe. Une *ſauterelle* en nymphe ne differe d'une *ſauterelle* entierement formée, qu'en ce qu'elle n'a point d'ailes apparentes. Elles s'accouplent peu de tems après que leurs ailes ſont développées, & elles reſtent unies l'une à l'autre aſſez long-tems; alors on les ſépare difficilement. Le chant ou plutôt le bruit de la *ſauterelle* vient du frottement des ailes les unes contre les autres, dans la plûpart des eſpeces, ou du frottement des ailes avec les pattes dans d'autres; il n'y a que le mâle qui faſſe entendre ces bruits. *Suite de la mat. méd. par* MM. Salerne & Nobleville, *& collection acad. tom. V. de la partie étrangere*. *Voyez* INSECTE.

Il faut lire ſur les *ſauterelles*, Giuſeppe Zinanni, *diſſertatione ſopra varie ſpecie di cavallette* 1737. *in*-4°. Le deſſus & le deſſous du corcelet des *ſauterelles* ſont armés d'une peau ſi dure, qu'elle leur ſert de cuiraſſe: c'eſt ce qui a fait dire à Claudien, épig. 6.

Cognatur dorſo, dureſcit amictus,
Armavit natura cutem.

C'eſt auſſi ce que dit l'auteur de l'apocalypſe, *ch. ix. v.* 9. Ces animaux voraces quittent ſouvent des pays éloignés, traverſent les mers, fondent par milliers ſur des champs enſemencés, & enlevent en peu d'heures juſqu'à la moindre verdure. En voici un exemple aſſez remarquable que l'on trouve dans l'hiſtoire militaire de Charles XII. roi de Suede, *tom. IV. p.* 160. Son hiſtorien rapportant que cet infortuné prince fut très-incommodé dans la Beſſarabie par les *ſauterelles*, s'exprime en ces termes:

Une horrible quantité de *ſauterelles* s'élevoit ordinairement tous les jours avant midi du côté de la mer, premierement à petits flots, enſuite comme des nuages qui obſcurciſſoient l'air, & le rendoient ſi ſombre & ſi épais, que dans cette vaſte plaine le ſoleil paroiſſoit s'être éclipſé. Ces inſectes ne voloient point proche de terre, mais à-peu-près à la même hauteur que l'on voit voler les hirondelles, juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé un champ ſur lequel ils puſſent ſe jetter. Nous en rencontrions ſouvent ſur le chemin, d'où ils ſe jettoient ſur la même plaine où nous étions, & ſans craindre d'être foulés aux piés des chevaux, ils s'élevoient de terre, & couvroient le corps & le viſage à ne pas voir devant nous, juſqu'à ce que nous euſſions paſſé l'endroit où ils s'arrêtoient. Partout où ces *ſauterelles* ſe repoſoient, elles y faiſoient un dégât affreux, en broutant l'herbe juſqu'à la racine; enſorte qu'au lieu de cette belle verdure dont la campagne étoit auparavant tapiſſée, on n'y voyoit qu'une terre aride & ſablonneuſe.

On ne ſauroit jamais croire que cet animal pût paſſer la mer, ſi l'expérience n'en avoit ſi ſouvent convaincu les pauvres peuples; car après avoir paſſé un petit bras du Pont-Euxin, en venant des îles ou terres voiſines, ces inſectes traverſent encore de grandes provinces, où ils ravagent tout ce qu'ils rencontrent. On peut lire ſur leurs dégâts en Afrique, Léon l'africain. Leurs noms en hébreu qui ſignifient *dévorer*, *conſumer*, ne ſont pris que des ravages qu'elles exercent.

Les hiſtoires anciennes & modernes parlent d'une eſpece de *ſauterelles* communes dans les pays orientaux, dont la chair eſt blanche & d'un goût excellent. Les peuples de ces contrées les préparent differemment: les uns les font bouillir, & les autres les font ſécher au ſoleil, avant que de les manger. Dampier rapporte dans ſes voyages, que cela ſe pratiquoit encore de ſon tems. Il ajoute que dans quelques îles de la mer des Indes, il y a des *ſauterelles* de la longueur d'un pouce & demi, de la groſſeur d'un petit doigt, ayant des ailes larges & minces & des jambes longues & déliées; les habitans les rôtiſſent dans une terrine, où les ailes & les jambes ſe détachent; mais la tête & le corps deviennent rouges comme les écréviſſes cuites.

Au royaume de Tunquin les habitans en amaſſent autant qu'ils peuvent, les grillent ſur des charbons, ou bien les ſalent, afin de les conſerver. Lorſqu'en 1693 il ſe répandit en Allemagne une armée de *ſauterelles*, quelques perſonnes eſſayerent d'en manger. Le célebre Ludolph qui avoit tant voyagé en Orient, ayant trouvé qu'elles étoient de l'eſpece dont les

Orientaux font cas, en fit préparer à leur maniere, & en régala le magiſtrat de Francfort. (*D. J.*)

Sauterelle-puce; (*Hiſt. nat. des inſectes.*) petit inſecte qui ſaute. On voit naître au printems plutôt ou plus tard, ſelon que la ſaiſon eſt plus ou moins avancée, certaines écumes blanches, qui s'attachent indifféremment à toutes ſortes de plantes. Nos Naturaliſtes juſqu'à Swammerdam & Poupart n'ont point connu la cauſe de ces écumes. Iſidore de Séville, ainſi nommé, parce qu'il étoit archevêque de cette ville en 601, prélat eſtimable, mais mauvais phyſicien, s'eſt imaginé que c'étoit des crachats de coucou. Quelques-uns ont penſé que c'étoit la ſeve, le ſuc des plantes qui s'extravaſoit. D'autres, comme Mouffet, que c'étoit une roſée écumeuſe. D'autres enfin ont prétendu que ce ſont des vapeurs qui s'élevent de quelques terres par la chaleur de l'atmoſphere, & qui s'attachent aux plantes; mais toutes ces opinions ne ſont que des erreurs.

M. Poupart a le premier découvert la véritable origine de cette écume printaniere dans les *Mémoires de l'académie des Sciences, année* 1705, ou du-moins il a le premier développé ce que Swammerdam n'avoit fait que conjecturer. Cet homme, né pour l'étude des inſectes, patient pour les obſerver, adroit pour en faire la délicate anatomie quand la choſe étoit poſſible, a prouvé que cette écume étoit l'ouvrage des *ſauterelles* qu'il avoit décrites dans le *Journal des ſavans en* 1693.

Elles ſont fort petites & ſautent comme des puces d'où leur vient le nom qu'elles portent. Leurs piés de derriere n'excedent pas la hauteur de leurs dos, ainſi que font ceux des autres *ſauterelles*: ils ſont toujours pliés ſous le ventre comme dans les puces, ce qui fait que les *ſauterelles-puces* ſautent extrèmement vîte, & ſans perdre le moindre tems. Elles ont un aiguillon roide & fort pointu, avec lequel elles tirent le ſuc des plantes. Ce ſont peut-être les ſeules eſpeces de *ſauterelles* qui ayent un aiguillon. Toutes les autres qui ſont connues ont une bouche, des levres & des dents, avec leſquelles elles mangent les herbes & même la vigne,

Vos locuſtæ . . . . .
Ne meas lædatis vites ; ſunt enim teneræ.

Nos *ſauterelles-puces* font des œufs, d'où naiſſent d'autres petites *ſauterelles* qui ſont enveloppées pendant quelque tems d'une fine membrane. Cette membrane eſt un fourreau qui a des yeux, des piés, des aîles, & d'autres organes qui ſont les étuis de ſemblables parties du petit animal qu'elles renferment. Quand il ſort de ſon œuf, il paroît comme un petit ver blanchâtre. Quelques jours après, il devient couleur de verd de pré, couleur que le ſuc des plantes, dont il ſe nourrit, pourroit bien lui communiquer. Alors il reſſemble preſque à un petit crapeau ou à une grenouille verte qui monte ſur les arbres, & qu'on appelle pour cette raiſon *rana arborea*, grenouille d'arbre. Quoique cet inſecte ſoit enveloppé d'une membrane, il ne laiſſe pas de marcher fort vîte & hardiment, mais il ne ſaute & ne vole point qu'il n'ait quitté ſa pellicule.

Auſſi-tôt qu'il eſt ſorti de ſon œuf, il monte ſur une plante qu'il touche avec ſon anus, pour y attacher une gouttelette de liqueur blanche & toute pleine d'air. Il en met une ſeconde auprès de la premiere, puis une troiſieme, & il continue de la ſorte juſqu'à ce qu'il ſoit tout enveloppé d'une groſſe écume, dont il ne ſort point qu'il ne ſoit devenu un animal parfait, c'eſt-à-dire qu'il ne ſoit délivré de la membrane qui l'environne.

Pour jetter cette écume, il fait une eſpece d'arc de la moitié de ſon corps, dont le ventre devient la convexité; il recommence à l'inſtant un autre arc oppoſé au premier, c'eſt-à-dire que ſon ventre devient concave de convexe qu'il étoit. A chaque fois qu'il fait cette double compreſſion, il ſort une petite écume de ſon anus, à laquelle il donne de l'étendue en la pouſſant de côté & d'autre avec ſes piés.

M. Poupart a mis ſur une jeune menthe pluſieurs de ces petites *ſauterelles*: les feuilles ſur leſquelles elles firent leurs écumes ne grandirent point, & celles qui leur étoient oppoſées devinrent de leur grandeur naturelle; cela prouve que ces inſectes vivent du ſuc des plantes, tandis qu'ils ſont dans leurs écumes. Quand la jeune *ſauterelle* eſt parvenue à une certaine grandeur, elle quitte ſon enveloppe qu'elle laiſſe dans l'écume, & elle ſaute dans la campagne: cette écume la garantit des ardeurs du ſoleil qui la pourroient deſſécher. Elle la préſerve encore des araignées qui la ſuceroient. Les laboureurs diſent que ces écumes ſont un préſage de beau tems; mais c'eſt qu'elles ne paroiſſent que quand le tems eſt beau, car le mauvais tems les détruit. (*D. J.*)

Sauterelle, (*Coupe des pierres.*) inſtrument de bois compoſé de deux regles *B A*, *C A*, aſſemblées par un bout *A*, comme la tête d'un compas pour être mobiles, & propres à prendre l'ouverture de toutes ſortes d'angles, rectilignes, droits, aigus ou obtus.

Ce récipiangle ſert pour tranſporter ſur la pierre ou ſur le bois l'angle d'une encoignure ou d'un trait de l'équerre, il eſt plus uſité dans la coupe des bois que dans celle des pierres, où l'on ſe ſert pour la même fin du compas d'appareilleur, qui eſt une eſpece de *ſauterelle*, à laquelle on a ajouté des pointes pour ſervir de fauſſe-équerre ou de compas, ſuivant les occurrences.

SAUTEUR, ſ. m. (*Littérature.*) les Grecs qui avoient placé la danſe au rang des marches militaires en abuſant de l'établiſſement de leur gymnaſe, la proſtituerent aux baladins & à des gens mépriſables, ſans même lui faire changer de nom; alors l'art de faire des ſauts & des tours de force fut un des quatre genres de la danſe; mais il faut ajouter qu'on faiſoit peu de cas de ce talent & de ceux qui l'exerçoient. Cliſtene refuſa ſa fille à Hippoclide pour avoir fini ſa danſe par l'imitation des poſtures baladines. On a trouvé à Nîmes une petite figure de bronze, qui repréſente un de ces *ſauteurs*; la conformité qui s'y rencontre avec la pratique que nos voltigeurs ſuivent aujourd'hui, a une ſingularité qui frappe. Le tonnelet même que ces ſortes de gens portent, reſſemble à-peu de choſe près à celui que l'on voit à cette figure. Le comte de Caylus, *antiq. greq. rom.* &c. *tome III.* (*D J.*)

Sauteur, (*Manege.*) un *ſauteur* eſt de deux eſpeces, ou entre les piliers, ou en liberté. Le *ſauteur entre les piliers* eſt un cheval auquel on apprend à faire des ſauts entre les deux piliers. *Voyez* Saut. Le *ſauteur en liberté* eſt celui à qui on apprend à faire le pas & le ſaut en appuyant le poinçon, ou en croiſant la gaule par-derriere.

On met des trouſſe-queues aux *ſauteurs*, pour leur tenir la queue en état, & l'empêcher de jouer & de faire paroître le *ſauteur* large de croupe.

SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*, c'eſt le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition; il eſt ſynonyme à *valet*. *Voyez* Valet.

Sautoir, *terme de Blaſon*, piece honorable de l'écu fait en forme de croix de ſaint André, qu'on appelle autrement *croix de Bourgogne*. Sa largeur ordinaire eſt le tiers de l'écu, quand elle eſt ſeule. Il y a des *ſautoirs* alaiſés, & des *ſautoirs* en nombre qu'on poſe en différens endroits de l'écu. Il s'en voit de chargés, d'accompagnés, d'engrelés, d'endenchés, d'échiquetés, & de panne comme vair & hermine, *Méneſtrier*. (*D. J.*)

SAUTRIAUX, ſ. m. plur. (*Baſſe-liſſerie.*) ce ſont des eſpeces de petits bâtons dont les baſſe-liſſiers ſe ſervent pour attacher les lames où tiennent leurs liſſes; ils ſont dans la forme de ce qu'où appelle le *fléau dans une balance*; c'eſt la camperche qui les ſoutient. (*D. J.*)

SAUVAGAGI, ſ. m. (*Coton des Indes.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales, particulierement de Surate. Les pieces de ces toiles ont treize à treize aunes & demie de long, ſur cinq à huit de large. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGE, ce mot ſert *en matiere medicale* à diſtinguer les végétaux qui croiſſent naturellement dans les champs d'avec ceux que l'on cultive. Sur quoi il faut remarquer que cette diſtinction eſt eſſentielle, d'autant que les plantes *ſauvages* ont pour l'ordinaire plus d'efficacité que celles qui ſont cultivées.

Sauvage eſt encore une épithete dont l'on ſe ſert en matiere médicale, pour déſigner les animaux *ſauvages*, & les diſtinguer de ceux qui ſont privés.

Les animaux *ſauvages* fourniſſent une meilleure nourriture que les domeſtiques, car les animaux privés ou domeſtiques ſont d'un tempérament humide, nourris dans la molleſſe & l'inaction, tandis que les *ſauvages* ont la chair ferme & même graſſe. D'ail-

D'ailleurs ſi l'exercice contribue à conſerver la ſanté aux hommes, il fait le même effet parmi les animaux: les ſels & les huiles ſont plus exaltés dans la viande des animaux qui ont été laiſſés en liberté; ils ſont plus ſains & plus robuſtes, ils fourniſſent une nourriture meilleure aux perſonnes qui ont la force de le digérer, car le même exercice qui exalte leur ſel & leur huile rend auſſi leur chair plus ferme & plus denſe.

Les médicamens tirés du regne animal ſont comme les alimens plus efficaces & meilleurs lorſqu'ils ſont tirés des animaux *ſauvages*, que s'ils ſont pris parmi les animaux domeſtiques. Tel eſt le bézoard animal, tel eſt la graiſſe d'ours; tels ſont d'autres remedes tirés du regne animal, qui ſont d'autant plus efficaces, qu'ils ſont tirés des animaux les plus féroces & les moins apprivoiſés.

Sauvage *ou* Sauvement, (*Marine.*) on ſouſentend *faire le:* c'eſt s'employer à recouvrer les marchandiſes perdues par le naufrage ou jettées à la mer. Le tiers de ces marchandiſes appartient à ceux qui les ſauvent.

On appelle *frais du ſauvage* le payement qu'on donne à ceux qui ſauvent quelque choſe, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils ſauvent.

Sauvages, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) peuples barbares qui vivent ſans lois, ſans police, ſans religion, & qui n'ont point d'habitation fixe.

Ce mot vient de l'italien *ſelvaggio*, dérivé de *ſalvaticus*, *ſelvaticus* & *ſilvaticus*, qui ſignifie la même choſe que *ſylveſtris*, agreſte, ou qui concerne les bois & les forêts, parce que les *ſauvages* habitent ordinairement dans les forêts.

Une grande partie de l'Amérique eſt peuplée de *ſauvages*, la plupart encore féroces, & qui ſe nourriſſent de chair humaine. *Voyez* Antropophages.

Le P. de Charlevoix a traité fort-au-long des mœurs & coutumes de *ſauvages* du Canada dans ſon journal d'un voyage d'Amérique, dont nous avons fait uſage dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire.

Sauvages, (*Géog. mod.*) on appelle *ſauvages* tous les peuples indiens qui ne ſont point ſoumis au joug du pays, & qui vivent à-part.

Il y a cette différence entre les peuples *ſauvages* & les peuples barbares, que les premiers ſont de petites nations diſperſées qui ne veulent point ſe réunir, au-lieu que les barbares s'uniſſent ſouvent, & cela ſe fait lorſqu'un chef en a ſoumis d'autres.

La liberté naturelle eſt le ſeul objet de la police des *ſauvages*; avec cette liberté la nature & le climat dominent preſque ſeuls chez eux. Occupés de la chaſſe ou de la vie paſtorale, ils ne ſe chargent point de pratiques religieuſes, & n'adoptent point de religion qui les ordonne.

Il ſe trouve pluſieurs nations *ſauvages* en Amérique, à cauſe des mauvais traitemens qu'elles ont éprouvés, & qu'elles craignent encore des Eſpagnols. Retirés dans les forêts & dans les montagnes, elles maintiennent leur liberté, & y trouvent des fruits en abondance. Si elles cultivent autour de leurs cabanes un morceau de terre, le mays y vient d'abord; enfin la chaſſe & la pêche achevent de les mettre en état de ſubſiſter.

Comme les peuples *ſauvages* ne donnent point de cours aux eaux dans les lieux qu'ils habitent, ces lieux ſont remplis de marécages où chaque troupe *ſauvage* ſe cantonne, vit, multiplie & forme une petite nation. (*D. J.*)

SAUVAGEA, ſ. f. (*Botanique.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice ſubſiſtant de la fleur eſt de cinq feuilles faites en lancettes pointues; la fleur eſt à cinq pétales plats, droits, obtus, échancrés, & plus longs que les feuilles du calice. Les étamines ſont des filets nombreux, chevelus, qui ont la moitié de la longueur de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt enſeveli dans le calice; le ſtile eſt court; les ſtigma ſont au nombre de ſix, oblongs, & de la longueur du ſtile: le fruit eſt une capſule ovale, couverte, à une ſeule loge; l'enveloppe de la fleur & la capſule s'ouvrent horiſontalement au milieu; les graines ſont petites & nombreuſes. Linn. *gen. plant. p.* 240. (*D. J.*)

SAUVAGEON, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt le même que *ſujet*, que *franc*. *Voyez* Sujet.

SAUVAGINE, ſ. f. (*Pelleterie.*) nom que l'on donne aux peaux non apprêtées de certains animaux ſauvages qui ſe trouvent communément en France, tels que peuvent être les renards, les lievres, les blaireaux; les putois, les fouines, les belettes; & la *ſauvagine* n'eſt regardée que comme une pelleterie commune qui ne s'emploie que pour les fourrures de peu d'importance. *Savary*. (*D. J.*)

SAUVAGUZÉES, ſ. m. pl. (*coton des Indes.*) ce ſont des toiles blanches de coton qui viennent des Indes orientales. Il y en a, qu'on appelle *balazées*, qui ſe fabriquent à Surate, & d'autres que l'on nomme *ſauvaguzées-dontis*. Elles ont treize aunes & demie ſur deux tiers de large. *Dict. de Comm.*

SAUVE-GARDE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Hollandois établis à Surinam, donnent à une eſpece de ſerpent, qui differe des ſerpens ordinaires, des lézards & de l'ignane; il vient d'un œuf, comme les lézards; ſes écailles ſont menues & liſſes; il ſe nourrit des œufs d'oiſeau qu'il va manger dans leurs nids: lorſqu'il veut pondre les ſiens, il forme un creux ſur le bord des rivieres, & il les laiſſe éclorre à la chaleur du ſoleil; ſes œufs ſont de la groſſeur de ceux d'une oie, mais plus alongés; les Indiens ne font aucune difficulté d'en manger. Mademoiſelle Mérian, qui nous donne la deſcription de cet animal, n'a pas pu éclaircir davantage ſa nature; elle nous laiſſe dans l'incertitude ſi elle parle d'un crocodile ou cayman, d'un ſerpent ou d'un lézard.

Sauve-garde, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſont des lettres données à quelqu'un, par leſquelles on les met ſous ſa protection, avec défenſes à toutes perſonnes de le troubler ni empêcher, ſous certaines peines, & d'être déclaré infracteur de la *ſauve-garde*. Il y a des *ſauve-gardes* pour la perſonne en quelque lieu qu'elle aille; il y en a qui ſont ſpécialement pour les maiſons & biens, pour empêcher qu'il n'y ſoit fait aucun dommage, & pour empêcher le propriétaire du logement des gens de guerre.

Il eſt parlé de ces *ſauve-gardes* dans pluſieurs coutumes; & dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, on trouve nombre de lettres de *ſauve-garde* données à des abbayes & autres égliſes.

La *ſauve-garde* peut-être accordée par le roi, ou par les juges, ſoit royaux, ou des ſeigneurs.

On entend quelquefois par *ſauve-garde*, une plaque de fer appoſée ſur la porte d'une maiſon, ſur laquelle ſont les armes du roi ou de quelqu'autre ſeigneur, avec ce mot *ſauve-garde*; ces panonceaux ne ſont pas la *ſauve-garde* même, ils ne ſont qu'un ſigne extérieur qui annonce que le propriétaire de la maiſon eſt ſous la *ſauve-garde* du roi ou de quelqu'autre ſeigneur. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere & *le mot* Sauf-conduit. (*A*)

Sauve-garde, (*Art milit.*) c'eſt, à la guerre, la protection que le général accorde à des particuliers pour conſerver leurs châteaux, maiſons ou terres, & les mettre à l'abri du pillage. Le garde ou le ſoldat qui va réſider dans ces lieux, ſe nomme auſſi *ſauve-garde*. Il a un ordre par écrit contenant l'intention du général. Il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'entrer dans les lieux où ſont envoyés les *ſauve-gardes*, & de leur faire aucune violence. Le profit des *ſauve-gardes* appartient au général, & il peut les étendre autant qu'il le juge à propos. Cependant le trop grand nombre de *ſauve-gardes* eſt au détriment de l'armée, qui ſe trouve privée de tout ce que les lieux conſervés pourroient lui fournir. Lorſqu'un lieu où il y a des *ſauve-gardes* ſe trouve ſurpris par l'ennemi, les *ſauve-gardes* ne ſont pas priſonniers de guerre. (*q*)

Sauve-garde, *ou* Tire-veille, (*Marine.*) c'eſt une corde amarrée au bas du beaupré, & qui montant à la hune de miſaine, en deſcend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré. Elle ſert aux matelots qui font quelques manœuvres de la civadiere & du tourmentin, pour marcher en ſûreté ſur le mât de beaupré.

Sauve-garde du gouvernail, eſt un bout de corde qui traverſe la meche du gouvernail, & qui eſt arrêtée à l'arcaſſe du vaiſſeau.

Les *Sauve-gardes* ſont auſſi deux cordes poſées depuis l'extrémité de l'éperon juſqu'aux ſous-barres des boſſoirs, & qui ſervent à empêcher que les matelots, qui ſont dans l'éperon pendant les tempêtes, ne tombent à la mer.

SAUVEL, le, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alſace. Elle a ſa ſource au mont de Voſge, & ſe jette dans le Rhein, entre Straſbourg & Offendorf.

SAUVEMENT, ſ. m. *terme de Commerce de mer*; on

on dit qu'un vaiſſeau marchand eſt arrivé en bon *ſauvement*, pour dire qu'il eſt arrivé à bon port ſans aucun accident. *Dict. de Comm. & de Trévoux*.

Sauvement droit de, (*Droit féodal.*) c'étoit autrefois un droit qui conſiſtoit en la vingtieme partie du blé & du vin que les habitans étoient tenus de donner à leur ſeigneur, à la charge de conſtruire & entretenir à ſes dépens les murailles du bourg pour leur ſûreté & la conſervation de leurs biens. (*D. J.*)

SAUVER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt préſerver, garantir de quelque cauſe de ruine, de perte & de deſtruction. Ce médecin m'a *ſauvé* d'une grande maladie; je lui ai *ſauvé* la vie dans cette occaſion; on l'a *ſauvé* des mains de la juſtice. *Sauvez* du-moins les apparences; *ſauvez* la voie. Je vous *ſauverai* les cinq blouſes. Je ne ſai comment il ſe *ſauvera* de ce marché; cela me *ſauvera* un travail infini. Il s'eſt *ſauvé* à la nage. Il eſt venu pour *ſauver* tous les hommes. *Sauvez* moi de la mort éternelle. *Sauve* qui peut.

Sauver le, (*Géog. mod.*) ou le *Sur;* riviere de France, en Alſace. Elle prend ſa ſource dans les montagnes, aux confins des pays réunis de la Lorraine. Elle traverſe par deux bras la forêt de Haguenau, & ſe joignant enſuite en un ſeul canal, elle ſe perd dans le Rhein, entre le Fort-Louis & Seltz. (*D. J.*)

Sauver, *en Muſique*, *ſauver* une diſſonance, c'eſt la réſoudre, ſelon les regles, ſur une conſonance de l'accord ſuivant. Il y a pour cela une marche preſcrite, & à la baſſe fondamentale de l'accord diſſonant, & à la partie qui forme la diſſonance. On ne peut trouver aucune maniere de *ſauver* qui ne ſoit dérivée d'un acte de cadence; c'eſt donc par l'eſpece de la cadence qu'eſt déterminé le mouvement de la baſſe fondamentale. *Voyez* Cadence.

A l'égard de la partie qui forme la diſſonance, elle ne doit ni reſter en place, ni marcher par degré disjoint, mais elle doit monter ou deſcendre diatoniquement, ſelon la nature de la diſſonance. Les maîtres diſent que les diſſonances majeures doivent monter, & les mineures deſcendre, ce qui n'eſt pas général, puiſqu'une ſeptieme, quoique majeure, ne doit point monter, mais deſcendre, ſi ce n'eſt dans l'accord appellé fort incorrectement *accord* de *ſeptieme ſuperflue;* il vaut donc mieux dire que toute diſſonance dérivée de la ſeptieme, doit deſcendre, & dérivée de la ſixte ajoutée, monter. C'eſt-là une regle vraiment générale, & qui ne ſouffre aucune exception. Il en eſt de même de la loi de *ſauver* la diſſonance. Il y a des diſſonances qu'on peut ne pas préparer, mais il n'y en a aucune qui ne doive ſe *ſauver*.

Dans les accords par ſuppoſition, un même accord fournit ſouvent deux diſſonances, comme la ſeptieme & la neuvieme, la neuvieme & la quarte; alors elles ont dû ſe préparer, & doivent ſe *ſauver* toutes deux. C'eſt qu'il faut avoir égard à tout ce qui diſſonne, non-ſeulement ſur la baſſe fondamentale, mais encore ſur la baſſe continue. (*S*)

Sauver, *voyez* Sauvage.

SAUVERABANS *ou* Tordes, ſ. m. (*Marine.*) anneaux de corde qu'on met près de chaque bout des grandes vergues, afin d'empêcher que les rabans ne ſoient coupés par les écoutes des hunes.

SAUVE-VIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ruta muraria*; genre de plante dont les familles reſſemblent en quelque ſorte à celles de la rue des jardins. *Voyez* Rue, Tournefort, *I. R. H. Voyez* Plante.

SAUVES, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans le bas Languedoc, ſur la Vidourle, à 3 lieues au nord d'Anduze, au diocèſe d'Alais, avec une abbaye de bénédictins, fondée l'an 1029, & un viguier perpétuel que ſaint Louis y établit en 1236. *Long.* 23. 9. *lat.* 43. 41.

SAUVETAT, la, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France. *Voyez* Salvetat, *la*.

SAUVETERRE, (*Geog. mod.*) nom de deux petites villes de France, l'une dans le Béarn, à 7 lieues de Pau, & l'autre dans le pays de Comminges, à peu de diſtance de Lombez. (*D. J.*)

SAUVEUR LE VICOMTE, saint, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Normandie, au diocèſe de Coutances, ſur la riviere d'Ouve, à 6 lieues de Cherbourg au midi, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît, fondée l'an 1048.

Sauveur, (*Critique ſacrée.*) σωτὴρ en grec, en latin *ſalvator*; celui qui ſauve la vie, ou qui délivre de quelques grands maux; c'eſt en ce ſens que Joſeph eſt appellé *le ſauveur du monde*, pour avoir garanti l'Egypte de la famine en faiſant à propos de grands amas de grains dans les greniers du roi. *Gen. lxj.* 45. L'Ecriture donne auſſi ce nom à ceux qui ont tiré les Iſraélites d'entre les mains de leurs ennemis. *II. Eſd. ix.* 27. Ainſi Joſué, David, les Juges, Salomon, Joſias, Mathatias ont reçu des Juifs le nom de *ſauveur*. C'eſt à Jeſus-Chriſt ſeul que ce beau titre appartient par excellence. (*D. J.*)

Sauveur, (*Art numiſmat.*) σωτὴρ ou σωτῆρες; on voit les *dieux ſauveurs* dans les médailles. Il eſt fait mention dans Sophocle des ſacrifices qu'on célébroit tous les mois à Argos aux *dieux ſauveurs*; mais l'épithete de *ſoter* & de *ſotera* eſt donnée pareillement à des déeſſes, Cybele, Vénus, Diane, Cérès, Proſerpine, Thémis, la Fortune & autres qui portent chacune le nom de *déeſſe ſalutaire*.

Le même titre eſt accordé, à leur exemple, à des reines, comme à Bérénice, Cléopatre; & à des impératrices, comme à Fauſtine. Il y a d'elle un beau médaillon du cabinet du roi de France, repréſentant Cybele dans un temple de lions; aux deux côtés de ſon ſiege eſt Atis debout devant un pin, & pour inſcription on lit, *Matri deûm ſalutari*.

Pareillement le nom de *dieu ſauveur* θεὸς σώτηρ ne ſe donnoit pas ſeulement au grand dieu Jupiter, *Jovis ſoteri*, & à d'autres divinités de l'un & l'autre ſexe, mais à des rois & à des reines de Syrie, d'Egypte, *&c.* ainſi que d'anciens monumens, & particulierement des médailles le juſtifient. De plus la flatterie des peuples communiqua le même titre de *ſoter* ou de *ſauveur*, à des empereurs vivans, même à ceux d'entr'eux les plus indignes d'un tel honneur. Il y a une médaille portant d'un côté la tête de Neron, & de l'autre une inſcription greque au milieu d'une couronne de laurier. Cette inſcription dit, *au ſauveur du monde*; au-deſſous eſt une demi-lune: mais conſultez ſur ce ſujet M. Spanheim, vous y trouverez beaucoup de particularités curieuſes.

Le même titre de σωτὴρ fut donné par les Grecs à l'empereur Hadrien, comme il paroit par les inſcriptions; cependant ce titre tout faſtueux qu'il étoit, ceſſa preſque d'être une diſtinction par le fréquent uſage qu'on en avoit fait. On ſait que Ptolomée I. roi d'Egypte, Antiochus I. Démétrius I. & Démétrius III. rois de Syrie, l'avoient pris ſur leurs médailles, & qu'on l'avoit accordé à pluſieurs autres rois grecs qui ne firent aucun effort pour le mériter. Enfin dans ce genre de flatterie, les Grecs & les Romains n'avoient rien à ſe reprocher. (*D. J.*)

Sauveur, *ordre de ſaint*, (*Théologie.*) eſt le nom d'un ordre de religieuſes, fondé par ſainte Brigite, environ l'an 1344, & ainſi appellé parce que la commune opinion étoit que dans des revelations faites à cette ſainte, Jeſus-Chriſt lui-même lui en avoit donné la regle & les inſtitutions; on les appelle auſſi *brigitines* ou *bridgetines*, du nom de leur fondatrice.

Voici ce qu'on raconte de leur origine. Guelphe, prince de Baviere, mari de ſainte Brigite, étant mort à Arras à ſon retour de Galice, ſa veuve touchée d'un mouvement de dévotion réſolut d'entrer dans un monaſtere, & pour cela fonda celui de *ſaint Sauveur* à Weſtern, dans le diocèſe de Linkoping en Suede, où elle a ſon tombeau.

Par les conſtitutions de cet ordre, les religieuſes ſont particulierement conſacrées au ſervice de la Vierge, & les religieux chargés d'aſſiſter ſpirituellement les malades, & d'adminiſtrer les ſacremens, en cas de néceſſité.

Le nombre des religieuſes dans chaque couvent eſt fixé à ſoixante, & celui des moines à treize comme les apôtres, en ſuppoſant que ſaint Paul eſt le treizieme. Un d'entre eux étoit prêtre, quatre diacres, pour repréſenter les quatre docteurs de l'Egliſe, & les huit autres convers; mais ils ne devoient être en tout que ſoixante & douze, pour figurer les ſoixante & douze diſciples de Jeſus-Chriſt. Si l'on en excepte ces circonſtances & la forme de leur habit, ils ſuivent dans tout le reſte la regle de ſaint Auguſtin. Cet ordre fut approuvé par Urbain V. & par ſes ſucceſſeurs; & en 1603 Clément VIII. y fit quelques changemens en faveur de deux monaſteres qui commençoient alors à s'établir en Flandre.

Sauveur, *ſaint*, congrégation de chanoines en Italie, qui portent le nom de *ſcopetini*, & qui furent fondés en 1408 par le bien heureux Etienne, religieux de l'ordre de ſaint Auguſtin. Leur premier établiſſement ſe fit dans l'égliſe de *ſaint Sauveur* près de Sienne, & c'eſt de-là qu'ils ont tiré le nom qu'on leur don-

donne; celui de *ſcopetini* vient de l'égliſe de ſaint Donat de Scopete qu'ils obtinrent à Florence, ſous le pontificat de Martin V. Morery, *Dict. t. V. lettre* S. *pag.* 458. (1)

Sauveur de Montezat, *ſaint*, (*Ordre milit.*) Mariana, *liv. XV. ch. xvj.* dit que cet ordre militaire a été inſtitué par Alphonſe, roi d'Arragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, leſquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais enſorte néanmoins qu'ils auroient leur grand-maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge ſur un manteau blanc. Dom Joſeph Michieli, l'abbé Juſtiniani, & le pere Helyot, ont parlé les uns & les autres diverſement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

Sauveurs, *en termes de Commerce de mer*; ſignifie ceux qui ont ſauvé ou pêché des marchandiſes perdues en mer, ſoit par le naufrage, ſoit par le jet arrivé pendant la tempête, & auxquels les ordonnances de la marine de France attribuent le tiers des effets ſauvés. *Diction. de comm.*

SAVUS, (*Géog. anc.*) *Savus* dans Strabon & Dion Caſſius; *Sabus* dans Juſtin; *Saüs* dans Pline & Ptolomée, fleuve de la Pannonie qui tombe dans le Danube; il eſt aujourd'hui connu ſous le nom de *Save*.

Les anciens parlent auſſi d'un autre *Savus*, fleuve de la Mauritanie céſarienſe. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* met ſon embouchure ſur la côte ſeptentrionale, entre Icoſium & Ruſtionum; le nom moderne ſelon Marmol, eſt Saffaya. (*D. J.*)

SAVUTO, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citerieure; elle prend ſa ſource au ſud-eſt de Coſenza, & ſe rend dans la mer au-deſſus de Martorano; c'eſt l'*Ocinarus* de Lycophron. (*D. J.*)

SAWE *ou* SOWE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Staffordshire. Elle prend ſa ſource près d'Eccles-hall, & après avoir arroſé Stafford, elle ſe jette dans le Trent, près de Ticke's-all. (*D. J.*)

SAWA, (*Hiſt. anc.*) divinité des anciens arabes idolâtres, qu'ils adoroient ſous la figure d'une femme.

SAWBON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans le royaume de Brampour, à 7 lieues de la ville de Caddor. Les caravanes qui vont de Brampour, de Bengale, & de Cambaye à Agra, paſſent par cette ville.

SAX *ou* SACHS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi que quelques anciens peuples de Germanie nommoient un poignard ou un ſabre fort court, dont ils ſe ſervoient à la guerre; on croit que c'eſt du nom de cette arme que vient le nom des Saxons.

SAXATILE, adj. (*Gram. Pêche.*) qui habite les rochers, les pierres & les cailloux; on dit, un poiſſon *ſaxatile*.

SAXAVA, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans une plaine ſablonneuſe, à deux ou trois journées de caravane de Sultanie. Paul Lucas eſt le ſeul qui en parle; & comme c'eſt un voyageur romancier, il nous donne *Saxava* pour une grande ville, autrefois ſuperbe, qui a près de 2 milles de tour. (*D. J.*)

SAXE, (*Géog. mod.*) grand pays d'Allemagne, dans ſa partie ſeptentrionale, & qui étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il n'eſt à-préſent. On le diviſe aujourd'hui en *Saxe* proprement dite, en duché de *Saxe*, qui comprend tous les états de l'électorat de ce nom; & en *Saxe* dans toute ſon étendue, qui comprend le cercle de la haute *Saxe*, & le cercle de la baſſe *Saxe*. *Voyez ces trois mots.*

L'ancienne *Saxe* renfermoit, vers le tems de la décadence de l'empire, cette vaſte étendue de pays qui eſt entre l'Oder, la Sala, l'Iſſel, & la mer Germanique. Les peuples qui l'habitoient ſe ſont rendus fameux par leurs conquêtes. Ils étoient partagés en trois nations principales, qui étoient les Saxons oſtphaliens, les Saxons weſtphaliens, & les Saxons angrivariens; & ces trois nations ſe diviſoient en pluſieurs autres qui avoient chacune leurs princes, mais on obſervoit par-tout les mêmes lois & les mêmes coutumes.

Comme les Saxons naiſſoient pour ainſi-dire guerriers; ils avoient preſque toujours les armes à la main; & comme ils étoient jaloux de leur liberté, ils ne pouvoient ſouffrir de domination étrangere.

C'eſt pour cela qu'ils firent ſi long-tems la guerre, & qu'ils furent ſi opiniâtres à ſe défendre contre les rois de France, particulierement contre Charlemagne. Hatteric eſt le plus ancien roi de *Saxe* dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire. Il défit Borbiſta, roi des Goths, qui avoit fait une irruption dans ſes états. Il eut pour ſucceſſeur Anſeric II. ſon fils, qui regna vers le tems de la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Il eſt impoſſible de connoître l'hiſtoire des rois ſaxons de ce tems-là, & tous les auteurs qui s'y ſont attachés, comme Spangenberg, Fabricius, Kranſius, & autres, n'ont pû y reuſſir. On ſait ſeulement que les princes de ce pays firent des conquêtes éloignées. Les uns porterent leurs armes en Eſpagne, & les autres dans les Gaules; mais Hengiſte paſſa dans la grande Bretagne au ſecours des inſulaires, l'an 448; & après avoir vaincu les Pictes & les Scots qui leur faiſoient la guerre, il s'empara de la plus grande partie de cette île. De lui deſcendirent les rois de Kent, de Suſſex, d'Eaſt-Angles, d'Eſſex, de Murcie, de Northumberland, & de Weſſex, dont la poſtérité finit à Edouard III. l'an 1066, après y avoir regné près de ſix cens ans.

Thierry I. fils aîné de Clovis, Theodebert I. Clotaire I. Clotaire II. eurent de longues guerres, ſans beaucoup de ſuccès, contre les Saxons qui étoient deſcendus dans la Gaule belgique. Charles Martel les combattit durant vingt ans. Pepin leur fit la guerre trois fois en dix ans; enfin Charlemagne, après une guerre de trente-deux ans, les ſubjugua, leur fit embraſſer le chriſtianiſme de force, & fonda dans leur pays les archevêchés de Magdebourg & de Breme, & les évêchés de Paderborn, de Munſter, d'Oſnabrug, de

(1) Il n'eſt point vrai que les Chanoines de S. *Sauveur* aient été *fondés en* 1408. *par le bienheureux Etienne &c.* Grégoire XII. fit Chanoines reguliers les religieux de l'ordre de S. Auguſtin du Monaſtere ſitué dans un lieu ſolitaire, peu diſtant de l'endroit appellé en latin *Ilicetum* ou *ſylva lacus*, & en italien *Leceto*, & cela pour les demembrer de la grande Religion des Hermitages de S. Auguſtin, & pour reformer en même tems par ce moyen l'ordre des chanoines reguliers, pour lequel ce Pape s'intereſſoit d'une maniere particuliere, parce qu'il en avoit été lui-même. Le bienheureux *Etienne* dont il eſt ici queſtion étoit du nombre de ces religieux, & il fut même un de ceux, à qui les Pontife lui-même donna l'habit de chanoines reguliers. Ce fut donc Gregoire XII. qui fut leur Inſtituteur, & qui leur donna le titre de Chanoines reguliers du S. *Sauveur* in *ſylva lacus*, du nom du couvent qu'ils habitoient, quand ils etoient Hermites, nom qu'ils perdirent peu de tems après leur métamorphoſe en chanoines. Long tems après ils obtinrent de la charité & pieté de Gui-Antoine Comte d'Urbin & Seigneur de Gubbio le monaſtere de S. Ambroiſe au voiſinage de Gubbio, d'où leur vint le ſurnom d'Ambroſiens. Juſques-là on peut les regarder comme faiſant congregation diſtincte & ſeparée, mais dans cet état ils ne ſont pas les Inſtituteurs de la congregation du S. *Sauveur*, à preſent floriſtante en Italie. François Ghiſilieri d'une illuſtre famille de Bologne, lors prieur des chanoines reguliers de S. Marie du Rhin, près de Bologne, reſta ſeul de cette ancienne & célebre congrégation, tous ſes compagnons ayant été les victimes ou de la guerre ou de la peſte, qui dans ce tems-là ravagerent pluſieurs contrées de l'Italie. Ayant envie de perpetuer ſa congrégation & ſon Inſtitut, il propoſa aux Ambroſiens de s'unir à lui, à l'effet de maintenir avec lui & ſous ſa direction la continuation de la congrégation du Rhin & du S. *Sauveur* de Bologne, monaſtere où il étoit alors ſeul, & parconſéquent ſur le point de s'eteindre. La propoſition fut acceptée. Les Ambroſiens laiſſerent leurs conſtitutions & leurs habits, pour embraſſer l'inſtitut de François Ghiſilieri & prendre ſon habit. C'eſt-à-dire celui de Chanoines du Rhin & ſe ſoumirent à ſon obéiſſance, ſa vie durant. Ils ne firent donc que paſſer d'une congrégation à une autre pour en être le reſtaurateurs & le ſoutien, en un mot pour en continuer l'exiſtence, & non pour en détruire l'origine, qui ſe perd dans la plus reculée antiquité; car on en trouve des traces juſques dans le onzieme ſiécle. Voilà la veritable Généalogie de cette congrégation, & non celle qui eſt déſignée dans le preſent article. Elle s'appelle congrégation du S. *Sauveur*, non du nom de l'Egliſe du S. *Sauveur* près de Sienne, vulgairement appellée *in ſylva lacus*: mais de celui de l'Egliſe & du monaſtere du S. *Sauveur* de Bologne, qui étoit comme l'hoſpice des Chanoines reguliers de Sainte Marie du Rhin. Toutes les Bulles & autres actes publics en font foi authentique; elle y eſt expreſſément dénommée Congrégation des Chanoines reguliers de Sainte Marie du Rhin, ou du S. *Sauveur* de Bologne. Pour ce qui eſt du nom de *Scopetini*, l'époque & l'origine, en eſt bien & fidelement rapportée, mais ce n'eſt que d'après le vulgaire qu'il s'eſt maintenu, n'en étant fait aucune mention dans les actes publics. Le lecteur peut conſulter ſur tout cela l'ouvrage du ſavant Trombelli Chanoine & abbé ex-général de la même congrégation; il eſt intitulé: *Memorie Iſtoriche concernenti le due Canoniche di S Maria di Reno, e di S Salvatore, aſſieme unite In Bologna* 1752. Il y parle encore de pluſieurs grands hommes qui ont fleuri dans la congrégation. C'eſt un fleuve d'érudition, qui deborde de tous côtés. (Z)

de Hildesheim, de Ferden, de Minden, & d'Halberſtad.

La *Saxe* ne renfermoit pas ſeulement autrefois les archevêchés & évêchés que nous venons de nommer, mais elle en contenoit encore d'autres; outre les marggraviats de Brandebourg, de Luſace, & de Miſnie, la principauté d'Anhalt, les duchés de Brunſwig, de Lunebourg, pluſieurs comtés, la principauté d'Ooſtfriſe, & les pays de Friſe, de Groningue; & d'Over-Iſſel; tous ces états faiſoient originairement partie de la *Saxe*.

La plûpart furent long-tems poſſédés par des princes ſaxons, & à meſure qu'ils changerent de maître ils changerent auſſi de nom; enfin l'empereur Maximilien I. ayant diviſé l'Allemagne en dix cercles, pour en rendre le gouvernement moins confus, comprit preſque tous les états qui dépendoient autrefois de la *Saxe*, avec divers autres, dans deux cercles qu'il fit nommer *cercle de la haute*, & *cercle de la baſſe Saxe*. (*D. J.*)

Saxe, *le cercle de la haute*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *haute Saxe* contient les électorats de *Saxe* & de Brandebourg, les duchés de Poméranie, de *Saxe*-Altenbourg, de *Saxe*-Weimar, de *Saxe*-Gotha, de *Saxe*-Cobourg, de *Saxe*-Eyſenach, la principauté d'Anhalt. les évêchés de Meiſſen, de Merſbourg, de Naubourg, de Camin, & un grand nombre d'autres ſouverainetés. L'électeur de *Saxe* en eſt le directeur; ſon contingent eſt de 277 cavaliers, & de 1167 fantaſſins, ou de 7992 florins par mois. (*D. J.*)

Saxe, *le cercle de la baſſe*, (*Geog. mod.*) le cercle de la *baſſe-Saxe* eſt compoſé de l'évêché de Hildesheim, des duchés de Brunſwick, de Mecklenbourg, de Holſtein, de Magdebourg, de la principauté de Halberſtat, de l'évêché de Lubeck, des duchés de Brunſwick-Zell, de Wolfenbutel, de Holſtein Gottorp, de *Saxe* Lawenbourg, & des villes de Lubeck, de Breme, de Goſlar, de Mulhauſen, de Northauſen, *&c.* Le roi de Pruſſe, comme duc de Magdebourg, & l'électeur d'Hanovre, comme duc de Breme, ſont directeurs de ce cercle. Son contingent eſt de 330 cavaliers, & 1277 fantaſſins, ou 8992 florins par mois. (*D. J.*)

Saxe, *le duché de*, (*Géog. mod.*) on comprend ordinairement ſous le nom de *duché de Saxe*, tous les états qui compoſent l'électorat de ce nom; ils ſont ſitués au milieu de l'Allemagne, & très-peuplés; ils renferment beaucoup de nobleſſe, & un grand nombre de bonnes villes; la juſtice s'y adminiſtre principalement ſelon le droit ſaxon, qu'on y ſuit depuis pluſieurs ſiecles. *Voyez* Droit saxon.

Le duché de *Saxe* eſt borné au nord, par le marggraviat de Brandebourg, au midi par la Miſnie, au levant par la baſſe-Luſace, & au couchant par la principauté d'Anhalt; on lui donne environ 13 lieues d'Allemagne de largeur, & 15 de longueur; il eſt arroſé de groſſes rivieres, qui y entretiennent un grand commerce, dont le principal eſt celui des mines; l'Elbe le coupe en deux parties inégales, car celle qui eſt à l'orient, eſt beaucoup plus grande que l'autre; le pays conſiſte en campagnes, qui fourniſſent preſque toutes les choſes néceſſaire à la vie, & du blé en abondance; mais le bois y manque, ce qui oblige les habitans d'en tirer de la Luſace, & des frontieres de Brandebourg.

C'eſt dans ce duché que le luthéraniſme a pris naiſſance; Wittemberg en eſt la capitale; cependant l'électeur de *Saxe* fait ſa réſidence à Dreſde, capitale de la Miſnie. (*D. J.*)

SAXETANUM, ou *SAXETANUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, dans la Bétique. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Murgis & Caviculum, à 38 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond. *Saxetanum* eſt ſelon les apparences, la *Sexitania* de Ptolomée. (*D. J.*)

SAXIFRAGE, *ſaxifraga*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice de cette fleur eſt profondement découpé; le piſtil ſort du calice; il a ordinairement deux cornes, & il devient dans la ſuite, avec le calice, un fruit arrondi, qui a comme le piſtil deux cornes & deux capſules; ce fruit renferme des ſemences ordinairement fort menues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Saxifrage dorée, *chryſoſplenium*; genre de plante à fleur monopétale, découpée en rayons, cette fleur n'a point de calice; le piſtil ſort du centre & devient dans la ſuite une capſule membraneuſe & diviſée en deux cornes; cette capſule s'ouvre en deux parties, & renferme des ſemences ordinairement aſſez menues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Saxifrage, (*Mat. méd.*) on connoit ſous ce nom, dans les boutiques, outre la grande *ſaxifrage*, grande pimprenelle-*ſaxifrage* ou boucage, & la petite pimprenelle-*ſaxifrage* ou petite boucage, dont il eſt parlé à l'*article* Boucage, *voyez cet article*. Pluſieurs autres plantes, ſavoir la *ſaxifrage* blanche, *ſaxifragia rotundifolia alba*; la *ſaxifrage* des Anglois, ou des prés, & la *ſaxifrage* ordinaire, ou la caſſe-pierre. *Lignis minor ſaxifraga*. Pluk. & *inſt. rei herb.*

Ce ne ſont que les racines de ces trois plantes qui ſont d'uſage; on les a regardées comme propres à briſer la pierre dans la veſſie; & c'eſt de cette prétendue proprieté qu'elles ont vraiſſemblablement tiré leur nom; leur vertu diurétique, & leur vertu emmenagogue ſont plus réelles; on les fait entrer quelquefois à ce titre dans les bouillons & les apoſèmes apéritifs & diurétiques, & dans ceux qu'on fait avaler quelquefois par deſſus des bois, ou des poudres emménagogues; ces racines peuvent ſe donner auſſi en infuſion ou en ſubſtance dans du vin blanc. En général, ces remedes ne ſont pas fort uſités.

La ſemence de la *ſaxifrage* ordinaire, ou de la caſſe-pierre, entre dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

Les riverains pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Fécamp, cueillent cette herbe, qui croit en abondance ſur les falaiſes dont leurs côtes ſont bordées; ils font de cette herbe, qu'on eſtime des meilleures, des ſalaiſons qui ſe tranſportent dans les grandes villes; mais comme les falaiſes ſont extrêmement hautes, ils y deſcendent au moyen d'une corde établie au haut de falaiſe, & tenue par des hommes qui la conduiſent à la voix de celui qui cueille la perce-pierre; ces cordes qui ſont groſſes comme un petit cablot, ne ſont ni tannées ni gauderonnées, pour être plus ſouples & plus maniables; elles ſont formées de cœur de chanvre, pour la ſureté des perſonnes qui s'expoſent à ce travail, qui n'eſt pas ſans danger.

SAXONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les place au midi de la Cherſonèſe Cimbrique; ils étoient ſéparés des *Pharodini* par le fleuve *Chaluſus*, des *Cauchi* par l'Elbe, & habitoient le Holſtein.

Laſſés de vivre entre des bois & des marais, dans des terres ſtériles, & jaloux des expéditions que leurs voiſins avoient faites dans les provinces de l'empire romain, ils ſe liguerent avec les Chéruſques, & firent enſemble pluſieurs courſes juſqu'au Rhin, d'où ils revinrent toujours chargés de butin. Ces ſuccès les animerent à de nouvelles entrepriſes; ils ravagerent le pays des Chamaves, & comme ils vouloient ſe joindre aux Francs, pour paſſer avec eux dans la Gaule belgique, l'empereur Valentinien les prévint & les défit.

Cette déroute les obligea de retourner dans leurs anciennes demeures, où s'étant multipliés de nouveau, ils ſe partagerent en deux corps; les uns paſſerent ſous la conduite d'Hengis, dans la grande Bretagne, où ils furent appellés par les inſulaires, pour les défendre contre les Pictes & les Scots; ils y accoururent, & avec les tems, ils s'y établirent par la force des armes. Les autres s'emparerent des pays aux environs de l'Elbe, & profitant des troubles & des guerres civiles qui déchiroient l'empire, ils y fonderent une monarchie qui eut durant long-tems des rois particuliers. En un mot, ils ſe rendirent redoutables à leurs voiſins, dont ils ſoumirent la plus grande partie; on entreprit ſouvent, ſans ſuccès, de les ſubjuguer; enfin Charlemagne en vint à-bout, après une guerre de trente ans, pendant laquelle ils lui donnerent beaucoup d'exercice. *Voyez* Saxe & Saxons. (*D. J.*)

SAXONICUM LITTUS, (*Géog. anc.*) la notice des dignités de l'empire, *ſect.* 34. 38. 52. 61. & 62. nomme ainſi la partie orientale du pays de Kent en Angleterre. On ne peut douter qu'elle ne déſigne cette province, puiſqu'elle y met les villes de Dubris & de Rictupis, avec les autres places de l'ancien *Cantium*. La même notice comprend auſſi ſous le nom de *littus-Saxonicum*, la côte de la ſeconde Belgique, & celle de la Gaule lyonnoiſe, du côté qu'elle étoit oppoſée au Cantium; car elle met ſur cette

côte

côte les Armoriques, les Oſiſmiens, les Abrincates, les Vénetes & les Nerviens, de même que les villes *Rhotomaquès*, *Flavia*, *Conſtantia*, & autres, qu'elle dit ſituées ſur le rivage ſaxon. Il n'y a point à douter que ce nom n'eût été donné à ces côtes, parce qu'elles étoient ſouvent pillées & ravagées par les pirates ſaxons. (*D. J.*)

SAXONNE Langue, (*Hiſt. des lang. de l'Eur.*) la langue *ſaxonne* eſt très-peu connue, & les monumens qui en reſtent, ſont en petit nombre. Lorſque les Saxons eurent ſoumis les Bretons, & les eurent rendus comme étrangers dans leur propre pays; les conquérans mépriſerent bientôt eux-mêmes la langue qu'ils y avoient apportée. Dès l'année 652, dit un de leurs hiſtoriens, bien des gens de notre île furent envoyés dans les monaſteres de France, pour y être élevés, & pour apprendre la langue de ce pays là; ſous le regne d'Edouard le confeſſeur, il paſſa un grand nombre de Normands à ſa cour, qui y introduiſirent leur langue & leurs manieres; enfin après la conquête de Guillaume I. toutes les lois furent rendues en françois, & tous les enfans apprirent le normand; le caractere ſaxon dont on s'étoit ſervi dans tous les écrits, fut négligé, & dans le regne ſuivant, il devint ſi fort hors d'uſage, qu'il n'y avoit plus que de vieilles gens qui fuſſent en état de le lire.

Il eſt vrai qu'Henri I. donna en caracteres ſaxons, à Guillaume, archevêque de Cantorbery, une charte, par laquelle il le confirmoit dans la jouiſſance de ſon ſiege; mais on ne connoit guere que ce ſeul exemple de l'emploi de la *langue ſaxonne*, & peut-être eſt-il dû au-deſſein que le roi eut d'obliger la reine qui étoit d'origine ſaxonne, & de ſe concilier l'affection de ſes ſujets anglois, qui pouvoient ſe flatter que ſon mariage leur procureroit quelques droits de plus auprès de lui.

Le P. Mabillon & d'autres auteurs ſe ſont donc trompés en aſſurant que l'écriture *ſaxonne* s'étoit totalement perdue dès le tems de la conquête; il en fut des caracteres ſaxons comme des croix dans les actes publics, qui pour la plus grande partie furent ſupprimées, & auxquelles on ſubſtitua les ſceaux, & les ſouſcriptions à la normande; cependant on ne laiſſa pas de conſerver çà & là l'ancienne maniere des croix; il n'y a pas de doute que la dialecte *ſaxonne* ne continuât à être en uſage dans les villages & à la campagne, avec un mélange du françois & du langage de la cour.

Quand les barons commencerent à perdre de leur autorité, la langue du pays commença à être plus en vogue, juſqu'à ce que les communes obtinrent du roi Edouard III. que toutes les procédures juridiques ſe feroient en langue angloiſe. Cette loi ne rétablit pas néanmoins la *langue ſaxonne* dans ſon premier état, elle fit ſeulement honneur au langage qu'on parloit alors, & qui étoit une langue mêlée de quantité de mots étrangers.

Il ne reſtoit des traces du véritable ſaxon que dans les monaſteres, & encore n'étoit-ce que dans ceux qui avoient été fondés avant la conquête normande, parce que leur intérêt les obligeoit d'entendre la langue dans laquelle leurs chartes originales étoient écrites; c'étoit par cette raiſon que dans l'abbaye de Croyland il y avoit un maître pour enſeigner le ſaxon à quelques-uns des plus jeunes freres, pour que dans un âge plus avancé, ils fuſſent mieux en état de faire valoir les anciens actes de leurs monaſteres contre leurs adverſaires; c'étoit ſans doute pour la même raiſon que dans l'abbaye de Taviſtoke, qui avoit été fondée par les Saxons vers l'an 691, on faiſoit des leçons publiques en *langue ſaxonne*, leçons qui ont été continuées juſqu'au tems de nos peres, dit Cambden, pour que la connoiſſance de cette langue ne ſe perdît point, comme elle a fait depuis.

Enfin Guillaume Summer, célebre antiquaire anglois du dernier ſiecle, a tâché de rétablir la *langue ſaxonne*, par ſon gloſſaire de cette langue, & par d'autres ouvrages qu'il a publiés à la tête des anciens hiſtoriens d'Angleterre, imprimés à Londres en 1652. *in-fol.* Son dictionnaire ſaxon a paru à Oxford en 1659. Au moyen de ce dictionnaire, on peut entendre les évangiles en *langue ſaxonne*, mis au jour par le docteur Thomas Mareshall; ce dictionnaire de Somner n'eſt pas néanmoins encore aſſez complet, pour qu'il ne fût ſuſceptible d'additions & d'une plus grande perfection, ſi l'on vouloit recueillir les anciens manuſcrits qui ſubſiſtent encore dans cette langue. (*D. J.*)

SAXONS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & mod.*) nation belliqueuſe fort adonnée à la piraterie, qui étoit une colonie des Cimbres, c'eſt-à-dire des habitans de la Cherſonneſe cimbrique, connue aujourd'hui ſous le nom de *Jutland*. En ſortant de ce pays leur premier établiſſement fut dans le diſtrict qui forme aujourd'hui les duchés de Sleſwick & de Holſtein, dont ils s'étendirent au loin & occuperent d'abord le pays ſitué entre le Rhin & l'Elbe, enſuite ils s'emparerent de la Weſtphalie, de la Friſe, de la Hollande & de la Zélande. Les *Saxons* ont, dit-on, une origine commune avec les Francs & les Suéves. Ils ſubjuguerent les Angles, peuple du Holſtein, avec qui ils furent confondus ſous le nom d'*Anglo-Saxons*. Ce furent ces derniers qui ſous la conduite de Hengiſt & de Horſa, firent vers l'an 450 la conquête d'une grande partie de l'île de la grande Bretagne, où ils avoient été appellés par les Bretons abandonnés des Romains, & qui à leur défaut, leur demandoient du ſecours contre les Pictes. Ils poſſéderent ce pays juſqu'à la conquête des Danois. Quant aux autres *Saxons*, Charlemagne leur fit longtems la guerre, & parvint enfin à les ſoumettre, & les força d'embraſſer la religion chrétienne.

Saxons, (*Hiſt. & Géog. mod.*) on appelle aujourd'hui proprement *Saxons*, les peuples du duché de Saxe qui occupent les états de l'électorat de ce nom: mais dans le ſeptieme & le huitieme ſiecle, on appelloit *Saxons* tous les Germains ſeptentrionaux qui habitoient les bords du Wéſer & ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, & de Mayence à la mer Baltique. Ils étoient payens ainſi que tout le ſeptentrion. Leurs mœurs & leurs uſages étoient encore les mêmes que du tems de Germanicus. Chaque canton ſe gouvernoit en république, & avoit un chef pour la guerre. Leurs lois étoient ſimples, & leur religion toute idolâtre. Leur principal temple étoit dédié au dieu Irminſul, ſoit que ce dieu fut celui de la guerre, le Mars des Romains, ou le fameux Arminius, vainqueur de Varus.

Comme ces peuples mettoient leur gloire & leur bonheur dans la liberté, Charlemagne le plus ambitieux, le plus politique & le plus grand guerrier de ſon ſiecle, entreprit de les aſſujettir, & en vint à-bout après trente ans d'une guerre injuſte & cruelle, qu'il n'avoit formée que par eſprit de domination. En effet, le pays des *Saxons* n'avoit point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérans. Les riches mines de Goſſar & de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étoient point encore découvertes. Elles ne le furent que ſous Henri l'Oiſeleur, qui ſuccéda à Conrard, roi de Germanie, en 919. Point de richeſſes accumulées par une longue induſtrie; nulle ville digne de la convoitiſe d'un uſurpateur. Il ne s'agiſſoit que d'avoir pour eſclaves un million d'hommes qui cultivoient la terre ſous un climat triſte, qui nourriſſoient leurs troupeaux dans de gras pâturages, & qui ne vouloient point de maître.

Charlemagne au contraire, vouloit le devenir: en profitant de la ſupériorité de ſes armes, de la diſcipline de ſes troupes, & de l'avantage des cuiraſſes dont les *Saxons* étoient dépourvus, il vint à-bout d'en triompher. Il vainquit leur général, le fameux Witikind, dont on fait aujourd'hui deſcendre les principales maiſons de l'empire, & ſous prétexte que les *Saxons* refuſerent de lui livrer cet illuſtre chef, il fit maſſacrer quatre mille cinq cens priſonniers. Enfin le ſang qu'il fit couler cimenta leur ſervitude, & le chriſtianiſme par lequel il vouloit les lier à ſon joug.

Ce prince pour mieux s'aſſurer du pays, tranſporta des colonies ſaxones en Tranſylvanie & juſqu'en Italie, & établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus; mais il joignit à cette ſage politique, la cruauté de faire poignarder par des eſpions les *ſaxons* qui ſongeoient à retourner à leur culte. Il propagea l'Evangile comme Mahomet avoit fait le Mahométiſme. Pour comble de maux, il leur donna des lois de ſang, qui tenoient de l'humanité de ſes conquêtes. *Extrait de l'eſſai ſur l'hiſtoire générale, t. I.* (*D. J.*)

SAXONUM INSULÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan germanique. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les marque près de l'embouchure de l'Elbe. Crantzius veut que ce ſoit l'île nommée *Heiligeland*, qui eſt ſituée à ſix milles de l'Elbe, & qui a été la cauſe de pluſieurs guerres entre les rois de Danemark & les villes Anſéatiques; cette île appartient aujourd'hui au duc de Holſtein. (*D. J.*)

SAYACU, ſ. m. (*Ornitholog.*) oiſeau du Bréſil de

la groſſeur de notre pinſon; il eſt d'un verd griſâtre, brillant & luſtré ſur le dos & ſur les aîles. Il n'a que le bec & les yeux noirs. Marggr. *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

SAYD, (*Géog. mod.*) ville, ou plûtôt port des états du Turc, en Aſie, dans la Sourie, ſur la côte de la mer. *Voyez* SEIDE. (*D. J.*)

SAYE, ſ. f. *ſagum*, (*Littérat.*) eſpece de ſurtout militaire; le mot eſt grec. Les Phocéens de Marſeille apporterent apparemment la mode de cet habit dans les Gaules, d'où vient que les Latins l'ont cru gaulois. Les Romains en adopterent l'uſage; c'étoit leur habit de guerre, & la toge leur habit de ville; mais ils portoient des *ſayes* d'une ſeule couleur, au lieu que les *ſayes* des Gaulois étoient rayées ou bariolées, *virgatis lucent ſagulis*, dit Virgile. La *ſaye* des Germains différoit de celle des Gaulois & des Romains. Cluvier prétend avec aſſez de vraiſſemblance, que c'étoit un petit manteau quarré qui s'attachoit ſur la poitrine ou ſur l'épaule, & qu'on tournoit du côté de la pluie ou du vent, comme un mantelet hongrois; elle étoit ordinairement de peau, & ſe portoit le poil en-dedans. La Vulgate donne une *ſaye* aux Hébreux, & en fait un vêtement dont ils uſoient en tems de guerre. *Juges iij. 16.* (*D. J.*)

SAYE, ſ. f. (*Draperie.*) ſorte de ſerge ou étoffe croiſée très-legere, toute de laine, qui a quelque rapport aux ſerges de Caen, & dont quelques religieux ſe ſervent à faire des eſpeces de chemiſes, & les gens du monde des doublures d'habits & de meubles. Les pieces de *ſaye* ſont plus ou moins longues. On prétend avec vraiſſemblance que cette eſpece d'étoffe eſt appellée *ſaye*, parce qu'elle eſt fabriquée d'une eſpece de laine filée, que les Flamands & les Artoiſiens nomment communément *fil de ſayette Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SAYETTE, ſ. f. (*Draperie.*) petite étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de ſoie, qui ſe fabrique à Amiens. *Trévoux* (*D. J.*)

SAYETTE, *fil de* (*Lainerie.*) le *fil de ſayette* eſt une laine peignée & filée, dont on ſe ſert dans la fabrique de diverſes étoffes, dans pluſieurs ouvrages de bonneterie, & à faire des cordonnets, des boutonnieres & des boutons. Cette laine ſe file en Flandres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTERIE, ſ. f. (*Lainerie.*) on nomme ainſi la manufacture des étoffes de laine ou de laine mêlée avec de la ſoie ou du poil, établie à Amiens, ſoit parce qu'elle s'y fabrique avec cette ſorte de fil qu'on appelle *fil de ſayette*, ſoit plus vraiſſemblament à cauſe que les premieres étoffes qui ont été faites ſe nommoient des *ſayes* & des *ſayettes*, étoffes dont la fabrique eſt encore aſſez commune en Picardie, & dans les villes de Flandres qui en ſont voiſines. (*D. J.*)

SAYETTEUR, ſ. m. (*Sayetterie.*) ce mot ſe dit des maîtres de la ſayetterie d'Amiens, qui ne travaillent qu'en étoffes de ſayetterie, c'eſt-à-dire où il n'entre que la laine, ou tout au plus un fil de ſoie & un fil de ſayette mêlés dans la chaîne, par où ils ſont diſtingués des haute-liſſeurs, qui ne travaillent qu'en étoffes de haute-liſſe, ce qui s'entend de celles dont la chaîne n'eſt point de fil de ſayette, & qui ſont mêlées de fil, de ſoie, de poil, de lin, de chanvre, ou d'autres matieres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTEUR-DRAPANT, (*Sayetterie.*) on nomme ainſi dans la ſayetterie d'Amiens, ceux d'entre les ſayetteurs qui ne font que des ſerges à chaîne double ou ſimple, dont les trames ſont de laines cardées & filées au grand rouet; & des boies ou revêches, dont la trame & la chaîne ſont toute de cette derniere laine. *Savary.* (*D. J.*)

SAYN, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, entre les comtés de Wied & du bas Ifenbourg. Il renferme deux prévôtés & cinq ou ſix bourgs, dont le principal a donné ſon nom au comté. (*D. J.*)

SAYN, *île de*, (*Géog. mod.*) *ou* SAIN, *Voyez ce mot*; île ſur les côtes de la Bretagne, ſituée vis-à-vis la biae de Douarnenez, dont elle n'eſt ſéparée que par le paſſage du Ras. Elle eſt redoutée des mariniers à cauſe de ſes roches & baſſes, qui courent avant à l'oueſt. On croit que c'eſt la *Sena* de Pomponius Mela, & ſelon Cambden, la *Siambis* de Pline, *lib. IV. ch. xvj.* Il y avoit dans cette île des druideſſes qui s'y étoient fait un grand crédit. (*D. J.*)

SAYS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de prêtres ou de bonzes du royaume de Tonquin, qui paſſent pour de très-grands fripons & pour mener une vie oiſive & licentieuſe aux dépens du peuple, qui ne croiroit point que ſes prieres puiſſent être agréables à la divinité, ſi elles n'étoient préſentées par ces fainéans qu'ils paient & qu'ils font ſubſiſter pour cela. Ces prêtres ſont très-nombreux; le roi eſt ſouvent obligé de les envoyer à la guerre pour en diminuer le nombre, lorſqu'ils deviennent trop à charge à ſes ſujets. Les gens de qualité les mépriſent, & offrent eux-mêmes leurs prieres & leurs ſacrifices.

SAZ, (*Géog. mod.*) les Turcs appellent ainſi les Saxons qui habitent dans les ſept villes de la Tranſylvanie, où Charlemagne les transféra de leur pays. Ce ſont ces villes ſaxones qui ont donné à la Tranſylvanie le nom allemand de *Sieben-Burghen*, & dans le x. ſiecle, le nom latin de *ſeptem Caſtrenſis Regio*. Ces ſaxons ſe mélerent avec les Sécules (que quelques auteurs appellent *Sicules*), nation originaire du pays, & ont formé le peuple qu'on nomme aujourd'hui les *Tranſylvains*. (*D. J.*)

S B

SBIRRE, ſ. m. (*Gramm.*) nom qu'on donne aux archers en Italie, & ſur-tout à Rome où ils font un corps conſidérable.

S C

S. C. (*Art numiſm.*) ce ſont deux lettres ordinairement gravées ſur les revers des médailles, quand elles ne ſont point en légende ou en inſcription: il n'eſt pas aiſé de deviner ce qu'elles ſignifient par rapport à la médaille.

Quelques-uns diſent qu'on gravoit ces deux lettres *S. C.* ſur les médailles pour autoriſer le métal, & faire voir qu'il étoit de bon aloi, tel que devoit être celui de la monnoie courante; d'autres diſent que c'étoit pour en fixer le prix ou le poids; d'autres enfin, pour témoigner que le ſénat avoit choiſi le revers, & que c'eſt pour cela que *S. C.* eſt toujours ſur ce côté de la médaille; mais tout cela n'eſt pas ſans difficulté.

Car s'il eſt vrai que *S. C.* ſoit la marque de la vraie monnoie, d'où vient qu'il ne ſe trouve preſque jamais ſur les monnoies d'or & d'argent, & qu'il manque ſouvent ſur le petit bronze, même dans le haut empire & durant la république, tems où l'autorité du ſénat devoit être plus reſpectée?

Je dis, *preſque jamais*, parce qu'il y a quelques conſulaires où l'on voit *S. C.* comme dans les médailles de la famille *Norbana Municia*, *Meſcinia*, *Maria*, *Terentia*, *&c.* ſans parler de celles où il y a *ex S. C.* qui ſouvent a rapport au type plutôt qu'à la médaille. Par exemple, dans la famille *Calpurnia*, on lit *ad frumentum emendum*, *ex S. C.* ce qui ſignifie, que le ſénat avoit donné ordre aux édiles d'acheter du blé. Il s'en trouve dans les impériales d'argent quelques-unes avec *ex S. C.* tel qu'il ſe voit ſur le bronze; d'où je conclus que cette marque n'eſt point celle de la monnoie courante.

La même raiſon empêche de dire que *S. C.* déſigne le bon aloi, ou le prix de la monnoie. A ces deux opinions ſur la ſignification des lettres *S. C.* il faut ajouter celle du ſénateur Buonarotti. Il conjecture dans ſes *Obſervat. iſtoriche ſopra medagli Antichi*, que cette eſpece de formule avoit été conſervée ſur les monnoies de bronze, pour ſpécifier les trois modules qui étoient déjà en uſage à Rome, avant qu'on y frappât des pieces d'or & d'argent; uſage qui a toujours ſubſiſté malgré les changemens arrivés dans le prix & dans le poids de la monnoie. Ce ſavant ajoute qu'Enée Ucio s'eſt déjà ſervi de cette explication, pour rendre raiſon de ce que le *S. C.* ne ſe trouvoit preſque, jamais ſur l'or, ni ſur l'argent; parce que, dit-il, les Romains n'ont voulu marquer ſur leurs monnoies que les anciens ſénatus-conſultes, où il ne s'agiſſoit que des pieces de bronze. Il explique de même pourquoi le *S. C.* ne ſe trouve pas communément ſur les médailles; car c'étoient, dit-il encore, des pieces de nouvelle invention, dont la fabrication & l'uſage avoient été inconnus aux anciens Romains.

Quelque reſpectable que ſoit l'autorité de M. Buonarotti, il ne paroît pas que ſon explication ait été juſqu'à préſent adoptée par les Antiquaires. En effet, ſi la marque de l'autorité du ſénat n'avoit rapport qu'aux anciens uſages de la république ſur le fait des monnoies, comme il eſt certain que la monnoie d'or & d'argent s'introduiſit dès le tems de la républi-

que, & en vertu des decrets du ſénat, pourquoi ſe ſeroit-on contenté ſous les empereurs, de conſerver le *S. C.* ſur le bronze ſeulement, puiſque le bronze n'étoit pas le ſeul métal qui eût ſervi de monnoie en vertu des anciens ſenatus-conſultes ?

Le ſentiment le plus généralement reçu, c'eſt que les empereurs avoient obtenu le droit de diſpoſer de tout ce qui concernoit la fabrication des eſpeces d'or & d'argent; & que le ſénat étoit reſté maître de la monnoie de bronze: qu'ainſi la marque de l'autorité du ſénat s'étoit conſervée ſur les médailles de bronze, tandis qu'elle avoit diſparu du champ de celles d'argent & d'or.

Quoique les hiſtoriens ne nous diſent rien de ce partage de la monnoie entre le ſénat & les empereurs, les médailles ſuffiſent pour le faire préſumer. Car 1°. il eſt certain que le *S. C.* ou ne ſe trouve point ſur les médailles impériales d'or & d'argent, ou dumoins qu'il s'y trouve ſi rarement, qu'on eſt bien fondé à croire que dans celles où il ſe rencontre, il a rapport au type gravé ſur la médaille, & non au métal dans lequel l'eſpece eſt frappée. 2°. Cette marque de l'autorité du ſénat paroît ſur toutes les médailles de grand & de moyen bronze, depuis Auguſte juſqu'à Florien & Probus; & ſur celles de petit bronze, juſqu'à Antonin Pie, après lequel on ceſſe de trouver du petit bronze qu'on doive croire frappé à Rome juſqu'à Trajan Dece, ſous lequel on en rencontre avec *S. C.* Une différence ſi conſtante, & en même tems ſi remarquable, puiſque les eſpeces d'or & d'argent n'avoient d'autres titres pour être reçues dans le commerce, que l'image du prince qu'elles repréſentoient; tandis que les monnoies de bronze joignoient à ce même titre, le ſceau de l'autorité du ſénat; une telle différence, dis-je, peut-elle avoir d'autre cauſe que le partage qui s'étoit fait de la monnoie entre le ſénat & l'empereur ?

Mais quand on ſoutient que le ſénat étoit demeuré en poſſeſſion de faire frapper la monnoie de bronze, on ne prétend parler que de celle qui ſe fabriquoit à Rome ou dans l'Italie. A l'égard des colonies & des municipes, & même de quelques autres villes de l'Empire, on ne diſconvient pas que les empereurs n'aient pu auſſi-bien que le ſénat, leur accorder la permiſſion de frapper de la monnoie de bronze. C'eſt par cette raiſon qu'on trouve ſur quelques médailles de colonies, *permiſſu Auguſti*, *indulgentia Auguſti*; ſur les médailles latines d'Antioche ſur l'Oronte, *S. C.* juſqu'à Marc Aurele; & ſur celles d'Antioche de Piſidie *S. R.* c'eſt-à-dire *Senatus Romanus*. Les proconſuls même qui gouvernoient au nom du ſénat, les provinces dont l'empereur avoit laiſſé l'adminiſtration au ſénat & au peuple romain, donnoient quelquefois de ces ſortes de permiſſions. Nous en avons des exemples ſur des médailles frappées dans des villes de l'Achaïe & de l'Afrique.

A l'égard des villes grecques, comme les Romains conſerverent à pluſieurs de ces villes leurs lois & leurs privileges, on ne les priva point du droit de battre monnoie, lorſqu'elles furent réunies à l'empire romain. Elles continuerent donc de faire frapper des pieces qui avoient cours dans le commerce qu'elles faiſoient entr'elles, & même avec le reſte de l'Empire, quand ces pieces portoient l'image du prince. Ces villes n'avoient pas eu beſoin d'un ſenatus-conſulte particulier pour obtenir la permiſſion de battre monnoie, puiſque cette permiſſion étoit compriſe dans le traité qu'elles avoient fait avec les Romains en ſe donnant à eux.

Dans le bas Empire, l'autorité du ſénat ſe trouvant preſque anéantie, les empereurs reſterent ſeuls maîtres de la fabrication des monnoies. Alors le néceſſité où ils ſe trouverent ſouvent de faire frapper, pour le paiement de leurs troupes, de la monnoie à leur coin dans les différentes provinces où ils étoient élus, donna lieu à l'établiſſement de divers hôtels de monnoie, dans les Gaules, dans la grande Bretagne, en Illyrie, en Afrique, & enſuite dans l'Italie, après que Conſtantin l'eût miſe ſur le même pié que les provinces, en la diviſant en différens gouvernemens. On ne doit donc pas être étonné, ſi après Trajan Dece, on ne trouve plus le *S. C.* ſur le petit bronze, puiſqu'il étoit preſque toujours frappé hors de Rome, & ſans l'intervention du ſénat.

Quant à ce qui concerne les médaillons, on peut juger que quelques-unes de ces pieces ayant été deſtinées à avoir cours dans le commerce, après qu'elles auroient été diſtribuées dans des occaſions où les empereurs faiſoient des largeſſes au peuple; il n'eſt pas étonnant qu'on en trouve avec la marque uſitée ſur les monnoïes de bronze, *S. C.* (*D. J.*)

S. C. A. (*Hiſt. rom.*) ces trois lettres ſignifioient *ſenatus-conſulti auctoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du ſénat.

A la ſuite de ces trois lettres ſuivoit l'arrêt du ſénat, qui étoit conçu en ces termes, que le conſul prononçoit à haute voix:

Pridie kalend. Octobris, in æde Apollinis, ſcribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius, Ænobardus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus, Pius Scipio, &c. *Quod Marcellus conſul V. F.* (*id eſt verba fecit*), *de provinciis conſularibus*, D. E. R. I. C. (c'eſt-à-dire *de ea re ita cenſuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coſs. cum magiſtratum iniſſent*, &c. *de conſularibus provinciis ad ſenatum referrent*, *&c.*

Après avoir expoſé l'affaire dont il étoit queſtion, & la réſolution du ſénat, il ajoutoit: *Si quis huic ſenatus-conſulto interceſſerit, ſenatui placere auctoritatem perſcribi, & de ea re ad ſenatum populumque referri*. Après cela ſi quelqu'un s'oppoſoit, on écrivoit ſon nom au bas: *Huic ſenatus-conſulto interceſſit talis*.

Auctoritatem ou *auctoritates perſcribere*, c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui ont conclu à l'arrêt, & qui l'ont fait enregiſtrer.

Les conſuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts; mais à cauſe des changemens qu'on y faiſoit quelquefois, il fut ordonné, ſous le conſulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du ſénat ſeroient mis dans le temple de Cérès, à la garde des édiles; & enfin les cenſeurs les portoient dans le temple de la Liberté dans des armoires appellées *tabularia*. Mais Céſar dérangea tout après avoir opprimé ſa patrie; il pouſſa l'inſolence juſqu'à faire lui-même les arrêts, & les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit. „ J'apprens quelquefois, dit Cicéron, *Lettres* „ *familieres. lib. IX.* qu'un ſenatus-conſulte, paſſé „ à mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, „ avant que j'aie ſçu qu'il ait été fait; & pluſieurs „ princes m'ont écrit des lettres de remercimens ſur „ ce que j'avois été d'avis qu'on leur donnât le titre „ de *rois*, que non-ſeulement je ne ſavois pas être „ rois, mais même qu'ils fuſſent au monde „. (*D. J.*)

SCABARAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie, dans la Perſe; elle eſt aſſez voiſine de la montagne de Barmach qui n'eſt pas éloignée de la mer. Cette montagne produit du naphthe qui coule au-travers des rochers, & qui tombe dans des foſſes. (*D. J.*)

SCABELLA ou *SCABILLA* ou *SCABILLUM*, (*Littérat. muſic.*) c'étoit une eſpece de ſoufflet en maniere de pédale, qui tient ſa place dans les inſtrumens de la muſique ancienne, & qui ſervoit à appuyer ainſi qu'à frapper la meſure, par un ſon fixe & dominant. On en faiſoit uſage chez les Romains pour animer les danſeurs, & particulierement les pantomimes. On en trouve la figure ſur quelques anciens bas-reliefs; & les curieux peuvent en voir un modele dans un bas-relief de marbre de la ſalle des antiques, qui fait partie des bâtimens du vieux-Louvre. (*D. J.*)

SCABELLON, ſ. m. (*Achitect. Sculpt.*) piédeſtal quarré ou à pans, haut & menu, le plus ſouvent en gaine de terme, ou profilé en maniere de baluſtre, pour porter un buſte, une pendule.

Gaine de *ſcabellon*; c'eſt la partie ralongée qui eſt entre la baſe & le chapiteau du *ſcabellon*, qui va en diminuant du haut en bas, & qui a la forme d'une gaine. Les ſtatues n'ont ſouvent qu'une gaine pour tout piédeſtal. *Daviler* (*D. J.*)

SCABIEUSE, ſ. f. *ſcabioſa*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons inégaux, contenus dans une calice commun. Les fleurons qui occupent le milieu de la fleur ſont partagés en quatre ou cinq parties, & ceux de la circonference ont deux levres. Chaque fleuron eſt placé ſur la partie ſupérieure de la couronne d'un embryon qui ſe ſoutient, & il a ſon calice particulier, qui devient dans la ſuite une capſule ou ſimple ou en forme d'entonnoir; cette capſule renferme une ſemence qui eſt ſurmontée d'une aigrette, & qui a été auparavant l'embryon. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, ce genre de plante a un double calice; le calice commun eſt à pluſieurs feuilles, & contient pluſieurs fleurs; le calice propre eſt fixé ſur le germe du piſtil; les fleurs ſont monopétales, &

forment un tuyau qui s'élargit à l'extrémité, & qui ſe partage en quatre ou cinq quartiers; les étamines ſont quatre petits filets très-foibles; leurs boſſettes ſont oblongues, le germe du piſtil eſt placé deſſous le réceptacle propre de la fleur & eſt enfermé comme dans un étui; le ſtile eſt délié & de la longueur de la fleur; le ſtigma eſt obtus; les graines ſont uniques dans chaque fleur, & contenues dans leur enveloppe commune.

Quoique ce genre de plante renferme dans le ſyſtème de Tournefort, cinquante-quatre eſpeces, il faut nous borner à décrire celle du plus grand uſage en médecine, & qui eſt nommé *ſcabioſa major, hirſuta, pratenſis*, par C. B. 6. 369. *I. R. H.* 464. Raü, *hiſt.* 374. en anglois, *the common hairy fieldes'-cabious*.

Sa racine eſt droite, longue, vivace; elle pouſſe des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, velues, creuſes, revêtues par intervalles de deux feuilles oppoſées, ſemblables à celles d'en bas, mais plus petites. Les feuilles qui partent de la racine ſont oblongues, lanugineuſes, approchantes de celles de la grande valérianne, découpées profondément, d'un goût un peu âcre. Les ſommités des tiges contiennent des fleurs diviſées en bouquets, ronds, compoſés des fleurons inégaux, de couleur bleue, ou purpurine, ou d'un bleu mourant. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des manieres de têtes verdâtres, écailleuſes, garnies à la baſe de feuilles en forme de rayons, & compoſées de capſules qui contiennent chacune une ſemence oblongue, ſurmontée d'une couronne.

Cette plante croît preſque partout dans les blés, dans les champs & les prairies; elle fleurit en Juin & Juillet.

La plante nommée *pſorice* par Dioſcoride & Théophraſte, & *pſora* par Actius, paroît être notre *ſcabieuſe*; mais dans les derniers tems, les noms ayant été oubliés, les Grecs modernes ont appellé cette plante *ſcampiuſa*, d'où s'eſt formé le nom latin *ſcabioſa*. (*D. J.*)

Scabieuse, (*Mat. médicale.*) *ſcabieuſe* ordinaire, *ſcabieuſe* des prés, ou *ſcabieuſe* de bois ou *mors du diable*.

On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes.

Les feuilles & les fleurs de cette plante ſont ſeules en uſage. Leur ſuc, leur infuſion ou leur décoction & leur eau diſtillée paſſent pour des remedes ſudorifiques, alexiteres, inciſifs & vulnéraires. C'eſt ſurtout l'eau diſtillée qu'on emploie dans les juleps & les potions cordiales, diaphorétiques & contre-venin, que pluſieurs médecins ordonnent encore dans la petite vérole, la rougeole, les fievres malignes, *&c.* Cette eau diſtillée eſt une des quatre eaux cordiales, & de cinq cens eaux inutiles. *Voyez* Eaux cordiales (*les quatre*) & la fin de l'*article* Eaux distillées.

Les feuilles de *ſcabieuſe* entrent dans l'eau de lait alexitere. (*b*)

SCABREUX, adj. (*Gram.*) inégal, dur, raboteux, où on eſt expoſé à une chûte. Il ne ſe dit qu'au figuré. Vous vous êtes chargé là d'une commiſſion bien *ſcabreuſe*.

SCACCHIÆ LUDUS, (*Hiſt. anc.*) il y en a qui prétendent que c'eſt notre jeu d'échecs; d'autres que c'eſt le jeu que les anciens appelloient *latrunculorum*; mais ils ne nous diſent point en quoi ils conſiſtoient l'un & l'autre.

SCAFFORD, (*Géog. mod.*) golfe d'Ecoſſe, ſur la côte occidentale de l'île de Mul, l'une des Veſternes. Ce golphe qui coupe Mul par le milieu, eſt parſemé de quelques autres petites îles, dont la plus grande, nommée *Ulwa*, eſt longue de cinq milles, & abonde en pâturage. (*D. J.*)

SCALA, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, à deux milles au nord d'Amalfi. Son évêché fut réuni, en 1603, à Ravello; préſentement *Scala* n'eſt qu'un miſérable village qui n'a pas cinquante maiſons. *Longitude* 32. 8. *latitude* 40. 36. (*D. J.*)

SCALABIS, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie, ſelon Pline, qui, *l. IV. c. xxij.* lui donne le titre de *colonie*. Cette ville eſt appellée *Scalabiſcus* par Ptolomée, *l. II. c. v.* ſon nom moderne eſt vraiſſemblablement *Santaren*, dont on peut voir l'article.

SCALÆ GEMONIÆ, (*Antiq. rom.*) ou ſimplement *gemoniæ*, & par Pline *gemonii gradus*; les littérateurs n'ont pas les mêmes idées de ce mot. Les uns en parlent comme d'eſpeces de fourches patibulaires, & d'autres les repréſentent comme un puits, où l'on jettoit le corps des criminels exécutés à mort. *Voyez* Gémonies. (*D. J.*)

SCALANOVA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Turc en Aſie, dans l'Anatolie, à trois lieues de la ville d'Epheſe. Il ne loge dans cette ville que des turcs & des juifs; les grecs & les arméniens en occupoient les fauxbourgs; elle a un port & un château où les Turcs tiennent une garniſon d'une vingtaine de ſoldats. *Scalanova* eſt la Néapolis des Miléſiens. Elle eſt ſituée à une journée de Guzetliſſar, ou Beau-Château, qui eſt la fameuſe Magnéſie ſur le Méandre. *Long.* 45. 8. *lat.* 37. 52. (*D. J.*)

SCALDES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi que les anciens peuples du nord nommoient leurs poëtes. Les vers étoient le ſeul genre de littérature qui fût cultivé chez eux; c'étoit la ſeule façon de tranſmettre à la poſtérité les hauts faits des rois, les victoires des peuples, & la mythologie des dieux. On rendoit les plus grands honneurs aux *ſcaldes* ou poëtes, ils étoient ſouvent de la naiſſance la plus illuſtre, & pluſieurs ſouverains ſe glorifioient de ce titre. Les rois avoient toujours quelques *ſcaldes* à leur cour; & ces derniers en étoient chéris & honorés; ils leur donnoient place dans les feſtins parmi les premiers officiers de la couronne, & les chargeoient ſouvent des commiſſions les plus importantes. Lorſque ces rois marchoient à quelque expédition, ils ſe faiſoient accompagner des *ſcaldes*, qui étoient témoins oculaires de leurs exploits, les chantoient ſur le champ de bataille, & excitoient les guerriers aux combats. Ces poëtes ignoroient la flatterie, & ils ne louoient les rois que ſur des faits bien conſtatés. Un roi de Norwege nommé *Olaüs Trigueſon*, dans un jour de bataille, plaça pluſieurs *ſcaldes* autour de ſa perſonne, en leur diſant avec fierté, *vous ne raconterez pas ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu*. Les poéſies des *ſcaldes* étoient les ſeuls monumens hiſtoriques des nations du nord; & c'eſt chez elles que l'on a puiſé tout ce qui nous reſte de l'hiſtoire ancienne de ces peuples. *Voyez l'introduction à l'hiſtoire de Danemark* par M. Mallet.

SCALDIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, ſelon Céſar, Pline, l'itinéraire d'Antonin, & Fortunat; Ptolomée eſt le ſeul qui nomme ce fleuve *Tabuda*.

Il prenoit ſa ſource dans le pays de Véromandut, & couloit chez les Nerviens, & chez divers autres peuples. Lorſqu'il s'approchoit de l'Océan, il ſe partageoit en divers bras, & celui qui paſſoit à Bergues, alloit ſe jetter dans la Meuſe; ce qui a fait dire à Céſar: *ad flumen* Scaldin *quod influit in Moſam, ire conſtituit*. Les autres bras ſe rendoient à la mer; mais il ne ſeroit pas poſſible de decrire leur cours, parce que les inondations de l'Ocean, & les débordemens de ce fleuve, ont plus d'une fois changé l'état des lieux dans ces quartiers, comme dans les embouchures de la Meuſe & du Rhein. Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *l'Eſcaut*.

Pline, *liv. IV. ch. xvij.* dit que la gaule Belgique s'étendoit entre l'Eſcaut & la Seine, *a Scalde ad Sequanam Belgica*; les Toxandri, ſelon le même auteur, habitoient au-delà de ce fleuve: *a Sculdi incolunt extera Toxandri*; & dans un autre endroit, il ajoute que les peuples qui s'étoient établis le long de l'Océan ſeptentrional, au-de-la de l'Eſcaut, étoient originaires de la Germanie: *Toto hoc mari ad Scaldim uſque fluvium Germanicæ accolunt gentes*. Ce dernier paſſage fait voir pourquoi il a donné l'Eſcaut pour borne à la gaule Belgique; car les autres auteurs, & Pline lui-même en plus d'un endroit, mais dans un autre ſens, s'accordent à dire que la Belgique s'étend juſqu'au Rhein. (*D. J.*)

SCALEA, golphe de la, (*Géog. mod.*) c'eſt une partie de la mer de Naples, ſur la côte de la principauté citérieure. Il s'étend depuis le cap de Palémido, juſqu'à l'embouchure du Laino.

SCALENE, adj. (*Géom.*) un triangle *ſcalene* ſe dit en géométrie, d'un triangle dont tous les côtés & les angles ſont inégaux.

Ce mot vient du grec σκαληνὸς, qui ſignifie *oblique, inégal*.

Un cylindre ou un cone, dont l'axe eſt incliné ſur la baſe, eſt auſſi appellé *ſcalene*. *Voyez* Cone & Cylindre. (*E*)

Scalene, *en Anatomie*, eſt le nom qu'on donne à trois paires de muſcles à cauſe de leur forme, *&c. Voyez nos Pl. anat.*

Le premier *ſcalene* ſort charnu des apophyſes tranſverſes de la ſeconde, de la troiſieme & de la quatrieme vertebres du cou, où deſcendant latéralement, il s'inſere dans la premiere côte.

Le ſecond *ſcalene* naît des mêmes apophyſes, & encore de ceux de la cinquieme vertebre du cou; & s'inſere dans la ſeconde côte & quelquefois dans la troiſieme.

Le troiſieme *ſcalene* naît du même proceſſus que le premier, & de ceux de la ſixieme vertebre du cou, & s'inſere dans la cinquieme côte.

SCALHOLT, (*Géog. mod*) petite ville, capitale de l'île d'Islande, dans ſa partie méridionale, au pié des montagnes. Elle a été épiſcopale ſous Breme dans le x. ſiecle. Elle eſt ſans murailles, comme toutes celles du pays. (*D. J.*)

SCALINGICAS, (*Géog. mod.*) ville de la Mingrélie, à 5 lieues de Ruſe, vers l'orient. C'eſt un ſiége épiſcopal, ſous le patriarche de cette nation.

SCALITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute-Hongrie, au comté de Poſon, ſur la Marck, vers les confins de la Moravie, à 18 lieues au nord de Presbourg, & à 22 au nord-oueſt de Léopolſtad. *Long.* 34. 58. *latit.* 48. 55. (*D. J.*)

SCALLOWAY, (*Géog. mod.*) une des deux petites villes de l'île de Mainland, au couchant, avec un château. L'autre petite ville de cette île ſe nomme *Lerwich*, & eſt à l'orient. Lerwich eſt un peu plus conſidérable, & *Scalloway* eſt plus ancienne.

SCALME, ſ. m. (*Charpent. nav. des anc.*) en grec σκαλμὸς; ce mot ſignifie le *bout* d'une piece de bois qui forme la côte d'un bâtiment, & ſur laquelle piece s'appuient les rames pour ſe mouvoir. (*D. J.*)

SCALPEL, ſ. m. *terme de Chirurgie*, eſt un inſtrument tranchant, qui ſert principalement dans les diſſections, mais dont on peut auſſi ſe ſervir au beſoin dans pluſieurs autres opérations, comme les amputations, pour couper les chairs & les membranes, qui ſont entre les deux os d'un bras ou d'une jambe, avant de ſcier l'os.

Il y a trois ſortes de *ſcalpels*: le premier eſt tranchant des deux côtés, & a un manche d'ébene ou d'ivoire, qui étant plat & mince à ſon extrèmité, ſert a ſéparer les parties membraneuſes & fibreuſes dans les préparations anatomiques.

La lame de cette eſpece de *ſcalpel* reſſemble à celle d'une lancette; ſa longueur eſt de deux pouces y compris la queue qui eſt auſſi large que la baſe, plate dans toute ſon étendue, & percée par deux trous; les ouvriers l'appellent *plate-ſemelle*. Le manche eſt fendu dans ſa baſe ſuivant la largeur; & la queue plate de la lame occupe cette fente, & y eſt fixée par deux clous qui traverſent le manche & la lame dans le milieu. La baſe de la lame a 5 lignes de large, & va en diminuant ſe terminer en pointe. *Voyez la fig.* 8. *Pl. I.*

La ſeconde eſpece de *ſcalpel* ſe diviſe en lame & en manche. La lame a deux parties, l'une eſt la baſe ou le talon, & l'autre eſt la partie tranchante. Le talon eſt une ſurface plate & irrégulierement quarrée, dont les bords poſtérieurs poſent ſur le manche; du milieu de cette ſurface que les ouvriers appellent la *mitre*, s'éleve une queue d'un pouce & quelques lignes de long, de figure pyramidale & irrégulierement arrondie qu'on nomme la *ſoie*; elle eſt cimentée dans le manche avec du maſtic. La partie tranchante eſt compoſée de quatre émoutures ou biſeaux; ces émoutures forment deux tranchans ſéparés par une vive arrête ou ligne ſaillante, qui ſe continue depuis la pointe juſqu'au talon ſur le plat de la lame. Le manche de cette ſeconde eſpece eſt à pans. *Voyez la fig.* 6. *Pl. I.*

L'autre eſpece a un dos & ne tranche que d'un côté. Sa partie tranchante eſt ſemblable à celle du biſtouri droit, & ſe monte comme le précédent ſur un manche. Il eſt commode pour décharner un corps lorſqu'on veut l'embaumer ou en faire un ſquelette, *&c. fig.* 7. *Pl. I.*

Scultet dans ſon *armamentarium* décrit pluſieurs autres ſortes de *ſcalpels*, comme entr'autres le *ſcalpel* trompeur qu'il appelle ainſi, parce que ſa lame étant cachée le malade y eſt trompé. Les anciens en faiſoient grand uſage pour ouvrir & dilater les ſinus: mais comme il peut tromper le chirurgien lui-même, il n'eſt plus en uſage. Un *ſcalpel* tranchant des deux côtés pour des ſetons. Un petit *ſcalpel* crochu pour détacher les paupieres, quand elles tiennent l'une à l'autre. Un *ſcalpel* pointu, tranchant des deux côtés, avec un manche d'os pour l'opération de l'égylops. Des *ſcalpels* ſemblables au ſcolopomachærion, *&c.* le ſcolopomachærion lui-même eſt auſſi une ſorte de *ſcalpel*. *Voyez* Scolopomachærion. (*Y*)

SCAMACHIE, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Samachi*, *Samakki*, *Schamakhiah*, *Schoumakhi*, *Schumachie*, &c. ce ſont des orthographes différentes du même lieu, ville de Perſe, capitale du Schirvan, dans un vallon, entre deux montagnes. Ses rues ſont vilaines, ſes maiſons baſſes & mal bâties; mais il y a des caravanſerais & des bains publics. Les habitans font commerce de ſafran, d'étoffes de ſoie & de coton. Cette ville a été ravagée par Thamas-kouli-kan; elle l'eſt ſouvent par des tremblemens de terre. *Long.* 75. *lat.* 40. 50. & ſuivant Naſſir-Edden. *Long.* 85. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SCAMANDRE, ſ. m. (*Mythol.*) quelques-uns prétendent que cette riviere de Phrygie prit ce nom de *Scamandre*, fils de Corybas, après qu'il s'y fut jetté, ayant perdu le jugement dans la célébration des myſteres de la mere des dieux. Le *Scamandre* avoit un temple & des ſacrificateurs: Homere parle du ſage Dolopion qui en étoit le chef. (*D. J.*)

Scamandre, (*Géog. anc.*) *Scamander*, fleuve de l'Aſie mineure, dans la Troade; il prend ſa ſource dans le mont Ida. Pline, *liv. V. ch. xxx.* dit que c'eſt une riviere navigable, place ſon embouchure près du promontoire Sigée, & fait entendre qu'il ſe rend droit à la mer, ſans ſe joindre à aucune autre riviere; mais Strabon, *liv. XIII.* prétend que le Simois & le *Scamaudre* ſe réuniſſent un peu au-deſſus du nouvel Ilium, & vont ſe perdre dans la mer, après avoir formé des marais chargés de roſeaux. Quelques-uns ſoutiennent que le *Scamandre* prit enſuite le nom de *Xanthus*; ſelon Homere, le nom de *Scamandre* appartenoit au langage humain, & Xanthus à celui des dieux. *Quem Xanthum vocant Dii, homines Scamandrum dicunt*. Iliad. *liv. XX. v.* 73. Quoi qu'il en ſoit, ce fleuve eſt fameux dans l'hiſtoire du ſiége de Troie, & c'eſt encore à Homere qu'il doit ſa célébrité.

Les illuſtres voyageurs anglois qui nous ont donné les ruines de Palmyre, paſſerent quinze jours en 1752 à faire ſur les lieux une carte de la plaine du *Scamandre* en tenant Homere à la main; c'eſt ſur les bords du *Scamandre*, nous diſent-ils, qu'on trouve de nouvelles beautés dans l'Iliade; & c'eſt dans le pays où Ulyſſe a voyagé, & où Homere a chanté. que l'Odyſſée a des charmes raviſſans.

Julie, fille d'Auguſte, traverſant le *Scamandre*, penſa être ſubmergée par les eaux de cette riviere, que le concours de pluſieurs torrens avoit groſſie tout-à-coup. Elle fit un crime aux habitans d'Ilium de ne lui avoir point envoyé de guides; & elle ne les avoit pas ſeulement averti de ſon paſſage. Agrippa, mari de Julie, parut fort ſenſible à ce péril, & condamna les pauvres habitans à une amende de cent mille drachmes, qu'il eut bien de la peine à leur remettre. Je ne crois point que ſon amitié pour Julie fût la vraie cauſe de ſa colere, car il n'avoit pas une grande eſtime pour elle, mais la politique fut le vrai reſſort de ſa conduite. Il ſe fâcha, ſoit pour faire croire à Auguſte, qu'il prenoit vivement à cœur les interêts de Julie, ſoit pour maintenir ſon crédit.

Il n'eſt point libre à un ſujet marié avec la fille de ſon ſouverain, de négliger la punition de ceux qui manquent à ſon épouſe; quelque gré qu'il leur en ſache dans le fond du cœur, il faut qu'il faſſe paroître ſon mécontentement. Voilà la raiſon qui l'engagea à ſe retracter avec peine de l'injuſtice de ſon amende; il fut ravi qu'Auguſte fût inſtruit de ſon zele.

On prétend que les eaux du *Scamandre* avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient; & que les femmes Troyennes ſe prévaloient de cette prérogative qui valut à ce fleuve le nom de *Xanthus*, au rapport de Pline, *liv. II. ch. ciij.* On ajoute même que les trois déeſſes, avant que de ſe préſenter à Paris pour être jugées ſur leur beauté, vinrent ſe laver dans ce fleuve, qui rendit leurs cheveux blonds.

Mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que les filles de Phrygie dès qu'elles étoient fiancées, alloient offrir leur virginité au *Scamandre*. Eſchines nous en a fait le récit, en nous racontant l'aventure qui l'obligea de quitter la Phrygie avec Cimon, ſon compagnon de voyage. Il faut l'entendre lui-même.

C'eſt

C'eſt, dit-il, une coutume dans la Troade, qu'à certains jours de l'année, les jeunes filles prêtes à ſe marier, aillent ſe baigner dans le *Scamandre*, & qu' elles y prononcent ces paroles qui ſont comme conſacrées à la fête: „ *Scamandre*, je t'offre ma virginité „.

Parmi les jeunes perſonnes qui s'acquitterent de ce devoir, lorſque nous vîmes cette cérémonie ſinguliere, il y en avoit une nommée *Callirhoë*, bien faite, & d'une famille illuſtre. Nous étions, Cimon & moi, avec les parens de ces jeunes filles, & nous les regardions de loin ſe baigner, autant qu'il nous étoit permis à nous autres étrangers.

L'adroit Cimon déſeſpérément amoureux de *Callirhoë*, déja promiſe à un autre, nous quitte furtivement, ſe cache dans les brouſſailles ſur les bords du fleuve, & ſe couronne de roſeaux pour exécuter le ſtratagème ſecret qu'il avoit projetté. Dès que Callirhoë fut deſcendue dans le fleuve, & eut prononcé la formule accoutumée, le faux *Scamandre* ſort du fond des brouſſailles, & s'écrie; „ *Scamandre* reçoit ton préſent, & te donne la préférence ſur toutes tes compagnes; alors faiſant un pas pour la „ mieux voir:

Je ſuis, dit-il, le dieu qui commande à cette onde;
Soyez-en la déeſſe, & régnez avec moi.
Peu de fleuves pourroient dans leur grotte profonde
Partager avec vous un auſſi digne emploi.
Mon cryſtal eſt très-pur, mon cœur l'eſt davantage,
Je couvrirai pour vous de fleurs tout ce rivage,
Trop heureux ſi vos pas le daignent honorer,
Et qu'au fonds de mes eaux vous daigniez vous mirer.

A ces mots il s'avance, emmene la jeune fille ravie, & ſe retire avec elle dans les roſeaux. La tromperie, continue Eſchine, ne demeura pas long-tems cachée; car quelques jours après, comme on célébroit la fête de Vénus, où les nouvelles mariées aſſiſtoient, & où la curioſité nous avoit auſſi menés; Callirhoë apperçut Cimon qui étoit avec nous; elle ne ſe doutoit de rien, & perſuadée que le dieu étoit venu là tout exprès pour lui faire honneur, elle dit à ſa nourrice: „ Appercevez-vous le *Scamandre*, à qui j'ai conſacré ma virginité „? La nourrice qui comprend ce qui étoit arrivé, crie, ſe lamente, & toute la fourberie ſe découvre. Il fallut au plus vîte, ajoute Eſchine, nous ſauver & nous embarquer.

La Fontaine a fait de cette hiſtoire un de ſes plus jolis contes; je dis de cette hiſtoire, car elle ſe trouve dans les lettres d'Eſchine; c'eſt la dixieme. L'aventure ſe paſſa ſous ſes yeux; il cenſura vivement ſon compagnon de voyage de cette action criminelle, & Cimon lui répondit en libertin, que bien d'autres avant lui avoient joué le même tour.

On a d'abord de la peine à comprendre la ſimplicité de Callirhoë. Elle étoit d'une illuſtre famille; elle avoit eu ſans doute une éducation convenable à ſa naiſſance. Jamais l'eſprit & la ſcience n'avoient paru avec tant d'éclat que dans le ſiecle de cette aimable fille, cependant les fictions des poëtes canoniſées par les prêtres, lui avoient tellement gâté l'eſprit, qu'elle croyoit bonnement que les rivieres étoient des divinités, qui ſe couronnoient de roſeaux, & auxquelles on ne pouvoit refuſer la fleur de la virginité.

Sous l'empire de Tibere, une illuſtre dame ne fut pas moins ſimple; elle ſe perſuada qu'elle avoit couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une inſigne faveur. Mais comment Callirhoë auroit-elle pû ſe déſabuſer de la divinité du fleuve *Scamandre*, puiſque ce fleuve avoit un prêtre, que les Troyens honoroient comme un dieu? C'eſt Homere qui nous l'apprend. Iliad. *liv. V. verſ.* 76.

Hypſenora nobilem
Filium mangnanimi Dolopionis qui Scamandri
Sacerdos factus fuerat, & dei inſtar honorabatur à populo.

Quelques modernes ont dit que le *Scamandre* ne méritoit guere la réputation que les poëtes lui ont acquiſe; mais les voyageurs anglois n'en parlent pas avec autant de dédain que Belon. Le *Scamandre* pouvoit être autrefois plus conſidérable qu'aujourd'hui; ſes eaux peuvent avoir pris un autre cours, ou par des conduits ſouterreins ou autrement.

On ne peut guere penſer que Pline ſe trompe, quand il parle du *Scamandre* comme d'une riviere navigable, & quand Strabon nous dit que le *Scamandre* ayant reçu le Simoïs, charrioit tant de limon & tant de ſable, qu'ils avoient preſque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais; ce diſcours ne convient aſſurément qu'à des rivieres un peu conſidérables. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCAMANDRIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Troade, ſur le Scamandre, à quinze cens pas du port Ilium. Leunclavius dit que les Turcs la nomment aujourd'hui *Scamandria*. (*D. J.*)

SCAMBONIDŒ, (*Géog. mod.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Léontide, ſelon Pauſanias *l. I. c. xxxviij.* (*D. J.*)

SCAMILLES, ſ. f. *terme d'Architecture*, dans Vitruve, ſur la ſignification duquel les critiques ſont très-peu d'accord; quoiqu'aſſurement il ſignifie des *ſaillies* en maniere d'eſcabaux, qui ſervent à élever les autres pieces d'un ordre, telles que les colonnes, les ſtatues ou autres ſemblables; afin que tout en ſoit vû, & que les ornemens qui ſont en ſaillies n'en cachent pas une partie aux ſpectateurs qui regardent d'en-bas.

Les *ſcamilles* ſont le même effet aux ordres d'architecture, que les piédeſtaux aux ſtatues. *Voyez* PIÉDESTAL.

SCAMINO, (*Géog. mod.*) village de la Grece dans la Livadie, ſur la riviere d'Aſopo, au pié d'une éminence du côté du nord-eſt. Il n'eſt que d'environ deux cens maiſons: mais les vieilles ruines qu'on y voit ſont connoître que c'étoit autrefois une grande ville.

M. Spon qui a paſſé par ce lieu-là, prétend que c'eſt l'ancienne *Sycaminon*. Les Grecs y ont encore quelques égliſes, entre autres *Hagioi-Seranda*, ou l'égliſe des quarante Saints, *Panagia* & *Hagios Elias*, qui ſont bâties de vieux débris, où l'on remarque quelques inſcriptions.

Nous aurions jugé, dit M. Weheler, ſur une de ces inſcriptions que ce lieu étoit *Oropus*, ſi *Oropo* n'avoit pas conſervé ſon ancien nom. Je crois, ajoute-t-il, que la montagne voiſine eſt l'ancien mont *Cericius*, & que cette ville étoit *Tanagara*, dont les anciens ont tant parlé, & qu'ils mettent ſur la riviere *Aſopus*. Elle s'appelloit d'abord *Pœmandria*, enſuite *Græa*, puis *Tanagræa*, qui eſt le nom que Pauſanias lui donne, & préſentement on la nomme *Scamino*. Wheler, *voyage d'Athènes* (*D. J.*)

SCAMMA, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) profondeur ou enceinte creuſée dans les lieux des combats; il n'étoit pas permis aux combattans d'en ſortir.

SCAMMONÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) ſubſtance réſineuſe, gommeuſe & cathartique.

On en trouve de deux ſortes chez les droguiſtes, ſavoir la *ſcammonée* d'Alep, & celle de Smyrne.

Le *ſcammonée* d'Alep eſt un ſuc concret, léger, fongueux, friable. Lorſqu'on la briſe, elle eſt d'un gris noirâtre & brillante. Lorſqu'on la manie dans les doigts, elle ſe change en une poudre blanchâtre ou griſe; elle a un goût amer, avec une certaine acrimonie, & ſon odeur eſt puante. On l'apporte d'Alep, qui eſt l'endroit où on la recueille.

La *ſcammonée* de Smyrne eſt noire, plus compacte, & plus peſante que celle d'Alep. On l'apporte à Smyrne d'une ville de Galatie, appellée préſentement *Cuté*, & de la ville de *Cogni* dans la province de Licaonie ou de Cappadoce, près du mont Tauris, où l'on en fait une récolte abondante, comme l'a raconté à M. Geoffroi l'illuſtre Sherard, qui a réſidé à Smyrne pendant treize ans en qualité de *conſul* pour la nation Angloiſe. On préfere la *ſcammonée* d'Alep.

On doit la choiſir brillante, facile à rompre & très-aiſée à réduire en poudre, qui ne brûle pas fortement la langue; qui étant briſée & mêlée avec la ſalive ou avec quelqu'autre liqueur, devient blanche & laiteuſe. On rejette celle qui eſt brûlée, noire, peſante, remplie de grains de ſable, de petites pierres ou d'autres corps hétérogenes.

La plante qui produit ce ſuc eſt le *convolvulus Syriacus* de Moreſt, *hiſt. oxon. part. II. xij.* Sa racine eſt épaiſſe, de la forme de celle de la bryone, charnue, blanchâtre en-dedans, brune en-dehors, garnie de quelques fibres, & remplie d'un ſuc laiteux: elle pouſſe des tiges grêles de trois coudées de long, qui mon-

montent & ſe roulent autour des plantes voiſines. Les feuilles ſont diſpoſées alternativement le long de ſes tiges; elles reſſemblent à celles du petit liseron; elles ſont triangulaires, liſſes, ayant une baſe taillée en façon de fleche. De leurs aiſſelles naiſſent des fleurs en cloche, d'une couleur blanche, tirant ſur le pourpre ou le jaune. Leur piſtil ſe change en une petite tête ou capſule pointue, remplie de graines noirâtres & anguleuſes. Cette plante croît en Syrie autour d'Alep, & elle ſe plaît dans un terroir gras.

Selon Dioſcoride, la plante *ſcammonée* pouſſe d'une même racine beaucoup de tiges de trois coudées de longueur, moëlleuſes & un peu épaiſſes, dont les feuilles ſont ſemblables à celle du blé-noir ſauvage ou de lierre, plus molles cependant, velues & triangulaires. Sa fleur eſt blanche, ronde, creuſée en maniere d'entonnoir, d'une odeur forte; ſa racine eſt forte, longue, de la groſſeur d'une coudée, blanche, d'une odeur deſagréable & pleine de ſuc.

Le même Dioſcoride approuve la *ſcammonée* que l'on apporte de Myſie, province d'Aſie; & il rejette celle de Syrie & de Judée, qui de ſon tems étoit peſante, épaiſſe, falſifiée avec la farine d'orobe & le lait du tithymale. L'illuſtre Tournefort a obſervé cette eſpece de *convolvulus*, hériſſé de poils, dans les campagnes de Myſie, entre le mont Olympe & le Sipyle, & même auprès de Smyrne, & dans les îles de Lesbos & de Samos, où l'on recueille encore aujourd'hui un ſuc concret qui eſt bien au-deſſous de la *ſcammonée* de Syrie.

Ainſi M. Tournefort penche à croire que la *ſcammonée* des boutiques vient des plantes au-moins de différentes eſpeces, ſi elles ne ſont pas différentes pour le genre; il juge que celle de Syrie & d'Alep vient de la plante appellée *ſcammonia folio glabro*, ſcammonée à feuilles liſſes; & celle de Smyrne ou de Dioſcoride de la plante appellée *ſcammonia folio hirſuto*, ſcammonée à feuilles velues.

M. Sherard avoit auſſi obſervé le même *convolvulus* hériſſé auprès de Smyrne, dont on ne retiroit aucun ſuc, tandis que le *convolvulus folio glabro* croiſſoit en ſi grande abondance en Syrie, qu'il ſuffiroit ſeul pour préparer toute la *ſcammonée* dont on ſe ſert, & qu'on n'emploie pas même pour tirer ce ſuc de toutes ſortes de *ſcammonée;* mais on choiſit ſur-tout celle qui etoît ſur le penchant de la montagne qui eſt au-deſſous de la fortereſſe de Smyrne. On découvre la racine en écartant un peu la terre; on la coupe & on met ſous la plaie, des coquilles de moule, pour recevoir le ſuc laiteux que l'on fait ſécher & que l'on garde. Cette *ſcammonée* ainſi renfermée dans des coquilles eſt réſervée pour les habitans du pays, & il eſt très-rare qu'on en porte aux étrangers.

Les Grecs & les Arabes indiquent les différentes manieres de recueillir ce ſuc.

1°. On coupe la tête de la racine; on ſe ſert d'un couteau pour y faire un creux hémiſphérique, afin que le ſuc s'y rende, & on le recueille enſuite avec des coquilles.

2°. D'autres font des creux dans la terre: ils y mettent des feuilles de noyer, ſur leſquelles le ſuc tombe, & on le retire lorſqu'il eſt ſec. Méſué rapporte quatre manieres de tirer ce ſuc, qui le rendent tout différent. 1°. Auſſi-tôt que la racine s'éleve au-deſſus de la terre, on coupe ce qui en déborde, & elle donne tous les jours un ſuc gommeux que l'on garde lorſqu'il eſt ſéché. 2°. On arrache enſuite toute la racine; &, après l'avoir coupée par tranches, il en ſort un lait que l'on fait ſécher à un feu doux ou au ſoleil: on en fait des paſtilles, ſur leſquelles on imprime un cachet; leur couleur eſt blanchâtre ou variée. 3°. On pile les morceaux des racines, on les exprime, on fait ſécher le ſuc qui en ſort, & on le marque d'un cachet: celui-ci eſt groſſier, noir & peſant. 4°. Il y a auſſi des perſonnes qui tirent du ſuc des feuilles & des tiges après les avoir pilées: on le ſeche enſuite, & on en fait de petites maſſes; mais ce ſuc eſt d'un noir verdâtre & d'une mauvaiſe odeur.

On ne nous apporte plus de *ſcammonée* marquée d'un cachet, ni celle qui découle d'elle-même en larmes de la racine que l'on a coupée, & que l'on recueille dans des coquilles près de Smyrne. Elle eſt la meilleure, mais elle eſt très-rare en ce pays. Sa couleur eſt tranſparente, blanchâtre ou jaunâtre, & elle reſſemble à de la réſine ou de la colle-forte: Lobet & Pena en font mention dans leurs obſervations. La *ſcammonée* qu'on nous apporte à préſent eſt en gros morceaux opaques & gris. Nous ne ſavons point du tout quelle eſt la maniere de la recueillir; mais il eſt vraiſſemblable que les maſſes ſont formées de ſucs tirés, ſoit par l'inciſion, ſoit par l'expreſſion; c'eſt ce qui fait que l'on voit tant de variété de couleurs dans le même morceau.

Dans l'analyſe chimique, on retire, par le moyen de l'eſprit-de-vin, cinq onces de réſine de ſix onces de *ſcammonée*. Ainſi ſa plus grande partie ſe diſſout dans l'eſprit-de-vin, & il reſte quelques parties mucilagineuſes, ſalines & terreuſes; mais toute ſa ſubſtance ſe diſſout dans des menſtrues aqueux, qui prennent la couleur de lait après la diſſolution, à cauſe des parties réſineuſes mêlées avec les parties ſalines & aqueuſes.

Les Grecs & les Arabes ont employé la *ſcammonée*. Les modernes la regardent comme un très-violent purgatif; j'ajoute que c'eſt un remede infidele, & dont l'opération eſt très-incertaine; ſa grande acrimonie irrite l'eſtomac, cauſe des nauſées, enflamme, ratiſſe les inteſtins, les ulceres, ouvre les veines, & produit des ſuperpurgations. On a imaginé pluſieurs préparations de ce remede, pour en corriger la violence; & à cet effet on ſe ſert du ſuc de coing, de regliſſe ou du ſoufre; de-là viennent les noms de *diagrede de coing*, *diagrede de régliſſe* & *diagrede de ſoufre*, qui ſont d'uſage en médecine. *Voyez*, ſi vous voulez, Diagrede. (*D. J.*)

SCAMPŒ, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Dyrrhachium à Byſance, entre Claudiana & *Tres-Tabernæ*, à 20 milles du premier de ces lieux, & à 28 milles du ſecond; le même itinéraire met cependant dans une autre route 22 milles de Claudiana à *Scampœ*, & 30 milles de *Scampœ* à *Tres-Tabernæ*. (*D. J.*)

SCANDALE, ſ. m. (*Gram. & Théol.*) ſelon le langage de l'Ecriture & des caſuiſtes, ſignifie une *parole*, une *action* ou une *omiſſion* qui porte au péché ceux qui en ſont témoins ou qui en ont la connoiſſance.

Ce mot vient du grec σκανδαλον, ou du latin *ſcandalum*, qui, ſelon Papias, ſignifie une *querelle* qui s'éleve tout-à-coup, *rixa quæ ſubito inter aliquos ſcandit vel oritur*.

Le *ſcandale* eſt actif ou donné, & paſſif ou reçu. Le *ſcandale* actif ou donné eſt l'induction au mal de la part de celui qui ſcandaliſe. Le *ſcandale* paſſif ou reçu eſt l'impreſſion deſavantageuſe que fait le *ſcandale* ſur ceux qu'il entraîne ou qu'il excite au mal.

Dans l'Ecriture & dans les auteurs eccléſiaſtiques, *ſcandale* ſe met pour tout ce qui ſe rencontre dans le chemin d'un homme, & qui peut le faire tomber. Ainſi Moïſe défend *de mettre un* ſcandale *devant l'aveugle*, c'eſt-à-dire, ni pierre, ni bois, ni aucune choſe capable de le faire trébucher, *Lévit. xix.* 14. De-là dans le moral on a pris le mot *ſcandale* pour une occaſion de chûte ou de péché. Jeſus-Chriſt a été, à l'égard des juifs, une pierre d'achoppement & de *ſcandale*, contre laquelle ils ſe ſont briſés par leur faute, n'ayant pas voulu le reconnoître pour le Meſſie, malgré les caracteres qui le leur démontroient.

Scandale dans le langage familier eſt une action contraire aux bonnes mœurs, ou à l'opinion générale des hommes. Il ſignifie auſſi une *rumeur deſavantageuſe*, qui deshonore quelqu'un parmi le monde. En ce ſens, on appelle la *médiſance* la *chronique ſcandaleuſe*.

Pierre de ſcandale, en latin *lapis ſcandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du capitole de l'ancienne Rome, ſur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'aſſeoir à nud ceux qui faiſoient banqueroute & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix, *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper enſuite avec leur derriere trois fois ſur la pierre. Alors il n'étoit plus permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie reſſembloit aſſez à celle du bonnet-verd, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appelloit cette pierre *pierre de ſcandale*, parce que ceux qui s'y aſſeyoient pour cauſe de banqueroute, étoient diffamés, déclarés inteſtables, & incapables de témoigner en juſtice.

On raconte que Jules Céſar imagina cette forme de ceſſion après avoir aboli l'article de la loi des douze tables, qui autoriſoit les créanciers à tuer ou

à faire eſclaves leurs débiteurs, ou du-moins à les punir corporellement : mais cette opinion n'eſt appuyée d'aucune preuve ſolide.

Scandale des grands, *ſcandalum magnatum*, eſt un terme de droit, par lequel on entend une injure ou offenſe faite à un perſonnage conſidérable, comme un prince, un prélat, un magiſtrat, ou d'autres grands officiers, en ſemant contre eux des médiſances ou calomnies, d'où naiſſent la diſcorde & les débats entre eux & ceux qui leur ſont ſubordonnés, au mépris, & ſouvent au détriment de leur autorité.

On appelle auſſi *ſcandalum magnatum* un ordre qu'on obtient en ce cas pour avoir des dommages ou intérêts contre le calomniateur, ou tel autre auteur du *ſcandale*.

Scandale, *montagne du*, (*Critique ſacrée.*) dans la vulgate *mons offenſionis*, la montagne du *ſcandale* eſt la montagne des oliviers, ſur laquelle Salomon érigea des autels aux faux-dieux par complaiſance pour les femmes étrangeres qu'il avoit priſes, *excelſa ad dexteram partem* montis offenſionis, *ædificaverat Salomon rex Iſrael.... polluit rex*. (*D. J.*)

SCANDALEUX, adj. (*Gramm.*) qui cauſe du ſcandale; il ſe dit des choſes & des perſonnes. Avancer comme quelques écrivains de la ſociété de Jeſus l'ont fait, qu'il n'eſt pas permis à tout le monde de diſpoſer de la vie des tyrans; c'eſt une propoſition *ſcandaleuſe*, parce qu'elle laiſſe entendre qu'il y a apparemment des perſonnes à qui le tyrannicide eſt permis. La doctrine du probabiliſme eſt une doctrine *ſcandaleuſe*. L'invitation que le P. Pichon fait au pécheur d'approcher tous les jours des ſacremens ſans amour de Dieu, ſans changer de conduite, eſt une invitation *ſcandaleuſe*. L'éloge de l'ouvrage de Buſembaum qu'on lit dans les *mém. de Trév.* eſt *ſcandaleux*. Des religieux traînés devant les tribunaux civils pour une affaire de banque & de commerce, & condamnés par des juges-conſuls à payer des ſommes illicitement dûes & plus illicitement encore refuſées, ſont des hommes *ſcandeleux*. Des prêtres qui font jouer des farces ſur un théatre, & danſer dans l'enceinte de leurs maiſons les enfans confiés à leurs ſoins, confondus avec des hiſtrions, donnent un ſpectacle *ſcandaleux*. On trouveroit toutes ſortes d'exemples de ſcandale, ſans s'éloigner de-là; mais il y en a dont il ſeroit difficile de parler ſans ſcandaliſer étrangement les femmes, les hommes & les petits enfans. (1)

SCANDARON, (*Géog. anc.*) lieu renommé dans la Phénicie, avec un château qu'on dit qu'Alexandre le grand avoit élevé pour lui ſervir de retraite pendant qu'il aſſiégeoit la ville de Tyr, dont ce château n'étoit éloigné que de 5 milles. Il fut détruit dans la ſuite par Pompée, quand il ſe rendit maître de la Phénicie. L'endroit où étoit cette citadelle eſt agréable & fertile. (*D. J.*)

SCANDEA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cythere. Elle étoit ſur le bord de la mer, ſelon Thucydide, *l. IV.* 287. & Pauſanias, *Lacon. c. xxiij.* qui lui donne un port, dit qu'elle étoit preſque à dix ſtades de la ville de Cythere. Au-lieu de *Scandea*, Etienne le géographe, Suidas & Lycophron écrivent *Scandia* (*D. J.*)

SCANDER, v. act. (*Gram. & Littérat.*) terme de Poéſie, qui ſignifie *meſurer* un vers, ou *compter* combien il y a de piés ou de ſyllabes, faire ſentir les longues & les breves. *Voyez* Quantité & Mesure.

Ce mot vient du latin *ſcandere*, monter, parce qu'en ſcandant les vers, il ſe fait une eſpece de progreſſion depuis le premier pié juſqu'au dernier.

On ne *ſcande* que les vers grecs & latins, la quantité n'étant plus d'uſage dans les langues modernes.

On *ſcande* différemment chaque eſpece de vers, l'hexametre d'une façon, l'iambique d'une autre, le ſapphique d'une autre, *&c.* ſelon le nombre & la nature des piés dont ils ſont compoſés. *Voyez* Hexametre, Iambique, *&c.*

SCANDERBADE, (*Géog. mod.*) ville de l'Indouſtan au royaume d'Agra, ſous la domination du grand-mogol. Cette ville a été autrefois conſidérable, car c'étoit la capitale du roi des Patans; mais elle a perdu ſa ſplendeur depuis qu'elle a été ruinée par Ecbar, qui s'en rendit maître ſur le Raja Sélim. (*D. J.*)

SCANDERBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans le diocèſe d'Arrhus, avec un château fortifié. Elle eſt environnée de lacs poiſſonneux. (*D. J.*)

SCANDIA, (*Géog. anc.*) île de l'Océan ſeptentrional, ſelon Pline, *l. IV. c. xvj.* qui ſemble la diſtinguer de la Scandinavie. Il n'en parle pas trop affirmativement: *ſunt*, dit-il, *qui & alias prodant* Scandiam *Dumnam, Bergos*. Auſſi cette région n'étoit-elle guere connue de ſon tems. Comme la Scandinavie étoit donnée alors pour île, il ne ſeroit pas impoſſible qu'on en eût pareillement fait d'autres, de quelques parties du continent des pays ſeptentrionaux, à moins qu'on ne diſe que par *Scandia* Pline entend les îles qui ſont appellées *Scandiæ* par Ptolomée, & *Hemodes* par Pomponius Méla. (*D. J.*)

SCANDILLE, *ou* SCANDILE, (*Géog. mod.*) île baſſe & petite de la mer Ægée près de la côte de Thrace, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* Iſaac Voſſius remarque que cette île conſerve ſon ancien nom, & qu'on l'appelle préſentement *Scandole*; les Mariniers diſent *Schazola*. (*D. J.*)

SCANDINAVIA, (*Géog. anc.*) *SCANDIA* ou *SCANZIA*. Les anciens croyoient qu'au-delà de la mer Baltique, qu'ils connoiſſoient ſous le nom de *ſinus Codanus*, il n'y avoit que des îles, à la plus grande deſquelles ils donnoient le nom de *Scandinavie* ou *Scandie*.

Pline, *l. IV. c. xiij.* dit que la grandeur de cette île n'étoit point connue, & que la partie qu'on en connoiſſoit, étoit habitée par les Hillévions, qui y avoient 500 bourgades. Depuis on connut que la *Scandinavie* n'étoit pas une île, mais une grande péninſule, qui comprend ce qu'on appelle aujourd'hui la *Suede*, la *Norwege* & la *Finlande*.

Cette prétendue île de *Scandinavie* eſt nommée *Baltia* par Xénophon de Lampſaque qui la met à trois journées de navigation du rivage des Scythes; & la même île eſt appellée *Baſilia* par Pithéas.

Ces noms de *Baltia* & de *Baſilia* pourroient bien être corrompus l'un de l'autre. Jornandès, *de reb. Get. c. iij. & jv.* appelle *Scanzia* le pays d'où étoient ſortis les Goths; & il dit que ce pays-là étoit, *quaſi officinam gentium, aut certe velut vaginam nationum*, la fabrique du genre humain; mais dit de M. Monteſquieu, „ je l'appellerois plutôt la fabrique des inſ„ trumens qui ont briſé les fers forgés au midi. C'eſt„ là que ſe ſont formées ces nations vaillantes, qui ſont „ ſorties de leur pays pour détruire les tyrans & les „ eſclaves, & apprendre aux hommes que la nature „ les ayant fait égaux, la raiſon n'a pu les rendre dé„ pendans que pour leur bonheur. (*D. J.*)

SCANDINAVIE, (*Géog. mod.*) grande péninſule d'Europe, que les anciens croyoient une île, & qui comprend aujourd'hui le Danemark, la Suede, la Norwege, la Laponie & la Finlande. C'eſt-là le pays qui peut ſe vanter d'avoir été la reſſource de la liberté de l'Europe, c'eſt-à-dire, de preſque toute celle qui eſt aujourd'hui parmi les hommes. Rudbech a bien eu raiſon de chanter ſa *Scandinavie*. *Voyez* Scandinavia. (*D. J.*)

SCANDIX, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort en compte trois eſpeces. Nous décrirons la commune, qu'il appelle *ſcandix vulgaris, ſemine roſtrato. inſt. rei herb.* 326. en françois *peigne de Vénus*.

Sa racine eſt ſimple, blanche, fibreuſe, annuelle, d'un goût tirant ſur l'âcre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, grêles, rameuſes, velues, vertes en haut, rougeâtres en bas, un peu cannelées. Ses feuilles ſont découpées menu, à-peu-près comme celles de la coriandre, attachées à des queues aſſez longues, d'un goût douçâtre, un peu âcre.

Les ſommités des tiges & des rameaux ſoutiennent des ombelles ou paraſols de petites fleurs, à cinq pétales blanches, formées en cœur, & diſpoſées en fleur de lis, avec autant d'étamines capillaires, à ſommets arrondis. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits compoſés de deux graines très-longues, ſemblables à des aiguilles, convexes, ſillonnées d'un côté, & applaties de l'autre. Cette plante croît abondamment, & preſque par tout, parmi les blés, dans les champs, & les vignobles; elle fleurit en Mai & Juin. (*D. J.*)

SCANDULA, (*Architect. des Rom.*) terme qu'on trouve

(1) Voilà un article fort ſcandaleux. (*Z*)

trouve dans Vitruve, & qui répond à ce que nous nommons du *bardeau*. C'étoient de petits ais de bois, minces, & dont les Romains ſe ſervoient au-lieu de tuiles pour couvrir les maiſons. Cornélius Nepos nous apprend qu'ils furent dans cet uſage juſqu'à la guerre de Pyrrhus, c'eſt-à-dire, juſqu'à la quatre cens ſoixante & dixieme année de la fondation de Rome. (*D. J.*)

SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suede. *Voyez* SCHONEN. (*D. J.*)

SCANTIA, SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie ou de la Campanie. On lit dans Cicéron, *orat. xv.* ſur la loi agraire, *veneat, inquit*, ſylva ſcantia: & Pline, *l. II. cap. cvij. Exit* (*flamma*) *& ad aquas* ſcantias. Cette forêt & ces eaux étoient en Italie, ſelon les critiques. Ne les devroit-on point placer auſſi dans la Campanie? car Pline, *l. XIV. c. iv.* dit que la vigne nommée *aminea*, eſt appellée *ſcantia* par Varron. Macrobe, *III. ſaturn. c. xix.* fait mention d'un mal qu'il appelle *ſcantianum malum*, ſans nous faire connoître que mal c'étoit. (*D. J.*)

SCANTINIA, LOI, (*Droit rom.*) La loi *ſcantinia* avoit été faite contre une certaine débauche que les loix n'ont jamais pu bannir de l'Italie. Il en eſt parlé dans la lettre de Cicéron. Cœlius lui mande: Venez „ au plutôt, vous trouverez bien ici dequoi rire; vous „ y verrez Druſus juger les affaires qui ont rapport „ à la loi *ſcantinia*. „ Ce Druſus étoit un débauché, qui fut préteur en 703, & qui avoit exercé toutes ſortes de violence dans le tems qu'il étoit tribun avec Vatinius. (*D. J.*)

SCAPHÉPHORE, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes*) σκαφήφορος: Les Athéniens nommoient *ſcaphéphores* tous les étrangers mâles qui réſidoient à Athènes, parce qu'ils étoient obligés, à la fête des Panathenées, de porter en proceſſion de petits bateaux nommés *ſcaphæ*, σκαφαι Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 56. (*D. J.*)

SCAPHISME, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſupplice en uſage chez les anciens Perſes. C'eſt le même que M. Rollin dans ſon *Hiſtoire ancienne*, appelle le ſupplice des *auges*. Le mot *ſcaphiſme* venant de σκαφη ou σκαφος, un *eſquif*, petit vaiſſeau creux, & par ſimilitude une *auge*, ou de σκαπτω, *je creuſe*.

Ce ſupplice conſiſtoit a mettre le criminel à la renverſe dans une auge aſſez grande pour contenir ſon corps, & à laquelle on avoit pratiqué cinq échancrures pour laiſſer paſſer ſes piés, ſes mains & ſa tête; on le couvroit enſuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouoit ou qu'on lioit fortement ſur l'auge inférieure. Dans cette poſture incommode, on lui préſentoit la nourriture néceſſaire, qu'on le forçoit de prendre malgré lui. Pour boiſſon, on lui donnoit du miel détrempé dans du lait; & on lui en frottoit enſuite tout le viſage, ce qui attiroit ſur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il étoit toujours expoſé aux rayons ardens du ſoleil. Les vers engendrés de ſes excrémens, lui rongeoient les entrailles au-dedans. Ce ſupplice duroit ordinairement quinze ou vingt jours pendant leſquels le patient ſouffroit des tourmens indicibles.

Ceux qui attribuent l'origine de ce ſupplice à Paryſatis mere d'Artaxerce Mnemon & du jeune Cyrus ſe trompent, puiſqu'Artaxerce Longue-main, ſelon Plutarque, fit ſubir ce genre de mort à l'eunuque Mithridate pour crime de trahiſon.

SCAPHIUM, ſ. n. (*Littérat.*) Ce mot eſt aſſez équivoque dans les auteurs; quelquefois, comme dans Plaute, il déſigne une *coupe à boire* qui étoit faite en forme d'une petite gondole. Dans Vitruve, il ſignifie un *baſſin* de métal, ſoit de cuivre, ou de plomb; dans Martial, un *baſſin* de chaiſe percée; & dans d'autres auteurs, il ſignifie une eſpece de *cadran*, lequel outre les heures, montroit les ſolſtices & les équinoxes. (*D. J.*)

SCAPHOIDE, *terme d'Anatomie*, eſt un os du pié, qu'on appelle autrement *naviculaire*. *Voyez* NAVICULAIRE.

Ce mot eſt formé du mot σκαφη, *barque*, *eſquif*, lequel vient de σκαπτω, *creuſer*, parce qu'originairement les barques étoient faites de troncs d'arbres creuſés, comme le ſont encore les canots chez bien des peuples ſauvages.

SCAPRIS *ou* SCABRIS, (*Géog. anc.*) port d'Italie, ſur la côte de la Toſcane. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route par eau de Rome à Arles, eutre le fleuve *Alma*, dont il étoit éloigné de 6 milles, & le port *Fleſia*, qui en étoit à 18 milles. Ortélius dit que ce port s'appelloit, de ſon tems, *Scatino*. (*D. J.*)

SCAPTÉSYLE, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire la forêt coupée, petite ville de Thrace en tirant du côté de Thaſus, ſelon Etienne le géographe, & Plutarque *in Cimone*, qui dit que ce fut l'endroit où Thucydide écrivit l'hiſtoire de la guerre des Athéniens contre les habitans du Péloponnèſe.

Ortelius ſoupçonne que *Scaptéſyle* pourroit être le même que *Scaptenſula*, où ſelon Feſtus il y avoit une mine d'argent: il met pourtant *Scaptenſula* dans la Macédoine; mais la Mecédoine étoit voiſine de la Thrace. Le mot *Scuptenſula*, ajoute Feſtus, vient du grec σκάπτειν, qui veut dire *creuſer*, *fouiller dans la terre*. Lucrece, *l. VI.* parlant des dangereuſes exhalaiſons auquelles ſont expoſés ceux qui travaillent aux mines d'or & d'argent, cite pour exemple la mine de Scaptenſula.

Quales expiret Scaptenſula *ſubter odores*.

(*D. J.*)

SCAPTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *liv. III. ch. v.* la met au nombre des villes qui avoient été célebres, & qui ſe trouvoient détruites de ſon tems. Feſtus dit que les habitans de Pedo s'étoient établis dans la ville de *Scaptia*. Il ajoute que cette derniere ville donna le nom à la tribu *Scaptia*, d'où les peuples de cette ville furent appellés *tribules Scaptienſes*, comme on le voit dans Suetone *in Aug. c. xl.* l'origine de cette tribu eſt rapportée par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xvij.* (*D. J.*)

SCAPULAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt une partie de l'habillement de différens ordres religieux. Il conſiſte en deux bandes d'étoffe larges d'environ un pié, dont l'une paſſe ſur l'eſtomac & l'autre ſur le dos ou ſur les épaules, d'où lui eſt venu ce nom, car *ſcapula* ſignifie l'*omoplate*. Les religieux profès laiſſent pendre le *ſcapulaire* juſqu'à terre, & les freres laïcs juſqu'aux genoux ſeulement. Saint Benoît dans ſa regle donne un *ſcapulaire* à ſes moines pour le travail. Il étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'eſt aujourd'hui, & il ſervoit, comme le porte le nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, & à conſerver la tunique. On ne portoit alors le *ſcapulaire* que pendant le travail; mais depuis les moines l'ont regardé comme la partie la plus eſſentielle de leur habit, & en ont changé l'ancienne figure, Fleury, *mœurs des Chrét. n°.* 54.

SCAPULAIRE, eſt auſſi une dévotion introduite dans l'égliſe romaine par Simon Stock, qui fut général des carmes vers le milieu du treizieme ſiecle. Elle conſiſte pour les religieux à porter le *ſcapulaire*, & pour les laïcs, à porter auſſi ſur eux une eſpece de braſſelet ou de morceau d'étoffe ſur la quelle eſt brodé le nom de la vierge & à en réciter l'office à certains jours, avec quelques autres pratiques de dévotion.

Simon Stock, inſtituteur de ces pratiques, aſſura que dans une viſion la ſainte Vierge lui avoit donné le *ſcapulaire*, comme une marque de ſa protection ſpéciale envers tous ceux qui porteroient ce petit habit, qui garderoient la virginité, la continence ou la chaſteté conjugale ſelon leur état, & qui réciteroient le petit office de Notre-Dame. Le docteur de Launoy traite cette apparition d'impoſture, & les bulles des papes qu'on cite en ſa faveur de pieces ſuppoſées; il remarque que les carmes ne commencerent à porter le *ſcapulaire* que long-tems après l'époque qu'on fixe pour cette apparition. Le pape Paul V. en rétranchant pluſieurs abus qui s'étoient gliſſés dans cette dévotion, la permet cependant en ſubſtance, ce qui auroit du engager M. de Launoy à parler avec plus de réſerve d'une pratique pieuſe autoriſée par le ſaint ſiége.

SCAPULAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui a relation avec l'omoplate appellée en latin *ſcapula*. *Voyez* OMOPLATE.

L'artere *ſcapulaire* externe vient de l'axilloïde & paſſe ſur la charniere de la côte ſupérieure de l'omoplate pour ſe diſtribuer aux muſcles qui ſont aux environs.

L'artere *ſcapulaire* interne vient de l'axilloïde, & ſe diſtribue principalement au muſcle ſous-*ſcapulaire*, en donnant quelques rameaux aux parties circonvoiſines.

SCAPULAIRE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, eſpece de ban-

bandage dont on ſe ſert pour ſoutenir la ſerviette qui entoure la poitrine ou le bas-ventre. C'eſt une bande large d'environ demi-aune, longue de quatre doigts, fendue dans le milieu pour y paſſer la tête, & dont les deux bouts pendent, l'un par-devant, & l'autre par-derriere, & s'attachent à la ſerviette par des épingles, pour l'empêcher de deſcendre. *Voyez fig.* 1. *Pl. XXX.* (*Y*)

SCARABÉE, ſ. m.) *Hiſt. nat.*) petit inſecte, eſpece d'eſcarbot, dans laquelle on place le cerf-volant & les autres ſemblables.

SCARAMOUCHE, ſ. m. (*Gramm.*) bouffon, habillé de noir depuis la tête aux piés, en togue noire, en manteau noir, & dont le maſque eſt rayé de noir au front, aux deux joues & au menton.

SCARARAGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte des fruits de la groſſeur des noix, & d'une couleur verdâtre, & dont le goût eſt très-agréable; les Indiens nomment ce fruit *undis*.

SCARBA, (*Géogr. mod.*) petite île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des weſternes; elle eſt ſéparée de l'île de Jura par un détroit où la marée eſt très-violente; auſſi la *Scarba* eſt-elle dépeuplée; on ne lui donne que quatre milles de longueur ſur un mille de largeur. (*D. J.*)

SCARBOROUGH, (*Géog. mod.*) anciennement *Scarbourg*, ville d'Angleterre, dans Yorck-shire vers le nord de la province. Elle eſt bâtie ſur un rocher fort élevé, avec un château que le roi Henri II fit conſtruire pour ſa défenſe, & où l'on tient toujours garniſon. Il y a un bon port, où les vaiſſeaux ſont en ſureté, & des eaux minérales qui y attirent beaucoup de monde.

Friddes (Richard), ſavant théologien, & écrivain poli du xviij. ſiecle, naquit près de *Scarboroug*, en 1671. Il ſe fit beaucoup d'amis à Oxford par ſon eſprit, par l'agrement de ſa converſation, & par ſes manieres engageantes. Le docteur Sharp, archevêque d'Yorck, lui donna un bénéfice, dans lequel il ſe diſtingua par ſon affabilité & ſon application à remplir les devoirs de ſon miniſtere; mais il eut le malheur, par une grande maladie, de perdre les agrémens & les charmes de ſa voix, qui avoient fait auparavant l'admiration de tout le monde. Comme il s'étoit marié fort jeune, & qu'il avoit une nombreuſe famille, il réſolut pour la ſoutenir de venir à Londres, & de s'y livrer tout entier à la compoſition.

Le premier ouvrage qu'il publia, eſt un ſyſtème de théologie, d'après les principes de la religion naturelle, & de la religion révélée. Londres 1718 & 1720, *in-folio*. Cet ouvrage fut très-favorablement reçu du public, & l'on en lit de bons extraits dans la Bibliotheque angloiſe, & dans les Mémoires de littérature de M. de la Roche; l'auteur réfute toujours les calviniſtes, les catholiques romains, les ſociniens, & les déiſtes, avec une douceur qui peint la bonté de ſon caractere.

Le ſecond ouvrage qu'il mit au jour, comprend ſes ſermons & diſcours moraux ſur divers ſujets, au nombre de cinquante-deux, qui forment un volume *in-folio*, imprimé à Londres en 1722. Le but de cet ouvrage eſt de dévoiler quelques-unes des erreurs générales, & des vices les plus dominans de notre ſiecle, comme auſſi de perſuader aux hommes la néceſſité d'être ſolidement vertueux.

Il fit paroître en 1724 la vie du cardinal Wolſey à Londres, *in-fol.* avec figures. Il eut des ſouſcriptions conſidérables pour l'impreſſion de cet ouvrage, l'accueil qu'on lui fit l'engagea d'entreprendre les vies du chevalier Thomas More, & de Jean de Fiſcher, évêque de Rocheſter; mais on lui vola ſon manuſcrit qu'on n'a jamais retrouvé.

Il a encore donné un traité de morale ſur les principes de la raiſon. Londres 1724, *in-8°.* une excellente brochure ſur l'Iliade d'Homere; un livre ſur l'Euchariſtie; enfin une défenſe de la fameuſe épitaphe latine que Jean Sheffield, duc de Buckingham avoit faite pour lui-même.

Pro rege ſæpe, pro republica ſemper.
Dubius, ſed non improbus vixi.
Incertus morior, ſed inturbatus.
Humanum eſt errare, & neſcire.

Much for the prerogative; ever for my country;
I lived irregular not profligate.
Tho'going to a ſtate unknown, i dye reſign'd.
Frailty and ingnorance attend on human life.

Voici la traduction littérale de l'angloiſe: „ Zélé „ ſouvent pour les droits du roi, toujours pour ceux „ de mon pays: j'ai vécu d'une maniere irréguliere „ mais non débauchée; quoique j'aille entrer dans „ un état inconnu, je meurs réſigné: la fragilité & „ l'ignorance ſont l'apanage de la condition humai- „ ne „.

M. Friddes conclut la défenſe du duc de Buckingham d'une façon qui ne peut que lui faire honneur. „ Si, „ dit-il, je me ſuis trompé dans cette apologie occa- „ ſionelle d'un illuſtre ſeigneur, diſtingué par quan- „ tité de talens remarquables ou ſupérieurs, mon er- „ reur part d'un principe de charité. Je ſoumets „ humblement tout ce que j'ai dit à la cenſure, ſur- „ tout à celle qui part d'un zele de religion, auſſi „ fervent que je ſais qu'il l'eſt dans les perſonnes à „ qui cette épitaphe a déplu. Je ne voudrois pas, par „ quelque raiſon que ce pût être, qu'on pût m'ac- „ cuſer du deſſein de préjudicier le moins du monde, „ & de faire le moindre tort à la cauſe de la vraie „ piété; mais toutes les regles de l'équité commune „ nous obligent à interpreter les paroles auſſi-bien „ que les actions des hommes, de la maniere la plus „ favorable qu'elles peuvent l'être; & l'obligation „ de nous conformer à ces regles eſt plus forte, lorſ- „ qu'il s'agit d'expliquer les paroles de ceux qui ne „ peuvent s'expliquer eux mêmes „.

Cet aimable & ſavant homme vécut toujours avec le plus grand deſintéreſſement, négligeant trop le bien-être qu'il pouvoit ſe procurer par quelques démarches auprès des miniſtres: les gens vraiment paſſionnés pour les ſciences, ſongent très-peu à acquérir les biens de la fortune; le plaiſir qu'ils trouvent avec leurs livres, leur tient lieu de tout. L'application du docteur Friddes à l'étude étoit ſi grande, qu'il y donnoit des nuits entieres; ſon travail abrégea ſes jours. Il mourut en 1725, âgé de 54 ans. C'eſt une ſituation bien triſte que celle d'un homme de lettres qui deſire de ſe diſtinguer par ſes écrits, & de pourvoir en même tems, par ce ſeul moyen, à la ſubſiſtance d'une famille; d'un côté le beſoin le preſſe, & de l'autre la renommée lui crie de limer ſes ouvrages, & de les rendre dignes de l'immortalité.

Un artiſte ingénieux a repréſenté un beau génie qui ſe trouve dans cette ſituation, ſous l'emblème d'une belle femme, mal vêtue, regardant le ciel, & élevant en l'air ſon bras droit que deux ailes ſoutiennent, tandis que ſon corps & ſon bras gauche ſont attachés à une groſſe pierre qui eſt en terre, image parlante du malheur de pluſieurs hommes de lettres. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SCARDALE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire vallée de rochers; pays d'Angleterre dans le Derbishire. On lui a donné le nom de *Scardale*, parce qu'il eſt parſemé de rochers, que les anciens appellent *ſcares*. On y voit le bourg de Cheſterfield ſur le Rother, bourg qui paroît ancien, & qu'on appelle à cauſe de cela *Cheſter in-Scardale*. (*D. J.*)

SCARDINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Baviere, au confluent du Ror & de Iun, au midi de Paſſaw. *Long.* 30. 51. *lat.* 48. 29. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géog. anc.*) *Scardon*, dans Strabon, *l. VII.* les derniers lieux que Ptolomée, *l. II. c. xvij.* marque ſur la côte de la Liburnie, ſous l'embouchure du Titius & la ville *Scardona*, qu'il met à la gauche de l'embouchure de ce fleuve, & qu'il comprend cependant dans la Liburnie.

Il ne ſeroit pas ſans exemple qu'un fleuve fût réputé faire la borne d'une province, & qu'une ville ſituée au-delà de ce fleuve, mais pourtant ſur ſon rivage, eût appartenu à la même province. Auſſi n'eſt-ce pas là la difficulté: elle conſiſte plûtôt en ce que les deſcriptions modernes de la Dalmatie, marquent les ruines de *Scardona* près de la Scardonius. à la droite de l'embouchure du fleuve Titius, au lieu que Ptolomée place cette ville à la gauche de ce fleuve, nommé aujourd'hui *Kerca*.

Caſimir Freſchot, dans ſes mémoires géographiques, dit en parlant de *Scardona*, pag. 259: *le ruine delle ſue antiche fortificazioni, e citadella ſi vedono poco lungi del lago, chiamato da' Latini* Scardonio; *in volgare Proclian, e a deſtra del fiume Kerca, ch' è l'antico Tizio, quale col ſuo corſo mette li confini all' antica Liburnia e Dalmazia.* Il faut donc dire, ou que la ville *Scardona* n'a pas toujours été à la gauche du Titius, ou qu'il y a une tranſpoſition dans Ptolomée, qui devoit placer *Scardona* avant l'embouchure du Titius. On

On voit que la ville *Scardona* étoit conſidérable, puiſqu'on l'avoit choiſie pour le lieu de l'aſſemblée générale de la province, & qu'elle ſe trouvoit le ſiége de la juſtice pour les Japydes & pour quatorze villes de la Liburnie; ce qu'on appelloit *conventus Scardonitanus*. Cette ville, ſelon Pline, *l. III. c. xxij.* étoit à douze mille pas de la mer, ſur le bord du Titius, *in amne eo* (Titio).

Aujourd'hui *Scardona* n'eſt remarquable que par ſon ſiége épiſcopal, ſous la métropole de Spalatro. Cet évêché y fut transféré de Belgrade ſur la mer en 1120; elle a été cependant ci-devant une place de force, & très-conſidérable. En 1322, durant les troubles de Hongrie, les habitans de *Scardona* s'étant ligués avec ceux d'Almiſſa, pour exercer la piraterie, diverſes autres villes qui ſouffroient de ces pirateries, s'unirent avec les Vénitiens pour les arrêter; & comme la partie ne ſe trouva pas égale, la ville de *Scardona* fut ſaccagée dans cette occaſion.

En 1411 les Vénitiens acquirent *Scardona* du roi de Boſnie, qui la leur remit avec Oſtrovizza pour cinq mille écus d'or, & ils la garderent juſqu'à l'arrivée des Turcs, qui la prirent en 1522. Mais bientôt après les Vénitiens la reprirent d'aſſaut, & la démantelerent en 1539. Les Turcs s'y étant établis depuis, en furent encore chaſſés par les Vénitiens, qui la réunirent à leur domaine en 1684. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géog. mod.*) même nom des anciens; ville ruinée de la Dalmatie vénitienne, à ſept milles au nord-oueſt de Sebenico, dans une preſqu'île formée par une petite riviere. Les Vénitiens acquirent cette ville en 1411, du roi de Boſnie. Les Turcs la leur enleverent en 1522; mais elle eſt reſtée toute démantelée depuis l'an 1684, à la république de Véniſe, qui y entretient une garniſon. Son évêché eſt ſuffragant de Spalatro. *Long.* 33. 50. *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

SCARDUS MONS, (*Géog. anc.*) Strabon, *Excerpt. ex l. VII. c. xvij.* Ptolomée, *l. II. c. xvij.* donnent le nom de *Scardus* à la derniere des montagnes qui ſéparoient l'Illyrie de la Dalmatie & de la Mæſie; mais Tite-Live, *l. XLIII. c. xx.* écrit *Scordus* au lieu de *Scardus*. (*D. J.*)

SCARE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſcarus*; Rondelet a décrit deux eſpeces de *ſcare*; ce ſont des poiſſons de mer qui vivent ſur les rochers. On a donné le nom de *cantheno* à la premiere eſpece dans certains pays, & dans d'autres celui de *ſargo*; mais mal-à-propos, parce qu'il y a deux autres poiſſons connus ſous ces noms. La ſeconde eſpece a été décrite dans cet ouvrage ſous le nom d'*aiol*. *Voyez* AIOL.

Le *ſcare* a de grandes écailles minces, & d'un bleu noirâtre; il reſſemble au ſargo par la forme du corps, par les aiguillons, par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* SARGO. Mais il en differe en ce qu'il n'a point de tache noire ſur la queue, ni de traits de cette même couleur qui s'étendent ſur les côtés du corps depuis le dos juſqu'au ventre. Le *ſcare* a les dents larges & pluſieurs protubérances aux machoires, qui ſont dures comme des os; la nageoire de la queue eſt large, & ſe diviſe en deux parties; les yeux ſont noirs, & l'eſpace qui eſt au-deſſus eſt bleu; le ventre a une couleur blanche. Ce poiſſon ſe nourrit d'herbes, & principalement d'algue; ſa chair eſt légere, & très-bonne à manger; ſes boyaux ont une odeur de violette. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. VI. c. xj. Voyez* POISSON.

SCARIFICATEUR, ſ. m. inſtrument de Chirurgie qui ſert à ſcarifier. *Voyez* SCARIFICATION.

Le *ſcarificateur* eſt une eſpece de boîte dans laquelle ſont douze, quinze, ou dix-huit lancettes, qu'on bande avec un reſſort, & qui ſe débandent avec un autre, & font toutes à la fois leur inciſion dans la peau. Juſqu'à l'invention de cette eſpece de *ſcarificateur*, qui eſt moderne, on ſe ſervoit au lieu de lancettes, de petites roues tranchantes.

L'uſage du *ſcarificateur* eſt d'évacuer le ſang & les autres humeurs qui ſéjournent ſous la peau, en y faiſant un grand nombre d'ouvertures, leſquelles étant faites toutes à la fois cauſent une douleur bien plus ſupportable que s'il falloit les ſouffrir l'une après l'autre.

Cet inſtrument n'eſt en uſage qu'après l'application des ventouſes. *Voyez* VENTOUSE. On peut ſe ſervir d'une lancette ordinaire avec autant d'avantage, parce que la ſtupeur qu'occaſionne à la peau l'application des ventouſes, permet qu'on faſſe les ſcarifications ſans preſque cauſer de douleur. La *fig.* 13. *Pl. XXVI.* repréſente l'extérieur de cette machine; l'intérieur eſt trop compoſé pour être repréſenté ſans y employer beaucoup de figures & une longue deſcription, ce qui eſt aſſez hors d'œuvre pour un inſtrument auſſi peu utile que celui-là. Il ſuffit de dire que la queue des lancettes eſt mouſſe, & qu'elles tiennent à trois traverſes paralleles, & qu'elles ſont garnies chacunes à leur extrémité d'un pignon dont les dents s'engagent dans une roue dentée. Chaque traverſe eſt mobile, & tourne en pivot ſur ſon axe par le moyen de cette roue, qui ſe bande comme la noix d'une platine à fuſil, & ſe débande par un autre. Cette roue en ſe débandant fait agir les traverſes & les lancettes, & les fait mouvoir très-rapidement de droite à gauche ſur la peau. Cette machine a un ſurtout avec des fentes par leſquelles paſſent les lancettes; ce ſurtout s'éloigne ou s'approche à volonté, de l'axe de l'inſtrument par une vis; par ce moyen les lancettes inciſent plus ou moins profondément, ſelon qu'on le déſire. Cet inſtrument vient d'Allemagne. Il differe peu du *ſcarificateur* repréſenté dans Ambroiſe Paré, *l. XII. c. v.* Cet auteur en recommande l'uſage pour prévenir la gangrene, qui peut ſuivre les contuſions; au lieu de lancettes il a trois rangs de roues tranchantes; ce qui revient au même quant à l'effet. Heiſter loue beaucoup le *ſcarificateur* allemand; ſeroit-ce parce que M. de Garangeot l'a deſapprouvé? (*Y*)

SCARIFICATION, ſ. f. opération de Chirurgie par laquelle on fait pluſieurs inciſions à la peau avec une lancette, ou avec un inſtrument propre à cet uſage. *Voyez* SCARIFICATEUR.

Saumaiſe voudroit qu'on écrivît *ſcariſation*, & non pas *ſcarification*, parce que ce mot eſt dérivé du grec σκάριφος, *Voyez* ſes notes ſur Solimus, *pag.* 519, où il corrige Pline à ce ſujet. *Lib. XVII.* Le P. Hardouin tient pour *ſcarification*, quoiqu'il convienne que les manuſcrits portent *ſcariphatio*. Mais il ajoute que Théodore Priſcien écrit *ſcarification*.

La *ſcarification* eſt d'uſage principalement dans l'opération des ventouſes; ſon effet eſt d'évacuer le ſang. *Voyez* VENTOUSE.

La méthode de ſcarifier dans ce cas eſt de faire trois rangs d'inciſions; celui du milieu en aura ſix, & les deux autres chacun cinq. On doit commencer par le rang d'en bas, pour n'être point incommodé par le ſang, lorſqu'on ſcarifiera ſupérieurement. Les inciſions doivent être entrelacées, c'eſt-à-dire que l'angle ſupérieur des *ſcarifications* du premier rang répond à l'intervalle que celles du ſecond rang laiſſent entre elles. *Voyez fig.* 15. *Pl. XXIII.*

On fait auſſi des *ſcarifications* ſur les parties contuſes, ou violemment enflammées, & qui menacent de gangrene. Ces inciſions ſont des ſaignées locales qui débarraſſent la partie ſuffoquée par la plénitude des vaiſſeaux, ou par l'épanchement du ſang qui croupit dans la partie, dans le cas de contuſion. *Voyez* CONTUSION & GANGRENE.

On fait des *ſcarifications* aux jambes, aux cuiſſes, au *ſcrotum*, & autres parties, lorſque les cellules graiſſeuſes ſont infiltrées de lymphe, *Voyez* ŒDEME. Mais ces *ſcarifications* ſont ſouvent ſuivies de gangrene; on leur préfere de légeres mouchetures ſur les endroits les plus luiſans de l'œdeme; elles ſe font avec la pointe de la lancette, comme une égratignure; on les multiplie tant qu'on veut, parce qu'elles ne cauſent aucune douleur, & elles ne laiſſent pas de procurer le dégorgement des matieres: on couvre ordinairement les parties ſcarifiées de compreſſes trempées dans l'eau-de-vie camphrée, ou autres remedes, ſuivant l'indication. (*Y*)

SCARLINO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourg d'Italie, dans la province de Piombino, ſur la côte de la mer de Toſcane, à 10 milles au midi de Maſſa, & à 12 de Piombino à l'orient. Le P. Briet croit que c'eſt la *Manliana* de Ptolomée, *l. III. c. j.* mais c'eſt une conjecture fort haſardée. *Long.* 28. 30. *lat.* 42. 56. (*D. J.*)

SCARO, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de Santorin environnée de rochers & de précipices. C'eſt la réſidence d'un évêque latin. L'évêque grec fait ſon ſéjour à Pyrgo. *Longit.* 43 30. *lat.* 36. 12. (*D. J.*)

SCARPANTO, (*Géogr. anc. & mod.*) île de la mer Carpathienne, ou comme nous diſons aujourd'hui de l'Archipel, & l'une des Sporades, entre les îles de Rhodes & de Candie.

Scarpanto a eu divers noms de l'antiquité. Elle fut

d'abord appellée *Carpathos*, enſuite *Tetrapolis*, c'eſt-à-dire l'île à quatre villes, à cauſe des quatre principales places qu'on y voyoit anciennement, & dont Strabon vous indiquera les noms. Elle donna elle-même le ſien à la mer Carpathienne. Elle fut encore appellée *Pallénie*; ou de *Pallas*, qu'on tient y avoir été nourrie; ou d'un fils de Titan, qui régna dans cette île.

Quoi qu'il en ſoit, *Scarpanto* eſt ſituée à 50 milles d'Italie du cap oriental de l'île de Candie, & à ſept lieues d'Allemagne, au midi de Nizaria. On lui donne 60 milles de circuit, & elle a dans ſon enceinte de hautes montagnes, où on nourrit beaucoup de bétail, & où l'on trouve des mines de fer & des carrieres de marbre.

Cette île ne manque pas de ports vaſtes & commodes; celui qu'on nomme *porto Triſtano*, a été connu des anciens, ſous le nom de *Tritomus*. Le grand ſeigneur fait gouverner cette île par un cadi, qui réſide ordinairement à Rhodes, & qui envoie un receveur pour en tirer les impôts que les inſulaires grecs doivent payer à la Porte; je dis *grecs*, parce qu'il n'y a point d'autres habitans dans l'île. *Longit.* 44. 45. *lat.* 35. 46. (*D. J.*)

SCARPE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend ſa ſource dans l'Artois, au-deſſus d'Aubigni, arroſe Arras, Douai, S. Amand, & ſe rend dans l'Eſcaut au-deſſous de Mortagne. (*D. J.*)

SCARPEIRA, (*Géog. mod.*) petite ville aujourd'hui bourg d'Italie, dans la Toſcane, près de Piſtoye, à 16 milles de Florence.

Angelo ou *Angioli* (Giacomo), naquit à *Scarpeira* dans le xiv. ſiecle, & étudia la langue grecque à Conſtantinople, où il paſſa neuf ans entiers. Il fit dans cette ville la traduction de la géographie de Ptolomée. Cette traduction a vu le jour à Vicence, en 1475, *in-folio*, ſans cartes; & puis à Rome, en 1490, *in-folio*, avec des cartes: Fabricius & le P. Niceron, qui prétendent qu'elle n'a point été imprimée, ſe trompent l'un & l'autre. Au reſte, c'eſt une mauvaiſe traduction, qui prouve que ſon auteur n'entendoit ni le grec, ni la géographie, ni les mathématiques. Auſſi n'a-t-on pas tardé à ſubſtituer de meilleures verſions à celles du Florentin; telle eſt la verſion de Donis, celle de Pirckermer, & celle de Servet; mais il faut encore leur préférer inconteſtablement la réviſion & les additions de Mercator & de Bertius, imprimées à Amſterdam chez Elzevir & Hondius, en 1619, *in-folio*, & qui ſont toujours la meilleure édition de Ptolomée.

SCARPHIA, (*Géog. anc.*) *Scarphe* ou *Scarphea*, ville de la Grece, chez les Locres épicnémidiens. Strabon, *l. I.* & *IX.* uſe des deux premieres manieres d'écrire; & Ptolomée, Etienne le géographe, & Appien, emploient la derniere. Les Latins varient auſſi ſur l'ortographe de ce nom; car Pline a écrit *Scarphia*, & Tite-Live *Scarphea*. Ce dernier dit, *liv. XXXI. c. iij.* que Quintius étant parti d'Elathée, paſſa par Thronium & par *Scarpée*, pour ſe rendre aux Thermopyles. Etienne le géographe dit auſſi, que *Scarphea* étoit voiſine des Thermopyles; & ſi la ville *Scarphe* de Strabon eſt la même que celle qu'il nomme ailleurs *Scarphea*, elle étoit à dix ſtades de la mer, & ſur une élevation. Caſaubon aimeroit mieux néanmoins en faire deux villes différentes, & dans ce cas, il voudroit lire Ταφρή, au lieu de Σκαρφή.

SCARPONNA ou SCARPONA, (*Géog. anc.*) lieu fortifié dans la Gaule belgique, ſelon Diodore. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de *Durocortorum* à *Divodurum*, entre *Tullum* & *Divodurum*, à dix milles de la premiere de ces places, & à 12 milles de la ſeconde. Ce lieu, qui étoit à 12 milles de la ville de Metz, conſerve aujourd'hui ſon ancien nom, quoiqu'un peu corrompu; car on le nomme *Scarpaigne* ou *Charpaigne*, & l'on y trouve des monumens d'antiquité, c'eſt un bourg ſitué ſur le bord de la Moſelle. (*D. J.*)

SCARTHON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Troade, ſelon Ortélius, qui cite Strabon, *liv. XIII. p.* 587. Mais quoique Strabon parle de ce fleuve dans ſa deſcription de la Troade, il ne le place pas pour cela dans cette contrée, il le met ſeulement au nombre des fleuves qu'on étoit obligé de traverſer pluſieurs fois en faiſant la même route, & il dit qu'on paſſoit celui-ci 25 fois. La queſtion eſt de ſavoir en quel pays étoit ce fleuve. Strabon ſemble dire qu'il étoit dans le Péloponnèſe; car il ajoute qu'il tomboit de la montagne Pholoa, & qui couloit dans l'Elée. Mais on ne connoît point dans le Péloponneſe de fleuve nommé *Scarthon*; auſſi Caſaubon ſoupçonne-t-il que ce nom pourroit être corrompu. (*D. J.*)

SCASON, ſ. m. (*Poéſie.*) eſpece de vers qui a au cinquieme pié un iambe, & au ſixieme un ſpondée.

La préface des ſatyres de Perſe eſt faite de ces ſortes de vers. (*D. J.*)

SCATEBRA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Volſques, dans le Latium *adjectum*, ajouté. Pline, *l. II. ch. ciij.* met ce fleuve dans le territoire de Caſinum, & ajoute que ſes eaux étoient froides, & plus abondantes en été qu'en hiver. Ces deux qualités portent Cluvier à dire, que c'eſt aujourd'hui une petite riviere, formée de diverſes ſources abondantes, qui ſortent de terre dans la ville de San-Germano, & dans ſon voiſinage. Le cours de cette petite riviere n'eſt pas de plus de deux milles; au bout de cet eſpace, elle tombe dans une plus grande riviere, qui ſe perd dans le Liris.

SCEAFELL *ou* SUAWFELL, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans l'île de Man. Les deux tiers de cette île ſont couverts de montagnes, qui occupent toute ſa largeur d'un bout à l'autre, & la plus haute de toutes eſt celle de *Sceafell*, d'où l'on peut dans un beau tems découvrir tout-à-la-fois l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande. (*D. J.*)

SCEAU *ou* SCEL, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une empreinte de quelque figure que l'on appoſe à un acte pour la rendre plus authentique, & pour lui donner l'exécution parée.

On diſoit autrefois *ſcel* au lieu de *ſceau*, préſentement on ne ſe ſert plus du terme de *ſcel* que quand il eſt joint à quelqu'autre terme qui en caractériſe l'eſpece particuliere, comme *ſcel* du châtelet, *&c.* & autres exemples que l'on verra ci-après au *mot* SCEL.

Anciennement les *ſceaux* ou cachets tenoient lieu de ſignature, preſentement le *ſceau* ne peut tenir lieu de ſignature ni dans les actes privés, ni dans les actes publics.

Les *ſceaux* dont on uſe parmi nous ſont de pluſieurs ſortes; ſavoir, le ſcel royal, le ſcel ſeigneurial, le ſcel eccléſiaſtique, le *ſceau* municipal, & le ſcel privé.

Chacun de ces *ſceaux* ſe ſubdiviſe en pluſieurs eſpeces.

Par exemple, pour le ſcel royal, il y a le grand & le petit ſceau, pour les grande & petite chancelleries; le ſcel préſidial, le ſcel de juſtice, pour les juges; le ſcel aux contrats ou ſcel des notaires, pour les contrats & obligations; chacune de ces differentes eſpeces de *ſceaux* ſera expliquée ci-après au *mot* SCEL.

Quelquefois par le terme de *ſceau* on entend la ſéance où les lettres ſont ſcellées. Cette ſéance eſt réputée une audience publique où l'on tient regiſtre de ce qui ſe paſſe; & il y a pluſieurs edits & déclarations qui y ont été publiés & regiſtrés le *ſceau* tenant en la grande chancellerie.

Ce qui concerne le grand & le petit *ſceau*, la fonction de garde des *ſceaux*, & la diſcipline des grandes & petites chancelleries, a été expliqué ci-devant aux *mots* CHANCELLIER, CHANCELLERIE & GARDE DES SCEAUX.

Nous ajouterons ſeulement ici, que depuis la démiſſion de M. de Machaut, dernier garde de *ſceaux*, en 1757, le roi a tenu les *ſceaux* en perſonne.

Le jour eſt indiqué à la fin de chaque *ſceau*.

Par le réglement que le roi a fait le 6 Février 1757 pour la tenue du *ſceau*, il a commis ſix conſeillers d'état pour l'examen des lettres & expéditions qui doivent être préſentées au *ſceau* & pour y aſſiſter; ces conſeillers ſont M. M. Feydeau de Brou, doyen du conſeil, Dagueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier.

Ils ſont auſſi commis par lettres-patentes du 16 Juin 1757, pour préſenter à S. M. ceux qui demandent d'être pourvus des offices dont le garde des *ſceaux* avoit la nomination, & pour donner les lettres de nomination, ſubdélégation & commiſſion. M. de Brou, doyen du conſeil, ou le plus ancien en ſon abſence, met le ſoit montré ſur le repli des proviſions, & reçoit le ſerment; & toutes les lettres dont l'adreſſe ſe faiſoit au garde des *ſceaux*, leur ſont adreſſées.

Suivant le réglement du 26 Février 1757, le roi choiſit au commencement de chaque quartier ſix maîtres des requêtes pour aſſiſter avec les conſeillers d'état à l'aſſemblée, où l'on examine les lettres & expéditions, y rapporter les lettres conjointement avec les

les conſeillers au grand-conſeil, grand rapporteur qui eſt de ſervice au *ſceau*.

Les ſix conſeillers d'état ont ſéance & voix délibérative au *ſceau*; ils ſont aſſis ſelon leur rang; les maîtres des requêtes & le grand rapporteur ſont debout autour du fauteuil de S. M.

Les ſecretaires du roi ſont tenus de porter aux maîtres des requêtes & conſeillers au grand-conſeil, grand rapporteur de ſervice, la ſurveille du *ſceau*, les lettres de juſtice dans leſquelles il doit être fait mention du nom de celui qui en a fait le rapport, & elles ſont par lui ſignées en queue.

Le *ſceau* commence par la préſentation des lettres dont le grand audiencier eſt chargé; les maîtres des requêtes & conſeillers au grand-conſeil, grand-rapporteur, font enſuite le rapport des lettres qui les concernent, après quoi le garde des rolles préſente les proviſions des officiers, & le conſervateur des hypothèques des lettres de ratification des rentes ſur les revenus du roi. Les ſecrétaires du roi font enſuite lecture des lettres de grace qu'ils ont dreſſées, leſquelles ſont communiquées aux conſeillers d'état & maîtres des requêtes avant la tenue du *ſceau*, & ſont leſdites lettres déliberées par les conſeillers d'état & maîtres des requêtes préſens au *ſceau*, & réſolues par S. M.

Les conſeillers d'état & maîtres des requêtes nommés par S. M. pour aſſiſter au *ſceau*, s'aſſemblent la ſurveille du jour que le roi a indiqué pour la tenue du *ſceau* chez le doyen du conſeil, ou, en ſon abſence, chez l'ancien des conſeillers d'état, pour faire l'examen des lettres de grace, rémiſſion, abolition & pardon, & de toutes autres lettres de nature à être rapportées par les maîtres des requêtes & grand-rapporteur, qui doivent être préſentées au *ſceau*.

Le grand audiencier de quartier, le garde des rolles, & le conſervateur des hypothèques y font les fonctions de leur charge à l'ordinaire, & ſont placés debout après le dernier conſeiller d'état de chaque rang; le ſcelleur enſuite proche le coffre des *ſceaux*, & le controleur au bout de la table en la maniere accoutumée.

Les procureurs-ſyndics & ſecrétaires du roi ont entrée chaque jour de *ſceau*, ainſi que ceux qui ſont députés pour y aſſiſter, & ils ſont placés de même que les autres officiers de la chancellerie, derriere le ſiege des conſeillers d'état.

Enfin le procureur-général des requêtes de l'hôtel & général des grande & petite chancelleries a auſſi entrée au *ſceau*, & prend place derriere les maîtres des requêtes.

Telle eſt la forme obſérvée quand le roi tient les *ſceaux* en perſonne.

Pour ce qui eſt du *ſceau* des petites chancelleries établies près le cours, la maniere dont il ſe tient eſt expliquée ci-devant au *mot* CHANCELLERIE *près les cours*, & au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries près les cours*.

Ce qui concerne la tenue du *ſceau* dans les préſidiaux eſt expliqué au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries préſidiales*.

Les fonctions des gardes des *ſceaux* dans les juriſdictions royales, & des gardes des *ſceaux* aux contrats, ſont auſſi expliquées aux *mots* GARDE DES SCEAUX *des juriſdictions royales* & GARDE DES SCEAUX *aux contrats*.

Les autres uſages qui ont rapport ſoit au ſcel eccléſiaſtique, ou au ſcel ſeigneurial, & autres ſcels particuliers, ſont expliqués ci-après *au mot* SCEL. (*A*)

SCEAU (*Comm. d'Amſterdam.*) on appelle à Amſterdam un *ſceau*, un papier ſcellé du *ſceau* de l'état, ſur lequel s'écrivent les obligations, & autres actes qui ſe paſſent entre marchands pour le fait de leur commerce. C'eſt une eſpece de papier timbré, comme celui dont on ſe ſert en France pour les actes des notaires. *Ricard.* (*D. J.*)

SCEAU, *le grand* (*Hiſt. mod. d'Angleterre.*) inſtrument public, gravé & marqué des armes du prince & de l'état, dont l'empreinte faite ſur la cire ſert à rendre un acte authentique & exécutoire.

On n'a imaginé en Angleterre de mettre des *ſceaux* aux chartres qu'au commencement du xj. ſiecle. Il y a un ſeigneur & pair du royaume qui eſt lord *garde des ſceaux*. En 1643, le garde des *ſceaux* s'étant retiré de la chambre pour aller trouver le roi, & ayant emporté le *grand-ſceau*, la chambre des communes fit voir à celle des pairs les inconvéniens qui naiſſoient de la privation du *grand-ſceau*, dont on ne pouvoit ſe paſſer ſelon les lois, parce que le *grand-ſceau* étant la clef du royaume, il devoit toujours être tenu là où étoit le parlement, qui repréſentoit le royaume pendant qu'il ſiégeoit. En conſéquence de ces repréſentations, les deux chambres firent un nouveau *grand-ſceau*, & le remirent entre les mains des commiſſaires qu'ils nommerent, pour avoir à cet égard le même pouvoir que le chancelier ou le garde du *grand-ſceau*.

Le roi & ſes partiſans traiterent d'attentat l'action du parlement, & firent valoir les ſtatuts d'Edouard III. qui déclare coupables de trahiſon, ceux qui contreſont le *grand-ſceau*; mais il s'en faut beaucoup que le parlement fût dans le cas du ſtatut, comme ſeroient de ſimples particuliers; car le *grand-ſceau* n'eſt pas le *ſceau* du roi en particulier, mais le *ſceau* du royaume; & le royaume eſt un corps compoſé d'un chef, qui en eſt la tête, & du peule, qui en eſt les membres. Si le roi a la diſpoſition du *grand-ſceau*, ce n'eſt qu'en qualité du plus noble des membres de ce corps, conſidéré comme étant uni avec les autres membres, & non comme en étant ſéparé, tout le pouvoir d'exécuter réſidant entre ſes mains.

Le *grand-ſceau* donne aux actes auxquels il eſt appliqué la vertu d'être inviolables. Si donc, dans le cas d'une guerre ouverte entre le roi & le parlement, le roi pouvoit, par le moyen du *grand-ſceau*, communiquer cette vertu à ſes actes particuliers, où ſeroient les bornes de ſon pouvoir, qui, par la conſtitution du gouvernement d'Angleterre, eſt limité par les lois? Il n'auroit qu'à déclarer par un acte ſcellé du *grand ſceau*, comme Charles l'avoit déja fait effectivement, que ſelon les lois, les membres du parlement ſont des traitres & des rébelles; & alors la queſtion ſeroit décidée par la ſeule poſſeſſion du *grand-ſceau*, & le roi pourroit s'attribuer un pouvoir ſans bornes, par cette même autorité. Mais que ſeroit-ce ſi le parlement ſe trouvoit en poſſeſſion du *grand-ſceau*, & que par un acte ſemblable, il déclarât le roi traitre & rébelle? L'application du *grand-ſceau*, donneroit-elle à cet acte une autorité inviolable?

Il ſemble donc que le parlement n'avoit pas moins de droit de faire un *grand-ſceau* que le roi en auroit eu d'en faire un, ſi le *ſceau commun* s'étoit trouvé entre les mains du parlement, puiſque ce n'étoit pas le *ſceau* d'aucun des deux en particulier, mais de tous les deux conſidérés comme étant inſéparablement unis enſemble. En un mot, ni le roi, ni le parlement ſéparément, ne peuvent s'attribuer la diſpoſition du *grand-ſceau*, parce que le *grand-ſceau* eſt l'empreinte, la marque de leur autorité unie, & non ſéparée. (*D. J.*)

SCEAU-DAUPHIN, (*Hiſt. de la chanceller.*) c'eſt un grand *ſceau* qui eſt particulier pour ſceller les expéditions qui concernent la province du Dauphiné. Dans ce *ſceau* eſt repréſentée l'image du roi à cheval & armé, ayant un écu pendu au cou, dans lequel ſont empreintes les armes écartelées de la France & du Dauphiné, le tout dans un champ ſemé de fleurs-de-lis & de dauphins. (*D. J.*)

SCEAU DES GRANDS JOURS, (*Hiſt. de France.*) c'étoit celui que le roi envoyoit autrefois dans les provinces pour ſceller les actes & expéditions qui y étoient arrêtées aux grands jours qui s'y tenoient.

SCEAU, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot au propre ſignifie, dans l'Ecriture, un *cachet* qu'on applique pour ſceller quelque choſe. Les Hébreux le portoient au doigt en bague, & les Juives en bracelets ſur le bras, *Cant. viij.* 6. Il déſigne auſſi la marque ou le caractere que le *ſceau* imprime, *Daniel; xiv.* 16. Il veut dire au figuré, *protection*. Je mettrai Zorobabel ſous ma protection, *ponam quaſi* ſignaculum, *Aggée, ij.* 24. Dans le nouveau Teſtament, *ſceau* σφραγὶς eſt employé par S. Paul pour *preuve* & *confirmation*, I. Cor. *ix.* 2. *Délier les ſceaux* d'un livre, dans l'Apocalypſe, c'eſt proprement en délier les attaches; mais c'eſt une expreſſion métaphorique, qui ſignifie expliquer les choſes obſcures & difficiles qu'il contient. (*D. J.*)

SCEAU, (*Hiſt. des uſages.*) la matiere des *ſceaux* a été fort différente & toujours arbitraire; on en voit d'or, d'argent, de plomb, de cire, qui eſt à-préſent la plus ordinaire matiere des *ſceaux* des rois, des ſouverains, & des magiſtrats. Le pape eſt le ſeul qui ſe ſerve de plomb. Les Romains n'avoient pas, comme

nous

nous, des *ſceaux* publics; les empereurs ſignoient ſeulement les reſcrits avec une encre particuliere appellée *ſacrum encauſtum*, dont leurs ſujets ne pouvoient ſe ſervir ſans encourir la peine du crime de lèſe-majeſté au ſecond chef. (*D. J.*)

Sceau de Notre-Dame, (*Botan.*) nom vulgaire de la bryone noire, *voyez* Bryone, (*Botan.*)

Sceau de Salomon, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante nommé par Tournefort *polygonatum*. *Voyez* Polygonatum.

Sceau de Salomon, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante a un goût fade, & très-légerement acerbe. Elle contient un ſuc gluant. Elle eſt généralement regardée comme vulnéraire aſtringente, & elle eſt d'un uſage aſſez commun à ce titre; elle a beaucoup d'analogie avec la racine de grande conſoude, avec laquelle on l'emploie ordinairément, & à laquelle elle peut être ſubſtituée. *Voyez* Consoude *grande*, *Mat. médic.* (*b*)

Scédule, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie parmi nous, toute promeſſe, billet ou autre écrit fait de main privée.

Cependant ce terme ſe prend auſſi en quelques occaſions pour l'exploit ou rapport de l'huiſſier. *Voyez ci-après* Scédule évocatoire.

Ce terme vient du latin *ſcheda*, lequel, chez les Romains, s'entendoit de la premiere note ou mémoire que le notaire prenoit d'un acte qu'on vouloit paſſer. Cette premiere note ne faiſoit aucune foi en juſtice, elle ne tenoit point lieu de minute; c'eſt pourquoi, parmi nous, l'on a donné le nom de *ſcédule* aux promeſſes & billets ſous ſeing privé.

,, *Cédules* & obligations, dit la coutume de Paris,
,, *art.* 89. faites pour ſommes de deniers, marchan-
,, diſes ou autres choſes mobiliaires, ſont cenſées &
,, réputées meubles.

,, *Cédule* privée, dit l'*art.* 107. qui porte promeſſe
,, de payer, emporte hipotheque du jour de la con-
,, feſſion, ou reconnoiſſance d'icelle faite en juge-
,, ment ou par-devant notaires, ou que par jugement
,, elle ſoit tenue pour confeſſée, ou du jour de la
,, dénégation en cas que par après elle ſoit vérifiée ,,. *Voyez* Danty, *de la preuve par témoins*, *additions ſur la préface*, &c.

Scédule, eſt auſſi un acte que les procureurs donnent au greffier pour conſtater leur préſentation, ou pour faire expédier les défauts & congés qui ſe prennent au Greffe. *Voyez* Congé, Défaut, Présentation.

Scédule évocatoire, eſt un exploit tendant à faire évoquer une affaire pour cauſe de parenté ou alliance. *Voyez ci-devant* Évocation. (*A*)

SCEL, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *ſceau*. L'ancien terme de *ſcel* s'eſt encore conſervé pour déſigner avec un ſurnom particulier les différentes eſpeces de *ſceaux*. Voyez *les articles ſuivans*.

Scel des apanages, eſt le *ſcel* particulier des princes de la maiſon royale qui ont un appanage, & dont leur chancelier ou garde des ſceaux ſcelle toutes les lettres qui s'expédient pour les perſonnes & lieux de l'appanage. *Voyez ci-devant au mot* Garde des sceaux, *l'art.* Garde des sceaux des apanages.

Scel attributif de jurisdiction, eſt celui qui a le privilege d'attirer devant le juge auquel il appartient, toutes les conteſtations qui naiſſent pour l'exécution des actes & jugemens paſſés ſous le *ſcel*; tel eſt le *ſcel* du châtelet de Paris, qui attire à ſa juriſdiction de tous les endroits du royaume; tels ſont auſſi ceux d'Orléans & de Montpellier, ceux des chancelleries de Bourgogne, & quelques autres dont le privilege eſt plus ou moins étendu.

Scel authentique, peut s'entendre en général de tout *ſceau* public qui eſt apposé à quelque acte ou jugement; mais on entend plus ordinairement par *ſcel authentique* le *ſcel* public d'une juſtice ſeigneuriale dont on ſcelle les jugemens & contrats paſſés dans cette juſtice. On l'appelle *authentique*, pour le diſtinguer du *ſcel* royal & des *ſceaux* privés, ou des particuliers, leſquels ne ſont pas exécutoires. Quelquefois, pour éviter toute équivoque, on l'appelle *ſcel authentique & non royal*. La diſtinction de ces deux *ſceaux* eſt établie dans les anciennes ordonnances, notamment dans celle de Charles VIII. de l'an 1493, *art.* 54. & dans celle de François I. de l'an 1539, *art.* 65 & 96. la coutume de Paris, *art.* 165. porte que les obligations paſſées ſous *ſcel authentique* & non royal, ſont exécutoires ſur les biens meubles & immeubles de l'obligé, pourvu qu'au jour de l'obligation paſſée les parties obligées fuſſent demeurantes au lieu où l'obligation eſt paſſée. *Voyez* Brodeau, & les autres commentateurs *ſur cet article*.

Scel aux causes, eſt celui dont on ſe ſert pour les jugemens, & qui eſt différent du *ſcel* aux contrats. On apposoit auſſi ce *ſcel* aux cauſes, à des *vidimus* de lettres-patentes pour leur donner plus d'authenticité: on en trouve un exemple dans un *vidimus* de l'an 1345, rapporté dans le *troiſieme tome des ordonnances du Louvre, pag.* 167. ,, en temoin des ,, choſes deſſuſdites, nous avons mis à ce *vidimus* ,, notre *ſcel* aux cauſes ,,. *Voyez ci-après* Scel aux contrats & Scel aux jugemens.

Scel de la chancellerie, eſt le *ſcel* dont on uſe dans les différentes chancelleries. Il y a en France deux ſortes de *ſcels* ou *ſceaux de chancellerie*, qu'on appelle le *grand* & le *petit ſceau*; le grand *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent en la grande chancellerie; le petit *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent dans les chancelleries établies près les différentes cours du royaume, & près des préſidiaux. Il y a auſſi le *contre-ſcel* de la chancellerie. *Voyez ci-après* Contre-scel.

Scel des chancelleries de Bourgogne, *voyez ci-devant au mot* Chancellerie, *l'article* Chanceliers de Bourgogne.

Scel du chatelet, on ſous-entend *de Paris*; eſt un *ſceau* royal dont on uſe au châtelet pour ſceller les jugemens émanés de ce tribunal, & les actes reçus par les notaires au châtelet, afin de rendre ces jugemens ou actes exécutoires, ou du-moins de rendre plus authentiques ceux qui ne ſont pas de nature à emporter exécution parée, tels que des légaliſations, & autres actes qui ne renferment aucune condamnation ni obligation liquide.

Du tems que la prevôté de Paris étoit donnée à ferme, le prevôt avoit ſon *ſceau* particulier, comme les autres magiſtrats, dont il ſcelloit tous les actes émanés de la juriſdiction contentieuſe ou volontaire, & cela ſeul les rendoit authentiques ſans autre ſignature.

Mais lorſque le roi eut ſéparé la prevôté de Paris des fermes de ſon domaine, & qu'il l'eut donnée en garde à Etienne Boileau, alors cette juriſdiction ayant le roi même pour prevôt, ſes actes commencerent d'être ſcellés du *ſceau* royal.

C'eſt de-là que cet ancien *ſcel du chatêlet* avoit conſervé la figure des *ſceaux* de S. Louis, & de quelques-uns des rois ſes ſucceſſeurs; ce *ſceau* n'étoit chargé que d'une ſeule fleur-de-lis fleuronnée de deux petits trefles, telle qu'on en voit au bas des chartes ou lettres de ces princes; c'étoit le contre-*ſcel* de leur chancellerie, c'eſt-à-dire, celui qui étoit apposé au revers du grand *ſceau*; ils s'en ſervoient auſſi pour leur *ſceau* privé.

Ces deux *ſceaux* furent donc d'abord parfaitement conformes; mais ſous le regne du roi Jean, les trefles qui étoient dans le *ſcel du châtelet*, furent changées en deux petites fleurs-de-lis ſortant du cœur de la fleur principale; on mit au-tour pour légende ces mots: *ſigillum præpoſituræ pariſienſis*, & l'on ajouta un grenetis au-tour de la légende.

Cet uſage ſouffrit quelque changement en conſéquence de l'édit de Charles IX. du mois de Juin 1568, appellé communément l'*édit des petits ſceaux*. Juſques-là les *ſceaux* des juſtices royales étoient compris dans les fermes du domaine du roi; les fermiers commettoient à l'exercice; le châtelet de Paris avoit ſeul ſon ſcelleur en titre d'office: Charles IX. par ſon édit créa un ſemblable officier dans les autres juſtices royales, & ordonna que ces officiers ſcelleroient d'un *ſceau* aux armes de France, tous les contrats, ſentences & autres actes portant contraintes ou exécutions.

Le ſcelleur du châtelet quoique établi long-tems avant cet édit, y fut ſoumis comme les autres ſcelleurs, l'édit étant généralement pour tout le royaume; en ſorte que tous contrats, ſentences & autres actes qui devoient produire quelque contrainte ou exécution, furent dès ce moment ſcellés au châtelet comme dans les autres juriſdictions royales, d'un *ſceau* à trois fleurs-de-lis.

Néanmoins on conſerva encore l'uſage de l'ancien *ſceau* empreint d'une ſeule fleur-de-lis fleuronnée de deux petites, comme un monument précieux de l'antiquité & des prérogatives du châtelet; mais l'uſage en fut limité aux adjudications par decret & aux léga-

légaliſations, parce que l'édit des petits *ſceaux* ne faiſoit point mention de ces actes.

Il faut pourtant obſerver par rapport à cet ancien *ſceau*, que dans les actes qui en portent l'empreinte depuis l'édit de 1568 juſqu'en 1696, la fleur-de-lis ſe trouve accompagnée de deux autres figures, l'une qui repréſente des tours, & l'autre d'un écuſſon chargé d'un chevron accompagné en chef de trois têtes d'oiſeau arrachées & en pointe d'un rameau d'arbre. On n'a pu découvrir l'origine de ces armes. M. de la Mare conjecture que c'étoient celles de quelqu'un des ſcelleurs, & que les tours ne furent miſes de l'autre côté que pour les accompagner.

Quoi qu'il en ſoit, cet ancien *ſceau* n'eſt plus d'uſage depuis l'édit de 1696, qui a établi le *ſceau* chargé de trois fleurs-de-lis.

Le *ſcel du châtelet* étoit autrefois unique, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit d'autre *ſcel* royal dans tout le royaume que ce *ſcel* avec celui de la chancellerie; c'eſt pourquoi il étoit auſſi univerſel, & l'on s'en ſervoit en l'abſence du grand *ſceau* pour ſceller les lettres de la grande chancellerie.

Firmin de Coquerel, évêque de Noyon, étant ſur le point de faire un voyage de long cours, Philippe de Valois fit expédier des lettres-patentes le 4 Janvier 1348, pour régler la maniere dont on en uſeroit pendant l'abſence du grand *ſceau*. Elles portent commiſſion à Pierre de Hangets & Fouques Bardoul pour ſceller du *ſcel du châtelet* toutes lettres qui leur ſeroient préſentées & qu'ils jugeroient devoir être ſcellées pendant l'abſence du chancelier, comme cela s'étoit déja pratiqué en d'autres occaſions.

Le roi Jean ſe ſervit du même *ſcel* au commencement de ſon regne pour la conſervation des privileges du clergé: *datum*, eſt-il dit à la fin, *Pariſiis in parlamento noſtro, die* 23 *Novembris anno domini* 1350, *ſub* ſigillo caſteleti *noſtri pariſienſis, in abſentiâ majoris*. Le traité fait par le même roi & par le dauphin ſon fils avec Amédée comte de Savoie, le 5 Janvier 1354, fut auſſi ſcellé du même *ſcel* pour l'abſence du grand.

Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, & régent du royaume, en uſa auſſi pendant l'abſence du roi Jean ſon pere, pour les ordonnances qu'il fit au mois de Mars 1356, & pour des lettres qu'il accorda à divers particuliers.

Le roi, de retour d'Angleterre, ſcella encore de ce même *ſcel*, en l'abſence du grand, des lettres qu'il accorda aux marchands de marée, au mois d'Avril 1361; un reglement pour le guet, du 6 Mars 1363; les ſtatuts des Teinturiers, du mois d'Octobre 1369, & pluſieurs autres lettres.

Le *ſcel du châtelet* par un droit royal qui lui eſt particulier, eſt attributif de juriſdiction, & attire de tout le royaume au châtelet, à l'excluſion de tous autres juges, toutes les actions qui naiſſent des actes ſcellés de ce *ſcel*.

Lorſque Philippe le long, par ſon édit du mois de Janvier 1319, unit à ſon domaine tous les *ſceaux* des juriſdictions qui s'exerçoient en ſon nom, tous les juges des jurisdictions royales furent en droit de ſe ſervir de *ſceaux* aux armes du roi; ils prirent de-là occaſion de méconnoître le privilege du *ſcel du châtelet*, & de refuſer de renvoyer à ce tribunal les affaires qui s'élevoient pour l'exécution des actes paſſés ſous ce *ſcel*; mais la queſtion fut décidée en faveur du châtelet par quatre arrêts ſolemnels des 31 Décembre 1319, 13 Mars, & de la S. Martin 1331 & 1350.

Ce même privilege fut confirmé par des lettres de Charles V. du 8 Février 1367, & par d'autres lettres de Charles VII. & de Louis XI. des 6 Octobre 1447. & 25 Juin 1473. & encore depuis, contre le parlement de Normandie, par trois arrêts du conſeil, des 1 Juin 1672, 3 Juillet 1673, & 12 Mai 1684. *Voyez le ſtyle du châtelet* où les preuves de ce privilege ſont rapportées.

Scel commun, c'eſt le *ſcel* de la communauté, ou des villes.

Scel aux contrats, eſt celui que les notaires garde-*ſcels* apportent aux groſſes, ou expéditions des contrats, pour les rendre exécutoires. *Voyez ci-devant* Gardes des sceaux aux contrats.

Scel des consuls, eſt celui dont on uſe dans les juriſdictions conſulaires; il eſt empreint de trois fleurs de lis, avec ces mots autour, *ſceau de la juriſdiction des juges & conſuls de Paris*; il y en a de ſemblables dans les autres juriſdictions conſulaires. *Voy.* le recueil concernant la juriſdiction des conſuls.

On entend auſſi quelquefois par *ſcel des conſuls*, celui dont uſent les conſuls de France, réſidens dans les échelles du Levant & autres. *Voyez* Chancellier des consuls & Consuls.

Contre-scel. *Voyez* ci-devant à la lettre C. le *mot* Contre scel.

Scel delphinal, étoit celui dont uſoient les dauphins de Viennois; on entend auſſi par-là celui dont le roi uſe pour les expéditions qui concernent cette province, lequel eſt écartelé de France & de Dauphiné. On ſcelle pour cette province en cire rouge.

Scel ecclésiastique, eſt celui dont uſent les juges eccléſiaſtiques, pour les jugemens & ordonnances qu'ils rendent, & les notaires apoſtoliques pour les actes qu'ils reçoivent. Ce *ſcel* eſt authentique, mais il n'emporte ni exécution parée ni hypotheque, parce que les juges d'égliſe n'ont point de territoire réel, & que leur juriſdiction ne s'étend que ſur les perſonnes qui ſont leurs juſticiables, & non ſur les biens.

Scel des foires, étoit celui qui étoit donné au juge conſervateur des privileges des foires, pour ſceller ſes jugemens, & pour ſceller les actes qui ſe paſſoient en tems de foire, & ſous l'autorité & le privilege des foires; tel étoit le *ſcel* des foires de Brie & de Champagne; tel eſt encore le *ſcel* des foires de Lyon, dont la conſervation de la même ville eſt dépoſitaire. *Voy.* Conservation & Foires.

Scel grand, eſt l'empreinte du *grand ſceau*, c'eſt-à-dire du *ſcel* de la grande chancellerie. *Voy.* Sceau.

Scel aux jugemens, eſt celui qui eſt donné aux juriſdiction royales pour ſceller leurs jugemens; on l'appelle ainſi pour le diſtinguer du *ſcel* aux contrats. *Voy.* Scel aux contrats.

Scel des juifs, étoit celui dont ils uſoient autrefois en France, pour les obligations faites à leur profit; la raiſon pour laquelle ils avoient un *ſceau* particulier, eſt que ſuivant leur loi ils ne pouvoient ſe ſervir des figures d'hommes empreintes, gravées ou peintes; mais Louis VIII, en 1227, ordonna qu'à l'avenir ils n'auroient plus de *ſcel* particulier.

Scel de Montpellier, ou *petit ſcel de Montpellier*, eſt un *ſcel* particulier donné à cette ville par S. Louis, pour faciliter le commerce de la province de Languedoc; il eſt attributif de juriſdiction, comme celui du châtelet; la cour du petit *ſcel de Montpellier*, connoit des contrats paſſés ſous ce *ſcel*; ſes privileges ſont de pouvoir ſaiſir en même tems la perſonne & les biens du débiteur, de ne recevoir ſes défenſes qu'après qu'il a conſigné la ſomme demandée, de ne ſouffrir aucune exception dilatoire, mais ſeulement celle du payement de la dette, ou la convention de ne la point demander, ou la fauſſeté de l'acte; il fut dreſſé à cet effet un ſtyle particulier, qui s'obſerve encore exactement; la cour du petit *ſcel* fut d'abord établie à Montpellier, puis transferée à Aiguemorte, & enfin remiſe à Montpellier, où elle eſt reſtée; elle eſt compoſéé d'un juge, d'un lieutenant & d'un greffier; il y avoit d'autres lieutenans répandus par tout le royaume, qui en 1490. furent réduits aux lieux de leur premier établiſſement, ſavoir Pezenas, Carcaſſonne, Clermont, Toulouſe, Alby, Villefranche, Mendes, Villeneuve-les-Auvergnes, le Pont S. Eſprit, le Puy, Lyon, Saint-Flour, Paris, Uſez, Gignac & Tulles; ils n'avoient d'autre pouvoir que de faire arrêter les débiteurs, & en cas de conteſtation, ils renvoyoient devant le juge, de ſorte que la contrainte par corps ayant été abrogée par l'ordonnance de 1667, ces lieutenans ſont démeurés ſans juriſdiction ni fonction. *Voyez l'état de la France*, de Boulainvilliers, *tom VIII*.

Scel des notaires, ou *ſcel aux contrats*, eſt celui qui eſt deſtiné à ſceller les actes des notaires; à Paris, ils ſont garde-*ſcel* & ſcellent eux mêmes leurs actes.

Scel des obligations, eſt la même choſe que *ſcel* aux contrats.

Scel d'Orléans, eſt celui dont on ſe ſert au châtelet d'Orléans; ce *ſcel* eſt attributif de juriſdiction, ce privilege y eſt fondé ſur une poſſeſſion immémoriale, confirmée par un grand nombre d'arrêts qu'on peut voir dans Bornier, en ſes notes ſur la coutume d'Orléans, *art.* 463.

Scel pendant, eſt celui qui eſt attaché aux lettres avec des lacs de ſoie ou de parchemin, à la différence de certains *ſceaux* ou cachets qui ſont appliqués ſur les lettres mêmes.

Petit Scel, *ou* Petit Sceau, eſt celui dont on uſe dans les chancelleries près les cours.

Scel Présidial, eſt celui dont on ſe ſert dans les pré-

préſidiaux pour ſceller les jugemens, & dans les chancelleries préſidiales pour ſceller les lettres qui s'y expédient. *Voyez* Chancellerie Présidiale, & Présidial.

Scel privé, eſt celui qui n'eſt point public ni authentique; c'eſt le *ſceau* ou cachet d'un particulier qui n'a point de caractere pour avoir un *ſcel*.

Scel propre, eſt le *ſceau* ou cachet dont chacun a coutume d'uſer pour ſes expéditions particulieres.

Scel provençal, eſt celui dont uſoient les comtes de Provence, & dont le roi uſe encore dans les lettres qu'il donne pour cette province, elles ſont ſcellées en cire rouge.

Scel public, eſt oppoſé à *ſcel privé*; tout *ſcel* royal & authentique, ſoit eccléſiaſtique ou ſeigneurial, eſt un *ſcel* authentique.

Scel a queue pendant eſt celui qui eſt attaché aux lettres par le moyen d'une queue de parchemin qui eſt priſe dans le *ſceau*.

Scel de la regence, eſt celui dont les régens du royaume uſoient autrefois, pendant le tems de leur adminiſtration; ils ne ſe ſervoient point du *ſcel* du roi, mais de leur *ſcel* propre, que l'on appelloit alors *ſcel de la regence*; préſentement quand il arrive une regence, on continue toujours à ſe ſervir du *ſcel* du roi.

Scel de la rigueur *de Niſmes*, ou de quelqu'autre juriſdiction ſemblable, eſt celui qui donne droit de contraindre ceux qui ont contracté ſous ce *ſcel*, ſuivant les rigueurs ou forces des conventions de cette cour. *Voyez ci-après* Scel rigoureux.

Scel rigoureux, eſt celui qui donne droit d'exécution parée & de contrainte, contre celui qui s'eſt obligé ſous la rigueur de ce *ſcel*, non ſeulement ſur ſes biens, mais auſſi ſur ſa perſonne; à Niſmes il y a un juge des conventions qui a *ſcel* royal authentique & rigoureux; il connoît des conventions faites & paſſées aux forces & rigueurs de ſa cour, aux fins de contraindre les débiteurs à payer par ſaiſie & vente de leurs biens, & détention de leurs perſonnes, pourvu qu'ils s'y ſoient ſoumis, & que la ſomme ſoit au moins de dix livres. *Voyez* le ſtile de Niſmes de l'an 1659. & le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *rigueur*.

Scel du secret, *ou* Scel secret, étoit proprement le petit *ſceau* ou cachet du roi; il étoit porté par un des chambellans; toutes les lettres qui devoient être ſcellées du grand *ſceau*, devoient d'abord être examinées par deux maîtres des requêtes, puis ſcellées du *ſcel du ſecret*, après quoi le chancelier y apposoit le grand *ſceau*. M. de Lauriere croit que le *ſcel ſecret* étoit la même choſe que le *ſcel* privé ou particulier, & que le *ſcel* privé du prince, qui étoit beaucoup plus petit que le grand *ſceau*, eſt le même qu'on a appellé depuis *contre ſcel*.

Il eſt auſſi parlé en quelques endroits du *ſcel ſecret* des juges, c'eſt-à-dire de leur *ſcel privé*. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la premiere race, tom. I. & II.*

Scel seigneurial, eſt celui du ſeigneur haut juſticier, dont on ſcelle les jugemens émanés des juriſdictions, & les actes reçus par ſes notaires; ce *ſcel* eſt public & authentique, & a le même effet que le *ſcel* royal, pourvu qu'il ne ſoit appliqué qu'à des actes paſſés dans la juriſdiction; on l'appelle quelquefois *ſcel authentique*, pour le diſtinguer du *ſcel* royal.

Scel vacant, c'eſt lorſqu'il n'y a point de garde des *ſceaux*, & que le roi tient lui-même le *ſceau*.

Scel des villes, *ou* Scel commun, eſt celui que les officiers municipaux font appoſer à leurs expéditions qu'ils veulent rendre publiques & authentiques. *Voyez* Loiſeau, en ſon *traité des ſeigneuries*. (*A*)

SCÉLÉRAT, adj. qui ſe prend auſſi ſubſtantivement (*Gram.*) celui qui eſt né malfaiſant, & qui s'eſt rendu coupable de quelques grands crimes. On dit le *ſcélérat*! c'eſt le plus *ſcélérat* des hommes. Qui croiroit que dans une ſocieté bien policée, il pût y avoir des *ſcélérats* impunis; cela eſt pourtant. On ôte la vie à celui qui preſſé par la miſere, briſe votre coffre fort, & en emporte un écu pour acheter du pain, & on laiſſe vivre l'homme noir qui prend l'innocence par les cheveux, & qui la traîne; on eſt attaqué dans les choſes qui touchent à l'honneur & à la conſidération publique, dans des biens infiniment plus précieux que la fortune & la vie; & cette ſcélérateſſe, la plus vile de toutes, puiſqu'elle ſe commet impunément, reſte ſans châtiment. Cet homme qui affiche tant de probité, je le connois; ſes amis qu'il a perdus le connoiſſent comme moi; croyez-moi, ce n'eſt au-dedans qu'un *ſcélérat*; combien il a de ſemblables! On a dit que Tacite apprenoit à être *ſcélérat*, ce n'eſt pas là l'effet que la lecture de cet hiſtorien produira ſur les ames bien faites.

SCELERATA PORTA, (*Topogr. de Rome.*) c'eſt-à-dire la porte *ſcélérate*, ou exécrable; c'étoit une des portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée de la mort des trois cens ſix Fabiens qui ſortirent par cette porte pour aller attaquer les Véiens, & qui périrent tous, à ce que prétendoit la tradition fabuleuſe, dans le même jour, au combat de Crémer, l'an 277. de la fondation de Rome. Ovide a adopté le conte de la perte des Fabiens, dans ſes faſtes, pour le narrer en deux vers ſimples & naïfs.

Una dies Fabios ad bellum miſerat omnes,
Ad bellum miſſos perdidit una dies.

(*D. J.*)

SCÉLÉRATESSE, ſ. f. (*Gramm.*) action noire, énorme & perfide. *Voyez l'article* Scélérat. *Scélérat* & *ſcélérateſſe* ſe diſent auſſi quelquefois par plaiſanterie, de choſes d'aſſez peu d'importance. On vous a donné un rendez-vous auquel on ne ſe trouvera point; méfiez-vous de cette coquine-là, c'eſt une *ſcélérate*.

SCÉLITE, ſ. f. (*Gram.*) pierre figurée graveleuſe, tirant ſur le blanc, & repréſentant la jambe de l'homme, à ceux ſur-tout qui voyent dans les nuées tout ce qu'il leur plaît d'y voir.

SCELLA, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans l'Abyſſinie; elle eſt bornée au levant par les provinces de Bamba & de Tamba, & au couchant par celle de Rhimba; cette province eſt remplie de montagnes, & eſt arroſée de tant de ſources, qu'on trouve par tout des prairies qui nourriſſent des troupeaux nombreux de toutes ſortes d'animaux domeſtiques. (*D. J.*)

SCELLÉ, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt l'appoſition du ſceau du roi ſur les effets de quelqu'un pour la conſervation de ces mêmes effets, & pour l'intérêt d'un tiers.

Dans les juſtices ſeigneuriales le *ſcellé* eſt aux armes du ſeigneur; mais les officiers ne peuvent pas l'appoſer ſur les effets du ſeigneur; cela n'appartient qu'aux officiers royaux.

Le *ſcellé* ſe met ſur les coffres, cabinets, & portes des chambres où ſont les effets, par le moyen d'une bande de papier qui eſt attachée aux deux bouts par des ſceaux ou cachets en cire rouge, de maniere que cette bande de papier couvre les ſerrures & empêche d'ouvrir les portes & autres lieux fermés ſur leſquels le *ſcellé* eſt appoſé.

Quelquefois pour empêcher que le *ſcellé* appoſé à une porte extérieure ne ſoit endommagé par inadvertance ou autrement, on le couvre d'une plaque de taule attachée avec des clous.

L'uſage des *ſcellés* nous vient des Romains; il en eſt parlé dans le code Théodoſien, *l. ult. de adminiſtrat. fut.* & dans le code de Juſtinien, en la loi *ſcimus*, au code *de jure deliberandi*.

Pluſieurs de nos coutumes ont auſſi quelques diſpoſitions ſur le fait des *ſcellés*, telles que celles de Clermont, Sens, Sedan, Blois, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Anjou & Maine.

Mais la plûpart des regles que l'on ſuit en cette matiere, ne ſont fondées que ſur les ordonnances, arrêts, & reglemens.

C'eſt au juge du lieu à appoſer le *ſcellé*, à-moins qu'il n'y ait des commiſſaires en titre, comme au châtelet de Paris, où cette fonction eſt réſervée aux commiſſaires au châtelet.

Il y a néanmoins des cas où le *ſcellé* eſt appoſé par d'autres officiers, par une ſuite de la juriſdiction qu'ils ont ſur certaines perſonnes. Par exemple, c'eſt le parlement qui appoſe le *ſcellé* chez les princes du ſang; la chambre des comptes eſt en droit de l'appoſer chez les comptables, dont les comptes ne ſont pas apurés; & ſi le *ſcellé* étoit déja appoſé par les officiers ordinaires, ceux de la chambre des comptes ſont en droit de le croiſer.

Croiſer le ſcellé, c'eſt en appoſer un ſecond pardeſſus le premier, de maniere qu'on ne peut lever le premier ſans lever auparavant le ſecond; & dans le cas où le premier *ſcellé* eſt ainſi croiſé, on aſſigne ceux

ceux qui l'ont appoſé pour être préſens à la levée des deux *ſcellés*, & venir reconnoître le leur.

Le *ſcellé* peut être appoſé en différens cas, ſavoir:

1°. Après le décès du débiteur, à la requête d'un créancier, pourvu que celui-ci ſoit fondé en titre, & pour une ſomme certaine, ou bien pour réclamer des choſes prêtées ou données au défunt en nantiſſement.

L'uſage du châtelet de Paris eſt que quand le corps du défunt n'eſt plus préſent, on ne peut faire appoſer le *ſcellé* qu'en vertu de requête & ordonnance du juge.

On doit demander l'appoſition du *ſcellé* auſſi-tôt après le décès du défunt, ou du-moins dans les premiers jours qui ſuivent; car ſi l'on attendoit plus long-tems, le *ſcellé* deviendroit inutile, puiſqu'il ne pourroit plus conſtater l'état où les choſes étoient au tems du décès.

2°. La veuve pour ſûreté de ſes repriſes & conventions, ou les héritiers, pour empêcher qu'il ne ſoit rien détourné, peuvent faire mettre le *ſcellé*; l'exécuteur teſtamentaire peut auſſi le requérir.

3°. Les créanciers peuvent le faire mettre du vivant même de leur débiteur en cas d'abſence, faillite, ou banqueroute, ou empriſonnement pour dettes.

4°. Le procureur du roi ou le procureur fiſcal, ſi c'eſt dans une juſtice ſeigneuriale, peuvent le faire appoſer ſur les biens d'un défunt, au cas qu'il y ait des héritiers mineurs n'ayant plus ni pere ni mere, & dépourvus de tuteur & de curateur.

Enfin, le *ſcellé* peut être appoſé en matiere criminelle ſur les effets volés ou recelés.

Les officiers du châtelet peuvent par droit de ſuite appoſer le *ſcellé* par tout le royaume, pourvu que le défunt eût ſon principal domicile à Paris.

On peut s'oppoſer à la levée d'un *ſcellé*, ſoit en faiſant inſérer ſon oppoſition dans le procès-verbal du commiſſaire, ou en lui faiſant ſignifier ſon oppoſition par un acte ſéparé.

Le *ſcellé* ne peut être levé que trois jours francs après les funérailles du défunt.

Pour lever les *ſcellés*, il faut que toutes les parties intéreſſées ſoient appellées en vertu d'ordonnance du juge.

Au jour indiqué par l'ordonnance, le juge ſe tranſporte en la maiſon où ſont les *ſcellés*; & après les avoir reconnu ſains & entiers il les leve, & du tout il dreſſe ſon procès-verbal; enſuite on procede à l'inventaire.

S'il arrive un bris de *ſcellé*, le juge en doit dreſſer ſon procès-verbal, & enſuite faire informer & decreter. *Voyez le Traité des ſcellés & inventaires*, par Meſſé, *& le mot* INVENTAIRE. (*A*)

SCELLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt appoſer un ſceau, le ſcellé. *Voyez l'article* SCELLÉ. Il ſe dit auſſi au figuré: il a *ſcellé* par cette derniere action l'arrêt de ſa reprobation éternelle; ils ont *ſcellé* cette vérité ou cette fauſſeté de leur ſang; les mauvais prêtres rendent la réſurrection de Jeſus-Chriſt inutile, autant qu'il eſt en leur puiſſance; on peut dire d'eux qu'ils *ſcellent* le tombeau, *& ſignaverunt lapidem*.

SCELLER, (*Archit.*) c'eſt arrêter avec le plâtre ou le mortier des pieces de bois ou de fer. *Sceller* en plomb, c'eſt arrêter dans des trous avec du plomb fondu des crampons ou des barreaux de fer ou de bronze: on dit *faire un ſcellement*, pour *ſceller*. (*D. J.*)

SCELLEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un officier qui appoſe le ſceau aux lettres de chancellerie.

Il y a auſſi dans pluſieurs tribunaux un *ſcelleur* en titre qui appoſe le ſceau de la juriſdiction aux jugemens que l'on veut rendre exécutoires. *Voyez* SCEAU. (*A*)

SCELOTYRBE, ſ. f. (*Médecine*) foibleſſe & douleurs dans les jambes, qui ſont ordinairement un ſymptome de ſcorbut.

Ce mot eſt compoſé de σκέλος, *jambe*, & τύρβη, *tumulte*, *deſordre*.

Ce terme ſe prend quelquefois pour le ſcorbut même, & quelquefois auſſi pour les remedes qu'on employe dans cette maladie. *Voyez* SCORBUT.

Les ſoldats de Germanicus furent attaqués de *ſcelotyrbe* pour avoir bu de l'eau d'une certaine fontaine ſur les côtes de Friſe.

SCENŒ (*Géog. anc.*) ville ſituée aux confins de la Babilonie, & dans la Méſopotamie deſerte. Elle appartient aux Arabes ſcénites, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XVI. page* 748. (*D. J.*)

SCENE, ſ. f. (*Littérature.*) théatre, lieu où les pieces dramatiques étoient repréſentées. *Voyez* THÉATRE. Ce mot vient du grec σκηνὴ, *tente*, *pavillon*, ou *cabanne*, dans laquelle on repréſentoit d'abord les poëmes dramatiques.

Selon Rouin, la *ſcene* étoit proprement une ſuite d'arbres rangés les uns contre les autres ſur deux lignes paralleles qui formoient une allée & un portique champêtre pour donner de l'ombre, σκιὰ, & pour garantir des injures de l'air ceux qui étoient placés deſſous. C'étoit-là, dit cet auteur, qu'on repréſentoit les pieces avant qu'on eût conſtruit les théatres. Caſſiodore tire auſſi le mot *ſcene* de la couverture & de l'ombre du bocage ſous lequel les bergers repréſentoient anciennement les jeux dans la belle ſaiſon.

Scene ſe prend dans un ſens plus particulier pour les décorations du théatre: de-là cette expreſſion; *la ſcene change*, pour exprimer un changement de décoration. Vitruve nous apprend que les anciens avoient trois ſortes de décorations ou de *ſcenes* ſur leurs théatres.

L'uſage ordinaire étoit de repréſenter des bâtimens ornés de colonnes & de ſtatues ſur les côtés; & dans le fond du théatre d'autres édifices, dont le principal étoit un temple ou un palais pour la tragédie, une maiſon ou une rue pour la comédie, une forêt ou un payſage pour la paſtorale, c'eſt-à-dire, pour les pieces ſatyriques, les atellanes, *&c.* Ces décorations étoient ou *verſatiles*, lorſqu'elles tournoient ſur une pivot, ou *ductiles*, lorſqu'on les faiſoit gliſſer dans des couliſſes, comme cela ſe pratique encore aujourd'hui. Selon les différentes pieces, on changeoit la décoration; & la partie qui étoit tournée vers le ſpectateur, s'appelloit *ſcene tragique*, *comique*, ou *paſtorale*, ſelon la nature du ſpectacle auquel elle étoit aſſortie. *Voyez les notes de* M. Perrault, *ſur Vitruve, liv. V. ch. vj. Voyez* auſſi le *mot* DÉCORATION. On appelle auſſi *ſcene*, le lieu où le poëte ſuppoſe que l'action s'eſt paſſée. Ainſi dans Iphigénie, la *ſcene* eſt en Aulide dans la tente d'Agamemnon. Dans Athalie, la *ſcene* eſt dans le temple de Jéruſalem, dans un veſtibule de l'appartement du grand-prêtre. Une des principales lois du poëme dramatique, eſt d'obſerver l'unité de la *ſcene*, qu'on nomme autrement *unité de lieu*.

En effet, il n'eſt pas naturel que la *ſcene* change de place, & qu'un ſpectacle commencé dans un endroit finiſſe dans un autre tout différent & ſouvent très-éloigné. Les anciens ont gardé ſoigneuſement cette regle, & particulierement Térence dans ſes comédies; la *ſcene* ne change preſque jamais, tout ſe paſſe devant la porte d'une maiſon où il faut rencontrer naturellement ſes acteurs.

Les François ont ſuivi la même regle; mais les Anglois en ont ſecoué le joug, ſous prétexte qu'elle empêche la variété & l'agrément des avantures & des intrigues néceſſaires pour amuſer les ſpectateurs. Cependant les auteurs les plus judicieux tâchent de ne pas négliger totalement la vraiſſemblance, & ne changent la *ſcene* que dans les entre-actes, afin que pendant cet intervalle, les acteurs ſoient cenſés avoir fait le chemin néceſſaire; & par la même raiſon, ils changent rarement la *ſcene* d'une ville à une autre; mais ceux qui mépriſent ou violent toutes les regles, ſe donnent cette liberté. Ces auteurs ne ſe font pas même de ſcrupule de tranſporter tout-à-coup la *ſcene* de Londres au Pérou. Shakeſpear n'a pas beaucoup reſpecté la regle de l'unité de *ſcene*; il ne faut que parcourir ſes ouvrages pour s'en convaincre.

Scene eſt auſſi une diviſion du poëme dramatique, déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur: on diviſe une piece en actes, & les actes en *ſcenes*.

Dans pluſieurs pieces imprimées des Anglois, la différence des *ſcenes* n'eſt marquée que quand le lieu de la *ſcene* & les décorations changent; cependant la *ſcene* eſt proprement compoſée des acteurs qui ſont préſens ou intéreſſés à l'action. Ainſi quand un nouvel acteur paroît, ou qu'il ſe retire, l'action change & une nouvelle *ſcene* commence.

La contexture ou la liaiſon & l'enchaînement des *ſcenes* entre elles, eſt encore une regle du théatre; elles doivent ſe ſuccéder les unes aux autres, de maniere que le théatre ne reſte jamais vuide juſqu'à la fin de l'acte.

Les anciens ne mettoient jamais plus de trois perſonnes enſemble ſur la *ſcene*, excepté les chœurs, dont le nombre n'étoit pas limité: les modernes ne ſe ſont point aſtreints à cette regle.

Corneille, dans l'examen de ſa tragédie d'Horace. pour juſtifier le coup d'épée que ce romain donne à ſa ſœur Camille, examine cette queſtion, *s'il eſt permis d'enſanglanter la ſcene*; & il décide pour l'affirmative, fondé, 1°. ſur ce qu'Ariſtote a dit, que pour émouvoir puiſſamment, il falloit faire voir de grands déplaiſirs, des bleſſures, & même des morts; 2°. ſur ce qu'Horace n'exclut de la vue des ſpectateurs, que les événemens trop dénaturés, tels que le feſtin d'Aſtrée, le maſſacre que Medée fait de ſes propres enfans; encore oppoſe-t-il un exemple de Séneque au précepte d'Horace; & il prouve celui d'Ariſtote par Sophocle, dans une tragédie duquel Ajax ſe tue devant les ſpectateurs. Cependant le précepte d'Horace n'en paroît pas moins fondé dans la nature & dans les mœurs. 1°. Dans la nature; car enfin, quoique la tragédie ſe propoſe d'exciter la terreur ou la pitié, elle ne tend point à ce but par des ſpectacles barbares, & qui choquent l'humanité. Or les morts violentes, les meurtres, les aſſaſſinats, le carnage, inſpirent trop d'horreur, & ce n'eſt pas l'horreur, mais la terreur qu'il faut exciter. 2°. Les mœurs n'y ſont pas moins choquées. En effet, quoi de plus propre à endurcir le cœur, que l'image trop vive des cruautés; quoi de plus contraire aux bienſéances, que des actions dont l'idée ſeule eſt effrayante? les maîtres de l'art ont dit:

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expoſe:
Les yeux en la voyant ſaiſiroient mieux la choſe;
Mais il eſt des objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille & reculer des yeux.

Art poét. *chant. iij.*

Les Grecs & les Romains, quelque polis qu'on veuille les ſuppoſer, avoient encore quelque férocité: chez eux le ſuicide paſſoit pour grandeur d'ame; chez nous il n'eſt qu'une frénéſie, une fureur: les yeux qui ſe repaiſſoient au cirque des combats de gladiateurs, & ceux mêmes des femmes qui prenoient plaiſir à voir couler le ſang humain, pouvoient bien en ſoutenir l'image au théatre. Les nôtres en ſeroient bleſſés: ainſi ce qui pouvoit plaire relativement à leurs mœurs étant tout-à-fait hors des nôtres, c'eſt une témérité que d'enſanglanter la *ſcene*. L'uſage en eſt encore fréquent chez les Anglois, & Shakeſpear ſur tout eſt plein de ces ſituations. En vain M. Greſſet a voulu les imiter dans ſa tragédie d'Edouard; le goût de Paris ne s'eſt pas trouvé conforme au goût de Londres. Il eſt vrai que toutes ſortes de morts, même violentes, ne doivent point être bannies du théatre; Phedre & Inez empoiſonnées y viennent expirer; Jaſon dans la Médée de Longe-Pierre, & Oroſmane dans Zaïre, s'arrachent la vie de leur propre main; mais outre que ce mouvement eſt extrèmement vif & rapide, on emporte ces perſonnages, on les dérobe promptement aux yeux des ſpectateurs, qui n'en ſont point bleſſés, comme ils le ſeroient, s'il leur falloit ſoutenir quelque tems la vue d'un homme qu'on ſuppoſe maſſacré & nageant dans ſon ſang. L'exemple de nos voiſins, quand il n'eſt fondé que ſur leur façon de penſer, qui dépend du tempérament & du climat, ne devient point une loi pour nous qui vivons ſous une autre horiſon, & dont les mœurs ſont plus conformes à l'humanité. *Principes pour la lecture des Poëtes, tome II. page* 58. *& ſuivantes*.

SCÉNIQUE, COLLEGE, (*Antiq. théatr.*) on donnoit ce nom à une ſociété de gens qui ſervoient aux repréſentations théatrales, ou aux combats gymniques, & qui étoient établis en différentes villes, tant de la Grece que de l'empire romain. Tous ces colleges avoient des ſacrifices & des prêtres particuliers, & celui qui étoit à la tête de ces prêtres prenoit le titre de *grand-prêtre du college*, ἀρχιερέως συνόδου. Cela devint ſi commun, même dans les villes latines où il y avoit de ces colleges de comédiens, de muſiciens ou d'athletes, que les Latins emprunterent des Grecs le nom d'*archiereus ſynodi*, ſans y rien changer. On en trouve des exemples dans diverſes inſcriptions. Ces colleges éliſoient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un du corps, comme on peut le voir dans des inſcriptions rapportées par Gruter.

Outre cela, ces *colleges ſcéniques* ou gymniques, ſe nommoient eux-mêmes des eſpeces de magiſtrats qui prenoient le titre d'*archontes*. Dans les aſſemblées de ces colleges on faiſoit différens decrets, ſoit pour témoigner de la reconnoiſſance envers leurs protecteurs, ſoit pour faire honneur à ceux d'entre les aſſociés qui ſe diſtinguoient par leurs talens. Il y a quelque apparence que les fragmens d'inſcriptions grecques trouvées à Niſmes, ſont des reſtes de quelques-uns de ces decrets, du moins nous ſommes portés à le croire ainſi, par le mot ψήφισμα, *decretum*, qui ſe trouve à la tête d'un de ces fragmens; & parce que la ligne ſuivante commence de même que tous les decrets de cette eſpece, par les mots επειλ σαμμιος, *quando quidem L. Sammius, &c.*

Il eſt certain que les comédiens, chanteurs, joueurs d'inſtrumens, & autres perſonnes qui paroiſſoient ſur la ſcene, *artifices ſcenici*, διονυσιακοὶ τεχνῖται, s'étoient répandus dans l'Aſie ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre, comme on peut en juger par un paſſage du *XIV. lib.* de Strabon.

Les différentes troupes qui repréſentoient des comédies, des tragédies, *&c.* dans les villes Aſiatiques, ſe diſtinguoient entre elles par les noms qu'elles empruntoient, les unes des rois qui les honoroient de leur protection, les autres du chef de la troupe.

Ces troupes de comédiens non-ſeulement ſe ſoutinrent dans l'Aſie, après que ce pays eut paſſé ſous la domination des Romains; mais de plus elles envoyerent des eſpeces de colonies dans l'occident, où les principales villes des provinces ſe piquerent d'avoir des comédiens grecs, à-peu-près comme de nos jours nous voyons différentes cours de l'Europe empreſſées d'attirer des troupes de comédiens italiens. On trouve la preuve de ce fait dans une inſcription découverte depuis environ 40 ans, à un quart de lieue de Vienne ſur le chemin de Lyon, par laquelle on voit qu'il y avoit des comédiens aſiatiques établis à Vienne, leſquels y formerent un corps, & un corps aſſez permanent pour qu'ils ſongeaſſent à faire préparer un lieu propre à leur ſervir de ſépulture, lorſque quelqu'un d'entre eux viendroit à mourir. *Scænici Aſiaticiani, & qui in eodem corpore ſunt vivi, ſibi fecerunt.*

Les comédiens & les muſiciens diſtingués dans leur art, auſſi-bien que les athletes qui s'étoient rendus célebres par les victoires qu'ils avoient remportées dans les jeux gymniques, obtenoient le droit de bourgeoiſie en différentes villes. L'amour du plaiſir a toujours récompenſé ceux qui ſe diſtinguent à en procurer. (*D. J.*)

SCÉNIQUES JEUX, (*Théat. des Grecs & des Rom.*) *ludi ſcenici*; les jeux ſcéniques comprennent toutes les repréſentations, & tous les jeux qui ſe ſont faits ſur la ſcene; mais il ne doit être ici queſtion que de généralité ſur les *jeux ſcéniques* des Grecs & des Romains.

Les plaiſirs des premiers hommes furent purement champêtres: ils s'aſſemblerent d'abord dans les carrefours, ou dans les places publiques pour célébrer leurs jeux; mais étant ſouvent incommodés par l'ardeur du ſoleil, ou par la pluie, ils firent des enceintes de feuillages, que les Grecs appellerent σκηνὴ, & les Latins *ſcena*. Ainſi Virgile a dit dans ſon Enéïde.

Tum ſylvis ſcena *coruſcis*
Deſuper horrentique atrum nemus imminet umbra.

Servius ajoute ſur ce vers, *ſcena apud antiquos, parietem non habuit*. Telle fut la ſcene de ce fameux théatre que Romulus fit préparer pour attirer les Sabins dans le piege qu'il leur tendoit. Ovide nous en a fait une peinture bien différente de celle des théatres qui ſuivirent.

Primus ſollicitos feciſti, Romule, ludos
Cum juvit viduos rapta Sabina viros.
Tunc neque marmoreo pendebant vela theatro,
Nec fuerant liquido pulpita rubra croco.
Illic quas tulerant nemeroſa palatia frondes
Simpliciter poſitæ ſcena *ſine arte fuit.*

Il eſt impoſſible de découvrir quand on commença de tranſporter les ſpectacles de deſſus le terrain ſur un théatre; & de qui pourrions-nous l'apprendre, puiſque pendant long-tems, les hommes ſavoient à-peine former des caracteres pour exprimer leurs penſées? Les premieres repréſentations qu'on vit ſur le théatre d'Athènes, conſiſtoient en quelques chœurs d'hommes, de femmes & d'enfans, diviſés en différentes bandes, leſquels barbouillés de lie, chantoient des vers

compoſés ſur le champ & ſans art. C'étoit particulierement après les vendanges, que les gens de la campagne s'uniſſoient pour faire des ſacrifices, & marquer aux dieux leur reconnoiſſance. Pauſanias nous aſſure que l'on immoloit une chevre, comme étant ennemie de la vigne; que l'on chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, & que l'on donnoit une ſimple couronne au vainqueur.

Les Romains imiterent les Grecs; ils chantoient dans leurs fêtes de vendanges, ces vers naïfs & ſans art, connus ſous le nom de vers *feſſennins*, de *Feſcennia* ville d'Etrurie. Mais l'an 390 ou 391, ſous le conſulat de C. Sulpicius Pæticus & de C. Licinius Stolon, Rome étant ravagée par la peſte, on eut recours aux dieux. Il n'y a rien que les hommes, dans le Paganiſme, n'aient jugé digne d'irriter ou d'appaiſer la divinité. On imagina de faire venir d'Etrurie des farceurs, dont les jeux furent regardés comme un moyen propre à détourner la colere des dieux. Ces joueurs, dit Tite-Live, ſans réciter aucun vers, & ſans aucune imitation faite par des diſcours, danſoient au ſon de la flûte, & faiſoient des geſtes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent. La jeuneſſe romaine imita ces danſes & y joignit quelques plaiſanteries en vers; ces vers n'avoient ni meſure, ni cadences reglées. Cependant cette nouveauté parut agréable, à force de s'y exercer, l'uſage s'en introduiſit. Ceux d'entre les eſclaves qu'on employoit à ce métier furent appellés *hiſtrions*, parce qu'un joueur de flûte s'appelloit *hiſter*, en langue étruſque.

Dans la ſuite, à ces vers ſans meſure, on ſubſtitua les ſatyres; & ce poëme devint exact, par rapport à la meſure des vers, mais il y regnoit toujours une plaiſanterie licentieuſe. Le chant étoit accompagné de la flûte, & le chanteur joignoit à ſa voix des geſtes & des mouvemens convenables. Il n'y avoit dans ces jeux aucune idée de poëme dramatique; les Romains en ignoroient alors juſqu'au nom. Ils n'avoient encore rien emprunté des Grecs à cet égard; ils ne commencerent à les imiter que lorſqu'ils entreprirent de former un art de ce que la nature ou le haſard leur avoit préſenté. Livius Andronicus, grec de naiſſance, eſclave de Marcus Livius Salinator, & depuis affranchi par ſon maître dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoiſſance du poëme dramatique. Il oſa le premier donner des pieces dans leſquelles il introduiſit la fable, ou la compoſition des choſes qui doivent former le poëme dramatique, c'eſt-à-dire *une action*. Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, 160 ans après la mort de Sophocle & d'Euripide, & 52 ans après celle de Ménandre.

L'exemple de Livius Andronicus fit naître pluſieurs poëtes, qui s'attacherent à perfectionner ce nouveau genre. On imita les Grecs, on traduiſit leurs pieces, & l'on en fit ſur de bons modeles, & d'après les regles de l'art. Leurs *jeux ſcéniques* comprenoient la tragédie & la comédie. Ils avoient deux eſpeces de tragédies; l'une dont les mœurs, les perſonnages & les habits étoient grecs, ſe nommoit *palliata*; l'autre dont les perſonnages étoient romains, s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les perſonnes de condition. *Voyez* TRAGÉDIE.

La comédie romaine ſe diviſoit en quatre eſpeces; la *togata* proprement dite, la *tabernaria*, les *attellanes* & les *mimes*. La *togata* étoit du genre ſérieux; les pieces du ſecond caractere l'étoient beaucoup moins; dans les attellanes le dialogue n'étoit point écrit; les mimes n'étoient que des farces où les acteurs jouoient ſans chauſſure. Si la tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome, la bonne comédie ne fut guere plus heureuſe; nous ne connoiſſons que les titres de quelques-unes de leurs pieces tragiques, qui ne ſont pas parvenues juſqu'à nous; & nous n'avons de leurs comédies que celles de Plaute & de Térence, qui furent enſuite négligées par le goût de la multitude pour les attellanes, & les farces des mimes. Enfin ce qui s'oppoſa le plus chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique, fut l'art des pantomimes, qui ſans rien prononcer ſe faiſoient entendre par le ſeul moyen du geſte & des mouvemens du corps. *Mém. des inſcrip. tom. XVII. in-4°.* (*D. J.*)

SCÉNITES, *arabes*, (*Géog. anc.*) *Scenitæ arabes*; peuples dont pluſieurs auteurs anciens ont fait mention, & qu'ils ont placés en divers pays. Pline met des *Scénites* arabes dans l'Arabie qui eſt au-delà de Péluſe, & qui s'étend juſqu'à l'Arabie heureuſe.

D'un autre côté Strabon, en décrivant les pays qui ſont entre la Méſopotamie & la Cæléſyrie, y place les *Scénites arabes*, ce qui ſembleroit dire que ces peuples n'étoient pas voiſins de l'Egypte. Cependant Pline lui-même, *lib. VI. ch. xxviij.* met des *Scénites arabes* dans l'Arabie heureuſe; & Ammien Marcellin, *lib. XXIII.* dit que les peuples que les anciens appellerent *Scénites arabes*, furent dans la ſuite nommés *Sarraſins*. Il eſt néanmoins certain que tous les Sarraſins n'avoient pas été originairement *Scénites arabes*; il y en avoit de nomades, & il y en avoit de *ſcénites*; quelques-uns étoient éthiopiens, & d'autres arabes.

Les *Scénites arabes* étoient dans la Méſopotamie en-deçà de l'Euphrate, & depuis la Méſopotamie juſqu'aux deſerts Palmyrènes de Syrie, on trouvoit des nomades arabes; depuis la Syrie juſqu'au golfe arabique, en tirant du côté de l'Arabie heureuſe, on trouvoit des *Scénites arabes*, & ce ſont ceux qu'on devroit appeller proprement *Sarraſins*.

Il y avoit encore des *Scénites arabes* le long de la côte, depuis le golfe Elanite juſqu'au promontoire Héroopolitique; & quelques-uns près de la ville des Héros, en tirant vers le midi. Les Troglodytes éthiopiens, quoique nomades, furent auſſi appellés *Scénites*; & enſuite *Sarraſins*.

Enfin Ptolomée marque des *Scénites* dans l'Ethiopie, près des cataractes du Nil; c'eſt ce qui a porté Ammien Marcellin à étendre les Sarraſins depuis l'Aſſyrie & la Méſopotamie, juſqu'aux cataractes du Nil; parce que la poſtérité donna le nom de *Sarraſins*, à tous les arabes *ſcénites* & nomades. (*D. J.*)

SCÉNITE, adj. (*Gramm.*) qui vit ſous des tentes; il ſe dit de quelques peuples errans.

SCENOGRAPHIE, ſ. f. *en terme de perſpective*, eſt la repréſentation d'un corps en perſpective ſur un plan; c'eſt-à-dire la repréſentation de ce corps dans toutes ſes dimenſions, tel qu'il paroît à l'œil. *Voyez* PERSPECTIVE.

Ce mot eſt formé des mots grecs, σκηνη, *ſcene*, & γραφη, *deſcription*.

Pour bien faire entendre ce que c'eſt que la *ſcenographie*, & ſa différence d'avec l'*ichnographie* & l'*orthographie*, ſuppoſons qu'on veuille repréſenter un bâtiment; l'*ichnographie* de ce bâtiment eſt le plan du bâtiment, ou ſa coupe par en-bas. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

L'*orthographie* eſt la repréſentation de la façade du bâtiment, ou d'une de ſes faces; *voyez* ORTHOGRAPHIE. Enfin, la *ſcenographie* eſt la repréſentation du bâtiment en ſon entier, c'eſt-à-dire de ſes faces, de ſa hauteur, & de toutes ſes dimenſions.

Pour repréſenter ſcenographiquement un corps; 1°. cherchez l'*ichnographie perſpective* ou le plan de la baſe du corps, en ſuivant la méthode qui a été donnée pour cela dans l'*article* PERSPECTIVE. 2°. Sur les différens points du plan, élevez les hauteurs correſpondantes en perſpective; vous aurez par ce moyen la *ſcenographie* complette du corps, à l'exception de l'ombre qu'il y faut ajouter. Voici la méthode pour élever les hauteurs en perſpective.

Sur un point donné, comme C, *Pl. perſpect. fig.* 1. *n°*. 2. on propoſe d'élever la hauteur perſpective, répondante à la hauteur objective PQ. Sur la ligne de terre, élevez une perpendiculaire PQ, égale à la hauteur objective donnée. Des points P & Q, tirez à un point quelconque T, les lignes PT & QT; du point donné C, tirez une ligne droite CK, parallele à la ligne de terre DE, & qui rencontre la ligne droite QT en K. Du point K, élevez la perpendiculaire IK ſur la ligne KC. La ligne IK ou ſon égale CB eſt la hauteur *ſcenographique* cherchée.

L'application de cette méthode générale pour trouver la *ſcenographie* d'un corps, n'eſt pas ſi facile dans tous les cas, qu'elle n'ait beſoin d'être un peu éclaircie & applanie par quelques exemples.

Pour repréſenter ſcenographiquement un cube, vû par un de ſes angles; 1°. comme la baſe d'un cube vû par un angle, & placé ſur un plan géometral, eſt un quarré vû par un angle; tracez d'abord en perſpective un quarré vû par un angle, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. enſuite élevez le côté HI du quarré *fig.* 2. *n°*. 2. perpendiculairement ſur un point quelconque de la ligne de terre DE, & à un point quelconque comme V de la ligne horiſontale HR, tirez les lignes droites VI & VH; 3°. des angles d, b, & c, tirez c 1, d 2, paralleles à la ligne de terre DE: 4°. des points 1 & 2, élevez L 1 & M 2 perpendiculaires à la même ligne DE; 5°. puiſque HI eſt la hauteur qui doit être élevée en A, LI en c & en b,

& $M2$ en d; élevez au point a la ligne fa perpendiculaire à aE; en b & en c, élevez bg & ce perpendiculairement à $bc1$: enſin élevez dh perpendiculaire à $d2$, & faites $af = HI$, $bg = ec = L1$, & $hd = M2$; joignez enſuite les points g, h, e, f, par des lignes droites, & vous aurez la *ſcenographie* que vous cherchez.

Pour repréſenter ſcenographiquement un priſme quinquangulaire creux; 1°. puiſque la baſe d'un priſme quinquangulaire, creux, élevé ſur un plan géométral, eſt un pentagone, terminé par un bord ou limbe d'une certaine dimenſion; cherchez d'abord la repréſentation perſpective de ce pentagone ſur un plan, *voyez* Perspective; 2°. d'un point quelconque H de la ligne de terre DE, *fig.* 3. élevez une perpendiculaire HI égale à la hauteur objective, & tirez à un point quelconque V de la ligne horiſontale HR, les lignes HV & IV; 3°. des différens angles a, b, d, ec, de l'ichnographie perſpective, tant internes qu'externes, tirez les lignes droites $b2$, $d3$, &c. paralleles à la ligne de terre: & des points 1, 2, 3, &c. élevez perpendiculairement ſur cette même ligne les lignes $L1$, $M2$, $m2$, $N3$, $n3$; enſuite élevez toutes ces lignes aux points correſpondans de l'ichnographie, comme dans l'exemple précédent; & vous aurez la *ſcenographie* que vous cherchez.

Pour repréſenter ſcenographiquement un cylindre; 1°. comme la baſe d'un cylindre élevé ſur un plan géometral eſt un cercle; tracez d'abord le cercle en perſpective, enſuite aux points a, b, d, f, h, g, e, c, *fig.* 8. élevez les hauteurs correſpondantes comme dans les articles précédens. Joignez enfin la partie ſupérieure de ces lignes par des lignes courbes, ſemblables & égales aux parties correſpondantes de la baſe a, b, d, f, g, h, g, e, c, &c. & vous aurez la *ſcenographie* du cylindre. Il eſt évident qu'on doit omettre, tant dans le plan que dans l'élévation, les lignes qui ne ſont point expoſées à l'œil; cependant il faut d'abord y avoir égard, parce qu'elles ſont néceſſaires pour trouver les autres lignes, par exemple, dans la *ſcenographie* d'un cube vû par un de ſes angles, les lignes bd & dc de la baſe, *fig.* 2. *n°.* 2. & la ligne dh de l'élévation ſont entierement cachées à l'œil, & doivent être par conſéquent omiſes dans la repréſentation ſcenographique du cube; mais comme on ne peut trouver le point h de la ſurface ſupérieure, ſans avoir le point d qui lui répond, & qu'on ne peut tirer les lignes gh & he, ſans avoir la hauteur dh; il s'enſuit qu'il eſt néceſſaire de déterminer dans l'opération au moins par des lignes occultes, l'apparence du point d & la hauteur dh.

Pour repréſenter ſcenographiquement une pyramide élevée ſur la baſe; ſuppoſons, par exemple, qu'on veuille repréſenter une pyramide quadrangulaire, vûe par un de ſes angles. 1°. Puiſque la baſe d'une telle pyramide eſt un quarré vû par un angle, tracez d'abord ce quarré en perſpective; 2°. pour trouver le ſommet de la pyramide, c'eſt-à-dire la perpendiculaire qui tombe du ſommet ſur la baſe, tirez les diagonales qui ſe coupent en e, *fig.* 5. *n°.* 2. 3°. ſur un point quelconque B de la ligne de terre DE, élevez la hauteur BI de la pyramide; & après avoir tiré les lignes droites HV & IV à l'horiſontale HR, prolongez la diagonale db, juſqu'à ce qu'elle rencontre la ligne VB en b. Enfin du point b, tirez bi parallele à BI; cette ligne bi étant élevée ſur le point e, donnera le ſommet K de la pyramide; conſéquemment on aura les lignes dk, ka & kb.

On peut ſe ſervir de la même méthode pour trouver la *ſcenographie* d'un cône. Par cet article & par l'*article* Perspective, on voit aſſez quelles regles on doit obſerver pour mettre en perſpective toutes ſortes de figures & de corps. La *fig.* 7. *n°.* 2. repréſente la *ſcenographie* d'un bâtiment, dans laquelle V eſt ſuppoſé le point de vûe. *Chambers.* (*O*)

SCENOPEGIE, ſ. f. (*Hiſt. judaïq.*) étoit chez les juifs le nom d'une fête qu'on appelloit plus communément la *fête des tabernacles* ou *des tentes*. Le peuple d'Iſraël, après qu'il eut pris poſſeſſion de la terre de Chanaan, inſtitua cette fête en mémoire de ce qu'il avoit habité ſous des tentes dans le déſert.

Ce mot eſt grec, & eſt formé des mots σκηνη, *ſcene*, *tabernacle*, *tente*, & πηγνυμι, *figo*, je fixe.

La fête des tabernacles commençoit le 15 Septembre, & duroit huit jours de ſuite. Le dernier de ces jours étoit beaucoup plus ſolemnel que les autres, tant par l'affluence extrème du peuple, que par les marques extraordinaires de joie qu'il donnoit. C'eſt de ce huitieme jour que parle S. Jérôme, quand il dit que J. C. vint à la fête des tabernacles, le dernier & le plus grand jour.

Quand l'Ecriture-ſainte, dit ſimplement la *fête*, c'eſt ordinairement de la fête des tabernacles qu'elle veut parler.

SCEPSIS, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la petite Myſie, & dans les terres, ſuivant Ptolomée, *liv. V. ch. ij.*

Métrodore, homme recommandable par ſon éloquence & par ſon ſavoir, étoit né dans cette ville. Strabon, *liv. XI.* Pline, *liv. II. ch. xvj. & xxxj. liv. XXXIV. ch. vj.* Athénée, *liv. XIII.* parle de lui comme d'un homme célebre. Il écrivit divers traités que le tems nous a enviés. Mithridate qui le chériſſoit l'envoya en ambaſſade vers Tigrane, avec ordre de l'engager à joindre ſes forces aux ſiennes contre les Romains. Métrodore ayant executé ſa commiſſion, Tigrane lui dit dans la converſation; „ Mais vous, Mé- „ trodore, que me conſeillez-vous? Seigneur, lui re- „ pliqua-t-il, comme ambaſſadeur je vous le con- „ ſeille, mais ſi vous conſultez Métrodore, il ne vous „ le conſeillera jamais „. Mithridate apprit cette particularité de Tigrane, dans les entretiens ſecrets que ces deux princes ſe firent de leurs confidences réciproques, & ſur-le-champ il ſe vengea injuſtement de Métrodore, en le faiſant mourir; c'eſt ainſi que cet homme eſtimable par ſa franchiſe, finit ſes jours ſous la 177ᵉ olympiade, l'an 72 de Jeſus-Chriſt.

Au reſte, pour le dire en paſſant, l'hiſtoire ancienne fait mention de dix hommes illuſtres nommés Métrodore, & qu'il ne faut pas confondre enſemble.

Le premier étoit de Chio, & maître d'Hippocrate. Il vivoit ſous la 84ᵉ olympiade, vers l'an 444 avant Jeſus Chriſt. Il écrivit quelques ouvrages de médecine, & une hiſtoire du royaume de Troie, cités par Pline, Athénée, Iſaac Tzetzès, *&c.*

Le ſecond de Lampſaque, vivoit ſous la 86ᵉ olympiade, vers l'an 536 avant Jeſus-Chriſt, & fut lié d'amitié avec le philoſophe Anaxagoras.

Le troiſieme d'Athènes, ou ſi l'on veut de Lampſac, ami particulier & diſciple d'Epicure, fleuriſſoit ſous la 126ᵉ olympiade, vers l'an 274 avant Jeſus-Chriſt; Diogene Laerce, Cicéron, Strabon, & Clément d'Alexandrie, en ont beaucoup parlé, mais Gaſſendi a publié ſa vie.

Le quatrieme, né à Stratonice, eſt le ſeul qui quitta la ſecte d'Epicure pour s'attacher à Carnéade, académicien. Il fleuriſſoit ſous la 161ᵉ olympiade, vers l'an 136 avant Jeſus-Chriſt.

Le cinquieme eſt le nôtre, né à *Scepſis*.

Le ſixieme eſt ce Métrodore, qui excelloit tout enſemble dans la philoſophie & dans la peinture, & que les Athéniens envoyerent à Paul Emile, qui fut enchanté de ce choix; il le nomma pour précepteur de ſes enfans.

Le ſeptieme eſt un mathématicien dont parle Pline.

Le huitieme, grammairien, dont fait mention Agathias, *liv. V. hiſt.*

Le neuvieme de ce nom avoit fait un cycle pour la célébration de la fête de Pâques. *Voyez* M. Dupin.

Le dixieme, architecte ſous l'empire de Conſtantin, vers l'an 327 de Jeſus-Chriſt, étoit natif de Perſe, & fit dans les Indes pluſieurs édifices qui l'illuſtrerent. (*D. J.*)

SCEPTICISME, ſ. m. & SCEPTIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. de la Philoſophie.*) *Sceptici*, ſecte d'anciens philoſophes, qui avoient Pyrrhon pour chef, & dont le principal dogme conſiſtoit à ſoutenir que tout étoit incertain & incompréhenſible; que les contraires étoient également vrais; que l'eſprit ne devoit jamais donner ſon conſentement à rien, mais qu'il devoit reſter dans une indifférence entiere ſur toute choſe. *Voyez* Pyrrhoniens.

Le mot *ſceptique*, qui eſt grec dans ſon origine, ſignifie proprement *contemplatif*, c'eſt-à-dire un homme qui balance les raiſons de part & d'autre, ſans décider pour aucun côté; c'eſt un mot formé du verbe σκέπτομαι, *je conſidere*, *j'examine*, *je délibere*.

Diogene Laërce remarque, que les ſectateurs de Pyrrhon avoient différens noms: on les appelloit *Pyrrhoniens*, du nom de leur chef; on les appelloit auſſi *Aporetici*, gens qui doutent, parce que leur maxime principale conſiſtoit à douter de tout; enfin on les nommoit *Zetétiques*, gens qui cherchent, parce qu'ils n'alloient jamais au-delà de la recherche de la vérité.

Les *Sceptiques* ne retenoient leur doute que dans la

la ſpéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles & les choſes de pratique, ils convenoient qu'il falloit ſuivre la nature pour guide, ſe conformer à ſes impreſſions, & ſe plier aux lois établies dans chaque nation. C'étoit un principe conſtant chez eux, que toutes choſes étoient également vraiſſemblables, & qu'il n'y avoit aucune raiſon qui ne pût être combattue par une raiſon contraire auſſi forte. La fin qu'ils ſe propoſoient, étoit l'ataraxie, ou l'exemption de trouble à l'égard des opinions, & la métriopatie ou la modération des paſſions & des douleurs. Ils prétendoient qu'en ne déterminant rien ſur la nature des biens & des maux, on ne pourſuit rien avec trop de vivacité, & que par-là on arrive à une tranquillité parfaite, telle que peut la procurer l'eſprit philoſophique: au-lieu que ceux qui établiſſent qu'il y a de vrais biens & de vrais maux, ſe tourmentent pour obtenir ce qu'ils regardent comme un vrai bien. Il arrive de-là qu'ils ſont déchirés par mille ſecrettes inquiétudes, ſoit que n'agiſſant plus conformément à la raiſon, ils s'élevent ſans meſure, ſoit qu'ils ſoient emportés loin de leur devoir par la fougue de leurs paſſions, ſoit enfin que craignant toujours quelque changement, ils ſe conſument en efforts inutiles pour retenir des biens qui leur échappent. Ils ne s'imaginoient pourtant pas, comme les Stoïciens, être exempts de toutes les incommodités qui viennent du choc & de l'action des objets extérieurs; mais ils prétendoient qu'à la faveur de leur doute ſur ce qui eſt bien ou mal, ils ſouffroient beaucoup moins que le reſte des hommes, qui ſont doublement tourmentés, & par les maux qu'ils ſouffrent, & par la perſuaſion où ils ſont que ce ſont de vrais maux.

C'eſt une ancienne queſtion, comme nous l'apprenons d'Aulugelle, & fort débattue par pluſieurs auteurs grecs, ſavoir en quoi different les *Sceptiques* & les académiciens de la nouvelle académie. Plutarque avoit fait un livre ſur cette matiere; mais puiſque le tems nous a privé de ces ſecours de l'antiquité, ſuivons Sextus Empiricus, qui a rapporté ſi exactement tous les points en quoi conſiſte cette différence, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Il met le premier point de différence, qui ſe trouve entre la nouvelle académie & la doctrine *ſceptique*, en ce que l'une & l'autre diſant que l'entendement humain ne peut rien comprendre, les académiciens le diſent affirmativement, & les *Sceptiques* le diſent en doutant.

Le ſecond point de différence propoſé par Sextus, conſiſte en ce que les uns & les autres étant conduits par une apparence de bonté, dont l'idée leur eſt imprimée dans l'eſprit, les académiciens la ſuivent, & les *Sceptiques* s'y laiſſent conduire; & en ce que les académiciens appellent cela opinion ou perſuaſion, & non les *Sceptiques*: bien que ni les uns ni les autres n'affirment que la choſe d'où part cette image ou apparence de bonté ſoit bonne, mais les uns & les autres avouent que la choſe qu'ils ont choiſie leur ſemble bonne, & qu'ils ont cette idée imprimée dans l'eſprit, à laquelle ils ſe laiſſent conduire.

Le troiſieme point de difference revient au même. Les académiciens ſoutiennent que quelques-unes de leurs idées ſont vraiſſemblables, les autres non; & qu'entre celles qui ſont vraiſſemblables il y a du plus & du moins. Les *Sceptiques* prétendent qu'elles ſont égales, par rapport à la créance que nous leur donnons; mais Sextus qui propoſe cette différence, fournit lui-même le moyen de la lever, car il dit que les *Sceptiques* veulent que la foi des idées ſoit égale par rapport à la raiſon, c'eſt-à-dire autant qu'elle ſe rapporte à la connoiſſance de la vérité & à l'acquiſition de la ſcience par la raiſon, car l'idée la plus claire n'a pas plus de pouvoir pour me faire connoitre la vérité: mais en ce qui regarde l'uſage de la vie, ils veulent que l'on préfere cette idée claire à celle qui eſt obſcure.

La quatrieme différence conſiſte moins dans la choſe que dans la maniere de s'exprimer; car les uns & les autres avouent qu'ils ſont attirés par quelques objets; mais les académiciens diſent que cette attraction ſe fait en eux avec une véhémente propenſion, ce que les *Sceptiques* ne diſent pas, comme ſi les uns étoient portés vers les choſes vraiſſemblables & que les autres s'y laiſſaſſent ſeulement conduire, quoique ni les uns ni les autres n'y donnent pas leur conſentement.

Sextus Empiricus met encore entre eux une autre différence, ſur les choſes qui concernent la fin, diſant que les académiciens ſuivent la probabilité dans l'uſage de la vie, & que les *Sceptiques* obéiſſent aux lois, à la coutume, & aux affections naturelles. En cela comme en pluſieurs choſes, leur langage eſt différent, quoique leurs ſentimens ſoient pareils. Quand l'académicien obéit aux lois, il dit qu'il le fait parce qu'il a opinion que cela eſt bon à faire, & que cela eſt probable; & quand le *ſceqtique* fait la même choſe, il ne ſe ſert point de ces termes d'*opinion* & de *probabilité*, qui lui paroiſſent trop décisifs.

Ces différences qui ſont légeres & imperceptibles, ont été cauſe qu'on les a tous confondus ſous le nom de *Sceptiques*. Si les philoſophes qui ont embraſſé cette ſecte, ont mieux aimé être appellés académiciens que pyrrhoniens, deux raiſons aſſez vraiſſemblables y ont contribué; l'une eſt que fort peu de philoſophes illuſtres ſont ſortis de l'école de Pyrrhon, au-lieu que l'académie a donné beaucoup d'excellens hommes, auxquels il eſt glorieux de ſe voir aſſocié; l'autre eſt qu'on a ridiculiſé Pyrrhon & les Pyrrhoniens, comme s'ils avoient réduit la vie des hommes à une entiere inaction, & que ceux qui ſe diront pyrrhoniens tomberont néceſſairement dans le même ridicule. (1)

SCEPTRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure; c'étoit une des ſept villes dont Cyrus fit préſent à ſon favori Pytharcus, au rapport d'Athénée. (*D. J.*)

SCEPTRE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. anc. & mod.*) dans l'origine, le *ſceptre* n'étoit qu'une canne ou bâton que les rois & les généraux portoient à la main pour s'appuyer; & c'eſt ce qu'on appelle en terme de médaille *haſta pura*, une pique ou hallebarde ſans fer qu'on voit à la main des divinités ou des rois: c'eſt le ſentiment de Nicod, qui paroît d'autant plus fondé que Juſtin raconte que le *ſceptre* des premiers rois étoit une lance. Cet hiſtorien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée les hommes adoroient la haſte ou le *ſceptre* comme des dieux immortels, & que de ſon tems encore on mettoit par cette raiſon un *ſceptre* à la main des dieux. Celui de Neptune étoit ſon trident.

Dans la ſuite, le *ſceptre* devint un ornement royal, & la marque du ſouverain pouvoir. Dans Homere, les princes grecs ligués contre Troye, portent des *ſceptres* d'or. Celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain qui l'avoit donné au fils de Saturne, paſſa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeſte & à Agamemnon: on le conſervoit encore du tems de ce poëte, on l'adoroit même, & on lui faiſoit tous les jours des ſacrifices à Chéronée, où l'on n'en montroit pourtant que le bois, les Phocéens ayant enlevé les lames d'or qui le couvroient.

Le *ſceptre* des rois fut dont revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures ſymboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome, & les conſuls le porterent auſſi ſous le nom de *ſcipio*, bâton de commandement. Les empereurs l'ont conſervé juſques dans les derniers tems, & les rois le portent dans les grandes cérémonies. Il eſt ſurmonté ou diſtingué par quelque pieces de leur blaſon. Ainſi celui du roi de France eſt ſurmonté d'une fleur de lys double, celui de l'empereur d'un aigle à deux têtes, celui du grand-ſeigneur d'un croiſſant, *&c.* Phocas eſt le premier qui ait fait ajouter une croix à ſon *ſceptre*: ſes ſucceſſeurs quitterent même le *ſceptre* pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs. M. le Gendre dit, le *ſceptre* de nos rois de la premiere race étoit un bâton d'or recourbé par le bout en forme de croſſe, & auſſi haut que le prince qui le portoit.

SCEPTRE, (*Critique ſacrée.*) mot grec qui veut dire *appui*, parce que le *ſceptre* qui a été la marque de la dignité royale, étoit un bâton ſur lequel on pouvoit s'appuyer. Il ſignifie donc le *bâton* que les rois portoient

(1) On trouvera dans pluſieurs endroits de ce dictionnaire, même dans la préface au tome premier, la refutation du *Scepticiſme*, & de tout ſyſtême qui peut y avoir quelque rapport. (Z)

toient dans leur main droite comme un ſigne de leur puiſſance, *Exod. viij.* 4. Quand quelqu'un entroit dans le cabinet du palais du roi de Perſe ſans y être appellé, il étoit digne de mort, ſi le roi n'avoit la bonté de lui tendre ſon *ſceptre* d'or ; & c'eſt ce que fit Artaxerxès, que l'Ecriture nomme *Aſſuérus*, à l'égard d'Eſther. Ce mot *ſceptre* au figuré déſigne la *domination*, la *ſouveraineté*. Il ſe prend auſſi pour *famille*, *race*, *tribu;* emmenez avec vous la *famille* de votre pere, *ſceptrum patris tui ſume tecum*. Nomb. *xviij*. 2. (*D. J.*)

Sceptre, (*Art numiſmatique*.) il faut dire un mot de cet ornement qu'on trouve ſur les buſtes dans les médailles antiques des rois.

Le *ſceptre* qu'ils tiennent à la main lorſqu'ils ſont en habit conſulaire, & c'eſt ainſi que ſont preſque toujours les empereurs de Conſtantinople, eſt ſurmonté d'un globe chargé d'un aigle, pour faire connoître par ces marques de la ſouveraine puiſſance que le prince gouverne par lui-même. Dès le tems d'Auguſte, l'on voit ſur les médailles le *ſceptre* conſulaire dont nous parlons.

Phocas eſt le premier qui a fait ajouter une croix à ſon *ſceptre*; ſes ſucceſſeurs quitterent même le *ſceptre*, pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs.

Lorſqu'ils ſont repréſentés en armes, outre le caſque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou ſur l'épaule.

Quand ils ſont en robe dans le bas Empire, le *ſceptre* eſt une férule, nommée ναρθηξ, qui conſiſte en une tige aſſez longue, dont le haut eſt carré & plat. L'uſage en eſt fort ancien parmi les Grecs, qui apppelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules. *Voy*. Ducange, *diſſert. de infer. ævi numiſm.* nº. 11.

On a trouvé une grande diverſité de *ſceptres* ſur les anciens monumens, comme il paroît par Montfaucon, *tome I. Pl. XXI. & XXVIII.* Maffei, *Racc. di ſtatue*, *Pl. XXVII. Admir. rom. antiq. tab.* 28. & les *Planches* d'Herculanum. (*D. J.*)

SCÉPUS, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, ſur les frontieres de la Pologne, qui la borne au nord. Il eſt coupé par diverſes rivieres, & n'a point de villes. (*D. J.*)

SCEVOPHILACTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom de dignité dans l'égliſe greque, dont fait mention Théodore lecteur. Le *ſcevophilacte* étoit comme le tréſorier de l'égliſe ou le gardien des vaſes ſacrés, ainſi que le porte ce nom formé du grec σκευος, *vaſe*, & φυλαξ, *gardien*.

Cet office étoit chez les Grecs ce qu'eſt dans l'égliſe latine celui des ſacriſtains. Mais cette dignité étoit fort conſidérable, car on voit pluſieurs *ſcevophilactes* tirés de la ſacriſtie pour être élevés ſur le ſiege patriarchal de Conſtantinople. Thomaſſin, *diſcipline de l'Egliſe, part. II. l. I. c. xlviij. & part. III. l. I. c. lij.*

Le *ſcevophilacte* eſt auſſi quelquefois appellé par les anciens *ciméliarque*, c'eſt-à-dire *garde du tréſor*, parce que ce tréſor ſervoit ſouvent d'archives à l'Egliſe, & qu'on y renfermoit les titres, chartes & autres papiers concernant ſes biens, revenus, *&c.* Suicer obſerve, d'après Photius, que le *ſcevophilacte* étoit ſouvent le même officier que les Grecs nommoient *chartophylax*. *Voyez* Cartophylax. Mais les Grecs modernes ont ſeparé ces deux dignités, & le chartophylax, qui eſt comme le grand-vicaire du patriarche ou comme ſon official, eſt un perſonnage tout autrement diſtingué par ſes fonctions & par ſes droits, que le *ſcevophilacte*, qui n'eſt plus, à proprement parler, qu'un ſacriſtain. Bingham, *orig. eccléſ. t. II. l. III. c. xiij.* §. 3.

SCHABAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) huitieme mois des Arabes hagareniens & des Turcs; il répond à notre mois d'Avril.

SCHABATH, (*Cal. ſyr.*) nom d'un mois du calendrier des Syro-Macédoniens, qui correſpond à notre mois de Février. Fabricius l'appelle *Aſchabath*, en ajoutant l'article *al*, & c'eſt, dit-il, un mois des Syriens qui avoient pris les mois grecs des Macédoniens. (*D. J.*)

SCHABIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au pays des negres, mais bien avant dans les terres & au-delà du fleuve Niger. (*D. J.*)

SCHACH *ou* SCHAH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en langue perſane ſignifie *roi* ou *ſeigneur*. Ainſi dans l'hiſtoire *ſchah abbas*, & non pas comme l'ont écrit un grand nombre d'auteurs *cha abbas*, & *ſchah huſſein* ſignifient le *roi abbas*, le *roi huſſein*. Thamas Koulikan, après s'être emparé du trône de Perſe, avoit pris le titre de *ſchah nadir*. *Padiſchah* dans la même langue, auſſi-bien qu'en turc, ſignifie auſſi *empereur* ou *roi*. On croit que le titre de *ſchach* ou *ſchah* eſt une corruption du nom de *ſchich*, qui veut dire *prophete*.

SCHADA-SCHIVAOUN, ſ. m. (*Idolât. indienne.*) nom que les Indiens donnent à des génies qu'ils croient chargés de régir le monde. Ils donnent à ces génies des femmes, mais ces femmes ne ſont que des attributs perſonnifiés. La femme de *Schada-Schivaoun* ſe nomme *Houmani*: c'eſt elle qui gouverne le ciel & la région des aſtres. (*D. J.*)

SCHADUKIAM, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le *plaiſir* & le *deſir*. Ce mot perſien eſt le nom d'une province fabuleuſe du pays de Ginniſtan, que les romans orientaux diſent être peuplé de dives & de péris: ces mêmes romans ont donné à ce royaume des fées, une capitale imaginaire, qu'ils appellent *Ghevher Abad*, mot perſien, qui ſignifie la *ville des joyaux*. (*D. J.*)

SCHAFF, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt le nom d'une meſure dont on ſe ſert en Suabe pour meſurer les grains; on l'appelle plus communément *ſchæffel* ou *ſcheffel;* c'eſt un boiſſeau.

SCHAFFHOUSE *ou* SCAFFOUSE, (*Géog. mod.*) capitale du même nom, au bord ſeptentrional du Rhin qu'on y paſſoit ſur un pont de pierre, qui a été ruiné par une inondation arrivée le 4 Mai 1754. Cette ville eſt à 10 lieues au nord de Zurich, & à 15 au levant de Bâle. Elle eſt grande, bien bâtie, fermée de murailles de toutes parts, avec une eſpece de fortereſſe à l'antique; ſes rues ſont larges, & fort propres. Il y a à *Schaffhouſe* deux beaux temples, un hôtel-de-ville, un arſenal, une académie théologique, & deux bibliotheques publiques. *Long.* 26. 15. *latit.* 47. 46.

Cette ville, comme tant d'autres, doit ſon origine à un monaſtere qui y fut fondé l'an 1060. Dans ce ſiecle-là elle s'appelloit *Schiffhauſen*, c'eſt-à-dire *Maiſon des bateaux*, & dans des actes latins *Navium domus*: ce n'étoit cependant qu'un village où l'on déchargeoit les bateaux qui deſcendoient le Rhin, à cauſe de la cataracte que ce fleuve fait à Lauffen. Burckhard ayant donné ce village à un couvent de moines, qu'il y établit pour vivre ſaintement; ce lieu fut appellé *Schaffhauſen*, c'eſt-à-dire *Maiſon de brebis*; & c'eſt pourquoi la ville de *Schaffhouſe* porte un bélier pour piece honorable dans ſes armes.

Le village devint bientôt un bourg, enſuite ville, & ville impériale. Après les guerres de Bourgogne, elle s'allia avec les cantons de la Suiſſe pour 25 ans; & en 1501, elle fut reçue au corps helvétique pour un douzieme canton. Enfin ſes habitans ayant embraſſé la doctrine de Zuingle, d'Œcolampade, & de leurs diſciples, la religion romaine fut abolie dans toute la ville en 1529, & elle ſe joignit étroitement d'intérêt, comme de créance, avec Bâle, Zurich & Berne.

Son gouvernement civil eſt tel que celui de Zurich. La ville eſt partagée en douze tribus, qu'on appelle *zunfften*, une de nobles & onze de bourgeois. On prend ſept perſonnes de chacune de ces tribus, pour compoſer le conſeil ſouverain de la république, ce qui, avec les deux chefs qu'on appelle *bourguemeſtres*, fait un corps de quatre-vingt-ſix conſeillers. De ce grand conſeil, on en tire un petit de deux perſonnes de chaque tribu, avec les deux chefs, c'eſt-à-dire de vingt-ſix conſeillers, qui examinent les affaires les moins importantes, & décident les différends des particuliers. Il y a auſſi quelques autres chambres pour l'adminiſtration de la juſtice & de la police.

Quand on veut faire quelque élection pour le grand ou le petit conſeil, les bourgeois de la tribu où il y a une place vacante, s'aſſemblent dans la maiſon publique qui eſt affectée à leur tribu, & là ils donnent leur ſuffrage à voix baſſe en nommant à l'oreille d'un ſecrétaire celui qu'ils éliſent. Pour ce qui eſt du conſiſtoire qui regle l'adminiſtration de la diſcipline eccléſiaſtique, il y a ceci de particulier, qu'aucun miniſtre n'y aſſiſte, comme à Zurich & à Berne; mais on choiſit, pour le remplir, les plus ſavans du conſeil, auxquels on donne pour adjoint quelque docteur en droit. (*D. J.*)

Schaffhouse, *le canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suiſſe, au-delà du Rhin, ſur les frontieres de l'Allemagne, & le douzieme en nombre entre les can-

tons Il n'eſt pas grand, mais important au repos de la Suiſſe, à laquelle il ſert comme de boulevard contre l'Allemagne. Il eſt borné au nord & à l'occident par la Suabe, à l'orient par le canton Zurich, & au midi en partie par ce même canton, & en partie par le Thourgaw, dont il eſt ſéparé par le Rhin. C'eſt un bon pays, qui produit du blé, des fruits, du vin, & qui abonde en pâturages. Il eſt diviſé en pluſieurs petits bailliages, où le Rhin fait fleurir le commerce. *Schaffhouſe* eſt la capitale de ce canton. *Voyez-en l'article*. (*D. J.*)

SCHAGEN *ou* SCAGEN, (*Géog. mod.*) gros & ancien bourg des Pays-Bas, dans la Hollande, au bord de la mer, à 3 lieues d'Alcmar, & à autant de Médomblick. Il donne ſon nom à une des plus anciennes familles d'entre les nobles de la Hollande. D'ailleurs il a de grands privileges, & ſon terrein eſt extrèmement cher à cauſe de ſa bonté. *Long.* 22. 13. *lat.* 52. 23. (*D. J.*)

SCHAGIAR, (*Géog. mod.*) province de l'Iémen ou Arabie-heureuſe. Elle s'étend ſur les bords de la mer, entre les villes d'Aden & d'Oman. On y recueille de l'encens & de l'aloës, mais inférieur à l'aloës de l'île de Socotorah, & que les droguiſtes nomment par corruption *aloës ſuccotrin*. (*D. J.*)

SCHAGRI-COTTAM, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de cornouillier qui croît dans le Malabar. La décoction de ſon fruit eſt employée en gargariſme pour reſſerrer la luette. (*D. J.*)

SCAHH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot ſignifie *roi* en arabe & en perſan. Les rois de Perſe prennent toujours ce titre qui eſt au-deſſus de celui de *kan*, en effet *kan* ne ſignifie qu'un *prince* ou un *gouverneur* de province, comme un *pacha* chez les Turcs. Le ſultan des Turcs prend le nom de *padiſchah*, qui ſignifie *empereur*: le roi de France eſt le ſeul prince chrétien à qui ils accordent ce titre. Le grand-ſeigneur s'appelle auſſi *ſchahi alem penah*, empereur, refuge de l'univers. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane*.

SCHAIDWYN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, aux confins de la haute Stirie & de l'Autriche. Cette place que quelques-uns appellent *Clauſtra Auſtriæ*, eſt forte par ſa ſituation, car elle eſt entre des rochers & environnée de montagnes, avec un petit ruiſſeau, qui, deſcendant de ces montagnes, ſe rend dans la ville par-deſſous la muraille. (*D. J.*)

SCHALAVONIE *ou* SCLAVONIE, (*Géog. mod.*) en latin *Sclavonia*, contrée du royaume de Pruſſe, au cercle de Samland. Elle eſt bornée au nord & à l'orient par la Samogitie, au midi par la Nadravie, & au couchant par le Curith-Haff. Le Niémen arroſe cette province qui eſt fort dépeuplée. Memmel & Raugnitz en ſont les principaux lieux. (*D. J.*)

SCHALECHMARCH, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tyberis*, riviere d'Aſie, dans l'Anatolie & la Caramanie. Elle coule à Adena, & ſe rend dans le golphe de Sourie, à l'orient de l'embouchure du Malmiſtra.

SCALG, (*Géog. mod.*) ville forte du Turqueſtan, à quatre paraſanges de Tharas. Ses habitans ſont muſulmans. *Long.* ſelon le Canaoun d'Albirouni, 89. 55. *latit.* ſeptentrionale, 43. 20. (*D. J.*)

SCHAMANS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans de Sibérie donnent à des impoſteurs, qui chez eux font les fonctions de prêtres, de jongleurs, de ſorciers & de médecins. Ces *ſchamans* prétendent avoir du crédit ſur le diable, qu'ils conſultent pour ſavoir l'avenir, pour la guériſon des maladies, & pour faire des tours qui paroiſſent ſurnaturels à un peuple ignorant & ſuperſtitieux: ils ſe ſervent pour cela de tambours qu'ils frappent avec force, en danſant & tournant avec une rapidité ſurprenante; lorſqu'ils ſe ſont aliénés à force de contorſions & de fatigue, ils prétendent que le diable ſe manifeſte à eux quand il eſt de bonne humeur. Quelquefois la cérémonie finit par feindre de ſe percer d'un coup de couteau, ce qui redouble l'étonnement & le reſpect des ſpectateurs imbécilles. Ces contorſions ſont ordinairement précédées du ſacrifice d'un chien ou d'un cheval, que l'on mange en buvant force eau-de-vie, & la comédie finit par donner de l'argent aux *ſchamans*, qui ne ſe piquent pas plus de déſintéreſſement que les autres impoſteurs de la même eſpece.

SCHAMCAZAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, bâtie près de Tauris par Cazan-Kan, empereur des Mogols, qui y fit élever une ſuperbe moſquée, dans laquelle il fut enterré l'an 730 de l'hégyre. (*D. J.*)

SCHAMS, (*Géog. mod.*) en latin *Sexamium*, bourg des Griſons, dans la haute-Ligue. Il donne ſon nom à la vallée, & à la communauté de *Schams*, qui eſt au-deſſus de Thuſis, aux deux côtés du Rhein. On trouve dans cette vallée de bonnes mines d'antimoine, & pluſieurs villages. (*D. J.*)

SCHAN, ſ. m. (*Comm.*) que les Chinois appellent *cati*, eſt un poids dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Le cati chinois vaut deux *ſchans* ſiamois, enſorte que celui de la Chine vaut ſeize taels, & celui de Siam ſeulement huit. Quelques-uns mettent le cati chinois à vingt taels, & le ſiamois à la moitié.

Le tael peſe quatre baats ou citals, chacun d'environ demi-once, le baat quatre ſelings ou mayons, le mayon deux fouangs, le fouang quatre payes, la paye deux calms, la ſompaye un demi-fouang. Le clam peſe 12 grains de ris, ainſi le tical ou baat peſe 768 de ces grains.

Il faut remarquer que la plûpart de ces poids paſſent auſſi pour monnoies ou de compte, ou réelles, l'argent y étant une marchandiſe, & ſe vendant au poids. *Voyez* CATI, TAEL, TICAL, *&c. Diction. de Com. & de Trév.*

SCHANFICK, (*Géog. mod.*) nom d'une vallée & communauté de Griſons, dans la Ligue des dix juriſdictions, où elle a le rang de ſeptieme & derniere grande communauté. La vallée eſt arroſée par le Pleſſur, qui ſe jette dans le Rhein, au-deſſous du Coire.

SCAPHÉ, (*Aſtronom.*) un des premiers inſtrumens dont les anciens ſe ſoient ſervis pour les obſervations ſolaires. C'étoit proprement un petit gnomon, dont le ſommet atteignoit au centre d'un ſegment ſphérique. Un arc de cercle paſſant par le pié du ſtile étoit diviſé en parties, & l'on avoit tout-d'un-coup l'angle que formoit le rayon ſolaire avec la verticale; du reſte il étoit ſujet aux mêmes inconvéniens, & il exigeoit les mêmes corrections: il étoit enfin moins propre que le gnomon à des obſervations délicates, parce qu'il étoit plus difficile de s'en procurer un d'une hauteur conſidérable. Cela n'empêcha cependant pas Eratoſtene de s'en ſervir pour meſurer la grandeur de la terre, & l'inclinaiſon de l'écliptique à l'équateur; c'eſt pourquoi ces obſervations ſont légitimement ſuſpectes, & l'on ne ſauroit regarder leurs réſultats que comme des approximations encore aſſez éloignées de la vérité. Montucla, *hiſt. des Mathématiques*, *tom. I.* (*D. J.*)

SCHARAFI, ſ. m. (*Monnoie d'Egypte.*) monnoie d'or d'Egypte. Ce fut Melek Aſchraf qui fit battre le premier cette monnoie, & qui lui donna ſon nom. Elle vaut un ſultamin, qui eſt du poids de notre écu d'or.

Les Perſans appellent *ſcherefi* ou *ſcharafi*, une monnoie d'or qui vaut huit larins, & chaque larin vaut deux réaux d'Eſpagne, de ſorte que le *ſcherefi* des Perſes vaut deux pieces de huit réaux. Nos voyageurs appellent ordinairement cette monnoie des *ſéraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHARMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Iémen ou Arabie heureuſe, ſituée ſur les bords de la mer d'Oman, & dans le quartier de Hadharmouth. (*D. J.*)

SCHAROKHIAH, (*Géog. mod.*) ville bâtie par Tamerlan, ſur les bords du fleuve Sihon ou Jaſcartes, du côté des peuples Al-Geta, qui ſont les Getes & les Kathaïens qui habitent au-delà du mont Imaüs. Cette ville a un port pour le commerce, & un grand pont ſur le Sihon. *Long.* ſelon Ulug-Beg, 100. 35. *latit. ſeptentr.* 55. (*D. J.*)

SCHARTZFELD, GROTTE DE, (*Hiſt. nat.*) grotte fameuſe ſituée dans le Hartz, dans le duché de Brunſwick Lunebourg; elle eſt remplie d'un grand nombre de ſtalactites, comme toutes les cavernes: on y rencontre auſſi des dents, des vertebres & des oſſemens des animaux.

SCHASCH, (*Géog. mod.*) ville conſidérable d'Aſie, dans la Tranſoxane, ou ſelon Albergendi, dans le Torqueſtan, ſur la riviere de *Schach*, à cinq journées de Turganah. Elle a pluſieurs bourgs dans ſa dépendance, entr'autres Schauket. *Long.* ſuivant les géographes perſans, 89. 10. *latit.* ſeptentrionale 42. 30. (*D. J.*)

SCHAT-ZADELER-AGASI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Turquie c'eſt l'eunuque noir à qui les enfans du grand-ſeigneur ſont donnés en garde. *Schat* ſignifie *maître* ou *gardien*. Ricaut, *de l'empire ottoman*.

SCHAUKET, (*Géog. mod.*) ville de la Tranſoxane, dépendant de Schaſch, mais qui a produit pluſieurs ſavans. Elle eſt ſituée dans le cinquieme cli-

mat, ſelon la géographie d'Albufeda & de d'Albergendi, à 90. 30. de *longit.* & à 43. de *latit.* ſeptentrionale. (*D. J.*)

SCHAUMBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Heſſe, entre le duché de Brunſwick, la principauté de Minden, & le comté de Lingow. Le comté de *Schaumbourg* renferme quatre bailliages, dont trois appartiennent au landgrave de Heſſe-Caſſel, & le quatrieme eſt poſſédé par le comte de Lippe. (*D. J.*)

SCHEAT DU PÉGASE, (*Aſtronomie.*) nom d'une étoile de la ſeconde grandeur, qui eſt la jointure de la jambe avec l'épaule gauche du Pégaſe. M. Harris lui donne pour l'année 1710, $25^{d}. 22'. 15''. 347^{d}. 27'. 9''$. d'aſcenſion droite, $26^{d}. 23'. 32''$. de déclinaiſon, au nord. (*D. J.*)

SCHEBAB, (*Géog. mod.*) montagne fertile de l'Iémen, au pié de laquelle eſt une ville de même nom. On trouve dans cette montagne des mines d'agathes & d'onyces. Le géographe perſien place la ville & la montagne *Schebab*, entre l'équateur & le premier climat, ſelon la façon de parler des Orientaux.

SCHEBAT *ou* SHEBAT, ſ. m. (*Calend. des Hébr.*) onxieme mois de l'année des Hébreux, qui répond à notre mois de Janvier. (*D. J.*)

SCHEDIA, ſ. f. (*Littérat, grecqae.*) σχεδία; barque faite à la hâte avec pluſieurs pieces liées enſemble; les Romains l'appelloient *cymba ſutilis*. Théocrite nomme *ſchedia* la barque dans laquelle Caron paſſoit les morts.

Ἐς εὐρεῖαν σχεδίαν συγνῦ Ἀχέροντος.
In latam ſchediam horrendi Acherontis.

(*D. J.*)

SCHÉEN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Scheena*, petit ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. On a trouvé dans ſon territoire des mines de cuivre, de fer & d'argent, ſous le regne de Chriſtian IV. (*D. J.*)

SCHÉHER, ſ. m. (*calendrier des Arabes.*) *ſchéher*, chez les Arabes veut dire un mois ou lune; *ſchéher alſahr* ſignifie le *mois* ou *la lune de la patience*; c'eſt ainſi que les Muſulmans appellent le *mois* ou *la lune de ramadhan*, pendant laquelle ils obſervent un jeûne ſolemnel. (*D. J.*)

SCHEHERESTAN, (*Géog. mod.*) ou *Séheheriſtan*; le mot turc & perſien *ſcheher* ou *ſcheheriſtan*, ſignifie en général *une ville*; cependant *ſchehiriſtan* eſt le nom particulier de trois villes de Perſe. La premiere appartient à la province de Fars, qui eſt la Perſe proprement dite; la ſeconde, peu éloignée d'Iſpahan, eſt de l'Irak-Agémi; le troiſieme eſt dans le Khoraſſan, entre la ville de Niſchabour & celle de Khouarenn. (*D. J.*)

SCHEHER-HORMOUZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Khouziſtan, qui eſt la Suziane des anciens. Elle a tiré ſon nom de *Hormouz*, fils de Sapor, troiſieme roi de Perſe de la dynaſtie des Saſſanides, qui en eſt le fondateur. *Long.* ſuivant les tables arabiques, 85. 45. *latitude* ſeptentrionale, 31. (*D. J.*)

SCHEIK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Turcs donnent à leurs prélats dans la religion mahométane. Les *ſcheiks* ſe diſtinguent des autres muſulmans par un turban verd. Le mufti eſt qualifié de *ſcheik-uliſmani*, ce qui ſignifie *prélat des élus*. Il y a des *ſcheiks* à qui on donne le titre de *ſcherif*, c'eſt-à-dire de *ſaint*; ce titre ſe donne ſur-tout aux prélats des jamis ou grandes moſquées.

Les *ſcheiks* ſont très reſpectés du ſultan-même; ils prétendent être les ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les Turcs en reconnoiſſent ſept races. Le chef réſide à la Mecque; ſa dignité eſt héréditaire; cependant il doit être confirmé par le ſultan. Quand le *ſcheik* de la Mecque lui écrit, il lui donne le nom de *vekilimuz*, c'eſt-à-dire *vicaire du prophete*, & le ſien dans l'empire du monde. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane*.

SCHEIK-HALESMAN, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt-à-dire *le chef de la loi*; c'eſt le titre qu'on donne au grand iman ou mufti, qui eſt le pontife de la loi & de la religion muſulmane. Toutes les métropoles avoient autrefois des imans qui portoient ce titre; mais on ne l'accorde aujourd'hui qu'à celui de Conſtantinople. (*D. J.*)

SCHEIKISTUM, ſ. m. (*terme de relation.*) doyen du clergé mahométan en Perſe. Le *ſcheikiſtum* eſt celui que l'on conſulte pour l'explication de l'alcoran.

SCHEKINA, ſ. m. (*Critiq. ſacrée.*) mot hébreu qui veut dire la préſence divine qui ſe manifeſtoit ſur le propitiatoire. *Voyez* PROPITIATOIRE. (*D. J.*)

SCHELDAL, ſ. m. (*Monnoie danoiſe.*) c'eſt une monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours en Danemark, & dans quelques lieux d'Allemagne. (*D. J.*)

SCHÉLESTAT, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Seleſtat*, *Neſtat* & *Schleſtat*, mais je ſuis l'ortographe la plus commune, en remarquant qu'on écrivoit autrefois *Soladiſtat*, comme on le voit par les anciennes annales de Charlemagne. Ville de France dans la haute Alſace, ſur l'Iſs, à 4 milles de Briſac, & à 3 au midi de Strasbourg. *Long.* 25. 12. *lat.* 48. 16.

Schéleſtat a ſuccédé à l'ancienne ville d'Ell, appellée dans les itineraires *Elcebum*, & dans la table de Peutinger *Helellum*; en ſorte que l'ancienne. Elle n'eſt plus qu'un petit village des environs. *Schéleſtat* étoit déja conſidérable du tems de Charlemagne qui y célébra la fête de Noël, & le premier jour de l'an 776. L'empereur Charles le gros y avoit un palais où il faiſoit quelquefois ſa réſidence, comme le prouvent pluſieurs de ſes chartes données en ce lieu.

Cette ville tomba néanmoins dans la décadence juſqu'au xiij. ſiecle, que Wolfelin préfet d'Alſace, la fit fermer de murailles en 1216, la rendit franche, & la peupla d'habitans. L'empereur Sigiſmond lui donna le pouvoir de choiſir ſes magiſtrats. Louis XIV. la prit l'an 1673; & la fit fortifier l'an 1679, après la paix de Nimégue; c'eſt aujourd'hui un gouvernement de place avec état major.

Bucer (Martin) né à *Schéleſtat* l'an 1491, mort à Cambridge l'an 1551, ſe montra l'un des plus habiles théologiens proteſtans de ſon ſiecle. Non-ſeulement il ſavoit prêcher & faire des livres, mais il étoit encore très-propre à manier les affaires eccléſiaſtiques. S'il n'eut pas le bonheur de pacifier les différens des Luthériens & des Zuingliens, ce ne fut ni manque de zele, ni de beaucoup de dextérité. Il ne s'amuſa point en Angleterre à condamner la hiérarchie; il témoigna tout au contraire qu'il n'approuvoit pas ſur cet article les idées de Calvin.

Beatus Rhenanus, né à *Schéleſtat* en 1485, & mort à Strasbourg en 1547, âgé de 62 ans, s'acquit auſſi beaucoup de gloire par ſa modération dans les diſputes théologiques, & dans les belles-lettres par ſes commentaires ſur Pline, Tite-Live, Velleius Paterculus, Tacite & autres hiſtoriens de l'ancienne Rome. Ses ouvrages furent imprimés à Basle en 1551, & à Strasbourg en 1610.

Wimphelinge (Jacques), ſon compatriote, avoit déja rompu la glace dans l'étude de la littérature, & s'étoit même diſtingué dans la poéſie. Les Auguſtins le firent citer à Rome, pour avoir écrit que S. Auguſtin n'avoit jamais été moine; mais le pape Jules II. aſſoupit la mauvaiſe querelle qu'on faiſoit à ce ſavant. Il a laiſſé quelques ouvrages ſur divers ſujets, & entr'autres un traité aſſez curieux ſur les hymnes. Il mourut dans ſa patrie en 1528, à 79 ans. (*D. J.*)

SCHELLING, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Allemagne, ſur les côtes de Northollande, entre les îles de Vliéland & d'Ameland. On donne à l'île de *Schelling* environ 12 milles de largeur.

SCHEMA, ſ. m. vieux mot qui ſignifie la même choſe que *figure* ou *plan*; c'eſt la repréſentation que l'on fait de quelque choſe dans l'Aſtronomie ou dans la Géométrie par des lignes ſenſibles à l'œil: en Aſtronomie c'eſt la repréſentation des planetes chacune en ſon lieu, pour un inſtant donné.

Le mot *ſchema* eſt plus d'uſage en latin qu'en françois. On a formé de ce mot ſon diminutif, *ſchematiſmus* ou *ſchematiſme*. *Voyez* SCHEMATISME.

SCHEMATISME, ſ. m. (*Géom.*) eſt le nom que quelques anciens auteurs donnent aux planches de figures mathématiques: c'eſt ainſi qu'elles ſont appellées, par exemple, dans les œuvres du pere Tacquet, imprimées à Anvers, *in fol.* 1635. Aujourd'hui on ne ſe ſert plus que du mot *figure*, *voyez* FIGURE. (*O*)

SCHEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au comté d'Hohenberg.

SCHEME, (*Muſique anc.*) χῆμα, terme employé dans la muſique des Grecs pour déſigner les variétés qui naiſſent des différentes poſitions de tons & des demi-tons dans l'harmonie. (*D. J.*)

SCHEMKAL, ſ. m. (*terme de Relation.*) autrement *chamkal* ou *kamkal*; nom que les Tartares circaſſes

caſſes donnent à leur prince ou kan: cette dignité n'eſt point héréditaire, mais élective; & l'élection ſe fait par le moyen d'une pomme que le chef de la loi jette au milieu d'un cercle compoſé de tous les murſes de la nation. Il ſait ſi bien jetter cette pomme, qu'il la fait tomber le plus près de celui qu'il veut favoriſer de cette dignité; auſſi les autres murſes ſes concurrens n'obéiſſent à ce *ſchemkal* qu'autant qu'il leur plaît. (*D. J.*)

SCHEMNITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, & l'une des ſept villes des montagnes, ſituée partie ſur un mont, & partie dans la plaine, au comté de Zoll, au nord-eſt de Bukans. Elle a des mines d'or, d'argent très-abondantes, & des bains chauds très-renommés. L'empereur poſſede les plus riches mines, mais les particuliers en ont auſſi en propre qui leur procurent de gros revenus. Les principales de ces mines ſont celles de Windſchacht & de la Trinité. Le détail de leur exploitation mérite de faire un article particulier dans cet ouvrage. *Voy. donc* SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.* (*D. J.*)

SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) les mines de cette ville de la haute Hongrie, ſont extrèmement renommées, quoiqu'elles ne ſoient pas toutes également abondantes, ni les veines également riches. On eſtime les veines à-demi-noires les meilleures, parce qu'elles ſont ordinairement mêlées de matiere marcaſſite; on trouve aſſez ſouvent dans ces mines un minéral rouge qui s'attache aux métaux, & que l'on appelle *cinnabre d'argent*: en le mêlant artiſtement avec de l'huile, on en fait un vermillon qu'on eſtime auſſi bon que le cinnabre ſublimé.

Lorſque quelque mineur a découvert une nouvelle veine, on en porte de la montre à un officier appellé *probierer*, qui l'éprouve en cette maniere: il prend une même quantité de toute ſorte de métaux, il les fait ſécher, brûler & peſer; il y mêle du plomb, & les purifie. Enſuite il indique à ceux qui fondent dans les grands fourneaux, la quantité de métaux qu'ils employeront pour la fonte. D'ordinaire ſur dix livres peſant de matiere nouvellement tirée de la mine, qui rend environ deux onces & demie de bon argent, on mêle par cent livres peſant, quatre mille livres de plomb, & vingt mille livres de pierre de fer; on y mêle auſſi, ſelon la quantité de marcaſſite, un peu de kis, qui eſt une ſorte de pyrites; on y joint encore du ſlaken à volonté. Cette derniere matiere eſt l'écume qu'on ôte de deſſus la poële, dans laquelle on fait couler les métaux, & elle ſe forme de ceux qui viennent d'être nommés.

Tout ce qu'on fait fondre dans la fournaiſe s'écoule par un trou dans une poële qu'on met deſſous. Il s'y fait auſſi-tôt une écume fort dure, que l'on enleve, & qui emporte l'impureté du métal. On y ajoute enſuite du plomb, qui entraîne avec ſoi tout l'argent au fond de la poële. Au bout de quelque tems, on prend ce métal, & on le fait fondre une ſeconde fois: après quoi on en tire le plomb, ainſi que tout ce qui étoit mêlé avec l'argent en forme de litharge; ce qui eſt au-deſſus eſt toujours blanc; & ce qui vient le dernier & qui demeure plus long-tems dans le feu, eſt rouge.

Il y a ſouvent dans les veines d'argent de *Schemnitz* un peu d'or, qu'on purifie de cette maniere: on fait fondre l'argent, & on le met preſqu'en poudre; enſuite on le fait diſſoudre par le ſecret d'une eau-forte que l'on compoſe à *Schemnitz*, d'une ſorte de vitriol particulier, par le moyen duquel l'or demeure au fond, d'où on le tire quelque tems après pour le faire fondre. Cette eau-forte ſe diſtille de l'argent, & on peut s'en ſervir plufieurs fois.

Les principales *mines de Schemnitz* ſont celles de Windſchacht & de la Trinité. La mine de la Trinité a dix braſſes de profondeur; elle eſt ſolidement bâtie, toujours ouverte; & quoiqu'elle ſoit dans une méchante terre qui oblige à de gros frais, elle dédommage par ſa richeſſe. La matiere que l'on en tire eſt ordinairement de couleur noire, & enduite d'une terre ou boue qui rend l'eau des ruiſſeaux dans laquelle on la fait tremper, blanche comme du lait; il y a apparence que c'eſt ce qu'on appelle *lac lunæ*.

La mine de Wigdſchacht eſt fort profonde, on y deſcend à trois fois par une échelle qui peut avoir trois cens degrés. On y voit une grande roue de neuf aunes de diametre, que les eaux ſouterreines font tourner en tombant. Cette roue fait mouvoir plufieurs machines qui élevent l'eau du fond de la mine juſqu'à l'endroit où la roue eſt placée. L'eau va enſuite par un conduit ſouterrein, creuſé pour cet uſage, ſe rendre au pié d'une montagne voiſine.

Outre cette roue, il y en a encore une autre au-deſſus de la terre, que douze chevaux font tourner; elle ſert auſſi à élever l'eau. Il y a environ deux mille ouvriers occupés à exploiter cette mine; ils ſe relevent jour & nuit après huit heures de travail, de façon que chaque ouvrier travaille huit heures dans les vingt-quatre. On leur donne pour ſalaire de chaque jour quatre gros & demi, dont trente ſont l'écu d'Allemagne. Communément la miſe de chaque ſemaine monte à cinq ou ſix mille florins, & le produit à mille ou douze cens marcs d'argent.

Il fait grand froid dans quelques endroits de la mine, & dans d'autres il y fait extrèmement chaud, ſurtout dans le lieu où l'on travaille. On a toujours néanmoins la précaution de mettre au-deſſus de toutes les portes, auſſi-bien que deſſus tous les chemins où l'on creuſe des barils en maniere de ſoupiraux, qui ſervent à faire entrer & ſortir l'air, à le renouveller ſans ceſſe, à en remplir les lieux ſouterreins, & à rafraîchir les travailleurs. *Voyez* Tollii *epiſtolæ itinerariæ*, & les *voyages* de Brown. (*D. J.*)

SCHENAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, ſur le Katzboch, dans la principauté de Jawes, au-deſſus de Goldberg. (*D. J.*)

SCHENCK, LE FORET DE; ou *Schenckenſchans*, (*Géog. mod.*) fort des Pays-bas, à une lieue de Clèves, à quatre de Nimegue, & à cinq d'Arnheim. Il eſt ſitué à la pointe du Betuwe, dans l'endroit où le Rhin ſe partage en deux bras, dont celui qui coule à gauche ſe rend à Nimegue, & s'appelle le *Wahal*; l'autre ſe porte à Arnheim, & conſerve le nom de Rhin. Le fort de *Schenck* a été bâti en 1586 par Martin Schenck, hollandois, d'après la réſolution des Provinces-Unies; il a été pris par les Eſpagnols en 1636, & par Louis XIV. en 1672. Il appartient à préſent au roi de Pruſſe. *Long.* 23. 44. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

SCHÉNING, & SKENNINGE, (*Géog. mod*) ville, ou pour mieux dire, bourgade de Suede, dans la Gothie orientale, ou Oſtrogothie, à deux lieues vers l'orient de Waſtena; elle eſt aſſez ancienne, & devoit être autrefois conſidérable; ſa ſituation eſt belle, l'air bon, & le terroir fertile; il s'y tint vers l'an 1248. un concile fameux, dans lequel il fut défendu pour la premiere fois aux eccléſiaſtiques de ſe marier, ce qu'ils avoient pratiqué juſqu'alors, à l'exemple des Grecs. *Long.* 33. *lat.* 58. 10. (*D. J.*)

SCHENKCBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiſſe, au canton de Berne, à la gauche de l'Aare. Ce bailliage eſt grand, & comprend neuf à dix paroiſſes; le château qui lui donne ſon nom eſt ſitué ſur une hauteur, au pié de laquelle eſt un village nommé *Thalen*. (*D. J.*)

SCHEPPEL, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Hambourg; le *ſcheppel* eſt moindre que le minot de Paris; il faut quatre-vingt dix *ſcheppels* pour dix-neuf ſeptiers de Paris; on ſe ſert auſſi des *ſcheppels* à Amſterdam; quatre *ſcheppels* font la mude, & vingt-ſept mudes le laſt. *Voyez* MUDE & LAST. *Diction. de Comm.*

SCHER, *ou* SCHEER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, à la droite du Danube, qu'on paſſe ſur un pont au-deſſous de Sigmaringen. *Long.* 26. 46. *latit.* 48. 6. (*D. J.*)

SCHER, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alſace; elle a ſa ſource un peu au-deſſus de Dambach, & ſon embouchure dans l'Ill, entre Hipsheim & Ichtersheim. (*D. J.*)

SCHERARDIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, ainſi nommé par Linnæus, en l'honneur du fameux botaniſte Sherard; le calice particulier de la fleur eſt très-petit, diviſé en quatre ſegmens ſubſiſtans, & placé ſur le germe, la fleur eſt monopétale, formant un long tuyau cylindrique, découpé à l'extrémité en quatre quartiers pointus; les étamines ſont quatre filets placés ſur la partie ſupérieure du calice; les boſſettes des étamines ſont ſimples, le germe du piſtil eſt double, oblong, & placé au-deſſous du placenta; le ſtyle eſt délié & partagé en deux à l'extrémité; les ſtigma ſont gros au ſommet; le fruit eſt un corps oblong, contenant deux graines longues, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & marquées de trois points au ſommet. Linn. *gen. plant. p.* 25. (*D. J.*)

SCHERBORN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Yorck-Shire, à dix milles de la ville d'Yorck,

d'Yorck, ſur une petite riviere de même nom. Il ſe diſtingue par ſon école publique. (*D. J.*)

SCHERBRO, (*Géog. mod.*) île de l'Afrique, dans la haute Guinée, ſur la côte de Malaguette, à l'embouchure de *Scherbro*, entre le cap S. Anne, & celui de Monte; elle a dix lieues de long eſt-ſud-eſt. On y recueille du ris, du maïs; des bananes, des patates, des figues, des citrons, des oranges, & des melons d'eau. Les habitans ont l'uſage de la circonciſion. *Lat.* 6. 40. (*D. J.*)

SCHÉRÉFI, ſ. m. (*Monnoie de Perſe.*) monnoie d'or qui a cours dans les états du roi de Perſe. Il vaut huit larins, à raiſon de deux pieces de huit réaux d'Eſpagne le larin. On fait auſſi des *ſcherefis* en Egypte, dont l'or eſt apporté par de pauvres Abyſſins, qui font ſouvent des cent lieues à-travers des déſerts, pour venir échanger deux, trois, quatre livres de poudre d'or, contre les marchandiſes dont ils ont beſoin. Les européens nomment les *chéréfis* des *ſultanins*, ou des *ſeraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHÉRIF, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre que les mahométans donnent à un prince arabe, qui eſt ſouverain de la Mecque, & ſous la dépendance du ſultan qui lui laiſſe une ombre d'autorité. Ce titre en arabe, ſignifie *noble*, élevé par ſa naiſſance & ſa dignité; on le donne ſur-tout aux deſcendans de Mahomet, par ſa fille Fatime & ſon gendre Ali. Les *ſchérifs* s'appellent auſſi *émir* & *ſeid*, c'eſt-à-dire *prince* & *ſeigneur*; ils portent un turban verd pour ſe diſtinguer; il y a eu pluſieurs dynaſties de *ſchérifs* en Afrique; la race des princes qui occupe le trône de Maroc & de Fez, porte le titre de *ſchérif*. *Voyez* d'Herbelot, *bibliot. orient*.

SCHETLAND, ISLE DE (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe. Ces îles nommées autrement *îles de Hesland*, ou *Hithland*, ſont encore plus avancées vers le pole que les Orcades, ſavoir depuis le 60 juſqu'au de-là du 61 degré de latitude.

Les îles de *Schetland* ſont nombreuſes & ſe partagent en trois ordres, comme les Orcades; les unes ſont aſſez grandes & aſſez fertiles pour être peuplées, on en compte vingt-ſix. Les ſecondes ne produiſent que quelques herbages, & ſont au nombre de quarante. Les troiſiemes, au nombre de trente, ne ſont que des rochers.

La plus grande des îles de *Schetland*, eſt appellée par les habitans *Mainland*, c'eſt-à-dire la *Terre-ferme*. Elle eſt plus grande que la principale des Orcades, ayant ſoixante milles de long au ſud, & en quelques endroits ſeize de large; ci-devant elle n'étoit habitée que le long des côtes, à cauſe des hautes montagnes qui la couvrent; mais depuis l'an 1620, ou environ, les habitans plus induſtrieux que leurs peres, ont trouvé le moyen de s'étendre plus avant dans le pays; on y voit deux bourgs, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, & ces bourgs, qui ſont les ſeuls qu'il y ait dans toutes les îles de *Schetland*, contiennent environ ſix cent familles.

A l'occident de cette grande île, paroît à quelque diſtance une île nommée *Thulé* ou *Fulé*, que pluſieurs ſavans croient être la Thulé tant chantée par les anciens; ſi ce ne l'eſt pas, dit Cellarius, la Thulé des anciens doit être la grande île de *Schetland*, d'autant mieux que le récit de Solin, y quadre parfaitement.

Quoi qu'il en ſoit, le terroir des îles de *Schetland* eſt à-peu-près le même que celui des Orcades; on y recueille de l'orge & de l'avoine, on y a de gras pâturages où l'on nourrit des troupeaux, mais c'eſt tout; les vaches ſont blanches pour la plûpart, & les brebis fécondes; la mer fournit toutes ſortes de poiſſons grands & petits, depuis les eſturgeons juſqu'aux baleines; on y prend de la morue, du hareng, toutes ſortes de poiſſons à coquille, des chiens & veaux de mer; auſſi les Hollandois, les Hambourgeois & autres, y viennent pêcher au mois de Juin.

Les habitans ſont d'origine danoiſe ou norwégienne, & leur langue eſt une dialecte gothique, reſſemblante à la danoiſe, mêlée de divers mots anglois; leurs mœurs, leurs manieres de vivre, leurs meſures, & leurs façons de compter, ſont à-peu-près les mêmes que celles qu'on a dans la Norwege; leurs maiſons ſont baſſes & petites, n'ayant pour toute ouverture que la porte, & un autre trou pour recevoir le jour & faire écouler la fumée; leur feu eſt fait avec de la tourbe qu'ils ont en aſſez grande abondance.

Leur commerce conſiſte principalement à vendre aux Danois & aux Norwégiens qui les viennent viſiter, des poiſſons ſalés, ou durcis au vent, des gans & des bas de laine, qu'ils ſavent aſſez bien faire à l'aiguille, des draps d'une leſſe épaiſſe, qu'ils nomment *woadmeils*, de l'huile, de la graiſſe de poiſſon, des cuirs, & quelqu'autres petites choſes de cette nature. Les Norwégiens leur apportent en échange du bois à bâtir des maiſons & des bateaux, & leur amenent même des bateaux tout faits; leur nourriture ordinaire eſt du pain d'orge ou d'avoine, avec du beurre, du fromage, des poiſſons, & de la chair; leur boiſſon eſt du petit lait mis dans des tonneaux, & gardé long-tems dans des bonnes caves fraiches, où il prend un degré de force ſurprenante, juſqu'à donner dans la tête; les plus riches braſſent de bonne biere; généralement la maniere de vivre des habitans eſt la même que celle des Orcades; de cette façon ils ſe nourriſſent ſobrement, vivent long-tems, ſans maladie, ſans apoticaires & ſans médecins; ils profeſſent la religion presbitérienne, vivent enſemble en bonne amitié, & ſe régalent fréquemment pour cultiver l'union & la concorde.

Dans ces îles, le jour y eſt de deux mois entiers vers le ſolſtice d'été; & vers le ſolſtice d'hiver, il regne une nuit de deux mois, pendant leſquels l'air eſt fort orageux. Les marées y ſont alors ſi violentes, & la mer ſi impétueuſe, que pendant ce tems-là, depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois d'Avril, ces bons inſulaires n'ont aucune correſpondance avec l'Ecoſſe, l'Irlande, l'Angleterre, & les pays étrangers. (*D. J.*)

SCHETTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom d'un arbriſſeau de Malabar, qui porte des baies, & dont la racine pilée eſt priſe dans du lait, & eſtimée pour appaiſer les douleurs de reins. (*D. J.*)

SCHEUCHZERIA, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante, ainſi nommé par Linnæus en l'honneur de Scheuchzer; le calice particulier de la fleur eſt diviſé en ſix feuilles oblongues, déployées, aiguës, recourbées, & qui ſubſiſtent avec le fruit, la fleur eſt ſans pétales; les étamines ſont ſix filets chevelus, très-courts, les boſſettes des étamines ſont droites, obtuſes, longues & applaties; les germes du piſtil ſont au nombre de trois, de la groſſeur du calice, de forme ovale applatie, ſans aucun ſtile. Les ſtigma ſont oblongs & obtus à la pointe; ils croiſſent ſur la partie extérieure des germes; le fruit eſt compoſé d'autant de capſules que le piſtil a eu de germes; ces capſules ſont arrondies, applaties, & à deux loges; les graines ſont uniques & oblongues; il y a ordinairement trois germes & trois capſules, mais quelquefois il y en a ſix. Linn. *gen. plant. p.* 152. (*D. J.*)

SCHEVE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemark au dioceſe de Vibourg, dans le Nortjutland, à l'embouchure d'une riviere qui ſe jette dans le golfe de Virkſund. On en tire de bons chevaux. (*D. J.*)

SCHEVELING, (*Géogr. mod.*) village charmant de la Hollande, ſur le bord de la mer dans les Dunes, au voiſinage de la Haye; ce village étoit autrefois plus grand qu'il n'eſt aujourd'hui, la mer en ayant englouti en 1574 plus de ſix vingt maiſons. Le chemin eſt tout pavé, avec une allée d'arbres taillés de chaque côté, depuis la Haye juſqu'à *Scheveling*. C'eſt une beauté commune à tout le pays. On y voit les chariots à vent que Maurice, prince d'Orange, fit faire. Ils ſont garnis d'un mât & de voiles comme un navire; & étant pouſſés par le vent, ils courent ſur le rivage ſablonneux avec une vîteſſe incroyable. *Long.* 21. 44. *lat.* 52. 3. (*D. J.*)

SCHIAIS, SCHIAITE, *ou* SCHIITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de la ſecte des mahométans de Perſe, ennemis de celle des Sunnis, ou mahométans turcs. Les *Schiais* ont en exécration les premiers ſucceſſeurs de Mahomet, ſavoir *Abubeker*; *Omar* & *Oſman*, & tiennent qu'ils ont uſurpé la ſucceſſion du prophete, qui étoit dûe à Ali ſon neveu & ſon gendre, & en conſéquence ils prétendent que la véritable ſucceſſion de Mahomet comprend douze prophetes, dont Ali eſt le premier, & ils nomment le dernier *Mouhemmet-el-Mohadi Sahetzaman*. Ils croient que ce dernier iman ou pontife n'eſt pas mort, & qu'il reviendra au monde. C'eſt pourquoi ils laiſſent par teſtament des maiſons bien garnies & des écuries pleines de chevaux pour ſon ſervice, quand il paroîtra pour ſoutenir ſa religion. Il y a des rentes pour l'entretien de ces maiſons & de ces chevaux. Les *Schiais* ſe contentent de pratiquer la lettre de la loi, c'eſt-à-dire les commandemens contenus dans l'alcoran, au lieu que les Sunnis y ajoutent beaucoup de pratiques de ſuréro-

rérogation, & qui ne ſont que de ſimple conſeil. D'Herbelot, *Bibliotheq. orient.*

SCHIBBOLETH, (*Critiq. ſacrée.*) nom hébreu qui ſignifie *épi*. On lit dans les juges, *ch. xij. 6.* que les Galaites, après avoir vaincu dans une bataille rangée les Ephraïmites, s'emparerent des paſſages du Jourdain, & à meſure que quelqu'un d'Ephraïm ſe préſentoit ſur le bord de l'eau, ils lui demandoient d'où il étoit, & l'obligeoient de dire le mot *ſchibboleth*. Mais comme l'éphraïmite ne pouvoit prononcer la premiere lettre de ce mot, qui demande un certain ſifflement aſſez ſemblable à celui de nos trois lettres *ſch*, il ſe trahiſſoit en prononçant *ſibboleth*, & pour lors les Galaïtes le reconnoiſſant à cette marque, le tuoient auſſi-tôt. Ils firent de cette maniere un indigne & prodigieux maſſacre des Ephraïmites. (*D. J.*)

SCHIEDAM, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Hollande, qui lui donne ſon nom, près de la Meuſe, avec laquelle elle communique par un grand canal. Cette ville eſt à une lieue au-deſſous de Roterdam, & à deux de Delft. C'eſt la neuvieme en rang des dix-huit villes qui envoyent leurs députés aux états de la province de Hollande. *Long.* 22. 1. *lat.* 51. 54. (*D. J.*)

SCHIELAND, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-bas dans la Hollande méridionale. Elle confine au Delfland, au Rhynland, à la Meuſe & à l'Iſſel, qui tombe dans la Meuſe à Krimpe. On comprend dans le *Schiéland* les villes de Tergaw ou Gouda, de Rotterdam & de Schiedam. (*D. J.*)

SCHIERMOND, *ou* SCHIERMONCKOGE, (*Géogr. mod.*) île des Pays-bas, ſur la côte ſeptentrionale de la Friſe, environ à cinq milles du continent, & autrefois beaucoup plus près. Elle n'a qu'un village avec une égliſe. (*D. J.*)

SCHIERS, (*Géog. mod.*) communauté des Griſons dans la ligne des dix juriſdictions, où elle a le rang de quatrieme communauté. Sa principale paroiſſe lui donne ſon nom. (*D. J.*)

SCHILLA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Grece ſur la côte de la Livadie, dans le golfe d'Egina, entre le cap des Colomnes à l'orient, & l'île d'Egina à l'occident. (*D. J.*)

SCHILLI, Cap, (*Géogr. mod.*) cap de la Morée dans la Zacanie, en latin *Scillæum promontorium*. Ce cap eſt près de l'île de Sydra, à l'entrée du golfe d'Egina. La petite île de *Schilla* eſt ſur la côte de ce cap du côté du nord. (*D. J.*)

SCHILLING, ſ. m. (*Monnoie d'Angleterre.*) le *ſchilling* eſt une monnoie d'argent d'Angleterre qui vaut environ 24 ſols de France ſur le pié actuel; vingt *ſchillings* font la livre ſterling; ainſi le *ſchilling* eſt le ſol ſterling composé de douze deniers ſterling. Il y a auſſi des *ſchillings* en Hollande, en Flandres & en Allemagne; mais qui n'étant ni du poids ni au titre de ceux d'Angleterre, n'ont pas cours ſur le même pié. Ceux de Hollande & d'Allemagne valent à-peu-près quatorze ſols de France, & ceux de Flandres douze; les uns & les autres s'appellent *eſcalings* par le peuple. Les *ſchillings* de Hollande s'appellent dans le commerce *ſols de gros*, parce qu'ils valent douze gros.

Schus dit dans ſa *chronique de Pruſſe*, pag. 67 „ En „ Pruſſe, ſous le ſixieme maître de l'ordre teutonique, Bernard Schilling, bourgeois de Thorn, tira „ d'une mine de la ville de Nicolas-Dorff, la matiere de pluſieurs ſaumons d'argent; & ſur ce qu'il „ y avoit alors de grands abus dans la monnoie qui „ avoit cours en Bohème & en Pologne, on permit „ à Schilling de battre de petites pieces, qu'il appella de ſon nom. (*D. J.*)

SCHILTBERG, (*Géog. mod.*) en latin *mons Clipeorum*, *Verthuſius mons*, *Batonici montes;* montagnes de la baſſe Hongrie. Elles s'étendent au ſud, au nord, depuis le lac de Balaton juſqu'au Danube, dans les comtés de Veſprin, de Javarin & de Grau. (*D. J.*)

SCHINTA, (*Géogr. mod.*) ville fortifiée de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, ſur le Vaag. (*D. J.*)

SCHINUS, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante décrit par Tournefort ſous le nom de *molle;* en voici les caracteres ſelon Linnæus. Le calice eſt très-petit, & légérement dentelé en cinq endroits; la fleur eſt compoſée de cinq pétales déployés; les étamines ſont un grand nombre de filets oblongs & menus. Le germe du piſtil eſt arrondi; le fruit eſt une baie ſphérique qui contient une groſſe graine de la même figure ronde. (*D. J.*)

SCHIPPENPEIL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pruſſe dans le cercle de Natangen à la droite de l'Alba, qu'on paſſe ſur un pont au levant de Barteſtein, & au midi de Fridland. *Long.* 39. 23. *latit.* 54. 15. (*D. J.*)

SCHIPPONDT, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de poids dont on ſe ſert en pluſieurs villes de l'Europe, & qui varie ſuivant les lieux où il eſt en uſage.

A Anvers le *ſchippondt* eſt de 300 livres, qui font 264 livres cinq onces de Paris, Amſterdam, Strasbourg & Beſançon, où les poids ſont égaux.

A Ambourg, le *ſchippondt* qui eſt de 300 livres, rend à Paris, Amſterdam, *&c.* 294 livres ou environ.

A Lubeck, le *ſchippondt* eſt de 320 livres, qui font environ 305 livres de Paris.

A Stokolm on ſe ſert de deux ſortes de *ſchippondts;* l'un pour les cuivres & l'autre pour les marchandiſes de proviſion. Le premier eſt de 320 livres, qui font $273 \frac{1}{2}$ livres de Paris, & le ſecond eſt de 400 livres qui rendent à Paris 342 livres.

A Konigsberg le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui rendent ordinairement à Paris 306 à 307 livres.

A Riga, le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui en font environ 330 de Paris.

A Copenhague, le *ſchippondt* eſt composé de 320 livres, qui équivalent à 316 de Paris, *&c.*

A Revel le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui ſont 356 livres de Paris.

A Dantzik, le *ſchippondt* eſt de 340 livres, qui reviennent à 302 livres 9 onces 4 gros un peu plus de Paris.

A Bergh en Norvege, le *ſchippondt* eſt de 300 liv. qui font à Paris 315 livres.

A Amſterdam, le *ſchippondt* eſt de 300 livres, & contient 20 lyſpondts, qui peſent chacun 15 livres. *Voyez* Livre & Lyspondt. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

SCHIRAS *ou* SCAIRAZ, (*Géog, mod.*) ville de Perſe, capitale du Farſiſtan, près des ruines de l'ancienne Perſépolis, dans une vaſte & agréable plaine, ſur le Bendemir. *Long.* ſuivant la plûpart des géographes, 73, 75. *latit.* ſeptentrion. 29. 36. cependant les tables de Naſſir-Eddin & d'Ulug-beg lui donnerent 88d. de *longit.* ce qui vient ſans doute de la poſition du premier méridien que ces deux auteurs reculent plus avant vers l'orient.

Les ſultans Bouïdes ont fait en divers tems de *Schiras* & d'Iſpahan la capitale de leurs états. Les mogols ou tartares de Ginghiz-Kan s'en rendirent les maîtres, & l'ont poſſédée juſqu'au tems de Tamerlan; enſuite les ſultans Turcomans devinrent poſſeſſeurs de cette ville, qui paſſe aujourd'hui pour la ſeconde de l'empire de Perſe. Son circuit peut être d'environ 9 milles, dont il n'y a cependant qu'une partie qui ſoit habitée; la plûpart des maiſons ſont de torchis; les plus belles ſont de brique cuite au ſoleil. Celle du kan qui y commande a pluſieurs galeries, cours, vergers & jardins; ce palais eſt bâti comme une tour, & a trois étages, avec pluſieurs balcons & fenêtres. Son ſérail joint ce bâtiment.

Les moſquées de *Schiras* ſont belles, & les fontaines ne manquent pas dans cette ville. Les vivres y ſont en abondance. Les environs produiſent le meilleur vin de tout l'Orient, des raiſins admirables qu'on confit à demi-mûrs au vinaigre pour en faire un rafraîchiſſement dans les chaleurs de l'été. Le terroir de cette ville produit auſſi beaucoup de capres, de l'opium, & des roſes en telle quantité, qu'on fournit diverſes provinces voiſines de l'eau qu'on tire de ces roſes, & qui eſt ſingulierement eſtimée.

Moslach eddin, qu'on connoît auſſi ſous le nom de *Saddi*, homme célebre dans tout l'Orient, étoit natif de *Schiras*, & floriſſoit dans le xiij. ſiecle. Abubeker le fit inſtruire en toutes ſortes de ſciences, & Saddi ne trouva point dans la ſuite de termes aſſez forts pour célebrer les louanges de ce prince. On a de lui, en langue perſane, ſon *guliſtan*, ou ſon jardin des roſes, ouvrage plein de traits de morale ſur les mœurs des princes, l'éducation des enfans, la jeuneſſe, la vieilleſſe, *&c.* Nous n'avons que des foibles traductions françoiſes & latines de cet ouvrage. L'autre livre de Saddi, intitulé le *buſtiah*, ou le berger, eſt un poëme en dix livres, dans lequel l'auteur traite de la juſtice, de l'amour, de la folie, des bonnes mœurs, de la conſtance, de la tempérance, *&c.* Il n'a point encore été traduit dans aucune langue européenne, mais il n'eſt pas moins eſtimé que le guliſtan

liſtan dans tout l'Orient. Saddi paſſe pour un des grands poëtes de la Perſe. (*D. J.*)

SCHIRE-WYTE, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Juriſprud.*) c'étoit une taxe ou impoſition annuelle payée au sheriff d'une comté ou province, pour tenir les aſſiſes ou les cours des comtes.

SCHIRGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Kerman, qui eſt la Caramanie perſique. (*D. J.*)

SCHIRL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les minéralogiſtes allemands à une ſubſtance ferrugineuſe & arſenicale qui accompagne ſouvent les mines d'étain. Le *ſchirl* eſt en petits cryſtaux priſmatiques luiſans, qui ſont communément noirs comme du jais, & quelquefois bleuâtres. Cette ſubſtance eſt à-peu-près de la même nature que la ſubſtance appellée *wolfram* ou *ſpuma lupi*. Voyez *cet article*.

SCHIRVAN, (*Géogr. mod.*) province de Perſe; elle s'étend ſur la rive occidentale de la mer Caſpienne, & eſt ſéparée de l'Adherbigian & du Dagheſtan par les fleuves Aras & Kur, qui ſont l'Araxes & le Cyrus des anciens. Cette province, & celle d'Aran, d'Alan, de Mogan, de Kars, de Dagheſtan & d'Adherbigian, ſont proprement ce que les anciens ont appellé l'*Albanie* & la *Médie*. Le kalife Vatheck l'Abaſſide ajouta le *Schirvan* aux autres conquêtes des Muſulmans; mais Damerlan s'en rendit le maître. Ses principales villes ſont 1°. Berdaah ſur le Kur, ſous le 83^{d}. de *longitude*, & ſous le 40. 30 de *latit.* ſeptentrionale. 2°. Baconiah, port de la mer Caſpienne, ſituée ſous le 84. 10. de *longitude* & ſous le 39. 30. de *latitude* ſeptentrionale; 3°. Schamakhiah, capitale du *Schirvan*, ſous les 85. 30. de *longitude*, & ſous le 39. 30. de *latit.* ſeptentrionale.

Le *Schirvan* eſt terminé au ſeptentrion par le Caucaſe, à l'orient par la mer Caſpienne, & au midi par la riviere de Kur. Il a environ trente lieues de longueur du ſeptentrion au midi, & à-peu-près autant de largeur de l'orient à l'occident. Cette province eſt proprement l'ancienne Albanie: car Strabon, Pline & Ptolomée, conviennent de la ſituation de l'Albanie, entre le mont Caucaſe, la mer Caſpienne, & le Cyrus.

Le *Schirvan* répond auſſi à l'éloge que Strabon fait de l'Albanie. L'air y eſt ſain & tempéré, le voiſinage des hautes montagnes couvertes de neiges, & le vent de mer en modere la chaleur: les hivers y ſont communément plus humides que froids, & tout la campagne eſt couverte d'herbes odoriférantes. (*D. J.*)

SCHISMA, ſ. m. *en Muſique*, eſt un petit intervalle qui vaut la moitié d'un comma, & dont par conſéquent la raiſon eſt ſourde, puiſque pour l'exprimer en nombre il faudroit trouver une moyenne proportionnelle entre 80 & 81. *Voyez* COMMA. (*S*)

SCHISMATIQUE, adj. (*Thélog.*) qui appartient au ſchiſme, celui qui commence le ſchiſme ou qui y perſiſte. *Voyez* SCHISME.

Les *ſchiſmatiques* n'appartiennent point à l'Egliſe, & par conſéquent ne peuvent être ſauvés tant qu'ils ne ſe réuniſſent point avec elle.

On appelle en théologie propoſition *ſchiſmatique* celle qui tend à rompre l'unité, à introduire la diviſion entre les membres de l'Egliſe, entre les égliſes particulieres & l'égliſe de Rome, qui eſt le centre d'unité catholique.

SCHISME, ſ. m. (*Théologie.*) en général ſignifie *diviſion* ou *ſéparation*. Mais il ſe dit plus particulierement de la ſéparation qui arrive en conſéquence de la diverſité d'opinions entre gens d'une même créance & d'une même religion. Le parti qui le premier ſe ſépare de l'autre ouvre & commence le *ſchiſme*.

Ce mot vient du grec σχισμα, qui ſignifie *ſciſſion*, *déchirure*.

C'eſt en ce ſens qu'on dit le *ſchiſme* des dix tribus d'Iſraël d'avec les deux tribus de Juda & de Benjamin. Le *ſchiſme* des Grecs avec l'Egliſe romaine, le *ſchiſme* réciproque que ſe reprochent parmi les mahométans les ſectateurs d'Omar & d'Aly.

Les trois *ſchiſmes* les plus fameux dans la religion chrétienne ſont 1°. le *ſchiſme* des Grecs, commencé dans le ix. ſiecle par Photius, & conſommé dans le xj. par Michel Cerularius, tous deux patriarches de Conſtantinople. Il ſubſiſte encore malgré les différentes tentatives qu'on a faites en pluſieurs conciles généraux pour y mettre fin, & les facilités que l'Egliſe romaine a toujours apportées à la réunion. *Voy. l'article ſuivant*.

2°. Le grand *ſchiſme* d'Occident, commencé en 1378, entre Urbain VI. & Clément VII. & continué par les antipapes, ſucceſſeurs de celui-ci, contre les papes légitimes, ſucceſſeurs du premier, juſqu'à l'an 1429, que Martin V. fut reconnu ſeul pape & vrai chef de l'Egliſe. On compte divers autres *ſchiſmes* particuliers arrivés dans l'Egliſe de Rome à l'occaſion de l'élection des papes, mais qui n'intéreſſent pas ſi vivement, ou ne partagerent pas les egliſes nationales d'Occident, comme dans le xiv. & le xv. ſiecles.

3°. Le *ſchiſme* d'Angleterre par lequel, ſous Henri VIII. l'Egliſe de cette île commença à ſe ſéparer de la communion du ſiege de Rome, auquel elle avoit été unie depuis la converſion de l'Angleterre à la foi. Ce *ſchiſme* prit de nouvelles forces ſous Edouard VI. & fut conſommé ſous Eliſabeth.

La ſéparation des proteſtans d'avec l'Egliſe romaine eſt auſſi un vrai *ſchiſme;* on peut voir ſur cette matiere l'ouvrage de M. Nicole, intitulé *les prétendus reformés convaincus de ſchiſme*.

Quelques auteurs diſtinguent un *ſchiſme* paſſif & un *ſchiſme* actif. Ils entendent par *ſchiſme actif* celui d'une portion de la chrétienté, qui d'elle-même s'eſt ſéparée du corps de l'Egliſe. Tel eſt le *ſchiſme* des Grecs & des Anglois, qui ſe ſont eux-mêmes ſouſtraits volontairement à l'obéiſſance dûe au ſaint ſiége.

Par *ſchiſme paſſif*, ils entendent la ſéparation d'une portion de la chrétienté exclue de la communion avec le reſte des fideles pour cauſe d'héréſie. Cette idée peut avoir lieu par rapport à quelques ſectes que l'Egliſe déclare ſéparées d'elle, à cauſe de leur opiniâtreté; mais les proteſtans ne ſauroient abuſer de cette notion pour rejetter la faute de leur ſéparation ſur les catholiques romains; car il eſt prouvé par tous les monumens hiſtoriques du tems, & par tous les écrits des calviniſtes & des luthériens, qu'avant le concile de Trente, qui a anathématiſé leurs erreurs, ils crioient que l'Egliſe romaine étoit la Babilone corrompue, que le pape étoit l'antechriſt, qu'il falloit s'en ſéparer, & ils s'en ſont ſéparés en effet. Auſſi le *ſchiſme* eſt actif de leur part.

Les Anglicans regardent parmi eux comme un *ſchiſme* la ſéparation des non-conformiſtes, des presbytériens, des indépendans, des anabaptiſtes & autres qui ont prétendu réformer la réforme.

SCHISME DES GRECS, (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) on appelle *ſchiſme des Grecs*, la ſéparation de Photius d'avec la communion de Rome, vers l'an 868.

Comme cette ſéparation des Grecs & des Latins n'étoit pas ſeulement la plus grande affaire que l'Egliſe chrétienne eût alors ſur les bras, mais qu'elle eſt encore aujourd'hui regardée comme une choſe très-importante; il en faut tracer l'origine, & c'eſt le peintre moderne de l'hiſtoire univerſelle qui m'en fournira le tableau. (1)

Le ſiege patriarchal de Conſtantinople étant, dit-il, ainſi que le trône, l'objet de l'ambition, étoit ſujet aux mêmes révolutions. L'empereur Michel III. mécontent du patriarche Ignace, l'obligea à ſigner lui-même ſa dépoſition, & mit à ſa place Photius, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaſte génie, & d'une ſcience univerſelle. Il étoit grand-

(1) Un volume ne ſuffiroit pas, ſi on vouloit rélever toutes les irregularités & tous les défauts que l'on trouve dans ce tableau, & la hardieſſe du pinceau qui l'a tracé. On à bien raiſon de donner le nom de peintre à *l'auteur de l'hiſtoire univerſelle*, parce qu'il poſſede à perfection l'art de *peindre* au gré de l'imagination, ſous un beau coloris, mais aux dépens de la verité, pour ſeduire par des traits enchanteurs de l'invention le ſpectateur curieux & avide de nouveauté, ç'à toujours été là & ce ſera toujours le propre des *peintres* & des poëtes. Je m'arrêterai ſeulement à quelques endroits qui me paroitront le plus dignes d'obſervations. Mes réflexions ſeront courtes & proportionnées à la portée d'une note, priant le lecteur d'y ſuppléer en s'armant d'abord de méfiance, par un mûr examen & un jugement impartial. Je conviens que cet auteur a bien de qualités précieuſes, mais il fait bien voir qu'il n'a point celles qui conviennent à un hiſtorien eccléſiaſtique. Cette maniere de rapporter des faits enſévelis dans la plus reculée antiquité, auſſi inſuffiſante que peu exacte, eſt le vrai moyen de conduire droit au précipice de l'erreur, au lieu d'inſtruire celui qui cherche la verité. (Z)

écuyer & miniſtre d'état. Les évêques pour l'ordonner patriarche, le firent paſſer en ſix jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parce que les moines étoient alors regardés comme faiſant partie de la hiérarchie. Le ſecond jour il fut lecteur, le troiſieme ſoudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche, le jour de Noël en 858.

Le pape Nicolas prit le parti d'Ignace, & excommunia Photius. Il lui reprochoit ſurtout d'avoir paſſé de l'état laïc à celui d'évêque avec tant de rapidité; mais Photius répondoit avec raiſon (2) que S. Ambroiſe, gouverneur de Milan, & à peine chrétien, avoit joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. Photius excommunia donc le pape à ſon tour, & le déclara dépoſé. Il prit le titre de *patriarche écuménique*, & accuſa hautement d'héréſie les évêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur faiſoit rouloit ſur la proceſſion du pere & du fils. Des hommes, dit-il dans une de ſes lettres, ſortis des ténebres de l'Occident, ont tout corrompu par leur ignorance. Le comble de leur impiété eſt d'ajouter des nouvelles paroles au ſacré ſymbole autoriſé par tous les conciles, en diſant que le S. Eſprit ne procede pas du pere ſeulement, mais encore du fils, ce qui eſt renoncer au chriſtianiſme. (3)

On voit par ce paſſage & par beaucoup d'autres, quelle ſupériorité les Grecs affectoient en tout ſur les Latins. Ils prétendoient que l'Egliſe romaine devoit tout à la greque, juſqu'aux noms des uſages, des cérémonies, des myſteres, des dignités. Baptême, euchariſtie, liturgie, diocèſe, paroiſſe, évêque, prêtre, diacre, moine, égliſe, tout eſt grec. Ils regardoient les Latins comme des diſciples ignorans, révoltés contre leurs maîtres. (4)

Les autres ſujets d'anathême étoient, que les Latins ſe ſervoient de pain non levé pour l'Euchariſtie, mangeoient des œufs & du fromage en carême, & que leurs prêtres ne ſe faiſoient point raſer la barbe. Etranges raiſons pour brouiller l'Occident avec l'Orient.

Mais quiconque eſt juſte, (5) avouera que Photius étoit non-ſeulement le plus ſavant homme de l'Egliſe, mais un grand évêque. Il ſe conduiſoit comme S. Ambroiſe; quand Bazile, aſſaſſin de l'empereur Michel; ſe préſenta dans l'égliſe de Ste Sophie: vous êtes indigne d'approcher des ſaints myſteres, lui dit-il à haute voix, vous qui avez encore les mais ſouillées du ſang de votre bienfaiteur? Photius ne trouva pas un Théodoſe dans Bazile. Ce tyran fit une choſe juſte par vengeance. Il rétablit Ignace dans le ſiege patriarchal, & chaſſa Photius. Rome profita de cette conjoncture pour faire aſſembler à Conſtantinople le huitieme concile écuménique, compoſé de trois cens évêques. Les légats du pape préſiderent, mais ils ne ſavoient pas le grec; & parmi les autres évêques, très-peu ſavoient le latin. Photius y fut univerſellement condamné comme intrus, & ſoumis à la pénitence publique. On ſigna pour les cinq patriarches avant que de ſigner pour le pape; ce qui eſt fort extraordinaire: car puiſque les légats eurent la premiere place, ils devoient ſigner les premiers. Mais en tout cela les queſtions qui partageoient l'Orient & l'Occident ne furent point agitées: on ne vouloit que dépoſer Photius.

Quelque tems après, le vrai patriarche, Ignace, étant mort, Photius eut l'adreſſe de ſe faire rétablir par l'empereur Bazile. Le pape Jean VIII. le reçut à ſa communion, le reconnut, lui écrivit; & malgré ce huitieme concile écuménique, qui avoit anathématiſé ce patriarche, le pape envoya ſes légats à un autre concile à Conſtantinople, dans lequel Photius fut reconnu innocent par quatre cens évêques, dont trois cens l'avoient auparavant condamné. Les légats de ce même ſiége de Rome, qui l'avoient anathématiſé, ſervirent eux-mêmes à caſſer le huitieme concile écuménique. (6)

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui étoit faux, devient vrai ſelon les tems! les légats de Jean VIII. s'écrient en plein concile: ſi quelqu'un ne reconnoît pas Photius, que ſon partage ſoit avec Judas. Le concile s'écrie; longues années au patriarche Photius, & au patriarche Jean.

Enfin à la ſuite des actes du concile, on voit une lettre du pape à ce ſavant patriarche, dans laquelle il lui dit; nous penſons comme vous; nous tenons pour tranſgreſſeurs de la parole de Dieu, nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au ſymbole,

que

(2) C'eſt-à-dire, ſans *raiſon*. *L'auteur de l'Hiſtoire Univerſelle* ne devoit pas ignorer ce que le même pontife *Nicolas* repondit là-deſſus à Photius. Cette reponſe fut, en écrivant à l'empereur Michel, qu'il ne conſentiroit jamais à la dépoſition d'Ignace ni à l'ordination de Photius. Il fait voir que S. Nectaire & Ambroiſe qu'on citoit pour exemples, de laïcs qu'ils étoient, avoient été faits évêques, ils l'avoient été par l'effet d'une vocation particuliere, que l'interêt ni l'intrigue n'y avoient aucune part, que cette ordination extraordinaire n'avoit point été faite dans l'intention de s'emparer d'un ſiege épiſcopal par intruſion & à force ouverte au préjudice du vrai & légitime poſſeſſeur. Il rend auſſi raiſon de ces exemples en repondant en même tems à Photius lui-même dans la lettre qu'il lui écrivit, que c'eſt pour le bien de l'Egliſe, par néceſſité ou par une inſpiration particuliere de Dieu qu'on s'eſt diſpenſé dans ces occaſions d'obſerver les canons & les lois générales de l'Egliſe qui défendent expreſſément de conſacrer évêque un Laïc. (Z)

(3) Le lecteur trouvera dans tous les livres de Thélogie la queſtion de la proceſſion du S. Eſprit, bien axaminée & traitée à fond. Il y apprendra en même-tems les fondemens du Dogme Catholique. Il la trouvera même dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire. Qu'il voye *proceſſion*, *S. Eſprit* & autres. La lettre circulaire de Photius aux Orientaux, eſt la premiere piece, où les Grecs aient accuſé ouvertement d'erreur les Latins: mais il faut remarquer que Photius ne les en a accuſés, que depuis ſa condamnation, quoique l'addition faite au ſymbole & les autres points qu'il nous reproche, ne fuſſent pas nouveaux. Car il eſt certain que lorſqu'il écrivit au Pape ſa lettre ſynodique, & qu'il lui envoya ſa confeſſion de foi pour faire approuver ſon ordination; l'Egliſe Romaine n'avoit pas une autre créance, ni d'autres principes que ſept ou huit ans après. Pour ce qui regarde les autres objections, dont Photius & les empereurs Michel & Baſile ſe ſervirent pour décrier l'Egliſe Romaine, il faut lire le traité de Ratramne & d'Enée évêque de Paris, où ils fourniſſent des reponſes au Pape Nicolas I. qui les en avoit priés, pour détruire toutes les calomnies & les impiétés de Photius. C'eſt une choſe bien ſinguliere qu'un François ait ignoré ces pieces ſi prétieuſes, ou qu'il n'ait voulu en faire uſage, quoiqu'elles faſſent tant d'honneur à la France. Mais que ne feroit pas l'auteur de l'hiſtoire Univerſelle pour faire naître des ſoupçons contre l'Egliſe Romaine, ou en fletrir l'honneur! (Z)

(4) Il eſt bon de rémarquer ici d'après un Ecrivain moderne que jamais les Grecs avec toute leur éloquence n'ont jamais ſi mal traité l'Egliſe Romaine, que le fait *l'auteur* de *l'Hiſtoire Univerſelle*. Diſtinguons deux états de l'Egliſe Greque: du tems des Chriſoſtomes, & que tout l'Orient étoit ſoumis à l'Empire, elle ne mepriſoit point l'Egliſe de Rome. On le voit par le reſpect que les Patriarches & les Empereurs avoient pour elle, par la qualité de Préſidens qu'ont toujours eu les Legats Romains dans les Conciles Généraux tenus dans l'Orient même, par le recours que les Orientaux avoient au Pontife de Rome dans les affaires les plus importantes. L'Egliſe Grecque dans ſa decadence même ne mépriſa jamais l'Egliſe Romaine. Mais elle devint alors jalouſe de cette autorité que tout le monde Chrétien reſpectoit, & ennemie implacable de cette fermeté, avec laquelle l'Egliſe Romaine condamnoit toutes les erreurs des Grecs. (Z)

(5) *Quiconque eſt juſte avouera que Photius a été un des plus ſavans* hommes, des plus beaux eſprits, & des plus excellents écrivains que nous connoiſſions, mais on doit avouer en même tems qu'il fut un des plus méchans hommes qui ait jamais été. On ne vit jamais un fourbe plus hardi, ni un impoſteur plus habile & plus artificieux. Les crimes de fauſſaire, & les calomnies les plus atroces ne lui coutoient rien. Il ne parut avoir de la religion que pour faire réuſſir ſes projets ambitieux; & quoiqu'au-déhors il affectât de la faire reſpecter, il s'en jouoit dans le fond de l'ame. Auſſi l'empereur Michel III. ayant un jour à ſa table Photius & le ſcélérat Bardas qui étoit Céſar, jetta les jeux ſur un bouffon nommé Théophile qui étoit préſent, & dit en riant; Théophile eſt mon Patriarche, Photius eſt le Patriarche de Bardas, & Ignace l'eſt des Chrétiens. C'eſt ainſi qu'on penſoit de Photius. Voilà ce qui autoriſe à dire que Photius fut un *grand évêque*. Rien de plus injurieux au véritablement grand évêque S. Ambroiſe, que la comparaiſon qu'on fait ici de Photius avec lui. *L'auteur de l'Hiſtoire Univerſelle* qui, pour pouvoir en impoſer à ſon aiſe, ne cite preſque jamais les ſources d'où il tire ſes anecdotes, ne nous dit pas d'où il a puiſé l'apoſtrophe de Photius à Bazile ſe preſentant à l'égliſe de S. Sophie. Il a bien ſenti que, s'il citoit Zonare qui eſt le ſeul hiſtorien qui le rapporte, on n'auroit pas manqué de lui objecter que, quant au récit de Zonare qui vivoit quatre cens ans après & qui étoit un des ſchiſmatiques les plus emportés; le ſilence de tous ſes contemporains étoit la plus puiſſante arme pour le démentir, attendu ſur-tout que le fait n'étoit point vraiſſemblable. Car comment croire que Photius, un des plus flatteurs courtiſans de l'Empereur Bazile, juſqu'à compoſer une fauſſe généalogie de ce Prince pour le faire deſcendre des anciens Arſacides, que Photius, dis-je, qui juſqu'alors avoit toléré & en quelque maniere autoriſé les crimes & les débauches de l'empereur, ait tout-d'un-coup voulu faire une parade ſi éclatante de zele qui lui convenoit ſi mal? Il n'aura pas manqué non plus de prévoir qu'on auroit comparé ce qu'il en rapporte avec le texte de Zonare, & qu'on auroit auſſi rélévé tout ce qu'il y a ajouté malicieuſement pour colorer un fait, de lui-même ſi peu croyable. (Z)

(6) Que le lecteur ſoit en garde contre ce barbouillage. Qu'il liſe dans les hiſtoriens Originaux la vraie expoſition & la ſuite de ces faits. Rien de plus inſuffiſant, pour inſtruire, que ces façons de rediger & de compiler; rien de plus propre à ſurprendre, & à abuſer de la bonne foi des lecteurs. Mes notes iroient à l'infini, ſi je voulois tranſcrire ici des hiſtoriens ce qui y ſeroit à-propos. Que le lecteur les conſulte. (Z)

que le S. Eſprit procede du pere & du fils; mais nous croyons qu'il faut uſer de douceur avec eux, & les exhorter à renoncer à ce blaſphème.

Il eſt donc clair que l'Egliſe romaine & la grecque penſoient alors différemment de ce qu'on penſe aujourd'hui. Il arriva depuis que Rome adopta la proceſſion du pere & du fils; & il arriva même qu'en 1274 l'empereur des grecs Michel Paléologue, implorant contre les turcs une nouvelle croiſade, envoya au ſecond concile de Lyon ſon patriarche & ſon chancelier, qui chanterent avec le concile en latin, *qui ex patre filioque procedit*. Mais l'Egliſe grecque retourna encore à ſon opinion, & ſembla la quitter encore dans la réunion paſſagere qui ſe fit avec Eugene IV. Que les hommes apprennent de-là à ſe tolérer les uns les autres. Voilà des variations & des diſputes ſur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les priſons, ni allumé les buchers. (7)

On a blâmé les déférences du pape Jean VIII. pour le patriarche Photius; on n'a pas aſſez ſongé que ce pontife avoit alors beſoin de l'empereur Bazile. Un roi de Bulgarie, nommé *Bogoris*, gagné par l'habileté de ſa femme, qui étoit chrétienne, s'étoit converti, à l'exemple de Clovis & du roi Egbert. Il s'agiſſoit de ſavoir de quel patriarchat cette nouvelle province chrétienne dépendroit, Conſtantinople & Rome ſe la diſputoient. La déciſion dépendoit de l'empereur Bazile. Voilà en partie le ſujet des complaiſances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Conſtantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainſi que dans le précédent, il y eut des cardinaux. On nommoit ainſi des prêtres & des diacres qui ſervoient de conſeils aux métropolitains. Il y en avoit à Rome comme dans d'autres égliſes. Ils étoient déja diſtingués; mais ils ſignoient après les évêques & les abbés.

Le pape donna par ſes lettres & par ſes légats le titre de *votre ſainteté* au patriarche Photius. Les autres patriarches ſont auſſi appellés *papes* dans ce concile. C'eſt un nom grec commun à tous les prêtres, & qui peu-à-peu eſt devenu le titre diſtinctif du métropolitain de Rome.

Il paroît que Jean VIII. ſe conduiſoit avec prudence; car ſes ſucceſſeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, & ayant adopté le huitieme concile écuménique de 869, & rejetté l'autre qui abſolvoit Photius, la paix établie par Jean VIII. fut alors rompue. Photius éclata contre l'Egliſe romaine, la traita d'hérétique au ſujet de cet article du *filioque procedit*, des œufs en carême, de l'Euchariſtie faite avec du pain ſans levain, & de pluſieurs autres uſages. Mais le grand point de la diviſion étoit la primatie. Photius & ſes ſucceſſeurs vouloient être les premiers évêques du chriſtianiſme, & ne pouvoient ſouffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardoient alors comme barbare, ſéparée de l'empire par ſa rébellion, & en proie à qui voudroit s'en emparer, jouît de la préſéance ſur l'évêque de la ville impériale.

Le patriarche de Conſtantinople avoit alors dans ſon diſtrict toutes les égliſes de la Sicile & de la Pouille; & le ſaint ſiége en paſſant ſous une domination étrangere, avoit perdu à-la-fois dans ces provinces ſon patrimoine & ſes droits de métropolitain. L'Egliſe greque mépriſoit l'Egliſe romaine. Les ſciences fleuriſſoient à Conſtantinople, mais à Rome tout tomboit juſqu'à la langue latine; & quoiqu'on fût plus inſtruit que dans tout le reſte de l'Occident, ce peu de ſcience ſe reſſentoit de ces tems malheureux.

Les Grecs ſe vengeoient bien de la ſupériorité que les Romains avoient eu ſur eux depuis le tems de Lucrece & de Cicéron juſqu'à Corneille Tacite. Ils ne parloient des Romains qu'avec ironie. L'évêque Luitprand, envoyé depuis en embaſſade à Conſtantinople par les Othons, rapporte que les Grecs n'appelloient S. Grégoire le grand, que *Grégoire dialogue*, parce qu'en effet ſes dialogues ſont d'un homme trop ſimple. Le tems a tout changé. Les papes ſont devenus de grands ſouverains; Rome le centre de la politeſſe & des arts, l'Egliſe latine ſavante, & le patriarche de Conſtantinople n'eſt plus qu'un eſclave, évêque d'un peuple eſclave. (8)

Photius, qui eut dans ſa vie plus de revers que de gloire, fut dépoſé par des intrigues de cour, & mourut malheureuſement; mais ſes ſucceſſeurs, attachés à ſes prétentions, les ſoutinrent avec vigueur. (9)

Le pape Jean VIII. mourut encore plus malheureuſement. Les annales de Fulde diſent qu'il fut aſſaſſiné à coups de marteau. Les tems ſuivans nous font voir auſſi le ſiége pontifical ſouvent enſanglanté, & Rome un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre. (10)

Le dogme ne troubla point encore l'Egliſe d'Occident; à peine a-t-on conſervé la mémoire d'une petite diſpute excitée en 814, par un nommé Jean Godeſcald ſur la prédeſtination & ſur la grace; & je ne ferois nulle mention d'une folie épidémique, qui ſaiſit le peuple de Dijon en 844 à l'occaſion de S. Benigne, qui donnoit, diſoit-on, des convulſions à ceux qui prioient ſur ſon tombeau: je ne parlerois pas, dis-je, de cette ſuperſtition populaire, ſi elle ne s'étoit renouvellée de nos jours avec fureur dans des circonſtances pareilles. Les mêmes folies ſemblent deſtinées à reparoître de tems en tems ſur la ſcene du monde, mais auſſi le bon ſens en eſt le même dans tous les tems, & on n'a rien dit de ſi ſage ſur les miracles modernes opérés ſur le tombeau de je ne ſais quel diacre de Paris, que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon ſur ceux de Dijon. „ Voilà un „ étrange ſaint qui eſtropie ceux qui ont recours à „ lui: il me ſemble que les miracles devroient être „ faits pour guérir les maladies, & non pour en „ donner.

Ces minuties ne troubloient point la paix en Occident, & les querelles théologiques y étoient alors comptées pour rien, parce qu'on ne penſoit qu'à s'agrandir. Elles avoient plus de poids en Orient, parce que les prélats n'y ayant jamais eu de puiſſance

ce

---

(7) ***Combien tout change chez les hommes!*** Et vous M. ne changerez-vous jamais en ceſſant de les tromper? ***Voilà des variations ſur un point fondamental.*** Voilà des grandes exclamations à pure perte. Tous les critiques démontrent, que cette lettre dont s'appuye l'***auteur de l'Hiſtoire univerſelle***, eſt une lettre ſuppoſée. Voici les raiſons par leſquelles ils le démontrent. 1°. La proceſſion du Saint-Eſprit par le Pere & par le Fils étoit la créance de tout l'Occident; dans toutes les Egliſes d'Eſpagne, des Gaules & de Germanie, on chantoit à la Meſſe ces paroles; ***qui ex Patre Filioque procedit:*** toutes ces Egliſes étoient en communion avec l'Egliſe Romaine; l'Egliſe Romaine les regardoit comme catholiques. Il eſt donc faux que le chef de cette Egliſe ait alors écrit: ***Nous regardons comme un blaſphème de dire que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils, & ceux qui tiennent ce Dogme nous les regardons commo hérétiques.*** Car c'eſt-là le ſens de ce qu'on fait dire à Jean VIII. 2°. *Jean* Diacre de Rome fit en ce tems-là même une collection des œuvres de S. Grégoire le grand, où ce Dogme eſt très-clairement enſeigné & expliqué. Il la preſenta au Pape *Jean* VIII. Il l'avertit de la mauvaiſe foi des Grecs qui en traduiſant en leur langue les Ouvrages de ce Saint, y avoient ſupprimé tout ce qui régarde le Dogme de la proceſſion du Saint-Eſprit. Cet auteur en auroit-il fait un crime, ſi l'on eût cru à Rome que le Saint-Eſprit ne procedoit pas du Pere & du Fils. 3°. Photius fut convaincu d'avoir falſifié pluſieurs lettres de ce Pape, ſoit en retranchant, ſoit en ajoutant certaines choſes. Il fut convaincu d'avoir ſuppoſé de fauſſes lettres du Patriarche S. *Jgnace* au Pape *Nicolas* I. & de ce Pape à l'Empereur *Michel*. Il avoit avec lui un fameux ſcélérat nommé Théodore Santabarenus, qu'il fit enſuite Archevêque d'Euchaïte, qui le ſervoit fidelement dans toutes ſes fourberies, & qui fut enſuite dépoſé comme lui. Des hommes atteints de tant de crimes de faux n'auroient-ils pas bien pu falſifier ou ſuppoſer la lettre dont il s'agit? Voilà ce que des critiques judicieux obſervent ſur cette prétendue lettre. Voilà le moyen de ne pas s'expoſer à décider témérairement, & de trouver la vérité. M. ***de Voltaire*** auroit été bien plus prudent, s'il en eût uſé de même. Alors il n'eût point vu ces prétendues variations qu'il reproche à l'Egliſe Catholique. (*Z*)

(8) A propos de ce qu'on dit ici de *S. Grégoire*, je crois bien d'avertir, que ſi quelques Grecs ſchiſmatiques en ont fait peu de cas, tout l'Empire, dans le tems qu'il étoit le plus floriſſant, le régardoit avec vénération, & admiration. Le jugément de ces Grecs maîtres de tout l'Orient eſt un peu plus reſpectable que celui de ces Grecs déja dévenus à moitié barbares ſous les Sarraſins. (*Z*)

(9) L'hiſtoire nous apprend que l'Empereur *Léon* ſurnommé le philoſophe, ne fut pas plûtôt parvenu à l'Empire, qu'il voulut éteindre le Schiſme. Il regarda ***Photius*** comme un des plus grands obſtacles à la réunion des deux Egliſes. Il étoit inſtruit de la plûpart de ſes crimes. Peu s'en étoit fallu qu'il n'en fût lui-même la victime. Il écrivit au Pape, il régla avec lui tout ce qui concernoit l'Egliſe Grecque. Il relégua ***Photius*** dans un monaſtere, où il finit ſes jours. Voilà pourquoi l'on dit qu'il mourut malheureux. La peine étoit bien légére après de ſi grands crimes. (*Z*)

(10) Qui veut s'inſtruire ſur les faits paſſés, doit avoir recours aux hiſtoriens, & non aux faiſeurs de Romans. Le lecteur trouvera la mort de *Jean* VIII. bien différemment rapportée par les hiſtoriens les plus accrédités. Il trouvera auſſi ſuppoſés, ou du moins altérés bien d'autres faits, dont il eſt fait mention dans cet article, & dont la ſuppoſition ou altération ſemblent avoir été faites exprès, pour en donner des explications capricieuſes auſſi bien que calomnieuſes, tendantes toutes à noircir l'honneur & la dignité de l'Egliſe Romaine & de notre Réligion. (*Z*)

ce temporelle, cherchoient à ſe faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre ſource de la paix théologique en Occident; c'eſt l'ignorance qui au-moins produiſit ce bien parmi les maux infinis dont elle étoit cauſe.

Je reviens à Photius; ſa mort ne fit que ſuſpendre le *ſchiſme*, & ne l'éteignit pas; il fut renouvellé pluſieurs fois, juſqu'à ce que la couronne de Conſtantinople eût paſſée aux Latins: alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche latin, réunit l'Egliſe d'Orient avec celle d'Occident; mais cette réunion n'eut que la durée de l'empire latin, & finit au bout de 53 ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Conſtantinople en 1261, ſe ſépara de nouveau de la communion de Rome. Ce renouvellement de *ſchiſme* fut long, & ne fut terminé qu'en 1439 au concile de Florence; encore cette réunion, qui n'étoit fondée que ſur le beſoin que l'empereur grec avoit du pape, fut-elle déſavouée par tout l'empire, & n'eut gueres de lieu; mais enfin, ce fut le dernier état de la religion chrétienne en Orient, qui en fut totalement bannie, lorſque Mahomet II. s'empara de Conſtantinople en 1453. Depuis ce tems-là la religion de Mahomet devint la religion de l'Aſie: celle des chrétiens n'a plus été que tolerée, & ſes patriarches ont tous été ſchiſmatiques. (*D. J.*)

SCHISTE, ſ. m. *ou* PIERRE FEUILLETÉE, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) *ſchiſtus*, *ſaxum ſiſſile*, *lapis fiſſilis*, ardoiſe. Nom générique donné par les naturaliſtes à des pierres qui ſe diſtinguent par la propriété qu'elles ont de ſe partager en lames ou en feuillets opaques. Les *ſchiſtes* ſont de différentes couleurs; on en trouve de noirs, de blancs, de gris, de verdâtres, de rouges, de jaunes, de bleuâtres. Ces pierres varient auſſi par leur nature; il y en a qui font efferveſcence avec les acides, & qui par conſéquent doivent être miſes au rang des pierres calcaires; d'autres ne font point efferveſcence, & ſont formées par une terre argilleuſe devenue compacte; tel eſt le *ſchiſte* bleu connu ſous le nom d'ardoiſe, dont on couvre les maiſons, & qui ſe nomme *ardeſia tegularis*.

Les couleurs des pierres *ſchiſteuſes* varient en raiſon de la nature des ſubſtances auxquelles elles ſont mêlées; elles different auſſi par la fineſſe de leur grain, par la conſiſtence & la dureté; il y en a qui ſont aſſez dures pour prendre le poli, & pour en former des tables, tandis que d'autres ſont tendres & friables au point de pouvoir ſervir de crayon. Il y a des *ſchiſtes* qui ſont compoſés de particules très-déliées; telles ſont les pierres dont on ſe ſert pour repaſſer, & qu'on appelle *cos* ou *coticula*. Il y en a qui ne ſe partagent que difficilement en lames ou en feuillets; d'autres ſe diviſent avec beaucoup de facilité. C'eſt donc ſans raiſon que quelques auteurs placent tous les *ſchiſtes* au rang des pierres vitrifiables, tandis que d'autres les mettent au rang des pierres calcaires; l'erreur vient de ce qu'on ne s'eſt arrêté qu'au coup d'œil extérieur & à la propriété de ſe diviſer en feuillets, qui ſont communes à pluſieurs pierres, qui au fond peuvent être d'une nature très-différente. Ainſi quelques *ſchiſtes* doivent leur origine à l'argille; d'autres en ſont redevables à la marne ou à la craie; d'autres ſont encore plus mélangées, *&c.*

Pluſieurs naturaliſtes attribuent la formation du *ſchiſte* ou des ardoiſes, à un dépôt qui s'eſt fait des terres détrempées par les eaux du déluge, ou par les eaux de la mer, lorſqu'elles ont couvert notre continent. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces pierres ſe trouvent toujours par couches, quelquefois horiſontales & d'autrefois inclinées, & même preſque perpendiculaires à l'horiſon. *Voyez* TERRE, (*couches de la*). Ces lits ſe trouvent tantôt près de la ſurface de la terre, tantôt à une très-grande profondeur. *Voyez* RÉVOLUTIONS DE LA TERRE.

C'eſt ordinairement dans des lits de pierre feuilletée ou de *ſchiſte*, que l'on rencontre les empreintes de plantes & de poiſſons, comme on peut le remarquer dans le *ſchiſte* ou dans l'ardoiſe cuivreuſe du comté de Mansfeld, qui eſt une pierre remplie d'empreintes de poiſſons, & ſi chargée de cuivre, qu'on l'exploite avec ſuccès pour en tirer ce métal.

Les mines de charbon de terre ſont ordinairement accompagnées & couvertes de *ſchiſte*, & ſa couleur noire paroît venir du bitume dont cette pierre eſt pénétrée.

Souvent le *ſchiſte* eſt entremêlé de pyrites & d'alun; celui qui eſt dans ce cas eſt ſujet à ſe décompoſer & à perdre ſa liaiſon lorſqu'il eſt expoſé à l'air. (—)

SCHLANGENBAD, ſ. m. (*Géogr. Hiſt. nat.*) endroit d'Allemegne ſitué dans le comté de Catzenelbogen, à une lieue de Schwalbach. Il eſt fameux par ſes eaux minérales, dont on fait un très-grand uſage.

SCHLANI, *ou* SLANI, (*Géogr. mod.*) cercle de Bohème. Il eſt borné au nord oriental par l'Elbe à l'orient par le Muldaw, au midi par les cercles de Baconiek & de Pod-berdesk, au couchant par les cercles de Satz & de Létoméritz. Le cercle *Schlani* prend ſon nom de ſa capitale ſituée à 6 lieues de Prague.

SCHLEUSINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, ſur la riviere de Schleus, dans la principauté de Henneberg.

Reyher, (Samuel) né à *Schleuſingen* en 1635, & mort en 1714, a mis au jour pluſieurs ouvrages de Droit, qui ſont aſſez médiocres; mais ſa *Matheſis biblica* a fait ſa réputation. (*D. J.*)

SCHLICH, *ou* CHLIQUE, ſ. m. (*Métallurgie & Minéralogie.*) ce mot eſt emprunté de l'allemand; on s'en ſert pour déſigner le *minerai*, qui après qu'on l'a tiré des mines, a été trié, pulvériſé ou écraſé ſous le boccard & lavé; en un mot c'eſt le minerai préparé de maniere qu'on n'a plus qu'à le faire griller, s'il en a beſoin, ou le porter au fourneau à manche pour le faire fondre; alors on lui joint les fondans néceſſaires, & on le mêle avec du charbon. La plûpart des Métallurgiſtes recommandent de ne point réduire le minerai en une poudre trop fine, parce qu'alors l'action du feu & le vent des ſoufflets pourroient le diſſiper & cauſer une perte de la partie métallique; il vaut mieux que le minerai ſoit concaſſé groſſierement, & en morceaux de la groſſeur d'une noix. (—)

SCHLOT, ſ. m. (*Fontaines ſalantes.*) matiere qui ſe forme dans les chaudieres ou évaporatoires, où l'on fait cryſtalliſer les eaux des fontaines. *Voy.* SALINES.

SCHLOTER, verb. neut. on dit que les eaux *ſchlotent*, lorſque le ſchlot ſe forme.

SCHLUCHT, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource au val Saint-Pierre en Briſgau, ſort des montagnes du Schwartzwald, arroſe la principauté de Furſtemberg, paſſe par Loffingen, & ſe jette dans le Rhin à Waldshutt, & à environ onze lieues de ſa ſource. (*D. J.*)

SCHMIDEBERG, (*Géogr. mod.*) c'eſt-à-dire *montagne des Maréchaux*; ville de Siléſie, dans le duché de Jawer, près de la ſource du Bober, & au pié de la montagne de Riſemberg, dont on tire beaucoup de fer. (*D. J.*)

SCHOE, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) ſorte de meſure de compte dont on ſe ſert à Breslaw dans le commerce des plus belles toiles de Siléſie. Le *ſchoe* fait 60 aunes de Breslaw, qui reviennent à 27 aunes & demie de Paris. (*D. J.*)

SCHŒNANTHE, ſ. f. (*Botan.*) *ſchœnanthus*, ou *ſchœnanthum* par Gerard 39. I. B. 2. 515. & Ray, *hiſt. ij.* 1510. *Juncus odoratus*, *ſive aromaticus*, C. B. P. 11. *Gramen dactylon aromaticum*, *multiplici panicula*, *ſpicis brevibus*, *tomento candicantibus*, *ex eadem pediculo binis*, Pluk. *Phytog. Tab.* 190. *fig.* 1.

En effet cette plante, à qui l'on donne communément le nom de *jonc odorant*, n'eſt qu'une eſpece de gramen aromatique; ſa racine eſt fibreuſe; ſes feuilles ſont poſées près à près, enfermées les unes dans les autres, longues, étroites, & d'une odeur agréable. Ses tiges croiſſent à la hauteur d'environ un pié, & portent à leurs ſommités de petites fleurs veloutées & rangées à double rang. Ces fleurs ſont fort odorantes, d'un goût piquant, pénétrant & aromatique.

Cette plante croît dans l'Arabie heureuſe, au pié du mont Liban, & dans d'autres contrées de l'orient. Son nom de *ſchœnante* a été formé des deux mots grecs χοῖνος, *jonc*, & ἄνθος, *fleur*, comme qui diroit *fleur de jonc*. *Voyez* JONC ODORANT. (*D. J.*)

SCHOENBERG, *ou* SCHONEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la ſeigneurie de Ratzbourg. Les évêques de ce nom y avoient autrefois un château & un bailliage.

Jean Albert Mandelslo, connu par ſes voyages, naquit dans cette petite ville en 1616. Il fut élevé à la cour de Frédéric, duc de Holſtein-Gottorp, en qualité de page de ce prince, & témoigna tant de paſſion pour courir le monde, qu'en 1633 il accompagna les ambaſſadeurs du duc en Moſcovie & en Perſe. En 1638 il paſſa aux Indes à la cour du grand-mogol, & de-là ſe rendit à Surate, d'où il repaſſa en Euro-

Europe ſur un vaiſſeau anglois. Il vint en France, & mourut à Paris de la petite vérole âgé de 28 ans. La relation de ſes voyages a été rédigée par Oléarius ſon ami, & publiée à Sleſwick en 1658, *in-folio*. Ils ont été traduits en françois, en anglois & en hollandois par les mêmes traducteurs qui ont donné ceux d'Oléarius, auxquels ils ſe trouvent joints dans les dernieres éditions. (*D. J.*)

SCHOENE D'EGYPTE, ſ. m. (*Meſure itinér. anc.*) meſure itinéraire évaluée par Hérodote à 60 ſtades.

Les écrivains de l'antiquité en traitant de l'Egypte, font mention de cette meſure géodéſique, qu'ils déſignent par le terme grec σχοῖνος, dont la ſignification eſt la même qu'en latin *funis*, autrement *juncus*, c'eſt-à-dire un *cordeau*, une *canne*, ou un *roſeau*. S. Jerôme, dans ſon commentaire ſur Joël, nous fait connoître d'où venoit l'uſage de déſigner ainſi la meſure dont il s'agit. Il dit que les bateaux ſont tirés ſur les rives du Nil par des hommes, ce que nous appellons *haller à la cordelle*, & que la longueur de chaque eſpace, au terme duquel les bateliers ſe relaient dans ce travail, eſt nommé *funiculus*.

Peu de ſavans ont été curieux de rechercher l'évaluation qu'on doit donner au *ſchoene* d'Egypte. Cette évaluation eſt néanmoins très-importante, en ce que diverſes diſtances qui ſont indiquées par *ſchoenes*, ſi elles ne ſont pas connues par une analyſe, peuvent paroître peu convenables dans leur application au local actuel, & contradictoires même à d'autres indications qui ſe trouvent également dans l'antiquité.

Hérodote dit dans ſon ſecond livre, que chez les Egyptiens on meſure les grands eſpaces de terre par *ſchoenes*, à la différence des eſpaces moins étendus, qui ſe meſurent par orgyes, par ſtades & par paraſanges, en ſuivant la gradation qui fait enchérir ces meſures l'une ſur l'autre. Il ajoute enſuite une définition formelle du *ſchoene* à 60 ſtades, définition qui eſt confirmée par la comparaiſon du nombre des *ſchoenes* à celui des ſtades en pluſieurs diſtances; comme lorſqu'il compare 3600 ſtades à 60 *ſchoenes*, qui ſe comptoient dans ce que l'Egypte avoit d'étendue ſur la mer Méditerranée. Diodore de Sicile a connu de même la meſure du *ſchoene* ſur le pié de 60 ſtades, puiſque les dix *ſchoenes* qu'il comte entre Memphis & le lac Myris ou Mœris, ſont par lui évalués à 600 ſtades.

Enfin M. d'Aneſille a trouvé par des recherches dans l'antiquité, pluſieurs moyens de reconnoître la meſure du *ſchoene* & de l'évaluer. Nous n'en citerons qu'un pour exemple. L'itinéraire d'Antonin indique une manſion ſous le nom de *Penta-ſchœnon*; dans l'intervalle du mont Caſius à Peluſe; & la diſtance eſt marquée également à l'égard de l'un & de l'autre de ces lieux, ſur le pié de 20 milles. De cette maniere il y a tout lieu d'inférer que la poſition intermédiaire tirant ſa dénomination de la diſtance reſpective à l'égard de deux points différens, diſtance valant cinq *ſchoenes* d'un côté comme de l'autre, le *ſchoene* eſt compenſé par quatre milles romains.

Cette compenſation convient à ce que dit Pline, que le *ſchoene* eſt compoſé de 32 ſtades; *aliqui xxxij ſtadia ſingulis* ſchoenis *dedere*; car, ſelon l'emploi le plus général du ſtade, ſur le pié de huit pour le mille romain, les 32 ſtades ſont l'équivalent de 4 milles. Or la meſure du mille romain, ſelon la ſcrupuleuſe analyſe, s'évaluant a 756 toiſes, le *ſchoene* comparé à quatre milles, revient à 30 milles 24 toiſes; & le ſtade qui ſert à la compoſition du *ſchoene*, étant fort inférieur en meſure au ſtade grec olympique, ſe borne à 50 toiſes 2 piés 5 pouces moins quelques lignes. *Mém. des Inſcript. tom. XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

SCHŒNICULE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de courtiſanes du dernier ordre; elles étoient pauvres. Au défaut de pommades odorantes & d'eaux de ſenteur, elles ſe ſervoient de l'huile du ſchœnus.

SCHŒNION, ſ. m. (*Muſiq. grecq.*) air de flute en uſage dans l'ancienne Grece; Pollux en parle ainſi qu'Héſychius. Il devoit ce nom au caractere de poéſie & de muſique dans lequel il étoit compoſé; caractere qui, ſelon la remarque de Caſaubon ſur Athenée, avoit quelque choſe de lâche & de flexible (à la maniere du jonc, σχοῖνος). C'eſt dans ce ſens qu'on trouve dans Héſychius, σχοινίνην φωνὴν, pour dire une *voix molle*, *rompue* & *efféminée*. (*D. J.*)

SCHŒNITAS, (*Géog. anc.*) port du Péloponneſe, ſelon Pomponius Mela, *lib. II. c. iij.* c'eſt le même que Pline nomme *Cœnites*, *lib. IV. c. v.* & qui étoit ſur la côte orientale de l'Argolide. Il ne faut pas le confondre avec le port *Schœnus*, qui étoit au fond du golfe Saronique. (*D. J.*)

SCHŒNOBATE, ſ. m. (*Jeux ſcéniq. des Grecs & des Romains.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Grecs un danſeur de corde, de σχοῖνος, une *corde*, & βαίνω, *je marche*. *Voyez* Danseur de corde.

Les *ſchœnobates* après avoir amuſé les théatres de la Grece, trouverent chez les Romains un nouvel accueil pour leur art. Ils commencerent à paroitre à Rome l'an 390 de ſa fondation, ſous le conſulat de Sulpitius Pœtus & de Licinius Stolon, qui les introduiſirent aux jeux ſcéniques, qu'on fit d'abord dans l'île du Tibre, & que Meſſala conjointement avec Caſſius, porterent enſuite ſur le théatre; mais quand Rome fut parvenue à la recherche de tous les plaiſirs propres à charmer l'oiſiveté, celui des *ſchœnobates*, qu'on nomma *funambules*, l'emporta ſur tout autre goût. Ce ſpectacle devint une ſi forte paſſion pour le peuple, qu'il ne prêtoit plus l'oreille aux meilleures pieces qu'on lui donnoit; Térence même l'éprouva; quand on joua ſon Hécyre, un nouveau funambule qui parut ſur le théatre, attira tellement les yeux du peuple entier, qu'il ceſſa d'écouter la piece admirable du rival de Ménandre: *ita populus ſtudio ſpectaculi cupidus in* funambulo *animum occupaverat*.

Parmi ces *ſchœnobates* ou funambules, les uns danſoient ſur la corde lâche; & les autres couroient ſur une corde tendue horiſontalement; il y en avoit qui tournoient autour d'une corde, comme une roue autour de ſon aiſſieu; d'autres deſcendoient ſur cette même corde, de haut en bas appuyés ſur l'eſtomac. Tous les auteurs en parlent, & l'élégante deſcription qu'en a donné Manilius, mérite ici ſa place.

> *Aut tenues auſus ſine limite greſſus,*
> *Certa per extenſos ponit veſtigia funes,*
> *Et cœli meditatus iter veſtigia perdit,*
> *Per vacuum, & pendens populum ſuſpendit ab ipſo.*

On cite comme un trait d'humanité de Marc Aurele, d'avoir ordonné qu'on mît des matelas deſſous les funambules, parce que cet empereur s'étant trouvé un jour à leur ſpectacle, un funambule penſa périr en ſe laiſſant tomber. Depuis lors on tendit un filet ſous les *ſchœnobates*, pour empêcher que ceux qui éprouveroient le même accident, ſe fiſſent aucun mal.

Enfin les hommes funambules ne ſuffiſant plus pour amuſer le peuple, on dreſſa les bêtes à cet exercice, L'hiſtoire dit qu'on vit à Rome du tems de Galba, des éléphans marcher ſur des cordes tendues. Néron en fit paroitre dans les jeux qu'il inſtitua en l'honneur d'Agrippine; Vopiſcus raconte la même choſe du tems de Carin & de Numérin.

> *Rome d'elle-même idolâtre,*
> *Goûtant le fruit de ſes exploits,*
> *N'aima, ne voulut autrefois*
> *Que du pain avec ſon théâtre.*

Les choſes n'ont pas trop changé, avec cette différence qu'elle a des théâtres & peu de pain. (*D. J*)

SCHŒNUS, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom, 1°. d'une petite contrée du Péloponneſe; 2°. d'une ville de l'Arcadie. Au bas de la montagne de Phalante, dit Pauſanias, *Arcad. c. xxxv.* eſt une plaine, & après cette plaine la ville de *Schœnus*, ainſi appellée du nom de *Schœneüs* boétien de nation. Mais, ajoute Pauſanias, s'il eſt vrai que Schœnéüs ſoit venu s'établir en Arcadie, je croirois auſſi que le ſtade d'Atalante qui eſt auprès de la ville, a été ainſi appellé du nom d'une des filles de ce béotien; & que dans la ſuite les Arcadiens ont confondu cette Atalante avec l'autre. 3°. Nom d'une riviere de la Béotie dans le territoire de Thèbes; elle arroſoit un lieu de ce nom ſelon Strabon. 4°. D'un lieu de la Béotie dans le territoire de Thèbes, & qui eſt ſans doute le même dont on vient de parler; Strabon le place à environ 50 ſtades de Thèbes, ſur la route de cette ville à Anthédon. 5°. D'un port de la Grece, au fond du golfe Saronique, dans l'endroit où l'iſthme de Corinthe eſt le plus étroit, ſelon Strabon, *lib. VIII. p.* 369 & 380, qui dit que c'étoit de-là qu'on tranſportoit par terre, les vaiſſeaux d'une mer à l'autre. 6°. D'un golfe de l'Aſie mineure dans la Carie, ſur lequel étoit bâtie la ville Hyla, ſelon Pomponius Mela, *lib. I. c. xvj.* (*D. J.*)

Schœnus, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſorte de jonc marin; c'étoit une meſure. Le *ſcœnus* major avoit 60 ſtades; minor, la moitié.

SCHOERL *ou* SCHORL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt ainſi que les minéralogiſtes ſuédois & allemands nomment une pierre très-dure, qui eſt ou noire, ou griſe, ou brune ou rougeâtre, ou verdâtre; elle ſe trouve en cryſtaux priſmatiques d'une grandeur extraordinaire, & qui varient pour le nombre de leurs côtés. Wallerius dans ſa *minéralogie*, appelle cette pierre *corneus cryſtalliſatus*: elle eſt la même que le *baſaltes*, ou pierre de touche des anciens. La pierre de ſtolpen dont M. Pott parle dans ſa *lythogéognoſie*, & qu'il regarde comme une pierre dont l'argille fait la baſe, eſt une eſpece de *ſchoerl*. *Voyez* STOLPEN, *pierre de*.

L'étonnant amas de cryſtaux qui ſe trouve en Irlande, & que l'on nomme *pavé des géans*, eſt auſſi de la même nature. *Voyez* PAVÉ DES GÉANS.

Il ne faut point confondre cette pierre avec la ſubſtance minérale que les Allemans nomment *ſchirl*, qui eſt une mine de fer arſénicale. *Voyez* SCHIRL. (—)

SCHOINECK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, ſur le bord de la riviere de Nyms, à 8 lieues au nord de Trèves, avec un bailliage. Quelques géographes la prennent pour l'Auſana de l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 24. 17. *lat.* 49. 44. (*D. J.*)

SCHOLARITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt l'état de celui qui étudie dans une univerſité. Quelquefois par le terme *ſcholarité* on entend les privileges attachés à cet état.

Ces privileges ſont de pluſieurs ſortes, tels que celui d'être diſpenſés de la réſidence pour les bénéfices; l'exemption du droit d'aubaine, accordée aux écoliers étrangers par Louis Hutin, en 1315, & autres privileges ſemblables, qui ſont en ſi grand nombre que Rebuffe en compte juſqu'à 180.

Ces privileges tirent leur origine de ceux que les empereurs avoient accordé aux étudians, & qu'ils avoient coutume de confirmer dès qu'ils étoint élevés à l'empire.

Mais quand on parle du droit ou privilege de *ſcholarité* ſimplement, on entend communément le droit que les écoliers jurés, étudiant actuellement depuis ſix mois dans une univerſité, ont de ne pouvoir être diſtraits, tant en demandant qu'en défendant, de la juriſdiction des juges de leurs privileges, ſi ce n'eſt en vertu d'actes paſſés avec des perſonnes domiciliées hors la diſtance de 60 lieues de la ville où l'univerſité eſt établie.

Ils ne peuvent néanmoins en uſer à l'égard des ceſſions & tranſports qui auroient été par eux acceptés, ni à l'égard des ſaiſies & arrêts faits à leur requête, ſi ce n'eſt en la forme qui eſt ordonnée pour les *committimus*.

Ceux qui ont regenté pendant 20 ans dans les univerſités, jouiſſent auſſi du même privilege tant qu'ils continuent de faire leur réſidence actuelle dans l'univerſité.

Ce privilege de *ſcholarité* tire ſon origine des lettres de Philippe de Valois, du 31 Mars 1340, & a été confirmé ſpécialement par Louis XII. au mois d'Août 1498, par François I. au mois d'Avril 1515, Louis XIII. au mois de Janvier 1629, & par Louis XIV. au mois d'Août 1669, *titre* 4. *des committimus*.

Les clercs des procureurs ne jouiſſent pas du privilege de *ſcholarité*. *Voyez* PAPON, *voyez* auſſi les *mots* ECOLIER, ETUDES, GRADUÉS, PROFESSEUR, RÉGENT, SEPTENAIRE, UNIVERSITÉ. (*A*)

SCHOLASTICI, ſ. m. (*Juriſp. rom.*) c'étoient comme des aſſeſſeurs, des avocats conſultans, dont ſe ſervoient les gouverneurs & intendans des provinces dans l'exercice de leur charge. Ils dreſſoient leur avis ſur les requêtes, & les infirmoient ou les appuyoient par les principes de droit. (*D. J.*)

SCHOLASTICUS, (*Littérat.*) ce terme ſignifie un *avocat*, comme nous l'apprend Macaire, dans ſa quinzieme homélie, où il s'exprime en ces termes: „ Celui qui veut acquérir la connoiſſance des affaires „ du barreau, va d'abord apprendre les notes, (caractere d'abréviation) & quand il eſt parvenu à „ être le premier dans cette ſcience, il paſſe dans „ l'école des Romains; dès qu'il eſt devenu le premier dans cette école, il paſſe dans celle de praticiens, où il a le dernier rang, celui d'*arcarius* ou „ novice. Quand il a été reçu ſcholaſtique, il eſt „ l'*arcarius*, & le dernier des avocats; mais s'il „ parvient à être le premier, il eſt fait préſident, ou „ gouverneur de province, & pour lors il prend un „ aſſiſtant, conſeiller ou aſſeſſeur; ὁ θέλων μαθεῖν πράγματα, „ &c. „ M. de Valois a corrigé dans ce paſſage la leçon ordinaire, ὁ θέλων μαθεῖν γράμματα, en ſubſtituant le mot de πράγματα; & c'eſt une fort bonne correction. (*D. J.*)

SCHOLASTIQUES, *philoſophie des ſcholaſtiques*, (*Hiſt. de la philoſ.*) la philoſophie qu'on appelle *ſcholaſtique*, a regné depuis le commencement du onzieme au douzieme ſiecle, juſqu'à la renaiſſance des lettres.

Ce mot n'eſt pas auſſi barbare que la choſe; on le trouve dans Pétrone: *non notavi mihi aſcylti fugam, & dum in hoc doctorum æſtu totus incedo, ingens ſcholaſticorum turba in porticum venit, ut apparebat, ab extemporali declamatione, neſcio cujus, qui Agamemnonis ſuaſoriam exceperat*. Il ſignifie un *écolier de rhétorique*.

Voici un autre paſſage où il ſe prend pour rhéteur, ou ſophiſte: *deduci in ſcenas ſcholaſticorum, qui rhetores vocantur, quos paulo ante Ciceronis tempora extitiſſe, nec majoribus placuiſſe probat ex eo quod Marco Craſſo & Domitio cenſoribus claudere, ut ait Cicero, ludum impudentiæ juſſi ſunt*. Quint. dialog. de cauſ. corrupt. eloquent.

De la comparaiſon de ces deux paſſages, l'on voit que l'éloquence dégénerée peu-à-peu, étoit chez les Romains, au tems de Pétrone & de Quintilien, ce qu'elle avoit été juſqu'à Ciceron.

Dans la ſuite, le nom de *ſcholaſtique* paſſa des déclamateurs de l'école, à ceux du barreau. Conſultez là-deſſus le *code* de Théodoſe & de Juſtinien.

Enfin il déſigna ces maîtres-ès-arts & de philoſophie qui enſeignoient dans les écoles publiques des égliſes cathédrales & des monaſteres que Charlemagne & Louis le pieux avoient fondées.

Ces premiers *ſcholaſtiques* ou écolâtres, ne furent point des hommes tout-à-fait inutiles; mais la richeſſe engendra bientôt parmi eux l'oiſiveté, l'ignorance & la corruption; ils ceſſerent d'enſeigner, & ils ne retinrent que le nom de leurs fonctions, qu'ils faiſoient exercer par des gens de rien, & gagés à vil prix, tandis qu'ils retiroient de l'état de larges penſions, qu'ils diſſipoient dans une vie de crapule & de ſcandale.

L'eſprit de l'inſtitution ſe ſoutint un peu mieux dans quelques maiſons religieuſes, où les nobles continuerent d'envoyer leurs enfans pour y prendre les leçons qu'on donnoit aux novices; ce fut dans ces reduits obſcurs, que ſe conſerva l'étincelle du feu ſacré, depuis le huitieme ſiecle juſqu'au douzieme ou onzieme, que le titre d'écolâtres ou de *ſcholaſtiques* qui avoit été particulier à de méchans profeſſeurs de philoſophie & de belles-lettres, devint propre à de plus méchans profeſſeurs de théologie.

La premiere origine de la théologie *ſcholaſtique* eſt très-incertaine; les uns la font remonter à Auguſtin dans l'occident, & à Jean Damaſcène dans l'orient; d'autres, au tems où la philoſophie d'Ariſtote s'introduiſit dans les écoles, ſous la forme ſeche & décharnée que lui avoient donnée les Arabes, & que les théologiens adopterent; quelques-uns, au ſiecle de Roſcelin & d'Anſelme, auxquels ſuccéderent dans la même carriere Abélard & Gilbert en France, & Otton de Friſingue en Allemagne; quoiqu'il en ſoit, il eſt démontré que la *ſcholaſtique* étoit antérieure aux livres des ſentences, & que Pierre Lombard trouva la doctrine chrétienne défigurée par l'application de l'art ſophiſtique de la dialectique, aux dogmes de l'égliſe; c'eſt un reproche qu'il ne ſeroit pas moins injuſte de faire à Thomas d'Aquin; on apperçoit des veſtiges de la *ſcholaſtique*, avant qu'on connût l'Arabico-pathétiſme; ce n'eſt donc point de ce côté que cette eſpece de peſte eſt venue; mais il paroît que pluſieurs cauſes éloignées & prochaines concoururent, dans l'intervalle du onzieme au douzieme ſiecle, à l'accroitre, à l'étendre, & à la rendre générale. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'*article* ARISTOTÉLISME.

On peut diſtribuer le regne de la *ſcholaſtique* ſous trois périodes; l'une qui commence à Lanfranc ou Abélard & Pierre le Lombard ſon diſciple, & qui comprend la moitié du douzieme ſiecle, tems où parut Albert le grand; ce fut ſon enfance.

Une ſeconde qui commence en 1220, & qui finit à Durand de S. Porcien; ce fut ſon âge de maturité & de vigueur.

Une troiſieme qui commence où la ſeconde finit, & qui ſe proroge juſqu'à Gabriel Biel, qui touche au moment de la reforme; ce fut le tems de ſon déclin & de ſa décrépitude.

Guil-

Guillaume des Champeaux, Pierre Abelard, Pierre le Lombard, Robert Pulleyn, Gilbert de la Porrée, Pierre Comeſtor, Jean de Sariſberi, & Alexandre de Hales, ſe diſtinguerent dans la premiere période.

Albert le grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Pierre, Roger Bacon, Gille de Colomna, & Jean Scot, ſe diſtinguerent dans la ſeconde.

Durand de S. Porcien, Guillaume Occam, Richard Suiſſet, Jean Buridam, Marſile d'Inghen, Gautier Burlée, Pierre d'Alliac, Jean Weſſel Gansfort, & Gabriel Biel, ſe diſtinguerent dans la troiſieme.

Premiere période de la philoſophie ſcholaſtique. Guillaume des Champeaux, né en Brie de parens obſcurs, s'éleva par la réputation qu'il ſe fit, de grade en grade juſqu'à l'épiſcopat; telle étoit la barbarie de ſon tems, qu'il n'y avoit aucun poſte dans l'égliſe auquel ne pût aſpirer un homme qui entendoit les cathégories d'Ariſtote, & qui ſavoit diſputer ſur les univerſaux. (1) Celui-ci prétendoit qu'il n'y avoit dans tous les individus qu'une ſeule choſe eſſentiellement une, & que s'ils différoient entr'eux, ce n'étoit que par la multitude des accidens. Abélard, ſon diſciple, l'attaqua vivement ſur cette opinion; de Champeaux frappé des objections d'Abélard, changea d'avis, & perdit toute la conſidération dont il jouiſſoit; il ne s'agiſſoit pas alors d'enſeigner la vérité, mais de bien défendre ſon ſentiment vrai ou faux; le comble de la honte étoit d'en être réduit au ſilence; de-là cette foule de diſtinctions ridicules qui s'appliquent à d'autant plus de cas, qu'elles ſont vuides de ſens; avec ce ſecours, il n'y avoit point de queſtions qu'on n'embrouillât, point de theſes qu'on ne pût défendre, pour ou contre, point d'objections auxquelles on n'échappât, point de diſputes qu'on ne prorogeât ſans fin.

Des Champeaux vaincu par Abélard, alla s'enfermer dans l'abbaye de S. Victor; mais celui-ci ne ſe fut pas plutôt retiré à ſainte Génevieve, que des Champeaux reparut dans l'école.

Qui eſt-ce qui ne connoit pas l'hiſtoire & les malheurs d'Abélard? qui eſt-ce qui n'a pas lu les lettres d'Héloïſe? qui eſt-ce qui ne déteſte pas la fureur avec laquelle le doux & pieux S. Bernard le perſécuta? (2) il naquit en 1079, il renonça à tous les avantages qu'il pouvoit ſe promettre dans l'état militaire, pour ſe livrer à l'étude, il ſentit combien la maniere ſubtile dont on philoſophoit de ſon tems, ſuppoſoit de dialectique, & il s'exerça particulierement à manier cette arme à deux tranchans, ſous Roſcelin, le ferrailleur le plus redouté de ſon tems; celui-ci avoit conçu que les univerſaux n'exiſtoient point hors de l'entendement, & qu'il n'y avoit dans la nature que des individus dont nous exprimions la ſimilitude par une dénomination générale, & il avoit fondé la ſecte des nominaux, parmi leſquels Abélard s'enrôla; il alla faire aſſaut avec tous ceux qui avoient quelque réputation; il vint à Paris, il prit les leçons de Guillaume des Champeaux; il fut ſucceſſivement l'honneur & la honte de ſon maître; il ouvrit une école à l'âge de vingt-deux ans, à Melun, d'où il vint à Corbeil; il eut un grand nombre de diſciples, d'amis & d'ennemis; ſes travaux affoiblirent ſa ſanté, il fut obligé de ſuſpendre ſes exercices pendant deux ans qu'il paſſa dans ſa patrie; ſon abſence ne fit qu'ajouter au deſir qu'on avoit de l'entendre; de retour, il trouva des Champeaux ſous l'habit de moine, continuant dans le fond d'un cloitre à profeſſer la rhétorique & la logique, deux arts qui ne devroient point être ſéparés; il alla l'écouter, moins pour s'inſtruire, que pour le harceler de nouveau. Ce projet indigne lui réuſſit, il acheva de triompher de ſon maître, qui vit en un moment ſon école déſerte, & ſes diſciples attachés à la ſuite d'Abélard; celui à qui des Champeaux avoit cedé ſa chaire cathédrale, au ſortir du monde, l'offrit à Abélard, qui en fut écarté par la faction de des Champeaux & la protection de l'archevêque de Paris. Notre jeune philoſophe fut moins encore irrité de ce refus, que de la promotion de des Champeaux à l'épiſcopat; l'élévation d'un homme auquel il s'étoit montré ſi ſupérieur, l'indigna ſecrettement, il crut que des Champeaux ne devoit les honneurs qu'on lui conféroit, qu'à la réputation qu'il s'étoit faite en qualité de théologien, & il ſe rendit ſous Anſelme qui avoit formé des Champeaux; les leçons d'Anſelme ne lui parurent pas répondre à la célébrité de cet homme; bientôt il eut dépouillé celui-ci de ſon auditoire & de ſa réputation; il enſeigna la théologie, malgré ſes ennemis qui répandoient de tous côtés, qu'il étoit dangereux de permettre à un homme de ſon âge & de ſon caractere, de ſe mêler d'une ſcience ſi ſublime. Ce fut alors qu'il connut le chanoine Fulbert & ſa niece Héloïſe; cette fille ſavoit à l'âge de dix-huit ans, l'hébreu, le grec, le latin, les mathématiques, la philoſophie, la théologie, c'eſt-à-dire plus que tous les hommes de ſon tems réunis; outre l'eſprit que la nature lui avoit donné, la ſenſibilité de cœur, les talens qu'elle devoit à une éducation très-recherchée, elle étoit encore belle; comment réſiſte-t-on à tant de charmes? Abélard la vit, l'aima, & jamais homme ne fut peut-être autant aimé d'une femme, qu'Abélard d'Héloïſe; non, diſoit-elle, le maître de l'univers entier, s'il y en avoit un, m'offriroit ſon trône & ſa main, qu'il me ſeroit moins doux d'être ſa femme, que la maitreſſe d'Abélard. Nous n'entrerons point dans le détail de leurs amours; Fulbert prit Abélard dans ſa maiſon; celui-ci négligea ſon école pour s'abandonner tout entier à ſa paſſion; il employa ſon tems, non plus à méditer les queſtions abſtraites & triſtes de la philoſophie, mais à compoſer des vers tendres & des chanſons galantes; ſa réputation s'obſcurcit, & ſes malheurs commencerent & ceux d'Héloïſe.

Abélard privé du bonheur qu'il s'étoit promis dans la poſſeſſion d'Héloïſe, déſeſperé, confus, ſe retira dans l'abbaye de S. Denis; cependant Héloïſe renfermée dans une autre ſolitude, périſſoit de douleur & d'amour. Cet homme qui devoit avoir appris par ſes propres foibleſſes, à pardonner aux foibleſſes des autres, ſe rendit odieux aux moines avec leſquels il vivoit, par la dureté de ſes réprimandes, & toute la célébrité qu'il devoit au nombreux concours de ſes auditeurs, ne lui procurerent point un repos qu'il s'efforçoit à éloigner de lui; les ennemis qu'il s'étoit fait autrefois, & ceux qu'il ſe faiſoit tous les jours, avoient ſans ceſſe les yeux ouverts ſur ſa conduite, ils attendoient l'occaſion de le perdre, & ils crurent l'avoir trouvée dans l'ouvrage qu'il publia ſous le titre de *la foi à la ſainte Trinité, pour ſervir d'introduction à la théologie*; Abélard y appliquoit à la diſtinction des perſonnes divines, la doctrine des nominaux; il comparoit l'unité d'un Dieu dans la trinité des perſonnes, au ſillogiſme où trois choſes réellement diſtinctes, la propoſition, l'aſſomption & la concluſion, ne forment qu'un ſeul raiſonnement; c'étoit un tiſſu d'idées très-ſubtiles, à travers leſquelles il n'étoit pas difficile d'en rencontrer de contraires à l'orthodoxie. Abélard fut accuſé d'héréſie; on répandit qu'il admettoit trois dieux, tandis que d'après ſes principes, il étoit ſi ſtrictement auſtere, que peut-être réduiſoit-il les trois perſonnes divines à trois mots; il riſqua d'être lapidé par le peuple: cependant ſes juges l'écouterent, & il s'en ſeroit retourné abſous, s'il n'eût pas donné le tems à ſes ennemis de ramaſſer leurs forces & d'aliéner l'eſprit du concile qu'on avoit aſſemblé; il fut obligé de bruler lui-même ſon livre, de reciter le ſymbole d'Athanaſe, & d'aller ſubir dans l'abbaye de S. Médard de Soiſſons, la pénitence qu'on lui impoſa; cette condamnation fut affligeante pour lui, mais plus deshonorante encore pour ſes ennemis; on revint ſur ſa cauſe; & l'on déteſta la haine & l'ignorance de ceux qui l'avoient accuſé & jugé.

(1) C'eſt-à-dire que ceux qui avoient les talens & le merite requis & competens, pour parvenir aux dignités de l'Egliſe *entendoient*, par la barbare condition de ce tems-là, *les chathégories d'Ariſtote & ſavoient diſputer ſur les univerſaux.* (Z)

(2) Point de *fureur*, point de *perſécution*, & par conſéquent point d'objet à *déteſter*. Ce qu'on dit ci-après, que *S. Bernard*, *ſans peut être s'en appercevoir*, *étoit ſécrettement jaloux* &c. ne s'accorde pas trop bien avec la fureur, & la perſécution. Enfin Abélard parla & écrivit ſur ce qu'il y a de plus auguſte & de plus reſpectable dans noſtre Sainte Réligion, & il le fit d'une maniere à donner des grandes tallarmes à la piété & au zele infatigable de S. Bernard, qui le combattit par écrit & par une juſte délation de ſes erreurs aux ſuprêmes tribunaux Eccléſiaſtiques. Eſt-ce qu'il devoit s'endormir ſur tous les blaſphèmes qu'on publioit contre la Religion? n'auroit-ce pas été une indolence de ſa part, s'il les avoit permis? Ce ſeroit pourtant bien-là le goût des philoſophes modernes & mondains, partiſans outrés d'une tolérance qu'ils ne pratiquent pour les autres, que quand bon leur ſemble. (Z)

Il revint de Soiſſons à Saint-Denis; là il eut l'imprudence de dire, & qui pis eſt, de démontrer aux moines que leur ſaint Denis n'avoit rien de commun avec l'aréopagite; & dès ce moment ce fut un athée, un brigand, un ſcélérat digne des derniers ſupplices. On le jetta dans une priſon; on le traduiſit auprès du prince comme un ſujet dangereux, & peut-être eût-il perdu la vie entre les mains de ces ignorans & cruels cénobites, s'il n'eût eu le bonheur de leur échapper. Il ſe juſtifia auprès de la cour, & ſe réfugia dans les terres du comte Thibault. Cependant l'abbé de ſaint Denis ne jouit pas long-tems de l'avantage d'avoir éloigné un cenſeur auſſi ſévere qu'Abélard. Il mourut, & l'abbé Suger lui ſucceda. On eſſaya de concilier à Abélard la bienveillance de celui-ci; mais on ne put s'accorder ſur les conditions, & Abélard obtint du roi la permiſſion de vivre où il lui plairoit. Il ſe retira dans une campagne déſerte, entre Troye & Nogent. Là il ſe bâtit un petit oratoire de chaume & de boue, ſous lequel il eût trouvé le bonheur, ſi la célébrité qui le ſuivoit par-tout n'eût raſſemblé au-tour de lui une foule d'auditeurs, qui ſe bâtirent des cabanes à côté de la ſienne, & qui s'aſſujettirent à l'auſtérité de ſa vie, pour jouir de ſa ſociété & de ſes leçons. Il vit dès la premiere année juſqu'à ſix cens diſciples. La théologie qu'il profeſſoit étoit un mélange d'ariſtotéliſme, de ſubtilités, de diſtinctions; il étoit facile de ne le pas entendre & de lui faire dire tout ce qu'on vouloit. Saint Bernard qui, ſans peut-être s'en appercevoir, étoit ſecrettement jaloux d'un homme qui attachoit ſur lui trop de regards, embraſſa la haine des autres théologiens, ſortit de la douceur naturelle de ſon caractere, & ſuſcita tant de troubles à notre philoſophe, qu'il fut tenté pluſieurs fois de ſortir de l'Europe & d'aller chercher la paix au milieu des ennemis du nom chrétien. L'invocation du Paraclet ſous laquelle il avoit fondé une petite maiſon qui ſubſiſte encore aujourd'hui, fut le motif réel ou ſimulé de la perſécution la plus violente qu'on ait jamais exercée. Abélard vécut long-tems au milieu des anxiétés. Il ne voyoit pas des eccléſiaſtiques s'aſſembler ſans trembler pour ſa liberté. On attenta pluſieurs fois à ſa vie. La rage de ſes ennemis le ſuivoit juſqu'aux autels, & chercha à lui faire boire la mort avec le ſang de Jeſus-Chriſt. On empoiſonna les vaſes ſacrés dont il ſe ſervoit dans la célébration des ſaints myſteres. Héloïſe ne jouiſſoit pas d'un ſort plus doux; elle étoit pourſuivie, tourmentée, chaſſée d'un lieu dans un autre. On ne lui pardonnoit pas ſon attachement à Abélard. Ces deux êtres qui ſembloient deſtinés à faire leur bonheur mutuel, vivoient ſéparés & de la vie la plus malheureuſe, lorſqu'Abélard appella Héloïſe au Paraclet, lui confia la conduite de ce monaſtere & ſe retira dans un autre, d'où il ſortit peu de tems après, pour reprendre à Paris une école de théologie & de philoſophie; mais les accuſations d'impiété ne tarderent pas à ſe renouveller. Saint Bernard ne garda plus de meſure; on dreſſa des catalogues d'héréſies qu'on attribuoit à Abélard. Sa perſonne étoit moins en ſureté que jamais, lorſqu'il ſe détermina de porter ſa cauſe à Rome. Saint Bernard l'accuſoit de regarder l'Eſprit-ſaint comme l'ame du monde, d'enſeigner que l'univers eſt un animal d'autant plus parfait que l'intelligence qui l'animoit étoit plus parfaite; de chriſtianiſer Platon, *&c.* Peut-être notre philoſophe n'étoit-il pas fort éloigné de-là; mais ſes erreurs ne juſtifient ni les imputations ni les violences de ſaint Bernard.

Abélard fit le voyage de Rome. On l'y avoit déjà condamné quand il arriva. Il fut ſaiſi, mis en priſon, ſes livres brûlés, & réduit à ramper ſous Bernard & accepter l'obſcurité d'une abbaye de Clugni, où il ceſſa de vivre & de ſouffrir. Il mourut en 1142.

Abélard forma pluſieurs hommes de nom, entre leſquels on compte Pierre le Lombard. Celui-ci eſt plus célebre parmi les théologiens que parmi les philoſophes. Il fit ſes premieres études a Paris. Il profeſſa la *ſcholaſtique* dans l'abbaye de ſainte Génevieve. Il fut chargé de l'éducation des enfans de France. Il écrivit le livre intitulé *le maître des ſentences.* On pourroit regarder cet ouvrage comme le premier pas à une maniere d'enſeigner beaucoup meilleure que celle de ſon tems; cependant on y trouve encore des queſtions très-ridicules, telle par exemple que celle-ci: *le Chriſt en tant qu'homme eſt-il une perſonne ou quelque choſe?* Il mourut en 1164.

Robert Pulleyn parut dans le cours du douzieme ſiecle; les troubles de l'Angleterre ſa patrie le chaſſerent en France, où il ſe lia d'amitié avec ſaint Bernard. Après un aſſez long ſéjour à Paris, il retourna à Oxford où il profeſſa la théologie. Sa réputation ſe répandit au loin. Le pape Innocent II. l'appella à Rome, & Céleſtin II. lui conféra le chapeau de cardinal. Il a publié huit livres des *ſentences*. On remarque dans ces ouvrages un homme ennemi des ſubtilités de la métaphyſique; le goût des connoiſſances ſolides, un bon uſage de l'Ecriture-ſainte, & le courage de préférer les déciſions du bon ſens & de la raiſon, à l'autorité des philoſophes & des peres.

Gilbert de la Porée acheva d'infecter la théologie de futilités. La nouveauté de ſes expreſſions rendit ſa foi ſuſpecte. On l'accuſa d'enſeigner que l'eſſence divine & Dieu étoient deux choſes diſtinguées; que les attributs des perſonnes divines n'étoient point les perſonnes mêmes; que les perſonnes ne pouvoient entrer dans aucune propoſition comme prædicats; que la nature divine ne s'étoit point incarnée; qu'il n'y avoit point d'autre mérite que celui de Jeſus-Chriſt, & qu'il n'y avoit de baptiſé que celui qui devoit être ſauvé. Tout ce que ces propoſitions offrirent d'effrayant au premier coup d'œil, tenoit à des diſtinctions ſubtiles, & diſparoiſſoit lorſqu'on ſe donnoit le tems de s'expliquer; mais cette patience eſt rare parmi les théologiens, qui ſemblent trouver une ſatiſfaction particuliere à condamner. Gilbert mourut en 1154, après avoir auſſi éprouvé la haine du doux ſaint Bernard. (3)

Pierre Comeſtor écrivit un abrégé de quelques livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, avec un commentaire à l'uſage de l'école; cet ouvrage ne fut pas ſans réputation.

Jean de Sariſberi vint en France en 1137. Perſonne ne poſſeda la méthode *ſcholaſtique* comme lui. Il s'en étoit fait un jeu, & il étoit tout vain de la ſupériorité que cette eſpece de méchaniſme lui donnoit ſur les hommes célebres de ſon tems. Mais il ne tarda pas à connoitre la frivolité de ſa ſcience, & à chercher à ſon eſprit un aliment plus ſolide. Il étudia la grammaire, la rhétorique, la philoſophie, & les mathématiques ſous différens maîtres. La pauvreté le contraignit à prendre l'éducation de quelques enfans de famille. En leur tranſmettant ce qu'il avoit appris, il ſe le rendoit plus familier à lui-même. Il ſut le grec & l'hébreu, exemple rare de ſon tems. Il ne négligea ni la phyſique ni la morale. Il diſoit de la dialectique, que ce n'eſt par elle-même qu'un vain bruit, incapable de féconder l'eſprit, mais capable de développer les germes conçus d'ailleurs. On rencontre dans ſes ouvrages des morceaux d'un ſens très-juſte, pleins de force & de gravité. Les reproches qu'il fait aux philoſophes de ſon tems ſur la maniere dont ils profeſſent, ſur leur ignorance & leur vanité, montrent que cet homme avoit les vraies idées de la méthode, & que ſa ſupériorité ne lui avoit pas ôté la modeſtie. Il fut connu, eſtimé, & chéri des papes Eugene III. Adrien IV. Il vécut dans la familiarité la plus grande avec eux. Il défendit avec force les droits prétendus de la papauté contre ſon ſouverain. Cette témérité fut punie par l'exil. Il y accompagna Becket. Il mourut en France, où ſon mérite fut récompenſé par la plus grande conſidération & la promotion à des places. Il a laiſſé des écrits qui font regretter que cet homme ne ſoit pas né dans des tems plus heureux; c'eſt un grand mérite que de balbutier parmi les muets.

Alexandre de Hales donna des leçons publiques de théologie à Paris en 1230. Il eut pour diſciples Thomas d'Aquin & Bonaventure; s'il faut s'en rapporter à ſon épitaphe, il s'appella le *docteur irréfragable*. Il

(3) Voilà des expreſſions qui ſe ſentent fort peu de la douceur & la tolérance de certains ſoi-diſants philoſophes de nos jours. Ce ſont eux & non *les théologiens qui ſemblent trouver une ſatisfaction particuliere à condamner*, juſqu'à décider des choſes qui ne ſont pas de leur reſſort, pour l'avoir, cette ſatisfaction. Que le lecteur conſulte les hiſtoriens Eccléſiaſtiques ſur les matieres dont il s'agit dans cet endroit du preſent article, & il lui ſera aiſé de s'appercevoir de la vérité de ce que j'avance. (Z)

Il commenta le *maître des ſentences*. Il compila une ſomme de théologie univerſelle. Il écrivit un livre des vertus, & il mourut en 1245, ſous l'habit de franciſcain. Tous ces hommes vénérables, ſéraphiques, angéliques, ſubtils, irréfragables, ſi eſtimés de leur tems, ſont bien mépriſés aujourd'hui. (4)

On comprend encore ſous la même période de la philoſophie *ſcholaſtique*, Alain d'Isle ou le *docteur univerſel*. Il fut philoſophe, théologien, & poëte. Parmi ſes ouvrages on en trouve un ſous le titre de *Encyclopedia verſibus hexametris diſtincta in libros* 9. c'eſt une apologie de la Providence contre Claudien. Il paroit s'être auſſi occupé de morale. Pierre de Riga, Hugon, Jean Belith, Etienne de Langhton, Raimond *de Penna forti*, Vincent de Beauvais; ce dernier fut un homme aſſez inſtruit pour former le projet d'un ouvrage qui lioit toutes les connoiſſances qu'on poſſedoit de ſon tems ſur les ſciences & les arts. Il compila beaucoup d'ouvrages, dans leſquels on retrouve des fragmens d'auteurs que nous n'avons plus. Il ne s'attacha point ſi ſcrupuleuſement aux queſtions de la dialectique & de la métaphyſique, qui occupoient & perdoient les meilleurs eſprits de ſon ſiecle, qu'il ne tournât auſſi ſes yeux ſur la philoſophie morale, civile, & naturelle. Il faut regarder la maſſe énorme de ſes écrits comme un grand fumier où l'on rencontre quelques paillettes d'or. Guillaume d'Averne, connu dans l'hiſtoire de la philoſophie, de la théologie, & des mathématiques de cet âge. Il mépriſa les futilités de l'école & ſon ton pédanteſque & barbare. Il eut le ſtyle naturel & facile. Il s'attacha à des queſtions relatives aux mœurs & à la vie. Il oſa s'éloigner quelquefois des opinions d'Ariſtote & lui préférer Platon. Il connut la corruption de l'égliſe & il s'en expliqua fortement. Alexandre de Villedieu, aſtronome & calculateur. Alexandre Neckam de Hartford. Ce fut un philoſophe éloquent. Il écrivit de la nature des choſes un ouvrage mêlé de proſe & de vers. Alfred qui ſut les langues, expliqua la philoſophie naturelle d'Ariſtote, commenta ſes méteores, chercha à débrouiller le livre des plantes, & publia un livre du *mouvement du cœur*. Robert Capiton, ou Groſſe-tête, qui fut profond dans l'hébreu, le grec, & le latin, & qui ſut tant de philoſophie & de mathématiques, ou qui vécut avec des hommes à qui ces ſciences étoient ſi étrangeres, qu'il en paſſa pour ſorcier. Roger Bacon, qui étoit un homme & qui s'y connoiſſoit, compare Groſſe-tête à Salomon & à Ariſtote. On voit par ſon commentaire ſur Denis l'aréopagite, que les idées de la philoſophie platonico-alexandrine lui étoient connues; d'où l'on voit que la France, l'Italie, l'Angleterre ont eu des *ſcholaſtiques* dans tous les états. L'Allemagne n'en a pas manqué; conſultez là-deſſus ſon hiſtoire littéraire.

Seconde période de la philoſophie ſcholaſtique. Albert le grand qui la commence naquit en 1193. Cet homme étonnant pour ſon tems fut preſque tout ce qu'on pouvoit ſavoir; il prit l'habit de S. Dominique en 1221. Il profeſſa dans ſon ordre la philoſophie d'Ariſtote, proſcrite par le ſouverain pontife; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir aux premieres dignités monacales & eccléſiaſtiques. Il abdiqua ces dernieres pour ſe livrer à l'étude. Perſonne n'entendit mieux la dialectique & la métaphyſique péripatéticienne. Mais il en porta les ſubtilités dans la théologie, dont il avança la corruption. Il s'appliqua auſſi à la connoiſſance de la philoſophie naturelle: il étudia la nature; il fut des mathématiques & de la méchanique: il ne dédaigna ni la métallurgie, ni la lythologie. On dit qu'il avoit fait une tête automate qui parloit & que Thomas d'Aquin briſa d'un coup de bâton: il ne pouvoit guere échapper au ſoupçon de magie; auſſi en fut-il accuſé. La plûpart des ouvrages qui ont paru ſous ſon nom, ſont ſuppoſés. Il paroît avoir connu le moyen d'obtenir des fruits dans toutes les ſaiſons. Il a écrit de la phyſique, de la logique, de la morale, de la métaphyſique, de l'aſtronomie & de la théologie vingt & un gros volumes qu'on ne lit plus.

Thomas d'Aquin fut diſciple d'Albert le grand; il n'eſt pas moins célebre par la ſainteté de ſes mœurs, que par l'étendue de ſes connoiſſances théologiques. Il naquit en 1224: ſa Somme eſt le corps le plus complet, & peut-être le plus eſtimé que nous ayons encore aujourd'hui. Il entra chez les Dominicains en 1243: il paroiſſoit avoir l'eſprit lourd; ſes condiſciples l'appelloient le *bœuf*; & Albert ajoutoit: *Oui, mais ſi ce bœuf ſe met à mugir, on entendra ſon mugiſſement dans toute la terre*. Il ne trompa point les eſpérances que ſon maître en avoit conçues. La philoſophie d'Ariſtote étoit ſuſpecte de ſon tems; cependant il s'y livra tout entier, & la profeſſa en France & en Italie. Son autorité ne fut pas moins grande dans l'égliſe que dans l'école; il mourut en 1274. Il eſt le fondateur d'un ſyſtème particulier ſur la grace & la prédeſtination, qu'on appelle le *Thomiſme*. Voyez *les articles* GRACE, PRÉDESTINATION, *&c.*

Bonaventure le Franciſcain fut contemporain, condiſciple & rival de Thomas d'Aquin. Il naquit en 1221, & fit profeſſion en 1243; la pureté de ſes mœurs, l'étendue de ſes connoiſſances philoſophiques & théologiques, la bonté de ſon caractere, lui mériterent les premieres dignités dans ſon ordre & dans l'égliſe. Il n'en jouit pas long-tems: il mourut en 1274, âgé de 53 ans. Sa philoſophie fut moins futile & moins épineuſe que dans ſes prédéceſſeurs. Voici quelques-uns de ſes principes.

Tout ce qu'il y a de bon & de parfait, c'eſt un don d'en-haut, qui deſcend ſur l'homme du ſein du pere des lumieres.

Il y a pluſieurs diſtinctions à faire entre les émanations gratuites de cette ſource libérale & lumineuſe.

Quoique toute illumination ſe faſſe intérieurement par la connoiſſance; on peut l'appeller *intérieure* ou *extérieure*, *ſenſitive* ou *méchanique*, *philoſophique* ou *ſurnaturelle*, *de la raiſon* ou *de la grace*.

La méchanique inventée pour ſuppléer à la foibleſſe des organes eſt ſervile; elle eſt au-deſſous du philoſophe; elle comprend l'art d'ourdir des étoffes, l'agriculture, la chaſſe, la navigation, la médecine, l'art ſcénique, *&c.*

La ſenſitive qui nous conduit à la connoiſſance des formes naturelles par les organes corporels. Il y a un eſprit dans les nerfs qui ſe multiplie & ſe diverſifie en autant de ſens que l'homme en a reçus.

La philoſophique s'éleve aux vérités intelligibles, aux cauſes des choſes, à l'aide de la raiſon & des principes.

La vérité peut ſe conſidérer ou dans les diſcours, ou dans les choſes, ou dans les actions, & la Philoſophie ſe diviſer en rationelle, naturelle & morale.

La rationnelle s'occupe de l'un de ces trois objets, exprimer, enſeigner ou mouvoir. La grammaire exprime, la logique enſeigne, la rhétorique meut; c'eſt la raiſon qui comprend, ou indique, ou perſuade.

Les raiſons qui dirigent notre entendement dans ſes fonctions ſont ou relatives à la matiere, ou à l'eſprit, ou à Dieu. Dans le premier cas, elles retiennent le nom de *formelles;* dans le ſecond, on les appelle *intellectuelles*; au troiſieme, *idéales*. De-là trois branches de philoſophie naturelle, phyſique, mathématique & métaphyſique.

La Phyſique s'occupe de la génération & de la corruption, ſelon les forces de la nature & les élémens des choſes.

Les Mathématiques des abſtractions, ſelon les raiſons intelligibles.

La Métaphyſique de tous les êtres, entant que réductibles à un ſeul principe dont ils ſont émanés, ſelon des raiſons idéales, à Dieu qui en fut l'exemplaire & la ſource, & qui en eſt la fin.

La vertu a trois points de vûe différens, la vie, la famille & la multitude; & la morale eſt ou monaſtique, ou économique, ou politique.

La lumiere de l'Ecriture nous éclaire ſur les vérités ſalutaires; elle a pour objet les connoiſſances qui ſont au-deſſus de la raiſon.

Quoiqu'elle ſoit une, cependant il y a le ſens myſtique & ſpirituel, ſelon lequel elle eſt allégorique, morale ou anagogique.

On peut rappeller toute la doctrine de l'Ecriture

(4) Plus d'un cependant ſans raiſon, bien plus, injuſtement. *Les Angeliques* du tems paſſé valent bien plus que ceux de nos jours, à quelques idées près & certaines manieres d'écrire qui ſont à-préſent de mode, & ſi on en excepte une grande quantité de puérilités, dont ſe parent & ſe vantent ſi fort quelques auteurs modernes de morale philoſophique. (Z)

à la génération éternelle de Jeſus-Chriſt, à l'incarnation, aux mœurs, à l'union ou commerce de l'ame avec Dieu; de-là les fonctions du docteur, du prédicateur & du contemplant.

Ces ſix illuminations ont une veſpérie ou ſoirée: il ſuit un ſeptieme jour de repos, qui n'a plus de veſpérie ou de ſoirée; c'eſt l'illumination glorieuſe.

Toutes ces connoiſſances tirent leur origine de la même lumiere; elles ſe rappellent à la connoiſſance des Ecritures, elles s'y réſolvent, y ſont contenues & conſommées; & c'eſt par ce moyen qu'elles conduiſent à l'illumination éternelle.

La connoiſſance ſenſible ſe rappelle à l'Ecriture, ſi nous paſſons de la maniere dont elle atteint ſon objet, à la génération divine du verbe; de l'exercice des ſens, à la régularité des mœurs; & des plaiſirs dont ils ſont la ſource, au commerce de l'ame & de Dieu.

Il en eſt de même de la connoiſſance méchanique & de la connoiſſance philoſophique.

Les écritures ſont les empreintes de la ſageſſe de Dieu: la ſageſſe de Dieu s'étend à tout. Il n'y a donc aucune connoiſſance humaine qui ne puiſſe ſe rapporter aux Ecritures & à la Théologie. Et j'ajouterai aucun homme, quelque ſenſé qu'il ſoit, qui ne rapporte tous les points de l'eſpace immenſe qui l'environne, au petit clocher de ſon village. (5)

Pierre d'Eſpagne, mieux connu dans l'hiſtoire eccléſiaſtique ſous le nom de *Jean XXI.* avoit été philoſophe avant que d'être pape & théologien. Trithème dit de lui qu'il entendoit la médecine, & qu'il eût été mieux à côté du lit d'un malade que ſur la chaire de S. Pierre. Calomnie de moine offenſé: il montra dans les huit mois de ſon pontificat qu'il n'étoit point au-deſſous de ſa dignité: il aima les ſciences & les ſavans; & tout homme lettré, riche ou pauvre, noble ou roturier, trouva un accès facile auprès de lui. Il finit ſa vie ſous les ruines d'un bâtiment qu'il faiſoit élever à Viterbe. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages où l'on voit qu'il étoit très-verſé dans la mauvaiſe philoſophie de ſon tems.

Roger Bacon fut un des génies les plus ſurprenans que la nature ait produit, & un des hommes les plus malheureux. Lorſqu'un être naît à l'illuſtration, il ſemble qu'il naiſſe auſſi aux ſupplices. Ceux que la nature ſigne, ſont également ſignés par elle pour les grandes choſes & pour la peine. Bacon s'appliqua d'abord à la grammaire, à l'art oratoire & à la dialectique. Il ne voulut rien ignorer de ce qu'on pouvoit ſavoir en mathématique, Il ſortit de l'Angleterre ſa patrie, & il vint en France entendre ceux qui s'y diſtinguoient dans les ſciences. Il étudia l'hiſtoire, les langues de l'Orient & de l'Occident, la Juriſprudence & la Médecine. Ceux qui parcourront ſes ouvrages le trouveront verſé dans toute la littérature ancienne & moderne, & familier avec les auteurs grecs, latins, hébreux, italiens, françois, allemands, arabes. Il ne négligea pas la Théologie. De retour dans ſa patrie, il prit l'habit de franciſcain; il ne perdit pas ſon tems à diſputer ou à végéter; il étudia la nature; il rechercha ſes ſecrets; il ſe livra tout entier à l'Aſtronomie, à la Chimie, à l'Optique, à la Statique; il fit dans la Phyſique expérimentale de ſi grands progrès, qu'on apperçoit chez lui les veſtiges de pluſieurs découvertes qui ne ſe ſont faites que dans des ſiecles très-poſtérieurs au ſien; mais rien ne montre mieux la force de ſon eſprit que celle de ſes conjectures. L'art, dit-il, peut fournir aux hommes des moyens de naviger plus promptement & ſans le ſecours de leurs bras, que s'ils y en employoient des milliers. Il y a telle conſtruction de chars, à l'aide de laquelle on peut ſe paſſer d'animaux. On peut traverſer les airs en volant à la maniere des oiſeaux. Il n'y a point de poids, quelqu'énormes qu'ils ſoient, qu'on n'éleve ou n'abaiſſe. Il y a des verres qui approcheront les objets, les éloigneront, les agrandiront, diminueront ou multiplieront à volonté. Il y en a qui réduiront en cendres les corps les plus durs. Nous pouvons compoſer avec le ſalpêtre & d'autres ſubſtances un feu particulier. Les éclairs, le tonnerre, & tous ſes effets, il les imitera: on détruira, ſi l'on veut, une ville entiere, avec une très-petite quantité de matiere. Ce qu'il propoſe ſur la correction du calendrier & ſur la quadrature du cercle, marque ſon ſavoir dans les deux ſciences auxquelles ces objets appartiennent. Il falloit qu'il poſſédât quelque méthode particuliere d'étudier les langues greque & hébraïque, à en juger par le peu de tems qu'il demandoit d'un homme médiocrement intelligent pour le mettre en état d'entendre tout ce que les auteurs grecs & hébreux ont écrit de théologie & de philoſophie. Un homme auſſi au-deſſus de ſes contemporains ne pouvoit manquer d'exciter leur jalouſie. L'envie tourmente les hommes de génie dans les ſiecles éclairés; la ſuperſtition & l'ignorance font cauſe commune avec elle dans les ſiecles barbares. Bacon fut accuſé de magie: cette calomnie compromettoit ſon repos & ſa liberté. Pour obvier aux ſuites fâcheuſes qu'elle pouvoit avoir, il fut obligé d'envoyer à Rome ſes machines, avec un ouvrage apologétique. La faveur du pape ne réduiſit pas ſes ennemis à l'inaction: ils s'adreſſerent à ſon général qui condamna ſa doctrine, ſupprima ſes ouvrages, & le jetta au fond d'un cachot. On ne ſait s'il y mourut ou s'il en fut tiré: quoi qu'il en ſoit, il laiſſa après lui des ouvrages dont on ne devoit connoître tout le prix que dans des tems bien poſtérieurs au ſien. Roger ou frere Bacon ceſſa d'être perſécuté & de vivre en 1294, à l'âge de 78 ans.

Gilles Colonne, hermite de S. Auguſtin, fut théologien & philoſophe *ſcholaſtique*. Il étudia ſous Thomas d'Aquin: il eut pour condiſciple & pour ami Bonaventure: il ſe fit une ſi prompte & ſi grande réputation, que Philippe le Hardi lui confia l'éducation de ſon fils; & Colonne montra par ſon traité *de regimine principium*, qu'il n'étoit point d'un mérite inférieur à cette fonction importante. Il profeſſa dans l'univerſité de Paris. On lui donna le titre de *docteur très-fondé*, & il fut réſolu dans un chapitre général de ſon ordre qu'on s'y conformeroit à ſa méthode & à ſes principes. Il fut créé général en 1292. Trois ans après ſa nomination, il abdiqua une dignité incompatible avec ſon goût pour l'étude; ſon ſavoir lui concilia les protecteurs les plus illuſtres. Il fut nommé ſucceſſivement archevêque & déſigné cardinal par Boniface VIII. qu'il avoit défendu contre ceux qui attaquoient ſon élection, qui ſuivit la réſignation de Céleſtin. Il mourut à Avignon en 1314.

Nous reviendrons encore ici ſur Jean-Duns Scot, dont nous avons déja dit un mot à l'*article* ARISTOTÉLISME. S'il falloit juger du mérite d'un profeſſeur par le nombre de ſes diſciples, perſonne ne lui pourroit être comparé, Il prit le bonnet de docteur à Paris en 1204: il fut chef d'une ſecte qu'on connoît encore aujourd'hui ſous le nom de *Scotiſtes:* il ſe fit ſur la grace, ſur le concours de l'action de Dieu & de l'action de la créature, & ſur les queſtions relatives à celles-ci, un ſentiment oppoſé à celui de S. Thomas; il laiſſa de côté S. Auguſtin, pour s'attacher à Ariſtote, & les théologiens ſe diviſerent en deux claſſes, qu'on nomma du nom de leurs fondateurs. Il paſſe pour avoir introduit dans l'Egliſe l'opinion de l'immaculée conception de la Vierge. La Théologie & la Philoſophie de ſon tems, déja ſurchargées de queſtions ridicules, acheverent de ſe corrompre ſous Scot dont la malheureuſe ſubtilité s'exerça à inventer de nouveaux mots, de nouvelles diſtinctions & de nouveaux ſujets de diſputes qui ſe ſont perpétuées en Angleterre au-delà des ſiecles de Bacon & de Hobbs.

Nous ajouterons à ces noms de la ſeconde période de la *ſcholaſtique* ceux de Simon de Tournai, de Robert Sorbon, de Pierre d'Abano, de Guillaume Durantis, de Jacques de Ravenne, d'Alexandre d'Alexandrie, de Jean le Pariſien, de Jean de Naples, de François Mayro, de Robert le Scrutateur, d'Arnauld de Villeneuve, de Jean Baſſoles, & de quelques autres qui ſe ſont diſtingués dans les différentes contrées de l'Allemagne.

Simon de Tournai réuſſit par ſes ſubtilités à s'attirer la haine de tous les philoſophes de ſon tems, & à rendre ſa religion ſuſpecte. Il brouilla l'Ariſtotéliſme avec le Chriſtianiſme, & s'amuſa à renverſer toujours ce qu'il avoit établi la veille ſur les matieres les plus graves. Cet homme étoit violent: il aimoit

le plaiſir

(5) Et j'ajouterai auſſi que ce ſecond rapport eſt l'effet d'un préjugé déraiſonnable, quoique commun, attendu que le premier eſt fondé ſur la pure verité, ſuppoſé qu'on l'entende dans le ſens qu'on doit l'entendre. (Z)

le plaiſir; il fut frappé d'apoplexie, & l'on ne manqua pas de regarder cet accident comme un châtiment miraculeux de ſon impiété.

Pierre d'Apono ou *d'Abano*, philoſophe & médecin, fut accuſé de magie. On ne ſait trop pourquoi on lui fit cet honneur. Ce ne ſeroit aujourd'hui qu'un miſérable aſtrologue, & un ridicule charlatan.

Robert Sorbon s'eſt immortaliſé par la maiſon qu'il a fondée, & qui porte ſon nom.

Pierre de Tarantaiſe, ou *Innocent V.* entra en 1225 chez les Dominicains à l'âge de dix ans. Il ſavoit de la théologie & de la philoſophie. Il profeſſa ces deux ſciences avec ſuccès. Il fut élevé en 1263 au généralat de ſon ordre. Il obtint en 1277 le chapeau, en 1284 il fut élu pape. Il a écrit de l'unité, de la forme, de la nature des cieux, de l'éternité du monde, de l'entendement & de la volonté, & de la juriſprudence canonique.

Guillaume Durand ou *Durantis*, de l'ordre des Dominicains joignit auſſi l'étude du droit canonique à celle de la *ſcholaſtique*.

La *ſcholaſtique* eſt moins une philoſophie particuliere qu'une méthode d'argumentation ſyllogiſtique, ſeche & ſerrée, ſous laquelle on a réduit l'Ariſtoteliſme fourré de cent queſtions puériles.

La théologie *ſcholaſtique* n'eſt que la même méthode appliquée aux objets de la Théologie, mais embarraſſée de Péripatétiſme.

Rien ne put garantir de cette peſte la Juriſprudence. A-peine fut-elle aſſujettie à la rigueur de la dialectique de l'école, qu'on la vit infectée de queſtions ridicules & diſtinctions frivoles.

D'ailleurs on vouloit tout ramener aux principes vrais ou ſuppoſés d'Ariſtote.

Rizard Malumbra s'oppoſa inutilement à l'entrée de la *ſcholaſtique* dans l'étude du droit civil & canonique: elle ſe fit.

Je n'ai rien à dire d'*Alexandre* d'Alexandrie, ni de *Dinus* de Garbo, ſinon que ce furent parmi les ergoteurs de leur tems deux hommes merveilleux.

Jean de Paris ou *Quidort*, imagina une maniere d'expliquer la préſence réelle du corps de Jéſus-Chriſt au ſacrement de l'autel. Il mourut en 1304 à Rome où il avoit été appellé pour rendre compte de ſes ſentimens.

Jean de Naples, *François de Mayronis*, *Jean Baſſolis* furent ſublimes ſur l'univocité de l'être, la forme, la quiddité, la qualité, & autres queſtions de la même importance.

Il falloit qu'un homme fût doué d'un eſprit naturel bien excellent pour réſiſter au torrent de la *ſcholaſtique* qui s'enfloit tous les jours, & ſe porter à de meilleures connoiſſances. C'eſt un éloge qu'on ne peut refuſer à *Robert*, ſurnommé *le ſcrutateur*; il ſe livra à l'étude des phénomenes de la nature; mais ce ne fut pas impunément: on intenta contre lui l'accuſation commune de magie. La condition d'un homme de ſens étoit alors bien miſérable; il falloit qu'il ſe condamnât lui-même à n'être qu'un ſot, ou à paſſer pour ſorcier.

Arnauld de Ville-neuve naquit avant l'an 1300. Il laiſſa la *ſcholaſtique*; il étudia la philoſophie naturelle, la Médecine & la Chimie. Il voyagea dans la France ſa patrie, en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, en Aſie & en Afrique. Il apprit l'arabe, l'hébreu, le grec; l'ignorance ſtupide & jalouſe ne l'épargna pas. C'eſt une choſe bien ſinguliere que la fureur avec laquelle des hommes qui ne ſavoient rien, s'entêtoient à croire que quiconque n'étoit pas auſſi bête qu'eux, avoit fait pacte avec le diable. Les moines intéreſſés (6) à perpétuer l'ignorance, accréditoient ſur-tout ces ſoupçons odieux. Arnauld de Ville-neuve les mépriſa d'abord; mais lorſqu'il vit Pierre d'Apono entre les mains des inquiſiteurs, il ſe méfia de la conſidération dont il jouiſſoit, & ſe retira dans la Sicile. Ce fut-là qu'il ſe livra à ſes longues opérations que les chimiſtes les plus ardens n'ont pas le courage de répeter. On dit qu'il eut le ſecret de la pierre philoſophale. Le tems qu'un homme inſtruit donnera à la lecture de ſes ouvrages ne ſera pas tout-à-fait perdu.

On nomme parmi les *ſcholaſtiques* de l'Allemagne, *Conrad* d'Halberſtad. Il faut le louer de s'être occupé de la morale, ſi mépriſée, ſi négligée de ſes contemporains, mais bien davantage d'en avoir moins cherché les vrais préceptes dans Ariſtote que dans la nature de l'homme. Le goût de l'utile ne ſe porte pas ſur un objet ſeulement; Conrad joignit à l'étude de la Morale celle de la Phyſique. Il étoit de l'ordre de S. Dominique. Il ſatisfit à la curioſité des religieux en écrivant des corps céleſtes, des élémens, ou ſimples, de quelques mixtes, ou des minéraux ou des végétaux, des animaux & de leurs organes, & de l'homme.

Bibrach remarqua la corruption de l'égliſe dans ſon ouvrage *de cavendo malo*.

Eccard confondant les opinions d'Ariſtote avec les dogmes de Jeſus-Chriſt, ajoutant de nouveaux mots à ceux qu'on avoit déja inventés, tomba dans des ſentimens hétérodoxes que Jean XXII. proſcrivit.

Nous terminerons la ſeconde époque par Pierre de Dacia, & par Alphonſe X. roi de Caſtille.

Pierre de Dace fut aſtronome & calculateur; il eut quelque teinture d'hébreu & de grec.

Perſonne n'ignore combien l'Aſtronomie doit à *Alphonſe*: qui eſt-ce qui n'a pas entendu nommer du-moins les tables alphonſines? C'eſt lui qui conſidérant les embarras de la ſphere de Ptolomée, diſoit que „ ſi Dieu l'avoit appellé à ſon conſeil, il au-„ roit arrangé le ciel un peu mieux „.

Troiſieme période de la philoſophie ſcholaſtique. Lorſque l'abſurdité ſoit dans les ſciences, ſoit dans les arts, ſoit dans la religion, ſoit dans le gouvernement, a été pouſſée juſqu'à un certain point, les hommes en ſont frappés, & le mal commence à ſe réparer quand il eſt extrème. La philoſophie & la théologie *ſcholaſtique* étoient devenues un ſi abominable fatras, que les bons eſprits ou s'en dégoûterent, ou s'occuperent à les débrouiller.

Guillaume Durand commença cette tâche. Il en fut appellé le *docteur très-réſolu*. Il eut des opinions particulieres ſur l'état des ames après leur ſéparation d'avec le corps, & le concours de Dieu & de la créature. Il n'en admettoit qu'un général; ſelon lui, un eſprit eſt dans le lieu; mais ce lieu n'eſt point déterminé. Il convient à ſon eſſence d'être par-tout. Sa préſence à un corps n'eſt pas néceſſaire, ſoit pour l'animer, ſoit pour le mouvoir. Sa hardieſſe philoſophique fit douter de ſon orthodoxie & de ſon ſalut.

Occam diſciple de Scot, renouvella la ſecte des nominaux. On l'appella le *docteur ſingulier* & *invincible*; il profeſſa la théologie à Paris au commencement du quatorzieme ſiecle. Il eut des idées très-ſaines ſur les deux puiſſances eccléſiaſtiques & civiles, & il ſervit avec zele Philippe-le-Bel dans ſa querelle avec Boniface. Il en eut un autre ſur la propriété des biens religieux avec le pape Jean XXII. qui l'anathématiſa. Il vint en France y chercher un aſyle, d'où il eut bien-tôt occaſion de ſe venger de la cour de Rome, en achevant de fixer les limites de l'autorité du ſouverain pontife. Celui-ci eut beau renouveller ſes excommunications, l'aggraver, briſer des cierges, & le réaggraver, Occam perſiſta à ſoutenir que le ſouverain n'étoit ſoumis qu'à Dieu dans les choſes temporelles. Il ſe montra en 1330 à la cour de l'empereur Louis, qui l'accueillit, & à qui Occam dit: *Défendez-moi de votre épée, & moi je vous défendrai de ma plume*. Il a écrit de la Logique, de la Métaphyſique & de la Théologie. On lui reproche d'avoir fait fleche de tout, mêlant les peres & les philoſophes, les auteurs ſacrés & les auteurs profanes, les choſes divines & les choſes naturelles, les dogmes révélés & les opinions des hommes, le profane & le ſacré, l'exotique & le domeſtique, l'orthodoxe & l'héréſie, le vrai & le faux, le clair & l'obſcur, plus ſcrupuleux ſur ſon but que ſur les moyens.

Richard Suiſſet parut vers le milieu du quatorzieme ſiecle. Il s'appliqua aux mathématiques, & tenta de les appliquer à la philoſophie naturelle; il ne négligea ni la philoſophie, ni la théologie de ſon tems. Il entra dans l'ordre de Citeaux en 1350. Rien ne s'allarme plus vîte que le menſonge. C'eſt l'erreur & non la vérité qui eſt ombrageuſe. On s'apperçut ai-

ſément

(6) Voilà des intérets revés. Il ſemble plûtôt qu'on a de l'intérêt à diffamer certaines perſonnes de nom, & certains corps reſpectables. Les moines laiſſerent aller les choſes naturellement. N'ayez pas de pareils ſoupçons des autres. M., ſi vous voulez qu'on n'en ait pas de vous. (Z)

ſément que Suiſſet ſuivoit une méthode particuliere d'étudier & d'enſeigner, & l'on ſe hâta de le rendre ſuſpect d'hétérodoxie. Le moyen qu'un homme ſût l'algebre, & qu'il remplît ſa phyſique de caracteres inintelligibles, ſans être un magicien ou un athée? Cette vile & baſſe calomnie eſt aujourd'hui, comme alors, la reſſource de l'ignorance & de l'envie. Si nos hypocrites, nos faux dévots l'oſoient, ils condamneroient au feu quiconque entend les principes mathématiques de la philoſophie de Newton, & poſſede un foſſile. Suiſſet ſuivit la philoſophie d'Ariſtote. Il commenta ſa phyſique & ſa morale; il introduiſit le calcul mathématique dans la recherche des propriétés des corps, & publia des aſtronomiques. Il écrivit un ouvrage intitulé *le calculateur*. Il méritoit d'être nommé parmi les inventeurs de l'algebre, & il l'eût été, ſi ſon livre du calculateur eût été plus commun. On étoit alors ſi perdu dans des queſtions futiles, qu'on ne pouvoit revenir à de meilleures connoiſſances. S'il paroiſſoit par haſard un ouvrage ſenſé, il n'étoit pas lu. Comme il n'y a rien qui ne ſoit ſuſceptible de plus ou de moins, Suiſſet étendit le calcul de la quantité phyſique à la quantité morale. Il compara les intenſités & les remiſſions des vices & des vertus entr' elles. Les uns l'en louerent, d'autres l'en blâmerent. Il traite dans ſon calculateur de l'intenſité & de la remiſſion; des difformes; de l'intenſité de l'élement doué de deux qualités inégales; de l'intenſité du mixte; de la rareté & de la denſité; de l'augmentation; de la réaction; de la puiſſance; des obſtacles de l'action; du mouvement & du *minimum*; du lieu de l'élément; des corps lumineux; de l'action du corps lumineux; du mouvement local; d'un milieu non-réſiſtant; de l'induction d'un degré ſuprême. Il ne s'agit plus ici, comme on voit, d'ecceité, de quiddité, d'entité, ni d'autres ſottiſes pareilles. De quelque maniere que Suiſſet ait traité ſon ſujet, du-moins il eſt important. Il marque une tête ſinguliere; & je ne doute point qu'on ne retrouvât dans cet auteur le germe d'un grand nombre d'idées dont on s'eſt fait honneur long-tems après lui.

Buridan profeſſa la philoſophie au tems où Jeanne, épouſe de Philippe-le-Bel, ſe deshonoroit par ſes débauches & ſa cruauté. On dit qu'elle appelloit à elle les jeunes diſciples de notre philoſophe, & qu'après les avoir épuiſés entre ſes bras, elle les faiſoit précipiter dans la Seine. On croit que Buridan, qui voyoit avec chagrin ſon école ſe dépeupler de tous ceux qui y entroient avec une figure agréable, oſa leur propoſer cet exemple d'un ſophiſme de poſition: *Reginam interficere nolite, timere, bonum eſt;* où le verbe *timere* renfermé entre deux virgules, peut également ſe rapporter à ce qui précede ou à ce qui ſuit, & préſenter deux ſens en même tems très-oppoſés. Quoi qu'il en ſoit, il ſe ſauva de France en Allemagne. Tout le monde connoît ſon ſophiſme de l'âne placé entre deux bottes égales de foin.

Marſile d'Inghen fut condiſciple de Buridan, & défenſeur comme lui de l'opinion des nominaux.

Gautier Buley fut appellé le *docteur perſpicu*. Il écrivit de la vie & des mœurs des philoſophes, depuis Thalès juſqu'à Séneque; ouvrage médiocre. Il fut ſucceſſivement réaliſte & nominal.

Pierre de Aſſiac fut encore plus connu parmi les théologiens que parmi les philoſophes. Il naquit en 1350. Il fut bourſier au college de Navarre, docteur en 1380; ſucceſſivement principal, profeſſeur, maître de Gerſon & de Clémangis, défenſeur de l'immaculée conception, chancelier de l'univerſité, aumônier de Charles VI. tréſorier de la Sainte-Chapelle, évêque, protégé de Boniface IX. & de Benoît XIII. pere de concile de Piſe & de Conſtance, & cardinal. Il fut entêté d'aſtrologie. Tout tourne à mal dans les eſprits gauches; il fut conduit à cette folie par les livres qu'Ariſtote a écrits de la nature de l'ame, & par quelque connoiſſance qu'il avoit des mathématiques. Il liſoit tous les grands événemens dans les aſtres.

Jean Weſſel Gansfort naquit à Groningue. Il eut des lettres; il ſut les langues anciennes & modernes, le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le ſyriaque, le chaldéen: il parcourut l'ouvrage de Platon. Il fut d'abord ſcotiſte, puis occamiſte. On ne conçoit pas comment cet homme ne prit pas dans Platon le mépris de la barbarie *ſcholaſtique*. Il eut au-moins le courage de préferer l'autorité de la raiſon à celle de Thomas, de Bonaventure, & des autres docteurs qu'on lui oppoſoit quelquefois. (7) On pourroit preſque dater de ſon tems la reforme de la *ſcholaſtique*. Cet homme avoit plus de mérite qu'il n'en falloit, pour être perſécuté, & il le fut.

Gabriel Biel naquit à Spire. Il forma la troiſieme période de la *Philoſophie ſcholaſtique*.

Nous n'avons rien de particulier à en dire, non-plus que de *Jean Bottell*, de *Pierre de Verberia*, de *Jean Conthorp*, de *Gregoire d'Arimini*, d'*Alphonſe Vargas*, de *Jean Capréolus*, de *Jerôme de Ferraris*, de *Martinus Magiſter*, de *Jean Raulin*, de *Jacques Almain*, de *Robert Holcolh*, de *Nicolas d'Orbilli*, de *Dominique de Flandres*, de *Maurice l'hibernois*, & d'une infinité d'autres, ſinon qu'il n'y eut jamais tant de pénétration mal employée, & tant d'eſprits gâtés & perdus, que ſous la durée de la *philoſophie ſcholaſtique*.

Il ſuit de ce qui précede, que cette méthode déteſtable d'enſeigner & d'étudier infecta toutes les ſciences & toutes les contrées.

Qu'elle donna naiſſance à une infinité d'opinions ou puériles, ou dangereuſes.

Qu'elle dégrada la Philoſophie.

Qu'elle introduiſit le ſcepticiſme par la facilité qu'on avoit de défendre le menſonge, d'obſcurcir la vérité, & de diſputer ſur une même queſtion pour & contre.

Qu'elle introduiſit l'athéiſme ſpéculatif & pratique.

Qu'elle ébranla les principes de la morale.

Qu'elle ruina la véritable éloquence.

Qu'elle éloigna les meilleurs eſprits des bonnes études.

Qu'elle entraîna le mépris des auteurs anciens & modernes.

Qu'elle donna lieu à l'ariſtotéliſme qui dura ſi long-tems, & qu'on eut tant de peine à détruire.

Qu'elle expoſa ceux qui avoient quelque teinture de bonne doctrine, aux accuſations les plus graves, & aux perſécutions les plus opiniâtres.

Qu'elle encouragea à l'aſtrologie judiciaire.

Qu'elle éloigna de la véritable intelligence des ouvrages & des ſentimens d'Ariſtote.

Qu'elle réduiſit toutes les connoiſſances ſous un aſpect barbare & dégoûtant.

Que la protection des grands, les dignités eccléſiaſtiques & ſéculieres, les titres honorifiques, les places les plus importantes, la conſidération, les dignités, la fortune, accordées à de miſérables diſputateurs, acheverent de dégoûter les bons eſprits des connoiſſances plus ſolides.

Que leur logique n'eſt qu'une ſophiſticaillerie puérile.

Leur phyſique un tiſſu d'impertinences.

Leur métaphyſique un galimathias inintelligible.

Leur théologie naturelle ou révélée; leur morale, leur juriſprudence, leur politique, un fatras d'idées bonnes & mauvaiſes.

En un mot, que cette philoſophie a été une des plus grandes plaies de l'eſprit humain.

Qui croiroit qu'aujourd'hui même on n'en eſt pas encore bien guéri? Qu'eſt-ce que la théologie qu'on dicte ſur les bancs? Qu'eſt-ce que la philoſophie qu'on apprend dans les colleges? La morale, cette partie à laquelle tous les philoſophes anciens ſe ſont principalement adonnés, y eſt abſolument oubliée. Demandez à un jeune homme qui a fait ſon cours, qu'eſt-ce que la matiere ſubtile? Il vous répondra; mais ne lui demandez pas qu'eſt-ce que la vertu? il n'en ſait rien.

SCHOLASTIQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) titre de dignité qui a été en uſage dans divers tems pour diverſes perſonnes, & dans un ſens différent.

Dès le ſiecle d'Auguſte on donnoit ce nom aux rhéteurs qui s'exerçoient dans leurs écoles à faire des déclamations ſur toutes ſortes de ſujets, afin d'enſeigner à leurs diſciples l'art de parler; & ſous Néron on l'appliqua à ceux qui étudioient le droit, & ſe

(7) Il y a des choſes, ſur leſquelles on doit renoncer *à l'autorité de la raiſon*, & s'en rapporter à celle de ceux, qui ont eu une aſſiſtence particuliere du Saint-Eſprit, quand ils ont écrit ſur des matieres qui ſont au-deſſus de l'entendement humain. (Z)

& ſe diſpoſoient à la plaidoyere. De-là il paſſa aux avocats qui plaidoient dans le barreau. Socrate & Euſebe, qui étoient avocats à Conſtantinople, ont eu ce titre, auſſi-bien que le juriſconſulte Harmenopule & pluſieurs autres; ce que montre qu'il étoit alors affecté aux perſonnes qui ſe diſtinguoient dans la ſcience des lois.

Depuis, quand Charlemagne eut conçu le deſſein de faire refleurir les etudes eccléſiaſtiques, on nomma *ſcholaſtiques* les premiers maitres des écoles où l'on enſeignoit les lettres aux clercs. Quelques-uns cependant ont prétendu que par ce terme on n'en entendoit que celui qui étoit chargé de leur montrer les langues, les humanités & tout ce qu'on comprend ſous le nom de *Belles-lettres*; mais cette occupation n'étoit pas la ſeule du *ſcholaſtique*. Il devoit encore former les ſujets aux hautes ſciences, telles que la Philolophie & la Théologie, ou du-moins ces deux fonctions auparavant ſéparées, furent réunies dans la même perſonne. Celui qu'on appelloit *ſcholaſtique*, ſe nomma depuis en certains lieux *écolâtre* & *théologal*, titres qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans la plûpart des cathédrales & autres chapitres de chanoines, quoiqu'il y ait long-tems qu'ils ne rempliſſent plus les fonctions des anciens *ſcholaſtiques*, ſurtout depuis que les univerſités ſe ſont formées, & qu'on y a fait des leçons réglées en tout genre. On peut dire que depuis le neuvieme ſiecle juſqu'au quatorzieme, les auteurs qui ont pris le titre de *ſcholaſtique*, ne l'ont porté que comme une marque de la fonction d'enſeigner qu'ils avoient dans les diverſes égliſes auxquelles ils étoient attachés.

L'auteur du ſupplément de Morery a fait une remarque fort juſte. C'eſt que le *ſcholaſtique* étoit le chef de l'école, appellé en quelques lieux où il y a univerſité, *le chancelier de l'univerſité*; mais cette remarque ne détruit point ce que nous avons avancé ci-deſſus, qu'on a donné le nom d'*écolâtre* ou de *théologal* en certains lieux à ceux qu'on appelloit auparavant *ſcholaſtique*; car il eſt certain qu'il n'y avoit pas des univerſités partout où il y avoit des égliſes cathédrales, & que dans preſque toutes les égliſes cathédrales il y avoit des écoles & un chef d'études qu'on nommoit *ſcholaſtique*, auquel a ſuccédé le théologal ou l'écolâtre. De ce que le théologal n'eſt plus aujourd'hui ce qu'étoit le *ſcholaſtique*, il ne s'enſuit pas que le *ſcholaſtique* n'ait pas eu autrefois les mêmes fonctions dans les égliſes cathédrales; & ſous le nom de *clercs* que le *ſcholaſtique* devoit inſtruire, ſont compris les chanoines auxquels le théologal eſt obligé de faire des leçons de Théologie.

Genebrard aſſure que ce nom de *ſcholaſtique* étoit chez les Grecs un titre d'office ou de dignité eccléſiaſtique, ſemblable à la théologale des Latins, ou au notariat apoſtolique; & il en apporte pour exemple Zacharie le *ſcholaſtique*, qui ſous Juſtinien avoit rempli de pareils emplois. Quelquefois on le donnoit par honneur à des perſonnages extrèmement diſtingués par leur ſçavoir; & c'eſt en ce ſens que Walafrid Strabon a appelle le poëte Prudence *le ſcholaſtique*, c'eſt-à-dire *le docteur de l'Eſpagne*. On a même enchéri, en le mettant au ſuperlatif, pour des hommes qu'on regardoit alors comme de ſublimes génies: ainſi l'on a décoré Fortunat & Sedulius de l'épithete de *ſcholaſtiſſimi*. Si l'on croit Caſaubon, Théophraſte, diſciple d'Ariſtote, eſt le premier qui par le terme de *ſcholaſtique* ait déſigné des perſonnages excellens en éloquence ou en érudition. Du Cange, *Gloſſar. latinit.* Baillet, *Jugem. des ſçav.*

SCHOLIASTE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) écrivain qui commente ou qui explique l'ouvrage d'un autre.

Ce mot eſt dérivé du grec σχολὴ, *ouvrage*, *explication*.

Nous avons pluſieurs *ſcholiaſtes* grecs anonymes des poëtes grecs, dont on ne connoit pas les tems, tels que l'interprete anonyme de l'expédition des Argonautes d'Apollonius de Rhodes; le *ſcholiaſte* d'Ariſtophane, ceux d'Eurypide, de Sophocle, & d'Eſchyle, ceux d'Héſiode, de Théocrite, & de Pindare.

Thucidide, Platon, & Ariſtote, ont auſſi eu leurs *ſcholiaſtes*.

On a également des *ſcholiaſtes* ſur quelques anciens poëtes latins, comme Horace, Juvenal, Perſe; mais au jugement des ſavans, tout ce que nous avons ſous le nom de ces anciens interpretes, eſt fort incertain, & qui plus eſt fort défectueux. *Voyez* Baillet, *jugement des Savans*, *tome II. pages* 189. 190. & 191.

SCHOLIE, ſ. m. (*Mathém.*) note ou remarque faite ſur quelque paſſage, propoſition, ou autre choſe ſemblable.

Ce mot eſt fort en uſage dans la Géométrie & les autres parties des Mathématiques; ſouvent après avoir démontré une propoſition, on enſeigne dans un *ſcholie* une autre maniere de la démontrer: ou bien on donne quelque avis néceſſaire pour tenir le lecteur en garde contre les mépriſes; ou enfin on fait voir quelque uſage ou application de la propoſition qu'on vient de démontrer. M. Wolf a donné par forme de *ſcholie*, dans ſes *élémens de mathématiques*, beaucoup de méthodes utiles, des diſcuſſions hiſtoriques, des deſcriptions d'inſtrumens, *&c. Chambers*. (*E*)

SCHONAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en baſſe Siléſie, dans la principauté de Jawer, ſur la rive gauche du Katzback, au midi de Newkirck.

Bucholier (Abraham) naquit dans cette ville en 1529, & mourut à Freiſtad en 1584. Il a publié un *index chronologicus*, dont il s'eſt fait pluſieurs éditions avec la continuation, juſqu'au milieu du dernier ſiecle. (*D. J.*)

SCHONEN, *ou* SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suéde; elle eſt bornée au nord partie par le Halland, & partie par la Gothie méridionale, au midi par la mer Baltique; au levant par la Blekingie, & la mer Baltique; au couchant par l'île de Sélande, dont elle eſt ſéparée par le détroit du Sund. Elle peut avoir vingt-quatre lieues de long, ſur ſeize de large; elle dépend aujourd'hui de la Suede. On ſait que Charles X. chaſſé de Pologne par le ſecours des Danois, projetta de s'en venger; il marcha ſur la mer glacée d'île en ile juſqu'à Copenhague. Cet événement prodigieux fit conclure une paix en 1658, qui rendit à la Suede la Scanie, une de ſes plus belles provinces perdue depuis trois ſiecles, qu'elle avoit été cédée au Danemarck. Lunden en eſt la capitale. (*D. J.*)

SCHONGAW, *ou* SCHONGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſur le Lech, à 12 lieues au-deſſus d'Augsbourg. *Long.* 28. 32. *latit.* 47. 50. (*D. J.*)

SCHONINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de l'Allemagne, au cercle de la baſſe Saxe, dans la principauté de Wolffembuttel, vers les confins du duché de Magdebourg, & de la principauté d'Halberſtat. (*D. J.*)

SCHOONHOVE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Hollande, ſur la droite du Lech, à trois lieues de Gonda, & à égale diſtance de Gorcum: elle a un port commode, qui lui a fait donner ſon nom; on y pêche beaucoup de ſaumons, dont il ſe fait un grand commerce. *Long.* 22. 18. *lat.* 51. 55.

Cette ville eſt la patrie de Reinier de Graaf, ſavant anatomiſte, qui mourut en 1673 à 32 ans. Tous les gens du métier connoiſſent ſon excellent traité latin ſur les organes des deux ſexes qui ſervent à la génération. Les meilleures éditions ſont celles de Leyde & de Rotterdam, 1668, 1670, 1672, 1677, *in-8°.* (*D. J.*)

SCHONREIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, ſur les confins de l'évêché de Wurtzbourg, à la gauche du Mein, au-deſſous de Gemund. Elle eſt chef-lieu d'un bailliage, & appartient à l'évêque de Wurtzbourg. *Long.* 27. 22. *latit.* 50. 6. (*D. J.*)

SCHOOUBIAK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecte qui s'eſt élevée parmi les Muſulmans; ceux qui la profeſſent diſent qu'il ne faut faire aucune acception des orthodoxes aux hétérodoxes; qu'il faut en uſer également bien avec tous, & qu'il n'appartient qu'à Dieu de ſcruter les reins & les eſprits. Ainſi l'on voit que ſi la folie eſt de tout pays, la raiſon eſt auſſi de tout pays. Voilà des hommes autant & plus entêtés de leur religion qu'aucun peuple de la terre, prêchant la tolérance à leurs ſemblables; on les accuſe, comme de raiſon, d'incrédulité, d'indifférence, & d'athéiſme; ils ſont obligés de ſe cacher de leur doctrine; on les perſécute; & cela parce que les prêtres étant les mêmes par-tout, il faut que la tolérance ſoit déteſtée par-tout. (1) SCHORN-

(1) *Voyez* les Notes aux articles *Intolerance*, *Hereſie*, *pacification* & autres.

SCHORNDORFF, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, au duché de Wittemberg, ſur la rive gauche du Rhin, à ſix lieues au nord-eſt de Stutgard: elle eſt défendue par un château que les François prirent en 1647, & 1707. *Long.* 28. 4. *latit.* 48. 45.

Scherdin (Sébaſtien) l'un des plus grands généraux du xvj. ſiecle, naquit à *Schorndoff* en 1495, de ſimples bourgeois. Après avoir ſervi l'empereur, le ſénat d'Augsbourg, & les troupes du cercle de Suabe, Charles-Quint le nomma capitaine général de ſes troupes contre François I. Il accompagna Henri II. dans ſes expéditions du Rhin & des Pays-bas. Enfin, il ſervit avec gloire l'empereur Ferdinand I. & mourut comblé d'honneurs & de penſions, en 1577, à 82 ans. (*D. J.*)

SCHOUMAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, ſituée dans le ſogd ou plaine de Saganian. *Long.* ſelon Abulféda, 91. 30. *latit. ſeptentrionale*, 37. 20. (*D. J.*)

SCHOUSCH, SCHOUSCHSTER, & SOUSTER, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom de l'ancienne ville de Suze, capitale du Khoureſtan, qui eſt l'ancienne Suziane.

Les Perſans qui l'appellent auſſi *Toſter*, tiennent par tradition, qu'elle a été bâtie par Houſchenk, troiſieme roi de Perſe, de la premiere race, nommée des *Piſcdadiens*. Les tables arabiques donnent à cette ville 84d. 30'. *de longitude*, & 31. 30. *de latitude ſeptentrionale*, & la placent dans le troiſieme climat. *Voyez* SUSE. (*D. J.*)

SCHOUSTACK, ſ. m. (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne, qui vaut environ cinq ſols argent de France.

SCHOUT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Hollande un magiſtrat ou officier public, dont l'emploi eſt de veiller à l'obſervation de la police, & de punir ſoit par la priſon, ſoit par une amende pécuniaire, ceux qui troublent le bon ordre & la tranquillité publique.

SCHOUTEN, LES ÎLES DE, (*Géog. mod.*) îles de la mer du ſud au nombre de quinze, découvertes en 1616, par Guillaume *Schouten*, hollandois, qui leur donna ſon nom. Elles ſont à environ 5 degrès de latitude méridionale, vers les 174 degrès de longitude, à l'orient de la nouvelle Bretagne, & à une petite diſtance des côtes de la nouvelle Guinée, autrement dite la terre des Papous. (*D. J.*)

SCHOWEN, (*Géog. mod.*) îles des Pays-Bas, dans la Zélande, ſéparée au nord de celles de Goërée & d'Overflacke, & au midi de celles de Walcheren & de Noort-Beveland, par l'Eſcaut oriental. Elle a 7 lieues de tour, & étoit autrefois beaucoup plus grande, mais la mer en a ſubmergé une partie. Elle produit beaucoup de garence. Ziriczée en eſt la capitale. (*D. J.*)

SCHREVÉ, qu'on appelle autrement FERTEL, ſ. m. (*Comm.*) meſure des liquides, dont on ſe ſert preſque généralement par toute l'Allemagne. *Voyez* FERTEL. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SCHROBENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, au département de Munich, ſur la rive gauche du Par, au-deſſous d'Aicha, au nord-eſt; & au midi de Neubourg, *Long.* 28. 55. *lat.* 49. 34. (*D. J.*)

SCHUDAPANNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de palmier, dont les fleurs ſont compoſées de trois pétales; elles ont des étamines & des ſommets, mais elles ſont ſtériles. Les fruits naiſſent ſéparément ſur les mêmes branches que les fleurs, ils ont une trompe, ils ſont mous, charnus, pleins de ſuc, & ils renferment de petits noyaux qui contiennent chacun une amande. *Pontederæ anthologia*. *Voyez* PLANTE.

SCHUENIX, (*Géog. mod.*) *Voyez* SCHWEIDNITZ. (*D. J.*)

SCHULLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales: il y en a deux eſpeces; le *pema-ſchulli* n'a aucunes propriétés connues. Le *nir-ſchulli* a des feuilles, qui, pulvériſées & mêlées avec de l'huile, diſſipent les tumeurs des parties génitales.

SCHUSS, LA, (*Géog. mod*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe. Elle prend ſa ſource près de la ville de Buchau, baigne celle de Ravensburg, & ſe perd dans le lac de Conſtance. (*D. J.*)

SCHUT *ou* SCHIT, (*Géog. mod.*) île de la haute Hongrie, formée par deux branches du Danube, un peu au-deſſous de Presbourg. On diſtingue le grand & le petit *Schut*; ce dernier eſt peu de choſe en étendue, & à-peu-près déſert. Le grand s'étend à la gauche du Danube, & renferme l'eſpace qui eſt entre Presbourg & Comore. Cette derniere ville y eſt compriſe avec quelques bourgs; on donne au grand *ſchut* dix milles de long, ſur trois de large.

SCHWALBACH, (*Géog. mod.*) 1°. bourg d'Allemagne, au Weſterwald, & dans les états de Naſſau, ſur la riviere d'Aar, à 3 lieues au-deſſus de Dietz.

2°. Bourg de même nom, ſur la même riviere, à environ 3 lieues au-deſſus du précédent, dans le bas comté de Catzenollobogen; on le nomme *Langen-ſchwalbach*, pour le diſtinguer de l'autre; mais il eſt encore plus connu par ſes eaux minérales aigrelettes, & fort eſtimées.

3°. Bourg du marquiſat d'Anſpach, à 4 lieues au midi de Nuremberg, où ſe ſont retirés pluſieurs réfugiés françois qui y ont établi des manufactures. (*D. J.*)

SCHWALBEA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont le calice eſt d'une ſeule feuille qui a une figure très-particuliere, car elle eſt tubulaire, ſillonnée ſur la ſurface, & terminée par une levre oblique, légerement découpée en quatre ſegmens de différentes longueurs; la fleur eſt monopétale & du genre des labiées; la levre inférieure eſt diviſée en trois ſegmens obtus & égaux. Les étamines ſont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur; le germe du piſtil eſt arrondi, le ſtile eſt de la longueur & figure des étamines; le ſtigma eſt épais & crochu; la graine eſt petite, unique, & arrondie. Linnæi, *gen. plant. p.* 291. *flor. virgin. p.* 71. (*D. J.*)

SCHWAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne, dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Meklenbourg, ſur la Warne. (*D. J.*)

SCHWANDEN, (*Géog. mod.*) grand & beau bourg de Suiſſe, au canton de Glaris, vers l'endroit où deux petites rivieres la Lint & la Seruſt mêlent leurs eaux. *Schwanden* eſt la plus grande paroiſſe du pays après celle de Glaris, & elle eſt toute entiere de la religion proteſtante; c'eſt auſſi dans ce bourg que ſe tiennent ordinairement les aſſemblées générales des proteſtans du canton. (*D. J.*)

SCHWARTZ *ou* SCHWATZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le Tirol, ſur l'Inn, à trois milles d'Inſpruck, entre Halle & Rotenburg. Il y a des mines de divers métaux. *Longit.* 29. 32. *latit.* 47. 15. (*D. J.*)

SCHWARTZACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, au comté de Caſtel, ſur la rive gauche du Meyn. (*D. J.*)

SCHWARTZBOURG, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, entre le duché de Weimar, le bailliage de Salfed & le comté de Henneberg. Il renferme pluſieurs bailliages, & a pris le nom de ſon château qui en eſt le chef-lieu, ſitué à 15 milles au ſud-eſt d'Erford, ſur la petite riviere de Schwartza. Ce château eſt à un prince de la maiſon de Saxe. *Long.* 29. 4. *latit.* 50. 42. (*D. J.*)

SCHWARTZEMBERG, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Franconie, entre l'évêché de Bamberg & le marquiſat d'Anſpach. Cette ſeigneurie fut érigée en baronnie par Sigiſmond, en comté par Maximilien I. & en principauté par Ferdinand II. en 1645; mais cette principauté n'a que deux bourgs. (*D. J.*)

SCHWATZBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Schwatzembourg*, bailliage de la Suiſſe, & l'un des quatre que les cantons de Berne & de Fribourg poſſedent par indivis & très-à-propos, parce qu'il les touche tous deux. Ils y envoyent tour-à-tour un bailli, dont la commiſſion eſt pour cinq ans; & tous les habitans profeſſent la religion proteſtante. Le bourg qui a donné ſon nom au bailliage eſt petit; mais ſa paroiſſe eſt conſidérable, & comprend plus de vingt villages. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) ou *Schwenitz*, petite ville d'Allemagne dans la Siléſie, capitale d'une principauté de même nom, ſur la riviere de Weiſtritz, à 10 lieues au ſud-oueſt de Breslaw, ſur une hauteur, avec un château. *Long.* 34. 25. *lat.* 50. 43.

Cunitz (Marie), née à *Schweidnitz*, fut une dame illuſtre en Allemagne par la connoiſſance qu'elle acquit des beaux arts, de pluſieurs ſciences, & particulierement de l'Aſtronomie qui fit ſa principale occupation; c'eſt ce qui paroît par les tables aſtronomiques qu'elle mit au jour en 1643 & 1645, ſous le titre d'*Urania propitia*. Cet ouvrage a été réimprimé depuis à Francfort. (*D. J.*)

Schweidnilz, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Siléſie, entre les principautés de Lignitz & de Breslaw au nord, celle de Brieg à l'orient, la Bohème au midi, & la principauté de Jawer au couchant. Elle tire ſon nom de ſa capitale. (*D. J.*)

SCHWEINFURT, (*Géog. mod.*) ville impériale d'Allemagne dans la Franconie, ſur le Mein à droite, dans un terroir fertile en vin & en blé, à 10 lieues au nord-eſt de Wurtzbourg; elle eſt libre & impériale. C'eſt une des places d'Allemagne des mieux fortifiées, *Long.* 33. *lat.* 50. 48.

Cuſpinien (Jean), écrivain du xvj. ſiecle, naquit à *Schweinfurt*, & mourut à Vienne en Autriche. Il a publié, 1°. un commentaire des conſuls, des céſars & des empereurs romains; 2°. une hiſtoire d'Autriche; 3°. une hiſtoire de l'origine des Turcs, & d'autres ouvrages. Nicolas Gerbel a écrit ſa vie. (*D. J.*)

SCHWEINITZ, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade dans le cercle de la haute Saxe ſur l'Elſter, au midi oriental de Wittemberg.

SCHWETZA, (*Géog. mod.*) petite ville entieremet délâbrée de Pologne, dans le palatinat de Culm, ſur la gauche de la Viſtule, entre Culm au midi, & Graudentz au nord. Le grand-maître de l'ordre teutonique s'en ſaiſit l'an 1310.

SCHWINBORG, (*Géogr. mod.*) ou *Swinborg*, ou *Suimeburg*, ville de Danemark ſur la côte orientale de l'île de Funen. Ce fut de-là que partit Charles Guſtave roi de Suede, lorſqu'il paſſa au mois de Février 1638, ſur la glace avec ſon armée, pour ſe rendre de l'île de Funen dans celles de Langeland, de Falſter & de Zélande. *Long.* 23. 32. *lat.* 55. 10.

SCHWITZ, (*Géog. mod.*) ou *Switz*, canton de la Suiſſe, le cinquieme entre les treize qui compoſent le corps helvétique, & le ſecond des *laender* ou des petits cantons.

Ce canton a eu l'honneur de donner ſon nom à toute la nation, que les François par corruption du mot appellent *Suiſſe*. On dit que comme le pays de *Schwitz*, qui eſt à l'orient du lac de Lucerne, étoit le plus expoſé aux courſes des Autrichiens, ceux-ci voyant les gens de *Schwitz* toujours les premiers à combattre contre eux, donnerent à ces montagnards ligués le nom de *Schwitzer*; enſuite ce nom étant demeuré à tous ceux qui ſont entrés dans la ligue de la liberté, il s'eſt inſenſiblement communiqué à tout le corps helvétique; mais voici quelque choſe de plus vraiſſemblable. La victoire des Suiſſes contre les troupes de Léopold duc d'Autriche, fut gagnée en 1315, dans le canton de *Schwitz*. Les deux autres cantons d'Uri & d'Underwald donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore ſouvenir par ce ſeul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Les habitans du canton de *Schwitz* pourroient bien avoir été dans leur origine une peuplade des Goths. Une choſe certaine, c'eſt que Théodoric roi des Goths en Italie, étoit maitre de toutes les Alpes rhétiques, qui comprennent non-ſeulement le pays des Griſons, mais encore ceux d'Uri & de quelques cantons voiſins; & il eſt fort poſſible que pour y affermir ſon autorité, & pour s'aſſurer de ces paſſages importans d'Italie en Allemagne, il ait envoyé des colonies en quelques endroits de ces montagnes auparavant inhabitées.

Quoi qu'il en ſoit, le canton de *Schwitz* eſt borné au nord par les cantons de Zurich & de Zoug, au midi par celui d'Uri, levant par celui de Glaris, & au couchant par le lac des quatre cantons. La richeſſe de ſes habitans ne conſiſte guere qu'en troupeaux. Le chef-lieu de ce canton eſt le bourg de *Schwitz*, ſitué près de la rive orientale du lac des quatre cantons, dans une campagne aſſez agréable, entre de hautes montagnes, près d'une riviere nommée *Mutta*, à 6 lieues au ſud-eſt de Lucerne. Ce bourg a une égliſe paroiſſiale, deux couvens de capucins, un monaſtere de religieuſes, & une maiſon de ville.

C'eſt dans ce bourg que ſe tiennent les aſſemblées générales du pays; c'eſt auſſi dans ce lieu que réſide la regence, qui eſt compoſée de 60 perſonnes. *Long.* 26. 15. *lat.* 47. 5. (*D. J.*)

SCIACCA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazara, ſur la côte méridionale au pié d'une montagne, avec un château & un port. C'eſt un des grands magaſins de blé de tout le pays. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancien lieu nommé *ad aquas Labodas*. *Long.* 30. 35. *lat.* 39. 32.

SCIADEPHORE, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σκιαδηφόροι. Les Athéniens appelloient *ſciadephores*, les femmes étrangeres qui demeuroient à Athènes, parce qu'elles étoient obligées à la fête des Panathénées, de porter des paraſols pour garantir les Athéniennes du ſoleil ou de la pluie; ce mot vient de σκιάδεια, *paraſol*, *ombelle*, & φερῶ, *je porte*. Potter. *archæol. græc. lib. c. x. tom. I. p.* 56. (*D. J.*)

SCIADES, (*Littérat.*) c'eſt le nom qu'on donnoit au bonnet des empereurs grecs.

SCIÆSSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponneſe dans l'Achaïe propre. Ce lieu, dit Pline, *lib. IV. c. v.* eſt célebre par les ſept collines qui l'entourent, & qui le rendent ſi ſombre que les rayons du ſoleil ont de la peine à y pénétrer. (*D. J.*)

SCIAGE, ſ. m. (*Méchan.*) action de ſcier. Il ſe dit auſſi de l'effet qui s'en produit. Il y a des moulins à vent & à eau pour le *ſciage* des bois; ces moulins ont pluſieurs ſcies paralleles qui ſe levent & s'abaiſſent perpendiculairement; ils n'ont beſoin que de peu d'ouvriers, pour pouſſer les pieces de bois qui ſont ſur des rouleaux ou ſuſpendus avec des cables, à meſure que le *ſciage* s'avance. M. Félibien, dans ſes *principes d'architecture*, parle auſſi des longues ſcies de fer ſans dents, inventées par un nommé *Miſſon*, marbrier, pour le *ſciage* des marbres dans le roc même d'où on les tire; mais cette invention n'a pas fait fortune. (*D. J.*)

Sciage, *bois de*, (*Commerce de bois.*) On appelle *bois de ſciage* celui qui eſt débité avec la ſcie, pour le diſtinguer du bois de brin, qui n'eſt qu'équarri avec la coignée; & du bois de mairrain, qui n'eſt que fendu avec un inſtrument de fer tranchant en forme d'équerre. Les planches, les ſolives, les poteaux, les chevrons, ſont des *bois de ſciage*. Il s'en faut bien que le *bois de ſciage* ſoit auſſi bon que le bois de brin. Ce ſont les ſcieurs de long qui le débitent. (*D. J.*)

SCIAGRAPHIE, ſ. f. *en Aſtronomie*, eſt un terme dont quelques auteurs ont fait uſage pour exprimer l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre du ſoleil, de la lune, des étoiles. *Voyéz* Cadran & Gnomonique. Ce mot vient de σκιὰ, *ombre*, & de γράφω, *je décris*. (*O*)

SCIAMACHIE, *ou* SCAMACHIE, ſ. f. (*Gymn. médicin.*) σκιαμάχια, de σκία, & μάχομαι, *combattre*; eſpece d'exercice en uſage chez les anciens, qui conſiſtoit dans des agitations des bras pareilles à celles d'une perſonne qui ſe battoit contre ſon ombre.

On mettoit ces ſortes d'exercices au rang des gymnaſtiques médicinaux, parce que le combattant luttoit de la tête & des talons, ou avec des gantelets contre une ombre. Il doit, dit Oribaſe, ſe ſervir non-ſeulement de ſes mains, mais encore de ſes jambes, en luttant avec une ombre, ſe mettre quelquefois dans l'attitude d'un homme qui ſaute & qui ſe jette ſur ſon adverſaire, & faire uſage de ſes talons comme un lutteur; tantôt il doit s'élancer en devant, & tantôt ſe retirer comme forcé par un adverſaire plus fort que lui.

Le combattant dans cette ſorte d'exercice ne luttoit pas toujours contre une ſimple ombre, mais quelquefois contre un poteau. Il eſt fait mention de cette *umbratilis pugna* dans Platon, qui dit de ceux qui combattoient ſans adverſaires, qu'ils ne faiſoient que σκιαμαχεῖν, *combattre* contre une ombre. S. Paul dans ſa *I. Cor. jx.* 26. y fait alluſion par ces mots οὕτω πυκτεύω, ὡς οὐκ ἀέρα δέρων.

La *ſciamachie* eſt propre à diſſiper une ſenſation de laſſitude, à fortifier les jambes, & à renforcer tout le corps; mais nous ne pratiquons plus ces ſortes d'exercices. (*D. J.*)

SCIAMANCIE *ou* SCIOMANCIE, ſ. f. eſpece de divination qui conſiſtoit à évoquer les ames des morts, pour apprendre d'eux l'avenir. Ce fut par la *ſciamancie* que la pythoniſſe d'Endor évoqua l'ombre de Samuel lorſque Saül vint la conſulter ſur l'évenement de la bataille qu'il alloit livrer aux Philiſtins. *Liv. I. des Rois, chap. xxviij.*

Ce mot eſt formé du grec μαντεία, *divination*, & σκιά, *ombre*, qui dans un ſens métaphorique ſignifioit *ame*; car les anciens prétendoient que dans la *ſciamancie* ce n'étoit pas l'ame des morts qui apparoiſſoit, mais un ſpectre ou ſimulachre qui n'étoit ni l'ame ni le corps, mais ſeulement la repréſentation de celui-ci, & que les Grecs nommoient εἴδωλον, & les Latins *imago* ou *umbra*.

SCIARRI, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Sicile les ruiſſeaux de matiere liquide & vitrifiée qui ſortent des flancs & de la bouche du mont Etna, dans le tems de ſes éruptions. *Voyez l'article* Lave.

SCIAS, (*Géog. anc.*) petite contrée de l'Arcadie. Pauſanias, *Arcad. l. VIII. c. xxxv.* la met ſur la route de Mégalopolis à Methydrium. On y voit encore, dit-il, quelques reſtes d'un temple de Diane ſciatide, bâti, à ce qu'on croit, par Ariſtodème pendant ſa domination. A dix ſtades de-là on voyoit Clariſium, ou plutôt l'emplacement de cette ville. (*D. J.*)

SCIATERE, ſ. m. *ſciater*, (*Gnomoniq.*) nom que Vitruve donne à une aiguille qui marque par ſon ombre une certaine ligne, telle, par exemple, que la méridienne. C'eſt de-là qu'on a donné le nom de *ſciatérique* à la ſcience de diſpoſer un ſtile, une aiguille, enſorte qu'elle montre les heures du jour par ſon ombre. (*D. J.*)

SCIATERIQUE, ſ. f. eſt le nom qu'on donne quelquefois à la gnomonique, parce qu'elle enſeigne à déterminer les heures par le moyen de l'ombre, σκια. *Voyez* GNOMONIQUE & CADRAN. (*O*)

SCIATHUS, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, ſelon Pomponius Méla, *l. II. c. vij.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Ce dernier y met une ville de même nom; elle étoit ſituée à l'orient de la Magnéſie, contrée de la Theſſalie, & au nord de l'Eubée. Cette île conſerve ſon ancien nom, car on l'appelle aujourd'hui *Sciatti*, & dans les cartes marines *Sciatta*, *voyez* SCIATTA. (*D. J.*)

SCIATIQUE, adj. (*Anat.*) Le nerf *ſciatique* eſt formé par l'union de la derniere paire lombaire, & les quatre premieres ſacrées, & quelquefois par l'union des deux dernieres paires lombaires, & des trois premieres ſacrées; il ſe gliſſe obliquement ſous la grande échancrure de l'os des iles; il donne des filets aux muſcles piriformes, aux jumeaux, & au carré de la cuiſſe; il s'étend entre la tubéroſité de l'iſchium & le grand trochanter, tout le long de la partie interne du fémur; il jette dans ce trajet, pluſieurs filets aux muſcles feſſiers, & aux autres parties voiſines, & lorſqu'il eſt parvenu au creux du jarret, on lui donne le nom de *nerf poplité*; il ſe diviſe là en deux branches qui s'accompagnent & s'écartent enſuite peu-à-peu, en ſe gliſſant derriere les condyles du fémur; la groſſe eſt interne, la petite eſt externe, elles vont ſe diſtribuer à toute la jambe & peuvent s'appeller dans ce trajet *nerfs ſciatiques cruraux*.

La groſſe branche *ſciatique*, qu'on peut auſſi appeller *ſciatique tibiale*, après avoir formé pluſieurs rameaux, paſſe derriere la malleole interne, par un ligament annulaire particulier, & va gagner en-deſſous la plante du pié, où après avoir fourni pluſieurs rameaux, elle ſe diviſe en deux branches nommées *nerfs plantaires*. *Voyez* PLANTAIRE.

La petite branche *ſciatique*, ou *ſciatique* interne, qu'on nomme auſſi *ſciatique péroniere*, outre les rameaux qu'elle jette aux parties externes de la jambe & du pié, s'unit par différens filets avec la groſſe branche & les nerfs plantaires.

SCIATIQUE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de goutte, ainſi appellée parce qu'elle a ſon ſiege à la hanche. *Voyez* GOUTTE. Ce nom, de même que le latin *iſchia*, eſt dérivé du grec ἰσχιάδα, formé de ἰσχίον, *hanche*.

Les premieres atteintes de *ſciatique* ſe font reſſentir pour l'ordinaire dans l'os ſacrum; la douleur vive qui en eſt le ſymptome caractériſtique, ſe répand de-là avec plus ou moins de rapidité ſur la hanche, d'où elle s'étend quelquefois tout le long de la cuiſſe juſqu'au genou, & même dans quelques malades juſqu'aux piés. La vivacité de la douleur, de même que ſa durée, varient extrèmement; il y a des cas où la partie affectée eſt ſi douloureuſe & ſi ſenſible, qu'elle ne peut ſupporter l'application d'aucun corps étranger, & qu'elle ne permet au malade aucune eſpece de mouvement; l'immobilité de la cuiſſe eſt la ſuite ordinaire des douleurs, même moderées; la jambe & le pié partagent quelquefois cette incommodité, & dans les violentes douleurs, les muſcles qui meuvent le tronc du côté de la partie affectée, ſont dans une tenſion violente, & ne peuvent qu'avec peine & en redoublant les douleurs, exécuter leurs divers mouvemens; le malade eſt obligé de garder toujours la même ſituation, ſouffrant quand il veut ſe baiſſer, ſouffrant auſſi quand il fait effort pour ſe redreſſer. Dans d'autres cas, & ſur tout chez les gens vieux, dans qui la douleur devenue comme habituelle eſt moins aiguë, les mouvemens ſont plus libres ſans ceſſer d'être tout-à-fait douloureux; la tumeur de la partie affectée n'eſt point conſtante, non plus que la rougeur; ces ſymptomes accidentels ne s'obſervent pas le plus ſouvent, il eſt auſſi très-rare que la fievre ſurvienne, le pouls conſerve ſon rithme ordinaire, on peut ſeulement l'appercevoir un peu agité & convulſif dans le fort de la douleur. Il n'y a point de tems déterminé pour la durée de la *ſciatique* on ſait ſeulement qu'elle eſt d'autant plus courte que les ſymptomes ſont plus violens; la longueur des intervalles entre chaque paroxiſme, n'eſt point non plus décidée, elle varie non-ſeulement dans les différens malades, mais encore dans le même ſujet; en général ce tems de rémiſſion eſt plus court dans les vieillards & dans les *ſciatiques* invéterées; communément les paroxiſmes reviennent tous les ans, lorſque les froids commencent à ſe faire ſentir. Hippocrate range la *ſciatique* parmi les maladies d'automne, *aph.* 22. *lib. III.* mais il y a des malades qui en éprouvent deux ou trois attaques par an, & quelques-uns ont continuellement une douleur plus ou moins forte, qui gêne un peu leurs mouvemens, que les tems pluvieux, variables, inconſtans, rendent beaucoup plus ſenſibles, & qui eſt en conſéquence pour eux un excellent barometre.

Les cauſes éloignées de la *ſciatique* ſont abſolument les mêmes que celles de la goutte, & par conſéquent très-obſcures & totalement inconnues, comme on l'a judicieuſement remarqué à l'*article* GOUTTE, où l'on a très-bien prouvé que toutes celles qu'on a ſucceſſivement accuſées, n'y avoient pas conſtamment part, & ne produiſoient ces effets que comme jettant du trouble dans l'économie animale, & pervertiſſant en général l'exercice des fonctions, comme toutes ſortes d'excès; on ſait ſeulement que les cauſes évidentes dont l'action tombe ſous les ſens, comme les coups, les bleſſures, les chutes, les contuſions, n'occaſionnent jamais la *ſciatique*, quoiqu'elles puiſſent donner naiſſance à des douleurs dans les mêmes parties; celles qui contribuent à produire la *ſciatique*, n'agiſſent que lentement; d'une maniere cachée, inſenſible, & par-là même plus sûre & plus durable; la plus ordinaire de ces cauſes eſt l'habitation trop long tems continuée dans des endroits humides, marécageux, &c. mais toutes ces cauſes ne font le plus ſouvent que mettre en jeu ou déterminer une diſpoſition héréditaire, communiquée par des parens ſujets à ces maladies; ce germe, héritage funeſte, reſte caché, ſans force & ſans effet, pendant les premieres années de la vie, il ſe développe avec l'âge, & par les excès ou les erreurs dans l'uſage de ce qu'on appelle en terme de l'école, les *ſix choſes non-naturelles*, il manifeſte enfin ſa préſence par les ſymptomes que nous avons décrits; mais en quoi conſiſte cette diſpoſition, quel eſt le vice qui produit immédiatement la *ſciatique* & les maladies arthritiques? où réſide-t-il? eſt-ce dans les parties ſolides, dans les nerfs ou dans les humeurs? c'eſt ſur quoi les médecins ſont partagés, chacun alléguant de ſon côté des preuves, ſi-non démonſtratives pour l'opinion qu'il ſoutient, du moins aſſez fortes pour détruire le ſentiment de ſon adverſaire; il en réſulte que ces queſtions n'ont point été réſolues encore d'une maniere ſatisfaiſante, & l'inutilité des efforts qu'on a faits de part & d'autre pour en venir about, prouve évidemment & la difficulté de l'entrepriſe, & le courage de ceux qu'elle n'a pas rebutés. Les anciens ont avancé très-gratuitement, que c'étoit des vents enfermés profondément dans les chairs, qui donnoient naiſſance à la *ſciatique*, les modernes n'ont pas été plus fondés à l'attribuer à un dépôt de matieres âcres, épaiſſes, tartareuſes, & à imaginer ces qualités dans la maſſe générale des humeurs; d'autres ont avancé trop généralement, que les nerfs ſeuls avoient part à la production de la *ſciatique*, & qu'elle étoit en conſéquence une maladie purement ſpaſmodique ou nerveuſe; ceux qui auroient pris un milieu, & qui en auroient fait une maladie mixte humorale & nerveuſe, n'auroient-ils pas approché plus de la vérité, ou du moins de la vraiſſemblance? Stahl & ſes diſciples Neuter, Junker, &c. ont fait encore jouer ici fort inutilement, pour ne rien dire de plus, un grand rôle à leur ame ouvriere; mais comme ils n'ont vu réſulter aucun avantage de ces douleurs vives, opiniâtres & périodiques, ils ont cherché ailleurs un motif qui ait pu déterminer l'ame qui n'agit jamais ſans raiſon, à exciter cette affection; ils ont en conſéquence imaginé que la *ſciatique* devoit ſa naiſſance aux mouvemens plus conſidérables & aux efforts de l'ame qui, pour le plus grand bien du corps, méditant

tant l'excrétion hémorrhoïdale, n'avoit pu l'obtenir: ainſi les humeurs pouſſées en plus grande abondance vers ces parties, ſe répandoient aux environs & ſe jettoient préférablement ſur la hanche; de façon que ſuivant eux, la *ſciatique* n'eſt produite que par l'erreur ou l'impuiſſance de l'ame, qui eſt miſe en dépenſe de forces, qui a troublé toute la machine ſans avoir des forces ſuffiſantes & ſans ſavoir ſi ce trouble auroit une iſſue favorable. Un peu plus de connoiſſance dans cet être intelligent, l'auroit fait reſter dans l'inaction juſqu'à-ce qu'il eût été bien inſtruit que tous les vaiſſeaux étoient diſpoſés convenablement, & les humeurs préparées à ſeconder ſes efforts; & ſi ce principe du mouvement eût eu plus d'empire ſur la machine, il auroit forcé les obſtacles qui s'oppoſoient à ſes deſſeins, & au lieu d'une maladie facheuſe, auroit excité une évacuation ſalutaire; par ce moyen, la *ſciatique* eût été à jamais inconnue, au grand avantage de l'humanité, tant la puiſſance & les lumieres ſont néceſſaires au chef d'un état, & tant il importe, quand on imagine, de faire accorder ſes idées, ſinon avec la vérité, du moins avec la vraiſſemblance.

Nous ne tirons de l'obſervation preſque aucun éclairciſſement ſur ce qui regarde cette maladie, ſoit qu'on l'ait trop négligée, rebuté par le travail pénible & ſec qu'elle exige, pour courir la carriere plus facile & fleurie du raiſonnement, ſoit qu'en effet elle ſoit peu lumineuſe par elle-même dans ce cas; la plûpart des obſervations qu'on a faites ſur le cadavre, n'ont découvert dans les parties affectées, aucun dérangement ſenſible. Cependant Riviere rapporte que la veuve de Pierre Aubert ayant à la hanche des douleurs très-vives qui s'étendoient juſqu'au pié, accompagnées d'une tumeur dont la preſſion faiſoit redoubler la douleur, qui devenoit quelquefois lancinante; on ſoupçonna un abſcès profond, on porte en conſéquence le fer & le feu ſur cette partie, l'ouverture faite ne donne iſſue à aucune matiere purulente, quinze jours après le malade devient hydropique & meurt peu de tems après; on ouvre le cadavre, on diſſeque la cuiſſe, & on trouve dans la partie où l'on avoit jugé l'abſcès, de petites glandes tombées en ſuppuration, mais dont le pus ne pouvoit s'échapper. *Obſerv.* 43. *centur. II.* Fabrice Hildan donne une obſervation à-peu-près ſemblable, d'un ouvrier en bois nommé *Amedée*, qui après avoir été pendant deux ans tourmenté de diverſes maladies, eſſuya de vives attaques de *ſciatique* auxquelles il ſuccomba; en diſſéquant la partie affectée, on trouva près du grand rotateur du fémur droit, un amas de liqueur purulente, dont le poids auroit excédé une livre, & qui en rongeant & relâchant les ligamens de l'articulation avoit ſans doute donné lieu à la luxation qu'on avoit obſervée dans le malade, & on rencontra ſous le muſcle près du côté gauche, un athérome qui contenoit plus de deux livres de pus très-épais. *Obſ.* 71. *centur. I.* Il paroît que ces deux maladies qu'on a jugé être des *ſciatiques*, à cauſe du ſiege de la douleur, n'en étoient point en effet, ſur-tout la derniere, où la douleur étoit la ſuite du dépot qui ſe formoit, & qui étoit vraiſſemblablement critique, ayant lieu dans un homme cacochime, & le délivrant d'un état valétudinaire où il avoit langui l'eſpace de deux ans; en général, on ne trouve rien qui ne ſoit naturel dans la hanche, la cuiſſe des perſonnes qui ont gardé la *ſciatique* pendant très-long-tems; & ce n'eſt que ſur des conjectures qu'on a établi que le ſiege de cette maladie devoit être dans le muſcle aponévrotique, placé à la partie ſupérieure interne de la cuiſſe, d'où il ſe prolonge le long de cette partie & de la jambe, occupant plus ou moins d'étendue, juſqu'au pié, & qu'on connoit même en françois, ſous le nom latin de *faſcia lata;* ces conjectures ſont fondées ſur la ſenſibilité extrême des parties tendineuſes (quoique paroiſſent prouver de contraire les expériences fautives de M. de Haller), & ſur la place qu'occupe la douleur exactement correſpondante à celle du *faſcia lata*, lors même qu'elle s'étend juſqu'aux piés.

Le peu que nous tenons de l'obſervation & qui ne répand preſque aucun jour ſur la nature de cette maladie; c'eſt que les perſonnes les plus ſujettes à la *ſciatique* ſont celles qui naiſſent de parens qui en ont été attaqués, ou qui ont eu la goutte dans quelque autre partie; elle eſt plus familiere aux hommes qu'aux femmes, & n'attaque guere que celles qui ſont robuſtes, & qui par le tempérament & la façon de vivre ſont plus ſemblables aux hommes; les jeunes gens & les adultes y ſont moins expoſés qu'aux autres eſpeces de gouttes, il ſemble que ce ſoit une maladie plus particulierement reſervée aux vieillards; elle ſuccede quelquefois à la ceſſation des regles, des hémorrhoïdes, à la ſuppreſſion des évacuations naturelles ou accoutumées, aux rhumatiſmes, & rarement à la goutte; elle y dégénere plus ſouvent, & même aſſez promptement quand elle eſt très-vive, c'eſt-à-dire la goutte ſe porte plus ordinairement de la hanche, aux piés & aux mains, que de ces parties à la hanche.

La *ſciatique* eſt d'ailleurs une maladie plus incommode que dangereuſe; rarement elle contribue à accélérer la mort du malade, quelques auteurs croyent plutôt qu'elle ſert à la retarder; du moins eſt-il certain que les perſonnes attaquées de cette maladie vivent aſſez long-tems; ſeroit-ce ſimplement parce qu'elle ne commence que dans un âge très-avancé, & qu'elle n'a lieu que dans certains tempéramens robuſtes qui n'auront pas été aſſez affoiblis par les excès, ou pas aſſez fortifiés faute d'exercice? Il eſt extrèmement difficile, & peut-être imprudent de la guérir, & d'autant plus qu'elle eſt plus invétérée; Stahl prétend que la *ſciatique*, les hémorrhoïdes, la néphrétique & le calcul ſe rencontrent très-ſouvent enſemble, ſe ſuccedent & ſe produiſent réciproquement; cette prétention eſt juſtifiée à certains égards par l'obſervation; on a remarqué en général & aſſez vaguement, que les maladies arthritiques avoient beaucoup de rapport du côté des cauſes avec le calcul; ce qui regarde les hémorhoïdes n'eſt point auſſi conſtaté; & l'âge où la *ſciatique* paroît le plus fréquemment eſt très-peu approprié pour cette évacuation. S'il eſt arrivé quelquefois, ce que j'ignore, que les hémorrhoïdes ayent terminé la *ſciatique*, elles ont cela de commun avec toutes les autres excrétions & avec tous les remedes qui font dans la machine une grande révolution; le ſeul danger que courent ces malades, c'eſt que la tête du *fémur* ſorte de l'articulation, & les rende boiteux; il ſe ramaſſe alors dans ces parties, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, beaucoup de mucoſité & quelquefois la jambe maigrit & ſe deſſeche, tout le corps même tombe dans l'athrophie & dans cette eſpece de phthiſie, *tabes*, qu'il appelle *iſchiadique*, ἰσχιαδικὴν, 60. *lib. vj.* le feu ſeul porté dans cette partie peut prévenir ces accidens. *Aphor*. 59. *&* 60. *lib. VI.*

De toutes les eſpeces de gouttes, la *ſciatique* eſt unanimement regardée comme la plus opiniâtre & la plus rébelle aux différens ſecours que la Médecine a fournis; on a épuiſé pour venir à-bout de la guérir ſurement & conſtamment, avec auſſi peu de ſuccès, les altérans que les évacuans; on a paſſé des purgatifs aux ſudorifiques, de ceux-ci aux diurétiques; les apéritifs, les aſtringens, les ſpiritueux, les délayans, les relâchans les adouciſſans ont été ſucceſſivement employés; en un mot, on a changé chaque fois de méthode, preuve certaine qu'il n'y en avoit aucune de bonne, & peut-être qu'on n'en doit point chercher de générale, ou même d'aucune eſpece. L'uſage à-peu-près inutile de tous ces divers médicamens, a donné naiſſance à cette multiplicité de ſecrets que l'on a débités à l'ordinaire comme des remedes infaillibles; les charlatans ſe ſont emparés de cette maladie & l'on y a ajouté d'autant plus de confiance qu'ils promettoient davantage; loin d'être rebutés par les efforts inutiles des Médecins éclairés; ils n'en étoient que plus encouragés, & effectivement ils avoient raiſon, ils ne riſquoient par le mauvais ſuccès que d'être mis à leur niveau, & s'ils réuſſiſſoient ils étoient regardés comme bien ſupérieurs; l'intérêt du malade n'étoit compté pour rien; ils donnoient avec cette aveugle préſomption & cette témérité ſouvent funeſte que laiſſe l'ignorance, les remedes les plus actifs qui jettoient un trouble conſidérable dans toute l'économie animale; d'où il eſt réſulté que les malades aſſez robuſtes pour ſupporter ce trouble, & dans qui il tournoit heureuſement, étoient guéris ou beaucoup ſoulagés, & ceux qui étoient moins bien conſtitués ſans être délivrés de leur maladie, tomboient dans d'autres plus ſérieuſes, ou même mouroient aſſez promptement. On a répandu un grand nombre de recettes preſque uniquement compoſées de poudres tempérantes, d'abſorbans, de terreux, & de médicamens de cette eſpece; au moins ces remedes abſolument inefficaces ne pouvoient produire aucun mauvais effet, & n'avoient d'autre inconvénient que celui d'amuſer le malade & d'épuiſer ſa bourſe; il n'en eſt pas de même d'une autre eſpece de remedes qui ſéduiſoient d'abord par leur efficacité, mais dont le danger étoit d'autant plus grand

que leur ſuccès apparent avoit été plus marqué; je parle des amers nerveux, anti-ſpaſmodiques, & du quinquina ſur-tout; il n'eſt pas douteux que par leur moyen on ne puiſſe venir à-bout d'éloigner, de ſuſpendre pendant un tems conſidérable les paroxyſmes, ou même d'empêcher tout-à-fait leur retour; mais quelques obſervations bien conſtatées font voir que les malades qui en avoient éprouvé les effets les plus heureux, devenoient après quelque-tems languiſſans, valétudinaires, ſujets à beaucoup d'incommodité, & que pluſieurs étoient emportés par des morts ſubites. Ainſi les conſeils les plus ſalutaires qu'on puiſſe donner aux perſonnes attaquées de la *ſciatique*, eſt de ne faire aucun remede interne, parce qu'ils ſont tous dangereux ou inefficaces; de vivre ſobrement, d'éviter tout excès dans le boire, le manger & les plaiſirs vénériens; d'être plus réſervés ſur la quantité des alimens & des boiſſons, que ſur leur qualité, de ſe garantir ſoigneuſement du froid, d'être toujours habillés chaudement, & de façon à entretenir la liberté de la tranſpiration, de porter en conſéquence ſur la peau des corcets d'étoffe de laine, & ſur-tout de flanelle, & au moins d'en envelopper la partie affectée, d'avoir quelquefois recours aux frictions ſeches avec des broſſes de crin ou des étoffes de laine; on peut les faire générales; on doit les faire particulieres & locales, & enfin d'uſer d'un exercice modéré.

Quant aux remedes topiques qu'on emploie principalement dans le tems du paroxyſme, on en a varié les formules à l'infini; les uns ont conſeillé des remedes chauds, d'autres ont préféré des adouciſſans, des relâchans; ceux-ci ont employé les narcotiques, & ceux-là les ſpiritueux fortifians; il y en a qui ont eu recours à l'application des ſangſues & à des ſaignées locales ou à des ſcarifications, quelques autres ont beaucoup vanté les vertus des ventouſes, & du feu même appliqué à nud; ils ſe ſont fondés ſur la pratique aſſez heureuſe des Japonois & des Chinois qui brûlent la moxe ſur la partie affectée. Hippocrate avant eux s'étoit déclaré partiſan de cette méthode, il tient beaucoup pour l'uſage du feu dans les maladies qui ne cedent pas à l'efficacité des autres remedes; le fer, dit-il, emporte les maladies rébelles aux médicamens, & le feu vient à-bout de celles qui réſiſtent au fer. *Aphor. 6. lib. VIII.* il paroît même avoir connu l'uſage de la moxe, du moins la combuſtion qu'il propoſe avec le lin crud dans les cas de *ſciatique* & de douleur fixe lui eſt aſſez analogue. *Lib. de affection. ſect. v.* ce remede ſouvent efficace n'eſt point aſſez goûté dans nos climats; les machines délicates qui l'habitent, trop effrayées par le feu, trouveroient le remede pire que le mal; pour ce qui regarde les autres topiques, ils ſont tous déplacés dans le tems du paroxyſme, excepté peut-être les vapeurs ſpiritueuſes des plantes ou des réſines aromatiques brûlées. Si les douleurs ſont modérées, il faut les ſouffrir patiemment. Si elles ſont trop vives & abſolument inſupportables, qu'on ait recours aux narcotiques pris intérieurement ou appliqués ſur la partie; je me ſuis ſervi quelquefois pour ſoulager avec aſſez de ſuccès d'un liniment fait avec l'huile de vers & quelques gouttes d'eſprit volatil de corne de cerf & de laudanum liquide de Sydenham. En général, il faut ſuivre le conſeil que donne la goutte dans le diſcours ſenſé que Lucien lui fait tenir dans ſon τραγοποδαγρα, après avoir détaillé une partie des remedes dont on s'eſt ſervi en différens tems pour la combattre, après avoir paſſé en revûe les trois différens regnes, & avoir remarqué qu'il n'y a point de méthode conſtante, que chacun en emploie de différente, que ſouvent

Alius incantamentis impoſtorum deluditur.

elle finit par cette obſervation importante qui devroit être gravée profondément dans la tête des malades, que la *ſciatique* ou toute autre eſpece de goutte tourmente:

A facientibus hæc atque irritantibus me
Soleo occurrere multo iracundior;
Iis vero qui cogitant adverſum me nihil,
Benignam adhibeo mentem faciliſque ero.

Les perſonnes d'un âge fort avancé doivent plus que tout autre ſuivre un conſeil ſi judicieux, 1°. parce que leurs douleurs ſont beaucoup plus ſupportables, & en ſecond lieu, parce qu'ils ont beaucoup moins d'eſpérance de guériſon; il ne faudroit pas moins pour eux que les vertus miraculeuſes de la pierre philoſophale ou le bain enchanté de Médée, dans lequel l'heureux Æſon laiſſa ſa vieilleſſe & toutes les incommodités qui en ſont le funeſte apanage.

Ayant eu malheureuſement l'occaſion d'obſerver des vives attaques de *ſciatique* ſur la perſonne dont la ſanté m'eſt la plus précieuſe, ſur le meilleur & le plus tendrement chéri des peres, j'euſſe ardemment ſouhaité trouver un remede aſſûré, & exempt de danger & d'inconvéniens; & j'ai été convaincu par la ſuite qu'il n'y en avoit point de ſupérieur à la patience & à la ſobriété: par leur moyen, les paroxyſmes ont été moins fréquens & les douleurs plus ſupportables; puiſſent-elles s'affoiblir ainſi de plus en plus pendant le cours d'un grand nombre d'années! *(m)*

SCIATTA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte de la Janna; c'eſt l'île que les anciens Grecs & Latins ont nommée *Schiatos* ou *Sciathus*, & qui eſt encore appellée *Sciotho* ou *Schiati* par les Italiens, & *Sciatta* dans les cartes marines.

Elle eſt à deux lieues à l'occident de l'île de Scopélo, dont elle eſt ſéparée par un trajet d'une pareille largeur à une même diſtance à l'orient de la Magnéſie (contrée de la Theſſalie) & du golfe de Volo, & environ à quatre lieues au ſeptentrion de l'île Négrepont. C'eſt à cauſe de la proximité où elle ſe trouve avec cette derniere, qu'Etienne le géographe la nomme une *île de l'Eubée*.

On lui donne 22 milles de circuit; & anciennement elle avoit deux villes, dont une portoit auſſi le nom de *Schiatos*; mais elle fut ruinée par Philippe, pere d'Alexandre. Brutius Sura, envoyé de Lentius gouverneur de la Macédoine de la part des Romains, ſe rendit maître de cette île qui ſervoit alors de retraite aux Corſaires. (*D. J.*)

SCIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *priſtis, ſerra*, *Pl. XIII. fig.* 1. très-grand poiſſon de mer auquel on a donné le nom de *ſcie*, parce qu'il a la partie antérieure de la tête terminée par un os long, dur, mince & large, qui a de longues dents de chaque côté, ce qui lui donne beaucoup de reſſemblance avec une *ſcie* dentée des deux côtés. La face ſupérieure de cet os eſt rude, & il a une couleur cendrée. Ce poiſſon eſt mis au rang des cétacés, on le trouve dans la mer des Indes. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, part. I. liv. XVI. Voyez* POISSON.

SCIE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Seja*, petite riviere de France en Normandie, au pays de Caux, où elle a ſa ſource. Elle arroſe pluſieurs villages, & ſe rend dans la mer près de Dieppe, à ſept lieues de ſon origine. (*D. J.*)

SCIE, ſ. f. (*Outil de méchanique.*) inſtrument pour fendre & diviſer en pluſieurs pieces diverſes matieres ſolides, comme le marbre, la pierre, le bois & l'ivoire, *&c.* La *ſcie* eſt un des outils des plus utiles qui ayent été inventés pour la méchanique. La fable en attribue l'invention à Icare, qui, non moins ingénieux que ſon pere Dédale, enrichit comme lui les arts encore naiſſans de pluſieurs découvertes qui ont ſervi à les perfectionner. On dit qu'il l'inventa ſur le modele de l'arête d'un poiſſon plat, tel, par exemple, qu'eſt la ſole. La *ſcie* eſt de fer avec des dents, mais différemment limées & tournées, ſuivant l'uſage auquel elle eſt deſtinée. Il y a auſſi des *ſcies* ſans dents, qui ſervent au ſciage des marbres & des pierres.

Les ouvriers qui ſe ſervent le plus communément de la *ſcie* ſont pour les bois les Bucherons, les Scieurs de long, les Charpentiers, les Menuiſiers, les Ebeniſtes, les Tourneurs & les Tablettiers; & pour les pierres les Marbriers, les Sculpteurs, les Scieurs de pierre, *&c.* Les Lapidaires ont pareillement leur *ſcie*, auſſi-bien que les ouvriers qui travaillent en pieces de rapport, mais elle ne reſſemble preſque en rien aux autres. Les dents de toutes ces ſortes de *ſcies* s'affutent & ſe liment avec une lime triangulaire, en engageant la feuille de la *ſcie* dans une entaille d'une planche, & l'y affermiſſant avec une eſpece de coin de bois.

Toutes les feuilles de *ſcie* ſe vendent par les Quincaillers, qui les tirent de Forez & de Picardie: on en trouve auſſi chez eux de toutes montées, particulierement de celles pour la marquetterie, & pour les Tablettiers & Peigniers, dont la monture eſt toute de fer. (*D. J.*)

SCIE, (*Critique ſacrée.*) le ſupplice de la *ſcie* étoit en uſage chez les Hébreux, ſi l'on en croit la plûpart des

des commentateurs; c'eſt, ſelon eux, par ce ſupplice que David fit punir les Ammonites de Rebbath qui avoient maltraité ſes ambaſſadeurs, *ſeravit eos*, dit la vulgate *II. Rois, xij.* 31. mais cette exceſſive cruauté entre avec peine dans mon eſprit. Le mot hébreu ſignifie-t-il uniquement *il les fit ſcier*? Je ſai qu'on traduit auſſi, *ils ont été ſciés*, le mot ἐπρίσθησαν, dont ſe ſert S. Paul aux Hébreux, *chap. xj. verſ.* 37. Cependant il eſt clair par l'hiſtoire de Suſanne, que le terme ἐπρίσθισαν déſigne un ſupplice qui s'exécutoit par le ſabre, & non par une *ſcie*. *Il te coupera par le milieu, verſ.* 55. ce qui eſt exprimé plus bas par ces mots, *l'ange de Dieu ayant un ſabre, te coupera par le milieu*, ῥομφαία ἔχων πρίσαι σε μέσον, *verſ.* 60. Or ce paſſage prouve que chez les Hébreux l'on coupoit un homme avec un ſabre, & non avec une *ſcie*. Nonobſtant cette remarque, je ne prétens pas dire que le ſupplice de la *ſcie* ſoit ſans exemple dans le monde. Hyde, *de relig. veter. Perſ. cap. xiv. p.* 128. rapporte que le roi de Perſe Giemſched étant devenu un tyran cruel, Dubak, prince arabe, le pourſuivit, le vainquit, le fit mettre entre deux planches & le fit *ſcier*. Abulfeda confirme le même fait. (*D. J.*)

Scie, *inſtrument de Chirurgie*, pour ſcier les os dans l'amputation des membres. *Voyez* Amputation.

Pour examiner cet inſtrument dans toutes ſes parties, il faut la diviſer en trois pieces. *Voy. Pl. XXI. fig.* 1. La premiere eſt l'arbre de la *ſcie*, la ſeconde eſt le manche, & le troiſieme eſt le feuillet. L'arbre de la *ſcie* eſt ordinairement de fer, il eſt fort artiſtement limé & orné de pluſieurs façons qui donnent de l'agrément à l'inſtrument; mais l'eſſentiel eſt de la conſidérer ſous trois différentes pieces. La principale ſuit la longueur du feuillet, & doit avoir (pour une *ſcie* d'une bonne grandeur) onze pouces quelques lignes de long.

Les extrémités de cette piece ſont coudées, pour donner naiſſance à deux branches de différente ſtructure; la branche antérieure a environ 4 pouces 8 lignes de long; elle s'avance plus en avant, & ſon extrémité s'éloigne d'un pouce 8 lignes de la perpendiculaire qu'on tireroit du coude ſur le feuillet. Elle repréſente deux ſegmens de cercle, leſquels s'uniſſent enſemble, forment en-dehors un angle aigu, & leur convexité regarde le dedans de la *ſcie*.

Le commencement du premier cercle forme avec la piece principale un angle qui eſt plus droit qu'obtus; la fin du ſecond cercle eſt fendue de la longueur d'un pouce 5 lignes pour loger le feuillet qui y eſt placé de biais, & qui forme avec ce cercle un angle aigu.

L'extrémité de ce ſecond ſegment de cercle eſt encore percée par un écrou, comme nous allons le dire.

La branche poſtérieure a un pouce de moins que l'antérieure; les deux ſegmens de cercle qu'elle forme ſont moins alongés & plus circulaires. Le premier fait un angle droit avec la piece principale, & le ſecond en fait de même avec le feuillet: ce ſecond cercle ſe termine à une figure plate des deux côtés, arrondie, à ſa circonférence, & percée par un trou quarré. L'union de ces deux ſegmens de cercles ne forme pas en-dehors un angle aigu, comme à la branche antérieure, mais ils ſemblent ſe perdre dans une pomme aſſez groſſe, terminée par une mitre taillée à pans, leſquelles pieces paroiſſent être la baſe de toute la machine.

Il ſort du milieu de la mitre une ſoie de près de quatre pouces de long, qui paſſe dans toute la longueur du manche.

La ſeconde partie de la *ſcie* eſt le manche, il eſt fait de même que celui que nous avons fait remarquer au couteau d'amputation; mais ſa ſituation n'eſt pas la même, car au-lieu de ſuivre la ligne qui couperoit la *ſcie* en deux parties égales ſuivant ſa longueur, il s'en éloigne d'un demi-pouce, & s'incline vers la ligne qui feroit prolongée de l'axe du feuillet; méchaniſme qui rend la *ſcie* fort adroite, & fait tout autant que ſi le manche étoit contigu au feuillet, ſans pour cela la rendre plus peſante.

L'avance recourbée, ou le bec du manche de la *ſcie* eſt encore tourné du côté des dents du feuillet, afin de ſervir de borne à la main du chirurgien. Ce manche eſt percé dans le milieu de ſon corps ſuivant ſa longueur, ce qui ſert à paſſer la ſoie de l'arbre qui doit être rivée à ſon extrémité poſtérieure.

Le feuillet & les pieces qui en dépendent ſont la troiſieme partie de la *ſcie*.

Ce feuillet eſt un morceau d'acier battu à froid, quand il eſt preſque entierement conſtruit, afin qu'en reſſerrant par cette méchanique les pores de l'acier, il devienne plus élaſtique; ſa longueur eſt d'un bon pié ſur treize ou quatorze lignes de large; ſon épaiſſeur eſt au-moins d'une bonne ligne du côté des dents, mais le dos ne doit pas avoir plus d'un quart de ligne.

On pratique ſur la côte la plus épaiſſe de ce feuillet de petites dents faites à la lime, & tournées de manieres qu'elles paroiſſent ſe jetter alternativement en-dehors; & former deux lignes paralleles; ce qui donne beaucoup de voie à l'inſtrument, & fait qu'il paſſe avec beaucoup de facilité & ſans s'arrêter.

La trempe des feuillets de *ſcie* doit être par paquets & même recuite, afin qu'elle ſoit plus douce, que la lime puiſſe mordre deſſus, & qu'elle ne s'engrene point, comme nous l'avons démontré en parlant des couronnes du trépan.

Les extrémités du feuillet ſont percées, afin de l'eſſujettir ſur l'arbre par des méchaniques différentes; car ſon extrémité antérieure eſt placée dans la fente que nous avons fait obſerver à la fin du ſecond ſegment de cercle de la branche antérieure, & elle y eſt aſſujettie par une vis qui la traverſe en entrant dans le petit écrou que nous avons fait pratiquer à l'extrémité de cette branche.

L'autre extrémité du feuillet eſt plus artiſtement arrêtée ſur la branche poſtérieure, elle y eſt tenue, pour ainſi dire, comme par une main, qui n'eſt autre choſe qu'une avance plate, légerement convexe endehors, & fendue pour loger le feuillet qui y eſt fixé par une petite vis qui traverſe les deux lames de cette main & le feuillet. Cette main qui couvre environ huit lignes du feuillet, paroît s'élever de la ligne diamétrale d'un baſe ronde, qui eſt comme la mitre du feuillet: cette mitre eſt adoucie, très-polie & légerement convexe du côté de la main, mais plane & moins artiſtement limée à ſa ſurface poſtérieure, afin de s'appuyer juſte ſur le trou quarré de la branche poſtérieure.

On voit ſortir du milieu de cette ſurface poſtérieure de la mitre une eſpece de cheville différemment compoſée, car ſa baſe eſt une tige quarrée de quatre lignes de hauteur, & proportionnée au trou quarré de la branche poſtérieure: le reſte de cette cheville a un pouce de longueur, il eſt rond & tourné en vis; on peut le regarder comme la ſoie du feuillet.

Enfin la troiſieme piece dependante du feuillet eſt un écrou: ſon corps eſt un bouton, qui a près de cinq lignes de hauteur, & ſix ou ſept d'épaiſſeur: ſa figure intérieure eſt une rainure en ſpirale qui forme l'écorce, & l'extérieure reſſemble à deux poulies jointes l'une auprès de l'autre.

Il part de la ſurface poſtérieure de cet écrou deux aîles, qui ont environ neuf lignes de longueur, & qui laiſſent entr'elles un eſpace aſſez conſidérable pour laiſſer paſſer la ſoie du feuillet ou de ſa mitre.

L'uſage de cet écrou eſt de contenir la vis, afin qu'en tournant autour il puiſſe bander & défendre le feuillet de la *ſcie*.

La maniere de ſe ſervir de la *ſcie* dont nous venons de faire la deſcription, eſt de la prendre par ſon manche, de façon que les quatre doigts de la main droite l'empoignent, pour ainſi dire, & que le pouce ſoit alongé ſur ſon pan intérieur.

On porte enſuite l'extrémité inférieure du pouce de la main gauche ou le bout de l'ongle ſur l'os qu'on veut ſcier & dans l'endroit où on veut le couper; puis on approche la *ſcie* de cet endroit de l'os, & par conſéquent auprès de l'ongle qui ſert comme de guide à la *ſcie*, & l'empêche de gliſſer à droite ou à gauche, ce qui arriveroit immanquablement ſans cette précaution, & pourroit cauſer des dilacérations aux chairs qui auroient des ſuites, dont le détail nous meneroit trop loin.

On pouſſe enſuite la *ſcie* légerement & doucement en avant, puis on la tire à ſoi avec la même légereté & la même douceur; ce qu'on continue doucement & à petits coups, juſqu'à ce que ſa voie & ſa trace ſoit bien marquée.

Quand une fois la *ſcie* a bien marqué ſa voie ou ſa trace ſur l'os, pour-lors on ôte le pouce de la main gauche de l'endroit où nous l'avions poſé, & l'on empoigne, pour ainſi dire, le membre qu'on veut couper avec la main gauche; ce qui ſert comme de point d'appui au chirurgien. Il ne faut plus alors ſcier à petits coups, mais à grands coups de *ſcie*, obſervant toujours de ſcier légerement & de ne pas trop appu-

puyer la *ſcie;* car en appuyant, ſes petites dents entrent dans l'os & l'arrêtent; ce qui fait que les chirurgiens ne ſcient qu'avec peine & par ſecouſſes. Garengeot, *traité d'inſtr. de Chirurgie*.

Il y a de petites *ſcies* ſans arbre, dont les lames très-ſolides ſont convexes & montées ſur un manche, pour ſcier dans l'opération du trépan les ponts ou intervalles qui reſtent entre l'application de deux couronnes, & avec leſquelles on peut ſcier des pointes d'os, & ceux du tarſe & du métatarſe. (*Y*)

SCIE A REPERCER, *en terme de Bijoutier*, eſt un inſtrument de fer formant un quarré allongé en le conſidérant monté de ſa feuille, ſans avoir égard au manche. Cette feuille ſe prend entre deux mâchoires, dont l'une immobile a un trou tarrodé; & l'autre qui s'écarte & s'approche pour ſerrer ou lâcher la feuille ne l'eſt point; le manche eſt fait de trois pieces, d'un morceau de fer qui répond à la cage de la *ſcie*, eſt tarrodé preſque dans toute ſa longueur, d'un écrou de bois dans lequel il entre, & d'une autre envelope de bois qui couvre cet écrou. *Voyez petite* SCIE *de marqueterie*, *Pl. de Marqueterie*.

SCIE GRANDE & PETITE, *outil de Charron;* c'eſt un outil qui eſt de la longueur de cinq ou ſix piés, dont les charrons ſe ſervent pour rogner le bois qu'ils travaillent pour le partager & mettre à la longueur qui leur eſt néceſſaire; cet outil n'a rien de particulier, & eſt fait comme les *ſcies* des charpentiers: *&c.* excepté qu'il faut être deux pour s'en ſervir, c'eſt-à-dire, que quand un ouvrier pouſſe, l'autre la tire.

SCIE A MAIN, *outil de Charron;* c'eſt une lame de fer dentelée comme les *ſcies* ordinaires, qui eſt de la longueur d'un pié, emmanchée dans une poignée de bois de la longueur de trois à quatre pouces; les charrons s'en ſervent pour rogner des petits morceaux de bois qui ſont en place.

SCIE A REFENDRE, *outil de Charron;* cet outil eſt exactement fait comme la *ſcie* des ſcieurs de long, & ſert aux charrons pour refendre les ormes entiers & autres bois de charronnage.

SCIE *de Charpentier*, eſt une feuille d'acier ou de fer dentée, montée ſur deux montans de bois, une traverſe au milieu, parallele à la feuille de *ſcie;* au bout des montans eſt une corde en quatre paralleles à la traverſe & une languette au milieu, qui ſert à faire bander la *ſcie*. Voyez *les Planches*.

La *ſcie* eſt un inſtrument ou outil très-neceſſaire à la méchanique, & même le plus utile qu'on ait pu inventer; car par ſon uſage on ménage beaucoup toutes les matieres que l'on débite, que ce ſoit du bois, du marbre, des pierres précieuſes, des métaux, *&c.* & dont les morceaux ne ſeroient d'aucune utilité, ſi l'on étoit obligé de les jetter bas à coups de ciſeau.

SCIE, eſt un inſtrument qui ſert aux charpentiers à ſcier leurs bois de longueur; elle a ordinairement quatre piés & demi; ils en ont de plus petites pour les petits ouvrages. *Voyez les fig. Planches du Charpentier*.

SCIE *à main*, *couteau en ſcie* ou *ſciotte*; les charpentiers s'en ſervent quand la *ſcie* ne peut leur ſervir.

SCIE *des coupeurs de bois*, (*Eaux & Forêts*.) les *ſcies* dont on ſe ſert dans les forêts pour débiter les plus gros arbres, s'appellent des *paſſe-partout*; ils n'ont qu'un manche à chaque bout de la feuille: cette feuille a les dents fort détournées, c'eſt-à-dire, ouvertes à droite & à gauche. (*D. J.*)

SCIE *des Ebéniſtes*, (*Ebéniſterie*.) les ébéniſtes qui ſont du corps des menuiſiers, outre toutes les *ſcies* qui ſervent à la menuiſerie, en ont encore une particuliere, qui s'appelle *ſcie à contourner*. Cette *ſcie* eſt montée ſur un archet d'acier fort élevé, afin que les feuilles des divers bois qu'ils contournent, puiſſent paſſer entre cet archet, & la feuille dentelée de la *ſcie*. (*D. J.*)

SCIE, *en terme de Graveur en pierres fines*; c'eſt une eſpece de boule qui a la lame très-mince, dont on ſe ſert pour refendre, ou même pour ſéparer tout-à-fait les pierres. *Voyez les figures*, *Planches de la Gravure*.

SCIE, *petite ſcie*, *voyez les fig. & les Pl. l'Horlogerie;* les Horlogers s'en ſervent pour ſcier des pieces fort délicates; ces ſortes de *ſcies* ſont montées comme les grandes, & n'en different que par leur grandeur.

SCIE *des Lapidaires*, (*Joaillerie*.) les *ſcies des Lapidaires*, qui ont le nom de *ſcie*, non pas qu'elles aient quelque rapport par la figure à aucune des *ſcies* dont on vient de parler, mais parce qu'elles ſervent à uſer, & pour ainſi dire, à ſcier les pierres précieuſes ſur le touret; ces *ſcies*, dis-je, ſont de petites plaques de fer, en forme de ce qu'on appelle une *pirouette* avec quoi jouent les enfans, attachées au bout d'une broche auſſi de fer. Les lapidaires ont encore une eſpece de *ſcie* pour ſcier le diamant, qui ne conſiſte qu'en un fil de fer ou de léton, auſſi déliée qu'un cheveu bandé ſur un petit arc d'acier ou de bois. On s'en ſert avec de la poudre de diamant bien broyée avec de l'eau ou du vinaigre. Les ouvriers en pieces de rapport uſent auſſi de cette ſorte de *ſcie* pour les pierres les plus précieuſes: pour les plus groſſes pieces il ont une petite *ſcie*, dont la feuille n'a point de dents. (*D. J.*)

SCIE *des Jardiniers*, (*Outil de jardinier*.) ils s'en ſervent pour retrancher le bois qui eſt ſec & vieux, & par conſéquent fort dur, & capable de gâter la ſerpette, avec laquelle on ne peut aiſément couper de groſſes branches. Il ne faut jamais, dit la Quintinie, employer la *ſcie* à retrancher des branches, qu'un coup de ſerpette peut couper adroitement. Il faut que la *ſcie* ſoit droite, qu'elle ſoit d'un acier dur & bien trempé. Il faut qu'elle ait de la voie, c'eſt-à-dire, qu'elle ait les dents écartées & bien ouvertes, l'une allant d'un côté; & l'autre de l'autre, & qu'avec cela le dos ſoit fort mince; tout-au-moins doit-il être moins gros & moins matériel que les dents, autrement la *ſcie* ne paſſera pas aiſément, parce que les dents en ſeront auſſitôt engorgées, ſi bien qu'à s'en ſervir, on ſe laſſe en un moment, & on n'avance guere.

Il n'eſt point néceſſaire que les *ſcies* pour l'uſage ordinaire de tailler ſoient larges. Un bon demi-pouce de largeur leur ſuffit; ils ne les faut guere longues, c'eſt aſſez qu'elles aient environ quinze pouces de longueur. Le manche peut être rond, attendu que pour pouſſer une droite ligne devant ſoi, on ne doit pas craindre qu'il tourne dans la main, comme fait une ſerpette à manche rond; il ſera aſſez gros, pourvu qu'à l'endroit de la plus grande groſſeur, qui eſt à l'extrémité où ſe vient ranger la pointe de l'alumelle quand on la ferme, il ait environ deux pouces & ſept à huit lignes de tour, & que par l'autre extrémité il ait un peu moins de deux pouces; ces ſortes de *ſcies* ſe plient, ne font aucun embarras, & ſont portatives comme des ſerpettes, le tranchant ſe ſerrant dans le manche. (*D. J.*)

SCIE A MAIN, (*Lutherie*.) dont les facteurs de clavecins ſe ſervent, eſt une lame d'acier *de* dentée, que l'on emmanche dans un manche courbé *a B C*, dont la poignée *B C* va en relevant, pour que les doigts de l'ouvrier ne frottent point contre l'ouvrage. Cette *ſcie* eſt propre à ſcier les entailles des ſautereaux où ſont placées les languettes. *Voyez* SAUTEREAU *& la fig.* 13. *Pl. de Lutherie*.

SCIE A MAIN *de Maçon*, (*Maçonnerie*.) on appelle autrement les *ſcies à main* dont ſe ſervent les maçons & poſeurs de pierre de tailles, des *couteaux à ſcier*; les unes ont des dents, & les autres n'en ont point. (*D. J.*)

SCIE *de marqueterie*, ſervant à découper & chantourner les plaques, eſt un parallélogramme de fer, dont la lame eſt un des petits côtés; elle eſt montée ſur les chaſſis par le moyen de deux chevilles qui ont la tête fendue, & l'autre extrémité en vis. Une de ces vis a un écrou à oreilles, & dont on ſe ſert pour tendre la lame. L'autre vis a ſon écrou caché dans l'intérieur du manche. *Voyez les fig. Pl. de Marqueterie*.

SCIE A REFENDRE, *outil de Marqueterie*, eſt compoſée d'un grand chaſſis de bois entre & parallélement aux grands côtes duquel eſt la lame, large de quatre pouces ou environ, & attachée à deux boîtes au-travers deſquelles paſſent les petits côtés du chaſſis: une des boîtes a encore un autre trou pour mettre la clé qui ſert à donner de la bande à la lame. *Voyez les fig. Pl. de la Marqueterie*.

SCIE *des Menuiſiers*, (*Menuiſerie*.) de tous les divers ouvriers qui ſe ſervent de la *ſcie*, ce ſont les menuiſiers qui en ont la plus grande quantité, & de plus de différentes eſpeces. Les principales ſont la *ſcie* à refendre, qui leur eſt commune avec tous les autres ouvriers en bois; la *ſcie* à débiter, la *ſcie* à tenons, la *ſcie* à tourner, la *ſcie* à enraſer, la *ſcie* à main, & la *ſcie* à cheville. *Voyez l'article* MENUISERIE *& les articles ſuivans*. (*D. J.*)

SCIE A REFENDRE, elle ſert au menuiſier à fendre

dre les bois de long; elle eſt compoſée de deux montans & deux traverſes, dans les bouts deſquelles les montans ſont aſſemblés à tenons & mortaiſes; à la traverſe du haut eſt une boîte, & à celle du bas un étrier de fer auquel la *ſcie* eſt attachée; elle eſt poſée au milieu des deux traverſes, & eſt parallele aux deux montans; à la boîte il y a une mortaiſe dans laquelle on met une clé pour faire tendre la feuille de *ſcie*. Voyez *les fig. Pl. de Menuiſerie*.

Scie a tenons; elle eſt comme la *ſcie* à débiter, & n'en differe qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & a les dents plus ſerrées; elle ſert pour couper les tenons.

Scie, (*Menuiſerie.*) pour les foſſes ou creux, pour les corps des arbres lorſqu'ils ſont trop gros, & que les *ſcies* montées n'y peuvent paſſer, pour les pieux à raſe terre, &c. c'eſt une grande feuille de *ſcie* avec une main à chaque bout. On nomme cette ſcie *paſſe-par-tout*; elle eſt beaucoup d'uſage parmi les Bucherons.

Scie en archet, eſt comme celle à chantourner, ſi ce n'eſt quelle eſt plus petite, qu'elle a une main pour la tenir qui porte ſon tourillon; elle ſert auſſi à chantourner de petits ouvrages.

Scie a chantourner, la feuille en eſt fort étroite, & elle eſt montée ſur deux tourillons qui paſſent dans les bras. Son uſage eſt pour couper les bois ſuivant les ceintres. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

Scie a chevilles, eſt un couteau à *ſcie*, qui a un manche coudé; elle ſert à couper les chevilles. *Voyez les fig. Pl de Menuiſerie*.

Scie a débiter, c'eſt celle qui ſert aux Menuiſiers à couper tous leurs bois ſuivant les meſures, & c'eſt ce qu'ils appellent *débiter les bois*. La monture conſiſte en deux bras ou montans, une traverſe au milieu. Au bout des bras d'un côté eſt la feuille de *ſcie* parallele à la traverſe; à l'autre extrémité des bras eſt une corde qui va d'un bout à l'autre, & qui eſt en pluſieurs doubles; au milieu eſt un gareau qui ſert à faire tendre la *ſcie*, & qui l'arrête ſur la traverſe. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

Scie a main, *ou* a couteau, eſt plus large du côté de la main, n'a point de monture que la main avec laquelle on la tient pour s'en ſervir; l'on s'en ſert lorſque la *ſcie* montée ne peut paſſer. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie*.

Scie a raser, c'eſt une feuille de *ſcie* attachée ſur un bout de planche d'un pié ou quinze pouces de long, laquelle ſert à arraſer les bas des portes, contrevents, &c. pour faire les tenons qui doivent entrer dans les emboîtures. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

Scie a revuider, *en terme de metteur en œuvre*, eſt la même que la *ſcie* à repercer des Bijoutiers. Elle eſt comme elle garnie d'une feuille fort étroite, qui peut aiſément ſe contourner au gré de l'artiſte ſur l'ouvrage qu'il revuide. *Voyez* Revuider & *les Pl. du metteur en œuvre*.

Scie a couteau, (*Orfévrerie.*) ce n'eſt autre choſe qu'une lame de couteau taillé en *ſcie*.

Scie a guichet, (*Serrurerie.*) ce que les Serruriers appellent *ſcie à guichet*, eſt une petite *ſcie* à main, en forme de couteau dentelé, dont ils ſe ſervent pour faire dans les portes, tiroirs ou guichets de bois, les entrées des ſerrures qu'ils y veulent placer & attacher. (*D. J.*)

Scie *des Tabletiers*, (*Tabletterie.*) les Tabletiers, Peigniers & autres ouvriers, ont des eſpeces de *ſcies* à main, qui ont une monture de fer à-peu-près comme les *ſcies* communes, mais ſans corde. La feuille en eſt ferme & un peu large, & les dents ſans être renverſées; elles ſervent à débiter le buis & les autres bois durs. (*D. J.*)

Scie *des Tailleurs de pierre*, (*ſciage de pierres.*) les Tailleurs & Scieurs de pierre ont de deux ſortes de *ſcies*, les unes à dents & les autres ſans dents. Celles avec des dents ſont tout-à-fait ſemblables aux paſſepartous, hors qu'elles n'ont pas les dents détournées; elles ſervent à ſcier la pierre tendre. Les *ſcies* ſans dents dont on ſcie les pierres dures, & dont les Marbriers & Sculpteurs ſe ſervent auſſi pour débiter leurs marbres, ont une monture ſemblable à celle des *ſcies* à débiter des Menuiſiers, mais proportionnée à la force de l'ouvrage & de la *ſcie*, y en ayant de telles, que deux hommes ont aſſez de peine à les élever pour les mettre en place. La feuille de ces *ſcies* eſt fort large & aſſez ferme pour ſcier le marbre & la pierre, en les uſant peu-à-peu par le moyen du ſable & de l'eau que le ſcieur y met avec une longue cuilliere. (*D. J.*)

Scie *du Tonnelier*; les Tonneliers ſe ſervent de deux ſortes de *ſcies* dans les ouvrages de leur métier, ſavoir la *ſcie* ordinaire & la *ſcie* à main.

La *ſcie* ordinaire eſt compoſée de deux parties, qui ſont la feuille & la monture. La feuille eſt une bande de fer ou d'acier bien mince de deux ou trois doigts de largeur, & qui d'un côté eſt garnie de dents depuis un bout juſqu'à l'autre. Il y a deux trous aux deux extrémités. La monture eſt compoſée de trois pieces de bois, dont la plus longue eſt enmortoiſée par ſes deux bouts dans le milieu des deux autres qui ſont placées en travers. Les deux traverſes ſont fendues à une de leurs extrémités pour y inſérer la feuille de la *ſcie*, qu'on y aſſujettit par deux chevilles de fer; à l'autre extrémité elles ont une entaille pour recevoir une corde qui va de l'une à l'autre. Cette corde a dans ſon milieu une petite barre de bois, au moyen de laquelle on peut tortiller la corde & la raccourcir, ce qui force les deux extrémités des traverſes à s'approcher l'une de l'autre. Cela ne peut pas ſe faire ſans que les deux autres bouts des traverſes ne s'éloignent, & par conſéquent ſans bander la feuille de la *ſcie*; ce qui l'aſſujettit, la rend ferme & l'empêche de plier quand on s'en ſert.

La *ſcie* à main eſt une feuille de fer ou d'acier d'une ligne d'épaiſſeur, garnie de dents d'un côté, & qui par un bout ſe termine par une queue droite enfoncée dans un manche de bois.

SCIENCE, ſ. f. (*Logiq. & Métaphyſ.*) *ſcience*, en terme de philoſophie, ſignifie la connoiſſance claire & certaine de quelque choſe, fondée ou ſur des principes évidens par eux-mêmes, ou ſur des démonſtrations.

Le mot *ſcience* pris dans le ſens qu'on vient de dire eſt oppoſé à *doute*; & l'opinion tient le milieu entre les deux.

Les ſceptiques nient qu'il ſoit poſſible d'avoir la *ſcience* ſur rien, c'eſt-à-dire qu'il y ait rien ſur quoi on puiſſe arriver à un degré de connoiſſance capable de produire une conviction entiere.

La *ſcience* ſe partage en quatre branches, qui ſont l'intelligence, la ſageſſe, la prudence & l'art.

L'intelligence conſiſte dans la perception intuitive du rapport de convenance ou de diſconvenance qui ſe trouve entre deux idées; telle eſt la *ſcience* de Dieu, telle eſt la connoiſſance que nous avons des premiers principes.

La ſageſſe s'éleve toujours aux vues générales, & ne conſidere dans les êtres que les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, pour en tirer des concluſions univerſelles. Les êtres ſpirituels ſont auſſi de ſon reſſort.

La prudence s'applique à former les mœurs à l'honnêteté, conformément aux regles éternelles & immuables. On l'appelle dans les écoles, *habitus verâ cum ratione activus*.

L'art donne des regles ſûres & immanquables pour bien raiſonner. On le définit dans les écoles, *habitus verâ cum ratione effectivus*.

Sciences, (*Connoiſſances humaines.*) je dirai peu de choſe des *ſciences*, non pas qu'elles ne faſſent la partie la plus importante de l'Encyclopédie, mais parce qu'on a expoſé profondément leur origine, leur nature, leurs progrès, leur enchaînement dans la belle préface de cet ouvrage.

Il eſt certain que les *ſciences* ſont l'ouvrage des plus grands génies. C'eſt par elles que l'immenſité de la nature nous eſt dévoilée; ce ſont elles qui nous ont appris les devoirs de l'humanité, & qui ont arraché notre ame des ténebres pour leur faire voir, comme dit Montaigne, toutes choſes hautes & baſſes, premieres, dernieres & moyennes; ce ſont elles enfin qui nous font paſſer un âge malheureux ſans déplaiſir & ſans ennui. „ Illuſtre Memmius, celui-là fut un „ dieu qui trouva l'art de vivre auquel on donne le „ nom de ſageſſe „.

Telle eſt aujourd'hui la variété & l'étendue des *ſciences*, qu'il eſt néceſſaire pour en profiter agréablement, d'être en même tems homme de lettres. D'ailleurs les principes des *ſciences* ſeroient rebutans, ſi les belles lettres ne leur prêtoient des charmes. Les vérités deviennent plus ſenſibles par la netteté du ſtyle, par les images riantes, & par les tours ingénieux ſous leſquels on les préſente à l'eſprit.

Mais ſi les belles-lettres prêtent de l'agrément aux *ſcien*

ſciences, les *ſciences* de leur côté ſont néceſſaires pour la perfection des belles-lettres. Quelque ſoin qu'on prît de polir l'eſprit d'une nation, ſi les connoiſſances ſublimes n'y avoient accès, les lettres condamnées à une éternelle enfance, ne feroient que bégayer. Pour les rendre floriſſantes, il eſt néceſſaire que l'eſprit philoſophique, & par conſéquent les *ſciences* qui le produiſent, ſe trouvent, ſinon dans l'homme de lettres lui-même, du-moins dans le corps de la nation, & qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de littérature.

Socrate qui mérita le titre de *pere de la philoſophie*, cultivoit auſſi l'éloquence & la poéſie. Xénophon ſon diſciple ſut allier dans ſa perſonne l'orateur, l'hiſtorien & le ſavant, avec l'homme d'état, l'homme de guerre, & l'homme du monde. Au ſeul nom de Platon toute l'élévation des *ſciences*, & toute l'aménité des lettres ſe préſentent à l'eſprit. Ariſtote, ce génie univerſel, porta la lumiere dans tous les genres de littérature, & dans toutes les parties des *ſciences*. Alexandre lui écrivoit, qu'il aimeroit beaucoup mieux être comme lui au-deſſus des autres hommes par l'étendue de ſes lumieres, que par celle du pouvoir dont Dieu l'avoit comblé. Eratoſthène traita dans des volumes immenſes, preſque tout ce qui eſt du reſſort de l'eſprit humain, la grammaire, la poéſie, la critique, la chronologie, l'hiſtoire, la mythologie, les antiquités, la philoſophie, la géométrie, l'aſtronomie, la géographie, l'agriculture, l'architecture, & la muſique.

Lucrece employa les muſes latines à chanter des matieres philoſophiques. Varron, le plus ſavant des Romains, partageoit ſon loiſir entre la philoſophie, l'hiſtoire, l'étude des antiquités, les recherches de la grammaire & les délaſſemens de la poéſie. Brutus étoit philoſophe, orateur, & poſſédoit à fond la juriſprudence. Cicéron qui porta juſqu'au prodige l'union de l'éloquence & de la philoſophie, déclaroit que s'il avoit un rang parmi les orateurs de ſon tems, il en étoit plus redevable aux promenades du portique, qu'aux écoles des rhéteurs. Combien d'autres exemples ne pourrai-je pas tirer des ſiecles reculés? On ne penſoit alors que les *ſciences* fuſſent incompatibles dans une même perſonne, avec une érudition fleurie, avec l'étude de la politique, avec le génie de la guerre ou du barreau. On jugeoit plutôt que la multitude des talens étoit néceſſaire pour la perfection de chaque talent particulier, & cette opinion étoit vérifiée par le ſuccès.

Le même tems qui vit périr Rome, vit périr les *ſciences*. Elles furent preſque oubliées pendant douze ſiecles, & durant ce long intervalle, l'Europe demeura plongée dans l'eſclavage & la ſtupidité. La ſuperſtition, née de l'ignorance, la reproduiſit néceſſairement, tout tendit à eloigner le retour de la raiſon & du goût. Auſſi fallut-il au genre humain pour ſortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle. L'empire grec étant détruit, ſa ruine fit refleurir en Europe le peu de connoiſſances qui reſtoient encore au monde. Enfin par l'invention de l'Imprimerie, la protection des Médicis, de Jules II. & de Léon X. les Muſes revinrent de leur long évanouiſſement, & recommencerent à cultiver leurs lauriers flétris. De deſſous les ruines de Rome, ſe releva ſon ancien génie, qui ſecouant la pouſſiere, montra de nouveau ſa tête reſpectable. La ſculpture & les beaux-arts ſes aimables ſœurs reſſuſciterent, & les blocs de marbre reprirent une nouvelle vie. Les temples réédifiés, Raphaël peignit, & Vida, ſur le front duquel croît le laurier du poëte & le lierre du critique, écrivit avec gloire. Nous devons tout à l'Italie; c'eſt d'elle que nous avons reçu les *ſciences* & les beaux-arts, qui depuis ont fructifié preſque dans l'Europe entiere.

L'étude les langues & de l'hiſtoire abandonnée par néceſſité dans les ſiecles de ténebres, fut la premiere à laquelle on ſe livra. L'impreſſion ayant rendu communs les ouvrages des Grecs & des Romains, on dévora tout ce qu'ils nous avoient laiſſé dans chaque genre; on les traduiſit, on les commenta, & par une eſpece de reconnoiſſance, on ſe mit à les adorer, ſans connoître aſſez leur véritable mérite; mais bien-tôt l'admiration ſe montra plus éclairée, & l'on ſentit qu'on pouvoit tranſporter dans les langues vulgaires les beautés des anciens auteurs; enfin on tâcha de les imiter, & de penſer d'après ſoi. Alors on vit éclôre, preſque en même tems, tous les chefs-d'œuvres du dernier ſiecle, en éloquence, en hiſtoire, en poéſie, & dans les différens genres de littérature.

Mais tandis que les arts & les belles-lettres étoient en honneur, il s'en falloit beaucoup que la philoſophie triomphât, tant la ſcholaſtique nuiſoit à l'avancement de ſes progrès. De plus, quelques théologiens puiſſans craignirent, ou parurent craindre les coups qu'une aveugle philoſophie pouvoit porter au chriſtianiſme, comme ſi une religion divine avoit à redouter une attaque auſſi foible. Ajoutons qu'un tribunal odieux, établi dans le midi de l'Europe, y forçoit les Muſes au ſilence. Heureuſement que la raiſon bannie du Latium par des armes impies, franchit ſes anciennes bornes, & ſe réfugia dans des climats plus tempérés: ,, c'eſt-là qu'elle éclaira de beaux
,, génies qui préparerent de loin, dans l'ombre du
,, ſilence, la lumiere dont le monde devoit être é-
,, clairé par degrés inſenſibles.

,, L'immortel Bacon examina les divers objets de
,, toutes les *ſciences* naturelles, & juſtifia la néceſſité
,, de la phyſique expérimentale, à laquelle on ne pen-
,, ſoit point encore. Ennemi des ſyſtèmes, il ſut bor-
,, ner la philoſophie à la *ſcience* des choſes utiles,
,, & recommanda par-tout l'étude de la nature. Au
,, célebre chancelier d'Angleterre, ſucceda l'illuſtre
,, Deſcartes, qui s'égara ſans doute en théorie, mais
,, qui acquit une grande gloire par l'application qu'
,, il fit de l'algebre à la géométrie. Newton parut
,, enfin, bannit de la phyſique les hypothèſes va-
,, gues, découvrit la force qui retient les planetes
,, dans leurs orbites, calcula la cauſe de leurs mou-
,, vemens, dévoila la vraie théorie du monde; &
,, créateur d'une optique toute nouvelle, il fit con-
,, noître la lumiere aux hommes en la décompoſant.
,, Lock créa la métaphyſique à-peu-près comme New-
,, ton avoit créé la phyſique. Il réduiſit cette *ſcien-*
,, *ce* à ce qu'elle doit être en effet, la phyſique ex-
,, périmentale de l'ame. Ses principes auſſi ſimples
,, que des axiomes, ſont les mêmes pour les philo-
,, ſophes & pour le peuple ,,. *Diſc. prélim. de l'Encyclopédie*.

Pluſieurs autres ſavans ont infiniment contribué par leurs travaux, au progrès des *ſciences*, & ont pour ainſi-dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre ſont Leibnitz, qui ſuivant l'opinion de l'Allemagne, partage avec Newton l'invention du calcul différenciel; ,, Galilée à qui la
,, géographie doit tant de choſes utiles; Harvey que
,, la découverte de la circulation du ſang rend im-
,, mortel; Huyghens, qui par des ouvrages pleins de
,, force & de génie, a bien mérité de la phyſique;
,, Paſcal, auteur d'un morceau ſur la cycloïde, qu'
,, on doit regarder comme un prodige de ſagacité,
,, d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la pe-
,, ſanteur de l'air, qui nous a ouvert une *ſcience* nou-
,, velle; Boyle, le pere de la phyſique expérimen-
,, tale; pluſieurs autres enfin, parmi leſquels je ne
,, dois pas oublier Boerhaave, le reformateur de la
,, médecine ,,. On ſait auſſi tout ce que le droit naturel, la morale & la politique doivent à Grotius, Puffendorf, Thomaſius, & autres écrivains célebres.

Voilà quel étoit l'état des *ſciences* au commencement de ce ſiecle. Portées rapidement du premier eſſor à leur faîte, elles ont dégénéré avec la même promptitude, comme ſi elles étoient des plantes étrangeres à la nature, qui doivent ſécher ſur pié, & diſparoître dans le ſein de l'oubli, tandis que les arts méchaniques, enracinés pour ainſi-dire dans les beſoins de l'homme, ont un eſprit de vie qui les ſoutient contre les ravages du tems.

Les *ſciences* offrent aux yeux une belle avenue, mais fort courte, & qui finit par un déſert aride. Comme parmi nous leur midi s'eſt trouvé fort près de leur levant, leur couchant n'eſt pas éloigné de leur midi. On vit à Rome la même révolution; ſoixante ans après le regne d'Auguſte, Quintilien écrivoit déjà ſur la chûte de l'éloquence, & Longin qui fleuriſſoit ſous Galien, fit un chapitre ſur les cauſes de la décadence de l'eſprit. Cependant les récompenſes des beaux-arts n'étoient point tombées chez les Romains. Semblablement nos académies ſubſiſtent toujours, mais elles ont dans leur inſtitution des vices qui les ruinent. Ici l'inégalité des rangs eſt fixée par des ſtatuts du prince; lorſqu'on n'y devroit connoître d'autre ſupériorité que celle du génie. Là ſe rend un tribut perpétuel d'éloges faſtidieux, honteux langage de la ſervitude! Souvent dans ces mêmes académies, la récompenſe du mérite eſt enlevée par les menées de l'intrigue ou de l'hypocriſie. La cupidité, la vanité, la jalouſie, la cabale, ſe ſont encore emparés de nos ſociétés littéraires, plus que la noble ambition de s'y diſtinguer par ſes talens; la ſagacité

a dé-

a dégénéré en ſuffiſance, l'amour du beau, en amour du faux bel eſprit: *in deterius quotidie data res eſt*.

D'ailleurs ce n'eſt point au centre du luxe que les *ſciences* établiſſent toujours leur domicile; s'il en étoit ainſi, les connoîtroit-on glorieuſement aux bords des lieux où le Rhein vient ſe perdre, dans le voiſinage des îles Orcades, & de celui du mont Adule? Il ne faut pas pour être ſavant, arroſer l'ame comme nous faiſons, de quelques idées ſuperficielles; il la faut teindre de connoiſſances qui ne s'acquierent que par les veilles & les travaux.

Ajoutons que la nobleſſe du royaume, plongée dans la molleſſe & l'oiſiveté, a trouvé que l'ignorance étoit un état paiſible, & elle n'a pas manqué d'en accréditer merveilleuſement le parti. Ariſtote, Platon, Solon, Périclès, Démocrite, Hippocrate, Scipion, Cicéron, Hortenſius, Lucullus, Céſar, Pline, & tant d'autres grecs & romains, ne ſe croyoient pas en droit, parce qu'ils étoient de grands ſeigneurs, de négliger les *ſciences*, & de vivre dans une glorieuſe ſtupidité. Tout au contraire, ils firent cet honneur à leur rang & à leur fortune, de ne les employer qu'à acquérir des lumieres; ils ſavoient bien que les gens éclairés conduiſent par-tout les aveugles. Mais une nation qui dominée par l'exemple, fait gloire de préférer la légereté & les agrémens frivoles, au mérite que l'étude & les occupations ſérieuſes peuvent donner à l'eſprit; une telle nation, dis-je, doit tomber dans la barbarie. Auſſi faut-il croire que dans cette nation, l'amour des *ſciences* n'étoit ſous Louis XIV. qu'une nouvelle mode; du-moins leur culture a paſſé comme une mode. Quelqu'autre Louis, dans la révolution des tems, pourra la faire naître, & la changer en un goût durable; car c'eſt au génie éclairé des monarques, & à leurs mains bienfaiſantes, qu'il appartient de fonder aux *ſciences* des temples, qui attirent ſans ceſſe la vénération de l'univers. Heureux les princes qui ſauront ainſi mériter de l'humanité! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENCE EN DIEU, (*Théolog.*) c'eſt l'attribut par lequel il connoît toutes choſes, de quelque nature qu'elles ſoient. Dieu a une *ſcience* parfaite & infinie; il connoit tout ce qu'il y a de poſſible, tout ce qu'il y a de réel, tout ce qu'il a de futur, ſoit abſolu, ſoit conditionnel.

Quoique la *ſcience* de Dieu conſidérée en elle-même, ſoit un acte très ſimple, & comme un coup-d'œil net & juſte par lequel tout eſt préſent devant lui, cependant les divers objets qu'elle embraſſe, ont fait diſtinguer aux Théologiens trois ſortes de *ſciences* en Dieu; ſavoir, la *ſcience* de ſimple intelligence, la *ſcience* de viſion; & une troiſieme que quelques-uns appellent *ſcience moyenne*.

La *ſcience* de ſimple intelligence eſt celle par laquelle Dieu voit les choſes purement poſſibles qui n'exiſtent, ni n'exiſteront jamais. C'eſt l'attribut par lequel Dieu a la repréſentation ſimultanée & adéquate de tous les poſſibles. Pour le concevoir, autant que nous en ſommes capables, il faut faire attention 1°. au nombre immenſe des poſſibles, 2°. à ce qu'emporte leur repréſentation diſtincte.

1°. Quant au nombre immenſe des poſſibles, l'univers étant l'enchaînure de toutes les choſes tant ſimultanées que ſucceſſives, pour arriver par la contemplation de la nature à une ſorte de détermination du nombre des poſſibles, il faut faire attention tant aux choſes qui coexiſtent enſemble dans cet univers, qu'à celles qui s'y ſuccedent les unes aux autres. Il faut de plus remarquer que l'univers eſt composé de grands corps qu'on peut appeller *totaux*, & de moindres que nous nommerons *partiaux*. Le nombre des grands corps de l'univers aſſez limité tant qu'on n'a pu les obſerver qu'à la ſimple vue, s'eſt prodigieuſement augmenté depuis l'invention des téleſcopes. M. Wolf a fait là-deſſus un calcul fort propre à donner l'idée de l'immenſité des corps céleſtes. Voici ſur quoi il le fonde. Le P. Riccioli donne à la conſtellation d'Orion près de cinq cens degrés en quarré d'eſpace dans le ciel. Or Galilée a obſervé cinq cens étoiles dans un eſpace de quatre degrés; ainſi ſur le même pié on pourra ſuppoſer dans Orion entier 62500 étoiles. La circonférence du cercle eſt de 360 degrés, & ſon diametre de 115: ce qui donne, ſuivant les théoremes d'Archimede, pour la ſurface entiere de la ſphere, 41400 degrés en quarré. En prenant donc pour hypotheſe que la ſurface de la ſphere du monde eſt également remplie d'étoiles, le nombre des fixes iroit à 5175000; & quoique l'arrangement des ſyſtèmes planétaires autour des fixes ne ſoit pas le même, on peut pourtant ſuppoſer que chaque étoile fixe placée comme ſoleil au centre, peut éclairer & échauffer quinze planetes: ce qui fera monter le nombre des corps totaux du monde à 77625000. Il n'y a rien dans les ſuppoſitions précédentes qui ne ſoit admiſſible. Si au téleſcope divers eſpaces paroiſſent moins remplis que les quatre degrés d'Orion ſur leſquels on a calculé, il y en a d'autres où ces étoiles fourmillent en beaucoup plus grande abondance, comme la voie lactée & les étoiles nébuleuſes. Si du nombre des grands corps du monde nous paſſons aux dimenſions de l'eſpace qu'ils doivent occuper, la ſomme en ſera bien plus prodigieuſe encore. Suivant les obſervations de M. Caſſini, la diſtance moyenne de la terre au ſoleil eſt de 22000 demi-diametres terreſtres, ou de 18920000 milles d'Allemagne. Cette diſtance étant à celle de Saturne comme 2 à 19, cela donne 179740000 milles de plus à cauſe de la proportion du diametre de la terre qui eſt de 1720 milles d'Allemagne au diametre de l'anneau de Saturne, laquelle proportion eſt comme 1 à 45. Le diametre de cet anneau eſt de 77400 milles d'Allemagne: ce qui donne, ſuivant les calculs de Caſſini, pour diſtance du dernier ſatellite au centre de Saturne, 812700 milles d'Allemagne. En ajoutant cette diſtance à celle de Saturne au ſoleil, vous avez le demi-diametre du ſyſtème planétaire auquel la terre appartient, lequel étant doublé, il en réſulte le diametre entier de 36115400 milles. Cela iroit encore beaucoup plus loin, ſi l'on reçoit la détermination de la parallaxe du ſoleil, telle qu'elle a été donnée par M. de la Hire. Il eſt inconteſtable que Saturne eſt ſéparé par un fort grand eſpace des étoiles fixes de la premiere grandeur; & quoique les ſyſtèmes planétaires puiſſent différer entr'eux par rapport à l'étendue, il n'y a pourtant point d'inconvéniens à les ſuppoſer égaux. En multipliant donc le cube du diametre du ſyſtème planétaire, par le nombre des étoiles fixes ci-deſſus indiqué, le nombre qui en provient, exprime le cube du diametre de la ſphere qui comprend tous les ſyſtèmes que nous pouvons découvrir probablement par la voie des téleſcopes ordinaires. Mais pour diminuer les difficultés de cette multiplication, en reſſerrant les nombres, prenons le diametre du ſyſtème planétaire en diametres terreſtres qui, ſuivant les hypotheſes précédentes, ſeront 209904, leur cube qui fait 92483305005195264 multiplié par 5175000, donne pour cube du diametre qui égale toute l'étendue de la ſphere obſervable, 478601103401885491-200000 diametres terreſtres, dont chacun eſt de 5088448000 milles cubiques. Quelle ne doit donc pas être l'étendue de l'intelligence divine, qui comprend l'univers formé de l'aſſemblage immenſe de tous ces ſyſtemes? Mais que ſera-ce, ſi nous y joignons l'idée de tous les mondes poſſibles, de toutes les combinaiſons qui peuvent réſulter des choſes qui entrent dans la compoſition de l'univers & de tant d'autres choſes que la puiſſance divine pourroit effectuer? Ici ſe préſentent des abymes impénétrables pour nous: ici ceſſent tous les calculs. Que ſi de l'ordre phyſique on paſſe à l'ordre moral, & qu'on veuille examiner toutes les choſes poſſibles que Dieu voit clairement, le philoſophe, ainſi que le chrétien, n'eſt-il pas obligé de s'écrier plein d'admiration & de reſpect: *domine, quis ſimilis tibi?*

On eſt encore plus effrayé ſi l'on paſſe à la conſidération de ce qu'emporte la repréſentation diſtincte de tous les poſſibles dans l'entendement divin. Reprenons encore pour un moment la voie du calcul. On peut comparer l'étendue des entendemens aux grandeurs des eſpaces, & ſuivant cette idée, un entendement qui ſaiſiroit diſtinctement toute notre terre, ſeroit à celui qui comprendroit avec la même diſtinction le ſyſteme planétaire entier, comme 1 à 92483305005195264. Mais quelle ſera la proportion de l'entendement humain à celui qui comprendroit diſtinctement le globe terreſtre? Pour en juger, prenons l'œil, le plus propre de nos organes aux perceptions diſtinctes. Un bon œil qui n'eſt ni miope, ni presbyte, voit diſtinctement ce qui eſt compris dans l'eſpace de huit pouces. L'optique enſeigne que ce que l'œil ſaiſit d'un ſeul coup, eſt compris dans la circonférence d'un angle droit, & que le diametre d'un objet vu ſous cet angle droit, eſt double de la diſtance. En égalant donc la force viſuelle à la force perceptive, on aura pour meſure de l'étendue de l'entendement humain, le cube d'un diametre de ſeize pouces, c'eſt-à-dire, 4096 pouces cubiques. Le dia-

diametre de la terre meſuré par M. Caſſini, a été trouvé de 39391077 piés ou 472692924 pouces. Ainſi le diametre de la ſphere qui meſure la capacité de l'entendement humain, ſera comme 1 à 29543308, & par conſéquent l'entendement humain eſt à celui qui ſaiſit diſtinctement la terre entiere d'un coup d'œil, comme 1 à 25785607431120667411 2. L'entendement de ce dernier à celui qui comprend tout le ſyſteme, eſt en raiſon ſous-millionieme: donc & pour derniere concluſion, l'entendement humain eſt par rapport à celui qui comprend tout le ſyſteme planétaire

$$\frac{40}{100000000000000000000000000000000000000000}$$

Nous ne pouſſerons pas plus loin ces obſervations. Ce ne ſont là que les bords de l'intelligence divine; qui pourroit en ſonder la profondeur? *Cet article eſt tiré des papiers de M. Formey, hiſtoriographe & ſecrétaire de l'académie royale de Pruſſe.*

La *ſcience de viſion* eſt celle par laquelle Dieu voit tout ce qui a exiſté, exiſte ou exiſtera dans le tems: ce qui emporte la connoiſſance de toutes les penſées & de toutes les actions des hommes, préſentes, paſſées & à venir, auſſi bien que du cours de la nature, & des mouvemens qui ſont arrivés, qui arrivent ou qui arriveront dans l'univers: tout cela connu dans la derniere préciſion, & toujours préſent aux yeux de Dieu. On peut juger par ce qu'on vient de lire ſur la *ſcience* de ſimple intelligence, de ce que c'eſt que l'entendement humain le plus éclairé ſur le préſent & le paſſé; car pour l'avenir il eſt impénétrable à ſes yeux, & Dieu ſeul s'en eſt réſervé la connoiſſance qu'il communique aux hommes, quand il lui plait.

On demande dans les écoles ſi cette *ſcience de viſion* eſt la cauſe des choſes qui arrivent, & quelques théologiens tiennent pour l'affirmative; mais ils confondent la *ſcience* de Dieu avec ſa volonté. Le plus grand nombre reconnoit que la *ſcience* divine eſt ſeulement cauſe directive, mais non pas efficiente, des choſes qui arrivent ou qui doivent arriver, parce que ſelon l'axiome reçu, les choſes ne ſont pas futures, parce que Dieu les prévoit, mais Dieu les prévoit, parce qu'elles ſont futures.

Mais comme les choſes futures ſont ou futures abſolument, ou futures conditionnellement, & qu'entre ces dernieres il en eſt qui arriveront certainement, parce que la condition dont elles dépendent, ſera poſée, & d'autres qui n'arriveront pas, parce que la condition dont elles dépendent, ne ſera pas poſée: quelques théologiens ont diſtingué en Dieu une troiſieme eſpece de *ſcience* qu'ils nomment la *ſcience* des conditionnels, *ſcientia conditionatorum*.

Ils définiſſent cette *ſcience des conditionnels*, la connoiſſance que Dieu a des choſes conſidérées du côté de leur eſſence, de leur nature ou de leur exiſtence réelle, mais ſous une certaine ſuppoſition, laquelle entraîne une condition, qui cependant ne ſera jamais accomplie.

Ainſi, diſent-ils, lorſque David fuyant la perſécution de Saül, demanda à Dieu ſi les habitans de Ceïla, ville où il s'étoit retiré, le livreroient à ſes ennemis, Dieu qui ſavoit ce qui arriveroit à David, au cas qu'il continuât de reſter à Ceilla, lui répondit ils vous livreront, *tradent*. Ce que Dieu ſavoit, ajoutent-ils, par la *ſcience des conditionnels*.

Le P. Daniel remarque que les vérités qui ſont l'objet de la *ſcience des conditionnels*, ſont fort différentes de celles que la *ſcience* de ſimple intelligence ou celle de viſion, ont peur objet; que c'eſt une troiſieme claſſe d'idées mitoyenne entre les choſes purement poſſibles, & les choſes qui exiſtent ou exiſteront abſolument. Mais les Thomiſtes & les Auguſtiniens leur répondent que de deux choſes l'une: ou les conditionnels ſont futurs ſous une condition qui doit être remplie, & qui le ſera effectivement, & en ce cas ils rentrent dans la claſſe des futurs abſolus: ou ils ſont futurs ſous une condition qui ne ſera jamais remplie, & alors il faut les ranger dans le nombre des choſes purement poſſibles.

Au reſte ces derniers ne refuſent pas d'admettre cette *ſcience des conditionnels*, comme une opinion philoſophique, mais ils la combattent fortement conſidérée comme opinion théologique, c'eſt-à-dire, comme néceſſaire pour éclaircir les queſtions de la prédeſtination, de la réprobation & de la grace.

La *ſcience des conditionnels* conſidérée ſous ce rapport, eſt appellée dans les écoles *ſcience moyenne*, *ſcientia media*. Les Moliniſtes qui l'ont imaginée, la définiſſent: *la connoiſſance des conditionnels par laquelle Dieu voit ce que la créature libre fera, ou ne fera pas de bien ou de mal conditionnellement*, c'eſt-à-dire, ſi dans telles ou telles circonſtances Dieu lui accorde telle ou telle grace. Ils la ſuppoſent antérieure à tout decret abſolu & efficace en Dieu, & qu'elle dirige Dieu dans la formation de ſes decrets. Cette opinion a ſes defenſeurs & ſes adverſaires, dont on peut voir les raiſons pour & contre dans tous les théologiens modernes; & il eſt libre de la ſoutenir dans les écoles, quelques efforts qu'on ait fait pour la noircir & pour la décrier. *Voyez* AUGUSTINIENS, THOMISTES, MOLINISTES. *&c.*

SCIENCE SECRETE, (*Hiſt. de l'Egl.*) c'eſt ſelon Clément d'Alexandrie, la doctrine particuliere qui ne devoit être communiquée qu'aux parfaits, trop ſublime & trop excellente pour le vulgaire, parce qu'elle eſt au-deſſus de lui. Il paroît que ce pere de l'Egliſe eſt un des premiers qui ait tâché d'introduire la diſcipline de la *ſcience ſecrete* chez les chrétiens; car avant lui, perſonne ne l'imagina; mais Clément s'écarta de l'uſage reçu, & ſe fit des principes à part, ſemblables à ceux des payens, qui cachoient leurs myſteres, & qui enveloppoient la *ſcience* d'énigmes. Leur exemple l'entraîna, & on le voit aiſément par ce mot de *Pindare* qu'il rapporte lui-même pour étayer ſon opinion: *n'expoſez point les anciennes doctrines en préſence de tout le monde: la voie du ſilence eſt la plus sûre*.

D'ailleurs, c'étoit une ancienne coutume des ſages, de voiler la ſageſſe, & de ne la communiquer que par des emblèmes, par des figures enigmatiques, & par des ſentences obſcures. Les Egyptiens le faiſoient; Pythagore l'avoit fait à leur exemple. Hipparque ayant oſé décrier les dogmes de Pythagore, & les expliquer dans un livre exprès, on le chaſſa de l'école, & on lui éleva un tombeau, comme s'il eût été mort. Il y avoit des ouvrages d'Epicure qu'on tenoit ſecrets; il y en avoit de Zenon, & d'autres philoſophes. Ainſi Clément d'Alexandrie ſe perſuada ſans peine, qu'il y avoit auſſi des doctrines ſecretes qu'il ne falloit communiquer que de vive voix de chrétien à chrétien, digne de les recevoir.

Cependant il ne faut pas s'imaginer, que ces doctrines ſecretes, que S. Clément ne permet de communiquer qu'aux parfaits, ſoient des vérités de la foi, ou des vérités eſſentielles, puiſqu'on les prêchoit à tout le monde; mais ce qu'il nomme *doctrines ſecretes*, ſont les explications myſtiques des lois, des cerémonies, en général de celles qui avoient été inſtituées dans le vieux Teſtament, ou ce qui avoit été dit myſtiquement par les prophetes. C'étoit là la *ſcience ſecrete*, dont il ne falloit parler qu'aux initiés. C'étoit là la tradition que J. C. avoit enſeignée à ſes diſciples, la ſageſſe myſtérieuſe. Ce que S. Clément avoit permis de divulguer & d'enſeigner à tous; c'eſt ce que S. Paul appelle le *lait*, c'eſt-à-dire la doctrine des cathéchumenes, la foi, l'eſpérance, la charité; mais ce qui, ſelon lui, ne devoit point être divulgué; c'eſt ce que l'apôtre appelle *viande ſolide*, c'eſt-à-dire la connoiſſance des ſecrets, ou la compréhenſion de l'eſſence divine. Voilà, continue-t-il, cette *ſcience ſecrete* dont J. C. fit part à ſes diſciples depuis ſa réſurrection.

Quoi qu'il en ſoit de toutes les idées de Clément d'Alexandrie ſur la *ſcience ſecrete*, il eſt conſtant que les chrétiens n'ont jamais caché leurs myſteres aux infideles. S. Paul n'avoit point cette pratique; elle ne fut point d'uſage du tems de Tertullien, de Minucius Felix, & de Juſtin martyr; ce dernier déclare qu'il ſeroit bien fâché qu'on l'accuſât de rien diſſimuler par malice, ou par affectation; mais Clément d'Alexandrie ſe fraya une nouvelle route, & l'applanit ſi bien par ſon crédit & par ſon érudition, qu'il trouva des ſectateurs, & S. Chryſoſtome lui-même tout homme ſenſé qu'il étoit. On peut voir la diſſertation de Caſaubon ſur le *ſilence myſtérieux*, *exercit. XII. n°. 43.* (*D. J.*)

SCIENCES, *jeux inſtructifs pour apprendre les*, (*Litter.*) C'eſt ainſi qu'on a nommé divers jeux de cartes, & même de dez, imaginés pour apprendre aux enfans & aux jeunes gens, non-ſeulement les *ſciences* qui ne demandent que des yeux & de la mémoire, telles que l'hiſtoire, la géographie, la chronologie, le blaſon, la fable; mais ce qu'il y a de plus ſingulier, les *ſciences* mêmes qui demandent le plus de raiſonnement & d'application, telles que la logique & le droit.

Le premier qui ait cherché la méthode d'apprendre les *ſciences* par des figures, & à rendre utile pour l'eſprit

l'eſprit le jeu de cartes, eſt un cordelier allemand, nommé Thomas Mürner, né à Strasbourg. Ce religieux enſeignant au commencement du xvj. ſiecle la philoſophie en Suiſſe, s'apperçut que les jeunes gens étoient rebutés des écrits d'un Eſpagnol, qu'on leur donnoit pour apprendre les termes de la dialectique. Il en fit une nouvelle par images & par figures, en forme de jeu de cartes, afin que le plaiſir engageant les jeunes gens à cette eſpece de jeu, leur facilitât la peine d'une étude épineuſe. Il réuſſit ſi bien, qu'on le ſoupçonna de magie, par les progrès extraordinaires que faiſoient ſes écoliers; & pour juſtifier ſa conduite, il produiſit ſon invention aux docteurs de l'univerſité, qui non-ſeulement l'approuverent, mais l'admirerent comme quelque choſe de divin.

Ce jeu de cartes de Mürner, dit le P. Meneſtrier, contient cinquante deux cartes, dont les ſignes qui les diſtiguent, ſont des grelots, des écreviſſes, des poiſſons, des ſcorpions, des chats, des ſerpens, des pigeons, des cœurs, des bonnets fourrés, des ſoleils, des étoiles, des croiſſans de lune, des couronnes, des écuſſons, *&c.*

Un pareil aſſemblage de figures ſi biſarres & ſi diverſes, tenoit en quelque façon du grimoire, & devoit dans un tems d'ignorance, contribuer autant à faire accuſer leur compilateur de magie, que les prétendus progrès de ſes diſciples; je dis prétendus, car s'ils ont eû quelque choſe de réel, on ne peut guere mieux les appliquer que, parce que Charles II, roi d'Angleterre, diſoit d'un de ſes aumôniers, bon-homme, mais groſſe bête, qui n'avoit pas laiſſé que de convertir en peu de tems une partie de ſon troupeau, „ c'eſt que la bêtiſe du curé étoit faite pour ſes „ paroiſſiens „.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt à l'imitation du P. Mürner que l'on a inventé depuis tous les autres livres & jeux qui ont été faits en Europe, pour apprendre les *ſciences* aux jeunes gens. Le lecteur ſera peut-être bien aiſe de trouver ici les titres de quelques-uns de ces livres, qui ne ſont pas aujourd'hui communs, & qui ont été fort recherchés par les curieux.

Jeux de cartes pour la grammaire & les belles-lettres. 1°. *Le jeu des lettres*, ou de l'alphabet, inventé il y a près de deux mille ans, & renouvellé en faveur de la naiſſance de Mgr. le duc de Bretagne, par Alexandre Fleuriau, prêtre; c'eſt une grande feuille ouverte, ſur laquelle eſt empreinte une gravure repréſentant un cercle preſque entier, où ſont écrites de ſuite les 24 lettres de l'alphabet, & ſur laquelle on jette 4 dés, ſur les 24 faces deſquelles ſont auſſi gravées les mêmes 23 lettres, ce que, dit l'auteur, accoutume les enfans à ſe les imprimer dans la mémoire, tant par la figure, que pour le nom.

2°. *Le jeu royal de la langue latine*, avec la facilité & l'élégance des langues latine & françoiſe, par Gabriel de Froigny. Lyon, chez la veuve Coral 1676, *in*-8°. Ce Gabriel de Froigny, étoit un cordelier défroqué, établi à Geneve, où il embraſſa le calviniſme, ſans mener cependant une vie fort réguliere. Il ſe donna pour être l'auteur du voyage de la terre auſtrale, imprimé ſous le nom de Jacques Sadeur; mais il mentoit ſelon toute apparence, car il y a dans cette relation certaines choſes ménagées trop finement, pour que ce cordelier ait été capable de la délicateſſe qui s'y trouve.

3°. *Chartæ luſoriæ, cum quatuor illuſtrium poëtarum, nempe Plauti, Horatii, Ovidii, & Senecæ, ſententiis. Pariſiis*, apud Wechel.

Pour la logique. 4°. *Ars ratiocinandi lepida, multarum imaginum feſtivitate contexta, totius logices fundamenta complectens, in chartiludium reducta*, à patre Guiſchet, *ordinis minorum*. Salmurii, Harnault 1650, *in*-4°. Ce pourroit bien être ici le livre de Mürner, imprimé d'abord à Strasbourg en 1509 *in*-4°. & reproduit ici ſous un nouveau titre.

Pour les mathématiques & la médecine. 5°. *Ludus mathematicus, per E. W. ubi ſcachi, tabulæ cuidam mathematicæ aptati, quaſvis propoſitiones arithmeticas & geometricas reſolvunt. Anglice.* Londini 1654, *in*-12.

6°. *Claudii Buxerii Rythmomachia, ſeu pythagoricus numerorum ludus, qui &* philoſophorum ludus *dicitur*. Pariſiis, apud Guill. Cavallat 1556, *in*-8°.

7°. *Le très-excellent & ancien jeu pythagorique, dit* Rythmomachie, *fort propre & très-utile à récréation des eſprits vertueux, pour obtenir vraie & prompte habitude en tout nombre & proportion*, par Claude de Boiſſiere. Paris 1556, *in*-8°. Ce dernier livre n'eſt vraiſſemblablement que la traduction du précédent.

8°. *Guidonis Falconis melpomaxia, ſive ludus geometricus*. Lugduni, *in*-40.

9°. *Liber* Ouranomachia, *ſeu* aſtrologorum ludus, *in abaco rotundo, cum calculis, ubi duo ordines planetarum pro mundi imperio certant*, *in*-4°.

10°. *Franciſci Monantholii ludus jatro-mathematicus, muſis factus, ad averruncandos tres hoſtes*, πόλεμον, λιμὸν & λοιμὸν. Pariſiis 1597, *in*-8°.

Pour la Géographie, l'Hiſtoire & le Blaſon. 11. *Matth. Kirchofferi orbis luſus, id eſt, luſus geographicus, pars I. Graſcii* 1659, *in*-4°.

12. *Joannis Prætorii, J. H Sinfriden, und. Franc. Nigrini, Europæiſch geographiſche ſpiel-carte*, Nuremberg 1678, *in*-12.

13. Le jeu du monde, ou l'intelligence de ce qu'il y a de plus curieux dans le monde, par le ſieur Jeaugeon, Paris, Amable-Auroy, *in*-12.

„ On joue ce jeu ſur une table de 18 piés de long, „ où eſt repréſentée une mappemonde avec les lieux „ les plus remarquables, tant par leur ſituation, que „ par les faits notables qui s'y ſont paſſés; ce qui „ peut être de quelque utilité pour ſe donner une „ légere teinture de la géographie & de l'hiſtoire „.

14. Jeu de cartes du blaſon, contenant les armes des princes des principales parties de l'Europe, par le P. Claude-François Meneſtrier. Lyon, Amaulry 1592, *in*-8°.

Pour la Politique & la Morale. 15. *Jacobi* de Ceſſolis, *ſeu* Ceſſulis, *ordinis prædicatorum, liber de moribus hominum, officiiſque principum, ac populorum, argumento ſumpto ex ludo ſchaccorum. Mediolani* 1479, *in-fol.* Il y a des traductions de cet ouvrage dans preſque toutes les langues. La premiere qu'on vit en françois, fut imprimée à Paris en 1504, *in*-4°. L'angloiſe parut à Londres en 1480, *in-fol.* La verſion hollandoiſe à Gonda, en 1479, *in-fol.*

Pour la Théologie, 16. Le livre du roi Modus, qui, ſous les termes de la chaſſe des bêtes de toute eſpece, moraliſe ſur leſdites bêtes, les dix commandemens de la loi, les ſept péchés mortels, *&c.* & parle de Dieu le pere, qui envoya à ſon fils la cauſe de ratio & de ſathan; & de Dieu le fils, qui jugea contra ſathan; du S. Eſprit, qui détermina les ames au monde, & la chair à ſatan; de la bataille des vices & des vertus; du roi d'orgueil, qui fit défier le roi Modus; du ſonge de peſtiſence, *&c.* C'eſt un manuſcrit qui ſe trouve dans quelques bibliotheques, car l'ouvrage imprimé ne concerne que la chaſſe.

17. Une eſpece de *jeu d'oie*, imaginé par un jéſuite, pour apprendre aux enfans les élémens du Chriſtianiſme, & dont on peut voir la deſcription dans le voyage d'un miſſionnaire de la compagnie de Jeſus en Turquie, *&c. pag.* 204. & dans le journal littéraire, *tom. XV. pag.* 463. Les Apôtres ne ſe ſont jamais aviſés d'un ſi merveilleux expédient; mais les Janſéniſtes ont fait un pareil livre ſur la conſtitution *Unigenitus*, intitulé, *Eſſai d'un nouveau conte de ma mere l'oie, avec les enluminures*. Paris 1722. *in*-8°.

18. Le combat de Maladviſe avec ſa dame, par Amours, ſur les jeux de paume, cartes, dez & tablier; montrant comme tels jeux, joint celui des femmes, font aller l'homme à l'hôpital, avec pluſieurs rondeaux & dixains, préſentés au puits de riſée. Lyon 1547, *in*-16.

Autres jeux d'amuſement. 1°. Le plaiſant jeu du dodécaëdron de fortune, non moins recréatif que ſubtil & ingénieux, compoſé par maître Jean de Mehun, du tems du roi Charles-le-Quint, imprimé à Paris par Jean Longius, en 1560 *in*-4°. & à Lyon par Fr. Didier, en 1577 *in*-8°. On y jouoit avec un dé à douze faces, d'où lui venoit le nom de *dodécaëdron*; & ſur chacune de ces faces, étoit un nombre qui renvoyoit à une réponſe en vers, ſur quelque queſtion agréable, plaiſante ou badine.

2°. Le paſſe-tems de la fortune des dés, inventé par Laurens l'Eſprit, italien, translaté, en françois, & imprimé à Paris chez Guil. le Noir, 1559; & à Lyon chez Ben. Rigaud, en 1583, *in*-4°.

3°. Le paſſe-tems de la fortune des dés, d'une autre bien plus gaillarde invention, que n'eſt celle de Laurens l'Eſprit; car pour trouver ſa fortune, il ne met qu'un ſeul renvoi à l'empereur, au roi d'Arragon, *&c.* Ici chacun répond à un diſtique françois, ſur la demande de la choſe qu'on veut ſavoir. A Paris chez Nic. Buffet, *in*-16.

4°. Jeu de l'adventure & devis facétieux des hommes & des femmes, auquel par élection de feuillets, ſe rencontre un propos pour faire rire la compagnie,

le tout par quatrains; imprimé à Paris & à Lyon, *in* 32.

5°. La pratique curieuſe, ou les oracles des Sibylles, avec le ſort des humains, tirée des myſtères du S. de Combiers; imprimée à Paris chez Michel Brunet, en 1693, *in*-12. „ Ce ſont cinq imitations „ du livre de Jean de Mehun; mais la derniere eſt „ la plus ingénieuſe & la plus agréable; chacune de „ ſes réponſes formant un quatrain accommodé au „ goût & aux maximes du tems préſent. On y joue „ avec deux dés, ou ſimplement en propoſant un „ nombre, depuis 1 juſqu'à 12 „.

6°. *Giardino di Penſieri, overo le ingenioſe ſorti, compoſte da Franceſco Marcolini da Forlì*, imprimé à Veniſe en 1550, *in-fol.* avec quantité de figures gravées en bois. Ce dernier jeu ſe joue avec des cartes.

En 1660, M. de Brianville fit un pareil jeu de cartes pour le blaſon; mais comme il avoit compoſé ce jeu des armoiries des princes du Nord, de l'Italie, de l'Eſpagne & de la France, la rencontre des armoiries de quelques princes, ſous les titres de *valets* & *as*, lui fit des affaires; les planches furent ſaiſies par le magiſtrat, & l'auteur fut obligé de changer ces titres en ceux de princes & de chevaliers. C'étoit-là ſans doute une étrange petiteſſe; car outre que le mot de *valet* ſignifioit autrefois un haut officier chez les ſouverains, les habillemens & les armes des valets de cartes, n'indiquent point de la canaille; auſſi vont-ils immédiatement après les rois & les reines. Leurs noms même Hector, Ogier le Danois & la Hire, ſont de beaux noms. Quant aux *as*, comme ils ſont les plus hauts points, & même ſupérieurs aux rois, dames & valets, dans la plupart des jeux de cartes, il n'y avoit pas plus de ſujet de s'en ſcandaliſer.

Enfin M. Deſmarets de l'académie françoiſe, fit pour l'inſtruction de la jeuneſſe, le jeu des rois de France, des dames renommées, des métamorphoſes & de la géographie.

Au reſte, tous les titres de livres qu'on vient de tranſcrire, ſont tirés de l'ouvrage de Thomas Hyde, *de ludis orientalibus*; de la *bibliotheca ſcriptorum de ludis*, par Beyer; & du *dictionnaire hiſtorique* de Proſper Marchand.

La nouveauté donna d'abord du cours à tous les livres de jeux, accommodés aux *ſciences*; mais depuis qu'on a trouvé de bonnes méthodes pour étudier l'hiſtoire, la chronologie, la géographie, la fable & le blaſon, on les a préférées à ces frivoles inventions, dont les jeunes gens tirent peu d'utilité, & dont ils ſe ſervent d'ordinaire pour perdre leur tems. On a remarqué que lorſqu'on veut enſuite les inſtruire ſérieuſement, ils croient toujours jouer, & ſont incapables de donner de l'attention à tout ce qui n'eſt pas jeu.

D'ailleurs, on ne ſauroit apprendre que peu de choſes par la méthode des jeux, d'autant qu'une carte ne porte qu'un nom, & que le jeu entier n'admet qu'une courte nomenclature. Eraſme a porté un jugement fort judicieux de tous ces prétendus jeux inſtructifs, pour l'étude des *ſciences*, & qu'on nommoit *ars notoria* de ſon tems: *Ego*, dit-il, *aliam artem notoriam ſcientiarum non novi, quam curam, amorem & aſſiduitatem*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENDUM de la Chancellerie, eſt une inſtruction pour les officiers de la chancellerie, tant au ſujet de leurs droits particuliers, que pour ceux de la chancellerie, & pour la forme qu'ils doivent donner aux actes qui s'y expédient. L'ancien *ſciendum* étoit en latin tel qu'on le voit dans les *additions* de Joly *ſur Girard*. On croit qu'il fut rédigé pour la premiere fois, en 1339; d'autres diſent en 1394; d'autres en 1415. Il y a apparence qu'il a été réformé pluſieurs fois, à meſure que l'uſage avoit changé. Le commiſſaire de la Mare, en ſon ſavant *traité de la police, tom. I. lib. I. tit.* 12. *ch. x.* §. 2. parle de l'ancien rôle, ou *ſciendum de la chancellerie*, qui contenoit tous ceux qui avoient droit de *committimus*; il dit que ce rôle s'étant trouvé perdu, le roi ordonna qu'il en feroit fait un nouveau, ce qui fut exécuté le 9 Février 1621; que ce nouveau *ſciendum*, conforme à l'ancien & qui le confirme, contient l'énumération de ceux qui ont droit de *committimus*. On peut voir le *ſciendum* qui eſt à la fin des ſtyles de chancellerie; entre autres celui de du Sault, *édition* 1666. (*A*)

SCIENTIFIQUE, adj. (*Gramm.*) relatif à la ſcience; on dit un traité *ſcientifique*, par oppoſition à un ouvrage de pratique; des connoiſſances raiſonnées & *ſcientifiques*, par oppoſition à des connoiſſances d'habitude & de routine. Il ne ſe dit guere des perſonnes.

SCIER, v. act. (*Méchaniq.*) c'eſt couper du bois, du marbre, de la pierre, ou autres matieres avec la *ſcie*, ſoit à dents, ſoit ſans dents; on le dit auſſi des diamans & autres pierres précieuſes. *Voyez l'article* SCIE. (*D. J.*)

SCIER A CALER, (*Marine.*) c'eſt nager en arriere, en ramant à rebours, afin d'éviter le revirement & de préſenter toujours la proue. On dit mettre à *ſcier*, ou mettre à caler, lorſqu'on met le vent ſur les voiles, de maniere que le vaiſſeau recule.

SCIER SUR LE FER, *terme de Galere*, (*Marine.*) c'eſt ramer à rebours, lorſqu'une galere eſt chargée d'un vent traverſier dans une rade où elle eſt à l'ancre.

SCIERECK, (*Géog. mod.*) *Sierque*, ou plutôt *Sirck*; petite ville de Lorraine, au pays Meſſin. *Voy.* SIRCK.

SCIERIES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit dans l'Arcadie en l'honneur de Bacchus, dont on portoit la ſtatue ſous un dais ou pavillon, σκίρον. En cette ſolemnité les femmes ſe ſoumettoient à la flagellation devant l'autel du dieu pour obéir à un oracle de Delphes. On nommoit auſſi *ſcieries* ou *ſcires*, une ſolemnité d'Athènes, dans laquelle on portoit en pompe par la ville des tentes ou pavillons ſuſpendus ſur les ſtatues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune, & l'on donna au mois de Mai, dans lequel on la célébroit, le nom de *ſcirophorion*. On prétend qu'elle avoit quelque reſſemblance avec la fête des tabernacles chez les juifs.

SCIEUR, ſ. m. (*Artiſan.*) celui qui ſcie: les *ſcieurs* de long ſont des charpentiers qui refendent & coupent des pieces de bois dans toute leur longueur, pour les débiter en planches ou en chevrons, ou en ſolives. Les *ſcieurs* de pierre & de marbre, ſont ceux qui les débitent en morceaux avec la ſcie ſans dents. Leur ouvrage conſiſte proprement à uſer le marbre ou la pierre par un continuel frottement du fer acieré qui ſert de feuille à la ſcie; ce qu'ils facilitent en mettant du grès & de l'eau dans l'ouverture que fait la ſcie à meſure que le ſciage s'avance. Il y a auſſi des *ſcieurs* de pierre tendre, qui la coupent avec un paſſe-partout ou grande ſcie à dents; mais ce ſont moins des *ſcieurs* que des manœuvres qu'on emploie à cet ouvrage. (*D. J.*)

SCIGLIO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur la côte occidentale, à dix milles au nord de Reggio, & à pareille diſtance de Meſſine. Elle eſt ſur un rocher preſque environné de la mer, en maniere de péninſule; ce qui forme le cap de *Sciglio*, nommé par les anciens *Scyllæum promontorium*. *Long.* 33. 29. *latit.* 38. 8. (*D. J.*)

SCILLA, (*Géog. mod.*) promontoire, écueil, ou rocher d'Italie, ſur le bord de la mer, vis-à-vis du phare de Meſſine, & aſſez proche de la ville de Sciglio. Comme l'endroit eſt dangereux dans le milieu, entre le port & la mer d'Italie, les Meſſinois tiennent des pilotes experts aux gages de leur ville, pour ſecourir les vaiſſeaux paſſagers: cet écueil eſt fort connu par les poëtes latins. *Voyez* SCYLLA. (*D. J.*)

SCILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat, Botan.*) nous prononçons *ſquille*. Linnæus en fait un genre diſtinct de plante, ayant les caracteres ſuivans: il n'y a point de calice; la fleur eſt à ſix pétales, ovoïdes, ouverts, & qui tombent; les étamines forment ſix filets à pointe aiguë, & qui n'ont que la moitié de la longueur de la fleur; leurs boſſettes ſont oblongues; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt ſimple, de la longueur des étamines, & ne ſubſiſte pas; le ſtigma eſt ſimple; le fruit eſt une capſule liſſe, de forme preſque ovale, ſillonnée de trois raies, formée de trois valvules, & contenant trois loges; les graines ſont nombreuſes & rondelettes.

Cette plante eſt rangée par Tournefort ſous le genre étendu des ornithogales. Il y a deux eſpeces de *ſcilles* connues dans les boutiques par leurs groſſes racines bulbeuſes, on les nomme *ſcille rouge* & *ſcille blanche*.

La *ſcille* rouge eſt *ornithogalum maritimum, ſeu ſcilla radice rubrâ, I. R. H.* 381.

Sa racine eſt un oignon ou une bulbe, groſſe comme la tête d'un enfant, compoſé de tuniques épaiſſes, rougeâtres, ſucculentes, viſqueuſes, rangées les unes ſur les autres, garnies en-deſſous de pluſieurs groſſes fibres. Elle pouſſe des feuilles longues de plus d'un pié, larges preſque comme la main, charnues,

ver-

vertes, pleines de ſuc viſqueux & amer. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'environ un pié & demi, approchante de celle de l'aſphodele, droite, laquelle, ſoutient en ſa ſommité des fleurs à ſix feuilles, blanches, ſans calice, diſpoſées en rond, qui s'ouvrent ſucceſſivement, avec autant d'étamines à ſommets oblongs. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits preſque ronds, relevés de trois coins, & diviſés intérieurement en trois loges, qui renferment pluſieurs ſemences arrondies & noires. Sa racine eſt ſeule d'uſage; elle eſt eſtimée déterſive, inciſive, & apéritive.

La *ſcille* blanche, *ornithogalum maritimum*, *ſeu ſcilla*, *radice albâ*, *I. R. H.* 381, ne differe de la rouge que par la couleur de la racine, & pour être moins groſſe que la précédente. (*D. J.*)

SCILLE, (*Mat. méd.*) grande *ſcille* ou *ſquille*, blanche & rouge, oignon marin; on ſe ſert indifféremment en médecine de la *ſcille* rouge & de la blanche.

C'eſt le bulbe ou racine de cette plante, qui eſt proprement connue dans les boutiques ſous le nom de *ſcille*: & c'eſt auſſi cette partie qu'on y employe uniquement.

La *ſcille* eſt un remede ancien: Dioſcoride, Pline, & Galien, la recommandent comme propre à faire couler les urines & les menſtrues, & à diſſiper les embarras du foie & des viſceres du bas-ventre. Leur uſage eſt preſque borné aujourd'hui aux maladies catharreuſes de la poitrine, telles que ce crachement abondant & incommode qui eſt connu dans le langage ordinaire ſous le nom de *pituite*, les toux humorales; l'aſthme humide, *&c.* à l'hydropiſie commençante, & aux bouffiſſures des membres. On ne preſcrit point ordinairement de préparation magiſtrale de ce remede; mais on en garde chez les Apoticaires pluſieurs préparations officinales: ſavoir le vin ſcillitique, le vinaigre ſcillitique, le miel ſcillitique, l'oximel ſcillitique, & les trochiſques ſcillitiques.

Le vin ſcillitique ſe prépare en faiſant infuſer au bain-marie pendant douze heures une once de *ſcilles* ſeches & hachées menu dans une livre de vin d'Eſpagne, qu'on paſſe enſuite au papier gris: il eſt beaucoup moins uſité que le vinaigre; on peut l'employer aux mêmes uſages & à la même doſe.

Le vinaigre ſcillitique ſe fait en faiſant infuſer pendant quarante jours au ſoleil d'été dans un matras bien bouché, huit onces de *ſcilles* ſeches dans ſix livres de fort vinaigre. Il faut enſuite paſſer la liqueur & exprimer le marc, puis laiſſer dépurer le vinaigre par la réſidence, le décanter, & le garder pour l'uſage. La doſe en eſt depuis une once juſqu'à trois; on s'en ſert principalemement dans les gargariſmes contre l'eſquinancie œdémateuſe, & la fauſſe inflammation des amygdales.

L'oximel ſcillitique n'eſt autre choſe que du vinaigre ſcillitique, dans lequel on a fait fondre par le ſecours d'une légere chaleur, du miel blanc juſqu'à ſaturation, c'eſt-à-dire, autant qu'il en peut diſſoudre. On le donne depuis demi-once juſqu'à une once.

Le miel ſcillitique ſe prépare avec la décoction de deux onces de *ſcille* ſeche dans trois livres d'eau commune, dans laquelle on fait fondre une livre & demie de miel blanc qu'on clarifie & qu'on cuit en conſiſtence de ſyrop dans un vaiſſeau de fayence ou de porcelaine. Ce remede qui eſt beaucoup moins uſité que l'oximel, peut ſe donner juſqu'à la doſe d'une once.

Les trochiſques de *ſcille* ſe préparent ainſi: prenez du cœur, moëlle ou milieu de *ſcille* cuite, douze onces; de farine d'ers blanc tamiſée, huit onces: battez-les enſemble dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, & formez-en des trochiſques du poids d'un gros, que vous ſécherez à une chaleur légere: la doſe en eſt depuis un ſcrupule juſqu'à deux.

La deſſication & la cuite de la *ſcille* dont nous venons de faire mention, s'exécutent de la maniere ſuivante; ſavoir la deſſication, en prenant les feuilles ou écailles qui ſe trouvent entre la peau & le cœur, les enfilant avec une petite ficelle, de maniere qu'elles ſoient bien ſéparées les unes des autres, & les expoſant au ſoleil le plus ardent, ou dans une étuve très-chaude.

Pour faire la cuite des *ſcilles*, on les prend fraîches; on les dépouille de leur peau & écaille extérieure; on les recouvre chacune ſéparément d'une bonne couche de pâte; on les fait cuire enſuite dans un four de boulanger juſqu'à ce qu'une paille les pénetre facilement. Alors on les depouille de la croute qui s'eſt formée deſſus; on les monde des petites peaux; on les pile, & on les paſſe au tamis.

Les trochiſques de *ſcille* entrent dans la thériaque, & le vinaigre ſcillitique dans l'emplâtre de ciguë. (*b*)

SCILLONEORTE, ſ. f. (*Antiq. ſicil.*) σκιλλῶν ἑορθὴ, fête des oignons de mer. On la célebroit en Sicile, & elle tiroit ſon nom d'une joute qu'y faiſoit la jeuneſſe avec des oignons de mer; le prix étoit un taureau que le gymnaſiarque donnoit au vainqueur. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 431. (*D. J.*)

SCILLUNTE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe, dans la Triphylie. Pauſanias écrit *Scillus*.

Quand, dit-il, *l. V. c. vj*, on a côtoyé quelque-tems l'Anigrus, & qu'on a paſſé des ſables, où l'on ne trouve que quelques pins ſauvages, on voit ſur la gauche les ruines de *Scillunte*. C'étoit une ville de la Triphylie, que les Eléens détruiſirent, parce que durant les guerres qu'ils eurent contre les Piſéens; elle s'étoit déclarée ouvertement pour ceux-ci, & les avoit aidés de toutes ſes forces. Enſuite les Lacédemoniens la prirent ſur les Eléens, & la donnerent à Xénophon, fils de Gryllus, qui alors étoit banni d'Athenes pour avoir ſervi ſous Cyrus, ennemi juré des Athéniens, contre le roi de Perſe, qui étoit leur allié: car Cyrus étant à Sardes avoit donné de l'argent à Lyſander, fils d'Ariſtocrite, pour équiper une flotte contre les Athéniens. Par cette raiſon, ceux-ci exilerent Xénophon, qui durant ſon ſéjour à *Scillunte* conſacra un temple & une portion de terre à Diane l'éphéſienne.

Les environs de *Scillunte*, continue Pauſanias, ſont fort propres pour la chaſſe. On y trouve des cerfs en quantité. Le pays eſt arroſé par le fleuve Sélinus; Les Eléens les plus verſés dans leur hiſtoire, aſſuroient que *Scillunte* avoit été repriſe, & que l'on avoit fait un crime à Xénophon de l'avoir acceptée des Lacédémoniens; mais qu'ayant été abſous par le ſénat d'Olympie, il eut la permiſſion de ſe tenir à *Scillunte* tant qu'il voudroit. En effet, près du temple de Diane on voyoit un tombeau, & ſur ce tombeau, une ſtatue de très-beau marbre, & les gens du pays diſoient que c'étoit la ſépulture de Xenophon.

Plutarque *de exilio*, remarque que ce fut à *Scillunte* que Xenophon écrivit ſon hiſtoire. En allant de *Scillunte* à Olympie, avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouvoit un rocher fort eſcarpé & fort haut, qu'on appelloit le *mont Typée*. (*D. J.*)

SCILO, (*Critique ſacrée.*) les interpretes entendant par *Scilo* le Meſſie; ſelon eux la prophétie de Jacob qui dit, le ſceptre ne ſe départira point de Juda, juſqu'à ce que le *Scilo* vienne, *Geneſ. xlix.* 10 cette prophétie, dis-je, commença de s'accomplir à l'avénement de notre Sauveur, lorſque la Judée fut réduite par Cyrénius en province romaine; & ſon entier accompliſſement eut lieu 62 ans après dans la deſtruction de Jéruſalem, parce que pour lors la Judée perdit entierement ſon ſceptre & ſa législation, ſans avoir jamais pu les recouvrer depuis. Cependant on objecte contre cette explication du paſſage de la Geneſe, 1°. qu'après la captivité de Babylone, de tous ceux qui ont gouverné la nation des Juifs, il n'y en a pas eu un ſeul de la tribu de Juda que Zorobabel, 2°. Que ce fut preſque toujours le ſouverain ſacrificateur, & par conſéquent un lévite qui gouverna cette tribu; 3°. enfin, qu'après les princes Aſmonéens, Hérode & Archélaüs ſon fils, qui ont regné dans la Judée, étoient deſcendus des Iduméens, & non pas des tribus d'Iſraël. (*D. J.*) (1)

SCIMPODIUM. ſ. m. (*Antiq. rom.*) σκιμπόδιον; eſpe-

(1) Ce ne ſont pas des *objections* faites contre l'explication que les interpretes donnent du mot *Scilo* & de toute la Prophétie de *Jacob*, entant qu'on s'en ſert pour en prouver l'accompliſſement à l'événement de notre ſauveur; mais ce ſont des objections que font ceux qui croient qu'on doit entendre par le mot *Juda* toute la nation hébraïque, à ceux qui prétendent que par ce mot on ne doit entendre que la ſeule Tribu de *Juda*. Quiconque eſt initié dans ces matieres, n'ignore pas que les Interpretes & Théologiens prouvent très-clairement l'accompliſſement de la Prophétie de *Jacob* dans l'une & l'autre de ces opinions, & que la derniere, malgré les objections qu'on rapporte dans le préſent article, eſt la plus probable. On trouvera ce ſujet fort bien traité dans preſque tous les Théologiens & Interpretes. (*Z*)

eſpece de petit lit de repos qui ne tenoit qu'une place, & ſur lequel les Romains ſe couchoient quand ils étoient las ou indiſpoſés, quelquefois ce mot déſigne dans les auteurs l'eſpece de litiere dans laquelle on portoit les hommes & les femmes, non-ſeulement en ville, mais même dans leurs voyages en province. (*D. J.*)

SCINC, SCINQUE, SQUINQUE, SINCE, STINE MARIN, *ſtincus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de lézard amphibie, qui a un peu plus d'un empan de longueur & de deux pouces de groſſeur vers le milieu de l'abdomen: on le trouve en Egypte. Sa tête eſt oblongue, convexe ſur le ſommet, & applatie par les côtés, ſur leſquels il y a une large ſinuoſité, qui s'étend depuis la partie antérieure de la tête juſqu'à ſa baſe; la mâchoire ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure, & elle forme en entier le bec, c'eſt-à-dire, l'extrémité antérieure de la tête; la mâchoire inférieure eſt triangulaire; la langue a la forme d'un cœur, elle eſt pointue à l'extrémité, & échancrée à ſa baſe. Les dents ſont courtes & toutes d'égale longueur, & l'ouverture de la bouche eſt de médiocre grandeur. Les yeux ſont ſitués vers la baſe de la tête près du ſommet; le cou n'eſt pas diſtinct du reſte du corps, ayant à-peu-près la même groſſeur: le corps eſt convexe & élevé, il a ſur le dos un angle longitudinal; la queue eſt cylindrique & diminue inſenſiblement de groſſeur juſqu'à ſon extrémité, qui eſt pointue & applatie. Les piés du devant & ceux de derriere ſont d'égale longueur, & ils ont tous chacun cinq doigts, dont les poſtérieurs ſont plus longs que les antérieurs. Cet animal eſt couvert en entier d'écailles; celles du corps ſont rhomboïdales, & anticipent les unes ſur les autres comme les tuiles d'un toit; le ſommet de la tête eſt d'un verd de mer tirant ſur le jaune; le dos a vers le milieu des côtés de l'abdomen des anneaux noirâtres, & d'autres jaunâtres, placés alternativement; le reſte des côtés, la gorge, l'abdomen & les piés ſont blanchâtres. *Hiſt. nat. des animaux*, par MM. de Nobleville & Salerne, *t. II. part. ij. Voyez* AMPHIBIE.

SCINC MARIN, (*Pharmac. Mat. méd.*) cette eſpece de lézard paſſe pour diurétique, contrevenin, aphrodiſiaque, ſpécifique contre la lepre, *&c.* Toutes ces vertus ſont pour le moins peu éprouvées, & ce remede eſt dès long-tems abſolument inuſité dans les preſcriptions magiſtrales.

Le *ſcinc marin* eſt ſeulement employé dans la compoſition de la thériaque, du mithridat, & de l'électuaire de ſatirion. Ce ſont les lombes ſeulement qui ſont demandées dans les diſpenſaires, mais il paroît que ce n'eſt que moutonnierement d'après une ancienne étiquette. (*b*)

SCINGOMAGUS, (*Géog. anc.*) ville des Alpes, dans la Gaule narbonnoiſe, ſelon Strabon, *liv. IV.* Quelques géographes veulent que ce ſoit Sexanne, mais le P. Hardouin & M. Bouche penſent que c'eſt Suze en Piémont, capitale de la province du même nom. (*D. J.*)

SCINTILLATION DES FIXES, ſ. f. c'eſt la même choſe qu'*étincellement*. Voyez *ce mot*.

SCIO, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, aſſez près des côtes de l'Anatolie entre les îles de Samos & de Mételin, & entre les golfes de Smyrne & d'Ephеſe. Cette île, qui eſt la Chios ou Chio des anciens, eſt nommée par les Turcs *Saquez* ou *Sakes*, & en ajoutant le mot d'*adaſi* ou *adas*, qui ſignifie une *île*, Saquez-adas ou Sckes-adaſi, c'eſt-à-dire, *l'île du maſtic*, à cauſe de la grande quantité de cette gomme-réſine qu'on recueille dans cette ſeule île de l'Archipel. C'eſt dans ce ſens que les Perſans l'appellent *ſeghex*, c'eſt-à-dire *maſtic*. C'eſt une des plus belles & les plus agréables îles de l'Archipel. Elle etoit autrefois la plus renommée des Ioniennes, & elle eſt encore à préſent fort célebre. Elle s'étend en longueur du ſeptentrion au midi, & s'éleve beaucoup au-deſſus de l'eau.

Les anciens habitans de cette île étoient tous grecs avant la naiſſance de J. C. & proprement Ioniens. Ils avouoient même que les Pélagiens qui étoient ſortis de la Theſſalie, étoient les premiers qui avoient conduits des colonies dans leur île, & s'y étoient établis. Ils furent les ſeuls de tous les Ioniens qui donnerent du ſecours aux habitans de Milet, dans la guerre que cette ville eut à ſoutenir contre Alyattes roi de Lydie, environ ſix cens vingt-ſix ans avant l'ere chrétienne. Strabon nous apprend qu'ils s'étoient rendus puiſſans ſur la mer, & qu'ils avoient par ce moyen acquis leur liberté. De-là vient que Pline nomme cette île la *libre Chios*.

Environ cinq cens ans avant la naiſſance de J. C. ils envoyerent cent vaiſſeaux contre la flotte de Darius, roi des Perſes, au lieu que les habitans de Lesbos ne mirent que ſoixante & dix vaiſſeaux en mer, & les habitans de Samos ſoixante. Avant que le combat ſe donnât devant la ville de Milet, Hiſtiæus, tyran de cette ville, & beau-pere d'Ariſtagoras s'enfuit ſecrétement de Perſe, où il étoit détenu priſonnier par Darius, & ſe rendit dans l'île de Chios. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il fut pris & arrêté par les habitans, qui ayant conçu quelque ſoupçon qu'il étoit envoyé par Darius, pour entreprendre quelque choſe contre leur liberté, le mirent dans les fers. Ils le relâcherent au bout de quelque tems, & le conduiſirent ſur un vaiſſeau juſqu'à la ville de Milet, où les Miléſiens, qui avoient déja goûté les douceurs de la liberté, ne voulurent pas le recevoir, de ſorte qu'il fut contraint de repaſſer à Chios.

Après qu'il y eut fait quelque ſéjour, & qu'il eut tenté inutilement de porter ſes hôtes à lui fournir quelques vaiſſeaux, il s'embarqua pour l'île de Lesbos, où les habitans de Mytilene équiperent en ſa faveur huit galeres à trois rangs, avec leſquelles il cingla du côté de Byſance. Il ſurprit ſur la route les vaiſſeaux marchands des Ioniens, qui venoient de la mer Noire, & il s'en empara, à la réſerve de ceux qui voulurent ſe ranger de ſon parti. Cependant ayant eu connoiſſance du ſuccès qu'avoit eu le combat qui s'étoit donné devant la ville de Milet, il commit la conduite des affaires de l'Helleſpont à Biſalte d'Abydene fils d'Allophanes, & fit voile vers l'île de Chios, dont il ravagea toute la campagne, tuant tout ce qui ſe préſentoit devant lui, parce que la garniſon qui étoit dans la ville, ne vouloit pas le recevoir. Mais quand il eut ainſi ſaccagé la campagne, il ne lui fut pas difficile de ſoumettre le reſte, qui étoit déja aſſez abbatu du mauvais ſuccès du combat naval.

Hérodote rapporte que les habitans de Chios avoient été comme avertis de ces malheurs par deux ſignes conſidérables, qui avoient précédé leur ruine, & en avoient été comme les avant-coureurs. L'un de ces ſignes étoit, que d'une troupe de cent jeunes hommes qu'ils avoient envoyés à Delphes, il n'en étoit revenu que deux: les autres étant tous morts de la peſte dans le voyage. L'autre ſigne étoit, que dans la ville de Chios, le toît de la maiſon où les enfans apprennent à lire, tomba ſur eux, & de cent vingt qu'ils étoient il n'en réchapa qu'un ſeul. Cet accident arriva dans le même tems que les autres étoient péris dans leur voyage. Hiſtiæus ne jouit pas long-tems de ſa conquête; car en ſe retirant de l'île de Chios, il fut ſurpris par les Perſes, qui ſe ſaiſirent de lui, & le crucifierent ſur le continent de l'Aſie mineure.

L'île de Chios tomba enſuite ſous la puiſſance du tyran Strattes, ce qui arriva environ quatre cens ſoixante & dix-neuf ans avant la naiſſance de J. C. Sept ioniens, entre leſquels étoit Hérodote, fils de Baſiléïdes, conſpirerent contre lui; mais lorſque leur deſſein étoit ſur le point d'être mis à exécution, un des conjurés révela le complot; les ſix autres, qui en furent avertis à tems, s'enfuirent à Lacédémone, & de-là dans l'île d'Ægine, où ſe trouvoit alors la flotte des Grecs, forte de cent dix voiles, ſous la conduite de Léotychidas, roi des Lacédémoniens, & de Xantippe, capitaine des Athéniens. Ces ſix habitans de Chios ſolliciterent fortement les Grecs de faire voile vers les côtes de l'Ionie, pour mettre les Perſes à la raiſon, mais ils ne purent l'obtenir; les Grecs craignoient la flotte des Perſes, & ceux-ci redoutoient celle des Grecs. Cette mutuelle crainte, combattit favorablement pour les uns & pour les autres, & les porta à jurer un traité de paix.

Dans la ſuite, les habitans de Chios, à la ſollicitation des Lacédémoniens, ſécouerent à diverſes repriſes le joug des Athéniens, avec de ſuccès divers, juſqu'à ce que Mennon le rhodien, amiral de la flotte de Darius, roi de Perſe, s'empara par trahiſon, avec une flotte de trois cens vaiſſeaux, de l'île de Chios, environ trois cens trente trois-ans avant l'ere chrétienne, & ſoumit à ſon obéiſſance toutes les villes de Lesbos, à la réſerve de Mytilene, devant laquelle il fut tué. Cependant Darius ayant été vaincu trois ans après par Alexandre le grand, les habitans de Chios, & les autres inſulaires leurs voiſins, furent délivrés de la domination des Perſes, & paſſerent ſous celle d'Alexandre, ou plutôt ils demeurerent en leur pleine & entiere liberté.

Qua-

Quatre-vingt-ſix ans avant la venue du Meſſie, Mithridate, roi du Pont, ayant été battu par les Romains dans un combat naval, fut tellement irrité contre les habitans de Chios, de ce qu'un de leurs vaiſſeaux étoit allé imprudemment choquer ſon vaiſſeau amiral dans le fort du combat, & avoit manqué de le couler à fond, qu'il fit vendre au plus offrant les biens des citoyens de Chios, qui s'étoient retirés vers le dictateur Sylla, & bannit enſuite ceux de ces inſulaires qu'il crut les plus portés pour les Romains.

Enfin Zénobius, général de ce prince, vint avec une armée prendre terre à Chios, feignant de vouloir continuer ſa route du côté de la Grece, mais en effet, pour s'emparer de cette île, ce qu'il exécuta à la faveur de la nuit. Dès qu'il en fut maître, il contraignit les habitans de lui porter toutes leurs armes, & de lui donner en ôtage les enfans des principaux, qu'il fit conduire à la ville d'Erythrée dans le royaume du Pont. Il reçut enſuite des lettres de Mithridate, qui demandoit aux habitans de Chios la ſomme de deux mille talens; ce qui les réduiſit à une telle extremité, qu'ils furent contraints, pour y ſatisfaire, de vendre les ornemens de leurs temples, & les joyaux de leurs femmes. Ils n'en furent pas quittes pour cela; Zénobius prétextant qu'il manquoit quelque choſe à la ſomme, embarqua les hommes à part dans des vaiſſeaux, & les femmes avec les enfans dans d'autres, & les fit conduire vers le roi Mithridate, diviſant leurs terres & leur pays entre les habitans du Pont.

Mais les habitans de la ville d'Héraclée, qui avoient toujours entretenu une étroite amitié avec ceux de Chios, ayant appris cette nouvelle, mirent à la voile, & attaquerent au paſſage & à la vue du port d'Heraclée, les vaiſſeaux qui menoient ces inſulaires priſonniers, & les ayant trouvés mal pourvus de troupes pour les défendre, ils les amenerent ſans réſiſtance dans leur ville. Le dictateur Sylla ayant fait la paix avec Mithridate environ quatre-vingt ans avant la naiſſance de J. C. remit en liberté les habitans de Chios, & divers autres peuples, en reconnoiſſance du ſecours qu'ils avoient donné aux Romains.

Ces inſulaires devenus alliés du peuple romain, demeurerent en paix ſous ſa protection, & ſous celle des empereurs grecs, juſqu'au tems de l'empereur Manuel Comnene, qui, ayant maltraité les Européens qui alloient en pélerinage à la Terre-ſainte, perdit l'île de Chios, que lui enleverent les Venitiens. Elle revint au bout de quelque tems ſous la domination des empereurs de Conſtantinople, qui, quelques années après, l'engagerent à un ſeigneur européen fort riche, & qui n'étoit point grec. Michel Paléologue, empereur de Grece, fit depuis préſent de cette île aux Génois, en reconnoiſſance du ſecours qu'ils lui avoient donné en pluſieurs occaſions. Il ne les en mit pourtant pas en poſſeſſion, parce qu'un ſeigneur, nommé *Martin*, qui la poſſédoit comme héritier de ceux à qui les prédéceſſeurs de Michel Paléologue l'avoient engagée, y demeuroit alors.

Andronic Paléologue le jeune ne laiſſa pas néanmoins d'en chaſſer ce ſeigneur Martin, & ſe mit lui-même en poſſeſſion de l'île, ou plutôt les Génois s'en emparerent du conſentement de ce prince, avec une flote conſidérable, & moyennant une groſſe ſomme qu'ils lui avoient donnée. D'autres diſent qu'Andronic Paléologue la donna aux Génois en récompenſe du ſecours qu'il en avoit reçu contre les Vénitiens en 1216. Quoi qu'il en ſoit, elle paſſa ſous la puiſſance des Génois à titre de ſeigneurie. Son gouvernement tomba aux Maunèſes, premiers nobles de la maiſon Juſtiniani, qui acheterent cette île de la république de Genes. Cette maiſon en jouit l'eſpace de deux cens ans; mais le ſultan Selim s'empara de *Scio*, en 1566, & les Vénitiens firent de vains efforts en 1694 pour en dépoſſéder le grand-ſeigneur.

Cette île a produit anciennement des hommes illuſtres, dans le nombre deſquels ſont Théopompe l'hiſtorien, & Théocrite le ſophiſte, qui ont écrit l'un & l'autre ſur la politique. Elle fut auſſi dans le dernier ſiecle la patrie d'Allazi, en latin *Allatius* (Léon), homme d'une grande érudition. Il vint en Italie dès ſon enfance, & mourut à Rome en 1669, à 83 ans. Il eſt connu par pluſieurs ouvrages, ſur les temples, les livres eccléſiaſtiques des Grecs, & par celui qu'il a fait pour prouver qu'Homere étoit ſon ancien compatriote.

L'île de *Scio* peut avoit cent vingt milles de tour, & c'eſt à-peu-près la circonférence que lui donne Strabon. La ville de *Scio* eſt vers le milieu de l'île à l'eſt, ſur le bord de la mer. Cette ville eſt grande, riante, mieux bâtie que les autres du Levant, mais mal percée, & pavée de cailloux comme les villes de Provence. Le port de *Scio* n'eſt preſentement qu'un méchant mole, ouvrage des Génois, formé par une jettée à fleur d'eau.

A l'égard de la campagne, les pays ne manque que de grain, mais c'eſt manquer de la principale denrée; & c'eſt pourquoi les princes chrétiens ne pourroient conſerver longtems cette île, s'ils étoient en guerre avec les Turcs. Les denrées de cette île ſont la ſoie, la laine, les figues, le maſtic, & du vin très-eſtimé comme autrefois. *Voyez* VIN *de Chios*.

Le cadi gouverne tout le pays en tems de paix: pendant la guerre on y envoie un bacha pour commander les troupes. Le cadi de *Scio* eſt du premier rang, & c'eſt le mufti de Conſtantinople qui le nomme. La Porte envoie encore dans l'île un janiſſaire aga, commandant environ cent cinquante janiſſaires en tems de paix, & le double pendant la guerre. On compte dans *Scio* ſix mille turcs, cinquante mille grecs, & ſeulement trois mille latins. Le ſéjour de *Scio* eſt fort agréable; on y fait bonne chere, & toutes ſortes de gibier y abondent. Les femmes y ont plus de politeſſe & de propreté que dans les autres villes du Levant. L'évêque grec eſt fort riche; les monaſteres grecs jouiſſent auſſi dans cette île de gros revenus; mais les prêtres latins, au nombre d'une vingtaine, ſont fort pauvres. Les religieuſes ne ſont point cloitrées dans cette île, non plus que dans le reſte du Levant. *Long.* 43. 44. *lat.* 38. 39. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIOESSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre. Pline, *l. IV. c. v.* dit que ce lieu étoit fort connu à cauſe de ſes neuf montagnes. (*D. J.*)

SCIOLI, *ou* SICLI, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, ſur le torrent de *Sicli*, au voiſinage de Modica, à 10 milles oueſt de la ville de Noto. *Long.* 32. 41. *latit.* 37. 3. (*D. J.*)

SCIOMANTIE, (*Divination.*) eſpece de divination, qu'on appelloit autrefois *pſycomantie*. C'étoit l'art d'évoquer les ombres ou les manes des morts, pour apprendre les choſes futures. Ce mot eſt formé de σκιὰ, *ombre*, & métaphoriquement l'*ombre*, les *manes*, & μαντεία, *divination*. (*D. J.*)

SCION, ſ. m. (*Jardinage.*) menu brin de bois que pouſſent les arbres. On dit auſſi les *ſcions* d'une veine, de ſes petites ramifications; & les *ſcions* de la verge, de ſes traces marquées à la peau de celui qu'on en a frappé.

SCIONE, *ou* SCION, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſelon Thucydide, *l. IV. & V.* Hérodote, *l. VII.* Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* & Etienne le géographe, qui la placent près du promontoire *Canaſtricum*. Arrien & Pline mettent une ville inſulaire de ce même nom, ſur la mer Egée; & Strabon en connoit une en Macédoine, dans la Cherſonnèſe de Pallene; Etienne le géographe dit que *Scione* fut bâtie par des grecs qui revenoient du ſiege de Troye, ce qui eſt confirmé par Pomponius Méla. On voyoit à Athènes, dit Pauſanias, *l. I. c. XV.* dans le Poécile, des boucliers attachés à la muraille, avec une inſcription qui portoit que c'étoient les boucliers des Scionéens, & de quelques troupes auxiliaires qu'ils avoient avec eux. (*D. J.*)

SCIOPTIQUE, adj. ſe dit d'une ſphere ou d'un globe de bois, dans lequel il y a un trou circulaire où eſt placée une lentille. Cet inſtrument eſt tel qu'il peut être tourné & placé dans tous les ſens, comme l'œil d'un animal: on s'en ſert dans les expériences de la chambre obſcure. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE, & ŒIL ARTIFICIEL. Ce mot eſt formé des deux mots grecs σκια, *ombre*, & ὀπτομαι, *je vois*. Chambers. (*O*)

SCIOTE, ou *petite ſcie*, ſ. f. (*Marqueterie.*) morceau de feuillet de ſcie à ſcier le marbre, ſur le dos duquel eſt un morceau de bois qui a nom *rainure*, pour ſervir de manche: ou un ourlet de la même matiere que la lame. On s'en ſert pour ſcier de petits traits. *Voyez les Planches de Marqueterie.*

SCIOTERIQUE, adj. (*Gnom.*) *Teleſcope ſcioterique*, eſt un cadran horiſontal, garni d'un téleſcope pour obſerver le tems vrai, tant pendant le jour que pendant la nuit, & pour régler les horloges à pen-

dules, les montres, *&c.* Cet inſtrument a été inventé par M. Molineux; il a publié un livre portant ce même titre, qui contient une deſcription exacte de cet inſtrument, & la maniere de s'en ſervir. (*O*)

SCIOULE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Bourbonnois; elle vient d'Auvergne, arroſe le pays de Combrailles, l'élection de Gannat, & ſe jette dans l'Alliers, vers les Echerolles. (*D. J.*)

SCIPIO, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que donnoient les Romains à un bâton ou ſceptre d'ivoire, que portoient les conſuls pour marque de leur dignité. Dans les tems de la république, il paroît que ce bâton n'étoit qu'une verge unie & ſans ornement; ſous les empereurs, & principalement ſous ceux de Conſtantinople, le *ſcipio* étoit ſurmonté d'une aigle, & terminé par un buſte qui repréſentoit l'empereur régnant.

SCIRADIUM, (*Géog. anc.*) promontoire dont parle Plutarque, dans ſa *vie de* Solon; il paroit le placer ſur la côte de l'Attique, dans le golfe Saronique, près de la ville de Mégare. (*D. J.*)

SCIRES, ſ. m. (*Mythol.*) Σκίροι, nom que l'on donne à Arſalus, Dryus, & Troſobius, trois princes qui régnoient ſur le mont Taurus, & dont les habitans firent trois dieux, ſelon Euſebe. On les appelle σκίροι, parce que leurs ſtatues étoient de marbre, ou ſelon d'autres de plâtre, dit en grec σκιρος. (*D. J.*)

SCIRES, (*Antiq. grecq.*) C'étoit une ſolemnité d'Athènes, où l'on portoit religieuſement par la ville ſous des dais ou pavillons, σκιρα, les ſtatues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune. On prétend que cette fête avoit quelque rapport à celle des tabernacles chez les juifs. Quoi qu'il en ſoit, comme elle ſe célébroit au mois de Mai, on donna à ce mois le nom de *Scirophorion*. (*D. J.*)

SCIRIDITE, (*Géog. anc.*) *Sciritis*, contrée du Pélopponèſe, dans la Laconie. Hérodote, Xénophon, Thucydide, Etienne le géographe, parlent de cette contrée, & nomment ſes habitans *Sciritæ*. (*D. J.*)

SCIRO, (*Géograph. modern.*) île de l'Archipel, une des Cyclades, au nord-eſt de celle de Négrepont; ſon ancien nom étoit *Scyros*, ou *Syros*. *Voyez* SCYROS. *Géog. anc. & mod.* (*D. J.*)

SCIRON, ſ. m. (*Littérat.*) le *ſciron* étoit un vent particulier de l'Attique, ſoufflant du côté des rochers ſcironiens; il eſt entre le Maeſtral & la Tramontane. (*D. J.*)

SCIRONIDES PETRÆ, ou *Scironia-Saxa*, (*Géog. anc.*) rochers de Grèce, au territoire de Mégare, entre la ville de ce nom & l'Iſthme de Corinthe, près du chemin appellé *ſciron*. Pomponius Méla, *l. II. c. iij.* & Pauſanias, *l. I.* diſent que ces rochers étoient odieux, & qu'on les regardoit comme ſouillés, parce que l'infame Sciron, qui autrefois habitoit dans cet endroit, y exerçoit ſa cruauté envers les paſſans, & les précipitoit dans la mer. *Voyez* ROCHERS *de Sciron*. (*D. J.*)

SCIRONIS VIA, (*Géog. anc.*) chemin de la Grèce, qui prenoit depuis l'iſthme de Corinthe, juſqu'à Mégare, & qui conduiſoit dans l'Attique. Hadrien le fit élargir de ſon tems.

A l'endroit où ce chemin forme une eſpece de gorge, dit Pauſanias, il eſt bordé de groſſes roches, dont l'une nommée *moluris*, eſt ſur-tout fameuſe, parce qu'on prétend que ce fut ſur cette roche qu'Ino monta pour ſe précipiter dans la mer, avec Mélicerte, le plus jeune de ſes fils. Cette roche de *moluris*, étoit conſacrée à Léucothoé & à Palémon; les roches des environs n'étoient pas moins odieuſes: on les nommoit *ſcironides petræ*.

Pauſanias ajoute: au ſommet de cette montagne qui commande le chemin, il y a un temple de Jupiter ſurnommé *Apheſius*. Au même endroit on voyoit une ſtatue de Vénus, une d'Apollon, & une de Pan; plus loin on trouvoit le tombeau d'Euriſthée; car on prétendoit que cet implacable ennemi d'Hercule, vaincu enfin par les enfans de ce héros, & obligé de ſortir de l'Attique, avoit été tué par Iolas, dans le lieu même où eſt ſa ſépulture; en deſcendant de la montagne, on voyoit le temple d'Apollon, ſurnommé *Latoüs*. (*D. J.*)

SCIROS, (*Géog. anc.*) *Scirus* ou *Sciron*, bourg de l'Attique, entre Athènes & Eleuſis, ſelon Pauſanias, *l. I. c. xxxvj.* qui donne l'origine du nom de ce bourg; pendant que les Eléuſiniens, dit-il, avoient la guerre avec Erechtée, il leur vint de Dodone un prophete qui avoit nom *Sciros*: ce fut lui qui conſacra ce vieux temple de Minerve Scirade, qu'on voit à Phalère; enſuite ayant été tué dans le combat, il fut inhumé ſur le bord d'un ruiſſeau, & depuis ce tems là le ruiſſeau & le bourg ont porté le nom du héros. On ne ſait de quelle tribu étoit le bourg de *Sciros*, mais il s'y faiſoit une fête en l'honneur de Minerve, le 12 du mois Scirophorion. (*D. J.*)

SCIRPHÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, ſelon Etienne le géographe; elle eſt auſſi connue par une médaille de l'empereur Claude, où on lit ce mot, σκιρφαλων. (*D. J.*)

SCIRPUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont les fleurs n'ont point de pétales; elles ſont compoſées de pluſieurs étamines, & réunies en une ſorte de tête écailleuſe; le piſtil ſort des aîles des écailles, & il devient dans la ſuite une ſemence triangulaire; les ſemences ſont auſſi réunies en une ſorte de tête: ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ne ſont pas triangulaires. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

C'eſt en françois le *jonc de marais*, & Tournefort la met ſous le genre des joncs. Il compte deux ou trois eſpeces de jonc de marais; la principale que nous allons décrire, eſt celle qu'il appelle *ſcirpus paluſtris, altiſſimus, inſtit. rei herbar.* 523. le grand jonc de marais, auquel Pline compare la portion ſupérieure de la tige du *papyrus*.

Cette eſpece de jonc a en effet beaucoup de rapport avec le *papyrus*, & elle la repréſente aſſez bien avec ſes tiges droites, nues, liſſes, ſans aucuns nœuds, & dont le ſommet eſt auſſi garni d'un panache par le corps qui en compoſe l'intérieur, & qui eſt d'une ſubſtance blanche, fibreuſe, moëlleuſe & ſpongieuſe, couverte d'une écorce mince & de couleur verte. Cette plante d'ailleurs eſt pareillement aquatique, & croît plus volontiers dans les lacs, les étangs les lieux marécageux, & ſur les bords des rivieres: elle imite encore le *papyrus* par la longueur de ſes tiges, qui dans les plus hautes, eſt de ſix à ſept piés, & par l'épaiſſeur qui vers le bas, à l'endroit où elles ſont plus groſſes, eſt d'environ un pouce, & quelquefois plus.

Mais, pour que les tiges parviennent en cet état d'embonpoint, il faut que la plante naiſſe au milieu des eaux, & qu'elle en ſoit continuellement baignée, ſans cependant en être trop ſurchargée; car alors, bien loin de produire des tiges, elle ne pouſſe que des feuilles très-longues & fort étroites: changement bien ſingulier dont ne s'étoit pas apperçu Tournefort; puiſque dans l'ouvrage déjà cité il indique cette variété comme une plante particuliere, ſous le genre des algues, & à laquelle il donne le nom d'*alga fluviatilis, graminea, longiſſimo folio*.

Si au contraire le *ſcirpus* vient hors de l'eau dans des terreins ſimplement humides, ſes tiges ne ſont jamais auſſi élevées ni auſſi groſſes; & les feuilles, qui par leur pédicule en forme de gaîne, couvrent la baſe de ces mêmes tiges, ſont très-courtes & fort peu apparentes. On peut les comparer à un petit bec qui termineroit d'un ſeul côté le bout ſupérieur d'un tuyau membraneux. Quant à la figure des tiges, elles ſont rondes comme un bâton; mais elles diminuent de groſſeur d'une maniere inſenſible, & vont aboutir en pointe à l'extrémité ſupérieure. Le panache qu'elles portent, n'eſt pas conſidérable; il eſt compoſé de quelques pédicules courts, épars, ſimples ou rameux, auxquels ſont attachés de petits épis écailleux, ou paquets de fleurs, arrondis en forme d'œuf, & de couleur brune-foncée ou rouſſâtre: ces pédicules ne ſont point à leur naiſſance entourés de feuilles, telles qu'on en trouve à la baſe du panache du *papyrus*.

La partie inférieure des tiges du *ſcirpus* eſt blanche, tendre, ſucculente, douce au goût, & d'une ſaveur approchante de celle de la châtaigne: les enfans la mangent avec plaiſir. Les racines de cette plante, cachées ſous l'eau plus ou moins profondément, rampent & s'étendent fort au loin ſur le fond des lacs & des rivieres, d'où elles pouſſent un grand nombre de tiges; de façon que par rapport à leur prodigieuſe multitude, on peut très-bien en comparer le coup-d'œil à une forêt de mâts ou de plantes ſans branches & ſans feuilles, comparaiſon dont Caſſiodore s'eſt ſervi pour exprimer celui qu'offrent les tiges du papyrus.

Après tous ces détails, nous allons examiner quels étoient les uſages du *ſcirpus*, ſur-tout en Italie & chez

les

des Romains. Pline nous apprend qu'on en fabriquoit des bonnets ou des eſpeces de chapeaux, des nattes, des couvertures pour les maiſons, des voiles pour les vaiſſeaux; & qu'après avoir détaché & enlevé l'écorce de la tige de cette plante, on employoit la partie intérieure, moëlleuſe & ſpongieuſe, comme une meche propre pour les flambeaux qu'on portoit dans les funérailles. Voici les paroles de Pline: *Nec in fruticum, nec in veprium, cauliumve, neque in herbarum aut alio ullo quam ſuo genere numerentur jure:* ſcirpi *fragiles paluſtreſque ad tegulum* (*tegillum* eſpece de bonnet ſelon un des meilleurs manuſcrits) tegeteſque, *e quo detracto cortice candelæ luminibus, & funeribus ſerviunt: firmior quibuſdam in locis eorum rigor; namque iis velificant non in pado tantum nautici, verum & in mari piſcator africus, præpoſtero more vela intra malos ſuſpendens & mapalia ſua Mauri tegunt.*

L'interprete de Théocrite a fait obſerver qu'on tenoit de ſemblables flambeaux allumés au-tour du cadavre, tant qu'il reſtoit expoſé; & Antipater nous apprend que la mêche de *ſcirpus* & de *papyrus* étoit enduite de cire: *Facem ceream tunicam habentem, ſaturni ardentem lychnum junco & tenui conſtrictum papyro.*

Daléchamp, dans ſon *hiſtoire des Plantes*, indique deux eſpeces de *ſcirpus* dont on tiroit une moëlle d'une ſubſtance ſpongieuſe, aſſez compacte, très-fléxible, un peu ſeche, & de couleur blanche, laquelle étoit employée à des meches pour les lampes. Nous avons vu à Paris, depuis quelques années, reparoître cette ſorte de meche que l'on préſentoit aux paſſans, & que l'on annonçoit pour des *meches éternelles*. Lorſqu'on veut tirer la moëlle des tiges du *ſcirpus*, on ſe ſert de deux épingles que l'on paſſe à-travers le bout inférieur d'une tige, de maniere qu'elles ſe croiſent; on les tient enſuite aſſujetties dans cette poſition, & après on prend le petit bout qui ſe trouve au-deſſus des épingles; on le tire, en agiſſant comme ſi l'on vouloit partager la tige en quatre parties égales; mais à meſure qu'elle ſe partage, l'écorce abandonne la moëlle, qui à la fin de l'opération reſte entiere, pendant que l'écorce eſt ſéparée en quatre lanieres.

A la ſuite du même paſſage de Pline, conformément à l'édition qu'en a publiée Daléchamp, on lit: *Proximeque æſtimanti hoc videatur eſſe quo inferiore Nili parte* papyri *ſunt uſu*. Ce que le traducteur de l'hiſtoire des plantes, du même auteur, explique ainſi: De ſorte que „ conſidérant de-près la nature de ce „ jonc, il ſemble qu'on puiſſe s'en ſervir comme l'on „ fait du *papyrus* dans la baſſe Egypte „. Mais cette leçon varie; car un ancien manuſcrit la donne ainſi: *Proxime æſtimanti hoc videatur eſſe quod interior mmda parte pari ſunt* papyri *uſui*; & dans un autre plus ancien & plus eſtimé que poſſédoit le célebre de Thou, & qui maintenant eſt conſervé à la bibliotheque du Roi, elle eſt autrement écrite: *Proximeque æſtimanti hoc videatur eſſe quod in interiore parte mundum* papyrum *uſui det*.

Il s'explique après, en diſant, que ſi l'on examine avec attention les uſages du *ſcirpus*, on trouvera de plus que ſa ſubſtance intérieure peut ſervir à faire un beau papier. Ce qui en quelque maniere pourroit être vrai; car ayant ſéparé la tige du *ſcirpus* en différentes lames par le moyen d'une aiguille, on a des lames fort blanches, & même plus fines que celles qu'on ſéparoit anciennement de la tige du *papyrus* d'Egypte, & étant deſſéchées, elles ſont également fléxibles. En écrivant ſur l'une de leurs faces, on ne s'eſt pas apperçu que l'encre paſſât à-travers, ni qu'elle s'étendît, ou fît des bavures. Auſſi Hermolaüs remarque fort-à-propos, que pluſieurs auteurs ont confondu le *ſcirpus* avec la plante que les Grecs ont appellée *biblos* ou *papyrus*, confuſion de nom qui paroît avoir été chez les Romains & chez les Grecs. On a tout lieu de le conjecturer par ce vers de Martial, *ad titulum farctus* papyro *dum tibi thorus creſcit*; & par un paſſage de Strabon, où en parlant de certains lacs de la Toſcane, il dit: Τύφη τε καὶ πάπυρος, ἀνθήλη τε πολλὴ κατακομίζεται ποταμοῖς εἰς τὴν Ῥώμην, οὓς ἐνδιδόασιν αἱ λίμναι μέχρι τοῦ Τιβέριος. *Et typhe &* papyrus *& anthela multa, affertur Romam per flumina quæ demittunt lacus uſque Tiberim.*

On voit par ce paſſage, que dans les lacs de la Toſcane il croiſſoit une plante, à laquelle on donnoit le nom de *papyrus*, & dont on faiſoit à Rome des conſommations bien conſidérables, puiſqu'on l'apportoit en grande quantité, *copioſè*. Mais on pourra demander à quoi les Romains employoient cette plante & les deux autres conjointement citées; ſavoir le *typha*, ou maſſe d'eau, & l'*anthela*, que l'on penſe n'être autre choſe que le panache des fleurs d'une eſpece de roſeau aquatique, auquel les Grecs ont donné le nom de ἀνθήλη, par rapport à ſes fleurs qui ſont chargées ou environnées d'un duvet fin & ſoyeux.

Quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de répondre à cette queſtion, les anciens ne s'étant pas aſſez expliqué ſur ce ſujet, on peut cependant y ſatisfaire en quelque ſorte, mais ſur-tout par rapport à cette eſpece de *papyrus*, ſi l'on fait réfléxion ſur de certaines pratiques que les Romains obſervoient dans leurs funérailles. Nous apprenons par le vers de Martial, que les lits des morts qu'on portoit ſur le boucher, étoient remplis de *papyrus*, *farctus* papyro *dum tibi thorus creſcit*. Voilà ſans doute le *papyrus* dont parle Strabon, & un des uſages qu'on en faiſoit à Rome; mais il ne faut pas croire, comme Guilandin ſemble l'avancer, que ces lits fuſſent compoſés des racines du *papyrus* apportées d'Egypte: cette matiere étoit trop utile, trop néceſſaire, & ſi l'on peut dire, trop précieuſe dans le pays, à cauſe de la rareté des autres bois, pour qu'il eût été poſſible d'en tranſporter ailleurs une certaine quantité. C'eſt donc un *papyrus* commun & aſſez abondant dont on a pu faire uſage à Rome; tel eſt celui dont parle Strabon, qui venoit des lacs de la Toſcane, & par les rivieres qui ſe dégorgent dans le Tibre.

On ſe perſuadera peut-être que ce *papyrus* doit être l'eſpece qui ſe trouve communément dans les marais de Sicile, de la Calabre & de la Pouille: cette opinion paroît d'abord fort vraiſſemblable, & elle a eu ſes partiſans: néanmoins nous ne croyons pas qu'on puiſſe l'adopter; car il faudroit, pour en prouver la vérité, que l'on eût découvert la plante de Sicile dans les lacs de la Toſcane, & nous ne voyons pas qu'aucun botaniſte l'ait obſervée autre part qu'en Sicile, dans la Calabre, & dans la Pouille; ce qui ſemble nous aſſurer que le *papyrus* de Strabon eſt une plante toute différente. *Voyez* PAPYRUS.

Le ſavant Micheli, qui vivoit à Florence, étoit le botaniſte le plus à portée de faire cette recherche; cependant il avoue qu'il n'avoit pas encore pu viſiter les lacs dont parle Strabon. Il faut eſpérer que les botaniſtes qui vivent actuellement en Italie, s'empreſſeront d'éclaircir un point d'hiſtoire auſſi curieux, qu'il eſt intéreſſant. *Mémoire des Inſcriptions, tome XXVI.* (*D. J.*)

SCIRROPHORION, ſ. m. (*Calend. d'Athènes.*) mois attique; on le nommoit ainſi, parce que pendant ce mois on célébroit chez les Athéniens les fêtes de Minerve appellées *Scirrophoria*, à cauſe que dans la proceſſion en l'honneur de la déeſſe, on portoit un dais, car σκιρρὸν ſignifie un *dais*, un *poële*; & le droit de la porter appartenoit aux théobutades, famille ſacerdotale. Le mois *Scirrophorion* étoit le douzieme & le dernier de l'année des Athéniens; il avoit vingt-neuf jours, & répondoit au commencement de notre mois de Juin. *Voyez* MOIS ATHÉNIENS. (*D. J.*)

SCIRTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Aulona à Conſtantinople, en paſſant par la Macédoine. Elle ſe trouvoit entre *Lychnidum*, & *Caſtra*, à vingt-ſept milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du ſecond. On ignore ſi elle tiroit ſon nom des peuples *Scirtari* de Pline, ou des *Scirtones* de Ptolomée. (*D. J.*)

SCIRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe met dans l'Arcadie. Pauſanias, *l. VII. c. xxvij.* qui écrit *Scyrtonium*, en fait une place des Egyptiens, & dit qu'elle fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Mégalopolis. (*D. J.*)

SCISSILE, adj. (*Gram.*) qui ſe peut couper, fendre, diviſer, comme le bois, la pierre. L'ardoiſe eſt *ſciſſile*, quoique ce ſoit une eſpece de pierre.

SCISSION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *diviſion*, *ſéparation*. Il ſe dit au ſimple & au figuré; la *ſciſſion* d'un corps; la *ſciſſion* d'une égliſe d'avec une autre. Les Proteſtans ont fait *ſciſſion* d'avec les Catholiques.

SCISSURE, ſ. f. (*Oſtéologie.*) Les Anatomiſtes nomment *ſciſſure* une eſpece de cavité dans l'os. Elle ne differe de la *ſinuoſité* qu'en ce qu'elle a moins de largeur, que ſa ſurface n'eſt couverte que du périoſte, & qu'elle ne loge que des vaiſſeaux; telle eſt celle des côtes: au lieu que la ſinuoſité a ſa ſurface couverte d'un cartilage, & ne loge pour l'ordinaire que des tendons. (*D. J.*)

SCITIE, SATIE *ou* SETIE, ſ. f. (*Marine.*) ſorte

de barque d'Italie, ou de petit vaiſſeau à un pont qui a des voiles latines. Les Grecs & les Turcs donnent auſſi ce nom à leurs barques.

SCIURE, ſ. f. (*Gramm. Econom. ruſtique.*) action de ceux qui ſcient. On dit la *ſciure* des blés, la *ſciure* des planches. *Sciure* ſe prend plus ordinairement pour la poudre d'un corps qui tombe ſous l'action de la ſcie. On dit de la *ſciure* de bois.

SCLARÉE, ſ. f. (*Botan.*) Tournefort établit 25 ſortes de *ſclarée*, dont la plus commune eſt nommée *gallitrichum ſylveſtre*, *ſeu* ſclarea *pratenſis*, *flore cæruleo*, *I. R. H.* 179. On l'appelle en françois *orvale*, *voyez* ORVALE. (*D. J.*)

SCLAVE, *voyez* MENDOLE.

SCLÉROME DE L'UTERUS, (*Médec.*) tumeur renitente & ſkirrheuſe qui ſe forme dans quelque endroit de l'*uterus*, mais principalement dans le col de ce viſcere. Elle ne differe d'une tumeur inflammatoire qu'en ce qu'elle eſt moins douloureuſe & en même tems incurable. (*D. J.*)

SCLEROPHTHALMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſpece d'ophthalmie dans laquelle les bords des paupieres & les yeux deviennent ſecs, durs, rouges, & douloureux. Les paupieres dures & ſeches ne s'ouvrent qu'avec peine après le ſommeil, à cauſe de leur dureté & de la ſéchereſſe de la chaſſie qui les colle. *Voyez* OPHTHALMIE.

SCLÉROSARCOME, ſ. m. (*Lexic. médic.*) σκληροσάρκωμα, de σκλήρος, *dur*, & σαρκώμα, *ſarcome*; c'eſt une tumeur dure & charnue qui affecte les gencives, & qui reſſemble quelquefois à une crête de coq. Cette tumeur eſt ſouvent produite par une humeur ſcorbutique dont le ſang eſt attaqué. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, ſ. f. (*Anatom.*) La portion opaque de la cornée ſe nomme *ſclérotique*, mot tiré du grec, qui ſignifie *dur*; en effet cette tunique eſt compacte comme du parchemin, dure, épaiſſe, blanche, & peu vaſculeuſe, & compoſée de pluſieurs pellicules appliquées les unes ſur les autres; elle reçoit des arteres & des nerfs, repréſentés par Euſtachius, Ruyſch, & autres; elle ſert principalement à affermir la figure de l'œil, à appuyer les vaiſſeaux, & à ſoutenir les muſcles & les tendons. C'eſt auſſi dans cette forte tunique que conſiſte preſque tout le reſſort des parties du globe de l'œil. Sa portion antérieure renferme pluſieurs pieces courtes & plates, & qui par leur arrangement en font le contour. Toutes ces pieces appliquées les unes aux autres en maniere de tuiles, ſe tiennent enſemble par de petites membranes aſſez lâches, enſorte que les diametres de l'œil doivent s'alonger dans le tems que ſon axe ſe raccourcit, contre ce que penſoit M. Perrault.

Un anatomiſte moderne a voulu regarder la *ſclérotique* & la cornée comme deux membranes diſtinctes, & ſeulement unies enſemble par un tiſſu fibreux très-fin & très-ſerré; mais ce ſyſtème n'eſt pas appuyé ſur des raiſons aſſez fortes pour détruire l'opinion reçue.

Quoique la *ſclérotique* dans l'homme ſoit compacte & ferme, elle a encore plus de fermeté dans un grand nombre de bêtes, & dans quelques-unes elle eſt antérieurement cartilagineuſe ou oſſeuſe. Dans les oiſeaux, par exemple, la *ſclérotique* eſt formée par l'aſſemblage de pluſieurs lames oſſeuſes, longues, étroites, diſpoſées ſelon la direction de l'axe du globe, & artiſtement ajuſtées les unes à côté des autres. Elle eſt cartilagineuſe dans la plûpart des gros poiſſons, & dans la baleine elle eſt prodigieuſement épaiſſe à ſa partie poſtérieure. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, (*Médecine.*) médicament propre à affermir & conſolider la chair des parties auxquelles on l'applique; tels ſont le pourprier, la morelle, la joubarbe, le pſyllium, *&c.*

SCO *ou* SANSJO, NARU-FATSI-KAMI, *ou* KAWA-FASI-KAMI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le poivrier du Japon. Ce célebre arbriſſeau s'éleve d'environ deux toiſes; ſon écorce eſt graſſe, de couleur tannée, garnie de tubercules & de quelques pointes d'un demi pouce de long; ſon bois eſt léger, foible & moëlleux; ſes feuilles, dont le pédicule eſt très-court, ſont en forme d'aîles l'une vis-à-vis de l'autre, longues de quatre à cinq travers de doigt, ſemblables en partie à celles de frêne; ovales, d'un verd très-agréable, avec un bord un peu crénelé, & une côte tendre qui les traverſe dans leur longueur d'un bout à l'autre. Ses fleurs qui naiſſent aux aiſſeles des feuilles, & au bout des petits rameaux, ont ſept à huit pétales, & autant d'étamines, dont le ſommet eſt rond & jaune. Ses fleurs ſont d'une figure à-peu-près ronde, & de la groſſeur d'un grain de coriandre; après la chûte de la fleur il paroît une ou deux capſules ſéminales de la groſſeur d'un grain de poivre, membraneuſes, couvertes d'un grand nombre de petits tubercules rouſſâtres dans leur maturité, dures, & qui s'ouvrent pour laiſſer ſortir une ſeule ſemence ovale, un peu dure, de la groſſeur d'un grain de cardamome, couverte d'une peau noire & brillante, ſans ſaveur, mais ſeulement un peu chaude. Cet arbriſſeau a dans toutes ſes parties, mais principalement dans ſon écorce, ſes feuilles & ſon fruit, un goût de poivre ou de pyrethre brûlant & aromatique. Son écorce ſéchée, & ſur-tout les capſules ſéminales, s'emploient dans les alimens au lieu de poivre & de gingembre. Les médecins pilent les feuilles, dont ils font, avec de la farine de riz, un cataplaſme réſolutif pour les parties attaquées de fluxions douloureuſes. Il y a un *ſjo* ou *ſansjo* ſauvage qui a une partie des mêmes vertus. *Voyez* Kempfer, *hiſt. du Japon.*

SCO-ASSOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de cerf du Bréſil, que quelques voyageurs ont nommé l'*âne-vache*. Il eſt moins grand que nos cerfs d'Europe, ſon bois eſt plus court, ſon poil eſt auſſi long que celui d'une chevre.

SCODRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie; Pline & Vibius Sequeſter, *l. III. c. xxij.* la placent ſur le Drilo, aujourd'hui le Drino; & Pline, *de Fluminib.* lui donnent le titre d'*Oppidum civium romanorum*. Gentius, ſelon Tite-Live, *l. XLIV. c. xxxj.* s'étoit emparé de cette ville, & elle étoit comme le boulevard de ſon royaume. C'étoit la place la mieux fortifiée qu'euſſent les Labéates, & on ne pouvoit en approcher que très-difficilement. Deux rivieres l'environnent; celle de Clauſula coule à l'orient de la ville, & celle de Barbana au couchant. Cette derniere a ſa ſource dans le marais Labéatide. Ces deux rivieres, continue l'hiſtorien, ſe joignent enſemble, & tombent dans le fleuve Oriundus, qui prend ſa ſource au mont *Scodrus*, & qui, après s'être accrû des eaux de diverſes rivieres, va ſe perdre dans la mer Hadriatique.

On a une médaille de l'empereur Claude, où on lit ces mots: *Col. Claudia Auguſta Scodra*. Ce qui fait voir que cette ville devint colonie romaine. Dans le moyen âge, *Scodra* fut miſe dans la province Prévalitane. Elle conſerve encore préſentement ſon ancien nom, mais aſſez corrompu, car elle eſt appellée *Scutari* par les Italiens, & *Scadar* par les habitans du pays. Elle appartient aux Turcs, qui la regardent comme une place de quelque importance. *Voyez* SCUTARI. (*D. J.*)

SCOLECIA, ſ. f. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à une eſpece de verd-de-gris, *ſcolecia ærugo*. Ils en diſtinguoient deux ſortes, l'une foſſile, & l'autre factice; la derniere ſe préparoit en battant une certaine quantité de fort vinaigre dans un mortier de cuivre de Chypre avec un pilon de même métal. On frottoit rudement le pilon contre le mortier juſqu'à ce que le vinaigre fût devenu épais & viſqueux; alors on y jettoit une petite quantité d'alun ou de ſel gemme, ou de ſel marin ou de nitre; on remuoit le tout au ſoleil pendant les chaleurs de la canicule, juſqu'à ce qu'il eût acquis la couleur de verd-de-gris, avec une conſiſtance gluante; enfin on retiroit cette compoſition, à laquelle on donnoit la forme de longs fils, qui étant ſéchés, reſſembloient à de petits vers, d'où elle prit le nom de *ſcolecia*. (*D. J.*)

SCOLIE, ſ. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient à leurs chanſons à boire.

On les nomma ainſi du mot σκολιος, *oblique* & *tortueux*, pour marquer ou la difficulté de la chanſon, au rapport de Plutarque, ou la ſituation irréguliere de ceux qui chantoient, comme le veut Artimon, cité par Athénée. Sur quoi il eſt bon de remarquer que dans les feſtins des Grecs ceux qui chantoient tenoient à la main une branche de myrte qu'ils faiſoient paſſer aux autres convives; mais comme cette branche ne paſſoit pas toujours de main-en-main au plus proche voiſin, & que ſouvent la premiere perſonne du premier lit, après avoir chanté, renvoyoit le myrte & le droit de chanter à la premiere du ſecond lit; celle-ci a la premiere du troiſieme, & ainſi du reſte, juſqu'à ce que tout le monde eût dit ſa chanſon. Quelques-uns croient que les *ſcolies* avoient tiré leur nom de l'irrégularité du chemin qu'on faiſoit faire à la branche de myrte.

On attribue à Terpandre l'invention des *ſcolies*,

& à ſon imitation Alcée, Anacréon & la ſavante Praxilla en firent. Ces *ſcolies* regardoient ou la morale, ou la mythologie, ou l'hiſtoire, quelques-unes étoient ſatyriques, d'autres rouloient ſur l'amour, d'autres ſur le vin, & dans celles-ci il étoit ſouvent fait mention du cottabe. *Voyez* Cottabe *&* Chanson.

SCOLLIS, (*Géog. anc.*) *Scolis*, dans Xénophon & dans Etienne le géographe, montagne du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre. Strabon, *liv. VIII. p.* 387. dit que le fleuve Lariſſus y prenoit ſa ſource, & qu'elle étoit nommée Πέτρη ὠλενίη, *Petra Olenia*, par Homere. Il dit ailleurs que la montagne *Scollis* étoit commune aux Dyméens, aux Tritéens & aux Eléens, & qu'elle ne faiſoit qu'une même chaîne avec la montagne Lampéia dans l'Arcadie. (*D. J.*)

SCOLOPENDRE, *voyez* Millepiés.

Scolopendre *vulgaire*. (*Botan.*) *voyez* Langue *de cerf*, *Botan.*

Scolopendre de mer, *phyſalus*, inſecte auquel on donne en Normandie le nom de *taupe de mer*; il a une conformation très-particuliere, & une forme ovale: ſon corps eſt plus large au milieu qu'aux extrémités; la partie poſtérieure ſe termine en pointe. L'abdomen eſt ſillonné par des rugoſités, & couvert de poils fins & ſoyeux. Il y a ſur chaque côté du corps vingt-huit appendices terminées chacune par une aigrette de poils roides; on croit que ces appendices ſervent au mouvement progreſſif de cet animal en faiſant les fonctions de nageoires; quand les aigrettes de la *ſcolopendre* ſont hériſſées; elle a quelque reſſemblance avec un porc-épic; la couleur de ces aigrettes n'eſt pas la même dans tous les individus, dans les uns elles ſont d'un noir luiſant ou d'une belle couleur d'or, & dans d'autres elles ont une belle couleur verte. La bouche ſe trouve dans la partie antérieure du corps qui eſt terminé par une appendice reſſemblant aux barbes de certains poiſſons. Le dos eſt plus convexe que le ventre, & couvert de tubercules plus petits que les appendices des côtés, & hériſſés de poils, dont les uns ſont roides & les autres lanugineux. La peau du dos eſt fort ample, & n'a aucune adhérence avec les parties qu'elle recouvre; il y a de chaque côté du corps un grand nombre de petits trous qui s'ouvrent au dehors entre les appendices latérales, & qui donnent à l'eau un libre paſſage en tout ſens, par le moyen de la contraction & de la dilatation alternative de cette peau. Cet inſecte ſe groſſit beaucoup hors de l'eau en dilatant la peau du dos, alors il remplit d'air la cavité que forme cette dilatation, & il ſurnage très-aiſément; s'il contracte enſuite cette peau, l'air ſort, la peau s'affaiſſe, & l'animal s'enfonce dans l'eau. *Collection académique*, *tome V. de la partie étrangere*. *Voyez* Insecte.

SCOLOPOMACHŒRION, ſ. m. (*Chirur. anc.*) c'eſt un biſtouri que les Grecs appelloient de ce nom, qui veut dire *bec de bécaſſe*. Il ſert à dilater les plaies trop étroites de la poitrine, & à ouvrir les grands abſcès. Aquapendente le recommande pour l'ouverture du ventre des hydropiques au-deſſous du nombril, afin d'en épuiſer les eaux; mais on ne ſe ſert point aujourd'hui de cette méthode. Le biſtouri en queſtion doit avoir un petit bouton de fer à ſa pointe pour la dilatation des plaies de la poitrine, crainte de bleſſer le poulmon. Sculter en a donné la figure dans ſon arſenal de chirurgie. Ce mot eſt derivé de σκολόπαξ, *bécaſſe*, & μαχαίριον, *couteau* (*D. J.*)

SCOLUS, (*Géog. anc.*) ville ou village de la Bœotie dans la Paraſopie: ce village ſitué, ſelon Strabon, *l. IX. pag.* 408. au pié du mont Cythéron, étoit dans un quartier rude, & où il n'étoit pas aiſé de marcher, ce qui avoit donné lieu au proverbe,

Ἐις Σκῶλον μήτ' αὐτὸς ἴμεν, μήτ' ἄλλῳ ἕπεσθαι;

c'eſt auſſi apparemment ce qui avoit occaſionné ſon nom, car σκῶλα ſignifie une ſorte d'*épine*, & tout ce qui peut bleſſer les piés de ceux qui marchent.

Du tems de Pauſanias, *Scolus* ou *Scolum* ne ſubſiſtoit plus; car en décrivant le chemin de Platée à Thebes, il dit, *l. IX. ch. iv.* avant de paſſer l'Aſope, ſi, en ſuivant ſon cours & en deſcendant, vous voulez faire quarante ſtades, vous verrez les ruines de la ville de *Scolum*, parmi leſquelles s'eſt conſervé un temple non encore achevé de Cérès & de Proſerpine, avec deux buſtes de ces déeſſes. Strabon nous apprend, *l. IX. p.* 408. qu'il y avoit eu autrefois une autre ville du nom de *Scolus*, au voiſinage de celle d'Olynthe. (*D. J.*)

SCOLYMUS, ſ. m. (*Botanique.*) ou *épine jaune*, genre de plante, dont voici les caracteres. Son calice eſt écailleux; ſes fleurons ſont ſéparés les uns des autres par une petite feuille mince qui les couvre; ſa ſemence, quand elle eſt mûre, reſte attachée à la feuille. Cette plante a toute l'apparence d'un chardon: on en compte deux eſpeces, mais qui n'ont pas beſoin d'une deſcription particuliere. (*D. J.*)

SCOMBRARIA, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque ſur la côte des Conteſtains, entre la nouvelle Carthage & l'embouchure du Tuder. Peut-être que c'eſt le promontoire de Saturne de Pline, & que le nom moderne eſt *Cabo-di-Palos*. (*D. J.*)

SCOMBROARIA, (*Géog. anc.*) île ſur la côte d'Eſpagne. Strabon *l. III. c. clix.* qui dit qu'on la nommoit auſſi *l'île d'Hercule*, la met à 24 ſtades de la ville de Carthage. Il ajoûte que les maquereaux, *ſcombri*, qu'on y pêchoit lui avoient donné ſon nom. (*D. J.*)

SCOMIUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace: c'eſt une partie du mont Hémus, voiſin de Rhodope, du côté du ſeptentrion. Le fleuve Strymon, ſelon Thucydide, *l. II. p.* 106. *ed.* 1614, prenoit ſa ſource dans cette montagne. (*D. J.*)

SCOON *ou* SCONA, (*Géog. mod.*) bourg d'Ecoſſe dans la province de Perth, un peu au-deſſous de Ruthwen, ſur la rive gauche du Tai. Ce bourg étoit autrefois célebre par une riche abbaye d'Auguſtiniens, dans laquelle étoit la chaire de marbre qui ſervoit au couronnement des rois d'Ecoſſe. Cette chaire fut enlevée par Edouard I. roi d'Angleterre, & elle ſe voit aujourd'hui dans l'égliſe de Weſtminſter. (*D. J.*)

SCOPÉLISME, ſ. m. (*Magie.*) eſpece de charme qui ſe pratiquoit principalement en Arabie; on croyoit qu'en jettant des pierres enchantées par ſortilege dans un champ, on l'empêchoit de rapporter. On ſait comment le payſan Furius Créſinius, accuſé du crime de *ſcopéliſme*, ſe juſtifia devant le peuple romain. (*D. J.*)

SCOPELOS, (*Géogr. anc.*) nom donné par les anciens à quatre îles différentes; l'une ſur la côte d'Ionie; la ſeconde, au-devant de la Troade; la troiſieme eſt l'une des îles de la Propontide; & la quatrieme, placée par Ptolomée, *l. III. c. xiv.* près de la côte de la Macédoine, eſt à préſent connue ſous le nom de *Scopoli*. *Voyez* Scopoli. (*D. J.*)

SCOPELUS, (*Géog. anc.*) nom de deux villes: l'une de la Sarmatie aſiatique ſur le fleuve Varadanus; l'autre de Thrace. Leunclavius dit que les Turcs appellent cette derniere *Iſcheboli*. (*D. J.*)

SCOPETIN, ſ. m. (*Hiſt. de la mil. franç.*) cavalier armé d'une ſcopette ou eſcopette; car on trouve l'un & l'autre mot dans Monet. L'eſcopette, dit Furetiere, eſt une arme à feu faite en forme de petite arquebuſe. Les gens d'armes s'en ſervoient ſous Henri IV. & Louis XIII. Elle portoit quatre à cinq cens pas. (*D. J.*)

SCOPIA, (*Géogr. mod.*) vulgairement *Uſchup*, ville autrefois capitale de la Dardanie, & nommée par les anciens géographes *Scupi*. *Voyez* Scupi.

Scopia eſt à préſent une ville de la Turquie européenne dans la Servie, frontiere de la Macédoine, près du Vardari, qu'on y paſſe ſur un pont de douze arches, à 72 lieues au ſud-eſt de Belgrade. Il y a un archevêque latin qui l'eſt auſſi d'Ochrida. *Lat.* 42. 15. (*D. J.*)

SCOPIUS, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* & d'un fleuve de la Bithinie, ſelon le même auteur, *l. V. c. xxxij.* (*D. J.*)

SCOPOLI isles de (*Géog. mod.*) *Scopelo*, *Scopello* & *Scogli*, par les anciens *Scopelos*, île de l'Archipel, entre celles de Sciatta & de Dromi, au-devant du golphe de Salonique. Elle a douze milles de circuit, & environ ſix mille habitans.

Il y a un bourg dans cette île, devant lequel les vaiſſeaux peuvent donner fond ſur dix à douze braſſes d'eau; on y charge du blé & du vin qui eſt fort du goût des Vénitiens. Les François y ont un conſul, & les habitans ne payent à la Porte que cinq mille écus de tribut, qu'ils font tenir eux-mêmes à Conſtantinople. *Long.* 42. 10. *latit.* 39. 32. (*D. J.*)

SCORBUT, (*Maladies.*) le nom de *ſcorbut* a aujourd'hui une ſignification bien plus étendue qu'il ne l'avoit du tems des anciens. Rien n'eſt plus ordinaire, par exemple, que de mettre la cachexie, la goutte, la dyſpnée, la paralyſie, le rhumatiſme & autres affections ſemblables au rang des affections ſcorbutiques. Le

Le *ſcorbut* proprement dit eſt une maladie à laquelle les habitans des côtes du nord ſont fort ſujets, & qui eſt la ſource de pluſieurs autres maladies.

Comme ce mal trompe ſouvent par la grande variété de ſes ſymptomes, il faut en décrire l'hiſtoire pour en faire connoître la nature.

Les Anglois, les Hollandois, les Suédois, les Danois, les Norwégiens, ceux qui habitent la baſſe-Allemagne, les peuples du Nord, ceux qui vivent dans un climat très-froid, ſurtout ceux qui ſont voiſins de la mer, des lieux qu'elle arroſe, des lacs, des marais; ceux qui habitent des lieux bas, ſpongieux, gras, ſitués entre des lieux élevés & ſur les bords des rivieres & des fleuves; les gens oiſifs qui habitent des lieux pierreux pendant l'hiver; les marins qui ſe nourriſſent de chair ſalée enfumée, de biſcuit, d'eau puante & croupie; ceux qui mangent trop d'oiſeaux aquatiques, de poiſſon ſalé endurci au vent & à la fumée, de bœuf, ou de cochon ſalé & enfumé, de matieres farineuſes qui n'ont point fermenté, de pois, de feves, de fromage ſalé, âcre, vieux; ceux qui ſont ſujets à la mélancolie, & à la manie, à l'affection hypocondriaque & hyſtérique, & à des maladies chroniques, & principalement qui ont fait un trop grand uſage de quinquina; tous ceux-là, dis-je, ſont ſujets au *ſcorbut*.

Les phénomenes de ce mal dans ſon commencement, dans ſon progrès & dans ſa fin, ſont les ſuivans:

On eſt extrêmement pareſſeux, engourdi; on aime à être aſſis & couché; on ſent une laſſitude ſpontanée, & une peſanteur par tout le corps, une douleur dans tous les muſcles, comme ſi on étoit trop fatigué, & ſur-tout aux cuiſſes & aux lombes; on a beaucoup de peine à marcher, ſurtout en montant & en deſcendant; le matin en s'éveillant on ſe ſent comme rompu.

2°. On reſpire avec peine, & on eſt hors d'haleine, preſque ſuffoqué au moindre mouvement; les cuiſſes s'enflent & ſe deſenflent, il paroît des taches rouges, brunes, chaudes, livides, violettes; la couleur du viſage eſt d'un brun pâle. Les gencives ſont gonflées, avec douleur, démangeaiſon, chaleur, & ſaignent pour peu qu'on les preſſe; les dents ſe dechauſſent & s'ébranlent; on ſent des douleurs vagues par toutes les parties internes & externes du corps, d'où naiſſent des tourmens cruels à la plevre, à l'eſtomac, à l'ileum, au colon, aux reins, à la véſicule du fiel, au foie, à la rate, *&c.* Il y a des hémorrhagies fréquentes.

3°. Les gencives ſont d'une puanteur cadavéreuſe; elles s'enflamment: il en ſort du ſang goutte-à-goutte; les dents vacillent, deviennent noires, jaunes, cariées, il ſe forme des anneaux variqueux aux veines ranines; il arrive des hémorrhagies ſouvent mortelles par la peau, ſans qu'il paroiſſe aucune bleſſure, par les levres, la bouche, les gencives, l'éſophage, l'eſtomac, *&c.* il ſe forme ſur tout le corps, & principalement ſur les cuiſſes, des ulceres puans & opiniâtres, qui ne cedent à l'application d'aucun remede.

Le ſang tiré des veines a ſa partie fibreuſe, noire, grumelée, épaiſſe, & cependant il eſt diſſous quant à ſa partie ſereuſe qui eſt ſalée, âcre & couverte d'une mucoſité, dont la couleur eſt d'un jaune tirant ſur le verd. On eſt tourmenté de douleurs rongeantes, lancinantes qui paſſent promptement d'un endroit à un autre, qui augmentent durant la nuit dans tous les membres, dans les jointures, les os, les viſceres; il paroit ſur la peau des taches livides.

4°. On eſt ſujet à différentes fievres chaudes malignes, intermittentes de toute eſpece, vagues, périodiques, continues, qui produiſent l'atrophie, des vomiſſemens, des diarrhées, des dyſſenteries; à des ſtranguries ſuccedent la lipothymie, des anxietés mortelles, l'hydropiſie, la phthiſie, les convulſions, les tremblemens, la paralyſie, les crampes, les vomiſſemens & des ſelles de ſang; le foie, la rate, le pancreas & le méſentere ſe pourriſſent, alors le mal eſt très contagieux.

La nature & les effets du *ſcorbut* nous démontrent ſa cauſe: c'eſt un ſang épaiſſi dans une de ſes parties, & diſſous dans l'autre, d'une âcreté & d'une ſalure alkaline ou acide, circonſtances qu'il faut ſurtout ſoigneuſement rechercher & diſtinguer.

Traitement. La cure thérapeutique conſiſte à diſſoudre ce qui eſt épais, à rendre mobile ce qui croupit, à donner de la fluidité à ce qui eſt trop lié.

2°. Il faut épaiſſir ce qui eſt trop tenu, adoucir l'âcreté reconnue.

3°. En corrigeant l'un, il faut toujours avoir égard à la nature de l'autre.

Les forts évacuans ne font que rendre le mal rébelle.

Dans le premier degré on a recours à la ſaignée, à la purgation avec un minoratif, & répetée plus d'une fois. On peut ſe ſervir de la potion ſuivante.

Prenez d'une infuſion de chicorée, huit onces: de manne, deux onces: de tamarins, une once; de ſel polycreſte, deux gros; de ſirop de roſes ſolutif avec le ſené, ſix gros. Faites-en une potion que l'on prendra le matin à jeun.

Quelques jours après on peut prendre la potion ſuivante:

Prenez d'eau ou d'infuſion de fumeterre, quatre onces: d'élixir de propriété, deux gros: de ſirop de raifort, une once. On employera enſuite différens remedes digeſtifs & atténuans, tels que la teinture de ſel de tartre ou de mars, le tartre vitriolé, différens élixirs, différens ſels volatils huileux, *&c.* les ſavons de toute eſpece, les oxymels, les conſerves d'oſeille, d'alleluia, les oranges, les citrons, les limons & les grenades, & enfin les antiſcorbutiques de la premiere claſſe, tels que les plantes aromatiques, ombelliferes & labiées, les cruciferes, les menthes, les patiences, les eupatoires, les orobes, les abſynthes & autres, les creſſons, le becabunga, le botrys, *&c.*

Enfin on doit régler le régime, de façon qu'il ſoit tout oppoſé aux cauſes de la maladie.

Dans le ſecond degré, on uſera de ſcorbutiques un peu âcres, tels que l'ail, l'ailliaire, le pié de veau, le grand raifort, l'abſynthe, les oignons, le cochlearia, l'aunée, la gentiane, le paſtel, le paſſerage, le raifort ſauvage, le trefle d'eau, la moutarde, & la petite eſpece de joubarbe.

On peut en faire des infuſions, des apozemes, des bouillons, des ſirops, des juleps, & autres préparations.

Suc antiſcorbutique. Prenez de raifort ſauvage ratiſſé, quatre onces: de feuilles récentes de cochlearia, de nummulaire & d'ortie, de patience des jardins, de becabunga & d'oſeille ſauvage ou des jardins, de chaque une poignée; exprimez-en le ſuc, & le mêlez avec du ſucre; on en prendra ſix fois par jour, une demi-once par fois.

L'eſprit antiſcorbutique ſuivant eſt auſſi indiqué.

Semences. Prenez de moutarde, de raifort des jardins, de roquette, de velar, de creſſon de jardin, de feuilles de cochlearia, de chaque une once; de paſſerage & de raifort ſauvage, de chaque deux poignées; après les avoir hachées menu & broyées, vous y ajouterez du ſel marin, deux onces; d'écume de bierre, une once; d'eſprit de vin quantité ſuffiſante; diſtillez trois fois, & cohobez à chaque fois.

On peut auſſi des mêmes herbes faire un vin médicinal, ou une biere antiſcorbutique, en prenant les feuilles, les racines des plus énergiques, & les faiſant macérer dans un tonneau de biere en fermentation, ou dans une quantité de vin du Rhin ſuffiſante.

Dans le troiſieme degré, les remedes décrits ci-deſſus ſont excellens; on doit uſer copieuſement de liquides doux, de diurétiques, antiſeptiques, d'antiſcorbutiques, provoquer long-tems & légerement les ſueurs, les urines & les ſelles.

On peut, par exemple, ordonner les antiſcorbutiques dans le petit-lait, dans l'eau de nymphea ou de guimauve, dans le lait, le gruau, & d'autre façon plus appropriée.

On peut adoucir les ſucs, les infuſions, avec les ſirops de citron, de violette ou de nymphea.

Dans le quatrieme degré, la maladie eſt deſeſpérée; rarement arrive-t-il que l'on réuſſiſſe, & que même l'on tente la guériſon.

Le *ſcorbut* eſt une maladie terrible, lorſqu'il eſt confirmé; elle eſt vraiment contagieuſe; & le cadavre d'un ſcorbutique, lorſqu'il vient à pourrir, eſt une ſemence terriblement efficace pour en étendre au loin l'infection; on le confond aujourd'hui avec la maladie hypocondriaque, il eſt vrai que cette maladie a beaucoup d'affinité dans ſes ſuites avec le *ſcorbut*.

Le changement d'air & de climat eſt un moyen aſſuré pour ſe garantir du *ſcorbut* dans ceux qui en ſont menacés; l'exercice modéré, le calme des paſſions, l'uſage d'alimens doux, nourriſſans, légerement aromatiſés, ſont des moyens ſûrs de prévenir un mal ſi terrible.

Le lait & les autres alimens ou médicamens de cette nature, quoique contreindiqués dans le *ſcorbut* en général à cauſe de l'épaiſſiſſement, du grumellement & de la dépravation du ſang, peuvent cependant faire bien, & procurer du ſoulagement dans les cas d'acrimonie, de diſſolution.

Comme les ſymptomes du *ſcorbut* ſont infinis, & que leur multitude avec leur différence infinie contribue beaucoup à déguiſer cette maladie & à la maſquer, il faut reconnoitre leur cauſe, & ne point s'expoſer à prendre le change; toutes les maladies peuvent ſe couvrir de l'apparence du *ſcorbut*, & celui ci peut prendre la tournure de toutes les maladies imaginables. C'eſt ce qui fait la difficulté du diagnoſtic & du prognoſtic.

On peut déterger les gencives & leurs ulceres avec l'eſſence d'ambre, la teinture de myrrhe, le ſtorax, l'eſprit-de-vin camphré, l'eſprit de ſel dulcifié qu'on mêlera avec le miel roſat; & ſur les tumeurs ſanguinolentes on appliquera de l'onguent ægyptiac mêlé avec du miel roſat & de l'eſprit de cueillerée; on fera boire au malade une décoction de raifort dans du lait, ou de ſommités de pin dans de la bierre.

Le *ſcorbut* qui étoit jadis inconnu dans nos contrées, y devient commun comme en Angleterre; le *ſpleen* qui nous vient de cette île, nous amene auſſi le premier. Les maux de rate ordinaires à nos vaporeux, à nos gens de lettres, & à mille gens qu'une éducation impérieuſe & trop remplie de ſentimens de préſomption met fort au-deſſus de leur rang & de leur état, ont fait naître dans notre climat les maladies de l'eſprit & le *ſcorbut*. La même cauſe qui a multiplié les vapeurs, ou cette maladie des gens d'eſprit qui régne à la cour, comme à la ville, chez le marchand, comme chez l'homme de robe, a ſemé en même tems le *ſcorbut* ſur nos côtes, & dans le centre même de la capitale; & Paris, par le déréglement des mœurs, & la folie qui conduit l'eſprit de ſes habitans, eſt auſſi incommodé du *ſcorbut* que les peuples du Nord.

L'affection hypocondriaque peut d'autant mieux diſpoſer à cette maladie, qu'elle rend les tendons, les nerfs & les autres parties ſenſibles du corps d'une ſécheresſe extrême: cette aridité cauſe une efferveſcence avec un épaiſſiſſement du ſang qui vient à prendre une conſiſtance réſineuſe, & qui formant des obſtructions dans les viſceres, empêche les ſécrétions, les excrétions, & détruit l'ordre des fonctions naturelles, qui dépend de l'égalité de ces mêmes ſécrétions; les impuretés de la lymphe & de la ſéroſité retenue dans la maſſe des humeurs, y produiſent cette diſſolution, ce ſel muriatique & ces diſpoſitions cachectiques, éréſipilateuſes de l'habitude du corps, ces hémorrhagies, ces ulceres, ces croutes, ces taches violettes qui ſont ſuivies le plus ſouvent de la gangrene.

On peut donc regarder le chagrin ou la folie de l'eſprit jointe au mauvais régime, comme la premiere cauſe & l'époque de la naiſſance du *ſcorbut* dans le cœur du royaume, où il ne peut être produit par les mêmes cauſes que celui des gens de mer.

Le *ſcorbut* dont on vient de parler, produit par les vapeurs, eſt celui des riches que la ſaignée, le régime exact, les évacuans peuvent guérir, d'autant qu'il provient d'un ſang trop étoffé, & trop garni de parties volatiles & ſulphureuſes, par l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, par le défaut d'exercice, la vie oiſive, & l'intempérance ordinaire aux perſonnes aiſées.

Le *ſcorbut* des pauvres eſt bien différent; la miſere, la diſette & les calamités publiques le font naître; la famine, le mauvais air, l'uſage d'alimens corrompus, de blés gâtés, d'eau croupie & puante, de vin & de biere aigre entretiennent cette diſpoſition vicieuſe du ſang; les pauvres dans les hôpitaux, les ſoldats dans les hôpitaux militaires, dans les camps nombreux où les eaux & les vivres ſont rares, ſont très-ſujets à cette maladie.

Le *ſcorbut* des pauvres demande à être traité d'une façon toute différente de celui des riches, la ſaignée & les évacuans y deviennent nuiſibles; les remedes violens y ſont dangereux; il faut ici ſoutenir les forces vitales languiſſantes, réparer les parties ſulphureuſes du ſang qui ſont ou détruites ou en petite quantité; il faut réveiller les eſprits, enrichir de parties volatiles & nourricieres le ſang qui manque de ſubſtance ſolide; la nourriture tempérante & eupeptique, modérée, donnée à de fréquens intervalles, les cordiaux doux ſont les meilleurs remedes pour cette eſpece de *ſcorbut*.

On peut voir par tout ce qui vient d'être dit, que le *ſcorbut* eſt une maladie fort compliquée, difficile à connoitre, & encore plus pénible à guérir. C'eſt ici que l'on peut dire; *ars longa, vita brevis, judicium difficile*.

SCORDISCIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Thrace, mais originaire de Gaule, qui vainquit les Romains. L'uſage de l'or & de l'argent étoit défendu dans leur pays, ce qui ne les empêcha point d'aller, ſous la conduite de Brennus, piller le temple de Delphes. *Voyez l'article ſuiv.*

SCORDISQUES, (*Géog. anc.*) *Scordici* ou *Scordicæ*, peuples de la baſſe Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* dit qu'ils habitoient dans la partie orientale de cette province, en tirant vers le midi. Strabon, *liv. VII.* les met à l'orient de la Pannonie, πρὸς ἕω, & ils habitoient, ſelon Tite-Live, *liv. XL. chap. lvij.* entre les Dardaniens & les Dalmates.

Les *Scordiſques* n'eurent pas toujours une demeure fixe; on les voit tantôt à l'orient de la Pannonie, tantôt au milieu de cette province, quelquefois ſur le bord du Danube, quelquefois des deux côtés de ce fleuve, & en divers autres endroits.

C'étoit un peuple errant & d'une origine gauloiſe, car Strabon, *liv. VII. pag.* 313. les appelle *Scordiciſgalli*. Ils furent puiſſans quand ils commencerent à paroître dans ces quartiers; mais du tems de Strabon ils étoient ſi peu conſidérables qu'à peine connoiſſoit-on leur nom. Appien, *in Illyric.* nous apprend que ce fut Scipion qui les réduiſit à ce triſte état; voici leur hiſtoire en peu de mots.

Les *Scordiſques* étoient un ancien peuple, gaulois d'origine, mais tranſplanté ſur les bords du Danube. Leurs peres avoient autrefois accompagné Brennus au pillage du temple de Delphes. Après l'horrible déſaſtre qui diſſipa cette armée, les débris s'en ſéparerent en diverſes contrées. Une partie s'alla établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'eſt-à-dire dans le pays où eſt aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de *Scordiſques*, dont l'étymologie n'eſt pas connue. Leur férocité naturelle jointe à l'âpreté du climat, & leur commerce avec les nations barbares, dont ils étoient environnés, les porta à faire la guerre aux Romains, qu'ils vainquirent ſous le conſulat de Caton, l'an de Rome 638. Fiers de ce ſuccès, ils ravagerent les provinces de l'empire, juſqu'à la mer Adriatique; mais les généraux romains qui ſuccederent à Caton, & Scipion en particulier, remporterent diverſes victoires ſur ce peuple, dont il n'eſt plus parlé dans la ſuite des tems. (*D. J.*)

SCORDIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) le *ſcordium* des Botaniſtes, des Apothicaires, eſt l'eſpece de germandrée aquatique, que Tournefort appelle *chamædris paluſtris, caneſcens*; ſa racine eſt fibrée, rampante, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges longues comme la main, quelquefois d'un pié, quarrées, velues, creuſes, rameuſes, inclinées vers la terre, & ſerpentantes. Ses feuilles ſont oppoſées, oblongues, plus grandes que celles de la germandrée ordinaire, ridées, dentelées en leurs bords, molles, velues, blanchâtres, d'une odeur d'ail qui n'eſt pas déſagréable, & d'un goût amer. Ses fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, le long des tiges & des rameaux, petites, en gueule; chacune d'elles eſt un tuyau évaſé par le haut, & prolongé en livre, découpée en cinq parties, de couleur rougeâtre. Après que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede quatre ſemences, menues, arrondies, renfermées dans une capſule, qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Juillet, & varie en grandeur; lorſqu'on la tranſplante dans les jardins, elle y périt aiſément. On dit qu'on redoit la découverte des vertus du *ſcordium*, preſque perdue, à Guillaume Peliſſier, évêque de Montpellier; il eſt vrai du-moins que c'eſt une plante utile, qui eſt atténuante, inciſive, & apéritive. (*D. J.*)

SCORIES, ſ. f. pl. (*Chimie & Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans la fonte des mines métalliques les parties étrangeres aux métaux, qui comme plus légeres nagent à leur ſurface pendant qu'ils ſont en fuſion, & y forment une eſpece d'écume ou de matiere vitrifiée, qui varie pour la forme & pour le tiſſu, étant tantôt plus ou moins compacte, & plus ou moins de la nature du verre. Les *ſcories* varient en raiſon des différentes mines ou des différens métaux que l'on fait paſſer par la fonte; elles ſont produites par les pierres, les terres, l'arſenic, le fer, le

le ſoufre, &c. qui ſe trouvoient combinés dans la mine; comme les métaux varient pour la peſanteur, les plus peſants tombent au fond du fourneau, & les plus légers nagent à leur ſurface; de-là vient que ſouvent les *ſcories* contiennent une portion des métaux. Il y a des métaux que l'action du feu convertit promptement en chaux, ce qui arrive ſur-tout au plomb, à l'étain, au fer, &c. alors ces métaux calcinés ſe mêlent avec les *ſcories*; de plus ces ſcories retiennent ſouvent une portion du métal que l'on veut obtenir par la fonte, & alors on eſt obligé de les refondre de nouveau afin d'en tirer la partie métallique qui peut y être reſtée. Lorſque les *ſcories* ſont bien vitrifiées, elles fourniſſent un excellent fondant pour le traitement des mines, elles font la fonction d'un verre, & contribuent à la fuſibilité de ces mines.

On appelle *ſcories pures*, celles qui ne contiennent que très-peu ou point du métal que l'on a intérêt de tirer de la mine, & *ſcories impures*, celles qui en ont retenu une portion. Les *ſcories tendres* ſont celles qui ſe fondent aiſément, telles que celles qui contiennent du plomb. Les *ſcories dures* ſont difficiles à fondre; de cette nature ſont celles qui contiennent du fer & du ſoufre. (—)

SCORIFICATOIRE, ſ. m. (*Docimaſt.*) teſt, écuelle à vitrifier, en allemand *treibſcherben*, & dans les auteurs qui ont écrit en latin, *patella vitrificatoria* ou *ſcorificatoria*.

Les *ſcorificatoires* ſont des vaiſſeaux très-compacts, capables de ſupporter le feu le plus violent, & de retenir quelque tems, non-ſeulement les métaux fondus, mais encore le verre même de ſaturne. Ils ont environ deux pouces de diametre, & ſont preſque ſemblables aux coupelles; mais le *ſcorificatoire* differe des coupelles en ce qu'il demande pour ſa compoſition que nous donnerons ici, une matiere plus compacte & plus tenace que celle de la coupelle.

La meilleure matiere qu'on puiſſe employer pour la compoſition des *ſcorificatoires*, eſt l'argille ordinaire, & qui ſe trouve par-tout; mais comme elle eſt ſujette à quelques variations qui lui viennent d'un mélange d'autres terres, il n'eſt pas hors de propos d'examiner préalablement celle dont on veut ſe ſervir. On en fait d'abord un petit nombre de vaiſſeaux que l'on charge de verre de ſaturne, avec un peu de plomb, & que l'on expoſe à un feu violent pendant une heure ou plus, afin de s'aſſurer s'ils ſont capables de le ſoutenir l'un & l'autre.

On trouve quelquefois dans certains endroits de l'argille très-propre aux *ſcarificatoires*, ſans être obligé de la préparer ou de lui joindre quelqu'autre matiere: mais comme ces ſortes de cas ne ſont pas les plus ordinaires, il arrive qu'elle exige diverſes préparations, ſelon la différence de ſa nature.

Il eſt abſolument néceſſaire de laver l'argille, à-moins qu'elle ne ſoit tout-à-fait exempte de petites pierres, de menus brins de bois, &c. pour cet effet on en fait des petites pelotes qu'on ſeche à l'air, ou à une légere chaleur; on les réduit dans un mortier en poudre groſſiere; on verſe par-deſſus une grande quantité d'eau chaude, & on remue le tout avec un crochet de fer, afin de détremper entierement l'argille. Après avoir laiſſé repoſer ce mélange pendant quelques minutes, on reçoit dans un vaiſſeau net l'eau encore trouble, qu'on paſſe à-travers un tamis de crin; enſorte que les petites pierres reſtent au fond du premier vaiſſeau, & ce qui eſt plus léger, dans le tamis. On laiſſe dépoſer cette eau pendant vingt-quatre heures, afin que toute l'argille ait le tems de s'amaſſer au fond du vaiſſeau ſous la forme d'une pâte ténace, enſuite de quoi on jette l'eau qui eſt par-deſſus; ce lavage ſert auſſi à emporter les ſels qui peuvent ſe trouver dans l'argille.

Après que l'humidité de l'argille s'eſt diſſipée pour la plus grande partie, & qu'elle eſt conſéquemment devenue plus épaiſſe, réduiſez-la en petites pelotes, afin qu'elle acquiere plus promptement la conſiſtance néceſſaire pour qu'on en puiſſe former des *ſcorificatoires*. Quand elle en ſera à ce point, formez-en quelques vaiſſeaux, afin de vous aſſurer ſi cette préparation eſt ſuffiſante; ce qui ſe rencontre aſſez rarement.

S'il arrive que le vaiſſeau que vous en aurez fait, ayant d'abord été ſeché à une légere chaleur, échauffé, & enſuite expoſé ſubitement à un feu violent, pétille ou ſe fêle; ajoutez-y du ſable bien pur ou des cailloux calcinés, ou des creuſets de Heſſe mal conditionnés ou caſſés, mais cependant de bon aloi; mettez-les en poudre fine, & les paſſez au-travers d'un tamis ſerré; mêlez-en avec votre argille, une quantité ſuffiſante pour la réduire en un pâte ferme, qui ne s'attache point aux mains, & qui ſoit à peine flexible, bien qu'elle ait été réduite en une lame aſſez mince, vos vaiſſeaux n'en ſoutiendront que mieux le feu.

Le verre ordinaire réduit en poudre eſt un bon correctif pour les argilles qui, quoiqu'elles ſoient aſſez réfractaires, & qu'elles ſoutiennent aſſez conſtamment le feu, ne s'y endurciſſent pourtant pas ſuffiſamment, y reſtent trop molles, boivent la litharge, & laiſſent échapper les fondans.

Les moyens que nous venons d'indiquer ſont ſuffiſans pour donner à l'argille les qualités néceſſaires aux fins qu'on ſe propoſe, enſorte qu'en tatonnant, on peut trouver la juſte combinaiſon propre aux teſts *ſcorificatoires*.

On doit toutefois ſe bien garder d'employer en trop grande quantité, les pierres ou les terres crétacées ou calcaires; car lorſqu'elles ſont mêlées ſeules avec l'argille, les *ſcorificatoires* devenant trop poreux, ſont pénétrés par la litharge, quoiqu'ils ne laiſſent pas que de réſiſter au feu, & ils deviennent après cela ſi mous, qu'ils s'affaiſſent d'eux-mêmes, ou qu'il n'eſt pas poſſible de les prendre avec les pinces, ſans qu'ils ne s'écraſent totalement; ſi ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens n'a lieu, ils ne manquent jamais d'être rongés par la litharge; enſorte qu'on a des ſcories tenaces en grande quantité, très-difficiles à réduire en poudre, & qui retiennent beaucoup de molécules du métal quand on le verſe.

Pour faire les *ſcorificatoires* on ſe ſert de moules, & on ſe conduit de la maniere qui ſuit. On frotte médiocrement d'huile ou de lard la none & le moine, & on les eſſuie légerement avec un linge, pour emporter ce qu'il pourroit y avoir de trop; on remplit environ juſqu'aux deux tiers la partie inférieure du moule d'argille préparée, puis on y fait un creux au milieu avec le pouce; on met enſuite par-deſſus la partie ſupérieure qu'on frappe de quelques coups de maillet fortement appliqués; on le retire & on retranche avec un couteau la matiere excédente de la baſe & du bord ſupérieur; après cela l'on preſſe le fond du moule contre du ſable fin, qu'on a étendu ſur une table, pour en détacher le vaſe; ou bien on ſe contente de renverſer le moule ſur la table, & de lui donner quelques petits coups pour lui faire quitter le *ſcorificatoire*.

La matiere argilleuſe qu'on doit employer pour ces ſortes de vaiſſeaux, doit être ſi dure & ſi ſeche qu'ils puiſſent ſe briſer pour peu qu'on les plie; car ſi elle étoit molle, il ne ſeroit preſque pas poſſible de tirer du moule un ſeul teſt dans ſon entier, ſans qu'il fût défiguré, à-moins qu'on n'eût aſſez de tems à perdre pour l'expoſer dans le moule à une aſſez forte chaleur pendant quelques minutes; auquel cas il faudroit encore bien prendre garde de le ſécher trop fortement, ſans quoi l'on riſqueroit également de le déformer.

On peut cuire dans un four à potier, ou à quelque autre feu médiocre de reverbere, les *ſcorificatoires* faits ainſi que nous l'avons dit, après les avoir préalablement ſechés pendant quelques jours dans un lieu médiocrement chaud; on peut même s'en ſervir ſans toutes ces précautions, pourvu qu'on ait celle de ne leur donner le feu que lentement, & qu'on ne ſoit pas obligé d'y mettre des flux pénétrans, & principalement ſalins; mais quand on veut les expoſer ſubitement au feu, on y place des fondans actifs, & particulierement les ſalins: il eſt abſolument néceſſaire de les faire cuire auparavant; car il arrive que quand on n'a pas pris ce ſoin, ils ſe fendent, ſont rongés par ces ſortes de flux, & fondent quelquefois tout-à-fait eux-mêmes. Cramer, *Docimaſtique*. (*D. J.*)

SCORODONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Cordus, Gérard, & autres anciens botaniſtes, à l'eſpece de germandrée ſauvage, que Tournefort appelle *chamædris fruticoſa, ſylveſtris meliſſæ folio*.

Les feuilles de cette eſpece de germandrée approchent de celles de la méliſſe, ſont velues & d'un goût amer; ſes fleurs ſont en gueule, de couleur herbeuſe, ou d'un blanc pâle; ſes ſemences ſont rondes, noirâtres, enfermées au nombre de quatre dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur; cette plante a une odeur tirant ſur celle de l'ail: elle croît aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORODOPRASUM, ſ. m. (*Boton.*) Ce mot eſt compoſé de σκορόδον, *ail*, & πράσον *porreau*, comme qui diroit *ail-porreau*. C'eſt l'eſpece d'ail nommé par C. B. *allium ſphærico capite, folio latiore*; cette plante tient de l'ail & du porreau; ſa tige croît à la hauteur de deux ou trois piés. Le ſommet porte une tête ſphérique, couverte d'une enveloppe membraneuſe comme l'oignon, enfermant un amas de fleurs preſſées les unes contre les autres en peloton: ſes fleurs en s'épanouiſſant laiſſent paroître chacune ſix petits pétales blancs qui les compoſent. Il leur ſuccede de petits fruits relevés de trois coins, remplis de ſemences noirâtres ſemblables à celles de l'oignon; ſa racine eſt une bulbe groſſe comme un oignon, envelopée dans pluſieurs tuniques blanches, ſe ſéparant par côtes comme l'ail, d'une odeur forte, & d'un goût piquant. Cette plante croît aux pays chauds où le peuple l'emploie dans les alimens. (*D. J.*)

SCORODO-THLASPI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de *thlaſpi*, nommée par Tournefort *thlaſpi allium redolens*; c'eſt une petite plante qui pouſſe de ſa racine beaucoup de feuilles reſſemblantes en quelque maniere à celles du bellis: quelques-unes d'elles ſont légerement laciniées, d'autres ſont dentées dans les bords, d'autres ſont ſans découpures: il s'éleve d'entre elles de petites tiges revêtues de feuilles, qui portent en leurs ſommités des fleurs compoſées de quatre petits pétales blancs, & d'un piſtil qui devient enſuite un fruit applati en bourſe ovale, renfermant des graines preſque rondes & applaties. *Voy.* TLASPI. (*D. J.*)

SCORPENO, SCORPENA. *Voyez* RASCASSE.

SCORPIOIDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Une de ſes parties eſt pleine de nœuds, & roulée comme une chenille, ce qui fait qu'on lui a attribué ce nom; il ſort de chaque nœud une ſemence de figure ovale. Boerhaave en compte quatre eſpeces. (*D. J.*)

SCORPION, ſ. m. (*Hiſt. nat. des Inſect.*) inſecte terreſtre des pays chauds, cruel, venimeux, & qui pique par un aiguillon dont il eſt armé au bout de la queue.

Qu'on ne nous propoſe plus l'exemple des bêtes pour modele de notre conduite, ainſi que l'ont fait imprudemment, je ne dis pas les poëtes, mais quelques-uns de nos moraliſtes. L'école des animaux ne ſeroit propre qu'à nous pervertir encore davantage. Les *ſcorpions* ſeuls inſtruiroient l'homme à diſtiller le venin dans les bleſſures; ils lui enſeigneroient l'antropophagie la plus dénaturée, car ces cruels inſectes mis enſemble en quelque nombre que ce ſoit ſe maſſacrent, & s'entre-mangent juſqu'au dernier vivant, ſans égard ni pour l'âge ni pour le ſexe. Enfin ils nous montrent l'exemple d'une férocité même plus atroce, qui les porte à dévorer leurs petits, à meſure qu'ils viennent au monde.

A ces traits qui caractériſent les mœurs & le génie du *ſcorpion*, on ajoute d'autres faits qui ne ſont pas auſſi certains, mais qu'il eſt important de vérifier; je veux dire ceux qu'on raconte de la force du venin de cet animal, de ſon effet ſur l'homme, du remede en uſage tiré de l'application du *ſcorpion* écraſé ſur la piquure, ou de l'huile qui porte ſon nom. Nous diſcuterons toutes ces choſes d'après les obſervations de M. de Maupertuis, imprimées dans les mémoires de l'académie des Sciences *année* 1731. Commençons par la deſcription de l'inſecte.

Deſcription du ſcorpion. Le *ſcorpion* ordinaire de la campagne en Languedoc, eſt au moins de la groſſeur d'une groſſe chenille, & reſſemble à une petite écreviſſe: il y en a de diverſes couleurs, de blancs, de noirs, de roux, de jaunâtres & de noirâtres. Son corps tout cuiraſſé eſt de figure ovale. Sa cuiraſſe du dos eſt pointillée de petits tubercules; la longueur de cet inſecte eſt environ de deux pouces, plus ou moins. On peut le diviſer avec Swammerdam en trois parties, la tête, la poitrine & la queue.

La tête paroît jointe & continue avec la poitrine, ſur le deſſus de laquelle il a deux petits yeux au milieu, & deux vers l'extrémité de la tête. De chaque côté ſortent comme deux bras ſemblables aux pinces d'une écreviſſe, qui ſe diviſent chacune en deux articulations, dont la derniere eſt armée d'un ongle au bout.

Il a huit jambes qui naiſſent de ſa poitrine; chaque jambe ſe diviſe en diverſes articulations couvertes de poils, & les extrémités ſont armées de petits ongles.

Le ventre ſe partage en ſix ou ſept anneaux, du dernier deſquels ſort la queue; elle eſt longue, nouée, faite en maniere de patenôtres, c'eſt-à-dire qu'elle eſt compoſée de ſix ou ſept petits boutons, oblongs, attachés bout-à-bout, & armée en ſon extrémité d'un aiguillon.

Les *ſcorpions* paroiſſent n'avoir pas d'autres dents que les petites ſerres avec leſquelles ils mâchent leurs alimens; leur bouche eſt garnie de petits poils, & quoique leur peau ſoit d'une véritable écaille, ils ne laiſſent pas d'être velus en pluſieurs endroits, aux ſerres, aux jambes, & au dernier nœud de la queue.

Deſcription particuliere de ſon aiguillon. Ce dernier nœud, comme nous venons de le dire, eſt armé d'un aiguillon qui eſt creux, long, crochu, fort pointu, avec lequel l'animal pique; & comme il produit quelquefois par la piquure des effets mortels, il faut néceſſairement que cet inſecte verſe quelque liqueur dans la plaie que fait ſon aiguillon; c'eſt pourquoi l'on a conjecturé que cet aiguillon devroit être percé d'un petit trou à ſon extrémité, pour donner iſſue à la liqueur empoiſonnée, dont le réſervoir eſt dans le dernier bouton de la queue. Cependant Rédi, après avoir cherché ce trou avec les meilleurs microſcopes, avoue qu'il ne l'a jamais pû découvrir, il vit ſeulement un jour à l'extrémité de l'aiguillon de la queue d'un *ſcorpion* irrité, une petite goutte de liqueur, qui lui donna lieu d'aſſurer qu'il y avoit quelque ouverture.

Mais Leuwenhoek, plus heureux que Rédi, au lieu d'un trou unique que les autres auteurs ſuppoſoient, en a vu deux, dont M. de Maupertuis a confirmé l'exiſtence, & en a donné la figure & la deſcription qui ne différent qu'en peu de choſes de celle de Leuwenhoek; cette différence même peut venir de la différente eſpece de *ſcorpions* que les deux obſervateurs ont examiné, ſavoir l'un en Hollande, & l'autre à Montpellier. Voici la deſcription de l'académicien de Paris, qui avant ſa mort étoit directeur de l'académie de Berlin.

Le dernier nœud de la queue du *ſcorpion* eſt une petite fiole d'une eſpece de corne, qui ſe termine par un col noir fort dur, fort pointu, & ce col eſt l'aiguillon; il préſente au microſcope deux petits trous beaucoup plus longs que larges, qui au-lieu d'être placés à l'extrémité de l'aiguillon, le ſont des deux côtés à quelque diſtance de la pointe. Dans pluſieurs aiguillons, quelquefois la ſituation de ces trous varie un peu, quoiqu'ordinairement ils commencent à la même diſtance de la pointe.

Il n'eſt pas néceſſaire que le microſcope groſſiſſe beaucoup les objets, pour appercevoir ces trous; on les découvre fort bien avec une loupe de deux ou trois lignes de foyer; & lorſque Rédi n'a pu les voir, c'eſt apparemment qu'il s'eſt attaché à chercher à l'extrémité de l'aiguillon, un trou qui n'y eſt point, & que préſentant toujours à ſon microſcope l'aiguillon par la pointe, il ne pouvoit pas appercevoir ces trous placés comme ils ſont; on peut même s'aſſurer de leur ſituation ſans microſcope; ſi l'on preſſe fortement la fiole qu'on vient de decrire, on voit la liqueur qu'elle contient, s'échapper à droite & à gauche par ces deux trous.

Le *ſcorpion* eſt fort commun dans les pays chauds, comme en Afrique, en Aſie, en Italie, en Eſpagne, en Languedoc, en Provence, il habite les trous de murailles & de la terre; il ſe nourrit de vers, de cloportes, d'araignées, d'herbes, *&c.* Il chemine de biais, & il s'attache ſi bien avec ſes piés & ſes ſerres à ce qu'il veut empoigner, qu'on ne l'en arrache que difficilement.

Ses eſpeces. Il y en a de pluſieurs eſpeces, dont nos naturaliſtes n'ont point encore fait d'exacte diviſion; mais on n'a guere que deux ſortes de *ſcorpions* en Languedoc, dont l'une ſe trouve aſſez communément dans les maiſons, & l'autre habite la campagne. Les premiers ſont beaucoup plus petits que les derniers; ils reſſemblent pour la couleur au café brûlé, & paſſent pour être moins dangereux que les ruſtiques, leſquels ſont en ſi grande quantité vers un village appellé *Souvignargues*, à cinq lieues de Montpellier, que les payſans en font une ſorte de petit commerce; ils les cherchent ſous les pierres, & les vendent aux apothicaires des villes voiſines, qui les emploient dans leur remede en uſage contre la piquure du *ſcorpion*. Matthiole raconte qu'en Italie il n'y a ni maiſons, ni caves, ni celliers, qui n'en ſoient infectés; l'exagération eſt un peu forte; ils paſſent pour être fort venimeux en Toſcane & dans la Scythie.

Nos voyageurs diſent qu'on trouve en Amérique des *ſcorpions* dix fois plus grands que les nôtres, & qui cependant ne ſont pas venimeux; ils aſſurent qu'on en voit d'aîlés, & que ces derniers tuent les lézards & les ſerpens; mais de ſemblables récits n'ont point trouvé créance.

Effets attribués à ſa piquure. Il n'en eſt pas de même des deſcriptions effrayantes que quelques médecins anciens & modernes nous ont faites, des ſymptomes produits par la piquure des *ſcorpions*.

Elle cauſe, diſent ils, une douleur violente dans la partie, avec tenſion, engourdiſſement, & ſueur froide par tout le corps; ceux qui en ſont piqués ſont quelquefois affectés d'enflure aux aînes, ou d'une tumeur ſous les aiſſelles; ſi la piquure eſt conſidérable, la partie eſt d'abord affectée d'une chaleur pareille, à celle que cauſent les brulures, ſuivie d'une fievre aiguë, de vomiſſemens, & de piſſement de ſang. Il paroît quelquefois des meurtriſſures accompagnées de démangeaiſons autour des levres de la plaie, de même que ſur tout le corps, de maniere qu'il ſemble que le malade ait été frappé de la grêle; il s'amaſſe des matieres gluantes autour des yeux, les larmes ſont viſqueuſes, & les jointures perdent leur mouvement; enfin le malade écume, vomit, eſt attaqué de hoquets, tombe dans des convulſions qui tiennent de l'opiſthotonos, & meurt dans cet état. Tous ces ſymptomes, ajoute-t-on, varient ſuivant le tempérament du malade, la ſaiſon, le pays, l'eſpece, & l'irritation du *ſcorpion*.

Il ſeroit à ſouhaiter que nous tinſſions ces détails de la main d'obſervateurs fideles, qui les euſſent vûs de leurs propres yeux ſur différens malades, & les euſſent ſoigneuſement tranſcrits; mais c'eſt ce qui n'eſt point encore arrivé. Au défaut des pareilles obſervations qui nous manquent, on a tâché de juger par analogie, des effets de la piquure du *ſcorpion* ſur les hommes, & en faiſant des expériences ſur les animaux. Nous pouvons ſur-tout compter ſur celles de M. de Maupertuis qui dans un voyage à Montpellier, crut ne devoir pas négliger ce genre de recherches, qui intéreſſe la vie des hommes, ou qui du moins peut ſervir à tranquilliſer leur imagination.

Expériences de M. de Maupertuis à ce ſujet. Le premier chien qu'il fit piquer à la partie du ventre qui eſt ſans poil, & qui reçut trois ou quatre coups de l'aiguillon d'un *ſcorpion* irrité, devint au bout d'une heure très-enflé & chancelant; il rendit tout ce qu'il avoit dans l'eſtomac & dans les inteſtins, & continua pendant trois heures de vomir de tems-en-tems une eſpece de bave viſqueuſe; ſon ventre, qui étoit fort tendu, diminuoit après chaque vomiſſement; cependant il recommençoit bientôt de s'enfler, & quand il l'étoit à un certain point, il revomiſſoit encore; ces alternatives d'enflures & de vomiſſemens, durerent environ trois heures, enſuite les convulſions le prirent, il mordit la terre, ſe traîna ſur les pattes de devant, enfin mourut cinq heures après avoir été piqué. Il n'avoit aucune enflure à la partie piquée, comme ont les animaux piqués par les abeilles ou les guêpes; l'enflure étoit générale, & l'on voyoit ſeulement à l'endroit de chaque piquure, un petit point rouge, qui n'étoit que le trou qu'avoit fait l'aiguillon, rempli de ſang extravaſé.

Au bout de quelques jours M. de Maupertuis fit piquer un autre chien cinq à ſix fois au même endroit que le premier; celui-ci n'en fut point malade; les piquures furent réitérées dix ou douze fois quelques heures après, par pluſieurs *ſcorpions* irrités; le chien jetta ſeulement quelques cris, mais il ne ſe reſſentit en aucune maniere du venin.

Cette expérience fut renouvellée ſur ſept autres chiens, par de nouveaux *ſcorpions*, & malgré toute la fureur & tous les coups des *ſcorpions*, aucun chien ne ſouffrit le moindre accident.

La même expérience fut répétée ſur trois poulets, qui furent piqués ſous l'aîle & ſur la poitrine, mais aucun ne donna le moindre ſigne de maladie.

De toutes ces expériences il eſt aiſé de conclure que quoique la piquure du *ſcorpion* ſoit quelquefois mortelle, elle ne l'eſt cependant que rarement; elle aura beſoin pour cela du concours de certaines circonſtances, qu'il ſeroit difficile de déterminer; la qualité des vaiſſeaux que rencontre l'aiguillon, les alimens qu'aura mangé le *ſcorpion*, une trop grande diete qu'il aura ſouffert, peuvent contribuer, ou s'oppoſer aux effets de la piquure. Peut-être que la liqueur empoiſonnée ne coule pas toutes les fois que le *ſcorpion* pique, *&c.*

Rédi remarque que les viperes n'ont qu'une certaine quantité de venin, laquelle étant une fois épuiſée par l'emploi que ces animaux en ont fait, a beſoin d'un certain tems pour être réparée; qu'ainſi après avoir fait mordre & piquer pluſieurs animaux par des viperes, dont la bleſſure eſt extrémement dangereuſe, les derniers ne mouroient plus, & les viperes ne redevenoient venimeuſes que quelques jours après; mais ici l'on ne pourroit attribuer à cette cauſe, le peu d'effet du venin des *ſcorpions*; les derniers étoient nouvellement pris, & n'avoient fait aucune diſſipation de leurs forces; on avoit employé des mâles & des femelles; ainſi la difference de ſexe ne ſerviroit encore de rien pour expliquer la variété des effets qui ſuivirent la piquure.

Remedes prétendus contre la piquure du ſcorpion. Entre tant de remedes imaginés contre la piquure du *ſcorpion*, il y en a deux qui ont fait fortune, & qui continuent d'être extrémement accrédités; l'huile de *ſcorpion*, & l'application de cet animal écraſé dans le moment ſur la plaie; ces deux antidotes paſſent pour ſouverains, & l'on appuye la recommandation du dernier, par l'exemple d'animaux qui, dit-on, nous ont fait connoître eux-mêmes l'excellence de cette découverte.

On compte à ce ſujet qu'une ſouris étant enfermée dans une bouteille avec un *ſcorpion*, le *ſcorpion* la pique, & la piquure eſt ſuivie de la mort; mais ſi l'on remet une autre ſouris dans la bouteille, qui ſoit piquée comme la premiere, elle dévore ſon ennemi, & ſe guérit par ce moyen.

M. de Maupertuis impatient de conſtater ce prétendu fait, mit dans une bouteille une ſouris avec trois *ſcorpions*; la ſouris reçut bientôt pluſieurs piquures qui la firent crier, elle prit le parti de ſe défendre, & à coups de dents tua les trois *ſcorpions*, mais n'en mangea d'aucuns, ne les mordit que comme elle eût fait tout autre animal qui l'eût bleſſée, & du reſte ne fut point incommodée de ſes piquures.

Il ſuit de cette expérience, que dans l'hiſtoire qu'on rapporte, ſi elle eſt vraie, la premiere ſouris avoit reçu une piquure mortelle; que la ſeconde ne reçut plus que des piquures inefficaces, ſoit parce que le *ſcorpion* s'étoit épuiſé ſur la premiere, ſoit par quelqu'autre circonſtance qui empêcha que la piquure fût dangereuſe; qu'enſin ſi cette ſouris mordit, ou mangea ce *ſcorpion*, c'étoit ou pour ſe défendre, ou pour ſe nourrir, ſans qu'il ſoit beſoin de ſuppoſer ici ni inſtinct, ni antidote.

Après tout, au cas que le premier fait ſoit véritable, il indiqueroit plutôt l'utilité du *ſcorpion*, pris intérieurement pour ſe guérir de ſa bleſſure, que celle de ſon application extérieure ſur la plaie: or ce n'eſt point le remede interne qu'on vante ici; au reſte on ne conçoit guere mieux l'efficace de ſon application externe ſur la piquure, pour attirer le venin, que le ſeroit celle d'une chenille, d'un limaçon, d'une écréviſſe, ou autre animal ſemblable, & dont on ne loue point dans ce cas les merveilles.

L'huile de *ſcorpion* eſt autoriſée par un grand nombre de ſuffrages; cette huile ſi célebre n'eſt autre choſe que de l'huile commune, dans laquelle on a fait périr des *ſcorpions*, & qu'on garde précieuſement comme un topique infaillible étant appliqué ſur la partie.

On la prépare en noyant trente-cinq *ſcorpions* vivans dans deux livres d'huile d'amandes douces ou ameres, en les expoſant au ſoleil pendant quarante jours, & coulant enſuite l'huile; c'eſt-là l'huile ſimple de *ſcorpion*.

Toutefois comme ſi l'on avoit ſujet de ſe défier de ſes vertus, on lui préfere aujourd'hui l'huile de *ſcorpion* compoſée, inventée par Matthiole: il entre dans cette derniere, non-ſeulement des *ſcorpions* noyés dans de la vieille huile d'olive, mais encore pluſieurs graines, feuilles & racines de plantes échauffantes & aromatiques, outre du ſtorax en larmes, du benjoin, du ſantal blanc, de la rhubarbe, de la thériaque, du mithridate, & du vin. Si cette huile eſt auſſi bonne que mal aiſée à bien faire, on ne peut trop la louer; car c'eſt une des plus difficiles compoſitions qu'il y ait dans la pharmacie, & elle contient un aſſortiment ſi bizarre, qu'on ne voit pas trop quels en peuvent être les effets.

D'ailleurs à raiſonner ſenſément, toute huile graſſe paroît un remede mal imaginé contre la piquure de toutes ſortes d'animaux venimeux, puiſqu'elle bouche les pores de la peau; empêche la tranſpiration inſen-

inſenſible, l'iſſue du venin, & par conſéquent eſt plus nuiſible qu'avantageuſe.

Concluons que les deux grands antidotes dont nous venons de parler, l'huile de *ſcorpion*, & l'application de cet animal ſur la bleſſure, ne doivent leur vertu qu'aux préjugés reçus de tems immémorial, & au peu d'effet ordinaire du poiſon de l'inſecte. Quelqu'un aura été piqué d'un *ſcorpion*; il aura peut-être même ſenti des maux de cœur, des défaillances, il aura eu recours à l'huile & au *ſcorpion* écraſé; ſa confiance aura guéri les maux qu'aura fait ſa crainte, & il aura cru ne devoir ſa conſervation qu'aux prétendus contre-poiſons.

Mais puiſque de pluſieurs animaux piqués ſur leſquels on n'a fait aucun de ces remedes, il n'en eſt mort qu'un dans l'expérience de M. de Maupertuis, il y a grande apparence que les hommes qui, après avoir été piqués, ſe ſont ſervis de ces antidotes, n'ont été guéris que parce que leurs bleſſures n'étoient pas empoiſonnées. Diſons mieux, ces deux antidotes ſi fameux ſont plutôt contraires qu'ils ne ſont utiles.

Indication de remedes plus utiles. En pareille occaſion, les vrais remedes à indiquer ſeroient de ſucer la partie bleſſée, la ſcarifier, la brûler légerement, la baſſiner avec de l'eſprit-de-vin camphré, & autres liqueurs ſpiritueuſes de ce genre, ou employer des émolliens & des fomentations. Au cas que le virus ſe ſoit communiqué à la maſſe du ſang, il faut en énerver la force par des délayans, des acides, des antiſeptiques, ou par les ſueurs, ſuivant les tempéramens & la nature des ſymptomes. Il faut en même tems & ſur toutes choſes tranquilliſer l'imagination du malade pour tout ce qui eſt propre à calmer ſes craintes.

Contes ſur les ſcorpions. Entre mille hiſtoires qu'on fait du *ſcorpion*, je ne parlerai que de celle qu'on croit la plus certaine. On prétend que ſi on le renferme dans un cercle de charbon, il ſe pique lui-même & ſe tue. Ce ſeroit chez les bêtes un exemple de ſuicide bien étrange. M. de Maupertuis fut encore curieux d'éprouver un fait ſi ſingulier, & qui à tout événement ne pouvoit être que funeſte à un méchant inſecte.

Il fit une enceinte de charbons allumés, & y mit un *ſcorpion*, lequel ſentant une chaleur incommode, chercha paſſage de tous côtés; n'en trouvant point, il prit le parti de traverſer les charbons qui le brûlerent à-demi. On le remit dans l'enceinte, & n'ayant plus eu la force de tenter le paſſage, il mourut bien-tôt, mais ſans avoir la moindre volonté d'attenter à ſa vie. La même épreuve fut répétée ſur pluſieurs *ſcorpions* qui agirent tous de la même maniere.

Voici peut-être, ajoute M. de Maupertuis, ce qui a pu donner lieu à cette hiſtoire. Dès que le *ſcorpion* ſe ſent inquiété, ſon état de défenſe eſt de retrouſſer ſa queue ſur ſon dos prête à piquer. Il cherche même de tous côtés à en enfoncer ſon aiguillon. Lorſqu'il ſent la chaleur du charbon, il prend cette poſture; & ceux qui n'y regardent pas d'aſſez près, croient qu'il ſe pique; mais quand même il le voudroit, il auroit beaucoup de peine à l'exécuter, & vraiſſemblablement n'en pourroit pas venir à bout, tout ſon corps étant cuiraſſé comme celui des écreviſſes.

Je ne dois pas m'arrêter aux autres contes extravagans que quelques anciens naturaliſtes rapportent des *ſcorpions*. Ils diſent, par exemple, qu'ils ne piquent que les parties couvertes de poil; qu'ils font plutôt du mal aux femmes qu'aux hommes, & aux filles qu'aux femmes; qu'étant morts ils reprennent vie, ſi on les frotte d'ellébore; que la ſalive d'un homme à jeun les tue; qu'on ne pourroit guérir de leur morſure, ſi on avoit mangé du baſilic quelques heures auparavant, & que c'eſt cette plante qui les produit, &c. mais les gens les plus crédules n'ajoutent pas même de créance à de pareilles ſornettes.

Il faut encore mettre au rang des contes de bonne femme, les vertus médicinales du *ſcorpion* ſéché & pulvériſé, pris intérieurement pour exciter l'urine, pour chaſſer le ſable des reins & de la veſſie, pour réſiſter aux maladies contagieuſes.

De la fécondité du ſcorpion, *& de ſa haine pour l'araignée*. Cet inſecte multiplie prodigieuſement. Ariſtote, Pline, Elien aſſurent que la femelle du *ſcorpion* porte onze petits; & ce n'eſt pas aſſez dire, car Redi en marque 26 & 40 pour les limites de leur fécondité: mais les *ſcorpions* de Redi le cédoient encore de beaucoup en fécondité à ceux de Souvignargues examinés par M. de Maupertuis, qui a trouvé dans pluſieurs femelles qu'il a ouvertes, depuis 27 petits juſqu'à 65. Il faudroit en quelques pays n'être occupé qu'à détruire ces animaux, s'ils ne périſſoient par divers accidens qui nous ſont inconnus, ou s'ils ne s'entremangeoient pas eux-mêmes.

J'ai parlé de la férocité du *ſcorpion*, au commencement de cet article, je le termine par un autre trait, celui de ſa haine pour l'araignée, inſecte qui eſt au reſte auſſi barbare que lui. Quand les *ſcorpions*, même au milieu de leurs guerres civiles, rencontrent une araignée, ils ſuſpendent leurs combats mutuels, & ſe jettent tous ſur elle pour la dévorer. Il y a plus, aucun *ſcorpion* n'héſite à combattre une araignée plus groſſe que lui; il commence d'abord par la ſaiſir par l'une ou l'autre de ſes grandes ſerres; quelquefois avec les deux en même tems. Si l'araignée eſt trop forte; il la bleſſe de ſon aiguillon par-tout où il peut l'attraper, & la tue; après quoi ſes grandes ſerres la tranſmettent aux deux autres plus petites qu'il a au-devant de la tête, avec leſquelles il la mâche, & ne la quitte plus qu'il ne l'ait toute mangée. Fuyons cet inſecte odieux & le ſpectacle de ſa cruauté. La plume tombe aſſez des mains quand on voit comment les hommes en uſent avec les hommes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCORPION AQUATIQUE, PUNAISE D'EAU, PUNAISE A AVIRON, *hepa*, inſecte aîlé, dont M. Linnæus, *faun ſuec.* ne donne que deux eſpeces; la plus petite eſt la plus commune.

Le *ſcorpion aquatique* de la petite eſpece a les yeux placés au-deſſus de la bouche; ils ſont hexagones & réticulaires; la bouche a la figure d'un bec recourbé; la tête eſt d'une ſubſtance dure & d'un noir rougeâtre. Cet inſecte a dans la bouche un aiguillon creux & d'une couleur brune; les aîles tiennent au corcelet dont la ſubſtance eſt la même que celle de la tête; les pattes ſont au nombre de ſix attachées auſſi au corcelet; elles ont chacune à l'extrémité deux crochets. On a donné aux premieres pattes le nom de *bras*. Les aîles ſupérieures ont la même couleur que le corcelet, & couvrent ſi exactement les aîles inférieures, que celles-ci ne ſont jamais mouillées, quoique cet inſecte nage preſque continuellement. La partie ſupérieure de l'abdomen eſt d'un rouge foncé, & couverte d'un poil touffu; la partie inférieure a une couleur griſe-pâle, elle eſt terminée par une queue fourchue; le corcelet & le ventre ſont très-applatis.

La grande eſpece de *ſcorpion aquatique* differe principalement de la petite, en ce que le corps eſt plus long & plus pointu, & que la couleur eſt plus pâle, & d'un gris tirant ſur le roux: les piés ſont auſſi beaucoup plus longs, & reſſemblent à des ſoies roides. *Collection académique*, tome V. *de la partie étrangere*. *Voyez* INSECTE.

SCORPION DE MER, *voyez* RASCASSE.

SCORPION, (*Critique ſacrée*.) σκορπίος dans l'Ecriture; cet inſecte cruel & venimeux déſigne au figuré les méchans, les choſes pernicieuſes. Vous habitez avec des *ſcorpions*, dit *Ezech. ij. 6.* c'eſt-à-dire avec des gens auſſi méchans que des *ſcorpions*; s'il demande un œuf, lui préſentera-t-il un *ſcorpion*? *Luc. xj.* 12. c'eſt-à-dire, lui donnera-t-il un mets pernicieux à la place d'un mets ſalutaire? C'étoit une eſpece de proverbe; *un* ſcorpion *pour un poiſſon*, dit Suidas, eſt un proverbe qui regarde ceux qui préferent les mauvaiſes choſes aux bonnes.

Ce mot dans le vieux Teſtament ſignifie encore une ſorte de fouet armé de fer, de la figure d'un *ſcorpion*, *II. Paral. x.* 14. c'eſt auſſi le nom d'une machine de guerre pour jetter des traits, *I. Macc. vj.* 51. enfin *la montée du ſcorpion* étoit le nom d'une montagne qui ſervoit de borne à la terre de Chanaan du côté de l'Idumée, *Nomb. vj.* 34. (*D. J.*)

SCORPION, (*Mythol.*) ce huitieme ſigne du zodiaque, compoſé de 19 étoiles, ſelon Hygin, & de 20 ſelon Ptolomée, eſt dans la mythologie un *ſcorpion* admirable. Les poëtes ont feint que le *ſcorpion* étoit celui que la terre fit ſortir de ſon ſein pour ſe battre avec Orion. Celui-ci s'étoit vanté à Diane & à Latone, de vaincre tout ce qui ſortiroit de la terre. Il en ſortit un *ſcorpion*, & Jupiter, après avoir admiré ſa bravoure & ſon adreſſe dans le combat, le mit au ciel, pour apprendre aux mortels qu'ils ne doivent jamais préſumer de leurs forces, car Orion ne croyoit pas trouver ſon vainqueur ſur la terre. (*D. J.*)

SCORPION, ſ. m. *en terme d'Aſtronomie*, eſt le nom

nom du huitieme ſigne du zodiaque. *Voyez* Signe.

Les étoiles de cette conſtellation ſont au nombre de 20 dans le catalogue de Ptolomée; au nombre de 10 dans celui de Tycho; au nombre de 49 dans celui de Flamſteed. *Chambers*. (O)

Scorpion, (*Fortification*.) *ſcorpio*, c'eſt le nom d'une machine des anciens dont ils faiſoient uſage dans l'attaque & la défenſe des places.

Bien des auteurs prétendent que cette machine eſt la catapulte, mais M. de Folard ſoutient que c'eſt la baliſte. *Voyez* Baliste.

Vegece dit qu'on nommoit autrefois *ſcorpion* ce que de ſon tems on appelloit *manubaliſte*. C'eſt l'arbalête dont on commença à ſe ſervir du tems de nos peres, & que nous avons abandonnée depuis l'invention de nos fuſils ou de nos mouſquets. On voit dans pluſieurs endroits des commentaires de Céſar, qu'il emploie indifféremment les termes de *ſcorpion* & de *baliſte*, pour ſignifier la même machine; mais il diſtingue toujours la catapulte: *Cæſar in caſtris*, dit Hirtius, *ſcorpionum catapultorum magnam vim habebat*. *Voyez* Catapulte. (*q*)

SCORPIUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de *geniſta-ſpartium*, appellé par Tournefort *geniſta-ſpartium majus, brevioribus & longioribus aculeis*, & connu vulgairement en françois ſous le nom de *genêt piquant*. C'eſt un arbriſſeau qui s'éleve à différentes hauteurs ſuivant les lieux. Il pouſſe des verges garnies de toutes parts d'un grand nombre d'épines de différentes grandeurs, mais toutes dures & piquantes. Ses fleurs ſont légumineuſes, petites, jaunes ou pâles; elles ſont ſuivies par des capſules fort courtes dans leſquelles ſe trouvent quelquefois des ſemences qui ont la figure d'un petit rein. Cette plante croît par-tout aux lieux incultes. (*D. J.*)

Scorpius, nom latin de la conſtellation du ſcorpion. *Voyez* Scorpion.

SCORSONERE, *ſcorzonera*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en demi fleurons, ſoutenus par un embryon, & réunis dans un calice oblong & écailleux. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence ordinairement revêtue d'une enveloppe & garnie d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Entre les ſeize eſpeces de *ſcorſonere* établies par Tournefort, nous décrirons la commune, celle qui eſt à larges feuilles ſinueuſes, *ſcorzonera latifolia, ſinuata*, C. B. P. 275. *I. R. H.* 476.

Sa racine eſt longue d'un pié, ſimple, vivace, groſſe comme le pouce, noirâtre en-dehors, blanche endedans, tendre, facile à rompre, charnue, pleine d'un ſuc laiteux très-doux au goût; elle pouſſe une tige à la hauteur de deux piés, ronde, cannelée, creuſée, diviſée en pluſieurs rameaux revêtus d'un peu de duvet. Ses feuilles ſont longues, aſſez larges, ſemblables à celles de la barbe de bouc, liſſes, embraſſant la tige par leur baſe, un peu ſinueuſes, & crêpées ſur leurs bords, fermes, nerveuſes, terminées par une pointe longue, étroite, & d'un verd obſcur.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des rameaux, amples & jaunes; chacune d'elles eſt formée en bout à demi-fleurons, ſoutenu par un calice grêle, compoſé de feuilles en écailles. Aux fleurs ſuccedent des ſemences longues, déliées, blanches, garnies chacune d'une aigrette au ſommet. On cultive cette plante dans preſque tous les potagers où elle fleurit en Juin, & même juſqu'à l'automne; elle croît en Eſpagne ſans culture aux lieux humides, & dans les bois montagneux. (*D. J.*)

Scorsonere, (*Mat. med. & diete.*) la racine fraîche de cette plante à une ſaveur douçâtre qui n'eſt point deſagréable, & eſt abſolument inodore, & elle eſt pleine d'un ſuc laiteux. Ce ſuc ſe détruit, ſe décompoſe peu-à-peu, à meſure que la racine ſe deſſeche, & la ſaveur douçâtre degenere auſſi par la même altération en un goût leger d'amertume. Elle conſerve dans la cuite avec l'eau un goût particulier aſſez relevé & comme aromatique.

On mange fort communément, comme tout le monde ſait, la racine de *ſcorſonere*, ſoit dans les potages, ſoit avec diverſes viandes, ſoit ſeules, en ragoût au jus ou au beurre, en friture, *&c.* cet aliment paſſe pour fort ſalutaire. Il eſt au moins aſſez généralement reconnu qu'il eſt innocent, c'eſt-à-dire fort indifférent pour la plûpart des ſujets.

Le ſuc de cette racine, ſa décoction & ſon eau diſtillée, ſont des remedes généralement employés dans la petite vérole, & vantés contre les fievres malignes, la peſte & les morſures des bêtes venimeuſes. Il eſt cependant plus que vraiſſemblable que ces vertus ſont abſolument imaginaires ou du moins très-legeres, & c'eſt-là le ſentiment de M. Cartheuſer. Cet auteur ne reconnut dans la *ſcorſonere* qu'une qualité analeptique, adouciſſante & tempérante qu'il a déduit du principe muqueux, ou ſelon lui, *gommeux*. Or la qualité adouciſſante & du principe muqueux n'étant rien moins que démontrée, il pourroit bien être que la vertu accordée à la *ſcorſonere* par M. Cartheuſer, fût auſſi imaginaire que celle qu'il lui accorde. *Voyez* Muqueux. La racine de *ſcorſonere* a été d'ailleurs comptée parmi les remedes propres contre les obſtructions des viſceres du bas-ventre, les maladies hypocondriaques, les hydropiſies naiſſantes, *&c.* Nicolas Morard médecin, eſpagnol, a compoſé un traité ſur la *ſcorſonere*. (*b*)

SCOTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple qui du tems des Romains habitoient la partie ſeptentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, d'où ils faiſoient de fréquentes incurſions dans les provinces méridionales occupées par les Bretons, & les Romains leurs vainqueurs. C'eſt d'eux que deſcendent les Ecoſſois dont le pays ſe nomme encore en latin *Scotia*. Les *Scotes* ne furent ſubjugués que ſous l'empereur Julien.

SCOTI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne, dans ſa partie ſeptentrionale. Aucun auteur ancien n'a connu ces peuples: ce qui fait conclure qu'ils n'ont pas été de toute ancienneté dans cette île, ou que du-moins ils ne portoient pas ce nom-là. Claudien eſt le premier qui en ait parlé: il dit, *Scotorum cumulos flevit glacialis Jerne*.

Les Bretons furent, à ce qu'on croit, les premiers habitans de l'Ecoſſe. Après eux les Pictes y occuperent les contrées orientales; & enfin les *Scots* furent le troiſieme peuple qui paſſa dans ce pays, où ils s'établirent du côté de l'occident. Ils venoient, à ce qu'on croit, de l'Irlande; mais on ne convient pas du tems qu'ils y ſont venus, les uns mettant cette époque plûtôt, les autres plûtard. Les anciennes chroniques du pays que Buchanan a ſuivies dans ſon hiſtoire, diſent que les *Scots* paſſerent d'Irlande en Ecoſſe, ſous la conduite d'un roi, nommé *Fergus*, environ trois cens quarante ans avant J. C. D'autres prétendent qu'ils y ſont paſſés deux ou trois cens ans après la naiſſance du Sauveur, & apportent entr'autres preuves, ce paſſage de Claudien qui vivoit dans le troiſieme & quatrieme ſiecle.

Totam cum Scotus Hybernen
Maris, & in feſto ſpumavit remige Thetis.

Il fait là manifeſtement alluſion à une deſcente des *Scots* Irlandois dans la Bretagne: mais il s'agit de ſavoir ſi c'eſt la premiere fois qu'ils y paſſerent, ou ſi ce ne fut pas plûtôt un renfort de monde, que les *Scots* envoyoient à leurs compatriotes; ou ſi vous voulez, une nouvelle tentative qu'ils firent ſous le commandement de Renda ou Rutaris, pour rentrer dans cette partie de la Bretagne, après en avoir été chaſſés.

On ignore l'origine du nom de *Scots*; le ſentiment ordinaire eſt que ce mot vient du vieux teutonique, *ſcutten* ou *ſcuthen*, qui ſignifie *archers*, & par conſéquent qu'il a la même origine que le nom des Scythes: on ajoute ſur cela, que les ancêtres des Ecoſſois ont été très-habiles au maniment de l'arc & de la fleche, & que c'étoit leur principale arme.

Mais ce n'eſt pas tout, comme les *Scots* avoient paſſé de l'Irlande dans l'Ecoſſe, on demande de quel pays ils étoient venus dans l'Irlande? Les uns croyent qu'ils étoient une colonie de Scythes, c'eſt-à-dire d'Allemands venus du Nord de la Germanie; d'autres penſent que les *Scots* étoient venus d'Eſpagne, ſavoir des côtes de la Galice & de la Biſcaye; & que c'eſt peut-être à cauſe de cela que les Ecoſſois ſauvages, qui ſont la vraie race des *Scots* anciens, s'appellent en leur langage *Gajothel* ou *Gaithel*, & leur langue *Gaithlac*. On remarque auſſi ſur le témoignage de Tacite, que les peuples qui habitoient les côtes occidentales de la Bretagne (ou comme on parle de l'Angleterre), paroiſſent être venus d'Eſpagne, & avoient beaucoup de rapport avec les Eſpagnols. Il en pouvoit être de même des côtes occidentales de l'Ecoſſe.

Au reſte, les mœurs de ces peuples, n'étoient pas fort différentes de celles des Bretons d'Angleterre: c'étoit de part & d'autre une barbarie égale, un grand amour pour les armes & pour tous les exercices violens, une éducation dure, une grande habitude à

ſuppor-

ſupporter les fatigues les plus rudes, toutes les incommodités de la guerre, toutes les injures de l'air, une grande ſobriété, une grande ſimplicité, & beaucoup de bravoure & de courage, même dans les femmes qui alloient à la guerre avec leurs maris. Chacun y ſervoit à ſes dépens, & y alloit de ſon bon gré, ſans qu'il fût néceſſaire de faire des enrôlemens. Ils avoient de certains caracteres hiéroglyphiques & ſacrés, dont ils ſe ſervoient particulierement dans les monumens funéraires, comme tombeaux, épitaphes, cénotaphes, & ſemblables. On en voit encore aujourd'hui un de ce genre dans la province d'Angus, ou le cimetiere du village du Meigil.

Quand ils vouloient ſe divertir, & faire débauche, comme on parle, ils ſe ſervoient d'une eſpece d'eau-de-vie, ou de liqueur forte, qu'ils tiroient de diverſes herbes odoriférantes, comme thym, marjolaine, anis, menthe, & d'autres qu'ils diſtilloient à leur maniere.

Il ne pouvoient pas ſouffrir de gens infectés de maux contagieux, comme de lepre, de mal-caduc; des lunatiques, ou ſemblables: ils leur coupoient les parties deſtinées à la génération, afin qu'ils ne puſſent point mettre au monde de miſérables enfans, qui euſſent un jour de ſi terribles maladies. S'il ſe trouvoit quelque femme qui en fût atteinte, ils l'empêchoient de ſe marier, & la contraignoient de vivre en ſequeſtre.

Dans la ſuite des tems, les Saxons s'emparerent de la partie de l'Ecoſſe, dont les Romains avoient une province, & en chaſſerent les *Scots* & les Pictes, qui furent forcés de ſe retirer dans le nord de leur pays. Mais vers le milieu du neuvieme ſiecle, les *Scots* ſe rendirent maîtres du pays des Pictes; & environ quarante ans après, ſous le regne de Kenneth, ils ſe remirent en poſſeſſion de la partie méridionale de l'Ecoſſe, qui avoit été occupée par les Saxons Northumbriens, dont ils ruinerent le royaume. Ce fut alors que toute l'Ecoſſe réunie ſous un ſeul maître, ne fut plus connue que ſous le nom *d'Ecoſſe* ou *Scotland*, d'où les François ont fait par corruption le nom d'Ecoſſe, & ont appellé *Ecoſſois*, les peuples, qui dans leur langue propre, s'appellent *Scots*. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCOTIE, ſ. f. (*Archit.*) moulure ronde & creuſe entre les tores de la baſe d'une colonne, & quelquefois auſſi ſous le larmier de la corniche dorique; on donne à ſa ſaillie inférieure $\frac{1}{3}$, & à ſa ſupérieure un tiers de ſa hauteur. La *ſcotie* eſt encore appellée *nacelle*, membre creux & trochile, du grec τροχιλος, qui ſignifie une *poulie*. Le mot *ſcotie* eſt dérivé du grec σκοτὶς, qui ſignifie *obſcurité*, à cauſe de l'ombre qu'elle reçoit dans ſon creux.

Scotie inférieure & *ſcotie ſupérieure*, la premiere *ſcotie* eſt la plus grande *ſcotie* des deux d'une baſe corinthienne; & l'autre qui eſt au-deſſus eſt la plus petite. (*D. J.*)

SCOTISTES, ſ. m. pl. (*Théolog. & Philoſoph.*) ſecte de philoſophes & de théologiens ſcholaſtiques, ainſi nommés de leur chef Jean Duns, ſurnommé *Scot*, *Scotus*, parce qu'il étoit natif d'Ecoſſe ſelon quelques-uns, ou ſelon d'autres d'Irlande, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Scotia*. Scot étoit religieux de l'ordre de S. François, ſur la fin du xiij. ſiecle, & au commencement du xiiij. Il ſe diſtingua extrèmement dans l'univerſité de Paris, par ſa pénétration & ſa facilité à traiter les queſtions de philoſophie & de théologie; ce qui lui fit donner le nom de *docteur ſubtil*. D'autres l'ont nommé le *docteur très-réſolutif*, parce qu'il avança quantité de ſentimens nouveaux, & qu'il ne s'aſſujettit point à ſuivre les principes des théologiens qui l'avoient précédé. Il ſe piqua ſur-tout de ſoutenir des opinions oppoſées à celles de S. Thomas; & c'eſt ce qui a produit dans l'école les deux ſectes des Thomiſtes & des Scotiſtes. *Voy.* THOMISTES.

Au reſte les uns & les autres, quant à la philoſophie, étoient Péripatéticiens; ils différoient ſeulement en ce que les *Scotiſtes* diſtinguoient en chaque être, autant de formalités qu'il y avoit de qualités différentes, & croyoient toutes ces formalités abſolument diſtinguées du corps, faiſant pour ainſi dire autant de différentes entités, excepté celles qui étoient métaphyſiques & comme ſur-ajoutées à l'être. *Voyez* FORMALITÉ.

Quant à la théologie, la queſtion de l'immaculée conception, & celle de la maniere dont les ſacremens operent, ſont les principaux points ſur leſquels les *Scotiſtes* étoient, & ſont encore oppoſés aux Thomiſtes. *Voyez* CONCEPTION & SACREMENT.

SCOTITAS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple près de Sparte, où il étoit honoré ſous le nom de *Jupiter Scotitas*, c'eſt-à-dire *Jupiter le ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

SCOTITAS, (*Géogr. anc.*) ou *Scotita*; bois du Péloponnèſe dans la Laconie. On lit dans Pauſanias, *l. III. c. x.* que lorſqu'on étoit deſcendu du lieu nommé *les Hermes*, on trouvoit un bois planté de chênes, qu'on appelloit le *Scotitas*, non à cauſe de ſon obſcurité, comme on le pourroit croire, car σκοτὶς, ſignifie *des ténebres*; mais parce que dans ce petit canton, Jupiter étoit honoré ſous le nom de Jupiter *Scotitas*, & qu'il avoit ſon temple ſur la gauche, à dix ſtades du grand chemin. M. l'abbé Gédoin remarque à cette occaſion, qu'on avoit donné à Jupiter le nom de *Scotitas*, ou *le Ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer dans les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

SCOTIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de l'Arménie.

SCOTOMIE, ſ. f. (*Médecine.*) tournoiement de tête, dans lequel les eſprits animaux ſe meuvent tellement en rond, que les objets extérieurs ſemblent ſe mouvoir de même. *Voyez* VERTIGE.

SCOTUSSE, (*Géog. anc.*) *Scotuſa*, *Scotyſſa ou Scotuſſa*; 1°. ville de la Theſſalie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* qui la donne aux Pélaſgiotes, ſuit la premiere ou la ſeconde ortographe, ainſi que le périple de Scylax; Plutarque, *in Æmilio Probo*; Polybe, Tite-Live & Pauſanias, *l. VI. c. v.* ſont pour la derniere. La ville de *Scotuſſe*, qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Pauſanias, avoit donné la naiſſance au fameux Polydamas, qui ſe diſtingua au combat du pancrace, & qui ajouta une infinité de belles actions à l'éclat de ſes victoires. Pauſanias remarque que ce Polydamas étoit de la plus haute ſtature que l'on eût vue depuis les tems héroïques.

2°. *Scotuſa*, ville de la Macédoine ſur le Strymon; ſes habitans ſont appellés *Scotuſſæi* par Pline, qui dit, *l. IV. c. x.* qu'ils étoient libres ſous les Romains. (*D. J.*)

SCOUE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt l'extrémité de la varangue qui eſt courbée pour s'enter avec le genou.

SCRIBA, ſ. m. (*Gouvernement rom.*) officier ſubalterne de juſtice chez les Romains.

Les premiers *ſcribes* exerçoient chez les Romains à-peu-près le même office que les greffiers dans nos bureaux; ils tenoient le regiſtre des arrêts, des lois, des ordonnances, des ſentences, des actes, & en délivroient copie aux intéreſſés; ils formoient un corps ſubdiviſé en différentes claſſes & différens degrés, ſuivant qu'ils étoient employés ſous les magiſtrats ſupérieurs ou ſubalternes.

Mais cet office, même dans la premiere claſſe, étoit beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Nous regardons, dit Emilius Probus, les *ſcribes* comme des mercenaires, parce qu'ils le ſont effectivement; au-lieu que chez les Grecs on n'en reçoit point qui ne ſoit d'une naiſſance, d'une intégrité & d'un mérite diſtingué, parce qu'on ne peut ſe diſpenſer de les faire entrer dans les ſecrets de l'état.

Cependant on a vu quelques *ſcribes* chez les Romains parvenir aux grandes dignités. Cicéron parle d'un citoyen, qui ayant été *ſcribe* ſous Sylla, devint préteur de la ville ſous la dictature de Céſar; mais voici un exemple mémorable de la modeſtie d'un de ces officiers de juſtice, je veux parler de Cicéreius qui avoit été *ſcribe* ſous le premier Scipion. Il concouroit pour la préture avec le fils de ce grand homme; mais dans le ſeul deſſein de le doubler, & de lui rendre hommage. Auſſi-tôt qu'il vit que les centuries lui donnoient la préférence, il deſcendit du temple, quitta la robe blanche, déclara ſes pures intentions à tous les électeurs, & les conjura de donner leurs voix au mérite de ſon rival, & à la mémoire de ſon illuſtre pere.

Les *ſcribes* toutefois ne pouvoient monter aux charges de la république, a moins qu'ils ne renonçaſſent à leur profeſſion. On en voit la preuve dans la perſonne de Cneius Flavius qui étoit *ſcribe* d'un édile curule. Ayant obtenu lui-même l'édilité, il ne fut reçu dans cet emploi, au rapport de Tite-Live, qu'après s'être obligé par ferment, à ne plus exercer ſon ancienne profeſſion.

Comme il arrivoit ſouvent que la nobleſſe qui entroit dans la magiſtrature, ſurtout les jeunes gens, ignoroient le droit & les lois, ils ſe virent forcés de les apprendre des *ſcribes* que l'uſage & l'expérience en avoient inſtruits; de ſorte qu'ils devenoient par ce moyen les docteurs de cette jeune nobleſſe, & qu'ils n'abuſoient que trop de leur place; c'étoit d'ailleurs pour eux une occaſion favorable d'augmenter leur crédit, & de s'ouvrir une entrée dans les plus illuſtres familles de Rome.

Enfin leur arrogance ayant été portée à l'excès ſur la fin de la république, Caton ſe vit obligé de la réprimer par de nouvelles lois. Ils furent partagés en décuries, & rangés ſous différens ordres ſubalternes, en ſorte que les *ſcribes* d'un queſteur, d'une édile ou d'un préteur, furent appellés *ſcribæ quæſtorii, ædilitii, prætorii, &c.*

Les pontifes avoient auſſi leurs *ſcribes*. Onuphrius nous a conſervé une ancienne inſcription qui le prouve invinciblement; *Agriæ Triphoſæ veſtificæ, Livius Threna ab epiſtolis græc.* ſcriba *à libris pontificalibus, conjugi ſanctiſſimæ B. D. S. M.* c'eſt-à-dire Livius Threna verſé dans les lettres grecques, & *ſcribe* des livres des pontifes, a dreſſé ce monument à ſa très-ſainte femme Agria Triphoſa.

Les *ſcribes* ſous les empereurs changerent du nom, ils furent appellés *notarii*, parce qu'ils ſe ſervoient de notes abrégées, au moyen deſquelles ils écrivoient auſſi vite qu'on parloit. Martial le dit, *lib. XIV. épigr. ccviij.*

> *Currant verba licet, manus eſt velocior illis,*
> *Nondum lingua, ſuum dextera pergit opus.*

(*D. J.*)

SCRIBE, ſ. m. (*Gramm. & Théolog.*) en hébreu *ſopher*, en grec, γραμματευς, eſt un nom fort commun dans l'Ecriture, & qui a pluſieurs ſignifications.

1°. Il ſe prend pour un écrivain, un ſecrétaire; cet emploi étoit très-conſidérable dans la cour des rois de Juda, Saraïa ſous David, Elioreph & Ahia ſous Salomon, Sobna ſous Ezéchias, & Saphan ſous Joſias, étoient revêtus de cet office. *II. Reg. viij.* 17, *xx.* 25, *IV. Reg. xix.* 2, *xxxij,* 8 *&* 9.

2°. Il ſignifie un commiſſaire d'armée qui fait la revue des troupes, qui en tient regiſtre, qui en fait le dénombrement. Jérémie parle d'un *ſcribe* qui étoit chef ou prince des ſoldats, & qui leur faiſoit faire l'exercice, *c. lij.* 25. On en trove auſſi le nom employé en ce ſens dans les Machabées, *l. I.*

3°. *Scribe* ſe prend principalement pour un homme habile, un docteur de la loi, dont le miniſtere conſiſtoit à écrire & à interpréter l'Ecriture. Quelques-uns mettent l'origine de ces *ſcribes* ſous Moïſe; mais leur nom ne paroît pour la premiere fois que ſous les juges. D'autres croient que David les inſtitua; & d'autres enfin, que comme il eſt rarement parlé des *ſcribes* avant Eſdras, & beaucoup depuis lui, cette dignité étoit venue de la Chaldée ou de l'Aſſyrie, & qu'elle fut premierement établie par les Juifs après leur retour de la captivité.

Quoi qu'il en ſoit, ces *ſcribes* ou docteurs de la loi, étoient fort en crédit & très-eſtimés chez les Juifs, où ils avoient le même rang que les prêtres & les ſacrificateurs, quoique leurs fonctions fuſſent différentes; celles des *ſcribes* étant uniquement d'étudier la loi, de l'enſeigner & de l'expliquer.

Les Juifs en diſtinguoient de trois ſortes; 1°. ceux dont nous venons de parler, que l'on appelloit proprement *les ſcribes de la loi*, & qui étoient les plus conſidérables; leurs déciſions étoient reçues avec un reſpect égal à celui qu'on portoit à la loi de Dieu même 2°. Ceux qu'on appelloit proprement *ſcribes du peuple*, étoient une ſorte de magiſtrats, tels qu'il y en avoit auſſi chez les Grecs. 3°. La derniere eſpece de *ſcribes* étoient des notaires publics, ou des ſecrétaires du ſanhedrin.

S. Epiphane & l'auteur des récognitions attribuées à S. Clément, comptent les *ſcribes* parmi les ſectes des Juifs; mais il eſt certain que les *ſcribes* ne formoient point de ſecte particuliere, & qu'il y avoit des *ſcribes* de toutes les ſectes. Il paroit ſeulement vraiſ-ſemblable que du tems de J. C. où toute la ſcience des Juifs conſiſtoit principalement dans les traditions phariſiennes, & dans l'uſage qu'on en faiſoit pour expliquer l'Ecriture, que le plus grand nombre des *ſcribes* étoient phariſiens; & on les voit preſque toujours joints enſemble dans l'Evangile. Calmet, *Dict. de la Bibl. t. III. lett. v. p.* 503.

Scribe, (*Commerce.*) celui qui écrit. Il ne ſe dit guere à Paris que de ces écrivains qui écrivent chez eux pour le public, ou qui ont de petits bureaux en divers endroits de la ville, où ils fourniſſent tout ce qui eſt néceſſaire pour écrire, comme plumes, papier, encre, cire à cacheter, *&c.* à ceux qui dans quelques occaſions preſſantes & ſubites ſont obligés de dreſſer des mémoires ou d'écrire des lettres. *Voyez* Ecrivain.

Scribe. On nomme ainſi à Bordeaux deux des commis du bureau du convoi, qui font la plûpart des écritures qui y ſont néceſſaires, & où ils demeurent tous les jours depuis huit heures du matin juſqu'à onze, & depuis deux heures de relevée juſqu'à cinq, pour enregiſtrer les déclarations des marchandiſes, charges des vaiſſeaux, tenir regiſtres des bateaux ou vaiſſeaux qui entrent ou ſortent, les droits qui ſont dûs, & expédier tous les actes néceſſaires à ces diverſes opérations. *Voyez* Convoi.

Scribe eſt auſſi le nom qu'on donne dans les bureaux de la comptablie de la même ville, à trois commis dont les fonctions ſont de faire toutes les billettes ſujettes au droit de ſortie au menu, auſſi-bien que toutes celles des ſénéchauſſées qui ne doivent rien; ils reçoivent pareillement toutes les déclarations d'entrée de terre, c'eſt-à-dire tout ce qui arrive à Bordeaux par la Dordogne & par la Garonne. *Voyez* Comptablie, Menu, Billette, *&c. Dictionn. de Commerce.*

SCRINIUM, ſ. m. (*Littérat.*) Ce mot ſignifie un *portefeuille*, un *coffre*, une *caſſette*, une *armoire* à mettre des papiers; nous dirions un *bureau*. Voici l'explication des divers bureaux établis par les empereurs romains, pour la geſtion des affaires de l'état.

Scrinium diſpoſitionum, bureau de la chambre où s'expédioient les juſſions ou mandemens de l'empereur; & celui qui préſidoit à ce bureau ſe nommoit *comes diſpoſitionum*.

Scrinium epiſtolarum, bureau de ceux qui écrivoient les lettres du prince. Auguſte écrivoit les ſiennes lui-même, & les donnoit enſuite à Mécénas & à Agrippa à corriger, comme nous l'apprenons de Dion, *lib. XXV.* Mais les autres empereurs ſe ſorvoient ordinairement de ſecrétaires, à qui ils les dictoient, ou à qui ils ſe contentoient de dire la ſubſtance des choſes qui devoient être écrites, mettant ſeulement au bas *vale* de leur main.

Scrinium libellorum, bureau des requêtes qu'on préſentoit au prince pour lui demander quelque grace. Nous avons dans la notice de l'empire par Pancirole, *ch. xcvj.* l'exemple d'une requête qui fut préſentée à l'empereur Antonin le pieux, par un nommé Arrius Alphius, affranchi d'Arria Fadilla, mere de l'empereur. Cette requête tendoit à ce qu'il lui fût permis de ramaſſer les os de ſa femme & de ſon fils dans un cercueil de marbre, parce qu'il ne les avoit mis que dans un de terre, en attendant que la place qu'il avoit achetée pour y faire un monument fût accommodée. On ſera bien aiſe d'en trouver ici les propres paroles. *Cum ante hos dies conjugem & filium amiſerim, & preſſus neceſſitate, corpora eorum ſarcophago fictili commendaverim, donec quietis locus quem emeram, ædificaretur, via flaminia inter milliare ſecundum & tertium acutibus ab urbe parte læva, cuſtodia monumenti Flam. Tymeles Ameloæ M. Signii Orgili; rogo, domine, permittas mihi in eodem loco, in marmoreo ſarcophago, quem mihi modo comparavi, eadem corpora colligere, ut quando & ego eſſe deſiero, pariter cum iis ponar.* Et il eſt répondu au bas du placet, *fieri placet. Jubentius Celſus promagiſter, ſubſcripſi.*

Scrinium memoriæ, bureau où l'on ſerroit tous les extraits des affaires décidées par le prince, & en conſéquence ſes ordonnances à ce ſujet, pour en expédier enſuite des lettres patentes plus au long. On l'appelloit *ſcrinium memoriæ*, pour ſe reſſouvenir des expéditions qu'il falloit faire le plûtôt poſſible. Ce bureau étoit compoſé de 62 ſecrétaires nommés *ſcrimarii memoriæ* & *mamuriales*, dont il y en avoit douze qui ſervoient à la chancellerie, & ſept autres nommés *antiquarii*, qui avoient le ſoin de tranſcrire les vieux livres pour les conſerver à la poſtérité. Le premier miniſtre du bureau s'appelloit *magiſter ſcrinii memoriæ*, & recevoit la ceinture dorée de la main du prince lors de ſa création.

Enfin on donna le nom de *ſcrinium veſtimentorum* à la garderobe où l'on ſerroit les habits de l'empereur. (*D. J.*)

SCRIPTEUR, ſ. m. *ſcriba*, (*Juriſpr.*) en la chancel-

cellerie romaine eſt un officier du premier banc qui écrit les bulles qui s'expédient en original gothique. Ce ſont auſſi ces officiers qui taxent les graces; ils ſont du nombre des officiers du regiſtre; il en eſt parlé dans l'*hiſt. eccléſiaſt.* de M. de Fleury, *liv. L.* (*A*)

SCRIPTUM QUÆSTORIUM, (*Littérat.*) charge de greffier de l'épargne. Horace en avoit une, à ce que nous apprend celui qui a écrit ſa vie: *venia impetrata, dit-il, ſcriptum quæſtorium comparavit*. „ Après „ qu'il eut obtenu ſon pardon, il acheta une charge „ de greffier, ou de ſecrétaire des tréſoriers „. Ces ſortes de charges étoient ordinairement exercées par des affranchis ou par des fils d'affranchis. Ainſi Horace étoit juſtement comme Flavius dont parle Piſon dans le troiſieme livre de ſes annales. *Cn. Flavius patre libertino natus*, ſcriptum *faciebat*. Cn. Flavius, fils d'un affranchi, exerçoit alors la charge d'un des ſecrétaires de l'épargne; mais il paroît que cet emploi ne touchoit guere Horace, & qu'il ne s'en occupoit pas beaucoup. (*D. J.*)

SCRIPTURA, (*Littérat.*) nom du tribut qu'on payoit chez les Romains pour les bois & les pâturages, & qu'on affermoit au plus offrant & dernier enchériſſeur. (*D. J.*)

SCRITIFINNI, (*Géog. anc.*) *Scrithiſinni*, *Scrito finni*, & *Scretofennæ*, peuples de la Scanie, ou comme nous dirions aujourd'hui du pays ſitué ſur la côte de l'Océan ſeptentrional, dans la Laponie moſcovite, depuis les confins de la Finmarchie, juſqu'à l'entrée de la mer Blanche. (*D. J.*)

SCRIVIA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Milan. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, ſur les confins de l'état de Gènes, qu'elle ſépare du Tortonnèſe; & après avoir arroſé Tortone, elle ſe rend dans le Pô à 5 milles au-deſſous de Baſſignana, & du confluent du Tanare. Quelques-uns croyent que c'eſt l'*Iria* des anciens. (*D. J.*)

SCROBILUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Eſpagne. Pomponius Méla, *l. III. c. viij.* le place ſur le golfe Arabique. C'eſt le promontoire que Prolomée appelle *Pharan*; il ſéparoit les golfes Héroopolitique & Ælanitique. (*D. J.*)

SCROFANO, (*Géog. mod.*) village d'Italie dans le voiſinage de celui de Formello; il eſt remarquable par une ſoufriere aſſez abondante qui eſt dans une montagne expoſée au midi. Elle eſt d'un revenu conſidérable, & appartient à la princeſſe des Urſins. Le ſoufre ſe trouve dans une eſpece de pierre comme le tuf, de laquelle on le détache à coups de marteau. Après l'avoir écraſé, on le met en des pots de terre, que l'on diſpoſe dans une fournaiſe de telle ſorte que trois de ces pots verſent le ſoufre fondu par la force du feu dans un quatrieme pot, qui eſt ſur le bord de la fournaiſe. Ce quatrieme pot eſt percé par le haut, pour laiſſer évaporer la fumée, & il y a auſſi un trou en bas qui ne s'ouvre que pour le vuider quand il eſt plein. La ſéparation du ſoufre eſt une choſe très-ſimple; elle ſe fait en ce que le ſoufre ſe fondant, il ſe détache de la terre, qui ſe précipite au bas du pot dans le même tems que le ſoufre, qui eſt le plus leger, s'éleve au haut du pot, d'où il coule par un canal de communication dans celui qui eſt ſur le bord du fourneau. (*D. J.*)

SCROPHULAIRE, ſ. f. *ſcrophularia*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, ouverte des deux côtés, ordinairement en forme de grelot, & diviſée en deux levres: il y a ſous la levre ſupérieure deux petites feuilles. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une coque arrondie & terminée en pointe, qui s'ouvre en deux parties, & qui eſt diviſée en deux loges par une cloiſon intermédiaire: cette coque renferme des ſemences qui ſont ordinairement petites, & attachées au placenta. *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Entre les dix-huit eſpeces de ce genre de plantes, il y en a deux dont je parlerai, de la *ſcrophulaire* des bois, & de la grande *ſcrophulaire* aquatique.

La premiere eſt nommée *ſcrophularia nodoſa, fœtida, I. R. H.* 167; en anglois *the knobby rooted-figwort*.

Sa racine eſt groſſe, longue, ſerpentante, blanche, noueuſe, inégale, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de plus de deux piés, droites, fermes, quarrées, creuſes en-dedans, de couleur purpurine noirâtre, diviſées en rameaux aîlés. Ses feuilles ſont oblongues, larges, pointues, crénelées en leurs bords, ſemblables à celles de la grande ortie, mais plus amples, plus brunes, & non piquantes, oppoſées l'une à l'autre à chaque nœud des tiges.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges & des rameaux, formées chacune en petit godet de couleur purpurine obſcure, ſoutenue par un calice d'une ſeule piece, fendu en cinq quartiers, avec quatre étamines à ſommets jaunes. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis terminés en pointe, & partagés en deux loges qui contiennent pluſieurs petites ſemences brunes.

Toute la plante a une odeur de ſureau fort deſagréable, & un goût amer; elle croît aux lieux ombrageux, dans les haies, dans les broſſailles & les bois taillis; elle fleurit en Juin, Juillet & Août. Sa racine eſt d'uſage en Médecine.

La ſeconde eſpece de *ſcrophulaire* eſt aquatique; elle eſt nommée dans Bauhin & Tournefort *ſcrophularia aquatiqua major*. Ses feuilles & ſes fleurs ſont ſemblables à celles de la *ſcrophulaire* des bois.

SCROPHULAIRE, (*Mat. med. & diete.*) grande *ſcrophulaire*, *ſcrophulaire* aquatique ou herbe du ſiége, & petite *ſcrophulaire*.

La grande *ſcrophulaire* commune ou *ſcrophulaire* des bois, & la *ſcrophulaire* aquatique ou herbe du ſiége, ſont regardées aſſez unanimement comme poſſédant les mêmes vertus.

Toutes les parties de ces plantes ſont d'uſage tant intérieurement qu'extérieurement. La principale vertu qu'on leur attribue c'eſt d'être ſpécifiques contre les hémorroïdes étant priſes intérieurement. On donne donc dans les accès des hémorroïdes internes douloureuſes, ou la racine en poudre à la doſe d'un gros le matin à jeun, ou bien un verre de vin dans lequel cette racine a infuſé pendant la nuit; la ſemence de *ſcrophulaire* eſt comptée auſſi parmi les vermifuges.

Quant à l'uſage extérieur de ces plantes, l'application de leurs feuilles récentes, pilées & réduites en conſiſtence de cataplaſme, aux tumeurs ſcrophuleuſes eſt regardée par pluſieurs auteurs comme un remede aſſuré pour réſoudre ces tumeurs, & c'eſt de cette vertu que ces plantes tirent leur nom.

Le ſuc de ces plantes eſt un puiſſant mundicatif. On trouve dans les Botaniſtes la deſcription de pluſieurs onguens préparés, la plûpart par des manœuvres fort inexactes & avec des circonſtances très-inutiles, qu'on célebre comme des remedes très-efficaces contre les tumeurs ſcrophuleuſes, les hémorroïdes, les dartres vives, la gale, *&c.*

La racine de grande *ſcrophulaire* entre dans l'onguent mundificatif d'ache, & la racine & les feuilles dans l'eau vulnéraire & dans l'emplâtre *diabotanum*, &c.

SCROPHULAIRE, (*Mat. méd.*) La petite *ſcrophulaire* qui eſt auſſi appellée *petite chélidoine*, *petite éclaire*, *ranunculus vernus*, *rotondi folius*, &c. porte aux petites fibres blanchâtres dont ſa racine eſt compoſée, des tubercules arrondis ou oblongs, ſemblables pour la groſſeur à des grains de froment, & qui paroiſſent être véritablement nourriſſans, par l'obſervation qui eſt rapportée dans l'article précédent, & qui eſt rappellée à l'*article* FARINE, FARINEUX, *Chimie*, &c. Les obſervations ſur l'uſage diététique de cette ſubſtance manquent cependant encore.

Au reſte cette qualité des tubercules dont nous venons de parler, n'empêche point que les autres parties de cette plante ne ſoient âcres & dangereuſes, comme toutes les eſpeces de renoncules, quoique peut-être à un degré inférieur. *Voyez* RENONCULES, *Mat. med.* d'où l'on doit conclure que ſon uſage intérieur n'eſt pas trop ſûr. Quant à ſon uſage extérieur, on lui attribue preſqu'abſolument les mêmes vertus, & on les emploie de la même maniere que la grande *ſcrophulaire* & que l'herbe du ſiege.

Le ſuc des racines de cette plante a une vertu errhine, c'eſt-à-dire qu'étant tiré dans le nez il en fait couler abondamment de la ſéroſité; ce qui eſt un indice de l'âcreté que nous lui avons attribuée.

La racine & les feuilles de petite *ſcrophulaire* entrent dans l'emplâtre *diabotanum*. (*b*)

SCROPHULES, ſ. m. maladie. *Voy.* ECROUELLES.

SCROTUM, ſ. m. (*Anatom.*) On donne ce nom à l'enveloppe cutanée, qui renferme les teſticules. Au dehors, c'eſt une bourſe commune à tous les deux, fermée par la continuation de la peau qui couvre les parties voiſines, & pour l'ordinaire très-inégale par la quantité de rides ou rugoſités qui paroiſſent

dans toute ſa ſurface. Au-dedans elle eſt charnue, & forme à chaque teſticule une bourſe muſculeuſe, appellée *dartos*.

La portion externe ou cutanée du *ſcrotum*, eſt à-peu-près de la même ſtructure que la peau en général, dont elle eſt la continuation. Elle eſt plus fine cependant, & elle eſt parſemée d'eſpace en eſpace de pluſieurs petits grains appellés *glandes ſébacées*, & de quantité d'oignons de poils.

Quoiqu'elle ne ſoit qu'une enveloppe commune aux teſticules, elle eſt néanmoins diſtinguée en deux parties latérales par une eſpece de ligne ſuperficiellement ſaillante & inégale, qui paroît comme une eſpece de ſuture ou couture, & pour cela eſt appellée en terme grec *raphé*.

Cette ligne eſt la continuation de celle qui partage pareillement l'enveloppe cutané du pénis, & elle continue tout de ſuite juſqu'à l'anus, en diviſant de la même façon le périnée, c'eſt-à-dire l'eſpace qui eſt entre l'anus & le *ſcrotum*, en deux parties latérales. Elle n'eſt que ſuperficielle, & elle ne paroît pas au-dedans de la peau.

La ſurface interne de la bourſe cutanée, eſt tapiſſée d'une membrane celluleuſe fort mince, au-travers de laquelle les grains glanduleux, & les oignons de poils, paroiſſent aſſez diſtinctement quand on l'examine au-dedans; la rugoſité du *ſcrotum* eſt pour l'ordinaire une marque de l'état naturel en ſanté, & pour lors il ne forme qu'un volume médiocre. Ce volume augmente principalement en longueur, & les rides s'effacent plus ou moins, ſelon les degrés contre nature & d'indiſpoſition.

On lut à l'académie des Sciences en 1711, une relation écrite de Pondichery ſur un homme de Malabar, dont le *ſcrotum* étoit ſi prodigieuſement enflé, qu'il peſoit ſoixante livres; mais il faut mettre cette relation même au rang des exagérations monſtrueuſes; il eſt vrai cependant que les negres de Guinée ſont ſujets à des enflures du *ſcrotum* aſſez conſidérables pour les priver du commerce des femmes, & les empêcher de marcher librement. Dans nos pays cette partie eſt expoſée à l'hidropiſie, qui demande l'opération de la paracenthèſe.

Au reſte, Nicolas Maſſa nous a laiſſé le premier une deſcription très-exacte de la cloiſon du *ſcrotum*, dont quelques modernes ont eu tort de vouloir ſe faire honneur. „ Cette poche, dit l'anatomiſte vénitien, eſt partagée en deux parties par une membrane intermédiaire qui ſépare le teſticule droit „ du teſticule gauche, enſorte que le *ſcrotum* a deux „ cavités, d'où il arrive quelquefois qu'un des côtés eſt tendu & gonflé par une affluence d'humeurs, ou par une deſcente d'inteſtins, tandis que „ l'autre côté reſte dans ſon état naturel „. Charles Etienne a décrit depuis aſſez exactement la cloiſon du *ſcrotum* découverte par Maſſa, & il lui a donné les noms de *ſcroti ſeptum, ſeu diaphragma*.

Scrotum, *maladies du* (*Médec.*) 1°. La bourſe lâche formée par les tégumens communs, ſuſpendue au périnée, aux aînes & à la verge, ſéparée en deux par une cloiſon, & recouvrant les teſticules, s'appelle *ſcrotum*. Il eſt attaqué de différentes maladies, qui ont leurs noms particuliers.

2°. La bleſſure du *ſcrotum*, l'éréſipele, l'inflammation, l'ulcere, l'excoriation, la démangeaiſon, ſont aiſées à connoître, & demandent le même traitement que ces maladies en général. Le relâchement des bourſes indique un ſuſpenſoire.

3°. L'humeur aqueuſe qui occupe les tegumens, ou qui s'eſt amaſſée dans l'une ou l'autre des cavités du *ſcrotum*, ou dans les deux, ou même dans le ſac qui eſt une prolongation du péritoine, ſe nomme *hydrocele*. Il faut traiter cette hydropiſie en ſoutenant toute l'étendue du *ſcrotum*, ſans comprimer le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & en y appliquant les diſcuſſifs, ou bien après avoir fait une ouverture à la partie, il convient de tirer l'humeur, pourvu qu'en même tems on en prévienne le retour par les mêmes ſecours.

4°. Si les autres eſpeces d'hernies du *ſcrotum* contiennent de l'air, ou qu'elles ſoient dans le ſac formé par le péritoine, ou dans l'inteſtin qui eſt tombé; on les nomme *pneumatocele*: il faut faire rentrer ces parties dans le ventre, & les tenir en reſpect à la faveur d'un bandage.

5°. Les tumeurs du teſticule ou du corps pyramidal, variqueuſes & charnues, qu'on nomme *varicocele*, *circocele* & *ſarcocele*, doivent être traitées ſelon la méthode générale qui convient à ces ſortes de maladies. (*D. J.*)

SCRUPULE, ſ. m. (*Gram.*) jugement incertain d'une action, en conſéquence duquel nous craignons qu'elle ne ſoit mauvaiſe, & nous héſitons à la faire. Les gens à *ſcrupule* ſont inſupportables à eux-mêmes & aux autres; ils ſe tourmentent ſans ceſſe, & s'offenſent de tout. Ce vice eſt la ſuite de peu de lumieres, de peu de ſens, de la puſillanimité, de l'ignorance, & d'une fauſſe opinion de la religion & de Dieu.

Si l'on étoit plus éclairé, on verroit diſtinctement le parti qu'il y auroit à prendre; ſi l'on avoit plus de courage, on ne balanceroit pas à agir; ſi l'on avoit de Dieu l'idée d'un être miſéricordieux & bienfaiſant, on ſe repoſeroit tranquillement ſur le témoignage de ſa conſcience, fortement perſuadé que cette voix de Dieu qui parle au-dedans de nous, ne peut jamais être en contradiction avec la même voix de Dieu, ſoit qu'elle ſe faſſe entendre dans les livres ſaints, ſoit qu'elle s'adreſſe à nous par la bouche des prophetes, des ſaints, des anges mêmes.

Il y a des *ſcrupules* de toute eſpece; on n'en eſt pas ſeulement tourmenté en morale, il y en a dans les ſciences & dans les arts. Un géometre ſcrupuleux s'impoſe la néceſſité de démontrer des propoſitions dont l'évidence frappe tout homme qui entend les termes; je ne ſais à quoi ſervent ces démonſtrations, dont chaque propoſition priſe ſéparément, n'eſt ni plus ni moins claire que l'énoncé du théorème ou du problème, & dont l'enſemble l'eſt moins, par la ſeule raiſon que pour être ſaiſi, il ſuppoſe quelque contention d'eſprit, que l'énoncé ne demande pas?

Un écrivain ſcrupuleux, modifie preſque toutes ſes propoſitions, il craint toujours de nier ou d'affirmer trop généralement, & il écrit froidement; il n'eſt jamais content, s'il n'a rencontré l'expreſſion & le tour de phraſe le plus propre à la choſe qu'il énonce; il ne ſe permet aucune inverſion forte, aucune expreſſion hardie; il nivelle tout, & tout devient ſous ſon niveau égal & plat.

Scrupule, ſ. m. (*Hiſt. & Comm.*) étoit le plus petit des poids dont ſe ſervoient les anciens. C'étoit chez les Romains la vingt quatrieme partie d'une once, ou la troiſieme partie d'une dragme. *Voyez* Once, *&c.*

Scrupule eſt encore un poids qui contient la troiſieme partie d'une dragme, ou qui peſe 20 grains. *Voyez* Grain.

Chez les Orfevres le *ſcrupule* eſt de 34 grains. *Voyez* Poids.

Scrupule, *en Chronologie*. Le ſcrupule chaldéen eſt la $\frac{1}{1080}$ partie d'une heure: les Hébreux l'appellent *helakim*. Les Juifs, les Arabes, & pluſieurs autres peuples de l'orient en font un grand uſage dans la ſupputation du tems.

Scrupules *en Aſtronomie*, *Scrupules* éclipſés, c'eſt la partie du diametre de la lune qui entre dans l'ombre; pour exprimer cette partie, on ſe ſert de la même meſure que l'on emploie à déterminer le diametre apparent de la lune. *Voyez* Doigt.

Scrupules de la demi-durée, c'eſt un arc de l'orbite de la lune, que le centre de cette planete décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'à ſon milieu. *Voyez* Eclipse.

Scrupules d'immerſion ou d'incidence, c'eſt un arc de l'orbite de la lune que ſon centre décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'au tems où ſon centre tombe dans l'ombre. *Voyez* Immersion.

Scrupules d'émerſion, eſt un arc de l'orbite de la lune, que ſon centre décrit depuis le premier inſtant de l'émerſion du limbe de la lune juſqu'à la fin de l'éclipſe. *Voyez* Emersion. *Wolf* & *Chambers*. (*O*)

Scrupule chaldaïque, (*Calend.*) c'eſt la 1080e. partie d'une heure, dont les Juifs, les Arabes & autres peuples orientaux ſe ſervent dans le calcul de leur calendrier, & qu'ils appellent *hélakim*. Dix-huit de ces *ſcrupules* font une minute ordinaire. Ainſi il eſt aiſé de changer les minutes en *ſcrupules chaldaïques*, & ceux-ci en minutes. On compte 240 de ces *ſcrupules* dans un quart d'heure. (*D. J.*)

SCRUPULEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt ſujet au ſcrupule; on dit le *ſcrupule* de la conſcience, le *ſcrupule* de l'oreille, un *ſcrupule* de langue.

SCRUPULI, ſ. m. (*Jeux des Rom.*) jeu de jetons

tons auquel s'amuſoient les ſoldats, & que pluſieurs ſavans ont pris mal-à-propos pour le jeu des échecs. (*D. J.*)

SCRUTATEUR, ſ. m. (*Gram.*) qui recherche intimement, qui fouille au fond des ames, & qui y lit nos plus ſecretes penſées. Cet attribut ne convient guere qu'à Dieu.

SCRUTATORES, (*Antiq. rom.*) on nomme ainſi certains officiers chargés de fouiller ceux qui venoient ſaluer l'empereur, pour voir s'ils n'avoient point d'armes cachées ſur leurs perſonnes; ces ſortes d'officiers furent établis par l'empereur Claudius, (*D. J.*)

SCRUTIN, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *ſcrutinium*, qui ſignifie *recherche*, eſt une maniere de recueillir les ſuffrages, ſans que l'on ſache de quel avis chacun a été.

Il ſe fait par le moyen de billets cachetés ou pliés que chacun met dans un vaſe ou boëte, ou par des boules diverſement colorées, qui ſont des ſignes d'approbation ou d'excluſion.

Les meilleures élections ſont celles qui ſe font par la voie du *ſcrutin*, parce que les ſuffrages ſont plus libres que quand on opine de vive voix. *Voy.* ELECTION. (*A*)

SCRUTIN, (*Hiſt. rom.*) dans tous les comices, les ſuffrages ſe donnerent toujours à haute voix juſqu'à l'an de Rome 614, qu'on introduiſit l'uſage des *ſcrutins*; parce qu'on s'étoit apperçu que dans les élections des charges, le peuple de peur de déplaire aux grands, qui étoient à la tête des factions qu'ils avoient formées pour ſe rendre maîtres de l'état, ne donnoit plus ſa voix avec hardieſſe; on employa ſans ſuccès le *ſcrutin* pour remédier au mal; le peuple corrompu n'étant plus retenu par la honte de donner ſa voix à de mauvais ſujets, ſe laiſſa gagner par les préſens; c'eſt ainſi que s'introduiſit la vénalité des ſuffrages qui fut ſi funeſte à la république. Une démocratie où le luxe fait la loi, ne peut ſe rétablir que par de violentes ſecouſſes qui ramenent les choſes aux principes de la conſtitution de cet état. (*D. J.*)

SCRUTIN ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) nom de l'aſſemblée eccléſiaſtique dans laquelle on examinoit les diſpoſitions des cathécumenes; les évêques ſe chargeoient d'inſtruire eux-mêmes les compétens ou élûs quelques jours avant leur baptême, & ces inſtructions ſe faiſoient dans des aſſemblées qu'on appelloit *ſcrutin*. On leur donnoit alors par écrit le ſymbole & l'oraiſon dominicale, afin qu'ils appriſſent l'un & l'autre par cœur. On les leur faiſoit réciter dans le *ſcrutin* ſuivant, & quand ils les ſavoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des infideles. On voit encore quelques traces de ces *ſcrutins* à Vienne en Dauphiné, & à Liége. (*D. J.*)

SCRUTUM, (*Littérat.*) & *ſcruta* au pluriel, eſt un mot grec σκρῦτον, qui ſignifie proprement toutes ſortes de vieilles ferrailles & autres uſtenſiles de ménage, telles que l'on vend à Paris ſur les quais & ailleurs. Lucilius dit:

> *Quidni? Et* ſcruta *quidem ut vendat* ſcrutarius *laudat*.

„ Pourquoi non? puiſque les marchands de vieil-
„ le feraille louent bien cette marchandiſe pour le
„ débiter. „

Cependant le mot *ſcrutum* ou *ſcruta*, avoit une ſignification plus étendue, & ſignifioit toutes ſortes de marchandiſes que vendent les Merciers & les Quinquailliers; car le ſcholiaſte d'Ariſtophane nous apprend que les anciens au lieu de γρυτοπώλης, *ſcrutarius*, diſoient ῥυποπώλης, *ſeplaſiarius*, mercier, quinquaillier, c'eſt dans ce ſens-là que Sidonius Apollinaris a employé *ſcruta*, lorſqu'il a écrit dans le VII. liv. de ſes Epîtres, *nunc quædam frivola, nunc ludo apta virgineo* ſcruta *donabat* (*D. J.*)

SCULPTEUR, ſ. m. (*Artiſte*) artiſte, qui par le moyen du ciſeau forme des ſtatues, taille le bois, la pierre, le marbre, & autres matieres propres à faire des repréſentations & des imitations des divers objets de la nature. Comme on diſtingue en général les *Sculpteurs* en anciens, & en modernes. *Voyez les articles ſuivans*. SCULPTEURS *anciens* & SCULPTEURS *modernes*. (*D. J.*)

SCULPTEURS ANCIENS, (*Sculpt. antiq.*) comme les noms des *Sculpteurs* égyptiens n'ont pas paſſé juſqu'à nous, & que les Grecs ont affacé tous ceux de Rome, ce ſont eux qui rempliront mon titre, & cependant je ne m'attacherai qu'aux plus célebres. L'indication de leurs ouvrages eſt inſéparable de l'hiſtoire de la ſculpture, & nous avons tâché de connoître cette hiſtoire.

Agéladès, d'Argos, contemporain d'Onatas. On voïoit de lui à Egyum, ville d'Achaïe, pluſieurs ſtatues de bronze, comme un Jupiter enfant, & un jeune Hercule qui n'a point de barbe. Tous les ans on nommoit à ces divinités des prêtres qui gardoient leurs ſtatues chez eux: c'étoit le plus bel enfant du pays qui étoit prêtre de Jupiter, & quand il avoit atteint l'âge de puberté, on lui donnoit un ſucceſſeur.

Ageſandre, de Rhodes, travailla au fameux groupe de Laocoon, de ſes deux enfans, & des ſerpens, conjointement avec Polidore, & Athénodore le rhodien, Ce ſuperbe morceau de ſculpture fait d'une ſeule piece, étoit dans le palais Farneſe, & fut trouvé à Rome, ſous les ruines du palais Veſpaſien, ſur la fin du ſeizieme ſiecle. Mais Virgile, *Eneid. liv. II. v.* 40. *& ſuiv.* a peut-être égalé en poéſie l'ouvrage des ſculpteurs dont nous venons de parler, par ſa deſcription de l'hiſtoire de Laocoon. *Voyez donc* LAOCOON, *groupe de ſculpture antique*.

Agoracrite, éleve de Phidias, il avoit fait deux admirables ſtatues, une Minerve, & un Jupiter de bronze, qui ornoient à Coronée le temple de Minerve Itonia, ainſi appellée du nom d'*Itonus*, fils d'Amphixion, il concourut avec Alcamène pour la ſtatue de Vénus, Alcamène l'emporta, non par le mérite de ſon ouvrage, dit Pline, mais par le ſuffrage des citoyens qui ne voulurent pas lui préférer un étranger. *Agoracrite* irrité de cette injuſtice, ne conſentit à leur vendre ſa ſtatue, qu'à condition qu'elle ne ſeroit point placée dans Athènes; & il lui donna le nom de *Néméſis*, la ſtatue vengereſſe, Tel eſt le récit de Pline, auquel il faut ajouter la réfléxion judicieuſe de M. de Caylus.

C'étoit, dit-il, une foible vengeance de l'injuſtice que les Athéniens lui avoient faite, & ſelon la nature de ce ſentiment, elle retournoit contre celui qui s'y livroit; car cette ſtatue fut placée dans un bourg de l'Attique, nommé *Rhamnunte*, où certainement elle n'eut pas le nombre d'admirateurs qu'elle méritoit. Mais l'auteur étoit vengé, car le peuple Athénien, grand amateur des beaux ouvrages de l'art, ne pouvoit en jouir, & certainement il y fut plus d'une fois ſenſible. M. Varron préfere ce morceau à tous ceux qu'il a vûs.

Alcamène, athénien, diſciple de Phidias, & l'objet de ſes amours, floriſſoit en la 83e olympiade, ſelon Pline, il avoit fait une ſtatue de Junon, qu'on mit dans ſon temple à Athenes. La ſtatue de la Vénus aux jardins étoit encore un ouvrage de ce maître, & des plus beaux qu'il y eût à Athenes. Lucien dans le dialogue qui a pour titre les *portraits*, & où il fait la peinture d'une beauté accomplie, emprunta de la Vénus d'*Alcamène*, la gorge, les bras & les mains: celle d'Agoracrite, autre diſciple de Phidias, auroit peut-être pû lui plaire également, car quoique les Athéniens euſſent décidé le prix en l'honneur d'*Alcamène*, tout le monde ne fut pas de cet avis.

Anthermus étoit natif de l'île de Scio, fils de Micciade, petit-fils de Malas, auſſi *ſculpteur*, & pere de Bupalus d'Athénes, qui vivoient vers la 60. olympiade, environ 540 ans avant J. C. & dont nous parlerons dans la ſuite.

Apollonius & *Tauriſcus*, tous deux rhodiens, firent conjointement cette antique ſi célebre de Zéthes & d'Amphion, attachant Dircé à un taureau; tout eſt du même bloc de marbre juſqu'aux cordes. Ce bel ouvrage ſubſiſte encore, & eſt célebre ſous le nom du *taureau Farneſe*. Voyez *en l'article*.

On ne connoît point le pere d'*Apollonius* & de *Tauriſcus*; quelques-uns ont cru qu'ils étoient fils de Ménécrate; mais, dit Pline, il eſt plus vraiſſemblable qu'éleves de celui-ci, & fils d'Artémidore, ils donnoient au premier par reconnoiſſance le nom de *pere*; c'étoit du moins un uſage fort ordinaire chez les anciens.

Arcéſilaüs devoit être un grand maître, puiſque ſes modeles ſe vendoient plus cher aux artiſtes même que les ouvrages terminés des autres. Nos connoiſſeurs donneroient auſſi, & même de certaines ſtatues antiques de marbre grandes comme nature, pour un petit modele de la main de quelque grand artiſte moderne, comme d'un Michel-Ange, d'un Bouchardon, *&c.*

Arcéſilaüs exécuta en terre la ſtatue de Vénus *génitrix*; mais Céſar impatient de la voir placée dans ſon forum, ne lui donna pas le tems de la terminer. L'empreſſement de ce dictateur eſt rapportée par Dion, *l. XLIII*, & par conſéquent l'on ne doit pas révoquer en doute, qu'il ſe ſoit contenté d'un ouvrage de terre cuite pour une figure qui flattoit tant ſa vanité.

Lucullus à qui Arcéſilaüs étoit fort attaché, *familiaris*, le chargea de faire une ſtatue de la Félicité, & convint de lui en donner ſoixante mille ſeſterces, c'eſt-à-dire, près de douze mille livres de notre monnoie; mais la mort de l'artiſte, & de celui qui l'employoit, leur envia l'honneur d'un tel ouvrage, *cui mors utriuſque inviderit*, dit Pline: le modele en plâtre d'une coupe qu'Octavius, chevalier romain, fit faire à ce même Arcéſilaüs, lui couta un talent, quatre mille ſept cens livres. Ces prix que nous rapportons exprès peuvent ſervir à fixer l'idée que les Romains avoient alors de la ſculpture, & des ouvrages des grands *ſculpteurs*.

Ariſtoclès. Pauſanias compte trois *ſculpteurs* de ce nom. Le premier & le plus ancien étoit Ariſtoclès de Cydon; on ne ſait point préciſément dans quel ſiecle il fleuriſſoit. On voyoit à Olympie un groupe de ſa main compoſé de deux figures repréſentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Ce groupe avoit été dédié par un Evagoras de la ville de Zanclé en Sicile, avant que cette ville eût le nom de *Meſſene*.

Le ſecond *Ariſtoclès* étoit fils de Clæotas. Il acquit beaucoup de gloire par deux ſtatues, l'une de Ganymede enlevé par les dieux, & l'autre de Jupiter, qui donne deux magnifiques chevaux à Tros, pere du jeune prince. Ces deux ſtatues furent placées vis-à-vis le temple de Pélops.

Le troiſieme *Ariſtoclès* étoit frere de Canachus, dont je parlerai, & ne lui cédoit gueres en mérite. Il fleuriſſoit pendant la guerre de Peloponnèſe.

Bathyclès étoit de Magnéſie. Son âge eſt ſi peu connu, que Junius, dans ſon hiſtoire des *ſculpteurs*, a pris le parti de n'en point parler; il ne ſera pourtant pas impoſſible de le découvrir. Pauſanias, qui marque ordinairement le tems des *ſculpteurs* anciens dont il décrit les ouvrages, ne parle point de celui de *Bathyclès*, & dit au contraire, qu'il ne s'arrêtera pas à nommer le maître ſous lequel il avoit appris ſon art, ni le prince ſous lequel il fleuriſſoit; ce qui ſuppoſe que de ſon tems, l'un & l'autre fait n'étoient ignorés de perſonne. Nous ne ſommes plus aujourd'hui dans le même cas.

Diogene de Laërce, & 4 autres anciens écrivains placent le ſculpteur *Bathyclès* vers le tems de Créſus, de Solon, de Thalès, & des autres ſages ou philoſophes de la Grece. Créſus monta ſur le trône de Lydie vers la 54. olympiade, l'an 559 avant J. C. & ce fut quelques années après, que les Lacédémoniens penſerent à réparer le temple d'Amyclée, & à y faire ajouter les ornemens décrits par Pauſanias. On voit donc par-là bien clairement le tems où fleuriſſoit le ſculpteur *Bathyclès*.

C'eſt un artiſte bien célebre dans l'antiquité; on vantoit extrémement certaines coupes dont il étoit l'inventeur, & ſelon pluſieurs anciens écrivains, ce n'étoit pas un trépié, mais une coupe de la main de ce *ſculpteur*, que les ſept ſages de la Grece conſacrerent à Apollon, après ſe l'être renvoyé les uns aux autres. Quoi qu'il en ſoit, le trône de ce dieu à Amyclée immortaliſa *Bathyclès*. Voici la deſcription qu'en fait Pauſanias. Elle eſt d'autant plus curieuſe, que l'ouvrage repréſentoit preſque la fable entiere.

Non-ſeulement, dit-il, le trône d'Amyclée eſt de la main de *Bathyclès*, mais tout l'ouvrage, & les accompagnemens ainſi que la ſtatue de Diane Leucophryné. Les graces & les heures, au nombre de deux, les unes & les autres ſoutiennent ce trône par-devant & par-derriere. Sur la gauche *Bathyclès* a repréſenté Echidne avec Typhon, & ſur la droite des Tritons.

Dans un endroit, Jupiter & Neptune enlevent Taïgete, fille d'Atlas, & Alcyone ſa ſœur; Atlas y tient auſſi ſa place. Dans un autre vous voyez le combat d'Hercule avec Cycnus, & le combat des Centaures chez Pholus, ici c'eſt Théſée qui combat le Minotaure, mais pourquoi traîne-t-il le Minotaure enchaîné & encore vivant? c'eſt ce que je ne ſais pas, ajoute Pauſanias. Là, continue-t-il, c'eſt une danſe de Phéaciens & de Démodocus qui chante.

Ces bas-reliefs vous préſentent une infinité d'objets tout-à-la-fois. Perſée coupe la tête à Méduſe; Hercule terraſſe le geant Thurius, Tyndare combat contre Eurytus; Caſtor & Pollux enlevent les filles de Leucippe; Bacchus tout jeune eſt porté au ciel par Mercure; Minerve introduit Hercule dans l'aſſemblée des dieux, il y eſt reçu, & prend poſſeſſion du ſéjour des bienheureux.

Pélée met ſon fils Achille entre les mains de Chiron, qui en effet l'éleva & fut, dit-on, ſon précepteur; Céphale eſt enlevé par l'Aurore à cauſe de ſa beauté; les dieux honorent de leur préſence & de leurs bienfaits les noces d'Harmonie. Achille combat contre Memnon; Hercule châtie Diomede, roi de Thrace, & tue de ſa main Neſſus auprès du fleuve Enénus; Mercure amene les trois déeſſes pour être jugées par le fils de Priam; Adraſte & Tydée terminent la querelle d'Amphiaraüs avec Lycurgue, fils de Pronax; Junon arrête ſes regards ſur Io, fille d'Inachus, déja métamorphoſée en vache; Minerve échappe à Vulcain qui la pourſuit; Hercule combat l'hydre de la maniere dont on le raconte, & dans un autre endroit il traîne après lui le chien du dieu des enfers.

Anaxias & Mnaſinoüs paroiſſent montés ſur de ſuperbes courſiers, Mégapenthe & Nicoſtrate, tous deux fils de Ménélas, ſont ſur le même cheval; Bellérophon abat à ſes piés le monſtre de Lycie; Hercule chaſſe devant lui les bœufs de Géryon. Sur le rebord d'en-haut, on voit les fils de Tyndare à cheval l'un d'un côté, l'autre de l'autre; au-deſſous ce ſont des ſphinx, & au-deſſus des bêtes féroces; un léopard vient attaquer Caſtor, & une lionne veut ſe jetter ſur Pollux. Tout au haut, *Bathyclès* a repréſenté une troupe de magnéſiens qui danſent & ſe réjouiſſent; ce ſont ceux qui lui avoient aidé à faire ce ſuperbe trône

Le dedans n'eſt pas moins travaillé ni diverſifié; du côté droit où ſont les Tritons, le ſanglier de Calydon eſt pourſuivi par des chaſſeurs; Hercule tue les fils d'Actor; Calaïs & Zètes défendent Phinée contre les Harpies; Apollon & Diane percent Tityus de leurs fleches; Théſée & Pirithoüs enlevent Helene; Hercule étrangle un lion; le même Hercule meſure ſes forces contre le centaure Oréüs; Théſée combat le Minotaure. Au côté gauche, c'eſt encore Hercule qui lutte avec l'Achéloüs; là vous voyez auſſi ce que la fable nous apprend de Junon, qu'elle fut enchaînée par Vulcain; plus loin c'eſt Acaſte qui célebre des jeux funebres en l'honneur de ſon pere; enſuite vous trouverez tout ce qu'Homere dans l'Odyſſée raconte de Ménélas & de Protée l'égyptien. Dans un autre endroit Admette attele à ſon char un ſanglier & un lion; dans un autre enfin, ce ſont les Troyens qui font des funerailles à Hector; *&c.*

Voilà ſans doute le ſujet le plus vaſte que la ſculpture ait jamais traité. L'imagination ne ſe prete point a un ſi prodigieux travail, & comprend encore moins comment tant d'objets différens repréſentés en petit, étoient ſi diſtincts & ſi nets, qu'à lire la deſcription qu'en fait Pauſanias, on croiroit qu'il parcourt des yeux une galerie de tableaux grands comme nature.

Bupalus & *Athénis*, natifs de l'île de Chio, tous deux freres & fameux *ſculpteurs*, ayant un jour apperçu le poëte Hipponax, furent frappés de ſa figure; elle leur parut toute propre à ſervir de modele d'un groteſque divertiſſant. Ils en firent des ſtatues où ils aiderent la nature de leur mieux, c'eſt-à-dire, lui donnerent un air le plus ridicule qu'il leur fut poſſible. Hypponax floriſſoit vers la 60 olympiade, & ſa laideur fut par accident la principale cauſe de ſon immortalité. Mais il n'eſt pas vrai, ſelon Pline, que ce poëte indigné compoſa contre les deux freres *ſculpteurs* des vers ſi piquans, qu'il les réduiſit à ſe pendre de déſeſpoir. Ce fait, dit l'hiſtorien, eſt avancé fauſſement, puiſque depuis ce tems-là, ils firent quantité de ſtatues avec cette inſcription, que l'île de Chio étoit également recommandable par ſes vignobles & par les ouvrages des fils d'Anthernus. Il ajoute qu'ils firent une Diane ſi ſingulierement taillée, que ſon aſpect paroiſſoit mélancholique à ceux qui entroient dans le temple, & fort gai à ceux qui en ſortoient. Pline ajoute: on conſerve dans Rome pluſieurs ouvrages de ces mêmes artiſtes: on en voit dans le temple d'Apollon, ſur le mont Palatin, & dans les bâtimens publics qu'Auguſte a élevés.

Byſès de Naxie, eſt célebre pour avoir trouvé l'art de tailler le marbre en forme de tuile; la couverture du temple de Cérès à Eleuſis étoit d'un beau marbre du mont Pentelique, taillé de la main de ce maître en forme de tuile. On diſoit du tems de Pauſanias, qu'il y avoit à Naxie pluſieurs ſtatues qui portoient

que cette invention, étoit dûe à *Byſès*. On prétend qu'il floriſſoit dans le tems qu'Halyate étoit roi de Lydie, & qu'Aſtyage, fils de Cyaxare regnoit ſur les Mèdes, c'eſt-à-dire, ſix cens trente ans avant l'ere chrétienne.

Calamis étoit graveur & ſtatuaire. Il avoit fait pour un temple d'Athènes une belle ſtatue d'Apollon libérateur. Ses ouvrages ont été fort eſtimés, cependant ils étoient au-deſſous de ceux de Myron, dont nous parlerons.

Calliclès, ſtatuaire de Mégare. Il fit la ſtatue de Diagoras, qui avoit remporté la palme au combat du Ceſte; ouvrage qui lui attira l'admiration publique. *Voyez* Pauſanias *l. VI.*

Callicrate; On ne ſait pas dans quel tems il a vécu. On dit qu'il gravoit un vers d'Homere ſur un grain de millet, qu'il fit un chariot d'ivoire qu'on pouvoit cacher ſous l'aile d'une mouche, & des fourmis d'ivoire dont on pouvoit diſtinguer les membres. Ce *ſculpteur* ingénieux mettoit du poil ou des ſoies noires auprès de ſes ouvrages, pour faire voir d'un côté la blancheur de l'ivoire, & de l'autre la délicateſſe de ſon travail. Pline, Elien, Plutarque, & autres anciens ont beaucoup parlé de ce célebre artiſte.

Callimaque eſt fameux par ſa lampe d'or, qu'on voyoit dans le temple de Minerve Poliade à Athènes. On empliſſoit d'huile cette lampe au commencement de chaque année, ſans qu'il fût beſoin d'y toucher davantage, quoiqu'elle fût allumée jour & nuit. Cela vient, dit Pauſanias, de ce que la meche de cette lampe eſt de lin de Carpaſie, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit d'amiante. *Callimaque*, auteur de cet ouvrage, n'étoit pas cependant de la force des grands artiſtes, mais il les ſurpaſſoit dans une certaine dextérité de l'art. Il eſt le premier qui ait trouvé le ſecret de percer les marbres, & il étoit d'un goût ſi difficile pour ſes propres ouvrages, qu'on l'appelloit communément κακιζότεχνον, l'ennemi juré, ou le calomniateur de l'art; ſoit que ce nom lui fût donné par les autres, ou qu'il l'eût pris lui-même. C'eſt ainſi qu'en parlent Pauſanias, *l. I.* & Pline, *l. XXXIV. c. xix.*

Callon. Pauſanias nomme deux ſtatuaires de ce nom, celui de l'île d'Egine, & un autre qui étoit éléen; le premier étoit le plus ancien, & le plus renommé; il avoit été diſciple de Tecteus & d'Angelion, qui apprirent leur art ſous Dipæne & ſous Scyllis. Le *Callon* d'Egine, fit une Minerve Sthéniade en bois, qu'on avoit placée dans la citadelle de Corinthe. Sa Proſerpine étoit à Amiclée; *Callon* Eléen travailla en bronze.

Canachus de Sicyone, éleve de Polyclète d'Argos, floriſſoit, ſelon Pline, *l. XXXVI. c. v.* dans la 95 olympiade. Ses ouvrages étoient eſtimés. Il avoit fait pour le temple de Vénus, dans ſa patrie, la ſtatue de la déeſſe aſſiſe. Cette ſtatue étoit d'or & d'ivoire, portant ſur la tête une eſpece de couronne terminée en pointe, qui repréſentoit le pole: elle tenoit d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. On eſtimoit encore beaucoup l'Apollon dydiméen qu'il fit pour la ville de Milet, & ſon Apollon iſménien pour celle de Thèbes. Il fit auſſi des badinages de l'art en petit & d'une méchanique très-ingenieuſe. Nous en citerons un exemple à l'article de Théodore; c'eſt aſſez de dire ici, que *Canachus* étoit frere d'Ariſtoclès, qui ne lui cédoit guere en habileté.

Cantharus de Sycione eſt loué par Pauſanias. Pline dit qu'il travailloit également tous ſes ouvrages, mais qu'il n'en a porté aucun à une grande perfection. Son maître Eutychide s'étoit rendu plus célebre; auſſi avoit-il été diſciple de Lyſippe.

Céphiſſodore athénien, fils de Praxitele, hérita de ſon bien & de ſon talent. Il tailla trois ſtatues des Muſes, dont on décora le mont Hélicon. Dans ſa ſtatue de la paix pour les Athéniens, il la repréſentoit avec eſprit tenant le petit Plutus dans ſon ſein. On admiroit à Pergame un groupe de lutteurs de la façon de ce maître; & ce n'eſt pas ſans raiſon, ajoute Pline; car leurs mains paroiſſent entrer dans la chair, & non dans le marbre.

Chalcoſthène, dont l'attelier donna le nom au céramique à Athènes, fit des ouvrages en terre qui n'étoit pas cuite, *cruda opera*, c'eſt-à-dire, qui n'étoit vraiſſemblablement que deſſéchée au ſoleil. Nous avons, dit M. de Caylus, pluſieurs exemples anciens & modernes de cette pratique, quoiqu'elle ne ſoit pas des meilleures: la terre trop ſujette aux accidens qui la peuvent détruire, a beſoin d'un tems conſidérable pour ſécher avant que de pouvoir être miſe en place; il faut eſtimer ſa diminution, qui n'eſt pas toujours égale ni dans ſa totalité, ni dans ſes parties, ſur-tout lorſque les morceaux ſont d'une certaine étendue. Il eût été plus ſimple de cuire ces morceaux, ainſi que Dibutades en avoit donné l'exemple; mais *Chalcoſthène* vouloit peut-être affecter une nouveauté dont l'uſage ne pouvoit être continué, ſur-tout dans un pays tel que la Grèce, où l'idée de la poſtérité étoit en grande recommandation; cependant nous devons ſavoir gré à Pline de nous avoir indiqué toutes les différentes façons de travailler la terre.

Charès de Linde, s'eſt immortaliſé par le coloſſe de Rhodes, auquel il s'occupa pendant douze ans, & n'eut pas le bonheur de le finir. Ce coloſſe couta trois cens talens, un million quatre cens dix mille livres. Suivant Sextus Empiricus, *Charès* s'étoit trompé; il n'avoit exigé que la moitié de la ſomme néceſſaire, & quand l'argent qu'il avoit demandé ſe trouva dépenſé au milieu de l'ouvrage, il ſe donna le mort de chagrin.

Le conſul P. Lentulus conſacra dans le capitole deux têtes apparemment de bronze, & qui, ſelon Pline, attiroient toute l'admiration. L'une étoit de la main de *Charès*, & l'autre de celle de Décius ſtatuaire romain, dont l'ouvrage affoibli ſeulement par la comparaiſon, ne ſembla être que celui d'un écolier. C'eſt, dit M. de Caylus, Pline lui-même qui donne ici ſon jugement en connoiſſeur & en homme de l'art, que le préjugé public ne ſéduit point.

Ctéſilas repréſenta en bronze une homme bleſſé à mort, & dans un état qu'on pouvoit juger, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le peu de tems qu'il avoit encore à vivre: *vulneratum deficientem, in quo poſſit intelligi quantum reſtet animæ*; termes qui peignent bien l'enthouſiaſme que produit une belle opération de l'art. Nous jugeons encore aujourd'hui que le mirmillon ou le gladiateur mourant, n'a pas longtems à vivre, & que ſa bleſſure eſt mortelle. Plus on conſidere ce beau monument du ſavoir & de l'élégance des Grecs, plus en l'admirant on eſt affecté d'un ſentiment de compaſſion. *Voyez* Gladiateur *expirant*.

Critias: il y a eu deux ſtatuaires de ce nom; l'un athénien qui eut Amphion pour éleve, l'autre ſurnommé *Neſiotés*, contemporain de Phidias, dont parle Pauſanias *in Attic.*

Damophilus & *Gorgaſus*, non-ſeulement travaillerent très-bien la terre, dit Pline, mais ils furent peintres; ils décorerent dans ces deux genres le temple de Cérès ſitué à Rome auprès du grand cirque. Une inſcription en vers grecs apprenoit que les ouvrages de *Damophilus* étoient à la droite, & ceux de *Gorgaſus* à la gauche.

Damophon, Pauſanias n'entre dans aucun détail ſur cet ancien ſtatuaire; il nous apprend ſeulement, *livre IV.* que les Eléens lui avoient accordé de très-grandes diſtinctions, pour avoir réparé la ſtatue de Jupiter Olympien.

Dédale, *ſculpteur* & architecte athénien, étoit certainement petit-fils ou arriere-petit-fils d'Erecthée, ſixieme roi d'Athènes. Voilà ſans doute un artiſte de bonne maiſon; il ne faut pas s'en étonner. *Dédale* vivoit dans ces tems héroïques où les grands hommes n'avoient d'autre ambition, que de ſe rendre utiles à leurs compatriotes: purger la Grece des monſtres qui l'infeſtoient, exterminer les bandits & les ſcélérats, procurer le repos & la ſûreté publique, ce fut la gloire d'Hercule & de Théſée; inventer les Arts, les perfectionner, & les cultiver, ce fut celle de *Dédale*.

Depuis le déluge de Deucalion juſqu'au tems de cet artiſte, on ne compte guere que cent cinquante ou ſoixante ans. Les Arts enſevelis avec les hommes dans cette calamité, n'avoient pas encore en le tems de renaître en Grece; il falloit de nouveaux inventeurs. La nature qui n'eſt jamais avare, fourniſſoit des matériaux abondamment; mais on ne pouvoit les mettre en œuvre faute d'outils & d'inſtrumens néceſſaires. *Dédale* inventa la hache, le vilebrequin, ce que les Latins ont appellé *perpendiculum*, & que nous appellons nous *le niveau*; la colle forte, l'uſage de la colle de poiſſon, peut-être auſſi la ſcie; je dis *peut-être*, car les uns en donnent l'honneur à ſon neveu, & les autres à lui-même. Avec ces ſecours, doué d'un heureux génie & d'une adreſſe merveilleuſe, il fit des ouvrages de ſculpture & de ferrurerie, qui parurent des prodiges aux Grecs d'alors:

Dædalus ingenio fabræ celeberrimus artis.

aux Grecs d'alors, je veux dire aux Grecs encore ignorans & groſſiers. Avant lui les ſtatues grecques avoient les yeux fermés, les bras pendans, & comme collés le long du corps, les piés joints, rien d'animé, nulle attitude, nul geſte; c'étoient pour la plûpart des figures quarrées & informes qui ſe terminoient engaine. *Dédale* donna aux ſiennes des yeux, des piés, & des mains; il y mit en quelque façon de l'ame & de la vie; les unes ſembloient marcher, les autres s'élancer, les autres courir. Auſſitôt la renommée publia que *Dédale* faiſoit des ſtatues étonnantes qui étoient animées, qui marchoient, & dix ſiecles après lui, on parloit encore de ſes ouvrages, comme d'effets les plus ſurprenans de l'induſtrie humaine. C'eſt auſſi l'idée que nous en donnent Platon & Ariſtote; au rapport de l'un, dans ſes politiques, *livre premier*, les ſtatues de *Dédale* alloient & venoient; & au rapport de l'autre dans ſon Menon, il y en avoit de deux ſortes; les unes qui s'enfuyoient, ſi elles n'étoient attachées, les autres qui demeuroient en place. Les fuyardes, ajoute-t-il ſemblables à de mauvais eſclaves, coutoient moins, les autres étoient & plus eſtimées & plus cheres! Tout cela veut dire, je penſe, que ſoit par des reſſorts cachés, ſoit par le moyen d'un peu de vif argent coulé dans la tête & dans les piés de ſes ſtatues, *Dédale* les rendoit ſuſceptibles de quelque mouvement; mais après tout, c'étoient-là des jeux d'enfans, que les ſtatuaires qui vinrent enſuite mépriſerent avec raiſon.

Nous ne voyons point que ni Phidias, ni Praxitele, ni Lyſippe, pour faire admirer leurs ouvrages, ayent eu recours à ce badinage, qui peut en impoſer aux ſimples, mais qui eſt incompatible avec le beau & le noble, auquel tout grand artiſte doit aſpirer. Je ſuis donc perſuadé que *Dédale* dut une bonne partie de ſa réputation à la groſſiereté de ſon ſiecle, & que ſes ſtatues dont les Grecs ſe montrerent ſi jaloux dans la ſuite, étoient moins recommandables par leur beauté, que par leur antiquité. D'ailleurs, ces premiers monumens d'un art admirable, étoient en effet très-curieux; & il y avoit du plaiſir à voir par quels degrés la Sculpture avoit paſſé de ſi foibles commencemens, à une ſi haute perfection. Au reſte, Platon lui-même a porté le même jugement de *Dédale*; nos ſtatuaires, diſoit-il, ſe rendroient ridicules, s'ils faiſoient aujourd'hui des ſtatues comme celles de *Dédale*; & Pauſanias qui en avoit vu pluſieurs dans ſes voyages, avoue qu'elles étoient choquantes, quoiqu'elles euſſent quelque choſe qui frappoit & qui ſentoit l'homme inſpiré.

Cependant, on ne peut diſconvenir que *Dédale* n'ait été l'auteur & le fondateur de l'école d'Athènes; école qui dans la ſuite devint ſi ſavante, ſi célebre, & qui fut pour la Grece comme une pépiniere d'excellens artiſtes: car Dipenus & Scyllis, les premiers diſciples de *Dédale*, & peut-être ſes fils, eurent des éleves qui ſurpaſſerent de beaucoup leurs maîtres, & qui furent ſurpaſſés à leur tour par leurs propres diſciples: ainſi les Phidias, les Alcamenes, les Scopas, les Praxiteles, les Lyſippes, tant d'autres grands ſtatuaires, qui remplirent la Grece de ſtatues admirables, deſcendoient, pour parler ainſi, de *Dédale*, par une eſpece de filiation; c'eſt-à-dire, que de maître en maître, ils faiſoient remonter leur art juſqu'à lui. Dipœnus & Scillis laiſſerent après eux un grand nombre d'ouvrages, dont il faut porter à-peu-près le même jugement que de ceux de *Dédale*. Pour lui, il ne put pas enrichir ſa patrie de beaucoup de monumens, parce qu'ayant commis un crime capital, il fut obligé de ſe ſauver, & d'aller chercher ſa ſûreté dans une terre étrangere. Voici quel fut ſon crime.

Il avoit parmi ſes éleves ſon propre neveu, fils de Perdix ſa ſœur; on le nommoit *Calus*, & ce jeune homme marquoit autant d'eſprit que d'induſtrie; *Dédale* craignit ſes talens; & pour ſe défaire d'un rival qui obſcurciſſoit déja ſa gloire, il le précipita du haut de la citadelle d'Athènes en bas, & voulut faire accroire qu'il étoit tombé, mais perſonne n'y fut trompé. Ovide dans le huitieme livre de ſes métamorphoſes, a décrit la malheureuſe avanture de Calus, qu'il a mieux aimé nommer *Perdix*, apparemment parce que ce nom lui fourniſſoit l'idée de la métamorphoſe de ce jeune homme en perdrix, oiſeau, dit-il, qui ſous ſon plumage conſerve encore le même nom qu'il a eu autrefois ſous une forme humaine; avec cette différence que la force & la vivacité de ſon eſprit, ont paſſé dans les aîles & dans ſes piés.

Sed vigor ingenii quondam velocis, in alas
Inque pedes abiit; nomen quod & ante remanſit.

L'action atroce de *Dédale* ne pouvoit pas demeurer impunie dans un état, où pour donner plus d'horreur de l'homicide, on faiſoit le procès aux choſes même inanimées, quand elles avoient occaſionné la mort d'un homme.

Dédale atteint & convaincu d'un crime ſi énorme, fut condamné par arrêt de l'Aréopage, à perdre la vie.

Il ſe déroba à la juſtice, & ſe tenant caché dans une bourgade de l'Attique, de la tribu de Cécrops, qui du nom de cet illuſtre fugitif, fut appellée *Dédalide*; mais ne s'y croyant pas en ſûreté, il paſſa en Crete. La renommée avoit préparé les eſprits en ſa faveur; on fut charmé de voir un homme d'un ſi rare mérite, & Minos qui régnoit dans cette île, compta bien mettre à profit les talens de cet habile artiſte, qui de ſon côté répondit à l'attente qu'on avoit de lui. Minos avoit deux filles, Phedre & Ariadne; *Dédale* fit leurs ſtatues en bois; il fit auſſi celle d'une divinité qui étoit chere aux Crétois; on la nommoit dans la langue du pays *Britomartis*, comme qui diroit le *douce vierge*. Ce fût encore en ce tems-là qu'il fit pour Ariadne un bas-relief de marbre blanc, qui repréſentoit ces danſes légeres, & cette eſpece de branle dont parle Homere dans le dix-huitieme livre de l'Iliade. Juſque-là il n'avoit guere été que ſtatuaire, dans la ſuite il ſe montra grand architecte; il fit le labyrinthe du roi Mendès, ouvrage que Pline appelle le plus étonnant qu'ait produit l'eſprit humain. Diodore parle des ouvrages que *Dédale* fit en Sicile: il laiſſa un fils que l'on appelloit *Japyx*, & qui donna ſon nom à une contrée d'Italie.

Aucun écrivain ne nous apprend en quel tems naquit ou mourut *Dédale*; on peut cependant imaginer qu'il finit ſes jours en Egypte. Ce ſentiment paroît appuyé ſur ce que rapporte Diodore de Sicile, que *Dédale* bâtit le veſtibule de ce magnifique temple que Vulcain avoit à Memphis; que l'on y plaça la ſtatue de cet artiſte faite de ſa main propre, & que dans une île proche de cette grande ville, les Egyptiens lui conſacrerent un temple, où l'on lui rendoit les honneurs divins. En un mot, l'Hiſtoire & la Fable ont concouru à illuſtrer également ſon nom, qu'il avoit tiré du mot grec δαίδαλον, terme qui avant lui ſignifioit un morceau de bois poli & artiſtement travaillé.

Au reſte, il eſt néceſſaire d'obſerver qu'il y a eu trois *Dédales*, tous trois ſtatuaires; le premier athénien, dont il s'agit ici; le ſecond ſicyonien, qui a enrichi la Grece de bon nombre de ſtatues; & le troiſieme de Bithynie, dont parle Arien, & qui étoit connu par une ſtatue de Jupiter Stratius, ou dieu des armées. Les Grecs ont ſouvent confondu l'un avec l'autre; & Pauſanias lui-même eſt quelquefois tombé dans cette mépriſe. Pour n'y être pas trompé, on ſe ſouviendra que l'ancien *Dédale* vivoit du tems d'Hercule, de Théſée, & d'Œdipe, trente ou quarante ans avant la guerre de Troie.

Démocrite de Sycione étoit éleve de Critias athénien. Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le nomme parmi les ſtatuaires qui excelloient à répréſenter les philoſophes. Il nous apprend encore qu'il y avoit à Rome quantité de *ſculpteurs* qui ſe livroient à la ſeule occupation de faire pour le public de ces ſortes de portraits. Les différentes ſectes académiques formoient des ſuites nombreuſes, & tel particulier vouloit les avoir toutes. D'ailleurs comme les bibliotheques ſe multiplioient & ſe décoroient de plus en plus, ces buſtes en devinrent un ornement néceſſaire; ainſi la beſogne ne manquoit pas aux ouvriers. Il eſt vraiſſemblable que la plûpart de ces têtes étoient moulées, & ſe trouvoient exécutées en bronze.

Dibutades, corinthien, paſſe pour être le premier qui inventa la plaſtique, c'eſt-à-dire qui trouva l'art de former des figures de bas-relief ou de rondeboſſe avec de l'argile; il étoit potier-de-terre à Corinthe. Tout le monde ſait que ſa fille, épriſe pour un jeune homme qui partoit pour un voyage, traça ſur le mur l'ombre que ſon viſage formoit par l'oppoſition d'une lampe. Le pere frappé de ce deſſein,

ſuivit les contours & remplit avec de la terre les intervalles qu'ils occupoient; enſuite il porta ce prétendu bas-relief dans ſon four avec ſes autres ouvrages. Cette ſtatue fut miſe & conſervée dans le temple des nymphes à Corinthe, juſqu'au tems où Mommius détruiſit cette ville. Voilà l'hiſtoire que Pline, *lib. XXXV. cap. xij.* rapporte ſur l'origine de la plaſtique, & il faut avouer qu'elle eſt mêlée de vraiſſemblance dans le détail, & d'agrément dans l'invention.

Diogene, athénien, décora le panthéon d'Agrippa, & fit les caryatides qui ſervoient de colonnes au temple, & qu'on mettoit au rang des plus belles choſes.

Dipæne & Scyllis, Pline aſſûre qu'ils ont fleuri vers la 50e olympiade, & qu'ils ſe rendirent extrèmement célebres par l'invention de ſculpter le marbre & de lui donner le poli, *primi omnium marmore ſcalpendo inclaruere*. On ſait que la même dureté du marbre qui conſerve le poli qu'il a une fois reçu, augmente la difficulté de le tailler & de lui donner ce poli. Les marbres inſcrits des anciens monumens du Péloponnèſe & de l'Attique étant taillés au marteau, ſont abſolument brutes; & l'époque de cette importante découverte de l'art de tailler le marbre au ciſeau, *ſcalpendo*, ſert à fixer le tems de ceux à qui elle eſt dûe.

Dipæne & Scyllis avoient formé, ſelon Pauſanias, *l. III. c. xxv.* un grand nombre d'éleves dont les ouvrages étoient extrèmement eſtimés. Tels étoient Léarchus de Rhege, Théoclès de Laconie, Doryclidas, ſon frere Médon, & un grand nombre d'autres, ſur-tout Tectius & Argelion, *ſculpteurs* célebres par la ſtatue de l'Apollon de Délos. Cette durée de *ſculpteurs* qui donne plus de cinquante ans à chacune des trois ſucceſſions de Callon, de Tectius & de Dipœne, prouve que Pline a peut-être fait ce dernier trop ancien, & qu'il doit être poſtérieur à la 50e olympiade. Quoi qu'il en ſoit, *Dipæne & Scyllis* étoient originaires de Crete, & ſortis de l'école de Sculpture fondée dans cette île par l'athénien Dédale.

Endoëus, athénien, contemporain de Dédale, & qui le ſuivit en Crete; ſa Minerve aſſiſe ſe voyoit dans la citadelle d'Athènes; elle étoit de bois, tenoit une quenouille des deux mains, & avoit ſur la tête une couronne ſurmontée de l'étoile polaire. On voyoit à Rome dans le forum d'Auguſte une autre ſtatue de Minerve d'ivoire de la main du même Endoëus.

Euphranor, de l'iſthme de Corinthe, contemporain de Praxitele, fleuriſſoit dans la civ. olympiade, environ 390 de Rome. Pline parle de cet artiſte avec de grands éloges, & décrit ſes ouvrages. Il fit une ſtatue du *bon Succès*, qui d'une main tenoit une patere pour marque de ſa divinité, & de l'autre un épi de blé avec un pavot: *hujus eſt ſimulacrum (boni Eventus) dextra pateram, ſiniſtra ſpicam, ac papaver tenens*. Cette ſtatue d'*Euphranor* a ſervi de modele aux images qui en ont été repréſentées ſur les médailles impériales, grecques & latines. En effet, ſur celles du haut empire juſqu'à Gallien, deſquelles on a connoiſſance, ce dieu ſous le titre de *bonus Eventus*, *bono Eventui*, *Eventus Auguſti*, y eſt figuré de la même maniere & avec les mêmes attributs que la ſtatue faite de la main d'*Euphranor*, c'eſt-à-dire nue, proche d'un autel, tenant d'une main une patere, & de l'autre des épis & des pavots. Quelquefois avec très-peu de différence, comme une corbeille de fruits, au lieu de la patere, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniere qu'on le voit ſur les médailles d'argent de Peſcennius Niger & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

Mais le chef-d'œuvre d'*Euphranor* étoit ſa ſtatue de Paris. Il indiqua, dit Pline, par ſon ouvrage, le juge des déeſſes, l'amant d'Hélene & le vainqueur d'Achille. Que de beautés dans cet éloge! Et que l'idée ſeule de caractériſer ces trois choſes étoit agréable de la part de l'artiſte! je dis l'idée, car tant de différentes expreſſions étoient impoſſibles à exécuter à la lettre, mais c'eſt beaucoup que de les faire penſer.

Au reſte, *Euphranor* n'excelloit pas moins en Peinture qu'en Sculpture, & nous n'avons pas oublié ſon nom dans la liſte des peintres célebres de l'antiquité.

Euthychide, ſicyonien, de l'école de Lyſippe, fit pour Denis, tyran de Syracuſe, la ſtatue de Timoſthène athlete, qui remporta le prix du ſtade aux jeux olympiques. C'eſt ce même *Euthychide*, dit Pauſanias, qui a fait pour les Syriens d'Antioche cette ſtatue de la Fortune, qui eſt en ſi grande vénération parmi les peuples. Mais le chef-d'œuvre de cet artiſte eſt la ſtatue du fleuve Eurotas, qu'il exécuta en bronze d'une maniere ſi parfaite, que le travail, dit Pline, étoit encore plus coulant que les eaux de ce fleuve: c'eſt un bel éloge du deſſein, de la compoſition & de l'exécution, ſur-tout quand il s'agit de repréſenter un fleuve; c'eſt d'ailleurs tout ce qu'on peut demander à l'art que de trouver dans la nature des choſes qui répondent à celles que l'imagination a créées. On dit aujourd'hui un deſſein coulant, & on le dit encore avec plus de grace, quand il eſt placé dans les figures auxquelles il convient par leur eſſence.

Euthycrate, natif de Sycione, fils & diſciple de Lyſippe, imita ſon pere dans l'exacte obſervation des regles de la Sculpture, & aima mieux, ſelon Pline, s'attacher ſcrupuleuſement à la correction, qu'aux agrémens & à l'élégance. Il tailla pour la ville de Delphes deux ſuperbes ſtatues, l'une d'Hercule & l'autre d'Alexandre. On vantoit encore ſinguliérement ſa grande chaſſe des Theſpis & des Theſpiades. Il fit pluſieurs figures de Médée dans ſon char à quatre chevaux; pluſieurs repréſentations de meutes de chiens, & un grouppe d'un combat à cheval qu'on mit à l'entrée de l'antre où ſe rendoient les oracles de Trophonius.

Léocharès, contemporain & rival de Scopas, vivoit dans la c. olympiade; il fut un des quatre excellens *ſculpteurs* qui travaillerent à ce ſuperbe tombeau de Mauſole, roi de Carie, que l'on a regardé comme une des ſept merveilles du monde. On admiroit encore au Pirée deux de ſes ſtatues, une de Jupiter, & une autre qui repréſentoit le peuple d'Athènes.

Mais admirez comme Pline parle d'un autre ouvrage de Léocharès: cet artiſte, dit-il, exécuta un aigle enlevant Ganimede, ſentant le mérite du poids dont il eſt chargé, & la grandeur de celui auquel il le porte, craignant de bleſſer avec ſes ongles les habits même du jeune phrygien.

Cette compoſition ne paroît pas ſeulement poſſible & ſimple, mais charmante à M. le comte de Caylus, qui de plus ne doute point que l'exécution n'ait répondu parfaitement à la beauté de l'idée, & je trouve encore, continue-t-il, que dans la deſcription du fleuve Eurotas repréſentée par Eutychides, dans celle de Ganymede, Pline a peint les délicateſſes de l'art & celles de l'eſprit.

Léontius fit un ouvrage à Syracuſe qui repréſentoit un homme boitant par les ſouffrances que lui cauſoit un ulcere; ſur quoi Pline, *l. XXXIV. c. viij.* dit: *Syracuſis autem claudicantem, cujus ulceris dolorem ſentire etiam ſpectantes videntur*, ce récit prouve au-moins que l'ouvrage de *Léontius* ne laiſſoit rien à deſirer pour l'expreſſion. Quelqu'un trouvera peut-être la métaphore de Pline un peu forte: mais les amateurs des arts ont des façons de parler vives, enthouſiaſtes, & qui ne ſervent que mieux à peindre le ſentiment.

Lyſias fit un char à quatre chevaux, dans lequel Apollon & Diane étoient placés, & ce bel ouvrage étoit d'un ſeul bloc. Auguſte le mit ſur l'arc qu'il conſacra à la mémoire de ſon pere, & le renferma dans un petit temple environné de colonnes. C'eſt Pline qui fait ce récit. L'arc dont il parle comme d'une nouvelle invention pour porter des ſtatues, étoit apparemment d'une médiocre grandeur, & ſe réduiſoit à un grand ſocle ou piédeſtal chargé de la figure du monument. Ce corps ſolide devoit cependant avoir une certaine hauteur, pour indiquer une plus grande idée de magnificence que des colonnes & des piédeſtaux ordinaires, d'autant même que ces corps étoient encore plus ſuſceptibles de tous les bas-reliefs dont on vouloit les enrichir.

Lyſippe natif de Sycione & contemporain d'Alexandre; c'étoit à lui & à Apelle ſeulement qu'il étoit permis de repréſenter ce conquérant. *Lyſippe* fit pluſieurs ſtatues de ce prince, ſuivant ſes différens âges. L'empereur Néron poſſéda la plus précieuſe; mais comme elle n'étoit que de bronze, il crut que l'or en l'enrichiſſant la rendroit plus belle; il arriva tout au contraire, que la nouvelle parure gâta la ſtatue, & qu'on fut forcé d'enlever l'or, ce qui dégrada beaucoup cette antique par les taches & les cicatrices qui y reſterent.

Lyſippe travailloit avec autant de génie que de facilité.

cilité. Une imitation trop ſervile de la nature étant un défaut plutôt qu'une beauté, il ſavoit lui donner plus de graces & d'agrémens qu'elle n'a coutume d'en avoir. Ce célebre artiſte avoit repréſenté un homme ſortant du bain, morceau précieux qui faiſoit un des plus grands ornemens des thermes d'Agrippa. Tibere fit enlever cette piece admirable pour en embellir ſon palais; mais le peuple ne put s'accoutumer à ne plus voir ce chef-d'œuvre de l'art, & força l'empereur de le reſtituer.

Duris rapporte que *Lyſippe*, ce ſont les paroles de Pline n'a point eu de maître; Tullius apparemment Cicéron, ſoutient qu'il en a eû un, mais que dans les commencemens qu'il étudioit ſon art, la réponſe du peintre Eupompus lui donna un excellent précepte; car lui ayant demandé quel étoit celui des anciens dont il lui conſeilloit de ſuivre la maniere, il lui montra une multitude d'hommes, & lui indiqua par-là qu'il ne falloit ſuivre que la nature. Toutes les parties de l'eſprit ont autant beſoin que les arts de cette grande vérité, & tous ceux qui n'ont pas eu la nature en vûe n'ont préſenté que de faux brillans, & leurs ſuccès n'ont jamais été que paſſagers.

Après la liſte d'une partie des grands & des beaux ouvrages de *Lyſippe*, Pline finit par dire: il a beaucoup embelli l'art ſtatuaire par la façon légere dont il a traité les cheveux, par la diminution des têtes que les anciens tenoient fortes, & par les corps traités plus légers & plus ſveltes pour faire paroître ſes ſtatues plus grandes.

Mais ce qui ſemble fort étonnant eſt la quantité d'ouvrages que *Lyſippe* exécuta. Il fit ſix cens dix morceaux de ſculpture, qui tous auroient rendu célebre l'artiſte qui n'en auroit fait qu'un ſeul, ajoute Pline, *l. XXXIV. c. vij. tantæ omnia artis, ut claritatem poſſent dare vel ſingula*.

Il fut aiſé de ſavoir leur nombre, car il avoit coutume de mettre à part un denier d'or, quand il avoit produit un nouvel ouvrage, & ſon héritier en fit le calcul après ſa mort; cependant ce fait mérite d'être expliqué; voici donc ce qu'en penſe M. de Caylus.

S'il étoit queſtion, dit-il, dans ce calcul des ouvrages de *Lyſippe*, de ſtatues de marbre, & même de figures de bronze de grandeur naturelle, ou faites chacune ſur différens modeles, quoiqu'il en ait produit pluſieurs de ce genre, le nombre de ſix cens dix morceaux de la main d'un ſeul artiſte ne ſeroit ni poſſible, ni vraiſſemblable; la connoiſſance des arts & leur marche dans l'exécution vont heureuſement ſervir à lever tous nos doutes.

Quand la pratique de la fonte eſt familiere à un artiſte & qu'il a ſous ſes ordres des gens capables de l'aider, les ouvrages ſe multiplient en peu de tems; l'artiſte n'a proprement beſoin que de faire des modeles en terre ou en cire, manœuvre que l'on ſait être auſſi prompte que facile. Le moule, la fonte & le ſoin de réparer ſont des opérations qui ne demandent point la main du maître, & cependant la figure n'eſt pas moins regardée comme ſon ouvrage.

Ajoutons à ces facilités que l'on peut jetter un très-grand nombre de figures dans le même moule, & ſans doute que toutes les fois qu'il en ſortoit une de ſon fourneau, *Lyſippe* s'étoit impoſée la loi de mettre à-part un denier d'or, dont le nombre accumulé ſervit après ſa mort à ſupputer la quantité de figures fondues dans ſon attelier. Il n'eût pas été difficile à Jean de Boulogne d'en faire autant dans le dernier ſiecle, & peut-être que ſi l'on comptoit le nombre de petites figures qu'il a produites de cette façon, on n'en trouveroit guere moins de ſix cens dix, indépendamment des grandes figures équeſtres & des autres ſtatues ou bas-reliefs dont il a fait les modèles, & à la fonte deſquels il a préſidé.

Lyſiſtrate de Sicyone, frere de Lyſippe fut ſelon Pline, „ le premier qui fit des portraits *gypſe*, en „ appliquant le plâtre ſur le viſage de ceux dont il „ vouloit avoir la reſſemblance, & qui jetta de la cire „ dans le creux que cette premiere opération avoit „ produit; c'eſt ce que nous appellons *moule*. Avant „ le tems de cet artiſte, on ne ſongeoit qu'à rendre „ les têtes les plus belles qu'il étoit poſſible: mais „ celui-ci s'attacha le premier à la reſſemblance „. Pline dit tout de ſuite: „ Enfin la choſe alla ſi loin, „ que l'on ne fit aucun ouvrage de *ſculpture* ſans employer la terre: *Crevitque res in tantum, ut nulla ſigna ſtatuæve ſine argilla fierent* „. Il n'eſt pourtant pas étonnant que l'on ne fît plus aucun ouvrage de *ſculpture* ſans employer la terre; parce qu'il n'y a dans le monde que la terre, la cire, ou le plâtre qui puiſſent obéir à l'ébauchoir, ou à la main du *ſculpteur*, pour former ſon ouvrage & le mettre en état d'être moulé. Or, comme le plâtre & la cire ſont encore plus difficiles à trouver que la terre, il eſt tout ſimple que les *ſculpteurs* lui ayent donné généralement la préférence.

Lyſon eſt mis par Pline, *liv. XXXIV, ch. viij*, au nombre des ſtatuaires qui réuſſiſſoient particulierement à repréſenter des athletes, des gens armés, & des ſacrificateurs. Pauſanias dit qu'il avoit fait un morceau placé dans la ſalle du ſénat qui repréſentoit le peuple d'Athènes.

Malas de Chio, s'acquit dans ſa patrie avec ſon fils *Micciades*, une haute réputation: ils vivoient avant Dypœne & Scyllis.

Meneſtrate. Pline, parlant de cet artiſte, dit, *livre XXXIV, ch. viij*: On admire beaucoup l'Hercule de *Meneſtratus* & l'Hécate du même artiſte. On voit cette derniere figure à Ephèſe, derriere le temple. Le marbre en eſt ſi brillant, que les gardiens de ce temple avertiſſent les étrangers de la regarder avec précaution pour ménager leurs yeux.

Myron, athénien, diſciple de Polyclete, vivoit dans la 84e olympiade, vers l'an du monde 3560. Il s'eſt rendu recommandable par une exacte imitation de la belle nature. La matiere ſembloit s'animer ſous ſon ciſeau; pluſieurs jolies épigrammes du *IV. liv.* de l'*Anthologie* font mention d'une vache qu'il avoit repréſentée en bronze avec un tel art, que cet ouvrage ſéduiſoit & les pâtres & les animaux. Enfin, cette vache fameuſe, à ce que prétendent pluſieurs auteurs, pouvoit ſervir de modele, tant pour l'excellence de l'imitation que pour la perfection de la nature même. Cependant nous avons lieu de penſer que nos ſtatuaires ſeroient en état de repréſenter aujourd'hui des animaux du genre imité par *Myron* & par ſes confreres beaucoup plus parfaits que ceux qui leur étoient connus. L'idée de la belle nature que les anciens ſe ſont formée ſur la plûpart des quadrupedes, en prenant pour exemples ceux de la Grece & d'Italie; cette idée, dis-je, n'approche pas des modeles que nous offrent à cet égard divers pays de l'Europe.

Nous voyons certainement, ſelon la remarque de l'auteur des refléxions ſur la Poéſie & la Peinture, que les taureaux, les vaches, & les porcs des bas-reliefs antiques ne ſont point comparables aux animaux de la même eſpece, que la Flandre, la Hollande & l'Angleterre élevent. On trouve dans ces dernieres une beauté, où l'imagination des artiſtes qui ne les avoient point vus, étoit incapable d'atteindre. Les chevaux antiques, même celui ſur lequel Marc-Aurèle eſt monté, & à qui Pierre de Cortone adreſſoit la parole toutes les fois qu'il paſſoit dans la cour du capitole, en lui diſant par enthouſiaſme pittoreſque: „ Avance donc, ne ſais-tu pas que tu es vivant „? ces chevaux, dis-je, n'ont point les proportions auſſi élégantes, ni le corſage & l'air auſſi nobles que les chevaux que les *ſculpteurs* ont repréſentés, depuis qu'ils ont connu ceux d'Andalouſie, ceux du nord de l'Angleterre, & depuis que l'eſpece de ces animaux s'eſt embellie dans différens pays par le mélange que les nations induſtrieuſes ont ſu faire des races. En un mot, les hommes les plus habiles ne ſauroient jamais, en prêtant à la nature toutes les beautés qu'ils imagineront, l'annoblir dans leurs inventions, autant qu'elle ſait s'annoblir elle-même à la faveur de certaines conjonctures.

Je reviens au *ſculpteur* d'Athènes. Il y avoit dans le temple de Samos une cour deſtinée pour les ſtatues, parmi leſquelles on en voyoit trois coloſſales de ſa main portées ſur la même baſe. Marc-Antoine les avoit fait enlever; mais Auguſte y fit remettre celles de Minerve & d'Hercule, & ſe contenta d'envoyer celle de Jupiter au capitole.

Le mont Hélicon étoit embelli d'un Bacchus debout que *Myron* avoit fait, & qu'on eſtimoit être la plus belle de ſes ſtatues après l'Erechtée qui étoit à Athènes. Ce Bacchus, dit Pauſanias, étoit un préſent de Sylla, non qu'il l'ait fait faire à ſes dépens, mais il l'enleva aux Orchoméniens de Mynies pour la donner aux Théopiens, ce que les Grecs appellent *honorer les dieux avec l'encens d'autrui*.

Myron etoit jaloux de l'immortalité; & pour y participer par quelqu'un de ſes ouvrages, il mit ſon nom preſqu'en caracteres imperceptibles ſur une des cuiſſes de ſa ſtatue d'Apollon, que poſſédoient les Athéniens.

Pline fait un bel éloge de cet artiſte: *Primus hic*, dit-il, *multiplicaſſe varietatem videtur, numeroſior in arte quam* Polycletus, *& in ſymmetria diligentior:* cependant: ce mot *primus* ne veut marquer qu'une plus grande variété dans la compoſition, & un plus grand ſoin dans l'exécution. En cela *Myron* l'emporta ſur ſes prédéceſſeurs. Pline ajoute qu'en fait de badinage, il fit un tombeau pour une cigale & pour une ſauterelle. Et comme tout ſe répete dans le monde, un de nos artiſtes fit dans le dernier ſiecle le tombeau de la chatte de Madame de Leſdiguieres; & cet ouvrage qui ne méritoit pas d'être relevé, produiſit je ne ſai combien de pieces de vers.

Naucydes, d'Argos, fils de Mathon, & frere de Péryclète floriſſoit, ſelon Pline; dans la 95e. olympiade, avec Canachus, Ariſtoclès, Diomede & Patrocle. Son chef-d'œuvre étoit la ſtatue d'une jeune Hébé d'or & d'ivoire, qu'on avoit miſe près de la ſtatue de Junon.

Onatas, de l'île d'Égine, ſorti de l'école athenienne fondée par l'ancien Dédale, vivoit en même tems qu'Agélades d'Argos. On voyoit de lui à Pergame un Apollon en bronze qui étoit admirable, tant pour ſa grandeur que pour la beauté de l'ouvrage. Mais rien ne lui acquit plus d'honneur que la Cérès que les Phigaliens lui demanderent, en lui promettant telle récompenſe qu'il voudroit. „ Je vins exprés à „ Phigale, dit Pauſanias, pour voir ſa Cérès; je n'im- „ molai aucune victime à la déeſſe, je lui préſentai „ ſeulement quelques fruits, à la maniere des gens „ du pays, ſur-tout du raiſin avec des rayons de „ miel, & des laines ſans apprêt telles que la toiſon „ les donne. On met ces offrandes ſur un autel qui „ eſt devant la grotte, & on verſe de l'huile deſſus. „ Cette eſpece de ſacrifice ſe fait tous les jours par „ les particuliers, & une fois l'an par la ville en corps; „ c'eſt une prêtreſſe qui y préſide, accompagnée „ du miniſtre le plus jeune de la déeſſe. La grotte „ eſt environnée d'un bois ſacré, où coule une ſour- „ ce d'eau très-froide „. Voilà un joli ſujet de Gravure ou de Peinture que fournit Pauſanias: la ſtatue de Cérès, les ſacrifices non-ſanglans qu'on offre en proceſſion ſur ſon autel, une belle prêtreſſe, avec un jeune miniſtre qui les reçoit, la grotte, le bois ſacré, la ſource d'eau vive, *&c.*

Le même *Onatas* avoit fait pluſieurs ſtatues équeſtres pour les Tarentins, & ces ſtatues furent miſes dans le temple de Delphes. Il avoit encore été employé par Dynomenes, fils de Héron, tyran de Syracuſe, pour le monument dont il gratifia la ville d'Olympie, en mémoire des victoires remportées par ſon pere aux jeux olympiques. Enfin, ce qui augmente la gloire de cet artiſte, eſt d'avoir été le maître de Polyclète.

Paſitèle eſt un artiſte dont Varron donne une grande idée, ainſi que Pline. *Paſitèle*, dit ce dernier, *cum eſſet in omnibus ſummus*, a écrit cinq volumes ſur les plus excellens ouvrages de Sculpture qui ayent paru dans le monde. Il étoit de cette partie de l'Italie qu'on nomme la *grande Grece*, & acquit conjointement avec elle le droit de citoyen romain. Il fit un Jupiter d'ivoire, & cette ſtatue eſt placée dans la maiſon de Métellus, ſituée ſur le chemin du champ de Mars. Cet artiſte, très-exact imitateur de la nature, *diligentiſſimus artifex*, travailloit un jour dans cet endroit de Rome où l'on gardoit les animaux d'Afrique: pendant qu'il étudioit un lion à-travers les barreaux, une panthere s'échappa d'une cage voiſine, non ſans lui faire courir un très-grand danger. On dit qu'il a fait beaucoup d'ouvrages, mais on ne les connoît pas préciſément. Pline, *liv. XXXIV.*

Pautias, de Chio, étoit fils de Soſtrate; l'art & l'habileté d'Ariſtocle de Sicyone avoit paſſé à lui, comme de main en main, car il étoit le ſeptieme maître ſorti de cette école. Il ſe ſignala par de belles ſtatues d'athletes proclamés vainqueurs dans les jeux de la Grece.

Peryllus eſt bien connu de tout le monde par l'hiſtoire du taureau de bronze qu'il avoit executé, & dont il éprouva lui-même toute l'horreur: *in hoc a ſimulachris deum hominumque, devoraverat humaniſſimam artem*, dit Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* Cette peinture des arts, comme M. de Caylus le remarque, eſt très-belle & très-convenable. Ils ne ſont faits que pour le culte des dieux, pour conſerver le ſouvenir des héros, pour corriger les paſſions, & pour inſpirer la vertu. *Peryllus* fut plus cruel que Phalaris; c'eſt pourquoi Pline pourſuit, en diſant: *Itaque de una cauſa ſervantur opera ejus, ut quiſquis illa videat, oderit manus* (Perylli).

Phidias, le *ſculpteur* des dieux, étoit natif d'Athenes; il fleuriſſoit vers l'an du monde 3556, dans la 83e olympiade, tems heureux où après les victoires remportées contre les Perſes, l'abondance fille de la paix, & mere des beaux arts, faiſoit éclore les talens par la protection de Périclès, l'un des plus grands hommes qui ait paru dans l'ancienne Grece, & peut-être dans le monde.

Phidias avoit fait une étude ſinguliere de tout ce qui avoit rapport à ſon talent, & en particulier l'étude de l'optique. On ſait combien cette connoiſſance lui fut utile dans la ſtatue du Minerve, qu'il fut chargé de faire, concurrement avec Alcamène: la ſtatue par Alcamène vue de près, avoit un beau fini qui gagna tous les ſuffrages, tandis que celle de *Phidias* ne paroiſſoit en quelque ſorte qu'ébauchée; mais le travail recherché d'Alcamène diſparut, lorſque ſa ſtatue fut élevée au lieu de ſa deſtination; celle de *Phidias*, au contraire frappa les ſpectateurs par un air de grandeur & de majeſté, qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer.

Ce fut lui qui après la bataille de Marathon, travailla ſur un bloc de marbre, que les Perſes dans l'eſpérance de la victoire avoient apporté, pour en ériger un trophée; il en fit une Néméſis, déeſſe qui avoit pour fonction d'humilier les hommes ſuperbes. La haine d'un grec contre les Perſes, jointe au plaiſir de vanger ſa patrie, anima ſon génie d'un nouveau feu, & prêta à ſon ciſeau & à ſes mains une nouvelle adreſſe.

Périclès chargea encore *Phidias* de faire une Minerve différente de celle dont j'ai parlé, & qu'on plaça dans le temple de cette déeſſe, appellée le *Parthénon*. Cette ſtatue de *Phidias* avoit la hauteur de vingt-ſix coudées (39 piés,) & elle étoit d'or & d'ivoire. Il y entra 44 talens d'or, c'eſt-à-dire, 132 mille livres ſterlings, ſur le pié de 3000 livres ſterlings pour chaque talent d'or; & comme un nommé *Ménon* accuſa *Phidias* d'avoir détourné une partie de cette ſomme, l'or fut détaché de la ſtatue, exactement peſé, & à la honte de l'accuſateur, on y retrouva les 44 talens; mais quelque riche que fût cette ſtatue, l'art y ſurpaſſoit infiniment la matiere; Cicéron, Pline, Plutarque, & autres grands écrivains de l'antiquité, tous connoiſſeurs, tous témoins oculaires, en ont parlé comme d'un des plus beaux ouvrages de main d'homme.

L'on auroit peut-être douté qu'il fût poſſible de rien faire de plus parfait en ce genre, ſi ce *Phidias* lui-même n'en eût donné la preuve dans ſon Jupiter olympien, qu'on peut appeller le *chef-d'œuvre* du plus célebre maitre, le plus grand effort de l'art, un prodige, & ſi bien un prodige, que pour l'eſtimer ſuivant ſa juſte valeur, on crut le devoir mettre au nombre des ſept merveilles du monde. *Phidias* fut inſpiré dans la conſtruction de ſon Jupiter par un eſprit de vengeance contre les Athéniens, deſquels ils avoit lieu de ſe plaindre, & par le deſir d'ôter à ſon ingrate patrie, la gloire d'avoir ſon plus bel ouvrage, dont les Eléens furent poſſeſſeurs avec reconnoiſſance. Pour honorer la mémoire de l'artiſte, ils créerent en faveur de ſes deſcendans une nouvelle charge, dont toute la fonction conſiſtoit à avoir ſoin de cette ſtatue.

Cette ſtatue d'or & d'ivoire haute de 60 piés, & d'une groſſeur proportionnée, fit le déſeſpoir de tous les grands ſtatuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la préſomption de penſer ſeulement à l'imiter. Selon Quintilien, la majeſté de l'ouvrage égaloit celle de Jupiter, & ajoutoit encore à la religion des peuples. On demandoit ſi le dieu étoit deſcendu du ciel en terre pour ſe faire voir à *Phidias*, ou ſi Phidias avoit été tranſporté au ciel, pour contempler le dieu. Pauſanias qui avoit vu cette ſtatue, nous en a laiſſé une longue & belle deſcription, que M. l'Abbé Gédoyn a inſérée dans ſa diſſertation ſur ce *ſculpteur* immortel. Au bas de la ſtatue, on liſoit cette inſcription: PHIDIAS ATHÉNIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il termina ſes travaux par ce chef-d'œuvre qui mit le comble à ſa gloire, & lui aſſura une réputation que plus de deux mille ans n'ont pu lui ravir.

Ce maître ſublime fut le premier parmi les Grecs qui étudia la belle nature, pour l'imiter, & ſon imagination vaſte & hardie, repréſentoit encore mieux les dieux que les hommes. Il paroiſſoit alors être guidé dans ſon travail par la divinité elle-même. Si

Phi-

Phidias forme l'image de Jupiter, dit Seneque, il ſemble que ce Dieu va lancer la foudre: s'il repréſente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour inſtruire ceux qui la conſiderent, & que cette ſage déeſſe ne garde le ſilence que par modeſtie. Aimable ſœur de la peinture, art merveilleux, c'eſt donc ainſi que vous faites illuſion aux ſens, pour enchanter l'ame, pour attendrir le cœur, & pour élever l'eſprit!

Pauſanias rapporte que les Eléens conſerverent pendant très-long-tems l'attelier de *Phidias*, & que c'étoit une curioſité que les voyageurs ne manquoient pas d'aller voir.

Mais il ne faut pas obmettre le jugement de Pline ſur *Phidias*. Je ne parlerai point, dit cet hiſtorien, de la beauté de Jupiter olympien, ni de la grandeur de la Minerve d'Athènes, qui a vingt-ſix coudées de hauteur (39 piés,) & qui eſt d'or & d'ivoire; mais je parlerai, continue-t-il, du bouclier de cette même figure, ſur le bord duquel il a repréſenté en bas-relief le combat des Amazones, & dans le dedans celui des dieux & des géans; il a employé toute la délicateſſe de l'art pour repréſenter le combat des Centaures & des Lapithes ſur la chaſſure de la déeſſe, tant il a ſû profiter de tout; & il a décoré la baſe de la ſtatue par un bas-relief qui repréſente la naiſſance de Pandore. On voit dans cette compoſition la naiſſance de vingt autres dieux, du nombre deſquels, eſt une Victoire qui ſe diſtingue par ſa beauté. Les connoiſſeurs admirent ſurtout le ſerpent & le ſphinx de bronze ſur lequel la déeſſe appuie ſa haſte. Voilà ce que je voulois dire en paſſant, ajoute Pline, d'un artiſte que l'on ne peut jamais aſſez louer, & dont la grande maniere, *magnificentia*, s'eſt toujours ſoutenue juſque dans les plus petites choſes.

Les beautés de détail qu'on vient de lire n'ont été décrites que par Pline, & elles amuſent l'imagination. Je conviendrai ſans peine que leur travail étoit en pure perte pour les ſpectateurs, parce qu'en donnant même au bouclier de Minerve dix piés de diametre, on ne pouvoit diſtinguer ſes ornemens d'aſſez près pour en juger ſur une figure d'environ quarante piés, de proportion, & qui d'ailleurs étoit placée ſur un piédeſtal qui l'élevoit encore. Auſſi n'eſt-ce pas dans ces petits objets que conſiſtoit le principal mérite de la ſtatue de Minerve; ils n'étoient repréſentés que ſur le bouclier de la déeſſe, & Pline ne les donne que comme de légeres preuves des talens & du génie de l'artiſte, *argumenta parva & ingenii tantum*. Mais *Phidias* ſe vit obligé de ſe prêter au goût des Grecs qui aimoient paſſionnément ces ſortes de petits morceaux, le trône d'Apollon par Bathyclès faiſoit leurs délices. Or qui peut douter du mérite éminent & de la perfection des ouvrages de *Phidias* en ce genre? Tout le monde avoit vu de près le bouclier de Minerve, & l'avoit admiré avant qu'il fût en place.

Polyclete, naquit à Sycionne, ville du Péloponeſe, & fleuriſſoit en la 87e olympiade. Ce célebre artiſte paſſe pour avoir porté dans le gracieux & le correct, la *ſculpture* à ſa derniere perfection. Ses ouvrages étoient ſans prix; mais celui qui lui acquit le plus de réputation, fut la ſtatue d'un doryphore, c'eſt-à-dire, d'un garde des rois de Perſe. Dans cette ſtatue merveilleuſe, toutes les proportions du corps humain étoient ſi heureuſement obſervées, qu'on venoit la conſulter de tous côtés comme un parfait modele, ce qui la fit appeller par les connoiſſeurs, la *regle*; j'en parlerai plus bas.

On rapporte que ce *ſculpteur* voulant prouver au peuple combien ſes jugemens ſont faux pour l'ordinaire, il réforma une ſtatue ſuivant les avis qu'on lui donnoit; puis il en compoſa une ſemblable ſuivant ſon génie & ſon goût. Lorſque ces deux morceaux furent mis en parallele; le premier parut effroyable en comparaiſon de l'autre: „ ce que vous condamnez, dit alors Polyclete au peuple, eſt votre ouvrage; ce que vous admirez eſt le mien. „ Un habile artiſte, on l'a dit avant moi, doit écouter la critique comme un avertiſſement qui peut lui être utile, mais non pas comme une loi qui doive le gêner.

Le goût de *Polyclete*, le portoit ſurtout à la régularité, & à l'agrément; l'on trouvoit en conſéquence que ſes ſtatues auroient eû beſoin d'un peu plus de force; en effet il repréſentoit les hommes avec des graces infinies, & beaucoup mieux qu'ils ne ſont, mais il n'atteignit pas comme Phidias à la majeſté des dieux. On dit même que l'âge robuſte étonnoit ſes mains délicates; & c'eſt par cette raiſon qu'il n'a guere exprimé que la tendre jeuneſſe. Sa ſtatue d'un jeune homme couronné, étoit ſi belle pour l'expreſſion délicate des chairs, qu'elle fut vendue cent talens, quatre cent ſoixante & dix mille livres. *Diadumenum fecit molliter, centum talentis nobilitatum*, dit Pline. Son enfant tenant une lance à la main, ne fut pas moins célebre; & ſes trois ſtatues de trois enfans nuds jouant enſemble, que Titus avoit dans ſon palais, furent regardées comme trois chefs-d'œuvres de l'art. Il ſeroit trop long de citer tous les ouvrages de ſa main, que le monde admiroit; mais j'ai promis de parler de la fameuſe ſtatue qu'on nomme la *regle*.

Cet artiſte, ſelon Pline, *l. XXXIV. c. viij.* voulant laiſſer à la poſtérité les regles de ſon art, ſe contenta de faire une ſtatue qui les comprenoit toutes, & que par cette raiſon il appella la *regle*, *fecit & quem canones artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes, velut a lege quadam*. „ Ce fait, dit M. de „ Caylus, eſt un de ceux qui demande d'autant plus „ à être expliqué qu'il paroît n'en avoir aucun be- „ ſoin. Tout homme de lettres qui lira ce paſſage, „ ne doutera pas que l'ouvrage de *Polyclete* n'ait été „ une regle fondamentale pour les *ſculpteurs*, & „ conſéquemment il croira que ſi l'on avoit cette „ ſtatue, on pourroit faire d'auſſi belles choſes que „ les Grecs. Cela n'eſt cependant vrai que dans un „ ſens, c'eſt-à-dire, pour un ſeul âge; encore dans „ ce même âge, on peut s'écarter du point donné „ pour de certaines parties, & bien faire: car l'ar- „ tiſte qui prendra les proportions de l'antique, pré- „ caution que tous nos modernes prennent avec grand „ ſoin, a le même privilege que le grand architecte „ qui ſuit les proportions d'un ordre, mais qui s'en „ écarte pour les raiſons d'aſpect, de convenance, „ *&c.* „

Pline parlant encore de *Polyclete*, dit qu'il eſt le premier qui ait imaginé de poſer des figures ſur une ſeule jambe, *ut uno crure inſiſterent ſigna excogitaſſe*; mais ce paſſage ne peut être entendu que pour les bronzes, ou pour les grandes figures de cette matiere, que l'armature met en état de poſer avec ſolidité ſur un ſeul point.

En effet, dit M. de Caylus, cette poſition eſt ſi fort impoſſible dans les ouvrages de marbre, que les ſtatuaires n'ont jamais aſſez de deux jambes pour ſoutenir une figure; ils ſont obligés de recourir à un tronc d'arbre, à des draperies, en un mot à quelque corps qui leur donne un moyen de ſolidité. Plus ce moyen conſerve de vraiſſemblance, & plus il mérite d'éloges. Il ne faut pas ſe rejetter ſur le talent & le mérite des artiſtes grecs pour accuſer les modernes; ils étoient ſoumis comme nous aux raiſons phyſiques, d'ailleurs leurs propres ouvrages certifient cette vérité. Il n'y a jamais eu de figure plus faite que l'Atalante, pour être traitée dans cette poſition; cependant celle de marbre que le tems a épargnée ne poſe, il eſt vrai, que ſur un pié, mais elle a un tronc d'arbre pour appui. Il faut donc regarder les ouvrages de *Polyclete*, cités à cette occaſion, comme étant de bronze, & pour lors ils n'ont rien de merveilleux. Nous voyons même que les anciens ont ſouvent traité dans cette poſition des femmes ſortant du bain, des Vénus, *&c.* mais toujours en bronze. *Mém. des inſc. t. xxv.*

Pauſanias parle d'un autre *Polyclete* qui fit la ſtatue d'Agenor de Thèbes, lequel ſurpaſſa tous les jeunes gens de ſon âge à la lutte. Ce dernier *Polyclete* poſtérieur au ſycionien, fut éleve de Naucydes. Junius l'a oublié dans ſon catalogue.

Poſis étoit connu à Rome de M. Varron, qui dit que ce *ſculpteur* ingénieux exécutoit en terre des fruits, des raiſins & des poiſſons, dont l'imitation étoit parfaite.

Praxias d'Athènes, diſciple de Calamis, fit Latone, Diane, Apollon, les muſes, le ſoleil qui ſe couche, Bacchus & des thyades, qu'on mit ſur le fronton du temple de Delphes.

Praxitele fleuriſſoit l'an du monde 3640, vers la 104e olympiade. Il ſembloit animer le marbre par ſon art. Tous ſes ouvrages étoient d'une ſi grande beauté, qu'on ne ſavoit auxquels donner la préférence; il falloit être lui-même pour juger les différens degrés de perfection. La fameuſe Phryné, auſſi induſtrieuſe que belle, ayant obtenu de Praxitele la permiſſion de choiſir ſon plus bel ouvrage, ſe ſervit d'un ſtratagème pour le connoitre: elle fit annon-

cer à ce célebre artiſte que le feu étoit à ſon attelier; alors tout hors de lui-même, il s'écria: *je ſuis perdu ſi les flammes n'ont point épargné mon ſatyre, & plus encore mon cupidon.* Phryné ſachant le ſecret de Praxitelle, le raſſura de cette fauſſe allarme, & l'engagea dans la ſuite à lui donner le cupidon. Pouvoit-il lui rien refuſer? Elle plaça ce cupidon à Theſpis ſa patrie, où long tems après on alloit encore le voir par curioſité. Quand Mummius enleva de Theſpis pluſieurs ſtatues pour les envoyer à Rome, il reſpecta celle-ci parce qu'elle étoit conſacrée à un dieu. Le cupidon de Verrès, dont parle Cicéron, étoit auſſi de Praxitele, mais il étoit différent de celui-ci.

Iſabelle d'Eſt, grand-mere des ducs de Mantoue, poſſédoit entr'autres raretés la premiere & ſi fameuſe ſtatue de l'amour par Praxitele. Cette princeſſe avoit auſſi dans ſon cabinet un admirable cupidon endormi fait d'un riche marbre de Spezzia. On fit voir à M. de Foix que la cour de France avoit envoyé en Italie, & au préſident de Thou qui l'accompagnoit, comme nous le liſons dans ſes mémoires, cette ſtatue de l'amour endormi, chef-d'œuvre de Michel-Ange, qu'on ne pouvoit conſiderer qu'avec des tranſports d'admiration, & qui leur parut encore fort audeſſus de ſa renommée; mais lorſqu'on leur eut montré l'amour de Praxitele, ils eurent honte en quelque ſorte d'avoir tant vanté le premier cupidon, & ils manquerent d'expreſſions pour louer le ſecond. Ce monument antique, tel que nous le repréſentent tant d'ingénieuſes épigrammes de l'Anthologie que la Grece à l'envi fit autrefois à ſa louange, étoit encore ſouillé de la terre d'où il avoit été tiré.

On dit que Michel-Ange, par une ſincérité digne d'un grand homme qu'il étoit, avoit prié la comteſſe Iſabelle, après qu'il lui eut fait préſent de ſon cupidon, de ne montrer aux curieux l'antique que le dernier, afin que les connoiſſeurs puſſent juger en les voyant, de combien en ces ſortes d'ouvrages les anciens l'emportent ſur les modernes.

On conçoit bien que Praxitele enchanté comme il étoit de Phryné, ne manqua pas d'employer le travail de ſes mains pour celle qui s'étoit rendue maîtreſſe de ſon cœur. C'eſt auſſi ce qui arriva, ſelon le rapport d'Athénée, *liv. III.* une des ſtatues de cette fameuſe courtiſane de la main de Praxitele, fut placée depuis à Delphes même, entre celle d'Archidamus roi de Sparte, & de Philippe roi de Macédoine. Si les richeſſes & le deſir de s'immortaliſer par des faits éclatans ſont des titres pour trouver place entre les rois, Phryné le méritoit; car elle s'engageoit à rebâtir Thebes à ſes dépens, pourvu que l'on y mît ſeulement cette inſcription: ALEXANDRE A DÉTRUIT THEBES, ET PHRYNÉ L'A RÉTABLIE.

Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une ſtatue de Vénus à Praxitele: il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée; mais la premiere ſurpaſſoit infiniment l'autre en beauté. Cependant ceux de Cos préfererent la derniere, afin de ne point porter dans leurs temples une image ſi capable d'allumer des paſſions: *Severum id ac pudicum arbitrantes.*

Les Gnidiens furent moins attentifs aux ſcrupules des bonnes mœurs. Ils acheterent avec joie la Vénus nue, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette ſtatue, qu'on eſtimoit l'ouvrage le plus achevé de Praxitele, Nicodeme roi de Bithynie, en faiſoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Gnide d'acquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder; mais ils crurent que ce ſeroit ſe deshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre à quelque prix que ce fût, une ſtatue qu'ils regardoient comme un tréſor unique. Pauſanias a décrit pluſieurs autres ſtatues de ce grand maître. Quintilien & Cicéron, en peignant le caractere diſtinctif des divers ſtatuaires de la Grece, diſent que celui de Praxitele qui le rendoit ſingulierement recommandable, étoit le beau choix qu'il ſavoit faire de la nature. Les graces, ajoutent-ils, conduiſoient ſon ciſeau, & ſon génie donnoit la vie à la matiere.

Les Theſpiens acheterent 800 mines d'or une ſtatue de Praxitele, qui fut apportée à Rome par Jules-Céſar; mais le plus conſidérable de ſes ouvrages étoit la ſtatue de Vénus, qui ouvroit à demi les levres, comme une perſonne qui ſourit. La dureté du marbre ne faiſoit rien perdre aux traits délicats d'un ſi beau corps. Il y avoit une marque à la cuiſſe de la déeſſe, dont Lucien a donné l'origine dans ſon dialogue des amours. Un jeune homme de grande naiſſance devint amoureux de la Vénus de Praxitele: il lui adreſſoit toutes ſes offrandes; enfin tranſporté du feu de ſa paſſion, il ſe cacha la nuit dans le temple; & le lendemain, dit Lucien, on découvrit cette marque, & l'on n'entendit plus parler du jeune homme.

Il ſortit encore un autre amour du ciſeau de Praxitele pour la ville de Parium, colonie de la Propontide. Cette figure, dit Pline, eſt égale en beauté à ſa Vénus, & produiſit les mêmes effets ſur les ſœurs d'Alchidas de Rhodes. Varron rapporte qu'on voyoit à Rome, auprès du temple de la félicité, les neuf muſes, une deſquelles rendit amoureux un chevalier romain, nommé Junius Piſciculus.

Les récits de cette nature ſe trouvent auſſi quelquefois rapportés dans l'hiſtoire de nos artiſtes modernes, mais ce n'eſt vraiſſemblablement que par vanité. On a donc écrit qu'un eſpagnol s'eſt laiſſé enfermer la nuit dans l'égliſe de S. Pierre de Rome pour jouir d'une figure qui eſt au tombeau du pape Paul III. elle eſt de la main de Guillaume della Porta, éleve de Michel-Ange, mais *ſculpteur* aſſez ſec, & ſa ſtatue n'eſt pas trop belle; cependant comme elle étoit trop nue, on la couvrit d'une draperie de bronze.

Rhœcus de Samos, eut pour fils Théodore & Telecles; voilà les premiers des grecs qui ayent eu l'art de fondre une ſtatue. Avant eux on faiſoit, dit Pauſanias, une ſtatue comme un habit, ſucceſſivement & par pieces, non d'un ſeul jet. Il réſulte de-là qu'avant la guerre de Troie, les hommes ne connoiſſoient pas encore le ſecret de fondre le métal, & de le jetter en moule. Rhœcus, Telecles, & Théodore floriſſoient du tems de Polycrate. Or Polycrate, contemporain de Cambyſe, vivoit en la 64 olympiade 500 ans avant l'ere chrétienne.

Salpion, athénien; c'eſt à lui qu'on attribue ce beau vaſe antique qu'on voit à Gaïette, ville maritime du royaume de Naples, où il ſert pour les fonts de baptême dans la grande égliſe. Ce ſuperbe morceau de ſculpture avoit été conſtruit, à ce qu'on penſe, pour contenir l'eau luſtrale dans quelque ancien temple des payens.

Saurus & *Batrachus*, architectes & *ſculpteurs* célebres de Lacédémone, entreprirent de bâtir & d'orner à leurs dépens les temples de Rome qui étoient entre les portiques d'Octavie, & ſe flatterent d'y pouvoir mettre leur nom; cependant quelque dépenſe qu'ils euſſent faite, & quelle que fût leur habileté, on leur refuſa impitoyablement ce qu'ils demandoient, & toute leur adreſſe ſe borna à ſemer en maniere d'ornement, des lézards & des grenouilles ſur les baſes & les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit déſigné par le lézard, que les Grecs nomment σάρος, & celui de *Batrachus* par la grenouille, qu'ils appellent βάτραχος.

Scopas naquit à Paros; & fleuriſſoit à Epheſe vers la centieme olympiade. Il travailla avec d'illuſtres concurrens au fameux mauſolée qu'Artémiſe fit ériger à Mauſole ſon mari, mort la 106 olympiade dans la ville d'Halycarnaſſe. Sa colonne pour le temple de Diane d'Epheſe paſſoit pour la plus belle de toutes; mais ſa Vénus qui fut dans la ſuite tranſportée à Rome, étoit ſon chef-d'œuvre. On a même pretendu qu'elle égaloit en beauté celle de Praxitele. Outre Vénus, Scopas avoit fait un Phaëton, un Apollon, une Veſta avec deux filles aſſiſes à terre à ſes côtés, un Neptune, une Thétis, un Achille, un Mars, & la plûpart de ces ſtatues étoient à Rome. L'Amour, *Pothos* (le Deſir) & Phaëton étoient encore trois ſtatues de ſes mains, qu'on voyoit avec admiration dans le temple de Vénus Praxis à Mégare. Cet excellent artiſte les avoit répréſentées auſſi diverſement que ces trois choſes ſont différentes; mais il faut repréſenter le détail entier que Pline nous a donné des ouvrages de ce grand maître.

Il fit, dit-il, Vénus, Pothos & Phaëton, qui ſont adorés en Samothrace avec les cérémonies les plus ſaintes: l'Apollon palatin, la Veſta aſſiſe, ayant auprès d'elle deux veſtales aſſiſes à terre: ce dernier morceau eſt très-célebre. Scopas a répété les deux veſtales; elles ſont dans les bâtimens d'Aſinius Pollio, où l'on voit de plus une canéphore; mais ce que l'on trouve ſupérieur, & que l'on voit dans le temple de C. N. Domitius, au cirque de Flaminius, ce ſont les figures de Neptune, de Thétis, d'Achille, des Néréides aſſiſes ſur des dauphins & des chevaux marins, des tritons avec une trompe à la ſuite de Phorcus; enfin pluſieurs autres choſes convenables aux di

vini-

vinité de la mer. Pline dit de ce morceau, qui ſelon toute apparence avoit été traité en bas-relief, *magnum & præclarum opus, etiamſi totius vitæ fuiſſet*. Ouvrage qui ſeroit admirable, quand il auroit occupé toute la vie d'un homme.

Nous ne connoiſſons pas, continue-t-il, tous les morceaux qui ſont ſortis de la main de cet artiſte; cependant il a exécuté Mars aſſis & de proportion coloſſale. Cette ſtatue eſt placée dans le temple de Brutus Gallaïcus, dans le même cirque où l'on voit de plus une Vénus nue, capable de rendre célebre tous les autres lieux qui pourroient la poſſeder; mais l'air de grandeur & de magnificence qui regne par-tout dans la ville de Rome, peut ſeul étouffer la réputation de ces grands morceaux: il n'eſt pas poſſible de les admirer & de les contempler; le mouvement des affaires détourne ſans ceſſe, & l'admiration des chefs-d'œuvres a beſoin du ſilence de la tranquillité de l'eſprit.

Cette peinture du mouvement de la ville de Rome eſt peut-être plus frappante que toutes celles qui ſe trouvent dans aucun autre auteur.

On ne ſait, continue Pline, ſi c'eſt à Scopas ou à Praxitele que l'on doit attribuer la Niobé mourante avec ſes enfans; ce grouppe eſt placé dans le temple d'Apollon Soſien. Le ſujet de Niobé ſe voit encore partie dans la vigne de Médicis à Rome; mais il eſt douteux ſi ces reſtes appartiennent à celui dont parle Pline.

On ignore auſſi, continue toujours cet auteur, lequel de ces deux artiſtes, Scopas ou Praxitele, a fait le Janus que l'on voit au temple d'Auguſte, & que ce prince avoit fait apporter d'Égypte: on le ſait d'autant moins que l'on a fait dorer la figure.

Voilà, dit M. de Caylus, une raiſon tirée de l'art; car il eſt conſtant que toute couleur, dorure ou vernis appliqué ſur une ſtatue, ôte des fineſſes, empêche de diſtinguer la touche, émouſſe les vives arêtes, dénature l'expreſſion de la chair, & par conſéquent empêche ſouvent les connoiſſeurs de l'attribuer à un maître plutôt qu'à un autre. Les anciens allioient encore quelquefois, dans les ouvrages de ſculpture en ronde-boſſe, les marbres de couleur, l'or, l'ivoire & le bronze. Les modernes ont heureuſement banni cette fauſſe magnificence, qui diminue, interrompt l'effet, & ne produit aux yeux qu'un papillotage ſans goût.

Je reviens à Scopas, pour dire, en finiſſant ſon article, que ſon nom acquit de plus en plus de la célébrité, non-ſeulement par ſes ouvrages qui ſubſiſterent, mais parce qu'il avoit eu des émules & des rivaux d'un grand mérite. Horace *ode viij. liv. IV.* en fait lui-même un bel éloge. „ Si j'avois, dit-il, un „ cabinet enrichi des chefs-d'œuvres de Parraſius ou „ de Scopas.

Divite me ſcilicet artium,
Quas aut Parrhaſius, aut Scopas.

Silanion, né à Athènes, vivoit du tems d'Alexandre le grand, & ſe rendit très-habile dans ſon art, ſans avoir de maître. Les hiſtoriens parlent de la ſtatue d'un certain Satyrus qui avoit ſouvent remporté le prix aux jeux de la Grèce, de celle de l'athlete Démarate, de celle d'Achille, & de celle d'un Epiſtates exerçant les lutteurs. Cicéron vante extrémement la Sapho de bronze de ce célebre ſtatuaire. Verrès l'avoit enlevée du prytanée de Syracuſe. Pline raconte que le même *Silanion* avoit jetté en bronze la ſtatue d'Apollodore ſon confrere, homme emporté contre lui-même, & à qui il arrivoit ſouvent de briſer ſes propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la ſouveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'eſprit; *Silanion* repréſenta d'une maniere ſi vive cet emportement, que l'on croyoit voir, non Apollodore, mais la colere en perſonne: *hoc in eo expreſſit, nec hominem ex ære fecit, ſed iracundiam*, dit Pline. *Silanion* écrivit un traité des proportions, ſuivant le témoignage de Vitruve.

Socrate. Je me garderai bien d'envier à la ſculpture l'honneur qu'elle a eu de compter ce grand homme parmi ſes éleves. Il étoit fils d'un ſtatuaire, & il le fut lui-même avant que de s'attacher à la phyſique & à la morale. Il diſoit que la ſculpture lui avoit enſeigné les premiers préceptes de la philoſophie. On lui attribuoit communément les trois graces qu'on conſervoit dans la citadelle d'Athènes; elles n'étoient point nues, mais couvertes. Le plus ſage des Grecs n'eſt pas le ſeul de ſon nom qui ait cultivé la ſculpture; il y avoit près de Thèbes une chapelle bâtie par Pindare, en l'honneur de Cybèle, la ſtatue de la déeſſe étoit l'ouvrage de deux thébaïtes, nommés *Socrate* & Ariſtomède; elle étoit de marbre du mont Centélique, & on ne pouvoit la voir qu'une fois l'année.

Strongilion eſt de tous les ſtatuaires celui qui réuſſiſſoit le mieux à repréſenter des chevaux & des bœufs.

Téleclès & *Théodore*; les Egyptiens, ſelon Diodore de Sicile, *liv. I.* aſſurent que les plus fameux des anciens *ſculpteurs* de la Grece, ont pris des leçons chez eux. Tels furent entre autres *Téleclès* & *Théodore* de Samos, fils de Rhœcus, qui ont fait la ſtatue d'Apollon Pythien, qu'on voit à Samos. *Téleclès*, ſi nous les en croyons, fit à Samos une moitié de cette ſtatue, pendant que ſon frere *Théodore* travailloit l'autre à Ephèſe; & le rapport de ces deux moitiés ſe trouva ſi parfait, que toute la figure paroiſſoit être d'une ſeule main. Ils ajoutent que cette pratique ſinguliere, peu connue des *ſculpteurs* grecs, eſt très en vogue parmi les artiſtes egyptiens; ceux-ci ne jugent pas comme les Grecs, d'une figure, par le ſimple coup d'œil, mais rapportant les proportions du petit au grand, ils taillent ſéparément, & dans la derniere juſteſſe, toutes les pierres qui doivent former une ſtatue. C'eſt pour cela qu'ils ont diviſé le corps humain en vingt-une parties & un quart, en donnant à chacune d'elles, une grandeur relative à celle des autres, & du tout enſemble; ainſi quand les ouvriers ſont une fois convenus entr'eux de la hauteur de la figure, ils vont exécuter chacun chez ſoi les parties dont ils ſont chargés, & elles s'ajuſtent enſemble d'une maniere étonnante pour ceux qui ne ſont pas au fait de cette pratique; or les deux moitiés de l'Apollon de Samos, travaillées à part dans le goût égyptien, ſe joignent, dit-on, ſuivant toute la hauteur du corps, & quoiqu'il ait les deux bras étendus, & qu'il ſoit dans l'attitude d'un homme qui marche, ſa figure entiere eſt dans la plus exacte proportion; enfin cet ouvrage cede peu aux chefs-d'œuvres de l'Egypte même, qui lui ont ſervi de modele.

On a de la peine à comprendre ce que Diodore rapporte ici des *ſculpteurs* égyptiens, dit M. de Caylus, dans ſes réflexions ſur ce paſſage; comment, ajoute-t-il, des artiſtes travaillans ſéparément, en des lieux diſtans l'un de l'autre, & ſans ſe communiquer leurs opérations, pouvoient-ils chacun faire une moitié de ſtatue, dont la réunion compoſoit un tout parfait?

Si l'on croit la choſe probable, il faut du moins ſuppoſer un fait que Diodore a paſſé ſous ſilence; c'eſt qu'il y avoit en premier lieu un modele arrêté, & ſur lequel chacun s'étoit reglé. N'eſt-ce pas en effet ce que cet hiſtorien a prétendu faire entendre, lorſqu'il dit que les *ſculpteurs* égyptiens, en prenant leurs meſures, rapportent les proportions du petit au grand, comme le font encore aujourd'hui nos *ſculpteurs*. Les Grecs au-contraire, dit Diodore, jugent d'une figure par le ſimple coup d'œil; ce qui veut dire qu'ils travaillent ſans modele, choſe difficile, mais poſſible.

Au reſte, le travail dont il s'agit devenoit d'autant plus facile à exécuter, que la ſtatue de l'Apollon pythien, qu'ils avoient ainſi travaillée, étoit, à ce que rapporte le même auteur, dans le goût des ſtatues égyptiennes, c'eſt-à-dire qu'elle étoit les bras étendus, & collés le long du corps, les jambes, l'une en avant, l'autre en arriere, dans l'attitude de quelqu'un qui ſe prépare à marcher; & c'eſt ainſi en effet que ſont la plûpart des ſtatues égyptiennes; elles ne varient preſque point d'attitude; les ouvriers étant une fois convenus des meſures & des proportions générales, pouvoient travailler en quelque façon à coup ſûr, & même diſpoſer les différentes pierres qui devoient compoſer une ſtatue coloſſale; car il ſeroit ridicule de penſer que les ſtatues dont il s'agit ici, fuſſent des ſtatues de grandeur naturelle. Un ſeul bloc, & un ſeul ouvrier devoient ſuffire pour chacune; au lieu que pour une ſtatue hors de proportion, il étoit naturel de diſtribuer les différentes parties dont elle étoit compoſée, à différens ouvriers.

Voilà l'utilité que les *ſculpteurs* égyptiens tiroient de ces regles de proportion dont ils étoient convenus entre eux; regles qui ne peuvent pas s'entendre des juſtes proportions du corps humain, parce que les Grecs les connoiſſoient auſſi-bien qu'eux, & les ſuivoient avec encore plus d'exactitude. Tout ce qu'il y avoit donc de différent entre les uns & les autres,

C'étoit la maniere d'opérer: les Grecs travailloient ſans s'aſſujettir à prendre des meſures ſur un modele; les Egyptiens au-contraire, faiſoient de petits modeles, qui leur ſervoient à faire les ſtatues en grand; de-là vient, dit Diodore, que les *ſculpteurs* qui devoient travailler ſur un même ouvrage, étant convenus de la grandeur que doit avoir cet ouvrage, ſe ſéparent, & ſans doute, comme je crois le pouvoir ajouter, emportent chacun une copie du modele convenu; enfin après avoir travaillé ſéparément, ils rapportent chacun les pieces qu'ils ont faites, & lorſqu'elles ſont rejointes, elles forment un tout exact: pratique bien capable de cauſer de la ſurpriſe & de l'admiration à ceux qui ne ſont pas au fait de cette opération.

Il n'y a donc rien que de très-faiſable & de très-vraiſſemblable dans ce récit: on obſerve cependant que les ſtatues qui nous reſtent des Egyptiens, ne ſont toutes que d'un ſeul bloc; mais ce ſont celles qui ſont d'une grandeur naturelle, & qui n'ont dû être l'ouvrage que d'un ſeul artiſte; par conſéquent la pratique des *ſculpteurs* égyptiens, dont parle Diodore, n'étoit pas génerale, elle n'étoit d'uſage que pour les ſtatues coloſſales. Il en reſte quelques-unes de cette derniere eſpece dans la haute Egypte, qui ſont en effet compoſées de pluſieurs blocs de marbre, du moins autant qu'on en peut juger ſur les deſſeins. Or ces colonnes peuvent avoir été travaillées dans différens atteliers, partie par partie, & de la façon dont le dit Diodore. Ainſi en reſtraignant à ces ſortes de ſtatues la pratique dont il eſt queſtion, il ne ſera pas difficile de comprendre ce que rapporte l'hiſtorien; & le merveilleux qui y paroît attaché, diſparoîtra ſans peine. *Mém. de l'acad. des Inſcr. tom. XIX.*

Téléphanes, phocéen, n'a point fait parler de lui, & la raiſon du ſilence qu'on a gardé ſur le vrai mérite de cet artiſte, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* c'eſt qu'il avoit travaillé pour les rois Xerxès & Darius. Bien des gens pourroient regarder cette punition comme une eſpece d'humeur mal entendue; mais cette convention générale, parfaitement exécutée par tous les peuples de la Grèce, peint bien les Grecs. Elle leur fait d'autant plus d'honneur, que leur goût pour les arts & pour les bons artiſtes n'étoit pas douteux.

Théodore, dont j'ai déja parlé, frere de Téleclès, & qui executa le labyrinthe de Samos, réuniſſoit les talens de l'architecture à celui de l'art de fondre. Pline *l. XXXIV. c. viij.* dit qu'il fondit de bronze en petit ſon portrait, & qu'il tenoit dans ſa main gauche un char à quatre chevaux que couvroit une aile de mouche. Ces ſortes de badinages de l'art montrent beaucoup de délicateſſe, mais ils paroiſſent encore plus recommandables dans le marbre qu'en bronze, parce que ſur le marbre le moule n'y peut être d'aucun ſecours, & que le plus petit coup donné à faux ou trop appuyé, ſuffit pour détruire en un moment, le travail de pluſieurs mois. *Voyez l'article* de Callicrate, qui excelloit encore dans ces ſortes d'ouvrages délicats.

Enfin on peut placer le morceau ſuivant de Canachus, avec celui de *Théodore*, c'eſt auſſi Pline qui en fait mention, *l. XXXIV. c. viij. Cervumque una ita veſtigiis ſuſpendit, ut linum ſubter pedes trahatur, alterno morſu digitis calceque retinentibus ſolum, ita vertebrato dente utriſque in partibus, ut a repulſu per vices reſiliat.* Ce double mouvement, dans les piés de ce cerf, qui n'étoient point arrêtés ſur la plinte, choſe néceſſaire pour laiſſer paſſer le fil, prouve que cet ouvrage étoit d'une médiocre étendue. Cet autre mouvement des dents, d'accord ou reſſemblaut à celui des vertebres, annonce encore une machine qui affectoit quelques-uns des mouvemens de la nature. C'en eſt aſſez, ajoute M. de Caylus, pour prouver que les anciens ont connu d'une maniere glorieuſe, toutes les opérations des arts, & même celles que l'on auroit penſé pouvoir leur diſputer avec le plus d'apparence de raiſon.

Timothée fut chargé conjointement avec Scopas, Briaxis, & Léochares, des ornemens du mauſolée qu'Artémiſe fit faire à Mauſole ſon mari, roi de Carie, qui mourut la 106e Olympiade. On voit à Rome, continue Pline, dans le temple d'Apollon, une Diane de la main de *Timothée*, à laquelle Aulanius Evander a remis une tête. On étoit déja dans la triſte obligation de reſtaurer les ſtatues.

Tiſagoras, artiſte célebre par ſes ſtatues de fer. Il en avoit fait une qui repréſentoit le combat d'Hercule contre l'hydre; on plaça cette ſtatue dans le temple de Delphes. On ne peut, dit Pauſanias *in Phor.* aſſez admirer cet ouvrage, ainſi que les têtes de lion & de ſanglier du même artiſte, qui ſont auſſi de fer & que l'on a conſacrées à Bacchus dans la ville de Pergame.

Tiſandre, avoit fait une grande partie des ſtatues qui repréſentoient les braves officiers qui ſeconderent Lyſander à Agios-Potamos, ſoit ſpartiates, ſoit alliés de Sparte. Pauſanias vous en dira les noms.

Tiſicrate, athénien, fleuriſſoit dans la 66e olympiade, & ſe rendit célebre par ſa belle ſtatue de la courtiſane Leæna. Tout le monde ſait l'hiſtoire de cette fameuſe courtiſane, qui roſſembloit à celles de nos jours, comme nos conſuls reſſemblent aux conſuls de Rome. Leæna ayant ſu le ſecret de la conſpiration d'Harmodias & d'Ariſtogiton contre Hipparque, fils de Piſiſtrate, fut miſe à la queſtion par l'ordre du frere d'Hipparque; mais de peur de ſuccomber aux tourmens, elle aima mieux ſe couper la langue, que de riſquer de découvrir les conjurés. Les Athéniens touchés de cette grandeur d'ame, éleverent en ſon honneur une ſtatue qui repréſentoit une lionne ſans langue, & *Tiſicrate* chargé de cet ouvrage, s'en acquitta d'une façon glorieuſe; j'ai pour garans Pline, *liv. XXXIV. cha. viij.* Hérodote & Thucydide.

Turianus, étoit d'Etrurie; Tarquin l'ancien le fit venir de Fregella, ville du Latium, pour faire la ſtatue de Jupiter qu'il vouloit placer dans le capitole; & l'on étoit encore dans l'uſage, long-tems après, de peindre cette ſtatue avec du minium. Le même Turianus fit auſſi des chars à quatre chevaux; il furent mis ſur le faîte du temple, & cet artiſte joignit à tous ces ouvrages une ſtatue d'Hercule, qui, dit Pline, *hodieque materiæ nomen in urbe retinet*, & que l'on nomme l'*Hercule de terre*. Pline, *liv. XXXV. chap. xij.*

Xénophon, ſtatuaire d'Athènes, fit une ſtatue de la Fortune, dont l'antiquité à beaucoup parlé. Dans cette ſtatue, la déeſſe tient Plutus entre ſes bras ſous la forme d'un enfant; & c'eſt, dit Pauſanias, une idée aſſez ingénieuſe de mettre le dieu des richeſſes entre les mains de la Fortune, comme ſi elle étoit ſa nourrice ou ſa mere.

Xenophon étoit contemporain & compatriote de Cephiſodore. Ils firent enſemble un Jupiter aſſis ſur ſon trône, ayant la ville de Mégalopolis à ſa droite; Diane conſervatrice à ſa gauche; ces deux ſtatues furent miſes dans le temple de Jupiter ſauveur en Arcadie.

Zénodore, fleuriſſoit du tems de l'empereur Néron. Il ſe diſtingua par une prodigieuſe ſtatue de Mercure, & enſuite par le coloſſe de Néron, d'environ cent dix ou cent vint piés de hauteur, qui fut conſacré au ſoleil. Veſpaſien fit ôter la tête de Néron, & expoſer à ſa place celle d'Apollon ornée de ſept rayons, dont chacun avoit vingt-deux piés & demi. Mais il eſt bon d'entrer dans les détails que Pline, *l. XXXIV. c. vij.* nous a conſervé de *Zénodore*, & qui ſont intéreſſans; j'y joindrai, ſuivant ma coutume, quelques réflexions de M. de Caylus.

Les ouvrages de *Zénodore* l'ont emporté ſur toutes les ſtatues de ce genre (que l'on voit en Italie) par le Mercure qu'il a exécuté en Gaule, dans la ville des Avernes; il y travailla l'eſpace de dix ans, & il couta quatre cens mille ſeſterces. Quand il eut fait voir ſon habileté par les ouvrages qu'il avoit faits dans cette ville, Néron le fit venir à Rome, & l'employa à faire ſon portrait dans une figure coloſſale de cent dix piés de haut; elle a depuis été conſacrée au ſoleil, pour témoigner l'horreur que l'on avoit de tous les crimes de ce prince (c'eſt-à-dire qu'on ôta la tête de ce prince pour y mettre celle du ſoleil.)

Nous avons vû, continue Pline, dans l'atelier de *Zénodore*, non-ſeulement le modele de terre de ce coloſſe, *ſimilitudinem inſignem ex argilla*, mais auſſi les petites figures qui ſervirent au commencement de l'ouvrage, *ex parvis ſurculis*.

Ce modele, dit M. de Caylus, étoit de terre & n'étoit pas un creux, car la terre n'a pas aſſez de conſiſtance pour être employée à faire des creux; elle ſe cuit trop inégalement dans ſes parties, ou plutôt en ſechant elle ſe reſſerre & ſe racourcit de façon que ſa diminution eſt trop inégale; donc il eſt queſtion d'un modele de terre, & le mot de *ſurculis* doit être regardé comme les premieres idées, les penſées, les eſquiſſes, les maquettes, comme on dit dans l'art, qui ſervent à fixer & à déterminer le choix du *ſculpteur* dans la compoſition de ſa figure.

Pline pourſuit: cette ſtatue fit voir que l'art de fon-

fondre étoit perdu; Néron n'épargnant ni or ni argent pour la réuſſite de cette entrepriſe, & *Zénodore* étant eſtimé autant qu'aucun des anciens artiſtes, pour le talent de modéler & de réparer ſon ouvrage.

Ces paroles que l'art de fondre étoit perdu, veulent dire peut-être, que l'art de jetter en fonte de grands morceaux tels que les coloſſes étoit perdu. En ce cas celui de Néron, & le Mercure des Avernes (du pays d'Auvergne), exécutés par *Zénodore*, loin d'être travaillés comme tous ceux dont Pline a parlé juſques-ici, n'auroient été faits que de plaques ou de platines de cuivre ſoudées ou clouées.

Pendant que *Zénodore* travailloit à la ſtatue des Avernes, il copia, dit Pline, deux vaſes dont les bas-reliefs étoient de la main de Calamis: ils appartenoient à Vibius Avitus qui commandoit dans cette province; ils avoient été poſſédés par Germanicus Céſar, qui les avoit donnés, parce qu'il les eſtimoit beaucoup, à Caſſius ſon gouverneur, oncle de Vibius; *Zénodore* les avoit copiés, ſans qu'il y eût preſque aucune différence.

Cependant, obſerve ici M. de Caylus, le talent de *Zénodore* eſt plus prouvé par les deux grands modeles qu'il a faits, que pour la copie de ces deux vaſes: un artiſte médiocre peut en venir à bout, & ſatisfaire, étonner même des gens peu déclicats; mais il faut toujours de grandes parties dans l'eſprit & des connoiſſances fort étendues dans l'art, pour exécuter heureuſement des machines pareilles à ces coloſſes; le détail de la fonte ne change rien à la grandeur du génie néceſſaire pour la production d'une figure de plus de cent piés de proportion. (*Tous les articles des ſculpteurs anciens ſont de M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTEURS MODERNES, (*Artiſtes en Sculpture.*) nous n'entendons pas ſous ce nom les *ſculpteurs* goths, mais les célebres maîtres qui ſe ſont illuſtrés dans cette carriere depuis la renaiſſance des beaux-arts en Italie, c'eſt-à-dire depuis le commencement du xvj. ſiecle: voici les principaux qui nous ſont connus.

Algarde, italien, fleuriſſoit vers le milieu du xvij. ſiecle. Entre autres ouvrages de cet artiſte ſupérieur, on admire ſon bas-relief qui repréſente ſaint Pierre & ſaint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la ſaccager. Ce bas-relief ſert de tableau à un des petits autels de la baſilique de ſaint Pierre.

Il ne faut pas moins de génie pour tirer du marbre une compoſition pareille à celle de l'Attila, que pour la peindre ſur une toile. En effet, la poéſie & les expreſſions en ſont auſſi touchantes que celle du tableau où Raphaël a traité le même ſujet, & l'exécution du *ſculpteur* qui ſemble avoir trouvé le clair obſcur avec ſon ciſeau, paroît d'un plus grand mérite que celle du maître de la peinture. Les figures qu'on voit ſur le devant de ce ſuperbe morceau, ſont preſque de ronde-boſſe; elles ſont de véritables ſtatues. Celles qu'il a placées derriere ont moins de relief, & leurs traits ſont plus ou moins marqués, ſelon qu'elles s'enfoncent dans le lointain. Enfin la compoſition finit par pluſieurs figures deſſinées ſur la ſuperficie du marbre par de ſimples traits. Il eſt vrai que l'*Algarde* n'a pas tiré de ſon génie la premiere idée de ſon exécution; mais il a du-moins perfectionné, par l'ouvrage dont il s'agit, le grand art des bas-reliefs; & quand le pape Innocent X. donna trente mille écus à l'*Algarde* pour un ouvrage de cette eſpece, cette récompenſe étoit plus noble qu'exceſſive.

On ſait ſans doute que l'*Algarde* fut auſſi chargé par le même pape de reſtaurer la figure d'un Hercule qui combat l'hydre, & que l'on conſerve à Rome dans le palais Veroſpi; il s'en acquitta ſi bien que les parties rétablies ayant été retrouvées dans la ſuite, on a laiſſé l'ouvrage de l'*Algarde*, & l'on s'eſt contenté de placer auprés de la ſtatue les parties antiques, pour mettre les curieux à portée d'en faire la comparaiſon, & rendre juſtice à l'artiſte moderne.

Auguier (François), natif du comté d'Eu, mort à Paris en 1669. Son cizeau donnoit du ſentiment au marbre. Ses figures ſont encore remarquables par la beauté & la vérité de l'expreſſion. Il a fait l'autel du Val-de-grace & la Crêche; le beau crucifix de marbre de la Sorbonne; la ſculpture du cardinal de Bérule dans l'égliſe de l'Oratoire; la ſépulture des Montmorenci à Moulins, & quelques ſtatues d'après les antiques.

Auguier (Michel), mort en 1680, âgé de 74 ans, frere de François Auguier; il ſe diſtingua dans le même art que lui. Il eſt bien connu par l'Amphitrite de marbre qu'on voit dans le parc de Verſailles, par les ouvrages de la porte ſaint Denis, par les figures du portail du Val-de-grace, & par d'autres.

Bachelier (Nicolas) natif de Toulouſe ou de Luques, fut éleve de Michel-Ange. Etant à Toulouſe ſous le regne de François I. il y établit le bon goût, & en bannit la maniere gothique qui avoit été en uſage juſqu'alors; ſes ouvrages de ſculpture qui ſubſiſtent dans quelques égliſes de cette ville, ſe diſtinguent toujours avec eſtime, malgré la dorure qu'on y a miſe, & qui leur a ôté cette grace & cette délicateſſe que cet habile homme leur avoit données. Il fleuriſſoit encore en 1550.

Bandinelli (Baccio) né à Florence en 1487, mort dans la même ville en 1559. Les morceaux qu'il a faits en ſculpture à Rome & à Florence ſont extrèmement eſtimés; on l'a repris ſeulement avec raiſon, d'avoir mis à côté de la ſtatue d'Adam qu'il fit pour l'égliſe cathédrale de Florence, une ſtatue d'Eve de ſa main, plus haute que celle de ſon mari. D'ailleurs les deux ſtatues ſont également belles; c'eſt lui qui a reſtauré le bras droit du grouppe de *Laocoon*, j'entends le bras qui eſt élevé & qui concourt ſi bien à l'action de la figure principale. Ce grand artiſte imitateur & contemporain de Michel-Ange, ne voulut point rétablir cette partie en marbre, dans l'eſpérance que l'on trouveroit un jour le morceau de l'original; il eſt donc encore aujourd'hui en terre cuite. Baccio eſt ſi bien entré dans l'eſprit de l'antique, que ſi par haſard on retrouvoit le bras perdu, la comparaiſon ne ſeroit pas deshonorable au ſculpteur florentin.

Bernini (Jean-Laurent) vulgairement appellé le *cavalier Bernin*, né à Naples en 1598, mort à Rome en 1680, eſt un de ces grands artiſtes que la nature préſente rarement ſur la terre. Louis XIV. ſignala ſa magnificence à ſon égard, lorſqu'il le fit venir à Paris en 1665, pour travailler au deſſein du Louvre; on voit en France de ce maître célebre, le buſte du roi dans la ſalle de Vénus, & la ſtatue équeſtre de Marcus-Curtius, au-delà de la place des Suiſſes à Verſailles; mais il a ſur-tout embelli Rome de pluſieurs monumens qui font l'admiration des connoiſſeurs; telle eſt l'extaſe de ſainte Thérèſe de ce grand maître. On compte dans la ſeule égliſe de S. Pierre quinze morceaux de ſon invention, le maître-autel, le tabernacle, la chaire de ſaint Pierre, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII. la ſtatue équeſtre de Conſtantin, la colonnade, la fontaine de la place Navonne, *&c.* Tous ces ouvrages, pour le dire en un mot, ont une élégance & une expreſſion dignes de l'antique; ſes figures ſont remplies de vie, de tendreſſe & de vérité.

Bologne (Jean de) né à Douay, mort à Florence vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Il ſe rendit un des bons ſculpteurs d'Italie, & orna la place publique de Florence de ce grouppe de marbre que l'on y voit encore, & qui repréſente l'enlevement d'une ſabine. Le cheval ſur lequel on a mis depuis la ſtatue d'Henri IV, placée au milieu du Pont-Neuf à Paris, eſt de ce grand maître; il a fait pluſieurs autres ſtatues équeſtres, il a dirigé la fonte d'un très-grand nombre d'autres ſtatues ou bas-reliefs qui lui ont acquis beaucoup d'honneur.

Bouſſeau (Jacques) né en Poitou en 1681, mort à Madrid en 1740, éleve de M. Couſtoux, l'aîné; il devint profeſſeur de l'académie de Sculpture, & finalement ſculpteur en chef du roi d'Eſpagne.

Buiſter (Philippe) natif de Bruxelles, vint en France vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Son éloge fera l'énumération de ſes principaux ouvrages: tels ſont le tombeau du cardinal de Rochefoucault, placé dans une chapelle de ſainte Génevieve; deux ſatyres grouppés, un joueur de tambour de baſque, & la déeſſe Flore; tous morceaux eſtimés qui ornent le parc de Verſailles.

Cellini (Bénévenuto) artiſte célebre, & homme de guerre, né à Florence l'an 1500, mort dans la même ville en 1570, nous a donné un traité ſur la ſculpture, & la maniere de travailler l'or.

Comte (Louis le) mort à Paris en 1691, âgé de cinquante-un ans, a fait dans cette ville quelques ouvrages eſtimés. On voit de ſa main à Verſailles deux grouppes, dont un repréſente Vénus & Adonis, & l'autre Zéphir & Flore; le cocher du cirque qui ſert d'ornement à la porte des écuries, eſt encore de cet artiſte.

Couſtou (Nicolas) né à Lyon en 1658, mort à Paris en 1733, de l'académie de Sculpture. Son pere Nicolas *Couſtou*, ſculpteur en bois, lui apprit les élémens de ſon art. Il ſe mit enſuite ſous la diſcipline du célebre Coyſevox, ſon oncle. Enfin, il remporta le prix de ſculpture, & partit pour l'Italie en qualité de penſionnaire du roi. C'eſt dans ce ſéjour qu'il fit la belle ſtatue de l'empereur Commode, repreſenté en Hercule, & qui eſt dans les jardins de Verſailles. Le ciſeau de cet excellent homme, conduit par la belle nature, ne fut pas oiſif. Il travailla toujours pour ſa gloire & celle de la France; ce fut lui qu'on chargea de la plûpart des riches morceaux de ſculpture qui ornent l'égliſe des Invalides.

Sans entrer dans le détail de ſes ouvrages, il ſuffit de citer la ſtatue pédeſtre de Jules-Céſar, le grouppe des fleuves, repréſentant la Seine & la Marne qu'on voit aux Tuileries; & le ſuperbe grouppe placé derriere le maître autel de l'égliſe de Notre-Dame à Paris, qu'on appelle communément le *Vœu de Louis XIII.*

On remarque dans les productions de ce maître, un génie élevé, un goût ſage & délicat, un beau choix, un deſſein pur, des attitudes vraies & pleines de nobleſſe, des draperies élégantes & moëlleuſes; il mourut en 1746, âgé de ſoixante-neuf ans. Son mérite l'avoit élevé à la dignité de recteur & à celle de directeur de l'académie de Sculpture. Son nom célebre dans les Arts eſt encore ſoutenu avec diſtinction par MM. *Couſtou* de la même académie.

Coyſevox (Antoine) né à Lyon en 1640, mort en 1720, montra dans ſon enfance, par les progrès qu'il fit dans ſon art, ce qu'il devoit être un jour. On ne pourroit ſans trop s'étendre, marquer tous les ouvrages qui ſont ſortis de ſes mains. Il a travaillé pluſieurs fois à différens buſtes de Louis XIV; le grand eſcalier, les jardins, la galerie de Verſailles ſont ornés de ſes morceaux de ſculpture. Il a fait encore des mauſolées qui décorent pluſieurs égliſes de Paris; ce maître joignit à une grande correction de deſſein, beaucoup de génie & d'art dans ſes compoſitions: il rendoit auſſi heureuſement la naïveté que la nobleſſe, & la force que la grace, ſuivant les caracteres qu'il vouloit donner à ſes figures. On connoît les deux grouppes prodigieux de Mercure & de la Rénommée aſſis ſur des chevaux aîlés, qui ont été poſés dans les jardins de Marly en 1702, chaque grouppe ſoutenu d'un trophée, a été taillé d'un ſeul bloc de marbre; & tous deux quoique travaillés avec un feu ſurprenant, & une correction peu commune, n'ont pas couté deux ans de travail à notre célebre artiſte; cependant cet ouvrage ſouffriroit peut-être la comparaiſon avec le Marcus-Curtius du cavalier Bernin qui eſt à Verſailles.

Dante (Vincent) mort à Pérouſe l'an 1576, âgé de quarante-ſix ans, entendoit la ſculpture & l'architecture. La ſtatue de Jules III. qu'il fit à Pérouſe, a paſſé pendant quelque tems pour un chef-d'œuvre.

Deſjardins (François) natif de Breda, mort en 1694, a exécuté le monument de la place des Victoires à Paris.

Donato né à Florence vivoit dans le xv. ſiecle. Le ſénat de Veniſe le choiſit pour la ſtatue équeſtre de bronze que la république fit élever à Gattamelata, ce grand capitaine, qui de la plus baſſe extraction étoit parvenu juſqu'au grade de général des armées des Vénitiens, & leur avoit fait remporter pluſieurs victoires remarquables; mais le chef-d'œuvre de *Donato*, étoit une Judith coupant la tête d'Holopherne.

Le *Flamand* (François) Queſnoy, ſurnommé *le Flamand*, de Bruxelles, artiſte admirable, & qui tient un des premiers rangs dans la ſculpture par le goût, la correction du deſſein, & la belle imitation de l'antique. Quand on examine à Rome les ouvrages de ce maître, ſon S. André par exemple, qui eſt dans l'égliſe de S. Pierre, peut-on douter que l'artiſte n'ait beaucoup étudié le gladiateur, l'Apollon, l'Antinoüs, Caſtor & Pollux, la Vénus de Médecis & l'Hermaphrodite? Il eſt mort à Livourne en 1644, à 52 ans.

Gendre (Nicolas le), né à Eſtampes, mort à Paris en 1670, âgé de 52 ans, a montré dans ſes ouvrages de ſculpture, une ſageſſe & un repos qui ſe font remarquer avec diſtinction.

Girardon (François), né à Troyes en Champagne en 1627, marié à mademoiſelle du Chemin, renommée pour ſon talent à peindre les fleurs, & mort en 1698. Ses ouvrages ſont précieux par la correction du deſſein, & par la beauté de l'ordonnance. Il a preſque égalé l'antiquité par les bains d'Apollon; par le tombeau du cardinal de Richelieu, qui eſt dans l'égliſe de la Sorbonne, & par la ſtatue équeſtre de Louis XIV. qui eſt à la place Vendôme. Les connoiſſeurs qui ſe ſont attachés à comparer les ſtatues de *Girardon* & du Puget, ont trouvé plus de graces dans celles de *Girardon*, & plus d'expreſſion dans celles de Puget. Ce grand maître avoit au Louvre une galerie précieuſe par les morceaux choiſis qu'elle renfermoit.

Grace au Phidias de notre âge,
Me voilà sûr de vivre autant que l'univers;
Et ne connût-on plus ni mon nom, ni mes vers,
Dans ce marbre fameux, taillé ſur mon viſage,
De Girardon *toujours on vantera l'ouvrage.*

Ce ſont les vers de Deſpréaux ſur le buſte de marbre que fit de lui le célebre *Girardon*, & dont on a tiré tant de copies.

Cet habile maître eſt preſque le ſeul d'entre les modernes, qui par les bains d'Apollon, ait oſé imiter les ſujets fort compoſés que traitoient les anciens, & qu'ils rendoient par de beaux grouppes de grandes figures.

Gonnelli (Jean), ſurnommé *l'aveugle de Cambaſſi*, du nom de ſa patrie en Toſcane, mort à Rome ſous le pontificat d'Urbain VIII. Les progrès qu'il fit dans ſon art ſous la diſcipline de Pierre Tacca, annonçoient du génie; mais on eut lieu de craindre que ſes talens ne deviniſſent ſtériles, lorſqu'il perdit la vûe à l'âge de 20 ans. Cependant ce malheur ne l'empêcha pas d'exercer la ſculpture; il faiſoit des figures de terre cuite qu'il conduiſoit à leur perfection, ſe laiſſant guider par le ſeul ſentiment du tact. C'eſt ainſi qu'il repréſenta Côme I. grand duc de Toſcane. Il entreprit quelque choſe de plus, il eſſaya de faire de la même maniere des portraits reſſemblans; mais c'étoit porter trop loin de flatteuſes eſpérances.

Goujon (Jean), pariſien, fleuriſſoit ſous les regnes de François I. & de Henri II. il travailla pour la gloire de la nation. Ses ouvrages nous retracent les beautés ſimples & ſublimes de l'antique. Un auteur moderne le nomme *le Correge de la Sculpture*, parce qu'il a toujours conſulté les Graces. Perſonne n'a mieux entendu que lui les figures de demi-relief. Rien n'eſt plus beau en ce genre, que ſa fontaine des Innocens, rue S. Denis à Paris. Un ouvrage de ſa main, qui n'eſt pas moins curieux, eſt une eſpece de tribune ſoutenue par des caryatides giganteſques, & qui eſt au Louvre dans la ſalle des cent Suiſſes. Sarraſin a cru devoir imiter ces figures, d'un goût exquis & d'un deſſein admirable. M. Perrault les a fait graver par Sébaſtien le Clerc, dans ſa traduction de Vitruve. On voit encore des ouvrages du *Goujon* à la porte S. Antoine & ailleurs. Il fut l'architecte & le *ſculpteur* de l'hôtel de Carnavalet; & Manſard chargé de le finir, ſuivit ſcrupuleuſement les plans tracés par *Goujon*.

Gros (Pierre le), né à Paris en 1666, mort à Rome en 1719. Il a eu part aux plus ſuperbes morceaux de ſculpture qui aient été faits dans cette capitale des beaux arts. Tel eſt ſon grand relief de Louis Gonzague, qui fut poſé ſur l'autel du college Romain, & qui a été gravé. Tel eſt ſon bas-relief du mont de Piété, ſon tombeau du cardinal Caſſanata, la ſtatue mourante de Staniſlas Koſka, au noviciat des jéſuites, dont M. Crozat le jeune poſſédoit le modele. Tel eſt encore le grouppe du triomphe de la religion ſur l'héréſie, qui orne l'égliſe de *Gièſu*. On connoit à Paris, le bas-relief fait par ce célebre artiſte, pour l'égliſe de S. Jacques des Incurables. Enfin on admire tous les ouvrages de *le Gros*.

Guillain (Simon), né à Paris, mort en 1658 âgé de 77 ans. On lui doit les figures qui ſont poſées dans les niches du portail de la Sorbonne, & quelques autres ouvrages qui lui ſont honneur.

Hongre (Etienne le), natif de Paris, reçu à l'académie de ſculpture en 1668, mort en 1690, âgé de 62 ans. Ce maître a embelli les jardins de Verſailles de pluſieurs ouvrages. Tels ſont une figure repréſentant l'air, Vertumne & Pomone en therme, *&c.*

Keller (Jean Baltazar), artiſte incomparable dans l'art de fondre en bronze. Né à Zurich, il s'établit en France où il réuſſit le dernier Décembre 1692, dans la fonte de la ſtatue équeſtre de Louis XIV. qui eſt haute de 20 piés & toute d'une piece, comme

me on la voit dans la place de Vendôme. Il y a d'autres ouvrages admirables de ſa main dans le jardin de Verſailles & ailleurs. Louis XIV. lui donna l'intendance de la fonderie de l'Arſénal. Il mourut en 1702. Son frere, *Jean-Jacques*, fut auſſi très-habile dans la même profeſſion.

Lérambert (Louis), né & mort à Paris en 1670, âgé de 56 ans. Il y a pluſieurs de ſes ouvrages dans le parc de Verſailles.

Lorrain, (Robert le), né à Paris en 1666, mort dans la même ville en 1743. Il fut éleve de Girardon. Ce grand maître le regardoit comme un des plus habiles deſſinateurs de ſon ſiecle. Il le chargeoit à l'âge de 18 ans, d'inſtruire ſes enfans & de corriger ſes éleves. Ce fut lui & le Nourriſſon qu'il choiſit pour travailler au mauſolée du cardinal de Richelieu.

Le *Lorrain* auroit eu un nom plus célebre dans les arts, s'il eût poſſédé le talent de ſe faire valoir, comme il avoit celui de l'exécution. On remarqua dans ſes compoſitions un deſſein pur & ſavant, une expreſſion élegante, un bon choix & des têtes précieuſes. On connoit ſa *Galathée*. Il fit auſſi un *Bacchus* pour les jardins de Verſailles, un *Faune* pour ceux de Marly, *&c.* Mais ſes principaux ouvrages ſont dans le palais épiſcopal de Saverne.

Magniere, (Laurent), pariſien, reçu à l'académie royale de Peinture & de Sculpture en 1667, mort en 1700 âgé de 82 ans. Ses talens l'ont placé au rang des artiſtes du ſiecle de Louis XIV. Il a fait pour les jardins de Verſailles, pluſieurs thermes repréſentant Ulyſſe, le printems & Circé.

Marcy (Balthazar), né à Cambrai en 1620, mort à Paris en 1674, frere de Gaſpard *Marcy*, auſſi *ſculpteur*, mort en 1631. Ces deux artiſtes ont travaillé enſemble au baſſin de Latone du jardin de Verſailles, où cette déeſſe & ſes enfans ſont repréſentés en marbre. Balthazar *Marcy* s'eſt montré digne de mêler ſes travaux avec le célebre Girardon, en faiſant les chevaux des bains d'Apollon, qui ſont effectivement d'une grande beauté.

Margaritone, né en Toſcane dans le xiij. ſiecle. Il n'eſt connu que par la ſculpture du tombeau de Grégoire X.

Mazeline (Pierre), natif de Rouen, reçu à l'académie de Sculpture en 1668, mort en 1708 âgé de 76 ans. Il a fait quelques morceaux eſtimés, comme l'Europe & Apollon pythien d'après l'antique, qui ſont dans les jardins de Verſailles.

Michel-Ange Buonarota, également célebre en ſculpture comme en peinture. Il fut mis jeune dans un village, dont la plûpart des habitans étoient *ſculpteurs*, & en particulier le mari de ſa nourrice; ce qui lui fit dire qu'il avoit ſucé la ſculpture avec le lait. A ſeize ans il avoit déja fait dans cet art des progrès ſinguliers. Pendant que le pape Jules II. demeuroit à Boulogne, il lui ordonna de faire ſa ſtatue de la hauteur de cinq braſſes, & de la jetter en bronze. Cette ſtatue hauſſoit un bras dans une attitude ſi fiere, que ſa Sainteté demanda à *Michel-Ange*, ſi elle donnoit la bénédiction ou la malédiction. Elle avertit le peuple de Boulogne d'être plus ſage à l'avenir, répondit *Michel-Ange*. Ayant demandé à ſon tour au pape, s'il ne devoit pas mettre un livre dans l'autre main; mettez-y plutôt une épée, répliqua Jules, je ne ſuis pas homme de lettres. Cette ſtatue de Jules fit beaucoup d'honneur à *Michel-Ange*; mais il a immortaliſé la gloire par ſa ſtatue de Bacchus, & par celle de Cupidon en grandeur naturelle, qu'il donna à la princeſſe Iſabelle d'Eſt. Ce ſont des chefs-d'œuvres qu'on ne ſe laſſe point de voir & de louer.

On ſait encore qu'ayant fait la figure d'un autre Cupidon différent de celui dont je viens de parler, il porta cette figure à Rome, lui caſſa un bras qu'il retint, & enterra le reſte dans un endroit qu'il ſavoit qu'on devoit néceſſairement fouiller. En effet, cette figure ayant été trouvée quelque-tems après, dans le lieu où il l'avoit enſévelie, fut expoſée à la vue des connoiſſeurs qui l'admirerent. On la vendit pour une antique précieuſe au cardinal de S. Grégoire; alors *Michel-Ange* détrompa tout le monde, en produiſant le bras qu'il s'étoit réſervé. Il eſt beau d'être aſſez habile pour imiter les anciens, juſqu'à tromper les yeux des plus ſavans; il n'eſt pas moins beau d'être aſſez modeſte, pour avouer qu'on leur eſt de beaucoup inférieur, comme le reconnut *Michel-Ange*. Enfin, je le trouve toujours du premier rang des modernes en ſculpture, en peinture & en architecture.

Pautre (Pierre le) né à Paris en 1659, mort dans la même ville, en 1744. Son pere Antoine le Pautre, bon architecte, développa ſes talens pour le deſſein. L'étude de la nature & des grands maîtres le perfectionnerent. Cet habile artiſte fut directeur de l'académie de S. Luc. On voit de ſes ouvrages à Marly. Il fut chargé de finir le grouppe d'Arrie & de Pætus, commencé à Rome par Théodon. Le grouppe d'Enée eſt entierement de lui. Ces deux morceaux ornent le jardin des Tuileries.

Pilon (Germain) *ſculpteur* & architecte, natif de Paris, vivoit dans le xvj. ſiecle. Il fut un de ces hommes nés pour cultiver les arts, & porter dans leur patrie le vrai goût du beau. On voit pluſieurs de ſes ouvrages dans les égliſes de notre capitale, qui plaiſent aux curieux.

Piſani (André), mort à Florence, en 1389, âgé de 60 ans. Il fit connoître ſes talens pour la ſculpture par les figures de marbre dont il orna l'égliſe de Santa-Maria del Fiore, à Florence.

Ponce (Paul) florentin, ſe diſtinguoit en France ſous les regnes de François II. & de Charles IX. Il y a pluſieurs de ſes ouvrages aux céleſtins. Il a taillé la calomne ſemée de flammes, & accompagnée de trois génies portant des flambeaux, avec une urne qui renferme le cœur de François II. On voit auſſi de cet artiſte, dans la même égliſe, le tombeau en pierre, avec la figure de Charlemagne, vétue militairement.

Puget (Pierre), le Michel-Ange de la France, admirable *ſculpteur*, bon peintre, excellent architecte, naquit à Marſeille en 1623, de parens qui manquoient du bien néceſſaire pour ſoutenir leur nom.

Les talens qu'avoit le jeune *Puget* pour le deſſein parurent dès qu'il put manier le crayon. On le mit à l'âge de 14 ans chez un habile *ſculpteur* de Marſeille, & qui paſſoit pour le meilleur constructeur de galeres du pays. Il fut ſi ſatisfait de ſon éleve, après deux ans d'apprentiſſage, qu'il lui confia le ſoin de la ſculpture & de la conſtruction d'un de ſes bâtimens; mais *Puget* curieux de ſe perfectionner, ſe rendit à Florence chez le grand-duc, & paſſa de-là à Rome, où il s'appliqua tout entier à la peinture.

Il reſta près de 15 ans dans cette capitale des beaux arts. De retour dans ſa patrie, il inventa ces belles galeres du royaume, que les étrangers ont tâché d'imiter. Il embellit Toulon, Marſeille & Aix de pluſieurs tableaux qui ſont encore l'honneur des égliſes des capucins & des jéſuites. Tels ſont une annonciation, le baptême de Conſtantin, le tableau qu'on appelle le *Sauveur du monde*, *&c.* L'éducation d'Achille eſt le dernier ouvrage qu'il ait fait en ce genre.

La ſculpture devint, après une maladie dangereuſe qu'il eut en 1657, ſa paſſion favorite, ſoit qu'elle lui coutât moins, ſoit que les modeles qu'il fit dans ſa convaleſcence l'amuſaſſent plus agréablement, il ne peignit plus depuis ce tems-là; mais il embellit Toulon d'excellens ouvrages en ſculpture. On y admire toujours les ornemens qu'il fit pour la porte de l'hôtel-de-ville de cette place. Les armes de France en bas-relief de marbre qui ornent l'hôtel-de-ville de Marſeille, ſont auſſi de ſa main.

M. Fouquet inſtruit par la renommée des talens du *Puget*, le chargea d'aller choiſir en Italie les plus beaux blocs de marbre qu'il deſtinoit à la ſculpture du royaume, & tandis qu'on en chargeoit quelques bâtimens à Gènes, notre artiſte s'occupa à faire ce bel Hercule, qu'on mit à Sceaux, & qui eſt couché ſur un bouclier aux fleurs-de-lis de France. Dans ces conjectures M. Fouquet fut diſgracié, ce qui devint un obſtacle au retour du *Puget*, dont l'étranger profita pour avoir de ſes chefs-d'œuvres. Le duc de Mantoue obtint de lui un bas-relief de l'aſſomption, auquel le cavalier Bernin prodigua ſes éloges.

Enfin M. de Colbert, qui veilloit aux progrès des arts, rappella ce célebre artiſte dans le royaume, & l'honora d'une penſion de douze cens écus, en qualité de *ſculpteur* & directeur des ouvrages qui regardoient les vaiſſeaux & les galeres. Alors le *Puget* avide de travailler à des monumens qui paſſaſſent à la poſtérité, entreprit ſon bas-relief d'Alexandre & de Diogene; ce monument qu'il n'a pu achever que ſur la fin de ſes jours, eſt le plus grand morceau de ſculpture qu'il ait exécuté.

Mais Milon Crotoniate eſt la premiere & la plus belle ſtatue qui ait paru à Verſailles de la main du *Puget*. On croit voir le ſang circuler dans les veines de Milon; la douleur & la rage ſont exprimés ſur ſon viſage; tous les muſcles de ſon corps marquent les

efforts que fait cet athlete pour dégager ſa main, laquelle étoit priſe dans le tronc d'un arbre qu'il avoit voulu fendre, tandis que de l'autre, il arrache la langue de la gueule d'un lion qui le mordoit par derriere.

Après la mort de Colbert, M. de Louvois, ſur-intendant des bâtimens, engagea le *Puget* à travailler à un grouppe, pour accompagner celui de Milon; le *Puget* exécuta ſon Andromède & Perſée. On eſt tenté de toucher les chairs de l'Andromède; & quoique la figure en paroiſſe un peu trop raccourcie, on y trouve cependant les mêmes proportions que dans la Vénus de Médicis.

Le dernier ouvrage du *Puget*, eſt le bas-relief de S. Charles, où la peſte de Milan eſt repréſentée d'une maniere ſi touchante. Le *Puget* avoit modelé en cire la figure équeſtre de Louis XIV. que l'on devoit ériger dans la place royale de Marſeille, dont il avoit auſſi donné le deſſein. Girardon conſervoit précieuſement quelques marines à la plume de la main de ce grand maître.

Les morceaux de ſculpture de cet artiſte inimitable, ainſi que Louis XIV. le nommoit, pourroient être comparés à l'antique, pour le grand goût & la correction du deſſein, pour la nobleſſe de ſes caracteres, pour la beauté de ſes idées, le feu de ſes expreſſions, & l'heureuſe fécondité de ſon génie. Le marbre s'amoliſſoit ſous ſon ciſeau, prenoit entre ſes mains du ſentiment, & cette flexibilité qui caractériſe ſi bien les chairs, & les fait ſentir même autravers des draperies. Cet admirable artiſte eſt mort dans la ville qui lui donna la naiſſance, en 1695, âgé de 72 ans.

Quellins (Artus), né à Anvers, a fait pour ſa patrie des morceaux de ſculpture, qui le mettent au rang des bons artiſtes flamans. Il eſt neveu d'Eraſme Quellins, qu'on regarde comme le dernier peintre de l'école de Rubens.

Regnauldin (Thomas), natif de Moulins, mort à Paris en 1706, âgé de 79 ans, a fait quelques morceaux aſſez eſtimés. On voit de lui dans les jardins de Verſailles l'Antonine & Fauſtine, & aux Tuileries le grouppe qui repréſente l'enlevement de Cybele par Saturne ſous la figure du Tems.

Roſſi (Propertia), cette demoiſelle fleuriſſoit à Boulogne ſous le pontificat de Clément VII. La muſique qu'elle poſſédoit faiſoit ſon amuſement, & la ſculpture ſon occupation. D'abord elle modela des figures de terre qu'elle deſſinoit, enſuite elle travailla ſur le bois; enfin elle s'exerça ſur la pierre, & fit pour décorer la façade de l'égliſe de ſainte Pétrone, pluſieurs ſtatues de marbre, qui lui mériterent l'éloge des connoiſſeurs; mais une paſſion malheureuſe pour un jeune homme qui n'y répondit point, la jetta dans une langueur qui précipita la fin de ſes jours. Dans cet état, ſe rappellant l'hiſtoire de la femme de Putiphar & de Joſeph, elle repréſenta en bas-relief cette hiſtoire, qui avoit quelque rapport à ſa ſituation, & rendit naturellement la figure de Joſeph d'après celle de ſon amant. Ce morceau de ſculpture fut le dernier ouvrage, & le chef d'œuvre de *Propertia*. Mais Angelo Roſſi en a fait d'autres d'un goût preſque égal à l'antique, & qui paſſeront à la poſtérité.

Ruſtici (Jean-François) florentin, jetta la plûpart de ſes ſtatues en bronze. On a loué une Léda de ſa main, une Europe, un Neptune, un Vulcain, un homme à cheval d'une hauteur extraordinaire, & une femme d'une forme coloſſale. Il vint en France en 1528, & y fut employé le reſte de ſes jours par François I. à pluſieurs ouvrages.

Saraſin (Jacques), né à Noyon en 1598, mort en 1660. Il vint dès ſa plus tendre enfance à Paris, où il apprit à deſſiner & à modeler; mais comme la France ſortoit encore d'une eſpece de barbarie pour les beaux arts, & que la ſculpture y manquoit de maîtres pour en montrer les charmes & le génie, il alla s'en inſtruire à Rome, & y demeura pendant l'eſpace de 18 ans. Là il fit pour le cardinal Aldobrandin ut Atlas & un Polyphème qui ſoutenoient preſque la comparaiſon avec les beaux ouvrages d'Italie. En revenant de Rome, il exerça ſon ciſeau à un S. Jean-Baptiſte & un S. Bruno, qui paſſent pour un des plus ſinguliers ornemens de la chartreuſe de Lyon. De retour à Paris, il fut employé pour les égliſes, & fit en particulier pour le roi les caryatides qui embelliſſent un des dômes du Louvre du côté de la cour; car ces figures, quoique coloſſales, ſont néanmoins très-degagées, & ſemblent très-legeres; il fit deux morceaux conſidérables dans l'égliſe des jéſuites de Paris: le premier eſt deux grands anges d'argent en l'air, tenant chacun d'une main un cœur d'argent. Je dis que ces anges ſont en l'air, parce qu'ils ne ſont attachés à l'arcade ſous laquelle ils ſemblent voler effectivement, que par quelques barres de fer qu'on ne voit point. Le ſecond morceau de ſa main, eſt le mauſolée de Henri de Bourbon prince de Condé, mauſolée taillé dans le beau, & qu'on admireroit à tous égards, ſi le ſacré & le profane, la Piété avec Minerve, ne s'y trouvoient mélangées. On voit de ce célebre artiſte dans l'égliſe des carmélites du fauxbourg S. Jacques, le tombeau du cardinal de Bérule; dans l'égliſe du noviciat des jéſuites, & dans celle de S. Jacques de la Boucherie, deux crucifix de ſa main. Ces productions de ſon génie ſont d'une grande beauté. Parmi les ouvrages de ſon ciſeau pour Verſailles, on ne doit pas oublier de citer le grouppe de Remus & de Romulus allaités par une chevre; & on voit à Marly un autre grouppe également eſtimé, repréſentant deux enfans qui ſe jouent avec un bouc. Mais pendant que *Sarraſin* avançoit ſa carriere dans l'art de la ſculpture, le Puget s'y élevoit pour le ſurpaſſer un jour.

Tadda (Franciſco), *ſculpteur* d'Italie, fleuriſſoit au milieu du xvj. ſiecle. Ayant trouvé quelques morceaux de porphyre parmi des pieces de vieux marbre, il eſſaya de les joindre, & d'en compoſer un baſſin de fontaine pour Côme de Médicis, grand-duc de Toſcane, & il réuſſit dans ſon entrepriſe. On dit qu'il fit diſtiller certaines herbes dont il retira une eau qui avoit la vertu de coller enſemble toutes ſortes de morceaux de porphyre briſés. Si ce n'eſt point un conte que ce ſecret, il fut enterré avec lui.

Théodon, né en France dans le xvij. ſiecle, perfectionna ſes talens en Italie, & devint *ſculpteur* de la fabrique de S. Pierre. Un des deux grouppes de l'égliſe de Jéſus à Rome eſt de ſa main, & l'autre de celle de le Gros. Les plus habiles *ſculpteurs* qui fuſſent alors en Italie, préſenterent chacun leur modele; & ces modeles ayant été expoſés, il fut décidé ſur la voix publique, que celui de *Théodon* & celui de le Gros étoient les meilleurs. *Théodon* fit encore un autre grouppe, qu'on cite aujourd'hui parmi les chef-d'œuvres de la Rome moderne.

Tuby dit le *Romain* (Jean-Baptiſte) de l'académie de ſculpture, mort à Paris en 1700, âgé de 70 ans. Il tient un rang diſtingué parmi les artiſtes qui ont paru ſous le regne de Louis XIV. On voit de lui dans les jardins de Verſailles, une figure repréſentant le poëme lyrique. Il a encore embelli les jardins de Trianon, par une copie du fameux grouppe de Laocoon. Le mauſolée du vicomte de Turenne enterré à S. Denys, eſt ſans contredit le plus beau de particuliers honorés d'une ſépulture à côté de nos rois. Le Brun en a tracé le plan, & *Tuby* l'a exécuté. On y voit l'Immortalité qui tient d'une main une couronne de laurier, & qui ſoutient de l'autre ce grand homme. La Sageſſe & la Vertu ſont à ſes côtés. La premiere eſt étonnée du coup funeſte qui enleve ce héros à la France, & l'autre eſt plongée dans la conſternation.

Van-Clève (Corneille) originaire de Flandres, né à Paris, a été un des bons *ſculpteurs* de France. On voit dans pluſieurs égliſes de Paris, dans les maiſons royales, & dans les provinces, quantité de beaux ouvrages ſortis de ſes mains. Il eſt mort en 1733, âgé de 89 ans.

Van-Obſtal (Gérard), natif d'Anvers, mort à Paris en 1668, âgé de 73 ans. Il avoit beaucoup de talens pour les bas-reliefs, & travailloit admirablement bien l'ivoire; la figure du roi que l'on voit poſée ſur la porte Saint Antoine, eſt de cet habile maître.

Verrochio, (André) naquit à Florence en 1432, & mourut en 1488. Il tailla dans ſa patrie les tombeaux des Médicis; mais ſon chef-d'œuvre eſt un enfant de bronze pêchant à la ligne. Les deux têtes de métal en demi-relief, l'une d'Alexandre le grand, & l'autre de Darius, qu'il fit pour Laurent de Médicis, furent encore admirées. Il jetta en bronze à Veniſe la ſtatue équeſtre de Barthelemi de Bergame; & l'application qu'il y donna fut la cauſe de ſa mort. J'ai parlé de cet artiſte comme peintre, au *mot* ECOLE FLORENTINE.

Volterre (Daniel de) il a quelquefois quitté le pinceau pour le ciſeau. Le cheval qui porte la ſtatue de Louis XIII. dans la place royale à Paris, a été fondu d'un ſeul jet par Volterre. *Voyez* ſon article parmi les Peintres, *au mot* ECOLE.

Zum-

Zumbo, (Gaetano Guilio) né à Syracuſe en 1656, mort à Paris en 1701. Il devint ſculpteur ſans autre maître que ſon génie. Il ne ſe ſervit dans tous ſes ouvrages que d'une cire coloriée, qu'il préparoit pourtant d'une maniere particuliere. Ce ſecret à la vérité ne lui fut pas particulier, Warin & le Bel l'avoient eu avant lui; mais les morceaux que notre artiſte fit avec cette matiere excellerent ſur tous les autres en ce genre par leur perfection. Le grand duc de Toſcane lui donna des marques d'une bienveillance diſtinguée. Pendant le tems qu'il fut à ce prince, il exécuta ce ſujet renommé ſous le nom de la *Corruzione*, ouvrage curieux pour la vérité, l'intelligence, & les connoiſſances qui s'y font remarquer. Ce ſont cinq figures coloriés au naturel, dont la premiere repréſente un homme mourant, la ſeconde un corps mort, la troiſieme un corps qui commence à ſe corrompre, la quatrieme un corps qui eſt corrompu, & la cinquieme un cadavre plein de pourriture, que l'on ne ſauroit regarder ſans être ſaiſi d'une eſpèce d'horreur, tant l'ingénieux ſculpteur a ſu y mettre de force & de vérité. Le grand-duc plaça cet ouvrage dans ſon cabinet.

Zumbo étant à Gènes, y employa quatre ou cinq ans à travailler une *nativité du Sauveur* & une *deſcente de croix*, qu'on peut regarder comme ſes chefs-d'œuvres. Il s'aſſocia dans cette ville à un chirurgien françois nommé *Deſnoues*, afin de repréſenter avec ſa cire coloriée toutes les parties du corps; le chirurgien diſſéquoit, & le ſculpteur repréſentoit. Son plus beau morceau dans ce genre a été un *corps de femme avec ſon enfant*. La France fut le terme des voyages de Zumbo; il y travailla à pluſieurs pieces d'anatomie, & compoſa entr'autres la tête préparée pour une démonſtration anatomique. L'académie des Sciences en a fait l'éloge dans ſon *hiſt. année* 1701. Tous les curieux voulurent la voir, & M. le duc d'Orleans, qui avoit un goût très-éclairé, ne dédaigna pas d'aller chez Zumbo l'examiner à loiſir.

Voilà les principaux *ſculpteurs* de l'Europe, depuis environ deux ſiecles & demi. Il eſt bon de remarquer que le ſouverain qui ne ſauroit trouver une certaine quantité de jeunes gens qui puiſſent, à l'aide des moyens qu'il leur donne, devenir un jour des Raphaëls & des Carraches, en trouve un grand nombre qui peuvent par ſon ſecours devenir de bons ſculpteurs. L'école qui n'a pas été formée en des tems où les cauſes phyſiques vouluſſent bien concourir avec les cauſes morales, enfante ainſi des hommes excellens dans la Sculpture, au lieu de produire des peintres du premier ordre. C'eſt préciſement ce que nous ſavons être arrivé dans ce royaume: depuis le renouvellement des Arts, on n'a guère raſſemblé en un ſeul lieu le grand nombre de bons ſculpteurs en tout genre & en toute eſpece qu'on a vû en France ſous le regne de Louis XIV. ils ont même laiſſé des éleves qui marchent ſur leurs traces; tels ſont MM. Adam, Bouchardon, Falconet, le Moine, Pigal, Sloots, Vaſſé, *&c.* Leurs ouvrages feront leur éloge, & ſeront peu-être les derniers ſoupirs de notre ſculpture.

Tous les articles des ſculpteurs modernes *ſont de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCULPTURE, ſ. f. (*Beaux-Arts.*) On définit la *Sculpture* un art qui par le moyen du deſſein & de la matiere ſolide, imite avec le ciſeau les objets palpables de la nature. Pour traiter ce ſujet avec un peu de méthode, nous conſidérerons ſéparément la *ſculpture* antique & la *ſculpture* moderne, mais avant que de parler de l'une & de l'autre, nous croyons devoir tranſcrire ici une partie des réflexions de M. Etienne Falconet ſur la *Sculpture* en général: il les a miſes au jour tout récemment; & comme il a déclaré qu'elles étoient deſtinées pour l'Encyclopédie, nous allons remplir l'intention de cet habile artiſte, & le laiſſer parler lui même.

La *Sculpture*, dit-il, ainſi que l'Hiſtoire, eſt le dépôt le plus durable des vertus des hommes & de leurs foibleſſes. Si nous avons dans la ſtatue de Vénus l'objet d'un culte diſſolu, nous avons dans celle de Marc-Aurele un monument célebre des hommages rendus à un bienfaiteur de l'humanité.

Cet art, en nous montrant les vices déifiés, rend encore plus frappantes les horreurs que nous tranſmet l'Hiſtoire; pendant que d'un autre côté les traits précieux qui nous reſtent de ces hommes rares, qui auroient dû vivre autant que leurs ſtatues, raniment en nous ce ſentiment d'une noble émulation, qui porte l'ame aux vertus qui les ont préſervés de l'oubli. Céſar voit la ſtatue d'Alexandre, il tombe dans une profonde réverie, laiſſe échapper des larmes & s'écrie: „ Quel fut ton bonheur! A l'âge que j'ai, tu avois „ déja ſoumis une partie de la terre, & moi je n'ai „ encore rien fait pour ma propre gloire „. Il n'en fit que trop pour l'enſevelir ſous les ruines de ſa patrie.

Le but le plus digne de la *Sculpture*, en l'enviſageant du côté moral, eſt donc de perpétuer la mémoire des hommes illuſtres, & de donner des modeles de vertu d'autant plus efficaces, que ceux qui les pratiquoient ne peuvent plus être les objets de l'envie. Nous avons le portrait de Socrate, & nous le vénérons. Qui ſait ſi nous aurions le courage d'aimer Socrate vivant parmi nous?

La *Sculpture* a un autre objet, moins utile en apparence; c'eſt lorſqu'elle traite des ſujets de ſimple décoration ou d'agrément: mais alors elle n'en eſt pas moins propre à porter l'ame au bien ou au mal. Quelquefois elle n'excitera que des ſenſations indifférentes. Un ſculpteur, ainſi qu'un écrivain, eſt donc louable ou repréhenſible, ſelon que les ſujets qu'il traite ſont honnêtes ou licencieux.

En ſe propoſant l'imitation des ſurfaces du corps humain, la *Sculpture* ne doit pas s'en tenir à une reſſemblance froide; cette ſorte de vérité, quoique bien rendue, ne pourroit exciter par ſon exactitude qu'une louange auſſi froide que la reſſemblance; & l'ame du ſpectateur ne ſeroit point émue. C'eſt la nature vivante, animée, paſſionnée, que le ſculpteur doit exprimer ſur le marbre, le bronze, la pierre, *&c.*

Tout ce qui eſt pour le ſculpteur un objet d'imitation, doit lui être un ſujet continuel d'étude; cette étude éclairée par le génie, conduite par le goût & la raiſon, exécutée avec préciſion, encouragée par l'attention bienfaiſante des ſouverains, & par les conſeils & les éloges des grands artiſtes, produira des chef-d'œuvres ſemblables à ces monumens précieux qui ont triomphé de la barbarie des ſiecles. Ainſi les ſculpteurs qui ne s'en tiendront pas à un tribut de louanges, d'ailleurs ſi légitimement dûes à ces ouvrages ſublimes, mais qui les étudieront profondément, qui les prendront pour regle de leurs productions acquerront cette ſupériorité que nous admirons dans les ſtatues grecques.

Non-ſeulement les belles ſtatues de l'antiquité ſeront notre aliment, mais encore toutes les productions du génie, quelles qu'elles ſoient. La lecture d'Homere, ce peintre ſublime, élevera l'ame de l'artiſte, & lui fournira des images de grandeur & de majeſté.

Ce que le génie du ſculpteur peut créer de plus noble & de plus ſublime, ne doit être que l'expreſſion des rapports poſſibles de la nature, de ſes effets, de ſes jeux, de ſes haſards: c'eſt-à-dire que le beau, même idéal, en *Sculpture* comme en Peinture, doit être un réſumé du beau réel de la nature. Il exiſte un beau eſſentiel, mais épars dans les différentes parties de l'univers. Sentir, aſſembler, rapprocher, choiſir, ſuppoſer même diverſes parties de ce beau, ſoit dans le caractere d'une figure, comme l'Apollon, ſoit dans l'ordonnance d'une compoſition, comme ces hardieſſes de Lanfranc, du Correge, & de Rubens; c'eſt montrer dans l'art ce beau idéal qui a ſon principe dans la nature.

La *Sculpture* eſt ſur-tout ennemie de ces attitudes forcées que la nature deſavoue, & que quelques artiſtes ont employées ſans néceſſité, & ſeulement pour montrer qu'ils ſavoient ſe jouer du deſſein. Elle l'eſt également de ces draperies dont toute la richeſſe eſt dans les ornemens ſuperflus d'un biſarre arrangement de plis. Enfin, elle eſt ennemie des contraſtes trop recherchés dans la compoſition, ainſi que dans la diſtribution affectée des ombres & des lumieres. En vain prétendroit-on que c'eſt la machine; au fond ce n'eſt que du déſordre, & une cauſe certaine de l'embarras du ſpectateur, & du peu d'action de l'ouvrage ſur ſon ame: plus les efforts que l'on fait pour nous émouvoir ſont à découvert, moins nous ſommes émus; d'où il faut conclure que moins l'artiſte emploie de moyens à produire un effet, plus il a de mérite à le produire, & plus le ſpectateur ſe livre volontiers à l'impreſſion qu'on a cherché à faire ſur lui. C'eſt par la ſimplicité de ces moyens que les chef-d'œuvres de la Grece ont été créés, comme pour ſervir éternellement de modeles aux artiſtes.

La *Sculpture* embraſſe moins d'objets que la Peinture; mais ceux qu'elle ſe propoſe, & qui ſont com-

muns aux deux arts, ſont des plus difficiles à repréſenter: ſavoir l'expreſſion, la ſcience des contours, l'art pénible de draper & de diſtinguer les différentes eſpeces des étoffes.

La *Sculpture* a des difficultés qui lui ſont particulieres. 1°. Un ſculpteur n'eſt diſpenſé d'aucune partie de ſon étude à la faveur des ombres, des fuyans, des tournans, & des raccourcis. 2°. S'il a bien compoſé & bien rendu une vûe de ſon ouvrage, il n'a ſatisfait qu'à une partie de ſon opération, puiſque cet ouvrage peut avoir autant de points de vûe qu'il y a de points dans l'eſpace qui l'environne. 3°. Un ſculpteur doit avoir l'imagination auſſi forte qu'un peintre, je ne dis pas auſſi abondante; il lui faut de plus une *ténacité* dans le génie, qui le mette au-deſſus du dégoût cauſé par le méchaniſme, la fatigue, & la lenteur de ſes opérations. Le génie ne s'acquiert point, il ſe développe, s'étend & ſe fortifie par l'exercice. Un ſculpteur exerce le ſien moins ſouvent qu'un peintre; difficulté de plus, puiſque dans un ouvrage de *ſculpture* il doit y avoir du génie comme dans un ouvrage de peinture. 4°. Le ſculpteur étant privé du charme ſéduiſant de la couleur, quelle intelligence ne doit-il pas y avoir dans ſes moyens pour attirer l'attention? Pour la fixer, quelle préciſion, quelle vérité, quel choix d'expreſſion ne doit-il pas mettre dans ſes ouvrages?

On doit donc exiger d'un ſculpteur non-ſeulement l'intérêt qui réſulte du tout enſemble, mais encore celui de chacune des parties de cet enſemble; l'ouvrage du ſculpteur n'étant le plus ſouvent compoſé que d'une ſeule figure, dans laquelle il ne lui eſt pas poſſible de réunir les différentes cauſes qui produiſent l'intérêt dans un tableau. La Peinture, indépendamment de la variété des couleurs, intéreſſe par les différens grouppes, les attributs, les ornemens, les expreſſions de pluſieurs perſonnages qui concourent au ſujet. Elle intéreſſe par les fonds, par le lieu de la ſcene, par l'effet général: en un mot elle impoſe par la totalité. Mais le ſculpteur n'a le plus ſouvent qu'un mot à dire; il faut que ce mot ſoit ſublime. C'eſt par-là qu'il fera mouvoir les reſſorts de l'ame, à-proportion qu'elle ſera ſenſible, & que le ſculpteur aura approché du but.

Ce n'eſt pas que de très-habiles ſculpteurs n'aient emprunté les ſecours dont la Peinture tire avantage par le coloris: Rome & Paris en fourniſſent des exemples. Sans doute que des matériaux de diverſes couleurs employés avec intelligence, produiroient quelques effets pittoreſques; mais diſtribués ſans harmonie: cet aſſemblage rend la *Sculpture* déſagréable, & même choquante. Le brillant de la dorure, la rencontre bruſque des couleurs diſcordantes de différens marbres, éblouira l'œil d'une populace toujours ſubjuguée par le clinquant; & l'homme de goût ſera révolté. Le plus certain ſeroit de n'employer l'or, le bronze, & les différens marbres, qu'à titre de décoration, & ne pas ôter à la *ſculpture* proprement dite ſon vrai caractere, pour ne lui en donner qu'un faux, ou pour le moins toujours équivoque. Ainſi, en demeurant dans les bornes qui lui ſont preſcrites, la *ſculpture* ne perdra aucun de ſes avantages, ce qui lui arriveroit certainement ſi elle vouloit employer tous ceux de la peinture. Chacun de ces arts a ſes moyens d'imitation; la couleur n'en eſt point un pour la *ſculpture*.

Mais ſi ce moyen qui appartient proprement à la peinture, eſt pour elle un avantage, combien de difficultés n'a-t-elle pas qui ſont entierement étrangeres à la *ſculpture*? Cette facilité de produire l'illuſion par le coloris, eſt elle-même une très-grande difficulté; la rareté de ce talent ne le prouve que trop. Autant d'objets que le peintre a de plus que le ſculpteur à repréſenter, autant d'études particulieres. L'imitation vraie des ciels, des eaux, des payſages, des différens inſtans du jour, des effets variés de la lumiere, & la loi de n'éclairer un tableau que par le ſeul ſoleil, exigent des connoiſſances & des travaux néceſſaires au peintre, dont le ſculpteur eſt entierement diſpenſé. Ce ne ſeroit pas connoître ces deux arts, ſi on ôtoit leurs rapports. Ce ſeroit une erreur, ſi on donnoit quelque préférence à l'un aux dépens de l'autre, à cauſe de leurs difficultés particulieres.

La peinture eſt encore agréable, même lorſqu'elle eſt dépourvue de l'enthouſiaſme & du génie qui la caractériſe; mais ſans l'appui de ces deux baſes, les productions de la *ſculpture* ſont inſipides. Que le génie les inſpire également, rien n'empêchera qu'elles ne ſoient dans la plus intime union, malgré les différences qu'il y a dans quelques-unes de leurs marches; ſi ces arts ne ſont pas ſemblables en tout, il y a toujours la reſſemblance de famille.

Facies non omnibus una,
Nec diverſa tamen, qualem decet eſſe ſororum.
Ovid. *Met. l. II.*

Appuyons donc là-deſſus; c'eſt l'intérêt des arts. Appuyons-y encore, pour éclairer ceux qui en jugent; ſans en connoître les principes: ce qui arrive aſſez ſouvent même à des eſprits du premier ordre.

Si par une erreur, dont on voit heureuſement peu d'exemples, un ſculpteur alloit prendre pour de l'enthouſiaſme & du génie, cette fougue déraiſonnée qui emportoit le Boromini, qu'il ſoit perſuadé que de pareils écarts, bien loin d'embellir les objets, les éloignent du vrai, & ne ſervent qu'à repréſenter les déſordres de l'imagination. Quoique cet artiſte ne fût pas ſculpteur, il peut être cité comme un exemple dangereux, parce que le même eſprit qui conduit l'architecte, conduit auſſi le peintre & le ſculpteur. L'artiſte dont les moyens ſont ſimples, eſt à découvert; il s'expoſe à être jugé d'autant plus aiſément, qu'il n'emploie aucun vain preſtige pour échapper à l'examen, & ſouvent maſquer ainſi ſa non-valeur. N'appellons donc point *béautés* dans quelque ouvrage que ce ſoit, ce qui ne feroit qu'éblouir les yeux, & tendroit à corrompre le goût. Ce gout ſi vanté avec raiſon dans les productions de l'eſprit humain, n'eſt que le réſultat de ce qu'opere le bon ſens ſur nos idées: trop vives, il ſait les réduire, leur donner un frein: trop languiſſantes, il ſait les animer. C'eſt à cet heureux tempérament que la *ſculpture*, ainſi que tous les arts inventés pour plaire, doit ſes vraies beautés, les ſeules durables.

Comme la *ſculpture* comporte la plus rigide exactitude, un deſſein négligé y ſeroit moins ſupportable que dans la peinture. Ce n'eſt pas à dire que Raphael & le Dominiquain n'aient été de très-corrects & ſavans deſſinateurs, & que tous les grands peintres ne regardent cette partie comme eſſentielle à l'art; mais à la rigueur, un tableau où elle ne domineroit pas, pourroit intéreſſer par d'autres beautés. La preuve en eſt dans quelques femmes peintes par Rubens, qui malgré le caractere flamand & incorrect, ſéduiront toujours par le charme du coloris. Exécutez-les en *ſculpture* ſur le même caractere du deſſein, le charme ſera conſidérablement diminué, s'il n'eſt entierement détruit. L'eſſai ſeroit bien pire ſur quelques figures de Rimbrand.

Pourquoi eſt-il encore moins permis au ſculpteur qu'au peintre de négliger quelques-unes des parties de ſon art? Cela tient peut-être à trois conſidérations: au tems que l'artiſte donne à ſon ouvrage; nous ne pouvons ſupporter qu'un homme ait employé de longues années à faire une choſe commune: au prix de la matiere employée: quelle comparaiſon d'un morceau de toile à un bloc de marbre! à la durée de l'ouvrage, tout ce qui eſt autour du marbre s'anéantit; mais le marbre reſte. Briſées même, ſes pieces portent encore aux ſiecles à venir de quoi louer ou blâmer.

Après avoir indiqué l'objet & le caractere général de la *ſculpture*, on doit la conſidérer encore comme ſoumiſe à des lois particulieres qui doivent être connues de l'artiſte, pour ne pas les enfreindre, ni les étendre au-delà de leurs limites.

Ce ſeroit trop étendre ces lois, ſi on diſoit que la *ſculpture* ne peut ſe livrer à l'eſſor dans ſes compoſitions, par la contrainte où elle eſt de ſe ſoumettre aux dimenſions d'un bloc de marbre. Il ne faut que voir le Gladiateur & l'Atalante: ces figures grecques prouvent aſſez que le marbre obéit, quand le ſculpteur ſait lui commander.

Mais cette liberté que le ſculpteur a, pour ainſi dire, de faire croître le marbre, ne doit pas aller juſqu'à embarraſſer les formes extérieures de ſes figures par des détails excédens & contraires à l'action & au mouvement repréſenté. Il faut que l'ouvrage ſe détachant ſur un fond d'air, ou d'arbre, ou d'architecture, s'annonce ſans équivoque, du plus loin qu'il pourra ſe diſtinguer. Les lumieres & les ombres largement diſtribuées concourront auſſi à déterminer les principales formes & l'effet général. A quelque diſtance que s'apperçoivent le Gladiateur & l'Apollon, leur action n'eſt point douteuſe.

Parmi

Parmi les difficultés de la *ſculpture*, il en eſt une fort connue, & qui mérite les plus grandes attentions de l'artiſte: c'eſt l'impoſſibilité de revenir ſur lui-même, lorſque ſon marbre eſt dégroſſi, & d'y faire quelque changement eſſentiel dans la compoſition, ou dans quelqu'une de ſes parties. Raiſon bien forte pour l'obliger à réfléchir ſon modele, & à l'arrêter, de maniere qu'il puiſſe conduire ſûrement les opérations du marbre. C'eſt pourquoi dans de grands ouvrages, la plûpart des ſculpteurs font leurs modeles, au moins ils les ébauchent ſur la place où doit être l'objet. Par-là, ils s'aſſurent invariablement des lumieres, des ombres & du juſte enſemble de l'ouvrage, qui étant compoſé au jour de l'attelier, pourroit y faire un bon effet, & ſur la place un fort mauvais.

Mais cette difficulté va plus loin encore. Le modele bien réfléchi & bien arrêté, je ſuppoſe au ſculpteur un inſtant d'aſſoupiſſement ou de délire. S'il travaille alors, je lui vois eſtropier quelque partie importante de ſa figure, en croyant ſuivre & même perfectionner ſon modele. Le lendemain, la tête en meilleur état, il reconnoit le déſordre de la ville, ſans pouvoir y remédier.

Heureux avantage de la peinture! Elle n'eſt point aſſujettie à cette loi rigoureuſe. Le peintre change, corrige, refait à ſon gré ſur la toile; au pis aller, il la réimprime, ou il en prend une autre, Le ſculpteur peut-il ainſi diſpoſer du marbre? S'il falloit qu'il recommençât ſon ouvrage, la perte du tems, les fatigues & les dépenſes pourroient-elles ſe comparer?

De plus, ſi le peintre a tracé des lignes juſtes, établi des ombres & des lumieres à-propos, un aſpect ou un jour différent ne lui ravira pas entierement le fruit de ſon intelligence & de ſes ſoins; mais dans un ouvrage de *ſculpture* compoſé pour produire des lumieres & des ombres harmonieuſes, faites venir de la droite le jour qui venoit de la gauche, ou d'en bas celui qui venoit d'en-haut, vous ne trouverez plus d'effet; ou il n'y en aura que de deſagréables, ſi l'artiſte n'a pas ſu en ménager pour les différens jours. Souvent auſſi, en voulant accorder toutes les vues de ſon ouvrage, le ſculpteur riſque de vraies beautés, pour ne trouver qu'un accord médiocre. Heureux, ſi les ſoins pénibles ne le réfroidiſſent pas, & parviennent à la perfection dans cette partie!

Pour donner plus de jour à cette réflexion, j'en rapporterai une M. le comte de Caylus.

„ La peinture, dit-il, choiſit celui des trois jours
„ qui peuvent éclairer une ſurface. La *ſculpture* eſt à
„ l'abri du choix, elle les a tous; & cette abondan-
„ ce n'eſt pour elle qu'une multiplicité d'étude &
„ d'embarras; car elle eſt obligée de conſidérer, de
„ penſer toutes les parties de ſa figure, & de les tra-
„ vailler en conſéquence; c'eſt elle-même, en quel-
„ que façon, qui s'éclaire; c'eſt ſa compoſition qui
„ lui donne ſes jours, & qui diſtribue ſes lumieres.
„ A cet égard, le ſculpteur eſt plus créateur que le
„ peintre; mais cette vanité n'eſt ſatisfaite qu'aux
„ dépens de beaucoup de réflexions & de fatigues.

Quand un ſculpteur a ſurmonté ces difficultés, les artiſtes & les vrais connoiſſeurs lui en ſavent gré ſans doute; mais combien de perſonnes, même de ceux à qui nos arts plaiſent, qui ne connoiſſant pas la difficulté, ne connoitront pas le prix de l'avoir ſurmontée?

Le nud eſt le principal objet de l'étude du ſculpteur. Les fondemens de cette étude ſont la connoiſſance des os, de l'anatomie extérieure, & l'imitation aſſidue de toutes les parties & de tous les mouvemens du corps humain. L'école de Paris & celle de Rome exigent cet exercice, & facilitent aux éleves cette connoiſſance néceſſaire. Mais comme le naturel peut avoir ſes défauts, que le jeune éleve, à force de les voir & de les copier, doit naturellement tranſmettre dans ſes ouvrages; il lui faut un guide ſûr, pour lui faire connoître les juſtes proportions & les belles formes.

Les ſtatues grecques ſont le guide le plus ſûr; elles ſont & ſeront toujours la regle de la préciſion, de la grace & de la nobleſſe, comme étant la plus parfaite repréſentation du corps humain. Si l'on s'en tient à un examen ſuperficiel, ces ſtatues ne paroitront pas extraordinaires, ni même difficiles à imiter; mais l'artiſte intelligent & attentif découvrira dans quelques-unes les plus profondes connoiſſances du deſſein, & s'il eſt permis d'employer ici ce mot, toute l'énergie du naturel. Auſſi les ſculpteurs qui ont le plus étudié & avec choix, les figures antiques, ont-ils été les plus diſtingués. Je dis *avec choix*, & je crois cette remarque fondée.

Quelque belles que ſoient les ſtatues antiques, elles ſont des productions humaines, par conſéquent ſuſceptibles des foibleſſes de l'humanité; il ſeroit donc dangereux pour l'artiſte d'accorder indiſtinctement ſon admiration à tout ce qui s'appelle *antiquité*. Il arriveroit qu'après avoir admiré dans certains antiques, de prétendues merveilles qui n'y ſont pas, il feroit des efforts pour ſe les approprier, & il ne ſeroit point admiré. Il faut qu'un diſcernement éclairé, judicieux & ſans préjugés, lui faſſe connoître les beautés & les défauts des anciens, & que les ayant appréciés, il marche ſur leurs traces avec d'autant plus de confiance, qu'alors elles le conduiront toujours au grand. C'eſt dans ce diſcernement judicieux que paroit la juſteſſe de l'eſprit; & les talens du ſculpteur ſont toujours en proportion de cette juſteſſe. Une connoiſſance médiocre de nos arts chez les Grecs ſuffit pour voir qu'ils avoient auſſi leurs inſtans de ſommeil. Le même goût régnoit; mais le ſavoir n'étoit pas le même chez tous les artiſtes. L'éleve d'un ſculpteur excellent pouvoit avoir la maniere de ſon maître, ſans en avoir la tête.

De toutes les figures antiques qui ont paſſé juſqu'à nous, les plus propres à donner le grand principe du nud, ſont le Gladiateur, l'Apollon, le Laocon, l'Hercule Farneſe, le Torſe, l'Antinoüs, le grouppe de Caſtor & Pollux, l'Hermaphrodite & la Venus de Médicis; ce ſont auſſi les chefs-d'œuvres que les ſculpteurs modernes doivent ſans ceſſe étudier, pour en faire paſſer les beautés dans leurs ouvrages; cependant l'étude la plus profonde des figures antiques, la connoiſſance la plus parfaite des muſcles, la préciſion du trait, l'art même de rendre les paſſages harmonieux de la peau, & d'exprimer les reſſorts du corps humain; ce ſavoir, dis-je, n'eſt que pour les yeux des artiſtes, & pour ceux d'un très-petit nombre de connoiſſeurs.

Mais comme la *ſculpture* ne ſe fait pas ſeulement pour ceux qui l'exercent, ou ceux qui y ont acquis des lumieres, il faut encore que le ſculpteur, pour mériter tous les ſuffrages, joigne aux études qui lui ſont néceſſaires, un talent ſupérieur. Ce talent ſi eſſentiel & ſi rare, quoiqu'il puiſſe être à la portée de tous les artiſtes, c'eſt le ſentiment. Il doit être inſéparable de toutes leurs productions. C'eſt lui qui les vivifie; ſi les autres études en ſont la baſe, le ſentiment en eſt l'ame Les connoiſſances acquiſes ne ſont que particulieres; mais le ſentiment eſt à tous les hommes; il eſt univerſel à cet égard; tous les hommes ſont juges des ouvrages où il régne.

Exprimer les formes des corps, & n'y pas joindre le ſentiment, c'eſt ne remplir ſon objet qu'à demi: vouloir le répandre par-tout, ſans égard pour la préciſion, c'eſt ne faire que des eſquiſſes, & ne produire que des rêves dont l'impreſſion ſe diſſipe en ne voyant plus l'ouvrage, même en le regardant plus long-tems. Joindre ces deux parties (mais quelle difficulté!) c'eſt le ſublime de la *ſculpture*.

Nous avons étalé les merveilles qu'elle a produites, en parlant des Sculptéurs; nous allons continuer de la conſidérer comme antique & moderne. Enfin le lecteur trouvera la maniere dont elle opere en marbre, en pierre, en bois, en plâtre, en carton, en bronze. Pour ce qui regarde ſes deux parties les plus intéreſſantes, qui ſont les bas-reliefs, & l'art de draper, on les a traité aux *mots* RELIEF *bas*, & DRAPERIES. *Article de M.* FALCONET *le ſculpteur*.

SCULPTURE ANTIQUE, (*Art d'imitation.*) c'eſt principalement de celle des beaux jours de la Grece & de Rome, dont il s'agit d'entretenir ici le lecteur, Je ne m'arrêterai point à rechercher l'époque de ce bel art: elle ſe perd dans l'obſcurité des ſiecles les plus reculés, & reſſemble à cet égard aux autres arts d'une imitation ſenſible, tels que ſont l'Architecture, la Peinture & la Muſique. D'habiles gens donnent même à la *Sculpture* le droit d'aîneſſe ſur l'Architecture, quoiqu'il paroiſſe naturel de regarder l'Architecture comme l'enfant de la néceſſité, comme le fruit des premiers beſoins des hommes qu'ils ont été obligés d'inventer, & dont ils ont fait leur occupation long-tems avant que d'imaginer la *Sculpture*, qui n'eſt que l'effet du loiſir & du luxe: comment donc peut-il arriver que l'Architecture ait été devancée par un art qu'on n'a dû n'imaginer que long-tems après?

On

On répond que le *ſculpteur* ayant pour objet, par exemple, une figure humaine, le ſculpteur a eu dans ſes premieres & ſes plus groſſieres ébauches l'avantage de trouver un modele dans la nature; car c'eſt dans l'imitation parfaite de la nature que conſiſte la perfection de ſon art; mais il a fallu pour l'architecte que ſon imitation cherchât des proportions qui ne tombent pas de la même maniere ſous les ſens, & qui néanmoins une fois établies ſe conſervent & ſe copient plus aiſément.

Quoi qu'il en puiſſe être, la *Sculpture* a commencé par s'exercer ſur de l'argille, ſoit pour former des ſtatues, ſoit pour former des moules & des modeles. Les premieres ſtatues qu'on s'aviſa d'ériger aux dieux ne furent d'abord que de terre, auxquelles pour tout ornement on donnoit une couleur rouge. Des hommes qui honoroient ſincerement de telles divinités ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faiſoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes ni pour leurs dieux. Juvenal appelle une ſtatue, comme celle que Tarquin l'ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre*, que l'or n'avoit point gâté ni ſouillé.

Fictitis, & nullo violatus Jupiter auro.

Enſuite on fit des ſtatues du bois des arbres qui ne ſont pas ſujets à ſe corrompre, ni à être endommagés des vers, comme le citronnier, l'ébene, le cyprès, le palmier, l'olivier.

Jamais le ciel ne fut aux humains ſi facile,
Que quand Jupiter même étoit de ſimple bois:
Depuis qu'on le fit d'or, il fut ſourd à leurs voix.

Après le bois, les métaux, les pierres les plus dures, & ſur tout le marbre, devinrent la matiere la plus ordinaire & la plus recherchée des ouvrages de *ſculpture*. On en tiroit des carrieres de Paros & de Chio, & bientôt preſque tous les pays en fournirent. L'uſage de l'ivoire dans les ouvrages de *ſculpture* étoit connu dès les premiers tems de la Grece.

Quoique les Egyptiens paſſent pour être les inventeurs de la *Sculpture*, ils n'ont point la même part que les Grecs & que les Romains, à la gloire de cet art. Les *ſculptures* qui ſont conſtamment des égyptiens, c'eſt-à-dire celles qui ſont attachées aux bâtimens antiques de l'Egypte, celles qui ſont ſur leurs obéliſques & ſur leurs mumies n'approchent pas des *ſculptures* faites en Grece & en Italie. S'il ſe rencontre quelque ſphinx d'une beauté merveilleuſe, on peut croire qu'il eſt l'ouvrage de quelque ſculpteur grec, qui ſe ſera diverti à faire des figures égyptiennes, comme nos peintres s'amuſent quelquefois à imiter dans leurs ouvrages, les figures des tableaux des Indes & de la Chine. Nous mêmes n'avons-nous pas eu des artiſtes qui ſe ſont divertis à faire des ſphinx? On en compte pluſieurs dans les jardins de Verſailles qui ſont des originaux de nos ſculpteurs modernes. Pline ne nous vante dans ſon livre aucun chef-d'œuvre de *ſculpture* fait par un égyptien, lui qui nous fait de ſi longues & de ſi belles énumérations des ouvrages des artiſtes célebres. Nous voyons même que les ſculpteurs grecs alloient travailler en Egypte.

Comme ils avoient forgé des dieux & des déeſſes, il falloit bien par honneur qu'ils leur élevaſſent des temples ornés de colonnes, d'architraves, de frontons & de diverſes ſtatues, dont le travail étoit encore bien plus eſtimable que le marbre dont on les formoit. Ce marbre ſortoit ſi beau des mains des Myrons, des Phidias, des Scopas, des Praxiteles, qu'il fut l'objet de l'adoration des peuples tellement éblouis par la majeſté de leurs dieux de marbre ou de bronze, qu'ils n'en pouvoient plus ſoutenir l'éclat. On a vu des villes entieres chez ce peuple facile à émouvoir, s'imaginer voir changer le viſage de leurs dieux. C'eſt ainſi que parle Pline des ſuperbes ſtatues de Diane & d'Hecate, dont l'une étoit à Scio & l'autre à Epheſe.

C'eſt donc à la Grece que la *ſculpture* eſt redevable de la ſouveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome qui devoit s'élever ſur les débris de celle des ſucceſſeurs d'Alexandre, demeura longtems dans la ſimplicité ruſtique de ſes premiers dictateurs & de ſes conſuls, qui n'eſtimoient & n'exerçoient d'autres arts que ceux qui ſervent à la guerre & aux beſoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les ſtatues & les autres ouvrages de *ſculpture* qu'après que Marcellus, Scipion, Flaminius, Paul Emile & Mummius eurent expoſé aux yeux des Romains ce que Syracuſe, l'Aſie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les marbres, & tout ce qui ſert de décoration aux temples & aux places publiques. On ſe piqua d'en étudier les beautés, d'en diſcerner toute la délicateſſe, d'en connoître le prix, & cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même tems l'occaſion d'un abus funeſte à l'état. Mummius, après la priſe de Corinthe, chargeant des entrepreneurs de faire tranſporter à Rome quantité de ſtatues & de tableaux de la main des premiers maîtres, les menaça s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs dépens. Cette groſſiere ignorance n'eſt-elle pas, dit un hiſtorien, infiniment préférable à la prétendue ſcience qui en prit bientôt la place? Foibleſſe étrange de l'humanité! L'innocence eſt-elle donc attachée à l'ignorance? Et faut-il que des connoiſſances & un goût eſtimables en ſoi ne puiſſent s'acquérir ſans que les mœurs en ſouffrent, par un abus dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injuſtement, ſur les arts mêmes?

Ce nouveau goût pour les pieces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus ſuperbement ſes maiſons, à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occaſions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux gouverneurs de rien acheter des peuples que le ſénat leur ſoumettoit, parce que, dit Cicéron, quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choſes au prix qu'elles valent, ce n'eſt plus une vente de ſa part, c'eſt une violence qu'on lui fait. On ſait que ces merveilles de l'art qui portent le nom *des grands-maîtres*, étoient ſouvent ſans prix. En effet, elles n'en ont point d'autre que celui qu'y mettent l'imagination, la paſſion, &, pour me ſervir de l'expreſſion de Séneque, la fureur de quelques particuliers. Les gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort eſtimé; encore étoient-ce les plus modérés; la plûpart uſoient de force & de violence.

L'hiſtoire nous en a fourni des preuves dans la perſonne de Verrès, préteur de Sicile; & il n'étoit pas le ſeul qui en uſât de la ſorte. Il eſt vrai que ſur cet article il porta l'impudence à un excès qui ne ſe conçoit point. Cicéron ne ſait pas comment l'appeller; paſſion, maladie, folie, brigandage: il ne trouve point de nom qui l'exprime aſſez fortement; ni bienſéance, ni ſentiment d'honneur, ni crainte des lois, rien n'arrêtoit Verrès. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête: nulle ſtatue, ſoit petite, ſoit grande, pour peu qu'elle fût eſtimée & précieuſe, n'échappoit à ſes mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron prétend que la curioſité de Verrès avoit plus couté de dieux à Syracuſe, que la victoire de Marcellus ne lui avoit couté d'hommes.

Dès que Rome eut commencé à dépouiller la Grece de ſes précieux ouvrages de *ſculpture*, dont elle enrichit ſes temples & ſes places publiques, il ſe forma dans ſon ſein des artiſtes qui tâcherent de les imiter; un eſclave qui réuſſiſſoit en ce genre, devenoit un tréſor pour ſon maître, ſoit qu'il voulût vendre la perſonne, ou les ouvrages de cet eſclave. On peut donc imaginer avec quel ſoin ils recevoient une éducation propre à perfectionner leurs talens. Enfin les ſuperbes monumens de la *ſculpture* romaine parurent ſous le ſiecle d'Auguſte; nous n'avons rien de plus beau que les morceaux qui furent faits ſous le regne de ce prince; tels ſont le buſte d'Agrippa ſon gendre, qu'on a vu dans la galerie du grand-duc de Florence, le Cicéron de la vigne Matthéi, les chapiteaux des colonnes du temple de Jules Céſar, qui ſont encore debout au milieu du Campo-Vaccino, & que tous les Sculpteurs de l'Europe ſont convenus de prendre pour modele quand ils traitent l'ordre corinthien. Cependant les Romains eux-mêmes dans le ſiecle de leur ſplendeur ne diſputerent aux illuſtres de la Grece que la ſcience du gouvernement; ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les beaux-arts, & nommément dans celui de la *Sculpture*. Pline eſt ici du même ſentiment que Virgile.

Les figures romaines ont une ſorte de fierté majeſtueuſe, qui peint bien le caractere de cette nation maîtreſſe du monde; elles ſont aiſées à diſtinguer des figures greques qui ont des graces négligées. A Ro-

me, on voiloit les figures par des draperies convenables aux différens états, mais on ne rendoit pas la nature avec autant de ſoupleſſe & d'eſprit qu'on la rendoit à Athènes. Quoique les Romains miſſent en œuvre dans leurs repréſentation, ainſi que les Grecs, le marbre, le bronze, l'or, l'argent & les pierres précieuſes, ces richeſſes de la matiere ne ſont point celles de l'art. Ce qu'on y aime davantage, c'eſt la perfection de l'imitation & l'élégance de l'exécution, dont les Grecs firent leur principale étude. Les mouvemens du corps qu'ils voyoient tous les jours dans leurs ſpectacles publics n'auroient point été applaudis par ce peuple délicat, s'ils n'euſſent été faits avec grace & avec vérité; & c'eſt de cette école de la belle nature que ſortirent les ouvrages admirables de leur ciſeau.

Les ſignes viſibles des paſſions ſont non-ſeulement dans les geſtes du corps & dans l'air du viſage, mais ils doivent encore ſe trouver dans les ſituations que prennent les plus petits muſcles. C'eſt en quoi les Grecs qui copioient une nature habituée à l'émotion, ſurent donner à leurs ouvrages une vérité, une force, une fineſſe d'expreſſion, qu'aucun autre peuple n'a ſu rendre.

Avant qu'ils euſſent porté la *Sculpture* à ce degré d'excellence, pluſieurs nations s'étoient occupées à la pratique du même art. S'il eſt vrai que l'amour inſpira les premiers traits de cette imitation, il ne voulut pas lui accorder des progrès rapides. On fut très-long-tems à donner aux figures la ſituation d'une perſonne qui marche. Celles des Egyptiens, avoient les piés joints & enveloppés, mais Dédale répréſenta le premier avec aiſance les extrémités des figures.

Parmi les nations, il n'y a guere eu que les anciens Perſes qui n'ayent pas élevé des ſtatues à leurs dieux. Quoiqu'il fût défendu aux Iſraélites par la loi des douze tables de ſe tailler aucun image à la reſſemblance des fauſſes divinités, la *ſculpture* ne paſſoit pas chez les Hébreux pour une idolâtrie; deux chérubins couvroient l'arche de leurs aîles. La mer d'airain qui étoit dans le temple de Salomon avoit pour baſe quatre bœufs énormes. Nemrod, pour ſe conſoler de la mort de ſon fils, fit faire la repréſentation de ce fils; tout cela fut permis ſelon la loi. Mais combien des ſtatues, ces vaſes, ces bœufs groſſiers étoient-ils inférieurs aux productions des Grecs? Leurs figures ont un tendre, un moëlleux, une ſoupleſſe qu'on ne vit jamais ailleurs. Eux ſeuls rendirent ſans voile la belle nature dans toute ſa pureté. Si les ſtatues de Lucine etoient couvertes juſqu'aux piés, ſes habillemens n'étoient que des draperies légeres & mouillées, qui laiſſoient entrevoir toutes les graces du nud. Comme les héros devoient être repréſentés avec les attributs de leur gloire, & que les dieux devoient porter les marques de leur puiſſance, on les repréſentoit ſouvent aſſis, pour exprimer le repos dont ils jouiſſoient. En un mot, on vit déja du tems de Périclès & après lui fleurir la *ſculpture* des Grecs par des chef-d'œuvres, qui ont fait & feront l'admiration de tous les ſiecles. Nous avons déja parlé des artiſtes célebres qui les produiſirent, & leurs noms nous intéreſſent toujours. *Voyez* donc SCULPTEURS *anciens*.

Pauſanias ne fait mention que de quinze peintres dans la Grece, & parle de cent ſoixante & neuf ſculpteurs. La quantité d'ouvrages que cet hiſtorien, ainſi que Pline, attribuent à la plûpart des artiſtes qu'ils nomment, paroît inconcevable, & plus encore aux gens du metier qui connoiſſent la pratique, le tems & le nombre d'opérations que la *ſculpture* exige pour mettre au jour une de ſes productions.

Mais une autre réflexion plus ſinguliere de M. de Caylus, tombe ſur ce qu'on ne trouve ſur les ſtatues grecques qui nous ſont demeurées, aucun des noms que Pline nous a rapportés; & pour le prouver, voici la liſte des noms qui ſont véritablement du tems des ouvrages, & qui eſt tirée de la préface ſur les pierres gravées de M. le baron Stock, ſavant également exact & bon connoiſſeur.

La Vénus de Médicis porte le nom de *Cléomènes*, fils d'*Apollodore*, athénien.

L'Hercule Farnèſe, celui de *Glycon*, athénien.

La Pallas du jardin Ludoviſi, d'*Antiochus*, fils d'*Illus*.

Sur deux têtes de philoſophes grecs, dans le jardin du palais Aldrobrandin, *Linace*, fils d'*Alexandre*.

Sur le grouppe d'une mere & d'un fils, *Ménélaüs*, éleve de *Stephanus*.

Sur le gladiateur, au palais Borghèſe, *Agaſias*, fils de *Doſithée*, éphéſien.

Sur l'Eſculape, au palais Véroſpi; on lit *Aſſalectus-M.*

Sur l'Hermès des jardins Montalte, *Eubule*, fils de *Praxitele*.

Sur deux buſtes du cardinal Albani, on lit ſur l'un *Zénas*, & ſur l'autre *Zénas*, fils d'*Alexandre*.

Le Torſe du Belveder, eſt d'*Apollonius*, fils de *Neſtor*, athénien.

Chez le même cardinal Albani, on lit ſur un bas-relief repréſentant des bacchantes & un faune, le tout tenant de la maniere égyptienne quoique grecque, *Callimaque*.

L'apothéoſe d'Homere porte ſur un vaſe, dans le palais Colonne, *Archélaüs*, fils d'*Apollonius*, de Priene.

Sur un vaſe ſervant de fonts de baptême à Gaëtte, & qui eſt orné d'un bas-relief, repréſentant la naiſſance de Bacchus, *Salpion*, athénien.

Nous paſſons ſous ſilence pluſieurs noms grecs, qui ont été ajoutés en différens tems, & nommément à la plinthe des deux chevaux que l'on voit ſur le mont Quirinal, vulgairement appellé *il monte cavallo*, & qui portent les beaux noms de *Phidias* & de *Praxiteles*.

L'étonnement s'étend encore ſur ce que Pline ne déſigne aucun des ouvrages qu'on vient de citer; le Laocoon & la Dircé ſont les ſeuls dont il parle, & qui nous ſoient demeurés, à moins qu'on ne veuille croire que le grouppe des lutteurs, ouvrage de Céphiſodore, fils de Praxitele, ſoit celui que l'on conſerve à Florence, dans la galerie du grand duc.

D'un autre côté, il ne faut pas être ſurpris du ſilence de Pauſanias, ſur toutes les belles ſtatues de Rome. Quand il a fait le voyage de la Grèce, il ſe pouvoit qu'elles fuſſent déja tranſportées en Italie, car depuis environ trois cens ans, les Romains travailloient à dépouiller la Grece de ſes tableaux & de ſes ſtatues. Inſtruits par la réputation des plus beaux morceaux, ils avoient eu ſoin de s'en emparer à l'envi les uns des autres. Quelle devoit en être l'abondance! Pauſanias écrivant quarante ans après, nous décrit cette même Grece encore remplie des plus grands tréſors.

Si les anciens n'ont point parlé des figures que nous admirons, parce qu'ils en connoiſſoient de plus belles; ſi leur ſilence ſur le nom des artiſtes qui nous ſont demeurés, eſt fondé ſur ce qu'ils en ſavoient de ſupérieurs; quelles idées devons-nous avoir des Grecs & de la perfection de leurs talens? Mais l'imagination ne peut ſe prêter, & s'oppoſe à concevoir des ouvrages ſupérieurs à ceux qui faiſant aujourd'hui le plus grand ornement de Rome, font auſſi la baſe & la regle des études de nos plus habiles modernes.

Comme toutes choſes humaines ont leur période, la *ſculpture*, après avoir été portée au plus haut degré de perfection chez les Grecs; dégénera chez cette nation ſpirituelle, quand elle eut perdu la liberté; mais la *ſculpture* des Romains, ſans avoir été portée ſi haut, eut un regne beaucoup plus court; elle languiſſoit déja ſous Tibere, Caius, Claude, & Néron; & bientôt elle s'éteignit tout-à-fait. On regarde le buſte de Caracalla comme le dernier ſoupir de la *ſculpture* romaine. Les bas-relifs des deux arcs de triomphe, élevés en l'honneur de l'empereur Sévere, ſont de mauvaiſe main; les monumens qui nous reſtent de ſes ſucceſſeurs, font encore moins d'honneur à la *ſculpture;* nous voyons par l'arc de triomphe élevé à la gloire de Conſtantin, & qui ſubſiſte encore à Rome aujourd'hui, que ſous ſon regne, & même cent ans auparavant, la *ſculpture* y étoit devenue un art auſſi groſſier qu'elle pouvoit l'être au commencement de la premiere guerre contre les Carthaginois. Enfin elle étoit morte lors de la premiere priſe de Rome par Alaric, & ne reſſuſcita que ſous le pontificat de Jules II. & de Léon X. C'eſt-là ce qu'on nomme la *ſculpture moderne*, dont nous allons donner l'article. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE MODERNE, (*Beaux arts.*) la *ſculpture moderne* eſt comme je viens de le dire dans l'article précédent, celle qu'on vit renaître avec la peinture, en Italie, ſous les pontificats de Jules II. & de Léon X. En effet, on peut conſiderer la *ſculpture* & la peinture comme deux ſœurs, dont les avantages doivent être communs, je dirois preſque comme un même art, dont le deſſein eſt l'ame & la regle,

mais

mais qui travaille diverſement ſur différentes matieres. Si la poéſie ne paroît pas auſſi néceſſaire au ſculpteur qu'au peintre, il ne laiſſe pas d'en faire un tel uſage, qu'entre les mains d'un homme de génie, elle eſt capable des plus nobles opérations de la peinture: j'en appelle à témoins les ouvrages de Michel-Ange, & du Goujon; le tombeau du cardinal de Richelieu, & l'enlevement de Proſerpine, par Girardon; la fontaine de la place Navone, & l'extaſe de ſainte Thérese, par le cavalier Bernin; le grand bas-relief de l'Algarde qui repréſente S. Pierre & S. Paul en l'air, menaçant Atila qui venoit à Rome pour la ſaccager.

La beauté de ces morceaux & de quelques autres, ont engagé des curieux à mettre en problême, ſi la *ſculpture moderne* n'égaloit point celle des Grecs, c'eſt-à-dire, ce qui s'eſt fait de plus excellent dans l'antiquité. Comme nous ſommes certains d'avoir encore des chefs-d'œuvres de la *ſculpture* antique, il eſt naturel de nous prêter à l'examen de cette queſtion.

Pline parle avec diſtinction de la ſtatue d'Hercule, qui préſentement eſt dans la cour du palais Farnèſe; & Pline écrivoit quand Rome avoit déja dépouillé l'orient de l'un des plus beaux morceaux de *ſculpture* qui fuſſent à Rome. Ce même auteur nous apprend encore que le Laocoon qu'on a vu dans une cour du palais de Belveder, étoit le morceau de *ſculpture* le plus précieux qui fût à Rome de ſon tems; le caractere que cet hiſtorien donne aux ſtatues qui compoſent le grouppe du Laocoon, le lieu où il nous dit qu'elles étoient dans le tems qu'il écrivoit, & qui ſont les mêmes que les lieux où elles ont été déterrées depuis plus de deux ſiecles, rendent conſtant, malgré les ſcrupules de quelques antiquaires, que les ſtatues que nous avons ſont les mêmes dont Pline a parlé; ainſi nous ſommes en état de juger ſi les anciens nous ont ſurpaſſé dans l'art de la *ſculpture*: pour me ſervir d'une phraſe du palais, les parties ont produit leurs titres.

Il eſt peu de gens qui n'aient oui parler de l'hiſtoire de Niobé, repréſentée par un ſculpteur grec, avec quatorze ou quinze ſtatues liées entr'elles par une même action. On voit encore à Rome dans la vigne de Médicis, les ſavantes reliques de cette belle compoſition. Le Paſquin & le Torſe de Belvéder, ſont des figures ſubſiſtantes du grouppe d'Alexandre, bleſſé, & ſoutenu par des ſoldats. Il n'y a point d'amateurs des beaux arts, qui n'ayent vu des copies du gladiateur expirant, qu'on a tranſporté au palais Ghigi; ils ne vantent pas moins le grouppe de Papirus & la figure nommée le *Rotateur*; s'il eſt quelqu'un à qui ces morceaux admirables ſoient inconnus, il en trouvera la déſcription dans ce Dictionnaire; or je n'entendis jamais dire à un juge impartial, qu'ils ne ſurpaſſent infiniment les plus exquiſes productions de la *ſculpture moderne*. Jamais perſonne n'a comparé, avec égalité de mérite, le Moïſe de Michel-Ange, au Laocoon du Belvéder; la préférence que le même Michel-Ange donna ſi hautement au Cupidon de Praxitele ſur le ſien, prouve aſſez que Rome la moderne ne le diſputoit pas plus aux Grecs pour la *ſculpture*, que ne le faiſoit l'ancienne Rome; Et comment les modernes pourroient-ils entrer en concurrence? Les honneurs, les diſtinctions, les encouragemens, les recompenſes, tout manque à leur zèle, & à leurs travaux; la nature qu'ils copient eſt ſans ſentiment & ſans action; ils ne peuvent s'exercer que ſur des hommes qui n'ayant fait que des exercices de force, n'ont jamais connu les ſituations délicates ou nobles qui dans leur état euſſent paru ridicules. Inutilement voudroit-on donner à de ſimples artiſans, dans le tems qu'on les deſſine, la poſition d'un héros, on n'en fera jamais que des perſonnages mauſſades, & dont l'air ſera décontenancé; un pâtre revêtu des habits d'un courtiſan, ne peut déguiſer l'éducation de ſon village; mais les Grecs qui copioient la belle nature, habitués à l'émotion & à la nobleſſe, purent donner à leurs ouvrages une vérité, une force d'expreſſion, que les modernes ne ſauroient attraper; ces derniers ont rarement répandu de la phyſionomie dans toutes les parties de leurs figures, ſouvent même ils ne paroiſſent avoir cherché l'expreſſion que dans les traits du viſage; alors afin que cette expreſſion fût plus frappante, ils n'ont pas craint quelquefois de paſſer la nature, & de la rendre horrible; les anciens ſavoient bien mieux ſe retenir dans la vérité de l'imitation. Le Laocoon, le Gladiateur, le Rotateur dont nous avons parlé, nous intéreſſent; mais ils n'ont rien d'outré ni de forcé.

Cependant la *ſculpture moderne* a été pouſſée fort loin, elle a découvert l'art de jetter en fonte les ſtatues de bronze, elle ne cede en rien à la *ſculpture* antique pour les bas reliefs, & elle l'a ſurpaſſé dans l'imitation de quelques animaux, s'il eſt permis d'appuyer ce jugement ſur des exemples particuliers. A conſidérer les chevaux de Marc-Aurele, ceux de Monte-Cavallo, les prétendus chevaux de Lyſippe qui ſe trouvent ſur le portail de l'egliſe de S. Marc à Veniſe, le bœuf de Farnèſe, & les autres animaux du même grouppe, il paroîtroit que les anciens n'ont point connu comme nous, les animaux des autres climats, qui étoient d'une plus belle eſpece que les leurs. Quelqu'un pourroit encore imaginer qu'il ſemble par les chevaux qui ſont à Veniſe, & par d'anciennes médailles, que les artiſtes de l'antiquité n'ont pas obſervé dans les chevaux, le mouvement diamétral des jambes; mais il faut bien ſe garder de décider ſur de ſi légeres apparences.

Encore moins faut-il ſe perſuader que les Grecs ayent négligé de repréſenter les plis & les mouvemens de la peau dans les endroits où elle s'étend, & ſe replie ſelon le mouvement des membres; il eſt vrai que le ſentiment des plis de la peau, de la molleſſe des chairs, & de la fluidité du ſang, eſt ſupérieurement rendue dans les ouvrages du Puget; mais ces vérités ſe trouvent-elles moins éminemment exprimées dans le Gladiateur, le Laocoon, la Vénus de Médicis? *&c.* Je ſuis auſſi touché que perſonne de l'Andromède, mais combien l'étoit-on dans l'antiquité des ouvrages de Polyclete? Ne ſait-on pas que ſa ſtatue du jeune homme couronné, étoit ſi belle pour l'expreſſion des chairs, qu'elle fut achetée environ vingt mille louis? ce ſeroit donc une eſpece de délire, de conteſter aux Grecs la prééminence qui leur eſt encore due à cet égard, il n'y a que la médiocrité qui s'aviſe de calculer à l'inſçu du génie.

L'Europe eſt trop heureuſe que la ruine de l'empire grec y ait fait refluer le peu de connoiſſances dans les arts, qui reſtoient encore au monde. La magnificence des Médicis, & le goût de Léon X, les fit renaître.

La richeſſe des attitudes, la délicateſſe des contours, l'élégance des ondulations, avoient été totalement oubliées pendant pluſieurs ſiecles. Les Goths n'avoient ſçu donner à leurs figures ni grace ni mouvement; ils imaginoient que des lignes droites & des angles aigus, formoient l'art de la *ſculpture*; & c'eſt ainſi qu'ils rendoient les traits du viſage, les corps & les bras; leurs ſtatues portoient des écriteaux qui leur ſortoient de la bouche, & où on pouvoit lire les noms & les attributs des repréſentations qui n'avoient rien de reſſemblant. Les modernes reconnurent ces ridicules extravagances, & ſe rapprocherent ſagement de l'antique.

Michel Ange s'ouvrit en Italie les merveilles de la *Sculpture*, & le Goujon imita ſes traces; il a été ſuivi par Sarraſin, le Puget, Girardon, Coyſevox, Couſtou, le Gros, *&c.* qui ont élevé cet art dans la France, à une ſupériorité glorieuſe pour la nation; vous trouverez leurs articles au *mot* SCULPTEURS MODERNES.

Je ne veux point prévoir la chute prochaine de cet art parmi nous; mais ſelon toute apparence, il n'y regnera pas auſſi long-tems que chez les Grecs, à la religion deſquels il tenoit eſſentiellement.

Ne voyons-nous pas déja la dégénération bien marquée de notre peinture? Or comme je l'ai dit, la peinture & la *ſculpture* ſont deux ſœurs à peu près du même âge, extrémement liées enſemble, & qui ſubſiſtent des mêmes alimens, honneurs, recompenſes, diſtinctions, dont la mode ne doit pas être l'origine.

La *ſculpture* tombera néceſſairement chez tous les peuples qui ne tourneront pas ſes productions à la perpétuité de leur gloire, & qui n'aſſocieront ni leurs noms, ni leurs actions, aux travaux des habiles artiſtes.

Enfin pluſieurs raiſons, qu'il n'eſt pas néceſſaire de détailler, nous annoncent que la *ſculpture* ſeroit déja fannée dans ce royaume, ſans les ſoins continuels du prince qui la ſoutient par de grands ouvrages auxquels il l'occupe continuellement, (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN BRONZE, (*Hiſt. des beaux Arts antiq.*) Nous ne traiterons ici que l'hiſtorique; les opérations de l'art ont été ſavamment expoſées au *mot* BRONZE.

Les ouvrages des Grecs, en bronze, étoient également recommandables par l'élégance de leur travail & la magnificence de leur volume. Il ne faut pas s'en étonner, ce genre de monument avoit pour objet la religion, la récompenſe du mérite, une gloire noble & bien placée.

La pratique de leurs opérations nous eſt inconnue. Pline n'en a pas parlé. Il n'a décrit ni les fourneaux des ſculpteurs, ni leur maniere de fondre, ni l'alliage des matieres qu'ils fondoient. Nos artiſtes doivent regarder le ſilence de cet hiſtorien en ce genre, comme une perte dans les Arts, parce qu'on auroit pu tirer un grand profit des différences de leur pratique, & des lumieres qu'ils avoient acquiſes par une manœuvre juſte, & qu'ils ont ſi conſtamment répétée. On doit moins regretter de n'être pas inſtruit du mélange de leur matiere; ce mélange a toujours été aſſez arbitraire, c'eſt-à-dire, dépendant de la volonté & de l'habitude des fondeurs. De plus, ce qui eſt aſſez rare dans la nature, on peut faire des expériences de ce mélange en petit, & elles ſont toujours certaines & utiles dans le grand.

Le nombre des ſtatues de toute grandeur, que les anciens ont faites en bronze, eſt preſque incroyable. Les temples, les places publiques, les maiſons des particuliers en étoient chargées; mais l'on ne peut s'empêcher de ſe récrier ſur les entrepriſes grandes & hardies qu'ils ont exécutées dans cette opération de l'art. Nous voyons, dit Pline, des maſſes de ſtatues, auxquelles on donne le nom de *coloſſes*, & qui reſſemblent à des tours. Tel étoit l'Apollon placé dans le capitole, & que Lucullus avoit apporté d'Apollonie de Thrace. Ce coloſſe dont la hauteur étoit de trente coudées (45 piés) avoit couté cinq cens talens, (environ deux millions trois cens cinquante mille livres de notre monnoie.) Telle étoit la ſtatue coloſſale de Jupiter que l'empereur Claude avoit conſacrée dans le champ de Mars; & tel le Jupiter que Lyſippe fit à Tarente, qui avoit quarante coudées de haut.

Mais un nombre preſque infini d'artiſtes s'illuſtrerent par la prodigieuſe quantité de petites ſtatues de fonte & de bronze qu'ils produiſirent, les unes grandes comme nature, & d'autres ſeulement d'un ou deux piés. On en eſt convaincu par la quantité de petits bronzes, qui ſubſiſtent encore. Il eſt vrai que les bronzes grecs ſont rares, & que nous n'en connoiſſons guere que de romains; mais nous ne pouvons douter que Rome n'ait toujours été le ſinge de la Grece. La ſeule flotte de Mummius tranſporta de Corinthe à Rome trois mille ſtatues de marbre ou de bronze, dont vraiſſemblablement la plus grande partie étoit ce que nous appellons des bronzes audeſſus & audeſſous d'un pié.

Les Grecs étoient dans l'uſage de couvrir leurs bronzes avec du bitume ou de la poix. Ils ne pouvoient prendre cette précaution que pour les conſerver, & leur donner l'éclat & le brillant qu'ils aimoient. Pline eſt étonné que les Romains ayent préféré la dorure à cet uſage; & en cela il parle non-ſeulement en philoſophe ennemi du luxe, mais en homme de goût, & au fait des Arts. La dorure a pluſieurs inconvéniens, dont le principal ſur-tout quand on dore une ſtatue qui n'a point été faite pour être dorée, eſt de l'empêcher de s'éclairer ſelon la penſée & l'intention de l'auteur. Quant à la poix dont les anciens couvroient leurs bronzes, nous n'avons rien à deſirer; les fumées & les préparations de nos artiſtes ſont d'autant préférables, qu'elles ont moins d'épaiſſeur.

Il paroît par Pline, que la premiere ſtatue de bronze que l'on ait fondue à Rome, fut une Cérès conſacrée par Spurius Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere pour avoir aſpiré à la royauté. Les ſtatues de Romulus, que l'on voyoit dans le capitole, & des rois prédéceſſeurs de Tarquin, avoient été fondues ailleurs, & tranſportées enſuite à Rome. Cependant, quoique l'uſage de la fonte fût très-ancien en Italie, elle continua de former ſes dieux de terre ou de bois juſqu'à la conquête de l'Aſie. Toutes ces obſervations ſont de M. de Caylus: je les ai puiſées dans ſes *Diſſertations ſur Pline*, dont il a enrichi les *mémoires de Littérature*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN MARBRE: c'eſt l'art de tirer & de faire ſortir d'un bloc de marbre une ſtatue, un grouppe de figures, un portrait, en coupant, taillant & ôtant le marbre.

Lorſqu'un ſculpteur ſtatuaire veut exécuter une ſtatue, un grouppe de figures, ou autre ſujet en marbre, il commence par modeler, ſoit en terre, ſoit en cire, une ou pluſieurs eſquiſſes, *voyez* MODELE & ESQUISSES de ſon ſujet, pour tacher de déterminer, dès ces foibles commencemens ſes attitudes, & s'aſſurer de ſa compoſition. Lorſqu'il eſt ſatisfait, & qu'il veut s'arrêter à une de ſes eſquiſſes, il en examine toutes les proportions. Mais comme dans ces premiers projets il ſe trouve beaucoup plus d'eſprit & de feu que de correction; il eſt indiſpenſablement obligé de faire un modele plus grand & plus fini, dont il fait les études. *Voyez* ÉTUDES d'après le naturel. Ce deuxieme modele achevé, il le fait monter & tirer en plâtre, pour le conduire à faire un troiſieme modele, qu'il fait à l'aide de l'échelle de proportion ou pié réduit, de la même grandeur & proportion qu'il veut exécuter ſon ſujet en marbre. C'eſt alors qu'il redouble ſes attentions, qu'il examine, & qu'il recherche avec ſoin toute la correction, la fineſſe, la pureté & l'élégance des contours. Il fait encore mouler en plâtre ce troiſieme modele afin de le conſerver dans ſa grandeur & dans ſa proportion. Car s'il ſe contentoit de ſon modele en terre, il ne retrouveroit plus ſes meſures, parce que la terre en ſe ſéchant ſe concentre & ſe retire, ce qui le jetteroit dans un extrême embarras. Pour déterminer la baſe du bloc de marbre, il fait faire un lit ſous la plinte du bloc, *voyez* LIT SOUS LA PLINTE, & ce lit lui ſert de baſe générale pour diriger toutes ſes meſures & tirer toutes ſes lignes. Alors il donne ſur le bloc de marbre les premiers coups de crayon, puis il le fait épanneler, *Voyez* EPANNELER. Enſuite il fait élever à même hauteur le modele & le bloc de marbre, chacun ſur une ſelle ſemblable & proche l'une de l'autre à ſa diſcrétion, *voyez* SELLE. Quand le modele & le bloc de marbre ſont placés à propos, l'on poſe horiſontalement ſur la tête de l'un & de l'autre des chaſſis de menuiſerie, quarrés & égaux, & qui reviennent juſte en meſure avec ceux qui portent les baſes ou les plintes des figures, *voyez les Planches & les fig. de la Sculpture*. L'on a de grandes regles de bois qui portent avec elles pluſieurs morceaux de bois armés d'une pointe de fer qui parcourent à volonté tout le long de la regle, & que l'on fixe néanmoins où l'on veut avec des vis: c'eſt l'effet du truſquin, *voyez* TRUSQUIN. Ces regles ſe poſent perpendiculairement contre les chaſſis qui ſont au-deſſus & au-deſſous du modele pour y prendre des meſures & les rapporter ſur le bloc de marbre, en les poſant ſur les chaſſis dans la même direction où elles ont été poſées ſur ceux du modele. C'eſt avec ces regles qu'on pourroit mieux appeller *compas*, à cauſe de leur effet, que l'artiſte marque & établit tous les points de direction de ſon ouvrage, ce qu'il ne pourroit pas faire avec les compas ordinaires, dont on ne ſauroit introduire les pointes dans les fonds & cavités dont il faut rapporter les meſures. Il eſt manifeſte que cette opération ſe réitere ſur les quatre faces du bloc de marbre & du modele autant de fois que le beſoin le requiert: car la figure étant iſolée, demande à être travaillée avec le même ſoin dans toutes ſes faces.

L'artiſte ayant trouvé & établi des points de direction, qu'il a poſés à ſon gré ſur les parties les plus ſaillantes de ſon ouvrage, comme ſont les bras, les jambes, les draperies & autres attributs; il retrace de nouveau les maſſes ou ſommes de la figure du ſujet, & fait jetter à-bas les ſuperfluités du marbre juſqu'au gros de la ſuperficie, par des ouvriers ou éleves, ſe repoſant ſur eux de ce pénible travail, mais ayant toujours les yeux ſur l'ouvrage, de crainte que ces foibles ouvriers n'atteignent les véritables nus & points du ſujet. Il doit auſſi leur faire faire attention à ne travailler que ſur le fort du marbre, cela s'entend, en ce que les outils & les coups de maſſe ſoient toujours dirigés vers le centre du bloc. Autrement ils courroient riſque d'étonner & d'éliter quelques parties du marbre qui n'eſt preſque jamais également ſain, étant ſouvent compoſé de parties pouſées & de parties fieres. *Voyez* POUF & FIER.

Les outils dont on ſe ſert pour cette ébauche, ſont la maſſe, les pointes, les doubles pointes, la marteline & la gradive, avec leſquels, en ôtant le ſuperflu petit-à-petit, on voit ſortir le ſujet. Alors l'artiſte ſuit de près l'approche de la figure, avec le ciſeau & tous les autres outils qui lui ſont néceſſaires; & il ne la quitte plus qu'il ne l'ait terminée au plus haut point de perfection qu'il eſt capable de lui donner.

De

De quelque outil qu'il ſe ſerve, ſoit marteline, ciſeau, trépan, &c. il doit toujours avoir grand ſoin de ménager la matiere, car les fautes ſont irréparables; il ne doit donc ôter qu'avec beaucoup de diſcrétion pour arriver au but qu'il ſe propoſe, car il n'y a pas moyen d'y ajouter, & s'il ſe caſſe malheureuſement une partie ou qu'il y ait quelque endroit altéré, il n'y a ni ſecret, ni maſtic ſuffiſant pour y remédier & la rétablir avec ſtabilité, ſans qu'il y paroiſſe. Lorſque le ſujet eſt totalement fini, & que le ſculpteur ſe détermine à faire polir quelques draperies, ou autres ornemens, il ſe ſert de gens deſtinés à ce travail que l'on nomme des *poliſſeurs*; *voyez* Polisseur de marbre; & il doit avoir attention à la conduite de ces ſortes d'ouvriers, qui n'étant que des gens de métier & de peine, ſont peu ſuſceptibles des conſéquences d'uſer & ôter les touches & les fineſſes que le ſculpteur a ingénieuſement ſemées dans tout ſon ouvrage. Ce poli eſt arbitraire & au choix de l'artiſte, n'y ayant pour cela aucune regle établie qui puiſſe le diriger ou le contraindre. Le ſculpteur en taillant ſon ouvrage prévient d'avance une partie des accidens qui pourroient arriver en le tranſportant. Il laiſſe des tenons de marbre aux parties ſaillantes, comme ſupports de bras, entre-deux de doigts, & autant qu'il eſt néceſſaire, ſe reſervant d'ôter ces tenons ſur la place, lorſque la figure eſt poſée ſur ſon piédeſtal, où elle doit reſter. C'eſt à cet inſtant que l'artiſte intimidé ne voit ſon ouvrage qu'avec crainte, & que comme un nouveau ſpectacle qui lui fournit de nouvelles obſervations, & qui trop ſouvent lui reprochent des négligences auxquelles il ne peut réfuſer de nouveaux ſoins, puiſqu'enfin c'eſt le fatal ou heureux moment où il abandonne à la poſtérité toute l'étendue de ſon ſavoir & de ſes talens.

Pour tranſporter l'ouvrage le ſculpteur a recours au charpentier qui l'ôte de deſſus la ſelle, & le guinde ſur un chaſſis de charpente appellé *poulin*, où il met des taſſeaux de ſoutien avec chevilles, clous, & autres ſuretés, afin que rien ne ſe caſſe, ſoit en roulant, ou en traînant dans les voies publiques juſqu'au lieu de ſa deſtination.

On peut voir les outils en grand nombre dont ſe ſervent les ſculpteurs, chacun à ſon *article*, où l'on a décrit ſon méchaniſme & ſes uſages.

Sculpture en pierre et en bois; outre ce qui a été dit à l'*article* Sculpture en marbre, par rapport aux ſtatues & autres ouvrages qui s'exécutent ſur cette matiere, la *ſculpture* s'étend encore ſur tout ce qui eſt pratiquable à l'outil, & qui peut être taillé, rogné, coupé, & réparé, comme pierre dure, pierre tendre, plâtre, ivoire, bois de diverſes qualités, &c. Quant à la pierre dure, elle ſe travaille à-peu-près comme le marbre, c'eſt-à-dire avec la maſſe, les pointes, doubles pointes, cizeaux, & autres outils à précautions qu'on peut voir à leur *article*.

La pierre tendre, & les bois de chêne, buis, tilleul, noyer, & autres de ces qualités, ſe travaillent avec le maillet de bois, les fermoirs, les trépans, les gouges creuſes & plates, à breter & à nez rond; ces outils ſont de toutes ſortes de pas ou largeur. Il y en a qui n'ont pas deux lignes de face, & par degrés il y en a d'autres qui en ont juſqu'à deux pouces & plus; on ne les diſtingue que par le pas. Les ouvriers nomment cet aſſortiment d'outils un *affutage*. Ces outils ſont de fer, & par la tranche ils ſont acerés de l'acier le plus fin. Il leur faut une trempe très-fine. Ils ſont faits de maniere qu'ils ont chacun une pointe forgée en quarré qui entre dans le manche, pour l'aſſurer & l'empêcher de tourner. Le manche de bois qui eſt de quatre à cinq pouces de longueur, eſt coupé à pans pour être tenu plus ferme, & ne point varier dans la main de l'ouvrier. L'on affute ces outils ſur un grais de bonne qualité, pour leur donner le tranchant, & l'on ſe ſert enſuite d'une affiloire pour leur couper le morfil, & les rendre propres à couper le bois, &c. avec netteté & propreté. *Voyez* Affiloire. L'on ſe ſert pour finir ces ouvrages de rapes de différentes forces, tailles & courbures, comme auſſi de peau de chien de mer dont on prend les plus convenables, qui ſont certaines parties du ventre, les nageoires, & les oreilles.

La *ſculpture en pierre & en bois* comprend pluſieurs ſortes d'ouvrages, comme figures, vaſes, ornemens, chapiteaux, fleurs, fleurons, &c. tant pour les décorations intérieures qu'extérieures des temples, des palais, & autres bâtimens, pour les vaiſſeaux de roi, de guerre, & marchands; les voitures des ambaſſadeurs, & toutes ſortes de monumens, comme cirques, carrouſels, arcs de triomphe, obéliſques, pyramides, &c.

Les anciens ſe ſont ſervis de preſque toutes ſortes de bois pour faire des ſtatues. Il y avoit à Sycione une ſtatue d'Apollon qui étoit de buis; à Ephèſe celle de Diane étoit de cedre.

Dans le temple bâti à l'honneur de Mercure ſur le mont Cillene, il y avoit une image de ce dieu faite de citronnier, de huit piés de haut; ce bois étoit fort eſtimé.

On faiſoit encore des ſtatues avec le bois de palmier, d'olivier, & d'ébene, dont il y avoit une figure à Epheſe, & ainſi de pluſieurs autres ſortes de bois, comme celui de vigne, dont il y avoit des images de Jupiter, de Junon, & de Diane.

On appelle *bien couper le bois*, quand une figure ou un ornement eſt bien travaillé, & la beauté d'un ouvrage conſiſte en ce qu'il ſoit coupé tendrement, & qu'il n'y paroiſſe ni ſéchereſſe ni dureté.

Quand on veut faire de grands ouvrages, comme ſeroit même une ſeule figure, il vaut mieux qu'elle ſoit de pluſieurs pieces que d'un ſeul morceau de bois, qui dans des figures de même que dans des ornemens, ſe peut tourmenter & jerſer; car une piece entiere de gros bois peut n'être pas ſeche dans le cœur, quoiqu'elle paroiſſe ſeche par-dehors, il faut que le bois ait été coupé plus de dix ans avant que d'être propre à être employé dans ces ſortes d'ouvrages.

Sculpture en platre, *tant en relief qu'en bas-relief*. La *ſculpture en relief* ſe fait d'une façon qu'on appelle *travailler le plâtre à la main*. On ſe ſert de la truelle & du plâtre délayé; on forme un enſemble ou maſſe de plâtre du volume de ce qu'on veut faire, & l'on travaille ſur cette maſſe avec le maillet & les mêmes outils dont on ſe ſert avec les pierres tendres. L'on ſe ſert auſſi de ripes & de rondelles; ces ripes qui ont forme de ſpatule ſont de différente grandeur, & ont des dents plus ou moins fortes. Elles font ſur la pierre & le plâtre ce que la double pointe & la gradine font ſur le marbre.

Ces ſortes de travaux en plâtre ne ſe font guere que dans les cas où l'on veut faire des modeles ſur place, pour mieux juger des formes & des proportions du tout enſemble, & rendre les parties relatives les unes aux autres; ſouvent on les finit entierement ſur place, & l'on en fait des moules qui ſervent à jetter en plomb, ce que l'on voit quelquefois exécuter dans les parcs & jardins pour faire des fontaines, caſcades, &c. Si au contraire on veut les executer en marbre, on les moule de façon à en pouvoir tirer des moules en plâtre que l'on apporte à l'attelier du ſculpteur, pour lui ſervir à la conduite de ſon ouvrage en marbre.

La *ſculpture en bas-relief* n'eſt pour ainſi-dire autre choſe que l'art de mouler. Elle s'emploie le plus communément dans l'intérieur des appartemens pour former des bas-reliefs, cariatides, corniches, friſes, metopes, conſoles, agraphes, vaſes, & ornemens; on commence par faire des modeles en terre ſur des formes & fauſſes formes, ſuivant les lieux où l'on veut placer les ouvrages; on en fait faire les moules en plâtre par quatre mouleurs. Ces moules ſont compoſés de pluſieurs pieces qui ſe rapportent & ſe renferment avec repers, dans une ou pluſieurs chapes, ſuivant le volume & le relief de l'objet moulé. *Voy.* Chape. Quand ces moules ſont bien ſecs, on les abreuve en leur donnant avec le pinceau pluſieurs couches d'huile, ce qui les durcit & empêche que le plâtre ne s'attache. Cela fait l'on coule dans le moule du plâtre bien tamiſé & très-fin, que l'on tire quelquefois d'épaiſſeur ou en plein, ſuivant la force que l'on veut donner à l'ouvrage. Pour retirer le plâtre moulé on commence à dépouiller toutes les parties du moule les unes après les autres, dans le même arrangement qu'elles ont été poſées, & alors on découvre le ſujet en plâtre, qui rapporte avec fidélité juſqu'aux parties les plus déliées du modele, n'y ayant plus qu'à réparer, & ſouvent qu'à ôter les coutures occaſionnées par les jointures des pieces du moule. Quand ces morceaux de *ſculpture en plâtre* ſont deſtinés à ſervir d'ornement à quelque édifice, on hache avec une hachette, ou avec quelqu'autre outil, les places où ils doivent être poſés; on les ajuſte & on les ſcelle avec le plâtre. Il ne reſte plus qu'à les ragréer avec les outils en bois, & même avec les ripes, comme nous avons déja dit.

Scul-

Sculpture en carton: il y a deux manieres de travailler ces ſortes d'ouvrages. Comme ils n'ont point d'autre inconvénient à craindre que l'humidité, on ne les emploie d'ordinaire que dans les lieux couverts, comme intérieurs de bâtimens, d'égliſes, acceſſoires à des autels, pompes funebres, fêtes publiques, ſalles, ſpectacles, *&c.* Pour parvenir à l'exécution de ce travail, il faut prendre les mêmes précautions que pour les autres façons de *ſculpture* que l'on a déja expliquées; c'eſt-à-dire qu'il faut commencer par faire, ſoit de ronde-boſſe, ſoit de bas-relief, les modeles des choſes qu'on veut repréſenter. Il faut auſſi faire tirer des moules ſur des modeles, comme il a été dit à l'*article de* Sculpture en platre. On endurcit le moule en l'imbibant d'huile bouillante; & quand il eſt ſec & en état, on y met pour premiere couche, des feuilles de papier imbibées d'eau, ſans colle, que l'on arrange artiſtement dans toutes les parties du moule. Toutes les autres couches qu'on y donne ſe font auſſi avec du papier; mais il eſt imbibé de colle de farine, & l'on continue couche ſur couche avec le papier collé juſqu'à ce qu'on ait donné à l'ouvrage l'épaiſſeur de deux ou trois lignes, ce qui forme un corps ſuffiſamment ſolide. Mais il faut bien faire attention en poſant toutes ces couches de papier, de le faire obéir avec les doigts ou les ébauchoirs, pour le faire atteindre juſqu'au fond des plus profondes cavités du moule, pour en prendre exactement les traits, & les rendre ſur le carton avec toute la fineſſe que le ſculpteur a donnée à ſon modele. On laiſſe ſécher ces cartons en les expoſant au ſoleil, ou à un feu doux, de crainte que l'exceſſive chaleur ne change les formes en occaſionnant des vents, & faiſant bourſouffler le papier. Quand les cartons ſont ſecs, on les retire du moule, ſoit par coquilles ou par volume. On les raſſemble & ajuſte avec des fils de fer. Le papier le plus en uſage pour ces ſortes d'ouvrages, eſt pour la premiere couche, le papier gris-blanc, dit *fluant*; & après, tout papier ſpongieux, blanc ou gris, eſt propre à faire corps avec la colle. La ſeconde façon de former des ouvrages de *ſculpture* en carton, eſt de les faire en papier, c'eſt-à-dire en papier battu dans un mortier. Cette pâte ſe fait ordinairement des rognures que les papetiers font de leurs papiers de compte ou à lettres; les plus fins ſont les meilleurs. L'on prend ces rognures, que l'on met dans un vaſe ou vaiſſeau rempli d'eau, que l'on change ſouvent, & que l'on laiſſe amortir juſqu'au point de devenir en pâte ou en bouillie. Quand cette pâte eſt ainſi réduite, l'on s'en ſert, comme il va être expliqué. L'on a eu ſoin, comme ci-devant, d'imbiber d'huile, & d'endurcir le moule; on y met le plus également qu'il eſt poſſible, l'épaiſſeur d'environ deux ou trois lignes de cette pâte; on appuie deſſus & avec force, & on ſe ſert d'une éponge pour en retirer l'humidité autant qu'il eſt poſſible: on fait ſecher cette pâte au feu ou au ſoleil, puis avec une broſſe, & de la colle de farine, on imbibe ce carton ſur lequel on poſe pluſieurs couches de papier gris-blanc & gris, afin de donner un corps à ce carton, qui juſqu'alors étoit ſans corps & ſans colle. Cette ſeconde opération faite, on laiſſe ſécher, puis on recommence avec de la colle forte de Flandres ou d'Angleterre à réimbiber ces couches de papier, & l'on y applique de la toile; & ſouvent on y inſinue des armatures de fil de fer & des fantons que l'on met entre le papier gris & la toile, ce qui empêche que les cartons ne ſe tourmentent, & fait qu'ils reſtent dans la véritable forme que le ſculpteur a donnée au modele. Cette façon de faire le carton eſt la meilleure, tant pour la ſolidité que pour rapporter avec exactitude toutes les parties de détail du modele. Ces ouvrages, comme nous l'avons dit, ne craignent d'inconvenient que l'humidité. Ils ne ſe caſſent point, les vers n'y font point de piquure, & ils peuvent être dorés auſſi-bien que les ouvrages en bois, & avec les mêmes apprêts.

Sculpture, (*Architect.*) l'architecture fait uſage de la *ſculpture* par des figures & autres ſujets de relief, ou d'ornemens de bas-relief, pour décorer un édifice; on appelle en architecture *ſculpture iſolée*, celle qui eſt en ronde-boſſe; & *ſculpture en bas relief*, une ſculpture qui n'a aucune partie détachée. (*D. J.*)

SCULTENNA, (*Géog anc.*) par Strabon, *lib. V. Scutana*; fleuve d'Italie, dans la Flaminie, & l'un de ceux qui ſe jettoient dans le Pô. Tite-Live, *liv. XLI. ch. xviij.* Dion Caſſius, *liv. XLVI.* Appien, *liv. III.* & Pline, *liv, III. ch. xvj.* en parlent. Ce dernier met le Gabellus & le *Scultenna*, entre le Nicias & le Rhenus; or comme le Gabellus eſt, à ce qu'on prétend, le Secchia, il s'enſuit que le *Scultenna* ſeroit le Panaro. (*D. J.*)

SCUOLE, ſ. f. (*Archit. vénit.*) les Vénitiens appellent *ſcuole, école*, certains édifices publics diſtribués en chapelles, ſalles, chambres & autres pieces qui appartiennent à des confréries, ou à des communautés de la ville. Les ſix principales qu'on appelle *ſcuole grandi*, ne le cedent guere aux plus belles égliſes pour la décoration & pour les richeſſes.

Ces ſix grandes *ſcuole* ſont celle de ſaint Marc, celle de ſaint Roch, celle de la Miſéricorde, celle de ſaint Jean l'évangéliſte, celle de la Charité & celle de ſaint Théodore. *Deſcript. de Veniſe*. (*D. J.*)

SCUPI, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœſie, dans la Dardanie, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. jx.* Le nom moderne eſt *Scopia*, ſelon Tetzetès, Grégoras & Sophien, & on l'appelle vulgairement *Uſchup*. *Voyez* Scopia. (*D. J.*)

SCURGUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. xj.* Villeneuve & Molet croient que le nom moderne eſt le lieu de *Schmeben*.

SCURRA, (*Littérat.*) ce mot ſignifie un *paraſite*, un *bouffon* & un *flatteur*. Il eſt ſouvent employé chez les poëtes dans ce dernier ſens, & alors il comprend ce que les Grecs appelloient κόλακα, un *flatteur outré*, ἄρεσκον, un *courtiſan* qui contrefait l'ami. Les paraſites étoient auſſi communément nommés *ſcurræ*, & l'on en diſtinguoit deux ſortes à Rome; les uns qui s'attachoient à un ſeul maître, les autres qui s'adonnoient à pluſieurs, mais qui alloient toujours à ceux dont la cuiſine étoit la meilleure:

Hos major rapuit canes culina.

(*D. J.*)

SCURVOGEL, ſ. m. (*Ornithol.*) nom donné par les Hollandois à un oiſeau d'Amérique, nommé par les habitans du Bréſil *jabiruguacu*. C'eſt une eſpece de grue, ou du-moins fort approchante de ce genre d'oiſeau. Son bec eſt large, long de ſept ou huit pouces, arrondi & un peu crochu au haut vers la pointe. Il porte ſur le ſommet de la tête une eſpece de crête cendrée griſe. Son cou eſt extrèmement long, ſans aucune plume ainſi que la tête; & ces deux parties ſont ſeulement couvertes d'une peau écailleuſe. Sa queue eſt courte & noire; le reſte de ſon plumage eſt blanc, excepté ſur les grandes plumes des ailes, qui ſont noires avec une eſpece de teinte purpurine. Cet oiſeau dépouillé de ſa peau eſt d'un goût délicat; ſa groſſeur approche de celle de la cicogne. (*D. J.*)

SCUTAGE, ſ. m. (*Hiſt. d'Ang.*) le *ſcutage* étoit un ſervice militaire auquel les poſſeſſeurs des fiefs étoient obligés envers le roi. Ce mot déſigne auſſi la redevance que les feudataires payoient au prince pour être diſpenſés de ce ſervice; enfin ce mot ſignifie la taxe qu'on avoit miſe ſur chaque vaſſal pour quelque ſervice public. Depuis Guillaume I. les rois d'Angleterre avoient ſouvent impoſé de pareilles taxes ſans le conſentement des états, c'eſt pourquoi le *ſcutage* fut aboli par la grande chartre. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Anatolie, vis-à-vis le port de Conſtantinople, dont elle eſt regardée comme un des fauxbourgs; c'eſt d'ailleurs un des principaux rendez-vous des caravanes d'Arménie qui vont trafiquer en Europe.

Le port de *Scutari* ſervoit autrefois de retraite aux galeres de Chalcédoine; & ce fut à cauſe de ſa ſituation, que les Perſes, qui méditoient la conquête de la Grece, la choiſirent, non-ſeulement pour en faire une place d'armes, mais pour y dépoſer l'or & l'argent qu'ils tiroient par tribut des villes d'Aſie. Tant de richeſſes lui firent donner le nom de *Chryſopolis*, ou *ville d'or*, ſelon Denys de Byſance, au rapport d'Etienne le géographe, qui ajoute pourtant que l'opinion la plus commune étoit que le nom de *Chryſopolis* venoit de *Chrysès*, fils de Chryſéis & d'Agamemnon.

Il ſemble que cette ville ſoit deſtinée à ſervir de retraite à des maltotiers; car les Athéniens, par le conſeil d'Alcibiade, y établirent les premiers une ſpece de douane, pour faire payer les droits à ceux qui navigeoient ſur la mer Noire. Xénophon aſſure qu'ils firent murer Chryſopolis; cependant c'étoit bien

peu de choſe du tems d'Auguſte, puiſque Strabon ne la traite que de village. Aujourd'hui c'eſt une grande ville, & même la ſeule qui ſoit ſur le boſphore du côté d'Aſie. Cédrene nous apprend qu'en la dixneuvieme année de l'empire de Conſtantin, Licinius ſon beau-frere, après avoir été battu pluſieurs fois ſur mer & ſur terre, fut fait priſonnier dans la ville de Chryſopolis, & de-là conduit à Theſſalonique, où il eut la tête tranchée.

Scutari eſt embellie d'une moſquée royale & d'une maiſon de plaiſance, ou ſerrail du grand-ſeigneur. *Long.* 46. 31. *lat.* 41. 7. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) par les habitans du pays *Scadar*, anciennement par les Romains *Scodra*, dont on peut voir *l'article*.

Scutari eſt une ville de la Turquie européenne, capitale de l'Albanie, à dix lieues d'Antivari, vers le levant, entre le lac de Zenta & la petite riviere de Boiana. Elle a été le ſiege des rois d'Illyrie. Les Turcs en ſont les maîtres depuis l'an 1478. Elle eſt grande, peuplée; & défendue par une citadelle. Il y a un évêque latin, ſous la métropole d'Antivari. C'eſt la réſidence d'un bacha. *Long.* 37. 12. *lat.* 42. 35. (*D. J.*)

SCUTARI *le cap de*, (*Géog. mod.*) c'eſt le même que celui qu'on appelloit anciennement le *Bœuf*, ou *le paſſage de Bœuf*; ce qui prouve qu'il faut prendre cet endroit-là pour le commencement du boſphore, puiſque ce bœuf prétendu y traverſa le canal à la nage. Les poëtes ont auſſi publié qu'Io, maîtreſſe de Jupiter, avoit paſſé ce détroit déguiſée en vache.

Charès, général athénien, battit auprès de ce cap la flotte de Philippe de Macédoine qui aſſiégeoit Byſance. On y enterra Damalis, femme de ce général, laquelle mourut de maladie durant ce ſiége; & les Byſantins en reconnoiſſance des ſervices que Charès leur avoit rendus, y dreſſerent un autel en l'honneur de ſon épouſe, & une colonne qui ſoutenoit ſa ſtatue. De-là ce lieu retint le nom de *Damalis*, qui veut dire *une vache*. On trouve dans Denys de Byſance une ancienne inſcription qui en fait mention. C'eſt le ſerrail du grand-ſeigneur qui occupe aujourd'hui le terrein du *cap de la Vache*, ou du *cap de Scutari*. (*D. J.*)

SCUTARIUS, ſ. m. (*Littérat.*) outre la ſignification ordinaire de ce terme, qui ſignifie dans Pline, l'ouvrier qui faiſoit le bouclier long, nommé *ſcutum*, le même mot déſigne un garde du corps de l'empereur parce que tout ce corps portoit un bouclier long, *ſcutum*.

SCUTE, ſ. f. (*Marine.*) petit eſquif ou canot, que l'on emploie au ſervice du vaiſſeau. Ses dimenſions ordinaires ſont de 21 piés de long, de 5 piés 3 pouces de large, & de deux & demi de creux.

SCUTELLATI LAPIDES, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes ont ainſi nommé les pierres plus connues ſous le nom de *bufonites*, ou de *crapaudines*, à cauſe de leur reſſemblance avec un écu, ou bouclier.

SCUTICA, ſ. f. (*Belles-lett.*) c'étoit une petite courroie de cuir, dont les maîtres d'école ſe ſervoient pour châtier leurs diſciples quand ils avoient manqué à leur devoir. De-là vient que *ſcutica* eſt pris ordinairement pour une légere punition; au lieu que *flagellum* étoit une punition atroce & accompagnée d'ignominie, parce qu'on s'en ſervoit pour punir les eſclaves, & ceux qui avoient été condamnés par ſentence des triumvirs, comme Horace le dit dans l'*ode jv. du liv. V.*

Sectus flagellis hic triumviralibus
Præconis ad faſtidium.

„ Quoi donc, cet homme qui a été fuſtigé par arrêt „ des triumvirs, juſqu'à laſſer le crieur public, *&c.* „ *Dacier.* (*D. J.*)

SCUTIFORME, os, *terme d'Anatomie*, eſt le principal os du genou, qu'on appelle auſſi la *rotule*. *Voyez* ROTULE.

SCUTIFORME, *cartilage*; *terme d'Anatomie*, eſt un des cartilages du larynz, qui eſt le plus large & le plus gros; ainſi appellé parce qu'il a la forme d'un écu ou d'un bouclier, que les Latins expriment l'un & l'autre par *ſcutum*: auſſi les Grecs qui expriment écu par θυρέος, l'ont nommé θυρεοίδης, *thyroïde*. *Voyez* THYROÏDE.

On le nomme auſſi *cartilage antérieur*, parce qu'il eſt ſitué ſeulement en la partie de devant. *Voyez* CARTILAGE.

SCUTUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) écu, bouclier, arme défenſive des anciens, nommée par les Grecs θυρεος & σακος & par nos vieux auteurs *targe* ou *pavois*. Ce bouclier étoit ſi long, & quelquefois d'une grandeur ſi demeſurée, qu'il couvroit un homme preſque tout entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon dans la Cyropédie: il falloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, puiſqu'on rapportoit un homme deſſus. De-là venoit cet ordre célebre que donna une mere ſpartaine à ſon fils, ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τᾶν, c'eſt-à-dire, *ou rapportez ce bouclier*, ou *qu'on vous rapporte deſſus*. L'écu étoit long & quarré, & à l'uſage de l'infanterie ſeule.

SCYBELUS (*Géog. anc.*) lieu de la Pamphylie; il donnoit le nom de ſon territoire au vin ſcybellite, dont parle Arétée *l. II. Morb. acutor. & diurnor.* (*D. J.*)

SCYDRA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans l'Emathie, ſelon Ptolomée. *l. III. c. xiij.* Pline, *l. IV. c. x.* & Etienne le géographe, parlent auſſi de cette ville. (*D. J.*)

SCYLACE, (*Géog. anc.*) étoit une petite ville, colonie des Pélaſgiens, ſelon Hérodote, *l. I. c. lvij.* Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* la met à l'eſt ou vers l'eſt; ou eſt-nord de Cyzique, entre Cyzique & le mont Olympe; près & à l'eſt de Placia. Pline en parle auſſi, *l. V. c. xxxij.* Paſſé Spiga, dit-il, on trouve Placia, Ariacos, *Scylace &c.* On laiſſe derriere ſoi le mont Olympe, ſurnommé *Myſien*, & la ville d'Olympéna. (*D. J.*)

SCYLACEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, dans le golfe de Memnon, ſelon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* Cette ville fondée par les Athéniens, avoit un promontoire ou écueil, que Virgile, *Enéide liv. III. v.* 551. appelle *navifragum ſcyllaceum*: le nom moderne de cette ville eſt *Squillacci*. (*D. J.*)

SCYLAX, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, dans le Pont: il ſe perdoit dans l'Iris, avant que ce dernier eût baigné la ville d'Amaſie. (*D. J.*)

SCYLLA, ſ. f. (*Mythol.*) Homere & Virgile ont exercé leur eſprit à faire d'un rocher d'Italie vis à vis du phare de Meſſine, un monſtre terrible, dont l'aſpect, dit le poëte grec, feroit frémir un dieu même. Ses cris affreux reſſemblent aux rugiſſemens du lion; il a douze piés épouvantables, ſix longs cols, ſix têtes énormes, & dans chaque tête trois rangs de dents, qui recelent la mort. Virgile n'a pas cru devoir en tracer un portrait auſſi hideux: ſelon lui, *Scylla* habite le creux d'un rocher; & lorſqu'elle voit paſſer des vaiſſeaux dans le détroit de Sicile, elle avance la tête hors de ſon antre, & les attire à elle pour les faire périr. Depuis la tête juſqu'à la ceinture, c'eſt une fille d'une beauté ſéduiſante, poiſſon énorme dans le reſte du corps, avec une queue du dauphin, & un ventre de loup; elle eſt toujours environnée de chiens, dont les affreux hurlemens font retenir les rochers d'alentour, *Et cæruleis canibus reſonantia ſaxa*. Æneid. lib. III. v. 432. (*D. J.*)

SCYLLA, (*Géog. anc.*) 1°. écueil que Pline, *l. III. c. viij.* met dans le détroit qui ſépare l'Italie de la Sicile. Pomponius Méla, qui en parle auſſi-bien que Pline, ne marque pas plus que lui, ſi ce rocher, cet écueil, eſt tout environné de la mer, ou attaché à la côte. Mais Strabon, *liv. VI. pag.* 256. qui au lieu de *Scylla*, écrit *Scyllæum ſaxum*, dit que c'eſt un rocher élevé, preſque tout entouré de la mer, & qui tenoit ſeulement au continent d'Italie, par un iſthme aſſez bas, lequel de côté & d'autre, offroit une retraite aux vaiſſeaux; cependant ſi l'on étoit à l'abri quand on étoit dans ces ports, il n'y avoit pas la même ſûreté à en approcher; ce qui a fait dire à Virgile, *Ænéid. III. v.* 432. en parlant de ce rocher:

Ora exetrantem, & naves in ſaxa trahentem,

& un peu plus bas:

Scyllam, & cæruleis canibus reſonantia ſaxa.

Ces chiens qui aboyoient ſans ceſſe, ſont de l'imagination des Poëtes; les hiſtoriens plus ſages, parloient autrement: mais le tems qui contribue à autoriſer les fables, ſe ſert de l'art des Poëtes pour les conſacrer. Ainſi, parce que les habitans de Corfou appellerent autrefois *tête de chien*, le promontoire de cette

cette île qui eſt du côté de l'orient, on a dit qu'il y avoit dans cet endroit des hommes qui avoient la tête ſemblable à celle des chiens.

Le nom moderne de *Scylla*, eſt *Sciglio*; c'eſt un courant ſur les côtes de la Calabre méridionale en Italie, qui entraîne les vaiſſeaux contre un rocher du cap Scillio, où ils riſquent de ſe fracaſſer. Charybde, aujourd'hui Galofaro, mais que la Poéſie joint communément à *Scylla*, eſt un gouffre dans le détroit de Sicile, à l'entrée du port de Meſſine. La fable a métamorphoſé ces deux écueils en deux nymphes cruelles, dont Homere & Virgile ſe ſont amuſé à faire la peinture. La morale prend à ſon tour les deux ecueils de *Scylla* & Charybde dans un ſens métaphorique pour un pas fâcheux dont il eſt difficile de ſe ſauver. Horace lui-même, *Ode xxvij. liv. I.* s'en ſert dans ce dernier ſens, en diſant au frere de Mégille, *quanta laboras in Charybdi!* pour lui donner à entendre qu'il riſque de ſe perdre par l'engagement indigne où il s'eſt imprudemment livré.

2°. *Scylla*, ville des Brutiens, ſelon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* Cette ville eſt appellée *Scyllaum* par Pline, *l. III. c. v.* elle étoit apparemment près du rocher de *Scylla*, dans l'endroit où eſt aujourd'hui la petite ville de Sciglio.

3°. *Scylla*, nom d'une île deſerte, voiſine de la Cherſonnèſe de Thrace, ſelon Pline, *liv. IV. c. xij.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYLLÆUM, (*Géog. anc.*) promontoire du Péloponnèſe, dans l'Argie, ſelon Pline, *liv. IV. c. v.* & Pauſanias, *liv. II. c. xxxiv.* traduction de M. l'abbé Gédoyn; ce dernier nous en donne la poſition préciſe. C'eſt aujourd'hui le cap Schille, *cabo Scilli* des Italiens, cap de la Morée dans la Sacanie, près de l'île de Sidra, à l'entrée du golphe d'Egina. (*D. J.*)

SCYPHUS, ſ. m. (*Littérat.*) σκύφος; c'étoit le grand bocal ou verre a boire, qu'on nommoit autrement *la coupe d'Hercule*; & celle de Bacchus, *liberi patris*, s'appelloit *cantharus*. On aura peut-être occaſion de parler ailleurs des verres à boire en uſage chez les Romains. (*D. J.*)

SCYPPIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, aux confins des Colophoniens; elle fut fondée, ſelon Pauſanias, *l. VII. c. iij.* par les Claroméniens, qui s'en étant dégoutés & en étant ſortis, ſe fixerent dans le pays où ils bâtirent la ville de Claromene en terre ferme. Cette ville *Scyppium*, pourroit bien être celle qu'Etienne le géographe appelle *Scyphia*. (*D. J.*)

SCYRAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans la Laconie. Pauſanias dit, *l. III. c. xxiv.* qu'un peu plus loin que le bourg d'Araine, où l'on voyoit la ſépulture de Laïs, étoit une riviere qui ſe déchargeoit dans la mer: cette riviere fut appellée *Scyras*, depuis que Pyrrhus fils d'Achille, y aborda avec ſes vaiſſeaux, après s'être embarqué à Scyros, pour venir épouſer Hermione. Au-delà de cette riviere étoit un vieux temple, & à quelque diſtance de ce temple, un autel de Jupiter; en remontant vers la terre-ferme, à quarante ſtades de *Scyras*, on trouvoit la ville Pyrrhique. (*D. J.*)

SCYRI, (*Géog. anc.*) peuple du ſeptentrion, qui conjointement avec les Huns, les Goths, & les Alains, paſſerent le Danube, & retournerent ſur leurs pas, après avoir été battus par l'empereur Théodoſe. (*D. J.*)

SCYROS *ou* SKIROS, en grec Σκύρος, en latin *Scyrus*, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. Nous en parlerons avec plaiſir en faveur de Théſée, qui y fut exilé & enterré, d'Achille qui y fit l'amour, de Lycomede qui en étoit roi, & du philoſophe Phéricide qui y prit naiſſance.

Cette île conſerve encore ſon ancien nom; car elle eſt connue des Italiens ſuivant l'inflexion de leur langue & de leur prononciation, ſous les noms de *Sciro*, d'*iſola di Sciro* & de *ſan Giorgio di Sciro*. C'eſt une des Cyclades, & que Pline compte la derniere, tant entre les Cyclades qu'entre les Sporades. On découvre facilement pourquoi l'île de *Scyros* reçut anciennement ce nom; c'eſt à cauſe qu'elle eſt toute hériſſée de montagnes, de pierres & de roches. *Scyrodes*, dans la langue greque, ſignifie *pierreux*: ainſi il n'eſt pas ſurprenant que du tems de Strabon on en eſtimât plus les chevres que celles des autres îles: car ces animaux ſe plaiſent dans les pays eſcarpés, & vont brouter juſque ſur les plus hautes pointes de rocher. L'île de *Scyros*, d'ailleurs abondante en taillis, étoit fort propre à nourrir les chevres & à rendre leur lait excellent; mais elles avoient le défaut de le renverſer ſouvent d'un coup de pié, quand le vaſe où l'on venoit de le traire étoit plein. Delà vient que les anciens appellerent *chevres de Scyros* ceux qui ſe démentant dans leur conduite, gâtoient l'éclat de leurs bonnes actions & de leurs bienfaits, par le mélange honteux d'autres actions baſſes & injuſtes. On nourrit encore des chevres dans l'île de *Scyros*, & l'on y fait d'excellens fromages de leur lait mêlé avec celui de brebis.

Les Pélaſgiens & les Cariens furent les premiers habitans de *Scyros*; mais cette île n'eſt connue dans l'hiſtoire que depuis le regne de Lycomede, qui en étoit le maître, lorſque Théſée, roi d'Athènes, s'y retira, pour y jouir des biens de ſon pere. Théſée non-ſeulement en demanda la reſtitution, mais il ſollicita du ſecours auprès du roi, contre les Athéniens: cependant Lycomede, ſoit qu'il appréhendât le génie de ce grand homme, ou qu'il ne voulut pas ſe brouiller avec Mneſthée qui l'avoit obligé de quitter Athènes, conduiſit Théſée ſur un rocher, ſous prétexte de lui faire voir la ſucceſſion de ſon pere, & l'hiſtoire dit qu'il l'en fit précipiter; quelques-uns aſſûrent que Théſée tomba de ce rocher, en ſe promenant après avoir ſoupé: quoi qu'il en ſoit, ſes enfans, qu'il avoit fait paſſer en l'île Eubée, allerent à la guerre de Troie, & régnerent à Athènes après la mort de Mneſthée.

L'île de *Scyros* ne devint pas moins célebre par les amourettes d'Achille. Thétis ayant appris que les deſtinées menaçoient ſon fils de périr à la guerre de Troie, s'aviſa, pour en rompre le cours, & empêcher ce jeune héros de prendre les armes, de le traveſtir en fille, & de le faire élever ſous cet habit auprès de Déidamie, fille de Lycomede roi de *Scyros*: mais nous ne ſavons pas ſous quel nom Achille y déguiſa ſon ſexe, puiſque Suétone rapporte que Tibere, entre les frivoles amuſemens qui l'occupoient dans ſa ſolitude, chercha de le ſavoir avec autant de curioſité que de peu de ſuccès.

Il eſt vrai que cette recherche ne doit pas nous embarraſſer; il nous ſuffit de ſavoir qu'Achille plut à Déidamie, qu'il l'épouſa, qu'il en eut un fils nommé Néoptoleme, & que l'on appella *Pyrrhus*, à cauſe du blond doré de ſes cheveux. Il fut élevé dans l'île, & en tira les meilleurs ſoldats qu'il mena à la guerre de Troie, pour venger la mort de ſon pere; il ne porta que trop loin ſa vengeance, en maſſacrant le roi Priam; mais Oreſte pouſſé par Hermione, l'aſſaſſina lui-même dans le temple de Delphes.

Il avoit eu raiſon, en partant pour Troie, de tirer des ſoldats de *Scyros* car les peuples de cette île étoient fort braves. Pallas étoit la protectrice du pays. Elle avoit un temple magnifique ſur le bord de la mer dans la ville capitale, qui portoit le même nom que l'île. On voit encore, dit Tournefort, les reſtes de ce temple, qui conſiſtent en quelques bouts de colonnes & de corniches de marbre blanc, qu'on trouve auprès d'une chapelle abandonnée, à gauche en entrant dans le port S. George. Il eſt vrai qu'on n'y découvre aucune inſcription, mais pluſieurs vieux fondemens, leſquels joints à la beauté du port, ne permettent pas de douter que la ville de *Scyros* ne fût dans cet endroit-là.

Il ne faut pas croire que les colonnes dont on vient de parler ſoient là depuis la guerre de Troie; mais comme les anciens temples n'ont été démolis que par ordre de Conſtantin, il eſt certain qu'on les avoit retablis pluſieurs fois ſous le nom des mêmes divinités, juſqu'à l'établiſſement du Chriſtianiſme. Si ces vieux marbres ne ſont pas des reſtes du temple de Pallas, ils doivent être au-moins des débris de celui de Neptune, qui étoit adoré dans cette île. Goltzius a donné le type d'une médaille, qui d'un côté repréſente Neptune avec ſon trident, & de l'autre la proue d'un vaiſſeau.

Marcian d'Héraclée aſſûre que les habitans de Chalcis, ville capitale d'Eubée, s'établirent anciennement à *Scyros*, attirés peut-être par la bonté & par la commodité du port. Ce fait ſe trouve confirmé par une médaille d'argent que Tournefort acheta ſur les lieux, & qui avoit été trouvée quelques années auparavant, en labourant un champ dans les ruines de la ville. Cette médaille eſt frappée au coin des Chalcidiens qui, bien qu'habitans de *Scyros*, ne laiſſent pas de retenir le nom de leur pays, pour ſe diſtinguer des Pélaſgiens, des Dolopes, & des autres peuples qui étoient venus s'établir à *Scyros*. Cette médaille eſt chargée d'une belle tête, dont le nom qui eſt à l'exergue, paroît tout-à-fait effacé: au revers c'eſt une lyre.

Com-

Comme cette piece porte le nom des Chalcidiens, ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ, on ne croiroit pas qu'elle eût été frappée à *Scyros*, ſi on ne l'y avoit déterrée.

Les Dolopes dont il s'agit ici étoient, ſelon Plutarque, d'inſignes pirates accoutumés à dépouiller ceux qui alloient négocier chez eux. Quelques-uns de ces brigands ayant été condamnés à reſtituer ce qu'ils avoient pris à des marchands de Theſſalie, pour s'en diſpenſer, ils firent ſavoir à Cimon fils de Miltiade, qu'ils lui livreroient la ville de *Scyros*, s'il ſe préſentoit avec ſa flotte; c'eſt ainſi qu'il s'en rendit le maître; car il s'étoit contenté quelque tems auparavant de ravager cette île. Diodore de Sicile ajoûte que dans cette expédition l'île fut partagée au ſort, & que les Pélaſgiens l'occupoient auparavant, conjointement avec les Dolopes.

Après la guerre de Troie, les Athéniens rendirent de grands honneurs à la mémoire de Théſée, & le reconnurent pour un héros; il leur fut même ordonné par l'oracle d'en rechercher les os, de les raſſembler, & de les conſerver avec reſpect. Cimon chargé de cette commiſſion, n'oublia rien pour découvrir le cercueil où l'on avoit enfermé les os de Théſée: la choſe étoit difficile, dit Plutarque, à cauſe que les gens du pays ne ſe payoient pas trop de raiſon. Enfin on s'apperçut d'un aigle, à ce qu'on dit, qui avec ſon bec & ſes ongles grattoit la terre ſur une petite colline. On y fit creuſer, & l'on découvrit le cercueil d'un homme de belle taille, avec une épée & une pique; c'en fut aſſez. Plutarque ne rapporte pas ſi c'étoient les armes d'un athénien, d'un carien, d'un pélaſgien ou d'un dolope. On ne fit pas d'autre perquiſition: on cherchoit le corps de Théſée, & Cimon fit tranſporter ce cercueil à Athènes, 400 ans après la mort de ce héros. Les reſtes d'un ſi grand homme furent reçus avec de grandes démonſtrations de joie; on n'oublia pas les ſacrifices; le cercueil fut mis au milieu de la ville, & ſervit d'azile aux criminels.

Scyros fut enlevée aux Athéniens pendant les guerres qu'ils eurent avec leurs voiſins; mais elle leur fut rendue par cette fameuſe paix qu'Artaxerxe, roi de Perſe, donna à toute la Grece, à la ſollicitation des Lacédémoniens. Après la mort d'Alexandre le Grand, Démétrius I. du nom, ſurnommé πολιορκητὴς, *le preneur de villes*, réſolut de donner la liberté aux villes de Grece, prit la ville de *Scyros*, & en chaſſa la garniſon.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire que cette île a été ſoumiſe à l'empire romain, & enſuite à celui des Grecs. André & Jérôme Gizi ſe rendirent les maîtres de *Scyros* après la priſe de Conſtantinople par les François & par les Vénitiens. Elle paſſa ſous la domination des ducs de Naxie, & finalement ſous celle des Turcs, avec le reſte de l'Archipel. *Voy.* l'état préſent de cette île au *mot* SCYROS. (*Géog. mod.*)

Mais il faut ſe reſſouvenir, à la gloire de l'ancienne *Scyros*, que Phérécide y vit le jour. C'eſt l'un des plus anciens philoſophes de la Grece, le maître de Pythagore, & le diſciple di Pittacus. On garda longtems à *Scyros* ſon cadran ſolaire, comme un monument de ſa capacité: quelques-uns prétendoient qu'il avoit tiré la maniere de le fabriquer des écrits des Phéniciens; mais le plus grand nombre lui en attribuoit l'invention. On croit auſſi qu'il a trouvé la cauſe des éclipſes.

Pline dit de Phérécyde qu'il fit en proſe le premier ouvrage philoſophique que l'on eût vu parmi les Grecs, *proſam orationem primus condere inſtituit:* ces paroles ſignifient ſeulement qu'il fut le premier qui ſut donner à la proſe une eſpece de cadence & d'harmonie. Cicéron loue ce grand homme par un autre endroit bien remarquable, d'avoir enſeigné le premier l'immortalité de l'ame; mais c'eſt peut-être la tranſmigration des ames, comme Suidas le penſoit, que Phérécide enſeigna le premier.

Quelques ſavans ont auſſi confondu notre Phérécyde de *Scyros* avec Phérécide l'athénien, qui compoſa dix livres ſur les antiquités de l'attique. Phérécyde l'athénien eſt poſtérieur au philoſophe Phérécyde de *Scyros*, & a vécu ſelon les apparences au tems de Cambiſes & de Darius. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYROS, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, à l'orient de Metelin, & au nord-eſt de Negrepont. Elle eſt à ſept lieues de cette derniere île, à ſeize de Metelin, & à ſept de Scopelo. Elle s'étend en longueur du ſeptentrion au midi, & a environ 60 milles de circuit. On lui donne à-peu-près la figure d'un triangle, & quoiqu'eſcarpée, elle eſt agréable, & aſſez cultivée pour le peu de monde qu'elle renferme, car on n'y compte pas plus de 300 familles de chrétiens Grecs, leſquelles s'appliquent à la culture des vignes qui leur produiſent de fort bons vin. *Long.* 42^{d}. 40—54. *lat.* 39. 4—20.

Le port de *Scyros*, eſt un des meilleurs de toutes les îles de Grece, capable de contenir une grande armée, & où l'on peut mouiller preſque par-tout. Il regarde le ſud-oueſt, & quand l'on eſt à ſa vue, on découvre dans les terres une profonde vallée, qui fait paroître l'île comme s'il y en avoit deux. La premiere montagne qui borne ce vallon, & qui s'offre aux yeux du côté du levant, eſt toujours fameuſe par la mort de Théſée.

Il n'y a qu'un ſeul village dans l'île de *Scyros;* encore eſt-il bâti ſur un rocher en forme de pain de ſucre, à dix milles du port dont nous venons de parler. Le cadi eſt auſſi le ſeul Turc qui ſoit dans l'île, mais les habitans répondent de lui; comme ils ſont obligés de payer ſa rançon, en cas qu'il fût enlevé par les corſaires, ils ſe mettroient en devoir de le ſauver, ſi quelqu'un vouloit le faire priſonnier.

L'évêque de *Scyros* ne ſubſiſte preſque que de charités, & loge dans une maiſon bâtie comme un cachot. Les inſulaires parlent encore d'Achille; ſon nom même eſt commun dans l'île, & beaucoup de Grecs le portent, quoiqu'un peu déguiſé. Ils ont une égliſe dédiée à S. Achillée, & une dévotion particuliere pour ce ſaint. Voilà ce qu'eſt actuellement l'état monarchique du roi Lycomede: quoiqu'il ne fût pas brillant autrefois, il eſt pourtant vrai que c'eſt ſurtout de nos jours, qu'on peut lui appliquer le proverbe des anciens, qui déſignoient par la principauté de *Scyros*, un chétif & miſérable royaume.

Le nom même de *Scyros* étoit déja dans l'oubli, quand un poëte Italien le comte (Gui Ubaldo) Bonarelli le fit revivre ſur la fin du ſeizieme ſiecle par ſa Phylis de Scyros, *Filli de Scyro*. Il remplit cette paſtorale de fleurs poëtiques, de graces, & de traits délicats. L'Italie en fut enchantée, mais on trouva par l'examen que l'auteur penſoit toujours moins à peindre les choſes naturellement, qu'à les dire avec eſprit. On le blâma ſurtout d'avoir introduit dans ſa piece, une nymphe nommée *Célie*, qui aime également deux bergers à la fois, & qui les aime avec tant de fureur, qu'elle ne trouve que la mort qui puiſſe terminer ſon état. Bonarelli fit pour la défenſe de ce double amour, une diſſertation pleine d'eſprit & de ſavoir, mais qui ne convainquit perſonne qu'il avoit raiſon. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Egyptiens, ſelon Pauſanias, qui, *l. VII. c. xxvij*, dit que ce fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Mégalopolis. (*D. J.*)

SCYSSA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne. Polybe, *l. XXI. c. c. xx.* écrit *Scyſſa*, & Tite-Live. *l. III. c. lxxvj*, dit *Scyſſum*. C'eſt auprès de cette ville que les Carthaginois furent battus pour la premiere fois par Scipion. On croit que c'eſt aujourd'hui *Guiſſona*. (*D. J.*)

SCYTALE, ſ. f. (*Hiſt. de Sparte*.) rouleau de bois autour duquel il falloit entortiller une bande de parchemin écrite, pour entendre le ſens de cette écriture.

Il faut donc ſçavoir que les Lacédémoniens, pour empêcher qu'on ne pût déchiffrer les ordres qu'ils envoyoient par écrit à leur général d'armée, imaginerent de faire deux rouleaux de bois, d'une longueur & d'une épaiſſeur égale, & que le travail du tour avoit parfaitement arrondie; les Ephores en conſervoient un, & donnoient l'autre au général d'armée, qui marchoit contre l'ennemi. Chaque fois que ces ſouverains magiſtrats lui vouloient envoyer des ordres ſecrets, qui ne puſſent être déchiffrés en cas qu'on les interceptât, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue, qu'ils rouloient avec juſteſſe autour de *ſcytale* ou rouleau de bois. En cet état ils écrivoient ſur la bande de parchemin leurs intentions, qui paroiſſoient dans un ſens parfait tant que la bande de parchemin étoit appliquée ſur le rouleau; mais dès qu'on la developpoit, l'écriture étoit tronquée, & les mots ſans liaiſon; il n'y avoit que le général ſeul qui pût y trouver de la ſuite & du ſens, en ajuſtant la bande ſur le rouleau ſemblable, & la remettant dans la même aſſiette où les éphores

l'avoient miſe. C'eſt ainſi que l'art myſtérieux d'écrire en chiffres a été jadis ébauché à Lacédémone. Les Athéniens, malgré leur eſprit, n'ont point eu l'honneur de cette invention. (*D. J.*)

SCYTHARION, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens auteurs grecs à un arbre dont le bois étoit d'un beau jaune, & s'employoit dans ces anciens tems pour peindre dans cette couleur. On l'appelloit auſſi *chryſoxylon*, *bois d'or*, à cauſe de ſon beau jaune; & on le nommoit encore *ſcythicum lignum*, *bois de Scythie*, du lieu d'où on le tiroit. (*D. J.*)

SCYTHES, (*Géogr. anc.*) *Scythæ;* on donna anciennement le nom de *Scythes* à tous les peuples du ſeptentrion, principalement à ceux du ſeptentrion de l'Aſie; car quoique pluſieurs auteurs marquent des *Scythes* en Europe, & que Pline les donne pour des peuples limitrophes du Pont, conjointement avec les Dardaniens, les Triballiens, les Mœſiens & les Thraces; ces *Scythes* ſont plus ſouvent appellés *Getes* ou *Sarmates*, quand on veut les prendre dans un ſens plus étendu. Preſque toujours par le nom de *Scythes*, on entend des peuples Aſiatiques. Auſſi Pomponius Mela, *lib. III. c. iv.* après avoir dit que la Sarmatie étoit limitrophe de la Germanie, dont elle étoit ſéparée par la Viſtule, ajoute, *chap. v.* que les confins de l'Aſie ſe prennent à la Sarmatie, ſi ce n'eſt dans les pays perpétuellement couverts de neige, & où il faiſoit un froid inſupportable; pays qui étoient habités par les *Scythes*.

Le nom des *Scythes* paſſa dans quelques parties de la Sarmatie & de la Germanie; & de même le nom de *Sarmates* paſſa dans l'Aſie, mais ſeulement dans les parties citérieures de cette région. Le périple de Scylax, dit qu'après le fleuve Tanaïs, c'eſt le commencement de l'Aſie, & que cette premiere partie, qui eſt le Pont, eſt habitée par les Sauromates ou Sarmates.

Les mœurs des anciens *ſcythes* ont été décrites par pluſieurs auteurs; nous n'en recueillerons ici que quelques particularités les plus curieuſes.

Ils eſtimoient l'amitié au-deſſus de toutes choſes, & faiſoient gloire d'aſſiſter leurs amis dans les plus fâcheuſes extrémités. Ils ne s'occupoient point au labourage (Juſtin, *lib. II.*), mais ſeulement à faire paître leurs troupeaux; & même ils faiſoient crever les yeux à quelques eſclaves (Plutarque) afin que n'étant plus capables d'aucune autre fonction, ils puſſent bien battre le lait. Ils n'avoient point de maiſons (Hérodote, *lib. IV.*), & menoient leurs femmes & leurs enfans ſur des charrettes couvertes de cuir, pour les défendre du froid & des pluies, changeant de place à meſure que l'herbe manquoit. Ils alloient rarement à pié, voyageant preſque toujours ou à cheval, ou dans leurs chars (Hippocr. *de aere & aquis*, *lib. II.*) Quelques-uns en avoient qui étoient couvertes de feuillages d'arbres (Ammian. Marcel. *lib. XXII.*) & dans leſquels ils portoient quelques meubles de peu de valeur. Ils mangeoient principalement du fromage de leurs jumens (Juſtin, *lib. II. ix.* Nicephor. *lib. VIII.*) dont le lait étoit auſſi leur breuvage.

Plutarque dit dans ſon *banquet des ſept ſages*, que les *Scythes* n'avoient ni jeux, ni joueurs d'inſtrumens.

Ils étoient vêtus des peaux de leurs bêtes; portoient les mêmes habits l'hiver que l'été (Hippocr. *de aere*, & Juſtin, *lib. II.*) Ils tenoient que c'étoit un ornement d'avoir un arc bandé à la main; & c'eſt ainſi que le philoſophe Anacharſis, *ſcythe* de nation, étoit repréſenté par ceux d'Athènes, qui de plus lui mettoient un livre à la main droite.

Les *Scythes* ne faiſoient aucun état ni de l'or, ni des perles, ni des pierreries; mais ceux qui ſe diſtinguoient par leur valeur étoient extrèmement eſtimés, & on tâchoit à l'envi d'acquérir leur amitié.

Lorſque le choix d'un ami avoit été fait, les deux amis proteſtoient de vivre & de mourir l'un pour l'autre. Pour rendre cette alliance aſſurée, ils ſe faiſoient des inciſions aux doigts, afin que leur ſang diſtillât dans une taſſe, où après avoir trempé la pointe de leurs épées, ils buvoient l'un & l'autre de ce ſang. Jamais on ne recevoit plus de trois perſonnes à cette alliance, parce qu'ils étoient perſuadés que l'amitié étoit foible, ſi on conſentoit à la partager entre un plus grand nombre de perſonnes.

Ils traverſoient les rivieres ſur des peaux chargées de liége en-deſſous. Celui qui vouloit paſſer de l'autre côté, ſe mettoit ſur la peau, & prenoit ſon cheval par la queue, en ſorte que le cheval tiroit après lui cette maniere de barque. Ils rendoient la juſtice ſuivant la raiſon naturelle, & non ſuivant quelque loi écrite; mais ils puniſſoient ſévèrement le larcin. Ils adoroient Veſta, Jupiter & la Terre, qu'ils croyoient ſa femme, Mars & Hercule (Hérodote, *lib. IV.*) Ils juroient par le vent & par l'épée; l'un comme auteur de la vie & de la reſpiration; & l'autre comme procurant la mort (Clém. Alex. *adhort. ad gentil.*) Ils ſacrifioient des chevaux à Mars, repréſenté par l'épée dont nous venons de parler; & quelquefois ils lui immoloient un homme de chaque centaine de leurs priſonniers de guerre.

Les mariages étoient heureux chez les anciens *ſcythes*, & quatre choſes en aſſuroient le bonheur: l'éducation vertueuſe que les enfans recevoient de leurs parens; l'attachement des femmes pour leurs époux; l'horreur de l'infidelité conjugale; & la rigueur des lois contre ce crime. Chez eux, la plus grande dot d'une fille, étoit la vertu de ſes parens; c'étoit ſon inviolable attachement pour ſon époux, & l'éloignement qu'elle avoit pour un autre; c'étoit enfin ſa perſuaſion que l'infidélité étoit un crime.

On fera bien de lire dans les *Mémoires de l'académie de Petersbourg* les *diſſertations* de M. Bayer ſur l'origine, & les anciennes demeures des *Scythes*, ſur leur hiſtoire, ainſi que ſur la ſituation de la Scythie du tems d'Hérodote, pays auquel des auteurs modernes fort reſpectables ont donné une étendue beaucoup trop grande. Mais quoiqu'ils ayent ſuivi en cela Ephore, ancien hiſtorien, dont Coſmas nous a conſervé les termes, notre ſavant ne peut ſe ranger à leur ſentiment. Il entend par l'Araxe, au-delà duquel Hérodote témoigne que les *Scythes*, avoient autrefois leurs tentes, non la rivere d'Arménie connue ſous ce nom, ni aucun des autres fleuves auxquels les ſavans veulent que l'antiquité ait donné le nom d'*Araxe*, mais le *Wolga*, que les anciens appellent auſſi *Rha*; ce qui rapproche conſidérablement les bornes orientales de la Scythie. M. Bayer penſe auſſi que l'Araxe que Cyrus paſſa pour attaquer les Maſſagetes eſt ce même Wolga, & non pas l'Oxus, comme l'a cru Cellarius d'après Iſaac Voſſius. Il a joint à ſes diſſertations une carte de la Scythie conſtruite ſur l'hiſtoire d'Hérodote; & c'eſt conformement à ſa deſcription bien entendue & corrigée où elle doit l'être, que M. Bayer place la Scythie entre les degrés 45 & 57 de *longitude*, & entre les degrés 47 & 55 de *latitude*.

M. Bayer a donné dans les mêmes mémoires une table chronologique des événemens qui intéreſſent les *Scythes*, depuis l'an 644 avant Jeſus-Chriſt juſqu'à l'année 421. Cette table eſt ſuivie d'une piece intitulée, *Mémoires des Scythes*, juſqu'à Alexandre le Grand; c'eſt un extrait de tout ce qu'Hérodote & autres hiſtoriens ont rapporté de cette puiſſante & nombreuſe nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYTHES, THRACES ET GETES, *philoſophie des.* (*Hiſt. de la Philoſoh.*) on appelloit autrefois du nom général de *Scythie*, toutes les contrées ſeptentrionales. Lorſqu'on eut diſtingué le pays des Celtes de celui des *Scythes*, on ne comprit plus ſous la denomination de *Scythie*, que les régions hyperboréennes ſituées aux extrémités de l'Europe. *Voyez à l'article* CELTES, ce qui concerne la philoſophie de ces peuples. Il ne faut entendre ce que nous allons dire ici ſur le même ſujet, que des habitans les plus voiſins du pole, que nous avons connus anciennement dans l'Aſie & l'Europe.

On a dit d'eux qu'ils ne connoiſſoient pas de crime plus grand que le vol; qu'ils vivoient ſous des tentes; que laiſſant paître au haſard leurs troupeaux, la ſeule richeſſe qu'ils euſſent, ils n'étoient sûrs de rien s'il étoit permis de voler; qu'ils ne faiſoient nul cas de l'or ni de l'argent; qu'ils vivoient de miel & de lait; qu'ils ignoroient l'uſage de la laine & des vêtemens; qu'ils ſe couvroient de la peau des animaux dans les grands froids; qu'ils étoient innocens & juſtes; & que réduits aux ſeuls beſoins de la nature, ils ne deſiroient rien au-delà.

Nous nous occuperons donc moins dans cet endroit, de l'hiſtoire de la Philoſophie, que de l'éloge de la nature humaine, lorſqu'elle eſt abandonnée à elle-même, ſans loi, ſans prêtres & ſans roi.

Les *ſcythes* groſſiers ont joui d'un bonheur que les peuples de la Grece n'ont point connu. Quoi donc! l'ignorance des vices ſeroit-elle préférable à la connoiſſance de la vertu; & les hommes deviennent-ils

mé-

méchans & malheureux, à meſure que leur eſprit ſe perfectionne & que les ſimulacres de la divinité ſe dégroſſiſſent parmi eux? Il y avoit ſans doute des ames bien perfides & bien noires autour du Jupiter de Phidias; mais la pierre brute & informe du *ſcythe* fut quelquefois arroſée du ſang-humain. Cependant, à parler vrai, j'aime mieux un crime atroce & momentané, qu'une corruption policée & permanente; un violent accès de fievre, que des taches de gangrene.

Les *Scythes* ont eu quelqu'idée de Dieu. Ils ont admis une autre vie; ils en concluoient qu'il valoit mieux mourir que de vivre: cette opinion ajoutoit à leur courage naturel. Ils ſe réjouiſſoient à la vûe d'un tombeau.

Le nom d'*Abaris*, *ſcythe* hyperboréen, prêtre d'Apollon, & fils de Scute, fut célebre dans la Grece. Qui eſt-ce qui n'a pas entendu parler de la fleche merveilleuſe à l'aide de laquelle il traverſoit ſans peine les contrées les plus éloignées; de ſes vertus contre la peſte; du voyage d'Abaris en Grece & en Italie; de ſon entretien avec Pythagore; du don qu'il lui fit de ſa fleche; des conſeils qu'il reçut du philoſophe en échange? Pythagore reçoit le préſent d'Abaris avec dédain, & lui montre ſa cuiſſe d'or. Il apprend au barbare la Phyſique & la Théologie; il lui perſuade de ſubſtituer à ſes extiſpices, la divination par les nombres. On les tranſporte tous les deux à la cour de Phalaris; ils y diſputent; & il ſe trouve preſque de nos jours, de graves perſonnages qui, partant de ces fables comme de faits hiſtoriques bien conſtatés, cherchent à fixer l'époque de la fameuſe peſte de la Grece, le regne de Phalaris & l'olympiade de Pythagore.

S'il y eut jamais un véritable Abaris; ſi cet homme n'eſt pas un de ces impoſteurs qui couroient alors les contrées, & qui en impoſoient aux peuples groſſiers, il vécut dans la iij. olympiade.

Au reſte, dans les tems poſtérieurs, lorſque la religion chrétienne s'établit, & que toutes les ſectes des philoſophes s'éleverent contr'elle, on ne manqua pas de reveiller, d'orner tous ces prétendus miracles, & de les oppoſer à ceux de J. C. *Voyez* dans Origène avec quel ſuccès.

Anacharſis eſt mieux connu. Il étoit *ſcythe*, fils de Caduſte & d'une greque, frere du roi des Perſes, & de cette tribu de la nation qu'on appelloit *nomades*, de leur vie errante & vagabonde; il préféra l'étude de la Philoſophie à l'empire. Il vint à Athènes la premiere année de la xlvij. olympiade; il y trouva Toxaris un de ſes compatriotes, qui le préſenta à Solon qui gouvernoit alors, & qui eut occaſion de s'appercevoir qu'un *ſcythe* ne manquoit ni de lumieres, ni de ſageſſe. Solon ſe plut à inſtruire Anacharſis, à l'introduire dans les plus grandes maiſons d'Athènes; & il réuſſit à lui procurer de l'eſtime & de la conſidération au point qu'il fut le ſeul barbare à qui les Athéniens accorderent le droit de bourgeoiſie. De ſon côté Anacharſis reconnut ces ſervices par l'attachement le plus vrai, & par l'imitation rigoureuſe des vertus de ſon bienfaiteur; ce fut un homme ferme & ſententieux. Les Grecs en ont raconté bien des fables. Anacharſis ne ſe fixa point dans Athènes, il voyagea; il étudia les mœurs des peuples, & reprit le chemin de ſon pays par Cizique, où il promit des ſacrifices à la mere des dieux dont on célébroit la fête dans cette ville, ſi elle lui accordoit un heureux retour. Arrivé en Scythie, il ſatisfit à ſon vœu; mais ſes compatriotes qui abhorroient les mœurs étrangeres, en furent indignés; & Saulnis ſon frere, le perça d'une fleche. Il diſoit en mourant: „ La ſageſſe qui a fait ma „ ſécurité dans la Grece, a fait ma perte dans la Scy„ thie „. Parmi les ſciences auxquelles il s'étoit appliqué, il n'avoit pas négligé la Médecine. Ce ne fut point à proprement parler, un philoſophe ſyſtématique; mais un homme de bien. Comme il étoit deſtiné par ſa naiſſance aux premiers poſtes, il avoit tourné ſes réflexions particulierement vers la politique & la religion. Il écrivit en vers, car c'étoit l'uſage de ſon tems, des lois, de la ſobriété & de la guere. On lui fait honneur de quelques inventions méchaniques. Les épîtres qu'on lui attribue, ſentent l'école des ſophiſtes.

La réputation des Grecs avoit attiré Toxaris dans Athènes. Il quitta ſes parens, ſa femme & ſes enfans, pour venir conſiderer de près des hommes dont il avoit entendu tant de merveilles. Il s'attacha à Solon, qui ne lui refuſa point ſes conſeils. Ce législateur trouva même dans cet homme tant de droiture & de candeur, qu'il ne put lui refuſer une amitié forte & tendre. Toxaris ne retourna point en Scythie; il eut en Grece la réputation de grand médecin. Dans le tems de la peſte, il apparut en ſonge à une femme à qui il révéla que le fleau ceſſeroit, ſi on repandoit du vin dans les carrefours; on le fit, & la peſte ceſſa. On ſacrifioit tous les ans, en mémoire de cet événement, un cheval blanc ſur ſon tombeau, où quelques malades de la fievre obtinrent leur guériſon.

Mais perſonne n'eut autant de célébrité & d'autorité chez les *Scythes*, que le gete Zamolxis. Il fut le fondateur de la philoſophie parmi eux. Il y accrédita la tranſmigration des ames, ſyſtême qu'il avoit appris de Pythagore, ou Pythagore de lui; il s'en ſervit pour accroître leur valeur, par le ſentiment de l'immortalité. Les Thraces & tous les barbares l'inſpiroient à leurs enfans dès la premiere jeuneſſe. Les Getes à qui il avoit donné des lois, le placerent au rang des dieux. On lui inſtitua des ſacrifices bien étranges. A certains jours ſolemnels on prenoit des hommes, on les précipitoit, & d'autres les recevoient en tombant ſur la pointe de leurs javelots: voilà ce qu'ils appelloient *envoyer à Zamolxis*.

Il ſuit de ce que nous ſavons d'Anacharſis, de Toxaris & de Zamolxis, que ces hommes furent moins des philoſophes que des législateurs.

Il ne faut pas porter le même jugement de Dicéneus; celui-ci joignit à l'art de gouverner, la connoiſſance de l'Aſtronomie, de la Morale & de la Phyſique. Il fut contemporain du roi Bérébeſte qui vivoit en même tems que Sylla & Jules-Céſar.

Les *Scythes*, les Getes & les Thraces furent inſtruits autant que peuvent l'être des peuples qui vivent toujours en armes.

SCYTHIACA Regio, (*Géog. anc.*) contrée de l'Egypte. Ptolomée, *lib. IV. c. v.* lui donne une ſeule ville qu'il nomme *Schiatis*. (*D. J.*)

SCYTHICUS sinus, (*Geog. anc.*) golfe de la mer Caſpienne, dont Pline, *lib. VI. c. xiij.* & Pomponius, Mela, *l. III. c. v.* font mention. (*D. J.*)

SCYTHIE, (*Géog. anc.*) *Scythia*; on entend communément par ce mot un grand pays de l'Aſie, commençant au Boſphore cimmérien, aux Palus Méotides & au fleuve Tanaïs, & qui s'étendoit entre l'Océan ſeptentrional, le Pont-Euxin, la mer Caſpienne, le fleuve Jaxartes & les montagnes des Indes, juſqu'à l'extrémité de l'Orient, & juſqu'au pays des Seres qui s'y trouvent même quelquefois renfermés.

De cette façon, les bornes de la *Scythie* n'étoient pas toutes bien déterminées, ni bien connues; car du côté du nord, on l'étendoit juſqu'à l'Océan ſeptentrional, ou juſqu'aux terres qui pouvoient être de ce côté-là, & qu'on ne connoiſſoit pas; & du côté de l'orient, ſi on prenoit les Seres pour un peuple ſcythe, il n'y avoit point d'autres bornes, ſelon Ptolomée, que des terres inconnues.

Ce pays, qui étoit d'une longueur immenſe, eſt partagé par Ptolomée en trois parties, dont l'une qui s'étendoit depuis les Palus Méotides & l'embouchure du Tanaïs, juſqu'à une partie de la mer Caſpienne, & juſqu'au fleuve Rha, aujourd'hui le *Volga*, eſt appellée *Sarmatie Aſiatique*. Une autre partie qui prenoit depuis la Sarmatie Aſiatique juſqu'aux ſommets du mont Imaüs, ſe nommoit *Scythie en-deçà de l'Imaüs*; & la troiſieme à laquelle on joignoit la Sérique, avoit le nom de *Scythie au-delà de l'Imaüs*. Nous parlerons de ces deux dernieres.

Ptolomée, *lib. VI. c. xiv.* termine la *Scythie en-deçà de l'Imaüs* du côté du couchant, par la Sarmatie Aſiatique, à l'orient par le mont Imaüs; au nord par des terres inconnues; au midi & en partie à l'orient, par le pays des Saces, par la Sogdiane & par la Margiane. Les montagnes les plus conſidérables de cette contrée, ſelon le même géographe, ſont les monts Alains, les monts Rhymmiques, le mont Noroſſus, les monts Aſpiſiens, les monts Tapurins, les monts Syébes & les monts Anaréens. Il nomme enſuite ſes peuples.

La *Scythie au-delà de l'Imaüs*, eſt bornée par Ptolomée, *lib. VI. c. xv.* du côté de l'occident par la *Scythie* intérieure, & par le pays des Saces, au nord par des terres inconnues, à l'orient par la Sérique, & au midi par l'Inde au-delà du Gange. Il met dans cette contrée une partie des monts Auxaciens, une partie des monts Caſſiens, une partie des monts Emodores. Enfin il nomme les peuples de cette région.

Les Poëtes ont confondu dans leurs écrits, la *Scythie* Européenne & la *Scythie* Aſiatique, & en général

ral, ſans entrer dans aucune diſtinction, il nous ont peint la *Scythie* comme un pays affreux. Virgile dit en parlant dans ſes Géorgiques, *livre III. vers* 352.

Neque ullæ
Aut herbæ campo apparent, aut arbore frondes:
Sed jacet aggeribus niveis informis, & alto
Terra gelu latè, ſeptemque aſſurgit in ulnas;
Semper hyems, ſemper ſpirantes frigora cauri, &c.

Avant que les Romains euſſent pénétré dans la Germanie, ils croyoient que le froid étoit même inſupportable dans cette contrée. Il n'eſt donc pas étonnant que dans la *Scythie*, ſelon Virgile, ſur les bords du Palus Méotide, & même à l'embouchure du Danube, & dans la Thrace où eſt le mont Rhodope, l'herbe ne croiſſe pas dans les prairies; que les arbres y ſoient ſans feuilles; que la terre triſtement couverte de neige, gémiſſe ſous ſept coudées de glace; enfin qu'il y regne un hiver éternel, *&c.*

D'ailleurs les ſuppoſitions hyperboliques ſont favorables à la Poéſie; c'eſt au géographe à les détruire, quand il s'agit de la connoiſſance des pays; c'eſt au philoſophe à combattre les erreurs populaires qui regardent la Phyſique; mais c'eſt au poëte à les adopter, quand elles lui fourniſſent des images.

Abaris dont Hérodote, Diodore, Suidas, Euſebe & d'autres auteurs ont tant parlé, étoit de *Scythie*; mais on ignore de quelle partie de la *Scythie*. Rien n'eſt plus fabuleux que la vie de ce prêtre d'Apollon l'hyperboréen, dont il avoit reçu, dit-on, l'eſprit de divination. Il fit de longs voyages à Athènes, à Lacédémone; parloit très-bien grec, & fut un de ces barbares dont la Grece admira le génie. Il ſe mêloit de divination, & parcouroit les pays en rendant des oracles, & faiſant accroire aux ſimples qu'il ſavoit prédire l'avenir. L'on peut dire qu'il a ſervi d'exemple à ceux qui depuis ont trompé le monde ſous le nom de *prophetes*; Il avoit compoſé quelques ouvrages dont on nous a conſervé les noms; ſavoir, l'*arrivée d'Apollon chez les Hyperboréens*, en vers; les *noces du fleuve Hébrus*; un livre de la *génération des dieux*; un *recueil d'oracles*, & un autre d'*expiations*. On ignore cependant le tems où a vécu cet homme ſingulier. La plus commune opinion eſt qu'il fut contemporain de Crœſus & de Phalaris, c'eſt-à-dire qu'il auroit vécu vers la cinquante-quatrieme olympiade, environ 560 ans avant J. C. Jamblique a écrit qu'il fut diſciple de Pythagore; mais il ne faut pas faire beaucoup de foi ſur ſon récit. (*D. J.*)

SCYTHOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Paleſtine, autrement nommée *Nyſa* & *Bethſan*; car elle a porté ces trois noms. Elle étoit ſituée ſur le penchant d'une montagne au bord d'une petite riviere qui tombe dans le Jourdain, à quinze milles (cinq lieues) de Tibériade, à quatre lieues du lac de Tibériade, & à dix-huit lieues de Jéruſalem.

La ville placée avantageuſement à une demi-lieue du Jourdain, avoit une partie de ſes terres au-delà du fleuve dans la Pérée: elle étoit à l'un des côtés de cette grande plaine, μέγα πεδίον de la vallée Αὐλῶν, qui s'étend des deux côtés du Jourdain, depuis le lac de Tibériade juſqu'à la mer Morte, dans une longueur de plus de vingt lieues, & ſur la largeur de cinq lieues (cent vingt ſtades). Cette plaine, ſelon Joſephe, étoit mal-ſaine pendant l'été, étoit brûlée par l'ardeur du ſoleil.

Scythopolis, appellée *Beïſan* aujourd'hui par les Arabes, eſt depuis long-tems ſous la domination des mahométans. Le géographe turc décrivoit ainſi dans le ſiecle dernier l'état de Beïſan; c'eſt un bourg ſans murailles, ſitué dans le pays d'Erden (du Jourdain), dont la capitale eſt aujourd'hui Nabolus (Néapolis). Ce bourg eſt proche de Dginim, à une demi-journée de Ledgioun, & au midi de Tabariah. Son territoire eſt arroſé de rivieres & de fontaines, il a des jardins, & abonde en dattes ou ris, & en cannes de ſucre.

Il eſt fait mention de *Scythopolis* dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. xij, v.* 29, 30. 31. & dans Joſephe, en une infinité d'endroits. Les Scythes y conſacrerent un temple à Diane ſcythique, comme dit Hégéſippe, *liv. III. c. ix.* Cette ville, ſituée dans la Galilée, avoit fait partie du royaume de Samarie; mais il y avoit déja 106 ans que ce royaume ne ſubſiſtoit plus, & qu'il avoit été détruit par Salmanaſar, l'un des prédéceſſeurs de Cilinadan. Ainſi les Scythes s'étoient emparés de cette ville ſur Cilinadan, & l'appellerent de leur nom.

SCZEBRECZIN, (*Géog. mod.*) les François trop habitués à eſtropier les mots géographiques, écrivent *Chebrechin*; c'eſt ainſi que fait M. de Beaujeu dans ſes mémoires; ville de Pologne, dans le Palatinat de Ruſſie, & de la dependance de Zamoſch, à 3 lieues de Tourobin, ſur une pente de colline; elle eſt arroſée par la petite riviere de Wiepers, qui va ſe jetter à travers le Palatinat de Lublin, dans le Bog. Son commerce conſiſte en miel & en cire. *Lon.* 41. 26. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

S D

SDILES, (*Géog. mod.*) en latin *Sdili*; on appelle ainſi deux petites îles de Grece, dans l'Archipel. La moindre eſt nommée la petite *Sdile*, & n'a que ſix milles de tour; la grande eſt fort célebre pour être l'ancienne Délos. Elle n'a cependant que dix milles de circuit, avec un port; mais on y voit encore des veſtiges du temple d'Apollon, d'un amphithéâtre, & des reſtes de colomnes de marbre. Les deux *Sdiles*, ſont déſertes depuis deux ſiecles. Elles ſont ſituées à 40 milles à l'eſt de la côte de Negrepont, à 12 au ſud de Tine, & à 6 à l'oueſt de Mycone. *Long.* 43. 21. *lat.* 37. 19. (*D. J.*)

S E

SEAH *ou SATUM*, ſ. m. meſure hébraïque, qui étoit le tiers du bath, & par conſéquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158386}{79\ 969}$ ou de neuf pintes, chopine, demiſeptier, un poiſſon, quatre pouces; & cette fraction de pouce $\frac{158386}{724969}$ meſure de Paris; ſuivant l'évaluation qu'en donne dom Calmet à la tête de ſon *Diction. de la bible.*

SÉANCE, ſ. f. (*Gram.*) action de delui qui s'aſſied; place où l'on permet de s'aſſeoir; droit d'occuper une place & d'aſſiſter à quelqu'aſſemblée; lieu & tems de l'aſſemblée des compagnies; vacations de juges, de commiſſaires, d'huiſſiers, d'experts, *&c.* On dit donc, nous lui avons accordé *ſéance* parmi nous; les ducs & pairs ont droit de *ſéance* à la grand-chambre, & ils entendent mal leur intérêt & celui de la nation de n'en pas uſer plus ſouvent; des *ſéances* qui ont duré ſix mois ont épuiſé la ſucceſſion, ruiné les créanciers & les mineurs, abſorbé tout ce qu'il y avoit & au-dela, & n'ont pas fini les affaires; on leur accorde tant par *ſéance*; nous avons fait une longue *ſéance*; je n'aime pas ces corvées-là ni de table, ni de jeu, je ſuis excédé à la fin de ces *ſéances*, *&c.*

Séance, (*Hiſt. du parlement de Paris.*) ce terme ſe dit des veilles des quatre grandes fêtes de l'année, eſquels jours le parlement va à la conciergerie, & aux autres priſons, pour vuider les demandes en liberté. *Trévoux.* (*D. J.*)

SÉANT, adj. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *tenantſéance* ou *aſſiſtance*. Le roi *ſéant* à ſon lit de juſtice; les grands jours ſont *ſéans* à Poitiers; les états de Bourgogne *ſéans*; dant un tems où le pape étoit *ſéant* à Avignon.

Séant ſe prend très-diverſement; il eſt ſynonyme à *decent*, *convenable*. Il n'eſt pas *ſéant* d'accepter quelque choſe pour un ſervice rendu, à moins de pluſieurs circonſtances: premierement, il ne faut pas demander une injuſtice, parce qu'il ne faut jamais être injuſte; ſecondement, il faut avoir aſſez de crédit auprès de celui qu'on ſollicite, pour n'être pas un impoſteur, parce qu'il ne faut point ajouter l'effronterie à l'impertinence; il ne faut pas extorquer de celui qu'on protege le prix de ſa protection, & une marque de reconnoiſſance qui l'écraſeroit, parce qu'il faut avoir de l'humanité; il ne faut pas ſoi-même être opulent, car alors ce ſeroit une rapacité inſupportable. Sans ces conditions, la choſe devient ou mauvaiſe ou peu *ſéante*.

SÉATON, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre en Devon-Shire, ſur la côte orientale de cette province. M. Gale croit que *Séaton* eſt le Moridunum de l'itinéraire d'Antonin; & tout ſemble confirmer cette conjecture. (*D. J.*)

SEAU, ſ. m. *en terme de Boiſſelier*; uſtenſile de ménage; c'eſt un vaiſſeau fait de bois appellé *merin*, relié de cercle de fer ordinairement, & ſervant à puiſer

puiſer de l'eau. & à la conſerver quelquefois dans les maiſons.

SEAU DE NOTRE DAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tamnus*, genre de plante à fleurs monopétales campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Les unes ſont ſtériles & n'ont point d'embryons; les autres ſont ſoutenues par un embryon & deviennent dans la ſuite une baie ordinairement ovoïde & couverte d'une ſorte de coëffe membraneuſe. Cette baie renferme des ſemences arrondies; ajoutez aux caracteres de ce genre que les eſpeces n'ont point de mains. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAU DE SALOMON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *polygonatum*; genre de plante à fleur monopétale campaniforme, tubulée, qui n'a point de calice, & qui eſt profondément découpée. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit mou & ordinairement rond, qui renferme des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAVEN'S-HALL, (*Géogr. mod*) lieu d'Angleterre, près de la muraille de Severe & de la Tyne, à l'orient de Cheſter *in the Wall*, mais de l'autre côté de la muraille. On croit que le nom de *ſeavens-Hall*, vient de celui d'une aîle de cavalerie romaine, qui étoit là en quartier, dans une place nommée *Hunnum*. On y a trouvé du moins quelques inſcriptions où il eſt fait mention de cette aîle. (*D. J.*)

SEAUX, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de France, à deux lieues de Paris, ſur le chemin d'Orléans, renommé par ſon château, qui a ſervi de lieu de plaiſance à Colbert, qui l'avoit fait bâtir. Enſuite cette belle maiſon a appartenu à M. le Duc & à Madame la ducheſſe du Maine. Nos poëtes en ont chanté les agrémens. L'autel de la chapelle a deux ſtatues de marbre ſculptées par Girardon, & qui repréſentent le baptême de J. C. On voit dans la galerie quelques tableaux de Vander-Meulen. L'on remarque auſſi dans le jardin deux ſtatues de bronze eſtimées; l'une eſt le gladiateur & l'autre Diane. Cette derniere avoit été donnée à M. Servien par Chriſtine, reine de Suede. Mais c'eſt ſur-tout l'Hercule gaulois du Puget qu'il faut y voir. (*D. J.*)

SÉBACÉES, *en Anatomie*, ſont des glandes ſituées ſous la peau.

La cire des oreilles, la chaſſie & le ſuif ſou-cutané eſt ſéparé par des glandes de divers genres. On voit à l'œil nud ſur la peau l'orifice de pluſieurs glandes *ſébacées*, & ces orifices ne répondent pas à des conduits fort longs, tels ſont ceux des oreilles, des nymphes, de la foſſe naviculaire, du prépuce, de la verge, du clitoris, de l'aréole des mamelles. Ces glandes different à peine des cryptes, ſi ce n'eſt par le fluide qu'elles en ſéparent. *Voyez* OREILLE, NYMPHE, VERGE, &c.

D'autres glandes *ſébacées* ont un conduit excréteur de quelque longueur; telles ſont preſque toutes les glandes cutanées, & celles qui étant dans le tiſſu cellulaire ont néceſſairement un conduit qui perce la peau. On les remarque ſur-tout dans la face; en effet, l'eſpace de petit ver qu'on en exprime aſſez ſouvent, détermine d'un côté la longueur du conduit, fait voir d'ailleurs par ſa grandeur qu'il y a un follicule au-deſſous de ce conduit.

Enfin d'autres glandes *ſébacées* ſont de ce genre de glandes dans leſquelles pluſieurs cryptes répondent par leurs petits conduits excrétoires. C'eſt ainſi qu'on obſerve çà & là dans la face des grands pores qui ſont communs à pluſieurs cryptes. Ceci a lieu dans les glandes *ſébacées* des paupieres. Haller, *Phyſiol. Voyez* CRYPTE.

SÉBACÉE, *humeur*, (*Phyſiolog.*) l'humeur *ſébacée* eſt une matiere onctueuſe qui ſe filtre par les glandes *ſébacées*, & qui eſt dépoſée dans de petites follicules, où elle acquiert une certaine conſiſtance. L'uſage eſt de défendre la peau de l'action des ſels qui ſe trouvent dans la matiere de la ſueur, & dans celle de la tranſpiration, de rendre la peau du viſage liſſe, polie, & d'empêcher l'excoriation des parties qui ſont obligées de ſe frotter; c'eſt pourquoi il ſe trouve beaucoup de glandes *ſébacées* dans les endroits ſujets au frottement, tels que les jointures, le ſcrotum, les aînes, &c.

L'*humeur ſébacée* en ſe deſſéchant forme les petites écailles que font la craſſe de la tête & de tout le corps. Lorſque cette humeur eſt retenue dans le follicule, ou dans la glande, elle forme les tubercules ou petites tumeurs qui naiſſent ſur la peau, & qu'on appelle *taupes* à la tête, & *tannes* au viſage. *Voyez* TANNE.

Celle qui ſort du conduit auditif externe de l'oreille s'appelle *cerumen*, ou *cire*. Elle eſt jaune & amere; elle décrépite, & s'enflamme ſur le feu; ſi elle s'amaſſe & s'endurcit dans le conduit, elle peut cauſer la ſurdité.

Les glandes méibomienes filtrent une matiere *ſébacée*, dont l'uſage eſt de s'oppoſer à la chute des larmes ſur les joues, de les déterminer vers le nez, & de les faire paſſer par les points lacrimaux. Lorſque cette humeur devient épaiſſe, elle forme ce qu'on appelle la chaſſe des yeux. *La Faye*. (*D. J.*)

SÉBANICOU, ſ. m. *terme de relation*; eſpece de vin préparé en Éthiopie avec un fruit appellé *ſébanicou*; le vin & le fruit portent le même nom.

SÉBASTE, (*Géographie ancienne.*) ville de la Paleſtine, dans la Samaritide. Hérodote augmenta & embellit la ville de Samarie, & lui donna le nom de *Sébaſte* ou d'*Auguſta*, en l'honneur de l'empereur Auguſte, le nom de *Sébaſte* voulant dire *Auguſte* en grec.

2°. *Sébaſte*, ville & île de la Sicile propre, ſelon Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui la marque après le promontoire de Coryens. Cette ville n'eſt autre choſe que celle d'Eleuſa, dont Archélaüs, comme nous l'apprend Strabon, *l. XIV. p. 671.* fit ſa réſidence, lorſqu'Auguſte lui eut donné la Cilicie.

3°. *Sébaſte*, ville de l'Aſie mineure, dans la Galatie. On voit dans une ancienne inſcription rapportée par Gruter, *p. 427. n°. 8.* que cette ville de *Sébaſte*, étoit le pays des Tectoſages.

4°. *Sébaſte* eſt auſſi le nom d'une ville du Pont, ſur le penchant du mont Paryadrès. C'étoit originairement un lieu bien peuplé, où Mithridate avoit bâti un palais. Pompée en fit une ville qu'il nomma *Diopolis*, & la reine Pythodoris qui l'augmenta, l'appella *Sébaſte*, & y établit ſa réſidence. C'eſt de cette ville dont il eſt parlé dans les martyrologes.

5°. *Sébaſte* eſt enfin un ſiége épiſcopal de l'Aſie mineure où naquit, au commencement du v. ſiecle, Atticus, patriarche de Conſtantinople. Les anciens parlent fort diverſement de ſon ſavoir, & le grand nombre s'accorde à lui donner plus de naturel que d'étude; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il n'étoit pas ſuperſtitieux, & qu'il prit ſoin d'étouffer en particulier la ſuperſtition, qui conſiſte dans l'adoration des morts.

Sa charité s'étendoit également aux hérétiques comme aux catholiques. Il écrivit à Calliopius: „ J'ai appris qu'il y a dans votre ville un grand nombre „ de perſonnes qui ont beſoin du ſecours des gens „ de bien: recevez ces trois cens pieces d'or, pour „ les diſtribuer ſelon votre prudence, à ceux qui ſont „ dans la néceſſité. Je ne doute point que vous ne „ choiſiſſiez les honnêtes gens que la honte empêche „ de demander, plutôt que ceux qui ne demandent „ que pour ſe nourrir dans l'oiſiveté. La ſeule choſe „ que je vous recommande, c'eſt que vous n'ayez „ point d'égard à la différence de religion, je veux „ dire, que vous nourriſſiez ceux qui ont beſoin, „ ſans conſidérer s'ils ſont de notre ſentiment ou non „. Socrate, *hiſt. eccléſ. l. VII. c. xxv.*

Il m'importe peu de ſavoir à préſent, ſi le patriarche Atticus étoit ſavant: dès que je vois en lui des ſentimens ſi nobles, ſi judicieux, & ſi dignes d'un chrétien, je m'embarraſſe peu de ſa ſcience. Il mourut en 425, dans la dix-neuvieme année de ſon patriarchat. (*D. J.*)

SEBASTIA, (*Géog. anc.*) ville du Pont polémoniaque: Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque dans les terres. Elle eſt miſe dans la Colopene par Pline, *l. VI. c. ij.* (*D. J.*)

SÉBASTIEN, SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la province de Guipuſcoa, au pié d'une montagne qui lui ſert de digue. Elle a un port ſur l'Océan, à l'embouchure de la petite riviere Guruméa, appellée par les anciens *Menanum*.

Cette ville eſt à 18 lieues au levant de Bilbao, & à 84 de Madrid; ſa grandeur eſt médiocre, mais les rues en ſont larges, longues, droites, & bien pavées; les dehors en ſont agréables: on y a d'un côté la vûe de la mer, & de l'autre on voit en éloignement les Pyrénées au bout d'une campagne ſablonneuſe.

Sur le haut de la montagne eſt une citadelle qui commande la ville, avec une garniſon qu'on y tient. Le port eſt un baſſin formé par l'Océan, & agrandi par l'art: les bâtimens y ſont généralement en ſûreté au pié de la montagne, qui les couvre; cependant

les

les vaiſſeaux de guerre du roi d'Eſpagne ſont à un autre port ſitué à un quart de lieue de la ville, tirant vers Fontarabie.

Saint-Sébaſtien eſt peuplé, & fait un grand commerce de fer, d'excellent acier, & des laines de la Caſtille vieille. D'ailleurs le ſéjour de cette ville eſt gracieux; c'eſt un pays de bonne chere. Le poiſſon & les fruits y ſont admirables. La ville eſt ſous la dépendance de l'archevêque de Burgos. *Long.* 15. 35. *lat.* 43. 24. (*D. J.*)

SÉBASTIEN, *ſaint*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Bréſil, dans la capitainerie de Rio-Janéiro, ſur la côte occidentale du golfe formé par cette riviere, dans une plaine entourée de montagnes. Corréa, célebre capitaine du xv. ſiecle, fonda cette ville, que ſon petit-fils augmenta & embellit dans le ſiecle ſuivant. Les Jéſuites & les Bénédictins y ont des palais: c'eſt le ſiege d'un évêque ſuffragant de Saint-Salvador, & la réſidence du gouverneur de la province. Le commerce conſiſte principalement en coton, & bois du Bréſil. *Latit. méridion.* 23. 46. (*D. J.*)

SÉBASTIONIQUE, ſ. m. (*Art numiſmat.*) Ce mot ſe trouve dans une inſcription que rapportent Fabret, *inſcr. c. j. p.* 112. & Spon, dans ſes *recherches*. Gadius avoit tiré cette inſcription de deſſus une urne de marbre. C'eſt l'épitaphe d'une chanteuſe monodiaire nommée *Heria Thisbé*, fille ou femme de Claudius Glaphyrus, *choraulæ, actionicæ & ſebaſtionicæ*, c'eſt-à-dire, joueur de flûte actionique & *ſébaſtionique*. Ces deux mots ſignifient un *vainqueur* aux jeux actiaques, & aux jeux auguſtaux. Cela nous marque donc que T. Claudius Glaphyrus avoit remporté le prix à ces deux jeux. (*D. J.*)

SÉBASTOCRATOR, ſ. m. (*Emp. de Conſtantin.*) M. Fleury emploie ce mot dans ſon *hiſt. eccléſiaſtique, tome XVIII.* C'étoit le nom d'une dignité à la cour des empereurs de Conſtantinople. Le *ſébaſtocrator* étoit inférieur au deſpote, mais s'étoit une charge de faveur que l'empereur ne donnoit qu'à des favoris; ils portoient des ornemens & des vêtemens particuliers, pour marque de leur dignité. (*D. J.*)

SÉBASTOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom de trois différentes villes d'Aſie. 1°. ville de l'Aſie mineure dans l'Æolide, dont le véritable nom étoit *Myrina*, comme le dit Pline, *l. V. c. xxx.* 2°. ville de l'Aſie mineure, dans le Pont cappadocien, ſelon Ptolomée, *l. V. c. vj.* ou dans la Colopène cappadocienne, ſuivant Pline, *l. VI. c. iij.* 3°. ville d'Aſie, dans la Colchide; cette ville auparavant nommée *Dioſcuriade*, étoit le port le plus célebre de la Colchide, & celui d'un des plus grands commerces qui ſe fiſſent du tems des Romains. Là ſe rendoient des marchands de preſque toutes les nations. Pline aſſure que l'on y voyoit des négocians de trois cens langues différentes, qui trafiquoient enſemble ſans s'entendre les uns les autres. (*D. J.*)

SÉBAT, ſ. m. (*Calend. des Hébreux.*) cinquieme mois de l'année civile des Hébreux, & le onzieme de l'année eccléſiaſtique, qui répond à une partie de notre mois de Janvier, & à une partie de Février. Les Juifs commençoient par ce mois à compter les années des arbres qu'ils plantoient. Le dix de ce mois étoit un jour de deuil, pour la mort des anciens qui avoient ſuccédé à Joſué; le vingt-troiſieme ils célébroient la mémoire de la réſolution qu'ils prirent de venger l'outrage fait à la femme du lévite; & le trentieme ils pleuroient la mort de Simon Macchabée, tué par Ptolomée ſon gendre. (*D. J.*)

SEBAUDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Elle eſt donnée aux Caſtellani par Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

SÉBENICO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Veniſe, dans la Dalmatie, capitale du comté de même nom, près de l'embouchure de la Cherca, dans le golfe de Veniſe, à ſeize lieues au nord-oueſt de Spalatro, dont ſon évêché érigé par Boniface VIII. eſt ſuffragant. Les Vénitiens, à qui elle appartient, l'ont fortifiée. Le port formé par l'embouchure de la riviere Cherca, eſt fort grand. *Longit.* 34. 16. *latit.* 44. 10.

Le Schiavone (André) né dans cette ville en 1522, mort à Veniſe en 1582, apprit la Peinture pour ſubſiſter, ce qui ne lui permit pas d'étudier toutes les parties de ſon art. Son deſſein eſt incorrect, mais ſon coloris eſt charmant. Sa touche eſt facile, agréable, & ſpirituelle. L'Aretin étoit ſon ami, & lui fournit des idées ingénieuſes pour ſes tableaux: de-là vient qu'on en a gravé pluſieurs. (*D. J.*)

SÉBÉNICO, *San Nicolò di*, (*Géog. mod.*) île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, au comté de même nom; c'eſt la plus conſidérable de ce comté: on l'a joint à la terre ferme par le moyen de l'art, & elle a tiré ſon nom du fort Saint-Nicolas. (*D. J.*)

SÉBENNYTE, NOME, (*Géog. anc.*) *Sebennytes-nomus*; nome d'Egypte entre les bras du Nil, appellé *Phermuthiaque* & *Atrhibitique*, près de leurs embouchures. Hérodote, *l. II. c. clxvj.* & Pline, *l. V. c. jx.* ne connoiſſent qu'un *nome-Sébennyte*; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* le diviſe en inférieur & en ſupérieur, dont le premier avoit la ville *Pachnamunis* pour capitale, & le ſecond la ville de *Sebennytus*, qui donnoit le nom aux deux nomes, à une des embouchures du Nil, *Sebennyticum oſtium*, à un des bras de ce fleuve, & à un lac. (*D. J.*)

SEBENNYTUS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, métropole du nome Sébennyte ſupérieur. Cette ville étoit dans le v. ſiecle un évêché de la ſeconde Egypte; c'eſt à-préſent un bourg ſur les bouches du Nil, où ſe paye la douane de ce qui va au grand Caire. (*D. J.*)

SEBERO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Elle prend ſa ſource à ſix milles du mont Véſuve, au lieu appellé *Cancellaro*, & entre en partie dans les aqueducs de Naples. Ces aqueducs, pour le dire en paſſant, ſont un ouvrage digne de la magnificence des anciens Romains; ils ont en-dedans des galeries, & d'eſpace en eſpace des regards par leſquels on peut ôter les immondices: de plus, ils vont en ſerpentant, afin que l'eau étant agitée, en ſoit meilleure. C'eſt par ces aqueducs que le roi Alphonſe I. ſe rendit maitre de Naples en 1442. (*D. J.*)

SEBÉSION, ſ. f. (*Inſcript. antiq.*) Ce terme d'inſcription ſeul ou joint à un autre, eſt un des plus difficiles à entendre. On n'a pas été plus heureux à expliquer ces deux mots, *nama ſebeſio*, qu'on a trouvé dans le dernier ſiecle ſur un marbre antique: tous les gens de l'art paroiſſent y avoir échoué.

Il faut ſavoir que parmi les figures de *Mithra*, ancien dieu des Perſes, dont le culte fut porté à Rome du tems de la guerre des pirates, il y en a une ſur laquelle outre l'inſcription ordinaire *deo ſoli invicto Mithræ*, on lit ces mots barbares, *nama ſebeſio*, qui ont mis à la torture les antiquaires. Leurs conjectures ayant paru peu ſatisfaiſantes, M. le marquis Maſféi en a propoſé une nouvelle à l'académie des Inſcriptions en l'année 1736. L'action de ce bas-relief fait voir le ſacrifice d'un taureau.

Il obſerve que l'on a placé ces mots ſous le ſang qui coule en abondance & avec impétuoſité de la bleſſure faite au col du taureau. Νᾶμα σεβήσιον, en bon grec, ſignifie, dit M. le marquis Maffféi, *ſource auguſte, liqueur vénérable, fluide ſacré*. Or on ne pouvoit rien mettre ici de plus propre ni de plus convenable.

On pourroit objecter au ſujet de cette explication, que la derniere lettre manque dans le mot *ſebéſion*; mais on répond que c'eſt parce qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau.

L'on pourroit oppoſer encore qu'à la vérité νᾶμα eſt uſité pour ſignifier une *liqueur* qui coule; mais qu'il n'en eſt pas de même de σεβήσιον, qu'on ne trouve point dans les lexiques. A cela M. Maffféi répond que nul dictionnaire, de quelque langue que ce ſoit, ne comprend toutes les inflexions qu'on peut former & tirer des verbes. Sur les marbres antiques on trouve des verbaux qui ne paroiſſent point dans les livres; & on feroit une longue liſte de mots grecs & latins qui ſe liſent dans les inſcriptions, & qui manquent dans les auteurs. Sans doute, mais ce n'eſt point par des poſſibles, c'eſt par des faits qu'on appuie les explications qu'on donne des marbres antiques. M. Maſféi n'en cite aucun pour appuyer la ſienne; & quand une lettre lui manque, il s'en tire par une gentilleſſe d'eſprit. (*D. J.*)

SEBES-KEREZ, (*Géog. mod*) riviere de la baſſe Hongrie: elle a ſa ſource dans la Tranſylvanie, au comté de Clauſembourg, près du château de Sebès, qui a ſans doute occaſionné ſon nom. Cette riviere ſe partage en trois bras; & le troiſieme après avoir arroſé le grand Varadin, ſe joint aux deux autres. (*D. J.*)

SÉBESTE, *ou* SEBEN, *ou* CEBEN, (*Géog. mod.*) & plus communément *Hermanſtad*, ville de Tranſylvanie, au comté du même nom, dont elle eſt le chef-

lieu,

lieu, mais un miſérable chef-lieu ſans défenſe & ſans murailles. *Long.* 41. 14. *latit.* 46. 24. (*D. J.*)

Sébestes, ſ. m. pl. (*Hiſt. des drog. exot.*) fruits étrangers nommés *makeita*, par les Arabes; μύξα, par Eginette; μύξαρια, par Ætius, nos Médecins leur ont conſervé ces deux noms grecs dans leurs ordonnances.

Ce ſont des fruits ſemblables à de petites prunes noirâtres, faits en forme de poire; pointus à leur ſommet, ridés, à demi deſléchés; ils ſont appuyés ſur un calice, lequel cede facilement; il eſt comme un vaſe concave, preſque de couleur cendrée, enveloppé d'une peau mince, membraneuſe, & noirâtre.

Les *ſébeſtes* ſont compoſés d'une pulpe brune, viſqueuſe, douce au goût, fort adhérente à un petit noyau.

Dioſcoride & Galien n'ont rien dit des *ſébeſtes*; on ne ſait ſi ce ſont les mêmes fruits qu'Athénée appelle σαμαμυξις; mais l'on ſait du moins certainement que les nouveaux Grecs en ont ſouvent fait mention.

L'arbre qui porte les *ſébeſtes* eſt nommé *ſebeſtena domeſtica*, par C. B. P. 446. *Miaa, ſive ſebeſten* par J. B. 1. 197 *ſebeſten domeſtica*, par P. Alp. 30. *Vidimaram*, Hort. malab. v. iv. 77. *Prunus malabrica, fructu racemoſo, calice excepto*. Raii, *hiſt.* 1563.

Cet arbre a un gros tronc, médiocrement haut, ſon écorce eſt raboteuſe & blanchâtre; ſes branches ſont touffues & recourbées vers la terre. Ses feuilles naiſſent alternativement ſur les petits rameaux; elles ſont arrondies, fermes, larges d'environ trois pouces, inégalement dentelées à leur bord ſupérieur, quelquefois échancrées, d'un verd-gai, liſſes & luiſantes endeſſus, parſemées de petites nervures en-deſſous, portées ſur une queue d'un pouce de longueur, laquelle s'unit aux petits rameaux par une eſpece de nœud ſi foible, qu'on en ſépare aiſément la feuille.

Les fleurs, ſelon le témoignage d'Auguſtin Lippi, dans ſes lettres, ſont nombreuſes, ramaſſées comme en grappes, placées à l'extremité des rameaux, blanches, d'une douce odeur, monopétales, partagées en cinq quartiers, formées inférieurement en tuyau, & comme en maniere d'entonnoir, ſemblables pour la grandeur & pour la figure à celle du ſtyrax, excepté que les découpures ſe recourbent beaucoup en-dehors.

Le calice eſt d'une ſeule feuille légerement découpé, il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, lequel ſe change en un fruit ovoïde ou pyriforme, pointu à ſon ſommet, & de la groſſeur d'une olive. Sa partie inférieure eſt recouverte par le calice qui eſt de couleur griſe. Ce fruit eſt liſſe, charnu, mol à demi, tranſparent, d'abord verd, enſuite noirâtre, plein d'un ſuc viſqueux, doux, fortement attaché à un noyau oblong, tantôt applati comme un noyau de prune, tantôt relevé par trois côtés; quelquefois il contient une unique amande, d'autres fois il en renferme deux dans une ſeule ou dans deux loges ſéparées; ces amandes ſont triangulaires, oblongues, blanches & douces. L'arbre des *ſébeſtes* croît en Egypte & en Orient.

On parle encore d'une autre eſpece de ſébeſtier nommé *ſebeſtena ſylveſtris* dans C. B. P. ſes feuilles ſont plus petites que celles du précédent; ſes fruits ſont auſſi plus petits & moins agréables.

Les *ſébeſtes* ſont compoſées de parties huileuſes, ſalines, acides & terreſtres, ſi intimement unies entr'elles, qu'il en réſulte un mixte doux & glutineux, plus tenace que dans les jujubes, & plus empreint de ſel alkali, ſoit volatil, ſoit fixe; c'eſt de ce ſel que dépend la vertu d'atténuer & de réſoudre qui ſe trouve dans les *ſébeſtes*. On les employe fréquemment contre la toux, qui vient de l'acrimonie d'une pituite tenue & ſalée, dans l'enrouement & autres maladies qui procedent de la même cauſe; on les joint utilement avec les jujubes, dans les tiſanes & décoctions pectorales. Leur pulpe pilée & broyée dans de l'eau, ſert dans le pays à faire une excellente glue; cette eau en acquiert une qualité extrèmement viſqueuſe. (*D. J.*)

SEBETUS ou *SEBETHIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie; qui arroſoit la ville de Naples & l'ancienne Parthenope. *Vibius Sequeſter* parle de ce fleuve en ces termes: *Sebethos Neapolis in Campaniâ*. Columelle dit, *liv. X. v.* 134.

Doctaque Parthenope Sebethide *roſcida lympha*.

& Stace, *l. I. ſil. carm.* 2. *v.* 263.

Pulchra tumeat Sebethos *alumnæ*.

Virgile, *Æneid.* 7. *v.* 734. a feint qu'une nymphe de même nom préſidoit à ce fleuve.

Fertur
Quem generaſſe telon Sebethide *nympha*.

(*D. J.*)

SEBILLE, ſ. f. (*Uſtenſ. d'artiſans.*) vaiſſeau de bois fait en rond & en forme de jatte, tourné au tour, & tout d'une piece. Outre les uſages qu'ont les *ſebilles* parmi les Boulangers qui y tournent leur pain, avant que de les mettre au four, & les vendangeurs qui s'en ſervent pour entonner le vin qui coule du preſſoir, on s'en ſert dans quelques manufactures, & parmi pluſieurs ouvriers des arts & métiers. (*D. J.*)

Sebille, (*Docimaſt.*) longue gondole dans laquelle on nettoie au moyen de l'eau qu'on y agite, les mines de tout ce qu'elles contiennent d'inutile. La ſurface concave de ce vaiſſeau doit être très-polie. Il peut être fait indifféremment de bois ou de terre. On peut lui ſubſtituer tout autre vaiſſeau de médiocre capacité, pourvû toutefois que ſa concavité ſe termine preſqu'inſenſiblement vers l'un de ſes bords. (*D. J.*)

Sebille, (*Manufact. des glaces.*) les ouvriers qui mettent les glaces au teint, ſe ſervent de diverſes ſortes de *ſebilles*; les unes très-grandes, & au moins d'un pié ou dix-huit pouces de diametre; les autres petites & légeres, qui n'ont que quatre ou cinq pouces, ce ſont proprement des *ſébilles* à main; c'eſt dans les grandes que l'on conſerve le vif-argent, ou qu'on le reçoit, lorſqu'il s'écoule de deſſous la glace qu'on a miſe au teint. Les *ſébilles* à main ſervent à puiſer le vifargent dans les grandes *ſebilles*, pour en charger la feuille d'étain quand elle eſt avivée. (*D. J.*)

SEBINUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, aux confins de la Gaule-tranſpadane. Les *Cenomani* habitoient depuis ce lac juſqu'au Pô. Pline, *liv. III. c. xix.* dit que l'Ollius ſortoit de ce lac: il auroit pû dire qu'il n'en ſortoit qu'après y être entré; car il n'y prenoit pas ſa ſource. Dans un autre endroit, *l. II. c. ciij.* le même auteur nomme ce lac *Sevinus*. Ces deux ortographes peuvent ſe ſoutenir; car il avoit pris ſon nom de la ville *Sebum* ou *Sevum*, ſituée ſur ces bords. Le nom moderne eſt *Lago-d-Seo*, que le peuple a corrompu en *Lago d'Iſeo*. (*D. J.*)

SEBOIM, (*Géog. anc. & ſacrée*) une des quatre villes de la Pentapole, qui furent conſumées par le feu du ciel; mais *ſeboim* fut rétablie, car elle ſubſiſtoit du tems d'Euſebe & de S. Jerôme, ſur le bord occidental de la mer Morte. (*D. J.*)

SEBIUS vicus, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *l. III. c. xv.* nomme ainſi une rue hors de la ville de Sparte, & dans le voiſinage du Plataniſte. Scebrus, l'un des fils d'Hippocoon, avoit donné le nom à cette rue. Le monument de ce héros étoit dans cet endroit, un peu au-deſſus de celui de ſon frere Dorcée; & à la droite du monument de Scébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman, poëte lyrique. (*D. J.*)

SEBTAH, (*Géog. mod.*) nom donné par les Maures à la ville de la Mauritanie tingitane, aujourd'hui nommée *Ceuta*. Les géographes arabes mettent les villes de *Sebtah* & de Tangiah, qui ſont *Ceuta* & *Tanger*, dans l'extrémité de l'Afrique. Joſeph Ben-Taſſetin ſe rendit maître de cette ville, avant que de paſſer en Eſpagne, pour y établir la dynaſtie des Al-Moravides. (*D. J.*)

SÉBUÉEN, ſ. m. (*Secte juive.*) Les *Sébuéens*, σεβουαῖοι dans S. Epiphane, & en latin *Sebuæi*, étoient d'anciens ſectaires parmi les Samaritains, qui célébroient la fête de pâques le ſeptieme mois, ſelon la conjecture de Serarius. *Seba* en hébreu ſignifie *ſept*. Scaliger tire le nom de *Sebuéens* du mot hébreu *ſebua*, qui veut dire *ſemaine*, parce qu'ils célébroient, ſelon lui, tous les ſeconds jours des ſept ſemaines, qui ſont depuis pâques juſqu'à la pentecôte. (*D. J.*)

SEBURÉENS, ſ. m. (*Hiſt. juive.*) nom que les Juifs donnerent à ceux de leurs docteurs ou rabbins qui enſeignerent quelque tems après la compoſition du talmud.

Ce mot eſt dérivé de l'hébreu *ſebar*, je penſe, d'où l'on a fait *ſebura*, opinion, & *ſeburi* ou *ſeburai* qui ſignifie *un homme attaché à ſes ſentimens*.

Les rabbins diſent qu'on donna ce nom aux docteurs juifs, parce qu'après la confection du talmud,

ceux-

ceux-ci n'eurent plus rien à faire qu'à opiner, c'eſt-à-dire, à diſputer pour & contre les déciſions contenues dans cet ouvrage, lorſqu'il eut été une fois reçu & publié dans toutes les ſynagogues. D'autres diſent que ce fut parce que leurs ſentimens ne furent reçus que comme des opinions probables, & non pas comme ayant force de loi ou d'une déciſion parfaite, tels que la miſchna & la gemare. Quelques-uns, tel que l'auteur du livre intitulé *ſchalſcheleth hakkabala*, ou la chaîne de la tradition, prétendent que la perſécution qu'eſſuyerent les Juifs en ce tems-là, ne leur permettant pas d'enſeigner tranquillement dans leurs académies, ils s'attacherent ſeulement à propoſer leurs opinions pour & contre la miſchna, *Voyez* MISCHNA.

R. Joſi fut, ſelon eux, le chef de la ſecte des *Séburéens*, & commença à enſeigner l'an 787 de l'ere des contrats, qui revient à l'année du monde 4236, ſuivant R. David Gantz; & ſi l'on en croit R. Abraham, Joſi fut trente-huit ans préſident de l'académie des Juifs. Or l'ere des contrats eſt la même que celle des ſéleucides, dont la 787e. année tombe à l'année de Jeſus-Chriſt 476, qui eſt par conſéquent l'ere de l'origine des *Seburéens*. Leur regne ne fut pas long. Buxtorf aſſure qu'il ne dura pas plus de ſoixante ans. Rabbi Abraham & d'autres en réduiſent la durée à 30 ans, On croit que R. Simona fut le dernier docteur des *Seburéens*, & que les *Gaons* ou *Gucſnins* leur ſuccederent, *Voyez* GAONS.

SEBUSÉENS, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) ſecte particuliere parmi les anciens ſamaritains, que S. Epiphane accuſe d'avoir changé le tems preſcrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes annuelles chez les Juifs, telles que pâques, pentecôte, la fête des tabernacles. On ajoute qu'ils célébroient la premiere au commencement de l'automne, la ſeconde ſur la fin de la même saiſon, & la derniere au mois de Mars. *Voyez* FÊTE & SAMARITAINS.

Serrarius penſe qu'ils ont été ainſi appellés, parce qu'ils célébroient la fête de pâques le ſeptieme mois appellé par les Hébreux *ſeba*, ſeptieme. Druſius aime mieux croire qu'ils ont emprunté ce nom de Sebaïa, chef d'une ſecte parmi les Samaritains, de même que les ſectateurs de Doſithée furent appellés *Doſithéens*; & quelques docteurs juifs prétendent que ces deux ſectes ont été contemporaines. Scaliger tire ce nom du mot hébreu *ſebua*, ſemaine, comme qui diroit *hebdomadiſtes*, parce que, ſelon lui, les *Sébuſéens* célébroient le ſecond jour de chacune des ſept ſemaines qui ſe rencontroient entre pâques & la pentecôte. Et dans ſa réponſe à Serrarius il en donne encore une autre explication. Mais tout ce qu'on a avancé juſqu'à préſent ſur ce ſujet, ne paroît que conjecture, & les ſavans penſent même que S. Epiphane eſt le ſeul qui ait parlé de cette ſecte dont l'exiſtence n'eſt pas d'ailleurs trop démontrée.

SEBY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la haute Stirie, ſur la riviere de Gayl, à trois lieues au nord-eſt de Judenbourg, avec un évêché ſuffragant de Saltzbourg. *Long.* 32. 50. *latit.* 47. 25. (*D. J.*)

SEBZVAR *ou* SEBZUAR, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Khoraſſan. Elle avoit été le ſiege des princes de la dynaſtie des Serbéduriens, avant que Tamerlan s'en rendît maître. *Long.* ſuivant M. Petit de la Croix, 91. *latit.* 31. (*D. J.*)

SEC, adj. (*Gram.*) qui a peu d'humidité ou qui n'en a plus. Un tems *ſec*, un linge *ſec*, ut vent *ſec*, un pays *ſec*, des viandes *ſeches*, un vin *ſec*, un corps, un homme, un tempérament *ſec*, un pouls *ſec*, du pain *ſec*, des pierres *ſeches*, une toux *ſeche*, le ventre *ſec*, la gorge *ſeche*; on a trempé cet inſtrument trop *ſec*, une conſultation *ſeche*, de l'argent *ſec*, jouer coup *ſec*, un eſprit *ſec*, un ſtyle *ſec*, une converſation *ſeche*, une maniere de peindre *ſeche*, un mot *ſec*, &c.

Poële ou *bains ſecs.*	*Voyez*	BAINS.
Confections ſeches.		CONFECTIONS.
Baſſin ſec.		CHANTIER.

Echange *ſec*, *cambium ſiccum*, c'eſt un nom adouci dont on ſe ſervoit autrefois pour dégniſer une uſure; on vouloit faire entendre que quelque choſe paſſoit des deux côtés, au lieu qu'en effet tout paſſoit d'un ſeul côté; c'eſt pour cela que cet échange peut être appellé *ſec*. *Voyez* INTÉRÊT & USURE. *Cambium ſiccum*, dit Lud. Lopes, *de contract. & negat. eſt cambium non habens exiſtentiam cambi, ſed apparentiam, ad inſtar arboris exſiccatæ*, &c.

Poiſſon ſec.	*Voyez*	POISSON.
Fruits ſecs.		FRUITS.
Meſſe ſeche.		MESSE.
Foſſé ſec.		FOSSÉ.
Rente ſeche.		RENTE.
Storax ſec.		STORAX.
Suture ſeche.		SUTURE.
Meſures ſeches.		MESURES.
Eparvin ſec.		EPARVIN.

SEC, on ſous-entend *vaiſſeau à*, (*Marine.*) c'eſt un vaiſſeau qui a échoué, & qu'on a mis hors de l'eau pour le radouber. On met à *ſec* les vaiſſeaux légers & étroits, par la proue: & les vaiſſeaux qui ſont larges, gros & forts d'échantillon, on les y met par le côté.

On dit encore qu'un vaiſſeau eſt à *ſec*, quand il a toutes ſes voiles ſerrées à cauſe d'un gros vent.

SEC, (*Peint. & Sculpt.*) terme général & métaphorique qui eſt uſité pour ſignifier ce qui eſt deſſiné durement & de mauvais goût; ce mot ſe dit, en termes de peintre, d'un tableau dont les clairs ſont trop près des bruns, & dont les contours ne ſont pas aſſez mêlés; c'eſt l'oppoſé du moëlleux. Un ouvrage *ſec* eſt celui qui n'a point de tendreſſe, ſoit dans les carnations, ſoit dans les draperies, & qui a quelque choſe qui tranche dans le deſſein ou dans les couleurs.

Ce mot déſigne en ſculpture, tout ouvrage, tout morceau qui n'a point cette tendreſſe qui doit ſe faire ſentir dans le marbre, même lorſqu'il eſt bien travaillé. (*D. J.*)

SECACHUL, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'une plante que les Arabes appellent encore *locachium*. Sa tige eſt baſſe & noueuſe, portant des feuilles ſemblables à celles du chervi. Ses fleurs reſſemblent à la violette; mais elles ſont plus grandes. Il leur ſuccede des grains noirs comme des pois appellés *cachul* ou *kilkil*, & qui ſont empreints d'un ſuc fort doux. Sa racine eſt noueuſe; cette plante croît en Egypte & en Syrie: c'eſt le *tordylium orientale* de Rauwolf. Il eſt parlé du *ſécachul* dans Avicenne & Sérapion, comme d'une racine qui excitoit puiſſamment à l'amour; leurs interpretes ont rendu ce terme par *ſiringo*: ce qui a fait croire à la plûpart de nos auteurs que c'étoit une eſpece d'éryngium ou de panicaut. (*D. J.*)

SÉCANTE, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt une ligne qui en coupe une autre, ou qui la diviſe en deux parties. *Voyez* LIGNE, &c.

Ainſi la ligne *AM*, *Pl. géom. fig.* 12, eſt une *ſécante* du cercle *AED*, &c. à cauſe qu'elle coupe le cercle en *B*.

Les Géometres démontrent 1°. que ſi l'on tire du même point *M* pluſieurs *ſécantes MA*, *MN*, *ME*, &c. celle qui paſſe par le centre *MA* eſt la plus grande, & que les autres ſont d'autant plus petites qu'elles ſont plus éloignées du centre. Au contraire les portions *MD*, *MO*, *MB*, de ces lignes qui ſort hors le cercle ſont d'autant plus grandes qu'elles ſont plus éloignées de celle qui paſſeroit par le centre, ſi elle étoit prolongée. La plus petite eſt la partie *MB* de la *ſécante MA*, qui paſſe par le centre.

2°. Que ſi deux *ſécantes MA* & *ME* ſont tirées du même point *M*, la *ſécante MH* ſera à *ME*, comme *MD* à *MB*.

SÉCANTE, *en Trigonométrie*, ſignifie une ligne droite tirée du centre d'un cercle, laquelle coupant la circonférence eſt prolongée juſqu'à ce qu'elle ſe rencontre avec une tangente au même cercle. *Voy.* CERCLE & TANGENTE.

Ainſi la ligne *FC*, *Pl. Trigonom. fig.* 1, tirée du centre *C*, juſqu'à ce qu'elle rencontre la tangente *EF* eſt appellée une *ſécante*, & particulierement la *ſécante* de l'arc *AE* dont *EF* eſt une tangente.

La *ſécante* de l'arc *AK*, qui eſt le complément du premier arc ou quart-de-cercle, eſt nommée la *coſécante* ou la *ſécante* du complément.

Le ſinus d'un arc *AD* étant donné; pour trouver ſa *ſécante FC*, on doit faire cette propoſition, le coſinus *DC* eſt au ſinus total *CE*, comme le ſinus total *EC* eſt à la *ſécante CF*.

Pour trouver le logarithme de la *ſécante* d'un arc quelconque, le ſinus du complément de l'arc étant donné; vous n'avez qu'à multiplier par deux le logarithme du ſinus total, & du produit en ſouſtraire le logarithme du ſinus du complément; le reſte eſt le logarithme de la *ſécante*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne

Ligne de *ſécante*..... *Voyez l'article* SECTEUR *ou* COMPAS DE PROPORTION. (*E*)

SECCHIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Modene. Elle prend ſa ſource dans l'Apennin, vers la Carſaguana, coule aux confins des duchés de Modene & de Reggio, baigne Saſſuolo & Carpi, & ſe jette dans le Po, vis-à-vis de l'embouchure du Menzo. (*D. J.*)

SECERRŒ, (*Géog. anc.*) ville de d'Eſpagne tarragonoiſe: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route des Pyrénées à Caſtulo; c'eſt aujourd'hui, à ce qu'on croit, San-Cœloni ou Celloni. (*D. J.*)

SECESPITA, (*Littérature.*) couteau à égorger les victimes dans les ſacrifices. Ce couteau avoit un manche d'ivoire arrondi, & étoit enrichi d'or & d'argent; toute partie de la victime que les flamines ou autres prêtres coupoient avec cette eſpece de couteau ſe nommoit *ſecium*. (*D. J.*)

SECHARI, ſ. f. femme employée dans les atteliers des fontaines ſalantes, à faire ſécher les pains de ſel. *Voyez l'article* SALINE.

SECHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la riviere allant à la gauche, entre Oſterburg & Scharemburg. (*D. J.*)

SECHE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à des ſables que la mer couvre quand elle eſt haute, & qu'elle laiſſe à ſec quand elle eſt baſſe; c'eſt ce que les Hollandois nomment *droogte*. On donne auſſi quelquefois le nom de *ſeches* à des bancs de roches ou d'écueils près des côtes, que la mer découvre en tout ou en partie. (*D. J.*)

SECHE, *voie*, (*Chimie.*) *voyez* VOIE, *Chimie*.

SECHE, *os de*, (*Commerce.*) on appelle *os de ſeche* l'os qui ſe trouve ſur le dos de ce poiſſon, qui eſt dur & liſſe du côté qu'il eſt convexe, & mol de l'autre, en maniere de moëlle ou de ſubſtance ſpongieuſe. C'eſt de ces os que les Orfevres, quelques autres ouvriers ſe ſervent pour mouler & fondre quelques petits ouvrages. Les Chimiſtes en font auſſi quelque uſage; cet os réduit en poudre impalpable, elle entre dans la compoſition de la lacque de Veniſe. (*D. J.*)

SECHE, *rente*, (*Juriſprud.*) *voyez au mot* RENTE *l'article* RENTE SECHE.

SECHES *de Barbarie*, (*Géog. mod.*) ou les *baſſes de Barbarie*: ce ſont des écueils formidables, qui ſe trouvent ſur la côte de Barbarie dans le golfe de Sidra, entre les royaumes de Tunis & de Tripoli. (*D. J.*)

SÉCHÉES, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Iſigni, ſorte de filet qui ſe tend pierré & flotté; il a les mailles de 16 à 17 lignes en quarré; il ſert à la pêche du poiſſon paſſager; on le nomme *ſéchées*, parce qu'il ſe tend ſédentaire & à pié ſec, & ſe releve de même lorſque la marée s'eſt retirée. Comme c'eſt elle qui éleve le filet au moyen des flottes de liege dont le haut eſt garni, le filet tombe auſſi à meſure qu'elle baiſſe; le poiſſon rond ne peut y être pris qu'en ſe maillant; le poiſſon plat reſte au pié, qui eſt enfoui dans le ſable ou arrêté avec des pierres: la vague qui roule au-deſſus du rets abattu & affaiſſé emporte avec elle la plûpart du petit poiſſon; & s'il en reſtoit, il s'en faudroit de beaucoup que ce pût être en même quantité que dans les filets montés ſur perches ou piquets, parce qu'ils reſtent toujours tendus de leur hauteur, le filet flotté tombe à bas, & ne laiſſe qu'un cordon haut au plus de deux à trois pouces.

Avant la défenſe de l'uſage des ſeines ou ſines, les pêcheurs de Morlaix avoient des filets traînans, dont ils faiſoient uſage à l'embouchure de la riviere. Depuis qu'ils ont été prohibés, ils ſe ſont ſervis des mêmes filets en ſeines ſeches ou *ſéchées*, & font la pêche comme ceux du village de Loc-Quenolé. Pour cet effet, ils ſe tranſportent de haute mer ſur les bancs de ſable, qui ſont à l'embouchure de la riviere, ils attendent dans leurs bateaux la marée-baſſe; pour-lors ils tendent de pié leurs rets en forme de demi-cercle, & les placent à l'écorre des bancs dont la marée ſe retire avec précipitation; ils enfouiſſent le bas de leurs filets garnis de pierres; la tête en eſt chargée de flottes de liege, ils les tiennent aſſujettis du côté de terre avec de petits cordages ou rubans frappés ſur la ligne de la tête de leurs bateaux, & ils roidiſſent la corde de la tête de leurs *ſéchées* que les flottes ſoutiennent de bout juſqu'à la baſſe-mer. Les pêcheurs prennent ainſi à la main le poiſſon que la marée a conduit dans le filet & ſur le banc. Ils ne peuvent faire qu'un trait de pêche par chaque marée, ayant beſoin d'un flot & d'un reflux pour tendre & relever leurs rets.

SECHER, v. act. (*Gram.*) rendre ſec, ôter de l'humidité. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHER, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt ôter l'humidité, que les moules ont pu contracter en battant l'or dedans. On ſe ſert pour cela de la preſſe avec la quelle on fait tranſpirer, pour ainſi dire, cette humidité ſur l'extérieur des feuillets, d'où on l'évapore en le remuant à l'air.

SÉCHER, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, eſt l'action d'imbiber l'humidité que les aiguilles ont contractée dans les ſavonnages, avec de la mie de pain & du ſon. On ſe ſert pour cela d'un moulin, dans lequel on met le ſon, la mie de pain & les aiguilles, pour les tourner juſqu'à ce qu'on ne voye plus d'humidité. *Voyez* MOULIN.

SÉCHER, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe que d'ôter l'humidité qui eſt reſtée ſur les épingles après qu'on les a lavées. On les met dans un ſac de cuir avec du ſon, dont on a ſéparé la farine auſſi exactement qu'il a été poſſible. Deux ouvriers les frottent vigoureuſement dans ce ſac pendant un tems ſuffiſant. Il y a une autre maniere de *ſécher* les épingles. On les entonne avec un auget dans un coffret de bois ſoutenu ſur deux montans, où l'on le tourne avec deux manivelles à chaque bout. On y met du ſon paſſé avec le même ſoin. Mais cette derniere maniere de *ſécher* les épingles eſt moins d'uſage que l'autre, quoiqu'elle ſoit auſſi bonne, mais apparemment parce qu'elle eſt plus embarraſſante. *Voyez les fig. & les Pl.* qui repréſentent la premiere maniere, & la ſeconde. *Pl. II. de l'Epinglier*.

SÉCHER, *en terme de Potier*, eſt l'action de laiſſer évaporer l'eau que la terre renferme. Il faut, pour cette opération, éviter le ſoleil & le grand air qui feroient crevaſſer l'ouvrage, ainſi que le feu ſi on l'y mettoit encore humide.

SÉCHERESSE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt pour exprimer le beſoin que la terre & les plants ont d'eau. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHERON, ſ. m. (*Gram. Agric.*) pré ſitué dans un lieu ſec, & qui ne peut être abreuvé que par les pluies. Les *ſécherons* ont donné cette année parce qu'elle a été pluvieuſe. Le foin qui naît dans les *ſécherons* eſt toujours bon.

SECHIE, *ou* CHEQUIS, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Smyrne. Le *ſechie* contient deux oques, à raiſon de 400 dragmes l'oque. *Voy.* OQUE, *ou* OCQUE. *Dict. de Comm. & de Trév.*

SÉCHOIR, ſ. m. *terme de Parfumeur*, c'eſt un quarré de bois de ſapin, ou d'autre bois léger, avec des rebords tout-au-tour, dans lequel on fait ſécher des paſtilles, des ſavonettes & autres marchandiſes de cette nature.

SÉCHYS, ſ. m. (*Comm.*) meſure pour les liqueurs, qui eſt en uſage dans quelques villes d'Italie. Huit *ſéchis* font le maſtilly de Ferrare, & ſix *ſéchis* l'urna d'Iſtrie. *Voyez* MASTILLY & URNA. *Dict. de Comm.*

SECKAW, (*Géog. mod.*) ou *Seckow*, bourg d'Allemagne, dans la haute Stirie, ſur une petite riviere nommée *Gayl*, à 3 lieues au nord de Iudenbourg. Cette place a été érigée en évêché en 1219 par le pape Honoré III. C'eſt l'archevêque de Saltzbourg qui en a le droit de préſentation & d'inveſtiture; de-là vient que l'évêque de *Seckaw* n'a point d'entrée dans les dietes. *Long.* 32. 52. *lat.* 47. 17. (*D. J.*)

SECKINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans une île formée par le Rhein, à trois milles au ſud-eſt de Basle, & à ſix au couchant de Schaffouſe. C'eſt une des quatre villes foreſtieres. Elle eſſuya un terrible incendie en 1678, & fut priſe en 1683 par le duc de Saxe-Weimar; elle eſt aujourd'hui réduite à une ſimple place, entourée de quelques maiſons. Beatus Rhenanus croit que c'eſt la *Sanctio* dont parle Ammien Marcellin, *liv. XXII. Long.* 25. 38. *lat.* 47. 43.

Keller (Jacques), en latin *Cellarius*, jéſuite, naquit à *Seckingen* en 1568, mourut à Munich en 1631, à 63 ans. Il publia quelques livres de controverſe en allemand, & divers ouvrages de politique en latin ſur les affaires du tems. Il s'y déguiſe ſouvent ſous les noms de *Fabius Hercinianus*, d'*Aurimontius*, de *Didacus Tamias*, &c. Son livre intitulé *Myſteria politica* fit grand bruit, & étoit fort injurieux à la cour de France. Les Jéſuites qui ont compilé la bibliotheque des écrivains de leur ordre n'ont point recon-

reconnu leur confrere dans les faux noms ſous leſquels il ſe déguiſoit. (*D. J.*)

SECLIN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sacilium*; bourg de France, dans la Flandre vallone, au dioceſe de Tournai. Ce bourg eſt le lieu principal du Mélantois, & c'eſt un lieu ancien. Il y a un chapitre dédié à S. Piat, un bailli & ſept échevins.

SECOND, adj. (*Gramm.*) c'eſt dans un ordre de choſes diſpoſées ou conſidérées ſelon la ſuite naturelle des nombres, la place qui ſuccede immédiatement à la premiere. Le *ſecond* jour de la ſemaine; le *ſecond* du mois. La *ſeconde* intention; *la ſeconde* meſſe. Le *ſecond* ſervice. La *ſeconde* table. Mon *ſecond*, &c.

SECOND TERME, *en Algebre*, c'eſt celui où la quantité inconnue monte à un degré ou une puiſſance plus petite d'une unité, que celle du terme où elle eſt élevée au plus haut degré.

L'art de chaſſer les *ſeconds termes* d'une équation, c'eſt-à-dire de former une nouvelle équation, où les *ſeconds termes* n'ayent pas lieu, eſt une des inventions les plus ingénieuſes & les plus en uſage dans toute l'Algebre.

Soit l'équation $x^m + a x^{m-1} + b x^{m-2} + \&c. .. + e = 0$, dont on veut faire évanouir le *ſecond terme*, ou qu'on veut transformer en une autre qui n'ait point de *ſecond terme*, on ſuppoſera $x = z - \frac{a}{m}$, & ſubſtituant $z - \frac{a}{m}$ & ſes puiſſances à la place de x dans l'équation propoſée, on la changera en une autre de cette forme, $z^m + B z^{m-2} + \&c. \cdot\cdot = 0$; où l'on voit que le terme qui devroit contenir z^{m-1}, c'eſt-à-dire le *ſecond terme*, ne ſe trouve pas. *Voy.* ÉQUATION & TRANSFORMATION. (*O*)

SECOND, (*Art milit.*) ce mot avec la particule *en*, eſt commun dans l'art militaire. On dit compagnie *en ſecond*, capitaine *en ſecond*, lieutenant *en ſecond*. Compagnie *en ſecond* eſt une compagnie compoſée de la moitié des hommes d'une autre compagnie; ce qui s'eſt pratiqué ſeulement dans la cavalerie. Capitaine *en ſecond*, ou capitaine réformé en pié, & lieutenant *en ſecond*; ſont des officiers réformés, dont les compagnies ont été licenciées, mais qui ſervent dans une autre. *Dictionn. milit.* (*D. J.*)

SECOND CAPITAINE, (*Art milit.*) c'eſt un capitaine réformé, qui commande comme un lieutenant dans les compagnies où il eſt incorporé. *Voyez* RÉFORME. *Chambers*.

SECOND, *terme de jeu de paume*, c'eſt la partie de la galerie ou du jeu de paume qui regne depuis la porte juſqu'au dernier.

Second ſignifie auſſi *en terme de joueurs de paume*, le joueur qui ne prime point, & ne fait que ſeconder. Le *ſecond* eſt toujours placé du côté oppoſé à la galerie.

Quand on pelotte à la paume, les balles qui entrent dans le *ſecond*, ſont perdues pour le joueur qui les y jette; mais en partie la balle fait chaſſe, que l'on compte au poteau qui commence le *ſecond*.

SECONDAIRE, adj. (*Gramm.*) qui ne vient qu'en ſecond, qui n'eſt que du ſecond ordre. Raiſons *ſecondaires*; planetes *ſecondaires*.

SECONDAIRE, adj. (*Aſtronomie.*) les cercles *ſecondaires* de l'écliptique ſont les cercles de la longitude des étoiles, ou des cercles qui paſſant par les poles de l'écliptique, coupent l'écliptique en angles droits, & ſervent à marquer la diſtance des étoiles ou des planetes à l'écliptique.

Par le moyen de ces cercles on rapporte à l'écliptique tous les points des cieux; c'eſt-à-dire que chaque étoile, chaque planete, ou tout autre phénomene eſt conçu être dans ce point de l'écliptique, qui eſt coupé par le cercle *ſecondaire* qui paſſe par l'étoile ou par la planete propoſée. *Voyez* ÉCLIPTIQUE, LONGITUDE, *&c.*

Si deux étoiles ſe rapportent au même point de l'écliptique, c'eſt-à-dire ſi ces deux étoiles ſe trouvent dans le même cercle *ſecondaire*, & du même côté, par rapport à un des poles de l'écliptique, on dit qu'elles ſont en conjonction; quand on les rapporte à des points oppoſés, c'eſt-à-dire quand elles ſe trouvent dans le même cercle *ſecondaire*, & de différens côtés, par rapport à un des poles, elles ſont dites être en oppoſition; ſi elles ſont rapportées à deux points diſtans d'un quart de cercle, c'eſt-à-dire ſi les plans des cercles *ſecondaires* par leſquels elles paſſent, font entr'eux un angle droit, on dit qu'elles ſont en aſpect quadral ou en quadrature; ſi les points different d'une ſixieme partie de l'écliptique, on dit qu'elles ſont en aſpect ſextile. *Voyez* ASPECT, *&c.*

En général on peut appeller *cercles ſecondaires* tous les cercles qui coupent à angles droits un des ſix grands cercles; tels ſont les cercles azimuthaux ou verticaux, par rapport à l'horiſon, *&c.* les méridiens, par rapport à l'équateur, *&c. Voyez* AZIMUTH, VERTICAL, *&c.*

Les planetes *ſecondaires* ſont des planetes qui tournent autour d'autres planetes, comme centres de leur mouvement, & avec leſquelles elles ſont emportées autour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Saturne, Jupiter & la Terre ſont chacune accompagnées de planetes *ſecondaires*: Jupiter en a quatre, Saturne cinq, que l'on appelle *les ſatellites* de ces deux planetes. *Voyez* SATELLITE.

La Terre eſt accompagnée d'une planete *ſecondaire* que l'on appelle *Lune voyez* LUNE.

Le mouvement des planetes principales eſt très-ſimple, étant compoſé ſeulement d'un mouvement de projection en ligne droite, qui eſt une tangente à l'orbite de la planete, & d'une tendance vers le Soleil. Ces planetes étant à de très-grandes diſtances les unes des autres, les effets de leur gravitation mutuelle l'une vers l'autre ſont peu ſenſibles. Mais il en eſt tout autrement par rapport aux planetes *ſecondaires*; car outre que chacune d'elles gravite particulierement vers ſa planete principale reſpective comme vers ſon centre, elle eſt encore attirée vers le Soleil, de même que ſa planete principale; de maniere que quand la planete *ſecondaire* eſt plus éloignée du Soleil que ſa planete principale, elle eſt moins attirée vers le Soleil, & quand elle eſt plus proche, elle eſt plus attirée, & preſque toujours dans une direction différente de la force avec laquelle elle tend vers ſa planete principale. Or par cette double tendance vers le Soleil & vers leur planete principale, le mouvement des ſatellites ou de planetes *ſecondaires* ſe compoſe extrèmement, & s'affecte d'un grand nombre d'irrégularités.

La plûpart de ces ſingularités s'obſervent dans le mouvement de la Lune, & c'eſt au celébre M. Newton que nous en devons l'explication & le calcul. On en remarque auſſi de ſemblables & même de plus conſidérables dans les autres planetes *ſecondaires*, principalement dans le ſecond ſatellite de Jupiter. *Voyez* SATELLITE.

Points collatéraux ſecondaires. Voyez COLLATÉRAL.

Cadrans ſecondaires ou *cadrans de la ſeconde eſpece*, ſont les cadrans qui ne ſont ni horiſontaux, ni équinoctiaux, ni polaires, ni méridionaux, ni ſeptentrionaux; ni orientaux, ni occidentaux. *Voyez* CADRAN. (*O*)

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, ESTOCADE DE, (*Eſcrime.*) eſt un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & ſous les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette eſtocade comme, la tierce, (*voyez* ESTOCADE DE TIERCE), avec cette différence que la lame de votre épée paſſe ſous le bras de l'ennemi.

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, *parer en*, c'eſt détourner du vrai tranchant de ſon épée celle de l'ennemi ſur un coup qu'il porte dehors & ſous les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette parade comme celle de tierce, excepté qu'on doit avoir la pointe de l'épée plus baſſe que le poignet, & la lame de l'ennemi doit paſſer ſous le bras.

SECONDE, ſ. f. *en Géométrie & en Aſtronomie*, c'eſt la ſoixantieme partie d'une prime ou d'une minute, ſoit en la diviſion des cercles, ſoit en la meſure du tems. *Voyez* PRIME & MINUTE.

Un degré ou une heure ſont diviſés chacun en 60 minutes, qui ſont déſignés par cette marque ′; une minute eſt diviſée en 60 *ſecondes* marquées ainſi ″; une *ſeconde* eſt diviſée en 60 tierces, que l'on marque de cette maniere ‴, *&c. Voyez* DEGRÉ.

Une *ſeconde* de tems dans le mouvement diurne de la terre équivaut à 15 *ſecondes* de degré, c'eſt-à-dire que la terre par ſon mouvement diurne parcourt 15 *ſecondes* de degré dans une *ſeconde* de tems: d'où l'on voit qu'une erreur d'une *ſeconde* de tems dans l'obſervation de quelque phénomene céleſte, par exemple d'une éclipſe, doit en produire une de 15 *ſecondes*

tes de degré dans l'eſtimation de la poſition du lieu de la terre où l'on eſt.

On dit quelquefois une *minute-ſeconde*, une *minute-tierce*, *&c.* mais plus communément & plus ſimplement une *ſeconde*, une *tierce*, *&c.* *Voyez* Minute.

Les mots de *minute-ſeconde*, *minute-tierce*, ne s'emploient guere qu'en latin, *minutum ſecundum*, *minutum tertium*, &c.

Un pendule long de trois piés huit lignes & demie fait ſes vibrations en une *ſeconde* de tems à Paris; c'eſt ce que pluſieurs obſervateurs ont déterminé avec beaucoup de ſoin. Un corps qui tombe de haut en bas par ſa propre peſanteur, doit parcourir dans le vuide environ 15 piés dans la premiere *ſeconde*; c'eſt ce que M. Huyghens a déterminé en obſervant avec ſoin la longueur du pendule à *ſecondes*, & déterminant enſuite l'eſpace que parcouroit un corps peſant dans une *ſeconde* de tems, ſuivant ce théoreme, trouvé par le même M. Huyghens, l'eſpace que parcouroit un corps peſant dans une *ſeconde* eſt à la longueur du pendule à *ſecondes*, ſavoir 3 piés 8 lignes $\frac{1}{2}$, comme deux fois le quarré de la circonférence d'un cercle eſt au quarré du diametre de ce même cercle.

Seconde, *le plus petit intervalle de la Muſique*, qui puiſſe ſe marquer ſur différens degrés. La marche diatonique par degrés conjoints ne ſe fait que ſur des intervalles de *ſecondes*.

Il y a quatre ſortes de *ſecondes*; la premiere qu'on appelle *ſeconde diminuée*, ſe fait ſur un ton majeur dont la note inférieure eſt rapprochée par un dièſe & la ſupérieure par un bémol. Tel eſt, par exemple, l'intervalle du *re* bémol à l'*ut* dièſe. Le rapport de cette *ſeconde* eſt de 375 à 384, mais elle n'eſt d'aucun uſage ſi ce n'eſt dans le genre enharmonique, encore l'intervalle s'en trouve-t-il nul ſur l'orgue & le clavecin. A l'égard de l'intervalle d'une note à ſon dièſe, que Broſſard appelle *ſeconde diminuée*, ce n'eſt pas une *ſeconde*.

La deuxieme, qu'on appelle *ſeconde mineure*, eſt conſtituée par le ſemi-ton majeur comme du *ſi* à l'*ut*, ou du *mi* au *fa*; ſon rapport eſt de 15 à 16.

La troiſieme, eſt la *ſeconde majeure* qui forme l'intervalle d'un ton, comme ce ton peut être majeur ou mineur, le rapport de cette *ſeconde* eſt de 8 à 9 dans le premier cas, & de 9 à 10 dans le ſecond; mais cette différence s'évanouit dans notre muſique. *Voyez* Ton.

Enfin la quatrieme eſt la *ſeconde ſuperflue* compoſée d'un ton & d'un ſemi-ton mineur, comme du *fa* au *ſol* dièſe, & dont le rapport eſt de 64 à 75.

Il y a dans l'harmonie deux accords qui portent le nom de *ſeconde*. Le premier s'appelle ſimplement *accord de ſeconde*, c'eſt un accord de ſeptieme renverſé, dont la diſſonance eſt à la baſſe; d'où il s'enſuit bien clairement qu'il faut que la baſſe ſyncope pour la préparer. *Voyez* Préparer. Quand l'accord de ſeptieme eſt dominant, c'eſt-à-dire quand la tierce eſt majeure & la ſeptieme mineure, l'accord de *ſeconde* s'appelle *accord de triton*, & la ſyncope n'eſt pas néceſſaire. *Voyez* Syncope.

L'autre s'appelle *accord de ſeconde ſuperflue*, & c'eſt un accord renverſé de celui de ſeptieme diminuée, dont la ſeptieme même eſt portée à la baſſe. *Voyez* Accord.

Secondes noces, (*Juriſprud.*) ſont le ſecond, troiſieme, ou autre ſubſéquent mariage que contracte une perſonne qui a déja été mariée, & qui eſt depuis devenue en état de viduité.

Les *ſecondes noces* ont toujours été regardées peu favorablement, ſoit par rapport à la religion, ſoit par rapport à l'intérêt des familles.

Par rapport à la religion on les regarde comme une eſpece d'incontinence contraire au premier état du mariage, ſuivant lequel Dieu ne donna à l'homme qu'une ſeule femme.

On les regarde auſſi comme contraires à l'intérêt des familles, en ce qu'elles y apportent ſouvent du trouble, ſoit en diminuant la fortune des enfans du premier lit, ſoit parce qu'ordinairement celui qui ſe remarie tourne toute ſon affection du côté de ſon nouveau conjoint & des enfans qui proviennent de ce nouveau mariage.

Tertullien s'eſt même efforcé d'établir comme un dogme que les *ſecondes noces* étoient reprouvées, & divers auteurs qui ont écrit ſur cette matiere ont rempli leurs ouvrages de déclamations contre les *ſecondes noces*.

Il eſt néanmoins conſtant que l'égliſe romaine les autoriſe comme un remede contre l'incontinence, *melius eſt nubere quam uri*; c'eſt la doctrine du canon *aperiant*, du canon *Deus maſculum*, & du canon *quod ſi dormierit*, xxxj. queſt. j. & autres textes ſacrés.

Si l'Egliſe ne donne pas la bénédiction aux ſeconds mariages, ce n'eſt pas qu'elle les regarde comme impies, c'eſt que la premiere bénédiction eſt cenſée ſe perpétuer.

En Ruſſie les ſeconds mariages ſont tolérés, mais à peine les regarde-t-on comme légitimes; les troiſiemes ne ſont jamais permis ſans une cauſe grave, & l'on ne permet jamais un quatrieme, en quoi les Ruſſes ont adopté la doctrine de l'égliſe d'Orient.

L'égliſe romaine en permettant les *ſecondes noces*, & autres ſubſéquentes, n'a cependant pû s'empêcher d'y attacher quelque peine, en ce que celui qui a été marié deux fois, ou qui a épouſé une veuve, ne peut être promû aux ordres ſacrés.

Les lois civiles ont auſſi autoriſé les *ſecondes noces*, mais elles y ont impoſé des peines & conditions, non pas pour empêcher abſolument ces ſeconds mariages, mais pour tâcher d'en détourner, ou du-moins d'en prévenir les plus grands inconvéniens; auſſi chez les Romains n'accordoit-on la couronne de chaſteté qu'aux veuves qui étoient demeurées en viduité après leur premier mariage.

Entre les lois romaines qui ont établi des peines ou conditions pour ceux qui ſe remarient, les plus fameuſes ſont les lois *fœmina generaliter*, & *hac edictali* au code *ne ſecundis nuptiis*.

La premiere de ces lois veut qu'une veuve qui ayant des enfans de ſon premier mariage ſe remarie après l'an du deuil, elle reſerve à ſes enfans du premier lit tout ce qu'elle a eu de la libéralité de ſon premier mari, à quelque titre que ce ſoit.

La loi *generaliter* étend aux hommes qui ſe remarient ce que la premiere avoit ordonné pour les femmes.

Enfin la loi *hac édictali* défend aux femmes qui contractent de ſeconds ou autres ſubſéquens mariages, de donner de leurs biens à leurs nouveaux maris, à quelque titre que ce ſoit, plus que la part de l'enfant le moins prenant dans leur ſucceſſion.

En France il n'y avoit aucune ordonnance contre les ſeconds mariages avant celle de François II. en 1560, appellée communément l'*édit des ſecondes noces*; ce fut l'ouvrage du chancelier de l'Hopital, qui la fit, à ce que l'on prétend, à l'occaſion du ſecond mariage d'Anne d'Alegre avec Georges de Clermont.

Les motifs exprimés dans le préambule de cette ordonnance ſont, que les femmes veuves ayant enfans ſont ſouvent ſollicitées de paſſer à de nouvelles noces; que ne connoiſſant pas qu'on les recherche plus pour leurs biens que pour leurs perſonnes, elles abandonnent leurs biens à leurs nouveaux maris, & que ſous prétexte & faveur de mariage elles leurs font des donations immenſes, mettant en oubli le devoir de nature envers leurs enfans; deſquelles donations outre les querelles & diviſions d'entre les meres & les enfans, s'enſuit la déſolation des bonnes familles, & conſéquemment diminution de la force de l'état public; que les anciens empereurs y avoient pourvû par pluſieurs bonnes lois, ſur quoi le roi pour la même conſidération & entendant l'infirmité du ſexe, loue & approuve icelles lois. Il fait enſuite deux diſpoſitions, appellées communément le premier & le ſecond chef de l'édit des *ſecondes noces*.

Il ordonne par le premier chef, que ſi les femmes veuves ayant enfans ou petit-enfans paſſent à de nouvelles noces, elles ne pourront, en quelque façon que ce ſoit, donner de leurs biens meubles, acquêts ou acquis par elles d'ailleurs que par leur premier mari, ni moins leurs propres à leurs nouveaux maris, pere, mere ou enfans deſdits maris ou autres perſonnes qu'on puiſſe préſumer être par dol ou fraude interpoſées, plus qu'à un de leurs enfans, ou enfans de leurs enfans; & que s'il ſe trouve diviſion inégale de leurs biens faite entre leurs enfans ou petits-enfans, les donations par elles faites à leurs nouveaux maris, ſeront réduites & meſurées à la raiſon de celui des enfans qui en aura le moins.

La ſecond chef de cet édit porte, qu'au regard des biens à icelles veuves acquis par dons & libéralités de leurs défunts maris, elles n'en pourront faire aucune part à leurs nouveaux maris, mais ſeront tenues de les reſerver aux enfans communs d'entre elles

elles & leurs maris, de la libéralité deſquels ces biens leur ſeront advenus.

La même choſe eſt ordonnée pour les biens qui ſont venus aux maris par dons & libéralités de leurs défuntes femmes, tellement qu'ils n'en pourront faire don à leurs ſecondes femmes, mais ſeront tenus les reſerver aux enfans qu'ils ont eu de leurs premieres.

Enfin par ce même article le roi déclare qu'il n'entend point donner aux femmes plus de pouvoir & de liberté de donner & diſpoſer de leurs biens, qu'il ne leur eſt loiſible par les coutumes des pays, auxquelles par cet édit il n'eſt dérogé entant qu'elles reſtraignent plus ou autant la libéralité deſdites femmes.

L'article 182. de l'ordonnance de Blois contient des diſpoſitions particulieres contre les veuves qui ſe remarient à des perſonnes indignes de leur qualité.

Nous n'avons point d'autres ordonnances qui aient preſcrit des regles pour les ſeconds mariages.

A l'égard des coutumes, il y en a pluſieurs qui ont des diſpoſitions aſſez conformes aux lois *fœmina & hac ediƈtali;* telles ſont celles de Paris, Valois, Amiens, Bretagne, Calais. Châlons, Laon, Rheims, Saint-Sever, Sedan, Acs, la Rochelle, Orléans, Normandie.

Comme le détail des diſpoſitions particulieres de chacune de ces coutumes ſeroit trop long; pour donner ſeulement une idée de l'eſprit du Droit coutumier ſur cette matiere, nous rapporterons ici la diſpoſition de l'article 279. de la coutume de Paris.

Femme, dit cet article, convolant en *ſecondes* ou autres noces, ayant enfans, ne peut avantager ſon ſecond mari ou autre ſubſéquent mari de ſes propres & acquêts plus que l'un de ſes enfans; & quant aux conquêts faits avec ſes précédens maris, n'en peut diſpoſer aucunement au préjudice des portions dont les enfans deſdits premiers mariages pourroient amender de leur mere, & néanmoins ſuccedent les enfans des ſubſéquens mariages auxdits conquêts, avec les enfans des mariages précédens, également venans à la ſucceſſion de leur mere, comme auſſi les enfans des précédens lits ſuccedent pour leurs parts & portions aux conquêts faits pendant & conſtant les ſubſéquens mariages. Toutefois, ajoute cet article, ſi ledit mariage eſt diſſolu, ou que les enfans du précédent mariage décedent, elle en peut diſpoſer comme de ſa choſe propre.

Pour bien entendre quel eſt notre uſage, par rapport aux peines des *ſecondes nôces*, il faut diſtinguer celles qui ſont contractées dans l'an de deuil, de celles qui ſont contractées après cette année.

Dans l'ancien droit, la veuve qui ſe remarioit avant l'année du deuil, étoit reputée infâme.

La peine d'infamie n'étoit prononcée que contre les femmes, *propter turbationem ſanguinis & incertitudinem prolis;* de ſorte que la veuve qui accouchoit peu de jours après la mort de ſon mari, pouvoit ſe remarier avant la fin de l'année du deuil.

On étendit la peine d'infamie contre celui qui épouſoit la femme, avec connoiſſance que l'an du deuil n'étoit pas expiré, contre le pere du mari, & contre celui de la veuve; cette infamie pouvoit être levée par des lettres du prince.

On ſait que la durée de l'année ne fut pas toujours la même; que ſous Romulus elle n'étoit que de dix mois; que ſous Numa elle fut miſe à douze, faiſant 355 jours, avec quelques jours de plus, que l'on intercaloit de tems-en-tems; enfin que ſous Jules Céſar elle fut fixée à 365 jours, & à 366 pour les années biſſextiles.

L'année de deuil n'étoit d'abord que de dix mois, comme l'ancienne année civile, mais ſous les empereurs elle fut fixée à douze.

On augmenta auſſi alors les peines des *ſecondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Outre la peine d'infamie, il fut ordonné, 1°. que la veuve qui ſe remarieroit dans cette année, ſeroit privée de tous les avantages à elle faits par ſon premier mari.

2°. Qu'elle ſeroit auſſi privée de la ſucceſſion de ſes enfans & de ſes parens au delà du troiſieme degré.

3°. Elle fut déclarée incapable de profiter d'aucunes diſpoſitions à cauſe de mort.

Enfin il fut ordonné qu'elle ne pourroit donner à ſon ſecond mari, plus du tiers de ſes biens, quoiqu'elle n'eût point d'enfans de ſon premier mariage, & que ſi elle en avoit, elle ne pourroit donner à ſon mari qu'une part égale à celle de l'enfant le moins prenant.

Quelques auteurs prétendent que toutes les peines de l'an du deuil ſont abolies en France, ce qui eſt de certain eſt que le droit canonique a remis la peine de l'infamie.

A l'égard des autres peines, elles ne ſont pas non plus reçues aux parlemens de Paris, de Bordeaux, de Rennes, & de Normandie; mais elles ont lieu aux parlemens de Toulouſe, Grenoble, & Aix; celui de Dijon paroît auſſi les avoir reçues, du moins en partie.

Les auteurs penſent auſſi que les peines de l'an du deuil ont lieu lorſque la veuve mene une vie impudique pendant l'an du deuil; il y a en effet pluſieurs arrêts qui, dans ce cas, ont privé la femme de ſon douaire & autres avantages procédant de ſon mari; mais on ne voit pas que dans ce même cas la femme ait été aſſujettie à toutes les autres peines des *ſecondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Pour ce qui eſt des peines des *ſecondes nôces* contractées après l'an du deuil, elles étoient inconnues dans l'ancien droit romain; une veuve, après l'année du deuil, pouvoit ſe remarier librement, elle étoit même obligée de le faire ſi elle étoit encore jeune, car il y avoit des peines établies contre les femmes célibataires au-deſſous de cinquante ans, & contre les hommes au-deſſous de ſoixante, ce qui fut ainſi ordonné après les guerres civiles, pour repeupler la ville de Rome, & fut obſervé pendant plus de quatre cens ans.

Ce ne fut que ſous les derniers empereurs que furent faites les lois *fœmina generaliter* & *hac ediƈtali*, dont on a parlé ci-devant; on établit des peines contre les *ſecondes nôces* contractées après l'an du deuil, d'abord contre les femmes, enſuite contre les hommes.

La premiere peine établie par la loi *fœmina*, eſt la prohibition de diſpoſer par la veuve, d'aucun des avantages à elle faits par ſon premier mari; ce qui fut depuis étendu aux hommes par la loi *generaliter*.

La ſeconde peine eſt la prohibition faite par la loi *hac ediƈtali*, aux hommes & aux femmes qui ſe remarient, d'avantager le ſecond conjoint plus qu'un des enfans du premier lit.

La premiere peine concerne la ſucceſſion des enfans du premier lit, la loi *fœmina* en privoit totalement la mere, ce qui fut abrogé par la *Novelle II.* mais la *Novelle XXII. ch. xlvj. &c.* ordonna que pour les biens venus aux enfans du chef du pere, la mere n'en auroit que l'uſufruit.

Ces différentes peines ont lieu dans les pays de droit écrit; dans les pays coutumiers on a été long-tems ſans les pratiquer, ſi ce n'eſt dans les coutumes qui en contenoient quelque diſpoſition expreſſe, leſquelles étoient alors en fort petit nombre.

Ces peines n'ont été reçues que par l'édit de 1560, & par les coutumes qui ont été reformées depuis cet édit.

On a déja vu quelles ſont les diſpoſitions de l'édit de 1560. & de la coutume de Paris; les autres coutumes doivent être ſuivies chacune dans leur reſſort, en ce qui n'eſt pas contraire aux diſpoſitions de l'édit.

Le retranchement de l'édit, c'eſt-à-dire ce que l'on retranche ſur les avantages faits au ſecond conjoint, lorſqu'ils excedent ce que la loi permet de donner, dans les pays de droit écrit, n'appartient qu'aux enfans du premier lit, en pays coutumier, ils le partagent avec ceux du ſecond lit.

Au reſte ſuivant toutes les lois, les peines des *ſecondes nôces*, après l'an du deuil, ceſſent par le défaut d'enfans, ou par leur décès, ou lorſqu'ils ſe ſont rendus coupables d'ingratitude envers leur pere ou mere remarié; il en eſt de même des enfans morts civilement: mais les filles qui ont renoncé aux ſucceſſions futures, ne laiſſent pas d'être conſiderées en cette matiere, parce qu'elles ſont admiſes au défaut d'autres enfans.

Cette matiere eſt traitée au code, tit. *de ſecundis nuptiis*, les *Novelles II. ch. j. & iij.* & *Novel. XXII. ch. xxiij, xxv, xxvj, xl.* la *Nov. XXXIX. ch. ij.* & dans Fontanon, Corbin, Neron, Carondas, Bacquet, Rebuffe, Bouchet, Ricard, le Brun, & le traité des *ſecondes nôces* de Bechet & de Dupin, ſur les peines des *ſecondes nôces*. *Voyez* auſſi les *mots* EDIT DES SECONDES NÔCES, MARIAGE, NÔCE, PART D'ENFANT, RETRANCHEMENT DE L'ÉDIT DES SECONDES NÔCES. (*A*)

SECONDES, ſe dit dans la *gravure en cuivre*, des tailles qui croiſent les premieres tailles; elles s'appellent auſſi *contrehachures* & *contretailles;* ce dernier

mot

mot eſt affecté particulierement à la gravure en bois.

SECONDER, v. act. (*Gram.*) ſervir de ſecond, favoriſer, aider; j'ai été bien *ſecondé* dans cette attaque; le ciel a *ſecondé* nos ſouhaits; parlez le premier, & ſoyez ſûr que je vous *ſeconderai* bien.

SECONDINES, ſ. f. pl. *terme de Médecine*, qui ſignifie les différentes membranes, & les diverſes tuniques dans leſquelles le fœtus eſt enveloppé dans la matrice; comme le chorion, l'amnios, & le placenta. *Voyez nos Planc. anat. & leur explic. Voyez* auſſi Fœtus, Chorion, Amnios, *&c.* On les appelle ainſi, parce qu'elles ſortent en ſecond, c'eſt-à-dire après l'enfant dans l'accouchement; les matrones & les ſages-femmes les appellent *arriere-faix*, comme les conſiderant de même qu'un ſecond fardeau dont la mere eſt délivrée; d'autres les appellent le *délivre*, parce que quand elles ſortent, la mere eſt eſtimée parfaitement délivrée; il faut prendre garde de laiſſer les *ſecondines* dans la matrice, c'eſt un corps étranger qui feroit mourir la perſonne: il eſt même dangereux d'en laiſſer la moindre partie. Hippocrate remarque que des jumeaux ont toujours les mêmes *ſecondines*. *Voyez* Jumeau.

Le docteur Grew, dans ſon anatomie des plantes, applique le terme *ſecondine* à la quatrieme & derniere tunique des graines, parce qu'elles font à-peu-près le même office dans les plantes, que les membranes du fœtus dans les animaux; & c'eſt certainement dans ce ſens que Pline, Columelle, Apulée, *&c.* ſe ſont ſervis du mot *ſecondine*.

SECOUER, v. act. (*Gram.*) émouvoir à pluſieurs repriſes; *ſecouer* la pouſſiere de ſes ſouliers; *ſecouer* la bride à un cheval; *ſecouer* un arbre pour en faire tomber les inſectes, les fruits. Il ſe prend auſſi au figuré; il a *ſecoué* le joug de ſes maîtres; les habitans du Paraguai, mal conſeillés, ont *ſecoué* le joug de leur ſouverain, *&c.*

SECOURIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt donner du ſecours. *Voyez l'article* Secours.

Secourir, (*Maréchal.*) en parlant des chevaux, c'eſt leur donner les aides à tems & à propos, lorſqu'ils travaillent & qu'ils veulent demeurer, qu'ils ſe ralentiſſent, qu'ils ne continuent pas de la même cadence qu'ils ont commencé. On dit *ſecourir* un cheval des deux talons, pour dire lui donner les aides des talons, & ainſi de toutes les autres aides uſitées dans le manege. *Voyez* Aides.

SECOURS, ſ. m. (*Gram.*) aide, aſſiſtance; il faut implorer le *ſecours* du ciel; nous devons du *ſecours* aux pauvres; il ne faut pour donner du *ſecours* que voir dans le malheur d'un autre, celui auquel nous ſommes expoſés.

Secours, (*Hiſt. eccléſ. mod.*) c'eſt le nom que les fanatiques modernes de France, appellés *convulſionnaires*, donnent à divers tourmens que l'on fait endurer aux perſonnes qui ſont ſujettes aux convulſions, & qui dans les inſtans où elles prétendent en être ſaiſies, aſſurent que ces tourmens leur procurent un vrai ſoulagement. Ces prétendus *ſecours* conſiſtent tantôt à recevoir pluſieurs centaines de coups de buche contre l'eſtomac; tantôt à recevoir des coups d'épée dans les bras, dans le ventre, & dans d'autres parties du corps; tantôt à ſe faire piquer les bras avec des aiguilles ou des épingles; tantôt à ſe laiſſer fouler rudement aux piés; tantôt à ſe faire ſerrer fortement avec une corde, *&c.* Dans ces dernieres années on a vu des convulſionnaires ſe faire attacher ſur des croix avec des cloux, qui, de l'aveu des ſpectateurs les moins prévenus, leur perçoient très-réellement les piés & les mains, & leur cauſoient des douleurs que ces malheureuſes victimes de la fourberie avoient bien de la peine à maſquer à des yeux attentifs; cependant elles prétendoient que tout cela ne leur faiſoit aucun mal, & qu'au contraire elles y trouvoient un très-grand ſoulagement. Ces convulſionnaires, après avoir été ainſi attachées en croix pendant quelques heures qu'elles employoient en priéres éjaculatoires, & en exhortations myſtiques & prophétiques, ſur les maux de l'égliſe, finiſſoient quelquefois par ſe faire percer le côté, à l'imitation du Sauveur du monde; après quoi on les détachoit de la croix, & elles affectoient d'avoir oublié tout ce qui s'étoit paſſé, & d'être ſatisfaites des ſupplices qu'elles venoient éprouver. Tous ces faits incroyables ſont atteſtés par un grand nombre de témoins non ſuſpects, & très-peu diſpoſés à s'en laiſſer impoſer; les gens éclairés n'ont vu dans tout cela que des femmes ſéduites par des impoſteurs intéreſſés, ou par des fanatiques aveugles; ils ont penſé que le deſir du gain déterminoit des pauvres femmes à ſe laiſſer tourmenter, & à jouer une farce indécente & lugubre, dont le but étoit de perſuader que le Tout-puiſſant prenoit viſiblement en main la cauſe des appellans de la conſtitution *Unigenitus*, & qu'il opéroit en leur faveur des œuvres ſurnaturelles. Le gouvernement avoit pris le parti de diſſimuler pendant quelque tems la connoiſſance qu'il avoit de ces extravagances; mais les myſteres de la religion chrétienne indignement joués par les prétendus convulſionnaires, ne lui ont pas permis de tolérer plus long-tems de pareils abus. *Voyez* Convulsionnaires.

Secours, ſe dit ordinairemeut *dans l'Art militaire*, d'une armée qui vient ſecourir une place aſſiégée, pour tâcher d'en faire lever le ſiege à l'ennemi.

Quoiqu'on ne doive entreprendre un ſiege qu'après avoir pris toutes les précautions convenables pour ne point manquer cette entrepriſe, & réſiſter à tous les efforts de l'ennemi qui voudroit empêcher, il arrive cependant quelquefois qu'il aſſemble ſon armée plus promptement qu'on ne le croyoit, ou que le ſiege étant plus long qu'on n'avoit cru, on ſe trouve obligé de le combattre pour ne point interrompre l'opération du ſiege.

Il y a dans ce cas deux partis à prendre: le premier d'attendre l'ennemi dans les lignes, & le ſecond d'y laiſſer une partie de l'armée pour leur garde & pour continuer les travaux des approches, & d'aller avec le reſte au-devant de l'armée ennemie pour la combattre hors de la portée des lignes & de la place.

Ce dernier parti paroît avoir moins d'approbateurs que le premier; mais, ſi nous oſons dire notre ſentiment ſur ce ſujet, nous croyons qu'on ne peut rien preſcrire de général à cet égard; parce que ce ſont les circonſtances particulieres dans leſquelles on ſe trouve, qui doivent décider de la conduite qu'il faut tenir en cette occaſion.

Si l'armée aſſiégeante n'a rien à craindre pour la ſûreté de ſes convois; ſi elle eſt aſſez nombreuſe pour bien garnir tous ſes poſtes & mettre ſes lignes partout en état de faire une bonne défenſe, elle doit dans ce cas ſe borner à les défendre, pour ne point faire dépendre le ſuccès du ſiege, de l'évenement toujours incertain d'une bataille. Mais ſi elle ſe trouve gênée pour ſes fourrages; ſi l'ennemi peut couper & intercepter ſes convois; elle doit, ſi elle eſt aſſez forte pour aller au-devant de l'ennemi & pour laiſſer un nombre de troupes ſuffiſant pour continuer le ſiege, & réſiſter à tous les efforts de la garniſon; elle doit, dis-je, dans ce cas, prendre le parti d'aller le combattre pour ſe délivrer de toutes les inquiétudes qu'il peut lui donner.

L'armée aſſiégeante doit encore prendre le même parti, ſi la circonvallation de la place eſt trop étendue pour qu'elle puiſſe bien défendre toutes ſes différentes parties. Quand elle ſeroit même alors inférieure à celle de l'ennemi, elle ne peut guere ſe diſpenſer de ſortir des lignes pour aller le combattre. Il n'eſt point rare dans les faſtes militaires de voir une armée inférieure arrêter & même vaincre une armée plus nombreuſe; le tout dépend de l'habileté du général pour choiſir des poſtes avantageux. En allant ainſi au devant de l'ennemi, on peut lui en impoſer par cette démarche hardie, le ſurprendre même quelquefois, & le battre comme le fit M. le maréchal de Tallard au ſiege de Landau, en 1703.

Il y a encore pluſieurs autres conſidérations qui peuvent ſervir à déterminer le parti qu'il convient de prendre contre une armée qui vient au *ſecours* d'une place. Si, par exemple, l'ennemi eſt ſupérieur en cavalerie, il eſt plus avantageux de l'attendre dans les lignes, que d'aller au-devant, parce que cette cavalerie lui ſera peu utile dant l'attaque de la ligne, & qu'elle lui donneroit beaucoup d'avantage en combattant en plaine.

Si l'on a des troupes de nouvelles levées, ou étonnées par quelques défaites, il eſt certain qu'on pourra les contenir & leur faire faire leur devoir plus aiſément derriere le parapet des lignes, qu'en raſe campagne.

Si l'on eſt ſupérieur en artillerie, on peut encore ſe borner à la défenſe des lignes; l'artillerie étant mieux ſituée derriere des retranchemens qu'en plaine, peut cauſer une très-grande perte à l'ennemi; dans une bataille on peut aiſément en arrêter l'effet; le ſecret n'en eſt pas grand, dit quelque part M. le chevalier

valier Folard; il ne s'agit que d'en venir promptement à l'arme blanche.

Il ſeroit aiſé d'appuyer les préceptes précédens par des exemples; mais comme les circonſtances ne ſont jamais exactement les mêmes, on ne peut en tirer des regles ſûres pour la conduite qu'on doit tenir dans les cas ſemblables. On a vu d'ailleurs pluſieurs fois le haſard & la témérité réuſſir dans des entrepriſes que le ſuccès même ne pouvoit juſtifier aux yeux des maîtres de l'art. C'eſt pourquoi ce ſont moins les exemples qui doivent décider du parti que l'on doit prendre dans les différentes ſituations où l'on ſe trouve à la guerre, que la connoiſſance des moyens que l'ennemi peut employer pour l'exécution de ſes deſſeins, & l'examen des expédiens que la nature du terrein, le tems, & les circonſtances particulieres peuvent fournir pour s'y oppoſer. Après avoir mûrement réfléchi ſur ces différens objets, ſi le plus grand nombre de raiſons militent plutôt pour un parti que pour l'autre, c'eſt celui-là qu'il faut adopter.

Ainſi lorſqu'on trouve qu'il y a plus d'inconvénient à attendre l'ennemi dans les lignes que d'en ſortir pour le combattre, on doit aller au-devant de lui, & choiſir les poſtes les plus avantageux pour cet effet. Mais ſi les lignes ſont en bon état, & que nulle raiſon particuliere n'oblige de commettre l'évenement du ſiege au haſard d'un combat, on doit dans ce cas ſe contenter d'empêcher l'ennemi de forcer les lignes, continuer les opérations du ſiege, même à ſa vue, comme on le fit à Philisbourg en 1734, à la vue du prince Eugene, dont l'armée étoit campée à la portée du canon de la circonvallation de cette place.

Tel étoit l'uſage des anciens; on remarque que leurs plus grands généraux ne ſortoient de leurs lignes pour combattre dans les ſiéges, que lorſqu'ils ſe trouvoient avoir de grands avantages ſur l'ennemi, ou lorſqu'il étoit abſolument néceſſaire de le faire pour ſe procurer des ſubſiſtances; autrement ils ſe bornoient à défendre leur camp ou leurs lignes. Virgile qui fait parler ſon héros relativement aux préceptes des plus grands généraux, lui fait recommander à ſes troupes en quittant ſon armée, de ne point ſortir de leurs retranchemens, quoi qu'il pût arriver, pour combattre; mais de ſe borner à défendre leur camp.

. . . Ita diſcedens præceperat optimus armis
Æneas: ſi qua interea fortuna fuiſſet,
Neu ſtruere auderent aciem, neu credere campo:
Caſtra modo & tutos ſervarent aggere muros.
Æneid. lib. IX.

SECOUSSE, ſ. f. (*Gramm.*) mouvement oſcillatoire & prompt qui ébranle un corps en toutes ſes parties; les *ſecouſſes* d'un tremblement de terre.

SECQUES, ſ. f. (*Marine.*) terres baſſes, plates, de peu de cale, où il y a des bancs & des ſyrtes.

SECRET, ſ. m. (*Morale.*) c'eſt toute choſe que nous avons confiée à quelqu'un, ou qu'on nous à confiée dans l'intention de n'être pas révélée, ſoit directement, ſoit indirectement.

Les Romains firent une divinité du *ſecret*, ſous le nom de *Tacita*; les Pythagoriciens une vertu, & nous en faiſons un devoir, dont l'obſervation conſtitue une branche importante de la probité. D'ailleurs, l'acquiſition de cette qualité eſſentielle à un honnête homme, eſt le fondement d'une bonne conduite, & ſans laquelle tous les talens ſont inutiles. Si l'on ne doit pas dire imprudemment ſon *ſecret*, moins encore doit-on révéler celui d'autrui; parce que c'eſt une perfidie, ou du-moins une faute inexcuſable. Il convient même d'étendre cette fidélité, juſque vis-à-vis de celui qui y manque à notre égard.

Ce n'eſt pas tout; il faut ſe méfier de ſoi-même dans la vie: on peut ſurprendre nos *ſecrets* dans des momens de foibleſſe, ou dans la chaleur de la haine, ou dans l'emportement du plaiſir. On confie ſon *ſecret* dans l'amitié, mais il s'échappe dans l'amour; les hommes ſont curieux & adroïts; ils vous feront mille queſtions épineuſes dont vous aurez de la peine à échapper autrement que par un détour, ou par un ſilence obſtiné; & ce ſilence même leur ſuffit quelquefois pour deviner votre *ſecret*. (*D. J.*)

Secret, adj. (*Phyſ.*) chambre de ſecrets, *voyez* Cabinets secrets.

Secret, (*Médec.*) en latin *arcanum*, en grec ἀπόῤῥητον, ἀπόκρυφον, μυστήριον, remede dont on tient la préparation ſecrette pour en relever l'efficacité & le prix.

On croiroit que la plûpart des hommes, très-ſenſés d'ailleurs pour leurs affaires, doivent avoir peu de confiance pour les prétendus *ſecrets* dans ces maladies reconnues incurables par tous les Médecins; mais telle eſt la force de l'amour de la vie, qu'on s'abuſe à cet égard; ou peut-être telle eſt l'impudence de ces gens à *ſecret*, que leur trafic va toujours. Cette pratique eſt auſſi ancienne que le monde, & ne finira qu'avec lui. Quoique ces prétendus *ſecrets* ne ſe trouvent communément par l'examen qu'une drogue fort connue, mal préparée, & quelquefois un poiſon lent, néanmoins on donne la confiance à ceux qui les poſſedent, & qui n'exigent de vous autre choſe, que de n'être pas plus inquiets qu'ils le ſont de votre guériſon.

Si néanmoins l'on y faiſoit quelque attention, on verroit que dans tous les pays, dans tous les ſiecles, & ſans remonter ſi haut, dans celui où l'on vit, on a oui parler ſucceſſivement des gens qui prétendoient avoir le même *ſecret* infaillible que cet homme auquel on eſt prêt de donner ſa confiance. On ſe rappelleroit qu'on a toujours oui parler de gens qui faiſoient les mêmes promeſſes, qu'on n'avoit pas de leur habileté des témoignages moins déciſifs; & que par l'évenement ces gens-là ſont morts dans la miſere, ou ſe ſont trouvés n'être que des fourbes accrédités.

Je n'ignore pas que ceux qui les écoutent, & ſur-tout les grands, plus communément dupes que les autres hommes, prétendent que de telles perſonnes qui ſe vantent de *ſecrets*, ne s'enrichiſſent pas par la jalouſie des gens de l'art qui s'oppoſent à leur établiſſement, les dégoutent, les décréditent, & les empêchent d'exercer leurs talens; mais ces moyens ſeroient bien foibles contre des ſuccès véritables; & il n'eſt pas poſſible que ceux qui les auroient en partage, ne triomphaſſent bien-tôt de tous les obſtacles que l'envie pourroit leur oppoſer.

Nous ne préſumons pas, malgré la force invincible de toutes ces raiſons, de voir jamais paſſer le regne des *ſecrets* en Médecine. Il eſt doux de tout eſpérer d'une maladie mortelle; la mort ſurprend ſans s'être fait craindre; on la ſent plutôt qu'on n'a ſongé a s'y réſoudre: notre ignorance, notre foibleſſe, notre goût pour le merveilleux, l'amour de la vie qu'on nous promet, dont l'opération eſt active, dont le bien touche par le ſentiment; la ſéduction facile de l'imagination occupée de ce ſeul objet; le penchant naturel pour ce qui flatte nos deſirs; l'eſpérance dont on nous berce; l'abandon même des gens de l'art, qui cedent ſans regret aux inſtances du malade; tout cela, dis-je, doit triompher des principes les plus évidens des raiſonnemens le plus ſolides; & il faudroit être bien peu philoſophe, pour s'en étonner.

Nous ne prétendons pas par toutes ces réflexions contre les faux poſſeſſeurs de prétendus *ſecrets*, nier la poſſibilité d'en trouver de vrais & d'excellens. Il n'eſt pas douteux que la Médecine peut faire des progrès à cet égard; & c'eſt par cette raiſon, que l'Angleterre a promis de ſi belles récompenſes à la découverte d'un remede contre la pierre. Mais ceux qui trouveront ce remede ou autre ſemblable, loin d'avoir à redouter l'envie ou la jalouſie de perſonne, doivent être aſſurés de leur fortune, de leur gloire, & de leur immortalité. (*D. J.*)

Secret, (*Marine.*) c'eſt l'endroit du brûlot où le capitaine met le feu pour le faire ſauter.

Secret, ſ. m. *terme d'Organiſte*; ce mot ſignifie la *caiſſe*, la *layette* où l'on réſerve le vent pour le diſtribuer ſelon les beſoins. (*D. J.*)

SECRÉTAIRE, (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie en général celui qui aide à quelqu'un à faire ſes expéditions, comme lettres, extraits, & autres opérations.

Il y a pluſieurs ſortes de *ſecrétaires*, dont l'état & les fonctions ſont fort différens les uns des autres. *Voyez les articles ſuivans*. (*A*)

Secrétaire, *d'ambaſſade*, eſt une perſonne que l'on met auprès d'un ambaſſadeur pour écrire les dépêches qui regardent ſa négociation.

Il y a une très-grande différence entre un *ſecrétaire d'ambaſſade* & un *ſecrétaire* d'ambaſſadeur; ce dernier eſt un domeſtique ou un homme de la maiſon de l'ambaſſadeur, au-lieu qu'un *ſecrétaire d'ambaſſade* eſt un miniſtre du prince même. *Voyez* Ambassadeur.

Secrétaire de conseiller eſt celui qui fait pour un conſeiller l'extrait général des procès dont il eſt rapporteur.

Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on les appelloit ſimplement *clercs de conſeillers*; ils travailloient à leurs extraits chez le conſeiller même, & le lieu où ils travailloient s'appelloit l'*étude*.

Dans les procès-verbaux qui ſe font en l'hôtel d'un conſeiller, ſon *ſecrétaire* fait fonction de greffier. (*A*)

Secrétaire du conseil eſt celui qui tient la plume au conſeil du roi. Ces *ſecrétaires* ſont de deux ſortes; les uns qu'on appelle *ſecrétaires des finances*, qui tiennent la plume au conſeil royal des finances; les autres, qu'on appelle *ſecrétaires & greffiers du conſeil privé*, qui tiennent la plume au conſeil privé ou des parties: les uns & les autres ſont au nombre de quatre, & ſervent par quartier. *Voyez* Conseil du roi.

Secrétaires de la cour de Rome, (*Hiſtoire moderne.*) nous comprenons ſous ce titre général différentes eſpeces d'officiers de cette cour, qui portent tous le titre de *ſecretaire*, qualifié par les objets de leurs emplois, & dont nous allons détailler les fonctions.

Secrétaire du ſacré college eſt un officier nommé par les cardinaux, qui a droit d'entrer au conclave, & qui écrit les lettres du college des cardinaux pendant la vacance du ſaint ſiege. Il aſſiſte encore à toutes les aſſemblées générales qui ſe tiennent tous les matins pendant la durée du conclave, & à celles des chefs d'ordre. Il tient un regiſtre exact de tous les ordres & decrets qui s'y donnent, auſſi-bien que des delibérations qui ſe font dans les conſiſtoires ſecrets, & qui lui ſont communiquées par le cardinal vice-chancelier. Il aſſiſte même à ces conſiſtoires; mais quand on crie *extra omnes*, il doit en ſortir comme tous ceux qui ne ſont pas cardinaux. Il a un ſubſtitut ou ſous-*ſecrétaire*, qu'on nomme *clerc national*.

Secrétaire du pape ou *ſecrétaire d'état*. On nomme ainſi, pour ſe conformer à l'uſage des autres cours, le cardinal à qui le pape confie l'adminiſtration des plus grandes affaires. C'eſt ce *ſecrétaire* qui écrit & qui ſigne par ordre de ſa ſainteté les lettres qu'on écrit aux princes, aux légats, nonces, & autres miniſtres de la cour de Rome dans les pays étrangers. Il ſigne les patentes de certains gouverneurs, des podeſtats, barigels ou prevôts, & autres officiers de l'état eccléſiaſtique. Lorſque les ambaſſadeurs des princes ſortent de l'audience du pape, ils vont rendre compte au *ſecrétaire* d'état de ce qu'ils ont traité avec ſa ſainteté. C'eſt encore à lui que tous les miniſtres de Rome s'adreſſent pour lui rendre compte de ce qui regarde leurs charges, & recevoir ſes ordres. Il a pour l'ordinaire la qualité de *ſurintendant général* de l'état eccléſiaſtique, qui lui eſt donnée par un bref, auſſi-bien que celle de *ſecrétaire* d'état. Le pape a quelquefois deux *ſecrétaires* d'état.

Les autres *ſecrétaires* ſont le *ſecrétaire* des chiffres, celui de la conſulte, celui des mémoriaux ou du bon gouvernement, dont on connoît peu les fonctions, celui des brefs qui portent taxe, & le *ſecrétaire* des brefs ſecrets.

Il y avoit autrefois vingt-quatre *ſecrétaires* des brefs taxés, & leurs charges étoient vénales; mais Innocent XI. les a ſupprimés, & n'en a conſervé qu'un ſeul, dont la fonction eſt d'expédier les brefs qui doivent rétribution à la chambre apoſtolique, & de les taxer. Le *ſecrétaire* des brefs ſecrets eſt un officier qui fait les minutes des brefs, ſelon les ordres qu'il en reçoit du *ſecrétaire* d'état. Ces minutes ne ſont ni viſées, ni ſignées du cardinal prefet des brefs, parce qu'il n'a aucune autorité ni ſur ces brefs, ni ſur le *ſecrétaire* qui les expédie. *Relation de la cour de Rome, de* Jérôme Limadoro.

Secrétaire d'état eſt un des officiers de la couronne, qui fait au roi le rapport des affaires d'état de ſon département, & qui reçoit directement du roi ſes ordres & commandemens, en conſéquence deſquels il expédie les arrêts, lettres-patentes, & autres lettres cloſes, les arrêts, mandemens, brevets, & autres dépêches néceſſaires.

L'office de *ſecrétaire d'état* a quelque rapport avec l'office de ceux que les Romains appelloient *magiſtri ſacrorum ſcriniorum*: ce terme *ſcrinium* pris à la lettre ſignifie *eſcrin*, *coffret* ou *caſſette* deſtinée à garder les choſes précieuſes & ſecretes: mais en cette occaſion, il ſignifie *portefeuille* ou *regiſtre*.

Il y avoit chez les Romains quatre offices différens, appellés *ſcrinia palatina*, ſavoir *ſcrinia memoriæ, epiſtolarum, libellorum & diſpoſitionum*. Ceux qui exerçoient ces quatre différens emplois étoient appellés *magiſtri ſcriniorum*; ce qui pourroit ſe rapporter aux différens départemens des *ſecrétaires d'état*, qui ſont auſſi préſentement au nombre de quatre. Mais il paroît que l'on peut plutôt comparer les *ſecrétaires d'état* à ces officiers appellés *tribuni notarii ſeu tribuni notariorum*, qui formoient le premier college des notaires, & dont l'emploi étoit d'expédier les édits du prince & les dépêches de ſes finances. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange.

Au commencement de la troiſieme race, le chancelier réuniſſoit en ſa perſonne les fonctions des *ſecrétaires d'état*, & même en général de tous les notaires & *ſecrétaires* du roi; il rédigeoit lui-même les lettres qu'il ſcelloit.

Frere Guerin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier en 1223, & ayant infiniment relevé la dignité de cette charge, il abandonna aux clercs ou notaires du roi, qu'on a depuis appellés *ſecrétaires du roi*, l'expédition des lettres.

Ceux-ci ayant l'honneur d'approcher du roi, devinrent à leur tour plus conſidérables. Il y en eut trois que le roi diſtingua des autres, & qui furent nommés *clercs du ſecret*, comme qui diroit *ſecrétaires du cabinet*; car anciennement, ſuivant la remarque de Paſquier, le cabinet du roi s'appelloit *ſecretum* ou *ſecretarium*, pour exprimer que c'étoit le lieu où on parloit des affaires les plus ſecretes. Les clercs du *ſecré* ou *ſecret* furent donc ainſi appellés, parce qu'ils furent employés à l'expédition des affaires les plus ſecrettes; c'eſt de-là que les *ſecrétaires d'état* tirent leur origine.

Philippe le Bel déclara en 1309, qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du *ſecré*, & vingt-ſept clercs ou notaires ſous eux.

Dechalles, en ſon *dictionnaire de juſtice* au mot *ſecrétaire*, cite une ordonnance de Philippe le Long de l'an 1316, où il y a, dit-il, un article des notaires ſuivant le roi, qui en marque trois, & qui nous apprend que la qualité de *ſecrétaire* n'étoit qu'une adjonction à celle de notaire, pour marquer la différence de leurs fonctions, & que le notaire-*ſecrétaire* étoit celui qui travailloit aux dépêches ſecretes & particulieres du roi; que le notaire du conſeil étoit celui qui en tenoit les regiſtres, & le notaire du ſang celui qui étoit employé aux affaires criminelles pour les graces & les remiſſions, enfin que l'on appelloit ſimplement *notaires* ceux dont l'emploi étoit de faire les expéditions ordinaires du ſceau.

Ce que dit Dechalles de la qualité de *ſecrétaire*, jointe à celle de *notaire du roi*, eſt exacte; mais on ne ſait du reſte où il a pris cette prétendue ordonnance de 1316, elle ne ſe trouve point dans le recueil des ordonnances imprimées au Louvre.

Cet auteur a peut-être voulu parler d'une ordonnance de Philippe le Long du mois de Décembre 1320; il y en a deux de cette même date qui concernent les notaires; la premiere parle des notaires non-pourſuivans, ce qui ſuppoſe qu'il y en avoit d'autres qui étoient à la ſuite du conſeil pour en faire les expéditions; c'eſt ce que confirme encore la ſeconde ordonnance, dans laquelle, *article* 7. Philippe V. dit:
,, *Pourceque les notaires qui ſeront aucunes fois loin*
,, *avecques nous hors de Paris, avec notre chancelier,*
,, *ou avec aucun de nos gens qui ont pouvoir de com-*
,, *mander*.... ne pourront pas bailler chaque mois
,, leur cedule des lettres qu'ils auront faites par les
,, ſemaines aux perſonnes, ſi, comme deſſus eſt dit,
,, ils ſeront tenus par leur ſerment à les bailler au
,, plutôt qu'ils pourront trouver les perſonnes deſſuſ-
,, dites ,,.

Depuis ce tems les clercs du roi furent diſtingués de ceux qui étoient ſimplement notaires du roi, quoique ces clercs fuſſent toujours tirés du corps des notaires; c'eſt ainſi que dans une déclaration de Philippe de Valois du premier Juin 1334, ce prince dit, *nos clercs, notaires & pluſieurs autres nos officiaux*.

Philippe de Valois avoit en 1343 ſept *ſecrétaires* & ſoixante-quatorze notaires, ainſi qu'il paroît par les regiſtres de la chambre des comptes; on y trouve auſſi la preuve que les clercs du ſecret avoient dès-lors changé de nom, & qu'ils avoient pris le titre de *ſecrétaires des finances*.

Néanmoins dans pluſieurs ordonnances poſtérieures, nos rois les nomment ſimplement nos *ſecrétaires*.

Phi-

Philippe de Valois en eut ſept; le roi Jean, par ſon ordonnance de l'an 1361, réduiſit le nombre de ſes *ſecrétaires* & notaires à cinquante-neuf, ſans ſpécifier combien il y avoit de *ſecrétaires;* il paroît néanmoins qu'il en avoit douze, ſuivant une ordonnance dont il ſera parlé ci-après.

Le nombre en fut même porté juſqu'à dix-huit par Charles V. étant régent du royaume, lequel en cette qualité ordonne le 27 Janvier 1359, qu'en l'office des notaires il y auroit dorénavant cinquante notaires ſeulement, y compris les ſecrétaires, *deſquels*, dit-il, *pour certaines cauſes nous avons* retenus en leurſdits offices de *ſecrétaires* juſqu'au nombre de dix-huit, dont les douze ont été faits par monſieur (le roi Jean), & les ſix par nous; il déclare enſuite qu'il ne nommera plus de *ſecrétaire* juſqu'à ce qu'ils ſoient réduits au nombre de ſix.

Ainſi, ſuivant cette ordonnance, les *ſecrétaires* du roi ou de ſes commandemens appellés auparavant *clercs du ſecret*, avoient en même tems la qualité de *notaires du roi*, au-lieu que ceux qui étoient ſimplement notaires du roi n'étoient pas alors qualifiés de *ſecretaires du roi*, comme ils l'ont été depuis & le ſont encore préſentement.

C'eſt ce que confirme encore une ordonnance de Charles V. du 9 Mars 1365, portant confirmation de la confrérie des clercs, *ſecrétaires* & notaires du roi, & différens réglemens pour ce college; on pourroit croire d'abord que ces trois qualités, *clercs*, *ſecrétaires* & *notaires du roi* étoient toutes communes à chacun des membres de ce college.

Mais en liſant avec attention cette ordonnance, on voit que la confrérie étoit compoſée de deux ſortes d'officiers, ſavoir des clercs ou *ſecrétaires* du roi, & des autres notaires, qu'ainſi les *ſecrétaires* n'étoient pas alors les mêmes que les notaires, qu'il n'y a au plus que le titre de *clerc* qui leur fut commun; encore eſt-il probable que ce titre étoit joint ſpécialement à celui de *ſecrétaire* des commandemens, d'autant que ceux-ci étoient d'abord appellés les *clercs du ſecret*, & que de cette dénomination on fit inſenſiblement celle de *clercs-ſecrétaires*, & par abréviation celle de *ſecrétaire* ſimplement.

La dénomination de *ſecrétaire du roi* étoit tellement affectée alors au *ſecrétaire* des commandemens que dans le regiſtre D. de la chambre des comptes, *fol.* 75. *v°.* il eſt fait mention d'une ordonnance donnée en 1361, qui réduiſoit le nombre des *ſecrétaires* du roi pour ladite année à onze ſeulement; ce qui ne peut convenir qu'aux *ſecrétaires* des commandemens qui étoient retenus pour le conſeil, & non pas aux autres notaires qui étoient alors au nombre de cinquante-neuf. De ces onze *ſecrétaires*, il y en avoit huit ordinaires qui avoient entrée dans le conſeil, & trois extraordinaires.

Dans un réglement que Charles V. fit pour les finances le 13 Novembre 1372, il eſt dit entr'autres choſes, *art.* 7. qu'il plait au roi que toutes lettres de don ſoient ſignées par MM. Pierre Blanchet, Yves Daven, Jean Tabary ſes *ſecrétaires*, & non par autres, & que ſi on apportoit lettres de don ſignées par autre *ſecrétaire*, que M. le chancelier ne les ſcelle point.

Cet article paroît ſuppoſer que le roi avoit encore plus de quatre *ſecrétaires*, mais qu'il n'y en avoit que quatre pour les finances.

Il y en avoit cinq l'année ſuivante, ſuivant un autre réglement que Charles V. fit le 6 Décembre 1373. Deux de ces cinq *ſecrétaires* étoient du nombre de ceux qui ſont nommés dans le réglement de 1372: du reſte l'*article* 8 de celui de 1373 eſt conforme à l'*article* 7 du précédent reglement.

L'*article* 9 du réglement de 1373 porte que le chancelier commandera de par le roi, & fera jurer à ſes *ſecrétaires* qu'ils entendent diligemment aux lettres que le roi leur *commandera* touchant les finances; qu'ils ne les faſſent point plus fortes que le roi ne leur commandera, & n'y mettent aucun *nonobſtant*, &c. ſi le roi ne leur commande exprès. Ce terme de *commandement*, qui eſt encore repété un peu plus loin, eſt peut-être ce qui a fait donner aux *ſecrétaires* des finances le titre de *ſecrétaires des commandemens*.

Charles VI. dans des lettres du 13 Juillet 1381, *art.* 6, ordonne pour ſes *ſecrétaires* ſes amés & feaux maîtres, Pierre Blanchet, Yves Darian, Jehan Tabari, Jean Blanchet, Thiebault Hocié, Jean de St. Loys, & Hugues Blanchet, Jacques Duval, Macé Freron, Jehan de Crepy, Pierre Couchon & Pierre Manhac; il eſt bien viſible qu'il ne s'agit encore là que des *ſecrétaires* des finances; en effet il ajoute qu'aucun de ſes autres *ſecrétaires* ne pourra faire ou ſigner des lettres *touchant don ou finance*.

Ces termes aucun de *nos autres ſecrétaires* font connoitre que le titre de *ſecrétaire* étoit alors commun aux autres notaires du roi que l'on appelloit ordinairement *notaires-ſecrétaires du roi;* au lieu que les *ſecrétaires* des finances portoient ſimplement le titre de *ſecrétaire* du roi ou des finances.

Dans d'autres lettres du 12 Février 1387, Charles VI. fixe de même à 12 le nombre de ſes *ſecrétaires* à gages ſervans par mois, & il dit que ces 12 *ſecrétaires* ſigneront ſeuls les lettres ſur le fait des finances. Il déclara que la ſignature des lettres royaux n'appartiendroit qu'à ces 12 *ſecrétaires*, & ceux du parlement & de la chambre des comptes, à un autre qu'il nomme, lequel devoit ſervir en la compagnie du chancelier.

Charles VI. fit une ordonnance le 7 Janvier 1400, par laquelle il régla entr'autres choſes, qu'à ſes conſeils il y auroit dix de ſes *ſecrétaires* qui auroient les gages de *ſecrétaires* & non autres; il nomme ces dix *ſecrétaires*, & en déſigne ſix en particulier pour ſigner. Sur le fait de ſigner, il leur défend à tous très-étroitement de ſigner aucunes lettres, ſi elles ne leur ſont par lui commandées, & à ceux qui ſigneront ſur le fait des finances, qu'ils n'en ſignent aucune de cette eſpece, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi étant aſſis en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers qui y ſeront. Il ordonne enfin qu'à chacun de ſes conſeils il ne demeure que deux de ces dix *ſecrétaires*, ſavoir un civil & un criminel.

Il fit encore une autre ordonnance le 7 Janvier 1407, par laquelle, au lieu de dix *ſecrétaires* qu'il avoit nommés par la précédente pour être à ſes conſeils, il ordonna qu'il y en auroit 13, leſquels y ſont nommés chacun par leur nom & ſurnom; il leur réitere les défenſes de ſigner aucunes lettres touchant les finances, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi ſéant en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers; il réitere pareillement qu'à chaque conſeil il n'y aura que deux de ſes *ſecrétaires*, un civil & l'autre criminel. Cette diſtinction fait connoitre que l'on jugeoit autrefois des affaires criminelles dans le conſeil du roi.

Au mois de Mai 1413, Charles VI. fit une ordonnance portant qu'à l'avenir, pour ſervir dans ſes conſeils, il n'y auroit que huit *ſecrétaires* qui ſerviroient quatre enſemble de mois en mois: que des quatre qui ſerviroient chaque mois, il n'y en auroit qu'un qui ſigneroit ſur le fait des finances; il eſt dit que ces huit *ſecrétaires* ſeront élus bons, diligens & ſuffiſans en latin & en françois par le chancelier, en appellant avec lui des gens du conſeil en nombre compétant. Charles VI. renouvelle auſſi la défenſe qu'il avoit déjà faite à ſes *ſecrétaires* de ſigner aucunes lettres de finance, à moins que ce ne fût du commandement du roi.

Il déclare encore par cette même ordonnance, qu'en ſe conformant à celles de ſes prédéceſſeurs, il ne recevra doreſnavant aucun pour ſon *ſecrétaire*, ſi premierement il n'eſt notaire du nombre & ordonnance ancienne.

On a vu que dans le nombre des *ſecrétaires* du roi retenus pour le conſeil, il n'y en avoit plus que deux qui euſſent le pouvoir de ſigner les lettres en fait de dons & de finances.

Le nombre de ces *ſecrétaires* des finances fut fixé à 5 par le même prince, ainſi qu'on l'apprend du memorial H de la chambre des comptes du 15 Août 1418, conformément à un édit de la même année, par lequel il créa le college des 159 clercs notaires de la chancellerie, & réduiſit les *ſecrétaires* des finances aux 5 perſonnes y dénommées, leſquelles ſigneront, eſt-il dit, lettres en finance, & portant adreſſe aux gens tenant le parlemant & gens des comptes.

Charles VI. établit de nouveaux *ſecrétaires* pour ſigner en finance; & par une ordonnance du 25 Octobre 1443, il leur enjoignit de faire apparoir à la chambre des comptes de leur pouvoir; c'eſt de-là qu'ils y faiſoient enregiſtrer leurs lettres de proviſion, & qu'ils inſcrivoient deux ſignatures au regiſtre du greffe de ladite chambre, l'une avec grille, l'autre ſans grille; il s'en trouve nombre depuis 1567, juſqu'au mois de Juin 1672; les autres ont négligé de le faire.

On

On ne trouve que trois *ſecrétaires* qui aient ſervi le roi Louis XI. pendant tout ſon regne. Comme il étoit méfiant, il employoit ſouvent le premier notaire qu'il rencontroit. Ce fut de ſon tems en 1481, que les *ſecrétaires* des finances commencerent à contreſigner les lettres ſignées par le roi, comme cela s'eſt toujours pratiqué depuis.

Charles VIII. confirma les *ſecrétaires* des finances. Ce fut ſous ſon regne que Florimond Robert I. du nom acquit tant de crédit dans ſa charge de *ſecrétaire*; quelques-uns l'appellent *le pere des ſecrétaires d'état*, parce qu'il commença à donner à cet emploi le degré d'élévation où il eſt maintenant; il continua les mêmes fonctions ſous Louis XII. & François I. & fut toujours maître des plus grandes affaires.

Enfin Henri II. fixa le nombre des *ſecrétaires* d'état, & les réduiſit à quatre, par ſes lettres patentes du 14 Septembre 1547, ſous le titre de *conſeillers & ſecrétaires de ſes commandemens & finances*: ces quatre *ſecrétaires* furent Guillaume Dochetel, Côme Clauſſe, Claude de l'Aubeſpine & Jean du Thier. Il leur attribua par les mêmes lettres le droit d'expédier ſeuls, & à l'excluſion des *ſecrétaires* du roi, toutes les dépêches d'état, ſuivant le département qu'il aſſigna à chacun, afin qu'ils fiſſent leurs fonctions avec plus d'ordre & d'exactitude.

Ce ne fut que ſous Charles IX. en 1560, qu'ils commencerent à ſigner pour le roi. Ce jeune prince étoit fort vif dans ſes paſſions; & Villeroi lui ayant préſenté pluſieurs fois des dépêches à ſigner dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume: ſignez, mon pere, lui dit-il, ſignez pour moi: eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puiſque vous me le commandez, je ſignerai. *Henaut.*

Du tems d'Henri III. en 1559, lorſqu'on fit à Chateau-Cambreſis un traité de paix avec l'Eſpagne, les François ayant remarqué que les miniſtres du roi d'Eſpagne affectoient de ſe qualifier *miniſtres d'état*, M. de Laubeſpine, *ſecrétaire* des commandemens & finances du roi, qui ſigna pour lui ce traité, fut auſſi qualifié *ſecrétaire d'état*; c'eſt depuis ce tems que les *ſecrétaires* les commandemens & finances ont pris le titre de *ſecrétaire d'état*, & qu'ils ont laiſſé le titre de *ſecrétaires des finances* aux autres *ſecrétaires* du roi qui portent ce nom.

Juſqu'en 1588, les *ſecrétaires* d'état avoient prêté ſerment entre les mains du chancelier ou du garde des ſceaux; mais Henri III. voulut qu'un nouveau pourvu de cette charge prêtat le ſerment immédiatement entre ſes mains: ce qui s'eſt depuis toujours pratiqué de même.

Du tems de la régence de M. le duc d'Orléans, il y eut un édit du mois de Janvier 1716, qui ſupprima l'un des offices de *ſecrétaire d'état* dont étoit encore pourvu M. de Voiſin, quoiqu'il fût chancelier de France dès 1714. Cet édit fut regiſtré le 8 Février ſuivant. A la fin de Septembre 1718, les offices de *ſecrétaire* d'état furent mis au nombre de 5, dont les deux derniers n'étoient que par commiſſion.

Ces charges ſont devenues ſi conſidérables, que les conſeillers d'état ſe tiennent honorés d'y parvenir. Sous Henri II. le connétable de Montmorenci, le duc de Nevers, le duc de Guiſe & quelques autres grands remplirent ces fonctions. Guillard. *Hiſt. du conſeil, p.* 126.

Les autres maiſons qui ont fourni le plus de *ſecrétaires* d'état, ſont celles de Brulart, le Tellier, Lomenie, Colbert, & ſurtout celle de Phelipeaux qui en a fourni juſqu'à 10, & ce qui eſt encore remarquable par rapport à la quatrieme charge, c'eſt que depuis 1621 elle a toujours été poſſédée par des perſonnes du nom de *Phelipeaux*. M. le comte de Saint-Florentin, miniſtre & *ſecrétaire* d'état, qui poſſede cette charge depuis 1723, eſt le ſeptieme de ſon nom qui l'ait ainſi poſſédée de ſuite & ſans aucune interruption.

On a déja obſervé que les *ſecrétaires d'état* étoient obligés d'être pourvus d'un office de *ſecrétaire* du roi; le college des *ſecrétaires* du roi obtint en conſéquence en 1633 un arrêt contre M. de Savigny, *ſecrétaire d'état*, qui lui ordonna de ſe faire pourvoir dans ſix mois d'une de leurs charges; cet uſage n'a été changé qu'en 1727, à l'occaſion de M. Chauvelin, garde des ſceaux & *ſecrétaire d'état* ayant le département des affaires étrangeres, lequel fut le premier diſpenſé d'être *ſecrétaire* du roi: ce qui fut étendu en même tems à tous les autres *ſecrétaires d'état*.

Les *ſecrétaires d'état* ont préſentement par leur brevet le titre de *ſecrétaires d'état* des commandemens & finances de Sa Majeſté; néanmoins, en parlant d'eux, on ne les déſigne communément que par le titre de *ſecrétaires d'état*. Le roi les qualifie de ſes *amés & féaux*.

Leurs places n'étoient autrefois que de ſimples commiſſions; mais depuis 1547, elles ont été érigées en titre d'office.

Ces offices donnent la nobleſſe tranſmiſſible au premier degré, & même la qualité de *chevalier* à ceux qui n'auroient pas d'ailleurs ces prérogatives.

Les *ſécretaire d'état* ſont officiers de plume & d'épée; ils entrent chez le roi & dans les conſeils, dans leurs habits ordinaires & l'épée au côté.

Leurs fonctions ſont auſſi honorables qu'elles ſont importantes, puiſqu'ils ſont admis dans la confiance du prince pour les affaires les plus ſecretes: ce ſont eux qui dreſſent les différens traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & autres négociations; ils les ſignent au nom du roi, les conſervent dans leur dépôt, & en délivrent des expéditions authentiques.

Ce ſont eux pareillement qui dreſſent & qui expédient les lettres des dons & brevets, les lettres de cachet & autres dépêches du roi.

Les *ſecrétaires d'état* ont chacun leur département. Louis XI. les avoit fixés par un réglement du 11 Mars 1626; mais il a été fait depuis bien des changemens, & les départemens des *ſecrétaires d'état* ne ſont point attachés fixement à leur office, ils ſont diſtribués ſelon qu'il plait au roi.

Le *ſecrétaire d'état* qui a le département des affaires étrangeres, a auſſi ordinairement celui des penſions & expéditions qui en dépendent, les dons, brevets & penſions autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de ſon département.

Celui qui a le département de la marine a auſſi de même ordinairement tout ce qui y a rapport, comme les fortifications de mer, le commerce maritime. les colonies françoiſes, avec toutes les penſions & expéditions qui en dépendent.

Celui qui a le département de la guerre, a en même tems le taillon, les maréchauſſées, l'artillerie, les fortifications de terre, les penſions, dons & brevets des gens de guerre, tous les états-majors, à l'exception des gouverneurs généraux, des lieutenans généraux & des lieutenans de roi des provinces qui ne ſont pas de ſon département, les haras du royaume & les poſtes.

Enfin le quatrieme *ſecrétaire d'état* a ordinairement pour ſon département la maiſon du roi, le clergé, les affaires générales de la religion prétendue réformée, l'expédition de la feuille des bénéfices, les économats, les dons & brevets autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de ſon département.

Pour ce qui eſt des provinces & généralités du royaume, elles ſont diſtribuées à-peu-près également aux quatre *ſecrétaires d'état*.

Les dépêches que le roi envoie dans chacune de ces provinces, ſont expédiées par le *ſecrétaire d'état* qui a cette province dans ſon état. Toutes les lettres & mémoires que ces provinces ou les villes qui en dépendent, adreſſent au roi, doivent paſſer par les mains du *ſecrétaire d'état* qui les a dans ſon departement, & les députés des parlemens & autres cours ſouveraines, des états généraux, des provinces ou des villes, ſont conduits à l'audience du roi par le *ſecrétaire d'état* qui a dans ſon département la province ou ville d'où vient la députation.

Anciennement les *ſécretaires d'état* avoient chacun pendant trois mois de l'année l'expédition de toutes les lettres, dons & bénéfices que le roi accordoit pendant ce tems; préſentement chacun expédie les dépêches qui ſont pour les affaires & provinces de ſon département.

Le *ſecrétaire d'état* des affaires étrangeres eſt miniſtre notaire, & en cette qualité il a entrée & ſéance dans tous les conſeils du roi: c'eſt lui qui rapporte au conſeil d'état ou des affaires étrangeres toutes les affaires de cette nature qui ſe préſentent à examiner.

Le roi accorde auſſi ordinairement au bout d'un certain tems aux autres *ſecrétaires d'état* le titre de *miniſtre*, en les faiſant appeller au conſeil d'état.

Les *ſecrétaires d'état* ont tous entrée au conſeil des dépêches, quand même ils n'auroient pas la qualité de miniſtre. Anciennement les dépêches s'expédioient ordinairement dans la forme d'un ſimple travail particulier

culier dans le cabinet du roi, auquel chaque *ſecrétaire d'état* rendoit compte debout des affaires de ſon département. Ils ne prenoient ſéance devant le roi que lorſque Sa Majeſté aſſembloit un conſeil pour les dépêches; mais depuis long-tems les dépêches s'expédient dans la ſéance du conſeil appellée *conſeil dépêches*. *Voyez ci-devant* CONSEIL DU ROI.

Le *ſecrétaire d'état* qui a le département du commerce, aſſiſte au conſeil royal du commerce.

Dans tous les conſeils où les *ſecrétaires d'état* ont entrée, ils ont l'honneur d'être aſſis en préſence du roi, de même que les autres perſonnes du conſeil.

Le rang des *ſecrétaires d'état* dans les conſeils du roi, où ils ont entrée & ſéance, ſe regle ſuivant l'ordre de leur réception, ou ſelon les autres dignités dont ils ſont revêtus, lorſqu'ils y prennent ſéance.

Les réſolutions priſes dans les conſeils du roi ſont recueillies par chaque *ſecrétaire d'état* pour les affaires de ſon département; chacun d'eux fait auſſi dans ſon département, expédition des lettres & autres actes émanés du roi pour tout ce qui eſt ſigné en commandement.

Les *ſecrétaires d'état* ſont en poſſeſſion immémoriale de recevoir les contrats de mariage des princes & princeſſes du ſang, qui ſont paſſés en préſence du roi; ces contrats ſont auſſi authentiques que s'ils étoient reçus par un notaire, & produiſent les mêmes effets, notamment pour l'hypotheque, ce qui a été confirmé par une déclaration du 21 Avril 1692, regiſtrée le 30 du même mois, qui veut que ces contrats ſoient exécutés; qu'ils portent hypotheque du jour de leur date, & qu'ils aient en toutes choſes la même force & vertu que s'ils avoient été reçus par des notaires, que la minute en demeure entre les mains de celui des *ſecrétaires d'état* qui les aura reçus, lequel en pourra délivrer des expéditions; & néanmoins, pour la commodité des parties, il eſt dit qu'il en ſera dépoſé une copie par lui ſignée par collation chez un notaire, qui en pourra délivrer des expéditions, comme s'il en avoit reçu la minute.

Les dépôts des *ſecrétaires d'état* ne ſont conſervés de ſuite, que depuis le tems de M. Colbert; ils ſont placés dans le vieux Louvre.

Par l'édit du mois de Décembre 1694, il fut créé quatre offices de commis des *ſecrétaires d'état*; mais ces offices furent ſupprimés.

On peut encore voir ſur les *ſecrétaires d'état* l'hiſtoire de du Toc, & celles qu'indique le pere le Long, *p.* 715, l'hiſtoire du conſeil par Guillard, & les réglemens des 31 Mai 1582, 8 Janvier 1585, Mai 1588, 28 Avril 1619 & 11 Mars 1629.

SECRÉTAIRE DU ROI, (*Juriſprud.*) eſt un officier établi pour ſigner les lettres qui s'expédient dans les grandes & petites chancelleries, & pour ſigner les arrêts & mandemens émanés des cours ſouveraines.

Au commencement de la monarchie, celui qui ſceloit les lettres s'appelloit *référendaire du roi* ou *référendaire du palais*.

Comme il ne pouvoit ſuffire à expédier ſeul toutes les lettres, on lui donna des aides qui reçurent différens noms; on les appella *amanuenſes*, *notarii*, *palatini*, *ſcriptores*, *aulici ſcribæ*, *clerici regii*, *cancellarii*, & en françois clercs, notaires & *ſecrétaires du roi*.

Valentinien eſt le premier que l'on connoiſſe pour avoir fait la fonction de notaire & *ſecrétaire de roi*, c'étoit ſous Childebert roi de Paris; il collationna la chartre de donation faite à l'abbaye de S. Vincent-lès-Paris, à préſent S. Germain des près, rapportée par Aimoin, *l. II.* à la fin de laquelle il y a *ego Valentinianus*, *notarius & amanuenſis recognovi*.

Baudin & Chariſigile ſont nommés par Grégoire de Tours, *référendaires du roi* Clotaire; Flave & Licere du roi Gontran; Sigon & Theutere, du roi Sigebert; Charimere, Gallomagne & Othon, du roi Childeberr; & le pere Mabillon rapporte un arrêt du tems de Clovis III. auquel il eſt dit qu'aſſiſterent les référendaires, qui ſont nommés au nombre de quatre.

Ce fut apparemment pour ſe diſtinguer de ces ſimples référendaires, que celui qui portoit l'anneau royal, & qui étoit prépoſé au-deſſus d'eux, prit le titre *de ſummus palatii referendarius*; c'eſt ainſi qu' eſt qualifié Robert en l'année 670, en la vie de S. Lambert, évêque de Lyon.

Ces mêmes référendaires étoient auſſi appellés *cancellarii regales*, titre qu'on leur avoit donné à l'inſtar des chanceliers qui étoient près des empereurs romains, ainſi appellés, parce qu'ils travailloient *intra cancellos*, c'eſt-à-dire dans une enceinte fermée de barreaux; uſage qui s'eſt encore conſervé dans la chancellerie du palais, où les officiers travaillent dans une enceinte fermée de grilles de fer.

C'eſt auſſi de-là que ſous la ſeconde race, quand le grand référendaire changea ce titre en celui de chancelier, il prit le ſurnom d'archichancelier ou grand chancelier, *ſummus cancellarius*, pour ſe diſtinguer des ſimples chanceliers, repréſentés aujourd'hui par les *ſecrétaires du roi*; & ce titre de grand-chancelier fut en uſage juſqu'à ce que les notaires du roi quitterent le titre de chancelier, lequel depuis Badouin, qui fut chancelier de France, ſous Henri I. demeura affecté par excellence à celui qui étoit prépoſé au-deſſus des notaires du roi.

Grégoire de Tours, *c. xxviij.* fait mention d'un nommé Claude, qui étoit un des Chanceliers, *Claudius quidam ex cancellariis regalibus*.

Ces chanceliers écrivoient de leur main les lettres, & étoient indifféremment qualifiés *notaires* ou *notaires du roi*; c'eſt ainſi que la chartre de dotation du monaſtere de Flavigny, diocèſe d'Autun, porte, *ſcriptum per manum Holdofredi notarii*, *&c.* & le moine Jonas, en la vie de S. Euſtaſe, abbé de Luxeuil, dit qu'*Agreſitinus quidam Theodorici regis notarius fuerat*.

Sous Chilperic I. il n'eſt fait mention que d'un ſeul référendaire & d'un ſecrétaire; il eſt parlé de celui-ci dans une charte de ce prince, pour S. Lucien de Beauvais, *ego Ultritus palatinus ſcriptor recognovi*.

Ansbert, qui fut archevêque de Rouen, & grand référendaire ſous Clotaire II. avoit d'abord été notaire du roi, ſuivant ce qui eſt dit par Andrade en la vie de ce prélat, *cœpit eſſe aulicus ſcriba*.

Sous Dagobert I. on trouve différentes chartes ſignées par Godefroy, Landry, Urſin, Gerard & Henry, qui n'étoient que de ſimples notaires du roi, qui ſignoient en l'abſence du grand référendaire, *ego notarius ad vicem obtuli*, *recognovi*, *ſubſcripſi*.

Dans un titre de Charles Martel, maire du palais, l'an du roi Thierry. Le notaire du roi eſt qualifié *clericus Aldo clericus juſſus a domino meo Carolo ſcripſi & ſubſcripſi*.

Sous la ſeconde race de nos rois le titre de chancelier & celui de notaire furent donnés indifféremment aux *ſecrétaires du roi*, c'eſt pourquoi le grand chancelier, qui étoit leur chef, prit auſſi le titre d'archinotaire.

Les notaires de ce tems ſont qualifiés *regiæ dignitatis notarius*.

Hincmar, archevêque de Rheims, qui écrivoit vers le milieu du xv. ſiecle, dit que le grand chancelier avoit ſous lui des perſonnes prudentes, intelligentes & fideles, qui écrivoient les mandemens du roi avec beaucoup de déſintéreſſement, & gardoient fidelement les ſecrets qui y étoient confiés: *cui* (*apocriſiario*) *ſociabatur ſummus cancellarius qui a ſecretis olim appellabatur*, *erantque illis ſubjecti & intelligentes prudentes ac fideles viri qui præcepta regia abſque immoderata cupiditate venalitate ſcriberent*, *& ſecreta illis fideliter cuſtodirent*. Telle eſt l'idée qu'il nous donne de ceux qui faiſoient la fonction de notaires & *ſecrétaires du roi*.

Dans un titre de l'égliſe de Cambray, du tems de Gharles le Simple, un de ſes ſecrétaires, nommé *Gozlinus*, eſt qualifié *adnotator ad vicem*. . . *ſummi cancellarii recognovit*. *Miræus* rapporte une charte de l'an 919, où ce même Gozlin eſt appellé *notarius ad vicem*.

On trouve du tems de Philippe I. un nommé *Giſlebert*, *ſecrétaire du roi*, qualifié dans quelques chartes *regius notarius*, & dans d'autres *clericus*.

Une charte de l'an 1128 pour S. Martin des Champs, fait mention d'Algrin, notaire du roi, *Algrinus notarius relegendo ſubſcripſi*: dans une autre charte de l'an 1137, qui eſt au regiſtre croiſé, il eſt qualifié *Algrinus à ſecretis noſtris*; cet Algrin fut depuis élevé à la dignité de chancelier.

La chancellerie ayant vaqué pendant les années 1172 & ſuivantes, juſques & compris 1177, c'étoit un des notaires du roi qui ſignoit les chartes en ces termes, *Petrus notarius vacante cancellaria ſubſcripſit*.

On tient communément que ce fut frere Guerin, évêque de Senlis, nommé chancelier en 1223, qui abandonna totalement les fonctions du ſecrétariat aux clercs notaires du roi, ſe réſervant ſeulement l'inſpection ſur eux.

Dans Mathieu Paris, à l'an 1250, ils ſont qualifiés

clerici regii, & dans d'autres endroits *clerici Franciæ.*

Une ordonnance de S. Louis du mois de Février 1254, les appelle *clerici* ſimplement, le roi défendant aux clercs ou à leurs écrivains de prendre pour les lettres-patentes plus de ſix deniers, & pour les lettres clauſes plus de quatre.

Depuis ce tems les *ſecrétaires du roi* ſe trouvent qualifiés tantôt de clercs du roi ſimplement, tantôt clercs notaires, tantôt notaires de France, ou notaires du roi, & enſuite notaires *ſecrétaires du roi*, & enfin le titre de *ſecrétaire du roi* a depuis long-tems prévalu, & eſt le ſeul qui leur eſt demeuré.

Il paroit néanmoins qu'il y avoit anciennement quelque différence entre les notaires du roi & ſes *ſecrétaires*, tous les *ſecrétaires du roi* étoient notaires; mais tous les notaires du roi n'avoient pas le titre de *ſecrétaires*, & n'en faiſoient pas les fonctions. On entendoit alors par clercs notaires du roi en général, tous ceux qui écrivoient, collationnoient & ſignoient les lettres de chancelleries & les arrêts des cours, au lieu que par *ſecrétaires du roi*, on n'entendoit que ceux qui étoient *à ſecretis*, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient employés pour l'expédition des lettres les plus ſecretes; ceux-ci, qui approchoient le plus de la perſonne du roi, & qui étoient honorés de ſa confiance, ayant acquis par-là un plus haut degré de conſidération, furent diſtingués des autres clercs & notaires, & ſurnommés clercs *du ſecré, du ſecret;* c'eſt la premiere origine des *ſecrétaires* d'état, & c'eſt de-là que ces officiers devoient toujours être pourvus d'un office de *ſecrétaire du roi*; le premier qui en fut diſpenſé fut M. Chauvelin, *ſecrétaire* d'état, en 1728, lequel fut depuis garde des ſceaux.

Les *ſecrétaires* du conſeil & des finances ont auſſi été tirés du corps des notaires & *ſecrétaires du roi*, entre leſquels il n'y en avoit qu'un petit nombre, qui étoit retenu pour ſervir au conſeil, comme ſix, dix, douze, treize, plus ou moins, ſelon que ce nombre fut fixé en divers tems.

Quant au nombre des *ſecrétaires du roi*, on a déja vû que dans l'origine les chanceliers qui ſont repréſentés par les *ſecrétaires du roi* n'étoient qu'au nombre de quatre, & les anciennes ordonnances diſent qu'ils avoient été établis à l'inſtar des quatre évangeliſtes, en l'honneur deſquels leur confrairie eſt établie en l'égliſe des céleſtins de Paris.

Mais ce nombre s'accrut peu-à-peu; on en trouve cinq différens ſous Philippe I, treize dans un état de la maiſon de Philippe le Bel de l'an 1285; ce même prince fit un reglement en 1309, portant qu'il y auroit trois clercs *du ſecré*, & vingt-ſept clercs & notaires.

Le *ſciendum* de la chancellerie que quelques-uns croyent avoir été rédigé en 1319, d'autres en 1394, d'autres en 1413 ou 1415, porte que le nombre des notaires & *ſecrétaires du roi* étoit alors de 67.

Sous le roi Jean, ils étoient au nombre de cent quatre; la délibération qu'ils firent en 1359 pour l'établiſſement de leur confrairie aux Céleſtins, eſt ſignée de cent quatre notaires & *ſecrétaires*.

Ce prince ne ſupprima aucuns de leurs offices; mais par un reglement qu'il fit le 7 Décembre 1361, il déclara que pour la charge de ſa rançon, il ne pouvoit donner des gages à tous, & fit une liſte compoſée ſeulement de cinquante-neuf de ſes *ſecrétaires* & notaires, pour ſervir continuellement & prendre gages & bourſes, déclarant qu'il manderoit les autres quand il lui plairoit; mais Charles V. réduiſit abſolument le nombre de ſes notaires-*ſecrétaires* à cinquante-neuf, ordonnant que les Céleſtins par lui fondés feroient le ſoixantieme, & qu'ils auroient une bourſe comme les *ſecrétaires du roi*.

Cependant pluſieurs perſonnes par importunité ou autrement, obtinrent les uns les bourſes de clerc notaires ſeulement, & les autres les gages & manteaux, diviſant ainſi l'office en deux parties, de maniere que le nombre de ces officiers étoit augmenté de près du tiers, ce qui faiſoit environ 80.

Charles VI. ſon fils, par une ordonnance du 19 Octobre 1406, les réduiſit au nombre ancien de 60 y compris les Céleſtins; il les réduiſit encore au même nombre par ſon ordonnance du 2 Août 1418.

Au commencement de ſon avénement à la couronne Louis XI. avoit créé pluſieurs offices de *ſecrétaires du roi*, mais il les ſupprima par ſon édit du mois de Juillet 1465, & les réduiſit au nombre ancien de 60 y compris les Céleſtins; & par un autre édit du mois de Novembre 1482, il confirma le même nombre, avec cette différence ſeulement, qu'il déclara que lui & ſes ſucceſſeurs rois ſeroient à perpétuité chefs dudit college, & que la premiere bourſe ſeroit pour Sa Majeſté.

Les *ſecrétaires du roi*, maiſon, couronne de France & de ſes Finances, qu'on appelle auſſi *ſecrétaires du roi* en la grande chancellerie ou *ſecrétaires du roi* du grand college, obtinrent du roi Jean au mois de Mars 1350, la permiſſion d'établir entr'eux une confrairie en l'honneur des quatre évangeliſtes, & de bâtir une égliſe en tel lieu qu'ils jugeroient à-propos; dans ces lettres, ils ſont qualiſiés de college des notaires de France; Charles V. les qualifie de vénérable college; ils furent érigés en college par le roi Jean au mois de Mars 1350, laquelle érection a depuis été confirmée par nombre d'autres édits, déclarations & lettres patentes.

Ce college en comprend préſentement ſix autres, c'eſt-à-dire que l'on a réuni en un ſeul corps ou college des *ſecrétaires du roi*, de ſix créations & claſſes différentes; ſavoir, le college ancien des 120, le college des 54, le college des 56, le college des 120 des finances, le college des 20 de Navarre, & le college des 80.

On entend par college ancien, les cent vingt qui ſont de plus ancienne création, deſquels il y en a 60 qu'on appelloit *bourſiers*, & 60 autres que l'on appelloit *gagers*.

Des 60 bourſiers, 20 ſont ſurnommés *grands* qui ſont les plus anciens, vingt moyens qui ſuivent, & qui ſont les derniers des 60 bourſiers.

Les 60 gagers furent créés à la priere des 60 bourſiers; ils furent appellés *gagers*, parce qu'ils n'avoient que des gages & ne prenoient point de bourſes, mais préſentement tous les *ſecrétaires du roi* ont chacun une bourſe & des gages.

Henri II. par édit de Novembre 1554, augmenta cet ancien college de 80 *ſecrétaires du roi* pour faire le nombre de 200, mais ces nouveaux offices furent ſupprimés par édit du mois de Décembre 1556.

Le ſecond college appellé *des* 54, parce qu'il étoit compoſé de ce nombre, fut créé par édit de Charles IX. du mois de Septembre 1570, portant création de 40 nouveaux offices, & par des lettres du 22 Septembre ſuivant portant rétabliſſement de 14 autres *ſecrétaires du roi*, qui avoient été privés de leurs offices pour cauſe de religion.

Le troiſieme college appellé *des 66*, fut compoſé d'officiers créés à diverſes fois; ſavoir, 26 par édit de Septembre 1587, & de quelques autres qui avoient été créés, tant par le roi Henri III. que par le duc de Mayenne; ils furent tous unis en un même college par Henri le Grand en 1608; on y a joint les 46 creés par édit de Louis XIII. au mois d'Octobre 1641, ce qui fait en tout 112.

Le quatrieme college appellé des *ſix vingt* des finances fut créé à trois fois; ſavoir, 26 par Henri IV. 10 par Louis XIII en 1605, & 84 encore par Louis XIII. en 1635.

Le cinquieme college appellé *des* 20 de Navarre, fut créé & établi au mois de Décembre 1602 par le roi Henri IV. qui les amena en France avec la couronne de Navarre; c'étoient ſes *ſecrétaires*, lorſqu'il n'étoit encore roi que de Navarre.

Le nombre des cinq *ſecrétaires du roi* fut réduit à 240 qui furent choiſis dans les cinq colleges, & unis en un ſeul & même college ſans diſtinction, par édit du mois d'Avril 1672.

Il en fut créé 60 par édit du mois de Mars 1691, & 50 par édit du mois de Février 1694; mais par édit du mois de Décembre 1697, il en fut ſupprimé 50 & le nombre total réduit à 300.

Au mois de Mars 1704 le roi augmenta le nombre de 40.

Habits. Anciennement le roi leur fourniſſoit des manteaux qui leur ont été depuis payés en argent.

Louis XI. ordonna en 1482, que quand ils feroient leur ſervice, ils ſeroient vétus honnêtement ſelon leur état, ſans porter habits diſſolus, & qu'ils porteroient leurs écritoires honnêtement, comme eux & leurs prédéceſſeurs. Il leur défendit auſſi de jouer à des jeux défendus, de mener une vie deshonnête, & de ſe trouver en compagnie & lieux diſſolus, ſur peine d'en être grièvement punis & repris.

Charles IX. par ſes lettres du 15 Février en 1583, portant réglement pour les *habits*, ordonna que les notaires & *ſecrétaires* de la maiſon & couronne de France pourroient porter ſoie, ainſi que les autres gentilshommes, tant d'épée que de robe longue.

Réception. Philippe de Valois, par des lettres du 8 Avril 1342, ordonna que les notaires qui étoient alors, ne prendroient aucuns gages juſqu'à ce qu'ils euſſent été examinés par le parlement, pour voir s'ils étoient ſuffiſans pour faire lettres tant en latin qu'en françois, & que le parlement eût fait rapport au roi de leur ſuffiſance, & que dorénavant ils ne feroient aucuns notaires, qu'ils n'euſſent été examinés par le chancelier, pour voir de même s'ils étoient capables de faire lettres tant en latin qu'en françois.

Ils ſont reçus après information de leurs vie & mœurs.

La déclaration du 7 Juillet 1586 défend de recevoir en ces offices aucune perſonne faiſant trafic & marchandiſe, banque, ferme ou autre négociation méchanique.

Fonctions. L'édit du mois de Novembre 1482 dit qu'ils ont été établis pour loyaument rédiger par écrit & approuver par ſignature & atteſtation en forme dûe, toutes les choſes ſolemnelles & authentiques, qui par le tems advenir ſeroient faites, commandées & ordonnées par les rois, ſoit livres, regiſtres, concluſions, délibérations, lois, conſtitutions, pragmatiques, ſanctions, édits, ordonnances, conſultations, chartes, dons, conceſſions, octrois, privileges, mandemens, commandemens, proviſions de juſtice ou de grace, & auſſi pour faire ſigner & approuver par atteſtation de ſignature tous les mandemens, chartes, expéditions quelconques faites en leurs chancelleries, tant devers les chanceliers de France qu'ailleurs, quelque part que leſdites chancelleries ſoient tenues, comme auſſi pour enregiſtrer les délibérations, concluſions, arrêts, jugemens, ſentences & prononciations des rois ou de leur conſeil, des cours de parlement, & autres uſans ſous les rois d'autorité & juriſdiction ſouveraine, & généralement toutes lettres cloſes & patentes & autres choſes quelconques touchant les faits & affaires des rois de France & de leur royaume, pays & ſeigneuries.

Ce même édit porte qu'ils ont été inſtitués pour être préſens & perpétuellement appellés ou aucuns d'eux, pour écrire & enregiſtrer les plus grandes & ſpéciales & ſecretes affaires du roi, pour ſervir autour de lui & dans ſes conſeils, pour accompagner les chanceliers de France, être & aſſiſter ès chancelleries, quelque part qu'elles ſoient tenues, aſſiſter au grand-conſeil, ès cours de parlement, en l'échiquier de Normandie, dans les chambres des comptes, juſtice ſouveraine des aides, requêtes de l'hôtel & du palais, en la chambre du tréſor & aux grands jours, pour y écrire & enregiſtrer tous les arrêts, jugemens & expeditions qui s'y font; tellement que nul ne pourra être greffier du grand-conſeil ni d'aucunes des cours de parlement & autres cours ſouveraines, chambres des comptes, requêtes de l'hôtel ni du tréſor, qu'ils ne ſoient du nombre des clercs-notaires & *ſecrétaires* du roi.

L'édit du mois de Janvier 1566 porte qu'ils ſeront envoyés avec les gouverneurs des provinces chefs d'armées, ambaſſadeurs, & généraux des finances, pour donner avis au roi de tout ce qui ſe paſſera, & faire à l'entour d'eux toutes les expéditions néceſſaires.

Il eſt auſſi ordonné par ce même édit qu'on leur donnera les mémoires néceſſaires & les gages pour écrire l'hiſtoire du royaume, ſelon leur inſtitution.

Ils ne pouvoient anciennement vaquer à aucune autre fonction, & ceux qui ſervoient quelqu'autre prince ſans permiſſion du roi, perdoient leurs bourſes.

Ils ont la faculté de rapporter toutes ſortes de lettres dans les chancelleries.

Eux ſeuls peuvent ſigner ce qui eſt commandé par le roi, & arrêté dans les conſeils & cours ſouveraines.

Bourſes. De tout tems les *ſecrétaires* du roi ont eu des bourſes, c'eſt-à-dire, une part de l'émolument du ſceau. Il y en avoit anciennement quelques-uns qui étoient ſeulement à gages & à manteaux: préſentement, outre les gages & manteaux, ils ont chacun une bourſe.

Ces bourſes ſont de trois ſortes; ſavoir, les grandes pour les vingt premiers, y compris le roi, les moyennes pour les vingt ſuivans, & les petites pour les vingt autres.

L'édit du mois de Novembre 1482 dit que nos rois les ont retenus pour être de leur hôtel & famille, & pour leurs officiers ordinaires, domeſtiques & commenſaux; qu'ils leur ont donné pluſieurs beaux, grands & notables privileges, franchiſes & libertés; & ſpécialement que pour les honorer davantage, ils ont ordonné qu'eux & leurs ſucceſſeurs, chacun en ſon tems, fût du nombre & chef du college des *ſecrétaires du roi*, faiſant le ſoixantieme, & en conſéquence ils ont l'honneur d'avoir le roi inſcrit le premier ſur leur liſte.

Honneurs & privileges. Ils ſont des plus anciens commenſaux de la maiſon du roi: des lettres du mois d'Avril 1320 prouvent qu'ils avoient dès-lors des gages, droit de manteaux, & qu'on leur payoit la nourriture de leurs chevaux.

En qualité de commenſaux, ils ont leurs cauſes perſonnelles, poſſeſſoires & hypothéquaires commiſes aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais, à leur choix.

En matiere criminelle, ils ne peuvent être jugés que par le chancelier de France qui eſt le conſervateur de leurs privileges, ou par le parlement. Néanmoins, par arrêt du conſeil du 27 Octobre 1574 & lettres patentes du 13 Avril 1576 & 18 Semptembre 1578, arrêt & déclaration du 27 Novembre 1598, lettres du 4 Mars 1646, Sa Majeſté attribue au grand-conſeil la connoiſſance de toutes les infractions à leurs privileges.

Ils aſſiſtent à l'*entour* de la perſonne des rois avec le chancelier dans les conſeils du roi, aux chancelleries, & dans les cours de parlement & autres cours ſouveraines.

Aux états tenus à Tours en 1467, ils étoient aſſis au-deſſous des princes du ſang, du connétable, du chancelier & des archevêques & évêques. Ils étoient aſſis aux états de Blois en 1588, au nombre de dix-huit repréſentans les autres, ſur un banc placé en face de celui de la nobleſſe, & à ceux de Paris en 1614.

Leurs offices ſont perpétuels pour la vie de chacun d'eux, & ne ſont impétrables que par mort, réſignation ou forfaiture déclarée telle par le chancelier, les maîtres des requêtes appellés ou joints, ou par le parlement.

Ceux qui réſignent à leurs fils ou gendres, continuent de jouir des privileges.

Les veuves jouiſſent des mêmes privileges que leurs maris, tant qu'elles reſtent en viduité.

Le roi Charles VIII. par des lettres du mois de Février 1484, déclare que les *ſecrétaires du roi* étoient tous réputés nobles & égaux aux barons; il les annoblit en tant que beſoin ſeroit, eux, leurs enfans, & poſtérité; il les déclare capables de recevoir tous ordres de chevalerie, & d'être élevés à toutes ſortes d'honneurs, comme ſi leur nobleſſe étoit d'ancienneté & au-delà de la quatrieme génération.

Les lettres de Charles IX. du mois de Janvier 1566, leur accordent du ſel pour la proviſion de leur maiſon.

Elles leur accordent le titre de conſeiller du roi, entrée dans les cours, & ſéance à l'audience au banc des autres officiers & au-deſſus de tous.

Il eſt dit dans ces mêmes lettres, que quand les cours marcheront en corps, les *ſecrétaires* y pourront être après les greffiers, ſelon l'ordre de leur réception, comme étant du corps de ces cours, en tant que greffiers-nés.

Les lettres du mois de Mai 1572 permettent à ceux qui ont ſervi vingt ans, de réſigner leurs offices ſans payer finance, ni être ſujets à la regle des quarante jours. Au bout de ce tems on leur donne des lettres d'honneur. Et par déclaration du 27 Mars 1598 ils furent exceptés de la révocation générale des ſurvivances. Leurs offices ont été déclarés exemts de toutes ſaiſies, criées, ſubhaſtations & adjudications, (déclaration du 9 Janvier 1600.) Ils ſe vendent par-devant M. le chancelier.

Ils aſſiſterent au nombre de vingt-ſix, & accompagnerent le chancelier en l'ordre accoutumé, à l'entrée du roi de Pologne en la ville de Paris en 1573.

Ils ſont diſpenſés de réſidence.

Exemptions. Ils ne peuvent être contraints de vuider leurs mains des fiefs qu'ils poſſedent, & ſont exemts de tous droits de francs-fiefs & nouveaux acquêts, & de toutes les taxes qui ont été en certains tems impoſées pour ſupplément de finance des engagemens du douaire & droits domaniaux, confirmation de l'allodialité, franc-bourgage & franche-bourgeoiſie. Ils ont pareillement été déclarés exemts

des taxes miſes ſur les aiſés. Ils ſont exempts de tous droits de lods & ventes, & autres droits ſeigneuriaux, pour ce qu'ils vendent ou acquierent dans la mouvance du roi, pour toutes leurs terres nobles ou roturieres tenues du domaine du roi engagé ou aliéné, ſoit qu'ils les retirent par retrait lignager ſur un premier acquéreur ou autrement, tant en vendant qu'en achetant, nonobſtant toutes coutumes contraires, ſervice du ban & arriere-ban, oſt & chevauchée, milice bourgeoiſe, ni d'y envoyer aucun autre pour eux, ni de contribuer à la ſolde des gens de guerre.

Ils ſont exemts, leurs fermiers, métayers & jardiniers, du logement & uſtenſiles des gens de guerre, même des mouſquetaires & de tous autres, & défenſes ſont faites aux maréchaux & fourriers des logis du roi, d'y marquer ni faire marquer leur logis, ſoit dans leurs maiſons de ville ou des champs; & de contribuer à aucuns frais ni impoſitions miſes & à mettre concernant les armées, artillerie & gens de guerre, fortifications ou démolitions de forteresſes.

Ils ſont exemts de tous droits d'acquits & de coutume:

Exemts de tems immémorial, des droits de péage, paſſage, fonlieu, travers, chauſſée, coutumes; & autres, pour leurs blés & autres grains, vins, animaux, bois & autres proviſions qu'ils font, & pour ce qu'ils pourroient faire entrer par eau ou par terre à Paris, pour la proviſion de leurs maiſons: ils ſont même exemts des droits de péage appartenans à des ſeigneurs particuliers:

De tous droits de quatrieme, huitieme, & autres droits d'aides pour le vin de leur crû.

Ils ſont exemts pour leurs perſonnes & biens, de toutes tailles réelles ou perſonnelles, dons, aides de ville, entrées, iſſues, barrages, pié-fourché, octrois, emprunts, & autres ſubſides mis & à mettre, même de ceux qui ſeroient impoſés ſur les exemts:

De tous droits de gabelles:

Des droits du ſcel du châtelet de Paris, & de tous droits de ſceau de leurs obligations héréditaires & mobiliaires, du droit de greffe, des inſinuations & notification des contrats.

Ils ne payent auſſi aucun émolument pour les arrêts, ſentences & expéditions faites pour eux ou en leurs noms dans toutes les cours & juriſdictions du royaume; & ſont exemts des droits des receveurs des épices & parties d'icelles, des droits de conſignation, des droits d'immatricule & greffes de l'hôtel de ville de Paris; du payement des droits de contrôleurs, des productions & garde-ſacs, tiers-référendaires, contrôleurs des dépens, droit de boues.

Exemts des offices de quartenier, dixenier, cinquantenier, ni de faire le ſervice, ou d'envoyer quelqu'un à leur mandement, ni d'aucuns d'eux pour faire le guet & garde.

Ceux qui ſont pourvus de bénéfices, excepté les évêchés ou abbayes, ſont exemts du payement des décimes.

Ils ſont exemts des frais faits aux entrées des rois dans les villes:

Des tutelles & curatelles, (déclaration du 23 Décembre 1594.)

Privileges, confirmation. Leurs privileges ont été confirmés par édits, déclarations, & lettres patentes des mois de Juillet 1465, Novembre 1482, Décembre 1518, Septembre 1549, Mars & Janvier 1565, Janvier 1566, 24 Décembre 1573, Avril 1576, 29 Mars 1577, Janvier 1583, Juin 1594, 27 Mai 1607, Avril 1619, 21 Juin 1659, Avril 1672, 13 Décembre 1701, Mars 1704, & pluſieurs autres. *Voyez* le *recueil des Ordonnances*, Miraumont & l'*Hiſt. de la Chancellerie, par* Teſſereau. (*A*)

SECRÉTAIRERIE, ſ. f. (*Hiſt. de la chancel. franç.*) c'eſt le lieu où ſont dépoſés tous les actes expédiés par les ſecrétaires d'état, comme brevets, dépêches, lettres de cachet, traités d'alliance, de paix & de commerce; traités de mariage des rois & des princes, arrêts du conſeil d'en-haut, & généralement toutes les minutes des affaires importantes de l'état. (*D. J.*)

SECRÉTARIAT, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe prend quelquefois pour la place ou fonction de ſecrétaire; quelquefois auſſi l'on entend par-là le dépôt des actes qui ſont conſervés par le ſecrétaire de quelque officier public, tels que les dépôts des quatre ſecrétaires d'état, le *ſecrétariat* du gouvernement, celui de l'intendance, celui d'un évêché ou archevêché. On leve des expéditions & extraits des actes qui ſont dans ces *ſecrétariats*. *Voyez* DÉPÔT & SECRÉTAIRE. (*A*)

SECRETARIUM, (*Littérat.*) cabinet ſéparé où les juges ſe retiroient pour référer enſemble ſur l'affaire qui venoit d'être plaidée devant eux, & pour décider la ſentence qu'ils prononceroient d'un commun aveu. Ce cabinet n'étoit ſéparé du tribunal que par un voile. (*D. J.*)

SECRÉTION, SECRÉTIONS, (*Médecine.*) ſe dit proprement de l'action par laquelle un fluide eſt ſéparé d'un autre fluide, & plus particulierement de la ſéparation des différentes liqueurs répandues dans le corps animal, de la maſſe commune de ces liqueurs, c'eſt-à-dire du ſang. C'eſt cette importante fonction de l'économie animale que les anciens faiſoient dépendre de la troiſieme coction, & que les ſcholaſtiques rapportent aux actions naturelles.

Cette fonction s'opere en général par les glandes ou par des réſeaux de capillaires artériels; & on appelle pour cette raiſon ces organes *organes ſecrétoires, couloirs, filtres*. Voyez *ces mots*.

La *ſecrétion* differe, ſuivant l'opinion vulgaire, de l'excrétion, en ce que la premiere ne fait que dépouiller, pour ainſi dire, la maſſe du ſang de différentes humeurs qui y ſont contenues, & que l'excrétion eſt l'évacuation plus ou moins prochaine de ces humeurs, ou l'action qui les porte au-dehors. Il eſt pourtant des auteurs qui ont confondu ces deux fonctions l'une avec l'autre, en quoi ils paroiſſent d'accord avec les anciens, qui n'avoient qu'un nom pour les deux; car le verbe διακρινω ſe trouve employé indifféremment dans Hippocrate & Galien pour *excerno* & *ſecerno* en même tems, & διακρισις pour *ſegregatio, ſecretio, ſeparatio, excretio*, pour l'*excretion* & la *ſecrétion* tout enſemble: nous verrons même à la fin de cet *article* qu'il eſt des circonſtances où l'action de l'une eſt ſi liée à celle de l'autre, où toutes les deux ſont ſi rapprochées, qu'on ne ſauroit ſaiſir l'inſtant qui fait le point de leur diviſion.

La *ſecrétion* eſt commune aux végétaux & aux animaux; mais c'eſt dans ceux-ci principalement que cette fonction offre le plus de phénomenes, en proportion d'une plus grande variété dans les merveilles & les réſultats de l'organiſation.

La néceſſité des *ſecrétions* ſe déduit de l'exercice même de la vie; cette ſucceſſion continuelle de pertes & de réparations de ſubſtance qu'éprouvent tous les êtres vivans, en eſt la preuve la plus ſenſible. Le chyle étant un fluide hétérogene, relativement aux beſoins de la nature, il eſt étonnant combien d'opérations plus ou moins combinées elle doit encore employer à la diſpoſition des différens ſucs utiles ou nuiſibles à l'animal, après l'adoption de la lymphe nutritive, de cet extrait précieux qui eſt l'ouvrage de la digeſtion (*Voyez* DIGESTION; telle eſt, 1°. la diſtribution des humeurs aux ſecrétoires: 2°. leur élaboration ou préparation dans les organes; préparation qui imprime à quelques-unes des qualités qu'elles n'auroient pas autrement, comme on le peut voir par la ſemence, qui eſt bien différente aſſurément dans les eunuques & dans ceux qui ne le ſont pas: 3°. la filtration des humeurs aqueuſes: 4°. la ſéparation des particules inutiles & nuiſibles, dans laquelle il faut comprendre la *répudiation*, le *ſeceſſus* non-ſeulement des particules vieilles & uſées des humeurs que les anciens appelloient de la *deuxieme coction*, mais encore de quelques autres qui ont ſouffert dans le corps une altération qui équivaut à une ſéparation ſpontanée. Ce qu'Hippocrate paroît avoir indiqué par ce paſſage du premier livre ſur la diete: *corrumpi ac minui, idem eſt quod ſecerni*. C'eſt donc la ſomme de ces opérations diſtinctes plus ou moins entr'elles, qui conſtitue l'ouvrage des *ſecrétions*.

Mais cet ouvrage eſt-il reſtraint uniquement aux humeurs? c'eſt ſur quoi les auteurs ne ſe ſont pas poſitivement expliqués; c'eſt néanmoins une obſervation de tous les tems, que la plûpart de nos excrétions ſont chargées de particules terreuſes; pourquoi ces particules ne ſeroient-elles pas les excrémens d'une terre plus pure, qui forme la baſe des parties ſolides, ſécernée tout comme les humeurs, & ayant ſes uſages comme elles? Voilà qui va paroître un paradoxe bien étrange; mais eſt-il en effet ſi dénué de vraiſſemblance pour ne pas mériter qu'on s'y arrête? L'analyſe chimique nous démontre d'abord l'exiſtence de ces parties terreuſes dans nos humeurs, indépendamment de la

petite

petite portion qu'il peut en entrer dans la compoſition des molécules ou aggrégés du fluide. Cette même terre qui fournit à la coque des œufs dans les volatils, fournira peut-être encore à l'accroiſſement & à la régénération des os dans les animaux, au tranſport des matieres plâtreuſes ſur les articulations des goutteux, à celles qu'un auteur moderne a obſervées dans les alvéoles des enfans, pour y ſervir à la matiere des dents. *Vid. l'éducat. médic. des enfans*, par M. Brouzet.

En réſumant ce que nous venons de dire, on trouve, 1°. que la nutrition eſt encore une branche de la *ſécrétion*; 2°. que la ſpontanéité dans la ſéparation de quelques particules anciennement utiles, peut faire penſer qu'un certain mouvement de fermentation fort indéfini, entre pour quelque choſe dans l'ouvrage des *ſecrétions*; 3°. que les parties ſolides même paroiſſent être ſoumiſes à la loi générale de la *ſecrétion*.

Toute *ſecrétion* ſuppoſant un appareil, un travail de la part des organes ſecrétoires, & quelques humeurs, telles que la plûpart des aqueuſes, la graiſſe, & peut-être une portion des urines, étant le réſultat d'une opération moins compliquée, il s'enſuit encore que le mot ſpécial de *ſecrétion* ne ſauroit convenir à la ſéparation proprement dite des fluides, & que les Phyſiologiſtes n'ont point aſſez diſtingué les modes variés de cette dépuration de la maſſe commune des liqueurs animales.

La *ſecrétion* pourroit donc être regardée plus particulierement comme une action qui ſpécifie les différentes humeurs du corps, en les portant du ſang aux différens ſecrétoires, & modifiant leur préparation à-travers ces organes.

La phyſiologie des anciens n'a pes été ſi bornée en fait de *ſecrétions*, qu'elle n'ait produit quelques opinions ſur cette matiere; mais leurs connoiſſances ſur la variété des humeurs, ſe réduiſent dans leurs écrits à l'énumération des fluides qui ſont le plus à la portée des ſens. Les découvertes qu'on a faites depuis en Anatomie & en Phyſique, ont conſidérablement enflé ce dénombrement, qui n'en eſt peut-être pas plus utile pour être plus faſtueux.

Les principales de ces humeurs ſont donc la bile, la ſalive, l'humeur pancréatique, la prétendue liqueur des eſprits animaux, celle qui humecte l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins; la ſynovie, la graiſſe, l'humeur du péricarde, l'humeur aqueuſe de l'œil, la vapeur ou la roſée qui humecte les ventricules du cerveau, la ſurface de la plevre & du péritoine, les mucoſités des différens ſinus & cavités; la liqueur prolifique dans le mâle, le lait, l'humeur des ovaires dans les femmes, *&c.* (toutes ces humeurs ſont appellées récrémenticielles) l'humeur ſébacée des glandes de Morgagni, celle des odoriferes de Tiſon, des lacunes de Graaf, l'humeur onctueuſe des poils, celle des différens plis ou replis de la peau, le *cerumen* des oreilles, & quelques autres qui ne ſont peut-être que des ſuintemens des humeurs contenues dans les cellules du tiſſu adipeux, dont l'odeur, la couleur & la conſiſtance varient à raiſon de la chaleur & de la conformation des parties, de leur ſituation & de leurs uſages; enfin l'urine, la tranſpiration, les ſueurs, *&c.* (Ces dernieres ſont les excrémenticielles). On pourroit encore former une claſſe d'humeurs mixtes, compoſée de celles qui étant recrémenticielles par leur eſſence, deviennent excrémenticielles par accident, telles que la ſalive, les larmes, quelques mucoſités, *&c.* ſur quoi il eſt à remarquer que l'exactitude phyſiologiſte eſt encore en défaut; mais du reſte le caractere diſtinctif des excrémenticielles eſt de ne pouvoir refluer dans la maſſe du ſang, ſans nuire ſenſiblement au corps.

Il n'eſt pas douteux que la *ſecrétion* n'ait lieu dans le fœtus comme dans l'adulte: l'humeur glaireuſe qu'on trouve dans l'eſtomac, le *meconium* qu'on peut regarder avec Stahl comme l'amas de tous les fluides qui ſe filtrent dans le tube inteſtinal, depuis la bouche juſqu'au *cœcum*, l'humeur de la veſſie, & peut-être même une partie des eaux dans leſquelles nage le fœtus, en ſont des preuves authentiques. Les auteurs qui ont diſcuté avec beaucoup d'érudition les rapports de la *ſecrétion* dans l'adulte, avec celle qui a lieu dans le fœtus, ne nous ont rien appris de particulier, ſi ce n'eſt que les humeurs ſont plus douces dans celui-ci que dans l'adulte, & qu'il faut déduire cette différence de ſaveur du plus ou du moins de denſité dans le ſyſtème des vaiſſeaux. Il eſt encore bon d'obſerver que les différens degrés d'accroiſſement dans le fœtus, les fonctions du thymus, & de quelques autres corps glanduleux, méritent une conſidération particuliere dans cette partie de l'hiſtoire des *ſecrétions*.

Nous diſons plus haut que les glandes ſont les principaux organes ſecrétoires; ce ſeroit donc dans la cavité des glandes, des conglomerées principalement, qu'il ſemble que devroit être le ſiege des *ſecrétions*.

Les conglobées, celles plus ſimples encore, qu'on appelle *follicules*, *criptes*, ne ſeront que comme des atteliers ſecrétoires ſubalternes, en comparaiſon des premieres. *Voyez* Glandes. Il en ſera vraiſſemblablement de même des reſeaux ou anaſtomoſes capillaires artérielles.

Les travaux de Malpighi & de Ruiſch, qui devoient d'abord fixer le ſort des *ſecrétions* ſur cet article, ont eu celui de la plûpart des découvertes en ce genre, qui font époque en faveur de l'artiſte & du ſiecle, ſans rien produire à l'art, que quelques diſſertations polémiques, qui ſont malheureuſement autant de titres revendiqués par les ſectes; ainſi il y a toujours des auteurs, comme les partiſans de Malpighi, qui veulent qu'entre l'artere & la veine, il y ait des cavités dans leſquelles ſe filtrent les humeurs; d'autres, tels que les ſectateurs de Ruiſch, qui ſoutiennent la continuité de l'artere avec la veine, ſans interruption, de ſorte que c'eſt dans les aires ou pelotons formés de capillaires artériels, qu'il faut chercher, ſuivant eux, les véritables organes des *ſecrétions*. Entre ces deux hommes célebres, il s'en trouve d'autres, comme Bellini, qui placent les *ſecrétions* dans les rameaux collatéraux des derniers capillaires artériels, qui ſont autant de petits troncs de ces rameaux, & l'on donne la relation du canal inteſtinal avec les vaiſſeaux lactés, pour le ſymbole de ce ſyſtème; Bergerus qui veut que ce ſoit dans les extrémités pulpeuſes des arteres; enfin il eſt encore des modernes d'une grande réputation, qui d'après des obſervations réiterées, ont crû pouvoir établir les *ſecrétions*, les uns, dans un tiſſu cotoneux qu'ils ont apperçus dans les conduits ſecrétoires, les autres, à l'extrémité de ces conduits, c'eſt-à-dire au point de leur paſſage de l'état artériel ſanguin, à celui de lymphatique artériel, *&c.*

Les différentes opinions que nous venons de rapporter, ſuppoſent qu'on a déja prononcé ſur une queſtion très-importante, ſavoir ſi les matériaux de nos humeurs ſecrétoires, doivent être regardés comme autant d'élemens de principes iſolés, épars dans l'océan des humeurs; ou s'ils y ſont contenus ſous la forme qui ſpécifie chaque fluide; en un mot, comme autant d'aggregés immédiats de fluides divers, qui n'ont beſoin que du travail de la *ſecrétion*, pour former un tout ſpécial. Avant d'entrer en diſcuſſion ſur cet article, il eſt bon de prévenir, & c'eſt ce que les phyſiologiſtes auroient dû faire, que la queſtion ne porte que ſur quelques humeurs recrémenticielles, comme la bile, la ſemence, *&c.* car il eſt hors de doute que les ſels & les débris, *ramenta*, tant de nos ſolides que de nos fluides, qui ſont les produits des mouvemens de la vie, préexiſtoient réellement dans la maſſe des humeurs; il s'agit donc uniquement de ſavoir ſi les matériaux de ces humeurs que nous avons nommées, ſont contenus matériellement ou formellement, comme on dit, dans le ſang. La queſtion eſt, dit-on, jugée en faveur du dernier ſentiment, en conſéquence de quelques expériences, dont tout le monde connoit celle de la ligature des arteres rénales, *voyez* Rein, & de ce qui eſt obſervé dans quelques états de maladie, par exemple dans l'ictere; mais dans cette expérience ſur le rein, peut-on compter que les vaiſſeaux lymphatiques n'ont pas reporté quelques portions d'urine dans le ſang? l'humeur qui fait l'ictere, eſt-elle bien de la bile? & ſi par des embarras dans le foie, toutes les humeurs deviennent bilieuſes, ou ſe changent en bile, n'en peut-on pas conclure qu'elles étoient propres à prendre toutes ſortes de modifications? Bianchi, *hiſtor. hepatis*, rapporte que ſon ami, Jacques Cicognini, avoit connu à Boulogne un homme qui avoit le ſecret de faire de la bile, avec beaucoup d'huile, un acide, & une certaine eſpece de cendre; les mêmes matériaux ne ſe trouvent-ils pas dans preſque toutes nos humeurs? Nous ne déguiſerons pas qu'il eſt fait mention dans Needham, *de formato fœtu*, d'une lettre de Scheineder à Deuſingius, dans laquelle il eſt parlé d'un homme de la connoiſſance de Schneider, qui, en repandant d'une certaine poudre ſur le ſang, en tiroit du lait, lequel avoit toutes les apparences du lait ordinaire; mais en admettant le fait comme vrai, il y auroit peut-être encore bien des argumens à faire ſur la compoſition de cette poudre, ou ſur la nature de ce lait; & d'ailleurs, qui eſt ce qui ignore

que le lait eſt du vrai chyle, qui eſt porté avec le ſang dans les mamelles & dans l'uterus, & qu'il eſt à peine altéré par la *ſecrétion* imparfaite qu'il éprouve dans ces organes? Il faut convenir qu'on n'a pas aſſez inſiſté ſur tous les faits contradictoires, pour qu'on ait pû porter ſur cette matiere aucun jugement déciſif.

Comment ſe font les *ſecrétions*, & d'où vient qu'un fluide eſt conſtamment affecté, du moins dans l'état ſain, à un organe plutôt qu'à un autre; par exemple, la bile au foie, & non pas aux reins, *&c.*? voilà ce qui a exercé les phiſiologiſtes de tous les âges, & qui eſt encore un problême dont, ſelon toutes les apparences, la ſolution manquera long-tems à l'art.

Les premiers dogmatiques dont la théorie naiſſante étoit religieuſement circonſcrite par l'obſervation, n'ont pû nous rien tranſmettre de bien recherché ſur une matiere auſſi obſcure.

Empédocle, plus philoſophe que médecin, croyoit que les ſueurs & les larmes provenoient d'un ſang atténué & fondu. Hippocrate reconnoît un principe qui attire les humeurs vers chaque organe & les y prépare; il regardoit les glandes comme des éponges qui s'imbibent de ces humeurs; ſuivant Platon, c'eſt un appétit dans chaque partie, qui lui donne la faculté d'attirer à ſoi ce qu'elle appette; Ariſtote penſe de même, en rectifiant néanmoins les idées grandes & inexactes de Platon. *Voyez la Phyſiologie de Fernel.* Galien enfin eſt pour ſes facultés: il paroît que c'eſt à ce petit précis qu'on peut reduire les ſyſtêmes de la ſage & ſublime antiquité, & ce n'eſt peut-être pas un petit éloge pour la philoſophie, que ſa ſtérilité en ce genre; mais certes, la phyſiologie des modernes nous en dédommage bien, par une fécondité qui n'a rien laiſſé à diſcuter de tous les points d'une matiere auſſi vaſte; on diroit qu'elle a mis à contribution toutes les branches des ſciences, chacune d'elles lui ayant fourni à l'envi ſon tribut de ſyſtême. La chimie lui a donné les fermens, les coagulans, les fondans, les aſſimilans, l'archée de Wanhelmont, ſyſtême, pour le dire en paſſant, digne de l'enthouſiaſme d'un grand homme, dont la critique n'appartient pas à des génies froids, que le figuré d'une expreſſion, ou la ſingularité d'un nom ſuffit le plus ſouvent pour indiſpoſer; la méchanique, les cribles de Deſcartes, renouvellés des pores d'Aſclépiade, les attritions, la diſpoſition particuliere dans la figure de chaque couloir, *&c.* La phyſique, l'électricité, l'attraction & l'adhéſion newtonienne, la géométrie, ſes calculs, l'hydraulique, ſes lois, ſes expériences, *&c.*

Heureuſement que la plûpart de ces hypothèſes, autrefois ſi bruyantes, ne ſont guere plus admiſes par les eſprits ſages; à la vérité il s'eſt trouvé de nos jours, des auteurs à qui on ne peut refuſer cette qualité, qui ont tâché d'en évoquer quelques-unes, pour en bâtir de nouveaux ſyſtêmes, tel eſt celui de l'humeur analogue; mais la préexiſtence ſuppoſée de cette humeur, qu'il faut admettre néceſſairement dans cette nouvelle hypothèſe, & les inconvéniens qui en réſultent pour une pareille analogie, en ont démontré le peu de ſolidité. M. Winſlow a eu beau vouloir l'appuyer de ſes obſervations, ſur le tiſſu cotonneux des conduits ſecrétoires qu'il dit avoir trouvé imbus de bile dans le foye, & d'urine dans les reins, chez des fœtus les plus près du tems de la conception; tout cela prouve ſeulement que les *ſecrétions* ont lieu dans les fœtus, & c'eſt de quoi perſonne ne doute.

Les productions en ce genre, de quelques autres modernes, n'ont pas eu un meilleur ſuccès; les noms fameux d'Hoffman & de Boerhaave, n'ont pû ſauver leurs ſyſtêmes: plus de goût, plus de juſteſſe dans notre philoſophie, nous ont enfin appris à les apprécier.

Stahl, le Platon de la médecine moderne, à qui nous devons en grande partie cette reforme, nous a donné d'autres idées ſur les *ſecrétions*; ſuivant lui, c'eſt l'ame, cet agent univerſel du corps, qui en eſt chargée, qui les dirige, *qui a ſoin d'envoyer la ſalive à la bouche quand il le faut.* Ces idées qu'on dit empruntées de Wanhelmont, prennent dans le génie de Stahl, une force, une profondeur dont on n'auroit pas cru avant lui, la théorie ſuſceptible.

L'académie de Bordeaux ayant propoſé, il y a quelques années, un prix ſur le méchaniſme des *ſecrétions*, trois illuſtres émules, (MM. Hamberger, Delamure, & de Haller,) fournirent chacun une belle diſſertation ſur cette matiere. Celle de M. Hamberger, qui fut couronnée, explique ce méchaniſme par les lois de l'adhéſion, ſuppoſées établies entre les particules des fluides, & celles des ſolides qui compoſent le tiſſu des vaiſſeaux ſecrétoires; l'auteur eſtime cette action par les rapports de la gravité ſpécifique des unes avec celle des autres, enſorte que le plus haut degré de l'adhérence eſt entre les parties du ſolide & du fluide, dont les gravités ſpécifiques ſe correſpondent davantage; il obſerve qu'il s'eſt convaincu par des expériences dont il donne les réſultats, des différences ou rapports de ces gravités ſpécifiques; mais nous obſerverons à notre tour, qu'il n'eſt peut-être point de ſyſtêmes, parmi ceux qu'on s'efforce d'appuyer de tout l'appareil des ſciences, dans lequel on trouve un abus plus marqué, une plus mauvaiſe application de principes bons en ſoi; pour s'en convaincre, il ſuffit d'un coup d'œil ſur les phénomènes de phyſique les plus ſimples. On peut voir les objections qui ont été faites au ſyſtême de l'auteur, dans pluſieurs ouvrages de M. Haller, & pour s'éviter la peine des recherches, dans le ſecond volume de ſa nouvelle phyſiologie.

A l'égard des expériences de M. Hamberger, ſur les viſcères & les fluides des animaux, M. Delamure, célebre profeſſeur de la faculté de Montpellier, en a fait de ſon côté, qu'on ne ſauroit concilier avec celles de M. Hamberger; on peut conſulter la table des produits que ce profeſſeur en a donnée à la ſuite d'une thèſe ſur les *ſecrétions*, qu'il fit ſoutenir en 1749.

Toutes les autres théories qu'on pourroit encore citer, n'étant que des modifications ou des copies les unes des autres, & ſe trouvant d'ailleurs répandues dans des livres qui ſont entre les mains de tout le monde, nous croyons pouvoir nous diſpenſer d'en parler, pour nous arrêter plus long-tems à un excellent ouvrage, qui a paru depuis peu d'années, ſous le titre de *Recherches anatomiques ſur les glandes*; cet ouvrage eſt de M. de Bordeu, médecin de Paris & de Montpellier, qui jouit dans la capitale, comme praticien, d'une réputation très-étendue & très-méritée. La grandeur des vues que préſente l'auteur, la beauté de ſes principes, tracés d'après une philoſophie peu commune, toujours éclairés de la connoiſſance pratique de l'anatomie, & des autres parties de l'art les plus eſſentielles, nous engagent à rappeller ici, ſous la forme d'un extrait, ce qui nous a paru de plus frappant dans ce ſyſtême, & de plus propre à completer ce que nous avons à dire ſur la matiere des *ſecrétions*.

M. de Bordeu fait dépendre les *ſecrétions* & les excrétions des nerfs, du-moins dans le plus grand nombre des circonſtances. Les nerfs ont été de tout tems un objet d'étonnement & de méditation pour un phyſiologiſte; ils ſont la partie conſtituante, eſſentielle de l'animal proprement dit, au moyen du ſentiment & du mouvement dont ils ſont doués privativement aux autres parties: le ſentiment ou la ſenſibilité eſt la faculté éminente & primitive, la vie par excellence du ſyſtême nerveux. Le mouvement & quelques autres phénomenes, comme l'*irritation* à laquelle quelques modernes ont voulu ſubſtituer l'irritabilité, n'en ſont que des effets ſecondaires. C'eſt ici l'ame ſenſitive des anciens & de Willis; c'eſt elle qui en ſe répandant avec les nerfs dans les parties, les fait vivre de leur vie particuliere, & c'eſt l'aſſemblage, le concours de ces petites vies qui produit la vie générale. Cette ſenſibilité eſt modifiée dans tous les organes dans des proportions graduées à l'infini; dans certains, comme dans la plûpart des glandes, elle répond très-peu aux irritations méchaniques, & dans certains autres elle s'y trouve concentrée dans un point qui peut paſſer pour mathématique, ou elle y eſt dans un degré de décroiſſement auquel l'induſtrie humaine ne ſauroit jamais proportionner la ténuité ou la fineſſe des agens. Ainſi il ne faudroit pas, de ce qu'une partie piquée, déchirée ou brûlée dans un animal vivant ne produit aux ſens que quelques mouvemens ſans douleur, en conclure que cette partie n'eſt point ſenſible; *voyez la thèſe de* M. François de Bordeu, *de ſenſibilitate & contractilitate &c.* Le grand Harvée qui avoit fait ſur les animaux un grand nombre d'expériences, avoit reconnu cette vérité. Il dit expreſſément: *quidquid enim contra irritamenta & moleſtia motibus ſuis diverſis nititur, id ſenſu præditum ſit neceſſe eſt*; & peu après: *quidquid enim ſenſus plane expers eſt, non videtur ullo modo irritari, aut*

aut ad motum actioneſque aliquas edendas, excitari poſſe videtur. Exercitatio 57. *pag.* 259. & 260. Il eſt sûr néanmoins que certaines parties paroiſſent n'avoir preſque point de ſentiment en comparaiſon des grands mouvemens qu'elles exercent naturellement, ou qu'elles ſont capables d'exercer: mais qu'en conclure, ſinon que les effets ſont dans ces cas plus grands que les cauſes? Vous pourriez avec la pointe d'une épingle jetter un animal dans les convulſions. C'eſt auſſi ſur la conſidération très-réfléchie de ces variétés, que M. de Bordeu a donné dans une thèſe, cette belle diviſion des fonctions de l'individu, en celles qui ſe font avec un mouvement manifeſte & un ſentiment obſcur, *occulto*, comme la circulation & la reſpiration, & en celles qui ſe font avec un mouvement obſcur & un ſentiment manifeſte, telles que celles des ſens, ſoit externes, ſoit internes.

Après cette digreſſion que nous avons cru néceſſaire pour l'intelligence du ſyſtème de M. de Bordeu, nous allons paſſer tout de ſuite au méchaniſme des *ſecrétions* & des excrétions.

Nous commencerons, en ſuivant le plan de l'auteur, par l'excrétion, comme paroiſſant plus du reſſort de l'Anatomie, & dont les auteurs n'ont parlé que très-ſuccintement. Tous les Phyſiologiſtes avoient cru & enſeigné juſqu'ici que les organes ſecrétoires ſe vuidoient à proportion qu'ils étoient comprimés, c'eſt-à-dire que l'excrétion étoit l'effet de la compreſſion. Il eſt vrai que quelques auteurs avoient parlé de l'irritation, mais d'une maniere vague; ils ne la regardoient même que comme une cauſe ſubſidiaire. Enfin M. de Bordeu démontre par des expériences & des diſſections très-curieuſes, que la plûpart des glandes ſont ſituées de maniere à ne pouvoir être comprimées dans aucun cas par les parties environnantes; on ſent en effet quels inconvéniens réſulteroient de cette compreſſion, dont l'endurciſſement & le rappetiſſement des glandes ſeroient le moindre. La glande parotide, qu'on allegue comme l'exemple & la preuve la plus ſenſible de cette compreſſion, eſt à l'abri de tous les agens à l'action deſquels on veut qu'elle ſoit expoſée. Une légere inſpection anatomique des parties en dit plus que tous les raiſonnemens; nous remarquerons ſeulement que l'eſpace entre l'angle de la mâchoire & l'éminence maſtoïde dans lequel eſt logée une grande partie de la glande, augmente par l'abaiſſement de la mâchoire, ainſi qu'un célebre anatomiſte l'a démontré dans les mémoires de l'académie des Sciences, & qu'on peut l'éprouver ſur ſoi-même; à l'égard des muſcles, il n'y a que le maſſeter qui mérite quelque attention, non point par rapport à la glande qui ne porte pas ſur ce muſcle autant qu'on pourroit le croire, mais par rapport au conduit de Stenon qui rampe deſſus. Enfin la peau qu'on renforcera, ſi l'on veut, de quelques fibres du muſcle peaucier, eſt toujours au même point de laxité dans les divers mouvemens de la mâchoire. Les expériences qu'on a faites ſur les cadavres pouvant ne pas paroître ſuffiſantes, en voici ſur le vivant.

„ Un homme avoit ſur la peau qui recouvre la pa-
„ rotide, une tumeur qui la tendoit extrèmement,
„ & qui comprimoit certainement la glande; cepen-
„ dant il avoit la bouche ſeche du côté de la tumeur:
„ pourquoi, ſi la compreſſion favoriſoit l'excrétion?

„ On pria un malade qui ſalivoit d'appuyer ſa tête
„ ſur ſa main, après avoir placé ſon coude ſur une
„ table; la main portoit ſur le corps de la parotide, &
„ nous l'avions placé de façon que le conduit ne fût
„ pas comprimé; la ſalive, loin de ſortir avec plus
„ de force, étoit retenue „.

Parcourez les autres organes ſecrétoires l'un après l'autre, par-tout vous reconnoîtrez l'impoſſibilité de cette action méchanique ſur eux, il n'y a guere que les amygdales & quelqu'autres glandes ſimples qui ſoient dans le cas d'exception, c'eſt-à-dire qui demandent à être plus ou moins comprimées, toutes ces différences ſont renfermées dans une diviſion des excrétions en *actives*, en *paſſives* & en *mixtes*, imitée de Stahl.

Quelle eſt donc la cauſe de l'excrétion? C'eſt la vie de l'organe, dont nous parlions plus haut, ſa ſenſibilité par la préſence des nerfs, ſon action propre que certaines circonſtances augmentent, comme les irritations, les ſecouſſes & les diſpoſitions des vaiſſeaux: „ ces circonſtances ou ces changemens pa-
„ roiſſent les uns mieux que les autres dans certains
„ organes, mais ils ſont néceſſaires pour l'excrétion
„ qui dépend principalement d'une eſpece de convul-
„ ſion, d'état ſpaſmodique, que nous appellerons
„ *érection* „. Par ce dernier terme métaphorique il faut entendre la diſpoſition d'un organe qui s'apprête à faire l'érection, une ſorte de bourſouflement ſingulier, ou un ſurcroit de force qui arrive à l'organe; tel eſt le ſpaſme des parties qui concourent à l'excrétion de la ſemence. Cette expreſſion après tout ne doit pas paroître ſi étrange; n'a-t-on pas dit que les trompes de Fallope ſe roidiſſoient, *s'érigeoient* pour empoigner l'œuf au ſortir des ovaires? Kuſner a vu les papilles nerveuſes de la langue *s'ériger* dans la guſtation; l'*érection* eſt donc la diſpoſition préparatoire à l'excrétion d'une glande, c'eſt l'inſtant de ſon reveil; les nerfs étant comme engourdis dans un organe relâché, ont beſoin d'une nouvelle force qui les excite; l'organe vit toujours ſans doute, mais il lui faut cette augmentation de vie pour le diſpoſer à une fonction. „ Ainſi un homme qui ſort d'un profond
„ ſommeil a les yeux ouverts pendant un certain
„ tems, & ne voit pas les objets diſtinctement, à-
„ moins que les rayons de lumiere n'ayent excité,
„ pour ainſi dire, & reveillé ſa rétine. On peut aiſé-
„ ment appliquer à l'oreille ce que nous diſons de
„ l'œil.

„ On ſent même que dans ce qui regarde le tact,
„ l'organe eſt d'abord excité par la ſolidité en général,
„ avant qu'il puiſſe diſtinguer tel ou tel objet.

„ Il y a dans chaque ſenſation particuliere une eſ-
„ pece de ſenſation générale, qui eſt, pour ainſi par-
„ ler, une baſe ſur laquelle les autres ſenſations s'é-
„ tabliſſent „.

Les changemens qui arrivent à la glande ſe communiquent encore au conduit ſecrétoire, il s'érige à ſon tour, de tortueux ou de flaſque qu'il étoit, il devient un canal droit ou roide, il ſe redreſſe ſur lui-même en s'épanouiſſant ou élargiſſant ſes parois pour faciliter la ſortie des humeurs; il en eſt de même que des conduits lactiferes qui ſe redreſſent quelquefois d'eux-même en lançant de petits jets de lait au moindre ſpaſme procuré aux mamelles par quelques légers chatouillemens, ou par un ſentiment voluptueux.

Il faut donc croire que l'irritation, les ſecouſſes, contribuent à augmenter dans l'organe cette vie qui les rend propres à l'excrétion. Un corps ſolide appliqué ſur la langue, mâché ou roulé dans la bouche, produira ſans doute par les mêmes moyens l'écoulement de la ſalive; dans la luxation de la mâchoire il en coulera beaucoup encore; mais dans tout cela on ne voit pas la moindre trace de compreſſion; c'eſt toujours à l'activité de l'organe, à ſa ſenſibilité qu'il faut s'en tenir comme à la cauſe premiere ou dominante; & on ne voit pas comment le célebre M. de Haller a pu reconnoître dans quelques-uns de ces moyens ſubſidiaires de quoi infirmer des principes auſſi ſolidement établis.

Ce que nous venons de rapporter de l'excrétion a dû prévenir ſur ce que nous avons à dire touchant le méchaniſme de la *ſecrétion*. Cette fonction eſt encore l'ouvrage des nerfs, ou, pour mieux dire, de la ſenſibilité; on a même ſur cette opinion l'aſſertion de quelques auteurs d'un grand nom. La quantité des nerfs qui ſe diſtribuent à tout le corps glanduleux a ſurpris les Phyſiologiſtes & les Anatomiſtes. L'excluſion qu'on veut donner à la thyroïde & au thymus, formeroit-elle une ſi forte préſomption contre ce ſyſtème? On avoue, & c'eſt toujours beaucoup, que quelques nerfs ſe répandent ſur la thyroïde; on peut donc croire, juſqu'à ce qu'on ait démontré le contraire, qu'il s'en échappe quelques filets imperceptibles dans la ſubſtance de la glande, qui ſuffiſent pour la vie & l'action de l'organe, car après tout, cette glande vit comme les autres. Au ſurplus, a-t-on bien examiné s'il ne rampe pas encore quelques fibrilles nerveuſes dans le tiſſu même des vaiſſeaux? Cette derniere raiſon, nous pourrions l'alléguer à l'égard du thymus; cette maſſe glanduleuſe, independamment de ſon artere, reçoit des rameaux de la mammaire interne & de l'intercoſtale ſupérieure, elle eſt appuyée ſur les gros vaiſſeaux de la poitrine; voilà qui pourroit ſuffire dans le fœtus; mais d'ailleurs c'eſt un organe de la claſſe des paſſifs, il ſe flétrit & s'exténue tous les jours, & la nature ſemble ſe refuſer à ſa nourriture dans l'adulte.

Cette mobilité, cette action de la part de chaque organe ſe manifeſtent aiſément par l'hiſtoire des maladies qui ſervent à merveille à découvrir ce que l'état de ſanté ne fait point appercevoir par l'habi-

tude

tude des différentes façons d'être que les parties prennent entr'elles dans l'état de ſanté; les modifications qu'elles impriment au pouls dans tous les tems d'irritation ou de criſe les rendent enfin de la derniere évidence. *Voyez* Pouls.

C'eſt donc toujours une érection, un apprêt de la part de la glande dans la *ſécrétion* comme dans l'excrétion; les nerfs reveillés, irrités la redreſſent, & par l'orgaſme qu'ils occaſionnent à ſes vaiſſeaux, en ſont comme un centre particulier qui attire à lui une plus grande quantité d'humeurs. Tel eſt l'effet d'une ventouſe. Si cet état d'irritation ou de ſpaſme étoit pouſſé trop loin, il diminueroit les *ſécrétions* en rétreciſſant les vaiſſeaux, comme cela arrive dans pluſieurs cas. En argumentant de ce *raptus* des humeurs vers un organe actuellement en fonction, on voit qu'on ne ſauroit concevoir le ſéjour des humeurs dans la plûpart des glandes, tel que ſe le repréſentent les Phyſiologiſtes; & l'on eſt porté à croire que la *ſécrétion* & l'excrétion doivent, dans beaucoup de circonſtances, n'être qu'une ſeule & même fonction. Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la parotide qui ne fournit jamais plus de ſalive que lorſqu'elle eſt plus agacée ou irritée. On a vu mouiller de cette ſalive juſqu'à trois ſerviettes dans un repas. On ne ſauroit ſuppoſer que ces excrétions exceſſives ne ſoient que les réſultats de pluſieurs *ſécrétions* accumulées. Il eſt tout ſimple, par ce que nous avons dit, que tout organe irrité fait corps à part, qu'il ſe ſatisfait, pour ainſi parler, aux depens des autres; il y aborde une plus grande quantité de ſang qu'à l'ordinaire, donc la *ſécrétion* en doit être augmentée; ce ſont comme pluſieurs *ſécrétions* & excrétions ajoutées coup-ſur-coup les unes aux autres dans le même organe. C'eſt encore ici le cas de ſe ſervir de la diviſion en *actives* & en *paſſives*; dans la *ſécrétion active* l'organe rejette autant d'humeur qu'il en reçoit; dans la *paſſive* cette humeur s'accumule dans le follicule, & attend pour en ſortir des circonſtances qui mettent l'organe en jeu.

Nous voici enfin arrivés à la principale difficulté, qui conſiſte à ſavoir pourquoi la même glande ſépare conſtamment la même humeur. Cette explication ſe déduit du même principe, c'eſt-à-dire de la ſenſibilité, mais de la ſenſibilité ſpécifique dans chaque organe; cette ſenſibilité ſpécifique opere une eſpece de choix. „ Les parties propres à exciter telle „ ſenſation paſſeront, & les autres ſeront rejettées; „ chaque glande, chaque orifice aura, pour ainſi di- „ re, ſon goût particulier; tout ce qu'il aura d'é- „ tranger ſera rejetté pour l'ordinaire.

„ La tenſion que les chatouillemens & les petites „ irritations proportionnées au ton du nerf procure- „ ront ſera la *ſécrétion*; le ſphincter de chaque ori- „ fice dirigé par des nerfs, pour ainſi parler, at- „ tentifs & inſenſibles à tout ce qui ne les regarde „ point, ne laiſſera paſſer que ce qui aura donné de „ bonnes preuves; tout ſera arrêté, le bon ſera pris, „ & le mauvais ſera renvoyé ailleurs „.

Ce goût, cet appétit des organes étoit connu des anciens, comme nous l'avons déja obſervé; cette théorie eſt également adoptée par un illuſtre écrivain dans ſon *eſſai phyſique ſur l'économie animale*. En effet, chaque partie a ſon ſentiment, ſon goût qui lui eſt propre, de même que ſes averſions: l'émétique, qui ne ſe fait preſque pas ſentir ſur les yeux, cauſe des ſenſations très-deſagréables, des irritations extraordinaires à l'eſtomac, qui s'efforce ſans perte de tems à le rejetter, tandis qu'il retient, il attire, il ſouhaite, pour ainſi dire, des alimens & même des médicamens analogues à ſa ſenſibilité: l'huile, que les yeux ne peuvent ſupporter, ne fait rien ſur l'eſtomac; le chyle eſt comme ſucé par les vaiſſeaux lactés, de ſorte que ſon paſſage dans ces vaiſſeaux eſt une véritable image de la *ſécrétion*, & peut-être eſt-ce réellement-là une *ſécrétion*. Qu'on n'exige pas autrement de nous une analyſe de cette ſenſibilité, de ce goût dans les organes, nous croyons que c'eſt une choſe inexplicable, & nous nous défions avec un ancien (Dioclès), de ceux qui prétendent tout expliquer; les phénomenes ſont vrais, & cela nous ſuffit.

Les glandes, avons-nous dit, agiſſent pour faire leur excrétion, mais il eſt des tems où elles n'agiſſent point, leur action eſt comme périodique. Quelques organes attendent encore pour devenir ſecrétoires, c'eſt-à-dire pour travailler à la *ſécrétion*, des tems marqués par la nature.

Les *ſécrétions* & les excrétions peuvent être plus ou moins augmentées ou diminuées par l'effet des paſſions; il n'y a qu'à voir ce qui ſe paſſe chez les mélancoliques. Elles ſont ſuſpendues par le ſommeil, par l'action de l'opium, *&c.* On en ſuſpend certaines en agiſſant ſur les nerfs des parties éloignées de celles dont on veut diminuer l'action; mais c'eſt ſur-tout par la fievre que ces fonctions ſont arrêtées: il eſt même des maladies terribles produites par ce dérangement: de ſorte que rétablir ou renouveller ces fonctions, c'eſt-là proprement que conſiſte l'art de guérir. Il arrive encore des anomalies, des bizarreries même dans les *ſécrétions*, comme par exemple, le paſſage de l'urine dans les glandes de l'eſtomac & de la bouche; il eſt vraiſſemblable que ces états contre nature ſont cauſés par le goût perverti des organes, par une indiſpoſition ſinguliere de leurs nerfs.

Les excrétions ne ſont pas un objet moins intéreſſant pour le praticien, toute maladie pouvant être regardée comme conſiſtant dans un effort des organes qui travaillent à une excrétion. Les excrétions peuvent être critiques ou non critiques, abondantes ou en très-petite quantité; mais c'eſt principalement la qualité des matieres qui mérite le plus d'attention par rapport aux pronoſtics.

L'effet des médicamens eſt encore du reſſort de la *ſécrétion* & de l'excrétion, il eſt toujours ſubordonné au ſentiment & à la mobilité des organes dont ces médicamens augmentent ou diminuent le ton & le jeu; c'eſt d'après ces circonſtances qu'un même remede peut devenir évacuant ou aſtringent, *&c.* la ſalivation par le mercure dépend des mêmes cauſes; les glandes ſalivaires ſont par leur état, leur diſpoſition, plus irritées, plus agitées que les autres, c'eſt pourquoi le mercure qui eſt ſi diviſible, ſe porte plus vers elles; mais elles le cedent à un organe dont l'activité, l'irritation l'emportent; ainſi en purgeant beaucoup un malade, les médecins ſuppriment la ſalivation. Par-là on pourroit encore rendre raiſon de la vertu des ſpécifiques, pourvu toutefois que ſans recourir à des inſinuations de particules, à des affinités, & à mille autres fictions de cette eſpece, on conſidere qu'il eſt des organes qui ont un plus grand département les uns que les autres, un influx plus général, une action plus étendue & qui en intéreſſe un grand nombre d'autres. Tel eſt, par exemple, l'eſtomac, avec le mouvement duquel la marche, le tems, l'ordre des *ſécrétions* ont un rapport manifeſte; & certes il eſt plus clair que le jour, que les forces épigaſtriques ſont fort employées dans les différentes *ſécrétions*. *Cet article eſt de M.* Fouquet, *docteur en l'univerſité de Médecine de Montpellier, & médecin dans la même ville.*

SECRETTE, ſ. f. (*Gram.*) oraiſon que le prêtre dit à la meſſe, après l'offerte; elle eſt appellée *ſecrette* ou de ce que le prêtre la dit tout bas, ou de ce qu'anciennement les cathécumenes & les pénitens ſe retiroient alors; dans ce ſecond cas, la dénomination de *ſecrette* viendroit de *ſecretus*, participe du verbe *ſecernere*.

SECSIVA, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc. C'eſt une montagne très-haute, très-froide, dont le ſommet eſt toujours couvert de neige, & qui préſente partout des rochers eſcarpés. Ceux qui l'habitent avec leurs troupeaux n'ont ni lois, ni juges, ni culte. Ils vivent ſainement & long-tems. (*D. J.*)

SECTAIRE, ſ. m. (*Gram.*) celui qui eſt attaché à quelque ſecte. Il ſe prend preſque toujours en mauvaiſe part: on dit *ſectateur* d'une école de philoſophie; un *ſectaire* de dogme religieux.

SECTE, ſ. f. (*Gram. & Théol.*) terme collectif qui ſe dit de ceux qui ſuivent les opinions ou les maximes de quelque docteur ou maître particulier, ſoit théologien, ſoit philoſophe.

C'eſt en ce ſens qu'on a diſtingué dans l'ancienne Grece pluſieurs *ſectes* de philoſophes, comme les Pyrrhoniens, les Epicuriens, les Platoniciens, les Stoïciens, *&c.* & qu'on diſtingue encore aujourd'hui les Péripatéticiens, les Gaſſendiſtes, les Carteſiens & les Newtoniens.

Il y a auſſi en Théologie différens partis oppoſés, connus ſous le nom de *Thomiſtes*, *Auguſtiniens*, *Moliniſtes & Congruiſtes*. *Voyez chacun de ces noms ſous leur article particulier.*

Le nom latin *ſecta* a la même ſignification que le nom grec *hæreſis*, quoiqu'il ne ſoit pas auſſi odieux. Cependant on déſigne ordinairement les hérétiques ſous le nom de *ſectaires*; & les héréſies, ſous le nom de

de *ſectes*. Ainſi l'on dit, la *ſecte* des Marcionites, des Manichéens, des Montaniſtes, la *ſecte* de Luther, de Calvin, *&c.* & l'on employe plus fréquemment le mot *école*, en parlant des Théologiens de l'Egliſe romaine, qui ſont diviſés de ſentiment; ainſi l'on dit mieux l'*école des Thomiſtes*, que *la ſecte des Thomiſtes*.

L'on connoiſſoit parmi les Juifs quatre *ſectes* particulieres qui ſe diſtinguoient par la ſingularité de leurs pratiques ou de leurs ſentimens, & qui demeuroient unies de communion entre elles & avec le corps de la nation. Ces *ſectes* ſont celles des Phariſiens, des Saducéens, des Eſſéniens & des Hérodiens; nous avons traité de chacune en particulier. Au commencement du Chriſtianiſme on vouloit faire paſſer la Religion de J. C. pour une *ſecte* du Judaïſme. On croit que les *ſectes* des Philoſophes chez les Grecs ont donné naiſſance à celles qu'on vit paroître chez les Juifs vers le tems des Macchabées; & c'eſt à la même imitation que dès les premiers tems du Chriſtianiſme, quelques juifs ou payens convertis, voulant rafiner ſur les dogmes reçus dans l'Egliſe, formerent toutes ces *ſectes* de Gnoſtiques & autres ſi fréquentes dans l'hiſtoire des premiers ſiecles.

Nous avons donné dans ce Dictionnaire une idée de chaque *ſecte*, des opinions ou des héréſies qui la caractériſent ſous le nom de chacune; le lecteur peut y avoir recours pour s'en inſtruire, s'il a beſoin.

Secte, (*Hiſt. Philoſ. & Polit.*) tant de *ſectes* & d'opinions fauſſes, qui ſe ſont perpétuellement ſuccédées en matiere de religion, loin de nous aigrir, doivent nous apprendre à reconnoitre l'imperfection de notre jugement, & ſa foibleſſe naturelle; ce qui n'eſt pas un leger apprentiſſage.

Rien ne fit plus de tort à l'état politique du gouvernement de Juſtinien, que le projet qu'il conçut de réduire tous les hommes à une même façon de penſer ſur les matieres de religion, ſur-tout dans des circonſtances qui rendoient ſon zèle entierement indiſcret.

Comme les anciens Romains fortifierent leur empire, en y laiſſant toutes ſortes de culte; dans la ſuite on le réduiſit à rien, en coupant ſucceſſivement les *ſectes* qui ne dominoient pas.

Ces *ſectes* étoient des nations entieres; les unes, après avoir été conquiſes par les Romains, conſervoient leur ancienne religion, comme les ſamaritains & les juifs; les autres s'étoient répandues dans un pays, comme les ſectateurs de Montan, dans la Phrygie; les manichéens, les ſabatéens, les ariens, dans d'autres provinces; outre qu'une grande partie des gens de la campagne étoient encore idolâtres, & entêtés d'une religion groſſiere comme eux-mêmes.

Juſtinien qui détruiſit ces *ſectes* par l'épée ou par ſes lois, & qui les obligeant à ſe révolter, s'obligea à les exterminer, rendit incultes pluſieurs provinces; il crut avoir augmenté le nombre des fideles, il n'avoit fait que diminuer celui des hommes.

Procope nous apprend que par la deſtruction des ſamaritains, la Paleſtine devint deſerte; & ce qui rend ce fait ſingulier, c'eſt qu'on affoiblit l'empire par zèle pour la religion du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la détruire.

Ce qu'il y a de deſeſpérant, c'eſt que pendant que l'empereur portoit ſi loin l'intolérance, il ne convenoit pas lui même avec l'impératrice ſur les points les plus eſſentiels; il ſuivoit le concile de Chalcédoine, & l'impératrice favoriſoit ceux qui y étoient oppoſés, ſoit qu'ils fuſſent de bonne foi, dit Evagre, ſoit qu'ils le fiſſent à deſſein.

L'exemple deſtructeur de Juſtinien, ne fut que trop imité dans la ſuite, les hommes étant toujours portés par eux-mêmes à l'eſprit de domination & d'intolérance. Ce n'étoit pas cependant celui de Pilpay, qui a long tems regné dans l'Inde; on en jugera par ce paſſage tout ſingulier de ſes écrits, que Pachimère traduiſit au xiij. ſiecle.

„ J'ai vu toutes les *ſectes* s'accuſer réciproquement „ d'impoſtures; j'ai vu tous les mages diſputer avec „ fureur du premier principe & de la derniere fin; „ je les ai tous interrogés, & je n'ai vu dans tous „ ces chefs de faction, qu'une opiniâtreté inflexible, „ un mépris ſuperbe pour les autres, une haine implacable. J'ai donc reſolu de n'en croire aucun. „ Ces docteurs en cherchant la vérité, ſont comme „ une femme qui veut faire entrer ſon amant par „ une porte dérobée, & qui ne peut trouver la clé „ de la porte. Les hommes par leurs vaines recher„ ches, reſſemblent à celui qui monte ſur un arbre, „ où il y a un peu de miel; & à peine en a-t-il man„ gé, que les dragons qui ſont autour de l'arbre le „ dévorent. *Eſſai ſur l'hiſt. univerſ.* (*D. J.*)

Secte de cent, (*Hiſt. moderne.*) *Voyez l'article* Cent.

SECTEUR, ſ. m. *en Géométrie*; c'eſt la partie d'un cercle, compriſe entre deux rayons & l'arc renfermé entre ces rayons. *Voyez* Cercle & Arc.

Ainſi le triangle mixte *ACD*, (*Pl. de Géom. fig.* 13. compris entre les rayons *AC*, *CD*, & l'arc *AD* eſt un *ſecteur* de cercle.

Les géometres démontrent que le *ſecteur* d'un cercle, comme *ACD*, eſt égal à un triangle, dont la baſe eſt l'arc *AD*, & la hauteur le rayon *AC*.

Si du centre commun de deux cercles concentriques on tire deux rayons à la circonférence du cercle extérieur, les deux arcs renfermés entre les rayons auront le même rapport que leurs circonférences, & les deux *ſecteurs* ſeront entr'eux comme les aires ou les ſurfaces de leurs cercles.

Pour trouver en nombre l'aire d'un *ſecteur DCE*, le rayon *CD* du cercle & l'arc *DE* étant donnés, il faut d'abord trouver un nombre quatrieme proportionel à 100314, & au rayon *AC*; ce quatrieme proportionel exprimera la demi-circonférence à très-peu près. *Voyez* Cercle & Quadrature. Que l'on cherche alors un autre quatrieme proportionel au nombre 180, à l'arc *DE* & à la demi-circonférence que l'on vient de trouver, cet autre quatrieme proportionel donnera l'arc *DE* dans la même meſure que le rayon *AC* eſt donné: enfin, multipliez l'arc *DE* par le demi-rayon, ce produit eſt l'aire du *ſecteur*.

Les Anglois donnent auſſi le nom de *ſecteur* à ce que l'on appelle en France, *compas de proportion*. *Voyez* Compas de proportion. *Chambers*. (*E*)

Secteur *aſtronomique*, eſt un inſtrument inventé par M. George Graham de la ſociété royale de Londres, qui ſert à prendre avec beaucoup de facilité les différences d'aſcenſion droite & de déclinaiſon de deux aſtres, qui ſeroient trop grandes pour être obſervées avec un téleſcope immobile.

Le micrometre eſt généralement reconnu pour l'inſtrument le plus exact, & le plus propre à déterminer le lieu d'une planete ou d'une comete; quand elles ſont aſſez près d'une étoile connue; ce qui ſe fait en prenant les différences de leur aſcenſion droite, & de leur déclinaiſon à celles de l'étoile. Mais ceci étant ſouvent impraticable à cauſe du grand nombre d'eſpaces du ciel, qui ſont entierement vuides d'étoiles, dont les lieux ſoient connus; on eſt obligé d'avoir recours à des ſectans ou des quarts de cercles mobiles armés de téleſcopes, pour prendre des diſtances plus grandes que celles qu'on peut prendre avec un micrometre. Or ſans parler de ce qu'il en coûte, ni de la difficulté d'avoir des inſtrumens de cette eſpece; il eſt évident qu'il eſt peu ſûr, & fort difficile de s'en ſervir, ſurtout par l'embarras où ſont les obſervateurs, pour faire correſpondre au même inſtant leurs obſervations à chaque téleſcope, tandis que cet inſtrument ſuit le mouvement diurne des cieux.

Le *ſecteur aſtronomique* remédie à tous ces inconvéniens, & c'eſt une obligation de plus que les aſtronomes ont à M. Graham, qui leur a rendu de ſi grands ſervices par les excellens inſtrumens qu'il a inventés. Avant d'entrer dans le détail de ſes parties, nous en donnerons une idée générale, afin qu'on en conçoive mieux l'uſage & l'application.

Cet inſtrument (*fig. Pl. d'Aſtronom.*) eſt compoſé 1°. d'un axe *HFI*, mobile ſur ſes pivots *H* & *I*, & ſitué parallelement à l'axe de la terre; 2°. d'un arc de cercle *AB* contenant 10 ou 12 degrés, ayant pour rayon la plaque *CD* tellement fixé au milieu de l'axe *HI*, que le plan du *ſecteur* eſt toujours parallele à cet axe, qui étant lui-même parallele à l'axe de la terre, détermine le plan du *ſecteur* à être toujours parallele à celui de quelque cercle horaire; & 3°. d'un téleſcope *CE*, dont la ligne de vue eſt parallele au plan du rayon *CD*, & qui, en tournant la vis *G*, ſe meut autour du centre *c* de l'arc *AB*, d'un bout à l'autre de cet arc.

Pour obſerver avec cet inſtrument, on le tournera tout entier autour de l'axe *HI*, juſqu'à ce que ſon plan ſoit dirigé ſucceſſivement à l'une & à l'autre des étoiles que l'on veut obſerver. Enſuite on fera mouvoir

voir le *ſecteur* autour du point *F*, de façon que l'arc *AB* étant fixe, puiſſe prendre les deux étoiles dans leur paſſage par ſon plan; pourvû, comme il eſt évident, que la différence de leurs déclinaiſons ne ſurpaſſe pas l'arc *AB*. Alors ayant fixé le plan du *ſecteur* un peu à l'oueſt des deux étoiles, on tournera le téleſcope *cE*, au moyen de la vis *G*, & on obſervera avec une pendule le tems du paſſage de chacune des étoiles par les fils tranſverſes, & les degrés & les minutes marqués par l'index ſur l'arc *AB*, à chaque paſſage. La différence des arcs ſera la différence des déclinaiſons des deux étoiles, & celle des tems donnera la différence de leur aſcenſion droite.

Deſcription des principales parties de l'inſtrument. Sur une des faces d'un axe de fer quarré *HIF*, *fig.* & près de ſon extrémité ſupérieure, eſt attachée une large plaque de laiton *abc*, circulaire & fort épaiſſe. Sur cette plaque eſt adaptée une croix de laiton *KL MN*, qui tourne au moyen d'une charniere, ou plutôt d'un ajuſtement dont nous parlerons plus bas, autour du centre *F*. Aux deux bouts de la branche *M N*, s'élevent deux barres perpendiculaires *O* & *P*, dont les extrémités s'attachent par le moyen des vis *dc*, au dos du rayon *CD*, qui eſt renforcé d'un bout à l'autre par une longue plaque de laiton, poſée ſur le champ comme on le voit dans la *figure*. Les barres *O* & *P* n'ont d'autre longueur que celle qu'il leur faut pour que le *ſecteur ABC* tourne autour d'*F*, ſans toucher à la plaque circulaire *QR*, fixée à la baſe ſupérieure du cylindre de cuivre *I*. L'axe de fer *HIF* paſſe par un trou quarré percé au milieu du cylindre & de la plaque, & y eſt attaché fermement. *ST*, *figure* repréſente une longue bande de laiton très-forte, & ayant deux petites plaques *VX* & *Y T*, élevées perpendiculairement. La plaque *ST* étant ſituée ſelon ſa longueur parallélement à l'axe de la terre, & étant fixement arrêtée dans cette poſition ſur un piédeſtal, ou de quelque autre maniere, tranſportez-y l'axe *HI*, & placez le trou conique en *H*, ſur la pointe d'une vis en *Y*, & le cylindre *I* dans l'entaille *VZX*, dont les côtés paralleles *VX* l'embraſſent, tandis qu'il s'appuie ſur les extrémités d'une cavité angulaire, ſituée au fond de l'entaille *Z*. Par ce moyen tout l'inſtrument tournera avec beaucoup de préciſion autour d'une même ligne imaginaire. La *figure* repréſente une ſection de tout l'inſtrument, faite par un plan paſſant à angles droits par le rayon *CD*, par la bande qui le fortifie, & par l'axe *HI* & ſon ſupport *ST*. On ſuppoſe dans cette ſection le *ſecteur* tourné autour d'*F*, juſqu'à ce que le rayon *CD* devienne parallele à l'axe *HI*. On a conſervé aux différentes parties de l'inſtrument, les mêmes lettres que dans les autres figures, afin qu'on les diſtingue mieux.

Les branches *O* & *P* ont deux fentes au milieu de leurs extrémités, pour recevoir le bord de la bande *CD*. La plaque circulaire *ac* eſt fixée à l'axe par les vis *hi* ſur la verge de laiton *gk* viſſée; ſur l'axe *HI* gliſſe une balle de cuivre *lm*, que l'on fixe par une vis *m*, à une diſtance convenable pour contrebalancer le poids du *ſecteur* & du téleſcope, placés ſur le côté oppoſé de l'axe. Au haut du ſupport *ST*, il y a un tenon *nopqrstu*, dont la cavité *nopq* reçoit la plaque circulaire *QR*. L'extrémité *q* d'une plaque qui fait reſſort *pq*, eſt fixée par une vis *r* à l'intérieur de la plaque ſupérieure *rs*, pendant que ſon autre extrémité *p*, en tournant la tête de la vis *t*, preſſe ſur le cercle *Q*. Pour empêcher cette preſſion de changer le plan du cercle *QR*, & conſéquemment la poſition de l'axe *HI*, le tenon *nopq* a la liberté de céder, ou de tourner ſur les extrémités de deux vis qui entrent dans des trous coniques, ſitués dans les bords oppoſés de la plaque inférieure *no*. On voit une de ces vis en *n*, & la piece fixe dans laquelle elles ſe viſſent eſt repréſentée ſéparément & en plein en *nyxz*; *nz* étant les points ſur leſquels le tenon tourne, par ce moyen la même vis en *f* fait que la plaque ſupérieure & l'inférieure du tenon *nopq*, compriment le cercle *Q* uniformément. Un tenon ſemblable eſt attaché à la branche *O*, afin de preſſer le cercle *ac* & la plaque tranſverſe *MN*, l'un contre l'autre, de façon que le *ſecteur* reſte fixe dans une poſition quelconque. La charniere ou l'ajuſtement en *F*, dont il a été fait mention plus haut, ne conſiſte qu'en une goupille cylindrique qui paſſe par les plaques *M N*, *ac*. La tête plate de la goupille eſt fixée par trois petites vis à la plaque *MN*, & à l'autre extrémité de cette goupille eſt attachée, au moyen d'une vis qui ſe viſſe dans la goupille, une plaque circulaire qui fait reſſort. L'ajuſtement du point *C* eſt fait de la même façon.

La *figure* repréſente la diſpoſition & la conſtruction des pieces qui ſervent à faire mouvoir le téleſcope, en tournant la tête de la vis *g*. Les pieces principales ſont la vis *gab*, une piece *mn*, au-travers de laquelle elle paſſe, & la piece *bei*, où eſt l'écrou dans lequel entre la vis. La piece *mn* eſt une eſpece d'aiſſieu fort court, percé d'un trou pour laiſſer paſſer la vis. Cet axe ou aiſſieu, poſé perpendiculairement au limbe, eſt retenu dans cette poſition par un coq *no*. Il eſt mobile autour de ſes pivots *mn*, afin que la vis obéiſſe au petit mouvement angulaire qu'elle eſt obligée d'avoir néceſſairement, l'écrou *c* ſe mouvant dans un arc de cercle. Cet écrou *c* a une partie qui traverſant l'entaille circulaire *de*, eſt reçue dans un trou fait à la plaque du vernerus, de façon qu'elle fait corps avec lui, quoiqu'elle puiſſe tourner dans ce trou. Or cette plaque étant fixée par une de ſes extrémités au téleſcope, il s'enſuit qu'en tournant l'écrou d'un ſens ou de l'autre, on fera mouvoir le téleſcope en avant ou en arriere; *h* & *i* ſont les têtes de deux vis dont les tiges paſſent tout à la fois au-travers d'une plaque qui fait reſſort (pour rendre le mouvement uniforme) *d*, au-travers de l'entaille *de*, pour aller ſe viſſer dans la plaque du vernerus.

La longue vis *gab* porte de chaque côté de l'axe *mn*, deux eſpeces de viroles qui lui ſervent comme de parties ou d'épaulemens pour l'empêcher d'avancer ou de reculer. La petite piece *bp* eſt fendue pour recevoir l'extrémité de cette vis qu'elle ne ſert qu'à guider.

Voici les dimenſions de cet inſtrument en piés & pouces anglois; on en trouvera le rapport avec nos meſures à l'*article* PIÉ. La longueur du téleſcope, ou le rayon du *ſecteur*, eſt de 2 piés $\frac{1}{2}$; la largeur du rayon vers *C*, eſt d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & vers *D*, de 2 pouces. La largeur du limbe *AB*, eſt d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & ſa longueur de 6 pouces, contenant 10 degrés, diviſés chacun de 15 en 15 minutes. Le téleſcope porte un vernerus, ou plaque à ſubdiviſer, *voyez* VERNERUS, dont la longueur étant égale à 16 quarts de degré, eſt diviſée en 15 parties égales, ce qui diviſe le limbe en minutes; & par l'eſtimation en plus petites parties, l'axe quarré *HIF*, a 18 pouces de longueur, & la partie *HI* en a 12 pouces. Son épaiſſeur eſt aux environs d'$\frac{1}{4}$ pouce. Le diametre des cercles *QR* & *abc*, ſont chacun de 5 pouces, pour l'épaiſſeur des plaques; & les autres dimenſions, on peut les laiſſer à la diſpoſition de l'ouvrier.

Maniere de rectifier cet inſtrument. On placera l'interſection des fils tranſverſes à la même diſtance du plan du *ſecteur*, que l'axe du verre objectif.

Par ce moyen le plan décrit par la ligne de vûe, en faiſant mouvoir le téleſcope autour du point *C*, ſera aſſez juſte & exemt d'aucune courbure conique. Pour s'en aſſurer, on ſuſpendra un long fil à plomb, à une diſtance convenable de l'inſtrument; on fixera le plan du *ſecteur* dans une poſition verticale, & on obſervera alors ſi pendant que le téleſcope ſe meut au moyen de la vis, le long du limbe, les fils tranſverſes paroiſſent toujours ſe mouvoir le long de la ligne à plomb.

L'axe *hfo* pourra être placé preſque parallélement à l'axe de la terre, par le moyen d'un petit cadran ordinaire. Enſuite pour le ſituer parfaitement parallele à cet axe, on obſervera quelques-unes des étoiles des environs du pole, & le téleſcope étant fixé ſur le limbe, on fera ſuivre à la ligne de vûe le mouvement circulaire de cette étoile autour du pole, en tournant tout l'inſtrument ſur ſon axe *hfo*. Que l'on ſuppoſe pour cet effet le téleſcope *kl*, dirigé vers l'étoile *a*, quand elle paſſe au plus haut point de ſon cercle diurne, & qu'on remarque la diviſion coupée par le vernerus ſur le limbe, cette étoile arrivera 12 heures après au point le plus bas du même cercle. Alors ayant fait faire à l'inſtrument une demi-révolution ſur ſon axe, pour amener le téleſcope dans la poſition *mn*, ſi les fils tranſverſes couvrent la même étoile ſuppoſée en *b*, l'élévation de l'axe *hfo* ſera parfaitement juſte; que ſi au contraire ils ne la couvroient pas, & qu'il fallût mouvoir le téleſcope dans la poſition *μν*, afin de pointer à cette étoile; on con-

noîtra l'arc $m\mu$ qui meſure l'angle $mf\mu$ ou bfc, & alors on abaiſſera l'axe bfo de la moitié de l'angle connu, ſi l'étoile paſſe au-deſſous, ou on l'élevera d'autant, ſi c'eſt au-deſſus; enſuite on repétera la même obſervation juſqu'à ce qu'on ait trouvé la véritable poſition de l'axe. On corrigera par des obſervations ſemblables, faites ſur la même étoile dans le cercle de ſix heures, les erreurs de poſition de l'axe, ſoit à l'eſt, ſoit à l'oueſt, juſqu'à ce que les fils tranſverſes ſuivent l'étoile tout au tour du pole. Cette maniere d'opérer eſt claire; car ſuppoſant $aopbc$ un arc du méridien (ou dans la ſeconde opération, un arc du cercle de ſix heures), & faiſant l'angle afp égal à la moitié de l'angle afc, la ligne fp pointera au pole, & l'angle ofp, qui eſt l'erreur de poſition de l'axe, ſera égal à la moitié de l'angle bfc ou $mf\mu$, trouvé par l'obſervation, puiſque la différence des deux angles afb, afc, eſt double de la différence de leurs moitiés afo & afp. Il eſt preſque inutile d'ajouter qu'à moins que l'étoile ne ſoit fort près du pole, il faudra faire attention aux réfractions. (*T*)

Secteur de M. Graham, eſt encore un inſtrument d'Aſtronomie, qui ſert à obſerver les diſtances des étoiles au zénith lorſqu'elles en paſſent fort près. La premiere idée en eſt dûe au docteur Hook, qui l'avoit imaginé pour déterminer la parallaxe des étoiles fixes; mais par les changemens & les additions que M. Graham y a faits, il l'a rendu comme un nouvel inſtrument dont on peut le regarder comme l'inventeur. C'eſt avec un *ſecteur* que M. Bradley a fait la fameuſe découverte de l'aberration des étoiles fixes, & c'eſt auſſi avec un *ſecteur* exécuté ſous les yeux & par les ſoins de M. Graham, que MM. les académiciens du Nord ont déterminé l'amplitude de l'arc du méridien qui devoit établir la grandeur du degré ſous le cercle polaire. Nous rapporterons ici la deſcription qu'ils en ont donnée, parce qu'il ſeroit impoſſible d'en donner une meilleure.

Ce qu'on appelle proprement *ſecteur* dans l'inſtrument dont il s'agit, eſt une lunette DN, garnie d'un limbe ou proportion de cercle TV, qui a pour rayon la diſtance DG qu'il y a de l'objectif à ſon foyer.

Ce *ſecteur* eſt porté par un autre *ſecteur* immobile qui lui eſt concentrique, & dans le plan duquel il ſe peut mouvoir en tournant ſur l'axe qui paſſe par les centres des deux *ſecteurs*.

Ce ſecond *ſecteur* qui porte le vrai *ſecteur*, eſt porté lui-même par un pié qui a la figure d'une pyramide tronquée.

La premiere figure fait voir l'inſtrument entier avec ſes pieces aſſemblées; mais outre que cette figure n'eſt pas aſſez grande pour en faire voir le détail, il y a pluſieurs choſes eſſentielles à l'inſtrument qui ſe trouvent cachées, & d'autres qu'on a omiſes, parce qu'elles auroient été trop petites pour être apperçues. Toute la ſuſpenſion du vrai *ſecteur* ſe trouve cachée par le priſme creux exagonal, qui termine le haut du pié; & le micrometre que l'on place ſur le limbe du ſecond *ſecteur*, & qui ſert à conduire le vrai *ſecteur* & à régler ſon mouvement, a été omis, parce qu'il ſeroit devenu trop petit, & que le limbe du vrai *ſecteur* en auroit caché la plus grande partie. Il faut donc avoir recours aux figures ſuivantes pour connoître toutes les pieces de l'inſtrument; on va les détailler toutes en commençant par le vrai *ſecteur*.

La ſeconde figure repréſente le vrai *ſecteur* en perſpective dans ſes proportions, & la troiſieme figure en fait voir les principales parties plus en grand dans une élévation géométrale tronquée: les lettres ſont relatives à la ſeconde & troiſieme figures, mais il a été impoſſible de mettre ſur la ſeconde toutes celles qui ſont ſur la troiſieme.

DN eſt un tube cylindrique de lunette, long de 8 piés 11 pouces, fait de laiton bien écroui, ce tube a trois parties dans ſa longueur; les deux premieres parties DE, FG ont trois pouces de diametre, & chacune eſt garnie à ſes extrémités de frettes cylindriques de cuivre; la troiſieme partie, dans laquelle entre l'oculaire, n'a qu'un pouce de diametre.

La frette D, qui fortifie la lunette à ſon extrémité ſupérieure, contient l'objectif; il y a au-dedans de cette frette une feuillure faite ſur le tour, dans laquelle l'objectif eſt exactement enchâſſé & tient de lui-même avec aſſez de force: l'objectif eſt encore pouſſé vers le fond de ſa feuillure par un tuyau à vis, de façon qu'il eſt arrêté de la maniere la plus fixe. La frette D porte deux tourillons A, B, de cuivre diametralement oppoſés, dont l'axe eſt bien perpendiculaire à celui de la lunette. Ces deux tourillons ſervent à ſuſpendre la lunette qui, quand elle eſt libre, peut oſciller comme un pendule. Le tourillon A porte un cylindre C d'acier trempé de trois quarts de ligne de diametre; & ce petit cylindre, qui a le même axe que les tourillons A, B, eſt diminué autant qu'il eſt poſſible vers ſon extrémité, de maniere qu'à l'endroit de l'entaille il reſſemble à deux cônes oppoſés par la pointe: cette entaille eſt faite pour recevoir la boucle d'un fil à-plomb, dont on verra l'uſage.

La frette E qui eſt au bout inférieur de la premiere partie, & la frette F qui eſt au bout ſupérieur de la ſeconde, ſont ſoudées à des brides circulaires, auſſi de cuivre; ces deux brides qui ſont liées enſemble par des vis, ſervent à aſſembler ſolidement les deux premieres parties du tube DG. Si ce tube DG avoit été d'une ſeule piece, on n'auroit pas eu beſoin des deux frettes EF, mais alors il n'auroit pas été poſſible de l'écrouir auſſi parfaitement qu'en le faiſant de deux pieces; au reſte, ces deux parties de tube ne ſe deſaſſemblent jamais.

La frette G qui eſt à l'extrémité inférieure de la ſeconde partie du tube, porte un miroir plan K d'acier bien poli, qu'on recouvre d'une piece de cuivre L, quand on ne fait point uſage de la lunette: c'eſt par ce miroir que la vis du micrometre, que nous expliquerons, pouſſe la lunette pour lui donner l'inclinaiſon néceſſaire dans les obſervations. Sur le couvercle L du miroir eſt un trait léger qui eſt horiſontal quand le miroir eſt couvert; ce trait ſert à marquer la hauteur où doit être la vis du micrometre. Ainſi avant que de découvrir le miroir, il faut hauſſer ou baiſſer le micrometre juſqu'à ce que la pointe de ſa vis ſoit préciſément ſur le trait du couvercle.

Le dedans de la frette G eſt tourné en forme de feuillure circulaire; cette feuillure reçoit un chaſſis rond, préciſément de même diametre: la poſition du chaſſis dans la feuillure eſt déterminée par deux piés diamétralement oppoſés, qui tiennent à la feuillure & entrent dans deux petits trous faits au chaſſis. Enfin le chaſſis eſt arrêté dans la feuillure par quatre vis qui l'y retiennent ſolidement. Ce chaſſis eſt exactement placé au foyer de l'objectif, il eſt percé d'une large ouverture d'environ deux pouces de diametre, & porte deux fils d'argent extrèmement fins, croiſés à angles droits & perpendiculaires à l'axe de la lunette dans lequel ils ſe croiſent. L'un de ces fils eſt parallele à l'axe des tourillons A, B. La poſition des fils ſur le chaſſis eſt invariable; car le chaſſis eſt percé de quatre trous qui ne ſont guere plus gros que les fils qui y paſſent; une extrémité de chaque fil eſt arrêtée dans ſon trou par une goupille, & les deux autres extrémités ſont tirées par des reſſorts qui tiennent toujours les fils bien tendus, malgré leur racourciſſement dans le froid & leur alongement dans le chaud.

La même frette G eſt fixée perpendiculairement ſur une platine quarrée de cuivre, à laquelle ſont attachées pluſieurs pieces qu'on va expliquer.

1°. Une piece de cuivre M parallele au miroir S, au-deſſous duquel elle eſt placée. C'eſt par cette piece M qu'on commence à pouſſer la lunette par le moyen d'une ſeconde vis qui eſt au micrometre: cette piece M & la vis qui la pouſſe, ſervent à empêcher la principale vis du micrometre de s'émouſſer en heurtant contre le miroir d'acier K.

2°. Un limbe TV plan, perpendiculaire à l'axe des tourillons A, B, & dont la face antérieure eſt auſſi éloignée de l'axe de la lunette, que l'entaille C du cylindre d'acier eſt diſtante du même axe. Sur ce limbe ſont tracés deux arcs, qui ont tous deux l'entaille C pour centre; ces deux arcs ſont chacun de cinq degrés & demi, & ſont diviſés de ſept minutes & demie en ſept minutes & demie par des points très-fins qu'on peut à peine appercevoir: les points du cercle inférieur ſont plus fins que ceux du ſupérieur; ces deux arcs peuvent ſervir à ſe vérifier mutuellement.

3°. Le petit tube cylindrique N qui reçoit l'oculaire eſt encore attaché ſur la même platine; ainſi cette platine eſt percée d'un trou pour laiſſer paſſer la lumiere de l'objectif à l'oculaire.

4°. Enfin cette platine porte encore deux roulettes, ſavoir une roulette I ou plutôt ſa chape ſolidement arrêtée par des vis, & une roulette H dans une chape

aju-

ajuſtée à un reſſort: on va voir l'uſage de ces deux roulettes dans le détail du ſecond *ſecteur*, qui porte celui qu'on vient d'expliquer.

La quatrieme figure repréſente le ſecond *ſecteur*, qui doit porter le vrai *ſecteur* repréſenté dans la ſeconde figure. Voici les pieces qui le compoſent.

f g h o p q eſt un gros arbre de bois des Indes très-dur; ſa hauteur eſt de 8 piés 4 pouces & demi, ſa largeur *g h* eſt de 9 pouces, & ſon épaiſſeur *f g* de 8 pouces 9 lignes.

Au haut de cet arbre eſt attachée une forte platine de laiton, perpendiculaire à la longueur de l'arbre; la platine ſaille au-delà de l'arbre d'environ 5 pouces 2 lignes, & ſa partie ſaillante qui eſt échancrée pour laiſſer paſſer la lunette, porte deux couſſinets *a*, *b*, dans leſquels doivent tourner les deux tourillons *A*, *B*, de la lunette. Le premier couſſinet *a* eſt immobile; le ſecond couſſinet *b* eſt contenu entre deux pieces attachées à la platine: ces pieces l'empêchent de ſe déranger à droit ou à gauche, mais elles lui permettent de s'élever & de s'abaiſſer ſuivant le beſoin. Ce couſſinet *b* a une queue *be*, dont l'extrémité *e* eſt une charniere ſur laquelle on le peut mouvoir par le moyen de deux vis *c*, *d*, par la vis *c* pour le hauſſer, & par la vis *d* pour l'abaiſſer. Lorſque ces deux vis ſerrent en même tems le couſſinet, elles le rendent auſſi immobile que s'il étoit attaché à demeure ſur la platine. On voit dans la figure que la partie de la platine qui déborde l'arbre eſt ſoutenue par une équerre ou gouſſet qui l'empêche de plier.

Le bas de l'arbre eſt entouré d'une frette de cuivre *o p q* très-forte, à laquelle tient un limbe *t u* perpendiculaire à l'axe des couſſinets *a*, *b*. La diſtance de ce limbe aux couſſinets *a*, *b*, eſt telle, que quand la lunette ou le vrai *ſecteur* a ſes tourillons *A*, *B*, dans les couſſinets *a*, *b*, la roulette *I* de la lunette eſt appliquée ſur le devant du limbe *t u*, & roule ſur le bord inférieur de ce limbe, & la roulette *H*, dont la chape eſt portée par un reſſort *P Q R*, eſt appliquée derriere le même limbe *t u*, & roule ſur le bord ſupérieur de ce limbe lorſqu'on meut la lunette. Le reſſort qui porte la roulette *H* & qui la preſſe contre le derriere du limbe, oblige l'autre roulette *I* de s'approcher ſur le devant du limbe, & l'y tient mollement appliquée, de maniere que la lunette ne peut point faire d'oſcillations perpendiculaires au limbe *t u*.

i, *k*, ſont deux conſoles, ſur leſquelles on place un niveau pour connoître la ſituation de l'arbre; lorſque ces deux conſoles ſont miſes de niveau, l'arbre eſt vertical.

l, *m*, *n*, ſont trois tenons qui tiennent à l'arbre; on attache à ces tenons trois traverſes qui ſont liées avec les trois montans du pié, & qui empêchent l'arbre de vaciller dans ſon pié.

r eſt un chaſſis léger de bois de chêne attaché à l'arbre pour porter une lanterne, qui doit éclairer le limbe *T V* du vrai *ſecteur*: au-deſſous de cette lanterne eſt un microſcope *S*, qui fait voir diſtinctement les points de la diviſion du limbe *T V*. Par le moyen d'une vis *x*, on hauſſe ou baiſſe la lanterne juſqu'à ce que le microſcope *S* ſoit à la hauteur de la diviſion. Par la vis *y* & une autre qui lui eſt oppoſée, on détourne la lanterne à droit ou à gauche, afin que le point de la diviſion qu'on obſerve ſoit vu au milieu du champ du microſcope. Enfin, par la vis *z*, on peut approcher ou reculer la lanterne du limbe juſqu'à ce qu'on voye diſtinctement les points de la diviſion.

Le microſcope peut encore couler dans des anneaux qui l'attachent à la lanterne, & être rapproché ou éloigné du limbe ſans faire mouvoir la lanterne.

Le pié de figure pyramidale tronquée qui porte le ſecond *ſecteur* eſt de bois, & toutes ſes pieces ſe démontent & ſe remontent aiſément par le moyen de la vis; ſa hauteur eſt de 11 piés 6 pouces. Ce pié eſt compoſé de trois montans aſſemblés par le haut, avec un exagone creux dans lequel entre l'arbre du ſecond *ſecteur*, & auquel il eſt attaché par une forte vis. Les montans ſont garnis de regles de champ qui les fortifient, & ſont liés tous trois enſemble par des traverſes horiſontales. Outre que l'arbre eſt ſoutenu par le haut dans l'exagone, il eſt encore lié avec les montans par trois traverſes horiſontales que l'on attache d'un bout ſur les tenons de l'arbre, & de l'autre bout ſur les regles de champ des montans.

Une de ces trois dernieres traverſes porte une poulie, ſur laquelle paſſe une corde qui part de la lunette, & qui porte un poids; ce poids qui n'eſt ordinairement que d'un quart, ou tout-au-plus d'une demi-livre, eſt plus que ſuffiſant pour tirer la lunette vers le micrometre qu'on va expliquer.

Le micrometre eſt repréſenté dans les *fig.* 5. & 6. La *fig.* 5 le fait voir en perſpective, la 6. en montre la face géométrale avec le bas de la lunette du vrai *ſecteur*. Ce qu'on appelle proprement *micrometre* eſt une vis *A B*, qui paſſe au-travers d'un écrou *S*, & la pointe *B* de cette vis s'appuie contre le miroir de la lunette. La vis qui nous a ſervi au cercle polaire avoit un pas, tel qu'un de ſes tours faiſoit parcourir à la lunette un arc de 44 ſecondes. Cette vis nous a été volée au mois de Juillet 1738, & celle qu'on a fait décrire à la lunette un arc de 47 ſecondes.

La vis porte un cadran *C* diviſé en autant de parties qu'un tour de vis vaut de ſecondes; ainſi le cadran ancien étoit diviſé en 44 parties, celui d'à-préſent eſt diviſé en 47. Par le moyen de ce cadran, on voit de combien de ſecondes la vis a fait avancer la lunette.

La tige de la vis porte encore un pignon denté qui engrene dans une roue; cette roue porte auſſi un pignon qui engrene dans une autre roue, & cette ſeconde roue fait un tour pendant que la vis en fait vingt-cinq. Cette ſeconde roue eſt elle-même un ſecond cadran *D* diviſé en vingt-cinq parties, enſorte qu'une partie de ce cadran marque une révolution entiere de la vis ou 47 ſecondes.

Par le moyen de ces deux cadrans, on voit tout-d'un-coup combien la vis fait de tours & de parties de tours, & par conſéquent de combien la lunette avance ou recule.

Les roues & le cadran qui marque les tours de la vis ſont enfermés dans une boîte *H I*, laquelle eſt attachée ſur une équerre *M N*. L'équerre eſt attachée ſur un coulant *T V R Z*, qui ſaiſit le limbe *t u* du *ſecteur* de l'arbre par deux griffes *T V*, *R Z*; & par le moyen de deux vis *O*, *P*, *t u*.

L'équerre qui porte la boîte du micrometre a trois rainures, celle du milieu eſt couverte par une platine ſur laquelle repoſe la tête de la vis *G* qui attache l'équerre au coulant, les deux autres embraſſent des boutons *m*, *n*; l'équerre peut couler ſur ſa vis *G* & ſur les boutons *m*, *n*, de maniere qu'on peut élever & baiſſer le micrometre, afin de mettre ſa vis à une hauteur convenable, pour qu'un de ſes tours faſſe parcourir à la lunette un arc de 47 ſecondes. On a dit que cette hauteur étoit marquée par un trait ſur le couvercle du miroir.

Il y a au micrometre une ſeconde vis *K L* de laiton qui s'appuie, quand on veut, contre une platine de cuivre placée au-deſſous du miroir. Voici l'uſage de cette vis.

Lorſqu'on éleve ou qu'on abaiſſe le micrometre à la hauteur du trait marqué ſur le couvercle, le miroir eſt couvert. Si, après cette opération, on découvre le miroir, le poids qui tire la lunette vers le micrometre fera choquer le miroir contre la pointe *B* de la vis qui ſera endommagée. Pour éviter cet accident avant de découvrir le miroir, on pouſſe la lunette par la ſeconde vis *K L*, ce qui l'éloigne de la principale vis *A B* du micrometre, enſuite on découvre le miroir ſans craindre le choc dont nous venons de parler, enfin on détourne la vis *K L*, & la lunette, qui eſt obligée de la ſuivre à cauſe du poids qui la tire, vient doucement au micrometre, de ſorte que le miroir arrive à la pointe *B*, ſans qu'il ſe faſſe de choc.

Le banc que l'on voit ſous le pié pyramidal eſt l'endroit où ſe place celui qui doit regarder par la lunette, ce banc peut être élevé & abaiſſé comme un pupitre, pour mettre l'œil de l'obſervateur à portée de la lunette.

On voit ſur le banc un gobelet plein d'eau, dans lequel eſt une balle ſuſpendue par un fil qui pend de l'entaille du centre de la lunette. (*T*)

SECTION, ſ. f. (*Gram.*) portion d'une choſe diviſée. On dit une *ſection* de cet ouvrage, la *ſection* de ce bâtiment, la *ſection* d'un ſolide.

Section, *en Géométrie*, c'eſt l'endroit où des lignes, des plans, *&c.* s'entrecoupent. *Voyez* Bissection, Trissection, *&c.*

La commune *ſection* de deux plans eſt toujours une ligne droite. *Voyez* Plan. On appelle auſſi *ſection* la ligne ou la ſurface formée par la rencontre de deux lignes, ou de deux ſurfaces, ou d'une ligne & d'une ſurface, ou d'une ſurface & d'un ſolide, *&c.*

Si l'on coupe une ſphere d'une maniere quelconque, le plan de la *ſection* ſera un cercle, dont le centre

tre eſt dans le diametre de la ſphere. *Voyez* Sphere.

Il y a cinq *ſections* du cone, le triangle, le cercle, la parabole, l'hyperbole & l'ellipſe. *Voyez* chacune de ces *ſections* à l'article qui leur eſt particulier. *Voyez auſſi* Cone. (*E*)

Sections coniques, *voyez l'article* Conique.

Sections contiguës ou *ſections fréquentes*, eſt un terme dout Apollonius ſe ſert dans ſon traité des *ſections coniques*. Pour faire entendre ce que ſignifie ce terme, imaginons deux lignes droites, telles que AB, CD, (*Pl. coniq. fig.* 5.) qui s'entre-coupent mutuellement en E. On ſuppoſe que ce point E eſt le centre commun des *ſections* hyperboliques oppoſées FG; H, I, qui ont auſſi pour aſymptotes communes les mêmes lignes AB, CD; dans ce cas, les *ſections* F, H, G, I ſont appellées *ſections contiguës*, parce qu'elles ſont diſpoſées de maniere qu'elles ſe ſuivent l'une l'autre dans les angles contigus des deux lignes droites qui s'entre-coupent. *Voyez* Conjugué. *Chambers*. (*E*)

Sections oppoſées voyez Opposées.

Section automnale, (*Sphere*) c'eſt le point de l'écliptique où il eſt coupé par l'équateur, & où le ſoleil ſe trouve au commencement de l'automne; on l'appelle encore *point automnal*. (*D. J.*)

Section, (*Archit.*) c'eſt la ſuperficie qui paroît d'un corps coupé; c'eſt auſſi l'endroit où les lignes & les plans ſe coupent. (*D. J.*)

Section *dans le Blaſon*, il ſe dit lorſque l'écu eſt diviſé en deux parties égales de droite à gauche, parallelement à l'horiſon, & en maniere de faſce. *Voy.* Coupée.

Ce mot ſe dit auſſi des pieces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils ſont également diviſés de la même façon, de maniere pourtant qu'une moitié ſoit de couleur, & l'autre de métal. On dit que les pieces ſont coupées, quand elles ne viennent pas pleines aux extrémités de l'écu.

Section, *terme de chaſſe*, ſecter le cerf, c'eſt le dépecer; la premiere choſe qu'on doit lever, ſont les daintiers, autrement couillons; après il faut commencer à le fendre à la gorge juſqu'au lieu des daintiers, puis il le faut prendre par le pié d'entre le devant, & enciſer la peau tout-autonr de la jambe, au-deſſous de la jointure, & la fendre depuis l'enciſure juſqu'au lieu de la poitrine, & autant aux autres jambes; après on commence par les jambes ou par les pointes des enciſures, & on le dépouille.

SÉCULAIRE, adj. (*Gram.*) qui s'exécute à la fin du ſiecle.

Séculaire, Poeme, (*Poéſie lyrique des Rom.*) *carmen ſæculare*, piece de vers qui ſe chantoit aux jeux *ſéculaires* des Romains dans le temple de quelque dieu. *Voyez* Séculaires jeux.

Le plus beau *poëme ſéculaire* que nous ayons, eſt celui d'Horace. Il fut glorieux à ce poëte d'avoir été choiſi par Auguſte pour chanter les *jeux ſéculaires* qu'il donna l'an 737 de Rome. Le *poëme* d'Horace fut chanté dans le temple d'Apollon palatin, que l'empereur avoit fait bâtir onze ans auparavant. De plus la piece du poëte eſt un monument curieux & unique des cérémonies qui s'obſervoient dans cette fête. Enfin c'eſt le premier exemple que nous ayons d'une compoſition lyrique auſſi ancienne qu'elle eſt peu connue.

L'occaſion pour laquelle Horace compoſa ce *poëme*, étoit ſurtout remarquable par la ſolemnité de trois grandes fêtes, qui après avoir été diſtinguées dans leur inſtitution, ſe réunirent peu-à-peu pour n'en former plus qu'une, qui duroit trois jours & trois nuits de ſuite. On les appelloit jeux tarentins, *ludi tarentini*; jeux apollinaires, *ludi apollinares*, & jeux ſéculaires, *ludi ſæculares*. *Voyez*-en les articles.

Je viens de dire que la piece d'Horace eſt la plus ancienne qui nous reſte ſur les jeux *ſéculaires*, du moins c'eſt la plus complette. Celle que nous avons de Catulle, qui commence par ces mots: *Dianæ ſumus in fide*, fut faite apparemment pour quelque fête particuliere d'Apollon & de Diane: ou ſi c'eſt une piece *ſéculaire*, ce n'eſt qu'un des trois chants qui entroient dans la compoſition du poëme. Peut-être Catulle l'avoit-il faite pour être chantée en 705; mais ce poëte mourut un an ou deux devant, & l'on manqua de repréſenter ces jeux, ſoit par la négligence des pontifes ſibyllins, ſoit à cauſe de la guerre civile qui éclata cette année-là entre Céſar & Pompée. On avoit déja manqué une fois ces jeux en 405 pour quelque raiſon ſemblable.

Les *poëmes ſéculaires* étoient chantés par cinquante-quatre jeunes gens que l'on partageoit en deux chœurs, dont l'un étoit formé par vingt-ſept garçons, & l'autre par autant de filles; voilà pourquoi Horace dit:

Carmina non prius
Audita, muſarum ſacerdos,
Virginibus pueriſque canto.

„ Prêtre des muſes, je prononce aux deux chœurs
„ de jeunes garçons & de jeunes filles des vers qui
„ n'ont jamais été entendus. *Ter novem illuſtres pueri*, dit Zoſime, *cum totidem virginibus, hymnos & pœanas canunt*. Tel étoit l'ordre preſcrit par l'oracle. *Cantanteſque latini pœanas cum pueris puelliſque in æde verſentur immortalium, ſeorſum autem puellæ ipſæ chorum habeant, & ſeorſum puerorum maſculus ordo*. Tout cela ſe trouve dans le *poëme ſéculaire* d'Horace. Tantôt les deux chœurs chantent enſemble, tantôt ils ſe partagent, & tantôt ils ſe réuniſſent. La premiere & la derniere ſtrophe ſont des hymnes, la ſeconde & la troiſieme ſont des péans. Enfin l'érudition, l'abondance, la délicateſſe, la variété, en un mot, tout ce qui peut faire le prix d'une piece de poéſie, ſe rencontre dans celle-ci. Il nomme les jeunes filles *virgines lectas*, & les jeunes garçons *pueros caſtos*; ce n'eſt pas que les deux épithetes ne fuſſent communes aux deux chœurs, mais le poëte s'eſt contenté de joindre *caſtus* avec *puer*, parce que la ſignification en eſt renfermée dans *virgo*.

Au reſte les enfans qui chantoient le *poëme ſéculaire*, devoient être non-ſeulement choiſis, c'eſt-à-dire, d'une qualité diſtinguée, mais il falloit encore qu'ils fuſſent *patrimi* & *matrimi*, c'eſt-à-dire, qu'ils euſſent tous leurs pere & mere en vie, & de plus qu'ils fuſſent nés d'un mariage contracté avec cette cérémonie que les latins appelloient *confarreatio*, lequel mariage étoit indiſſoluble. *Sanadon*. (*D. J.*)

Séculaires jeux, (*Ant. rom.*) fête ſolemnelle que les Romains célébroient avec une grande pompe vers les approches de la moiſſon, pendant trois jours & trois nuits conſécutives; en voici l'origine.

Dans les premiers tems de Rome, c'eſt-à-dire, ſous les rois, un certain Valeſus Valeſius, qui vivoit à la campagne dans une terre du pays des Sabins, proche du village d'Erête, eut deux fils & une fille qui furent frappés de la peſte. Il reçut, dit-on, ordre de ſes dieux domeſtiques de deſcendre le Tibre avec ſes enfans, juſqu'à un lieu nommé *Terentium*, qui étoit au bout du champ de Mars, & de leur y faire boire de l'eau qu'il feroit chauffer ſur l'autel de Pluton & de Proſerpine. Les enfans en ayant bu, ſe trouverent parfaitement guéris. Le pere en actions de graces offrit au même endroit des ſacrifices, célébra des jeux, & dreſſa aux dieux des lits de parade, *lectiſternia*, pendant trois nuits; & pour porter dans ſon nom même le ſouvenir d'un événement ſi ſingulier, il s'appella dans la ſuite *Manius Valerius Terentinus*; *Manius*, à cauſe des divinités infernales à qui il avoit ſacrifié; *Valerius*, du verbe *valere*, parce que ſes enfans avoient été rétablis en ſanté; & *Terentinus*, du lieu où cela s'étoit paſſé.

En 245, c'eſt-à-dire, l'année d'après que les rois furent chaſſés de Rome, une peſte violente accompagnée de pluſieurs prodiges ayant jetté la conſternation dans la ville, Publius Valerius Publicola fit ſur le même autel des ſacrifices à Pluton & à Proſerpine, & la contagion ceſſa. Soixante ans après, c'eſt-à-dire, en 305, on réitéra les mêmes ſacrifices par ordre des prêtres des ſibylles, en y ajoutant les cérémonies preſcrites par les livres ſibyllins; & alors il fut réglé que ces fêtes ſe feroient toujours dans la ſuite à la fin de chaque ſiecle: ce qui leur fit donner le nom de *jeux ſéculaires*. Ce ne fut que long-tems après, c'eſt-à-dire pendant la ſeconde guerre de Carthage, qu'on inſtitua les jeux apollinaires à l'honneur d'Apollon & de Latone. On les célébroit tous les ans; mais ils n'étoient point diſtingués des *jeux ſéculaires*, l'année qu'on repréſentoit ceux-ci.

L'appareil de ces jeux étoit fort conſidérable; on envoyoit par les provinces des hérauts, pour inviter tout le monde à la célébration d'une fête qu'ils n'avoient jamais vue, & qu'ils ne reverroient jamais.

On diſtribuoit au peuple certaines graines & certaines choſes luſtrales ou expiatoires. On ſacrifioit la nuit à Pluton, à Proſerpine, aux parques, aux pithies, à la Terre; & le jour à Jupiter, à Junon, à Apol-

Apollon, à Latone, à Diane & aux génies. On faiſoit des veilles & des ſupplications; on plaçoit les ſtatues des dieux ſur des couſſins, où l'on leur ſervoit les mets les plus exquis. Enfin pendant les trois jours que duroit la fête, on chantoit trois cantiques différens, comme l'aſſure Zoſime, & l'on donnoit au peuple divers ſpectacles. La ſcene de la fête changeoit chaque jour; le premier jour on s'aſſembloit dans le champ de Mars; le ſecond au capitole, & le troiſieme ſur le mont Palatin.

Si vous voulez que l'on entre dans plus de détails de la célébration des *jeux ſéculaires*, vous ſçaurez que peu de jours avant qu'on les commençat, les quinze prêtres ſibyllins aſſis ſur leurs ſieges devant le temple d'Apollon palatin & de Jupiter capitolin, diſtribuoient à tout le peuple des flambeaux, du bitume, du ſoufre & autres choſes luſtrales; c'eſt ce qui eſt exprimé dans les anciennes médailles, par ces mots: *frug. ac fruges acceptæ*; & ils paſſoient là, & dans le temple de Diane ſur le Mont-Aventin, des nuits entieres à l'honneur des parques avec beaucoup de dévotion.

Quand le tems de la fête étoit arrivé, le peuple s'aſſembloit dans le champ de Mars; on immoloit des victimes à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane, aux Parques, à Cérès, à Pluton & à Proſerpine.

La premiere nuit de la fête l'empereur à la tête des quinze pontifes, faiſoit dreſſer ſur le bord du Tibre trois autels qu'on arroſoit du ſang de trois agneaux, & ſur ces autels on brûloit les offrandes & les victimes. Il paroit que c'eſt à cette circonſtance qu'il faut rapporter la médaille où l'on voit la tête d'Auguſte avec ces mots *Auguſtus tr. pot VII.* & de l'autre côté, une colonne avec cette inſcription: *imp. cæſ. Aug. lud. ſæc.* A droite & à gauche de la colomne *XV. S. F.* c'eſt-à-dire, *quindecim viri ſacris faciendis*, & autour, *L. Meſcinius Rufus III. vir*, qui eſt le nom du trévir qui avoit fait frapper la médaille pour conſacrer la mémoire d'un événement auſſi remarquable que celui de la célébration des jeux.

Après cela on marquoit un certain eſpace dont on faiſoit une eſpece de ſcene illuminée. On chantoit pluſieurs hymnes faits exprès pour cette occaſion; on célébroit pluſieurs ſortes de jeux; on jouoit pluſieurs pieces de théatre. La fraîcheur de la nuit donnoit un nouvel agrément à ces ſpectacles, ſans parler des illuminations qui non-ſeulement éclairoient la ſcene, mais qui ſe faiſoient auſſi dans les temples, dans les places publiques, & dans les jardins: *lumina cum rogis accenduntur*, dit Zoſime. On peut même croire que la deſcription des feux d'artifices dont parle Claudien dans le panégyrique du ſixieme conſulat d'Honorius, ne convenoit pas moins aux fêtes *ſéculaires* qu'aux jeux du cirque; mais continuons.

Le lendemain, après qu'on étoit monté au Capitole pour y offrir des victimes, on s'en retournoit dans le champ de Mars, & l'on célébroit des jeux particuliers à l'honneur d'Apollon & de Diane. Ces cérémonies duroient juſqu'au matin que toutes les dames alloient au capitole à l'heure marquée par l'oracle, pour chanter des hymnes à Jupiter.

Le troiſieme jour qui finiſſoit la fête, vingt-ſept jeunes garçons, & autant de jeunes filles de qualité chantoient dans le temple d'Apollon Palatin, des cantiques en grec & en latin, pour attirer ſur Rome la protection de tous ces dieux que l'on venoit d'honorer par des ſacrifices. Enfin les prêtres ſibyllins qui avoient ouvert la fête par des prieres aux dieux, la terminoient de la même maniere.

Auguſte voulant donner un exemple de ſon attention aux réglemens des mœurs, ordonna que les trois veillées ſe fiſſent avec retenue, que le mélange de la joie ne ſouillât point la dévotion, & défendit que les jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe paruſſent aux cérémonies nocturnes, ſans être accompagnés de quelqu'un de leur parens qui fût d'un âge à veiller ſur eux & à répondre de leur conduite.

Les premiers *jeux ſéculaires* furent repréſentés l'an de Rome 245, les ſeconds en 305, les troiſiemes en 505, les quatriemes en 605. Auguſte fit célébrer les cinquiemes en 737.

Ce prince, perſuadé qu'il étoit de conſéquence pour l'état de ne pas obmettre la célébration de cette fête, à laquelle on ne penſoit plus, donna ordre aux prêtres ſibyllins de conſulter en quel tems du ſiecle courant on devoit les repréſenter. Ceux-ci s'étant apperçus qu'on les avoit manqués en 705 ſous Jules-César, ſongerent aux moyens de couvrir leur faute, de peur qu'on ne les rendit reſponſables de toutes les calamités qui avoient affligé l'empire pendant les gueres civiles.

Trois choſes leur applaniſſoient la route de l'impoſture. Ils étoient ſeuls dépoſitaires des livres ſibyllins; l'on ne convenoit pas généralement de l'année qui devoit ſervir de point fixe pour régler celle des *jeux ſéculaires*; & l'on étoit partagé ſur la date de ceux que l'on avoit repréſentés depuis la fondation de Rome. Il leur fut donc aiſé de flatter la vanité d'Auguſte, en déclarant que l'année *ſéculaire* tomboit à l'année 737.

Pour en perſuader le public, ils mirent au jour des commentaires ſur les livres ſibyllins, afin de prouver par les paroles même de la ſibylle, que le ſiecle devoit être de cent dix ans, & non de cent ans. Dans ce projet ils altérerent le texte du vers ſibyllins qui portoit cent, *hecatontada cuclon*, & ſubſtituerent à *hecatontada*, le mot *hecatondecas*, qui ſignifie *cent dix ans*.

L'autorité de ces prêtres infiniment reſpectée, mit tout-à-coup le menſonge à la place de la vérité, ſans que perſonne pût les démentir, puiſqu'il étoit défendu ſous peine de la vie de communiquer les livres des ſibylles à quiconque ne ſeroit pas du college des quinze pontifes. Si maintenant quelqu'un de nos lecteurs n'étoit pas au fait de l'hiſtoire de ces pontifes, de celle de la ſibylle, & des vers ſibyllins, il en trouvera de grands détails aux articles, Sibylle & Sibyllins *Livres*, (*Hiſt. rom.*)

Auguſte charmé de voir que ſuivant ſes déſirs, cette fourbe pieuſe lui réſervoit la gloire de célébrer une ſi grande fête, appuya la découverte des pontifes du poids de ſes édits, & chargea Horace de compoſer l'hymne *ſéculaire*, qui devoit ſe chanter en préſence de l'empereur, du peuple, du ſénat & des prêtres, au nom de tout l'empire.

Le poëte en homme de cour, n'oublia pas le ſiecle de cent dix ans. „ Qu'après dix fois onze années, „ dit-il, le ſiecle ramene ces chants & ces jeux ſo„ lemnels pendant trois jours & trois nuits, comme „ nous faiſons aujourd'hui „.

Certus undenos decies per annos
Orbis ut cantus, referatque ludos
Ter die claro, totieſque grata
Noctèque frequentes.

Cependant les ſucceſſeurs d'Auguſte n'obſerverent point l'eſpace de tems qu'il avoit fixé pour la célébration de ces jeux, Claude les ſolemniſa 64 ans après l'an de Rome 800. Domitien 40 ans après Claude, en fit repréſenter de nouveaux, auxquels Tacite eut part en qualité de *quindecimvir* ou de prêtre ſibillin, ainſi qu'il le témoigne lui-même dans ſes annales, *l. XI, c. xj.* L'empereur Severe accorda le ſpectacle de ces jeux pour la huitieme fois, 110 ans après Domitien, & par conſéquent l'an 950 de Rome. L'an 1000 de la fondation de cette ville, Philippe le pere donna au peuple les plus magnifiques *jeux ſéculaires* qu'on eut encore vus. Conſtantin ne les fit point célébrer l'année qu'il fut conſul avec Licinius pour la troiſieme fois, l'an de J. C. 313. Mais l'empereur Honorius ayant reçu la nouvelle de la victoire de Stilicon ſur Alaric, permit à tous les payens de célébrer encore les *jeux ſéculaires*, qui furent les derniers dont parle l'hiſtoire. Zoſime qui nous a donné la plus ample deſcription qu'on ait des *jeux ſéculaires*, n'attribue la décadence de l'empire qu'à la négligence qu'eurent les Romains de célébrer exactement.

Je connois deux traités des modernes ſur les jeux dont nous parlons; l'un par le P. Taſin, & l'autre infiniment meilleur par Onophrius Panvinius. On peut y recourir. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

SÉCULARISATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'action de rendre ſéculier un religieux, un bénéfice ou lieu qui étoit régulier.

Pour parvenir à la *ſéculariſation* d'un religieux, il faut obtenir un bref du pape, qu'on appelle *bref de ſéculariſation*.

On ne doit point ſéculariſer les monaſteres ni les religieux, ſans des raiſons importantes, & ſans avoir obtenu à cet effet un brevet du roi, qui permet de demander au pape la *ſéculariſation*.

Les bulles de *ſéculariſation* doivent être communiquées à l'évêque du lieu, avant d'être fulminées; il faut

faut enſuite qu'elles ſoient revêtues de lettres-patentes, & regiſtrées au parlement. *Voyez les mémoires du clergé, tome IV.* (*A*)

SÉCULARISATION, (*Hiſt. mod. polit.*) dans le tems que les dogmes de Luther & des reformateurs eurent été adoptés par un grand nombre de princes d'Allemagne, un de leurs premiers ſoins fut de s'emparer des biens des evêques, des abbés & des moines, qui étoient ſitués dans leurs états. L'empereur Charles-Quint n'ayant pu venir à bout de réduire les Proteſtans, ni de faire reſtituer à l'Egliſe les biens qui en avoient été démembrés: laſſé d'avoir fait une guerre longue & ſans ſuccès, il convint que chacun des princes proteſtans demeureroit en poſſeſſion des terres eccléſiaſtiques dont il s'etoit emparé, & que ces biens ſeroient *ſécülariſés*, c'eſt-à-dire ôtés aux gens d'égliſe. L'Allemagne ayant été déchirée par une guerre de 30 ans ſous les regnes de Ferdinand II. & de ſes ſucceſſeurs, on fut encore obligé de recourir à des *ſéculariſations*, pour ſatisfaire les parties belligérantes; en conſéquence par le traité de Weſtphalie qui rendit la paix à l'Allemagne, on *ſéculariſa* un grand nombre d'évêchés & d'abbayes en faveur de pluſieurs princes proteſtans, qui ont continué à jouir de ces biens juſqu'à ce jour, malgré les proteſtations des papes qui ne vouloient point donner les mains à de pareils arrangemens.

Les immenſes revenus que poſſedent un grand nombre d'évêchés & d'abbayes d'Allemagne, fourniſſoient une maniere facile de terminer les diſputes ſanglantes qui déchirent ſouvent les princes & les états ſeculiers dont le corps germanique eſt compoſé. Il ſeroit à deſirer que l'on eût recours à la *ſéculariſation* pour tirer des mains des eccléſiaſtiques, des biens que l'ignorance & la ſuperſtition ont fait autrefois prodiguer à des hommes, que la puiſſance & la grandeur temporelles détournent des fonctions du miniſtere ſacré, auxquelles ils ſe doivent tout entiers.

SECULARISÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt rendu au ſiecle: un moine *ſéculariſé*, eſt celui qui eſt reſtitué contre ſes vœux, & remis dans ſon premier état. Une égliſe ou maiſon *ſéculariſée*, eſt celle à laquelle on a ôté le caractere d'égliſe ou maiſon réguliere, en transférant ailleurs les réguliers qui y étoient attachés, ou en les ſéculariſant. *Voyez* SÉCULARISATION. (*A*)

SÉCULIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de tout ce qui appartient au ſiecle, c'eſt-à-dire à l'état civil & politique.

Un *ſéculier* eſt toute perſonne qui n'eſt point engagée dans l'état de régulier; on entend quelquefois par-là un laic: un prêtre *ſéculier*, eſt celui qui n'eſt ni religieux ni chanoine régulier.

Un bénéfice *ſéculier*, eſt celui qui n'eſt point affecté à des réguliers. *Voyez* BÉNÉFICE.

Le bras *ſéculier*, c'eſt la puiſſance de la juſtice temporelle.

De même la juriſdiction ſéculiere, eſt la juſtice temporelle; on la nomme ainſi par oppoſition à la juriſdiction eccléſiaſtique. (*A*)

SECULUM, (*Littérat.*) ce mot qui ſignifie *ſiecle*, eſt fort commun dans les auteurs. Il comprend l'eſpace de cent ans entiers, ſelon Feſtus. Servius remarque que le *ſiecle* eſt auſſi pris pour l'eſpace de trente ans, quelquefois pour cent dix ans, & quelquefois pour mille. Les anciens ont diviſé les tems en quatre âges, qu'ils ont appellé le *ſiecle d'or*, qu'ils ont attribué au regne de Saturne: le *ſiecle d'argent*, à celui de Jupiter; les *ſiceles d'airain* & *de fer*, ſous leſquels on comprend le préſent *ſiecle*. *Voyez à chaque article*, la peinture de ces quatre *ſiecles*. (*D. J.*)

SECUNDANI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule. Pline, *l. III. c. iv.* les met dans les terres, & leur donne la ville d'Aranſio; ce ſont donc les habitans de la ville d'Orange. (*D. J.*)

SECUNDARIUS, ADJUTOR, MONITOR, (*Littér.*) ces trois mots ſont empruntés du théatre des Romains, & déſignoient trois ſortes d'acteurs differens. *Secundarius* étoit un ſous-acteur *qui ſecundas ferebat partes*. *Adjutor* étoit comme un ſuppléant qui aidoit tout acteur, ou de la voix dans la déclamation, ou du geſte dans les mimes. Le *monitor*, ou comme nous diſons le ſouffleur, étoit chargé de ſouffler aux acteurs en cas que la mémoire vint à leur manquer. Térence parle du *monitor* dans l'Héautontimorumenos.

Quoique l'acteur nommé *ſecundarius* jouât ſeulement les ſeconds ou les troiſiemes rôles; il étoit ſouvent meilleur acteur que celui qui faiſoit les premiers rôles; mais il avoit ſoin de cacher ſon habileté, & de jouer de maniere qu'il faiſoit toujours briller l'acteur chargé du premier rôle. C'eſt ce que Cicéron nous apprend dans ſon traité de la divination, *ſect. XV.* „ Allienus, dit-il, rabaiſſera ſon éloquence pour „ vous faire paroître, comme nous voyons parmi les „ acteurs des pieces grecques, que ceux qui ont les „ ſeconds ou les troiſiemes rôles, quoiqu'ils puiſſent „ mieux jouer que celui qui a le premier, jouent „ pourtant moins bien, afin que le principal acteur „ ait la prééminence „.

L'*adjutor* ne jouoit proprement ni les premiers ni les ſeconds rôles; mais il aidoit de la voix ou du geſte ceux qui les jouoient. Phèdre dit dans la *fable V, du liv. V.*

In ſcena vero poſtquam ſolus conſtitit
Sine apparatu, nullis adjutoribus.

L'acteur nommé *adjutor*, s'appelloit auſſi quelquefois *hypocrites*. (*D. J.*)

SECUNDIENS, adj. (*Gram. hiſt. eccléſiaſt.*) anciens hérétiques gnoſtiques, qui ont été ainſi appellés de *Secundus* leur chef.

SECURICULA, (*Archit. rom.*) queue d'aronde, d'hironde ou d'hirondelle; c'eſt une maniere de tailler le bois ou de limer le fer, en l'élargiſſant par le bout pour l'emboëter, le joindre, & en faire des aſſemblages; les clerfs de bois ou tenons qui avoient cette figure, ſe nommoient auſſi *ſecuriculæ*. (*D. J.*)

SÉCURIDACA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique droite applatie, diviſée par anneaux, & articulée; chaque article renferme une ſemence rhomboïdale & échancrée ſur le côté intérieur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SECURI-DII, (*Mythol.*) on trouve dans une inſcription *ſecuris diis*, ce qui doit s'entendre activement pour les dieux qui procurent la ſécurité, plutôt que pour ceux qui ſont en ſûreté. (*D. J.*)

SÉCURITÉ, ſ. f. (*Gram.*) confiance bien ou mal fondée, qu'on eſt à l'abri de tout péril. Je vis dans une entiere *ſécurité*. Il n'y a point de *ſécurité* pour les méchans. Les efforts qu'on fait pour conſerver la *ſécurité* dans le crime, ſont inutiles; il faudroit pouvoir devenir enragé ou fou.

SÉCURITÉ DE PAIX, *terme de Juriſprudence angloiſe*, eſt une commiſſion adreſſée au ſchérif, en faveur de ceux qui ſont menacés de mort ou de quelque accident, contre les perſonnes qui leur font ces menaces; elle émane de la chancellerie. *Voyez* SCHERIF.

SECUS, (*Aſtron. & Juriſp.*) ce mot eſt latin; il ſignifie *au contraire* ou à *contre-ſens*. On s'en ſert en françois dans les calculs aſtronomiques. Si l'on veut ſavoir quelle heure il eſt, dans quelque ville du monde que ce ſoit, lorſqu'il eſt midi à Paris; prenez une table de la différence des méridiens, & ſi la ville en queſtion eſt plus orientale que Paris, ôtez la différence de midi, c'eſt-à-dire de douze heures, le reſtant ſera l'heure qu'il eſt dans cette ville. *Secus*, ſi la ville en queſtion eſt plus occidentale, c'eſt-à-dire, qu'il faut ajouter la différence à midi, Ce terme eſt auſſi fort uſité dans les auteurs de droit. (*D. J.*)

SECUSSE, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* dit qu'ils habitoient depuis la ville de Pola, juſqu'à la contrée de Tergeſte, c'eſt-à-dire en Iſtrie, depuis Pola juſqu'à Trieſte. (*D. J.*)

SÉCUTEURS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoit anciennement une eſpece de gladiateurs parmi les Romains, qui combattoient contre les rétiaires, *voyez* GLADIATEUR. Ce mot eſt formé du verbe *ſequi*, ſuivre, à cauſe que les *ſécuteurs* avoient coutume de pourſuivre les rétiaires.

Les *ſécuteurs* portoient une épée & un bouclier pour ſe garantir des filets & des nœuds coulans, dont leurs anatagoniſtes étoient armés; ils avoient auſſi le caſque en tête. Quelques-uns confondent les *ſécuteurs* avec les mirmillons, parce que les uns & les autres avoient à-peu-près les mêmes armes.

Le nom de *ſécuteurs* étoit auſſi donné à ces gladiateurs qui prenoient la place de ceux qui étoient tués dans le combat, ou qui combattoient le vainqueur, ce dangereux honneur étoit tiré au ſort.

Dans les anciennes inſcriptions on trouve auſſi *ſecutor tribuni*, *ſecutor ducis*, *ſecutor Cæſaris*, &c. c'étoient des officiers qui accompagnoient les tribuns & les généraux, ſemblables peut-être à nos aides de camp.

SEDAN, (*Géog. mod.*) ville de France, en Champagne, frontiere du Luxembourg, ſur la droite de la Meuſe, à 12 lieues au ſud-eſt de Charlemont, à 18 de Luxembourg, & à 56 de Paris.

Comme cette ville eſt une place très-importante, & une des clés du royaume, ſes anciennes fortifications ont été augmentées pas d'autres plus conſidérables, & en particulier par un château à 4 grands baſtions, avec un arſenal. La ville a un préſidial dont l'étendue eſt médiocre, une élection, un ſéminaire établi en 1681, & un college de jéſuites, fondé en 1673; les draps qu'on fabrique dans cette ville, ſous le nom de *Pagnon* & de *Rouſſeau*, ſont très-eſtimés, & contribuent beaucoup à la ſubſiſtance des habitans. Le roi a établi à *Sedan*, un gouverneur, un lieutenant de la ville, un du château, & un maire. *Long.* 22. 36. *lat.* 49. 43.

Sedan a eu autrefois des ſeigneurs particuliers, entre leſquels ceux qui poſſédoient cette principauté avant l'an 1642, étoient princes ſouverains, ne relevant ni de l'empereur, ni du roi de France. Mais depuis que Fréderic-Maurice, duc de Bouillon, pere de M. de Turenne, l'eut cedée à Louis XIII, contre d'autres terres dépendantes de la couronne, la dignité de prince de *Sedan* qu'il ſe réſerva dans le traité, ne devint plus qu'un vain titre, qui donnoit ſeulement au duc un certain rang parmi les illuſtres maiſons de France, avec quelques autres foibles marques d'honneur; enſorte que la maiſon de Bouillon a perdu dans ce traité ſon plus beau fleuron, ſans eſpoir de retour.

Drelincourt (Charles) fameux miniſtre de l'égliſe calviniſte, eſt né à *Sedan* en 1585, & mourut à Paris en 1669. Il s'acquit une grande réputation par ſon ſavoir, & laiſſa des ouvrages de piété, qu'on débite également dans l'une & dans l'autre religion. Tel eſt par exemple, ſon livre contre les frayeurs de la mort. Son fils Charles ſe diſtingua dans la Médecine, fut appellé profeſſeur dans cette ſcience à Leyde, & y finit ſes jours en 1697.

C'eſt dans le château de *Sedan* que M. de Turenne vint au monde en 1611, & c'eſt un boulet de canon qui trancha ſes jours en 1675. Cette même année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe. M. de Turenne fut tué, M. le Prince ſe retira, & M. de Montecuculli ſuivit ſon exemple, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui commençoient à commander les armées. Louis XIV. fit promptement huit nouveaux maréchaux de France, MM. d'Eſtrades, le duc de Noailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg & le marquis de Rochefort. Madame Cormuel diſoit de cette promotion, que c'étoit la monnoie de M. de Turenne. *Henault.* (*D. J.*)

SÉDANOISE, ſ. f. (*Fonder. de caract.*) la *ſédanoiſe* eſt la plus petite lettre que l'on emploie dans l'impreſſion des livres. Quelques-uns l'appellent la *pariſienne*, & c'eſt ainſi qu'elle eſt nommée dans les eſſais des caracteres fondus pour l'imprimerie royale. On croit communément qu'on l'appelle *ſédanoiſe*, parce qu'on a commencé à s'en ſervir dans les éditions de *Sedan*; mais le nom de *pariſienne* qu'on lui donne, ſemble faire douter de cette premiere origine. *Voyez* CARACTERES D'IMPRIMERIE. (*D. J.*)

SEDATIFS, adj. (*Medecine.*) remedes qui arrêtent & calment les mouvemens exceſſifs & dereglés des ſolides & des fluides. Les facultés de ces remedes ſont fort étendues, on les réduit pour cette raiſon à différentes eſpeces qui ſont: 1°. les parégoriques, qui relâchent doucement & ramolliſſent les fibres trop roides, & en même tems émouſſent l'acrimonie; 2°. les anodins, qui adouciſſent la violence des douleurs; 3°. les antiſpaſmodiques, qui diminuent & relâchent les contractions ſpaſmodiques; 4°. les hypnotiques, qui procurent le ſommeil; 5°. les narcotiques, qui cauſent une ſtupeur & un engourdiſſement ſenſible, qui ôtent pour quelque tems le mouvement & même ſuſpendent les ſenſations.

La vertu calmante, générale & ſpéciale ſe trouve dans différens remedes tirés du regne végétal & minéral, tant ſimples que compoſés. Les principaux ſont les racines de guimauve, de nimphæa, de valériane, de pivoine, la morelle, la joubarbe, les ſemences de graine de lin, d'herbe aux puces, de coings. Les fleurs de tilleul, de camomille, d'armoiſe, de mélilot, de fénugrec; tous ces remedes ſont *ſedatifs* en général.

Mais parmi les remedes tirés des végétaux, le principal eſt l'opium & toutes ſes préparations galéniques & chimiques. *Voyez* OPIUM.

Parmi les minéraux ſont le ſel *ſedatif* d'Homberg, préparé avec le borax & l'huile de vitriol, les teintures antithptiſiques, la liqueur anodine minérale d'Hoffman mais les *ſedatifs* ſont rarement employés dans toutes ſortes de douleurs. *Voyez* CALMANS, ANTISPASMODIQUES, NARCOTIQUES.

SEDEH, ſ. m. *terme de relation*; fête célebre des anciens Perſans. A cette fête ils allumoient de grands feux pendant la nuit, & faiſoient en même tems des feſtins & des danſes. Les Arabes appellent cette fête la *nuit des feux*. (*D. J.*)

SEDENETTE, *Voyez* MULAR.

SEDENTAIRE, adj. (*Gram.*) qui eſt ordinairement aſſis, renfermé, & en repos. On dit que la vie *ſedentaire* des gens de lettres, les expoſe à des maladies particulieres à leur état. Ce fut Philippe de Valois qui rendit le parlement *ſedentaire* à Paris; il y a des rits qu'on appelle *ſédentaires*.

SEDER-OLAM, (*Belles-lettres.*) en philologie, c'eſt un terme hébreu, qui ſignifie littéralement *ordre du monde*: c'eſt le titre de deux chroniques dans cette langue.

Elles ſont toutes deux très-courtes, quoique l'une le ſoit beaucoup plus que l'autre; c'eſt pourquoi l'une eſt appellée *ſeder-olam rabba*, c'eſt-à-dire *la grande chronique*; & l'autre, *ſeder-olam zuta*, ce qui veut dire *la petite chronique*.

Le *ſeder-olam-rabba* commence à la création du monde, & s'étend juſqu'à la guerre du faux meſſie Barchochebas, ſous Adrien, cinquante-deux ans après la deſtruction du temple de Jéruſalem, & par conſéquent, la cent vingt-deuxieme année de Jeſus-Chriſt. Tout cela eſt preſque entierement tiré de l'Ecriture, excepté la fin; c'eſt l'ouvrage de R. Joſa, fils de Chilpheta de Tſippota; qui vivoit dans le ſecond ſiecle, environ l'an 130, & qui fut maître du fameux R. Juda Hakkadoſch, qui a compilé la Miſchna.

Le *ſeder-olam-zuta*, eſt un abrégé du premier, il deſcend juſqu'à Mar Sutra, qui vivoit 450 ans après la deſtruction du temple, ou 522 ans après Jeſus-Chriſt. Morin, toujours porté à diminuer l'antiquité des principaux livres des juifs, tâche de prouver qu'il a été écrit vers l'an 1124 de Jeſus-Chriſt, comme il eſt exprimé en effet au commencement de ce livre, mais R. Dav. Gants a renverſé cette opinion dans ſon *Tſemahh David*; il a fait voir que la date qui eſt au commencement, eſt une vraie falſification.

Ces deux chronologies furent imprimées d'abord à Mantoue en 1514, *in*-4°. à Basle, par Frobenius, en 1580, *in*-8°. à Veniſe, en 1545, *in*-4°. à Paris, avec une traduction latine de Genebrard, *in*-12. Elles ont été réimprimées depuis à Amſterdam en 1711.

SEDIMENT, ſ. m. (*Méd. Chim. Pharm.*) partie terreſtre qui ſe dépoſe dans les urines; il eſt compoſé de différentes parties élémentaires, qui ſont la terre, la mucoſité, & la partie huileuſe la plus craſſe, qui n'étant point ſuſceptible de diviſion, & ayant d'ailleurs trop de peſanteur, ſe précipite avec les autres parties au fond du liquide; mais ce *ſédiment* ne paroît que lorſque l'urine eſt repoſée; car tant qu'elle eſt dans ſon état de chaleur & de mouvement, tous ſes principes reſtent diviſés, étendus, & ſuſpendus dans la liqueur. C'eſt pour cela que le *ſédiment* ne paroît point dans l'urine tant qu'elle eſt chaude.

Ce *ſédiment* ſert à prognoſtiquer l'état des reins & des premieres voies; cependant il ne ſert pas beaucoup, tant que l'on conſidere l'urine ſeule, il ſuffit de ſavoir ici que la meilleure façon d'examiner l'urine & ſon *ſédiment*, eſt de la mettre dans le même degré de chaleur que celle où elle eſt dans la veſſie & dans les couloirs qui lui ſont propres.

SÉDITIEUX, ſ. m. SEDITION, ſ. f. (*Gram. Gouv.*) la ſédition eſt un trouble, une diviſion, une émotion, une révolte, bien ou mal fondée dans un gouvernement.

On donne en général le nom de *ſedition*, à toutes les grandes aſſemblées qui ſe font ſans la permiſſion des magiſtrats, ou contre l'autorité des magiſtrats, ou de ceux qui s'attribuent cette autorité. Athalie & Jézabel étoient bien plus près de crier à la trahiſon que David; & nous n'en citerons point d'autres exemples.

Il ſeroit inutile de chercher un gouvernement dont la conſtitution ſoit telle, qu'on puiſſe s'aſſurer qu'il ne ſera point expoſé à des *ſéditions*, des troubles & des guerres civiles. Quelque grands que ſoient ces malheurs, la félicité oppoſée nous eſt refuſée dans cette vie, & nous n'en jouirons que dans l'autre.

Les *ſéditions*, les troubles, les guerres civiles, proviennent d'erreur, de malice, de cauſes juſtes ou injuſtes; elles proviennent d'erreur lorſqu'un peuple croit qu'on lui a fait du mal, ou qu'on a eu deſſein de lui en faire, quoiqu'on n'y ait pas ſeulement penſé, ou lorſqu'il regarde comme un mal ce qu'on lui a fait, quoiqu'effectivement ce ne ſoit pas un mal. Les états les mieux reglés peuvent quelquefois tomber dans ces ſortes d'erreurs.

Les Romains jaloux d'une liberté nouvellement recouvrée, s'imaginerent que Valerius Publicola aſpiroit à la royauté, lorſqu'ils virent qu'il faiſoit bâtir une maiſon dans une place qui ſembloit trop éminente pour un particulier.

Les Lacédémoniens ne ſoupçonnerent pas moins la conduite de Lycurgue, & un jeune libertin, dans une *ſédition*, fut aſſez téméraire pour lui crever un œil; mais jamais peuple n'a témoigné tant d'amour ni de reſpect à de bons citoyens, que les Romains & les Lacédémoniens en témoignerent à ces grands hommes, lorſqu'ils connurent que leurs ſoupçons étoient mal fondés.

Quelquefois les faits ſont véritables, mais le peuple les explique d'une maniere oppoſée à l'intention qu'on a eue. Lorſqu'on eut chaſſé les Tarquins, les patriciens retinrent pour eux-mêmes les principales charges de la magiſtrature; mais ce ne fut jamais leur deſſein de rétablir les rois ſur le trône, ni une oligarchie entre eux, comme les familles populaires ſe l'imaginoient; auſſi elles ne ſe furent pas plutôt apperçues de leur erreur, que toute leur colere s'évanouit: & ces mêmes perſonnes, qui ſembloient ne méditer pas moins que la ruine entiere de toutes les familles patriciennes, ſe calmerent tout-d'un-coup.

Ménénius Agrippa appaiſa une des plus violentes *ſéditions* qui ſe ſoit élevée dans la république romaine, en propoſant au peuple la fable des différens membres du corps humain, qui faiſoient des plaintes contre le ventre; & la plus dangereuſe de toutes fut étouffée, auſſi-tôt qu'on eut accordé à ce peuple des tribuns pour le protéger.

Quelques jeunes patriciens avoient favoriſé les décemvirs, & il y en avoit d'autres du même corps, qui ne vouloient pas ſe déclarer ouvertement contre eux; il n'en fallut pas davantage pour faire croire au peuple qu'ils avoient tous conſpiré avec ces nouveaux tyrans; mais Valerius & Horatius s'étant mis à la tête de ceux qui cherchoient à détruire cette nouvelle tyrannie, il reconnut bientôt ſon erreur, & regarda les patriciens comme les plus zélés défenſeurs de ſa liberté; *& inde*, dit Tite-Live, ***auram libertatis captare, unde ſervitutem timuiſſent***.

Les gouvernemens démocratiques ſont ſujets à ces ſortes d'erreurs; elles ſont rares dans les ariſtocraties, & nous n'en avons point d'exemples parmi les Lacédémoniens, depuis l'établiſſement des lois de Lycurgue; mais il ſemble que les monarchies abſolues en ſoient tout-à-fait exemptes. On diſſimule, & on nie ſouvent le mal qu'on a deſſein de faire, juſqu'à ce qu'il ne ſoit plus tems d'y remédier autrement que par la force; ceux que la néceſſité oblige à ſe ſervir de ce remede, n'ignorent pas qu'il faut infailliblement qu'ils périſſent, s'ils ne viennent à bout de ce qu'ils ont entrepris. Celui qui tire l'épée contre ſon prince, diſent les François, en doit jetter le fourreau; car quelque juſte raiſon qu'il ait de prendre ce parti, il peut s'aſſurer que ſa ruine eſt inévitable, s'il ne réuſſit pas. Il arrive rarement qu'un prince faſſe la paix avec ceux qu'il regarde comme des rebelles, ou s'il la fait, il ne l'obſerve jamais, à moins que les ſujets ne ſe réſervent aſſez de forces pour l'obliger à tenir ſa parole; & tôt ou tard, on trouve bien moyen de leur ôter ce qu'on leur avoit accordé.

Les *ſéditions* qui proviennent de malice, ſont rares dans les gouvernemens populaires; car elles ſont préjudiciables au peuple, & perſonne ne s'eſt jamais fait du mal de deſſein prémédité. Il y a ſans doute ſouvent de la méchanceté dans ceux qui excitent ces *ſéditions*; mais le peuple n'y eſt jamais entrainé que par erreur; dès qu'il s'apperçoit qu'il a été trompé, il ne manque pas de ſe venger des fourbes qui l'ont ſurpris; c'eſt ce qui arriva à Manlius Capitolinus, à Spurius Mélius, & à Spurius Caſſius. Si le peuple reconnoît trop tard ſon erreur, elle lui coûte ordinairement la perte de ſa liberté. C'eſt ainſi qu'Agathocles, Denis, Piſiſtrate, & Céſar, s'érigerent en tyrans de leur patrie, par l'art qu'ils eurent de cacher au peuple leurs projets & leurs artifices.

Dans les monarchies abſolues, preſque tous les troubles qui y arrivent, proviennent de malice ou d'accablement. Quand ils proviennent de la méchanceté de ceux qui gouvernent, il eſt aſſez difficile d'y remédier, parce que ceux qui les ont fait naitre, ſe propoſent, en les nourriſſant, d'en retirer quelque grand avantage; ainſi voyons-nous que dans les guerres civiles de l'Orient, entre Artaxerxes & Cyrus, entre Phraartes & Bardane, le peuple fut également ravagé par les deux partis, & la guerre ne fut pas plutôt terminée, qu'il fut obligé de ſe ſoumettre à la domination d'un maître orgueilleux.

Après la mort de Brutus & de Caſſius, on n'entreprit point de guerre dans l'empire romain, qui n'eût pour principe quelque intérêt particulier; & les provinces après avoir aſſiſté en général à chaſſer du trône un tyran, éprouvoient ſouvent que celui-ci étoit auſſi cruel que ſon prédéceſſeur.

Il ne faut point trouver étrange qu'en parlant des *ſéditions*, j'aie avancé qu'il y en a de juſtes; l'intention de Dieu étant que les hommes vivent équitablement les uns avec les autres, il eſt certain que ſon intention eſt auſſi qu'on ne faſſe point de tort à celui ou à ceux qui ne cherchent point à en faire aux autres. Si donc l'injuſtice eſt un mal, & qu'il ſoit défendu d'en faire, on doit punir ceux qui en font; les moyens dont on ſe ſert pour punir les injuſtices, ſont juridiques ou non-juridiques; les procédures juridiques ſuffiſent quand on peut contraindre les gouverneurs à les ſubir; mais elles ne ſont d'aucun effet à l'égard de ceux qu'il n'eſt pas poſſible de ſoumettre aux lois.

Pour me recueillir en deux mots, je remarquerai qu'en général la tyrannie, les innovations en matiere de religion, la peſanteur des impôts, le changement des lois ou des coutumes, le mépris des privileges de la nation, le mauvais choix des miniſtres, la cherté des vivres, *&c.* ſont autant de cauſes de triſtes *ſéditions*.

Les remedes ſont de rétablir les principes du gouvernement, de rendre juſtice au peuple, d'écarter la diſette par la facilité du commerce, & l'oiſiveté par l'établiſſement des manufactures, de reprimer le luxe, de faire valoir les terres en donnant du crédit à l'agriculture, de ne point laiſſer une autorité arbitraire aux chefs, de maintenir les lois, & de modérer les ſubſides. (*D. J.*)

SEDLITZ, (*Géog. Hiſt. nat.*) village fameux par ſes eaux minérales, qui ont été découvertes en 1724. Il eſt ſitué en Bohême, à deux milles de Tœplitz; les eaux de *Sedlitz* ſont très-ameres, elles ſont chargées d'un ſel qu'on en retire par l'évaporation, & qui les rendent très-purgatives; on les tranſporte fort loin, ſans qu'elles perdent rien de leur vertu; à un quart de lieu de *Sedlitz*, eſt un village appellé *Seydſchutz*, où l'on trouve une ſource d'eau minérale, que l'on regarde comme plus efficace que la premiere.

SEDOCHÉSORI, (*Géog. anc.*) peuple du Pont, au voiſinage du fleuve Cohibus. Tacite, *hiſt. l. III.* fait mention d'un roi de Sédochéſores.

SÉDRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le grand-prêtre de la ſecte d'Haly, chez les Perſans. *Veyez* MAHOMÉTISME.

Le *ſédre* eſt nommé par le ſophi de Perſe, qui confere ordinairement cette dignité à ſon plus proche parent.

La juriſdiction du *ſédre* s'étend à tout ce qui a rapport aux établiſſemens pieux, aux moſquées, aux hôpitaux, aux colleges, aux tombeaux & aux monaſteres; il diſpoſe de tous les emplois eccléſiaſtiques, & nomme tous les ſupérieurs des maiſons religieuſes; ſes déciſions en matiere de religion, ſont reçues comme autant d'oracles infaillibles, il juge de toutes les matieres criminelles, dans ſa propre maiſon, ſans appel, & il eſt ſans contradiction, la ſeconde perſonne de l'empire.

Néanmoins le caractere du *ſédre* n'eſt pas indélébile, il quitte ſouvent ſa dignité, pour occuper un poſte purement ſéculier; ſon autorité eſt balancée par celle du *mudſitchid*, ou du premier théologien de l'empire.

SE-

SEDUCTEUR, ſ. m. (*Morale*) c'eſt celui qui dans la ſeule vue de la volupté, tâche avec art de corrompre la vertu, d'abuſer de la foibleſſe, ou de l'ignorance d'une jeune perſonne. Si j'avois à tracer le progrès que fait un *ſéducteur*, je pourrois dire qu'à la familiarité de ſes diſcours libres, ſuccède la licence de ſes actions; la pudeur encore farouche demande des ménagemens, l'on n'oſe ſe permettre que des petites libertés, l'on ne ſurprend d'abord que de légeres faveurs, & forcées même en apparence, mais qui enhardiſſent bientôt à en demander, qui diſpoſent à en laiſſer prendre, qui conduiſent à en accorder de volontaires & de plus grandes; c'eſt ainſi que le cœur ſe corrompt, au milieu des privautés, qui radouciſſent, qui humaniſent inſenſiblement la fierté, qui aſſoupiſſent la raiſon, qui enflâment le ſang; c'eſt ainſi que l'honneur s'endort, qu'il s'enſevelit dans des langueurs dangereuſes, où enfin il fait un malheureux naufrage.

„ La Prudence, dit le Bramine, va parler & t'inſ„ truire; prête l'oreille, ô fille de la beauté, & „ grave ces maximes au fond de ton cœur! ainſi ton „ eſprit embélira tes traits, ainſi tu conſerveras, „ comme la roſe à qui tu reſſembles, un doux par„ fum après ta fraîcheur.

„ Au matin de tes jours, aux approches de ta „ jeuneſſe, quand les hommes commenceront à pren„ dre plaiſir à lancer ſur toi des regards, dont la na„ ture te développe ſourdement le myſtere, le dan„ ger t'environne; ferme l'oreille à l'enchantement „ de leurs cajoleries; n'écoute point les douceurs „ de la ſéduction.

„ Rappelle-toi les vues du Créateur ſur ton être; „ il te fit pour être la compagne de l'homme, & „ non l'eſclave de ſa paſſion „. (*D. J.*)

Le nom de *ſéducteur* ne ſe donne pas ſeulement à celui qui attente à la pudeur, à l'innocence d'une femme ou d'une fille, mais à quiconque en entraîne un autre par des voies illicites à une mauvaiſe action.

SÉDUCTION, ſ. f. (*Juriſpr. Gram.*) eſt une tromperie artificieuſe, que l'on emploie pour abuſer quelqu'un, & le faire conſentir à quelque acte ou démarche contraire à ſon honneur ou à ſes intérêts.

La *ſéduction* d'une fille, ou d'un fils de famille, eſt regardée comme un rapt. *Voyez ci-devant* RAPT.

La *ſéduction* des temoins eſt appellée plus communément *ſubornation*. *Voyez* ci-après au *mot* SUBORNATION. (*A*)

SEDUM, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une plante vivace, très-baſſe, qui croît ſur les murailles & ſur les toits des maiſons. On l'appelloit autrefois *barba jovis*, & maintenant *grande joubarbe*. Ses feuilles charnues ſont attachées à leur racine, il s'éleve de leur milieu une tige haute d'un pié, diviſée en pluſieurs rameaux qui portent des fleurs de couleur purpurine, & diſpoſées en roſe; elles ſont ſuivies d'un fruit ramaſſé en maniere de têtes remplies de ſemence.

Pour la petite joubarbe, appellée *trique-madame*, *Voyez* TRIQUE-MADAME.

SEDUNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe; ils étoient voiſins des *Nantuates* & des *Veragri*, avec leſquels ils occupoient le pays, depuis les confins des Allobroges, le lac Léman, & le Rhône, juſqu'aux hautes Alpes. Dans le moyen âge, ces peuples avoient une ville, *oppidum*, à laquelle on joignoit le nom national, & dans la ſuite on dit ſimplement *Sedunum*. C'eſt aujourd'hui la ville de Sion. (*D. J.*)

SÉDUSIENS LES, *Seduſii*, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Céſar, *de bel. gal. l. I.* les met au nombre des peuples qui combattoient ſous Arioviſte; ce qui engage Spener, *not. germ. ant. l. IV. c. ij.* à fixer leur demeure entre le Mein & le Necker. Il ajoute qu'ils étoient originairement compris ſous le nom général d'Iſtevons, & qu'après leur retour des Gaules, ils ſe confondirent avec les Marcomans.

SÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Normandie, au diocèſe d'Avranches. Elle a ſa ſource près de Sourdeval, & ſe rend dans la mer, entre le mont ſaint Michel & le mont Tombelaine, après un cours de dix lieues. (*D. J.*)

SÉE *cap de*, (*Géog. mod.*) cap d'Afrique, dans la haute Guinée, ſur la côte de Grain, à ſept lieues au-delà de Rio-Seſtos. Les Portugais l'appellent *Cabo-Baixos*, à cauſe des bancs de ſable qui ſont autour de ce coteau. (*D. J.*)

SÉEZ, SÉES, SES, SAÏS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saïum*, *Saïorum civitas*, *Sagiorum civitas*, *Sagium*, &c. ville de France en Normandie, dans une agréable campagne, ſur l'Orne; elle eſt à cinq lieues d'Alençon au nord, à huit au ſud-oueſt de l'Aigle, & à quarante au couchant de Paris. Elle reſſortit du parlement de Rouen, de l'intendance & de l'élection d'Alençon, & ne contient pas trois mille habitans; elle a cinq paroiſſes, un ſeminaire, un college, & une riche abbaye de bénédictins. On croit que ſon évêché, qui eſt ſuffragant de Rouen, a été érigé dans le cinquieme ſiecle; il peut valoir environ quinze mille livres; ſon diocèſe comprend 497. paroiſſes, partagées en ſeize doyennés. *Long.* ſuivant Caſſini, 17. 41. 15. *latit.* 48. 36. 25. (*D. J.*)

SEFSIS, *ou* TEFSIS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger. Elle a ſa ſource dans les montagnes d'Atlas, traverſe le Téleuſin du ſud au nord, & ſe décharge dans la mer Méditerranée. (*D. J.*)

SEGARELIEN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) diſciple de Segarel, héréſiarque du xiij. ſiecle. Segarel étoit de Parme; il nommoit ſa ſecte *la congrégation ſpirituelle* choiſie de Dieu, & envoyée dans ces derniers tems; il donnoit à ſes diſciples le nom d'*apôtres*; il prétendoit qu'ils formoient la véritable égliſe; que toute l'autorité que Jeſus-Chriſt avoit donnée à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs avoit pris fin, & qu'elle étoit transférée en ſa perſonne, que le pape n'avoit ni commandement à lui faire, ni condamnation à fulminer contre lui; que les femmes pouvoient quitter leurs maris, les maris leurs femmes, pour entrer dans ſa congrégation; que le vrai moyen d'être ſauvé étoit d'en être; qu'il étoit plus parfait de vivre ſans vœux que d'en faire, qu'il falloit mépriſer les lieux deſtinés particulierement au ſervice divin; que le temple de Dieu étoit par-tout, au fond d'une étable comme dans le ſanctuaire d'un édifice ſomptueux; & que l'attachement à ſa doctrine conſacroit les actions les plus criminelles. Il fut brûlé à Parme, & ſa ſecte s'éteignit.

SEGEBERG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Holſtein, dans la Wagrie, capitale de la petite préfecture de même nom, avec un château ſur une montagne, à douze milles au nord-eſt de Hambourg; elle appartient au roi de Danemarck. *Long.* 27. 15. *latit.* 54. 13. (*D. J.*)

SEGEDA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de l'Eſpagne Bétique; Pline, *l. III. c. j.* ſurnomme la premiere *Augurina*, & dit qu'elle étoit très-célebre. Il donne à la ſeconde le ſurnom de *Reſtituta-Julia*; Appien parle d'une autre *Segeda* dans la Celtibérie; c'eſt la même que Strabon nomme *Segida*; & quelques-uns croyent que c'eſt aujourd'hui Carceres. (*D. J.*)

SEGEDIN, *ou* SEGEDI, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe ou de la haute-Hongrie, comme on voudra, au confluent de la Teiſſe & de la Mariſch, à deux lieues au ſud-eſt de Colocza, dans le comté de Czougrad: les Impériaux prirent cette ville ſur les Turcs en 1686. *Long.* 38. *latit.* 46. 16.

Kis, (*Etienne*) ſurnommé *Segedinus*, de *Segedin*, lieu de ſa naiſſance, ſouffrit beaucoup de perſécutions pour avoir embraſſé le Luthéraniſme, indépendamment de la dure captivité qu'il éprouva pendant trois ans chez les Turcs. Il a publié des tables analytiques ſur pluſieurs livres du vieux & du nouveau Teſtament. Elles ont été imprimées à Schaffhouze en 1562, à Basle en 1588 & 1610 *in-fol.* il mourut en 1572, âgé de 67 ans. (*D. J.*)

SEGEDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne, ſelon la notice des dignités de l'empire. Cambden veut que ce ſoit aujourd'hui Séthon, dans le Northumberland, à côté du chemin de New-Caſtie à Berwick, & à la droite ſur la côte. D'autres ſavans conjecturent que c'eſt Stighill, village voiſin du bourg de Séthon. (*D. J.*)

SEGELMESSE, *ou* SEGELMESSALS, (*Géogr. mod.*) comme diſent les Arabes, ville du Biledulgérid, aux confins du Zaara. Cette ville aujourd'hui détruite, étoit la capitale de la province de ſon nom, & ſéparoit le pays des Arabes d'Afrique, d'avec celui des Negres: elle a été le premier ſiege de l'empire des Moravides, qu'ils étendirent depuis ce lieu-là, juſques ſur les bords de la mer Atlantique, & enſuite du côté de la Méditerranée bien avant dans l'Eſpagne. La puiſſance des Fatimites qui fonderent le kalifat d'Egypte, prit ſes commencemens dans le même endroit; car ce fut dans *Ségelmeſſe* qu'Obeïdallah fut reconnu par le méhedi, c'eſt-à-dire, le directeur gé-

néral des Muſulmans. Cette ville, ſelon les géographes arabes, étoit ſituée dans le ſecond climat, ſous les 37 degrés de *longitude*, & les 31. 30. de *latitude ſeptentrionale*. (*D. J.*)

SEGELOCUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Londres à Luguvallium, près du retranchement, entre Lindum & Danum, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du ſecond. Le même itinéraire (mais dans une autre route) écrit *Angelocum*, au lieu de *Segelocum*, & quelques manuſcrits liſent *Segilocum*. La diſtance de ces lieux fait croire que ce doit être aujourd'hui *Littleborough*, où M. Thomas Gale dit qu'il a trouvé une urne de terre rouge, & une médaille ſur laquelle étoit la tête de Domitien. (*D. J.*)

SÉGEME, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la province de Tedla; cette montagne eſt peuplée de Béréberes de la tribu de Zenega, & ſoumis aux chérifs, depuis qu'ils ont conquis les provinces de Dara & de Tafilet. (*D. J.*)

SEGESTA, SÉGESTE, (*Géog. anc.*) ville de Sicile; Ptolomée, *l. III. c. iv.* la marque dans les terres, & lui donne un port appellé *Segeſtanorum emporium*. La ville de *Ségeſte* étoit bâtie ſur une riviere, qui un peu au-deſſous en recevoit une autre, & toutes deux avoient des noms troyens; car l'une s'appelloit *Simoïs*, & l'autre *Scamander*. (*D. J.*)

SEGESTA, (*Mytholog.*) déeſſe des anciens Romains qu'on croyoit avoir ſoin des blés, tant qu'ils étoient en herbe; c'eſt Numa Pompilius qui imagina cette déeſſe: Pline en parle, *l. X. c. ij.* on voit bien qu'elle étoit ainſi nommée du mot latin *ſeges*, qui ſignifie *blé*. (*D. J.*)

SEGESTAN, SEDGESTAN, SEGISTAN, SIGESTAN, SAGESTAN, SITZISTAN, SOSTAN, SISTAN, (*Géog. mod.*) car ce nom d'un pays de Perſe, s'écrit de toutes ces manieres différentes; & c'eſt une homonymie dont il faut ſe reſſouvenir, pour n'en pas faire autant d'articles différens.

Le *Ségeſtan* eſt une province de Perſe, qui a le Khoraſſan à l'occident, le Makeran à l'orient, le deſert de Fars au midi, & le Sind au ſeptentrion: c'étoit autrefois la demeure des peuples appellés *Drongæ*: ſes villes principales ſont *Ségeſtan* capitale, Schaluk, & Ketz. Houſſain-Schah fut dépouillé de cette province par Tamerlan, qui en fit la conquête l'an de l'hégire 785. Le Schah fut envoyé à Samarcande, ainſi que les généraux d'armée & les gouverneurs des provinces. La capitale du pays eſt ſituée ſur la riviere Senarodon, à 97 degrés de *longitude*, & à 32. 20. de *latitude*.

C'eſt dans cette capitale qu'eſt né le grand Roſtan, ſi célebre dans l'hiſtoire de Perſe, & le principal héros des romans perſans. C'eſt encore dans la même ville, que naquit Aboulfarah, célebre poëte perſan, qui compoſa pluſieurs traités de l'art poétique; il s'étoit attaché au ſervice des princes de la famille de Samgiour, & avoit mis au jour de beaux ouvrages à leur gloire, dans leſquels il laiſſa échapper quelques traits piquans contre le ſultan Mahmoud, qui l'ayant fait priſonnier, vouloit le punir de ſon inſolence; mais Onſeri, le prince des poëtes perſans, éleve d'Aboulfarah, obtint ſa grace, & partagea ſur le champ avec lui un préſent conſidérable qu'il venoit de recevoir de la libéralité du ſultan. (*D. J.*)

SEGESTANÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Sicile, près de la ville Segeſta, d'où elles tiroient leur nom; elles étoient chaudes, ſulphureuſes, & célebres; Strabon, *l. VI. p.* 275. & Diodore de Sicile, *l. IV.* en parlent. Selon l'itinéraire d'Antonin, on les appelloit encore *Pintianæ aquæ*; peut-être à cauſe de la ville Pintia. (*D. J.*)

SÉGESTE, (*Géog. anc.*) ville de l'Iſtrie; Pline, *l. III. c. xix.* la donne aux *Carni*: mais il la met au nombre des villes qui étoient détruites de ſon tems. Strabon, *l. VII. pag.* 313. qui écrit *Segeſtica*, dit que c'eſt une ville de la Pannonie, ſituée au confluent de diverſes rivieres navigables, qui ſervoient à y tranſporter les marchandiſes de l'Italie, & celles de divers autres pays; ce qui avoit engagé les Romains à y établir leurs magaſins durant la guerre contre les Daces. Le lieu où elle étoit s'appelle à préſent *Ségeſe*, ſelon Bonfinius, qui ajoute qu'on y voit à peine les traces d'une ville. (*D. J.*)

SEGESTERORUM CIVITAS, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſur la route de Mediolanum à Arles, en prenant par les Alpes cotiennes, entre Alabontis & Alaunium, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du ſecond; c'eſt aujourd'hui la ville de Siſteron. (*D. J.*)

SEGESTICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xvij.* On croit que c'eſt la même ville qui eſt nommée *Tutia* dans Florus & dans Plutarque, & *Segeda* dans Appien. (*D. J.*)

SEGESWAR, (*Géog. mod*) ville de la Tranſilvanie, dans le comté de même nom; elle eſt bâtie en forme d'amphithéâtre, ſur le penchant d'un côteau, près de Kokel, à dix-huit lieues au nord d'Hermanſtad. Quelques auteurs la prennent pour la *Somdava* de Ptolomée, *l. III. c. viij. Long.* 41. 28. *lat.* 46. 54. (*D. J.*)

SEGEWOLD, *ou* SEWOLD, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſien, dans la Livonie, ſur la riviere, & vis-à-vis la ville de Treiden, dans la Lettie, à 12 lieues au nord-eſt de Riga. *Long.* 42. 45. *latit.* 57 15. (*D. J.*)

SEGIADAH, *terme de relation*; c'eſt en arabe le petit tapis ou natte de jonc dont les Muſulmans ſe ſervent en forme d'agenouilloir, quand ils font les cinq prieres de chaque jour preſcrites par la loi. (*D. J.*)

SEGISAMA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe; il en eſt parlé dans Florus, *l. IV. c. xij.* Cette ville du tems de Ptolomée, *l. II. c. vj.* dépendoit des Vaccéens. (*D. J.*)

SEGMENT D'UN CERCLE, *en Géométrie*, c'eſt la partie du cercle compriſe entre un arc & ſa corde, ou bien, c'eſt une partie d'un cercle compriſe entre une ligne droite plus petite que le diametre, & une partie de la circonférence. *Voyez* CERCLE, ARC, CORDE, *&c.*

Ainſi, la portion *AFBA* (*Pl. géométriq. fig.* 22.) compriſe entre l'arc *AFB* & la corde *AB*, eſt un *ſegment* du cercle *AFBD*, *&c.* il en eſt de même de *ADBA*.

Comme il eſt évident que tout *ſegment de cercle* peut être ou plus grand ou plus petit qu'un demi-cercle, la plus grande partie d'un cercle coupé par une corde, c'eſt-à-dire, la partie plus grande que le demi-cercle eſt appellée le *grand ſegment*, comme *AFBD*, & la plus petite partie, ou la partie plus petite que le demi-cercle eſt appellée le *petit ſegment*, comme *ADB*, *&c.*

L'angle que la corde *AB* fait avec une tangente *LB*, eſt appellée *l'angle du ſegment*. *Voyez* ANGLE.

Quelques-uns appellent auſſi les deux angles mixtes compris entre les deux extrémités de la corde & de l'arc, *angles du ſegment*.

Au fond, ces angles ſont les mêmes que celui de la corde & de la tangente.

Angle dans le *ſegment*, eſt celui qui a ſon ſommet *D* dans un point quelconque de la circonférence du *ſegment*, comme *ADB*. *Voyez l'article* ANGLE.

La hauteur d'un *ſegment DE* (*fig.* 22.) & la moitié de ſa baſe ou de la corde *AE* étant donnés, trouver l'aire du *ſegment*. Trouvez le diametre du cercle. *Voyez* DIAMETRE. Sur ce diametre décrivez un cercle, & tirez la baſe du ſegment *AB*; tirez encore les rayons *AC*, *BC*, & trouvez le nombre des degrés de l'arc *ADB* par le diametre connu; & par ſon rapport à la circonférence, déterminez la circonférence elle-même; & par le rapport de la circonférence à l'arc *ADB*, & la circonférence en elle-même trouvez la longueur de l'arc *ADB*. Après cela, trouvez l'aire du *ſecteur ADBCA*, *voyez* SECTEUR, & la ſurface du triangle *ACB*, *voyez* TRIANGLE.

Enfin tranchez le triangle du *ſecteur*, le reſte eſt l'aire du *ſegment*.

Si l'on demande l'aire du plus grand *ſegment BFA*, il faut ajouter le triangle *ACB* au *ſecteur ADEBC*, (*E*)

SEGMENT *d'une ſphere*, eſt une partie d'une ſphere terminée par une portion de ſa ſurface, & un plan qui la coupe par un endroit quelconque hors du centre. *Voyez* SPHÉRE.

On l'appelle auſſi une *ſection de ſphere*. *Voy.* SECTION.

Il eſt évident que la baſe d'un *ſegment* de ſphere eſt toujours un cercle, dont le centre eſt dans l'axe de la ſphere.

Pour trouver la ſolidité d'un *ſegment* de ſphere, retranchez la hauteur du *ſegment* du rayon de la ſphere, & par cette différence, multipliez l'aire de la baſe du *ſegment*; ôtez ce produit de celui qui viendra en

en multipliant le demi-axe de la ſphere par la ſurface convexe du *ſegment*; diviſez alors le reſte par trois, & le quotient ſera la ſolidité cherchée.

Cette derniere méthode ſuppoſe que l'axe de la ſphere eſt donné: s'il ne l'eſt pas, on pourra le trouver ainſi. Appellons a la hauteur du *ſegment*, & ſon demi-diametre s, alors on aura $a . s :: s ; \frac{ss}{a}$. Ajoutons $\frac{ss}{a}$ à la hauteur a, & l'on aura l'axe cherché. *Chambers*.

Le mot *ſegment* s'étend auſſi quelquefois aux parties de l'ellipſe, dans d'autres figures curvilignes. *Voyez* ELLIPSE, *&c.* (*E*)

SEGMENT *de feuilles*, c'eſt le nom que les botaniſtes donnent aux feuilles qui ſont taillées & diviſées en petites branches, ou en petites tiges, comme celles du fenouil. *Voyez* FEUILLE.

SEGMENTUM, (*Littérat.*) eſpece de ruban que les femmes portoient ſur l'épaule, & qui reſſembloit à quelques égards à nos nœuds d'épaule; mais ce mot déſigne auſſi dans Valere Maxime, un *bijou* qui pendoit au col pour ornement. *Segmenta* au pluriel, ſignifie dans Vitruve, des eſpeces de *pavés* en moſaïque, de différentes formes, & de diverſes couleurs, arrangés enſemble ſymmétriquement. (*D. J.*)

SEGMOIDALES, VALVULES, (*Anatomie*) nom des valvules de l'artere pulmonaire, qu'on appelle autrement *valvules ſemilunaires*, parce qu'elles reſſemblent à une demi-lune, ou au ſegment d'un cercle. La ſubſtance des *valvules ſegmoïdales* ou ſémilunaires eſt membraneuſe. Quand elles s'ouvrent, elles donnent paſſage au ſang du ventricule du cœur dans l'artere pulmonaire; mais ſi le ſang fait effort pour retourner, il les fait joindre, & elles lui ferment le paſſage: ce mot *ſegmoïdal* eſt formé du latin *ſegmentum*, ſegment, & du grec εἶδος, *reſſemblance*. (*D. J.*)

SEGNA, SENG *ou* SEGNI, (*Géog. mod.*) ville de la Croatie, dans la Morlingue, vers la côte du golphe de Veniſe, ſur une hauteur, à 46 lieues au nord-oueſt de Spalatro, dont ſon évêque eſt ſuffragant, avec une fortereſſe & un port. Elle dépend de la maiſon d'Autriche. *Longitude* 32. 36. *latitude* 45. 7.

SEGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Du tems de Céſar, *de bell. gall.* ils habitoient endeçà du Rhein, entre les *Eburones* & les *Treviri*. *Segni*, dit-il, *Condruſique ex gente & numero Germanorum qui ſunt inter Eburones Treviroſque, legatos ad Cæſarem miſerunt*. Spener, *notit. germ. ant. l. IV. c. j.* juge que les *Segni* étoient originairement compris ſous le nom des *Islévons*. (*D. J.*)

SEGNI, (*Géog. mod.*) en latin *Signia*; ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, & dans la campagne de Rome à 12 lieues au ſud-eſt de Rome, & à 6 au ſud-eſt de Paleſtrina, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Longitude* 30. 42. *latitude* 51. 40. (*D. J.*)

SEGOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Strabon *l. III. p.* 162. la place dans la Celtibérie, & lit *Segobrida*. Ptolomée qui écrit *Segobriga*, donne cette ville de même aux Celtibériens. Il y en a qui veulent que *Segobriga* ſoit aujourd'hui la ville de Ségorbe, mais ils n'ont conſulté ni la carte de Ptolomée, ni l'itinéraire d'Antonin, ni même Strabon, qui met *Segobriga* au voiſinage de Numance & de Biblis. Il ne ſeroit pas impoſſible que *ſiguenza* fut l'ancienne *Segobriga*, ou *Segontia*, s'il eſt vrai que par ces deux derniers noms, on doit entendre la même ville, comme on ſeroit tenté de le croire. (*D. J.*)

SEGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Cluvier, *germ. ant. l. III. c. viij.* croit qu'elle étoit ſur le Ségus, dans le lieu où eſt aujourd'hui la ville de Sigen. Il ſe fonde ſur ce que cette ville eſt ſituée ſur le bord d'une riviere nommée encore aujourd'hui *Sige*, & ſur une éminence qui étoit indiquée par le mot *dun*, de ſorte que l'ancien nom pouvoit être *Sigedun*, dont les Romains avoient fait *Segodunum*.

Il y avoit encore une ville dans la Gaule celtique qui portoit le nom de *Segodunum*. Ptolomée, *liv. II. c. vij.* la donne aux *Reteni*, qui ſont les *Rutheni* de Céſar. C'eſt aujourd'hui la ville de Rhodès. (*D. J.*)

SEGONCIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Segoncium* à Deva, & où la premiere de ces villes eſt marquée à 24 milles de *Conovium*. Il ſembloit d'abord que ce pouvoit être une ville des *Segonriaci*; mais ces peuples étoient voiſins des Tribonantes, & par conſéquent trop éloignés de l'endroit où étoit *Segoncium*, qui eſt aujourd'hui *Caernaven* ſur le Ségont, & vis-à-vis de l'ile de Mone. (*D. J.*)

SEGONTIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſuivant l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route d'Emerita à Sarragoce. Son nom moderne eſt *Siguença*.

SEGONTIACI, (*Géog. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne. Ils furent du nombre de ceux qui ſe ſoumirent à Céſar. Ils habitoient au voiſinage des Trinobantes; c'eſt tout ce qu'on ſait de leur pays. (*D. J.*)

SÉGORBE, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le Morviedro, à 12 lieues au nord-oueſt de Valence, & à 56 au levant de Madrid. Cette ville eſt ancienne, agréable, ſituée ſur le penchant d'une colline, dans une vallée, entre des montagnes. Son terroir eſt fertile en blé, en vin, & en fruits. On y trouve auſſi des carrieres d'un fort beau marbre. Elle fut honorée d'un évêché dès le vj. ſiecle, & ſi cette dignité épiſcopale ſe perdit ſous les Maures, elle lui revint en 1245. Elle a auſſi le titre de duché. *Longitude* 17. *latitude* 39. 55. (*D. J.*)

SEGOVELLAUNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe, & dans les terres: *intus*, dit Pline, *l. III. c. iv. regio Trecollorum*, *Vocontiorum* & *Segovellaunorum, mox Allobrogum*. Ce ſont les *Segalauni* de Ptolomée, *l. II. c. v.* qui leur donne la ville de Valentia: ainſi ces peuples habitoient le Valentinois.

SEGOVIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, aujourd'hui *Ségovie*, entre Madrid & Valladolid. Ptolomée, *l. II. c. vj.* & Pline, *l. III. c. iij.* la donnent aux *Arevaci*: le premier écrit néanmoins Σεγουβία, *Segubia*, au lieu de *Segovia*. L'itinéraire d'Antonin, dont quelques manuſcrits portent *Segovia*, & d'autres *Secovia*, ou *Segobia*, place cette ville ſur la route d'Emerita à Saragoſſe, entre *Cauca* & *Miacum*, à 28 milles du premier de ces lieux, & à 24 milles du ſecond.

Il y avoit une autre *Segovia* dans l'Eſpagne bétique. ſelon Hirtius, *de bell. Alex. Florus*, *l. III. c. xxij.* dont le premier dit qu'elle étoit *ad flumen Silicenſe*. Elle conſerve encore ſon ancien nom; car Moralès aſſure qu'on l'appelle *Segovia la menor*. Ortelius qui cite Arias Montanus, dit que *Segovia la menor* eſt ſituée au voiſinage d'Ecija près du fleuve Xénil, à moitié chemin entre Seville & Cordouë.

Segovia eſt encore le nom d'une ville de la Germanie, ſelon Ortelius qui cite Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'eſt à préſent Seckow, ſiege épiſcopal dans la Stirie, ſous l'archevêché de Saltzbourg. (*D. J.*)

SÉGOVIE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur une montagne, entre deux grandes collines. Elle eſt près de la riviere d'Atayada, qui prend ſa ſource au-deſſus, à 15 lieues au nord-oueſt de Madrid, & à 25 au levant de Salamanque.

Cette ville eſt fort ancienne, peuplée, & l'une des plus conſidérables d'Eſpagne. Son évêché eſt ſuffragant de Tolede, & vaut 25 mille ducats de revenu.

Parmi les bâtimens publics, ſe diſtingue le château royal appellé *Alcaçal*; il eſt ſur un rocher, & ſes eſcaliers ſont taillés dans le roc. La *caſſa de la moneda*, c'eſt-à-dire la *maiſon de la monnoie*, a ceci de particulier, que la monnoie qui s'y fabrique ſe fond, ſe rogne, ſe bat, & ſe marque très-promptement, par le moyen de divers moulins que l'eau fait tourner: on ne bat monnoie dans toute l'Eſpagne qu'à Séville & à *Ségovie*; mais la commode machine de *Ségovie*, en la fabriquant promptement, ne la rend pas plus belle.

L'aqueduc au contraire nommé *puente-Segoviana*, ouvrage des Romains, eſt un édifice d'un travail merveilleux; il joint enſemble deux montagnes ſéparées par un intervalle d'environ trois mille pas; il eſt compoſé de 177 arcades à deux rangs poſés l'un ſur l'autre; le rang inférieur porte l'eau dans les fauxbourgs, & le ſupérieur la conduit dans la ville. La conſtruction de cet édifice eſt ſi ſolide, qu'elle s'eſt conſervée juſqu'à ce jour preſque dans ſon entier. On attribue ce bel ouvrage au regne de Trajan. Colmenarès vous en donnera la deſcription détaillée dans ſon *hiſtoria de la ciudad de Segovia*, 1637, *in*-fol. Mais

il

il faut ajouter une grande incommodité de cet aqueduc, c'eſt que l'eau de la riviere qui coule autour de la ville eſt ſi mal-ſaine, qu'elle ne peut ſervir qu'à rafraîchir la bonne eau.

Le terroir de *Ségovie* eſt bien célebré pour nourrir des troupeaux de brebis qui portent ces fines laines qui ſont uniques dans le monde, & dont l'Europe entiere ne peut ſe paſſer dans la manufacture des draps ſuperfins. *Long.* 13. 55. *latit.* 40. 54.

Deux théologiens ſcholaſtiques fort accrédités en Eſpagne, *Ribera* (François de) jéſuite, & *Soto* (Dominique), de l'ordre des Dominicains, naquirent tous deux à *Ségovie* dans le xvj. ſiecle.

Le jéſuite Ribera a publié des commentaires latins qui ne ſont pas dépourvus d'érudition, ſur les douze petits prophetes. Il mourut à Salamanque l'an 1591, âgé de 54 ans.

Le dominicain Soto étoit fils d'un jardinier, & ſe fit connoître par ſon merite. Il donna des commentaires ſur l'épître aux Romains, un traité *de juſtitia & jure*, & deux livres *de natura & gratia*. Il mourut à Salamanque l'an 1560, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

Ségovie, *la nouvelle*, (*Géog. mod.*) Il y a trois villes de ce nom à diſtinguer. La premiere eſt une ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, audience de Guatimala, ſur les frontieres de la province de Honduras, ſur la droite de la riviere d'Yare. *Latit.* 13. 24.

La ſeconde eſt une ville de l'Amérique, dans la terre ferme, province de Venezuela, ſur le bord de la riviere de Bariquicemete, bâtie par les Eſpagnols en 1552. Elle a des mines d'or dans ſon voiſinage. *Latit.* 6. 7.

La troiſieme eſt une ville d'Aſie dans l'île de Luçon, une des Philippines, dans la province & ſur la riviere de Cagayen. Elle a un évêché fondé en 1598. (*D. J.*)

Ségovie, (*Commerce de laine.*) c'eſt la laine d'Eſpagne qui vient de Ségovie, ville du royaume de Caſtille, ou des environs. Quand on dit ſimplement & abſolument *laine de Ségovie*, cela s'entend des trois ſortes de laines qu'on en tire, dont enſuite les eſpeces ſe diſtinguent en ajoutant les mots de *prime*, de *ſeconde* ou de *tierce*: ainſi l'on dit *prime Ségovie*, *ſeconde Ségovie*, & enfin *tierce Ségovie*. Il y a auſſi de la *petite Ségovie*. (*D. J.*)

SEGRAIRIE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſpr.*) du latin *ſegregare*, ſignifie la portion d'un bois commun que l'on met à part pour un ſeigneur, lors de l'exploitation ou vente que l'on en fait; ou le droit qu'il prend dans le prix à-proportion de ce droit. Dans un compte de l'an 1337, on trouve *ſeggregia ſeu tertia de explétis foreſtarum*. On voit par-là que ce droit de *ſegrairie* étoit du tiers de l'exploitation; ainſi c'étoit la même choſe que ce que l'on appelle encore en Normandie & ailleurs, *droit de tiers*.

Quelques-uns confondent le droit de *grairie* avec celui de *ſegrairie*; & en effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. X.* parle dans l'intitulé de ce titre des bois tenus en grairie, *ſegrairie*; & néanmoins dans le corps du titre il n'eſt point parlé des bois tenus en *ſegrairie*, ni même en aucun autre endroit de l'ordonnance.

Cependant le droit de grairie eſt pris en pluſieurs occaſions pour un droit que le roi perçoit ſur les bois d'autrui, à cauſe de la juſtice qu'il a ſur ces bois, en quoi il differe du droit de *ſegrairie*.

On pourroit auſſi regarder comme un droit de ſegrairie, *quaſi ſegregata agri pars*, le triage ou tiers-lot, que l'*article* 4. du *titre xxv.* de l'ordonnance de 1669 donne au ſeigneur dans les bois communaux; cet article portant que ſi les bois ſont de la conceſſion gratuite des ſeigneurs, ſans charge d'aucun cens, redevance, preſtation ou ſervitude, le tiers en pourra être ſéparé & diſtrait à leur profit, en cas qu'ils le demandent, & que les deux autres ſuffiſent pour l'uſage de la paroiſſe. *Voyez* le *gloſſaire* de Ducange, au mot *ſecretarius*, & le *gloſſ.* de Lauriere, au mot *ſegrayer*; & les *articles* Bois, Danger, Forêt, Eaux & Forêts, Grairie, Grurie, Gruage, & *ci-après* Segrayer. (*A*)

SEGRAIS, ſ. m. (*Eaux & forêts.*) ce ſont des bois ſéparés des grands bois, qu'on coupe & qu'on exploite à part. (*D. J.*)

SEGRAYER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le ſeigneur qui a droit pour une portion dans un bois commun, ſoit dans l'exploitation ou dans le prix de la vente.

On entend auſſi quelquefois par *ſegrayer*, celui qui fait la recette de ce droit pour le roi, ou pour quelqu'autre ſeigneur. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *ſegrayer*, & *ci-devant* Segrairie. (*A*)

SEGRE, la, (*Géog. mod.*) en latin *Sicoris*, & par les Catalans *Agna-Naval*; riviere d'Eſpagne dans la Catalogne, & la plus grande de toutes les rivieres de cette province. Elle prend ſa ſource dans la Cerdagne, & finit par ſe jetter dans l'Ebre, près de Méquinencia, ſur les frontieres de l'Arragon. (*D. J.*)

SÉGRÉ, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes qualifient de petite ville de France dans l'Anjou, élection d'Angers, ſur l'Odon, avec titre de baronnie, mais il faut dire auſſi que *Ségré* étoit autrefois une bonne ville, qui fut donnée par Jean Sans-terre, roi d'Angleterre, à la reine Béranger de Navarre, veuve de ſon frere Richard Cœur-de-lion, pour partie de ſon douaire, par traité fait à Chinon en 1201. Le château a été pluſieurs fois ruiné & rétabli. (*D. J.*)

SÉGRÉAGE, ſ. m. (*Droit féodal.*) droit ſur les forêts ainſi nommé, parce que c'eſt une choſe miſe à part pour le ſeigneur. Ce droit de *ſégréage* conſiſte en la cinquieme partie des bois qui ſe vendent par les vaſſaux, laquelle eſt dûe au ſeigneur avant la coupe des bois. Le receveur de ce droit s'appelle *ſégrayer*. (*D. J.*)

SEGURA, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom de pluſieurs villes & lieux, comme on va le voir.

1°. *Segura*, ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, aux confins du royaume de Murcie, vers la ſource de la riviere de ce nom.

2°. *Segura*, petite ville d'Eſpagne dans le Guipuſcoa, ſur la riviere d'Oria, au-deſſous de Villa-franca.

3°. *Segura*, ville de Portugal, dans la province de Beyra, ſur une montagne, aux confins de l'Eſtramadure, près de la riviere d'Elaxa, avec un château, à trois lieues au ſud-eſt de Caſtel-Branco. *Long.* 10. 25. *lat.* 39. 40.

4°. *Segura de la frontera*, c'eſt-à-dire *la ſureté de la frontiere*, ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, bâtie par Fernand Cortez ſur des rochers en 1520. Elle a un grand inconvénient, c'eſt de n'être arroſée d'aucune riviere, ſource ou fontaine, de ſorte que les habitans, au nombre d'environ ſix cens, tant indiens qu'Eſpagnols, ſont toujours obligés d'uſer d'eau de puits.

5°. *Segura de la ſierra*, lieu d'Eſpagne dans la Caſtille nouvelle, dans une plaine abondante en troupeaux, avec une des riches commanderies de l'ordre de S. Jacques.

6°. *Segura* port ſur la côte de la mer de la Californie, ſelon Woode Rogers, qui dit qu'il y a dans cet endroit de fort bonne eau, & quantité de fenouil marin. (*D. J.*)

Segura, *la*, (*Géog. mod.*) Ses anciens noms latins ſont *Terebus*, *Staberus* & *Sorabis*; riviere d'Eſpagne, au royaume de Murcie; elle a ſa ſource dans la Caſtille nouvelle, traverſe le royaume de Murcie, entre dans celui de Valence, proche de Riguela, arroſe cette ville, & ſe perd dans la mer, près de Guardamar. (*D. J.*)

Segura, *montagnes de*, (*Géog. mod.*) montagnes d'Eſpagne qui s'étendent aux confins de l'Andalouſie, de la Caſtille nouvelle, des royaumes de Murcie & de Grenade. Elles prennent leur nom de la ville de *Segura*, & ſont une partie de celles qu'on appelloit autrefois *Oroſpeda*. C'eſt proprement l'*Argenteus-mons*, & le *Tugienſis ſaltus* des anciens. Le Guadalquivir & la riviere *Segura* prennent leur ſource dans ces montagnes (*D. J.*)

SÉGUSIENS, les, (*Géog. anc.*) 1°. *Seguſiani* ou *Secuſiani*, peuples de la Gaule celtique ou lyonnoiſe. Pline, *l. II. c. xviij.* dit qu'ils étoient libres, & que la ville de Lyon étoit dans leur pays. Ils avoient été rendus indépendans des Œdui ſous l'empire d'Auguſte; car du tems de Céſar, qui fait mention de ces peuples dans ſes commentaires, ils étoient dans la dépendance des Œdui, c'eſt-à-dire de ceux d'Autun, *in clientela Œduorum*. Il ajoute qu'ils étoient les premiers au-delà du Rhône, & les plus proches de la province romaine. Ils avoient les *Œdui* & les *Sequani* au nord, les Allobroges à l'orient, au midi encore les Allobroges & les *Velauni*, & les *Averni* au couchant. Leur pays comprenoit ainſi le Forez, le Lyonnois, le Beaujolois & la Breſſe.

2°. *Seguſiani*, peuples des Alpes graïennes. Ptolomée, *l. III. c. j.* leur donne deux villes, ſavoir *Seguſinum* & *Brigantium*. Pline & Ammien Marcellin appellent la capitale de ces peuples *Seguſio*. L'itinéraire

raire de Jéruſalem écrit *Secuſio*; & dans une inſcription rapportée par M. Spon, *pag.* 198, on lit: *Ordo ſplendiſſ. civitatis Secuſiæ*, quoique dans une autre inſcription ce mot ſoit écrit avec deux *gg. civit. ſeg.* Une troiſieme inſcription qui ſe voit dans Gruter, *p.* 111. donne à cette ville le titre de municipe: *Genio municipi Seguiſini*. C'eſt aujourd'hui la ville de Suze en Piémont. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville ſur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cottiennes, où elle ſe trouve, entre *ad Fines* & *ad Martis*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond. *D. J.*)

SEGUSTANO, (*Géog. mod.*) bourgade de Sicile dans le val de Mazzara, à l'embouchure du fleuve ſan Bartolomeo. Ce bourg eſt l'*emporium Segeſtanorum* des anciens. (*D. J.*)

SEICHE, *ou* SECHE, (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) *ſepia*, animal de mer qui reſſemble beaucoup au calmar & au polype marin. *Voyez* CALMAR & POLYPE. Il a huit piés placés autour de la bouche & deux longs bras: les yeux ſont gros; la tête eſt courte & terminée par une eſpece de bec ſemblable à celui d'un perroquet; le corps eſt oblong, large & épais. Il y a ſur le dos des taches & des ſtries blanchâtres diſtribuées avec une ſorte de ſymmétrie, les deux piés antérieurs ſont beaucoup plus larges & plus épais que les ſix autres; ils ont tous un grand nombre de ſuçoirs, qui ſont des eſpeces de globules applatis, concaves & portés chacun ſur un pédicule; les bras ont des ſuçoirs plus gros, ils ſont placés entre la premiere & la ſeconde paire des piés; leur forme eſt cylindrique, ils ont une couleur blanche & parſemée de quelques points noirs. La *ſeiche* ſe ſert de ces ſuçoirs pour s'attacher aux corps qu'elle rencontre, & pour porter à la bouche ceux qu'elle ſaiſit. Le bec eſt composé de deux mâchoires mobiles qui s'emboîtent l'une dans l'autre par une eſpece de charniere; les yeux ſont fort apparens; le cou eſt très-court; il a de même que la tête, une couleur pourprée parſemée de points noirs; le ſommet du dos s'éleve au-deſſus du cou, de ſorte que cet animal peut retirer & cacher ſa tête ſous ce prolongement. Les chairs du dos recouvrent un os très-conſidérable, connu ſous le nom d'os de *ſeiche*; il eſt ſi léger, qu'il ſurnage même à l'inſtant où il vient d'être tiré du corps de l'animal.

Lorſqu'on met la *ſeiche* hors de l'eau, elle répand une liqueur noire par un petit canal qui aboutit à l'anus; cette liqueur eſt renfermée dans un ſac dont les parois extérieurs ſont blancs; la plus grande partie de ce ſac eſt placée dans le côté gauche de l'abdomen; il contient aſſez de liqueur pour teindre en noir pluſieurs ſeaux d'eau; cette liqueur colorante eſt plus abondante dans les *ſeiches* que l'on trouve mortes ſur les bords de la mer, que dans celles que l'on prend vivantes. Si on reçoit cette liqueur dans un vaſe au ſortir du ſac, elle ſe coagule & ſe durcit en peu de jours; enſuite elle ſe gerſe & ſe diviſe par morceaux: qui étant broyés donnent une belle couleur noire; Swammerdam prétend, que les Indiens compoſent l'encre de la Chine avec la liqueur noire de la *ſeiche*. Cet animal ſe nourrit de ſquilles & de petits poiſſons. *Collection académique, tom. V. de la partie étrangere.*

SEICHE, OS DE, (*Mat. méd.*) ſubſtance terreuſe, abſorbante, d'un tiſſu aſſez rare qu'on prépare par la porphyriſation, qui pourroit avoir les mêmes uſages intérieurs que les yeux d'écreviſſes, le corail, la craie, la mere de perles, *&c. Voyez ces articles particuliers* & *l'article général* ABSORBANS, mais qu'on n'employe preſque que pour les dentifrices. *Voyez* DENTIFRICE. (*b*)

SEIDE, (*Géog. mod.*) nos voyageurs écrivent auſſi *Seyde, Seyd, Saïd, Saïde, Zaïde, Zeïde*. Il faut bien s'en reſſouvenir, pour ne pas croire que ce ſont des villes différentes, & pour ne pas confondre une ville de la Turquie, avec la haute Egypte que les Arabes nomment *Sahid*, & qu'on écrit auſſi *Saïd, Zaïd*.

Seïde eſt une ville de la Turquie aſiatique, dans la Sourie, ſur la côte de la Méditerranée, près d'une île, où eſt un vieux château qui communique avec la ville par un pont ſi étroit, que trois perſonnes y peuvent à peine paſſer de front. Cette ville autrefois célebre ſous le nom de *Sidon*, eſt aujourd'hui médiocre & miſérable, quoique placée dans une campagne graſſe & couverte de mûriers. Les chrétiens Grecs & Maronites, poſſedent encore chacun une petite égliſe à *Seïde*; mais ſon port eſt comblé, & il n'y a que des bateaux qui y mouillent. Les françois y faiſoient autrefois quelque commerce, qui n'exiſte plus aujourd'hui. *Long.* 43. 28. *lat.* 33. 12. (*D. J.*)

SEIGLE, *ſecale*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, & qui eſt diſpoſée en épi par petits bouquets. Chaque fleur eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent du calice; le piſtil devient dans la ſuite une ſemence oblongue, grêle, farineuſe, & enveloppée de ſa balle qui a ſervi de calice à la fleur, & qui s'en détache très-aiſément. Les petits bouquets ſont attachés à un axe denté, & compoſent un épi plus applati que celui du froment. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

En anglois *rye*, genre de plante qui dans le ſyſtème de Linnæus, a un calice formé de deux battans concaves, contenant deux fleurs; ces deux battans ſont droits, aigus, oppoſés l'un à l'autre, & plus petits que les feuilles de la fleur; cette fleur conſiſte en deux feuilles, dont l'extérieure ſe termine par une longue barbe, & l'intérieure eſt plate & pointue; les étamines ſont trois filets capillaires qui pendent hors de la fleur; les boſſettes ſont oblongues, & fendues au bout; le germe du piſtil eſt de forme turbinée; les ſtiles au nombre de deux, ſont chevelus; les ſtigma ſont ſimples; la fleur enveloppe étroitement la graine, s'ouvre quand elle eſt mûre, & la laiſſe tomber; la graine eſt unique, oblongue, un peu cylindrique, nue & pointue. Linnæi, *gen. plant. p.* 17.

Dans le ſyſtème des autres Botaniſtes, le *ſeigle* a les mêmes caracteres que ceux du blé, excepté que ſon épi eſt plus plat, toujours barbu, & ſon grain plus foible & plus nud.

Cette plante tient le premier rang après le froment entre les grains frumentacés; elle porte au commencement les feuilles rougeâtres, qui deviennent enſuite vertes comme celles des autres blés, plus longues & plus étroites que celles du froment. Elle pouſſe ſix, ſept tuyaux, & quelquefois davantage à la hauteur de cinq, ſix & ſept piés, droits, ſemblables à ceux du froment; mais plus grêles, plus longs, & montans en épis plutôt que le froment.

Les fleurs naiſſent aux ſommités des tiges par paquets, compoſées de pluſieurs étamines jaunes, & rangées en épi. Quand ces fleurs ſont paſſées, il ſuccede des grains oblongs, grêles, de couleur brune en dehors, blancs, & farineux en dedans, plus petits, & plus obſcurs que ceux du froment.

Ses racines ſont des fibres déliées; on cultive le *ſeigle* par-tout, principalement dans les terres maigres, légeres & ſablonneuſes; on le ſeme au printems ou en automne, d'où vient que les Botaniſtes appellent le premier *ſecale vernum vel minus*, & le ſecond, *ſecale hybernum vel majus*.

Le pain qu'on fait de *ſeigle* eſt noir, peſant, & ne convient qu'aux gens forts & qui travaillent; ſa farine eſt d'uſage dans quelques cataplaſmes émolliens & réſolutifs.

Quelquefois le *ſeigle* dégénere de ſa nature, fort conſidérablement de ſon enveloppe, groſſit, ſe recourbe, prend la figure d'une corne, ſe noircit à l'extérieur, & contient au-dedans une ſubſtance farineuſe, très-nuiſible à la ſanté; c'eſt ce qu'on nomme *blé cornu, ergot, ſeigle ergoté*. *Voyez* ERGOT & SEIGLE ERGOTÉ.

Ménage de qui la reine Chriſtine diſoit plaiſamment, qu'il ſavoit non-ſeulement d'où les mots venoient, mais encore où ils alloient, n'a jamais ſû d'où le mot *ſeigle* venoit, quoiqu'il en ait tiré l'origine de l'italien *ſegala*. (*D. J.*)

SEIGLE, on a obſervé en Suede, que le *ſeigle* diminuoit chaque année de qualité, & à la fin n'étoit plus bon à rien. M. Cederhielm a propoſé en 1740, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, un moyen qu'il dit aſſuré & fondé ſur l'expérience pour prévenir cet inconvénient; il conſiſte ſimplement à ne point ſemer du *ſeigle* dans le même champ pendant deux années de ſuite, de cette maniere ce grain ne s'abâtardira jamais.

SEIGLE, (*Diete & Mat. méd.*) ſemence farineuſe & céréale. *Voyez l'article* FARINE & FARINEUX, & SEMENCES CERÉALES.

Tout le monde connoît l'uſage diétetique du *ſeigle*; on en fait du pain qui tient le premier rang après celui de froment; qui lorſqu'on n'y emploie que la fleur de la farine, & qu'on le fait avec ſoin, eſt très-blanc, aſſez bien levé, d'un goût aſſez agréable, bien meilleur que le *petit pain de ſeigle à deux liards*, qu'on vend dans les rues de Paris.

Les gens aiſés de la campagne, & même les bons bou-

bourgeois des petites villes, mangent un pareil pain dans quelques provinces du royaume, comme en Champagne, en Anjou, dans la Sologne, le Rouergue, *&c.* les payſans en font dans ces mêmes pays & dans beaucoup d'autres, un pain groſſier, c' eſt-à-dire dans lequel ils emploient une partie du ſon, & qui eſt ordinairement mal levé, dont la croûte eſt brûlée & la mie mal cuite & gluante. Il n'y a que les hommes très-vigoureux, que les organes robuſtes des payſans, *dura meſſorum ilia*, qui puiſſent s'accommoder d'un pareil aliment; il eſt lourd & indigeſte pour tout eſtomac, accoutumé à une nourriture plus légere.

Le bon pain de *ſeigle* paſſe pour rafraichiſſant & légerement laxatif; cet aliment entre très-communément dans la diete que ſe preſcrivent à eux-mêmes pluſieurs perſonnes qui ſe prétendent échauffées, ou qui ont aſſez appris de théorie médicinale courante pour ſe croire les humeurs âcres, la bile exaltée, *&c.* on mêle auſſi quelquefois dans la même vûe, de la farine de *ſeigle* avec celle de froment pour en préparer le pain, dont on fait ſon uſage ordinaire.

La farine de *ſeigle* s'emploie aſſez communément avec les quatre farines réſolutives ou en leur place.

Le *ſeigle* ergoté ſe trouvant mêlé en une certaine quantité parmi le bon grain dont on fait du pain, produit chez les perſonnes qui mangent ce pain, une maladie gangreneuſe des plus funeſtes, qui a cela de particulier qu'elle attaque principalement les extrémités inférieures; que la gangrène ſe borne ou ſe fixe d'une maniere aſſez conſtante, & que la terminaiſon par la ſéparation ſpontanée du membre affecté, eſt fort commune.

Cette terrible maladie eſt endémique dans la Sologne, où le payſan qui eſt très-pauvre, eſt réduit à cette nourriture empoiſonnée.

Outre les ouvrages ſur les maladies cauſées par l'ergot, qui ſont indiqués à l'*article* Ergot; on trouve dans le ſecond volume des mémoires, préſentés à l'académie royale des Sciences, par des ſavans étrangers, un mémoire de M. Salerne, médecin d'Orleans, ſur les maladies que cauſe le *ſeigle* ergoté. Le traitement employé contre cette eſpece de gangrene, n'a rien de particulier. On n'a tenté juſqu'à préſent que les ſecours généraux, les remedes communs de la gangrene. *Voyez* Gangrene.

Seigle *ergoté*, (*Botan.*) c'eſt un *ſeigle* dégénéré de ſa nature, & qui eſt très-nuiſible à la ſanté: on en a parlé fort au long au *mot* Ergot, d'après le ſyſtème de M. du Tillet. *Voyez* donc le *mot* Ergot.

Suivant M. Aimen, l'ergot du ſeigle eſt la même maladie que le charbon du froment. Si ces deux maladies different l'une de l'autre, ce n'eſt qu'à cauſe de la différence qui ſe trouve dans l'organiſation de ces deux grains. Voici l'idée que M. Aimen donne de l'ergot du *ſeigle*.

1°. Les grains ergotés plus gros & plus longs que les autres grains ſains, ſortent ordinairement de la balle, ſe montrant quelquefois droits, & quelquefois plus ou moins courbés.

2°. A l'extérieur ils ſont bruns ou noirs; leur ſurface eſt rabouteuſe, & ſouvent on y apperçoit trois ſillons qui ſe prolongent d'un bout à l'autre; enfin, l'extrémité extérieure des grains eſt conſtamment plus groſſe que celle qui tient à la paille; ce bout plus renflé eſt quelquefois fendu en deux ou trois parties: il n'eſt point rare d'appercevoir à leur ſurface des cavités qui paroiſſent creuſées par des inſectes.

3°. Quand on rompt l'ergot, on apperçoit dans l'axe une farine aſſez blanche, qui eſt recouverte d'une autre farine rouſſe ou brune; cette farine viciée s'écraſe entre les doigts. M. Aimen l'a quelquefois trouvée preſqu'auſſi noire que la pouſſiere du blé charbonné.

4°. Ces grains étant mis dans l'eau ſurnagent d'abord, & ils tombent enſuite au fond; ſi on les mâche, ils laiſſent ſur la langue l'impreſſion de quelque choſe de piquant.

5°. Les balles paroiſſent ſaines, quoique celles qui ſont extérieures ſoient un peu plus brunes quand les épis ſont ſains.

6°. Tous les grains d'un épi ne ſe trouvent jamais attaqués de l'ergot.

7°. L'ergot tient moins à la paille que les bons grains.

8°. M. Aimen attribue cet état du *ſeigle* à un défaut de fécondation; il aſſure qu'on ne trouve jamais de germe dans les grains ergotés.

Mais quelle que ſoit la cauſe de cette dégénération du *ſeigle*, on peut ſe convaincre par ce qu'en ont écrit Dodart, Langius, Fagon, de la Hire, & autres modernes, que ces grains ergotés cauſent d'étranges maladies dans certaines années à ceux qui ſe ſont nourris du pain fait de la farine où il eſt entré beaucoup de *ſeigle ergoté*.

Il eſt aiſé de ſéparer la plus grande partie des grains ergotés, par le ſecours du crible, parce que la plûpart de ces grains malades ſont beaucoup plus gros que les grains ſains. Les payſans de Sologne font cette ſéparation dans les années où le grain n'eſt pas cher; mais dans les années de diſette, ils ne veulent pas perdre les grains ergotés; & c'eſt alors qu'ils ſont attaqués d'une gangrene ſeche qui leur fait tomber les extrémités du corps, ſans preſque ſentir de douleur & ſans hémorrhagie; enſorte qu'on a vû de ces pauvres miſérables à l'hôtel-dieu d'Orléans, à qui il ne reſtoit que le tronc, & qui ont encore vécu en cet état pendant pluſieurs jours.

Comme l'ergot ne produit pas tous les ans ces fâcheux accidens, Langius a penſé qu'il pouvoit y avoir de deux ſortes d'ergots; l'un qui n'eſt point pernicieux, & l'autre qui occaſionne la gangrene dont nous venons de parler. Il eſt cependant probable qu'il n'y a qu'une eſpece d'ergot, & que ce grain ne fait point de mal, 1°. quand les payſans ont ſoin de cribler attentivement leur grain; 2°. quand il y a naturellement peu d'ergot mêlé avec le bon grain.

On prétend encore que l'ergot perd ſa mauvaiſe qualité quand on l'a gardé un certain tems; mais auſſi c'eſt pour cette raiſon que les payſans doivent être attaqués de cette gangrene dans les années de diſette, parce qu'alors ils conſomment leur récolte preſque auſſi-tôt qu'ils ont fini la moiſſon. Du Hamel, *traité de la culture des terres*, *tome IV*. (*D. J.*)

Seigle, (*Commerce*.) Le *ſeigle* ſe vend par laſt, contenant 27 ſacs & demi d'Amſterdam, 19 ſeptiers de Paris, trois quarts de ſeptiers de Rouen, & 17 razieres de Flandres. Quand le *ſeigle* eſt ſec, le laſt peſe ordinairement 3300 livres; s'il n'eſt pas ſec, 4200 livres. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

SEIGNELAY, (*Géogr. mod.*) en latin des chartres *Siliniacum*, bourg de France en Bourgogne, au diocèſe d'Auxerre, à un quart de lieue des rivieres d'Yonne & de Serain. Ce bourg a été érigé en marquiſat en faveur de M. Colbert, & c'étoit le moindre de ſes titres. (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Gram. & Juriſpr.*) ſignifie en général celui qui a quelque puiſſance ou ſupériorité politique ſur d'autres perſonnes.

Ce terme de *ſeigneur* vient du latin *ſenior*, parce qu'anciennement chez preſque toutes les nations, les vieillards étoient ceux qui gouvernoient les autres.

C'eſt ainſi que chez les Hébreux & les Juifs *ſenes populi ac magnates* ou *judices*, étoient ſynonymes, & ſignifioient les *magiſtrats & juges* qui gouvernoient le peuple.

De même, chez les Romains le ſénat fut ainſi appellé *à ſenio*.

C'eſt de-là que le titre de *ſeigneurs* eſt demeuré aux princes, aux prélats & aux autres grands de l'etat, grands du royaume, aux officiers des cours ſouveraines & autres perſonnes, qui ne tirent ce titre que de leur office ou fonction.

On entend auſſi par le terme de *ſeigneur* celui qui tient en fief la juſtice d'un lieu, ou qui poſſede quelqu'héritage, ſoit en fief ou en franc-aleu.

Les *ſeigneurs* ſont de pluſieurs ſortes; les grands & les moindres.

Les grands *ſeigneurs* étoient anciennement appelles *leudes* & *fideles regni*, les feaux, *vavaſſores*, *vaſſalli dominici*.

Préſentement les grands *ſeigneurs* ſont les princes ſouverains ou ceux qui ont le titre de *prince*, ſans néanmoins être ſouverains, les ducs, les comtes, les marquis, les barons.

Les moindres *ſeigneurs* ſont tous les autres *ſeigneurs*, ſoit titrés, tels que les vicomtes, vidames, châtelains, ou non titrés, comme les ſimples *ſeigneurs* juſticiers ou de fief. *Voyez ci-après* le *mot* Seigneurie. (*A*)

Seigneur bas-justicier, eſt celui qui ne tient en fief que la baſſe-juſtice. *Voyez* Justice.

Seigneur censier, *ou* censuel, eſt celui qui a donné un héritage, à la charge d'un cens, & auquel le payement de ce cens eſt dû.

Sei-

Seigneur-foncier, *ou* Chef-seigneur, *ou* très-foncier, eſt le premier *ſeigneur* ou propriétaire de l'héritage, celui qui a la plus ancienne redevance fonciere impoſée ſur cet héritage. *Voyez* l'auteur du *grand Coutumier, liv. IV. tit. de juſtice-fonciere*, Dumoulin, Loyſeau.

Seigneur direct, *ou* féodal, eſt celui duquel un héritage releve, ſoit en fief ou en cenſive. *Voyez* Seigneur féodal, foncier, Direct & Seigneurie.

Seigneur dominant, eſt celui dont un fief releve directement & immédiatement. On l'appelle ainſi par oppoſition au vaſſal qui eſt appellé *ſeigneur* du fief ſervant. *Coutume de Paris, art. lj. & lviij.*

Seigneur ecclésiastique, eſt un bénéficier qui poſſede quelque ſeigneurie attachée à ſon bénéfice.

Seigneur engagiste, eſt celui qui tient du roi quelque terre ou ſeigneurie, à titre d'engagement, c'eſt-à-dire, ſous faculté perpétuelle de rachat. *Voy.* Domaine, Engagement & Engagiste.

Seigneur féodal, *ou* feudal, *ou* Seigneur de fief, eſt celui qui tient un héritage en fief.

On entend ſouvent par ce terme le *ſeigneur* dominant, relativement au vaſſal.

Seigneur de fief, eſt celui qui eſt propriétaire d'un fief, c'eſt-à-dire, qui tient d'un autre *ſeigneur* un bien, à la charge de la foi & hommage. *Voyez* Fief, Foi, Hommage.

Seigneurs des fleurs-lys; on appelloit ainſi anciennement ceux qui tenoient le parlement, à cauſe qu'ils ſiégeoient ſur les fleurs de lys. *Voyez* les *Ordonnances de la troiſieme race, tome III. p.* 48. *de la préface*.

Seigneur foncier, *ou* très-foncier, eſt celui qui a la plus ancienne redevance fonciere ſur un héritage. *Voyez* la *coutume d'Orléans, art. ccxiv. ccexxvij. la Marche, art. cxxxiv.* Loyſeau, *du déguerpiſſem. liv. I. ch. v. n.* 11.

Seigneur gagier; c'eſt ainſi qu'en quelques pays l'on appelle le *ſeigneur* engagiſte. *Voyez* Stokman, *déciſ.* 90.

Seigneur haut & Puissant, eſt le titre que prennent les grands du royaume & ceux qui poſſedent des ſeigneuries titrées.

Ce titre paroît imité de ces braves qui étoient auprès du roi, & que Grégoire de Tours appelle *fortes*. *Voyez* Morery, *tom. I. pag.* 72.

Perſonne ne doit régulierement prendre ce titre, qu'il n'y ſoit fondé. Et dans les foi & hommages, aveux & dénombremens qui ſe rendent aux chambres des comptes, quand on trouve ce titre pris par quelqu'un qui ne paroît pas y être fondé, on ordonne qu'il en juſtifiera.

Seigneur haut-justicier, eſt celui qui tient en fief une haute-juſtice. *Voyez* Justice & jurisdiction.

Seigneur jurisdictionnel, eſt celui qui a la juſtice. Ce terme paroît uſité au parlement de Grenoble, pour dire *ſeigneur juſticier*, ainſi qu'on peut le voir dans Chorier, en ſa *juriſprudence* de Guy-pape, *pag.* 94.

Seigneur libre, *ou plutôt* libre Seigneur, titre que prend le *ſeigneur* de Saint-Maurice dans le Mâconnois, terre poſſédée depuis plus de ſix cens ans par la maiſon de Chevriers, avec une partie du péage de Mâcon en fief-lige. François Léonard, marquis de Chevriers, & Claude-Joſeph, ſon pere, ſont qualifiés l'un & l'autre *libre ſeigneur de ſaint Maurice*. *Voyez* le *Mercure de Juin* 1749, *tome I. page* 212. Ce titre de *libre ſeigneur* peut ſignifier que cette terre eſt un franc-aleu, ou qu'elle n'eſt tenue qu'à ſimple hommage & non en fief-lige, comme la portion du péage de Mâcon que le même *ſeigneur* tient en fief-lige.

Seigneur-lige, ſe prend quelquefois pour celui auquel eſt dû l'hommage-lige; mais en Bretagne il ſignifie le *ſeigneur* le plus prochain, c'eſt-à-dire, le *ſeigneur* immédiat. *Voyez* la *Coutume de Bretagne, articles ccclxxij. ccclxxv. ccclxxviij. ccclxxxiv*, & les *mots* Lige, Hommage-lige, & Seigneur prochain.

Seigneur de lois, *ou* en lois. On entendoit anciennement par-là une perſonne verſée dans l'étude du droit, un *juriſconſulte*. On créoit des chevaliers en lois. *Voyez* Beaumanoir, *ch. xxxviij. p.* 203. *lign.* 28, & le *recueil des Ordonnances de la troiſieme race, tom. III. pag.* 48. *de la préface*, & *pag.* 346. *de l'ouvrage, lign.* 22.

Seigneur moyen-justicier, eſt celui qui ne tient en fief que la moyenne-juſtice. *Voyez* Justice.

Seigneur de paroisse, eſt celui dans la haute-juſtice duquel une égliſe paroiſſiale ſe trouve bâtie. Néanmoins dans le comté de Chaumont, ceux qui ont la moyenne juſtice ſur le terrain où eſt bâtie l'égliſe, ſe qualifient *ſeigneurs* de la paroiſſe. *Voyez* Guyot en ſes *Obſervations ſur les droits honorifiques, pag.* 128.

Seigneur en partie, eſt celui qui n'a pas à lui ſeul la totalité de la ſeigneurie d'un lieu, mais ſeulement une portion de cette ſeigneurie.

Seigneur patron, eſt celui qui jouit d'un droit de patronage attaché à ſa ſeigneurie. *Voyez* Patron, Patronage, Seigneur, Seigneurie, Droits honorifiques.

Seigneur plus près du fond, c'eſt le *ſeigneur* immédiat. *Voyez la coutume du Poitou, art.* 22; *Angoumois, tit.* 1, *art.* 12.

Seigneur prochain *ou* proche, en Bretagne ſignifie le *ſeigneur* immédiat dont on tient en plein fief, à la différence du *ſeigneur* ſupérieur ou ſuzerain dont on releve en arriere-fief. *Bretagne, art.* 372, 375, 378, 384.

Seigneur profitable, en la coutume de Clermont, *art.* 108 & 109, eſt celui qui jouit du fond même de l'héritage, à la différence du *ſeigneur* direct, qui n'a droit de reclamer ſur cet héritage que la foi ou le cens. C'eſt ce que l'on appelle ailleurs *ſeigneur utile*, & pour parler plus clairement, *le propriétaire*.

Seigneur redouté *ou* très-redouté, titre donné anciennement à quelques-uns de nos *ſeigneurs*. Philippe le bel fut le premier qui ſouffrit qu'on lui donnât ce titre. *Voyez* les *ordonnances de la troiſieme race, tome I. p.* 793, & les *lettres hiſtor. ſur les parlemens, tome II. p.* 254.

Seigneur spirituel, on entend par ce terme un prélat qui a la puiſſance publique eccléſiaſtique dans un certain diſtrict, comme un évêque, un abbé ou autre bénéficier. *Voyez* Abbé, Evêque, Jurisdiction ecclésiastique, Prélat.

Seigneur subalterne, eſt le *ſeigneur* juſticier autre que le roi, duquel il eſt inférieur & vaſſal ou arriere-vaſſal, & reſſortit en la juriſdiction royale. *Voy.* la *coutume de Berry, tit.* 2, *art.* 14, 21, 35; *tit.* 5, *art.* 28, 55; *tit.* 6, *art.* 6, *tit.* 9, *art.* 10, *tit.* 10, *artic.* 3.

Seigneur suzerain, s'entend quelquefois de tout *ſeigneur* autre que le ſouverain; mais dans l'uſage ordinaire on entend par ce terme le *ſeigneur* qui eſt au-deſſus du *ſeigneur* dominant, & duquel un héritage releve en arriere-fief. *Voyez* Suzerain & Suzeraineté.

Seigneur temporel, eſt celui qui a la ſeigneurie publique profane d'un lieu, à la différence du *ſeigneur* ſpirituel qui n'en a la juriſdiction que pour le ſpirituel.

Seigneur très-foncier, *voyez* Chef, Seigneur & Seigneur foncier.

Seigneur vicomtier, *quaſi vice-comitis*, eſt celui qui a la moyenne juſtice; c'eſt ainſi qu'il eſt appellé dans les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauqueſne, Vimeu, Saint-Omer, Lille, Heſdin, *&c.*

Seigneur utile, c'eſt le propriétaire, celui qui retire les profits du fond, à la différence du *ſeigneur* direct qui n'en retire que des droits honorifiques. *Voyez* la *coutume d'Orléans, art.* 135, *Anjou*, 103, *Bourbonnois*, 473, *Auvergne, ch. ij. art.* 1 & 3, *Berry, tit.* 6, *art.* 17, & *autres*.

Seigneur, (*Critiq. ſacrée.*) en hebreu *adonai, jehovah*, en grec, κύριος, en latin *dominus*. Le nom de *ſeigneur* convient à Dieu par excellence, & à J. C. mais nous trouvons auſſi dans l'Ecriture que cette épithete eſt donnée aux anges, aux rois, aux princes, aux grands, au ſouverain ſacrificateur, aux maîtres par leurs ſerviteurs, & en général à tous ceux qui méritent du reſpect. (*D. J.*)

Seigneur, (*Littérat. & Médaill.*) Domitien s'arrogea en même tems le titre de dieu, *deus*, & de ſeigneur, *dominus*, comme le dit Suétone: ces deux titres lui ſont donnés conjointement par Martial, *l. V. epit.* 8, *edictum Domini, Deique noſtri*. Les médailles donnent ces mêmes titres à Aurélien. M. Spon rapporte une inſcription de Caracalla avec le titre de *ſeigneur de la terre & de la mer*. (*D. J.*)

Seigneur *grand*, Homme *grand*, (*Langue franç.*) ces deux expreſſions, *grand ſeigneur*, & *grand homme* n'indiquent point une même choſe; il s'en faut do beau-

beaucoup; les *grands ſeigneurs* ſont communs dans le monde, & les *grands hommes* très-rares; l'un eſt quelquefois le fardeau de l'état, l'autre en eſt toujours la reſſource & l'appui. La naiſſance, les titres, & les charges font un *grand ſeigneur*; le rare mérite, le génie & les talens éminens font un *grand homme*. Un *grand ſeigneur* voit le prince, a des ancêtres, des dettes & des penſions; un *grand homme* ſert ſa patrie d'une maniere ſignalée, ſans en chercher de récompenſe, ſans même avoir aucun égard à la gloire qui peut lui en revenir. Le duc d'Epernon & le maréchal de Retz étoient de *grands ſeigneurs*; l'amiral de Coligny & la Noue étoient de *grands hommes*.

Quand les Romains furent corrompus par les richeſſes des provinces conquiſes, on commença à voir naître de leur aviliſſement, l'époque du nom de *grand ſeigneur*, & le philoſophe réſerva le titre de *grand homme* à ces rares mortels qui aiment, qui ſervent & qui éclairent leur pays. Celui qui obtient une noble fin par de nobles moyens, qui diſgracié rit dans l'exil & dans les fers, ſoit qu'il regne comme Antonin, ou qu'il meure comme Socrate, celui-là eſt un *grand homme* aux yeux des ſages; mais les ſimplement *grands ſeigneurs* n'ont par-deſſus les hommes ordinaires qu'un peu de vernis qui les couvre. J'ajouterai qu'un de nos poëtes voulant peindre les *grands ſeigneurs*, au lieu de dire qu'ils ne ſont tels que par les caprices de la fortune & du hazard, nous les repréſente ſous la figure d'un léger ballon que le ſort

Pouſſe en l'air plus ou moins fort,
Dont il ſe joue à ſa maniere;
D'un globe de ſavon & d'eau
Que forme avec un chalumeau
D'un enfant l'haleine légere.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'en dire davantage. *Voyez* GRANDS & GRANDEUR. (*D. J.*)

SEIGNEURIAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt en général un droit qui appartient au ſeigneur à cauſe de ſa ſeigneurie; mais ce terme n'eſt guere uſité que pour exprimer le droit qui appartient au roi pour la fonte & fabrication des monnoies. *Voyez l'article ſuivant*. (*A*)

SEIGNEURIAGE & BRASSAGE *droit de*, (*Monnoies.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le profit que le prince prend ſur les matieres, tant comme ſeigneur, que pour les fabriquer en monnoie; ces droits montent peut-être en France à trois pour cent de la valeur; ſelon cette ſupputation celui qui porte des matieres à l'hôtel de la monnoie peſant cent onces, & du même titre que les eſpeces, reçoit quatre-vingt dix-ſept onces fabriquées. L'Angleterre ne prend aucun profit du *ſeigneuriage* ni du *braſſage* ſur la monnoie; la fabrique eſt défrayée par l'état; & c'eſt une excellente vûe politique.

Le droit de *ſeigneuriage* étoit non-ſeulement inconnu aux anciens, mais, même ſous les Romains, on ne prenoit pas ſur les monnoies les frais de fabrication, comme la plûpart des princes font aujourd'hui; l'état les payoit au particulier qui portoit une livre d'or fin à la monnoie; on lui rendoit 72 ſols d'or fin, qui peſoient une livre. Ainſi l'or & l'argent en maſſe, ou converti en monnoie, étoit de même valeur.

Il eſt difficile d'indiquer quand nos rois ont commencé à lever le droit de *ſeigneuriage* ſur leurs monnoies, ou pour mieux dire, ſur leurs ſujets. Nous n'avons rien ſur cela de plus ancien qu'une ordonnance de Pepin. Du moins il y a apparence que les rois de la premiere race en avoient joui, parce qu'il n'eſt pas vraiſſemblable que Pepin eût oſé dans le commencement de ſon regne, impoſer un nouveau tribut ſur les François qui venoient de lui donner la couronne.

Dans tout ce qui nous reſte d'ordonnances des rois de la ſeconde race pour les monnoies, il n'y eſt fait aucune mention de ce droit; cependant la donation que Louis le débonnaire fit à S. Médard de Soiſſons du pouvoir de battre monnoie, montre que l'on en tiroit quelque profit, puiſqu'il dit qu'il leur accorde ce droit pour être employé au ſervice qui ſe faiſoit chez eux en l'honneur de S. Sébaſtien. Mais ce droit qui eſt quelquefois appellé *monetagium*, eſt très-bien prouvé dans un bail que Philippe Auguſte fit l'an 1202, de la monnoie de Tournai. *Nos habebimus tertiam partem monetagii quod inde exiet*. Tâchons à-préſent de découvrir en quoi conſiſtoit ce droit, du moins ſous quelques regnes.

Depuis Pepin qui prenoit la vingt-deuxieme partie de douze onces, nous ne ſavons point ce que ſes ſucceſſeurs juſqu'à S. Louis, prirent ſur les monnoies pour le droit de *ſeigneuriage*, & pour les frais de la fabrication. Il eſt difficile de dire à quoi ſe montoit l'un & l'autre; car cela a fort varié dans tous les regnes, même ſous ceux où les monnoies n'ont point été affoiblies, & où elles ont été bien réglées. Cependant ce que S. Louis leva ſur ſes monnoies, nous peut ſervir en quelque façon de regle, puiſque toutes les fois qu'elles tomberent dans le déſordre ſous ſes ſucceſſeurs, ce qui arriva ſouvent, les peuples demanderent toujours qu'on les remît au même état qu'elles étoient du tems de S. Louis.

Ce ſage prince avoit fixé le prix du marc d'argent à 54 ſols 7 deniers tournois; & il le faiſoit valoir 58 ſols étant converti en monnoie; de ſorte qu'il prenoit ſur chaque marc d'argent, tant pour ſon droit de *ſeigneuriage* que de *braſſage*, ou frais de la fabrication, 3 ſ. 5 d. c'eſt-à-dire, quatre gros d'argent, ou la ſixieme partie du marc. On prenoit auſſi à proportion un droit de *ſeigneuriage* ſur les monnoies d'or. M. le Blanc a donné des tables à la fin de chaque regne, qui conſtatent ce que les ſucceſſeurs de S. Louis ont levé, tant ſur les monnoies d'argent que ſur celles d'or.

Nos rois ſe ſont quelquefois départis de ce droit de *ſeigneuriage*, retenant ſeulement quelque choſe pour la fabrication; c'eſt ainſi que ſe conduiſit Philippe de Valois au commencement de ſon regne. Toutes ſortes de perſonnes, dit-il, porteront le tiers de leur vaiſſelle d'argent à la monnoie... & ſeront payées, ſans que nous y prenions nul profit, mais ſeulement ce que la monnoie coutera à fabriquer. Il paroit par une autre ordonnance du roi Jean, qu'il fit la même choſe ſur la fin de ſon regne. Il y eſt dit, en parlant des monnoies qu'il venoit de faire fabriquer, qu'elles avoient été miſes à ſi convenable & juſte prix, que lui roi n'y prenoit aucun profit, lequel il pouvoit prendre, s'il lui plaiſoit, mais vouloit qu'il demeurât au peuple. Louis XIII. & Louis XIV. ont ſuivi une ou deux fois cette méthode.

Il convient de remarquer que ce que nos anciens rois prenoient ſur la fabrication de leurs monnoies, étoit un des principaux revenus de leur domaine: ce qui a duré juſqu'à Charles VII. auſſi lorſque le beſoin de l'état le demandoit, le roi non-ſeulement augmentoit ce droit, & levoit de plus groſſes ſommes ſur la fabrication des monnoies, mais par une politique bien mal-entendue, il les affoibliſſoit, c'eſt-à-dire, en diminuoit la bonté: c'eſt ce que nous apprend un plaidoyé fait en l'an 1304 par le procureur de Philippe le Bel, contre le comte de Nevers, qui avoit affoibli ſa monnoie. „ Abaiſſier & amenuiſier la „ monnoie, dit le procureur général, eſt privilege „ eſpécial au roi, de ſon droit royal, ſi que à lui ap„ partient, & non à un autre; & encore en un ſeul „ cas, c'eſt à ſavoir en néceſſité, & lors non pour le „ convertir en ſon profit eſpécial, mais en la défenſe „ d'un commun. „

Sous la troiſieme race, dès que les rois manquoient d'argent, ils affoibliſſoient leurs monnoies, pour ſubvenir à leurs beſoins ou à ceux de l'état, n'y ayant encore ni aides, ni tailles. Charles VI. dans une de ſes ordonnances, déclare qu'il eſt obligé d'affoiblir ſes monnoies, pour réſiſter à ſon adverſaire d'Angleterre, & obvier à ſa damnable entrepriſe, attendu, ajoute-il, que de préſent nous n'avons aucun autre revenu de notre domaine, dont nous nous puiſſions aider.

Les grandes guerres que les ſucceſſeurs de S. Louis eurent à ſoutenir contre les Anglois, les obligerent ſouvent de pratiquer ce dangereux moyen pour avoir de l'argent. Charles VII. dans la preſſante néceſſité de ſes affaires, pouſſa l'affoibliſſement ſi loin, & leva un ſi gros droit ſur les monnoies, qu'il retenoit les trois quarts d'un marc d'argent pour ſon droit de *ſeigneuriage* & de *braſſage*. Il prenoit encore une plus groſſe traite ſur le marc d'or.

M. le Blanc dit avoir lu dans un manuſcrit de ce tems-là, que le peuple ſe reſſouvenant de l'incommodité & des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'affoibliſſement des monnoies & du fréquent changement du prix du marc d'or & d'argent, pria le roi de quitter ce droit, conſentant qu'il impoſât les tailles & les aides: ce qui leur fut accordé; le roi ſe réſerva ſeulement

ſement droit de *ſeigneuriage* fort petit, qui fut deſtiné au payement des officiers de la monnoie, & aux frais de la fabrication. Un ancien regître des monnoies qui paroît avoir été fait ſous le regne de Charles VIII. dit que „ *onques puis, que le roi meit les tailles* „ *des poſſeſſions, l'abondance des monnoies ne lui cha-* „ *lut plus*. „ On voit par-là que l'impoſition fixe des tailles & des aides fut ſubſtituée à la place d'un tribut infiniment plus incommode que n'étoient alors ces deux nouvelles impoſitions. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SEIGNEURIAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui appartient au ſeigneur ou à la ſeigneurie, comme un manoir *ſeigneurial*, un droit *ſeigneurial*, le retrait *ſeigneurial*. *Voyez* SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (*A*)

SEIGNEURIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt le titre que l'on donne à différentes ſortes de ſupériorités & de puiſſance que l'on peut avoir, ſoit ſur les perſonnes d'un lieu, ſoit ſur les héritages de ce lieu.

Ce terme *ſeigneurie*, tire ſon étymologie de *ſeigneur*, qui vient du latin *ſenior*; parce qu'anciennement la ſupériorité & puiſſance politique étoit attribuée aux vieillards. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR.

Chez les Hébreux, les Juifs, les Grecs, les Romains & autres peuples de l'antiquité, il n'y avoit point d'autre *ſeigneurie*, puiſſance ou ſupériorité, que celle qui étoit attachée à la ſouveraineté, ou aux offices dont l'exercice conſiſtoit en quelque partie de la puiſſance publique; on ne connoiſſoit point encore ces propriétés particulieres tenues noblement, ni cette ſupériorité ſur les héritages d'autrui, que l'on a depuis appellé *ſeigneuries*.

Ceux que dans l'ancienne Gaule on appelloit *principes regionum atque pagorum*, n'étoient pas des poſſeſſeurs de *ſeigneuries* telles que nos duchés, comtés, châtellenies; c'étoient des gouverneurs de provinces & villes, ou des magiſtrats & juges qui rendoient la juſtice dans un lieu. Leur puiſſance étoit attachée à leur office, & non à la poſſeſſion d'un certain territoire.

La propriété qu'on appelloit autrefois *ſieurie*, du pronom *ſien*, ne participoit alors jamais de la *ſeigneurie* ou puiſſance publique.

Cependant par ſucceſſion de tems, les *ſeigneuries* qui, ſi l'on en excepte la ſouveraineté, n'étoient que de ſimples offices, furent converties en propriété. La ſieurie fut confondue avec la *ſeigneurie*, de ſorte que préſentement le terme de *ſeigneurie* a deux ſignifications différentes; l'une en ce qu'il ſert à déſigner tout droit de propriété ou de puiſſance propriétaire, que l'on a dans un bien; l'autre eſt qu'il ſert à déſigner une terre ſeigneuriale, c'eſt-à-dire poſſedée noblement, & avec titre de *ſeigneurie*.

Ainſi le terme de *ſeigneurie* ſignifie en général une certaine puiſſance poſſedée propriétairement, à la différence de la puiſſance attachée à l'office dont l'officier n'a ſimplement que l'exercice.

La *ſeigneurie* eſt publique ou privée; on peut voir la définition de l'une & de l'autre dans les ſubdiviſions qui ſuivent cet article.

Les Romains ont reconnu la *ſeigneurie* ou puiſſance publique, & l'ont exercée ſur les perſonnes & ſur les biens.

Il eſt vrai que du tems de la république, les citoyens romains n'étoient pas ſoumis à cette puiſſance, elle réſidoit au contraire en eux; ils poſſédoient auſſi librement leurs héritages d'Italie. Mais les autres perſonnes & les biens ſitués ailleurs, étoient ſoumis à la puiſſance publique, juſqu'à ce que toutes ces différences furent ſupprimées par les empereurs. Les terres payoient à l'empereur un tribut appellé *cenſum*, lequel *cens* étoit la marque de la *ſeigneurie* publique.

Tel étoit auſſi l'état des Gaules ſous la domination des Romains, lorſque les Francs en firent la conquête. Les vainqueurs ſe firent ſeigneurs des perſonnes & des biens des vaincus, ſur leſquels ils s'attribuerent non ſeulement la *ſeigneurie* publique, mais auſſi la *ſeigneurie* privée ou propriété.

Ils firent tous les naturels du pays ſerfs, tels que ceux qu'on appelloit chez les Romains *cenſitos*, *ſeu adſcriptitios*, gens de main-morte, ou gens de pote, *quaſi alienæ poteſtatis*; d'autres ſemblables à ceux que les Romains appelloient *colonos*, *ſeu glebæ addictos*, gens de ſuite, ou ſerfs de ſuite, leſquels ne pouvoient quitter ſans le congé du ſeigneur.

Le peuple vainqueur demeura franc de ces deux eſpeces de ſervitudes, & exempt de toute *ſeigneurie* privée.

Les terres de la Gaule furent toutes confiſquées; une partie fut retenue pour le domaine du prince, le ſurplus fut diſtribué par provinces & territoires aux principaux chefs & capitaines des Francs, à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué chez les Romains, leſquels pour aſſurer leurs frontieres, en donnerent les terres par forme de bénéfice ou récompenſe à leurs capitaines, pour les tenir ſeulement pendant qu'ils ſerviroient l'état.

La ſeule différence fut que les Francs ne donnerent pas ſeulement les frontieres, ils diſtribuerent de même toutes les terres de l'état.

Les provinces furent données avec titre de *duché*; les marches ou frontieres, avec le titre de *marquiſat*; les villes avec leur territoire, ſous le titre de *comté*; les châteaux & villages, avec quelque territoire à-l'entour, ſous le titre de *baronnie* ou de *chatellenie*, *ou* de ſimple *ſeigneurie*.

Mais ceux auxquels on donna ces terres n'en eurent pas la *ſeigneurie* pleine & entiere; la *ſeigneurie* publique en demeura pardevers l'état, ils n'en eurent que l'exercice; le prince ſe réſerva même la *ſeigneurie* privée de ces terres, dont la propriété lui eſt reverſible, & même pendant qu'elles étoient poſſédées par chaque officier ou capitaine, il y conſervoit toujours une autre ſorte de *ſeigneurie* privée, qui eſt ce que l'on a appellé *ſeigneurie directe*; ces terres n'étant données qu'à la charge de certains devoirs & de certaines preſtations.

Telle fut la premiere origine des fiefs & *ſeigneuries*, leſquels n'étoient d'abord qu'à tems, & enſuite à vie, & devinrent dans la ſuite héréditaires.

Les capitaines auxquels on avoit donné des terres, tant pour eux que pour leurs ſoldats, en diſtribuerent à leur tour différentes portions à leurs ſoldats, auſſi à titre de *fief*, d'où ſe formerent les *arrieres-fiefs*.

Ils en rendirent auſſi quelques portions aux naturels du pays, non pas à titre de fief, mais à la charge d'un cens, tel qu'ils en payoient aux Romains; de-là vient l'origine de nos cenſives.

Au commencement les *ſeigneuries* étoient tout à la fois offices & fiefs. Les ſeigneurs rendoient eux-mêmes la juſtice en perſonne; mais dans la ſuite ils commirent ce ſoin à d'autres perſonnes, & on leur a enfin défendu de juger eux-mêmes, au moyen de quoi les offices des ſeigneurs ont été convertis en *ſeigneuries*, auxquelles néanmoins eſt demeurée attachée une partie de la puiſſance publique.

C'eſt de-là qu'on diſtingue deux différens degrés de *ſeigneurie* publique; le premier qui eſt la *ſouveraineté*; le ſecond qu'on appelle *ſuzeraineté*, comme étant un diminutif de la ſouveraineté, & une ſimple ſupériorité ſans aucun pouvoir ſouverain.

On diſtingue auſſi deux ſortes de *ſeigneurie* privée; ſavoir la *directe*, qui eſt celle des ſeigneurs féodaux ou cenſuels; & la *ſeigneurie utile*, qui eſt celle des vaſſaux & ſujets cenſiers. C'eſt pourquoi par le terme de *ſeigneurie* privée l'on entend auſſi quelquefois la propriété ſimplement, abſtraction faite de toute *ſeigneurie* priſe en tant que puiſſance & ſupériorité.

La *ſeigneurie* privée ou directe, n'a plus guere lieu préſentement que ſur les biens & non ſur les perſonnes, ſi ce n'eſt dans quelques lieux où il y a encore des cerfs de main-morte & gens de pourſuite, & à l'égard des vaſſaux & cenſitaires pour les devoirs & preſtations dont ils ſont tenus à cauſe de leurs héritages.

Les premieres *ſeigneuries* publiques, dans l'ordre de dignité, ſont les *ſeigneuries* ſouveraines, leſquelles ont des droits & prérogatives qui leur ſont propres. *Voyez* ETAT, MONARCHIE, ROI, ROYAUME, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

Les *ſeigneuries* publiques qui ſont ſeulement ſuzeraines ou ſubalternes, ſont des *ſeigneuries* non ſouveraines, ayant fief ou franc-aleu noble, avec juſtice annexée à quelque titre d'honneur, tels que duché, comté, marquiſat, *&c. Voyez* FRANC-ALEU.

Ces ſortes de *ſeigneuries* avoient autrefois la puiſſance des armes & le pouvoir légiſlatif; les ſeigneurs qui avoient aſſez de vaſſaux pour former une compagnie, levoient banniere & avoient leur bande à-part: ils donnoient auſſi à leurs ſujets des ſtatuts, coutumes & privileges.

Préſentement toutes *ſeigneuries* particulieres, autres que les ſouveraines n'ont plus de la puiſſance publique que la juſtice qui y eſt annexée en tout droit de propriété. *Voyez* JUSTICE.

Les *ſeigneuries* ſuzeraines ſont de trois ſortes; ſavoir les grandes, les médiocres & les petites, ou ſimples *ſeigneuries*.

Ces grandes *ſeigneuries*, que l'on appelloit toutes anciennement d'un nom commun, *baronnies*, ſont celles qui ont titre de haute dignité, comme les duchés & comtés pairies, les autres duchés & comtés, marquiſats, principautés.

Ces grandes *ſeigneuries* jouiſſoient autrefois de preſque tous les droits régaliens, comme de faire des lois, d'établir des officiers, de rendre la juſtice en dernier reſſort, de faire la paix & la guerre, de battre monnoie, lever deniers ſur le peuple. Les poſſeſſeurs de ces *ſeigneuries* portoient ſur la tête une courone, ſelon leur dignité. *Voyez* Couronne, Duc, Comte, Marquis.

Mais depuis que les choſes ont été remiſes dans leur état naturel, les grandes *ſeigneuries* ne different des autres que par le titre de dignité qui y eſt attaché, & par l'étendue de leur juſtice, mouvances, poſſeſſions & droits.

Les médiocres ou moindres, ſont celles qui ont un titre de dignité, mais inférieur aux autres, tels que les baronies, vicomtés, vidamés, châtellenies.

Les petites ou ſimples *ſeigneuries*, ſont celles qui n'ont que le droit de juſtice, haute, moyenne ou baſſe, ou même toutes les trois enſemble, ſans aucun titre de dignité.

Les grandes *ſeigneuries* ſuzeraines relevent ordinairement nuement de la *ſeigneurie* ſouveraine; les médiocres ou moindres, de quelque grande *ſeigneurie*; & les petites ou ſimples, relevent auſſi communément d'une *ſeigneurie* du ſecond ordre.

Cependant quoique le ſouverain puiſſe ſeul créer des juſtices, & ériger des *ſeigneuries* proprement dites, une grande *ſeigneurie* peut relever d'une autre, & non du roi directement, & ainſi des autres *ſeigneuries*.

Ces ſeigneurs de fiefs peuvent ſeulement créer des arriere-fiefs; mais ne peuvent pas créer de *ſeigneurie* qui participe à la puiſſance publique, parce qu'ils ne peuvent pas créer de nouvelles juſtices, ni d'une juſtice en faire deux.

Les fiefs & *ſeigneuries* étoient autrefois tous indiviſibles, ce qui n'eſt demeuré qu'aux ſouverainetés & aux grandes *ſeigneuries*, telles que les principautés, les duchés & comtés pairies.

A l'égard des autres *ſeigneuries*, la glebe peut bien ſe diviſer; mais le titre de dignité & la juſtice ne ſe diviſent point.

Anciennement toutes les grandes *ſeigneuries* ne tomboient point en quenouille, parce que c'étoient des offices maſculins; préſentement les femmes y ſuccedent ſuivant les regles des fiefs, ſauf l'exception pour les duchés-pairies non femelles.

Les médiocres & petites *ſeigneuries* étoient inconnues dans l'origine des fiefs; les vicomtes, prevôts, viguiers, châtelains, vidames, n'étoient que des officiers inférieurs, prépoſés par les ducs & comtes, leſquels, à l'exemple de ceux-ci, ſe firent propriétaires de leur office & *ſeigneuries*.

Les *ſeigneuries* en général peuvent jouir de divers droits, les uns relatifs au fief, les autres à la juſtice.

Relativement au fief, elles jouiſſent des droits & devoirs ſeigneuriaux, tels que la foi & hommage, & l'aveu & dénombrement pour les fiefs qui en relevent, les déclarations & reconnoiſſances pour les terres qui en relevent en roture, les droits de quint, relief, lods & ventes, & autres dûs aux mutations.

Relativement à la juſtice, les *ſeigneuries* ont droit de police & de voirie, droit de pêche dans les petites rivieres, droit d'amende & de confiſcation, bâtardiſe, deshérence & autres ſemblables.

La puiſſance ſpirituelle n'eſt point une *ſeigneurie* proprement dite; mais une *ſeigneurie* temporelle peut être jointe à une dignité ſpirituelle.

Les prélats peuvent avoir deux ſortes de juſtice; l'une purement eccléſiaſtique, qui n'eſt point poſſedée par droit de *ſeigneurie*; l'autre purement temporelle, qui eſt tenue en fief.

Les juſtices appartenantes aux villes ne ſont point une marque de *ſeigneurie*; elles ne ſont ni royales, ni ſeigneuriales, mais municipales, c'eſt-à-dire juſtices de privileges.

Sur ce qui concerne les *ſeigneuries*, *voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, francs-aleus, juſtices, principautés, ſouverainetés; Loiſeau *des ſeigneuries*, *& les mots* Fief, Franc-aleu, Seigneur, *&c.* (*A*)

Seigneurie censive *ou* censuelle. *Voyez ci-devant* Seigneur censier.

Seigneurie *in concreto*, eſt celle qui eſt formée du concours de la *ſeigneurie* publique & de la *ſeigneurie* privée, telle qu'une terre ſeigneuriale, qui conſiſte tout-à-la-fois en la poſſeſſion d'héritages tenus noblement & en droit de ſupériorité ſur des héritages que le ſeigneur ne poſſéde pas. *Voyez* Loyſeau, *des ſeign. ch. ij. n.* 1. *& ſuiv.*

Seigneurie directe, eſt celle qui n'a pas la propriété de la choſe, mais ſeulement la ſupériorité & la mouvance, ſoit en fief ou en cenſive; elle eſt oppoſée à la *ſeigneurie* utile.

Seigneurie fonciere *ou* très-fonciere. *Voyez ci-devant* Seigneur foncier.

Seigneurie honoraire, eſt celle qui eſt érigée par le roi en titre de comté, marquiſat ou principauté, quoiqu'elle ne releve pas directement du roi, mais d'un autre ſeigneur: on appelle ces ſortes de ſeigneuries *honoraires*, parce que régulierement les grandes *ſeigneuries* ne doivent relever que du roi, & que quand elles n'en relevent pas, leur titre qui leur eſt attribuée n'eſt réputé qu'un titre *honoraire*. *Voyez* Loiſeau, *des ſeigneuries*, *ch. vj. n.* 9.

Seigneurie privée, que quelques-uns appellent ſimplement *ſieurie*, pour la diſtinguer de la *ſeigneurie publique*, qui eſt la ſeule *ſeigneurie* proprement dite, eſt le droit que chaque particulier a dans ſa choſe, comme le propriétaire ſur ſon héritage, le maître ſur ſon eſclave. *Voyez* Loiſeau *des ſeigneuries*, *ch. j. & les mots* Directe, Domaine, Propriété, Seigneurie féodale.

Seigneurie publique, conſiſte en la ſupériorité & autorité que quelqu'un a ſur les perſonnes & choſes qui lui ſont ſoumiſes. Elle eſt appellée *publique*, parce qu'elle emporte le commandement ou puiſſance publique. Il n'y a de vraie *ſeigneurie publique* que la puiſſance que donne le droit de juſtice lorſqu'on le poſſede en propriété; car l'officier qui exerce la juſtice n'a pas la *ſeigneurie*, & la *ſeigneurie* féodale ou directe n'eſt proprement qu'une *ſeigneurie* privée. *Voyez ci-devant* Seigneurie directe, Seigneurie féodale, Seigneurie privée. *Voyez* Loiſeau, *des ſeigneuries*, *ch. j. n. xxvj.*

Seigneurie souveraine, eſt celle à laquelle eſt attaché le droit de ſouveraineté, telle que l'empire, un royaume, ou autre moindre *ſeigneurie* établie en ſouveraineté. Il y a auſſi des états ariſtocratiques & démocratiques qui forment des *ſeigneuries* ſouveraines.

Seigneurie subalterne en général, eſt toute *ſeigneurie* non ſouveraine; on entend neanmoins quelquefois par-là plus particulierement les moindres *ſeigneuries*, qui ſont inférieures aux plus grandes.

Seigneurie suzeraine. *Voyez* Seigneur suzerain.

Seigneurie temporelle. *Voyez* Seigneur temporel.

Seigneurie très-fonciere *Voyez* seigneur foncier.

Seigneurie vicomté. *Voyez* Seigneur Vicomtier.

Seigneurie utile, c'eſt la propriété à la différence de la *ſeigneurie* directe, qui ne conſiſte que dans une ſupériorité retenue ſur l'héritage *Voyez* Seigneur direct *&* Seigneur utile. (*A*)

SEILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg de France, en Provence, dans la viguerie de Barjols, avec un college que tiennent les doctrinaires. (*D. J.*)

SEILLE, la, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres de France; l'une en Lorraine, tire ſon origine du lac de Linder, & ſe perd dans la Moſelle, à Metz. L'autre prend ſa ſource aux frontieres de la Picardie, paſſe au Chateau Cambréſis, & ſe jette dans l'Eſcaut, au-deſſus de Valenciennes. (*D. J.*)

Seille, ſ. f. (*Tonnelier.*) vaiſſeau de bois ſans fond par le haut, & qui a la groſſeur d'une feuillette. Il eſt garni de cerceaux, & d'une anſe de fer poſée ſur un gros bâton, dont deux hommes ſe chargent chacun ſur une épaule, pour tranſporter le vin du preſſoir dans les caves. Ce bâton, appellé *tinet*, ſert auſſi à broyer les raiſins dans la cuve. (*D. J.*)

SEILLEAU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un ſeau.

SEILLURE, ſ. f. (*Marine.*) *Voyez* Sillage.

SEIME, ſ. f. *terme de Maréchal*; c'eſt une fente dans la corne des quartiers du cheval, qui s'étend depuis la corne juſqu'au fer, qui eſt douloureuſe, & fait boiter le cheval. (*D. J.*)

SEIN,

SEIN, ſ. m. (*Gram.*) partie du corps où ſont les mamelles, & qui forme l'extérieur de la poitrine. Il ſe prend pour la gorge, les tetons. On dit cette fille n'a point de gorge, n'a point de *ſein*. Elle eſt ſans modeſtie, elle découvre ſon *ſein*. Je porte cet enfant dans mon *ſein*. Combien de bonnes & de mauvaiſes actions renfermées à jamais dans le *ſein* de la terre. Cette nouvelle m'a plongé la mort dans le *ſein*. Il eſt rentré dans le *ſein* de ſa famille.

SEIN, (*Critique ſacrée.*) en grec κόλπος, en latin *ſinus*; ce mot *ſein* a pluſieurs ſignifications dans l'Ecriture. Il ſe prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras: *Exod. iv. 6.* & de cette ſignification ſont venues ces façons de parler; garder la main dans ſon *ſein*, pour dire *ne point agir*; métaphore tirée des gens oiſifs qui tiennent leurs mains dans leur *ſein*, ſans rien faire. *Porter dans ſon ſein*, c'eſt chérir tendrement, comme font les meres & les nourrices. Le Lazare fut porté dans le *ſein* d'Abraham. *Luc, xvj. 22.* Tel eſt un enfant bien-aimé, qui eſt reçu entre les bras de ſon pere. *L'épouſe du ſein*, déſigne l'épouſe légitime. L'apôtre bien-aimé repoſoit ſur le *ſein* de Jéſus. *Jean, xiij. 23.* Alors on étoit couché ſur des lits la tête tournée vers la table & les piés en-dehors; ainſi Jean, qui étoit au-deſſous de Jéſus, avoit la tête près de lui, & comme dans ſon *ſein*; ainſi *dormir dans le ſein de quelqu'un*, c'eſt dormir auprès de lui; couver une femme dans ſon *ſein*, *fovere in ſinu ſuo, Prov. l.* 20. c'eſt deſirer de la corrompre.

Ce mot en latin déſigne auſſi le *repli*, le *pan* d'une robe, dont on ſe ſervoit à tirer les ſorts. *Prov. xvj.* 33. Pour entendre cette métaphore, il faut ſavoir que les anciens qui portoient de longues robes, mettoient les billets dans un pan, & que c'étoit la maniere de tirer au ſort; de-là ces façons de parler proverbiales, *excutere ſinum ſuum*, ſecouer le pan de ſa robe, pour marquer l'horreur qu'on a de quelqu'un ou de quelque choſe; *abſcondere ignem in ſinu*, cacher du feu dans les replis de ſa robe, pour dire nourrir ſecrétement dans ſon cœur des deſirs de vengeance.

Enfin le mot grec κόλπος, & le latin *ſinus*, ſignifient un *golfe*, parce que dans un golfe on eſt enfermé entre deux rivages, comme entre deux bras, *act. xxij. 39.* (*D. J.*)

SEIN D'ABRAHAM, (*Critique ſacrée.*) les juifs ont ainſi nommé le ſéjour des bienheureux; & cette expreſſion eſt employée dans S. Luc, *ch. xvj.* 22. cependant pluſieurs peres de l'Egliſe ont été fort incertains ſur cette matiere. Tertullien embraſſant l'opinion de S. Irenée, dit que Lazare étant aux enfers dans le *ſein d'Abraham*, y jouiſſoit du rafraîchiſſement. *Lazarus apud inferos in* ſinu Abrahæ *refrigerium conſecutus*. Le même Tertullien enſeigne ailleurs, que l'ame du Seigneur, pendant que ſon corps étoit au ſépulcre, deſcendit aux enfers, & apparut ſous une forme humaine aux patriarches. C'étoit-là, ſelon lui, qu'étoit le *ſein d'Abraham*, où le mauvais riche vit Lazare. Cette opinion venoit ou des préjugés du paganiſme, ou plutôt du manque d'intelligence du ſtyle de l'Ecriture; voilà pourquoi les mêmes peres s'imaginerent que le *ſein d'Abraham* étoit un lieu particulier, que le paradis terreſtre ſubſiſtoit encore quelque part, & en conſéquence, ils prenoient à la lettre les expreſſions de l'auteur de l'Apocalypſe, comme ſi les ames des martyrs avoient été réellement enfermées ſous je ne ſai quel autel. *Beauſob.* (*D. J.*) (1)

SEIN, (*Marine.*) petite mer environnée de terre, qui n'a de communication à aucune autre que par un parage.

SEINE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sequana*; riviere ou fleuve de France. Il prend ſa ſource en Bourgogne près de Chanceaux, à 6 lieues de Dijon, traverſe la Champagne, arroſe Troyes, & commence à porter bateau à Méry. Enſuite la *Seine* après avoir reçu l'Yonne & le Loing, traverſe l'île de France, où elle arroſe Melun, Corbeil & Paris. A deux petites lieues au-deſſus de cette derniere ville, elle reçoit la Marne qui la groſſit conſidérablement, & à 5 lieues au-deſſous elle reçoit l'Oiſe. Enfin, après avoir ſéparé le Vexin de la Beauce, & avoir arroſé Vernon, Pont-de-l'Arche, Rouen, Caudebec, Quillebœuf & Honfleur, elle va ſe jetter dans l'Océan par une grande embouchure au Havre-de-Grace. La

Séine

---

(1) Les Peres de l'Egliſe catholique ne douterent jamais ſi le *Sein d'Abraham* étoit un lieu réel & exiſtant, un lieu de paix & de tranquillité, où les ames des juſtes jouiſſoient d'un bonheur naturel, pour être enſuite admiſes à la viſion béatifique de Dieu, lorſque le Sauveur du monde, en ſe ſacrifiant lui-même en faveur du genre humain, auroit ouvert les portes de la patrie céleſte, qui avoient été fermées par le péché du premier homme. La raiſon forcée par toute ſorte de preuves les plus convaincantés d'admettre l'exiſtence d'un Dieu, juſte rémunérateur de qui aime & pratique la vertu, & juſte vengeur de qui au mépris des lois, & au gré de ſes penchans dépravés mene une vie criminelle; obligea à admettre ce lieu de repos quiconque crut que les ames humaines ne ſont pas ſujettes à la mort, mais qu'elles ſurvivent à la deſtruction même totale du corps, & qu'elles conſervent leur exiſtence entiere. Ces deux maximes, ſavoir que *Dieu recompenſe les bons & punit les méchans même après leur mort*, & que par conſequent *les ames humaines ſubſiſtent après la deſtruction des corps*, ſont auſſi anciennes parmi les hommes que le genre humain même, quelques efforts & quelque tentative qu'aient fait quelques ſcélerats pour fermer les yeux à une verité, dont la clarté & l'éclat leur eblouiſſoient la vue. La créance donc *d'un lieu de rafraîchiſſement* ſuivant l'expreſſion de S. Irénée, c'eſt-à-dire d'un lieu de tranquillité & de repos pour les ames juſtes de l'ancien teſtament n'eſt point provenue *des préjugés du Paganiſme*, ni *du manque d'intelligence du ſtyle de l'écriture*. Ce lieu au contraire a été depeint par les poëtes d'une maniere fort fabuleuſe du tems du Paganiſme, par un mêlange confus qu'ils ont fait de la verité avec leurs reveries, vaines productions de leur imagination.

C'eſt pourquoi *l'incertitude* qu'ont eu quelques *peres de l'Egliſe ſur cette matiere*, ne roule point ſur l'exiſtence du *ſein d'Abraham*. Elle roule ſeulement ſur le lieu où étoit ce *Sein*. C'eſt par cette raiſon que S. Auguſtin *lib. 4. Cap. 16. de anima & ejus origine* fait cette reponſe à Jean Vincent Victor: „ Si vous ne voulez pas „ en faire un jeu d'enfant, & tomber dans un erreur puerile, vous „ devez entendre par le *Sein d'Abraham* un ſéjour de repos éloi„ gné de nous & caché, où eſt Abraham, & appellé le ſéjour „ d'Abraham, non qu'il ſoit pour lui ſeul, mais parce qu'il fut „ déclaré le pere de pluſieurs Nations, auxquelles il fut donné „ pour modele pour imiter la principauté de la foi. „ *Si non jocaris, & errare pueriliter non vis*, SINUM ABRAHÆ *intellige remotam ſedem quietis atque ſecretam, ubi eſt Abraham, & ideo Abrahæ dictam, non quod ipſius tantum ſit ſed quod pater multarum gentium ſit poſitus, quibus eſt ad imitandum fidei principatum prapoſitus*. Le S. Docteur s'exprima bien plus clairement, lorſqu'il écrivit ſur le Pſeaume 104 vers la fin & dans ſes ſentences, par quelle raiſon on appelle *Sein d'Abraham* ce lieu, dont il s'agit. *Semen Abrahæ*, dit-il, *ſunt omnes filii promiſſionis pertinentes ad æternam hæreditatem teſtamenti æterni*. Et dans les ſentences: *fides Abrahæ eſt ſemen Abrahæ, proinde, qui pertinent ad credulitatis ſimilitudinem, ipſi pertinent ad hæredum promiſſionem*. Qu'eſt-ce que cela nous fait que quelque Pere de l'Egliſe, même S. Auguſtin ait cru que *le Paradis terreſtre ſubſiſte encore?* y a-t-il jamais eu perſonne qui ait demontre à evidence que ce *Paradis* ne *ſubſiſte* plus? Dieu ne pouvoit il pas le préſerver de la ruine dans le tems même du délage général? S'il avoit voulu le détruire, ne pouvoit il pas le faire, dès qu'il en chaſſa le premier homme, pour n'y jamais plus rentrer? a quelle fin y placer donc un Cherubin armé d'une épée de feu pour en empêcher l'entrée à quiconque auroit voulu y entrer? Eſt il donc ſurprenant que S. Auguſtin & quelque autre pere de l'Egliſe aient ſuppoſé que ce lieu *exiſtoit encore quelque part?* Et s'il avoit cru quelquefois, ſur-tout quand il écrivoit le Chapitre 5. du livre 8 *de Geneſi ad literam*, que ce lieu fût la même choſe que le *Sein d'Abraham*, il ne ſeroit pas tombé dans une erreur bien groſſiere; quoique dans ſes autres livres & ſpecialement dans le 20 livre *de Civitate Cap.* 15. il avoue que les ames des juſtes de l'ancien teſtament étoient dans le Limbe ſouterrain, d'où elles furent tirées par le Sauveur, quand *il deſcendit aux enfers* avec ſon ame glorieuſe *pendant que ſon corps étoit au ſépulchre*. Tous les peres de l'Egliſe ont conſtamment enſeigné cette doctrine dans tous les ſiecles, & c'eſt celle-là que l'Egliſe a adoptée comme véritable & l'a faite inſerer dans ſon Catéchiſme. *Voyez* ſur cette matiere le célebre Eſtius *lib. 3. Sententiarum definit. 22. art. 2. & 3.*

A l'égard de l'expreſſion dont s'eſt ſervi S. Jean au Chap. 6. ℣. 9. de l'Apocalypſe, il y a eu très-peu de Peres qui l'ait entendue dans le ſens litteral, à-moins que l'auteur de cet article veuille mettre au nombre des peres de l'Egliſe certains Grecs des plus ſcélerats, l'hérétique Vigilance, l'héréſiarque Calvin, qui ſoutenoient tous que les ames des juſtes même, après leur ſeparation du corps ſont *enfermées*, je ne ſai dans quel lieu, y dorment & s'y repoſent juſqu'au dernier jugement. C'eſt une héréſie déja condamnée par l'Egliſe Catholique dans deux Conciles généraux tenus à Florénce & à Trente, & en comparaiſon d'une pareille autorité, nous ne faiſons aucun cas de l'opinion de Tertullien, qui ſuppoſa que les ames des juſtes reſtoient dans le Paradis terreſtre juſqu'à la fin du monde, ni de celle de Victorin, qui par l'autel dont parle S. Jean entendit certains endroits ſouterrains qui reſſembloient aux Champs Eliſés des anciens Payens. On ne ſauroit certainement attribuer de pareilles opinions ni aux SS. Peres, ni à l'Egliſe, qui a toujours entendu dans un ſens allégorique & figuré l'expreſſion de S. Jean l'Evangéliſte, ayant toujours cru que les juſtes ne ſont point privés de la viſion béatifique de Dieu, depuis que J. Chriſt leur a ouvert les portes du Ciel par ſa mort. Nous n'ignorons pas ſûrement certaines expreſſions qu'on trouve dans S. Irénée, S. Ambroiſe, S. Hilaire & dans quelques autres Docteurs, dont ne manquerent pas de ſe prevaloir certains Critiques pour faire voir qu'ils avoient été favorables à l'héréſie des Millenaires; mais nous n'ignorons pas non plus les défenſes qu'ont priſes de ces Peres des illuſtres Théologiens & auteurs, qui les ont pleinement juſtifiés & lavés de toute tache d'héréſie. (*W*)

Seine fait dans ſon cours mille méandres, & forme ſur ſon paſſage quelques îles agréables. Ses bords ſont aſſez bien proportionnés pour cauſer rarement du déſordre. Ses eaux ſont bonnes, ſaines & pures. (*D. J.*)

SEINE, *terme de Pêche*, ſorte de filet qui ſert à faire la pêche du hareng, ainſi que nous allons le dire.

Les pêches du hareng & du maquereau ſont flotantes, c'eſt-à-dire que la tête des filets, garnie de liege reſte à la ſurface de l'eau, ou ſeulement un peu plongé, à la volonté du maître pêcheur. Ces filets ne peuvent prendre que des poiſſons paſſagers; ainſi ils ne nuiſent point au bien général de la pêche.

Lorſque le bateau eſt arrivé au lieu où l'on ſe propoſe de faire la pêche avant de jetter à la mer la teſſure, qui eſt toute la longueur des *ſeines* jointes enſemble, pour ne faire, pour ainſi dire, qu'un ſeul filet; l'équipage amene le grand mât, & ne donne à la voile de miſaine que ce qu'il lui en faut pour le ſoutenir à la marée pendant qu'ils tendent le filet. Les pêcheurs même des grandes gondoles font cette manœuvre en un inſtant, & s'ils n'ont point beſoin de leur miſaine, qu'ils nomment *borſet*, ils amenent la marterelle, qui reſte dans la même place ou tombe-en-arriere.

Enſuite on leve preſque tout le pont par feuilles d'écoutilles, pour tirer des rumbs, les filets qui y ſont levés; on jette à la mer un hallin, dont le bout eſt ſoutenu d'un baril de bout; on frappe les *ſeines* ſur le hallin, de trois en trois pieces de *ſeines*, qui ont chacune quatre braſſes; on y frappe pour ſoutenir les *ſeines* & le hallin un quart de petite futaille; l'autre bout du hallin eſt amarré au bateau, que les filets font dévirer avec eux à la marée; les *ſeines* plongent dans eau de quelques braſſes au moyen d'un petit cordage avec lequel elles ſont frappées ſur le hallin, qu'on peut alonger ou raccourcir ſuivant que l'on juge que le hareng prend le fond, ou approche de la ſurface de l'eau; les filets qui ſont fort lourds tombent perpendiculairement: mais la tête eſt ſoutenue de flottes de liege amarrées ſur le bauchet, ou la tête du filet à un pié de diſtance les uns des autres. Les harengs qui ſe trouvent dans le paſſage de la tiſſure ſont arrêtés; & comme il eſt du naturel des poiſſons de pouſſer toujours avec leur tête pour ſe faire paſſage, ils ſe maillent dans le filet où ils ſont pris par les ouïes; au bout de quelques heures on halle à bord les *ſeines* pour en retirer le poiſſon; on ne prend de cette maniere avec les *ſeines* uniquement que des harengs, quelquefois, mais rarement, des jeunes maquereaux, quelques ſcelans, de fauſſes aloſes, qui ſont compriſes avec les harengs ſous un même genre, & qui ſe trouvent confondus avec eux; les *ſeines* jointes enſemble font plus de 6 à 700 braſſes pour la tiſſure d'un ſeul bateau. Toute cette manœuvre eſt repréſentée dans nos *Planches*.

Cette pêche doit ſe faire la nuit, & plus elle eſt obſcure, plus on la peut eſperer bonne. *Voyez les Pl. & les fig. des pêches*.

SEINE *ou* TRAÎNE, *terme de Pêche*, ſorte de filet dont le coleret eſt une eſpece; la *ſeine* eſt conſtruite comme le coleret, mais elle eſt tirée par deux bateaux, au-lieu que le coleret l'eſt par des hommes ou des chevaux. *Voy.* COLERET. Cette pêche ſe fait de baſſemer, & ceſſe auſſi-tôt que le flot commence à venir; on ne prend ordinairement avec cet engin que des flets, leſquelles reſtent volontiers dans les baſſures après que la mer s'eſt retirée.

On ſe ſert de *ſeines* pour faire la pêche du hareng. *Voyez l'article précédent*.

Les *ſeines* dont on fait uſage à l'embouchure des rivieres, ſe diſtinguent en *ſeines* claires & *ſeines* épaiſſes; les *ſeines* claires ſervent à pêcher des aloſes, des feintes, des ſaumons, & quelquefois, mais rarement, des éturgeons, & autres eſpeces de poiſſons de riviere; les mailles des *ſeines* claires ſont de 11 ou 12 lignes.

Les *ſeines* épaiſſes n'ont au plus que cinq lignes en quarré, qui eſt la maille des bouts-de-quievres. Ces rets, au-lieu de plombs, ſont pierrés par le bas & garnis de flottes de liege par le haut. Les Pêcheurs les alongent & les hauſſent ou baiſſent autant qu'il leur plaît; ils les font de 60, 70, 80, 90, 100 à 200 braſſes de long plus ou moins, quelquefois ils ne leur donnent qu'une braſſe & demie de chûte, & quelquefois le double, ſuivant la largeur de la riviere & la profondeur des eaux; les extrémités du filet ſont toujours moins hautes que le milieu, pour pouvoir former une follée ou ſac où le poiſſon ſe trouve arrêté, quand on vient à haler le filet à terre.

Pour faire cette pêche, il faut un bateau qui porte au large, & ſouvent par le travers de la riviere qu'il barre; un bout du filet ſuit le bateau, & l'autre eſt tenu à terre par un homme ou deux. Quand le bateau a fait une grande enceinte, ceux qui ſont dedans le ramenent de même bord, & on hale les deux bouts de la *ſeine* en les rejoignant; on enveloppe de cette maniere tout ce qui s'eſt trouvé dans l'enceinte du filet qui dérive au courant de l'eau quelquefois l'eſpace d'un quart de lieue, les Pêcheurs s'entr'aident pour haler la *ſeine* ſur les bancs, d'autant que le travail eſt fort rude, à cauſe de la peſanteur du filet & de ſa grandeur. La *ſeine* épaiſſe ſert à prendre des éperlans, & généralement tout ce qui ſe trouve dans l'enceinte du filet, & il y a des tems différens que l'ordonnance a fixés pour faire la pêche avec ces deux différens filets.

Dans quelques endroits où l'on ſe ſert de grandes *ſeines* dont le poids eſt conſidérable, les Pêcheurs les halent à terre avec des virevaux ou treuils qu'ils tranſportent où ils jugent à propos; cette manœuvre qui eſt la même que quand on vire au cabeſtan, leur eſt d'autant plus commode qu'ils ſont ainſi diſpenſés de ſe mettre en grande troupe pour faire cette pêche.

Il y a encore des *ſeines* qu'on appelle *ſeines dérivantes;* cette pêche eſt libre dans la riviere de la Villaine, dans le reſſort de l'amirauté de Nantes en Bretagne, pourvu que le pêcheur qui la veut faire, la faſſe ſeul.

Comme le lit de la riviere eſt peu large, il frappe à terre un piquet où il amarre un des cordages ou bras du filet, enſuite il s'éloigne l'eſpace qu'il juge à-propos, & le tend de la même maniere que font les autres pêcheurs qui ſe ſervent de *ſeines*; ſon filet eſt auſſi tendu en demi-cercle, & revient de même au piquet en halant à lui l'autre cordage ou bras qui eſt reſté amarré à ſon bateau; comme les *ſeines* ſont fort petites, il peut aiſément faire ſeul cette manœuvre; quand ils ſont deux dans le bateau, un deſquels eſt ſouvent un jeune garçon, ce dernier reſte à terre, & l'autre tend le filet qu'ils relevent enſuite enſemble, comme on fait par-tout ailleurs.

Il y a d'autres *ſeines*, entre leſquelles ſont les petites *ſeines* dormantes, ainſi appellées, parce qu'elles ſont ſédentaires; cette pêche qui eſt particuliere, ne ſe fait qu'à la baſſe-eau.

Le filet dont ſe ſervent les Pêcheurs eſt une petite *ſeine* ou filet long au plus de trois à quatre braſſes de long, ayant environ une braſſe & demie à deux braſſes de fond; chaque bout eſt amarré ſur une perche, haute de deux à deux braſſes & demie; deux hommes tenant chacun la perche du filet, entrent à la baſſe-eau dans la mer le plus avant qu'il leur eſt poſſible ſur des fonds de ſable, ayant ſouvent de l'eau juſqu'au col; l'ouverture du ret eſt expoſée à la marée & au courant; & comme la lame dans cette partie des côtes d'O. N. O. de l'amirauté de Quimper eſt toujours fort élevée quelque calme qu'il puiſſe faire, à cauſe des courans formés par la proximité des îles voiſines; lorſque ceux qui pêchent de cette maniere voient venir la houle qui ne manqueroit pas de les couvrir, ils s'élancent au-deſſus en s'appuyant ſur la perche dont le pié eſt un peu enfoncé dans le ſable, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité que le volume de l'eau les aide à s'élever, ainſi ils évitent la vague qui amene à la côte des mulets & d'autres eſpeces; quand les Pêcheurs préſument qu'il y a du poiſſon dans le filet, dont les mailles ſont de vingt & dix-huit lignes en quarré, ils ſe rapprochent l'un de l'autre, & enveloppent ce qui eſt dedans; & après l'avoir retiré, ils continuent la même manœuvre tant que la marée la leur permet, en reculant toujours du côté de la côte à meſure qu'elle monte, & ils ne finiſſent la pêche que quand la hauteur de l'eau les oblige de la ceſſer.

Le tems le plus commode pour faire cette petite pêche eſt depuis le mois de Mai juſqu'au commencement de Septembre: comme ce filet ne traîne point, & qu'il reſte ſédentaire ſur le fond, cette maniere de pêcher ne peut cauſer aucun préjudice, d'ailleurs on n'y peut prendre que de gros poiſſons avec des mailles auſſi ouvertes; nous l'avons nommé *ſeine dormante*, à cauſe de ſon opération, les Pêcheurs ne la peuvent traîner; ils ne font qu'expoſer leurs rets à la mer. *Voyez les Planches & les fig. de la Pêche*.

Une

Une autre ſorte de *ſeine* s'appelle *ſeine traverſante*. En voici la manœuvre.

Quand les Pêcheurs veulent ſe ſervir de ce filet pour faire la pêche, ils ſe mettent ordinairement quatre bateaux enſemble pour en faire la manœuvre, la chaloupe qui pêche, c'eſt-à-dire celle qui porte le filet, a cinq hommes d'équipage pour tendre; quatre hommes nagent, de maniere que le cinquieme tend la *ſeine*, la place en demi-cercle; un des bouts eſt amarré à l'arriere du bateau, & pour le relever, deux des pêcheurs ſe mettent à l'avant; le bateau tournant ſuivant l'établiſſement du filet, & pour empêcher le poiſſon qui ſe trouve dans l'enceinte d'en ſortir ou de ſauter au-deſſus des flottes de liége qui la tiennent à fleur d'eau, deux des trois autres bateaux entrent dans l'enceinte & battent l'eau avec leurs avirons; ils s'en ſervent auſſi pour lever le filet par les flottes, le troiſieme bateau ſe met en-dehors & fait auſſi la même manœuvre.

Ces filets ont leurs pieces chacun de trente braſſes de long & de trois de chûte; les Pêcheurs s'en ſervent également à la mer, comme aux embouchures des rivieres; ils ſe mettent ordinairement cinq pêcheurs enſemble, fourniſſent chacun une piece de filet, ce qui fait environ cent cinquante braſſes de longueur, leſquelles montées & jointes enſemble ne donnent au plus que ſoixante-dix à quatre-vingt braſſes d'étendue, à cauſe du ſac & du ventre qu'il faut que forme ce filet pour y arrêter le poiſſon plat & le poiſſon rond.

Cette pêche ſe fait en tout tems, & hors la ſaiſon de la ſardine le tems le plus favorable eſt celui des chaleurs de l'été, parce qu'elles font lever le poiſſon de deſſus les fonds; quelques-uns, comme les vieillards & les jeunes gens qui ne font point la pêche de la ſardine, font celle-ci en tout tems.

Ces mêmes filets placés ſédentaires ſur les fonds ſervent auſſi à faire la pêche des mulets & du poiſſon blanc, pour-lors ils doivent être regardés comme des eſpeces d'hauſſieres de baſſe Normandie, & des cibaudieres & petits rieux des pêcheurs normands & picards.

Seine ou Senne caplaniere, *terme de Pêche*, uſité par les Pêcheurs du reſſort de l'amirauté de S. Malo, & qui déſigne une ſorte de filet, avec lequel ils font la pêche des petits poiſſons propre à ſervir d'appât pour la pêche de la morue ſédentaire aux côtes de Terre-neuve.

On reproche encore aux Pêcheurs terre-neuviers de ſe ſervir au retour de leur voyage des *ſeines caplanieres*, qui leur ſont néceſſaires pour prendre les caplans, harengs, ſardines, maquereaux, & autres ſortes de poiſſons qui ſervent à faire la boîte de la pêche le long des côtes de Terre-neuve, où il y a toujours, ſuivant la force des équipages, quelques chaloupes qui ſont deſtinées à pêcher l'appât, & que l'on nomme à cet effet *caplaniere*; elles ont coutume de ſeiner ces ſortes de poiſſons, & de revenir le ſoir vers leur échaffaut, afin d'en fournir les Pêcheurs lorſque ces chaloupes partent du matin pour la pêche; quelquefois même on tient dans l'enceinte de la *ſeine* ou *ſenne*, les poiſſons qui s'y trouvent pris, pour ne les en retirer qu'à meſure qu'on en a beſoin, pour avoir une boîte plus fraîche & plus nouvelle.

Les Pêcheurs de S. Malo n'ont pour la pêche en mer que trois petits bateaux ſeulement du port de deux à trois tonneaux, montés de trois, quatre à cinq hommes d'équipage, qui font en mer la pêche le long de la côte avec les rets, nommés *tréſures*, *étales* ou *étalieres*, qui ſont les ſéchées des pêcheurs des côtes de l'amirauté de Morlaix, & quelquefois lorſqu'ils n'ont rien autre choſe à faire, celle de la pêche de la ligne au libouret pendant ſeulement les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre; durant cette ſaiſon des chaleurs, ils font auſſi la pêche du lançon ou eſquille, à la *ſenne* ou *ſeine*, mais d'une maniere différente de cette même pêche pratiquée par les Pêcheurs de pié d'Oyſtrehan & de Gray, ſur les côtes du Benin; ceux de S. Malo ne pouvant aller qu'avec bateaux ſur les lieux de la pêche.

Cette pêche ſe fait ſur les bancs de gros ſables de l'île Herbours placée à l'O. de S. Malo par le travers de la Caplaniere, paroiſſe des Lunacco de Pontval, on la fait auſſi ſur les ſables à Cézambre, où il n'y a jamais de gué ou paſſage à pié & ſur la paille, placé par le travers de Dinars, paroiſſe de S. Enogats, où on ne peut auſſi ſe rendre qu'avec bateaux.

Seines flottantes a fleur d'eau, *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Breſt; ce ſont des filets que les pêcheurs nomment improprement *ſeines*, & que l'on doit regarder plûtôt comme une eſpece de picots flottans, à la différence de ces mêmes filets dont ſe ſervent aux embouchures des rivieres & des bayes les pêcheurs du pays d'Auge & de la baſſe Normandie, qui les tendent ſédentaires par fond; les filets des pêcheurs de Léon ſe tiennent à fleur d'eau, où ils ſont ſoutenus par des flottes de liege, & n'ont des pierres fort éloignées les unes des autres que pour faire caler le filet de ſa hauteur; ils ne le laiſſent pas long-tems à la mer, & ne le tendent que lorſqu'ils apperçoivent des poiſſons en troupe; auſſi-tôt que le ret a fait ſon enceinte, & qu'ils en ont rejoint les deux bouts, ils le relevent en prenant le filet, un homme par la tête, & un autre par le pié; ce ret tendu de cette maniere, & relevé de même au large de la côte, ne peut être abuſif, ni regardé comme la *ſeine* traînante dont la manœuvre eſt toute différente, ainſi la pêche en doit être permiſe ſans aucune difficulté.

Seine ou Seune, *terme de pêche*, en uſage dans le reſſort de l'amirauté de S. Malo.

Les petits pêcheurs de S. Malo qui font la pêche du lançon autour de l'île Herbours & de la Paille, commencent à tendre leurs filets, lorſque les bancs qui les entourent ſe découvrent de marée baiſſante des vives eaux; mais autour de Cezambre, la pêche du lançon ne ſe fait que de morte eau ſeulement.

Les bateaux ſont mâtés en quarré, pincés avant & arriere, n'ayant qu'un ſeul mât, une voile & un foc dont ils ne ſe ſervent qu'autant qu'ils en ont beſoin, ils ſont ordinairement dans ces bateaux cinq hommes d'équipage.

Leurs *ſeines* ont environ 30 à 35 braſſes de longueur, & 15 à 16 piés de chute ou de hauteur; elles ſont agrées de même que les *ſeines* ordinaires, avec un canon ou échalon de bois de chaque côté; les jets, braſſes ou hales ſont d'une longueur proportionnée à l'endroit où ils veulent tendre leurs filets, dont les mailles ont 4, 5 à 6 lignes en quarré formées d'aſſez gros fils; la tête garnie de flottes de liége, & la corde du pié de pierres éloignées du filet de quelques pouces par les avançons ou petites lignes où elles ſont frappées, pour empêcher que le bas du filet ne traîne ſur le fond; au milieu du filet, eſt une chauſſe ou ſac de ſerpilliere d'environ deux braſſes de longueur, au bout duquel eſt amarré de même avec un avançon, une pierre pour faire caler le ſac & le tenir en état d'y recevoir les lançons qui ſe trouvent dans l'enceinte du filet.

La manœuvre de le tendre & de le relever, eſt ſemblable à celle des *ſeines* ordinaires; comme cette pêche ſe fait ſur un fond de gros gravois, de rocailles & de coquilles briſées, les pêcheurs ſont forcés d'éloigner ainſi les pierres du bas de leurs filets; ſans cette précaution néceſſaire, il ſeroit bien-tôt coupé & mis en pieces, & quand la mer eſt émûe & fort agitée, ils ſont encore obligés d'ôter ces pierres pour ſoulager le ſac, qui autrement ſeroit auſſi-tôt rempli. Cette même raiſon empêche encore ces pêcheurs de pouvoir garnir leurs *ſeines* d'aucun plomb par le pié, ou par la ligne du bas du filet qu'ils perdroient auſſi s'il étoit chargé.

Cette pêche du lançon commence ordinairement à la fin de Mai, & dure juſqu'au dernier jour d'Août. Par l'expérience qui en a été faite, & par le détail qu'on peut voir, ce filet ne peut prendre aucun poiſſon plat, il n'arrête jamais que des lançons, des orbleus & des orphies; ces deux dernieres ſortes de poiſſons ſuivent les lançons pour en faire curée; les pêcheurs n'y prennent aucun autre poiſſon, parce que le filet ne touche jamais le fond, que lorſqu'on le ramene à terre pour tirer du ſac ce qui y eſt entré; on le releve ſur les bords des écorres, des bancs, autour deſquels ſe fait cette pêche qui n'a lieu que de marée baſſe, & qui ne donne que le tems de pouvoir faire deux à trois traits au plus pendant chaque marée.

Ce filet eſt une eſpece de *ſeine*, mais eu égard à la maniere dont il eſt monté, la nature du terrein où ſe fait cette pêche qui eſt de gros gravier où le frai ne ſe forme point, & à la ſituation de la côte où le poiſſon ne ſe plaît & ne ſéjourne point, cette pêche ſe peut tolérer, ſuppoſé que ce filet ne pût ſervir à d'autre uſage, dans l'intervalle qu'il ne ſerviroit pas à la pêche du lançon.

Quoique la pêche du lançon ſe faſſe dans le même tems

tems que les riverains de S. Malo, le déſablent à la bêche ou faucille autour des roches qui y reſtent découvertes de baſſe mer; la plûpart de ceux qui font cette petite pêche à la main, n'en vendent que peu ou point. Les uns les pêchent pour leur propre conſommation, ou en prennent en ſi petite quantité que la vente qu'ils en pourroient faire ne ſeroit point un objet, au lieu que les pêcheurs avec bateaux, ſont ceux qui en fourniſſent les habitans de la ville, où ce poiſſon eſt fort recherché.

SEING, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) du latin *ſignum*, ſignifie en général *marque*.

Anciennement le terme de ſeing, *ſignum*, ſe prenoit pour le ſceau ou cachet particulier, dont chacun uſoit pour ſceller & adopter les actes qu'il paſſoit; ce *ſeing* ou ſceau tenoit alors lieu de ſignature.

Depuis que l'uſage de l'écriture eſt devenu plus commun, & que les ſignatures manuelles ont été ſubſtituées à l'oppoſition des ſceaux ou cachets; on a ſouvent entendu par *ſeing* la ſouſcription que quelqu'un fait d'un acte, & pour diſtinguer ce *ſeing* de l'appoſition du ſceau on l'a appelle *ſeing manuel*.

Les *ſeings* ou ſignatures n'ont pas toujours été formés du nom entier de la perſonne & en toutes lettres ſuivies; au lieu de ſignature, l'on uſoit de monogrammes, eſpece de hiéroglyphes, qui raſſembloient toutes les lettres du nom. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange, au mot *monogramma*.

Les perſonnes qui ne ſavent pas écrire, au lieu de *ſeing*, font encore une croix ou autre marque, ce qui ne forme qu'une preuve fort imparfaite.

J'ai vu un acte ſouſcript par l'impreſſion d'une ſignature gravée en bois; cette marque étoit plus facile à reconnoître qu'une croix ou autre marque auſſi ſimple.

On diſtingue deux ſortes de *ſeing*, le *ſeing* public & le *ſeing* privé; le premier eſt authentique, l'autre ne l'eſt point, & n'a point de date certaine. *Voyez* AUTHENTIQUE SIGNATURE, SOUSCRIPTION. (*A*)

SEING dans quelques anciennes ordonnances, ſignifie *marque*, *poinçon* ou *cachet*. Par exemple dans l'ordonnance de Philippe le Bel du mois de Janvier 1313, *article* 10; il eſt dit que dans chaque ville où il y aura orfevre, il y doit avoir un *ſeing* propre pour ſeigner les ouvrages qui y ſeront faits, qui ſera gardé par deux prud'hommes établis à cet effet, & qu'un *ſeing* ne doit point reſſembler à l'autre. (*A*)

SEING, (*Comm.*) c'étoit proprement parmi les anciens un ſigne, une marque, que l'on faiſoit au-bas d'un acte, tels qu'étoient les monogrammes qui ſervoient tout enſemble de ſignature & de ſceau, & que l'on mettoit aux chartres & autres actes publics ou particuliers, pour les confirmer & les autoriſer.

Seing s'entend préſentement de deux manieres, 1°. de la ſignature que les contractans ou l'un d'eux font de leur propre main au-bas de quelqu'écrit.

2°. Du paraphe ou entrelacement de pluſieurs lignes ou traits que chacun imagine pour ſon uſage, & qu'on met immédiatement après ſa ſignature.

Acte ſous ſeing privé, eſt celui qui n'eſt ni atteſté ni paſſé par des perſonnes publiques.

Blanc-ſeing, c'eſt une feuille de papier blanc, au bas de laquelle on met ſon nom, pour être remplie à la volonté de celui à qui on le confie. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SEINNETTES *ou* PETITES SEINES, *terme de pêche*, ſorte de filet, dont la manœuvre eſt en tout ſemblable à celle de la ſeine, dont elle ne differe que parce qu'elle eſt plus petite; on s'en ſert particulierement pour faire la pêche des ables, dont l'écaille ſert aux fabricateurs de fauſſes perles; cette pêche ſe fait le long des îles, & pendant que l'eau eſt trouble, ſans quoi les pêcheurs ne prendroient rien; le ret eſt plombé par le bas, & flotté par le haut; le maille de ce filet n'a guere que 4 lignes. *Voyez* SEINE.

Il y a auſſi une autre eſpece de *ſeinnette*, qui ſert particulierement à prendre les équilles, qui eſt un poiſſon paſſager à l'embouchure de la riviere d'Orne. Ce poiſſon commence à paroître vers la mi-Mai, & reſte juſqu'à la S. Michel.

Il faut quatre hommes pour faire cette pêche; le filet eſt de la forme du coleret, mais le ſervice en eſt différent, en ce que les pêcheurs ne dérivent ni ne traînent point; mais deux hommes chacun par un bout tiennent le filet tendu, au moyen d'un bâton qui eſt à chaque extrémité, & dont ils enfoncent une des extrémités dans le ſable, & s'écorre contre l'autre afin de le rendre plus ferme; alors deux autres pêcheurs qui ſont à l'eau juſqu'au col, s'éloignent 30 à 40 braſſes du filet, & reviennent en battant l'eau juſqu'à ce qu'ils ſoient proches. L'équille épouvantée du bruit, ou par l'agitation de l'eau, ſe jette dans le filet; & les deux pêcheurs qui ont battu l'eau, levent promptement le bas ou la plommée du filet de la *ſeinnette*; ceux qui tiennent les canons, qui ſont les deux bouts, roidiſſent de toute leur force, en tenant le filet horiſontalement, pour lors ils ramaſſent toutes les équilles dans le milieu du filet, & les renverſent dans des paniers que portent les pêcheurs qui tiennent les bouts de la *ſeinnette*, & auſſi-tôt ils recommencent un autre trait, tant que la baſſe mer le leur permet.

Ces *ſeinnettes* ont dix à douze braſſes de long, & une braſſe & demie de chute; la maille n'a au plus que 2 lignes en quarré, ce qui eſt une contravention manifeſte à l'ordonnance. On peut juger du tort conſidérable que fait un échantillon ſi petit au général de la pêche.

SEJONT, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvan. Le *Séjont* s'appelloit anciennement *Sejontius*, & il avoit donné ſon nom au peuple *ſéjontien*, dont la capitale nommée *Sejontium*, étoit voiſine de Caernarvan qui s'eſt élevé ſur ſes ruines. (*D. J.*)

SÉJOUR, ſ. m. (*Gram.*) lieu où l'on habite, & quelquefois le tems qu'on y demeure. Mon *ſéjour* n'a pas été long. Marli eſt un *ſéjour* enchanteur au printems. J'ai fini mon *ſéjour* dans la capitale.

SÉJOUR, (*Marine.*) c'eſt le tems qu'un vaiſſeau demeure dans un port ou dans une rade étrangere. On dit *jours de ſéjour* pour les vaiſſeaux de guerre, & *jours de planches* pour les vaiſſeaux marchands.

SEIPOD, ſ. m. (*Poids.*) poids de Moſcovie dont on ſe ſert particulierement à Archangel. Il contient dix poudes, à raiſon de quarante livres le poude, poids du pays, qui reviennent à trente-deux livres, poids de marc. (*D. J.*)

SEIRAM, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, ſur les frontieres de Gété, au nord de Sihon, à 99. 25. de *longit.* & à 44. 45. de *latit.* (*D. J.*)

SEIREF, *ou* SIREF, (*Géog. mod.*) ville la plus méridionale de la Perſe, près de la mer, & abandonnée depuis que le commerce s'eſt établi à Kis, île du golfe Perſique. *Longit.* ſuivant les tables arabiques, 88. *latit. ſeptent.* 29. (*D. J.*)

SEIRJAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans le royaume de Fars. *Long.* ſelon M. Petit de la Croix, 90. 25. *latit.* 29. 30. (*D. J.*)

SEISACHTHEIES, ſ. f. plur. (*Antiq. d'Athènes*) Σεισάχθεια, mot qui ſignifie *décharge d'un fardeau*, étoit un ſacrifice public d'Athènes, en mémoire d'une loi de Solon. Cette loi portoit, que toutes les dettes du pauvre peuple ſeroient remiſes au bout d'un certain tems, ou du-moins que l'intérêt en ſeroit conſidérablement diminué, & que les créanciers ne pourroient dans la ſuite ſaiſir leurs débiteurs, comme ils faiſoient avant cette ordonnance. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 430. (*D. J.*)

SEIVIA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de bramines ou de prêtres des idolâtres de l'Indoſtan, qui different des autres en ce qu'ils regardent *Ruddiren* ou *Iſſuren* comme le premier des trois grands dieux de l'Inde; ils le mettent au-deſſus de *Ram* ou *Brama* & de *Viſtnou*. *Voyez* RAM, VISTNOU & RUDDIREN. Ceux qui font profeſſion de cette ſecte, ſe marquent le front avec de la cendre de fiente de vache, brûlée; & quelques-uns portent le *lingam* au col, & le font porter à leurs enfans, en l'honneur de leur dieu favori qui eſt le Priape des Indiens. *Voyez* RUDDIREN.

SEIZAINE, ſ. f. (*terme d'Emballeurs.*) autrement FILAGOR, eſpece de petite corde ou groſſe ficelle, dont les Emballeurs ſe ſervent pour leurs emballages. Il y en a de la groſſe & de la menue. La plus commune eſt compoſée de trois fils de chanvre bien cablés ou tortillés enſemble; elle a la groſſeur d'une menue plume à écrire, & ſert ordinairement à corder des ballots & paquets, ſoit de marchandiſes, de hardes, ou de meubles. (*D. J.*)

SEIZAINS, ſ. m. plur. (*Draperie.*) draps de laine dont la chaine eſt compoſée de *ſeize* fois cent fils, c'eſt-à-dire *ſeize* cens fils en tout. (*D. J.*)

SEIZE, (*Arithmétiq.*) nombre pair compoſé d'une dixaine & de ſix unités, ou de deux fois huit, ou de quatre fois quatre; ainſi que deux fois multipliées par huit, ou que huit le ſoit par deux, ou que quatre

le ſoit par ſoi-même, cela ne produira jamais que *ſeize*. En chiffre commun ou arabe, *ſeize* s'écrit ainſi 16; en chiffre romain, de cette maniere *XVI*, & en chiffre françois de compte, ou de finance, de la ſorte *xvj*. *Legendre*. (*D. J.*)

Seize, (*les*) ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) nom d'une faction fameuſe dans l'hiſtoire de France. Elle ſe forma à Paris en 1579 pendant la ligue. On les nomma ainſi à cauſe des *ſeize* quartiers de Paris, qu'ils gouvernoient par leurs intelligences, & à la tête deſquels ils avoient mis d'abord *ſeize* des plus factieux de leur corps. Les principaux étoient Buſſi-le-Clerc, gouverneur de la Baſtille, qui avoit été auparavant maître en fait d'armes: la Bruyere, lieutenant particulier: le commiſſaire Louchard: Emmonot & Monot, procureurs: Oudinet, Paſſart, & Senaut, commis au greffe du parlement, homme de beaucoup d'eſprit, qui développa le premier cette queſtion obſcure & dangereuſe du pouvoir qu'une nation peut avoir ſur ſon roi. Un bourgeois de Paris, nommé *la Rocheblond*, commença cette ligue particuliere pour s'oppoſer aux deſſeins d'Henri III. qui favoriſoit, diſoit-on, les Huguenots. Cette faction accrûe & fomentée par ceux que nous avons nommés, & beaucoup d'autres, ſe joignit à la grande ligue commencée à Péronne. Après la mort des Guiſes à Blois, elle ſouffla le feu de la révolte dans Paris contre Henri III. & eut, à ce qu'on croit, bonne part au parricide de ce prince. Egalement oppoſée à Henri IV. elle ſe porta aux plus étranges extrémités contre ceux qu'elle ſoupçonnoit être ſes partiſans; elle affecta même d'être indépendante du duc de Mayenne, & n'oublia rien pour faire tranſporter la couronne à l'infante Claire Eugénie, fille de Philippe II. roi d'Eſpagne, ou à ce prince lui-même. Mais quand Paris ſe fut ſoumis à ſon légitime ſouverain en 1594, cette faction fut entierement diſſipée, ſoit par la retraite des principaux d'entre les *ſeize*, ſoit par la clémence que ce prince témoigna envers les autres.

Seize, (livre *in-*) *terme d'Imprimerie*. Les Libraires & Imprimeurs nomment un livre *in-ſeize*, celui dont chaque feuille d'impreſſion étant pliée, compoſe *ſeize* feuillets, ou trente-deux pages. (*D. J.*)

SEIZIEME, (*Arithmétiq.*) partie d'un tout diviſé en ſeize parties égales. Lorſqu'il s'agit de fractions ou nombres rompus de quelque tout que ce ſoit, un *ſeizieme* s'écrit, de cette maniere, $\frac{1}{16}$. On dit auſſi trois *ſeiziemes*, cinq *ſeiziemes*, ſept *ſeiziemes*; ce qui ſe marque ainſi, $\frac{3}{16}$, $\frac{5}{16}$, $\frac{7}{16}$. Le $\frac{1}{16}$ de 20 ſols eſt 1 ſ. 3 den. qui eſt une des parties aliquotes de la liv. tournois. *Legendre*. (*D. J.*)

SEKIKA, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece de ſaniale étrangere, du Japon, qui reſſemble au cotyledon, ou nombril de Vénus. Sa feuille, qu'on prendroit pour celle du *cyclamen* ou *pain de pourceaux*, offre une agréable variété de couleurs. Sa tige, haute d'un pié & demi, eſt garnie de pluſieurs fleurs à cinq pétales qui forment l'apparence d'une guêpe volante. Elles ſont couleur de vermillon.

SEKISJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de l'empire du Japon, dans la contrée montagneuſe froide ou du nord. Elle a deux journées de long du nord au ſud, & ſe diviſe en cinq diſtricts. Le pays de cette province produit abondamment du cannib, & quelque peu de ſel. Ses habitans donnent tous les ans à leur *daïrio* ou prince héréditaire, le double de ce qu'on donne dans les autres provinces de cette contrée du nord. (*D. J.*)

SEKKI-KAN, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, d'une braſſe de hauteur, dont les feuilles qui enveloppent les rameaux de diſtance en diſtance, ſont étroites, longues, épaiſſes, argentées par-deſſous, pendantes & ſans découpures. Ses fleurs ſont incarnates, & ramaſſées à l'extrémité des rameaux par bouquets, de dix juſqu'à quinze, qui ſortent d'une enveloppe commune. Elles ſont monopétales, & découpées en ſept grandes levres. On en diſtingue deux autres eſpeces, l'une à fleurs blanches, & l'autre à fleurs rouges.

SEL & SELS, (*Chimie & Médecine.*) on comprend ſous le nom de *ſel* trois eſpeces de ſubſtances; les acides, les alkalis, & les *ſels* neutres; en réuniſſant les proprietés communes à ces trois claſſes, on trouve que les ſels ſont des corps ſolubles dans l'eau, incombuſtibles par eux-mêmes, & ſavoureux; il faut bien ſe défendre d'appeller *ſel* tout ce qui ſe cryſtal-liſe, ſans quoi nous confondrions pluſieurs corps très-différens entre eux.

Les *ſels* ſont répandus dans les trois regnes de la nature, l'opinion commune des chimiſtes eſt même que l'air porte avec lui l'acide vitriolique; il eſt au-moins bien ſûr qu'il peut ſe charger d'un très-grand nombre de *ſels*; ceux qu'il peut diſſoudre ſont appellés *volatils*, ceux au-contraire qu'il ne peut enlever, ſont nommés *fixes*; tous les acides, les alkalis volatils, & quelques *ſels* neutres, ſpécialement ceux qui ſont formés par l'union du *ſel* ammoniac avec les différens métaux, ſont volatils; mais le plus grand nombre eſt fixe.

Indépendamment des *ſels* que la nature fournit, il en eſt une foule que l'art ſeul peut produire, & il imite la nature dans la formation de preſque tous les *ſels* neutres.

Les *ſels* ſont, comme nous l'avons vu, acides, alkalins, ou neutres; leur nature & leurs proprietés different par-là eſſentiellement; chaque eſpece fournira une claſſe particuliere. Après avoir examiné les proprietés communes à tous les *ſels*, nous parcourrons ſucceſſivement celles qui le ſont aux claſſes, aux ordres, & aux genres.

Claſſe I. Les acides. Les acides étant vraiſſemblablement la baſe de tous les autres *ſels*, méritoient d'être traités les premiers; l'opinion la plus reçue eſt que les alkalis ne ſont que des acides combinés avec d'autres principes; ce ſentiment a pour lui la raiſon & l'expérience. La raiſon dit que la nature choiſit toujours les voies les plus ſimples, & que l'affinité des acides & des alkalis, l'avidité avec laquelle ilst s'uniſſent, eſt l'effet de l'analogie; l'expérience fais voir dans le regne végétal, quand il paſſe par tous les degrés de la maturité & de la fermentation, les acides ſe perdre, ſe changer en alkalis, & redevenir enſuite acides.

Leurs proprietés communes ſont d'être les menſtrues d'un grand nombre de corps, & en s'uniſſant avec la plûpart, de former des *ſels* neutres; leur ſaveur eſt ſi forte, que pour peu qu'ils ſoient concentrés, ils ſont corroſifs; ils ſont tous ſolubles dans l'air, c'eſt-à-dire volatils, plus ou moins ſuivant la quantité de phlogiſtique qui entre dans leur combinaiſon; ainſi l'acide vitriolique que nous ſoupçonnons en contenir le moins, eſt le plus difficile à s'élever dans la diſtillation; il faut que le feu ſoit pouſſé au dernier degré, pour que l'huile glaciale s'éleve; ils ſont ſolubles dans l'eau, plus ou moins dans la proportion oppoſée à la précédente: ainſi l'acide vitriolique que nous avons dit contenir le moins de phlogiſtique, s'unit avec une facilité étonnante à l'eau; & tandis que les autres, expoſés à l'air, perdent une partie de leur poids, il augmente le ſien aux dépens de ſa force, en ſe mêlant avec l'eau; la rapidité avec laquelle il s'unit, s'il eſt concentré, cauſe un ſifflement, un bouillonnement, excite la chaleur, en un mot produit une eſpece d'efferveſcence; les acides s'uniſſent avec les huiles graſſes & eſſentielles, ils forment avec elles des ſavons peu connus. S'ils ſont concentrés en les mêlant, par une certaine manipulation avec ces huiles, ſur-tout ſi elles ſont eſſentielles peſantes, l'efferveſcence eſt ſi vive que la flamme naît du milieu. Unis aux eſprits vineux, ils forment des nouveaux mixtes, connus depuis peu, qui n'exiſtent nulle part dans la nature, qui ont des proprietés ſingulieres qu'on nomme *æthers*; ils produiſent une efferveſcence, étant mêlés avec les alkalis, ils diſſolvent tous les métaux: mais quoiqu'il n'y ait aucun métal qui ne puiſſe être diſſous par un acide, aucun d'eux n'a la proprieté de les diſſoudre tous. Ils diſſolvent auſſi les terres, les calculs des animaux; avec les alkalis, les métaux & les terres, ils forment des *ſels* neutres. On obſervera à ce ſujet, que différens degrés de concentration ſont néceſſaires pour les différentes diſſolutions; il en eſt des acides, conſiderés comme menſtrues, de même que de l'eſprit de vin, qui diſſout, étant foible, quelques gommes-réſines, qu'il n'eût point pu diſſoudre s'il eût été rectifié. Il ſeroit à ſouhaiter que ce fait certain fût embelli par un grand nombre d'expériences, qui pourroient donner lieu à une regle générale; ils rougiſſent le ſirop violat & le papier bleu, il n'eſt aucun bleu végétal à l'abri de leur impreſſion; ils décompoſent le lait des animaux, & celui qu'on tire des ſemences huileuſes végétales, pour en faire des émulſions.

L'affinité des acides eſt plus grande avec le phlogiſti-

giſtique, qu'avec tout autre corps; avec les alkalis fixes, qu'avec les volatils; avec ceux-ci, qu'avec les terres abſorbantes; & enfin avec ces dernieres, plus qu'avec les ſubſtances métalliques. Ces affinités établies par M. Geoffroi, ſont ſujettes à quelques exceptions à la regle générale; quelques terres abſorbantes, & des métaux mêmes, pouvant decompoſer le *ſel* ammoniac, & le fer ayant la vertu de décompoſer l'alun.

Les trois acides minéraux font des ſoufres; *voyez les art. part.* l'acide microcoſmique en fait un, le phoſphore de Kunkel. *Voyez* MICROCOSMIQUE, ACIDE & PHOSPHORE.

Non-ſeulement les acides ne peuvent point ſe cryſtalliſer, mais encore on ne peut les réduire en une maſſe ſolide, comme on le fait des alkalis fixes; le ſeul acide vitriolique, moins volatil que les autres, peut, & encore ce n'eſt qu'avec beaucoup de travail, prendre une forme épaiſſe, ce qui eſt l'effet de leur grande affinité avec l'eau; ils ſe ſaiſiſſent de toutes les vapeurs aqueuſes, & ſe mêlant avec elles, ils conſervent leur fluidité; nous défendons ce ſentiment contre M. Marcgraf, qui prétend que l'acide animal ſe cryſtalliſe, parce que nous ne regardons point cet acide, comme un acide pur, mais comme un *ſel* neutre microcoſmique; le tems & les expériences dévoileront ce problème.

Ces acides qui s'uniſſent avec tant d'ardeur & ſi étroitement à l'eau, qu'on ne peut jamais les en priver qu'à un certain degré, perdent la plus grande partie de cette affinité, lorſqu'ils ſont unis aux alkalis fixes, quoique ceux-ci tombent en défaillance à l'air, c'eſt-à-dire ſe chargent de ſon humidité au point de devenir fluides; il arrive ainſi que ces deux corps perdent l'un par l'autre une proprieté qui leur étoit commune.

On les retire de l'eau, de l'air, des trois regnes de la nature, & des *ſels* neutres factices; le regne minéral, l'eau & l'air, fourniſſent en grande quantité l'acide vitriolique, le marin & le nitreux; l'opinion reçue eſt que ce dernier vient des végétaux qui reçoivent en croiſſant l'acide vitriolique de la terre, & le dénaturent pour former le nitreux, qu'ils rendent à la terre en ſe pourriſſant; le regne végétal fournit les quatre genres d'acides; le vitriolique ſe trouve dans les citrons, & ſemblables fruits; le nitreux dans un grand nombre de plantes, ſur-tout dans les chicoracées & les borraginées, ou *aſpérifoliæ de Raj.* l'acide marin eſt évident dans les plantes maritimes; & l'acide végétal dans toutes les parties des plantes qui ont ſubi une fermentation acide, peut-être même dans un grand nombre avant leur maturité; ce qui nous conduit à une reflexion importante: c'eſt qu'on ne connoit point préciſément la nature de l'acide des raiſins avant leur maturité, du verjus, on ne ſait point ſi c'eſt comme nous le ſoupçonnons un acide vitriolique, qui par la maturité du fruit, forme le *ſel* eſſentiel, pour devenir enſuite ſucceſſivement par la fermentation acide du vinaigre; ou s'il eſt avant, comme après la maturité & la fermentation, la même eſpece d'acide, la découverte de ſa nature ſeroit de la plus grande importance pour conduire à une théorie lumineuſe de la fermentation inconnue juſqu'à preſent, & pour démontrer la tranſmutation des acides; ce ne ſeroit point un travail long, fatiguant, ni compliqué. Former avec le verjus & les alkalis des *ſels* neutres, les faire cryſtalliſer, les reduire à leur ordre, feroit la plus grande partie de l'ouvrage: enfin le regne animal fournit dans les fourmis, ſuivant Juncker, dans tous les inſectes à aiguillon, & ſuivant Pott, dans preſque toutes les parties des animaux, un acide peu connu.

Les acides ont des propriétés médicinales qui leur ſont communes; étant concentrés, ils gangrenent & cautériſent les chairs & les os ſur leſquels on les applique, ils procurent l'exfoliation de ces derniers, ce qui les rend des poiſons pris intérieurement; mais fondus dans une grande quantité d'eau, ils ſont rafraîchiſſans, répercuſſifs, ils ont la vertu de ralentir le mouvement du ſang, d'éteindre la ſoif, humecter les fluides, relâcher même tous les ſolides; ils conviennent donc dans les cas où il faut moderer la fievre, & les efforts trop grands de la nature: auſſi les médecins les emploient dans l'altération, lorſque la langue eſt ſeche, le pouls ſort, lorſque quelque partie du corps, ſans être affoiblie, eſt enflammée, ou bien entrainée dans des mouvemens convulſifs; on les mêle dans les fievres malignes avec les cordiaux; ils augmentent la tranſpiration, donnés dans les cas précédens, quand elle eſt ſupprimée par le défaut de ſecrétion que cauſent la contraction des ſolides, & le mouvement trop rapide du ſang; ils l'éteindroient au-contraire, & même avec la vie, s'ils étoient donnés dans les cas de foibleſſe; ils ſont des diurétiques relâchans, indiqués dans les cas d'inflammation des reins, ou de la veſſie, telle que la procurent ſouvent les mouches cantharides priſes intérieurement, ou même appliquées extérieurement en trop grande quantité; ils doivent être mis en uſage comme legers aſtringens, & comme tempérans, dans les différentes hémorragies, ſi on excepte l'hæmophthiſie, parce que éxcitant la toux, arrêtant la tranſpiration des bronches, la ſecrétion des crachats, ils pourroient augmenter l'engorgement; c'eſt par ces raiſons qu'ils ſont contre-indiqués dans les inflammations de poitrine, & ſi on s'en ſert, ce ne doit être que par les raiſons les plus fortes, pour courir au mal le plus preſſant: leur vertu d'arrêter la tranſpiration, & de ralentir le mouvement du ſang, ſe manifeſte à tout le monde, par l'uſage qu'on en fait dans les grandes chaleurs; ils arrêtent outre cela la digeſtion, & pris en trop grande quantité ou ſans beſoin, ils cauſent des rhumes, ou les aggravent; dans les fievres bilieuſes, caractériſées par la couleur des urines, des ſelles, de la langue, & par l'altération, ils ſont du plus grand ſecours, eux ſeuls peuvent guérir, mêlés avec quelques évacuans, & nous les préférons de beaucoup dans ces cas à la ſaignée, parce qu'ils n'affoibliſſent pas comme elle, que leur uſage eſt plus long & moins accablant pour le moment; tous les bilieux s'en ſervent utilement; ils ſont encore d'un uſage fréquent contre les vers, on les mêle dans ce deſſein avec les remedes doux, pour en rendre la boiſſon plus agréable, & la vertu anthelmintique plus sûre.

Leur uſage économique, & celui qu'ils ont dans les arts, reviennent à tout moment; mais ſi nous voulions entrer dans ces détails, ce ſeroit un ouvrage trop immenſe que nous entreprendrions.

Nous diviſons les acides en deux ordres, le premier comprend les quatre acides ſimples, le ſecond ne renferme juſqu'à préſent, que l'eau régale, acide compoſé.

Ordre I. Les acides ſimples. Les acides, que nous appellons ſimples, ne ſont le produit d'aucun mêlange apparent; il en eſt quatre genres, le vitriolique, le nitreux, le marin, & le végétal, dans le détail deſquels nous allons entrer.

Genre I. L'acide vitriolique. *Voyez ſous l'article* VITRIOL, *acide vitriolique.*

Genre II. L'acide nitreux. *Voyez* ACIDE NITREUX, *ſous le mot* NITRE.

Genre III. L'acide marin. *Voyez* ACIDE MARIN, *ſous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. L'acide végétal. *Voyez* VÉGÉTAL, *acide.*

Ordre II. Les acides compoſés. Nous nommons ainſi les acides qui ne ſont point compoſés de parties tout-à-fait ſemblables, mais qui ſont le réſultat du mêlange de pluſieurs acides. Il eſt poſſible d'en former pluſieurs eſpeces, quoique nous doutions que tous les acides puſſent aſſez bien ſe mêler, pour devenir des menſtrues nouveaux, nous n'en trouvons qu'un connu, c'eſt l'eau régale. L'acide ſulphureux ne nous a point paru différer aſſez de l'acide vitriolique, pour qu'il en fût fait mention ſéparément. *Voyez* RÉGALE (*eau*).

Claſſe II. Les alkalis. Les alkalis ont des propriétés bien différentes des ſubſtances que nous venons de quitter, quoique leur nature approche fort l'une de l'autre; au ſentiment des chimiſtes modernes, qui penſent que les acides entrent pour beaucoup dans la compoſition des alkalis.

On diviſe ceux-ci en fixes & en volatils; les fixes ſont ceux qui expoſés au feu le plus violent, ſe fondent ſans ſe diſſoudre dans l'air, tandis que les volatils s'évaporent, quelque foible qu'en ſoit la température. Il ne paroît cependant pas qu'ils different beaucoup entre eux; un peu de phlogiſtique nous paroît en faire toute la différence. Trouver le moyen de le donner à l'alkali fixe, c'eſt trouver celui de le rendre volatil. Il eſt hors de doute que par la fermentation putride, la nature opere ce changement évident dans la putréfaction de l'urine. L'art en compoſant le foie de ſoufre, volatiliſe également les alkalis fixes; puiſque ces deux ſubſtances chacune ſéparément ſans odeur, étant unies, en donnent une fort deſagréable & tout-à-fait volatile, qu'il ſeroit poſſi-

poſſible & avantageux de raſſembler dans un chapiteau.

Les principales propriétés des alkalis ſont de faire une vive efferveſcence en ſe mêlant avec les acides, de compoſer avec eux des ſels neutres, de décompoſer les autres *ſels*, de verdir le ſirop violat & toutes les couleurs bleues des végétaux; ils ont une ſaveur âcre & piquante; les anciens chimiſtes prenoient pour un combat & une antipathie l'efferveſcence qui réſulte du mélange des acides & des alkalis. Actuellement l'opinion contraire a prévalu, & cette efferveſcence eſt reconnue pour un effet de la reſſemblance, de l'accord qui ſemble être entre deux ſubſtances qui s'uniſſent avec vivacité: c'eſt ce qu'on nomme *affinité* ou *rapport*. *Voyez* RAPPORT, *Chimie*.

Nous rappellerons que les alkalis ont plus d'affinité avec l'acide vitriolique qu'avec le nitreux, le marin, & le végétal; avec ceux-ci qu'avec le ſoufre & les huiles: mêlés à cette derniere eſpece de ſubſtance, ils forment les ſavons les plus aiſés à faire, les plus connus, & les ſeuls en uſage.

Les alkalis ſont, comme nous l'avons dit, fixes, ou volatils; on ne connoît pas pluſieurs genres de volatils, mais il y en a trois de fixes, dont les propriétés ſont comme nous le verrons différentes. Le premier eſt l'alkali terreux, le natrum; le ſecond eſt l'alkali marin, la ſoude; le troiſieme eſt l'alkali du tartre: en ſorte que chaque regne de la nature a ſon alkali propre. Le regne animal adopte le volatil; le natrum appartient au minéral; la ſoude à l'aqueux, & l'alkali du tartre eſt le végétal; nous les examinerons ſéparément.

Quant à leurs propriétés médicinales, nous dirons en peu de mots qu'ils ſont apéritifs, diurétiques; que les uns & les autres, mais ſur-tout les volatils, accelerent le mouvement du ſang; qu'ils ſont, ſuivant les expériences de M. Pringle, de puiſſans antiſeptiques, étant appliqués ſur les chairs mortes; & cependant des eſcharotiques ſur les chairs vivantes.

Ordre I. Les alkalis fixes. Les trois eſpeces d'alkalis fixes ne different entre elles que par le plus ou moins de principe terreux qui entre dans leur compoſition.

Outre les qualités communes à tous les alkalis, les fixes en ont de particulieres. Nous avons déja fait mention de pluſieurs; nous ajouterons que ces alkalis unis à une terre, ou une pierre quelconque, vitrifiable, argilleuſe, calcaire ou gypſeuſe, forment des verres. La ſeule différence eſt dans la proportion: ſi celle de l'alkali eſt trop grande, le verre eſt plus tranſparent, mais bien plus facile à être altéré par les injures de l'air, les acides, *&c.* au point même que ſi la proportion étant encore augmentée, il tombera à l'air humide en défaillance. Les cailloux fondus avec trois parties d'alkali fixe ou davantage, forment le *liquor ſilicum*, véritable diſſolution des pierres les plus dures de la nature.

Ils ont plus d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis volatils; auſſi décompoſent-ils tous les *ſels* qui ſont formés de ces deux corps; leur grande affinité avec l'eau, & leur preſque indiſſolubilité dans les eſprits, font qu'ils peuvent aiſément ſéparer de l'eau-de-vie & de l'eſprit-de-vin, le phlegme qui n'eſt pas abſolument néceſſaire à leur combinaiſon; & c'eſt un des moyens les plus ſimples de purifier l'eſprit-de vin. Cependant ſi on jette l'alkali fixe, tartareux, brûlant dans cet eſprit, il le teindra d'abord; c'eſt ce qu'on appelle *eſprit-de-vin tartariſé*. En répétant pluſieurs fois cette opération, Boerrhaave prétend que peu-à-peu on parviendroit à décompoſer tout l'eſprit-de-vin.

Les alkalis fixes pouſſés au feu s'y fondent, & reſtent fixes; ils acquierent par-là un degré de cauſticité de plus; ils deviennent plus durs & legerement tranſparens. Fondus avec le ſoufre ils compoſent le foie de ſoufre, eſpece de ſavon très-remarquable par la diſſolution qu'il fait de tous les métaux, & ſpécialement de l'or, de toutes les pierres & terres; diſſolution qui s'unit très-bien avec l'eau, & dont l'odeur putride prouve la volatiliſation des alkalis fixes. Ces *ſels* appliqués à nud, & ſeuls ſur l'or, l'argent, & le mercure, ne les touchent point; mais s'ils ſont traités pendant long-tems avec les autres métaux; ſi on n'y mêle pas du phlogiſtique en aſſez grande quantité, ils les changent en chaux: cette obſervation eſt d'un très-grand uſage dans la Docimaſie, où les alkalis fixes entrent dans les flux pour faciliter la fuſion.

Quant à leurs vertus médicinales, ils ſont extérieurement de bons répercuſſifs fondus dans l'eau; autrement des cauſtiques qui ont la plus grande part aux effets de la pierre à cautere. Intérieurement ils ſont diurétiques, antiacides, anti-émétiques; ils corrigent les purgatifs: on voit par-là dans quels cas ils conviennent.

Genre I. L'alkali fixe minéral, ou naturel. Ce *ſel* eſt le natrum ou nitrum des anciens, ſpécialement de Pline. On le trouve ſuivant ſon rapport & celui de pluſieurs voyageurs, mêlé avec de la terre dans tout le levant; il eſt aiſé de le ſéparer de cette terre par une leſſive évaporée juſques à ſiccité. On le trouve dans tous les pays du monde fondu dans certaines eaux minérales, auxquelles on a donné abſurdement le nom d'*acidules*, à cauſe de leur goût piquant: telles ſont les eaux de Vals, Spa, Aix-la-Chapelle, & tant d'autres. Ce *ſel* ſe deſſeche quelquefois ſur les rochers où les eaux minérales ont paſſé, & ſe ſont évaporées. Il eſt alors aiſé à ramaſſer; mais ce ne ſeroit jamais qu'en petite quantité: nous en avons vu à Vals former un coup d'œil agréable; ſon goût fait la baſe de celui de ces eaux. Ce *ſel* differe de l'alkali tartareux par un plus grand degré de fixité, & moins d'affinité avec l'eau, puiſqu'il ne tombe pas en défaillance comme lui; il contient donc plus de terre. C'eſt par cette quantité de terre qu'il differe encore, quoique très-peu, de l'alkali marin, avec lequel pluſieurs chimiſtes le confondent. Sa différence nous paroît bien établie par celle qui eſt entre le *ſel* d'Epſon, & celui de Glauber, quoique nous convenions ſans peine, qu'il y a dans tout cela une obſcurité qui ſeroit aiſément diſſipée, ſi on compoſoit des *ſels* neutres avec cet alkali & les acides.

Nous penſons, quoique nous ne ſachions pas que l'expérience ait été faite, que cet alkali, moins alkali (s'il eſt permis de le dire) que le marin & le tartareux, a moins d'affinité qu'eux avec les acides, & qu'ils pourroient par conſéquent décompoſer les *ſels* neutres qu'il formeroit.

Ses vertus médicinales ſont les mêmes que celles des alkalis en général, avec la différence qu'elles ſont plus douces.

Genre II. L'alkali fixe marin. Le ſecond alkali fixe, celui qui tient un milieu entre les deux autres, eſt l'alkali fixe qui ſert de baſe au *ſel* marin & au *ſel* gemme; c'eſt lui qu'on retire par l'incinération de pluſieurs plantes maritimes, mais ſur-tout du kali ou ſoude: c'eſt lui que tous les chimiſtes modernes confondent avec le précédent, le *natrum*. On voit aiſément que ce *ſel* a donné ſon nom aux autres alkalis, *al* n'étant qu'un article arabe qui confirme dans cette étymologie. Il a donc été le premier découvert, ſi on excepte le natrum; il contient plus de terre que le tartareux, & moins que le minéral. On le reconnoît aiſément, parce qu'il ne tombe point en défaillance à l'air; qu'il s'y ſeche même, & en ce qu'il ſe cryſtalliſe comme les *ſels* neutres, qualité qui lui eſt propre.

On tire ce *ſel* de la ſoude, en en amaſſant des grands morceaux qu'on fait ſécher & brûler: on peut le retirer aiſément des *ſels* neutres qu'il forme, en le précipitant par l'alkali tartareux, qui a plus d'affinité que lui avec les acides.

C'eſt de ce *ſel* qu'on prépare avec la chaux & l'huile d'olive le ſavon ordinaire; c'eſt avec lui & le ſable qu'on fait le verre le plus durable; on feroit même le plus beau, ſi les Verriers ſe donnoient la peine de ſéparer par une leſſive les parties hétérogenes qui ſont mêlées avec lui dans les cendres.

Il eſt peu d'uſage en médecine; ſes vertus ſont celles des alkalis fixes en général.

Genre III. L'alkali fixe tartareux. Le plus fort de tous les alkalis fixes, celui qui contient le moins de terre, celui qui ſe diſſout le plus aiſément dans l'eau, le ſeul qui tombe en défaillance à l'air, pour peu qu'il ſoit humide; celui qui précipite tous les autres, s'ils ſont unis avec des acides, qu'on eſt bien éloigné de pouvoir cryſtalliſer, c'eſt l'alkali que fourniſſent les cendres des plantes qui ne ſont pas maritimes, le tartre & le nitre. C'eſt lui que nous trouvons dans les cendres dont on ſe ſert communément pour faire des leſſives, pourvu qu'on brûle des végétaux qui n'ont point trempé long-tems dans l'eau; comme le bois flotté, dont les cendres ſemblables à celles qui ont été leſſivées, ne ſont bonnes à aucun uſage dans les arts. Cet alkali forme dans les leſſives avec les huiles & les graiſſes du linge ſale, une liqueur ſavoneuſe qui

qui aide le blanchiſſage. J'obſerverai en paſſant que les végétaux qui fourniſſent l'acide le plus foible, donnent l'alkali le plus fort.

Je ne vois pas que ce *ſel* exiſte nulle part dans la nature à nud, non plus que l'alkali précédent. C'eſt l'art qui le tire des corps où il exiſtoit combiné de façon que ſes effets étoient tous différens. La maniere de le tirer, le végétal dont on le tire, ſa pureté, l'état ſec ou liquide dans lequel il eſt, lui ont fait prendre des noms différens. On l'appelle *potaſſe* lorſqu'il coule dans un creux fait en terre, des monceaux de bois qu'on brûle au-deſſus; on le nomme *ſel préparé*, à la maniere de Tackenius, lorſqu'on fait brûler la plante dans une marmite de fer rougie au feu & couverte; il eſt le *ſel lixiviel d'abſynthe*, des cendres de genêt, *&c.* lorſque c'eſt de ces plantes qu'on le tire; *ſel alkali de tartre*, lorſque c'eſt la terre ou la lie de vin qui le fourniſſent; *cendres clavellées*, quand ce dernier *ſel* eſt mêlé avec beaucoup de terre inutile, dont on ne l'a point leſſivé; c'eſt du *nitre fixé*, lorſqu'il eſt le réſultat de la détonation du nitre par le charbon; & *flux noir*, quand c'eſt par le tartre crud qu'il détonne; tombé en déliquium, c'eſt l'*huile de tartre en défaillance*, ſi la terre a fourni l'alkali; c'eſt le prétendu *alkaeſt de glauber*, s'il vient du nitre.

Nous entrerions dans des détails immenſes ſi nous ſuivions toutes ces différentes préparations; il nous ſuffira de les avoir indiquées, & de dire, quelles qu'elles ſoient, c'eſt toujours le même alkali, la même ſubſtance qui donne la vertu aux uns & aux autres *ſels*; qu'ils ne different entr'eux que par le plus ou le moins de pureté; que le plus pur ſe fait par la détonation du nitre, que cependant il a encore beſoin d'être leſſivé; que les *ſels* lixiviels des différentes plantes, en conſervant une partie de leur huile & de leur ſel eſſentiel, participent de leur vertu, ſi l'incinération n'eſt pas complette, & il eſt rare qu'elle le ſoit; que la méthode de Tackenius leur conſerve encore plus la vertu de la plante; que la potaſſe & la ſoude ſont communément fort impures, de même que les cendres clavellées, & qu'enfin on ne doit tenter les expériences qu'avec ces *ſels* bien préparés & très-purs.

Ce que nous avons dit des alkalis fixes en général doit ſpécialement s'entendre de celui-ci, comme du plus fort que nous ayons; ainſi il forme les meilleurs ſavons, étant traité avec les huiles; il ſe combine très-bien avec les eſſentielles; avec celle de térébenthine il compoſe le ſavon de ſtarkey; il purifie, comme nous l'avons vu, l'eſprit de vin, & même peut le décompoſer. Pouſſé à un feu violent avec les métaux imparfaits, les demi-métaux, les terres, les pierres & toutes les chaux, il les diſſout pour former avec eux les verres les plus tranſparens, mais les moins durables, ſur-tout ſi la proportion d'alkali eſt trop grande; verſé ſur une diſſolution de métaux dans les acides, il les précipite; & ſi on en met ſurabondamment, il en tient pluſieurs en diſſolution, ce qui nous confirme dans l'idée de la poſſibilité des *ſels* neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les métaux; il ſe fait jour à-travers les creuſets & les pots, ce qui indique ſa combinaiſon avec les terres dont ils ont été fabriqués.

Pour un grand nombre d'expériences, il vaut mieux l'avoir en défaillance que ſec; étant déja diſſous dans la moindre quantité d'eau poſſible, il agit plus promptement lorſqu'on veut précipiter, diſſoudre. Au reſte, M. Gellert aſſure qu'il acquiert une gravité ſpécifique quatre fois plus grande en tombant en deliquium.

Ce *ſel* eſt d'un uſage économique très-étendu, puiſqu'il entre dans toutes les leſſives; il eſt à tout moment néceſſaire dans les teintures pour précipiter ſur les laines, fils ou ſoies mordues déja par un acide, la partie colorante: il y en a pour cet uſage deux manufactures conſidérables à Lyon; il ranime les couleurs violettes des végétaux que l'air a ternies; il eſt un excellent fumier, pourvu qu'il ne ſoit mêlé avec la terre qu'en très-petite quantité.

Les Médecins l'emploient dans un grand nombre de maladies; tiré de différentes plantes par diverſes méthodes, il a les vertus des autres alkalis fixes, mais plus fortes; & il y joint, ſuivant la préparation, la vertu des végétaux dont on l'a tiré.

Ordre II. L'alkali volatil. Le ſeconde ordre des alkalis ne comprend qu'un genre d'alkali volatil, qui a paru juſqu'à préſent être le même de quelque part qu'il vienne.

Nous avons dit plus haut, que peut-être les alkalis volatils n'étoient autre choſe que les fixes ſéparés d'une portion de leur terre, avec leſquels le phlogiſtique s'eſt combiné. Nous avons été conduits dans cette idée par la tranſmutation des alkalis fixes en volatils, lorſqu'on y ajoute du phlogiſtique, ou lorſque par un mouvement inteſtin la combinaiſon des principes en fermentation devient différente.

On trouve cet alkali en très-grande abondance dans les animaux, dont toutes les parties ſoumiſes à la diſtillation le fourniſſent, ſans que la putréfaction ait précédé. Il n'eſt que quelques inſectes qui doivent être exceptés de cette regle. Mais quoique nous l'ayons appellé *l'alkali animal*, on le trouve encore dans pluſieurs plantes à nud. Telles ſont celles de la tétradynamie de Linnæus, la plûpart des cruciformes de Tournefort, les arum, & pluſieurs autres de la Gynandrie, le chenopodium fœtidum, & quelques autres éparſes dans les différentes claſſes; on le trouve encore dans certaines eaux minérales, on le reconnoît à une odeur d'œufs pourris; telles ſont celles de Lauchtadt & Gieshubel en Allemagne. L'art produit l'alkali volatil en faiſant putréfier les plantes & les animaux, en faiſant du foie de ſoufre; il l'extrait par la diſtillation de tous les corps précedens, de même que de la ſuie & de tous les ſels ammoniacaux; s'il le tire ſous une forme ſolide, il ſe nomme *ſel alkali volatil*; ſi c'eſt ſous un liquide, on l'appelle *eſprit volatil*; pour le tirer des ſubſtances qui le contiennent à nud, la ſeule diſtillation ſuffit; mais lorſqu'il eſt combiné avec quelque acide, il eſt néceſſaire que la décompoſition précede. C'eſt communément du *ſel* ammoniac d'Egypte qu'on le retire pour les expériences chimiques & les uſages médicinaux. On obtient la décompoſition de trois manieres, avec l'alkali fixe du tartre, la chaux commune & les chaux de plomb. Par la premiere méthode l'alkali volatil eſt concret; par les deux autres il eſt liquide, & on a beſoin d'ajouter un peu d'eau pour aider la diſtillation.

L'alkali volatil a moins d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis fixes, la chaux & le plomb; ce qui fait que ces trois ſubſtances le décompoſent; il en a moins avec l'acide végétal qu'avec le marin, le nitreux & le vitriolique. C'eſt la raiſon pour laquelle ce dernier acide décompoſe tous les *ſels* ammoniacaux formés par les autres acides. L'alkali volatil diſſout tous les métaux & les terres calcaires par différens procédés.

Il forme des ſavons avec les huiles graſſes & eſſentielles, & même avec l'eſprit de vin, ſi l'un & l'autre ſont auſſi déphlegmés qu'il eſt poſſible, deux liqueurs très-déliées, très tranſparentes forment en ſe mêlant un coagulum, une maſſe pâteuſe, blanchâtre, connue ſous le nom de *ſoupe de Vanhelmont*. Si en diſtillant par l'alkali fixe le volatil, on ajoute un huitieme ou un ſeizieme d'huile eſſentielle quelconque, on aura un *ſel* volatil aromatique qui prendra ſon nom de la plante qui aura fourni l'huile eſſentielle. Si c'eſt par la chaux qu'on le diſtille, après avoir mêlé de l'huile de ſuccin, on aura l'eau de luce. On donne le nom *d'eſprits volatils huileux aromatiques* aux autres produits liquides de ſemblable diſtillation.

La Médecine fait un très-grand uſage des alkalis volatils ſur-tout aromatiſés, ils ſont cordiaux, céphaliques, antihyſtériques, calmans, anodins, narcotiques. On les prend intérieurement, ou on en reſpire l'odeur. Au rapport de Boherrhaave, ils peuvent cauſer la gangrene appliqués extérieurement. Un ſûr moyen, ſelon lui, d'en former un point, conſiſte à prendre un grain de *ſel* alkali volatil, l'appliquer ſur la peau, & le couvrir d'un emplâtre, dans peu l'eſcharre gangreneuſe ſera formée tout-au-tour de ce grain de *ſel*.

Dans les teintures il ſert à préparer les couleurs bleues & violettes; l'orſeil & le bleu ordinaire, lui doivent toute leur préparation.

Claſſe III. Les ſels *neutres*. Les *ſels neutres*, *ſalés*, *moyens*, *androgynes*, *hermaphrodites* ou *enixes* (car les Chimiſtes leur ont donné tous ces noms), ſont des corps ſolubles dans l'eau, la plûpart ſavoureux, formant des cryſtaux, ou une maſſe épaiſſe, *voyez les articles* NEUTRE, *ſel*, & MOYEN, *ſel*; ils ſont formés par l'union des acides ou des alkalis entre eux, ou avec des pierres, de terres & des métaux. La partie la plus fixe au feu s'appelle la *baſe*.

Ils different entre eux, 1°. par les ſubſtances dont on les tire qui ſont minérales, végétales ou animales; 2°. ils ſont naturels ou factices; 3°. les naturels exiſ-

tent purs dans la nature, ou bien ils ſont mêlés avec d'autres ſubſtances dont il faut les extraire par des calcinations, l'expoſition à l'air, des décoctions, des leſſives & des précipitations; 4°. les factices different par la maniere de les préparer; les uns veulent être ſublimés, les autres cryſtalliſés à la faveur de l'évaporation & du refroidiſſement de la liqueur qui les tient en diſſolution, d'autres précipités par le moyen de l'eſprit-de-vin, quelques-uns arrachés à leurs menſtrues propres pour être diſſous par un autre; d'autres enfin demandent une préparation, une précipitation antérieure de la baſe diſſoute dans un autre menſtrue, ce que M. Henkel nomme *appropriation* dans le traité qui porte ce titre, 5°. les *ſels* neutres different encore par leur cryſtalliſation; la plus grande partie forme des cryſtaux d'une figure qui leur eſt propre, qui ſert à en établir la différence, & qui varie ſuivant que l'évaporation eſt rapide, moyenne, ou inſenſible; *voyez ſur cet art. le mém. de* M. Rouelle parmi ceux de l'académie des Sciences; une bonne partie auſſi ne donne point de cryſtaux connus juſqu'à préſent, & n'en conſtitue pas moins un *ſel* neutre; 6°. il eſt des *ſels* moyens entierement neutres, d'autres le ſont avec ſurabondance d'acide ou d'alkali; 7°. les uns ſont volatils, les autres fixes au feu; 8°. les uns ſe diſſolvent aiſément dans l'eau froide, d'autres exigent de ſa part un très-grand degré de chaleur; il en eſt qui ſont ſi ſolubles dans l'eau, qu'ils tombent en défaillance à l'air humide, d'autres y perdent au contraire leur humidité, & tombent en efflorescence; 9°. plus l'eau eſt chaude, plus la quantité de *ſel* qu'elle peut tenir en diſſoluiton eſt grande; mais les proportions varient ſuivant les *ſels*; 10°. l'eau entre dans la compoſition de tous les *ſels* neutres, mais dans des proportions bien différentes; on peut en général avancer que leur facilité de ſe diſſoudre dans l'eau eſt proportionnée à la quantité qu'ils contiennent; 11°. ils different par leur gravité ſpécifique; 12°. par leur dureté; 13°. lorſqu'ils ſont partie des végétaux, & qu'ils y exiſtent tels qu'on les extrait, ce ſont des *ſels* eſſentiels; 14°. ils ſont ſimples, c'eſt-à-dire formés par l'union de deux ſubſtances ſeulement, ou compoſés de trois; 15°. ils different eſſentiellement entre eux par la nature de leur baſe & par celle de l'acide, ou de l'alkali qui les conſtitue proprement *ſels* neutres. C'eſt par ces deux dernieres différences que nous établirons les ordres, les genres & les eſpeces.

Ordre I. Sels *neutres ſimples*. Nous appellons *ſels neutres ſimples*, ceux qui, comme nous l'avons dit, n'exigent que l'union de deux ſubſtances pour leur compoſition; ces ſubſtances ſont acides, alkalines, terreuſes ou métalliques. La nature de l'acide formera les premiers genres, celle de l'alkali les ſuivans.

Genre I. Vitriols. Nous donnons le nom de *vitriol* à tous les *ſels* dont l'acide vitriolique eſt le principe. Les eſpeces, comme il paroît par la table, ſont tirées des quatre alkalis, des quatre terres, de ſept métaux & de ſix demi-métaux. A côté des terres calcaires j'ai mis leurs chaux, qui donnent ſouvent des *ſels* d'une nature différente. Parmi les métaux, j'ai placé la platine, quoique les *ſels* qu'elle peut produire ne ſoient pas encore connus.

L'or & la terre vitreſcible ſont les ſeules ſubſtances indiſſolubles dans l'acide vitriolique par les procédés ordinaires; cependant comme la plus grande partie des chimiſtes ſuppoſe que le *ſel* ſédatif du borax eſt l'acide vitriolique uni à une terre vitreſcible, nous lui avons donné cette place. Pour eſſayer de diſſoudre la terre vitreſcible, ne pourroit-on pas en faire d'abord un verre avec ſurabondance d'alkali, ou un *liquor ſilicum?* on y verſeroit alors une aſſez grande quantité d'acide vitriolique, nitreux, marin ou végétal, pour eſpérer de tenir l'alkali & la pierre en diſſolution? c'eſt à l'expérience à réſoudre ce problème.

Genre II. Nitres. L'or & la terre vitreſcible ſont encore les ſeules ſubſtances indiſſolubles dans l'acide nitreux; mais on voit par la table le grand nombre de *ſels* qui n'ont point été nommés, & qui ne ſont pas connus.

Nous ferons ſur ce genre les obſervations ſuivantes: 1°. Tous les *ſels* formés par l'union de l'acide nitreux détonnent: 2°. cet acide diſſout les terres calcaires, & forme avec elles un *magma deliqueſcent* qui a beſoin d'une forte évaporation pour ſe cryſtalliſer; uni à la chaux, le magma qu'il forme eſt au contraire très-volatil: il diſſout le cuivre, & éleve dans l'opération beaucoup de vapeurs rouges qui ne ſont dûes qu'au fer que l'acide entraîne avec lui, comme l'a prouvé M. Hellot: il faut encore une évaporation forte pour faire cryſtalliſer le *ſel* qui en réſulte. Le fer eſt préciſément dans le même cas; mais on remarque avec ſoin que l'acide foible en diſſout une plus grande quantité. L'étain n'eſt diſſous qu'en partie par l'acide nitreux, la diſſolution n'en eſt point claire: il eſt converti en une chaux d'un jaune bleu, qui devient entierement blanche étant lavée dans de l'eau, qui n'eſt enſuite ſoluble que dans l'eau régale. La diſſolution de l'étain, dans ce dernier acide, eſt d'un grand uſage dans les teintures dont elle releve beaucoup l'éclat, ſur-tout de l'écarlate. Le mercure ſe diſſout mieux dans l'acide concentré, en grand quantité & échauffé. Ce ſont-là les preuves les plus grandes de leur peu d'affinité. L'acide nitreux diſſout lentement l'arſenic, l'antimoine, le biſmuth & le cobalt; il diſſout au contraire avec vivacité le zinc. La diſſolution de l'antimoine n'eſt jamais claire; il s'en précipite un antimoine diaphoretique. Tous les *ſels* que les demi-métaux & l'alkali minéral peuvent produire ſont inconnus. *Voyez* ACIDE NITREUX, *ſous le mot* NITRE.

Genre III. Sels *marins*. L'acide marin uni à l'alkali minéral forme un *ſel* qui ne differe pas du *ſel* marin. La terre crétacée s'y diſſout, mais ce *ſel* ne peut ſe cryſtalliſer. Sa ſaveur eſt aſtringente, ſon odeur bitumineuſe: mais au feu, il ſe bourſouffle ſans décrépiter; l'acide ſe diſſipe, & une chaux reſte. En mêlant dans ſa diſſolution des alkalis, il ne fait point d'effervescence; mais il s'en précipite une terre blanche. Cet acide traité avec la chaux, forme le ſel appellé *huile de chaux*, qui tombe aiſément en défaillance, ſe fond au feu comme de la cire, & facilite la fuſion des ſubſtances refractaires. Ce *ſel* eſt un peu aſtringent, ſeptique & diurétique. On le mêle avec le ſuc de ſolanum pour les dartres vives. La terre gypſeuſe n'eſt diſſoute qu'en petite partie & ſans effervescence; la plus grande ſe précipite, la diſſolution n'eſt qu'imparfaite. La terre vitreſcible & l'or ſont indiſſolubles dans l'eſprit de *ſel*.

L'argent & le plomb, ces deux métaux analogues, ne ſont diſſous qu'imparfaitement au-bout d'un certain tems, & en bien petite quantité, ſi on applique l'acide marin à nud; il tombe même du dernier une poudre blanche au fond de la diſſolution. Mais l'art fertile en reſſource préſente la cémentation & la précipitation, voies différentes, qu'on pourroit tenter pour d'autres ſubſtances. Ces métaux diſſous dans l'acide de nitreux ſont précipités par le marin en une matiere molle, quoique conſiſtante, qui s'appelle *lune* ou *plomb corné*. Le plomb diſſous dans l'acide végetal eſt précipité de la même maniere. Ce plomb corné ſe diſſout en grande partie dans l'eau bouillante. Par l'évaporation on obtient des petits cryſtaux doux, aſtringens & volatils. Un autre moyen d'avoir le *ſel* qui réſulte de l'union de l'acide marin & du plomb, conſiſte à décompoſer le *ſel* ammoniac par ce métal. Alors l'acide s'y unit, & forme avec lui des cryſtaux figurés comme des plumes. Cette ſinguliere façon de diſſoudre perſuade que tel menſtrue qui ne paſſe pas pour être le diſſolvant d'un tel corps, le deviendroit ſi on s'y prenoit différemment, & que peut-être tous les acides peuvent diſſoudre tous les métaux & toutes les terres.

Voici encore un autre exemple de la ſingularité qui s'obſerve dans les diſſolutions. L'acide marin ne diſſout point, ou que très-peu de mercure ſi on l'applique à nud. En préparant ce demi-minéral, ou en le faiſant ſublimer en même tems que l'acide marin ſe diſtille, ils s'uniront en vapeurs, & formeront un *ſel*, qui ſera avec ſurabondance d'acide. Enſorte que pour le débarraſſer de cette ſurabondance, il faudra le faire ſublimer pluſieurs fois avec du nouveau mercure pour former la panacée mercurielle, que nous regardons comme le véritable *ſel* neutre du mercure & de l'acide marin. C'eſt-là le ſeul moyen de l'avoir entierement neutre & très-pur; par la précipitation qu'on en fait de l'acide nitreux, il ne l'eſt jamais.

Les acides en ne diſſolvant qu'une partie de certains métaux ſur leſquels on les applique à nud, prouvent qu'ils ne les diſſolvent qu'à raiſon de leur phlogiſtique, qu'ils les décompoſent; & en effet, s'ils n'en contiennent pas une aſſez grande quantité pour aider la diſſolution de tout le principe terreux qui entre dans leur compoſition; cette terre ſe précipite dépourvue de phlogiſtique ſous forme de chaux.

M. Pott

M. Pott ſe trompe, lorſqu'il dit que le *magma* déliqueſcent formé par cet acide & le cuivre, dont la couleur eſt verd de pré, n'eſt point cryſtalliſable. Il en dit autant de celui qui eſt formé par le fer, dont la couleur eſt jaune verdâtre.

L'acide marin & l'étain forment un *ſel* parfaitement neutre, très-cryſtalliſable. Auſſi ce dernier eſt aiſément diſſous: & lorſque l'acide eſt concentré, le mélange devient volatil par la ſurabondance d'acide. Cette diſſolution mêlée avec le mercure eſt la liqueur fumante de Libavius, qui peut ſervir à volatiliſer les autres métaux.

Cet acide compoſe avec l'antimoine un *magma* déliqueſcent volatil, connu ſous le nom de *beurre d'antimoine*. Il faut au-moins deux parties d'acide très-concentré, ſur une de régule; ce qui prouve leur peu d'affinité. Elle eſt en effet ſi foible, que l'eau précipite le régule en chaux, ſous la forme d'une poudre blanche, qui eſt l'algaroth ou mercure de vie, à laquelle il reſte cependant, quelque ſoin qu'on prenne, une petite portion d'acide.

L'arſenic eſt à-peu-près dans le même cas; le beurre qui réſulte d'une diſſolution lente, malgré l'ébullition, eſt un *magma* déliqueſcent, volatil, peu connu.

Le zinc en eſt diſſous, la diſſolution eſt claire, mais le *ſel* eſt inconnu. En diſtillant cette diſſolution, on retire l'acide ſans addition. Il diſſout auſſi le biſmuth, & cependant ſi on le verſe ſur une diſſolution de biſmuth dans l'acide nitreux, il le précipite. Le cobalt eſt également diſſous, mais en petite quantité. La diſſolution eſt à peine colorée: cependant en s'évaporant elle noircit. Quant au *ſel* qui en réſulte, il eſt encore inconnu. *Voyez* ACIDE MARIN *ſous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. ſels végétaux. L'acide végétal, le plus volatil de tous, ne paſſe pas pour diſſoudre un grand nombre de terres, ni de métaux. On doit cependant obſerver qu'on ſeroit aiſément induit en erreur, ſi on oublioit qu'on a fait très-peu d'expériences avec le vinaigre radical, quelque attention qu'il méritât; & qu'il n'eſt pas rare de voir un acide qui a beſoin d'être très-concentré pour opérer certaines diſſolutions. Nous ajouterons que celui-ci diſſout preſque tous les métaux, lorſqu'ils ont été précipités de leurs diſſolvans propres.

La crême de tartre eſt un *ſel* neutre formé par l'alkali & l'acide végetaux, mais avec ſurabondance de ce dernier, & une portion d'huile & de terre, qui la rendent difficile à fondre dans l'eau. Ce *ſel* eſt un menſtrue qui réuſſit ſouvent lorſque l'acide végetal par eſt arrêté. Nous renvoyons aux *ſels* neutres compoſés ceux qu'elle peut former.

Cet acide uni à l'alkali volatil compoſe le *ſel* ammoniac liquide, le plus volatil, & le moins cryſtalliſable de tous les *ſels* neutres. En diſſolvant le fer, il en réſulte un *magma* déliqueſcent, dont la ſaveur eſt douçâtre aſtringente. Par le peu que nous diſons de ce genre, on doit connoître combien peu de découvertes y ont été faites.

Genre V. ſels royaux. Nous donnons ce nom à tous les *ſels* que forme l'eau régale avec les alkalis, les terres ou les métaux. Le plomb & l'étain ſont plus aiſément diſſous par cet acide compoſé, que par l'eſprit de *ſel*. Malgré cela la diſſolution eſt trouble. Pour pouvoir y diſſoudre le mercure, il faut, ſuivant M. Pott, le précipiter de l'acide nitreux, & verſer deſſus ce précipité l'eau régale; les tenir enſuite en digeſtion. Le cobalt eſt diſſous promptement avec efferveſcence, la diſſolution eſt orangée; en ſe ſéchant elle verdit.

Genres VI. VII. VIII. ſels neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les terres & les métaux. En formant ainſi trois genres de *ſels*, que peuvent, ſelon nous, former les alkalis fixes, nous ne nous donnons point une idée ſans fondement. Lorſqu'on précipite l'or diſſous dans l'eau régale pour en faire l'or fulminant, ſi on verſe trop d'alkali fixe, ce dernier après avoir ſaturé l'acide, ſe charge de l'or qu'il retient en diſſolution ſans le précipiter. Ne pourroit-on point ſéparer cet or uni à l'alkali fixe pour en obtenir un *ſel*? Si on y réuſſiſſoit, on auroit le même ſuccès avec pluſieurs métaux; quoique nous avouïons l'avoir eſſayé inutilement ſur le mercure. Quelque ſoin que nous euſſions pris de verſer une grande quantité d'huile de tartre par défaillance ſur une diſſolution de mercure dans l'eſprit de nitre, il reſta un précipité à-demi-flottant, qu'on eût pu ramaſſer avec le filtre de papier, ce qui peut-être ſeroit un moyen plus doux que tous les connus, de faire prendre le mercure intérieurement.

Le cuivre ſe diſſout dans trois fois ſon poids d'huile de tartre par défaillance, & forme une liqueur verte, dont il nous paroît très-poſſible de cryſtalliſer le *ſel*. Les alkalis fixes en s'uniſſant avec l'arſenic forment des *ſels* neutres, qui ſe cryſtalliſent en priſmes quadrangulaires, dont les extrémités ſe terminent par des pyramides à quatre faces.

On nous objecteroit vainement que l'alkali fixe vitrifie, décompoſe les métaux; l'objection tomberoit par cette ſeule raiſon, que le feu enleve le phlogiſtique du métal.

Genre IX. ſels neutres formé par l'union de l'alkali volatil avec les terres & les métaux. Nous avons formé un *ſel* d'un très-beau verd avec l'alkali volatil & le cuivre; ce *ſel* s'éleva en lames ou feuillets contre les parois du gobelet de verre, dans lequel il ſe cryſtalliſoit à l'air libre par une évaporation inſenſible; il deſcendit enſuite en dehors & ſe répandit, enſorte que l'intérieur & l'extérieur du verre en étoient incruſtés. Ce *ſel* eſt abſolument ignoré. Cependant on connoiſſoit la diſſolution de cuivre dans l'alkali volatil. Boerhaave lui attribue des vertus diurétiques extraordinaires, priſes depuis trois juſqu'à vingt-quatre gouttes dans un verre d'hydromel. Cette teinture préſente un phenomene ſingulier, c'eſt que ſans le contact de l'air, le cuivre eſt diſſous ſans donner de couleur. Si on débouche le flacon, bientôt la liqueur deviendra d'un bleu violet admirable. Le fer & l'alkali volatil fourniſſent un *ſel* ſemblable en pluſieurs points, à celui qui eſt formé par le cuivre.

L'alkali volatil en précipitant l'or de l'eau régale, fait comme le fixe, il le diſſout de nouveau, s'il eſt ſurabondant. Il ſe conduit de même avec le mercure.

Ordre II. ſels neutres compoſés. Trois ſubſtances, une acide, l'autre alkaline, & la troiſieme métallique ou terreuſe, réunies en un tout chimiquement homogene, forment les *ſels* que nous appellons *compoſés*. Leur nombre peut, ſans contredit, être très-grand, quoiqu'à la ſuite on tomberoit dans des détails qui ne ſeroient que des variétés, toujours cependant intéreſſantes. Nous en avons réduit le nombre à neuf, pour qu'on ne nous accuſe pas de donner des chimeres pour des poſſibilités.

Genre I. ſels tartareux. Nous avons vu que le crême de tartre étoit un *ſel* neutre formé par l'alkali & l'acide végetaux, avec ſurabondance de ce dernier; qu'elle étoit un menſtrue qui avoit quelquefois la préférence ſur de plus ſimples: c'eſt ici que les *ſels* qu'elle forme doivent trouver leur place. Elle diſſout en effet le fer & le cryſtalliſe avec lui, pour former le tartre martial ſoluble. Elle compoſe avec l'étain & le plomb les tartres que nous nommerons *jovial* & *ſaturnien*; avec l'antimoine elle fait un médicament de plus grand uſage, le tartre ſtibié. Le tartre uni au cuivre, aux alkalis fixes & volatils, & aux terres abſorbantes, forme également des *ſels* neutres cryſtalliſables.

Genre II. ſels ammoniacaux. Le ſel ammoniac ordinaire compoſé de l'alkali, & d'un des acides les plus volatils, ne pouvoit manquer de l'être beaucoup lui-même; & comme par ſon acide ou ſon alkali, il a de l'affinité avec les différentes terres ou métaux, nous croyons qu'il n'en eſt aucun que ce *ſel* ammoniac ou les quatre autres ne puiſſent ſublimer ou diſſoudre. Il y a une partie de l'alkali volatil qui ſe dégage dans le tems de l'union & de la ſublimation. Cet alkali ſe manifeſte par l'odeur qui lui eſt propre, & qu'on ne manque jamais d'appercevoir dans le commencement de la ſublimation.

On ne connoît que deux *ſels* formés par le *ſel* ammoniac ordinaire, & un métal ou une terre; parmi le grand nombre de poſſibles. Le premier eſt l'*ens veneris*, produit de la ſublimation du cuivre par le *ſel* ammoniac, qu'on peut auſſi obtenir par le procédé de Boerhaave, en faiſant diſſoudre le cuivre dans une leſſive de *ſel* ammoniac. Le ſecond eſt les fleurs martiales, fruit de la ſublimation de fer par le même *ſel*. Le premier eſt un médicament très-dangereux, vanté cependant contre l'épilepſie par Boyle ſon inventeur: mais le ſecond eſt un des meilleurs apéritifs qu'on ait en médecine.

Genres III. IV. V. VI. autres ſels ammoniacaux. On pourroit eſſayer une multitude de *ſels* compoſés avec le *ſel* ſecret de Glauber, & les terres ou les métaux: ils ſont tous inconnus ſi on excepte le *ſel* de Weiſſman,

man, qui ſe prépare en faiſant précipiter & rédiſſoudre le vitriol bleu diſſous dans l'eau, par l'alkali volatil verſé en ſurabondance, & le faiſant cryſtalliſer par le moyen de l'eſprit-de-vin. Il faut auſſi excepter l'or volatiliſé par le *ſel* ſecret de Glauber. Les *ſels* ammoniacaux nitreux, que nous nommons *ſels brûlans*, ſont encore plus ignorés; cependant ayant verſé l'alkali volatil avec ſurabondance ſur une diſſolution de mercure dans l'acide nitreux, nous avons vu une pellicule ſe former ſur la ſurface de la liqueur, & par l'évaporation inſenſible des cryſtaux en aiguilles reſter au fond du vaſe; qui étoient ſurement le produit de la combinaiſon de l'acide nitreux, de l'alkali volatil, & du mercure. C'eſt encore à notre avis un nouveau moyen innocent de faire prendre intérieurement ce demi-métal. Tous les *ſels* ammoniacaux acéteux ſont à découvrir. Quant à ceux que nous appellons *royaux*, on pourroit nous reprocher de fonder une poſſibilité ſur une autre, mais celle qui ſert de baſe étant de la plus grande évidence, nous nous y ſommes crus autoriſés. Le *ſel* ammoniac qui doit réſulter inévitablement de l'union de l'alkali volatil & de l'eau régale nous paroît devoir ſublimer l'or. Ce ſont là des choſes qu'on croit voir arriver lorſqu'on les propoſe.

Genres VII. VIII. IX. ſels fixes. Le borax eſt compoſé du *ſel* ſédatif & de l'alkali marin. Le *ſel* ſédatif l'eſt, ſuivant l'opinion la plus reçue, de l'acide vitriolique & d'une terre vitreſcible. Ces trois ſubſtances forment un *ſel* neutre compoſé, ſur lequel on a beaucoup travaillé, qui eſt d'un grand uſage dans la docimaſtique & l'orfévrerie, qui facilite la fuſion des métaux. Il fait la premiere eſpece du premier genre, les autres eſpeces ſont inconnues & peut-être impoſſibles. Les deux genres ſuivans ſont encore remplis par des êtres inconnus, Si on mêle l'alkali minéral au *ſel* ſédatif, on aura un nouveau borax, ſi c'eſt l'alkali tartareux; la même choſe arrivera inévitablement ſuivant nous. Cependant nous ne voyons pas qu'on ait eſſayé de les faire, non plus qu'une multitude d'autres que nous croyons voir dans le lointain d'une perſpective agréable.

Nous finirons cet article en donnant une table des *ſels*, d'après le ſyſtème naturel déja expoſé.

TABLE DES SELS.

CLASSE I. *Acides*.

ORDRE I. *Acides ſimples*.

Genre 1. Acide vitriolique. *Voyez* Vitriol.
2. Acide nitreux. *Voyez* Nitre.
3. Acide marin. *Voyez* Sel marin.
4. Acide végétal. *Voyez* Végétal, *acide*.

ORDRE II. *Acides compoſés*.

Genre 1. Eau régale. *Voyez* Régale, *eau*.
Acide animal.
Acide microcoſmique. *Voyez* Microcosmique, *acide & phoſphore*.
Et peut-être pluſieurs autres qui ſont inconnus.

CLASSE II. *Alkalis*.

ORDRE I. *Alkalis fixes*.

Genre 1. Alkali fixe minéral ou naturel, ou terreux, *natrum*.
2. Alkali fixe marin, ſel de ſoude. *Voyez ci-deſſus ſous l'article général* Sel.
3. Alkali fixe tartareux, nitre fixé, *ſel* de tartre, alkaeſt de Glauber, huile de tartre par défaillance, *ſels* alkalis lixiviels des plantes. *Voyez ci-deſſus ſous l'article général* Sel. *Voyez auſſi* Nitre & Tartre.

ORDRE II.

Alkali volatil. *Voyez ci-deſſus* Sel.

CLASSE III.

Sels neutres, ſalés, moyens, androgynes, hermaphrodites, énixes.

ORDRE I. *Sels neutres ſimples*.

Genre 1. Vitriols *ſels* neutres formés par l'union de l'acide vitriolique, avec

Eſpece.

1. L'alkali minéral, *ſel* d'epſon & de ſeidlitz. *Voyez l'article particulier* Sel d'epson *& de* Seidlitz.
2. L'alkali marin, *ſel* admirable de Glauber. *Voyez l'arcicle particulier* Sel de Glauber.
3. L'alkali tartareux, tartre vitriolé, *ſel de duobus*, *ſel* polychreſte de Glaſer, *arcanum duplicatum*, *nitrum ſulphuratum*, panacée holſatique. *Voy. l'article particulier* Tartre vitriolé.
4. L'alkali volatil, *ſel* ammoniacal ſecret de Glauber, ou vitriolique. *Voyez* Sel ammoniacal.
5. La terre calcaire ſélénite. *Voyez* Sélénite.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe, *ſel* gypſeux de M. Rouelle.
8. La terre argilleuſe, alun. *Gellert*. *Voyez* Alun.
9. La terre vitreſcible, *ſel* ſédatif.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, vitriol d'argent. Ce nom étant donné mal-à-propos au *ſel* formé par l'union de l'acide nitreux & de l'argent. *Voyez* Argent & Lune.
13. Le cuivre, vitriol bleu ou de Chypre. *Voyez* Vitriol.
14. Le fer, vitriol verd ou romain, *ſel* fixe de vitriol, *ſel* de colcothar. *Voyez* Vitriol.
15. L'étain; il eſt diſſout en partie. *Voyez* Etain.
16. Le plomb, cryſtaux de plomb. *Waller*. A nud il n'eſt diſſout qu'en partie. *Voyez* Plomb.
17. Le mercure, turbith minéral. A nud il n'eſt diſſout qu'en partie. *Voyez* Mercure.
18. L'antimoine, vitriol d'antimoine. Il eſt diſſout en partie.
19. Le zinc, vitriol blanc, *gilla vitrioli*. *Voyez* Vitriol, *voyez* Zinc.
20. Le biſmuth; il eſt diſſout en partie.
21. Le cobalt; il eſt diſſout.
22. L'arſenic; il eſt diſſout en partie.

Genre 2. Nitres, ſels neutres formés par l'union de l'acide nitreux avec

Eſpece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, nitre quadrangulaire ou cubique. *Voyez* Nitre.
3. L'alkali tartareux, nitre, ſalpêtre, ſalpêtre de houſſage. *Voyez* Nitre.
4. Alkali volatil, nitre brûlant, nitre fulminant, *ſel* ammoniacal nitreux. *Voyez* Nitre.
5. La terre calcaire magma, non cryſtalliſable, ſi ce n'eſt par une forte évaporation.
6. La chaux, très-volatile.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, cryſtaux de lune, pierre infernale. *Voy*, Argent & Lune, *voyez* Pierre infernale.
13. Le cuivre, magma déliqueſcent, ſeptique, cryſtalliſable par l'évaporation rapide.
14. Le fer, *idem*.
15. L'étain; il n'eſt diſſout qu'en partie. *V.* Etain.
16. Le plomb, nitre de ſaturne qui ſe cryſtalliſe. *Voyez* Plomb.
17. Le mercure, cryſtaux de mercure. *Voyez* Mercure.
18. L'antimoine; la diſſolution eſt trouble.
19. Le zinc; il eſt diſſout avec vivacité. *Voy*. Zinc.
20. Le biſmuth, nitre de biſmuth. *Rouelle*. *Voyez* Bismuth.
21. Le cobalt eſt diſſout. *Voyez* Cobalt.
22. L'arſenic eſt diſſout lentement.

Genre 3. *Sels* marins, *ſels* neutres formés par l'union de l'acide marin avec.

Eſpece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, *ſel* marin, *ſel* gemme, *ſel* marin régénéré. *Voyez* Sel marin.
3. Alkali tartareux, *ſel* fébrifuge ou digeſtif de Sylvius. *Voyez* Sel marin & Sel fébrifuge *de Sylvius*.

4. Al-

4. Alkali volatil, *ſel* ammoniac ordinaire ou d'Egypte. *Voyez* SEL AMMONIAC.
5. La terre calcaire, ne peut ſe cryſtalliſer. *Pott.*
6. La chaux, *ſel* ammoniac fixe. *Voyez* ACIDE MARIN *ſous l'article* SEL MARIN. *Voyez* SEL AMMONIAC, *voyez* CHAUX, *Chimie*.
7. La terre gypſeuſe, diſſolution trouble imparfaite.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitreſcible.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, lune cornée. A nud la diſſolution eſt imparfaite. *Voyez* LUNE & ARGENT.
13. Le cuivre, magma déliqueſcent, non cryſtalliſable. *Pott.*
14. Le fer, *idem*.
15. L'étain, eſt diſſout aiſément par l'acide concentré.
16. Le plomb, plomb corné. A nud la diſſolution eſt difficile, trouble, imparfaite. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure ſublimé corroſif, ſublimé doux, panacée mercurielle.
18. L'antimoine, beurre d'antimoine, magma volatil déliqueſcent. *Voyez* ANTIMOINE.
19. Le zinc, diſſolution claire, ſel inconnu.
20. Le biſmuth; il eſt diſſout.
21. Le cobalt; il eſt diſſout en petite quantité. *Voy.* COBALT.
22. L'arſenic, beurre d'arſenic, magma volatil déliqueſcent.

Genre 4. *Sels* végétaux, *ſels* neutres formés par l'union de l'acide végétal avec.

Eſpece.
1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, eſpece peu examinée de terre foliée.
3. L'alkali tartareux, terre foliée de tartre (*voyez* TERRE FOLIÉE) tartre régénéré, *&c.*
4. Alkali volatil, *ſel* ammoniac liquide, *arcanum tartari*, ſont des noms de la terre foliée.
5. La terre calcaire, ſe cryſtalliſe. *Rouelle.*
6. La chaux, teinture de chaux d'Helvetius.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, eſt diſſout, précipité de l'acide nitreux.
13. Le cuivre, cryſtaux de vénus, verd diſtillé, verdet. *Voyez* VERDET.
14. Le fer, eſpece de teinture martiale.
15. L'étain.
16. Le plomb, *ſel* ou ſucre de ſaturne. *V.* PLOMB.
17. Le mercure, eſt diſſout en partie foiblement & imparfaitement; il eſt volatiliſé en partie.
18. L'antimoine.
19. Le zinc, magma ſalin jaunâtre, la diſſolution eſt prompte.
20. Le biſmuth, ſucre de biſmuth. *Geoffroy.*
21. Le cobalt.
22. L'arſenic.

Genre 5. *Sels* royaux, *ſels* neutres formés par l'union de l'eau régale avec

Eſpece.
1. L'alkali minéral,
2. L'alkali marin,
3. L'alkali tartareux,
4. L'alkali volatil.

} Il faudroit trouver une manipulation particuliere, qui en hâtant la cryſtalliſation, empêchât la décompoſition de l'eau régale, que nous craignons de voir arriver par les alkalis.

5. La terre calcaire.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or, ſe cryſtalliſe par l'évaporation inſenſible.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre.
14. Le fer.
15. L'étain.
16. Le plomb, eſt mieux diſſout que dans l'eſprit-de-*ſel*; cependant la diſſolution eſt trouble.
17. Le mercure; on ne le diſſout que précipité de l'acide nitreux.
18. L'antimoine.
19. Le zinc.
20. Le biſmuth.
21. Le cobalt; la diſſolution eſt prompte avec effervescente orangée; elle verdit en ſe ſéchant.
22. L'arſenic.

Genre 6. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral, avec les différentes terres & métaux, tous abſolument inconnus.

Genre 7. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral avec

Eſpece.
1. L'arſenic ſe cryſtalliſe en priſmes quadrangulaires.
Le cuivre eſt diſſout, mais le *ſel* qu'il peut produire eſt ignoré, ainſi que tous les autres de cette eſpece.

Genre 8. *Sels* neutres formés pas l'union de l'alkali fixe tartareux avec

Eſpece.
1. L'arſenic ſe cryſtalliſe.
L'or, l'argent, le fer, le cuivre, *&c.* ſont diſſous par différens procédés; cependant les *ſels* ſont inconnus.

Genre 9. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec

Eſpece.
1. Le cuivre, il ſe cryſtalliſe.
L'or, l'argent, *&c.* ſont diſſous; les *ſels* ſont à découvrir.

ORDRE II. *Sels neutres compoſés.*

Genre 1. *Sels* tartareux; *ſels* neutres formés par l'union de la crême de tartre avec

Eſpece.
1. L'alkali fixe minéral,
2. L'alkali fixe marin.

} Le *ſel* polychreſte de ſeignette ou de la Rochelle. *Voyez* SEL DE SEIGNETTE.

3. L'alkali fixe tartareux, *ſel* végétal, tartre ſoluble, tartre tartariſé.
4. L'alkali volatil; il ſe cryſtalliſe. *Rouelle.*
5. Terre calcaire, *ſel* très-approchant du *ſel* végétal.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre, tartre cuivreux.
14. Le fer, tartre chalybé.
15. L'étain, tartre jovial.
16. Le plomb, tartre ſaturnien.
17. Le mercure.
18. L'antimoine, tartre ſtibié.
19. Le zinc.
20. Le biſmuth.
21. Le cobalt.
22. L'arſenic.

Genre 2. *Sels* ammoniacaux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac ordinaire avec

Eſpece.
1. Le cuivre, *ens veneris*. Voyez l'*article* ENS-VENERIS.
2. Le fer, *ens martis*, fleurs d'hœmatites, fleurs de *ſel* ammoniac martiales. *Voyez* MARS & MARTIAUX.
Les autres ſont à découvrir.

Genre 3. *Sels* ſecrets. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ſecret de Glauber avec

Eſpece.
1. Le cuivre, ſel de Weiſman.
Les autres ſont inconnus.

Genre 4. *Sels* brûlans. *Sels* neutres formés par l'union du nitre brûlant avec

Eſpece.
1. Le mercure ſe cryſtalliſe en aiguilles.
Le reſte eſt ignoré.

Genre 5. *Sels* ammoniacaux acéteux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac liquide avec les différentes terres & métaux, tous inconnus.

Genre 6. ***Sels*** ammoniacaux royaux. ***Sels*** neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac royal avec les différentes terres & métaux, tous inconnus, peut-être impoſſibles.

Genre 7. ***Sels*** fixes neutres marins. ***Sels*** neutres formés par l'union de l'alkali marin avec

Eſpece.

1. Le *ſel* ſédatif, borax.

Genre 8. ***Sels*** fixes neutres terreux. ***Sels*** neutres formés par l'union de l'alkali minéral avec

Eſpece.

1. Le *ſel* ſedatif, borax terreux inconnu.

Genre 9. ***Sels*** fixes neutres tartareux. ***Sels*** neutres formés par l'union de l'alkali tartareux avec

Eſpece.

1. Le tartre chalybé, tartre martial ſoluble.
2. Le *ſel* ſédatif, borax tartareux.

Sel ammoniac, (*Chimie & Arts.*) *ſal ammoniacum*, *hammoniacum*, *armoniacum*, *armeniacum*, *ſal acetoſum*, *ſal cyrenaïcum*, &c. c'eſt un *ſel* neutre d'une odeur pénétrante & urineuſe, d'un goût froid & amer, qui ſe volatiliſe au feu; il eſt formé par la combinaiſon de l'acide du *ſel* marin & de l'alkali volatil.

Le nom de *ſel ammoniac* vient, ſuivant quelques auteurs, du mot grec ἄμμος, *ſable*, parce qu'on dit que ce *ſel* ſe trouve dans les ſables de la Lybie & de la Cyrénaïque, dans le voiſinage du fameux temple de Jupiter Ammon.

Rien de plus obſcur que ce que les anciens naturaliſtes ont dit ſur ce *ſel;* Pline, Dioſcoride, & depuis eux Agricola, en ont donné des deſcriptions très-peu exactes; ils ſemblent l'avoir confondu, ſoit avec le natron, ſoit avec le *ſel* foſſile. La plûpart des modernes ne nous ont pas donné plus de lumieres ſur cette matiere: ils n'ont fait que nous tranſmettre des erreurs qu'ils avoient copiées les uns des autres. Quelques-uns ont prétendu que le *ſel ammoniac* ſe formoit dans les ſables de la Lybie, de l'urine des chameaux cuite & digérée par l'ardeur du ſoleil. M. Rouelle ne regarde point cette origine comme auſſi chimérique que quelques auteurs le penſent, vû que, ſelon lui, l'alkali volatil qui ſe forme de la putréfaction de l'urine, peut ſe combiner avec le *ſel* marin, qui eſt très-abondant dans ces contrées. Quelques voyageurs ont encore accrédité des erreurs au ſujet du *ſel ammoniac*; c'eſt ainſi que le pere Sicard, jéſuite, qui a fait un voyage en Egypte en 1716, nous dit que ce *ſel* ſe fait avec de la ſuie provenue de bouze de vache brûlée, du *ſel* marin & l'urine des beſtiaux. *Voyez les nouveaux mémoires des miſſions de la compagnie de Jeſus*. M. Gellert, dans ſa *chimie métallurgique*, dit que le *ſel ammoniac* ſe fait avec du *ſel* marin, de l'urine & de la ſuie luiſante. Actuellement on eſt parfaitement inſtruit de la maniere dont ce *ſel* ſe prépare. En 1719, M. le Maire, conſul de France au Caire, adreſſa à l'académie des Sciences de Paris, une lettre qui eſt imprimée dans les *mémoires* de cette académie, *année* 1720, où il nous apprend que le *ſel ammoniac* ſe prépare avec la ſuie ſeule. Cette relation de M. le Maire a été confirmée par une ſeconde lettre du P. Sicard publiée en 1723, enfin par M. Granger, qui a préſenté à ce ſujet à l'académie des Sciences de Paris, un mémoire dont M. Duhamel a donné l'extrait dans le volume de 1735; enfin M. Haſſelquiſt, ſavant ſuédois, a envoyé en 1751, à l'académie de Stockolm tous les détails que l'on pouvoit deſirer ſur cette matiere, qu'il avoit vu travailler de ſes propres yeux en Egypte; ſuivant ſa relation (que nous rapporterons par préférence, parce que les mémoires de l'académie de Stockolm ſont très-peu connus en France; au lieu que ceux de l'académie de Paris ſont entre le mains de tout le monde), le *ſel ammoniac* ſe tire ſimplement de la ſuie provenue de la fiente de toute ſorte de quadrupedes, tels que les chameaux, les bœufs, les ânes, les chevaux, les brebis, les chevres, *&c.* Les plantes les plus ordinaires dont ces animaux ſe nourriſſent en Egypte, ſont la criſte marine, *ſalicornia*; l'arroche ou patte d'oie, *chenopodium;* le kali de Naples, *meſembryanthemum*; *la luzerne*, *medicago*, toutes plantes qui ſont très-chargées de *ſel* marin. On emploie auſſi avec ſuccès les excrémens humains, qui paſſent pour fournir une grande quantité de *ſel ammoniac*. La rareté du bois fait que les habitans de l'Egypte ſe ſervent de la fiente d'animaux pour chauffage; pour cet effet ils ramaſſent cette fiente avec le plus grand ſoin; lorſqu'elle eſt trop liquide, ils lui donnent de la conſiſtance, en y mêlant de la paille hachée; ils l'appliquent enſuite contre des murailles expoſées au ſoleil, & la laiſſent ſécher aſſez pour pouvoir brûler. C'eſt avec la ſuie qui réſulte de ce chauffage que l'on fait le *ſel ammoniac*. Les atteliers où ce *ſel* ſe prépare, ſe trouvent ſurtout dans la partie de l'Egypte appellée le *Delta*, & l'on rencontre dans tout le pays un grand nombre d'ânes qui ſont chargés de ſacs remplis de cette ſuie que les habitans vont vendre aux manufactures; on y reçoit indiſtinctement la ſuie provenue de la fiente de toute ſorte d'animaux; cependant on donne la préférence à celle qui a été produite par les excrémens humains que l'on regarde comme la meilleure.

Le travail par lequel on obtient le *ſel ammoniac*, eſt très-ſimple. On conſtruit pour cela des fourneaux de briques; ils ſont d'une forme oblongue; leur partie ſupérieure eſt couverte par une voûte ſur laquelle on peut placer cinq rangées de groſſes bouteilles ou de matras ronds; chaque rangée eſt de dix matras, ainſi chaque fourneau en a cinquante. Chacun de ces matras ſe place dans un trou rond qui eſt à la partie ſupérieure de la voûte du fourneau. Ces matras ſont de verre; ils ont par en-haut un col d'un pouce de long & de deux pouces de diametre; on les enduit avec du limon que dépoſe le Nil, & avec de la paille; on y met de la ſuie, en obſervant de laiſſer un eſpace de quelques pouces vuide; après quoi on place chaque matras dans ſon trou. Alors on allume du feu dans le fourneau; on ſe ſert pour cela de la fiente ſéchée des animaux; on donne d'abord un feu très-doux, & on commence par ne chauffer le fourneau qu'avec quelques bouchons de paille, de peur de briſer les matras; on augmente enſuite le feu par degrés, & on le rend très-fort pendant trois fois vingt-quatre heures. Quand la chaleur eſt dans ſa plus grande force, on voit ſortir une fumée blanche & une flamme d'un bleu violet par le col des matras, & l'on ſent une odeur aigrelette qui n'a rien de deſagréable. Au commencement de l'opération on paſſe de tems en tems une verge de fer par le col du matras, afin qu'il ne ſe bouche point: ce qui feroit briſer les vaiſſeaux. Vingt-ſix livres de bonne ſuie donnent environ ſix livres de *ſel ammoniac*. Ce *ſel* s'attache peu-à-peu, & forme une maſſe en forme de gâteau à la partie ſupérieure du matras, que l'on briſe pour en détacher cette maſſe, qui eſt convexe par deſſus & plate par-deſſous. Elle eſt noirâtre à l'extérieur, & blanchâtre à l'intérieur; c'eſt dans cet état que l'on envoie d'Egypte le *ſel ammoniac* dans toutes les parties de l'Europe & de l'Aſie. On le tranſporte à Smyrne, à Veniſe, à Marſeille. On en exporte tous les ans environ 600 *canthari gerovini*, qui contiennent chacun 110 *rotoli*, dont chacun fait 114 dragmes: ce qui répond à environ 850 quintaux, *Voyez* les *mémoires de l'académie royale de Suede année* 1751.

On a dit au commencement de cet article que le *ſel ammoniac* étoit formé par la combinaiſon de l'acide du *ſel* marin & de l'alkali volatil. Ces deux ſubſtances ſont contenues dans la ſuie dont on ſe ſert dans cette opération; en effet cette ſuie eſt produite par la combuſtion du fumier d'animaux qui ſe ſont nourris de plantes très-chargées de *ſel* marin; cela n'eſt point ſurprenant; car M. Haſſelquiſt remarque qu'il n'eſt guere de pays au monde dont le terrein renferme une plus grande quantité de *ſel* marin; il arrive de-là que la plûpart des plantes que les animaux mangent, ſont chargées de ce *ſel*, dont une grande portion paſſe dans leurs dejections. Quant à l'alkali volatil, on ſait que ce *ſel* eſt propre aux animaux. Lors donc qu'un expoſe la fiente à l'action du feu, l'acide du *ſel* marin s'éleve auſſi bien que l'alkali volatil; ces deux *ſels* ſe combinent & forment une maſſe ſolide que l'on nomme *ſel ammoniac*. On voit de-là qu'on peut tirer ce *ſel* de toutes les ſubſtances qui contiennent du *ſel* marin & de l'alkali volatil; telles ſont ſurtout l'urine humaine putréfiée. M. Model, ſavant chimiſte de Saint-Pétersbourg, a fait inſérer en 1739, dans le *commercium literarium norimbergenſe*, un mémoire dans lequel il nous apprend qu'un homme malade de la fievre chaude eut dans le tems de la criſe une ſueur très-*ammoniacale*. L'auteur de ce mémoire eut occaſion de réitérer une ſemblable obſervation ſur lui-même; à la ſuite d'une fievre violente il eut des ſueurs très-fortes, & s'étant lavé les mains dans de l'eau chaude où l'on avoit mis de la

la potaſſe, il fut frappé d'une odeur ſi vive, qu'il tomba à la renverſe dans ſon lit; il réitera depuis la même expérience pendant pluſieurs jours que durerent encore les ſueurs ou émanations *ammoniacales*.

Ces faits ſont tirés d'une diſſertation allemande de M. Model ſur le *ſel ammoniac* naturel.

Un grand nombre de plantes ſont chargées de *ſel* marin, & contiennent auſſi de l'alkali volatil, telles ſont la moutarde, le chou, *&c.* On peut encore obtenir du *ſel ammoniac* de preſque toutes les terres argilleuſes & de ſubſtances minérales qui ſont chargées de *ſel* marin. En un mot toutes les fois que l'on combinera de l'alkali volatil avec l'acide du *ſel* marin, on obtiendra ce *ſel*.

Le *ſel ammoniac* qui vient d'être décrit, eſt un produit de l'art; mais on en trouve outre cela qui a été formé par la nature ſeule, & ſans le concours des hommes. Les environs des volcans & des endroits qui ſont ſujets aux embraſemens ſouterreins, contiennent preſque toujours une grande quantité de *ſel ammoniac* que la chaleur du terrein pouſſe & ſublime à la ſurface. Nous avons des preuves convaincantes de cette vérité à Pouzzole, au royaume de Naples, aux environs de l'Etna & du Véſuve, *&c.* & partout où l'on trouve ce *ſel*, il y a lieu de ſoupçonner qu'il y a, ou du moins qu'il y a eu autrefois des embraſemens de la terre. Ces feux ont dégagé l'acide du *ſel* marin de ſa baſe, & il s'eſt combiné avec l'alkali volatil des bitumes, & des ſubſtances animales & végétales qui ſe trouvent ſouvent dans l'intérieur de la terre. Ce *ſel ammoniac* n'eſt point toujours fort pur; il eſt mêlé de terres, de pierres, de ſoufre & d'autres matieres vomies par les volcans. On en trouve une très-grande quantité en Tartarie dans le pays des Calmoucks, d'où les caravannes le tranſportent en Sibérie; on dit que ce *ſel* ſe trouve attaché à des rochers, qu'il eſt mêlé de terres, & que quelquefois on en rencontre des maſſes qui ſont jointes avec du ſoufre natif. On trouve auſſi une très-grande quantité de ce *ſel ammoniac* naturel près d'Orenbourg dans la Sibérie.

Le *ſel ammoniac*, tant celui qui eſt formé par la nature, que celui qui ſe fait artificiellement en Egypte, n'eſt point parfaitement pur; le dernier eſt ſouvent mêlé de matieres graſſes dont il faut le dégager; cette putrefaction ſe fait en le ſublimant de nouveau dans des vaiſſeaux à qui l'on donne aſſez de chaleur pour les faire rougir; alors il s'éleve en petites particules ſemblables à de la farine: c'eſt ce que l'on nomme *fleurs de ſel ammoniac*. Mais on parviendra à le purifier encore plus aiſément & plus ſûrement, en le faiſant diſſoudre dans de l'eau, & en le faiſant cryſtalliſer; par ce moyen l'on aura le *ſel ammoniac* ſous la forme de cryſtaux grouppés, comme les épines autour d'un bâton, & qui reſſembleront à des barbes de plumes ou à des feuilles de fougere & de perſil. Une propriété ſinguliere de ces cryſtaux, lorſqu'ils ont été formés par une évaporation lente & à grande eau, c'eſt qu'ils ſont flexibles comme du plomb; c'eſt le ſeul *ſel* à qui on connoiſſe cette propriété.

On décompoſe le *ſel ammoniac* de la maniere ſuivante: on mêle une partie de *ſel ammoniac* en poudre avec deux parties de *ſel* alkali fixe; on joint un peu d'eau à ce mélange que l'on met dans un vaiſſeau de terre peu élevé, ſur lequel on adapte un chapiteau de verre; on lute exactement les jointures; on y adapte un récipient à long col. On commence par donner un feu doux pour faire paſſer le flegme à la diſtillation; après quoi on augmentera le feu. Il s'attachera au chapiteau un ſel alkali volatil ſous une forme concrete, & l'on aura dans le récipient, de l'eſprit de *ſel ammoniac* chargé d'eau qui ſera d'une odeur très-pénétrante; & il reſtera dans la cucurbite un *ſel* neutre formé par l'acide du *ſel* marin qui a quitté l'alkali volatil avec qui il étoit uni pour ſe combiner avec l'alkali fixe. Ce *ſel* s'appelle *ſel fébrifuge de Sylvius*.

On peut encore décompoſer le *ſel ammoniac* en le mêlant avec de la chaux éteinte à l'air & bien pulvériſée; on les met promptement dans une cucurbite de terre. Si la chaux n'eſt point parfaitement éteinte, on y joint un peu d'eau. On adapte un chapiteau de verre & un matras à long col pour récipient. On donne un feu très-doux. On obtient par ce moyen une liqueur beaucoup plus pénétrante que l'eſprit du *ſel ammoniac* de l'opération précédente, & il reſte dans la cucurbite un *ſel* neutre que l'on nomme *ſel ammoniac fixe*. Si l'on joint de l'huile eſſentielle de ſuccin à la liqueur alkaline & volatile tirée du *ſel ammoniac* par l'intermede de la chaux, on obtient ce qu'on appelle *eau de luce*. *Voyez* Luce *eau de*.

Ce qu'on appelle le *ſel d'Angleterre*, ſe fait en mêlant quatre parties de craie avec une partie de *ſel ammoniac*; on expoſe ce mélange à grand feu, & l'on obtient un *ſel* blanc concret, d'une odeur pénétrante, mais qui perd bientôt ſa force, ſi l'on ouvre fréquemment le flacon qui le contient.

Le *ſel ammoniac* ſecret de Glauber n'eſt autre choſe qu'un *ſel* neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & de l'alkali volatil.

Le *ſel ammoniac* eſt d'un grand uſage dans la chimie; il eſt propre à ſublimer les métaux; & les alchimiſtes lui ont attribué un grand nombre de vertus qui paroîtront équivoques à ceux qui n'ont point foi à leurs travaux. Ils lui ont donné une infinité de noms différens & bizarres, comme *ſel admirable*, *ſel ſolaire*, *ſel mercuriel: aigle céleſte*, *clé des métaux*, *dragon volant*, *pilon des ſages*, *ſel hermétique*, *roi des ſels*, *lapis aquilinus*, *aqua duorum fratrum cum ſorore*, *&c.*

On ſe ſert de ce *ſel* pour faire de l'eau régale. On l'emploie pour étamer les vaiſſeaux de fer, de cuivre & de laiton. Il eſt d'un grand uſage dans pluſieurs arts & métiers.

En mêlant une très-petite quantité de *ſel ammoniac* avec le tabac, il lui donne du montant & de la force, & le rend beaucoup plus pénétrant. (—)

Sel essentiel, (*Chimie.*) le *ſel eſſentiel*, eſt celui qui étant contenu dans un végétal, forme avec lui une partie de ſon aggrégation.

Les *ſels eſſentiels* different entr'eux par la plante dont on les extrait, par la maniere dont on les retire, par leur nature & leurs propriétés. Il en eſt de volatils dont l'odeur eſt dûe à un alkali, tels ſont ceux de quelques plantes à fleur cruciforme, & des fœtides. Le principe volatil de quelques autres eſt acide; mais pour l'ordinaire le ſel acide retenu par les huiles & les mucilages, ne ſe volatiliſe pas à la température ordinaire de l'air, au point de ſe faire ſentir à l'odorat; il a preſque toujours beſoin de la diſtillation. On confond ſans raiſon quelquefois tous ces ſels volatils, avec l'eſprit recteur, & l'huile eſſentielle.

Le plus grand nombre de ces ſels eſt fixe au feu, & vraiment neutre, quoique de différente nature. Les plantes maritimes, les légumineuſes de Tournefort, les graminées, les fucus, les algues contiennent du ſel marin; toutes les plantes aromatiques, aſtringentes & ameres, du tartre vitriolé; les aſpérifoliées de Rajus ou borraginées, la pariétaire, le pourpier, le chardon bénit, le cerfeuil, le concombre ſauvage, un nitre abondant; la canne à ſucre & quelques autres plantes fourniſſent un ſel peu défini, qui eſt fort analogue à celui du moût & du miel. Dans tous les végétaux ces ſels neutres ſont communément avec ſurabondance d'acide apparent comme dans l'oſeille, ou caché comme dans la plûpart, il ne ſe montre que lorſqu'il eſt dépouillé de toutes les matieres étrangeres; la crême de tartre ſéparée du vin eſt dans ce cas. M. Boulduc a prouvé dans les *mémoires de l'acad. des Scienc. ann.* 1734, que la bourrache contient du nitre, du ſel marin, & du tartre vitriolé ce qui raſſemble les trois acides minéraux dans une même plante. L'évaporation lente d'une décoction d'abord ſimple, enſuite dépurée par la chaux & les cendres de bois neuf, eſt le moyen à la faveur duquel il a obtenu les cryſtaux diſtincts de ces différens ſels.

La préſence où la formation des ſels dans les plantes, ſont dûes. 1°. A ceux que la terre contient; ſemblables en cela aux animaux, les plantes en tirant leurs ſucs de la terre, lui enlevent ces ſels; dont pluſieurs en ſont un excellent fumier, ce qui nous perſuade qu'une même plante crue dans des terreins chargés de ſels différens, ne doit pas contenir les mêmes. 2°. A la ſtructure des organes de la plante qui admet dans ſa ſeve, certains ſels & en rejette d'autres. 3°. A la maturité qui fait paſſer l'acide du verjus & des fruits en un ſel doux, neutre, ſucré, huileux. 4°. A la fermentation qui change ce ſucre en crême de tartre, en acide pur comme vinaigre, ou en alkali volatil produit de la putréfaction. Ces deux derniers en ſe diſſipant dans l'air, s'y combinent de différentes manieres, & reviennent fumer de nouveau la terre, entraînés par les pluies, la roſée, ou précipités par un froid vif.

Tel

Tel nous paroît être le cercle qu'obſerve la nature, qui la rend ſans ceſſe féconde; telle nous paroît être la tranſmutation des acides & des alkalis, que les chimiſtes recherchent avec tant d'empreſſement & de raiſon: tranſmutation qu'ils trouveront mieux par une digeſtion lente, par la fermentation, que par toute autre voie.

Ces principes poſés, voyons comment on obtient le plus aiſément les ſels qui ſe ſont acquis excluſivement dans la chimie médicinale, l'épithete d'eſſentiels, qui conviendroit pour le moins autant à pluſieurs ſels tirés des minéraux & des animaux.

Cueillez dans le printems ou au commencement de l'été, la plante aqueuſe & ſucculente dont vous voulez extraire le ſel; tirez-en le ſuc en la pilant dans un mortier de marbre, & l'exprimant ſous le preſſoir; coulez ce ſuc par la chauſſe, évaporez-le doucement juſqu'à conſiſtence d'extrait, ſans le laiſſer brûler; diſſolvez cet extrait, & étendez-le dans ſuffiſante quantité d'eau, de maniere que le total ſoit bien fluide. Dans cet état garniſſez un filtre d'une couche épaiſſe de chaux délayée, ou de toute terre abſorbante; filtrez enſuite votre diſſolution pluſieurs fois, juſqu'à ce qu'elle devienne limpide, ayant ſoin de changer de tems en tems la terre du filtre; par ce moyen on obtient aſſez promptement un ſuc végétal, ſéparé de tout le mucilage qui nuit & s'oppoſe à la cryſtalliſation. Ce ſuc traité comme les diſſolutions des ſels neutres, donne ſes cryſtaux comme eux, plutôt ou plûtard, ſuivant la nature du ſel. Ces ſels ne ſont plus acides, comme doivent être preſque tous les *ſels eſſentiels*, parce qu'ils ont trouvé dans ces terres abſorbantes, ce qui leur manquoit pour les neutraliſer parfaitement. Si on veut éviter cet inconvénient, on filtrera la diſſolution de l'extrait ſur des terres indiſſolubles par les acides comme les argilles, les ſables, *&c.* C'eſt par cette méthode que l'on purifie & blanchit le tartre ſans lui ôter ſon acidité.

Ce premier procédé convient aux plantes aqueuſes & ſucculentes, aux fruits, & aux ſemences abondantes en liqueurs & en ſucs: mais lorſqu'elles ſont ſeches & peu ſucculentes, comme ſont les plantes aromatiques, les légumes, *&c.* il faut les chauffer à une chaleur douce & humide par la vapeur de l'eau bouillante que ces plantes pilées reçoivent ſur un tamis de crin, les piler en les humectant d'eau commune, ou même en faire une décoction, que l'on traite enſuite à la maniere énoncée ci-deſſus. Quelques auteurs propoſent la fermentation, comme un moyen de décompoſer l'huile & le mucilage; mais ils n'obſervent pas que le *ſel eſſentiel* eſt lui-même décompoſé par cette opération, comme nous croyons l'avoir démontré en comparant le *ſel eſſentiel* du moût, qui eſt un ſucre, avec celui du vin, qui eſt du tartre.

Nous choiſiſſons les plantes dans le printems, parce que dans cette ſaiſon, elles ſont plus aqueuſes, & moins huileuſes. La chaleur, la ſéchereſſe & la maturité n'ont point encore alteré ce ſel, elles n'ont point enlevé cette portion d'eau qui facilite l'évaporation, qui étend le mucilage.

Les prétendus *ſels eſſentiels* de M. le comte de la Garaye, ne ſont autre choſe que des extraits préparés avec auſſi peu de feu ou de chaleur qu'il eſt poſſible, par l'infuſion à froid & la trituration faites au moyen d'un mouſſoir tourné rapidement. Ces infuſions ſont évaporées ſur des aſſiettes à un feu très-doux; les extraits qui en réſultent, contiennent comme tous les autres le *ſel eſſentiel* de la plante qui n'eſt pas volatil, ils ſont chargés d'une plus grande quantité d'huile non alterée; mais l'avantage qui réſulte de cette opération, ne compenſe pas la depenſe & le travail qu'elle exige. D'ailleurs comme nous venons de le dire, ces prétendus ſels, doivent être renvoyés aux extraits.

Sel fixe. *Voyez* Alkali fixe, *dans l'article général* Sel, *Chimie & Médecine*.

Sel Gemme *ou* Sel Fossile, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) c'eſt un *ſel* qui eſt de la même nature que le *ſel* marin, mais qui ſe trouve dans le ſein de la terre. On le nomme en latin *ſal gemmæ*, ou *gemmeum*, parce qu'il a quelquefois la tranſparence & la blancheur d'un cryſtal ou d'une pierre précieuſe; *ſal rupeum*, parce qu'il ſe trouve par maſſes ſemblables à des roches; *ſal petroſum*, parce qu'il y a des pierres qui en ſont quelquefois imprégnées: on l'appelle auſſi *ſal foſſile*, *ſal montanum*, parce qu'il ſe tire du ſein de la terre, & pour le diſtinguer de celui qui s'obtient par l'évaporation de l'eau de la mer, & des lacs ſalés. Le *ſel gemme* ne differe du ſel marin ordinaire, que parce qu'il a plus de peine à ſe diſſoudre dans l'eau que ce dernier, ce qui vient des parties terreſtres & des pierres avec qui il eſt combiné.

Le *ſel gemme* ſe trouve en beaucoup d'endroits du monde. On en rencontre en Catalogne, en Calabre, en Hongrie, en Tranſilvanie, en Tyrol, en Moſcovie, & même dans la Chine, *&c.* Mais les mines les plus fameuſes & les plus abondantes que nous connoiſſions, ſont celles qui ſe trouvent en Pologne, dans le voiſinage de Cracovie, près de deux endroits, nommés *Wieliczka* & *Bochnia*; nous allons en donner la deſcription d'après M. Schober, qui a long-tems eu la direction de ces mines, & qui a inſéré dans le magaſin de Hambourg deux mémoires fort curieux à leur ſujet.

Wieliczka, eſt une petite ville de Pologne, ſituée au pié des monts Crapacks, à environ deux lieues de Cracovie; elle eſt bâtie dans une plaine bornée au nord & au midi, par des montagnes d'une hauteur médiocre; le terrein où elle ſe trouve peut être environ de 159 à 200 piés plus élevé que le niveau des eaux de la Viſtule, qui n'en eſt pas fort éloignée; la ville de Bochnia eſt environnée de montagnes & de collines, & placée dans un lieu plus élevé que le précédent. Le terrein eſt glaiſeux dans les environs de ces deux villes; à la diſtance d'une demi-lieue, on ne trouve que très-peu de pierres, ſinon près de Bochnia, où l'on voit quelques couches d'albâtre qui ſe montrent à la ſurface de la terre; plus loin cette pierre devient moins rare, & au midi de Wieliczka on en trouve une aſſez grande quantité, qui ne paroît point former de banc ſuivi, mais qui ſemble avoir été dérangée de ſa place. Vers le nord, on trouve des amas de pierres arrondies, & de gallets ou cailloux, qui paroiſſent n'avoir pu y être tranſportés que de fort loin; on y voit auſſi du grais, qui eſt la pierre la plus commune des environs; on a remarqué quelquefois dans ce grais, des maſſes aſſez groſſes de charbon de terre: au couchant on rencontre différentes couches. Le terrein y eſt ſablonneux; au-deſſous du ſable, dont l'épaiſſeur varie, on trouve une pierre compoſée d'un amas de petits cailloux & de coquilles, liés enſemble par du quartz, qui en fait des couches très-ſolides; cette pierre compoſée forme un lit, qui a depuis un juſqu'à trois piés d'épaiſſeur: au-deſſous, eſt une nouvelle couche de ſable qui n'eſt point par-tout également épaiſſe, mais qui contient auſſi des coquilles de mer, dont pluſieurs ſont dans un état de deſtruction, tandis que d'autres n'ont éprouvé aucune altération. On donne enſuite ſur un banc d'un grais quartzeux & bleuâtre, qui a 6 à 8 pouces d'épaiſſeur, & qui eſt d'une dureté extraordinaire. Ce banc eſt ſuivi d'une nouvelle couche de ſable, dont on n'a point encore pu ſonder la profondeur. A environ une lieue de Wieliczka, on rencontre une grande quantité de ſoufre natif; près de-là eſt auſſi une ſource d'eau minérale d'une odeur très-fétide. Le ſoufre eſt répandu en petites maſſes, de la groſſeur d'un pois, dans une pierre d'un gris cendré, ſemblable à de la pierre ponce; & remplie de trous comme elle. Toutes ces circonſtances prouvent que le terrein qui renferme ces fameuſes mines de ſel, a éprouvé des révolutions très-conſidérables, tant de la part des eaux, que de celle des feux ſouterreins.

Les mines de Wieliczka ſont très-étendues; tout le terrein ſur lequel cette ville eſt bâtie, eſt creuſé par-deſſous, & même les galeries ſouterreines vont beaucoup au-delà des bornes de la ville; 450 ouvriers ſont employés à l'exploitation de ces mines. D'orient en occident, elles ont environ 600 lachters ou verges, c'eſt-à-dire 6000 piés de longueur; du nord au midi, elles ont 200 verges, ou 2000 piés; leur plus grande profondeur eſt de 80 lachters, ou 800 piés. On y trouve encore à cette profondeur des couches immenſes de *ſel gemme*, qui vont d'orient en occident, & dont on ignore l'étendue. Voici les différentes couches dont la terre eſt compoſée en cet endroit, 1°. La terre franche. 2°. De la glaiſe. 3°. Un ſable très-fin mêlé d'eau, que l'on nomme *zyc*. 4°. Une argille noire très-compacte; enfin on trouve la couche qui renferme le *ſel gemme*. Ces mines ont dix puits ou ouvertures quarrées, tant pour y deſcendre, que pour épuiſer les eaux, & pour faire monter le *ſel gemme* que l'on a détaché ſous terre. On deſcend dans l'un de ces

ces puits par un eſcalier qui a 470 marches; tous ſont revêtus de charpente, pour empêcher l'éboulement des terres. Quand on eſt parvenu à cette profondeur, on rencontre une infinité de chemins ou de galeries qui ſe croiſent, & qui forment un labyrinte, où les perſonnes les plus habituées courent riſque de s'égarer. Ces galeries ſont étayées par des charpentes; en de certains endroits on laiſſe des maſſes de roches pour ſoutenir les terres qui ſont en deſſus. L'on a pratiqué dans quelques ſouterreins des niches, des chapelles & des ſtatues, taillées dans le ſel même. Quand on eſt arrivé dans ces galeries, on n'eſt encore qu'au premier étage, on deſcend plus bas par de nouveaux puits; dans un de ces puits, nommé *janina*, on a fait un eſcalier qui a dix piés de large, & dont la pente eſt ſi douce, que les chevaux y peuvent monter & deſcendre ſans peine.

Au premier étage de ces mines, le *ſel gemme* ſe trouve par blocs d'une grandeur prodigieuſe; mais au ſecond étage, il ſe trouve par couches ſuivies, & dans une quantité inépuiſable. On ſe ſert de pioches, de ciſeaux & de maillets pour détacher le ſel; on détache ſouvent des maſſes de ſel en priſmes quarrés, de 7 à 8 piés de longueur, & de deux piés & demi d'épaiſſeur; on nomme ces parallélepipedes *battawanes*; on eſt quelquefois parvenu à en détacher qui avoient 32, & même 48 piés de longueur. Les ouvriers s'acquittent de leur travail avec aſſez de facilité; par le ſon que rendent les maſſes; ils connoiſſent le moment où elles vont ſe détacher; & alors ils pourvoient à leur ſureté. Ces blocs ſe roulent ſur des cylindres de bois, juſqu'aux puits qui deſcendent dans les galeries, d'où ils ſont élevés par des machines à moulettes très-fortes, & tournées par douze chevaux. Quand aux petits morceaux, on les met dans des tonneaux.

On a fait des excavations ſi prodigieuſes dans le fond de ces mines, pour en retirer le *ſel gemme*, qu'on y voit des cavités aſſez amples pour contenir une très-grande égliſe, & pour y ranger pluſieurs milliers d'hommes; ces ſortes d'endroits ſervent de magaſins pour les tonneaux, & d'écuries pour les chevaux, qui reſtent toujours dans ces mines, & qui y ſont au nombre de quatre-vingt.

On trouve quelquefois des creux qui ſont remplis d'eaux ſi chargées de *ſel*, que lorſqu'on vient à les faire ſortir, les roches environnantes reſtent comme tapiſſées de cryſtaux, qui préſentent le coup d'œil le plus agréable.

Un phenomene très-remarquable pour les naturaliſtes, c'eſt que les maſſes ſalines qui ſe trouvent dans ces mines, renferment ſouvent des gallets ou des cailloux arrondis, ſemblables à ceux que roulent la mer & les rivieres; on y rencontre des coquilles & d'autres corps marins; & ſouvent on trouve au milieu des couches de *ſel gemme*, des maſſes énormes d'une roche compoſée de couches ou de bandes de différentes eſpeces de pierres. De plus, on voit ſouvent dans ce *ſel*, auſſi bien que dans la ſubſtance qui l'environne, des morceaux de bois, ſemblables à de fortes branches d'arbres, briſées & morcelées; ce bois eſt noir comme du charbon; ſes fractures ſont remplies de *ſel* qui ſert pour ainſi dire à recoller les différens morceaux; ce bois eſt d'une odeur très-déſagréable & très-incommode pour les ouvriers, ſur-tout, lorſque le renouvellement de l'air ne ſe fait point convenablement. Ce bois s'appelle dans ces mines *wagti-ſolni*, c'eſt-à-dire *charbon de ſel*.

Un autre inconvénient de ces mines, c'eſt qu'elles ſont ſujettes à des exhalaiſons minérales ou moufettes très-dangereuſes; elles ſortent avec ſifflement par les fentes des rochers, s'allument ſubitement aux lampes des ouvriers, font des exploſions ſemblables à celles du tonnerre, & produiſent des effets auſſi funeſtes. Ces vapeurs inflammables, s'amaſſent ſur-tout dans les ſouterreins, lorſque les jours de fêtes ont empêché qu'on n'y travaillât, alors il eſt très-dangereux de deſcendre dans les puits avec de la lumiere, parce que la vapeur venant à s'enflammer tout d'un coup, fait un ravage épouventable. Même ſans s'allumer, ces vapeurs ſont capables d'étouffer les ouvriers qui s'y expoſent imprudemment; elles ſont plus fréquentes dans les mines de *ſel* de Bochnia, que dans celles de Wieliczka.

On retire de ces mines du *ſel gemme* de différentes qualités, & à qui on donne des noms différens. La premiere eſpece ſe nomme *zielona*, ce qui ſignifie *ſel verd*; ce *ſel* n'eſt qu'un amas de cryſtaux cubiques, forme qui eſt propre au *ſel* marin; les côtés de ces cryſtaux ont quelquefois deux à trois pouces, ils ſont fort impurs & entremêlés des parties terreſtres & de glaiſe. Le prix du quintal du *ſel*, appellé *zielona*, eſt de $3\frac{2}{3}$ florins de Pologne, (environ 45 ſols) en blocs, & de 22 florins (treize livres quinze ſols) le tonneau. Le ſel que l'on nomme *ſzybikowa*, eſt plus pur que le premier, il n'en differe, que parce qu'il n'eſt point en cryſtaux; le tonneau ſe vend 24 florins, & le quintal en bloc pour 4 florins de Pologne.

La ſeconde eſpece ſe nomme *mukowka*; elle n'eſt point en cryſtaux, & reſſemble aſſez à du grais; c'eſt un amas confus de petits grains de *ſel*, dont on ne peut point diſtinguer les figures.

La troiſieme eſpece ſe nomme *jarka*; elle ſe trouve mêlée avec les deux eſpeces précédentes, qu'elle traverſe comme des veines; ce ſont des petits grains de *ſel* blanc, peu liés les uns aux autres; & qui ſont cauſe que les blocs de *ſel* ſe briſent dans les endroits où ils ſont traverſés par cette ſorte de *ſel*. Le *jarka* fait auſſi des couches ſuivies.

On donne pareillement différens noms aux ſubſtances, qui ſervent de gangue ou d'enveloppe au *ſel*. La premiere ſe nomme *halda*; c'eſt une argille d'un gris foncé, fort humide, entremêlé de grains de ſel, dont quelques-uns ſont en cryſtaux. La ſeconde s'appelle *midlarka*, c'eſt une argille noirâtre, graſſe au toucher comme du ſavon; on y trouve fréquemment des coquilles dans leur état naturel, dont la cavité s'eſt remplie de *ſel*. La troiſieme eſpece de ſubſtance ſe nomme *zuber*; c'eſt un mélange de ſable, de terre, d'albâtre & de *ſel*; c'eſt dans cette ſubſtance que l'on trouve le vrai *ſel gemme*, en grands cryſtaux blancs & tranſparens comme du verre, lorſqu'on le caſſe, il ſe diviſe toujours par cubes à angles droits, les Polonois le nomment *oczkowatae*. C'eſt auſſi dans ce *ſel* que l'on voit des cailloux arrondis, des maſſes de roches compoſées de différentes couches & des morceaux de bois; on y trouve auſſi des fragmens d'une roche de la nature du marbre.

Les mines de *ſel* de Bochnia ne ſont point à beaucoup près ſi étendues que celles de Wieliczka. Elles ont été découvertes vers l'an 1251, ſous le regne de Boleslas le chaſte; les galeries vont de l'orient au couchant, & ont 1000 lachters ou verges de dix piés de longueur, la largeur de la mine eſt de 75 lachters du nord au midi. Il y a ordinairement 250 ouvriers qui y travaillent. Les couches de terre qui s'y trouvent, ſont à peu-près les mêmes qu'à Wieliczka. Audeſſous de la terre franche, on rencontre de la glaiſe, enſuite un ſable très-fin mêlé d'eau, & enfin une argille noirâtre & compacte, qui couvre le lit de *ſel*, qui n'eſt point par blocs ou maſſes, mais par couches ſuivies, dont l'épaiſſeur n'eſt point par-tout la même. Tout le *ſel*, qu'on en retire ſe met en tonneaux.

Ces deux mines de *ſel gemme*, ſont ſi abondantes, que l'on croit qu'elles ſuffiroient pour en fournir à l'Europe entiere. On compte que tous les ans on en retire à-peu-près 600000 quintaux, & il n'y a point apparence qu'elles s'épuiſent de pluſieurs ſiecles.

Quelques phyſiciens croient que la mer eſt redevable de la ſalure de ſes eaux à des grandes maſſes ou roches de *ſel gemme* qui ſe trouvent à leur fond, & qu'elles mettent en diſſolution; c'eſt entr'autres le ſentiment du comte de Marſigli; il ne paroît guere probable, vu que la mer auroit du diſſoudre depuis long-tems toutes ces maſſes ſalines, s'il en eût exiſté. M. Schober eſt d'un ſentiment contraire, il regarde les mines de *ſel* de Pologne, comme des monumens qui prouvent d'une maniere indubitable, que la mer a autrefois occupé le terrein, où ces mines ſe trouvent actuellement; elle en a été chaſſée par quelque révolution arrivée à notre globe, on peut le préſumer par les coquilles & les corps marins que l'on trouve enſevelis dans ces mines; le bouleverſement a du être très-conſidérable, puiſque des maſſes énormes de roches, des cailloux arrondis, des arbres, *&c.* ont été enfouis en même tems ſous terre; d'ailleurs le ſoufre que l'on rencontre aux environs de ces mines, prouve qu'il a du y avoir autrefois des volcans & des feux ſouterreins dans cet endroit. Les eaux ſalées ſe ſont évaporées peu-à-peu, elles ont dépoſé leur *ſel*, & ont formé des couches immenſes.

Quelques perſonnes ont cru que le *ſel gemme* ſe reproduiſoit dans les endroits d'où il a été tiré, c'eſt une erreur; il eſt vrai que les eaux ſouterreines qui ſe ſont chargées de *ſel*, vont quelquefois le porter en d'au-

d'autres endroits où elles le dépoſent à l'aide de l'évaporation; ce qui ne peut point être appellé une reproduction, mais une tranſpoſition.

On trouve encore des mines de *ſel gemme* en pluſieurs endroits de l'Europe. Il y en a de fort abondantes dans la Tranſilvanie & dans la haute Hongrie, près d'Epéries; elles produiſent un revenu très-conſidérable à la maiſon d'Autriche. Ces mines ont 180 lachters ou verges, c'eſt-à-dire, 1800 piés de profondeur. Le *ſel gemme* s'y trouve par couches ſuivies; ce n'eſt point une roche, mais de la terre qui les accompagne. On dit qu'il s'y eſt trouvé des maſſes ou des blocs de *ſel* qui peſoient juſqu'à cent milliers; on les diviſe en morceaux quarrés comme des pierres de taille, pour pouvoir commodément les ſortir de la mine, après quoi on les écraſe ſous des meules; ce *ſel* eſt gris de ſa nature, mais il paroît tout blanc, lorſqu'il a été pulvériſé. Il s'y trouve des morceaux de *ſel* blancs & tranſparens comme du cryſtal; d'autres ſont colorés en jaune & en bleu, au point qu'on en fait des bijoux & des ornemens, qui imitent ceux qu'on fait avec les pierres précieuſes. On aſſure que ces mines de Hongrie ne le cedent en rien à celle de Pologne.

Il y a au Tyrol, à deux lieues d'une ville, nommée *Hall*, des mines de *ſel* très-abondantes, qui ſont exploitées depuis pluſieurs ſiecles. Ce *ſel* eſt de différentes couleurs, il y en a de blanc, de jaune, de rouge & de bleue; on le fait diſſoudre dans des auges ou dans des réſervoirs pratiqués en terre, d'où l'eau chargée de *ſel*, eſt conduite par des canaux de bois juſqu'à la ville; là on la fait bouillir pour purifier le *ſel*, qui ſe vend au profit de la maiſon d'Autriche; on prétend que tous frais faits, il donne un produit de plus de deux cents mille florins, c'eſt-à-dire, cinq cents mille livres par an. Le *ſel* qui ſe trouve à Hallein, dans l'archevêché de Saltsbourg, eſt de la même nature que celui du Tyrol, & doit être raffiné de la même maniere.

On trouve auſſi du *ſel gemme* de différentes couleurs en Catalogne, dans le voiſinage de Cardone; il y en a de blanc, de gris de fer, de rouge, de bleu, de verd, d'orangé; quelques morceaux ainſi colorés ſont tranſparens, d'autres ſont entierement opaques. Ces *ſels* ſont des couches les unes au-deſſus des autres. On en détache des maſſes de la même maniere que les pierres dans les carrieres. Il y a lieu de préſumer que ces différentes couleurs de *ſel gemme*, viennent de parties métalliques & minérales, qui en rendroient l'uſage très-ſuſpect; ſi l'on n'avoit ſoin de le purifier avant que de s'en ſervir. (—)

Sels lixiviels, (*Chimie & Médecine*.) les *ſels lixiviels* ſont ceux qu'on retire par la leſſive des cendres des plantes.

Pour avoir ces *ſels*, nous connoiſſons deux méthodes. La premiere & la plus ſuivie conſiſte à prendre la plante dont on veut tirer le *ſel*, récente, mais ſéchée (le meilleur tems pour la cueillir eſt un peu avant ſa maturité) à la brûler en la remuant ſur un foyer propre, à en leſſiver les cendres avec de l'eau pure qu'on filtrera & qu'on fera évaporer dans un vaiſſeau de pierre, de verre, de terre verniſſée, ou mieux encore de métal parfait, juſqu'à ſiccité par une ébullition moyenne, pouſſant le feu ſur la fin, calcinant le *ſel* dans un creuſet en le remuant ſans le laiſſer fondre, on ne laiſſera ce *ſel* expoſé à l'air que le moins qu'il ſera poſſible, & on le conſervera dans des flacons bouchés exactement pour l'empêcher de tomber en défaillance, & même de ſe combiner avec l'acide univerſel; mais les *ſels lixiviels* qui ſont reconnus *ſels* neutres, & non alkalis, n'ont pas beſoin de cette derniere précaution.

Les cendres qui n'ont ſouffert qu'une leſſive contiennent encore une grande quantité de *ſel* qu'on enleve entierement par une lotion réitérée. Pour rendre ce même *ſel* plus blanc, on doit le diſſoudre dans l'eau, le filtrer, le faire évaporer & calciner une ſeconde fois. On le formera en tablettes, ſi on le fait fondre dans un creuſet, & qu'on le verſe ſur une table de marbre. Les plantes qui fourniſſent ce *ſel* le plus abondamment ſont ameres, âpres, telles que le chêne, le houblon, l'abſynthe; ou âcres, comme les laiteuſes; ou nourriſſantes, comme les légumineuſes; ou ſauvages, comme les épineuſes. On doit toujours préférer ces dernieres à celles qui ſont cultivées, ainſi que les feuilles & les branches au tronc. Ce procédé rendra environ un vingtieme du poids de la plante ſéchée, ſi elle réunit les qualités précédentes. Cette proportion ſeroit beaucoup moindre ſi la plante avoit ſéché ſur pié, ſi elle étoit trop vieille, altérée, ſi elle avoit été, comme le veulent quelques chimiſtes, infuſée avant la combuſtion dans l'eſprit-de-vin ou l'eau. Neumann a éprouvé qu'il ne reſtoit alors qu'un centieme du *ſel* qu'il attendoit. On rejettera la pratique de ceux qui, pour l'empêcher de tomber auſſi aiſément en défaillance, le calcinent avec un peu de ſoufre, & font par-là de l'alkali fixe une eſpece de tartre vitriolé.

La ſeconde méthode eſt dûe à Tackenius; elle conſiſte à prendre telle quantité de plante fraîche que l'on veut, à le mettre dans une marmite de fer couverte de la même matiere avec ſoin, & en l'expoſant à un feu vif, la convertir en charbon. Alors on pouſſe le feu avec plus de vivacité, on ôte le couvercle, le charbon s'embraſe, ſe convertit en cendres pendant qu'on a ſoin de la remuer ſouvent & d'empêcher la flamme d'y pénétrer. On ſoutient le feu ſous les cendres pendant une heure ou deux, enfin on leſſive & on évapore, comme dans le procédé précédent.

Quelle eſt la nature de ces *ſels*? exiſtoient-ils dans le végétal, ou ſont-ils le produit du feu? ſont-ils tous ſemblables? comment le feu les a-t-il dépouillés des autres principes? quelles ſont leurs vertus médicinales? la méthode de Tackenius eſt-elle préférable? Telles ſont les queſtions qui ont partagé les Chimiſtes; tâchons de les réſoudre.

On ne peut regarder en général les *ſels lixiviels* comme des alkalis fixes parfaits: les ſeules plantes nitreuſes ſont capables d'en fournir, leur acide ſe détruiſant dans la combuſtion par la déflagration. Ils ſont quelquefois abſolument neutres, tel eſt le *ſel* du tamariſc que M. Montel a démontré être un parfait *ſel* admirable de Glauber. Le plus ſouvent ils ſont mêlés d'alkalis fixes & de *ſels* neutres. C'eſt ainſi que la potaſſe contient un tartre vitriolé, *voyez* Cardileucius, Groſſe & Boulduc, le dernier dans les *Mémoires de l'académie des Sciences* 1734, que la ſoude renferme un *ſel* marin, du *ſel* de Glauber, & du tartre vitriolé. On ſent aiſément que l'alkali fixe des *ſels lixiviels* eſt de deux ſortes, marin ou tartareux. Il eſt toujours le même que la baſe du *ſel* eſſentiel du végétal d'où on l'a tiré. Lorſque l'incinération a été lente, comme dans le procédé de Tackenius, le *ſel* eſſentiel en eſt d'autant moins décompoſé, & ſe trouve uni à une portion du phlogiſtique de la plante, qu'on a de la peine à dépouiller entierement par des calcinations & des leſſives répétées.

C'eſt à ce *ſel* neutre eſſentiel, produit de l'union d'un alkali fixe & d'un acide, qu'on doit le *ſel lixiviel*. *Voyez* Sel essentiel. Ce qu'il eſt facile de démontrer par ces deux ſeules expériences. Les plantes qui contiennent une plus grande quantité du premier *ſel*, en fourniſſent une proportionnée du ſecond; celles qui ont trempé quelque tems dans l'eau étant privées du ſuc de la terre, comme le bois flotté, ou qui ont été expoſées à la pluie, perdent en même tems l'un & l'autre *ſel*. L'alkali fixe exiſtoit donc dans le végétal brûlé, le feu n'a fait que le dégager de l'acide, du phlegme, & de l'huile avec leſquels il étoit combiné. Il l'a laiſſé uni à une terre, dont on le ſépare par la leſſive: mais comment l'acide uni plus intimément aux alkalis fixes qu'aux huiles & à l'eau, a-t-il pu les abandonner pour ſe volatiliſer avec les derniers? L'action du feu peut ſeule décider ce problème; elle vient à l'appui de deux unions qui ſe balancent, & elle entraîne l'acide volatil par ſa nature: cet effet ſera d'autant plus prompt & plus décidé que la flamme ſera plus vive & le feu plus ardent; car ſi le feu eſt lent, ſi on commence par réduire en charbon la plante avant de la brûler lentement, ſuivant la méthode de Tackenius, le *ſel* neutre eſſentiel ne ſera point entierement décompoſé, comme nous l'avons vu, il ſera plus gras, plus onctueux, moins blanc, moins déliqueſcent, & ce *ſel lixiviel* en ſera d'autant moins alkalin: il deviendra plus doux, & participera davantage des vertus de la plante dont on l'aura tiré; ce qui nous feroit pancher pour donner la préférence à ces derniers dans l'uſage médicinal, ce que nous ſoumettons cependant à l'expérience des médecins juſqu'ici mal faite & peu déciſive.

Les vertus médicinales des *ſels lixiviels* en général ſont d'être anti-émétiques, anti-acides, fébrifuges, ſtomachiques, apéritifs, diurétiques & emmenagogues; pris intérieurement d'être réſolutifs, fondans, employés comme topiques: ils ſont même cauſtiques, lorſqu'on n'a

n'a pas le ſoin de les étendre dans des opiates, des eaux, des cataplaſmes, *&c.* ce qui fait qu'on ne doit jamais les employer ſeuls intérieurement, ni extérieurement, à-moins qu'on ne veuille cautériſer. Leur doſe doit être très-petite, ils ſe donnent par grains.

SEL MARIN, (*Chimie.*) le *ſel marin* ou *ſel commun*, que quelques auteurs déſignent encore par le nom de *ſel* des cuiſines, *ſal culinare*, eſt un ſel naturel neutre, formé par l'union d'un acide ſpécial (*voyez* à la ſuite de cet *articlo* ACIDE MARIN), & d'un *ſel* alkali fixe d'une eſpece particuliere & parfaitement analogue, ou plutôt exactement identique avec le natron ou alkali fixe minéral, avec le *ſel* fixe de ſoude, avec la baſe du borax, avec celle du vrai *ſel* de Glauber naturel, *&c. Voyez* NATRON & SOUDE.

J'ai défini le *ſel marin* qui eſt regardé comme le plus parfait, celui qui eſt le plus abondant dans la nature, le plus connu: car il y a un *ſel* naturel connu des chimiſtes, entre autres noms ſous celui de *ſel marin* à baſe terreuſe, & qui differe du précédent, comme cette dénomination l'annonce déja, en ce qu'il a une terre pour baſe. Les différentes eſpeces de terre qui peuvent conſtituer cette baſe, donneroient auſſi pluſieurs autres eſpeces de *ſels marins*; mais ce n'eſt que du premier que nous allons nous occuper d'abord.

Les ſources ou magaſins naturels du *ſel marin* ſont 1°. la mer, les étangs, les fontaines, les puits ſalans; on doit rapporter à cette origine celui qui couvre des terreins bas, ou qui a pénétré la terre dans pluſieurs pays; car c'eſt là manifeſtement un produit de l'évaporation de quelques eaux ſalées. 2°. Les mines ou carrieres de *ſel* gemme ou concret, *voyez* SEL GEMME, *Hiſt. nat.* 3°. Les terres & matieres analogues, d'où on retire auſſi le ſalpêtre par une ſimple lixiviation. 4°. Un très-grand nombre de plantes. M. Pott obſerve avec raiſon que ce ne ſont pas ſeulement les plantes qui naiſſent au bord de la mer, comme les kalis, mais pluſieurs autres dont les extraits & les *ſels* eſſentiels donnent des indices manifeſtes de *ſel marin;* mais cette aſſertion n'eſt ni aſſez poſitive, ni aſſez générale, il eſt sûr, d'après nos propres expériences, qu'un très-grand nombre de plantes contiennent du *ſel marin* parfait, & qu'elles en contiennent abondamment: on en trouve une très-grande quantité dans pluſieurs potaſſes. *Voyez* POTASSE. 5°. Les animaux, car les humeurs, & ſur-tout l'urine de ceux même qui ne mangent point de *ſel*, en contiennent manifeſtement & aſſez copieuſement. 6°. Enfin l'eau de neige & de pluie.

Il eſt très-vraiſſemblable qu'il n'y a dans la nature qu'une ſource vraie & primitive, qu'une fabrique de ce *ſel*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi; que le *ſel marin* paſſe des végétaux aux animaux qui s'en nourriſſent; des végétaux, des animaux & de leurs excrémens décompoſés par la putréfaction aux terres; des mines de *ſel* gemme à la mer, ou au contraire de la mer aux entrailles de la terre; de la ſurface de la terre & des mers dans l'atmoſphere, *&c.* mais nous ne toucherons point à cette queſtion, qui eſt juſqu'à préſent peu décidée quant au principal chef, ſavoir la détermination de la ſource vraie & primordiale du *ſel marin*, & quant à pluſieurs des objets ſecondaires dont nous venons de faire mention.

Mais ce qui eſt très-décidé, (& qui eſt une forte induction en faveur de l'opinion que nous venons de propoſer, puiſqu'elle porte ſur un argument pris de la nature même interne ou chimique de l'objet examiné), c'eſt que le *ſel marin* retiré des diverſes ſources que nous venons d'indiquer, n'eſt qu'un ſeul & même être chimique. Ainſi une certaine diviſion vulgaire que la routine a conſacré dans les petits traités de phyſique & d'hiſtoire naturelle, du *ſel* dont il s'agit en *ſel marin*, *ſel* de fontaine, & *ſel* gemme ou foſſile, *marinum*, *foſſile & fontanum;* cette diviſion, dis-je, eſt abſolument nulle & ſuperflue. Auſſi, comme le lecteur peut s'en être déja apperçu, les Chimiſtes ne gardent-ils pas chacun de ces noms pour ces prétendues eſpeces particulieres, mais ils donnent indifféremment le nom de *ſel marin*, qui eſt devenu générique dans le langage chimique, & à celui qui provient de la mer & à celui que fourniſſent les plantes, *&c.*

La vraie nature du *ſel marin* a été long-tems méconnue des chimiſtes. Ils ont ignoré la nature de ſa baſe juſqu'en 1736. M. du Hamel démontra alors dans un mémoire imprimé dans le volume *de l'académie royale des Sciences* pour cette année, que cette baſe étoit un *ſel* alkali fixe, ſemblable au natron & au *ſel* alkali fixe de ſoude. M. Pott qui avoit déja défendu l'ancienne opinion, ſavoir que la baſe du *ſel marin* étoit une terre, l'a ſoutenue encore dans une diſſertation ſur la baſe du *ſel marin*, uniquement deſtinée à combattre la découverte de M. du Hamel dans ſa Lithogéognoſie, *voyez p.* 190 *de la traduction françoiſe*, & enfin dans les corrections & éclairciſſemens donnés par l'auteur pour la premiere partie de cette traduction, & imprimés à la fin de cette premiere partie. Voyez *Lithogéognoſie*, *vol. I. p.* 427. Mais ce n'eſt plus à préſent un problème chimique, que la nature vraiment ſaline de la baſe du *ſel marin;* c'eſt au contraire une des connoiſſances chimiques les plus rigoureuſement démontrées. On trouvera le précis de cette démonſtration diſcutée contradictoirement aux objections de M. Pott, dans une note ajoutée au paſſage de la Lithogéognoſie déja cité. Voyez *Lithogéognoſie*, *vol. I. p.* 190. M. Pott n'a appuyé ſa perſévérance dans le ſentiment oppoſé que ſur un mal entendu & ſur une erreur de fait: le mal entendu a conſiſté en ce qu'en réfutant le ſentiment de M. du Hamel, M. Pott a toujours combattu l'alkali de tartre, tandis que M. du Hamel admettoit un corps très-différent, ſavoir l'alkali de ſoude; & l'erreur en ce que M. Pott a ſoutenu juſqu'à la fin, que la terre qui ſert de baſe à l'eau-mere du *ſel marin*, étant combinée avec les acides minéraux, produiſoit les mêmes *ſels* neutres que lorſqu'on combinoit avec les mêmes acides, la baſe du vrai *ſel marin*, du *ſel marin* proprement dit. Or cette prétention eſt directement détruite par les faits. M. Pott avance, par exemple, dans ſes *corrections & éclairciſſemens pour la Lithogéognoſie*, que la terre de l'eau-mere du *ſel marin*, unie à l'acide vitriolique, donne un *ſel* admirable parfaitement ſemblable à celui qu'on prépare avec le *ſel marin*. La propoſition contraire eſt exactement vraie: ces deux *ſels* different auſſi directement & eſſentiellement qu'ils puiſſent différer quant au fait dont il s'agit, c'eſt-a-dire que celui qui a la terre pour baſe, eſt précipité par l'alkali fixe de tartre, & même par la baſe du *ſel marin*, & que celui qui a la baſe du *ſel marin* pour baſe, n'eſt point précipité par ces alkalis; & il eſt exactement dans le cas du *ſel* végétal à baſe terreuſe, dont l'exemple avoit été oppoſé à M. Pott, & dont il exige qu'on lui démontre la parité; car de même que, ſelon les propres paroles de M. Pott, *la terre qui a ſervi de baſe à ce* ſel *végétal peut en être derechef ſéparée ſous la même forme de terre*, de même la terre de l'eau-mere du *ſel marin* qui a ſervi de baſe au faux-*ſel* de Glauber, *peut en être de-rechef précipitée ſous la même forme de terre*.... Mais il y a encore une raiſon plus directe; cette derniere terre, que j'appellerai pourtant volontiers *marine*, parce que je la crois de la même nature que celle qui eſt un des principes de l'alkali fixe marin, ce qui ne ſuffit pas en bonne doctrine chimique, *voyez* PRINCIPES & VÉGÉTALE, *analyſe*, pour la regarder comme la baſe du *ſel marin*, cette derniere terre, dis-je, combinée avec l'acide marin ne fait point du *ſel marin*. Toutes les ſubtilités du ſyſtème de Stahl ſur l'eſſence des alkalis fixes, ſur la *quaſi-ſalinité* des terres alkalines, ſur leur aptitude à s'aſſocier l'acide néceſſaire pour *ſe revêtir* de la nature du vrai *ſel*, reſſource que M. Pott a très-doctement employée: toutes ces ſubtilités, dis-je, ne ſauroient tenir contre des faits ſi poſitifs; car il s'agit ici d'une préciſion, logique: la baſe d'un *ſel* eſt le corps qui le conſtitue immédiatement par ſon union à un acide, ou le corps que l'on ſépare immédiatement de cet acide, & non pas l'un des principes de ce corps.

L'autre principe du *ſel marin*, ſavoir ſon acide eſt un être chimique plus anciennement connu. *Voyez* la partie hiſtorique de *l'article* CHIMIE. Nous expoſerons les propriétés de cette ſubſtance dans un article particulier placé à la ſuite de celui-ci. Nous avons déja renvoyé aux *articles* NATRON & SOUDE, *ſel de*, pour y chercher la connoiſſance ultérieure de la baſe du *ſel marin*. Nous allons dans cet article ne plus le conſidérer que *in concreto*, expoſer les propriétés du *ſel marin* entier.

Sa ſaveur eſt aſſez connue; c'eſt celle qu'on appelle *ſalée* par excellence.

Une partie de *ſel marin* ſe diſſout parfaitement dans un peu plus de deux parties & demie d'eau. Ce *ſel* eſt du petit nombre de ceux qui ne ſe diſſolvent pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante, que dans l'eau froide voiſine de la congellation;

tion; c'eſt-à-dire qu'une leſſive de *ſel marin* bien ſaturée & froide, n'en diſſout point une plus grande quantité, ſi on la fait bouillir ſur du nouveau *ſel*; & que réciproquement une leſſive de *ſel marin* ſaturée & bouillante, n'en laiſſe point échapper par le refroidiſſement. C'eſt une ſuite de cette propriété que le *ſel marin* cryſtalliſe dans l'eau qu'on fait évaporer en bouillant, pendant l'ébullition même; & c'eſt ſur cette propriété qu'eſt fondée la manœuvre par laquelle on le ſépare dans les fabriques de ſalpêtre. *Voyez* NITRE.

La forme des cryſtaux primitifs du *ſel marin* eſt cubique; ces cubes primitifs ſe diſpoſent quelquefois de maniere à former des cubes plus conſidérables, tantôt parfaits, tantôt tronqués; quelquefois exactement pleins, d'autres fois vuides ou creux dans quelqu'un de leurs côtés. Ce ſont encore dans les évaporations bien menagées des pyramides creuſes & renverſées, & plus ou moins aiguës, plus ou moins évaſées. *Voyez* CRYSTALLISATION, & le *mém.* de M. Rouelle, *acad. royale des Scienc. ann.* 1744.

Le *ſel marin* shumecte ſenſiblement à l'air; mais c'eſt principalement, ſi même ce n'eſt point abſolument, à raiſon d'un peu d'eau mere qui leur reſte preſque toujours mêlée, & que je crois infecter ſon eau de cryſtalliſation.

Le *ſel marin* verdit un peu le ſirop de violettes. Il eſt encore vraiſſemblable que c'eſt à raiſon de cette eau mere. *Voyez* VIOLETTES, *Teinture de*.

Le *ſel marin* décrepite au feu. *Voyez* DÉCREPITATION.

Le *ſel marin* jetté ſur des charbons preſque éteints, les ranime, en renouvelle l'embraſement, & produit même de la flamme, ſelon une obſervation de Stahl, qui en tire un merveilleux parti pour prouver l'influence de l'eau dans l'affaire de l'inflammation, dans la production de la flamme. *Voyez* FLAMME. M. Pott, qui a rapporté fort au long dans ſa *Diſſertation ſur le ſel commun*, les eſſais de divers chimiſtes, & les ſiens ſur le *ſel marin*, traité avec les charbons, tant dans les vaiſſeaux fermés qu'à l'air libre, & qui a obtenu quelques légeres émanations & *apparences* d'une matiere phoſphorique, ſemble inſinuer que la production d'une pareille matiere peut bien contribuer au phénomène dont nous venons de parler. Cela peut être abſolument, mais cela ne paroît point néceſſaire; l'eau dégagée & miſe en vapeur par la décrépitation, en paroît une cauſe très-ſuffiſante.

Au reſte, il faut ſe rappeller encore ici que le phoſphore par excellence, le phoſphore de Kunkel ou de Boyle, n'eſt point dû, au moins évidemment, à la combinaiſon de l'acide marin & du phlogiſtique, mais à celle du phlogiſtique & de l'acide microcoſmique, dont l'analogie & la différence avec l'acide marin ne ſont point encore conſtatées.

Le *ſel marin* entre en fuſion à un aſſez foible degré de chaleur; il ne paroît pourtant pas qu'on puiſſe rapporter à la liquidité aqueuſe celle qu'il contracte par l'action du feu. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*. Car 1°. Le degré de chaleur requis pour cette fluidification, eſt bien ſupérieur, quoique foible, à celui qui fait couler les ſels très-aqueux, comme le *ſel* de Glauber, le nitre, *&c.* 2°. La décrépitation qui précede la fuſion, a diſſipé l'eau néceſſaire pour faire ſubir à un *ſel* la liquidité aqueuſe.

Il exiſte dans l'art une ancienne opinion ſur la convertibilité du *ſel marin* en nitre. Cette opinion a pris un nouveau crédit dans ces derniers tems; on a même, dit-on, tenté cette tranſmutation par l'autorité du miniſtere, & ſous la direction des plus habiles chimiſtes. Le ſuccès de ces tentatives, ſi elles ont été réellement exécutées, n'a pas été publié; & il a couru d'ailleurs quelques deſcriptions de procédés qui ne promettent rien aux vrais connoiſſeurs *Voy.* SALPÊTRE.

On connoît aſſez la qualité antiſeptique du *ſel marin*, & l'uſage qu'on en fait en conſéquence pour aſſaiſonner les viandes, & les préſerver de la putréfaction. Il eſt à remarquer cependant qu'il doit être employé à haute doſe; car ſi on applique aux matieres animales putreſcibles, une petite quantité de *ſel marin*, non ſeulement il ne les préſerve pas de la corruption, mais au contraire il en accélere la corruption. Beker avoit déjà fait mention de ce fait ſingulier, que les expériences de M. Pringle confirment; & qu'on auroit dû déduire il y a long-tems des obſervations domeſtiques les plus connues, ſi les ſavans ſavoient aſſez obſerver autour de ſoi. En effet, rien n'eſt ſi connu que cette obſervation, ſavoir qu' un bouillon non ſalé ſe conſerve mieux & plus long-tems, que celui auquel on a ajouté la doſe ordinaire de *ſel*; qu'on peut garder pendant aſſez long-tems un ragoût à-demi fait, pourvû qu'on n'y ait pas mis le *ſel* avant d'en interrompre la cuite.

C'eſt comme aſſaiſonnant qu'on l'emploie auſſi en Pharmacie, pour conſerver certaines ſubſtances végétales, comme roſes, *&c.* ſelon un uſage établi dans les boutiques d'Allemagne. *Voyez* CONSERVATION, *Pharmacie*. D'ailleurs pluſieurs chimiſtes, depuis Paracelſe juſqu'à Fr. Hoffman, ont recommandé de digérer dans une eau chargée de *ſel* pluſieurs ſubſtances végétales, dont on ſe propoſoit de retirer par la diſtillation, des huiles eſſentielles. Il eſt aſſez généralement convenu qu'on obtient par cette méthode, des huiles eſſentielles plus limpides; mais 1°. le fait même quoique avoué, mais ſans examen contradictoire, n'eſt pas inconteſtable; 2°. le *ſel marin* a-t-il opéré matériellement, dans cette eſpece de dépuration ou rectification, ou n'a-t-il que ſuſpendu, ou au contraire favoriſé un certain mouvement de fermentation, auquel elle peut être dûe uniquement? c'eſt ce qui n'eſt point décidé.

Le *ſel marin* eſt une des matieres ſalines qui opere le plus efficacement le refroidiſſement des liqueurs dans leſquelles on le diſſout. *Voyez* REFROIDISSEMENT ARTIFICIEL.

Le *ſel marin* eſt employé comme fondant dans le traitement de pluſieurs ſubſtances minérales; il entre dans la compoſition de pluſieurs flux. *Voyez* FLUX.

Il eſt employé auſſi dans les cemens. *Voyez* CEMENTATION *&* CEMENT.

Il entre dans la compoſition de certaines préparations d'antimoine aſſez inutiles, & qui ſont connues ſous le nom de *régules médicamenteux*. *Voyez* ſous le *mot* ANTIMOINE.

M. Pott recommande de le faire entrer dans les mélanges de terres, dont on veut faire les vaiſſeaux qui acquierent, dans la cuite, une eſpece de vitrification, & qui deviennent propres par-là, à la diſtillation des acides minéraux. Cette addition peut être très-bonne; & l'on doit en croire d'autant plus volontiers ce célebre chimiſte, qu'il a plus qu'aucun autre, travaillé ſur ce ſujet, ſur lequel il a publié des découvertes très-précieuſes. Cependant nous avons en France d'excellens vaiſſeaux, des vaiſſeaux éminemment propres à contenir & à diſtiller les eſprits les plus corroſifs, & dans la compoſition deſquels n'entre point le *ſel marin*. N'importe, le mélange indiqué par M. Pott fournit une richeſſe de plus.

On a ſur le degré d'adhéſion de l'acide marin à ſa baſe, les obſervations ſuivantes.

Premierement, ceux qui ont travaillé avec plus de ſoin à rendre l'eau de mer potable par la diſtillation, tels que Boyle & M. Hales, ont obſervé qu'il s'élevoit avec l'eau, un peu d'acide dans un certain tems de cette diſtillation. *Voyez* MER, *eau de*.

De l'eau, commune cohobée pluſieurs fois ſur du *ſel marin*, contracte une légere acidité.

Pluſieurs eaux thermales ſalées, rougiſſent foiblement la teinture de tourneſol; leur chaleur naturelle équivant à la digeſtion qui opere le dégagement d'un peu d'acide dans les expériences précédentes.

Le *ſel marin* concret, étant expoſé à un feu violent & à l'air libre, c'eſt-à-dire à la calcination, ſe volatiliſe, ou du moins ſe diſſipe, ſoit ſous ſa forme immuée de *ſel marin*, ſoit ſous celle de produits inobſervés juſqu'à préſent; mais il s'alkaliſe auſſi en partie, c'eſt-à-dire qu'il laiſſe échapper une partie de ſon acide. Neuman réduiſit, par une calcination réitérée treize fois, une livre de *ſel marin* à trois gros de terre & un gros de *ſel*. Cette expérience prouve plus, il eſt vrai, la volatiliſation que l'alkaliſation; mais le dégagement d'un peu d'acide marin par la calcination, eſt d'ailleurs prouvée par des expériences conſtantes.

Le *ſel marin* diſtillé ſans intermede à un feu très-violent, donne un peu de ſon acide; mais ſi peu que M. Pott lui-même, qui a défendu ſur ce point les prétentions de Beguin, de Schroder, de Henckel, rejettées par tous les autres chimiſtes, M. Pott, dis-je, avoue qu'il n'en fournit que ce qu'il faut pour maintenir l'aſſertion abſolue, que le *ſel marin* donne de l'acide par la diſtillation ſans intermede.

Mais pour obtenir abondamment l'acide du *ſel marin*, on diſtille ce *ſel* avec divers intermedes. On emploie

ploie à cette diſtillation des intermedes faux, & des intermedes vrais. *Voyez* Intermede, *Chimie*.

Je range ſous la premiere claſſe les différentes eſpeces de terres & ſables; car comme je l'ai diſcuté aſſez au long à *l'article* Nitre, qu'il faut conſulter ſur ceci, c'eſt une opinion inſoutenable que celle qui fait dépendre la propriété qu'ont ces terres dans cette diſtillation, de prétendues matieres vitrioliques dont on les croit mêlées. D'ailleurs les ſables purs, les cailloux, les talcs, les briques pilées, toutes ſubſtances dans leſquelles on ne ſauroit ſuppoſer des matieres vitrioliques, fourniſſent des intermedes efficaces pour cette diſtillation. L'intermede le plus uſité eſt celui des terres argilleuſes, de l'argille commune ou du bol. M. Pott dit que les moins colorées de ces terres ſont les plus foibles. Il eſt hors de doute qu'il faut d'ailleurs choiſir celles qui ſont le moins mêlées de terre calcaire; car les terres de cette nature ſont, par leur propriété d'abſorber les acides, incapables de ſervir d'intermede pour leur dégagement; & quoique des auteurs propoſent de diſtiller le *ſel marin* par l'intermede des coraux, de la craie, de la chaux, *&c.* on peut avancer hardiment avec M. Pott, qu'on n'obtient point d'acide par un pareil procédé.

On emploie communément ſept ou huit parties de bol ou d'argile, pour une de *ſel marin*; cette quantité eſt inſuffiſante. Lemery qui en emploie ſix, & qui diſtille à un feu très-long & très-violent, obſerve qu'il reſte dans ſon réſidu du *ſel marin* entier. Stahl demande dix parties d'ochre, de bol ou d'argille, pour une de *ſel*; je crois qu'il vaut encore mieux en employer douze & même davantage.

L'on fait décrépiter, ou ſeulement bien ſécher le *ſel*, lorſqu'on ſe propoſe d'obtenir un acide concentré. Cela eſt indifférent pour la ſureté de l'opération; mais il peut être eſſentiel de le faire décrépiter, lorſqu'on ſe propoſe d'obtenir un acide auſſi concentré qu'il eſt poſſible.

La méthode de Lemery de réduire le *ſel* & l'argille, au moyen d'une certaine quantité d'eau, en une pâte dont on forme de petites boules, qu'on ſeche enſuite avec ſoin, eſt bonne; la multiplication des ſurfaces qui en réſulte, doit favoriſer l'action du feu.

Comme l'acide marin eſt très-expanſible, & d'autant plus qu'il eſt plus concentré, il eſt commode de diſpoſer les matieres à diſtiller de maniere qu'elles ne donnent qu'un acide concentré au point qu'on le deſire. Ainſi quand on a beſoin d'un eſprit de *ſel* ordinaire & phlegmatique, tel qu'il ſuffit pour les uſages les plus ordinaires, on ne doit deſſécher ni l'argille, ni le *ſel*; on peut même employer les boules de Lemery très-imparfaitement ſechées; ou bien, ce qui revient à-peu-près au même (car cette humidité étrangere paſſe preſque toute dans le récipient avant l'acide), on met un peu d'eau pure dans le ballon.

La très-grande expanſibilité de cet acide exige encore qu'on emploie un récipient très-vaſte. On a coutume de ſe ſervir des plus gros ballons, ou de ballon double. *Voyez* Distillation & Récipient. Je crois très-utile, & même éminemment utile dans le cas dont il s'agit, de laiſſer continuellement le petit trou du ballon ouvert.

Les intermedes vrais qui peuvent opérer le dégagement de l'acide marin dans la diſtillation, ſont les divers acides qui ont plus de rapport avec la baſe du *ſel marin* que ſon acide propre. Or l'acide vitriolique, l'acide nitreux & l'acide microcoſmique, ſont dans ce cas. On peut employer ces acides, ſoit purs, ſoit unis à des baſes, avec leſquelles ils aient moins d'affinité qu'avec celle du *ſel marin*. L'alun & les vitriols ſont les *ſels* neutres vitrioliques qui ſont les plus propres à cette décompoſition. Mais leur emploi eſt accompagné d'un très-grand inconvénient, c'eſt que leurs baſes ſont ſolubles par l'acide marin, qui s'y unit en effet à meſure qu'il abandonne ſa propre baſe; & qu'il faut par conſéquent opérer cette nouvelle déſunion pour obtenir l'acide marin. Auſſi cette méthode qui exige un feu violent & très-long, eſt-elle preſque abſolument hors d'uſage, excepté pour quelques prétentions particulieres, & juſqu'à préſent mal conſtatées.

Le meilleur de ces intermedes vrais, eſt ſans contredit, l'acide vitriolique nud. Pour exécuter par cet intermede cette diſtillation connue dans l'art ſous le nom de *maniere de Glauber*, du nom de ſon inventeur, on place dans une cornue de grais ou de verre deux parties de *ſel marin*, qui ne doivent remplir ce vaiſſeau qu'environ au tiers, ſur leſquelles on verſe peu-à-peu une partie d'huile de vitriol: il s'éleve dès la premiere effuſion de l'acide vitriolique, de l'acide marin réduit en vapeurs, que l'on perd néceſſairement; & cette perte dure pendant tout le tems du mélange. Dès que ce mélange eſt fait, on place leſtement la cornue dans un fourneau de reverbere, ou ſur un bain de ſable, & on y adapte ſur le champ un récipient: on lutte les jointures, & on laiſſe le petit trou ouvert; on attend que l'éruption ſpontanée des vapeurs ſoit ceſſée; & alors ſeulement on fait ſous la cornue un petit feu, qu'on augmente peu-à-peu, & qu'il ne faut pouſſer qu'à un degré aſſez léger pendant tout le cours de l'opération, qui eſt finie en ſix ou ſept heures au plus. On peut pour éviter la perte des premieres vapeurs, employer une cornue tubulée. *Voyez* Cornue.

Le produit de cette opération eſt une liqueur d'un jaune verdâtre, très-fumante, & un acide marin très-concentré. Si on veut avoir par le même procedé un acide plus phlegmatique, on n'a qu'à ajouter de l'eau au mélange, le faire par-là. Selon la proportion de Glauber, prendre pour deux parties de *ſel*, une partie d'huile de vitriol & trois parties d'eau.

L'acide nitreux eſt un intermede très-peu commode pour la diſtillation du *ſel marin*; car comme cet acide eſt trop volatil, il s'éleve avec celui du *ſel marin*, & forme une eau regale.

L'acide marin retiré, ſoit par l'intermede des terres bolaires colorées, ſoit par celui de l'huile de vitriol, a beſoin d'être rectifié pour être pur. Celui qui eſt retiré par l'intermede du bol, étant rectifié ſans addition, juſqu'à ſiccité, laiſſe une quantité aſſez conſidérable de terre martiale qui s'étoit volatiliſée avec lui, & dont il eſt abſolument néceſſaire de le ſéparer quand on le deſtine aux travaux exacts. Celui qu'on obtient par les intermedes vrais, & même en général tout acide marin qu'on veut avoir auſſi pur qu'il eſt poſſible, doit être rectifié, c'eſt-à-dire rediſtillé ſur du nouveau *ſel marin*. On conçoit aiſément que dans cette opération, ces acides étrangers exerçant la propriété qu'ils ont de chaſſer le *ſel marin* de ſa baſe & d'y adhérer à ſa place, ſont remplacées dans la liqueur acide qu'ils rendoient impure & qu'ils abandonnoient par du nouvel acide marin qui paſſe, au lieu d'eux, dans cette liqueur qui devient par-là pure, homogene, & même ſans rien perdre de ſa quantité.

Le produit fixe ou réſidu de la diſtillation du *ſel marin* par les terres a été aſſez peu examiné: ſi les deux principes du *ſel marin* étoient ſéparés dans cette opération, par une diacriſe pure, ce produit fixe devroit être la baſe ſaline du *ſel marin*: or il paroît juſqu'à préſent que ce n'eſt pas cela. Le produit fixe de la diſtillation du *ſel marin* par les ſels vitrioliques, eſt du ſel de Glauber, *voyez* Sel de Glauber. Le produit fixe de cette diſtillation par les ſels nitreux eſt du nitre quadrangulaire, *voyez* Nitre; & enfin le produit de ſa diſtillation par l'acide microcoſmique n'eſt pas encore bien connu.

Acide marin. Van-Helmont ſoupçonne aſſez gratuitement que cet acide eſt l'acide primitif, & la vraie baſe de tous les autres. Becher & ſes ſectateurs prétendent avec plus de vraiſſemblance, que cet acide eſt ſpécifié par la terre mercurielle, *voyez* Mercuriel, principe; au moins cette aſſertion eſt-elle très-naturellement liée au dogme fondamental de Becher, qui regarde ce principe comme la vraie cauſe matérielle de la volatilité. En effet, une des propriétés des plus remarquables de l'acide marin, propriété qu'il poſſede à l'excluſion des autres acides; c'eſt que la plûpart des compoſés à la formation deſquels ils concourt, comme principe, ſont volatils, ce qui eſt ſur-tout très-remarquable & très-ſpécial ſur les ſubſtances métalliques qu'il volatiliſe toutes, ſans en excepter l'or, comme il eſt démontré par les expériences de M. Brandt, dont nous allons faire mention, après avoir rapporté les propriétés les plus extérieures de l'*acide marin*.

Cet acide eſt d'une couleur jaune, plus ou moins délayée, ſelon qu'il eſt plus ou moins concentré; celui qui eſt très-phlegmatique, mais qui eſt pourtant propre encore aux uſages ordinaires, à la diſſolution des matieres terreuſes, alkalines, à la préparation d'une eau regale, capable de bien diſſoudre l'or, *&c.* celui-là, dis-je, eſt limpide & ſans couleur, de même que l'acide nitreux foible.

L'*acide marin*, pour peu qu'il ſoit concentré eſt très-

très-fumant, & les vapeurs qu'il envoie ſont blanches; ces vapeurs ſont d'autant plus épaiſſes, & d'autant plus expanſibles, que cet acide eſt plus concentré.

Il paroît le moins peſant des trois acides minéraux; du-moins n'eſt-on point parvenu juſqu'à préſent à concentrer de l'acide marin en maſſe, juſqu'au point de le rendre auſſi peſant que l'acide vitriolique, ou l'acide nitreux très-concentré; on n'a pas tenté non plus de déterminer ſon poids dans ſon état de plus grande concentration, c'eſt-à-dire dans diverſes combinaiſons, où il entre vraiſſemblablement en un état de très-grande pureté ou concentration.

Il eſt ce que la plûpart des Chimiſtes, même les plus célebres appellent, *&c.* par un uſage très-vicieux, le plus foible des acides minéraux; ce qui ſignifie ſeulement que les deux autres acides le chaſſent, lorſqu'on les applique à des ſels neutres formés par l'union de celui-ci & des ſubſtances alkalines, ſoit ſalines, ſoit terreuſes. Et cette expreſſion qui ſeroit toujours impropre, vague, peu ſcientifique, quand même elle pourroit avoir un ſens au moins figuré, ſelon lequel elle convînt à une aſſertion généralement vraie; cette expreſſion, dis-je, eſt à plus forte raiſon inadmiſſible, puiſque cet acide le plus foible des trois acides minéraux relativement aux alkalis, eſt dans le même ſens le plus fort des trois relativement aux métaux blancs, & plus fort que l'acide nitreux relativement à toutes les ſubſtances métalliques.

L'*acide marin* eſt celui des acides minéraux qui a le plus de rapport avec les métaux blancs: ſavoir, l'argent, l'étain & le plomb, & il a plus de rapport avec toutes les ſubſtances métalliques que l'acide nitreux. Son ordre de rapport avec l'acide vitriolique & les ſubſtances métalliques colorées, & même le mercure n'eſt pas encore définitivement établi.

L'*acide marin* a la propriété ſinguliere, ou du-moins poſſede éminemment la propriété d'enlever à un autre acide une ſubſtance qu'il eſt capable de diſſoudre, lorſqu'on l'applique en maſſe à cette ſubſtance en maſſe. Ainſi cet acide appliqué en maſſe, c'eſt-à-dire, ſous ſa forme ordinaire de liquide, à de la limaille ou de la grenaille d'or ou d'argent & à du mercure coulant, ne diſſout point ces ſubſtances métalliques, même par le ſecours d'une longue ébullition: appliqué au cuivre, à l'étain & au biſmuth, non calcinés, il ne diſſout ces ſubſtances métalliques qu'avec beaucoup de peine & en petite quantité; le plomb, dans les mêmes circonſtances, eſt encore plus difficilement ſoluble par ce menſtrue. Il eſt vrai que la chaux de cuivre & celle de biſmuth s'y diſſolvent aſſez facilement, & les chaux & verres d'étain & de plomb un peu plus aiſément que ces métaux non calcinés, mais toujours fort mal.

L'*acide marin* bouillant ne diſſout que très-peu de régule d'antimoine, ſoit ſous ſa forme métallique, ſoit calciné.

Enfin, il eſt pourtant quelques ſubſtances métalliques; ſavoir, le fer, le zinc, le régule d'arſenic, & celui de cobalt qui ſont parfaitement diſſoutes par l'acide marin en maſſe. Mais toutes ces ſubſtances métalliques, excepté l'or, étant précédemment diſſoutes, ont la plus grande diſpoſition, la plus grande *pente* à s'unir à l'*acide marin* pour lequel elles quittent l'acide auquel elles étoient jointes auparavant. C'eſt ainſi que ſi on applique de l'*acide marin* à une diſſolution d'argent, ou le mercure dans l'acide nitreux, le premier acide enleve l'argent ou le mercure au ſecond, & forme avec l'argent le corps chimique connu ſous le nom de *lune cornée*, & avec le mercure le corps chimique connu ſous le nom de *précipité blanc*. *Voyez* Argent, Mercure & Corné, *Chimie*. Il y a encore deux autres moyens dont l'*acide marin* diſſout les ſubſtances, qu'il ne ſauroit diſſoudre, lorſqu'on l'applique en maſſe ou en état d'aggrégation liquide, à ces ſubſtances, ſoit concretes, ſoit liquides. Le premier conſiſte à les réduire les deux corps à s'unir en vapeurs: c'eſt ainſi que l'*acide marin* & le mercure étant réduits chacun en vapeurs, & portés dans un récipient commun, ſe combinent chimiquement, & forment par leur union le ſel métallique connu dans l'art ſous le nom de *ſublimé corroſif*. La deuxieme conſiſte à appliquer à un ſel neutre marin, par exemple, un ſublimé corroſif, une ſubſtance métallique: par exemple, la chaux de cuivre capable de précipiter ce ſel & d'attirer à ſoi l'acide, en le détachant de ſon ancienne baſe, qui eſt le mercure dans l'exemple cité.

Au reſte, tous ces phénomènes ſe déduiſent d'un même principe; ſavoir, de ce que l'union aggrégative des particules de l'*acide marin* eſt ſupérieure dans le plus grand nombre de cas à la pente qui le porte à l'union mixtive, & ſur-tout quand l'exercice de cette derniere force eſt empêché d'ailleurs par l'adhéſion aggrégative des particules du corps à diſſoudre. *Voyez* Menstrue.

La plûpart des matieres ſalines qui réſultent de l'union de l'*acide marin* aux diverſes ſubſtances métalliques que nous venons de nommer, ſont connues dans l'art ſous le nom de *métaux cornés* ou de *beurres*, noms tirés de quelque reſſemblance que ces matieres ont, ſoit par la couleur, ſoit par la conſiſtance, avec la corne ou avec le beurre. Celles qui ont la conſiſtance cornée, ſont celles qui ont pour baſe l'argent & le plomb, & ſont appellées communément *lune cornée* & *plomb corné*. L'étain, le biſmuth, l'arſenic, l'antimoine & le cobalt donnent chacun un beurre. Le *ſel* produit de la combinaiſon de l'*acide marin* & du cuivre, eſt une eſpece de gomme qui doit être par conſéquent rangée avec les beurres. Cette gomme eſt très-inflammable; elle brûle en donnant une belle flamme bleue (propriété qu'elle communique à l'eſprit-de-vin dans lequel on la diſſout, & à du ſuif ou de la cire à quoi on la mêle, & dont on fait enſuite des chandelles:) & les Chimiſtes en ont conté beaucoup de merveilles, *voyez* la *diſſertat.* de M. Pott ſur le *ſel marin*, déja citée.

Le zinc combiné avec l'*acide marin* donne une matiere moyenne entre l'état corné & l'état butireux. Cette matiere coule au feu, mais ſe fige, & ſe durcit conſidérablement dès que ce feu n'eſt plus très-vif. Le *ſel* formé par l'union de l'*acide marin* & du fer eſt capable de prendre une forme concrete, éprouver une eſpece de cryſtalliſation, mais peu durable. Le ſublimé corroſif & le précipité blanc, produits de la combinaiſon de l'*acide marin* & du mercure, ont cela de ſpécial, qu'ils ont une forme concrete, durable; qu'ils ſont, & ſur-tout le ſublimé corroſif, très-capables d'une cryſtalliſation réguliere. Enfin, l'or qui, ſelon les expériences de M. Brandt, que nous avons annoncées plus haut, eſt attaqué par l'*acide marin*, pur, nud en maſſe, lorſqu'on l'a précédemment mêlé en diverſes proportions à de l'étain, ou du biſmuth ou du régule de cobalt, & qu'on a réduit l'alliage en une chaux dans laquelle on n'apperçoit aucune partie d'or; l'or, dis-je, extrait de cette chaux par l'*acide marin*, ou pour mieux dire, le produit réſultant de cette extraction, ſe volatiliſe ſous la forme d'une liqueur épaiſſe, jaune ou rouge.

Toutes ces ſubſtances ſalines métallico-marines ſont plus ou moins volatiles & déliqueſcentes.

Il eſt encore eſſentiel d'obſerver que la vapeur qui s'éleve pendant la diſſolution de la chaux de cuivre dans l'*acide marin*, eſt très-inflammable; & que pendant celle du zinc dans le même acide, il ſe forme de petits floccons inflammables, & qui ſont une eſpece de ſoufre; mais que ces phénomènes n'inſinuent point du-tout que l'*acide marin* contienne du phlogiſtique, de même que l'inflammation des huiles, & les autres phénomènes analogues que préſente l'acide nitreux ne démontrent point ce principe dans ce dernier acide. *Voyez* Nitre.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali fixe de tartre donne le *ſel marin* régénéré connu dans l'art ſous le nom de *ſel digeſtif* ou *fébrifuge de Sylvius*.

Avec la chaux il donne le *ſel* appellé très-arbitrairement *ſel fixe ammoniac*, & *huile de chaux* quand il eſt tombé en *deliquium*, événement auquel il eſt très-ſujet. Il eſt traité de quelques propriétés chimiques de ce *ſel* à l'*article* Chaux, *Chimie*.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali volatil forme le *ſel* ammoniac proprement dit. *Voyez* Sel ammoniac, *acide marin dulcifié*, *éther marin*.

L'*acide marin* digéré, diſtillé, cohobé de diverſes manieres avec l'eſprit-de-vin, fournit la liqueur connue dans l'art ſous le nom d'*eſprit de* ſel *dulcifié*, d'*eſprit de* ſel *vineux* & d'*eau tempérée* de Baſile Valentin. Lorſque les travaux que les Chimiſtes avoient tentés ſur la dulcification de l'acide vitriolique, & ſur celle de l'acide nitreux, leur eurent donné l'éther vitriolique & l'éther nitreux, *voyez* ces *articles*; ces liqueurs furent le produit le plus précieux de ces travaux, & le principal objet de leurs recherches dans les opérations analogues ſur le mélange de l'*acide marin* & de l'eſprit-de-vin qui a long-tems refuſé une liqueur huileuſe, un éther. Enfin M. Rouelle le ca-

det, que je ne crains point de placer parmi les plus grands chimiſtes, à qui même je ne m'abſtiens de marquer la premiere place, que parce que ma propre conviction, quoiqu'intime & profonde, ne me donne pas le droit de *lui déferer l'empire*. M. Rouelle le cadet, dis-je, a fait en 1759 de l'éther marin, en employant au lieu d'*acide marin*, nud & en aggrégation, de l'*acide marin*, diſgregé & concentré par ſon union avec l'étain, c'eſt-à-dire, le beurre d'étain, ou liqueur fumante de *Libavius*. Cette découverte eſt fondée ſur une heureuſe application du principe que nous avons poſé plus haut, d'après l'obſervation de l'impuiſſance de l'*acide marin* en maſſe, & de la grande activité du même acide dont l'aggrégation eſt rompue. Le procédé de M. Rouelle n'a encore été qu'indiqué par une lettre de M. le marquis de Courtanvaux à M. de Mayran, inſérée dans le *journal des Savans, Août* 1759. (*b*)

Sel microcosmique; ce *ſel* porte auſſi les noms de *ſel fuſible*, & de *ſel eſſentiel d'urine*. On l'obtient par l'évaporation de l'urine fraîche à un feu modéré; mais la maniere la plus facile de préparer ce *ſel*, eſt de le retirer d'une grande quantité d'urine putréfiée & cuite juſqu'à la conſiſtance d'un ſirop liquide, & d'en dépurer les cryſtaux par des ſolutions, des filtrations, & des cryſtalliſations répétées. Dans ces opérations, le *ſel* fuſible qui contient l'acide du phoſphore, ſe cryſtalliſe toujours le premier, & il eſt fort aiſé à diſtinguer de celui qui paroît enſuite ſous la forme de cryſtaux longs & cubiques.

On a propoſé auſſi de préparer les cryſtaux de *ſel* d'urine, en la réduiſant à la conſiſtance d'un miel épais, en la diſſolvant dans de l'eau bouillante, en la filtrant & la faiſant cryſtalliſer deux ou trois fois. On peut encore, en expoſant l'urine à une forte gelée, en concentrer la matiere ſaline huileuſe juſqu'à une conſiſtance convenable, juſqu'à la cryſtalliſation: enfin on peut obtenir le *ſel* d'urine, quoique dans un eſpace de tems beaucoup plus long, par une lente & très-douce évaporation à l'air, alors il s'en ſépare une terre ſélénitique en forme de cryſtaux.

Il paroît, par les obſervations de divers chimiſtes, qu'une longue putréfaction eſt capable de produire dans l'urine des générations & combinaiſons de différens *ſels*. M. Schloſſer a trouvé que ſi on diſtille le précipité qui ſe fait pendant l'évaporation de l'urine récente, & qu'on en leſſive le *caput mortuum* après l'avoir calciné, l'eau qui a ſervi à édulcorer ce *caput mortuum*, ne donne qu'un véritable *ſel* marin; mais M. Pott ayant diſtillé le réſidu de l'urine réduit à la conſiſtance de miel, dont on avoit ſéparé les premiers cryſtaux, & qu'on avoit gardé dans un vaſe pendant quelques années, a retiré un véritable *ſel* fuſible de la terre du *caput mortuum*, & du *caput mortuum* que fournirent après la rectification & les produits de cette diſtillation, qui demeurerent encore mêlés enſemble pendant quelques années. Comme la diſtillation avoit donné un eſprit ammoniacal huileux, M. Pott en conclut que la terre de l'urine qui avoit été rendue volatile, s'eſt avec le tems, & par un effet du mouvement intérieur, détachée de ſa combinaiſon précédente, & en a contracté une autre en vertu de laquelle elle eſt devenue fixe & fuſible. M. Margraff a obſervé que la putréfaction change le *ſel* commun, qui exiſte dans l'urine, en un *ſel* fuſible.

Cependant il y a dans l'urine du *ſel* fuſible qui y eſt eſſentiellement contenu, mais déguiſé, comme M. Henckel le prouve: parce que, 1°. il s'obtient par une ſéparation qui s'opere doucement, & conforme à la façon d'agir de la nature, ſavoir par une évaporation lente, pour laquelle on n'a point employé la violence du feu; cette évaporation n'agit que ſur la partie phlegmatique, & elle n'a pas pu détruire ni décompoſer le tout: 2°. ce *ſel* n'eſt point, comme le *ſel* marin, une ſubſtance étrangere portée du dehors en-dedans du corps humain, mais il y a été élaboré par la coction & par d'autres mouvemens des organes, & formé de ſubſtances dans leſquelles il n'étoit pas.

M. Margraff remarque qu'on ne peut ſéparer entierement le *ſel* eſſentiel de l'urine, & il croit que les cauſes en ſont probablement, 1°. la quantité de l'extrait onctueux, qui empêche la cryſtalliſation; 2°. & principalement la diſſipation du *ſel* volatil urineux qui arrive à ce *ſel*, tant dans l'inſpiſſation de l'urine, que dans ſa dépuration: car ce *ſel* privé de ſon *ſel* volatil, refuſe de prendre une forme ſaline ſeche. Si on le diſſout fréquemment dans l'eau bouillante, il perd toujours une partie de ſon eſprit urineux (comme l'odeur le prouve ſuffiſamment), & ainſi il ne ſe met point en cryſtalliſation; ce que l'on peut pourtant corriger en quelque ſorte, en y ajoutant un peu d'eſprit volatil de ſel ammoniac: cet eſprit ſature avec effervescence l'acide découvert.

Quand le *ſel* fuſible a été ſuffiſamment dépuré, il eſt tout-à-fait blanc & ſans odeur. M. Pott nous apprend que la figure de ce *ſel* varie beaucoup, ſuivant les effets de la chaleur, de l'évaporation, & des différentes cryſtalliſations: car il prend la figure de la plûpart des autres, comme du ſalpêtre, du vitriol, du *ſel* ammoniac, de l'alun, du *ſel* admirable, *&c.* mais pour l'ordinaire il eſt en cryſtaux brillans, octogones & priſmatiques. Ce *ſel* excite ſur la langue une ſaveur un peu fraîche: il a à-peu-près le goût du borax, avec lequel il préſente des reſſemblances ſingulieres: mis dans un creuſet ſur le charbon ardent, il y écume, ſe bourſoufle, ſe fond, & pouſſe des végétations: ſoufflé ſur le charbon avec un chalumeau, il coule en une perle ronde quand il eſt convenablement purifié. Les cryſtaux de la ſeconde cryſtalliſation ſe fondent auſſi en perle ſur le charbon, quand ils ont été dépurés; mais après le refroidiſſement, ils prennent une couleur de lait: mêlés avec le phlogiſtique, ils ne donnent point le phoſphore comme les premiers cryſtaux; après avoir été fondus, ils ſe remettent facilement en cryſtalliſation, tandis qu'on ne peut plus faire cryſtalliſer les premiers quand une fois ils ont été liquéfiés.

On voit par cette différence que les cryſtaux de la ſeconde cryſtalliſation ont les mêmes propriétés que le *ſel* que M. Haupt a nommé *ſal mirabile perlatum*: ce que M. Margraff ne paroît pas avoir vû lorſqu'il a dit que ce dernier *ſel* n'a que très-peu de rapport avec le *ſel microcoſmique*.

La premiere cryſtalliſation ne tombe pas aiſément en effervescence à l'air, mais bien la ſeconde, que l'air chaud commence à réduire en une poudre blanche comme la neige, & qui au lieu de rafraîchir la langue, l'échauffe comme un charbon ardent, ſans lui cauſer pourtant aucune douleur ni aucun dommage. Cette ſenſation de chaleur ne s'y conſerve que quand il eſt bien dépouillé de toute humidité, & il recouvre toujours cette chaleur, lorſqu'il l'a perdue, par des calcinations répétées.

Le *ſel microcoſmique* eſt un *ſel* moyen ammoniacal, dont l'acide eſt d'une nature toute particuliere & ſi peu liée avec le *ſel* urineux, qu'il n'eſt point d'autre exemple de *ſel* ammoniacal *ſec*, dont l'urineux ſe ſépare auſſi aiſément par la ſeule diſtillation, ou par une ſimple digeſtion, & même par la ſeule attraction de l'air.

Si on met les cryſtaux de *ſel* fuſible dans une retorte de verre, & qu'après y avoir adapté un récipient bien lutté, on diſtille inſenſiblement & par degrés au feu de ſable, le *ſel* écume & devient fluide, en même tems il s'éleve dans le récipient un fort eſprit urineux volatil, dont le poids eſt la moitié du total, qui reſſemble beaucoup à l'eſprit de *ſel* ammoniac préparé avec de la chaux vive, qui étant mêlé en aſſez grande quantité avec l'eſprit de *ſel*, n'entre point en effervescence, mais échauffe conſidérablement les vaiſſeaux, au lieu que les urineux ordinaires produiſent plûtôt du froid: après cet eſprit urineux montre quelques grains de ſublimé ammoniacal, l'autre moitié de cryſtaux forme dans la retorte une maſſe blanchâtre & crevaſſée.

C'eſt dans cette matiere ſaline, qui demeure après la diſtillation des cryſtaux, que l'acide ſe trouve enveloppé par une terre tenue & glutineuſe, & il ne ſe découvre entierement qu'après que ce réſidu a été fondu à un feu violent, en un corps clair & tranſparent que l'on fait couler ſur une lame de fer chauffé, bien poli; mais la plus grande violence du feu ne peut chaſſer de ce réſidu qu'un peu d'humidité, & n'en peut ſéparer aucun acide ni aucun ſublimé.

Cette matiere, ſemblable au verre, ſe diſſout entierement dans deux ou trois parties d'eau diſtillée bien pure, & ſe change en une liqueur claire, un peu épaiſſe, qui a les propriétés de tous les acides, de ſorte que 1°. elle ſe met en effervescence avec l'alkali volatil, & 2°. avec l'alkali fixe, & même qu'elle forme avec l'un & l'autre des eſpeces de *ſel* moyen tout-à-fait particulieres. 3°. elle précipite les corps diſſous dans les alkalis, & même 4°. elle diſſout les terres alkalines.

Cependant MM. Pott & Schloſſer nient que ce verre

re ſalin diſſout dans de l'eau, faſſe aucune efferveſcence ſenſible avec l'alkali, quoique cette efferveſcence ait lieu lorſqu'on ſature avec un alkali la liqueur acide du phoſphore brulé. M. Pott a découvert qu'on augmente beaucoup la fuſibilité du *ſel* fixe de l'urine, lorſqu'on diſſout ce *ſel* purifié dans un bon eſprit de *ſel*, qu'on fait digérer la ſolution, qu'on la filtre, & qu'on abſtrait doucement l'eſprit, juſqu'à ce que le *ſel* ſe coagule de nouveau. Il a trouvé auſſi que le *ſel* ammoniac fixe, connu pour un *ſel* ſi fuſible, étant mêlé avec autant de *ſel* microcoſmique, loin d'en conſerver la fuſibilité, ou d'en acquérir davantage, devient fragile au feu comme une écume friable & verdâtre.

Les expériences remarquables de MM. Margraff & Pott, nous apprennent que le *ſel* fuſible précipite les ſolutions du *ſel* ammoniac fixe, ou la ſolution de chaux vive, faite dans l'acide du *ſel*, la ſolution épaiſſe de craye, la ſolution de cailloux faite depuis long-tems dans l'alkali fixe, & qu'il s'en précipite une matiere viſqueuſe qui demeure cohérente comme la glu, & qui s'endurcit ſans pouvoir être diſſoute de nouveau: ces expériences me paroiſſent fortifier le ſentiment de ceux qui croient que le *ſel* de l'urine contribue à en lier la terre, pour former le calcul de la veſſie.

M. Pott cite & adopte le ſentiment d'Henckel, qui dit que la ſeconde cryſtalliſation du *ſel* d'urine en forme de ſalpêtre, auſſi-bien que le premier *ſel* qui ſe cryſtalliſe du *caput mortuum*, contiennent l'un & l'autre quelque portion d'acide vitriolique, puiſque avec le charbon, ils forment un ſoufre commun.

M. Pott dit ailleurs que le *ſel* de l'urine contient en ſoi & réunit la terre colorée de l'acide nitreux, la terre fuſible de l'acide du *ſel*, & la terre fixe de l'acide du vitriol, leſquels étant employés à propos, peuvent ſervir à produire divers changemens dans d'autres corps: ces idées ſemblent avoir peu de fondement, néanmoins les variétés de la cryſtalliſation du *ſel* fuſible, dont nous avons parlé plus haut, mériteroient d'être étudiées plus ſoigneuſement qu'on n'a fait juſqu'ici.

On peut voir dans MM. Margraff & Pott de quelle maniere le *ſel* microcoſmique agit ſur les métaux avec leſquels on le met en fuſion, ou dans une forte digeſtion, & les rapports de ce même *ſel* avec différentes chaux & ſolutions métalliques. La propriété la plus remarquable de ce *ſel*, qui a été découverte par M. Margraff, c'eſt qu'étant mêlé avec un inflammable ſubtil & diſtillé dans un vaiſſeau fermé, il produit le phoſphore. M. Margraff penſe que l'acide du *ſel* microcoſmique eſt eſſentielle à la production du phoſphore, & il faut, ſuivant lui, que cet acide ſoit mêlé dans pluſieurs végétaux, parce que la ſemence de roquette, de creſſon, de moutarde, & même le blé, lorſqu'on les diſtille à un feu violent, donnent à la fin le phoſphore, quand le feu eſt pouſſé au plus haut degré. *Voyez* Phosphore. Il eſt dans l'opinion que le *ſel* microcoſmique, & ſur-tout ſon acide, ſe trouve mêlé à quelques-uns des végétaux qui compoſent les alimens & les boiſſons des hommes, & qu'il paſſe de-là dans le corps humain: car il a remarqué que l'urine d'été, ſaiſon où les hommes mangent beaucoup plus de végétaux; fournit toujours une plus grande quantité de ce *ſel*, que l'urine d'hiver; mais une ſemblable preuve paroît extrêmement foible, quoiqu'elle n'ait laiſſé aucun doute à M. Margraff.

On a attribué différentes vertus médicinales au *ſel* microcoſmique, mais elles ne ſont pas aſſez conſtatées, quoique ceux qui l'ont employé, ſemblent ſe réunir à dire que ce *ſel* eſt un puiſſant apéritif.

Sel principe, (*Chimie & Phyſique*.) les anciens chimiſtes crurent reconnoître que la décompoſition des corps étoit arrêtée, lorſqu'ils étoient parvenus à les reduire en eſprit, huile, ſel, terre, & eau; ils nommerent ces ſubſtances *principes* ou *élémens*; ils appellerent les trois premiers *actifs*, les deux autres *paſſifs*; ils ont été ſucceſſivement contredits par leurs ſucceſſeurs. Paracelſe les reduiſit à trois, le mercure ou l'eſprit, le ſoufre ou l'ame, & le *ſel* ou le corps; Vanhelmont n'admit que l'eau pour tout principe; Becher joignit la terre, dont il fit trois eſpeces, à l'eau; Stahl adopta ces maximes; les chimiſtes, plus modernes que ces deux grands hommes, trouvant des défauts dans cette partie de leur doctrine, ont varié dans la diviſion qu'ils ont faite de ces mêmes principes. Il ſeroit trop long de rendre compte de tous les ſentimens qui ſe ſont élevés à ce ſujet, nous nous bornerons à examiner ce qu'on doit penſer de ce prétendu élement.

Il eſt évident que le titre de principe ne peut convenir à aucun *ſel* neutre; il ne l'eſt guere moins que les alkalis en doivent être exclus; quant aux acides, une ſuite d'analogies, de vraiſſemblances, leur tranſmutation, ſont des preuves qu'ils dérivent tous d'un ſeul, du vitriolique, ſulphureux ou univerſel: c'eſt donc lui ſeul qu'on pourroit nommer *principe*, mais n'eſt-il pas encore ſuſceptible de décompoſition? doit-on penſer avec Becher, Stahl & Juncker, qu'il eſt formé par l'union de l'eau & de la terre vitreſcible? c'eſt ce qui ne ſauroit être mis en évidence que par des expériences nouvelles & repétées; heureuſement l'incertitude qui regne ſur cet objet, n'eſt d'aucune conſéquence pour la pratique de la chimie, elle ne peut en arrêter les découvertes, elle doit au contraire exciter à tenter la décompoſition des corps qui paroiſſent les plus ſimples, ceux qui veulent avoir des points fixes ſur cette matiere. On peut renvoyer aux écoles toutes les diſputes ſemblables, & ſe borner à ſoutenir que l'opinion la plus vraiſſemblable eſt celle d'Ariſtote, qui admet pour élement, l'eau, l'air, la terre, & le feu, en attendant qu'un jour plus grand ſoit répandu par l'expérience ſur la théorie d'un art que nous regardons comme la clé de la vraie phyſique. *Voyez* Elemens, Principes.

Sel sédatif, (*Chimie*.) le borax (*Voyez* Borax) eſt un ſel compoſé, qui reconnoît pour ſes principes conſtituans, un alkali de l'eſpece de celui qui ſert de baſe au *ſel* muriatique, appellé *alkali minéral*, parce que c'eſt le ſeul alkali fixe qui exiſte tout formé dans la nature, & que l'art ne crée pas; ce *ſel* alkali eſt neutraliſé par une autre eſpece de *ſel*, qui fait fonction d'acide, connu ſous le nom de *ſel ſédatif*, par rapport aux effets qu'a cru lui remarquer Homberg, un de ſes inventeurs.

Ce *ſel* ſe retire du borax de deux manieres, par ſublimation & par cryſtalliſation; dans l'un & l'autre cas il faut toujours employer une addition d'acide, au borax, lequel s'unit à l'alkali minéral, pour former un *ſel* neutre différent, ſuivant le genre d'acide. Ils ſont tous indiſtinctement propres à opérer cette décompoſition, ſelon les obſervations de M. Baron; (*Voyez le Mémoire des ſavans étrangers*.) alors le *ſel ſédatif*, qui eſt encore affoibli par l'eau que l'on ajoute au mélange, a moins d'affinité avec l'alkali, que n'en ont les acides employés, il ſe trouve libre & en état d'être ſéparé du nouveau *ſel* qu'a formé l'addition de l'acide, ce qui pourra s'exécuter par la voie qui ſe trouvera la plus convenable.

Non-ſeulement, ſelon les expériences de M. Lémeri, les acides purs & concentrés operent la décompoſition du borax, mais encore ces mêmes acides engagés dans des baſes terreuſes & métalliques, ce qui a été la ſource de pluſieurs erreurs; par exemple, M. Homberg obtint le *ſel ſédatif*, par l'intermede du colcotar, & penſant que c'étoit la matrice de ce *ſel*, il le nomma *ſel volatil de colcotar*, ou *de vitriol*, *&c.*

La méthode qui nous a paru la meilleure pour retirer le *ſel ſédatif*, eſt la ſuivante.

L'on arroſe quatre onces de borax réduit en poudre, avec une once & deux gros d'huile de vitriol très-concentrée, l'on ajoute peu de tems après au mélange, deux onces d'eau commune, & l'on diſtille le tout dans une cornue luttée, dont le col ſoit large, en pouſſant le feu juſqu'à faire rougir la partie inférieure de la cornue.

Il eſt à remarquer que l'acide vitriolique très-concentré, ne décompoſeroit pas ſans addition d'eau le borax; il eſt même connu que le *ſel ſédatif* très-pur & très-ſec, décompoſe en partie, par une proprieté très-ſinguliere, tous les *ſels* neutres à baſes alkalines, s'uniſſant à ces mêmes baſes lorſqu'il en a précipité l'acide, pour reproduire avec elles du borax; mais lorſque dans la décompoſition du borax, on ajoute une certaine quantité d'eau, le *ſel ſédatif* ne peut plus agir avec la même activité, & la réaction de l'acide ſur l'alkali n'en eſt pas diminuée; le *ſel ſédatif* devenu libre, & étant naturellement fort diviſé, préſente à l'eau un grand nombre de ſurfaces, ce qui lui facilite la propriété d'être enlevé avec elle: auſſi arrive-t-il que dans les procedés où l'on emploie une moindre quantité d'eau, il faut en ajouter de nouvelle pour enlever tout le *ſel ſédatif* qu'une

une quantité donnée de borax peut fournir; lorſque l'on diminue la quantité d'huile de vitriol, on tombe encore dans l'inconvénient de ne pas décompoſer tout le borax, non qu'il n'y ait aſſez d'acide pour ſaturer tout l'alkali minéral, mais c'eſt que la décompoſition ne s'en fait jamais ſi rapidement, que l'eau n'enleve une certaine quantité même néceſſaire de cet acide, de la même maniere qu'il enleve & tient en diſſolution une petite partie du *ſel ſédatif*, de-là l'acidité de l'eau du récipient: quant au *ſel ſédatif* qui n'a pas la même affinité avec l'eau que l'acide, & qui d'ailleurs n'en eſt pas diſſous, mais ſeulement humecté, il eſt enlevé à la faveur de cette eau, & de la chaleur qui le tient dans un état de fuſion, juſqu'au col de la cornue, qui eſt la partie qui ſort du reverbere, & que le contact de l'air a refroidi; mais l'eau qui n'eſt pas ſuſceptible d'un ſi grand degré de chaleur, ne ſe condenſe pas également à un froid ſi peu ſenſible; elle s'étend & ſe raréfie juſque dans le balon où elle s'accumule, avec une légere portion de *ſel ſédatif*, qui avoit été exactement diſſous, & qui ſe cryſtalliſe dans cette eau lorſqu'elle eſt refroidie: le *ſel ſédatif* qui a reſté dépoſé au col de la cornue, y eſt attaché en forme de petites lames ou aiguilles d'une ténuité ou légereté ſinguliere, qui bouchent toute la capacité de ce col. Autant ce *ſel* paroît volatil & leger, lorſqu'il eſt uni à l'eau, autant eſt-il fixé lorſqu'il en eſt dépourvu: ce qui fait que ces fleurs ou *ſels* qui ſont placés ſur la partie du col de la cornue, la plus voiſine de ſon corps & la plus échauffée, ſe fondent, perdent l'eau de leur cryſtalliſation, & affectent ſans ſe ſublimer, la figure & reſſemblance d'un verre. De même le *ſel ſédatif* expoſé ſubitement à une chaleur violente, ſe fond, perd la moitié de ſon poids, & ſe change en verre, lequel peut reprendre ſa forme premiere ſi on le fait diſſoudre & recryſtalliſer dans l'eau.

La méthode de retirer le *ſel ſédatif* par cryſtalliſation, que l'on doit à M. Geoffroi (*voyez* ſon *mémoire* dans ceux de l'académie, 1732) eſt plus facile, mais n'eſt pas préférable à celle que nous avons décrite, en ce que, lors de l'évaporation du fluide ſuperflu, il ſe fait une perte aſſez conſidérable du *ſel ſédatif* qui s'éleve avec lui, & qu'il eſt bien difficile d'avoir dans une grande pureté & ſans mélange d'acide & de *ſel* de Glauber, les derniers *ſels* que l'on retire à la ſuite des évaporations & cryſtalliſations ménagées: en voici le procedé.

A une diſſolution de quatre onces de borax, dans ſuffiſante quantité d'eau, l'on ajoute une once deux gros d'huile de vitriol, il ſe fait une efferveſcence aſſez conſidérable, lors de la réaction de l'acide vitriolique ſur l'alkali du borax; les liqueurs ſe troublent, mais il ne paroit point encore de *ſel ſédatif*. On fait évaporer la liqueur à une douce chaleur, juſqu'à ce que le *ſel ſédatif* ſe faſſe appercevoir à la ſurface de l'eau, ſous la forme de petites lames fines & brillantes; une évaporation plus continuée fait accumuler & groupper enſemble ces petits cryſtaux, qui devenus plus peſans, gagnent le fond de la liqueur & ſouvent affectent des formes différentes; on laiſſe refroidir l'eau ſans l'agiter, puis l'on retire par décantation les *ſels* qui ſont formés, on les lave rapidement avec de l'eau froide, pour leur enlever, le plus qu'il eſt poſſible, l'eau de la cryſtalliſation qui lui communiqueroit une portion du *ſel* de Glauber, qu'elle tient en diſſolution; on fait encore évaporer peu-à-peu la liqueur ſaline reſtante, pour en ſéparer tout le *ſel ſédatif*, & lorſque les liqueurs n'en donnent plus, on peut faire une évaporation plus conſidérable, laquelle produit des cryſtaux de *ſel* de Glauber; l'étiologie de cette opération eſt fondée ſur ce que le *ſel* de Glauber eſt plus ſoluble dans l'eau, que le *ſel ſédatif*; ce dernier l'eſt même beaucoup moins que le borax, ce qui fait que l'eau qui tenoit le borax en diſſolution tranſparente, avant l'addition de l'acide vitriolique, n'eſt plus capable de le faire, lorſque le *ſel ſédatif* commence à ſe débaraſſer de l'alkali minéral qui lui communiquoit ſa diſſolubilité, mais ce n'eſt encore qu'une pouſſiere fine & ſubtile, qui altere la tranſparence du fluide dans lequel elle nage, une évaporation ménagée lui donne l'arrangement néceſſaire, & le *ſel ſédatif* paroît tout formé, il ne differe de celui qui eſt fait par ſublimation, qu'en ce qu'il eſt moins leger que ce dernier, & que ſes cryſtaux ſont plus épais & moins bien figurés; on connoit que le *ſel ſédatif*, fait par cryſtalliſation, eſt pur, lorſque expoſé au ſoleil, il ne tombe pas en effloreſcence comme le *ſel* de Glauber, & qu'il n'a point le goût de borax.

Le *ſel ſédatif* n'eſt pas un acide, comme on auroit quelques raiſons de le ſoupçonner, il ne change pas les couleurs bleues des végétaux en rouge, & ne fermente pas avec les alkalis, quoiqu'il s'uniſſe avec eux; il n'eſt pas non plus de la nature des alkalis volatils; nous avons fait voir que ſa volatilité n'étoit qu'accidentelle; il précipite à la longue quelques ſolutions métalliques, comme le mercure diſſous dans l'acide nitreux & dans le muriatique; cette propriété peut être due à une légere portion d'acide vitriolique qui lui reſte uni dans l'eau de la cryſtalliſation; il a beaucoup de rapport avec le *ſel* microcoſmique. *Voyez* SEL MICROCOSMIQUE. Outre ces précipitations qui leur ſont communes, il décompoſe comme lui, les *ſels* neutres à baſes alkalines, il ſe vitrifie facilement, vitrifie auſſi avec lui un grand nombre de ſubſtances, il forme avec le talc & les ſpats un verre opaque & inaltérable à l'air, facilite la fuſion des ſubſtances les plus refractaires, & ces *ſels* ont pluſieurs autres reſſemblances qui vraiſſemblablement tiennent à la nature des principes de leur compoſition qui nous eſt encore inconnue.

Le *ſel ſédatif* eſt leger, talqueux, doux, & gras au toucher: il a une ſaveur fraîche, acidule & amere; il fait du bruit comme le tartre vitriolé, lorſqu'on le mâche; nous ſuſpectons avec raiſon les vertus qu'on lui attribue dans la médecine; on le croit emménagogue, antiſpaſmodique, antihyſtérique, apéritif, diurétique, déterſif, ſtimulant ſans corroſion, ni inflammation, & propre à atténuer la viſcoſité des humeurs.

Il eſt un des *ſels* qui ſe diſſolvent le plus difficilement dans l'eau, trois livres d'eau ſuffiſant à peine pour en diſſoudre deux onces; mais il n'en eſt pas de même de l'eſprit-de-vin, dans lequel il ſe diſſout facilement & abondamment.

La flamme d'un eſprit de vin qui n'aura diſſous même qu'une légere portion de ce *ſel*, ſera d'un très-beau verd: aucune de toutes les ſubſtances connues n'a donné cette couleur à la flamme de l'eſprit de vin, à l'exception des préparations cuivreuſes. Le *ſel ſédatif* contiendroit-il de ce métal à tel point diviſé, qu'aucune expérience ne l'y a pu faire appercevoir? l'alkali volatil, qui eſt la pierre de touche qui le découvre par-tout, n'attire point la couleur de la diſſolution de ce *ſel*. L'on peut voir ſur cette matiere beaucoup de choſes curieuſes, dans le ſecond mémoire de M. Bourdelin, inſeré dans ceux de l'académie des ſciences, pour l'année 1755, comme auſſi l'union que le *ſel ſédatif* eſt ſuſceptible de contracter avec l'alkali volatil auquel il communique la vertu très-ſinguliere de ne ſe pouvoir plus ſublimer.

Le *ſel ſédatif* s'unit à la crême de tartre, & forme un tartre très-ſoluble, qui conſerve ſon acidité comme le borax tartariſé de M. le Fevre, d'Usès; M. de la Sone, dans ſon mémoire académique pour l'année 1755, nous fait obſerver la ſingularité de ces deux *ſels*, qui deviennent très-diſſolubles dans l'eau, lorſqu'ils ne forment qu'un compoſé, quoiqu'ils ſoient ſéparément & l'un & l'autre du nombre de ceux dont la diſſolution eſt très-difficile dans ce fluide.

Le *ſel ſédatif* a pluſieurs autres propriétés moins eſſentielles, néanmoins intéreſſantes; & ceux qui voudront être plus inſtruits des connoiſſances que l'on a acquis ſur cette matiere, pourront conſulter le traité de M. Pott ſur le *borax*, & les ouvrages des auteurs cités dans cet article.

SEL DE RIVIERE, (*Mat. médic.*) *voyez* VITRIOL.

SEL VOLATIL, (*Chimie.*) *voyez* ce qu'on entend en Chimie par la qualification de *volatil*, à l'*article* VOLATIL & VOLATILITÉ, *Chimie*.

Il y a des *ſels volatils* de pluſieurs eſpeces; l'acide marin, l'acide nitreux, l'acide végétal fermenté, l'acide végétal ſpontané nud du *marum*, & peut-être de quelques autres plantes, l'acide ſpontané des inſectes, l'alkali appellé *volatil*, & même des *ſels* neutres, ſavoir tous les *ſels* ammoniacaux, ſont *volatils*.

On donne cependant par préférence ou par excellence le nom de *ſel volatil* aux alkalis volatils. *Voy.* ALKALIS VOLATILS, *dans l'art. général* SEL, *Chim. & Méd.* (*b*)

SELS, (*Science microſcop.*) les *ſels* des fluides évaporés des végétaux brûlés, des foſſiles, des métaux, des minéraux, meritent d'être examinés au microſcope. Nous parlerons des *ſels* du vinaigre au *mot* VINAIGRE, & des *ſels foſſiles* dans l'article ſuivant.

Pour extraire les *ſels* des végétaux, il faut brûler le bois, la tîge ou les feuilles d'une plante, jetter les cen-

cendres dans l'eau, enſuite filtrer, & laiſſer la liqueur ſe cryſtalliſer dans un lieu froid.

Les *ſels* des minéraux ou des métaux ſe trouvent en les éteignant dans l'eau, lorſqu'ils ſont rougis par le feu, enſuite on les filtre, on les évapore & on les cryſtalliſe.

De jolis *ſels* pour l'obſervation, ſont les cendres dont on fait le ſavon en Angleterre & en Ruſſie, les *ſels* du coſſon, qui dévore le bois; le *ſel* de camphre, le ſel de tartre, le *ſel* ammoniac, le *ſel* d'ambre, de corne de cerf, *&c.* il faut les examiner premierement lorſqu'ils ſont ſecs & cryſtalliſés, & enſuite lorſqu'ils ſont diſſous dans une très-petite quantité de quelque fluide tranſparent.

Les *ſels* que l'on trouve dans tous les corps lorſqu'ils ſont ſeparés par le feu, paroiſſent comme autant de petites chevilles ou clous qui pénetrent leurs pores, & qui lient leurs parties enſemble; mais comme les chevilles ou les clous lorſqu'ils ſont trop grands ou trop nombreux, ne ſervent qu'à faire des fentes, & à mettre les corps en pieces, ainſi les *ſels* briſent de tems en tems, ſéparent & détruiſent les corps au-lieu d'unir & de lier leurs parties; ils ne ſont à la vérité que de purs inſtrumens, & ils ne peuvent pas plus agir ſur les corps, ou les forcer par eux-mêmes, que les clous le peuvent ſans les coups de marteaux; mais ils y ſont pouſſés par la preſſion des autres corps, ou par le reſſort de l'air qui agit ſur eux.

Comme les *ſels* entrent dans les pores de tous les corps, l'eau s'inſinue entre les particules du *ſel*, elle les ſépare ou les diſſout dans ſes interſtices, juſqu'à ce qu'étant dans un tems de repos, ils ſe précipitent & forment eux-mêmes des maſſes de *ſel*. L'eau par cette puiſſance qu'elle a de diſſoudre, devient le véhicule des *ſels*. (*D. J.*)

Sels fossiles, (*Science microſcopique.*) les quatre eſpeces de *ſels foſſiles* les mieux connus ſont, ſelon le docteur Liſter, le vitriol, l'alun, le ſalpêtre & le *ſel* marin; à ces quatre *ſels* il ajoute un cinquieme moins connu, quoique plus commun qu'aucun autre, c'eſt le nitre des murailles.

Le vitriol verd ſe tire des pyrites du fer; lorſqu'il eſt mûr & parfait, ſes cryſtaux ſont toujours pointus des deux côtés, & compoſés de dix plans & de côtés inégaux; c'eſt-à-dire que les quatre plans du milieu ſont pentagones, & ceux des extrémités pointues ſont compoſés de trois plans triangulaires.

L'alun brûlé, diſſous dans l'eau & coulé, donne des cryſtaux dont le haut & le bas ſont deux plans hexagones; les côtés paroiſſent compoſés de trois plans, qui ſont auſſi hexagones, & de trois autres quadrilateres, placés alternativement; en ſorte que chaque cryſtal parfait eſt compoſé de onze plans, cinq hexagones, & ſix quadrilateres.

L'eau de nos fontaines d'eau ſalée éloignées de la mer, donne des cryſtaux d'une figure cubique exacte, dont un côté ou plan paroît avoir une clarté particuliere au milieu, comme s'il y manquoit quelque choſe; mais les cinq autres côtés ſont blancs & ſolides. Le *ſel* gemme diſſous ſe réduit en cryſtaux cubiques ſemblables.

Si l'on fait bouillir l'eau de mer juſqu'à ſécheresſe, & ſi l'on fait diſſoudre ſes *ſels* dans un peu d'eau de ſource, elle donne auſſi des cryſtaux cubiques, mais notablement différens de ceux que l'on vient de décrire; car dans les cryſtaux du *ſel* marin tous les angles du cube paroiſſent coupés, & les coins reſtent triangulaires; au-lieu que les *ſels* de nos fontaines d'eau ſalée éloignées de la mer, ont tous leurs coins bien affilés & parfaits.

Le nitre ou ſalpêtre ſe réduit de lui-même en cryſtaux hexagones, longs & déliés, dont les côtés ſont des parallélogrammes; l'un des bouts ſe termine conſtamment en pyramide, ou même par un tranchant, affilé ſelon la poſition des côtés des deux plans inégaux; l'autre bout eſt toujours raboteux, & paroît comme s'il étoit rompu.

Le plus commun, quoique le moins obſervé de tous les *ſels foſſiles*, eſt une eſpece de nitre de muraille, ou *ſel* de chaux, que l'on tire du mortier des anciennes murailles; c'eſt de ce *ſel* qu'une grande partie de la terre & des montagnes ſont compoſées, ſelon le docteur Liſter; ſes cryſtaux ſont déliés & longs; leurs côtés ſont quatre parallélogrammes inégaux; leur pointe à l'un des bouts, eſt formée de deux plans, & de côtés triangulaires, l'autre bout ſe termine par deux plans quadrangulaires, quoiqu'il ſoit rare de trouver les deux bouts entiers. Quelques-uns de ces *ſels* ont cinq côtés.

La pratique commune de ceux qui ont en France la ſurintendance des ſalpêtres pour le roi, eſt d'amaſſer de grandes quantités de mortier des anciens bâtimens; & par un art particulier ils en tirent une grande abondance de nitre de murailles; enſuite lorſqu'ils ont tiré tout ce qu'ils ont pu, ils le laiſſent repoſer pendant quelques années, après quoi ce mortier ſe trouve de nouveau empreint de ce *ſel*, & en donne preſqu'autant que la premiere fois.

Les particules de chacun de ces *ſels* en tombant les unes ſur les autres, ou en s'uniſſant ſur une baſe commune, forment d'elles-mêmes des maſſes qui ſont invariables, & toujours de la même figure réguliere. Voilà ce que le microſcope nous découvre de la figure des *ſels foſſiles*; mais pour la bien examiner, il faut les obſerver en très-petites maſſes. (*D. J.*)

Sel, *impôt ſur le*, (*Econom. politiq.*) impoſition en France, qu'on appelle autrement les *gabelles*, article qu'on peut conſulter; mais, dit l'auteur moderne des *conſidérations ſur les finances*, un bon citoyen ne ſauroit taire les triſtes réflexions que cet impôt jette dans ſon ame. M. de Sully, miniſtre zélé pour le bien de ſon maître, qui ne le ſépara jamais de celui de ſes ſujets; M. de Sully, dis-je, ne pouvoit pas approuver cet impôt; il regardoit comme une dureté extrême de vendre cher à des pauvres une denrée ſi commune. Il eſt vraiſſemblable que ſi la France eût aſſez bien mérité du ciel pour poſſéder plus longtems le miniſtre & le monarque, il eût apporté des remedes au fléau de cette impoſition.

La douleur s'empare de notre cœur à la lecture de l'ordonnance des gabelles. Une denrée que les faveurs de la providence entretiennent à vil prix pour une partie des citoyens, eſt vendue chérement à tous les autres. Des hommes pauvres ſont forcés d'acheter au poids de l'or une quantité marquée de cette denrée, & il leur eſt défendu, ſous peine de la ruine totale de leur famille, d'en recevoir d'autre, même en pur don. Celui qui recueille cette denrée n'a point la permiſſion de la vendre hors de certaines limites; car les mêmes peines le menacent. Des ſupplices effrayans ſont décernés contre des hommes criminels à la vérité envers le corps politique, mais qui n'ont point violé cependant la loi naturelle. Les beſtiaux languiſſent & meurent, parce que les ſecours dont ils ont beſoin paſſent les facultés du cultivateur, déja ſurchargé de la quantité de *ſel* qu'il doit en conſommer pour lui. Dans quelques endroits on empêche les animaux d'approcher des bords de la mer, où l'inſtinct de leur conſervation les conduit.

L'humanité frémiroit en voyant la liſte de tous les ſupplices ordonnés à l'occaſion de cet impôt depuis ſon établiſſement: l'autorité du légiſlateur ſans ceſſe compromiſe avec l'avidité du gain que conduit ſouvent la néceſſité même, lui feroit moins ſenſible que la dureté de la perception. L'abandon de la culture, le découragement du contribuable, la diminution du commerce, celle du travail, les frais énormes de la régie lui feroient appercevoir que chaque million en entrant dans ſes coffres, en a preſque coûté un autre à ſon peuple, ſoit en payemens effectifs, ſoit en non-valeurs. Ce n'eſt pas tout encore; cet impôt avoit au-moins dans ſon principe l'avantage de porter ſur le riche & ſur le pauvre, une partie conſidérable de ces riches a ſu s'y ſouſtraire; des ſecours légers & paſſagers lui ont valu des franchiſes dont il faut rejetter le vuide ſur les pauvres.

Enfin ſi la taille arbitraire n'exiſtoit pas, l'*impôt du ſel* ſeroit peut-être le plus funeſte qu'il fût poſſible d'imaginer. Auſſi tous les auteurs œconomiques & les miniſtres les plus intelligens dans les finances ont regardé le remplacement de ces deux impoſitions, comme l'opération la plus utile au ſoulangement des peuples & à l'accroiſſement des revenus publics. Divers expédiens ont été propoſés, & aucun juſqu'à préſent n'a paru aſſez sûr. (*D. J.*)

Sel, (*Mat. méd. arab.*) nom donné par les Arabes au fruit d'une plante des Indes, qui reſſembloit au concombre dans la végétation, mais qui portoit un fruit ſemblable à la piſtache. Il y a trois fruits nommés par les Arabes, *bel*, *ſel* & *ſel*; ils diſent que ce ſont les fruits d'une plante rampante; mais il eſt probable que le *ſel* dont parle Avicenne dans ſon chapitre *du nénuphar*, eſt la racine du nénuphar indien, auquel il attribue les mêmes qualités qu'à la mandragore. (*D. J.*)

Sel pharyngien, (*Pharmac.*) *ſel* artificiel qui a été fort en uſage dans l'eſquinancie cauſée par un amas

amas de féroſités, avec inflammation ſur le pharynx. Il étoit préparé de crême de tartre & de nitre, de chacun une once, avec demi-once d'alun brûlé, diſſous dans du vinaigre diſtillé. On coaguloit enſuite cette ſolution, ſelon l'art. Ce *ſel* mêlé avec deux gros de miel, & diſſous dans cinq onces d'eau de plantain, compoſe réellement un excellent gargariſme pour cette maladie. (*D. J.*)

SEL, (*Critiq. ſacrée.*) comme la Judée abondoit en *ſel*, il n'eſt pas étonnant que cette eſpece de minéral ſervît ſi ſouvent d'alluſion, de ſymbole & de comparaiſon dans l'Ecriture. *Ezéchiel. ch. xvj.* 14. voulant faire ſouvenir les Juifs qu'ils avoient été abandonnés dans leur naiſſance, leur dit qu'ils n'avoient été ni *lavés* ni *frottés de ſel*, parce qu'ils avoient coutume de frotter de *ſel* les enfans nouveaux nés pour fortifier leurs corps délicats. La femme de Loth ayant regardé derriere elle, fut changée (*comme, en ſtatue de ſel*) c'eſt-à-dire, devint roide & froide. Jeſus-Chriſt emploie auſſi ce mot au figuré, quand il déclare à ſes apôtres qu'ils ſont *le ſel de la terre*, Matt. *v.* 13. c'eſt-à-dire que comme le *ſel* empêche les viandes de ſe corrompre, ils devoient ſemblablement préſerver les ames de la corruption du ſiecle. De même S. Paul preſcrit aux Coloſſiens, *jv.* 6. d'aſſaiſonner leurs diſcours de *ſel avec grace*; cela ſignifie que leurs diſcours ſoient agréables, & cependant qu'ils n'y mêlent rien qui ſente la corruption; c'eſt pourquoi le *ſel* eſt dans l'Ecriture le ſymbole de la durée. Un *pacte*, une *alliance de ſel*, Nomb. *xviij.* 9. ſe prend pour une alliance perpétuelle. Le *ſel* déſigne encore au figuré la reconnoiſſance. Les gouverneurs juifs des lieux ſitués au-delà de l'Euphrate écrivoient à Artaxerxès, qu'ils ſe ſouvenoient du *ſel* qu'ils avoient mangé dans le palais, *I. Eſdras*, *jv.* 14. Enfin le *ſel* déſigne la ſtérilité, parce que quand les anciens vouloient rendre un lieu ſtérile, ils y ſemoient du *ſel*, comme fit Abimélech après avoir détruit la ville de Sichem, *Juges*, *jx.* 45. (*D. J.*)

SEL BLANC, (*Salines.*) c'eſt celui qui a été fait d'eau de mer ou d'eau tirée des fontaines & puits ſalés, en la faiſant bouillir & évaporer ſur le feu. On fait auſſi du *ſel blanc* en raffinant les *ſels* gris. (*D. J.*)

SÉL-BOUILLON, (*Salines.*) c'eſt le *ſel* blanc qui ſe fait dans quelques élections de Normandie.

SEL DE FAUX-SAUNAGE, (*Gabelles.*) c'eſt le *ſel* qu'on fait entrer & qu'on débite en fraude dans les provinces de France qui ne ſont pas privilégiées, & qui ſont obligées de prendre leurs *ſels* dans les greniers du roi. On appelle auſſi *faux ſel* celui que l'on fait entrer en France des pays étrangers; l'adjudicataire des gabelles n'en a pas même le droit; il ne lui eſt permis d'en faire venir que dans le tems de diſette des *ſels* du royaume, & ſeulement après en avoir obtenu du roi permiſſion par écrit. Mais ce n'eſt-là qu'une formalité. (*D. J.*)

SEL GABELLE, (*Gabelles.*) c'eſt celui qui ſe prend au grenier à *ſel*, & qui ſe diſtribue par les officiers & commis, aux heures, aux jours, & de la maniere marquée par l'ordonnance. (*D. J.*)

SEL GRÉNÉ, (*Salines.*) c'eſt celui qui eſt en gros grains, ſoit que ce ſoit l'ardeur du ſoleil, ou celle du feu qui l'ait réduit en grains.

SEL GRIS, (*Salines.*) c'eſt du *ſel* qui ſe ramaſſe ſur les marais ſalans.

SEL D'IMPÔT, (*Gabelles.*) c'eſt la quantité de *ſel* que chaque chef de famille eſt obligé de prendre au grenier tous les ans pour l'uſage du pot & ſaliere ſeulement, à laquelle il eſt impoſé ſuivant le rolle dreſſé par les aſſéeurs; cette quantité eſt évaluée à un minot pour quatorze perſonnes. Le *ſel d'impôt* ne peut être employé aux groſſes ſalaiſons. (*D. J.*)

SEL, GRENIER A, (*Juriſprudence.*) *Voyez* au *mot* GABELLES & au *mot* GRENIER A SEL, CHAMBRE A SEL.

SELA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Paleſtine, dans la tribu de Benjamin, & d'un fleuve du Péloponnèſe, dont l'embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. III. c. xvj.* ſur la côte de la Meſſénie, entre le promontoire Cypariſſium, & la ville Pylus. (*D. J.*)

SÉLAGE, ſ. f. (*Hiſt. des Druides.*) nous apprenons de Pline, *l. XXIV. c. xj.* que les Druides enſeignoient que pour cueillir la plante nommée *ſelage*, qu'on croit être la pulſatille, il falloit l'arracher ſans couteau & de la main droite, qui devoit être couverte d'une partie de la robe, puis la faire paſſer ſecrettement à la main gauche, comme ſi on l'avoit volée; il falloit encore être vêtu de blanc, être nuds piés, & avoir préalablement offert un ſacrifice de pain & de vin. Ces ſortes de pratiques ridicules nous peignent bien toute la ſuperſtition des principaux miniſtres de la religion des Gaulois. (*D. J.*)

SELAGO, ſ. f. (*Botan.*) genre de mouſſe dont voici les caracteres ſuivant Linnæus; le calice ſubſiſte après que la fleur eſt tombée; il eſt compoſé d'une ſeule feuille découpée en quatre ſegmens; la fleur eſt monopétale formée en un tuyau qui paroît à-peine percé; les étamines ſont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur plus ou moins; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt délié, & a la grandeur des étamines; le ſtigma eſt ſimple & pointu; la fleur renferme la graine qui eſt unique & arrondie. Dillenius dans ſon *hiſt. muſc*, *p.* 436. compte cinq eſpeces étrangeres de ce genre de mouſſe, le lecteur peut les conſulter.

SELAM, ſ. m. *terme de relation*; on appelle ainſi dans l'Amérique ſeptentrionale certains poſtes diſpoſés le long des côtes où les Eſpagnols mettent les Indiens en ſentinelle. Ce ſont comme des eſpeces de guérites qui ſont bâties tantôt à terre avec du bois de charpente, tantôt ſur des troncs d'arbres, comme des cages, mais aſſez grandes pour recevoir deux hommes, avec une échelle pour y monter & en deſcendre. (*D. J.*)

SELAMBINA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique; Ptolomée, *l. II. c. iv.* la place ſur la mer d'Ibérie, entre *Sex* & *Extenſio*. Le nom moderne eſt *Salobrenna*.

SÉLAMPRIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans le Comenolitari. Elle a ſa ſource dans les montagnes aux confins de l'Albanie, traverſe toute la province de Janna, & va ſe rendre dans le golphe de Salonique, près du mont Caſſovo. La *Selampria* eſt, à ce qu'on croit le *Sperchius* des Latins. (*D. J.*)

SÉLANDE ou SÉELANDE, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, & la plus grande entre celles de Danemarck. Elle eſt bornée au ſeptentrion par la Norwege, au ſud par les îles de Mone & de Falſter, à l'orient par le Sund, & à l'occident par l'île de Fuhnen.

Sa longueur du nord au midi, eſt de 18 milles germaniques, & ſa largeur de 12 milles d'orient en occident. Dans cette étendue de terrein, on compte treize villes, pluſieurs châteaux & trois cens quarante-ſept paroiſſes. Le tout eſt diviſé en vingt-ſix bailliages, qu'on appelle *herrit*, & à chacun deſquels on joint un nom propre, pour les diſtinguer des autres. Coppenhague eſt la capitale.

L'île de *Sélande* a peu de montagnes, mais beaucoup de bois & de forêts, de gras pâturages & des champs très-fertiles.

Ses côtes ſont coupées de divers golphes & baies, & dont quelques-uns avancent aſſez dans les terres. Les uns & les autres, ainſi que les mers voiſines, abondent en poiſſon. Ils ont auſſi divers ports ſurs & commodes, où l'on peut établir le plus grand commerce, par leur ſituation avantageuſe entre l'Océan & la mer Baltique.

On croit que cette belle île eſt la *Codanonia* de Pomponius Méla, *l. III. c. vj.* c'eſt le ſentiment de Cluvier, & des plus habiles géographes. Ainſi le *Sinus Codanus* des anciens, eſt la mer de Danemark. (*D. J.*)

SÉLASTIQUES, JEUX, (*Inſcript.*) ſur une ancienne inſcription faite par les habitans de Puzzolo, à l'honneur d'Antonia Pie; cet empereur eſt appellé *conſtitutori ſacri ſelaſtici*, pour *iſelaſtici*. Saumaiſe dans ſes notes ſur la vie d'Hadrien par Spartien, cite pluſieurs exemples de mots grecs & latins, dont on retranchoit alors la premiere lettre, ou la premiere ſyllabe. *Sacrum ſelaſticum*, eſt donc la même choſe que *ſacrum iſelaſticum*, jeux iſélaſtiques, eſpece de jeux & de combats qu'on donnoit dans les villes d'Italie, de Grece & d'Aſie, ſoumiſes à l'empire romain. *Voyez* ISÉLASTIQUE. (*D. J.*)

SELBURG, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Sémigalle, annexe de la Curlande, ſur la Dwina. C'eſt le chef-lieu d'une des deux capitaineries qui compoſent ce duché.

SÉLELERRE, (*Géog. mod.*) petite ville, ſelon nos lexicographes, & ſelon la vérité, petit bourg de France, en Sologne, ſur le Beuvron, à 4 lieues ſud-eſt de Blois; ce bourg a une ſeule paroiſſe, & un couvent de filles. *Longitude* 18. 58. *latitude* 47. 34. (*D. J.*)

SE-

SELEMNUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponneſe, dans l'Achaïe propre. Quand on a paſſé le Charadrus, dit Pauſanias, *l. VII. c. xxiij.* on apperçoit quelques ruines de l'ancienne ville d'Ägyre, & à main droite, on trouve une fontaine qui porte encore ce nom.

Le fleuve *Selemnus* ou *Selimnus*, continue l'hiſtorien, a ſon embouchure auprès, ce qui a donné lieu à un conte que font les gens du pays. Selon eux, *Selimnus* fut autrefois un beau jeune berger, qui plut tant à la nymphe Argyre, que tous les jours elle ſortoit de la mer pour le venir trouver. Cette paſſion ne dura pas long-tems; il ſembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau, elle ſe dégoûta de lui, & Sélimnus en fut ſi touché, qu'il mourut de déplaiſir. Venus le métamorphoſa en fleuve; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit encore Argyre, comme on dit qu'Alphée pour être devenu fleuve, ne ceſſa pas d'aimer Aréthuſe: la déeſſe ayant donc pitié de lui une ſeconde fois, lui fit perdre entierement le ſouvenir de la nymphe. Auſſi croit-on dans le pays que les hommes & les femmes pour oublier leurs amours, n'ont qu'à ſe baigner dans le *Selimnus*: ce qui en rendroit l'eau d'un prix ineſtimable, ſi on pouvoit s'y fier; c'eſt la réflexion de Pauſanias. (*D. J.*)

SÉLENE, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, la fontaine de la Lune; fontaine du Péloponneſe, dans la Laconie. On la nommoit de la ſorte, dit Pauſanias, *l. III. c. xxvj.* parce qu'elle étoit conſacrée à la Lune. D'Oetyle à Thalama il y avoit quatre-vingt ſtades, & ſur le chemin on voyoit un temple d'Ino, célebre par les oracles qui s'y rendoient. La fontaine *Sélene* fourniſſoit ce temple de très-bonne eau, & en abondance.

SÉLENES, ſ. m. pl. (*Antiq. grecq.*) ſorte de gâteaux qui étoient larges & cornus en forme de demi-lune σελῆναι. Dans les ſacrifices offerts à la Lune, après ſix ordinaires *ſélenes*, on préſentoit un autre gâteau, appellé βοῦς ἕβδομος, parce qu'il repréſentoit les cornes d'un bœuf, & qu'il etoit le ſeptieme. *Voyez* Potter, *Archæolog. græc. t. I. p.* 214. (*D. J.*)

SÉLÉNITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Chimie & Minéralog.*) *ſelenites*, *ſal ſeleniticum*. Par *ſélénite* ou ſel *ſéléniteux* l'on déſigne des ſubſtances fort différentes. Les minéralogiſtes allemands appliquent ce nom à une eſpece de gypſe ou de pierre à plâtre, compoſée de lames ou de feuillets tranſparens, telle que celle qui eſt connue ſous le nom de *pierre ſpéculaire* ou de *miroir des ânes*, dont il ſe trouve une grande quantité à Montmartre. Quelques auteurs donnent le nom de *ſélénite* au ſpath rhomboïdal, & compoſé de lames. D'autres ont donné ce même nom au cryſtal d'Iſlande, qui eſt rhomboïdal. Enfin, il y a des naturaliſtes qui ſe ſont ſervi du mot *ſélénite* pour déſigner le talc.

Les chimiſtes & les naturaliſtes françois par *ſelenite* entendent communément un ſel neutre formé par la combinaiſon de l'acide vitriolique & d'une terre calcaire, telle que la craie, la marne, *&c.* En effet, ſi l'on verſe de l'huile de vitriol ſur de la craie en poudre, il ſe fait une efferveſcence conſidérable, la diſſolution devient trouble, & il ſe précipite une poudre blanche; cette poudre examinée avec attention, ne montre qu'un amas de petits cryſtaux, qui ont la forme de petits feuillets ou d'écailles de poiſſon. Suivant M. Rouelle, la raiſon pourquoi ce *ſel* ſe précipite auſſi-tôt qu'il eſt formé, c'eſt qu'il eſt preſque inſoluble dans l'eau; en effet, ce ſavant chimiſte a trouvé qu'il exigeoit 360 parties d'eau pour le mettre en diſſolution. La meilleure maniere d'obtenir ce *ſel ſeleniteux*, c'eſt de verſer de l'acide vitriolique dans de l'eau de chaux; mais il faut pour cela attraper le point de la ſaturation, ce que l'on reconnoîtra en trempant un papier bleu dans la diſſolution; quand ce papier ne rougira plus, ce ſera une preuve que l'on aura réuſſi.

La nature en ſe ſervant des mêmes matieres produit un *ſéleniteux* ou une *ſelenite* tout-à-fait ſemblable; on la trouve dans la terre qui tombe au fond de certaines eaux. Beaucoup de pierres & ſurtout celles qui ſont brillantes en ſont chargées. Cela n'eſt point ſurprenant, puiſque l'acide vitriolique eſt répandu dans notre atmoſphere & dans le ſein de la terre, qui contient d'ailleurs un grand nombre de ſubſtances calcaires auxquelles cet acide peut s'unir. On pourroit conjecturer que c'eſt à une combinaiſon ſemblable, aidée de quelques circonſtances qui nous ſont encore inconnues, que le gypſe ou la pierre à plâtre doit ſon origine.

SÉLÉNOGRAPHIE, ſ. f. (*Aſtron.*) eſt la deſcription de la lune.

Ce mot vient des mots grecs σελήνη, *lune*, & γράφω, *je décris*.

La deſcription de la lune conſiſte dans la repréſentation de ſon diſque, avec les taches, & les autres endroits obſcurs ou lumineux qu'on y apperçoit, ſoit à la vue ſimple, ſoit avec le téleſcope.

On joint à cette deſcription les noms qui ont été donnés à ces différens endroits, & qui ſont pour la plûpart des noms de philoſophes, ſoit anciens, ſoit modernes. Ces noms ſont fort utiles dans la deſcription des éclipſes pour marquer les endroits éclipſés de la lune; ainſi on dit, *tycho* eſt entré dans l'ombre à telle heure, c'eſt-à-dire, que l'endroit appellé *tycho* a commencé à s'obſcurcir; & ainſi des autres. *Voy.* Lune. (*O*)

Depuis l'invention du téleſcope, la *ſélenographie* a été conſidérablement perfectionnée. Hevelius, célebre aſtronome & bourguemeſtre de Dantzick, qui a publié la premiere *ſélenographie*, avoit donné aux différens endroits de la lune des noms pris des lieux de la terre: c'eſt Riccioli qui leur a donné les noms des philoſophes & des aſtronomes célebres; ainſi, ce que l'un appelle *mont Porphyrites*, l'autre l'appelle *Ariſtarque*; & ce qui eſt appellé par l'un *Ætna*, *Sinai*, *Athos*, *Apenninus*, *&c.* eſt appellé par l'autre *Copernic*, *Poſſidonius*, *Tycho*, *Gaſſendi*, *&c.* Les noms donnés par Riccioli ont prévalu. *Voyez* Lune.

SELENUSIA, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire le *lac de la lune*; lac de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, près de l'embouchure du Cayſtre. Ce lac, ſelon Strabon, *l. XIV. p.* 642, étoit formé par les eaux de la mer. (*D. J.*)

SÉLEUCIDE, la, (*Géog. anc.*) *Seleucis*, contrée de la Syrie. Elle prit ſon nom de la ville de Séleucie de Syrie. Strabon, *l. XVI.* remarque que cette contrée étoit la plus belle & la plus conſidérable de ces quartiers, & qu'on l'appelloit *Tétrapole*, à cauſe des quatre villes célebres qu'elle renfermoit, ſavoir Antioche *ad Daphnen*, Séleucie *in Pieria*, Apamée & Laodicée. Il met bien d'autres villes dans la Séleucide; mais il diſtingue ces quatre qu'il appelle *ſœurs*, parce qu'elles avoient été fondées par Seleucus Nicator. Cette contrée s'étendoit du côté du midi juſqu'à la Phénicie; de ſorte qu'elle avoit des bornes plus vaſtes que celles que lui donne Ptolomée, qui en ſépare la Caſſiotide. (*D. J.*)

SÉLEUCIDES, ſ. m. (*Hiſt. anc. Chronologie.*) ou dit l'ere des *Séleucides*, ou l'ere des Syro-Macédoniens; c'eſt une époque ou un calcul de tems, qui commence depuis l'établiſſement des *Séleucides* ainſi nommés de Seleucus Nicator ou le victorieux, un des ſucceſſeurs d'Alexandre, qui regna en Syrie, comme ont fait les Ptolomées en Egypte. *Voyez* Epoque.

On trouve cette ere exprimée dans le livre des Macchabées, & dans un grand nombre de médailles grecques que les villes de Syrie ont fait frapper; les rabbins & les juifs l'appellent l'*ere des contrats*, parce qu'étant alors ſoumis aux rois de Syrie, ils furent obligés de ſuivre cette méthode de compter dans leurs contrats. Les Arabes l'appellent *therik diskarnein*, l'ere des deux cornes: ce qui ſignifie, ſelon quelques uns, *l'ere d'Alexandre le grand*, parce que ce prince eſt repréſenté avec deux cornes de belier ſur des médailles, à l'imitation de Jupiter Ammon dont il vouloit qu'on le crût fils. Mais d'autres l'entendent beaucoup mieux des deux royaumes de Syrie & d'Egypte qui furent alors ſéparés ou diviſés, & d'un ſeul empire partagé en deux monarchies.

Le point important eſt de connoitre l'année où la ſéparation s'eſt faite; ou, ce qui eſt la même choſe, de ſavoir en quel tems Seleucus Nicator, un des capitaines d'Alexandre, & le premier des *Séleucides*, fonda ſon empire en Syrie. Sans entrer dans le détail des différentes opinions des auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, il ſuffit d'obſerver, que ſuivant les meilleures hiſtoires, la premiere année de cette ere tombe l'an 312 avant Jeſus-Chriſt, 12 ans après la mort d'Alexandre, 3692 du monde, 442 de Rome, 4402 de la période julienne, la premiere année de la cxvij. olympiade, environ 872 ans après la priſe de Troie. *Voyez* Epoque.

SÉLEUCIE, (*Géog. anc.*) *Seleucia*; il y a pluſieurs villes qui ont porté le nom de *Séleucie*; on en com-

comptoit juſqu'à neuf, ainſi nommées par Seleucus Nicator.

La plus conſidérable eſt 1°. la *Séleucie* ſur le Tigre, *Seleucia ad Tigrim*. Seleucus la bâtit dans la Méſopotamie, l'an 293 avant J. C. à quarante milles de Babylone, ſur la rive occidentale du Tigre, vis-à-vis de l'endroit où eſt aujourd'hui Bagdad. Elle devint bientôt une très-grande ville; car Pline, *l. VI. c. xxvj.* dit qu'elle avoit ſix cens mille habitans. Elle attira dans ſon ſein tous ceux de Babylone; ſa ſituation étoit des plus heureuſes; Seleucus en fit la capitale de toutes les provinces de ſon empire au-delà de l'Euphrate, & le lieu de ſa réſidence, quand il venoit de ce côté-là de ſes états, comme Antioche l'étoit en-deçà de l'Euphrate. Ainſi les Babyloniens ſe jetterent en foule à *Séleucie*, d'autant plus que les digues de l'Euphrate s'étant alors rompues, avoient rendu le ſéjour de Babylone très-incommode.

D'ailleurs Seleucus ayant donné ſon nom à cette nouvelle capitale, & voulant qu'elle ſervit à la poſtérité de monument à ſa mémoire, lui accorda des privileges fort au-deſſus de ceux de toutes les villes de l'orient; afin de la rendre d'autant plus floriſſante. Il y réuſſit ſi bien, que peu de tems après la fondation de *Séleucie*, Babylone ſe trouva déſerte & ſans habitans, diſent Pline, Strabon & Pauſanias; c'eſt pour cela qu'elle eſt nommée par quelques auteurs *Seleucia Babylonis*. Ammian Marcellin, *l. XXIII. c. xx.* la peint en deux mots, *ambitioſum opus Nicatoris Seleuci*.

Elle fut priſe par Lucius Verus, ou plutôt par Caſſius ſon général, & ruinée contre la foi du traité. Elle ne fut rétablie qu'après le tems de Julien; elle devint un archevêché dans le quatrieme ſiecle, & fut de nouveau ruinée dans le huitieme. Ses prélats eurent les premiers la qualité de *catholiques* ou *archevêques autocephales*; mais ayant embraſſé le neſtorianiſme, ils transférerent leur ſiege à Bagdad, & ſont aujourd'hui ceux qu'on nomme *patriarches neſtoriens*.

Diogene ſurnommé *le babylonien* naquit à *Séleucie* ſur le Tigre. Joſephe, *l. I. c. ij.* nous apprend qu'il fut précepteur de cet Antipater, qui fit relever les murs de Jéruſalem.

2°. *Séleucie*, ville de la Perſide dans l'Aymaïde. C'étoit, ſelon Strabon, *l. XI.* une grande ville ſituée ſur le fleuve Hédyphonte qui eſt l'Hedypnus de Pline.

3°. *Séleucie*, lieu fortifié dans la Méſopotamie, près du pont Zeugma, ſur l'Euphrate. Il en eſt parlé dans Polybe, *l. V. c. xliij.* & dans Strabon, qui dit, *l. XVI.* que Pompée donna ce lieu à Antiochus, roi de Commagène.

4° *Séleucie-Trachée*, en latin *Séleucia-Aſpera*, ville de la Cilicie-Trachée, ſur le fleuve Calycadnus. On la nommoit *Holmia*, avant que Seleucus Nicator lui eût impoſé ſon propre nom.

Cette ville fut libre ſous les Romains, & elle conſerva cette liberté ſous les derniers empereurs de Rome. Nous le voyons dans une médaille de Philippe l'arabe, σελευκεων των προς κα ελευτερας, & dans un de Gordien, κελευκεων των προς καλυκαδνο ελευθερας, *Séleucienſium, qui ad Calycadnum ſunt, liberæ (civitatis)*.

Etienne le géographe, & la plûpart des écrivains eccléſiaſtiques mettent la *Séleucie-Trachée* dans l'Iſaurie, & l'appellent *Seleucie d'Iſaurie*, parce que de leur tems l'Iſaurie comprenoit une grande partie de la Cilicie. Cette ville fut en effet métropole de l'Iſaurie, dans le patriarchat d'Antioche. Elle eſt aujourd'hui dans la Caramanie, & entierement délabrée. On l'appelle *Séleſchie*.

5°. *Séleucie* de Piſidie, *Seleucia-Piſidiæ*, ville de l'Aſie mineure dans la Piſidie; & comme la Piſidie s'étendoit juſqu'au mont Taurus, cette ville fut encore nommée *Seleucia ad Taurum*. Elle eſt aujourd'hui ruinée.

6°. *Séleucie-Piérie*, *Seleucia-Pieria*, ville de Syrie ſur la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Oronte. Appien l'appelle par cette raiſon *Séleucie ſur la mer*. S. Paul & S. Barnabé étant arrivés dans cette ville, s'y embarquerent pour aller en Chypre, *actes. c. xviij.* Nous avons un grand nombre de médailles de cette ville. M. Vaillant les a recueillies. *Séleucie-Piérie* étoit de la premiere Syrie, dans le patriarchat d'Antioche. C'eſt aujourd'hui un village nommé *Séleucie-Jelberg*, à l'embouchure de l'Oronte dans la mer.

7°. *Séleucie* ſur le Belus, *Seleucia ad Belum*, ou *Seleuco-Belus*, ville de la haute Syrie. *Voyez* SELEUCO-BELUS.

8°. *Séleucie*, ville de Céléſyrie; c'eſt la ville de Gadara ſituée au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade. Seleucus Nicator la fit appeller de ſon nom.

9°. *Séleucie* de Pamphylie, ville de la Pamphylie, à laquelle le même Seleucus donna ſon nom pour l'avoir bâtie.

Joſephe, *antiquit. l. XIII. c. xxiij.* & ailleurs, parle auſſi d'une *Séleucie*, ville de la Gaulanite ſituée ſur le lac Semechon.

Enfin Pline, *l. V. c. xxix.* dit qu'on donna le nom de *Séleucie* à la ville de Tralles ou de Trallis en Lydie. (*D. J.*)

SÉLEUCIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques qui parurent dans le quatrieme ſiecle, & eurent pour chefs Seleucus & Hermias: ce qui leur fit auſſi donner le nom d'*Hermianiens* ou *Hermiens*, *Hermiani*. *Voy.* HERMIENS.

Ces deux héréſiarques & leurs ſectateurs enſeignoient, comme Hermogenes, que la matiere étoit éternelle, que Dieu étoit corporel, que les ames avoient été tirées de la matiere, ou au moins qu'étant compoſées de fer & d'eſprit, elles ne devoient point être baptiſées par l'eau. C'eſt pourquoi pour adminiſtrer leur baptême, ils uſoient d'un fer chaud dont ils imprimoient la marque ſur le front de leurs proſélytes. Ils ajoutoient que le mal vient de Dieu ou de la matiere, qu'il n'y a point de réſurrection, ou qu'elle n'eſt autre choſe que la génération continuelle des hommes, que le paradis eſt viſible, & enfin que J. C. reſſuſcité n'eſt point aſſis à la droite de ſon pere, mais qu'il avoit abandonné cette prérogative pour fixer ſon trone dans le ſoleil. Dupin, *bibliot. des ant. eccléſ. des trois premiers ſiecles*.

SÉLEUCOBELUS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Syrie. Théodoret dit que S. Baſile avoit mené la vie monaſtique dans cette ville. C'eſt la *Seleucia*, ou *Seleucus ad Belum* de Ptolomée, *l. V. c. xv.* & de Pline, *l. V. c. xxiij.* C'eſt le ſiege épiſcopal que les notices appellent *Sélecobelos*, & dont l'évêque eſt appellé *ſeleucobelitanus epiſcopus* dans le premier concile de Conſtantinople; mais on ne ſait pas au juſte ce que c'eſt que ce ſurnom de *Belus*, & l'on ignore ce qu'on doit entendre par ce mot; eſt-ce une riviere, ou une montagne de ce nom? (*D. J.*)

SELGA, (*Géog. anc.*) ou *Selge*, ville de l'Aſie mineure dans la Piſidie. Elle étoit conſidérable du tems de Dénis le périégete, vers 860, qui lui donna l'épithete de μεγαλωνυμος, *magni nominis*. Il en fait une colonie des Amycléens, ainſi nommés d'*Amiclæ*, lieu du Péloponnèſe dans le territoire de Lacédémone: ce qui fait que Strabon & Etienne le géographe diſent que *Selga* étoit une colonie de Lacédémoniens. Le même Strabon ajoute que c'étoit une ville forte, bien peuplée, & où l'on avoit vu quelquefois juſqu'à 20 mille hommes. Il dit encore que les habitans de cette ville étoient les plus conſidérables d'entre les Piſides, & Polybe, *l. V.* les repréſente comme un peuple guerrier.

On trouve diverſes médailles avec ce mot: σελγεων, & l'on en a entr'autres une de Decius, où on lit ces mots: σελλακεδαιμονιον σελγεων ομονοια, *Lacedæmoniorum Selgenſiumque concordia*.

Zozime, *l. V. c. xv.* qui nous apprend que *Selga* étoit ſituée ſur une colline, en fait une petite ville de la Pamphylie: *oppidulum Pamphiliæ eſt in colle ſitum*. Il l'appelle *petite ville*, parce que de ſon tems elle étoit fort déchue de ce qu'elle avoit été, & il la met dans la Pamphylie, parce que, comme nous le voyons par les notices, la partie inférieure de la Piſidie ſe trouvoit alors renfermée dans la Pamphylie. (*D. J.*)

SELGIUCIDES, (*Hiſt. orient.*) nom d'une dynaſtie puiſſante qui a régné dans l'Orient, & dont le chef ſe nommoit *Selgiuk*. Cette dynaſtie a été diviſée en trois branches; la premiere des *Selgiucides* de Perſe, dans laquelle on compte quinze empereurs; la ſeconde des *Selgiucides* du Kerman, qui a eu onze princes, la troiſieme des *Selgiucides* de Roum, qui a duré 220 ans ſous quinze ſultans. (*D. J.*)

SELIMNUS, ſ. m. (*Mythol.*) fleuve de l'Achaïe, qui a ſon embouchure près d'une fontaine appellée *Argyres*. *Sélimnus*, diſoit-on, fut autrefois un beau jeune berger qui plut tant à la nymphe Argyre, que tous les jours elle ſortoit de la mer pour le venir trouver. Cette paſſion ne dura pas long-tems; il ſembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau; elle

ſe

ſe dégoûta de lui, & *Sélimnus* en fut ſi touché qu'il mourut de déplaiſir. Vénus le métamorphoſa en fleuve; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit toujours Argyre; la déeſſe ayant donc pitié de lui encore une fois, lui fit perdre entierement le ſouvenir de la nymphe. „ Auſſi croit-on dans le pays, ajoute Pauſanias, „ que les hommes & les femmes, pour oublier leurs „ amours, n'ont qu'à ſe baigner dans le *Sélimnus*: ce „ qui rendroit l'eau d'un prix ineſtimable, ſi l'on „ pouvoit s'y fier „ (*D. J.*)

SELING, ſ. m. (*Comm.*) poids & monnoie dont on ſe ſert, & qui a cours dans le royaume de Siam; il ſe nomme *mayon* en chinois. *Voyez* MAYON. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SELINGA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la grande Tartarie, ſur la riviere qui lui donne ſon nom. *Voyez* SELINGINSKOY.

Quant à la riviere même, elle ſort de diverſes ſources vers les 46d. de latitude & les 115d. de longitude. Elle va ſe décharger dans le lac Baikal, à 55 degrés de latitude. Ses deux bords, depuis ſon origine juſqu'à une journée de Selinginskoy, ſont aux Monugales; mais depuis Selinginskoy juſqu'à ſon embouchure, tout ſon rivage appartient aux Ruſſes. (*D. J.*)

SELINGINSKOY, (*Géog. mod.*) ou *Selinga*; ville de l'empire ruſſien, dans la grande Tartarie, ſur la rive orientale de la Selinga, près du lac Baïkal. C'eſt la fortereſſe la plus avancée que les Ruſſes poſſedent ſur les frontieres de la Chine. *Long.* 120. 10. *latit.* 52. (*D. J.*)

SELINGSTAD, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Selgenſtad*, *Seligenſtad*, *Selingunſtad*, ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'électorat de Mayence. Elle dépend de l'électeur de Mayence. *Long.* 26. 5. *lat.* 50. (*D. J.*)

SELINUNTE EN CILICIE, (*Géog. anc.*) *Selinus*, ville de la Cilicie-Trachée. Pline en fait mention. Strabon la met à l'embouchure du fleuve de ſon nom, entre un lieu fortifié nommé *Laërtès*, & un rocher nommé *Cragus*. Ptolomée, *l. V. c. xxvij.* qui écrit *Selenus*, en fait une ville maritime qu'il place entre *Jotapæ* & *Antiochæ ſuper Crago*.

C'eſt là qu'eſt mort Trajan le 10 Août de l'an 117 de J. C. à 64 ans. Il n'y eut point de regne ſi heureux, ni ſi glorieux pour le peuple romain. Grand homme d'état, grand capitaine, ayant un cœur bon qui le portoit au bien, un eſprit éclairé qui lui montroit le meilleur, une ame noble, grande, belle, avec toutes les vertus, n'étant extrème ſur aucune, enfin l'homme le plus propre à honorer la nature humaine, & à repréſenter la divinité. *Grandeur des Rom.* ch. xv.

Pline écrivit à ce prince, quand il parvint à l'empire: Je vous ſouhaite, ſeigneur, & au genre humain pour vous, toutes ſortes de proſpérités, c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt le plus digne de votre regne. (*D. J.*)

SELINUS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Sicile, ſelon Pline, *l. III. c. viij.* Ptolomée, *l. III. c. iv.* & Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xliv.* placent cette ville ſur la côte méridionale de l'île, entre le promontoire Lilybæum, & l'embouchure du fleuve Mazara.

Elle avoit été bâtie par les Syracuſiens, ſelon Thucydide, *l. VI. p.* 412. ſes habitans, à ce que dit Pauſanias, *l. VI. c. xix.* en avoient été chaſſés par les Carthaginois; & avant leur deſtruction, ils avoient conſacré à Jupiter olympien un tréſor, où l'on voyoit une ſtatue de Bacchus, dont le viſage, les mains, & les piés, étoient d'ivoire. Les veſtiges qui reſtent de *Selinus*, ont été décrits par Thomas Farel, *Dec.* 1. *l. VI. c. iv.* & ils nous font voir que cette ville étoit grande. Virgile, *Æneid. l. III. v.* 705. la ſurnomme *Palmoſa*, à cauſe de l'abondance de ſes palmiers.

Teque datis linquo ventis, palmoſa Selinus.

Silius Italicus, *l. XIV. v.* 200. a dit dans le même ſens:

. . . Nectareis vocat, ad certamen Hymetton
Audax Hybla favis, palmæque arbuſta Selinus.

2°. *Selinus* ville de la Cilicie-Trachée, Sélinunte en Cilicie, où l'empereur Trajan mourut; & la mort de ce prince a immortaliſé cette ville; ce qui fit qu'on la nomma *Trajanopolis*; mais ce ſeroit plutôt *Trajanotaphos* qu'il eût fallu l'appeller. Quoiqu'il en ſoit, elle reprit dans la ſuite ſon premier nom. *Voy.* SÉLINUNTE *en Cilicie*, & TRAJANOPOLIS.

Le nom de *Selinus* a été commun au fleuve de la Cilicie-Trachée, à l'embouchure duquel étoit bâtie Sélinunte, dont nous venons de parler, à un fleuve du Péloponnèſe, dans l'Elide, à un fleuve du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre; à un fleuve de l'Aſie mineure dans l'Ionie; à un fleuve de l'île de Sicile, aujourd'hui la Favara, & à un port d'Egypte, ſur la côte du nom de Lybie. (*D. J.*)

SÉLIVRÉE, (*Géog. mod.*) anciennement *Selimbria*, ou *Selybria*, petite ville, preſque ruinée de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur le bord de la mer de Marmora, à quinze lieues au couchant de Conſtantinople; elle eſt habitée par quelques grecs. *Long.* 45. 40. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SELKIRCK, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Ecoſſe, dans la province de Twedale, chef-lieu du vicomté d'Etterick, à vingt milles au ſud-eſt d'Edimbourg, ſur la Twede. *Long.* 14. 55. *latit.* 55. 34. (*D. J.*)

SELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne, dans l'Aſturie de Santillane; elle prend ſa ſource vers le milieu de la province, & ſe jette dans l'Océan, à Riba de *Sella*. (*D. J.*)

SELLA, (*Littérat.*) ce mot ſignifie une chaiſe; *ſella ſolida*, eſt une chaiſe ou une ſelle d'un bloc de bois, ſur quoi s'aſſeyoient les augures en prenant l'augure.

Sella curulis, chaiſe curule garnie d'ivoire, ſur laquelle les grands magiſtrats à Rome avoient droit de s'aſſeoir & de ſe faire porter.

Sella geſtatoria, chaiſe ordinaire à porteurs, permiſe à tout le monde.

Sella familiarica, baſſin, chaiſe percée pour les néceſſités; mais *cella familiarica* par un *c*, paroît deſigner dans Vitruve une garde-robe; parce que dans l'endroit où il en parle, il s'agit des pieces dont les appartemens ſont compoſés; & non pas des choſes dont ils ſont meublés. On peut donc croire que le mot *familiarica* ſert à deſigner l'uſage de cette piece, qui étoit deſtinée pour la ſeule commodité des néceſſités ordinaires. La garde-robe des Romains, *cella familiarica*, n'étoit qu'un lieu pour ſerrer la chaiſe percée; car ils n'avoient point de foſſes à privé comme nous en avons dans nos maiſons. *Voyez* LATRINES. *Littérat.* (*D. J.*)

SELLASIA ou *SELASIA*, ville du Péloponnèſe, dans la Laconie, ſur le fleuve Œnus, ſelon Polybe, *l. II. c. lxv.* Pauſanias, *l. II. c. ix.* ajoute que les Achéens, aſſiſtés d'Antigonus, défirent Cléomene, & ſaccagerent *Sélaſie*. (*D. J.*)

SELLE, ſ. f. (*Gram.*) petit ſiége de bois pour une perſonne, à trois ou quatre piés, ſans dos.

SELLE LA, (*Géog mod.*) riviere des Pays-bas; elle commence dans la Thierache en Picardie, & ſe perd dans l'Eſcaut. (*D. J.*)

SELLE, (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les fonderies où l'on traite le cuivre, une piece de fer fondu encaſtrée dans une bâtiſſe de bois, qui eſt entrouverte dans le milieu pour recevoir un pilon armé d'un coin; ce qui fait que cette piece de fer reſſemble à une *ſelle* renverſée. L'uſage de cette *ſelle* eſt de diviſer les pains ou gâteaux de cuivre pour les faire paſſer par de nouveaux travaux.

On donne auſſi dans les fourneaux de fonderies le nom de *ſelle*, à une maſſe de ſcories qui couvre la matiere fondue; elle forme une eſpece de boſſe en dos d'âne, qui laiſſe un vuide entre elle, & la matiere fondue qui eſt au-deſſous.

SELLE, (*Marine.*) eſpece de petit coffre, fait de planches, dans lequel le calfat met ſes inſtrumens, & qui lui ſert de ſiége lorſqu'il calfate le pont d'un vaiſſeau.

SELLE d'*artiſans*, (*Uſtenciles de métiers.*) les cordonniers, ſavetiers, bourreliers, & autres tels ouvriers en cuir, ont de petites *ſelles* rondes à trois piés ſur leſquels ils ſont aſſis, quand ils couſent leurs ouvrages avec l'aleſne. (*D. J.*)

SELLE, (*Outil de charron.*) c'eſt un tronc de bois plat épais de dix à douze pouces, d'environ deux piés de circonférence, au milieu duquel en-deſſus eſt une petite cheville de fer de la longueur de quatre à cinq pouces; ce billot eſt ſoutenu ſur trois piés de bois poſés en triangle & un peu de côté, de la hauteur de trois piés & demi; cela ſert aux charrons pour poſer les petites roues, pour les égaliſer, monter, &c. *Voy. la fig. Pl. du charron.*

SELLE, *terme de mégiſſier*, eſt une eſpece de banc à qua-

à quatre piés, ſur lequel les ouvriers mettent les peaux à meſure qu'ils les ont pelées; il a environ trois piés de longueur afin de ſervir à deux ouvriers en même tems en cas de beſoin. *Voyez les Planches du Mégiſſier*.

SELLE *à poncer*, (*Parcheminerie*.) ce mot ſe dit chez les Parcheminiers, d'une maniere de forme ou banquette couverte d'une toile rembourrée, ſur laquelle ils poncent le parchemin après qu'il a été raturé ſur le ſommier. *Savary*. (*D. J.*)

SELLE, (*Maréchal.*) eſpece de ſiége rembourré qu'on met ſur le dos du cheval pour la commodité du cavalier.

L'origine de la *ſelle* n'eſt pas bien connue. G. Decan en attribue l'invention aux Saliens, anciens peuples de la Franconie; c'eſt de-là, dit-il, qu'eſt venu le mot latin *ſella*, ſelle.

Il eſt certain que les anciens Romains n'avoient, ni l'uſage de la *ſelle*, ni celui des étriers; ce qui eſt cauſe que Galien fait remarquer dans différens endroits de ſes ouvrages, que la cavalerie romaine étoit ſujette à pluſieurs maladies des hanches & des jambes, faute d'avoir les piés ſoutenus à cheval. Hippocrate avoit remarqué avant lui, que les Scythes qui étoient beaucoup à cheval, étoient incommodés de fluxions aux jambes pour la même cauſe.

Le premier tems où nous voyons qu'il ait été queſtion de *ſelles* chez les Romains; c'eſt l'an 340, lorſque Conſtance qui combattoit contre ſon frere Conſtantin pour lui ôter l'empire, pénétra juſqu'à l'eſcradron où il étoit en perſonne, & le renverſa de deſſus ſa *ſelle*, comme le rapporte Zonaras. Avant ce tems-là les Romains faiſoient uſage de paneaux quarrés, tels que ceux qu'on voit à la ſtatue d'Antonin au capitole.

Il y a différentes eſpeces de *ſelles*; ſavoir, à la royale, à trouſſequin, à piquet, raſe ou demi angloiſe, angloiſe, à baſque, de courſe, de femme, de poſte, de poſtillon, de couriers, de males, de fourgonniers, *&c.*

SELLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*; c'eſt une groſſe *ſelle* de bois à quatre piés, ouverte ou creuſe à l'endroit où on dreſſe le moule de vaiſſelle pour jetter dedans. *Voyez les fig. du métier de Potier d'étain*.

Selle à apprêter ou d'établi, ou apprêtoir; elle a quatre piés, & une planche en-travers ſur le milieu qui fait une eſpece de croix, mais qui ne déborde guere la *ſelle* que de quatre à cinq pouces de chaque côté; ſur ce milieu on roidit une perche ou chevron de bois contre le plancher. La *ſelle* doit être de la hauteur du genou, longue & large à proportion, ſuivant le goût de celui qui s'en ſert. *Voyez* APPRÊTER L'ÉTAIN.

SELLE A MODELES, ou chevalet à l'uſage des *ſculpteurs*. Il y en a de petites & de grandes: les petites ſervent ſimplement pour modeles; les grandes ſervent à faire les grands modeles, les grands ouvrages, en marbre, en pierre, *&c.*

Ces grandes *ſelles* ſont faites de fortes pieces de bois de charpente, & un ſecond chaſſis auſſi de charpente mouvant; élevé ſur le corps de la *ſelle*, & qui eſt pratiqué par la voie d'une boule de buis, placée ou point central, entre les deux chaſſis; & pour faciliter le mouvement de ce ſecond chaſſis, on fourre dans des trous qu'on a faits dans l'épaiſſeur de ſes quatre faces, des pinces de fer avec leſquelles on fait tourner toute la machine à volonté. *Voyez Pl. du Sculp.* les figures poſées ſur une grande *ſelle*; & une petite *ſelle* ou chevalet.

SELLES, (*Antiq. grecq.*) σελλός, on nommoit *ſelles* ceux qui dans les commencemens, rendoient les oracles; ce nom, ſelon Strabon, venoit de la ville de Selles, *ſellæ*, en Epire; & ſelon Euſtathius, de la riviere appellée par Homere, *Selleis*. Potter *Archæol. græc. l. II. c. viij. tom I. pag.* 267. (*D. J.*)

SELLE TURCIQUE, *voyez* FOSSE PITUITAIRE, SELLE A CHEVAL.

SELLE, (*Maladie*.) on dit qu'une choſe s'evacue par les *ſelles*, lorſqu'elle ſe vuide par l'anus ou le fondement. *Voyez* ANUS.

Nous avons dans les Tranſactions philoſophiques, des exemples de gens qui expulſoient par les *ſelles* des pierres artificielles, des bales, *&c. Voyez* EXCRÉMENT. *Voyez* DÉJECTION.

SELLÉ, part du verbe *ſeller*, voyez *les articles* SELLE & SELLES.

SELLÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un cheval qui a une *ſelle*.

Werderern en Saxe, d'azur au cheval effrayé d'argent, *ſellé*, bridé & caparaçonné de gueules.

SELLÉE, TERRE, (*Agricult.*) une *terre ſellée*, eſt une terre qui s'eſt endurcie. Les terres fortes qui ſe coupent à la bêche comme des terres franches ou comme des terres glaiſes, ſont ſujettes à ſe *ſeller*; enſorte qu'elles deviennent preſque impénétrables à l'eau des pluies & des arroſemens, ce qui eſt un inconvénient très-grand pour leur culture. (*D. J.*)

SELLEIS, (*Géog. anc.*) nom de divers fleuves; 1°. d'un fleuve du Pélopponnèſe dans l'Elide, ſur les bords duquel fut bâtie la ville Ephira, ſelon Homere, *Iliad. B. v.* 659, 2°. fleuve de la Troade, qui, ſelon le même Homere, *Iliad. B. v.* 838. arroſoit Arisba; 3°. fleuve du Péloponnèſe, dans la Sicyonie; 4°. fleuve de l'Etolie dans l'Agrée. (*D. J.*)

SELLER, v. act. mettre la ſelle.

SELLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'eſt lui attacher la ſelle ſur le corps.

SELLERIE, ſ. f. (*Maréchal.*) chambre où l'on met les ſelles, les brides, & autres appartenances d'une écurie pour les conſerver.

SELLES *ou* CELLES, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Berry, au diocèſe de Bourges, ſur le Cher avec un pont, à neuf lieues au ſud-eſt d'Amboiſe, à pareille diſtance de Blois, à quatre au levant de Romorantin, & à 18 de Bourges. *Selles* doit ſon origine à une ancienne abbaye, fondée vers l'an 572, par Childebert, & occupée par les Feuillans depuis 1672. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent d'Urſulines, & un marché par ſemaine. *Long.* 19 16. *lat.* 47. 14 (*D. J.*)

SELLETICA PRÆFECTURA, (*Géog. anc.*) préfecture de Thrace. Ptolomée, *liv. III. c. xj.* la compte au nombre de celles qui étoient limitrophes aux deux Moëſies, aux environs du mont Hémus, du côté du couchant. (*D. J.*)

SELLETTE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt un petit ſiege de bois, ſur lequel l'accuſé doit être aſſis lorſqu'il ſubit le dernier interrogatoire, lorſque les concluſions du miniſtere public tendent à peine afflictive; cela ſe pratique ainſi, tant en premiere inſtance que ſur l'appel: au-lieu que dans les premiers interrogatoires l'accuſé doit être ſeulement debout, tête nue, en préſence du juge qui l'interroge. Quand les concluſions ne tendent pas à peine afflictive, l'accuſé ſubit le dernier interrogatoire de-bout derriere le barreau, & non ſur la *ſellette*. Voyez *l'ordonnance de* 1670, *tit. XIV. art.* 21. & 23. & la *déclaration du* 13. *Avril* 1703. (*A*)

SELLETTE, *terme de Laboureur*, la *ſellette* eſt un morceau de bois quarré long d'un pié, & large de quatre doigts en tous ſens, percé de deux trous preſqu'aux deux extrémités, dans leſquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-deſſus de l'eſſieu de la charrue, & cette *ſellette* eſt la machine ſur laquelle le timon de la charrue eſt appuyé. (*D. J.*)

SELLETTE, ſ. f. (*Charpent.*) piece de bois en maniere de moiſe, arrondie par les bouts, qui accollant l'arbre d'un engin, ſert avec deux liens à en porter le fauconneau. (*D. J.*)

SELLETTE, *terme de Charron*, c'eſt une piece de bois d'environ trois piés & demi de long, ſur un pié d'épaiſſeur & autant de hauteur. A la face de deſſous, il y a une encaſſure, dans laquelle on met l'eſſieu des petites roues, & on l'y aſſujettit avec des échantigneuls. *Voyez les fig. Pl. du Charron*.

SELLETTE *de Vannier*, (*établi de Vannier.*) les Vanniers donnent ce nom à une eſpece d'inſtrument ou d'établi dont ils ſe ſervent pour tourner les paniers. Il eſt fait d'une forte planche de bois de chêne, longue de deux piés & d'un pié de large, ſoutenue dans ſa longueur, mais d'un ſeul côté, de deux petits piés auſſi de bois, de deux ou trois pouces de haut ſeulement, enſorte que la *ſellette* va en penchant ſur le devant. L'ouvrier qui travaille ſe tient derriere aſſis ou à genoux ſur le grand établi de l'attelier. *Savary*. (*D. J.*)

SELLIER, ſ. m. (*Maréchal.*) ouvrier qui fait & vend des ſelles. Il y a deux corps de maîtres *Selliers* à Paris; les *Selliers-Bourreliers* & les *Selliers-Lormiers-Carroſſiers*, dont les uns font des harnois & des ſelles, & les autres, outre les ſelles, font des carroſſes.

Les anciens ſtatuts des *Selliers*-Lormiers-Carroſſiers de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris ſont les mêmes que ceux des Eperonniers, dont les *Sel-*

ſiers ſe ſont ſéparés vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. *Voyez* Eperonnier.

Ils furent réformés & confirmés par lettres-patentes d'Henri III. données au mois de Février 1577, & encore depuis par celle d'Henri IV. du mois de Novembre 1595. Les grands changemens arrivés dans le métier de carroſſier, à cauſe des nouveaux ouvrages inventés depuis près d'un ſiecle pour la commodité publique, firent penſer aux maîtres de cette communauté, ſous le regne de Louis XIV. de dreſſer des ſtatuts plus conformes à l'uſage moderne, ce qu'ils firent en cinquante-cinq articles, ſur leſquels ils obtinrent des lettres en date du mois de Juin 1650: mais ne les ayant point encore trouvés dans leur perfection, & les ayant de nouveau réformés & réduits en quarante-huit articles, ils furent vûs & approuvés par le lieutenant de police & procureur du roi du châtelet le 6 Juin 1678, autoriſés par lettres-patentes du mois de Septembre de la même année, & enregiſtrés au parlement le 20 Janvier 1679.

Les nouveaux ſtatuts contiennent non-ſeulement ce qui eſt de la diſcipline de cette communauté, mais ils entrent auſſi dans un grand détail de tous les ouvrages & marchandiſes, qu'il eſt loiſible aux maîtres *Selliers* de fabriquer & de vendre.

Pour ce qui eſt de la diſcipline, elle eſt confiée à quatre jurés qui ont auſſi le nom de *gardes*, de deux deſquels l'élection ſe fait tous les ans le lendemain de la tranſlation de S. Eloi, patron de la communauté.

Aucun ne peut être élu juré qu'il n'ait pour le moins dix ans de maîtriſe & d'établiſſement en boutique. Les viſites des jurés ſe font de deux en deux mois; mais les anciens bacheliers qui ont paſſé par la jurande, & leurs veuves, ſi elles tiennent boutique, ne payent point le droit dû pour la viſite.

Les apprentis, dont chaque maître ne peut avoir qu'un à la fois, doivent être engagés pour ſix ans, permis pourtant d'engager un ſecond après les quatre premieres années de l'apprentiſſage du premier.

Nul apprenti ne peut être maître qu'après avoir encore ſervi quatre autres années de compagnon, & avoir fait chef-d'œuvre. Pour les fils des maîtres, ils ne ſont obligés qu'à une expérience. Le chef-d'œuvre des uns eſt de charpenter de leurs mains & en préſence des jurés un arçon à corps, & de le garnir d'armures devant & derriere. L'expérience des autres eſt ſeulement de garnir une ſelle raſe.

Les ouvrages & marchandiſes que les maîtres de cette communauté peuvent fabriquer & vendre, & qui ſont interdits aux autres, ſont les coches, chars, chariots & caleches garnies & couvertes, tant en-dedans qu'en-dehors, de telles étoffes qu'il leur eſt ordonné ou qu'ils jugent à propos, montées ou non ſur leur train, dont ils peuvent couvrir les harnois, ſupervues, chaînettes, courroies, &c. des litieres ordinaires, litieres à bras & bricolles, avec les ſelles & les harnois qui leur ſervent; enfin toute autre voiture portante & roulante; toutes ſortes de couſſinets de boſſe, garnis de leur valiſſon, couſſinets de trouſſe, malles, porte-manteaux, tant de cuir que de drap, poches grandes & petites à porter hardes, argent ou vaiſſelle; toutes ſortes de couvertures de drap, de cuir, toile cirée, treillis, &c. tant pour chevaux de carroſſes que de ſelle, chariots, fourgons, &c. fourreaux de piſtolets, chaperons, bourſes, faux-fourreaux, houſſes de toutes façons, caparaſſons brodés ou non-brodés, bats françois & autres pour mulets & chevaux; ſelles de toutes ſortes à piquer à la hollandoiſe, ſelles raſes à l'angloiſe & ſelles à femmes. Il leur appartient auſſi de faire toutes ſortes de couvertures de chevaux, de mulets, d'impériales de carroſſe & de ſieges de cocher, de telle richeſſe & avec tels ornemens & broderies qu'il eſt néceſſaire pour les entrées & autres cérémonies, & pareillement toutes banderoles de tymbales, guidons & étendarts, même de fournir les chariots des pompes funebres, avec les couvertures de velours croiſés de drap d'argent ou autres étoffes, tant pour le chariot & le cercueil que pour les chevaux. Enfin il leur eſt permis de faire & vendre tous les ouvrages de lormerie, ferrerie & non autres, comme filets, maſtigadous, caveſſons, caveſſines, lunettes, mords, étriers, &c. éperons ou ſimples ou garnis d'or & d'argent, &c.

Le métier des *Selliers*-Lormiers ayant beaucoup de connexité avec celui des Coffretiers-Malletiers, l'*article* 32. des ſtatuts des premiers veut que les jurés Coffretiers n'ordonnent aucun chef-d'œuvre ou expérience, même n'aillent en viſite, & ne faſſent aucune ſaiſie s'ils ne ſont accompagnés des jurés *Selliers*-Lormiers; & par l'*article* 33. il eſt permis à ceux-ci de travailler & tenir boutique ouverte à Paris de coffretier-malletier, en faiſant ſeulement une expérience ordonnée par leurs propres jurés, mais en préſence des jurés coffretiers mandés en la chambre de la communauté des *Selliers*.

SELMAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans l'Azerbijane. *Long.* ſelon M. Petit de la Croix, 82. *lat.* 3. 20. (*D. J.*)

SELNE, la, ou SELUNE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Normandie, au diocèſe d'Avranches; elle ſe rend dans la mer proche le mont S. Michel, après dix lieues de cours. (*D. J.*)

SÉLORICO ou CÉLORICO, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beyra, près du Mondégo au ſud-eſt de Viſeu, avec une forteresse. Ses environs ſont fertiles en vins & en fruits. *Long.* 10. 18. *latit.* 40. 26. (*D. J.*)

SELSEY, (*Géog. mod.*) preſqu'île d'Angleterre au comté de Suſſex. Il n'y a aujourd'hui que des villages dans cette preſqu'île, mais il y avoit autrefois une ville floriſſante de même nom qui a été ſubmergée, & ſon évêché transféré à Chicheſter. (*D. J.*)

SELTZ, (*Géog. mod.*) dans les chartes, *Saletiæ*, petite ville de France dans l'Alſace, au diocèſe de Spire, ſur les bords du Rhin, près du Fort-Louis, & à trois lieues au levant d'Haguenau. Elle a beaucoup ſouffert dans les différentes guerres. *Longit.* 25. 26. *latit.* 48. 46. (*D. J.*)

SELTZBACH, (*Géog. mod.*) riviere de France dans l'Alſace; elle prend ſa ſource au mont de Voſge & ſe jette dans le Rhin, près de la ville de Seltz. (*D. J.*)

SELVE, pointe de la, (*Géog. mod.*) pointe qui eſt avancée dans la mer Méditerranée, environ à 7 milles à l'oueſt-nord-oueſt du cap de Créaux. La rade de la *Selve* eſt aſſez grande pour que les galeres y puiſſent mouiller au beſoin, c'eſt-à-dire lorſqu'on ne peut doubler le cap de Créaux; ainſi ce lieu n'eſt propre que dans une extrême néceſſité. (*D. J.*)

SELWOOD, (*Géog. mod.*) forêt d'Angleterre dans Sommerſetshire & dans les montagnes de Mendip. Cette forêt eſt d'une grande étendue le long des frontieres orientales de la province. Dans l'endroit où elle ſe termine au nord, on voit un bourg qui empruntant ſon nom de la forêt & de la riviere de Frome, qui le côtoye & qui le mouille, s'appelle *Frome-Selwood*. On y fait un aſſez grand commerce de laine. Audelà de ce bourg, la Frome ne voit rien de conſidérable. (*D. J.*)

SELYMBRIA, (*Géog anc.*) ville de Thrace, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* Pline, *l. IV. c. xj.* & le périple de Scylax; mais Strabon, Hérodote & Ptolomée écrivent *Selybria*. Anciennement on l'appelloit ſimplement *Selyn*; dans la ſuite, on y ajouta le mot *bria*, qui, dans la langue des Thraces, ſignifie *ville*; c'eſt aujourd'hui *Sélivrée*. (*D. J.*)

SEMACHIDŒ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique dans la tribu Antiochide, ſelon Etienne le géographe & Héſychius. M. Spon, *liſte de l'Attique*, remarque que ce municipe prenoit ſon nom de *Sémachus*, dont les filles avoient reçu Bacchus dans leur logis, d'où leur fut accordé le privilege que les prêtres de ce dieu fuſſent choiſis dans leurs deſcendans.

On trouve à Eléuſine, dans l'égliſe d'*Agios Gorgios*, une inſcription greque, dont voici la traduction.
„ Le ſénat de l'Aréopage & le peuple ont conſacré
„ Nicoſtrate, fille de.... initiée aux myſteres du fo-
„ yer ſacré des déeſſes Cérès & Proſerpine, ſon tuteur
„ Caïus Caſus de *Semachidœ*, ayant eu ſoin de cette
„ conſécration „. (*D. J.*)

SEMAILLE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) voyez Semence & Smeer.

SEMAINE, ſ. f. (*Chronolog.*) c'eſt un tems compoſé de ſept jours. Dion Caſſius, dans ſon *Hiſt. rom. liv. XXXVII.* prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont diviſé le tems en *ſemaines*; que les ſept planetes leur avoient fourni cette idée, & qu'ils en avoient tiré les ſept noms de la *ſemaine*. En cela du-moins les anciens n'ont pas ſuivi dans leur ordre la diſpoſition des orbes de planetes: car cet ordre eſt Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure & la Lune. Ils auroient donc dû ranger les jours de la *ſemaine* par ſamedi, jeudi, mardi, dimanche, ven-

vendredi, mercredi & lundi. Il n'eſt pas aiſé de découvrir la raiſon qui a donné lieu à ce dérangement; voici celle qu'on apporte d'ordinaire.

On dit que les anciens ayant ſoumis les jours, & les heures même de chaque jour à quelques planetes dominantes, il eſt croyable que le jour prenoit le nom de la planete qui commandoit à la premiere heure. Ainſi on a pu appeller le jour de Saturne qui eſt notre ſamedi, celui dont la premiere heure étoit ſous le commandement de Saturne. La ſeconde heure étoit pour Jupiter qui ſuit immédiatement Saturne; la troiſieme pour Mars; la quatrieme pour le Soleil; la cinquieme pour Vénus; la ſixieme pour Mercure; & la ſeptiéme pour la Lune. Après quoi la huitieme retournoit ſous l'autorité de Saturne; & ſuivant le même ordre, il avoit encore la quinzieme & la vingt-deuxieme; la vingt troiſieme étoit par conſéquent ſous Jupiter; & la vingt-quatrieme, c'eſt-à-dire, la derniere de ce jour ſous la dénomination de Mars: de telle maniere que la premiere heure du jour ſuivant tomboit ſous celle du Soleil, qui donnoit par conſéquent ſon nom à ce ſecond jour. En ſuivant le même ordre, la huitieme, la quinzieme & la vingt-deuxieme appartenoient toutes au Soleil; la vingt-troiſieme à Vénus, & la derniere à Mercure: par conſéquent la premiere du troiſieme jour appartenoit à la Lune; & on appelloit ce jour à cauſe de cela, *jour de la Lune*. On trouve par cet arrangement la naiſſance & la ſuite néceſſaire de ces noms des jours de la *ſemaine*; c'eſt-à-dire, pourquoi le jour du Soleil qui eſt le dimanche, vient après celui de Saturne qui eſt le ſamedi, le jour de la Lune, après celui du Soleil, ou le lundi après le dimanche; celui de Mars après celui de la Lune, ou le mardi après le lundi, *&c.* juſqu'au ſamedi. On trouvera de plus grands détails dans l'*hiſt. du calendr. rom.* par M. Blondel.

Les eccléſiaſtiques romains donnent le nom de ferie, *feriæ*, à tous les jours de la *ſemaine*, en comptant depuis le dimanche qu'ils appellent *feria prima*. Les Maures, les Arabes, les Syriens, & les Perſes chrétiens appellent *ſabbat* tous les jours de la *ſemaine*; mais ce nom de *ſabbat* n'eſt conſacré qu'au ſamedi par les Juifs. (*D. J.*)

Semaine, (*Critiq. ſacr.*) eſpace de ſept jours qui recommencent ſucceſſivement. Cette maniere de compter le tems eſt venue des Juifs qui le ſeptieme jour obſervoient le ſabbat, c'eſt-à-dire, le jour du repos, conformément à la loi de Moïſe. Ils avoient trois ſortes de *ſemaines*: des *ſemaines* de jours, qui ſe comptoient d'un ſabbat à l'autre: des *ſemaines* d'années, qui ſe comptoient d'une année ſabbatique à l'autre; & enfin des *ſemaines* de ſept fois ſept années, ou de quarante-neuf ans, qui ſe comptoient d'un jubilé à l'autre. (*D. J.*)

Semaines de Daniel, (*Crit. ſacrée.*) les ſoixante & dix *ſemaines de Daniel*, ſont cette fameuſe prophétie concernant la venue du Meſſie, qu'on lit au *chap. ix.* de ſes *révélations*, *verſ.* 24, 25. 26. 27.

Les commentateurs les plus habiles ont travaillé à juſtifier le rapport qu'a cet oracle à notre Sauveur. On peut les conſulter les uns & les autres ſur cette matiere: car il n'eſt pas poſſible d'entrer dans le détail de leurs explications; c'eſt aſſez d'obſerver qu'ils s'accordent enſemble à reconnoitre, 1°. que cette prophétie regarde particulierement les Juifs; 2°. que les 70 *ſemaines* ſont des *ſemaines* d'année, c'eſt-à-dire que chaque *ſemaine* de cette prophétie contient ſept ans, & que les 70 *ſemaines* font enſemble quatre cens quatre-vingt-dix ans, au bout deſquelles les Juifs ne devoient plus être le peuple de Dieu dans un ſens particulier, ni Jéruſalem la ville ſainte.

Mais les mêmes commentateurs de l'Ecriture different ſur la fixation du commencement & de la fin de ces 70 *ſemaines* du prophete. Les uns en prennent la date à la commiſſion d'Eſdras de réformer l'égliſe & l'état, commiſſion qui tombe à la ſeptieme année du regne d'Artaxercès-longue-main. D'autres font commencer les *ſemaines de Daniel* à la vingtieme année du regne de ce même prince qui permet à Néhémie de rétablir les murs de Jéruſalem. D'autres portent cette date à l'édit accordé aux Juifs par Darius-Hiſtaſpes, l'an iv. de ſon regne, de rebâtir le temple. Ces trois hypothèſes ſont les plus ſuivies, & renferment néanmoins chacune de grandes difficultés pour l'application des détails qui d'ailleurs ſont contenus dans la prophétie en termes aſſez obſcurs.

Auſſi les peres de l'Egliſe ont échoué dans leur explication des *ſemaines de Daniel*, témoin Tertullien lui-même. Il prend pour époque des 70 *ſemaines* la premiere année de Darius; & en calculant les regnes ſuivans, il trouve que Jeſus-Chriſt eſt né ſoixante-deux *ſemaines* & demie accomplies l'an 41 d'Auguſte. Il poſe enſuite qu'Auguſte ayant régné cinquante-ſix ans, quinze ans depuis la naiſſance du Sauveur, Jeſus-Chriſt mourut l'an 15 de Tibere, & par conſéquent à l'âge de 30 ans, le viij. des calendes d'Avril ou le 25 de Mars, ſous le conſulat des deux Geminus. Il place enfin la ruine de Jéruſalem où finit la prophétie de Daniel, & la 70e. *ſemaine* à la premiere année de Veſpaſien. Il y a dans cette explication fautes ſur fautes; car, ſans parler de l'époque d'où il tire le commencement des 70 *ſemaines*, qui eſt évidemment fauſſe, les ſept *ſemaines* & demie depuis la naiſſance de J. C. en l'an 41 d'Auguſte, ſont 32 *ſemaines* & demie. Or il y a certainement davantage depuis la naiſſance du Seigneur juſqu'à la ruine de Jéruſalem. Auſſi dans le calcul des années depuis l'an 41 d'Auguſte juſqu'à la premiere année de Veſpaſien, Tertullien a obmis le regne entier de l'empereur Claude, & a fait ſuccéder Néron à Caïus; ce qui eſt abſurde & dérange tout ſon calcul.

Je finis par une obſervation ſur l'hypothèſe des modernes qui eſt la plus généralement approuvée, je veux dire celle qui date l'époque du commencement des 70 *ſemaines de Daniel* à la vingtieme année d'Artaxercès-Longue-main. Dans cette hypothèſe, il faut compter les 490 ans de la prophétie en années ſolaires ou lunaires. Or comme les années ſolaires ſe trouvent trop courtes pour atteindre le terme, on a fixé la prophétie en années lunaires. Africanus qui fleuriſſoit au commencement du iij. ſiecle, l'a ainſi décidé, & a été ſuivi par Théodoret, Bèze, Zonaras, Rupertus, & une foule de modernes, à cauſe de la conformité qu'ils ont trouvé dans cette hypothèſe avec le texte de la vulgate; mais ils n'ont pas conſidéré que les années lunaires n'atteignoient pas le terme d'un an & 246 jours. D'ailleurs, dans le tems que la prophétie fut révélée par un ange à Daniel, il n'y avoit point d'année purement lunaire en uſage dans aucun endroit du monde. Je ſai bien que les mois des Juifs étoient lunaires; mais quoiqu'ils dépendiſſent de la Lune, leur année ſe régloit toujours au bout du compte par le cours du Soleil; & ce qui manquoit aux années communes, étoit ſuppléé dans les années intercalées. (*Le Chevalier* de Jaucourt.) (1)

Se-

(1) Il n'eſt pas ſurprénant que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, que l'art de la critique n'étoit pas encore arrivé à ce degré de perfection où on le voit briller avec tant d'éclat dans des tems plus voiſins de nous; il n'eſt pas ſurprénant, dis-je, que des hommes même les plus célebres aient en fait de Chronologie & d'hiſtoire donné dans des écarts, qui de nos jours s'éviteroient avec tant de facilité. Eſt-il donc étonnant que non-ſeulement Tertullien, mais encore Clément d'Aléxandrie, Euſébe Céſarienſe, Cyrille le Hieroſolimitain, Sulpice, Driédon, & autres ſe ſoient fortement heurtés contre ces écueils, qu'il n'étoit pas ſi facile d'éviter, quand les regles les plus juſtes pour bien diſcerner les tems, étoient enſévelies dans les plus épaiſſes ténebres de l'ignorance & de la négligence des hommes. C'eſt de-là que deriverent tant de ſyſtèmes ſur le commencement & la fin des célebres *Soixante & dix Semaines du Prophète Daniel*, ſyſtèmes auſſi erronés, qu'ils étoient en grand nombre. Mais quoique certains écrivains n'aient pas ſaiſi la véritable époque de ces *ſemaines*, les auteurs Catholiques néanmoins y ont toujours reconnu un tems marqué & caractériſtique de la vénue du Meſſie, qui devoit inſtituer une nouvelle Egliſe, une nouvelle loi, des nouveaux Sacrifices parmi les hommes. Ce changement de Religion & de culte, ou, pour mieux dire, cet accompliſſement des divines promeſſes & cette perfection de la loi devoient arriver, ſuivant l'oracle de Daniel vers le milieu de la derniere des 70 *Semaines*, & ſur ce point il n'y a aucune controverſe du moins parmi les hommes qui ſe piquent de bon ſens. La diſpute ſe reduit donc à ſavoir ſi les 70 *Semaines de Daniel* ont commencé à la ſeptieme ou à la vingtieme année du regne d'Artaxercès Longuemain. Cependant cette queſtion, ſi fortement agitée & défendue par les deux partis, n'intéreſſe nullement le rapport étroit qu'ont à la venue du Sauveur les années compriſes dans les 70 *Semaines*. Les défenſeurs tant de l'un que de l'autre parti conviennent tous que dans la derniere *Semaine* ſe vérifia tout l'oracle divin, concernant le renouvellement de l'Egliſe & des Sacrifices. Car ceux qui ſont commencer à la ſeptieme année du regne de Longuemain les 70 *ſemaines*, diſent auſſi que ſon regne commença l'année du monde 3540; du Periode Julien 4250; avant l'ére vulgaire 464: c'eſt pourquoi ils font concourir la ſeptieme année du regne de ce roi avec l'an du monde 3546; du periode Julien 4256; & avec l'année avant l'ére vulgaire 458. Si on ajoute à celles-ci les 29 ans de l'ére vulgaire où ils ſup-

poſent

Semaine de la Passion, dans l'egliſe romaine, eſt la pénultieme *ſemaine* de carême, ou celle qui commence le dimanche qui tombe quinze jours avant Pâques, & ſe termine au dimanche des Rameaux. On la nomme ainſi, parce que les hymnes, les leçons & tout l'office de cette *ſemaine* eſt relatif à la Paſſion de Jeſus-Chriſt.

Semaine Sainte, *ou* Grande Semaine, *major hebdomada*, eſt la *ſemaine* qui commence au dimanche des Rameaux, & précede immédiatement la fête de Pâque. On l'appelle *grande ſemaine* à cauſe des grands myſteres qu'on y célebre.

Les Proteſtans en rapportent l'inſtitution au tems des apôtres, auſſi bien que les Catholiques chez qui elle eſt ſpécialement conſacrée à honorer les myſteres de la mort & paſſion de Jeſus-Chriſt, & à les retracer à l'eſprit & aux yeux des fideles par les offices qu'on y chante & par les cérémonies dont on les accompagne.

Dans la primitive égliſe, outre les jeûnes rigoureux qu'on pratiquoit dans cette *ſemaine*, on s'y interdiſoit les plaiſirs les plus licites & les plus innocens; les fideles ne s'y donnoient point le baiſer de paix à l'égliſe; tout travail étoit défendu; les tribunaux étoient fermés; on délivroit les priſonniers; enfin, on pratiquoit diverſes mortifications, dont les princes mêmes & les empereurs n'étoient pas exempts.

Semaines, *Statuts des chirurgiens*. C'eſt ſous ce nom que l'on déſigne dans les ſtatuts des maîtres chirurgiens de Paris, le tems que ceux des aſpirans qui ſont admis au grand chef-d'œuvre, doivent employer à faire preuve de leur capacité. Chaque *ſemaine* eſt compoſée de ſix jours & demi, & l'aſpirant doit quatre *ſemaines*: la premiere, de l'oſtéologie: la ſeconde, de l'anatomie: la troiſieme, des ſaignées: & la quatrieme, des médicamens. (*D. J.*)

SEMAINIER, ſ. m. (*Gram.*) celui qui eſt en fonction pendant la ſemaine. Il y a des *ſemainiers* au théatre pour les comédiens. Il y a un *ſemainier* dans quelques communautés religieuſes. Le chanoine qui préſide aux offices de la ſemaine, s'appelle *ſemainier*.

SEMALE, ſ. m. (*Marine.*) bâtiment hollandois, fort étroit, qui n'a qu'un mât, & qui ſert à venir à bord des grands vaiſſeaux, & à y porter des marchandiſes. Ses dimenſions ordinaires ſont de cinquante-huit piés de long, de quinze piés de large, & de quatre piés de creux. *V. Marine*, *Pl. XIV. fig.* 2.

SEMANTRUM, ſ. m. (*Hiſtoire.*) morceau de fer ou de bois ou de bronze à l'uſage des cloîtres, avant l'invention des cloches, on frappoit ſur le *ſemantrum* avec un marteau pour appeller les moines.

SEMAQUE, ſ. f. (*Marine.*) *Voyez* Semale.

SEMBIENS, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques, ainſi appellée du nom de ſon chef Sembius *ou* Sembianus, qui condamnoit tout uſage du vin, comme mauvais par lui-même; prétendant que le vin étoit une production du démon ou du mauvais principe. Il nioit auſſi la réſurrection des morts, & rejettoit la plûpart des livres de l'ancien Teſtament. Jovet qui parle de cette ſecte, ne dit point en quel tems préciſément elle a paru.

SEMBLABLES, adj. (*Gram.*) il ſe dit de toutes choſes entre leſquelles il y a ſimilitude. *Voyez l'article* Similitude.

Les angles *ſemblables* ſont des angles égaux. Dans les angles ſolides, lorſque les plans ſous leſquels ils ſont contenus ſont égaux en nombre & en grandeur, & ſont arrangés dans le même ordre, les angles ſolides ſont *ſemblabes* & par conſéquent égaux. *Voyez* Angle.

Les rectangles *ſemblables* ſont ceux dont les côtés, qui forment des angles égaux, ſont proportionnels. *Voyez* Rectangle.

Ainſi, 1°. tous les quarrés doivent être des rectangles *ſemblables*. *Voyez* Quarrés.

2°. Tous les rectangles *ſemblables* ſont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Les triangles *ſemblables* ſont ceux qui ont leurs trois angles reſpectivement égaux chacun à chacun. *Voyez* Triangle.

1°. Tous les triangles *ſemblables* ont leurs côtés autour d'angles égaux proportionnés. 2°. Tous les triangles *ſemblables* ſont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans les triangles & dans les parallélogrammes *ſemblables*, les hauteurs ſont proportionnelles aux côtés homologues. *Voyez* Triangle, *&c.*

Les polygones, *ſemblables*, ſont ceux dont les angles ſont égaux chacun à chacun, & dont les côtés autour des angles égaux ſont proportionnels.

Il en eſt de même des autres figures rectilignes *ſemblables*. *Voyez* Polygone.

Ainſi les polygones *ſemblables* ſont les uns aux autres, comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans toutes figures *ſemblables*, les angles correſpondans ſont égaux, & les côtés homologues ſont proportionnels. Toutes figures régulieres, & toutes figures irrégulieres *ſemblables*, ſont en raiſon doublées de leurs côtés homologues; les cercles & les figures *ſemblables* qui y ſont inſcrites, ſont les unes aux autres comme les quarrés des diametres.

Les arcs *ſemblables* ſont ceux qui contiennent des parties *ſemblables* ou égales de leurs circonférences reſpectives. *Voyez* Arc.

Les ſegmens *ſemblables* de cercles ſont ceux qui contiennent des angles égaux. *Voyez* Segment.

Les ſections coniques *ſemblables* ſont celles dont les ordonnées à un diametre, dans l'une, ſont proportionnelles aux ordonnées correſpondantes à un diametre *ſemblable* dans l'autre, & dont les parties de diametres *ſemblables* qui ſont entre le ſommet & les ordonnées dans chaque ſection ſont *ſemblables*. *Voyez* Conique.

La même définition convient auſſi aux ſegmens *ſemblables* des ſections coniques. *Voyez* Segment.

Les nombres plans *ſemblables*, ſont ceux qu'on peut diſpoſer en rectangles *ſemblables*, c'eſt-à-dire, en rectangles, dont les côtés ſont proportionnels: comme 6 multiplié par 2, & 12 par 4: le produit de l'un qui eſt 12, & celui de l'autre qui eſt 48, ſont des nombres *ſemblables*. *Chambers*. (*E*)

Les quantités *ſemblables*, en algebre, ſont celles qui contiennent les mêmes lettres, & préciſément le même nombre de lettres. *Voyez* Quantité.

Ainſi $2\,b$ & $3\,b$, $9\,ff$ & $3\,ff$ ſont des quantités *ſemblables*; mais $2\,b$ & $3\,bb$, $9\,ff$ & $3\,fff$ ſont des quantités diſſemblables; parce qu'elles n'ont pas les mêmes dimenſions des deux parts, & que les lettres n'y ſont point également répétées.

On dit encore, en algebre, que des quantités ont des ſignes, *ſemblables*, quand elles ſont toutes deux *affirmatives*, ou toutes deux *négatives*. *Voyez* Caractere.

Si l'une eſt affirmative & l'autre négative, on dit alors qu'elles ſont de différens ſignes; ainſi $+\,64\,d$ & $+\,5\,d$ ont le même ſigne, ou ſont de même ſigne; mais $+\,9\,f$ & $-\,7\,f$ ſont de différens ſignes. (*E*)

Les figures ſolides *ſemblables*, (*en Géométrie*.) ſont celles qui ſont renfermées ſous un même nombre de plans *ſemblables*, & ſemblablement poſés. *Voy.* Semblable.

SE-

poſent que mourût J. Chriſt, & les années 456 qui s'écoulerent depuis la ſeptieme année du regne d'Artaxercès Longuemain juſqu'au commencement de cette même ére, on arrive à l'année du Periode Julien 4742, du monde 4032, & de l'ére vulgaire 29.

Les Chronologiſtes qui pretendent que les 70 *ſemaines* ont commencé à la vingtieme année du regne d'Artaxercès Longuemain, ſoutiennent qu'il eut le gouvernement du royaume, ou du-moins qu'il eut le titre de Roi l'an du monde 3531; du Periode Julien 4241; avant l'ére vulgaire 473; c'eſt pourquoi ils font concourir l'an vingtieme de ſon regne avec l'an 3552 du monde, & 4261 du periode Julien, & avec l'an 453 avant l'ére vulgaire. Depuis l'année 453 avant l'ére vulgaire, juſqu'à l'année 33 de la dite ére, où ils établiſſent la mort de J. Chriſt, il y a préciſément 486 ans, nombre préciſément égal à celui que pretendent les défenſeurs de l'autre parti, qu'il y ait, c'eſt-à-dire, depuis la ſeptieme année du regne d'Artaxercès Longuemain juſqu'à la mort du Sauveur. La controverſe ſe reduit donc de la part des deux partis, à ne pas s'accorder ſur la fixation du commencement du regne d'Artaxercès, puiſqu'il n'en eſt pas queſtion dans le rapport qu'a l'oracle de Daniel avec le Meſſie. Quant aux reveries de quelques écrivains qui ont pretendu que les années des 70 *ſemaines de Daniel* étoient des *années lunaires*, ne ſauroient porter atteinte à la verification de l'oracle pour le tems y marqué, puiſque, ſelon la remarque du célebre Prido dans ſon hiſtoire, on n'avoit pas encore trouvé dans ces tems les *années lunaires*; toutes les nations orientales ne reconnoiſſoient que les *années ſolaires*: ainſi il eſt naturel que les ans révélés à Daniel, fuſſent ſelon ſa connoiſſance & celle de tout le monde, fuſſent en un mot conformes à la maniere de computer de ce tems-là. D'où il reſulte que l'oracle de Daniel eſt une preuve de fait certaine & évidente, que le Meſſie eſt ce Chriſt de Nazareth, que nous adorons comme vrai Dieu & vrai homme, que la perfidie des Juifs ne veut point reconnoître, & qui établit une Egliſe, hors de laquelle il n'a aucun eſpoir de ſalut. (W)

SEME, ſ. m. (*Com.*) c'eſt une meſure angloiſe qui contient huit boiſſeaux.

Seme eſt auſſi, en Angleterre, une meſure de bois; la charge d'un cheval.

On appelle, dans le même royaume, *ſeme de verre*, la quantité de cette marchandiſe peſant cent vingt livres, ou de vingt-quatre poids peſant chacun cinq livres. *Dictionn. de Chambers*.

Semé, participe paſſif, du verbe *ſemer*. *Voy. l'article* Semer.

Semé, *bien ſemé*, (*Vénerie.*) ſe dit de la tête d'un cerf, d'un dain & d'un chevreuil lorſque le nombre des andouillers ſe trouve pair; on dit *mal ſemé*, quand le nombre eſt impair.

Semé, (*Blaſon.*) ce terme ſe dit en blaſon, des meubles dont un ecu eſt chargé, tant plein que vuide, en un nombre incertain, & dont quelques parties ſortent de ſes extrémités. Un écu fleurdeliſé, ſe dit de celui qui eſt *ſemé* de fleurs de lis ſans nombre. Ce fut au ſacre de Philippe-Auguſte, qu'on commença de *ſemer* de fleurs des lis tous les ornemens d'égliſe qui devoient ſervir en cette cérémonie. *Méneſtrier*.

SEMECHON, lac de, (*Géog. anc.*) lac de la Paleſtine. Joſeph donne à ce lac ſoixante ſtades de long & trente de large. Il doit être aſſez près de Dané & des ſources du Jourdain, & à cent ſtades du lac de Tibériade. Il eſt étrange que ce lac ne ſoit nommé dans aucun endroit de l'Ecriture. (*D. J.*)

SEMEDE, *ou* SEMMEDE, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc, Elle s'étend environ ſept milles d'occident en orient. Ses habitans n'ont d'autres lits que la terre. Ils vivent d'orge bouilli dans de l'eau. (*D. J.*)

SEMEIOTIQUE, *ou* SEMEIOLOGIE, (*Médecin. ſemeiotiq.*) ſcience des ſignes. Ce nom eſt grec, dérivé de σημειον, *ſigne*, & λογος, *diſcours*. La plûpart des inſtitutaires diſtinguant la *ſemeiotique* de la phyſiologie & de la pathologie, avec qui elle devroit être confondue, en font la troiſieme partie des inſtituts ou principes de médecine. Son objet eſt l'expoſition des ſignes propres à l'état de ſanté & aux différentes maladies. *Voyez* Signe. De-là naît la diviſion de cette partie en *ſemeiotique* de la ſanté & *ſemeiotique* de la maladie. Elles ne ſont l'une & l'autre que des corollaires, qui devroient être déduits à la ſuite des traités de pathologie & de phyſiologie. Ce n'eſt en effet que par la connoiſſance exacte de l'homme dans l'état ſain qu'on peut connoître ſa ſanté préſente, & déterminer ſi elle ſera conſtante; c'eſt dans les divers phénomenes que préſente l'expoſition de la ſanté, qu'on peut puiſer les ſignes qui la font reconnoître & qui ſervent à juger de ſa durée. J'en dis de même par rapport à la pathologie: après avoir détaillé les cauſes générales de maladie & les ſymptômes qu'elles excitent, il n'y avoit qu'à remonter des effets aux cauſes, qu'à fixer leur correſpondance réciproque, leur enchaînement mutuel, & cette gradation naturelle auroit établi les ſignes de maladie.

Il n'y a point de partie dans le corps humain qui ne puiſſe fournir à l'obſervateur éclairé quelque ſigne; toutes les actions, tous les mouvemens de cette merveilleuſe machine ſont à ſes yeux comme autant de miroirs, dans leſquels viennent ſe réfléchir & ſe peindre les diſpoſitions intérieures, ſoit naturelles ou contre nature; il peut ſeul porter une vue pénétrante dans les replis les plus cachés du corps, y diſtinguer l'état & les dérangemens des différentes parties, connoître par des ſignes extérieurs les maladies qui attaquent les organes internes, & en déterminer le caractere propre & le ſiége particulier. Il ſemble, à la facilité avec laquelle il eſt inſtruit de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur du corps, que ce ſoit une machine tranſparente; mais s'élevant plus haut & preſque au-deſſus de l'homme, le ſemeioticien inſtruit porte plus loin ſes regards: le voile myſtérieux qui cache aux foibles mortels la connoiſſance de l'avenir ſe dechire devant lui; il voit d'un œil aſſuré les changemens divers qui doivent arriver dans la ſanté ou les maladies; il tient la chaîne qui lie tous les événemens, & les premiers chaînons qui ſont ſous ſa main lui font connoître la nature de ceux qui viennent après, parce que la nature n'a que les dehors variés, & qu'elle eſt dans le fond toujours uniforme, toujours attachée à la même marche. D'autres fois le médecin, à l'occaſion des phénomenes préſens, rappelle le ſouvenir des événemens qui ont précédé; telle eſt la baſe de la diviſion générale de la *ſemeiotique*, ou des ſignes en diagnoſtics, prognoſtics & anamneſtiques, Les uns ſont uniquement deſtinés à repandre de la lumiere ſur des objets dérobes au témoignage des ſens intérieurs, ou cachés; les ſeconds ſervent à peindre les événemens futurs comme préſens, à en former une eſpece de perſpective diverſement éclairée; les derniers enfin retracent la mémoire des changemens paſſés. *Voyez tous ces articles &* Signes.

Les auteurs claſſiques ont diſtingué trois principales ſortes de ſignes, ce qui forme une autre diviſion de la *ſemeiotique*. Parmi les ſignes, diſent-ils, les uns ſont tirés de l'examen des fonctions, tels que le pouls, la reſpiration, *&c.* les autres de ce qui s'obſerve dans les excrétions, tels ſont les ſignes que fourniſſent les ſelles, les ſueurs, les urines, *&c.* & les derniers enfin des phénomenes dans les qualités changées *in qualitatibus mutatis*. De ce nombre ſont les ſignes qu'on puiſe dans l'obſervation des changemens qui arrivent dans la couleur, la chaleur, & les autres qualités des différentes parties; cette diviſion, aſſez mal entendue, tout-à-fait arbitraire, qui ſemble indiquer que les ſecrétions ne ſont pas des fonctions, peut cependant ſervir, au défaut d'autres meilleures, à fixer l'eſprit des jeunes gens qui étudient cette ſcience, & qui ſont toujours attacchés aux méthodes bonnes ou mauvaiſes.

Uniquement bornés aux généralités de la *ſemeiotique*, nous laiſſons à part tout detail ſur ces différens ſignes. On peut conſulter là-deſſus les articles particuliers de *ſemeiotique*. *Voyez* Pouls, Respiration, Sueur, urine, *&c.* Nous ne ſuivrons pas non plus la *ſemeiotique* propre de chaque maladie; il n'eſt perſonne qui ne voye que cette expoſition déplacée ici, nous meneroit trop loin, & nous mettroit dans le cas de répéter inutilement ce qui eſt dit à ce ſujet dans les différens articles de maladie, vice eſſentiel, & qu'on ne ſauroit trop ſoigneuſement éviter dans un ouvrage de cette eſpece.

Pour ce qui regarde la *ſémeiotique* de la ſanté, elle paroît au premier coup d'œil aſſez bornée, parce qu'on ſe repréſente la ſanté comme un point, dont les ſignes doivent par conſéquent être en petit nombre bien conſtatés & invariables. Mais cette idée métaphyſique de la ſanté eſt bien éloignée de ce que l'obſervation nous découvre, en la conſultant plutôt que le raiſonnement; en ſortant de ſon cabinet, en promenant ſes regards ſur l'enſemble des hommes, le medecin verra qu'il y a preſque autant de ſantés différentes, qu'il y a de ſujets différens; qu'elle varie d'une maniere plus ſenſible dans les divers tempéramens; que par conſéquent les ſignes de la ſanté ne ſont pas les mêmes dans un homme mélancolique & dans un pituiteux, dans un ſanguin & un bilieux; on les trouveroit même différens dans Pierre, Jean, Joſeph, *&c.* en un mot, dans chaque individu; car chacun a ſa ſanté particuliere, qu'on a exprimée ſous le nom uſité dans les écoles d'*idioſyncraſie*. On pourra bien en général décider que la ſanté eſt bonne, ſi toutes les fonctions s'exercent, ou peuvent s'exercer avec facilité, alacrité & conſtance. J'ajoute, *peuvent s'exercer*, parce que comme il eſt facile de s'appercevoir, l'exercice continuel de toutes les fonctions, non ſeulement n'eſt pas neceſſaire pour la ſanté, mais même eſt impoſſible, il ſuffit qu'il y ait de l'aptitude: les exemples n'ont pas beſoin d'être indiqués. Il y a d'autres fonctions qui ſont ſuccédanées, qui ne peuvent être exercées que les unes après les autres; telles ſont la veille & le ſommeil, la digeſtion, la ſanguification & certaines excrétions, *&c. Voyez* Santé. Il eſt certain que toutes les perſonnes dans qui on obſervera ces qualités, dans l'exercice des fonctions, jouiront d'une ſanté parfaite. Mais il n'y a point de meſure générale pour s'aſſurer de leur préſence dans tous les tempéramens, & tous les ſujets; c'eſt pourquoi il faut que le *ſéméiologiſte* deſcende dans des détails particuliers les uns aux autres, détails trop longs pour nous occuper ici. *Voyez* Santé, Tempérament, *&c.* Mais un autre point d'une plus grande étendue, & plus difficile encore à diſcuter ſe préſente ici. Il ne ſuffit pas de décider ſi la ſanté préſente eſt bonne, il faut déterminer ſi elle ſera conſtante; ſi le ſujet peut, à l'abri des accidens, ſe promettre de longues années. Pour réſoudre ce problème intéreſſant, il faut non ſeulement examiner la maniere dont les fonctions s'exercent dans l'état actuel; mais ſur-tout tirer des ſignes ultérieurs de la maniere dont la perſonne a vécu, ſoit dans ſa jeuneſſe, ſoit dans ſon enfance; ſi elle a été ſujette à différentes maladies qui en font craindre pour la ſuite; ſi elle en a éprouvé d'autres

aux-

auxquelles on échappe rarement. Il faut porter plus loin les recherches, faire attention au tems du ſevrage, à l'alaitement, à la naiſſance & au tems qui l'a précédé; examiner en conſéquence, ſi le ſevrage a été trop précipité, ou trop retardé; ſi la nourrice étoit bonne; ſi on n'avoit aucun vice capital à lui reprocher; ſi le nourriſſon n'a point eu d'incommodités extraordinaires; ſi l'accouchement a été naturel; ſi l'enfant n'a point ſouffert en naiſſant; s'il eſt venu à terme; ſi ſa mere a eu une groſſeſſe heureuſe; ſi enfin, auſſi-bien que le pere, elle jouiſſoit d'une bonne ſanté; s'ils ne portoient, ni l'un ni l'autre, le germe de quelque maladie héréditaire; s'ils n'étoient ni trop jeunes ni trop vieux; s'ils ne s'adonnoient pas avec excès aux plaiſirs de l'amour, *&c.* On peut auſſi tirer quelques lumieres de la ſaiſon où il a été formé; on a obſervé que le printems de l'année, de même que celui de la vie, étoient les ſaiſons les plus favorables à la formation de l'enfant. On pourroit préſager une longue vie, ſi l'on ne trouvoit rien à redire ſur tous ces articles; ſi en même tems toutes les fonctions s'exerçoient comme il faut, & que le corps fût bien conſtitué; ſavoir la tête groſſe, la poitrine large, les membres toreux, & le corps d'une grande taille, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, *aphor.* 54. *lib. II. &c.*

De tous les auteurs qui ont écrit ſur la *ſéméiotique*, Hippocrate eſt preſque le ſeul dont les ouvrages méritent d'être conſultés, & ſur-tout ſur celle qui regarde les maladies; tous les autres n'ont fait que le tranſcrire ou le défigurer. Le lecteur ne pourra lire ſans admiration les écrits de ce grand obſervateur, la plupart des autres ne lui inſpireroient que du dégoût. Nous ajouterons ſeulement quelques traités nouveaux ſur le *pouls ſigne*, qu'Hippocrate a négligé, & qui mérite d'être approfondi. *Voyez* POULS, & les ouvrages de Solano, Nihell, Bordeu, Michel, *&c.*

SÉMÉLÉ, (*Mythol.*) Le lecteur ſait la fable de *Sémélé* mere de Bacchus; quelque galanterie de cette princeſſe, dont l'iſſue ne fut pas heureuſe, en eſt peut-être l'origine. Pauſanias dit que Cadmus s'étant apperçu de la groſſeſſe de *Sémélé*, la fit enfermer dans un coffre qu'enſuite ce coffre abandonné à la merci des flots, fut porté chez les Braſiates en Laconie, & que ces peuples ayant trouvé *Sémélé* morte, lui firent de magnifiques funérailles. Le faux Orphée appelle *Sémélé* déeſſe & reine de tout le monde. Il ne paroît pourtant pas que ſon culte ait été fort en vogue. On trouve dans une pierre gravée, rapportée par Béger, ces mots: *les génies tremblent au nom de Sémélé*, d'où on peut inférer que *Sémélé* avoit reçu du maître des dieux, quelque autorité ſur les génies ou divinités inférieures. Philoſtrate dit que quand *Sémélé* fut brûlée à l'arrivée de Jupiter, ſon image monta juſqu'au ciel; mais qu'elle étoit toute noircie par la fumée de la foudre. (*D. J.*)

SEMELLE, ſ. f. (*Architect.*) eſpece de tirant fait d'une plate-forme. On aſſemble les piés de la ferme d'un comble, pour empêcher qu'ils ne s'écartent. C'eſt auſſi des tirans moins épais que de coutume, lorſqu'il n'eſt pas beſoin qu'ils ſupportent des planchers & des ſolives. C'eſt encore une piece de bois couchée à-plat ſous le pié d'une étaye. Enfin ce terme ſe dit auſſi des pieces de bois qui font le pourtour du fond d'un bateau, & qui ſervent à en contourner le bord. *Dictionn. de Charpent.* (*D. J.*)

SEMELLE, *dans l'Artillerie* eſt une planche de bois fort épaiſſe qui ſe met ſur les trois premieres entretoiſes de l'affut, & ſur laquelle poſe le canon. *Voyez* AFFUT. (*Q*)

SEMELLE, (*Marine.*) c'eſt un aſſemblage de trois planches miſes l'une ſur l'autre, qui a la forme de la ſemelle d'un ſoulier, & dont on fait uſage pour aller à la bouliſſe. A cette fin, on a deux *ſemelles*, une ſous le vent qu'on laiſſe tomber à l'eau, & l'autre qu'on laiſſe ſuſpendue au bordage juſqu'au premier revirement. Elles ſervent à ſoutenir le bâtiment à l'eau, & à le faire tourner d'autant plus aiſément, qu'il y a peu d'eau ſous la quille; parce qu'alors il n'y a pas tant de réſiſtance, & par conſéquent moins de dérive. Auſſi les *ſemelles* ne ſont preſqu'utiles que dans les eaux internes, on n'en voit plus guere en mer qu'à quelques boyers quarrés, à quelques galiotes légeres & à de petites buches. Ses dimenſions ordinaires ſont pour la longueur, deux fois le creux du bâtiment; pour la largeur, la moitié de leur longueur; & pour l'épaiſſeur par le haut, deux fois celle du bordage. *Voyez Marine, Pl. XII. fig.* 1. une *ſemelle* cotée *g*, & *Pl. XIV. fig.* 1. une *ſemelle* cotée *f*.

SEMELLES, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois qui entourent le fond d'un bateau, & qui ſervent à en couturer le rebord.

SEMELLE, *terme de Cordonnier*, cuir ſur lequel repoſe la plante du pié; & c'eſt ce qu'on appelle la premiere *ſemelle*. Le cuir qui fait le deſſous du ſoulier, & autour duquel eſt la gravure dudit ſoulier, eſt ce qu'on nomme la derniere *ſemelle*. Il y a auſſi une premiere & une derniere *ſemelle* de talon. (*D. J.*)

SEMELLE *d'un tour*, (*Charpent.*) on appelle les *ſemelles* d'un tour, des pieces de bois d'équarriſſage ſur leſquelles ſont poſés d'à-plomb chacun des deux jambages; ce ſont elles auſſi qui ſoutiennent les quatre liens à contre-fiches qui ſervent à les affermir. Les Tourneurs & les Potiers d'étain donnent pareillement ce nom aux deux pieces qui ſervent au même uſage dans les roues, avec leſquelles ils tournent leurs grands ouvrages. (*D. J.*)

SEMENCE, ſ. f. *dans l'économie animale*, humeur épaiſſe, blanche & viſqueuſe, dont la ſecrétion ſe fait dans les teſticules, & qui eſt deſtinée au grand œuvre de la génération. *Voyez* GÉNÉRATION.

La *ſemence* qui a ſéjourné long-tems dans les teſticules & dans les véſicules ſéminales, eſt plus épaiſſe que toutes les humeurs du corps. Il n'en eſt donc point dont la préparation ſe faſſe avec tant de lenteur, dont le cours ſoit retardé par tant de détours, ou qui ſoit tenue ſi long-tems en repos. A moins de violer les lois de la nature & de s'épuiſer, il n'eſt point d'humeur dont elle ſemble ſi avare. Toutes les liqueurs une fois ſéparées vont droit aux parties qui en font l'excrétion; mais par quel long détour la *ſemence* y parvient-elle, & quel chemin n'a-t-elle pas à pourcourir dans le teſticule & ſon réſeau, dans l'épididyme, dans le canal déférent, dans les véſicules, *&c.* Nous ne ſavons pas encore pourquoi la nature s'eſt ſervie d'un ſang urineux, & qui ſort preſque des reins même, pour faire la *ſemence*, & pourquoi elle a placé les véſicules ſi proches de la veſſie.

La plupart des phyſiciens admettent les animaux ſpermatiques; & la diſpute tant agitée entre Hartſoëker & Leuwenhoëk, pour ſavoir lequel des deux étoit l'inventeur de cette découverte, a confirmé cette expérience. Boerrhaave pria le véritable inventeur Leuwenhoëk de dire en quel lieu il découvroit d'abord, à la faveur de ſes excellens microſcopes, les animalcules dont il s'agit, & dans quel autre lieu on ceſſoit de les appercevoir. La ſomme de ces obſervations a été que le ſang, le ſerum, l'urine, la liqueur des ventricules du cerveau, les liquides de la matrice & de la veſſie, ne contenoient aucun de ces petits inſectes; mais qu'il y en avoit dans le liquide des interſtices celluleux du teſticule, dans le conduit Higmore, dans tout le teſticule, dans tout l'épididyme, dans tout le canal déferent, dans les véſicules ſéminales, & dans la *ſemence* expulſée dans le coït de l'homme & des animaux. Nous ne ſavons pas ce qui a fait naître ces animalcules, ni pourquoi les alimens en fourniroient là plutôt qu'ailleurs.

Prenez un peu de *ſemence* délayée dans de l'eau tiede, mettez-la ſur un petit morceau de tuile, & ſous le plus petit microſcope qui ait le plus proche foyer, alors vous verrez ces animaux vivans, ſe mouvoir comme des anguilles, oblongs, ayant la tête un peu groſſe, & nageant dans une liqueur qui n'en contient point; de ſorte que la *ſemence* eſt compoſée de deux parties; 1°. d'animaux qui ſurvivent aſſez long-tems à leur ſujet; 2°. d'une humeur douce, viſqueuſe, qui ſe meut à peine. La liqueur des proſtates ne contient point d'animalcules, ni le ſperme des femmes, ni le liquide des ovaires; la principale utilité du teſticule conſiſte donc dans la génération.

La *ſemence* entre dans les trompes mêmes, & de-là il n'y a pas loin pour aller ſe rendre à l'ovaire. *Voyez* TROMPE & OVAIRE.

La glande proſtate a douze petites follicules, diſtinctes, qui s'ouvrent par autant d'émonctoires ſenſibles, dans la cavité de l'uretre, & entourent de toutes parts cette iſſue des véſicules; ce qui fait que la *ſemence* & l'humeur des proſtates ſe mêlent exactement en cet endroit, les véſicules & les proſtates étant environnées de la même membrane muſculeuſe. *Voyez* PROSTATE.

La *ſemence* ne coule donc jamais qu'elle ne ſoit précédée, ſuivie, enveloppée du ſuc des proſtates, dont l'uſage eſt de débarquer en ſureté l'homme futur. M. Littre a donné une fort bonne deſcription de cette glande.

Les hommes ſains préparent toujours à la fleur de l'âge une ſemence, qui retenue, eſt épaiſſe & immobile comme du blanc d'œuf, ou de l'amidon détrempé dans un peu d'eau. La liqueur des proſtates eſt plus claire, & ſemblables à l'huile d'amandes douces; enſuite il faut bien que l'animalcule qui doit former l'homme, ſoit long-tems caché, & à l'abri des injures de l'air, juſqu'à ce qu'il vienne germer dans la matrice. *Voyez* Matrice.

C'eſt à la *ſemence* que la barbe & les poils du pubis doivent leur naiſſance. La voix & le tempérament changent lorſque la ſecrétion de cette humeur commence à s'opérer. L'enfant poſſede toutes les parties de la génération, il n'en peut faire aucun uſage; il faut quinze ou ſeize ans communément pour lui: alors paroiſſent la barbe, une voix forte, & autres ſignes de virilité qui reſtent juſqu'au plus grand âge. Du regne de Charles II. roi d'Angleterre, un homme de 120 ans fut convaincu d'adultere.

La barbe eſt la premiere marque de puberté; c'eſt un indice que la *ſemence* commence à ſe faire; elle continue ſi le ſang produit la même humeur prolifique; elle ceſſe de pouſſer, ou tombe, ſi cette ſecrétion importante eſt empêchée. On connoît par-là pourquoi la barbe & les cheveux tombent ſouvent dans la vieilleſſe; la voix d'un garçon reſſemble à celle d'une fille avant la ſecrétion de la *ſemence*, après quoi elle devient grave & rauque, & ce ſymptome paroît avant la barbe.

Les Arabes ont expliqué de cette maniere pourquoi quelques gouttes de *ſemence* affoibliſſent plus qu'une grande perte de ſang, & il y a eu des modernes qui ont voulu calculer combien peu il falloit perdre de *ſemence* pour en être affoibli; mais cet affoibliſſement ne viendroit-il point de cette eſpece d'épilepſie qui accompagne la perte de la *ſemence*, plus que de cette perte même? car le corps reprend conſtamment ſes forces avant que la *ſemence* ſoit réparée. La viſcoſité du ſang, & tout l'appareil que la nature emploie à la formation de la *ſemence* fait voir qu'elle reſſemble moins aux eſprits, que le blanc d'œuf ne reſſemble à l'eſprit-de-vin. Cela paroît en comparant la ſubſtance corticale du cerveau avec la ſtructure des teſticules, & l'extrême fineſſe des eſprits avec l'épaiſſeur du ſperme.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que les ſels volatils huileux étoient de même nature que la *ſemence*, & par conſéquent étoient excellens pour la génération, ce qui a mis pendant long-tems ces ſels fort en vogue. Mais tout l'effet de ces *ſels* vient du mouvement plus violent que le ſel volatil excite, & non de la *ſemence* qu'il ne peut produire; car ils ſont d'une nature la plus oppoſée qu'il ſoit poſſible à celle de la *ſemence*.

Hippocrate dit que la *ſemence* de la femme eſt plus foible que celle de l'homme; mais qu'elle eſt néceſſaire. Ariſtote admet à-peine quelque *ſemence* dans les femmes: il penſe que l'humeur libidineuſe qu'elles rendent pendant le coït n'en eſt point, & ne ſert point à la conception. Galien accorde de la *ſemence* aux femmes, mais moins qu'aux hommes; elle eſt, ſelon lui, plus imparfaite, & vient par les cornes (les trompes) dans la matrice: il parle d'une certaine veuve qui, à la ſuite d'une irritation au clitoris, rendit une *ſemence* fort épaiſſe avec une très-grande volupté; il ajoute que cette matiere qui s'échappe quelquefois en dormant, contribue beaucoup à ce qu'on nomme *paillardiſe*. Avicenne cite une veuve auſſi lubrique que celle de Galien. Colombus dit qu'il a vu de la vraie *ſemence* dans les teſticules des femmes. Venete répete la même choſe, ainſi que Mauriceau, qui auroit pris pour de la *ſemence* la liqueur contenue dans les œufs, ou la ſéroſité claire de quelque véſicule gonflée. Marchettis ajoute que la *ſemence* vient des ovaires par quelques vaiſſeaux blancs dans les trompes. Henricę prend auſſi pour de la *ſemence* la liqueur des glandes de Naboth: c'eſt elle, dit-il, qui mêlée avec celle de l'homme, forme le fœtus. Voglius enſeigne que la *ſemence* de la femme eſt produite dans ces ovaires. Sbaragli & Paitoni croyent qu'il s'y fait une liqueur ſpiritueuſe qui ſe repompe dans le ſang, & qui produit chez les femmes les mêmes effets que la *ſemence* chez les hommes, comme Galien l'avoit ainſi imaginé autrefois; il penſoit que la *ſemence* de la femme ſe méloit avec celle de l'homme, & lui ſervoit en quelque ſorte d'aliment: toute l'antiquité a cru que ſans l'éjaculation de la *ſemence* des deux ſexes faite en même tems, on ne pourroit engendrer. Haller, *comment.*

Semence, *maladies de la*, (*Médec.*) 1°. la *ſemence*, cette liqueur précieuſe, élaborée dans le teſticule, perfectionnée dans les épididymes & les vaiſſeaux déférens, enfin portée aux véſicules ſéminales pour paſſer dans l'uretre, ſe trouve expoſée à quelques maladies.

2°. Elle eſt produite abondamment dans la fleur de l'âge, & par des alimens ſucculens. De-là naît la lubricité & le priapiſme, qu'il faut traiter par la diete, les rafraîchiſſans, les nitreux & les acides.

3°. Lorſque cette liqueur vient à manquer dans la vieilleſſe, il n'y a point de remede, non plus que dans les eunuques, ou dans ceux à qui on a coupé l'organe ſéminal par l'opération de la lithotomie ou d'une hernie; mais ſi le défaut de *ſemence* vient de l'obſtruction des teſticules, ou des autre organes de la génération, il faut y remédier en diſſipant ces maladies. Si le défaut de cette liqueur eſt la ſuite d'une trop petite quantité d'alimens, de travaux, de la foibleſſe du corps, ou de la débauche, il ſe réparera de lui-même, en évitant les cauſes qui y ont donné lieu. Si la *ſemence* vient à manquer par l'affoibliſſement de l'organe, on tâchera d'y porter remede par l'uſage tant intérieur qu'extérieur des aphrodiſiaques.

4°. La *ſemence* retenue trop long-tems dans ſes vaiſſeaux acquiert peut-être un trop grand degré d'épaiſſiſſement; mais il eſt certain qu'elle n'a point ſa perfection quand on abuſe des plaiſirs de l'amour. Elle ſe corrompt, devient virulente, ichoreuſe dans la gonorrhée & dans la vérole.

5°. La trop fréquente évacuation de la liqueur ſéminale produit des cardialgies, des anxiétés, la laſſitude des lombes, le tremblement, le vertige, la froideur de tout le corps, la foibleſſe, l'orgaſme, la phthiſie dorſale, & finalement l'impuiſſance.

6°. L'évacuation trop ménagée de la *ſemence* produit rarement aucune maladie; elle cauſe ſeulement quelquefois du trouble dans l'économie de la machine. (*D. J.*)

Semence, ſ. f. (*Botanique.*) *voyez* Graine; je n'ajoute qu'un mot en paſſant pour completer l'article.

Le fruit renferme la *ſemence* avec ce qui eſt contenu. La *ſemence* eſt l'embryon de la plante avec ſes diverſes enveloppes; celles-ci ont à-peu-près le même uſage dans les plantes, que les membranes qui environnent les fœtus des animaux; quelquefois il n'y a qu'une de ces enveloppes, quelquefois il y en a deux ou un plus grand nombre; l'embryon leur eſt adhérent par un filet ombilical. Elles ſont ordinairement remplies d'un baume renfermé dans des petites cellules deſtinées à cet uſage. Ce baume ſemble être une huile portée à ſa plus grande perfection, que la plante dépoſe ici toute préparée dans des petits reſervoirs. Par le moyen de ce qu'il a d'huileux & de tenace, il écarte de l'embryon toute humidité étrangere; par ſa viſcoſité il retient cet eſprit ſubtil, pur & volatil, qui eſt la plus parfaite production de la plante, & que les Alchimiſtes appellent *eſprit recteur, habitant du ſoufre archée, ſerviteur de la nature*. (*D. J.*)

Semences *des végétaux*, (*Science microſcopique.*) Malpighi, Leuwenhoek, Hooke, Grew & pluſieurs autres, ſont d'illuſtres témoins que le microſcope a découvert de petites plantes, non ſeulement dans les grandes *ſemences*, comme dans le noyer, le chataignier, le chêne, le hêtre, la *ſemence* du limon, du coton, des pois, *&c.* mais encore dans les plus petites, celles de chanvre, de cerfeuil, de cueillerée, de moutarde.

Si l'on veut découvrir les petites plantes qui ſont contenues dans les *ſemences*, il faut les préparer pour la plûpart en les faiſant tremper dans l'eau chaude juſqu'à ce que leur écorce puiſſe ſe ſéparer, & leurs feuilles ſéminales s'ouvrir ſans lacération. Il y en a cependant quelques-unes que l'on peut mieux diſſéquer étant ſeches; mais les *ſemences* même ſans aucune préparation, montrent une variété infinie de figures, de couleurs & de décorations.

Les *ſemences* des fraiſes ſortent de la pulpe du fruit; & lorſqu'on les obſerve, elles paroiſſent elles-mêmes comme des fraiſes.

Les *ſemences* du pavot reſſemblent par leur figure à des petits rognons avec des ſillons à leur ſurface, qui forment des côtés & des angles réguliers. On peut tirer de ces *ſemences* une pouſſiere qui, miſe devant le microſcope, a preſque la même apparen-

ce que la ſurface des *ſemences*, avec l'avantage d'être tranſparentes. Cette pouſſiere n'eſt auſſi que la fine membrane qui eſt entre les *ſemences*, laquelle par la preſſion des *ſemences* contre elle, a reçu des marques correſpondantes aux ſillons qui ſont ſur les *ſemences* mêmes.

Les *ſemences* du tabac, de la laitue, du thym, du cerfeuil, du perſil & cent autres, peuvent amuſer agréablement un obſervateur.

Les anciens s'imaginoient que les plantes capillaires & pluſieurs autres eſpeces n'avoient point de *ſemences*, & la vue ſimple n'auroit jamais pû corriger leur erreur; mais le microſcope à découvert que toutes les différentes eſpeces de fougeres, de langues de cerf ou ſcolopendres, de capillaires, *&c.* abondent en graines. Leurs vaiſſeaux ſéminaux ſont au dos des feuilles, & la pouſſiere qui en ſort lorſqu'on les touche, n'eſt autre choſe que les petites *ſemences*; ces vaiſſeaux ſéminaux paroiſſent à la vue ſimple comme une galle noire ou brune ſur le dos de la feuille, mais par le microſcope, ils reſſemblent à des petits tubes circulaires, diviſés en pluſieurs cellules, qui contiennent les graines en-dehors de tous les côtés en forme de pouſſiere; quelques-uns de ces petits vaiſſeaux contiennent au-moins cent *ſemences* qui ſont inviſibles à la vue ſimple. (*D. J.*)

Semence, *voyez* Fruit.

Semence des Perles, *voyez* Perles.

Semences, (*Médecine.*) les *ſemences* ſont de pluſieurs eſpeces, & fort employées en médecine. Les *ſemences* médicinales, particulierement celles que l'on apporte des Indes, du Levant, *&c.* ſont décrites chacune en particulier, à leurs articles reſpectifs. *Voyez-les*.

Parmi celles que l'on cultive en ce pays, les principales ſont les quatre *ſemences* les plus chaudes, & les quatre ſemences les plus froides: les premieres ſont les *ſemences* d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi: les dernieres ſont les *ſemences* de courge, de citrouille, de melon & de concombre.

Les quatre *ſemences* froides ſervent principalement à faire des émulſions, des boiſſons rafraîchiſſantes, des pâtes pour les mains, & des huiles dont les dames ſe ſervent pour leur teint.

En général les *ſemences* froides majeures ne doivent point être ordonnées à l'intérieur que dans les cas de chaleur, & encore après avoir déſempli les vaiſſeaux, encore avec beaucoup de modération.

Les *ſemences* froides majeures ſont les ſuivantes, celles de chicorée, de laitue, d'endive & de pourpier, ces *ſemences* ont peu d'efficacité, on les ordonne rarement. *Voyez l'article ſuivant*.

Les *ſemences* chaudes majeures ne conviennent que dans l'humidité & le relâchement; elles ſont bonnes dans la réſolution de l'eſtomac & des nerfs, elles ſont de peu d'uſage. *Voyez l'article ſuivant*.

Les *ſemences* chaudes mineures qui ſont la poivrette, l'amomum, le perſil & le daucus, ſont employées dans les mêmes indications; mais elles ſont auſſi de peu d'uſage.

Semences chaudes, *les quatre grandes*, (*Médec.*) ſont celles d'anis, de fenouil, de cumin & de carvi. Ces *ſemences* entrent dans pluſieurs compoſitions, & ſur-tout dans les ratafiats, on en fait des infuſions dans l'eſprit-de-vin, dont on fait un grand uſage. Mais ces remedes ne ſont bons que dans le cas où les carminatifs ſont indiqués; hors cette indication ces remedes ſont fort dangereux, lorſqu'on en prend habituellement, ils ſont irritans, ſtimulans & échauffans. Cependant lorſqu'ils ſont pris à petite doſe, & par intervalle ils deviennent ſalutaires, d'autant qu'ils redonnent du reſſort aux parties qu'ils fortifient & raniment. *Voyez* Anis, Fenouil, *&c.*

Les quatre *ſemences* chaudes mineures ſont celles d'ache, de perſil, d'ammi & de daucus. Elles ſont moins actives que les précédentes; on en fait peu d'uſage. Elles entrent dans quelques électuaires, comme l'orvietan, & quelques autres. *Voyez* Ache, *&c.*

Semences froides, *les quatre grandes*, (*Médec.*) ſont celles de courge, de citrouille, de melon & de concombre. Elles ſervent dans les émulſions pour tempérer, calmer, rafraîchir dans l'ardeur, la ſéchereſſe & l'ardeur des humeurs. On les ordonne toutes enſemble à la doſe d'une once, de demi-once, ou de deux gros dans une pinte d'émulſion. On les fait entrer dans les bouillons de veau ou de poulet que l'on émulſionne avec elles, ou on en farcit un poulet que l'on fait bouillir enſuite; on nous les envoie des provinces méridionales du royaume. *Voyez chacun des articles* Courge, *&c.*

Les quatre *ſemences froides mineures* ſont celles de laitue, de pourpier, d'endivé & de chicorée. *Voyez ces articles*.

Ces *ſemences* ſont moins froides que les précédentes. On s'en ſert aſſez rarement, les premieres ſont plus en uſage.

Semence, Semer, (*Jardinage.*) avant de *ſemer* dans la pépiniere, la terre doit être bien labourée & bien fumée, on fait enſuite ouvrir, ſuivant un cordeau, des rigoles d'un fer de bêche de deux piés en deux piés; on y ſeme les graines en Novembre, Février & Mars, excepté la graine d'orme, qui ſe recueille en Mai, & ſe ſeme en même tems, enſuite on recouvre de terre les rigoles avec le gros rateau, ſans vous arrêter aux pleines lunes, choiſiſſez pour ſemer un tems doux, peu venteux & qui promet dans peu de la pluie.

Les graines doivent être fraîches & de la même année que l'on *ſeme* les fruits, tels que le gland, le marron d'Inde, la châtaigne, la faîne, la noiſette, la noix: les noyaux de pêche, de prune, d'abricot, l'amande douce n'auront point été mis dans la bouche, & ſeront ſans rides ni piquure de vers.

Le gland peut ſe *ſemer* tout-d'un-coup dans le bois, ainſi que la plûpart des fruits que l'on vient d'indiquer.

Les pepins ſe *ſement* au mois de Mars ſur des planches bien préparées; ils pouſſent des jets aſſez forts pour être tranſplantés au printems ſuivant: les pepins d'orangers ſe *ſement*, ainſi que pluſieurs noyaux de fruits, dans des pots remplis de terre bien préparée, & on les ſerre pendant l'hiver.

Dans des années rudes on répand de grandes litieres ſur ce qui eſt ſemé; on peut même faire tremper les groſſes graines pour les faire gonfler quelques jours avant de les *ſemer*, & on aura ſoin de bien labourer & ſarcler les pépinieres.

Les graines de potagers ſe *ſement* en différentes ſaiſons, & ſe cultivent comme les autres.

Les graines des fleurs ſe *ſement* à claire voie dans de grands pots plats, ou de longues caiſſes que l'on ſaupoudre de terreau en ne les couvrant qu'à-demi; on recommence à ſemer, & on ſaupoudre cette ſemence juſqu'à ce qu'elle ſoit couverte d'un pouce d'épaiſſeur; on arroſe & on couvre le tout de grande paille, ſous laquelle, quinze jours après, la graine doit être levée, & ces plantes, deux ans après, ſe replanteront ſur une planche neuve, & au bout de trois ans formeront de véritables oignons portant fleurs.

Comme les graines des arbres verds ne levent pas ſi aiſément dans ces climats que dans les pays chauds, il n'y auroit que l'excellente terre qui les feroit réuſſir; c'eſt par cette raiſon qu'on préfere à les marcotter au pié des grands arbres, ce qui réuſſit parfaitement ſur-tout au ſujet des ifs & des picéa. On obſervera ſeulement que les graines délicates, après avoir été ſix ſemaines ſous les cloches, demandent à être éclaircies ou levées en plantes pour être miſes en rigoles ſous d'autres couches chaudes, & ſeulement plantées au plantoir, ce qui les avance & les empêche de monter ſi haut; enfin lorſqu'elles ſont aſſez fortes, on les leve en motte avec la houlette, & on les tranſporte dans des brouettes, pour les placer dans les parterres, dans les pots & dans les potagers.

SEMENDRIAH, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Raſcie ou Servie, ſur le Danube, au-deſſous de Belgrade. Elle appartient aux Turcs depuis qu'Amurat II. s'en empara en 1472. *Long.* 39. *lat.* 45. 6. (*D. J.*)

SEMENTINES, adj. (*Antiq. rom.*) les *ſementines* étoient des fêtes que les Romains faiſoient tous les ans pour obtenir de bonnes ſemailles: elles ſe célebroient dans le temple de la Terre, le 24 de Janvier pour l'ordinaire; car le jour n'étoit pas toujours le même. On prioit la Terre de donner croiſſance aux grains & aux autres fruits qu'on a jetté dans ſon ſein. (*D. J.*)

SEMENUT, (*Hiſt. mod.*) ville d'Egypte, entre le Caire & Damiette, à l'occident du Nil, ſur le bord duquel elle eſt bâtie. Tous les vaiſſeaux qui vont au Caire, ſont obligés de payer ici quelques droits. (*D. J.*)

SEMER, ENSEMENCER, (*Synonymes.*) *Semer* a rapport au grain; c'eſt le blé qu'on *ſeme* dans le champ. *Enſemencer* a rapport à la terre; c'eſt le champ

qu'on *enſemence* de blé. Le premier de ces mots a une ſignification plus étendue & plus vaſte; on s'en ſert à l'égard de toutes ſortes de grains ou de graines, & dans toutes ſortes de terreins. Le ſecond a un ſens plus particulier & plus reſtraint: on ne s'en ſert qu'à l'égard des grandes pieces de terre préparées par le labourage; ainſi l'on *ſeme* dans ſes terres & dans ſes jardins, mais l'on n'*enſemence* que ſes terres & non ſes jardins.

Enſemencer n'eſt jamais employé que dans le ſens propre & litteral; mais *ſemer* au figuré eſt très-beau.

L'âge viril ne produit point des fruits de ſcience & de ſageſſe, ſi les principes n'en ont été *ſemés* dans le tems de la jeuneſſe. On ſe fait un art de ſe retirer du monde, quand l'âge commence à refroidir les paſſions, & à *ſemer* des rides ſur le viſage.

La poéſie ſe ſert auſſi de ce terme avec nobleſſe; témoin ces deux vers énergiques & ſententieux de Corneille:

Et comme il n'a ſémé *qu'épouvante & qu'horreur,*
Il n'en recueille auſſi que trouble & que terreur.

(*D. J.*)

Semer, v. act. (*Econom. ruſtiq.*) c'eſt mettre la ſemence en terre, afin qu'elle y germe & s'y multiplie. Pour bien faire cette opération, il y a trois conditions à remplir: jetter ſur la terre la quantité de ſemence qui convient, la diſtribuer également, & la recouvrir à une certaine profondeur.

Les différentes graines doivent être *ſemées* en plus ou moins grande quantité, en proportion de ce qu'elles tallent naturellement plus ou moins; en raiſon de la qualité de la terre, & des préparations qui ont précedé la ſemaille. Quatre boiſſeaux d'orge, meſure de Paris, ſuffiſent pour enſemencer un arpent, à 20 piés pour perche, lorſque la terre eſt bonne & bien préparée. Il en faut juſqu'à huit dans une terre maigre, ou qui n'a pas été cultivée avec le même ſoin, On peut dire qu'en général les laboureurs ſurchargent la terre d'une grande quantité de ſemence. Mais auſſi les reproches qu'on leur fait à cet égard ſont ſouvent outrés; les expériences faites en petit, ſur leſquelles on les appuie, ne concluent rien pour les ſemailles faites en grand, & preſque tous les moyens qu'on a conſeillés pour épargner la ſemence ſont puériles. On ſait depuis long-tems que quelques grains ſemés & ſoignés dans un jardin ſe multiplient à un point qui paroit prodigieux. Il eſt ſûr que, même en grand, les grains ſemés un peu clairs, acquierent plus de vigueur, parce qu'ils ont plus d'air & de nourriture. Lorſqu'ils ont été ſemés trop dru, la paille en eſt foible, ſujette à verſer; les épis ſont courts & mal nourris. Mais ſi la crainte de ces inconveniens porte à trop épargner la ſemence, les grains ſont bien-tôt ſurmontés par une quantité ſi exceſſive des mauvaiſes herbes qui croiſſent dans les vuides, qu'on ne peut pas eſpérer de les détruire entierement. On rend ainſi la récolte nulle pour lui ſauver quelques accidens. Voilà donc deux excès à éviter; & l'agriculture, auſſi bien que la morale, ramene au juſte milieu. Il eſt d'uſage en pluſieurs endroits de *ſemer* un ſeptier de blé, meſure de Paris, dans un arpent à 20 piés pour perches. Il eſt certain que dans la plûpart des terres à blé, lorſqu'elles ont été bien labourées & bien engraiſſées, huit boiſſeaux de ſemence ſuffiſent. On a même eſſayé avec ſuccès d'en ſemer encore un peu moins. Mais ces vues d'épargne ſur la ſemence, doivent être ſoumiſes à l'expérience des laboureurs intelligens, avant d'être appliqués aux différens lieux. Il y a des terres qui, ſelon leur expreſſion, mangent leur ſemence, & qui en demandent plus que les autres.

La ſeconde condition à laquelle il faut faire attention en ſemant, c'eſt à l'égale diſtribution de la ſemence. Il eſt aiſé d'appercevoir combien cette égalité de diſtribution eſt indiſpenſable. La néceſſité dont elle eſt a fait imaginer dans ces derniers tems ſous le nom de *ſemoir*, différens inſtrumens auxquels leurs inventeurs, ou ceux qui les ont adoptés ont attaché une grande idée d'utilité. Mais rien n'eſt moins propre à ſemer toujours également que la plûpart des ſemoirs qu'on a imaginés. Car l'égalité de la diſtribution dépendant de l'uniformité du mouvement; il faut preſque toujours ſuppoſer que l'animal qui fait mouvoir l'inſtrument n'aura rien d'inégal dans ſa marche, & que la terre qu'on veut *ſemer* n'aura rien de raboteux. Or une pierre ſuffit pour anéantir ces ſuppoſitions, & troubler l'opération de la plûpart des ſemoirs. Ces inſtrumens ſont d'ailleurs aſſez ſujets à ſe détraquer; & par cette raiſon il faut éviter tout ce qui eſt machine, lorſqu'on peut s'en paſſer. La main d'un homme bien exercé eſt le meilleur ſemoir qu'un puiſſe employer. Il n'eſt ſujet à aucun accident; & l'opération en eſt ſûre, facile & prompte. C'eſt ce que l'expérience confirme tous les jours.

La troiſieme condition néceſſaire pour que la ſemaille ſoit bien faite, c'eſt que la ſemence ſoit enterrée juſqu'à un certain point. Ce degré doit être fixé en raiſon de la nature de la terre, & de l'eſpece de la ſemence, Les différentes graines ne germent pas toutes au même degré de profondeur. Le blé, par exemple, peut être enterré juſqu'à quatre pouces; & la graine de luſerne ne doit être que légerement recouverte. Il faut que le blé ſoit enfoncé à une plus grande profondeur dans les terres légeres, & celles qui ſont aiſément battues de la pluie, Ces terres venant à s'affaiſſer laiſſeroient à découvert les racines de la plante. C'eſt donc d'après la nature bien connue de la terre qu'il faut décider ſi l'on doit enterrer la ſemence avec la charrue, ou la recouvrir avec la herſe, *Voyez* Herser.

Il y a deux tems marqués pour les ſemailles. On ſeme à la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les grains qui peuvent ſoutenir le froid de l'hiver, comme ſont les ſeigles, les blés, *&c.* On appelle *mars* ou *menus grains* ceux qu'on ſeme à la fin de l'hiver & au commencemnt du printems. Tels ſont les avoines, les orges, *&c.* Il y a preſque toujours de l'avantage à faire de bonne-heure l'une & l'autre de ces deux ſemailles. Mais on eſt ſouvent forcé de ſacrifier cet avantage à la néceſſité d'attendre que la terre ſoit en état de recevoir la ſemence. Il faut, autant que l'on peut, ne point ſemer dans la pouſſiere, parce que le grain étant trop long-tems à germer, une grande partie court riſque d'être enlevée par les oiſeaux. Il ne faut jamais *ſemer* dans la boue, parce que lorſqu'elle vient à ſe durcir, les racines ne pouvant plus s'étendre, la plante ne fait que languir. Mais les moindres laboureurs ſont inſtruits de ces détails. Si quelquefois ils paroiſſent les négliger, c'eſt qu'ils ſont ſouvent forcés par la ſaiſon qui les gagne, & qu'ils ont à choiſir entre *ſemer* mal & ne point *ſemer* du tout.

On multiplie par la ſemence, non-ſeulement les grains, mais les plantes, les fleurs, les arbres fruitiers, les bois. Chacun de ces objets exige un art particulier, & des détails dans leſquels nous n'entrerons point. *Voyez* Jardins, Potager, Fleuriste Pépiniere, *&c.*

SEMESTRE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpru.*) en terme de palais, eſt le ſervice que les officiers de certains tribunaux font ſeulement pendant ſix mois: les officiers du grand-conſeil, ceux de la chambre des comptes de Paris, & de la cour des monnoies ſervent par *ſemeſtre*. Il y a auſſi quelques parlemens qui ſont *ſemeſtres*, c'eſt-à-dire où les officiers ſervent de même par *ſemeſtre*. Quand il s'agit d'enregiſtrement, d'ordonnances, édits ou déclarations, ou de quelque affaire qui intéreſſe toute la compagnie, on aſſemble les deux *ſemeſtres*, c'eſt-à-dire toute la compagnie. (*A*)

Semestre, *dans l'Art militaire*, eſt en France une permiſſion qui s'accorde alternativement aux officiers, de s'abſenter de leurs compagnies pendant le quartier d'hiver.

Les *ſemeſtres* ont été différens, ſelon les différentes conjonctures. Après la paix de Nimegue, il fut fait une ordonnance le 20 Août 1679, qui permettoit à la moitié des officiers de l'infanterie de s'abſenter pendant les mois de Septembre, Octobre & Novembre; & à l'autre moitié pendant les mois de Decembre, Janvier & Février ſuivans, à condition de ſervir tous enſemble pendant les ſix autres mois.

En 1681, il fut permis aux deux tiers des officiers de cavalerie, infanterie & dragons, de s'abſenter pendant Novembre, Décembre, Janvier & Février; pour l'autre tiers s'abſenter l'année ſuivante pendant les quatre mêmes mois, avec l'un des deux tiers qui avoit eu congé l'année précédente.

En 1682, il fut permis au tiers ſeulement deſdits officiers, de s'abſenter pendant ces quatre mois, de maniere qu'en trois années conſécutives, tous les officiers puſſent ſucceſſivement profiter de ce congé. Cette derniere diſpoſition a ſubſiſté depuis. *Code militaire* de Briquet. (*Q*)

SEMEUR, ſ. m. (*Agricult.*) celui qui ſeme. *V.* Semaille; Semencer, Semer, & Semoir.

SEMI, (*Gram.*) mot emprunté du latin, qui ſignifie *moitié*, & dont on ſe ſert en muſique au lieu du *hemi* des Grecs, pour compoſer très-barbarement pluſieurs mots, moitié grecs & moitié latins.

Ce mot, au-devant du nom grec de quelque intervalle, ſignifie toujours une diminution, non pas de la moitié de cet intervalle, mais ſeulement d'un *ſemi*-ton mineur. Ainſi *ſemi-diton*, c'eſt la tierce mineure, *ſemi-diapente* la fauſſe quinte, & *ſemi-diateſſaron* la quarte diminuée, *&c.* (*S*)

SEMI-ARIENS *ou* DEMI-ARIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui étoient une branche des Ariens, compoſée ſelon S. Epiphane, de ceux qui condamnoient en apparence les erreurs d'Arius, mais qui admettoient pourtant quelques-uns de ſes principes qu'ils ne faiſoient que déguiſer, en les enveloppant ſous des termes plus doux & plus moderés. *Voyez* Arien.

Pour entendre le vrai ſens de ce nom, il faut ſavoir que les ſectateurs d'Arius ſe diviſerent en deux partis principaux. Les uns ſuivant l'hypothèſe de leur maître, ſoutinrent que le fils étoit diſſemblable au pere, ανομοιος, d'où on les nomma *Anoméens* ou *Eunomiens* du nom d'*Eunomius* leur chef ou purs Ariens, *voyez* Anoméens, Eunomiens, Ariens. Les autres qui refuſoient de recevoir le mot ομουσιος, *conſubſtantiel*, comme marquant une parfaite égalité entre le pere & le fils, feignoient d'approcher du ſentiment des peres de Nicée, en diſant que le fils étoit ομοιουσιος, c'eſt-à-dire ſemblable en eſſence ou ſemblable en toutes choſes au pere. On leur donna le nom de *ſemi-Ariens*, comme n'étant qu'à demi dans les ſentimens des Ariens.

Quoique quant à l'expreſſion, ils ne différaſſent des orthodoxes que par une ſeule lettre; ils étoient néanmoins dans l'erreur des Ariens, qui mettoient le fils au rang des créatures. Il ne leur ſervoit de rien d'enſeigner qu'il n'y avoit point d'autre créature de même rang que lui, puiſqu'en niant qu'il fût conſubſtantiel à Dieu le pere, ils nioient au fond qu'il fût véritablement Dieu.

Les *ſemi-Ariens* eurent beaucoup de part aux conciles de Seleucie & de Vimini, où ils tromperent les Catholiques par des confeſſions de foi captieuſes; quoiqu'ils convinſſent que le Fils étoit en toutes choſes ſemblable au Pere; ils étoient diviſés entr'eux lorſqu'il falloit expliquer ce point, les uns faiſant conſiſter la reſſemblance du Fils au Pere dans la ſeule volonté, & les autres dans la ſubſtance; parmi ces derniers il y en avoit pluſieurs qui étoient orthodoxes & qui ſe réunirent dans la ſuite à l'Egliſe catholique.

Le ſecond concile général a encore donné le nom de *ſemi-Ariens* à d'autres hérétiques qui nioient la divinité du S. Eſprit, & qui eurent pour chef Macédonius. Comme les Ariens s'étoient principalement élevés contre la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité; le concile appella *ſemi-Ariens*, ceux qui voulurent conteſter à la troiſieme ſa divinité; les premiers avoient été quelquefois deſignés par χριστομαχοι, *ennémis de Jeſus-Chriſt*. On appella les autres πνευματομαχοι, *ennemis du S. Eſprit*; mais ils ſont plus connus dans l'hiſtoire eccléſiaſtique ſous le nom de *Macédoniens*. *Voyez* Macédoniens.

Semi-breve, ſ. f. eſt dans nos *anciennes muſiques*, une valeur de note ou une meſure de tems, qui comprend l'eſpace de deux minimes ou blanches, c'eſt-à-dire la moitié d'une breve. La *ſemi-breve* s'appelle autrement *ronde*. *Voyez* Ronde, Valeur des notes. (*S*)

SEMICON, ſ. m. (*Muſiq. inſt. anc.*) inſtrument de muſique des Grecs qui avoit trente-cinq cordes, & cependant ce n'étoit pas encore l'inſtrument des anciens qui en eût le plus; car l'épigonion en avoit quarante. On juge bien que cet inſtrument à trente-cinq cordes ne rendoit pas trente-cinq ſons différens, mais ſeize ou dix-ſept; de même l'épigonion ne rendoit pas quarante ſons différens, auquel cas il eût eu plus d'étendue que nos plus grands claveſſins, ou nos claveſſins à ravallement, ce qui n'eſt pas vraiſſemblable, mais les cordes y étoient miſes deux à deux, & accordées à l'uniſſon ou à l'octave, comme elles le ſont au luth, à la guitarre, à la harpe double, & au claveſſin à deux & trois jeux, ce qui ne faiſoit en tout que vingt ſons différens. (*D. J.*)

Semi-cubique, adj. *en Géométrie*, une parabole *ſemi-cubique* eſt une courbe du ſecond genre, dans laquelle les cubes des ordonnées ſont comme les quarrés des abſciſſes. *Voyez* Parabole. On l'appelle autrement ſeconde *parabole cubique*. (*E*)

Semi-double, *terme de Breviaire*, qui ſe dit de l'office ou des fêtes qu'on célebre à certains jours avec moins de ſolemnité que les doubles, mais plus grande que les ſimples. *Voyez* Double & Simple.

L'office *ſemi-double* a premieres & ſecondes veſpres, quelques leçons propres à matines à la fin deſquelles on dit le *Te Deum* & le *Gloria in excelſis* à la meſſe. Il ſe fait aux fêtes marquées *ſemi-doubles* dans le calendrier.

SEMIGALLE, (*Géog. mod.*) contrée annexe de la Courlande, dont elle fait la partie orientale, & dont elle eſt ſéparée par la riviere de Mutza. Le *Semigalle* confine avec la Livonie, au nord & à l'orient, & elle a la Samogitie au midi. On compte dans cette contrée deux capitaineries, qui ſont Mittau & Selburg. (*D. J.*)

SÉMILUNAIRE *ou* SIGMOIDES VALVULES; les Anatomiſtes appellent ainſi trois petites valvules ou membranes de figure *ſemilunaire*, qui ſont placées à l'orifice de l'artere pulmonaire de l'aorte pour empêcher le retour du ſang dans le cœur, dans le tems de leur contraction. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez auſſi* Valvule.

SÉMINAIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) on entend ordinairement par ce terme une maiſon deſtinée à élever les jeunes clercs, pour les former aux connoiſſances & aux fonctions qui conviennent à l'état eccléſiaſtique.

Il y a cependant auſſi des *ſéminaires* où les clercs ne ſont pas élevés, mais où ils doivent ſeulement demeurer quelque tems pour ſe préparer à recevoir les ordres; d'autres encore qui ſont des maiſons de retraite pour des eccléſiaſtiques âgés ou infirmes; d'autres enfin où l'on forme des ſujets pour les miſſions étrangeres.

Ces différentes ſortes de *ſéminaires* jouiſſent tous des mêmes privileges.

Les plus anciens ſont ſans contredit ceux qui furent inſtitués pour élever les jeunes clercs, & qu'on appelle communément *les petits ſéminaires*; leur origine en France remonte très-haut, puiſque le concile de Bazas tenu en 529 parle de leur utilité; mais il eſt à croire que les *ſéminaires*, dont parle ce concile, n'étoient autre que les écoles qu'il y avoit de tout tems dans toutes les égliſes cathédrales & dans les principaux monaſteres, leſquelles pouvoient en effet être regardées comme des *ſéminaires*, n'y ayant guere alors que ceux qui ſe deſtinoient à l'état eccléſiaſtique qui fréquentaſſent ces écoles, & qui s'adonnaſſent à l'étude des lettres.

A ces écoles qui furent ruinées par les deſordres du x. ſiecle ſuccéderent les univerſités & les colleges particuliers; la plûpart des évêques ſe repoſerent de l'inſtruction de leurs clercs ſur les régens des colleges pour les premieres études, & ſur les docteurs des univerſités pour la Théologie & le Droit canon.

Mais on trouva que c'étoit une occaſion de diſſipation pour les jeunes clercs d'aller étudier dans les colleges avec les écoliers laïcs, & que pendant ce tems ils ne faiſoient aucune fonction eccléſiaſtique, on crut qu'il étoit plus convenable de les élever en particulier, & ce fut ce qui donna lieu à l'établiſſement des petits *ſéminaires*.

Le concile de Trente, *ſeſſ. 23. c. xviij. de reform.* ordonne que dans chaque diocèſe ou province il ſoit établi un ou pluſieurs *ſéminaires*, où l'on reçoive de jeunes gens nés en légitime mariage, âgés de douze ans au-moins & qui ſe diſpoſent à l'état eccléſiaſtique, pauvres & riches indifféremment; ſi ce n'eſt que les riches payeront leur penſion, & que les pauvres ſeront nourris gratuitement.

Pour la dotation & entretien de ces *ſéminaires*, le concile permet de lever une contribution ſur les bénéfices du diocèſe, ſans qu'aucun ordre s'en puiſſe exempter, à l'exception des mendians & des chevaliers de Malte, laquelle contribution ſera réglée par l'évêque aſſiſté de deux chanoines de ſon égliſe; il permet auſſi l'union des bénéfices.

Enfin il oblige les écolâtres des chapitres à enſeigner les jeunes clercs dans ces *ſéminaires*, ou à nommer, de l'agrément de l'évêque, quelqu'un à leur place, pour s'acquitter de cette fonction.

L'aſſemblée de Melun en 1579 s'eſt conformée au réglement du concile de Trente, auquel elle a ajouté plu-

pluſieurs articles touchant le gouvernement des *ſéminaires*.

Les conciles provinciaux de Rouen, de Rheims, de Bordeaux, de Tours, de Bourges, d'Aix & de Toulouſe, ont auſſi reçu ce réglement, & y ont ajouté différentes explications.

Cependant la diſcipline de l'égliſe de France n'eſt pas conforme en pluſieurs chefs au réglement du concile de Trente.

Il eſt d'abord conſtant que l'on ne peut établir aucun *ſéminaire* en France ſans lettres-patentes du roi; c'eſt un point décidé par l'édit du mois d'Août 1749.

On devoit, ſuivant le concile, élever les enfans dans le *ſéminaire* depuis l'âge de douze ans juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu les ordres ſacrés; au-lieu que dans la plûpart des diocèſes de France on n'oblige ceux qui ſe préſentent aux ordres que de paſſer une année dans le *ſéminaire*; & même en quelques diocèſes, on ſe contente d'un tems plus court, & que les clercs faſſent une retraite au *ſéminaire* avant que de recevoir les ordres mineurs, le ſoufdiaconat, le diaconat & la prêtriſe.

Le gouvernement des *ſéminaires* en France dépend de la prudence de l'évêque qui leur donne des ſtatuts tels qu'il les croit convenables. On ne l'oblige point de prendre l'avis de deux chanoines de ſa cathédrale.

Pour ce qui eſt de la dotation des *ſéminaires*, elle peut ſe faire, ſoit par la fondation ou par des donations poſtérieures, ſoit par des unions des bénéfices, ſoit par impoſition ſur les biens eccléſiaſtiques du diocèſe.

L'évêque procede à cette impoſition avec les ſyndics & députés aux bureaux des décimes de leur diocèſe.

L'ordonnance de Blois enjoint aux évêques d'établir des *ſéminaires* dans leur diocèſe, d'aviſer à la forme qui ſera la plus propre ſelon les circonſtances, & de pourvoir à la dotation d'iceux par union de bénéfices, aſſignations de penſion ou autrement; c'eſt auſſi la diſpoſition de l'édit de Melun, de l'ordonnance de 1629, & de la déclaration du 15 Décembre 1698; celle-ci ordonne l'établiſſement des *ſéminaires* dans les diocèſes où il n'y en a point, & des maiſons particulieres pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans.

Les bénéfices dont le revenu n'excede pas 600 liv. ſont exceptés de la contribution pour les *ſéminaires* par l'ordonnance de 1629; les cures ſont auſſi exemptes, de même que les dixmes inféodées.

Les évêques, leurs grands vicaires & archidiacres peuvent enjoindre aux curés & autres eccléſiaſtiques de ſe retirer pour quelque tems dans un *ſéminaire*, pour y reprendre l'eſprit de leur état; & ces ordonnances ſont exécutoires, nonobſtant oppoſitions ou appellations. *Voyez* le concile de Trente & autres que l'on a cités, les ordonnances de Blois de 1629, & d'Henricourt, Fuei, la Combe, *inſtit. au dr. ecclėſ.* de Fleury, les *mémoires du clergé*, & les *mots* COLLEGE, ÉCOLES, UNIVERSITÉ. (*A*)

SÉMINAIRE, *pierre*, (*Hiſt. nat. Ithelog.*) *ſeminarius lapis*, nom d'une pierre qui paroît compoſée d'un amas de graines. *Voyez* OOLITE.

SÉMINALE, adj. (*Jardinage.*) eſt la premiere racine d'une plante lorſqu'elle eſt graine.

Il ſe dit auſſi *en Anatomie*, de ce qui appartient à la ſemence des animaux, la matiere *ſéminale*, les réticules *ſéminales*.

SÉMINARA, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, au couchant d'Oppido. Il étoit fort peuplé avant le tremblement de terre qu'il eſſuya en 1638. *Long.* 33. 55. *lat.* 38. 22. (*D. J.*)

SÉMINARISTE, ſ. m. (*Gram.*) jeune eccléſiaſtique qui fait ſon ſéminaire. *Voyez l'article* SÉMINAIRE.

SÉMINATION, ſ. f. *terme d'Hiſtoire naturelle*, il eſt vrai qu'il ne ſe trouve pas dans les dictionnaires françois; mais il faut bien s'en ſervir ici, n'y ayant aucune autre mot dans la langue qui puiſſe rendre ce que ſignifie celui-ci, ſavoir l'*action* de ſemer ou de répandre de la ſemence, & ſingulierement celle des végétaux *Voyez* SEMENCE *ou* GRAINE.

Dès que la graine eſt mûre, dit le docteur Grew, la nature prend différens moyens pour qu'elle ſoit ſemée convenablement, non-ſeulement en ouvrant la coſſe qui la contient, mais en conditionnant la graine même comme elle doit l'être.

Ainſi les graines de certaines plantes auxquelles il faut un certain ſol particulier pour qu'elles viennent, telles que l'arum, le pavot & autres, ſont auſſi lourdes proportionnément à leur volume pour tomber directement à terre. D'autres qui en conſéquence de leur légereté & de leur volume pourroient être emportées par le vent, ſont retenues par un ou pluſieurs crochets qui empêchent qu'elles ne s'écartent du lieu qui leur convient. Telles ſont les graines d'avoine, qui ont un crochet; celles d'aigremoine, qui en ont pluſieurs; mais celles-là aiment les lieux élevés & expoſés au ſoleil, & celles-ci les haies.

On voit au-contraire des graines qui ont des aîles ou plumes, ſoit afin que le vent puiſſe les emporter lorſqu'elles ſont mûres, comme celle du frêne, ſoit afin qu'elles puiſſent s'envoler plus ou moins loin, ce qui empêche qu'elles ne tombent toutes dans un même endroit & ne ſoient ſemées trop drues; & encore afin que ſi quelqu'une n'eſt pas tombée dans un endroit qui lui ſoit propre, une autre au-moins y tombe. Ainſi les pignons, par exemple, ont des aîles courtes à la vérité, & qui ne peuvent pas les ſoutenir dans l'air, mais qui les font du-moins voltiger à terre. Mais les graines de la dent de-lion, & pluſieurs autres ont quantité de plumes fort longues, par le moyen deſquelles elles ſont emportées en mille endroits différens.

D'autres ſont ſemées où elles doivent l'être par le reſſort de leurs capſules élaſtiques, qui en crevant & éclatant lancent leur graine à une diſtance convenable. Ainſi l'oſeille ſauvage ayant des racines qui ſerpentent fort loin en terre, il falloit que ſa graine fût ſemée à quelque diſtance, & la nature y a pourvu par des coſſes blanches, fortes & tendineuſes, qui, lorſqu'elles commencent à ſécher, s'ouvrent tout-à-coup par un côté, & roulent à l'inſtant leurs levres en-deſſous avec force. La graine de ſcolopendre, celle de la perſicaire à coſſes ſont auſſi jettées & lancées par le moyen d'un reſſort, ſi quelque choſe heurte ou pince la capſule qui les contient. Et quand le reſſort eſt ſec & ſuffiſamment tendu, il rompt de lui-même la capſule en deux moitiés ſemblables à deux petits godets, & en chaſſe la ſemence.

D'autres auteurs ont encore remarqué bien des manieres différentes dont la graine eſt ſemée. Qu'on mette, dit M. Ray, ſur du papier une poignée de graine de fougere en un tas, on entend craqueter & crever les petites véſicules ſéminales; & avec un bon microſcope on en voit qui s'élancent à une diſtance conſidérable les unes des autres. Le docteur Sloane obſerve que la petite gentiane, *gentianella flore cæruleo*, voulant être ſemée par un tems humide; dès que la moindre goutte touche l'extrémité de ſes vaiſſeaux ſeminaux, ils s'ouvrent avec un bruit perçant, & chaſſent en s'ouvrant par leur reſſort la graine qu'ils contenoient.

Toutes les eſpeces de cardamine, pour peu qu'on y touche avec la main, ouvrent leurs capſules & lancent leur graine. M. Ray dit plus, il ajoute qu'il ſuffit même d'en approcher la main de très-près ſans y toucher effectivement.

D'autres plantes, pour parvenir à la *ſémination* de leur graine, invitent les oiſeaux par l'odeur & par le goût à en manger; ils l'avalent & s'en vont, & le ſéjour qu'elle fait dans leur corps ſert à la fertiliſer: c'eſt ainſi que ſe propagent la muſcade & le guy. *Voyez* MUSCADE & GUY.

SEMINI *ou* CHEMINI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le royaume de Pégu aux nobles qui ſont chargés du commandement des troupes, & qui rempliſſent les premiers emplois de l'état. Ils ſont au-deſſous des *bajas*, qui tiennent chez les Péguans le même rang que les ducs & pairs.

SEMINISTES, ſ. m. (*Anat.*) ſecte de phyſiciens qui prétendent que le fétus eſt formé dans la matrice par le mélange des ſemences de la femelle & du mâle. *Voyez* FÉTUS.

C'eſt le ſentiment d'Ariſtote, de tous les anciens, & celui de leur ennemi juré, le plus célebre des modernes, Deſcartes.

Suivant les *Seminiſtes*, les femelles ne peuvent concevoir ſans répandre de ſemence: d'ailleurs cette liqueur ne peut, ainſi que dans le mâle, couler ſans produire le plaiſir, d'où il ſuivroit que le plaiſir ſeroit inſéparable de la conception. Cependant combien de meres ſe plaignent du contraire! *Voy.* toutes les raiſons que l'auteur de *l'art de faire des garçons* rapporte contre ce ſentiment.

SÉMINOVISTES, ſ. m. (*Anat.*) branche des oviſtes, à la tête de laquelle s'eſt mis l'ingénieux auteur de *l'art de faire des garçons*. Ce phyſicien penſe que l'embryon eſt produit par le mélange des deux ſemences, fait non pas dans la matrice, mais dans l'œuf.

SÉMI-PÉLAGIANISME, (*Hiſt. eccléſ.*) on croit que le *Sémi-pélagianiſme* a tiré ſa principale origine des écrits de Jean Caſſien, appuyés de ſon autorité.

Ce fameux ſolitaire, après avoir demeuré long-tems en orient, & s'y être nourri de la doctrine des Grecs, vint s'établir à Marſeille peu après l'an 404; il y fonda deux monaſteres & s'y diſtingua par ſon ſavoir, & par ſa piété. Il écrivit malheureuſement dans des circonſtances fâcheuſes, & où les diſputes ſur la grace étoient encore fort animées. En effet, les Pélagiens venoient d'être condamnés en Afrique, à Rome, & en orient; lorſque vers l'an 426, tout au plus tard, Caſſien publia ſa treizieme *conférence*, où il enſeigne nettement que l'homme peut avoir de ſoi-même le deſir de ſe convertir; que le bien que nous faiſons ne dépend pas moins de notre libre arbitre, que de la grace de Jeſus-Chriſt; que cette grace eſt gratuite; que Dieu cependant la donne, non ſelon ſa puiſſance ſouveraine, mais ſelon la meſure de la foi qu'il trouve dans chacun, ou qu'il y a miſe lui-même; qu'il y a réellement dans l'homme une foi que Dieu n'y a pas miſe, comme il paroît, dit-il, par celle que Jeſus-Chriſt loue dans le centenier de l'Evangile.

Cette doctrine ſe repandit promptement dans les Gaules, & trouva quantité de ſectateurs, au nombre deſquels on compta pluſieurs évêques & autres illuſtres perſonnages. (*D. J.*)

SÉMI-PÉLAGIENS, *ou* DEMI-PÉLAGIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) *Pélagiens* mitigés, hérétiques qui rejettant les erreurs les plus groſſieres des *Pélagiens*, retenoient quelques-uns de leurs principes. *Voy.* PÉLAGIENS.

Saint Proſper dans une lettre à ſaint Auguſtin, les appelle *reliquias Pelagii*, les reſtes de Pélage.

Pluſieurs ſavans hommes dans les Gaules, faute de bien prendre le ſens de ſaint Auguſtin ſur la grace, tomberent dans le ſémi-pélagianiſme. On les appella *Maſſiliens*, ou *prêtres de Marſeille*, parce que ce fut en cette ville que leurs opinions prirent naiſſance. Caſſien qui avoit été diacre de Conſtantinople, & qui fut enſuite prêtre à Marſeille, étoit le chef des *Sémi-Pélagiens*. Saint Proſper qui étoit ſon contemporain, & qui écrivit avec force contre lui, dit que Caſſien voulant garder je ne ſais quel milieu entre les *Pélagiens* & les orthodoxes, ne s'accordoit ni avec les uns ni avec les autres. On en va juger par l'expoſition du Sémi-Pélagianiſme.

Ces hérétiques reconnoiſſoient premierement la chûte d'Adam, le péché originel, & en conſéquence l'affoibliſſement de la liberté; mais ils prétendoient que le péché ne lui avoit pas tellement donné atteinte, que l'homme ne pût faire de lui-même & par ſes propres forces, quelque choſe qui engageât Dieu à lui donner ſa grace plutôt qu'à un autre homme. Ils penſoient donc que la grace n'étoit pas néceſſaire pour le commencement du ſalut; & par le commencement du ſalut, ils entendoient la foi ſoit commencée, ſoit parfaite, le deſir du ſalut, & la priere qui obtient la grace. *Credere quæ de medico prædicantur, deſiderare ſanitatem & ejus auxilium implorare*. Caſſien dans ſa treizieme conférence, attribuoit ces trois choſes aux ſeules forces de l'homme.

2°. Ils admettoient la néceſſité de la grace pour les bonnes œuvres & pour la perſévérance dans ces bonnes œuvres. Les uns n'en exceptoient que le commencement du ſalut; & ce qu'ils appelloient *le pieux mouvement* qui les portoit à croire, *pium credulitatis affectum*. Les autres prétendoient que nonſeulement la volonté de croire ou le commencement de la foi, mais même la volonté ſpéciale de faire telle ou telle bonne œuvre en particulier, ou ce qu'ils appelloient *le commencement des bonnes œuvres*, venoit de nous ſans la grace.

3°. Ils enſeignoient que la grace du ſalut n'étoit pas donnée par la pure volonté de Dieu, mais en conſéquence de ſon éternelle preſcience des mérites purement humains dans leur principe; preſcience qui déterminoit Dieu à accorder la grace à ceux qu'il prévoyoit devoir ainſi bien uſer de leur libre arbitre, & qu'ils étendoient juſqu'aux enfans, dont Dieu ſauvoit les uns plutôt que les autres; parce qu'il prévoyoit, diſoient-ils, que les uns, s'ils étoient parvenus juſqu'à l'âge de raiſon, auroient mieux uſé de leur libre arbitre que les autres.

4°. Ils admettoient en Dieu une volonté générale & égale de ſauver tous les hommes ſans diſcernement, & que Jeſus-Chriſt n'avoit pas répandu ſon ſang ſur la croix plus ſpécialement pour les élus que pour les autres hommes.

5°. Ils erroient ſur la prédeſtination, en prétendant qu'elle dépendoit de notre perſévérance, fondée ſur la prévision de nos mérites commencés par les ſeules forces de la nature, & que Dieu n'avoit point fait de decret pour ſauver quelques-unes de ſes créatures préférablement à d'autres; mais qu'il vouloit toutes également les ſauver, pourvu qu'elles-mêmes le vouluſſent.

Janſénius a mis au nombre des erreurs des *Pélagiens* d'avoir admis une grace à laquelle la volonté peut accorder ou refuſer ſon conſentement; & dans cette imputation, il eſt lui-même tombé dans l'erreur, & l'Egliſe a condamné ſa cinquieme propoſition qui la renferme. *Voyez* JANSÉNISME.

SEMI-PREBENDÉ, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui n'a qu'une demi-prébende. Il y a dans certaines égliſes des chanoines *ſémi-prebendés*; ce qui vient ou de ce que certaines prébendes ont été diviſées en deux pour multiplier le nombre de titres dans une égliſe, ou de ce que la fondation de ces ſemi-prébendes a été ſeulement de la moitié des autres prébendes. Il y a auſſi dans quelques égliſes des bénéficiers *prébendés*, & d'autres *ſemi-prébendés*, qui n'ont pas le titre de *chanoines*. *Voyez* CANONICAT, CHANOINE, PREBENDE, PREBENDÉ. (*A*)

SEMI-PREUVE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt une preuve qui n'eſt pas pleine & entiere; une preuve imparfaite; telle eſt celle qui réſulte de la dépoſition d'un ſeul témoin; celle qui réſulte de la comparaiſon d'écriture; celle qui réſulte d'une écriture ſous ſeing-privé, d'un indice, ou d'une préſomption. Le teſtament de mort d'un criminel ne fait auſſi qu'une *ſemi-preuve*; dans les crimes énormes, une *ſemi-preuve* ſuffit ſouvent pour faire ordonner la queſtion préparatoire. *Voyez* au code le titre *de probationibus*, & le *traité* de Maſcardus, *de probationibus*, celui de Marochius, *du præſumptionibus*, l'ordonnance de 1667, *titre* 20. & les *mots* INDICES, PRÉSOMPTIONS, PREUVES. (*A*)

SEMI-QUARTILE, *ou* SEMI-QUADRAT, adj. (*Aſtron.*) c'eſt un aſpect de planetes, lorſqu'elles ſont diſtantes l'une de l'autre de la moitié de la quatrieme partie, ou de la huitieme partie du zodiaque, c'eſt-à-dire de 45 degrés ou d'un ſigne & demi. *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEMI-QUINTILE, adj. (*Aſtron.*) c'eſt un aſpect des planetes, lorſqu'elles ſont diſtantes l'une de l'autre de la moitié de la cinquieme partie, ou de la dixieme partie du zodiaque, c'eſt-à-dire 36 degrés *Voy.* ASPECT. (*O*)

SEMI-SEXTILE, *ou* S. S. adj. (*Aſtron.*) c'eſt un aſpect de deux planetes, qui ſont diſtantes l'une de l'autre de la douzieme partie du zodiaque, ou de 30 degrés. *Voyez* ASPECT.

C'eſt Kepler qui a ajouté le *ſemi-ſextile*, aux anciens aſpects; ce qu'il a fait, ainſi qu'il nous l'apprend, par des obſervations météorologiques. Ce grand aſtronome qui vivoit dans un ſiecle où l'on n'étoit pas encore revenu de l'Aſtrologie judiciaire, avoit cru remarquer que les différens aſpects des planetes produiſoient des changemens dans la température de l'air; cela pourroit être vrai de la lune. *Voyez* LUNE & VENT. Mais nous n'avons point d'obſervations ſuffiſantes pour rien ſtatuer là-deſſus. (*O*)

SEMITALES, adj. (*Littérat.*) nom donné aux dieux protecteurs des chemins; *ſemita* ſignifie *un ſentier, un chemin étroit*. Les anciens avoient pluſieurs dieux qui préſidoient aux chemins. *Voyez* VIALES DII. (*D. J.*)

SEMITE, ſ. f. (*Commerce.*) ſorte de toile de coton qui ſe fabrique à Sepſanto dans l'Archipel.

SEMI-TON, ſ. m. *en Muſique*, eſt le moindre de tous les intervalles admis dans le ſyſtème moderne, & vaut à-peu-près la moitié d'un *ton*.

Il y a pluſieurs eſpeces de *ſemi-tons*; on en peut diſtinguer deux dans la pratique, le *ſemi-ton* majeur & le *ſemi-ton* mineur. Trois autres ſont connus dans les calculs harmoniques, ſavoir, le *ſemi-ton* minime, le maxime, & le moindre.

Le *ſemi-ton* majeur eſt la différence de la tierce ma-

majeure à la quarte, comme *mi*, *fa*; ſon rapport eſt de 15 à 16, & il forme le plus petit de tous les intervalles diatoniques d'un degré à l'autre.

Le *ſemi-ton* mineur eſt la différence du majeur au mineur qui ſe trouve en muſique dans un même intervalle: auſſi ſe marque-t-il ſur le même degré par un *dièſe* ou par un *bémol*; ſon rapport eſt de 24 à 25.

Quoiqu'on mette de la différence entre ces deux *ſemi-tons* par la maniere de les noter, il n'y en a pourtant aucune dans l'exécution ſur l'orgue & le clavecin.

Quant aux trois autres, le *ſemi-ton* minime eſt la différence du *ſemi-ton* maxime au *ſemi-ton* moyen, & ſon rapport eſt de 625 à 648. Le *ſemi-ton* moyen eſt la différence du *ſemi-ton* majeur au *ton* majeur, & ſon rapport eſt de 128 à 135. Enfin, le *ſemi-ton* maxime eſt la différence du *ton* majeur au *ſemi-ton* mineur, & ſon rapport eſt de 25 à 27.

De tous ces intervalles, il n'y a que le *ſemi-ton* majeur qui, en qualité de ſeconde, ſoit quelquefois admis dans l'harmonie. (*S*)

SEMNANE, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Koumes, frontiere du Khoraſſan & de Mazandaran. *Longit.* ſelon M. Petit de la Croix, 88. *latit.* 36. (*D. J.*)

SEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre l'Elbe & l'Oder: Tacite, *mœurs des Germ. c. xxxix.* dit qu'ils ſe vantoient d'être les plus nobles d'entre les Sueves. Ces peuples étoient nombreux, & ils avoient juſqu'à cent bourgades; l'Elbe & l'Oder ne leur ſervirent pas toujours de bornes; ils s'étendirent dans la Miſnie & dans la Pologne; Velléius Paterculus, *l. II. c. cvj.* avoit parlé de ces peuples avant Tacite. Strabon & Ptolomée les ont auſſi connus. (*D. J.*)

SEMNONES ou SENNONES, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui vint s'établir dans les Gaules, & qui habitoit le Lyonnois.

SEMNOTHÉES, (*Littérat.*) nom que les Grecs donnerent aux druides, car c'eſt un mot grec plus que gaulois; & quoi qu'en diſe Varron, les Gaulois n'ont pas été puiſer dans une langue étrangere, les noms de leurs prêtres & de leurs offices. Diogene, Laërce, ainſi que Suidas, nous apprennent que l'épithete *ſemnothées*, donnée aux druides, déſignoit la profeſſion qu'ils faiſoient d'honorer les dieux, & d'être conſacrés à leur ſervice, comme le nom de *ſaronides* faiſoit alluſion aux chênes auprès deſquels ils paſſoient leur vie. *Voyez l'hiſt. de la relig. de Gaul. tom. I. p.* 175. (*D. J.*)

SEMOI LA, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas, dans le Luxembourg, où elle prend ſa ſource près d'Arlon, & ſe rend dans la Meuſe à l'abbaye de Valdieu, en Champagne. (*D. J.*)

SEMOIR, ſ. m. (*Economie ruſtique, Agricult.*) machine avec laquelle on enſemence les terres. On en a inventé de différentes ſortes; celui que nous donnons réunit à une conſtruction facile, la ſureté de ſes effets, & les différens avantages de tous ceux qui ont paru juſqu'à preſent; l'objet que l'on ſe propoſe en ſe ſervant de ces machines, eſt d'économiſer & de diſtribuer également les grains dont on enſemence les terres, & d'obtenir des recoltes plus abondantes.

La machine dont il s'agit, repréſentée dans les *Planches d'Agriculture*, eſt compoſée d'un cylindre dont la ſurface eſt entaillée de pluſieurs cellules dans leſquelles le grain ſe place, & dans leſquelles il eſt enlevé à meſure que ce cylindre tourne, pour être verſé dans les ſillons que les ſocs dont cet inſtrument eſt armé, ont tracés dans la terre précédemment ameublie par les labours ordinaires, où il eſt auſſitôt recouvert par des herſes, enſorte qu'il ne devient point la proie des oiſeaux.

La *fig.* 1. *Pl.* repréſente le *ſemoir* tout monté & en perſpective, & la *fig.* 2. en eſt l'élévation latérale. *ABDC*, les deux brancards *ADBC*, les deux traverſes qui les aſſemblent. *Bg*, *Ch*, les mancherons aſſemblés dans les extrémités des brancards & reliés enſemble par une entretoiſe *CB*, *fig.* 5. Les deux brancards ſont auſſi traverſés par l'eſſieu des roues, qui a la liberté de tourner avec une d'elles à laquelle il eſt fixé par la cheville de fer *y*. Sur les bouts antérieurs *A* & *D* des brancards, ſont fixés pluſieurs crochets de fer, aux uns ou aux autres deſquels on attache les traits du cheval qui tire cette machine, ſelon que l'on veut qu'elle charge plus ou moins en arriere ſur les brancards; entre les mancherons & les roues eſt fixé ſolidement un coffre de bois, dans lequel eſt renfermé le cylindre dont on voit un des tourillons en *k* dans les faces latérales du coffre, qui ſont fortifiées en cet endroit par une piece de bois circulaire; dont le tourillon occupe le centre.

Au deſſous des brancards & du coffre eſt fixée ſolidement une forte planche, à laquelle ſont fixés les ſix ſocs *GH*, dont on ne peut voir que deux dans la *fig.* 2. les trois ſocs *G*, que nous nommerons antérieurs, & les trois ſocs *H*, que nous nommerons poſtérieurs, étant cachés par les premiers de leurs rangées, ils ſont diſpoſés tous les ſix en échiquier, & eſpacés de maniere que les ſillons qu'ils tracent parallelement ſur le terrein, ſont tous éloignés les uns des autres de ſix pouces; les trois ſocs antérieurs tracent les ſillons marqués par les trois lignes 1, 3, 5; & les ſocs poſtérieurs, ceux marqués par les lignes 2, 4, 6, *fig.* 5. & les trois dents de herſe *KLK* tracent d'autres ſillons *tux*, qui ſervent à combler les premiers, après que la ſemence y eſt tombée par les entonnoirs ou couloirs qui ſont placés derriere les ſocs; une ſeule dent de herſe remplit à la fois deux ſillons; la dent *L* qui trace la ligne *u* rejette la terre dans les deux ſillons 3, 4, & chacune des deux dents *KK*, qui décrivent les lignes *t* & *x*, la rejette dans les ſillons 1, 2, 5, 6, enſorte que tout le grain que cette machine a repandu, eſt entierement couvert.

Le coffre qui contient le cylindre, eſt diviſé par dix cloiſons paralleles entr'elles & aux faces latérales du coffre; l'eſpace, coté 1, *fig.* 5. & qui répond audeſſus du premier ſoc antérieur, à main droite, eſt occupé par la premiere partie du cylindre cellulaire *KK*; ainſi de ceux cottés 2, 3, 4, 5, 6; les eſpaces intermédiaires ſont ſeulement occupés par l'axe ou corps du cylindre, d'un moindre diametre que la ſurface cellulaire; les cloiſons dont on en voit une repréſentée ſéparément, *fig.* 10, s'appliquent exactement par leur plan, contre les baſes des différentes tranches cylindriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, auſſi-bien que les deux faces intérieures des côtés du coffre, elles s'appliquent auſſi par leur partie ceintrée, ſur le corps du cylindre; chacune des cloiſons peut ſe placer ou ſe déplacer à volonté, étant mobiles, entre deux petites tringles de bois qui leur ſervent de couliſſes, leſquelles ſont placées contre les longs côtés du coffre.

Au milieu du cylindre, dans l'eſpace qui ſépare les deux diviſions 3, 4, eſt fixée une poulie polygone, dont on voit le profil en *B*, *fig.* 8, auſſi-bien que d'une ſemblable poulie *C*, appartenant à l'eſſieu des roues; les nombres des côtés de ces poligones, doivent être pairs, & occupés alternativement par des chevilles de fer, de forme pyramidale quadrangulaire tronquée, comme on voit en *abcd*, *fig.* 8. & 13; ces éminences ſervent à retenir la chaîne ſans fin, qui embraſſe les deux poulies *C* & *B*, par le moyen de laquelle le mouvement communiqué à l'axe des roues, eſt tranſmis au cylindre que le coffre renferme; la face antérieure du coffre eſt percée de deux ouvertures inférieures, pour laiſſer entrer la chaîne, & la ſupérieure pour la laiſſer ſortir; on voit, *fig.* 6. le cylindre cellulaire, l'axe des roues, & la chaîne plate *VN* qui les embraſſe, & dont la conſtruction eſt détaillée plus en grand dans la *fig.* 13. *même Planche*.

La *fig.* 7. repréſente l'axe des roues; *M* eſt une portée qui s'applique contre la face intérieure d'un des brancards; *MP* eſt une partie de l'axe qui eſt quarrée, & ſur laquelle gliſſe le verrouil repréſenté en *A* & *B* *fig.* 9. & en ᴀᴀ *fig.* 5. *PQ* partie arrondie de l'axe ſur laquelle tourne la noix; la groſſeur de cette partie eſt telle qu'elle peut laiſſer paſſer le verrouil, c'eſt-à-dire égale au cercle inſcrit dans la partie quarrée; *Qy*, *My*, ſont les parties de l'eſſieu qui entrent dans les moyeux des roues; la noix *C* & *D*, *fig.* 9. qui porte la petite poulie polygone *C*, *fig.* 8. peut tourner ou ne pas tourner avec l'axe, ſur la partie *PQ* ſelon que les points 1, 2, 3, du verrouil, ſont ou ne ſont pas engagés dans les trous 4. 4. de la poulie auprès de laquelle le verrouil s'approche en gliſſant ſur la partie quarrée *MP* de l'axe. Dans la *fig.* 5. le verrouil ᴀ ᴀ eſt en priſe dans la poulie de la noix *P*, ce qui fait qu'elle doit tourner avec l'axe des roues, & faire par conſéquent, au moyen de la chaîne, tourner le cylindre cellulaire; au-lieu que dans la *fig.* 6. les dents 1, 3, du verrouil n'étant point engagées dans les entailles de la poulie de la noix, il peut tourner ſans que celle *C* tourne, & ſans le cylindre cellulaire.

Pour

Pour pouſſer ou éloigner le verrouil de la poulie de la noix, on ſe ſert du gouvernail *FETR fig.* 1, 2, 3, 4, 5, & 11. *Fl* levier aſſemblé à charniere avec la piece *E*; cette piece eſt percée d'un trou quarré qui reçoit l'axe de l'arbre vertical *ET* dont le collet ſupérieur eſt ambraſſé par une bride adhérente au couvercle du coffre; le tourillon inférieur *T* roule dans un trou pratiqué à la face ſupérieure de planche à laquelle les ſocs ſont attachés; *TR*, *fig.* 11. eſt une fourchette entre les branches de laquelle la gorge 6, 6, 7, *fig.* 6. & 9, eſt ſaiſie, ſans que cela l'empêche de tourner librement: lors donc que l'on pouſſe le pommeau *F* du gouvernail, à droite, l'extrémité *R* de la fourchette pouſſe le verrouil contre la noix, & les pêles 1, 2, 3, étant entrées dans les gaches ou mortaiſes 4, 4, deſtinées à les recevoir, ces deux pieces ſont alors fixées ſur l'arbre, & obligées de tourner avec lui; pour au contraire éloigner le verrouil, il ſuffit de pouſſer le pommeau *F* du gouvernail dans le ſens oppoſé, c'eſt-à-dire de droite à gauche, & les pêles 1, 2, 3, étant ſorties des gaches de la noix, celui-ci pourra continuer de tourner, ſans que la noix ni la chaîne aient aucun mouvement, & la machine ceſſera de répandre la ſemence. Pour fixer le gouvernail dans l'un ou l'autre de ces deux états, il y a ſur le couvercle du coffre, *fig.* 1. une piece de bois *mn* d'une longueur convenable, contre laquelle on appuie le gouvernail, ce qui aſſujettit le verrouil dans l'une ou l'autre ſituation; c'eſt pour faciliter ce mouvement que l'on a fait la charniere *l*, qui permet de lever le gouvernail, pour le faire paſſer ſur la piece *mn*; cette charniere permet auſſi d'élever le gouvernail aſſez haut pour pouvoir ouvrir le couvercle du coffre & verſer du grain dans les trémies.

Tout ceci bien entendu, il reſte à expliquer où on place la ſemence, & de quelle maniere elle ſort de ſon réceptacle pour ſe répandre uniformément dans les ſillons que les ſocs tracent à meſure que la machine avance; c'eſt ce que les *fig.* 3. & 4. font voir; la *fig.* 3. eſt une coupe longitudinale du *ſemoir*, par un plan qui paſſeroit par le milieu d'un des trois ſocs antérieurs; & la *fig.* 4, une coupe ſemblable, mais par le milieu d'un des trois ſocs poſtérieurs; dans l'une & l'autre figure, le cylindre cellulaire tourne du même ſens, c'eſt-à-dire ſelon l'ordre des lettres *dbefp, dbers. ab* eſt une petite planche qui fait le fond de la trémie; elle eſt aſſemblée dans des rainures pratiquées dans les faces des cloiſons qui regardent les cellules; *bd* autre petite planche ceintrée, ou feuille de fer blanc, logée dans des entailles circulaires concentriques au cylindre, pratiquées dans les cloiſons, *fig.* 10, enſorte que ces planches courbes puiſſent être mues concentriquement au cylindre, pour approcher ou éloigner leur extrémité inférieure *d* à diſcrétion, du morceau de bois *n* qui eſt le fond de la trémie. On fixe ainſi cette piece par le moyen de la vis *b* qui la traverſe, auſſi-bien que la planche ſupérieure *ab*; on remplit du grain que l'on veut ſemer, tout l'eſpace *abd*, & le *ſemoir* eſt chargé; le grain dont les trémies ſont remplies, s'écoule par deſſous l'extrémité inférieure de la lame courbe *bd*, & remplit ſucceſſivement les cellules du cylindre, à meſure qu'elles paſſent devant l'ouverture qui eſt entre la lame courbe & la piece *n* qui doit toucher le cylindre; les cellules remplies de grain, montent par-deſſous la lame courbe *db*, & le verſent du côté de *e*, dans l'entonnoir ou couloir *efp*, *fig.* 3. *ers*, *fig.* 4. attaché à la partie poſtérieure de chacun des ſocs par où il tombe dans le ſillon que le ſoc a tracé, où il eſt auſſi-tôt recouvert par la terre que les herſes y repandent, comme il a été dit ci-deſſus; on voit par la *fig.* 3. que les ſocs antérieurs *G* ſont fixés à la planche qui eſt au-deſſous des brancards par un tenon & une clé *x*, & par la *fig.* 4. on voit que les ſocs poſtérieurs *Hy* ſont affermis par un tenon & un étrier de fer *x*, & que le couloir *rs* traverſe leur maſſe: la partie antérieure des uns & des autres qui eſt arrondie, eſt garnie d'un ſabot de forte taule, attaché avec pluſieurs clous pour les conſerver, ainſi que l'on peut voir dans toutes les figures.

La *fig.* 12. repréſente plus en grand, une des tranches cylindriques du cylindre cellulaire, où l'on voit la diſpoſition de cellules dont la partie inférieure eſt plane, & la ſupérieure arrondie; cette diſpoſition étoit néceſſaire pour que d'un côté elles ramaſſaſſent mieux le grain, & de l'autre, après qu'elles l'ont monté à la partie ſupérieure, elles le répandiſſent avec plus de facilité dans les couloirs deſtinés à le porter au fond des ſillons.

La *fig.* 13. repréſente en grand la conſtruction de la chaîne plate *NV fig.* 6. compoſée alternativement de maillons quarrés & vuides, & de maillons pleins; les premiers ſont des anneaux de fer, & les ſeconds des plaques de fortes taules, dont les extrémités ſont ployées en rond pour embraſſer les parties tranſverſales des maillons ou boucles quarrées qui ſont arrondies; la longueur des uns & des autres doit être égale aux côtés des polygones ſur leſquels ils doivent s'appliquer; on voit au-deſſous le profil de trois des chevilles ou pyramides tronquées dont chacun des polygones eſt hériſſé, & qui entrent ſucceſſivement dans les maillons évuidés de la chaîne ſans fin, enſorte que la noix fixée à l'eſſieu des roues, par le verrouil, ne ſauroit tourner ſans entraîner néceſſairement avec elle, le cylindre cellulaire diſtributeur de la ſemence, & dont le rapport de la vîteſſe à la vîteſſe des roues, eſt le même que celui du nombre des côtés du polygone fixé ſur leur eſſieu, au nombre des côtés du polygone fixé ſur le cylindre; c'eſt-à-dire dans la *figure* comme 12 à 20. ainſi il faut que les roues faſſent vingt tours, pour en faire faire douze au cylindre.

SEMON, ſ. m. (*Mythol.*) *Voyez* SEMONES.

SEMONCE, ſ. f. (*Gram.*) invitation qu'on fait à des parens d'aſſiſter à une noce, à un enterrement, *&c.*

Il ſe diſoit autrefois de toutes convocations de perſonnes ou d'aſſemblées à cri public, comme pour le ban, l'arriere-ban, les états *&c.* De-là, le verbe *ſemondre*, & le ſubſtantif *ſemoneur*.

SEMONES, (*Mythol.*) *dii ſemones*; c'eſt ainſi qu'on appelloit chez les Romains des dieux fort inférieurs aux dieux céleſtes; c'étoient des dieux qui tenoient comme le milieu entre les dieux du ciel & les dieux de la terre. Ils faiſoient leur ſéjour dans l'air, parce que n'ayant pas le mérite néceſſaire pour être élus dieux du ciel, ils en avoient un peu trop auſſi pour n'être que de ſimples dieux de la terre. On mettoit aux nombre des dieux *ſemones*, les Satyres, les Faunes, Pan, Janus, Priape, Vertumne, & beaucoup d'autres, & même Mercure.

On a ſouvent donné l'épithete de *ſemo* au dieu *Saneus*. On ordonna, dit Tite-Live, *l. VIII.* que la maiſon de Vitruvius, ſituée ſur le mont Palatin, ſeroit démolie, & que ſes biens ſeroient conſacrés au dieu *Semo-Saneus*. *Voyez* SANEUS.

J'ajoute ſeulement que la reſſemblance qui ſe trouve entre *ſemo* & *ſimo*, fit tomber Juſtin martyr dans une mépriſe ridicule. Ce pere grec n'étant pas aſſez inſtruit de la religion & de la langue des Romains, s'imagina ſur quelques inſcriptions de *Semo-Saneus*, qu'elles regardoient Simon le magicien; alors s'abandonnant à ſon zele, il reprocha violemment aux Romains, d'admettre parmi leurs dieux un impoſteur avéré, qu'ils ne connoiſſoient pas même de nom, Pluſieurs autres peres entraînés par l'autorité de Juſtin martyr, adopterent la même erreur (*D. J.*)

SEMOTTE, ſ. f. (*Jardinage.*) ſe dit en parlant des nouvelles productions des choux pommés à qui on a coupé la tête, ſans en arracher le pié. Ces rejettons ſont bons à manger, & donnent la ſemence de cette plante, d'où elle a pris le nom de *ſemotte*, *à ſemine*. Il ne faut pas confondre ces *ſemottes* de choux avec le brocoli. *Voyez* BROCOLI.

SEMOULE, ſ. f. (*Gram. & Cuiſ.*) pâte faite de la plus fine farine, pétrie avec le lait ou l'eau, & réduite en petits grains, de la groſſeur de celui de la moutarde.

SEMPACH, (*Géogr. mod.*) ville de Suiſſe, au canton de Lucerne, ſur le bord oriental du lac de Surſée. C'eſt ſous ſes murs que ſe donna le 9 Juillet 1396, la bataille entre les cantons Suiſſes & l'archiduc Léopold qui y fut vaincu & tué. Auſſi *Sempach* jouit encore aujourd'hui de grands privileges, car elle a ſon avoyer, ſa police, & ſon conſeil; le bailli n'étend ſa juriſdiction que ſur le lac. *Long.* 25, 48. *latit.* 47. 10. (*D. J.*)

SEMPARENTAON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) racine des Indes orientales, qui eſt d'une amertume extrême; quoique très-commune, elle a de puiſſans effets contre un grand nombre de maladies.

SEMPECTE, ſ. m. (*Ordr. Monaſtiq.*) nom de dignité chez les religieux. Ingulphe dans ſon hiſtoire de l'abbaye de Croyland, dit qu'il a tiré les choſes

qu'il

qu'il rapporte de cinq religieux *ſempectes*, &c. M. Bernard parlant après Ingulphe, obſerve que ces *ſempectes* étoient des gens qui ayant vécu l'eſpace de cinquante ans dans la profeſſion monaſtique, étoient diſtingués des autres moines par ce titre honorable, & par de fort grands privileges. *Trévoux*. (*D. J.*)

SEMPITERNE, ſ. f. (*Draperie.*) eſpece d'étoffe de laine croiſée; dont la qualité a du rapport à celle d'une ſerge ſommiere, de laquelle le poil n'a point encore été tirée: elle ſe fabrique ordinairement en Angleterre, particulierement à Colcheſter, à Exeſter, & aux environs; elle a trois quarts de large, & à-peu-près vingt aunes de long. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SEMPITERNEL, adj. (*Gram.*) qui a l'éternité antérieure & poſtérieure.

SEMPITERNILLE, ſ. f. (*Fabrique de lainage.*) c'eſt une eſpece de ſempiterne, mais moins fine; il ne s'en fait guere qu'en Angleterre. Les Anglois en envoyent en Eſpagne année commune pour quatre cent mille livres, qui paſſent preſque toutes aux Indes occidentales. (*D. J.*)

SEMPLE, ſ. m. *inſtrument du métier d'étoffe de ſoie*. Le *ſemple* eſt compoſé d'un nombre de ficelles, proportionné au genre & à la réduction de l'étoffe que l'on veut fabriquer; ces ficelles tiennent chacune par un bout à un œil de perdrix. (*Voyez* Œil de Perdrix), au-travers duquel paſſe une corde de rame. (*Voyez* Rame), & ſont attachées par le bas à un bâton, qu'on appelle bâton de *ſemple*.

SÉMUR, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Semurium*, & *Senemurium*; ville de France en Bourgogne, ſur la riviere d'Armançon, à ſept lieues d'Avalon, à 13 de Dijon, & à 8 d'Autun. Elle eſt capitale de l'Auxois, & a dans ſon enceinte trois différentes clôtures de murailles, qui font voir qu'elle a été bâtie à trois différentes repriſes. La premiere enceinte porte le nom de *bourg*, & eſt proprement la ville. La ſeconde eſt le donjon, & la troiſieme eſt le château.

Louis XI s'empara de *Sémur* après la mort du dernier duc de Bourgogne, & depuis ce tems-là elle a été réunie à la couronne de France. Elle eſt gouvernée par un majeur, ſix échevins, & un procureur; mais il y a prevôté royale, préſidial, grenier à ſel, maréchauſſée, & pluſieurs couvens. Son commerce conſiſte en blé & en beſtiaux. C'eſt la ſeule ville de Bourgogne qui demeura fidele au roi pendant la ligue. Henri IV par reconnoiſſance, y convoqua les états généraux de la province en 1590, & y transféra en 1590 le parlement de Dijon, qui y tint ſes ſéances juſqu'à la paix. *Long.* 21, 43. *latit.* 47, 25.

Cette ville a donné la naiſſance à deux hommes célebres, chacun dans leur genre, Fevret, & Saumaiſe.

Fevret (Charles), naquit à *Sémur* en 1583, & mourut à Dijon en 1661. Son ſavant traité de l'*abus*, parut en 1653, & lui fit une grande réputation. On a réimprimé depuis pluſieurs fois cet ouvrage, dont la meilleure édition avec des commentaires, eſt celle de Lyon en 1736, 2 vol. *in-fol.*

Saumaiſe (Claude de), né à *Sémur* en 1588, & mort à Spa en 1653, étoit un homme d'une érudition ſi prodigieuſe, que je n'ai pas beſoin de parler des ſavans commentaires qu'il a mis au jour ſur les écrivains de l'hiſtoire d'Auguſte, ſur Solin, ſur Tertullien *de Pallio*, &c. Je dirai ſeulement, que ſa religion l'empêcha de parvenir en France aux charges qu'il devoit remplir, & qu'il ſe retira à Leyde, où il vécut libre & admiré, ayant été décoré du titre de profeſſeur honoraire de cette académie. Il avoit eu en France un brevet de conſeiller d'état qu'on lui avoit donné pour ſon mérite, & comme fils d'un homme illuſtre, Benigne Saumaiſe, qui mourut doyen du parlement de Dijon en 1540. Il fit un voyage à Stockholm, où il avoit été appellé par la reine Chriſtine, & il demeura un an à ſa cour. Sa vie eſt au-devant de ſes épîtres, & elle eſt plus vraie que les petites anecdoctes du Ménagiana. (*D. J.*)

Sémur *en Briennois*, (*Géogr. mod.*) petite ville de France en Bourgogne dans l'Autunois, à un mille de la Loire, & à 4 lieues de Rouane. Il y a un bailliage, un grenier à ſel, mairie & grurie; c'eſt la vingtieme ville qui députe aux états; ſon territoire eſt aſſez fertile en blé, en vin. *Long.* 21. 47. *latit.* 46. 1. (*D. J.*)

SEMYDA, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre mentionné par Théophraſte, & que Gaza a traduit par le mot latin *betula*, en françois *bouleau*. C'eſt certainement une erreur; car ni la deſcription de Théophraſte, ni l'uſage qu'il lui aſſigne ne peuvent convenir à notre bouleau; ce qui eſt encore certain, c'eſt que le *ſemyda* de Théophraſte nous eſt inconnu. (*D. J.*)

FIN DU QUATORZIEME VOLUME.

ENCYCLOP
OU
DICTIONNA
TOM. XIV

14

REG—SEM

inches

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11(A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19
Density ⟶										0.04	0.09	0.15	0.22	0.36	0.51

D50 Illuminant, 2 degree observer

GoldenThread

centimeters

	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87	L*
	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17	a*
	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46	b*
	0.75	0.98	1.24	1.67	2.04	2.42										

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams